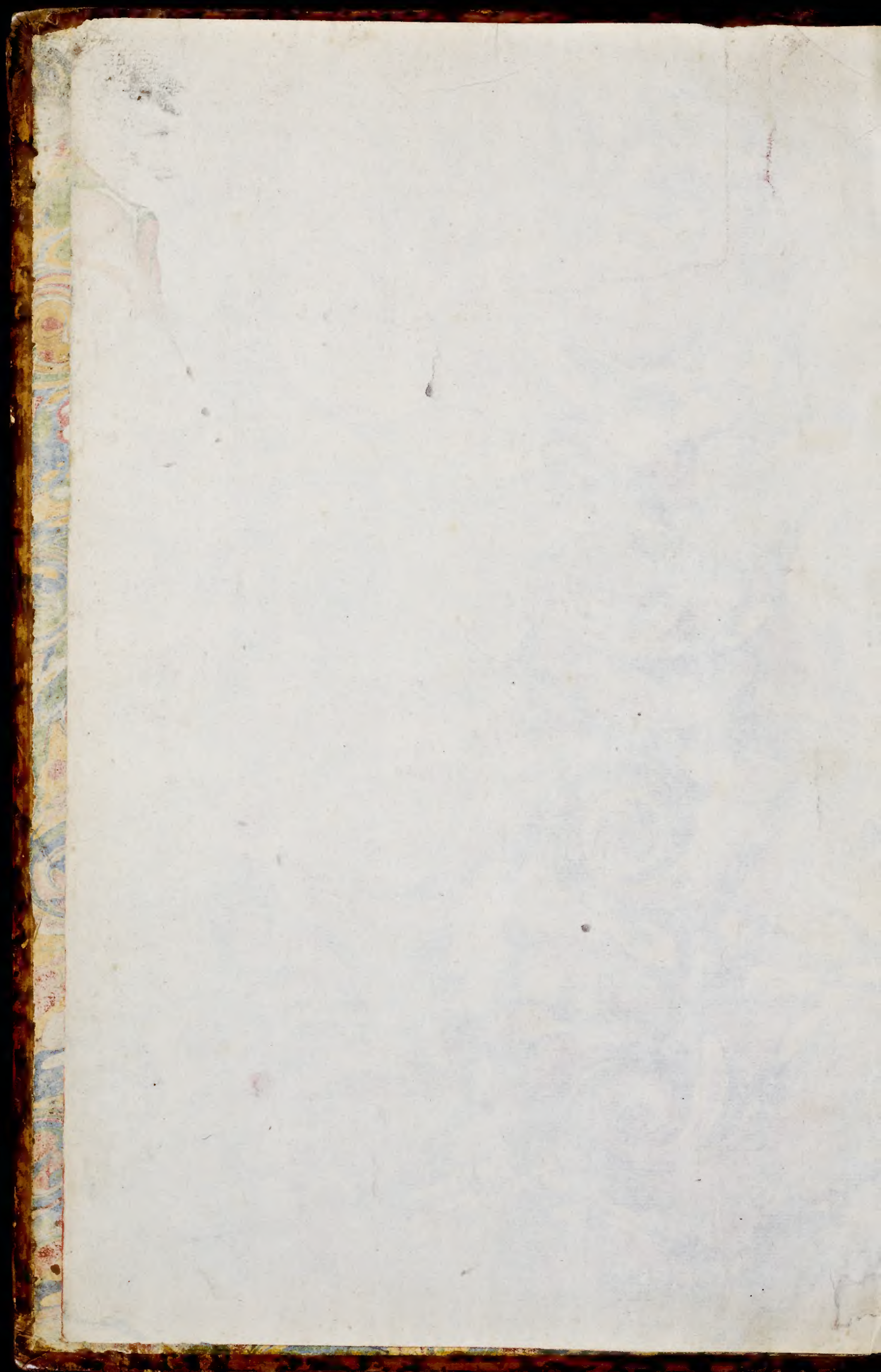








TABLE

ANALYTIQUE ET RAISONNÉE

DU DICTIONNAIRE

DES SCIENCES,

ARTS ET MÉTIERS.

TOME PREMIER.

A — H

TABLE
ANALYTIQUE ET RAISONNÉE
DES MATIERES
CONTENUES DANS LES XXXIII VOLUMES IN-FOLIO
DU DICTIONNAIRE
DES SCIENCES,
DES ARTS ET DES MÉTIERS,
ET
DANS SON SUPPLÉMENT.

TOME PREMIER.



A PARIS,
Chez PANCKOUCKE, hôtel de Thou, rue des Poitevins.
A AMSTERDAM,
Chez MARC-MICHEL REY.

M. DCC. LXXX.

AVERTISSEMENT.

1°. CETTE Table rapproche les articles qui servent de supplément les uns aux autres, qui s'éclairent, s'expliquent & se développent mutuellement; elle réunit les observations, les corrections qui ont rapport à un même article, & que le lecteur ne soupçonne pas, ou ne pourroit trouver qu'avec beaucoup de peine. C'est ainsi, par exemple, que le lecteur trouvera qu'après avoir lu l'article AIUS-LOCUTIUS, on doit lire l'article CASUISTE, quoique le premier ne renvoie point au second; qu'après l'article ARSENIC, on doit lire l'article ORPIMENT, où le même objet est traité d'une maniere plus exacte & plus étendue. C'est ainsi encore que l'on trouvera dans l'article HISTOIRE, par M. de Voltaire, la critique d'une proposition renfermée dans l'article CERTITUDE; que le systême exposé sous le mot FERMES DU ROI, se trouve réfuté sous le mot SUBSIDE, &c. &c. L'Encyclopédie est pleine d'articles de cette sorte, qui doivent être lus conjointement, quoique cette connexion n'ait été indiquée par aucun renvoi.

2°. Plusieurs articles très-importans, qui n'existent point formellement dans l'Encyclopédie, ont été créés de matériaux épars tirés d'elle-même, & placés dans la Table à leur rang alphabétique : tels sont les articles REGNE, (*Hist. nat.*) MONADE, (*Hist. de la Phil.*) PROGRÈS DES CONNOISSANCES, &c.

3°. Les Supplémens ne font plus qu'un même corps avec l'Encyclopédie dans cette Table.

4°. Si l'Encyclopédie renferme des contradictions, on n'a point voulu les dissimuler. Il étoit comme impossible de les éviter dans un ouvrage, auquel tant de mains différentes ont travaillé, & qui a essuyé tant d'obstacles & de secousses. Ces contradictions rapprochées, pourront amuser les critiques & instruire les sages.

5°. On a établi entre les Volumes de planches & ceux de discours, une relation qui n'existoit que très-défectueusement.

6°. Cette Table fournit au lecteur un moyen facile de tirer de l'Encyclopédie, sur chaque matiere de science & d'art, des traités aussi complets que la nature de cet Ouvrage peut le permettre.

7°. Divers articles n'ont été présentés dans l'Encyclopédie que sous un mot scientifique. Nous avons cru devoir les présenter sous leur terme vulgaire, & lever ainsi le voile qui déroboit au commun des lecteurs des richesses philosophiques ou littéraires, auxquelles chacun a droit de prétendre.

8°. Plusieurs articles de Philosophie ou de Métaphysique étant fort étendus dans l'Encyclopédie, l'analyse de ces articles les présente sous un point de vue plus resserré & plus commode : d'où résultent divers avantages ; comme de donner au lecteur une idée générale de la maniere dont ils sont traités; de servir à lui rappeller l'enchaînement des idées principales qui s'y trouvent développées; enfin de lui faire trouver avec facilité dans un article d'une certaine étendue, telle pensée, telle observation que le besoin du moment peut faire desirer.

9°. L'Encyclopédie étant un Dictionnaire d'arts & de sciences, il n'y a aucun article pour les noms d'hommes, quoiqu'il y ait peu d'hommes illustres dont il ne soit fait mention dans cet Ouvrage. On indique les endroits où il est parlé de chacun d'eux & de leurs ouvrages.

10°. L'impossibilité de mettre sous chaque mot tout ce qui s'y rapportoit, à moins de faire un traité complet de chaque article, a rendu les renvois & les transpositions (*a*) inévitables dans l'Encyclopédie : la Table abrege singuliérement les recherches à cet égard; non seulement elle indique sous un seul mot tout ce qui a rapport à ce mot dans les différens Volumes ; mais par le secours des renvois qui portent également sur la Table même & sur le corps de l'Encyclopédie, & par celui des analyses qu'elle renferme, elle fournit au lecteur, dans plusieurs cas, un moyen très-expéditif de satisfaire sa curiosité, sans sortir de l'Ouvrage même.

11°. En supposant, ce que nous sommes bien éloignés de croire, que l'ordre alphabétique soit un inconvénient dans l'Encyclopédie, cette Table y remédie complettement.

12°. Elle est précédée d'un tableau de toutes les connoissances humaines, avec des définitions claires, courtes & précises, & elle est suivie d'une Table de tous les arts & métiers traités dans l'Encyclopédie, également disposée par ordre alphabétique.

Quoiqu'au premier coup-d'œil rien ne paroisse moins susceptible d'une Table de matieres qu'un Dictionnaire (puisqu'en général la Table d'un Ouvrage n'est qu'une espece de Dictionnaire dans lequel on rapproche sous un même mot tout ce qui peut y avoir rapport), l'exposé vrai & fidele du plan & du travail de cette Table de l'Encyclopédie, unique dans son genre, suffit pour en faire connoître la nécessité, l'importance & l'utilité.

La célébrité de l'Encyclopédie dans toute l'Europe, exigeoit qu'un Ouvrage destiné à faire corps avec elle, eût le degré de perfection propre à le rendre digne d'une pareille association ; il exigeoit de l'unité dans le plan & de la liaison dans les parties; il demandoit de plus qu'une personne seule se chargeât de l'exécution; mais où trouver un homme qui fût assez versé dans les différens genres de connoissances, & qui pût avoir assez de patience & de tems pour lire & analyser, la plume à la main, trente-trois Volumes *in-folio*, enfin qui réunît tous les talens nécessaires pour un travail aussi pénible & aussi difficile ?

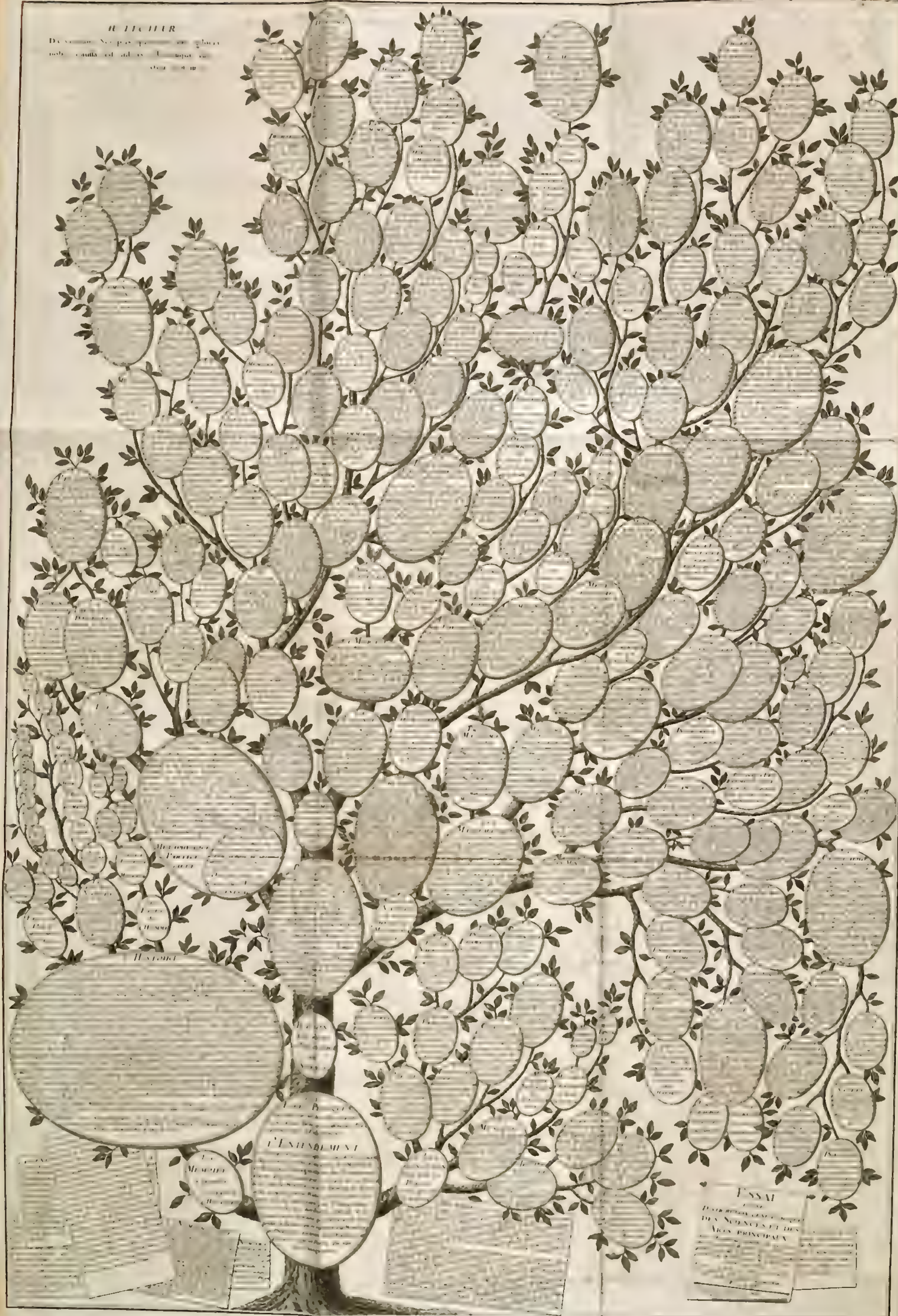
M. *Mouchon*, Ministre de l'Eglise Françoise à Basle, a eu le courage de l'entreprendre : ses connoissances en tout genre, & l'application qu'il a donnée à cet Ouvrage, nous répondent du succès de son travail & de la reconnoissance du public : il y a consacré huit années entieres ; & ceux qui l'examineront avec attention, seront étonnés qu'il ait pu en venir à bout dans cet espace de tems : c'est le fruit de tant de veilles que nous donnons aujourd'hui au public, sous le titre de *Table analytique & raisonnée des matieres contenues dans les XXXIII Volumes in-folio de l'Encyclopédie.*

On avoit annoncé cette Table pour 1777 : elle n'a été retardée que parce qu'on a voulu y fondre les Supplémens: cette nouvelle tâche a été entreprise & achevée avec le même courage & la même sagacité par M. *Mouchon*, qui pouvoit seul mettre de l'unité & de l'ensemble dans les divers résultats de ce travail immense.

Ainsi, on peut regarder la Table que nous annonçons, comme un excellent Abrégé de ce fameux Dictionnaire : elle est nécessaire à ceux qui ont l'Encyclopédie & ses Supplémens : elle peut servir à ceux qui ne possédant pas ce grand Ouvrage, ont cependant besoin, & sont à portée de le consulter quelquefois : elle le complette, elle en multiplie singuliérement l'utilité, & en rend l'usage aussi facile que commode : elle peut même le remplacer dans bien des occasions.

(*a*) Ces transpositions sont en très-grand nombre, & il étoit nécessaire de les indiquer dans la Table. Plusieurs objets ont été traités par occasion d'une maniere plus étendue, quelquefois plus intéressante que dans leur article propre. Il a fallu y renvoyer.

TABLE


l'Entendement
Essai



TABLE

ANALYTIQUE ET RAISONNÉE

DES MATIERES

CONTENUES dans le DICTIONNAIRE DES SCIENCES ET DES ARTS, & dans ſon SUPPLÉMENT.

[Le chiffre romain en grandes capitales indique le volume; le chiffre arabe la page, & les lettres *a* ou *b* la premiere ou la ſeconde colonne. Lorſque le volume cité eſt un des volumes du Supplément, l'indication eſt précédée du mot *Suppl.*]

A



, (*Gramm.*) I. Ce caractere conſidéré en tant que lettre. On dit que l'*a* vient de l'aleph des Hébreux; mais le caractere dont nous nous ſervons pour repréſenter ce ſon, nous vient de l'alpha des Grecs. L'aleph n'a aujourd'hui aucun ſon que celui de la voyelle qui lui eſt jointe; mais autrefois il ſe prononçoit comme notre *a*. I. 1. *a*. Le ſon de l'*a* eſt long en certains mots, & bref en d'autres. Comment les Romains caractériſoient l'*a* long. On met aujourd'hui un accent circonflexe ſur l'*a* long, au lieu de l'*s* qu'on écrivoit autrefois après cet *a*. L'*a* chez les Romains étoit appellé *lettre ſalutaire. Ibid. b.*

II. Ce caractere conſidéré en tant que mot, eſt ou verbe, ou prépoſition; mais *à* n'eſt jamais adverbe, comme quelques Grammairiens l'ont cru: *a* n'eſt pas non plus une ſimple particule qui marque le datif, parce qu'en françois nous n'avons ni déclinaiſon, ni cas. I. 2. *a*. Obſervations ſur les différens uſages de la prépoſition *à. Ibid. b.*

A, après un ſubſtantif; *a*, après un adjectif; *a*, après un verbe; *a*, avant une autre prépoſition. I. 3. *a*. A, après des adverbes; *a*, en des façons de parler adverbiales, & en celles qui ſont équivalentes à des prépoſitions latines. Il faut conſidérer la prépoſition *à* en deux états différens: 1°. dans ſon état ſimple; *rendez à Céſar ce qui eſt à Céſar:* 2°. lorſqu'elle devient un mot compoſé par ſa jonction avec l'article *le* ou *les*, & alors elle s'exprime par *au*, & *aux*. A eſt auſſi une prépoſition inſéparable qui entre dans la compoſition de certains mots. A en grec, marque privation, augmentation & admiration. *Ibid. b.*

De tous les ſons, celui de l'*a* eſt le plus éclatant; & la voix, comme pour complaire à l'oreille, le choiſit naturellement. *Suppl.* III. 304. *a.*

A eſt une prépoſition qui, entr'autres uſages, marque un rapport d'attribution. Inexactitude de nos Grammairiens ſur cette prépoſition. I. 724. *a*. Rapport de notre *à* avec la prépoſition *ad* des Latins, *Ibid.* 725. *b.* & avec la prépoſition *a* ou *ab*. Obſervations qui prouvent que notre *à* n'eſt auſſi qu'une prépoſition. *Ibid.* 726. *a*. Obſervations ſur les articles *à*, *au*, *aux*. *Ibid* 723., 724. *a*, *b*. 727. *a*. A, particule prépoſitive en françois. XII. 100. *b.*

A ou *ab*, exemples de quelques uſages de cette prépoſition latine. I. 28. *b.*

A étoit une lettre numérale chez les Anciens.

A, lettre ſymbolique, étoit un hiéroglyphe chez les Égyptiens. A numiſmatique ou monétaire, ſes différentes ſignifications. A lapidaire, ſes différentes ſignifications dans les anciennes inſcriptions ſur les marbres. I. 4. *a*. A, lettre de ſuffrage chez les Romains, emportoit le ſens du verbe *antiquo*. A, ſigne d'abſolution, chez les Romains, dans les cauſes criminelles. *A cognitionibus*, il paroît que ces mots marquoient une charge de conſéquence auprès de l'Empereur. *Ibid. b.*

A curâ amicorum, ces mots qui ſe liſent dans quelques inſcriptions ſépulcrales, ſemblent indiquer une dignité qui con-

fiftoit à être dans l'amitié des Grands & de leur compagnie. A, dans les écrivains modernes, veut dire l'an. A, dans le calendrier, eft une lettre dominicale.

A. D. Ces deux caracteres, dans les lettres que s'écrivoient les anciens, fignifioient *antè diem.* I. 5. *a.*

A, défigne en logique une propofition affirmative. A, dans le dialecte Dorien, eft employé à exprimer quelque chofe de mâle & de nerveux. *Ibid. b.*

A, abréviation employée en chymie, en médecine & dans les livres de commerce. *Ibid.*

A, (*Antiq. Medaill. Infcrip.*) fignifications de cette lettre, omifes dans le *Dict. des Sciences*, &c. *Suppl.* I. 1. *a.*

A, (*Mufiq.*) fignifications de cette lettre écrite fur l'enveloppe d'une partie de mufique, ou fur la partie même, ou enfin dans le courant de la baffe-continue d'une piece de chant à plufieurs parties. *Suppl.* I. 1. *a.*

A, (*Écritur.*) maniere de tracer cette lettre. I. 5. *b.*

A, (*Géogr.*) riviere de France. I. 6. *a.*

A A

AA, (*Géogr.*) riviere de France. I. 6. *a.*

AA, (*Géogr.*) ce nom fignifioit anciennement un amas d'eaux. *Suppl.* I. 1. *a.* Rivieres de ce nom dans les Pays-Bas, en Suiffe & en Allemagne. *Ibid. b.*

AA, (*Géogr.*) pourquoi quelques fleuves ont été appellés de ce nom. XI. 484. *b.*

AAGARD. (*Nicolas & Chrétien*) XVII. 610. *a.*

AAIN-CHARIN, (*Géogr.*) village de la Judée, remarquable par quelques ruines & par un couvent. *Suppl.* I. 2. *a.*

AAIN-EL-GINUM (*Géogr.*), ville ancienne d'Afrique. Fêtes nocturnes que les Africains célébroient dans un temple aux environs de cette ville. *Suppl.* I. 2. *a.*

AAIN-MARIAM, (*Géogr.*) ou la fontaine de Marie; origine de ce nom; fituation de cette fontaine. *Suppl.* I. 2. *a.*

AAIN-TOGIAR, (*Géogr.*) ou la fontaine des Marchands. Nom donné aux ruines d'une ville de la Paleftine. *Suppl.* I. 2. *a.* Defcription de ce lieu. *Ibid. b.*

AAL, (*Botan.*) genre de plante dont il n'eft fait mention que dans l'Herbier de Rumphe. Defcription de deux efpeces que cet auteur en diftingue. Leurs qualités; leurs ufages. *Suppl.* I. 2. *b.*

AARON, (*Hift. facr.*) fignification de ce nom. Hiftoire d'Aaron, grand-prêtre des Juifs. *Suppl.* I. 3. *a.* Éloge qu'en fait l'auteur de l'Eccléfiaftique, c. LXV, ℣. 7, &c. Comparaifon que fait S. Paul du facerdoce d'Aaron avec celui de J. C. Traits de conformité entre Aaron & Mercure. *Suppl.* I. 4. *a.* Maniere dont on repréfente ce facrificateur des Juifs. *Ibid. b.*

AARON, obfervations fur la métamorphofe de la verge d'Aaron, & fur celle des verges des magiciens de Pharaon. IX. 850. *b.* Dégradation d'Aaron. IV. 758. *a.* Confécration de fa famille. XI. 473. *b.*

AARON-RASCHILD, (*Hift. des Arab.*) calife. Les arts & les fciences encouragés par ce prince. IX. 866. *b.* Il maffacre Yahya & fa famille: fa générofité envers Mondir. I. *Sup.* 809. *a.*

AARON-RASHID, vingt-cinquieme calife, connu fous le nom de *Rashid.* Précis de fa vie. *Suppl.* I. 4. *b.* Portrait de ce prince. *Ibid.* 5. *a.*

AATENARCHEDDE, (*Botan.*) nom malabare d'une efpece d'arbriffeau du genre du mandaru. Defcription qu'en a donnée Plukenet. *Suppl.* I. 5. *b.*

A B

AB, (*Antiq. Hebraïq.*) mois des Hébreux. Jeunes qu'ils célébroient en ce mois. I. 6. *a.*

AB, (*Lang. Syriaq.*) nom du dernier mois de l'été. I. 6. *b.*

AB, (*Lang. Hébraïq.*) fignifie *pere.* Ce mot a été pris auffi pour fignifier un perfonnage à qui l'on vouroit les mêmes fentimens qu'à un pere. I. 6. *b.*

AB, (*Gramm.*) particule prépofitive en françois. XII. 101. *a.*

ABA, (*Géogr.*) ville d'Arcadie: fête de Bacchus qu'on y célébroit. XV. 236. *b.*

ABACA, (*Botan.*) efpece de bananier appellée *Coffo* dans les Indes. *Suppl.* I. 6. *a.* Son ufage. *Suppl.* I. 783. *b*, 784. *a.* *Voyez* COFFO & FANA.

ABACATUAIA, (*Ichthy.*) poiffon d'un nouveau genre, ainfi nommé au Bréfil. Auteurs qui en ont parlé. Sa defcription. *Suppl.* I. 6. *a.* Obfervation fur le genre particulier de ce poiffon, & fur la famille à laquelle il doit appartenir. Autres efpeces du même genre. *Ibid. b.*

ABADA, (*Hift. nat.*) animal qui fe trouve fur la côte méridionale du Bengale. Sa defcription. I. 6. *b.*

ABADA, (*Zoolog.*) nom employé dans quelques pays d'Afie, pour défigner le Rhinocéros. *Suppl.* I. 6. *b.*

ABADIR, (*Myth.*) nom d'une pierre que Cybele ou Ops fit avaler à Saturne à la place de l'enfant dont elle étoit accouchée. Origine & fignification de ce mot. I. 7. *a.*

ABAI, (*Botan.*) defcription que donne Kempfer de cette plante Afiatique: elle fait dans la famille des anones un genre nouveau; en quoi il differe du tulipier. Autre efpece qu'on peut rapporter à ce genre. *Suppl.* I. 7. *a.*

ABAILARD, (*Pierre*) *Voyez* ABÉLARD.

ABAJOUR, (*Archit.*) efpece de fenêtre deftinée à éclairer tout étage fouterrein. Fenêtres en abajour. I. 7. *a.*

ABAISSÉ, (*Blaf.*) fe dit des ailes des aigles, lorfque le bout eft en-bas, ou qu'elles font pliées. Chevron, pal, bandes abaiffés, piece abaiffée. I. 7. *b.*

Abaiffé, ufage de ce terme dans le Blafon. *Suppl.* I. 7. *a.* Obfervations fur Antoine de Paulo, grand-maître de l'Ordre de Malthe. Armes de Paulo de Calmont, à Touloufe, & de Mellet de Fargues en Auvergne. *Ibid. b.*

ABAISSEMENT, (*Algéb.*) réduction des équations au moindre degré dont elles font fufceptibles. I. 7. *b.*

ABAISSEMENT. (*Géogr. Aftron.*) Abaiffement du pole. Abaiffement de l'horizon vifible. I. 7. *b.* Abaiffement d'une étoile fous l'horizon. I. 8. *a.*

Abaiffement. Abaiffement du cercle crépufculaire. Temps que le foleil emploie à defcendre jufqu'à ce cercle. Abaiffement des planetes par l'effet de la parallaxe. Abaiffement du niveau. Différence entre le niveau vrai & apparent. *Suppl.* I. 7. *b.* Abaiffement des fignaux dans les opérations employées pour mefurer la grandeur de la terre, ou pour lever des cartes topographiques. Ouvrages à confulter fur ce fujet. *Suppl.* I. 8. *a.*

ABAISSEMENT *ou* ABATTEMENT, (*Blaf.*) eft quelque chofe d'ajouté à l'écu, en conféquence d'une action déshonorante. Parmi les Auteurs, les uns les fuppofent réels, les autres les rejettent comme des chimeres. I. 8. *a.*

ABAISSEMENT *de la main*, (*Mufiq.*) voyez FRAPPÉ.

ABAISSER, BAISSER, (*Synon.*) difference entre ces mots. II. [illegible]3. *a.*

ABAISSEUR, (*Anatom.*) mufcles de ce nom. I. 8. *b.*

ABALIÉNATION, (*Jurifp.*) forte d'aliénation. I. 8. *b.*

ABALON, (*Botan.*) genre de plante auquel Linnæus a donné le nom d'*helonias.* Defcription de deux efpeces renfermées dans ce genre. *Suppl.* I. 8. *a.* Erreurs de Linnæus fur ces plantes. *Ibid. b.*

ABAMA, (*Botan.*) genre de plante qui vient naturellement auprès de l'Acore. Auteurs qui ont parlé de fa defcription. *Suppl.* I. 9. *a.*

ABANDION, (*Botan.*) genre de plante de la famille des liliacées. Defcription de deux efpeces qu'il renferme. *Suppl.* I. 9. *a.*

ABANDONNEMENT, *défiftement d'un héritage.* (*Jurifp.*) Ce qu'emportent ces deux expreffions différentes. IV. 886. *b.*

ABANO, (*Géogr.*) petite ville du Padouan. Qualité des eaux de fes bains. *Suppl.* I. 9. *b.*

ABAPUS, (*Botan.*) genre de plante de la famille des liliacées. Defcription de deux efpeces qu'il renferme. *Suppl.* I. 9. *b.*

ABAQUE, 1°. table couverte de pouffiere, fur laquelle les anciens mathématiciens traçoient leurs figures. 2°. Table de Pythagore, pour apprendre plus facilement les principes d'arithmétique. I. 9. *a.* 3°. Armoire en buffet qui fervoit chez les Anciens à différens ufages. Etymologie du mot *abaque.* Ses différentes fignifications. Defcription de l'abaque qui étoit d'ufage pour les comptes & les calculs. Abaque, efpece d'auge dont on fe fert dans les mines. Abaque, couronnement du chapiteau d'une colonne. Autres fignifications de ce mot en architecture. *Ibid. b.*

ABARANER *ou* ABRENER, (*Géogr.*) ville d'Afie dans la grande Arménie. *Suppl.* I. 10. *a.*

ABARBANEL, (*R. Ifaac*) obfervations fur fa vie & fes ouvrages. IX. 573. *b.*

ABAREMO-TEMO, (*Botan.*) l'exiftence de cet arbre n'eft nullement douteufe, comme on l'avoit foupçonné: c'eft une efpece d'acacia. Lieux où on le trouve. Sa defcription; fes vertus; fes ufages. *Suppl.* I. 10. *a.*

ABARES, *voyez* AVARES. *Suppl.* I. 10. *a.*

ABARI, ABARO, ABARUM, (*Botan.*) c'eft par erreur que ce mot a été ainfi écrit, au lieu de *Abavi*, *Abavo*, *Abavum.* *Suppl.* I. 10. *a.*

ABARIS, (*Géogr.*) ville d'Égypte, connue fous le nom de *Pelufium.* Obfervations fur cette ville. Divers noms qu'elle a eus. *Suppl.* I. 10. *b.*

ABARIS *le Scythe.* XIV. 849. *a*, 850. *b.*

ABARIS, *Médecin.* X. 276. *b.*

ABAS, nom d'un vent, d'une riviere d'Albanie, & de différens perfonnages connus dans la Mythologie. *Suppl.* I. 10. *b.*

ABASCIE, (*Géogr.*) partie de la Géorgie. Il y a peu de villes en ce pays, & meme peu d'habitations fixes. Obfervations fur les habitans. *Suppl.* I. 10. *b.* Voyez ABCAS.

ABASCIE, riviere d'Afie. *Ibid.*

ABASSAM, (*Géogr.*) petit royaume d'Afrique en Guinée. *Suppl.* I. 11. *a.*

ABASSIS, pesée de cette monnoie de Perse. XII. 449. *b.*

ABATAGE, 1°. terme de maçonnerie, faire un abatage d'une ou plusieurs pierres. 2°. Sixieme manœuvre du faiseur de bas au métier. 3°. Explication de ce que les charpentiers entendent par *faire un abatage*. I. 10. *a.*

ABATANT, 1°. espece de volet. 2°. Partie du métier à faire des bas. I. 10. *b.*

ABATELLEMENT, (*Comm.*) terme usité dans les échelles du levant: sentence d'interdiction de commerce. I. 10. *b.*

ABATOS, (*Géogr.*) isle d'Égypte dans le lac Mæris. Ce qui la rendoit remarquable. Rocher du même nom. *Supp.* I. 11. *a.*

ABATTÉE, (*Marine.*) mouvement de rotation que fait un vaisseau lorsque l'avant cede ou obéit à la direction du vent. Différence entre l'arrivée & l'abattée. Voyez, à l'*article* ARRIVÉE, les moyens que l'on peut employer pour faire céder le vaisseau à la direction du vent. Mesure de la grandeur d'une abattée. Cause des abattées d'un vaisseau qui est en panne ou à la cape. *Suppl.* I. 11. *a.*

ABATTIS, 1°. pierres abattues dans une carriere. 2°. Arbres abattus & entassés pour former une espece de retranchement dans les défilés & les passages des rivieres, ou pour mettre certains postes à l'abri des attaques. I. 10. *b.* 3°. Coupe d'un bois ou d'une forêt. 4°. Terme de chasse. 5°. Terme de cuisine. 6°. Tuerie. 7°. Terme de tanneurs & de chamoiseurs: cuirs d'abattis. I. 11. *a.*

ABATTIS, (*Art milit.*) sorte de retranchement qui se pratique dans un bois, lorsqu'il s'agit de barrer un passage à la hâte. Maniere de le faire. Selon le chevalier Folard, les saules sont, de tous les arbres, les plus propres à ces sortes d'ouvrages. Différens cas où l'on peut se servir très-utilement de ces abattis. *Suppl.* I. 11. *b.* Exemples de leur utilité, dans les combats de Fribourg, en 1644; à Ensheim, en 1674, & à Malplaquet, en 1709. — Les abattis font un merveilleux effet, lorsqu'il s'agit de soutenir une attaque après le passage d'une riviere; lorsqu'on se trouve enfermé entre deux armées, & qu'on est dans l'attente de quelque secours: lorsqu'un corps de troupes porté dans des bois en avant de l'armée est sur le point d'être enveloppé. Voyez à l'*art.* RETRANCHEMENT, les différentes dispositions qu'on peut faire, tant pour l'attaque que pour la défense de ces sortes de fortifications. Observation particuliere sur la maniere de les attaquer. *Ibid.* 12. *a.*

ABATTRE, terme de marine, de manége, de fauconnerie, du métier de faiseur de bas, I. 11. *a.* de chapelier, du jeu de tric-trac. *Ibid. b.*

ABATTRE, (*Marine.*) faire une abattée en appareillant. *Suppl.* I. 12. *b.* *Voyez* ABATTÉE & APPAREILLER.

Abattre un vaisseau, le coucher sur un côté. Lorsqu'on l'abat jusqu'au point de découvrir sa quille, on appelle cela le *virer en quille*. Maniere d'exécuter cette manœuvre. *Suppl.* I. 12. *b.* Ce qu'on entend par côté du vent, & côté sous le vent dans un vaisseau abattu. *Ibid.* 13. *a.* Maniere de redresser le vaisseau. Façon d'abattre qui peut être usitée en tout lieu, & qui est telle qu'on peut se passer de tout l'appareil nécessaire pour le soutien de la mâture. *Ibid.* 14. *a.* Pieces de bois dont l'usage est de soutenir la mâture des vaisseaux qu'on veut abattre. Détails sur la manœuvre d'abattre le vaisseau. *Suppl.* I. 230. *a*, *b*. 231. *a.*

ABATTUE, (*Salines.*) travail continu d'une poële, depuis le moment où on la met en feu jusqu'à celui où on la laisse reposer. I. 11. *b.*

ABAVI, ABAVO, ABAVUM, (*Botan.*) *Voyez* ABARI.

ABAWIWAR, (*Géogr.*) contrée de la haute-Hongrie. Ses bornes, ses principales villes. Origine de son nom. *Suppl.* I. 14. *b.*

ABBA, observations sur ce mot. IX. 261. *a.*

ABBADIE. (*Jacques*) Examen des preuves qu'il allegue pour démontrer la certitude de la vision céleste de Constantin. XVII. 352. *a*, *b*. 353. *b.*

ABBAS, (*Hist. des Arabes.*) premier calife Abbasside. Précis de sa vie & de son regne. *Suppl.* I. 14. *b.* Son caractere. *Suppl.* II. 130. *a.*

ABBASSIDES, (*Hist. des Califes.*) famille Arabe qui fut en possession du califat après les Omuriades. Comment cette révolution arriva. *Suppl.* I. 15. *a.* Caractere des Abbassides. Changement dans les mœurs des Arabes que produisirent les sciences & les lettres, protégées par ces califes. Motomasem, huitieme calife Abbasside, confie la garde de sa personne à des étrangers féroces, connus sous le nom de *Turcs*, qui, devenus dispensateurs des graces, n'éleverent aux dignités que leurs parens & leurs amis. Rhadi Bellat, vingtieme Abbasside, acheve de perdre l'autorité affoiblie par la mollesse de ses prédécesseurs. *Ibid. b.* Rétablissement de Kaiem, calife abbasside par Trogrudbek. Depuis cet événement, onze califes languirent sans pouvoir à Bagdad, qui fut prise par le petit-fils de Gengis, l'an de l'hégire 656. Dans la suite, le sultan Bibar, l'un des successeurs de Saladin, appelle en Égypte une branche des Abbassides qui y exerça le califat jusqu'en 92, que Selim en fit la conquête. *Ibid.* 16. *a.* Voyez CALIFES.

ABBATIALE. *Table.* XV. 800. *a.*

ABBAYE, différence entre abbaye & prieuré. I. 11. *b.* Dans le commencement de la monarchie françoise, les duchés & comtés s'appelloient *abbayes*. Plusieurs personnes de la premiere distinction, & même des rois prenoient le nom d'*abbés*. Le tiers des meilleurs bénéfices d'Angleterre étoit anciennement approprié aux abbayes & autres maisons religieuses. Abbayes de France qui ne sont pas à la nomination du roi. *Ibid.* 12. *a.*

ABBAYES, données en commende à des laïques. III. 685. *a.* Abbayes consistoriales: elles ne sont pas toujours proposées en consistoire. IV. 47. *b.* Les abbayes chefs d'ordre sont toutes régulieres. III. 272. *a.* Description d'une abbaye. Voyez *Architecture*, vol. I. des planches. *Armes d'abbayes*, voyez la planche XIV du blason, vol. II.

ABBÉ, (*Hist. eccl.*) origine de ce mot. Ce qu'étoient les anciens abbés. I. 12. *a.* Loix & supérieurs auxquels ils étoient soumis. Exemption des ordinaires & autres privileges qu'ils avoient obtenus. Gouvernement des abbés parmi les anciens moines d'Égypte, & en occident. Ils étoient distingués du clergé. Permission qui leur fut donnée ensuite d'exercer la prêtrise dans leurs monasteres. *Ibid. b.* Époque du relâchement & de l'ambition des abbés. L'ordre de Cluny, pour établir l'uniformité, ne voulut avoir qu'un seul abbé. Mais les fondateurs de Citeaux donnerent des abbés à tous les nouveaux monasteres qu'ils fonderent. Les chanoines réguliers eurent aussi des abbés dans leurs principales maisons. Les biens des monasteres ayant excité la cupidité des séculiers, les laïques se mirent en possession d'une partie de ces biens, & prirent même le titre d'*abbés*. I. 13. *a.* A cet abus succéda la coutume de donner ces biens en commende à des clercs séculiers. Origine des abbés mitrés, crossés & non crossés; des abbés œcuméniques, cardinaux, &c. Les abbés aujourd'hui se divisent principalement en abbés réguliers, & en abbés commendataires. *Ibid. b.* Jurisdiction & privileges des uns & des autres. Il est probable que les abbés commendataires ne furent jamais bien communs en Angleterre. En quoi consistoit anciennement la cérémonie par laquelle on établissoit un abbé. Division des biens des abbayes de France en trois lots, savoir; celui de l'abbé, celui des religieux, & la portion affectée aux réparations & charges communes de l'abbaye. *Ibid.* 14. *a.* Trois sortes de puissances des abbés réguliers. Celle de l'abbé commendataire. *Ibid. b.*

Abbé, titre que l'on donne à certains évêques, aux supérieurs de quelques congrégations de chanoines réguliers, & à différens magistrats. I. 14. *b.*

Abbé, comment se faisoit anciennement l'élection des abbés. V. 456. *a.* Ordre établi pour l'élection des abbés, & autres dignités semblables. 457. *a*, *b*. 458. *a*, *b*. Abbés nommés autrefois *Archimandrites*. I. 615. *a.* Abbés commendataires. III. 684. *b.* Abbés laïcs dans le Béarn. IV. 1096. *a.* Jurisdiction des abbés. IX. 73. *a.* Notaires, XI. 237. *b.* & vicaires des abbés. XVII. 231. *b.* Abbés de l'empire. IV. 69. *a*, *b*. *Armes d'abbés*, voyez la planche XIV du blason, vol. II. Chapeau d'abbé dans les armoiries. *Suppl.* II. 324. *b.* Crosse d'abbé. 656. *b.* Mitre. *Suppl.* III. 939. *b.*

ABBESSE, (*Hist. eccl.*) l'institution des abbesses, postérieure à celle des abbés. Droits & autorité des abbesses. I. 14. *b.* En France, la plupart des abbesses sont nommées par le roi. En quoi consiste cette nomination. Age requis pour obtenir le titre d'*abbesse*. Confessions que l'abbesse recevoit autrefois de ses religieuses. *Ibid.* 15. *a.* De l'élection des abbesses. V. 458. *a.*

ABBEVILLE, (*Géogr.*) ville capitale du Ponthieu en Picardie. Son origine, & celle de son nom. Sa description. Draps d'Abbeville. Hommes célebres auxquels cette ville a donné naissance. Sa devise. Sa population. *Suppl.* I. 16. *a.*

Abbeville, ce qui s'y pratiquoit autrefois à l'égard des meurtriers. VIII. 252. *a.* De la manufacture des draps fins d'Abbeville. X. 62. *a.*

ABBOT, (*Robert & George*) anecdotes sur ces deux ecclésiastiques anglois. VII. 1006. *b.*

ABCAS & ABCASSES, (*Géogr.*) peuples d'Asie entre la Circassie, la mer Noire & la Mingrelie. Leur caractere & leur commerce. *Suppl.* I. 16. *b.* *Voyez* ABASCIE.

ABCÈS, (*Chirurg.*) étymologie de ce mot. I. 15. *a.* Traitement des abcès. *Ibid. b.* Mémoire de M. Petit sur les tumeurs de la vésicule du fiel, & les signes qui les distinguent des abcès dans le foie. Les ventricules du cœur sont moins sujets à des abcès qu'à des inflammations. Exemple d'une guérison d'un abcès au foie, & de celle d'un abcès dans la poitrine. I. 16. *a.*

Abcès, différence entre dépôt & abcès. IV. 865. *a.* Causes de la fermentation de l'abcès. XV. 682. *a.* 867. *b.* Fluctuation qu'on imprime avec les doigts à un abcès, pour en porter un jugement convenable. VI. 881. *b.* Relâchement que produit le pus dans les chairs voisines de l'abcès, avant qu'il ait été évacué: nécessité de suppléer par des remedes à cette évacuation, pour entretenir les chairs dans un état qui favorise la continuation de la suppuration. IV. 998. *b.* Déprava-

tion des matieres purulentes que peut cauſer l'air en pénétrant dans la cavité de l'abcès. Uſage des digeſtifs, pour prévenir cette dépravation, & entretenir le relâchement. 999. *a.* De l'uſage des inciſions & contr'ouvertures. IV. 138. *b.* VIII. 650. *a.* Des injections dans les abcès. VIII. 750. *a.* Vers dans les abcès. XVII. 44. *a.* Des abcès par leſquels ſe terminent quelques maladies inflammatoires. VIII. 709. *a.* 717. *a.* 724. *b.* 725. *a.* Abcès enkiſté. V. 691. *a.* Abcès d'une eſpece ſinguliere, maladie endémique des habitans de Sibérie. XVII. 630. *a.* Dangers des abcès à l'aiſſelle. I. 240. *a.* Abcès dans le cœur. III. 601. *b.* Au col. 318. *b.* Sur l'*article* ABCÈS, *voyez* PLAIE & ULCERE.

ABDALLA, (*Hiſt. des Califes*) oncle des deux premiers califes abbaſſides; comment il fut un des inſtrumens de la grandeur de ſa famille. Son caractere féroce & cruel. *Suppl.* I. 16. *b.* Animé par l'ambition de devenir calife. Après la mort d'Abbas, ſon armée eſt défaite par le célebre Moſlem. Sa mort à Bagdad. *Ibid.* 17. *a.*

ABDALLA, pere de Mahomet. Circonſtances de la conception de cet enfant extraordinaire. Portrait d'Abdalla. *Sup.* I. 17. *a.*

ABDALLA SABA, (*Hiſt. des Sectes relig.*) né dans le judaïſme, devient muſulman, & donne naiſſance à la ſecte des gholaites. *Suppl.* I. 17. *a.* Doctrine extravagante de ces ſectaires. Culte qu'ils rendoient à Ali. *Ibid. b.*

ABDALLA *ſurnommé* AL-SHAFEI, (*Hiſt. des ſectes rel.*) chef de la troiſieme ſecte orthodoxe des ſonnites. Précis de ſa vie. Son caractere. *Suppl.* I. 17. *b.*

ABDALLA ALMAMON, (*Hiſt. des Calif.*) vingt-ſeptieme caliſe de Bagdad. Precis de ſon regne. *Suppl.* I. 18. *a.* Portrait de ce prince. *Ibid. b.*

ABDALLA, fils de Zobéir & d'Aſma. Principaux événemens de ſa vie. *Suppl.* I. 18. *a.*

ABDALMALEC, calife. *Suppl.* II. 128. *b.*

ABDAS, évêque de Suze: temple des adorateurs du feu qu'il détruiſit. La conduite qu'il tint dans cette circonſtance, juſtifiée très-inconſidérément par Théodoret. XII. 346. *a.* XVII. 698. *a, b.*

ABDELARI, *liſez* ABDELAVI, (*Botan.*) nom égyptien d'une eſpece de melon. Deſcription de cette plante & de ſon fruit. *Suppl.* I. 19. *b.*

ABDEMELECH, (*Hiſt. ſainte.*) ſerviteur de Sédécias, qui délivra Jérémie de ſa priſon. *Suppl.* I. 19. *b.*

ABDENAGO *ou* AZARIAS, (*Hiſt. ſainte.*) l'un des trois jeunes hébreux que Nabuchodonoſor fit jetter dans une fournaiſe ardente. *Suppl.* I. 19. *b.*

ABDERAME I, (*Hiſt. des Califes*) ſurnommé *Abdel* ou *le Juſte*. Précis de ſa vie. *Suppl.* I. 19. *b.*

Abderame, conquêtes de ce prince arabe. IX. 866. *a.* Il forme en Eſpagne un état indépendant. *Suppl.* II. 130. *a.*

ABDERAME *ou* ABDALRAHMAN, (*Hiſt. des Sarraſ.*) général de Heſcham, calife des Sarraſins au huitieme ſiecle. Ses exploits. Sa mort. *Suppl.* I. 19. *b.*

ABDERAME, (*Hiſt. mod.*) ſouverain de Safie, dans le royaume de Maroc, &c. *Suppl.* I. 20. *a.*

ABDERE, (*Mythol.*) favori d'Hercule. Ville du même nom, bâtie près de ſon tombeau: elle fut la patrie de Démocrite. *Suppl.* I. 20. *a.*

ABDERE, ABDERITES, ABDERITAINS, (*Hiſt. anc.*) ville & peuple de Thrace. Ce peuple paſſoit pour groſſier & ſtupide. Maladie ſinguliere dont les Abderitains étoient attaqués dans un certain tems de l'année. Ils appellerent Hyppocrate pour guérir Démocrite de la prétendue folie qu'ils lui attribuoient. *Suppl.* I. 20. *a.*

ABDERITAINS, leur guerre avec les Thaſiens. XVI. 222. *b.*

ABDEST, (*Hiſt. des cérémon.*) purification légale en uſage chez les Turcs & chez les Perſans. I. 16. *b.*

ABDIAS *de Babylone*, (*Hiſt. eccl.*) auteur d'une *Hiſtoire du combat des Apôtres*. Contradictions qui démontrent l'impoſture de cet auteur. Éditions de ſon ouvrage. *Suppl.* I. 20. *b.*

ABDIAS, (*Hiſt. ſainte.*) le quatrieme des douze petits prophetes. Autres perſonnages de ce nom dont il eſt parlé dans l'écriture. *Suppl.* I. 20. *b.*

ABDICATION, 1°. acte par lequel un magiſtrat, ou une perſonne en charge y renonce. Différence entre l'abdication & la réſignation. 2°. Acte par lequel un pere déſavoue ſon fils. 3°. Acte par lequel un homme libre renonçoit à ſa liberté. 4°. Abdication au palais. I. 16. *b.*

ABDIQUER, *ſe démettre*, (*Synon.*) différence entre ces mots. IV. 809. *b.*

ABDISSI, ABDISU *ou* ABDIESU, (*Hiſt. eccl.*) patriarche de Muzal en Syrie. Sa ſoumiſſion au concile de Trente. *Suppl.* I. 20. *b.*

ABDOLONYME, (*Hiſt. de Sidon.*) phénicien qui, de l'état obſcur de laboureur, devint roi de Sidon, & reçut la couronne des mains d'Alexandre-le-Grand. *Suppl.* I. 20. *b.*

ABDOLONYME, roi de Sidon. XIII. 500. *a.* XV. 171. *a.*

ABDOMEN, (*Anatom.*) le bas-ventre. Étymologie du mot. Deſcription de l'abdomen. Parties qu'il renferme. I. 17. *a.*

Abdomen, ſa deſcription. VIII. 271. *b.* *Suppl.* II. 612. *a, b.* Limites du thorax & de l'abdomen. *Ibid. a.* Glandes de l'abdomen, qui reçoivent les vaiſſeaux lymphatiques. IX. 775. *b.* Muſcles de l'abdomen: muſcle tranſverſe. XVI. 564. *a.* L'oblique aſcendant & l'oblique deſcendant. XI. 307. *b.* *Suppl.* IV. 76. *a, b.* Muſcle pyramidal. XIII. 594. *a.* Arcade des muſcles de l'abdomen. *Suppl.* I. 532. *b.* Muſcle droit. V. 115. *a.* *Suppl.* II. 741. *b.* Tendons appellés *énervations*, qui ſe remarquent dans les différentes parties des muſcles droits. V. 651. *a.* Preſſion des muſcles de l'abdomen ſur l'eſtomac. *Suppl.* II. 876. *b.* Maladies de l'abdomen. Fiſtule. VI. 825. *b.* Enflure. XVI. 777. *a, b.* Epanchement du ſang dans l'abdomen. VIII. 119. *a.* Des plaies de l'abdomen. XII. 684. *a, b.* Inſtrument pour dilater les plaies du bas-ventre, afin de réduire les parties qui en ſont ſorties. II. 265. *b.* De la réunion des plaies du bas-ventre, VII. 521. *b.* Des fomentations appliquées ſur le bas-ventre. VII. 48. *a.* Inciſion de l'abdomen appellée *gaſtrotomie*. 522. *b.* Influence réciproque contre les viſceres abdominaux & le cerveau. IX. 921. *b.* Uſage de la chaiſe chirurgicale pour les opérations de l'abdomen. *Suppl.* II. 308. *b.*

ABDOMINALE, *artere*, (*Anat.*) branche de la crurale. *Suppl.* II. 657. *a.*

ABDON, (*Hiſt. ſainte.*) différens perſonnages de ce nom dont il eſt parlé dans l'Écriture. *Suppl.* I. 21. *a.*

ABDON, (*Géogr. ſacr.*) ville de la tribu d'Aſer, aſſignée aux lévites. Incertitudes ſur cette ville. *Suppl.* I. 21. *a.*

ABDUCTEUR, (*Anat.*) muſcles abducteurs. I. 17. *b.*

ABDUCTION, (*Logiq.*) eſpece d'argumentation. I. 17. *b.*

ABDYRMACHIDES, (*Hiſt. anc.*) peuple de l'ancienne Lybie. Obſervations ſur leur caractere & leurs mœurs. *Suppl.* I. 20. *a.*

ABÉCÉDAIRE, (*Botan.*) nom que Rumphe a donné à une plante de l'iſle Ternate. Nom qu'on lui donne en Aſie. Sa deſcription. Ses qualités. *Suppl.* I. 20. *b.* Ses uſages. Famille & genre auxquels elle appartient. *Ibid.* 22. *a.*

ABÉCÉDAIRE, *voyez* SYLLABAIRE.

ABÉE, (*Géogr.*) villes grecques de ce nom. *Suppl.* I. 22. *a.*

ABEILLE, (*Hiſt. nat.*) trois ſortes d'abeilles: l'abeille commune, les faux-bourdons ou mâles, & les femelles ou reines. Des reines abeilles: caracteres qui les diſtinguent. Leur emploi dans les ruches. Abeilles mâles, leur durée, leur forme. I. 18. *a.* Leur emploi. Abeilles ouvrieres ou communes: leur deſcription. Manœuvre qu'elles exécutent avec leurs jambes. *Ibid. b.* Uſages de leur trompe, de leurs eſtomacs & de leur aiguillon. Les piquures des abeilles leur ſont ſouvent mortelles. *Ibid.* 19. *a.* Effets de ces piquures. Leur remede. Hiſtoire des abeilles. Expérience par laquelle on parvient à trouver la mere abeille. Expérience de l'accouplement des abeilles. *Ibid. b.* Tems de la fécondité de la mere. Sa ponte prodigieuſe d'environ douze mille œufs. Inſtinct des abeilles ouvrieres, pour préparer les alvéoles à ces nouveaux œufs. *Ibid.* 20. Ponte & deſcription de ces œufs. Soin des abeilles pour leurs vers. *Ibid. b.* Métamorphoſe de ces vers. Nourriture des abeilles. Eſpece de dévoiement auquel elles ſont ſujettes. *Ibid.* 21. *a.* Comment on les guérit. Caracteres qui diſtinguent les jeunes abeilles & les vieilles. Durée de leur vie. Détails ſur les faits les plus remarquables dans l'eſpece de ſociété qu'elles compoſent. Elles ne peuvent travailler ſans la préſence de la mere abeille, qui doit être unique dans la ruche. Durée de leurs travaux. Comment elles ſont la cire. *Ibid. b.* Leur état en hiver. Mort des faux-bourdons. Sort des animaux qui entrent dans la ruche. Eſpece d'abeilles différentes de celles qui produiſent le miel & la cire. Abeilles connues ſous le nom de *bourdons*, voyez ce mot. Deſcription & hiſtoire naturelle des abeilles perce-bois. *Ibid.* 22. *a.* Des abeilles maçonnes, & de quelques autres eſpeces d'abeilles qui ſont des nids ſous terre. *Ibid. b.*

Abeille. Chaleur remarquable des abeilles. III. 38. *a.* Obſervation microſcopique de l'aiguillon d'une abeille. XI. 722. *b.* Du ſexe des abeilles ouvrieres. I. 124. *a.* Des ruches, XIV. 427. *a, b.* Premiers travaux des abeilles dès qu'elles ſe trouvent bien dans une ruche. V. 995. *b.* Travail de la cire. III. 471. *a, b.* Comment elles conſtruiſent leurs alvéoles. I. 306, 307. Details ſur la maniere dont elles travaillent le miel: double eſtomac des abeilles ouvrieres. X. 496. *a.* Reſſource qu'elles tirent des bruyeres. *Suppl.* II. 75. *b.* Récolte abondante que leur fourniſſent les ſaules au commencement du printems. *Suppl.* IV. 750. *a.* De la ſortie des eſſaims & de ce qu'il faut obſerver pour les faire entrer dans une ruche. V. 994. *a, b,* &c. Une mere abeille eſt en état de conduire un eſſaim, quatre ou cinq jours après qu'elle eſt métamorphoſée en mouche: lorſqu'elle ſort de la ruche, elle eſt déja prête à pondre: ce qui arrive lorſqu'il y a deux ou pluſieurs femelles dans un eſſaim. V. 995. *a.* Diverſes obſervations ſur les abeilles du mont Hymette dans l'Attique. VIII. 394. *b.* Sur celles de Narbonne & Rouſſillon. X. 770. *b.* — 774. *a.* Abeilles d'Amérique. 774. *a, b.* Abeille tapiſſiere. XV. 899. *b.* Fauſſes teignes qui attaquent les abeilles. XVI. 7. *a.* Réflexions d'un poëte ſur la deſtruction des abeilles pour en avoir le miel.

XVII.

XVII. 740. *a*, *b*. — *Voyez* les planches sur les abeilles, dans le vol. I. article *Economie rustique.*

ABEILLE, (*Astron.*) constellation méridionale. *Suppl.* III. 965. *b*.

ABEILLE, (*Blason*) est l'hiéroglyphe du travail & de l'obéissance. Sa situation dans les armoiries. *Ibid.*

ABEILLE, (*M.*) son projet pour la construction du canal de Bourgogne. *Suppl.* II. 169. *b*.

ABEILLE, figure symbolique. XV. 733. *a*.

ABEILLE, (*Gaspard*) observations sur la vie & les ouvrages de ce Poète. XIV. 288. *b*.

ABEILLES, (*Myth.*) passerent pour nourrices de Jupiter. I. *a*. 23.

ABEL, (*Hist. sainte.*) second fils d'Adam. *Suppl.* I. 22. *a*. Poeme de M. Gesner, intitulé : *La Mort d'Abel.*

ABEL. Du sacrifice d'Abel. Beau morceau du Poëme de la mort d'Abel. XIV. 478. *b*. — 480. *b*.

ABEL, (*Hist. de Danemarck*) roi de Danemarck. Histoire de son regne. *Suppl.* I. 22. *b*. Férocité de son caractere. — *Ibid.* 23. *b*. Voyez *Suppl.* II. 8. *b*. 9. *a*.

ABELARD, (*Pierre*) Histoire de cet homme célebre par sa science, par ses amours & ses malheurs. XI. 773. *a*. 887. *a*, *b*. XIV. 771. *a*, *b*. 772. *a*, *b*. *Suppl.* IV. 7. *a*.

ABÉLIENS, ABÉLONIENS & ABÉLONITES, (*Hist. ecclés.*) sorte d'hérétiques en Afrique, dont la pratique distinctive étoit de se marier, & de faire profession de se passer de leurs femmes. Principe sur lequel ils fondoient cette pratique. I. 23. *a*. Histoire de cette secte. Pourquoi ceux qui l'embrasserent furent appellés *Abéliens. Ibid. b.*

ABELLA, (*Géogr.*) ville de la Campanie. Auteurs qui en ont parlé. *Suppl.* I. 23. *b*.

ABELLI, (*Louis*) XVII. 225. *a*.

ABELMAACHA, *ou* ABELE, (*Géogr.*) ville de la tribu de Nephtali. Evénement qui la rendit illustre. *Suppl.* I. 23. *b*.

ABELMOSC, (*Botan.*) plante qu'il ne faut pas confondre avec l'ambrette, comme quelques-uns l'ont fait. Observations sur les noms que les naturalistes lui ont donnés. *Suppl.* I. 23. *b*. Description, qualités & usages de cette plante. *Ibid.* 24. *a*.

ABEN-EZRA, histoire & doctrine de ce rabin. IX. 42. *b*. XVI. 388. *a*.

ABER, (*Géogr.*) lac d'Ecosse. *Suppl.* I. 24. *a*.

ABER, (*Conchyliol.*) nom que les Negres du Sénégal donnent à un petit coquillage. *Suppl.* I. 24. *a*. Sa description. *b*.

ABERBROTHOCK, (*Géogr.*) village d'Ecosse. Qualités & propriétés des eaux minérales qu'on trouve dans ce lieu. *Suppl.* I. 24. *b*.

ABERDEEN *ou* ABERDON, (*Géogr.*) ville de l'Ecosse septentrionale. Sa description. *Ibid.*

ABERGEMENT, (*Géogr.*) divers lieux de ce nom en Bourgogne & en Franche-Comté. *Suppl.* I. 25. *a*.

ABERRATION, (*Astron.*) mouvement apparent dans les étoiles fixes. Histoire de la découverte de cette aberration. Comment M. Bradley en explique la théorie. I. 24. *a*. Comparaison de M. de Maupertuis pour la faire concevoir. *Ibid. b.* Démonstration simple de cette aberration. Ouvrages à consulter sur la théorie & les calculs de l'aberration. *Ibid.* 25. *a*.

ABERRATION, histoire de la découverte de l'aberration des étoiles. *Suppl.* II. 893. *a*, *b*. Par la théorie de l'aberration & le système de l'émission de la lumiere du corps du soleil, on sait que la terre parcourt en $8' \frac{1}{2}$ un arc de $20''$. de son orbite. V. 567. *b*. Tables d'aberration pour les étoiles fixes & les planetes. *Suppl.* IV. 901. *b*. — 907. *a*.

ABERRATION, (*Astron.*) histoire de la découverte qu'a faite Bradley de l'aberration des étoiles fixes. Variations annuelles observées par quelques astronomes dans certaines étoiles, avant cette démonstration. Ces variations attribuées par erreur à la parallaxe du grand orbe. *Suppl.* I. 25. *a*. Recherche de Bradley pour en trouver la véritable cause. *Ibid. b.* Ingénieuse explication qu'il en a donnée. Ellipse que chaque étoile décrit par l'effet de cette aberration. 26. *a*. Doctrine de l'auteur sur ce mouvement apparent. Méthode pour trouver l'aberration en latitude, & en déclinaison & en ascension droite. Table des aberrations dans la connoissance des tems de 1774. Abrégé de cette table pour les dix principales étoiles, vers 1750. *Ibid. b.* De l'aberration qui a lieu dans les planetes. Maniere de la calculer. *Suppl.* I. 27. *a*.

ABERRATION, (*Optiq.*) dispersion des rayons qui, par l'imperfection des lunettes, produit la confusion des images. Deux causes de l'aberration ; savoir, la sphéricité des verres ou des miroirs, & la diverse réfrangibilité des rayons. *Suppl.* I. 27. *a*. Lunettes achromatiques inventées par Euler, pour diminuer ces deux especes d'aberration. *Ibid. b.*

ABEX, (*Géogr.*) contrée maritime d'Afrique. Qualité du pays. Observations sur les habitans. *Suppl.* I. 27. *b*.

ABIA *ou* ABIAS, (*Hist. sainte.*) divers personnages de ce nom, dont il est parlé dans l'ancien testament. *Suppl.* I. 27. *b*.

ABIA, (*Hist. anc.*) roi des Parthes. *Ibid.*

ABIATHAR, (*Hist. sainte*) fils d'Abimelech ; fut le dixieme grand-prêtre des Juifs, &c. — Autre personnage de ce nom. *Suppl.* I. 27. *b*. *Voyez* ACHIMELEC.

ABJECTION, *voyez* BASSESSE.

ABIENS, (*Hist. anc.*) peuples Scythes ou Thraces qui faisoient profession d'un genre de vie austere. Haute estime que les Grecs avoient pour eux. I. 25. *b*.

ABIGAIL, (*Hist. sainte*) femme de Nabal, & ensuite de David, &c. *Suppl.* I. 28. *a*. *Voyez* NABAL.

ABIME, (*Blason*) pieces en abime.

ABIMELECH, (*Hist. sacr.*) nom commun à tous les rois de Gérare, ville d'Arabie Pétrée. Passion violente que l'un de ces rois conçut pour Sara, femme d'Abraham. Réflexion sur la beauté que cette femme du patriarche conserva dans un âge très-avancé. *Suppl.* I. 28. *a*.

ABIMELECH, fils du précédent, conçut aussi de l'amour pour Rébecca, femme d'Isaac. *Ibid.*

ABIMELECH, fils de Gédéon. Principaux événemens de sa vie. *Ibid. b.*

ABISME, (*Gramm.*) étymologie de ce mot. Ses significations. I. 25. *b*.

ABISME, différence entre gouffre, précipice & abisme. XIII. 270. *b*. Des vents qui sortent des abismes. XVII. 19. *b*.

ABISME, (*Critiq. sacr.*) l'enfer & les lieux les plus profonds de la mer & du chaos, qui étoit couvert de ténebres au commencement du monde, & sur lequel l'esprit de Dieu étoit porté. Sentiment des anciens Hébreux, & de la plupart des Orientaux sur le grand abisme. I. 25. *b*. Conjectures de M. Woodward sur la forme du grand abisme, renfermé, selon lui, dans les entrailles de la terre. I. 26. *a*. Description d'une fontaine sans fond, de Sablé en Anjou, que l'on peut mettre par cette raison au rang des abismes. *Ibid. b.*

ABISME, (*Blas.*) centre ou milieu de l'écu. I. 26. *b*.

ABISME, (*Art mécan.*) vaisseau de bois à l'usage des chandeliers. Sa description & son usage. I. 26. *b*.

ABISSINIE *ou* ETHIOPIE, (*Géogr.*) royaume d'Afrique. Ses bornes & son étendue : ses principales provinces. Qualités & productions du pays. Observations sur les habitans du royaume d'Abissinie. *Suppl.* I. 28. *b*. Religion & mœurs des Abissins. Commerce de ses peuples avec les Hollandois. — *Suppl.* I. 29. *a*. *Voyez* ABISSINS.

ABISSINIE. De la pluie qui y tombe annuellement. *Suppl.* IV. 418. *a*.

ABIU, (*Hist. sacr.*) fils d'Aaron & d'Elizabeth. *Suppl.* I. 29. *a*.

ABJURATION, (*Jurisp. Théolog.*) signification de ce mot chez les anciens Romains. Par le serment d'abjuration en Angleterre, on s'oblige de ne reconnoître aucune autorité royale dans la personne du prétendant. Le mot d'*abjuration* est aussi usité dans les anciennes coutumes d'Angleterre, pour le serment fait par une personne coupable de félonie, qui se retirant dans un lieu d'asyle, s'obligeoit par serment d'abandonner le royaume. I. 27. *a*.

ABJURER, RENONCER *ou* RENIER, différences entre ces mots. XIV. 112. *b*. Cérémonie à laquelle étoit obligé en Angleterre celui qui abjuroit une hérésie pour entrer dans l'église catholique. VI. 371. *b*. Imposition des mains qui se pratiquoit à l'égard de ceux qui abjuroient leurs erreurs dans l'église. VIII. 599. *b*.

ABLAB, (*Botan.*) nom corrompu d'un genre de plante. *Suppl.* I. 29. *a*. *Voyez* LABLAB.

ABLATIF, (*Gramm.*) étymologie du mot. Les Grecs n'ont point de terminaison particuliere pour marquer l'ablatif. Il n'y a point d'ablatif en françois, ni dans les autres langues vulgaires. Les grammairiens les plus habiles soutiennent que l'ablatif est le cas de quelqu'une des prépositions qui se construisent avec l'ablatif ; ensorte qu'il n'y a jamais d'ablatif qui ne suppose quelqu'une de ces prépositions exprimée ou sousentendue. I. 25. *b*.

ABLATIF. Origine de ce mot. VII. 648. *a*. Origine de l'ablatif chez les Latins. IV. 638. *b*. Usage de ce cas. II. 734. *b*. Examen de cette question, si le datif grec doit être appellé quelquefois ablatif, comme le prétendent les auteurs de la grammaire de P. R. IV. 637. *a*, *b*. &c. Le génitif grec ne sauroit être considéré comme un ablatif. IV. 640. *a*. Quelques auteurs latins mettoient constamment les noms de ville à l'ablatif, & les regardoient comme indéclinables. XI. 458. *a*.

ABLATIF ABSOLU, (*Gramm.*) l'auteur prouve qu'il n'y a point d'ablatif qui ne suppose une préposition exprimée ou sousentendue, & que si dans la construction élégante on supprime souvent la préposition, c'est lorsque les autres mots de la phrase font entendre aisément quelle est la préposition sousentendue. Les meilleurs auteurs latins, tant poetes qu'orateurs, ont souvent exprimé les prépositions que les maitres vulgaires ne veulent pas qu'on exprime. Exemples. I. 28. *b*. En françois nous n'avons point d'ablatif absolu ; mais nous avons des façons de parler absolues, comme : *cela fait*, *ce considéré*, *vu par la cour*, &c. I. 29. *a*.

Ablatif absolu. Réflexions ſur ces ablatifs. VII. 647. *b.* &c. Les mêmes réflexions rétractées par l'auteur. XVII. 47. *a*

ABLAY, (*Géogr.*) contrée de la grande Tartarie. *Suppl.* I. 29. *a.*

ABLE, (*Ichthy.*) deſcription de ce poiſſon de riviere. On en tire la matiere appellée *eſſence d'orient*, qui ſert à colorer les fauſſes perles. Deſcription de la maniere de la faire. Les particules de matiere qui viennent des écailles ſont ſenſibles dans cette liqueur, au moyen du microſcope ou même de la loupe. Apparences qu'elles offrent. Autres parties du poiſſon où ſe trouve cette matiere brillante. Conjecture ſur la maniere dont ſe forment les écailles de l'able. I. 29. *b.*

Able, pêche de ce poiſſon avec les ſeinnettes. XIV. 902. *b.*

ABLUTION, (*Hiſt. des cérém.*) ablutions uſitées chez les Romains. Celles que les prêtres juifs obſervoient. Ablutions dans l'égliſe Romaine. I. 30. *a.*

Ablution, aſperſions & ablutions des prêtres payens. I. 758. *a.* Ablutions établies chez les Arabes. *Suppl.* I. 503. *b.*

Ablution, (*Science hermétiq. Philoſophie ſpagyriq.*) abſterſion, lavement de la noirceur, tache, ſouillure de la matiere par la continuation du ſecond degre du feu d'Egypte, &c. *Suppl.* I. 29. *a.*

Ablution, (*Relig. Mahom.*) les mahométans la regardent comme une condition eſſentiellement requiſe à la priere. Trois ſortes d'ablutions chez les muſulmans. I. 30. *a.*

Ablution, Lotion, (*Pharmac.*) opérations pharmaceutiques appellées de ces noms. I. 30. *b.*

ABNER, (*Hiſt. ſacr.*) fils de Ner, général des armées de Saül. Sa conduite après la mort de ce roi. Mort d'Abner. *Suppl.* I. 29. *b.* *Voyez* Isboseth.

ABO, (*Géogr.*) obſervations ſur cette ville de Suede. *Ibid.*

ABOCHARANA, (*Géogr.*) ville de l'Arabie heureuſe où l'on garde le tréſor du ſultan. Sa ſituation. *Suppl.* I. 29. *b.*

ABOLA, (*Botan.*) genre de plante du Canada. Sa deſcription, remarque ſur ſa claſſification. *Suppl.* I. 29. *b.*

ABOLITION, (*Juriſp.*) étymologie du mot. Différence entre abolition & grace. Lettres d'abolition. I. 31. *a.*

Abolition, (*Juriſp. crimin.*) différence entre grace, pardon, rémiſſion & abolition. Comment les lettres d'abolition doivent être préſentées. Crimes qu'elles ne ſauroient dérober au châtiment. Réflexion ſur ces lettres. *Suppl.* I. 30. *a.* Singuliere prétention de la cour de Rome de pouvoir donner des lettres d'abolition dans tout le monde chrétien. *Ibid. b.*

Abolition, lettres d'abolition. VII. 803. *a.* IX. 414. *a*, *b.* 423. *b.*

ABOMASUS, Abomasum, Abomasium, (*Anat. comp.*) un des eſtomacs des animaux ruminans. I. 31. *a.*

ABOMINABLE, Détestable, Exécrable, (*Synonym.*) différences entre ces mots. I. 31. *b.*

ABOMINATION, (*Critiq. ſacr.*) ſignifications & uſages de ce mot dans l'écriture ſainte. I. 31. *b.*

ABONDAMMENT, Copieusement, Beaucoup, Bien, (*Synon.*) différence entre ces mots. IV. 177. *a.*

ABONDANCE, (*Myth.*) divinité des payens. Comment on la repréſente. Etymologie du mot *abondance. Ibid. b.*

Abondance, (*Myth.*) dieu de l'abondance. XIII. 150. *a.* Corne d'abondance. IV. 249. *b.* XV. 728. *b.* Symboles de l'abondance. *Ibid. b.* 729. *a.* 731. *a.*

Abondance, (*Polit. économ.*) étymologie de ce mot. Une paix durable dans un état policé pourroit être regardée comme la cauſe premiere de l'abondance; mais ce n'eſt qu'autant qu'elle met les hommes en état de s'occuper ſans relâche des travaux de la terre. Les deux ſources uniques de l'abondance roulent ſur deux points fondamentaux; l'agriculture & la nourriture des beſtiaux. De-là découlent les jouiſſances des citoyens conſommateurs. Alors l'eſprit humain, tranquille ſur les moyens de ſe procurer le néceſſaire comme le ſuperflu, cherche à multiplier ſes jouiſſances par l'invention des arts, l'étude & la culture des hautes ſciences. C'eſt alors que le luxe de conſommation devient véritablement utile. *Suppl.* I. 30. *b.*

On diſtingue trois ſortes de peuples : les chaſſeurs, les paſteurs, les agricoles. Les premiers ne peuvent jamais être dans l'abondance; & comme les progreſſions de la population ſuivent néceſſairement les moyens de ſubſiſter, la population y eſt néceſſairement reſtreinte au plus petit nombre poſſible. Les peuples paſteurs ont beſoin d'un grand pays pour ſubſiſter en certain nombre; mais les chaſſeurs ſont encore en plus petit nombre, & forment pour vivre une plus petite nation.... Proportion dans laquelle le nombre des hommes ſe trouve dans les nations qui ne cultivent pas les terres... *Suppl.* I. 31. *a.* Vices dans les gouvernemens qui éloignent & rétreciſſent cette abondance qui ſeule rend les états floriſſans, chez les nations agricoles... Dangereux effets de l'exportation des denrées, lorſqu'elle n'eſt pas reſtreinte au ſuperflu... L'homme ne peut ſe procurer l'abondance qu'avec des peines & des ſoins infinis; *Suppl.* I. 31. *b.* mais comme il peut, par ſon induſtrie, trouver des moyens ſûrs & peu diſpendieux de tenir le ſuperflu qu'il poſſede en réſerve pour les tems malheureux, c'eſt à rendre ces précautions générales par la voie de la perſuaſion, que doit particuliérement s'appliquer une adminiſtration éclairée. *Ibid.* 32. *a.*

Abondance, (*Écon. polit. & ruſtiq.*) fontaines auxquelles on attribue la propriété de prédire l'abondance ou la ſtérilité. VII. 98. *a.* Moyens d'entretenir l'abondance. IV. 556. *a*, *b.* Abondance avec cherté eſt opulence. VII. 830. Mauvaiſe adminiſtration, lorſque l'abondance devient un fléau auſſi redoutable que la diſette. VIII. 278. *b.*

Abondance, (*Belles-lettres.*) il y a dans le ſtyle une abondance qui en fait la richeſſe & la beauté. Il y a auſſi une abondance vaine qui ne fait que déguiſer la ſtérilité de l'eſprit par l'oſtentation des paroles : l'art de peindre en poéſie eſt l'art de toucher avec eſprit, & l'abondance conſiſte alors à faire beaucoup avec peu. *Suppl.* I. 32. *a.* Un nouveau charme de l'abondance, c'eſt l'air de négligence & de ſimplicité dans celui qui prodigue les richeſſes de ſtyle avec celles du génie. La paſſion donne lieu à l'abondance du ſtyle, dans les momens où l'ame ſe ſoulage par des plaintes; mais lorſque le cœur eſt ſaiſi de douleur, enflé d'orgueil ou de colere, la préciſion & l'énergie en ſont l'expreſſion naturelle.

Quand le caractere de celui qui parle eſt auſtere, l'expreſſion doit être pleine, forte & préciſe. Par-tout où la philoſophie eſt ſuſceptible d'éloquence, elle permet au ſtyle une abondance ménagée. Le genre oratoire eſt celui où les richeſſes du ſtyle peuvent ſe répandre le plus abondamment; & c'eſt-là ſur-tout que l'on voit des exemples d'une abondance vicieuſe. *Ibid. b.*

Il eſt certain que les grandes vérités morales & religieuſes dont la chaire doit retentir, exigent quelquefois des développemens; & c'eſt-là que le ſtyle doit employer ſon abondance, mais avec l'économie que le goût & la raiſon preſcrivent. Exemple tiré de Maſſillon. L'abondance du ſentiment n'eſt pas fatigante comme celle de l'eſprit; auſſi n'y a-t-il que les ſujets pathétiques ſur leſquels il ſoit poſſible de parler d'abondance. *Suppl.* I. 33. *a.* Lorſque la force de l'éloquence doit réſulter de l'ordre & de l'enthouſiaſme des idées, c'eſt une imprudence de ſe livrer à l'inſpiration du moment, à moins que l'orateur n'ait la ſageſſe de ne point s'écarter de la méthode preſſante du raiſonnement. — Il faut avouer cependant qu'il n'y a que cette façon de produire les grands effets de l'éloquence, & de ſaiſir tous les avantages du lieu, du moment, de ſon émotion propre & de celle de ſes auditeurs. Le vice du ſtyle oppoſé à l'abondance eſt la ſécheresſe & a ſtérilité. *Ibid. b.*

Abondance, dans le ſtyle des avocats. *Suppl.* I. 817. *a*, *b.*

ABONDANT, (*Arithm.*) nombre abondant. Il eſt oppoſé au nombre défectif. I. 32. *a.*

ABONNÉ, (*Juriſp.*) dixme abonnée. IV. 1094. *a.* Fief abonné. VI. 698. *a.* 712. *a.* Serf abonné. XV. 83. *a.* Taille abonnée. 843. *b.*

ABONNEMENT, (*Juriſp.*) pour les dixmes. IV. 1094. *a.* Abonnement de fief. VII. 280. *b.*

ABORDAGE, (*Marine*) ſignifications de ce mot. *Suppl.* I. 33. *b.* Il s'emploie particuliérement pour exprimer l'action d'un vaiſſeau qui joint un vaiſſeau ennemi à deſſein de l'accrocher & de s'en emparer, en faiſant paſſer ſon équipage à bord de cet ennemi. Maniere d'exécuter cette manœuvre. L'abordage eſt avantageux pour le vaiſſeau qui ne peut réſiſter à l'artillerie de ſon ennemi : l'adreſſe & le courage peuvent alors ſuppléer à la force. Comment on peut d'avance dreſſer l'équipage à cette action hardie. Quel eſt, des deux vaiſſeaux, celui qui a le plus d'avantage dans cette opération militaire. *Ibid.* 34. *a.* Armes employées des deux parts. Du combat qui ſuit ordinairement l'abordage. Réflexion ſur le choix des armes les plus convenables. Rareté de l'abordage cauſée par la forme actuelle des vaiſſeaux, & la perfection de la manœuvre. *Ibid. b.*

ABORDER, (*Marine.*) verbe employé quelquefois dans un ſens neutre, quelquefois dans un ſens actif. *Suppl.* I. 34. *b.* Danger que courent deux vaiſſeaux qui s'abordent involontairement. Le calme peut être compté parmi les cauſes qui font aborder les vaiſſeaux. *Voyez* Calme. Précautions à prendre lorſque cet accident eſt ſur le point d'arriver. Différentes manieres dont les vaiſſeaux peuvent s'aborder. *Ibid.* 35. *a.*

Aborder, maniere de jetter les grappins à un vaiſſeau qu'on veut aborder. *Suppl.* I. 125. *a*, *b.*

Aborder, *avoir accès*, *approcher*, (*Synon.*) différences entre ces mots. I. 69. *a.*

ABORIGENES, (*Géogr.*) ce nom donné quelquefois aux habitans primitifs d'un pays, a été le nom propre d'un certain peuple du Latium. Pourquoi ce peuple fut appellé *Aborigene.* Divers ſentimens ſur l'étymologie de ce mot, & ſur l'origine de la nation. I. 32. *b.*

ABOULFARAH, poëte perſan. XIV. 888. *b.*

ABOUMANIFA, (*Hiſt. des ſectes relig.*) fondateur d'une des principales ſectes des Sonnites. Caractere de ſa ſecte. Principaux événemens de ſa vie. *Suppl.* I. 35. *b.*

ABOUTIGE, (*Géogr.*) petite ville d'Égypte, autrefois *Abyde.* Obſervations ſur ce lieu. *Suppl.* I. 35. *b.*

ABOYEUR, (*Ornithol.*) différens noms de cet oiſeau. Auteurs qui en ont parlé. Sa deſcription. *Suppl.* I. 36. *a.* Qualité de ſa chair. Origine de ſon nom. *Ibid. b.*

ABRACADABRA, (*Magie.*) vertu ſuppoſée de cette parole magique. Maniere dont ce mot myſtérieux doit être écrit. I. 33. *b.* Diſpoſition & uſage des caracteres de ce mot, ſelon Serenus Samonicus, ancien médecin. I. 34. *a.* *Voyez* IX. 854. *a.*

ABRAHAM, (*Hiſt. ſacr.*) fils de Tharé. Hiſtoire abrégée de ce patriarche. *Suppl.* I. 36. *b.*

Abraham, recherches ſur le tems de la naiſſance de ce patriarche. III. 397. *b.* Quelle a été ſa langue. VIII. 84. *b*, 85. *a.* Quelle fut ſa premiere religion. XIV. 453. *b.* — 459. *a.* Son frere. *Suppl.* I. 513. *a.* Sa femme. *Ibid.* IV. 737. *a*, *b.* Examen de l'expédient qu'il employa pour préſerver ſa vie, s'il étoit reconnu pour mari de Sara. XII. 344. *a.* État d'Agar dans la maiſon d'Abraham. III. 829. *b.* Alliance de Dieu avec Abraham. I. 285. *a.* Circonciſion qui lui fut preſcrite. III. 459. *a.* L'hoſpitalité pratiquée par ce patriarche. VIII. 314. *b.* Obſervation ſur le lieu où Abraham reçut les anges. IX. 954 *b*, 955. *a*, *b.* De l'arbre ſous lequel il les reçut. XVI. 150. *b.* Liturgie établie ſous Abraham. IX. 596. *a.* Ce qu'on doit entendre par le ſein d'Abraham, dont il eſt parlé dans l'évangile. XIV. 899. *b.*

ABRAHAM, (*Nicolas*) jéſuite. XVI. 447. *b.*

ABRANTES, (*Géogr.*) ville de Portugal. Sa deſcription. Sa population. *Suppl.* I. 36. *b.*

ABRAXAS, (*Hiſt. des héréſies.*) uſage que les Baſilidiens faiſoient de ce mot. I. 34. *a.* Les anciens n'ont donné de ce mot aucune explication ſatisfaiſante. Godfrid Wendelin a trouvé dans abraxas le myſtere de la Trinité & de la Rédemption. Le pere Hardouin a ſuivi à-peu-près la même explication. Selon M. Baſnage, ce mot tire ſon origine des Egyptiens, puiſque l'on voit, dit-il, un grand nombre d'amulettes ſur leſquels eſt un Harpocrate avec le mot *abraxas.* Il ajoute que ce mot barbare ne ſignifie rien, & qu'il ne ſert à exprimer que des nombres. *Ibid. b.* Mais cette derniere aſſertion a été réfutée par M. de Beauſobre, qui montre par l'étymologie grecque de ce mot, qu'il ſignifie à la lettre, *le beau, le magnifique ſauveur, celui qui guérit les maux & qui en préſerve,* & que le ſauveur n'étoit autre que le ſoleil. I. 35. *a.*

ABRAXAS, (*Hiſt. nat.*) pierres de ce nom. VIII. 206. *b.*

ABRÉGÉ, (*Littér.*) ſelon quelques critiques, les abrégés ſont un des premiers fruits de l'ignorance & de la fainéantiſe, où la barbarie a fait tomber les ſiecles qui ont ſuivi la décadence de l'empire. Six différentes ſortes d'abrégés. I. 35. *a.* Les abrégés ont cauſé des pertes irréparables à la république des lettres. Utilités qu'ils ont procurées. Maniere dont ils doivent être compoſés pour être utiles. *Ibid. b.*

Abrégé, différence entre un abrégé & un extrait. VI. 334. *a.* Abrégés chronologiques. III. 400. *a.*

ABRÉGÉ *ou* ABRÉVIATION, (*Tachéograph. littér.*) lettres, notes, caracteres d'abréviation. I. 36 *a.*

ABRÉGÉ, (*partie de l'orgue.*) aſſemblage de pluſieurs rouleaux par le moyen deſquels on répand & l'on tranſmet l'action des touches dans une plus grande étendue. Deſcription de cette partie de l'orgue. I. 36. *a.* *Voyez* auſſi XI. 636. *a.*

ABRÉGEMENT, (*Juriſp.*) abrégement de fief; abréger un fief. VI. 698. *a*, *b.* — 704. *b.* VII. 280. *b.*

ABRÉVIATEUR, 1°. auteur d'un abrégé; 2°. officier de la chancellerie romaine. I. 37. *a.*

Abréviateur, on reproche aux abréviateurs d'avoir ſouvent donné lieu à la perte des originaux. V. 820. *b.*

ABRÉVIATION, (*Littér.*) les rabbins ſont ceux qui emploient le plus d'abréviations. Ouvrage où ſe trouve la plus ample collection des abréviations romaines. I. 37. *a.*

Abréviation, explication de la plupart des abréviations numéraires qui ſe trouvent dans les auteurs, ſur les monumens, inſcriptions & médailles, & de pluſieurs autres dont l'intelligence eſt également utile & néceſſaire. *Suppl.* I. 36. *b.*

Abréviation, en quel tems les abréviations des Hébreux furent inventées. XV. 815. *b.* 1°. Des abréviations employées dans le droit. Explication de celles dont on ſe ſert lorſqu'on cite, en matiere de droit, ſoit civil, ſoit canon. III. 485. *a.* Abréviations employées en citant le digeſte. IV. 997. *b.* Obſervations ſur l'*et cætera* uſité dans le ſtyle judiciaire. VI. 39. *a*, *b.* Caracteres uſités parmi les anciens avocats. II. 650. *a.* Les abréviations dans les actes publics, défendues par Juſtinien. XV. 816. *b.*

2°. Des abréviations en uſage dans les inſcriptions & les médailles. II. 650. *a.* Explication de quelques-unes employées ſur les tombeaux. X. 697. *b.* 698. *a.* Abréviations uſitées dans les inſcriptions romaines, XV. 817. *a.* dans les tableaux appellés *ex voto.* XVII. 415. *b.* Lettres initiales ou ſigles qu'on employoit dans quelques abréviations. XV. 183. *a.* Celles qu'on voit dans quelques inſcriptions de médailles. VIII. 778. *b*, 779. *a.*

3°. Des abréviations en pharmacie & en médecine. II. 649. *b.* Ces abréviations employées du tems de Ménécrate. X. 288. *a.* Celles qui ſont en uſage dans les auteurs anciens pour déſigner les poids & les meſures. XII. 854. *a.* Celles par leſquelles on déſigne les différentes meſures uſitées en médecine & en pharmacie. X. 423. *b.* Ce que ſignifie l'abréviation *ana* ou *aa.* I. 392. *a.* Des abréviations dont les médecins uſent dans leurs formules. VII. 187. *a.* Celles des apothicaires. XII. 861. *b.*

4°. Les abréviations en uſage dans les autres arts, expliquées aux articles de ces arts ou dans les volumes des planches.

5°. Écritures par abréviations. II. 391. *b.* 647. *b.* XI. 248. *a*, *b.* Voyez les *articles* TACHÉOGRAPHIE, BRACHYGRAPHIE & CARACTERES. On trouve auſſi à l'article particulier de chaque lettre de l'alphabet, ſes ſignifications & uſages, conſidérée comme caractere d'abréviation.

ABRÉVIATIONS, en uſage dans les bulles. *Suppl.* I. 41. *a.*

Abréviations, en muſique. Les copiſtes, ni ceux qui gravent ou impriment de la muſique, ne doivent jamais ſe ſervir d'abréviations dans les parties ſéparées; mais il en eſt autrement des partitions, ſur-tout pour celles qui ſortent de la main du compoſiteur. Abréviations les plus uſitées. *Suppl.* I. 45. *b.*

ABRÉVIATIONS, (*Comm.*) explication des principales abréviations qu'emploient les négocians. I. 37. *b.* Abréviations particulieres aux négocians & banquiers hollandois. I. 38. *a.*

ABREUVER, (*Agricult.*) on ne ſauroit rendre un plus grand ſervice à l'agriculture, qu'en indiquant les moyens d'augmenter les produits des prés. Or, par l'irrigation faite avec prudence, on augmente avec le moins de frais poſſible la récolte des fourrages la plus abondante. Le premier objet eſt de ſe procurer des eaux à la portée du cultivateur. Détails ſur les ſignes qui peuvent diriger dans la recherche des eaux ſouterreines. *Suppl.* I. 46. *a.* Maniere de ramaſſer les eaux. *Ibid. b.* Signes extérieurs des bonnes eaux. Quelles ſont les mauvaiſes. *Ibid.* 47. *a.* Maniere de découvrir la viſcoſité de l'eau. *Ibid. b.* Moyens de rendre utiles certaines eaux vicieuſes ou de médiocre qualité. Comment on purge & on garantit l'eau des parties anti-végétatives. Comment on l'empêche de contracter de mauvaiſes qualités. *Ibid.* 48. *a.* Filtration propre à corriger certaines eaux. De la pente convenable pour la conduite des eaux ſur une prairie. *Ibid. b.* Détails ſur les opérations néceſſaires pour cette conduite. Prairies qui peuvent être arroſées en ménageant, dans les endroits commodes, des écluſes. *Ibid.* 49. *a.* Machine ſimple par laquelle on peut amener l'eau ſur la prairie. Comment on doit préparer la prairie à recevoir les eaux. *Ibid. b.* Moyen de détruire les taupes. Deux ſortes de canaux d'irrigation; les uns appellés *maitreſſes rigoles*, les autres *rigoles ſimples.* Direction ſur la maniere de les établir. *Ibid.* 50. *a.* Utilité des étangs. *Ibid. b.* Maniere de les conſtruire. Comment on fait ſervir l'eau même de l'étang, à l'ouvrir, & à le fermer lorſqu'il eſt plein. *Ibid.* 51. *a.* Comment on empêche que l'eau en entrant dans l'étang ne le creuſe ou ne le dégrade. Conſtruction des bâtardeaux & des écluſes. Regles qu'il faut ſuivre dans l'arroſement. *Ibid. b.* Regles ſur le tems d'arroſer. Regles ſur la maniere de pratiquer & d'employer les divers canaux deſtinés à porter & à répandre les eaux ſur le terrein. *Ibid.* 52. *a.* Eaux graſſes & accidentelles qui lavent les grands chemins ou les rues, ou qui découlent des fumiers. Regles ſur leur uſage. De la maniere de recueillir les eaux à tems & d'en faire uſage. Irrigation d'un pré de terre forte, dont la pente eſt médiocre. Culture & engrais de cette ſorte de terrein. Irrigation des prés de terre forte, dont la pente eſt rapide. *Ibid. b.* Culture d'une terre légere & ſans pente. Irrigation des prés dont la terre eſt légere, & la pente douce ou rapide. Des terres marécageuſes. Maniere d'arroſer les chenevieres & les jardins. Vraie ſaiſon de chercher les ſources. Autres directions ſur les arroſemens, *Ibid.* 53. *a.* & la culture des prairies. *Ibid. b.* Voyez ARROSER.

ABREUVER *le bétail*, (*Écon. ruſtiq.*) importance de ce ſoin. *Suppl.* III. 805. *b.* — 809. *a.* Abreuver les chevaux. *Voyez* EAU, (*Manege.*) mauvaiſe qualité qu'acquierent les eaux dans leſquelles on a lavé le linge & les ordures des maiſons. *Suppl.* III. 805. *a*, *b.* — 808. *b.*

ABREUVER *un vaiſſeau*, (*Marine.*) expreſſion vicieuſe & hors d'uſage. *Suppl.* I. 53. *b.*

ABREUVOIR, (*Jardin.*) défaut des arbres qui a la même cauſe que la gelivure. I. 38. *a.* *Voyez ce mot.*

ABREUVOIR, (*Chaſſe.*) maniere de prendre les oiſeaux à l'abreuvoir. I. 38. *a.* *Voyez* vol. III. des planches, article *Chaſſe*, planche II.

ABREUVOIRS, (*Maçonnerie*) I. 38. *b.*

ABREX, (*Inſcript.*) mot qui ſe trouve dans une inſcription trouvée à Langres en 1573, & qui a fait penſer à M. Mahudel que Bellorix, dont il eſt parlé dans cette inſcription, étoit un homme d'autorité chez les Langrois, & même qu'il avoit été un de leurs rois. I. 38. *b.*

ABREYER, (*Marine*) mettre à l'abri. L'uſage de ce mot démontré par quelques exemples. *Suppl.* I. 53. *b.*

ABRI, (*Agricult.*) Utilité d'un abri dans les jardins. Comment on abrite un terrein contre les vents deſtructeurs. L'abri d'un mur, favorable aux poiriers de haute tige greffés ſur coignaſſier. Lorſqu'il y a quelque foſſe à l'abri dans les bois, on peut ordinairement compter d'y prendre des bécaſſes, *Suppl.* I. 53. *b.*

Abri. Des abris qui conviennent aux plantes, *Suppl.* II. 29. *a*. aux boutures. *Ibid.* 48. *a*. Des abris pour les contr'espaliers des poiriers, *Ibid.* IV. 459. *a*. pour les jeunes plantes. *Ibid.* 773. *a*. Du soin d'abriter les pêchers & autres arbres délicats. *Ibid.* 271. *a*, *b*. Voyez EXPOSITION.

ABRI, (*Marine.*) usage de ce mot. *Suppl.* I. 54. *a*.

ABRI, *à l'abri*, *à couvert*, (*Synon.*) différences entre ces mots. IV. 421. *a*.

ABRICOTIER, (*Botan.*) caracteres de cet arbre. I. 38. *b*.

Abricotier, caractere générique. *Suppl.* I. 57. *a*. Especes. Variétés. Directions sur leur culture. *Ibid.* *b*.

Abricotier, exposition qu'il demande. I. 757. *a*. Détails sur les abricotiers que l'on fait venir de noyau, sur leur greffe, & autres soins qu'ils exigent en pepiniere. XII. 321. *b*. Remarque sur leur greffe. *Suppl.* II. 294. *b*.

ABRICOTS, (*Botan.*) exposition la plus convenable aux abricotiers. Différentes especes d'abricotiers. Compote d'abricots verds. Compote d'abricots mûrs. I. 38. *b*. Abricots confits. Abricots en marmelade. Pâte d'abricots. Abricots à mi-sucre. Abricots à oreille. *Ibid.* 39. *a*.

Abricots, signe de leur maturité. X. 209. *b*. Maniere de les secher. VII. 357. *b*.

Abricots, (*Econ. domest. cuisin.*) mauvaise qualité des abricots de Hollande. Maniere de faire sécher les abricots. Compote d'abricots verds. *Suppl.* I. 54. *a*. Compote d'abricots en maturité. Compote d'abricots grillés. Confiture d'abricots verds. Autre confiture d'abricots qui ne sont ni trop mûrs, ni trop verds. *Ibid.* 55. *a*. Autre confiture d'abricots verds. Marmelade d'abricots. *Ibid.* 56. *a*. Marmelade à la mode de France. Pâte d'abricots. Eau d'abricots. Abricots à l'eau-de-vie. *Ibid.* *b*. Crême, tourte, bignets d'abricots. *Ibid.* 57. *a*.

Abricots de Saint-Domingue, (*Botan.*) fruit d'un arbre qui ne ressemble à l'abricot que par le goût, &c. *Suppl.* I. 57. *a*.

ABROBANIA *ou* ABROGBANIA, (*Géogr.*) contrée de la Transylvanie. Sa situation & celle de sa capitale. *Suppl.* I. 58. *b*.

ABROBI, (*Géogr.*) gros village d'Afrique en Guinée. Sa situation & sa description. Productions du pays auquel il appartient. *Suppl.* I. 58. *b*.

ABROLHOS, *ou* BAXOS DE BABUCHA, (*Géogr.*) écueils dangereux dans l'Océan méridional. Signification de leur nom. *Suppl.* I. 59. *a*.

ABRUS, (*Botan.*) espece de feve rouge qui croît en Égypte & aux Indes. Deux sortes d'abrus. Leurs usages. I. 39. *b*.

Abrus, nom égyptien d'une plante, qui de l'Afrique a été transportée en Amérique & dans quelques endroits de l'Inde. Rumphe en a donné une bonne figure. Lieux & terreins où elle croît. Ses différens noms. Description, qualités, *Suppl.* I. 59. *a*. usages & culture de la premiere espece. *Ibid.* 60. *a*. Seconde espece, *Konni*. Ses différens noms. Lieux où elle croît. Sa description & ses usages. *Ibid.* *b*. Troisieme espece, *Anacock*. Ses différens noms. Description incomplette de cette plante. *Ibid.* 61. *a*.

ABRUZZE, (*Géogr.*) province du royaume de Naples. Ses bornes. Ses villes principales. Qualité & productions du pays. Son étendue. Observation sur le mont Majelle. *Supp.* I. 61. *a*.

ABS, (*Gramm.*) particule prépositive en françois. XII. 101. *a*.

ABSALOM, (*Hist. sacr.*) troisieme fils de David. Principaux événemens de sa vie. *Suppl.* I. 61. *a*.

Absalom, observations sur le poids de ses cheveux. XII. 854. *a*, *b*. XV. 167. *a*. Achitophel s'attache à son parti. *Suppl.* I. 145. *b*.

ABSALON, (*Hist. de Danem.*) ministre général, & prélat, qui descendoit d'une des plus illustres maisons du Danemarck. Précis de sa vie. *Suppl.* I. 61. *b*. *Ibid.* II. 221. *b*.

ABSCISSE, (*Géom.*) abscisse dans la parabole, dans l'ellipse & dans l'hyperbole. I. 39. *b*.

Abscisse, axe des abscisses. I. 905. *a*. Méthode pour déterminer les points où la courbe coupe l'axe des abscisses. *Ibid.*

ABSENCE, (*Jurisp.*) l'absence est présumée en matiere de prescription. Celui qui est absent du royaume avec intention de n'y plus retourner, est réputé étranger; mais il n'est pas réputé mort. I. 40. *a*.

ABSENT, (*Jurisp.*) absent en matiere de prescription. Regle de droit établie lorsqu'il s'agit de faire le partage d'une succession où un absent a intérêt. Terme auquel un absent doit être réputé pour mort, selon la théorie de M. Nicolas Bernoulli. Observations de l'auteur sur cette théorie. I. 40. *a*. Remarques sur les tables de MM. Deparcieux & de Buffon, employées pour résoudre le problême dont il s'agit. Principes qui peuvent mettre le lecteur en état de se satisfaire sur la question présente, *des absens réputés pour morts*. *Ibid.* *b*.

ABSIMARE, (*Hist. des Emp.*) aussi nommé *Tibere III*, empereur. Précis de sa vie depuis qu'il fut monté sur le trône. *Suppl.* I. 62. *a*. Sa fin malheureuse. *Ibid.* *b*.

ABSINTHE, (*Botan.*) caracteres de cette plante. Quatre sortes d'absinthe. Observations sur sa culture. Analyse chymique de la grande absinthe. Son usage en médecine. I. 41. *a*. Maniere de composer le vin d'absinthe qui peut se préparer en tout tems. *Ibid.* *b*.

Absinthe, espece de plante du genre des armoises, *voyez* ce mot. Teinture d'absinthe composée. XVI. 33. *a*. Usage médicinal de l'absinthe. I. 700. *b*.

ABSOLU, (*Gramm.*) signification de ce mot. *Suppl.* I. 62. *b*.

ABSOLU, (*Métaphys.*) est opposé à conditionnel. Ce mot n'est jamais dans ce sens l'attribut d'une substance; mais l'épithete de ses attributs. Nécessité absolue & hypothétique. On demande s'il y a une éternité, une infinité, une perfection, une possibilité, une impossibilité absolues. *Suppl.* I. 62. *b*. *Voyez ces mots.*

ABSOLU, (*Logiq.*) est opposé à relatif. Ce qu'on entend par idee absolue. *Suppl.* I. 62. *b*. Et par idée relative. Termes absolus & termes relatifs. *Ibid.* 63. *a*.

ABSOLU, (*Algeb. Astron.*) nombre absolu. Equation absolue en astronomie, c'est la somme des équations optique & excentrique. I. 41. *b*.

ABSOLU, (*Algeb.*) nombre absolu ou homogene de comparaison. VIII. 282. *a*.

ABSOLU, (*Théolog.*) forme absolue dans les sacremens. VII. 177. *b*.

ABSOLU, (*Gramm.*) verbes absolus. Trois sortes de verbes absolus en françois, par rapport à la composition des prétérits. XII. 97. *a*. Sens absolu, en quoi il differe du sens relatif. XIV. 54. *b*. propositions absolues. 55. *a*. IV. 82. *b*. Termes absolus. XVI. 156. *b*. Impossible absolu. VIII. 600. *b*.

ABSOLUTION, PARDON, REMISSION, (*Synon.*) differences entre ces mots. I. 42. *a*.

ABSOLUTION, (*Jurisp.*) maniere de prononcer les jugemens chez les Romains. S'il y avoit autant de voix pour absoudre l'accusé, que pour le condamner, il étoit absous. Comment on prononçoit les jugemens chez les Athéniens. I. 42. *a*.

ABSOLUTION, (*Hist. anc.*) calculs qui portoient absolution. I. 4. *b*. II. 545. *b*. *Suppl.* II. 109. *a*.

ABSOLUTION, (*Droit canon.*) les catholiques romains regardent l'absolution comme partie du sacrement de pénitence. I. 42. *a*. La formule de l'absolution est absolue dans l'église romaine, déprecatoire dans l'église grecque, & déclaratoire chez les protestans. *Ibid.* *b*.

ABSOLUTION, sentence qui releve une personne de l'excommunication. Comment cette cérémonie se pratique en Ecosse. I. 42. *b*.

ABSOLUTION, (*Droit canon.*) deux sortes d'absolutions accordées à l'effet de relever quelqu'un de l'excommunication; l'une absolue, & l'autre sans réserve: celle-ci est de deux sortes, l'une appellée *ad effectum*, l'autre *ad cautelam*. Absolution *à sævis*, en terme de chancellerie romaine. Prieres appellées du nom d'*absolution*. I. 42. *b*.

ABSOLUTION, (*Théolog.*) chez les Grecs, la forme d'absolution est déprécative: en quel tems on joignit chez les Latins la forme indicative à la déprécative: autre tems où celle-ci fut abandonnée. IV. 866. *a*. De l'absolution de l'excommunication. VI. 227. *a*, *b*. Des cas réservés, ou dont les supérieurs ecclésiastiques se réservent l'absolution. II. 739. *a*.

ABSORBANT, (*Anatom.*) vaisseaux absorbans. I. 43. *a*.

ABSORBANS, (*Médec.*) remedes absorbans internes & externes. En quel cas les premiers sont principalement indiqués. Précautions qui doivent en précéder & en accompagner l'usage. I. 43. *a*.

Absorbans, absorbans recherchés par certains cachectiques. V. 737. *b*. Les corps terreux naturels, qui sont tirés du regne animal & de la craie, n'ont que la vertu absorbante: observation sur leur usage. XVI. 175. *b*. Qualité absorbante des astringens. *Suppl.* I. 661. *b*. Ceux qui font usage d'absorbans terreux sont souvent exposés aux concrétions pierreuses. 893. *a*.

ABSORBER, ENGLOUTIR, (*Synon.*) différence entre ces mots. I. 43. *a*.

ABSORPTION *ou* RÉSORPTION, (*Physiol.*) le corps a partout & sans exception des vaisseaux invisibles occupés à attirer l'humeur épanchée, & à la rendre au sang: si cette humeur lymphatique n'y rentroit pas, l'hydropisie seroit inévitable. Principales parties du corps où cette humeur est sur-tout sensible, & dont la résorption se fait toujours dans l'état de santé, *Suppl.* I. 63. *a*. Résorption de différentes humeurs dans la santé & dans la maladie. Toutes les membranes résorbent par leurs deux surfaces. Le poumon est sujet à une puissante résorption. La peau résorbe évidemment différentes matieres & vapeurs. La résorption a lieu dans tous les organes creux du corps humain. Toutes les humeurs un peu atténuées rentrent dans le sang par les vaisseaux de l'absorption. *Ibid.* *b*. L'âcreté seule, portée à un certain degré, paroît exclure la résorption. Routes que prennent les humeurs pour rentrer dans le sang. Propriété absorbante des vaisseaux lymphatiques. Examen de la question: si cette propriété n'appartient qu'à cette espece de vaisseaux. *Ibid.* 64. *a*. De la cause de la résorption. *Ibid.* *b*. *Voyez* RÉSORPTION.

ABSOUDRE, (*Jurisp.*) tout juge qui a pouvoir de condamner, a aussi pouvoir d'absoudre. III. 834. *b*.

ABSOUTE, (*Théolog.*) Quand & comment cette cérémonie se pratiquoit autrefois. En quoi elle consiste aujourd'hui. I. 43. *b.*

ABSTÊME, (*Théolog.*) étymologie de ce mot. Division entre les protestans sur la question, si les abstêmes peuvent communier sous la seule espece du pain. Monsieur de Meaux a tiré avantage de cette variation, pour justifier le retranchement de la coupe. Dans les premiers siecles de la république romaine, toutes les dames devoient être abstêmes. I. 43. *b.*

ABSTÊME, (*Diete*) les buveurs d'eau jouissent d'une meilleure santé que les buveurs de vin. V. 193. *b.*

ABSTEMIUS, (*Lorenzo*) jésuite: sa patrie & ses ouvrages. IX. 790. *b.*

ABSTINENCE, (*Critiq. sacr.*) examen de la question, si les hommes, avant le déluge, s'abstenoient de vin & de viande. Abstinences sacrées chez les juifs & les premiers chrétiens. Abstinence morale recommandée aux fideles. I. 44. *a.*

ABSTINENCE, (*Hist. anc.*) Orphée après avoir adouci les mœurs des hommes, établit une sorte de vie, qu'on nomma depuis *orphique;* & une des pratiques des hommes qui embrassoient cet état, étoit de ne point manger de la chair des animaux. I. 44. *a.* Jeûne célebre chez divers peuples de l'antiquité. *Ibid. b.*

ABSTINENCE DES PYTHAGORICIENS, (*Hist. de la Philos.*) elle consistoit à ne manger ni chair ni poisson. On ne peut attribuer qu'à une sorte de superstition ou d'ignorance, l'aversion qu'avoit Pythagore pour un grand nombre d'autres alimens, pour les feves, pour la mauve, pour le vin, &c. *Ibid. b.*

ABSTINENCE, (*Philos. morale*) juste idée de ce qu'il faut entendre par ce mot. *Suppl.* I. 64. *b.* Les objets de l'abstinence sont tous les plaisirs naturels que les regles de la vertu n'interdisent pas. La religion seule peut faire considérer leur privation comme une vertu. Par rapport au sage, ses motifs à l'abstinence sont 1°. le danger de l'habitude, 2°. celui d'être distrait des réflexions sérieuses, qui exigent une ame dégagée de tous les objets sensibles; 3°. le besoin d'affoiblir l'empire des sens, & d'augmenter celui de la raison. *Suppl.* I. 65. *a.*

ABSTINENCE, (*Médec.*) privation des alimens trop succulens. Son utilité dans les maladies. I. 44. *b.*

Abstinence, elle est un des premiers moyens employés contre les différentes maladies. *Suppl.* I. 65. *a.* L'utilité en est assez reconnue. C'est contre l'abus qu'on en fait, qu'il faut s'élever. Hippocrate prescrivoit l'abstinence dans quelques maladies; mais il mettoit autant d'attention à choisir le moment où il falloit l'admettre ou l'exclure, qu'à choisir l'instant où il falloit appliquer un remede décisif. Aphorismes de cet auteur relatifs à cet objet. Contraste entre ces préceptes & la méthode de la plupart des modernes. Rigueur dangereuse d'une abstinence déplacée. *Ibid. b.*

Les hommes qui se portent le mieux, ne supportent qu'avec peine les changemens trop subits dans la maniere de vivre. Osera-t-on prétendre que cet effet n'ait point lieu dans les maladies?... Il faudroit choisir par préférence l'heure ordinaire des repas, pour donner aux malades les nourritures légeres que permet leur état. Le choix des bouillons de viande qu'on substitue à la nourriture qu'Hippocrate donnoit à ses malades, est, dans la plupart des maladies aigues, un inconvénient plus redoutable que la nourriture solide. *Ibid.* 66. *b.*

ABSTINENCE, (*Méd. Hygien.*) les mauvais effets de l'abstinence plus difficiles à guérir que ceux de l'intempérance. I. 275. *b.* Abstinence de régime. VIII. 543. *b.* Abstinence de la chair. III. 11. *a.* *Voyez* PYTHAGORISME. Abstinence des Japonois. VIII. 454. *b.* Abstinence de la chair pour les malades. I. 266. *b.* Sur l'abstinence, *voyez* JEUSNE & RÉGIME.

ABSTINENS, (*Hist. ecclés.*) hérétiques du troisieme siecle. Leurs erreurs. I. 45. *a.*

ABSTRACTIFS *noms*, (*Gramm.*) XI. 196. *a.*

ABSTRACTION, (*Logiq. Métaph.*) comment notre esprit forme des abstractions. Les objets de nos idées abstraites n'existent point hors de nous. I. 45. *a.* Chaque abstraction particuliere exclut la considération de toute autre propriété. Noms d'especes formés par abstraction. Doctrine des philosophes scholastiques sur les noms concrets. Ils ont pris l'inverse des opérations de l'esprit humain dans la génération des idées, & prétendu que les noms concrets sont formés de ceux qu'ils nomment abstraits. *Ibid. b.* Les noms de sciences & d'arts ne sont que des termes abstraits. Ce n'est que par des abstractions de notre esprit, que nous acquérons les idées de *mort* & de *néant*. Analogie entre les expressions de nos idées sensibles & celles de nos idées abstraites. I. 46. *a.* *Dieu* est un terme réel; *nature* n'est qu'un terme métaphysique. Comment se sont formées nos idées de *plaisir* & de *douleur*. Abus des termes métaphysiques. Ils ont donné lieu à plusieurs fictions. Différence entre les noms physiques & les noms métaphysiques. *Ibid. b.* Utilité des termes abstraits. Circonspection avec laquelle il faut en user. I. 47. *a.*

ABSTRACTION, (*Psychologie, Logiq.*) définition de cet acte de l'esprit. Deux especes d'abstraction; l'une physique, l'autre métaphysique. *Suppl.* I. 66. *b.*

ABSTRACTION PHYSIQUE. Elle consiste à séparer l'une de l'autre, & à considérer à part, chacune des idées différentes que présente l'idée totale d'un individu. *Suppl.* I. 66. *b.* Traits qui distinguent cette sorte d'abstraction de celle dont on parlera dans l'article suivant. C'est à l'abstraction physique que nous devons toutes nos idées distinctes. C'est peut-être au défaut d'en faire usage, que tant de gens doivent leur stupidité, leur défaut de mémoire, leur incapacité. De ce défaut doit naître aussi la pauvreté de la langue des nations sauvages; au lieu que la richesse des langues que parlent les savans, naîtra de la cause opposée. *Suppl.* I. 67. *a.* C'est à cette opération de l'esprit que nous devons le pouvoir de définir, de décrire & d'analyser. Abus de l'abstraction, qui consiste à donner aux idées abstraites une réalité, une existence à part qu'elles n'ont point. Erreurs qui en résultent. Exemples tirés des fausses idées qu'on s'est faites de Dieu & de l'ame humaine. *Ibid. b.*

Quelque loin que nous poussions l'analyse & la décomposition d'une idée totale, l'esprit le plus pénétrant ne parviendra jamais à une connoissance parfaite d'aucun des êtres que nous offre la nature. L'essence des substances nous sera toujours cachée. *Ibid.* 68. *a.* Tant que nous nous en tiendrons à cette premiere abstraction, nous n'aurons par elle que des idées individuelles; notre esprit ne saisira aucun rapport entre les objets; il ne les rassemblera sous aucune idée commune, & il se perdra dans le cahos immense que leur multitude lui présentera. Mais dès que je viens à comparer entr'eux les êtres, non-seulement sous leur idée totale & individuelle, mais aussi par les idées partielles que j'ai abstraites de l'idée totale, je reconnois bientôt dans l'idée de l'une, des idées que j'avois découvertes dans celle de l'autre; ainsi j'arrive à la connoissance d'une idée commune & générale qui convient à tous les êtres en qui son objet se trouve, quelque différens qu'ils soient à tout autre égard. C'est cette opération de l'esprit que nous nommons *abstraction métaphysique. Ibid. b.*

ABSTRACTION METAPHYSIQUE. Comment l'esprit parvient à former cette espece d'abstraction. *Suppl.* I. 69. *a.* Elle consiste à former par la réunion des traits semblables que l'on découvre en divers sujets, des idées qui leur conviennent également à tous, & à nous procurer, par le nom qu'on donne à ces idées, un mot commun qui les désigne tous, sans aucun égard aux traits par lesquels ils sont distingués les uns des autres. C'est par cette opération de l'esprit que notre ame s'élevera par degrés aux notions les plus universelles. C'est par elle que, sans surcharger les langues de tous les mots nécessaires pour égaler le nombre des individus, nous pouvons les désigner tous, & que, sans avoir une idée de chacun d'eux, nous nous les représentons tous. C'est par elle que, saisissant les traits par lesquels les êtres se ressemblent, nous les avons rangés sous des classes dont les limites sont marquées. Par là nous établissons entre nos idées, des rapports qui nous représentent les rapports des êtres entr'eux & leur enchainement; nous transportons dans nos idées l'ordre qui regne dans la nature, & nous ne courons plus le risque de nous perdre dans la foule innombrable des êtres. *Ibid. b.*

Cependant quelque avantage que nous tirions de la capacité d'abstraire, n'oublions pas d'un côté, que cette faculté ne nous est nécessaire qu'à cause des bornes de nos connoissances; & de l'autre, que l'abus qu'il est si facile d'en faire, est pour nous une source funeste de disputes vaines & d'erreurs dangereuses. 1°. Etendre nos idées générales, n'est pas perfectionner nos idées individuelles, & cependant ce n'est jamais d'une maniere générale que nous agissons, mais toujours dans les cas particuliers, & envers tel ou tel individu. *Ibid.* 70. *a.* Aussi est-il certain que le plus habile dans chaque genre d'occupation, ne sera pas celui qui aura le plus d'idées abstraites métaphysiques; mais celui qui connoîtra le mieux les objets individuels. *Ibid. b.* 2°. Un second abus des idées universelles, est de regarder chaque genre, chaque espece, comme faisant un corps à part, qui forme dans la nature une province isolée; au lieu que dans le vrai, nul être n'agit en général, nulle espece n'agit en corps. Chaque être, tel qu'il existe, est aussi différent dans sa place, de tout individu de son espece, relativement aux effets qu'il produira, que s'il étoit d'une espece différente. 3°. Une troisieme erreur, est de donner à nos idées universelles une existence hors de nous, une réalité distincte des individus qui nous ont fourni les idées simples dont nous composons l'idée générale. Auteurs à consulter. *Suppl.* I. 71. *a.*

ABSTRACTION, (*Logiq. Métaph.*) c'est l'imperfection de l'esprit qui le force à avoir des idées abstraites. VI. 151. *a.* Comment se forment nos idées universelles: espece d'échelle ou de pyramide que nous formons en généralisant de plus en plus nos idées, jusqu'à ce que nous soyons parvenus à la plus générale de toutes, celle de l'être. VIII. 491. *b.* 492. *a.*

Pourquoi les idées deviennent plus difficiles à saisir, selon qu'elles sont plus abstraites. Difficulté de former des abstractions. Leur utilité lorsqu'elles sont exprimées par des termes généraux. *Ibid.* Nos abstractions ne nous instruisent point. VI. 152. *a.* Il est bien important de ne pas réaliser nos abstractions. IV. 747. *a.* Il est bon de comparer les êtres, & de généraliser leurs rapports; mais il n'est pas moins nécessaire de ne jamais perdre de vue les objets réels auxquels ils se rapportent, & de bien marquer le terme où l'abstraction doit s'arrêter. Quel est ce terme. VI. 45. *b.* Comment les hommes sont venus à donner une réalité aux abstractions de leur esprit. 108. *a.* *Suppl.* IV. 1001. *b.* Abus que les philosophes ont fait de leurs abstractions en leur attribuant une realité. XVII. 183. *a.* Ce sont les idées abstraites générales qui font méconnoître l'évidence, & qui favorisent le pyrrhonisme. VI. 151. *b.*

ABSTRACTION, opération chymique. XI. 501. *a.*

ABSTRAIRE, (*Gramm.*) observations sur la conjugaison de ce verbe. I. 47. *b.*

ABSTRAIT, DISTRAIT, (*Synon.*) difference entre ces mots. I. 47. *b.*

ABSTRAIT, (*Mathém.*) nombres abstraits. Mathématiques abstraites. I. 47. *b.*

ABSTRAIT, *terme*, (*Logiq.*) I. 47. *b.* Tous les termes sont ou individuels ou abstraits. Les substantifs de cette seconde espece sont nommés appellatifs chez les grammairiens; mais en philosophie, on nomme abstraits généralement [illegible], de quelque nature qu'elle soit. Entre ces termes, les scholastiques en ont distingué de deux sortes: ceux qu'ils ont proprement nommés abstraits, & ceux qu'ils ont appellés concrets. [illegible] 1°. un terme abstrait peut quelquefois être employé comme individuel, en y ajoutant quelque mot qui en restreigne le sens à un seul individu. *Suppl.* I. 71. *b.* 2°. Des termes individuels peuvent de même devenir des termes universels & abstraits. 3°. C'est à l'existence des termes abstraits que nous devons ces figures poetiques qui consistent à personnifier des idées purement intellectuelles. 4°. On ne peut fixer le sens des termes abstraits, qu'en détaillant les diverses idées simples renfermées dans l'idée abstraite qu'ils désignent. *Ibid.* 72. *a.*

ABSTRAIT, (*Gramm. Rhét. Mathém.*) termes abstraits. XVI. 15. .. 701. *a.* XVII. 763. *b.* 764. *a.* Verbe abstrait, *voyez* SUBSTANTIF, VERBE. Le nom abstrait pour le concret; figure de rhétorique. X. 469. *b.* Nombre abstrait. III. 828. *b.* Grandeur abstraite. VII. 855. *b.* Cinq classes d'idées abstraites métaphysiques. *Suppl.* I. 114.

ABSTRAITE, *idée*, (*Logiq.*) comme il y a deux sortes d'abstraction (*voyez ce mot*), il y a aussi deux sortes d'idées abstraites. 1°. Idées abstraites individuelles. Leur origine. *Suppl.* I. 72. *a.* Comment elles se forment dans notre esprit. Ces idées réduites à trois classes, distinguées en simples & composées. Comment nous pouvons augmenter le nombre des idées abstraites que nous fournit un individu. *Ibid. b.* 2°. Idées abstraites métaphysiques. Il faut y considérer la compréhension & l'étendue de l'idée. *Ibid.* 73. *a*; ensuite son degré d'abstraction plus ou moins grand. *Ibid. b.*

Il suit de ce qui précede, que nous pouvons distinguer trois sources de nos idées; savoir, les sensations, le sentiment intime de ce qui se passe en nous, & la faculté de former des abstractions.

ABSTRAITS, *termes*, (*Logiq.*) I. 71. *a.*

ABSURDE, (*Géom.*) usage du principe de réduction à l'absurde. VII. 634. *a.*

ABSUS, (*Botan.*) genre de plante. En quoi il differe de la casse & du séné. *Suppl.* I. 74. *a.* Description des trois especes d'absus. Lieux où elles croissent: leurs noms: usages de la seconde espece appellée *telamandu-kola*. *Ibid. b.* Erreur de Linnæus sur ces plantes. *Ibid.* 75. *a.*

ABSYRTUS, médecin de l'antiquité. *Suppl.* III. 376. *b.*

ABU, (*Botan.*) espece de bananier. *Suppl.* I. 784. *a.*

ABUB, (*Musiq. des hebreux.*) instrument de musique sur lequel on donne ici differens sentimens. Le plus probable est de ceux qui veulent que l'abub soit la même espece de flûte que les latins appelloient *ambabuia*. *Suppl.* I. 75. *a.*

ABUBEKER ou ABU-BECRE, (*Hist. des calif.*) premier [illegible] eur de Mahomet. Principaux traits de sa vie. [illegible]

ABUBEKER, successeur de Mahomet. IX. 865. *b.* *Suppl.* II. [illegible]

ABUDAHERT, (*Hist. du mahom.*) fameux carmacien qui entreprit une expédition contre les mecquois & contre leur temple, dont il enleva la pierre noire, qui ensuite fut renvoyée à la Mecque par les carmaciens eux-mêmes, & remise dans le lieu qu'elle occupoit auparavant. *Suppl.* I. 76. *b.*

ABULFALI, (*Botan.*) genre de plante de la famille des labiées, &c. Lieux où elle croit. Ses différens noms. Auteurs qui en ont parlé. Sa description. *Suppl.* I. 77. *a.* Ses qualites. *Ibid. b.*

ABULHUSEN-IBNU-TELMID, médecin arabe. X. 276. *b.*

ABUL-HUSSEIN-ESSOPHI, philosophe arabe, XIV. 665. *b.*

ABULI, (*Botan.*) nom brame d'une plante du Malabar. Lieux où elle croit. Sa description. *Suppl.* I. 77. *b.* Ses qualites. Remarque sur la maniere de la classer. *Ibid.* 78. *a.*

ABU-MESLEM, (*Hist. des arab.*) général arabe, *Suppl.* I. 78. *a.* *Voyez* MOSLEM.

ABUMON, (*Botan.*) genre de plante de la section des jacintes, dans la famille de liliacés. Erreur de Linnæus sur cette plante. Auteurs qui en ont parlé sous differens noms. Lieux où elle croît. Sa description. *Suppl.* I. 78. *a.* Sa culture. Remarque sur la maniere de la classer. *Ibid. b.*

ABUNA, patriarche d'Ethiopie & d'Abyssinie. IX. 134. *a*, *b.*

ABUS, (*Gramm.*) abus dans la discipline & dans les mœurs. Abus de soi-même. Application abusive d'un mot. I. 48. *a.*

ABUS, (*Jurisp.*) appel comme d'abus. Maniere de se pourvoir contre les jugemens & autres actes de supériorite des ecclésiastiques. Divers moyens qui ont été employés contre les entreprises des ecclésiastiques & de la cour de Rome, avant de venir à l'appel comme d'abus. I. 48. *a.* En quel tems l'appel comme d'abus commença d'être en usage. Maximes de jurisprudence sur l'appel comme d'abus. *Ibid. b.*

ABUSIFS, *droits*, (*Jurisp.*) V. 142. *a.*

ABUTILON, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Ses usages en médecine. I. 49. *a.*

Abutilon, especes d'abutilon nommées *auguri*. *Suppl.* I. 432. *b.* *Beloère. Ibid.* 863. *a*, *b.*

ABYDE, (*Géogr.*) ville de Phrygie. Ses fondateurs. C'est là que Xerxès jetta un pont de batteaux pour passer en Europe. Les habitans de cette ville réputés menteurs & charlatans. Ils s'ensevelissent sous leurs ruines plutôt que de se rendre à Philippe, roi de Macédoine. *Suppl.* I. 78. *b.* *Voyez* sur cet événement, *Ibid.* 141. *a.*

ABYDE, ville d'Égypte, la plus grande du pays après Thebes. Sa situation. Comment elle devint célebre. Autre ville de ce nom en Égypte. *Suppl.* I. 78. *b.* *Voyez* ABOUTIGE.

ABYDE, (*Geogr. anc.*) ancienne ville d'Égypte, aujourd'hui *Fium*. Monumens trouvés dans cette ville. VI. 832. *a.* Autre ville de ce nom en Asie. XV. 128. *a*, *b.*

ABYSSINS, (*Geogr.*) l'empereur des abyssins, désigné par le titre de *Négus*, XI. 85. *a.* & par celui de *Prestre-Jean*. XIII. 332. *b.* Ses armes, planche XVI du blason, vol. II. Résidence des empereurs abyssins. VII. 739. *a.* Principal ministre de la cour du roi d'Abyssinie. XIII. 742. *b.* Sort du prêtre universel ou chitomé de l'Abyssinie. XI. 378. *a.* Pouvoir excessif que les prêtres exercoient dans ce pays. 85. *a.* Formalités du mariage de l'Empereur. VIII. 935. La circoncision est un signe de noblesse pour les femmes d'Abyssinie. III. 462. *a.* Observations sur l'extérieur & la figure des abyssins. VIII. 346. *b.* Maniere dont ils bâtissent, IX. 804. *a.* dont ils se saluent. XIV. 589. *b.* Espece de grain qui fait la principale nourriture des abyssins. XVI. 4. *a.* Magistrats civils qui rendent la justice en Abyssinie. XVII. 377. *a.* Affoiblissement du royaume d'Abyssinie par les Galles. VII. 449. *b.* Caracteres abyssins, *voyez* vol. II des planches, article *Caractere*, planche VI. *Voyez* ABYSSINIE.

A C

ACACAHOATLI, (*Ornith.*) nom méxicain qui veut dire *oiseau aquatique à voix rauque*. Sa description. Autres observations sur l'histoire naturelle de cet oiseau. Remarque sur l'espece à laquelle il appartient. *Suppl.* I. 79. *a.*

ACACALOTI, (*Ornith.*) ou *corbeau aquatique*. Sa description. *Suppl.* I. 79. *a.* Autres observations sur l'histoire naturelle de cet oiseau. Remarque sur l'espece à laquelle il appartient. *Ibid. b.*

ACACIA, (*Science numismat.*) sorte de petit sac ou rouleau long & étroit, que les consuls & les empereurs ont à la main dans quelques médailles. I. 49. *a.*

ACACIA, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Description de l'acacia commun. I. 49. *a.*

Acacia, nom ancien que les grecs ont toujours donné à l'arbre qui porte la gomme arabique, & que l'on donne dans nos pays à deux autres sortes d'arbre qui n'ont rien de commun avec le gommier d'Arabie, sinon d'être épineux & de porter quelquefois de la gomme. Le premier de ces arbres est originaire de l'Amérique septentrionale. Sa description. Remarque sur le nom de *pseudo-acacia* que lui donne Tournefort. *Suppl.* I. 79. *b.* Le second arbre est le prunellier ou prunier sauvage. Suc qu'on tire de son fruit sous le nom d'*acacia nostras*, ou *germanica*. Voyez sa description au mot PRUNELLIER, *Dict. des Sciences*, &c. Autres plantes épineuses auxquelles on a transféré le nom d'*acacia*. Du véritable acacia connu des grecs sous ce nom. Trois especes de ce genre. Premiere espece, gommier rouge, *nebneb*. Ses differens

ture à Paris. *Ibid.* 57. *a.* Réflexion ſur leur utilité. XII. 253. *b.*

Académie d'Architecture, établie à Paris. I. 57. *a.*

Académie, ſe dit des écoles & ſéminaires des Juifs. I. 57. *a.*

Académie royale de Muſique. Voyez OPÉRA.

Académie, ſe dit des lieux où la jeuneſſe apprend à monter à cheval, & quelquefois à faire des armes, à danſer, à voltiger, &c. Premiere académie de cette eſpece établie à Naples. I. 57. *a.* Celle qu'Henri VIII fonda en Angleterre. Premiers écuyers françois. Utilité des exercices de cette académie pour la ſanté. *Ibid. b. Voyez* ACADÉMIE GYMNASTIQUE.

ACADÉMIE, (*Hiſt. Litter.*) articles omis dans l'*Encyclopédie*, auxquels on a ſuppléé par les ſuivans. *Suppl.* I. 88. *a.*

Académie Platonique de Florence. Hiſtoire de ſa fondation, par Laurent de Médicis, ſurnommé *le Magnifique.* Principaux perſonnages qui l'ont ſoutenue. Objets de cette ſociété. *Suppl.* I. 88. *b.*

Académie del Cimento. Premiere académie de Phyſique fondée en Europe. Hiſtoire abrégée de cette ſociété littéraire, formée des débris de l'académie platonique, en 1657. *Suppl.* I. 88. *b.*

Académie de-gli Intronati, fondée à Sienne, vers l'an 1450. Pourquoi les académiciens prirent ce nom ſingulier. *Suppl.* I. 89. *a.* VIII. 846. *b.*

Académie de-gli Scoſſi, établie à Pérouſe. Emblême dont cette ſociété tiroit ſon nom, ſa deviſe. Cette académie réunie en 1561 à celle *de-gli Inſenſati.* Académie *de-gli Excentrici*, établie auſſi à Pérouſe en 1567. *Suppl.* I. 89. *a.*

Académie de la Cruſca, la plus célebre de toutes celles d'Italie, établie à Florence en 1582, par les ſoins d'Antoine-François Grazzini. Objet de cette ſociété. Sa deviſe. Meubles allégoriques de la ſalle où les académiciens s'aſſemblent. Lieu de leurs aſſemblées. Services qu'ils ont rendus à la langue italienne. *Dictionnaire de la Cruſca. Suppl.* I. 89. *b.*

Académie des Apathiſtes, ou académie impartiale. Son objet. Ses aſſemblées publiques. *Suppl.* I. 89. *b.*

Académie de France à Rome, école de peinture que le roi Louis XIV y établit en 1666. Elle eſt compoſée d'un directeur & de douze penſionnaires. Charles Lebrun en fut le premier promoteur. *Suppl.* I. 89. *b.* Cet établiſſement peut être regardé comme une pépiniere d'artiſtes que la France entretient en Italie. Il s'eſt pourtant trouvé des perſonnes qui ont oſé le fronder, comme peu néceſſaire ou même inutile. Les raiſons alléguées pour ſoutenir une opinion auſſi déraiſonnable, ont été réfutées par le feu Comte Algarotti, dans un excellent *Eſſai ſur l'Académie de France à Rome.* Expoſé des raiſons contenues dans cet ouvrage. *Ibid.* 90. *a.* L'Italie eſt pour les artiſtes une véritable terre claſſique; tout y invite l'œil du peintre, tout l'inſtruit, tout réveille ſon attention. *Ibid. b.* D'ailleurs, quand il y auroit en France encore plus de tableaux des excellens maitres d'Italie qu'il n'y en a effectivement, c'eſt toujours dans la patrie d'un artiſte, ou dans le lieu où il a fixé ſon ſéjour, que ſe voient ſes meilleurs ouvrages. Principaux lieux d'Italie où ſe trouvent les chefs-d'œuvre des grands artiſtes de ce pays. Imperfection des eſtampes qui repréſentent ces merveilleux ouvrages. *Ibid.* 91. *a.* Principales villes d'Italie que les artiſtes françois devroient viſiter. Nouvelles vues du comte Algarotti, ſur les moyens d'étendre & de perfectionner l'établiſſement de Louis XIV. *Ibid. b.* Ouvrages diſtingués de quelques maitres ordinaires qui l'emportent ſur les productions médiocres des plus grands artiſtes. *Ibid.* 92. *a.*

Académie des Arts, établie en Saxe en 1765. *Suppl.* I. 92. *a.*

Académie de Muſique, (*Muſiq.*) *Suppl.* I. 92. *a.*

Académie royale de Marine, établie à Breſt. Sa fondation en 1752. *Suppl.* I. 92. *a.* Académiciens dont elle eſt compoſée. Officiers qui la régiſſent. Ses ſéances. Travaux des académiciens. Cette ſociété qui étoit tombée dans une eſpece d'abandon, fut rétablie en 1769. *Ibid. b.* Changement dans le nombre de ſes membres. Objets vers leſquels leurs travaux ſe ſont principalement tournés. *Ibid.* 93. *a.*

Académie d'Hiſtoire, elle n'exiſte encore nulle part: raiſons qui devroient engager les ſouverains à en procurer l'établiſſement. *Ibid.* 93. *a.*

ACADÉMIES, *avantages des* (*Littér. & Philoſ.*) extrait d'un ouvrage de M. Formey, ſur ce ſujet. Genre de littérature particuliérement cultivé dans le douzieme ſiecle. Exemple de la ridicule dialectique qui régnoit alors. *Suppl.* I. 93. *b.* Le philoſophe paſſe rapidement ſur ces tems de ténebres pour ſe tranſporter au ſiecle de Deſcartes, le pere de la ſaine philoſophie & de l'eſprit philoſophique. Le prix & l'efficacité de ſes préceptes ont été d'une évidence inconteſtable. *Ibid.* 94. *a.* Depuis la révolution qu'il a faite, tout bon eſprit, tout vrai philoſophe ne porte plus le nom d'aucun maitre, d'aucune ſecte. La vérité ſeule regne; c'eſt au pied de ſon trône qu'on porte toutes les conquêtes, & qu'on dépoſe tous les tréſors.

Cependant, dès que l'eſprit humain eſt développé juſqu'à un certain point, il a ſes plaiſirs & ſes beſoins à part; il lui faut des alimens dont l'uſage devient preſque indiſpenſable; & il cherche avec empreſſement les moyens de ſe les procurer. On a cru en trouver un fort convenable, en faiſant un dépôt commun des connoiſſances acquiſes par un certain nombre de perſonnes, qui ſe rendent des ſervices réciproques dans cette acquiſition. *Ibid. b.*

S'il eſt vrai que les académies n'aient ni l'agrément, ni l'utilité qu'on pourroit s'en promettre, la cauſe qu'on en pourroit alléguer eſt moins dans les académies même, que dans les hommes, dans le cœur humain. La concorde & l'union ſont rares; elles ſuppoſent des ſentimens que l'envie, la jalouſie, l'orgueil & l'intérêt n'étouffent que trop ſouvent dans les cœurs. D'ailleurs, il faudroit, pour que les académiciens ſe prêtaſſent mutuellement des ſecours, que chaque diſcours, objet de leur critique, n'offrit rien qui ne pût être ſaiſi par ceux qui l'entendent, & qu'enſuite on fît ſur ce qui a été lu, des remarques judicieuſes & décentes. Malheureuſement on ne ſait ni exercer la critique, ni la ſoutenir.

Pour juger du plus grand avantage qui puiſſe réſulter de l'établiſſement des académies, remontons au ſiecle où elles ont été fondées. L'ennemi qu'elles avoient à combattre, c'eſt l'ignorance. *Ibid.* 95. *a.* Ignorance orgueilleuſe: tous ceux qui aſpiroient à quelque genre de diſtinction, auroient cru s'avilir en ſe mettant au fait des ſimples élémens des ſciences. Le ſexe n'avoit point de connoiſſances proprement dites. Si quelque femme eût oſé prétendre aux lumieres, l'odieuſe ſatyre eût bientôt imprimé ſur elle le caractere du ridicule. Les princes, les grands & leurs miniſtres ſe faiſoient gloire, il eſt vrai, de protéger les ſavans; mais ils n'étoient guidés dans leur diſtribution, que par des ſots, ou par une vanité puérile. *Ibid. b.*

D'où venoit cet éloignement pour la ſcience? Du faux-ſavoir. Les ſubtilités, les obſcurités, les puérilités de toutes les doctrines, avoient tellement dégoûté le reſte des humains de l'étude, qu'on ne peut raiſonnablement leur en faire un reproche. Il s'agiſſoit donc d'inſpirer aux uns le goût de la vraie ſcience, & de porter les autres, choſe bien plus difficile, à l'abjuration du faux-ſavoir. Rien n'étoit plus propre à produire ces heureux effets que l'établiſſement des académies. Quand on a vu des gens d'élite s'abſorber dans les ſciences, en faire leurs délices, on a d'abord eu peine à en croire ſes yeux. Mais de l'étonnement on a bientôt paſſé à l'admiration, de l'admiration à l'imitation. *Ibid.* 96. *a.* Au lieu que ſous le regne de la ſcholaſtique, les docteurs angéliques, ſubtils, illuminés n'ignoroient rien, & communiquoient à leurs diſciples la ſcience univerſelle: on n'admet plus aujourd'hui aucun fait ſans des preuves de fait; on n'affirme plus aucune propoſition ſans des preuves de raiſonnement; on ne jure plus par aucun homme. Le ſeul ennemi que la ſcience a aujourd'hui en tête, & qui partage l'empire des lettres avec elle, c'eſt le demi-ſavoir. *Ibid. b.* Les traits qui caractériſent les demi-ſavans, ſont 1°. de croire exceller & primer dans une ſcience dont ils n'ont que la teinture & les premieres notions; 2°. de croire leur ſcience unique ou même univerſelle. *Ibid.* 97. *a.* Mais comment le ſiecle où nous vivons eſt-il devenu le ſiecle du demi-ſavoir? Le voici. Deux ſecours prétendus par leſquels on vouloit étendre & faciliter les études, vinrent plutôt en détourner, & égarerent les hommes dans toutes ſortes de ſentiers; je parle des Journaux & des Dictionnaires. D'où vient la vogue que ces ſortes d'ouvrages ont acquiſe? De l'eſpérance qu'on a conçue de devenir ſavans par ces lectures, ſans eſſuyer la longueur & la ſéchereſſe des études proprement dites. Mais quel ſavoir en a-t-il réſulté? Liſez les écrits qui ont paru depuis le commencement de ce ſiecle. Tout regorge d'eſſais, d'examens, de recherches; les preſſes gémiſſent, le papier enchérit, & le ſavoir diminue en raiſon de ces progrès. *Ibid. b.*

Autre déshonneur pour les lettres: des hommes de la plus grande célébrité, préferent au ton de la décence, celui d'une plaiſanterie dont on eſt à la fin excédé, & qui donne le plus ſouvent dans le bas, dans le trivial. De-là cette foule de ſubalternes, qui voulant ſe mettre au ton de ceux qu'ils prennent pour leurs chefs, barbouillent, infectent le papier d'inutilités, d'indécences, d'horreurs. Où rencontrer alors le bon eſprit, la ſaine philoſophie? Qui nous les procurera? Les académies ſont chargées de cette utile fonction. Elles doivent s'en acquitter; elles le peuvent. Quand de ſemblables corps jouiſſent de la conſidération qui leur eſt due, ils doivent être le ſoutien de la bonne cauſe dans l'étendue de leur ſphere & de leur vocation. *Ibid.* 98. *a.* L'égliſe veille au dépôt de la religion, les tribunaux au maintien des loix; c'eſt aux académies à faire régner un ſavoir épuré, ſolide, fécond en fruits précieux. Pour cet effet, il convient qu'elles ſoient compoſées d'hommes également éclairés & bien intentionnés, qui n'aient d'autre but que la vérité & le bien public. Et parmi les moyens qu'elles doivent employer pour l'extirpation du demi-ſavoir, je me contenterai d'en indiquer deux: le goût qui doit régner dans leurs productions, & l'approbation qu'elles donnent à celles des autres. *Ibid. b.*

ACADÉMIQUE,

ACADÉMIQUE, style académique. V. 526. *a.* Eloges académiques. *Ibid.* 527. *b.*
ACADÉMISTE, pensionnaire qui apprend à monter à cheval dans une académie. La chasse défendue en France aux Académistes. I. 57. *b.*
Académiste, *Académicien*, différence entre ces noms. I. 49. *b.* Des exercices auxquels on forme les académistes, & de ceux auxquels on devroit les former. VI. 249 *a.* 250 *b.* &c.
ACADIE, (*Géogr.*) presqu'isle de l'Amérique septentrionale. Ses productions. Marchandises & différens objets de commerce qu'on en tire. I. 57. *b.*
ACADIE, ou *nouvelle Ecosse*, (*Géogr.*) sa situation & son étendue, ses productions. Mœurs des anciens Acadiens. Histoire des établissemens des François & des Anglois dans ce pays. *Suppl.* I. 99. *a.*
Acadie, comment les jongleurs y guérissent les malades. VIII. 875. *b.* 876. *a.*
ACAJA, (*Botan.*) description de cet arbre. Usage qu'on en tire. I. 57. *b.*
ACAJOU, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Lieux où croit l'acajou. Ses propriétés & usages. I. 58. *a.*
ACAJOU, noix d'acajou XI. 191. *b.* Acajou de l'isle de la Trinité. XVI. 650. *a.* Espece d'anacarde dite acajou. I. 394. *b.*
ACAMACU, (*Ornith.*) espece de gobemouche huppé du Brésil. Ses différens noms. *Suppl.* I. 99. *b.* Sa description. Les lieux qu'il fréquente. *Ibid.* 100. *a.*
ACAMBOU, (*Géogr.*) royaume d'Afrique sur la côte de Guinée. *Suppl.* I. 100. *a.*
ACAMANTE, *ou* ACAMAS, (*Géogr.*) ville & promontoire de l'île de Chypre, autrefois épiscopale, &c. *Suppl.* I. 100. *a.*
ACANGATARA, (*Ornith.*) nom qu'on donne dans le Brésil à une espece de coucou huppé. *Suppl.* I. 100. *a.* Auteurs qui en ont parlé. Ses différens noms. Sa description. Lieux où il se plait. *Ibid. b.*
ACANOS, (*Botan.*) nom ancien que les Grecs donnoient à un genre de chardon. Noms que les modernes lui ont donnés. Sa description. *Suppl.* I. 100. *b.* Ses usages. Erreur de Linnæus sur cette plante. *Ibid.* 101. *a.*
ACANTHABOLE, (*Chirurg.*) description & usage de cet instrument de chirurgie. I. 58. *a.*
ACANTHE, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Son analyse chymique. Ses usages. I. 58. *b.*
ACANTHE, (*Archit.*) ornement semblable à deux plantes de ce nom. Relation du fait qui donna occasion à Callimachus de composer le chapiteau corinthien, & de l'orner de feuilles d'acanthe. Villapande a prétendu que ce chapiteau avoit été exécuté dans le temple de Salomon. I. 58. *b.*
ACANTHION, (*Botan.*) espece de plante du genre du cirsium, que Dioscoride & Pline comparent à l'échinope. C'est à tort que Linnæus l'a confondue avec les chardons. Différens noms sous lesquels les auteurs en ont parlé. *Suppl.* I. 101. *a.* Lieux où elle croit. Sa description, ses usages, *ibid. b.*
ACAPTE, espece de droit seigneurial. XIII. 837. *a.*
ACAPULCO, (*Géogr.*) ville & port de l'Amérique dans le Mexique, sur la mer du Sud. Commerce de cette ville. X. 482. *a.*
ACARA ou ACARAI, (*Géogr.*) place de l'Amérique méridionale dans le Paraguai. Commerce qui s'y fait. I. 59. *a.*
ACARA, (*Ichthyol.*) nom que les habitans du Bresil donnent à un poisson dont on trouve ici la description. Auteurs qui en ont parlé. *Suppl.* I. 101. *b.*
ACARAAJA, (*Ichthy.*) poisson du Bresil. Naturalistes qui en ont donné la figure. Sa description. Espece à laquelle il appartient. *Suppl.* I. 102. *a.*
ACARAMUCU, (*Ichthy.*) poisson du Bresil qui se range dans la famille de ceux qu'on appelle coffres. Naturalistes qui en ont donné la figure. Sa description. *Suppl.* I. 102. *a.* Mers qu'il fréquente. Alimens dont il se nourrit. *Ibid. b.*
ACARA-PATSJOTTI, (*Botan.*) plante du Malabar. Ses différens noms. Sa description. Ses qualités & usages. Maniere de la classer. *Suppl.* I. 102. *b.*
ACARAPINIMA, (*Ichthy.*) poisson du Bresil. Auteurs qui en ont donné la figure. *Suppl.* I. 102. *b.* Sa description. Qualité de sa chair. Ce poisson regardé comme une espece de l'acaraaja. *Ibid.* 103. *a.*
ACARAPITAMBA, (*Ichthy.*) poisson du Bresil. Sa description. Qualité de sa chair. Description d'un insecte qui se glisse dans l'intérieur de sa bouche, & s'attache à son gosier. *Suppl.* I. 103. *a.*
ACARAPUCU, (*Ichthy.*) poisson du Bresil. Sa description. Ce poisson regardé comme une espece de l'acarapitamba. *Suppl.* I. 103. *b.*
ACARAUNA, (*Ichthy.*) poisson ainsi appellé au Bresil, & qui se trouve pareillement au Cap-Verd. Auteurs qui l'ont décrit. Sa description. *Suppl.* I. 103. *b.* Maniere de le classer. *Ibid.* 104. *a.*
ACARAUNA, espece d'acarauna des isles Moluques, nommée Bouto-visch. *Suppl.* II. 15. *a.*
ACARICOBA, (*Botan.*) espece d'écuelle d'eau, hydrocotyle. En quoi elle differe de celle de l'Europe. Qualité de sa racine. Usage de cette racine, & du suc de ses feuilles. Ses différens noms. *Suppl.* I. 104. *a.*
ACARNE, (*Ichthyol.*) description de ce poisson de mer. I. 59. *a.* Qualité de sa chair. *Ibid. b.*
ACASTE, (*Mythol.*) fils de Pélias, un des argonautes. Quelques traits historiques sur ce prince. *Suppl.* I. 104. *a.*
ACATALECTIQUE, (*Poétiq. des anciens.*) signifie des vers complets, qui ont tous leurs piés & leurs syllabes. Etym. du mot. Exemple de vers catalectiques & de vers acatalectiques. I. 59. *b.* II. 759. *a.*
ACATALEPSIE, (*Hist. de la Philosoph.*) impossibilité qu'il y a qu'une chose soit conçue ou comprise. Etym. du mot. *Voyez* CATALEPSIE, COMPRÉHENSION, CONCEPTION. Ce mot est synonyme à *incompréhensibilité.* Les Pyrrhoniens tenoient pour l'acatalepsie absolue. Arcésilas, premier défenseur de l'acatalepsie. Comment il prouvoit qu'on ne peut rien savoir. I. 59. *b.*
ACATECHICHITLI, (*Ornith.*) espece de tarin du Mexique. Noms que les ornithologistes lui ont donné. Sa description. Lieux qu'il habite. Sa nourriture. Ses rapports avec le tarin d'Europe. *Suppl.* I. 104. *a.*
ACATSJA-VALLI, (*Botan.*) plante parasite du Malabar. Ses différens noms. *Suppl.* I. 104. *a.* Lieux où elle croît. Sa description. Ses qualités & usages. Genre auquel elle appartient. *Suppl.* I. 104. *b.*
ACAWERIA, (*Botan.*) plante de l'isle de Ceylan. Ses différens noms. Sa description. Ses qualités & usages. Du rang qu'elle doit occuper parmi celles qui passent pour être le contre-poison des serpens venimeux. Erreur de Linnæus sur ce sujet. *Suppl.* I. 105. *a.* L'acaweria forme un genre particulier. *Ibid. b.*
ACCABLEMENT, poisons qui produisent un grand accablement. IV. 650. *b.*
ACCAREMENT ou ACCARIATION, (*Terme de palais.*) étymologie de ce mot. Différence entre l'accarement & la confrontation, entre accarer & confronter. *Suppl.* I. 105. *b.*
ACCASTELLAGE, (*Marine*) château sur l'avant & sur l'arriere d'un vaisseau. Ordonnance du roi sur cette partie du vaisseau. Comment on construit un accastellage. I. 60. *b.*
ACASTILLAGE, (*Marine.*) détails sur la construction des lisses d'acastillage. *Suppl.* I. 105. *b.*
ACASTILLÉ, *Archit. naval.*) observations sur la signification & l'usage de ce mot. *Suppl.* I. 106. *a.*
ACCÉLÉRATEUR, (*Anatom.*) muscle de la verge. Sa description. I. 60. *b.*
ACCÉLÉRATEUR, (*Anatom.*) description de ce muscle qu'on peut regarder comme le principal muscle de la génération de l'homme. *Suppl.* I. 106. *a.*
ACCÉLÉRATEUR, autre description de ce muscle. *Suppl.* IV. 280. *a.* Ses usages. 282. *a.* *Voyez* EJACULATEUR.
ACCÉLÉRATION, (*Physiq.*) systêmes imaginés par les philosophes, pour expliquer l'accélération des corps graves dans leur chûte. Cette accélération attribuée par quelques philosophes à la pression de l'air. I. 60. *b.*
Hypotheses des Hobbes, des Péripateticiens, des Gassendistes & des Cartésiens, sur cette accélération. Véritable explication de ce phénomene. I. 61. Loix de l'accélération. Mouvement d'un corps poussé de bas en haut. *Ibid.* 62. *a.*
Accélération des corps sur des plans inclinés. I. 62. *a.* Loix générale de cette accélération. Loix particulieres. *Voyez* PLAN INCLINÉ. Galilée, premier inventeur de ces loix. *Ibid.*
Accélération du mouvement des pendules, des projectiles. *Voyez* PENDULE, PROJECTILE. *Ibid. a.*
Accélération du mouvement des corps comprimés, lorsqu'ils se rétablissent dans leur premier état. *Voyez* COMPRESSION, DILATATION, *&c.* Accélération du mouvement de l'air comprimé, lorsqu'il reprend son volume ordinaire. I. 62. *b.*
Accélération des étoiles fixes, dans l'astronomie ancienne. *Ibid. b.*
Accélération. De l'accélération du mouvement. X. 837. *a. b.* 838. *a.* De l'accélération d'un corps dans sa descente sur un plan incliné. XII. 692. *b.* Dans sa chûte. IV. 74. *b.* III. 404. *a.*
Accélération diurne des étoiles. (*Astronomie.*) elle est de 3′ 55″ $\frac{2}{10}$, elle vient du retardement effectif du soleil. Maniere de calculer rigoureusement la quantité de cette accélération. Erreur de plusieurs astronomes sur ce sujet. Usage qu'on tire de cette accélération pour régler les pendules. *Suppl.* I. 106. *b.*
ACCÉLÉRATRICE, *force*, (*Physiq.*) lorsqu'on examine les effets produits par une telle force, & qu'on ne connoit point la cause en elle-même, les effets doivent toujours être donnés indépendamment de la cause, puisqu'ils ne peuvent en être déduits. Il est donc inutile d'avoir recours à ce principe, que la force accélératrice ou retardatrice est proportionnelle à l'élément de la vitesse : principe appuyé sur cet unique axiome vague & obscur, que l'effet est proportionnel à sa cause. I. 62. *b.*

Accélératrices, *forces. Voyez* VII. 116. *b.* 117. *a. b.* Loix des forces accélératrices & maniere de les comparer. *Ibid.* 117. *b.* 118. *a.*

ACCÉLÉRÉ, *mouvement* (*Physiq.*). I. 62. *b.*

Accélérée, *vitesse.* XVII. 360. *a.*

Accélérée, (*Astronom.*) planete accélérée ou retardée dans son mouvement. I. 63. *a.*

ACCENSES, (*Hist. rom.*) officiers de ce nom chez les Romains. *Ibid. a.*

ACCENT, (*Gramm.*) maniere d'articuler les mots. Etym. du mot *accent.* Accent national. Quel accent il faut imiter pour bien parler une langue vivante. I. 63. *a.* Accent gascon. Différentes modifications de voix comprises sous le mot *accent.* 1°. Variété dans le ton. 2°. Dans la longueur des syllabes. 3°. Aspiration devant certaines voyelles. 4°. Variété du ton pathétique. 5°. Variété des intervalles dans la prononciation. *Ibid. b.* Signes particuliers que les grammairiens ont appellés *accens.* Ces signes sont nécessaires pour indiquer la bonne prononciation. Ils étoient pratiqués dès avant Cicéron. Notes en usage chez les anciens, outre les accens, pour montrer le mode, la maniere de chaque mot & de chaque phrase. Les grecs passent pour avoir les premiers introduit l'usage des accens dans l'écriture. *Ibid.* 64. *a.* Usages de leurs accens, aigu, grave & circonflexe. Les mêmes accens employés par les latins. L'élévation & la dépression de la voix étoient plus sensibles chez les anciens que parmi nous. Différence du ton prosodique & du ton pathétique. Nous n'avons point d'accens pour marquer l'élevement ou l'abaissement de la voix. *Ibid. b.* Différence entre l'harmonie des vers grecs & latins & celle de nos vers. Délicatesse des anciens sur la prononciation des acteurs & des orateurs. Attention qu'avoit Lulli à ajuster son chant à la bonne prononciation. Accens de la grammaire grecque. Examen de la question s'il faut marquer aujourd'hui ces accens sur les mots grecs. *Ibid.* 65. *a.* Accens de la grammaire latine. Accens des Hébreux, inventés vers le cinquieme siecle par les docteurs de l'école de Tibériade. *Ibid. b.* Pourquoi ces docteurs furent appellés *Massoretes.* Ce que nous entendons par *accent* dans notre langue. Observations sur notre maniere de prononcer le grec & le latin, & de marquer les accens sur les mots latins. *Ibid.* 66. *a.* Il seroit à souhaiter qu'on accoutumât les jeunes gens à marquer les accens dans leurs compositions. Usage que nous faisons aujourd'hui en françois, des accens que nous avons reçus des anciens. *Ibid. b.* Ces finesses & cette exactitude grammaticales ne doivent pas être regardées comme indignes de l'attention des personnes élevées. Observations sur la prononciation de l'*e. Ibid.* 67. *a.* Comment on prononçoit l'*s* à laquelle nous avons substitué l'accent circonflexe. *Ibid. b.*

Accent, accens dans la langue hébraique. VIII. 78. *a.* dans la langue grecque, il n'y avoit aucun mot qui n'eût son accent. IV. 690. *a.* L'usage des accens de cette langue presqu'entiérement négligé. V. 624. *a.* Accens des latins. IV. 690. *a.* Deux regles sur la maniere de placer les accens en grec & en latin. I. 495. *a. b.* Abus où nous tombons dans l'usage des accens. IV. 962. *a.* Les accens sont l'ame des mots; ils sont le fondement de toute déclamation; ils naissent de la sensibilité de l'organisation: pourquoi la langue italienne est plus accentuée que la nôtre. IX. 260. *b.* Remarques grammaticales sur les accens. *Suppl.* III. 132. *a.*

Accent, (*Art de la parole*) modification de la voix qui sert à distinguer certains tons dans le discours ou dans le chant, & à y mettre plus de variété. *Suppl.* I. 106. *b.* On distingue trois especes d'accens: le grammatical, l'oratoire, & le musical. *Ibid.* 107. *a.* La danse même a aussi ses accens. *Ibid. b.*

Accent, (*Belles-Lettr.*) il y a dans la parole une espece de chant, dit Cicéron. Mais ce chant étoit-il noté, comme on nous l'assure, par la prosodie des langues anciennes? Il est difficile de concevoir cet accent prosodique adhérent aux syllabes, à moins que dans la déclamation, il ne cedât la place à l'accent oratoire. Il ne faut pas confondre ici la quantité avec l'accent. La quantité peut être fixe & prescrite; mais les intonations doivent être libres, & au choix de celui qui parle. *Suppl.* I. 107. *b.* Dans la langue françoise il n'y a point d'accent prosodique déterminé & invariable; & l'on sent bien que si cela étoit, le choix des intonations n'auroit plus lieu, ou seroit sans cesse contrarié par l'accent. En quoi consiste l'accent des provinces. *Ibid.* 108. *a.*

Accent, l'accent est une sorte de chant naturel. Il est plus ou moins marqué selon les climats. III. 141. *a.* Espece d'accent expressif de modulation naturelle dans toutes les langues. *Suppl.* III. 306. *a.* Il y a une modulation particuliere à chaque province, & même à chaque ville. IV. 54. *a.* Différence entre l'accent prosodique & l'accent oratoire. XIII. 498. *b.*

Accent, (*Musiq.*) on appelle ainsi toute modification de la voix parlante, dans la durée ou dans le ton des syllabes & des mots du discours. *Suppl.* I. 108. *a.* On distingue l'accent grammatical, l'accent logique ou rationnel, & l'accent pathétique ou oratoire. L'étude de ces divers accens & de leurs effets dans la langue, doit être la grande affaire du musicien. Le plus ou le moins d'accent est la vraie cause qui rend les langues plus ou moins musicales. Malheureusement tous ces accens divers qui s'accordent parfaitement dans la bouche de l'orateur, ne sont pas si faciles à concilier sous la plume du musicien, déjà si gêné par les regles de son art. De-là vient que le compositeur ne pouvant suivre à la fois les regles de tous les accens, est souvent obligé de donner la préférence à l'une ou à l'autre, selon les différens genres de musique qu'il traite. *Suppl.* I. 108. *b.* Regles sur la maniere dont il faut avoir égard à ces divers accens dans la composition musicale. *Ibid.* 109. *a.*

Accent, de l'accent en musique. *Suppl.* III. 911. *b.* 915. *b.* Comment la musique doit observer l'accent oratoire & l'accent prosodique. *Suppl.* II. 322. *a.* C'est l'accent des langues qui détermine la mélodie de chaque nation. *Suppl.* III. 895. *b.*

Accent musical, (*Musiq.*) dans la musique, l'intonation de la voix ou de l'instrument étant déterminée, ce n'est pas là qu'il faut chercher l'accent, mais dans la maniere de faire cette intonation. *Suppl.* I. 109. *a.* C'est au choix de l'accent musical propre à la piece qu'on exécute, qu'on reconnoit le bon musicien, l'homme de goût: C'est l'accent musical qui fait qu'une musique expressive pour un allemand, ne l'est point pour un françois. Outre l'accent musical indéterminé, lorsque le compositeur ne l'a pas marqué expressément, il y a un accent déterminé, & à quoi le compositeur a droit de s'attendre sans le marquer. Détails sur ce sujet. *Suppl.* I. 109. *b.*

Accent, (*Musiq.*) Agrémens du chant françois auxquels on a donné ce nom. Signes de ces accens. Différentes sortes de ces accens que les auteurs qui ont écrit en allemand & en latin au XVI & XVIIe siecles, distinguoient.

Accent double, (*Musiq.*) sorte d'agrément. *Suppl.* I. 110. *a.*

Accens, (*Musiq.*) les poetes emploient souvent ce mot pour signifier le chant même. *Suppl.* I. 110. *a.*

Accens ecclésiastiques, (*Musiq.*) on appelloit ainsi différentes inflexions de voix qu'on faisoit dans les Églises catholiques en psalmodiant. *Suppl.* I. 110. *a.*

Accens, (*Musiq. des Hebreux.*) quelques auteurs veulent que les accens des hébreux leur servissent aussi de notes. Ouvrage à consulter. *Suppl.* I. 110. *b.*

Accent, (*Ecriture*) formation des accens. I. 67. *b.*

ACCEPTATION, (*Jurispr.*) l'acceptation d'une donation est nécessaire pour sa validité. En matiere bénéficiale, l'acceptation doit être signifiée dans le tems même de la résignation. Deux sortes d'acceptations en matiere ecclésiastique, l'une tacite & l'autre solemnelle. I. 68. *a.*

Acceptation, (*Comm.*) celle des lettres de change & billets à ordre. Les lettres payables à vue n'ont pas besoin d'acceptation. Maniere de déclarer l'acceptation. Diverses maximes de droit en usage dans le commerce par rapport à cette acceptation. I. 68. *a.* Acceptation sous conditions. *Ibid. b.*

Acceptation, (*Comm.*) livre d'acceptation. IX. 612. *a.* 616. *a.*

ACCEPTER *une lettre de change*, (*Comm.*) attention qu'il faut avoir avant d'accepter une lettre de change. Danger de l'usage de laisser les lettres chez ceux sur qui elles sont tirées pour les accepter. Observations sur la différence des dates entre les places qui suivent le vieux style, & celles qui suivent le nouveau. I. 68. *b.*

Accepter, recevoir, (*Synon.*) différence entre ces mots. XIII. 846. *b.*

ACCEPTEUR, (*Comm.*) l'accepteur devient débiteur par son acceptation. I. 68. *b.*

ACCEPTION, (*Gramm.*) sens que l'on donne à un mot. Un mot a plusieurs acceptions, quand il peut être pris en plusieurs sens différens. I. 68. *b.*

Acception, *signification, sens;* différences dans l'usage de ces mots. XV. 16. *a. b.*

ACCÈS, (*Gramm.*) signification de ce mot. *Avoir accès, aborder, approcher:* différences dans la signification & l'usage de ces mots. I. 69. *a.*

Accès, (*Medec.*) différence entre le paroxisme & l'accès. I. 69. *a.*

Accès, (*Médec.*) différence entre accès, redoublement & paroxisme. XII. 79. *b.* Difficulté d'expliquer la cause des accès de fievre. 80. *a.*

Accès, terme usité à l'élection des papes. I. 69. *a.*

Accès, (*Droit canoniq.*) faculté qu'on accordoit à quelqu'un pour posséder un bénéfice, après la mort du titulaire, ou lorsqu'il auroit l'âge compétent. Le concile de Trente a abrogé les accès. Différence entre l'accès & le regrès.

ACCESSOIRE, (*Droit natur.*) la plupart des choses qui entrent en propriété, ne demeurent pas dans le même état. Les modifications & changemens qu'elles souffrent, proviennent, ou de la nature même des choses, ou du fait des hommes: tout cela est compris sous le nom d'accessoires, sur lesquels on trouve ici les regles suivantes.

1°. Il faut voir si c'est de bonne ou de mauvaise foi que

quelqu'un a mêlé son bien ou son travail avec le bien d'autrui ; car s'il y a de la mauvaise foi de sa part, il mérite de perdre sa peine ou son bien. *Suppl.* I. 110. *b.*

2°. Celui au bien duquel une chose d'autrui a été jointe & incorporée, soit par le fait innocent de celui-là même à qui elle appartenoit, ou sans que celui-ci y ait eu aucune part, doit, toutes choses d'ailleurs égales, avoir l'ouvrage ou le composé qui en résulte.

3°. Si la chose ou la peine de l'un des deux est susceptible de remplacement, & que celle de l'autre ne le soit pas, sans qu'il y ait d'ailleurs aucune mauvaise foi de part & d'autre, celui à qui appartient cette chose, ou cette peine, doit se contenter qu'on lui en rende une autre toute semblable de même espèce, ou la valeur en argent. *Suppl.* I. 111. *a.*

ACCESSOIRE, (*Jurisp.*) l'opposé du *principal*. XIII. 372. *b.* 373. *a.*

Accessoire, deux sortes d'accessoires de choses léguées : les uns qui suivent naturellement la chose ; les autres qui n'y sont ajoutés que par une disposition particuliere. *Suppl.* I. 111. *a.* Regle à suivre dans les doutes de ce qui doit suivre la chose léguée comme son accessoire. Cette regle appliquée à différens cas. *Ibid.* 111. *b.*

ACCESSOIRE, (*Logiq.*) l'accessoire est l'opposé du fond, de l'essentiel, du principal de la chose dont il est question. *Suppl.* I. 112. *b.*

ACCESSOIRE, (*Gramm.*) distinction de l'idée principale & des idées accessoires. X. 761. *a. b.* XVI. 157. *a.* Modification d'une idée primitive par deux sortes d'idees accessoires. VII. 173. *b.*

ACCESSOIRES, (*Anat.*) nerfs, auxquels on a donné ce nom. Leur description. I. 69. *b.*

ACCESSOIRES, (*Peinture*) accessoires dans un tableau. I. 69. *b.*

ACCIACATURA, (*Musiq.*) agrément qui ne peut avoir lieu que dans l'accompagnement du clavecin, ou quand celui-ci a une partie obligée à exécuter, où il y a des arpegges. Autre acception de ce mot. *Suppl.* I. 112. *b.*

ACCIDENT, (*Gramm.*) propriété qui, à la vérité, est attachée au mot, mais qui n'entre point dans une définition essentielle du mot. I. 69. *b.* 1°. Toute diction peut avoir un sens propre, ou un sens figuré. 2°. Un mot peut être ou primitif ou dérivé. 3°. Il peut être ou simple ou composé. 4°. Quatrieme sorte d'accident, qui regarde la prononciation. Chaque sorte particuliere de mots a ses accidens qui lui sont propres. Ceux du nom substantif, de l'adjectif, des pronoms, des verbes : ceux des verbes en particulier sont, 1°. l'acception propre ou figurée. *Ibid.* 70. *a.* 2°. L'espece, par laquelle ils sont ou primitifs ou dérivés. 3°. La figure, par laquelle ils sont ou simples ou composés. 4°. La voix ou forme, qui peut être active, passive ou neutre. 5°. Les modes. 6°. Les tems. 7°. Les personnes. 8°. La conjugaison. *Ibid. b.* 9°. L'analogie ou l'anomalie. Accidens des prépositions. *Ibid.* 71. *a.* Accidens des adverbes; l'espece, la figure & la comparaison. *Ibid. b.* Accidens des interjections. *Ibid.* 72. *a.*

Accident, erreur où M. du Marsais est tombé I. 70. *b.* Relevée, VIII. 705. *b.* Autre erreur de ce grammairien, en ce qu'il avance dans le même article, que les prépositions sont toutes primitives & simples. XIII. 304. *b.* Accidens des conjonctions. III. 872. *b.*

ACCIDENT, (*Musiq.*) ce mot se prend en différens sens. *Suppl.* I. 112. *b.* 1°. Il désigne tous les modes d'une chose par opposition à la substance considérée abstractivement. Il paroit que nous ne connoissons dans chaque chose que les accidens, & que l'idée de la substance n'est, dans le fond, que la simple idée abstraite de l'existence. Sous ce point de vue, il faut prendre garde de ne pas confondre la substance avec l'essence. Il faut aussi se souvenir que les idées de substance & d'accident, sont des idées abstraites, qui n'ont point hors de nous, d'objet réel correspondant. *Ibid.* 113. *a.* La substance ne peut exister sans les accidens, ni les accidens sans la substance.

2°. Le terme *accident* se prend souvent pour désigner les attributs non essentiels d'une chose : ce sont des manieres d'être qu'on peut appeller modifications accidentelles. *Ibid. b.* Réponse à la question, si la substance peut exister sans ses modifications, ou les modifications sans la substance. *Ibid.* 114. *a.*

3°. Quelques théologiens ont parlé d'accidens absolus, ou de modifications qui ont une existence propre. Ce langage est inintelligible, à moins qu'ils n'entendent par-là les accidens qui consistent dans l'application d'une substance modifiée, sur une autre substance aussi modifiée, dont la premiere devient une nouvelle modification. *Ibid.* 114. *a.* Division qu'Aristote faisoit de tous les êtres en deux classes ; la substance & les accidens : cette derniere étoit subdivisée en neuf autres : de-là les dix cathégories d'Aristote. *Ibid. b.*

4°. Le terme *accident* s'emploie pour désigner le cinquieme des universaux, ou la cinquieme & derniere classe des idées abstraites métaphysiques. Énumération de ces classes. *Ibid.*

ACCIDENT, (*Logiq.*) définition de l'accident. Deux classes générales des êtres, selon les Aristotéliciens ; savoir, celle de la substance, & celle de l'accident. I. 72. *a.*

ACCIDENT, signification de ce mot en métaphysique. XVII. 405. *b.* *Accident*, *aventure*, *événement* : différence entre ces mots. I. 868. *b.*

ACCIDENT, (*Médec.*) les praticiens recommandent d'avoir plutôt égard à la violence des accidens, qu'à la cause de la maladie. I. 72. *a.*

Accidens arrivés à la chasse. XVI. 918. *b.*

ACCIDENT, (*Peint.*) accidens de lumiere. III. 499. *b.*

ACCIDENT, (*Fauconn.*) des accidens qui arrivent aux oiseaux de proie. I. 72. *a.* Remedes pour les blessures qu'auroit reçues le faucon, en attaquant le milan ou le héron. *Ibid. b.*

ACCIDENTEL, (*Physiq.*) cause accidentelle, opposée à cause constante. Point accidentel, en perspective. I. 72. *b.*

ACCISE, (*Comm.*) comment les droits d'accise se paient à Amsterdam. I. 72. *b.*

ACCLAMATION, (*Hist. anc.*) acclamations des hébreux & des grecs. Election de quelques magistrats d'Athenes par acclamation. I. 72. *b.* Trois différentes especes d'acclamations chez les romains, celles du peuple, qui avoient lieu aux entrées des généraux & des empereurs, aux spectacles donnés par les grands, & aux triomphes : celles du sénat, dont le but étoit d'honorer le prince, & souvent de le flatter ; & celles des assemblées des gens de lettres, à peu-près semblables à celles des spectacles. I. 73. *a.*

ACCLIVITAS, (*Lang. latin.*) signification de ce mot. Quelques auteurs de fortification ont employé ce mot pour synonyme à *talud*. I. 73. *a.*

ACCOLADE, (*Hist. de la cheval.*) en quoi consistoit cette cérémonie. Comment elle se pratiquoit par les rois de France. Exemple de Guillaume le conquérant, donnant l'accolade à son fils. Privileges de ceux qui avoient reçu l'accolade. I. 73. *b.*

ACCOLADE. (*Musiq.*) *Ibid. b.*

ACCOLAGE, (*Agricult.*) travail qui consiste à attacher les sarmens aux échalas. Instructions sur le tems & la maniere de ce travail. I. 73. *b.*

ACCOLÉ, (*Blason*) différentes significations de ce mot. *Suppl.* I. 115. *a.*

ACCOLÉ, divers sens de ce mot. I. 74. *a.*

ACCOLER, (*Comm.*) faire en marge un trait de plume, qui marque que plusieurs articles sont compris dans une même supputation. Exemple. I. 74. *a.*

ACCOMMODAGE, (*Perruq.*) maniere d'accommoder une tête. I. 74. *a.*

ACCOMMODATION, (*Critiq. sacr.*) de l'accomplissement des prophéties par accommodation. III. 484. *a.*

ACCOMMODER, (*Art. culinaire*) but de l'accommodage des mets. Détails sur les trois accommodages les plus ordinaires, le rôti, le bouilli, l'étuvée. Effets du bouilli & du rôti pour la digestion & la nourriture. I. 74. *b.*

ACCOMPAGNÉ, (*Blason*) il se dit de quelques pieces honorables, qui en ont d'autres en séantes partitions. Accompagnemens de la croix, du chevron, de la fasce, du pairle, &c. I. 75. *a.*

Accompagné, (*Blason*) différentes significations & usages de ce mot. *Suppl.* I. 115. *a.*

ACCOMPAGNEMENT, (*Poésie lyr.*) l'accompagnement est indiqué par la nature, & doit être analogue au système de la fiction poétique, dont la musique est une branche du côté de l'expression.

1°. Dans la nature du corps sonore, il n'y a point de son pur & simple ; la voix humaine est, en elle-même, un composé de sons, qui forment ensemble un accord. L'emploi de la symphonie dans l'accompagnement est donc d'imiter le retentissement harmonieux de la voix, & de le rendre plus sensible.

2°. Rien de plus ordinaire que d'éprouver, dans l'instant où on exprime un sentiment ou une pensée, le besoin d'exprimer aussi une foule d'idées qui se croisent, de mouvemens qui se combattent, d'images qui viennent en foule se présenter à l'esprit. L'accompagnement devient alors le supplément de la voix, & sert à exprimer, non-seulement les alternatives, mais le mêlange des différentes affections de l'ame. *Suppl.* I. 115. *b.*

3°. La déclamation, même la plus animée, a ses réticences ; dont les tems sont remplis dans l'ame, ou par des réflexions, ou par des sentimens que la parole n'exprime pas ; & l'accompagnement sert alors à révéler les réticences. *Suppl.* I. 116. *a.*

4°. Toutes les fois que, dans le poëme lyrique, il s'établit une communication, une influence réciproque entre l'ame de l'acteur & les objets qui l'environnent, l'accompagnement devient l'organe de ces objets supposés sensibles.

5°. Parmi ces objets, quelques-uns ont eux-mêmes une espece de voix : la symphonie est alors imitative ou du bruit ou des sons, qui dans la réalité, se feroient entendre. On ne doit jamais oublier que la mélodie est l'ame de l'accompagnement. *Suppl.* I. 116. *b.*

ACCOMPAGNEMENT, (*Musiq.*) accompagnement sur le clavecin. La basse est ordinairement le guide de tout l'accom-

pagnement. Causes qui rendent l'accompagnement difficile : l'une se trouve dans la maniere de chiffrer les basses ; l'autre, dans les méthodes d'accompagnement. I. 75. *a.* Moyen de remédier à la premiere. Divers moyens qu'ont employés quelques maitres pour remédier à la seconde. C'est à Rameau que nous sommes redevables d'une méthode qui garantit de tous les inconvéniens de celles qu'on avoit suivies jusqu'à présent. En nous faisant connoitre la basse fondamentale, il nous a découvert les véritables fondemens d'un art où tout paroissoit arbitraire. *Ibid. b.* Exposition des principes sur lesquels sa méthode est fondée. *Ibid.* 76. *a.* Observations générales [illegible] doit toujours faire en accompagnant. 1°. Dans la plupart des accords dissonans, il y a quelque son à retrancher, pour en diminuer la dureté. 2°. Il faut toujours proportionner le bruit au caractere de la musique, & à celui des instrumens qu'on accompagne. *Ibid. b.* 3°. Il faut ne rebattre qu'en bien marquant la mesure. 4°. Il faut accompagner simplement. 5°. On ne doit pas accompagner la musique françoise comme la musique italienne. 6°. Le goût de l'accompagnement sur l'orgue est différent de celui du clavecin. Accompagnement se dit encore de toute partie composée sur un chant principal, pour y faire harmonie. Pourquoi il convient d'accompagner les voix de quelque instrument. I. 77. *a.*

Accompagnement, préceptes pour la maniere de l'accompagnement sur l'orgue ou le clavecin, tirés d'une dissertation de M. Rameau. V. 17. *a.* En quoi consiste l'art de ne point couvrir la voix dans l'accompagnement. Maniere d'accompagner le récitatif. VIII. 58. *b. Suppl.* IV. 590. *b.* Table de tous les chiffres de l'accompagnement. III. 334. *b.* Quel doit être l'accompagnement, pour que la musique ait plus d'expression. *Suppl.* II. 927. *a*, *b.* Agrément qui a lieu dans l'accompagnement du clavecin. *Ibid.* I. 112. *b.* Des quintes & octaves cachées dans l'accompagnement de cet instrument. *Ibid.* II. 91. *a.*

Accompagnement sans chiffres. Tout bon accompagnateur doit pouvoir accompagner une basse non chiffrée, lorsqu'il a toute la partition, & même lorsqu'il n'a que la partie principale au-dessus de la basse ; mais il est impossible d'accompagner bien, lorsqu'on n'a que la basse seule. *Suppl.* I. 116. *b.* Cependant, comme on a quelques regles bonnes pour cet accompagnement, dans les cas ordinaires, l'auteur les présente ici, mais en déclarant qu'elles sont insuffisantes dans bien des cas. *Ibid.* 117. *a.*

ACCOMPAGNEMENT, (*Peinture*) objets ajoutés dans un tableau, ou pour l'ornement, ou pour la vraisemblance. I. 77.

ACCOMPAGNER, (*Musiq.*) ce mot même avertit celui qui accompagne dans un concert, qu'il n'est chargé que d'une partie accessoire ; qu'il ne doit s'attacher qu'à en faire valoir d'autres, & que si-tôt qu'il a la moindre prétention pour lui-même, il gâte l'exécution, & impatiente à la fois les concertans & les auditeurs. *Suppl.* I. 117. *b.*

ACCOMPLISSEMENT, (*Théolog.*) une même prophétie peut avoir plusieurs accomplissemens en différens tems. De-là la distinction d'accomplissement direct & par accommodation. L'accomplissement d'accommodation ne fait preuve, qu'autant qu'il est contenu, ou clairement indiqué dans les écritures, ou constamment enseigné par la tradition. I. 77. *b.*

Accomplissement, examen du sentiment de ceux qui admettent dans l'accomplissement des prophéties, un objet prochain & un objet éloigné. XIII. 463. *b.* &c. De l'accomplissement des prophéties en Jesus-Christ. *Ibid.* & III. 484. *a.* XVI. 779. *b.*

ACCON, (*Marine*) espece de bateau, ayant la forme d'un quarré long & à fond plat. Avantage & inconvéniens de ces bateaux. Dimensions de ceux de Saint-Domingue. *Suppl.* I. 117. *b.*

ACCORD, (*Jurisp.*) accommodement. I. 77. *b.*

ACCORD, (*convention*, *consentement*) différence entre ces mots. IV. 161. *b.* Sur la matiere des accords, *voyez* CONTRAT, CONVENTION, CLAUSE, OBLIGATION, PACTE, STIPULATION, TRANSACTION.

ACCORD, (*Peint.*) harmonie dans la lumiere & les couleurs d'un tableau. I. 78. *a.*

ACCORD, (*Musiq.*) accord parfait, composé de trois sons. On y ajoute ordinairement l'octave du son principal, pour avoir l'ensemble de toutes les consonnances dans le même accord, & la dissonance exprimée par une quatrieme partie. Accord imparfait, celui où regne la sixte au lieu de la quinte, & où le son grave n'est pas le fondamental. Accords consonnans & accords dissonans. Table de tous les accords reçus dans l'harmonie. Accords fondamentaux. I. 78. *a.* Accords par supposition. *Ibid. b.* Observations sur les accords. 1°. Le choix des divers renversemens d'un même accord n'est point indifférent pour l'harmonie ou l'expression. I. 79. *a.* 2°. Le choix des intervalles n'est guere moins important. 3°. On rend les accords plus harmonieux en les resserrant. *Ibid. b.*

Accord, on ne peut déterminer au juste le nombre d'accords possibles. Outre ceux dont il est parlé, (article ACCORD de l'Encyclopedie) il y en a nombre d'autres, dont les grands maitres se servent, & se sont servis. *Suppl.* I. 117. *b.* Preuves de cette multitude d'accords, qu'on peut faire valoir en musique. On appelle encore *accord*, l'état d'un instrument, dont les sons fixes sont entr'eux dans toute la justesse qu'ils doivent avoir. *Suppl.* I. 118. *a.*

Accord dissonant, *faux accord*, *accord faux*, autant de différentes expressions qu'il ne faut pas confondre, & qu'on enseigne ici à distinguer. *Suppl.* I. 118. *a.*

Accord, la plus essentielle partie de la composition roule sur la connoissance de tous les accords dont la musique peut faire usage, & sur la maniere la plus avantageuse de les combiner. Voyez sur cette combinaison l'article MODULATION. Comment on est insensiblement parvenu à introduire dans la composition un très-grand nombre d'accords differens. *Suppl.* I. 118. *a.* Principes d'après lesquels on peut déterminer quels sont les accords admissibles. *Ibid. b.*

Accords immédiats, ceux dont les tons sont séparés par des intervalles simples ; les accords médiats sont ceux dont les intervalles sont composés. Dans quelqu'octave que l'on compte l'intervalle, il est censé être le même, & conserver le nom qu'il a dans la premiere. Cependant, dès qu'il s'agit d'accords réels dans un chant à plusieurs parties, ces intervalles ne sont plus équivalens ; & l'on se tromperoit beaucoup, si l'on croyoit pouvoir indifféremment substituer le simple au composé, ou le composé au simple, & prendre un accord médiat, au lieu d'un immédiat. *Suppl.* I. 119. *a.* On en distingue trois especes, le majeur, le mineur & l'accord diminué. Quels sont les cas dans lesquels on emploie l'accord parfait. *Ibid. b.* Cette sorte d'accord n'exige pas nécessairement les trois consonnances qui le composent ; il n'y a que la tierce, dont il ne peut jamais se passer ; mais il n'est pas indifférent dans les cas particuliers, lequel des deux intervalles on choisisse, pour le répéter à la place de celui qu'on veut omettre. Double transposition qu'admet l'accord parfait. Du passage de cet accord à d'autres. *Suppl.* I. 120. *a.*

Accord, des effets que peut produire le choix des accords par rapport à l'expression. *Suppl.* II. 926. *a. b.* Art de distribuer les accords. *Voyez* CONTRE-POINT. Anticipation de l'accord. *Suppl.* 450. *a.* Faces d'un accord. VI. 357. *b.* Accords fondamentaux. VII. 57. *a. b. Suppl.* III. 83. *b.* Formule harmonique, par laquelle on détermine l'accord convenable à chaque degré du ton sur la succession de la basse. XIV. 22. *b.* Renversement de l'accord. 122. *b.* Accords directs. *Suppl.* II. 723. *b.* Accords durs. 746. *b.* De l'art de chiffrer les accords. III. 334. *b.* Maniere de toucher successivement les différens tons d'un accord, au lieu de les frapper à la fois. *Voyez* ARPÉGEMENT. I. 701. *b.* & HARPÉGEMENT. VIII. 58. *a. b.* Instrument qui sert à donner le ton de l'accord. XVI. 404. *a.* 405. *a.* De l'origine du plaisir que donne la perception des accords. XVI. 58. *b. Suppl.* IV. 211. *a.*

Disposition des doigts sur l'orgue ou le clavecin pour l'accord parfait. V. 17. *a.* Pour l'accord dissonant. *Ibid. b.* Origine de l'accord parfait majeur, & de l'accord parfait mineur. VII. 55. *a.* Quel est le son qu'on appelle fondamental dans tout accord parfait. *Ibid.* Des accords consonnans & dissonans. I. 76. *a.* IV. 50. *a. b.* 1049. *a. b. Suppl.* II. 554. *a. b.* 726. *a. b. Suppl.* III. 9. *a.* Passage d'un accord dissonant, à un autre accord quelconque. II. 513. *b.* Accords de seconde. XIV. 858. *b. Suppl.* IV. 758. *a. b.* De sixte. XV. 235. *a. Suppl.* IV. 801. *b.* De septieme. XV. 72. *a. Suppl.* IV. 780. *a. b.* De neuvieme. XI. 121. *b. Suppl.* IV. 36. *a.* De la sous-dominante. XV. 417. *b.* Par supposition. XV. 679. *b. Suppl.* IV. 847. *a.* Accord appellé suspension. XV. 700. *b.* Accord appellé triade enharmonique. *Suppl.* IV. 976. *b.* Accord de triton. 977. *b.* Observations sur les accords, à l'article TEMPÉRAMENT. *Voyez* aussi l'article HARMONIE. Observation critique sur l'article ACCORD de l'Encyclopédie. III. *ix.* Des accords selon M. Kirnberger. *Suppl.* IV. 873. *b.*

Accord de l'orgue : ce mot signifie, 1°. *partition.* Voyez son article particulier ; 2°. l'accord respectif de tous les jeux. La partition, qui est le fondement de l'accord, se fait sur le prestant. Ordre à suivre pour accorder successivement tous les jeux de l'orgue. I. 79. *b.* Usage des accordoirs, pour accorder tous les jeux de mutation. *Ibid.* 80. *a.*

ACCORDER *des instrumens*, (*Musiq. italien.*) maniere d'accorder les instrumens. Les instrumens dont on tire le son par inspiration, montent sensiblement, quand on a joué quelque tems. Précaution à prendre en les accordant. I. 80. *a.*

Accorder, maniere d'accorder les tuyaux de l'orgue. XI. 623. *a.* Regles pour accorder l'orgue ou le clavecin. XII. 107. *a.* XVI. 57. *a. b.* &c. Maniere d'accorder une vielle. XVII. 261. *a. b.* La basse de viole. 312. *a.*

ACCORDOIR, (*Luther.*) description de l'accordoir du clavecin, & des accordoirs d'orgue. I. 80. *b.*

Accordoir, des clés ou accordoirs. III. 518. *b.* Usage des accordoirs pour l'orgue. XII. 108. *a.*

ACCORE, (*Marine*) on distingue plusieurs sortes d'accores, qui tous prennent leur nom de l'endroit du vaisseau qu'ils appuient. *Suppl.* I. 120. *a.* Regles sur la maniere de les disposer & de les ranger. *Ibid. b.*

Accore,

Accore, adj. côte-accore. Il eſt difficile de ſe ſauver lorſqu'on échoue à une telle côte. *Suppl.* I. 120. *b.*

ACCOSTÉ, (*Blaſ.*) pal accoſté. Bande accoſtée. I. 81. *a.*

ACCOUCHEMENT, (*Médec. Chirurg. Phyſiolog.*) divers ſentimens ſur la cauſe de l'accouchement. I. 81. *a.* Pourquoi quelques femmes ont une groſſeſſe peu apparente. Douleurs de l'enfantement: comment on les diſtingue des douleurs de colique. Leurs cauſes. I. 82. *a.* Moyens de faciliter l'accouchement. Soins du chirurgien dans l'accouchement. Situation la plus avantageuſe à la femme. Maniere de tirer l'enfant. *Ibid. b.* Situation qu'il faut lui donner dès qu'il eſt né. Comment il faut couper le cordon. Accouchement du placenta. Signes de la préſence d'un ſecond enfant. Soins à prendre lorſque l'enfant a ſouffert au paſſage. De l'accouchement où l'enfant préſente les pieds. *Ibid.* 83. *a.* Cauſes qui peuvent rendre difficile un accouchement naturel. Remedes qu'elles exigent. Accouchement du fœtus mort. En quel cas l'opération céſarienne devient néceſſaire. Pourquoi quelques enfans naiſſent coeffés. Ecoulemens qui précedent l'accouchement. Trois conditions pour que l'accouchement ſoit naturel. *Ibid. b.* Variétés dans le terme de l'accouchement. Conduits extraordinaires par où ſort le fœtus. Relation d'un accouchement par le fondement. *Ibid.* 84. *a.* Du lieu qu'occupoit le fœtus pendant la groſſeſſe. *Ibid. b.* Exemple d'un accouchement de neuf enfans & d'une maſſe informe. Autre exemple d'un accouchement de cinq enfans. Examen de la queſtion, s'il ſe fait un écartement des os pubis dans l'accouchement. *Ibid.* 85. *a.* Auteurs françois qui ont écrit ſur les accouchemens. *Ibid. b.*

Accouchement: celui qui ſe fait avant le terme, *voyez* AVORTEMENT. Cauſes qui prématurent un peu le terme de neuf mois. VI. 444. *b.* Des douleurs de l'enfantement & du ſoin de diſtinguer les vraies d'avec les fauſſes. V. 664. *b.* D'où viennent les eaux que les femmes perdent avant l'accouchement. *Suppl.* I. 296. *b.* Etat de la matrice aux approches de l'accouchement. *Suppl.* III. 270. *a.* Cauſes de l'accouchement & des douleurs qui l'accompagnent. VII. 960. *a.* 961. *a.* Situation du fœtus aux approches & au terme de l'accouchement. VII. 6. *b.* 7. *a. Suppl.* III. 69. *b.* De l'excluſion du placenta après l'accouchement du fœtus. XII. 675. *b.* Précautions à prendre en accouchant une femme ſujette à la chûte de matrice. X. 201. *b.* Ce qu'on doit faire avant ou après l'accouchement, lorſqu'il y a lieu de craindre l'atonie de la matrice. *Suppl.* I. 679. *b.* 680. *a.* Mauvaiſe pratique de quelques ſage-femmes de pouſſer le coccyx en arriere dans l'accouchement. III. 558. *b.* Accouchement laborieux ou même impoſſible: ſes cauſes. V. 181. *a, b.* Réflexions qui doivent faire ceſſer les alarmes que pourroit cauſer l'aſſemblage de ces phénomenes. 182. *a.* Les accouchemens des femmes trop jeunes ſouvent dangereux. Des femmes chez qui certains défauts de conformation rendent les accouchemens très-laborieux ou même impoſſibles. X. 119. *a.* Accouchemens malheureux, cauſés par la mauvaiſe conformation du baſſin. *Suppl.* I. 826. *a.* Des maladies de la matrice qui peuvent rendre les accouchemens laborieux. XVII. 556. *b.* &c. Véritable cauſe qui met obſtacle au paſſage de l'enfant par l'engagement de la tête. III. 558. *b.* Moyen d'ouvrir la tête d'un enfant dans les cas où il eſt néceſſaire de vuider le cerveau. Moyen de percer le ventre d'un enfant qu'une hydropiſie empêche de venir au monde. IV. 406. *b.* Cas où l'on ne peut ſe diſpenſer de mutiler les enfans monſtrueux. *Ibid.* Obſervations ſur les accouchemens empêchés par la tuméfaction de la tête du fœtus. IX. 838. *b.* Il ne faut pas regarder le détachement de l'épiderme comme un ſigne certain de la mort de l'enfant. V. 790. *b.* Comment on excite des épreintes pour procurer la ſortie d'un enfant mort, ou du placenta. 836. *b.* Obſervation ſur l'uſage des vomitifs pour procurer la ſortie du fœtus mort, ou de l'arriere-faix. XVII. 467. *a.* Des accouchemens de pluſieurs enfans à la fois. VII. 2. *a.* Exemple d'une fille qui accouche d'une autre fille huit jours après ſa naiſſance. *Suppl.* I. 438. *b.* Sortie d'un fœtus par le fondement. VII. 78. *b.* Des inſtrumens: lit ſur lequel ſe fait l'accouchement. *Suppl.* III. 763. *a.* Uſage de la chaiſe chirurgicale dans les accouchemens laborieux. *Suppl.* II. 304. *a.* 309. *a.* De l'uſage des crochets dans les accouchemens. IV. 498. *a, b.* De l'uſage du forceps. VII. 125. *b.* 126. *a, b.* Celui de la lance dans l'accouchement du fœtus mort. IX. 238. *a.* Du tire-tête. XVI. 343. *b.* Cauſes de l'impoſſibilité abſolue de l'accouchement, qui rendent indiſpenſable l'opération céſarienne. II. 867. *b.* Des maladies qui ſuivent l'accouchement. VI. 478. *a, b.* &c. Ecoulement involontaire d'urine à la ſuite de certains accouchemens. XVII. 206. *b.* Dilacération de la fourchette. VII. 225. *b.* Déchirement de la matrice. X. 199. *b.* Comment la mere peut nuire dans l'accouchement au tempérament de ſon enfant. V. 659. *b.* Comment les ſage-femmes nuiſent auſſi aux enfans. *Ibid.* Accouchemens faciles des américaines. *Suppl.* I. 350. *b.* La gloire des femmes iroquoiſes eſt d'accoucher ſans ſe plaindre. VIII. 788. *a.* Liſte des principaux ouvrages qui ont paru ſur l'accouchement. V. 663. *a, b.* &c. Suites de l'accouchement, *voyez* COUCHES.

ACCOUCHEMENT, (*Méchaniſme de l'*) ſa cauſe dans la ſtructure muſculaire de l'utérus. Premier ſyſtême propoſé ſur ce ſujet. Lorſque par l'augmentation du volume du fœtus, toutes les fibres du col de la matrice ſe ſont épanouies, & que les fibres de cet organe ne peuvent plus prêter, elles commencent alors à ſentir l'irritation du fœtus: elles ſe contractent, le fond deſcend, & l'orifice eſt dilaté dans le même tems qu'il s'éleve. Ce ſyſtême, tout ingénieux qu'il eſt, offre des difficultés qui le font abandonner. De nouvelles obſervations des fibres de l'utérus ont fait conclure qu'elles devoient agir comme celles des inteſtins en rétreciſſant les diametres de cette cavité, & en pouſſant devant elles tout ce qui eſt contenu dans l'utérus. *Suppl.* I. 121. *a.* Mais outre l'action de l'utérus, il faut conſidérer principalement cet effort purement volontaire qu'on appelle *travail*, & qui n'eſt que la force du diaphragme, jointe à celle des muſcles du bas-ventre: la cauſe de cette action eſt évidemment dans la reſpiration & dans les efforts prodigieux que fait la femelle. La cauſe irritante de l'accouchement eſt apparemment dans les incommodités de la mere pouſſées au plus haut point. Obſervation ſur le terme de l'accouchement. *Ibid. b.* Cauſes qui le font varier, ſoit en le prématurant, ſoit en le reculant. Du terme le plus accéléré auquel un enfant peut vivre. *Ibid.* 122. *a.* Ce terme paroît être à la fin du ſeptieme mois. Plus on avance vers le neuvieme, plus l'accouchement eſt naturel. Du terme le plus reculé de l'accouchement. Cauſes de ce retardement. *Ibid. b.*

ACCOUCHEMENT, (*Juriſp.*) *voyez* PART. XII. 84. *b.* Examen de quelques queſtions ſur l'accouchement des femmes ſoupçonnées d'avoir ôté la vie à leur enfant. *Suppl.* III. 593. *a.* Des ſignes qui peuvent indiquer dans une femme ſi réellement elle a accouché. 599. *a, b.* S'il eſt permis dans certains cas de tirer le fœtus par pieces pour conſerver la mere. *Suppl.* I. 718. *a.*

ACCOUCHEMENT, (*Myth.*) divinités qui préſidoient aux accouchemens. VIII. 555. *a.* IX. 713. *a.* V. 418. VII. 585. *a.*

ACCOUCHEMENT, (*Hiſt. nat.*) l'accouchement eſt ſans hémorrhagie chez les animaux. VII. 960. *a.* Et moins laborieux que chez les femmes. 961. *b.*

ACCOUCHEUR, (*Zoolog.*) développement de la génération du pipa. Génération de la grenouille. *Suppl.* I. 122. *b.*

ACCOUCHEUSE, (*Chirurg.*) ou SAGE-FEMME. Les accoucheuſes gâtent ſouvent la tête de l'enfant. Autres funeſtes effets de leur impéritie ou de leurs imprudences. Barbarie exercée par quelques ſage-femmes pour gagner de l'argent. I. 85. *b. Voyez* SAGE-FEMME.

ACCOUPLEMENT, (*Hiſt. nat. des anim.*) parmi les animaux qui ont des ſexes, il y en a beaucoup qui ne ſe joignent pas par une vraie copulation. Tems de l'accouplement pour diverſes eſpeces. I. 86. *a.* Effets que produit l'accouplement dans les mâles de quelques eſpeces. *Ibid. b.*

ACCOUPLEMENT, (*Zoolog.*) tous les animaux tirent leur origine d'un animal ſemblable à eux. Les animaux les plus ſimples multiplient à la maniere des plantes: ils ſe diviſent, & leurs parties ſe forment & deviennent de nouveaux animaux. *Suppl.* I. 123. *a.* Maniere dont accouchent quelques animaux microſcopiques. Un grand nombre d'animaux marins engendrent de véritables œufs, ſans avoir de mâle, & ſans avoir d'organes des deux ſexes. Les coquillages commencent à donner l'exemple des deux ſexes, réunis, à la vérité, dans le même animal. *Ibid.*

Il y a un nombre conſidérable de coquillages & d'animaux hermaphrodites, doués des deux ſexes, jouiſſant des organes femelles d'un autre animal de leur eſpece, dans le tems qu'ils offrent aux organes mâles de ce même animal la jouiſſance de leurs organes femelles: c'eſt ici que commence l'accouplement. Parmi cette claſſe, il y a des animaux dont l'accouplement eſt très-compoſé, & dont pluſieurs individus ſont attachés entr'eux par les chaînes du plaiſir. Eſpeces d'animaux dont les individus fourniſſent uniquement la liqueur fécondante, tandis que les autres n'ont que les œufs qui doivent être fécondés par cette liqueur. Accouplement des poiſſons. Inſectes dans leſquels il y a un ſexe différent de celui des autres claſſes. *Suppl.* I. 124. *a.* Des animaux dont les individus n'ont qu'un ſexe. L'organe du plaiſir ſe trouve dans tous les mâles de ces eſpeces. Dans les mâles, du moins dans les quadrupedes, c'eſt la préſence d'une quantité ſuffiſante de liqueur fécondante qui produit la paſſion avec laquelle ils pourſuivent & ſubjuguent les femelles. Inflammation paſſagére de l'organe de la femelle qui excite les deſirs du mâle. Dans les claſſes d'animaux dont les mâles ſurpaſſent le nombre des femelles, c'eſt la femelle qui ſollicite l'accouplement. *Ibid. b.* Plus un animal eſt lent, plus ſon accouplement a de durée. Des moyens dont la nature ſe ſert pour favoriſer l'accouplement. *Ibid.* 125. *a.*

ACCOUPLEMENT *des inſectes.* VIII. 784. *a, b.* Papillons qui, ſans accouplement, produiſent des œufs fécondés. *Suppl.* II. 387. *b.*

Accouplement, (*Archit.*) maniere d'espacer les colonnes le plus près les unes des autres qu'il est possible. De tous les ordres, le dorique est le plus difficile à accoupler. I. 86. *b.*

ACCOUPLER, (*Agricult.*) observations sur les bœufs qu'on attache sous un même joug à une charrue ou à un charriot. *Suppl.* 125. *a.*

ACCROCHEMENT, (*Horlog.*) vice de l'échappement qui fait arrêter l'horloge. Cause de ce défaut. Ce qu'on entend par feinte d'accrochement. I. 87. *a.*

ACCROCHER, (*Marine*) maniere de jetter les grappins à bord d'un vaisseau ennemi que l'on veut aborder. *Suppl.* I. 125. *a.*

ACCROISSEMENS, *calcul des*, (*Algeb.*) *Suppl.* I. 125. *b.*

Accroissement, (*Jurisp.*) réunion d'une portion devenue vacante à celle qui est déja possédée par quelqu'un. Espece d'accroissement appellée *alluvion*. I. 87. *a.*

Accroissement, (*Physiq.*) deux sortes d'accroissemens; l'un par juxta-position, l'autre par intus-susception. I. 87. *a.*

Accroissement, (*Physiolog.*) accroissement du fœtus dans chaque mois de la grossesse. I. 87. *a.* Proportion selon laquelle l'enfant croît après la naissance. Causes de la rapidité de l'accroissement du fœtus. 1°. La nature visqueuse & muqueuse des parties qui le composent. *Ibid. b.* 2°. La force du cœur relativement aux fluides & aux premiers vaisseaux. Plus l'animal approche de l'adolescence, plus il croit lentement. Terme où finit l'accroissement. *Ibid.* 88. *a.* Pourquoi, lorsqu'on a cessé de croitre, on ne laisse pas de grossir. Le corps n'est jamais dans un état fixe. Changemens insensibles qui arrivent dans l'économie animale, & qui amenent la vieillesse, & enfin la mort. *Ibid. b.* La durée de la vie peut se mesurer par celle du tems de l'accroissement. Différences dans la durée de l'accroissement, entre les animaux qui multiplient beaucoup, & ceux qui multiplient moins. *Ibid.* 89. *a.* Causes particulieres de la longue vie des poissons. Moyens naturels de prolonger notre vie. Causes qui s'opposent à la régénération des parties du corps humain. *Ibid. b.* Espece d'accroissement journalier par lequel nos corps sont, d'environ six à sept lignes plus grands le matin que le soir. Principes dont on peut déduire les découvertes faites sur cette matiere. 1°. Structure de l'épine. 2°. L'épine chargée de tout le poids du tronc. 3°. Augmentation dans le diametre de la poitrine pendant le jour. *Ibid.* 90. *a.* 4°. Accroissement produit après le repas par l'action des vaisseaux. 5°. Quand on est couché, on devient plus long d'un demi-pouce; mais cette augmentation disparoit dès qu'on est levé. *Ibid. b.*

Accroissement, (*Econom. animale*) l'animal commence à croître dès le premier moment de son existence. L'observation démontre que les œufs se sont accrus dans l'ovaire de la poule sans le secours du mâle. Si le cœur est l'unique agent de l'accroissement, le cœur du poulet a donc agi avant la fécondation. Cet accroissement est lent. Il ne devient rapide que par l'irritation que la liqueur fécondante cause dans le cœur de l'embryon. Proportion dans laquelle se fait cet accroissement dans un tems déterminé. *Suppl.* I. 125. *b.*

Pour donner une idée de l'accroissement de l'animal, on se sert de celui du poulet, parce que c'est le seul fœtus dont nous ayons les époques & les mesures. Proportion de cet accroissement pendant l'incubation, & après que l'animal est éclos. De l'accroissement du fœtus humain depuis la conception jusqu'à la naissance. Progrès du corps humain depuis ce terme jusqu'à l'âge adulte. *Suppl.* I. 126. *a.* Proportion des principales parties du corps dans le fœtus & dans l'homme fait. De l'accroissement des os du fœtus. Celui de la membrane ombilicale du poulet. *Ibid. b.* Description de la figure veineuse qui occupe un partie de l'enveloppe du jaune. Accroissemens particuliers dans l'homme & dans les animaux, qui n'ont lieu qu'à certaines époques, & ceux qui n'ont lieu dans l'homme que par la maladie.

Des causes & du méchanisme d'où dépendent les accroissemens exposés ci-dessus.

Parmi ces causes, on peut d'abord considérer la chaleur. *Suppl.* I. 127. *a.* Ensuite l'irritabilité du cœur. On doit même regarder le cœur comme le seul moteur du corps animal. *Ibid. b.*

Méchanisme de l'accroissement du fœtus. *Ibid.* 128. *b.*

Formation de la substance cellulaire & de la membrane adipeuse. Celle des fibres & des petites lames qui attachent le cœur au péricarde. Degré d'accroissement qui fait naitre les membranes. *Ibid.* 129. *a.* Formation des tendons. Accroissement & prolongement des nerfs. Comment se forment les muscles. *Ibid. b.*

Origine de l'irritabilité. En quel tems le mouvement des muscles des extrémités commence à être sensible. En quel tems paroissent les visceres. Terme auquel le cerveau acquiert de la consistance dans le poulet. Commencemens du foie, de l'estomac, des intestins, des testicules ou des ovaires, des reins & des capsules rénales. A quel terme on distingue les racines de l'aorte. Commencement des cartilages qui forment les os de la tête. Formation du bec. *Ibid.* 130. *a.* Celle du crâne. Différence entre l'accroissement des os longs, & celui des os plats. Formation du tibia. *Ibid. b.* Suite sur l'ossification. De la maniere dont se forment les épiphyses. Vaisseaux intérieurs de l'os & du cartilage de l'épiphyse. *Ibid.* 131. *a.* Changemens successifs de la substance osseuse, depuis l'état de gelée jusqu'à l'ossification parfaite. Progression dans l'os qui renait après une fracture. Théorie des causes & du méchanisme de l'accroissement des os. *Ibid.* 132. *a.* Comment se fait l'accroissement & le developpement du cœur. *Ibid. b.* Rétrecissement du trou ovale. Ce trou fermé après la naissance. Force d'attraction qui change entiérement la figure & la situation du poulet. Changement considérable dans les intestins de l'homme. *Ibid.* 133. *a.* Dans la situation des testicules. Accroissemens qui se font quelquefois dans le fœtus contre l'ordre de la nature. *Ibid. b.* Accroissemens que prend quelquefois une portion du placenta, sans fœtus & sans arteres. Exemples de fœtus sans cœur. Accroissemens précipités de quelques personnes qui atteignent la puberte à trois, quatre ou cinq ans, & dont la taille & les forces sont très-proportionnées. *Ibid.* 134. *a.* des causes du développement des parties primitives de l'embryon, par lequel il acquiert la forme & les proportions que l'animal doit avoir. Ces causes sont l'attraction, la pression, *Ibid. b.* la dérivation & la révulsion. Disproportion de l'accroissement entre la tête & le cœur & les parties inférieures. *Ibid.* 135. *a.* Influence de l'inégalité de la nourriture & de la nature des alimens sur la figure des parties de l'animal. Pourquoi, dans les commencemens du fœtus, les élémens solides sont encore invisibles, quoique d'un volume assez grand. Des changemens de couleur qui arrivent successivement dans les differens fluides. *Ibid. b* Le mouvement du cœur demeure invisible aussi long-tems que regne la transparence. *Ibid.* 136. *a.*

Accroissement, principes sur lesquels est fondée la théorie de l'accroissement & du décroissement de notre machine: comment se fait l'accroissement. IV. 727. *a.* Accroissement de l'embryon. VI. 668. *a.* V. 561. *b. Suppl.* II. 800. *b.* &c. *Suppl.* III. 66. *a*, *b.* Du fœtus. VII. 1. *b.* &c. *Suppl.* III. 66. *b.* &c. Forces mouvantes du fœtus, qui concourent à son accroissement. 71. *b.* &c. Nutrition par laquelle cet accroissement se fait. 70. *a*, *b.* Accroissement du corps humain avant & après la naissance. *Suppl.* I. 198. *b.* - 200. *a*, *b.* Du corps d'un enfant. VIII. 258. *a.* Du corps dans l'âge de puberté. 259. *a.* Terme de cet accroissement. *Ibid. b.* La durée totale de la vie peut se mesurer par le tems de l'accroissement. Variations dans la hauteur totale du corps. 260. *b.* Conditions nécessaires pour que le suc nourricier soit propre à la nutrition & à l'accroissement. II. 504. *b.* Conséquence qu'on peut tirer de l'examen des terres calcaires, pour expliquer le développement & l'accroissement des corps organisés. 542. *a.* Pourquoi notre taille est allongée le matin, & diminuée le soir. V. 802. *b.* Accroissemens extraordinaires de quelques parties du corps animal. *Suppl.* III. 551. *a.* *Voyez* Organisation.

ACCULÉ, (*Manege*) diverses observations sur les chevaux acculés. V. 716. *b.*

Acculé, (*Archit. navale*) acculé s'applique à toutes les varangues qui s'éloignent de la maitresse varangue du vaisseau pour aller sur l'avant ou sur l'arriere. Varangues demi-acculées. La derniere des varangues nommée *fourcat*. *Suppl.* I. 136. *a.*

ACCULEMENT, (*Archit. navale*) définition. Quel doit être l'acculement de la maitresse varangue dans les vaisseaux de différentes grandeurs. *Suppl.* I. 136. *a.*

ACCUSATEUR, (*Jurisp.*) Chez les Romains tout citoyen pouvoit se porter accusateur. En France, un particulier ne se peut porter accusateur, qu'autant que le crime lui a apporté personnellement du dommage, & il ne peut conclure qu'à des réparations civiles. Magistrat chargé de la vindicte publique. Différence entre accusateur & dénonciateur. Dans quels cas l'accusateur privé doit être condamné à des dommages & intérêts. Pourquoi le procureur général ne peut l'être. I. 91. *a.*

Accusateur, distingué du délateur & du dénonciateur. IV. 777. *b.* 830. *b.* Des accusateurs chez les Romains. IX. 21. *a. b.* XII. 686. *a.* Maximes de droit sur les accusateurs ou plaignans. XII. 686. *a. b.*

ACCUSATIF, (*Gramm.*) pourquoi le quatrieme des cas des noms a été nommé *accusatif*. Usages de ce cas: 1°. Il fait connoitre le mot qui marque l'objet de l'action exprimée dans le verbe. 2°. Il sert à marquer l'objet des prépositions que l'usage de la langue latine détermine par l'accusatif. I. 91. *b.* 3°. Il est le suppôt de l'infinitif. Observations sur l'accusatif. Un accusatif étant construit avec un infinitif, ces deux mots forment un sens équivalent à un nom. Exemples dans lesquels ces deux mots construits ensemble deviennent le sujet d'une préposition. Exemples dans lesquels ils deviennent le terme de l'action d'un verbe actif. *Ibid.* 92. *a.* Comment nous marquons en françois le rapport de l'accusatif. *Ibid. b.*

Accusatif, usage de ce cas. II. 734. *b.* VIII. 706. *a.* De l'accusatif après un infinitif. VIII. 705. *b.* Après le participe

actif. XII. 91. *b.* L'accusatif n'est jamais régime que d'une préposition. XVII. 47. *b.*

ACCUSATION, (*Jurisp.*) chez les Romains, chaque particulier pouvoit poursuivre la vindicte publique. I. 92. *a.* Mais l'accusation des crimes privés n'étoit recevable qu'en la bouche de ceux qui y avoient intérêt. Le terme d'*accusation* n'avoit lieu qu'à l'égard des crimes publics. Caton fut accusé quarante-deux fois. Récrimination de l'accusé. Selon les loix de l'inquisition, le prisonnier doit s'accuser lui-même. Une accusation grave étoit autrefois décidée par le combat ou par le serment. *Ibid.* 93. *a.*

ACCUSATION, des accusations chez les Romains. IX. 21. *a.* XII. 686. *a.* Accusation d'un accusé contre son accusateur. XIII. 865. *b.* Décharge de l'accusation : mettre hors de cour sur l'accusation ; différence entre ces deux expressions. IV. 878. *a.* On ne peut exiger qu'un criminel s'accuse lui-même. IV. 467. *b.*

ACCUSATION *secrete*, (*Politiq.*) les accusations secretes sont un abus manifeste. C'est la foiblesse du gouvernement qui les rend nécessaires. Elles rendent les hommes faux & perfides. Malheureuse situation de ceux qui sont exposés à ces accusations. Elles les rendent incapables de servir utilement leur partie. Frivolité des motifs par lesquels on prétend justifier les accusations & les peines secretes. Les accusations publiques sont conformes à la nature du gouvernement républicain. Magistrats qui en sont chargés dans les monarchies. Quelle doit être la peine du calomniateur. *Suppl.* I. 136. *b.*

ACCUSÉ, (*Jurisp.*) un accusé ne peut être jugé sans avoir été entendu. Sa récrimination n'est point admise. L'accusé meurt sans flétrissure, s'il meurt avant le jugement de son procès. I. 93. *a.*

ACCUSÉ, (*Jurisp. crim.*) obligation où sont les juges de traiter l'accusé avec toutes sortes d'égards, tant qu'il n'est qu'accusé. Inhumanité dans la maniere de procéder envers un accusé. Ce qu'on entend par régler la procédure à l'extraordinaire. Réflexions contre l'injuste rigueur dont on use communément à l'égard du prévenu. *Suppl.* I. 137. *a.* Il seroit à desirer qu'il y eût pour les accusés un lieu de détention ou de sûreté qui ne fût point la prison. Il faudroit écarter de l'instruction des procès criminels toute sévérité que les circonstances ne rendroient pas nécessaire. Il est une chose sur-tout qui fait peine aux ames sensibles ; c'est qu'un accusé soit dénué de conseil ; c'est qu'on lui cache le nom & les dépositions des témoins qu'on a rassemblés contre lui. Cet usage contraire à celui qui se pratiquoit à Rome. L'art. VIII. du titre IV. de l'ordonnance de 1670 ne permet à un accusé d'avoir recours au ministere d'un avocat, que dans le cas de péculat, concussion, banqueroute frauduleuse, *&c.* Réflexions sur cette loi. *Ibid. b.*

L'impératrice de Russie & le roi de Sardaigne n'ont pas hésité à donner aux accusés des défenseurs, plus propres à éclairer le juge, & à tranquilliser sa conscience, qu'à favoriser les coupables. Une disposition pareille tourneroit à la gloire de notre législation. *Suppl.* I. 138. *a.* *Voyez* ARRÊTS.

ACCUSÉ, celui qu'on nommoit *ampliatus*. *Suppl.* I. 372. *a.* Comment les accusés se purgeoient autrefois. *Voyez* ÉPREUVE, JUGEMENT DE DIEU. Comment ils se purgeoient par serment. *Suppl.* II. 535. *b.* *Voyez* aussi SERMENT. C'est à tort que l'on confond l'accusé avec le criminel dans le style de la jurisprudence. IV. 470. *a.* Confrontation des accusés. III. 861. *a.* Curateur à l'accusé. IV. 570. *a.* Conviction d'un accusé. IV. 160. *a.* 168. *b.* Décharge d'un accusé. 665. *a.* Procédures à l'égard d'un muet par nature, & à l'égard d'un muet volontaire. X. 851. *a.*

ACEMELLA, ou *Acmella*, (*Mat. méd. & Bot.*) cette plante est originaire de l'isle de Ceylan, d'où elle a été apportée en Europe. Sa description. Exemples qui démontrent la vertu lythontriptique de cette plante, ou sa propriété de dissoudre les pierres de la vessie. *Suppl.* I. 138. *a.*

ACEPHALE, étymol. du mot. Il paroit que c'est sans fondement que d'anciens naturalistes ont avancé qu'il y avoit des peuples acephales ou sans tête. On appelle acephales, dans un sens figuré, des ecclésiastiques qui se soustraient à la discipline & à la jurisdiction de leurs supérieurs ; & des monasteres ou chapitres indépendans de la jurisdiction des évêques. Sectes désignées par le nom d'*Acephales*. Les jurisconsultes appellent *acephales* les pauvres gens qui n'ont aucun seigneur propre, parce qu'ils ne possedent aucun héritage. I. 93. *b.*

ACEPHALE, (*Anat.*) fœtus acephale. *Suppl.* III. 552. *b.*

ACERER, (*Serrur. & Tailland.*) souder un morceau d'acier à l'extrémité d'un morceau de fer. I. 93. *b.* Description de différentes manieres d'acérer. *Ibid.* 94. *a.*

ACESÉE, fameux brodeur de l'antiquité. XII. 162. *a.* 324. *b.*

ACESIAS, médecins grecs de ce nom. X. 276. *b.* 277. *a.*

ACESTE, (*Myth.*) roi de Sicile, fils du fleuve Crinisus & d'Egeste, *&c.* *Suppl.* I. 131. *b.*

ACÉTABULE, (*Hist. nat.*) on avoit mis l'acétabule au rang des plantes marines ; mais on a reconnu qu'il appartient au regne animal, & qu'il est produit par des insectes de mer. Sa description. *Voyez* POLYPIER DE MER, *plantes marines*. I. 94. *b.*

ACÉTABULE, (*Anat.*) cavité dans certains os, destinée à recevoir les grosses têtes d'autres os. Description de cette cavité. I. 94. *b.*

ACÉTABULE, (*Hist. anc.*) sorte de vase que les anciens mettoient sur table. Mesure romaine qui contenoit un cyathe, dont on se servoit particuliérement en médecine. Poids de l'acétabule de miel, de vin, d'huile. I. 94. *b.*

ACETÈS, (*Myth.*) un des compagnons de Bacchus. Merveilles que les poëtes racontent sur sa vie. *Suppl.* I. 138. *b.*

ACETEUSE, *fermentation*. XVII. 301. *b.* 302. *a. b.*

ACHAB, (*Hist. sacr.*) roi d'Israël. Ses crimes & sa mort. *Suppl.* I. 138. *b.*

ACHAB, culte de Baal qu'il introduisit en Israël. IX. 927. *a. b.* XIII. 462. *a.* Ses guerres contre le roi de Syrie. *Suppl.* I. 873. *a.* Son crime envers Naboth. *Suppl.* IV. 2. *a.* Fin malheureuse de sa famille. *Suppl.* III. 548. *a.*

ACHAÏE, (*Géogr.*) ce nom donné à deux provinces ; l'une hors du Peloponnese, & l'autre dans cette presqu'isle. Titre de princes d'Achaïe que portent les ducs de Savoie. *Suppl.* I. 139. *b.*

ACHAÏE, prêtres d'Achaïe. XIII. 343. *a.* Figure symbolique de l'Achaïe. XV. 732. *a.*

ACHAÏE, (*Hist. anc.*) contrée du Peloponnese. Histoire de la république des Achéens. *Suppl.* I. 139. *b.* *Voyez* ACHEENS.

ACHALALACTLI, (*Ornith.*) oiseau du Mexique. Ses différens noms. Description qu'en donne Brisson. Autre description plus détaillée. *Suppl.* 142. *a.* Qualités de sa chair. Lieux qu'il fréquente. Sa nourriture. *Ibid. b.*

ACHAM, ou *Asem*, (*Géogr.*) ces deux noms désignent le même royaume de l'Inde au-delà du Gange. *Suppl.* I. 142. *b.*

ACHARNA, (*Géogr.*) ville d'Attique. Observations sur ses habitans. *Suppl.* I. 142. *b.*

ACHAT, (*Jurisp.*) achats par commandement. III. 684. *a.* Facteurs pour l'achat. VI. 359. *b.* Sur l'achat, *voyez* VENTE.

ACHATES, (*Geogr.*) ancien nom d'une riviere de Sicile. Les anciens ont cru qu'elle produisoit des pierres précieuses. Pierre merveilleuse que Pline prétend y avoir été trouvée. Nom moderne de cette riviere. *Suppl.* I. 142. *b.*

ACHAZ, (*Hist. sacr.*) roi de Juda. Principaux traits de sa vie & de son regne. *Suppl.* I. 142. *b.*

ACHAZ, le temple profané par ce roi. X. 877. *b.* Cadran d'Achaz. VII. 725. *b.*

ACHAZIA, ou *Ochosias*, (*Hist. sacr.*) nom qui signifie, *celui que l'éternel a pris* ; c'est le nom du successeur d'Achab, roi d'Israel. Principaux événemens de son regne. *Suppl.* I 143. *a.* *Voyez* OCHOSIAS.

ACHAZIA, fils de Joram, roi de Juda. Précis des événemens de son regne. *Suppl.* I. 143. *Voyez* OCHOSIAS.

ACHE, (*Botan.*) quatre especes d'ache. Description de l'ache de marais. I. 95. *a.* Lieux qui lui conviennent. Analyse chymique de l'ache de marais. Ses usages en médecine. *Ibid. b.*

ACHE, (*Mat. médic.*) analyse de la semence de cette plante. Qualités & usages de cette semence. *Suppl.* I. 143. *b.*

ACHE, le celeri est une espece d'ache. II. 801. *a.* Ache de montagne ou liveche. IX. 600. *a.* & Oreoselinum. XI. 624. *b.* Couronne d'ache distribuée aux vainqueurs des jeux Néméens. XI. 90. *a.* Mondificatif d'ache, sorte d'onguent. X. 641. *a. b.*

ACHÉES, (*Pêche*) vers qui servent à nourrir des oiseaux, & à faire des appâts pour la pêche. Moyens de s'en pourvoir en toute saison. I. 95. *b.*

ACHÉENS, (*Hist. anc.*) histoire de leur république. VII. 915. *a. b.* 916. *a.* V. 735. *a.* X. 301. *b.* 302. *a.* *Voyez* ACHAIE, ARATUS & PHILOPŒMEN.

ACHELOÜS, (*Myth.*) fils de l'Océan & Thétis. Son combat avec Hercule. Explication de cette fable. *Suppl.* I. 143. *b.*

ACHELOÜS, (*Géogr. anc.*) îles à l'embouchure de ce fleuve. V. 933. *b.*

ACHEM ou *Achen*, (*Géogr.*) ville capitale d'un royaume de même nom aux Indes orientales, dans l'île de Sumatra. *Suppl.* I. 143. *b.* Etendue de ce royaume. Révolution arrivée en 1700, qui nuisit à son commerce. Inutile sévérité des loix de ce pays. Religion des habitans. *Suppl.* I. 144. *a.*

ACHEM, (*Geogr.*) seigneurs de la cour du roi d'Achem. XI. 552. *b.* A Achem, dit Dampierre, tout le monde cherche à se vendre. V. 938. *b.*

ACHERI, (*Dom. Luc d'*) sa patrie & ses ouvrages. XIII. 698. *a.*

ACHERON, (*Myth.*) fils de Titan & de la terre. — C'étoit un fleuve de la Thesprotie. Pourquoi on en a fait un fleuve d'enfer. *Suppl.* I. 144. *a.*

ACHERON, (*Myth.*) étymologie de ce mot. V. 671. *b.* Livres achérontiques. IX. 604. *a.*

ACHERUSE, (*Geogr. Hist. anc. Myth.*) lac d'Egypte près de Memphis. Cérémonie qui se pratiquoit près de ce lac. I. 96. *a.*

ACHETER, (*Comm.*) différentes manieres d'acheter. I. 96. *a.*

ACHETEUR, (*Jurisp.*) pacte commissoire entre vendeur & acheteur. XI. 739. *a.* Action intentée par l'acheteur d'une chose défectueuse, pour faire casser la vente. XIII. 875. *a.* Présent que l'acheteur fait dans certains cas à la femme ou fille du vendeur. V. 807. *b.* Vin de marché que l'acheteur paie au vendeur. XVII. 300. *b.*

ACHEVEMENT, (*Belles-Lettr.*) c'est dans le poëme dramatique la conclusion qui suit l'événement par laquelle l'intrigue est dénouée. L'art consiste à faire qu'après le dénouement, il n'y ait plus aucun doute, ni sur les suites de l'action, ni sur le sort des personnages. Mais souvent il n'en est pas ainsi; & la catastrophe peut n'être pas assez tranchante pour ne laisser rien à attendre. *Suppl.* I. 144. *a.* L'achevement dans la tragédie doit être terrible ou touchant. Il doit être plaisant dans la comédie, & d'une extrême vivacité. De l'achevement dans le poëme épique. *Ibid. b.*

ACHIAB, (*Hist. des Juifs.*) neveu du grand Hérode. Services qu'il lui rendit. *Suppl.* I. 144. *b.*

ACHILLE, (*Mythol.*) fils de Thétis & de Pélée. Epreuve que cette déesse faisoit subir à ses enfans. Histoire d'Achille. Observation sur les noms de ce héros. *Suppl.* I. 144. *b.* Il fut après sa mort honoré comme un dieu. Tragédies françoises sur la mort d'Achille. *Ibid.* 145. *a.*

ACHILLE, (*Myth.*) sa patrie. IX. 294. *b.* Son amour pour Deïdamie dans l'île de Syros. XIV. 846. *a.* Sa conduite après qu'Agamemnon lui eut enlevé Briseis. *Suppl.* II. 71. *a.* Son discours à Priam après la mort d'Hector. *Suppl.* IV. 984. *a.* Caractere que lui donne Homere. *Suppl.* III. 949. *a.* Chevaux d'Achille. *Suppl.* II. 393. *b.* Description de son bouclier par Homere. III. 658. *b.* XIII. 607. *a. b.* VIII. 311. *a.* Son tombeau. XV. 182. *b.* Isle où il étoit révéré. 491. *b.* Temple où il étoit défendu de le nommer. XVI. 134. *b.*

ACHILLE, *tendon d'* (*Anat. Chir.*) sa description & son usage. XVI. 128. *b.* De la rupture de ce tendon & de sa cure. XIV. 438. *b. &c.*

ACHILLE, (*Logiq.*) argument auquel on a donné ce nom. X. 831. *a.*

ACHILLÉE, île de ce nom. IX. 436. *a.*

ACHILLEIDE, (*Belles-Lettr.*) ouvrage de Stace en l'honneur d'Achille. Cet ouvrage doit plutôt être considéré comme une histoire que comme un poeme épique. I. 97. *a.*

ACHIMAAS, (*Hist. sacr.*) fils du grand-prêtre Sadoc, *&c. Suppl.* I. 145. *a.*

ACHIMBASSI, (*Hist. mod.*) nom d'un officier du grand Caire, préfet des médecins. Cet office est acquis par argent, & exercé en faveur de ceux qui paient le mieux. *Suppl.* I. 145. *a.*

ACHIMELECH ou *Abiathar*, (*Hist. sacr.*) grand-prêtre du temple de Saul. *Suppl.* I. 145. *a.*

ACHIS, (*Hist. sacr.*) roi de Geth. Affaires entre lui & David. *Suppl.* I. 145. *a.*

ACHITOB, (*Hist. sacr.*) deux grands-prêtres de ce nom. *Suppl.* I. 145. *a.*

ACHITOPHEL, (*Hist. sacr.*) conseiller de David, qui eut la lâcheté de se joindre à Absalon, dans sa révolte. Sa fin malheureuse. *Suppl.* I. 145. *a.*

ACHOMBENE, (*Géogr.*) ville capitale du royaume d'Axim, sur la côte d'Or en Afrique. Description de ce lieu. *Suppl.* I. 146. *a.*

ACHOR, (*Mythol.*) dieu chasse-mouche. Pline dit que dès que les Cyréniens lui avoient sacrifié, les mouches mouroient. Observations sur cette relation de Pline. I. 97. *a.*

ACHORE, (*Médec.*) troisieme degré de la teigne. Différence entre les croûtes de lait & la teigne. IV. 516. *a.*

ACHOUROU, (*Bot.*) espece de laurier d'Amérique; on l'appelle aussi *bois d'Inde.* Sa description & son usage. I. 97. *b.*

ACHROMATIQUE, (*Optique*) mot tiré du grec, qui signifie, sans couleur. Lunettes achromatiques. Premieres recherches de M. Euler, pour l'invention de ces lunettes. *Suppl.* I. 146. *a.* Travaux & succès de M. Dollond. *Ibib. b.* Auteurs qui ont écrit sur la théorie des lunettes achromatiques. Dimensions de deux lunettes excellentes faites par Dollond. *Ibid.* 147. *a.*

ACHROMATIQUES, *lunettes*, (*Optiq.*) raison du nom donné à ces lunettes. Observations sur une de ces machines, construite en Angleterre, très-supérieure à toutes les autres & particuliérement sur son objectif. De la maniere de mesurer le rapport de la diffusion des couleurs dans les différentes matieres dont l'objectif est formé. *Suppl.* I. 147. *b.* Remarques sur les oculaires adaptés aux objectifs achromatiques. De la maniere de construire d'excellentes lunettes de poche à objectif d'un seul verre, & oculaire simple concave. *Suppl.* I. 149. *a.* Suite des observations sur les oculaires des lunettes achromatiques. Théorie d'où résulte la plus grande perfection de ces lunettes. *Ibid. b.*

Achromatiques, *lunettes*, inventées par M. Euler. *Suppl.* I. 27. *b.* verre nommé *crown-glass*, en usage pour cette sorte de lunettes. *Suppl.* II. 656. *b.* Autre dit *flint-glass. Suppl.* III. 53. *a.* Article sur les lunettes achromatiques. 813. *b.* 815. *a.*

ACHRONIQUE, (*Astron.*) *Voyez.* ACHRONYQUE.

ACIDALIUS, (*Valens*) savant littérateur. XVII. 628. *a.*

ACIDE, (*Chymie.*) On divise ordinairement les acides en manifestes & cachés. Marques auxquelles on reconnoît les acides. L'acide fait l'essence de tout sel. Distinction des acides en minéraux, végétaux & animaux. Acides minéraux, le vitriolique. I. 98. *a.* Le nitreux, l'acide du sel commun. L'acide fait l'essence saline des sels des végétaux. Acides contenus dans le corps des animaux. *Ibid. b.* Acides fixes ou volatils. Usages des acides en médecine. Les acides coagulent les liqueurs animales. Ils temperent l'effervescence de la bile & du sang. Dans certains cas ils sont atténuans & apéritifs. Les acides en liqueur sont ce qu'il y a de plus propre à pénétrer & à dissoudre. Différens degrés de vertu dissolutive dans les acides minéraux, végétaux & animaux. *Ibid.* 99. *a.* Comment on peut adoucir les acides. Les acides dulcifiés sont des liqueurs fort agréables. *Ibid. b.*

ACIDE, il y a des matieres qui sont alkalines pour quelques corps & acides pour d'autres. I. 273. *a.* Acides répandus dans l'air. XI. 322. *b.* Article sur les sels acides. XIV. 904. *a.* Inflammation des huiles par les acides. XIV. 149. *b.* Dulcification des esprits acides par l'esprit-de-vin. XVII. 288. *a.* Les esprits acides se gelent très-difficilement. VII. 677. *b.* De l'acide animal. XV. 586. *b.* Disposition du sang à l'acide. *Suppl.* IV. 724. *a. b.* 725. *a.* De l'acide végétal. L'acide regardé mal-à-propos comme le produit caractéristique des substances végétales. XVI. 870. *a. b.* De l'acide végétal. XIV. 909. *b.* Des acides minéraux. X. 534. *a.* Acide surabondant dont se chargent les sels métalliques. XV. 683. *b.* Propriétés contraires des acides végétaux & minéraux par rapport à la vertu émétique. 872. *b.* Les acides minéraux agissent puissamment sur l'huile. VIII. 337. *a.* Dissolution du cuivre par différens acides. IV. 545. *b.* 546. *a. b.* Acides qui dissolvent l'argent. IX. 740. *a.* Dissolution du mercure par tous les acides. X. 373. *a.* Dissolution de l'arsenic. *Suppl.* I. 583. *a.* Acide nitreux. XI. 158. *b.* Acide marin. XIV. 908. *b.* 918. *b*, &c. 992. *b*, &c. Acide sulphureux. XV. 400. *a.* 401. *b.* 402. *a.* Acide de tartre. XV. 930. *b.* Acide vitriolique. XVII. 366. *b.* Acide radical ou esprit de vénus. 58. *a.* Remedes acides vermifuges. 73. *b.* Eaux acidulenses. *Suppl.* III. 471. *b.* Dissolution de la chaux par les acides. III. 266. *b.*

ACIDES, (*Médec.*) divers accidens qu'ils occasionnent selon les parties qu'ils occupent. Moyens de les détruire. I. 99. *b.*

ACIDES, (*Médec.*) rapports acides de l'estomac. I. 198. *b.* Causes de l'acrimonie acide. III. 389. *a.* Dans les enfans. V. 660. *a*, *b.* Ferment acide imaginé par quelques médecins chymistes. VI. 519. *a*, *b.* Bons effets des coquilles d'huitre dans les estomacs gâtés par des acides. VIII. 344. *a.* Sur les acides. *Voyez* AIGREURS.

ACIDITÉ, (*Chymie*) comment on empêche que les acidités ne prédominent dans les corps, & ne viennent à coaguler le sang. I. 100. *a.*

ACIDITÉ des alimens. I. 265. *b.*

ACIER, (*Chymie. Métall.*) étym. du mot. De tous les métaux, l'acier est celui qui est le plus susceptible de dureté. Il n'est pas vrai, comme l'ont cru les anciens, que l'acier ne soit que du fer plus pur, & plus compact. I. 100. *a.* Description de deux sortes d'acier; l'acier naturel, & l'acier factice. Définition de l'acier. Défaut du fer tel que la nature nous le présente. Aigreur & dureté du fer de fonte. En quoi consiste l'art de faire l'acier. *Ibid. b.* A quel point l'art doit détruire les parties hétérogenes du fer pour former l'acier. Manœuvre employée pour cela. Distinction de deux sortes de mines, dont les unes contiennent un soufre peu adhérent, qui s'échappe aisément dans les premieres opérations du feu; & les autres contiennent un soufre fixe, qu'on ne détruit qu'avec beaucoup de peine. L'acier est un état moyen entre le fer de fonte & le fer forgé. *Ibid.* 101. *a.* Sentiment d'Aristote & de M. Lister sur les procédés à suivre pour convertir le fer en acier. Autre façon de procéder, selon Agricola. *Ibid. b.* Passages de Pline sur ce sujet. Ouvrage de M. de Réaumur, où il expose la maniere de convertir le fer forgé en acier. *Ibid.* 102. *a.* Autre méthode tirée de Geoffroy. *Ibid. b.*

De l'acier naturel. Difficulté de distinguer les mines de fer de celles d'acier. *Ibid. b.* Plus les mines tendent à être acier, moins elles peuvent se mêler avec celles qui sont destinées à être fer. La premiere opération à faire sur une mine propre à être convertie en acier, c'est de la fondre. Pratiques obser-

vées pour cet effet dans les acieries de divers endroits. *Ibid.* 103. *a.* Détail sur la maniere de procéder à Dambach, à sept lieues de Strasbourg. Abondance & qualité de la mine ouverte, en 1737, dans les Vosges. Comment on tiroit & on fondoit cette mine. Opérations par lesquelles la fonte reçoit la qualité d'acier. *Ibid. b.* Pourquoi l'acier est à bas prix, après toutes les opérations que son travail exige. Maniere de faire l'acier en Dalécarlie. *Ibid.* 104. *b.* Diminution que souffre le fer réduit en acier. Acierie de Quvarnbaka en Suede. Son travail. *Ibid.* 105. *b.* Trois qualités de l'acier qui s'y travaille, savoir; l'acier en barril, celui pour les épées, & l'acier excellent, ou à ressorts. Quantité d'acier qu'on fait chaque semaine. Maniere de transformer en acier le fer d'une mine marécageuse de la Dalécarlie. *Ibid.* 106. *a.* Acieries dans le Dauphiné, à Saltzbourg, dans la Stirie, la Carinthie & le Tirol. *Ibid. b.* Acieries de France. Différentes couleurs que prend successivement l'acier mis sur un petit feu de charbon. Qualités des aciers d'Angleterre & d'Allemagne. Épreuve par laquelle on distingue le bon acier du mauvais. *Ibid.* 107. *a.* Qualités & usages des aciers d'Allemagne, de Pont, de Hongrie, de celui qui se fait aux environs de Lyon, de celui de Nevers & de celui d'Angleterre. Motifs qui doivent engager en France à de nouvelles tentatives pour faire de meilleur acier. Autres aciers dont il n'a point encore été fait mention dans cet article. *Ibid. b.* Explication de la propriété que l'acier a de produire des étincelles en le frappant contre un caillou. Propriétés médicinales de l'acier. *Ibid.* 108. *a. Voyez* Fer.

Acier, origine du mot *chalybs*, dont on le nomme en latin. III. 42. *a.* Les mines d'acier ne doivent être considérées que comme des mines de fer, qui donnent de l'acier dès la premiere fusion. VI. 494. *b.* Principe à observer pour convertir le fer en acier. 495. *b.* C'est en prenant une surabondance de phlogistique, que le fer devient acier. VI. 918. *b.* Le fer converti en acier dans un creuset, où le feu fait la double fonction de principe & d'instrument. *Ibid.* Maniere de réduire le fer en acier. VI. 915. *a.* 917. *b.* De la maniere de faire & de tremper l'acier. XVI. 585. *b.* — 587. *b.* Moyen d'avoir dans l'horlogerie de l'acier le plus dur & le moins sujet à grener. Comment on le prépare pour le travailler. VII. 353. *a.*

ACILIA, *loi*, (*Jurisp. rom.*) IX. 649. *b.*

ACIS, (*Mythol.*) fils de Faune & de la nymphe Symethe. Fiction des poëtes sur Acis. Explication de cette fable. Fleuve Acis en Sicile. *Suppl.* I. 150. *a.*

Acis, histoire d'Acis & de Galatée. VII. 428. *b.*

ACME, (*Médec.*) le plus haut point d'une maladie, I. 108. *a.* dans la durée de laquelle on distingue l'arche, l'anabasis, l'acme & le paracme. *Ibid. b.*

ACMÉ, (*Hist. anc.*) fille d'une grande distinction, de race juive, qui plut à la femme d'Auguste, & demeura auprès d'elle. Sa mort. *Suppl.* I. 150. *a.*

ACMELLA, (*Bot.*) caracteres de cette plante de l'île de Ceylan. On lui attribue la vertu de guérir de la pierre. Maniere de la préparer & d'en user. Description de cette plante, selon Breyn. Motifs de rechercher plus soigneusement ses propriétés. I. 108. *b.* Comment les qualités des fruits, des végétaux, des animaux, peuvent varier selon les tems & les lieux. *Ibid.* 109. *a.*

ACMON, (*Hist. anc. & Myth.*) patriarche des Cumbréens ou Saques: on le fait antérieur de deux siecles à Abraham. *Suppl.* I. 150. *a.* Histoire de ce héros & de son frere Docas. *Ibid. b.*

ACOCATS, (*Soierie*) description & usage de cette partie du métier. I. 109. *a.*

ACŒMETES, (*Théolog.*) religieux d'orient, qui observoient jour & nuit une psalmodie perpétuelle. Leur fondateur. I. 109. *a.* Sigismond, roi de Bourgogne, établit les Acœmetes en occident, & ils s'y multiplierent. I. 109. *b.*

ACOLCHI, (*Ornith.*) espece de troupial du Mexique. Différens noms sous lesquels les ornithologistes en ont parlé. Description de cet oiseau. *Suppl.* I. 150. *b.* Il est extrêmement commun, abondant & incommode au Mexique, à la Louisiane, à la Virginie & à la Caroline. Diverses observations sur cet oiseau. Erreur de M. Brisson. *Ibid.* 151. *a.*

Acolin, nom que les mexicains donnent à une espece de courli. Observations sur cet oiseau. *Suppl.* I. 151. *a.*

ACOLYTHE, (*Théol. Hist.*) signifioit chez les anciens une personne inébranlable dans ses sentimens. Étymologie du mot. Ce nom fut donné aux jeunes clercs qui aspiroient au saint ministere. L'église latine a eu des acolythes dès le troisieme siecle. Leurs fonctions. I. 109. *b.* Ce nom fut donné encore à des officiers laics attachés à la personne des empereurs de Constantinople. I. 110. *a.*

Acolythes, leur chef. I. 612. *b.*

ACOMAC, (*Géogr.*) province de Virginie. Sa situation & ses bornes. Villes qu'elle renferme. *Suppl.* I. 151. *a.*

ACONCE, (*Jacques*) XVI. 589. *b.*

ACONIT, (*Botan.*) caracteres de cette plante. Maniere de la multiplier. Propriétés de l'aconit, dont on se sert en médecine. Le napel est un poison, auprès duquel croît toujours l'aconit, qui lui sert de contre-poison, I. 110. *b.*

Aconit, espece d'aconit appellé *napel*. XI. 16. *a.*

Aconit, (*Mat. médic.*) trois especes d'aconit connues en médecine: le napel, le tue-loup & l'aconitum salutiferum. *Suppl.* I. 151. *a.* Usage que la médecine tire des deux premieres especes. Défiance qu'on doit avoir des prétendues propriétés du troisieme aconit. *Ibid. b.*

ACOPIS, (*Hist. nat.*) pierre précieuse. Origine de son nom. Découverte de M. Daubenton, sur la maniere de transmettre, à nos descendans, les noms des pierres précieuses sur les pierres même. I. 110. *b.*

AÇORES, (*Géogr.*) isles de l'Amérique. Commerce de ces isles. I. 110. *b.*

Açores, terres sulfureuses de ces isles. XVII. 446. *a.* Isles nouvelles formées par des volcans parmi les Açores. VIII. 920. *a.* XVII. 445. *a.* Remarque sur une montagne de l'une des Açores, appellée *pic de Saint-George*. XII. 543. *b.*

Açores, (*Géogr.*) événement qui a rendu célebre l'isle de Saint-Michel, l'une des Açores. *Suppl.* I. 151. *b.*

ACORUS, (*Hist. nat.*) trois différentes racines de ce nom. Description du vrai acorus. I. 110. *b.* Lieux d'où il vient. Son analyse. Ses vertus médicinales. Description de l'acorus des Indes, & du troisieme acorus. Leurs propriétés. I. 111. *a.*

Acorus, (*Mat. médic.*) jonc odorant. Analyse de sa racine. Ses propriétés & usages. *Suppl.* I. 151. *b.* La plante connue sous le nom d'*acorus verus*, n'est point la même que les anciens avoient décrite sous le nom de *calamus aromaticus*. Ibid. 152. *a.*

Acorus, usage qu'on en fait: choix du meilleur. II. 540. *a.* Espece d'acorus d'Amérique, dont les vertus sont supérieures à celui d'Europe. 626. *b.* Les droguistes vendent quelquefois le galanga pour l'acorus. VII. 427. *b.*

ACOSTA, (*Uriel*) XIII. 151. *b.*

ACOUSMATIQUES, *ou* Exotériques, (*Hist. anc.*) disciples de Pythagore, qui n'avoient que la permission de l'entendre, sans le voir. Distinction de ses disciples en exotériques & ésotériques: ceux-ci le voyoient face à face. I. 111. *a.*

ACOUSTIQUE, (*Musiq.*) partie théorique de la musique. I. 111. *a.*

Acoustique, (*Math. mixt.*) propriété de l'ellipse dont on fait usage dans l'acoustique. V. 518. *b.* Sur l'acoustique, *voyez* Phonique. XII. 523. *b.*

Acoustiques, *remedes*, (*Médec.*) contre les maladies de l'oreille, & les défauts de l'ouie. I. 111. *a.*

ACOUTY, (*Hist. nat.*) animal quadrupede des Antilles. Description & histoire naturelle de cet animal. I. 111. *b.*

ACQS, (*Géogr.*) ville du Languedoc. Origine de son nom. *Suppl.* I. 152. *a.*

ACQUAPENDENTE, (*Géogr.*) ville d'Italie. Origine de son nom. Sa situation, &c. *Suppl.* I. 152. *a.*

ACQUÉREUR, (*Jurisp.*) tiers-acquéreur. XVI. 323. *b.* Déclaration que celui qui paroît être l'acquéreur d'un immeuble, fait du véritable acquéreur. V. 454. *b.*

ACQUÊT, (*Jurisp.*) bien immeuble acquis par achat, donation, ou autrement. Différences entre les acquêts & les propres. Loix sur les acquêts. I. 112. *a.*

Acquêt, différence entre les acquêts & les conquêts. III. 899. *a.* Héritier des meubles & acquêts. VIII. 164. *a.* Collecteurs députés sur les finances des nouveaux acquêts. III. 631. *a.* Différentes manieres dont les acquêts immeubles deviennent propres réels. XIII. 487. *b.* Les immeubles qui n'ont pas encore été transmis par succession, ne forment que des acquêts quand ils ont fait souche. XV. 385. *a.* Fief d'acquêt. VI. 698. *b.* Succession des acquêts. XV. 598. *a.*

Acquêts, *nouveaux*, (*Finance*) droit que paient au roi les roturiers, pour acquisition & tenure de fiefs. I. 112. *a.*

ACQUI, (*Géogr.*) ville d'Italie. Ses eaux. Ses principales révolutions. *Suppl.* I. 152. *a.*

ACQUISITION, (*Jurisp.*) manieres d'acquérir par alluvion. I. 289. *b.* Par occupation. XI. 333. *a. Voyez* Prise de possession.

ACQUIT *à caution*, (Finance) I. 112. *a. Acquit à caution de transit. Acquit ou certificat de franchise. Acquit de paiement. Acquit de comptant.* Ibid. *b.*

Acquit, (*Comm.*) maniere de mettre l'acquit sur des lettres de change. I. 112. *b.*

Acquit. (*Billard*) I. 112. *b.*

ACRAMAR, *Actmar*, *Arcissa*, *Abacmas*, ou *Van*, (*Géogr.*) ville de la grande Arménie. Sa situation. Diverses observations sur cette ville. *Suppl.* I. 152. *b.*

ACRE, (*Comm.*) mesure de terre. Ses différences selon les différens pays. Étymologie du mot acre d'Angleterre. I. 113. *a. Voyez* Arpent.

Acre, (*Arpentage*) mesure d'Angleterre pour le terrein. Son rapport avec l'arpent de Paris. Table des subdivisions de l'acre. Rapport du pied d'Angleterre au pied de Paris. *Suppl.* I. 152. *b.*

Acre, *Saint-Jean d'Acre*, *Acca*, *Accaron*, *Acco*, *Ptolémaïde*, (*Géogr.*) ville de Palestine, engloutie en 1762, par un tremblement de terre. Ses révolutions. *Suppl.* I. 152. *b.*

Acre, (*Chymie*) il y a autant de différentes especes d'acre,

qu'il y a de différentes eſpeces de ſels. Diſtinction des âcres en ſcorbutique, vérolique, & autres eſpeces. Cauſes qui les produiſent dans le corps humain. Les âcres ſont des diſſolvans très-actifs. Un âcre contre nature, confondu dans les humeurs, ne produit aucun effet, tant qu'il n'y eſt pas en aſſez grande quantité. I. 113. *a*. Comment ſon effet ſe manifeſte quelquefois ſubitement. *Ibid. b.*

ACRES, (*Médec.*) médicamens âcres externes. *Voyez* VÉSICATOIRES.

ACRETÉ, différence entre âcreté & acrimonie. I. 113. *b.* [illegible] racine. VII. 663. *b.* L'âcreté des humeurs leur ôte la faculté de rentrer dans le ſang par les vaiſſeaux [illegible] *a.* [illegible] âcreté dominante dans la vieilleſſe. *Suppl.* IV. 74. *b. Voyez* ACRIMONIE.

ACRIDOPHAGES, (*Hiſt. anc.*) peuples qui vivent de ſauterelles. Courte vie, & mort ſinguliere des hommes acridophages. On plaçoit ces peuples en Ethiopie, proche des déſerts. Divers ſentimens ſur les ſauterelles, dont ſe nourriſſoit S. Jean. I. 113. *b.*

Acridophages, obſervations ſur ces peuples. VIII. 346. *b.*

ACRIMONIE, *âcreté*, (*Synon.*) différence entre ces mots. I. 113. *b.*

ACRIMONIE, (*Chym. & Phyſiq.*) en quoi conſiſte l'acrimonie. I. 113. *b.* 1°. Dans ſon principe; 2°. dans la ſenſation qu'elle donne; 3°. dans les humeurs. *Ibid.* 114. *a.*

ACRIMONIE, (*Médec.*) acrimonie muriatique. I. 265. *b.* Diverſes acrimonies des liquides, d'où naiſſent en général les maladies chroniques. III. 388. *b.* 389. *a.* Remedes épicéraſtiques contre l'acrimonie des humeurs. V. 776. *a.* Compoſition nommée *blanc-manger*, propre dans les maladies, où il faut corriger l'acrimonie des humeurs. II. 271. *b. Voyez* ACRETÉ.

ACRISIE, (*Medecin.*) étymologie de ce mot, deſtiné à déſigner l'état de crudité des humeurs, qui empêche la ſéparation de la matiere morbifique & ſon expulſion hors du corps. *Suppl.* I. 152. *b.* Danger des maladies qui n'ont été jugées qu'imparfaitement. Conduite du médecin dans ce cas. *Suppl.* I. 153. *a.*

ACRISIUS, (*Myth.*) roi d'Argos, pere de Danaé. Evénement qui cauſa ſa mort. *Suppl.* I. 153. *a. Voyez* ARGOS.

ACROBATES, (*Hiſt. anc.*) ſorte de danſeurs de corde. I. 114. *a.*

ACROCHORDON, (*Médecin.*) excroiſſance ronde ſur la peau, avec une baſe mince; eſpece de verrue. Sa deſcription. Son extirpation. *Suppl.* I. 153. *a.*

ACROMION, (*Anatom.*) apophyſe de l'omoplate. Étymologie du mot. I. 114. *a.* L'acromion n'eſt qu'un cartilage dans l'enfance, qui s'oſſifie peu-à-peu. *Ibid. b.*

ACRON, médecin grec. X. 277. *a.*

ACRONYQUE, (*Aſtron.*) lever d'une étoile lorſque le ſoleil ſe couche, ou coucher d'une étoile lorſque le ſoleil ſe leve: étymologie du mot. Uſage que faiſoient les premiers peuples des obſervations du lever & du coucher des aſtres, acronyque, coſmique & héliaque. I. 114. *b.*

Acronyque, lever. IX. 443. *b.* Coucher. IV. 321. *b.* Lever & coucher. *Suppl.* III. 736. *b.*

[illegible] éſie: étymologie du mot. Goût ſingulier que nos premiers poetes françois avoient pris pour nos acroſtiches. I. 114. *b.*

Acroſtiche, nom que quelques auteurs donnent à deux épigrammes de l'anthologie; l'une en l'honneur de Bacchus, l'autre en l'honneur d'Apollon. I. 114. *b.* Origine des acroſtiches de nos premiers poetes. Eſpeces d'acroſtiches uſitées dans la cabale. *Ibid.* 115. *a.*

Acroſtiches, dans les pſeaumes, & autres livres de l'Ecriture. I. 254. *b.*

ACROTERES, (*Archit.*) quelques-uns confondent ce terme avec *amortiſſement*. Sa ſignification dans l'architecture françoiſe. I. 115. *a.*

ACTAMAR, (*Géogr.*) lac de ce nom. XVI. 829. *a.*

ACTE, différence entre acte & action. I. 118. *b.* Définition métaphyſique de l'acte. 175. *b.*

ACTE, (*Belles-Lettr.*) partie d'un poëme dramatique. Étymologie du mot. I. 115. *a.* Pourquoi nous diviſons nos pieces en pluſieurs actes. Les poetes grecs ne connoiſſoient point cette ſorte de diviſion: ce ſont les romains qui l'ont introduite. Quelle doit être la diſtribution des ſujets de chaque acte ſelon Voſſius. Pourquoi le nombre en eſt fixé à cinq. *Ibid. b.* Selon M. l'abbé Vatry, cette diviſion en cinq actes eſt un regle arbitraire, qu'on peut violer ſans ſcrupule. Aucune regle ne fixe le nombre des ſcenes, dont l'acte eſt compoſé. Des entr'actes. *Ibid.* 116. *a.*

ACTE, (*Poéſ. dram.*) origine de la diviſion du drame en divers actes. On ne ſauroit trouver dans la nature du drame, le fondement de la regle d'Horace, qui exige cinq actes pour chaque piece de théatre. Emploi des entr'actes ſelon la pratique des anciens. Chez les anciens, l'action n'avançoit que peu ou point durant l'intervalle d'un acte à l'autre. Chez les modernes, il ſe paſſe bien des événemens derriere la ſcene, pendant l'entr'acte. *Suppl.* I. 153. *b.*

Utilité de la diviſion du poeme dramatique en trois ou cinq [illegible] La nature n'avoue point la regle arbitraire & l'uſage établi chez quelques modernes, de faire tous les actes d'une étendue à peu-[illegible]

Obſervation ſur la deſtination de chacun des cinq actes, ſelon Voſſius. *Ibid.* 154. *a.* Les poetes habiles dans leurt art, commencent le nœud le plutôt poſſible, & le prolongent de même, en le ſerrant de plus en plus. Qu'eſt-ce qu'un acte? un degré, un pas de l'action. C'eſt par cette diviſion de l'action totale en degrés, que doit commencer le travail du poete, ſoit dans la tragédie, ſoit dans la comédie, lorſqu'il en médite le plan. Exemple tiré du Tartuffe de Moliere. *Suppl.* I. 154. *a.*

L'uſage de donner cinq actes à [illegible] fondé pour faire loi, ni aſſez dénué de raiſon pour être banni du théatre. Quand le ſujet peut les fournir, cinq actes donnent à l'action une étendue avantageuſe; mais le ſujet peut être naturellement tel, que, ne donnant lieu qu'à deux ou trois repos, il ne ſoit ſuſceptible auſſi que de deux ou trois ſituations aſſez fortes pour établir les degrés de l'action. Il en eſt de même de la diviſion en deux actes, pour de petites comédies. Eſchyle, l'inventeur de la tragédie, avoit négligé de la diviſer en actes. Dans la ſuite, les poetes ſe ſoumirent à la loi des cinq actes; mais les intermedes étoient occupés par le chœur. Quant à la durée, il ſuffit qu'il n'y ait pas, d'un acte à l'autre, une inégalité très-ſenſible. *Suppl.* I. 155. *a.*

Acte. Ce que nous nommons acte, n'étoit, dans l'origine, que des pieces épiſodiques. III. 361. *a.* V. 813. *b.* De l'intervalle entre deux actes. *Suppl.* II. 810. *b.* Du nombre des actes de l'opéra. *Suppl.* 157. *a.*

ACTE, (*Muſiq.*) l'unité de tems & de lieu doit être rigoureuſement obſervée dans un acte d'opéra; mais il dépend du muſicien de précipiter ou ralentir l'action juſqu'à un certain point, pour augmenter la vraiſemblance ou l'intérêt. Du prologue de l'opéra. Nombre des actes dans les opéras françois & italiens. *Suppl.* I. 155. *b.*

Acte de cadence. *Ibid.*

ACTE, (*Juriſp.*) en Angleterre, l'expédition des actes ſe fait de deux manieres. On la diſtingue en dentelée & non dentelée. I. 116. *b.* Les actes publics ſont ou de juriſdiction volontaire, ou de juriſdiction contentieuſe. Les actes privés ſe paſſent de particulier à particulier. Acte d'appel, d'héritier, de notoriété, du parlement. *Ibid.* 117. *a.*

ACTE, (*terme de palais*) 1°. atteſtation donnée par les juges, pour conſtater quelque circonſtance de fait ou de procédure. 2°. Atteſtation que donne un greffier, qu[illegible] ſentée, ou a ſatisfait à telle formalité ou procédure. I. 117. *a.*

Acte, méthode des romains par rapport aux actes qu'ils paſſoient devant notaires. XI. 234. *b.* 235. *a.* Comment les actes publics étoient autrefois diſtingués des écritures privées. XI. 863. *a.* Des anciens actes, *voyez* CHARTE, TITRE, DIPLOME. Actes ſuſceptibles de conditions: on diſtingue dans ces actes, la cauſe, la mode, & la demonſtration d'avec la condition. III. 836. *b.* De la forme des actes. VII. 178. *a.* Des clauſes dans les actes. III. 513. *b.* Contrôle des actes. XI. 235. *b.* 237. *b.* Devant notaires, IV. 150. *b.* & ſous ſignature privée. 151. *a.* Néceſſité & utilité de la date dans les actes. 634. *b.* En quel tems on commença en France à écrire les actes judiciaires en françois. 657. *b.* Double d'un acte. V. 168. *a. b.* Entérinement d'acte. 718. *b.* Expédition d'un acte. VI. 290. *a.* Faits d'un acte. 284. *b.* Formalités dans les actes. VII. 171. *a.* Formules des actes. 185. *a. b.* Actes extra-judiciaires. VI. 337. *a.* de l'interprétation des actes. VIII. 832. *b.* Minute d'un acte. X. 559. *b.* Actes de notoriété. XI. 253. *b.* De la formalité du timbre employé dans les actes publics. XI. 862. *b.* — 872. *b.* Actes publics appellés chez les romains *Tabulæ*. XV. 811. *b.* Les abréviations dans les actes publics, défendues par Juſtinien. 816. *b.* Acte ſolemnel. XV. 318. *a.* Acte ſynallagmatique. 745. *b.* Sur les actes, *voyez* CONTRAT & INSTRUMENT.

ACTE DE FOI, (*Hiſt. mod.*) deſcription de cette cérémonie qui ſe pratique dans les pays d'inquiſition, en Eſpagne. I. 116. *a.*

Acte de foi. Voyez AUTO-DA-FÉ.

ACTES, (*Littér.*) tranſactions, mémoires, en matiere de ſcience. I. 116. *a.*

ACTES D'ARCHELAÜS, (*Hiſt. eccl.*) XVII. 751. *a. b.* Ce ſont les actes de deux diſputes qu'on prétend qu'Archelaüs, évêque de Chaſcar, eut avec l'héréſiarque Manès en Méſopotamie. Raiſons ſur leſquelles M. Zacagni fonde l'authenticité de ces actes. *Ibid. b.* Ces raiſons réfutées par M. de Beauſobre. *Ibid.*

ACTES DES APOTRES, (*Critiq. ſacr.*) ſujet de ce livre I. 116. *a.* Du ſtyle de ſon auteur. Ouvrages ſuppoſés ſous le nom d'*actes des apôtres*. *Ibid. b.*

Actes des Apôtres. Obſervations ſur quelques paſſages de ce livre ſacré: *ſur ch.* VI. 9. IX. 476. *b. ſur ch.* VII. 2. 3. 4. III. 397. *b.* 398. *a. b. ſur ch.* VIII. 43. IX. 128. *a. ſur ch.* XI. 28. *Suppl.* I. 194. *b. ſur ch.* XV. 20. 29. VII. 188. *b.*

ACTES DES MARTYRS. X. 168. *a.* Notaires pour ces actes, XI. 237. *b.*

ACTÉA, (*Botan.*) ou *christophorienne*. Son suc regardé comme un poison. Sentiment contraire de Pline. I. 115. *a*.

Actea, *voyez* HERBE DE SAINT-CHRISTOPHE. VIII. 146. *a*, *b*.

ACTÉON, (*Mythol.*) un des chevaux du soleil. Noms des autres chevaux. I. 117. *a*.

ACTÉON, explication de la fable d'Actéon métamorphosé en cerf, & dévoré par ses chiens. *Suppl.* I. 155. *b*.

ACTEUR, (*Théatre*) les premiers acteurs n'étoient que des chanteurs. Thespis mêla à ce chœur un déclamateur. Eschyle tenta d'en introduire un second, puis Sophocle un troisieme. Les grecs n'admirent jamais sur la scene plus de trois interlocuteurs à la fois. Selon Vossius, le nombre des acteurs d'une piece ne devoit pas excéder celui de quatorze. Acteurs secondaires dont parle Horace. Les acteurs déclamoient sous le masque, accompagnés d'un joueur de flûte. Autant ils étoient en honneur à Athenes, autant ils furent méprisés à Rome. La même différence se trouve entre les anglois & les françois. I. 117. *a*. *Voyez* COMÉDIEN.

Acteur, trois sortes d'acteurs chez les romains, distingués par les noms de *secundarii*, *adjutores* & *monitores*. XIV. 884. *a*. Quel étoit chez les romains le salaire d'un acteur. IX. 710. *a*, *b*. Chaussure des acteurs anciens, *voyez* COTHURNE, SOC, BRODEQUIN. De l'habit des acteurs chez les grecs. *Suppl.* IV. 959. *b*. Pourquoi les acteurs des anciens étoient masqués. 231. *b*. Des acteurs doubles ou en sous-ordre. V. 79. *b*. Usage qu'il en faudroit faire pour la perfection du théatre. 80. *b*. Acteurs & actrices de l'opéra : ils ne dérogent pas. III. 672. *a*. De la prononciation des acteurs. XIII. 456. *b*. Chez les romains les acteurs devoient observer exactement les voyelles breves & longues. II. 414. *a*. Déclamation. IV. 680. *b*. — 691. *b*. Geste. VII. 652. *b*. Du talent de l'expression dans l'acteur. *Suppl.* II. 921. *a*. *b*. Du débit des acteurs de l'opéra. IV. 651. *b*. 652. *a*. *b*. Tous nos héros de théatre sont un peu fanfarons. VI. 402. *a*. Difficulté de trouver des acteurs pour les rôles du genre merveilleux. *Suppl.* III. 824. *a*.

ACTEUR, *Actrice*, (*Musiq.*) qualités que doivent réunir les acteurs & actrices de l'opéra. *Suppl.* I. 155. *b*.

ACTIAQUES, *jeux*, (*Hist. anc.*) institués en mémoire de la victoire remportée par Auguste, auprès d'Actium. On les célébroit tous les cinq ans. Allusion que Virgile fait à ces jeux pour flatter Auguste. I. 117. *b*.

ACTIAQUE, *époque*. V. 836. *a*. 900. *a*. *b*.

ACTIF, (*Gramm.*) verbes actifs. Des verbes qui ont une voix active & une voix passive. Dans les langues vulgaires, les verbes n'ont que la voix active. Verbes actifs transitifs. Verbes actifs intransitifs, autrement dits, verbes neutres. I. 118. *a*.

Actif, voix active dans les verbes. III. 879. *b*. XVII. 437. *a*. Du son actif. XV. 18. *b*. Le tour actif est plus dans le génie de la langue françoise que le passif; c'est le contraire en latin. IV. 862. *a*. Quelquefois on emploie en latin dans le sens actif, des formes communément destinées au sens passif. En françois, on emploie quelquefois le tour actif avec le pronom réfléchi, pour exprimer le sens passif. XII. 141. *b*. Verbes actifs françois, distingués en relatifs & pronominaux : formation de leurs prétérits. XII. 97. *b*. 98. *a*. *b*.

ACTIF, (*Physiq.*) principes actifs, qui, selon M. Newton, conservent le mouvement dans l'univers. I. 118. *a*.

ACTIF, (*terme de pratique*) dettes actives & passives. Voix active & passive dans les élections. I. 118. *b*.

ACTIF, (*Chymie*) principes actifs; quelques chymistes distinguent les principes chymiques des corps, en actifs & en passifs. Cette distinction rejettée. M. Homberg & quelques autres ne font qu'un seul principe actif dans l'univers; savoir, le souffre ou le feu. I. 118. *b*.

ACTIF, (*Médec.*) remedes actifs. I. 118. *b*.

ACTINIA-SOCIATA, ou *animal-fleur*, (*Hist. nat.*) quelques naturalistes l'ont appellé *ortie de mer*. Description de ce zoophyte, qui semble réellement unir la forme d'une fleur à la structure & aux organes d'un animal. *Suppl.* I. 156. *a*. Maniere dont il se multiplie & se nourrit. *Ibid.* *b*. Voyez PRIAPE A TIGE DÉLIÉE.

ACTION, *acte*, (*Gramm.*) différences entre ces mots. I. 118. *b*.

Action, définition de ce mot. I. 175. *b*.

ACTION, (*Morale*) les actions morales sont les actions volontaires de l'homme, considérées par rapport à l'imputation de leurs effets dans la vie commune. I. 118. *b*. Ce qu'il faut entendre par action volontaire. Différence entre action volontaire & action de la volonté. Ce qu'on entend par actions humaines. Les actions volontaires considérées sous deux vues différentes; savoir, en elles-mêmes, ou en tant que leurs effets peuvent être imputés à l'homme. On distingue dans les actions morales, 1°. la matiere, qui comprend le mouvement physique de quelqu'une de nos facultés, ou de celles des êtres dont nous pouvons diriger les actions; 2°. la forme qui consiste dans l'imputabilité. I. 119. *a*. *b*.

Action, divers sentimens sur les principaux mobiles des actions humaines. VIII. 818. *b*. 819. *a*. Sentiment de Bayle. I. 810. *b*. Il faut se contenter du vraisemblable, pour se déterminer dans ses actions. XVII. 484. *a*. Actions machinales. I. 344. *a*. Des motifs qui doivent nous animer dans nos actions. III. 206. *b*. De la moralité des actions : *voyez* MORALITÉ. Des actions volontaires & involontaires. VIII. 865. *b*. XVII. 454. *a*. Les actions distinguées en immanentes & transitoires. VIII. 570. *a*. De l'imputation des actions. 636. *b*. &c. Actions réputées infamantes chez les romains. 697. *b*.

ACTION. (*Méchanique*) Nous ne devons pas attacher une autre idée au mot *action*, que celle d'un mouvement actuel, ou de simple tendance. La seule notion précise qu'on puisse donner du mot *force*, se réduit à son *effet*. Quantité d'action. Éloge de deux ouvrages de M. de Maupertuis, dans lesquels il établit ce principe; que dans les changemens qui se font dans l'état d'un corps, la quantité d'action nécessaire pour produire ce changement, est le moindre qu'il est possible. I. 119. *b*. Ce principe appliqué par M. Euler, au mouvement des planetes. Principe que MM. de Fermat & Leibnitz ont employé pour expliquer les loix de la réfraction. Explication que M. Newton en a donnée. Comment M. de Maupertuis a cherché à concilier cette explication avec les principes métaphysiques. Observations de l'auteur. *Ibid.* 120. *a*.

Action d'une force en méchanique. *Suppl.* II. 840. *a*, *b*. Observation sur la maniere de définir ce mot. VII. 115. *b*. 116. *a*. Définition que Wolf en a donnée. IV. 295. *a*. Action des puissances. XIII. 555. *b*. Du rapport de la force vive avec l'action. VII. 115. *b*. 116. *a*. Principe de la minimité d'action. IV. 295. *a*, *b*. — 297. *a*.

ACTION, (*Art orat.*) extérieure de l'orateur. Elle a deux parties; la voix & le geste : c'est ce que les anciens entendoient par *prononciation*. Démosthene lui donnoit le premier, le second & le troisieme rang dans l'éloquence. Regles à observer dans l'action. Celle des anciens étoit beaucoup plus véhémente que celle de nos orateurs. *Suppl.* I. 120. *b*. *Voyez* PRONONCIATION, DÉCLAMATION, GESTE.

Action du Poëme. I. 121. *a*. *Voyez* POEME & ÉPOPÉE.

Action de la Tragédie. I. 121. *a*. *Voyez* TRAGÉDIE & DRAMATIQUE.

ACTION, (*Poésie.*) action principale, action épisodique : on ne traite ici que de la premiere. Action du poëme dramatique. *Action du poëme épique*. 1°. Elle doit être *grande*. On peut rendre l'action intéressante, par la dignité des personnages, par la grandeur de l'action même, par la comparaison des personnages avec les hommes ordinaires. 2°. L'action doit être *une*. I. 121. *a*. L'épopée n'est pas la vie ou le langage d'un héros, mais le récit d'*une* action. Comment les épisodes doivent être liés à l'action principale. 3°. L'action doit être *entiere*. Les causes & les desseins du héros forment le commencement de l'action; les efforts des causes contraires en forment le milieu; la solution des obstacles fait le dénouement. *Ibid.* *b*. 4°. L'action doit être *merveilleuse*, mais cependant vraisemblable. 5°. *Durée* de l'action. Différence à cet égard entre la tragédie & l'épopée. Plus les passions sont violentes, moins l'action doit durer. La durée de l'action ne doit pas passer une année. Exemples. I. 122. *a*.

ACTION, (*Belles-lettr.*) l'action finale d'un poëme est un événement à produire. L'action continue est le combat des causes & des obstacles qui tendent réciproquement, les unes à produire l'événement, & les autres à l'empêcher, ou à produire un événement contraire. L'action du poëme peut se considérer comme une sorte de problême, dont le dénouement fait la solution. Dans ce problême, tantôt l'alternative se réduit à réussir ou à manquer l'entreprise, comme dans l'Enéide. Tantôt le sort est en balance entre deux événemens, tous les deux funestes, comme dans l'Œdipe; ou l'un heureux & l'autre malheureux, comme dans l'Odyssée & l'Iphigénie en Tauride. *Suppl.* I. 156. *b*.

De cette définition de l'action, considérée comme un problême, il suit 1°. qu'il est de son essence d'être douteuse & incertaine, & de l'être jusqu'à la fin. *Ibid.* 157. *a*. Mais autant que la situation doit être cachée, autant les termes opposés où l'action peut aboutir, doivent être marqués & mis en évidence; 2°. que plus les événemens opposés sont extrêmes, plus l'alternative de l'un à l'autre a d'importance & d'intérêt. En quoi consiste l'intérêt de la comédie. *Ibid.* *b*. De l'action de l'épopée. Observations sur celle de la Pharsale, de l'Iliade & de l'Odyssée. L'épopée est une tragédie dont l'action se passe dans l'imagination du lecteur. *Ibid.* 158. *a*. Avantages & désavantages qui en résultent. La tragédie l'emporte sur l'épopée par la rapidité de l'action, mais l'épopée l'emporte sur la tragédie par la variété, la richesse, la grandeur & la majesté. Tout sujet qui convient à l'épopée doit convenir à la tragédie; c'est-à-dire, être capable d'exciter en nous l'inquiétude, la terreur & la pitié. C'est dans ce sens qu'Aristote a dit que le fonds des deux poëmes étoit le même, & que l'épopée ne differe de la tragédie, que par son étendue & par la forme de ses vers. *Ibid.* 158. *b*. Disposition du sujet d'Iphigénie en Tauride, à-peu-près comme Euripide auroit pu le disposer lui-même, s'il en eût voulu faire un poëme en récit. *Ibid.* 159. *a*. Le Tasse regar-

doit le merveilleux comme la source du pathétique de l'épopée; & laissant à la tragédie la terreur & la pitié, il réduisoit le poeme héroique à l'admiration, le plus froid des mouvemens de l'ame. Critique de ce sentiment. La regle la plus sûre dans le choix du sujet de l'épopée, est donc de le supposer au théatre, & de voir l'effet qu'il y produiroit. *Ibid. b.* Il est plus avantageux qu'on ne pense d'introduire quelquefois dans l'épopée des épisodes pris dans la classe des hommes obscurs. Exemple tiré de la conjuration de Portugal. L'action principale doit se terminer à une moralité dont elle soit le développement.

Dans la variété des objets que les beaux arts savent peindre, il n'y en a point de plus remarquable que l'homme; & lorsque son activité est excitée par quelque sujet intéressant: aussi, entre tous les ouvrages de l'art, le premier rang est dû à ceux qui représentent l'homme en action. L'action elle-même est ce qui donne à la fable une existence réelle. *Ibid.* 160. *a.* L'action est ce qui rend la fable possible, ce qui lui donne son commencement, son progrès & sa fin. C'est proprement l'action, & non la fable, qui donne à un ouvrage de la grandeur & du prix. La premiere qualité de l'action, c'est d'être vraisemblable & naturelle. La seconde, qu'elle soit intéressante. *Ibid. b.* De l'art de donner de l'intérêt à des actions très-peu considérables en elles-mêmes. La troisieme qualité de l'action, c'est qu'elle soit entiere & complette. Enfin elle doit être une. *Ibid.* 161. *a.* On dit d'un ouvrage qu'il y entre peu d'action, quand il remue plus l'imagination que le cœur. Les beaux-arts nous offrent plusieurs manieres différentes d'exprimer une action; & chaque maniere a ses regles particulieres à l'égard de la grandeur, de la forme & de l'arrangement total de l'action. *Ibid. b.*

Action, quelle doit être l'action de l'epopée. V. 826. *a. Suppl.* II. 828. *a*, *b.* &c. Partie de l'action de l'épopée qui sert de fond à l'épisode. V. 814. *a*, *b.* Du commencement de l'action. *Suppl.* II. 526. *a*, *b.* Action de l'églogue. 430. *a*, *b.* Unité d'action dans le poeme dramatique. XVII. 401. *b.* &c. *Suppl.* IV. 990. *a*, *b.* &c. De la durée de l'action épique & dramatique. *Ibid.* 991. *b.* De sa vraisemblance, 996. *a*, *b.* &c. sur les autres qualités de l'action, *voyez* PATHÉTIQUE & MORALITÉ. Sur ses parties essentielles, *voyez* EXPOSITION, INTRIGUE, DÉNOUEMENT. Sur ses divisions & repos, *voyez* ACTES & ENTR'ACTES. Sur ses moyens, *voyez* MŒURS, SITUATION, RÉVOLUTION, RECONNOISSANCE. Combien l'action devient intéressante par le bon choix des personnages. *Suppl.* II. 231. *a.*

ACTION, (*Econom. anim.*) on distingue les actions en vitales, naturelles & animales. I. 122. *a.*

Action, différence entre les actions libres & les actions naturelles. VI. 362. *b.* C'est de l'action des vaisseaux dont un viscere est composé, que dépend l'action du viscere entier. IV. 649. *b.*

ACTION, (*Médec.*) fonction d'un organe, force ou effet d'un remede. I. 122. *b.*

ACTION, (*Art milit.*) combat. *Ibid.* 122. *b.*

Action, différence entre action, bataille & combat. II. 131. *b.* Instructions & détails sur la conduite dans l'action. VI. 264. *b.* &c.

ACTION, (*Jurisp.*) demande judiciaire fondée sur un titre ou sur la loi. Division des actions en réelles, personnelles & mixtes. I. 122. *b.* en civiles & pénales: en mobiliaires & immobiliaires: en préjudiciaires & principales: en perpétuelles & temporelles: en directes & contraires. *Ibid.* 123. *a.*

Action, la citation en jugement étoit chez les Romains quelque chose de plus fort qu'une simple action. III. 485. *b.* De l'action dans les contestations qui naissoient pour les affaires des particuliers. IX. 19. *a.* Actions de bonne foi, arbitraires & de droit étroit que distinguoient les Romains. V. 125. *a.* Formules des actions. VII. 184. *a*, *b.* Action contraire, opposée à l'action directe: cas où elle avoit lieu. IV. 121. *b.* Différentes actions que peut employer un créancier contre son débiteur. 905. *b.* Actions qui naissent des hypotheques. VIII. 415. *b.* Double-action. V. 74. *a*, *b.* Action qui naît du gage. VII. 415. *a.* Les actions réputées meubles ou immeubles selon leur objet. X. 475. *a.*

ACTION, (*Comm.*) signifie quelquefois les effets mobiliaires. I. 123. *a.*

Action de compagnie. Droits qu'on acquiert dans une compagnie à proportion du nombre d'actions qu'on y possede. Délivrer une action. Les actions des compagnies haussent & baissent, selon qu'elles prennent faveur ou perdent leur crédit. Exemple de la révolution de l'an 1719. Commerce des actions en Hollande. Actions françoises: elles sont présentement de trois sortes; ou simples, ou rentieres, ou intéressées. I. 123. *a*, *b.* Nourrir une action. Fondre des actions. Action nourrie. Dividende. Actions du Sud, des Indes, & de la banque, en Angleterre. *Ibid.* 124. *a.*

Action, coupons d'actions. IV. 354. *a.* Discrédit des actions. 1034. *a.* Police d'action. IV. 354. *a.* Fondre des actions. VII. 80. *a.*

Action du Forestaller, en Angleterre. I. 124. *a.*

Action, en terme de manege. *Ibid.* 124. *a.*

Action, en peinture & en sculpture. *Ibid.* 124. *a.*

ACTIONNAIRE *ou* ACTIONISTE, (*Comm.*) différente acception de ces deux mots. Quelques auteurs politiques ont regardé les actionnaires & les actionistes comme de mauvais citoyens, vivant dans l'oisiveté aux dépens des gens laborieux. Ils prétendent que le jeu d'action ou agiotage fomente l'esprit de paresse, & nuit à toute autre espece de commerce.

D'autres soutiennent au contraire qu'un intérêt dans les fonds publics est plus capable d'attacher les cœurs à la patrie, que de les en éloigner. *Suppl.* I. 161. *b.*

Pour ce qui est des actionistes, il est aisé de faire voir qu'ils produisent plus de bien que de mal. Eux seuls ont l'art de faire sortir tout l'argent des coffres, & de le mettre en circulation pour le service du gouvernement. C'est leur jeu d'actions qui a mis l'Angleterre en état de faire des emprunts énormes sans s'écraser. *Ibid. a.*

ACTISANES, (*Hist. d'Egypt.*) il détrône Aménophis sous la tyrannie duquel gémissoit l'Egypte, & regne à sa place. Caractere de son regne. *Suppl.* I. 162. *a.*

ACTIUM, (*Hist. rom.*) bataille d'Actium. *Suppl.* II. 465. *a.* Présage qui annonçoit à Auguste la victoire dans la bataille d'Actium. XI. 483. *b.* Victoire d'Actium. XVII. 245. *a.* Jeux institués pour en célébrer la mémoire. I. 117. *b.*

ACTIVITÉ, sphere d'activité d'un corps. XV. 453. *a.*

ACTON, *eaux minerales d'*, (*Médec.*) leurs propriétés. I. 124. *b.*

ACTUALITÉ, (*Métaphys.*) différence entre l'existence & l'actualité. VI. 264. *b.*

ACTUARII seu *AB ACTIS*, différence entre ces officiers & les notaires. XI. 234. *b.*

ACTUARIUS, médecin. X. 277. *a.*

ACTUEL, (*Théolog.*) grace actuelle, en quoi elle differe de la grace habituelle, selon les scholastiques. I. 124. *b.* Péché actuel, dit par opposition à péché originel. *Ibid.* 125. *a.*

ACTUEL, (*Métaphys.*) être actuel. VI. 76. *a.* Différence entre possible & actuel. XIII. 169. *b.*

ACTUEL, (*Médec.*) accès actuel, douleur, cure actuelle. I. 125. *a.*

ACTUEL, (*Chirurg.*) cautere actuel. I. 125. *a.*

ACUDIA, (*Hist. nat.*) animal de l'Amérique, semblable à l'escarger. Qualité phosphorique de cet animal. I. 125. *a.*

ACUPONCTURE, (*Médec.*) opérations de ce nom en usage chez les Chinois. XV. 50. *a.* Article sur l'acuponcture. XVII. 203. *a*, *b.*

ACUTANGULAIRE, (*Géom.*) section acutangulaire du cône, des sections formées par un plan perpendiculaire à un des côtés du cône. Différentes courbes formées par ces sections, selon que le cône est acutangle, rectangle ou obtusangle. Les noms d'ellipse, de parabole & d'hyperbole se trouvent pour la premiere fois dans Apollonius. *Suppl.* I. 162. *b.*

A D

AD, (*Gramm.*) préposition latine. Comment elle se compose avec plusieurs mots, tant en latin qu'en françois. I. 125. *a.*

AD, particule prépositive en françois. XII. 100. *b.*

ADACA, (*Botan.*) plante annuelle des Indes. Des autres noms qui lui ont été donnés. Sa description. *Suppl.* I. 162. *b.* Ses qualités & usages. L'adaca est considéré comme faisant un genre nouveau, voisin de l'akoub & de l'échinope, dans la famille des plantes composées, c'est-à-dire, à fleurs rassemblées en têtes. *Ibid.* 163. *a.*

Deuxieme espece. Auteurs qui en ont donné la figure. Lieux où elle croit. Sa description. *Ibid.*

Troisieme espece d'adaca. Ses noms. Sa description. *Ibid. b.*

ADAB *ou* ADAD, (*Hist. sacr.*) rois de Syrie & de Damas qui ont porté ce nom, & qui firent long-tems la guerre aux juifs. *Suppl.* I. 163. *b.*

ADAD *ou* ADOD, (*Myth.*) divinités des Assyriens & des Phéniciens. *Suppl.* I. 163. *b.*

ADAGE, *voyez* PROVERBE.

ADAKODIEN, (*Botan.*) nouvelle espece d'asclépias; ou dompte-venin. Ouvrage où elle est representée. *Suppl.* I. 163. *b.* Sa description. Ses qualités. *Ibid.* 164. *a.* & usages. *Ibid. b.*

ADALI, (*Botan.*) plante de la famille des verveines, que quelques auteurs ont nommée *Lippi.* Ouvrage où elle est figurée. Elle croit dans les sables du Malabar. Sa description. *Suppl.* I. 164. *b.* Ses qualités & usages. *Ibid.* 165. *a.*

ADALIDES, (*Hist. mod.*) officiers de justice en Espagne. I. 125. *b.*

ADAM, (*Théolog.*) signification de ce mot. C'est par l'histoire d'Adam qu'on peut concevoir comment l'homme est un composé si étrange de vices & de vertus. I. 125. *b.* Comment S. Augustin a tiré des deux différens états d'Adam, des

des armes pour combattre les manichéens & les pélagiens. Questions sur Adam, agitées par les rabbins. 1°. Sur la durée du séjour que firent Adam & Eve dans le jardin de délices. 2°. Sur la formation de la femme. 3°. Sur la beauté & la taille d'Adam. 4°. Sur sa science. *Ibid.* 126. *a.* 5°. Sur le salut du premier homme. 6°. Sur le lieu de sa sépulture. Divers sens du mot *Adam* en matiere de morale & de spiritualité. *Ibid. b.*

Adam, fables des docteurs juifs sur Adam. IX. 49. *a*, *b.* I. 448. *a.* Les Grecs ont trouvé dans le nom d'Adam les quatre parties du monde. XV. 817. *a.* S'il est vrai qu'Adam ait été un grand philosophe. I. 493. *b.* 494. *a.* Sentiment des docteurs juifs sur l'image de Dieu en l'homme; sur l'immortalité du premier homme dans l'état d'innocence. IX. 50. *a.* Du culte d'Adam. 596. *a.* De la défense de manger du fruit défendu. Combien de tems Adam & Eve vécurent dans le jardin d'Eden. II. 801. *b.* Alliance de Dieu avec Adam. I. 284. *b.* De la chûte d'Adam. III. 404. *b.* Les rabbins ont cru qu'après la mort d'Abel, Adam demeura longtems sans user du mariage. I. 23. *a*, *b.* II. 802. *a.* De l'imputation du péché d'Adam. VIII. 640. *a.*

Adam, maître Adam, poete. XI. 114. *a.*

Adam, (*Charles*) maître d'écriture de Charles IX, protecteur de la communauté des maîtres écrivains. IX. 906. *a*, *b.*

ADAMARAM, (*Botan.*) genre de plante qui vient dans la famille de celles qui ont le calice & les étamines sur le fruit sans aucune corolle. Ses différens noms. Auteurs qui en ont parlé. Quatre especes de ce genre. *Suppl.* I. 165. *a.*

Premiere espece. *Adamaram* ou *Catappa*. Description de cette plante. *Suppl.* I. 165. *a.* Ses qualités & usages. Sa culture. Lieux où elle croît naturellement. Erreur de Linnæus sur cette plante. *Ibid.* 166. *a.*

Deuxieme espece. *Saros*, Ouvrage où cette plante est figurée. *Ibid.* Sa description. *Ibid. b.*

Troisieme espece. *Salissa* ou *Catappa littorea*; différens noms de cette plante. Auteur qui l'a décrite. Lieux qui lui conviennent. Sa description. Ses usages. Contrées où cette plante est commune. *Ibid.*

Quatrieme espece. *Lalia* ou *Catappa silvestris.* Lieux où croît cette plante. *Suppl.* I. 166. *b.* Sa description. Ses usages. *Ibid.* 167. *a.*

ADAMBOE, (*Botan.*) genre de plante de la famille des myrthes. Deux especes de ce genre. Lieux où elles croissent. *Suppl.* I. 167. *a.*

Premiere espece. *Adamboé*; ses autres noms. Description. *Ibid. b.*

Deuxieme espece. *Katou-Adamboé*; ses autres noms. Sa description. Ses usages. *Ibid.* Remarques. *Ibid.* 168. *a.*

ADAMIQUE, *terre*, (*Hist. nat.*) espece de vase ou de limon qui se trouve au fond de la mer. Comment cette terre est formée. I. 126. *b.*

ADAMITES *ou* Adamiens, (*Théolog.*) anciens hérétiques. Incertitude sur l'origine & l'auteur de cette secte. Leurs dogmes & pratiques infames. Cette secte renouvellée à Anvers dans le douzieme siecle par un certain *Tandème* ou *Tanchelin*. I. 127. *a.* Autres adamites qui parurent dans le quatorzieme siecle sous le nom de *Turlupins*, dans le Dauphiné & la Savoie. Les mêmes erreurs renouvellées en Allemagne par un nommé *Picard*, au commencement du quinzieme siecle. Quelques savans font remonter l'origine des adamites au-delà du christianisme. *Ibid. b.*

ADANA *ou* Adena, (*Géogr.*) deux noms d'une ville de la Natolie ou de la Cilicie. *Suppl.* 168. *a.*

ADANE, (*Ichthy.*) poisson qui ne se trouve que dans le fleuve du Pô. Sa description. Sa grosseur prodigieuse. I. 127. *b.* Lieux où il se retire dans le fleuve, où il vit. Qualité de sa chair. *Ibid.* 128. *a.*

ADAPTÉ, *sens adapté*, (*Gramm.*) XV. 21. *b.*

ADAR, (*Antiq. hébraïq.*) mois des Hébreux qui répond à notre mois de février. Fêtes qu'ils célebrent en ce mois. Mois intercalaire qu'ils ajoutent tous les trois ans à l'année, sous le nom de *véadar* ou *second adar*. I. 128. *a.*

ADARCE, (*Hist. nat.*) écume salée qui s'engendre dans les marais. Ses qualités médicinales. I. 128. *b.*

ADARCON, (*Hist. anc.*) monnoie qui avoit cours du tems de David, & de Darius l'ancien. *Suppl.* I. 168. *a.*

ADARGATIS, *Atergatis* & *Derceto*, (*Myth.*) déesse des Babyloniens & des Syriens. *Suppl.* I. 168. *a.*

ADDA, (*Géogr.*) riviere du pays des Grisons. VII. 950. *b.*

ADDICTION, (*Jurisp.*) action de transférer des biens à un autre, par sentence d'une cour ou par vente. *Bona addicta. Servi addicti. Addictio in diem.* I. 128. *b.*

ADDISSON, (*Lancelot*) XVII. 601. *b.*

Addisson, (*Joseph*) fils du précédent. Observations sur cet homme célebre & sur ses ouvrages. IX. 586. *b.* XVI. 517. *a*, *b.* 518. *a*, *b.* XVII. 617. *a*, *b.* 618. *a*, *b.* Son poëme sur la journée d'Hochftet. Causes de son élévation. *Suppl.* III. 429. *b.*

ADDITION, (*Arithm.*) Regles d'addition, des nombres simples, des nombres composés, I. 129. *a.* des nombres qui ont différentes dénominations, des décimales. Addition en algebre. *Ibid. b.* Ce qu'on entend par grandeurs semblables. Pour reconnoître facilement les quantités algébriques semblables, on ne doit point faire attention à leur coefficient, mais il faut écrire les lettres dans l'ordre de l'alphabet. Quand les grandeurs sont semblables & affectées de signes contraires, elles se détruisent en tout ou en partie. *Ibid.* 130. *a.* Addition des fractions positives qui ont le même dénominateur. Addition des quantités négatives. Addition d'une quantité négative à une quantité affirmative. Addition des irrationnels. *Ibid. b.*

Addition, addition algébrique. I. 676. *a.* Addition des quantités. XIII. 655. *b.* Addition des fractions. VII. 264. *b.* Des fractions décimales. IV. 669. *a.* Addition dans les calculs des conducteurs des mines. VII. 638. *b.*

Addition, (*terme de pratique*) synonyme à *supplément.* I. 130. *b.*

Additions, (*Imprim.*) petites lignes placées en marge. Leur usage. Maniere de les disposer, quand les notes qu'elles renferment sont d'une longueur considérable. I. 130. *b.*

ADDUCTEUR, (*Anat.*) muscles adducteurs en différentes parties du corps. I. 130. *b.* Voyez l'*article* Antithenar. Adducteur de l'œil, du pouce, de l'index, du petit doigt, &c. *Ibid.* 131. *a.*

ADEA, *ou* Addeé, (*Géogr.*) petit royaume d'Afrique sur la côte d'Ajan. Ses bornes & son étendue. Ses productions & son commerce. *Suppl.* I. 168. *a.*

ADEL, (*Géogr.*) royaume d'Afrique sur la côte d'Ajan. Ses bornes. Villes qu'il renferme. Qualités & productions du pays. *Suppl.* II. 168. *a.*

ADÉLAIDE, (*Poésie*) bouquet sur la fête d'Adélaïde. *Suppl.* II. 40. *b.*

ADÉLITES, & *almoganens*, (*Hist. mod.*) sorte de devins dont les espagnols font beaucoup de cas. I. 131. *a.*

ADELODAGAM, (*Botan.*) arbrisseau de la famille des personnées. *Suppl.* I. 168. *a.* Ouvrage où il est figuré. Lieux où il croît. Sa description, ses qualités & usages. *Ibid. b.*

ADELSTAN, (*Hist. d'Angl.*) fils naturel d'Édouard l'ancien. *Suppl.* I. 168. *b.* Motifs qui engagerent Édouard à préférer Adelstan à son fils légitime. Principaux événemens de son regne. *Ibid.* 169. *a.*

ADELUS, *ou* Adilse, (*Hist. de Suede & de Danemarck*) précis de son regne. *Suppl.* I. 169. *b.*

ADEN, (*Géogr.*) ville de l'Arabie heureuse, l'une des plus belles de l'Asie. Sa description & sa situation. Ses révolutions. Son commerce. *Suppl.* I. 170. *a.* Révolution arrivée dans cette ville. *Ibid.* 507. *b.*

ADEPTES, (*Philosoph.*) ceux qui s'occupoient à transformer les métaux, & à la recherche d'un remede universel. Paracelse disoit qu'on ne doit attendre que du ciel les découvertes que recherchoient les adeptes. I. 131. *b.* Réflexions sur leur prétention de parvenir à faire de l'or. XII. 577. *b.* Voyez Alchymistes & Philosophes.

ADEQUAT, (*Logiq. Métaphys.*) objet adéquat d'une science. Idée adéquate ou totale. I. 128. *b.*

Adéquat, idées adéquates. VIII. 492. *b.* Notion adéquate. XI. 252. *b.*

ADERBACH *en Bohême*, (*Géogr.*) aspect que présentent les montagnes voisines de ce lieu. X. 675. *a.* Voyez le vol. VI des planches, article *Montagnes.*

ADESSENAIRES, (*Hist. eccl.*) ou *impanateurs*, hérétiques du seizieme siecle. I. 132. *a.* *Voyez* Luthériens.

ADHATODA, (*Botan.*) description de cette plante. On lui attribue la vertu d'expulser le fœtus mort. I. 132. *a.*

Adhatoda, (*Botan.*) deux especes d'adhatoda, nommées *Bem-corini. Suppl.* I. 869. *b. Boin-caro. Ibid.* II. 3. *a*, *b.*

ADHÉRENCE, *ou* Adhésion, (*Physiq.*) adhérences dans le corps humain, qui donnent occasion à diverses maladies. Adhérence qui prouve la pression de l'air. M. Musschembroeck attribue l'adhérence des parties des corps à leur attraction mutuelle. Raison donnée par quelques auteurs pour prouver que l'adhérence des parties de l'eau ne vient pas de leur attraction. I. 132. *a.*

Adhérence, l'adhérence des parties des corps attribuée à l'effet de l'air. I. 229. *b.* Adhérence de deux marbres polis appliqués l'un à l'autre. VI. 883. *b.* Adhérence des particules d'eau. V. 187. *a.* Sur l'adhérence, *voyez* Cohésion.

ADHÉRENT, (*Jurisp.*) différence entre complice & adhérent. I. 132. *b.*

Adhérent, *attaché*, *annexé*, (*Synon.*) différences entre ces mots. I. 132. *b.*

ADHÉRITANCE, (*Jurisp.*) ou *adhéritement.* Son opposé est déshéritance ou déshéritement. IV. 884. *b.*

ADHÉSION de l'air aux corps fluides & aux solides. I. 849. *a.*

ADIAPHORISTES, (*Hist. eccl.*) étymologie du mot. On a donné ce nom aux luthériens mitigés, disciples de Mélanchton, & ensuite à ceux qui souscrivirent à l'*interim*. I. 312. *b.*

ADJECTIF, (*Gram.*) Comme toute qualité suppose une substance dont elle est qualité, tout adjectif suppose

I. 200. *b.* L'adolescent doit être parvenu au terme de l'accroissement de son esprit. *Ibid.* Régime propre à cet âge. XIV. 12. *b.* Maladies auxquelles il est exposé. Remedes. I. 170. *b.*

ADOLIA, (*Bot.*) genre de plante du Malabar. Ses différens noms. Ouvrage où elle est figurée. Sa description. *Suppl.* I. 171. *a.* Ses qualités & usages. *Ibid. b.* Deuxieme espece. *Vetadagou* : ouvrage où elle est figurée. Ses différens noms. Sa description. *Ibid.*

ADOLPHE, ou ADOLPHE de Nassau, (*Hist. d'Allem.*) empereur. Cause de son élection, *Suppl.* I. 171. *b.* Précis de son regne. Ses enfans. *Ibid.* 172. *a.*

ADOLPHE de Nassau, empereur déposé. IV. 72. *b.*

ADOLPHE, (*Hist. de Danem.*) fils de Gerard, comte de Holstein & duc de Slesvigh. Eloge de ce prince. Principaux événemens de sa vie. *Suppl.* I. 172. *a.*

ADOLPHE de Schaffembourg, comte de Holstein. Ses guerres avec le roi de Danemarck. *Suppl.* II. 222. *b.*

ADOM ou *Adon*, (*Géogr.*) petit royaume de la côte d'Or en Afrique. Ses bornes, son étendue. Son gouvernement. Ses productions. *Suppl.* I. 172. *b.*

ADONAÏ, (*Théolog.*) l'un des noms de Dieu, qui signifie *Seigneur*, en hébreu. Pourquoi les massoretes ont mis sous le nom que l'on lit aujourd'hui *Jehova*, les points qui conviennent aux consonnes du mot *Adonaï*. Origine de ce mot. Il a été quelquefois appliqué aux hommes. I. 141. *b.*

ADONIAS, ou *Adonija*, (*Hist. sacr.*) fils de David. Signification de son nom. Histoire de ce prince. Autres personnages de ce nom, dont il est parlé dans l'écriture sainte. *Suppl.* I. 172. *b.*

ADONIAS, (*Hist. sacr.*) fils de David. Son ambition. *Suppl.* IV. 714. *a.* Sa mort. *Ibid.*

ADONI-BESEH, (*Hist. ancien.*) roi de la ville de Besech en Canaan. Ses cruautés. Catastrophes qu'il essuya. *Suppl.* I. 172. *b.*

ADONIES, ou *Fêtes adoniennes*, (*Myth.*) qu'on célébroit en l'honneur d'Adonis. Lieux où elles furent célébrées. Description que Lucien donne de la maniere dont cette solemnité se pratiquoit à Byblos en Phénicie. I. 141. *a.* Le culte d'Adonis adopté par les Juifs. *Ibid.* 142. *a.*

ADONIQUE, *ou* ADONIEN, (*Poésie*) sorte de vers. On en faisoit usage aux fêtes d'Adonis. I. 142. *a.*

Adonique, le vers adonique termine ordinairement les strophes des vers saphiques. XIV. 641. *a.*

ADONIS, (*Jardin.*) Sorte de renoncule. Ses vertus médicinales. I. 142. *a.*

ADONIS, (*Myth.*) fruit de l'inceste de Cyniras avec sa propre fille Myrrha. Aventures d'Adonis. Fête en son honneur, dont Arsinoé, femme de Ptolémée-Philadelphe donna le spectacle en Egypte. Explication de la fable d'Adonis. Observations sur son culte. *Suppl.* I. 173. *a.*

Adonis, temples d'Adonis. Réflexions sur son apothéose. XVI. 66. *b.* Sa fête défendue dans l'écriture X. 718. *a.* Malédiction que son grand-pere prononça contre lui. *Suppl.* I. 306. *a.*

ADONIS, (*Géogr. Mythol.*) fleuve de Phénicie. Origine de son nom. Fêtes en l'honneur d'Adonis qu'on célébroit tous les ans auprès de ce fleuve. Pourquoi ses eaux paroissoient rouges le jour de cette fête. Description de son cours. *Suppl.* I. 173. *a.*

ADONNER, (*Marine*) devenir moins contraire, ou même favorable, en parlant du vent. Usage de ce mot. *Suppl.* I. 172. *b.*

ADOPTIENS, (*Hist. eccl.*) hérétiques du huitieme siecle. Origine de cette secte. Décision de Felix, évêque d'Urgel, sur la filiation de Jesus-Christ. Conciles où la doctrine des adoptiens fut condamnée. I. 142. *a*, *b.*

ADOPTIF, (*Jurisp.*) droit qu'acquéroient les enfans adoptifs chez les Romains. Adrien préféroit les enfans adoptifs aux enfans ordinaires. Livres intitulés *adoptifs*. I. 142. *b.*

Adoptifs. Les enfans adoptifs jouissoient des droits d'agnation. I. 176. *b.* Frere adoptif. VII. 299. *b.*

ADOPTION, (*Jurisp. Hist. anc. & mod.*) mots dérivés du verbe *adoptare* : on a fait *adobare*, qui signifioit *faire quelqu'un chevalier*, d'où est venu *miles adobatus*, chevalier nouvellement fait. En quoi consistoit l'espece d'adoption que Jacob fit d'Ephraim & de Manassé. I. 142. *b.* Adoption que faisoit chez les Juifs un frere en épousant la veuve de son frere. Adoption de Moyse par la fille de Pharaon. Celle d'Esther par Mardochée. Adoption que Dieu fait des fideles. Chez les Musulmans, celui qui est adopté passe par la chemise de celui qui l'adopte. Elie adopta Elisée en le revêtant de son manteau. Moyse adopta Eléazar pour grand-prêtre, en le revêtant des habits d'Aaron. Nous obtenons l'adoption des enfans de Dieu en revêtant l'homme nouveau. Conditions requises chez les Romains pour l'adoption. *Ibid.* 143. *a.* Deux sortes d'adoptions; l'une devant le prêteur, l'autre dans l'assemblée du peuple ou par un rescrit de l'empereur. Adoption testamentaire qui étoit pratiquée chez les Romains, & qui est aujourd'hui en usage en France. Adoption de Boson, roi d'Arles, par le pape Jean VIII. en quels termes étoit conçue la demande en adoption. Effets de l'adoption chez les Romains. Adoptions feintes, interdites par le sénat. Loi des Atheniens sur ce sujet. *Ibid. b.*

ADOPTION, (*Hist. mod.*) Cérémonie de l'adoption, pratiquée chez les Turcs & les Arméniens. En quels cas ces peuples adoptent des enfans étrangers. Réflexion de miladi Montague sur cette adoption. *Suppl.* I. 173. *b.*

ADOPTION *par les armes*, (*Hist. milit.*) origine de cette adoption chez les peuples du nord. Par cette cérémonie, les germains étoient reconnus enfans de la république. C'est dans l'histoire des Goths & des Lombards qu'il est plus souvent fait mention de cette adoption militaire. *Suppl.* I. 173. *b.* L'adoption de Cosroés, fils de Cebades, roi de Perse, proposée à l'empereur Justin. Comment se faisoient les adoptions militaires. Droits qu'elles conféroient. L'usage de cette adoption chez les Lombards a fini avec leur monarchie : mais depuis ce tems, on en trouve encore des traces chez les empereurs d'Orient. On trouve différens monumens qui constatent que les rois de France ont été adoptés par des princes étrangers. Deux sortes d'adoptions faites par les rois de France; l'une par la barbe, l'autre par les cheveux. *Ibid.* 174. *a.*

Adoption. Cérémonie d'adoption chez les Romains. IX. 363. *b.* Espece d'adoption nommée adrogation. I. 147. *a.* Autorité qu'exerçoit à l'égard des adoptions le college des pontifes & ensuite l'empereur ou un magistrat. XIII. 80. *b.* Noblesse d'adoption. XI. 171. *b.* Espece d'adoption nommée *affiliation*, en usage chez les Gaulois. I. 159. *b.*

ADORATION, (*Théolog.*) étymologie de ce mot. I. 143. *b.* Il est pris quelquefois pour la marque de vénération que des hommes rendent à d'autres hommes. En quoi consiste l'adoration que les catholiques rendent à la croix. I. 144. *a.*

ADORATION, (*Hist. mod.*) maniere d'élire les papes, mais qui n'est pas ordinaire. En quoi elle consiste. Abus attachés à cette sorte d'élection. 144. *a.*

ADORER, (*Théolog.*) signifie littéralement porter à sa bouche, baiser sa main, ou baiser quelque chose. Les Hébreux mettent quelquefois *le baiser* pour *l'adoration*. I. 144. *a.* Le terme d'adorer se prend aussi pour les marques de respect qu'on rend à des supérieurs. Dans l'une & l'autre sorte d'adoration, on s'inclinoit profondément, & souvent on se prosternoit jusqu'en terre. Exemples. *Ibid. b.*

ADORER, *honorer*, *révérer*, (*Gramm.*) signification, différences & usage de ces mots. I. 144. *b.*

Adorer, signification propre de ce mot. VIII. 500. *b.*

ADOS, (*Jardinage*) construction d'une forme d'Ados qui va de pair, à peu de chose près, avec les chassis vitrés pour les pois de primeur, & pour les fraisiers, ainsi que pour quantité de nouveautés. Avantages de cette sorte d'Ados. *Suppl.* I. 174. *b.*

ADOUBER *un chevalier*, ancien terme de chevalerie. III. 312. *a.*

ADOUCIR, *mitiger*, (*Synonym.*) différences entre ces deux mots. I. 145. *a.*

ADOUCIR, (*Peinture*) maniere de mêler ou fondre plusieurs couleurs ensemble sur le tableau. Comment on adoucit les dessins lavés & faits avec la plume. I. 145. *a.*

ADOUCIR, (*Archit.*) art de laver un dessin, de maniere que les ombres expriment distinctement les corps sphériques d'avec les angulaires. I. 145. *a.*

Adoucir, en terme d'épingletier-aiguilletier, en terme d'orfévrerie, en terme de diamantaire. I. 145. *a.* De doreur sur bois, d'horloger, de fondeur de plomb, de teinturier. *Ibid. b.*

ADOUCISSEMENT, (*Peint.*) Voyez ADOUCIR.

ADOUCISSEMENT, (*Archit.*) liaison d'un corps avec un autre corps formé par un *congé*. I. 145. *b.*

ADRACHNE, (*Bot.*) plante commune dans la Candie, sur les montagnes de Leuce, & dans d'autres endroits entre des rochers. Sa description. I. 145. *b.*

ADRAGANT, *la gomme*, (*Hist. nat. Méc. Chym.*) suc gommeux qui nous vient de Crete, d'Asie & de Grece. Caracteres de la meilleure gomme adragant. Son analyse. Ses propriétés & usages. I. 146. *a.*

ADRAGANT, *gomme. Suppl.* I. 805. *b.* plante d'où elle découle. XVI. 512. *b.*

ADRAMMELEC, (*Myth. Hist. sacr.*) étymologie de ce nom. Divinité Assyrienne, dont le culte fut introduit dans la Samarie après la transplantation des Cathéens. Figure que les docteurs Juifs lui donnent. C'étoit la même divinité que Moloch. Auteurs à consulter. *Suppl.* I. 175. *a.* Voyez ANNAMALEC.

ADRAMMELEC, fils de Sennacherib. *Suppl.* I. 175. *a.*

ADRASTE, (*Hist. anc. Myth.*) fils de Gordius, roi de Phrygie, fut un de ces infortunés qui vivent déchirés de remords, sans s'être rendus coupables. Aventures de ce prince. *Suppl.* I. 175. *a.*

ADRASTE, (*Hist. anc.*) roi d'Argos. Principaux événemens

de sa vie. Observations sur son cheval merveilleux. *Suppl.* I. 175. *b.*

ADRESSE, *souplesse*, *finesse*, *ruse*, *artifice*, (*Synon.*) différences entre ces mots. I. 146. *a.*

ADRESSE, (*Hist. mod.*) terme usité en Angleterre, pour signifier un placet, une requête, une remontrance. I. 146 *b.*

ADRESSE, (*Comm.*) différentes significations de ce mot. I. 146. *b.*

Adresse, relief d'adresse, en terme de jurisprudence. XIV. 66. *b.* Adresse des lettres. XV. 698. *b.* Tours d'adresse. XVI. 463. *b.*

ADRIA, (*Géogr.*) ancienne ville d'Italie. Observations sur son évêché. Il n'en existe plus que des ruines. Son origine. Traces de son ancienne splendeur. *Suppl.* I. 175. *b.*

ADRIANALES, (*Hist. anc.*) *Voyez* HADRIANALES.

ADRIANO A SIERRA, (*Géogr.*) montagne de la Biscaye, une des plus hautes des Pyrénées. Chemin qu'on y a taillé dans le roc. *Suppl.* I. 175. *b.*

ADRIATIQUE, *mer*, (*Géogr.*) ou golfe de Venise. Sa longueur. Largeur de son ouverture entre la Canina & Otrante. Table des pays qui confinent à la mer Adriatique. Des principales îles de ce golfe. Des petits golfes particuliers qui s'y trouvent. De plusieurs mers qui prennent leur nom des pays voisins, & des principales villes & forteresses de ce golfe. *Suppl.* I. 176. *a*, *b.*

ADRIATIQUE, *mer*, origine de ce nom. X. 365. *a.* Projet que forma M. Varron de bâtir un pont sur cette mer pour joindre l'Italie à la Macédoine. XIII. 71. *b.*

ADRIANISTES, (*Hist. eccl.*) 1°. hérétiques qui sortirent, selon Théodoret, de la secte de Simon le magicien. 2°. Sectateurs d'Adrien Hamstedius, novateur qui vivoit dans le XVI. siecle. Ses erreurs. I. 146. *b.*

ADRIEN I, pape. C'est le premier pape qui prétendit être au rang des princes, XI. 835. *b.* & qui se fit baiser les pieds. XII. 558. *a.*

ADRIEN IV. La ville de Rome mise à l'interdit par ce pape. VIII. 816. *a.*

ADRIEN VI. Observations sur ce pape. XVII. 761. *a*, *b.* 562. *a.*

ADRIEN, (*Ælius*) fils adoptif & successeur de Trajan. Histoire de cet empereur. *Suppl.* I. 177. *a.*

ADRIEN, empereur. Sa patrie. VIII. 932. *b.* Il consulte les sorts de Virgile pour savoir s'il succédera à Trajan. XV. 378. *b.* Heureux présage qu'il tira un jour de la perte de son manteau. XII. 319. *a.* Les Juifs punis par cet empereur. X. 406. *a*, *b. Suppl.* I. 885. *b.* Honneurs qu'il rendit à son mignon Antinoüs. XI. 533. *b.* Son amitié pour Verus. Division qu'il fit de l'Aquitaine. *Suppl.* III. 310. *b.* Temple qu'il se fit élever à Athenes sous le nom de Jupiter Panhellenien. XI. 817. *b.* Feu de joie ordonné par Adrien. Belle action de cet empereur. VI. 637. *b.* Lieu où il finit ses jours & fut enterré. IX. 892. *a.* Fête qu'Antonin établit en son honneur. VIII. 22. *a.* Adrien compté parmi les médecins. X. 277. *b.* Maison de plaisance qu'il avoit sur le chemin de Tivoli à Frescati. XVII. 273. *a. Suppl.* II. 214. *a.* Mole d'Adrien. X. 628. *a.* Muraille d'Adrien dans la Grande-Bretagne. X. 866. *b.* XVI. 823. *b.* Cirque d'Adrien. *Suppl.* II. 431. *b.* III. 476. *b.* Château qu'il fit pour lui servir de tombeau. *Suppl.* II. 373. *b.* Tombeau d'Adrien. *Voyez* l'article *antiquités*, vol. I. des planches. Edit perpétuel de cet empereur. V. 139. *a.* S'il est vrai qu'il institua des jeux circenses. *Suppl.* II. 431. *a.*

ADROGATION, (*Jurisp.*) sorte d'adoption. I. 147. *b.*

Adrogation, association d'un patricien dans l'ordre des Plébéiens. I. 147. *a.*

ADVENTICE, (*Logiq.*) idées adventices ou qui viennent des sens, de façon que, sans les impressions faites sur nos organes, nous ne saurions les avoir dans l'état présent des choses. *Suppl.* I. 177. *b.*

ADVENTICE, (*Jardin.*) plantes adventices, qui croissent sans avoir été semées. Racines adventices. *Suppl.* I. 177. *b.*

ADVERBE, (*Gram.*) étymol. de ce mot. I. 147. *a.* L'adverbe a la valeur d'une préposition avec son complément. Il ajoute quelque modification à l'action que le verbe exprime, & il n'a besoin lui-même d'aucun complément. *Ibid. b.* Tout adverbe peut être énoncé par une préposition & un mot qui lui est ajouté comme son complément. Différentes sortes d'adverbes; savoir, de tems, de lieu. *Ibid.* 148. *a.* de quantité, de qualité, de maniere, d'interrogation, d'affirmation, de négation, *Ibid. b.* de diminution, de doute, d'exception, &c. Adverbes qui servent dans les degrés de comparaison, à augmenter la signification des adjectifs. Adverbes qui se comparent. Adjectifs pris adverbialement. Expressions adverbiales. *Ibid.* 149. *a.*

ADVERSATIF, (*Gram.*) conjonction adversative. I. 149. *a.* Différence entre ces conjonctions & celles qu'on nomme disjonctives. *Ibid. b.*

Adversatif, conjonction adversative. III. 873. *a.* X. 759. *b.* Proposition adversative. IV. 85. *b.*

ADVERSITÉ, (*Morale*) raisons qui doivent engager l'homme à supporter l'adversité & à en profiter. *Suppl.* I. 177. *b. Voyez* AFFLICTION.

ADVERSITÉ, *Voyez* PROSPÉRITÉ. C'est dans l'adversite que la vertu brille de son plus bel éclat. XVII. 178. *a.*

ADJUTOR, acteur désigné par ce nom chez les Romains. XIV. 884. *a.*

ADVEU & *dénombrement*, (*Jurisp. féod.*) acte de vassalité. Maximes de jurisprudence sur ce sujet. I. 149. *b.*

ADULA, (*Géogr.*) contrée des Alpes entre les grisons, les suisses & les valesiens. Montagnes qu'elle contient. *Suppl.* I. 177. *b.*

ADULTÉRATION, (*Jurisp.*) action de dépraver & altérer quelque chose qui est pur. Diverses peines infligées à ceux qui adulterent la monnoie courante. I. 150. *a.*

ADULTÉRATION, (*Pharmaç.*) falsification d'un médicament. I. 150. *a.*

ADULTERE, (*Morale*) ce crime est, après l'homicide, le plus punissable. I. 150. *a.* Maux qui résultent de l'union passagere de deux personnes qui sont sans engagement. Maux qui retombent sur les enfans provenans d'adultere. La ruine de la fécondité & l'opprobre de la société sont les suites infaillibles des liaisons irrégulieres. Quel est le célibat que l'église honore & autorise. *Ibid. b.* Premiere loi contre l'adultere publiée par Auguste. L'adultere considéré plutôt comme un crime privé que comme un crime public. La loi avoit établi en certains cas le mari juge & exécuteur en sa propre cause. Dans quels cas la loi Julia décernoit des peines contre le mari, aussi bien que contre la femme. Une femme ne peut poursuivre son mari coupable de ce crime. Singuliere punition sous Théodose, d'une femme adultere. Punitions de ce crime chez divers peuples. *Ibid. a.* Quelles sont aujourd'hui les loix concernant l'adultere. Sentimens de diverses sectes chrétiennes sur l'effet de l'adultere par rapport au mariage. Loi des Anglois contre une femme qui abandonne son mari pour vivre avec un adultere. *Ibid. b.*

Adultere, réflexions sur ce crime. VII. 188. *b.* Si la question de l'adultere peut se résoudre par la ressemblance ou dissemblance des enfans au pere. *Suppl.* III. 888. *b.* 889. *a.* Il étoit inconnu à Sparte. IX. 156. *a.* Eaux de jalousie employées chez les Juifs pour connoitre si une femme étoit coupable d'adultere. V. 203. *b.* Droit d'un mari chez les premiers Romains sur sa femme adultere. X. 102. *a.* Les femmes romaines répudiées pour adultere étoient obligées de prendre la toge des hommes. XVI. 369. *a.* Peine d'être tonsurée & renfermée, infligée chez les Romains & parmi nous aux femmes adulteres. 413. *b.* Punition d'une femme convaincue d'adultere chez les catholiques. I. 895. *a.* VI. 477. *a.* Peines portées contre le même crime par l'authentique. 476. *a.* Sentiment de S. Ambroise sur l'adultere. XII. 343. *b.* Peine infligée par les loix d'Alfred à celui qui débauchoit la femme d'un autre. XVII. 587. *a.* Châtiment nommé paratilme infligé autrefois aux adulteres qui étoient pauvres. XI. 924. *a.* Comment un mari se venge en Mingrélie de l'infidélité de sa femme. X. 547. *b.* Les adulteres condamnés à mort dans l'île de Tenedos. XVI. 134. *a.* Punition de ce crime selon les loix de Gengis-kan. XVII. 664. *a.* De l'adultere commis par les fiancés. VI. 661. *a.* De la femme adultere dont il est parlé dans l'évangile. VI. 478. *b.* XVII. 758. *b.*

ADULTERE, (*Astronom.*) éclipses adulteres. I. 151. *b.*

ADULTERIN, (*Jurisp.*) enfans provenus d'un adultere. Combien les loix leur sont contraires. I. 151. *b. Voyez* BATARD.

ADVOCAT, (*Jurisp.*) étym. de ce mot. I. 151. *b.* Des advocats chez les Romains. Il ne leur étoit pas permis de vendre leurs services On distinguoit deux sortes d'advocats, les plaidans & les jurisconsultes. I. 152. *a.*

Advocat général. Advocat fiscal des empereurs. Advocat consistorial. *Ibid.* Advocat d'une cité ou d'une ville. Advocat dont la fonction étoit de défendre les droits & revenus de l'église & des communautés religieuses. *Ibid. b.*

Advocat. Du tems de la république romaine, l'emploi des advocats étoit plus honorable que celui des jurisconsultes. IX. 71. *a.* Leur profession avilie dans Athenes & dans Rome. *Suppl.* I. 814. *b.* Habit des advocats romains. XVI. 369. *b.* Espece d'amulette que les advocats portoient autrefois avec eux. III. 589. *b.* Tableaux dont ils se servoient pour toucher les juges. XV. 805. *b.* Les advocats appellés *Scholastici.* XIV. 770. *a.* Advocats du fisc chez les Romains. VII. 600. *b.* Advocats nommés *Moratores.* IX. 20. *a.* Loi Cincia sur les honoraires des advocats. 654. *b.* Caracteres usités parmi les anciens advocats. II. 650. *a.*

College des advocats. III. 632. *b.* College des advocats au conseil. *Ibid.* & IV. 20. *b.* Communauté des advocats & procureurs du parlement. III. 717. *b.* Commencement de l'ordre des advocats au parlement. *Ibid.* Les advocats ont seuls caractere pour donner des consultations authentiques. IV. 107. *b.* Il n'y avoit autrefois que les anciens advocats qui eussent droit de donner des consultations. Caractere que devroit avoir l'advocat que l'on consulte. 108. *a.* Les advocats dans leurs consultations se qualifient de conseil. Difference entre advocat

consultant

consultant & advocat au conseil. IV. 1. *b.* Advocats généraux du grand conseil du roi. IV. 10. *b.* Advocats au grand conseil. IV. 11. *a.* Ancienneté de l'établissement des avocats du roi au parlement. VII. 601. *a*, *b.* Advocats du roi, advocats généraux au parlement de Paris. XII. 19. *a*, *b.* — 22. *a.* Lieu où les advocats au parlement donnent des consultations. III. 50. *b.* Advocat général en la chambre des comptes. III. 789. *a.* Advocats généraux de la cour des aides. IV. 364. *a.* Advocats du châtelet de Paris. III. 243. *b.* Conseiller-advocat. IV. 25. *a.* Advocat-procureur. XIII. 418. *b.* Bâtonnier des advocats. II. 145. *b.* Clercs d'advocats. III. 524. *a.* Conclusions des advocats. 820. *b.* Doyen des advocats. V. 94. *a.* Ecritures d'advocats. 370. *b.* Matricule des advocats. X. 206. *a.* Défense faite aux advocats par rapport à leurs cliens. III. 531. *b.* De leur maniere de plaider. *Suppl.* I. 815. *a*, *b.* *&c.* Fausse éloquence des anciens advocats françois. *Suppl.* II. 686. *b.*

Advocats & *advoués* dans les causes de duel. V. 162. *a.*

ADVOCATIE, établie en certains lieux d'Allemagne. II. 750. *a*, *b.*

ADVOCATOIRES, *lettres.* IX. 415. *b.*

ADVOUÉ, (*Jurisp.*) signifioit anciennement l'advocat, c'est-à-dire, le patron ou protecteur d'une église, ou communauté religieuse. Etym. du mot. Quelques rois ont pris la qualité d'advoués de certaines églises. Quelles étoient les fonctions des advoués. Origine de cet office. Il y eut quelquefois aussi des sous-advoués dans chaque monastere. I. 152. *b.* Le nom d'advoués donné à des personnes exerçant d'autres fonctions. Deux sortes d'advoués ecclésiastiques en Angleterre. La qualité d'advoués donnée à quelques femmes. Le titre d'advoué en chef donné au roi de France & au roi d'Angleterre. Advoués de contrées & de provinces. Godefroi de Bouillon après la prise de Jérusalem sur les Sarrasins fut élu advoué du saint Sépulcre. *Ibid.* 153. *a.* *Voyez* DÉFENSEUR, PATRON.

Advoué de l'église, qualité que prend l'empereur. IV. 741. *a.*

ADVOUERIE, (*Jurispr.*) droit de présenter à un bénéfice vacant. Pourquoi on a donné au patronage le nom d'*advouerie.* L'advouerie distinguée en personnelle & réelle. I. 153. *a.* Comment on acquiert un patronage. Patronage laïque & ecclésiastique. En quel cas le patronage revient au roi. En quel cas il est dit *dormir.* — *Voyez* PATRONAGE.

ADUSTE, (*Médec.*) humeur, qui pour avoir été longtems échauffée, est devenue comme brûlée. On met la bile au rang des humeurs adustes. Sang aduste ou enflammé. Remede pour le corriger. I. 153. *b.*

ADYTUM, (*Hist. anc.*) sanctuaire. Etym. du mot. sanctuaire des anciens Juifs. I. 153. *b.*

Æ B

Æ, (*Gramm.*) cette diphtongue n'a dans la prononciation que le son de l'*e* simple. I. 153. *b.* Nos anciens auteurs ont écrit par *æ* le son de l'*ai* prononcé comme un *e* ouvert; ce qui est plus raisonnable que la pratique de ceux qui écrivent par *ai*, le son de l'*e* ouvert qu'on fait entendre en prononçant, *françois*, *j'avois*, &c. En latin, *æ* & *ai* étoient de véritables diphtongues, où l'*a* conservoit toujours un son plein & entier. I. 154. *a.*

ÆBUTIA, *loi.* IX. 649. *b.*

ÆDES, (*Hist. anc.*) significations de ce mot chez les Romains. I. 154. *a.*

ÆDES *sacra*, *ædiculum.* Signification de ces mots. XVI. 89. *b.*

ÆGIBOLIUM, (*Hist. des relig.*) l'ægibolium, le taurobolium & le criobolium étoient des sacrifices expiatoires, dont il n'est pas fait mention avant le second siecle. *Suppl.* I. 177. *b.* Cérémonies pratiquées dans leur célébration. A quelle occasion on les célébroit. Qualités qu'on exigeoit de ceux qui se faisoient initier aux mysteres. Les sacrifices & les austérités du noviciat se renouvelloient tous les vingt ans. Pourquoi les Césars établirent des pontifes subalternes, en retenant pour eux-mêmes la dignité pontificale. Premier empereur chrétien qui cessa d'en remplir les fonctions. *Suppl.* I. 178. *a.*

ÆGILOPS, (*Chir.*) ulcere au grand angle de l'œil. Cause de cette maladie. Il ne faut point la confondre avec la fistule lacrymale. I. 154. *a.*

ÆGILOPS, différence entre l'anchylops & l'ægilops. I. 440. *b.*

ÆGIMIUS, médecin. X. 277. *b.*

ÆGINETE, auteur en chirurgie. III. 352. *a.*

ÆGOLETHRON, (*Bot. anc.*) plante décrite par Pline. Elle croît dans la Colchide. Le miel que les abeilles en tirent rend furieux ou ivres ceux qui en mangent. I. 154. *a.* Funestes effets de ce miel sur les soldats qui retournoient d'Asie en Grece sous la conduite de Xénophon. Caracteres de la plante nommée *ægolethron.* *Ibid. b.*

ÆGYPTIAC, (*Mat. méd.*) inventeur de cette composition. Formule & usage de cette sorte de détersif. *Suppl.* I. 178. *a.*

ÆLIA *fusia*, *loi.* IX. 649. *b.*

Ælia sentia ou *sextia*, *loi.* IX. 649. *b.*

ÆLIEN, *droit.* V. 117. *a.* 138. *a.*

ÆLIEN, (*Claude*) observations sur cet auteur & ses ouvrages. XIII. 258. *a.*

ÆLIUS, *Promotus*, deux médecins de ce nom. X. 277. *b.*

ÆMILIA, *loi.* IX. 650. *a.* Voie æmilienne. XVII. 419. *a.*

ÆMILIUS *Macer*, médecin. X. 277. *b.*

ÆRARIUM, (*Hist. anc.*) lieu du trésor public à Athenes. XI. 508. *b.* Différence qu'on établissoit à Rome entre le fisc & le trésor public. VI. 819. *b.* Trésor renfermé à Rome dans le temple d'Ops. XI. 516. *a.* Pourquoi le temple de Saturne fut appellé *Ærarium.* V. 899. *b.* Préfet du trésor public. XIII. 281. *b.* Gardiens du trésor public. 701. *b.* *Quatuor viri ab ærario.* 696. *a.* Trésor de l'état sous les empereurs romains. V. 899. *b.* Préfets du trésor. IV. 153. *a.*

ÆRIA, (*Géogr.*) ville de Gaule. *Suppl.* IV. 11. *b.*

AÉRIEN. Selon les Esséniens, l'ame est une substance aérienne. Corps aériens des conges. Démons aériens. Habitans aériens. I. 155. *a.*

AÉRIENNE, *perspective*, (*Optiq.*) description de cette sorte d'illusion d'optique. *Suppl.* I. 178. *a.*

Aérienne, perspective aérienne. XII. 436. *a.* Télescope aérien. XVI. 40. *b.*

AÉRIENS, (*Hist. eccl.*) sectaires du quatrieme siecle. Leurs dogmes. I. 155. *a.*

AEROMANTIE, (*Divin. Hist. anc.*) divination par le moyen de l'air. Ses différentes especes. I. 155. *b.*

AERSCHOT, (*Géogr.*) ville forte du Brabant. Ses révolutions. *Suppl.* I. 178. *b.*

ÆRUMNA, origine de ce mot. XVI. 701. *b.*

ÆS, *Æsculanus*, *Æres*, (*Myth.*) divinité qui présidoit à la fabrication des monnoies de cuivre. I. 155. *b.*

ÆS *ustum*, ou *cuivre brûlé*, (*Chym. Médec.*) maniere de faire la préparation qui porte ce nom. Usage de ce remede. I. 155. *b.* *Voyez* IV. 545. *b.*

ÆSCHRION, médecin. X. 278. *a.*

ÆSCULANUS, (*Myth.*) *Voyez* ESCULANUS.

ÆSON, rajeunissement d'Æson par Médée. XIII. 762. *a*, *b.*

ÆSOPUS, richesse qu'acquit cet acteur. XV. 447. *a.*

ÆTHIOPS *martial*, (*Chym.*) sa préparation. X. 152. *b.* Æthiops minéral. 374. *b.*

AETIENS, (*Hist. eccl.*) hérétiques du quatrieme siecle. Histoire d'Aetius leur chef. Leurs erreurs. Ils furent encore nommés *Eunoméens*, *Hétérousiens*, *Anoméens*, *Exoucontiens*, *Troglytes ou Troglodytes*, *Exocionites*, *&* *purs Ariens.* *Voyez* ces mots sous leurs titres. I. 156. *a.*

ÆTION, peintre grec. XII. 254. *b.*

AETIUS, (*Hist. de l'emp. d'Orient.*) gouverneur des Gaules, l'un des plus grands capitaines de son tems. Fléau d'Attila. Son origine. Principaux évènemens de sa vie. *Suppl.* I. 178. *b.* *Voyez* ATTILA.

ÆTIUS, trois médecins de ce nom. X. 278. *a.* Doctrine de l'un d'eux sur la saignée. XIV. 502. *b.* *Amideni Ætii opera.* III. 352. *a.*

A F

AFFABILITÉ, *civilité*, *politesse*; différences & rapports entre ces expressions. III. 497. *a.* Réflexions sur l'affabilité. XVII. 752. *b.*

AFFABLE, *civil*, *poli*, *honnête*, *gracieux*; différences entre ces mots. XII. 904. *a.*

AFFABLE, (*Gramm.*) relation entre les qualités affable, honnête, civil, poli & gracieux. *Suppl.* I. 179. *b.*

AFFAIRE, (*Droit nat.*) obligation que nous contractons envers un homme qui gere utilement nos affaires à notre insu & sans ordre de notre part. Cette obligation, appellée quasi-contrat par les jurisconsultes Romains. Considérations sur lesquelles elle est fondée. *Suppl.* I. 179. *b.*

AFFAISSEMENT, (*Médec.*) affaissement de vaisseaux. Boerhaave distingue trois branches de cette maladie. I. 156. *b.*

AFFALER, (*Marine*) peser ou faire effort sur une chose pour vaincre le frottement qui la retient. On est presque toujours obligé d'affaler les cargue-fonds des voiles, lorsqu'elles sont carguées, & qu'on veut les orienter. Maniere de les affaler. Ce qu'on entend par un matelot qui s'affale avec une manœuvre, ou le long d'une manœuvre. *Suppl.* I. 180. *a.*

AFFALER, (*s'*) (*Marine*) s'approcher trop d'une côte dont on court risque de ne pouvoir ensuite s'éloigner. Précautions à prendre pour ne point s'affaler. Moyens à employer lorsque la force du vent ou des courans ont fait affaler un vaisseau malgré lui. *Suppl.* I. 180. *a.*

AFFECTATION, (*Morale*) définition de cette maniere

d'être. I. 156. *b.* Ce terme est souvent relatif & de comparaison. Exemple d'affectation; la démarche d'un maitre à danser ou des petits-maîtres, des discours démentis par les mœurs, les grands complimens. *Ibid.* 157. *b.*

Affectation dans la conversation, elle est insupportable aux gens d'esprit. Affectation dans le style. Parler comme un livre, est souvent un grand défaut. I. 157. *a.*

AFFECTATION, (*Belles-lettr.*) affectation dans la pensée, dans l'expression, dans le choix des mots, des tours, ou des images. Divers exemples de ce défaut dans les écrits de Voiture. Affectation qu'il reprochoit à Pline. *Suppl.* I. 180. *b.* Celle où est tombé Balzac. *Ibid.* 181. *a.* Celle qu'on reproche à l'avocat Lemaitre, & aux orateurs de son tems. En quoi consistoit l'affectation de Marivaux & celle de Fontenelle. *Ibid. b.* Lamothe, manieré dans les fables. *Ibid.* 182. *a.*

Affectation. Elle doit être bannie de la conversation. IV. 166. *a.* Celle du style. V. 526. *a.* doit être bannie de tout grand ouvrage. 647. *b.* L'affectation d'esprit nuit à la clarté. *Suppl.* II. 453. *b.*

AFFECTATION, *afféterie*, (*Synon.*) différences entre ces mots. I. 157. *a.*

Affectation, terme de pratique, terme de droit canonique. I. 157. *b.*

AFFECTÉ, (*Algéb.*) équation affectée, quantité affectée de tel coëfficient, affectée du signe + ou du signe — I. 157. *b.*

AFFECTER, (*Gramm.*) diverses significations de ce verbe. *Suppl.* I. 182. *a.*

AFFECTION, (*Métaphys.*) attribut particulier à quelque sujet, & qui naît de l'idée que nous avons de son essence. Ce mot en ce sens est synonyme à *propriété.* Voyez PROPRIÉTÉ. Diverses classes d'affections, selon Aristote & les Péripatéticiens. Autre division des affections, selon Sperlingius. I. 157. *b.* Affections du corps. Affections de l'ame. *Ibid.* 158. *a.*

AFFECTION, (*Physiol.*) sentiment vif que les objets excitent en nous. Mouvemens musculaires d'où dépend l'intensité de ces sentimens. Cause de la différence de sensibilité chez les hommes. I. 158. *a.* Il vaut mieux être trop indulgent que trop sévere à juger des actions occasionnées par des passions violentes. *Ibid. b.*

Affection, (*Médecine*) maladie. I. 158. *b.*

Affections de l'ame. Leur influence sur la santé. XI. 224. *a*, *b.*

AFFETERIE, *affectation*; différences entre ces mots. I. 157. *b.*

AFFICHES, (*Terme de palais.*) placards apposés en certains endroits lors des criées des immeubles saisis. I. 158. *a.*

Affiche, différence entre affiche & placard. XII. 671. *a.* Affiche pour les criées. IV. 464. *b.*

AFFICHE, (*Librair.*) placard appliqué au coin des rues pour annoncer quelque chose avec publicité. Feuille périodique que l'on appelle *affiche de Paris.* I. 158. *b.*

AFFILER *un outil tranchant*, (*Arts méchan.*) en quoi consiste cette opération. Pierres à affiler. I. 159. *a.* Leur description. Maniere d'affiler le couteau, le rasoir, la lancette. *Ibid. b.*

AFFILIATION, (*Jurisp.*) ou *adoption.* Chez les Gaulois l'affiliation ne se pratiquoit que parmi les grands. Cérémonies de cette sorte d'adoption. I. 159. *b.*

AFFINAGE, (*Arts méch.*) définition. I. 159. *b.*

AFFINAGE *des métaux*, (*Chymie.*) affinage au plomb, pour l'argent. Affinage de l'argent au salpêtre. I. 160. *a.* Affinage de l'or. Description de ces différentes manœuvres. *Ibid. b.*

Affinage, usage de la houille préparée pour l'affinage des mattes, *Suppl.* III. 456. *a.* Opération d'affinage sur le plomb. V. 990. *a*, *b.* Affinage du cuivre. 993. *a.* Méthode pour tirer l'étain de sa mine. *Ibid. b.* Maniere de traiter la mine de fer. 994. *a.* Maniere d'affiner l'argent avec le plomb. XII. 779. *a.* Avec le salpêtre. XIV. 580. *b.* Affinage de l'or. XI. 524 *a.* Affinage de l'or par l'antimoine. VII. 365. *a.* Fourneaux d'affinage. VII. 242. *a.* Affinage des sucres. *Voyez* SUCRERIE.

AFFINAGE, (*Manufact. de lainage*) derniere tonture qu'on peut donner aux draps. Article d'un réglement de 1708 sur ce sujet. *Suppl.* I. 182. *b.*

Affinage des aiguilles, derniere façon qu'on leur donne. *Ibid.*

AFFINERIES *des grosses forges.* VII. 157. *a*, *b.* &c. 162. *a*, *b.*

AFFINGER, envoyé en Amérique par les marchands d'Ausbourg. XVII. 4. *a.*

AFFINITÉ, (*Jurispr.*) étymolog. de ce mot. Degrés d'affinité qui empêchoient le mariage sous la loi de Moïse. Les jurisconsultes ont étendu fort loin les degrés d'affinité. L'affinité, selon les canonistes modernes, empêche le mariage jusqu'au quatrieme degré. Différentes sortes d'affinité selon les canonistes. I. 161. *a.* Affinité spirituelle. *Ibid. b.*

AFFINITÉ, des degrés d'affinité, & maximes de droit qui les concernent. IV. 764. *b.* Dispense d'affinité. IV. 1037. *b.* 1041. *a*, *b.*

AFFINITÉ, (*Chym.*) action que les parties constituantes des corps exercent les unes sur les autres. *Suppl.* I. 182. *b.* Toutes les fois qu'on met ensemble deux substances dans l'état qui favorise l'action de l'affinité, cet état est l'équipondérance qui suppose elle-même la présence d'un fluide. Ces conditions seront développées à l'article *dissolution.* Différence entre l'aggrégation & l'affinité. Effets de l'affinité lorsqu'une des substances que l'on présente à l'autre dans l'état qui favorise la dissolution, est elle-même déjà composée. Ce qu'on entend par affinité double. On a nommé *rapports* les différens degrés d'affinité entre les différens corps. *Suppl.* I. 183. *a.* L'utilité de la recherche des causes méchaniques des affinités a été long-tems un problême. Auteurs qui cependant ont travaillé à les découvrir. Observations sur l'explication qu'en ont donnée M. Lesage de Geneve & M. Jean-Philippe de Limbourg. Hypothese de M. Maquer. Belle idée de M. de Buffon sur la loi des affinités. *Suppl.* I. 183. *b.*

AFFINITÉS, (*Chym.*) *Voyez* RAPPORTS. XIII. 797. *a*, *b.* Les affinités attribuées au principe de l'attraction, *Suppl.* II. 724. *b.* La réduction des métaux considérée comme une suite de la loi des affinités. *Suppl.* IV. 340. *b.*

AFFIRMATIF, (*Logiq.*) définition du raisonnement affirmatif. Conditions requises pour qu'il soit bon. Définition de la proposition affirmative. *Suppl.* I. 184. *a.* Regle sur cette sorte de propositions tant générales que particulieres. Si dans une proposition affirmative générale on fait entrer une négation, la proposition devient alors négative particuliere. Dans toute proposition affirmative particuliere, l'attribut est pris dans toute sa compréhension. Différence entre l'étendue d'une idée & sa compréhension. Le sujet est pris dans la proposition affirmative, selon toute l'extension qu'elle a dans la proposition. L'extension de l'attribut est resserrée par celle du sujet, & n'en doit pas avoir davantage. Combien il importe de se faire une juste idée de la compréhension & de l'extension de nos idées. *Ibid. b.*

AFFIRMATIF, proposition affirmative. XIII. 478. *b.* Condition affirmative. III. 837. *b.* Démonstration affirmative. IV. 823. *a.*

AFFIRMATION, (*Logiq. Psych.*) état de l'ame qui voit & qui sent qu'elle voit, qu'une idée est renfermée dans une autre idée. *Suppl.* I. 184. *b.* L'affirmation n'est pas une action, un mouvement volontaire de l'ame, mais elle en est un sentiment qui, dans son essence, emporte aussi peu un acte de l'ame, que la connoissance, la perception d'une chose qui lui est présente, ou le sentiment de ce qui se passe en elle. En quoi consiste le jugement négatif. De la maniere de faire connoitre aux autres ces jugemens de notre ame. En quel cas l'affirmation, aussi bien que la négation peut exiger, pour avoir lieu, un acte libre & volontaire de l'ame. *Ibid.* 185. *a.* Dans le raisonnement, l'affirmation est, tout comme dans le jugement, la vue réelle ou crue telle, le sentiment intime qu'une idee est renfermée dans une autre : elle n'est pas non plus une action. *Ibid. b.*

AFFIRMATION, (*Jurisp.*) déclaration faite avec serment. On distingue l'affirmation en matiere civile, & celle-ci ne sauroit être divisée; & l'affirmation en matiere criminelle; mais comme elle ne suffit pas pour purger l'accusé, on se sert contre lui de ses propres aveux, sans avoir toujours égard à ce qu'il dit à sa décharge. En matiere civile, lorsque l'affirmation n'est pas litis-décisoire, le juge y a seulement tel égard que de raison. En Angleterre les quakres sont dispensés du serment dans leurs affirmations. I. 161. *a.* Déclaration du parlement qui les en dispense. Formule de leur affirmation. *Ibid.* 162. *a.*

AFFIRMATION. (*en terme de bureaux*) I. 162. *a.*

Affirmation, contrôleur des affirmations. IV. 151. *b.* Greffe des affirmations. VII. 921. *a.*

AFFIRMATION, (*Gramm.*) adverbes d'affirmation. I. 148. *b.*

AFFIRMER, (*Philosoph.*) on affirme, ou simplement, ou par serment. Dans l'un & l'autre cas, celui qui affirme, pour être innocent, doit être bien instruit de ce dont il parle. *Suppl.* I. 185. *b.*

AFFIXES, *particules*, (*Gram.*) XII. 102. *a. b.*

AFFLICTION, *chagrin*, *peine*, (*Synonymes*) I. 162. *a.*

AFFLICTION, (*Théol. Moral.*) on emploie ce mot pour désigner tout mal qui accable l'ame & qui l'abat. Il y a des afflictions dispensées par la main de Dieu, comme des épreuves salutaires. Il en est d'autres, qui sont une suite naturelle de nos péchés, source d'avantages inestimables dans les afflictions, qui compensent bien les disgraces passageres qui les accompagnent. *Suppl.* I. 186. *a.* La perte de nos biens doit nous détacher des avantages terrestres, & nous attacher à celui qui est la source de tous les biens. Les maladies rappellent l'idée de la mort. Les afflictions en général rendent l'homme compatissant. Un homme guéri de quelque vice par ses afflictions, doit être plus à l'abri des rechûtes. Enfin, les maux de cette vie donnent lieu de pratiquer plusieurs vertus. *Ibid. b.* Quand ils ne produisent pas tous ces bons effets, ou quand ils en produisent de mauvais, ce n'est pas au

fouverain difpenfateur qu'il faut s'en prendre, mais à notre propre folie. *Ibid.* 187. *a.* Voyez ADVERSITÉ.

Affliction, douleur, chagrin, triſteſſe, déſolation : différences entre ces mots. V. 82. *b.* Réflexions fur les afflictions des gens de bien, alléguées par les incrédules comme une preuve contre la providence. XIII. 517. *a. b.* Des confolations aux affligés. IV. 48. *a, b.*

AFFLIGE, *fâché* (*Synon.*) différence dans la fignification de ces mots. *Suppl.* I. 187. *a.*

AFFOIBLISSEMENT, (*Gramm.*) *Suppl.* I. 187.

Affoibliſſement des monnoies, différens moyens d'affoiblir les monnoies. Inconvéniens qui en naiffent. Le prince ne doit jamais employer un tel expédient pendant la guerre, les troubles, ou les mouvemens civils qui fe font dans fon état. N'affoiblir que les efpeces d'or, ou que celles d'argent, c'eft comme fi le prince affoibliffoit les unes & les autres. *Suppl.* I. 187. *b.*

AFFOIBLISSEMENT, (*Médec.*) efpece d'affoibliffement par énervation. V. 651. *a. b.*

AFFOLÉ, (*Marine*) aiguille affolée; celle d'une bouffole, qui eft lente à prendre fa direction, ou qui a beaucoup de mouvemens d'ofcillation. Caufes qui y contribuent. *Suppl.* I. 187. On ne doit point fe fervir d'une bouffole, dont l'aiguille eft affolée. Précaution à prendre avant de fe fervir d'une aiguille qui a été affolée, & qu'on a fait aimanter de nouveau. *Ibid.* 188. *a.*

AFFOURCHE, (*Marine*) ancre d'affourche. Comment elle eft placée dans le vaiffeau. *Suppl.* I. 188. *a.*

AFFOURCHE, (*cable d'*) ou qui tient l'ancre d'affourche. Sa longueur & fon épaiffeur. A quel endroit on le fourre. *Suppl.* I. 188. *a.*

AFFOURCHER, (*Marine*) mouiller une feconde ancre. Comment on exprime la direction dans laquelle on eft affourché. Affourcher eft une opération prefque néceffaire, pour peu que l'on féjourne dans une rade, fur-tout lorfque cette rade eft fujette aux marées, qui feroient fréquemment changer de place un vaiffeau. Quels font les cas où on ne doit pas affourcher. Attention à fe tenir éloignés les uns des autres, lorfqu'on n'a pas affourché. De la maniere de pratiquer cette manœuvre. *Suppl.* I. 188. *b.* Comment on doit affourcher, lorfqu'on n'a point de chaloupe, ou qu'un gros tems empêche de s'en fervir. *Ibid.* 190. *a.*

AFFRANCHI, (*Théolog.*) divers fentimens fur la *ſynagogue des affranchis*, qui s'éleverent contre S. Etienne, dont il eft parlé dans les actes des apôtres. I. 162. *b.*

AFFRANCHI, (*dans le Droit Romain*) devoirs de l'affranchi envers fon ancien maitre. I. 162. *b.* Mariage auquel l'affranchi ne pouvoit prétendre. Qualité de fon fils. Sens des mots *libertus*, *libertinus*, *manumiſſio.* Nom que prenoient les affranchis. Dans quelles tribus on les diftribuoit. Dès l'inftant de l'affranchiffement, les efclaves fe coupoient les cheveux. Les affranchis ne pouvoient être appliqués à la queftion pour dépofer contre leur maître. *Ibid.* 163. *a.*

Affranchi, différence qu'on mettoit, dans les premiers tems de Rome, entre les affranchis & les libertins. IX. 476. *b.* 477. *a.* Lieu où les affranchis alloient pendre leur chaines. XVI. 78. *b.* Tribus dans lefquelles ils étoient diftribués. 625. *a.* Succeffion des affranchis. XV. 598. *a.* Déeffe patrone des affranchis. VI. 541. *b.* Sur les affranchis, *voyez* l'article PATRON.

AFFRANCHIR, *délivrer*, différences entre ces mots. IV. 792. *b.*

AFFRANCHISSEMENT, (*Juriſp.*) fignification de ce mot dans le droit romain, dans le droit françois & dans le droit anglois. I. 163. *a.*

Affranchiſſement, trois différentes manieres dont l'affranchiffement fe faifoit à Rome. V. 940. *b.* Loi *Fuſia caninia* fur l'affranchiffement par teftament. *Ibid.* & IX. 661. *a.* Affranchiffement par vindicte. XVII. 307. *b.* Loi *Junia norbana* fur les affranchis. IX. 664. *a.* Baguette dont le licteur touchoit la tête de l'affranchi. XVII. 307. *b.* Affranchiffement des gladiateurs. VII. 696. *a.* Sur l'affranchiffement parmi les romains. *Voyez* MANUMISSION.

Rois de France, qui ont travaillé à procurer l'affranchiffement des efclaves. V. 936. *b.* Réglemens fur l'affranchiffement des efclaves de l'Amérique françoife, & fur l'état des affranchis. 942. *b.* 943. *a.*

AFFRETEMENT, acte par lequel on affrete & on nolife un vaiffeau. III. 218. *b.* Ordonnance qui a pourvu à tous les cas qui peuvent furvenir à la fuite de l'affretement. 219. 220.

AFFRETER, (*Marine*) différence entre freter & affreter. *Suppl.* I. 190. *a.*

AFFRONT, (*Gramm.*) différence entre affront, infulte, outrage & avanie. *Suppl.* I. 190. *b.*

Affront, avanie, outrage, inſulte : différences entre ces mots. I. 859. *b.*

AFFUT, (*Artill.*) Defcription par figures de l'affut d'un canon. I. 163. *b.* Diverfes efpeces d'affuts. Defcription de l'affut du mortier. *Ibid.* 164. *a.*

Affut, trois fortes d'affuts de canon. Regles principales, felon lefquelles un affut doit être conftruit. XVII. 753. *a, b.* Affut du capitaine efpagnol. V. vol. des planches, article FONDERIE DES CANONS, pl. 24 & 25. Différentes épaiffeurs des roues de l'affut, felon la piece à laquelle il eft deftiné. VIII. 450. *b.* De l'emplacement des tourillons par rapport à l'effieu. Diftance des flafques de l'un à l'autre. 754. *a. b.* Bandeau, piece de la ferrure. II. 58. *a.* Cheville d'affut. *Suppl.* II. 393. *a.*

AFFUT *des nouvelles pieces de campagne, ou de bataille*, (*Art milit.*) l'objet principal a été de rendre les nouveaux affuts beaucoup plus légers que les anciens; & on en a diminué en conféquence toutes les dimenfions. Inconvéniens de ces affuts. Ils font moins fimples, plus fragiles que les anciens, & coûtent davantage. *Suppl.* I. 190. *b.* Détails fur leur conftruction. *Ibid.* 191. *a.* Repréfentation très-exacte de l'affut de la piece de douze. *Voyez* pl. II. d'artillerie dans les planches de Supplément. Dimenfions des affuts de campagne des calibres de douze, huit & quatre. Poids des nouveaux affuts de bataille, avec leurs avant-trains. Poids des affuts des anciennes pieces, avec leurs avant-trains. *Ibid.* 192. *a.*

AFFUTER, fynonyme d'*aiguiſer*, maniere d'affuter les burins. I. 164. *a.* Différence entre *affuter* & *aiguiſer. Ibid. b.*

AFIN, *pour*, différences entre ces mots. XIII. 244. *a.*

AFRIQUE, (*Géogr.*) diverfes obfervations fur cette partie du monde. Places d'Afrique, fréquentées pour le commerce. Celles où les européens ont des établiffemens. I. 164. *b.*

AFRIQUE, fa forme, fon étendue & fes bornes. Étymologie du mot *Afrique.* Révolutions de cette partie du monde. Connoiffance qu'en ont eue les anciens. Premier navigateur qui en a fait le tour. Cette grande région peu connue dans fon intérieur. Quelques géographes terminoient l'Afrique au Nil. *Suppl.* I. 193. *a.* Idée de la géographie ancienne de cette partie du monde. Divifion que les modernes en ont faite. Pays des blancs. Provinces du pays des noirs. Fleuves & rivieres, montagnes, ifles. *Ibid. b.* Température de l'Afrique. Qualité & productions du terroir. Animaux qu'on y trouve. Mines d'or, d'argent & de fel. Religions établies. Gouvernemens, mœurs des peuples. Détails fur le commerce d'Afrique. Table figurée contenant la divifion générale de l'Afrique. *Ibid.* 194. *a.*

Afrique, defcription des peuples d'Afrique. VIII. 346. *b.* 347. *a.* Une des raifons pour laquelle les européens n'ont pas encore pénétré dans l'intérieur de l'Afrique. X. 65. Déferts d'Afrique. XIV. 500. *a.* Climats de cette partie du monde. XVII. 726. *a. b.* 733. *a.* Montagnes d'Afrique, dont le nom commence par *beni. Suppl.* I. 875. *a. b.* Fleuves d'Afrique. VI. 870. *b.* Ses mines d'or. XI. 521. *b.* Divifion de l'Afrique propre, felon les anciens. XVII. 708. *b.* Voyage d'Hannon le long des côtes de l'Afrique : colonies qu'il y établit. XII. 374. *b.* Ancienne églife d'Afrique. V. 421. *a.* Efcales fur les côtes d'Afrique. V. 929. *a.* Pouvoir fur la nature que les africains attribuent en plufieurs lieux à leurs defpotes. XI. 378. *b.* Commerce des anglois en Afrique. VII. 456. *b.*

A G

AGA, (*Hiſt. mod.*) dans le Mogol, c'eft un grand feigneur; chez les turcs, c'eft un commandant, ou un titre d'honneur. I. 165. *a.*

AGA, Silahdar Aga, ou Selictar Aga. XV. 190. *b.* Signification & ufage du mot *Aga. Suppl.* III. 498. *b.*

AGABUS, (*Hiſt. ſacr.*) origine & fignification de ce mot. C'eft le nom d'un prophete, dont il eft parlé, *act. xj. 28*, & *xij. 10. 11.* Obfervations fur la famine prédite par ce prophete. *Suppl.* I. 194. *b.*

AGAG, (*Géogr.*) royaume & ville d'Afrique. *Suppl.* I. 195. *a.*

AGAG, (*Hiſt. ſacr.*) roi des amalecites, fut épargné par Saul contre l'ordre que Dieu lui avoit donné, & enfuite maffacré par Samuel. *Suppl.* I. 195. *a.*

AGALLA, (*Géogr. ſacr.*) ville de la tribu de Ruben, &c. *Suppl.* I. 195. *b.*

AGAMEDE, (*Mythol.*) frere du célebre Trophonius; qui bâtit avec fon frere le temple de Delphes. Sa mort. *Suppl.* I. 195. *b.*

AGAMEDES, (*Hiſt. anc.*) frere de Trophonius. XI. 540. *a.* XVI. 707. *a.*

AGAMEMNON, (*Mythol.*) tems où il régnoit. Son origine. Ce que les poëtes nous racontent fur ce prince. *Suppl.* I. 195. *b.*

Agamemnon, defcription de fon fceptre. XIV. 757. *b.* Pourquoi Agamemnon & Menelas font appellés *Atrides. Suppl.* I. 680. *b.*

AGAMI, (*Ornith.*) oifeau de Cayenne, de la famille des vanneaux. *Suppl.* I. 195. *b.* Sa defcription. *Ibid.* 196. *a.*

AGAPES, (*Hiſt. eccl.*) repas de charité des premiers chrétiens. Réforme que les pafteurs apporterent à ces repas. Comment ils furent fupprimés. La perception de l'euchariftie fuivoit les agapes. I. 165. *a.* Quelques-uns prétendent que cette coutume fut tirée du paganifme. Réfutation de cette opinion. But

de cet ufage. Autres ufages qui ont un certain rapport avec celui des agapes. *Ibid. b.*

Agapes, repas des premiers chrétiens qui portoient ce nom. Affreufes calomnies auxquelles ils donnerent lieu. *Supp.* I. 196. *a.*

Agapes, obfervation fur les agapes. XII. 501. *b.* XIV. 127. *a.* Cette fête étoit accompagnée de danfes IV. 624. *b.* L'ufage des lectifternes y fut introduit. *Suppl.* III. 720. *a.* But de fon établiffement. Son abolition en 397, au concile de Carthage. IV. 624. *b.*

AGAPETES, (*Hift. eccl.*) vierges de la primitive églife. Origine de leurs communautés. Loin d'avoir rien de criminel, elles étoient néceffaires à bien des égards; mais hors des cas privilégiés & de néceffité, l'églife n'a jamais fouffert que des vierges vécuffent avec des eccléfiaftiques, autres que leurs plus proches parens. I. 165. *b.* Leur devoir étoit de vivre éloignées des regards des hommes. Défenfes faites aux eccléfiaftiques d'avoir chez eux des femmes. Il eft probable que la fréquentation des agapetes & des eccléfiaftiques avoit occafionné des défordres. Le concile de Latran les abolit en 1139. Erreur de M. Chambers fur ce fujet. *Ibid.* 166. *a.*

AGAR, (*Hift. facr.*) fervante de Sara, femme d'Abraham. Son hiftoire. *Suppl.* I. 196. *b.*

Agar, fon hiftoire. *Suppl.* III. 669. *a, b.* Puits où les mufulmans prétendent qu'elle défaltéra fon fils. *Suppl.* II. 88. *a.*

AGARIC, (*Hift. nat.*) minéral. I. 166. *a.*

AGARIC, (*Botan.*) herbe qui reffemble au champignon. Defcriptions de cette plante. I. 166. *a.* Elle eft peu eftimée comme purgatif. On la divife en mâle & femelle. Teinture réfineufe, tirée de l'agaric. Effets des diffolvans fulphureux & aqueux fur cette plante. *Ibid. b.* Extrait d'agaric, purgatif falutaire. Diftillation de l'agaric. Analyfe de l'agaric mâle, employé pour teindre en noir. *Ibid.* 167. *a.*

Agaric de mélefe. X. 314. *a.* Agaric minéral. XVI. 10. *a.* Pilules d'agaric. XII. 626. *a.*

AGARON, (*Conchyl.*) coquillage du genre de la porcelaine. Defcription de la coquille & de l'animal qui l'habite. *Suppl.* I. 196. *b.* Lieux où on trouve l'agaron. Auteurs à confulter. *Ibid.* 197. *a.*

AGASICLÈS, (*Hift. anc.*) roi de Lacédémone. Son éloge. *Suppl.* I. 197. *a.*

AGASSE. *Voyez* PIE.

AGATHARCHIDES, furnommé *Gnidien*, médecin. X. 278. *a.* Son ouvrage géographique. VII. 609. *b.*

AGATE, (*Hift. nat.*) pierre-fine. Sa fubftance eft celle de la pierre à fufil. Agate orientale. Ses caracteres. I. 167. *a.* Agate occidentale. Celle qu'on appelle *jafpée.* Agate fimplement dite. Tableaux finguliers & bizarres qu'on croit y découvrir quelquefois. Agate onyce. Agate œillée; ufage qu'on en fait. *Ibid. b.* Agate herborifée, ou dendrite. Belles images qu'on y a découvertes. Diverfes manieres de teindre l'agate & de la colorer. Comment on peut tracer fur la chalcédoine des figures qui aient quelque régularité. *Ibid.* 168. *a.* Maniere de diftinguer les agates naturelles des factices. Comment on peut changer la couleur de la plupart des pierres fines. Effet du feu fur la chalcédoine. *Ibid. b.* Effets de la diffolution d'argent fur diverfes agates & fur la chalcédoine. Obfervations de M. de la Condamine, fur un changement arrivé à deux dendrites naturelles. *Ibid.* 169. *a.*

Agate, difference entre le rouge d'agate & celui de cornaline. IV. 244. *b.* Les agates perdent à la longue de leur éclat. *Suppl.* II. 108. *a.* La pâte de l'agate ne differe guere de celle de la cornaline, que par la couleur. IV. 245. *a.* Lieu d'où l'on tire les plus belles agates de l'orient. VIII. 21. *b.* Rapports & différences entre le jafpe & l'agate. 466. *b.* Deux agates remarquables dans le cabinet d'Upfal. 535. *b.* Jafpe-agate. 467. *b.* Différentes efpeces d'agates diftinguées par les noms fuivans: Léontérefe, IX. 391. *a.* Pierre de mocka. X. 590. *a. b.* Nicomia. XI. 136. *b.* Agate-onyx. 488. *a. b.* Efpeces d'agates appellées par les anciens, paffachates. XII. 496. *b.* Sardachates. XIV. 649. *a. b.* Taos lapis. XV. 894. *b.* Agate en mammelons. IV. vol. de planch. Cryftallifations, planch. 9. Maniere d'imiter l'agate. II. 542. *b.* Moyen de former des deffins fur l'agate. IX. 740. *a.* De la gravure fur cette pierre. XI. 488. *a. b.* Camées fur agates. XII. 588. *b.*

AGATE, (*Fleurifte*) on donne ce nom à plufieurs tulipes, dont on trouve ici le catalogue, d'après le grand vocabulaire françois. *Suppl.* I. 197. *a.*

AGATHA. (*Géogr.*) *Voyez* AGDE.

AGATHARQUE de Samos, peintre célebre. XII. 255. *a.*

AGATHIUNS, médecin. X. 278. *a.*

AGATHOCLE, (*Hift. de Syracufe*) hiftoire de ce tyran. *Suppl.* I. 197. *b.*

AGATHOCLÈS, tyran de Syracufe. XIV. 245. *b.* Ses guerres avec les carthaginois. *Suppl.* I. 363. *a. b.* Diverfion qu'il fit, lorfqu'ils l'attaquerent. IV. 1068. *b.* Avantage qu'il fut tirer d'une éclipfe. *Suppl.* II. 753. *a.*

AGATIS, ou *agaftis*, (terme de coutume) dommage caufé par un animal quelconque dans une terre cultivée. Maxime de droit fur ce genre de dommage. *Suppl.* I. 197. *b.*

AGATTON, ou GATTON (*Géogr.*) ville d'Afrique fur la côte de Guinée. Sa fituation. Qualité & productions du pays des environs. *Suppl.* II. 198. *b.*

AGATY, (*Botan.*) arbre du Malabar. Son hiftoire naturelle. I. 169. *a.* Propriétés de fon écorce & de fon fuc. *Ibid. b.*

AGDE, (*Géogr.*) ville épifcopale du Languedoc. Son évêché. Origine de cette ville. Concile d'Agde. Productions de fon territoire. *Suppl.* I. 198. *b.*

AGDE, obfervations fur Agde ancienne. *Suppl.* IV. 9. *b.*

AGE, (*Mythol.*) quatre âges, felon les poetes. But de l'ouvrage d'Héfiode, intitulé: *opera & dies.*

AGE, defcription de l'âge d'or. XI. 531. *a.* Quel a été le véritable état de l'âge d'or. XI. 368. *a. b.* Defcriptions de l'âge de fer. VI. 500. *a.* XV. 172. *a.* État des chofes dans le premier âge du monde. *Suppl.* II. 390. *b.*

AGE du monde divifé par les chronologiftes en fix époques principales. Diverfité de leurs opinions fur l'antiquité du monde. I. 169. *b.* *Voyez* ANTIQUITÉ & CHRONOLOGIE.

Age du monde, (*Chronologie*) table chronologique des fept âges du monde, fuivant le texte grec, après les preuves abrégées, d'après le fyftème de M. Boivin l'aîné, qui a travaillé pendant plus de cinquante ans, avec une application conftante, à débrouiller cette ancienne chronologie. *Suppl.* I. 201. *a.*

AGE, (*Jurifp.*) âges qui rendent habile aux diverfes fonctions auxquelles on peut être appellé. I. 170. *a.*

Age, de l'âge auquel on devient propre à quelque emploi. Doyen d'âge. V. 93. *b.* Difpenfe d'âge. IV. 1038. *b.* *Voyez* MAJORITE.

AGE, (*Médec.*) divifion de la vie humaine. I. 170. *a.* Maladies propres à chaque âge en particulier. Remedes propres à ces maladies. *Ibid. b.* Voyez *les articles particuliers des differens âges.* Confeils aux vieillards. *Ibid.* 171. *a.*

AGE, (*Anatom.*) le cerveau fe durciffant avec l'âge, celui des vieillards eft plus propre aux démonftrations anatomiques. I. 171. *a.*

AGE, (*Médecine légale*) la vie de l'homme divifée en deux âges: le premier s'étend depuis la conception jufqu'à la naiffance: le fecond, depuis ce terme jufqu'à la mort.

Du premier âge. Voile impénétrable qui couvre les myfteres de la génération. *Suppl.* I. 198. *b.* Accroiffement & développement de l'embryon. *Ibid.* 199. *a.* Le fœtus de trois mois ne donne encore aucune preuve de fentiment. Conféquence déteftable que quelques perfonnes en ont tirée.

Du fecond âge. Protection des loix fous laquelle vit l'enfant dès le moment de fa naiffance. La durée de la vie diftinguée en differens périodes appellés *âges.* Inconvéniens qui réfultent de la fixation uniforme de ces termes. *Ibid. b.*

Du terme général de la vie humaine. Defcription des différens âges, l'enfance, la puberté, *Ibid.* 200. *a.* l'adolefcence, l'âge viril, la vieilleffe & la décrépitude. La gradation fucceffive des âges de la vie n'eft pas effentiellement bornée à des termes fixes: les circonftances différentes, les hommes différens les font varier. Chaque individu parvenu au terme de l'accroiffement de fon corps, eft au terme de l'accroiffement de fon efprit: l'imagination, la mémoire, le jugement, font déjà venus à cet âge, ou ne doivent jamais venir. Cependant on a vu des enfans, dont l'efprit paroiffoit infiniment au-deffus du développement des facultés phyfiques. Mais cette exception fi rare, ne contredit point un principe général puifé dans la nature. *Ibid. b.* On a auffi des exemples du contraire. On a vu un enfant qui donna des marques de virilité à l'âge de cinq ans; mais fa raifon étoit inférieure à celle des enfans de fon âge: il devint rachitique vers la dixieme année, & n'augmenta jamais de jugement. Les femmes font en général plus précoces que les hommes, mais leur aptitude à la génération fe termine plutôt. Exemples de vieilleffes extraordinaires. L'accroiffement des facultés intellectuelles étant à-peu-près le même que celui du corps, les loix ne foumettent l'homme aux devoirs réfléchis, que lorfqu'il eft en état de faire ufage de fa raifon, & de fe rendre compte de fa conduite. *Ibid.* 201. *a.*

AGE *de la lune*, (*Aftron.*) *Voyez* ÉPACTE, NOMBRE D'OR.

AGE, (*Jardin.*) comment on compte celui d'un arbre. I. 171. *a.*

AGE, (*Manege*) marques qui font connoitre l'âge d'un cheval. Changemens qui s'obfervent chaque année aux dents du cheval jufqu'à treize ans. I. 171. *a.* Autres obfervations qui en indiquent l'âge. *Ibid. b.*

Ages, leur influence fur le caractere. *Suppl.* III. 947. *b.* 952. *b.* Régime convenable à chaque âge. XIV. 12. *a.*

AGELADES d'argos, fculpteur. XIV. 816. *a.*

AGÉMOGLANS, (*Hift. mod.*) jeunes enfans que le grand feigneur achete des tartares, ou qu'il prend en guerre. Signification du mot *Agémoglan.* I. 171. *b.* La plupart font enfans de chrétiens, enlevés par forme de tribut. Leur éducation. C'eft de leur école qu'on tire les janiffaires. Offices réfervés à ceux qu'on ne trouve pas propres à porter les armes. *Ibid.* 172. *a.*

AGEN, (*Géogr.*) ville de France en Guyenne, capitale de l'Agenois. Sa fituation. Son ancienneté. Son évêché. Son college, &c. *Suppl.* I. 202. *b.*

AGENOIS, (*Géogr.*) pays de France dans la Guyenne. Sa ſituation. Autres détails ſur ce pays. *Suppl.* I. 203. *a.*

Agenois, ſon ancienne étendue. *Suppl.* IV. 53. *a.*

AGENS *de change, Conſuls, Courtiers*, (*Comm.*) divers changemens arrivés dans ces offices en France & à Paris. I. 172. *a.* Il y a préſentement ſoixante agens de change à Paris. Quels ſont leurs droits. Autres obſervations ſur les agens de change. *Ibid. b. Voyez* COURTIER.

Agens généraux du Clergé, ceux qui ſont chargés des affaires du clergé de l'égliſe gallicane. Leur création en 1595. Réglemens qui les concernent. I. 172. *b.*

AGENT, en phyſique & en méchanique. I. 172. *b.*

Agent, problême de méchanique : le pouvoir ou l'intenſité d'un agent étant donné, déterminer combien il faut d'agens ſemblables, pour produire un effet demandé dans un tems donné.... Les puiſſances de différens agens étant données, déterminer le tems dans lequel ils produiſent un effet donné, étant jointes enſemble. V. 844. *a.*

AGENT & PATIENT, (*Juriſpr.*) ſelon la coutume d'Angleterre. I. 173. *a.*

Agent d'un prince ou d'un particulier. I. 173. *a.*

Agent, en terme de négociation. I. 173. *a.*

AGERE, (*Gramm.*) différences de ſignification entre les verbes *agere, facere* & *gerere*. XV. 758. *a.*

AGERU, (*Botan.*) eſpece d'héliotrope du Malabar. Sa deſcription. *Suppl.* I. 203. *a.* Ses qualités & uſages. *Ibid. b.*

AGESANDRE de Rhodes, ſculpteur. XIV. 816. *a.*

AGESILAS, (*Hiſt. de Lacédém.*) roi de Sparte. Principaux évènemens de ſa vie & de ſon regne. Caractere de ce prince. Son éloge. *Suppl.* I. 203. *b.*

Agéſilas, ſobriété de ce roi. VII. 754. *a*, *b.* Parole d'Agéſilas à un homme qui relevoit hyperboliquement de petites choſes. VIII. 404. *a.*

AGÉSILAS, éphore de Sparte, l'un des principaux inſtrumens dont le troiſieme Agis ſe ſervit pour faire revivre la diſcipline de Licurgue. Il devint enſuite le tyran du peuple dont il ſe diſoit le protecteur. Sa mort. *Suppl.* I. 205. *a. Voyez* AGIS III.

AGÉSIPOLIS, (*Hiſt. de Lacédém.*) fils de Pauſanias. Hiſtoire de ſon regne. *Suppl.* I. 205. *a.*

AGEY, (*Géogr.*) village de Bourgogne. Cabinets d'hiſtoire naturelle, d'inſtrumens de phyſique & de muſique que la comteſſe de Rochechouart a formés dans ce lieu. *Suppl.* I. 205. *b.*

AGGÉE, (*Hiſt. ſainte*) le dixieme des douze petits prophetes, &c. *Suppl.* I. 205. *b.*

AGGER, (*Gramm. lat.*) ſignification de ce mot. XVI. 823. *b.*

AGGLESTON, (*Hiſt. Antiq. Cérém. ſuperſt.*) idole de pierre, monument ſingulier de la ſuperſtition des anciens Bretons. Voyez *les planch. d'antiq. dans le Suppl.* Elle ſe voit dans la preſqu'île de Purbek, en la province de Dorceſter en Angleterre. Sa deſcription. *Suppl.* I. 205. *b.*

AGGLUTINANS, (*Médec.*) propriété de ces remedes, I. 173. *a.* diſtingués en alimens & en remedes proprement dits. Agglutinans qui s'appliquent à l'extérieur. Ce qu'on entend par *agglutination*. I. 173. *b.*

AGGLUTINANS, (*Méd. Mat. méd.*) critique de cet article de l'Encyclopédie. Obſervations qui prouvent qu'on ne ſauroit attacher aux agglutinans la propriété de fortifier. Genre de remedes agglutinans auxquels on ſuppoſe la propriété de réunir les parties ſolides qui ont été diviſées. *Suppl.* I. 206. *a.*

AGGRANDIR, *augmenter*, différence entre ces mots. I. 876. *a.*

AGGRAVE, *voyez* RÉAGGRAVE.

AGGRÉGATIF, opérations chymiques aggrégatives. XI. 499. *b.*

AGGRÉGATION, (*Chym. Philoſ.*) obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 206. *a.*

AGGRÉGATION, (*Chymie*) différence entre aggrégation & affinité. *Suppl.* I. 183. *a.*

AGGRÉGATION, (*Juriſp.*) nobleſſe d'aggrégation. XI. 171. *b.*

AGGRÉGÉ, *Phyſiq. & Chym.*) ce qu'on entend par maſſe ou corps aggrégé. X. 339. *b.* III. 410. *b.* 411. *a.* Affections de la maſſe ou de l'aggrégé diſtinguées de celles des parties intégrantes. *Ibid. b.* Différences entre les affections des aggrégés, & celles des corpuſcules. 413. *a*, *b.* Différence entre les mixtes & les aggrégés. X. 585. *b.* De la force de la cohéſion dans les aggrégés. 586. *b.* Toutes les unions des divers liquides aqueux ſont de pures aggrégations....... Les différentes ſubſtances métalliques s'alliant ſans aucune proportion, ne forment qu'une eſpece d'aggrégation. 587. *b.* 588. *a.* La phyſique ſe borne preſque aux affections des maſſes. III. 414. *a.*

AGGRÉGÉ *en droit*. A qui ſe donne la place d'aggrégé. I. 174. *a. Voyez* DOCTEUR *en droit*.

AGGRESSEUR, (*Droit nat.*) comment il eſt permis de ſe défendre contre un aggreſſeur. IV. 735. *a*, *b.* Cas où l'aggreſſeur même acquiert le droit de ſe défendre à ſon tour. 736. *a.*

AGIATIS, (*Hiſt. de Lacédém.*) femme d'Agis III, roi de Lacédémone, & enſuite de Cléomene. Sentimens vertueux qu'elle inſpira à ce dernier. *Suppl.* I. 206. *b.*

AGILA, (*Hiſt. d'Eſpagne*) roi des Viſigoths. Le poignard éleva cet homme cruel ſur le trône, & le poignard l'en fit tomber. Il fut indigne de régner, même ſur des barbares; il périt malheureuſement, & mérita ſon ſort. Ces aſſertions démontrées par le tableau de ſa vie. *Suppl.* I. 206. *b.*

AGIO, (*Comm.*) ce que l'argent de banque vaut de plus que l'argent courant. Variations de l'agio de banque. *Agio*, profit qui revient d'une avance faite par quelqu'un. I. 174. *a. Agio*, change d'une ſomme négociée avec perte ou profit. *Ibid. b.*

AGIOSIMANDRE, (*Hiſt. eccléſ.*) étymologie de ce mot, qui ſert à déſigner l'inſtrument dont les chrétiens grecs ſe ſervent au lieu de cloche. *Suppl.* I. 207. *a.*

AGIR, (*Morale*) difficulté d'éclaircir ce terme métaphyſique. I. 174. *b.* Divers ſens qu'on lui attache. Définition que l'auteur en donne : *agir* eſt en général *la diſpoſition d'un être en tant que par ſon entremiſe il arrive actuellement quelque changement*. Cette définition appliquée à l'action de toute cauſe inſtrumentale, I. 175. *a.* à celle des eſprits, à celle de Dieu. Explication de quelques termes relatifs au ſujet ici traité. *Produire un effet, cauſe, action, paſſion, acte. Ibid. b, cauſalité, puiſſance, faculté. Ibid.* 176. *a.*

Agir. Obſervation ſur l'article AGIR de l'Encyclopédie. III. xv.

AGIS I, (*Hiſt. de Lacédém.*) hiſtoire de ce prince. *Suppl.* I. 207. *b.*

AGIS II, principaux évènemens de ſa vie & de ſon regne. *Suppl.* I. 207. *b.*

Agis II n'obtient pas la permiſſion de manger en particulier, après être revenu vainqueur. XII. 501. *b.* Silence par lequel il répond à la harangue d'un ambaſſadeur d'Abdere. XV. 191. *b.*

AGIS III, tableau du regne de ce roi de Lacédémone. *Suppl.* I. 208. *a.* Ses efforts pour ramener, chez les Spartiates, la ſimplicité des premieres mœurs. *Ibid. b. Voyez* AGÉSILAS, *éphore.* Sa mort & celle de ſa mere & de ſon aieule. *Ibid.* 209. *a.*

Agis III. Priſon dans laquelle il finit ſes jours. XII. 503. *a.*

AGIS IV, n'eſt célebre que par ſa jalouſie contre Alexandre-le-grand dont il crut pouvoir arrêter les proſpérités. *Suppl.* I. 209. *a.*

AGITATEURS, (*Hiſt. mod.*) agens ou ſolliciteurs, que l'armée angloiſe, durant les guerres civiles ſous Charles I, créa pour veiller à ſes intérêts. Cromwel ſe ligua avec eux, & vint enſuite à bout de les faire caſſer. I. 176. *a.*

AGITATION *de la mer*, (*Marine*) on en reconnoit deux cauſes : la combinaiſon des forces attractives du ſoleil & de la lune, & l'effort ou la preſſion du vent. L'agitation des vagues, de plus longue durée que les vents dont elle eſt l'effet. Vagues en ſens contraire qu'on obſerve quelquefois. Mer houleuſe & patouilleuſe. Elle fatigue beaucoup les vaiſſeaux. En quels endroits cet état de la mer ſe fait ſur-tout remarquer. Importance de diſtinguer les différentes ſortes d'agitations de la mer. *Suppl.* I. 209. *b.* Divers degrés de l'agitation de la mer, que l'auteur diſtingue par les noms de *mer agitée* ou *mâle*, *mer mauvaiſe*, *mer groſſe*, *mer très-groſſe* & *mer horrible. Ibid.* 210. *a.*

AGLAOPHON, deux tableaux de ce peintre grec. XII. 255. *a.*

AGLAUS, (*Hiſt. anc.*) berger d'Arcadie, que l'oracle d'Apollon déclara plus heureux que le roi de Lydie. *Suppl.* I. 210. *a.*

AGLIBOLUS, (*Myth.*) les Palmyréniens adoroient le ſoleil ſous ce nom. Comment ils le repréſentoient. I. 176. *a.*

AGLIBOLUS, divinité des Palmyréniens. IX. 926. *a*, *b.* &c.

AGNACAT, (*Botan.*) arbre d'Amérique. Sa deſcription, propriété de ſon fruit. I. 176. *b.*

AGNANIE, (*Géogr.*) *voyez* ANAGNIE.

AGNANO, (*Géogr.*) lac d'Italie dans la terre de Labour. Cauſe d'un bouillonnement ſingulier qu'on remarque ſur ſes bords. On prétend qu'il eſt dangereux de s'y baigner. Le plus grand danger de ce lac eſt celui du mauvais air en été. *Suppl.* I. 210. *a.*

AGNANTHUS, (*Botan.*) deſcription de cette plante. I. 176. *b.*

AGNATS & *Cognats* : (*Juriſp.*) loi des douze tables ſur le droit de ſucceſſion des agnats & des cognats. V. 75. *a.* Tous les cognats ſont agnats; mais tous les agnats ne ſont pas cognats. III. 604. *a.* Succeſſion des agnats. *Ibid.* XV. 298. *a.* Ils formoient le premier ordre d'héritiers *ab inteſtat*. III. 901. *b.* Tutele des agnats. XVI. 764. *a.* Agnation naturelle & adoptive. III. 601. *b.*

AGNATION, (*Juriſp.*) lien de conſanguinité entre les deſcendans par mâle d'un même pere. L'agnation differe de la cognation. Privilege d'agnation accordé ou refuſé aux

femmes, felon diverfes loix. Les enfans adoptifs jouiffent des droits d'agnation. I. 176. *b.*

AGNATIQUE, (*Droit polit.*) fucceffion agnatique. III. 604. *a.* XV. 598. *a.* Sur quoi elle eft fondée.... On examine s'il n'eût pas été plus avantageux de borner la fucceffion du ftadhoudérat à la ligne agnatique....... Auteurs à confulter. III. 604. *b.*

AGNEAU, (*Econom. ruftiq.*) éducation des agneaux. Caftration de ces animaux. Remedes aux maladies qui les attaquent. I. 177. *a.*

Agneau. De l'éducation des agneaux. XVI. 714. *a*, *b.* &c. monftruofités dans quelques agneaux. *Suppl.* III. 552. *a.* 553. *b.*

AGNEAU, (*Cuifine*) différens mets compofés de diverfes parties de cet animal.

Queftion de jurifprudence fur les agneaux. Dans les tems de mortalité des beftiaux, on a quelquefois défendu de tuer des agneaux. Réglemens qui fixent le tems où ils peuvent être vendus. I. 177. *b.*

AGNEAU, (*Mat. médic.*) application de fa peau toute chaude, pour relâcher les vaiffeaux. Ufages de quelques autres parties ou vifceres de cet animal. Qualités diététiques de l'agneau. Ufages de fa peau en pelleterie. I. 178. *a.*

Agneaux de Perfe, agneaux de Tartarie, objets de commerce. I. 178. *a.*

AGNEAU, (*Blaf.*) fignification de ce hiéroglyphe. Agneau pafchal, terme de blafon. *Suppl.* I. 210. *b.*

AGNELIN, (*laine d'*) IX. 197. *b.*

AGNIUS, (*Hift. de Suede*) fils de Dager, roi de Suede. Il foumet les Finlandois; époufe une princeffe de ce pays, l'etrangle pendant fon fommeil. *Suppl.* I. 210. *b.*

AGNOITES, (*Théolog.*) fecte d'hérétiques qui fuivoient l'erreur de Théophrone de Cappadoce. I. 178. *b.*

AGNOITES, fecte d'Eutychiens, qui parut au fixieme fiecle. Origine de leurs erreurs. Comment les théologiens catholiques les réfutent. I. 178. *b.*

AGNOMEN, ufage de l'agnomen chez les Romains. IX. 198. *b.* 200. *b.* 201. *a.*

AGNUS-CASTUS, (*Botan. Mat. méd.*) arbriffeau. Defcription de fa fleur. Ufages de cet arbriffeau en médecine. I. 179. *a.*

AGNUS *caftus*, (*Botan.*) defcription de cet arbriffeau. *Suppl.* I. 210. *b.* Defcription de l'agnus-caftus commun. Lieux où il croit. Maniere de le cultiver, *Ibid.* 211. *a.* & de le multiplier. Pourquoi on lui a donné le nom de *caftus. Ibid. b.*

Agnus-caftus à feuilles digitées & dentelées. Contrée où il croit. Sa defcription. Troifieme efpece de ce genre, qui nous vient des deux Indes. Quatrieme efpece qui a été apportée de la Chine. Maniere de cultiver & de multiplier ces deux dernieres. *Suppl.* 211. *b.*

Agnus-caftus, cet arbre, dit-on, caufe l'impuiffance. VIII. 632. *b.*

AGNUS DEI, (*Théolog.*) pain de cire bénit par le pape. Origine de cette cérémonie. Comment elle fe pratique. *Agnus Dei*, priere de la meffe. I. 179. *a.*

AGNUS SCYTHICUS, (*Botan.*) defcription de cet arbriffeau par Scaliger. Comment il eft démontré que l'agneau de Scythie eft une fable. Defcription du même arbriffeau par Hans-Sloane. I. 179. *a.* Crédibilité d'un fait; regles à fuivre pour établir cette crédibilité. *Ibid.* 180. *a.*

AGON, (*Hift. anc.*) combat pour la fupériorité dans quelque exercice du corps ou de l'efprit. Remarques hiftoriques fur l'inftitution de ces jeux chez les Grecs & chez les Romains. *Agon* fe difoit auffi d'un miniftre dans les facrifices. I. 180. *b. Voyez* VICTIMAIRE.

AGONALES, (*Hift. anc.*) fêtes que les Romains célébroient en l'honneur de Janus, ou du dieu Agonius. Etymologie du mot *Agonales*. I. 180. *b.*

Agonales, jeux publics. I. 180. *b.*

AGONAUX, (*Hift. anc.*) fêtes célébrées chez les Romains au mois de janvier. Origine du nom qui leur fut donné. I. 180. *b.*

AGONIE, (*Médec.*) râle dans l'agonie. XIII. 779. *a.* Caufe de la fueur dans l'agonie. XV. 628. *a.* — *Voyez* MORIBOND.

AGONISTIQUE, (*Hift. anc.*) fcience des exercices du corps ufités dans les fpectacles des anciens. Ouvrage fur ce fujet. I. 181. *a.*

AGONISTIQUES, (*Théolog.*) prédicateurs que les donatiftes envoyoient, pour répandre leur doctrine. I. 181. *a.*

Agoniftiques, foins que prenoient les anciens, pour former les jeunes gens aux exercices du corps, néceffaires à l'homme de guerre. VII. 995. *a.* Il n'eft point de nation où ces exercices aient été plus long-tems pratiqués que chez les François. *Ibid. b.* Sur l'agoniftique, *voyez* GYMNASTIQUE, ATHLÉTIQUE.

AGONOTHETES, (*Hift. anc.*) magiftrats prépofés fur les jeux publics. Leurs fonctions. I. 181. *a.*

Agonothetes, la févérité des agonothetes extrêmement redoutée de ceux qui fe donnoient en fpectacle. X. 183. *b.* Comment les juges étoient placés en diftribuant les prix. VIII. 536. *a.* Magiftrats qui régloient les jeux chez les Romains, *Ibid. b. Lifez l'article* HELLÉNODICE.

AGORACRITE, fculpteur. XIV. 816. *a.*

AGORANOME, (*Hift. anc.*) magiftrats chez les Athéniens. I. 181. *b.*

AGOSTA, *Agoufta* ou *Augufta*, (*Géogr.*) petite ville de Sicile. Son fondateur. Son port. Ses révolutions & fa ruine en 1693. *Suppl.* I. 212. *a.*

AGOSTINI, (*Léonardo*) obfervations fur cet écrivain & fon recueil de pierres gravées. XII. 590. *b.*

AGOSTINO, (*Antonio*) obfervations fur ce favant & fur fes ouvrages. XIV. 644. *a.*

AGOUNA, (*Géogr.*) petit royaume d'Afrique fur la côte d'Or. Ses bornes & fon étendue. Caractere des habitans. Fort des Anglois. *Suppl.* I. 212. *a.*

AGOUT, (*Géogr.*) riviere du Languedoc. Son cours. *Suppl.* I. 212. *a.*

AGOUTI, (*Hift. nat.*) efpece d'agouti appellé *tapiti*. XV. 899. *b.*

AGRA, (*Géogr.*) capitale de l'Indoftan. Commerce de cette ville. I. 181. *b.*

AGRA, (*Géogr.*) capitale de l'empire du Mogol. Sa defcription. Celle du palais de l'empereur. Sa population. Mœurs & religion des habitans. *Suppl.* I. 212. *a.*

AGRA, (*Hift. nat.*) bois de fenteur qui vient de la Chine. I. 181. *b.*

AGRAFE, (*Architecture*) ornement de fculpture dans les édifices. I. 181. *b.* Regles fur la compofition des ornemens d'architecture. *Ibid.* 182. *a.*

AGRAFE, (*Jardin.*) *Agrafe*, (*Serrur.*). I. 182. *a.*

AGRAHALID, (*Botan.*) defcription de cet arbre d'Égypte & d'Éthiopie. I. 182. *a.*

AGRAIRE, (*Hift. anc.*) énumération des principales loix agraires. Par la loi agraire, on entend particuliérement la loi *caffia*, publiée par Sp. Caffius. Oraifons de Cicéron, intitulées *De lege agrariâ*. I. 182. *a.*

Agraires, loix. IX. 650. *a*, *b.* &c.

AGRANIES, (*Myth.*) fêtes inftituées à Argos, en l'honneur d'une fille de Proetus. Defcription de ces fêtes. I. 182. *b.*

AGRAULIES, (*Myth.*) fêtes en l'honneur de Minerve. I. 182. *b.*

AGRÉABLE, *gracieux*, (*Synon.*) différences entre ces mots. I. 182. *b.*

Agréable, gracieux, différences entre ces mots. VII. 806. *a.* Différence entre un bien honnête & un bien agréable. II. 319. *b.* L'agréable n'eft point le but effentiel des beaux-arts. *Suppl.* I. 587. *b.* 588. *a*, *b.*

AGRÉABLE: (*Beaux-arts*) l'agréable ne doit point être regardé comme conftituant l'effence des ouvrages de l'art. La nature dans toutes fes productions tend conftamment à la perfection, mais elle a foin de leur donner l'agréable pour compagne inféparable. Il en doit être de même de chaque ouvrage des beaux-arts. Il faut que tout ouvrage conferve encore de l'importance, après qu'on l'aura dépouillé de l'agrément que l'art y a fu mettre. L'étude & la connoiffance exacte de ce qui conftitue l'agréable font donc une partie effentielle de l'art, mais non pas la partie unique. Voies à fuivre pour arriver à la connoiffance de l'agréable. *Suppl.* I. 212. *b.* Un objet, pour devenir agréable, doit exciter l'activité de l'ame; pour cet effet, il faut qu'il agiffe fur l'imagination, & qu'il infpire des defirs. *Ibid.* 213. *a.*

AGREDA, (*Géogr.*) ville d'Efpagne, autrefois Gracchuris. VII. 800. *a.*

AGRÉMENS, (*Paffement.*) ornemens des robes des dames. Defcription du métier fur lequel on les travaille, & de la maniere de travailler. I. 183. *a.*

AGRÉMENS, (*Gramm. Syn.*) idée exacte de la fignification de ce mot. Différence entre graces & agrémens. *Suppl.* I. 213. *a.*

AGRÉMENS *du chant*, (*Mufiq.*) quels font les principaux. *Suppl.* I. 213. *a. Voyez* GOUT DU CHANT, *Dict. raif. des fciences*, &c. & *Suppl.* I. 213. *a.*

Agrémens, nommés *accent*. *Suppl.* I. 110. *a.* Afpiration. *Ibid.* 653. *a.* Battement. *Ibid.* 828. *b.* Cadence. II. 513. *b. Suppl.* II. 96. *a*, *b.* Flatté. *Ibid.* III. 47. *b.* Martellement. *Ibid.* 858. *b.* Port de voix. *Ibid.* IV. 512. *b.* Agrément qui a lieu dans l'accompagnement du clavecin. *Ibid.* I. 112. *b.* Agrément du chant & des inftrumens, nommé *chûte*. *Ibid.* II. 426. *b.* Agrément appellé *pincé*, propre à certains inftrumens. *Ibid.* IV. 375. *a.* Efpece d'agrément nommé autrefois *cicolomezzo*. *Ibid.* II. 431. *b.*

AGRÉMENT, *confentement*, *permiffion*, différences entre ces mots. IV. 32. *b.*

AGRÉMENT, *aménité*, (*Beaux-arts*) qualité d'un objet qui le rend propre à donner à l'efprit un contentement doux & tranquille. Il femble que l'agrément réfulte de ces beautés qui fe confondent entr'elles, parce qu'il n'y en a aucune qui fe diftingue fupérieurement. *Suppl.* I. 213. *a.* L'agrément plait principalement aux efprits doux & tranquilles. Nul artifte n'atteindra à cette qualité, s'il n'a reçu de la nature une ame douce & complaifante. Artiftes qui ont fu donner de l'agré-

ment à leurs ouvrages en poësie & en éloquence, en peinture & en musique. *Ibid. b.*

AGRIA, (*Géogr.*) ville de la haute Hongrie. Ses révolutions. *Suppl.* I. 213. *b.*

AGRICOLA, (*Jean*) disciple & compatriote de Luther. VIII. 925. *b.*

AGRICOLA, (*George*) observations sur sa vie & ses ouvrages. VII. 704. *b.* X. 435. *a.* Son systême sur la livre romaine. IX. 619. *a.*

AGRICULTURE, estime qu'en faisoient les anciens. I. 183. *b.* Comment elle perdit ses premiers honneurs, & dégénéra. Ce que fait l'empereur de la Chine pour en inspirer le goût à ses sujets. *Ibid.* 184. *b.* Protection accordée de tout tems aux laboureurs. Combien les empereurs, & en particulier Constantin, eurent à cœur la tranquillité & la sûreté des laboureurs. Les empereurs n'ont pas moins veillé à ce que l'agriculteur remplit son devoir. *Ibid. b.* Les rois de France ont également pris à cœur ces grands objets. Citation de quelques loix données pour la sûreté des campagnes. Préceptes généraux sur l'agriculture. *Ibid.* 185. *a.* Labours qu'il faut donner aux terres à bled. Préceptes concernant les terres à menus grains. *Ibid. b.* Animaux dont on se sert pour le labourage. Diverses attentions qu'il faut avoir pour tirer du labour le meilleur avantage. *Ibid.* 186. *a.* Travaux du laboureur pour chaque mois de l'année. *Ibid. b.* Exposition du nouveau systême d'agriculture de M. Tull, traduit par M. Duhamel. *Ibid.* 187. *b.* 188. *a, b.* Jugement qu'en porte le traducteur. *Ibid.* 189. *a, b.*

Agriculture. Histoire abrégée de l'agriculture françoise. *Suppl.* I. 213. *b.* Cet art cultivé par les anciens Gaulois. *Ibid.* 214. *a.* Les invasions des peuples du nord fatales à l'agriculture. *Ibid. b.* Comment les terres furent cultivées du tems de Charlemagne. Le régime féodal contraire aux progrès de l'art. *Ibid.* 215. *a.* Premieres loix favorables aux cultivateurs, sous François I, Charles IX & Henri IV. Jean Liébault, médecin dijonnois, regardé comme l'un des principaux auteurs du rétablissement de l'agriculture, sous le ministere de Sully. Ouvrage qu'il donna, de concert avec Charles-Étienne. Ouvrages d'un paysan de Saintonge, nommé Bernard Palissy. *Ibid.* 216. *a.* Éloge du livre d'Olivier de Serres, sire de Pradines, sur l'agriculture, dédié à Henri IV. Protection & encouragemens que Louis XIV accorda aux cultivateurs. *Ibid. b.* Cependant ce n'est que depuis environ quinze années, que l'agriculture est entiérement sortie de la langueur où elle étoit retenue, & que le public, éclairé par d'excellens ouvrages, a paru revenir de ses injustes préventions contr'elle. Ouvrage de l'auteur de cet article, intitulé : *Principes physiques de l'agriculture & de la végétation. Ibid.* 217. *a.*

Ouvrages sur l'agriculture composés chez les autres nations. Il manque encore à la France un corps complet d'agriculture, réduit & approprié au climat de ce royaume. L'auteur a tenté cette entreprise sous le titre d'*Elementa agriculturæ physico-botanicæ. Ibid. b.*

Différentes causes qui ont décidé la nation françoise en faveur de l'agriculture. Soins particuliers qu'on a donnés à la conservation des animaux qui en sont la base & le soutien. Expériences faites à Trianon sous les yeux du Roi. Autres encouragemens fournis par ce monarque. Charrue du sieur Despommiers. *Ibid.* 218. *a.* Loix qui ont permis l'exportation des grains. Réflexions sur cet objet. Avantages qui résulteroient de l'exportation des farines. Nouvelle méthode pour la mouture des grains plus économique que les anciennes. Méthode qu'observoient à cet égard les Romains. *Ibid. b.* Mesures prises par le ministere pour faire répandre dans les provinces la nouvelle maniere de moudre les grains. Exposé d'un ouvrage intitulé : *Traité de la mouture par économie. Ibid.* 219. *a.* Essais faits pour constater le rapport entre une certaine quantité de bled & le poids du pain qui en est le produit. Ouvrages publiés sur les bleds ergotés. *Ibid. b.* Moyens employés pour faire périr les mulots qui dévorent les semences. *Ibid.* 220. *a.* Notice des ouvrages d'agriculture qui ont contribué à la perfection de cet art en France. *Ibid. b.* Sociétés littéraires & académies qui se sont occupées de cet objet. *Ibid.* 221. *a.* Sociétés angloises. *Ibid. b.* Moyens d'encouragemens pour l'agriculture, employés en Allemagne, en Suisse, en Italie, en Suede, en Danemarck, en Norwege & en Espagne. Origine de la premiere société d'agriculture établie en France. *Ibid.* 222. *a.* Autres établissemens semblables fondés en différentes provinces du royaume. Il est à souhaiter que le patriotisme procure un jour à ces sociétés, des terres, des fonds, des avances, pour faire des expériences, & pour mettre ces corps respectables en état de donner des leçons publiques & gratuites d'agriculture & d'économie. École d'agriculture fondée dans la terre d'Annel, près Compiegne, sous la direction de M. de Sarcy de Sutieres. *Ibid. b.* Combien il importeroit de perfectionner en France l'art de cultiver la vigne, & celui de faire les vins & les eaux-de-vie. Ouvrages publiés sur cet objet. Projet d'un ouvrage sous le titre d'*Histoire naturelle de la vigne & des vins.* Moyens employés pour lui donner toute la perfection dont il est susceptible. *Ibid.* 223. *a.*

Agriculture. I. Quel est l'objet, l'effet, la perfection de l'agriculture. IV. 552. *a.* L'agriculture se place d'elle-même au premier rang des professions... Comment elle procure les matieres premieres pour les autres. VI. 812. *a.* Éloge de cet art & de ceux qui l'exercent. 528. *b.* Combien il étoit en honneur chez les Romains. IX. 147. *a.* XIII. 96. *b.* Chez les Carthaginois. XI. 959. *b.* L'agriculture honorée à la Chine : avantages qui en résultent. XIII. 96. *b. Voyez* l'article CHINE. Exhortation à l'étude de l'agriculture, & sur-tout aux expériences qui sont le plus sûr moyen de se perfectionner dans cet art. IV. 564. *a.* Richesses végétales que l'homme auroit pu se procurer, s'il eût su tirer parti de la prodigieuse fécondité de la nature. *Suppl.* IV. 968. *b.* Réflexions sur la nécessité & la maniere de le faire fleurir dans un état. IX. 148. *a, b.* Moyen d'en favoriser les diverses branches, selon le besoin que le peuple en a. IV. 560. *b.* Des institutions, sociétés, écoles d'agriculture. *Suppl.* III. 611. *a, b.* Projet d'une société d'agriculture. *Suppl.* IV. 969. *b.* &c. État d'imperfection où elle a été laissée. Combien il importe de perfectionner cet art. VIII. 227. *a.*

II. De l'état de l'agriculture en France. VI. 529. *a, b.* &c. État de l'agriculture dans le comté de Norfolk, & de la méthode qu'on y suit. IV. 564. *a, b.* &c.

III. L'agriculture envisagée sous un point de vue politique... Elle est la base du commerce. IV. 552. *b.* &c. Elle est une source d'abondance. *Suppl.* I. 30. *b.* Effets du luxe par rapport à l'agriculture. IX. 764. *a.* XIII. 101. *a.* L'établissement des manufactures de luxe, contraire en France à l'agriculture. *Ibid. b.* VII. 366. *a.* Causes du dépérissement de l'agriculture en Italie sous les premiers empereurs. IX. 766. *b.* Les impôts excessifs ruinent l'agriculture. XIII. 96. *a, b.* De la nécessité des richesses pour la culture des grains. VII. 829. *b.* En quel cas l'argent peut être destructeur de l'agriculture. VIII. 825. *b.*

IV. L'agriculture ne peut avoir des succès étendus que par la multiplication des bestiaux. VI. 513. *a.* Tout ce qui tend à décourager sur l'entretien des troupeaux est nuisible à l'agriculture. VII. 366. *a.* Examen très-détaillé de la question, s'il vaut mieux employer en agriculture les bœufs que les chevaux. VI. 529. *a, b.* &c. Quelle devroit être la régie de l'agriculture pour augmenter autant qu'il est possible les profits sur les bestiaux. VI. 533. *a, b.* &c. Il importe pour l'agriculture que les bleds se maintiennent à un prix uniforme. 534. *a.* L'agriculture prospere plus par le fermier que par le métayer. 535. *b.* État de la grande culture des grains. VII. 813. *a, b.* État de la petite culture. 814. *b.* &c. État d'une bonne culture. 816. *b.* &c. Observations sur les avantages de la culture des grains. 820. *a, b.* &c. L'agriculture ne prospere que lorsque les terres ont été partagées entre un grand nombre de possesseurs. XIII. 97. *a.* Combien de petites observations & qui paroîtroient minutieuses, peuvent devenir utiles à l'agriculture. I. 586. *b.* Motifs qui auroient dû engager les cultivateurs philosophes à consulter les fermiers & ceux qui sont exercés à la pratique de l'art. VI. 528. *a, b.*

V. Différens genres de connoissances avec lesquelles l'agriculture a des relations. *Suppl.* II. 31. *b.* La connoissance de la nature du terrein & de la température du climat est le premier principe de l'agriculture. II. 343. *a.* Observations sur la terre. XVI. 177. *b.* Réflexions sur la meilleure culture des terres. 665. *b.* Usages des canaux d'arrosement & de desséchement. 184. *b.* 185. *a, b.* — 192. *b.* Sur l'emploi des eaux dans l'agriculture, *voyez* EAUX. Alternative dans la culture des terres. *Voyez* ALTERNER. Réflexions contre l'usage de mettre les terres en jachere. *Suppl.* III. 490. *a.* Légere esquisse des diverses méthodes de l'agriculture angloise. IV. 560. *b.* De l'engrais des terres. V. 684. *b.* Train commun pour la culture, après que les terres ont été fumées. V. 685. *b.* Sur les opérations de l'agriculture. *Voyez* LABOUR & LABOURAGE. Des mauvaises herbes des champs & des moyens de les extirper. VIII. 148. *b.* Vents nuisibles dans l'agriculture. XVII. 23. *b.* Observations sur l'influence des astres relativement à l'agriculture. VIII. 736. *a.* Considérations sur les deux principaux objets de l'agriculture qui sont la multiplication & la perfection des plantes. II. 343. *b.* Directions d'agriculture. *Voyez* les *articles* BLED, CULTURE, GERMINATION, TERRE. *Voyez les planches d'Agriculture*, vol. I. & *Suppl.*

AGRICULTURE, (*Myth.*) divinités païennes qui protégeoient l'agriculture. VIII. 598. *b.* XIV. 310. *b.* Fête que les Romains avoient instituée en l'honneur des dieux qui présidoient à l'agriculture. *Suppl.* III. 222. *a.*

AGRIGENTE, (*Géogr.*) ville de Sicile, fondée par les habitans de Géla, 579 ans avant J. C. Elle s'appelloit en grec *Acragas*, à cause de la bonté de son terroir. Ses productions & sa fertilité. Luxe & magnificence des agrigentins. Parole de Platon sur ces peuples. Magnifique triomphe d'Exenete, vainqueur dans les jeux olympiques. *Suppl.* I. 223. *b.* Noces splendides de la fille d'Antisthene. Trait qui montre la mollesse des agrigentins. Bel usage que Gélias faisoit de ses richesses. Son hospitalité. Autorité que le philosophe Empedocle avoit acquise sur le cœur de ses concitoyens. Son mérite

A H

A I

AIGLE. (*Blason*) Premier empereur qui prit un aigle à deux têtes. Autrefois les empereurs portoient *d'azur à l'aigle d'or*. Aigle au vol abaissé. Aigle languée, membrée, armée, diadémée. Signification de l'aigle symbolique. *Suppl.* I. 229. *a.*

Aigle. Avant Marius, l'aigle n'étoit point l'enseigne perpétuelle du général des Romains. I. 698. *a.* Aigle, signe des légions. XV. 733. *a.* De l'aigle employée comme enseigne. VI. 41. *a.* IX. 354. *b.* Aigle, figure symbolique. XV. 734. *a.* Aigle abaissée dans les armoiries. *Suppl.* I. 7. *a.*

AIGLE, (*Pierre d'*) caillou qui se trouve dans cette pierre. II. 261. *b.* XI. 267. *a.* Article sur la pierre d'aigle. XII. 582. *b.* Ses rapports avec la géode. VII. 606. *a.* Le nom de pygargites donné par les anciens à cette pierre. XIII. 591. *a.* On l'appelle aussi pierre des reins. XIV. 48. *a.* Enhydrus. V. 689. *a.* Espece de pierre d'aigle, que Pline appelle pierre taphiusienne. XV. 895. *b.* Etite pleine d'eau. VI. vol. des planch. crystallisations. pl. 9. *Voyez* l'article ETITE.

AIGLE, (*Bois d'*) II. 307. *b.*

AIGLE. (*Géogr.*) Salines d'Aigle dans le canton de Berne. XIV. 555. *a. b,* &c.

AIGLE-BLANC, (*Hist. mod.*) ordre de chevalerie en Pologne. Caractere de cet ordre. I. 197. *a.*

Aigle-blanc, ordre de chevalerie de Pologne. Son institution. Marque de l'ordre. Son renouvellement en 1705. *Suppl.* I. 229. *a.*

AIGLE ou *Igle*, (*Géogr.*) petite ville du duché de Luxembourg. Pyramide antique qu'on y voit. *Suppl.* I. 229. *b.*

AIGLE, (*Géogr.*) riviere de France. *Suppl.* I. 229. *b.*

AIGRETTE, (*Blason*) sorte d'aigle appellée *Alérion.* I. 254. *b.*

AIGNAN, (*Saint*) comment il fut élu évêque d'Orléans. XV. 379. *b.*

AIGRE. (*Métall.*) De l'or aigre. XI. 526. *b.* Des matieres qui rendent les métaux aigres. *Voyez* MÉTAL.

Aigre, vin, moyen de le raccommoder. XVII. 297. *a.* Liqueurs maltées, petites bieres tournant à l'aigre, comment on les corrige. *Ibid.*

AIGREMOINE, (*Bot. Mat. méd.*) caracteres de cette plante. Pourquoi elle est appellée *Eupatorium.* Ses propriétés & usages en médecine. I. 197. *b.*

AIGRETTE, (*Ornith.*) description de cet oiseau. I. 198. *a.*

AIGRETTE, (*Botan.*) espece de brosse qui se trouve au haut de quelques graines. I. 198. *a.*

AIGRETTE, (*Mett. en œuvre.*) I. 198. *a.*

Aigrette de verre, maniere de faire cette sorte d'ornement. I. 198. *a.*

Aigrette, maniere de filer les aigrettes de verre. V. 544. *b.*

AIGRETTE, (*Plumassier.*) AIGRETTE, (*Artific.*) I. 198. *b.*

AIGRETTE, (*Hist. nat.*) plumes de l'oiseau de ce nom. I. 198. *b.*

AIGREUR, (*Médec.*) causes & remede des aigreurs. I. 198. *b.*

Aigreur, pourquoi bien des personnes sont incommodées d'aigreurs, quoiqu'elles ne vivent que de viande, de pain & d'eau. VI. 526. *a.*

AIGREUR, (*Gravure*) se dit des touches noires & trop profondes qui proviennent de l'inégalité des tailles. Cause de ce défaut. *Suppl.* I. 229. *b.*

AIGU, (*Géom.*) angle aigu. Triangle acutangle. Section acutangulaire d'un cône. I. 198. *b.*

AIGU, (*Musiq.*) I. 198. *b.*

Aigu, pourquoi les sons de l'accord très-aigus sont absorbés par l'harmonique grave. VIII. 55. *a.* Agrément de la voix aigue des femmes dans le chant. XVII. 436. *b.*

AIGUË, *voix*, (*Séméiot.*) prognostics qu'on en tire en différentes maladies. XVII. 435. *a.*

AIGUES, *maladies*, (*Médec.*) doctrine d'Hippocrate sur ces maladies. *Suppl.* III. 428. *a.* La durée d'une maladie aiguë divisée en quatre périodes. I. 108. *b.* Principaux symptômes des maladies aigues. XV. 742. *b.* Différentes terminaisons de ces maladies : en quoi elles different les unes des autres : de la mort à la suite de ces maladies. X. 723. *a. b.* Distinction des maladies aiguës suivant leur durée. XVI. 120. *a.* Périodes distingués dans une maladie aiguë. *Ibid. b.* Durée & jours critiques de cette sorte de maladie. IV. 472. *a. b.* Différentes sortes de jours que les médecins distinguoient dans leur durée. 473. *a. b.* Douleurs dans ces maladies. V. 86. *a.* Diverses especes de maladies aiguës accompagnées de fievres non critiques. VI. 722. *b.* Fievres aiguës. 723. *a.* Fievre aiguë, accompagnée de sueurs immodérées. VI. 739. *b.* Evacuation critique la plus générale & la plus sûre dans les maladies aiguës. XV. 621. *b.* Prognostics, traitement des maladies aiguës : *voyez* ces articles : *voyez* aussi MALADIE, FIEVRE.

AIGUEBELLE, (*Lac d'*) espece de saumon qui s'y trouve. IX. 310. *a.*

AIGUE-MARINE, (*Hist. nat.*) pierre précieuse. On croit que c'étoit le *béril* des anciens. Caracteres distinctifs de l'aigue marine. On distingue cette pierre en orientale & occidentale. I. 199. *a.* Lieux d'où on tire les aigues-marines. *Ibid. b.*

Aigue-marine, pierre précieuse aussi nommée *béril*, dont les anciens distinguoient plusieurs sortes. II. 209. *a.* Maniere de la contrefaire. *Ibid. b.*

AIGUES-CAUDES, (*Géogr.*) source d'eaux minérales dans le bailliage d'Oléron, gouvernement de Guienne. *Suppl.* I. 230. *a.*

AIGUES-MORTES, (*Géogr.*) petite ville de France dans le bas Languedoc. Origine de son nom. Tour remarquable qu'on y voit. Cette ville avoit anciennement un port. *Suppl.* I. 230. *a.*

Aigues-mortes, cour du roi à Aigues-mortes. IV. 355. *b.*

AIGUILLE, (*Ichthyolog.*) poisson de mer, sa description. I. 199. *b.*

Aiguille, espece d'aiguille des Moluques, dite *Boujaya* *Suppl.* II. 34. *b.*

Aiguille d'Aristote, appellée en Languedoc *trompette.* Description de ce poisson. I. 199. *b.*

AIGUILLE AIMANTÉE, (*Physiq.*) dimensions des meilleures aiguilles aimantées. I. 199. *b.* Construction de cet instrument. La meilleure maniere d'aimanter une aiguille. Effets singuliers du tonnerre sur l'aiguille aimantée. I. 200. *a.* Causes qui peuvent suspendre, détruire ou altérer sa vertu directive. Expérience qui prouve que le grand froid en est une principale. Déclinaison de l'aiguille aimantée. Découverte de ce phénomene. *Ibid. b.* Variations de la déclinaison. Observations qui en ont été faites pendant deux cens ans à Paris. Comment on observe la déclinaison de l'aiguille. *Ibid.* 201. *a.* Son inclinaison. Elle varie dans tous les lieux & dans tous les tems plus encore que la déclinaison. Difficultés d'observer cette déclinaison. Méthode de M. Dan. Bernoulli pour faire cette observation avec succès. *Ibid. b.* Action de l'aimant, du fer, & autres corps magnétiques sur l'aiguille aimantée. Effets qu'a produits sur elle une barre de fer qui lui a été présentée à différentes latitudes. *Ibid.* 202. *a.*

Aiguille aimantée. De la maniere de construire & d'aimanter les aiguilles. II. 376. *b.* XII. 902. *b.* Méridien sous lequel l'aiguille n'a point de déclinaison. XVI. 147. *a.* Aiguille affolée. I. 162. *a. Suppl.* II. 187. *b.* Conjectures sur la possibilité d'un rapport entre la déclinaison & l'inclinaison de l'aiguille & le mouvement de l'axe de la terre. V. 642. *b.* Des variations de l'aiguille aimantée dans les mines. VII. 639. *a.* Observation de l'aiguille aimantée, sur l'Etna. *Suppl.* II. 887. *a.* *Voyez* l'article particulier à cet objet.

AIGUILLE, (*Horloger.*) ce qu'il faut observer pour que des aiguilles soient bien faites. I. 202. *b.*

AIGUILLE, dans l'artillerie. I. 202. *b.*

AIGUILLE, (*Marine*) différentes significations de ce mot. I. 202. *b.*

Aiguille de Carene, (*Marine*) piece de bois, dont l'usage est de soutenir la mâture des vaisseaux que l'on veut abattre. Maniere de les tailler, de les placer & de les appuyer. *Suppl.* I. 230. *a.* Maniere de placer les *pataras.* Détail de tout ce qui reste encore à faire pour abattre le vaisseau. *Ibid. b.* Comment on empêche l'eau de tomber dans le vaisseau par les panneaux des gaillards, où passent les aiguilles. *Ibid.* 231. *a.*

Aiguille à voile, celles dont se servent les voiliers pour coudre, non seulement les voiles, mais tout ce qui est relatif aux voiles. Description de ces aiguilles & de leurs différentes especes. Instrument qui sert à percer les aiguilles. Autre qui sert à préparer un passage à l'aiguille. Aiguille à merliner. *Suppl.* I. 231. *a.*

AIGUILLE, (*Architecture*) pyramide établie sur la tour d'un clocher. Charpente de cette pyramide. I. 203. *a.*

Aiguille, ou *poinçon.* (*Charpent.*) I. 203. *a.*

Aiguille à coudre, & autres, &c. Différentes sortes d'aiguilles. I. 203. *a.*

Aiguille de tailleur, ou à coudre. I. 203. *a.* Comment on les fabrique. *Ibid. b.* Paquets qu'on en forme, numérotés selon les différentes grosseurs des aiguilles. I. 204. *b.* Différentes sortes d'aiguilles des tailleurs. I. 205. *a.*

Aiguille à coudre, lessive des aiguilles. IX. 402. *a.* Maniere de les tremper. XVI. 587. *b.* De les vanner. 834. *b.* De les polir. XII. 914. *b.*

AIGUILLE, (*Chirurg.*) porte-aiguille. XIII. 138. *a.*

Aiguille. Description des aiguilles dont les chirurgiens se servent pour la réunion des plaies & la ligature des vaisseaux. I. 205. *a.* Aiguilles pour la suture des tendons, pour le bec de lievre, pour la ligature de l'artere intercostale, pour abattre la cataracte, pour l'anévrisme, *Ibid. b.* pour l'opération de la fistule à l'anus. Aiguille à sétons. *Ibid.* 206. *a.*

Aiguille de blanchisseur de cire. I. 206. *a.*

Aiguille de gainier & de gantier. I. 206. *a.* Aiguilles à cheveux, à réseau, à emballer, à matelas, à empointer. I. 206. *b.*

Aiguille, servant à faire les filets ou réseaux de ficelle, corde, cordonnet, & dont on se sert pour pêcher, chasser, & fermer les baies des jeux de paume. I. 206. *b.*

Aiguille, chez les piqueurs d'étuis. I. 206. *b.*

Aiguille à sellier. I. 206. *b.*

Aiguille de chasse, (*Draperie*) partie du métier de drap. Sa description & son usage. I. 206. *b.*

une position verticale, devient un aimant d'autant plus parfait, qu'il a resté plus long-temps dans cette position. 2°. Toutes les pieces de fer qui restent long-tems perpendiculaires à l'horizon, acquierent une vertu magnétique. 3°. Il y a certaines circonstances où le tonnerre communique au fer une vertu magnétique. 4°. En faisant rougir une barre, & la laissant refroidir, en la tenant dans le plan du méridien, on lui donne des poles fixes. I. 222. *b*. 5°. Une percussion forte dans un morceau de fer, est capable de lui donner des poles. 6°. Les outils d'acier qui servent à couper le fer, s'aimantent par le travail. I. 223. *a*. 7°. On aimante un morceau de fer en le rompant près du bout, à force de le plier de côté & d'autre. 8°. Méthode indiquée par M. Marcel. *Ibid*. *b*.

AIMANT : l'action magnétique est suspendue par la terre grasse, qui enveloppe la mine de fer. I. 103. *b*. Toute mine de fer n'est pas attirable par l'aimant. VI. 494. *b*. Trois principales propriétés de l'aimant. IX. 860. *a*. *b*. Poles de l'aimant. XII. 902. *b*. Réflexion sur ces propriétés. I. vj. Des hypotheses inventées pour les expliquer. IX. 860. *a*. *b*. Mines d'aimant à Seriphe. XV. 113. *b*. Expériences par lesquelles on procure au fer les propriétés de l'aimant. XII. 902. *b*. Maniere d'aimanter, par le feu, un morceau de fer. XVII. 173. *a*. Comment on aimante les aiguilles. I. 199. *b*. Effets de la foudre & de l'électricité sur l'aimant. *Suppl*. III. 98. *b*. Machine qui se meut par la force attractive de l'aimant. 829. *a*. *b*. Sur l'aimant, consultez les articles MAGNÉTIQUE & MAGNÉTISME. De la déclinaison de l'aimant : *voyez* DÉCLINAISON, AIGUILLE AIMANTÉE.

AIMANT, (*Mat. méd.*) on n'en fait aucun usage pour l'intérieur du corps. I. 223. *b*. Son usage employé extérieurement. I. 224. *a*.

AIMANT-ARSENICAL, (*Chym.*) emplâtre magnétique. I. 224. *a*.

Aimant arsenical. IX. 860. *a*. XI. 665. *a*.

Aimant de chair, sorte de terre. XVII. 380. *b*. 381. *a*.

AIN, (*Géogr.*) riviere qui sépare la Bresse du Bugey. Description de son cours, poissons qu'on y pêche. *Suppl*. I. 233. *a*.

AIN-CHAREM, (*Géogr.*) village de Judée où l'on croit que demeuroient Zacharie & Elizabeth. *Suppl*. I. 233. *a*.

AINAY, (*Géogr.*) ancienne abbaye de la ville de Lyon. *Suppl*. I. 233. *a*. Temple sur les ruines duquel elle fut bâtie. Etymologie de son nom. Académie instituée anciennement dans ce lieu par Caligula. *Ibid*. *b*.

AINE. (*Chir.*) Hernie dans le pli de l'aine. VIII. 175. *b*.

AINE, (*Géogr.*) riviere de France. Description de son cours. *Suppl*. I. 233. *b*.

AINÉ, (*Jurisp.*) l'aînesse ne se considere qu'entre mâles, si ce n'est en quelques coutumes particulieres. Les enfans de l'aîné le représentent. Prérogatives de l'aîné. I. 224. *a*.

Aîné. L'aîné appellé chef du nom & armes. III. 272. *a*. Avantage de l'aîné dans le partage des biens nobles. VII. 299. *b*. L'aîné mâle des cohéritiers appellé chemier dans quelques coutumes : son droit de chemerage. III. 274. *b*. Droit de l'aîné dans les coutumes des prélegs. IV. 417. *b*.

AINESSE, ce droit a été introduit en France pour perpétuer le lustre des familles. En quoi il consiste dans la coutume de Paris. Comment les droits de l'aîné peuvent être transportés à d'autres. *Ibid*. *b*. Droit d'aînesse des filles. Les enfans de l'aîné le représentent à son défaut. Ce qu'il faut entendre proprement par *préciput*, & par *portion avantageuse*. I. 225. *a*.

Aînesse. Réflexions sur le droit d'aînesse. XIII. 370. *a*. Son origine en France. VI. 692. *a*. Ce droit établi dans la succession de la couronne. *Ibid*.

AIN-PARITI, (*Bot.*) plante du Malabar. Ses différens noms. Description de cette plante. *Suppl*. I. 233. *b*. Lieux où elle croît. Ses qualités & usages. *Deuxieme espece ; schem pariti*. Auteurs qui en ont donné la figure sous différens noms. Sa description. *Ibid*. 234. *a*. Remarque sur le nom que Linnæus donne à cette plante. *Ibid*. *b*.

AINS. Cinq différentes especes d'ains pour la pêche. IX. 500. *a*.

AINSI, *c'est pourquoi*, (*Synon.*) II. 869. *b*.

AINTAB, (*Géogr.*) *Voyez* ANDEB.

AIOL, (*Ichthy.*) Description de ce poisson. I. 225. *a*.

AJOURNEMENT, *voyez* ADJOURNEMENT.

AJOUTER, *augmenter*, (*Synon.*) différence entre ces deux mots. I. 225. *a*.

AIPIMIXIRA, (*Ichthy.*) poisson de mer. Auteurs qui en ont donné la figure. Ses autres noms. Sa description. Lieux qu'il fréquente. Qualité de sa chair. Maniere de le classer. *Suppl*. I. 234. *b*.

AIR, (*Physiq.*) les anciens l'ont considéré comme un élément. Distinction de l'air en vulgaire ou *hétérogene*, & en *élémentaire*. Caracteres auxquels on peut reconnoître l'air proprement dit, & le distinguer des substances hétérogenes qu'il renferme. I. 225. *b*. Quant à la nature & substance de l'air, nous n'en savons que bien peu de chose. Le Docteur Hook veut que ce ne soit que l'éther même. D'autres prétendent que ce n'est autre chose que la matiere des autres corps devenue par divers changemens, susceptible d'élasticité. Sentimens de Boyle & de Newton. *Ibid*. 226. *a*. On peut faire prendre à l'eau & à d'autres fluides, l'apparence de l'air pour quelque tems ; d'où l'on divise l'air en réel & apparent, en permanent & passager. La plupart des philosophes font consister l'élasticité de l'air dans la figure de ses particules. Systême de Newton, différent du précédent. Comment il prétend que se forme l'air permanent. *Ibid*. *b*. M. Boyle par diverses expériences a tiré de plusieurs corps une substance vraiment élastique. Cependant cette substance étoit fort éloignée de la nature d'un air pur. Et certaines expériences semblent prouver que l'élasticité n'est point la qualité constitutive de l'air. Substances hétérogenes qui se mêlent à l'air. *Ibid*. 227. *a*. Il est un des agens les plus considérables & les plus universels qu'il y ait dans la nature.

Propriétés de l'air. I. *Sa fluidité*. *Ibid*. *b*. Quelques philosophes en attribuent la cause au feu qui y est entremêlé. La pression de l'air considéré comme fluide s'exerce en tout sens.

II. *Sa pesanteur ou sa gravité*. Preuves de cette propriété. *Ibid*. 228. *a*. Expérience de Toricelli. C'est à cette pesanteur qu'on doit attribuer l'effet des pompes, l'expression du lait des mammelles par un enfant qui tette, l'action des ventouses. *Ibid*. *b*. Maniere de peser l'air. Expérience qui prouve que les vapeurs & les exhalaisons dont l'air est rempli, ajoutent à sa pesanteur. Rapports de la pesanteur de l'air à celle de l'eau, selon diverses expériences : ce rapport moyen est comme de un à mille. Selon de plus récentes expériences, comme de un à huit cens. *Ibid*. 229. *a*. Selon M. Muschembroek, cette pesanteur a été quelquefois comme de un à six cens six. Les loix de la gravitation de l'air doivent être les mêmes que celles des autres fluides. Nouvelle preuve que l'air presse également de toutes parts. Usages & effets de l'air découlant de sa gravité & de sa fluidité. 1°. Il enveloppe la terre avec les corps qui sont dessus, les presse, & les unit avec une force considérable. Calcul par lequel on peut avoir le poids, dont l'air comprime notre globe. Utilité de cette compression. *Ibid*. *b*. 2°. Il cause le mélange des corps contigus les uns aux autres & singuliérement des fluides. 3°. Il détermine l'action d'un corps sur un autre. Sur les hautes montagnes, les substances qui ont le plus de saveur paroissent insipides. 4°. Delà naissent encore les vents.

III. *Son élasticité*. Expériences qui nous en convainquent. *Ibid*. 230. *a*. La regle des compressions de l'air en raison directe des poids qui le compriment n'est pas entiérement exacte. On ne sauroit assigner de bornes précises à l'élasticité de l'air, ni la détruire ou l'altérer. Cependant l'expérience de M. Hawksbée & celle de M. Hales semblent prouver le contraire. *Ibid*. *b*. De ce que l'air est élastique, il suit qu'il doit être susceptible d'une pression qui le réduise à un tel espace, que son élasticité qui réagit contre le poids qui le comprime, soit égale à ce poids. *Ibid*. 231. *a*. On ne connoît point encore les bornes de la condensation de l'air. M. Hales en faisant geler de l'eau dans un boulet de fer, a réduit l'air en un volume mille huit cens trente-huit fois plus petit, de sorte qu'il doit avoir été plus de deux fois plus pesant que l'eau. Usages que l'art a tirés de l'élasticité de l'air. Effets de la raréfaction de l'air par le feu. *Ibid*. *b*. Lorsque l'air se trouve en liberté, il prend toujours une figure sphérique dans les interstices des fluides où il se loge. On n'a pu découvrir jusqu'à quel point l'air peut se dilater lorsqu'il est entiérement libre. Diverses expériences faites sur ce sujet par MM. Muschenbroek & Boyle. *Ibid*. 232. *a*. Plus l'air est dense, plus avec un même degré de chaleur il se dilatera. Causes des tremblemens de terre selon M. Amontons. Quel seroit le poids de l'air qui rempliroit tout l'espace occupé par le globe terrestre. Un degré de chaleur qui, dans notre orbe, ne produiroit qu'un effet modéré, en produiroit un beaucoup plus violent dans un orbe inférieur. Et comme il peut y avoir bien des degrés de chaleur au-delà de l'eau bouillante, il peut y en avoir dont la violence secondée du poids de l'air intérieur, soit capable de mettre en pieces tout le globe terrestre. *Ibid*. *b*. Dilatation & contraction perpétuelles que cause l'air dans les corps où il s'insinue, d'où résulte la circulation des fluides dans les vaisseaux des végétaux. Rupture des glaces & de certains corps qui contiennent de l'air dans un tems froid. Causes de la putréfaction & de la fermentation. L'air est le principal instrument de la nature dans toutes ses opérations. Ses effets sur le corps humain. Comment l'air se charge d'exhalaisons animales corrompues, & peut causer des maladies pestilentielles. *Ibid*. 233. *a*. Effets de la chaleur & du froid. De l'air sur les substances animales. Le scorbut est la maladie des pays froids. L'air humide produit le relâchement dans les fibres animales & végétales. *Ibid*. *b*. L'air sec produit le contraire. L'air peut changer les deux regnes, l'animal & le végétal, l'un en l'autre. Causes de l'incorruptibilité de l'air. Substances que l'air pénetre, & celles qu'il ne pénetre pas. *Effets que produit l'air, joint à différentes substances qui s'y mêlent*. 1°. Il dissout & atténue les corps.

Air, (*Peinture*). I. 237. *a*.

Air. Divers autres sens de ce mot. I. 237. *a*.

Air, (*Musiq.*) étymologie de ce mot. Les Grecs avoient plusieurs sortes d'airs qu'ils appelloient *nomes*. Diverses especes d'airs dans la musique moderne. I. 237. *a*.

Air, (*Litt. Poésie lyriq.*) l'air est une période musicale, qui a son motif, son dessein, son ensemble, son unité, sa symmétrie, & souvent aussi son retour sur elle-même. L'air est à la musique ce que la période est à l'éloquence. La musique vocale a trois procédés différens : le récitatif simple, le récitatif obligé & l'air. Art de les placer à propos. *Suppl.* I. 237. *a*. Différens caracteres de l'air, appropriés aux différentes affections de l'ame, qu'ils expriment. *Ibid. b.* De la forme que le poëte doit donner à la période destinée à former un air. Ce qu'on entend par motif ou dessein. Quel est le style le plus convenable à ce genre de composition musicale. Les airs de Métastase préférés à ceux de Zeno. Les Odes de Malherbe & de Rousseau, peu propres à exercer le musicien. *Ibid.* 238. *a*. Il est impossible de faire un air sur les vers de Quinault. Mauvais goût des Italiens dans la composition de leurs airs. L'art d'arondir & de symmétriser la période musicale, peu connu, jusqu'ici, des François. Il seroit à souhaiter que quelqu'un rendit les chefs-d'œuvres de Quinault susceptibles de cet ornement. Projet d'adapter une musique nouvelle aux poëmes de Thésée, de Roland & d'Armide. Observations qui montrent que l'égalité du vers n'est pas essentielle à la symmétrie du chant. *Ibid. b.* Entre les membres symmétriquement opposés d'une période, c'est une chose précieuse que l'égalité du metre, & l'identité des nombres. Exemple tiré de Métastase. Avec une oreille juste & long-tems exercée aux formules du chant, un poëte François peut donner ce genre de perfection à son ouvrage. Avantage que les Italiens ont sur nous à cet égard. La musique, pour émouvoir profondément l'oreille & l'ame, a besoin de graduer, de redoubler, de graver ses impressions : voilà pourquoi le retour du motif a tant de charmes & de pouvoir. *Ibid.* 239. *a*. Circonstances qui permettent de placer l'air au milieu de la scene la plus vive & la plus rapidement dialoguée. Ce qui nuit le plus réellement à la chaleur de l'action, ce sont ces longs préludes & ces longs épisodes de symphonie qu'on nomme *ritournelles*. *Ibid. b.*

Air, différens airs de flûte des anciens. VI. 893. *b.* &c. Air chinois, vol. VII. des planches, *Musique*, planche III. Air persan, planch. IV. Air des sauvages de l'Amérique. *Ibid.* De l'air & du récitatif dans l'opéra. XII. 825. *a*. 826. *a*, *b*. Style du poete dans les airs. 827. *b*. L'aria des Italiens est autant destinée à l'expression du geste qu'à celle du chant. 835. *b*. Canevas, paroles que les musiciens mettent sous un air. II. 597. *a*. Airs caractérisés. XVII. 754. *b*. Variations dont on orne un air. XVI. 845. *b*. Sortes d'airs appellés *doubles*. V. 78. *b*. Airs de table. III. 139. *b*. Sur l'*article* Air, *voyez* aussi Motif.

AIRAIN, (*Chymie*) *cuivre jaune*, composé de cuivre fondu & de calamine. Maniere de le faire. Composition de l'airain, appellée *bronze*, dont on fait les cloches. Airain de Corinthe précieux chez les anciens : on le distingue en trois sortes. Origine de ce cuivre. Qualité distinctive du cuivre jaune. I. 237. *b*.

Airain, celui de Dodone. III. 254. *a*. Usages sacrés que les Grecs firent de l'airain dans les tems les plus reculés. XVI. 35. *a*. Airain de Corinthe. IV. 547. *a*, *b*. X. 243. *b*. Sur l'airain, *voyez* Cuivre.

AIRE, (*Géometr.*) espace qu'une figure renferme. I. 237. *b*. Trouver l'aire d'une figure géométrique. Méthode pour mesurer un terrein terminé par des lignes. En astronomie, les aires elliptiques sont proportionnelles aux tems ; ce qui est un effet de la gravitation des planetes vers le soleil. *Ibid.* 238. *a*.

Aire, *voyez* Surface. Démonstration de cette loi dans l'astronomie, que les aires sont proportionnelles aux tems. II. 823. *b*. Trouver l'aire d'un cercle. II. 834. *a*. Le diametre d'un cercle étant donné, en trouver l'aire. III. 462. *b*. Cette aire étant donnée, en trouver le diametre. IV. 941. *b*. Trouver l'aire d'un polygone, XII. 941. *b*. d'un quarré, XIII. 659. *b*. d'un secteur, XIV. 877. *a*. d'un segment, 889. *b*.

Aire, (*Archit.*) divers usages de ce mot en architecture. I. 238. *a*.

Aire, (*Econ. rustique*) comment on fait l'aire d'une grange, celle des bergeries, celle des toîts à porc. I. 238. *b*.

Aire, l'endroit qu'habitent les grands oiseaux de proie. Défense faite par Louis XIV, de prendre *aucune aire* d'oiseaux. I. 238. *b*.

Aire des aigles. I. 195. *b*.

Aire, (*Vannier*). I. 238. *b*.

Aire, (*Géogr.*) villes de ce nom. I. 238. *b*.

Aire *en Artois*, (*Géogr.*) fontaine percée à cent trente-sept pieds de profondeur sur la grande place de cette ville. Inscription placée sur cette fontaine. Vers & inscription placés sur une autre fontaine établie dans le fort S. François, voisin de cette ville. *Suppl.* I. 239. *b*.

Aire, (*Géogr.*) ville de France en Gascogne. Son état présent. Observations historiques sur ce lieu. *Suppl.* I. 240. *a*.

Airelle, ou *Myrtille*, (*Botan.*) autres noms de ce genre de plante. Ses caracteres génériques. Description de quatre especes d'airelle. Diverses observations sur leurs qualités, usages, lieux où elles croissent, &c. *Suppl.* I. 240. *a*.

Airelle, voyez Myrtille. X. 920. *b*.

AIRI, (*Géogr.*) lieu de ce nom près d'Auxerre. *Suppl.* I. 725. *b*.

AIROMÉTRIE, (*Physiq.*) Élémens de l'airométrie de Wolf. I. 239. *a*.

AIRS, (*Manege*) allures & exercices qu'on apprend au cheval de manege. Quelques-uns les divisent en *bas* & *relevés*. I. 239. *a*.

Airs bas, ou près de terre. Airs relevés, vol. VII des planches, *Manege*, pl. VII & IX.

AIS, (*Menuis. Charp.*) maniere de couvrir les entrevouts. On plafonne presque toutes les chambres habitées par les maitres, ce qui occasionne la ruine des planchers. I. 239. *a*.

Ais de bois de batteau. I. 239. *b*.

Ais, terme employé dans plusieurs arts. I. 239. *b*.

AISAI-LE-DUC, (*Géogr.*) n'est pas une ville comme il est dit dans l'Encyclopédie, mais un petit bourg. Ruines qu'on y voit d'un ancien château. *Suppl.* I. 241. *a*.

AISSELLE, (*Anat.*) danger des abcès dans les aisselles. I. 240. *a*. Comment on peut corriger la puanteur de la transpiration des aisselles dans certaines personnes. *Ibid. b.*

Aisselle, parties situées sous l'aisselle. I. 906. *b*.

Aisselle, (*Jardin. Botan.*) aisselle des plantes. I. 240. *b*.

AISSELIER, (*Charp.*) description de la piece de bois ainsi nommée. Bras d'une roue, nommés *aisseliers*. I. 240. *b*.

AIT *acte*, (*terme de palais*) ordonnance qui se met au bas de quelques requêtes. I. 240. *b*.

AJUS, (*Marine*) nœud dont on se sert pour lier ensemble deux cordages qui doivent faire force & se roidir. *Suppl.* I. 241. *a*. *Voyez* fig. 4, pl. d'*Architecture navale*, dans le *Suppl.*

AIUS-LOCUTIUS, (*Myth.*) dieu de la parole. Origine de son culte à Rome. Moyen d'accorder le respect qu'on doit à la croyance d'un peuple & au culte national, avec la liberté de penser. S'il y a dans cet article quelque chose qui ne paroisse pas exact, ou qui blesse quelques personnes, l'auteur renvoie à l'*article* Casuiste, où sa pensée est expliquée d'une maniere qui doit satisfaire tout le monde. I. 241. *a*.

AJUTAGE, *ou* Ajoutoir, (*Fontainier*) ajutages simples & composés. Ajoutoirs à l'épargne. I. 241. *b*. Quels ajutages sont les meilleurs. Table des dépenses d'eau pendant une minute, par différens ajutages ronds, l'eau du réservoir étant à douze pieds de hauteur. *Ibid.* 242. *a*. *Voy.* Dépense des Eaux.

Ajutage. Regle sur le diametre du principal ajutage d'un jet d'eau, lorsqu'il se distribue en grand nombre d'autres plus petits, & sur le diametre du conduit. VIII. 521. *b*. Rapports des dépenses d'eau, selon le diametre des ajutages, & la hauteur des réservoirs. IV. 859. *b*. Faisceau de plusieurs ajutages sur la même platine. VII. 642. *b*.

AIX, (*Géogr.*) petite ville de France dans le golfe de Gascogne. Fort que les Anglois y détruisirent en 1757. *Suppl.* I. 241. *a*.

Aix, ville capitale de la Provence. Son fondateur. Ses révolutions. Sa description. *Suppl.* I. 241. *a*. Son archevêché. Son commerce. *Ibid. b.*

Aix en Provence. Fondation de cette ville. XIV. 575. *a*. Aix ancienne. *Suppl.* IV. 11. *a*. Histoire de son Parlement. XII. 36. *a*. Doyen de ce Parlement. V. 97. *a*. Chancellerie d'Aix. III. 108. *b*. Fête qui se célebre à Aix la veille de la S. Jean. II. 406. *a*. Projet d'un canal pour le commerce de cette ville. *Suppl.* II. 187. *a*, *b*.

Aix, (*Géogr.*) ville de Savoie. Ses bains. Restes qu'on y voit d'un arc de triomphe. *Suppl.* I. 241. *b*.

AIX-LA-CHAPELLE, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans le cercle de Westphalie. Son rang sur le banc du Rhin. On lui donne quelquefois la dénomination de ville impériale par excellence. Elle est dépositaire de l'épée, du baudrier & du livre d'évangiles qui servent au couronnement des Empereurs. Affection que Charlemagne eut toujours pour cette ville. Religions qu'on y professe. Régence de la ville. Droits qu'y exercent l'électeur Palatin & l'évêque de Liege. Territoire d'Aix-la-Chapelle. Cérémonie dans laquelle on montre les joyaux de l'Empire. Population de cette ville. *Suppl.* I. 241. *b*. Son commerce & ses bains. Conciles qui s'y sont assemblés. Calamités qu'elle a essuyées. Ses mois romains & sa contribution à la chambre impériale. *Ibid.* 242. *a*.

Aix-la-Chapelle, observations sur ses eaux minérales. X. 539. *b*. 540. *a*. XVI. 268. *a*.

AIZOON, (*Botan.*) description de cette plante. Lieux où elle croît. Ses propriétés. I. 242. *b*.

A K

AKALZIKE *ou* Akelska, (*Géogr.*) ville de la Turquie Asiatique. Ses fortifications. Son gouvernement. *Suppl.* I. 242. *a*.

AKEBAR, empereur du Mogol. X. 613. *a*.

AKERKUF, (*Géogr.*) montagne de la Turquie Asiatique. Ruines qu'on y voit. *Suppl.* I. 242. *a*.

AKISSAR, (*Géogr.*) ville de la Natolie en Asie. Sa situation & sa population. Son commerce. Monumens d'antiquité dans ses environs. *Suppl.* I. 242. *a.* *Voyez* THYATIRE.

Akissar, ville de la Natolie. XVI. 307. *b.*

AKRA, *Acara*, *Acaro*, *Kra*, (*Géogr.*) petit royaume d'Afrique sur la côte d'Or. *Suppl.* I. 242. *a.* Ses bornes & son étendue. Ses principales villes. Occupations des habitans. Commerce du pays. Observations sur la capitale nommée *Akra-le-Grand.* *Ibid.* *b.*

A L

AL, les Arabes emploient souvent cette particule au commencement d'un nom, pour marquer l'excellence. Cas qu'on doit faire de la science étymologique. L'auteur la considere comme moins estimable que celle qui consiste à marquer les différences délicates des mots pris communément pour synonymes. Eloge de l'ouvrage de l'abbé Girard. I. 242. *b.*

ALABASTER, (*Guillaume*) théologien & poëte. XV. 637. *a.*

ALABASTRITE, espece d'onyx, selon les anciens. XI. 488. *a.*

ALAINS, (*Hist.*) histoire de ces peuples, regardés comme les plus belliqueux des Scythes d'Europe. *Suppl.* I. 243. *a.*

ALAIS, (*Géogr.*) ville de Flandre dans les Cévennes, capitale d'une ancienne seigneurie érigée en comté. Devenue épiscopale sous Louis XIV. Citadelle bâtie dans cette ville en 1689. Son commerce. *Suppl.* I. 244. *b.* Son premier évêque. *Ibid.* II. 459. *a.*

ALAITER, comment le lait se filtre, & comment il est sucé par l'enfant. X. 2. *b.* 5. *b.* Raisons qui doivent engager une mere à alaiter son enfant. 119. *a*, *b.* XI. 261. *a.* — *Voyez* ALLAITEMENT.

ALALCOMENE, (*Géogr.*) ville de Béotie. Temple & simulacre de Minerve qu'on y remarquoit. *Suppl.* I. 244. *b.*

ALAMBIC, (*Chymie.*) description & usage de ce vaisseau. Différentes sortes d'alambics. I. 242. *b.*

Alambic, son chapiteau. III. 179. *b.* Sa cucurbite. IV. 532. *b.*

ALAMOS, (*Balthasar*) observations sur cet homme de lettres. X. 298. *a.*

ALAMPI ou *Lay*, (*Géogr.*) ville d'Afrique sur la côte d'Or. Sa situation. Caractere des habitans. Leur commerce. *Suppl.* I. 244. *b.*

ALAND, (*Géogr.*) isle de la mer Baltique. Sa grandeur. Ses productions. Son abord dangereux. On croit qu'elle fut entiérement indépendante des états voisins. *Suppl.* I. 244. *b.*

ALANGUER, ou *Alenquer*, (*Géogr.*) ville de Portugal. Son origine. Sa population. Fondations religieuses dans cette ville. *Suppl.* I. 245. *a.*

ALARCON, (*Géogr.*) ville d'Espagne dans la nouvelle Castille. Ses révolutions. Son état présent. *Suppl.* I. 245. *a.*

ALARD, (*Lambert*) sa patrie & ses ouvrages. IX. 138. *b.*

ALARES, (*Hist. anc.*) milice romaine, ou plus vraisemblablement épithete qu'on donnoit à la cavalerie. I. 243. *a.*

ALARIC I, (*Hist. des Visigoths.*) roi de Visigoths. Tableau de sa vie & de son regne. *Suppl.* I. 245. *a.*

ALARIC, roi des Visigoths, vaincu & tué par Clovis. *Suppl.* II. 472. *a.*

ALARIC II, roi des Visigoths. Principaux événemens de son regne. *Suppl.* I. 246. *b.*

ALARIC II, son code. III. 570. *b.*

ALARIC ou ALRIC, (*Hist. de Suede.*) roi de Suede. Précis de son regne. *Suppl.* I. 246. *b.*

ALARIC II, fils d'Agnius, roi de Suede. Il partage le trône avec son frere Eric. Leur jalousie mutuelle. Leur mort. *Suppl.* I. 246. *b.*

ALARME, (*Art milit.*) poste d'alarme, pieces d'alarmes. I. 243. *a.*

ALATERNE, (*Bot.*) arbrisseau. Usage qu'on en fait. Maniere de l'encaisser. Propriété de ses feuilles. I. 243. *b.*

ALATERNE, *nerprun*, (*Botan.*) description de cet arbuste. Ses especes & variétés. *Suppl.* I. 247. *b.*

Premiere espece. Alaterne à feuilles ovales, crenelées par les bords. Sa description. 2. Alaterne à feuilles lancéolées, profondément dentelées. Sa description. 3. Alaterne à feuilles presque cordiformes & dentelées. 4. Alaterne à feuilles ovales, lancéolées, & non dentelées. Détails sur la culture de cet arbrisseau & sur la maniere de le multiplier. *Ibid.* 248. *a.*

ALAVA ou *Alaba*, (*Géogr.*) petit pays d'Espagne. Son étendue. Ses productions, son commerce. *Suppl.* I. 250. *a.*

ALAVA, (*Diego Equivel de*) XVII. 367. *a.*

ALBA HELVIORUM, (*Géogr.*) différens sentimens sur le nom moderne de ce lieu. Selon M. d'Anville on ne peut se refuser à l'évidence des preuves qui démontrent que ce lieu n'étoit pas éloigné d'un village nommé *Aps* dans le Vivarais. Observations de M. Lancelot, qui confirment ce sentiment. *Suppl.* I. 250. *a.* Inscriptions trouvées dans le voisinage de ce lieu. *Ibid.* *b.*

ALBADARA, (*Anatom.*) l'os sésamoïde de la premiere phalange du gros orteil. Ce qu'en disent les magiciens. Maladie convulsive causée par la dislocation de cet os. I. 243. *b.* Blessure de cette partie devenue mortelle. *Ibid.* 244. *a.*

ALBAN, *Saint*, (*Geogr.*) ville d'Angleterre dans le Hertfort-Shire. Diverses observations sur ce lieu. *Suppl.* I. 250. *b.*

ALBAN, *mont*: pluies de pierres tombées dans son voisinage. XII. 795. *b.*

ALBANE, (*François*) peintre. V. 327. *a*, *b.*

ALBANIE, (*Géogr.*) province de l'ancienne Grece, aujourd'hui nommée *le Chirvan.* Ses bornes. Ses villes principales. Ses fleuves & lacs. Observations sur ses habitans. Cette province annexée à la Turquie en 1467. *Suppl.* I. 250. *b.*

ALBANIE, (*Géogr.*) ville d'Amérique dans la nouvelle York. *Suppl.* I. 251. *a.* Cataractes près de cette ville. II. 769. *b.*

ALBANIE ou *Braid-Alban*, (*Géogr.*) petit pays de la province de Perth, en Ecosse, avec titre de duché. Ses productions & son commerce. *Suppl.* I. 251. *a.*

ALBANO, (*Géogr.*) ville d'Italie dans la campagne de Rome. Sa situation. Production de son territoire, & beauté de ses environs, *&c.* *Suppl.* I. 251. *a.*

ALBANOIS, (*Hist. eccl.*) hérétiques du septieme siecle. Leurs erreurs. I. 244. *a.*

ALBASTRE, (*Hist. nat.*) ses différentes couleurs. Description de cette pierre. Son poliment. Usages qu'on en fait. Albâtre oriental & commun. Ses usages en médecine. I. 244. *b.*

Albâtre, IX. 816. *a.* Examen de la question si l'albâtre doit être mis au rang des gypses. VIII. 1023. *a.* Le véritable albâtre doit être regardé comme une pierre calcaire. *Ibid.* *b.* Formation de l'albâtre d'orient. XV. 490. *a.* Albâtre oriental dans la grotte d'Antiparos. VII. 967. *b.* Vase d'albâtre. XVI. 851. *a.* Carrieres d'albâtre en Bourgogne. *Suppl.* III. 843. *a.*

ALBATROSS, (*Ornith.*) description de cet oiseau. Lieux où on le trouve. I. 244. *b.*

ALBE, cette ville ruinée par Tullus-Hostilius. XIV. 326. *a.* Voie d'Albe. XVII. 419. *a.*

ALBE-JULIE ou *Weissembourg*, (*Géogr.*) capitale d'un comté de même nom, en Transilvanie. Ses environs. Autres observations sur ce lieu. *Suppl.* I. 251. *a.*

ALBE ROYALE ou *Stul-Weissembourg*, (*Géogr.*) capitale d'un comté de même nom en Hongrie. Ses révolutions. *Suppl.* I. 251. *a.*

ALBEN, (*Géogr.*) gros bourg dans la Carniole, situé sur une montagne de même nom, & près duquel une riviere aussi nommée *Alben* prend sa source. Cours de cette riviere. *Suppl.* I. 251. *b.*

ALBENGUA, (*Géogr.*) ville de l'état de Gènes. Elle a été détruite par les guerres. Productions de ses environs. Mauvaise qualité de l'air. *Suppl.* I. 251. *b.*

ALBERGEMENS du Dauphiné, (*Jurispr.*) V. 580. *b.*

ALBERONI, cardinal. *Suppl.* IV. 395. *a.*

ALBERT I, dit *le triomphant & le borgne*, (*Hist. d'Allem.*) empereur. Tableau de son regne. *Suppl.* I. 251. *b.* Ses enfans. *Ibid.* 252. *a.*

ALBERT I. Sa conduite envers les Suisses. XV. 647. *a.*

ALBERT II, dit *le Grave & le Magnanime*, (*Hist. d'Allem. & de Hong.*) successeur de Sigismond, empereur, roi de Hongrie & de Boheme. Tableau de son regne. *Suppl.* I. 252. *a.*

ALBERT II. Observations sur son regne. VIII. 285. *b.*

ALBERT *de Meklembourg*, (*Hist. de Suede.*) roi de Suede. Principaux événemens de son regne. *Suppl.* I. 252. *a.*

ALBERT, *Jean*, (*Hist. de Pologn.*) roi de Pologne. Principaux événemens de son regne. Caractere de ce prince. *Suppl.* I. 253. *a.*

ALBERT LE GRAND, observations sur ce savant & sur ses ouvrages. III. 429. *b.* IX. 326. *b.* XI. 952. *b.* XIV. 773. *b.*

ALBERT, évêque de Liege. Sa mort prédite par les sorts. XV. 380. *a.*

ALBERTET, poëte provençal. XV. 229. *b.*

ALBERTI, (*Salomon*) anatomiste. *Suppl.* I. 395. *b.* Physiologiste. *Suppl.* IV. 355. *a.*

ALBESIE, (*Hist. anc.*) nom de certains boucliers dont se servoient les Albiens, peuple de la nation des Marses. On les appelloit aussi *Decumana* à cause de leur étendue. *Suppl.* I. 254. *a.*

ALBI, (*Géogr.*) trois villes de ce nom: l'une capitale de l'Albigeois dans le haut Languedoc. *Suppl.* I. 254. *a.* L'autre dans le Genevois, province de Savoie. La troisieme dans le royaume de Naples. Diverses observations sur chacune d'elles. *Ibid.* *b.*

ALBIGEOIS, (*Hist. eccl.*) secte du douzieme siecle, qui a tiré son nom de la ville d'Albi en Languedoc, & qui avoit pris naissance en Bulgarie. Erreurs des Albigeois. 1°. Ils admettoient deux principes. 2°. Deux Christs. 3°. Ils nioient la résurrection. 4°. Ils condamnoient les sacremens. Ils se distinguoient en parfaits & en croyans. Conciles qui les condam-

nerent. I. 245. *b*. La puissance temporelle employée pendant dix-huit ans pour les terrasser. Ils se joignirent ensuite aux Vaudois, puis aux Calvinistes. Exécution de Cabrieres & de Mérindol. Les Vaudois n'ont jamais adopté leurs opinions. Auteurs à consulter. *Ibid*. 246. *a*.

ALBIGEOIS, (*Géogr.*) canton du haut Languedoc. Ses productions. Ses principaux lieux. *Suppl*. I. 254. *b*.

ALBIGEOIS, prenoient le nom de bons hommes. II. 329. *a*. Cérémonie appellée *Consolation*, que quelques Albigeois pratiquoient. IV. 48. *b*. Croisade formée contr'eux. *Ibid*. 505. *a*. Erection du tribunal de l'inquisition contre les Albigeois. VIII. 773. *a*, *b*. Leur persécution. *Suppl*. III. 608. *a*. *Voyez* l'article *Vaudois*.

ALBIGNI, (*Géogr. & Hist. anc.*) village près de Lyon, qu'on croit avoir tiré son nom du long séjour qu'y avoient fait les troupes d'Albin. Cet Albin combat pour l'empire contre l'empereur Severe. Monument que les Lyonnois, attachés à la fortune d'Albin, consacrent à Jupiter. *Suppl*. I. 254. *b*.

ALBINOS, (*Géogr.*) peuples singuliers en Afrique. Leur description. Ils sont regardés comme une variété de l'espece humaine qu'on pourroit perfectionner, si on l'associoit à d'autres hommes plus robustes & plus perfectionnés. *Suppl*. I. 255. *a*.

ALBINOS, negres blancs. XI. 79. *a*, *b*.

ALBINUS, (*Chrétien-Bernard*) anatomiste. *Suppl*. I. 406. *b*.

ALBINUS, sa piété envers les vestales. XVII. 213. *a*, *b*.

ALBINUS, (*Bernard Sigefroi*) anatomiste. *Suppl*. I. 406. *a*. Ses injections. *Suppl*. III. 602. *a*. Physiologiste. *Suppl*. IV. 356. *a*.

ALBION, conjecture sur l'origine de ce nom donné à l'Angleterre. VII. 950. *a*.

ALBIZZI, *Voyez* PISE, (*Barthelemi de*) XII. 657. *a*, *b*.

ALBOIN, fondateur du royaume des Lombards en Italie. IX. 681. *b*.

ALBORA, (*Médec.*) espece de gale. Signes & remedes de cette maladie. I. 246. *a*.

ALBOURS, (*Géogr.*) montagne près du mont Taurus; le plus fameux volcan que l'on connoisse dans les isles de l'océan Indien. *Suppl*. I. 255. *a*.

ALBRECHT, (*J. MelchiorFréderic*) physiologiste. *Suppl*. IV. 361. *b*.

ALBRET, observations sur Jeanne d'Albret, mere de Henri le Grand. XII. 192. *a*.

ALBUCASIS, médecin Arabe. X. 278. *b*. Sa doctrine sur la saignée. XIV. 503. *a*.

ALBUGINÉE, (*Anat.*) troisieme des tuniques propres du testicule. Sa description. *Suppl*. I. 255. *a*.

ALBUGINÉE, maladies de cette partie de l'œil. XVII. 570. *a*.

ALBUGO, ou *Leucoma*, (*Chirur.*) tache blanche sur la cornée de l'œil. Il faut distinguer l'albugo des cicatrices de la cornée. Remedes. I. 246. *b*.

ALBULA, *voyez* TIBRE.

ALBUM, (*Ant. rom. & Hist. mod.*) tableau sur lequel on écrivoit. *Album prætoris*. *Album decurionum*. *Suppl*. I. 255. *b*. *Album*, livre blanc dont les négocians & les voyageurs se servent. *&c*. *Suppl*. I. 255. *b*.

ALBUM *græcum*, espece de remede. Sa préparation. III. 331. *b*.

ALBUMINEUX, (*Physiol.*) suc albumineux dans le corps des animaux. Propriétés singulieres de cette espece d'huile. I. 246. *b*.

ALBUMINEUX, (*Anat.*) la lymphe, humeur albumineuse. Caractere de cette humeur. Causes de son épaississement. C'est la lymphe épaissie qui forme les polypes, la couenne du sang; qui ferme l'ouverture d'une artere, dont elle sort avec le sang. Son analyse chymique. *Suppl*. I. 255. *b*.

ALBUMINEUX, préparation des humeurs albumineuses. *Suppl*. IV. 759. *b*. 761. *a*. *Voyez* LYMPHE.

ALBUNÉE, nom d'un bois, d'une fontaine & d'une divinité de Tibur. XVI. 317. *a*.

ALCAÇAR, (*Géogr.*) *Alcaçar d'Osal*, petite ville de Portugal. *Alcaçar Quivir*, ville d'Afrique. *Alcaçar de guete*, ville d'Espagne. *Suppl*. I. 256. *a*.

ALCAIQUES, (*Littérat.*) vers alcaïques. On en distingue quatre especes. I. 247. *a*. Ode alcaïque. *Ibid*. *b*.

ALCALA, bibliotheque de Ximenès à Alcala. II. 236. *a*.

ALCAMENE, (*Hist. de Sparte*) petit-fils d'Archelaüs, roi de Sparte. Tableau de son regne. *Suppl*. I. 256. *a*.

ALCAMENE, Athénien, sculpteur. XIV. 816. *b*.

ALCANA, (*Bot.*) couleurs que l'alcana ou troesne d'Egypte fournit à la teinture. Huile tirée de ses baies. I. 247. *b*.

ALCANA, poudre faite avec sa feuille. Ses usages au levant. IX. 132. *b*.

ALCANNA, (*Médec.*) le kenna des Turcs & des Maures. Ses usages. I. 247. *b*.

ALCANNA, (*Botan.*) arbrisseau de la famille des cistes. Figures qu'on en a données. *Suppl*. 256. *a*. Ses différens noms. Sa description. *Ibid*. *b*. Ses qualités. Propriété qu'il a de teindre en rouge les parties solides des corps vivans. Usage qu'en font les peuples d'Egypte, de Perse & du Sénégal. Commerce de cette plante & de ses produits. *Ibid*. 257. *a*. Sa culture. Il n'est pas douteux que l'alcanna ne soit le cyprus des anciens, & l'hacopher dont il est parlé dans l'Écriture sainte. *Ibid*. *b*.

ALCANTARA, (*Hist. mod.*) ancien ordre militaire en Espagne. I. 247. *a*. Les chevaliers d'alcantara portoient auparavant le nom de *chevaliers du Poirier*. Pourquoi ils changerent de nom. La maitrise de cet ordre unie à la couronne par Ferdinand & Isabelle. Autres observations sur cet ordre. I. 248. *a*.

ALCANTARA, (*Géogr. Hist. mod.*) 1°. petite ville d'Espagne dans l'Estramadure. 2°. Ordre militaire en Espagne. Croix de cet ordre. *Suppl*. I. 257. *b*.

Alcantara, pont que les Romains bâtirent dans cette ville. XIII. 71. *b*.

ALCASAR, (*Louis de*) XV. 133. *b*.

ALCATHÉES, (*Myth.*) fêtes célébrées à Micènes en l'honneur d'Alcathoüs, fils de Pélops. I. 248. *a*.

AL-CATIPF ou *El-katif*, (*Géogr.*) ville de l'Arabie déserte. Canal par lequel elle communique avec la mer. Autres observations. *Suppl*. I. 258. *a*.

ALCATRAZ, *Ornith.*) *Voyez* CALAO.

ALCÉ, (*Hist. nat.*) différentes descriptions qu'on a données de cet animal quadrupede. Il paroît que l'alcé est le même que l'élan. I. 248. *a*.

ALCEA *indica*, *voyez* BAMIA.

ALCÉE, poëte de Mytilene. X. 926. *a*, *b*.

ALCESTE, (*Myth.*) fille de Pelias & d'Anaxabie. Son Histoire. *Suppl*. I. 258. *a*.

ALCHYMIE, ses opérations ont quelque chose d'admirable & de mystérieux. Antiquité de cette science. Étymologie du mot *Alchymie*. I. 248. *b*. Le premier auteur qui parle de faire de l'or est Zozime, qui vivoit au commencement du cinquieme siecle. Geber, auteur Arabe, est le premier qui a parlé du remede universel. Pourquoi, selon Suidas, on ne trouve point de monument plus ancien de l'alchymie. La théorie de la pierre philosophale expliquée dans la table d'Hermès. Essais de Caligula pour tirer de l'or de l'orpiment. La chymie peut avoir été portée autrefois à un haut point de perfection. Ce qui s'oppose aux progrès de l'alchymie & de la chymie. Auteurs d'alchymie. I. 249. *a*.

ALCHYMIE, elle doit sa naissance à l'Egypte. III. 425. *b*. L'histoire de cette prétendue science se trouve liée avec celle de la chymie. 421. *a*, *b*. &c. L'influence des astres rétablie dans l'alchymie par Urbain Hierne. VIII. 732. *b*. André Libavius, zélé défenseur de l'alchymie. III. 432. *b*. Ses ouvrages sur l'alchymie. *Ibid*. *Voyez* HERMÉTIQUE. VIII. 169. *b*. &c.

ALCHYMISTE, comparaison de l'alchymie avec la poësie. Distinction des alchymistes en vrais & en faux. I. 249. *b*.

ALCHYMISTE, prétendu secret des alchymistes pour rajeunir les hommes & les animaux. XIII. 762. *b*. &c. L'influence des astres sur le corps humain & sur les métaux, admise par les alchymistes. VIII. 731. *a*, *b*. Vertus médicinales qu'ils attribuerent aux métaux. *Ibid*. *a*. Ouvrages de Beccher sur l'alchimie. III. 435. *a*. — *Voyez* ADEPTES.

ALCIBIADE, (*Hist. des Athèn.*) caractere de ce prince Athénien. Principaux événemens de sa vie. *Suppl*. I. 258. *b*.

ALCIBIADE, célebre Athénien. *Suppl*. I. 675. *b*. 676. *a*. Ce qu'il dit à Périclès qui se disposoit à rendre ses comptes. X. 317. *b*. Discorde entre Alcibiade & Nicias. XI. 694. *a*. Cause de sa condamnation par les Athéniens. X. 923. *a*. Lieu de son tombeau. 317. *b*.

ALCIDE, (*Myth.*) ou Hercule. *Suppl*. I. 260. *a*. Diodore compte trois Hercules; un Egyptien, un Crétois & un Thébain. Cicéron en compte six. L'auteur de cet article prenant quelque chose de ces deux écrivains, & les corrigeant l'un par l'autre, en distingue cinq: l'Egyptien, l'Africain, le Tyrien, le Crétois & le Thébain. Détails sur ces différens personnages. *Ibid*. *b*.

ALCINOUS, (*Myth.*) roi des Phéaciens dans l'isle de Corcyre, aujourd'hui Corfou. Mœurs de ces peuples. Admirables jardins d'Alcinoüs. *Suppl*. I. 261. *a*.

ALCINOUS, roi de Phæacie. Mœurs de ses courtisans. XII. 481. *b*.

ALCMAER, (*Géogr.*) ville des provinces-unies. Son rang entre les villes de la Nord-Hollande. Sa description. Ses révolutions. Productions de son territoire. *Suppl*. I. 261. *a*.

ALCMAN, poëte né à Sardes. XIV. 655. *a*.

ALCMANON, physiologiste. Son ouvrage. *Suppl*. IV. 344. *b*.

ALCMENE, (*Myth. Arts du Dessin. Peint.*) On voit sur un vase étrusque dessiné, *fig. I. pl. 3. d'antiquités* dans le *Supplément*, une parodie des amours de Jupiter & d'Alcmene; composition estimée une des plus savantes que l'on connoisse, & en même temps des plus comiques. Description de cet ouvrage. *Suppl*. I. 261. *a*.

ALCMEON, disciple de Pythagore. Sa philosophie. XIII.

qu'il trouva dans le château de Suze. XIII. 246. *a*. Divers pays conquis par ce prince. IX. 788. *b*. Lettre qu'il écrivit à Aristote, après la conquête de l'Asie. 410. *b*. Moyens qu'il fournit à ce philosophe, de perfectionner ses connoissances dans l'histoire naturelle. I. 411. *b*. Réponse de Sérapis à ceux qui le consulterent sur la maladie d'Alexandre à Babylone. XI. 540. *a*. Ses funérailles. VII. 369. *a*, *b*. Ses épitaphes. V. 817. *a*. Réflexions sur son caractere. Sa politique admirable. VII. 911. *b*. 912. *a*. Mépris qu'il faisoit de la distinction des jours heureux & malheureux. VIII. 892. *b*. Sa sobriété avant ses conquêtes. VII. 754. *b*. Vénération que les Macriens avoient pour lui. XV. 867. *b*. Ingénieurs qui l'accompagnoient dans ses expéditions. VII. 609. *a*. Son goût pour la chasse. XVI. 917. *a*. Edit qu'il publia en faveur de l'hospitalité & des gens de bien de tout pays. VIII. 315. *a*. Complaisance des oracles pour Alexandre. XI. 533. *a*, *b*. Réponse que lui fit la prêtresse de Delphes. 534. *a*. Celle de l'oracle de Jupiter Ammon. VIII. 35. *b*. Juste estimation de la grandeur de ce prince. VII. 856. *a*. Caractere de sa physionomie. *Suppl.* II. 229. *b*.

ALEXANDRE *de Paphlagonie*, (*Hist. anc.*) célebre imposteur qui étonna le vulgaire par de prétendus prodiges. Histoire de ses impostures. *Suppl.* I. 272. *a*. Le nom d'*Alexandre* déshonoré par d'autres imposteurs. Aventurier de ce nom, qui se dit le fils de Persée. *Ibid.* 273. *a*.

ALEXANDRE, *tyran de Phérès*, (*Hist. de Grece*) histoire de sa vie. *Suppl.* I. 273. *a*.

ALEXANDRE *Sévere*; il consulte les sorts de Virgile, qui lui prédirent son élévation à l'empire. XV. 378. *b*. Traits qui le caractérisent. XVII. 864. *a*. 865. *a*. Grandeur & force prodigieuse de cet empereur. II. 390. *b*. Cirque qui porte son nom. III. 476. *b*.

ALEXANDRE III, pape, établit l'inquisition en France. VIII. 774. *a*. Interdit qu'il prononce sur l'Angleterre. 816. *a*. Observations sur ce pape. XV. 177. *b*.

ALEXANDRE VI, sa patrie; son caractere. XVI. 812. *b*. Ligne de marcation qu'il établit pour le partage des Indes entre les Espagnols & les Portugais. IX. 525. *a*. *Suppl.* I. 353. *b*. Indulgences vendues par ce pape. VIII. 690. *b*.

ALEXANDRE VII. *Voyez* XV. 177. *b*. ALEXANDRE VIII. *Voyez* XVII. 7. *a*.

ALEXANDRE, (*Hist. de Pologne*) roi de Pologne, fils de Casimir IV. Précis de son regne. *Suppl.* I. 273. *b*.

ALEXANDRE, (*Hist. de Pologne*) fils de Jean Sobieski. Singulier trait de contradiction dans la vie de ce prince. *Suppl.* I. 274. *a*.

ALEXANDRE FARNÈSE, duc de Parme; siege qu'il fit d'Anvers. IX. 795. *b*. 796. *a*, *b*. &c.

ALEXANDRE TRALLIAN, médecin. X. 278. *b*. Sa doctrine sur la saignée. XIV. 502. *b*.

ALEXANDRE DE PLEURON, poëte & grammairien. XII. 765. *a*.

ALEXANDRE, (*le P.*) sa pendule à équation. V. 858. *a*. Sa pendule pour le tems vrai seulement. 862. *b*.

ALEXANDRE, (*Guillaume*) physiologiste. *Suppl.* IV. 364. *b*.

ALEXANDRE, maître écrivain. IX. 908. *b*.

ALEXANDRETTE; défense d'aller d'Alexandrette à Alep autrement qu'à cheval. I. 254. *a*.

ALEXANDRIE *d'Egypte*. Son origine. *Suppl.* I. 268. *b*. Les différens quartiers de cette ville appellés *Laures*. IX. 315. *b*. Son musée. X. 893. *b*. 894. *a*. Son phare. XII. 488. *a*, *b*. 493. *b*. Sa bibliotheque: histoire de cet établissement. II. 230. *a*. XII. 485. *b*. 502. *a*. IX. 866. *a*. Son temple de Sérapis. XV. 78. *a*, *b*. 79. *a*, *b*. Lieu d'Alexandrie appellé *Phiale*. XII. 501. *a*. Ses monnoies. X. 651. *a*, *b*. 652. *a*. Paroisses de cette ville, du tems de Constantin. XII. 75. *a*. Les juifs attirés dans Alexandrie, sous Ptolomée Soter. XV. 68. *b*. Principaux arts qu'on y exerçoit. XI. 849. *a*. Sa navigation & son commerce. 54. *b*. 55. *a*. Patriarchat d'Alexandrie. XII. 175. *a*. Cathéchistes de son école. II. 773. *b*.

ALEXANDRIE, dite *Alexandrie de la paille*. (*Géogr.*) Origine & révolutions de cette ville du Milanez. Pourquoi elle reçut le nom d'Alexandrie *de la paille*. Description de cette ville. Ses foires. *Suppl.* I. 274. *a*.

ALEXANDRIE, (*Géogr.*) ville qu'Alexandre-le-Grand fit bâtir près du Tanaïs. *Suppl.* I. 274. *a*. Autre Alexandrie en Suziane. *Ibid.* *b*.

Alexandrie non loin du Tanaïs, son origine. *Suppl.* I. 270. *b*.

ALEXANDRIN, (*Géogr.*) petit quartier du Milanez. Sa capitale nommée *Alexandrie de la paille*. *Suppl.* I. 274. *b*.

ALEXANDRIN, (*Poésie franç.*) sorte de vers françois. I. 256. *a*. Le nombre & la gravité forment son caractere. Pourquoi ce vers fut nommé *Alexandrin*. *Ibid.* *b*.

ALEXANDRIN, (*Belles-lettr. Poésie*) observation sur ce qui est dit dans l'Encyclopédie, que le vers alexandrin françois répond au vers hexametre latin. Son rapport avec le vers asclépiade. Causes de la monotonie de nos grands vers. Quel seroit le moyen de la corriger. *Suppl.* I. 274. *b*.

Alexandrin, *vers*. XVII. 160. Son hémistiche. VIII. 113. *b*. Pourquoi on a donné douze syllabes à cette sorte de vers. V. 830. *a*. Enjambement dans les vers alexandrins. V. 689. *b*.

ALEXAS, (*Hist. des juifs*) troisieme mari de Salomé, sœur d'Hérode-le-Grand. Eloge qu'il mérite. *Suppl.* I. 274. *b*.

ALEXIA, circonvallation de César à Alexia. III. 465. *a*.

ALEXINUS, philosophe de la secte mégarique. X. 305. *a*.

ALEXION, regrets de Cicéron, sur la mort de ce médecin. X. 278. *b*.

ALEXIPHARMAQUES, (*Médec.*) qualité de ces remedes. Leurs effets. Etymologie du mot. I. 256. *b*. Précautions avec lesquelles il faut les administrer. *Ibid.* 257. *a*. 1°. Ils doivent être proscrits dans les inflammations & irritations trop grandes: 2°. Toutes les fois que le mouvement des liquides est déja trop grand. 3°. Lorsqu'on auroit à craindre de faire passer les impuretés des premieres voies dans les petits vaisseaux. 4°. Il faut les tempérer par la douceur des délayans & des calmans. 5°. Il faut s'en abstenir si la sueur est à craindre. 6°. Lors même que la sueur est nécessaire, il faut les faire précéder par les délayans & les apéritifs légers. 7°. Autres circonstances où il faut les éviter. Alexipharmaques qui se trouvent dans les trois regnes. *Ibid.* *b*. Alexipharmaques composés. Il n'y a point de différence entre les alexiteres & les alexipharmaques. *Ibid.* 258. *a*.

ALEXIPHARMAQUES, (*Médecine*) de l'abus de ces remedes dans les maladies aiguës. *Suppl.* I. 274. *b*. Révolutions dans la médecine. Différentes méthodes curatives qui ont succédé les unes aux autres. Abus des spécifiques qu'on supposoit appropriés à chaque espece de maladie ou de lésion. Cet abus ne doit pas nous les faire rejetter entiérement.

Maniere dont les alexipharmaques agissent. *Suppl.* I. 275. *a*. De la maniere de les employer, & des cas auxquels ils sont appropriés. *Ibid.* *b*.

Alexipharmaques. Remedes ainsi nommés par les anciens. *Suppl.* IV. 460. *a*.

ALEXIPPE, médecin. X. 279. *a*.

ALEXIS *Micaclovitz*. Observations sur le regne de ce czar. XIV. 445. *a*.

ALEXITERES, (*médec.*) eau de lait alexitere. Trochisques alexiteres. Propriétés de ces remedes. I. 258. *a*.

Alexiteres, différence entre ces remedes & ceux qu'on appelle *alexipharmaques*. Le nom d'alexiteres donné par quelques modernes aux amulettes & aux charmes. *Suppl.* I. 275. *b*.

ALEYUT, (*Géogr.*) île de ce nom au nord de Kamtschatka. *Suppl.* I. 639. *b*.

AL-FARABE, philosophe arabe. XIV 665. *a*.

ALFATAK, *forêt d'* (*Géogr.*) en Afrique. *Suppl.* I. 86. *a*.

ALFEZ, (*Isaac*) rabbin. VII. 982. *a*.

ALFON, (*Hist. du Nord*) fils de Sigard, roi de Danemarck. Histoire de ce prince. *Suppl.* I. 276. *a*. *Voyez* ALVILDE.

ALFRED-LE-GRAND, (*Hist. d'Anglet.*) le plus illustre des rois, le plus sage & le plus éclairé des législateurs. Tableau de son regne. Evénemens qui l'agiterent. Sagesse de ses loix & de ses institutions. Portrait de ce prince. *Suppl.* I. 276. *a*.

Alfred, roi d'Angleterre. Division de l'Angleterre par ce roi. IX. 403. *a*. On lui attribue l'invention des lanternes de corne. 277. *a*. Détails sur ses loix. XVII. 587. *a*, *b*. &c. Comment il travailla à les faire observer. IX. 655. *b*. Observations sur son caractere, son regne & sa vie. XVII. 586. *a*, *b*. — 589. *a*.

ALFRED, philosophe scholastique. XIV. 773. *a*.

ALGALIE, (*Chir.*) tuyau d'argent qu'on introduit dans la vessie. Sa description. Inconvéniens de cette sonde. Comment on y remédie. Sondes flexibles dont on se sert lorsqu'on est obligé de laisser une algalie dans la vessie. Inconvénient auquel leur structure les rend sujettes. Algalie tournée en S, dont M. Petit se sert pour la vessie. I. 258. *b*. Algalies des femmes. Celles dont on se sert pour faire des injections dans la vessie. *Ibid.* 259. *a*.

ALGARDE, sculpteur italien. XIV. 829. *a*.

ALGAROTH, poudre d'algaroth. I. 509. *a*. X. 376. *b*.

ALGAROTTI, (*le comte*) analyse de son essai sur l'académie de France à Rome. *Suppl.* I. 90. *a*, *b*. &c.

ALGARVE *ou* ALGARBE, (*Géogr.*) province de Portugal, à laquelle on donnoit autrefois le nom de *royaume*. Son étendue. Ses productions. Sa population. Nombre des villes, bourgs & paroisses qu'elle renferme. *Suppl.* I. 279. *a*.

ALGAZEL, philosophe arabe. XIV. 666. *b*.

ALGEBRE, (*Math. Arithm.*) étymologie de ce mot. I. 259. *a*. Elle a deux parties; le calcul des grandeurs, & l'usage de ce calcul, pour la solution des problêmes. Divers noms qu'elle a reçus. Maniere de procéder en algebre. Deux algebres; la numérale & la littérale ou la nouvelle, autrement dite *spécieuse*. Universalité de ses usages. Explication des lettres qu'on y emploie. *Ibid.* *b*. De l'origine de cet art. Comment il nous est parvenu. Premier livre qui en traite, imprimé en 1494. Auteurs qui ont suivi. *Ibid.* 260. *a*. Extrait d'une dissertation de l'abbé de Gua, sur l'histoire de l'algebre. Eloge de François Viete: ses découvertes en algebre. *Ibid.* *b*. Ouvrage d'Harriot, sur l'art de l'analyse. Degré de perfection où

Descartes porta l'algebre & l'analyse. *Ibid.* 261. *a.* L'application de l'analyse à la géométrie appartient presqu'entiérement à Descartes. *Ibid. b.* Quoique Newton fût né dans un tems où l'analyse paroissoit presque parfaite, un si grand génie ne pouvoit manquer d'y ajouter encore, comme il l'a fait dans son arithmétique universelle. Autres traités dans lesquels il a fait l'application de l'analyse à la géométrie. Les élémens de l'algebre furent compilés & publiés par Kersey en 1671. Additions faites en divers tems à cet ouvrage. Autres traités sur le même sujet, où se trouve l'application de l'algebre à la géométrie. *Ibid.* 262. *a.* Autre usage de l'algebre pour le calcul des infinis. *Ibid. b.* Voyez *Arithmétique universelle, application de l'algebre à la géométrie.*

Algebre. Origine de l'algebre. I. v. vj. Son état chez les anciens. I. 677. *b.* IV. 1014. *b.* Différence entre l'algebre & l'analyse. VII. 637. *b.* On peut appeller l'algebre géométrie symbolique ou métaphysique. *Ibid.* On lui donne le nom d'arithmétique spécieuse. XV. 442. *b.* Explication des caracteres algébriques. II. 648. *a.* Notion générale de l'algebre & de ses opérations. I. 675. *b.* — 678. *b.* Méthode qu'on suit pour la solution des problêmes. XIII. 748. *b.* Equations algébriques. V. 842. *a*, *b.* Formules algebriques. VII. 183. *b.* Elémens d'algebre de M. Clairaut. V. 497. *b.* De l'application de l'algebre à la géométrie élémentaire. VII. 637. *a.* Application de la géométrie à l'algebre. I. 551. *b.* Abus de l'application de l'algebre à la physique. I. vij.

ALGER, des algeriens & de leur commerce. II. 69. *b.* Dey d'Alger. IV. 925. *a*, *b.* Gouverneur des provinces d'Alger. II. 219. *b.* Des grades militaires chez les algériens. XI. 447. *b.* Bâtimens où l'on rend la justice, & où l'on traite des affaires des provinces. *Suppl.* IV. 719. *a.*

ALGIDE, *fievre.* VI. 723. *a.*

ALGONQUINS, idée que ces peuples ont de l'être suprême. X. 485. *b.* Leur doctrine & leurs pratiques par rapport à ces génies tutélaires, qu'ils appellent *manitous.* 41. *a.* Divination qu'ils pratiquent par la cendre. XVI. 144. *b.*

ALHAGI, (*Botan.*) description de cette plante. Manne qu'on en retire. Lieux où elle croit. Propriété de ses feuilles & de ses fleurs. I. 263. *a.*

ALHAGINE, *manne.* X. 44. *a.*

ALHANDAL, trochisques alhandal. III. 657. *b.*

ALI, (*Hist. des calif. Hist. des sect. relig.*) cousin-germain de Mahomet, qui, dans la suite, le choisit pour son gendre. Oppositions continuelles qui l'empêchent de parvenir au califat. Sa mort. Son portrait. Respect qu'inspire sa mémoire, poussé jusqu'à l'idolâtrie. Sectateurs d'Ali. Qualifications pompeuses qu'ils lui donnent. Sentences qu'il a écrites. Son commentaire de l'alcoran. *Suppl.* I. 279. *a.*

Ali, (*Mahométisme.*) observations sur la secte d'Ali. XIV. 763. *b.* Sa doctrine. XV. 142. *a*, *b.* Introduction de cette secte en Perse. XII. 418. *a.* Grand-prêtre établi sur elle dans ce royaume. XIV. 887. *a.* Histoire d'Ali. IX. 866. *a. Suppl.* II. 126. *b.* Culte que lui rendoient les Gholaites. *Suppl.* I. 17. *b.*

Ali, (*Moulla Scherefeddin*) auteur qui a écrit l'histoire des conquêtes de Tamerlan. XVII. 668. *a.*

ALICA, (*Litt.*) espece de nourriture dont il est beaucoup parlé chez les anciens, & cependant peu connue des modernes. L'auteur rapporte ici la plupart des passages où il en est fait mention. I. 263. *b.*

ALIÉNATION, (*Jurisp.*) diverses observations & maximes de droit sur les aliénations. I. 264. *a.*

Aliénation, (*Droit politiq.*) réflexions contre le prétendu pouvoir d'aliéner la couronne. XIV. 418. *b.* Inaliénabilité du domaine. V. 22. *b.* IX. 667. *b.* Comment il peut être aliéné. V. 24. *b.* Ensaisinement des actes d'aliénation de biens domaniaux. V. 708. *b.* Voyez Engagement *du domaine.* 677. *a*, *b.* Aliénations considérées comme une des ressources que les finances procurent. VI. 813. *b.*

Aliénation, (*Jurisp.*) différentes sortes d'aliénations comprises sous le nom de vente. XVII. 24. *b.* Aliénation dite abaliénation. I. 8. *b.* Sorte d'aliénation appellée amortissement. 367. *a.* Chambre des aliénations faites par les gens de mainmorte. III. 46. *b.* Les biens de la famille ne doivent s'aliéner que le moins qu'il est possible. V. 344. *b.* Remploi des biens aliénés. XIV. 100. *b.* De l'aliénation des biens de l'église. V. 423. *b.* & de ceux des fabriques en particulier. VI. 351. *a.*

ALIGNER, (*Architect.*) réduire plusieurs corps à une même saillie. I. 264. *b.*

Aligner, (*Jardin.*) description de la maniere de tracer sur le terrein des lignes pour former des allées, des parterres, des bosquets, des quinconces, & autres pieces. I. 264. *b.*

ALIGNEMENT en quinconce. XIII. 714. *b.*

ALIGNOUET, (*Outil*) instrument dont on se sert dans la fabrication des ardoises. Description & usage de cet outil. I. 264. *b.*

ALIMENS, (*en Droit*) signifient toutes les nécessités de la vie, & souvent même une pension destinée à fournir à quelqu'un ses besoins. I. 264. *b.* A qui les alimens sont dus, & par qui. Regles de jurisprudence sur cet objet. *Ibid.* 265. *a*,

Alimens, (*Jurisp.*) les enfans doivent les alimens à leurs ascendans qui sont dans l'indigence. V. 654. *b.* Donation alimentaire. 48. *a.*

Alimens, (*Médecine*) considérés sous deux points de vue. I. *Des alimens considérés comme cause de maladies.* 1°. Leur quantité trop grande; 2°. leurs qualités vicieuses: ces qualités sont: I. 265. *a.* l'alkalescence, l'acidité, la qualité rance, les salures, la viscosité & glutinosité; 3°. le tems où l'on prend les alimens, peut influer sur leur altération. Cure des maladies dont la cause est produite par les alimens. *Ibid. b.* Tout aliment en général peut avoir des qualités ou contraires ou favorables à la santé de celui qui se porte le mieux. Tels alimens qu'on soupçonneroit le moins de contenir des œufs d'insectes, en sont imprégnés. *Ibid.* 266. *a.* II. *Alimens considérés comme remedes.* Alimens les plus convenables à un malade. Procédés de M. Geoffroi le cadet, par lesquels il a fait l'analyse des viandes qui sont le plus d'usage. *Ibid. b.* & 267. *a.* Table du produit de ses expériences sur la chair de bœuf, celle de veau, celle de mouton, celle de poulet, de coq, de chapon, de pigeon, de faisan, de perdrix, de poulet-d'inde. *Ibid. b.*

Alimens, matieres alimenteuses. XI. 261. *b.* &c. Des alimens tirés des plantes. *Suppl.* II. 31. *a.* Espece de sel que la plupart des alimens renferment dans leur substance. XI. 289. *b.* Influence de la nature des alimens sur la figure des parties de l'animal. *Suppl.* I. 135. *b.* Alimens convenables aux enfans: *voyez* ce dernier mot. Ce sont les substances farineuses qui fournissent l'aliment principal des hommes & d'un grand nombre d'animaux. VI. 412. *a.* Différentes sortes de plantes farineuses employées pour la nourriture chez différens peuples. *Ibid. b.* Poudre alimenteuse qui nourrit un adulte, & le met en état de soutenir des travaux pénibles, à la dose de six onces par jour. *Ibid.* Du choix des alimens pour la santé. VIII. 386. *b.* XI. 220. *b.* 221. *a*, *b.* 263. *a*, *b.* Alimens les plus propres à servir à la conservation individuelle. 289. *a.* Comment on peut juger que l'on n'a pris dans un repas que la nourriture convenable. 222. *a.* Les animaux sauvages fournissent une meilleure nourriture que les domestiques. XIV. 728. *b.* Les alimens n'échauffent que par leur assaisonnement. V. 244. *a.* Danger de se nourrir d'alimens trop chauds par le feu. *Suppl.* II. 35. *a.* En quoi consiste la méthode de conserver les alimens. IV. 538. *b.* 539. *a.* Art de rendre les alimens des deux regnes plus faciles à digérer. Bizarreries singulieres qu'on a observées par rapport à la qualité des alimens, que certains estomacs digerent préférablement à d'autres. IV. 1002. *a.* Des alimens indigestes. VIII. 676. *b.* 677. *a.* Effets bien reconnus de l'usage des alimens farineux non fermentés. VI. 413. *b.* Les habitans des pays chauds aiment les alimens de haut-goût. VIII. 70. *b.* Des alimens de mauvaise qualité, & qui n'incommodent pas, marquent une bonne constitution. VI. 376. *b.* L'excès des alimens fait dormir. XV. 332. *b.* Les alimens regardés dans certains cas comme cause d'épidémie. V. 788. *b.* Desir immodéré de certains alimens absurdes, nuisibles, &c. V. 735. *a*, *b.* Mauvais effets des alimens visqueux. XVII. 357. *b.* Agglutinans. I. 173. *b.* Alimens aqueux. I. 565. *a.* Alimens doux. V. 91. *a*, *b.* Alimens fortifians, *voyez* ce dernier mot. Des alimens par rapport aux malades. XIV. 14. *a. b.* &c. L'homme s'est accoutumé quelquefois à des alimens pour lesquels il devoit avoir naturellement de l'eloignement. *Suppl.* III. 247. *b.* Aucun aliment n'est vraiment salutaire, quand son odeur est désagréable. *Suppl.* IV. 104. *a.*

Aliment,) *Physiologie*) tentatives que les premiers hommes ont dû faire à leurs dépens, sur le choix des alimens. Essais qu'ont faits ceux qui se sont trouvés dans une nécessité pressante. I. 269. *b.*

Alimens, (*Hist.*) espece de nourriture des anciens, appellée *alica.* I. 263. *b.* Autre dite *alphita.* 297. *b.* Espece de bouillie des anciens appellée *griotte.* VII. 949. *b.* Sauce noire des Spartiates. XVII. 760. *a.* Mets les plus délicats des premiers romains. XIII. 565. *a.* 759. *a.* Ragoût nommé *calalou*, que les dames créoles préparent en Amérique. II. 539. *a.* Ragoût des dames créoles des Antilles, nommé *Coussecaye.* IV. 404. *a.* Espece de sauce que les grecs & les latins nommoient *garum.* I. 440. *a.* Aliment des Caraïbes, nommé *taumalin.* XV. 938. *a.* Différentes sortes de plantes employées chez les différens peuples en qualité d'alimens. VI. 412. *b.*

ALIMENTAIRE, (*Physiologie*) opinions des anciens médecins sur la composition des humeurs. Conduit alimentaire. Morgagni regarde tout le conduit alimantaire comme formant une seule glande. I. 269. *b.*

Alimentaires., (*Hist. anc.*) jeunes garçons & jeunes filles qu'on élevoit à Rome dans des lieux publics, comme cela se pratique à Paris, dans les hôpitaux de la Pitié, des Enfans-rouges, &c. Souvent on appelloit ces garçons & ces filles du nom des fondateurs & fondatrices de ces maisons. I. 270. *a.*

ALIQUANTES, (*Arithm.*) parties aliquantes d'une livre, ou vingt sols. I. 270. *b.*

ALIQUOTES, (*Arithm.*) parties aliquotes d'une livre, ou vingt sols. I. 270. *b.*

ALISE, (*Géogr. Hist.*) ancienne ville de Bourgogne, métropole des Gaules, & capitale des Mandubiens. Son antiquité. Quel étoit son emplacement. Cette ville prise par César. *Suppl.* I. 282. *a.* Elle fut rebâtie sous les empereurs. Voies romaines qui tendoient à Alise. Anciennes églises de cette ville. *Ibid. b.* Étymologie que Lemoine donne du nom d'Alise. Son état de décadence & de ruine dans le neuvieme siecle. Chapelle & eaux de sainte Reine. Population du bourg d'Alise. Commerce de ce lieu. Fête de sainte Reine. Établissement des cordeliers & d'un hôpital dans ce lieu. État présent du lieu où étoit bâtie l'ancienne ville d'Alise. Monumens d'antiquité qu'on y a trouvés. *Ibid. b.* 283. *a.*

ALISÉ, (*Physiq. & Marine*) vents alisés, vents de commerce, moussons. I. 270. *b.* Le vent proprement appellé *alisé*, regne toute l'année entre les tropiques, de l'est à l'ouest; mais il est sujet à quelques variations, suivant la saison. Ces vents sont si forts, que les vaisseaux traversent la mer du sud en dix semaines. Traités où l'on peut s'instruire avec plus de détail sur ces vents. Opinion singuliere du docteur Lister sur leur cause. I. 271. *a.* Autre systême du docteur Gordon. *Ibid. b.*

Alisé, vents alisés; étymologie du mot: ce qu'on entend par ces vents. VI. 50. *b. Suppl.* IV. 51. *a.* Leurs causes. VI. 905. *a.* XVII. 17. *b.* 18. *b. Voyez* MOUSSONS.

ALISMA, (*Botan.*) description de cette plante. Ses qualités en médecine. I. 271. *b.*

ALISO, (*Géogr.*) ce nom commun à une riviere (la riviere d'Alme) & à une forteresse dans le pays des Sicambres, aujourd'hui dans l'évêché de Paderborn. Aliso est le premier endroit de la Westphalie, où les romains se sont établis. Détermination de ce lieu. *Suppl.* I. 283. *b.*

ALITEUS, (*Mythol.*) article de l'Encyclopédie; lisez *Aliterius*: surnom donné à Jupiter & à Cerès. I. 283. *b.*

ALIX, (*l'ordre du Chapitre d'*) paroisse de Marsy-sur-Anse, en Lyonnois. Marque de l'ordre. Comment on est admis dans ce chapitre. *Suppl.* I. 283. *b.*

ALIZIER, (*Botan.*) ou sorbier sauvage. Ses autres noms. Caractere générique. Il est impossible d'assigner entre les aliziers, les nefliers, les sorbiers & les poiriers, des différences assez marquées & assez invariables, pour qu'on ne puisse pas les confondre. Il n'est presque pas une espece de tous ces genres, qui ne puisse se greffer sur toutes les autres. Détails sur ce sujet. *Suppl.* I. 284. *a.* Description de sept especes d'alizier. Observations de culture sur ces différens arbres. *Ibid. b.*

ALK, (*Ornith.*) oiseau aquatique de la Norwege. Ses différens noms; auteurs qui l'ont fait connoître. Sa description. *Suppl.* I. 283. *b.* Contrées qu'il fréquente. Lieux où il fait son nid. Sa nourriture. Il ne faut pas confondre cet oiseau avec le pingoin. *Ibid. a.*

ALKAHEST, (*Chymie*) menstrue ou dissolvant, qui, selon les alchymistes, résout entiérement les corps en leur matiere primitive. I. 271. *b.* Paracelse & Vanhelmont assurent l'existence de ce menstrue. Boyle en étoit si entêté, qu'il auroit mieux aimé posséder l'alkahest, que la pierre philosophale. L'idée d'un tel dissolvant n'est point absurde. Auteurs qui en ont traité. Origine du mot *alkahest*, que Paracelse a employé le premier. Quelques-uns l'ont cru formé de *alkali est.* Autres opinions sur l'étymologie de ce mot. I. 272. *a.* Autres termes employés pour exprimer ce dissolvant. Propriétés que lui attribue Vanhelmont. Celui-ci, avec Paracelse, regardoit l'eau comme l'instrument universel de la chymie & de la philosophie naturelle, la terre comme la base, & le feu comme la cause efficiente de toutes choses. Le caractere de l'alkahest est de changer & de dissoudre tous les corps sublunaires, excepté l'eau seule. De quelle maniere ces changemens arrivent. *Ibid. b.* Ce qu'il faut penser de ce menstrue universel. *Ibid.* 273. *a.*

ALKALESCENCE, (*Médecine*) de celle du sang. *Suppl.* IV. 724. *a. b.* 725. *a.*

ALKALI, (*Chymie*) tout sel dont les effets sont contraires à ceux des acides. Origine du mot. Il y a des matieres qui sont alkalines pour quelques corps, & acides pour d'autres. Les alkalis sont, ou fluides, ou solides; ou fixes, ou volatils. Comment on peut savoir si une matiere est alkaline. I. 273. *a.* Les alkalis se fondent au feu, & s'humectent à l'air. Les trois regnes en fournissent. *Natrum*, alkali fixe naturel, du genre minéral. Méthode de Tachenius, pour faire des alkalis fixes.

Le nitre fixe contient un peu de la partie grasse de la matiere inflammable avec laquelle on l'a fixé. I. 273. *a.* Il y a lieu de soupçonner que les alkalis sont gras au toucher par l'huile qui y est fixée. Les alkalis fixes sont en général plus forts que les volatils. Ceux des plantes sont composés d'une petite partie de la terre de la plante. Un alkali peut l'être plus ou moins, selon ce qu'il a d'acide concentré dans sa terre. Il ne faut pas lessiver les cendres des plantes avec l'eau chaude, pour en tirer les sels. *Ibid.* 274. *a.* Les alkalis volatils different entr'eux, comme les fixes different entr'eux. Les alkalis fixes sont des dissolvans des matieres grasses, & de puissans fondans. Les savons ne sont composés que d'alkalis & d'huiles joints ensemble. *Ibid. b.*

ALKALI, étymologie de ce mot. XIV. 906. *b.* Article sur les sels alkalis. 905. *b.* — 908. *a.* Propriétés communes aux acides & aux alkalis. 904. *a.* Comment se forment les sels alkalis. I. 98. Suivant les principes de Stahl, il n'y a point d'alkali volatil formé par la nature; mais tous les sels de cette espece se produisent par le feu ou par la putréfaction. XIII. 588. *a.* L'alkali volatil regardé mal-à-propos comme le produit caractéristique des substances animales. XVI. 870. *a.* Plantes qui contiennent le plus d'alkali. XVII. 127. *b.* L'alkali fixe considéré comme fondant. VI. 916. *a.* employé pour séparer le soufre de l'arsenic. *Suppl.* I. 582. *b.* Les terres alkalines mêlées avec la glaise entrent aisément en fusion. VII. 699. *b.* Les substances alkalines sont les seuls fondans pour les sables des verreries. XVII. 127. *a. b.* Alkali extemporané ou flux blanc. VI. 913. *a.*

Action des alkalis fixes sur le cuivre. IV. 546. *a.* De la dissolution du cuivre par l'alkali volatil. *Ibid.* Précipitation par les alkalis, d'un cuivre dissous dans un acide. *Ibid.* D'où dépend le succès de la dissolution du fer dans l'alkali fixe. X. 60. *a.* Les alkalis volatils, quoique produits par la putréfaction, ont le pouvoir de la retarder, de même que les alkalis fixes. XIII. 588. *b.* L'alkali fixe & l'acide vitriolique sont les substances qui ont le plus d'affinité avec l'eau. V. 190. *a.* Utilité en chymie du sel lixiviel, ou alkali fixe. II. 814. *b.* Utilité de ce sel pour blanchir le linge. *Ibid.* La chaux précipite les alkalis volatils, & peut être précipitée par eux. III. 263. *b.* Propriétés communes à la chaux & aux alkalis fixes salins. 264. *a.* Changement que la chaux opere sur les alkalis salins. 266. *a.* Pourquoi la chaux augmente la causticité des alkalis. *Suppl.* II. 275. *a.* Alkali fixe de tartre. XV. 927. *b.* Nature de l'alkali phlogistiqué. *Suppl.* III. 348. *a.* Comment on découvre l'alkali contenu dans l'eau. 474. *a.*

ALKALI *phlogistiqué*, *lessive sulfureuse*, ou, pour parler plus exactement, *alkali saturé de la matiere colorante du bleu de Prusse.* L'alkali prend, dans cette préparation, toutes les qualités d'un sel neutre. *Suppl.* I. 286. *a.* Il ne peut plus être attaqué par les acides, & ne cede qu'à l'action de quatre affinités réunies. Il précipite tous les métaux dissous, & ne précipite pas les terres. Utilité de la dissolution d'alun, que l'on emploie dans la formation du bleu de Prusse. Quel est le principe qui neutralise l'alkali, qui opere ces précipitations? la maniere dont on le prépare, en le calcinant avec des matieres inflammables, a fait penser que c'étoit simplement le phlogistique; mais l'auteur de cet article rapporte ici plusieurs observations, qui résistent aujourd'hui à cette opinion. *Ibid. b.*

ALKALIS fixes, considérés comme remedes. Leurs propriétés. Maniere de les employer. Si les alkalis sont des remedes, ils sont aussi cause de maladies. Causes de l'alkalescence des humeurs. I. 275. *a.* Il faut se défier d'une santé excessive. Les effets de l'abstinence plus difficiles à guérir que ceux de l'intempérance. Signes par lesquels se manifeste une putréfaction alkaline. *Ibid. b.* Cure des maladies causées par l'alkalescence des humeurs. *Ibid.* 276. *a.*

ALKALIS, (*Médec.*) propriétés des eaux distillées de plantes alkalines. V. 198. *a.* Les alkalis mis au rang des résolutifs externes les plus efficaces. XIV. 179. *a, b.* Alimens alkalins. I. 265. *b.* Acrimonie alkaline. III. 389. *a.* Eaux alkalines. *Suppl.* III. 417. *b.* Effets des alkalis fixes dans le sang, 805. *b.* & sur la chair. *Ibid.* & 806. *b.*

Alkali de Rotrou; *Alkalis* dulcifiés. I. 276. *b.*

ALKATIF, (*Géogr.*) cette ville enrichie par la pêche des perles. *Suppl.* I. 508. *a.*

ALKEKENGE, (*Botan.*) description de cette plante. Ses propriétés en médecine. Trochisques d'alkekenge. I. 276. *b.*

ALKERMÈS, graine d'écarlate. Confection alkermès. Sirop alkermès de Montpellier. I. 277. *a.*

Alkermès, confection alkermès. III. 847. *a, b.* Alkermès pour la teinture. XVI. 10. *a.* 18. *b*, &c. *Voyez* KERMÈS.

ALKINDI, philosophe Arabe. XIV. 665. *a.*

ALKOOL, (*Chym.*) matiere réduite en parties extrêmement subtiles. *Alkoolifer*, purifier & subtiliser. Etymologie de ce mot. *Voyez* ALCOHOL. I. 277. *a.*

AL-KOSSIR, *ou* COSSIR, (*Géogr.*) ville d'Egypte sur la mer rouge. Deux villes de ce nom; l'ancienne & la nouvelle. Stérilité des environs. *Suppl.* I. 286. *b.*

ALLA, (*Géogr.*) nom d'une ville du Trentin, & d'une riviere de Pologne. *Suppl.* I. 287. *a.*

ALLA, (*Musiq.*) Alla breve. Alla Capella. Alla francese. Alla polacca. Alla semi breve. Alla zoppa. Alla ottava. *Suppl.* I. 287. *a.*

ALLAIS *de Beaulieu*, maître écrivain. IX. 908. *a.*

ALLAITEMENT (*Médec & Chirurg.*) correspondance entre la matrice & les mammelles. Equilibre d'action & de réaction qui s'établit entre ces deux organes durant la grossesse. Causes de l'accouchement. *Suppl.* I. 287. *b.* Les mam-

melles ayant reçu à force de réagir, une diſpoſition extrême à l'action, elles tournent ſur elles l'action des autres organes; au point que les uns ceſſent tout-à-fait leurs fonctions, & les autres n'agiſſent qu'après que l'action a reflué des mammelles ſur eux. Eſpece de révolution dans l'économie animale après l'accouchement, d'où réſulte la fievre de lait. Comment la nature prévient les déſordres qu'entraineroit le refus que fait la mere de nourrir ſon enfant. *Ibid.* 288. *a.* En quoi conſiſtent ces déſordres. *Ibid. b.* La nourriture la plus conforme à la conſtitution de l'enfant eſt celle qui eſt préparée dans le corps de ſa mere, & qui afflue dans ſes mammelles. Des maux auxquels eſt expoſé un enfant qui en eſt privé. De la diſpoſition des enfans à prendre le caractere moral & les affections morbifiques de leurs nourrices. Le corps d'un nouveau né demande le lait d'une femme nouvellement accouchée. *Ibid.* 289. Inconvéniens qu'il y a de le faire jeûner d'abord après ſa naiſſance. *Ibid. b.* Théorie de l'excrétion du lait, tirée d'un ouvrage de M. de Bordeu. Méchaniſme de l'action de tetter. Autres cauſes qui font ſortir le lait des mammelles. *Ibid.* 290. *a.* Deux eſpeces d'obſtacles qui s'oppoſent au ſuccès de l'allaitement. Ceux qui proviennent de la mere, dépendent principalement de la mauvaiſe conformation de ſes mammelons. *Ibid. b.* Précautions à prendre pour donner aux mammelons la forme & la conſiſtance requiſes. *Ibid.* 291. *a.* Comment on s'aſſure que l'enfant ne tette pas à faux. Uſage des petits chiens appliqués aux mammelles de la nourrice pour la diſpoſer à être allaitée par ſon nourriſſon. Comment celui-ci doit être nourri pendant ce tems-là. Autres obſtacles à l'allaitement. Lorſque les femmes, qui n'ont preſque point de mammelons n'ont point travaillé à les former avant que d'être accouchées, & que leur lait n'a point du tout coulé. Applications à faire lorſque leur lait s'eſt grumelé dans le ſein. *Ibid. b.* Des enfans, qui dans un accouchement laborieux, ſont nés avec un viſage tuméfié, la bouche béante, bavant continuellement, ou même ayant la mâchoire luxée. Moyens de les nourrir & de les rétablir. Soins qu'exigent ceux qui ſont nés avec des narines extrêmement rétrecies, & ceux qui s'enrhument pendant le cours de l'allaitement. Comment on peut diſpoſer à l'allaitement ceux qui ont la langue trop fortement appliquée & comme collée au palais : ceux qui, ſans être nés avec ce défaut, l'acquierent quelquefois, après qu'on a été trop long-temps à leur faire prendre le mammelon : ceux qui naiſſent avec un prolongement contre nature du frein de la langue. *Ibid.* 292. *a.* Ceux dont la langue eſt retenue en arriere ou latéralement par des brides ligamenteuſes, qui l'empêchent de ſe creuſer pour embraſſer le mammelon. Opérations que ces différens cas exigent. *Ibid. b.* Plan de conduite qu'il faut ſuivre pour réuſſir dans le traitement. Les directions ici préſentées ſont tirées de l'excellent ouvrage de madame le Rebours. Il faut profiter du premier moment où les enfans cherchent à tetter. *Ibid.* 293. *a.* Attitude de la mere durant l'allaitement. Chaleur convenable aux enfans. Tout ce qui peut inquiéter & tracaſſer la mere, doit être évité avec ſoin. Mauvaiſe habitude de fermer les rideaux autour du lit. Degré de chaleur qu'il faut ménager à la mere. Conduite qu'elle doit tenir pour acquérir de bonne heure des forces & de l'appétit. *Ibid. b.* Direction ſur ſa nourriture & ſon régime. Du tems où l'enfant doit être ſevré. Saiſon qu'il faut choiſir. Précautions à prendre. Danger de tenir les enfans trop chaudement & trop renfermés. Maniere de laver l'enfant au moment où il vient de naître. *Ibid.* 294. *a.* Comment on doit le coucher. Lorſqu'il commence à tetter, il ne lui faut point d'autre nourriture. Quelle eſt celle qui lui convient, s'il a abſolument beſoin de manger. Son ſommeil ne doit point être interrompu. Remedes contre les tranchées des enfans. Ils doivent reſpirer un air libre & ſouvent renouvellé. Maniere de les changer lorſqu'ils ſont mouillés. Lavage des enfans. Comment on doit leur maintenir le ventre libre. *Ibid. b.* Juſqu'à quel terme ils doivent être nourris du lait de leur mere. Des inconvéniens qu'on évite en nourriſſant ſes enfans ſoi-même. *Ibid.* 225 *a.* *Voyez* ALLAITER.

ALLAITEMENT. Obſervations phyſiologiques ſur ce ſujet. *Suppl.* IV. 840. *a.*

ALLANTOÏDE, (*Anat.*) membrane qui environne le fœtus de quelques animaux. I. 277. *a.* Les anatomiſtes diſputent ſi l'allantoïde ſe trouve dans l'homme *Ibid. b.*

ALLANTOIDE, (*Anat. comparée. Zoolog.*) cette membrane ſe trouve dans les quadrupedes; & nous n'en connoiſſons aucun qui en ſoit privé. Elle enveloppe le fœtus de ces animaux. Elle eſt continue avec l'*ouraque. Suppl.* I. 296. *a.* La plupart des Auteurs nient dans l'homme l'exiſtence de cette membrane. Obſervations ſur ce ſujet. D'où viennent les eaux que les femmes perdent avant l'accouchement. Membrane moyenne qui eſt la baſe du chorion dans l'arriere-faix. *Ibid. b.* Comment la nature a pu ſuppléer, dans l'eſpece humaine à l'utilité, évidente que l'allantoïde a dans les bêtes. *Ibid.* 297. *a.*

Allantoïde, cette membrane regardée comme le réſervoir de l'urine du fœtus. VII. 3. *a.*

ALLARME, *terreur*, *effroi*, *frayeur*, *épouvante*, *crainte*, *peur*, *appréhenſion*, (*Synonymes*) différences entre ces mots. I. 227. *b.*

ALLARMÉ, *effrayé*, *épouvanté*, (*Synonymes*) V. 412. *b.*

ALLAZI, (*Léon*) ſa patrie & ſes ouvrages. XIV. 797. *a.*

ALLÉES *de jardin.* Différentes ſortes d'allées. I. 278. *a.* Elles doivent être dreſſées dans leur milieu en ados. Largeur qu'on doit leur donner. Sur quelle ligne il faudroit diſpoſer les arbres pour que l'allée préſentât la même largeur dans toute ſa longueur. Diverſes ſolutions de ce problême. *Ibid. b.*

Allées, quelle eſt la meilleure maniere de bien élever & dreſſer des allées. V. 571. *a.* De l'alignement des allées. XV. 735. *b.* Maniere de tracer des allées. I. 264. *b.* Allées de jardin. *Suppl.* III. 500. *a.* 501. *a.* Allées extérieures condamnées. *Suppl.* IV. 402. *a.* *Voyez* ſur les allées de jardin, *parallélijme des rangées d'arbres.* XI. 909. *b.* Maniere de ſabler les allées d'un jardin. XIV. 465. *b.* 466. *b.* Plantation des allées des boſquets. XII. 726. *b.* *Suppl.* II. 23. *a.* Allées en zig-zag. XVII. 714. *a.* Allées en berceau. II. 206. *b.* Taille ou élagage des allées. XV. 835. *a.* Rencontre de quatre allées dans un bois. II. 702. *b.*

ALLEGEANCE, (*Juriſpr.*) ſerment d'allégeance que les Anglois prêtent à leur roi. Formule de ce ſerment. I. 279. *b.*

Allégeance, (*ſerment d'*) XV. 103. *b.*

ALLEGER, (*Marine*) uſages de ce mot. Comment on allege un vaiſſeau pour le faire entrer dans une riviere ou dans un port où il y a peu d'eau. Comment on l'allege en cas d'échouage. *Suppl.* I. 297. *a.* Examen de la queſtion; s'il convient d'alleger un vaiſſeau lorſqu'il eſt pourſuivi par un ennemi ſupérieur, en pleine mer. *Ibid. b.*

ALLEGERIR, *ou* ALLÉGIR UN CHEVAL, (*Manege*) I. 279. *b.*

ALLEGIR, *amenuiſer*, *aiguiſer*, (*Synonymes*) I. 356. *a.*

ALLÉGORIE, (*Littér.*) exemples de cette figure. La plupart des Théologiens trouvent l'ancien teſtament plein d'allégories. Le ſens allégorique ne forme pas un argument ſûr comme le ſens littéral. Les païens eux-mêmes faiſoient grand uſage des allégories. M. de la Nauſe prétend que ce n'étoit point pour ſe cacher, mais pour mieux ſe faire entendre, que les Orientaux employoient leur ſtyle figuré, les Egyptiens leurs hiéroglyphes, les philoſophes leurs allégories. I. 280. *a.* Comment cette maniere de raiſonner s'introduiſit parmi les Chrétiens. Quelques auteurs ont cru que le ſujet du poëme épique n'étoit qu'une maxime de morale *allégoriée.* I. 280. *b.*

ALLÉGORIE, (*Arts de la parole & du deſſin.*) on ſubſtitue l'image à la choſe déſignée, quelquefois par néceſſité, lorſqu'il n'eſt pas poſſible de repréſenter la choſe elle-même; quelquefois par circonſpection : enfin, ſouvent en vue de l'énergie. *Suppl.* I. 297. *b.*

ALLÉGORIE, (*Art de la parole.*) 1°. De la nature & de l'effet de l'allégorie en général. Toute allégorie doit renfermer une image qui détermine la choſe qu'on veut exprimer, & qui la faſſe connoître ſous une face plus avantageuſe. De plus, l'allégorie ne doit pas être pouſſée trop loin, & l'on ne doit rien y ajouter qui retombe dans le ſens propre. Enfin l'image doit être unique; ſans confuſion, ſans mélange d'autres objets. L'effet de l'allégorie eſt de préſenter des idées abſtraites ſous une forme ſenſible à notre eſprit, & de donner à ſon objet plus de vivacité. *Ibid.* 298. *a.* Quant à l'uſage de l'allégorie, il faut obſerver en général, que l'excès ſeroit un défaut.

2°. *Des divers genres d'allégories.* Le premier but de l'allégorie a été de ſuppléer à l'indigence des langues. Le ſecond, de donner à la choſe qu'on a voulu repréſenter, un tour plus délicat qui s'éloignât de l'expreſſion vulgaire, ou qui voilât l'objet, juſqu'à ce que le jugement fût à l'abri de toute prévention. On emploie quelquefois l'allégorie uniquement dans la vue de donner à une idée plus de clarté, & de la rendre aſſez ſenſible pour qu'elle s'imprime dans l'eſprit. *Ibid. b.*

Conditions eſſentielles dans cette derniere eſpece d'allégorie. Cette figure peut encore avoir un but plus relevé; c'eſt d'énoncer les choſes d'une maniere plus forte & plus expreſſive, & de les préſenter en même tems dans un plus grand jour. Elle tient par-là quelquefois lieu de la vérité qu'elle préſente. Eſpece d'allégorie qui a principalement pour but de rendre une penſée avec plus de briéveté. Enfin il y a une ſorte d'allégorie qu'on pourroit nommer myſtérieuſe ou pathétique, parce qu'en effet pluſieurs prophéties ſont écrites dans ce ſtyle. *Ibid.* 299. *a.*

3°. Des ſources d'où l'on doit tirer les allégories. Ces ſources ſont; la nature, les mœurs & uſages des peuples, les ſciences & les arts.

Des perſonnes allégoriques. Diverſes manieres dont la poéſie transforme les vertus, les qualités abſtraites, l'amour, la haine, la diſcorde, la ſageſſe, en êtres vivans. *Ibid. b.* Il eſt très-probable que la plupart des divinités du Paganiſme, & pluſieurs héros de la Mythologie, étoient dans leur origine des perſonnages allégoriques. Les êtres allégoriques dont nous parlons, different de l'allégorie propre, en tant qu'ils ſont la choſe ſignifiée elle-même, & non une ſimple ſubſtitution d'une image à la place de l'objet repréſenté. Energie dont ils ſont ſuſceptibles. *Ibid.* 300. *a.* Autres eſpeces d'êtres perſonnifiés qu'on n'emploie que dans la vue de rendre ſenſibles des notions abſtraites, ou pour mettre du merveilleux dans l'action; ou enfin pour s'en ſervir comme de machines qui forment l'intrigue ou le dénouement. Obſervations ſur leur uſage. *Ibid. b.* La prudence veut qu'on ne montre ces êtres allégoriques qu'en paſſant, & qu'on les faſſe diſparoître avant que l'illuſion puiſſe être diſſipée. Ces perſonnages dans un poëme peuvent être tolérés; mais on auroit tort d'en conclure qu'ils contribuent à ſa beauté. *Ibid.* 301. *a.*

ALLÉGORIE, (*Belles-lettres*) différence entre l'apologue & l'allégorie. I. 301. *a.* Celle-ci eſt quelquefois une façon de préſenter avec ménagement une vérité, qui offenſeroit, ſi on l'expoſoit toute nue. Son objet eſt manqué, ſi l'eſprit ſatisfait d'en appercevoir la ſurface, ne deſire pas autre choſe, & ne pénetre pas le fond. Le P. le Boſſu prétend que la fable du poeme épique eſt une allégorie, un apologue, & que la vérité morale qu'il renferme doit être le premier & principal objet dont le poëte doit s'occuper. Ce n'eſt certainement pas ainſi qu'Homere & Virgile ont conçu l'idée & le plan de leurs poëmes. *Ibid. b.* C'eſt particuliérement dans les préſages, dans les ſonges, dans le langage prophétique, que les poëtes emploient l'allégorie. Epitaphe allégorique d'un libraire de Boſton. Modeles de l'allégorie en action. Quelque belle que ſoit l'allégorie, elle feroit froide ſi elle étoit longue. La poéſie deſcriptive a bien plus de mérite à peindre la nature toute nue, qu'à l'envelopper des voiles de l'allégorie depuis long-tems uſés. Les emblêmes ne ſont que des allégories que peut exprimer le pinceau. Exemples de tableaux allégoriques. *Ibid.* 302. *a.* Le ſtyle allégorique employé quelquefois par les philoſophes. C'eſt à cette faculté de ſaiſir les rapports d'une idée abſtraite avec un objet ſenſible, que l'on doit toute la beauté de la mythologie des Grecs. L'allégorie eſt uſitée même chez les ſauvages. Comment les habitans des bords de l'Orénoque témoignent à un étranger que ſon arrivée leur eſt agréable. *Ibid. b.*

ALLÉGORIE, (*Peinture*) à l'aide de l'allégorie, la peinture peut atteindre au plus haut degré d'énergie. I. 302 *b.* Ainſi des notions générales ſont exprimées par un objet individuel, & une ſuite d'événemens ſe préſente à la fois. L'allégorie conſiſte ici, dans la repréſentation d'une idée générale, au moyen d'un fait particulier. Elle devient comme une langue univerſelle, à la portée de tout homme qui réfléchit. Diſtinction entre ce langage allégorique & cette eſpece d'hiéroglyphes dont les figures ſont des ſignes de ſimple convention. *Ibid.* 303. *a.* Les arts du deſſin n'ayant point de langage affecté aux notions générales, il doit leur être permis de ſe ſervir de l'allégorie, lors même qu'elle n'ajoute rien à la force de l'expreſſion, & qu'elle ne dit que ce que le langage ordinaire pourroit également dire. Mais il faut que l'allégorie rende la notion générale qu'elle exprime, avec beauté & avec énergie— Deux eſpeces d'allégories: 1°. *les images*, qui ſervent à exprimer un objet indiviſible, une notion, une propriété, un être incorporel. Celles qui ne ſe bornent pas à indiquer ſimplement l'objet, mais qui le caractériſent en quelque façon, ſont d'un très-grand prix. *Ibid. b.* Un artiſte qui aura du génie, peut donner à une image, d'ailleurs peu ſignificative, un ſens naturel, à l'aide de quelques traits caractériſtiques. Les images qui préſentent des figures humaines, ſont les plus propres à rendre l'allégorie parfaite, par l'attitude, le caractere & l'action de ces figures. *Ibid.* 304. *a.* Mais il n'y a qu'un grand génie capable d'exprimer chaque caractere de l'eſprit, chaque ſentiment de l'ame, qui puiſſe réuſſir dans des inventions de ce genre. Les attributs dont on accompagne ordinairement les figures humaines, ſervent à faciliter l'intelligence de l'allégorie, mais elles ne ſuffiſent pas pour la remplir. 2°. Seconde eſpece d'allégorie; *les tableaux* qui repréſentent allégoriquement une maxime, ou une propoſition générale. *Ibid. b.*

L'heureuſe invention d'une allégorie intéreſſante doit donner plus de prix à un tableau, que ne lui en donneroit le pinceau du Titien même, s'il n'étoit accompagné d'aucun autre mérite. Trois ſortes de tableaux allégoriques. 1°. Ceux dont le ſujet eſt pris de la nature viſible, & entremêlé d'objets pathétiques & moraux. 2°. La ſeconde claſſe contient les repréſentations de vérités générales, & de maximes relatives aux mœurs. 3°. La troiſieme renferme les repréſentations hiſtoriques, ſoit qu'elles indiquent ſimplement les faits, ſoit qu'elles circonſtancient les événemens. Elles ſont conſidérées comme le point le plus haut & le plus difficile de l'art. *Ibid.* 305. *a.* Pour réuſſir dans ce genre, il faut, non-ſeulement ſavoir concentrer une multitude de choſes en un petit eſpace, mais encore avoir l'art de le rendre bien viſible. Le but d'un tableau allégorique eſt de mettre les faits dans le point de vue le plus éclatant. Le premier ſoin de l'artiſte ſera donc de découvrir l'eſprit du trait hiſtorique qu'il veut repréſenter; il doit enſuite inventer des caracteres propres à marquer le fait, à faire connoître les tems, les lieux & les perſonnages. *Ibid. b.* Obſervations qui peuvent aider à la recherche des principes ſur l'invention des images allégoriques. Ces images diſtinguées en trois ſortes: celles qui tiennent de la nature de l'exemple; celles dans leſquelles l'artiſte exprime ſa penſée par la voie des comparaiſons, & enfin les allégories pures. *Ibid.* 306. *a.* Détails & regles ſur l'invention de ces différentes images. *Ibid. b.*

De l'uſage de l'allégorie. L'architecture l'emploie pour donner à ſes ouvrages l'empreinte de leur deſtination. Les anciens l'ont employée à caractériſer leurs meubles. Mais c'eſt dans les monumens & les médailles qu'on en fait l'uſage le plus fréquent. L'allégorie ſervoit encore chez les païens à exprimer leurs idées ſur les divers attributs de la divinité, par les ſtatues de leurs dieux. *Ibid.* 307. *a.* En peinture, il vaut beaucoup mieux que l'artiſte ſupplée au défaut des ſignes ſymboliques bien expreſſifs, par une bonne inſcription, que par des hiéroglyphes forcés. Quant au mélange des perſonnages allégoriques, avec des perſonnages réels & hiſtoriques, les auteurs les plus judicieux le rejettent abſolument comme une choſe abſurde & qui révolte le bon ſens. Cependant il y auroit trop de rigidité à refuſer aux perſonnages allégoriques la liberté de prendre part à une action hiſtorique; & ce mélange peut ſe faire d'une maniere ſi ingénieuſe, qu'il ne ſauroit déplaire aux connoiſſeurs les plus délicats. *Ibid. b.*

Allégorie, obſervations ſur les allégories dans l'interprétation de l'écriture, & ſur le goût des Peres pour cette maniere de l'interpréter. XII. 349. *b.* VI. 763. *a*, *b.*— 765. *a.* Il ne faut pas confondre l'allégorie avec le ſens figuré. VI. 783. *b.* Du merveilleux qu'on peut tirer de l'allégorie dans le poëme épique ou dramatique. *Suppl.* IV. 1002. *b*, &c.

ALLÉGORIQUE, (*Théolog.*) ſens allégorique de l'écriture. Les anciens interpretes s'y ſont fort attachés. Le ſens allégorique eſt un ſens myſtique qui regarde l'égliſe & les matieres de religion. Exemple tiré d'un paſſage de l'Epitre de ſaint Paul aux Galates. I. 280. *b.*

Allégorique, du ſens allégorique de l'écriture. V. 366. *a.* XV. 21. *a*, *b.* 29. *a.*

ALLÉGORIQUE, (*Belles-lettres. Poéſie.*) il eſt vraiſemblable que dans le langage des premiers poëtes, l'allégorie fut la pépiniere des dieux. Le même perſonnage eſt employé comme réel dans un poeme, & comme allégorique dans un autre, ſelon que le ſyſtême religieux dans lequel ce perſonnage eſt réaliſé, convient ou non au ſujet du poëme. *Suppl.* I. 307. *b.* Nos anciens poëtes françois ont porté à l'excès l'abus des perſonnages allégoriques: & même, non-ſeulement on faiſoit des perſonnages, mais encore des mondes allégoriques. *Ibid.* 308. *a.*

ALLÉGORIQUE, (*Littér. & beaux Arts.*) des perſonnages allégoriques dans la poéſie & dans la peinture. XII. 430. *a. b. Suppl.* I. 299. *b.* 300. *a.* Fables allégoriques. VI. 342. *a.* Statue allégorique. XV. 497. *b.* Des figures allégoriques dans les tableaux d'hiſtoire. III. 774. *a.* De leur mélange avec les perſonnages hiſtoriques. *Suppl.* I. 307. *b.* Réflexion ſur les tableaux allégoriques. XV. 804. *b. Suppl.* I. 302. *a.* 304. *b.* Images allégoriques. 303. *b.*

ALLEGRO, (*Muſique*) le troiſieme des quatre principaux degrés de mouvement, établis dans la muſique Italienne. I. 281. *a.*

ALLEGRO, (*Muſique*) différence entre allegro & gaiement. *Suppl.* III. 166. *a.*

ALLELUIA, ſentiment de ſaint Jérôme ſur ce mot. C'eſt lui qui, le premier, l'a introduit dans l'Egliſe. Saint Grégoire ordonna qu'on le chanteroit toute l'année, comme on le pratiquoit chez les Grecs. Dans quels ſervices l'égliſe Romaine le ſupprima enſuite. Ce que diſent ſaint Auguſtin & Sozomene ſur le chant de l'alleluia dans l'Egliſe. I. 281. *a.*

ALLELUIA, (*Botan.*) en latin *oxis*, herbe à fleurs. Sa deſcription I. 281. *b.*

Alleluia, *oxytriphillon*, culture de cette plante. Son uſage en Médecine. I. 281. *b.*

ALLEMAGNE, (*Géogr.*) deſcription géographique de ce pays. Moyens par leſquels l'empereur a encouragé ſes ſujets au commerce. Avantages que l'Allemagne retire pour ſon commerce, du traité conclu en 1718, entre l'empereur & la Porte-Ottomane. I. 281. *b.*

Allemagne, (*Géogr. Hiſt.*) étendue & bornes de ce pays. Caractere des Allemands. *Suppl.* I. 308. *a.* Conſtitution de l'ancienne Germanie. Productions & population de ce pays. Ses révolutions. Origine du titre d'empereur des Romains que prend le chef du corps germanique. *Ibid. b.* Les rois d'Allemagne ſe déſiſtent de leurs droits ſur les Romains, & continuent à ſe parer du vain titre de défenſeurs de l'Empire. Electeurs d'Allemagne. Du tems où ces princes ſe ſont approprié le privilege excluſif d'élire l'empereur. Maiſons d'Allemagne qui ont poſſédé la couronne impériale. *Ibid.* 309. *a.* Obſervations ſur leur antiquité, l'étendue de leur domination, les différentes branches qu'elles ont formées, &c. Maiſon des comtes Palatins du Rhin. Maiſon de Saxe. Maiſon électorale de Brandebourg. Maiſon de Brunſwic-Hanovre. L'électorat de Boheme tombé dans la maiſon d'Autriche. Les électeurs eccleſiaſtiques, chanceliers de l'empire. Grands offices de la couronne, dont chaque électeur eſt revêtu. *Ibid. b.* Différens ſouverains d'Allemagne qui, avec une égalité de prérogatives, ſont diſtingués par la différence des noms. Princes ſouverains qui n'ont point le droit d'élire l'empereur : les uns poſſedent des états très-étendus, les autres n'ont qu'une puiſſance bornée, qui les met dans une ſorte de dépendance de leurs voiſins puiſſans. Etendue & bornes de la puiſſance & de l'autorité de l'empereur. Etats de l'empire, compoſés de trois corps ou colleges. College des électeurs. College des princes. *Ibid.* 310. *a.* College des villes impériales. Villes anſéatiques. L'Allemagne diviſée en differens cercles ou grandes provinces depuis l'an 1439. Obſervations géographiques ſur chacune de ces provinces. Autriche, Baviere. *Ibid. b.* Souabe, Franconie. *Ibid.* 311. *a.* Haute-Saxe, Baſſe-Saxe, Weſtphalie, Bas-Rhin, Haut-Rhin. *Ibid. b.* Religions profeſſées en Allemagne. Conſtitution politique de ſes différens états. Examen de la queſtion, ſi le gouvernement de l'Allemagne peut être regardé comme ariſtocratique, ou comme monarchique. En quoi conſiſte la puiſſance impériale. *Ibid.* 312. *a.* Différences dans les prérogatives de l'empereur & celles des rois. Examen du ſentiment de quelques écrivains Allemands, qui ont prétendu que leur gouvernement étoit populaire. Des forces de l'Allemagne. *Ibid. b.* Goût des habitans pour les arts méchaniques. Nombre des villes & des bourgs renfermés dans les dix cercles. Productions du pays. Les richeſſes de l'Allemagne, diſtribuées avec plus d'économie que dans les autres royaumes. La puiſſance de ce pays comparée à celle des états voiſins. *Ibid.* 313. *a.* Maux politiques dans le corps germanique. Le défaut d'harmonie avec le ſouverain, eſt le germe de ſa langueur & de ſon dépériſſement. Le plus grand vice du gouvernement de l'empire eſt de n'être ni monarchique, ni puiſſance fédérative. Déſunion des membres qui compoſent ce corps. Diviſions qu'entretient la difference des religions. Maux qui réſultent du droit accordé à differens états de l'empire, de faire des alliances avec leurs voiſins. *Ibid. b.*

Allemagne. De l'empire d'Allemagne. V. 582. *b.* 583. *a, b.* Sa diviſion par cercles. II. 837. *b.* Conſtitution d'Allemagne. Etat du gouvernement de ce vaſte corps. IV. 63. *a, b.* &c. Premiers rois d'Allemagne qui prirent le titre d'empereur. *Suppl.* II. 557. *a.* Des états de l'empire. VI. 20. *a, b.* République fédérative d'Allemagne. XIV. 159. *a.* Colleges du corps germanique. III. 633. *a, b.* Tems où l'empire devint électif. Il l'a été juſqu'à ce que la maiſon d'Autriche, en le laiſſant tel en apparence, l'a rendu réellement héréditaire. V. 454. *b.* Des contingens que chaque membre de l'empire doit fournir lorſqu'il eſt en guerre. IV. 114. *b.*

De l'empereur d'Allemagne. V. 575. *b.* Diſtribution des grands offices de l'empire. 453. *b.* Diete de l'empire. IV. 972. *b.* Du vicariat de l'empire. 67. *b.* Tribunaux ſupérieurs ; la chambre impériale & la chambre aulique. III. 52. *b.* IV. 3. *b.* Archichancelier de l'empire. III. 98. *a, b.* Juges des princes, nommés *Auſtregues.* I. 892. *b.* Repréſentans de la nation germanique. XIV. 143. *b.*

Etabliſſement des Celtes en Allemagne. *Suppl.* II. 281. *b.* Du tems des empereurs Carlovingiens, il y avoit peu de villes murées en Allemagne. II. 370. *a.* Tems auquel on commença à les fermer de murailles. VIII. 590. *b.* Le nombre des villes multiplié dans ce pays. *Ibid.* Privileges que pluſieurs villes d'Allemagne ont acquis durant les ligues auxquelles donnerent lieu les interregnes & les troubles de l'empire. *Ibid.* Pays d'Allemagne où tous les ſujets ſont Landſaſſes. Autres pays appellés *Territoria non clauſa.* Autres appellés *Territoria clauſa.* IX. 241. *b.* Eſpece de pillage que les princes d'Allemagne exerçoient autrefois entr'eux. IV. 989. *b.* Etat de la juriſprudence d'Allemagne juſqu'au tems où le code Fréderic parut. III. 572. *b.* Droit d'Allemagne. V. 117. *a, b.* Nobleſſe immédiate chez les Allemands. XI. 173. *a, b.* Nobleſſe parfaite & nobleſſe locale. 174. *b.* Bibliotheques d'Allemagne. II. 234. *a.* Soins qu'on a donnés dans ce pays au progrès de l'agriculture. *Suppl.* I. 222. *a.* Des bleds d'Allemagne. 921. *b.* Vins d'Allemagne. XVI. 290. *b.* Changement arrivé dans les mœurs de ce pays depuis que les françois y ont fait ſéjour. 805. *a.* Conſidérations ſur l'état de la poéſie en Allemagne. *Suppl.* IV. 436. *b.* 437. *a.*

ALLEMANDE, *langue*, (*Gramm.*) caractere de cette langue. IX. 262. *a.* Son utilité. 265. *b.* Son caractere tranſpoſitif. 258. *b.* Obſervation ſur la langue & les expreſſions allemandes. II. 658. *a.* De la prononciation de l'Allemand. XIII. 458. *a, b.* Dialectes de cette langue. XVI. 214. *a.* De la conjugaiſon des verbes allemands. III. 882. *a.* Du ſuperlatif dans cette langue. XV. 664. *a.* Caracteres Allemands. Vol. II. des planch. article *caractere.* Planch. X.

Allemande, (*Danſe.*) ſorte de danſe. *Suppl.* II. 575. *a.*

ALLEMANDS, (*Hiſt.*) origine des Allemands. Pays qu'ils ont habités. I. 282. *a.*

Allemands, origine du nom *Allemand.* V. 118. *a.* Il n'y a pas de nation plus jalouſe de ſa nobleſſe que l'Allemande. XIII. 689. *b.* Goût des Allemands pour la métallurgie. X. 434. *b.* Loix des Allemands. IX. 651. *a, b.* Droit Allemand. V. 117. *a, b.* École Allemande de peinture.. 314. *b.* &c. Hiſtoire de la poéſie Allemande. *Suppl.* IV. 446. *a, b.*—448. *a.*

ALLEN, (*Guillaume*) obſervations ſur la vie & le caractere de ce cardinal. XIV. 374. *b.*

ALLER, diverſes expreſſions de marine, où ce verbe eſt employé. I. 282. *a.*

Aller, *marcher, courir*, (*Marine*) différentes ſignifications & uſages de ces mots. *Suppl.* I. 313. *b.* Aller vent arriere. Aller au plus près ou à la bouline, ou à pointe de bouline. Aller vent largue. Aller de bout au vent. Aller de l'arriere. Aller en travers. Aller à l'aviron. *Ibid.* 314. *a.*

Aller *à l'épée*, (*Eſcrime*) I. 282. *b.*

Aller, (*Manege*) divers uſages de ce mot dans l'équitation. I. 282. *b.*

Aller, (*Vénerie*) différentes expreſſions où ce mot eſt employé. I. 282. *b.*

Aller, (*terme de Veneur*) aller de bon tems, aller aux bois. *Suppl.* I. 314. *a.*

Aller, (*Gramm.*) différence de ſens entre ces deux expreſſions, *je ſuis allé*, & *j'ai été.* XI. 121. *a.*

ALLERIA, (*Géogr.*) ville de l'iſle de Corſe, anciennement nommée *Rhotanus.* Obſervations ſur ce lieu. *Suppl.* I. 314. *b.*

ALLERION, (*Blaſon*) petite aigle ſans bec ni jambes. Etymologie de ce mot. Pourquoi les ducs de Lorraine ont pris pour armes des allerions. *Suppl.* I. 314. *b.*

ALLEU, *franc-* (*Juriſp.*) fief poſſédé ſans dépendance d'aucun ſeigneur. Etym. du mot. I. 282. *b.* Après la conquête des Gaules, les terres furent diviſées en bénéfices & alleus. Acception de ce mot dans les anciens juriſconſultes & les capitulaires de Charlemagne. Uſurpations des ſeigneurs ſur les terres allodiales. Franc-alleu noble, & roturier. Trois ſortes de coutumes par rapport au franc-alleu. *Ibid.* 283. *a.* *Voyez* Aleu.

ALLEYN, (*Thomas*) mathématicien & aſtronome. XV. 488. *a, b.*

ALLIA, (*Géogr.*) fleuve d'Italie, *voyez* Aïa.

ALLIAGE, (*Chymie*) celui de l'or & de l'argent. I. 283. *a.* Pourquoi on le fait, ſoit en monnoie ſoit en vaiſſelle. Alliage naturel. Celui du fer avec l'or & l'argent. Celui du mercure. Comment Archimede découvrit l'alliage de la couronne d'or d'Hieron. *Ibid. b.*

Alliage, (*Arithm.*) regle d'alliage. Explication de cette regle. I. 284. *a.*

Alliage, a la monnoie, pourquoi il eſt néceſſaire. I. 284. *b.*

Alliage. Difference entre alliage & aloi. I. 292. *b.* Alliages métalliques. X. 429. *a.* Métaux qui s'uniſſent. Métaux qui ne peuvent s'unir. VII. 400. *b.* Pourquoi l'on ſe ſert d'alliage dans les métaux des monnoies. X. 652. *b.* Deux ſortes d'alliages dans la fabrique des monnoies. Méthode pour trouver la proportion de l'alliage avec le fin, lorſque l'on fond enſemble des lingots de différens titres. 663. *b.* 664. *a.* Alliage de l'or avec d'autres métaux. XI. 523. *b.* Comment on exprime les degrés d'alliage de l'or. II. 672. *a.* Comment on ſépare un alliage d'or & d'argent. V. 993. *a.* L'or & l'argent ſe diſſolvent l'un l'autre & ſe mêlent avec le fer. VI. 915. *b.* Moyen de dépouiller un alliage d'or & d'argent du cuivre qu'il contient. 920. *b.* Maniere d'unir le cuivre à l'argent. XVI. 444. *a.* Effet de la fuſion de fer avec l'argent. VI. 496. *b.* Différens effets du fer allié avec d'autres ſubſtances métalliques. *Ibid.* Phénomenes obſervés dans l'alliage du fer avec l'étain. VI. 7. *b.* Alliage de l'étain avec différens métaux. *Ibid.* & 10. *a.* Expériences par leſquelles on voit les effets que produiſent les differens alliages des métaux ſur leur denſité. *Suppl.* II. 694. *a, b.* &c. *Voyez* Allier.

ALLIAIRE, (*Bot.*) deſcription, analyſe, & propriétés de cette plante. I. 284. *b.*

ALLIANCE, (*dans les ſaintes Écritures*) la premiere alliance de Dieu avec les hommes eſt celle qu'il fit avec Adam. La ſeconde eſt celle qu'il fit avec l'homme après ſon péché. I. 284. *b.* Une troiſieme eſt celle que le Seigneur fit avec Noé. Celle que Dieu fit enſuite avec Abraham fut

plus limitée que les précédentes. On ne parle guere ordinairement que de l'alliance du Seigneur avec Abraham, & de celle qu'il a faite avec tous les hommes par Jesus-Christ. Celle avec Abraham fut plusieurs fois renouvellée. *Ibid.* 285. *a.* Enfin la plus parfaite est celle que Dieu a faite avec nous par la médiation de Jesus-Christ. *Ibid. b.*

Alliance, union par mariage. I. 285. *b.*

Alliance, ligues & traités des souverains. Le titre d'*allié des Romains* étoit fort recherché. Différentes sortes d'alliés qu'ils avoient. I. 285. *b.*

Alliance, (*Droit politiq.*) repas d'alliance chez les anciens. XIV. 127. *a.* Traité d'alliance. XVI. 535. *b.* Échange d'armes usité pour confirmer certaines alliances. I. 691. *a.* Sur les alliances, *voyez* Traité public. Symbole des alliances. XV. 728. *b.* 731. *b.* Des alliés du peuple romain. I. 285. *b.* XIII. 103. *b.*

ALLIAR ÆRIS, (*Alchymie*) cuivre de ceux qui travaillent au grand œuvre: cuivre blanc. D'autres entendent par-là l'*eau de mercure*. I. 285. *b.* Comment on peut changer le cuivre en argent, selon Becker. *Ibid.* 286. *a.*

ALLIER, (*Chymie*) les Indiens allient l'or avec l'émeri d'Espagne. Comment on exprime les degrés d'alliage d'argent. Alliage du mercure avec les autres métaux: avec l'étain. I. 286. *a.* Avec le plomb. *Ibid. b. Voyez* Alliage.

ALLOBROGES, (*Géogr.*) leur pays. *Suppl.* IV. 10. *a.*

ALLOCUTION, médailles sur les allocutions. X. 251. *b.* 252. *a.*

ALLODES, (*Jurisp.*) étymologie de ce mot. *Suppl.* III. 735. *b.*

ALLODIALES, *terres: voyez* Alleu. Hommes allodiaux. VIII. 280. *a.*

ALLONGE, significations & usages de ce mot en marine. I. 287. *a.* Dans le commerce, en menuiserie & taillanderie, & chez les bouchers. *Ibid. b.*

Allonges des potenceaux, (*Rubann.*) leur description & leur usage. *Allonges*, pieces du métier de gazier. I. 288. *a.*

ALLONGÉ, (*en Géométrie*) sphéroïde allongé ou applati. I. 288. *b.*

Allongé, (*Vénerie*) *allongée*, *moëlle*. (*Anat.*) I. 288. *b.*

ALLONGER, terme de marine, d'escrime, de manege, des manufactures de soie & de laine. I. 288. *b.*

Allonger, (*Marine*) d'où vient aux cordes la puissance de s'allonger sans se rompre. Elasticité de cette puissance. *Suppl.* I. 314. *b.* Une corde en allongeant perd de sa circonférence. Tous les différens cordages d'un vaisseau ne doivent pas être commis à un degré semblable. Il y a de l'avantage à commettre beaucoup plus les cables, les grêlins, les remorques, & généralement toutes les manœuvres, dont l'allongement élastique ou momentané n'est point à redouter. Observation à faire à cet égard pour les manœuvres courantes. *Ibid.* 315. *a.*

ALLUCHON, ou *Alichon*. (*Mécan.*) on donne ce nom aux chevilles ou especes de dents dont on garnit les roues dentelées dans les grandes machines. Deux sortes d'alluchons. Leur usage. Bois dont on les fait. Méthode pour fixer le nombre d'alluchons dont un rouet ou un hérisson doit être garni. Détermination de leur épaisseur & de leur force. *Suppl.* I. 315. *b.* Celle de la forme. *Ibid.* 316. *a.* & de la longueur qu'ils doivent avoir. Queue des alluchons. *Ibid. b.*

ALLUMÉ, (*Blason*) usages de ce mot. *Supplément* I. 316. *b.*

ALLUMER, *voyez* Ignition.

ALLURES *du cheval*, (*Maneg.*) *Voyez* Pas, Entrepas, Trot, Amble, Galop, Tranquenard, & Train rompu. I. 289. *b.*

Allures, *voyez* sur ce sujet III. 305. *a*, *b. Suppl.* III. 396. *a*, *b.* Allure froide. VII. 332. *b.* Allures décrites. VII. Vol. des planch. article *Manege*, planch. I. & suivantes.

ALLUSION, (*Rhét.*) figure de rhétorique. Deux especes d'allusions. Observation générale sur les allusions. I. 289. *b.*

Allusion, (*Belles-Lettr.*) application personnelle d'un trait de louange ou de blâme. Rien de plus odieux que la satyre personnelle. La seule permise & honnête est la satyre générale des mauvaises mœurs. C'est elle cependant qu'on trouve moyen de rendre criminelle par la méthode des allusions. C'est une façon de nuire aussi basse qu'elle est commune, que d'appliquer ainsi des traits qui, par eux-mêmes n'ont rien de personnel pour faire un crime à l'écrivain de l'intention qu'on lui suppose. Rien de plus effrayant & de plus nuisible, pour les lettres, que cette manie des allusions. *Suppl.* I. 317. *a.* Maniere noble dont les gens en place devroient répondre aux vils délateurs qui leur dénoncent les traits de blâme qui peuvent les regarder. *Ibid. b.*

Allusions, elles sont fréquentes dans les langues primitives & dans le style oriental. Ce goût d'allusions se voit sur-tout chez le peuple & chez les nations qui se forment. VIII. 89. *b.* 90. *a. Voyez* l'article Orientaux.

ALLUVION, (*Jurispr.*) le droit romain met l'alluvion entre les moyens légitimes d'acquérir. I. 289. *b.*

ALMADEN, ville d'Espagne. Mine de cinnabre dans ce lieu. III. 455. *a.*

ALMADIE, especes de barques de ce nom, dont se servent les noirs de la côte d'Afrique, & les habitans de la côte de Malabar. I. 289. *b.*

ALMAGESTE, (*Astron.*) ouvrage fameux sur la géométrie & l'astronomie composé par Ptolomée. Etym. de ce mot. Cet ouvrage ne contient que les observations des Grecs. Il fut publié sous l'empire d'Antonin & traduit d'arabe en latin en 1230. Nouvel almageste du P. Riccioli. I. 290. *a.*

Almageste, contenu de l'almageste de Ptolomée. I. 793. *a.* Catalogue d'étoiles qu'on y trouve. *Suppl.* II. 269. *a.* Cet ouvrage traduit en arabe. VII. 610. *b.* Almageste nouveau de Riccioli. I. 792. *b.*

AL-MAMOUN, (*Hist. des Arabes.*) l'un des califes des Sarrasins. Degrés du méridien mesurés par son ordre. I. 290. *a.*

AL-MAMOUN, calife Arabe. Protection qu'il accorda à Alphonse persécuté par son frere. XVI. 387. *b.* Comment il contribua au progrès des lettres & des sciences. II. 233. *a.* XIV. 664. *b.* Ses travaux pour perfectionner l'astronomie. I. 788. *b.*

ALMANACH, (*Astron.*) diverses étym. de ce mot. I. 290. *a.* Des prédictions de l'astrologie judiciaire répandues dans certains almanachs. Utilité de nos almanachs d'aujourd'hui. Almanach royal; ce qu'il contient. *Ibid. b.*

Almanach, maniere de le construire. II. 554. *a.* Almanachs astronomiques. *Suppl.* I. 665. *a. Suppl.* II. 548. *a*, *b.* 816. *b.* 817. *a*, *b.* De quelques tables contenues dans les almanachs astronomiques de Vienne & de Berlin, *voyez* Tables. Almanach astronomique de Paris, *voyez* Connoissance des tems. Almanach des Bramines. *Suppl.* IV. 230. *b.*

ALMANDINE, (*Hist. nat.*) pierre précieuse, moins estimée que le rubis oriental. Les plus belles peuvent être estimées à l'égal du rubis spinel. I. 291. *a.*

ALMANZA, (*Géogr.*) ville d'Espagne. Victoire remportée dans ce lieu par les François & les Espagnols, sur les Anglois & les Portugais. *Suppl.* I. 317. *b.*

ALMAZAN, (*Géogr.*) ville d'Espagne. Fausse relique qu'on y va visiter. *Suppl.* I. 317. *b.*

ALMEIDE, (*Géogr.*) ville de Portugal. Observations sur ce lieu. *Suppl.* I. 317. *b.*

ALMELO, (*Géogr.*) ville des provinces unies. Sa situation & son commerce. *Suppl.* I. 317. *b.*

ALMERIE, (*Géogr.*) ville d'Espagne. Productions de ses environs. Son évêché. *Suppl.* I. 317. *b.*

ALMICANTARATS, (*Astron.*) ces cercles sont par rapport aux azimuts & à l'horizon, ce que sont les paralleles par rapport aux méridiens & à l'équateur. Leur usage. Méthode pour trouver la déclinaison d'une étoile & la hauteur du pole indépendamment l'une de l'autre. I. 291. *a.*

Almicantarats, ou cercles de hauteur. II. 835. *b.* XI. 906. *a.*

ALMISSA, (*Géogr.*) ville de la Dalmatie vénitienne. Observations historiques sur cette ville. *Suppl.* I. 318. *a.*

ALMOX, ARISFASGO, art. de l'Encyclopédie, lisez *Almoxarifazgo*, droit qui se perçoit en Espagne. Ouvrage à consulter. Officier préposé à la perception de ce droit. *Suppl.* I. 318. *a.*

ALMUGIM, (*Crit. sacr.*) bois dont il est parlé dans l'écriture & sur la nature duquel les interpretes ne s'accordent pas. III. 491. *a.*

ALNWICK, (*Géogr.*) ville d'Angleterre. Diverses observations sur ce lieu. *Suppl.* I. 318. *a.*

ALOÈS, (*Bot.*) caracteres de ce genre de plante. I. 291. *a.*

Aloès, (*Mat. médic.*) aloès succotrin, hépatique, & caballin. Aloès en calebasse ou des barbades. I. 291. *b.* L'aloès contient beaucoup d'huile & de sel essentiel. Ses effets en médecine. Comment il faut le préparer. Différentes préparations d'aloès. Aloès rosat le plus simple & le seul d'usage. Pillules d'aloès lavé. *Ibid.* 292. *a.*

Aloès, (*Mat. médic.*) les trois especes d'aloès se tirent de la même plante. Substances tirées de l'aloès par l'analyse. *Suppl.* I. 318. *a.* Propriétés de ces substances. Examen critique de quelques propositions renfermées dans l'article *Aloès* de l'Encyclopédie. Propriétés de l'aloès pris en substance. Maniere la plus simple de séparer le partie gommeuse de la résineuse. Auteurs qui ont condamné l'usage de l'aloès. *Ibid. b.*

Aloès, bois d'aloès. II. 307. *b.* XV. 208. *b.* Aloès de Zocotora. XVII. 720. *b.* Calambacs, calambours, sortes d'aloès. XV. 212. *b.* II. 539. *a.* Aloès d'Amérique, nommé *Karata*. IX. 113. *a.* XVI. 387. *a.* Autre aloès nommé *Catevala*. *Suppl.* II. 270. *b.*

ALOGIENS, (*Hist. eccl.*) anciens hérétiques qui nioient que Jesus-Christ fût le verbe éternel. On en rapporte l'origine à Théodose de Bysance. I. 292. *b.*

Alogiens, raisons qu'ils alléguoient contre la canonicité de l'apocalypse. I. 528. *a.*

ALOI, (*Métall.*) l'aloi est à l'alliage, ce que l'espece est au genre, ou comme *alliage* est à *mélange*. I. 292. *b.*

ALONZO *d'Ercilla y cunega*, (*Don*) observations sur la vie & l'ouvrage de ce poete espagnol. XII. 821. *b.*

ALOPECIE, (*Médec.*) maladie qui cause la chûte des cheveux. Sa cause. Observation sur le traitement de cette maladie. I. 293. *a.* *Voyez* CALVITIE.

ALOIE, (*Ichthy.*) description de ce poisson. Qualité de sa chair. I. 293. *a.*

Alose, maniere de pêcher les aloses au filet appellé *feintiers.* VI. 465. *a*, *b.*

ALOSIERES, (*Pêche*) IV. 421. *a.* XVII. 91. *b.* VIII. vol. des planch. Pêche. pl. 33.

ALOST, (*Géogr.*) ville de la Flandre Autrichienne, capitale du comté du même nom. Ses révolutions. Prefectures & seigneuries renfermées dans ce comté. Ses productions. *Suppl.* I. 318. *b.*

ALOUETTE, (*Ornith.*) caractere qui distingue les alouettes. Description & histoire naturelle de l'alouette ordinaire. I. 293. *b.*

Alouette, especes d'alouettes appellées farlouses. VI. 414. *a.* Cochevis. III. 560. *b.* Calandres. *Suppl.* II. 113. *b.* Comment on attire les alouettes par le miroir. X. 572. *a.* *Voyez* aussi vol. III des planches, article *chasse*, planche II. Traineau pour la chasse aux alouettes. *Ibid.* Chasse des alouettes à la tonnelle murée. *Ibid.*

Alouette de bois, sa description. En quoi elle differe de l'alouette ordinaire. I. 294. *a.*

Alouette de mer, sa description. I. 294. *a.* Cinq manieres de prendre les alouettes. *Ibid. b.*

Alouette, pie de (*Botan.*) XII. 559. *a.*

ALOUSIE *Sainte*, serpens de cette île. XV. 107. *a*, *b.*

ALPAGNE, (*Hist. nat.*) animal à laine. Usages que les habitans du Pérou en tirent. I. 294. *b.*

ALPAM, (*Botan.*) plante indienne. Sa description. Lieux où elle croît. Ses usages. I. 294. *b.*

ALPAM, (*Botan.*) plante peu connue jusqu'ici, de la famille des anones. Ses autres noms. Description, qualités. *Suppl.* I. 319. *a.* & usages de cette plante. *Ibid. b.*

ALPARGATES, sortes de souliers qui se font avec le chanvre. Maniere de les faire. I. 294. *b.*

ALPES, les Pyrénées, l'Apennin, *&c.* ont été quelquefois appellés Alpes III. 477. *b.* Élevation de quelques montagnes des Alpes au-dessus de la mer. VII. 691. *a.* Haute pointe des Alpes Savoyardes, nommée *Bonaise. Suppl.* II. 11. *a.* Hauteur à [illegible] la neige commence à être permanente sur les Alpes. *Suppl.* III. 230. *b.* Distribution des differentes chaines de montagnes qui partent des Alpes. X. 676. *b.* Du p[illegible] des Alpes par Annibal. *Suppl.* III. 958. *a.* Passage le plus aisé des Alpes. XIII. 77. *a.* Espece de pierres appellées poudingues qu'on trouve dans ces montagnes. XIII. 187. *b.* Cavités dans les Alpes où l'on va tirer le crystal. VII. 968. *a.* Alpes Rhétiennes. XIV. 250. *a.* Alpes maritimes, Graiennes, Cottiennes & Pennines. *Suppl.* IV. 8. *b.*

ALPHA & OMEGA, (*Theol. numism.*) Jesus-Christ appellé l'alpha & l'omega. Monnoies où se trouvent ces lettres. Armes de Constantin où elles furent gravées. *Suppl.* I. 319. *b.*

ALPHABET, comment on est parvenu à former cette table ou liste qui porte ce nom. Étym. du mot. Définition. Utilité des alphabets. I. 295. *a.* Observations sur l'alphabet grec, & sur l'alphabet des Romains, qui est celui que nous avons adopté. *Ibid. b.* Conformité qui doit se trouver entre la prononciation & l'orthographe. Nos peres ont écrit conformément à leur prononciation. Comment celle-ci est devenue insensiblement différente de l'orthographe. En quoi notre alphabet est défectueux. *Ibid.* 296. *a.* Avantages qu'on trouveroit dans l'invention d'un nouvel alphabet. Réponse aux difficultés qu'on oppose à ce sujet. *Ibid. b.*

Alphabet, origine de l'alphabet. Circonstances qui ont occasionné les differens alphabets. II. 645. *b.* Alphabet des pensées humaines projetté par Leibnitz. Plan d'un alphabet universel projetté par M. Lodwic. 646. *a.* Autre plan de même genre dans le journal litteraire de l'an 1720. *Ibid. b.* Il n'est pas possible d'imaginer un corps de lettres élémentaires commun à toutes les nations. IX. 406. *a.* Observations sur l'arrangement des lettres dans la table alphabétique. Principes qui peuvent servir de fondement au systême d'un nouvel alphabet. *Ibid. a*, *b. &c.* Corrections que notre alphabet exige. *Ibid.* XVI. 736. *b.* XVII. 480. *a.* De l'alphabet hebreu. VIII 76. *b.* Lettres qui furent ajoutées à l'alphabet de la langue Tudesque. XVI. 736. *b.* Lettre que l'empereur Claude vouloit introduire dans l'alphabet. I. 516. *b.* Nouvel alphabet que doit se faire l'auteur d'un vocabulaire. V. 639. *a.* Alphabet secret. III. 518. *a.* Jeu de l'alphabet. XIV. 792. *a.* Ouvrages à consulter pour connoitre l'histoire des lettres & la génération des alphabets. IX. 408. *b.* *Voyez* CARACTERE.

[illegible], en termes de polygraphie ou de stéganographie. Etymologie de ces deux derniers mots. *Cytale laconique* des anciens. On donne aussi le nom d'alphabet à quelques livres où les matieres sont écrites selon l'ordre alphabétique. I. 297. *a.*

Alphabet grec & latin, cérémonie pour la consécration d'une nouvelle église. I. 297. *a.*

Alphabet, registre des négocians. I. 297. *a.*

Alphabet, des relieurs-doreurs. I. 297. *b.*

Alphabet, astrologique & céleste qu'on attribue aux Juifs. Auteurs cabalistes qui en parlent. II. 479. *b.*

ALPHÉE, sur quoi est fondée la fable des amans du fleuve Alphée en Elide avec la fontaine Aréthuse en Sicile. I. 297. *b.*

Alphée, prétendu mêlange des eaux de ce fleuve avec celles de l'Aréthuse. I. 636. *a.* VI. 869. *a.* XV. 767. *b.*

ALPHESTE, (*Ichthy.*) description de ce poisson. Auteurs qui en ont donné la figure. Remarque. *Suppl.* I. 319. *b.*

ALPHITA, préparation alimentaire des anciens. L'alphita des Grecs étoit le *Polenta* des Latins. I. 297. *b.*

ALPHITOMANCIE, sorte de divination. Usage qu'on en faisoit pour tirer l'aveu de quelque crime. Origine de ce serment; *Que ce morceau puisse m'étrangler.* I. 298. *a.*

ALPHONSE I, (*Hist. d'Espagne*) surnommé le Catholique. Précis de son regne. *Suppl.* I. 319. *b.*

ALPHONSE II, III. *Suppl.* I. 320. *a.* IV. V. VI. Tableaux des regnes de ces rois d'Espagne. *Ibid. b.*

ALPHONSE VI, roi de Castille & de Léon. XIII. 157. *b.* Siege de Tolede par ce roi. XVI. 387. *b.*

ALPHONSE, *le Batailleur*, roi d'Aragon. Guerres qu'il soutint contre Urraque, son épouse, pour la couronne de Castille. Les Galiciens reconnoissent le fils d'Urraque pour leur souverain. Il force ensuite le roi d'Aragon à lui restituer les places qu'il occupoit encore dans la Castille. *Suppl.* I. 320. *b.* *Voyez* ALPHONSE, ROI D'ARAGON.

ALPHONSE, VII, VIII, IX, X. & XI. *Suppl.* I. 321. *a.* Tableaux de leurs regnes. *Ibid. b.*

ALPHONSE X, roi de Léon & de Castille. Ses tables astronomiques. *Suppl.* IV. 922. *a.*

ALPHONSE, (*Hist. d'Aragon*) cinq rois de ce nom régnerent dans l'Aragon. On trouve ici le précis de leurs vies & de leurs regnes. *Suppl.* I. 322. *a.* Sur Alphonse I. *Voyez* ci-devant l'article Alphonse le Batailleur.

ALPHONSE V, roi d'Aragon. Ses guerres pour le royaume de Naples. *Suppl.* III. 166. *b.*

ALPHONSE, (*Hist. de Portug.*) six rois de ce nom régnerent dans le Portugal. On trouve ici les principaux evenemens de leurs regnes. *Suppl.* I. 323. *a.*

ALPHONSE I, roi de Portugal. Observations sur ce roi. VII. 1007. *b.*

ALPHONSE II, roi de Naples & d'Aragon. Soins qu'il donna à l'etude des médailles. X. 229. *b.*

ALPHONSIN, (*Chirurg.*) instrument destiné à tirer les balles du corps. Maniere de s'en servir. I. 298. *a.*

ALPHORES, (*Géogr.*) habitans de quelques isles d'Asie. Ceinture dont ils couvrent leur nudité. *Suppl.* I. 900. *a.*

ALPHOREESE, (*Icht.*) espece de poisson. *Suppl.* II. 148. *a.*

ALPHURU, (*Botan.*) espece de bananier. *Suppl.* I. 781. *a*, *b.*

ALPIN, médecin. X. 135. *a.* 462. *a.*

ALPISTE, (*Botan.*) description de cette plante. Ses usages en medecine. I. 298. *a.*

ALPUAARRAS, (*Géogr.*) hautes montagnes d'Espagne, dans le royaume de Grenade. Observations sur leurs habitans. Température & productions de ce pays. *Suppl.* I. 323. *b.*

ALQUIER, on nomme ainsi diverses mesures en Portugal. Leurs rapports avec d'autres mesures connues. I. 298. *b.*

ALQUIFOUX, plomb alquifoux. XII. 779. *b.* 781. *a.* 784. *b.* 789. *a.*

ALRUNES, lares ou dieux pénates des anciens Germains, dont les figures représentoient des sorcieres. Soins qu'on en prenoit. Culte qu'on leur rendoit. Leur protection & leurs prédictions. On dit que les Bas-Allemands, les Danois & les Suédois en ont encore. I. 298. *b.*

ALSACE, (*Géogr.*) en quoi consiste le commerce de cette province. Détails sur les mines de l'Alsace & sur leur rapport. I. 299. *a.* Observations essentielles sur les moyens d'en tirer le parti le plus avantageux. *Ibid.* 301. *a*, *b.* Carrieres renommées de l'Alsace. Mines non exploitées. *Ibid.* 302. *b.* Etat de ce que les mines de Giromagny produisoient en 1744. *Ibid.* 303. *a.*

Alsace, étymologie du mot *Alsace* XVI. 618. *a.* Histoire abregée de ce pays sous les Romains & sous les Francs. *Suppl.* IV. 831. *b.* Conseil d'Alsace. IV. 2. *b.* Chancellerie d'Alsace. III. 109. *a.* Détails sur les mines de cette province. I. 299—302. 638. *a.* Mine d'asphalte en Alsace. 759. *a*, *b.*

ALSADOR, (*Botan. exotiq.*) voyez SADUR.

ALSEN, (*Geogr.*) isle de Danemarck, dans la mer Baltique. Sa grandeur & ses productions. Château remarquable dans cette isle. *Suppl.* I. 324. *a.*

ALSFELD, (*Géogr.*) ville du haut-Rhin. Observations sur ce lieu. *Suppl.* I. 324. *a.*

ALSGAUGENSIS PAGUS, vel *Comitatus*, (*Géogr.*) l'Elsgow, canton en Alsace, Franche-Comté & Bâlois. Lieux qu'il comprenoit. *Suppl.* I. 324. *a.*

ALSINE, (*Botan.*) voyez MORGELINE.

ALTADAS, (*Hist. anc.*) douzieme roi d'Assyrie. Quelques-uns le confondent avec Sardanapale. *Suppl.* I. 324. *b.*

ALTAY, (*Géogr.*) montagnes de la grande Tartarie. Leur situation géographique & leur étendue. *Suppl.* I. 324. *b.*

ALTEMBERG en Saxe. Mine d'étain dans son district. VI. 5. *a.*

ALTÉRANT, (*Médec.*) remedes altérans qui agissent sur le corps humain sans produire des évacuations sensibles. Comment leur action s'exerce. *Suppl.* I. 324. *b.* Enumération des remedes compris dans la classe des altérans. L'effet de la plupart, examiné de près, se réduit à si peu de chose, qu'on seroit infiniment plus fondé d'attribuer à l'expectation ou à la nature tout le merveilleux des cures qu'on leur attribue. Impossibilité d'expliquer l'action méchanique de divers remedes ou poisons dont les effets subits se font ressentir dans toute l'économie animale. *Ibid.* 325. *a.*

Altérans, remedes. X. 296. *b.*

ALTÉRATION, (*Physique*) changement accidentel & partiel d'un corps. Ses causes. I. 303. *b.*

Altération, en quoi elle differe de la corruption. IV. 278. *a.*

ALTÉRATION, terme de médecine, de jardinage & de monnoyage. I. 304. *a.* *Voyez* ADULTÉRATION.

ALTERNATION, méthode pour trouver toutes les différentes alternations possibles d'un nombre de choses donné. I. 304. *a.* *Voyez* COMBINAISON & PERMUTATION.

ALTERNE, feuilles alternes d'une plante, en botanique: en géométrie, angles alternes; raison alterne. *Alterné*, terme de blason. I. 304. *b.*

Alternes, angles. XI. 905. *b.*

ALTERNER, (*Agricult.*) se servir des mêmes terres alternativement en champs & en prés. *Suppl.* I. 325. *a.* En quels cas l'alternative peut & doit avoir lieu: 1°. les prés dont on voit diminuer le produit, sont dans le cas de devoir être ouverts & semés en grain, pour être ensuite remis en prairies ou en herbages. 2°. Lorsqu'on voit des plantes à feuilles larges qui, en se multipliant, étouffent les plantes fines; ou que les racines des bonnes plantes, en s'entrelaçant, forment un tissu impénétrable aux bénignes influences de l'air. 3°. Lorsqu'on voit diminuer les plantes bonnes & succulentes garnies de feuilles savoureuses, dont la tige & les branches ne deviennent pas coriaces en se séchant. *Ibid. b.* 4°. Lorsqu'on voit se multiplier de mauvaises herbes ou inutiles, ou mal saines au lieu de bonnes. 5°. Lorsqu'on voit un pré ravagé par les hannetons, qui, sous la forme de vers, dévorent les racines des plantes, ou les éventent. 6°. Lorsqu'on s'apperçoit que son produit diminue, ou que le terrein trop maigre ne donne pas des récoltes qui dédommagent, année commune, des frais de culture. *Ibid.* 326. *a.* 7°. Si l'on manque de fourrage, & qu'on n'ait pas suffisamment de fumier pour les champs, il faut se procurer des prés en dénaturant une partie de ses champs, & alterner cette culture. Proportion qu'il doit y avoir entre les prairies & les terres labourées, dans un domaine bien monté.

Avantages de l'alternative. Obstacles qui s'y opposent, & moyens de les lever. *Ibid. b.*

Regles de cette alternative dans les pays où elle est actuellement suivie avec succès. *Ibid.* 327. *a.*

Regles à suivre, selon l'exposition & la nature du sol. *Ibid.* 328. *a.* *Voyez* ESPECE, *changement d'* (*Agricult.*)

ALTESSE, les rois d'Angleterre & d'Espagne n'avoient point d'autre titre autrefois. Les princes d'Italie l'ont pris en 1630... *Altesse royale... sérénissime... électorale.* Quels princes ont commencé de prendre le titre d'*altesse royale.* I. 304. *b.* Le successeur désigné de la czarine a le titre d'*altesse impériale.* Les princes cardinaux prennent celui d'*altesse éminentissime. Ib.* 305. *a.*

ALTHÆA FRUTEX, (*Botan.*) description & culture de cet arbrisseau. I. 305. *a.* *Voyez* KETMIA SYRORUM.

Althæa, espece d'althæa nommé *monospermalthæa.* X. 671. *a.* Onguent d'althæa. IV. 937. *b.* Sur l'althæa, *voyez* GUIMAUVE.

ALTO-BASSO, (*Luth.*) espece d'instrument de percussion à cordes. Sa description. *Suppl.* I. 329. *a.*

ALTOMARUS, ses observations sur la manne. X. 42. *a.* 44. *b.*

ALTORF en Franconie. Mine de charbon végétal, découverte près de cette ville. III. 194. *b.*

ALTUR, *ou* ALFOR, (*Géogr.*) ville maritime de l'Arabie-Pétrée. Ses maisons bâties de corail blanc. Observations sur ses habitans & sur son port. *Suppl.* I. 330. *a.*

ALVARE en Dauphiné. Ses mines de fer. VI. 494. *a.*

ALUCO, description de cet oiseau. I. 305. *a.* Usages qu'en tire la médecine. *Ibid. b.*

ALUDEL, (*Chymie*) vaisseau chymique. Sa construction. Maniere de le disposer pour s'en servir. I. 305. *b.*

Aludel, fourneaux destinés à cette sorte de vaisseau. VII. 235. *a.*

ALVÉOLES, (*Anat.*) cavités où les dents sont placées. Elles ne sont pas toutes formées dans le fœtus. Leur état dans un adulte. I. 305. *b.* Principe de la douleur qu'on éprouve dans les maux de dents. *Ibid.* 306. *a.*

Alvéoles, état des alvéoles dans le fœtus. IV. 834. *a.* Matiere visqueuse & molle, renfermée dans l'alvéole, & figurée à-peu-près comme une dent. Membrane dans laquelle cette matiere est contenue. Nombre de germes renfermés dans chaque alvéole. *Ibid. b.* Arcade alvéolaire. *Suppl.* I. 532. *b.* Artere alvéolaire. *Ibid.* II. 247. *a.* Nerf alvéolaire. *Ibid.* IV. 37. *b.*

Alvéoles, coquilles fossiles. VI. vol. Regne minéral. pl. 2 & 3.

ALVÉOLES, cellules des gâteaux de cire. L'abeille rend par la bouche la cire dont elle forme les alvéoles. Forme de ces cellules. I. 306. *a.* Ordre dans lequel elles sont rangées. Alvéoles d'un gâteau. *Ibid. b.* Comment on démontre que les abeilles construisent leurs alvéoles de la façon la plus avantageuse pour épargner la cire. Solidité de cette construction. Quelles sont les parties de l'alvéole que les abeilles forment les premieres: suite de leur travail. Usage des alvéoles dans la ruche. Diversité de leurs grandeurs suivant ces usages. *Ibid.* 307. *a.* Figure des alvéoles destinés à servir de logement aux vers qui doivent se métamorphoser en abeilles meres. *Ibid. b.*

Alvéoles, la cire des alvéoles est blanche, quoique les pelottes de cire brute, que les abeilles apportent, soient de différentes couleurs. III. 471. *b.* Ordre que suivent les abeilles en remplissant de miel les alvéoles. Espece de croûte que forme dans les alvéoles la derniere couche de miel. Alvéoles destinés à la consommation journaliere. Les autres sont fermés par un couvercle de cire. X. 496. *a.*

ALVILDE, (*Hist. Myth.*) femme célebre dans les annales du Nord, par sa vertu & par sa beauté; fille de Sivard, roi de Gotland. Aventures d'Alvilde & d'Alfond son amant, fils de Sigard, roi de Danemarck. *Suppl.* I. 330. *a.* *Voyez* ALFOND.

ALVIN, terme usité en Bourgogne pour celui d'empoissonnement. V. 593. *a.*

ALUN, sel fossile & minéral, d'un goût acide. I. 307. *b.* Les anciens connoissoient deux sortes d'*alun naturel*, le liquide & le sec. Description que donne M. de Tournefort, d'une mine d'alun naturel liquide dans l'isle de Milo. Alun de plume; on le confond quelquefois avec l'amiante. *Ibid.* 308. *a.* Autre description que donne M. de Tournefort, d'une grotte revêtue d'alun sublimé, & d'une autre dont le fond étoit rempli de soufre enflammé.

Quelles sont les mines d'alun les plus ordinaires. Lorsque le minéral, qui contient l'alun, a été mis en tas & exposé à l'air, on voit fleurir l'alun à la surface du tas. *Ibid. b.* Comment on essaie ces matieres. Mines où se trouve l'alun de Rome, ou de roche. Comment on l'en tire. Autre mine, près de Pouzzol, appellée le *mont d'alun.* Celles d'Angleterre, dans les provinces d'York & de Lancastre. *Ibid.* 309. *a.* Comment on en tire l'alun, aussi appellé *alun de roche.* On trouve en Suede une sorte de pierre dont on tire de l'alun, du vitriol & du soufre. Maniere dont se fait ce travail. Alun de Cypsele en Thrace. Mine du Dange, près de Liege. Description de la mine, *Ibid. b.* & de la maniere dont on y travaille l'alun. *Ibid.* 310. *a*, *b.* On fait aussi l'alun proche les montagnes des Pyrénées en France. Élémens, ou matieres dont l'alun est composé. *Ibid.* 311. *a.* Usages de ce sel en médecine, & particuliérement contre les hémorrhagies. *Ibid. b.* Usage extérieur de l'alun. Son utilité pour la teinture. Il empêche le papier de boire. Alun sucré. Alun brûlé. Alun de plume. L'alun clarifie les liqueurs. Usage qu'en font les naturalistes pour conserver les animaux. Opinion superstitieuse sur l'effet de l'alun. Alun purifié. Alun teint de Mynsicht. *Ibid.* 312. *a.* Procédé de M. Helvetius, par lequel il faisoit par le feu, ce que Mynsicht faisoit par l'eau. *Ibid. b.*

Alun, observations sur la nature de ce sel. I. 98. XVII. 364. *a.* 365. *b.* *Voyez* III. vol. des planches, article CHYMIE, planche 16. Mine d'alun qui s'allume à l'air, lorsqu'elle y a été exposée quelque tems. III. 193. *b.* Alun formé d'une dissolution d'argille par l'acide vitriolique. VII. 699. *a.* Alun tiré de la solfatara, près de Pouzzol. XIII. 254. *a.* XV. 319. *b.* Alun de Rome. XVI. 10. *b.* Eaux alumineuses. X. 536. *a.* Travail de l'alun. VI. vol. des planch. article MINÉRALOGIE.

Alun, mines d'alun, près de Freienwald, dans la haute Saxe. *Suppl.* III. 145. *a.* Comment on découvre l'alun contenu dans l'eau. 474. *a.*

ALYPUM, (*Botan.*) description de cet arbuste. Cette plante a beaucoup d'amertume. On la trouve en Languedoc. I. 312. *b.* Ses usages en médecine. On ne doit se servir d'un remede si violent qu'avec beaucoup de précaution. *Ibid.* 313. *a.*

A M

AMACORE, (*Géogr.*) riviere de l'Amérique. Correction de quelques erreurs qui se trouvent dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 331. *a.*

AMACUSA, (*Géogr.*) isle du Japon. *Suppl.* I. 331. *a.* Sa position & sa figure. Longitude & latitude. *Ibid. b.*

AMADABAD, (*Géogr.*) capitale du royaume de Guzarata, dans le Mogol. Objets de son commerce. I. 313. *b.*

AMADABAD, ville d'Asie, capitale du royaume de Guzarata. Sa description. Garnison de cette ville. *Suppl.* I. 331. *b.*

AMADAN, *ou* HEMEDAN, (*Géogr.*) ville d'Asie en Perse. Sa situation & sa beauté. Fertilité de ses environs. *Suppl.* I. 331. *b.*

AMADAN, ville de Perse, bâtie dans le lieu de l'ancienne Ecbatane. XV. 942. *a.*

AMADIE, (*Géogr.*) ville d'Asie, dans le Curdistan. Production de ses environs. *Suppl.* I. 331. *a.*

AMADOU, maniere de faire l'amadou. I. 313. *b.*

Amadou dont on se sert dans les Antilles. XVI. 387. *a.*

AMAIS, (*Hist. d'Egypte*) frere de Sesostris. Sa perfidie envers son frere. Sa fuite. *Suppl.* I. 331. *b.*

AMALARIC, (*Hist. des Goths*) fils légitime d'Alaric II. Précis de sa vie. *Suppl.* I. 332. *a.*

AMALAZONTE, (*Hist. des Goths. Hist. d'Italie*) fille de Théodoric, roi d'Italie. Histoire de son regne. *Suppl.* I. 332. *a.*

AMALECITES, (*Hist. anc.*) histoire de ce peuple. *Suppl.* II. 196. *a.*

AMALFI, (*Géogr.*) ville ancienne du royaume de Naples. Sa situation. Ses révolutions. *Suppl.* I. 332. *b.*

AMALGAMATION, (*Chymie*) comment se pratique l'amalgamation du mercure avec les métaux. I. 313. *b.* Ordre selon lequel les métaux s'amalgament avec le mercure. Comment se fait l'amalgamation de l'or. Usage qu'en font les orfevres & les doreurs. C'est par cet amalgame que se fait la dorure. Comment on enleve la noirceur de l'amalgame. Comment se fait ce qu'on appelle *chaux d'or. Ibid.* 314. *a.*

Amalgamation & *amalgame*, alliage du mercure avec les autres métaux. I. 283. *b.* 286. *a*, *b.* X. 373. *a.* 429. *a.* Différence entre l'amalgame & l'alliage. I. 283. *b.* Amalgame de l'étain avec le mercure. I. 604. *b.* VI. 8. *a.* Du mercure avec le cuivre. IV. 546. *b.* avec le fer. VI. 496. *b.* avec le zinc. XVII. 717. *a.* Le bismuth rend quelques métaux plus propres à s'amalgamer avec le mercure. II. 263. *a.*

AMALGAME, celui du mercure avec le plomb. Ce qui provient de la lotion de cet amalgame. Méthode d'annoblir les métaux. Qualités qu'acquierent les métaux amalgamés. Comment on peut les rétablir dans leur premier état. I. 314. *a.* L'amalgame est un moyen dont on se sert dans plusieurs pays pour tirer l'or & l'argent de leurs mines. *Ibid. b.*

AMALI, (*Botan.*) genre de plante. Lieux où cette plante croît. Sa description. Ses qualités & usages. *Suppl.* I. 333. *a.*

AMALTHÉE, (*Myth.*) chevre qui nourrit Jupiter. III. 322. *a.*

AMAN, (*Hist. des Juifs*) favori d'Assuérus. Son élévation. Sa catastrophe & sa mort. *Suppl.* I. 333. *b.*

AMAN, fête que célebrent les Juifs en mémoire de ce qu'ils furent préservés par Esther du massacre qu'Aman vouloit faire de leur nation. XII. 535. *a.*

AMAN, *ou* SAMA, (*Géogr.*) ville de la Judée. *Suppl.* I. 333. *b.*

AMAND de Ziriczée. XVII. 719. *a.*

AMAND, *Saint*, (*Géogr.*) *Suppl.* IV. 694. *a*, *b.*

AMAND, (*Marc-Antoine Gerard*, *sieur de Saint*) observations sur la vie & sur les ouvrages de ce poëte. XIV. 395. *a*, *b.*

AMANDE, usage des amandes douces en médecine. Analyse des douces & des ameres. I. 314. *b.* Propriétés de celles-ci. Les unes & les autres conviennent en tout tems. Lait d'amandes. D'où vient la différence du goût des ameres & des douces. Comment se fait l'huile d'amandes douces. Maniere de confire les amandes. Amandes à la praline grise. Pralines rouges. Amandes glacées. I. 315. *a.* Amandes soufflées. *Ibid. b.*

Amande, fruit qui sert de monnoie aux Indes occidentales. I. 315. *b.*

AMANDÉ, boisson agréable, rafraîchissante, &c. Maniere de la faire. I. 315. *b.*

AMANDIER, (*Jardin.*) caracteres de ce genre d'arbre. Sa description. I. 315. *b.*

AMANDIER, (*Botan.*) ses autres noms. Caracteres génériques de cet arbre. *Suppl.* I. 333. *b.* Description & culture de quatre especes d'amandiers. Variétés. *Ibid.* 334. *a.*

Amandier, culture des amandiers en pépiniere. XII. 322. *a.* Germination de l'amandier. XVI. 953. *b.* Amande de l'isle de Java, nommée *catappas.* II. 769. *a.*

AMANT, *amoureux*, (*Synon.*) différences entre ces mots. I. 315. *b.*

Amant, singuliere affliction d'un amant. IV. 48. *b.* Plainte des amans contre les portes fermées. XIII. 135. *b.* L'éternument étoit anciennement un présage entre les amans. VI. 50. *a.* Amans infideles. VIII. 701. *b.*

AMANUS, (*Myth.*) dieu des anciens Perses. Culte que les mages lui rendoient. I. 316. *a.*

AMANUS, dieu des anciens perses; le soleil ou le feu qui en étoit une image. Culte que les mages lui rendoient chaque matin. *Suppl.* I. 334. *b.*

AMARA, montagne d'Ethiopie : bibliotheque sur cette montagne. II. 233. *a.*

AMARACUM, (*Botan. exot.*) *Voyez* SAMPSUCHUM.

AMARANTHE, (*Bot. & Jardin.*) description de cette plante. Sa culture. Maniere de la transplanter. Comment on en conserve la graine. I. 316. *a.*

Amaranthe, deux especes d'amaranthes ; l'une dite passe-velours. XII. 125. *a.* l'autre, tricolor. XVI. 634. *b.* *Suppl.* III. 498. *a.* Espece d'amaranthe nommée *belutta adeka manjen. Suppl.* I. 866. *a*, *b.*

AMARANTE, (*l'Ordre de l'*) ordre de chevalerie en Suede. Son origine. Marque de l'ordre. Son extinction. *Suppl.* I. 334. *b.*

AMARE, (*Gramm. latin.*) difference entre *amare* & *diligere.* XV. 758. *b.*

AMARRE, (*Marine*) lien, cordage qui sert à assujettir & à tenir en place. Différence entre l'amarre & l'aiguillette. Amarres d'un vaisseau, d'une chaloupe ou d'un canot. Amarre qu'on jette à un canot, lorsqu'en pleine mer, ou dans un courant, il vient à bord d'un vaisseau. *Suppl.* I. 335. *a.*

AMARRER, amarrer un vaisseau. C'est le capitaine qui est chargé de bien amarrer son vaisseau, & qui en répond. *Suppl.* I. 335. *b.*

AMASEUS, (*Romulus*) XVI. 866. *a.*

AMASIAS, (*Histoire sainte*) roi de Juda. Événement de son regne. *Suppl.* I. 335. *b.*

AMASIS, (*Hist. d'Égypte*) roi d'Égypte. Tableau de son regne. *Suppl.* I. 335. *b.*

AMASIS, roi d'Égypte. Loix qu'il établit. IX. 648. *a.* Embellissemens qu'il fit au temple de Minerve à Saïs. XVI. 77. *a.*

AMASSER, (*Hydraulique*) pour amasser des eaux, il faut examiner si la source est découverte, si elle n'est point apparente, si elle est enfoncée dans les terres. Conduite à observer selon chacun de ces cas. I. 317. *a.*

AMATEUR, (*Belles-Lettr.*) ce seroit une classe d'hommes précieuse aux arts & aux lettres que celle qui, par un goût naturel, plus ou moins éclairé, mais sincere & juste, jouiroit de leurs productions, s'intéresseroit à leur gloire ; &, selon ses divers moyens, encourageroit leurs travaux. Mais la foule des amateurs est composée d'une espece d'hommes, qui, n'ayant par eux-mêmes, ni qualités, ni talens qui les distinguent, & voulant être distingués, s'attachent aux arts & aux lettres comme le gui au chêne, ou le lierre à l'ormeau. *Suppl.* I. 336. *a.* C'est encore pis, lorsqu'ils s'attachent à un homme de génie, pour se donner une existence & un reflet de considération: ils se constituent ses valets les plus bassement dévoués; ils se permettent pour lui, à son insu & à sa honte, des maneges dont il n'a pas besoin, & dont il rougiroit, & le déshonorent s'il est possible, en affectant de le servir. A l'égard des lettres, l'amateur s'appelle plus communément connoisseur; & malheur au siecle où cette sorte de gens abonde. Croyant rivaliser avec le talent même, ils en sont jaloux en secret. Ce sentiment d'envie, cette haine des vivans, leur fait sans cesse exalter les morts. Ainsi les prétendus amis des lettres ne sont rien moins, le plus souvent, que les amis de ceux qui les cultivent. Caractere du véritable ami des talens. *Ibid. b.*

AMATIR, opération dans la monnoie. I. 317. *a.* & en orfévrerie. *Ibid. b.*

AMAUSENSIS PAGUS, (*Géogr. du moyen âge*) contrée d'Amous dans la Sequanie. Étymologie du mot *Amous.* Lieu de cette contrée, nommé *Amagetobria*, où se donna un combat funeste aux Éduens. Étendue de ce canton. Observations sur les principaux lieux qui lui appartenoient. *Suppl.* I. 337. *a.*

AMAUTAS, (*Hist. mod.*) Philosophes du Pérou, sous le regne des Incas. Sciences qu'ils enseignoient à leurs disciples. Tragédies & comédies qu'ils composoient. I. 317. *a.* Prix accordés aux meilleurs acteurs. On dit cependant que du tems de la conquête des espagnols, ils n'avoient pas encore l'usage de l'écriture. *Ibid.* 318. *a.*

AMAYUM, empereur du Mogol. X. 613. *a.*

AMAZONE, (*Hist. anc.*) femme courageuse & hardie. Ancienne nation des amazones. Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'existence de cette nation. Dissertation de M. Petit sur les amazones, dans laquelle il prouve qu'il y a eu réellement une telle nation. Comment elles sont représentées dans les médailles. Républiques modernes d'amazones. I. 318. *a.*

AMAZONES, le hazard fournit aux amazones l'occasion de se servir des chevaux, & elles cultiverent l'art de l'équitation. Cavalerie qu'elles menerent devant Athenes. V. 886. *a.* Bouclier qui leur étoit particulier. XII. 289. *b.* Peuples qui leur fournissoient des maris. VII. 1022. *a.*

AMAZONES, (*riviere des*) (*Géogr.*) riviere de l'Amérique méridionale. Divers noms qu'elle a eus. Origine de ce dernier. Cours de ce fleuve. Cartes qu'on en a publiées. Voyage de M. de la Condamine sur ses bords. Ce qu'il pense des amazones d'Amérique. I. 318. *b.*

Amazones, description de son cours. X. 67. *a.* Jonction de l'Orénoque à ce fleuve. XI. 624. *b.* Flot impétueux de la mer à son embouchure. XIII. 126. *a*, *a.* Habitans des environs de ce fleuve. VIII. 347. *b.* XVI. 198. *b.* 205. *b.*

Amazones, (*Pierre des*) VIII. 432. *b.* XII. 576. *b.* XVI. 417. *a.*

du mot *ambrosie*. Bon mot de Lucien sur ce sujet. I. 326. *a.*

AMBROSIE, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Son usage médicinal. I. 326. *b.*

AMBROSIEN, (*rit ou office*) maniere de faire l'office dans l'eglise de Milan, différent de celui de Rome. Raisons sur lesquelles l'église de Milan se dispensa de suivre le rit romain. I. 326. *b.*

Chant ambrosien, différence entre ce chant & le romain. I. 326. *b.*

AMBULI, (*Botan.*) genre de plante de la famille des personées, qui croit au Malabar. Sa description. Ses qualités & usages. *Suppl.* I. 341. *b.*

AMBULTI, article de l'Encyclopédie, (*Myth.*) lisez *Ambulii*, surnom de quelques divinités. *Suppl.* I. 342. *a.*

AMDENAGER, (*Géogr.*) *voyez* ANDANAGAR. *Suppl.* I. 342. *a.*

AME, principe doué de connoissance & de sentiment. I. 327. *a.*

I. De son origine. Quelques-uns ont cru qu'elle n'étoit qu'une pure *qualité*. La plupart l'ont regardée comme une *substance*, qui n'étoit qu'une partie séparée d'un tout; savoir, Dieu. Divers sentimens sur la nature de ce tout. Tous les sentimens des anciens sur la nature de Dieu tenoient beaucoup du spinosisme. Quelles différences les distinguoient de Spinosa. Ils n'avoient eu, de même que les premiers peres de l'eglise, aucune teinture de la véritable spiritualité. Divers sentimens des Théistes sur la nature & l'origine de l'ame. *Ibid. b.* Ils s'accordoient tous en ce qu'ils la regardoient comme partie de la substance de Dieu, qui devoit y retourner par réfusion. Exposition des sentimens des philosophes Grecs sur ce sujet, donnée par Cicéron. Les anciens ne croyoient l'ame éternelle que comme appartenante à la substance éternelle de Dieu. Comparaison qu'ils employoient pour l'expliquer. Ils ne différoient entr'eux que sur le tems où l'ame devoit se réunir à son principe. *Ibid.* 328. *a.* Exposition particuliere du sentiment de Pythagore, de celui de Platon, de celui d'Aristote, *Ibid. b.* de celui des Stoiciens. Opinion sur ce même sujet, de ceux qui admettoient dans le monde un bon & un mauvais principe. Peu après la naissance du christianisme, les philosophes apporterent quelque changement à leurs opinions; & d'un autre côté quelques hérétiques se saisirent de la doctrine que les philosophes abandonnoient. Les Grecs ne peuvent avoir emprunté des Egyptiens leur opinion sur l'ame universelle du monde, comme quelques-uns l'ont cru. *Ibid.* 329. *a.* On peut regarder comme auteurs de cette doctrine, Phérécide de Scyros, & Thalès le Milésien. *Ibid. b.* Cependant il est vraisemblable que les Grecs furent conduits à cette erreur par l'abus de quelques principes égyptiens, sur la métempsycose.

Du principe de l'unité de Dieu admis chez les Egyptiens qu'ils exprimoient en disant, *Dieu est tout*, les Grecs en conclurent que *tout est Dieu*, & se jetterent dans toutes les erreurs de notre spinosisme. *Ibid.* 330. *a.* Les Orientaux d'aujourd'hui ont tiré leur religion d'Egypte, mais leurs spinosisme vient de leur communication avec les Arabes mahométans. Comment le dogme monstrueux de l'ame du monde passa ensuite des Grecs aux Égyptiens. Divers sentimens des peres sur l'origine de l'ame. M. Leibnitz croit que les ames ont été dans les semences & dans les ancêtres jusqu'à Adam, comme ames sensitives, mais qui deviennent raisonnables par la génération. *Ibid. b.*

II. *De la nature de l'ame.* Sentimens des anciens philosophes. Ce qu'ils nommoient incorporel n'étoit point notre spirituel, mais simplement ce qui est composé de parties très-subtiles. *Ibid.* 331. *a.* Encore aujourd'hui il y a peu d'hommes en Orient qui aient une connoissance parfaite de la spiritualité: passage de M. de Laloubère qui le confirme. Aux paiens, on peut joindre les anciens docteurs Juifs & les peres des premiers siecles de l'église, qui paroissent n'avoir pas connu la spiritualité de l'ame. Philosophes modernes qui croient l'ame matérielle. *Ibid. b.* Spinosa ne trouve entre l'ame & le corps d'autre différence que celle qu'y mettent les modifications diverses. Précis de son systême. *Ibid.* 332. *a.* Idée qu'avoient les anciens de la substance unique dont ils croyoient que les êtres tiroient le fonds même de leur nature. *Ibid. b.* Sentimens contradictoires des anciens sur la *matiere*. Réfutation du spinosisme. *Ibid.* 333. *a*, *b.* Embarras de Lucrece à expliquer ce qui produit le sentiment dans l'homme. Preuve de la spiritualité de l'ame, tirée de la nature de ses opérations. *Ibid.* 334. *a.* Spinosa établit que l'esprit n'a aucune faculté de penser ni de vouloir, mais seulement qu'il a telle ou telle pensée, telle ou telle volonté. Réfutation de cette absurdité. *Ibid. b.* Cause des sensations selon Hobbes: elle est produite, dit-il, par la pression de l'objet extérieur sur l'organe, & cette pression pénétrant jusqu'à la partie intérieure, là se forme la représentation par une espece de réflexion qui cause une pression vers la partie extérieure. Réfutation de cette opinion. *Ibid.* 335. *a.* Absurdité de s'imaginer que la connoissance est aussi essentielle à la matiere que l'étendue. Autre réfutation du systême d'Epicure, de Spinosa, de Hobbes, sur la nature de l'ame. D'abord on ne conçoit pas que les impressions des objets puissent apporter, dans la matiere dont ils composent l'ame, d'autre changement que de nouveaux mouvemens, ou de nouvelles déterminations de mouvement, de nouvelles figures, de nouvelles situations: or toutes ces choses n'ont aucun rapport avec l'idée qui s'imprime dans l'ame. *Ibid. b.* 336. *a*, *b.* Autre preuve tirée des idées que l'esprit forme en conséquence de ses sensations. Enfin la maniere dont nous exerçons la faculté de communiquer nos pensées aux autres ne nous permet pas de mettre notre ame au rang des corps. *Ibid.* 337. *a.* Ce n'est pas l'incompréhensibilité seule qui fait refuser la pensée à la matiere, mais l'impossibilité intrinseque de la chose. Cependant Locke a avancé que nous ne serons peut-être jamais capables de connoître si un être purement matériel pense ou non. Passage de M. de Voltaire sur ce sujet, *Ibid. b.* dans lequel on voit l'homme d'esprit, mais non le métaphysicien. Il suffit de remarquer que le sujet de la pensée doit être un: or un amas de matiere n'est pas un; c'est une multitude. Cette unité démontrée. Des facultés de l'ame. *Ibid.* 338. *a.* Analyse de la philosophie de Wolf sur ce sujet.

III. *De l'immortalité de l'ame*, prouvée d'abord par la simplicité de cette substance. Phérécide répandit le premier ce dogme dans la Grece. Pythagore le reçut de lui. Platon l'apprit des disciples de Pythagore: argumens dont il l'appuyoit. *Ibid. b.* Ces philosophes qui supposoient que l'ame se réunissoit à la substance universelle, ne la croyoient donc pas immortelle au sens dont nous l'entendons. Platon insiste sur le dogme des peines & des récompenses après cette vie, de maniere à montrer qu'il n'en étoit pas persuadé. *Ibid.* 339. *a.* Et les anciens les plus éclairés ont regardé ce que ce philosophe dit à cet égard, comme des opinions destinées pour le peuple, dont il ne croyoit rien lui-même. Les Péripatéticiens & les Stoiciens parloient plus ouvertement contre les peines & les récompenses futures. Passages d'Aristote, d'Epictete, de Seneque, de Cicéron qui se déclarent expressément contre ce dogme. *Ibid. b.* Les passages qu'on extrait de Cicéron pour prouver qu'il croyoit l'immortalité de l'ame, ne détruisent point le précédent. Dans quelle occasion parut surtout le sentiment de César, de Caton & de Cicéron sur cette matiere. Preuves tirées de la raison en faveur de l'immortalité. *Ibid.* 340. *a.* Ces preuves bien méditées forment en nous une conviction à laquelle il n'y a que la révélation qui puisse ajouter quelque chose.

IV. *Du siege de l'ame.* Quelques philosophes la font exister dans toutes les parties du corps. *Ibid. b.* Nous ne pouvons appercevoir aucune disposition dans nos organes qui détermine l'un plutôt que l'autre à être le siege de l'ame. M. Vieussens a supposé dans un ouvrage où il se propose d'expliquer le délire mélancolique, que le centre ovale étoit le siege des fonctions de l'esprit. Exposition de son hypothese. *Ibid.* 341. *a.* Observations de l'auteur sur cette hypothese. L'union du corps avec l'ame est un fait certain, mais dont les détails nous sont absolument inconnus. *Ibid. b.* Descartes conjectura que la glande pinéale étoit le siege de l'ame. Observations qui renversent cette hypothese. Selon M. de la Peyronie c'est le corps calleux qui est ce siege de l'ame. Toutes les autres parties du cerveau ont été attaquées sans interrompre les fonctions spirituelles. Observations & expériences sur lesquelles M. de la Peyronie fonde son hypothese. *Ibid.* 342. *a.* Réflexions qui tendent à humilier l'homme sur sa condition présente par la contemplation des choses futiles d'où dépendent les qualités dont il fait le plus de cas. Trois observations tirées des mémoires de l'académie, propres à démontrer les effets de l'ame sur le corps, & réciproquement, les effets du corps sur l'ame. *Ibid. b.*

Ame. 1°. *De son origine.* Sentimens de quelques philosophes sur ce sujet; savoir, de Socrate. XV. 263. *b.* De Platon. VIII. 902. *a.* Des Stoiciens. XV. 529. *b.* 530. *b.* Des Arabes. XIV. 670. *b.* Raisons alléguées contre ceux qui prétendent que nos ames sont une portion de Dieu. XV. 466. *a.* Préexistence des ames selon les docteurs Juifs. IX. 48. *b.* 49. *a.*

2°. *De sa nature.* Une des causes de nos erreurs sur la nature de l'ame. *Suppl.* I. 67. *b.* 68. *a.* Connoissance que nous avons de son essence. XV. 584. *b.* Systême des Sociniens sur les substances spirituelles. XVII. 397. *b.* Simplicité de l'être intelligent. XV. 204. *b. Suppl.* IV. 332. *b.* 333. *a.* Preuve que le pere Buffier donne de la spiritualité de l'ame. V. 400. *b.* Démonstration de cette vérité, que l'ame ne peut être composée de parties matérielles, réellement distinctes les unes des autres. VI. 154. *b.* Raisons sur lesquelles Descartes établit la distinction de l'ame & du corps. II. 718. *a.* 721. *b.* La propriété de sentir ne peut résulter de

l'organisation

l'organisation. VI. 147. *b*. Non plus que la pensée & la volonté. IX. 464. *a*. Les êtres sensitifs individuels ne peuvent être des substances matérielles. VI. 154. *b*. M. Euler prouve que la force d'inertie étant une propriété de la matiere, la faculté de penser n'en sauroit être une. VII. 112. *b*. Décret d'un concile de Vienne sur la nature de l'ame. 177. *b*. Réflexions sur le matérialisme. IX. 627. *a*. Joignez à tout ce qui précede, la lecture de l'article *immatérialisme*.

3°. *De son immortalité*. Cette immortalité rejettée par les anciens philosophes. XIII. 512. *b*. Hérétiques qui ont pensé de même. XVI. 281. *a*. Le dogme d'un état futur, établi & reconnu par les législateurs, les poetes Grecs & plusieurs philosophes. I. 811. *b*. Son utilité. 812. *a*. Les anciens croyoient que les ames des honnêtes gens devenoient autant d'especes de dieux. Corps subtils que les païens attribuoient aux ames des défunts. X. 17. *b*. Croyance des Turcs sur le lieu où va l'ame lorsqu'elle quitte le corps. VII. 372. *a*. Sentiment d'Aristote sur l'immortalité de l'ame. I. 659. *a*, *b*. Effet que l'idée d'une autre vie produisoit sur les Scythes. XIV. 849. *a*. Idées des Celtes sur les peines & les récompenses d'une vie à venir. II. 810. *b*. Courage que leur inspiroit l'espérance de l'immortalité. 811. *a*. Principale preuve de cette immortalité. VIII. 576. *b*. Réflexion sur l'opinion de ceux qui regardent les désordres actuels comme la preuve d'un état à venir. II. 193. *b*. Ce qui prouve la réalité du moral, prouve aussi l'immortalité. *Suppl.* IV. 333. *b*. *Note*. L'immortalité prouvée par l'état de souffrance où l'homme vertueux se trouve souvent ici-bas. XVII. 181. *a*. Réponse à une objection contre l'immortalité de l'ame, tirée d'une considération sur l'ame des bêtes. I. 349. *b*. 350. *a*. Le sentiment seul de l'immortalité, peut nous rendre fideles à la probité & à la vertu. XIII. 400. *b*. XIV. 496. *a*, *b*. Influence de ce sentiment sur la population. XIII. 92. *a*, *b*.

4°. *De l'union de l'ame avec le corps, & des effets de cette union*. Du moment où elle s'unit au corps de l'embryon. *Suppl.* I. 438. *a*, *b*. Pourquoi l'ame se confond avec le corps auquel elle appartient, & lui attribue ses propres sensations. XV. 38. *a*. Réflexions sur la nature & les effets de leur union. VI. 367. *b*. 368. *a*. Du siege de l'ame. VI. 370. *a*. *Suppl.* III. 36. *b*. *Suppl.* IV. 779. *b*. *Voyez* CALLEUX. Divers sentimens sur ce sujet. II. 864. *b*. *Suppl.* III. 956. *a*. Sentiment de Pythagore. XI. 363. *a*. Le siege de l'ame ne doit pas être borné au corps calleux; mais doit s'étendre au cervelet & à la moelle allongée. VI. 370. *a*. Examen de la question, si en effet ce siege est dans la moelle allongée. *Suppl.* III. 944. *b*. Observation qui montre que l'ame n'est pas dans le cœur. *Suppl.* II. 494. *b*. La glande pinéale n'en peut être le siege. 536. *b*. Observation qui montre qu'elle ne réside pas dans la généralité du corps. *Suppl.* IV. 779. *b*. Sur le siege de l'ame : *voyez* CERVEAU. De l'action réciproque de l'ame sur le corps, qui est l'effet de l'union des deux substances. Systêmes imaginés pour rendre raison de cette action. II. 787. *b*, &c. De l'influence de l'ame sur le corps & du corps sur l'ame. VIII. 728. *b*. 729. *a*. *Suppl.* II. 915. *a*. *Voyez* sur ce sujet *harmonie préétablie*; *occasionnelles*, *causes*; *influence physique*. Liaison intime des sens avec l'ame. *Suppl.* III. 36. *a*. Organes qui lui transmettent le changement arrivé par le contact des objets extérieurs. *Suppl.* IV. 28. *a*, *b*. De son action sur les fibres. *Suppl.* III. 37. *a*. Fonctions qu'elle exerce pendant le sommeil, selon Hyppocrate. *Suppl.* II. 479. *b*. Auteurs physiologistes sur l'ame. *Suppl.* IV. 359. *b*. 360. *a*, *b*. En quoi consiste la faculté motrice de l'ame sur le corps. VI. 363. *b*. Influence de l'ame sur les mouvemens vitaux. 366. *b*.— 371. *a*. VII. 51. *a*. L'ame regardée par quelques philosophes comme le principe des facultés vitales. VI. 365. *b*. Notre ame n'opere qu'autant que notre corps se trouve en certaine disposition. V. 401. *b*. Médecins qui attribuent principalement à l'ame le maintien de la santé du corps & son rétablissement dans les maladies : *voyez* STAHLIANISME.

5°. *Des facultés & opérations de l'ame en général*. Son activité. Elle fait le véritable prix de l'homme. Tout ce qui peut l'exciter, lui doit être un objet important. *Suppl.* III. 628. *a*. L'un de ses grands besoins est d'être occupée. V. 693. *b*. Inertie de l'ame. I. 470. *b*. Nous n'avons pas des idées réfléchies de toutes ses opérations. VI. 369. *a*. Toutes les facultés de l'ame que nous distinguons, ne sont point différentes dans leur principe. VIII. 563. *a*. Deux facultés de l'ame qui lui fournissent les moyens d'exercer son activité. I. 348. *a*. Opérations de l'ame que quelques physiologistes ont appellées mixtes-intellectuelles. VI. 364. *b*. Les facultés de l'ame distinguées en libres & en nécessaires. 369. *b*. Etat d'un homme qui médite profondément. I. 471. *a*. De la faculté de sentir, du jugement, de la mémoire & de quelques autres facultés de l'ame. VI. 147. *b*, &c. Facultés intellectuelles. VII. 806. *a*. *Voyez* les articles particuliers de chaque faculté de l'ame. Observation critique sur l'article AME de l'Encyclopédie. III. vij. Sur l'ame : *voyez* encore l'article ESPRIT.

AME *des bêtes* : il ne paroît pas que les anciens philosophes se soient fort occupés de cette matiere. Descartes, suivi d'un parti nombreux, est le premier qui ait osé traiter les bêtes de pures machines. I. 343. *b*. Cette opinion sauvoit deux objections, l'une contre l'immortalité de l'ame, l'autre contre la bonté de Dieu. Avantages du cartésianisme sur la philosophie d'Aristote, par rapport au sujet dont il s'agit. Le systême de Descartes est tout fondé sur cette raison; c'est que le seul méchanisme suffisant à expliquer les mouvemens des brutes, l'hypothese qui leur donne une ame est fausse, parce qu'elle est superflue. 1°. Il est certain que l'homme lui-même fait un grand nombre d'actions machinalement. 2°. Il y a des mouvemens naturels si involontaires, que nous ne saurions les retenir. 3°. Les goûts & antipathies naturelles ont leur fondement dans le méchanisme. *Ibid.* 344. *a*. 4°. Les passions dependent du mouvement du sang & des esprits animaux. Conséquences de tout cela en faveur de Descartes. Comparaisons qui donnent une juste idée des automates Cartésiens. *Ibid.* *b*. Merveilleuses productions de l'art humain, d'où les Cartésiens tirent une conséquence en faveur de leur hypothese. *Ibid.* 345. *a*. Réponse de leurs adversaires.

On ne peut disconvenir que Dieu ne puisse produire des machines telles que les Cartésiens imaginent que sont les bêtes. Mais tous les phénomenes que nous observons dans les bêtes, nous conduisent à leur donner pour cause un principe immatériel. Si donc nous nous trompons, c'est Dieu qui nous trompe, ce qui ne sauroit être admis. *Ibid.* *b*. Si l'opinion de Descartes est fondée, nous pourrons, par une conséquence très-légitime, douter aussi de l'existence même de l'ame des hommes. Maniere dont il faudroit raisonner avec un Pyrrhonien qui douteroit que les actions des autres hommes viennent d'un principe spirituel. *Ibid.* 346. *a*. Ce raisonnement s'applique aisément aux actions des brutes, & la conséquence est naturelle. Les Cartésiens alleguent l'idée vague d'un méchanisme possible, mais inconnu & inexplicable; au lieu que nous avons l'idée claire d'une autre cause, l'idée d'un principe sensitif, à laquelle nous conduit tout ce que nous observons dans les bêtes. *Ibid.* *b*. On ne peut, dans le systême de Descartes, rendre raison du but de ces organes des bêtes si semblables aux nôtres, ni du but de l'existence de ces automates si merveilleux. Erreur qu'il y auroit à dire que ces machines ont été faites pour l'usage des hommes. *Ibid.* 347. *a*.

Différences essentielles entre l'ame humaine & celle des bêtes. *Ibid.* *b*. Cette différence ne peut venir simplement d'une organisation plus grossiere dans les animaux. Ce seroit une chose opposée à la nature d'un Dieu bon & sage, & contraire à l'ordre qu'il suit invariablement de donner à la créature certaines facultés, & de ne lui en permettre pas l'exercice. *Ibid.* 348. *a*.

De la nature de l'ame des bêtes. Il y a dans l'ame de l'homme deux facultés : l'une celle de former des idées claires & distinctes; l'autre celle de sentir. *Ibid.* *a*. On peut supposer dans l'échelle des intelligences, une espece d'esprit qui n'auroit que cette derniere faculté sans avoir la premiere : telle seroit l'ame des bêtes. Combien la privation de la premiere de ces facultés met de différence entre l'homme & la brute.

Avantages de cette derniere hypothese sur celle des Cartésiens. *Ibid.* *b*. Ingénieuse comparaison de l'auteur pour rendre plus sensible, la maniere dont l'ame des bêtes agit sur le méchanisme du corps auquel elle appartient.

Objection. La spiritualité de l'ame des bêtes, qu'on regarde cependant comme mortelle, ruine les preuves de l'immortalité de notre ame. *Ibid.* 349. *b*. *Rép.* La parfaite certitude que nous avons de l'immortalité de nos ames ne se fonde que sur ce que Dieu l'a révélée. Ainsi, quoique l'ame des bêtes meure avec le corps, cela n'obscurcit nullement le dogme de l'immortalité de nos ames. L'argument tiré de la spiritualité de nos ames prouve seulement que l'ame peut subsister après la mort, c'est tout ce qu'il doit prouver. Conséquences tirées de la nature même de l'ame des bêtes, qui portent à croire que sa spiritualité ne la sauvera pas de l'anéantissement. *Ibid.* 350. *a*.

On objecte contre cette spiritualité, les souffrances auxquelles elles sont exposées, qui répugnent à cette maxime, *sous un Dieu juste, on ne peut être misérable sans l'avoir mérité*. *Rép.* Cette maxime ne regarde que les créatures libres & raisonnables. La nature des choses exigeoit, qu'en procurant à l'ame des bêtes des sensations agréables, son union à un corps l'exposât à recevoir, par la même raison, des sensations douloureuses. *Ibid.* *b*. La bonté de Dieu emporte qu'il n'y ait aucune de ses créatures qui ne gagne à exister, plutôt que d'y perdre : or, telle est la condition des bêtes. C'est une erreur de comparer les souffrances des bêtes aux nôtres. *Objection*. Mais n'y a-t-il pas de la cruauté & de l'injustice à faire souffrir des ames & à les anéantir, en détruisant leurs corps pour conserver d'autres corps? *Rép.* Ce n'est point au corps, comme corps, que se termine l'usage que nous tirons des animaux, c'est au

bonheur des êtres intelligens. *Ibid. a.* D'ailleurs la mort d'une ame sensitive n'est que la soustraction d'un bien qui n'étoit pas dû.

Exposition de *l'amusement philosophique* du P. Bougeant. Son hypothese sur la nature de l'ame des bêtes. *Ibid. b.*

Ame des bêtes, ame sensitive que les Péripatéticiens leur donnoient. VIII. 795. *a.* Formes substantielles imaginées par les Scholastiques pour expliquer l'ame des bêtes. VII. 176. *b.* Opinions des modernes sur cette ame. 177. *a.* Sentimens des Sociniens. XVII. 399. *b.* Cette ame n'est ni libre ni intellectuelle. VI. 364. *a.* Reflexions philosophiques sur l'ame des bêtes. II. 214. *b.* De la faculté de comparer dont elles sont douées. III. 744. *b.* Différence de l'intellect de la bête & de celui de l'homme. VIII. 806. *a.*

Ame du monde, ce que les anciens philosophes entendoient par-là. VIII. 570. *a.* XII. 961. *a.* Doctrine des Stoïciens sur ce sujet. XV. 528. *a.* Cette doctrine admise chez les Celtes. II. 810. *a.* Le système de l'ame du monde favorisoit les extispices. VI. 329. *a.* Le dogme de l'ame du monde a de grands rapports avec le spinosisme. XV. 463. *a.* Cette ame est l'archée des philosophes spagyriques. *Suppl.* I. 534. *b.*

AME *des plantes*, divers sentimens sur sa nature & son siege dans la plante. Elle n'est regardée que comme végétative. I. 353. *b.* *Voyez* PLANTE.

AME *de Saturne*, (*Alchym.*) I. 353. *b.*

AME, (*Archit. Dessin*) AME, (*Stucateur*) I. 353. *b.*

Ame d'une médaille. X. 239. *a.*

AME, terme d'artillerie, de marine, d'artificier, de boisselier, de commerce de tabac. I. 354. *a.*

AME, (*Fonderie*) *voyez* NOYAU. XI. 267. *a*, *b.* 268. *a.*

AME, (*Artill.*) arrondissement du fond de l'ame des pieces. III. 64. *a.*

AMÉ, mot ordinairement joint à celui de féal. VI. 461. *a.* Premieres lettres où se trouve cette adresse, *à nos amés & féaux.* XI. 590. *a.* *Voyez* ci-dessous AMÉS.

AMÉ, princes de ce nom qui ont régné en Savoie. XIV. 719. *a.*

AMEDÉE VIII, duc de Savoie, séjour qu'il fit à Ripaille; hermitage qu'il avoit fondé. XIV. 297. *b.*

AMEDÉE, IX. XVI. 296. *b.*

AMELAND, (*Géogr.*) petite isle des Provinces-unies, *&c.* *Suppl.* I. 342. *a.*

AMELI, (*Botan.*) plante du Malabar. Ses autres noms. Sa description. *Suppl.* I. 342. *a.* Ses qualités & usages. Deuxieme espece : *Gorallo.* Ses différens noms. Lieux où croit cette plante. Sa description. Remarques. *Ibid. b.*

AMELIA, (*Géogr.*) ville d'Italie dans le duché de Spolette. Diverses observations sur ce lieu. *Suppl.* I. 342. *b.*

AMELIN, (*Jean d'*) observations sur cet homme de lettres. XIV. 660. *b.*

AMÉLIORATION, (*Jurisp.*) on en distingue de trois sortes; d'indispensables, d'utiles, de voluptueuses. I. 353. *a.*

AMELIORER, ce mot n'est appliqué ici qu'à l'art du jardinage. Moyens d'améliorer une terre. I. 354. *a.*

AMELIUS, philosophe éclectique. V. 276. *a.*

AMELOT, *de la Houssaye*, observations sur ce savant & ses ouvrages. XI. 652. *a.*

AMELOTTE, (*Denis*) ses ouvrages. XIV. 522. *b.*

AMELPO, (*Botan.*) arbre du Malabar. Ses autres noms. *Suppl.* I. 342. *b.* Description, qualités & usages de cette plante. Remarque sur la maniere de la classer. *Ibid.* 343. *a.*

AMEN, les Hébreux avoient quatre sortes d'amen. Origine que quelques auteurs donnent à ce mot. Racine de ce mot. Passage du Deutéronome où il est employé. Sens de ce mot dans le nouveau Testament, lorsqu'il est répété deux fois. Ce mot très-fréquent dans S. Jean, ne se trouve pas dans S. Luc. I. 354. *b.*

AMENDE, (*Jurispr.*) il y en a que les loix n'ont pas déterminées, & qui s'imposent suivant les circonstances & la prudence du juge. I. 355. *a.*

Amende honorable, description de cette peine. Faire amende honorable à quelqu'un. I. 355. *a.*

Amendes, relatives aux chasses. Il en est parlé *article XL.* de l'ordonnance de Louis XIV, du mois d'août 1669. I. 355. *a.* *Art. XIV, titre des peines, amendes, restitutions, du mois d'août 1669. Article XV. Idem.*

Amende, loi Atérina sur les amendes. IX. 653. *a.* Amendes auxquelles les Romains condamnoient. XII. 250. *a.* Amende nommée Weregild, dans les loix d'Alfred. XVII. 587. *a.* 597. *b.* Loix de grands six sols, de petits six sols, de sept sols six deniers. IX. 662. *a.* Collecte des amendes. III. 627. *b.* Consignation d'amende. IV. 46. *a.* Contrôle des amendes. 148. *b.* Amende coutumiere. 419. *a.* Le terme d'exploit joint à celui d'amende. VI. 308. *b.* Ferme des amendes. VI. 510. *b.* Des condamnations à l'amende par un juge d'église. IX. 79. *a.*

AMENDER *les terres*, (*Agriculture*) *voyez* FERTILISATION.

AMENER, *mener, remener, ramener, emmener, remmener*; différentes significations de ces mots. X. 333. *a.*

AMÉNITÉ, (*Philos. moral. Belles-Lettr.*) douceur accompagnée de politesse & de grace. Style plein d'aménité. *Suppl.* I. 343. *b.*

AMENOPHIS, (*Hist. d'Egypt.*) roi d'Egypte. Ses cruautés. Le roi d'Ethiopie en délivre les Egyptiens. Quelques-uns reconnoissent en lui le Pharaon contemporain de Moïse. *Suppl.* I. 343. *b.*

AMENTHÈS, lieu souterrein, selon les Égyptiens, où vont les ames au sortir des corps. Moyens que les législateurs ont imaginé pour accorder la providence avec la distribution inégale des biens & des maux dans ce monde. I. 355. *b.*

AMENUISER, *allégir, aiguiser*, (*Synon.*) termes communs à presque tous les arts méchaniques. Différences qui les caractérisent. I. 356. *a.*

AMER, on ne peut définir les saveurs, qu'en les rapportant aux substances naturelles qui les excitent. Propriétés des amers. I. 356. *a.*

AMER, il n'y a point de conformité entre un amer animal & un amer végétal. VI. 526. *b.* Amers considerés comme vermifuges. XVII. 73. *b.* Eaux ameres de jalousie. V. 203. *b.*

AMERBACH, (*Jean*) imprimeur. VIII. 624. *b.*

AMERICAINS, description de ces peuples. VIII. 344. *b.* 347. *a*, *b.* 348. *a.* Doctrines religieuses de quelques sauvages d'Amérique. X. 485. *b.* 486. *a.* Ils adorent un mauvais principe qu'on a cru être le diable. IV. 927. *b.* Enchantemens pratiqués par ces peuples sauvages. V. 618. *a.* Leurs funérailles. VII. 373. *a*, *b.* Leur fête des morts. VI. 572. *b.* La médecine cultivée avec beaucoup de sagesse chez les anciens Américains. X. 264. *a*, *b.* Usage que les Américains font de la musique pour ranimer le courage de leurs malades. X. 906. *b.* Morceau de musique Américaine. 902. *a.* VII. vol. des planch. de musique pl. 4. Caractere du style des sauvages d'Amérique. X. 437. *a.* Ouvrages des anciens Américains sur certaines pierres fines. XII. 576. *b.* Espece de bacchanale des sauvages d'Amérique. XV. 358. *b.* Arme de chasse la plus ordinaire des Américains. XIV. 645. *a*, *b.* Leurs enseignes militaires. V. 712. *b.* Comment quelques peuples d'Amerique s'excitent au combat. *Suppl.* I. 807. *b.* Américains septentrionaux. V. 949. *a.* Américains méridionaux, appellés Moxes. X. 843. *b.* 844. *a.* Auteurs qui ont écrit l'histoire des Américains. VIII. 662. *b.*

AMERIE, (*Antiq. rom.*) voie d'amérie. XVII. 419. *a.*

AMÉRIQUE, (*Géogr.*) description de cette partie du monde. Ses productions précieuses. Marchandises qu'on en retire. I. 356. *b.*

AMERIQUE, (*Hist. & Géogr.*) l'histoire du monde n'offre point d'événement plus singulier que la découverte de ce continent. Vouloir que les Phéniciens & les Carthaginois aient voyagé en Amérique, c'est une opinion ridicule & aussi peu fondée que tout ce qu'on a dit des prétendus voyages des Chinois, vers les plages du Mexique. *Suppl.* I. 343. *b.* S'il y a un peuple en Europe qui ait anciennement fréquenté quelques côtes de l'Amérique septentrionale, ce sont les Irlandois & les Norwégiens, qui, avant le quinzieme siecle, firent des établissemens au Groenland. Mais le danger de ces parages, & la rigueur du climat, furent des obstacles invincibles aux découvertes qu'ils auroient pu faire, en dirigeant leur route vers le midi. Quand on voit au contraire Christophe Colomb, découvrir en 1492 une route aisée, & aller presque en droite ligne à Saint-Domingue, on seroit tenté de croire qu'il savoit cette route d'avance. *Ibid.* 344. *a.* Parmi les peuplades répandues dans ce nouveau monde, il n'est pas possible d'en nommer plus de deux, qui eussent formé une espece de société politique; c'étoit les Mexicains & les Péruviens. Leur population a dû être très-peu considerable, puisqu'ils n'avoient ni instrumens, ni aucun animal propre au labourage. — Observations sur l'extérieur & la taille des Américains, des Patagons. *Ibid. b.* Race d'hommes appellés *Blafards* qu'on rencontre à la côte Riche & à l'isthme de Darien. Cause de l'altération de leur couleur. Hommes monstrueux dans le nouveau monde, qui ne sont tels que par artifice. De la cause du mal vénérien, dont tant d'Américains étoient atteints, aux Antilles, aux Caraïbes, dans la Floride, le Pérou, & une partie du Mexique. *Ibid.* 345. *a.* Ce mal a pu être une affection morbifique du tempérament de ces peuples, comme le scorbut dans les contrées du Nord. Causes qui rendoient le climat de l'Amérique malsain dans certains endroits, & beaucoup plus froid qu'il n'auroit dû l'être, eu égard à la latitude respective des contrées. Peu de progres que les Américains avoient faits dans la Métallurgie, & dans quelques autres arts de premiere nécessité. Dépopulation de l'Amérique. *Ibid. b.* Rien ne prouve mieux le peu de communication qu'avoient entr'eux tous les Américains, que ce nombre incroyable d'idiomes qu'y parloient les Sauvages de différentes tribus. Etat de dépopulation & de désolation des terres Magellaniques. La population de tout le nouveau monde estimée d'environ quarante millions au temps de sa découverte. *Ibid.* 346. *a.* De la grandeur de ce continent. Comment les Espagnols ont contribué à la dépopulation de l'Amérique. La traite des negres employée par la cour d'Espagne pour remédier à ce mal. Etat de barbarie où se trouvoit l'Amerique au quinzieme siecle. *Ibid. b.* Recherche

des cauſes qui ont pu contribuer à l'extrême différence qui ſe trouvoit alors entre les habitans de l'ancien continent & ceux du nouveau. Obſervations ſur l'atlantique des anciens. *Ibid.* 347. *a.* Réfutation de l'hypotheſe de ceux qui prétendent que les hommes ne s'étoient introduits que depuis peu en Amérique, en franchiſſant la mer du Kamſchatka, ou le détroit de Tchutzkoi. Obſervations ſur les grands os foſſiles qu'on a déterrés en différens endroits du nouveau monde. *Ibid. b.* Monumens qui s'y trouvent de quelque grande inondation qu'il a ſoufferte anciennement. Pourquoi les différentes tribus de l'Amérique avoient eu peu de commerce & de liaiſons entr'elles. Cauſes des fréquentes guerres qui s'élevent entre ces peuples. Les peuples véritablement pêcheurs n'exiſtoient que dans les parties les plus ſeptentrionales du nouveau monde. *Ibid.* 348. *a.* Uſage pratiqué par les peuples chaſſeurs de boucaner la chair. L'uſage des épiceries plus convenable dans les climats chauds. Différentes compoſitions nutritives qu'on a découvertes parmi les peuples chaſſeurs du nouveau monde. *Ibid. b.* Méthode de ſe procurer du feu parmi les anciens Américains. Il y a des voyageurs qui ont cru que ces peuples n'avoient pas la moindre idée de l'inceſte, au moins dans la ligne collatérale; ce qui a fait penſer que les facultés phyſiques & morales ont dû s'altérer en eux. *Ibid.* 349. *a.* Obſervations ſur ce dernier ſentiment. *Ibid. b.* Les mœurs de l'homme ſauvage le rendent moins robuſte qu'on ne ſeroit tenté de le croire. Son penchant à la pareſſe. Paſſion des Américains pour les liqueurs fortes. Comment ils en compoſent eux-mêmes. Cauſe des ravages que la petite vérole a faits parmi eux. *Ibid.* 350. *a.* Obſervations ſur la longueur de leur vie. Les Américaines accouchent avec une facilité étonnante. Comment elles ferment le cordon ombilical de leurs enfans. Pourquoi on a trouvé peu d'Américains eſtropiés ou nés contrefaits. Quand les Américaines mettent au monde des jumeaux, elles immolent celui qui leur paroît le plus foible. *Ibid. b.* Stupidité des enfans de ce pays qu'on a eſſayé d'inſtruire. Ce qu'il faudroit faire pour s'aſſurer du degré de leur intelligence. Altération qu'on a remarquée dans le tempérament des créoles. Plus on étendra la culture dans l'intérieur du nouveau monde, en ſaignant les marais, en abattant les bois, plus le climat y changera & s'adoucira. *Ibid.* 351. *a.* C'eſt à tort qu'on a cru que l'abondance du gibier, du poiſſon & des fruits provenus ſans culture, avoient retardé les progrès de la vie civile dans preſque toute l'Amérique. Il paroît au contraire que la poſſeſſion d'un grain auſſi facile à cultiver que l'eſt le maïs, auroit dû porter les Américains à renoncer à la vie ambulante. Cependant quelques-uns de ceux qui la cultivoient, étoient encore plongés dans l'anthropophagie. Grand nombre de ces peuples anthropophages. *Ibid. b.* S'il eſt vrai que quelques ſauvages des provinces méridionales d'Amérique adoroient une citrouille. Diſette de mots dans la langue des anciens Péruviens & dans celle des nations ambulantes. Religion barbare & cruelle des Américains. *Ibid.* 352. *a.* Eſpece de jongleurs, ſacrificateurs ou médecins qu'ils ont parmi eux. Les miſſionnaires les perſécutent avec acharnement. Il n'y a proprement que les Quakers qui ſe ſoient établis au nouveau monde ſans y commettre de grandes injuſtices. Les crimes que les Eſpagnols ont commis en Amérique, groſſiérement exagérés par Las Caſas. Cruautés horribles qu'ils exercerent contre les Péruviens, & les Mexicains. Armées Eſpagnoles qui marcherent contre ces deux nations. *Ibid. b.* Pays impraticables couverts de ronces, de brouſſailles & de forêts, que trouverent en Amérique ceux qui en firent la découverte. Vaſtes déſerts qui ſéparoient les petites habitations des Sauvages. La dépopulation de l'Amérique & le peu de courage de ſes habitans, ſont les véritables cauſes de la rapidité des conquêtes qu'on y a faites. Et ce n'eſt point, comme on l'a cru, l'avantage des armes à feu qui décida la victoire en faveur des Eſpagnols. *Ibid.* 353. *a.* Ridicule ſentiment de quelques juriſconſultes, qui ont prétendu que les peuples chaſſeurs n'étoient pas véritablement poſſeſſeurs du terrein qu'ils occupoient, parce qu'ils ne le cultivoient pas. Obſervations ſur la bulle d'Alexandre VI, qui donnoit au roi d'Eſpagne tout le continent & les iſles de l'Amérique: & ſur le ſentiment de quelques théologiens qui ſoutinrent dans le ſeizieme ſiecle, que les Américains n'étoient point des hommes. Extrême férocité de ces peuples, ſur laquelle ces théologiens fonderent leur opinion. *Ibid. b.*

AMÉRIQUE, (*Géogr.*) recherches géographiques & critiques ſur la poſition des lieux ſeptentrionaux de l'Amérique. Regles à ſuivre pour eſtimer le degré de crédibilité que méritent les relations des voyageurs. *Suppl.* I. 354. *a.* Pygmées qui, ſelon les rapports de quelques Sauvages, habitent les parties les plus occidentales & ſeptentrionales de l'Amérique. *Ibid.* 355. *a.* Les Européens, qui ont fondé dans ces mêmes contrées des établiſſemens, appellés *Eſprits* par ces Sauvages. Peuples qui habitent les parties les plus occidentales du nord de l'Amérique. Contrées qui ſe trouvent dans l'intérieur de l'Amérique entre les quarante & cinquante degrés de latitude. Habitans des pays qui ſont plus à l'oueſt. Obſervations qui prouvent que l'Amérique s'étend plus loin à l'oueſt que les nouvelles cartes ne le marquent. *Ibid. b.* Nations que le baron de la Houtan nous fait connoître. Diſtances qu'il donne des différens lieux qu'il décrit. *Ibid.* 356. *a.* Obſervations critiques ſur la véracité de ce voyageur. *Ibid.* 357. *a, b.* Relation d'un voyage, par M. le Page du Prat, qui ſert à déterminer la largeur de l'Amérique ſeptentrionale. *Ibid.* 359. *a, b.* Détermination de cette largeur du côté de l'oueſt. Obſervations qui mettent hors de doute, la vérité de la relation de M. le Page. *Ibid.* 360. *a.* Idées particulieres ſur ce grand nombre de nations de l'Amérique ſeptentrionale, qui ne ſont que peu ou point connues. Les voyageurs ont trouvé ces nations plus douces, plus polies, plus ingénieuſes, à meſure qu'ils ſe ſont avancés vers l'oueſt. *Ibid. b.* Réflexions qui prouvent que ces nations civiliſées ne ſont pas des colonies étrangeres. Réfutation du ſentiment de M. de Guignes, qui a cru que les Péruviens étoient d'origine Chinoiſe. *Ibid.* 361. *a.* L'opinion de cet auteur, qui attribue aux Mexicains une même origine, également réfutée. Diſtinction entre les anciens habitans policés de l'Amérique, & ceux que l'auteur regarde comme étrangers d'origine, ou mêlés avec des naturels du pays. Hypotheſe de l'auteur ſur une tranſmigration de Chinois en Amérique. *Ibid. b.* Conjectures ſur l'exiſtence de quelques nations policées que l'auteur place vers l'oueſt du Canada. Table figurée contenant la diviſion générale du Canada. *Ibid.* 362. *a.*

AMÉRIQUE, qualité des différens climats de cette partie du monde. XVII. 727. *a.* Froid exceſſif du nord-oueſt de l'Amérique. VII. 315. *b.* Recherches ſur ces mêmes régions, *voyez* CALIFORNIE. Glaces qui ſe trouvent dans ſes mers du nord. 688. *a.* L'Amérique plus froide que l'ancien continent. *Suppl.* IV. 250. *a.* Recherches pour découvrir la communication de la mer du nord à la mer du ſud par le nord-oueſt. X. 368. *b.* Du paſſage par le nord de l'Amérique. *Suppl.* IV. 250. *a, b.* L'opinion de ceux qui la croient contiguë à l'Aſie, combattue par un officier Suédois. *Suppl.* I. 639. *b.* Largeur du détroit qui la ſépare de l'Aſie. *Suppl.* II. 135. *a.* Quelques-uns prétendent que l'Amérique tenoit autrefois à l'Europe. XI. 336. *b.* Des chaînes de montagnes d'Amérique. VII. 620. *a.* X. 677. *a.* Fleuves d'Amérique. VI. 870. *b.* Leurs directions. 869. *a.* Deſcription poétique de quelques-uns de ces fleuves renfermés ſous la zone torride. XVII. 728. *b.* Mines d'or d'Amérique. XI. 522. *a.* Mines d'argent. I. 639. *b. &c.* De mercure. VII. 977. *a.* Comment le nord de l'Amérique a pu être peuplé. X. 368. *b.* Comment les animaux ont pu paſſer en Amérique après le déluge. IV. 802. *b.* Des tréſors cachés par les anciens habitans de l'Amérique, lors de la conquête de ce pays. VIII. 358. *a.* Colonies Européennes fondées en Amérique. Diverſes obſervations ſur ces colonies. III. 650. *a, b.* Révolutions ſingulieres que le climat de ce pays produit ſur les Européens. VIII. 130. *a.* Fievre qui attaque les Européens dans l'Amérique Eſpagnole. XV. 791. *b.* De la permiſſion de trafiquer dans les ports de l'Amérique Eſpagnole. XIV. 19. *a.* Avantage que procureroit à l'Amérique la ſuppreſſion de l'eſclavage des negres. XVI. 533. *a.* L'inoculation portée & pratiquée en quelques endroits d'Amérique. VIII. 756. *b.* 769. *b.* 770. *a.* L'inquiſition établie en Amérique. 775. *b.* Des Sauvages d'Amérique. XIV. 729. *a.* *Voyez* auſſi AMÉRICAINS. Comment les dames reçoivent leurs viſites dans les iſles Françoiſes. VIII. 33. *a.*

AMERTUME, (*Phyſiq.*) principe de cette ſaveur. I. 356. *b.*

AMÉS *&* *Féaux*, expreſſions par leſquelles nos rois diſtinguoient dans leurs lettres-patentes, les magiſtrats & officiers qui avoient des dignités. I. 356. *b.* *Voyez* ci-deſſus AMÉ.

AMESTRIS, (*Hiſt. de Perſe*) femme de Xerxès, roi de Perſe. On voit dans ſon hiſtoire ici rapportée, un exemple dont l'amour offenſé eſt capable. *Suppl.* I. 362. *b.*

AMETHYSTE, (*Hiſt. nat.*) pierre précieuſe de couleur violette. Étymologie du mot. Quelles ſont les plus belles améthyſtes. Objet de comparaiſon qui exprime la couleur de l'améthyſte. Améthyſtes orientales & occidentales. Rapports de cette pierre avec le cryſtal. I. 357. *a.* Lieux où elle ſe trouve. Ses propriétés en médecine. *Ibid. b.*

Améthyſte, appellée *pierre de Vénus*. XVII. 37. *b.*

AMEUBLIR, (*Agric.*) ſe dit des ſoins que l'on prend pour empêcher la terre de devenir compacte. Avantage d'une terre bien diviſée. Cauſes naturelles qui contribuent à l'ameublir. *Suppl.* I. 362. *b.*

AMEUBLISSEMENT, (*Juriſpr.*) diverſes maximes de juriſprudence ſur l'ameubliſſement d'une partie de la dot, ou d'un propre. I. 357. *a.*

Ameubliſſement, *voyez* MOBILISER. Fruits ameublis. VII. 358. *a.*

AMIA, (*Ichthy.*) eſpece d'amia nommée *Baby. Suppl.* I. 741. *a.*

AMIANTE, (*Hiſt. nat.*) matiere minérale. Ses différentes ſortes. I. 358. *a.* Propriétés de ce minéral. Différens noms qu'on lui a donnés. Meches d'amiante. *Ibid. b.* Toile d'amiante. Maniere de la faire. Il ne faut pas confondre l'alun de plume avec l'amiante. Ses uſages en médecine. *Ibid.* 359. *a.*

Amiante, on confond quelquefois l'alun de plume avec l'amiante. I. 308. *a.* Comment M. de Buffon en explique la formation. II. 534. *b.* Deux especes d'amiantes, chair fossile. II. 692. *a.* III. 12. *a.* Cuir fossile. IV. 535. *a.* Amiante sur la roche. VI. vol. des planch. article *Crystallisations.* pl. 6. Toile d'amiante trouvée à Rome dans une urne. II. 815. *b.* Sur l'amiante, *voyez* LIN INCOMBUSTIBLE. IX. 547. *b.* *&c.*

AMICLE, (*Hist. anc.*) habit extérieur dont les femmes se couvroient. I. 359. *b.*

AMICLÈS, (*Hist. de Lacédém.*) troisieme roi de Lacédémone, pere d'Hyacinthe, qu'Apollon tua d'un coup de palet. *Suppl.* I. 362. *b.*

Amict, (*Hist. mod.*) un des six ornemens que porte le prêtre à l'autel. Sa description. I. 359. *a.*

AMICT, partie du vêtement du prêtre. *Suppl.* III. 759. *b.*

AMIDA, (*Hist. mod.*) faux dieu adoré par les Japonois. Son principal temple. Comment il est représenté. Confiance des Japonois en ce dieu. I. 359. *b.*

AMIDA, *voyez* sur ce dieu. VIII. 456. *b.* *Suppl.* III. 548. *b.*

AMIDON, *voyez* AMYDON.

AMIENS, loi d'Amiens. IX. 651. *b.* Parlement à Amiens. XII. 38. *a.* Ancien nom de cette ville. XIV. 595. *a.*

AMILCAR, *fils de Magon*, (*Hist. de Carthag.*) précis de sa vie. *Suppl.* I. 362. *b.*

AMILCAR RHODANE, envoyé par les Carthaginois auprès d'Alexandre-le-Grand, pour pénétrer les desseins de ce conquérant. A son retour à Carthage il est condamné à perdre la tete. *Suppl.* I. 363. *a.*

AMILCAR, celui qui parut du tems d'Agathocle, dont il fut [illegible] le complice. *Suppl.* I. 363. *a.* Sa mort. *b.*

AMILCAR, fils de Giscon, petit-fils du premier Amilcar. Ses exploits en Sicile. Sa fin malheureuse. *Suppl.* I. 363. *b.*

AMILCAR, surnommé *Barca.* Principaux évènemens de sa vie. Ses guerres contre les Romains. *Suppl.* I. 364. *a.* Eloge de ce général. *Ibid. b.*

AMIN, (*Hist. des Califes*) fils d'Aaron Rashid. Histoire de ce Calife. *Suppl.* I. 364. *b.*

AMIRAL, (*Marine*) étymologie du mot. A qui on donnoit ce titre autrefois. A qui on le donne aujourd'hui. Ce qu'emporte ce titre chez différentes nations. Marques extérieures de dignité de l'amiral de France; ses droits. Autres observations sur cette même dignité. I. 360. *a.* Son pouvoir étoit fort étendu autrefois. Il y a eu anciennement des amiraux pour diverses provinces maritimes du royaume. On trouve une liste des amiraux de France, donnée par le P. Fournier. Reglemens & ordonnances à consulter sur ce sujet. Nombre des amiraux depuis 1270. *Ibid. b.*

Vaisseau Amiral, ce qui le distingue. Vaisseau amiral d'une flotte : comment un vaisseau acquiert cette qualité. I. 360. *b.*

Amiral d'une compagnie de vaisseaux marchands allant de conserve. I. 360. *b.*

AMIRAL, lord haut-amiral d'Angleterre. IX. 691. *a.* Pavillon de l'amiral. XII. 196. *b.* Vice-amiral. XVII. 235. *b.* Grand-amiral en Turquie. II. 631. *b.* Armes de l'amiral de France & du vice-amiral. Planch. XVII. du blason. vol. II.

AMIRAL, (*Conchyl.*) grand-amiral. IV. 190. *b.* Amiral & vice-amiral, coquilles précieuses. XVII. 461. *a.*

AMIRANTE, (*Marine*) se dit quelquefois de la charge d'amiral. Distinctions attachées à cette charge dans tous les royaumes bordés de la mer. I. 361. *a.*

AMIRANTE, *Isle de l'* (*Géogr.*) isles de la mer des Indes, situées entre la ligne & l'isle de Madagascar. *Suppl.* I. 365. ...

AMIRAUTÉ, (*Jurispr.*) il y a en France des sieges d'amirauté dans tous les ports du royaume. Objets du ressort de ce tribunal. De quels juges il est composé. I. 361. *a.*

Amirauté des provinces-unies, celle d'Angleterre. I. 361. *a.*

Amirauté, chambres d'amirauté en Hollande. III. 634. *a.*

AMITIÉ, (*Morale*) sa definition. Ce qui la distingue de la charité. L'insuffisance de notre être fait naitre l'amitié; l'insuffisance de l'amitié la détruit. Autres causes qui la détruisent. Quel est le caractere le plus propre à ce sentiment. I. 361. *b.* Différences dans les amitiés des jeunes gens & des vieillards. Devoirs de l'amitié. Il faut que l'un dans son besoin, attende ou exige toujours moins que plus de son ami, & que l'autre selon ses facultés donne toujours à son ami plus que moins. Examen de cette maxime, *l'amitié doit entre les amis trouver de l'égalité ou l'y mettre.* I. 362. *a.* Comment les anciens ont représenté l'amitié. *Ibid. b.*

AMITIÉ, distinction entre l'amour & l'amitié. I. 368. *a.* Différence entre les témoignages & les démonstrations d'amitié. VII. 622. *b.* Amitié des anciens Scythes. XIV. 848. *a, b.* XV. 100. *b.* 101. *a.* Reflexions sur les amitiés humaines. VIII. 275. *b.* Principes de nos amitiés. I. 372. *a.* L'amitié des personnes même de mérite, peut avoir ses inconvéniens. XII. 145. *b.* Eloge de l'amitié. XVII. 742. *a.* Symbole de l'amitié. XV. 728. *b.* La familiarité est le charme le plus séduisant, & le lien le plus doux de l'amitié. VI. 390. *b.* Observation critique sur l'article *Amitié* de l'Encyclopédie. III. vij.

AMITIÉ, qualité dans le bled. I. 362. *b.*

AM-KAS, (*Hist. mod.*) vaste salle dans le palais du grand Mogol. Description de son trône, & d'une tente remarquable dans son palais. I. 362. *b.*

AMLAF, (*Hist. de Danem.*) *Voyez* ANLAF.

AMLETH, (*Hist. de Danem.*) roi de Jutland. Histoire de sa vie. *Suppl.* I. 365. *a.*

AMMAN, (*J. Conrad*) anatomiste. *Suppl.* I. 402. *b.* Physiologiste. *Suppl.* IV. 353. *b.*

AMMI, (*Botan.*) caractere de ce genre de plante. I. 362. *b.*

AMMI *de Candie*, (*Mat. médic.*) qualité que doit avoir celle qu'on emploie en médecine; ses vertus. I. 362. *b.*

AMMIRATO, (*Scipion*) observations sur cet homme de lettres & ses ouvrages. IX. 331. *b.*

AMMITE *ou* AMMONITE, (*Hist. nat.*) matiere pierreuse. On distingue l'ammite en petite & en grande. Description de l'une & de l'autre. I. 363. *a.*

AMMODYTE, (*Hist. nat.*) description de ce serpent. Effet de sa morsure. Remede qu'on lui applique. I. 363. *a.*

AMMON, (*Hist. sacr.*) né de l'inceste de Loth avec sa fille. *Suppl.* I. 366. *a.*

AMMON, (*Myth.*) fils de Cyniras. Il épousa Mirrha, & fut le pere d'Adonis. Malédiction que prononça Cyniras contre Mirrha & son petit-fils Adonis. *Suppl.* I. 366. *a.*

AMMON, (*Myth.*) surnom de Jupiter adoré en Lybie. On a cru que cette divinité étoit le soleil. Figure qu'on lui donnoit. Sa statue étoit une espece d'automate. Vénération des Egyptiens pour ce Dieu. *Suppl.* I. 366. *a.* Le plus respecté de tous les oracles, fut celui de Jupiter-Ammon. Processions dans lesquelles les prêtres portoient sa statue. L'empressement des nations à consulter cet oracle, avoit fait du lieu le plus aride, le centre de l'opulence. Les prêtres profitoient également de la crédulité des peuples, & de l'ambition des princes. Cependant Lysandre ne réussit pas à les suborner, comme Alexandre-le-Grand. *Ibid. b.* *Voyez* AMMONITES.

Ammon, *Jupiter*, oracle de ce dieu. XI. 537. *b.* Origine de son culte. *Suppl.* II. 311. *a.* Particularités sur sa statue. XV. 376. *b.* Jupiter-Ammon honoré par les Aphitéens & les Lacedémoniens. XV. 432. *b.* Origine & signification du mot *Ammon* & de ses dérivés. I. 261. *a.* Alexandre consulte ce dieu. *Suppl.* I. 268. *a, b.* *Voyez* HAMMON.

AMMON, (*Géogr.*) quartier de ce nom en Lybie. *Suppl.* III. 810. *b.*

AMMON, (*Cornes d'*) IV. 247. *b.* Celles qui se trouvent dans le sable de Rimini. IX. 386. *a.* Cornes d'Ammon représentées, VI vol. des planch. Coquilles fossiles, planch. II & III. *Voyez* CORNES.

AMMONIAC *sel*, (*Hist. nat.*) celui des anciens. Etymologie de ce mot. I. 363. *a.* Fausse origine qu'on a donnée à ce sel. *Ibid. b.*

Sel ammoniac naturel, d'où & comment on le tire. *Ibid.*

Sel ammoniac factice. D'où on le reçoit. Diverses opinions sur sa formation. *Ibid.* Relation du pere Sicard sur la maniere dont on le fait en Egypte. Ses propriétés en médecine. *Ibid.* 364. *a.*

Ammoniac sel, ce sel appellé *aigle céleste* par les alchymistes. I. 197. *b.* Il n'est point de substance animale où il soit aussi développé que dans l'urine. XIII. 587. *b.* Sa propriété de refroidir les liqueurs. 902. *b.* &c. Sels ammoniacaux. XIV. 910. *a, b.* 912. *b.*—914. *b.*

AMMONIAQUE, (*Gomme*) celle qu'on préfere pour l'usage. D'où elle provient. Son analyse chymique; ses propriétés en médecine. Pillules, emplâtre & lait de gomme ammoniaque. I. 364. *b.*

AMMONITES, (*Hist. anc.*) peuples Lybiens, qui tiroient leur nom du temple de Jupiter-Ammon. *Suppl.* I. 366. *b.* Etendue & bornes de l'Ammonie proprement dite. Lieu où étoit bâti le temple d'Ammon. Fontaine remarquable dans son voisinage. Statue du dieu qu'on y adoroit. Caractere & mœurs des Ammonites. *Ibid.* 367. *a.*

Ammonites, histoire de cette nation. *Suppl.* II. 194. *b.*

AMMONIUS *Saccas*, philosophe éclectique. V. 274. *a.*

AMMONIUS, successeur d'Aristarque dans l'école d'Alexandrie. IX. 234. *b.*

AMMONIUS, (*André*) observations sur ce poëte latin. IX. 713. *b.*

AMNIOMANTIE, (*Divin.*) présage qu'on tiroit de la coeffe qui enveloppe quelquefois la tête d'un enfant à sa naissance. Trois membranes dont le fœtus est enveloppé. Les deux dernieres sortent quelquefois avec le fœtus, & lui forment une coëffe. Prejugés attachés à cette coëffe. I. 365. *a.*

AMNIOS, (*Anatom.*) description de cette membrane. Elle contient une liqueur claire. I. 365. *a.* A la partie extérieure est située la membrane allantoide. Il est indecis si l'amnios a de vraies glandes. *Ibid. b.*

AMNIOS, (*Anat.*) description de cette membrane. *Suppl.* I. 367. *a.* Chaque jumeau a son amnios à part. Liqueur dont il est le réservoir. Proportion de la quantité de cette humeur

au fœtus. Sa nature & sa qualité. Son origine. Usage que le fœtus en tire. *Ibid. b.* On lui attribue la qualité de nourrissante, & la fonction de nourrir en partie le fœtus. Elle partage cet office avec le sang de la mere, repompé dans le placenta. *Ibid.* 368. *a.*

Amnios, description de cette membrane. VII. 2. *b.* Liqueur qu'elle renferme ; sa nature & son usage. *Suppl.* III. 70. *b.* 194. *b.*

AMNISTIE, (*lettres d'*) IX. 414. *b.*

AMNON, (*Hist. sacr.*) fils aîné de David. Son amour pour Thamar sa sœur dont il abuse, & qu'il chasse ensuite honteusement de sa maison. Sa mort. *Suppl.* I. 368. *a.*

AMOLAGO, (*Botan.*) espece de poivre du Malabar. Ses différens noms. *Suppl.* I. 368. *a.* Sa description & ses qualités. Erreur de Linnæus sur cette plante. *Ibid. b.*

AMOLLIR, maniere d'amollir la corne, les os & l'ivoire. IV. 247. *a.*

AMOME, fruit sec en grappe. Sa description, & celle de la plante qui le produit. I. 365. *b.* Analyse de ce fruit. Caracteres de la meilleure qualité. Ses effets en médecine. *Ibid.* 366. *a. Voyez* TUGUS.

AMOMUM, sium aromaticum, propriétés de cette semence. I. 366. *a.*

AMOMUM Plinii ou *Solanum fruticosum*, (*Botan.*) description de cet arbrisseau. I. 366. *a.*

AMON, (*Hist. sacr.*) roi de Juda. *Suppl.* I. 368. *b.*

AMONT, le contraire d'aval. Signification de ces mots. I. 858. *a.*

AMONTONS, clepsydre de son invention. III. 522. *b.* Ses observations sur les frottemens. VII. 342. *b.*

AMORTISSEMENT, (*Jurispr.*) aliénation d'immeubles au profit de gens de main-morte. *Lettres d'amortissement.* Patentes royales contenant permission en faveur d'une communauté d'acquérir un fonds. Ce réglement a été fait à l'exemple de la loi Papiria. Ce fut S. Louis qui imagina cet expédient. I. 367. *a.*

Amortissement, lettres d'amortissement. IX. 414. *b.* Le droit d'amortissement que les gens de main-morte paient au roi, ne les exempte pas du droit d'indemnité. VIII. 670. *b.* reconnoissance que doivent passer les gens de main-morte, pour les héritages amortis. XIII. 861. *b.*

AMORTISSEMENT, (*Finances*) fonds d'amortissement à former pour acquitter la dette de l'état. XVII. 769. *a, b.*

AMORTISSEMENT, (*Architecture*) tout ouvrage isolé, qui termine quelque avant-corps. Regles à observer sur cette partie de l'architecture. I. 367. *a.*

Amortissement, voyez ACROTERES. Boule d'amortissement. II. 361. *b.* Pyramide d'amortissement. XIII. 599. *a.* Vase d'amortissement. XVI. 850. *b.*

AMOS, (*Hist. sacr.*) l'un des douze petits prophetes. Il prophétisoit à Béthel, d'où Jéroboam II l'obligea de sortir. Autres personnages de ce nom. *Suppl.* I. 369. *a.*

AMOUR, il n'est pas impossible qu'il y ait un amour exempt de grossiéreté. Le même objet peut plaire à divers hommes par des endroits opposés. I. 367. *b.* C'est moins la beauté, que l'ame & le caractere que nous cherchons, & qui nous détermine. Distinction de l'amour pur & de l'amitié. Il n'y a point d'amour sans estime. Par une suite du même principe, la haine rabaisse ceux qui en sont l'objet. I. 368. *a.*

Amour, 1°. Réunissez les articles qui traitent de l'amour, contenus. I. 367. *b.* 369. *a, b.* 374. *b.* Différens caracteres de cette passion, selon la diversité des climats. III. 534. *b.* Description de l'amour. VIII. 276. *a.* L'amour des sexes est une preuve de la providence. XIII. 515. *b.* Différence entre amour & galanterie. XVII. 754. *b.* Pourquoi l'amour fait le bonheur de tous les êtres, & le malheur de l'homme. IV. 401. *a.* En quoi il consiste dans la plupart des hommes. VI. 473. *b.* Rien de plus impérieux que cette passion. VIII. 593. *a.* Pays où le physique de l'amour a une force presqu'invincible. XIII. 553. *b.* De toutes les passions, l'amour semble être celle qui sied le mieux aux femmes. VI. 473. *b.* 2°. Des vices ou vertus qui accompagnent l'amour. Fidélité. VI. 686. *b.* Discrétion. VIII. 684. *a.* Pudeur. XIII. 553. *a.* Inconstance : cause de cette inconstance expliquée par les poëtes. I. 448. *a.* Peut-être l'amour ne dure-t-il que par les secours que la galanterie lui prête. VII. 428. *a.* L'amour malheureux exclut la galanterie. *Ibid.* Jalousie. VIII. 439. *a.* Infidélité. 701. *b.* Amour immodéré ; délire érotique. V. 909. *a, b.* VII. 377. *b.* &c. Amour illicite. XVII. 459. *b.* 3°. Plaisirs de l'amour. X. 118. *a, b. Voyez* FAVEURS. VI. 433. *b.* Jouissances. VIII. 889. *a, b.* Effets que ces plaisirs produisent sur tout le corps. XV. 740. *a.* La pudeur leur est nécessaire. XVII. 36. *b.* Considérations sur ces plaisirs relativement à la santé. X. 116. *a, b.* &c. XVII. 37. *b.* X. 52. *b.* III. 535. *b.* VI. 161. *a.* 4°. De ce qui peut inspirer de l'amour ou en éloigner. Le printems invite à l'amour. XVII. 736. *a.* Des philtres pour donner de l'amour. XII. 515. *b.* Remede propre à exciter l'amour. VIII. 634. *b. Voyez* APHRODISIAQUES. Statues qui ont inspiré de l'amour. XIV. 825. *b.* 826. XV. 498. *a.* Usage que les anciens faisoient du son tiré du bled, lorsqu'ils vouloient inspirer cette passion. XV. 348. *a.* Explication de cette expression *spirare amores. Ibid.* 477. *a.* Les anciens se servoient de la musique, comme d'un préservatif contre les traits de l'amour. X. 905. *b.* Fleuve du Péloponnese, qu'on croyoit propre à éteindre le feu de l'amour. XIV. 929. *b.* 5°. Cours d'amour établies autrefois en Provence & en Picardie. XVI. 127. *b.* Sorte de confrairie dont l'objet étoit de prouver l'excès de son amour par une opiniâtreté invincible à braver les rigueurs de la saison. VII. 352. *a, b.* De l'amour dans les animaux. III. 39. *a, b.*

AMOUR, (*Belles-lettr.*) de l'amour dans la tragédie. XVI. 519. *b.* Dans l'églogue. V. 429. *a, b.* Pourquoi cette passion a été mise si fréquemment au théatre. *Suppl.* II. 791. *b.* Considérations sur ce sujet. *Suppl.* III. 951. *a, b.* Pourquoi la peinture de l'amour étoit interdite sur le théatre des anciens. *Suppl.* IV. 960, *b.* La maniere dont on le peint au théatre propre à le rendre redoutable. *Ibid.* Si l'amour dans la tragédie nuit à l'unité d'action. 991. *a.*

Amour du monde, cet amour renferme de vives semences de presque toutes les passions. I. 368. *a.*

Amour du monde, quand les hommes dégoûtés du monde, prennent la résolution d'y renoncer, il est rare qu'ils la puissent tenir. V. 694. *a.* Vers de M. de la Fare, sur les erreurs & la frivolité du monde. XVII. 368. *b.*

Amour de Dieu, voyez CHARITÉ. Divers sentimens sur l'amour de Dieu. I. 146. *a, b.* &c. L'amour de nous-mêmes n'est point opposé à l'amour divin. I. 372 *a.* 373. *b.* 374. *b.* S'il est vrai que nous puissions aimer en Dieu quelqu'autre chose que sa bonté. II. 319. *b.* Trois sortes d'amour auxquels Dieu éleve l'homme qui s'est occupé de lui : amour de préférence, amour de complaisance, amour d'union. VIII. 829. *a, b.* Motifs pour lesquels nous devons aimer Dieu. XIV. 79. *b.*

Amour de la gloire, avantages & réalité de la gloire. S'il y a de véritables contempteurs de la gloire. I. 368. *a. Voyez* GLOIRE.

Amour des sciences & des lettres, comparaison de cet amour avec celui de la gloire. Il suppose de la grandeur dans l'ame, & de la pénétration dans l'esprit. Honneur que la plupart des hommes rendent aux lettres. Avantages des bons livres. Deux inconvéniens à craindre dans l'étude des lettres ; le mauvais choix & l'excès. Conseils aux gens de lettres. Se borner à un petit nombre de connoissances. Les réduire en pratique. Joindre le commerce du monde. I. 368. *b. Voyez sur cet article une observation, vol.* III, *pag.* 15. *Voyez aussi les articles* LETTRES & SCIENCES.

Amour du prochain. Voyez CHARITÉ.

Amour des sexes. L'amour est à l'ame ce que l'ame est au corps. On ne peut se plaindre de l'inconstance de l'objet aimé. Ce qui entretient l'amour. Il n'y a qu'une sorte d'amour ; mais il y en a mille différentes copies. Effets d'un véritable amour sur les mœurs. I. 369. *a.* Il est extrêmement rare. *Ibid. b.*

Amour conjugal, ses caracteres ne sont point équivoques. Effets du mariage dans ceux qui n'ont point eu de véritable amour. Vices qui troublent l'amour le mieux affermi. Le seul amour fondé sur la vertu rend le mariage heureux. Pour acquérir le droit d'exiger qu'on vous aime, travaillez à le mériter. I. 369. *b.*

Amour paternel, ce sentiment est un instinct que le seul abus de la raison déprave. I. 369. *b.* Soins d'un pere & d'une mere envers leurs enfans, quand ils n'écouteroient que la voix de l'instinct. Comment le pouvoir de la coutume contrarie ce sentiment. Dangers attachés à l'usage des nourrices étrangeres. Comparaison des rois aux peres de famille, & d'un pere à un roi. *Ibid.* 370. *a.* Rapport entre le gouvernement d'une famille, & celui d'un état. L'amour paternel ne differe pas de l'amour-propre. *Ibid. b.*

Amour paternel & maternel. L'amour des peres pour leurs enfans prouve une providence. XIII. 515. *b. Voyez l'article* PERE. Explication de certains effets de l'amour paternel ou maternel attribués à la force du sang. XV. 45. *b.* Amour des meres pour leurs enfans nouveaux nés. *Suppl.* III. 593. *b.* Amour d'une mere pour son enfant. 953. *a.*

Amour filial & fraternel, pourquoi la tendresse des enfans n'est pas si vive que celle des peres. La reconnoissance prévient dans les enfans bien nés ce que le devoir leur impose. Nœud de l'amitié des freres. I. 370. *b. Voyez* ENFANT, FILS & FRERE.

Amour de l'estime, difficulté de trouver la premiere raison pour laquelle nous aimons à être estimés. On ne la peut trouver que dans la sagesse du Créateur. Cet amour vient à l'appui de la foiblesse de notre raison qui doit nous montrer l'honnête, & nous le faire préférer à l'agréable. I. 371. *a. Voyez* ESTIME.

Amour-propre & de nous-mêmes. Si les philosophes ont eu raison de rapporter à l'amour-propre toute sorte d'attachemens. Différence entre l'amour de nous-mêmes & l'amour-propre. L'amour de nous-mêmes ne peut pécher en excès,

Ampoulé, du ftyle ampoulé. VII. 332. *b.* XV. 554. *a.* Obfervation fur ce vers d'Horace, *projicit ampullas & fefquipedalia verba. Ibid.* 22. *a.*

AMPULAT, (*Botan.*) plante de la famille des mauves. Premiere efpece, *ampulat*. Ses autres noms. Defcription de cette plante. *Suppl.* I. 373. *a.* Ses qualités & ufages. Seconde efpece, *pulat*. Sa defcription. Troifieme efpece, *wotel*. Lieux où croît cette plante. Sa defcription & fes ufages. *Ibid. b.*

AMPUTATION, (*Chirurg.*) quels font les cas où elle doit avoir lieu en chirurgie. Détermination de l'endroit où elle doit fe faire. I. 380. *b.* Difpofition de toutes les chofes néceffaires à l'opération. Situation où doit être mis le malade. Trois conditions effentielles à remplir dans l'opération: fe rendre maître du fang, abattre le membre, faire la ligature des vaiffeaux & appliquer l'appareil. *Ibid.* 381. *a.* Détails fur la maniere de remplir la feconde condition. *Ibid. b.* Comment il faut fe rendre maître du fang, lorfque l'amputation eft faite. Application de l'appareil. Maniere de coucher le malade. Levée de l'appareil. *Ibid.* 382. *a.* Méthode propofée par M. Sabourin, pour abréger les fuites de l'opération. Autres méthodes rejettées par l'auteur. Amputation du bras dans l'article. *Ibid. b.*

Amputation, diverfes obfervations fur la néceffité d'amputer les membres gangreneux. VII. 470. *a.* Du tems où doit s'en faire l'amputation dans les gangrenes feches. 471. *b.* Des moyens d'arrêter les hémorrhagies dans les amputations. VIII. 122. *a*, *b.* 123. *a*, *b.* De la ligature des vaiffeaux après l'opération. IX. 518. *a*, *b.* Ufage qu'on faifoit autrefois des repercuffifs après l'amputation d'un membre. XIV. 131. *a.* De la dénudation enfuite de l'opération. IV. 849. *b.* Moyen de remédier à la faillie de l'os, lorfqu'après l'amputation le moignon a pris une forme conique. IV. 849. *b.* Petit matelas de charpie pour couvrir la plaie du moignon. VII. 523. *a.* De la régénération des chairs, & de la fuppuration à la fuite d'une amputation. VIII. 642. *b.* Jambe de bois qui doit fuppléer à celle qu'on a perdue par amputation. 442. *a*, *b.* Pourquoi des perfonnes mutilées rapportent quelquefois les fenfations qu'elles éprouvent au membre qu'elles n'ont plus. XV. 46. *b.* Amputation d'un pied fphacelé. 451. *b.* Du cancer. II. 588. *a*, *b.* Des épulis. VII. 546. *a.* Defcription de la fcie deftinée aux amputations, & de la maniere de s'en fervir. XIV. 784. *b.* 785. *a.* Couteaux pour les amputations. IV. 405. *b.* Des moyens de prévenir l'amputation dans les cas d'une bleffure avec fracas dans l'os, & plaie confidérable. *Suppl.* I. 925. *b.* 926. *a.* Ufage de la chaife chirurgicale pour les amputations. *Ibid.* II. 309. *a.*

AMQUEZ, (*Jean*) XVII. 4. *a.*

AMRI, (*Hift. des Juifs*) roi d'Ifraël. *Suppl.* I. 374. *a.*

AMSTERDAM, (*Géogr.*) bibliotheque de cette ville. II. 234. *a.* Bourfe. II. 373. *b.* Marché aux grains. X. 84. *b.* Place Lombarde. IX. 418. *b.* Canaux de l'Y dans cette ville. *Suppl.* II. 183. *b.* Trois fortes de marchés dans le commerce d'Amfterdam. X. 84. *b.* Commencement de fon commerce. III. 693. *a.* Les Gibelins y introduifirent l'ufage des lettres de change. IX. 418. *b.* Maifon des Lombards: comment on y prête fur gages. 681. *a.* Banque d'emprunt. II. 61. *a.* Circonftances dans lefquelles les viremens de partie furent établis à Amfterdam. XVII. 325. *a.*

AMVALLIS, (*Botan.*) efpece de carambole. Ses autres noms. Lieux où croît cette plante. Sa defcription. *Suppl.* I. 374. *a.* Ses qualités & ufages. Dénomination que Linnæus lui donne. *Ibid. b.*

Amvallis, caracteres qui diftinguent cette plante de la carambole. *Suppl.* II. 233. *b.*

AMVETTI, (*Botan.*) plante du Malabar. Ses autres noms. Sa defcription. *Suppl.* I. 374. *b.* Qualités & ufages de cette plante. Maniere de la claffer. *Ibid.* 375. *a.*

AMULETE, (*Divin.*) image qu'on porte pendue au cou ou fur foi, comme un préfervatif contre les enchantemens & les maladies. Noms que lui donnoient les grecs & les latins. Philacteres des juifs, efpece d'amuletes. I. 383. *a.* Les chrétiens n'ont pas été exempts de ces fuperftitions. Les arabes, les turcs, les negres font grand cas de ces talifmans. Les provençaux font dans la même erreur. Ces pratiques défendues par les peres & les conciles. Opinion de Boyle favorable aux talifmans. *Ibid. b.* Amuletes préfervatifs de la pefte. Auteurs qui admettent ces fuperftitions. *Ibid.* 384. *a.*

Amulete, le chancelier Bacon en regarde l'ufage comme illicite. VI. 417. *b.* Ufage des amuletes contre les maladies. V. 618. *b.* Celles par lefquelles les romains préfervoient les enfans des fafcinations. VI. 417. *a*, *b.* Les mots *abracadabra* & *abraxas*, portés en qualités d'amuletes. I. 33. *b.* 34. *a*, *b.* Efpece d'amuletes que les avocats portoient avec eux. III. 589. *b.* Amulete contre la pefte. 613. *b.* Amuletes dont les vertus étoient fondées fur certains rapports de noms. IV. 748. *b.* Celles qui fe trouvent dans les cabinets des curieux en Tofcane. Amuletes que Pignorius a fait connoître: leur ufage en Efpagne. De l'ufage des *Agnus Dei*. VI. 417. *b.* Les hiéroglyphes portés en façon d'amuletes. VIII. 206. *a.* Amulete appellée *mikias* chez les anciens égyptiens. X. 500. *b.* Efpece de remedes qui ont quelque rapport aux amuletes. XII. 355. *b.* Pierres employées en qualité d'amuletes. 579. *a.* *Voyez* l'article TALISMAN. Voyez auffi les figures des amuletes des anciens à l'article *Antiquités*, du premier vol. des planches.

AMULI, (*Botan.*) genre de plante aquatique de la famille des perfonées. Premiere efpece, *amuli*. Lieux où elle croît. Sa defcription. *Suppl.* I. 375. *a.* Ses qualités & ufages. Erreurs de quelques botaniftes fur cette plante. Deuxieme efpece, *annili*. Ses autres noms. Lieux où elle croît. Sa defcription & fes ufages. *Ibid. b.*

AMULIUS, peintre romain. XII. 274. *b.*

AMULIUS, frere de Numitor: comment il prétendit s'affermir fur fon trône ufurpé. XVII. 211. *a.*

AMURAT II. Sa victoire fur Uladiflas. XVI. 848. *a.*

AMURAT IV. Puiffance de ce fultan. IX. 868. *a.* Comment il réprima l'infolence des janiffaires & des Spahis. *Suppl.* III. 566. *b.*

AMUSANT, adj. (*Beaux-arts*) mot qui fert à défigner les ouvrages de l'art, qui n'ont d'autre but que d'exciter des fentimens agréables, dont l'effet fe borne au moment préfent. L'artifte, qui, à tous égards, doit confulter la nature, fera bien de l'imiter encore ici. Or, il eft très-rare dans la nature que l'agréable ne vife pas à une utilité plus relevée. L'amufant y produit au moins toujours l'effet avantageux d'entretenir la férénité de l'efprit & la fanté du corps. Ainfi, nous exigeons de l'artifte qui ne fe propofera que d'amufer, qu'il le faffe en homme de goût, & qu'il fe fouvienne que ce font des hommes & non des enfans, que fon ouvrage doit amufer. *Suppl.* I. 376. *a.* Ce n'eft qu'à l'aide d'une grande fineffe de tact, & de beaucoup d'expérience acquife par le commerce des meilleurs efprits, qu'un artifte peut fe promettre de réuffir dans un ouvrage de pur agrément. *Ibid. b.*

AMUSEMENT, *divertiffement*, *récréation*, *réjouiffance*, (*Synon.*) IV. 1069. *b.*

AMUSER, *divertir*, (*Synon.*) détermination précife de la fignification de ces deux mots. *Suppl.* I. 376. *b.*

AMYANTE, (*Hift. nat.*) définition de cette forte de fubftance. *Suppl.* I. 376. *b.* Etymologie du mot *amyante*. Cette fubftance diftinguée en quatre efpeces. Les anciens lui donnoient auffi le nom d'*asbefte*. Et dans l'Encyclopédie, on trouve ces deux fubftances confondues; mais il y auroit plus d'exactitude à les diftinguer. Toile précieufe & cependant commune chez les anciens, qu'on faifoit avec l'amyante. *Ibid.* 377. *a.* Il y a lieu de croire que notre amyante, que nous n'avons pas l'art d'ourdir en toiles légeres, comme les anciens, & qui fe confume & s'altere en partie au feu, n'eft pas la même que celle des anciens. Auteurs qui ont regardé l'amyante comme un végétal. La plupart des naturaliftes l'ont regardée cependant comme étant de la nature des pierres, dont elle ne differe que par l'arrangement des parties conftituantes, & par le gluten qui les lie. Différentes qualités d'amyante. Lieux d'où on les tire: comment on les trouve. *Ibid. b.* Quelques-uns croient avec affez de vraifemblance qu'elles font une décompofition de quelque matiere diffoute, qui fe trouve entre deux lits d'argille, formée par une efpece de fuc qui fe durcit à l'air. Pourquoi cette fubftance réfifte au feu. C'eft fans doute une terre réfractaire qui fert de bafe à l'amyante. On peut la confidérer auffi comme une efpece de félénite. *Suppl.* I. 378. *a.* Comme on ne trouve point de carriere d'amyante, ni de félénite, cela prouve que ces corps font accidentellement formés, & font le produit de quelques autres corps. Ainfi on ne doit point mettre l'amyante au rang des matieres primitives du globe. Selon le docteur Mefny, elle feroit formée par la diffolution ou l'efflorefcence, ou la calcination de la pierre nommée *galactite*. Deux efpeces d'amyante qu'on trouve dans les environs de Florence. Expériences chymiques qui démontrent la nature & la qualité de l'amyante.

Les vertus médicinales de cette fubftance, rapportées à la fin de l'article AMYANTE de l'Encyclopédie, regardées comme chimériques. *Ibid. b.*

Amyante, fes rapports avec la galactite. *Suppl.* III. 167. *b.*

AMYCLÉE, defcription du trône d'Apollon d'Amyclée, ouvrage du fculpteur Bathyclès. XIV. 817. *a*, *b.*

AMYCLEUS, (*Myth.*) remarque fur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 378. *b.*

AMYDON, (*Arts*) cet article explique la maniere de faire l'amydon dans toutes fes circonftances. On trouve enfuite la définition de l'amydon, quelques ftatuts concernant les amydonniers, l'ufage de cette matiere en médecine, & enfin l'expofition de deux autres fortes d'amydons, l'un fait avec la racine de l'*arum*, l'autre avec la pomme de terre. I. 384. *b.*

AMYDON, (*Chym.*) les expériences de MM. Beccaria & Keffel-Meyer, nous apprennent que l'amydon exifte tout formé dans la nature, qu'il fait partie de la plupart des plantes céréales, & qu'il eft facile de l'en féparer. Efpece de lotion de la farine de froment, par laquelle on obtient deux fortes de fubftances, auxquelles on a donné le nom de *glutineufe* &

d'*amylacée*. Cette derniere constitue vulgairement l'amydon. Différentes proportions de ces deux substances, selon les différentes especes de bleds. La séparation des deux substances est aisée dans le bon bled : elle l'est moins lorsque par vetusté, par humidité, ou par d'autres causes, les grains ont été altérés. La substance amylacée est la seule dont la nature soit végétale : la partie glutineuse paroit au contraire se rapprocher singuliérement de la nature animale, ou des sucs lymphatiques ou albumineux. Observations & expériences qui le prouvent. *Suppl.* I. 379. *a.* Produit de la distillation de l'amydon. Expériences faites sur cette substance. Des différens corps d'où l'on peut tirer la substance amylacée. *Ibid. b.*

Amydon, espece d'amydon faite avec du suc de manioc. II. 744. *a.* X. 769. *a.* Colle d'amydon. *Suppl.* II. 505. *b*

AMYGDALES, (*Anatomie*) nature & disposition de ces glandes. Comme elles sont sujettes à s'enflammer, elles occasionnent souvent le mal de gorge. Maladies des amygdales. Remedes à ces maladies. I. 386. *b.*

AMYNTAS, médaille de ce roi de Macédoine. X. 253. *b.*

AMYOT, (*Jacques*) précis de sa vie. Observations sur ses ouvrages. X. 324. *a*, *b.*

AMYRUTZES, philosophe péripatéticien. XVI. 574. *b.*

A N

AN, (*Hist. astron.*) Definition générale. La grande année est le tems dans lequel les étoiles fixes font leur révolution. Année de chaque planete. Année proprement dite, divisée en civile & astronomique. La vicissitude des saisons a donné occasion à la premiere institution de l'année ; & la premiere attention qu'on a eue, a été de faire que les mêmes parties de l'année répondissent aux mêmes saisons. I. 387. *a.* Différentes manieres de compter les années entre les différens peuples. Les astronomes sont peu d'accord sur la grandeur de l'année solaire. Moment où commence l'année astronomique. Différence entre l'année sidéréale & l'année tropique. *Ibid. b.* Différence entre l'année civile & l'année tropique : cette différence a donné lieu de soudiviser l'année civile en commune & bissextile. Celle-ci fut inventée par Jules-César ; dans quel but. Pourquoi elle fut nommée *bissextile*. Autre réformation de l'année civile indiquée à l'article GRÉGORIEN.

Année lunaire. Deux especes de mois lunaires ; le périodique & le synodique. I. 388. *a.* Année lunaire astronomique & civile. Différentes sortes d'années civiles que les anciens ont imaginées. Ancienne année romaine. Correction de Numa. *Ibid. b.* Année Julienne. Année Grégorienne. *Ibid.* 389. *a.* Année égyptienne. *Ibid. b.* Ce qu'étoient les années des patriarches rapportées dans l'Écriture.

Ancienne année grecque. Année macédonienne. *Ibid.* 390. *a.* Année juive, ancienne & moderne. Année syrienne. Année persienne. *Ibid. b.* Année arabe ou turque, éthiopique, sabbatique chez les anciens Juifs. Année du jubilé. *Jour de l'an.* Jour auquel commençoit l'année chez les romains. Cérémonies de ce jour usitées parmi eux. *Ibid.* 391. *a.* Jour où commence l'année en Angleterre. Commencement de l'année civile & de l'année ecclésiastique chez les juifs. Commencement de l'année chez les françois, chez les mahométans, chez les persans, les chinois, les brachmanes, les mexicains, à Rome, & chez les grecs.

Les années sont encore distinguées eu égard aux époques d'où on les compte. *Ibid. b.*

AN, années planétaires. XII. 703. *a.* Différence entre l'année sidéréale (autrement dite anomalistique, astrale, périodique) & l'année tropique. I. 488. *a.* 778. *a.* Instant du commencement de l'année dans les tables astronomiques. V. 833. *b.* Années luni-solaires des premiers peuples du monde. IX. 725. *b.* 745. *a*, *b.* XVI. 772. *b.* — 774. *b.* Moyen d'accorder les années lunaires avec les solaires. V. 557. *b.* Comment les turcs font cet accord. *Ibid.* Annee solaire, tropique & planétaire. XV. 309. *b.* L'année solaire trouvée par les anciens égyptiens, & reçue ensuite par les autres peuples. XVI. 773. *a.* Differentes années que les égyptiens ont successivement établies. XVII. 722. *a.* X. 620. *b.* &c. Année cynique & année civile de ces peuples. *Suppl.* III. 737. *a.* IV. 811. *b.* Années des israélites. VIII. 543. *a.* XVI. 773. *b.* Moyen de trouver l'année juive. II. 554. *b.* Années des anciens grecs. VIII. 207. *a.* Année olympique, *Suppl.* IV. 127. *b.* des anciens romains : division de l'année par Romulus. II. 552. *b.* X. 150. *b.* Changement que fit Numa à l'année. II. 553. *a.* Les années romaines étoient distinguées par les noms des consuls. VI. 420. *b.* Années éthiopiennes. VIII. 35. *a*, *b.* Années des arabes & des mahométans. VIII. 773. 96. *a.* XVI. 773. *b.* 752. *a.* Maniere de trouver le nombre des années mahométanes. II. 554. *b.* De la maniere dont les peuples qui composoient la partie orientale de l'empire romain, comptoient leurs années vers les premiers siecles de l'ere chrétienne. X. 621. *a.* Années des siamois. XV. 149. *b.* 150. *a.* Comment on compte les années à Rome, en France, en Angleterre, à Florence. VIII. 643. *a.*

Variations sur le tems & la saison où les différens peuples ont commencé leurs années. Les jours caniculaires étoient le commencement de l'année chez les égyptiens & les ethiopiens. II. 597. *b.* Tems où commence l'année des juifs. XIV. 371. *b.* Quel est le jour du commencement de l'année en Angleterre & en cour de Rome. V. 834. *b.* L'année de Romulus commençoit au premier de Mars. X. 150. *b.* En France on a commencé l'année à Pâques, jusqu'en 1564. *Ibid.* Le commencement de l'année fixé par l'ordonnance de Roussillon. XIV. 414. *b.* — *Voyez* JOUR DE L'AN.

Année climactérique. III. 532. *a.* Année embolismique. V. 557. *a.* Année émergente. 564. *a.* Année sabbatique. XIV. 458. *a.* Annee bissextile. II. 264. *a*, *b.* Année jubilaire. IX. 1. *b.* Année sacrée dans l'histoire grecque. XIV. 477. *a.* Année vague dans le calendrier des égyptiens, des perses, des cappadociens, des arméniens. XVI. 797. *b.*

AN, (*Jour de l'*) particularités sur ce jour exposées. VIII. 893. *a.*

AN ET JOUR. (*Jurisp.*) I. 392. *a.*

ANA, *Menagiana*, *Bolæana*, &c. Recueils dont le nom est terminé par *ana*. II. jv.

ANABAPTISTES, (*Hist. anc.*) Quels hérétiques des premiers siecles ont été les prédécesseurs des nouveaux anabaptistes. Sectes du douzieme siecle qui adopterent la même erreur. I. 392. *a.* Anabaptistes proprement dits. Incertitude sur l'auteur de cette hérésie. Comment Sleidan détermine l'origine des anabaptistes. Leurs erreurs naquirent de l'abus de la doctrine de Luther. Guerre des paysans de Souabe. Exécution de Muncer & de Pfiffer. *Ibid. b.* Dernier échec que souffrirent les anabaptistes, après lequel ils n'oserent plus se montrer ouvertement. Argumens par lesquels Calvin & d'autres auteurs les combattirent. *Ibid.* 393. *a.* Doctrine & mœurs des nouveaux anabaptistes. Divers noms sous lesquels ils sont connus. *Ibid. b.*

Anabaptistes persécutés par Charles-Quint. X. 335. *a*, *b.* Différentes sectes d'anabaptistes distinguées par les noms suivans : Ambrosiens. I. 326. *b.* Collégiens. III. 638. *b.* Conmans. III. 840. *a.* Gabriélites. VII. 413. *b.* Mammillaires. X. 6. *b.* Memnonites. X. 335. *a*, *b.* Nuds pieds spirituels. XI. 277. *b.* Sabbatairiens. XIV. 457. *b.* Anabaptistes de Suisse, leur doctrine conforme à celle de Servet. XV. 120. *a.*

ANACA, (*Ornith.*) espece de perruche du Bresil. *Suppl.* I. 379. *b.* Sa description. Cet oiseau se trouve encore à la Guiane. *Ibid.* 380. *a.*

ANACARDE, (*Hist. nat.*) fruit ou noyau. Diverses especes. La plus petite appellée *ligas*. Description de l'arbre qui la produit. Anacarde moyen. I. 394. *a.* Ses différens usages. Troisieme espece dite *acajou*. Où se trouve l'arbre qui porte ce fruit. Description de cet arbre. *Ibid. b.* Usage de l'acajou & de son fruit. Les habitans du Bresil comptoient leur âge avec les noix de cet arbre : ils en serroient une tous les ans. *Ibid.* 395. *a.*

Anacarde ; ligas, espece d'anacarde. IX. 515. *b.*

ANACEPHALÉOSE, (*Belles-Lettr.*) récapitulation des principaux chefs d'un discours. Comment elle doit se faire. Son utilité. I. 395. *a.* *Voyez* RÉCAPITULATION.

ANACHARSIS le scythe. XIV. 849. *a.*

ANACHIS, (*Myth.*) divinité tutélaire des égyptiens. I. 395. *a*

ANACHORETE, (*Hist.*) parmi les grecs, il y a grand nombre d'anachoretes. Autres noms qu'on leur donne. Ceux de Syrie & de Palestine. Ceux de l'occident. L'ordre de S. Benoit en a eu beaucoup. Ils ne subsistent plus aujourd'hui. Les anciens ont enrichi leurs monasteres. I. 395. *b.*

ANACHORETES de la Grece. X. 617. *b.* Mélote dont se couvroient les premiers anachoretes. X. 323. *b.* *Voyez* HERMITE, ASCETIQUE, CÉNOBITE.

ANACHUNDA, (*Botan.*) espece de solanum épineux du Malabar. Sa description. *Suppl.* I. 380. *a.* Ses usages. Cette plante distinguée de celle que Pison appelle *juripeba*. *Ibid. b.*

ANACLASTIQUE, (*Optiq.*) ou *Dioptrique*. Ce mot se prend aussi adjectivement. Point anaclastique. Courbes anaclastiques. I. 395. *b.*

ANACOCK, (*Botan.*) espece d'abrus. *Suppl.* I. 61. *a.*

ANACOLUTHE, (*Rhét.*) figure de mots, qui est une espece d'ellipse. Etymologie de ce mot. Exemple tiré de Virgile. I. 396. *a.*

ANACOLUTHE, figure de grammaire. VI. 769. *b.* VIII. 402. *a.*

ANACRÉONTIQUE, Anacréon de Téos florissoit l'an du monde 3512. Caractere de son esprit & de ses poésies. Traductions d'Anacréon, par madame Dacier, & par d'autres. Celle de Gacon. Odes anacréontiques d'Horace, & de M. de la Mothe. Mesure des vers qu'employoit Anacréon dans ses odes. Celle des vers de nos modernes qui l'ont imité. *Ibid. b.*

ANACRÉONTIQUE, caractere des odes d'Anacréon. XI. 346. *b.* *Suppl.* IV. 93. *b.* Chansons érotiques, espece d'odes

anacréontiques.

anacréontiques. V. 909. *a.* Odes anacréontiques en françois. *Suppl.* IV. 93. *b.* Observations sur le poete Anacréon, & sur ses odes. XII. 846. *a.* XVI. 143. *a*, *b.* *Suppl.* IV. 444. *b.*

ANACTES, (*Myth.*) noms de quelques dieux qu'on prétendoit être nés dans Athenes. Nom d'honneur affecté aux fils & aux freres des rois de Chypre. I. 396. *b.*

ANADARA, (*Conchyl.*) coquillage bivalve, du genre de ceux qu'on appelle *arche de Noé.* Lieux où il se trouve. Sa description. Auteurs à consulter. *Suppl.* I. 380. *b.*

ANADIPLOSE, (*Gramm.*) figure. Exemples. I. 396. *b.*

ANADIPLOSE, figure de diction. V. 744. *b.*

ANADYOMENE, (*Hist. anc.*) tableau de Vénus peint par Apelle. I. 397. *a.*

ANADYOMENE, (*Hist. de l'art antiq. Peint. Sculpt.*) tableau d'Apelle représentant Vénus Anadyomene. Signification de cette épithete. Naissance de cette déesse. Traduction de quatre épigrammes sur ce tableau, tirées de l'anthologie. *Suppl.* I. 381. *a.* Réflexions relatives à la peinture que dut naturellement produire la contemplation de ce chef-d'œuvre. Les actions & les dispositions véritablement agréables en peinture, doivent être simples & nécessaires; alors elles plaisent sans frapper. La position dont Apelle a fait choix pour exprimer sa Vénus sortant de la mer, est le plus grand exemple de ces graces produites par la justesse & la simplicité. Le sculpteur qui travailla sa figure de bronze antique, dont on trouve la représentation, (*planch. I. des Antiquités. Suppl.*) a saisi le même caractere & la même expression. *Ibid. b.* Éloge du tableau d'Apelle. Plus on étudie les anciens, plus on est frappé du mérite & de la supériorité des Grecs. Éloge du memoire de M. de Caylus sur la Vénus Anadyomene d'Apelle. Parallele de ce tableau avec celui du Titien, qui représente Vénus essuyant ses cheveux, seule, & dans l'eau jusqu'au dessous de la ceinture. Bronze antique regardé par M. le comte de Caylus comme une imitation du tableau d'Apelle. *Ibid.* 382. *a.*

Anadyomene, surnom de Vénus. XVII. 36. *a.* Tableau de Vénus Anadyomene. *Ibid. b.*

ANADYR, (*Géogr.*) riviere de l'Asie, au nord-est. *Suppl.* I. 636. *b.* 637. *a*, *b.* 638. *a.*

ANADYRSKOI, *Cap*, (*Géogr.*) *Suppl.* I. 637. *b.*

ANÆTIS, (*Myth.*) déesse adorée jadis par les Lydiens, les Arméniens & les Perses. Ce qui concernoit son culte & sa fête. Cette fête fut instituée en mémoire de la maniere singuliere dont Cyrus vainquit les Saces, peuples de Scythie. Statue de la déesse. Débris de cette statue. I. 397. *a.*

ANÆTIS, *Anaitis* & *Anitis*, dont on a fait un second article dans l'Encyclopédie, sont la même déesse; savoir Diane. Elle est encore nommée *Nanée*, ou Diane d'Elimaïs. *Suppl.* I. 382. *b.*

ANAETIS. *Voyez* NANÉE. XI. 12. *b.* & DIANE PERSIQUE. XII. 429. *b.* Sa fête célébrée à Babylone. XIV. 471. *b.* Son temple. XVI. 67. *a.*

ANAGNIE & AGNANIE, sont la même ville d'Italie, dont il étoit inutile de faire deux articles dans l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 382. *b.*

ANAGOGIES, fêtes de Vénus célébrées à Eryce en Sicile. II. 759. *a.*

ANAGOGIQUE, *sens*, (*Critiq. sacr.*) XV. 21. *b.* 29. *a.* V. 366. *b.*

ANAGRAMME, (*Belles-lettr.*) étymologie de ce mot. Divers anagrammes cités. I. 397. *b.* Regles de l'anagramme. Qui en fut l'inventeur chez les modernes, & qui sont ceux qui s'y sont exercés. Deux manieres de faire des anagrammes. Deux anagrammes heureusement trouvées. Celles qu'on appelle mathématiques, les numérales, ou chronogrammes. *Ibid.* 398. *a.*

Anagramme, on s'est servi de ce jeu d'esprit pour amener ou l'éloge ou la satyre de la personne dont le nom donnoit l'anagramme. Espece d'anagramme exécutée par des danseurs en l'honneur de Stanislas, qui, dans la suite, devint roi de Pologne. *Suppl.* I. 382. *b.*

Anagramme, la science des anagrammes dépend de celle des combinaisons. III. 664. *b.* XII. 388. *a.* L'abus de l'anagramme regardé comme une des sources de la mythologie. VIII. 81. *a.*

ANAGYRIS, (*Botan.*) genre de plante. Ses différens noms. Caractere générique. Description de l'unique espece de ce genre qui nous soit connue. Lieux où croît cette plante. Sa culture. Maniere de la multiplier. *Suppl.* I. 383. *a.*

ANAGYRUS, (*Géogr. & Myth.*) bourg de l'Attique. Anecdote sur le dieu appellé *Anagyrus.* I. 398. *b.*

ANALEMME, (*Astron.*) espece de planisphere. Usage de cette machine. I. 398. *b.* On appelle aussi *analemme*, le trigône des signes, utile à ceux qui tracent des cadrans. *Ibid.* 398. *a.*

ANALEPTIQUES, (*Médec.*) remedes destinés à rétablir les forces. Comment ils agissent. Dans quels cas ils sont salutaires. Quand on doit s'en abstenir. Indication des principaux, tirés des végétaux, des animaux, & autres substances. I. 399. *a.*

ANALEPTIQUES. *Voyez* RECOUVREMENT des forces, & RESTAURATIF.

ANALOGIE, (*Logiq. & Gramm.*) étymologie du mot. I. 399. *a.* Définition. Raisonnemens fondés sur l'analogie. *Ibid. b.* La regle de l'analogie n'est pas une regle de certitude; mais elle forme souvent une grande probabilité. En matiere de foi on ne doit point raisonner par analogie. Ce que c'est que l'analogie en grammaire. *Ibid.* 400. *a.* Usage de ce mot en mathématique & en médecine. *Ibid. b.*

Analogie. Voyez INDUCTION. De quel principe se déduit la justesse des conclusions que nous tirons de l'analogie. Utilité de cette voie de connoissances. III. 894. *b.* C'est en joignant l'analogie au témoignage des sens, que nous nous assurons de la vérité des choses. XV. 27. *a.* De l'usage de l'analogie en physique. VI. 301. *b.* *Suppl.* IV. 322. *a*, *b.* 786. *a*, *b.* De son usage en matiere grammaticale. IV. 641. *b.* Elle peut servir à décider entre deux locutions, quelle est celle qu'on doit admettre. XVII. 518. *b.*

ANALOGIE, (*Belles-lettr.*) par l'analogie du style en luimême, on entend l'unité de ton & de couleur. Le ton le plus aisé à prendre & à soutenir, après celui du bas peuple, c'est le ton de la haute éloquence & de la haute poésie. Le plus difficile à saisir & à observer avec justesse, est celui du familier noble. C'est pourquoi un ouvrage dans ce genre ne peut être bien écrit, dans notre langue, qu'à Paris, &c. C'est encore moins par la diversité des tons, que par l'incertitude & la variation continuelle de leurs limites, qu'il est difficile d'observer, en écrivant, une parfaite analogie de style. A mesure qu'une langue se polit, & que le goût s'épure, les divers styles s'affoiblissent, & leur cercle se retrecit. Peut-être les langues anciennes avoient-elles des tons aussi variés que la nôtre; mais la gêne à laquelle les anciens étoient soumis, par rapport à l'analogie, n'est pas sensible pour nous. *Ibid. b.* Espece d'analogie entre l'expression & la pensée; 1°. lorsqu'au moyen des termes imitatifs, on peint le bruit & le mouvement d'un objet; 2°. lorsque, par l'harmonie & le coloris, on en peint le caractere idéal ou sensible. Analogie d'habitude, celle que des impressions répétées ont établies entre les signes de nos idées, & nos idées ellesmêmes. *Ibid.* 384. *a* L'analogie des mots entr'eux n'est pas toujours une raison de les appliquer à des idées analogues entr'elles: l'usage à cet égard n'est pas conséquent. Dans certaines circonstances, il n'est pas avantageux d'employer le mot propre ou d'habitude; mais il faut user des termes métaphoriques ou de circonlocution. Le cas particulier où le mot propre a l'avantage, & ne peut être suppléé, c'est dans les choses de sentiment. Affoiblissement que souffre la pensée ou le sentiment exprimé dans une langue étrangere. Quelle en est la raison. *Ibid. b.*

ANALOGUE, (*Gramm.*) les langues distinguées en analogues & en transpositives: observations sur les premieres. VIII. 853. *b.* IX. 258. *a*, *b.* 263. *b.* 264. *b.* 265. *a.* XVI. 561. *a.* Termes analogues. XVI. 156. *b.*

ANALYSE, (*Math. Arithm. Algeb.*) méthode de résoudre les problêmes mathématiques, en les réduisant à des équations. Son utilité. I. 400. *b.* Elle se divise en analyse des quantités finies & celle des infinies. Anciens auteurs d'analyse. Principaux auteurs sur l'analyse des infinis. Observations sur l'analyse démontrée du P. Reyneau. *Ibid.* 401. *a.*

Analyse, (*Mathémat.*) de la méthode des anciens. Définition que Pappus donne de l'analyse. Son but est de découvrir la vérité, ou de trouver le moyen d'exécuter ce qu'on s'est proposé: ainsi on la distingue en théorétique & problématique. *Suppl.* I. 385. *a.* Les anciens n'avoient rien qui ressemblât à notre calcul: ils pratiquoient leur analyse à force de tête. Comment ils en avoient diminué la difficulté. Ce qui nous reste des écrits analytiques des anciens. Parallele de leur méthode analytique avec celle des modernes. *Ibid. b.* Avantages de nos calculs. On en tireroit un plus grand parti, si l'on faisoit plus d'usage de quelques théorêmes que les anciens nous ont laissés. Tels sont sur-tout ceux qui sont contenus dans le livre des *Data* d'Euclide. Observations sur la nature de ces *data.* Les propositions qu'on trouve dans ce livre, servent d'abord à faire voir quelles conditions d'un problême sont superflues, parce qu'elles sont nécessairement renfermées dans les autres. Ensuite les mêmes propositions sont utiles à résoudre plusieurs problêmes géométriques, sans beaucoup de difficulté. Exemple de cette seconde utilité. Solution des problêmes 4 — 10, de l'arithmétique universelle de Newton, par la proposition 67 de ce livre. *Ibid.* 386. *a.*

Analyse, histoire de l'analyse. I. 260. 261. En quoi consistoit celle des anciens. I. 677. *b.* IV. 1014. *b.* Différence entre l'algebre & l'analyse, & entre l'analyse en géométrie, & l'analyse en logique. VII. 637. *b.* Application de l'analyse à la géométrie. I. 550. *b.* 677. *b.* VII. 637. *a.* Service que Descartes a rendu en cela à la géométrie. I. 550. *b.* Avantages des calculs algébriques appliqués à la géométrie. I. 677. *b.* Application de l'analyse & de la géométrie à la physique. I.

552. *b.* L'analyse perfectionnée par M. Newton. I. 262. *a.* XVII. 631. *a.* Espece d'analyse appellée par Léibnitz, *analyse de situation.* XV. 232. *a.* Observations sur le mémoire de M. Fontaine, sur l'analogie. V. 853. *a*, *b.*

ANALYSE. (*Gramm.*) I. 401. *b.*

Analyse, construction analytique. *Voyez* CONSTRUCTION, & VII. 845. *a.*

ANALYSE, (*Logique*) avantages de cette méthode. Dans l'exposition ou la recherche de la vérité, il faut commencer par les idées les plus simples. Divers sentimens des philosophes sur ces idées simples. I. 401. *b.* Avantages d'une analyse sage & bien ordonnée. La marche de l'esprit selon cette méthode, est plus naturelle que celle qu'il suit dans la synthese. Inconvéniens de cette derniere méthode, lorsqu'elle est employée par les géometres. L'analyse n'est pas moins préférable, lorsqu'il s'agit de communiquer nos découvertes aux autres. Exemple tiré de l'application de l'analyse à l'étude des mathématiques. *Ibid.* 402. *a.* Le même ordre doit être suivi dans celle des autres sciences. Avantages qui en résulteront. D'où viennent les défauts des raisonnemens des philosophes. *Ibid. b.*

Analyse, en quoi consiste la méthode analytique. I. 403. *b.* Sciences auxquelles elle convient le mieux. Ses avantages. V. 495. *a.* Utilité & sûreté de cette méthode. X. 752. *b.* Comment nous parvenons à analyser les objets. *Suppl.* I. 67. *b.* De l'analyse des idées & des pensées pour en donner le développement. *Suppl.* II. 708. *a.* Regles à suivre, en remontant de l'effet à la cause. V. 405. *b.* Développement de la méthode analytique que doit suivre le physicien en étudiant la nature. VII. 614. *a*, *b.* — 618. *b.* De l'usage de cette méthode en mathématique. *Suppl.* III. 917. *a*, *b.* en astronomie. *Ibid. b.* en physique. *Suppl.* IV. 321. *b.* Sur l'analyse, *voyez* METHODE.

ANALYSE d'un livre, d'un ouvrage. En quoi consiste l'art de cette sorte d'analyse. Modeles d'analyse. I. 403. *a.*

Analyse, espece d'index. I. 403. *a.*

ANALYSE, (*en Chymie*) le feu en est le principal agent. Principes que fournissent les corps analysés. L'analyse des végétaux & des animaux plus aisée que celle des minéraux. L'analyse des plantes par distillation n'en fait point connoître les vertus. Ce qui rend celle de quelques minéraux impratiquable. I. 403. *a.* Comment on est souvent trompé par de prétendus chymistes qui se chargent d'analyser certains remedes secrets ou certaines eaux pour en connoître la composition. Difficulté d'analyser une eau minérale. *Ibid. b.*

Analyse chymique. Analyse menstruelle. X. 342. *b.* Analyse des substances animales. XV. 585. *b.* Des végétaux. XVI. 869. *b.* 870. *a*, *b*, *Suppl.* II. 31. *b.* Opérations pour les essais, qui sont les mêmes que celles de la chymie analytique. V. 989. *b.* Exactitude de l'analyse. XIII. 375. *a.* A quel point de décomposition l'on a pu parvenir par l'analyse. III. 418. *b.* Quelle a été l'utilité de l'analyse produite par une distillation poussée par degrés jusqu'à la plus grande violence du feu. IV. 1056. *a.* Remarque sur l'ancienne méthode d'analyse & sur une nouvelle. XVI. 870. *a*, *b.*

Analyse des hazards, *voyez* HAZARD.

ANALYTIQUE, adjectif. (*Mathém.*) En quoi consiste la méthode analytique dans la philosophie naturelle. I. 403. *b.* *Voyez* ANALYSE. En quoi consiste la synthétique. Définition de l'une & de l'autre employée en géométrie. *Ibid.* 404. *a.*

ANAMORPHOSE, (*en Peinture & Perspective*) Projection monstrueuse de quelque image qui néanmoins paroît réguliere à un certain point de vue. Méthode à suivre pour la faire. Singuliers ouvrages en ce genre. I. 404. *a.* Autre pratique pour faire méchaniquement une anamorphose. Maniere d'en tracer une sur la surface convexe d'un cône, & sur une pyramide dont la base seroit un polygone. Anamorphoses tracées sur deux côtés du cloître des Minimes de la place royale, à Paris. *Ibid. b.* Traités latins du pere Nicéron & du pere Maignan, sur ce même sujet. Comment on peut tracer une figure difforme, qui paroisse de sa figure naturelle dans un miroir cylindrique. Méthode pour tracer de telles images qui soient rétablies par des miroirs coniques ou pyramidaux. Machine anamorphotique. *Ibid.* 405. *a.* Anamorphoses en dioptrique. Maniere de les dessiner. Ouvrages connus en ce genre. *Ibid. b.*

Anamorphose. Regle pour faire une anamorphose, qui paroisse réguliere & bien faite à travers un polyhedre. XII. 943. *a.*

ANAMNESTIQUE, (*Médecine*) signes anamnestiques. III. 688. *b.* XV. 188. *b.*

ANAMULU, (*Botan.*) arbre toujours verd du Malabar. Ses différens noms. Description, qualités & usages de cet arbre. Maniere de le classer. *Suppl.* I. 388. *b.*

ANAN, (*Geogr.*) *Anan* & *Annan* ne devoient être qu'un seul & même article dans l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 389. *a.*

ANANAS, (*Botan.*) caracteres de cette plante. Miller en distingue six especes. Leurs descriptions. I. 405. *b.* Fruit de l'ananas. Comment cette plante nous est parvenue. Qualité des ananas cultivés en Europe. Tems & caractere de leur maturité. Vin, confiture d'ananas. *Ibid.* 406. *a.*

Ananas. Engrais propre aux ananas. XV. 880. *b.* Ananas sauvages, appellés *karatas.* IX. 113. *a*, *b.* Ananas représenté VI. vol. des planches, regne végétal, planche 96.

ANANEL, (*Hist. sacr.*) grand-prêtre des Juifs, sous Hérode le grand. *Suppl.* I. 389. *a.*

ANANIAS, (*Hist. sacr.*) souverain sacrificateur des Juifs, successeur de Joseph, fils de Camith. *Suppl.* I. 389. *a.*

ANANIAS, (*Hist. des Juifs*) surnommé le Saducéen, célebre dans la révolte des Juifs contre les Romains. *Suppl.* I. 389. *a.*

ANANISAPTA, (*Magie*) talisman contre la peste, qui consiste à porter sur soi ce mot écrit. Ce qu'en dit Delrio. I. 406. *a.* Etymologies prétendues de ce mot. *Ibid. b.*

ANANTALI, (*Botan.*) plante du Malabar de la famille des orchis. Noms que les botanistes lui ont donnés. Sa description. *Suppl.* I. 389. *b.* Ses qualités & usages. Erreur de Linnæus sur cette plante. *Ibid.* 390. *a.*

ANANUS, (*Hist. des Juifs*) grand-prêtre des Juifs, appellé Anne dans l'évangile. *Suppl.* I. 390. *a.*

Ananus, fils du précédent, grand-prêtre, & ensuite gouverneur de Jérusalem. *Suppl.* I. 390. *a.*

ANAPARUA, (*Botan.*) plante du Malabar. Ses autres noms. Sa description. *Suppl.* I. 390. *a.* Ses qualités & usages. Maniere de la classer. *Ibid. b.*

ANAPAUOMENE, (*Hist. nat.*) fontaine de Dodone. Phénomenes merveilleux de cette fontaine. I. 406. *b.*

ANAPE, (*Geogr. anc. Myth.*) fleuve de Sicile. Fiction des poetes sur ce fleuve. I. 406. *b.*

ANAPESTE, (*Litter.*) sorte de pié dans la poésie grecque & latine. Etymologie du mot. I. 406. *b.*

ANAPESTE, (*Littér.*) dactyle renversé. Usage qu'en faisoient les Grecs. Le récitatif de Lully a le plus souvent la marche de l'anapeste. Caractere de l'anapeste françois. *Suppl.* I. 390. *b.*

ANAPHÉ, (*Géogr. anc.*) isle de la mer Egée, aujourd'hui Nanfio. XI. 12. *b.*

ANAPHONESE, l'exercice par le chant. Effets d'un tel exercice par rapport à la santé. I. 407. *a.*

ANAPHORE, (*Gramm.*) figure d'élocution. Etymologie du mot. Exemple. I. 407. *a.*

ANAPLEROTIQUES, remedes qui réparent les chairs ulcérées. Comment ils agissent. Précautions à prendre dans l'usage de ces remedes. I. 407. *a.* *Voyez* INCARNATIF, SARCOTIQUE.

ANAPODARI, (*Géogr.*) cette riviere est aussi appellée *Anpadore* ou *Arpadore.* Il eût fallu n'en faire qu'un article dans l'Encyclopédie.

ANARCHIE, tout gouvernement en général tend au despotisme ou à l'anarchie. I. 407. *b.*

Anarchie, espece d'anarchie appellée autonomie. I. 897. *b.*

ANASARQUE, (*Médecine*) Différence entre l'anasarque & la leucophlegmatie. IX. 437. *a.*

ANASCHORICENAM, (*Botan.*) espece d'ortie du Malabar. Sa description. *Suppl.* I. 390. *b.* Seconde espece : *vallischorigenam.* En quoi elle differe de la précédente. Ses usages. *Ibid.* 391. *a.*

ANASCHOVADI, (*Botan.*) plante du Malabar. Ses autres noms. Lieux où elle croît. Sa description. *Suppl.* I. 391. *a.* Qualités & usages de cette plante. *Ibid. b.*

ANASTASE, (*Saint*) édition de ses œuvres. Principal but de ses écrits. XII. 342. *b.*

ANASTASIE ou ANASTASIOPLE, (*Géogr.*) ville de ce nom. Transposition de cet article dans l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 391. *b.*

ANASTOMOSE, (*Anat.*) excès d'ouverture dans l'orifice des vaisseaux. Etymologie de ce mot. Autre sens dans lequel on le prend. Communication réciproque de deux vaisseaux. I. 407. *b.* Il en est de plusieurs especes. On n'a eu longtems que des conjectures sur la maniere dont les extrémités des vaisseaux artériels transmettoient le sang aux veines. Comment on est parvenu à la connoître. Ouvrage intitulé *Anastomosis retecta.* *Ibid.* 408. *a.*

ANASTOMOSE, (*Anat.*) ancienne signification de ce mot. Signification moderne & généralement connue. Les anastomoses regnent dans toutes les classes des vaisseaux. Les grandes se trouvent principalement dans les veines. *Suppl.* I. 391. *a.* Celles qui sont formées par deux troncs d'arteres qui se réunissent, sont plus rares. Les anastomoses médiocres sont sans nombre. Deux arteres voisines se réunissent constamment par des branches qui se rencontrent. Les anastomoses des arteres & des veines sont capillaires, & il seroit dangereux qu'il y en eût de plus grosses. *Ibid.* 392. *a.* Il est prouvé que le sang des arteres ne s'épanche point dans la tunique cellulaire. De l'utilité des anastomoses. Elles servent à broyer le sang. Mais il n'y a pas lieu de croire, comme le pensoit Bellini, qu'elles servent à la sécrétion des humeurs. Celles qui sont considérables ont cer-

tainement pour but de fuppléer aux embarras qui pourroient naître dans le mouvement du fang. L'anaftomofe empêche, par exemple, la ligature de l'artere humérale de devenir mortelle. *Ibid. b.* De plus, les anaftomofes donnent au fang la facilité de fe décharger dans des fituations & dans des circonftances où il ne peut pas fuivre fon courant naturel. On a cru, & avec beaucoup de probabilité, que les arcades & les anaftomofes pouvoient encore fervir à rétablir le mouvement d'un amas de globules, qui fans ce fecours, pourroient arrêter le mouvement du fang. *Ibid.* 393. *a.*

Anaftomofe, celle qui fait la communication des veines & des arteres. XVI. 875. *a.* III. 468. *b.* Premiers anatomiftes qui l'ont découverte. *Suppl.* IV. 238. *b.* C'eft dans cet endroit que fe fait la fécrétion des parties huileufes du fang qui fervent à former la graiffe. VII. 839. *a.* Anaftomofes entre les nerfs. *Suppl.* III. 58. *a.*

ANASTROPHE, (*Gramm.*) vice de conftruction. Etymologie de ce mot. Exemples. I. 407. *a.*

Anaftrophe, figure de grammaire. VI. 769. *a.* VIII. 401. *a*, *b.*

ANATAJAN. (*Géogr.*) Remarque fur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 393. *b.*

ANATE *ou* ATTOLE, (*Hift. nat.*) teinture qui fe prépare aux Indes, à-peu-près comme l'indigo. Maniere dont on la fait. I. 408. *a.*

ANATHÊME, (*Théolog.*) fens du mot *cherem* des Hébreux. Exemples d'anathêmes fous la loi de Moïfe. Anathêmes prononcés par l'églife chrétienne. Anathêmes judiciaires & abjuratoires. Dans quel fens faint Paul defiroit être fait anathême pour fes freres. Il faut remarquer que ce mot eft pris quelquefois dans un fens favorable, & qu'alors il fignifie *confacré*, *dévoué*. I. 148. *b.*

Anathême. Voyez EXCOMMUNICATION. VI. 224. *b.* De l'anathême chez les anciens Hébreux. VIII. 503. *b.* De l'anathême prononcé par le mot *maran-atha*. X. 66. *b.*

ANATIFERES, *conques*, (*Conchyl.*) coquilles de mer. IV. 189. *a.* *Suppl.* II. 549. *a*, *b.* En quoi elles different des pouce-pieds. XIII. 187. *a.*

ANATILIA, (*Geogr.*) lieu dans la Gaule. *Suppl.* IV. 11. *b.*

ANATOLIE, principautés particulieres que les Turcs formerent dans l'Anatolie au commencement du quatorzieme fiecle. XIV. 654. *a*, *b.* *Voyez* NATOLIE. XI. 37. *b.*

ANATOMIE, étymologie & différentes acceptions de ce mot. But de l'anatomie. Avantages de l'anatomie. I. 409. *a.* Difpute contre les médecins dogmatiques & les empyriques fur ces avantages. Parti moyen que prit Celfe pour terminer la difpute. Ici l'on examine fi la diffection vivante d'un malfaiteur bleffe l'humanité. *Ibid. b.* Exemple d'un cas où l'exécution d'un criminel fut transmuée utilement en opération anatomique. *Ibid.* 410. *a.* Dans la queftion fur les avantages de l'anatomie, chacun a pris le parti qui convenoit à fes lumieres anatomiques. Six propofitions bien établies qui démontrent l'utilité de l'anatomie. *Ibid. b.* Hiftoire abregée des progrès de cet art. Son origine. *Ibid.* 411. *a.* Philofophes qui l'ont cultivé. Efquiffe de l'anatomie & de la philofophie d'Ariftote. *Ibid. b.* Autres anatomiftes venus après lui. Decouvertes d'Herophile & d'Eudeme fur les nerfs. Syftème de Phyfiologie d'Herophile. *Ibid.* 412. *a.* On croit qu'Herophile & Erafiftrate oferent les premiers ouvrir des corps humains. Découvertes & connoiffances phyfiologiques de ce dernier. Anatomiftes qui les ont fuivis. Syftème d'Aretée, Rufus, Galien. Progrès de l'anatomie retardés. *Ibid. b.* Ouvrages de Galien. Soranus. Traité de Théophile-Protofpatarius. Nemefius. Siecles d'ignorance. Ouvrages de Mundinus. Ceux de Conrigio publiés en 1515. Epoques dans l'hiftoire générale de l'anatomie. Auteurs qui ont travaillé & écrit depuis Véfale jufqu'à nous : découvertes qu'ils ont faites. *Ibid. b.* Avantages que nous ont procuré ces découvertes. *Ibid.* 415. *a.* & l'anatomie en général. *Ibid. b.* Anatomie humaine, & anatomie comparée. Divifion de l'anatomie felon les diverfes parties que préfente le corps humain. Explication des planches anatomiques contenues dans l'Encyclopédie. *Ibid.* 416. *a.*

Planche I. Fig. 1, de Vefale, repréfente le fquelette, vu en devant. I. 416. *a.*

Fig. 2, repréfente la tête du fquelette, vue dans fa partie inférieure. *Ibid. b.*

Les fig. 3, 4, 5, repréfentent des fquelettes de fœtus de différens âges. *Ibid.* 417. *a.*

Planche II. Fig. 1, de Vefale, repréfente le fquelette, vu de côté.

Fig. 2, repréfente la bafe du crâne. I. 417. *a.*

Fig. 3, repréfente les dents dans leur entier.

Fig. 4, Fig. 5, Fig. 6, } de Clopton Havers. *Ibid.* 417. *b.*

Planche. III. Fig. 1, de Vefale, repréfente le fquelette, vu en arriere.

Fig. 2—8, repréfentent différens degrés d'offifications de l'os parietal, par où l'on voit comment les intervalles entre les fibres offeufes fe font remplis par degrés. I. 417. *b.*

Planche IV. Fig. 1, d'Albinus. I. 417. *b.*

Fig. 2, d'Albinus. *Ibid.* 418. *a.*

Fig. 3, de Courcelles. *Ibid. b.*

Planche V. d'Albinus, deux figures. I. 418. *b.*

Planche VI. Fig. 1, d'Albinus. I. 419. *b.*

Fig. 2, Fig. 3, } de Courcelles. *Ibid.* 420. *b.*

Fig. 4, de Courcelles. *Ibid.* 421. *a.*

Planche VII. Fig. 1, d'Haller; elle repréfente le diaphragme. I. 421. *b.*

Fig. 2, de M. Duverney, repréfente le pharynx, vu poftérieurement.

Fig. 3, du même; elle repréfente le larynx, vu antérieurement.

Fig. 4, d'Euftachi; elle repréfente le larynx, vu poftérieurement.

Fig. 5, du même, repréfente le larynx ouvert & vu fur le côté. *Ibid.* 422. *a.*

Planche VIII. Fig. 1, de Drake. I. 422. *a.*

Fig. 2, ramifications de la veine-porte dans le foie. I. 423. *a.*

Fig. 3, membranes de la trachée-artere féparées les unes des autres.

Fig. 4, tronc d'une groffe veine difféqué.

Fig. 5, une partie de l'aorte tournée dedans en dehors.

Fig. 6, vaiffeaux lymphatiques.

Fig. 7, ramifications de la veine-cave dans le foie.

Fig. 8, de Ruifch; parties des arteres diftribuées dans le placenta.

Fig. 9, l'artere pulmonaire.

Fig. 10, tronc de la veine pulmonaire. *Ibid. b.*

Planche IX. Figure 1, des tranfactions philofophiques. Elle repréfente les troncs de la veine-cave avec leurs branches difféqués dans un corps adulte. I. 423. *b.*

Fig. 2, les troncs de la veine-porte, difféqués & developpés.

Fig. 3, d'Huber; repréfente la moëlle épiniere à gauche. *Ibid.* 424. *a.*

Fig. 4, du même; repréfente une portion de la moëlle épiniere de la partie fupérieure du dos, & confidérée en devant. *Ibid. b.*

Planche X. Figure 1, de Vieuffens. I. 424. *b.*

Fig. 2, d'Euftachi. *Ibid.* 426. *a.*

Planche XII. Fig. 1, d'Haller; repréfente les arteres de la face. I. 427. *b.*

Fig. 2, du même; repréfente une partie de la diftribution de la carotide externe. *Ibid.* 428. *a.*

Fig. 3, de Ruifch, le procès ciliaire, vu au microfcope.

Fig. 4, du même; le globe de l'œil & les nerfs qui s'y rendent.

Fig. 5, du même; la langue, vue dans fa partie inférieure.

Figure 6, du même; la choroïde fans fes vaiffeaux. *Ibid. b.*

Fig. 7, de Cowper; les mufcles de l'œil prefque dans leur fituation naturelle.

Fig. 8, de Bidloo; la paupiere fupérieure avec fes glandes & fes poils, vus à la loupe.

Fig. 9, de Ruifch, la choroide & fes arteres.

Fig. 10, du même; la fclérotique & la rétine.

Fig. 11, du même; l'humeur vitrée & la criftaline.

Fig. 12, du même; lames de la fclérotique.

Fig. 13, du même; l'iris.

Fig. 14, d'Heifter; la langue, vue dans fa face fupérieure. *Ibid.* 429. *a.*

Planche XIII. De l'oreille. Fig. 1, de Duverney. Elle repréfente la diftribution de la portion dure dans les différentes parties de la face. I. 429. *a.*

Fig. 2, d'après nature, repréfente l'os des tempes en fituation, & vu à fa partie latérale externe.

Fig. 3, d'après nature, l'os des tempes, vu dans fa partie inférieure.

Fig. 4, repréfente le même os, vu par fa face latérale interne. *Ibid. b.*

Fig. 5, d'après nature, repréfente les canaux demi-circulaires & le limaçon.

Fig 6, de Valfalva, repréfente les canaux demi-circulaires, le limaçon, les offelets de l'oreille, &c. en fituation.

Fig. 7, de Ruifch, repréfente les offelets de l'ouïe dans leur état naturel & recouverts de leur periofte.

Fig. 8, de Valfalva, repréfente la diftribution de la portion molle dans les canaux demi-circulaires. *Ibid. b.*

Fig. 9, 10, de Bidloo, repréfentent la peau & l'épiderme, vus au microfcope.

Fig. 10, repréfente l'épiderme.

Fig. 11 & 12, d'après Ruifch, repréfentent la cloifon des

narines couvertes de la membrane pituitaire, garnie de ses vaisseaux & de ses glandes muqueuses. *Ibid.* 430. *a.*

Planche XIV. Fig. 1, d'Haller.

Fig. 2, de Ridley. *Ibid.* 430. *a.*

Planche XV. Les figures de cette planche sont tirées des *adversaria anatomica* de Tarin, elles représentent les cavités du cerveau & du cervelet.

Fig. 1, on voit dans cette figure les deux portions antérieures & postérieures de la tête. *Ibid. b.*

Fig. 2, la partie moyenne de la coupe de la figure 1, qui représente la face; le plexus choroïde en a été enlevé; la coupe O P du bord postérieur du corps calleux, &c. a été éloignée pour découvrir la partie supérieure du cervelet. *Ibid.* 431. *a.*

Fig. 3, est presque la même que la précédente, sinon qu'elle représente le troisieme ventricule.

Fig. 4, la tête coupée de maniere qu'on découvre les sinus antérieurs des ventricules latéraux du cerveau & les cornes du belier.

Fig. 5, représente une coupe verticale de la tête, de droite à gauche, le long de la partie postérieure des oreilles, & le cervelet coupé, de maniere qu'on puisse y découvrir le quatrieme ventricule. *Ibid. b.*

Planche XVI. Figure d'Haller; représente les arteres de la partie antérieure & interne de la poitrine. I. 432. *a.*

Fig. 2, du même; l'aorte inclinée sur la gauche, afin qu'on puisse mieux voir les arteres bronchiales du même côté. *Ibid. b.*

Fig. 3, de Nuck; représente une partie de la mammelle.

Fig. 4, de Bidloo; représente les vesicules d'un rameau bronchial. *Ibid.* 433. *a.*

Planche XVII. De Senac. Fig. 1, représente la face convexe du cœur.

Fig. 2, la face applatie du cœur & les oreillettes remplies; les ventricules & les vaisseaux coronaires sont aussi remplis; le sinus de la veine coronaire a été forcé par l'injection. I. 433. *a.*

Fig. 3, les fibres musculaires du cœur & leurs contours.

Fig. 4, la face applatie ou inférieure du cœur.

Fig. 5, l'intérieur du ventricule gauche. *Ibid. b.*

Fig. 6....... Fig. 7, représente la structure des valvules sygmoïdes.

Fig. 8, une valvule sygmoïde prise d'un autre sujet. *Ibid.* 434. *a.*

Planche XVIII. Fig. 1, d'Haller, représentant quelque partie du bas-ventre.

Fig. 2, représente les reins, &c.

Fig. 3, du même, représente les intestins en situation. I. 434. *b.*

Planche XIX. Fig. 1, de Kulm. *Ibid. b.*

Fig. 2, de Reverholt, représente la partie concave du foie.

Fig. 3, du même, la face convexe du foie.

Fig. 4, de Bidloo, la rate dépouillée de ses membranes.

Fig. 5, de Ruisch, une portion de l'intestin *jejunum* renversé.

Fig. 6, de Peyer. Fig. 7, d'Heister, les veines lactées. *Ibid.* 435. *a.*

Planche XX. Fig. de Nuck, Fig. 2 & 3, de Bertin, le rein coupé en deux. I. 435. *a.*

Fig. 4, de Ruisch, la moitié du rein coupée, de maniere qu'on y puisse voir la distribution des vaisseaux sanguins.

Fig. 5, de Duverney, Chirurgien. *Ibid.* 435. *b.*

Planche XXI. Fig. 1, de Ruisch; la verge dépouillée de la peau dans sa partie inferieure.

Fig. 2, d'Heister, la verge, vue par sa même face supérieure.

Fig. 3, d'Heister, la partie inférieure de la même verge. *Ibid.* 435. *b.*

Fig. 4, de Morgagni, la verge vue dans la partie inférieure & le canal de l'uretre coupé.

Fig. 5, de Graaf. Fig. 6, du même. Fig. 7, du même, & la suivante, représentent la communication des vésicules séminaires avec le canal déférent, tel qu'on la découvre dans le corps humain.

Fig. 9. d'Heister, le testicule. *Ibid.* 436. *a.*

Planche XXII. Fig. 1, d'Haller. I. 436. *a.* Fig. 2, du même. Fig. 3, de Kulm.

Fig. 4, d'Huber, représente l'hymen d'une fille quelques semaines après sa naissance.

Fig. 5, d'Huber, un hymen contre nature. *Ibid. b.*

Fig. 6, du même, les parties externes de la génération d'une fille de quatorze ans. I. 437. *a.*

ANATOMIE, supplément à l'histoire abrégée des progrès de l'anatomie. *Suppl.* I. 393. *a.* L'anatomie paroît être née en Égypte, empire qui fut la mere des arts. Elle fut connue dans la Grece plusieurs siecles avant Hippocrate; mais ce furent les philosophes qui mirent dans l'anatomie des détails, & qui y consacrerent des travaux suivis. Les descendans d'Esculape, médecins & prêtres de ce dieu, exerçoient chez eux l'anatomie. Travaux anatomiques d'Aristote. *Ibid. b.* Les fragmens qui nous restent d'Hérophile, nous en donnent la plus grande opinion. On doit beaucoup à Galien, quoiqu'il ait noyé, sous un style asiatique, bien d'excellentes choses. L'art périt avec lui, & pendant douze cens ans, on n'apprit cet art que dans ses livres. L'empereur Frédéric II le fit renaître, en ordonnant que chaque année il se feroit en Sicile la dissection d'un corps humain. Jacques Bérenger de Carpi fut l'instaurateur de l'anatomie. Recherches, travaux & découvertes de cet auteur qui ont enrichi l'art. Progrès qu'il a faits sous les autres anatomistes modernes. Vesale. *Ibid.* 394. *a.* Jacques Sylvius, Charles Etienne, J. Philippe Ingrassias de Rachalbute en Sicile, Michel Servet, Réaldo Colombo de Crémone, Gabriel Falloppia. *Ibid. b.* Barthelemi Eustachio de S. Séverin, Jules-César Arantius, Volchercoster de Groningue, Vidus Vidius de Florence, André Césalpin, Jean-Baptiste Canani. *Ibid.* 395. *a.* Jean-Baptiste Carcanus, Constance Varole, Salomon Alberti, Severin Pineau, Ulisse Aldrovande, Jérôme Fabrice d'Aquapendente, Jules Casserius, Jean Riolan le fils. *Ibid. b.* Nicolas Habicot, Sanctorius, François Plazzoni, Jean-Baptiste Cortesius, Adrien Spiegel de Bruxelles, Caspar Arselli, Guillaume Harvey. *Ibid.* 396. *a.* M. Aurele Severino, Jean Facolk, Michel Rupert Besler, Jean Walæus, François Sylvius de le Boe, Jean Vesling, Thomas Bartholin. *Ibid. b.* Nicolas Tulp, George Ent, Michel Lyser, Conrad Victor Schneider, J. George Wirsung, Jean-Baptiste de Helmont, Dominique Panarole, Jean Van Horne, Nathanael Highmore, Jean Pecquet. *Ibid.* 397. *a.* Dominique Marchetti, Olaus Rudbek, François-Marie Florentino, François Glisson, Michel Helland, Thomas Warthon, J. Jacques Wepfer, Thomas Willis. *Ibid. b.* Gerard Blasius, Marcel Malpighy, J. Alphonse Borelli, Nicolas Henon, Olaus Borch. *Ibid.* 398. *a.* Antoine Everard, Robert Boyle, Laurent Bellini, Charles Drelincourt, Nicolas Hobokin, François Redi, Regner de Graaf. *Ibid. b.* Henri Meibom, Robert Hooke, Frédéric Ruysch, Jean Swammerdam. *Ibid.* 399. *a.* Claude Perrault, Gautier Néedham, Richard Lower, Jean Bohn, Théodore Kerkring, François Bayle, Martin Lister. *Ibid. b.* Gaspard Bartholin, J. Conrad Brunner, Jean-Nicolas Pechlin, Antoine Van Leuwenhoeck, Oliger Jacobæus, Joseph Guichard Duverney. *Ibid.* 400. *a.* J. Conrad Peyer, Jean Méry, Auguste-Quirin Rivinus, Denis Dodart, Etienne Lorenzini, Edouard Tyson, Amé Bourdon, Philippe de la Hire. *Ibid. b.* Nehemie Grew, J. Jacques Harder, Denis Papin, Pierre Guenellon, Philippes-Jacques Hartman, Joseph Zambeccari, Philippe Bonanni, Pierre Dionis, Guillaume des Noues, Antoine Nuck, Michel-Bernard Valentini. *Ibid.* 401. *a.* George-Ernest Stahl, Antoine de Heyde, Pierre Chirac, Raimond Vieussens, Godefroi Bidloo. *Ibid. b.* Samuel Collins, Paul Bussiere, Jean-Godefroi de Berger, Jean Zeller, Jean-Baptiste Caldesi, Warne Chrouet, Frederic Hofman, J. Jérôme Baragli, J. Dominique Gagliardi, Savard, Daniel Tauvry. *Ibid.* 402. *a.* Clopton Havers, Alexis Littre, J. Conrad Amman. Philippe Verheyen, Herman Boerhaave, Archibald Pitcairn, François Poupart, J. Van-Hoorn. *Ibid. b.* Guillaume Cowper, Jean-Jacques Rau, Herman Ridley. Guillaume Cockburne, George Baglivi. *Ibid.* 403. *a.* Jean Floyer, Antoine Valisnieri, Sylvestre, Jacques Keil-Jean, Fantoni, J. Marie Lancisy. *Ibid. b.* Placide Soraci, Abraham Cyprian, Antoine Pacchioni, Louis Lémery, Jacques Drake, Jean Palfyn, Jean Salzman. J. Puget, Jacques Hovius, Antoine Maitrejean, Antoine-Marie Valsalva. *Ibid.* 404. *a.* J. Dominique Santorini, Louis Petit, J. Sigismond Henninger, Jacques Douglas, J. Baptiste Morgagni, Dominique Mistichelli. *Ibid. b.* Abraham Vater, Laurent Heister, Geoffroi le fils, Antoine-Ferchaud de Reaumur, Patrice Blair, François Petit, Jean Astruc, Jacques Winslow. *Ibid.* 405. *a.* J. Baptiste Bianchi, Guillaume Cheselden, Augustin-Frédéric Walther, Pierre-Simon Rouhault, Christophe-Jacques Trew, Schwenke, Benoit Stehelin, J. Théodore Eller, Edouard-Pierre Wium. *Ibid. b.* Jacques Jurin, J. Claude-Adrien Helvetius, Sauveur Morand, J. Ernest Wreden, J. Woodward, Stukkley, Bernard-Sigefroi Albinus, Jean-Adam Kulmus. *Ibid.* 406. *a.* Jean Rutty, Pierre-Antoine Michelotti, Arent Cani, Chrétien Bernard Albinus, Pierre Senac, J. George Duvernoi. *Ibid. b.* Alexandre Monro, François-Joseph Hunauld, Thomas Simson, René-Jacques-Croissant Garengeot, J. Christophe Bohlius, Etienne Hales, George Ehrhard Hamberger. *Ibid.* 407. *a.* Jacques-Auguste Blondel, Albert de Haller. *Ibid. b.* Frederic Schreiber, Nicolas Rosen, François Nicholls, Josias Weitbrecht, François Gigot de la Peyronie, Alexandre Stuart, Jacques-Théodore Klein. J. Frédéric Cassebohm. *Ibid.* 408. *a.* Antoine Leprotti, Dominique-Gusman Galéazzi, Pierre Nanni, Pierre-Paul Molinelli, Cajetano Tacconi, Job Baster, Jean Bajet, Bryan Robinson, César Verdier, Antoine Ferrein, Joseph Lieutaud, *Ibid. b.* Pierre Lyonnet, Guillaume Porterfield, George Martine,

Martine, Browne Langrish, J. Jacques Huber, Chrétien-Gottlieb Buttner, Jacques Denys, J. Ernest Hebenfreit, Juste-Godefroi Gunz, Rye, Guillaume Noortwyck, François Duhamel du Monceau. *Ibid.* 409. *a.* Philippe-Adolphe Boehmer, Abraham Kaauw, François Boissier de Sauvages, Claude-Nicolas le Cat. *Ibid. b.* David-Corneille de Courcelles, Jean-Nathanaël Lieberkuhn, Joseph-Etienne Bertier, Henri Baker, J. C. Wilde, Clifton Wintringham, Benjamin Hoadley, Pierre Demours, Joseph-Exupere Bertin. *Ibid.* 410. *a.* Jacques Parsons, Antoine Petit, Philippe-Conrad Fabricius, J. Daniel Schlicting, François-David Hérissant, Théophile de Bordeu, Casimir-Christophe Schmiedel, Frédéric-Guillaume Hensing, Pierre Tabarrani, Jean Linings. *Ibid. b.* Charles Bonnet, Turbeville Needham, Guillaume Hunter, George-Louis Leclerc de Buffon, d'Aubenton, *Ibid.* 411. *a.* François Lamure, Joseph-Marie de la Sône, Abraham Trembley, Jacques Gauthier, J. S. Eisenman, Richard Broklesby, Jean-Joseph Sue, Pierre Camper. *Ibid. b.* Auguste-Jean Roesel, Charles de Geer, Arlet, J. Frédéric Meckel de Wezlar, Pierre Tarin, Jean Bonhomme, George Arnauld, Anne-Charles Lorry, Ambroise Bertrandi, Jean-Daniel Meyer, Etienne-Louis Geofroi. *Ibid.* 412. *a.* George-Guillaume Steller, J. George Heuerman, J. Godefroi Zinn, Antoine Louis, J. F. Maurice Duverney, J. George Roederer, Bourgelat, Robert Whytt, J. Godefroi Janke. *Ibid. b.* Guillaume Smellie, J. Jacques-Louis Hoin, J. Baptiste Bohadsch, J. Ellis, Gualther, V. Doeveren, Jacques-Chrétien Schaeffer, Alexandre Monro, Urbain Toseti, Cæsario Pozzi. *Ibid.* 413. *a.* Martin-Frobenius Leder Muller, Marc-Antoine-Léopold Caldani, Charles-Nicolas Jenty, J. Amedée Walther, J. François Cigna, Toussaint Bordenave, Antoine de Haen, Laurent Claussen, Robert Ramsay, J. Baptiste Gaber, Fougeroux, Charles-Frédéric Wolf. *Ibid. b.* George-Christiern Reschel, Balthazar Adam Stier, Simon-Pierre Pallas, Felix Fontana, J. Frédéric Lobstein, Antoine Martin, Dominique Cotunni, Joseph-Thaddée Klinkosch, Charles-Warner Curtius, Henri-Auguste Wrisberg, Henri-Palmatius Leveling, Luc Sichi, Lazare Spallanzani, Philippe Fermin. *Ibid.* 414. *a.* La Fosse le fils, J. Daniel Mezger, Guillaume Hewson, Adolphe-Julien Bose, J. Michel Roederer, Descemet, Tenon. *Ibid. b.*

Anatomie, les premiers médecins se sont peu appliqués à cette science. IV. 1047. *a.* Hippocrate cependant en fit un objet d'étude. VIII. 212. *b.* Anatomie d'Hippocrate. *Suppl.* III. 428. *a.* Etablissement d'une école d'anatomie pratique à Paris. III. 357. *a.* Ce que doit faire un démonstrateur : établissement nécessaire pour les progrès de l'anatomie. IV. 1046. *a*, *b.* Objet de l'anatomie comparée. VIII. 226. *b.* Anatomie comparée d'Aristote. I. 658, *b.* Utilité de l'anatomie des animaux pour la médecine de l'homme. V. 600. *a.* Utilité de quelques connoissances anatomiques pour les hommes de tout état. V. 397. *b.* Utilité de l'anatomie pour connoître l'économie animale. *Suppl.* IV. 104. *b.* *Voyez* ANATOMIQUE.

ANATOMIE, (*Peinture*) connoissances anatomiques nécessaires à un peintre. V. 714. *a.* Détails sur les parties de l'anatomie qu'un éleve en peinture doit étudier. VI. 773. *b.* &c.

ANATOMIE *du cheval*, (*Hippiatriq.*) *Suppl.* III. 377. *b.* &c.

ANATOMIE *des Plantes*, (*Jardin.*) leur organisation intérieure. Elles ne peuvent se passer de l'air pour leur accroissement. Effet de la chaleur de la terre sur les plantes. Description du méchanisme des plantes. Cette anatomie n'est pas moins digne de l'étude du Philosophe. Pourquoi les anciens n'ont fait que peu de progrès de ce côté-là. I. 437. *a.*

Anatomie des plantes, découvertes qui ont été faites dans l'anatomie des plantes. VIII. 227. *b.* Enumération de leurs principaux organes. XI. 629. Leurs pores. XIII. 125. *b.* Leurs trachées. XVI. 506. *a.* Leurs différens vaisseaux. 802. *b.* Auteurs qui ont le mieux parlé de l'anatomie des plantes. VII. 646. *a.* — *Voyez* PLANTES.

ANATOMIQUE, préparations anatomiques. Soins à prendre pour les conserver. Liqueur la plus propre à les conserver flexibles & approchantes de l'état naturel. I. 437. *b.* Autres attentions à observer sur le même objet. *Ibid.* 438. *a.*

Anatomique, exposition anatomique du corps de l'homme. VIII. 261. *b.* &c. Utilité de l'inspection anatomique des cadavres. 230. *b.* Des observations anatomiques. XI. 317. *a*, *b.* 318. *a.* Dissections anatomiques. IV. 1046. *a*, *b.* Injections anatomiques. VIII. 746. *b.* — 749. *b.* *Suppl.* III. 601. *b.* Préparations anatomiques. XIII. 296. *a*, *b.* — 299. *b.* Théatre anatomique. XVI. 237. *b.* Figures anatomiques en cire, par le sieur Benoit. III. 472. *a.* Ouvrages anatomiques de divers auteurs. I. 411. *b.* &c. Ceux de Galien en particulier. X. 271. *b.* Ecrits de Galien sur les administrations anatomiques. IV. 1047. *a.*

ANATRAN, (*Chymie*) sel de verre. Anatran artificiel. Autre sens de ce mot. I. 438. *b.*

ANAVINGA, (*Bot.*) arbre du Malabar. Ses autres noms. Sa description. *Suppl.* I. 414. *b.* Ses qualités & usages. Maniere de le classer. *Ibid.* 415. *a.*

ANAXAGORE de Clazomene. Histoire de ce philosophe. VIII. 878. *a.* Ses principes philosophiques. *Ibid. b.* Opinion d'Anaxagore nommée homéoménie. 249. *b.* Injustice de quelques imputations qui lui ont été faites. 391. *a.* Son astronomie. I. 786. *a.* Ses études géométriques. VII. 629. *b.* Observations sur le mépris qu'il fit des richesses. XIV. 273. *a.* 274. *a.* 275. *a.* 278. *b.* Sa physiologie. *Suppl.* IV. 345. *a.*

ANAXANDRE, (*Hist. de Lacédém.*) roi de Lacédémone. Histoire de son regne. *Suppl.* I. 415. *a.*

ANAXANDRIDE, (*Hist. de Lacédém.*) roi de Lacédémone. Traits qui ont perpétué sa mémoire. *Suppl.* I. 415. *b.*

ANAXARQUE d'Abdere. V. 453. *a.*

ANAXENOR, le plus fameux joueur de luth qui ait existé. IX. 757. *b.*

ANAXIDAME, (*Hist. de Lacédém.*) roi de Lacédémone, collegue d'Anaxandre, fut sans talent pour la guerre. *Suppl.* I. 415. *b.*

ANAXILAUS de Larisse. Sa philosophie. XII. 624. *b.*

ANAXIMANDRE, observations sur ce philosophe. X. 502. *b.* Il fut l'auteur d'une espece d'athéisme expliquée sous le nom d'Hylopathianisme. VIII. 390. *b.* Ses connoissances en astronomie. I. 785. *b.* Ses travaux dans les mathématiques, sa physiologie & sa cosmogonie. VIII. 877. *b.*

ANAXIMANDRIDE, poëte athénien. Pourquoi il fut condamné à mort. *Suppl.* II. 521. *a.*

ANAXIMENE, disciple d'Anaximandre : doctrine de ce philosophe : précis de sa vie. VIII. 878. *a.* X. 502. *b.* Ses connoissances astronomiques. I. 785. *b.*

ANAXIMENE de Lampsaque. Comment il sauva sa patrie. IX. 235. *b.*

ANAZETA, (*Géogr.*) ville d'Asie dans la grande Arménie. On soupçonne qu'elle est la même que *Manassate. Suppl.* I. 415. *b.*

ANCA, oiseau fabuleux des Arabes. Nos préjugés ridicules nous ôtent le droit de nous moquer des préjugés des autres. I. 438. *b.*

ANCEE, (*Hist. Grecque*) roi d'Arcadie. Fameux pour avoir donné lieu au proverbe ; *il y a encore bien du chemin entre le verre & la bouche. Suppl.* I. 416. *a.*

ANCENIS, (*Géogr.*) ville de Bretagne ; c'est l'ancienne *Ancenisium. Suppl.* I. 416. *a.*

ANCÊTRES, différence entre les ancêtres & les prédécesseurs, entre les peres & les ancêtres. I. 439. *a.*

Ancêtres, images que les Romains conservoient de leurs ancêtres. VIII. 559. *b.* Vanité de la gloire qu'on tire de ses ancêtres. VII. 459. *a.* 857. *a.*

ANCHARANO, (*Biolog.*) *Voyez* TERAMO.

ANCHE, (*Lutherie*) description. Anche d'orgue. I. 439. *a.*

Anche, jeux d'anche de l'orgue. XI. 638. *b.* 639. *a*, *b.* Outil qui sert à plier les lames de cuivre dont les anches de ces jeux sont faites. V. 1001. *b.* Flûtes à anche des anciens. *Suppl.* I. 58. *a*, *b*, &c.

ANCHEDIVE, *ou* ANGADIVE *ou* ANGEDIVE, (*Géogr.*) isle de l'océan indien. *Suppl.* I. 416. *a.*

ANCHIALE, (*Théolog.*) nom que les juifs font intervenir dans leurs sermens. Ce qu'il signifie. Quel est le jurement le plus ordinaire des juifs. On reprochoit aux juifs d'adorer la tête d'un âne. I. 439. *b.*

ANCHISE, (*Hist. grecque*) pere d'Enée. Ses voyages après la prise de Troye. Sa mort en Sicile. *Suppl.* I. 416. *a.*

ANCHOIS, (*Hist. nat.*) description de ce poisson. Maniere de le pêcher. Quelle est la meilleure façon d'apprêter les anchois. Cette excellente sauce que les Grecs & les Latins nommoient *garum* n'étoit autre chose que des anchois préparés. Qualité de la sauce aux anchois par rapport à l'estomac. I. 440. *a.*

Anchois, maniere de préparer les anchois en Provence & en Languedoc. XIV. 657. *b.*

ANCHYLOSE, (*Chirurg.*) on distingue l'anchylose vraie & la fausse. I. 440. *a.* Causes de cette maladie, son traitement. Comment on la prévient. *Ibid. b.*

Anchylose, utilité des frictions dans la cure de cette maladie. VII. 307. *b.*

ANCHYLOPS, (*Chirurg.*) distinction entre l'anchylops & l'œgilops. I. 440. *b.* Cette maladie donne souvent lieu à la fistule lacrymale. Comment on peut prévenir ce dernier accident. *Ibid.* 441. *a.*

ANCIEN, *vieux*, *antique*, (*Synon.*) différence entre ces mots. I. 441. *a.*

Ancien, différence entre ancien & antique. I. 515. *b.* Entre ancien, antique & vieux. XVII. 267. *a.*

ANCIENS, (*dans l'Hist. des Juifs*) juges du Sanhédrin. Anciens dans les assemblées des premiers chrétiens. Différences entre les anciens chez les juifs & chez les chrétiens. Le président ou évêque prenoit la qualité d'*ancien*. Les

assemblées des ministres étoient appellées *conseil* des anciens. Jurisdiction de ces assemblées. I. 441. *a.*

Anciens établis pour servir de conseil à Moïse. IV. 23. *a.*

Anciens chez les protestans. Ceux des calvinistes lorsqu'ils étoient tolérés en France. Ceux des paroisses d'Écosse. I. 441. *b.*

Anciens, (*Belles-lettr.*) dans les dialogues de Perrault intitulés *parallele des anciens & des modernes*, l'un des interlocuteurs prétend que c'est nous qui sommes les anciens parce que, dans la durée du monde, de même que dans la vie d'un homme, le dernier âge est la vieillesse. Ce sophisme ingénieux, d'après lequel on a dit plaisamment ; *le monde est si vieux, qu'il radote*, a été pris un peu trop à la lettre par l'auteur du *parallele.* L'avantage que Fontenelle attribue aux modernes d'être montés sur les épaules des anciens est très-réel du côté des connoissances progressives ; mais en fait de talens, de génie & de goût, la succession n'est pas la même. Quand le flambeau du génie est éteint, & que le goût s'est dépravé, quels lents efforts ne faut-il pas à la raison & au génie même, pour le dégager de la rouille de l'ignorance ? *Suppl.* I. 416. *b.*

Quelle pitié de voir dans les dialogues sur les anciens & les modernes, opposer sérieusement de médiocres ou de mauvais ouvrages du siecle passé, aux chefs-d'œuvre de l'antiquité ! — dans quel autre excès ne sont pas tombés les partisans des anciens, par les éloges outrés qu'ils leur ont prodigués ? Etoit-ce à la grossiéreté pédantesque à venger le goût ? avoient-ils peur que les beautés d'Homere & de Virgile ne fissent pas oublier leurs défauts ? *Ibid.* 417. *a.* En général, rien de plus imprudemment engagé que cette fameuse dispute. En opposant toute l'antiquité au nouveau regne des lettres, on embrassoit mille ans d'un côté, & tout au plus quatre cens de l'autre. Et que pouvoit-on comparer ? les orateurs ? Qu'avoit de commun leur emploi sublime avec celui de nos avocats ? & tous les grands ressorts de l'éloquence républicaine ont-ils passé de la tribune dans la chaire, où la seule passion qu'on excite est la crainte, quelquefois la pitié ? Les histoires ? mais quelques talens que la nature eût accordés à ceux de nos tems de ténebres, de barbarie & de servitude, auroient-ils pu donner au fer le prix de l'or ? *Ibid. b.* Les poëtes ? mais a-t-on pu prétendre que deux regnes, celui de Léon X, & celui de Louis XIV pussent entrer dans la balance avec toute l'antiquité. Qu'on attende encore quelques siecles, & quand les tems seront égaux, on aura droit de comparer les hommes. Par rapport aux arts, il faut convenir que quand les modernes auroient égalé les anciens en sculpture & en architecture, la gloire de ces deux arts n'en seroit pas moins toute entiere à ceux qui, les ayant créés, seront portés à un point d'élégance, de correction, & de noblesse dignes de servir de modele. Quant à la peinture & à la musique, il faut savoir douter des prodiges que l'on nous vante, mais ne pas assurer sur des preuves légeres que ces arts n'étoient qu'au berceau. *Ibid.* 418. *a.* Réflexions sur la maniere dont Perrault a plaidé la cause des modernes contre les anciens. *Ibid. b.*

Anciens, antiquité, (*Beaux-Arts*) on ne sauroit disconvenir que les Grecs & les Romains ont porté les arts à un degré de perfection que les modernes n'atteignent que très-rarement. Réflexions générales sur le goût des anciens relativement à l'éloquence & à la poésie. *Suppl.* I. 418. *b.* C'est à ce qu'il y a d'accidentel dans les formes sous lesquelles le beau peut se présenter, qu'on doit nécessairement faire attention, lorsqu'il s'agit de juger des anciens. La forme qu'ils donnoient à leurs ouvrages de goût s'éloigne pour l'ordinaire très-fort de la forme qu'on suit aujourd'hui. C'est que leur but n'étoit pas le même. Il n'y a peut-être point de genre, soit en poésie, soit en prose, qui n'ait été dans sa premiere origine introduit à l'usage de la religion ou de la politique. Voilà ce qui justifie l'usage des chœurs dans les tragedies anciennes. Voilà ce qui montre comment certains traits qui dépareroient un ouvrage moderne, répondoient parfaitement au but principal de l'auteur. Pour juger sainement des ouvrages de goût des anciens, il faut encore avoir constamment sous les yeux, leurs mœurs, leurs loix & leurs usages. *Ibid.* 419. *a.* Ce qui nous semble décidé en faveur des anciens, c'est qu'en général leur goût étoit plus naturel & plus mâle que celui de la plupart des modernes ; qu'à cet égard, leurs ouvrages sont de beaucoup préférables aux nôtres, qu'ils ont été d'une utilité plus essentielle & plus propre à former des hommes d'état, de bons citoyens & de braves soldats. *Ibid. b.* Les anciens avoient droit à leur but ; & comme leurs loix, leurs mœurs & la nature du cœur humain étoient sans cesse sous leurs yeux, ils ne pouvoient guere s'égarer. Leurs idées se tournoient de bonne heure vers la vie active, & leurs actions tendoient toujours au grand. Doit-on s'étonner après cela de retrouver dans tous leurs ouvrages une vigueur mâle, un jugement mûr, un but marqué, caracteres qu'on n'apperçoit que bien rarement dans les ouvrages des modernes ? C'est plutôt en grandeur de sentiment qu'en force de génie, que les anciens l'emportent sur nous. *Ibid.* 420. *a.* Voilà ce que nous devons admirer dans leurs ouvrages : mais ce seroit pousser la vénération pour eux au-delà de ses justes bornes, que de croire que la forme même qu'ils leur donnoient, doive être notre modele unique. La forme d'un ouvrage est accidentelle ; on l'abandonne à notre choix : il suffit qu'elle ne répugne pas au sujet, & que ce sujet soit grand. *Ibid. b.*

Anciens, (*Litt.*) on trouve dans les ouvrages des sages de l'antiquité, les semences de la plupart des découvertes modernes. XII. 512. *a.* Défauts de raisonnemens assez ordinaires aux anciens. XV. 364. *a.* Auteurs à qui nous devons la restitution des ouvrages des anciens. IV. 490. *a*, *b.* Réflexions sur l'admiration excessive qu'on a pour les ouvrages & les opinions des anciens. XII. 514. *a*, *b.* Raison pour laquelle la dispute sur le mérite des anciens & des modernes ne sera jamais terminée. VII. 769. *b.* Les anciens surpassés par les modernes dans les ouvrages philosophiques. V. 918. *a.* Exagération dans les éloges qu'on a donnés à leurs ouvrages. *Suppl.* I. 463. *a.* Les talens des artistes modernes préférés à ceux des anciens. 594. *b.* Les artistes du premier ordre étoient aussi rares chez eux que parmi nous. *Suppl.* III. 356. *a.* Imperfections dans leurs ouvrages. *Suppl.* IV. 595. *a.*

Ancienne *loi.* IX. 651. *b.* Fief ancien. VI. 699. *a.*

ANCILE, (*Antiq.*) espece de bouclier de bronze chez les Romains. Les auteurs sont partagés sur l'étymologie de ce mot. I. 441. *b.* Divers sentimens sur la figure de l'ancile. Les Romains en conservoient douze dans le temple de Mars. Procession des anciles. *Ibid.* 442. *a.*

ANCILLON, (*David & Charles*) pere & fils. X. 473. *a.*

ANCOBER, (*Geogr.*) royaume d'Afrique sur la côte d'Or. Observations sur ce pays. *Suppl.* I. 420. *b.*

ANCOLIE, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Ses propriétés & usages en médecine. I. 442. *a.*

ANCONE, (*Marche d'*) en quel tems les papes obtinrent ce pays. XI. 836. *a.*

Anconé, (*Anat.*) épithete de quatre muscles qui vont s'attacher à l'apophyse *ancon.* I. 442. *a.* Description de ces muscles. *Ibid. b.* *Voyez* Brachial.

ANCRAGE, *voyez* Mouillage.

ANCRE, instrument de marine. Sa description. I. 442. *b.* Diverses sortes d'ancres en usage dans les vaisseaux. Celles des anciens. *Ibid.* 443. *a.*

Extrait de la piece de M. J. Bernoulli, sur *la meilleure figure des ancres.* I. 443. *a.*

Extrait du mémoire de M. Trésaguet, sur *la meilleure maniere de forger les ancres. Ibid. b.* Description de la machine qui meut le martinet, & du jeu de cette machine. *Ibid.* 444. *b.* Explication de toutes les épithetes jointes au mot *ancre*, & de toutes les phrases où ce mot est employé. Comment doit être rangée une flotte qui mouille dans un port ou dans une rade où il y a déja beaucoup de vaisseaux. *Ibid.* 445. *b.*

Ancre. Figure d'ancre, vol. VII. des planch. *Marine*, pl. II. Ancre d'affourche. I. 162. *b.* *Suppl.* I. 188. *a.* Bossoirs pour soutenir l'ancre. II. 339. *b.* Espece de marque destinée à indiquer l'endroit où l'ancre est mouillée, lorsque le cable s'est rompu. II. 355. *a.* Jas d'ancre. VIII. 463. *b.* Patte d'une ancre. XII. 187. *b.* 188. *a.* Petites ancres appellées *grappins.* VII. 860. *b.* Ancre des Chinois. XV. 329. *b.* XVI. 806. *a.* Ancre à la veille. XVI. 875. *a.* Enjabler une ancre. V. 689. *b.* Brider l'ancre. II. 418. *a.* Mouiller une seconde ancre, *voyez* Affourcher. Force des ancres. Treize planches sur ce sujet, dans le vol. VII.

Ancre, (*Blason*) noms de ses différentes parties. Signification de ce symbole. *Suppl.* I. 420. *b.*

Ancre, figure symbolique. XV. 729. *b.*

Ancre, (*Horlog.*) échappement à ancre. V. 234. *b.* XIV. 140. *b.*

Ancre, (*Serrur.*) description de la piece qui porte ce nom. I. 446. *a.*

Ancre, (*Maréchalle d'*) accusation formée contr'elle. XV. 372. *a.* Sa réponse au conseiller Courtin. XIV. 138. *a.*

ANCUS MARTIUS, (*Hist. rom.*) quatrieme roi de Rome. Tableau de son regne. *Suppl.* I. 420. *b.*

Ancus Martius, roi de Rome, histoire de son regne. XIV. 326. *a.*

ANCYRE, (*Géogr.*) ville d'Asie. XVI. 3. *a.* Disposition du concile d'Ancyre sur le célibat des prêtres. II. 804. *b.*

ANDAGUELAFS, (*Géogr.*) ville du Pérou. Pont fameux bâti près de ce lieu. XIII. 72. *b.*

ANDANTE, le second des quatre principaux degrés de mouvement établis dans la musique italienne. Son diminutif *andantino.* I. 446. *b.*

ANDEB, *ou* Aintab, (*Géogr.*) ville de la Turquie d'Asie, au gouvernement d'Alep. Sa description. *Suppl.* I. 421. *a.*

ANDECOLL, observations sur l'or d'Andecoll, près de Coquimbo. IX. 315. *a.*

ANDEOL, *Saint-*, (*Géogr.*) *Suppl.* IV. 694. *b.*

ANDERSON, observations sur la description que cet auteur a donnée de l'Irlande. VIII. 916. *a.*

ANGADIVE, ou *Angedive*, (*Géogr.*) *voyez* ANCHEDIVE.

ANGADOXA, (*Géogr.*) *voyez* ANGOKA.

ANGALA, (*Ornith.*) espece de grimpereau de Madagascar. Ses autres noms. Description de cet oiseau. *Suppl.* I. 425. *b.* Ses mœurs. Erreur de M. Brisson sur l'angala. *Ibid.* 426. *a.*

ANGARIA, (*Hist. rom.*) mot que les Latins adopterent pour signifier une charge personnelle, une corvée, & un cheval de poste. XIII. 171. *a.*

ANGE, (*Théolog.*) étym. de ce mot. C'est une dénomination d'office attribuée quelquefois à d'autres personnes qu'à ces intelligences célestes. Toutes les religions ont admis l'existence des anges, & les chrétiens ont embrassé la même doctrine. Les auteurs ecclésiastiques divisent les anges en trois hiérarchies. Ce qu'il faut entendre particuliérement par un ange. Bons & mauvais anges. I. 458. *a.* Sens de ce mot employé dans l'apocalypse. Doctrine des philosophes païens sur les natures spirituelles, mitoyennes entre Dieu & l'homme. Celle des Musulmans sur ce sujet. *Ibid. b.*

ANGE, quelques-uns croient que Dieu s'est servi de leur ministere pour créer le monde. Examen de l'opinion qui établit que l'espace entre Dieu & l'homme est rempli par des anges. I. 493. *a.* Hiérarchie des anges. VIII. 203. *a.* Divers sentimens sur les anges : doctrine de plusieurs Peres de l'église sur leur nature. VIII. 571. *b. &c.* S. Augustin enseigne que ceux qui prenoient la figure humaine mangeoient & buvoient réellement. *Suppl.* IV. 574. *a.* Doctrine des Juifs sur les anges. IX. 47. *a*, *b.* Des Sadducéens. 31. *a.* Des Samaritains. 27. *b.* Des Arabes. XIV. 670. *b.* Anges tutélaires. XVI. 763. *a*, *b.* Des anges selon la doctrine de Mahomet. Anges qui, selon l'alcoran, examinent les morts dans le sépulcre. XI. 89. *a.* Conte que fait Mahomet sur deux anges qu'il nomme *Arot* & *Marot.* I. 701. *a.* Anges du paradis de Mahomet. I. 250. *b.* 251. *a.* Des mauvais anges, *voyez* DÉMONS.

ANGE, différentes acceptions de ce mot dans l'écriture. XI. 279. *b.* Anges des synagogues & des églises. XV. 744. *b.*

ANGE, (*Ichthyol.*) description & histoire naturelle de ce poisson de mer. I. 458. *b.* Usages qu'on en tire. *Ibid.* 459. *a.*

ANGE, observation sur les yeux de ce poisson. XI. 390. *a.* Sa description. VI. vol. des planch. Regne animal, pl. 52.

ANGE, (*Pont & Château Saint-*) XIV. 349. *a.*

ANGE I, (*Isaac*) (*Hist. du Bas-Empire*) après l'extinction de la famille des Comnenes, fut appellé au trône de Constantinople. Principaux événemens de son regne. *Suppl.* I. 426. *a.*

ANGE II, (*Alexis*) son regne ne fut marqué que par quelques actes de cruauté. *Suppl.* I. 426. *a.*

ANGE III, ou *Ange le jeune*, (*Alexis*) neveu du précédent. *Suppl.* I. 426. *a.* Tableau de son regne. *Ibid. b.*

ANGEL, (*Hist. nat.*) description de cet oiseau, qualité de sa chair. I. 459. *a.*

ANGELES, (*La Puebla de-los*) (*Géogr.*) ville d'Amérique dans la Nouvelle-Espagne, *&c. Suppl.* I. 425. *b.*

ANGELIC, (*Jean*) surnommé de Fiésole. VI. 719. *b.*

ANGÉLIQUE, application de cet adjectif. I. 459. *a.*

Habit angélique, moines du grand & angélique habit, moines du petit habit. I. 459. *a.*

Habit angélique, chez les anciens Anglois. Coutume qu'ils observoient à l'égard de cet habit, I. 459. *a.* & qui subsiste encore en Espagne & en Italie. *Ibid. b.*

Angélique, *art.* I. 717. *b.*

ANGÉLIQUE, (*Bot.*) genre de plante. Description de la fleur, des feuilles & du fruit. Angélique de Boheme. Ses propriétés en médecine. Diverses préparations & compositions d'angélique. Vertus de son eau distillée. Extrait de sa racine. Baume d'angélique de Sennert. Les peuples d'Islande & de Laponie se nourrissent des tiges d'angélique. I. 459. *b.* Composition de l'eau d'angélique. Comment se blanchit l'angélique. Maniere de préparer les cardons. *Ibid.* 460. *a.*

Angélique, observation microscopique de la graine de cette plante. VII. 833. *b.* Angélique baccifere, *voyez* ARALIA.

ANGÉLIQUE, (*Mat. médic.*) ses vertus contre la peste. Vertus imaginaires qu'on lui a attribuées contre les maléfices. Propriétés mieux reconnues de cette plante. *Suppl.* I. 426. *b.*

Angélique, danse en usage chez les anciens grecs. I. 460. *a.*

Angélique, sorte de guitarre. Sa description. I. 460. *a.*

Angéliques, anciens ordres de chevaliers. On les divisoit en trois classes. I. 460. *a.*

ANGELO, (*Giacomo*) observation sur la traduction qu'il a faite de la géographie de Ptolémée. XIV. 746. *a*, *b.*

Angelo, l'art de l'escrime, par cet auteur. Volume IV. des planch. article *Escrime*, pag. 1. *a.*

ANGELOT, (*Comm.*) ancienne monnoie de France. Il y en a eu de divers poids & de diverses valeurs. I. 460. *a.* Angelot d'Angleterre, monnoie d'or, monnoie d'argent. *Ibid. b.*

ANGELS, port-angels. XIII. 131. *b.*

ANGELUS, cette priere se nommoit autrefois le pardon. XI. 933. *a.*

ANGELY, (*l'*) fou de Louis XIV. VII. 42. *b.*

ANGERONNE, (*Myth.*) fêtes en l'honneur de cette déesse. IV. 1067. *a.*

ANGERS, (*Géogr.*) capitale du duché d'Anjou. Son nom ancien. Situation de cette ville. Sa description. Sa population. Principaux établissemens & tribunaux qu'on y remarque. Diocese d'Angers. Revenus de l'évêque. *Suppl.* I. 427. *a.*

ANGHIERA, *le Comté d'* (*Geogr.*) petit quartier du Milanez. Ses bornes. Situation de la ville d'Anghiera. Comtes d'Anghiera. Autres villes de ce comté. *Suppl.* I. 427. *a.*

ANGIA, (*Géogr.*) *voyez* ŒNOPIE. XI. 402. *a.*

ANGINE, *voyez* ESQUINANCIE.

ANGLE, (*Géom.*) de la mesure & quantité d'un angle. Art de prendre la valeur des angles sur le papier & sur le terrein. I. 261. *a.* Couper un angle. Differentes especes d'angles. *Ibid. b.* Diverses dénominations d'angles, dérivant de leur situation, accompagnées de quelques problêmes ou théorèmes qui s'y rapportent. *Ibid.* 462. *a.* Angles plans, sphériques & solides. *Ibid. b.* Autres especes d'angles moins usitées en géométrie. *Ibid.* 463. *a.*

ANGLE, complément d'un angle. III. 764. *b.* Angles alternes. I. 304. *b.* Angles internes. VIII. 832. *a.* Angles externes. VI. 327. *a.* Angles semblables. XIV. 936. *b.* Angles opposés au sommet : angle externe opposé : angle interne opposé. XI. 512. *b.* 513. *a.* Angles formés par une ligne qui coupe transversalement deux paralleles. 905. *b.* Angles contigus. IV. 113. *a.* Angle de contingence. 114. *a.* Angle curviligne. IV. 579. *a.* Angle plan. XII. 696. *b.* Angle solide. XV. 321. *a.* Angle sphérique. 454. *b.* Angle au centre. II. 824. *a.*

Pourquoi l'on mesure les angles par les degrés du cercle. IV. 761. *b.* VII. 633. *b.* Former un angle droit avec le compas de proportion. III. 753. *a.* Trouver un angle quelconque par ce même instrument : trouver par le même les degrés que contient un angle. *Ibid.* Observations qui peuvent donner aux commençans des notions distinctes sur la mesure des angles. VII. 633. *b.* Mesure d'un angle. X. 409. *a*, *b.* Calculs des angles des polygones. XII. 941. *a*, *b.* &c. Table qui représente la somme des angles de toutes les figures rectilignes, depuis le triangle jusqu'au dodécagone. XII. 941. *b.* De la trisection géométrique des angles. XVI. 662. *a*, *b.*

De la maniere de lever les angles sur le terrein, avec la chaine, III. 7. *a.* avec la planchette, XII. 701. *a.* avec la boussole, II. 377. *b.* avec le cercle d'arpenteur, II. 836. *b.* avec le demi-cercle. IV. 811. *a*, *b.* Instrument qui sert à lever les angles sur le terrein, par une méthode facile. *Suppl.* II. 692. *a*, *b.* Ouvrages de M. de la Grive sur l'observation des angles dans les opérations trigonométriques sur la surface de la terre. *Suppl.* IV. 880. *a*, *b.* &c. Table des angles que deux objets forment au centre de la terre. 884. *b.* Table de ce qu'il faut ajouter aux angles observés depuis un signal éloigné de 100 toises de l'objet observé, quand le centre du quart de cercle n'est pas dans celui du signal. 884. *b.* Table de la correction qu'il faut faire aux angles observés suivant les différentes hauteurs de l'objet sur l'horizon. *Ibid.*

ANGLE *d'azimut*, (*Astron.*) dans le calcul des éclipses du soleil. *Suppl.* I. 427. *a.*

Angle de commutation, différence entre la longitude d'une planete vue du soleil, & celle de la terre vue du même point. *Suppl.* I. 427. *b.*

Angle de conjonction, dans le calcul des éclipses de soleil. *Ibid.*

Angle parallactique, formé par le vertical, & par un cercle, ou de déclinaison, ou de latitude. *Ibid.*

Angle de position, formé au centre du soleil ou d'une étoile par le cercle de déclinaison & le cercle de latitude. Maniere de le calculer pour le soleil & pour les étoiles. Ouvrages où l'on trouve des tables de l'angle de position. *Ibid. Voyez* POSITION.

ANGLE *de contact* ou *de contingence*, (*Géom.*) remarque sur cet article de l'Encyclopédie. Explication de quelques endroits obscurs qu'il renferme. *Ibid.*

A parler exactement il n'y a d'autres angles que les rectilignes. De-là vient que tous les géometres déterminent unanimement l'angle que font deux courbes par celui que forment leurs tangentes. Les courbes qui se rencontrent en un point, & qui ont à ce point une même tangente, ne font point d'angle entr'elles. *Ibid.* 428. *a.* Dans quel sens on dit que des courbes qui s'écarteront toujours moins de la tangente commune, feront les angles de contact toujours plus petits; & que si, avec le même arc & le même sommet, on décrit des paraboles des differens ordres, en passant réguliérement de l'ordre inférieur à celui qui lui est immédiatement supérieur, on aura une suite d'angles de contingence qui décroîtront à l'infini. *Ibid. b.*

Angle horaire, *voyez* HORAIRE.

Angles, en méchanique, en optique, en astronomie. I. 463. *a.* en astrologie, en navigation, en architecture, en tactique, en fortification. *Ibid. b.*

Angles en optique, *voyez* INCIDENCE, INCLINAISON, RÉFLEXION, *&c.* Angles du bastion, en fortification. II. 130. *a.*

ANGLE, (*Anatomie*) se dit de différentes parties qui forment un angle solide ou linéaire. I. 464. *a.*

ANGOLAM, (*Bot.*) arbre du Malabar. Il est dans ce pays le symbole de la royauté. Ses usages en médecine. I. 465. *b.*

Angolam, (*Botan.*) arbre toujours verd du Malabar. Ses différens noms; lieux où il croit. Sa description. *Suppl.* I. 430. *b.* Ses qualités & usages. Maniere de classer cet arbre. Remarques sur le nom que Linnæus lui donne; & en général sur le systême de ce celebre botaniste. *Ibid.* 431. *a.*

ANGOUMOIS, (*Géogr.*) province de France. Ses bornes. Ses productions. Ouvrages de l'art, qui se fabriquent dans cette province & dans le Limousin. I. 466. *a.*

ANGOURI, (*Géogr.*) ville d'Asie. Poil de ses chevres. I. 466. *a.*

ANGREC, (*Botan.*) plante parasite qui croît communément aux îles Moluques, sur le tronc du cocotier. Ses différens noms. Sa description. *Suppl.* I. 431. *a*, *b.* Culture, qualités & usages de cette plante. Seconde espece. Sa description. Troisieme espece. Sa description & sa culture. Erreur de Linnæus sur cette plante. *Ibid.* 432. *a*, *b.*

ANGUILLE, (*Ichth.*) description & histoire naturelle de ce poisson. Sa chair considérée comme aliment. Pêche de l'anguille aux hameçons dormans, à l'épinette, à la fouine, à la nasse. I. 466. *b.*

Anguille de sable. Sa description. I. 466. *b.*

Anguille. Observation sur la circulation du sang dans les anguilles. III. 469. *a.* Les anguilles ne sont pas sans écailles. XII. 890. *a.* Anguille de mer nommée *Babi.* *Suppl.* I. 741. *a. b.* Anguille électrique de Surinam. *Suppl.* IV. 363. *b.* Pêche des anguilles au haveneau. VII. 213. *b.*

Anguille, animalcule que l'on découvre dans certaines liqueurs. Celles de la colle de farine, sont les plus singulieres. I. 467. *a.*

Anguille, faux plis dans le drap. I. 467. *a.*

Anguille, isle de l'Amérique. I. 467. *a.*

ANGULAIRE, (*Géogr.*) mouvement angulaire. I. 467. *a.*

Angulaire, (*Anat.*) apophises angulaires du coronal. Muscle angulaire de l'omoplate. Artere angulaire. I. 467. *b.*

ANGURI, (*Botan.*) nom malays d'une espece d'abutilon. Ses autres noms. Sa description. Culture, qualités & usages de cette plante. Erreur de Linnæus. *Suppl.* I. 432. *b.* & 433. *a.*

ANGUSTICLAVE, (*Hist. anc.*) partie ajoutée à la tunique des chevaliers Romains. Quels chevaliers la portoient. I. 467. *b.*

Angusticlave, il en est parlé, VIII. 13. *a.* IX. 301. *a.*

ANHIMA, (*Ornith.*) description de cet oiseau du Bresil. I. 467. *b.* Diverses particularités sur cet oiseau. Propriétés médicinales de sa corne. *Ibid.* 468. *a.*

ANHINGA, (*Ornith.*) genre d'oiseau aquatique, de la famille des cormorans. Noms que les ornithologistes lui ont donnés. Lieux où il est commun. Sa description & ses mœurs. *Suppl.* I. 433. *b.*

ANI, (*Ornith.*) oiseau de la famille des coucous ou des perroquets. Auteurs qui l'ont décrit. Différens noms qu'on lui a donnés. Sa description & ses mœurs. *Suppl.* I. 434. *a*, *b.*

Ani *ou* Anikagaé, (*Géogr.*) ville de la grande Arménie en Asie. Observations historiques sur ce lieu. Particularités qui le concernent. *Suppl.* I. 434. *b.*

ANIAN, (*Géogr.*) nom d'un détroit célebre dont on a beaucoup parlé, & qu'on n'a jamais bien connu. Diverses positions que les géographes lui ont données. Ouvrages à consulter. On l'appelle communément détroit du *Nord*, ou détroit de *Béering.* *Suppl.* I. 434. *b.* *Voyez sur ce détroit les articles* Béring, Californie *&* Détroit.

ANIGRIDES, (*Myth.*) nymphes. Cérémonies qu'on pratiquoit, pour en obtenir certaines guérisons. I. 468. *a.*

ANIKA, celui par qui la Sibérie fut découverte. XV. 154. *a*, *b.*

ANIL, (*Botan.*) pays où croît l'anil. II. 283. *a.* Comment on tire de sa feuille le bleu d'inde & l'indigot. 282. *b.*

ANILLE, (*Blason*) meuble de l'écu en forme de deux croissans, &c. Etymologie de ce mot. *Suppl.* I. 435. *a.*

ANIMAL, (*Hist. nat.*) difficulté de répondre à la question: *Qu'est-ce que l'animal.* I. 468. *a.* Réponse de M. de Buffon. *Ibid. b.* Les lignes de séparation entre les regnes n'existent point dans la nature. Il y a des êtres organisés qui ne sont ni animaux, ni végétaux, ni minéraux. Le passage de la nature du végétal au minéral, est brusque. Conséquence qu'en tire M. de Buffon. *Ibid.* 469. *a.* Les animaux tiennent le premier rang dans la nature, parce qu'ils sont capables de plus de fonctions que les autres êtres, & qu'ils ont par leurs sens plus de rapport avec les objets qui les environnent. Nous-mêmes, à ne considérer que la partie matérielle de notre être, nous ne sommes au-dessus des animaux que par quelques rapports de plus, tels que ceux que nous donnent la langue & la main. Pourquoi les animaux ne pensent, ne parlent & ne perfectionnent rien. *Ibid. b.* Leurs opérations ne sont que des résultats méchaniques & purement matériels. Causes de la variété que nous mettons dans nos productions & nos ouvrages. L'animal est l'ouvrage le plus complet du Créateur; mais sur-tout c'est dans la succession, le renouvellement & la durée des especes, que la nature paroit tout-à-fait inconcevable. *Ibid.* 470. *a.* La matiere inanimée n'a ni sentiment, ni sensation, ni conscience d'existence; la faculté de penser & de sentir, s'éteint dans quelque point de la chaîne placé entre le regne animal & le végétal; point qui nous échappera à jamais. Les rapports qui nous lient à la matiere en général ne sont point partie de notre être; c'est l'organisation, la vie, l'ame qui fait proprement notre existence. Nous existons sans savoir comment, & nous pensons sans savoir pourquoi. Inertie de l'ame. *Ibid. b.* Etat d'un homme qui médite très-profondément. Raisons pour lesquelles nous pouvons nous donner le premier rang dans la nature; nous devons ensuite donner la seconde place aux animaux, la troisieme aux végétaux, & enfin la derniere aux minéraux. L'animal n'a de commun avec le minéral, que les qualités de la matiere prises généralement. Son individu est un centre où tout se rapporte; un point où l'univers entier se réfléchit. Rapports qui lui sont communs avec les végétaux. *Ibid.* 471. *a.* En quoi consiste la différence entre les animaux & les végétaux. Ce qu'il faut entendre par la faculté de sentir, dans laquelle on fait sur-tout consister cette différence. On croit en trouver une autre dans la maniere de se nourrir. *Ibid. b.* mais qui est plus apparente que réelle. Pourquoi les mouvemens sont si variés dans les animaux, & si uniformes dans les végétaux. Il n'y a aucune différence absolument essentielle & générale entre les animaux & les végétaux. Quelles sont les ressemblances des uns & des autres. *Ibid.* 472. *a.* Autres comparaisons des animaux aux végétaux: le nombre des premiers est beaucoup plus grand que celui des especes de plantes. Il est plus facile de distinguer les especes d'animaux, les unes des autres, que celles des plantes. Dans les plantes, comme dans les animaux, le nombre d'individus est beaucoup plus considérable dans le petit que dans le grand. Chaque espece de plante est plus abondante que chaque espece d'animal. *Ibid. b.* Réponse de M. de Buffon, aux objections qu'on peut faire contre cette derniere proposition. *Ibid.* 473. *a.* Comparaison des animaux & des végétaux pour le lieu où la nature les fait subsister. Quoique le microscope ait fait découvrir un grand nombre de nouvelles especes d'animaux, à peine a-t-on pu reconnoitre une ou deux especes de plantes nouvelles, par le secours de cet instrument. Comparaison des animaux & des végétaux pour la grandeur, & enfin pour la forme. *Ibid. b.* Division des trois regnes par M. d'Aubenton. Les anciens ont divisé les animaux en deux classes; la premiere comprend ceux qui ont du sang, la seconde, ceux qui n'ont point de sang. Observation sur cette division. Elle donne lieu à des sous-divisions qui embrassent tout le regne animal. *Ibid.* 474. *a.* Autres distributions qu'on a faites des animaux, toutes plus ou moins défectueuses. Méthode de M. Linnæus, par laquelle il distingue les animaux des végétaux & des minéraux, & les distribue en six classes. *Ibid. b.*

Animal, observations sur les définitions qu'on a données de l'animal, & sur les caracteres par lesquels on a cru le distinguer de la plante. On ne peut regarder le sentiment comme le caractere essentiel de l'animal, parce qu'il faudroit avoir un caractere sensible du sentiment lui-même. Certains animaux paroissent ne point sentir dans certaines circonstances de leur vie. *Suppl.* I. 435. *a.* Certaines plantes ont une irritabilité très-vive. L'animal, nous dit-on, se meut de lui-même. Il y a plusieurs plantes qui produisent des mouvemens vifs & réitérés, sans qu'il y paroisse une cause irritante. La loi de la nourriture ne regarde que les grands animaux; dans un grand nombre de petits, la nature en suit une toute différente. Pour distinguer donc l'animal de la plante, il faut suivre la vie & les développemens de l'un & de l'autre: on trouvera que les mouvemens des plantes sont plus rares & plus uniformes, qu'ils durent moins, & que le repos est l'état dominant des végétables. *Ibid. b.* On a cru que la matiere végétale exaltée & portée à un certain degré de pourriture acquéroit du mouvement, & passoir dans le regne animal. Cette hypothese est combattue par des faits dont de très-bons observateurs se sont assurés, & dont on trouve ici l'exposition. *Ibid.* 436. *a.*

Animal, caractere distinctif de l'animal. *Suppl.* II. 490. *b.* Plus il approche de l'adolescence, plus il croit lentement. I. 88. *a.* Accroissement & décroissement de la force de l'animal. VII. 110. *a.* La durée de sa vie peut se mesurer par celle du tems de l'accroissement. I. 89. *a*, *b.* Plus les autres visceres sont petits dans un animal, à proportion du sujet, plus le foie est grand. VII. 35. *b.* 36. *a.* La dilatation & la contraction des dimensions extérieures du corps sont essentielles à la vie de l'animal. III. 596. *b.* Chaleur de l'animal; principaux phénomenes qu'elle présente. III. 31. *b.* 32. *a.* 33. *b.* Sels qui se trouvent dans le corps de l'animal. I. 99. *a.* La premiere notion dans l'animal, la seule commune aux especes de tous les genres, porte sur la sensation intime & radicale de son existence. XV. 39. *a.* De l'animal selon la philosophie de

maux. *Suppl.* I. 399. *b.* Description poétique des animaux de la zone torride, XVII. 729. *a.* & de la zone glaciale. 731. *b.* Science qui traite des animaux. 744. *a.*

Premier motif qui vraisemblablement porta l'homme à égorger les animaux. VII. 330. *a.* Expédiens généraux que nous devons employer pour subjuguer les animaux, & les amener à la société de l'homme. VI. 415. *a.* Moyen de transporter les animaux sans altération dans les pays éloignés. *Suppl.* IV. 124. *b.*

ANIMAUX, (*Blason*) *Suppl.* I. 910. *b.* Animaux en repos. *Suppl.* II. 807. *a.* En travail. 811. *b.* Coupés. 641. *b.* L'un sur l'autre. *Suppl.* III. 815. *a*, *b.* Monstrueux. 956. *b.* Naissans. *Suppl.* IV. 6. *a.* Partis. 242. *b.* Passans. 254. *b.* Rampans. 572. *b.* Saillans. 694. *a.* Soutenans. 819. *a.* Têtes d'animaux. 936. *b.*

ANIMÉ, *gomme*, Résine d'Orient & d'Ethiopie assez rare, mais à laquelle on substitue celle d'Occident. Description de l'une & de l'autre. Description de l'arbre de l'animé occidentale. Caractere de la meilleure gomme animé. I. 475. *b.* Ses usages en médecine. *Ibid.* 476. *a.*

ANIMELLES, (*Cuisin.*) testicules de belier qui font un mets très-nourrissant & fortifiant : trois manieres de le servir. *Suppl.* I. 439. *a.*

ANIMER. (*Belles-lettr. Poésie*) Animer la nature & tout ce qui donne quelque signe de vie : l'un des plus essentiels artifices de la poésie. *Suppl.* III. 628. *b.* 971. *a*, *b.* Art d'animer le style. 970. *b.* &c. *Voyez* PERSONNIFIER. Toutes les parties de la nature animées par la mythologie. *Voyez ce dernier mot.*

ANIMISTES, *médecins. Voyez* STAHLIANISME.

ANIMOVISTES, animalistes réformés par Leuwenhoek. I. 476. *a.*

ANINGA-IBA, (*Bot.*) arbre du Bresil ; sa description. Son fruit. Usage du fruit & du bois. Autre espece d'aninga. Propriété de l'un & de l'autre en médecine. I. 476. *a.*

ANINGA-PARI, plante de la nature des précédentes. I. 476. *a.*

ANIO, (*Géogr.*) petite riviere connue sous le nom de *Teveron*. Etymologie du premier nom. Description de son cours. *Suppl.* I. 439. *a.*

Anio, origine du nom de cette riviere d'Italie. *Voyez* TEVERONNE. Lacs qu'elle traverse. XV. 200. *b.*

ANJOU, (*Géogr.*) province & duché de France. Bornes de cette province. Son commerce. I. 476. *b.*

Anjou, carrieres d'ardoise dans cette province. I. 628. *b.* vol. VI des planch. vers la fin. Chambre d'Anjou. III. 47. *a.* Chancelier du duc d'Anjou. III. 90. *b.* Grand conseil, IV. 11. *a.* & grands jours de ce duc. VIII. 893. *b.* Imposition foraine d'Anjou. XVI. 533. *a.* Des anciens comtes d'Anjou. *Suppl.* IV. 36. *a.*

ANIRAN, ange dont les mages célebrent la fête. I. 476. *b.*

ANIRE *de Higmor*, (*Anat.*) sinus pituitaire connu avant Higmor, dont par conséquent il ne doit pas porter le nom. Description de ce sinus. *Suppl.* I. 439. *a.*

ANIS, (*Botan.*) plante qui doit être rapportée au genre du persil. Sa description. Analyse de la plante sans la racine. I. 476. *b.* Analyse de la semence. Quelle est celle qu'on doit choisir en médecine. Ses propriétés. Différentes préparations où l'on fait entrer la semence d'anis. *Ibid.* 477. *a.*

Anis des Indes, *voyez* ZINGI. Anis de la Chine, *voyez* BADIANE. Dragée d'anis, *voyez* DRAGÉE.

ANISÉ, (*Pharm.*) vin anisé. Comment on le fait. Ses propriétés. I. 477. *a.*

Anisé, baume de soufre anisé. II. 165. *a.*

ANITIS, *voyez* ANÆTIS.

ANLAF, (*Hist. du Nord*) roi des Danois northumbres. Ses guerres avec Edmond, roi d'Angleterre, *Suppl.* II. 768. *b.* & ensuite avec Edred. *Ibid* 774. *a.*

ANNA-PERENNA, (*Myth.*) bonne paysanne dont les Romains firent une déesse par reconnoissance, & célébroient la fête. Mauvais tour que lui joua le dieu Mars dans le ciel. I. 477. *a.*

ANNAIRE, loi. IX. 651. *b.*

ANNALES, (*Hist.*) différence entre les annales & l'histoire. Quel en fut l'objet dans les premiers tems de Rome, & à qui le soin de les écrire étoit confié. Ecrivains annalistes. Annales de Grotius. Faussetés contenues dans celles de Baronius. I. 477. *b.*

ANNALES, clous dont les premiers Romains se servoient pour leurs annales. III. 551. *a.* Loix annales. IX. 651. *b.* Possession annale. XIII. 165. *b.*

ANNAMALEC & ADRAMALEC, (*Hist. de l'idolât.*) étoient les idoles que révéroient les Assyriens, qui leur immoloient des victimes humaines. Forme sous laquelle on les représentoit. *Suppl.* I. 439. *b.* *Voyez* ADRAMELEC.

ANNAN, (G[illegible]) [illegible] ANAN.

ANNATE, (*Hist. mod.*) revenu d'un an ou taxe sur le revenu de la premiere année d'un bénéfice vacant. Origine du droit d'annate. Comment les papes se le sont approprié. Raisons qui le justifient. Les François ne se sont soumis qu'avec peine à cette charge. Contestations sur cette matiere dans le concile de Constance. I. 478. *a.* Décrets du concile de Bâle. Oppositions des rois de France au droit des annates. Son établissement en Angleterre. Ce qui fut réglé à ce sujet en Allemagne. Bulle du pape Paul II, en 1469, sur le paiement des annates. *Ibid.* *b.*

Annates. Les annates n'ont point été établies en France par le concordat arrêté entre François I & Léon X, mais par une bulle qui suivit de près. III. 825. *a.* Espece de droit d'annates appellé *déport.* IV. 862. *a*, *b.*

ANNE, (*Hist. sacr.*) ce nom commun à trois femmes dont il est parlé dans l'histoire sainte. *Suppl.* I. 439. *b.*

ANNE, le souverain sacrificateur, *voyez* ANANUS.

ANNE, (*Hist. d'Anglet.*) fille de Jacques II & d'Anne Hyde. Histoire de son regne. *Suppl.* I. 439. *b.*

ANNE de Bretagne, mariée à Louis XII, roi de France. XI. 14. *a*, *b.*

ANNE, impératrice de Russie. Paroles contre sa personne, qu'elle mit au rang des crimes de leze-majesté. IX. 399. *b.*

ANNEAU. (*Hist.*) De l'anneau des évêques & de celui des cardinaux. Origine des anneaux. Les premiers peuples où nous en trouvons l'usage établi, sont les Hébreux. Autres peuples qui s'en servoient. Origine de cet usage, selon les Persans. Les Grecs, selon Pline, n'en connoissoient point l'usage du tems de la guerre de Troye. Les Sabins se servoient de l'anneau dès le tems de Romulus, & le transmirent aux Romains : les anciens Gaulois & Bretons s'en servoient aussi. I. 479. *a.* Matiere des anneaux. La maniere de les porter étoit fort différente, selon les différens peuples. Il n'y a point de partie du corps où on ne les ait portés, ce qui est confirmé par divers exemples cités par l'auteur. *Ibid.* *b.* Usage des anneaux. Les anciens en avoient de trois sortes ; la premiere servoit à distinguer les conditions & les qualités ; la seconde étoit en usage dans les noces ; la troisieme étoit destinée à servir de sceau. Usage des anneaux de jonc. Anneaux de fer, marque d'esclavage chez les Germains. Anneau pastoral des évêques. *Ibid.* 480. *a.*

Anneau : ce qu'on raconte de celui de Gygès & de ceux d'un tyran des Phocéens. IV. 610. *b.* Anneaux des Romains qui servoient à cacheter. XII. 586. *b.* *Voyez Antiquités*, vol. I des planches. Nos premiers rois n'avoient aussi d'autre sceau que celui qui étoit à leur anneau. IV. 1023. *b.* Anneaux des chevaliers. III. 311. *b.* Talismans en forme d'anneaux. XV. 867. *b.* Ouvrages sur les anneaux des anciens. XII. 590. *b.* Femmes arabes qui portent des anneaux au nez. XII. 429. *b.* Tradition par l'anneau. XVI. 509. *b.* Investiture par la crosse & l'anneau. VIII. 864. *a.* Anneau magique. II. 836. *b.*

ANNEAU *bouclé*, (*Blason*) *Suppl.* II. 33. *b.*

ANNEAU *de saturne*, (*Astron.*) découverte de cet anneau par M. Huyghens, publiée en 1659. Sa forme & son inclinaison. Ses dimensions. Nous n'en pouvons savoir l'usage. Hypothese de M. de Maupertuis sur sa formation. I. 480. *b.*

Anneau de saturne, ses différens phénomenes. *Suppl.* I. 439. *b.* Causes qui le font disparoître à nos yeux. A quels points de l'orbite de saturne cet anneau n'est plus visible. *Ibid.* 440. *a.* Détermination du nœud de l'anneau & de son inclinaison. Méthode pour déterminer la figure apparente pour un tems donné. *Ibid.* *b.* Maniere de calculer l'élévation du soleil au-dessus du plan de l'anneau. Diametre apparent de saturne & des deux cercles concentriques entre lesquels l'anneau est renfermé. Cet anneau paroît n'être pas exactement plan, son [illegible] sensible à nos yeux. Lorsque nous le perdons de vue, on voit quelquefois son ombre sur le disque de saturne. *Ibid.* 441. *a.*

Anneau de saturne, observations & conjectures sur cet anneau. V. 642. *b.* XIV. 695. *a*, *b.* Comment on est parvenu à le connoître. VIII. 417. *b.* Diametre apparent de cet anneau. IV. 942. *a.* *Suppl.* II. 713. *a.* Son inclinaison & son nœud. *Suppl.* IV. 742. *a.*

ANNEAU *du pêcheur*, (*Hist. ecclés.*) sceau dont le pape scelle tous les brefs apostoliques. Pourquoi on lui a donné ce nom. *Suppl.* I. 441. *a.* Cérémonie pratiquée immédiatement après la mort du pape. *Ibid.* *b.*

ANNEAU *solaire* ou *horaire*, description de cette sorte de cadran. I. 480. *b.*

ANNEAU *astronomique ou universel*, espece de cadran solaire, qui sert à trouver l'heure du jour en quelque endroit que ce soit de la terre. Description de cet instrument. I. 480. *b.* Son usage. Autre espece d'anneau astronomique. Troisieme espece pour l'usage de la navigation. Sa description. *Ibid.* 481. *a.* Maniere de s'en servir. *Ibid.* *b.*

ANNEAU, en anatomie. I. 481. *b.*

ANNEAU, en agriculture. I. 481. *b.*

ANNEAU, mesure de bois. I. 481. *b.*

ANNEAU, (*Marine*) dont on se sert pour attacher les vaisseaux. I. 481. *b.*

ANNEAU. (*Serrurerie*) Anneau de clef. I. 481. *b.*

ANNEAU, chez les bourreliers. I. 481. *b.*

ANNEAUX *de Samothrace*, (*Hist. anc.*) espece de talismans. Vertu

qui en sont voisines ne se levent jamais pour nous. Cercle antarctique. D'où vient cette épithete. I. 491. *a*.

Antarctiques, *terres*. XVI. 180. *a*.

ANTARES, (*Astron.*) cœur du scorpion. *Suppl.* II. 567. *b*. Heures de son passage au méridien. 894. *b*.

ANTÉCÉDENT, (*Théologie*) décret antécédent. Volonté antécédente en Dieu. I. 491. *a*. Dans quel sens le terme antécédent est appliqué à Dieu. *Ibid.* *b*.

ANTÉCÉDENT, (*Gramm.*) ce qu'on entend par ce mot dans les propositions composées d'une proposition principale & d'une incidente. VIII. 648. *a*. 649. *a*.

ANTECHRIST, (*Théolog.*) ce qu'on entend par ce mot. Tems du regne de l'antechrist. Sentimens des Peres sur la personne de l'antechrist, & sur la maniere dont il régnera. I. 491. *b*. Absurdité de l'idée des protestans qui ont appliqué au pape & à l'église romaine tout ce que l'écriture dit de l'antechrist. Sentiment de Grotius. Divers noms que plusieurs auteurs ont donnés à l'antechrist. *Ibid.* 492. *a*. Citations de quelques passages d'un ouvrage de Raban-Maur sur cette matiere. Sommaire d'un ouvrage de Malvenda, théologien espagnol sur l'antechrist. *Ibid.* *b*.

ANTECHRIST, nom de l'antechrist marqué par le nombre 666 dans l'apocalypse. I. 673. *b*. 492. *a*, *b*. XVII. 620. *a*. Ce que les Coccetens croyoient de la venue de l'antechrist. III. 557. *b*.

ANTECIENS, (*Géogr.*) peuples placés sous le même méridien & à la même distance de l'équateur, les uns vers le nord, les autres vers le midi. Divers rapports sous lesquels on peut les considérer. I. 493. *a*.

ANTÉDILUVIENNE, *Philosophie*. Quelques-uns de ceux qui remontent à l'origine de la philosophie la vont chercher jusques chez les anges. Quelques-uns croient que Dieu s'est servi de leur ministere pour créer le monde. Examen de l'opinion, qui établit que l'espace entre Dieu & l'homme est rempli par des anges. I. 493. *a*. Connoissances attribuées aux mauvais anges. Raisonnemens du docteur Hornius, pour prouver qu'Adam a été un grand philosophe. *Ibid.* *b*. Réfutation de ces raisonnemens ridicules. Comment il est prouvé que les premiers hommes étoient bien éloignés de penser à la philosophie. *Ibid.* 494. *a*. Citation du passage tiré de l'*Essai sur le mérite & la vertu*, qui vient à l'appui de cette proposition. Les premiers enfans d'Adam, philosophes selon Hornius. Colonnes élevées par les enfans de Seth au rapport de Josephe. *Ibid.* *b*. Si l'on peut conclure de ce que l'écriture nous dit de Jubal & de Tubalcain, qu'ils étoient philosophes. C'est au hasard que nous devons la plupart des arts utiles. C'est donc inutilement qu'on cherche l'origine de la philosophie dans les tems qui ont précédé le déluge. *Ibid.*

Antediluvienne, *philosophie*, & *tems antediluviens*. Si les hommes avant le déluge s'abstenoient de vin & de viande. I. 44. *a*. Si l'on doit croire qu'il y ait eu des célibataires dans ce tems-là. II. 802. *a*. De la chymie antediluvienne. III. 422. *b*. Tubalcain considéré comme chymiste. *Ibid.* Des patriarches qui ont vécu avant le déluge, *voyez* PATRIARCHE. De la taille des hommes avant le déluge. *Suppl.* III. 193. *b*.

ANTEDONE, (*Geogr.*) remarques sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 449. *a*.

ANTÉE, fils de la terre : son tombeau. XVI. 337. *a*. *Suppl.* III. 192. *b*. *Voyez* ANTHÉE.

ANTENNES, (*Insectolog.*) différence entre les cornes des insectes & les antennes. IV. 245. *b*. Description des antennes de différentes especes. VIII. 781. *a*. Antennes des mouches. X. 770. *a*. Des papillons. XI. 873. *a*, *b*.

ANTENOR, prince Troyen : on l'a cru fondateur de Patavium. XVII. 3. *b*.

ANTÉOCCUPATION, (*Eloquence*) figure qui consiste à s'exprimer de maniere que la personne qu'on instruit de quelque fait paroisse en être déja convaincue. Exemple. *Suppl.* I. 449. *a*.

ANTEPAGMENTA, terme d'architecture ancienne. XVII. 755. *a*.

ANTEQUERA, (*Géogr.*) ville d'Espagne au royaume de Grenade. Sa description. Sel qu'on trouve dans la montagne qui en est voisine. Propriété remarquable d'une fontaine à deux lieues de cette ville. *Suppl.* I. 449. *a*.

ANTEROS, (*Mythol.*) fils de Vénus & de Mars. A quelle occasion il naquit. Sa statue & son culte. I. 495. *b*.

ANTEROSTA & *Potrosta*, (*Myth.*) supplément à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 449. *a*.

ANTES, (*Archit.*) pilastres des encoignures, autrefois nommés *Antes*. Temples à antes. II. 623. *b*. XVI. 61. *a*.

ANTESIGNAN, (*Pierre*) grammairien. XIII. 732. *b*.

ANTHEDON, ville de Béotie. Culte de Glaucus dans ce lieu. VII. 705. *b*.

ANTHÉE, (*Myth.*) roi de Lybie, que la fable fait fils de la terre, *&c.* Combat d'Hercule & d'Anthée. Explication de cette fable. *Suppl.* I. 449. *b*. *Voyez* ANTÉE.

ANTHELMI, sa dissertation sur le symbole de S. Athanase. XV. 727. *b*.

ANTHELMINTIQUES, (*Mat. médic.*) remedes contre les vers qui viennent dans le corps humain. Remedes internes. Remedes externes. *Suppl.* I. 449. *b*.

ANTHEMIUS, (*Hist. de l'Empire d'occident*) histoire de cet empereur Romain. *Suppl.* I. 449. *b*.

ANTHEMIUS de Tralles. XVI. 537. *b*.

ANTHERE, (*Bot.*) *Suppl.* IV. 787. *b*.

ANTHERMUS, sculpteur. XIV. 816. *b*.

ANTHIAS, (*Ichthy.*) genre de poisson de mer, dont on distingue quatre especes. Leur description. I. 496. *a*.

Anthias, poisson de ce genre, nommé *barbier*. II. 73. *a*, *b*.

ANTHIRRINUM, (*Botan.*) Description de cette plante. Observations relatives à sa culture. I. 496. *a*.

ANTHISTERIES, (*Myth.*) fêtes que les athéniens célébroient. I. 496. *a*. Étymologie du mot *Anthisteries*. *Ibid.* *b*.

ANTHOLOGE, (*Théolog.*) recueil des principaux offices en usage dans l'église grecque. Nouvel anthologe d'Antoine Arcadius. I. 496. *b*.

ANTHOLOGIE, (*Litt.*) recueil des épigrammes de divers auteurs grecs. I. 496. *b*.

Anthologie manuscrite de Guyet. *Ibid.* *b*. Celle de Méléagres, natif de Gadare en Syrie. Celle de Philippe de Thessalonique, d'Agathias, & enfin de Planude. *Ibid.* 467. *a*.

Anthologie, correction de cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 450. *a*.

Anthologie, auteur de cet ouvrage. VII. 414. *b*. *Suppl.* III. 165. *b*. Épigrammes de l'anthologie. V. 793. *a*, *b*. Épigrammes de ce même livre en l'honneur de Bacchus & d'Apollon. I. 114. *b*. Traduction de quatre épigrammes de l'anthologie sur la Vénus anadyomene. *Suppl.* I. 381. *a*, *b*. Observations sur l'anthologie manuscrite de la bibliotheque du roi de France. XVII. 755. *b*. *Voyez* FLORILEGE.

ANTHRACOSE, (*Chirurg.*) charbon des paupieres. Cause de cette maladie. Sa cure. I. 497. *a*.

ANTHRAX, *furoncle*, *clou*, *charbon* ; différences dans la signification de ces mots. XVII. 791. *a*.

ANTHRAX, (*Maréchal.*) *Suppl.* III. 403. *a*.

ANTHROPOGRAPHIE, (*Anatomie*) description de l'homme. Ouvrage sous ce titre, de J. Riolan le fils. Éloge qu'en fait Boerhaave. Autres ouvrages sous le même titre. I. 497. *a*.

ANTHROPOLOGIE, (*Théologie*) pourquoi l'esprit saint se sert d'expressions anthropologiques en parlant de Dieu. *Voyez* ANTHROPOPATHIE. En terme d'*œconomie animale*, traité de l'homme. Deux ouvrages indiqués sous ce titre. I. 497. *b*.

ANTHROPOMANTIE, (*Divin.*) divination par l'inspection des entrailles humaines. Elle fut pratiquée par l'empereur Eliogabale, &, au rapport de Cedrene & de Théoderet, par l'empereur Julien. I. 497. *b*. Autres peuples qui l'ont employée. *Ibid.* 498. *a*.

ANTHROPOMORPHITE, (*Hist. eccl.*) anciens hérétiques. Disputes des anthropomorphites & des orthodoxes. Ils ont été appellés *Audiens* & *Vadiens*. Erreurs de Tertullien sur l'ame humaine. I. 498. *a*.

ANTHROPOPATHIE, (*Théolog.*) différence entre l'anthropologie & l'anthropopathie. I. 498. *a*.

ANTHROPOPHAGES, (*Hist.*) anciens peuples mangeurs d'hommes. I. 498. *a*. C'est à cette barbarie qu'il faut rapporter l'origine des sacrifices humains. Les païens en accusoient les premiers chrétiens. Origine de l'anthropophagie selon quelques auteurs. Peuples chez qui elle étoit en usage. Annibal faisoit manger de la chair humaine à ses soldats. Ce vice a moins été celui d'une contrée que celui d'un siecle. Orphée est le premier qui en fit sentir l'inhumanité. Cause de l'antropophagie selon quelques modernes. *Ibid.* *b*.

ANTHYLLE, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Description de sept especes de ce genre. Autres remarques de culture. Lieux où elles croissent naturellement. *Suppl.* I. 450. *a*, *b*.

ANTHYLLIS, (*Bot.*) deux especes de cette plante. Propriétés qu'on lui attribue. I. 499. *a*.

ANTI, (*Gramm.*) cette préposition vient quelquefois de la préposition latine *antè*, quelquefois de la préposition grecque *anti*. Les livres de controverses & de disputes littéraires portent souvent le nom d'*anti*. Remedes *antiécliptiques* & *anticométiques* d'un certain charlatan. I. 499. *a*.

Anti, particule propositive en françois. XII. 101. *a*.

ANTIA, *loi*. IX. 652. *a*.

ANTI-APHRODISIAQUES, (*Mat. médic.*) il n'est pas certain que les substances regardées communément comme telles, le soient véritablement. *Suppl.* I. 450. *b*.

ANTI-APOPLECTIQUE, (*Médec.*) composition d'un baume de ce nom. Ses effets. Il doit être administré avec sagesse. I. 499. *b*.

ANTIBES, comment la fête des Innocens étoit célébrée à Antibes dans le couvent des Franciscains. VI. 576. *a*.

ANTI-CACOCHYMIQUES, (*Mat. médic.*) observations sur le préjugé qui a accrédité l'usage de ces remedes. *Suppl.* I. 450. *b*.

ANTICHAMBRE, (*Archit.*) deux ſortes d'antichambres dans un hôtel. Maniere de les décorer. I. 499. *b.*

Antichambre, obſervation ſur le genre de ce mot. II. *iij.*

ANTICHRESE, (*Juriſpr.*) ſorte de contrat oppoſé au vif-gage. V. 675. *b.*

ANTICHTONES, mot ſynonyme à *Antipodes*. Autre ſignification de ce mot dans les auteurs. I. 500. *a.*

ANTICIPATION, (*Juriſpr.*) lettres d'anticipation. IX. 415. *a.*

ANTICIPATION, (*Muſiq.*) lorſque le compoſiteur fait entendre une note ou un accord avant le tems. Différentes ſortes d'anticipation ; ſavoir, de la note, de l'accord, de la tranſition, & enfin du ſauvement des diſſonances. On ne pratique guere l'anticipation du ſauvement des diſſonances, que ſur les accords de neuvieme, & ſur leurs dérivés. Précautions qu'on y obſerve. Des accords de neuvieme ſur leſquels on ſe ſert de l'anticipation. *Suppl.* I. 451. *a, b.*

ANTICYRE, (*Géogr. anc.*) iſle où croiſſoit l'ellébore diſtinguée de la ville d'Anticyrrhe, où on le préparoit. V. 514. *a.* Obſervations ſur ce lieu. *Suppl.* II. 790. *a.*

ANTIDATER, (*Comm.*) autrefois on étoit dans l'uſage de laiſſer les ordres en blanc au dos des lettres, & il étoit facile de les antidater. Le réglement de 1673 a pourvu à cet abus. I. 500. *b.*

ANTIDESMA, (*Botan.*) eſpece de plante. *Suppl.* I. 844. *a, b.*

ANTI-DICOMARIANITES, (*Hiſt. nat.*) anciens hérétiques qui prétendoient que la ſainte Vierge n'avoit pas continué de vivre dans l'état de virginité. Paſſages ſur leſquels ils ſe fondoient. I. 500. *b.*

ANTIDOTE, *voyez* CONTRE-POISON. Les Grecs & les Arabes appelloient de ce nom toutes ſortes d'électuaires. V. 481. *b.* Sous ce terme générique ſont compris les alexipharmaques & les alexiteres : *voyez* ces mots. Énumération de divers antidotes. *Suppl.* IV. 465. *a, b.*

ANTIDOTUS, peintre célebre de la Grece. XII. 255. *a.*

ANTIENNE, (*Hiſt. eccl.*) étymologie de ce mot. Ce qu'on entendoit autrefois par-là. I. 500. *b.* Sens dans lequel ce mot ſe prend aujourd'hui. Le nombre des antiennes varie ſuivant la ſolemnité plus ou moins grande des offices. Comment elles doivent être chantées. On donne auſſi ce nom à quelques prieres particulieres. I. 501. *a.*

Antiennes, uſage des Neumes dans le chant des antiennes. *Suppl.* IV. 35. *a, b.*

ANTIGONE, (*Hiſt. poét.*) fille d'Œdipe & de Jocaſte, & ſœur de Polinice. Sa fin malheureuſe. Tragédies dont elle a été le ſujet. *Suppl.* I. 452. *a.*

ANTIGONIE, (*Géogr.*) erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 452. *a.*

ANTIGONUS, (*Hiſt. anc.*) ſurnommé le Cyclope ou le Borgne ; un des lieutenans d'Alexandre-le-Grand. Hiſtoire de ſa vie. *Suppl.* I. 452. *b.*

ANTIGONUS GONATAS, fils de Démétrius, célebre par ſon courage & ſes malheurs. Principaux évènemens de ſa vie. *Suppl.* I. 453. *b.*

ANTIGONUS II, roi de Macédoine, fait la guerre aux Achéens. *Suppl.* I. 140. *a, b.*

ANTIGONUS, fils d'Ariſtobule, roi de Judée. *Suppl.* I. 454. *a.*

ANTIGONUS, auteur de la ſecte des ſaducéens. Sa doctrine. IX. 30. *a.*

ANTI-HECTIQUE, *de la Poterie*, (*Chym. & Médec.*) comment ſe prépare ce remede. I. 501. *a.* Maladies auxquelles ſon auteur l'appliquoit. Méthode dont il ſe ſervoit pour le faire prendre.

Obſervations ſur le traitement des maladies longues. *Ibid. b.*

ANTI-HECTIQUE, préparation du bézoar jovial ou d'étain, dit anti-hectique. II. 221. *b.* Ce qu'on doit penſer de ce remede. VI. 9. *a.*

ANTI-LIBAN, montagne d'Aſie. IX. 457. *a, b.*

ANTILLES, *iſles*, (*Géogr.*) ou *Caraïbes*. Articles ſur ces iſles. VIII. 924. *b.* & ſur les ſauvages qui les habitent. II. 669. *b.* Iſles Antilles dont les noms ſont précédés de l'épithete de *ſaint*. XIV. 525. *b.* La partie méridionale des Antilles eſt appellée *Sotavento* par les Eſpagnols. XV. 384. *a.* Diſtinction qui ſe fait dans ces iſles, de la partie de l'iſle qui regarde le levant, & de la partie oppoſée : différente température de ces deux parties. II. 488. *a.* Hautes montagnes des Antilles. XII. 663. *b.* Montagne remarquable dans l'iſle Saint-Vincent. XIV. 525. *b.* Serpens de ces iſles. XV. 107. *a, b.* Salines. XIV. 568. *b.* Obſervations ſur les différentes terres des Antilles. XVI. 173. *a, b.* Terreins de Coſtieres aux Antilles. IV. 298. *b.* Principaux débouquemens de ces iſles. 654. *b.* De ceux qui s'engagent avec les habitans des Antilles, pour les ſervir pendant trois ans. V. 675. *b.* Pourquoi les Antilles étoient autrefois plus humides qu'aujourd'hui. *Suppl.* IV. 417. *a.*

ANTILLES, (*Géogr.*) correction à faire dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 454. *a.*

ANTILOGIE, (*Littér.*) contradiction entre deux paſſages du même auteur. Ouvrages où l'on concilie les apparentes antilogies de la bible. I. 502. *a.*

ANTI-MACHIAVELISTES. XII. 918. *b.* 919. *a.*

ANTIMACHIE, (*Myth.*) fête qu'on célébroit dans l'iſle de Cos. I. 502. *a.* Raiſon de ſon inſtitution. *Ibid. b.*

ANTIMENSE, (*Hiſt. eccl.*) nappe conſacrée dont on uſe dans l'égliſe grecque. Pourquoi ces linges ont été en uſage. I. 502. *b.*

ANTIMOINE, (*Hiſt. nat. Chym.*) minéral métallique. Antimoine crud. Pourquoi les alchymiſtes l'ont appellé *le plomb des ſages*. Différentes ſortes d'antimoine natif. Le plus ſouvent il eſt en mine, mêlé de matieres étrangeres. Étymologie du mot *antimoine*. I. 502. *a.* Lieux où ſe trouvent ces mines. Comment on en tire ce minéral. Antimoine fondu. Quel eſt le meilleur. De quels principes l'antimoine eſt compoſé. Ses rapports avec le mercure. Difficultés de mêler ce dernier minéral avec le régule d'antimoine. *Ibid.* 503. *a.* Vinaigre d'antimoine. Conteſtations en médecine ſur l'uſage de ce minéral. *Ibid. b.* Uſage intérieur de l'antimoine crud cité dans Kunkel, pour la guériſon d'un rhumatiſme, & pour une fievre quarte. Autres maladies pour leſquelles il eſt recommandé. Préparations où il entre. S'il eſt vrai que ſes vapeurs ſoient nuiſibles à la ſanté. *Ibid.* 504. *a.* S'il contient une matiere arſenicale. Uſage extérieur de l'antimoine. Service qu'on en tire dans les arts. Comment on s'en ſervoit pour relever la beauté du viſage. Divers noms poétiques que lui donne l'alchymiſte Philalethe. *Ibid. b.* Caracteres du meilleur antimoine. Action du feu ſur ce minéral. On peut ſéparer le régule d'avec le ſoufre de l'antimoine par l'eau régale. Quoique ſa partie métallique ait une grande liaiſon avec le ſoufre minéral, cependant celle qu'y ont les autres métaux eſt encore plus grande. De là réſultent les moyens qu'on emploie pour faire ce régule d'antimoine. Autres préparations d'antimoine. C'eſt ſa partie ſulphureuſe qui en fait le prix dans les maladies de la peau ou de la poitrine. Précautions à prendre dans l'uſage de l'antimoine crud. *Ibid.* 505. *a.* Comment on doit l'employer dans certaines tiſanes. *Ibid. b.*

ANTIMOINE (*verre d'*) méthode à ſuivre pour le faire. Sa qualité. Le fer rétablit en régule l'antimoine calciné. L'antimoine calciné perce les creuſets. Verre d'antimoine fait avec le régule. I. 505. *b.* Comment on le rend tranſparent. Uſages de ce verre en médecine. *Ibid.* 506. *a.*

ANTIMOINE, (*foie d'*) diverſes manieres de le faire. I. 506. *a.*

ANTIMOINE, (*verre d'Antimoine ciré*) pratiques pour le faire. Uſage du foie d'antimoine pour obtenir une poudre appellée *ſafran des métaux*. Nitre antimonial, ou anodin minéral. I. 506. *a.* Foie de ſoufre d'antimoine, capable de diſſoudre tous les métaux. Kermès minéral tiré de la leſſive du ſafran des minéraux. Uſage du ſafran des métaux en médecine. Préparation du régule médicinal. Ce qui le diſtingue du foie. *Ibid. b.*

ANTIMOINE, (*régule ſimple d'*) comment on le fait. Ses uſages. I. 506. *b.*

ANTIMOINE, (*régule martial d'*) maniere dont on le fait. I. 506. *b.* Ses uſages. Neige d'antimoine. Régule de vénus. Régule jovial. *Ibid.* 507. *a.* Régule des métaux. Régule violet. Autres préparations d'antimoine. *Ibid. b.*

ANTIMOINE, (*teinture d'*) méthode à ſuivre pour la faire. Comment on s'aſſure que la teinture eſt d'antimoine. Son uſage en médecine. I. 507. *b.*

ANTIMOINE, (*ſoufre doré*) maniere dont on le prépare. I. 507. *b.* Les ſoufres dorés paſſent pour un remede univerſel. Dans quel mêlange on les ordonne. Leurs diverſes propriétés. Uſage du kermès minéral ou ſoufre doré, fait par ébullition. *Ibid.* 508. *a.* Précautions avec leſquelles il faut l'employer. *Ibid. b.*

ANTIMOINE, (*beurre ou huile glaciale d'*) comment on le prépare. I. 508. *b.* On ne s'en ſert qu'à l'extérieur. Teinture de pourpre antimoine. Poudre d'algaroth. Bezoard minéral. I. 509. *a.*

ANTIMOINE, (*cinabre d'*) ſa préparation. I. 509. *a.*

ANTIMOINE, (*fleur d'*) uſage de ce remede. I. 509. *b.*

ANTIMOINE, (*fleurs de régule martial d'*) dans quelles maladies on les ordonne. I. 509. *b.*

ANTIMOINE, (*fleurs fixes d'*) préparation & uſage de ce remede. I. 509. *b.*

ANTIMOINE, (*la céruſe ou chaux d'*) Ses propriétés. I. 509. *b.*

Antimoine revivifié, comment on le prépare. Ses propriétés. Toutes ces préparations peuvent être gouvernées de maniere qu'elles n'operent qu'inſenſiblement. I. 509. *b.*

ANTIMOINE, (*magiſtere d'*) ſes uſages. I. 509. *b.*

ANTIMOINE *en poudre & en tablettes*. Sa préparation & ſes uſages. I. 509. *b.*

Antimoine, pourquoi les chymiſtes ont donné le nom de loup à ce minéral. IX. 703. *a.* Le ſel marin eſt le diſſolvant propre de l'antimoine. II. 219. *a.* Uſage de deux creuſets

pour le féparer de fa mine. IV. 460. *b.* Des propriétés de la terre d'antimoine. VII. 69. *b.* Faire fumer l'antimoine : comment fe fait cette opération dans la purification de l'or par l'antimoine. 365. *a.* Obfervations fur les émétiques antimoniaux. XVII. 467. *b.* Ancien ufage de l'antimoine en qualité de fard. VI. 408. *b.* De la fonte de l'antimoine pratiquée par les fondeurs en caracteres. II. 655. *a.* La vapeur du régule n'eft point dangereufe aux fondeurs : effet fingulier qu'elle produit fur les chats. *Ibid.* Mèlange de plomb & d'antimoine pour les caracteres d'imprimerie. *Ibid. a*, *b.* Ce que Bafile Valentin a écrit fur l'antimoine. III. 431. *a.*

Clyffus d'antimoine : ce clyffus employé autrefois comme médicament, a perdu aujourd'hui fa célébrité. III. 553. *a.* Clyffus fimple & compofé d'antimoine. VII. 66. *b.* Etain d'antimoine. VI. 10. *a.* Le régule d'antimoine donne un verre, confidéré ici comme un fondant très-actif. VI. 915. *b.* Préparation antimoniale, dite *fondant de rotrou.* VII. 64. *b.* Diverfes manieres de préparer l'antimoine diaphorétique. 65. *a*, *b.* &c. Lavage de l'antimoine diaphorétique, pour le féparer des parties régulines qu'il peut contenir. 1025. *b.* Foie d'antimoine. VIII. 132. *b.* Faux foie d'antimoine, ou antimoine crud détoné avec du nitre. VIII. 133. *a.* Réduction de la mine d'antimoine en régule. VI. 917. *b.* De l'éméticité de ce régule. VII. 70. *a.* Pilules perpétuelles faites de ce régule : gobelets purgatifs faits de la même fubftance. XII. 626. *a*, *b.* Teinture d'antimoine tartarifée. VIII. 132. *b.* Préparation d'antimoine avec le tartre, pour faire le tartre émétique. XV. 931. *a.* Soufre groffier d'antimoine. VIII. 132. *b.* Soufre doré. 133. *a.* Teinture d'antimoine préparée avec le fuc de citron. III. 492. *b.* Beurre d'antimoine ; huile glaciale d'antimoine ; beurre d'antimoine rectifié. II. 218. *b.* Préparation d'antimoine appellée *bezoar minéral.* II. 221. *b.* Huile d'antimoine. VIII. 338. *a.* Compofition du fer & du régule d'antimoine. VI. 496. *b.* Préparations de la cérufe d'antimoine. VII. 68. *a*, *b.* Magiftere d'antimoine. X. 193. *b.* Rubine d'antimoine, ou magnéfie opaline. IX. 859. *a.* Nitre antimonié. XI. 156. *b.* Panacée antimoniale de Glauber. 807. *a.* Supplément à l'article ANTIMOINE. XIV. 38. *a*, *b.* &c. *N.B.* C'eft par inexactitude que dans l'article *Antimoine*, I. 507. *b.* le lilium eft qualifié de préparation d'antimoine. IX. 532. *b.*

ANTIMONIAUX, (*Médec.*) préparations où entre l'antimoine. Les antimoniaux font principalement d'une nature émétique. Nul autre remede ne leur eft comparable dans les affections maniaques. Une taffe antimoniale donne une forte qualité catharthique ou émétique à toute liqueur qu'on y verfe, &c. I. 510. *a.*

Antimoniaux, obfervations fur les émétiques antimoniaux. XVII. 467. *b.* Danger d'introduire l'air dans les médicamens antimoniaux. I. 236. *a.*

ANTIN, *Duc d'* (*Hift. mod.*) comment il flattoit Louis XIV. *Suppl.* III. 802. *b.*

ANTINE, (*D. Maure-François*) fon éloge. *Suppl.* III. 244. *a.*

ANTINOMIE, (*Jurifpr.*) contradiction entre deux loix ; oppofition à toute loi. *Antinomiens*, fecte d'enthoufiaftes. I. 510. *a.*

ANTINOMIENS, difciples d'Agricola, fecte de luthériens, VIII. 925. *b.*

ANTINOUS, favori d'Adrien : honneurs que cet empereur lui rendit. XI. 533. *b.* Temple & jeux en fon honneur qu'établirent les Mantinéens. X. 56. *b.*

Antinoüs, ftatue d'Antinous repréfentée. III. vol. des planches, article *deffin*, planche 34.

ANTIOCHE, (*Géogr. anc.*) cette ville renverfée en 115 par un tremblement de terre. XVI. 582. *b.* Effet des interceffions de Flavien auprès de Théodofe en faveur des habitans d'Antioche. VIII. 813. *b.* Bibliotheque d'Antioche. II. 231. *b.* Eve d'Antioche. V. 900. *b.* Les catholiques d'Antioche appellés dans le quatrieme fiecle Euftatiens. VI. 212. *b.* Schifme d'Antioche. *Ibid.* Patriarchat d'Antioche. XII. 175. *a.* Concile d'Antioche en 272. VIII. 283. *b.*

ANTIOCHE DE MYGDONIE. *Voyez* NISIBIS. XI. 147. *b.*

ANTIOCHUS I, *ou* ANTIOCHUS SOTER, (*Hift. de Syrie*) fils de Seleucus. Capitaine & fucceffeur d'Alexandre. Principaux événemens de fa vie. Comment il eft défigné & repréfenté dans les médailles. *Suppl.* I. 454. *b.* & 455. *a.*

Antiochus Soter, fon amour pour fa belle-mere Stratonice. V. 909. *b.* Comment il l'obtint de fon pere Seleucus. X. 283. *a*, *b.*

ANTIOCHUS II, *furnommé* DIEU, fils d'Antiochus Soter & de Stratonice. Tableau de fon regne. *Suppl.* I. 455. *a.*

ANTIOCHUS DIEU, article fur fes femmes Laodice & Bérénice. *Suppl.* I. 880. *b.*

ANTIOCHUS III, *furnommé* LE GRAND, fils de Seleucus II, & de Laodice. Événemens qui diftinguerent fon regne. *Suppl.* I. 455. *b.*

ANTIOCHUS III, *ou* LE GRAND, roi de Syrie ; vaincu par les Romains. VII. 915. *b.* IX. 859. *b.* 860. *a.* Aventure qui lui valut le bonheur d'entendre la vérité une fois en fa vie. VI. 845. *b.* Son lieutenant Artaxias fe rend indépendant en Arménie. *Suppl.* I. 601. *a.*

ANTIOCHUS-LE-GRAND, compofition de fa thériaque. I. 310. *b.*

ANTIOCHUS IV, *furnommé* DIEU, ÉPIPHANE *ou* ILLUSTRE. Hiftoire de fa vie & de fon regne. *Suppl.* I. 456. *b.*

ANTIOCHUS IV, *ou* ÉPIPHANES, donne aux Grecs des fpectacles de combats de gladiateurs. VII. 697. *a.* Perfécution qu'il exerça contre les Juifs. XVI. 507. *b.* Il pille le temple de Jérufalem. VIII. 311. *b.* Obfervation fur un paffage du livre des Machabées, où il eft dit qu'il étoit allé à Perfepolis pour piller le temple de cette ville. XII. 426. *b.*

ANTIOCHUS VI, fils d'Alexandre Eupator, & petit-fils d'Antiochus Dieu, prit, comme fon aïeul, le furnom de DIEU, auquel il joignit celui d'ÉPIPHANE. Précis de fa vie. *Suppl.* I. 458. *b.*

ANTIOCHUS VII, fils de Démétrius Soter, & frere de Démétrius Nicanor. Principaux événemens de fon regne. *Suppl.* I. 458. *b.*

ANTIOCHUS VII, fils de Démétrius Soter. Sa mort. XI. 12. *b.*

ANTIOCHUS VIII, eut le furnom d'ÉPIPHANE & de GRYPHON : le dernier des fils de Démétrius Nicanor. Tableau de fon regne. *Suppl.* I. 459. *b.*

ANTIOCHUS IX, *furnommé* PHILOPATOR, fils d'Antiochus Evergete, & frere utérin d'Antiochus Épiphane. Tableau de fon regne. *Suppl.* I. 460. *b.*

ANTIOCHUS X, *furnommé* LE PIEUX, fils de Philopator. Événemens de fa vie. *Suppl.* I. 460. *b.*

ANTIOCHUS XI, quoiqu'il n'ait jamais régné véritablement fur la Syrie, fon nom eft infcrit fur la lifte des rois Séleucides. *Suppl.* I. 461. *a.*

ANTIOCHUS XII, fils d'Antiochus le Pieux, qui ne lui laiffa que fes malheurs pour héritage, &c. *Suppl.* I. 461. *a.*

ANTIOCHUS XIII, *furnommé* L'ASIATIQUE, dernier roi de Syrie, de la race des Séleucides. Ses guerres avec les Romains. *Suppl.* I. 460. *b.*

ANTIOCHUS, fondateur de la cinquieme académie. I. 51. *a.*

ANTIOPE, (*Hift. anc. Myth.*) fille de Nictée, l'un des rois de la Béotie. Ses aventures. *Suppl.* I. 462. *a.*

ANTIPARALLELES, *lignes*, (*Géom.*) définition. *Suppl.* I. 462. *a.*

ANTIPAROS, (*grotte d'*) dans l'Archipel. VII. 967. *b.* Sa defcription. II. 785. *b.* VI. vol. des planch. article MONTAGNES. pl. 3.

ANTIPATHIE, (*Phyfiq.*) exemples de cette affection. I. 510. *b.* Les Péripatéticiens en expliquoient la caufe ; mais les philofophes modernes avouent qu'ils l'ignorent. *Ibid.* 511. *a.*

Antipathie, haine, averfion, répugnance, (*Synon.*) différences de ces mots. I. 511. *a.*

Antipathie, les goûts & antipathies naturelles ont leur fondement dans le méchanifme. I. 344. *a.* Exemple fingulier d'antipathie. XV. 45. *a.* Antipathie de certains fluides. XV. 735. *b.*

ANTIPERISTASE, (*Philof.*) action de deux qualités contraires, dont l'une, par fon oppofition, excite & fortifie l'autre. Exemples qu'en donnent les philofophes de l'école. Comment ils juftifient leur opinion. Raifonnemens qui la réfutent. I. 511. *b.* Il n'eft pas befoin d'imaginer d'antiperiftafe pour expliquer la congelation de l'eau, par le moyen de la neige & du fel auprès du feu, ni celle de la grêle, ni celle de la fermentation de la chaux par l'eau froide, ni la fraîcheur des fouterreins en été, ni la fumée de certaines eaux en hiver. *Ibid.* 512. *a.*

ANTIPHATES, roi des Leftrigons. IX. 402. *b.*

ANTIPHILE, peintre grec : détail fur fes ouvrages. XII. 225. *a.*

ANTIPHON, orateur athénien. XIV. 243. *b.*

ANTIPHONIER. (*Lithurgie*) *Voyez* GRADUEL.

ANTIPHRASE, (*Gramm.*) contre-vérité. Exemple de cette façon de parler. Plufieurs grammairiens rapportent ces exemples à l'ironie ou à l'euphémifme. I. 512. *a.* L'antiphrafe ne fuppofe pas toujours une phrafe entiere, comme le prétend Sanctius. *Ibid. b.*

ANTIPODES, (*Géogr.*) étymologie du mot, & définition. Les antipodes ne fouffrent pas exactement le même degré de chaud & de froid. Divers rapports qui fe trouvent entre les peuples antipodes. Platon paffe pour avoir imaginé le premier la poffibilité des antipodes. I. 512. *b.* Faux raifonnemens des anciens qui les empêchoient de les concevoir. Virgile declaré hérétique pour avoir cru les antipodes. Comment un anonyme a prétendu révoquer en doute ce fait, ou du moins juftifier le pape Zacharie, auteur de l'excommunication. *Ibid.* 513. *a.* Cette erreur phyfique du pape ne prouve rien contre l'infaillibilité de l'églife. Les premiers chrétiens n'étoient point d'accord entr'eux fur les antipodes. *Ibid. b.* Comment faint Auguftin en combat l'exiftence. Ses erreurs fur ce point ne le rendent pas moins refpectable à tout autre égard. Lucrece,

Plutarque & Pline les ont auſſi niés. Si la terre n'eſt point une ſphere, mais un ſphéroïde applati, il n'y a plus d'antipodes réciproques. *Ibid.* 514. *a.* Démonſtration de cette propoſition. Les lieux ſitués à l'un & l'autre pole & ſous l'équateur ſont exceptés. *Ibid. b.*

ANTIPTOSE, figure de grammaire par laquelle on met, dit-on, un cas pour un autre. Exemples. Pluſieurs grammairiens regardent cette figure comme une abſurdité qui détruiroit toutes les regles. Principes ſelon leſquels il faut expliquer ce qu'on appelle antiptoſe. I. 514. *b.*

Antiptoſe, obſervations ſur cette figure. VI. 989. *b.*

ANTIQUAIRE, différentes eſpeces d'antiquaires. I. 415. *a.*

Antiquaires, énumération de quelques-uns de ceux qui ſe ſont particuliérement diſtingués dans la connoiſſance des médailles. X. 229. *a*, *b.* XI. 283. *b.* 284. *a.*

ANTIQUE, ſens de ce mot, lorſqu'il eſt employé par les architectes, les ſculpteurs & les peintres. Antiquités qui nous reſtent, en ſculpture, & dans le pittoreſque; comment Michel-Ange trompa le public ſur une prétendue antique. *Antique* eſt quelquefois diſtingué d'*ancien*. *Antique-moderne* eſt employé pour déſigner des ouvrages gothiques. I. 515. *a.*

ANTIQUE, *ancien*, *vieux*. (*Synonym.*) I. 441. *a.* XVII. 267. *a.*

ANTIQUE, (*Blaſon*) uſage de ce mot dans le blaſon. I. 515. *b.*

ANTIQUE, (*Blaſon*) ſe dit des couronnes à pointes, des vaſes, édifices, vêtemens des anciens, &c. Les lions & les léopards couronnés, ont preſque toujours une couronne à l'antique. Il n'en eſt pas de même des autres animaux quand ils ont une couronne. *Suppl.* I. 462. *a*, *b.*

ANTIQUES, (*Arts du deſſin*) nom qu'on donne aux pieces entieres & aux fragmens qui nous reſtent des ouvrages peints ou ſculptés chez les peuples anciens où les arts ont fleuri. Ceux qui ſe ſont conſervés des beaux jours de la Grece, ſont regardés comme des modeles parfaits, ou qui du moins approchent de bien près de la perfection. Parties eſſentielles de l'art qu'on admire dans les antiques. Conſeils aux artiſtes qui aſpirent à la perfection de leur art. Les monumens anciens diſtingués en trois claſſes principales, ſelon leurs différens degrés de beauté. Comment les antiques doivent être étudiées, exagération dans les éloges que les connoiſſeurs anciens & modernes ont faits de l'excellence des antiques. *Suppl.* I. 462. *b.* 463. *a.*

Antiques. Monumens antiques des Etruſques. *Voyez* ETRUSQUE: d'Herculanum & de Pompeii, voyez ces mots. Force & beauté *d'expreſſion* dans la plupart des antiques, *Suppl.* II. 921. *a.* De la ſculpture antique. XIV. 837. *a*, *b*, &c. Des bas-reliefs antiques. *Voyez* RELIEF. Peinture antique. XII. 268. *b*, &c. Graveurs qui ont excellé à imiter l'antique. XI. 742. *a.* Principaux auteurs qui ont écrit ſur les antiques, *voyez Caylus*, *Hardouin*, *Montfaucon*, *Winkelman.* Importance de l'étude des antiques pour les artiſtes. *Suppl.* III. 515. *a.*— *Voyez* ANTIQUITÉ.

Antiques, loix antiques des Viſigoths. IX. 652. *a.* Code des loix antiques. III. 579. *b.*

ANTIQUITÉ, ſens de ce mot. Prétendue antiquité de certains peuples & de quelques monarchies. La fauſſeté de ces exagérations a été démontrée. *Antiquités*, en architecture. I. 516. *a. Voyez* les planches qui repréſentent divers monumens d'antiquité. vol. I.

Antiquité, expoſition de divers ſentimens de pluſieurs nations ſur l'antiquité du monde. III. 391. *a.* 392. *b.* I. 169. *b.* V. 835. *a.* Choix que nous devons faire au milieu de cette diverſité. III. 392. *b.* Ce qu'on peut conclure de certain des hiſtoires les plus anciennes. VIII. 222. *a*, *b.* Controverſe ſur l'antiquité du monde qui s'éleva du tems de Maimonidès entre les docteurs juifs. IX. 46. *b.* Antiquité du monde ſelon M. Newton. III. 391. *a.* Preuves hiſtoriques de la nouveauté du monde, tirées des commencemens des arts & des ſciences. IV. 980. *b.* De la population du monde dans les ſiecles reculés. XIII. 89. *a*, *b.*—Antiquité que s'attribuoient les Chaldéens. III. 22. *b.* Les Babyloniens. VIII. 221. *a.* I. 785. *a.* Celle que s'attribuoient les Egyptiens. V. 434. *b.* VIII. 221. *a.* I. 785. *a.* Vieille chronique des Egyptiens, contenant l'eſpace de 36525 ans. Sentiment de M. Marsham ſur cette chronique. III. 388. *a.* La chronologie de Manéthon ſur les antiquités égyptiennes, rejettée. IV. 981. *a*, *b.* Obſervations ſur l'antiquité des Egyptiens. VIII. 221. *b.* Celle que s'attribuent les Phéniciens. *Ibid. a.* De l'antiquité dont les Chinois ſe glorifient. III. 342. *a.* Ce qu'il en faut penſer. *Ibid.* & 347. *a.* Recherches de M. Freret ſur les antiquités chinoiſes. IV. 981. *a.* *b.*—Monumens écrits qui nous reſtent de la plus haute antiquité. VIII. 221. *a*, *b.* Monumens d'architecture qui ſervent à conſtater l'antiquité de certains peuples. *Ibid.*

ANTISCIENS, (*Géogr.*) peuples dont les ombres ont à midi des directions contraires. On les confond ſouvent avec les Antéciens. Autre ſens du mot *antiſciens* ſelon les aſtrologues. I. 516. *b.*

ANTISCORBUTIQUE, le cochlearia tient le premier rang parmi les plantes antiſcorbutiques. III. 561. *a*, *b.* Préparation des bouillons antiſcorbutiques. *Ibid. b.* & IV. 458. *a.* Sucre antiſcorbutique. XV. 615. *b.* Effets des antiſcorbutiques dans l'eſtomac. VI. 526. *a*, *b.*

ANTI-SEPTIQUE, remedes anti-ſeptiques. VII. 471. *b.* XV. 73. *a*, *b.* De leur uſage dans les inflammations. VIII. 720. *b.* Qualité anti-ſeptique du ſel marin. XIV. 920. *a*, *b.*

ANTI-SIGMA, (*Gramm.*) lettre que l'empereur Claude vouloit ſubſtituer au Ψ des Grecs. Etymologie de ce mot. Uſage qu'on a fait de l'anti-ſigma ſelon Iſidore. I. 516. *b.*

ANTI-SPASMODIQUES, (*Mat. médic.*) remedes qui conviennent dans les affections des nerfs, ou les mouvemens ſpaſmodiques. Propriétés qu'on leur attribue, réflexions ſur l'adminiſtration de ces remedes, & les propriétés merveilleuſes qu'on a cherchées dans quelques-uns. Quelques écrivains n'ont pas rougi de ranger les exorciſmes dans la claſſe des anti-ſpaſmodiques. Peu de confiance qu'on doit avoir en la plupart des remedes employés contre les affections nerveuſes. Enumération des anti-ſpaſmodiques les plus uſités. Maladies particulieres dans leſquelles l'emploi de ces remedes eſt indiqué. Aſcendant que le médecin doit exercer ſur l'eſprit du malade. *Suppl.* I. 463. *a*, *b.* & 464. *a.*

Anti-ſpaſmodiques, aſſociés aux narcotiques pour ôter le ſentiment de la douleur. V. 87. *b.* Poudre anti-ſpaſmodique. XIII. 188. *a.*

ANTISTHENE, hiſtoire & principes de ce philoſophe. IV. 594. *b*, &c. noces de ſa fille. *Suppl.* I. 224. *a.*

ANTISTROPHE, (*Gramm.*) ſtance que le chœur chantoit en ſe tournant à gauche, après avoir chanté la ſtrophe en ſe tournant à droite. En grammaire *l'antiſtrophe* ſignifie *converſion*. I. 516. *b.* *Antiſtrophe*, étoit auſſi un terme de l'ancienne poéſie lyrique chez les Grecs. *Ibid.* 517. *b.*

Antiſtrophes & *ſtrophes*, danſes des Grecs. II. 43. *a.* Comment ſe chantoient les ſtrophes & antiſtrophes. V. 823. *a.*

ANTITACTES, (*Hiſt. eccl.*) anciens hérétiques. Leurs erreurs. I. 517. *a.*

ANTITHENAR, (*Anat.*) nom que les anatomiſtes donnent aux muſcles auſſi nommés *adducteurs*. Etymologie du mot. Antithenar du pouce de la main, celui du gros orteil. I. 517. *a.*

ANTITHESE, (*Belles-lettres*) cette figure bien ménagée plaît infiniment à l'eſprit. Exemples tirés de quelques anciens. I. 517. *a.* Auteurs qui en ont abuſé. M. Flechier en a fait ſa figure favorite. Regle à obſerver ſur ſon uſage. *Ibid. b.*

ANTITHESE, (*Belles-lettres*) l'antitheſe exprime un rapport d'oppoſition entre des objets différens; ou dans un même objet, entre ſes qualités, ou ſes façons d'être ou d'agir. Modele de cette figure. Comment elle peut convenir, même aux ſujets ſérieux. Exemples qui montrent que la plupart des grandes penſées prennent le tour de l'antitheſe, ſoit pour marquer plus vivement les rapports de différence & d'oppoſition, ſoit pour rapprocher les extrêmes. L'antitheſe eſt ſouvent un trait de délicateſſe ou de fineſſe épigrammatique: exemples. Souvent même elle prend le ton le plus haut; & l'éloquence, la poéſie héroïque, la tragédie même peut l'admettre ſans s'avilir. Exemples. Réflexions ſur le ſage emploi de cette figure. *Suppl.* I. 464. *a*, *b.*

Antitheſe, figure de penſée. VI. 771. *a.* Différence entre les antitheſes d'idées & les antitheſes d'expreſſions. VII. 767. *a.* Du plaiſir que donnent les contraſtes, les oppoſitions, les antitheſes. 766. *b.*— *Voyez* CONTRASTE.

ANTITRINITAIRES, (*Théolog.*) ceux des premiers ſiecles, ceux de notre tems. Liſte donnée par Sandius des antitrinitaires modernes. I. 517. *b.*

Antitrinitaires, anciens & modernes. XVI. 647. *a*, *b.* Article particulier ſur les antitrinitaires modernes. XV. 120. *a*, *b.* *Voyez* auſſi SOCINIENS.

ANTITYPE, (*Théolog.*) ce que l'on met à la place d'un type. Citation de deux endroits du nouveau teſtament où ce mot eſt employé. Hebr. IX. 24. & I. Pierre III. 21. Examen de ces paſſages. *Voyez* l'article TYPE. I. 518. *a.*

Antitype, mot employé par les P.P. grecs pour ſignifier l'Euchariſtie. D'où les proteſtans ont conclu que ce ſacrement n'étoit que la figure du corps de chriſt. Comment cette conſéquence eſt démontrée fauſſe. I. 518. *a.*

ANTIUM, (*Géogr.*) ville des Volſques, célebre par les guerres des Antiates contre les Romains. Colonie que les Romains y envoyerent. Temple de la fortune dans cette ville. Néron la rétablit. Ruines d'Antium actuellement ſubſiſtantes. projet de rétablir ſon port. *Suppl.* I. 465. *a.*

Antium, temple de la fortune à Antium. VII. 206. *b.* Sorts d'Antium. XV. 376. *b.*

ANTOINE, (*Marc*) *Hiſt. rom. Hiſt. Littér.* ſurnommé l'orateur. Principaux traits de ſa vie. *Suppl.* I. 463. *a.*

ANTOINE, (*Marc*) aïeul du célebre Marc-Antoine. Ses talens dans l'éloquence. Principales pieces de cet orateur. XI. 568. *a*, *b.*

ANTOINE, (*Marc*) fils de l'orateur. Traits qui le font connoître. Obſervations ſur ſon frere *Caius Antonius*. *Suppl.* I. 463. *a*.

ANTOINE, (*Marc*) le triumvir. Evénemens qui l'ont rendu célebre. Hiſtoire de ſa vie. *Suppl.* I. 463. *b*.

ANTOINE, (*Marc*) le triumvir. Il fait les fonctions de gymnaſiarque dans Athenes. VII. 1016. *a*. Il ſe préſente en public habillé en luperque. IX. 747. *a*. Conduite d'Antoine après la mort de Céſar. XVI. 672. *a*, *b*. Art avec lequel il fait ſon éloge. *Suppl.* IV. 257. *b*. Union d'Octave, d'Antoine & de Lépide; hiſtoire du ſecond triumvirat. XVI. 673. *a*, *b*. De ſon mariage avec Octavie. *Suppl.* IV. 87. *a*. Commencemens de ſon amour pour Cléopâtre. XV. 918. *b*. Sejour qu'il fit à Samos avec elle. XIV. 598. *b*. Negociations pour ſa réconciliation avec Octave. XV. 909. *a*. Maiſon où il ſe retira près d'Alexandrie. XVI. 334. *b*. Mélancolie où tomberent ſes ſoldats après avoir mangé d'une certaine herbe. X. 309. *a*. Ses efforts inutiles pour prendre & piller Palmyre, XI. 799. *a*. Défaite d'Antoine à Actium: mort de ce triumvir. XVI. 677. *a*. *Voyez* ce qui eſt dit aux articles AUGUSTE & CLÉOPATRE.

ANTOINE, (*Saint*) X. 615. *b*. Quel étoit ſon habit. VIII. 16. *b*.

ANTOINE, (*L'ordre militaire de ſaint*) ſon inſtitution en 1381, par Albert de Baviere, comte de Hainaut, de Hollande & de Zélande. Marque de l'Ordre. *Suppl.* I. 470. *b*.

ANTOINE (*L'ordre milit. de ſaint*) en Ethiopie. Son inſtitution en 370, par Jean, dit *le Saint*, empereur d'Ethiopie. Marque de l'ordre. *Suppl.* I. 470. *b*.

ANTOINE, (*Le pic de ſaint-*) (*Géogr.*) haute montagne du Japon. *Suppl.* I. 470. *b*.

ANTOINE, (*Saint*) (*Géogr.*) *Suppl.* IV. 695. *a*, *b*.

ANTOINE *de Meſſine*, peintre. V. 328. *b*. X. 408. *a*.

ANTOINE *le Viennois*, (*Religieux de ſaint-*) VI. 647. *b*.

ANTOINE, (*Feu ſaint-*) (*Médecine*) VI. 647. *b*.

ANTOINE, (*Herbe ſaint-*) VIII. 145. *b*.

ANTOINE, (*Canal de ſaint-*) *Suppl.* II. 184. *a*.

ANTOLYCUS, oncle de Jaſon, adoré par les Synopiens. XV. 214. *a*.

ANTONIA, (*Tour d'*) le monument le plus magnifique qu'Hérode le grand ait élevé. Sa deſcription. I. 518. *b*. Comment elle fut priſe par vingt-deux ſoldats de Tite. *Ibid.* 519. *a*.

ANTONIA, *judiciaria*, loi. IX. 652. *a*.

ANTONIDES, (*Jean*) poete hollandois. *Voyez* VANDERGOES.

ANTONIN. *Monumens qui portent le nom des Antonins.* Cirque d'Antonin Caracalla. III. 476. *b*. XIV. 350. *a*. Colonne érigée à l'honneur de M. Aurele-Antonin. III. 652. *a*, *b*. Itinéraire d'Antonin. VIII. 935. *b*. XVII. 418. *b*. Thermes d'Antonin. XIV. 350. *b*. Retranchement conſtruit par Antonin le pieux, dans la Grande Bretagne. XVI. 824. *a*.

ANTONIO, (*Nicolas*) de Seville. XV. 134. *a*.

ANTONIUS *primus*, (*Marcus*) XVI. 551. *a*, *b*.

ANTONOMASE, (*Littér.*) figure par laquelle on ſubſtitue le nom appellatif au nom propre, ou celui-ci au premier. Exemples de cette figure. I. 519. *a*.

ANTRIM, (*Géogr.*) province d'Irlande: pavé des géans dans cette province. XII. 194. *a*, *b*, &c. XIV. 770. vol. des planches, regne minéral, ſixieme collection, planche 6.

ANTROPOMORPHISME, obſervations ſur cette ſorte d'erreur. X. 17. *b*. Différence entre l'antropomorphiſme d'un païen & celui d'un chrétien peu éclairé. XVII. 801. *b*. Sectes d'antropomorphiſtes. II. 294. *a*.

ANTROPOPHAGES, origine de l'antropophagie. XI. 372. *a*. Uſage que ces peuples font de la chair humaine. III. 11. *b*. Antropophages d'Amérique. *Suppl.* I. 351. *b*. Canadiens antropophages. *Suppl.* II. 165. *b*. Celtes antropophages. 285. *a*, *b*.

ANSTRUSTIONS, (*Hiſt. mod.*) volontaires, qui chez les Germains ſuivoient les rois dans leurs entrepriſes. Différentes dénominations qu'ils ont reçues. Pourquoi les loix ſaliques & ripuaires en font peu mention. I. 519. *b*.

ANTSJAC, (*Botan.*) nom Javanois d'une eſpece de figuier. Ses différens noms. Deſcription, qualités & uſages de cet arbre. Différence entre cet arbre, l'aréalu du Malabar, & un troiſieme appellé l'arbre de Pagodes. *Suppl.* I. 471. *a*, *b*.

ANTU, (*Botan.*) plante des iſles Moluques. Ses autres noms. Lieux où croît cette plante. Sa deſcription, ſes qualités & uſages. *Suppl.* I. 471. *b*. 472. *a*.

ANTUA, (*Géogr.*) ancienne ville de Bourgogne. *Suppl.* I. 691. *b*.

ANTY, (*Botan.*) nom Malays d'une eſpece de *ſolanum* ou *morelle*, commune aux iſles Moluques, autour des habitations. Ses autres noms. Deſcription, qualités & uſages de cette plante. Erreurs de Linnæus. *Suppl.* I. 472. *b*.

ANVALI, (*Botan.*) nom brame d'une plante des Indes. Ses différens noms. Lieux où elle croît. Sa deſcription. Culture qu'elle demande. Ses qualités & uſages. Erreur de Jean Commelin & de Linnæus ſur cette plante. *Suppl.* I. 473. *a*, *b*.

ANUBIS, (*Myth.*) Dieu des Egyptiens. Cynopopolis fut bâtie en ſon honneur. Il étoit le même que le Mercure des Grecs. Mauvaiſe fin que fit ſon culte chez les Romains. I. 519. *b*.

ANUBIS, (*Hiſt. d'Egypte*) frere d'Oſiris, roi d'Egypte. Apothéoſe d'Anubis. Son culte introduit dans la Grece. Comment on le repréſentoit. Inſcription qui l'a fait regarder comme frere d'Apis. *Suppl.* I. 473. *b*. & 474. *a*.

Anubis, ſtatue de Mercure & Anubis joints enſemble. VIII. 165. *a*.

ANVERS, (*Géogr.*) commencemens & progrès du commerce de cette ville. III. 693. *a*, *b*. Siege d'Anvers par Alexandre Farneſe. IX. 795. *b*, &c. Priſe de cette place. III. 693. *b*.

ANUS, (*Anat. & Chir.*) releveurs de l'anus. XIV. 65. *a*. Sphincter de l'anus. 459. *b*. *Suppl.* IV. 823. *b*. 824. *a*. De l'imperforation de l'anus. VIII. 589. *a*. Chûte de l'anus. III. 404. *a*. VIII. 129. *a*. Gerçures & crevaſſes à l'anus. XIV. 243. *a*. Accouchement par l'anus. I. 84. *a*, *b*. Condylome à l'anus. III. 844. *b*. De la fiſtule à l'anus. VI. 825. *b*, &c. Inſtrument deſtiné à dilater l'anus. XV. 448. *b*. Uſage du ſyringotome dans l'opération de cette fiſtule. XV. 774. *a*. Bandage pour contenir l'appareil après l'opération. 783. *b*. Tente pour les panſemens. XVI. 141. *a*. Uſage de la chaiſe chirurgicale dans les maladies de l'anus. *Suppl.* II. 308. *b*. 309. *a*. Conſultez ſur cette partie l'article FONDEMENT.

ANUS *artificiel*, (*Chirur.*) il y a des enfans qui viennent au monde ſans anus, de ſorte que, pour leur ſauver la vie, il faut leur en faire un artificiel à la place où doit être le naturel. Opération qui ſe pratique alors. En quel cas on ne peut ſauver la vie à l'enfant qui n'a point d'anus. Circonſtances où il eſt à propos de former un anus artificiel dans les adultes. Exemple que l'auteur en a rapporté très en détail, à cauſe des nouvelles lumieres qu'il peut répandre ſur la chirurgie herniaire. *Suppl.* I. 474. *a*. Exemples de renverſemens extraordinaires de l'inteſtin par des anus artificiels formés par des plaies. Remedes apportés aux différens accidens qui réſultoient de cette maladie. *Ibid.* 476. *b*.

ANUS, (*Maréchal.*) anus de cheval. *Suppl.* III. 388. *a*. Dilatation de l'anus. 411. *b*. De la fiſtule à l'anus. *Ibid.*

ANXIÉTÉS cauſées par certaines fievres. VI. 724. *b*. *Voyez* INQUIÉTUDE.

ANZUQUIAMA, (*Géogr.*) ville du royaume de Mino en Aſie. Incendie du palais du roi Nobunanga. I. 520. *a*.

A O

AOD, (*Hiſt. des Juifs*) fils de Gera, de la tribu de Benjamin. Il ôte la vie au roi de Moab qui opprimoit les Hébreux, & devient juge d'Iſraël. *Suppl.* I. 479. *b*.

AORASIE des dieux, (*Myth.*) les anciens penſoient que les dieux ne ſe montroient aux hommes que par derriere. Exemples qu'ils en donnent. Etymologie du mot *aoraſie*. I. 520. *a*.

AORISTE, terme de Grammaire. Etymologie du mot. Il ſe dit d'un tems, & ſur-tout d'un *prétérit* indéterminé. Regle à ſuivre ſur l'uſage de ce tems. I. 520. *a*.

AORSI, (*Géogr.*) anciens peuples de l'Aſie occidentale, aujourd'hui les *Coſéques*. Différentes colonies de Scythes qui ont eu le même nom. *Suppl.* I. 479. *b*.

AORTE, (*Anat.*) ou *la grande artere*. Etymologie du mot. Elle s'éleve du ventricule gauche du cœur & ſe partage dans toutes les parties du corps. Aorte aſcendante & deſcendante. Branches que produit l'aorte. Oſſifications des enveloppes de l'aorte à la ſortie du cœur. I. 520. *b*.

AORTE, (*Anat.*) diverſes obſervations ſur l'aorte du fœtus & de l'adulte, ſur celle de l'homme & des animaux. *Suppl.* I. 479. *b*.

Aorte, deſcription de ce vaiſſeau. VIII. 271. *a*, *b*. A quel terme on diſtingue dans le fœtus les trois racines de l'aorte. *Suppl.* I. 130. *a*. Quelques obſervations ſur ſes membranes. 603. *a*. Valvules ſygmoïdes à la naiſſance de l'aorte. XV. 183. *b*. Viteſſe avec laquelle le ſang eſt pouſſé dans l'aorte. III. 597. *b*. Oſſification de ce vaiſſeau. *Suppl.* IV. 193. *b*. Pourquoi il paroît applati dans un cadavre en certains endroits. *Suppl.* I. 602. *a*. Jeux de la nature ſur ce vaiſſeau. XVI. 800. *b*.

AORTE DU CHEVAL. (*Maréch.*) *Suppl.* III. 390. *b*. 391. *a*.

AOSTE *ou* HOSTE, (*Géogr.*) autrefois petite ville, aujourd'hui village de Viennois, aux confins de la Savoie. Fragmens qu'on y trouve de monumens antiques. *Suppl.* I. 480. *a*.

AOVARA, (*Botan.*) fruit des Indes. Sa deſcription. Sa propriété en médecine. I. 521. *a*.

AOUST, ce mois & celui de juillet ſont les ſeuls qui aient conſervé les noms que les empereurs leur ont don-

nés. Signes dans lesquels le soleil passe en ce mois. Sa température. Fête que les Anglois célébroient le premier de ce mois, appellée *lammas-day*. I. 521. *a*.

Aoust, édit d'aoust. V. 391. *a*. Travaux du laboureur dans ce mois. I. 187. *a*. Mois du calendrier romain. *Suppl.* II. 121. *b*.

AOUSTE, fondation de cette ville. XIV. 539. *b*.

A P

APACARO, (*Botan.*) nom brame d'un arbrisseau toujours verd. Ses différens noms. Description, qualités & usages. Maniere de le classer. *Suppl.* I. 480. *a*, *b*.

APAGOGIQUE, démonstration. IV. 823. *a*.

APALACHES *ou* APALACHITES, (*Géogr. & Hist.*) peuples de l'Amérique septentrionale. Principales nations qu'on distingue entr'eux. Ville capitale, séjour du roi. Autres villes remarquables. Extérieur de ces peuples, leurs mœurs & usages. *Suppl.* I. 480. *b*.

APALACHITES, peuples de l'Amérique septentrionale. VIII. 347. *b*.

APAMÉ, (*Hist. d'Egypte*) veuve de Magus, usurpateur de la Cyrénaïque. Ses aventures depuis la mort de son mari. *Suppl.* I. 481. *a*.

APAMÉE, ville de la Bythinie, premiérement nommée Myrlée. X. 914. *b*. Et aujourd'hui *Montagnac*. 679. *b*. Bibliotheque d'Apamée. II. 230. *b*.

APAN, (*Conchyl.*) espece de coquillage du genre du jambonneau. Lieux où on le trouve. Description de la coquille & de l'animal qui l'habite. Comment les negres en font la pêche. Qualité de sa chair. *Suppl.* I. 481. *a*, *b*.

APANAGE, (*Hist. mod.*) origine de ce mot. Ce qu'étoient les apanages dans leur institution. Celui des puînés d'Angleterre. Ce droit étoit inconnu en France sous les deux premieres races. Comment il fut établi. Apanage des seconds fils de France. I. 521. *b*. Le domaine de l'héritier présomptif de la couronne, s'appelle improprement *apanage*. Autre usage de ce mot. Observation de Paul-Emile sur l'origine de ce droit. *Ibid.* 522. *a*.

Apanage. En quel tems fut introduit en France la coutume des apanages. V. 655. *b*. Aliénation du domaine pour les apanages. V. 24. *b*. Les apanages aujourd'hui reversibles à la couronne. 677. *b*. Justice d'apanage. IX. 93. *a*. Chancellerie pour l'apanage des fils de France. III. 100. *a*. Scel des apanages. XIV. 749. *a*. Garde des sceaux des apanages. VII. 505. *a*, *b*.

APANAGER, échiquier des apanagers. V. 259. *b*.

APARINE *vulgaire*, (*Botan.*) *voyez* GRATERON.

APART, (*Littér.*) terme affecté à la poésie dramatique. Critique de cet usage. I. 522. *a*.

A PARTE, (*Belles-lettr.*) la vraisemblance des *à parte* est fondée sur cette supposition, que le spectateur n'est présent qu'en esprit à la représentation théatrale. Anecdote assez connue, qui prouve que les *à parte* sont quelquefois dans la vraisemblance, même dans la nature. Dans l'*à parte* l'acteur ne doit jamais paroître s'adresser au spectateur & lui parler confidemment. *Suppl.* I. 481. *b*.

APATHIE, celle des Stoïciens. Ce que les premiers chrétiens entendoient par ce mot. Apathie du quiétisme. I. 522. *a*.

APATISTES, (*Académie des*) *Suppl.* I. 89. *b*.

APATURIES, (*Myth.*) fête en l'honneur de Bacchus. Son origine. I. 522. *a*. Comment on la célébroit. Quelques auteurs ont mal-à-propos confondu les apaturies avec les saturnales. *Ibid.* *b*.

Apaturies, cérémonie qui se pratiquoit le troisieme jour de cette fête. IV. 575. *b*.

APATURIUS, talens de ce peintre grec. VII. 255. *a*. 437. *b*.

APELLE, diverses observations sur ce peintre & sur ses ouvrages. XII. 255. *b*. Son tableau de Vénus anadyomene. XVII. 36. *b*. I. 397. *a*. *Suppl.* I. 381. *a*, *b*. Son tableau de la calomnie. II. 564. *a*. Observation sur sa réponse à un cordonnier. XV. 19. *b*. Tableau qu'Apelle & Protogene travaillerent ensemble. XII. 264. *a*.

APELLITES, hérétiques du second siecle. Leur chef, leurs erreurs. I. 522. *b*.

Apellites, leur erreur sur l'ascension de Jesus-Christ. I. 749. *b*. Faux évangiles d'Apellès. VI. 117. *a*.

APENNINS *monts*, distinction que les Romains établissoient entre les arbres de l'orient & de l'occident de l'Apennin. VIII. 701. *a*.

APEPSIE, terme de l'ancienne médecine. III. 564. *b*.

APÉRITIFS, (*Médec.*) remedes qui rendent le cours des liqueurs plus libre. On doit mettre dans cette classe les émolliens & les relâchans. Comment se produit leur effet. Les apéritifs conviennent dans tous les cas d'obstruction. Les évacuans peuvent être appellés de ce nom, de quelque nature qu'ils soient. Les cinq racines apéritives. Sirop des cinq racines. I. 523. *a*.

APÉRITIFS, (*Mat. médic.*) observations sur ce qui est dit dans l'Encyclopédie qu'*on tire des racines apéritives, une eau avec laquelle on pourroit faire le syrop*. *Suppl.* I. 482. *a*.

Aperitif, apozême, I. 542. *a*.

APERTE, *loi*. IX. 652. *a*.

APEX, (*Hist. anc.*) bonnet sacerdotal. Etymologie de ce mot & de celui de *Flamines* qui étoit le nom des prêtres qui le portoient. I. 523. *a*.

APHACITE, (*Myth.*) surnom de Vénus. Signes auxquels on connoissoit si la Déesse agréoit ou rejettoit les offrandes qu'on lui apportoit. I. 523. *b*.

Aphacite, description de l'oracle de Vénus aphacite. XI. 541. *a*.

APHÉLIE, (*Astron.*) la plus grande distance d'une planete au soleil. Son opposé est le périhélie. Mouvement de l'aphélie. I. 523. *b*. Proportions de ce mouvement avec la distance des planetes au soleil. Ce mouvement n'est pas encore parfaitement connu. Mouvement des aphélies de Mercure & de Mars, selon Newton : lieu de l'aphélie de chaque planete, selon Kepler, pour l'année 1700. Leurs mouvemens annuels, selon le même, & selon de la Hire. *Ibid.* 524. *a*.

APHÉLIE, (*Astron.*) ce qu'il y a de plus important à expliquer au sujet de l'aphélie des planetes, est la maniere d'en déterminer la position & le mouvement par des observations astronomiques. Explication de la méthode de Kepler qu'il tiroit de la nature du mouvement elliptique. Premiere méthode pour trouver l'apogée du soleil. Seconde méthode pour les planetes, troisieme méthode employée par l'auteur pour déterminer l'aphélie de Mercure & de Vénus. Quatrieme méthode. Table de l'aphélie des planetes pour l'année 1750, & de son mouvement pour cent ans. Ouvrages à consulter. *Suppl.* I. 482. *a*, *b* & 483. *a*.

Aphélie, *voyez* APSIDES. Moyen de trouver la distance du lieu vrai de la planete à son aphélie. V. 857. *a*.

APHERESE, (*Gramm.*) figure de diction. Etymologie du mot. Exemples de cette figure. I. 524. *a*.

APHONIE, (*Médec.*) privation de la voix. Causes de cette maladie. Observation de cette cause dans un mélancolique frappé d'aphonie. La paralysie de la langue qui précede ou qui suit l'apoplexie ou l'hémiplégie, est accompagnée d'aphonie. Accidens qui peuvent l'occasionner. Celle qui est incurable. Celle qu'on peut guérir. Remedes qu'il faut employer. I. 524. *b*.

Aphonie, usage du velar, XVI. 877. *a*. & de la véronique dans cette maladie. XVII. 91. *a*. Prognostics tirés de l'aphonie dans certaines maladies. 435. *a*, *b*. Traitement de cet accident. *Ibid.* *b*. 436. *a*.

APHORISME, (*Médec.*) chaque aphorisme d'Hippocrate est le résultat de plusieurs observations. XI. 320. *a*. Critique de ceux de Boerhaave. 313. *a*.

APHRACTES, (*Hist. anc.*) navires des anciens à un rang de rames, ainsi appellés parce qu'ils n'étoient point couverts. Leur construction. Autres vaisseaux de ce nom qui étoient couverts. Passage de Tite-Live, d'où l'on peut conclure en quoi consistoit la différence des aphractes & des cataphractes. I. 525. *a*.

Aphractes, *voyez* CATAPHRACTES. II. 766. *b*.

APHRODISÉE, (*Alexandre*) sa physiologie. *Suppl.* IV. 348. *a*.

APHRODISIAQUES, (*Mat. méd.*) différence entre ces remedes & ceux que les anciens appelloient *spermatopoïetica*. Substances auxquelles les auteurs de Matiere médicale attribuent sans fondement la vertu aphrodisiaque. Remedes aphrodisiaques employés à l'extérieur. Seconde classe d'aphrodisiaques qui paroissent les spermatopées des anciens. Derniere ressource qu'on propose dans l'extrême frigidité. *Suppl.* I. 483. *a*, *b*.

Aphrodisiaques, propriétés & usages de ces remedes. VIII. 634. *b*. Ceux qu'emploient les Indiens. *Suppl.* I. 792. *a*. Remedes opposés aux aphrodisiaques. 450. *b*.

APHRODITES, (*Géogr.*) il est incertain s'il y a en Afrique deux villes de ce nom ou une seule. On peut dire au moins que les géographes ne sont pas d'accord sur leur position. *Suppl.* I. 483. *b*.

APHTARTODOCETES, (*Hist. eccl.*) hérétiques. Etymologie de ce mot. Leurs erreurs. I. 526. *a*.

APHTES, (*Médec.*) petits ulceres qui occupent l'intérieur de la bouche. Parties qui peuvent en être attaquées. I. 525. *a*. Cause de ces accidens. Caracteres auxquels on juge de leur malignité. Les enfans & les vieillards y sont plus sujets. Circonstances qui se joignent aux aphtes qui attaquent les adultes. Remedes. *Ibid.* *b*.

Aphtes, prognostic sur les aphtes des enfans. V. 661. *a*. Curation de cette maladie. *Ibid.* 662. *b*. Gargarisme détersif pour les aphtes putrides. VII. 515. *a*.

APHTES, (*Maréch.*) maladie du cheval. *Suppl.* III. 411. *b*.

Apôtres. De l'évangile des douze apôtres. VI. 114. *b*. 115. *a*. Histoire du combat des apôtres. *Suppl*. I. 20. *b*.

Apôtre, ce nom désignoit encore des ministres ordinaires de l'église, qui voyageoient pour ses intérêts, ou ceux qui étoient envoyés par quelques églises pour porter des aumônes à d'autres. I. 540. *b*. Officiers appellés du nom d'*apôtres* chez les anciens Juifs. Quelques auteurs croient que S. Paul avoit exercé cet emploi, se fondant sur les premieres paroles de l'épitre aux Galates. I. 541. *a*.

Apôtre, livre de la liturgie grecque qui contient les épîtres des apôtres que les Grecs lisent pendant le cours de l'année. Le nom d'*Apostolus* a été en usage dans l'église latine dans le même sens. I. 541. *a*.

Apôtres, terme de droit. Lettres dimissoires ainsi nommées. I. 541. *a*.

Apotres, (*Jurispr.*) ou libelles appellatoires. IV. 881. *b*.

Apotres, (*Onguent des*) autrement *unguentum veneris*. Ses qualités. I. 541. *a*.

APOYOMATLI, (*Bot.*) herbe de la Floride. Usage qu'en font les Espagnols contre la gravelle. I. 541. *b*.

APOZEME, (*Pharm.*) différence entre la décoction & l'apozeme. On le distingue en altérant & en purgatif. Comment il se compose. Dose selon laquelle on l'ordonne. Usage des apozemes. Apozeme tempérant. Apozeme délayant & humectant. I. 541. *b*. Apozeme atténuant & détersif. Apéritif, hépatique & emmenagogue. Apozeme contre la pleurésie, la péripneumonie & la toux. Apozeme antiscorbutique. Apozeme pectoral & adoucissant. Apozeme laxatif. I. 542. *a*. Apéritif & purgatif contre l'hydropisie. Fébrifuge & laxatif. Observations générales sur les apozemes. *Ibid*. *b*.

APPARAT, (*Littérat.*) apparat sur Cicéron, apparat sacré de Possevin, apparat poétique du P. Vaniere. I. 542. *b*.

Apparat, (*Litt.*) apparat sacré de Possevin. Apparat du P. Vaniere. *Suppl*. I. 490. *a*.

APPAREIL, (*Chirurg.*) il faut avoir préparé l'appareil avant de commencer l'opération. Exception à cette regle. I. 543. *a*.

Appareil. De l'application des défensifs dans le premier appareil des grandes opérations. IV. 741. *b*. Intervalle entre l'opération & la levée du premier appareil. XI. 824. *b*. De l'application & levée de l'appareil apres l'amputation. I. 382. *a*. Appareils pour les fractures. VII. 267. *b*. — De la taille au haut appareil. VIII. 68. *a*, *b*. Au petit appareil. XV. 847. *a*, *b*.

Appareil, (*Archit.*) bâtiment d'un bel appareil. Pierre ou assise de bas appareil. I. 543. *a*.

APPAREILLER, (*Marine*) ce verbe exprime la réunion de plusieurs manœuvres d'un vaisseau, dont le but est de quitter l'endroit où il étoit mouillé, & de mettre à la voile. Description de ces manœuvres. *Suppl*. I. 490. *a*.

APPAREILLEUR, (*Archit.*) ouvrier chargé de l'appareil des pierres. Connoissances que ces ouvriers doivent posséder. I. 543. *b*.

Appareilleur, compas d'appareilleur. III. 758. *a*.

APPARENCE, *extérieur*, *dehors*, (*Synonymes*) différence entre ces mots. I. 543. *b*.

Apparence, divers sens de ce mot, en philosophie, en perspective, en optique, en astronomie, en terme de manege. I. 543. *b*.

Apparence, causes qui changent à nos yeux les apparences des choses. V. 831. *b*. 832. *a*, *b*.

APPARENT, (*Astronomie*) conjonction apparente. Horizon apparent ou sensible. Grandeur apparente. La grandeur apparente d'un objet ne dépend pas seulement de l'angle sous lequel il est vu, mais encore de sa distance apparente. Les grandeurs apparentes des objets éloignés sont réciproquement comme les distances. Observation qui restreint l'universalité de cette proposition. I. 544. *a*. Diametres apparens du soleil & de la lune; de l'anneau de saturne. Regle pour juger des diametres réels par les diametres apparens & par les distances. Quand les objets sont fort éloignés de l'œil, leurs grandeurs apparentes sont proportionnelles aux angles sous lesquels ils sont vus. Distance apparente; elle est souvent fort différente de la distance réelle. Et lorsque l'objet est fort éloigné, elle est presque toujours plus petite. *Ibid*. *b*. Raison de cette apparence. *Ibid*. 545. *a*.

Apparent, *lieu*, (*Optique*) comment le lieu apparent est différent du lieu vrai. Les opticiens sont fort partagés sur le lieu apparent d'un objet vu par un miroir ou par un verre. *Ibid*. 545. *a*. Principes sur lesquels tous les opticiens s'accordent à cet égard. *Ibid*. *b*. Différence entre le lieu apparent & le lieu vrai d'un astre.

Apparent. Les opticiens sont fort partagés sur le lieu apparent d'un objet vu par réfraction. IV. 1015. *a*. Distance apparente. Grandeur apparente. *Voyez* Distance & Grandeur.

APPARENTE, *loi*, particuliere à la coutume de Normandie. IX. 652. *b*.

APPARITEUR, bedeau d'une université. Ceux qui ont l'emploi de citer quelqu'un devant un tribunal ecclésiastique. Appariteurs chez les Romains. I. 546. *a*.

Appariteur, sergent appariteur. XV. 86. *b*.

APPARITION, *vision*, (*Synon.*) différence entre ces mots. I. 546. *a*.

Apparition, (*Astron.*) cercle d'apparition perpétuelle. I. 835. *b*.

Apparition, *vision*, différence entre ces mots. XVII. 343. *b*.

Apparition, (*Magie*, *Superst. Myth.*) de l'apparition des spectres. XV. 447. *b*. VI. 404. *a*. Origine de la crédulité du peuple sur ces apparitions. XVII. 567. *a*. Examen du sentiment de Spinosa sur ce sujet. XV. 466. *b*. Pourquoi les apparitions d'esprits ont plus fait périr de femmes que d'hommes. VI. 416. *b*. *Voyez* Revenans. Apparitions de chevaliers armés qui combattoient de nuit dans les airs. VIII. 106. *b*. Divination par l'apparition des monstres & spectres. XVI. 146. *b*. De l'apparition des dieux. XVI. 252. *a*. I. 520. *a*. V. 809. *a*. Les apparitions des dieux, selon les Orientaux, étoient effrayantes. VI. 436. *a*.

APPARTEMENT, (*Archit.*) vient du latin *partimentum*. I. 546. *a*. Ce qu'on entend par ce mot. Regles à suivre pour la bonne disposition des appartemens de commodité, & pour ceux de parade. *Ibid*. *b*. *Voyez* les planches d'architecture, volume. I.

APPAS, *attraits*, *charmes*, (*Synon.*) différence entre ces mots. I. 547. *a*.

APPAT, (*Pêche*) préparation des feves pour servir d'appât aux poissons. VI. 651. *b*. Différentes sortes d'appâts. XII. 223. *a*, *b*. 224. *a*.

APPAUMEE, (*Blason*) main étendue, les bouts des doigts en haut. La main droite est le symbole de fidélité. *Suppl*. I. 491. *b*.

APPEAU, tons notés pour l'appeau de quelques oiseaux. Vol. III. des planch. article Chasse, planch. XV.

APPEAUX, (*greffier d'*) VII. 926. *a*. Juge d'appeaux. IX. 9. *b*.

APPEL, en terme de droit, où se portent les appels. Dans quels cas l'appel a la force de suspendre. Comment l'appel périt. Condamnation de l'appellant qui succombe. Appel simple, par opposition à l'appel comme d'abus. Des appels dans les tribunaux ecclésiastiques; gradation qu'il faut suivre. I. 547. *b*. Lorsqu'il y a eu trois sentences conformes, il n'y a plus lieu à l'appel. Il est ordinairement dévolutif & suspensif. Appel simple & appel qualifié. On appelle quelquefois des jugemens des papes au futur concile: exemples. *Ibid*. 548. *a*.

Appel, différence entre appellation & appel. I. 558. *b*. Action qu'on obtenoit chez les Romains, pour faire mettre la chose au même état où elle étoit avant le jugement: en quoi cette action différoit de l'appel. IX. 20. *a*. — De l'appel comme d'abus. I. 48. *a*, *b*. Divers moyens employés contre les entreprises des ecclésiastiques avant l'appel comme d'abus. *Ibid*. *a*. Origine de l'appel comme d'abus. IX. 77. *b*. Appel comme d'abus de la fulmination d'une bulle. II. 463. *a*. Lettres d'appel comme d'abus. IX. 415. *a*. — On peut exécuter un ou plusieurs chefs d'un jugement, & appeller des autres. III. 271. *a*. Pour le ressort d'appel, il n'y a que deux degrés de justice seigneuriale, & trois de justice royale. IV. 764. *b*. Conversion d'appel en opposition. 166. *b*. Sentences & jugemens dont l'appel n'est plus recevable. III. 375. *b*. De l'appel au parlement. XII. 25. *a*. De l'appel dans les jurisdictions ecclésiastiques. IV. 765. *a*. — Appel comme de juge incompétent. III. 762. *b*. VIII. 653. *b*. Appel de dépens. IV. 858. *a*. Dépens de cause d'appel. IV. 859. *a*. Exécution nonobstant l'appel. VI. 235. *a*, *b*. Fol appel. VII. 42. *b*. Chefs d'appel. 945. *a*. Appel dévolutif, appel suspensif. IV. 919. *b*. Désertion d'appel. 881. *b*. Juge d'appel: juge dont est appel. IX. 9. *b*. Lettres d'appel. 415. *a*. Moyens d'appel. X. 844. *b*. Relever un appel. XIV. 64. *b*. Relief d'appel. 66. *b*. Appel verbal. XVII. 48. *a*.

Appel, (*Botan.*) plante du Malabar. Ses autres noms. Lieux où croit cette plante. Sa description. Ses qualités & usages. Maniere de la classer. *Suppl*. I. 491. *b*. 492. *a*.

Appels du tambour. I. 767. *b*.

APPELLATIF. (*Gramm.*) Le nom appellatif est opposé au nom propre. Origine des noms appellatifs. I. 548. *a*. Appellatifs de genre, appellatifs d'espece. Les noms de genre peuvent devenir noms d'espece, si on les renferme sous des noms plus étendus. Le nom d'espece peut devenir nom de genre, s'il peut être dit de diverses sortes d'individus subordonnés à ce nom. *Ibid*. *b*.

Appellatif, joignez à cet article celui du mot *générique*. VII. 574. *b*. &c. Des noms appellatifs. *Suppl*. I. 71. *b*. Distinction des noms en appellatifs & en propres. XI. 196. *a*. Recherches sur l'ordre de la génération des noms appellatifs & des noms propres. 198. *b*. 199. *a*, *b*. Les noms appellatifs sont indéfinis en eux-mêmes. VIII. 669. *a*. Acceptions déterminatives de cette espece de noms. XV. 16. *b*. Des nombres des noms appellatifs. XI. 206. *b*.

APPELLATION, *Appel*, différence entre ces synonymes. I. 548. *b*.

Appellation. Des appellations en cour de Rome, des sentences rendues par les primats ou métropolitains qui relevent immédiatement du Saint Siege. XI. 832. *a.* Maux qu'ont entraînés les appellations en cour de Rome. IV. 725. *b.*

APPELLER, *Nommer*, différence entre ces mots. I. 548. *b.*

APPENDICE *vermiculaire*, (*Anatom.*) *Voyez* Intestins & Cæcum.

APPENZELL, montagne de ce canton dite *Gimmor.* VII. 662. *a.*

APPERCEVOIR, *Voyez* Appréhension & Perception.

APPETER, de la faculté d'appeter. VI. 362. *b.* 365. *a, b.*

APPÉTIT, (*Morale*) les scholastiques distinguent l'appétit concupiscible & l'appétit irascible. I. 549. *a.* Appétit sensitif, & appétit raisonnable. *Ibid. b.*

Appétit, différence entre les appétits & les inclinations. VIII. 651. *b.* appétits distingués par les scholastiques en irascibles & concupiscibles. III. 832. *a.* Raison qui doit nous éloigner des appétits contraires à la tempérance. XVI. 59. *a, b.*

Appétit vénérien, *voyez* Érotique, Fureur utérine.

Appétit, (*Physiol. Hygien. Médec.*) différence entre la faim & l'appétit. VI. 373. *b.* Moyen établi par Sanctorius, pour connoître le moment où il faut mettre des bornes à son appétit. III. 13. *b.* Quatre différentes manieres dont l'appétit peut être lésé. IV. 756. *b.* 865. *b.* Dépravations de l'appétit. V. 735. *b.* Appétits dépravés nommés *malacie.* IX. 929. *a.* Orexie. XI. 625. *a, b.* 626. *a.* & pica. XII. 544. *b.* Consultez sur l'appétit l'article *Faim.*

APPÉTITIVE *faculté.* VI. 362. *b.* 365. *a, b.*

APPIENNE, *la voie*, (*Antiq. rom.*) description de ce chemin. I. 549. *b.* *Voyez ci-dessous* Appius.

APPIUS CLAUDIUS, histoire du premier de ce nom: son caractere & celui de son fils. XIV. *b.*

Appius Claudius surnommé *Cæcus*: cause de son émulation à embellir Rome, & à construire la voie qui porte son nom. III. 539. *a.* Détails sur cette voie. XVII. 419. *a, b.* III. 275. *b.* Marché d'Appius. X. 85. *b.* Anecdote sur son fils, au mot *Claudius.*

APPLATIR, difficulté de donner une définition exacte de ce mot. I. 549. *b.* Comment cette action doit se concevoir. *Ibid.* 550. *a.*

APPLAUDISSEMENT, (*Hist. anc.*) trois sortes d'applaudissemens chez les Romains. Autres manieres d'applaudir I. 550. *a.*

Applaudissemens. Voyez Acclamations. Gens gagés anciennement pour applaudir aux pieces de théatre ou aux harangues publiques. IX. 310. *b.* Maniere d'applaudir aux spectacles en jettant en l'air un linge appellé *orarium.* XI. 559. *a.* Effet des applaudissemens du parterre. *Suppl.* IV. 242. *a, b.*

APPLICATION, *de l'algebre*, ou *de l'analyse à la géométrie.* Jusqu'à Descartes personne n'y avoit pensé. Service qu'il a rendu en cela à la géométrie. Nous ignorons si les anciens avoient quelque secours semblable dans leurs recherches. Observation sur le traité d'Archimede, sur les spirales, & sur ses démonstrations. I. 550. *b.* M. Newton craignant que l'usage trop fréquent de l'analyse dans la géométrie ne fît perdre à celle-ci cette vigueur qui caractérise ses démonstrations, se plaint souvent de ce que la lecture des anciens géometres est abandonnée. Jusqu'à quel point cette plainte est fondée. *Ibid.* 551. *a.* Il y a des cas où l'usage de l'analyse, loin d'abréger les démonstrations, les rendroit au contraire plus embarrassées. *Ibid. b.*

Application de la géométrie à l'algebre. En quels cas elle a lieu. La considération des courbes de genre parabolique, & du cours de ces courbes, par rapport à leur axe, est souvent utile pour démontrer aisément plusieurs théorêmes sur les équations & sur leurs racines. I. 551. *b.* On peut même quelquefois appliquer la géométrie à l'arithmétique. Exemple. *Ibid.* 552. *a*

Application. On est redevable aux François de deux grandes idées qui ont conduit à trouver la géométrie nouvelle, savoir l'application de l'algebre à la géométrie, l'application du calcul aux quantités différentielles. VII. 632. *b.* La géométrie aidée de l'algebre est applicable à toutes les autres parties des mathématiques. 637. *b.* L'application de l'analyse à la géométrie appartient presqu'entiérement à Descartes. I. 261. *b.* Usage qu'en a fait Newton. 262. *a.* Ouvrages où se trouve l'application de l'algebre à la géométrie. *Ibid.* On a fait à l'auteur de l'article *application*, quelques questions qui ont donné lieu aux remarques qui se trouvent. VII. 637. *a, b.*

Application de la géométrie & de l'algebre à la méchanique. En quoi elle consiste. Comment elle est possible. L'article *accélération* renferme un exemple de l'application de la géométrie à la méchanique. I. 552. *a.*

Application de la méchanique à la géométrie. I. 552. *b.*

Application de la géométrie & de l'astronomie à la géographie. En quoi elle consiste. I. 552. *b.*

Application de la géométrie & de l'analyse à la physique. Elle est fondée sur les mêmes principes que l'application de l'algebre à la géométrie. Une seule observation donne souvent toute une science. Par le secours de la géométrie & de l'analyse, on parvient à déterminer la quantité d'un effet qui dépend d'un autre effet mieux connu. Cependant les différens sujets de physique ne sont pas également susceptibles de l'application de la géométrie. I. 552. *a.*

Application de la méthode géométrique à la métaphysique. I. 552. *b.* Abus de cette méthode. Ce n'est point à sa méthode que la géométrie doit sa certitude; mais à la simplicité de son objet. *Ibid.* 553. *a.*

Application de la géométrie à la médecine. X. 220. *a.* — 222. *a.* De la géométrie & des principes mathématiques à la physique. XII. 536. *b.* XVII. 183. *b.* I. vj.

Application de la métaphysique à la géométrie. La géométrie a une métaphysique qui lui est propre. Caractere qu'elle doit avoir. Abus qu'on a fait de cette métaphysique. Utilité qu'elle peut avoir. I. 553. *a.* Observation sur certains géometres qui sont mauvais métaphysiciens. *Ibid. b.*

Application, (*Théolog.*) celle des mérites de Jesus-Christ. I. 553. *b.*

Application, différence entre l'application & la contention de l'esprit. IV. 111. *b.*

APPLIQUÉE, (*Géom.*) ligne droite terminée par une courbe, &c. I. 553. *b.*

APPLIQUER, (*Mathém.*) transporter une ligne droite dans une figure, ensorte que les extrémités de cette ligne soient dans le périmetre de la figure. *Appliquer* signifie aussi *diviser.* I. 553. *b.*

Appliquer, tracer l'une sur l'autre des figures différentes, mais dont les aires sont égales. I. 553. *b.*

APPOINTEMENT. (*en terme de palais*) Les appointemens des instances appointées de droit, ne sont point prononcées à l'audience; on les leve au greffe. Plusieurs sortes d'appointement. I. 554. *a.*

Appointement, dit *clausion* dans certains parlemens. III. 515. *a.* Appointement de conclusion. 820. *a.* Appointement de jonction: appointement en droit & joint. VIII. 874. *a.* Appointement à mettre. X. 473. *a.* Appointement de contrariété. IV. 122. *a.*

Appointemens, pension. I. 554. *a.* Les appointemens sont différens des gages. *Ibid. b.*

Appointemens, différence entre appointemens, gages & honoraires. VIII. 291. *b.* Appointemens que le roi ou quelque autre seigneur donne à ses officiers. VII. 418. *b.*

APPORTER, *Porter*, *Transporter*, *Emporter*: signification de ces mots. XIII. 145. *b.*

APPOSITION, (*Gramm.*) figure de construction. Le rapport d'identité est la raison de l'apposition. I. 554. *b.*

APPRÉCIABLE. (*Musiq.*) Les sons appréciables à notre oreille sont renfermés dans huit octaves; mais dans la pratique, on ne passe pas communément les bornes de cinq octaves. Un son trop fort, celui d'une cloche, par exemple, dans le clocher, n'est plus appréciable. *Suppl.* I. 492. *a.* *Voyez* Étendue.

APPRÉHENSION, (*Méthaphys.*) opération de l'esprit qui lui fait appercevoir une chose. L'ame, selon le P. Malebranche, peut appercevoir les choses en trois manieres; par l'entendement pur, par l'imagination, par les sens. Observation de l'auteur sur cette distinction. I. 555. *a.* La faculté de penser est toujours la même, toujours également spirituelle, de quelqu'objet qu'elle s'occupe. *Ibid. b.*

Appréhension, *Alarme*, *Terreur*, *Effroi*, *Frayeur*, *Épouvante*, *Crainte*, *Peur.* (*Synon.*) I. 277. *b.*

APPRENDRE, *Étudier*, *s'instruire*, différence entre ces synonymes. I. 555. *b.*

APPRENTIF, (*Comm.*) statuts sur les apprentifs marchands I. 555. *b.* Autres apprentifs, à quoi ils sont astreints. Apprentifs qui veulent être reçus à la maîtrise. Apprentifs chez les veuves de maîtres. *Ibid.* 556. *a.*

APPRENTISSAGE, acte par lequel un jeune homme entre en apprentissage chez un maître. XI. 305. *b.* Brevet d'apprentissage. II. 414. *b.* Greffe des apprentissages. VII. 921. *a.* De l'apprentissage en orfévrerie. XI. 628. *a.* Voyez à l'article de chaque profession les réglemens concernant les apprentissages.

APPRÊT *des étoffes de soie.* Maniere d'apprêter un satin. Apprêt des petits velours. I. 556. *a.*

Apprêt, terme de chapelier. I. 556. *b.*

Apprêt chez les pelletiers. Principales peaux dont on se sert pour les fourrures. Maniere de les passer en huile. I. 556. *b.*

Apprêt, (*Peinture d'*) peinture sur le verre. I. 556. *b.*

APPRÊTER, chez les fondeurs de caracteres d'imprimerie. I. 557. *a.*

Apprêt de l'étain. I. 557. *a.*

APPRIVOISÉ, *Privé*: différence entre ces mots. XIII. 388. *b.*

APPRIVOISER, moyens généraux d'apprivoiser les animaux. VI. 415. *a.*

APPROBATION. (*Librairie*) Il est vraisemblable que,

lors de la renaiſſance des lettres, les livres n'étoient point ſujets à la formalité d'une approbation. Ce qui a rendu cette formalité néceſſaire. I. 557. *b.*

Approbation & *Privilege du roi* en faveur de l'impreſſion d'un livre. V. 146. *b.* De l'approbation des livres donnée par les cenſeurs. II. 818. *a*, *b.*

Approbation, de celle qu'on doit accorder au mérite. X. 388. *a*, *b.*

APPROCHE, (*Géométrie*) propoſition de Léibnitz ſur *la courbe aux approches égales.* Comment MM. Bernoulli, Varignon & de Maupertuis ont réſolu ce problême. I. 557. *b.*

APPROCHER, divers uſages de ce mot. Il conſerve ſa ſignification dans la chaſſe aux oiſeaux marécageux. Deſcription d'une machine plus facile & de moindre dépenſe que les peaux de vaches préparées pour tirer aux canards. I. 558. *a.*

Approcher, *Avoir accès*, *Aborder* : différences entre ces mots. I. 6.. *a.*

APPROPRIATION, (*Terme de Juriſprudence canonique*) application d'un bénéfice eccléſiaſtique, qui de ſa nature eſt de droit divin, & non un patrimoine perſonnel, à l'uſage de quelque prélat & communauté. Préalables néceſſaires pour faire une appropriation. Comment on peut la diſſoudre. I. 558. *b.*

Appropriation & *impropriation* : différence entre ces actes. VIII. 631. *b.*

APPROPRIATION, terme de théologie. XVI. 646. *b. Voyez* TRINITÉ.

APPROPRIATION, (*Gramm. Logiq.*) changement que l'on fait ſubir au ſens d'un mot, lorſque de ſon emploi naturel, à déſigner une choſe d'un certain genre, on le fait ſervir à en déſigner une autre d'un genre différent. Précaution à prendre pour que cette appropriation n'induiſe pas en erreur. *Suppl.* I. 492. *a*, *b.*

APPROPRIATION, (*Chym.*) terme dont s'eſt ſervi Henckel pour déſigner une ſorte de préparation que l'artiſte donne aux ſubſtances qu'il veut combiner, pour les rendre propres à cette combinaiſon. Comment ce chymiſte établit la doctrine de l'appropriation. Divers exemples qui en montrent la néceſſité. *Suppl.* I. 492. *b.*

APPROVISIONNEMENT *des places*, (*Art milit.*) obſervations ſur les tables que M. de Vauban a données à ce ſujet. Etat de M. de Saint-Fernier, dreſſé pour l'approviſionnement des places de Flandre. I. 558. *b.*

APPROVISIONNEMENS *des magaſins à bled*, cauſe des avaries conſidérables qu'ils ſouffrent. *Suppl.* I. 923. *b.*

APPROXIMATION, (*Mathém.*) différentes méthodes d'approximation. Quels ſont les cas où il faut y avoir recours. I. 558. *b.* Méthode la plus ſimple & la plus facile d'approcher de la racine d'un nombre. *Ibid.* 559. *a.* Autres méthodes enſeignées. *Ibid.* *b.*

Approximation, méthode pour avoir la valeur approchée de toutes les racines d'une équation numérique déterminée. *Suppl.* I. 492. *b.* Explication de la méthode de M. de la Grange, donnée dans les volumes XXIII & XXIV des mémoires de Berlin. *Ibid.* 493. *a*, *b.* Méthode pour avoir les valeurs approchées des racines d'une équation algébrique déterminée. *Ibid.* 494. *b.*

Approximation, comment par le moyen des fractions décimales on approche auſſi près qu'on veut de la racine d'un nombre quelconque. IV. 669. *b.* Méthode d'omettre certains termes dans les calculs d'approximation. XI. 74. *b.* Méthode pour trouver par approximation les racines d'une équation, en changeant cette équation en une autre d'un degré inférieur. II. 740. *a.*

APPUI, *ſoutien*, *ſupport*, (*Synon.*) différence entre ces mots. I. 559. *b.*

APPUI, point d'appui d'un levier. I. 559. *b.* Charge du point d'appui. Il eſt moins chargé dans la balance appellée *romaine*, que dans la balance ordinaire. *Ibid.* 560. *a.*

Appui, combien un appui peut moins ſupporter lorſqu'il eſt poſé de biais, que perpendiculairement. VI. 14. *b.* Sur le point d'appui, *voyez* LEVIER.

APPUI, divers uſages de ce mot, en terme de tourneur, en architecture, en charpenterie, en manege. I. 560. *a.*

APPUIS, en ferrurerie. XVII. 819. *a*, *b.*

APPYA, (*Botan.*) plante de la famille des tithymales, & commune dans l'iſle d'Amboine. Premiere eſpece, *appya.* Ses différens noms. Sa deſcription. Lieux où croit cette plante. Ses qualités & uſages. Deuxieme eſpece, *hulira.* Ses autres noms. Deſcription, qualités & uſages. *Suppl.* I. 497. *a*, *b.*

APRE, (*Gramm. grecque*) eſprit âpre ou rude, oppoſé à l'eſprit doux. Son uſage. I. 561. *a.*

APRETÉ, rudeſſe de la ſurface d'un corps. C'eſt une qualité purement relative. Exemple par lequel il paroit que chaque couleur a ſon eſpece particuliere d'âpreté. I. 561. *a.*

APRIÈS, (*Hiſt. d'Egypte*) fils de Pſammis, & ſon ſucceſſeur au trône d'Egypte. Tableau de ſon regne. *Suppl.* I. 498. *a.*

APRON, (*Ichth.*) poiſſon de riviere. Sa deſcription. Lieux où il ſe trouve. I. 561. *b.*

A PROPOS, (*Belles-lettr. Poëſ.*) qualité eſſentielle à la narration poëtique. *Suppl.* IV. 15. *b.*

APROSIO, (*Angelico*) XVII. 309. *b.*

APS, (*Geogr.*) village du Vivarais. Monumens d'antiquité dans ſon voiſinage. *Suppl.* I. 250. *a*, *b.*

APSIDE, (*Aſtron.*) grande & petite apſide, qui ſont l'aphélie & le périhélie, ou l'apogée & le périgée. Ligne des apſides. On eſtime l'excentricité ſur la ligne des apſides. Comparaiſon du mouvement d'une planete d'une apſide à l'autre, aux oſcillations d'un pendule. I. 561. *b.* Parmi les philoſophes qui ont employé cette comparaiſon, ſe trouve M. J. Bernoulli, dans une piece intitulée, *Nouvelles penſées ſur le ſyſtême de Deſcartes, avec la maniere d'en déduire les orbites & les aphélies des planetes.* Mouvement de la ligne des apſides. Diverſes méthodes pour déterminer la poſition des apſides. Méthode de M. Newton, pour en déterminer le mouvement. *Ibid.* 562. *a.*

Apſides de la lune, leur mouvement dans les ſyzygies. XV. 782. *a.* Révolution d'une planete par rapport à ſon apſide. *Suppl.* I. 447. *a.* Apſide, *voyez* APOGÉE, APHÉLIE, PÉRIGÉE, PÉRIHÉLIE.

APSIS, partie intérieure des anciennes égliſes, où le clergé étoit aſſis, & l'autel placé. Pourquoi elle étoit appellée de ce nom. Cérémonies qu'on pratiquoit à l'entrée ou ſous l'arcade de l'apſis. Le trône de l'évêque s'appelloit auſſi *apſis.* I. 562. *b.* C'étoit auſſi le nom d'un reliquaire ou d'une châſſe, où l'on renfermoit les reliques des ſaints. *Ibid.* 563. *a.*

APT, (*Géogr.*) lieu dans la Gaule. *Suppl.* IV. 11. *a.*

APTERES, *inſectes.* VIII. 786. *b.*

APULEIA, *loi.* IX. 652. *b.*

APULÉE, ſa patrie, ſes ouvrages. IX. 840. *a.*

APULÉE, (*Lucius*) médecin. X. 287. *b.*

APULSE, (*Aſtron.*) proximité de la lune à une étoile. Utilité de l'obſervation des apulſes. Maniere de la faire. Comment on calcule ces phénomenes. *Suppl.* I. 498. *b.*

APUREMENT, (*Juriſpr.*) requête d'apurement. III. 784. *a.* Apurement des comptes. 794. *a.*

APURIMA, riviere du Pérou. Pont d'Apurima. XIII. 72. *b.*

APUS *ou* APOUS, (*Aſtron.*) ou l'*oiſeau de Paradis*, conſtellation méridionale. Nombre de ſes étoiles. Aſcenſion droite & déclinaiſon de la principale pour le 31 mai 1752. *Suppl.* I. 498. *b.*

APYCNI, (*Muſiq. des anc.*) ce nom donné par les anciens à certains ſons de leur ſyſtême ou diagramme, & au genre diatonique. *Suppl.* I. 498. *b.*

APYRE, (*Chym.*) propriété de réſiſter à la plus grande action du feu. Rapports & différences entre les ſubſtances apyres, & celles qu'on nomme réfractaires. *Suppl.* I. 499. *a.*

APYRES, *pierres.* XII. 577. *a.*

A Q

AQUAPENDENTE, (*Fabrice*) célebre anatomiſte. *Voyez* FABRICE.

AQUARIENS, (*Hiſt. eccl.*) hérétiques du troiſieme ſiecle. Ils ſubſtituoient l'eau au vin dans le ſacrement de l'Euchariſtie. On dit que la perſécution donna lieu à cette héréſie. I. 563. *b.* *Voyez* ENCRATITES.

AQUEDUC, (*Archit. Antiquit.*) on en diſtingue de deux ſortes, d'apparens & de ſouterreins. On les diſtribue encore en doubles & en triples. Quels ſont les canaux où l'eau roule. Les aqueducs étoient jadis une des merveilles de Rome. I. 563. *b.* Pourquoi ces aqueducs, qu'on pouvoit conduire en droite ligne à la ville, n'y parvenoient que par des ſinuoſités fréquentes. Soupiraux pratiqués d'eſpace en eſpace. Puits dans le canal même de l'aqueduc. Aqueduc de l'*Aqua Marcia.* I. 564. *a.* Divers autres ouvrages en ce genre faits par les Romains, dont on trouve ici une courte deſcription. Celui de Louis XIV, proche de Maintenon. Cloaques ou aqueducs ſouterreins de Rome, appellés par Pline, *le plus grand ouvrage que jamais on ait entrepris. Ibid. b.*

Aqueduc. Des aqueducs de Sparte. XII. 286. *b.* de Spolete. XV. 480. *a.* Des aqueducs conſtruits par Agrippa. III. 538. *b.* Aqueduc de Rome nommé *tepula aqua.* XVI. 145. *a.* Ouvrage ſur les aqueducs de Rome. XVII. 489. *b.* Aqueduc de Caſerte. *Suppl.* II. 257. *b.* Maniere de conduire l'eau dans une ville ou dans la campagne. III. 842. *b.* Dans les jardins. 843. *a.* Mortier pour les aqueducs. X. 730. *b.* Détails ſur la maniere de faire le moule des gros tuyaux de fer pour la conduite des eaux. VII. 154. *b.* Sur les aqueducs, *voyez* TUBE, CANAL, TUYAU, CONDUITE.

AQUEDUC *de Fallope.* (*Anat.*) *Suppl.* IV. 39. *a.*

AQUEUX, humeur aqueuſe de l'œil. Elle circule, mais on ignore comment. Remedes & alimens appellés aqueux. I. 565. *a.* A qui ils conviennent. *Ibid. b.*

Aqueuſe, humeur, de l'œil. XI. 386. *a.* 387. *a.* *Suppl.* IV. 113. *a.*

Préparations

Préparation des humeurs aqueuses du corps humain. *Suppl.* IV. 759. *b.* 761. *a.*

AQUILA, ses versions de l'ancien testament. XV. 217. *b.* 218. *a.* XVII. 166. *a.*

AQUILIA, loi, IX. 652. *b.*

AQUILIENNE, *loi*, (*Jurispr. crim.*) cette loi avoit deux objets : l'un, d'assurer la punition ou la réparation du dommage que l'on avoit causé à un particulier, soit en blessant ou tuant, soit en lui enlevant ses esclaves ou son betail ; l'autre, d'assurer la réparation & la punition du tort que pouvoit avoir occasionné à un citoyen le fait de l'esclave ou du bétail appartenant à un autre. Pourquoi elle fut nommée *aquilienne.* Action qu'elle produit aujourd'hui. Observations sur la maniere dont la justice a cru devoir procéder dans les différens tems contre les animaux ou choses inanimées, qui avoient causé quelque dommage. *Suppl.* I. 499. *a.*

AQUIN, (*Thomas d'*) philosophe scholastique, *voyez* THOMAS.

AQUITAINE, (*Géogr. & Hist.*) une des trois parties de l'ancienne Gaule. Peuples que César fit entrer dans l'Aquitaine. Différentes divisions de ce pays, faites en différens tems. I. 565. *b.* Elle fut appellée *Aquitaine*, de l'abondance de ses eaux. Elle avoit été appellée *Armorique*, qui vouloit dire pays maritime. Après plusieurs révolutions, elle fut érigée en royaume par Charlemagne, & supprimée par Charles-le-Chauve, qui y mit des ducs. Division de l'Aquitaine moderne. *Ibid. b.*

AQUITAINE, division de ce pays par Adrien. XI. 258. *a.* *Suppl.* III. 310. *b.* Chancelier d'Aquitaine. III. 90. *b.* En quel tems le nom de *Guienne* succéda à celui d'*Aquitaine.* VII. 1006. *a.*

A R

ARA *bleu du Bresil*, (*Ornith.*) VI. vol. des pl Regne animal, pl. 38. Différentes especes d'ara ou perroquets du Bresil. *Voyez* ARARA, ARARACANGA, ARARAUNA.

ARA, *ou* HARA, (*Géogr.*) cette ville est la même que *Charan* ou *Haran*, selon la vulgate. *Suppl.* I. 499. *b.*

ARABE, richesse de la langue arabe. Caracteres que nous appellons *arabes.* I. 566. *a.* Comment ils nous sont parvenus, & dans quel tems. M. Huet pense que ces chiffres n'ont point été empruntés des Arabes, mais des Grecs. Observations sur les chevaux arabes, & leurs généalogies. Bien que les Arabes donnent à leurs enfans quand ils sont arrivés à l'âge d'homme. *Ibid. b.*

ARABE, cette langue fixée avant Mahomet, ne s'est point altérée depuis. IX. 867. *a.* Les noms de cette langue n'ont que trois cas. II. 736. *a.* Combien il nous conviendroit de cultiver l'arabe. V. 916. *b.* Chiffres arabes. II. 647. *a.* Caracteres arabes, *voyez* CARACTERE, planches III & IV. vol. II.

Arabes. Etat de la philosophie chez les anciens Arabes. I. 566. *b.* Tout ce qu'on a dit pour prouver que les Arabes se sont livrés aux spéculations philosophiques, n'est appuyé que sur des conjectures. Raisonnemens de Joseph-Pierre Ludewig, pour prouver l'attachement des Arabes à la philosophie. Ces raisonnemens combattus. *Ibid.* 567. *a.* Le zabianisme, qui passe pour avoir pris naissance chez les Arabes, ne prouve pas mieux leur philosophie. *Ibid. b.* Opposition des loix de Moyse aux superstitions des Zabiens. Origine du nom de zabien. Quelle étoit cette secte, & son antiquité. *Ibid.* 568. *a.* Livres des Zabiens. *Ibid. b.* Principaux dogmes de cette secte. *Ibid.* 569. *a.*

ARABES, (*Histoire des*) leur mépris pour les autres peuples. Difficulté de déchirer le voile qui couvre leur origine. Premieres familles qui occuperent l'Arabie après le déluge. Les Arabes prétendent que la postérité d'Ismael étant devenue plus puissante que les autres familles, les extermina pour s'emparer de leur pays. Il seroit plus naturel de penser que ces différens peuples se confondirent, & formerent entr'eux des alliances ; mais les Arabes flattés de descendre tous d'Abraham, aiment mieux attribuer des atrocités à leurs ancêtres, que d'avouer que le sang ismaëlite a été altéré par le mélange impur d'un sang étranger. *Suppl.* I. 500. *a.* Quoique chaque famille formât une espece d'empire, toutes avoient le même amour d'indépendance ; & libres dans leurs deserts, elles plaignoient les nations asservies à des maîtres. Les Arabes grands & bien faits entretenoient leur vigueur par de pénibles exercices. La frugalité semble en eux une vertu naturelle. Leur genre de vie les conduit sans infirmité à une extrême vieillesse. On leur reproche une gravité mélancolique, qui les rend insensibles à tout ce qui affecte le plus délicieusement les autres hommes ; une humeur chagrine, beaucoup d'orgueil, & un fonds de cruauté qui leur fait répandre le sang humain sans fruit & sans remords. *Ibid. b.* Leurs erreurs sur le droit de la guerre les ont précipités dans un déluge de crimes. Ils se persuaderent que tout ennemi étoit exterminateur, & se crurent ainsi autorisés à massacrer des hommes qui les auroient exterminés, s'ils avoient remporté la victoire sur eux. Ces excès furent encore autorisés par la religion musulmane, qui, au lieu d'adoucir leurs mœurs, leur communiqua plus de férocité. Cependant les Arabes ont aussi donné des exemples de bienfaisance, qui ont peu d'imitateurs : on a fait de tout tems l'éloge de leur fidélité à tenir leurs engagemens. Leur générosité s'étend jusques sur les animaux qui ont vieilli à leur service. *Ibid.* 501. *a.* Ils exercent la plus admirable hospitalité envers l'étranger qui se refugie dans leurs tentes, & se confie à leur foi. Leur humanité paroît dans leur maniere de punir les crimes. La loi du talion regle leurs jugemens, & le mépris public est le supplice que redoute le peuple à qui il reste des mœurs. Vie nomade & vagabonde que menent les Bédouins descendans des Scénites. Forme de leur gouvernement. Celui des Arabes habitans des villes. *Ibid. b.* Leur commerce & leurs richesses. L'Arabie éclairée anciennement par le flambeau des sciences & des arts. Les Arabes furent les premiers qui prirent leur essor vers le ciel, pour y contempler les astres ; mais ils ne se bornerent pas aux sciences naturelles ; l'amour du merveilleux les rendit dupes de différentes sortes de charlatans. On voyoit parmi eux de prétendus savans qui se vantoient d'entendre le langage des oiseaux. Certains solitaires fanatiques ou imposteurs se faisoient considérer d'une multitude aveugle sous la qualité de prophetes. C'est de l'Arabie qu'on vit éclorre cet essaim d'aventuriers qui errent sur le globe, sous le nom de *diseurs de bonne aventure. Ibid.* 502. *a.* Etat de la médecine chez les Arabes. Soin qu'ils prennent de conserver leur généalogie. En quoi consistent leurs ouvrages dans les arts méchaniques. L'éloquence & la poésie cultivées par ces peuples, que la nature du climat doit nécessairement attacher aux arts d'agrément, qui parlent à l'imagination & font le charme de l'esprit & du cœur. *Ibid. b.* Ce fut encore dans l'Arabie que l'apologue prit naissance. Comment les Arabes forment les mœurs de leurs enfans. Observations sur leur langue. Ses titres établissent sa haute antiquité ; mais sa fécondité & son harmonie n'ont pu être que l'ouvrage tardif du tems. Son dialecte le plus estimé est celui des Koréishites, que parloit Mahomet. Caracteres arabes. *Ibid.* 503. *a.* Le besoin du climat a fait naître chez ces peuples certains usages, comme la circoncision, la distinction des viandes permises & prohibées, les ablutions. La polygamie, autorisée par l'exemple des patriarches, s'est perpétuée dans l'Arabie. La fécondité des femmes y fut toujours en honneur. Etat d'oppression dans lequel elles vivent. Les Arabes naturellement guerriers ne prirent cependant les armes que par l'avidité du butin, & jamais pour étendre leurs limites. *Ibid. b.* Ils donnerent à l'Egypte des rois qui sont connus sous le nom de *pasteurs.* Leur plus grande gloire fut de n'avoir jamais subi de domination étrangere. Vains efforts de différens peuples & particuliérement des Romains pour les subjuguer. *Ibid.* 504. *a.* Leurs déserts étoient une barriere qui les mettoit à l'abri des incursions étrangeres. Education guerriere qu'ils donnoient à leurs enfans. Religion des Arabes, avant qu'ils eussent embrassé le mahométisme. *Ibid. b.*

Arabes, observations sur ces peuples. VIII. 346. *a.* 926. *a.* Anciens Arabes, *voyez* IDUMEENS. Origine des douze tribus des Arabes. *Suppl.* III. 669. *b.* Représailles que les Arabes exerçoient dans leurs guerres avant Mahomet. IV. 933. *b.* Divinité qu'ils adoroient. III. 1. *a*, *b.* Caracteres & conquêtes de ces peuples. XI. 642. *b.* IX. 865 *b.* &c. Histoire des califes arabes. *Suppl.* II. 124. *a*, *b.* — 131. *b.* Leur ardeur pour la guerre. 130. *b.* Nourriture qu'ils tirent du suc du gommier blanc. *Suppl.* I. 84. *a.* 85. *b.* Usage des Arabes, par rapport à leurs noms. XV. 692. *a.* Vêtement des Arabes nommé *habe.* VIII. 5. *a.* Priere que les pauvres Arabes font après le repas. XVII. 648. *b.* De la circoncision chez les Arabes. III. 461. *b.* Leurs funérailles. VII. 371. *b.* Femmes arabes qui portent des anneaux au nez. XII. 429. *b.*

Des sciences cultivées par les Arabes. IX. 866. *b.* Tems où ils commencerent à s'y adonner. *Suppl.* II. 130. *a*, *b.* Changement que les sciences & les lettres produisirent dans leurs mœurs. *Suppl.* I. 15. *b.* Rois arabes qui les ont protégées. II. 233. *a*, *b.* Bibliotheques arabes. *Ibid.* Leurs connoissances en astronomie. I. 788. *b.* Leurs ouvrages de géométrie. VII. 630. *b.* 631. *a.* Leur chymie. III. 429. *a.* Géographes arabes. VII. 610. *b.* De la physiologie des Arabes. *Suppl.* IV. 348. *a*, *b.* De leur médecine. X. 261. *a.* & de leurs médecins. 271. *b.* 272. *a.* Détails sur les principaux d'entr'eux. 276. *b.* — 290. *a.* Médailles arabes. X. 255. *a.* Bibles arabes. II. 225. *a*, *b.*

Comment les Arabes comptoient leurs années avant Mahomet. VIII. 96. *a.* Années des Arabes. I. 391. *a.* VIII. 96. *a.* XVI. 773. *b.* Leurs mois. VIII. 96. *a.* X. 620. *b.*

Nomades arabes. XI. 202. *a.* Arabes Bédouins. II. 189. *a.* Arabes Sarrasins. XIV. 662. *b.* &c. Arabes Scénites. 755. *a.*

ARABESQUE, *ou Moresque*, sorte d'ouvrage de peinture ou de sculpture. Usage qu'on fait encore de ces ornemens. A quelles parties de l'architecture on doit les réserver. I. 569. *b.*

Arabesque, peinture : sur l'ancienne, *voyez* XII. 277. *b.* & sur la moderne. VII. 966. *b.*

ARABIE, (*Géogr.*) description & division géographiques

de ce pays. Villes de l'Arabie-Heureuse où il se fait le plus de commerce. Objets de ce commerce. I. 570. *a.*

Arabie, son étendue. Ses bornes. Etymologie du mot *Arabie.* Sa division en différentes provinces. Comment sont bâties les villes de ce pays. Description des provinces qu'il renferme. Arabie déserte. *Suppl.* I. 505. *b.* Divers titres qui annoblissent l'Arabie-Pétrée, & la rendent plus célebre que les autres parties de ce vaste pays. Province d'Yemen, ou Arabie-Heureuse. Du commerce des anciens Arabes. *Ibid.* 506. *a.* Principales richesses & productions de l'Arabie. Bêtes féroces dont elle est infestée. Autres animaux qui produisent de grands avantages pour le commerce de ces peuples. *Ibid. b.* Pourquoi certains cantons de l'Arabie sont rafraichis par des pluies abondantes qui les rendent propres à la culture des bleds, tandis que d'autres languissent dans l'aridité. Chaleur excessive du climat. *Ibid.* 507. *a.*

ARABIE, (*Comm.*) extrait de la relation que M. Niébuhr donna en 1772, de l'Arabie. Quelle est la meilleure des cartes de ce pays. Médaille singuliere qu'il en rapporta parmi d'autres monumens. *Suppl.* I. 507. *a.* Division de l'Arabie en huit provinces. Province d'Yemen. Son étendue. Ses principaux districts. Ses révolutions. Fondation de Moka. Son commerce. Beit-el-fakih, entrepôt du commerce du café. Situation de Sana, capitale de l'Yemen. Mosquées des Taâs. Révolution arrivée dans la ville d'Aden. Petits souverains qu'on trouve dans la vaste contrée de Haschid & de Békil. *Ibid. b.* Mariages des habitans de Sahan. Eloge de leurs mœurs. Révolution arrivée dans la province d'Oman. Observations sur la ville de Mascat. Des colonies arabes établies sur la plage maritime du golfe Persique. Isle de Baharein. Ville de Katif, enrichie par la pêche des perles. Arabes de la province de Hedsias. Présens que le sultan envoie chaque année à la Mecque & à Médine. Observations sur la caba ou grande mosquée. Du climat de l'Arabie. *Ibid.* 508. *b.* Noblesse, arabe. Tolérance religieuse exercée dans ce pays. Education des Arabes. Retraite des femmes. Loix pénales. Les habitans de l'Arabie déserte préferent l'état de vierge à la plus riche dot. La polygamie n'est pas généralement pratiquée en Arabie. De la dot des femmes. Loi du divorce. La vertu d'hospitalité caractérise particuliérement la nation. Ecoles & académies. *Ibid. b.* Talent des Arabes pour la versification. Leurs connoissances astronomiques. Espece de cheval qu'ils estiment le plus. *Ibid.* 509. *a.*

Arabie, rareté des puits dans l'Arabie. VII. 94. *a.* Qualité de son climat. XVII. 726. *b.* Pluie qui y tombe annuellement. *Suppl.* IV. 418. *a.* Montagnes d'Arabie. X. 677. *a.* Partie de l'Arabie appellée *Yemen.* XVII. 667. *b.* Province d'Arabie habitée par les fées. VI. 464. *a.* Figure symbolique de l'Arabie. XV. 732. *b.* 733. *a.*

ARABIQUE, (*gomme*) d'où elle vient; la plus estimée. I. 570. *a.* Description de l'arbre acacia d'où on la tire. Analyse de cette gomme. Ses usages en médecine. *Ibid. b.*

Arabique, gomme, (*Mat. méd.*) caracteres & propriétés de cette substance. *Suppl.* I. 509. *a.*

ARABIQUES, (*Hist. eccl.*) hérétiques du troisieme siecle, qui ensuite convaincus par Origene, abjurerent leurs erreurs. I. 570. *b.*

ARACA-MIRI, (*Botan.*) description, qualités & usages de cet arbrisseau du Bresil. I. 571. *a.*

ARACA-PUDA, (*Botan.*) plante très-approchante du rossolis. Ses autres noms. Lieux où elle croît. Sa description, ses qualités & usages. Maniere de la classer. Deuxieme espece, *kandulæssa.* Sa description. Erreur de Linnæus. *Suppl.* I. 509. *a*, *b.*

ARACAN, (*Géogr.*) royaume des Indes. Son commerce peu considérable. Celui de Pégu. Maniere dont on y commerçoit autrefois. I. 571. *a.*

Aracan, observation sur les habitans de ce pays. VIII. 345. *b.*

ARACARI, (*Ornith.*) espece de toucan. Ornithologistes qui en ont donné la figure. Noms qu'ils lui ont donnés. Sa description, ses mœurs. *Suppl.* I. 509. *b.* 510. *a.*

ARACHNÉ, (*Myth.*) fille d'Idmon, rivale de Minerve. Sa métamorphose. *Suppl.* I. 510. *a*, *b.*

ARACHNOÏDE, (*Anat.*) membrane qui est entre la dure-mere & la pie-mere. Etymologie de ce mot. Arachnoïde du cryftallin, I. 571. *a.* très-difficile à découvrir. Usages de cette tunique. *Ibid. b.*

Arachnoïde, membrane de l'œil. IV. 527. *b.* XVI. 745. *b.* 746. *a.* Membrane arachnoïde entre la dure & la pie-mere. VIII. 265. *a.* dans la moelle de l'épine. *Suppl.* III. 945. *b.*

ARACK, espece d'eau-de-vie que font les Tartares. Comment elle se fait. Sa force supérieure à celle de l'esprit-de-vin. I. 571. *b.* *Voyez* RACK.

ARADA, negres d'Arada. VIII. 347. *a.* XI. 81. *a.*

ARADUS, (*Géogr.*) observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 510. *b.*

ARADUS, isle de Phénicie: colonnade de verre dans un temple de cette isle. XVII. 93. *a.*

ARÆ PHILENORUM, (*Géogr. Hist.*) lieu d'Afrique, &c. Son nom moderne. C'est un des monumens les plus frappans de l'enthousiasme auquel ait pu porter jadis l'amour de la patrie. *Suppl.* I. 510. *b.*

ARAFAT, (*Géogr. & Hist.*) montagne proche de la Mecque. Cérémonie qu'y pratiquent les Turcs. I. 571. *b.*

ARAIGNÉE, (*Hist. nat.*) description des parties de cet insecte. I. 572. *a.* Les males plus petits que les femelles. Soins qu'elles ont de leurs œufs. Prompt accroissement des petites araignées. Six genres d'araignées.

Des araignées domestiques. Elles quittent leur peau chaque année, & vivent assez long-tems. Comment elles font leur toile. *Ibid. b.* Une araignée ne peut faire que deux ou trois toiles dans sa vie.

Des araignées de jardins. Elles sont différentes en couleur. L'huile de térébenthine les tue en un instant. Comment elles travaillent leur toile. Leur situation sur la toile. Abri qu'elles se ménagent. Leur chasse. *Ibid.* 573. *a.*

Des araignées de caves. Caracteres qui les distinguent des autres. Comment elles prennent leur proie.

Des araignées vagabondes. Elles sont de grandeurs & de couleurs différentes. Comment elles cherchent leur proie. *Ibid. b.*

Des araignées faucheurs. Leur description.

Grosses araignées d'Amérique. Leur venin. Coque où leurs œufs sont renfermés. Elles sont avides des œufs de colibri.

Araignées appellées *phalanges.* Voracité des araignées en général. Motifs qui portent à les détruire. S'il est dangereux d'avaler une araignée. *Ibid.* 574. *a.* Observations sur leur prétendu venin. Ouvrage de soie d'araignées.

Symptômes que cause la piquure de l'araignée, selon quelques médecins; moyens de la guérir. D'où viennent les contractions d'estomac que peut causer une araignée avalée. Prétendue vertu de la toile. *Ibid. b.*

ARAIGNÉE, (*Insectolog.*) caracteres qui distinguent les araignées mâles & femelles des jardins. Façon singuliere dont s'opere leur accouplement. Soin qu'elles prennent de leurs œufs. Accroissement des araignées écloses. Durée de leur vie. Histoire naturelle de l'araignée maçonne. Lieux où elle se trouve. *Suppl.* I. 510. *b.* — 513. *a.*

Araignée, haine du scorpion pour l'araignée. XIV. 809. *a.* Les araignées sujettes aux poux. XVII. 811. *a.* Ductilité de la matiere des toiles d'araignées. V. 158. *a*, *b.* 159. *a.* Expériences faites sur cette soie. XV. 303. *b.* &c. Différentes especes d'araignées. Araignée du Bresil, nommée *namdui.* XI. 11. *a*, *b.* 129. *b.* Araignée venimeuse, nommée *phalange.* XII. 483. *b.* De la tarentule & de sa morsure. XV. 905. *b.* — 908. *a.* Araignées & tarentule, représentées vol. VI des planches, *Regne animal*, pl. 83. Araignée crabe. *Ibid.*

Araignée de mer. XVII. 370. Crabe de ce nom. IV. 425. *a.*

ARAIGNÉE, terme de fortification, de marine, & de chasse. I. 574. *b.*

ARAL, (*Géogr.*) grand lac d'Asie, dans la Tartarie indépendante, à l'orient de la mer Caspienne. Son étendue. Rivieres qu'il reçoit. Sel qu'on en retire. Poissons qu'on y trouve. Comment il communique à la mer Caspienne. *Suppl.* I. 512. *a*, *b.*

ARALIA, (*Botan.*) genre de plantes. On en compte quatre especes. I. 575. *a.*

Aralia, angélique baccifere. Ses autres noms. Caracteres de ce genre de plante. Description & culture de ces différentes especes. *Suppl.* I. 512. *b.*

ARALIASTRUM (*Botan.*) espece de plante hermaphrodite. Sa description. I. 575. *a.*

ARALNOW, (*lac*) X. 365. *a*, *b.* Evaporation de ses eaux. VII. 88. *b.*

ARAM, (*Géogr.*) correction à faire dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 513. *a.*

ARAM, *voyez* SYRIE. La Célésyrie désignée dans l'Ecriture sous le nom général d'*Aram.* *Suppl.* II. 279. *b.*

ARAMACA, (*Ichth.*) espece de sole. Auteurs qui en ont donné la figure. Sa description & ses mœurs. *Suppl.* I. 513. *a.*

ARAN, (*Hist. sacr.*) frere d'Abraham. Fictions sur sa mort. *Suppl.* I. 513. *a.*

ARANAPANNA, (*Botan.*) espece de fougere du Malabar. Description & usage de cette plante. *Suppl.* I. 513. *b.*

ARANTIUS, (*Jules-César*) anatomiste. *Suppl.* I. 395. *a.*

ARARA, (*Ornith.*) nom brasilien d'une espece de perroquet ou d'ara. Auteurs qui l'ont décrit. Ses différens noms. Sa description. Son cri. Lieux où il se trouve. *Suppl.* I. 513. *b.* 514. *a.*

ARARACANGA, (*Ornith.*) autre espece d'ara du Bresil. Auteurs qui en ont donné la figure. Ses différens noms. Sa description. Lieux où on le trouve. *Suppl.* I. 514. *a*, *b.*

ARARATH, (*Géogr. sacr.*) erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. Le mot *Ararath* signifie l'Arménie, & non une montagne. Lieux où l'on croit que s'arrêta l'arche. *Suppl.* I. 514. *b.*

Ararath, montagne d'Arménie. Signification de son nom. IV. 798. *a.* Impossibilité de monter à son sommet. I. 609. *b.*

On croit que c'est aujourd'hui le mont Gordien, VII. 742. *a.* & qu'elle a été autrefois un volcan. XVII. 445. *a.*

ARARAUNA, (*Ornith.*) troisieme espece d'ara du Bresil. Auteurs qui en ont donné la figure. Ses différens noms. Sa description. Lieux où il se trouve. *Suppl.* I. 514. *b.* 515. *a.*

ARASH, (*Géogr.*) correction à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 515. *a.*

ARATU, (*Insectolog.*) nom brasilien d'une espece de crabe. Sa description. *Suppl.* I. 515. *a.*

ARATUS, (*Hist. de Sycione*) chef de la ligue des Achéens. Histoire de sa vie. *Suppl.* I. 515. *b. Voyez* ACHÉENS.

Aratus, chef de la république des Achéens. VII. 915. *a, b.* XV. 167. *b. Suppl.* I. 140. *a*, *b.* Défaut dans son caractere. *Ibid.* II. 158. *a.*

ARATUS, poëte grec. XV. 320. *a.*

ARAUQUES, *les*, (*Géogr.*) peuples qui habitent la vallée d'Arauco, au Chili, dans l'Amérique méridionale. Leurs guerres avec les Espagnols. Leurs armes. Election de leur chef. *Suppl.* I. 516. *a.*

ARAXE, quel est le fleuve ainsi nommé par les anciens. XIV. 848. *b.* Lieu de sa source. *Suppl.* I. 6. *a.*

ARBACE, (*Hist. d'Assyrie*) un des principaux capitaines de Sardanapale. Sa conjuration contre ce roi. Il forme de l'empire d'Assyrie trois grandes monarchies : la Médie, la Babylonie & la Perse. *Suppl.* I. 516. *b.*

Arbace. Voyez sur sa conjuration, *Suppl.* I. 660. *a.*

ARBALÊTE, espece d'arme. Arbalète des anciens. Etymologie du mot. Arbalète des marins. I. 576. *a.*

ARBALÊTE, (*Art milit.*) *arcus balistarius*, ou *balista manualis.* Description de l'arbalète ancienne. *Voyez planche I de l'Art militaire, Armes & Machines, dans le Supplément.* Maniere de s'en servir. Différentes grandeurs de cette arme. Tems auxquels on en faisoit usage. L'arbalète plus avantageuse que le fusil. *Suppl.* I. 517. *a*, *b.*

Arbalète. Deux sortes d'arbalètes nommées anciennement *scorpion.* XIV. 809. *b.* & *ribaubequer.* 269. *b.*

ARBALÊTE, description d'un piege de ce nom, pour prendre les loirs. I. 576. *a.*

ARBALÊTE, description de celle des taillandiers. Divers autres usages de ce mot. I. 576. *b.*

ARBALÊTRIERS, appellés *cranequiniers.* IV. 433. *b.* Grand-maitre des arbalêtriers de France. VII. 854. *a.* Fantassin arbalêtrier avec son armure. *Voyez planche de l'armurier, vol. I.*

ARBALESTRILLE, (*Astronom.*) instrument qui sert à prendre en mer les hauteurs du soleil & des astres. Description de cet instrument. I. 577. *a.* Maniere de s'en servir. Ses défauts. Correction qu'il faut faire en mer sur la hauteur trouvée. *Ibid. b.*

ARBATA, (*Géogr.*) correction de cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 518. *a.*

ARBEAU, (*Thoinet*) III. 367. *b.*

ARBELLE, (*Géogr. anc.*) ville de Sicile. Proverbe sur ceux qui en avoient fait le voyage. I. 577. *b.*

ARBELLE, (*Géogr. sainte*) ville de Galilée. Soins que prit Hérode pour détruire les voleurs des environs de cette ville. I. 578. *a.*

ARBELLES, (*Géogr. anc.*) ville célebre par la victoire d'Alexandre sur Darius. I. 578. *a.*

ARBELLES, *bataille d'* (*Hist. anc.*) *Suppl.* I. 269. *a*, *b.*

ARBENNE, (*Ornith.*) description de cet oiseau. Lieux où on le trouve. Pourquoi il est appellé perdrix blanche. I. 578. *a.*

ARBIENS, (*Géogr.*) ancienne nation d'Asie entre l'Indostan & la Perse, elle avoit une ville nommée *Arbis*, & des montagnes nommées *arbiti-montes*, &c. *Suppl.* I. 518. *a.*

ARBITRAGE, (*en matiere de change*) ce que divers auteurs qui ont traité du commerce, disent de l'arbitrage. I. 578. *b.*

ARBITRAGE, (*Jurispr.*) greffe des arbitrages. VII. 921. *a.*

ARBITRAIRE, *loi*, ou muable. IX. 653. *a.*

ARBITRAL, (*terme de droit*) les sentences arbitrales doivent être homologuées en justice. Les arbitres qui ont prononcé la sentence peuvent seuls éclaircir les obscurités qu'elle renfermeroit. I. 578. *b.*

ARBITRATEUR, (*Jurisp.*) espece d'arbitre. Arbitrateurs que des parties en litige choisissent en Angleterre. Différence entre *arbitre* & *arbitrateur*. I. 578. *b.*

ARBITRE, (*Jurisp.*) comment les Romains les employoient. Différentes sortes d'arbitres chez les modernes. Des femmes prises pour arbitres. Le cardinal Wolsei constitué pour arbitre entre Henri VIII & François I. Arbitres compromissionnaires. Les actes de société doivent contenir la clause de se soumettre aux arbitres pour les contestations qui peuvent survenir. I. 579. *a.* Ce que doivent faire les arbitres quand ils sont partagés en opinions. Appel de leur sentence. Sentences des arbitres. *Voyez* ARBITRAL. *Ibid. b.*

Arbitre, différence entre arbitre & arbitrateur. I. 578. *b.* Des arbitres chez les Romains dans les contestations entre particuliers. IX. 19. *a.* 20. *a.* Différence entre arbitre & amiable compositeur. I. 358. *a.* Compromis par lequel les parties conviennent de s'en tenir à la décision des arbitres. III. 779. *a.* Sur-arbitre. XV. 684. *b.* Tiers-arbitre. XVI. 323. *b.*

ARBITRE, *libre* (*Théolog.*) en quoi il consiste. VI. 156. *b.* Doctrines sur le libre arbitre : celle des Pharisiens. XII. 491. *a.* Des Sadducéens. XIV. 487. *a.* Des Pélagiens. XII. 280. *b.* Des Sémi-Pélagiens. XIV. 945. *b.* 946. *a. Voyez* sur cette matiere les articles *Prédétermination physique*, *Prémotion physique*, & *Prédestination.*

ARBORIBONZES, (*Hist. mod.*) prêtres du Japon. Leurs mœurs, leur habillement, leur extérieur. I. 279. *b.*

ARBORICHES, (*Géogr.*) observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 518. *a.*

ARBORISÉES, *pierres. Voyez* PIERRES EMPREINTES, PHYTOLITES.

ARBOUSIER, (*Bot.*) description de cet arbre. Usages de ses feuilles, de son écorce & de son fruit. I. 580. *a.*

ARBOUSIER, (*Botan. Jardin.*) ses différens noms. Caracteres de ce genre de plante. Description de cinq especes d'arbousiers, & de leurs principales variétés. Culture de ces plantes. Lieux où elles croissent, &c. *Suppl.* I. 518. *a.*

ARBRE, (*Hist. nat.*) description générale de cette sorte de plante. En comparant la hauteur & la consistance de toutes les plantes, on va par nuances de la plante la plus basse à l'arbre le plus élevé. Difficulté de distinguer les arbres des arbrisseaux. Division des arbres en grands, en moyens & en petits. Méthodes qu'ont suivies les botanistes pour ranger les arbres sous différens genres. I. 580. *a.* Défaut de ces méthodes. Celle de M. de Tournefort. Distinctions qu'établissent les jardiniers entre les différens arbres. Tous ne peuvent pas vivre dans le même climat. Différences entre ceux qui quittent leurs feuilles, & les arbres toujours verds. Des moyens de multiplier & de perfectionner les arbres. *Ibid. b.* Les arbres des forêts ne sont pas les mêmes par-tout : diversité à cet égard. Comment on divise les arbres fruitiers. Arbres d'ornement. Divers soins du jardinier par rapport aux arbres. *Ibid.* 581. *a.*

1°. Du choix des arbres. *Ibid.* 581. *a.*

2°. De la préparation des arbres à planter. *Ibid. b.*

3°. De la maniere de planter les arbres. Préparation du terrein. Maniere de planter. Tems qu'il faut choisir, &c. &c. *Ibid.* 582. *a.*

4°. De la multiplication & de la taille des arbres.

5°. De leur entretien. *Ibid. b.* Distribution des arbres en différentes classes, selon le jardinier. Des arbres en palissade; des arbres à haute tige. *Ibid.* 583. *a.* Arbres de haut, ou de plein vent, arbres de tige ou en plein air; arbre nain ou en buisson; arbres en espalier; arbres sur franc; arbres en contre-espalier ou haies d'appui. Observations particulieres sur les arbres.

1°. Comment ils reçoivent leur nourriture.

2°. Utilité des feuilles. *Ibid. b.*

3°. Utilité de la culture pour les progrès de l'arbre. Un arbre ébranché, êtêté, coupé même à rase-terre, ne meurt point par ces opérations. *Ibid.* 584. *a.*

4°. Soins qu'il faudroit prendre pour que les bois eussent une certaine courbure pour la bonne construction des vaisseaux.

5°. Opération très-simple qu'il faudroit faire aux arbres pour les délivrer de toute espece de mousse.

6°. Disposition qu'il faut donner aux forêts pour avoir des arbres de haute-futaie.

7°. Pourquoi les arbres les plus durs sont plus exposés à périr dans un hiver rigoureux que les arbres plus jeunes ou plus tendres. *Ibid. b.*

8°. On observe que dans plusieurs arbres fruitiers, la base de la touffe affecte toujours d'être parallele au plan du terrein sur lequel ils sont plantés. On en cherche encore une raison satisfaisante.

9°. Les cercles concentriques marqués sur la coupe horizontale d'un arbre indiquent son âge. Pourquoi ces cercles sont souvent plus serrés d'un côté que d'un autre. *Ibid.* 585. *a.* Signe extérieur auquel on peut reconnoître si le bois d'un arbre est également nourri dans toute sa substance. Comment l'aubier se convertit peu à peu en bois. Les bons terreins fournissent les arbres qui ont le moins d'aubier & qui par-là sont le plus propres au service. Erreur assez commune sur la maniere dont on croit qu'il faut orienter les arbres en les transplantant. *Ibid. b.* Comment le froid fait périr les arbres. Avantage des plantes résineuses à cet égard. Dans quelles circonstances un froid médiocre peut devenir nuisible. Circonstances qui rendirent si funeste le froid de 1709. Faux aubier observé dans quelques arbres, & qu'on attribue à ce même hiver. *Ibid.* 586. *a.* Les gelées d'hiver sont ordinairement moins fâcheuses que celles du printems. Soins à prendre pour préserver des plantes précieuses des mauvais effets du gel du printems. Observations minutieuses en apparence & cependant très-utiles à l'agriculture. *Ibid. b.*

10°. Avantage de l'écorcement des arbres pour améliorer la qualité du bois. *Ibid. b.* Déſenſes d'écorcer les arbres dans le royaume de France. Cette maniere de conſolider les bois n'étoit entiérement inconnue, ni aux anciens, ni aux mo-dernes. Les arbres écorcés ayant été abattus, leurs ſouches recroiſſoient moins. Il n'eſt pas vrai que la ſeve de l'écorce, celle de l'aubier, & celle du bois, nourriſſent & forment chacune une certaine partie à l'excluſion des autres. Expérience pour comparer la tranſpiration des arbres écorcés & non écorcés. L'écorce empêche l'excès de la tranſpiration. *Ibid.* 587. *a.* Conjecture de M. Duhamel ſur les moyens de prolonger la vie d'un arbre écorcé & de rendre ſon bois encore plus dur. De la multiplication des arbres par marcotte ou bouture. Expérience qui demontre l'exiſtence d'une ſeve aſcendante & d'une autre deſcendante qui ſert au développement des racines. Conſéquence qu'en tire M. Duhamel pour aſſurer le ſuccès des boutures. *Ibid. b.* Arbres renverſés dont les branches ont produit des racines & les racines des feuilles. Autre expérience ſinguliere de M. Duhamel. Extrait du manuel de ce même académicien ſur les opérations néceſſaires pour élever des boutures avec autant de ſûreté & de facilité qu'il eſt poſſible. *Ibid.* 588. *a.* Pratique pour avoir beaucoup de marcottes d'un même arbre. Pour etudier la nature, ce n'eſt pas aſſez de la ſuivre dans ſon cours ordinaire & réglé, il faut quelquefois eſſayer de la derouter pour en connoître toute la fécondité & les reſſources. *Ibid. b.*

Arbre, (*Botan. Jardin.*) des caracteres qui diſtinguent l'arbre des autres végétaux. Diſtinction de quatre différens ordres d'arbres. Agrémens que leur vue procure à l'homme. *Suppl.* I. 519. *b.* Utilités que nous retirons de leur bois, & de leurs différens produits. Leurs effets ſur le ſol. *Ibid.* 520. *a.* Ils retiennent les terres par l'entrelacement de leurs racines. De ſoibles arbriſſeaux croiſſent ſur un rocher, & par le *détritus* des parties de ces plantes qui tombent ou ſe détruiſent, le rocher couvert inſenſiblement d'une terre végétale, deviendra propre à recevoir des eſpeces plus élevées, & à les nourrir. Fécondité que les arbres donnent à la terre. Certains arbres tirent plus de nourriture de l'air qu'ils n'en dérobent à la terre. Les arbres ſervent à deſſécher un ſol trop humide. Qualités ſalutaires qu'ils donnent à l'air. *Ibid. b.* Les arbres raſſemblés ſont auſſi une des ſources des pluies bienfaiſantes. Des moyens de reproduction que la nature leur a donnés. Forme ou propriété que leurs ſemences ont reçue pour procurer leur diſperſion. Inſtructions ſur l'art de les multiplier. 1°. Ne les ſemez que dans des terres & des ſituations analogues à celles où la nature les a fait croître. *Ibid.* 521. *a.* 2°. N'enfoncez jamais trop, ni les ſemences d'arbres, ni les jeunes arbres que vous confierez à la terre, & recouvrez les ſemences de ce terreau léger & végétal que leur a préparé la nature. 3°. Obſervation qui prouve l'utilité de l'élagage. Comment on connoît que certains arbres ſont d'une même famille. 4°. Principe de toutes les alliances qu'on peut faire contracter aux différentes eſpeces ou variétés d'arbre, ou de leur multiplication par la greffe. 5°. Comment la nature nous a fait connoître la multiplication de bouture. 6°. Marcotte naturelle qui nous a fourni la methode de marcotter les arbres. *Ibid. b.* 7°. Différens faits qui indiquent pluſieurs moyens de multiplier les arbres. 8°. Deux ſortes de fruitiers qui croiſſent naturellement dans les bois; les uns agreſtes, les autres plus dignes d'être tranſplantés dans les jardins. Les fruitiers de nos vergers doivent être multipliés de graines. 9°. La greffe eſt utile à perpétuer & fixer les variétés obtenues fortuitement. 10°. Elle peut contribuer au coloris des fruits, à leur groſſeur, leur goût, leur précocité, leur abondance. 11°. Principe de l'importante opération de la taille. 12°. Obſervations d'où naiſſent les regles ſur le mêlange des terres, & l'expoſition qui convient aux arbres à fruit. *Ibid.* 522. *a.* Des maladies des arbres. Maladies qui attaquent la tige. Leurs cauſes. Maladies pédiculaires des arbres. Cauſe des mouſſes & des lichens qui s'y attachent. Pourquoi certains arbres réſiſtent plus à la gelée que d'autres. Des arbres des pays chauds qu'on peut accoutumer à la température de notre climat. Des moyens de les y accoutumer. *Suppl.* I. 519. 523. *a.*

Arbre. Trois états diſtingués dans la durée des arbres. IV. 47. *a.* Deſcription de la végétation des arbres & des uſages des différentes parties qu'on diſtingue en eux. XVI. 953. *a*, *b.* 962. *b.* Maniere de compter l'âge d'un arbre. I. 171. *a.* II. 300. *b.* Inſtrument qui ſert à faire connoître la quantité de bois qu'un arbre contient. *Suppl.* II. 692. *a*, *b.* De l'accroiſſement des arbres. II. 300. *b.* Les arbres dépouillés de leurs feuilles & de leurs boutons périſſent ſans reſſource. XVI. 960. *b.* Cauſes qui amenent la mort naturelle de l'arbre. 962. *b.* Diviſion des arbres à fruit. VII. 356. *a.* *Voyez* Fruitiers. Des arbres qui contribuent à l'embelliſſement d'un jardin. 835. *b.* Arbres à raſſembler dans un boſquet, *voyez* ce mot. Arbres en eſpaliers. V. 954. *a.* & contre-eſpaliers. IV. 142. *a.* Arbres de forêts; appellés pies-corniers. XII. 558. *b.* Jeunes arbres de forêts, appellés baliveaux. II. 38. *b.* Arbres coniferes. III. 871. *a.* Le plus gros arbre de l'univers & peut-être le plus vivace *Suppl.* I. 798. *b.* Pourquoi les arbres toujours verds ſont décrédités en France : qualités de ces arbres qui doivent engager à les cultiver. *Suppl.* II. 668. *b.* Arbres qui dans certains lieux ſuppléent au defaut des pluies. *Suppl.* III. 476. *b.*

De la culture des arbres. Art de les multiplier. X. 859. *b.* *Voyez* Multiplication. Leur culture en pépiniere. XII. 320. *a*, *b.* *Suppl.* IV. 292. *a*, *b.* De la plantation des arbres. XII. 710. *b*, &c. 726. *a*, *b.* *Voyez* Plantation. La maniere de les tranſporter. XVI. 561. *a.* *Voyez* Transport. De leur tranſplantation. 560. *a.* *Voyez* Transplantation. Opération de tailler les arbres. XV. 833. *a.* — 841. *b.* De les effeuiller. VI. 654. *a.* De les greffer. *Voyez* Greffe. De l'engrais qui leur convient. V. 684. *b.* Dommage appellé gélivure, qui arrive aux arbres par de fortes gelées. VII. 543. *b.* Faire jeûner un arbre. VIII. 544. *a.* Armer un arbre. *Suppl.* I. 561. *a.* Bouillons pour les arbres malades. 578. *a.* Arroſement des arbres. 576. *b*, &c. Arbres cariés. *Suppl.* II. 240. *a.* Opération ſur les arbres appellée cautere. XVII. 761. *b.* Pourquoi les arbres à haute tige auxquels on ôte plus de bois qu'il ne faut, produiſent peu de fruit. XII. 723. *b.* Maniere de rendre à un arbre une vigueur qui paroît lui manquer. XIII. 762. *a.* Moyen de rajeunir les arbres & de hâter la maturité de leurs fruits. *Suppl.* III. 215. *b.* Art de tirer le ſuc des arbres en les perçant. XVI. 152. *a*, *b.* Culture & conduite des arbres étrangers, des arbriſſeaux qu'on recherche par curioſité, des arbres toujourds verds. XII. 323. *b.* Culture des arbres délicats. *Suppl.* I. 248. *b.* 247. *a*, *b.* Maniere de les empailler. *Ibid. b.* Diverſes inſtructions ſur la culture des arbres, à l'article Branche. II. 394. *b.* Deſcription d'une machine pour arracher de gros arbres. *Voyez* Planches du Jardinage. vol. I, & l'article Fruitier.

Arbre qui porte des ſavonnettes, (*Botan.*) genre de plante. Deſcription de ſa fleur & de ſon fruit. Lieux où il croît. Ses uſages en médecine. I. 589. *a.*

Arbre à ſavonnette. XIV. 723. *a*, *b.*

Arbre de vie, arbriſſeau, ſa deſcription, ſes qualités. I. 589. *a.*

Arbre de vie, (*Botan.*) ſes différens noms. Caractere de ce genre de plante. Deux eſpeces qu'il renferme : l'une originaire du Canada, l'autre de la Chine. Deſcription de ces arbres. Leur culture. Uſage qu'on en tire. *Suppl.* I. 523. *b.* 524. *a*, *b.*

Arbre de vie, arbre planté au milieu du jardin d'Eden. I. 589. *a.*

Arbre de vie. XVI. 306. *b.* *Suppl.* II. 437. *b.*

Arbre à pain, qualité & uſage de ſon fruit. *Suppl.* IV. 649. *b.*

Arbre de la ſcience du bien & du mal. On diſpute ſi cet arbre étoit le même que l'arbre de vie. Raiſons pour & contre. I. 589. *a.* Recherches ſur la nature du fruit défendu. Pluſieurs anciens ont pris tout le récit de Moïſe dans un ſens figuré. Sentiment de ſaint Auguſtin ſur la vertu de ces arbres. Rêveries des Rabbins ſur l'arbre de vie. *Ibid. b.*

Arbre de Diane, végétation métallique. Par quel mêlange on fait cette opération. Végétation métallique dont parle Furetiere. Deux manieres de faire cette expérience. I. 590. *a.*

Arbre de Mars, invention moderne. Comment la découvrit M. Lemery le jeune. I. 590. *a.*

Arbre de Diane : arbre de Mars : *voyez Végétations métalliques.* XVI. 871. *b.* I. 637. *b.*

Arbre, (*Mythol.*) diverſes eſpeces d'arbres conſacrés à différentes divinités. I. 590. *b.*

Arbre. Le culte rendu aux arbres eſt de la plus haute antiquité. *Suppl.* III. 39. *b.* Cérémonie qui conſiſtoit à porter des arbres dans certains ſacrifices. IV. 824. *b.* Nymphes qui préſidoient aux arbres. VIII. 33. *a*, *b.* Arbres conſacrés aux dieux : *voyez* les articles particuliers de ces dieux.

Arbres, (*Méchanique*) partie principale d'une machine qui ſert à ſoutenir tout le reſte. I. 590. *b.*

Arbre d'une machine à élever les pierres. I. 590. *b.*

Arbre, chez les cardeurs; chez les cartonniers; chez les friſeurs d'étoffe; chez les fileurs d'or; I. 590. *b.* chez les horlogers; différentes ſortes d'arbres dont ils ſe ſervent. Chez les imprimeurs. *Ibid.* 591. *a.* dans les papeteries; chez les potiers d'étain; chez les rubaniers; chez les tourneurs. *Ibid. b.*

Arbres, (*Juriſpr.*) les arbres de réſerve & baliveaux ſur taillis ſont réputés faire partie du fonds des forêts. Plantations d'arbres ſur les grands chemins & branches d'iceux. A qui eſt adjugée la propriété d'un arbre ſur lequel il y a conteſtation. D'un arbre qui étend ſes branches ſur un fonds étranger. A qui appartiennent les arbres morts, & ceux qui ſont abattus par le vent. Les arbres en futaie réſervés au propriétaire : l'uſufruitier peut en demander

pour les réparations. Des arbres qu'un fermier a plantés. *Suppl.* I. 523. *b.*

ARBRE, (*Blason*) de l'arbre dans les armoiries. Email qui lui est propre. Arbre futé, arraché, écoté, éfeuillé. *Suppl.* I. 527. *a.*

Arbre, (*Blason*) *Suppl.* I. 910. *b.* Arbre futé. *Ibid.* III. 164. *b.* Arbre au pied nourri. *Ibid.* IV. 62. *b.* Arbre nourri. *Ibid.*

ARBRE GÉNÉALOGIQUE, (*Art hérald.*) son utilité, maniere de le construire & d'en distribuer les branches. *Suppl.* I. 527. *a.*

Arbre généalogique. Ce qu'on entend par rameau dans cet arbre. *Suppl.* IV. 567. *b.*

ARBRISSEAU, (*Botan.*) on ne peut déterminer précisément ce qui distingue un arbrisseau d'un arbre. I. 592. *a.*

Sous-arbrisseau, plantes qui portent ce nom. I. 592. *a.*

Arbrisseau, difficulté de distinguer les arbres des arbrisseaux. I. 580. *a.* Sous-arbrisseau. XV. 639. *a.*

ARBRISSEL, (*Robert d'*) fondateur de l'ordre de Fontevraud. VII. 106. *b.*

ARBUE, (*Métall.*) fondant de la mine de fer : détails sur ce sujet. VII. 138. *a*, *b*. De la qualité des mines venues de l'arbue & de la castine : proportions à établir dans l'usage de ces fondans : moyens de connoître ce que les mines portent d'arbue & de castine. 143. *b.* Du mêlange de l'arbue & de la castine avec la mine de fer. 152. *b.*

ARBUTHNOT, (*Jean*) physiologiste. *Suppl.* IV. 355. *a.*

ARC, arme offensive, la plus ancienne, la plus universelle. Son usage en Europe avant les armes à feu. Louis XI l'abolit. En Angleterre on fait grand usage de l'arc, & il y a même des loix pour encourager les peuples à se perfectionner dans l'art d'en tirer. I. 592. *a.*

ARC, (*Art. milit.*) espece d'arme. *Voyez planche* 1. *Art milit.* Armes & machines dans le supplément. *Suppl.* I. 527. *b.*

ARC, (*Géométrie*) arcs de cercle : mesure des angles par ces arcs. Arcs concentriques. Arcs égaux. Arcs semblables. Distance du centre de gravité d'un arc de cercle au centre du cercle. Arc diurne du soleil. Arc nocturne. Arc du méridien, mesure de la latitude. Arc de l'équateur, mesure de la longitude. I. 592. *b.* Arc de progression ou de direction. Arc de rétrogradation, de station. Arc entre les centres dans les éclipses. Usage qu'on en fait pour déterminer la grandeur d'une éclipse de lune. Arc de vision. *Ibid.* 593. *a.*

Arc, arcs semblables. XIV. 936. *b.* Supplément d'un arc. XV. 673. *a.* Centres de gravité d'un arc & d'un secteur de cercle. II. 825. *b.* Corde d'un arc. IV. 204. *a*, *b*. Courbure d'un arc. 390. *a*, *b*. Retrancher un arc, de la circonférence d'un cercle, par le compas de proportion. III. 753. *a.* Diviser un arc en deux parties quelconques. IV. 204. *b.*

ARC *sémidiurne*, (*Astron.*) table des arcs sémidiurnes, dans la plupart des volumes de la connoissance des tems. *Suppl.* I. 528. *b.* *Voyez* SÉMIDIURNE.

ARC *d'émersion*, (*Astron.*) quantité dont il faut que le soleil soit abaissé au-dessous de l'horizon pour que les astres de différentes grandeurs commencent à être visibles à la vue simple. *Suppl.* I. 528. *b.*

Arc en astronomie. Arc diurne. IV. 1087. *a.* Arc nocturne. XI. 183. *a.* Instrument astronomique nommé arc mural. X. 867. *a.*

ARC *de position*, (*Astrologie*) c'est la même chose que ce qu'on appelle en astronomie *angle horaire*. *Suppl.* I. 529. *a.*

ARC *en Barrois*, (*Géogr.*) petite ville du duché de Bourgogne. Ce lieu déclaré ville en 1726. *Suppl.* I. 529. *a.*

ARC *ou* L'AR, (*Géogr.*) petite riviere de France en Provence. Description de son cours. *Suppl.* I. 529. *a.*

ARC *du colon*, (*Anat.*) grande courbure de cet intestin. *Suppl.* I. 529. *a.*

ARC, (*Architecture*) usage qu'en font les architectes. Arcs circulaires, qui sont de trois especes. Arcs elliptiques. Arcs droits. I. 593. *a.* La doctrine & l'usage des arcs sont très-bien exposés par M. Henri Wotton dans les théorêmes contenus dans cet article de l'Encyclopédie. *Ibid.* *b.*

ARC ou *ligne courbe de l'éperon*, (*Marine*) I. 593. *b.*

ARC, partie de la ferrure d'un carrosse. Maniere de le forger, & son emploi dans le carrosse. I. 594. *a.*

Arc-boutant, en architecture, marine & méchanique. I. 394. *a.*

ARC, (*Horlog.*) arc de levée. IX. 442. *a*, *b*. Arc de supplément. IX. 442. *b.* XV. 673. *b.* Différence entre les variations de l'arc de levée & celles de l'arc de supplément. XV. 673. *b.* Méchanisme par lequel on borne l'arc de supplément dans les montres. XIV. 123. *a.*

ARC, (*Musiq.*) ou archet. *Suppl.* I. 528. *b.*

ARC-EN-CIEL, (*Physiq.*) description de ce météore. Circonstances nécessaires pour son apparition. Explications de ce phénomene données par Antoine de Dominis, Képler, Harriot & Descartes, défectueuses à certains égards. I. 594. *b.* Théorie de l'arc-en-ciel. *Ibid.* 595. *a.*

Arc-en-ciel, extérieur. I. 597. *a.*

Arc-en-ciel, artificiel. Dimension de l'arc-en-ciel. I. 597. *b.* On déduit ici de la théorie précédente l'explication de tous les phénomenes particuliers de l'arc-en-ciel. 1°. Pourquoi l'arc-en-ciel est toujours de même largeur. 2°. Pourquoi les jambes de l'arc-en-ciel ne sont pas toujours contiguës à la terre. 3°. Pourquoi l'arc-en-ciel change de situation à mesure que l'œil en change. 4°. Pourquoi l'arc-en-ciel forme une portion de cercle, tantôt plus grande, & tantôt plus petite. 5°. Pourquoi il ne paroit jamais quand le soleil est à une certaine hauteur. 6°. Pourquoi il ne paroit jamais plus grand qu'un demi-cercle. *Ibid.* 598. *b.* 7°. Comment l'arc-en-ciel peut paroître interrompu à sa partie supérieure. 8°. Par quelle raison il peut paroître quelquefois renversé. 9°. Pourquoi il ne paroit pas toujours exactement rond, & qu'il est quelquefois incliné. 10°. Pourquoi les jambes de l'arc-en-ciel paroissent quelquefois inégalement éloignées. Arcs-en-ciel extraordinaires. *Ibid.* 599. *a.* Arc-en-ciel lunaire. *Ibid.* *b.* Arc-en-ciel marin. Arc-en-ciel blanc. Superstition des prêtres païens par rapport à l'arc-en-ciel. I. 600. *a.*

ARC-EN-CIEL, (*Physiq.*) description d'une machine que Muschembroeck a imaginée, par le moyen de laquelle on représente aisément tous les arcs-en-ciel & d'une maniere très-claire. *Voyez* pl. 1. de physique. *fig.* 1. dans le Supplément. Ouvrages à consulter. *Suppl.* I. 527. *b.*

Arc-en-ciel, instrument par lequel on voit les jours & les heures auxquels un arc-en-ciel peut se former. *Suppl.* III. 770. *b.*

ARC-EN-CIEL, (*Poésie*, *Mythol.*) image poétique qu'en a donnée le chevalier Blackmore. VIII. 903. *a.* Appartement de l'arc-en-ciel dans un temple des anciens Péruviens. XVI. 84. *b.*

ARC-DE-CLOITRE, (*Archit.* & *Coupe des pierres*) *Arc-doublau. Arc-droit. Arc-rampant.* I. 600. *b.*

ARC-DE-TRIOMPHE, (*Hist.*) description & usage de ces édifices. Description de celui d'Orange qui fait une des portes de cette ville. I. 600. *b.* Autres arcs-de-triomphe ; ceux de Cavaillon, de Carpentras, de Tite à Rome ; celui qu'on appelloit de Portugal, le grand & le petit arc de Sévere. Ceux de Gallien. *Ibid.* 601. *a.* De Constantin, de S. Remi en Provence. Arcs de triomphe modernes. Arcs de triomphe d'eau. *Ibid.* *b.*

ARC-DE-TRIOMPHE, (*Archit.*) les premiers monumens de ce genre n'eurent rien de magnifique. Dans la suite, le marbre y fut employé, & l'architecture secondée de la sculpture, les embellit de bas-reliefs & d'inscriptions. — Arc-de-triomphe de Titus. — Pendant un tems ces arcs eurent la forme d'un demi-cercle. On leur donna ensuite une forme quarrée, &c. Arcs-de-triomphe de l'ancienne Rome, dont il n'a pas été parlé dans l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 528. *a*, *b*.

Arc-de-triomphe. Chars élevés sur des arcs-de-triomphe. XVI. 212. *b.* Arc consacré par Auguste à la mémoire de son pere. XIV. 821. *b.* Celui de Titus. 351. *a.* Celui de Constantin. 350. *b.* XVI. 655. *a*, *b*. *Voyez* ANTIQUITÉS, vol. I. des planch. Arc de Septime Sévere. *Ibid.*

ARC, (*Jeanne d'*) ou la pucelle d'Orléans. Précis de sa vie. XVI. 860. *a*, *b*. *Suppl.* I. 529. *a*, *b*. *Ibid.* II. 531. *b.* Epée dont elle s'arma. *Ibid.* IV. 705. *a.* Droits de noblesse accordés à ceux qui descendent par les femmes de quelqu'un de ses freres. XI. 180. *b.*

ARCADE, (*Architecture*) arcade feinte. I. 601. *b.*

ARCADE, (*Archit.*) regle établie par Vignole, & assez généralement suivie pour la hauteur & la largeur des arcades. Proportions qu'on doit observer quand les colonnes qui accompagnent les arcades ont des piédestaux, & quand elles n'en ont point. Des colonnes engagées dans les jambages. Arcades sans colonnes ni pilastres. Hauteur & saillie des impostes. Largeur des bandeaux de l'arc ou archivolte. Bossage de la clef. Modeles de moulures & autres ornemens propres aux impostes, & aux archivoltes des arcades, suivant les différens ordres. Portique dorique, & portique ionique. *Voyez* pl. 4. d'architecture dans le Supplément. *Suppl.* I. 531. *b.* 532. *a*, *b*.

Arcade, tympan d'arcades. XVI. 776. *b.* Arcades qu'il y avoit à Rome, appellées *janus*. VIII. 452. *b.* Ceintres pour la construction des arcades. II. 798. *b.*

Arcade, en jardinage. Dimension de ces palissades. Soins qu'elles exigent. I. 601. *b.*

Arcade, dans les manufactures de soierie. Description & usage de cette partie du métier. I. 601. *b.*

Arcade, en passementerie. Construction & usage de cette partie du métier. I. 602. *a.*

Arcade, en serrurerie. I. 602. *a.*

ARCADE, (*Anat.*) arcade alvéolaire. Arcade des muscles de l'abdomen. Arcade surciliere ou orbitaire. *Suppl.* I. 532. *b.*

ARCADIE, vallon d'Arcadie appellé *Bathos*. *Suppl.* I. 827. *b.* Deux peuples d'Arcadie de mœurs totalement différentes, parce que l'un cultivoit la musique, & que l'autre

la négligeoit. X. 905. *Suppl.* III. 256. *a.* L'Arcadie, paysage du Poussin. V. 319. *b.* XII. 212. *b.* Roman du même nom, de Philippe Sidney. *Ibid.* 311. *a.*

ARCADIENS, (*Hist. litt.*) société de savans formée à Rome en 1690, dont le but est la conservation des lettres & la perfection de la poésie italienne. Pourquoi ils ont pris le nom d'*Arcadiens*. Gouvernement de cette société. Ses fondateurs, ses loix, ses attributs, ses branches répandues dans les principales villes d'Italie. Séances de cette société. Réception des postulans. Olympiades des Arcadiens. I. 602. *b.*

Arcadiens, caracteres. *Voyez* vol. II. des planch. article *Caractere*, planch. 8.

ARCADIUS & HONORIUS, (*Hist. de l'empire d'Orient*) fils de Théodose. Tableau de leur regne. *Suppl.* I. 532. *b.*

Arcadius & Honorius, observations sur ces empereurs. XIII. 831. *a.* Ils réduisent la puissance dont les évêques abusoient. IX. 76. *a.*

ARCAGATHUS, premier chirurgien qui parut à Rome. III. 350. *b.* X. 279. *b.*

ARCANE, (*Chymie*) remede secret, dont la composition n'est pas connue. Les hommes blâment la médecine comme une science obscure, & dans leurs maladies ils s'en rapportent à des ignorans. Ils attribuent à leurs jugemens sur la médecine une certitude qu'ils ne veulent pas reconnoitre dans ceux des médecins. Preuves que la médecine est plus certaine que la plupart des autres sciences. I. 603. *a.* Mauvaise maniere dont on l'attaque. Réflexions sur le penchant des hommes à écouter les charlatans. *Ibid. b.*

ARCANE, (*Philos. hermét.*) doctrine de Paracelse sur les arcanes. Différentes significations de ce mot. *Suppl.* I. 533. *a*, *b.*

ARCANE-CORALLIN, (*Chym. Médec.*) précipité rouge adouci par l'esprit-de-vin. Origine de ce nom. Comment on fait cette préparation. 1°. Celle du précipité rouge : moyen de le distinguer du minium que des fripons vendent à sa place. I. 603. *b.* 2°. Celle de l'arcane-corallin. Ses vertus en médecine. C'est un des plus grands fondans des humeurs froides ou véroliques, *&c.* Maniere d'employer ce remede intérieurement & extérieurement. *Ibid.* 604. *a.*

Arcane de tartre, comment on le fait. I. 604. *b.*

ARCANUM duplicatum, (*Chym. Medec.*) I. 604. *b.*

Arcanum jovis, sa composition. Observation sur cet arcane. I. 604. *b.*

ARCASSE, (*Marine*) barre d'arcasse. II. 91. *a*, *b.* Bordage de l'arcasse. 332. *b.*

ARCE, (*Géogr.*) erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 533. *b.*

ARCENAY, (*Géogr.*) en Auxois. Antiquité de ce village. *Suppl.* I. 264. *a.*

ARCESILAS, fondateur de la moyenne académie. Observations sur ce philosophe. XII. 662. *a.* 750. *b.* Ses principes philosophiques. I. 50. *a*, *b.* 51. *b.* 59. *b.*

Arcésilas de Paros : ouvrage de ce peintre. XII. 256. *b.*

Arcésilas, sculpteur. XIV. 816. *b.*

ARCEUS, (*baume d'*) II. 165. *a.*

ARCHAGATHUS, *voyez* ARCAGATHUS.

ARCHAGETES, nom que les Spartiates donnoient à leurs rois. XVII. 755. *b.*

ARCHAISME, (*Littér.*) imitation de la maniere de parler des anciens. Étymologie du mot. Ouvrages de Naudé écrits en style de Montagne. Commencement de l'épître du comte Hamilton à J. B. Rousseau, écrite en style marotique. *Suppl.* I. 533. *b.* 534. *a.*

ARCHAISME, figure de grammaire. VI. 769. *a.* XI. 94. *b.* 95. *a.*

ARCHAL, (*fil d'*) VI. 789. *a.* 790. *b.*

ARCHAMBAUD, ancien maire du palais. *Suppl.* IV. 790. *a.*

ARCHANGEL, (*Géogr.*) ville de Russie. Son commerce. Sa foire. I. 605. *a.*

Archangel, porte de cette ville. XIII. 131. *b.*

ARCHE D'ALLIANCE, (*Théolog.*) ce qu'elle renfermoit. Histoire de cette arche. Sa description. Espece d'arche que les Juifs modernes ont dans leurs synagogues. Soins que prit Jérémie de cacher l'arche de l'alliance. Prédiction du prophete sur le tems où elle doit se retrouver. I. 605. *b.*

ARCHE *d'alliance*, (*Hist. & Crit. sacr.*) erreurs à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. Histoire de cette arche, depuis le tems de la construction, jusqu'à celui où Jérémie la cacha dans une caverne du mont Nebo, lorsque Jérusalem fut assiégée par Nabuchodonosor. *Suppl.* I. 534. *a.*

Arche d'alliance. Suppl. I. 534. *a.* Couvercle de l'arche. XIII. 465. *b.* Confiance qu'avoient en elle les Hébreux. XI. 375. *b.* Combien de tems elle fut en dépôt à Baala. *Suppl.* I. 740. *a.*

ARCHE DE NOÉ, tems & ouvriers que Noé employa pour la bâtir. I. 606. *a.* Qualité du bois dont il se servit. Dimensions de ce bâtiment. Diversité des sentimens sur les coudées qui lui servoient de mesure. *Ibid. b.* Ce que l'arche renfermoit. Nombre & distribution des appartemens. Leurs usages. *Ibid.* 607. *a.* Comment l'évêque Wilkins montre que l'arche dont on a prétendu faire une objection contre la vérité des écritures en devient une preuve. *Ibid. b.* Extrait des systêmes de M. le Pelletier de Rouen, & du P. Buteo, sur les dimensions de l'arche, sa capacité, sa distribution intérieure & autres proportions. *Ibid.* 608. *a.* Difficultés que présente le systême du P. Buteo. *Ibid.* 609. *a.* Autres difficultés dont parle D. Calmet, éclaircies par M. le Pelletier. Du lieu où s'arrêta l'arche après le déluge. Impossibilité de monter au sommet du mont-Ararat pour y voir des débris de l'arche. *Ibid. b.*

ARCHE DE NOÉ, (*Hist. & Antiq. sacr.*) plan de cette arche dans la premiere planche d'antiquités sacrées du Supplément. Correction à faire dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 534. *a*, *b.*

Arche de Noé, explications figurées que quelques théologiens ont données de la structure de l'arche. VI. 763. *b.* 764. *b.* 765. *a.* Lieu où cette arche s'arrêta. *Suppl.* I. 514. *b.*

ARCHE DE NOÉ, (*Conchyl.*) espece de ce genre nommée *Anadara. Suppl.* I. 580. *b.*

ARCHE, la cour des arches, en Angleterre. I. 609. *a.* Pourquoi cette cour a été ainsi appellée. Officiers de cette cour. On joint ordinairement à cette officialité une jurisdiction particuliere sur treize paroisses de Londres. Du juge & des avocats de cette cour. I. 610. *a.*

ARCHÉE, (*Physiologie*) principe qui détermine chaque végétation en son espece. Hypotheses de Paracelse & de Van-Helmont sur l'archée, pour expliquer la cause de tous les mouvemens méchaniques intérieurs du corps humain. I. 610. *a.*

ARCHÉE *de la nature*, (*Philos. hermét.*) agent universel & particulier à chaque individu. *Suppl.* I. 534. *b.*

ARCHELAUS, (*Hist. des Juifs*) fils d'Hérode le Grand. Son gouvernement tyrannique. Son exil à Vienne. *Suppl.* I. 534. *b.*

ARCHELAUS, roi de Judée. Sa déposition. IV. 828. *b.*

ARCHELAUS, (*Hist. d'Egypte*) grand-prêtre de Comano dans le Pont, que Bérénice épousa après l'expulsion d'Aulete son pere. Il meurt dans un combat contre les Romains. *Suppl.* I. 534. *b.*

ARCHELAUS, (*Hist. de Lacédém.*) roi de Sparte. *Suppl.* I. 534. *b.*

ARCHELAUS, de Milet. Ses principes de physique & de morale. VIII. 879. *a.*

ARCHELAUS, sculpteur. Observations sur un monument de cet artiste, représentant l'apothéose d'Homere. XIII. 359. *b.* 360. *a*, *b.*

ARCHELAUS, (*actes d'*) XVII. 751. *a*, *b. Voyez* ACTES.

ARCHERS, (*Art milit.*) sorte de milice ou de soldats. Ils ne sont plus en usage qu'en Turquie & chez les Asiatiques. *Archers*, officiers des lieutenans de police & des prévôts. Ceux qu'on appelle *Maréchaussée*. Utilité de leur établissement. Archers des pauvres. Corps d'infanterie créé par Charles VII, sous le nom de *Francs-Archers*, cassé ensuite par Louis XI. I. 610. *b.*

ARCHER. (*Milice Grecq.*) Usage que les Grecs faisoient des archers, jaculateurs, gens de trait, *&c.* dans les combats. Comment les archers & frondeurs s'exerçoient. *Suppl.* I. 534. *b.* 535. *a.*

Archers, dans les armées Romaines. XVI. 879. *b.* VII. 359. *a*, *b.* Claie portative derriere laquelle les archers tiroient. XII. 195. *b.* Leur place dans l'ordre de bataille des Romains. *Suppl.* IV. 174. *b.* Des Grecs. 314. *a.* Archers autrefois attachés aux hommes d'armes. VIII. 280. *a.* Francs-archers. VII. 280. *a.* Noblesse des francs-archers. XI. 172. *b.*

ARCHERS, (*Jurispr.*) archers du prévôt de l'hôtel. *Suppl.* IV. 665. *b.* Saint que les archers ont pris pour patron. 258. *b.*

ARCHET, (*Lutherie*) outil d'arquebusier & à l'usage du doreur. *Archet* chez les serruriers, chez les fondeurs de caracteres d'imprimerie. I. 611. *a.* chez les tourneurs. I. 611. *a.*

Archet, des anciens appellé *plectrum*. XII. 755. *b.* Archet de violon. XVII. 319. *b.* Notre archet étoit inconnu aux anciens. *Suppl.* III. 617. *b.*

ARCHEVÊCHÉ, (*Jurisp.*) ce terme se prend pour le diocese de l'archevêque, pour une province ecclésiastique, pour le palais de l'archevêque, & enfin pour ses revenus temporels.

Il y a dix-huit archevêchés en France, & deux en Angleterre. De l'archevêché de Cantorberi. De celui d'Yorck. I. 611. *b.* Le nom d'archevêché n'a guere été connu en occident avant le regne de Charlemagne. Droits qu'emporte aujourd'hui ce titre. I. 612. *a.*

ARCHEVÊQUE, (*Hist. eccl.*) ce nom fut inconnu dans les premiers siecles de l'église. On croit que S. Athanase l'introduisit vers le milieu du quatrieme siecle, en le donnant à l'évêque d'Alexandrie. Ce nom dans son origine n'étoit qu'un terme de vénération. On l'a donné quelquefois aux papes. L'église d'Afrique le proscrivit comme plein de faste

à ſa maniere toutes les impreſſions avantageuſes que la beauté d'une contrée peut exciter. Eſpece de perfection que l'architecte doit mettre dans tous les bâtimens qu'il veut conſtruire. *Suppl.* I. 537. *b.* La nature eſt ſa véritable école. La perfection dans l'art de bâtir fait autant d'honneur à une nation que les autres talens qu'on y cultive. On peut même dire que l'architecture influe autant ſur les mœurs, que la muſique y influoit au jugement des anciens Spartiates. Effet du bon goût en matiere de bâtiment. *Ibid.* 538. *a.* L'origine de l'architecture remonte aux tems les plus reculés. Si l'on pouvoit raſſembler les principaux genres de goût en fait d'architecture, on en pourroit tirer bien des éclairciſſemens ſur le caractere national des différens peuples chez qui ces genres ont été cultivés. Cet art fut apporté de l'Egypte & de la Phénicie en Grece, où il atteignit à ſa perfection. Il reçut ſucceſſivement diverſes modifications en Grece & en Italie : de-là l'invention des cinq ordres qui ſervent encore de regle aujourd'hui. Il n'eſt plus à préſumer qu'on puiſſe inventer un nouvel ordre, qui differe réellement des anciens, & qui ſoit bon. *Ibid. b.* A l'extinction de la maiſon de Céſar, l'architecture romaine commença à décliner. Hiſtoire de cet art depuis cette époque. Edifices d'architecture gothique. Egliſes de S. Marc & de ſancta Maria-Formoſa qu'on voit à Veniſe, dans leſquelles on retrouve quelques traces de l'ancien bon goût. Autres édifices d'Italie qui montrent que le bon goût ne s'eſt jamais entiérement éteint. *Ibid.* 539. *a.* Renaiſſance de l'art au quinzieme ſiecle. Principaux architectes de ce tems-là. Progrès du bon goût. Réflexions ſur la théorie de l'architecture. Regles eſſentielles & de premiere néceſſité, qu'il faut ſuivre dans toute eſpece de bâtiment. *Ibid. b.* Regles acceſſoires, dont l'obſervation procure à l'édifice la grace & la beauté. Examen de la queſtion, s'il eſt permis de s'écarter des proportions établies par le commun des architectes, pour la conſtruction des colonnes ; & des regles qu'ils ont établies pour les ornemens des différens ordres. *Ibid.* 540. *a.* Conſeil à ceux qui veulent écrire ſur la théorie de l'architecture. Principaux articles que cette théorie embraſſe. *Ibid. b.*

Architecture, but de cet art. *Suppl.* I. 586. *a, b.* Son antiquité. *Ibid.* 592. *a.* Bon goût de l'architecture grecque. VII. 764. *a.* Architecture des Lacédémoniens. IX. 159. *b.* Cet art moins ancien que la ſculpture. XIV. 837. *a.* Premieres inventions d'architecture pratiquées à la conſtruction du temple d'Epheſe. V. 773. *b.* Monumens d'architecture ancienne, *voyez Antiquités*, vol. I des planch. Architecture gothique. VII. 749. *a, b.* 763. *b.* Réflexions ſur l'architecture grecque & l'architecture gothique. VII. 763. *b.* 764. *a.* Du goût en matiere d'architecture. IV. 492. *b.* Beauté dans les ouvrages de cet art. *Suppl.* I. 839. *a, b.* Des proportions. IV. 51. *b.* XIII. 468. *b.* Décorations d'architecture. IV. 702. *b.* Corruption du goût en fait d'ornemens. XI. 657. *b.* Défauts choquans en architecture. *Suppl.* II. 406. *a, b.* Défauts de convenance. *Ibid.* 585. *b.* Ouvrages du caprice en architecture. II. 637. *b.* Genre fantaſtique employé dans cet art. VI. 682. *b.* Ecole d'architecture. V. 313. *b.* 314. *a, b.* Académie d'architecture à Paris. I. 57. *a.* De la critique & du goût en matiere d'architecture. IV. 492. *b.* Ouvrages d'architecture de Jacques-François Blondel. *Suppl.* IV. 683. *b.* 684. *a.* Sur l'architecture, *voyez* auſſi *Maçonnerie, Bâtiment, & les planches d'Architecture, vol. I.*

Architecture en perſpective : architecture feinte. I. 618. *b.*

ARCHITRÉSORIER, (*Hiſt. mod.*) grand tréſorier de l'Empire, qui eſt l'électeur Palatin. Comment cette dignité a été tranſportée à divers électeurs. C'eſt lui qui répand le jour du couronnement de l'empereur des pieces d'or & d'argent dans la place publique. I. 618. *b.*

Architreſorier de l'Empire. IV. 67. *a.*

ARCHITRAVE, (*Archit.*) principale poutre qui porte ſur les colonnes. Etymologie de ce mot. Différence entre celle des anciens & celle des modernes. I. 618. *b.* Ornement des architraves. Architraves mutilées. Architraves coupées. *Ibid.* 619. *a.*

ARCHITRAVE, en marine. I. 619. *a.*

Architrave, regles à obſerver par rapport à cette partie de l'entablement. *Suppl.* II. 808. *a, b.*

ARCHITRICLINUS, ſignification de ce mot employé dans l'Evangile. XI. 917. *b.*

ARCHIVE, gardien des archives ſous les empereurs à Conſtantinople. III. 220. *a, b.* Garde des archives en Angleterre. *Ibid. b.* Garde des titres de la couronne en France. *Ibid.*

ARCHI-VIOLE *de lyre*, (*Luth.*) inſtrument à cordes uſité ci-devant en Italie. Sa deſcription. *Suppl.* I. 540. *b.*

ARCHIVOLEUR, (*Hiſt. anc.*) chef des filous. Coutume qu'obſervoient les voleurs Egyptiens. I. 619. *a.*

ARCHIVOLTE, (*Archit.*) ornement des archivoltes. Archivolte retourné. Archivolte ruſtique. I. 619. *a.*

Archivolte d'une arcade, (*Archit.*) *Suppl.* I. 532. *b.*

ARCHONTES, (*Hiſt. anc.*) magiſtrats de l'ancienne Athenes. Etymologie du mot. Ils étoient au nombre de neuf. Examen qu'on faiſoit de leur race, de leur religion, de leurs ſervices & de leur fortune, avant de les élire. Leurs engagemens. Ils devoient éviter l'ivreſſe. Information pour le ſecond officier de ce tribunal. Examen de leur vie privée. Diverſes révolutions de cette magiſtrature depuis Médon qui fut le premier archonte. Archontes perpétuels, décennaux, puis annuels. Office du premier archonte appellé *Éponyme.* Fonctions du ſecond archonte appellé *Roi.* I. 619. *b.* Fonctions du troiſieme appellé *Polémarque.* Fonctions des ſix autres appellés *Theſmothetes.* Cette magiſtrature dura dans Athenes tant qu'il y eut un reſte de liberté & de vie. Autres uſages qu'on a faits du mot *Archonte. Ibid.* 620. *a.*

Archontes, d'où étoient tirés ces magiſtrats. IX. 856. *b.* Leur gouvernement. *Suppl.* I. 671. *b.* Leurs fonctions. IX. 856. *b.* & XII. 906. *b.* Les archontes appellés *Novem-virs.* XI. 258. *b.* Du roi archonte. XIV. 321. *b.* 322. *a.* Les ſix derniers archontes appellés *Theſmothetes.* XVI. 275. *a.* Gens conſommés dans les affaires, dont les archontes ſe faiſoient quelquefois aſſiſter. XI. 935. *a.* Table des archontes d'Athenes. *Suppl.* IV. 127. *b.* — 141. *a.* Archontes de Syracuſe. I. 377. *a.*

ARCHONTIQUES, (*Hiſt. eccléſ.*) hérétiques qui parurent ſur la fin du deuxieme ſiecle. Leurs erreurs. I. 620. *a.*

ARCHYTAS *de Tarente.* Hiſtoire de ce philoſophe : ſon caractere : ſes principes philoſophiques. XIII. 623. *b.* XV. 909. *b.*

ARÇON, (*Manege*) deſcription des parties de l'arçon & de tout ce qui a rapport à cette piece de l'équipage du cheval. I. 620. *b.*

Arçon repréſenté vol. VII. des pl. manege pl. 24.

ARÇON, outil de chapelier : deſcription par figure de cet inſtrument. Son uſage. I. 620. *b.*

Arçon, deſcription & uſage de l'arçon dans le travail du chapelier. III. 163. *b.*

ARCTIQUE, (*Aſtron.*) pole de ce nom. Cercle polaire arctique. Il eſt décrit par le mouvement du pole de l'écliptique autour du pole du monde. Obſervations faites ſous ce cercle, pour déterminer la figure de la terre. I. 621. *b.*

Arctiques, terres. VIII. 921. *b.* XVI. 180. *a.*

ARCTURUS, (*Aſtron.*) étoile fixe de la premiere grandeur. Elle eſt nommée dans Virgile, & dans le livre de Job. IX. 9. xxxviij. 31. I. 621. *b.*

Arcturus, comment on diſtingue cette étoile dans le ciel. *Suppl.* II. 566. *a.* Heures de ſon paſſage au méridien. 894. *b.* Variation dans ſa latitude. 890. *b.* *Suppl.* III. 710. *b.* Dans ſon aſcenſion droite & ſa déclinaiſon. *Suppl.* IV. 919. *b.* 920. *a.*

ARCUEIL près de Paris : incruſtations qui ſe forment dans les eaux d'Arcueil. VIII. 658. *a.* Ancien aqueduc d'Arcueil. XI. 947. *a.*

ARCY, gros village de France en Bourgogne. Deſcription des grottes fameuſes, voiſines du village d'Arcy. I. 622. *a.*

ARDAVALIS, *ou* HARDAVALIS, (*Muſiq. inſtrum. des Héb.*) recherches ſur cet inſtrument. *Suppl.* I. 541. *a.*

ARDEATINE, *voie.* XVII. 419. *b.*

ARDENNES, (*forêt des*) étymologie & ſignification du mot *ardennes.* VIII. 132. *b.* — *Voyez* ARDUENNENSIS.

ARDENS, *mal des ardens*, (*Médec.*) IX. 921. *a.* Eſprits ardens, (*Chym.*) XVII. 286. *b.* — 288. *b.*

ARDENT, (*Miroir*) verre ardent. I. 623. *b.* Quelques auteurs croient que les anciens connoiſſoient les miroirs concaves. Paſſages qui prouvent que les effets des verres convexes étoient connus des anciens. Pourquoi la propriété qu'ont les verres convexes de groſſir les objets, leur a échappé. *Ibid.* 624. *a.* Grandeur de l'arc que doit contenir le verre ou le miroir ardent. Les grands miroirs produiſent de plus grands effets, & brûlent à une plus grande diſtance que les petits. Les miroirs de bois doré ou faits d'autres matieres polies peuvent brûler. Miroirs ardens d'Archimede & de Proclus. Ce qui rend douteux les effets qu'on leur a attribués. *Ibid. b.* Comment Deſcartes a attaqué l'hiſtoire d'Archimede, & comment M. Dufay a répondu au raiſonnement de Deſcartes. *Ibid.* 625. *a.* Deſcription du miroir polygone & à pluſieurs plans qu'employa Archimede, ſelon Tzetzes, poete grec, du douzieme ſiecle. Miroir à-peu-près ſemblable, fait par M. de Buffon, qui a brûlé à deux cens pieds de diſtance. Effets merveilleux de divers miroirs ardens rapportés dans cet article. Celui de Tſchirnhauſen. *Ibid. b.* Ceux de Villette, ouvrier françois de Lyon. Effets du miroir ardent de l'Académie. Lentille convexe de Tſchirnhauſen. *Ibid.* 626. *a.* Ses effets. Les rayons de la lune ramaſſés ne donnent pas le moindre degré de chaleur. Lentilles d'eau glacée. Un miroir ardent a moins d'efficace dans les grandes chaleurs, que dans les chaleurs ordinaires ; & dans celles-ci, moins qu'après une grande pluie. Cauſes de ces phénomenes. Maniere de conſtruire un miroir ardent avec des feuilles d'or. *Ibid. b.* & avec un grand nombre de morceaux quarrés de verre. Moyen facile d'avoir un miroir brûlant, dont le foyer ſoit derriere lui à une diſtance donnée. Effets de la diſpoſition de deux miroirs paraboliques placés à une grande diſtance l'un vis-à-vis de l'autre, ſi le foyer de l'un étoit occupé par un corps bien chaud. L'effet ſera produit à une beaucoup plus grande diſtance, ſi les miroirs ſont ſphériques.

D'où vient cette différence. Affoibliffement des rayons causé par une glace plane interposée entre les miroirs paraboliques. *Ibid.* 627. *a.* De la paille allumée entre les deux miroirs, en diminue beaucoup l'action; mais un vent violent ne la diminue pas sensiblement. Autre expérience qui montre l'affoibliffement des rayons d'un charbon, lorsqu'ils passent au travers du verre. Image réfléchie d'une chandelle placée au foyer d'un miroir parabolique. Expériences faites sur un miroir elliptique. Utilités qu'on pourroit tirer des observations précédentes, pour échauffer une serre destinée aux plantes, & pour donner aux plaques de cheminée une forme plus propre à renvoyer la chaleur. *Ibid. b.*

Ardent, miroir, pierre dont les anciens faisoient des miroirs ardens. VIII. 137. *b.* Espece de jaspe qu'on peut employer au même usage. 138. *a.* Deux manieres de faire les miroirs ardens métalliques. X. 570. *a*, *b.* Du foyer de ces miroirs. VII. 262. *b.* Phénomene de l'étain exposé au foyer d'un miroir ardent. VI. 7. *b.* Son effet sur le fer. 497. *b.* Pourquoi un miroir enduit de noir brûle moins qu'un autre: pourquoi les miroirs brûlent mieux en hiver qu'en été. 601. *b.* La lumiere de la lune ne produit aucune chaleur dans un miroir ardent. 602. *a.* Tous les corps sont vitrescibles par l'action du feu concentré par un miroir ardent. XVII. 362. *a.*

ARDENTE, *chambre ardente*, (*Jurisp.*) III. 47. *b.*

ARDENTE, *fievre*, (*Médec.*) VI. 723. *a*, *b.* Pourquoi les personnes phlegmatiques ne sont pas sujettes à ces fievres. VII. 325. *a.*

ARDER *ou* ARDRA, (*Géogr.*) *voyez* ANDRA & ASSEM.

ARDICÈS de Corinthe, peintre. XII. 270. *b.*

ARDOISE, (*Minéralog.*) usage qu'en ont fait les anciens. Elle est tendre au sortir de la terre. Elle n'est autre chose qu'une terre plus dure qu'une autre. Plus on creuse, plus on la trouve dure & seche. I. 628. *a.* Comment elle est disposée dans la carriere. Nos plus fameuses carrieres sont dans la province d'Anjou, & aux environs d'Angers. Autres carrieres connues. Représentations de poissons & de plantes dans certaines ardoises. C'est avec de grands risques par rapport à la fortune, qu'on entreprend de travailler une carriere d'ardoise. Description de ce travail. *Ibid. b.* Diverses qualités d'ardoise. *Ibid.* 631. *b.* Les ardoises considérées selon leurs échantillons. *Ibid.* 632. *a.*

Ardoise, bancs d'ardoise. II. 53. *a.* Origine des ardoises selon quelques naturalistes. XIV. 767. *b.* Dispositions des lits d'ardoise. 768. *a.* Division des quartiers d'ardoise. IV. 133. *b.* Différentes sortes d'ardoises désignées par les noms suivans, *Pierre d'Hibernie.* VIII. 200. *a.* *Lavagna.* IX. 308. *a.* *Pierre de Caen.* Carrieres aux environs de la ville d'Angers, dont on fait de l'ardoise pour couvrir les bâtimens. Usage qu'en faisoient les anciens. IX. 812. *a.* Espece d'ardoise nommée *chat.* III. 236. *b.* Instrumens pour la fabrication des ardoises, nommés *alignouet*, I. 264. *b.* & *chaput.* III. 183. *a.* Couvertures en ardoise. *Suppl.* II. 648. *a.* *Voyez* les planches d'ardoiserie, vol. VI. des planch. vers la fin.

ARDSCHIR I, roi de Perse. *Voyez* BAHAMAN.

ARDSCHIR II, surnommé *Babegan*, (*Hist. de Perse*) fut le premier roi de la quatrieme dynastie. Tableau de son regne. *Suppl.* I. 541. *b.*

ARDSCHIR III, ce prince, fils de Schirouïk, que nous prononçons Siroës, ne fit que paroître sur le trône. Sa défaite par Scheheriat son général. Signification du mot *Ardschir.*

ARDUENNENSIS sylva & pagus, (*Géogr. du moy. âge*) étendue de la forêt des Ardennes. Forêt qui en conserve aujourd'hui le nom. Diverses observations sur le pays où elle étoit située. Inscriptions qui prouvent le culte qu'on y rendoit à Diane. Evénemens qui le rendent remarquable. Comté des Ardennes; monastere que Sigebert, roi d'Austrasie, y fonda. Autres lieux compris dans ce pays. Abbayes de Prum & de Saint-Hubert. *Suppl.* I. 543. *a*, *b.*

AREALU, (*Botan.*) espece de figuier du Malabar. Ses différens noms. Sa description. Usages qu'on en retire. Adoration que lui rendent les gentils du Malabar. Erreur de Linnæus. Maniere de le classer. *Suppl.* I. 543. *b.* 544. *a*, *b.*

Aréalu du Malabar: en quoi il differe du figuier de Java, nommé *Antsjac.* *Suppl.* I. 471. *b.*

AREBO *ou* ARBON, (*Géogr.*) place de commerce au royaume de Benin en Afrique. Description de cette ville. Les Hollandois y possedent un comptoir. *Suppl.* I. 544. *b.*

ARECA, (*Mat. médic. Botan.*) espece d'arbre qui croit sur la côte du Malabar, & en général dans l'Inde. Sa description. Ses différens noms. Substance appellée *cachou*, qu'on fait avec le suc de son fruit. *Suppl.* I. 544. *b.*

ARECA, (*Botan.*) arbre qui fournit le cachou: ses autres noms: sa description. II. 506. *b.* Celle de son fruit: usages qu'en font les Indiens. 507. *a.* XI. 191. *b.* Si l'on mâche l'arec verd, il cause une espece de vertige & d'ivresse. *Ibid. b.*

ARECA-AMBEL, espece de plante. *Suppl.* I. 339. *a.*

ARECA, (*Géogr.*) isle d'Asie dans le golfe Persique.

AREK, (*Botan.*) genre de palmier des Indes. Histoire naturelle de sept especes renfermées sous ce genre. Premiere espece, *arek.* Ses autres noms. Ceux du fruit qu'il porte. Description de cet arbre. Ses qualités. Usages qu'on en retire. Maniere d'en manger le fruit. Son goût & ses propriétés. Service de l'arek, usage de politesse dans les visites. *Suppl.* I. 546. *b.* Espece de chaux qui se mange avec l'arek. Différentes manieres de préparer ce fruit. Danger d'en faire usage toute la journée, à la maniere des Indiens. Remede aux maux qu'il peut causer. Usages médicinaux & autres qu'on tire des différens produits de l'arbre. *Ibid.* 547. *a.* Expressions symboliques que les Indiens forment en coupant diversement les fruits de l'arek. Culture de cet arbre. Récolte du fruit. Maniere de le conserver. *Ibid. b.* Usage que les Indiens font des pierres d'arek. Especes de bezoards végétaux. Variétés de cette plante. Erreurs de Linnæus. Deuxieme espece: *hoea-nywel.* Ses différens noms. Sa description. Lieux où on la trouve. Ses usages. *Ibid.* 548. *a.* Troisieme espece: *mabock.* Sa description & son usage. Quatrieme espece: *hena-hena.* Ses autres noms. Caracteres qui la distinguent de l'arek commun. Lieux où croît cet arbre. Qualités de son bois. Usages qu'on tire de ce bois & du fruit. *Ibid. b.* Cinquieme espece: *huda-keker.* Lieux où croît cet arbre. Ses différens noms. Description, qualités & usage. Variété de cette espece. Sixieme espece: *opossy.* Ses autres noms. Sa description. *Ibid.* 549. *a.* Ses qualités & usages. Septieme espece: *Jaleyt.* En quoi elle differe de la précédente. Usage qu'on en tire. *Ibid. b.*

ARENA, (*Antoine*) poëte. XV. 406. *b.*

ARENE, (*Hist. nat.*) distinguée du gravier & du sable calcinable, entre lesquels elle tient le milieu. Sa formation. I. 632. *a.* Division de l'arene, en fossile, fluviatile & marine. *Ibid. b.*

ARENE, (*Hist. anc.*) partie de l'amphithéatre des Romains. Pourquoi elle étoit couverte de sable. Sable d'or dont la fit couvrir Néron. I. 632. *b.*

ARÉOLE, (*Anat.*) cercle coloré qui entoure le mammelon. Tubercules qu'on y remarque. Humeur qu'on en exprime. I. 632. *b.*

ARÉOLE. (*Anat.*) Observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 549. *b.*

Aréole des mammelles. *Suppl.* IV. 839. *b.* Couleur de ce cercle. X. 1. *b.* 5. *b.*

ARÉOLE, poids de l'aréole des Romains. VII. 832. *b.*

ARÉOMETRE, instrument qui sert à mesurer la densité ou la pesanteur des fluides. Description de l'aréometre ordinaire. I. 632. *b.* Principe sur lequel cet instrument est construit. Aréometre de l'invention de M. Homberg. Son usage. Table construite à l'aide de cet instrument, qui montre, tant pour l'été que pour l'hiver, les différentes pesanteurs spécifiques des fluides, dont l'usage est le plus ordinaire en chymie. Autre méthode pour connoître le degré de pesanteur d'un fluide, *Ibid.* 633. *a.* préférée par M. Muschenbroeck à toute autre. Imperfections de l'aréometre de M. Homberg. Pourquoi une barque chargée en mer, enfonce davantage en passant en eau douce. Pourquoi l'on voit quelquefois des isles flottantes. L'exemple de l'aréometre fait voir qu'il n'est pas besoin pour surnager que le corps flottant soit d'une matiere plus légere que l'eau. *Ibid. b.* Précaution à prendre dans la construction & l'usage de l'aréometre. *Ibid.* 634. *a.*

Aréometre. *Voyez* PESE-LIQUEUR, BALANCE HYDROSTATIQUE.

ARÉOPAGE, (*Hist. anc.*) sénat d'Athenes: d'où lui vient ce nom. La Grece n'a point eu de tribunal plus renommé. C'est le premier qui ait eu droit de vie & de mort. Comment la jurisdiction de ce corps s'étendit peu-à-peu. Etendue de son autorité & de ses fonctions. I. 634. *a.* Comment cette cour déchut depuis Périclès. Les auteurs ne s'accordent point sur le nombre des juges qui composoient l'aréopage. Il subsistoit neuf cens quarante-un ans avant Solon. Du lieu & du tems de ses audiences. Il proscrivoit l'éloquence des plaidoyers. Comment les aréopagites donnoient leurs suffrages, & les recueilloient. *Ibid. b.*

Aréopage. *Suppl.* I. 673. *a.* Sénat de l'aréopage. IX. 856. *b.* Comment on tiroit au sort ceux qui devoient composer ce tribunal. Nombre des aréopagites. XII. 635. *a.* Toit de l'aréopage. IX. 804. *a.* Especes de sieges sur lesquels on faisoit asseoir l'accusateur & l'accusé. VIII. 632. *b.* Serment que faisoient sur l'autel des furies ceux qui paroissoient devant ce tribunal. VII. 383. *a.* Maniere de plaider devant l'aréopage. VI. 273. *a.* XII. 147. *a.* *Suppl.* I. 814. *b.* 816. *a.*

ARÉOPAGITES, portrait qu'Isocrate a tracé de ces hommes merveilleux, & du bon ordre qu'ils établirent dans Athenes. I. 634. *b.* Vertus de ces magistrats. Jugemens célebres qu'ils ont rendus. Observations sur Denis l'aréopagite. Mémoires à consulter. *Ibid.* 635. *a.*

AREQUE, (*Botan.*) *voyez* ARÉCA.

ARÉQUIPA, ville du Pérou: volcan près de ce lieu. XVII. 444. *a.* — 445. *b.*

ARETA, (*Géogr.*) petit pays d'Asie, dans la Palestine, sous l'empire Turc. Ses bornes: ses habitans. Observations sur les émirs de cette contrée. *Suppl.* I. 550. *a.*

ARÉTAS I, (*Hist. des Arabes*) chef ou roi d'une tribu des

Arabes Nabatées. Ses démêlés avec les Juifs. *Suppl.* I. 550. *a.*

ARETAS II, autrement Énée, successeur d'Arétas I. Précis de son regne. *Suppl.* I. 550. *a.*

ARÊTE, (*Ichthy.*) partie du corps des poissons. I. 635. *b.*

ARÊTE, terme employé dans la coupe des pierres. I. 635. *b.*

ARÊTE, terme de chapelier, de diamantaire, de planeur. I. 636. *a.*

ARÊTES, (*Maréch.*) maladie du cheval. Son traitement. I. 636. *a.*

Arêtes, voyez sur cette maladie des chevaux. V. 212. *a.*

ARETÉE, médecin. X. 279. *b.* 280. *a.* Sa physiologie. I. 412. *b.* *Suppl.* IV. 346. *b.* Sa doctrine sur la saignée. XIV. 502. *b.*

ARÉTHUSE, (*Myth.*) fontaine de la presqu'isle d'Ortygie. Métamorphose de la nymphe Aréthuse en fontaine. Prétendu mélange des eaux de l'Alphée, fleuve du Péloponnese avec celle de l'Aréthuse en Sicile. I. 636. *a.*

Aréthuse, article sur cette fontaine. *Suppl.* IV. 191. *b.* Sur quoi est fondée la fable des amours de cette fontaine avec l'Alphée. I. 297. *b.* VI. 869. *a.* XV. 767. *b.*

ARETHUSE, (*Géogr.*) quatre fontaines de ce nom. *Suppl.* I. 550. *b.*

ARÉTIN, (*Guy*) d'Arezzo, inventeur des notes de musique. XI. 249. *a.* Additions qu'il fit à l'ancien systême. XV. 781. *a.* Sa maniere de solfier. *Suppl.* IV. 805. *b.* Inconvénient de sa méthode. VII. 458. *a.* *Voyez* les planch. vol. VII. article MUSIQUE, planch. 5 *bis.*

ARGALUS, (*Hist. de Lacédém.*) successeur d'Amiclès au trône de Sparte. *Suppl.* I. 550. *b.*

ARGANETE, (*Art milit. des anc.*) sorte de baliste. *Voyez* planch. [illegible]

ARGATA, *chevalier de l'* (*Hist. mod.*) ou *chevalier du dévidoir.* I. 636. *b.*

ARGÉENS, (*Hist. anc.*) représentations d'hommes que les vestales jettoient dans le Tibre. Observations sur cette cérémonie & sur son origine. I. 636. *b.*

ARGEMA, (*Chir.*) ulcere du globe de l'œil. Ce qu'il y a de fâcheux dans ces maladies. Maniere de les traiter. I. 637. *a.*

ARGENT, (*Métall.*) état dans lequel on le trouve dans les mines. Argent en cheveux, en filets, en végétation, en feuilles, en lames. Mines où l'argent est renfermé dans la pierre. Diverses couleurs que ce métal reçoit dans d'autres mines. Celle qu'on appelle *mine d'argent rouge.* Mines qui se trouvent dans la généralité de Paris & Isle de France, & dans d'autres provinces de ce royaume. I. 637. *b.* Description de la mine d'argent de Salsberyt en Suede, & de tout ce qu'elle renferme de merveilleux. Détails sur les mines du Potosi en Amérique. Malignité des vapeurs qui s'en exhalent. Combien elles sont funestes aux ouvriers. *Ibid.* 639. *a.* On ne trouve les mines d'argent les plus riches, que dans les endroits froids de l'Amérique; telle étoit sur-tout autrefois la température du Potosi. Corvée à laquelle sont obligés les Indiens, pour le travail des mines. Autres mines découvertes depuis quelques années en Amérique. Il y a, à ce qu'on dit, en Saxe & dans le pays d'Hanovre beaucoup de mines d'argent. Mines d'argent corné. *Ibid.* 640. *a.* Mines d'argent rouge. Mines blanches & grises. Comment on tire l'argent du minerai qui le contient. *Ibid.* *b.* Le titre de l'argent le plus pur est de douze deniers. Comment on s'y prend pour monter le titre de l'argent en le rafinant. L'argent en chymie s'appelle *luna.* Comment se fait la teinture d'argent. *Ibid.* 641. *a.* Vertus qu'on lui attribue en médecine. Conversion de l'argent en crystal. Pierre infernale d'argent. Chaux d'argent. Lune cornée. La maniere de séparer l'argent d'avec la mine, est la même pour en séparer l'or. L'argent est après l'or, le métal le plus fixe. Expériences qui le prouvent. L'argent est après l'or, le plus ductile des métaux. *Ibid.* *b.*

Argent. Analogie entre le plomb & l'argent. XII. 775. *b.* Différentes mines d'argent. IX. 737. *b.* Celles de l'Attique. *Suppl.* I. 691. *a.* Mines d'argent arsénicales. 580. *a.* Mine de la province de Cardigan en Angleterre. *Suppl.* II. 236. *b.* Mines de Kongsberg en Norwege. *Suppl.* III. 689. *a.* Masses d'argent appellées *pignes* en Amérique. XII. 614. *b.* Mines d'argent appellées *mulato*, *négrillo* & *paco*, en Amérique. Voyez ces mots. Mines d'Afrique. *Suppl.* I. 194. *a.* Du minerai le plus riche du Chili & du Pérou. XII. 789. *a.* Mine d'argent rouge. X. 541. *a.* Vol. VI des planch. Crystallisations mathém. planch. 3. Mine cuivreuse qui contient beaucoup d'argent. *Suppl.* III. 2. *a.* Mines d'argent en Alsace. I. 299. *a*, *b.* Près d'Ilkusch en Pologne. VIII. 555. *a.* A Joochims-Thal en Bohême. 866. *a.* L'argent ne se trouve qu'accidentellement dans la mine du cobalt. III. 557. *a.* Argent minéralisé avec le soufre. X. 541. *a.* — Du traitement de la mine. X. 433. *b.* Vol. VI. des planch. article *Metallurgie.* Essai par lequel on peut s'assurer de la quantité d'argent contenue dans une mine. IX. 738. *b.* Maniere de traiter en grand les mines d'argent. *Ibid.* Usage du mercure dans ces opérations. X. 374. *a.* Moyen dont on se sert dans plusieurs pays pour tirer l'argent de son minerai. I. 314. *b.* Matte de plomb & d'argent. X. 207. *a.* Du traitement des mines de cuivre qui contiennent de l'argent. 433. *a.* IV. 544. *a*, *b.* Opération de séparer l'or de l'argent. 581. *a*, *b.* — Affinage de l'argent. I. 160. *a.* Des cémentations pour purifier l'argent. II. 811. *a*, *b.* — Alliage de l'argent avec d'autres métaux. I. 283. *b.* Comment on exprime ses degrés d'alliage. 286. *a.* — La calcination de l'argent ne paroît pas absolument impraticable. II. 543. *b.* Du raffinage de ce métal. V. 993. *a.* Remarque sur l'indissolubilité de l'argent par l'eau régale. XIII. 911. *b.* L'or & l'argent se dissolvent l'un l'autre. VI. 915. *b.* — Des essais de l'argent: ces essais demandent beaucoup plus d'attention & de soin que ceux d'or. XI. 526. *b.* *Voyez* sur cette opération l'article ESSAI. V. 983. *a*, *b.* Du titre de l'argent. XVI. 361. *b.* L'argent fin ne peut se trouver exactément au titre de douze deniers. XI. 526. *b.* Lumiere que donne l'argent en bain, quand il perd sa fluidité. V. 268. *b.* Argent en barres. *Suppl.* I. 814. *a.* Moyen de faire de la poudre d'argent. XVII. 100. *b.* Maniere de le blanchir. II. 272. *b.* 274. *b.* XV. 392. *a.* Variations dans la valeur & l'abondance de l'argent. X. 645. *a*, *b.* 646. *a.* L'argent avant que d'être en monnoie avoit une valeur dépendante des usages auxquels il étoit employé. Comment & par quelle raison ce métal a été employé à faire de la monnoie. X. 646. *b.* De la proportion entre l'or & l'argent: quelle elle étoit anciennement. X. 651. *a*, *b.* Le souverain ne doit pas la fixer. 647. *b.* Proportion entre ces deux métaux dans les pays de commerce. III. 129. *b.* Consultez encore sur l'argent l'*article* LUNE.

ARGENT, (*Econ. polit. Comm.*) on designe par ce mot toutes les especes de signes de la richesse, courans dans le commerce. Valeur de l'argent considéré comme signe. Le prince a le droit de la fixer. I. 541. *b.* Une grande quantité d'or & d'argent est toujours favorable, lorsqu'on les regarde comme marchandise; mais il n'en est pas de même lorsqu'on les regarde comme signes. Combien les Espagnols s'abuserent lorsqu'ils fonderent leur opulence sur les mines de l'Amérique. M. de Montesquieu cité sur ce sujet. *Ibid.* 642. *a.* Ce qui résultera nécessairement de la trop grande abondance de l'or & de l'argent dans le commerce. Cette trop grande abondance qui anéantiroit l'usage de l'argent dans le commerce, est encore extrêmement éloignée. *Ibid.* *b.* Défenses de déformer ou altérer l'argent monnoyé en France. Libre entrée & sortie de cet argent. Définitions du mot *argent* joint à diverses épitheres qui indiquent ses differens rapports, caracteres & usages. *Ibid.* 643. *a.*

ARGENT, (*Econom. polit. Finan. Comm.*) étymologie du mot *pecunia.* IX. 177. *a.* *Voyez* les articles INTÉRÊT, ESPECES & MONNOIE.

ARGENT, (*Blason*) maniere de le représenter. Vertus dont il est le symbole. *Suppl.* I. 551. *a.*

Argent, en blason. *Voyez* aussi *Suppl.* III. 916. *b.*

ARGENTAN, (*Géogr.*) ville de la basse Normandie. Sa situation. Sieges de justice qui y sont établis. Eglises & fondations religieuses qu'on y trouve. Ses manufactures. Titre qu'elle porte. *Suppl.* I. 551. *a.*

ARGENTER, l'argenture sur les métaux differe totalement de l'argenture sur les autres matieres.

Manieres d'argenter sur fer ou sur cuivre. I. 643. *b.* On renvoie à l'article *Dorure* l'argenture des métaux, sur bois, sur toile, &c. Comment on désargente une piece. *Ibid.* 644. *b.*

Argenter. Papier argenté. XI. 861. *b.* Argenture à froid d'une piece de laiton. IX. 741. *a*, *b.*

ARGENTEUIL, (*Géogr.*) gros bourg à deux lieues de Paris. Sa population. Son commerce. Carrieres de plâtre dans les environs. Seigneurs d'Argenteuil. Autre bourg de ce nom en Bourgogne. *Suppl.* I. 551. *a.*

ARGENTIERS, chez les Athéniens & chez les Romains. 233. *a*, *b.*

ARGENTINE, (*Botan.*) plante qui doit être rapportée au genre des *pentaphylloides.* Sa description. Lieux où elle se trouve. Analyse de cette plante. Ses usages en médecine. I. 645. *a.* — *Voyez* PENTAPHYLLOIDES.

Argentine, théatre ainsi nommé à Rome. Plan, coupe & élévation de cet édifice. X. vol. des pl. article *Théatres.*

ARGENTON, bourg sur la côte de Bretagne. Écueil vis-à-vis de ce bourg. VII. 222. *b.*

ARGENTRÉ, (*Bertrand d'*) savant du seizieme siecle. XVII. 361. *b.*

ARGENTUM musicum, (*Métall.*) I. 889. *b.*

ARGILE, (*Hist. nat.*) caracteres de cette terre. Usages auxquels elle sert communément. Diverses couleurs d'argille. Abondance de cette terre. Elle forme, selon M. de Buffon, une des principales couches du globe terrestre. Comment se sont formées les argilles, selon cet auteur. I. 645. *b.* Le sable peut, avec le tems, produire l'argille; & celle-ci, en se divisant, acquiert les propriétés d'un véritable limon. Preuves de cette theorie. L'argille peut devenir du caillou & du véritable

verre, & le verre & le caillou redevenir argille. *Ibid.* 646. *a.* Observations qui prouvent cette derniere assertion par rapport au caillou. Ce qui arrive au caillou arrive au sable. Comment le verre se décompose pour devenir argille. Par tout ce qui précede, il est évident que les glaises, les argilles & les sables ont été formés par des scories & des écumes vitrifiées du globe terrestre. *Ibid. b.*

Argille. Comment les sables ont pu former les argilles. II. 533. *b.* Expérience qui prouve que le sable, & même le caillou & le verre existent dans l'argille. *Ibid.* Transmutation du verre, sable ou caillou en argille. 534. *a.* L'argille & le caillou sont les deux termes des matieres vitrifiables. *Ibid. b.* Expérience par laquelle on tire du fer de l'argille. VI. 495. *b.* Effets du feu sur l'argille & les terres argilleuses. XVII. 364. *a. Suppl.* II. 53. *a. Suppl.* IV. 517. *b.* Caracteres & nature de l'argille : son usage dans les verreries en glaces. 116. *a, b.* Sorte de terrein que l'argille peut fertiliser. X. 133. *a.* Terres argilleuses d'Angleterre : leurs qualités & propriétés. IV. 561. *b.* 562. *a.* de l'argille de Gentilli. VII. 236. *a.* Argille marneuse. *Suppl.* III. 851. *a.* 854. *a.* Préparation de l'argille pour les fourneaux. 235. *b.* Sur l'argille, *voyez* l'article GLAISE.

ARGINEUSES, (*Géogr.*) isles de ce nom, à la vue desquelles les Athéniens vainquirent les Lacédémoniens. *Suppl.* I. 551. *b.*

ARGO, (*Myth.*) vaisseau qui transporta en Colchide, l'élite de la jeunesse grecque. Les critiques sont partagés sur l'origine de ce nom. Ovide appelle ce navire *sacram argum*; il est aussi nommé *loquax*. A qui il fut consacré. Son changement en constellation. Forme de ce bâtiment. Les Argonautes le porterent sur leurs épaules, depuis le Danube jusqu'à la mer Adriatique. Pourquoi l'on a feint que ce vaisseau rendoit des oracles. I. 647. *a.*

Argo, voyez sur ce sujet. XI. 58. *b.* 683. *b.* XVI. 808. *b.* XVII. 453. *b.*

ARGO, (*Astron.*) constellation. I. 647. *b.*

ARGO, *navire d'*, XI. 59. *a.* Étoiles de cette constellation qui ont disparu. VI. 63. *b.*

ARGOLI, (*André*) ses ouvrages. XV. 831. *b.*

ARGOLIDE, *Argos* ou *Argides*, (*Géogr.*) royaume du Péloponnese. Ses bornes. Ses principales villes. Révolutions de ce royaume. Son état présent. *Suppl.* I. 551. *b.*

ARGONAUTES, (*Myth.*) leur nombre. Les principaux d'entr'eux. Leur voyage. Tems de leur expédition. Divers sentimens sur l'objet de ce voyage, & sur ce qu'on doit entendre par la toison d'or que les Argonautes allerent enlever en Colchide. I. 647. *b.*

ARGONAUTES, histoire de leur expédition. *Suppl.* III. 506. *b.* Deux de leurs compagnons nommés *Acaste. Suppl.* I. 104. *a.* & *Admete*, 170. *a.* Constructeur de leur navire. 553. *a.* Du tems de leur expédition. *Suppl.* IV. 190. *a.* Culte qu'ils rendirent aux divinités marines avant leur expédition. X. 365. *a.* Lieu d'où ils partirent. XVII. 453. *b.* Les Argonautes dirigés par Minerve. X. 545. *a.* Ce qui leur arriva près des roches Cyanées. IV. 584. *b.* Prétendu voyage qu'on leur attribue. *Suppl.* I. 347. *a, b.* Explication de la fable des Argonautes, selon les chymistes. III. 421. *Suppl.* III. 506. *b.* Explication de celle de la toison d'or, qui fut l'objet de leur expédition. XVI. 385. *b.* Poëme d'Orphée sur les Argonautes. *Suppl.* IV. 187. *b.* *Voyez* JASON.

ARGONAUTIQUE, (*Hist. Litt. & Crit.*) nom d'un poëme épique d'Apollonius de Rhodes. Observations sur cet ouvrage. Son éloge. L'expédition des Argonautes, chantée par divers poëtes romains. *Suppl.* I. 551. *b.*

ARGONE, (*Dom Bonaventure d'*) *Suppl.* III. 167. *a.*

ARGOS, (*Géogr. Hist. anc.*) ville du Péloponnese, aujourd'hui *Naupalia*. Ses anciens noms. Citadelle qui la défendoit. Histoire des rois d'Argos. Observations sur les Argiens. *Suppl.* I. 551. *b.* & 552. *a, b.*

ARGOS, *royaume d'*, XIV. 420. *a.* Son fondateur. *Suppl.* III. 569. *b.* Droit des Héraclides sur ce royaume. VIII. 140. *b.* Temple & culte de Junon chez les Argiens. VIII. 157. *b.* IX. 60. *a.* XVI. 73. *b.* Fête en son honneur. XVI. 406. *b.* 411. *a.* Fête célébrée à Argos en l'honneur des femmes de cette ville. VIII. 359. *b.*

ARGOS, (*Géogr.*) ville d'Afrique en Abyssinie. *Suppl.* I. 552. *b.*

ARGOTS, dans la taille des arbres. XV. 836. *b.*

ARGOULETS, (*Art. milit.*) espece de hussards de l'ancienne milice françoise. Leurs armes. Usages auxquels ils étoient employés. *Suppl.* I. 552. *b.*

Argoulets, ancien corps de troupe militaire. II. 781. *b.*

ARGOUX, (*Gabriel*) jurisconsulte. XVII. 368. *b.*

ARGUE, machine à l'usage des tireurs d'or. Description & usage. I. 648. *a.*

Argue, *tête d'*, XVI. 204. *b.* Description de l'argue. X. vol. des pl. article *Tireur d'or*, pl. 1 & 2.

ARGUIN, *golfe d'*, VII. 733. *a.*

ARGUMENT, (*Rhét.*) comment on divise les argumens. Argument en forme. L'enthymême est l'argument le plus familier aux orateurs. Argumens intrinseques ou artificiels, que l'orateur tire, ou de sa propre personne, ou de celle de ses auditeurs, ou du fonds même du sujet. Argumens naturels ou extrinseques que l'orateur trouve pour ainsi dire tout faits, comme les loix, les arrêts, &c.

Autre distinction d'argumens, relative aux trois genres de rhétorique. I. 648. *b.* Divers autres usages du mot *argument* en littérature, en logique, en astronomie. *Ibid.* 649. *a.*

Argumens, lieux communs d'où ils se tirent. IX. 499. *a.*

ARGUMENT, (*Astron.*) c'est en général, la quantité de laquelle dépend une équation, une inégalité, une circonstance quelconque du mouvement d'une planete. Quatorze inégalités du mouvement de la lune. Argument de la premiere équation dans le calcul de ce mouvement. Argument de la parallaxe. *Suppl.* I. 553. *a.*

ARGUMENTATION, l'art de l'argumentation a perverti le sens de la raison. XVII. 770. *b.*

ARGUN, (*Géogr.*) observations sur cette riviere de la Tartarie orientale. *Suppl.* I. 553. *a.*

ARGUS, (*Myth.*) fils de Phrixus, construit le navire *argo*, &c. *Suppl.* I. 553. *a.*

ARGUS, celui à qui Junon confia la garde d'Io. Explication de la fable d'Argus. *Suppl.* I. 553. *a.*

ARGUS, petit-fils du précédent, succéda à Apis, roi d'Argos. Les Grecs lui consacrerent des autels après sa mort. *Suppl.* I. 553. *a.*

ARGUS, sur ce roi d'Argos, *voyez Suppl.* I. 552. *a.*

ARGUS, (*Hist. nat.*) on a donné ce nom, 1°. à des papillons diurnes; 2°. à certains coquillages; 3°. à un serpent de Guinée. *Suppl.* I. 553. *a, b.*

Argus, terme de fleuriste. *Suppl.* I. 553. *b.*

ARGYLIENS, peuples, aussi nommés *Tyrrhenes.* XVI. 787. *a.*

ARGYRASPIDES, (*Hist. anc.*) soldats macédoniens distingués par Alexandre. Ils faisoient le second corps de son armée. Opposition du sentiment de Q. Curce à celui de Justin, sur la nature de ces troupes. I. 649. *a.* Les capitaines d'Alexandre tâcherent à l'envi, après sa mort, d'engager, dans leur parti, les Argyraspides. *Ibid. b.*

ARHON, (*Géogr.*) montagne d'Afrique en Barbarie. Ses habitans. Productions du sol. *Suppl.* I. 553. *b.*

ARIA, (*Musiq.*) terme de poësie & de musique. But de l'aria. De sa composition poétique. Deux parties qu'elle renferme. De la théorie musicale de l'aria. Comment ses deux parties doivent être chantées. Des répétitions des morceaux de sentiment. Répétition de la premiere partie, ou *da-capo.* Quel en est le motif. Un trop sévere assujettissement aux regles qu'a établies l'usage, annonce la médiocrité du talent de l'artiste. Un compositeur habile s'en affranchit, dès que la nature du sujet l'exige. Ouvrage que le chanteur doit consulter. Regles de goût qu'il doit principalement observer. *Suppl.* I. 554 & 555. *a.*

Aria, passions propres à être exprimées dans l'aria. *Suppl.* III. 826. *a, b.*

ARIA, (*Géogr.*) lieux auxquels les anciens Grecs donnerent ce nom. Ville du Japon, ainsi nommée. *Suppl.* I. 555, *a.*

Aria, contrée de l'ancienne Asie, à l'orient de la Perse, & au nord-ouest de l'Inde. Il y avoit un lac, un fleuve & une ville de même nom. *Suppl.* I. 555. *a.*

ARIADNE, *ou* ARIANE, (*Myth.*) fille de Minos. Ses aventures. Pieces de théatre auxquelles cette fable a donné lieu. *Suppl.* I. 555. *a, b.*

ARIANISME, (*Hist. eccl.*) son origine. Sentimens d'Arius. Comment il les répandit. Progrès de l'arianisme, malgré la vigueur avec laquelle il fut poursuivi. I. 649. *b.* Cependant les Ariens, malgré leur nombre, virent bientôt la plus grande partie des évêques retourner à la foi catholique. Comment S. Grégoire de Nazianze répond aux Ariens, qui reprochoient aux Orthodoxes leur petit nombre.

L'arianisme fut enfin abattu sous le grand Théodose. Il ne s'éteignit en Espagne & en Afrique qu'environ l'an 660. Erasme & Servet semblent avoir voulu le rétablir. Après la mort de celui-ci, on vit paroître à Geneve un nouveau systême d'arianisme, I. 650. *a*, qui passa ensuite en Pologne, & dégénéra en socinianisme. On accuse Grotius de l'avoir favorisé. L'arianisme n'est toléré dans aucun pays chrétien. On le professe ouvertement en Turquie. Nulle hérésie n'a été défendue & combattue avec plus de vigueur. *Ibid. b.*

Arianisme, les erreurs de l'arianisme condamnées par les conciles. XVII. 53. *a.* Doctrine des Ariens. IV. 101. *a.*

ARIBERT, fils de Clotaire II, (*Hist. de France*) roi d'une partie de l'Aquitaine. Observations sur ses enfans. *Suppl.* I. 555. *b.*

ARIC, roi de Suede, frere & collegue d'Eric. IV. *Suppl.* II. 865. *a.*

ARICA, ville d'Amérique. Son commerce. I. 650. *b.*

ARICA, (*Géogr.*) port & ville de l'Amérique méridionale. Histoire de cette ville. Sa ruine en 1605. Son état

des préceptes qu'ils renferment. Aristote a beaucoup mieux réussi dans sa logique que dans sa morale. Idée que l'auteur en donne. *Ibid.* 656. *a.* Examen de sa physique. Ses principes. *Ibid. b.* Ses livres de la génération & de la corruption. Ses livres sur les météores. *Ibid. b.* On peut rapporter à la physique particuliere ce que ce philosophe a publié sur l'histoire des animaux. Jugement avantageux qu'en a porté M. de Buffon, dans lequel il donne l'exposition du plan d'Aristote, *Ibid.* 658. *a.* & fait sur-tout l'éloge de sa méthode, selon laquelle, ne donnant en entier que la description de l'homme dans toutes ses parties, il ne fait connoître les animaux que par les rapports que toutes les parties de leur corps ont avec celles du corps de l'homme. *Ibid. b.* Elémens dont l'univers est composé, selon Aristote. Cinq especes de corps. Il rejette l'idée d'une providence sur les hommes & le dogme de l'immortalité de l'ame. *Ibid.* 659. *a.* Il établit l'éternité du monde. Il admet un Dieu & une création. *Ibid. b.* Si Aristote n'attaque pas de front la Divinité, on peut cependant l'accuser d'athéisme en ce que les idées qu'il s'en forme tendent indirectement à la renverser & à la détruire. Cependant les enthousiastes qu'il a faits ont élevé ses livres à la dignité du texte divin, & ont écrit des ouvrages sur le salut d'Aristote. *Ibid.* 660. *b.* Excès contraire où sont tombés d'autres, par le mépris qu'ils ont eu pour lui. Jugement sage qu'on en doit porter. Ingénieux parallele que le P. Rapin en fait avec Platon. *Ibid. b.* Caractere de Théophraste qu'Aristote nomma son successeur lorsqu'il se retira à Chalcis. Persécution qu'essuyerent les philosophes dans Athenes de la part de Sophocle, fils d'Amphictide, qui lui-même fut bientôt condamné par le peuple à une grosse amende, & les philosophes furent rappellés. Successeurs d'Aristote après la mort de Théophraste, d'entre lesquels il n'y eut que Straton qui attira sur lui les regards des autres philosophes. Innovations qu'il fit dans le péripatéticisme. *Ibid.* 661. *a.* C'est le systême de Straton que Spinosa a renouvellé avec de légeres différences.

Décadence de la philosophie avec celle de l'empire romain. Restaurateurs de celle d'Aristote. Gloire que s'acquit Paul V, par les encouragemens qu'il fournit aux savans, & son attachement à la philosophie d'Aristote. *Ibid. b.*

Alexandre & Averroès devinrent les deux chefs du péripatéticisme, mais leurs sentimens sur la nature de l'ame furent condamnés par Léon X, dans le concile de Latran. Parmi les Grecs qui vinrent transplanter les lettres en Italie, *Théodore Gaza* fut un des plus célebres. Ouvrages d'Aristote & de Théophraste qu'il traduisit. Sa pauvreté. Sa mort. *Ibid.* 662. *a.*

George de Trebizonde. Son attachement à la philosophie d'Aristote. Sa misere & sa pauvreté. Sa mort. Défauts de ses traductions. Violentes disputes entre les sectateurs de Platon & ceux d'Aristote.

Des philosophes récens Aristotelico-scholastiques. Correction qu'on voulut apporter dans la maniere de philosopher, qui consistoit plus à subtiliser sur les mots qu'à raisonner sur les choses. *Ibid. b.* Extrémité opposée où se jetterent quelques-uns, & entr'autres *Luther.* On voulut ne dire que des choses, comme si les choses pouvoient se dire clairement sans une certaine méthode. Philosophes scholastiques qui vivoient vers le tems du concile de Trente.

Dominique Soto : sa vie & ses ouvrages. *Ibid.* 663. *a. François de saint Victor.* Ses livres sur la puissance civile & ecclésiastique ont beaucoup servi à *Grotius Bannès*, un des plus célebres théologiens de l'université de Salamanque. On le regarde comme le premier inventeur de la prémotion physique, quoi qu'en disent les disciples de saint Thomas. Des théologiens que l'ordre des Dominicains a produits.

Scholastiques de l'ordre de saint François. Le premier de tous est le docteur *Scot. Ibid. b.* Réflexion sur cette manie qu'ont les différens ordres de défendre les systêmes que quelqu'un de leur ordre a trouvés. Combien elle nuit aux progrès de la philosophie. Théologiens de l'ordre de Cîteaux ; le plus illustre est *Manriqués.* Ensuite paroît *Jean Caramuel Lobkowitz.* Ses rares talens & sa science. *Ibid.* 664. *a.* Abregé de sa vie. Théologiens de la société des Jésuites. *Vasqués*, *Suarez*, *Arriaga.* Apologie de la théologie scholastique. *Ibid. b.*

Des philosophes qui ont suivi la véritable philosophie d'Aristote. Pourquoi l'école de Platon prévalut dans les commencemens du christianisme. Aristote l'emporta ensuite jusqu'au tems de Descartes.

Un des plus célebres péripatéticiens du seizieme siecle fut *Pierre Pomponace.* Précis de sa vie, *Ibid.* 665. & de ses opinions. Extrait détaillé de son livre sur les enchantemens. *Ibid. b.*

Disciples de Pomponace. *Augustin Niphus* fut l'adversaire le plus redoutable de Pomponace & un des plus célebres péripatéticiens de son siecle. *Ibid.* 667. *a.* Précis de sa vie, de ses opinions & de ses mœurs. *Ibid. b.*

Jacques Zabarella fameux péripatéticien, son goût pour l'étude se manifesta de bonne heure. Sa réputation. Ses ouvrages.

Alexandre Piccolomini. Douceur de ses mœurs. *Ibid.* 668. *a.* Son amour pour les ouvrages d'Aristote. Il a écrit le premier la philosophie en langue vulgaire. Etonnante contradiction entre le respect aveugle qu'on avoit pour Aristote & la liberté d'examen qu'on se permettoit en matiere de religion.

François Piccolomini. Il s'attacha à Aristote & à Platon. Ses disputes avec Zabarella. Combien il fut regretté après sa mort. Ses ouvrages.

Cyriaque Strozzi de Florence. Ses voyages. Il fut fait professeur. Ses ouvrages.

André Cæsalpin. Son impiété. Ses progrès dans la médecine & la philosophie. Il a découvert la circulation du sang avant Harvei. *Ibid.* 669. *a.* Non seulement il a suivi les impiétés d'Aristote ; mais il a enchéri sur ce philosophe. Ses erreurs en physique. *Ibid. b.*

Crémonin fut un impie dans le goût de Cæsalpin. Aveugle soumission de ces philosophes aux sentimens d'Aristote. Accueil que Crémonin reçut des Princes. Son systême, le même que celui de Cæsalpin. *Ibid.* 670. *a.*

Philosophes péripatéticiens parmi les protestans. Melancthon : précis de sa vie : ses talens : il crut devoir réformer la philosophie dans quelques-unes de ses parties. *Ibid. b.* Ses études des auteurs latins. Il embrasse la réformation de Luther. Il recommandoit la lecture de Platon ; mais il préféroit Aristote. *Ibid.* 671. *a.*

Nicolas Taureill. Précis de sa vie. *Ibid. b.* En quoi il fut un des premiers hommes de son tems. Comment il corrigeoit par l'évangile la philosophie péripatéticienne. C'est à tort qu'il a été accusé d'athéisme.

Michel Piccart. Chaires de professeur qu'il obtint. *Ibid.* 672. *a.* Sa pauvreté. Ses ouvrages.

Corneille Martini. Ses talens. Il fut envoyé au colloque de Ratisbonne. Son attachement à la philosophie d'Aristote. Ses ouvrages.

Hermannus Corringius, un des plus savans hommes qui aient jamais paru. Distinctions qu'il reçut. Il pensoit sur Aristote comme Mélancthon. *Ibid. b.* Les principes d'Aristote sont destructifs de toute vertu. Ce que Corringius pensoit de Descartes. Corringius mourut & le péripatéticisme expira presque avec lui. *Ibid.* 673. *a.*

Aristotélisme, erreurs à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 558. *b.*

Aristotélisme, principe des choses, selon ce philosophe ; définition qu'il donne de la matiere. X. 189. *b.* Doctrine d'Aristote sur la providence. XIII. 513. *a.* Sur l'origine de l'ame. I. 328. *b.* & sur sa destinée après la mort. 339. *b.* Formes substantielles d'Aristote. XIII. 839. *a.* Principes qui constituent les corps naturels. XIII. 388. *b.* Doctrine d'Aristote sur le froid. VII. 312. *b.* Sur les couleurs. IV. 327. *b.* Sur la pesanteur. XII. 444. *a.* Abus que les modernes ont fait durant les siecles d'ignorance des ouvrages de ce philosophe. VI. 299. *a.* Observations sur l'article ARISTOTÉLISME. III. ix. *Voyez* la continuation de cet article à PERIPATÉTICIENNE (*Philosophie*).

ARISTOXENE, observations sur ce philosophe. XV. 910. *b.* Des intervalles en musique selon cet auteur. VIII. 838. *b.* Comparaison entre son systême de musique & celui de Pythagore. 839. *a.* Secte des aristoxéniens en matiere de musique. XVI. 57. *a.*

ARISTOXÉNIENS, (*Musiq.*) secte qui eut pour chef Aristoxene de Sarente. Son opposition à celle des Pythagoriciens. *Suppl.* I. 558. *b.* *Voyez* PITHAGORICIENS.

ARITHMANCIE, divination par le moyen des nombres. Delrio en distingue deux sortes, l'une en usage chez les Grecs, l'autre chez les Chaldéens. I. 673. *a.* La cabale des Juifs modernes est une espece d'arithmancie. Nom de l'antechrist marqué dans l'Apocalypse par le nombre 666. *Ibid. b.*

Arithmancie, exemple de cet art. II. 195. *b.*

ARITHMÉTIQUE, ses quatre grandes regles. Autres regles inventées pour faciliter les calculs. Origine & invention de cet art. Science des nombres chez les Egyptiens. I. 673. *b.* Elle passe d'Egypte en Grece, de-là à Rome & ensuite à nous. Imperfection de l'ancienne arithmétique. Arithmétique théorique : ouvrages sur cette matiere. Arithmétique pratique : auteurs qui en ont traité. Ouvrages qui réunissent la théorie à la pratique. I. 674. *a.* Arithmétique instrumentale : Arithmétique logarithmique : tables arithmétiques universelles de Prostapharese. Arithmétique des Chinois. Arithmétique numérale. Arithmétique spécieuse ou littérale : ouvrage de Wallis & de Wels. Arithmétique décimale : telle est celle dont nous faisons usage. Son introduction en Europe. Arithmétique des Indiens ; justesse & diligence de celle des Péruviens. Arithmétique binaire. *Ibid. b.* Mémoire de M. Dagincourt sur cette Arithmétique. Arithmétique tétractique : traité sur ce sujet. Arithmétique vulgaire. Arithmétique sexagésimale. Baguettes de Reyher. Arithmétique des infinis : traité de Wallis. Arithmétique des incommensurables.

Nature des nombres. Définition de l'arithmétique. *Ibid.*

675. *a.* Ses quatre principales regles. Dans les deux premieres regles on considere les nombres selon leurs rapports arithmétiques, & dans les deux autres, selon leurs rapports géométriques. Le détail des opérations particulieres dépend de la forme & de l'institution des signes qui désignent les nombres. Toutes les regles de l'arithmétique se réduisent à deux, l'addition & la soustraction. *Ibid. b.*

Arithmétique universelle, c'est ainsi que M. Newton appelle l'algebre. Notion générale de l'algebre & de ses opérations. I. 675. *b.* Addition algébrique. Soustraction, multiplication, division algébrique. *Ibid.* 676. *a.* Pourquoi cet art est appellé *Arithmetique universelle.* Utilité de cet art. *Ibid. b.* L'expression algébrique d'une question n'est que la traduction de cette question en caracteres algébriques. Exemple. Deux parties à distinguer dans l'arithmétique universelle, savoir; le calcul des quantités, & l'usage de ce calcul pour aller des quantités connues aux inconnues. Ce qu'on entend par équation, *Ibid.* 677. *a.* & par l'art de la résoudre. De l'analyse des anciens. Usage de l'algebre en géométrie. Equation d'une courbe. Avantage des calculs algébriques appliqués à la géométrie. *Ibid. b.* Ouvrages sur l'arithmétique universelle. Regles données par M. Newton, sur la maniere d'appliquer l'algebre à la géométrie. *Ibid.* 678. *a.*

Arithmétique, origine de cet art. I. v. Celle des caracteres qui lui sont propres. II. 645. *b.* Antiquité de l'arithmétique chez les Indiens. VIII. 661. *b.* Notation en arithmétique. XI. 248. *a.* Principes pour trouver dans toute arithmétique de quelque échelle que ce soit, un nombre quelconque, ou pour l'exprimer. II. 258. *a.* Observations sur le nombre des caracteres employés dans l'arithmétique. IV. 611. *a.* Arithmétique dont les opérations s'exécutent par le moyen des doigts. *Ibid.* Arithmétique exécutée chez les anciens par le moyen de petites pierres ou de coquillages, & en France dans les derniers siecles par le moyen des jettons. VIII. 530. *a, b.* Maitres d'arithmétique chez les anciens. VIII. 530. *b.* II. 547. *a.* Application de la géométrie à l'arithmétique. I. 552. *a.* Arithmétique spécieuse. XV. 442. *b.* Arithmétique des infinis: caracteres dont on fait usage dans ses opérations. II. 649. *a.* Arithmétique des conducteurs des mines. VII. 638. *b.* Sur l'arithmétique, *voyez* CALCUL, CALCULER, COMPTER.

Arithmétique politique, celle dont les opérations ont pour but des recherches utiles à l'art de gouverner les peuples. Son utilité dans un ministre. Premiers essais sous ce titre, du chevalier Petty, anglois. I. 678. *b.* Observations sur les calculs contenus dans ces essais. *Ibid.* 679. *a.* Autre arithmétique politique de M. Davenant. *Ibid. b.*

Arithmétique politique, XII. 919. *a, b.* 920. *a. Voyez* POPULATION, ENFANT, (*Hist. nat.*) REGISTRE DES BAPTÊMES, VIE, NAISSANCE, MORT.

Arithmetique, pris adjectivement. I. 680. *a.*

Arithmétique, adj. baguettes arithmétiques de Neper. XI. 96. *a, b.* Progression arithmétique. XIII. 430. *a, b.* &c. Proportion arithmétique. 466. *b.*

Arithmetiques, échelles, différentes progressions de nombres, suivant lesquelles l'arithmétique auroit pu être formée. M. de Buffon donne une méthode fort simple pour trouver tout d'un coup la maniere d'écrire un nombre donné dans une échelle arithmétique quelconque. I. 680. *b.*

Arithmétiques, échelles. Arithmétique binaire de M. Léibnitz: son incommodité dans l'usage commun: dans quel but M. Léibnitz l'avoit inventée. II. 257. *a, b.* Arithmétique décimale inventée par Regiomontanus. IV. 668. *b.* 669. *b.* Weigelius enseigne comment on pourroit nombrer sans passer le chiffre 4. *Voyez* là-dessus. XI. 282. *a.* Article sur les échelles arithmétiques. V. 248. *b.* 249. *a, b.*

ARITHMÉTIQUE, (*Machine*) la premiere est celle de Pascal. On en a fait quelques autres qui paroissent avoir quelque avantage sur la premiere dans la pratique. I. 680. *b.* Exposition du méchanisme de la machine de Pascal, & de la maniere de s'en servir, pour chaque regle de l'arithmétique. *Ibid.* 681. *b.*

ARLEQUIN, (*Litt.*) origine du nom d'*arlequin.* I. 685. *a.*

ARLEQUIN, (*Théatre comiq.*) l'ancienne comédie italienne est une imitation grotesque des mœurs des différentes villes d'Italie; & chacune d'elles est représentée par un personnage qui est toujours le même. De ces personnages, celui d'arlequin est en même tems le plus bizarre & le plus plaisant. Caractere qui le distingue. Qualité que son rôle exige. Pieces françoises où ce personnage a été employé le plus heureusement. En quel cas le rôle d'arlequin devient indispensable. Lorsqu'il est question d'exposer sur la scene un fou sérieux dans tout le ridicule de sa folie, le moyen le plus sûr, c'est de le faire accompagner d'un bon arlequin. Il n'y a que le ridicule qui puisse décontenancer un fat de qualité, ou un fourbe accrédité & puissant. Il y a des hommes assez effrontément mechans, pour se mettre au-dessus des loix de l'équité & de l'humanité: livrez-les à arlequin. Aussi indifférens qu'ils étoient aux reproches, aussi sensibles seront-ils aux railleries. Arlequin fait exactement sur la scene, ce que Lucien & Swift faisoient dans leurs écrits; mais il faut convenir que ce rôle est très-difficile à traiter, & qu'il doit être tracé de main de maître. *Suppl.* I. 559. *a, b.*

Arlequin, observations sur le caractere de ce personnage. XIV. 703. *a.* & sur son langage. *Suppl.* I. 881. *b.*

ARLES, (*Géogr.*) ville de France, sur le Rhône. Sa situation. Son commerce. Sieges de justice qui y sont établis. Son archevêché. Description de cette ville. Monumens dont elle est enrichie. Inscription qu'on y lit sur une colonne erigée en l'honneur du grand Constantin. Distinctions dont elle fut honorée par cet empereur. Autres observations historiques sur cette ville. *Suppl.* I. 559. *b.* 560. *a,*

ARLES. Sur Arles ancienne, *voyez Suppl.* IV. 10. *b.* 763. *a.* Ancienne contestation entre l'évêque d'Arles & celui de Vienne, décidée par le concile de Turin. X. 471. *a.*

ARLES, (*Geogr.*) petite ville de France dans le Roussillon. *Suppl.* I. 560. *a.*

ARLESHEIM, (*Géogr.*) bourg de l'évêché de Basle. Observations sur le chapitre qui y fait sa résidence. *Suppl.* I. 560. *a.*

ARLET, anatomiste. *Suppl.* I. 412. *a.*

ARLON, (*Géogr.*) étendue du territoire d'Arlon, l'une des douze prévôtés du duché de Luxembourg. Situation de la ville. *Suppl.* I. 560. *a.*

ARMADILLE, (*Hist. nat.*) *voyez* TATOU.

ARMAGNAC, (*Géogr.*) productions de ce pays. Anciens comtes d'Armagnac. *Suppl.* I. 560. *b.*

ARMAGNAC, conseil du comte d'Armagnac. IV. 2. *b.*

ARMAND, (*Maréch.*) bouillie qu'on fait prendre à un cheval dégoûté. Manieres de la faire & de l'introduire dans la bouche du cheval. I. 685. *b.*

ARMATURE, (*Fonderie*) assemblage de différens morceaux de fer, pour porter le noyau & le moule de potée d'un ouvrage de bronze. Différentes especes d'armatures. Ce qu'il faut observer en les forgeant, & pour les mettre en leur place. I. 686. *a.*

ARME, *armure.* Différence de ces mots. I. 686. *a.*

ARMÉ, (*Hist. anc.*) soldats armés à la légere, & pesamment armés. *Suppl.* IV. 276. *a.* 315. *a.* 316. *b.*

ARMÉ, (*Blason*) significations & usages de ce mot dans l'art héraldique. *Suppl.* I. 560. *b.*

Armé, *Suppl.* III. 896. *b.*

ARMÉ *en guerre*, (*Marine*) vaisseau armé moitié en guerre, moitié en marchandise. Comment on obtient la permission d'armer un vaisseau en guerre. I. 691. *b.*

ARMÉE, (*Art milit.*) armée de terre & armée navale. I. 691. *b.* Disposition d'une armée en ordre de bataille. Principes ou maximes qui servent de fondement à l'ordre de bataille. *Ibid.* 692. *a.* & observations sur ces maximes. *Ibid. b.* Des divisions de l'armée, appellées brigades. *Ibid.* 693. *b.* Un prince en Europe, qui a un million de sujets, ne peut lever une armée de plus de dix mille hommes sans se miner. Pourquoi on en levoit anciennement davantage. Ce qu'étoient anciennement les armées françoises. *Ibid.* 694. *a.* Armées de l'empire. Armées du grand-seigneur. *Ibid. b.*

Armée d'observation, comment elle doit être placée. *Armée royale. Armée à deux fronts. Ibid.* 694. *b.*

Armée. Armées des anciens Grecs. *Voyez* MILICE DES GRECS, PHALANGE. Armées romaines. X. 506. *a, b.* &c. Commandement des armées. XI. 423. *b.* La totalité de l'armée est composée de l'avant-garde, du corps de bataille, & de l'arriere-garde. I. 861. *a.* Ailes d'une armée. I. 213. *a.* La chevalerie étoit autrefois le premier degré d'honneur dans une armée. III. 312. *a.* Armée royale. XIV. 416. *b.* Inconvénient des grandes armées. II. 134. *a.* VI. 880. *a.* L'inaction où l'on laisse le soldat, funeste aux armées. VI. 244. *a.* Distribution d'une armée. IV. 1062. *b.* Dénombrement d'une armée. 830. *a.* Maniere de juger des forces d'une armée. *Suppl.* II. 155. *b.* Équipage de l'armée. V. 881. *b.* Usages de la cavalerie dans l'armée. V. 922. *a.* Marches des armées. III. 654. *b.* X. 85. *b.* &c. Des moyens de subsistance d'une armée en campagne. XV. 582. *b.* Ordre de bataille d'une armée. II. 132. *b.* &c. XI. 605. *b.* — 609. *a.* Intendant dans une armée. VIII. 812. *a.* Armée d'observation. *Suppl.* II. 153. *a.* 154. *a.* Inconvéniens de nos armées par rapport à la population. XIII. 98. *b.* Expiation des armées chez les anciens. VI. 305. *b.* Des maladies d'armées; auteur à consulter. VI. 730. *b.*

Armée navale: ce qu'il faut entendre par escadre & flotte. Armées navales de la France en 1690, en 1704. Division des armées navales françoises en trois corps principaux; l'escadre bleue, l'escadre blanche, & l'escadre bleue & blanche. I. 694. *b.*

Armée navale. Division d'une telle armée. IV. 1082. *b.* Diverses utilités d'une puissante armée navale. VII. 993. *a.* Ses inconvéniens, lorsqu'elle est trop nombreuse. VI. 880. *a.* Conseils sur les moyens de l'établir & de l'entretenir. VII. 993. *b.* Mouvemens d'une armée navale. VI. 201. *b.* Intendant des armées navales. VIII. 812. *a.* Extrait de l'ordon-

nance de 1689 sur ces armées. III. 506. *b.* Sur les armées navales, *voyez* NAVALE, ESCADRE, FLOTTE.

ARMEMENT, (*Marine*) état d'armement. VI. 31. *a.* État d'armement d'un vaisseau. *Ibid.*

Armement des Troupes : détails sur ce sujet. VIII. 6. *b.* &c.

ARMÉNIE, (*Géogr.*) grand pays d'Asie. I. 695. *a.*

ARMÉNIE, observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 560. *b.*

Arménie, l'ancienne Arménie nommée *Ararath. Suppl.* I. 514. *b.* Commencement & durée du royaume d'Arménie. 601. *a.* Figure symbolique de l'Arménie. XV. 732. *b.* Pierre d'Arménie. XII. 582. *b.*

ARMÉNIE, (*Pierre d'*) description. Ses propriétés en médecine. Usage qu'en font les peintres. I. 695. *a.*

ARMÉNIENS, (*Hist. eccl.*) secte des chrétiens d'orient. On croit qu'ils reçurent la foi de l'apôtre saint Barthelemi. L'arianisme pénétra peu chez eux. Leur séparation de l'église grecque. Arméniens françois. Arméniens schismatiques : leur dispersion. Projet de les attirer en France. I. 695. *a.* Altération que le christianisme a souffert parmi eux. De quel ordre sont leurs monasteres. L'ancienne langue arménienne que le peuple n'entend pas, est celle de leur culte. *Ibid. b.* De leurs vertabieds ou docteurs. Vénération qu'ils ont pour eux, plus que pour leurs évêques. *Ibid.* 696. *a.*

Arméniens, observations sur ce peuple. VIII. 346. *a.* Docteurs chez les Arméniens. XVII. 168. *b.* Année civile & ecclésiastique des Arméniens. XVI. 797. *b.* 798. *a.* Motifs qui les engagerent à consacrer chez eux l'usage de l'inoculation. VIII. 769. *a.* Liturgie des Arméniens. IX. 598. *a.* Bibles arméniennes. II. 226. *a.* Usage louable des Arméniens à l'égard des fêtes religieuses. VI. 567. *a.* Ces peuples, obligés de se séparer des Grecs dans le cinquieme siecle, inventerent des caracteres pour avoir en leur langue des livres liturgiques & sacrés. XVI. 798. *a.* Baume sacré dont ils se servent dans plusieurs cérémonies. X. 915. *b.* Adoption qu'ils pratiquent. *Suppl.* I. 173. *b.* Observation sur la déclinaison des noms arméniens. II. 736. *a.* IV. 739. *b.* Caracteres arméniens, *voyez* vol. II. des planches, article *Caractere*, planches 12 & 13.

ARMENTIERES, (*Géogr.*) révolutions de cette ville. *Suppl.* I. 560. *b.*

ARMER, (*Jardin.*) maniere d'armer un arbre pour empêcher les bestiaux de s'y frotter & d'en offenser l'écorce. Attention qu'il faut avoir d'armer les arbres qu'on transplante d'une pépiniere. *Suppl.* I. 561. *a.*

ARMER, (*Artillerie*) armer un canon, armer un fourneau de mine. *Suppl.* I. 561. *a.*

ARMER *la clef*, (*Musiq.*) *Suppl.* I. 561. *a.*

Armer un chevalier. III. 312. *a.*

ARMER; (*s'*) *en terme de manege*, sorte de défaut du cheval. Remedes pour l'en corriger. I. 696. *a.*

Armer, (*s'*) attitude du cheval désignée par ce mot. V. 606. *a.*

ARMES, (*Art milit.*) étymologie de ce mot. On croit que les premieres étoient de bois. Premieres armes de fer. Armes offensives & défensives des Romains. Armes de leurs vélites. Celles des piquiers & des autres soldats. I. 686. *b.* Armes propres des Romains. Celles des cavaliers dans les premiers tems.

Armes des François au tems de Clovis, au tems de Théodoric I. *Ibid.* 687. *a.* L'usage des casques & des cuirasses ne fut introduit que peu-à-peu parmi les François. Comment les chevaliers françois réussirent à se rendre presque invulnérables. *Ibid. b.* Description de toute leur armure. Cette maniere de s'armer tout de fer étoit encore en usage sous Louis XIII. *Ibid.* 688. *a.*

Armes défensives des chevaux dans les anciens tems. *Ibid. b.* Anciennes armes défensives de l'infanterie. *Ibid.* 689. *a.* Armes défensives & offensives de la cavalerie de nos jours. Armes offensives de notre infanterie. Inutilité de l'épée, à laquelle quelques-uns pensent qu'on devroit substituer le couteau de chasse. Armes des officiers de l'infanterie.

Par les anciennes loix d'Angleterre, chacun étoit obligé de porter les armes. *Ibid.* 689. *b.* Articles de quelques ordonnances des rois de France sur le port des armes pendant la paix. *Ibid.* 690. *a.*

Armes à outrance, description du combat qui portoit ce nom. I. 690. *a.*

Armes à l'épreuve. Armes des pieces de canon. Arme boucaniere. I. 690. *b.* Avantage de cette arme. Utilité d'en fournir les arsenaux. *Armes courtoises. Ibid.* 691. *a.*

Armes à feu, en quoi consiste le secret de ceux qui se disent invulnérables, ou à l'épreuve des armes à feu. Exercice des *armes* chez les anciens romains. *Arma dare*, *arma deponere*, *arma mutare :* cérémonies exprimées par ces phrases. *Arma moluta*, *arma reversata.* I. 691. *a.*

Armes assomptives, celles qu'un homme a droit de prendre en vertu de quelques belles actions. Ce qui se pratique en Angleterre à cet égard. I. 691. *b.*

ARMES, (*Escrime*) tirer dans les armes. Tirer hors les armes. Tirer sur les armes. Tirer sous les armes. I. 691. *b.*

Armes. Armes anciennes. XVII. 785. *a.* — 786. *a.* Premieres armes qui ont été employées à la guerre. VII. 985. *b.* Armes des Grecs, *voyez* PHALANGE. Armes des soldats romains. X. 507. *a*, *b.* 508. *a. Voyez* aussi ROMAINS, *Milice des ;* & l'article LÉGION. Invention des premieres armes. XIII. 49. *b.* Ornemens qu'on mettoit aux armes. XI. 657. *a*, *b.* Anciennes armes des François. VII. 286. *a.* Armes courtoises. IV. 401. *b.* Armes modernes. XVII. 786. *a*, *b.* Armes des cavaliers, des hussards, des dragons & des fantassins. VIII. 8. *b.* Armes de jet. 521. *b.* Faisceaux d'armes. VI. 383. *a.* Du service des armes. XV. 121. *a*, *b.* Du maniement des armes. VI. 240. *a*, *b.* De la fabrication des petites armes à feu. I. 704. *a.* Observation sur le calibre de ces armes. VII. 397. *a.* Sur l'usage de ces armes. *Voyez* FEU. L'art de fabriquer les armes, divisé en quatre parties, la fourbissure, l'armurerie, l'arquebuserie, & l'art de faire les canons. XVII. 784. *a. Voyez* les articles de ces arts dans les volumes de discours & dans les volumes de planches. Sur les armes, *voyez* encore l'article ARMURE.

Armes, divers usages de ce mot. Profession des armes. Réflexions sur ce sujet. VII. 720. *a.* De l'honneur rendu en présentant les armes. XIII. 316. *a.* Noblesse par les armes. XI. 172. *a.* Noblesse de nom & d'armes. 177. *b.* Poursuivant d'armes. XIII. 249. *b.* Roi d'armes. XIV. 322. *a*, *b.* Héraut d'armes. VIII. 144. *a*, *b.* Sergent d'armes. VII. 300. *b.* XV. 86. *b.* 92. *b.* Servant d'armes. XV. 120. *a.* Veille des armes. XVI. 874. *b.* Freres d'armes. XVII. 790. *a*, *b.* Cri d'armes. IV. 461. *a*, *b.* Défi d'armes. IV. 743. *a*, *b.* Fraternité d'armes. VII. 290. *a*, *b.* Homme d'armes. VIII. 279. *b.* Salle d'armes. XIV. 574. *b.* Pas d'armes. XII. 109. *b.* Places d'armes. 671. *b.* 672. *a.*

ARMES, *ou* ARMOIRIES, (*Blason*) les armes les plus simples sont les plus belles. Pieces des armoiries. Partitions. En général toutes les pieces & meubles dont on compose les armes, sont très-honorifiques. Différentes sortes d'armes. Armes pures & pleines, brisées, parlantes. Armes de concession. Armes chargées, substituées. Armes à enquérir. Origine des armoiries. *Suppl.* I. 561. *a*, *b.*

Armes, différence entre les armes & le blason. II. 278. *b.* Du tems où les noms & les armes commencerent à être héréditaires. XI. 200. *a.* Gentilhomme de nom & d'armes. VII. 604. *a.* Armes de domaine, de dignité, de concession, de patronage, de société, de famille; armes brisées, chargées, substituées, diffamées, fausses ou à enquérir. *Voyez* ces distinctions expliquées à l'article *Blason*, dans le II. vol. des planches. Armes à enquere. *Suppl.* II. 807. *a.* En quel tems on commença à mettre des couronnes sur les armes peintes. 642. *b.*

ARMET, (*Art milit.*) espece de chapeau de fer des chevaliers, &c. *Suppl.* I. 561. *b.*

ARMIDE, *de Quinault.* Observations sur la musique de cet opéra. VI. 316. *a.* Comparaison de l'effet que produit la Phedre de Racine, avec celui de l'Armide de Quinault. XII. 828. *b.* Prologue de cette piece. *Suppl.* IV. 537. *b.* De l'allégorie de la haine dans cet opéra. *Suppl.* III. 824. *b. Suppl.* IV. 1002. *b.*

ARMILLAIRE, (*Astron.*) étymologie de ce mot. I. 696. *a.* Utilité de la sphere armillaire. Sa description. Autres spheres armillaires. *Ibid. b.*

Armillaire sphere, XV. 454. *a.*

ARMILLES, (*Astron. Instr.*) description des armilles d'Alexandrie. Observations faites anciennement avec cet instrument. *Suppl.* I. 561. *b.*

ARMILUSTRIE, (*Hist. anc.*) description & origine de cette fête chez les Romains. I. 696. *b.*

ARMINIANISME, (*Théolog.*) différence entre les arminiens & les autres réformés. Disputes des arminiens & des gomaristes, décidées en faveur des derniers par le synode de Dordrecht en 1619. I. 696. *b.* Doctrine des arminiens sur la prédestination, sur l'universalité de la rédemption, sur la grace, sur la persévérance, entiérement opposée à celle de Calvin & des Gomaristes. *Ibid.* 697. *a.*

ARMINIENS, aussi appellés *Remontrans.* Les derniers arminiens se sont fort approchés du socinianisme. I. 697. *a.* Comment ils se défendoient contre les calvinistes. Ils rejettent l'autorité que les calvinistes admettent. Ils sont tolérés en Hollande. Leur doctrine nouvelle sur la Prédestination, sur la Trinité, sur la Tolérance. Arminiens politiques. Arminiens ecclésiastiques. Leurs plus célebres théologiens. *Ibid. b.*

ARMINIENS. *Voyez* GOMARISTES. VII. 733. *b.* &c. Disputes entre ces deux partis. Origine des noms de *remontrans* & de *contre-remontrans.* IV. 140. *b.* Leur doctrine sur la grace. VII. 802. *a.* Sur les décrets. III. 840. *a.* Sur la prédestination. XIII. 275. *b.* Sur la persévérance. XII. 427. *b.* Secte formée en Hollande des arminiens & des anabaptistes. III. 638. *b.*

ARMINIUS, (*Jacques*) observations sur sa personne & sur ses ouvrages. XI. 701. *a.* Belle conclusion par laquelle il

termina l'expofition qu'il préfenta de fes fentimens aux états de Hollande & de Weft-frife. XIII. 277. *b.* 278. *a.* Sa doctrine devenue celle des pays proteftans. *Ibid.*

ARMISTICES, (*Art milit.*) ne doivent point porter un général à la négligence. *Suppl.* II. 160. *b.* Des cas où il faut demander un armiftice. 162. *a.* *Voyez* TREVE.

ARMOIRE, forte d'armoire des anciens appellée *abaque.* I. 9. *b.* Armoire où les Japonois tiennent le livre de la loi. XVI. 386. *b.* Efpece d'armoires appellées *cabinets.* II. 489. *a.* Petites armoires dans les angles des appartemens. III. 611. *b.* *Voyez* IV. vol. des pl. article *Ebénifte.* & VII. vol. des planch. *Menuiferie en meubles*, planch. 14.

ARMOIRIES, (*Blafon*) quelles font les plus belles. D'où vient leur nom. Divers fentimens fur leur origine. A qui il fut originairement permis d'en porter. I. 698. *a.*

Armoiries, leur origine. I. 686. *b.* D'où les hérauts d'armes ont emprunté les métaux, les couleurs, & les pannes qui entrent dans les armoiries. IV. 317. *a.* Meubles, pieces, fupports d'armoiries, *voyez* ces mots. ARMOIRIES PLEINES. *Suppl.* IV. 414. *b.* Mot dans les armoiries. X. 765. *a.* Juge d'armoiries. IX. 9. *b.* Nobleffe par les armoiries. XI. 172. *a.* Habit armoirié. VIII. 11. *b.* *Voyez* fur les armoiries les articles ARMES, BLASON, & les planches de cet art. vol. II.

ARMOISE, (*Bot.*) caractere de ce genre de plante. Sa différence de l'abfynthe. *Artemifia vulgaris major*: fes propriétés, fon analyfe. Sirop d'armoife. I. 698. *b.*

ARMOISE, genre de plante. Efpeces qu'il renferme; les aurones & les abfynthes. Defcription de la grande citronelle, qui eft une efpece d'aurone. Efpece d'abfynthe ligneufe. Armoife des pharmacopoles. Moxa des orientaux, forte de cautere. Maniere de multiplier les armoifes. *Suppl.* I. 562. *a.*

ARMORIQUE, fignification de ce mot. *Voyez* AQUITAINE.

ARMURE, (*Hift.*) ancienne armure complette. I. 698. *b.* Ordonnance de Louis XIV. pour obliger les officiers à fe fervir d'armure. Armure en ufage aujourd'hui. *Voyez* les planches de l'armurier, vol. I. des planches.

Armure, différence entre arme & armure. I. 686. *a.* Armure des foldats chez les anciens Grecs. *Suppl.* III. 933. *a*, *b.* Chez les Romains, *voyez* LEGION, ROMAINS, *milice des.* Pefante armure des haftaires. VIII. 62. *a.* Le foldat obligé de tenir fon armure dans la plus grande propreté. VIII. 9. *a.* Armure dont le foldat devroit être couvert. *Suppl.* III. 157. *b.* Bouclier que le comte de Saxe donne au foldat. *Suppl.* II. 34. *a.* Pique dont il devroit être armé. *Suppl.* IV. 383. *a*, *b*, &c.

Armure, dans les manufactures de foie. I. 699. *a.* Autres ufages du mot *armure. Ibid. b.*

ARMURIER, principaux articles des ftatuts de cette profeffion. Confrairie des armuriers. La fabrique des corps de cuiraffe eft à Befançon. I. 699. *b.*

Armurier. Armuriers turcs à Conftantinople. *Suppl.* III. 164. *a.* Saint que nos armuriers ont pris pour patron. *Suppl.* IV. 258. *b.* De la maniere dont les armuriers exécutent certains filets d'ornement fur quelques-uns de leurs ouvrages. VI. 796. *a.* — *Voyez* les planches de l'armurier, volume I. des planches.

ARNALDISTES, (*Hift. eccl.*) ou *arnaudiftes*, hérétiques du douzieme fiecle. Ils invectivoient contre les poffeffions des biens appartenans aux eccléfiaftiques. Leurs erreurs. I. 699. *b.* Sort de leur chef *Arnaud.* Diffipation de leur fecte. *Ibid.* 700. *a.*

ARNAUD de Villeneuve, introduit la chymie dans la médecine. X. 272. *b.* Obfervations fur ce médecin. III. 430. *a*, *b.* XIV. 775. *b.*

Arnaud de Meyrveilh. *Arnaud* de Contignac, poetes provençaux. XII. 841. *a.*

ARNAUD, (*George*) anatomifte. *Suppl.* I. 412. *a.*

ARNAUD, (*Antoine*) analyfe de fon livre fur la fréquente communion. III. 733. *b.* Défenfe de cet ouvrage par le même auteur. 734. *b.* Difputes entre ce théologien & le P. Mallebranche. IX. 942. *b.* 943. *a.*

ARNAY-LE-DUC, (*Géogr.*) ville de Bourgogne dans l'Auxois. Son ancien château. Prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, fondé dans cette ville. Hôpital & college qu'on y remarque. Bailliage d'Arnay-le-Duc. Rivieres qui y prennent leur fource. Seigneurs qui l'ont poffédée. Droits & franchifes accordés aux habitans. Événemens qui l'ont rendue remarquable. Hommes illuftres dont elle eft la patrie. Son commerce. *Suppl.* I. 562. *a*, *b.*

ARNDAL, (*Géogr.*) ville de Norwege. Son commerce. *Suppl.* I. 562. *b.*

ARNE, riviere d'Italie. Son cours. *Suppl.* III. 54. *b.* Petits cailloux blancs qui fe trouvent dans cette riviere. XV. 919. *a.* *Voyez* ARNO.

ARNE, village de Normandie. Lac remarquable en cet endroit. *Suppl.* I. 572. *a.*

ARNÉ, (*Myth.*) fille née dans l'ifle de Sethone. Sa métamorphofe. *Suppl.* I. 562. *b.*

ARNHEIM, *Arnhem* ou *Arnem*, (*Géogr.*) ville des Provinces-Unies. Titre qui la rend confidérable. Tribunaux dont elle eft le fiege. Son palais du Stathouder. Ses églifes. Louis XIV. la prit en 1672, & la garda deux ans. *Suppl.* I. 562. *b.* & 563. *a.*

Arnheim ou terre d'*Arnheim*, (*Géogr.*) partie de la terre auftrale, découverte au midi de la nouvelle Guinée. *Suppl.* I. 563. *a.*

ARNIS, (*Géogr.*) petite ifle du duché de Schlefwig en Danemarck. Habitations qu'on y remarque. *Suppl.* I. 563. *a.*

ARNISÆUS, (*Henningus*) philofophe & médecin. Caractere de fes ouvrages. VIII. 27. *a.*

ARNO, (*Géogr.*) rivieres qui fe jettent dans ce fleuve d'Italie. *Suppl.* I. 563. *a.* *Voyez* ARNE.

ARNOBE, obfervations fur cet auteur. XV. 163. *b.*

ARNOUL, (*Empire françois*) roi de Germanie, empereur d'Occident. Hiftoire de fa vie & de fon regne. *Suppl.* I. 563. *a.*

Arnoul, duc de Baviere. Ses guerres avec Conrad I, roi d'Allemagne. *Suppl.* II. 550. *b.* 551. *a.*

ARNSTADT, (*Géogr.*) ville de Thuringe en Allemagne. Différens princes qui l'ont poffédée. Sa defcription. Son commerce. *Suppl.* I. 565. *b.*

AROBE, (*Comm.*) poids dont on fe fert dans les états de l'Efpagne & du Portugal. Celui de Madrid. I. 700. *a.* Celui de Séville & de Cadix, celui de Portugal. *Ibid. b.*

AROMATES, (*Hift. nat. Mat. médic.*) végétaux compris fous ce nom. Leur utilité. Cas où ils font nuifibles. Ufage de l'abfynthe. I. 700. *b.*

AROMATIQUE, fumigations aromatiques des anciens. XVI. 310. *a.* Du principe aromatique dans les végétaux & quelques animaux. XI. 352. *b.* — 354. *a.* Défavantage dans la diftillation des efpeces aromatiques avec l'efprit-de-vin. XVII. 287. *b.* Méthode pour tirer toute forte d'huiles aromatiques. VII. 672. *a.* On traite par décoction ou par infufion les matieres végétales aromatiques. VIII. 741. *a.* Propriétés des eaux diftillées aromatiques. V. 198. *a.* Propriétés des fubftances aromatiques dans l'eftomac. VI. 526. *a*, *b.* Efprit volatil aromatique huileux. V. 976. *a.* Efprits volatils aromatiques huileux de Sylvius. VIII. 335. *b.*

AROMATISATION, en quoi elle confifte en pharmacie & dans l'art du parfumeur. IV. 272. *a.* VIII. 335. *b.* *Voyez* PARFUM.

ARONDE, queue d'aronde. XIII. 706. *a*, *b.*

ARONDEL. Obfervations fur cette ville d'Angleterre. *Suppl.* I. 626. *a.* *Marbres d'arondel.* III. xvj. VIII. 221. *b.* X. 71. *b.* *Suppl.* I. 626. *a.* Autorité que mérite ce monument. XII. 79. *a.*

AROT & MAROT, conte que fait Mahomet fur les deux anges qui, felon lui, ont porté ces noms. Raifon de la défenfe qu'il fait à fes difciples de boire du vin. I. 701. *a.*

ARPA EMINI, pourvoyeur des écuries du grand feigneur. Ses fonctions. Avantages qu'elles lui procurent. I. 701. *a.*

ARPADORE, *voyez* ANAPODARI.

ARPAGE, (*Hift. anc.*) fignifie un enfant qui meurt dans fa tendre jeuneffe. Étymologie de ce mot. Les Romains ne faifoient point de funérailles aux harpages. Coutume introduite de brûler ceux qui avoient vécu quarante jours. Origine de cet ufage. I. 701. *b.*

ARPASKALESI, (*Géogr.*) ville ruinée de la Natolie. Son ancien nom. Ruines d'une autre ville dans fon voifinage. *Suppl.* I. 566. *a.*

ARPA-SOU, (*Géogr.*) riviere d'Afie en Arménie. Defcription de fon cours. *Suppl.* I. 566. *b.*

ARPEGGIO, (*Mufiq.*) maniere de faire entendre fucceffivement & rapidement les divers fons d'un accord. Inftrumens fur lefquels on ne peut former un accord plein qu'en arpégeant. Comment on le fait fur le violon & le violoncelle. Pourquoi & comment on arpege fur le clavecin. I. 701. *b.* Etymologie du mot *arpeggio. Ibid.* 702. *a.*

ARPEGGIO, (*Mufiq.*) addition à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 566. *b.*

ARPENT, (*Agriculture*) arpent de Paris. Prix & rapport d'un arpent de terrein en bleds aux environs de cette ville. Nombre d'arpens de tout le territoire de la France. Arpent des eaux & forêts. Journal de Bourgogne. Acre d'Angleterre. *Jugerum* des anciens Romains. Rubio de Rome. Moggio de Naples. Giornata de Turin. Pertica de Milan. Biolca de Parme. Stioro de Florence. Ouvrage à confulter. Table des arpens de différens pays en pieds quarrés de France. *Suppl.* I. 566. *b.* 567. *a.*

ARPENT, le jugere des Romains. IX. 23. *b.* Le plethron des Grecs. XII. 762. *b.* Quantité de bled qu'on doit femer dans un arpent. VII. 335. *b.* Rapport de l'arpent de Paris avec l'acre angloife. *Suppl.* I. 152. *b.* Les arpens appellés dans certaines provinces *jours* & *journaux.* VIII. 895. *a.* Nombre d'arpens cultivés en France, & leur produit. *Voyez* GRAINS.

ARPENTAGE, ou *Géodéfie*, antiquité de cet art. Divifion de l'art en trois parties, prendre les mefures, les mettre fur le

le papier, trouver l'aire du terrein. Sous-division de la premiere : observer les angles & mesurer les distances. Comment s'exécutent la seconde & la troisieme partie de l'arpentage. Description de l'instrument appellé *Croix d'arpentage* ou *Bâton d'arpenteur*. I. 702. *a*.

Arpentage, (*Géomét.*) examen de la question : si dans la mesure d'un terrein incliné on doit prendre ou sa superficie réelle ou celle de sa base horizontale. Ces deux manieres de mesurer distinguées par les noms de *Méthode de cultellation* & *Méthode de développement*. *Suppl.* I. 567. *b*. & 568. *b*.

Arpentage, des mesures dans l'arpentage. XVI. 176. *a*, *b*. Partie de l'arpentage qui enseigne à diviser les terres & les champs entre plusieurs propriétaires. Signaux dans l'arpentage. Voyez ce mot. VII. 606. *b*. Description & usage de quelques instrumens dont on se sert dans l'arpentage. Le compas de proportion. III. 756. *a*. Le dendrometre. *Suppl.* II. 692. *a*, *b*. Le graphometre. VII. 859. *b*. Le rapporteur. XIII. 808. *b*. Le récipiangle. 850. *b*. Le théodolite. XVI. 248. *a*. La chaine. III. 6. *b*. La corde. 7. *a*. Le demi-cercle. IV. 811. *a*. L'équerre. V. 871. *a*. Le cercle. II. 836. *a*, *b*. *Voyez* les planches de l'arpentage, vol. V.

ARPENTEUR, théorie qu'il doit posséder. I. 702. *b*.

Arpenteur, notaires arpenteurs royaux. XI. 240. *a*. Jurés arpenteurs. VI. 302. *a*.

ARPENTEUSE, (*Insectolog.*) dénomination commune à toutes les chenilles qui n'ont que dix à douze jambes. Leur mouvement progressif. Leur métamorphose. Dégât qu'elles font dans la campagne. Attitude remarquable que la plupart de ces chenilles ont dans le repos. *Suppl.* I. 568. *a*.

ARPHAXAD, (*Hist. sacr.*) fils de Sem & pere de Salé. Autre personnage de ce nom, roi des Medes. *Suppl.* I. 568. *b*.

ARPULI, (*Botan.*) nom brame d'une plante du Malabar. Ses autres noms. Sa description. Ses qualités & usages. Maniere de la classer. *Suppl.* I. 568. *b*. 569. *a*.

ARQUEBUSADE, *eau d'* (*Mat. médic.*) maniere de la préparer. Ses propriétés & usages. *Suppl.* I. 569. *a*.

ARQUEBUSE, étymologie de ce mot. Tems de l'invention de cette arme sur la fin du regne de Louis XII. Arquebuses en petit, appellées *pistolets à rouet*. Description de ce rouet & de son usage. I. 702. *b*. Arquebusiers. Prix de l'arquebuse encore en usage. *Ibid.* 703. *a*.

Arquebuse à croc, description de cette arme. Usage qu'on en faisoit. En quel tems elle parut. I. 703. *a*.

Arquebuse, ou fusil à vent; c'est cette machine qui a donné lieu à la fable de la poudre blanche. Description de cette arme. I. 703. *a*. Canne à vent. L'arquebuse peut tirer jusqu'à huit coups de suite. Pourquoi elle fait entendre peu de bruit. Ces instrumens plus curieux qu'utiles. *Ibid.* *b*. Inventeur de cette machine. Ouvrages où on en trouve la description. *Ibid.* 704. *a*. *Voyez* les planch. de physique. vol. V.

Arquebuse, espece d'arquebuse appellée *pétrinal*. XII. 470. *a*. Arquebuse à rouet. XIV. 397. *a*. Différence entre l'arquebuse à vent & la canne à vent. II. 598. *b*. Des rois de l'arquebuse. XI. 833. *b*.

ARQUEBUSIER, artisan qui fabrique les petites armes à feu. Elles consistent en quatre pieces; le canon, la platine, le fût & la baguette. Fabrication de chacune de ces pieces & endroits où elle se font le mieux. Outils dont se servent les arquebusiers. I. 704. *a*. Réglemens pour les arquebusiers de la communauté de Paris. *Ibid.* *b*.

Arquebusier, énumération de quelques outils d'arquebusier. Calibres. II. 557. *a*. Chevalet. III. 310. *a*. Ciseaux 479. *a*. Compas. 758. *a*. Ecouanne. V. 351. *b*. Estampe. 999. *b*. Filieres. VI. 797. *b*. Foret. VII. 133. *a*, *b*. Fraises. 275. *b*. Support. XV. 677. *a*. Tenailles. XVI. 123. *b*.

ARQUIN, (*Géogr.*) isle d'Afrique. XIII. 375. *a*. Monumens qu'on y voit encore du long séjour qu'y firent les Carthaginois. *Ibid.* *b*.

ARRA, (*Géogr.*) ville d'Asie en Syrie, aujourd'hui *Maara*. Son état présent. Ruines de l'ancienne ville de Seriane dans son voisinage. *Suppl.* I. 569. *b*.

ARRACHION, fameux athlete pancratiaste, couronné vainqueur après sa mort. XI. 812. *a*.

ARRACIFES, (*Géogr.*) erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 569. *b*.

ARRAGON, ce royaume rendu en 1204 tributaire du pape. IX. 790. *a*. Interdit prononcé en 1282 sur l'Arragon. VIII. 817. *a*. Code d'Arragon. III. 571. *a*. Justicier d'Arragon. IX. 101. *a*.

ARRAKAN, royaume de l'Inde. Idole qu'on y adore. XIII. 708. *b*. Prêtres idolâtres de ce royaume. 833. *a*.

AR-RAKIN, (*Géogr.*) petite ville d'Asie dans l'Arabie Pétrée. On croit que c'est l'ancienne Petra. Origine & signification de son nom moderne. *Suppl.* I. 569. *b*.

ARRAS, plusieurs habitans de cette ville furent, en 1459, accusés de sortilege. XV. 370. *b*. 371. *a*. Circonvallation que les Espagnols firent en 1654 au siege d'Arras. III. 465. *a*.

ARREPHORIE, (*Myth.*) fête des Athéniens en l'honneur de Minerve & de Herse, fille de Cécrops. Etymologie du mot *Arréphorie*. I. 705. *b*.

ARRÉRAGES, on ne peut demander au-delà de vingt-neuf années d'arrérages d'une rente fonciere, ni plus de cinq d'une rente constituée. Maniere de calculer la somme due au bout d'un certain nombre d'années, lorsque l'intérêt est simple, & lorsqu'il est composé. I. 705. *b*. Réponses à quelques difficultés auxquelles a donné lieu le calcul précédent. I. 707. *a*.

ARRESTIER *de plomb*, (*Archit.*) XII. 778. *b*. Arrestier. *Suppl.* II. 647. *a*, *b*. 648. *b*.

ARRÊT, (*terme de Palais*) les arrêts ont été expédiés en latin jusqu'à François I. I. 707. *a*.

Arrêts en robe rouge. I. 707. *a*. *Arrêts de réglemens*. *Ibid.* *b*.

Arrêt de défense; arrêt du conseil du roi. I. 707. *b*.

Arrêt & brandon. I. 707. *b*.

Arrêt, (*terme de Palais*) décision d'un tribunal souverain, de laquelle il n'est pas permis d'appeller. Origine de ce mot. Formule dont le premier président d'une cour souveraine se servoit autrefois en rendant un arrêt. Celle qui est employée aujourd'hui. Voie à suivre pour faire réformer la décision d'un tribunal souverain en matiere civile. *Voyez* Cassation, Opposition & Requête civile; & en matiere criminelle, *voyez* Révision. Ce qu'on entend par jurisprudence des arrêts. Compilations d'arrêts. Observations sur un ouvrage intitulé, *Dictionnaire des arrêts*. *Suppl.* I. 569. *b*. 570. *a*.

Arrêt, termes dans lesquels étoient conçus les arrêts du sénat de Rome. Lieu où ces arrêts étoient déposés. Droit de les faire que s'attribua César. XIV. 736. *a*. Jurisprudence des arrêts. IX. 82. *b*. Arrêts rendus par le roi en son conseil, de son propre mouvement. X. 842. *b*. Formalités observées autrefois dans la prononciation des arrêts & jugemens des enquêtes. XII. 2. *b*. Ce qu'on doit faire lorsqu'il y a contrariété entre deux arrêts. VIII. 833. *a*, *b*. Contrôle des arrêts au parlement. IV. 148. *b*. Opposition à un arrêt. XI. 513. *a*. Rescision d'un arrêt. XIV. 166. *b*. Chef d'un arrêt. III. 271. *a*. Clerc des arrêts. 524. *a*. Arrêt en commandement. 686. *b*. Contrariété d'arrêts. IV. 122. *a*. Arrêt de défenses. 737. *a*. Ville d'arrêt. XVII. 279. *a*.

Arrêts, (*Discip. milit.*) punition qui s'inflige à l'officier pour des fautes légeres. Quelquefois les arrêts sont précaution de la part du commandant, & non pas châtiment. Les arrêts n'ont rien de deshonorant. Réflexions sur cette bizarrerie de l'opinion publique, qui imprime une tache au malheureux citoyen que la calomnie aura fait précipiter dans une prison, dont il est innocent. Moyen de corriger cette sorte d'injustice. *Suppl.* I. 570. *a*. — *Voyez* Accusé.

Arrêt de vaisseaux & fermeture de ports. I. 707. *b*.

Arrêt, (*Manege*) comment il faut former l'arrêt du cheval; arrêt formé de mauvaise grace. Danger de former des arrêts courts & précipités. Demi-arrêt. I. 707. *b*.

Arrêt. Le cheval obéissant au partir doit également être soumis à l'arrêt. Comment on doit l'y amener graduellement. V. 240. *b*. Chevaux qui consentent trop aisément à l'arrêt, quoique résolus & déterminés. 241. *b*.

Arrêt, terme de chasse, de riviere, de serrurerie. I. 707. *b*.

ARRÊTE, (*Maréch.*) *Suppl.* III. 413. *a*. *Voyez* ci-dessous Arrêtes.

ARRÊTE-BŒUF, (*Botan.*) noms de cette plante en différentes langues. Ses caracteres génériques. Enumération de seize especes renfermées dans ce genre. Observations sur la maniere de les multiplier & de les cultiver. Etymologie des noms grecs & françois de cette plante. *Suppl.* I. 570. *b*. & 571. *a*, *b*.

Arrête-bœuf, caracteres de ce genre de plante. I. 707. *b*. Son analyse. On compte sa racine parmi les cinq apéritives. Ses vertus en médecine. *Ibid.* 708. *a*.

Arrêtes, ou *queue de rat*, (*Maréch.*) maladie des jambes des chevaux. Description. Remede. *Suppl.* I. 571. *a*. *Voyez* ci-dessus Arrête.

ARRÊTIER, (*Archit.*) *voyez* Arrestier.

ARRHER, (*Comm.*) ou *enharrer*, donner des arrhes. Défenses d'arrher dans certains cas & à certaines personnes. I. 708. *b*.

ARRHES, (*Jurisp.*) ce que deviennent les arrhes, si le marché est consommé ou s'il est rompu. Dans certains cas la perte des arrhes ne suffit pas pour la décharge. I. 708. *b*.

Arrhes, différence entre les arrhes & le *denier à Dieu*. IV. 826. *a*. Des arrhes concernant le mariage. IV. 879. *b*. Arrhement ou enarrhement. V. 604. *b*.

ARRIA, femme de Pœtus: éloge de son courage. IV. 374. *b*.

ARRIAGA, (*Rodriguez*) fameux jésuite. Observations sur ses ouvrages. IX. 643. *b*. I. 664. *b*.

ARRIEN de Nicomédie: observations sur ce philosophe & sur ses ouvrages. XI. 136. *b*. Son périple ou journal de navigation. XII. 376. *b*. Relation de son voyage sur le

Pont Euxin. *Ibid.* 377. *a.* Eloge de son exactitude. XIV. 245. *b.*

Arrien, auteur d'un ouvrage sur la tactique. XV. 824. *b.*

ARRIENNES, *ou* Airiennes, *ou* Erennes, (*Géogr.*) montagne de Normandie à une lieue de Falaise. Ce qui l'a rendue remarquable. Espece de lac singulier formé de tems en tems auprès du village d'Arne, dans le voisinage de cette montagne. *Suppl.* I. 572. *a.*

ARRIERE, *ou* Pouppe, (*Marine*) faire vent arriere: passer à l'arriere: demeurer de l'arriere: mettre un vaisseau de l'arriere. I. 709. *a.*

Arriere, (*Art milit.*) arriere-garde: arriere-demi-file: arriere-ligne: arriere-rang. I. 709. *a.*

ARRIERE-BAN, (*Hist. mod.*) convocation que le prince fait de toute sa noblesse pour marcher en guerre. Cette coutume étoit autrefois fort commune en France: ce qui l'a rendue plus rare. Convocation de l'arriere-ban sous Louis XIV. Corps que forme la noblesse dans cette occasion. I. 709. *a.* Comment l'arriere-ban se pratique en Pologne. Etymologie du mot *arriere-ban*. *Ibid.* *b.*

Arriere-ban, il en est parlé, II. 51. *b.* Difference entre le ban & l'arriere-ban. Quand ces assemblées ont eu lieu en France. Les ecclésiastiques étoient soumis au ban & arriere-ban. Dispenses qu'ils ont reçues ensuite. *Ibid.* Autres personnes que les rois ont exemptées de ce service. Par qui se faisoient ces assemblées. Convocation du ban & arriere-ban en 1674 & 1689, par Louis XIV. Comment cette milice a dégénéré. Derniere assemblée de l'arriere-ban. 52. *a.*

ARRIERE-CORPS, (*Serrurerie*) morceaux ajoutés au nud d'un ouvrage, de maniere qu'ils en soient excédés. I. 709. *b.*

ARRIERE-FAIX, (*Anat.*) membrane qui enveloppoit le fœtus. Ses autres noms. Ses usages en médecine. I. 709. *b.*

Arriere-faix, membranes dont il est formé. III. 373. *b.* *Suppl.* I. 296. *b.* *Voyez* Amnios, Placenta, Fœtus.

ARRIERE FIEF, (*Jurisp.*) fief qui dépend d'un autre. Origine des arriere-fiefs. I. 709. *b.*

Arriere-fief, article à consulter. VI. 699. *a*, *b.* Origine des arriere-fiefs. 695. *a.* XIV. 897. *b.* Comment ils se multiplierent. XI. 896. *b.* Arriere-fief lige. VI. 711. *b.*

ARRIERE-GARDE, (*Droit coutumier*) garde qui a lieu dans les coutumes où la garde appartient au roi ou au seigneur. Sur quelle maxime elle est fondée. I. 710. *a.*

ARRIERE POINT, comment on le forme. I. 710. *a.*

ARRIERE-VOUSSURE, (*Coupe des pierres*) sorte de petite voûte. I. 710. *b.*

Arriere-voussures, (*Menuis.*) vol. VII des planches, *Menuiserie en bâtiment*, planch. IX — XV.

ARRIMAGE, (*Marine*) façon dont sont arrangés dans la cale le lest, les futailles, les quarts de viande & ceux de farine, &c. Officier à qui le soin de l'arrimage est confié. Contre-maître & matelot qui travaillent sous ses ordres. Détails sur la maniere dont se fait l'arrimage. Comment on détermine la quantité de lest qu'il convient d'embarquer dans un vaisseau neuf, & dans un vaisseau qui a déja été à la mer. Maniere d'embarquer l'eau. Arrimage des futailles pour le vin. Comment on arrange dans la cale au vin, les quarts de farine, les quarts de viande, les bariques de fromage, celles de morue, &c. Retranchement que l'on appelle *cave du capitaine*, & qui termine la cale au vin. Places réservées dans la grande cale pour les malades & les blessés; pour le bois à brûler, &c. *Suppl.* I. 572. - 575.

ARRIMER, (*Marine*) placer d'une maniere convenable la cargaison d'un vaisseau. Vaisseau mal arrimé. Les futailles vuides doivent être remplies d'eau salée pour servir à l'arrimage du vaisseau. I. 710. *b.*

ARRIPHON d'Étolie. XVI. 634. *a.*

ARRIVÉE, (*Marine*) difference entre l'arrivée & l'abattée. *Suppl.* I. 11. *a.*

ARROCHE, (*Botan.*) genre de plante. Ses caracteres. On en distingue trois especes. Leur culture. Analyse de la blanche. Celle-ci & la rouge, prises comme aliment, nuisent à l'estomac. Leur usage en médecine. Celui des graines fraiches d'arroche blanche. Analyse de la puante. Ses propriétés. I. 711. *a.* *Voyez* Pourpier de mer.

Arroche, noms de cette plante en differentes langues. Ses caracteres génériques. Description de trois especes d'arroche. Quelques observations sur leur culture, leurs qualités & leurs usages. *Suppl.* I. 576. *a.*

ARROGANT, *important*, *suffisant*, (*Synon.*) différences entre ces mots. XV. 634. *a.*

ARRONDIR *un cheval*, (*Manege*) ce qu'on doit faire pour dresser un cheval a manier en rond. I. 711. *b.*

Arrondir, (*Horlog.*) roue bien arrondie. Machines à arrondir dont on se sert en Angleterre. I. 711. *b.*

ARROSEMENT, (*Jardin.*) en quels cas il est nécessaire d'arroser. Comment on peut donner aux arrosemens toute l'utilité qu'on peut en attendre. Maniere de les administrer aux plantes délicates. Les arrosemens du soir préférés en été à ceux du matin; ceux du matin préférés dans les premiers mois du printems & de l'automne: dans ce tems aussi l'on peut, sans risquer, arroser vers le midi. De l'arrosement dans les tems de longue sécheresse. Moyen de procurer aux plantes qu'on tient en pot les meilleurs effets des arrosemens. Attention qu'il faut avoir pour le plus ou le moins d'arrosement, aux différentes natures des plantes. De l'humidité qu'on doit procurer à celles qui ont été nouvellement transplantées, & aux boutures. Situation la plus avantageuse à l'arrosement naturel d'un jardin. Moyen d'assembler des eaux à cet usage. Arrosement des espaliers par l'eau de la pluie, qui, du toit qui les couvre, tombe au pied de cet arbre. Maniere de procurer à certaines marcottes & boutures une humidité douce & continuelle. Du choix des eaux propres aux arrosemens; plantes qui en ont particulierement besoin. Bouillons pour certaines plantes malades. Bon effet des terres alumineuses détrempées. Différentes sortes d'arrosemens propres à divers insectes. Précaution à prendre pour que les arrosemens d'un jardin soient moins nécessaires, & plus profitables lorsqu'on les emploie. *Suppl.* I. 576. *b.* - 578. *a.*

Arrosement, (*Agricul.*) des canaux d'arrosement. *Suppl.* II. 184. *b.* — 191. *b.* *Voyez* Arroser.

ARROSER, (*Jardin.*) utilité de l'arrosement. Heure & mesure de l'arrosement. Ménagement avec lequel il faut arroser les fleurs, les orangers, les grenadiers, &c. Plantes qu'il faut arroser plus souvent. Arrosemens en forme de pluie. I. 712. *a.*

Arroser, observations sur l'arrosement des bleds. *Suppl.* III. 218. *a*, *b.* Sur celui des différentes plantes. *Suppl.* IV. 420. *b.* Des arrosemens des poiriers. 459. *a.* Usage qu'on peut faire de l'eau de lessive pour arroser. IX. 402. *a.* Arrosement des boutures. *Suppl.* II. 47. *b.* *Voyez* Arrosement, Abreuver & Eaux.

ARROSOIR *de mer*, (*Conchyl.*) coquille. IV. 189. *b.* XVI. 770. *b.* vol. VI des planch. *Regne animal*, pl. LXVIII.

ARROUX, (*Geogr.*) riviere de France en Bourgogne. Description de son cours. *Suppl.* I. 578. *b.*

ARSACE, (*Geogr.*) ville de la grande Médie. *Suppl.* I. 578. *b.*

Arsace, (*Hist. de l'emp. des Parth.*) fondateur de l'empire des Parthes. Evenement qui donna lieu à sa fondation. Quelle étoit son étendue. Combien de tems il a subsisté. Son dernier roi. *Suppl.* I. 578. *b.*

Arsace II, fils & successeur du fondateur de l'empire des Parthes. Tableau de son regne. *Suppl.* I. 579. *a.*

Arsace III, le troisieme de la famille qui régna sur les Parthes. Tableau de son regne. *Suppl.* I. 579. *a.*

ARSACIDES, (*Empire des*) XII. 89. *a.*

ARSENAL, (*Art milit.*) étymologie de ce mot. Celui de Venise; celui de Paris: inscription sur sa porte d'entrée. Arsenaux pour les fournitures navales. Livre à consulter sur la maniere d'arranger un arsenal. I. 712. *b.*

Arsenal de Paris, XI. 951. *a.* de Venise. XVII. 6. *b.* Chambre de l'arsenal. III. 48. *a.*

Arsenal, (*Marine*) bâtiment près d'un port, où le roi entretient les officiers de marine, ses vaisseaux, & les choses nécessaires pour les armer. I. 712. *b.*

Arsenal de marine, magasin général & particulier de cet arsenal. IX. 845. *b.* Parc de l'arsenal. XI. 926. *b.* Plan d'un arsenal de marine, vol. VII des planches, *Marine*, pl. VII.

ARSENIC, (*Hist. nat. & Chym.*) étymologie du mot. Définition. Quatre especes d'arsenic. Sympathie entre le soufre & l'arsenic. Comment on peut tirer du cobalt l'arsenic blanc & jaune. L'arsenic crystallin mêlé avec un métal, détruit sa malléabilité. Moyen de le séparer du métal. L'arsenic change le cuivre en un argent beau en apparence. L'arsenic blanchit plus aisément le fer. Préparations d'arsenic. I. 713. *a.* Il conserve toujours sa propriété de poison mortel. Sa fumée pénétrant dans les poumons, tue subitement. Antidotes contre l'arsenic, le beurre & le lait de vache. Préparation du régule d'arsenic. Huile caustique d'arsenic: son usage. *Ibid.* *b.*

Arsenic, (*Metall. Chym. Méd.*) caracteres de cette concrétion minérale. Linnæus range l'arsenic fossile dans la classe des pierres composées, & dans l'ordre des soufres. Comment il a distingué & décrit les diverses sortes d'arsenics fossiles. En quoi il differe des demi-métaux. Substances que Dioscoride & les Arabes ont reconnues sous le nom d'*arsenic*. Description des minéraux où l'arsenic se trouve communément en plus grande quantité, & d'une maniere plus sensible. De l'orpiment. Ses differentes sortes. Lieux où on le trouve. Ses usages. Vapeurs arsenicales dans les mines. Leurs causes. *Suppl.* I. 579. *b.* 580. *a*, *b.*

Arsenic factice. Auteurs à consulter sur sa fabrication. Espece de régule arsenical. Maniere de le faire. On trouve encore dans les boutiques un arsenic à demi-vitrifié, crystallin, blanc, jaune ou rouge; on vend enfin une poussiere arsenicale blanchâtre ou jaunâtre. *Suppl.* I. 580. *b.* 581. *a.* De l'arsenic considéré relativement à la Chymie. Nature de l'arsenic factice. Ses propriétés. En quoi il differe de toutes les chaux & terres métalliques. Dissolution de cette matiere à l'aide de l'ebullition. Différentes menstrues qui dissolvent l'arsenic. *Ibid.*

581. *a.* Effet de son mêlange avec les métaux. Décomposition du nitre par cette substance. Préparations d'eaux-fortes par le moyen de l'arsenic. Sel neutre arsenical découvert par M. Macquer. *Ibid. b.* Propriétés de l'arsenic blanc. Ses différens usages. Nature de cette matiere. Définition que Beccher en donne. Composés artificiels d'arsenic & de soufre. *Ibid.* 582. *a.* Reproche fait à la plupart des chymistes & naturalistes, d'avoir confondu les arsenics jaunes & rouges artificiels avec les naturels. Il y auroit de l'imprudence à faire prendre intérieurement de l'orpiment ou du réalgar naturel. Différence entre l'orpiment naturel & l'arsenic jaune factice. Intermede par lequel on peut séparer le soufre combiné avec l'arsenic. *Ibid. b.* Dissolution de cette substance dans tous les acides. Résultats de la distillation d'un mêlange d'arsenic & d'acide vitriolique concentré. Régule d'arsenic. Maniere de tirer l'arsenic du cobalt dans les travaux en grand. Comment on le dégage ensuite de toutes parties sulfureuses ou phlogistiques. *Ibid.* 583. *a.* Danger de prendre l'arsenic intérieurement, dans quelque cas & en quelque petite quantité que ce soit. Accidens qu'éprouvent les personnes empoisonnées par cette matiere. Contrepoisons les plus efficaces. Etat des cadavres de ceux qui sont morts de ce poison. Affinités de l'arsenic. Vernis fait avec cette substance pour enduire le bois des vaisseaux & les pilotis des digues, afin de les préserver de la vermoulure. Usage de l'arsenic pour embaumer les oiseaux ou leur peau emplumée. *Ibid.* 581. — 583.

Arsenic. Sucs arsenicaux. XV. 596. *a.* Ils sont mis au rang des bitumes. II. 267. *b.* Les ouvriers des mines d'Allemagne ont souvent confondu les mines d'arsenic avec celles du cobalt. Comment on dégage l'arsenic des mines du cobalt. III. 556. *b.* Comment on le tire de la mine d'étain. VI. 6. *a*, *b*. De la combinaison de l'arsenic avec le métal dans les mines. X. 541. *a.* Comment l'arsenic se sépare du bismuth. II. 263. *a.* Travail de l'arsenic décrit, vol. VI des planches, articles *Métallurgie*, *Arsenic*. Analogie entre le zinc & l'arsenic. XVII. 717. *b.* Foie d'arsenic. V. 634. *a.* Composé blanc qui résulte du cuivre traité avec l'arsenic. VI. 916. *b.* Réduction de la chaux d'arsenic en régule. 917. *b.* Poudre d'arsenic appellée *gift-mehl:* usage auquel on l'emploie. VII. 660. *b.* L'arsenic considéré comme fondant. VI. 915. *b.* Fusion de fer avec l'arsenic & le flux noir. 496. *b.* L'arsenic donne au fer la propriété d'être cassant & de se fondre aisément. Moyen de prévenir l'union du fer & de l'arsenic. 497. *b.* Espece d'arsenic rouge. VIII. 210. *a.* Espece de mine d'arsenic en Saxe. IX. 139. *b.* Mine d'arsenic appellée *réalgar.* XIII. 838. *a.* Espece d'arsenic connu dans les Indes orientales sous le nom de *tella pashnum.* XVI. 50. *a.* Du poison de l'arsenic. *Suppl.* IV. 462. *b.* Remede. 465. *a.* Sur l'arsenic, *voyez* l'article ORPIMENT. XI. 664. *a*, *b*. — 666. *a.*

ARSENICAL, *aimant.* I. 224. *a.*

ARSENIUS, archevêque de Malvasia. IX. 954. *a.*

ARSINOÉ, (*Géogr.*) ou *Cléopatride*, ville d'Egypte. Autres villes de ce nom. *Suppl.* I. 584. *a.*

ARSINOÉ, (*Géogr. anc.*) *voyez* PATARE. Temple de Vénus Arsinoé en Egypte. XVII. 3. *a.* Ancienne Arsinoé de l'isle de Chypre, nommée aujourd'hui *Famagouste. Suppl.* III. 3. *b.*

ARSINOÉ, (*Hist. d'Egypt.*) sœur de la fameuse Cléopatre; elle fait la guerre aux Romains. Sa fin malheureuse. *Suppl.* I. 584. *a.*

ARSINOÉ, fille du premier des Ptolomées, mariée à Seleucus, roi de Syrie. Principaux événemens de sa vie. *Suppl.* I. 584. *a*, *b*.

ARSINOÉ, femme de Ptolomée Philadelphe. Fête qu'elle célébra en l'honneur d'Adonis. *Suppl.* I. 173. *a.*

ARSINOÉ, fille de Lisimaque, roi de Macédoine, épouse le second des Ptolomées, & cette union devient une source d'amertumes & de crimes. Son exil à Copte, dans la Thébaïde. *Suppl.* I. 584. *b.*

ARSINOÉ, sœur & femme de Ptolomée Philopator: il la fait mourir par le poison. *Suppl.* I. 584. *b.*

ARSIS, (*Prosodie*) élévation de la voix, quand on commence à lire un vers. L'abaissement qui suit s'appelle *thesis.* Ce qu'on entend par *arsis* & *thesis* dans la déclamation & dans la musique: *fugue per arsin & thesin.* I. 713. *b.*

ARSIS & THESIS, (*Musiq.*) addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 585. *a.*

ART, définition de l'art. I. 713. *a.* Origine des sciences & des arts. Spéculation & pratique d'un art. Distribution des arts en méchaniques & en libéraux. Mauvais effet qu'a produit cette distinction. Estime que Bacon & Colbert ont faite des arts méchaniques. *Ibid.* 714. *a.* Avantages de ceux-ci sur les arts libéraux. But des arts en général. Projet d'un traité général des arts méchaniques, & de leur origine. *Ibid. b.* Ordre qu'il faudroit suivre dans un pareil traité. Utilité de cet ouvrage. L'expérience du passé doit nous faire espérer pour l'avenir des richesses sur lesquelles nous ne comptons guere aujourd'hui. *Ibid.* 715. *a.* S'agit-il de découvrir? L'esprit humain s'embarrasse dans les difficultés qu'il se fait. A-t-il fait ses découvertes? il ne conçoit plus comment il a fallu les chercher si long-tems. Différence singuliere entre les machines employées dans les arts. Lorsqu'une machine très-composée est destinée à produire un effet simple, il faut commencer par annoncer l'effet, & passer ensuite à la description de la machine: lorsqu'une machine très-simple est destinée à produire une action fort composée, il faut suivre une méthode contraire à la précédente. *Ibid. b.* De la géométrie des arts. Il y a peu d'artistes à qui les élémens des mathématiques ne soient nécessaires; mais ces élémens leur deviendroient nuisibles en plusieurs occasions, si une multitude de connoissances physiques n'en corrigeoient les préceptes dans la pratique. Il y a des machines qui réussissent en petit & qui ne réussiroient point en grand, & réciproquement. *Ibid.* 716. *a.* De la langue des arts. Causes de son imperfection. La disette des mots propres & l'abondance des synonymes. On ne devroit employer des termes d'art que quand ils offriroient des idées particulieres. Ce qu'auroit à faire un bon logicien qui entreprendroit la grammaire des arts. Il auroit plus de difficulté à bien définir les choses communes qu'à expliquer les machines les plus compliquées. Honneur que font les arts à l'esprit humain. *Ibid. b.* Comment on devroit relever les arts méchaniques & ceux qui les exercent. On ne doit pas proscrire une invention comme inutile, parce qu'elle n'auroit pas dans son origine tous les avantages qu'on en pourroit exiger, ni mettre au rang des fables quelques inventions des anciens qui ne feroient pas parvenues jusqu'à nous. *Ibid.* 717. *a.* Les artistes ne doivent pas renfermer un secret utile. Avantages qui leur reviendroient, s'ils se rendoient communicatifs. De la supériorité d'une manufacture sur une autre. Causes de cette supériorité. Celle des manufactures de Lyon ne vient que du grand nombre d'ouvriers qu'elles rassemblent. *Ibid. b.*

Art. Définition de l'art. I. xij. Distinction des arts en méchaniques & en libéraux: considérations sur ces deux genres d'arts. I. xiij. Arts qui tiennent à la chymie. III. 420. *a*, *b*. Objets qu'embrasse la technologie ou l'étude des arts. II. 765. *a*, *b*. Histoire abrégée des arts. *Suppl.* III. 254. *b.* Histoire des arts chez les Grecs. 254. *b.* — 258. *a.* Causes des différences de l'art chez les différentes nations. 255. *b.* Disposition que donne pour les arts le caractere mélancolique. *Suppl.* II. 901. *b.* Ouvrages de l'art. *Voyez* OUVRAGE. Des termes d'arts. XVI. 2. *a.* De l'invention dans les arts. VIII. 848. *a*, *b*. Découvertes dans les arts. IV. 705. *a*, *b*. &c. Du goût en matiere d'art. VII. 761. *a*, *b*. — 770. *a.* Des progrès des arts, & des moyens de les hâter. *Voyez* PROGRÈS. Des livres élémentaires pour les arts. V. 496. *b.* Usage de l'esprit philosophique dans les arts. VI. 681. *b.* Les arts les plus utiles ne sont pas ceux qu'on a perfectionnés les premiers. X. 828. *a.* On devroit faire connoître aux enfans la pratique des arts, même des plus communs. V. 399. *a.* Des ouvrages de l'art. XI. 722. *b.* 723. *a*, *b*. Observation sur l'article *Art* de l'Encyclopédie. I. xliij.

ART, *arts libéraux.* (*Belles-lett.*) On a encouragé les arts de premiere nécessité par l'appât d'un bon salaire, *Suppl.* I. 585. *a.* & à l'égard de ceux dont le succès dépend des talens de l'esprit, il a fallu non-seulement l'émulation de l'intérêt, mais celle de la vanité. Ainsi s'est établie dans l'opinion la prééminence des arts libéraux sur les arts méchaniques. Cette distinction a été si précise, que dans le même art, ce qui exige un degré peu commun d'intelligence, a été mis au rang des arts libéraux, tandis qu'on a laissé dans la classe des arts méchaniques, ce qui ne suppose que des moyens physiques ou des talens communs. — Enumération des arts libéraux. — Par un renversement singulier, on voit que les plus honorés des arts, sont presque tous des arts de luxe, sans lesquels la société pouvoit être heureuse. On sera moins étonné de ce renversement, si l'on considere, que ce qui est vraiment nécessaire à l'homme, a dû être facile à tous, & par conséquent mériter moins de louange. Différens moyens par lesquels les arts s'exercent: leurs différens objets. *Ibid. b.* Difficulté de les réunir à un même principe. La musique n'a pas seulement pour but d'imiter la nature, mais sur-tout de l'embellir en l'imitant, & de consulter le plaisir du sens qu'elle doit affecter. L'architecture est encore moins que la musique asservie à l'imitation. *Ibid.* 586. *a.* Son but est de plaire aux yeux, par des impressions, qui dépendent de certains rapports, que la nature a mis entre l'objet & l'organe. Mais saisir ces rapports, ce n'est pas imiter, c'est deviner la nature. Ainsi procede l'éloquence; elle n'imite rien. L'orateur n'est pas un mime; il parle d'après lui; il transmet sa pensée, il exprime ses sentimens. Dans les arts même dont l'imitation semble être le partage, copier n'est rien, choisir est tout. Et la regle de ce choix se trouve dans la connoissance de l'homme, l'étude de ses affections, le résultat des impressions que les objets font sur l'organe. *Ibid. b.* Les arts d'agrément qui ne portent à l'ame que des sensations, ne seront jamais comptés parmi les arts libéraux. Ceux-ci ont spécialement pour organes l'œil & l'oreille, les deux sens qui portent à l'ame des sentimens & des pensées. Ces arts s'accordent assez souvent pour em-

bellir à frais communs le même objet; mais il ne faut pas croire que ce soit dans la vue de produire une imitation plus parfaite. Quelques-uns même se nuisent en se réunissant. *Ibid.* 587. *a.*

Beaux-arts, leur origine se trouve dans le penchant que nous avons à embellir tout ce qui sert à nos besoins les plus fréquens. Les ames d'une heureuse trempe naissent avec un penchant décidé pour les impressions douces, & c'est ce penchant qui a produit les beaux-arts. *Suppl.* I. 587. *a.* Il en est d'eux, comme de toutes les inventions humaines: elles sont pour la plupart l'ouvrage du hasard, & très-chétives dans leur origine; mais par une accélération successive, elles deviennent d'une utilité très-importante. — L'observation de la nature nous aide à connoitre cette utilité. La nature, en travaillant de tous côtés à faire affluer sur nous les sensations agréables, a sans doute eu pour but d'exciter & de fortifier en nous une douce sensibilité, capable de tempérer la fougue des passions, & la rudesse de l'amour-propre. *Ibid.* *b.* Ce procédé de la nature dans toutes ses œuvres, ne doit nous laisser aucun doute sur le caractere & la fin des beaux-arts. C'est à eux de revêtir d'agrémens divers nos habitations, & sur-tout notre langage, afin que les douces impressions de ce qui est beau, donnent un caractere plus relevé à notre esprit & à notre cœur (*Voyez* AGRÉABLE). C'est à eux à répandre les attraits de la beauté sur des objets immédiatement nécessaires à notre félicité, & à nous inspirer pour eux un attachement invincible. Ils doivent donc consacrer la force magique de leurs charmes à nous faire aimer la vertu & la vérité, *Ibid.* 588. *a.* & nous faire envisager les vices sous leurs propres traits, pour nous en donner une horreur ineffaçable. Leur essence consiste à mettre les objets de nos perceptions en état d'agir sur nous, à l'aide des sens, & par une énergie particuliere qui a sa source dans l'agrément. Leur but est de toucher vivement le cœur. *Ibid.* *b.* Leur véritable emploi est d'élever l'ame. Ainsi par les soins & la vigilance d'une politique éclairée, les beaux-arts seront les principaux instrumens du bonheur des mortels. — Avantages multipliés que retireroit de leur exercice une nation qui les auroit accueillis, & qui leur auroit donné toute la perfection dont ils sont susceptibles. — C'est à leur influence que l'homme doit sa principale institution. *Ibid.* 589. *a.* — Il y a donc une sorte d'ingratitude à vouloir anéantir les beaux-arts, comme le desireroient certains philosophes qui leur doivent tout ce qu'ils ont de plus précieux. Autre utilité qu'on en peut tirer: eux seuls, après nous avoir insensiblement préparés à des sentimens délicats, peuvent dans les momens de crise, où tantôt l'inertie, tantôt les passions s'opposent au devoir, faire une douce violence à nos cœurs, & nous enchaîner par une sorte de plaisir aux devoirs les plus pénibles. *Ibid.* *b.* Nous devons donc considérer les beaux-arts comme des troupes auxiliaires, dont ne sauroit se passer la sagesse qui veille au bien des hommes. L'influence que nous leur attribuons ici est fondée sur notre nature même. Pour que la vérité devienne active, il ne suffit pas de la connoitre, même sous la forme du bien; il faut de plus la sentir sous cette forme: c'est alors, & alors seulement qu'elle excite les forces de la volonté. Ne dissimulons cependant rien. Les beaux-arts peuvent aisément devenir pernicieux à l'homme: *Ibid.* 590. *a.* ils perdront celui qui en fera un usage indiscret. Quand leur énergie tombe entre des mains perfides, le plus excellent des remedes devient un poison mortel. Il est donc indispensable d'en soumettre l'usage & l'emploi à la direction de la saine politique & de la raison. — Soins que devroit prendre le gouvernement; 1°. d'éloigner tout ce qui peut corrompre le goût, & détériorer les arts; *Ibid.* *b.* 2°. de les faire pénétrer jusqu'à l'humble cabane du moindre des citoyens. *Ibid.* 591. *a.*

Histoire des beaux-arts. Les beaux-arts sont des plantes indigenes, qui sans exiger aucune culture pénible, croissent dans tous les lieux où la raison a acquis quelque développement. On retrouve les principales branches des beaux-arts chez des nations qui n'ont eu aucune communication, ni directe, ni indirecte entr'elles. On y retrouve même des rameaux particuliers qui dérivent de ces branches principales. *Ibid.* 591. *b.* A l'égard de leur antiquité, les arts qui tiennent au dessin, avoient déja pris racine dans la Chaldée, au tems d'Abraham; & sous le regne de Sésostris, contemporain de Moïse, l'architecture florissoit en Egypte. Il semble que la Grece propre n'a connu les beaux-arts que par le moyen de ses colonies répandues dans l'Italie & dans l'Ionie. Mais bientôt ils y acquirent une beauté & une perfection, qu'ils n'ont eues nulle part ailleurs. Les Romains qui, après l'éversion des Grecs, dominerent pendant quelques siecles sur le monde connu, avoient un génie trop roide pour entretenir les arts dans leur splendeur. *Ibid.* 592. *a.* Sous les empereurs, les travaux des artistes furent employés à rendre la tyrannie aimable; les arts furent détournés de leur destination véritable, & dépravés dans les principes qui font la base de leur perfection. Dès-lors ils se dégraderent insensiblement, & tomberent enfin dans un état d'avilissement, dans lequel ils ont croupi pendant plusieurs siecles, & dont ils n'ont pu se relever encore. — Etat de barbarie dans lequel ils ont langui depuis la décadence de l'empire romain, jusqu'au siecle de Léon X. *Ibid.* *b.* Histoire de leur renaissance. Réflexions sur les grands usages que les anciens surent tirer de leur exercice. Les Grecs les regardoient comme des moyens propres à former les mœurs, & à appuyer les maximes de la philosophie & de la religion. *Ibid.* 593. *a.* Ils les encouragerent par de grandes récompenses & des honneurs distingués. Les artistes avoient de fréquentes occasions de déployer tout leur génie, & toute l'influence des beaux-arts sur le caractere des hommes. Tout tenoit aux beaux-arts; les délibérations publiques, les fêtes, les éloges des grands hommes, les monumens destinés à les immortaliser. Les Étrusques furent également soigneux de leur assurer une influence utile sur les mœurs. Mais à mesure que les sentimens généreux s'émousserent, que le caractere s'amollit, les arts cesserent de servir au bien de l'état; ils devinrent des arts de luxe, & bientôt on perdit de vue leur véritable dignité. *Ibid.* *b.* — Enorme abus que la Grece fit des beaux-arts, lorsqu'elle commença à dégénérer. Pourquoi les artistes tomberent dans le mépris parmi les Romains. — Etat présent des arts. Nos institutions en général leur ont retranché bien des occasions de déployer comme autrefois leur énergie. *Ibid.* 594. *a.* A n'en juger que par le choix peu réfléchi des sujets sur lesquels on les exerce, il semble qu'à tous égards on ait perdu la juste idée de leur utilité & de leur importance. On ne les fait presque plus servir qu'au luxe & à l'ostentation, ou on les confine dans les palais des grands, dont l'entrée est toujours interdite au peuple. — Cependant les forces requises pour leur rendre leur premiere splendeur, existent encore. Le génie de nos artistes a même acquis plus d'étendue, & leur goût plus de délicatesse que celui des anciens. Mais aussi long-tems qu'on négligera de les diriger vers leur véritable but, on ne les considérera que comme gens qui savent conserver le public & les grands, & délivrer l'opulence désœuvrée de l'ennui qui la poursuit. *Ibid.* *b.* Il est un moyen sûr de ramener les arts à leur grande destination. Que l'artiste soit appellé, non dans le cabinet du prince; où celui-ci n'est qu'un homme privé; mais au pied du trône, pour y recevoir des commissions tout aussi intéressantes que celles qu'on y donne aux chefs de l'armée, de la justice, ou de la police, on verra bientôt toutes les forces du génie se déployer pour remplir ce grand projet.

De la theorie des beaux-arts. Problême de la solution duquel résulte cette théorie. Les beaux-arts se divisent en autant de branches principales, que la nature a ouvert de voies différentes aux perceptions sensibles, pour élever les sentimens de l'homme; & chaque branche principale se subdivise en autant de rameaux, qu'il y a de différens genres, & de diverses especes de beautés sensibles, qui peuvent agir sur l'ame par chacune de ces différentes voies. — C'est d'après ces principes que l'auteur a construit en quelque sorte l'arbre généalogique des beaux-arts, & en a indiqué les differentes especes. *Suppl.* I. 595. *a.* — Le grand principe que tout artiste doit suivre dans ses compositions, c'est de faire que l'ensemble & chaque partie de son ouvrage, produise l'expression la plus favorable sur les sens & l'imagination, afin d'exciter, autant qu'il est possible, toutes les forces de l'ame à y graver cette impression d'une maniere ineffaçable. La maxime générale sur le choix du sujet, c'est que l'artiste choisisse des objets propres à influer avantageusement sur l'esprit & le cœur. Qualités & talens que les beaux-arts supposent dans l'artiste. *Ibid.* 596. *b.*

Arts liberaux. Considérations sur les arts libéraux. I. xiij. De la prééminence des anciens Grecs dans les beaux-arts. VII. 917. *a*, *b.* &c. Peu de goût des Romains pour les arts. *Ibid.* 918. *b.* L'Italie, berceau des arts après les siecles de barbarie. VIII. 933. *b.* 934. *a.* Epoque de la naissance des arts & des sciences en France. VII. 282. *b.* Utilité de l'histoire des arts renfermée dans l'Encyclopédie. I. xxxviij. De l'etat des beaux-arts chez un peuple opulent & éclairé, mais dont le luxe est contenu dans l'ordre par un gouvernement sage & vigoureux. IX. 769. *b.* Faux raisonnement de ceux qui prétendent que les arts & les sciences ne fleurissent que là où regne le commerce de luxe. XIII. 101. *b.* Plus les nations où les beaux-arts seront cultivés, auront de connoissances, plus le goût fera naitre dans leur ame des sentimens délicieux de plaisir. VI. 579. *b.* Un des importans services des beaux-arts est d'exciter l'activité de notre ame par les objets qu'ils nous offrent. *Suppl.* III. 628. *a.* Les arts qui nous procurent les plaisirs de l'ouie & de la vue, méritent une place distinguée parmi les arts libéraux. XV. 31. *b.* De la philosophie des beaux-arts, *voyez* ESTHÉTIQUE. De l'usage des regles dans les ouvrages de l'art. *Suppl.* IV. 593. *b.*

Des arts d'imitation. I. xj. De l'imitation dans les arts. VIII. 567. *b.* Du choix de la belle nature. XI. 42. *a.* — 44. *b.* *Voyez* IMITATION. De la vérité dans les arts. XVII. 184.

Artériotomie : de cette opération & de ses effets. XIV. 509. *a*, *b*.

ARTHANITA, (*onguent de*) XI. 753. *a*.

ARTHAUD, physiologiste. *Suppl.* IV. 364. *b*.

ARTHENOIDES, *cartilages*, (*Anatom.*) du nombre de ces cartilages. Leur description. *Suppl.* I. 603. *b*.

ARTHRODIE, (*Anat.*) espece d'articulation. IV. 950. *b*. V. 605. *a*.

ARTI, (*Botan.*) nom brame d'une plante du Malabar. Nom que lui donne Linnæus. Sa description. Ses qualités & usages. Erreur de Linnæus. *Suppl.* I. 604. *a*, *b*.

ARTICHAUT, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Artichauts rouges, blancs & violets. Comment on les multiplie. Analyse des culs d'artichauts. Maniere de mettre les artichauts à la poivrade. I. 721. *b*. Maniere de les frire & de les confire. Comment on les conserve. Leurs propriétés. *Ibid.* 722. *a*.

ARTICHAUT, (*Mat. médic.*) observation sur la prétendue proprieté aphrodisiaque des têtes d'artichauts, & sur ce qu'on a prétendu que l'usage fréquent des artichauts à titre d'aliment étoit un moyen assuré pour faire des enfans mâles. *Suppl.* I. 604. *b*.

Artichaut : cardes d'artichauts. II. 676. *b*.

ARTICLE, (*Gramm.*) étymologie du mot. Définition des articles. Leur usage. Il n'ont pas toujours dans les autres langues des équivalens qui aient le même usage. En hébreu, en chaldeen, en syriaque, les noms sont indéclinables comme en françois. Les cas sont indiqués en hébreu par des prépositifs appellés *préfixes*, I. 722. *a*. qui sont plutôt prépositions qu'articles.

Les Grecs, outre le changement de terminaison dans les noms, emploient les articles. Les Latins n'en ont point. Il y a lieu de croire que notre *le* & notre *la* viennent du pronom *ille*, *illa*, *illud*, dont les Latins faisoient un grand usage. *Ibid.* *b*. Presque toutes les langues vulgaires ont de ces prépositifs appellés *articles*. Il s'agit principalement ici de l'article françois.

Il y a des adjectifs prépositifs qu'il ne faut pas confondre avec les articles. Il y a spécialement trois articles, *le*, *la*, *les*, qui entrant en composition avec les prépositions *à* & *de*, forment quatre autres articles, *au*, *aux*, *du*, *des*. Observations sur ces derniers articles. *Ibid.* 723. *a*. Les Italiens ont un plus grand nombre de prépositions qui se contractent avec leurs articles. Les Anglois ne font pas ces contractions. L'usage de sous-entendre quelque nom générique devant *de*, *du*, *des*, qui commencent une phrase, n'étoit pas inconnu aux Latins. Inexactitude de nos grammairiens sur l'usage de la préposition latine *de*, employée au commencement de la phrase. *Ibid.* *b*. *A* est aussi une préposition qui, entr'autres usages, marque un rapport d'attribution. Autre inexactitude de nos grammairiens sur cette préposition. Comment nous indiquons les rapports que les Latins indiquoient, soit par leurs cas, soit par leurs prépositions. Si *de* & *à* sont des cas, les autres prépositions devroient en faire aussi.

Remarques sur les déclinaisons italiennes de la grammaire de Buommatei. *Ibid.* 724. *a*. Autres observations qui montrent que notre *de* & notre *à* sont des prépositions.

Usage de la préposition *de*, en françois & en latin. *Ibid.* *b*.

On voit par ces observations, que celui que les Latins en ont fait, a donné lieu à celui que nous en faisons en françois.

Il n'y a donc point de cas en françois.

Remarques sur notre *à*, & son rapport avec la préposition *ad* des Latins. *Ibid.* 725. *b*. Il vient aussi quelquefois de la préposition *à* ou *ab*. Raisonnemens qui prouvent que notre *à* n'est aussi qu'une préposition.

A l'égard de *le*, *la*, *les*, on doit les placer avec les adjectifs prépositifs, on peut les appeller *prénoms*. Destination des prénoms ou adjectifs métaphysiques dans la classe desquels nous mettons *le*, *la*, *les*. *Ibid.* 726. *a*. Sa propriété de faire connoître le genre des noms n'est point particuliere à ces petits mots. Ils ne sont pronoms que dans certaines circonstances. Divers usages du mot *la*, selon lesquels il est ou adverbe, ou nom, ou particule explétive. A l'égard de *un*, *une*, c'est encore un adjectif prépositif, & il nous vient du latin. Observations sur cet adjectif. *Ibid.* *b*. Réflexions sur ce que la grammaire de P. R. dit du mot *des*.

Conclusion de tout ce qui vient d'être dit sur la nature de ces mots *le*, *la*, *les* : *de*, *au*, *aux*, *du*, *des*. Réflexions sur la maniere dont nous acquérons la connoissance des noms d'espece, des noms individuels, & des noms de genre. *Ibid.* 727. *a*. Définitions de ces trois sortes de noms. Comment un nom peut être, selon certains, nom de genre, & selon d'autres, nom d'espece. Chaque espece a son caractere propre, & chaque individu aussi ; c'est ce qu'on appelle *différence*. *Ibid.* 728. *a*. Comment nous descendons de l'idée générale d'*être* aux idées individuelles, en formant ces classes que nous appellons *genres*, *especes*, &c. Il faut bien remarquer que tous ces noms ne sont que des termes métaphysiques. Nous parlons des objets métaphysiques, comme nous parlons des objets réels. C'est le besoin de faire connoître aux autres les objets singuliers de nos idées qui nous a donné lieu d'inventer, d'un côté les noms d'espece, de l'autre les adjectifs prépositifs, qui en font des applications individuelles. *Ibid.* *b*. Lorsque nous appliquons quelque qualification à tous les individus d'une espece, nous donnons à notre proposition une étendue *universelle* ; lorsque nous ne l'appliquons qu'à quelques-uns, elle est *particuliere* ; lorsque nous ne l'appliquons qu'à un seul, elle est *singuliere*. Dans chacun de ces cas, notre langue nous fournit un prénom destiné à chacune de ces vues de notre esprit. Exemples qui montrent l'effet propre ou le service particulier de ces prénoms.

I. *Tout homme est animal* ; *tout* étant le prépositif d'un nom appellatif, donne à ce nom une extension universelle. *Ibid.* 729. *a*. *Nul*, *aucun*, donnent aussi une extension universelle à leur substantif, mais dans un sens négatif. *Ibid.* *b*.

II. *Tout*, *chaque*, *nul*, *aucun*, sont donc la marque de la généralité des propositions. S'ils ne sont pas exprimés, la proposition n'est que moralement universelle, ou indéfinie.

III. *Quelque*, *un*, marquent aussi un individu de l'espece dont on parle, mais sans le désigner singuliérement. *Aucun* sans négation, a aussi un sens particulier dans les vieux livres. *On*, *de*, *des*, servent aussi aux propositions particulieres.

IV. *Ce*, marque un individu déterminé.

V. *Le*, *la*, *les*, indiquent qu'on parle ou d'un individu réel qu'on tire de son espece, ou d'un individu métaphysique. *Ibid.* 730. *a*. Noms d'individus spécifiques. Observations à l'occasion de ces noms.

1°. Quand un nom d'espece est pris adjectivement, il n'a pas besoin d'article.

2°. Il n'admet pas l'article, quand il est pris selon sa valeur indéfinie.

3°. Il n'a pas besoin de prépositif, lorsqu'avec le secours de la préposition *de* il ne fait que l'office de simple qualificatif d'espece.

4°. Quand le nom d'espece est considéré individuellement, il est précédé d'un prénom. *Ibid.* *b*. Il faut donc bien distinguer le qualificatif spécifique adjectif du qualificatif individuel. Il y a aussi des individus collectifs dont on parle comme si c'étoit des individus particuliers. *Ibid.* 731. *a*.

5°. Rapports que marquent les pronoms, *mon*, *ma*, *mes*, *ton*, *ta*, *tes*, *son*, *sa*, *ses*.

6°. Les noms de nombres cardinaux font aussi l'office de prénoms ou adjectifs prépositifs. Dans certains cas cependant ils sont précédés de l'article ou prénom. Comment on détermine avec précision les individus que le prénom n'a pu déterminer assez.

Des noms propres. L'article est inutile devant les noms propres, assez déterminés par eux-mêmes. Il en est de même des êtres auxquels on adresse la parole. *Ibid.* *b*. Les Grecs mettent souvent l'article devant les noms propres, pour marquer l'action de l'esprit qui se tourne vers cet objet. Pour nous, nous ne mettons pas l'article devant les noms propres personnels. Exceptions & remarques sur ce sujet. *Ibid.* 732. *a*. Quelquefois les noms propres sont accompagnés d'adjectifs ; observations sur l'usage de l'article en pareil cas. Lorsqu'à la simple idée du nom propre on joint quelqu'autre idée, ou que le nom dans sa premiere origine a été tiré d'un nom d'espece, ou d'un qualificatif qui a été adapté à un objet particulier, alors on a recours au prépositif, par une suite de la premiere origine. *Ibid.* *b*. Ainsi l'on dit, *le paradis*, *l'enfer*, *le monde*. Observations sur l'origine de ces mots, de même que sur celle des mots *soleil*, *lune*, *terre*, *mer*. *Ibid.* 733. *a*.

Des noms de pays. Quelquefois ils prennent l'article, d'autres fois ils ne le prennent pas. Exemples qui montrent quel est aujourd'hui l'usage à l'égard de ces mots. Remarques sur ces phrases : 1°. *il a de l'argent*, *il a bien de l'argent* ; 2°. *il a beaucoup d'argent*, *il n'a point d'argent*, &c. *Ibid.* *b*. Observations sur plusieurs petits mots qui, se plaçant devant les noms, déterminent l'usage des articles ; tels sont les mots, *beaucoup*, *peu*, *rien*, *Ibid.* 734. *a*. *ne pas*, *ne point*, &c. Ces éclaircissemens peuvent servir à résoudre les principales difficultés que l'on pourroit avoir au sujet des articles. *Ibid.* *b*.

Noms construits sans prénom ni préposition à la suite d'un verbe, dont ils sont le complément : comme dans ces phrases, *avoir faim*, *chercher fortune*, &c.

Noms construits avec une préposition sans article, comme dans ces phrases, *vivre sans pain*, *il est à jeun*, &c. *Ibid.* 735. *a*.

Noms construits avec l'article ou prénom sans préposition ; comme dans cette phrase, *apportez le pain*.

Noms construits avec la préposition & l'article. Remarques sur l'usage de l'article, quand l'adjectif précede le substantif, ou quand il est après le substantif.

Quand le substantif & l'adjectif font ensemble le sujet de la proposition, ils forment un tout inséparable : alors les prépositifs se mettent avant celui des deux qui commence la phrase. *Ibid.* *b*. Ce que nous disons des noms qui sont sujets

d'une proposition, se doit aussi entendre de ceux qui sont le complément immédiat de quelque verbe ou de quelque préposition. Liste d'exemples par lesquels on pourra juger des principes qui viennent d'être établis. D'un côté sont les noms avec l'article composé, c'est-à-dire, avec la préposition & l'article; de l'autre, les mêmes noms avec la seule préposition. *Ibid.* 736. *a.* 737. *a*, *b.* Réflexion sur cette regle de M. Vaugelas, qu'on ne doit point mettre de relatif après un nom sans article. *Ibid. b.* Avantage des langues qui ont des articles sur celles qui n'en ont point. *Ibid.* 738. *a.* On ne doit pas nous reprocher que nos articles rendent nos expressions moins fortes & moins serrées; ce défaut est celui de l'écrivain & non de la langue.

Les langues qui admettent l'article ont un grand avantage sur la langue latine pour exprimer nettement & clairement certains rapports, que l'article seul peut désigner. *Ibid. b.* La netteté & la précision sont les premieres qualités que le discours doit avoir. Secours que la métaphysique & la grammaire se prêtent mutuellement. *Ibid.* 739. *a.*

Article. Suppl. III. 125. *b.* Observations qui servent de supplément à ce qui est contenu sous le mot *article.* VII. 575. *a*, *b.* De l'article défini. IV. 744. *b.* De l'article indéfini. VIII. 669. *b.* Pourquoi nous ne faisons point usage, comme les Grecs, de l'article devant l'infinitif. 705. *a.* Valeur prosodique des articles dans la langue françoise. *Suppl.* IV. 986. *a.*

ARTICLE; divers usages de ce mot, dans le commerce, I. 739. *a.* en peinture, en terme de palais & en anatomie. *Ibid. b.*

ARTICLE, (*Jurispr.*) faits & articles. VI. 384. *b.*

ARTICULAIRES *arteres*, (*Anat.*) qui viennent de la crurale. *Suppl.* II. 659. *a.* Glandes articulaires. *Suppl.* III. 234. *b.* Humeur articulaire. *Voyez* ARTICULATION.

ARTICULATION, (*Gramm.*) observations sur les articulations. IV. 53. *b.* VIII. 1. *a*, *b.* Elles sont la partie essentielle des langues. XI. 669. *b.* Des articulations considérées dans leur cause & dans leur nature. IX. 407. *a.* Observations sur les articulations des syllabes. XV. 715. *b*, &c. Deux choses à distinguer dans l'articulation. VIII. 1. *b.* L'usage des articulations rudes désigne un peuple sauvage : les articulations liquides sont une marque de noblesse & de délicatesse. IX. 262. *a.* Des articulations labiales. IX. 144. *b.* Linguales. *Ibid.* & 556. *a*, *b.* 557. *a.* gutturales. IV. 53. *b.* 54. *a.* Du choix des articulations pour la douceur du style. *Suppl.* III. 505. *a*, *b.* Consultez les articles ACCENT & CONSONNES.

ARTICULATION, (*Belles-lettr.*) raison physique de la lenteur ou de la rapidité naturelle des articulations. Deux sortes de consonnes; celles dont l'articulation est précédée d'une espece de sifflement confus, & celles où l'articulation n'est précédée d'aucun souffle : de-là un caractere distinct qui assigne à chacune d'elles une place dans l'harmonie imitative. *Suppl.* I. 604. *b.* De la quantité prosodique des voyelles accompagnées de consonnes nazales. Pourquoi l'on a confondu la foible articulation de l'*y* avec le son de l'*i*. Différentes utilités qui résulteroient de l'analyse du méchanisme de la parole. *Ibid.* 605. *a.*

ARTICULATION, (*Anatom.*) diverses sortes d'articulations. VIII. 261. *b.* Observation sur le grand nombre des différentes sortes d'articulations, & sur les mots dont on se sert pour les exprimer. IV. 335. *a.* Nouvelle théorie de M. Lieutaud sur ces noms. *Ibid.* Des fléchisseurs & des extenseurs dans chaque articulation. VI. 851. *b.* Epiphyses qui se trouvent dans toutes les articulations avec mouvement. V. 810. *a*, *b.* Glandes muqueuses dans les articulations. *Suppl.* III. 324. *a*, *b.* Bourrelet qui environne les cavités des articulations. *Suppl.* IV. 818. *b.* Articulations appellées *amphiarthrose*, *diarthrose*, & *synarthrose* : *voyez* ces mots. Espece d'articulation que les anciens ont appellée *harmonie.* VIII. 54. *b.* De l'usage des topiques contre les maux des articulations. XVI. 419. *b.*

ARTICULATION, (*Peint. Dessin*) difficulté de prononcer directement les diverses jointures du corps humain. Etudes que doit faire le dessinateur pour y réussir. *Suppl.* I. 605. *a.* Importance des articulations bien prononcées dans un tableau. *Ibid. b.*

ARTICULER, (*Jurispr.*) lettres pour articuler faits nouveaux. IX. 415. *a.* Fait articulé. VI. 384. *b.*

ARTIFICE, (*Pyrotechnie*) feux qui se font avec art, soit pour le divertissement, soit pour la guerre. Commodités qu'on doit avoir, précautions qu'il faut prendre, instrumens dont on doit se servir. I. 740. *a.* Matieres qu'on doit employer pour travailler aux artifices. Des artifices pour brûler sur l'eau & dans l'eau. *Ibid. b.* Différentes doses de compositions pour ces artifices. Compositions qui s'allument avec de l'eau. Pierre qui s'allume avec de l'eau. Maniere de tenir les artifices plongés à fleur d'eau. *Ibid.* 741. *a.* Artifices fixes qui servent de fanaux ou d'illuminations sur l'eau. *Ibid. b.* Artifice hydraulique qui rend un son de gazouillement. De la structure des théatres d'artifice. *Ibid.* 742. *a.* De la distribution des artifices sur les théatres, & de l'ordonnance des feux. *Ibid.* 743. *a.* De l'exécution ou de l'ordre qu'on doit garder pour faire jouer un feu d'artifice. *Voyez* les planches de l'artificier, à la fin du premier volume. *Ibid. b.*

Artifice. Feu d'artifice des anciens, appellé *Falarique. Suppl.* III. 2. *b.* Des feux d'artifice. VI. 639. *a*, *b.* De la préparation des matieres & de l'outillage pour ces feux. 640. *b*, &c. Differentes especes de feux d'artifice : de la maniere de communiquer le feu d'un artifice mobile à un artifice fixe. 645. *a*, *b.* Différentes manieres d'employer la poudre dans les artifices. XIII. 193. *b.* Des spectacles de feu d'artifice dans des lieux fermés & couverts : en quoi consiste l'art de ces feux. 602. *a*, *b.*

Artifice, *adresse*, *souplesse*, *finesse*, *ruse*, (*Synon.*) I. 146. *a.*

ARTIFICIEL, considéré comme opposé à *naturel.* XI. 45. *a.*

ARTILLERIE, on entend par ce mot, 1°. les gros équipages de guerre, 2°. l'art de la pyrotechnie ou des feux d'artifice : *voyez* les planches d'*Artillerie*, dans le premier vol. des planches, article *Art Militaire*, & les planches de fonderie des canons, volume V. Pourquoi les Persans ne vouloient pas se servir d'artillerie ni d'infanterie. I. 744. *b.* Auteurs qui ont écrit sur l'artillerie. *Ibid.* 745. *a.*

Artillerie, son emplacement dans le camp. *Suppl.* II. 150. *b.* 152. *a.* La plus longue piece d'artillerie qu'il y ait en France. *Suppl.* IV. 6. *b.* Du feu de l'artillerie dans une bataille. VI. 630. *b.* Utilité de quelques pieces d'artillerie attachées à chaque bataillon. *Ibid.* Subsistance des pieces d'artillerie. XV. 583. *b.* Train ou équipage d'artillerie. XVI. 525. *a*. *b.* Ecoles d'artillerie en France. V. 313. *a*, *b.* L'artillerie réunie en France au corps du génie. VII. 584. *b.* Grand-maître d'artillerie. 854. *b.* Commissaires provinciaux dans l'artillerie. III. 709. *b.* Cadets d'artillerie. II. 516. *a.* Traité d'artillerie. XII. 606. *b.* Ordonnance du roi portant réglement pour la fonte & l'épreuve des pieces d'artillerie. V. vol. des planches, article *Fonderie des canons*, page 2 & 3.

ARTILLERIE, (*Corps royal de l'*) l'artillerie a composé dans tous les tems un corps très-considérable en France. Le commandement de l'artillerie érigé par Henri IV, en charge de la couronne. En 1690, création d'un régiment de six bataillons sous la dénomination de régiment des fusiliers du roi, avec une compagnie de grenadiers à chaque bataillon. Levée de douze compagnies de canonniers pour exécuter & servir le canon. Création du régiment royal bombardier en 1684. Par ordonnance du 15 avril 1693, le régiment des fusiliers fut appellé le régiment royal d'artillerie. *Suppl.* I. 605. *b.* Diverses ordonnances concernant ce régiment, depuis celle qui fut rendue le 25 novembre 1695, jusqu'à celle du 8 décembre 1755, par laquelle fut créé le corps royal de l'artillerie & du génie. Ordonnances rendues depuis cette époque, par lesquelles on voit les divers changemens qu'a subis ce corps. *Ibid.* 606. *a*, *b.* Composition du corps royal de l'artillerie, suivant l'ordonnance du 23 août 1772. *Ibid.* 608. *a.* Des motifs qui ont déterminé la constitution établie par cette ordonnance. Disposition de celle du 3 octobre 1774. *Ibid.* 608. *a*, *b.* 609. *a.*

ARTILLERIE *de campagne* ou *de bataille*, (*Art milit.*) divers objets que devroit embrasser un ouvrage complet sur l'artillerie. Eloge d'un ouvrage publié en 1771, intitulé : *Essai sur l'usage de l'artillerie dans la guerre de campagne & celle de siege.* L'objet de cet article est de présenter quelques réflexions générales sur l'usage de l'artillerie en campagne, & sur les changemens qu'on a projettés dans les dimensions des pieces de canon, communément appellées de campagne ou de bataille. *Suppl.* I. 609. *b.* Avantages de notre artillerie sur les armes de jet & la balistique des anciens. Différentes causes d'où dépend le sort des combats. *Ibid.* 610. *a.* Grands avantages qu'on a tirés de l'artillerie en diverses occasions. Qualités que doivent avoir ceux qui la commandent. *Ibid. b.* Objet de l'artillerie de bataille. Quelque convaincu qu'on doive être de son utilité, on se tromperoit dangereusement, si l'on pensoit qu'il fallût la multiplier à l'excès dans les armées, ainsi que l'ont fait presque toutes les puissances de l'Europe. Nous voyons par l'histoire de nos siecles, que les nations n'ont placé leur confiance dans la quantité de leur artillerie, qu'en raison de la diminution du courage & de l'ignorance des vrais principes de la guerre. *Ibid.* 619. *a.* Réflexions sur le nouveau système d'artillerie, c'est-à-dire, sur cette multitude de petites pieces, qu'on se propose de trainer à la suite d'une armée. Désavantages attachés à ce systême. *Ibid. b.* Quel a été, par rapport à l'usage de l'artillerie, le système suivi en France depuis la fin du quinzieme siecle, jusqu'au tems de la minorité de Louis XV. *Ibid.* 612. *a.* Observations sur l'utilité des pieces de 24, de 16, de 12, de 8, & de 4 livres de balles. Eloge du système d'artillerie fixé par l'ordonnance de 1732. *Ibid. b.* Obstacles à l'exactitude recherchée dans la science & l'usage de l'artillerie. *Ibid.* 613. *a.* Exemples qui montrent à quel degré de précision l'on peut parvenir, pour opérer, à très-peu de choses près, tous les effets que les différentes circonstances exigent à la guerre. *Ibid. b.* Révolution qui s'est faite dans notre artillerie depuis la paix

de 1762. Raisons des partisans de l'ancien & du nouveau système. *Ibid. b.* Observations sur l'usage adopté, depuis la paix, de ne manœuvrer les pieces une fois entrées en action ou prêtes à y entrer, qu'à bras d'hommes. De la pesanteur des pieces de l'ancien & du nouveau système. *Ibid.* 615. *a.* Quelles sont celles qui méritent la préférence, relativement à leur portée & à la justesse de leur direction. Des épreuves faites à Douai avec une piece de quatre longue, & une piece de quatre du nouveau système. *Ibid. b.* L'expérience a confirmé ce qu'avoit indiqué la théorie, qu'une piece courte, toutes conditions égales d'ailleurs, a une moindre portée, qu'une piece plus longue, de même calibre. Occasions où cette diminution de portée est une perte réelle. Faux expédiens par lesquels on a cru remédier à cet inconvénient. *Ibid.* 616. *a.* Autres inconvéniens provenans du recul des pieces courtes. Nouvelle considération au désavantage de ces pieces : comme elles ont une moindre portée que les pieces longues, elles frappent leur objet sous un angle plus ouvert, d'où il arrive qu'il y aura plus de positions entre le but-en-blanc & la batterie, où l'ennemi ne sera point frappé. *Ibid. b.* Selon les partisans de l'ancien système, on doit préférer, même la piece de quatre longue, aux pieces de 12 & de 8 raccourcies, suivant le nouveau système. La direction des pieces courtes est moins juste & moins sûre ; défaut qui résulte de leur construction. *Ibid.* 617. *a.* Difficulté d'assurer le coup de boulet à 400 toises de distance, même avec nos pieces longues, sur un petit objet ou une troupe qui marche. En quels cas on peut tirer à cette distance & même au-delà. *Ibid. b.* Désavantage de placer le canon sur des hauteurs trop élevées, d'où les coups sont plongeans & incertains. Les batteries, pour avoir un effet décisif dans une affaire, doivent être fortes & se protéger réciproquement. *Ibid.* 618. *a.* De la rapidité de la succession des coups suivant les distances auxquelles on tire. Observations sur le canon tiré à cartouche. *Ibid. b.* Pourquoi cette maniere de charger le canon a été préférée aux boulets. Raisons les plus fortes qui ont été alléguées en faveur de la nouvelle artillerie, & auxquelles il n'est pas aisé de répondre, à moins d'attaquer le système actuel de Tactique en totalité. *Ibid.* 619. *a.* La qualité de bien porter la mitraille n'est point particuliere aux pieces courtes ; on peut même dire que celles qui seroient plus longues auroient la supériorité à cet égard. C'est d'ailleurs une maxime reconnue des anciens officiers, que les boulets causent plus de désordre que la mitraille. Il est encore reconnu que les grappes de raisin & les boëtes de fer blanc remplies de petits mobiles, ne sont pas d'un aussi bon usage que les balles de munition renfermées dans des sacs d'une toile légere ; & que, quelle que soit l'espece de mitraille que l'on emploie, on ne doit se servir des pieces de canon, pour cet usage, que lorsqu'on est fort près de l'ennemi. *Ibid. b.* Exposition de quelques faits, qui montrent que les coups de canon à cartouche, à balles roulantes, sont aussi meurtriers de près, qu'ils sont peu dangereux de loin. *Ibid.* 620. *a.* D'où l'on conclut qu'on ne doit employer cette maniere d'exécuter le canon qu'à cent toises pour la plus grande distance, & entre soixante ou quatre-vingts pour la distance moyenne, & de très-près pour les effets décisifs ; que dans tous les autres cas, les boulets doivent être préférés aux cartouches. *Ibid. b.* Les partisans de la nouvelle artillerie ont beaucoup fait valoir l'économie qui résultoit de ces nouveaux établissemens, & ont prétendu de plus, que les équipages d'artillerie, formés sur le nouveau plan, dégraderoient moins les chemins que ceux d'autrefois. Réponse à cette objection. *Ibid.* 621. *a.* Récapitulation de tout ce qui a été dit dans cet article. *Ibid. b.* Idée des manœuvres de la nouvelle artillerie. Service d'une piece de bataille du calibre de douze par huit hommes du corps royal, & sept de l'infanterie. Positions des canonniers & servans, à droite de la piece. *Ibid. a, b.* Position des canonniers & servans, à gauche de la piece. *Ibid.* 623. *a.* Manœuvres avec les chevaux pour les pieces des trois calibres. *Ibid. b.* — *Voyez* Canon de Campagne.

ARTIMON, (*Marine*) mât du navire placé le plus près de la poupe. Voile d'artimon. Disposition de la vergue d'artimon. Utilité de la voile d'artimon pendant la tempête. I. 745. *a.*

Artimon, (*Marine*) bas mât le plus en arriere du vaisseau. Description de ce mât. Ses dimensions. Ordre que l'on observe dans le capelage du mât d'artimon. *Suppl.* I. 624. *a.* Maniere d'assujettir le mât. Description de la vergue d'artimon. Maniere de la suspendre. *Ibid. b.* Ce qu'on entend par artimon à corne. Voile d'artimon. Deux especes de voiles distinguées par les noms d'artimon à la françoise & artimon à l'angloise. Ecoute d'artimon. Maniere de carguer l'artimon. *Ibid.* 625. *a.*

Artimon, pavillon qui se place au mât d'artimon. IV. 524. *a.*

ARTISAN, corps des artisans. IV. 628. *a.* Causes qui les obligent à hausser le prix de la main-d'œuvre dans les villes opulentes. IX. 768. *b.* Encouragemens qu'on leur doit. I. 717. *a.* Eloge des artisans. X. 463. *a, b.*

ARTISTE, les grands artistes aussi rares chez les anciens que parmi nous. *Suppl.* III. 356. *a.* Degré de perfection qu'ils atteignirent chez les Grecs. *Voyez* l'article de cette nation. Pourquoi ils tomberent dans le mépris chez les Romains. *Suppl.* I. 594. *a.* Les talens des modernes préférés à ceux des anciens. *Ibid. b.* Ame active, sensible & capable de s'intéresser que doivent avoir les artistes. *Suppl.* III. 628. *a, b.* Qualités & talens qu'ils doivent avoir. *Suppl.* I. 596. *b.* Talens que suppose dans l'artiste l'art de saisir le caractere de chaque chose. *Suppl.* II. 230. *b.* Jugement & sagacité que la belle exécution suppose dans l'artiste. 910. *b.* Du talent de l'expression, *voyez* ce mot. Qualités que suppose la force d'expression. *Suppl.* II. 920. *a, b.* Du coup d'œil nécessaire à l'artiste. 641. *a.* Effets du climat sur les artistes. *Suppl.* III. 518. *b.* Etude qu'ils doivent faire de la nature. *Suppl.* IV. 19. *a, b.* &c. Comment ils peuvent se mettre en état d'exciter l'admiration, *Suppl.* I. 171. *a.* De donner de l'agrément à leurs ouvrages. 213. *b.* Conseils à ceux qui aspirent à la perfection de leur art. 462. *b.* 463. *a.* Grand principe que l'artiste doit suivre dans ses compositions. 596. *b.* Attention qu'il doit avoir pour éviter les défauts choquans. *Suppl.* II. 406. *b.* Comment il acquerra la connoissance des proportions que doivent avoir les parties de son ouvrage. 908. *b*, &c. L'étude de l'antiquité nécessaire à plusieurs artistes. *Suppl.* III. 515. *a.* Sur les regles & maximes que les artistes doivent observer, *voyez* encore Ouvrage de l'Art. Des communautés entre ceux qui exercent le même art. III. 724. *a, b.* Réflexions sur les artistes qui s'appliquent aux découvertes & approfondissent les principes de l'art. V. 858. *b.* De l'enthousiasme qui anime les artistes. 719. *b.* Effets du génie dans un artiste. VII. 582. *a, b.* Comment on pourroit intéresser chaque artiste à se rendre utile au public. IX. 914. *a.* Emulation qui devroit régner entre ceux qui exercent les arts : moyens qu'on devroit employer pour en obtenir des ouvrages propres à faire la gloire de la nation. VII. 103. *a. Suppl.* I. 595. *a.* Connoissances physiques & mathématiques que la plupart d'entr'eux devroient posséder. I. 716. *a.* Comment on devroit relever ceux qui exercent les arts. 717. *a, b.* Réflexions sur les secrets des artistes, & sur ceux qui se montrent peu communicatifs. I. 717. *a, b.* II. 659. *a.* V. 647. *b.* Dans quel tems de sa vie un artiste doit écrire sur son art. V. 334. *b.*

ARTOIS, ruisseaux souterreins en Artois. VII. 94. *a.* Etats d'Artois. VI. 29. *a.* Conseil d'Artois. IV. 2. *b.*

ARTORIUS, médecin. X. 280. *a.*

ARTOTYRITES, (*Hist. eccl.*) secte d'hérétiques du deuxieme siecle. Leurs pratiques. I. 745. *b.*

ARVALES, (*Hist. anc.*) prêtres romains qui assistoient aux sacrifices des ambarvales. Pourquoi ils furent appellés de ce nom. College des freres arvales. Marque de leur dignité. I. 745. *b.* Fondatrice de cet ordre. Origine du sacrifice qu'ils célébroient. Du nombre de douze, qui étoit celui de ces prêtres, & du nom de freres qu'ils portoient. *Ibid.* 746. *a.*

Arvales, freres, employés pour purifier les arbres foudroyés. XV. 548. *a, b.*

ARVAN, (*Conchyliol.*) espece de coquillage, du genre des vis. Auteurs qui en ont donné la figure. Différens noms sous lesquels les naturalistes l'ont désigné. *Suppl.* I. 625. *a.* Lieux où on le trouve. Description de la coquille & de l'animal. *Ibid. b.*

ARVIEUX, (*Laurent*) comment il s'est illustré. X. 158. *a.*

ARUM, (*Botan.*) *voyez* Pié de Veau.

ARUNDEL, (*Géogr.*) députés de cette ville au parlement. Titre de comte & de pair attaché à celui qui possede le château d'Arundel. Observations sur les marbres de de ce nom. — *Voyez* Arondel. *Suppl.* I. 626. *a.*

ARUPA, (*Botan.*) arbre commun sur les montagnes d'Amboine, & de la petite isle de Céram, l'une des Moluques. Description, qualités & usages de cette plante. *Suppl.* I. 626. *a.* Maniere de la classer. Autre espece d'arupa. *Ibid. b.*

ARUSPICES, (*Hist. anc.*) les Romains faisoient venir leurs aruspices d'Etrurie. Ils y envoyoient de jeunes gens de leurs meilleures familles pour s'instruire dans cet art. Comment les aruspices examinoient les entrailles des victimes. Ce qu'on observa dans ces victimes le jour que César fut assassiné. *Voyez* Augures. I. 746. *a.*

Aruspices, parole de Caton sur les aruspices. V. 727. *b.* Origine de leur art. VIII. 60. *b.* Livres des aruspices. IX. 604. *a. Voyez* Haruspice, Haruspicine, & Extispice.

ARYTŒNOÏDES, (*Anat.*) cartilages de ce nom. *Suppl.* III. 707. *a.* Muscles arytœnoïdiens. 708. *a, b.*

AS

AS, étymologie de ce mot. Différentes divisions de l'as. Différens poids & valeurs qu'il a eus en divers tems de la république.

république. Figures marquées sur cette piece de monnoie. *Ibid. b.* On se sert aussi du mot *as* pour désigner une chose entiere ou un tout. Parties ou divisions de l'as. *Ibid.* 747. *a.*

As romain, aussi nommé *libra* & *pondo.* IV. 825. *b.* Divisions du poids de l'as. XV. 139. *a.* Variations de l'as en différens tems. XIII. 637. *b.* L'as se prenoit pour la somme entiere d'un capital. XVII. 555. *b.*

ASA, (*Hist. des Juifs.*) fils & successeur d'Abia, roi de Juda. Tableau de son regne. *Suppl.* I. 626. *b.*

ASAMINTHE, (*Myth.*) espece de siege à l'usage du prêtre de Minerve *Cranea.* Description du temple. Observations sur le prêtre. I. 747. *a.*

ASARHADDON, (*Hist. d'Assyrie*) comment il parvint au trône d'Assyrie. Tableau de son regne. *Suppl.* I. 626. *b.*

ASBESTE, (*Oryctolog.*) cette pierre est d'un genre différent de l'amyante. *Suppl.* I. 626. *b.* Sa description. Sur son origine, *voyez* AMYANTE. Sept especes d'asbestes. *Ibid.* 627. *a.*

Asbeste, espece de lin incombustible. IX. 549. *a.* Papier d'asbeste. XI. 860. *a.* L'asbeste distinguée de l'amyante. *Suppl.* I. 377. *a.*

ASBIORN, (*Hist. de Danemarck*) chef de rebelles sous le regne de Canut IV. Histoire de la révolte qu'il conduisit. *Suppl.* I. 627. *a.* Mort de Canut. Fin malheureuse d'Asbiorn. *Ibid. b.*

ASCAGNE, jeux en son honneur. XVI. 688. *a*, *b.*

ASCARIDES, petits vers qui se trouvent dans l'homme & dans quelques animaux. Leur forme, leur mouvement, partie du corps qu'ils occupent. Sujets chez lesquels ils se trouvent plus communément. D'où ils sont produits. Comment on les chasse. I. 747. *b.*

ASCARUS *ou* ASCARUM, (*Musique des anciens*) instrument de percussion. Observations sur ce que différens auteurs ont écrit de son origine, de sa force, de son usage. *Suppl.* I. 627. *b.*

ASCENDANT, (*Astrologie*) c'est de l'ascendant qu'on tire l'horoscope. I. 748. *a.*

ASCENDANT, (*Astronomie*) latitude ascendante, nœud ascendant, signes ascendans. I. 748. *a.*

ASCENDANT, (*Anatomie*) aorte ascendante, veine-cave ascendante : pourquoi plusieurs anciens anatomistes l'ont appellée *veine-cave descendante.* I. 748. *b.*

ASCENDANS, (*terme de Droit*) les premiers ascendans sont seuls héritiers naturels de leurs enfans, &c. La plus grande partie des coutumes leur donnent les meubles & acquêts. Dans certains cas même, elles leur adjugent les propres. Autres regles de succession par rapport aux ascendans, soit dans les pays de coutume, soit dans ceux de droit écrit. I. 748. *b.*

Ascendant, devoir des enfans envers leurs ascendans qui sont dans l'indigence. V. 654. *b.* Légitime des ascendans. IX. 366. *b.* Succession des ascendans. XV. 597. *b.* 598. *a.* Exhérédation des ascendans. VI. 256. *b.* Degrés en ligne directe & en collatérale ascendante. IV. 765. *b.* Tiers en ascendant. XVI. 323. *b.*

ASCENSION de la seve. Mouvement de la seve, suivant M. Hales. I. 749. *a.*

Ascension de la seve. *Voyez* SEVE.

ASCENSION, (*Astronomie*) ascension droite. Deux étoiles qui ont la même ascension s'élevent en même tems dans la sphere droite. Il n'en est pas de même dans la sphere oblique. Arc de l'ascension droite. Méthode pour avoir l'ascension droite du soleil. Ascension oblique. I. 749. *a.* Différence ascensionnelle. Trouver l'ascension oblique du soleil. Arc d'ascension oblique. Table de l'ascension droite de vingt principales étoiles pour les années 1742 & 1750.

ASCENSION, (*Astron.*) faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 627. *b.*

Ascension droite. La détermination de l'ascension droite du soleil & de celle d'une étoile fixe, est la base de toute l'astronomie. On ne peut déterminer celle d'une étoile que par celle du soleil, & celle-ci que par le moyen de sa déclinaison, qui se conclut de la hauteur méridienne. Comment, au moyen de ces données, on connoît l'ascension droite du soleil, & ensuite celle de l'étoile. Ascension droite de Syrius & de la Lyre. Comment par l'ascension droite d'une seule étoile on peut trouver aisément toutes les autres. *Suppl.* I. 628. *a.* Ascension droite du milieu du ciel. *Ibid. b.*

Ascension. Cercles d'ascension droite & d'ascension oblique. II. 836. *a.* Différence entre l'ascension droite & l'ascension oblique. Différence d'ascension droite entre deux astres. Moyen de connoitre celle d'une planete en la comparant à une étoile connue. *Suppl.* II. 720. *b.* Mouvement des étoiles en ascension droite. *Voyez* PRÉCESSION. Mouvement de l'ascension droite moyenne du pole boréal de l'équateur. *Suppl.* IV. 890. *a.* Méthode pour trouver l'ascension droite des étoiles fixes. VI. 64. *b. Suppl.* IV. 249. *b.* Instrument pour observer les ascensions droites. XII. 115. *a*, *b.* 116. *a*, *b.* Usage du réticule pour cette observation. *Suppl.* IV. 623. *b.* 624. *a.* Secteur astronomique destiné à prendre la différence d'ascension droite de deux astres éloignés. XIV. 877. *a*, *b.* Réfraction d'ascension. XIII. 900. *a.* De l'aberration des étoiles en ascension droite. *Voyez* ABERRATION. Effet de la nutation sur l'ascension droite des astres. *Voyez* NUTATION. Equation du mouvement annuel des étoiles en ascension droite, causée par la diminution de l'obliquité de l'écliptique. *Suppl.* IV. 919. *a.* Tables de l'ascension droite & de la déclinaison pour les différens degrés de longitude & de latitude célestes. 924. *a.*

ASCENSION, (*Géom. & Hydrost.*) mouvement d'un corps poussé de bas en haut. I. 62. *a.* Loix de l'ascension des corps sur un plan incliné. XII. 694. *b.* Ascension tautochrone. XV. 945. *b.* De l'ascension de l'eau dans les pompes : quelle en est la cause. I. 228. *b. Suppl.* IV. 319. *b.* Comment les anciens l'expliquoient. VIII. 312. *b.* Sentiment de Galilée sur la cause de ce phénomene. *Suppl.* III. 175. *b.* Ascension de l'eau dans les tubes capillaires. II. 627. *b.* Dans les tubes qui communiquent ensemble, un même fluide s'y élevera à la même hauteur. VI. 882. *b.* De l'ascension des solides dans un fluide spécifiquement plus pesant. V. 565. *a.* VI. 882. *a.* XV. 444. *b.* Loix de cette ascension. XIV. 176. *b. Voyez* l'article ÉLÉVATION. V. 505. *a*, *b.* & ASPIRATION.

Ascension de Jesus-Christ. Tertullien fait une énumération des différentes erreurs que l'on a avancées sur l'ascension du sauveur. Celles des Appellites, des Séleuciens, & des Hermiens. Fête de l'ascension. I. 749. *b.*

ASCENSION, (*Hist. eccl. & Jurispr.*) prieres & processions avant la fête de l'ascension. XIV. 319. *a*, *b.* Parlement de l'ascension. XII. 41. *a.*

ASCENSION, (*Isle de l'*) pourquoi l'on ne s'y est pas établi. Coutumes qu'observent les voyageurs qui y passent. I. 749. *b. Voyez* VIII. 922. *a.* Terrein brûlé de cette isle. XVII. 446. *a.*

ASCENSIONNEL, (*Astron.*) différence ascensionnelle, celle qui est entre l'ascension oblique & l'ascension droite d'un astre. Si on réduit en tems la différence ascensionnelle, on connoît de combien les jours de l'année auxquels elle répond, different du jour de l'équinoxe. Dans les signes septentrionaux, les ascensions droites des degrés de l'écliptique sont plus grandes que leurs ascensions obliques, &c. Méthode pour trouver la différence ascensionnelle, par la latitude du lieu & de la déclinaison du soleil. I. 750. *a.*

ASCETES, sens littéral de ce mot. A qui ce nom convient. On l'a donné dans l'orient aux moines & religieuses. I. 750. *a.* Cependant on observoit autrefois des différences entre les ascetes & les moines. *Ibid. b.*

Ascetes, moines de ce nom. X. 615. *a. Voyez* ANACHORETE, CÉNOBITE, HERMITE.

ASCÉTIQUE. Livres ascétiques. Vie ascétique. I. 750. *b.*

ASCHAM, (*Roger*) XVII. 673. *a.*

ASCHARIOUNS, disciples d'Aschari, docteur Musulman. Passages de l'alcoran sur lesquels les Aschariens établissent leur systême sur la liberté & le mérite des œuvres, opposé à celui des Montazales. I. 750. *b.* En quoi consiste ce systême. Matieres sur lesquelles les chrétiens devroient se supporter paisiblement lorsqu'ils sont d'un sentiment différent. *Ibid.* 751. *a.*

ASCIA, explication de ce mot qui se voit sur quelques tombeaux. XV. 561. *a.*

ASCIENS, (*Géogr.*) peuples qui en certains tems n'ont point d'ombre. I. 751. *a.*

Asciens, peuples appellés de ce nom en Géographie. XI. 464. *b.*

ASCIOR, *Asor*, *Asur* ou *Hasur*, (*Musique instrumentale des Hébreux*) instrument qui avoit dix cordes. Sentiment de D. Calmet & de Kirker sur cet instrument. Ce dernier préféré. *Suppl.* I. 628. *b.*

ASCITE, (*Médecine*) symptomes de cette hydropisie. Comment on peut la distinguer de la grossesse. *Suppl.* I. 628. *b.* Différence entre l'hydropisie enkystée du bas-ventre & la vraie ascite. Hydatides qui accompagnent souvent la premiere. Hydropisie du péritoine. Qualité & quantité des eaux qu'on tire des hydropiques. *Ibid.* 629. *a.* Causes de l'ascite. Prognostics. *Ibid. b.* Désordres internes qui accompagnent cette maladie ; l'hydropisie du péritoine, & l'hydropisie enkystée. *Ibid.* 630. *a.* Traitement de l'ascite. *Ibid. b.* En quels cas on peut avoir recours à la paracentese ou ponction. Précautions à prendre pour rendre l'opération fructueuse. *Ibid.* 631. *a.*

Ascite. Voyez HYDROPISIE. Hydropisie abdominale causée par un dépôt laiteux. *Suppl.* II. 702. *b.* Comment l'ascite se distingue de la grossesse. *Suppl.* III. 271. *b.*

ASCITE, (*Maréch.*) maladie du cheval. *Suppl.* III. 421. *b.*

ASCITES, hérétiques de la secte des montanistes. Pourquoi on les appelloit de ce mot, qui signifie *outre* ou *sac.* I. 751. *b.*

ASCLÉPIADES, (*Hist. de la médec. ancienne*) descendans d'Esculape. *Suppl.* I. 631. *a.* Ils furent appellés médecins cliniques. Remedes qu'on employoit avant eux. Révolution qu'ils causerent dans la médecine. Pythagore regardé comme

le créateur de la médecine qu'on exerce aujourd'hui. *Ibid. b.*

Asclépiade. Observations sur Asclépiade de Phlionte. XII. 520. *a.* La connoissance de la médecine établie dans la famille des asclépiades. VIII. 211. *a.*

Asclépiade, dit *le rheteur*, remit en crédit à Rome la médecine qu'Archagathus y avoit introduite cent ans auparavant. X. 280. *a.* Observations sur ce médecin. XIII. 532. *a.* Sa physiologie. *Suppl.* IV. 346. *b.* Il bannit de Rome les remedes magiques. V. 619. *a.* Espece de résurrection qu'il opéra. X. 726. *b.* Sa doctrine sur la saignée. XIV. 501. *b.*

Asclépiade, vers, son rapport avec notre vers alexandrin. *Suppl.* I. 274. *b. Suppl.* IV. 986. *b.*

ASCLÉPIAS, (*Botan.*) ou *dompte-venin.* Voyez ce mot. Espece de ce genre appellée *adakodien. Suppl.* I. 163. *b.*

ASCLÉPIODORE, peintre célebre de la Grece. XII. 257. *a.*

ASCODRUTES, hérétiques du deuxieme siecle. Leurs héréfies. I. 751. *b.*

ASCOLIES, (*Hist. anc.*) fêtes que les paysans de l'Attique célébroient en l'honneur de Bacchus. Description que donne Virgile de la cérémonie de ces fêtes. I. 751. *b.*

ASDRUBAL, fils de Magon, (*Hist. des Carthag.*) célebre capitaine. Précis de sa vie. *Suppl.* I. 631. *b.*

Asdrubal, fils de Giscon, son incapacité. Sa fin tragique. *Suppl.* I. 632. *a.*

Asdrubal surnommé *le beau.* Amitié que lui témoignoit le grand Amilcar. Histoire de ses exploits militaires *Suppl.* I. 632. *a.* Sa mort. *Ibid. b.*

Asdrubal-Barca, fils d'Amilcar & frere d'Annibal. Guerres qu'il soutint contre les Romains. *Suppl.* I. 632. *b.* Sa mort. *Ibid.* 633. *b.*

Asdrubal, général des Carthaginois dans la derniere guerre punique. Dominé par son caractere turbulent & farouche, il accélere la ruine de sa patrie par les efforts même qu'il fait pour la relever. *Suppl.* I. 633. *b.* Fin cruelle de sa famille. Malédictions dont sa femme le charge au moment où elle va se précipiter dans les flammes avec ses enfans. *Ibid.* 634. *b.*

ASE, auteur du thalmud de Babylone. IX. 39. *a.*

ASEKI, (*Hist. mod.*) nom des sultanes favorites qui ont mis au monde un fils. Distinctions dont ces sultanes jouissent. Pension des asekis. Elles peuvent être regardées comme autant d'impératrices. D'où dépend leur crédit. Depuis Bajazet premier, les sultans n'épousent point de femmes, mais ils peuvent entretenir jusqu'à cinq asekis à la fois. Elles ont eu souvent part au gouvernement. I. 752. *a.*

Aseki, favorite du grand-seigneur. XI. 344. *b.* VIII. 61. *b.*

ASELLI, (*Caspar*) anatomiste. *Suppl.* I. 396. *a.* Physiologiste. *Suppl.* IV. 349. *b.*

ASEM, (*Géogr.*) *Voyez* ACHAM.

ASER, (*Géogr. sacr.*) erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 634. *b.*

ASER, (*La tribu d'*) contrée de la Palestine. *Suppl.* I. 634. *b.*

ASER, (*Géogr.*) petite ville d'Arabie. *Suppl.* I. 634. *b.*

ASGAR, (*Géogr.*) province d'Afrique au royaume de Maroc. Son étendue. Ses principales villes. Ses productions. *Suppl.* I. 625. *a.*

ASHMOLE, observations sur cet homme célebre & sur ses ouvrages. IX. 586. *b.*

ASIARQUES, (*Hist. anc.*) prêtres dans certaines villes d'Asie; autorité de leur prêtrise. Service que rendirent à saint Paul ceux d'Ephese. *Act.* XIX. ℣. 31. I. 752. *b.*

Asiarque, ministre de la religion à Sardes. XIV. 653. *b.*

ASIATIQUES, (*Philosoph[illegible]*) ignorance & superstition des chrétiens d'Asie, la plupart nestoriens. Division des mahométans en deux sectes, celle d'Aboubecre & celle d'Ali. Philosophie des soufis Persans, appellés *cabalistes*, qui est aussi celle des penders, gentils des Indes. I. 752. *b.* Ouvrage en vers persans où elle se trouve expliquée. Cette doctrine vient de celle de Zoroastre. Superstition des Tartares. Leurs prêtres ou lamas. Grand-prêtre, appellé *grand-lama*, des Indiens. *Ibid.* 753. *a.* Doctrine des bramins. Du philosophe Budda ou Xekia, célebre chez les Indiens. Principaux dogmes de la doctrine exotérique de Xekia. *Ibid. b.* Principaux dogmes de sa doctrine intérieure ou secrete. *Ibid.* 754. *a.* Secte fameuse chez les Japonnois à laquelle cette doctrine a donné naissance. Ce que les cabalistes ou Juifs modernes ont tiré de cette doctrine de Xekia. Recherches sur la patrie de ce philosophe, qui probablement n'est point né dans les Indes. *Ibid. b.* Raisons sur lesquelles Kempfer prétend qu'il étoit Africain, élevé dans les mysteres des Egyptiens. *Ibid.* 755. *a.*

ASIATIQUES, (*Géogr.*) faute à corriger dans l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 635. *a.*

Asiatiques, description des peuples d'Asie. VIII. 345. *a, b.* 346. *a.* Lubricité des femmes en quelques endroits de l'Asie. XII. 161. *b.* Pourquoi les Asiatiques ont toujours conservé un invincible penchant pour la fable & le mystere. VIII. 81. *b.* Pourquoi ces peuples n'ont jamais eu d'ouvrage bien fait, presqu'en aucun genre. VII. 761. *b.* *Voyez* la suite à l'article ORIENTAUX & INDIENS.

ASIE, description géographique de cette partie du monde. I. 755. *a.* Observation sur les peuples de ce vaste continent. *Ibid. b.*

ASIE *septentrionale*, (*Géogr.*) recherches sur l'étendue des parties septentrionales de l'Asie. Variation des géographes sur ce sujet. *Suppl.* I. 635. *a.* Premieres connoissances que nous en ont données les Russes. Celles qu'en acquirent les Anglois & les Hollandois en cherchant un passage par le nord-est. *Ibid. b.* Recherches de l'auteur pour la détermination du cap le plus septentrional de l'Asie, appellé ici *Cap-Tabin.* La nouvelle Zemble nommée par les anciens Scythes, isle de *Tazzata. Ibid.* 636. *a.* Premieres courses des Russes sur la mer Glaciale au nord de l'Asie. Découverte qu'ils font de la riviere *Anadyr.* Association nommée *promyschleni*, formée par quelques Russes pour le progrès des découvertes dans ces régions. Relation de leurs voyages par Deschnew, l'un des associés. *Ibid. b.* Description qu'ils donnerent du grand cap au nord-est de l'Asie. Grand banc de sable à l'embouchure de l'Anadyr. *Ibid.* 637. *a.* Travaux entrepris sous Pierre-le-Grand, pour de nouvelles découvertes. Relation que fait Atlassow du cap Anadyrskoi, isle vis à-vis de l'Anadyr. Pays des Tschouktski. *Ibid. b.* Pays renfermé entre l'Anadyr & le Kolyma. Continuation de la description de l'isle située vis-à-vis. Voyage de Beering entrepris par l'ordre de Pierre-le-Grand. *Ibid.* 638. *a.* Celui de Schestakow en 1727, & de Pawluski, depuis la mort de Schestakow. *Ibid. b.* Après avoir rapporté jusqu'ici ce que les Russes nous apprennent, l'auteur ajoute ce que nous tenons d'autres relations plus anciennes. Relation de M. Witsen sur le cap Tabin, & sur les glaces qu'il reçoit du nord. Comment les premieres cartes de l'empire de Russie représentoient les côtes orientales de la Sibérie. *Ibid.* 639. *a.* Autre relation du grand cap de glace. L'opinion de ceux qui croient l'Asie contiguë à l'Amérique, combattue par la relation d'un officier suédois. Isles nommées *Aleyut*, vers le 64e degré. Commerce de pelleterie établi entre leurs habitans & les compagnies du Kamtschatka & du Kolyma. Rapport succint des positions des contrées asiatiques du nord & nord-est, telles qu'elles se trouvent sur différentes cartes géographiques. *Ibid. b.* D'après les recherches précédentes, l'auteur a dressé deux cartes du nord-est de l'Asie, qui se trouvent parmi les *planches de géographie* du Supplément, *cartes*, n°. II. & n°. III. Dans la premiere, l'auteur ne voulant pas choquer la prévention assez généralement enracinée sur l'existence du cap Tabin, lui donne une place sous le nom de *cap Schataginskoi*, avec la grande isle à son est. Dans la seconde, l'auteur présente la description des mêmes lieux, selon ses véritables idées. On trouve ici quelques détails sur cette seconde carte, appuyés des relations rapportées ci-dessus. Table figurée contenant la division générale de l'Asie. *Ibid.* 641. *a.*

ASIE, qualité des climats d'Asie, situés sous la zone torride. XVII. 726. *b.* vers le nord. VII. 315. *b.* & sous la zone tempérée. XVII. 733. *a, b.* Du détroit qui la sépare de l'Amérique, *voyez* AMÉRIQUE. Du passage par le nord de l'Asie. *Suppl.* IV. 250. *a, b.* Fleuves d'Asie. VI. 870. *b.* Observation de Quint-Curce sur les montagnes & les fleuves de cette partie du monde. VII. 93. *b.* Observations historiques sur ses royaumes. XIV. 421. *b.* & sur les religions qu'on y professe. VII. 979. *b.* Les rois d'Asie faisoient porter du feu devant eux & à la tête de leurs troupes. VI. 637. *b.* Figure symbolique de l'Asie. XV. 732. *a.*

Asie mineure. Il paroît que presque tous les peuples de l'Asie mineure formoient, dans l'origine, une même nation avec les Pélasges. VII. 912. *a, b.* Partie considérable de ce pays, appellée *Grece asiatique.* 919. *b.*

ASILLE, insecte que quelques auteurs ont confondu avec le taon. Il tourmente beaucoup les bœufs. M. Linnæus distingue l'*asille*, l'*œstrus* & le *taon*, en trois genres d'une même classe, & il rapporte treize especes au genre de l'asille. I. 755. *b.*

ASJOGAM, (*Botan.*) plante du Malabar. Ses autres noms. Description de cette plante. Sa culture. Ses qualités & usages. Remarques sur la maniere de la classer. *Suppl.* I. 646. *a, b.*

ASKEM-KALESI, (*Géogr.*) autrefois Jassus. VIII. 468. *a.*

ASLACH, observations sur les ouvrages de ce philosophe. X. 742. *b.*

ASMONÉENS, (*Ere des*) V. 901. *b.*

ASMUND, (*Hist. de Suede*) roi de Suede, périt en voulant venger la mort de son pere & de son fils. *Suppl.* I. 646. *b.*

ASMUND II, éloge de ce prince. Travaux qu'il entreprit pour le bonheur de ses sujets. *Suppl.* I. 646. *b.*

ASMUND III, agitations de son regne. *Suppl.* I. 647. *a.*

ASMUND IV, surnommé *Kolbreuner*; précis de son regne. Loi singuliere qu'il établit contre ceux qui avoient fait tort à quelqu'un. *Suppl.* I. 647. *a.*

ASMUND V, surnommé *Slemme*, frere du précédent. Précis de son regne. *Suppl.* I. 647. *a.*

silphium des Grecs, & *laserpitium* des Latins, appellé aujourd'hui *hingisch*, & la larme *hiing* en Perse. I. 763. *b.* Lieux où l'on trouve cette plante. L'*assa fœtida* vient des incisions qu'on fait à sa racine. Comment on en fait la récolte, selon Kempfer. *Ibid.* 764. *a.* Analyse chymique de l'*assa fœtida.* Vertus médicinales de ce suc. Teinture antihystérique qu'on en prépare. *Ibid.* 765. *a.*

Assa fœtida, caracteres de la plante d'où découle ce suc. VIII. 209. *b.* L'assa fœtida appellé *opium Cyrénaïque.* XI. 510. *a.* *Voyez* Laser & Silphium.

ASSAI, (*Musiq.*) adverbe augmentatif italien qu'on trouve assez souvent joint au mot qui indique le mouvement d'un air. Bévue de l'abbé Brossard sur ce mot. *Suppl.* I. 653. *a.*

ASSAISONNEMENT, (*en terme de Cuisine*) comment les Hebreux, les Grecs & les Latins l'exprimoient. La plupart des assaisonnemens sont contraires à la santé. Milieu salutaire entre la grossiéreté des sauvages & les rafinemens de nos cuisines. I. 765. *a.* Conseils d'Hippocrate à cet égard. La diete & l'exercice étoient les principaux assaisonnemens des anciens. D'abord le sel, le miel & la crême furent les seuls assaisonnemens. Progrès insensibles de rafinement jusqu'à nos jours. *Ibid. b.*

Assaisonnement. Les alimens n'échauffent que par leur assaisonnement. V. 244. *a.*

ASSAN, calife. *Suppl.* II. 127. *b.*

ASSASSIN, (*Jurispr.*) origine de ce mot. *Assassins*, habitans de Syrie. Leur roi appellé le *Vieux de la montagne.* Leurs assassinats. I. 765. *b.* Leurs protecteurs condamnés en 1231. Comment cette faction s'éteignit. L'assassin d'un tyran regardé autrefois comme un homme vertueux.

Assassin, étymologie de ce mot. XVII. 257. *b.* 258. *a.*

ASSASSINAT, (*Jurispr. crim.*) attentat premédité sur la vie d'un homme. Peines de ce crime. *Suppl.* I. 653. *a.* Examen de la question, si, dans le système de la suppression des peines capitales, il ne seroit pas à propos de les laisser au moins subsister pour l'assassinat. Raison de justice, qui semble appuyer l'affirmative. Exemples cités par les partisans du sentiment contraire. Celui des Athéniens, des Germains, & d'autres peuples dont il est parlé dans l'histoire générale des voyages. Rien n'est si connu que les compositions ordonnées par les loix des Saliens, des Bourguignons & des Ripuaires: peut-être, ces compositions qui nous paroissent ridicules, n'étoient-elles pas désavouées par la justice & la raison. *Ibid. b.* Du moins il nous paroît que cette jurisprudence approchoit encore plus du véritable but des châtimens, que nos peines capitales. Réponse à cette objection, que le meurtrier en assassinant son semblable, renonce à tous les droits qu'il peut avoir sur sa propre vie. Especes de supplices qu'il faudroit substituer à la peine de mort. *Ibid.* 654. *a.*

Assassinat, loi cornelia *de Sicariis.* VIII. 251. *b.* 252. *a.* Edit de Henri II sur l'assassinat. 252. *b.* Assassinat de guet-à-pens. VII. 999. *a.* Comment on établit le crime de l'assassinat. IX. 794. *a.* Aucun homme, aucun souverain, qui aura la conscience un peu délicate, ne se servira de la main d'un traitre, pour exécuter à la guerre un assassinat. V. 693. *a.* Coutume qui s'observoit anciennement en Angleterre, lorsqu'un homme avoit assassiné. 683. *b.* Pourquoi il n'y a pas d'assassinat en Angleterre & à la Chine, & pourquoi il y en a en Russie. XVII. 440. *a.* Examen que font les experts, des cadavres de ceux qui ont été assassinés, *voyez* Expert, (*Médec. légale*).

ASSAUT, (*dans l'art de la Guerre*) M. de Feuquieres ne compte que trois assauts de son tems, celui de Neuhausel, en 1683; celui de Bude & le château de Namur. Dans quel cas il est presqu'impossible qu'une place soit emportée d'assaut. Cette grande opiniâtreté dans la défense des places jusqu'à la derniere extrémité, ne se trouve plus que chez les Turcs. I. 766. *a.*

Assaut, (*Escrime*) deux façons de faire assaut. Ce qui précede l'assaut. Signal de l'assaut. En quoi consiste l'adresse d'un escrimeur. Cinq façons de parer. I. 766. *b.*

Assaut. Leçons sur l'assaut. V. 947. *a, b.* VIII. 538. *b.* — 540. *a.*

ASSAZOÉ, (*Botan.*) plante dont l'ombre engourdit les serpens: ils tombent morts s'ils en sont touchés. Psylles, ancienne nation qui ne craignoit point la morsure des serpens. I. 766. *b.*

ASSELMAN, *théologien.* XV. 267. *a.*

ASSEM *ou* Azem, *ou le* grand Ardra, (*Géogr.*) ville d'Afrique en Guinée, au royaume d'Ardra. *Suppl.* I. 654. *a.* Sa description. *Ibid. b.*

ASSEMBLAGE, (*Librairie*) explication de cette manœuvre. I. 767. *a.*

Assemblage, (*Menuis.*) assemblage à tenon & mortaise; à clef, par entaille, par embrevement, en cremilliere, en triangle. Assemblage quarré, à bouvement, en ongler, à fausse coupe, à queue d'aronde, à queue percée, à queue perdue. *Suppl.* I. 654. *b.*

Assemblages de charpente. XIII. 30. *b.* *Voyez* planches de charpenterie, vol. II. planche II. De menuiserie. X. 347. *b.* 348. *a, b.* XI. 726. *a.* *Voyez* planches de menuiserie, vol. VII. planches I. & II.

ASSEMBLÉE, (*Jurisp.*) étymologie du mot. Noms que reçoivent diverses sortes d'assemblées; celles du clergé, des juges, du peuple, des presbytériens en Angleterre, &c. Sous les gouvernemens gothiques le pouvoir législatif appartenoit à l'assemblée du peuple. Provinces de France ou l'on voit un reste de cet usage. I. 767. *b.*

Assemblée. Acception commune de ce mot. Quartier ou place d'assemblée dans un camp. Mouvemens des soldats quand on bat l'assemblée. Trois appels du tambour, la générale, l'assemblée & la marche. I. 767. *b.*

Assemblée, (*quartier d'*) XIII. 689. *a.*

Assemblée, (*lieux d'*) des moyens d'en renouveller l'air. XVI. 767. *b.* XVII. 27. *a, b.*

Assemblées du peuple. Celles des Athéniens. IX. 450. *b.* XIV. 152. *b.* 153. *a.* Celles des Romains, *voyez* Comices. Assemblées générales annuelles de la nation françoise. III. 76. *a, b.* Assemblées des états. VI. 20. *b.* Des assemblées nationales. XIV. 143. *a, b.* &c.

Assemblées. Chambres assemblées du parlement. III. 48. *a, b.* Assemblées du clergé. III. 528. *b.* 529. *a.* IV. 676. *b.*

ASSENTIMENT, (*Logiq.*) il n'en est pas de celui que nous donnons aux vérités métaphysiques, comme de celui qu'exigent les vérités de sentiment. *Suppl.* III. 603. *a.*

ASSEOIR *une cuve*, (*Teinturier*) chef-d'œuvre des aspirans en maitrise. Réglement de 1669 sur les teinturiers. I. 767. *b.* 768. *a.*

ASSESSEUR. Ceux de la chambre impériale. I. 768. *a.*

ASSEZ, *Suffisamment*, différence de ces mots. I. 768. *a.* XV. 634. *a.*

ASSHARI, philosophe arabe. XIV. 665. *b.*

ASSIAC, (*Pierre d'*) docteur scholastique. XIV. 776. *b.*

ASSIDARIUS, (*Hist. anc.*) gladiateur qui combattoit assis sur un char. Origine de ce mot. I. 768. *a.* *Posius Assidarius* excita, par les applaudissemens qu'il reçut, la jalousie de Caligula. D'où étoit venue cette maniere de combattre. *Ibid. b.*

ASSIDÉENS, (*Théolog.*) secte des Juifs, prédécesseurs des Pharisiens, de qui sortirent les Esseniens. Quels sont les *Assidéens* dont parle Joseph, fils de Gorion. I. 768. *b.*

Assidéens, erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 655. *a.*

ASSIENNE, (*pierre*) auteurs anciens qui en parlent. Ce qu'en disent Galien & Dioscoride. I. 768. *b.*

Assienne, observations sur cette pierre. XIV. 648. *b.* 649. *a.*

ASSIENTE, mot espagnol, qui signifie une *ferme.* Compagnie de l'assiente établie en France. I. 768. *b.* Traité que cette compagnie conclut avec le roi d'Espagne. L'assiente cédée aux Anglois à la paix d'Utrecht. Avantage qu'ils en retirent. *Ibid.* 769. *a.* Partage qui se fait des negres en quatre classes, lorsqu'ils sont arrivés dans l'Amérique espagnole. Evaluation de chaque negre selon ce partage. *Ibid. b.*

ASSIETTE, étendue des bois désignée pour être vendue. Comment elle se fait & s'exécute. I. 769. *b.*

Assiette, (*Lettres*) nature & objet de ces lettres. Lettres d'assiette expédiées au petit sceau. Celles qu'il faut obtenir de la grande chancellerie. I. 769. *b.*

Assiette. Lettres d'. IX. 415. *a.*

Assiette, autres usages de ce mot. I. 770. *a.*

ASSIGNATION, (*terme de Pratique*) tout ajournement porte assignation; mais toute assignation ne porte pas ajournement. I. 770. *a.*

Assignation, (*Commerce*) conseil aux marchands qui reçoivent des assignations de gens de qualité. Il ne faut point se charger d'une assignation négociée, sans faire mettre dessus l'aval de celui qui l'a négociée. Elle doit revenir avec diligence, si l'on n'a pu se faire payer. I. 770. *a.*

Assignation. Comment les huissiers assignoient autrefois les parties. VIII. 341. *a.* Assignations verbales qui se donnoient dans quelques provinces. VI. 309. *a.* Exploit d'assignation. 310. *b.* Le défendeur doit être assigné devant le juge de son domaine. III. 762. *a.* Décret d'assigné pour être oui. IV. 715. *b.* État d'assigné pour être oui. VI. 28. *a.* Assignations du seigneur pour les plaids généraux. XII. 680. *b.* Assignations que l'on donne aux communautés d'habitans. III. 722. *b.* Assignation par cri public. IV. 462. *a.* L'assignation n'emporte pas toujours l'ajournement. I. 138. *b.* Toutes personnes assignées pour déposer, sont tenues de comparoir. VIII. 739. *a.* Délais des assignations. IV. 775. *a.* Des raisons proposées en justice, pour remettre ou différer l'assignation. *Voyez* Exoine & Contremand.

ASSIMILATION, (*Physiq.*) exemples d'assimilations. I. 770. *b.*

Assimilation, (*Chym. Métaph.*) disposition de corps à communiquer leurs qualités à ce qui leur est analogue, & à se l'assimiler, lorsqu'ils y sont joints. *Suppl.* III. 734. *a.*

ASSIMINIER, (*Botan.*) nom de cette plante en differentes langues; son caractere générique. Description de huit especes renfermées

renfermées sous ce genre. *Suppl.* I. 655. *a.* Lieux où elles se trouvent. Observations de culture. *Ibid. b.*

ASSINIE *ou* ASSINI, (*Géogr.*) petit royaume d'Afrique en Guinée, sur la côte d'Or. Son étendue. Sa capitale. Son commerce. *Suppl.* I. 655. *b.*

ASSINIPOELS *ou* ASSINIBOULS, (*Géogr.*) peuple de l'Amérique septentrionale, dont le nom signifie *hommes de roche. Suppl.* I. 655. *b.* Description du lac des Assinipoels, de ses environs & de leurs habitans, d'après le P. Charlevoix. Réponse à ceux qui ont douté de l'existence de ce lac. — Selon les conjectures de l'auteur, ce lac paroît être cette mer dont parlent les sauvages de la baie d'Hudson, & qu'ils disent éloignée d'environ 25 journées. — C'est avec trop de légéreté qu'on a supposé que ce lac dont il s'agit ici, n'est autre que l'*Oninipigon* ou l'*Anisquaonigamon*, ce qui a fait qu'on a supprimé le premier. Preuve convaincante de l'existence du lac des Assinipoels. *Suppl.* I. 656.

ASSIS. Pourquoi un homme assis croise alternativement ses jambes. IV. 657. *a.* Accidens qui résultent de la situation d'être trop long-tems assis. *Suppl.* II. 914. *b.*

ASSISE, (*Jurispr.*) séance des juges. En quel sens ce mot se prenoit anciennement. I. 770. *b.* L'autorité de ces assises a été transportée aux parlemens. Noms latins que leur donnent les écrivains. Constitution de celles d'Angleterre. Juges d'assises. Leurs commissions. Origine de cet établissement de juges ambulans. Assise particuliere. Divers autres usages de ce mot. *Ibid.* 771. *a.*

ASSISE. Collecteurs de l'assise, ou aide sur les marchandises & denrées qui se vendent à Paris. III. 630. *b.* Lettres d'abréviation d'assise. IX. 414. *a.* Assises en Angleterre dans les diverses provinces. III. 466. *b.* Assises appellées *grands-jours.* VII. 853. *b.* VIII. 893. *b.*

ASSISTER, *aider, secourir* : différence entre ces mots. I. 771. *b.*

ASSOCIATION *d'idées*, (*Métaphys.*) quand il y a entre les idées une relation naturelle, cette association est la marque d'un esprit excellent. Une association non naturelle est une source d'erreurs. Danger de joindre dans l'esprit des enfans les idées de ténebres & de revenans, & à l'idée de Dieu une idée de forme. Ces fausses combinaisons d'idées sont la cause de l'opposition irréconciliable qui est entre les différentes sectes de philosophie & de religion. I. 772. *a.*

ASSOCIATION, (*Jurispr.*) *voyez* COMMUNAUTÉ & SOCIÉTÉ. Associations qui se formoient autrefois entre les seigneurs, sous le nom de *pariage.* XI. 943. *a.*

ASSOMPTION, (*Jour de l'*) ce qui le rend remarquable en France. L'assomption corporelle de la Vierge n'est point un article de foi, quoique la créance commune de l'église est que la sainte Vierge est ressuscitée, & qu'elle est dans le ciel en corps & en ame. Le pape Léon IV institua l'octave de l'assomption. En Grece, cette fête a commencé plutôt. I. 772. *b.*

ASSOMPTION, (*Parlement de l'*) XII. 41. *b.*

ASSON, (*Géogr.*) ville d'Eolide, maintenant Asso. Autres villes de ce nom. Observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 656. *b.*

ASSONANCE, (*Poét. Rhét.*) propriété qu'ont certains mots de se terminer par le même son, sans néanmoins faire une rime. Les Anglois & les François l'évitent; mais elle avoit quelque élégance en latin & en grec. I. 773. *a. Voyez* HOMOIOTÉLEUTON & CONSONNANCE.

ASSOUPISSEMENT, (*Médec.*) l'un est naturel, & l'autre vient de quelque dérangement de la machine. I. 773. *a.* Causes de cette indisposition. On trouvera, aux différens articles des maladies où l'assoupissement a lieu, les remedes qui conviennent. Exemples d'assoupissemens extraordinaires. I. 773. *b.*

Assoupissement. Observations sur quatre especes d'assoupissement contre nature; savoir, le *carus*, le *coma somnolentum*, la *léthargie* & le *coma vigil.* De l'assoupissement idiopathique. On le distingue en sanguin, séreux & accidentel. Désordres internes qui sont l'effet ou la cause de cette maladie. Elle est ordinairement l'avant-coureur de l'apoplexie. Les mêmes remedes conviennent à l'une & à l'autre; c'est pourquoi, pour le traitement, *voyez* l'article APOPLEXIE. Autre espece d'assoupissement qui vient du vin, de la biere, de l'ivraie, de l'opium, de la fumée du tabac, des eaux minérales, &c. Caracteres de cette maladie. *Suppl.* I. 657. *a.* Maniere de la traiter. Sommeils extrordinaires qui ont duré des semaines, des mois, des années, avec plus ou moins d'intermission. Quel a été le remede le plus efficace dans ce cas. *Ibid. b.*

Assoupissement, *voyez* SOMMEIL. Les anciens médecins plaçoient le siege de l'assoupissement dans les arteres carotides. II. 693. *b.* Observations sur les assoupissemens. *Suppl.* IV. 807. *a.* 808. *a*, *b.*

ASSOUPISSEMENT, (*Maréch.*) maladie du cheval. *Suppl.* III. 419. *b.*

ASSOUPLIR les différentes parties extérieures & mobiles du cheval. V. 630. *b.* 759. *a*, *b.*

ASSUERUS, (*Hist. des Juifs*) roi de Perse, qui épousa une juive nommée *Esther.* Incertitudes des commentateurs sur ce roi. *Suppl.* I. 657. *b.*

ASSUERUS, ce prince répudie Vasti, & donne à tous les maris de son empire, autorité sur leurs femmes. X. 102. *a.*

ASSUR. Observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 657. *b.*

ASSUR, (*Hist. anc.*) fils de Sem. Les auteurs sont partagés sur la signification de ce mot *Assur.* Les uns le regardent comme le fondateur de l'empire d'Assyrie; d'autres prétendent que ce nom désigne une vaste contrée, qui, dans la suite, envahit la domination des peuples voisins. Exposition des deux sentimens. *Suppl.* I. 657. *b.* Assur considéré comme chef d'un nouveau peuple, ne paroît pas avoir été jamais revêtu du pouvoir suprême. Dans ces tems voisins de l'enfance du monde, la liberté étoit le plus précieux des trésors. Espece de gouvernement que pouvoit avoir adopté cette société naissante. *Ibid.* 658. *a.*

ASSURANCE, (*Commerce de mer*) prime ou coût d'assurance. Par qui sont dressées les polices d'assurance. Articles qu'elles doivent contenir. I. 774. *a.* Assurances secretes ou anonymes. Assurances pour les marchandises qui se transportent par terre. Leur origine vient des Juifs, en 1182. Sur quels objets s'étend l'assurance. Elle n'a point de tems limité. *Ibid. b.*

Assurance, différence entre assurance & bomerie. II. 317. *a.* De l'usage d'assurer les maisons, établi en Angleterre. VIII. 645. *a.* Chambre des assurances. III. 57. *b.* — 60. *b.* Commissaire général de la chambre des assurances en Hollande. 710. *b.* Délaissement en matiere d'assurance. IV. 777. *a.* Police d'assurance. XII. 912. *b.* Prime d'assurance. XIII. 368. *a.*

ASSURÉ, *sûr*, *certain*, différence entre ces mots. I. 774. *b.*

ASSURÉ, (*Commerce*) l'assuré court toujours risque du dixieme des marchandises. I. 775. *a.*

ASSURER, *affermir, confirmer*, différence entre ces mots. I. 775. *a.*

ASSURER, (*Commerce*) on peut faire assurer la liberté des personnes, le prix du rachat d'un esclave, *&c.* I. 775. *a.*

ASSURER *une couleur*, (*Teinture*) la rendre plus durable. Comment on assure l'indigo. On assure les couleurs en les employant avec intelligence. I. 775. *a.*

ASSUREUR, (*Commerce*) pertes & dépenses que les assureurs ne sont point tenus de porter. I. 775. *b.*

ASSYRIE, (*Géogr.*) contrée d'Asie appellée aujourd'hui *Arserum* ou le *Kurdistan*, dans le Diarbek. Sa capitale. Fondateur & dernier roi de l'empire d'Assyrie. Sa durée. *Suppl.* I. 658. *a.*

ASSYRIE, (*Hist. anc.*) étendue de cet empire. Ses premiers rois n'eurent qu'un pouvoir limité; mais l'habitude de commander leur fit rechercher les moyens d'établir la tyrannie sur les débris de la liberté publique. L'Assyrie fut le berceau du despotisme, parce que ce fut le premier empire où on déifia les rois. *Suppl.* I. 658. *a.* La connoissance de leur législation & de leurs rits sacrés ne nous est point parvenue. Ce pays autrefois si riche, si fécond, n'offre plus que des plaines incultes & stériles, où quelques habitans épars traînent une vie obscure & indigente. L'histoire des rois d'Assyrie n'est qu'un tissu de fables révoltantes, rassemblées par Ctésias, auquel le défaut de meilleurs historiens, nous oblige de nous arrêter. Regne de Ninus. Les traits incroyables & contradictoires dont on a embelli l'histoire de ce prince, montrent qu'on a voulu réaliser un fantôme. *Ibid. b.* Regne de Semiramis. Les différentes couleurs dont on a peint cette reine, prouvent qu'il y en a eu plusieurs dont on a confondu les traits. *Ibid.* 659. *a.* Regne de Ninias. De judicieux critiques ont présumé que l'empire d'Assyrie n'eut plus de rois après ce prince; parce qu'en effet trente générations s'écoulerent, sans que l'histoire ait fait mention d'un seul roi, ni d'une seule révolution dans ce vaste empire, jusqu'au regne de Sardanapale, dont les vices & les mœurs efféminées ont immortalisé la mémoire. *Ibid. b.* Conjuration formée contre lui par Arbace & Bélesis. Sa mort. L'empire d'Assyrie divisé en trois royaumes. Ceux de Médie, de Babylone & de Ninive. *Ibid.* 660. *a.*

Assyrie, royaume ou empire d'Assyrie. V. 582. *a.* XIV. 420. *b.* Fondateur de cet empire. *Suppl.* I. 657. *b.* Arbace le divise en trois royaumes. 516. *b.* District qui composoit l'Assyrie proprement dite. 693. *a.* Epoque & durée de l'empire d'Assyrie. *Suppl.* II. 804. *a.* Population de ce pays dans les siecles reculés. XIII. 89. *b.* Idoles que les Assyriens adoroient. *Suppl.* I. 439. *b.*

ASTABALE, (*Musique*) *voyez* dans l'Encyclopédie ATABALE.

ASTABAT, (*Géogr.*) ville d'Asie dans l'Arménie. Description de son territoire. Ses productions. Commerce de ronces qui se fait dans cette ville. *Suppl.* I. 660. *a.*

ASTABORAS, riviere d'Afrique, dite aujourd'hui *Tacaze.* XV. 812. *b.*

ASTAFFORD *ou* ESTERAC, (*Géogr.*) Contrée de France

dans le Bas-Armagnac. Deux erreurs à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 660. *a.*

ASTAMAR ou ACTAMAR, (*Geogr.*) lac d'Asie, *voyez* VAN dans l'Encyclopédie.

ASTAROTH, (*Hist. anc.*) idole des Philistins & des Sidoniens. Signification de ce mot. Quelle étoit cette idole. I. 775. *b.* Divers noms sous lesquels la lune étoit adorée chez différentes nations. I. 776. *a.* — *Voyez* ASTARTE.

ASTARTÉ, (*Hist. anc.*) signification de ce mot. Principale divinité des Sidoniens. Comment on la représentoit. *Suppl.* I. 660. *a.* Différens peuples qui l'ont adorée sous différens attributs. Noms qu'ils lui donnoient. Célébration de ses mysteres. Prostitutions en son honneur. Son temple le plus fréquenté, élevé à Tyr par Hiram. Les Talmudistes lui donnent un rang distingué dans la hiérarchie infernale. Origine du culte d'Astarté. *Ibid. b.*

Astarté, déesse des Sydoniens. XV. 730. *a.* XVII. 36. *a.* *Voyez* ASTAROTH.

ASTATHIENS, (*Hist. eccl.*) hérétiques du neuvieme siecle. Dérivation de ce mot. Leur sort sous quelques empereurs d'Orient. Leur origine, leurs pratiques. I. 776. *a.*

ASTER, célebre archer qui creva un œil à Philippe au siege de Méthone. X. 462. *b. Suppl.* IV. 324. *a.*

ASTERIE, (*Minéral.*) conjectures sur l'espece de pierre à laquelle Pline donne ce nom. *Asteries* pierres étoilées. Leur description. Origine de ces pétrifications. *Suppl.* I. 661. *a.* *Voyez* ASTROITE.

ASTERIES, (*Hist. nat.*) *Vol. VI. des pl. Coquilles, fossiles. pl. 2 & 3.* Nouvelle hypothese sur leur origine. *Suppl.* IV. 223. *b.* 224. *a.* *Voyez* ÉTOILÉES, *pierres.*

ASTERION, (*Myth.*) addition à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 661. *a.*

ASTÉRIQUE, comment cette espece de signe se marquoit autrefois. XI. 298. *b.*

ASTHMATIQUE, *phthisie.* XII. 533. *b.*

ASTHME, difficulté de respirer. Causes générales. I. 776. *b.* Causes prochaines ou particulieres. Ce qui occasionne les accès d'asthme. Ce que cette maladie a particuliérement de fâcheux. La suite ordinaire de l'asthme humide est l'hydropisie de poitrine. Comment on le doit prévenir. Remede pour l'asthme sec. I. 777. *a.*

ASTI, (*Géogr.*) ancienne ville d'Italie dans le Mont-Ferrat. *Suppl.* I. 661. *a.*

ASTIANAX, (*Hist. anc.*) fils d'Hector & d'Andromaque. Sort malheureux de ce jeune prince. *Suppl.* I. 661. ...

ASTOLPHE, roi des Lombards. Guerre entre ce prince & Pepin le Bref. *Suppl.* IV. 289. *b.* &c.

ASTRACAN, observations sur ce royaume. XIV. 443. *a.* Lieu près de la ville d'Astracan d'où l'on tire le naphte. Autre lieu près de cette ville, où le terrein brûle perpétuellement. XI. 16. *b.* Projet que forma Pierre-le-Grand, de faire dans le royaume d'Astracan une communication entre la mer Caspienne & la mer Noire. IX. 110. *b.*

ASTRAGALE, (*Anatomie*) os du tarse. I. 777. *b.*

ASTRAGALE, membre d'architecture. Tous les fûts supérieurs des colonnes sont terminés par un astragale, qui leur appartient & non au chapiteau. L'astragale se voit aussi sur les pieces d'artillerie. I. 777. *b.*

ASTRAGALE, (*Bot.*) genre de plante. Ses caracteres. I. 777. *b.*

ASTRAGALOMANCIE, divination qui se pratiquoit avec des osselets, *&c.* Oracles qui se rendoient de la sorte. Étymologie du mot. S'il est vrai qu'Auguste & Tibere aient été adonnés à cette divination. I. 778. *a.*

ASTRAL, année astrale; en quoi elle differe de l'année tropique. I. 778. *a.*

ASTRE, (*Botan.*) l'aunée est une espece appartenante à ce genre de plante. I. 883. *a.*

ASTRES, (*Blason*) dans les armoiries. *Suppl.* I. 911. *a.*

ASTRES, (*Myth.*) sentiment des païens sur les astres. I. 778. *a.*

Astres. Erreurs des Juifs & d'Origene sur les astres. XII. 956. *a.* Doctrine des Stoïciens sur les astres. XV. 529. *a.* De l'adoration des astres. XII. 955. *b.* &c. Cette adoration enseignée par les Chaldéens. III. 21. *b.* *Voyez* sur cette partie de l'idolâtrie l'article SABIISME. De l'influence des astres, morale, physique & méchanique. VIII. 729. *a, b.* — 738. *a, b.*

ASTRÉE, quand & comment elle quitta la terre. Comment on peint cette déesse. I. 778. *b.*

ASTRICTION *des fibres*, (*Médec.*) *voyez* VI. 671. *b.* 673. *a, b.* & les articles CONSTRICTION, DISTENSION, EXTENSION, RIGIDITÉ, RESSERREMENT.

ASTRINGENT, (*Médec.*) propriété des remedes de ce nom. Deux sortes d'astringens. L'administration de ces remedes demande toute la prudence possible. I. 778. *b.*

ASTRINGENT, (*Mat. médic.*) *critique de cet article de l'Encyclopédie.* L'action des astringens n'est pas bornée aux premieres voies. Des cas dans lesquels on les prescrit. Comment ils corrigent les évacuations trop abondantes. De leur qualité absorbante. *Suppl.* I. 661. *b.* De leur action immédiate sur le corps des animaux, & des effets de cette action. En quels cas ces remedes sont employés. Division des astringens en forts & en foibles, en internes & en externes. Liste des remedes des deux premieres classes. *Ibid.* 662. *a.*

Astringent, médicament astringent qui empêche l'inflammation d'une partie en augmentant le ressort des solides. XIV. 195. *b.* Baume solide astringent. II. 165. *b.* Amande de l'atun, éminemment astringente. *Suppl.* I. 693. *b.* Excellent vulnéraire astringent. 788. *b.* Puissant astringent tiré du bangi. ... *b.* Usage extérieur des astringens. *Voyez* STYPTIQUE.

ASTROÏTE, (*Hist. nat.*) deux choses confondues sous ce nom; une plante marine madrépore, & une pétrification. Il ne s'agit ici que de la premiere. On lui a donné le nom de *pierre étoilée.* Ensuite on l'a mise au rang des plantes marines pierreuses. Enfin elle a passé dans le regne animal. I. 778. *b.* Plusieurs especes d'astroïtes. Celle qui est nommée *cerveau de mer.* Astroïtes fossiles, & astroïtes pétrifiées. *Ibid.* 779. *a.*

Astroïtes, madrépores représentées vol. VI. des planches, Regn. anim. pl. 89. Astroïtes fossiles, pl. 7. des coquilles fossiles. *Voyez* ASTÉRIE.

ASTROLABE, (*Astron.*) anciens instrumens de ce nom. Le premier est celui d'Hipparque. Astrolabe de Ptolomée. I. 779. *a.* Plan de projection qu'il faut prendre pour les planisphères & les astrolabes. Astrolabe polaire de Ptolomée. Inconvéniens de cet instrument. Astrolabe des modernes. *Ibid. b.* Construction de l'astrolabe de Gemma Frisius. Celui de Jean de Royas. Nouvel astrolabe de M. de la Hire, qui remédie aux inconvéniens des précédens. *Ibid.* 780. *a.* Recherches de M. Parent, qui ont perfectionné ce dernier. *Ibid. b.* — *Voyez* PLANISPHERE.

Astrolabe de mer. Les Arabes l'appellent *Astarlab.* Traité de l'astrolabe en langue persane. Description de cet instrument. Son usage. *Ibid. b.*

ASTROLOGIE, étymologie & sens littéral de ce mot. I. 780. *b.*

Astrologie naturelle, vrais fondemens de cet art. Principe sur lequel Boyle en établit la certitude. Réflexion en faveur de ce principe. *Voyez* INFLUENCE DES ASTRES.

Astrologie, origine de l'astrologie chez les Ethiopiens. VI. 55. *b.* Histoire de cette science & de l'usage qu'on en a fait en médecine. VIII. 729. *b.* — 738. *b.*

Astrologie judiciaire, prétentions de ceux qui la professent. Son origine. Crédit des astrologues à Rome & dans l'Inde. Cette astrologie s'appelloit *Apotélesmatique.* Les Juifs, les Chrétiens, les Grecs modernes en ont été infatués. Son empire en France au seizieme siecle. Ingénieuse satyre qu'a faite Barclay sur ce préjugé de la cour de France. I. 781. *b.* Exemples qui montrent que cette ridicule prévention en faveur de l'astrologie n'est pas entiérement déracinée. Réponse de l'astrologue Thrasyllus à Tibere qui le consultoit. Passages de Tacite qui prouvent qu'il tenoit lui-même à l'opinion générale en faveur de l'astrologie, quoiqu'avec certaines restrictions. *Ibid.* 783. *a.*

Astrologie judiciaire, origine de cet art. III. 22. *a.* IV. 1072. *a.* Combien les Orientaux en ont toujours été infatués. Empire qu'il donnoit aux Chaldéens sur les peuples. Mépris que conçurent pour les astrologues, Alexandre, & dans un certain tems les Romains. III. 22. *a.* Des prédictions de l'astrologie. I. 290. *b.* Sentiment d'Agrippa sur cet art. IX. 853. *a.* Réflexions sur l'astrologie. XVII. 796. *a.* Preuves de la variété de cet art. VI. 356. *a.* XIII. 270. *a, b.* Alphabet astrologique attribué aux Juifs. II. 479. *b.* L'astrologie particuliérement cultivée par les rabbins. XIII. 735. *a.*

ASTROLOGUE, *astronome*, différence entre ces mots. I. 783. *b.*

Astrologues généthliaques. VII. 578. *a, b.*

ASTRONOMIE, étymologie du mot. Définition de cette science. Divers sentimens des anciens sur l'origine & les inventeurs de l'astronomie. I. 783. *b.* Raisons sur lesquelles M. l'abbé Renaudot attribue l'invention de l'astronomie aux anciens patriarches. Connoissance de Moïse & de Job dans l'astronomie.

Rudbek prétend que les Suédois furent les premiers astronomes. I. 784. *b.* Observations astronomiques apportées de Babylone, par Alexandre, dont les premieres étoient de l'an 115 du déluge. Comment les Babyloniens & les Egyptiens transmettoient leurs observations à la postérité. De l'antiquité que s'attribuoient les Babyloniens & les Egyptiens, & aujourd'hui les Orientaux. Ce qu'on doit croire de plus raisonnable sur l'antiquité des observations des Babyloniens. Pourquoi ces peuples s'appliquerent de bonne heure à l'astronomie. La grande étude des Chaldéens étoit plutôt l'astrologie que l'astronomie. *Ibid.* 785. *a.* Connoissances des Phéniciens dans cette derniere. Si les Egyptiens l'ont cultivée avant les Chaldéens. Leurs découvertes astronomiques. Etat de cette science dans les premiers tems de la Grece. Connoissances astronomiques de Thalès, d'Anaximandre, d'Anaxi-

mene & d'Anaxagoras. *Ibid. b.* Celles de Pythagore, & de quelques autres. Cycle de dix-neuf ans publié par Méton. Etablissement de l'astronomie en Grece selon Vitruve. Sort de cette science depuis Pythagore, *Ibid.* 786. *a.* Aristarque de Samos, Archimede, Démocrite & autres, *&c.* Astronomie d'Aristote, de Numa, de Pythéas de Marseille. Astronomie de l'école d'Alexandrie, *Ibid. b.* à la tête desquels on doit placer Hipparque. Ses successeurs. Etat de l'astronomie chez les Romains. *Ibid.* 787. *a.* Astronomes des six, sept & huitieme siecles. Charlemagne étoit savant dans l'astronomie. L'auteur anonyme de la chronique des rois de France, Pepin, Charlemagne & Louis, la cultiva. Astronomes du dixieme, du onzieme & du douzieme siecles. Une cause du peu de progrès de l'astronomie fut l'ordre que donna Omar III, de brûler tous les livres. *Ibid.* 788. *a.* Cette science cultivée par les Arabes. Travaux du calife Almamoun pour la perfectionner. Traduction de leurs ouvrages. *Ibid. b.* Etat de l'astronomie chez les Tartares & chez les Chinois. *Ibid.* 789. *a.* Ce qu'ont fait les Juifs dans cette science. Comment elle rentra en Europe après un long exil. Principaux astronomes qui se sont distingués en Europe depuis le douzieme siecle. *Ibid. b.* Nicolas Copernic, Jérôme Cardan, Tycho-Brahé. *Ibid.* 790. *a.* Kepler, Galilée, Hevelius. Autres astronomes modernes. *Ibid. b.* En Italie, Riccioli & Grimaldi. En Hollande, Huyghens; en Angleterre, Newton, Halley, Flamsteed, Bradley. En France, Cassini, Picard, *&c. Ibid.* 791. *a.* Progrès que font dans l'astronomie les Italiens, les Suédois, les Russes. Observatoires construits en divers endroits. Femmes qui se sont distinguées dans cette science. Connoissance des Brachmanes dans l'astronomie, des prêtres de Madagascar, des Siamois. *Ibid. b.* des Péruviens. Extraits d'où cet article a été tiré. Ouvrages à consulter sur le même sujet. *Ibid.* 792. *a.*

Astronomie ancienne. Astronomie nouvelle, ouvrages où celle-ci est contenue. *Ibid.* 792. *a.* Almageste nouveau de Riccioli. Moelle de l'astronomie ancienne de Taquet. Prélections astronomiques de Whiston. Autres ouvrages en ce genre. Exposition abrégée de celui de M. le Monnier. Elémens d'astronomie de M. Cassini. *Ibid. b.* Astronomie sphérique, astronomie théorique, astronomie physique. On peut encore diviser l'astronomie en terrestre & nautique. Ouvrage de M. de Maupertuis sur cette derniere. Autres sciences & arts qui servent à l'astronomie. *Ibid.* 793. *a.*

ASTRONOMIE, fautes à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. Méthode la plus naturelle à suivre pour traiter de l'astronomie & pour l'étudier. Observation du mouvement diurne du ciel. *Suppl.* I. 662. *b.* Connoissance des poles du monde & de l'équateur. Distinction des planetes; mouvement annuel du soleil; découverte de l'année sydéréale. *Ibid.* 663. *a.* Révolutions des planetes. Différence dans leur couleur & leur éclat, qui aide à les reconnoitre. Leur mouvement rapporté à l'écliptique. Usage de la trigonométrie sphérique dans l'astronomie. Des inégalités dans le mouvement des planetes. Inclinaisons & nœuds des orbites. Usages qu'on a tirés de la connoissance des parallaxes. Découverte de la rotation des planetes. Circonstances dans lesquelles se font les principales observations des astres. Instrumens dont on se sert. Usages & applications des connoissances astronomiques. *Ibid. b.* Catalogue des meilleurs ouvrages d'astronomie. *Ibid.* 664. *a.*

Astronomie, son origine en Chaldée. III. 20. *a.* L'invention de cette science attribuée aussi aux Ethiopiens. VI. 55. *b.* Son antiquité dans les Indes. VIII. 661. *b.* Cette science cultivée par les anciens Arabes. *Suppl.* I. 502. *a.* Histoire des progrès de l'astronomie dans ces derniers siecles. IX. 743. *b.* 744. *a, b.* Ancienne astronomie. I. 441. *b.* Astronomie sphérique. XV. 455. *b.* Systêmes d'astronomie. 778. *b.* Réflexion sur l'impuissance où nous serons vraisemblablement toujours d'expliquer plusieurs phénomenes du ciel. XI. 68. *a.* Eloge de l'astronomie. I. vj. XII. 537. *a.* Secours qu'elle prête à la géographie. I. 552. *b.* VII. 613. *b.* Comment l'astronomie tient à l'histoire naturelle. VIII. 226. *a.* Usage des cartes céleftes en astronomie. *Suppl.* II. 253. *a, b.* Usage des baguettes logarithmiques. *Suppl.* III. 770. *a, b.* Utilité que l'astronomie retire de l'analyse. 917. *b.* Caracteres usités en astronomie. II. 649. *a.* — Planches sur l'astronomie. Vol. V. des planch.

ASTRONOMIQUE, observations astronomiques. Ptolomée nous a conservé celles des anciens dans l'almageste. I. 793. *a.* Contenu de ce livre publié sous l'empire d'Antonin. Siecles d'ignorance depuis la chûte de l'empire d'occident en 476. Observations qui parurent depuis l'an 880. Histoire céleste de M. Lemonier fils. Lieu astronomique d'un astre. *Ibid. b.* Théologie astronomique de Derham. *Ibid.* 794. *a.*

Astronomique. Observations astronomiques. XI. 313. *a, b.* 323. *b.* 324. *a, b.* Celles qui furent faites à Babylone. I. 785. *a.* III. 22. *b.* VIII. 221. *a.* — Instrumens astronomiques. VIII. 802. *b.* Instrument des passages. XII. 115. *a, b.* Quarts de cercle. XIII. 666. *a, b.* Secteurs. XIV. 877. *a, b.* Micrometre. X. 488. *a, b.* Heliometre. VIII. 102. *b.* *Voyez* encore l'article INSTRUMENT. Instrument de l'ancienne astronomie, appellés *torquetum*, XVI. 431. *a.* & *scaphé.* XIV. 760. *a.* Anneaux astronomiques. I. 480. *b.* Télescope astronomique. XVI. 39. *b.* — Problêmes astronomiques relatifs à la navigation. XI. 56. *a, b.* &c. Solution des problêmes astronomiques par le moyen des figures. VII. 859. *b.* — Caracteres astronomiques. II. 649. *a.* Systêmes astronomiques. XV. 778. *b.* Calculs astronomiques, *voyez* CALCUL. Découvertes astronomiques de Galilée. *Suppl.* III. 173. *b.* Loix astronomiques de Kepler. 771. *a.* Tables astronomiques. XV. 797. *b.* *Suppl.* IV. 878. *a, b.* &c. Tems astronomique. XVI. 96. *a.* Chronologie astronomique. III. 392. *a.* Ephémérides astronomiques. V. 772. *a.* Géographie astronomique. VII. 613. *b.* Dante astronomique chez les anciens. IV. 625. *b.* Talismans astronomiques. XV. 868. *a.* — *Voyez* les planches d'astronomie, vol. V. des planches.

ASTRUC, (*Jean*) anatomiste. *Suppl.* I. 405. *a.* Physiologiste. *Suppl.* IV. 355. *b.*

ASTRUM, (*Chym.*) ce mot signifie une plus grande vertu, puissance ou propriété, acquise par la préparation qu'on a donnée à une chose. *Astrum sulphuris, astrum salis, astrum mercurii. Suppl.* I. 666. *a.*

ASTUCE, rapports de l'astuce avec la finesse. VI. 816. *b.*

ASTURA, (*Géogr.*) riviere de la campagne de Rome. Evènemens remarquables arrivés près d'un bourg situé à son embouchure. *Suppl.* I. 666. *a.*

ASTYAGE, (*Hist. anc.*) dernier roi des Medes, fils de Cyaxare. Songe qu'il fit sur l'enfant dont sa fille Mandane devoit accoucher. *Suppl.* I. 666. *a.*

ASTIMEDE, (*Hist. poét.*) seconde femme d'Œdipe, &c. *Suppl.* I. 666. *a.*

ASUGA. (*Géogr.*) Observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 666. *a.*

ASYLE, étymologie & définition. Le premier fut établi à Athenes par les Héraclides. Quels étoient anciennement les lieux d'asyle. Villes de refuge chez les Israelites. I. 794. *a.* Dans quel principe les païens accordoient refuge aux plus coupables criminels. Vienne & Lyon étoient un asyle. Ce droit conservé dans quelques villes d'Allemagne. Inscriptions sur les médailles de Tyr & de Sidon, qui les désignoient comme lieux d'asyle. D'où leur venoit cette qualité. Asyle que donnoient les monasteres & les maisons d'évêques. Ces asyles dépouillés ensuite de plusieurs de leurs immunités. Ce qu'on entend par *asyle* en Angleterre. Fameux asyle de Béverly. Celui de S. Martin de Tours en France. Atteinte que Charlemagne donna aux asyles. *Ibid. b.*

Asyle. Du droit d'asyle établi autrefois chez les juifs & chez les païens, & aujourd'hui dans quelques villes d'Allemagne, dans les palais des princes, &c. VIII. 578. *b.* Villes autrefois inviolables. XVII. 280. *a, b.* Asyle du temple d'Ephese. XVI. 71. *b.* Du droit d'asyle des églises & lieux saints. VIII. 579. *a, b.* Les églises & les cimetieres étoient autrefois en Angleterre des asyles respectés. I. 27. *a.* XIV. 609. *a.* Asyles ou lieux de franchise. VII. 284. *a.* Les hôtels des ambassadeurs considérés comme des asyles en certains cas. VIII. 319. *b.* Espece d'asyle dans Paris. XVI. 87. *b.*

ASYMPTOTE, (*Géom.*) définition de cette ligne : inexactitude de celle qu'on donne ordinairement. Etymologie du mot. Certains géometres en distinguent plusieurs especes. I. 795. *a.* Deux courbes asymptotes l'une à l'autre. Asymptotes dans les courbes du second, troisieme & quatrieme degré. Asymptote de la conchoïde : elle est très-propre à donner des notions claires de l'asymptote en général. Comment on trace celles de l'hyperbole. Une courbe peut avoir dans certains cas pour asymptote une droite, & dans d'autres une courbe. Une courbe géométrique ne peut avoir plus d'asymptotes droites, qu'il n'y a d'unités dans l'exposant de son ordre. *Ibid. b.* Autres observations sur les asymptotes. *Ibid.* 796. *a.*

ASYNDETON, figure de grammaire, qui consiste à supprimer les liaisons entre les mots d'une phrase, comme dans cet exemple, *veni, vidi, vici.* Cette figure est opposée à celle qu'on nomme *polisynthéton.* I. 796. *b.*

A T

AT, (*Botan.*) arbre d'Afrique & de l'Asie. Ses différens noms. Auteurs qui l'ont décrit. Description qui en est donnée dans cet article. *Suppl.* I. 666. *b.* Lieux où il croit naturellement. Sa culture & son produit. Ses qualités & usages. Erreurs de Linnæus. *Ibid.* 667. *a.*

ATABEK, (*Hist. mod.*) pere du prince; titre qu'ont porté plusieurs seigneurs, instituteurs des princes de la maison des Selgiucides. Dynasties qu'ils établirent en Asie. I. 796. *b.*

ATALANTE, (*Myth.*) fille de Cénée, roi de Scyros. Ses aventures. *Suppl.* I. 667. *a.*

ATAROTH. (*Géogr. sacr.*) Observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 667. *b.*

ATÉ, (*Myth.*) déesse malfaisante. I. 797. *a.* Fictions d'Homere sur cette déesse. *Ibid. b.*

ATELLA, (*Géogr.*) *voyez* Averse.

ATELLANES, (*Littér.*) pieces de théatre en uſage chez les Romains, & qui reſſembloient fort aux pieces ſatyriques des Grecs. Etymologie de ce mot. Par qui elles étoient jouées. En quoi les atellanes étoient diſtinguées des mimes. I. 797. *b.*

Atellanes, voyez ſur ce ſujet. VI. 267. *b.* III. 669. *a.*

ATÉMA-DOULET, (*Hiſt. mod.*) premier miniſtre de l'empire des Perſes. Autorité dont il jouit. Forme en laquelle les loix ſe publient ſous ſon nom. Avantages & revenus de ſa charge. *Suppl.* I. 667. *b.*

A TEMPO GIUSTO, (*Muſiq.*) ſignification de ces mots italiens à la tête d'une piece de muſique. *Suppl.* I. 667. *b.*

ATERGATIS, idole que quelques-uns ont confondue avec Dagon. IV. [illegible] Ad. rgatis.

ATERINA, *lui.* IX. 652. *a.*

ATERMOYEMENT, (*Juriſp.*) le débiteur qui a une fois obtenu atermoyement de ſes créanciers, n'eſt plus reçu dans la ſuite à faire ceſſion. Atermoyement volontaire & forcé. I. 798. *a.*

ATHALIE, (*Hiſt. des Juifs*) fille d'Achab, roi de Samarie, & de Jezabel; femme de Joram, roi de Juda. Ses crimes & ſa mort. — Obſervations ſur la tragédie de Racine intitulée *Athalie. Suppl.* I. 667. *b. Voyez l'article de ce poëte.*

ATHAMAS, (*Hiſt. anc. & Myth.*) roi d'Orchomene. Malheurs de ce prince. *Suppl.* I. 668. *a.*

Athamas. (*Geogr.*) Erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 668. *a.*

ATHANAGILDE, (*Hiſt. d'Eſpagne*) roi des Viſigoths. Hiſtoire de ſa vie. *Suppl.* I. 668. *a.*

ATHANASE, (*Saint*) ſes principes de tolérance. VIII. 844. *a.* Obſervations ſur le ſymbole qui porte ſon nom. XV. 7[illegible] *a.*

ATHANATES, (*Hiſt. anc.*) corps de ſoldats chez les anciens Perſes. Etymologie de ce mot. Origine de ce corps. I. 798. *a.*

ATHANOR, (*Chymie*) grand fourneau. Origine de ce mot. Autres noms de ce fourneau. Deſcription de cet inſtrument. I. 798. *a.*

Athanor, deſcription des fourneaux de ce nom. VII. 234. *a.* 243. *b.* &c. 248. *b.*

ATHÉAS, (*Hiſt. anc.*) un des grands princes qui aient régné dans la Scythie. Tableau de ſon regne. *Suppl.* I. 668. *a.*

ATHÉES, trois claſſes d'athées. Source d'athéiſme. 1°. *L'ignorance & la ſtupidité.* Impoſſibilité qu'un peuple entier paſſe de la religion à l'athéiſme. I. 798. *b.* S'il y a des peuples abſolument ſans religion. Des peuples de la Floride. Des Hottentots. 2°. *La débauche & la corruption des mœurs.* Divers degrés de l'athéiſme pratique. *Ibid.* 799. *a.* Celui du cœur a conduit le plus ſouvent à celui de l'eſprit. Le monde, la cour, les armées fourmillent de ces ſortes d'athées. Ils ſe trouvent chez les Turcs, comme chez les chrétiens. 3°. *Athées de ſpéculation.* Ceux d'entre les anciens. *Ibid. b.* Examen de la queſtion, ſi les lettrés de la Chine ſont véritablement athées. Trois principales ſectes dans l'empire de la Chine : leurs doctrines. *Ibid.* 800. *a.* Raiſonnemens de ceux qui veulent purger les Chinois d'athéiſme. Comment plusieurs philoſophes anciens & modernes ont pu tomber dans l'athéiſme. *Ibid. b.* Pourquoi l'athée eſt auſſi fermement attaché à ſes opinions, en vertu de ſes ſophiſmes, que le théiſte croit l'exiſtence de Dieu, en vertu des démonſtrations qu'il en a. Il n'eſt point indifférent de commencer par l'affirmative ou par la négative, la diſcuſſion d'un problème. C'eſt en prenant cette derniere méthode que des hommes ſont parvenus à ſe perſuader, par la voie du raiſonnement, qu'il n'y a point de Dieu. Les philoſophes athées ne ſont pas en ſi grand nombre que le ſuppoſent certaines perſonnes. *Ibid.* 801. *a.* Fauſſes apparences ſur leſquelles on taxe un homme d'athéiſme. Examen de la queſtion, ſi l'irréligion eſt pire que la ſuperſtition. Combien ce ſujet a occupé Bayle. *Ibid. b.* Art avec lequel il s'eſt plu à embarraſſer cette queſtion. L'athéiſme pratique renferme un degré de malice qui ne ſe trouve pas dans le polythéiſme. *Ibid.* 802. *a.* Mais l'athéiſme ſpéculatif eſt moins injurieux à Dieu, & par conſéquent un moindre mal que le polythéiſme. Plutarque, Boſſuet & la Bruyere cités. Comparaiſon qui rend ſenſible la vérité de la propoſition précédente. *Ibid. b.* Suite de raiſonnemens qui la démontrent, *Ibid.* 803. *a.* auxquels Bayle en ajoute un autre, qui eſt que rien n'éloigne davantage les hommes de ſe convertir à la vraie religion, que l'idolâtrie. *Ibid. b.* Réflexion ſur ce raiſonnement. Un athée négatif, un homme qui n'a jamais penſé à Dieu, ſe convertira ſans doute plus facilement qu'un païen ; mais il n'en eſt pas de même d'un athée poſitif qui, après avoir examiné les preuves de l'exiſtence de Dieu, finit par les rejetter toutes. Ici l'on examine & l'on combat le ſentiment de Bayle, *que l'athéiſme ne tend pas à la deſtruction de la ſociété. Ibid.* 804. *a.* Le ſentiment moral & la connoiſſance des différences eſſentielles qui ſpécifient les actions humaines ne ſuffiſent pas pour rendre l'athée vertueux. Bayle prétend prouver la moralité des actions humaines, ſuivant les principes d'un Stratonicien. *Ibid. b.* Mais ſon argument tombe, ſi l'on prouve qu'il n'y a point de moralité dans les actions humaines, ſi l'on ne reconnoît point d'obligation dans l'homme. Or, dans le ſyſtème de l'athéiſme il ne peut y avoir d'obligation. *Ibid.* 805. *a.* Fiction de Hobbes, pour que la moralité des actions ne reſtât pas ſans fondement. On ſe propoſe d'examiner ici juſqu'à quel point le ſentiment moral ſeul peut influer ſur la conduite des hommes, & les porter à la vertu. *Ibid. b.* Ce ſentiment ou inſtinct moral n'a & ne peut avoir dans l'homme la même force que l'inſtinct animal dans les brutes. Mais lorſqu'il eſt joint à la connoiſſance de la différence eſſentielle des choſes, il eſt certain qu'il acquiert beaucoup de force. Cependant ces deux principes n'ont pas aſſez d'influence pour porter les hommes à la vertu, indépendamment de la volonté d'un légiſlateur, & de l'attente des récompenſes & des peines. *Ibid.* 806. *a.* Bayle ſentant que l'expérience & la crainte ſont les grands mobiles de nos actions, a ſuppoſé que le deſir de la gloire & la crainte de l'infamie ſuffiroient pour régler la conduite des athées. *Ibid. b.* Mais comme on peut acquérir la réputation d'honnête homme par une hypocriſie bien concertée, un athée choiſira ſans doute cette voie qui ne l'empêchera pas de ſatisfaire ſes paſſions. Dire que les athées aimeront la vertu pour elle-même, parce qu'elle a une beauté eſſentielle, c'eſt prononcer des mots vuides de ſens. *Ibid.* 807. *a.* Parallele que feroit un jeune homme athée entre le vice & la vertu, pour ſavoir auquel des deux il devroit ſe vouer. Le vice, conduit avec un peu de prudence, l'emporte infiniment ſur une vertu exacte qui n'eſt point ſoutenue de la conſolante idée d'un Être ſuprême. *Ibid. b.* Aucun motif temporel n'eſt aſſez puiſſant par lui-même pour engager un homme aux triſtes ſacrifices qu'exige la vertu ; ni la certitude qu'on fait ſon devoir, puiſque le devoir de l'athée ne conſiſte qu'à bien ménager ſes intérêts pendant une vie de peu de durée ; ni l'eſpérance d'une belle réputation, puiſqu'un tel avantage procure aſſez peu de douceurs, & que d'ailleurs ce n'eſt pas à la vertu que s'accorde la réputation la plus brillante. *Ibid.* 808. *b.* La véritable vertu eſt forcée de negliger mille moyens de briller & de plaire, que la fauſſe vertu ſait très-bien employer. Et qui ne ſait que les richeſſes & les dignités procurent plus univerſellement l'eſtime populaire que la vertu même ? Il n'y a point d'infamie qu'elles n'effacent & qu'elles ne couvrent. *Ibid.* 809. *a.* Pour prouver enfin qu'une ſociété d'athées peut ſe ſoutenir, Bayle obſerve que les hommes n'agiſſent pas conſéquemment à leurs principes, & ne reglent pas leur conduite ſur leurs opinions. Exemples tirés des chrétiens, des épicuriens, des ſtoïciens. Refutation de ce raiſonnement, fournie par Bayle lui-même. *Ibid. b.* Un théiſte religieux qui manque à la vertu, agit contre ſes principes, ce qui ne peut arriver que par accident ; mais un athée qui lui manque, agit conformément à ſes principes : ce ſera donc ſa conduite la plus ordinaire. Bayle ajoute qu'un athée agira auſſi peu conformément à ſon principe qu'un fataliſte qui nie la liberté, & qui agit comme s'il la croyoit. La fauſſeté de cette comparaiſon démontrée. *Ibid.* 810. *a.* Le théiſte ne s'écarte de la vertu que parce que ſes paſſions lui ſont oublier ſes principes. Or, ce conflict entre les paſſions & les principes ne peut avoir lieu dans l'athée. Contradiction où tombe Bayle. Autre inſtance de ſa part dans laquelle il prétend montrer que tous les hommes, athées, théiſtes, de toutes religions & de toutes ſectes, n'ont d'autre principe pratique de leurs actions, que le tempérament, le goût pour certains objets, une habitude formée, &c. *Ibid. b.* On répond en niant cette aſſertion dans l'étendue que Bayle prétend lui donner. *Ibid.* 811. *a.* Le dogme d'une providence & d'un état futur établi & reconnu par les légiſlateurs, les poetes grecs, Plutarque, Cicéron & Séneque. *Ibid. b.* Utilité du dogme des peines & des récompenſes d'une autre vie. Cette utilité en prouve la vérité. Combien l'antiquité a été unanime à reconnoître cette utilité. Premier paſſage tiré de Timée le Locrien : autre tiré de Polybe, dans lequel il montre que les principes de religion faiſoient le bonheur de Rome, & qu'il ne falloit attribuer la décadence de la Grece qu'à la corruption des mœurs introduite par le libertinage d'eſprit. *Ibid.* 812. *a.* Changement funeſte arrivé chez les Romains du tems de Céſar. Conduite condamnable des philoſophes modernes & des eſprits forts en publiant leur funeſte doctrine. *Ibid. b.* Suite des paſſages tirés des anciens, pour prouver l'utilité d'une religion. Strabon, Pline le naturaliſte & Cicéron cités. *Ibid.* 813. *a.* Dernier argument de Bayle tiré de l'expérience, en montrant qu'il y a eu des athées qui ont vécu moralement bien, & des peuples entiers qui ſe ſont maintenus ſans croire l'exiſtence de Dieu. On lui répond, en examinant les différens motifs qui engageoient ces athées à être vertueux. *Ibid. b.* Le nombre de ceux ſur qui le motif de la gloire attachée à la vertu eſt capable d'agir, a toujours été très-petit ; comme Pomponace athée lui-même, en fait l'aveu dans un paſſage, où il parle des divers reſſorts qu'il a fallu employer

pour

pour exciter les hommes à la vertu ſelon leurs divers caracteres. L'envie de ſoutenir l'honneur de leur ſecte a pu auſſi maintenir les philoſophes athées dans la pratique de la vertu. *Ibid.* 814. *a.* De plus, le ſoin de leur conſervation les y engageoit. Obſervation ſur les nations ſauvages athées qui vivent dans l'état de nature avec plus de vertu que les idolâtres qui les environnent. Dans cet état, les beſoins ſont en petit nombre & faciles à ſatisfaire ; il y aura donc rarement de diſpute. Une ſociété policée peut moins ſe paſſer des principes religieux, parce que plus la police y eſt parfaite, plus les arts y ſont cultivés, & par conſéquent, plus les beſoins imaginaires que les arts font naître y ſont nombreux, & les deſirs qui ont pour objet de les ſatisfaire, violens & inſatiables. Il s'agit de les contenir. *Ibid. b.* Artifice qui regne dans tous les ſophiſmes dont Bayle fait uſage pour ſoutenir ſon paradoxe. *Ibid.* 815. *a.*

Athées. Il n'y a jamais eu de nations athées : un peuple ne peut être athée que parce qu'il n'a pas exercé ſa raiſon. IV. 977. *a.* Secte d'athées à la Chine. IX. 53. *b.* Athées en Turquie. X. 911. *a.* Les athées ne doivent pas réclamer la tolérance en leur faveur. XVI. 394. *a.* Examen de la queſtion ſi un athée peut être vertueux. XVII. 179. *b.* Article ſur le fameux athée Vanini. XV. 942. *b.* — 944. *a.*

ATHÉISME, (*Méthaphyſiq.*) idée exacte qu'il eſt important d'en donner pour ne qualifier perſonne trop légérement d'athéiſme. I. 815. *a.* Antiquité de l'athéiſme. Ses diverſes eſpeces. Remarques générales ſur l'athéiſme. *Ibid. b.*

1°. C'eſt à l'athée à prouver que la notion de Dieu eſt contradictoire & qu'il eſt impoſſible qu'il exiſte.

2°. Loin d'éviter les difficultés, en rejettant la notion d'un Dieu, l'athée s'engage dans des hypotheſes mille fois plus difficiles à recevoir. *Ibid. b.*

3°. L'athée ne ſauroit éviter les abſurdités du progrès à l'infini.

4°. En ſappant la religion, l'athéiſme renverſe du même coup les fondemens de la morale & de la politique. *Ibid.* 816. *a.*

Il réſulte de-là que l'athéiſme publiquement profeſſé eſt puniſſable ſuivant le droit naturel. *Ibid. b.*

Athéiſme, l'impiété de l'athéiſme cauſée par la ſuperſtition. IX. 923. *a.* Fatalité qu'admettent les athées. VI. 423. *b.* 425. *a.* Réponſe à cette objection des athées, que la religion eſt originairement une inſtitution politique. IV. 1073. *a.* XII. 955. *a.* Réfutation de ce principe d'athéiſme, que c'eſt la crainte qui a fait les dieux. *Ibid. b.* Origine de la croyance des dieux ſelon l'athée Critius. 956. *a*, *b.* Réflexion contre l'enchaînement infini des cauſes & des effets. XV. 473. *a.* Avantages du théiſme ſur l'athéiſme. XVI. 243. *a*, *b.* Examen de ce ſentiment de Bayle, que l'athéiſme eſt moins pernicieux à la ſociété que le polythéiſme. XII. 964. *a*, *b.* Faux raiſonnement de Cotta contre l'exiſtence de Dieu. XV. 364. *b.* Poëme publié dans le Malabar en faveur de l'athéiſme. IX. 923. *a.* Athéiſme de Démocrite, d'Epicure, & en général des atomiſtes. I. 822. *b.* 823. *a.* VIII. 391. *b.* Ouvrage de Cudworth ſur l'athéiſme de Démocrite. XV. 335. *a.* Athéiſme qui conſiſte à croire que tout ce qu'il y a dans l'univers n'eſt que matiere & qualités de la matiere. VIII. 390. *a*, *b.* 391. *a.* Eſpece d'athéiſme appellé *hylozoïſme*. 391. *a*, *b.* &c. Athéiſme d'Ariſtote. I. 659. *a*, *b.* &c. De Straton. 661. *a*, *b.* Examen de l'athéiſme de Spinoſa. XV. 463. *a.* — 474. *a.* Injuſtice du vulgaire dans ſes imputations d'athéiſme. VIII. 391. *a.*

ATHELING, (*Hiſt. mod.*) titre d'honneur chez les Anglo-Saxons, qui appartenoit à l'héritier préſomptif de la couronne. Étymologie du mot. Premier roi qui l'a donné à ſon fils. Uſage des Saxons de joindre le mot *ling* ou *ing* au nom d'un pere, pour déſigner le fils. I. 817. *a.*

ATHÉMADOULET, (*Hiſt. mod.*) principal miniſtre du roi de Perſe. I. 817. *a.* Étym. de ce mot. Son autorité reſſemble à celle du grand viſir à quelques égards. Ses fonctions & dignités. *Ibid. b.*

ATHENAGORAS, philoſophe chrétien. Obſervations ſur ſa doctrine & ſur ſes ouvrages. VIII. 518. *a.* XII. 340. *a*, *b.* Son apologie en faveur des chrétiens. I. 532. *b.*

ATHENÉE, médecin, fondateur de la ſecte des pneumatiques. X. 269. *b.* Ses principes. 281. *a.* Sa phyſiologie. *Suppl.* IV. 346. *b.*

ATHENÉE, grammairien. IX. 49. *a.*

ATHENES, (*Géogr.*) ancienne ville de Grece. *Suppl.* I. 669. *a.* Eloge qu'en fait Cicéron. Fondateur & premier nom d'Athenes. Origine du nom qui lui eſt reſté. Premiers commencemens & progrès de cette ville. Principales choſes qu'on y remarquoit. Récompenſes que les Athéniens accordoient aux exploits militaires. *Ibid. b.* Hiſtoire abrégée du gouvernement d'Athenes & de ſes révolutions. La ſouveraineté uſurpée par Piſiſtrate. Victoire que les Athéniens remporterent ſur les Perſes à Marathon & à Salamine. Guerre du Peloponeſe. *Ibid.* 670. *a.* Etat de ce peuple ſous Philippe, Alexandre, & leurs ſucceſſeurs ; ſous les Romains. Ses révolutions après la chûte de l'empire. Etat préſent d'Athenes. Monumens d'antiquité qu'on y remarque. *Ibid. b.* Rivieres qui arroſent la plaine ſur laquelle Athenes eſt ſituée. Courte indication des grands hommes qui ont figuré dans cette ville. Caractere du peuple athénien. *Ibid.* 671. *a.*

ATHENES, (*Hiſt. anc.*) bornes de l'Attique. Hiſtoire d'Athenes. Ses rois. Gouvernement des archontes. *Suppl.* I. 671. *b.* Loix de Dracon. Nouvelle légiſlation faite par Solon. *Ibid.* 672. *a*, *b.* Regne de Piſiſtrate & de ſes enfans. *Ibid.* 673. *b.* Inſtitution de la loi de l'oſtraciſme. Affaires des Athéniens avec les Perſes. *Ibid.* 674. *a.* Diſtinctions accordées à ceux d'entre les Grecs qui périrent dans les combats. Rivalité entre Athenes & Sparte. Services que Thémiſtocle rend à ſa patrie. *Ibid. b.* Générosité de Cimon envers elle. Révolution dans Athenes cauſée par Périclès. *Ibid.* 675. *a.* Guerre du Peloponeſe. Gouvernement de Cléon. Caractere de Nicias. Vices & vertus d'Alcibiade. Précis de ſa vie. *Ibid. b.* Guerre de Sicile. *Ibid.* 676. *a.* Gouvernement des trente tyrans. Athenes délivrée par Thraſibule. Grands hommes qui parurent enſuite dans cette ville. Ses dernieres révolutions. Religion des Athéniens. *Ibid. b.*

ATHENES, (*Géogr.*) deſcription d'Athenes moderne. I. 817. *b.*

I. *Athenes.* Quartiers de cette ville. XII. 237. *b.* X. 318. *a.* XI. 446. *b.* Colline d'Athenes appellée *Muſée*. X. 894. *a.* Ses ports. XIII. 130. *a.* X. 864. *b.* Lieu du tréſor public. XI. 508. *b.* Lieu où l'on jugeoit les meurtres involontaires. 790. *b.* Lieu appellé *pnyce*, où le peuple s'aſſembloit. XII. 809. *a.* Odée d'Athenes. XI. 347. *a*, *b.* Bâtiment ſplendide appellé *Pompéion*. XIII. 13. *a.* Prytanée. *Ibid.* 536. *a.* &c. Lieux nommés *céramiques*. II. 832. *b.* Bibliotheque. II. 230. *b.* De la citadelle & des portiques qui y conduiſoient. XIII. 492. *a.* Le plus conſidérable des portiques. XII. 811. *a*, *b.* Théatre de Bacchus. XVI. 234. *b.* — 237. *b.* Panthéon. XI. 826. *b.* Temple de Théſée. XVI. 79. *b.* 274. *b.* De Jupiter Olympien. 74. *a*, *b.* De Mars. 75. *b.* De Minerve. 76. *a.* De Veſta. 80. *b.* De Vénus la populaire. XVII. 37. *b.* De la victoire. 245. *b.*

II. *Caractere des Athéniens, mœurs & uſages.* Deſcription du caractere & des mœurs de ce peuple. XI. 956. *b.* — 960. *a.* Soins particuliers qu'on prenoit à Athenes des enfans dont les peres avoient été tués à la guerre. XI. 662. *a.* Humanité des Athéniens envers leurs eſclaves. V. 935. *a.* & même envers les bêtes. XIII. 93. *b.* Leur averſion pour les combats de gladiateurs. VII. 697. *b.* Leurs funérailles. VII. 368. *b.* De l'uſage de l'oſtraciſme chez les Athéniens. XI. 693. *a*, *b.* Cavalerie athénienne. VIII. 210. *a.*

III. *Diviſion* faite du peuple d'Athenes avant Solon, & enſuite par lui. XII. 176. *b.* IV. 817. *a.* Tribus d'Athenes. XVI. 619. *b.* Des citoyens. III. 488. *b.* Des nobles. XI. 167. *a.* Perſonnes d'un rang & d'une fortune conſidérables. IX. 381. *a.* Citoyens qui ſans perdre leur liberté ſe trouvoient forcés par la pauvreté de ſervir à gages. XII. 282. *a.* Nautonniers d'Athenes. XI. 62. *b.* De la naturaliſation & de l'état des étrangers à Athenes. XI. 39. *b.* X. 466. *a.* XIV. 742. *b.* 780. *b.* VIII. 368. *b.*

IV. *Gouvernement.* Détails ſur ce ſujet. XIV. 151. *a*, *b.* &c. Caractere diſtinctif de la république d'Athenes. VII. 913. *a.* Les Athéniens gouvernés auparavant par des rois. XIV. 420. *a.* Comment après avoir détruit la royauté, ils en conſerverent l'ombre. XI. 380. *a.* Corruption du principe de la démocratie chez les Athéniens. IV. 818. *a.* Des aſſemblées du peuple. IX. 450. *b.* Comment ils donnoient leurs ſuffrages. XV. 639. *a.* Tréſor public. XVI. 597. *a.* Factions dans Athenes. IV. 931. *b.* Police des Athéniens. XII. 906. *a*, *b.*

V. *Conſeils, tribunaux, magiſtrats.* A qui appartenoit le ſoin de rendre la juſtice. IX. 90. *b.* Des magiſtrats chez les Athéniens. 856. *b.* Conditions auxquelles on étoit admis à l'adminiſtration de la juſtice. X. 463. *a.* Principaux tribunaux. X. 474. *b.* *Suppl.* I. 814. *b.* Deux tribunaux ſupérieurs, celui des cinq cens, & l'aréopage. IV. 23. *b.* V. 816. *a.* I. 634. *a.* Tribunal appellé *parabyſte*. XI. 885. *b.* Autre appellé *phreatis*. XII. 530. *a.* Tribunal des héliaſtes, le plus important d'Athenes. VIII. 100. *b.* Magiſtrats archontes. I. 619. *b.* Sénateur appellé *proédre*. XIII. 424. *b.* Vaſes hériſſés de pointes, dont ſe ſervoient les juges. *Suppl.* IV. 506. *a.* Comment ils puniſſoient l'aſſaſſinat. *Suppl.* I. 653. *b.* Officiers conſervateurs des vivres, du marché & du commerce. VIII. 810. *b.* Magiſtrats appellés *ſitophylax*. XV. 231. *b.* Phratriarques. XII. 530. *a.* Phylobaſiles. 536. *a.* Prytanes. XIII. 535. *b.* Magiſtrat chargé du ſoin des murs de la ville. XVI. 6. *b.* Magiſtrats qui décidoient des petites batteries entre particuliers. 187. *b.* Undecimvirs. XVII. 379. *b.* Ephetes. V. 774. *a.* Officiers qui commandoient les armées. XI. 424. *a*, *b.* De la milice des Athéniens, *voyez Milice des Grecs.*

VI. *Impoſitions.* Diviſion du peuple en quatre claſſes, pour la répartition des impôts. XVII. 855. *a.* Comment les citoyens s'impoſoient des taxes dans les tems difficiles. XIII. 536. *a.* Citoyens aiſés qui étoient obligés d'équiper des vaiſſeaux pour l'état. XVI. 638. *b.* Tribut qu'un étranger payoit pour le droit d'habitation. X. 466. *a.*

VII. *Sciences, arts, commerce, monumens.* Etat des beaux-arts chez les Athéniens, *voyez* Grecs *anciens.* Le trône des arts & des sciences fixé dans Athenes. *Suppl.* III. 256. *a.* De la permission qu'ils accordoient à leurs poëtes de donner au théatre des comédies satyriques. *Suppl.* IV. 743. *a.* Histoire de l'éloquence & des orateurs chez les Athéniens. XI. 559. *b.* — 566. *b.* Tableau de l'abus qu'ils firent des beaux-arts, lorsqu'ils commencerent à dégénérer. *Suppl.* I. 594. *a.* En quel tems l'étude de la physique cessa parmi eux. VIII. 879. *a.* Quel fut leur commerce. III. 692. *a.* Monnoie d'Athenes. X. 697. *b.* Médailles. 256. *b.* Ce que disoit Cicéron des nombreux monumens d'Athenes. 697. *b.* Chronique de cette ville gravée sur les marbres d'Arundel. VIII. 221. *b.* Mois des Athéniens. X. 622. *a*, *b.* Les Athéniens sous la protection de Minerve. X. 256. *b.* 545. *a.*

VIII. *De l'histoire d'Athenes.* XIV. 151. *b.* Fondateur de cette ville. *Suppl.* II. 276. *b.* Orgueil des Athéniens après la bataille de Platée. VII. 913. *b.* Causes de la guerre du Peloponese & de la rupture des Athéniens & des Mégariens. X. 303. *a.* Objet de l'ambition d'Athenes & de Lacédémone. XIV. 151. *a.* Causes de la décadence d'Athenes, après la guerre du Péloponese. IX. 765. *a.* Trente tyrans d'Athenes. XVI. 784. *b.* Harangue par laquelle un envoyé de Bysance engagea les Athéniens à contracter avec sa république une alliance contre Philippe. XIV. 159. *a.* Athenes ravagée par Sylla. VII. 916. *b.*

IX. *Athenes moderne.* Vaivode que le grand-seigneur y envoie. XVI. 809. *a*, *b.* Etat présent d'Athenes. XIV. 152. *a.* Comment le peuple de cette ville regle les intervalles de sa journée. X. 851. *b.*

ATHENION de Maronée, peintre célebre de la Grece. XII. 257. *a.*

ATHENIS, sculpteur ancien. XIV. 817. *b.*

ATHÉNODORE de Pergame, surnommé *Cordylion:* histoire de sa vie. XII. 354. *a.*

Athénodore de Tarse. XV. 918. *b.*

ATHIAS, (*Joseph*) sa bible. II. 224. *a.*

ATHLETES, (*Hist. anc.*) cinq sortes d'athletes distingués par les Latins. But de leurs exercices. Dureté de leur genre de vie. Honneurs rendus aux athletes vainqueurs. I. 818. *a.* Leurs privileges. *Ibid. b.*

Athletes, lieu où ils se faisoient oindre : onguent dont on les frottoit : son usage. II. 845. *a.* I. 270. *b.* Lieu du gymnase où l'on rassembloit la poussiere dont ils se couvroient ensuite. III. 879. *a.* Espece de croûte formée sur le corps des athletes. XI. 453. *b.* Instrument dont ils se servoient pour se décrasser le corps. XV. 546. *a*, *b.* Nudité des athletes dans les jeux. VII. 1019. *a.*

Epreuves que devoient subir les athletes pour être admis à concourir. VII. 1020. *a.* VIII. 106. *a.* Des athletes admis à combattre. XI. 456. *a*, *b.* 457. *a*, *b.* Comment on les tiroit au sort. II. 545. *b.* Espece de bulletin dont on se servoit pour décider du rang selon lequel ils devoient combattre. VIII. 530. *b.* Comment on les apparioit. 282. *a.* Leurs combats. IX. 757. *b.* — 760. *a.*

Récompenses accordées aux athletes vainqueurs. VII. 1020. *b.* VIII. 911. *b.* XII. 536. *a.* Leurs panégyriques. XI. 816. *a.* Statues érigées en leur honneur. VIII. 106. *b.* 487. *b.* XV. 501. *b.* 503. *a*, *b.*

Athletes dioscoboles. IV. 1031. *a*, *b.* Athletes homogrammes. VIII. 282. *a.* Athletes qui couroient armés dans les jeux sacrés. 295. *a.* Athletes périodoniques. XII. 363. *b.* Athletes pugiles. XIII. 555. *a.* Athletes olympioniques. XI. 456. *a.* Trisolympioniques. XVI. 662. *b.* Quel a été le plus fameux athlete du monde. XIV. 255. *a*, *b.* Traité sur les athletes, par Falconerius. VII. 1017. *a.* Gymnastique athlétique. VII. 1016. *b.* Sur les athletes, *voyez* Lutte.

ATHOL, (*Geogr.*) province du milieu de l'Ecosse. Qualité de ce pays. Sa capitale. Dieu d'Athol. *Suppl.* I. 677. *a.*

ATHOS, (*Géogr.*) grande & fameuse montagne de Macédoine, &c. presqu'isle où elle est située. Observation qui montre qu'elle est une des plus hautes montagnes de la terre. Habitations & villes dont ses environs étoient anciennement couverts. Héritages & couvens qu'on y voit aujourd'hui. Contributions qu'ils paient. *Suppl.* I. 677. *a.* Vie & mœurs des religieux qui les habitent. *Ibid. b.*

Athos, projet de tailler cette montagne en forme humaine. *Suppl.* I. 272. *a.*

ATHOTIS, (*Hist. d'Egypt.*) après la mort de Menès, le royaume d'Egypte fut partagé entre ses quatre fils. Celui de Thebes fut l'héritage d'Athotis. Son goût pour les sciences. Expériences qu'il fit pour connoître la cause & prévenir les effets de la stérilité de la terre. Il fut adoré sous le nom de *Thot* ou de *Mercure. Suppl.* I. 677. *b.*

ATHRONGE, (*Hist. des Juifs*) simple berger qui profita de l'absence d'Archelaüs, Ethnarque de Judée, pour usurper son trône. Comment il fut puni. *Suppl.* I. 678. *a.*

ATINGA, (*Ichthy.*) poisson du Bresil. Differens noms sous lesquels il a été désigné. Description & mœurs de ce poisson. Maniere de le classer. *Suppl.* I. 678. *a.* Erreur de Linnæus. *Ibid. b.*

ATINIA, *loi.* IX. 653. *a.*

ATLANTIQUE, (*isle*) origine de son nom. Ce que Platon en dit dans son Timée & dans son Critéas. Selon Rudbeck, professeur à Upsal, l'Atlantique étoit la Suede & la Norvege. D'autres prétendent que c'étoit l'Amérique, Kircher & Becman, que c'étoit une grande isle qui s'étendoit depuis les Canaries jusqu'aux Açores. I. 819. *a.*

Atlantique ou *Atlantide*, dont il est parlé dans Platon. XVI. 164. *b.* Recherches sur cette isle. VIII. 923. *b.* Existence de cette isle selon le témoignage d'un prêtre égyptien. XI. 336. *b.* Conjectures sur les causes qui l'ont fait disparoitre. XVI. 583. *a*, *b.* Temple de Neptune dans l'Atlantide. XI. 98. *b.* Observations sur cette vaste contrée. *Suppl.* I. 347. *a.*

ATLAS, (*Anatomie*) premiere vertebre du cou qui soutient la tête. Pourquoi ainsi appellée. Elle n'a point d'apophyse épineuse. Autres caracteres qui la distinguent des autres vertebres. I. 819. *a.*

Atlas, (*Hist. Myth. Géogr.*) roi de Mauritanie. Il passe pour l'inventeur de l'art de la navigation & de l'astronomie. Il faisoit sa résidence sur la montagne qui porte son nom. Hauteur perpendiculaire de l'Atlas. Qualité de son terroir. On n'y découvre aucun vestige de ces antiques merveilles qui en faisoient le plus délicieux des pays. *Suppl.* I. 678. *b.*

Atlas, (*Géogr.*) pourquoi ce nom a été donné à des recueils de cartes géographiques. Description du mont Atlas. Premier atlas de cartes qui a paru sous ce titre. I. 819. *b.* *Voyez* Cartes *géographiques.*

Atlas, divers sentimens sur Atlas de Lybie. VI. 55. *b.* Description de la plus haute montagne du grand Atlas. VIII. 132. *b.* Chaine & branches de l'Atlas. X. 677. *a.* Observation sur les peuples qui habitoient au pied de l'Atlas du côté du nord. XVII. 487. *b.* Saisons du mont Atlas. 733. *a.*

ATLASSOW, (*Wolodimir*) son voyage au nord-est de l'Asie. *Suppl.* I. 637. *b.* — 642. *a*, *b.*

ATMOSPHERE, (*Physiq.*) étymologie de ce mot. Un auteur moderne regarde l'atmosphere comme un grand vaisseau chymique, dans lequel flotte toute espece de matiere, &c. Instrumens inventés pour mesurer les changemens de l'atmosphere. Divers effets de ce fluide. I. 819. *b.* Poids de l'atmosphere. Effets qui en résultent. Calcul qui prouve que la surface de notre corps soutient un poids de l'atmosphere d'environ 33600 livres; mais ce poids n'est pas toujours le même. Il suit des observations faites sur le barometre, que la surface de notre corps soutient en certains tems 3890 livres & demie de plus qu'en d'autres. *Ibid.* 820. *a.* Effets que ces différences produisent dans le corps. Pourquoi nous ne sentons point la pression de l'air. *Ibid. b.* Hauteur de l'atmosphere. Difficulté de la déterminer avec exactitude. Idée de la méthode que quelques auteurs ont suivie pour cela. *Ibid.* 821. *a.* Observations qui montrent que cette méthode est fort incertaine. Différence entre l'air qui est au sommet des montagnes & celui que nous respirons. Raisons de cette différence. Autres recherches sur la hauteur de l'air. *Ibid. b.* Les raréfactions de l'air à différentes hauteurs ne suivent point la proportion des poids dont l'air est chargé. Méthode plus ancienne & plus sûre que les précédentes, pour trouver la hauteur de l'air, fondée sur l'observation des crépuscules, par laquelle M. de la Hire a trouvé la hauteur de l'atmosphere de 37223 toises ou 17 lieues de France. *Ibid.* 822. *a.* Correction à faire à ce calcul de la soustraction d'environ une lieue. *Ibid. b.*

Atmosphere, division de l'atmosphere en trois régions. XIV. 16. *b.* On peut regarder le milieu dans lequel nous vivons comme étant toujours froid, respectivement à ce que nous sentons. VII. 320. *b.* Cause de la couleur bleue de l'atmosphere. VI. 819. *a.* Poids de l'atmosphere que supporte un homme. XV. 48. *b.* Les crépuscules sont un des principaux avantages que nous retirons de l'atmosphere. IV. 455. *b.* Maniere de déterminer la densité de l'atmosphere. X. 409. *b.* Densité de l'atmosphere assez ordinaire lorsqu'il gele. VII. 540. *b.* Recherches sur la hauteur de l'atmosphere; 1°. par le barometre. II. 80. *a.* 2°. par les crépuscules. IV. 456. *a.* Recherches sur les causes de ses variations. II. 81. *a*, *b.* XVI. 117. *a*, *b.* &c. Des vapeurs qui s'y élevent. VI. 124. *a*, *b.* Des corps élevés par l'action de la chaleur. *Ibid. a.* Combien l'état de l'atmosphere influe sur la santé. VIII. 738. *a.* Atmosphere particuliere à chaque corps consistant, selon Boyle, IV. 47. *a.* & selon Newton. VI. 619. *b.*

ATOLLE, bouillie de farine de mais, dont les Indiens se servoient en préparant le chocolat. III. 359. *b.*

ATOME, *voyez* Crépuscule, Particule, Principe, Élément. Il n'y a pas deux atomes rigoureusement semblables. X. 602. *a.*

ATOMISME, (*Philosoph.*) physique corpusculaire très-ancienne. Son antiquité. Doctrine des atomistes. I. 822. *b.* Cette doctrine n'a été proprement réduite en systême que par Leucippe & Démocrite. Fonds du systême des atomistes,

tiré du poëme de Lucrece. L'ancien atomiſme étoit un pur athéiſme ; mais on auroit tort de faire rejaillir cette accuſation ſur la philoſophie corpuſculaire en général. *Ibid.* 823. *a.*

Atomiſme, *voyez* CORPUSCULAIRE PHILOSOPHIE. Leucippe d'Abdere imagina l'atomiſme. Comment Epicure le perfectionna. Rapport entre cette doctrine & le cartéſianiſme. Atomiſme de Démocrite. V. 451. *a*, *b.* &c. VIII. 391. *b.* Doctrine des atomes ſelon la philoſophie d'Epicure. V. 780. *b.* VIII. 391. *b.* Différence entre les atomiſtes & les athees hylopathiens. VIII. 390. *b.* Sentiment des atomiſtes ſur le vuide. XVII. 572. *a.* La doctrine de la formation des animaux par la rencontre fortuite des atomes, réfutée. IV. 982. *a*, *b.*

ATONIE, (*Médec.*) défaut de ton ou de tenſion dans les ſolides du corps humain. Elle eſt ou cauſe de maladie, ou ſymptomatique. Remedes pour les deux cas. I. 823. *a.*

ATONIE *de la matrice*, (*Médec.*) les fonctions de ce viſcere rendent très-important le ton des fibres qui le compoſent. Maux qu'entraînent la rigidité de ces fibres, leur trop grande ductilité & leur diſtenſion exceſſive. En quel cas l'atonie a lieu dans la groſſeſſe. Ses dangereux effets lorſqu'elle ſubſiſte après l'accouchement. *Suppl.* I. 679. *a.* Découvertes de divers anatomiſtes qui peuvent conduire aux moyens de guérir cette maladie. C'eſt particuliérement d'après M. Levret qu'on indique ici ce qu'il faut faire lorſqu'on a lieu de redouter cette atonie, & les reſſources à employer pour en diminuer les effets quand on n'a pu la prévenir. *Ibid. b.*

ATRABILAIRE *capſule*, (*Anat.*) II. 640. *a. Suppl.* IV. 602. *b.*

ATRE, (*Architecture*) partie d'une cheminée où l'on fait le feu. Ce qu'il faut employer pour le faire. Sa forme & ſes dimenſions. I. 823. *b.*

ATRÉE, (*Hiſt. poét.*) fils de Pelops, ſuccéda à Euriſthée, roi d'Argos, dont il avoit épouſé la fille. Sa haine contre ſon frere Thieſte. Quels en furent les effets. *Suppl.* I. 680. *b.*

ATRÉE, fils de Pélops. Vers à ſon ſujet. XVII. 742. *b.*

ATRIBA, docteur Juif. IX. 41. *a*, *b.*

ATRIDES, (*Hiſt. poét.*) pourquoi Agamemnon & Menelas furent appellés de ce nom. *Suppl.* I. 680. *b.*

ATRIUM, (*Hiſt. anc.*) lieu particulier des édifices des anciens. Martial confond le veſtibule avec l'atrium. Quelques-uns ont cru que *l'atrium* & *l'impluvium* étoit le même endroit. Uſages qu'on faiſoit de l'atrium. *Atrium libertatis*, cour ménagée dans un des temples de la liberté. I. 824. *a.*

ATROPHIE, (*Médec.*) ou *maraſme*, maigreur extrême de tout le corps. Cauſes de l'atrophie eſſentielle, & de celle qu'on appelle ſymptomatique. L'une & l'autre doivent être ſoigneuſement diſtinguées. De la fievre lente qui les accompagne. Caracteres auxquels on peut diſtinguer ces deux ſortes d'atrophie. *Suppl.* I. 681. *a.* Hectiſie des vieillards. Déſordres internes cauſés par l'atrophie ſymptomatique. Accidens qui ſuivent le maraſme eſſentiel. *Ibid. b.* Traitement de l'atrophie. Remedes convenables aux vieillards & aux enfans. *Ibid.* 682. *a.* Atrophie des extrémités. Ses cauſes. Méthode curative. *Ibid. a.*

Atrophie, *voyez* MAIGREUR, CONSOMPTION, MARASME.

ATTACHE, (*Juriſpr.*) lettres d'attache. IX. 415. *a.*

ATTACHÉ, *adhérent*, *annexé* : différence entre ces mots. I. 132. *b.*

ATTACHEMENT, *attache*, *dévouement*, (*Synon.*) différences entre ces mots. I. 824. *b.*

Attachement, principe de nos attachemens. I. 372. *a.* On examine ſi les philoſophes ont eu raiſon de rapporter à l'amour-propre toute ſorte d'attachemens. 371. *b.*

ATTACHER, *lier*, (*Synonymes*) différences entre ces mots. I. 824. *b.*

ATTACHER les rames, (*Rubannerie*) comment cela s'exécute. I. 825. *a.*

ATTACHER *le mineur à un ouvrage*, (*Attaque des places*) faire entrer le mineur dans le ſolide de l'ouvrage pour y faire une breche par le moyen de la mine. A quelle partie de l'ouvrage doit ſe faire cet attachement. Travaux qui doivent précéder. Comment l'ouvrage du mineur ſe commence. Dangers auxquels il eſt expoſé. Comment on l'en garantit en partie, & on lui facilite l'ouvrage. I. 825. *a.*

ATTALUS I, roi de Pergame. XII. 353. *b.* Attalus II, régent du royaume. Attalus III, ſurnommé Philometor. XII. 354. *a.* Attalus, inventeur de la forme des livres. IX. 602. *b.*

ATTAQUE *bruſquée* ou *d'emblée*, (*Art milit.*) dans quel cas on peut la tenter. Objet ou but de ces ſortes d'attaques. Ce qu'il faut faire pour y réuſſir. Circonſtances où elles peuvent ſe tenter. I. 825. *b.*

Attaque de baſtions : comment elle ſe fait. Article tiré de *l'attaque des places* par M. le Blond. I. 825. *b.*

Attaque d'une citadelle. Elle n'a rien de différent de celle des villes. Obſervations ſur le ſiege d'une place où il y a une citadelle. I. 828. *b.*

Attaque de flanc. Attaque d'une troupe ſur le flanc. Moyen de s'en préſerver. I. 829. *a.*

Attaques des lignes de circonvallation. Le plus difficile de cette attaque eſt le comblement du foſſé. Expédiens à employer pour cela. I. 829. *a.*

Attaques d'une place. Maximes ou principes qu'on doit obſerver dans l'attaque des places. I. 829. *b.* Choix du côté où doit ſe faire l'attaque. Obſervation à faire, ſi la place eſt toute environnée de terres baſſes & de marais, & qu'elle ne ſoit abordable que par des chauſſées. *Ibid.* 830. *a.* Comment on s'inſtruit de la qualité des fortifications de la place qu'on doit attaquer. *Ibid. b.* Examen des accès à la place, & de ce qui peut en favoriſer les approches. Obſervations ſur la qualité du terrein. Choix d'un front de place en terrein égal le plus favorable pour l'attaque. *Ibid.* 831. *a.* Il n'eſt pas avantageux de faire de fauſſes attaques, ni d'attaques ſéparées. Les meilleures ſont les doubles qui ſont liées. Autres objets qu'il faut faire entrer dans la reconnoiſſance des places. *Ibid. b.* Les attaques étant réſolues, on regle les gardes de la tranchée. Proportion qu'on doit établir entre l'armée aſſiégeante & la garniſon de la place. *Ibid.* 832. *a.* Attaque d'une place entourée de marais. *Ibid. b.* Attaque d'une place ſituée le long d'une grande riviere. *Ibid.* 833. *a.* Attaque des places ſituées ſur des hauteurs. *Ibid. b.* Attaque des villes maritimes. *Ibid.* 834. *a.* Attaque des petites villes & châteaux. *Ibid. b.* Attaque de la demi-lune. *Ibid.* 835. *a.* Attaque du chemin couvert. *Ibid.* 836. *a.*

Attaque. Sur les attaques, *voyez* l'article SIEGE. XV. 173. *a*, *b.* Fauſſe attaque. VI. 450. *a.* Attaque imprévue. XV. 693. *b.* Colonne d'attaque, dans les évolutions militaires. VI. 194. *a*, *b.* Attaquer l'ennemi : détails ſur ce ſujet à l'article FEU. VI. 624. *b.* De l'uſage des abattis pour ſoutenir une attaque. De l'attaque de cette ſorte de retranchement. *Suppl.* I. 12. *a.* Des cas où un général doit ou ne doit pas en venir à un combat particulier. *Suppl.* II. 515. *a.* Eloge des François dans l'attaque. 815. *a. Note.*

ATTEHU, (*Botan.*) genre de plante, de la famille des piſtachiers, dont on connoît aux iſles Moluques deux eſpeces, nommées *attehu* & *rima-tehu*, dont on donne ici la deſcription & on indique les qualités & uſages. *Suppl.* I. 682. *b.*

ATTEINDER, *acte d'* (*Juriſpr. angl.*) III. 834. *b.*

ATTEINTE, (*Manege*) mal qui arrive au derriere du pied d'un cheval, lorſqu'il s'y bleſſe, &c. Atteinte ſourde ; atteinte encornée. A quels ſignes on reconnoit ces accidens. I. 839. *a.* Circonſtances d'où réſulte une atteinte encornée. Traitement de cette maladie dans ſes différens degrés. *Ibid. b.*

Atteinte encornée. V. 632. *a.* Atteinte. *Suppl.* III. 404. *b.*

ATTELIER, *boutique*, *magaſin*, *chantier*, (*Synon.*) différences entre ces mots. I. 839. *b.* Attelier des terraſſiers, des faiſeurs de train, des ciriers, des manufactures de glace. Atteliers de vers à ſoie. *Ibid.* 840. *a.*

Attelier, où l'on enferme les vagabonds : ceux de Londres. Celui d'Amſterdam. I. 840. *a.*

ATTELIER de ſculpteur, (*Aſtron.*) nom d'une conſtellation méridionale introduite par M. l'abbé de la Caille. *Suppl.* I. 683. *b.*

ATTELAGES de chevaux, *voyez* les planches du *bourrelier*. vol. II.

ATTELLES, (*Chirurgie*) matiere dont on doit les faire. V. 300. *b.* Précautions avec leſquelles il faut en faire uſage. 301. *a.*

ATTELLES, (*Maréch.*) V. 301. *a.*

ATTENTION, *exactitude*, *vigilance*, (*Synon.*) différences entre ces mots. I. 840. *b.*

ATTENTION, (*Logiq.*) moyens d'augmenter l'attention. 1°. Il faut écarter tout ce qui pourroit la troubler. Eloigner les objets qui pourroient agir ſur nos ſens. I. 840. *b.* Bannir de notre imagination tout ce qui la remue trop vivement. 2°. Il faut chercher des ſecours pour aider l'attention. Telles ſont les paſſions qui nous font ſurmonter la peine qu'on trouve à être attentif. Choix à faire entre ces paſſions ; il faut bannir l'ambition, la vanité, &c. Quelle eſt la ſorte de gloire dont le deſir doit nous enflammer. *Ibid.* 841. *a.* Secours qu'on peut tirer des ſens, pour rendre l'eſprit attentif. La lumiere & le bruit ne ſont pas un obſtacle à l'attention. Il n'y a que les révolutions inopinées qui puiſſent nous diſtraire. *Ibid. b.* Objets extérieurs qui ſoutiennent l'attention. L'eſſentiel conſiſte à ſavoir lier nos idées aux objets, de maniere à faciliter l'exercice de la mémoire & de l'imagination. Abſurdité de ces philoſophes qui s'éloignent de tous les objets pour méditer ſur la phyſique, & ferment les yeux à l'univers, pour bâtir plus à leur aiſe leurs ſyſtêmes ſur l'univers. Exemples de divers degrés de force d'attention : M. Montmort, *Ibid.* 842. *a.* Clavius, Jules-Céſar, Léibnitz, Archimede, cités. *Ibid. b.* L'habitude d'appliquer tous les jours ſon eſprit, augmente inſenſiblement la force de l'attention. Ce qui fait le plus de tort aux hommes, c'eſt l'ignorance de leurs forces. *Ibid.* 843. *a.*

Attention, méchaniſme par lequel cet acte de l'eſprit s'opere. XV. 32. *b.* L'attention augmente l'intenſité des mouvemens

imprimés dans les fibres par les objets. *Suppl.* III. 37. *a.* C'est à la force de l'attention que l'on doit celle de l'imagination & les tableaux qu'elle crée. 567. *a.* Perception lumineuse qu'elle nous donne de l'objet auquel nous l'appliquons. Divers maux causés par une attention trop soutenue. XV. 32. *b.* Effets singuliers d'une attention profonde. 46. *a.* Effets de l'attention sur les mouvemens & l'économie du corps. 33. *b. Voyez* MÉDITATION, RÉFLEXION.

ATTENTION, (*Belles-lettr.*) ses heureux effets dans le poëte & dans l'artiste. En quels cas elle prend les noms de *réflexion* & de *méditation. Suppl.* I. 683. *b.*

Attentions, égards, ménagemens, circonspection : (*Synon.*) V. 415. *b.*

ATTÉNUANS, (*Médec.*) diverses classes de ces remedes. Attenuans appellés fondans & apéritifs; ceux qu'on nomme expectorans. Les attenuans sont encore divisés à raison de leur origine; savoir ceux du regne végétal, du regne animal, & du minéral. I. 843. *a.*

ATTÉNUANS, (*Médec.*) critique de cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 684. *a.*

Atténuans, *voyez* sur cette sorte de remedes. XI. 328. *b.* Apozeme attenuant. I. 542. *a.*

ATTÉNUATION, (*Jurispr.*) défense par atténuation. IV. 737. *a.*

ATTÉNUER, *broyer*, *pulvériser*, (*Synon.*) différences entre ces mots. I. 843. *b.*

ATTESTATIONS, I. 117. *a.*

ATTI-ALU, (*Botan.*) espece de figuier du Malabar. Différens noms sous lesquels on l'a désigné. Description de cet arbre. *Suppl.* I. 684. *a.* Ses qualités & usages. Erreurs de Linnæus. *Ibid. b.*

ATTICISME, (*Littér.*) finesse, politesse de langage. Origine de ce mot. Définition de l'urbanité. I. 844. *a.*

ATTICUS, (*Pomponius*) *Hist. rom. Hist. de la philosophie*, fut le plus grand philosophe des Romains, puisqu'il fit servir ses connoissances, non à contenter une curiosité stérile & superbe, mais à se rendre meilleur. Histoire de sa vie. *Suppl.* I. 684. *b.*

ATTICUS, (*Titus Pomponius*) choix de lectures qu'on faisoit à sa table. IX. 334. *a.*

ATTICUS, (*Hérode*) pere & fils : leur patrie : anecdote sur le pere : observations historiques sur le fils. X. 69. *b.* Principes philosophiques d'Hérode-Atticus le pere. XIII. 626. *a.*

Atticus, patriarche de Constantinople : sa tolérance & sa charité. XIV. 852. *a.*

ATTIGNY, (*Géogr.*) ville de France en Champagne, & chef-lieu d'une petite contrée, appellée la vallée du bourg. Evénemens qui l'ont rendue remarquable. *Suppl.* I. 686. *b.*

ATTIGOUVANTANS *ou* ATTIGOUVANTAIS, (*Géogr.*) peuple de l'Amérique septentrionale, à l'occident du lac des Hurons. Ses habitations. Sa police. Sa religion. Usages qu'il observe dans les funérailles. *Suppl.* I. 686. *b.* Espece de médecine pratiquée chez ce peuple. Observations sur les femmes. *Ibid.* 687. *a.*

ATTILA, (*Hist. des Goths*) titres que prenoit ce roi des Goths. Histoire de sa vie. *Suppl.* I. 687. *a.* Portraits qu'en ont tracés quelques auteurs modernes. *Ibid.* 689. *b.* La monarchie dont il avoit été le fondateur divisée après sa mort. *Ibid.* 690. *a.*

Attila, observations sur ce prince & sur ses conquêtes. VI. 689. *a*, *b.* VIII. 354. *b.* XIV. 338. *a.* Bas-relief de l'algarde, représentant Attila. XIV. 68. *b.* 829. *a.*

ATTILIA, *loi.* IX. 653. *a.* Tutele attilienne. XVI. 764. *a.*

ATTILUS, (*Hist. de Suede*) roi de Suede, célebre seulement par son avarice. *Suppl.* I. 690. *b.*

ATTI-MEER-ALU, (*Botan.*) figuier du Malabar. Ses différens noms. Description de cet arbre. *Suppl.* I. 690. *b.* Ses qualités & usages. *Ibid.* 691. *a.*

ATTIQUE, (*Géogr. anc.*) province de l'Achaïe. Distinction des peuples de l'Attique par tribus. D'où étoit tiré le conseil des Prytanes. I. 844. *a.* Les treize tribus de l'Attique comprenoient cent soixante-quatorze peuples ou communautés de noms différens. Enumération de ces peuples. *Ibid. b.*

ATTIQUE, (*Géogr.*) ports de cette contrée. Avantages que les Athéniens en retiroient. Fontaines de l'Attique. Ses montagnes. Mines d'argent qu'elles renfermoient dans leur sein. L'Attique est aujourd'hui désignée sous le nom de *duché d'Athenes. Suppl.* I. 691. *a.*

Attique, ses bornes. *Suppl.* I. 671. *b.* Ce pays policé par Cécrops. *Suppl.* II. 276. *b.* Tétrapole de l'Attique. XVI. 212. *a.* Magistrats ou chefs de chaque région de l'Attique. IV. 806. *a.* Promontoire de l'Attique nommé *Zoster*. XVII. 744. *b.* Montagne de l'Attique, appellée aujourd'hui *Pendeli.* Observations sur un monastere au pied de cette montagne. XII. 293. *a.*

ATTIQUE, (*Architecture*) étage peu élevé qui sert à couronner & exhausser un bel étage. Pourquoi il est appellé de ce nom. I. 844. *b.* Décorations dont ces sortes d'étages sont susceptibles. Proportion que l'ordre qui les décore doit avoir avec l'ordre de l'étage qui les soutient. Forme de leurs croisées; leurs balustrades. Attiques destinés à recevoir des inscriptions. *Ibid.* 485. *a.*

Attique, ordre, (*Archit.*) XI. 611. *a.*

ATTITUDE, (*Physiolog. & Orthopédie*) attitude droite : propriété par laquelle nous nous tenons fermes sur nos jambes. XV. 483. *a.* XVI. 407. *b.* V. 802. *a*, *b.* Attitude ferme. VI. 527. *a.* Comment le rapport de grosseur de ventre avec celle des fesses, fait que l'homme se tient plus ou moins droit en avant ou en arriere. VI. 559. *a.* Moyen de corriger un enfant qui auroit l'habitude d'avancer trop le derriere, & celui qui auroit celle d'avancer le ventre. *Ibid.* — *Voyez* POSTURE, CONTENANCE.

ATTITUDE. (*Dessin*) Attitude dans les portraits. XIII. 154. *a.* Défaut où tombent les professeurs des académies dans la maniere de poser le modele pour les étudians. III. 363. *a.* L'attitude droite est la plus ferme & la plus assurée. V. 802. *a*, *b.* En quoi consiste un beau choix d'attitude. III. 363. *a.* XIII. 161. *b.*

Attitudes dans l'escrime. V. 945. *b.*

ATTOUCHEMENT, *point d'* (*Géométrie*) on dit ordinairement en géométrie que le point d'attouchement vaut deux points d'intersection. Sens & explication de cette proposition. I. 845. *b.* Points d'attouchement qui équivalent à trois points, à quatre points d'intersection. *Ibid.* 846. *a.*

ATTOUCHEMENT, (*Physiol.*) *voyez* TACT & TOUCHER.

ATTRACTIFS, (*Médecine*) remedes extérieurs. Ils ne different point de ceux qui font mûrir & digérer. Principaux simples de cette classe. Fâcheux effets que peut causer quelquefois la matiere raréfiée par ces remedes. I. 846. *a.*

ATTRACTION, définition de ce mot. I. 846. *a.* Différence entre l'attraction newtonienne & celle des anciens. La cause de l'attraction encore inconnue. Diverses sortes d'attractions. *Ibid.* 847. *a.* Elle peut se diviser, eu égard aux loix qu'elle observe, en deux especes. *La premiere* s'étend à une distance sensible. Attraction de gravité considérée comme un des plus grands principes & des plus universels de la nature. *La seconde* ne s'étend qu'à des distances insensibles. *Ibid. b.* Attraction des parties des fluides, de deux surfaces unies. Distance à laquelle cette attraction s'observe. Attraction d'un rayon de lumiere par la partie aiguë ou tranchante de quelque corps solide & opaque. C'est à Newton que nous sommes redevables de ces connoissances. *Ibid.* 848. *a.* Diverses expériences qui prouvent qu'il y a une puissance & une action attractive entre les particules de divers corps, par exemple, du sel & de l'eau, du fer & de l'eau-forte, *&c.* Causes de la rondeur qu'affectent les gouttes d'eau & de mercure. *Ibid. b.* Coagulation de divers liquides par l'attraction. Comment, par le même principe, le sel dissous dans une grande quantité d'eau se réunit en masse à mesure que l'eau s'évapore. Adhésion de l'air aux corps fluides & aux solides. *Ibid.* 849. *a.* Expériences qui prouvent que les liquides sont attirés par les corps solides. Par cette attraction entre les particules des corps, Newton explique une infinité de phénomenes qui seroient inexplicables par le seul principe de la gravité. Par les principes newtoniens on explique tous les mouvemens qui existent dans la nature & la continuation de ces mouvemens. *Ibid. b.* Raisons qui nous engagent à suspendre notre jugement sur la nature de la force qui produit ces effets. Quand la cause est inconnue, nous pouvons considérer simplement l'effet sans avoir égard à la cause. Dans la philosophie newtonienne, la recherche de la cause est le dernier objet qu'on a en vue. *Ibid.* 850. *a.* Philosophes anglois qui ont approfondi les principes de l'attraction. Ici l'on examine si ces principes sont d'une telle fécondité qu'on doive chercher à expliquer par eux immédiatement tous les phénomenes physiques. On joint ensuite les principales loix d'attraction qui ont été données par les philosophes.

I. *Théor.* Outre la force attractive qui retient les planetes, &c. dans leurs orbites, il y en a une autre par laquelle les différentes parties dont les corps sont composés s'attirent mutuellement, & cette force décroit plus qu'en raison inverse du quarré de la distance. *Ibid. b.*

II. L'attraction dans tous les corps fort petits est comme leur solidité, toutes choses d'ailleurs égales. *Ibid.* 851. *a.*

III. La force avec laquelle une particule sera attirée par un corps au point de contact, sera infiniment plus grande que si cette particule étoit placée à une distance donnée du corps.

IV. Si la force attractive qui agit à une distance assignable, a un rapport fini avec la gravité, la force attractive au point de contact sera infiniment plus grande que la force de la gravité.

V. Mais si au point de contact la force a un rapport fini avec

avec la gravité, la force à une distance assignable sera infiniment moindre que la force de gravité.

VI. La force attractive de chaque particule de matiere au point de contact surpasse presque infiniment la force de la gravité, mais n'est pas infiniment plus grande.

VII. La force avec laquelle un corpuscule est adhérent au corps qu'il touche est proportionnelle à la quantité du contact.

VIII. La force de l'attraction croît dans les petites particules, à mesure que le poids & la grosseur de ces particules diminue. *Ibid. b.*

IX. La force par laquelle un corpuscule est attiré ne reçoit aucun changement dans sa quantité, soit que la matiere du corps attirant croisse ou diminue, pourvu que celui-ci conserve toujours la même densité, & que le corpuscule demeure à la même distance.

X. Les particules d'un corps qui auront été dérangées par le poids ou l'impulsion d'un autre corps, retourneront à leur premier état dès que l'action de cette force aura cessé.

XI. Dans quel cas il ne pourra reprendre sa premiere figure.

XII. Un corps plus pesant que l'eau peut diminuer à tel point qu'il reste suspendu dans l'eau. *Ibid.* 852. *a.*

XIII. Les grands corps s'approchent avec moins de vîtesse que les petits.

XIV. Cause du mouvement ou du repos d'un corpuscule dans un fluide.

XV. Effets de l'attraction mutuelle des corpuscules nageant dans un fluide.

XVI. Cause de la dissolution d'un corps dans un fluide.

XVII. Celle de la dissolution des sels par l'eau. *Ibid. b.*

XVIII. Si les corpuscules sont plus attirés par les parties du fluide qu'ils ne s'attirent entr'eux, ils doivent s'éloigner & se répandre çà & là dans le fluide.

XIX. Corpuscules élastiques, qui nagent dans un fluide & qui tendent les uns vers les autres : effets qui en résultent.

XX. Corpuscules qui s'attirent l'un l'autre dans un fluide; effets qui résultent des diverses distances où ils seront placés. *Ibid.* 853. *a.*

XXI. Cause de la coagulation & de la précipitation.

XXII. Celle de la crystallisation.

XXIII. Cause du changement d'un fluide en glace.

XXIV. Comment un corps en attire un autre par les émanations qui sortent de lui.

Réflexions de l'auteur sur les précédens théorêmes. Son sentiment sur l'attraction. *Ibid. b.* La premiere idée d'un philosophe qui cherche la cause des mouvemens célestes est de les attribuer à l'impulsion d'un fluide. Delà les tourbillons de Descartes. Difficultés attachées à la supposition de ce fluide. Le principe qui fait tendre les planetes vers le soleil reste encore inconnu. On examine si l'attraction n'est point une propriété primordiale de la matiere. Fécondité du principe trouvé par Newton que la force attractive décroît en raison inverse du quarré des distances. *Ibid.* 854. *a.* Autant que nous devons être portés à croire l'existence de la force attractive, autant nous devons être réservés à aller plus avant, en disant que l'attraction soit une propriété essentielle à la matiere, *Ibid. b.* ou en concluant que l'attraction soit un principe universel. Réflexion sur cette question : la loi d'attraction doit-elle être nécessairement regardée comme une puissance de la distance, ou comme une fonction de cette même distance. *Ibid.* 855. *a.* Ouvrage de M. de Maupertuis à consulter sur cette matiere. Auteurs qui ont soupçonné le principe que Newton a démontré.

Attraction, différence entre traction & attraction. XVI. 507. *a.* Attraction exercée sur les particules de lumiere par les autres corps. IX. 720. *b.* M. Euler prétend que l'attraction, quand on la regarde comme un principe différent de l'impulsion, est contraire au principe de la force d'inertie : examen de ce sentiment. VII. 112. *a.* L'attraction considérée comme cause de la cohésion & de la dureté dans les corps. III. 606. *a.* I. 132. *a.* V. 172. *a.* L'attraction cause de l'élasticité. V. 444. *b.* Vous trouverez divers détails relatifs à la doctrine de l'attraction, aux articles GRAVITATION, GRAVITÉ, NEWTONIANISME. Attraction électrique, *voyez* ELECTRICITÉ.

ATTRACTION *des montagnes.* (*Physiq.*) Démonstration de la possibilité de cette attraction. Cette force attractive de la montagne fera perdre la direction verticale à un fil à plomb. Moyens de s'en assurer. I. 855. *b.* L'auteur renvoie ici au mémoire de M. Bouguer, imprimé à la fin de son livre de *la figure de la terre. Ibid.* 856. *a.*

Attraction des montagnes. Son effet se remarque surtout dans les opérations par lesquelles on détermine la grandeur des degrés de la terre. Divers géometres ont pensé que leurs opérations avoient pu être troublées par cette cause. Celles du P. Boschowich en Italie, par l'attraction de l'Apennin. *Suppl.* I. 691. *a.* Celles qui ont été faites à Perpignan par l'attraction des Pyrénées. Celles du P. Beccaria en Piémont, par l'attraction de *Monte-rosa.* Les opérations faites auprès de la mer, peuvent aussi avoir été altérées par le défaut d'attraction de ce côté. Moyen de s'en assurer, selon le P. Boschowich. *Ibid. b.*

ATTRACTION, (*Chym. & Métall.*) phénomenes observés dans la fusion des métaux, & désignés sous ce nom. VII. 399. *a.* L'attraction cause de dissolution. *Suppl.* II. 724. *b.* Théorie de l'attraction adaptée aux phénomenes chymiques, III. 437. *a.* Attraction avec effervescence. V. 404. *b.*

Attraction, figure de grammaire. IV. 79. *b.* VI. 768. *b.*

ATTRACTION, (*Econom. anim.*) considérée comme cause du développement des parties de l'embryon. *Suppl.* I. 133. *a.* 134. *b. Suppl.* III. 72. *a.* 73. *a.*

ATTRAITS, *appas, charmes*, (*Synon.*) I. 547. *a.*

ATTRAPER, *s'*, (*Maneg. Maréch.*) différence entre un cheval qui s'entre-taille & un cheval qui s'attrape. V. 728. *b.* Il est presque impossible de remédier au défaut d'un cheval qui s'attrape. 729. *a.*

ATTREMPER, (*Verrerie*) attremper un pot, c'est le recuire, &c. Explications & détails sur cette sorte de travail. I. 856. *a.*

ATTRIBUT, (*Métaphys.*) propriété constante de l'être qui est déterminée par les qualités essentielles. Distinction des qualités essentielles, des attributs & des modes. Il n'y a guere que les sujets abstraits & géométriques dans lesquels on puisse bien faire sentir ces distinctions. Attributs propres & attributs communs. Au défaut des qualités essentielles, ce sont les attributs qui servent à former les définitions, & à ramener les individus à leurs especes, & les especes à leurs genres. I. 856. *b.*

Attribut propre à une espece. XIII. 486. *b.* Attributs non essentiels. *Suppl.* I. 113. *b.*

ATTRIBUT, (*Gram. Logiq.*) toute proposition est composée du sujet & de l'attribut. IV. 81. *b.* XIII. 472. *a, b,* &c. De l'attribut dans une proposition. *Suppl.* I. 184. *b.* Dans tout ouvrage de raisonnement, il faut exactement déterminer la condition sous laquelle l'attribut convient au sujet. X. 446. *a.*

ATTRIBUTS, (*Théologie*) la conciliation de quelques attributs de Dieu, soit entr'eux, soit avec le libre arbitre de l'homme, est une source inépuisable de difficultés. I. 857. *a.*

Attributs. Réflexions sur la maniere d'établir & de défendre contre les incrédules, les attributs de l'être suprême. VI. 423. *b.* Sur les rapports que les attributs divins ont avec nous, se fonde principalement l'amour que nous avons pour Dieu. I. 374. *a.* Les païens exprimoient les attributs divins par des figures allégoriques. *Suppl.* I. 307. *a.*

Attributs dans la mythologie. Qualités de la divinité que les poëtes personnifioient. I. 857. *a.*

Attributs, chez les peintres & sculpteurs. Symboles consacrés pour caractériser les divinités de la fable. I. 857. *a. Voyez* SYMBOLE.

Attributs, (*Peint.*) dont on accompagne les figures allégoriques. *Suppl.* I. 304. *b.*

ATTRIBUTION, (*Jurisp.*) juge d'attribution. IX. 9. *b.* 10. *a.* Justice d'attribution. 93. *a.* Lettres d'attribution. 415. *b.*

ATTRITION, frottement réciproque de deux corps. Exemples de divers corps rendus électriques par l'attrition. I. 857. *a.*

ATTRITION, (*Théolog.*) espece de contrition, ou contrition imparfaite. Ce qu'en dit le concile de Trente. Ce nom introduit par les scholastiques vers l'an 1220. I. 857. *b. Voyez* CONTRITION.

ATTRITIONNAIRES, (*Théolog.*) théologiens qui soutiennent que l'attrition servile est suffisante pour justifier le pécheur, &c. I. 857. *b. Voyez* CONTRITION.

ATTUARIORUM PAGUS, (*Géogr. du moyen âge*) canton des Attuariens, ou pays de Beze, dans le Langrois. Attuariens, au-delà du Rhin. Ceux qui s'étoient établis dans les Gaules, donnerent leur nom au canton de Beze, à cinq lieues de Dijon. *Suppl.* I. 691. *b.* Quelles étoient ses limites & son étendue. Différens lieux de ce pays dont il est parlé dans quelques cartes, chroniques, ou autres pieces anciennes. Colonne militaire découverte à Saguenai, village de ce pays. *Ibid.* 692. *a.* Observations sur la ville de Pontaillier, *Ibid. b.* & sur le village de Norges. *Ibid.* 693. *a.*

ATTUR, (*Géogr.*) ville d'Asie sur le Tigre. Elle n'existe plus. Son district composoit l'Assyrie proprement dite. *Suppl.* I. 693. *a.*

ATUN, (*Botan.*) arbre des Moluques. Ses différens noms. Sa description. *Suppl.* I. 693. *a.* Ses qualités. Lieux où il croît. Maniere de le multiplier. Ses usages. *Ibid. b.* Maniere de le classer. Autres especes d'atun, selon Rumphe. *Ibid.* 694. *a.*

ATYS, (*Myth.*) l'un des prêtres de Cybele. Amour de la déesse pour ce jeune homme. Elle le métamorphose en pin. Evénemens sur lesquels cette fable paroît fondée. *Suppl.* I. 694. *a.*

AU AV

tingentes ; les premieres préférables. On examine s'il convient droit de donner aux aubes la disposition des ailes à moulin à vent, de maniere que l'arbre, auquel elles sont attachées, fût parallele au fil de l'eau. *Ibid.* 864. *a.*

AUBENTON, (*d'*) anatomiste. *Suppl.* I. 411. *a.* Ornithologiste. *Suppl.* IV. 187. *a.* Physiologiste. *Ibid.* 360. *b.*

AUBEPINE, (*Botan.*) observations sur cet arbrisseau. I. 865. *a.* Analyse chymique de cette plante. Usage de l'eau distillée de ses fleurs, ou de l'esprit que l'on en tire. I. 865. *a.*

AUBERGE, (*Hist. mod.*) effets des étrangers sur lesquels les aubergistes ont action pour leur paiement. Devoirs & loix qui leur sont imposés. I. 865. *b.*

Auberge, *taverne*, *cabaret*, *hôtellerie* : différence dans la signification & l'usage de ces mots. XV. 937. *b.* Auberges dans l'isle de Malthe. XVI. 818. *a.*

AUBERT, (*Guillaume*) sa patrie, ses ouvrages. XII. 892. *b.*

AUBETTE, (*Géogr.*) petite riviere de Normandie. Son cours. On a remarqué que ses eaux ne gelent jamais. *Suppl.* I. 698. *b.*

AUBIER, (*Hist. nat. Jard.*) partie de l'arbre qui se trouve immédiatement sous l'écorce. I. 865. *b.* Double ou faux aubier. *Ibid.* 866. *a.*

Aubier. Formation de l'aubier. XVI. 955. *b.* Comment il se convertit peu-à-peu en bois. I. 585. *b.* Faux aubier observé dans quelques arbres. 586. *a.* Moyen de donner à l'aubier du chêne presque autant de solidité & de durée qu'en a le cœur du bois. III. 286. *a.* Considérations sur l'aubier, & son utilité dans les bois pour pilotis. XII. 605. *a.*

AUBIFOIN, (*Botan.*) plante. Usage qu'on en fait en Saxe contre les jaunisses & rétentions d'urine. Autres usages pour faciliter la sortie des dents, pour résoudre l'érésipelle du visage, pour purger, pour la rougeur des yeux ; le cyanus est diurétique & emménagogue. I. 866. *a.*

AUBIGNÉ, (*Françoise d'*) marquise de Maintenon. *Suppl.* IV. 469. *a.* Faveur dont elle jouit auprès de Louis XIV. IX. 882. *b.* XI. 146. *a.* Ennui qu'elle éprouvoit. V. 694. *b.* Sa conduite à l'égard de madame Guion. XIII. 709. *b.* Observation sur les mémoires de sa vie. VIII. 225. *b.*

AUBIN, mouvement du cheval non naturel. *Suppl.* III. 396. *b.* Quelle en est la cause. III. 306. *a.* VII. vol. des planch. article MANEGE, pl. VI.

AUBIN DU CORMIER, *Saint*, (*Géogr.*) *Suppl.* IV. 695. *b.*

AUBRAC, (*Géogr.*) montagne de Rouergue. Établissement fondé sur cette montagne, sous le nom de *Domerie.* Revenu du chef & des religieux. *Suppl.* I. 698. *b.*

AUCH, (*Géogr.*) siege épiscopal de cette ville. *Suppl.* II. 527. *b.*

AUCUN, (*Gramm.*) prépositif d'universalité. I. 729. *b.* Observation sur la nature de ce mot. XIII. 454. *a.* & sur son usage sans négation. I. 730. *a.*

AUDACE, *hardiesse*, *effronterie*, (*Synon.*) différences entre ces mots. I. 866. *b.*

Audace, ce mot se prend toujours en mauvaise part. II. iij *b.*

AUDACIEUX, *effronté*, *hardi*, (*Synon.*) V. 412. *b.*

AUDIENCE *des ambassadeurs.* Usages par rapport à ces audiences. I. 866. *b.*

AUDIENCE, (*terme de Palais*) I. 866. *b.*

Audience. Différence entre continuer l'audience, & remettre l'audience à tel jour. IV. 116. *a.* Audience extraordinaire. VI. 337. *b.* XI. 580. *b.* Audiences de la grand'chambre du parlement de Paris. III. 52. *a.* XII. 26. *a*, *b*. 27. *a*, *b*. Audiences du châtelet, III. 243. *a*, *b*. du lieutenant de police, 55. *b.* de la cour des aides. IV. 368. *b.* Audience de miséricorde. XIII. 873. *b.* Audience à huis clos. VIII. 340. *a.*

Audience, cour ecclésiastique d'Angleterre. I. 867. *a.*

AUDIENCE ROYALE, (*Hist. mod.*) tribunal de justice dans l'Amérique espagnole. I. 867. *a.*

AUDIENCES du Mexique, XII. 60. *a.* du Pérou. 62. *a.*

AUDIENCIER. Grands audienciers de France. VIII. 850. *a*, *b*. Notaire audiencier. XI. 240. *a.* Huissiers audienciers. VIII. 340. *b.* Droit de registre qu'on paie aux audienciers des chancelleries. IV. 112. *a.*

AUDIENS, *ou* VADIENS, (*Hist. eccl.*) hérétiques du quatrieme siecle. Leur chef. Leurs erreurs. Peu de durée de leur secte. I. 867. *a.* *Voyez* ANTROPOMORPHITES & VADIENS.

AUDITEUR, titre commun à plusieurs sortes d'officiers commis pour ouir des comptes. I. 867. *a.* Officiers de l'échiquier en Angleterre, nommés *auditeurs.* Auditeurs conventuels ou collégiaux. Auditeur, juge des causes qui se décident à l'audience. Auditeur, enquêteur commis pour l'instruction des procès, &c. *Ibid. b.*

AUDITEURS des comptes, ou à la chambre des comptes de Paris. III. 787. *b.* Six divisions de ces officiers. 47. *a.* — Juge auditeur du châtelet. IX. 10. *a*, *b*. Les auditeurs du châtelet obligés autrefois d'exercer la justice en personne. 504. *a.* Tems où ils eurent leurs lieutenans, 505. *b.*

AUDITEURS, (*Belles-Lettr.*) l'émotion communiquée par l'orateur est d'autant plus vive, que l'auditeur a plus de génie & de talent. V. 521. *b.*

AUDITIF, (*Anatomie*) description du conduit auditif externe. Artere auditive, externe & interne. I. 867. *b.*

Auditif, *conduit.* VIII. 264. *b.* *Voyez* aussi OREILLE, nerf auditif. *Ibid.*

AUDITOIRE, (*Hist. mod.*) siege, banc, tribunal à Rome. Auditoires des juges pedanées. Ceux des Hébreux. Ceux des juges des anciens seigneurs. I. 867. *b.*

Auditoire, dans les anciennes églises. Le concile de Carthage excommunia une personne pour être sortie de l'auditoire pendant le sermon. I. 868. *a.*

AUDRAN, (*Gérard*) graveur. VII. 866. *b.*

AVEIN, (*Bataille d'*) *Suppl.* IV. 379. *a.*

AVELINE, noisette : quelles sont les meilleures. Leurs qualités. Leur sel & leur huile. I. 868. *a.*

AVÉNEMENT, *joyeux.* VIII. 867. *b*, &c.

AVENIR. Du desir que les hommes ont de connoitre l'avenir. XI. 471. *a.* XV. 157. *b.* Pressentiment, prévoyance de l'avenir, *voyez* ces mots.

AVENPAS, médecin arabe. XIV. 666. *b.*

AVENT, (*Hist. eccl.*) tems du commencement & durée de l'Avent. L'usage présent de l'église, à l'égard de cette fête, n'a pas toujours été le même. Carême de la saint Martin. Tribunaux fermés autrefois en Angleterre pendant ce tems. Il y est encore défendu de marier en ce tems sans dispense. Ancienne coutume de compter les semaines de l'Avent en retrogradant. I. 898. *b.*

AVENT. Maniere de fixer le premier dimanche de l'Avent. VI. 572. *a.*

AVENTIN, *Mont*, X. 679. *a.* Temple de Diane. XVI. 70. *a.* & statue de Junon sur ce mont. 73. *b.*

AVENTURE, *événement*, *accident*, (*Synon.*) différence entre ces mots. I. 868. *b.*

Aventure, diseurs de bonne aventure. II. 294. *b.* 295. *a.*

AVENTURIERS, (*Hist. mod.*) espece de pirates & de brigands qui infestoient l'Amérique. *Suppl.* I. 698. *b.* Férocité de leurs mœurs. Justice exacte qu'ils observoient entre eux. Histoire de ces aventuriers. *Ibid.* 699. *a.*

AVENTURINE, composition de verre roussâtre, parsemée de points brillans de couleur d'or. Aventurine naturelle. Pierre chatoyante. I. 869. *a.*

AVENUE, *voyez* ALLÉE.

AVENZOAR, médecin arabe. X. 281. *a.* XIV. 666. *b.* XV. 133. *b.*

AVERNE, se disoit anciennement de certains lieux dont l'air est infecté. Avernes fréquens en Hongrie. Grotte de Cani en Italie. Lac d'Averne proche de Bayes. Les anciens l'ont regardé comme une entrée de l'enfer. Cérémonies superstitieuses pratiquées dans cet endroit. I. 689. *b.*

AVERNE, (*Géogr.*) dimensions de ce lac. Ses vapeurs ne sont plus mortelles pour les oiseaux, & ses bords sont plantés de vignes excellentes. *Suppl.* I. 699. *b.*

Averne, lac d'Italie. *Suppl.* III. 676. *a.* Ce lac & les fontaines d'eaux chaudes qui sont aux environs, ont donné lieu aux poëtes latins d'imaginer les fleuves d'enfer : changemens arrivés à ces eaux par les soins d'Agrippa, favori d'Auguste. III. 569. *b.* Nom moderne de ce lac. XVI. 657. *a.* Lac Averne en Assyrie. *Suppl.* I. 658. *b.*

AVERNE, (*Guillaume d'*) philosophe scholastique. XIV. 773. *a.*

AVERRHOA, (*Botan.*) caractere de ce genre de plante. Ses especes. *Suppl.* I. 700. *a.*

AVERROÈS, savant Arabe : observations sur ce médecin. X. 281. *b.* XIV. 667. *a*, *b*. Averroès considéré comme chef du péripatéticisme dans le douzieme siecle. I. 662. *a.* Disgrace qu'il éprouva chez les Maures en Espagne. IX. 43. *b.*

AVERSE *ou* AVERSA, (*Géogr.*) autrefois *Atella*, ville célebre chez les Romains par les bons mots & les fines plaisanteries, autant que par ses spectacles obscenes & ses débauches. Ses révolutions. Son état présent. *Suppl.* I. 700. *a.*

AVERSION, *antipathie*, *haine*, *répugnance* : différence entre ces mots. I. 511. *a.* Intonation par laquelle l'aversion s'exprime. VIII. 827. *b.*

AVERTIN, *Avortin*, (*Économ. rust.*) maladie des bêtes aumailles. Ses symptômes. Traitement de cette maladie. I. 870. *a.*

AVERTISSEMENT, *conseil*, *avis*, (*Synon.*) I. 879. *a.* IV. 1. *a.*

AVESNES, (*Géogr.*) ville forte de France dans le Hainaut, &c. *Suppl.* I. 700.

AVEU, (*Jurisp.*) Différence entre aveu & dénombrement. IV. 829. *a*, *b*. Aveux & dénombremens dus au roi : clause qu'on met dans les aveux. *Ibid. b.* Faux-aveu. IX. 442. *b.* L'*et cætera* ne doit pas être employé pour suppléer à l'imperfection de l'aveu & dénombrement. VI. 39. *b.*

AVEUGLE, réflexions philosophiques sur la cécité. La finesse du toucher & de l'ouie qu'on observe dans certains aveugles, vient sur-tout de la plus grande attention qu'ils

portent aux objets qui tombent ſous leurs ſens. Extrait de la lettre *ſur les aveugles, à l'uſage de ceux qui voient.* Obſervations faites ſur un aveugle né que l'auteur a connu. Il définit le miroir, *une machine par laquelle les choſes ſont miſes en relief hors d'elles-mêmes.* I. 870. *b.* Ses queſtions ſingulieres ſur les machines d'optique. Il définit les yeux, *un organe ſur lequel l'air fait l'effet d'un bâton ſur la main.* Il fait peu de cas du ſens de la vue, & tire un ſecours merveilleux des autres ſens. Sa maniere de juger de la beauté. Ses ouvrages, ſes talens; comment il juge de la durée du tems. *Ibid.* 871. *a.* Quelques-uns de ſes ſentimens moraux. Obſervations ſur le fameux *Saunderſon.* Comment il faiſoit & enſeignoit les calculs. *Ibid. b.* Ses élémens d'algebre. Les démonſtrations des propriétés des ſolides n'étoient qu'un jeu pour lui. Ses leçons d'optique. Fineſſe de ſon diſcernement en pluſieurs choſes. Effets des impreſſions de l'air ſur lui. Réflexions ſur *Tiréſie*, dont la fable nous a conſervé la mémoire. *Ibid.* 872. *a.* Obſervations que fait Cheſelden, ſur quelques aveugles auxquels il a rendu la vue. *Ibid. b.* Comment l'auteur de la lettre *ſur les aveugles* voudroit qu'on procédât pour connoître exactement ce qui ſe paſſe dans un homme à qui l'on rend la vue. On demande ſi un tel homme diſtinguera d'abord le globe du cube ſans les toucher; *Ibid.* 873. *a.* ce qui arriveroit à un homme qui n'auroit vu que pendant un jour ou deux, & qui ſe trouveroit confondu chez un peuple d'aveugles. Cet homme comparé à un croyant qui vivroit parmi un peuple d'incrédules. *Ibid. b.*

Aveugle. Un aveugle a des idées de beauté. II. 182. *a.* Il en a de rapports, d'ordre, de ſymmétrie. *Ibid.* Queſtion difficile à réſoudre, ſi les aveugles ont des idées repréſentatives, où & comment ils les ont. VIII. 864. *b.* Il n'eſt pas poſſible à un aveugle de juger des couleurs par l'attouchement. XV. 821. *b.* Comment un aveugle, à qui la vue eſt rendue tout-à-coup, voit les objets. VI. 44. *a.* Boyle fait mention d'un homme à qui la ſubite impreſſion de la lumiere fit ſentir par tout le corps la plus douce volupté. VII. 760. *a.* Hiſtoire de l'aveugle auquel Cheſelden rendit la vue. XV. 27. *a.* Exemple d'un ſculpteur qui, devenu aveugle, continua d'exercer ſon art avec ſuccès. 821. *b.* Exemple d'un autre aveugle en qui le ſens du tact avoit acquis une ſinguliere perfection. XVI. 446. *b.* Obſervation ſur Martin Châtelain, né à Warwick. XVII. 598. *a.* Obſervations ſur deux aveugles nés. *Suppl.* IV. 551. *b.* Pourquoi la prunelle des aveugles eſt dilatée. 633. *a*, *b.* D'un aveugle qui ne l'étoit que de nuit. 631. *b.* Aveugles dont les prunelles ſe rétreciſſoient à la lumiere. 637. *b.* Obſervation ſur M. Pothoft, muſicien organiſte aveugle. 649. *a.* Aveugle guéri par le ſang de coq. IV. 179. *a.* Teſtament d'un aveugle. XVI. 192. *a*, *b.*

Aveugles qui forment au Japon un corps de ſavans fort conſidérés dans le pays. I. 873. *b.*

AVEUGLEMENT, (*Médec.*) ſes cauſes. Aveuglemens périodiques. Certains lieux en Perſe où l'on trouve un grand nombre d'aveugles. I. 873. *b.* Pluſieurs exemples de choſes difficiles exécutees par des aveugles. *Ibid.* 874. *a.* *Voyez* Cécité.

Aveuglement, (*Morale*) ſens moral de ce mot. Son acception ſur le ſtyle de l'écriture. *Suppl.* I. 700. *a.*

AUGANS, (*les*) (*Géogr.*) peuples de l'Aſie dans l'Indouſtan. Obſervation ſur leur caractere & leur tempérament. *Suppl.* I. 700. *b.*

AUGÉE, (*Hiſt. anc. Myth.*) fils d'Aléus, roi de Tégée. Ses aventures. *Suppl.* I. 700. *b.*

AUGE, celle d'une écurie. V. 380. *b.* Supplice des auges. XIV. 742. *b.*

Auges, *ſupplice des*, (*Juriſp. crimin.*) que les Orientaux infligeoient aux grands ſcélérats. Deſcription de ce ſupplice. *Suppl.* I. 700. *b.*

AUGELOTS, *ou* Angelots, (*dans les ſalines*) deſcription de ces inſtrumens, & leur uſage. I. 874. *b.*

AUGIAS, (*Hiſt. Myth.*) fils du ſoleil, roi d'Elide, contemporain d'Hercule. Ce que la fable raconte ſur ce prince. *Suppl.* I. 701. *a.*

AUGILES, *ou* Angilites, (*Hiſt. & Géogr. anc.*) peuples d'Afrique qui habitoient la contrée qui ſéparoit les Garamantes des Troglodites, leur religion, leurs mœurs & leur gouvernement. *Suppl.* I. 701. *a.*

AUGMENT, (*Grammaire*) augment ſyllabique, & augment temporel. I. 875. *a.*

Augment *de dot*, (*Juriſp.*) il eſt ordinairement réglé par le contrat de mariage, & dépend abſolument de la volonté des parties. A défaut de quoi, les uſages des lieux y ſuppléent & le déterminent. I. 875. *a.* Juſqu'où peut aller celui qu'un veuf qui a des enfans du premier lit fait à ſa ſeconde femme. Expoſé de tout ce que les loix ont prononcé ſur les divers cas relatifs à l'*augment. Ibid. b.*

Augment de dot; origine de cet uſage. V. 49. *b.* 68. *b.* Tutele à l'augment. XVI. 765. *b.* Différence entre l'augment de dot & le douaire. V. 68. *b.*

AUGMENTATION, calculs concernant l'augmentation des bénéfices, faite par la reine Anne, pour l'entretien des pauvres eccléſiaſtiques. I. 875. *b.*

Augmentation. Cour d'augmentation des revenus du roi, en Angleterre, érigée ſous Henri VIII, & ſupprimée par la reine Marie. I. 876. *a.*

AUGMENTER, *aggrandir*, (*Synon.*) différence entre ces mots. I. 876. *a.*

Augmenter, croître, différences entre ces mots. I. 876. *a.*

Augmenter, *ajouter*, (*Synon.*) I. 225. *a.*

AUGSBOURG, *voyez* Ausbourg.

AUGST, (*Géogr.*) *Auguſta Rauracorum*, village de Suiſſe dans le canton de Baſle. Monumens d'antiquité qu'on y trouve. *Suppl.* I. 701. *a.*

Augſt, obſervations ſur cette ville ancienne. *Suppl.* IV. 578. *a*, *b.* 831. *b.* Sa deſtruction contribua à l'aggrandiſſement de Baſle. *Suppl.* I. 823. *a.*

AUGUIER, (*François*) ſculpteur. XIV. 829. *b.* Michel Auguier, auſſi ſculpteur. *Ibid.*

AUGURAL, *bâton.* II. 144. *a.* IX. 599. *a.*

AUGURES, nom de dignité chez les Romains. Nombre des augures. Leur ſecret. Etymologie du mot *augure.* I. 876. *a.*

Augure, le droit d'entrer dans le college des augures, réſervé aux ſeuls patriciens. IX. 654. *a.* Différences entre la qualité d'augure chez les Grecs & chez les Romains. XIV. 86. *b.* Repas qu'on donnoit lorſqu'on étoit promu à la charge d'augure. 128. *a.* Election des augures par les tribus. XVI. 625. *b.* Augure qui avoit ſoin des poulets ſacrés. XIII. 565. *a.* Robe des augures appellée *trabée.* XVI. 502. *a.* Marque ſymbolique des augures. XV. 729. *a.* Livre des augures. IX. 604. *a.*

Les augures conſultés pour les aſſemblées du peuple romain. III. 680. *a*, *b.* 681. *a.* Lieux où les augures conſidéroient le vol des oiſeaux. XVI. 187. *b.* Fonctions des augures dans la fondation d'un temple. 65. *a.* Déclaration d'un augure ſur ce qu'il avoit obſervé dans les auſpices. XI. 284. *b.* Déclaration d'un augure appellée *obnonciation.* 308. *a.*

Augures, (*Hiſt. anc.*) deſcription de la maniere dont ils exerçoient leur miniſtere. *Suppl.* I. 701.

AUGURIUM, ſcience augurale. Son origine. Il paroît par les livres ſaints qu'elle étoit connue des Egyptiens & des autres Orientaux même avant Moïſe. I. 876. *b.* *Voy.* Auspice.

Augurium, origine de la ſcience des augures. IV. 1072. *b.* XI. 371. *b.* Attachement des Etruſques aux augures. *Suppl.* II. 899. *b.* Paroles de mauvais augure. XII. 76. *b.* VI. 208. *a*, *b.* Augure par le chant ou le cri des oiſeaux. III. 519. *b.* XI. 658. *b.* Augure tiré de la maniere dont la victime alloit vers l'autel. XVII. 243. *a*, *b.* Augure par le vol des oiſeaux. XI. 658. *b.* Comment les anciens exprimoient un mauvais augure qui détruiſoit l'effet du premier. VI. 208. *b.* Reflexions philoſophiques ſur la divination par les augures. XIV. 338. *b.* *Voyez l'article* Présage.

AUGUSTAUX, *jeux*, VIII. 537. *b.*

AUGUSTE, (*Hiſt. rom.*) *Caius-Octavius-Auguſtus. Suppl.* I. 701. *a.* Son origine. Céſar forme le projet de l'aſſocier à ſes deſtinées. *Ibid. b.* Octave, après la mort de Céſar, ſe déclare ſon héritier, & s'aſſure l'affection de la garniſon de Brindes. Son entrée dans Rome. Son entrevue avec Antoine. *Ibid.* 702. *a.* Il met en vente ſon propre patrimoine, ainſi que les biens de ſa mere & de ſon beau-pere, pour acquérir les legs que Céſar avoit faits au peuple. Méſintelligence entre Octave & Antoine. *Ibid. b.* Leur apparente réconciliation. Ils s'apprêtent l'un & l'autre à ſoutenir leurs prétentions les armes à la main. *Ibid.* 703. *a.* Le ſénat donne à Octave le titre de propréteur, & lui permet d'être conſul dix ans avant l'âge fixé par les loix. Antoine, gouverneur des Gaules, eſt déclaré ennemi de la patrie. *Ibid. b.* Il eſt vaincu aux environs de Modene, par les armées réunies d'Octave & de Brutus. Le conſul Vibius & la conduite du ſénat déterminent Octave à ſe concilier avec Antoine. *Ibid.* 704. *a.* Le ſénat lui refuſe la dignité de conſul, qu'il avoit fait demander par ſes députés. La nouvelle de ſon approche de Rome répand la terreur dans le ſénat. *Ibid. b.* Hommages qu'il reçoit en entrant dans la ville. Il eſt nommé conſul par les comices. Il obtient du ſénat un décret qui ordonne le procès de tous ceux qui avoient trempé dans le meurtre de Céſar. Entrevue d'Octave avec Antoine & Lépide. *Ibid.* 705. *a.* Conditions du fameux triumvirat qu'ils formerent. Récompenſes promiſes aux légions qu'ils devoient employer à ſatisfaire leur vengeance. Proſcription. *Ibid. b.* Les triumvirs entrent dans Rome. Taxes levées pour les frais de la guerre. Déclarations que font les triumvirs au ſénat. Traits de cruauté de la part d'Octave. *Ibid.* 706. *a.* Il conçoit le projet de dépouiller ſes collegues. *Ibid. b.* Nouvel accommodement qu'il conclut avec Antoine, & enſuite avec le fils de Pompée. Il enleve peu de tems après la Sicile à ce dernier. Lépide abdique le triumvirat, & rentre dans l'obſcurité. Honneur extraordinaire qu'Octave reçoit du ſénat. *Ibid.* 707. *a.* Comment il gagne le cœur des Romains. Il ſe

de la primitive églife fe faifoient le dimanche. I. 881. *a.* Femmes qui dès le quatrieme fiecle recueilloient les aumônes pour les prifonniers. Ce que reçoit un prêtre pour remplir quelque fonction particuliere eft à titre d'*aumône.* Les dons faits aux églifes font des aumônes ; fes miniftres n'en font que les économes. Terres appellées *tenures en aumônes.* Aumônes fieffées. Aumônes des charrues en Angleterre. *Ibid. b.*

Aumône, fecours que les Athéniens donnoient à ceux d'entre leurs pauvres qui avoient bien mérité de la patrie. XIII. 536. *b.* Humanité des anciens envers les véritables pauvres. X. 331. *b.* Infpecteur des aumônes chez les anciens Grecs. V. 899. *b.* Dans la plupart des facrifices, les anciens réfervoient une portion de la victime à ceux qui ne pouvoient travailler. VIII. 93. *b.* Les aumônes chez les Juifs faifoient une partie effentielle de la fanctification des fêtes & du fabbat. XIV. 606. *b.* 607. *a.* Soin des pauvres recommandé dans la loi de Moïfe. XII. 209. *a.* Bel exemple d'aumône exercée par un patriarche de Conftantinople envers les indigens de toute religion. XIV. 852. *a.* Tablettes où l'on voit un article des aumônes de nos rois. XV. 808. *a.* Les Marguilliers étoient autrefois adminiftrateurs des aumônes. X. 101. *a.* Diftinction entre franche aumône & pure aumône. VII. 283. *a.* VIII. 578. *b.* Aumône fieffée. VI. 699. *b* Réfervoir général des aumônes, d'où devroient partir les diftributions particulieres. VIII. 294. *a.* Aumônes des Turcs. XVII. 686. *a.*

AUMONIER, *grand*, (*Hift. mod.*) officier de la couronne de France. Ses fonctions, fa jurifdiction. I. 881. *b.* Premier grand-aumonier. Grand ou lord-aumonier en Angleterre. Ses officiers fubalternes. Aumoniers de marine, dans un régiment. *Ibid.* 882. *a.*

AUMONT, (*M. le duc d'*) fon goût pour les fpectacles & les fêtes. VI. 582. *b.* 584. *b.*

AUMUSSE, vêtement de tête & d'épaules dont on fe fervoit anciennement en France. Divers changemens qui lui font arrivés. Qui font ceux qui s'en fervent aujourd'hui. I. 882. *a.*

AUNAGE, (*Comm.*) réglemens & ufages fur le bon aunage. I. 882. *a.*

Aunage, pouce-évent dans l'aunage. VI. 138. *b.* XIII. 186. *b.* Bénéfice d'aunage. II. 203. *a.* Table du bordereau d'aunage. II. 334. *b.*

AUNE, (*Comm.*) mefures étrangeres avec lefquelles l'aune de France a du rapport. Aune Angloife & celle de Flandre. Aune de Paris. Aunes ferrées & marquées dont les négocians doivent fe fervir. Réduction des aunes de plufieurs lieux. I. 882. *b.*

Aune de Paris, fon rapport avec la verge angloife. XVII. 663. *a.* Aune métallique. VII. 638. *b.*

AUNÉE, (*Botan.*) plante. Ses propriétés. Son analyfe. Onguent d'aunée. Vin d'aunée. Ses propriétés. I. 883. *a.*

AUNÉE, (*Mat. medic.*) erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. Analyfe de la racine de cette plante. *Suppl.* I. 715. *a.*

Aunée. M. Geoffroy penfe que l'aunée eft une racine fort approchante du coftus. IV. 299. *b.* Sur l'aunée, *voyez* HELENIUM. VIII. 99. *a.*

Enula campana, conferve d'aunée. IV. 43. *a.*

AUNEUR, (*Comm.*) officier commis pour vifiter les aunes des marchands. Office des auneurs à Londres. Communauté à Paris de cinquante jurés auneurs, vifiteurs de toile. I. 883. *a.* Il y a auffi douze auneurs de draps & autres étoffes de laine. Auneurs établis dans les lieux des fabriques du Royaume. *Ibid. b.*

AVOCETA, (*Ornithol.*) efpece d'oifeau. Sa defcription. Pays où on le trouve. I. 883. *b.*

Avoceta, defcription de cet oifeau. Vol. VI. des planch. Regne animal, pl. 39.

AVOGASSE, (*Géogr.*) *lifez* AVOGASIE dans cet article de l'Encyclopédie.

AVOINE, (*Bot.*) caracteres de ce genre de plante. On diftingue la fauvage & la cultivée. Folle avoine. Avoine des Canadiens. Propriété de la rouge & de la blanche. Culture de cette plante. I. 884. *a.* Son rapport. Maniere de la conferver. De la vente de l'avoine. Son ufage. Son analyfe. Ses propriétés en médecine. *Ibid. b.*

Avoine, article fur cette plante. *Suppl.* IV. 411. *b.* 412. *a.* Pour remettre un champ en pré naturel dans les pays à bled, l'avoine convient mieux que tout autre grain. *Suppl.* I. 328. *a*, *b.* Soins que le laboureur doit prendre de l'avoine, foit pour la préferver du mêlange des mauvaifes graines, foit pour la conferver. VII. 248. 9. *b.* Ufage de la houille pour fa culture. VIII. 324. *b.* Avoine javellée. 470. *b.* Avoine fpontanée, nommée *fromental. Suppl.* III. 150. *a.* Minot d'avoine. X. 558. *a.* Pain d'avoine. XI. 749. *b.* Boiffeau d'avoine. II. 310. *b.* Farine d'avoine. VII. 971. *a. Suppl.* III. 5. *b.* De l'avoine confidérée comme nourriture des chevaux. VII. 248. - 9. *b.* 249. *b.* Mal qu'elle fait au poulain. *Suppl.* III. 294. *a.* Gelée d'avoine. VII. 543. *a.* Redevance feigneuriale appellée *chien d'avoine.* III. 332. *b.*

AVOIR, *poffeder:* différence. XIII. 162. *a.*

AVORTÉ, *bled*, (*Econ. ruftique*) caracteres auxquels on le reconnoit. *Suppl.* I. 719. *b.*

AVORTEMENT, (*Méd.*) fes caufes. Symptômes qui le précedent. Dans quels cas il eft dangereux. Traitement qu'il exige. I. 885. *a.*

Avortement, terme des groffeffes fufceptible d'avortement. VI. 444. *b.* VII. 960. *b.* Injections dans la matrice après les fauffes-couches, lorfqu'il y refte des portions de l'arrierefaix. VIII. 750. *a.* Remede contre l'avortement. IX. 121. *b.* Remedes contre les indifpofitions caufées par le relâchement de l'utérus après l'avortement. XVII. 338. *a.* Obfervations fur l'avortement procuré par la plante appellée *fabine.* XIV. 461. *a*, *b.* La matiere de l'avortement eft traitée aux articles FAUSSE-COUCHE, VI. 450. *a.* & FAUX-GERME. 443. *b.* &c.

AVORTEMENT, (*Méd. lég.*) incertitude fur le terme de l'avortement. Etymologie du mot. On ne doit point regarder comme avortement la naiffance d'un fœtus qui a acquis fa perfection & fon aptitude à vivre, à quelque terme qu'il naiffe. Mais d'un autre côté, il ne faut point mettre au rang des avortons un fœtus qui ayant le terme prefcrit, auroit le malheur d'être foible & mal conftitué. *Suppl.* I. 715. *a.* Il faut remarquer auffi qu'on ne peut s'empêcher de foupçonner les meres d'un fœtus de quatre ou cinq mois après le mariage, qui furvit a l'accouchement. Une femme qui furvit à fon mari peut, au bout de huit ou neuf mois après fa mort, mettre au jour un enfant infirme, exténué ; ce ne feroit donc pas une raifon de mettre fa naiffance au rang des avortemens, & de douter de fa légitimité. Différentes caufes qui peuvent nuire au parfait développement du fœtus, & en faire varier les formes, *Ibid. b.* & l vicier. Signes de l'avortement, tirés de l'infpection de la mere morte ou vivante. *Ibid.* 716. *a.* De l'examen du fœtus & de la connoiffance des chofes qui ont précédé ou fuivi. *Ibid. b.* Examen des cas où l'on a prétendu qu'il étoit permis d'exciter l'avortement. *Ibid.* 717. *a.* Danger de le procurer par aucun moyen. *Ibid. b.* Examen de la queftion fi le fœtus ayant atteint le neuvieme mois, & ne pouvant fortir vivant par la mauvaife conformation de la mere, ou les inconvéniens de fa fituation, il eft permis de le tirer dans l'utérus, & de le forcer par pieces, dans le deffein de conferver la mere. Peine portée par les loix contre ceux qui excitent l'avortement par des caufes violentes. *Ibid.* 718. *a.* Réfutation du fentiment de Zacchias qui prétend que l'animation du fœtus met obftacle aux avortemens. En quels cas l'avortement fe fait fans hémorrhagie. Signes auxquels on reconnoit qu'il a été procuré par des moyens violens, quoique fans hémorrhagie. *Ibid. b.* Signes de la mort de l'enfant dans le cours de la groffeffe. Réflexions fur les moyens fuperftitieux qui ont été employés pour caufer l'avortement. Examen des vertus réelles de quelques fubftances qui paffent pour abortives. *Ibid.* 719. *a.* Caufes d'une autre efpece dont l'action eft plus évidente. Confidérations à faire, lorfqu'on recherche la caufe d'un avortement. *Ibid. b.*

AVORTON, traité fur le baptême des avortons. I. 885. *a.*

AVRANCHIN, (*Geogr.*) contrée de France en baffe Normandie. Ses bornes & fon étendue. Ses productions. Ses principales rivieres. *Suppl.* I. 720. *a.*

AURAT, (*d'*) obfervations fur ce favant. IX. 546. *b.*

AUREA-ALEXANDRINA, (*Pharm.*) opiate, ou antidote renommé par les anciens. Origine de fon nom. Propriétés qu'on lui attribue. Ce qu'on en doit penfer. I. 885. *b.*

AURELIA, *loi.* IX. 653. *a*, *b.* Voie Aurélienne. III. 275. *b.* XVII. 419. *b.*

AURELIANUS, (*Cœlius*) médecin. X. 281. *b.*

AURELIEN, (*Hift. rom.*) hiftoire du regne de cet empereur. *Suppl.* I. 720. *a.*

Aurélien, obfervations fur cet empereur. XV. 227. *b.* Il prend la ville de Palmyre. XI. 801. *a*, *b.* Il confulte les livres fibyllins. XV. 159. *a.* Cirque d'Aurélien. III. 476. *b.*

AURELIUS, *Pons.* XIII. 71. *a.*

AURELIUS PROBUS, (*Hift. rom.*) empereur romain. Principaux événemens de fon regne. *Suppl.* I. 721. *a*

AUREOLUS, (*Hift. rom.*) général de l'armée d'Illirie fous Gallien, proclamé empereur par fes foldats. — Claudius le fait affaffiner. *Suppl.* I. 721. *a.*

AURICULAIRE. (*Anat. Méd.*) Nerfs auriculaires. VIII. 264. *b. Suppl.* IV. 38. *a*, *b.* 39. *a*, *b.* Vers auriculaires. XVII. 43. *a.*

AVRIL, origine de ce mot. Signes où le foleil fe trouve dans ce mois. I. 886. *a.*

Avril, mois du calendrier romain. *Suppl.* II. 119. Fête que les Romains célébroient le 5 avril. VII. 128. *a.* Travaux du laboureur dans ce mois. I. 186. *b.* Ornemens ou agremens des bofquets en ce mois. *Suppl.* II. 24. *a.* Poiffon d'avril. *Suppl.* IV. 465. *b.*

AURIOLE, c'eft le nom d'un roi & non d'un royaume, comme le dit l'Encyclopédie. Paffage tiré du voyage de Pyrard, où il eft parlé de ce roi. *Suppl.* I. 721. *a.*

AURISPA, (*Jean*) fa patrie, fes ouvrages. XI. 253. *b.*

AURIVILLIUS, (*Samuel*) phyfiologifte. *Suppl.* IV. 361. *b.*

AURONE, (*Botan.*) genre de plante peu différente de

l'abſynthe. Trois eſpeces d'aurone en uſage en médecine. I. 886. *b*. *Voyez* SANTOLINE.

Aurone, eſpeces de plantes de ce nom. *Suppl.* I. 562. *a*.

AURONITIS, *voyez* ITURÉE.

AURORE *boréale*. Ce phénomene n'a pas été inconnu aux anciens. Ouvrage de M. de Mairan ſur cette matiere. Divers noms que les anciens ont donné à ce phénomene, ſelon ſes diverſes apparences. I. 886. *b*. Il eſt très-fréquent dans les pays du nord, mais très-rare dans le midi de l'Europe. Deux eſpeces d'aurores boréales; celles qui ont une lumiere douce & tranquille, & celles dont la lumiere eſt reſplendiſſante. Variations qu'on y obſerve. *Ibid.* 887. *a*. Durée de ce phénomene. Pluſieurs philoſophes croient que la matiere de l'aurore boréale eſt dans notre atmoſphere. Raiſons ſur leſquelles ils ſe fondent. *Ibid. b*. On ne ſauroit déterminer avec certitude la nature de cette matiere. Elle ſort, ſelon quelques phyſiciens, de quelque région ſeptentrionale de la terre. Pourquoi il s'en eſt évaporé de nos jours une plus grande abondance qu'auparavant. *Ibid.* 888. *a*. M. de Mairan attribue ces aurores à une atmoſphere ſolaire. Lumieres ſemblables, vues vers d'autres points de l'horizon que le nord. Deux repréſentations d'aurores boréales dans les planches de l'Encyclopédie. Deſcription que donne M. de Maupertuis des aurores boréales qui paroiſſent l'hiver en Laponie. *Ibid. b*. Sentiment de M. Lemonnier ſur la formation des aurores boréales. *Ibid.* 889. *a*.

AURORE *boréale*, (*Phyſiq. Météorol.*) rapport de cette lumiere avec l'électricité. *Suppl.* I. 721. *a*. Table des aurores boréales depuis l'année 394 juſqu'à l'année 1751. *Ibid. b*.

Aurore boréale fréquente en Laponie. *Suppl.* III. 706. *a*. Hypotheſe de M. Halley ſur ce phénomene. IX. 860. *b*. Phénomene auquel il paroît que les aurores boréales ont donné lieu dans la Calabre & dans la Grece. *Suppl.* III. 9. *b*. 10. *a*. Repréſentation de deux aurores boréales. V. vol. des planch. article *phyſique*. pl. 1. Aurores auſtrales. *Suppl.* III. 10. *b*.

AURORE, (*Myth.*) déeſſe du paganiſme. Ce que la fable nous en raconte. I. 889. *a*.

Aurore, comment les anciens repréſentoient cette divinité. VIII. 891. *b*. Amours de Tithon & de l'Aurore. XVI. 356. *a*, *b*.

AURORE, (*teinture*) comment les teinturiers font cette couleur. I. 889. *b*.

AURUM MUSICUM, (*Chymie*) étain ſublimé par le mercure & rendu de couleur d'or. Comment on le fait. Maniere de faire l'*argentum muſicum*. I. 889. *a*.

AUSBOURG, (*Confeſſion d'*) expoſé de cette confeſſion. I. 890. *a*. Les Luthériens n'adhérerent pas conſtamment à tous ſes articles. Elle avoit été publiée en pluſieurs manieres & avec des différences conſidérables. Elle renfermoit pluſieurs équivoques & obſcurités. *Ibid. b*.

AUSBOURG, fleuve qui arroſe cette ville au couchant. XVII. 308. *a*. 598. *a*. de l'évêque d'Ausbourg. IV. 68. *a*. Confeſſion d'Ausbourg. *Voyez Luthéraniſme*.

AUSONE, (*Decius magnus*) poëte & grammairien. Lieu de l'Agenois où l'on croit qu'il avoit une maiſon de campagne. *Suppl.* III. 65. *b*.

AUSPICE, (*Hiſt. anc.*) eſpece d'augure ou de divination par le chant & le vol des oiſeaux. Son inventeur. I. 890. *a*. Etym. du mot. Oiſeaux de préſage. Mots conſacrés par les auſpices. Diſtinction de l'*auſpice* & de l'*augure*. *Ibid.* 891. *b*.

AUSPICES, obſervation des auſpices pour la conſtruction d'un temple. XVI. 65. *a*. Ceux qu'on tiroit des poulets ſacrés. XIII. 203. *a*. Auſpice appellé *tripudium*. XVI. 660. *b*.

AUSSIERES, (*Corderie*) cordages ſimples qui n'ont été commis qu'une fois, *&c.* Maniere de fabriquer les auſſieres à trois torons & à quatre torons. I. 891. *a*. *b*. Auſſieres à cinq & à ſix torons. M. Duhamel prétend qu'il eſt avantageux de multiplier les torons des auſſieres. Auſſieres en queue de rat. Maniere de les ourdir. *Ibid.* 892. *a*, *b*. & de les commettre. *Ibid. b*.

Auſſieres, ſorte de corde. IV. 205. *a*. 217. *a*. 218. *a*. 230. *b*. 233. *b*. Auſſieres en queue de rat. 237. *a*. Gros cordage de ce nom, qui ſert à touer un vaiſſeau ou à le remorquer. VIII. 39. *b*.

AUSTERE, *Sévere*, *rude*. (*Synon.*) différence entre ces mots. I. 892. *b*.

AUSTERITÉS, quelles ſont les auſtérités auxquelles le Chriſtianiſme veut nous ſoumettre. VI. 571. *a*. *b*. Abus des auſtérités corporelles. XI. 601. *a*.

AUSTRAL. Des terres auſtrales. XVI. 180. *a*. Terre auſtrale du S. Eſprit. Terre auſtrale propre. *Ibid. a*, *b*. Mer auſtrale. X. 365. *a*. Glaces obſervées dans cette mer. 688. *b*. Etoiles auſtrales. *Suppl.* IV. 914. *b*.

AUSTRASIE, (*Géogr.*) pays que comprenoit cet ancien royaume. Succeſſion de ſes rois. Changemens qu'il ſubit.

AUSTRASIE, partie de l'ancienne Lombardie. XI. 118. *a*. Du royaume d'Auſtraſie. *Suppl.* IV. 35. *b*.

AUSTREGUES, (*Hiſt. mod.*) juges ou arbitres devant leſquels les princes d'Allemagne ont droit de porter certaines cauſes. I. 892. *b*. Etym. du mot. Leur fonction eſt de pacifier les différends. Comment on a recours à eux. Comment les parties plaident devant eux. Tous les membres de l'Empire n'ont pas le droit d'auſtregues. Les auſtregues ne connoiſſent point des grandes affaires. *Ibid.* 893. *b*.

AUSWISTERN, (*Hiſt. nat.*) *mine dépériſſante*. I. 893. *a*.

AUTANT, (*Gramm.*) remarques grammaticales ſur *d'autant*, *d'autant que*, *d'autant mieux que*. III. 873. *a*.

AUTEL, autels des Juifs. Autels des Romains. I. 893. *a*. Autels des dieux céleſtes, terreſtres & infernaux, ſelon Servius. Les Grecs diſtinguoient deux ſortes d'autels; l'un pour les dieux, l'autre pour les héros. Au commencement les autels étoient portatifs: ils étoient communément dans les temples. Trois autels dans les grands temples de l'ancienne Rome. On juroit par les autels. Ils ſervoient d'aſyle. Evénemens en mémoire deſquels on élevoit des autels. Autels au milieu de la campagne, dont il eſt parlé dans l'écriture. *Ibid. b*. Ceux du temple de Salomon. C'étoit violer la loi que d'offrir des ſacrifices en tout autre endroit que ſur ces autels. Autel parmi les chrétiens catholiques. Ceux de la premiere égliſe. Dans les premiers ſiecles il n'y en avoit qu'un dans chaque égliſe: leur multiplication. Conſtruction & forme des autels des chrétiens. Conſécration des autels. *Ibid.* 894. *a*.

AUTEL, (*Hiſt. des relig.*) étymologie de ce mot. L'origine des autels remonte à la plus haute antiquité. Matiere & forme des premiers que les hommes ont érigés. *Suppl.* I. 722. *b*. Comment on les perfectionna dans la ſuite. Différentes ſortes d'autels. Les plus élevés étoient conſacrés aux dieux du ciel. Il y en avoit de portatifs pour certaines ſolemnités. Différens lieux où l'on en conſtruiſoit. Autels proſcrits par Moïſe. Cérémonies que les païens célébroient auprès des autels. *Ibid.* 723. *a*. Des arbres plantés à l'entour. On croyoit que les dieux réſidoient dans leurs ſtatues & dans leurs autels. Sermens prêtés en face des autels. On ſanctifioit les feſtins, on réprimoit la débauche, en mettant un autel dans les ſalles de feſtins. Autels les plus redoutés. Obſervation ſur celui qui fut élevé en l'honneur d'Hercule dans la campagne, où Rome dans la ſuite fut bâtie. Reſpect qu'on avoit pour celui que l'imagination avoit placé parmi les conſtellations. Ouvrage à conſulter. Autels antiques repréſentés dans les planches d'antiquités du Supplément. *Ibid. b*.

Autel, eſpece d'autel qu'élevoient les peuples du Nord. XV. 535. *b*. Trois autels principaux érigés dans les temples des païens. XVI. 66. *a*. Autel au dieu inconnu dont parle S. Paul. XII. 484. *b*. Conſécration des autels par l'onction. XI. 473. *b*. Rachat des autels. XIII. 742. *b*. Uſages du mot *autel*, dans le nouveau teſtament & parmi les chrétiens. XV. 799. *b*.

Autel de Protheſe, chez les Grecs modernes. *Voyez Protheſe*.

Autel, ſens figuré dans lequel ce mot eſt pris dans l'hiſtoire eccléſiaſtique. I. 894. *a*.

AUTELS, (*Guillaume des*) poëte. *Suppl.* II. 369. *b*.

AUTEUIL, *école d'* (*Epicuréiſm. modern.*) V. 785. *b*.

AUTEUR, étym. du mot. *Auteur* pris dans le ſens *d'inventeur*. I. 894. *b*.

AUTEUR, (*Littérature*) diſtinction des auteurs en différentes claſſes. Auteur original.

Auteur, différence entre auteur & écrivain. V. 372. *a*. Obſervation utile à tout auteur qui veut donner à ſes ouvrages un charme éternel. V. 637. *d*. 647. *c*. Des caracteres qui diſtinguent les auteurs. II. 668. *a*, *b*. Auteurs qui plaiſent davantage. VII. 765. *a*. Pourquoi le ſtyle de certains auteurs a moins vieilli que celui de leurs contemporains. *Suppl.* II. 784. *a*. De la maniere propre à chaque auteur. *Suppl.* IV. 540. *a*. Réflexion ſur les effets de la coutume & de l'habitude chez quelques auteurs. IV. 411. *a*. Comment il eſt arrivé que quelques auteurs ont inſpiré l'amour des vertus qu'ils n'avoient pas. V. 521. *b*. Qualité qui diſtingue les grands écrivains des médiocres. 523. *b*. Rien ne peint ſi bien la vie & le caractere d'un auteur que ſes pieces fugitives. VII. 360. *a*. Du droit d'un auteur ſur ſon ouvrage. V. 146. *a*, *b*. 147. *a*. Abus réſultant de la publication des ouvrages d'un auteur après ſa mort. 396. *b*. Etat des auteurs qui attendent l'approbation du cenſeur. II. 819. *a*. Avantages que retireroit la république des lettres, ſi les auteurs blanchis dans de ſavantes veilles, daignoient préſider aux eſſais des jeunes gens, & les guider dans la carriere. IV. 497. *a*. Influence des bons auteurs ſur le langage de la nation. XVII. 517. *a*, *b*. Principaux auteurs françois du dernier ſiecle. I. xxij. & du ſiecle où nous vivons. I. xxxij. Auteurs critiques. IV. 489. *b*. Ces auteurs comparés aux chauderons de Dodone. III. 254. *a*. Auteurs qui ſe proſtituent. XIII. 302. *a*. Auteurs plagiaires. XII. 679. *a*, *b*. 680. *a*. — Auteurs ſcrupuleux. XIV. 815. *a*. *Voyez* les articles *écrivain*, *livre*, *ouvrages*.

Auteurs claſſiques, III. 507. *Suppl.* II. 453. *b*. Auteurs grecs & latins qui ont montré le plus d'urbanité dans leurs

ouvrages. XVII. 488. *a*. Fausse conséquence qu'on a voulu tirer de l'altération ou supposition de plusieurs diplomes, contre l'autorité des manuscrits qui nous restent des anciens auteurs. IV. 1024. *b*. Pourquoi les écrits des anciens poëtes & orateurs que nous prononçons mal, ne laissent pas de nous plaire. V. 639. *b*, *c*. Éditions des auteurs classiques appellées *Variorum*. XVI. 847. *b*.

Auteur, en terme de droit, en terme de pratique. I. 894. *b*.

AUTHENTICITÉ, (*Theolog.*) de l'authenticité des livres sacrés. V. 361. *b*. — 363. *a*. de celle des livres de l'ancien testament en particulier. II. 601. *a*, *b*. De la conservation de ces livres, malgré les nombreuses vicissitudes qui auroient pu les altérer. VIII. 82. *b*. 86. *a*. De l'authenticité des livres du nouveau. II. 619. *a*, *b*. Regles de critique, pour discerner les ouvrages apocryphes de ceux dont on doit reconnoitre l'authenticité. II. 857. *b*. Marques qui doivent nous guider dans le discernement des livres authentiques. 858. *a*. Regle à suivre pour s'assurer qu'un livre nous est parvenu sans altération. *Ibid.* *a*, *b*. L'authenticité des quatre Evangiles prouvée, de même que la fausseté de ceux par lesquels plusieurs hérétiques prétendirent soutenir leurs erreurs. V. 118. *b*. Singulier sentiment de Whiston sur une prétendue altération des livres sacrés. XIII. 464. *b*. 465. *a*. Des variantes des livres du nouveau testament. XVII. 600. *a*, *b*. Livres du nouveau testament dont l'authenticité n'a pas été universellement reconnue. II. 223. *a*.

AUTHENTICITÉ, (*Jurisp.*) diverses observations sur l'authenticité des actes d'officiers publics. IX. 337. *a*, *b*. &c. De l'authenticité des anciens titres ou diplômes. IV. 1018. *b*.— 1024. *b*.

AUTHENTIQUE, (*Gramm.*) chose d'autorité reçue. Les gens de qualité autrefois appellés *authentiques*. Scel authentique, en style de pratique. I. 895. *a*.

AUTHENTIQUE, *ton*, terme de musique. I. 895. *a*.

Authentique, *ton*. (*Musiq.*) XII. 678. *b*. XVI. 404. *a*, *b*.

AUTHENTIQUE, *mode* (*Musiq.*) explication de ce mot. En quoi il differe du plagal. Fugue authentique. *Suppl.* I. 724. *a*.

AUTHENTIQUES, (*en droit civil*) nom des novelles de Justinien : pourquoi ainsi nommées. I. 893. *a*.

Authentiques, (*Jurisp.*) volume des novelles appellé de ce nom. Authentiques d'Irnerus. XI. 257. *a*. Quarte de l'authentique *præterea*. XIII. 675. *a*. Notaire authentique. XI. 240. *a*. Forme authentique. VII. 178. *b*. Écriture authentique. V. 370. *a*, *b*. Scel authentique. XIV. 749. *a*.

AUTHENTIQUER, punir une femme convaincue d'adultere. I. 895. *a*.

AUTISSIODORENSIS PAGUS, (*Géogr. du moy. âge.*) l'Auxerrois, le comté, le pays, le diocèse d'Auxerre. Auxerre chef-lieu de ce *pagus* érigé en cité particuliere. Étendue de ce canton. Principaux lieux qu'il renfermoit. Anciens comtes d'Auxerre. *Suppl.* I. 724. *a*. Ouvrages d'ou l'on a tire le fonds de cet article. Divers faits instructifs sur les principaux lieux de l'Auxerrois. *Ibid.* *b*.

AUTOCÉPHALES, (*Hist. & droit eccl.*) évêques chez les grecs, qui n'étoient point soumis à la direction des patriarches, comme les archevèques de Bulgarie & de Ravenne. Dans l'origine, tous les métropolitains étoient *autocéphales*. Comment ils perdirent ce droit. Eglises qui le conserverent. Quatre sortes d'autocéphales. I. 895. *b*.

AUTOCÉPHALE, église ainsi nommée. XII. 175. *b*.

AUTO-DA-FÉ, description de cette cérémonie. VIII. 775. *a*. I. 116. *b*.

AUTOMATE, (*Méchan.*) étym. de ce mot. Outre le Flûteur, M. de Vaucanson a exposé d'autres automates ; savoir, 1°. un canard. I. 896. *a* ; 2°. un joueur de tambourin : description des merveilles de ces deux machines. I. 896. *b*.

AUTOMATE, celui qu'avoit fait Albert le grand. Description du flûteur automate de M. de Vaucanson. I. 448. *b*. Automates faits sur les mêmes principes que les carillons de pendules. II. 685. *b*.

AUTOMATIA, (*Mythol.*) cette déesse est la même que la Fortune. *Suppl.* I. 725. *b*.

AUTOMNE, (*Astron.*) étym. de ce mot. Diverses nations ont compté les années par les automnes. Les Germains n'avoient nulle idée de cette saison. Mauvaise qualité de l'automne pour la santé. I. 897. *b*.

AUTOMNE, observations sur le genre de ce mot. II. iij. *a*. Fleurs de cette saison. IV. 704. *a*. VI. 858. *a*. Agrémens des bosquets en automne. *Suppl.* II. 25. *b*. Causes du froid de l'automne. VII. 316. *b*. Précautions à prendre en cette saison pour la santé. XI. 219. *b*. XIV. 13. *a*. Maladies de cette saison. XIII. 88. *a*. Fievres intermittentes. VI. 735. *a*. Enchifrenement. V. 622. *b*. Nourriture propre à rétablir les convalescens des maladies d'automne. III. 240. *b*. — *Voyez* SAISON.

Automne. (*Myth. Poësie*) Comment les anciens représentoient l'automne. XIV. 530. *a*. Description poëtique de cette saison. XVII. 739. *a*, *b*.

AUTONOMIE, sorte de gouvernement anarchique. Où il a eu lieu. I. 890. *a*.

AUTOPSIE, (*Hist. anc.*) étym. de ce mot. Etat de l'ame où l'on avoit un commerce intime avec les dieux. Celle que les prosélytes recevoient des prêtres dans les mysteres d'Eleusis & de Samothrace. I. 897. *b*.

AUTORISATION, (*Jurisp.*) elle n'a été introduite qu'en faveur du mineur. I. 897. *b*.

AUTORITÉ, *pouvoir*, *puissance*, *empire*, (*Synon.*) différence entre ces mots. I. 898. *a*.

AUTORITÉ, *empire*, *pouvoir*, *puissance* (*Synon.*) V. 582. *a*.

Autorité politique, elle n'est point fondée sur la nature. Mais seulement, 1°. *sur la violence* : elle n'est alors qu'une usurpation, à moins qu'elle ne continue du consentement de ceux qu'on a soumis ; 2°. *sur un traité mutuel*, nécessairement accompagné de conditions. I. 898. *a*. La puissance légitime a donc des bornes : une puissance injuste ne peut venir de Dieu. Sens du passage ; *omnis potestas à Deo ordinata est*. Le prince tient de ses sujets même l'autorité qu'il a sur eux, & cette autorité est bornée par les loix de la nature & de l'état. *Ibid.* *b*. Le gouvernement, quoique héréditaire dans une famille, est un bien public, appartenant essentiellement au peuple. Limitations de tems selon lesquelles le dépôt de l'autorité est accordé à un seul ou à plusieurs. La nation est en droit de maintenir envers & contre tous le contrat qu'elle a fait. Il n'y a que des esclaves dont l'esprit seroit aussi borné que leur cœur seroit bas qui puissent penser autrement. *Ibid.* 899. *a*. L'observation des loix, la conservation de la liberté & l'amour de la patrie, sont les sources fécondes de toutes belles actions. Passage des mémoires de Sully où se trouvent exprimés les principes de Henri IV, qui vont à l'appui de ceux qui viennent d'être établis. *Ibid.* *b*. Autre exemple de ce grand monarque, où brillent en même tems la douceur & la fermeté. Exhortation à la soumission que les sujets doivent à leur souverain. *Ibid.* 900. *a*.

Autorité politique, observation sur cet article de l'Encyclopédie. III. xvj.

Autorité, (*Théolog.*) divers sentimens sur l'autorité de l'écriture. V. 367. *b*. Autorité de l'église pour l'interprétation des écritures, prouvée. V. 368. *a*, *b*. 369. *a*, *b*. De la maniere d'établir cette autorité. VII. 10. *b*. &c. Autorité des conciles. III. 816. *a*, *b*. 817. *a*, *b*.

AUTORITÉ *dans les discours & dans les écrits* : droit qu'on a d'être cru dans ce qu'on dit. Sur quoi cette autorité est fondée. L'autorité n'a de force que dans les faits, dans les matieres de religion & dans l'histoire. I. 900. *b*. Elle doit servir à nous appuyer & non pas à nous conduire ; ceux qui se conduisent dans leurs études par l'autorité seule ressemblent à des aveugles qui marchent sous la conduite d'autrui, à des enfans dont les jambes ne s'affermissent point, ou des malades qui ne sortent point de l'état de convalescence. *Ibid.* 901. *a*.

Autorité d'une tradition historique. XVI. 509. *b*. II. 852. *b*.

AUTORITÉ, (*Philos.*) pourquoi les hommes ont toujours si aisément plié sous le joug de l'autorité. Obstacle que cette soumission a toujours apporté au progrès de la philosophie. XII. 514. *a*, *b*.

AUTOUR, (*Ornith.*) oiseau de proie. Sa description. Animaux dont il fait pâture. Les fauconniers en distinguent cinq sortes. I. 901. *a*.

Autour, demi-autour : autour femelle. 810. *b*.

Autour, écorce que les épiciers tirent du Levant. Sa description. I. 901. *b*.

AUTRE, observation grammaticale sur cet adjectif. XIII. 454. *a*.

AUTREFOIS, *jadis*, (*Synon.*) VIII. 432. *b*.

AUTRICHE. Cercle de ce nom. IV. 70. *a*. *Suppl.* I. 310. *b*. Fondateur de la maison d'Autriche. VIII. 18. *b*. Diplômes qui nous font connoître l'origine de cette maison. IV. 1019. *a*. Quelle est son antiquité. *Ibid.* Caractere qui fut particulier pendant plus de deux siecles, aux personnes de la maison d'Autriche. *Suppl.* III. 65. *b*. Précautions prises pour que la dignité impériale ne devînt pas héréditaire dans cette maison. V. 575. *b*. De l'archiduc d'Autriche. I. 614. *b*. Chancelier de l'archiduc. III. 91. *a*. Maniere de faire la guerre des Autrichiens. *Suppl.* I. 611. *b*.

AUTRUCHE, (*Ornith.*) très-grand oiseau. Pourquoi on l'appelle en latin *struthio-camelus*. Description de cet oiseau. I. 901. *b*. Lieux où se trouvent les autruches. Leur nourriture. Matieres trouvées dans leur ventricule. Elles meurent lorsqu'elles ont avalé beaucoup de fer ou de cuivre. Leurs œufs. Qualité médicinale de la membrane intérieure de leur estomac, & de leur graisse. Usage de leurs plumes. *Ibid.* 902. *a*.

Autruche. Deux sortes de poils d'autruche : leur usage. V. 173. *b*. Laine d'autruche. IX. 198. *a*. Des plumes de cet oiseau. XII. 800. *b*. Doigts du pied de l'autruche. 557. *b*. Pourquoi les autruches avalent le fer. XVII. 32. *b*. Oiseau du Bresil de la classe des autruches. XI. 120. *b*. Autruche décrite. VI. vol. des pl. Regne animal, pl. XXX.

AUTRUI, ce mot n'eſt point un pronom, mais un nom. XIII. 453. *a.*

AUTUN, (*Géogr.*) une des plus anciennes & des plus opulentes villes des Gaules. Ses anciens noms. Révolutions qu'elle a eſſuyées. Monumens d'antiquité qu'on y remarque. Cathédrale de S. Lazare. Collégiale de Notre-Dame. Perſonnages diſtingués, auxquels Autun a donné naiſſance. Auteurs qui en ont écrit l'hiſtoire. Commerce de cette ville. *Suppl.* I. 726. *a.*

AUTUN, autrefois BIBRACTE. *Suppl.* I. 887. *a*, *b*. Premier magiſtrat de cette ville. XVII. 265. *a.* Poſſeſſion de l'évêque, du chapitre & des comtes d'Autun dans le pays de Beaune. *Suppl.* I. 861. *a*, *b*.

AUTUNOIS, (*Géogr.*) voyez AUGUSTODUNENSIS PAGUS. Carrieres de marbre de l'Autunois. *Suppl.* III. 842. *b*, &c.

AUVERGNE, (*Géogr.*) deſcription géographique de cette province. Son commerce. Ses manufactures, *&c.* I. 902. *b.*

AUVERGNE, ancienne capitale des Auvergnats. VII. 643. *a.* Obſervations d'hiſtoire naturelle faites en quelques endroits de cette province. VI. vol. des planch. regne minéral, ſixieme collection, pl. VII. & VIII. Pierres de cette province qui ſont une véritable lave. IX. 312. *a.* Communautés d'Auvergne, qu'on peut regarder comme les moraves de la France. X. 704. *b.* 705. *a.* Dauphiné d'Auvergne. XVII. 411. *a.* Des coutumes de cette province. IV. 413. *a.* 416. *b.* Chancelier d'Auvergne. III. 91. *a*, *b*. Grands jours d'Auvergne. VIII. 894. *a.*

AUVERGNE, (*Jeu de l'homme d'*) expoſition des regles de ce jeu. I. 902. *b.*

AWAH-KATTOE, (*Ichthy.*) eſpece de poiſſon, ainſi nommé par les Hollandois. *Suppl.* I. 6. *b.*

AUXELLE, en Alſace. Mines du banc d'Auxelle. I. 300. *b.*

AUXERRE, (*Géogr.*) ancienne ville du duché de Bourgogne. Ses anciens noms. Evêques diſtingués qu'elle a eus. Cérémonie qui ſe pratiquoit autrefois à l'entrée de l'évêque. Sa cathédrale. Canonicat attaché à l'ainé de la maiſon de Chatellux. Comment il en prend poſſeſſion. Tombeaux de pluſieurs grands hommes dans l'abbaye de S. Germain. Savans diſtingués dont cette ville eſt la patrie. *Suppl.* I. 726. *b.*

AUXERRE. Cour ſpirituelle de l'évêque d'Auxerre. IV. 373. *a.* Sur l'Auxerrois, voyez AUTISSIODORENSIS PAGUS.

AUXESIA, (*Myth.*) culte particulier que les Eginetes & les Epidauriens rendent à Auxeſie & à Lamie. Origine de ce culte. *Suppl.* I. 727. *a.* Voyez *Hérodote*, liv. 5.

AUXESIA & LAMIA. Hiſtoire de ces divinités grecques. XVI. 685. *b.*

AUXI, ſorte de laine. IX. 198. *a.*

AUXILIAIRE, (*Gramm.*) verbes auxiliaires. Tems ſimples, tems compoſés & doublement compoſés, dont pluſieurs ſont ſimples en latin, ſur-tout à l'actif. I. 903. *a.* Le françois, l'eſpagnol, l'italien, l'allemand, n'ont point de tems ſimples au paſſif. Quels ſont les tems compoſés des verbes paſſifs des latins. On n'a point donné le nom d'auxiliaire au verbe qui les compoſe. Nous avons pluſieurs verbes qui ſembleroient mériter le nom d'*auxiliaires*, & auxquels cependant on ne l'a pas donné. Pourquoi on l'a donné aux verbes *être* & *avoir*. Il ne faut juger de la nature des mots, que relativement au ſervice qu'ils rendent dans la langue où ils ſont en uſage, & non par rapport à quelqu'autre langue, dont ils ſont l'équivalent. *Ibid.* *b.* Nos grammaires pourroient ſe paſſer du mot d'*auxiliaire*. Ce n'eſt qu'en conſéquence d'une ſorte d'analogie, que nos grammairiens ont voulu établir entre le françois & le latin, qu'ils ont inventé le mot de *verbe auxiliaire*. Les regles d'une langue ne doivent ſe tirer que de cette langue même. *Ibid.* 904. *a.*

Auxiliaire. Diſtinction des verbes auxiliaires en naturel & uſuel. XVI. 102. *b.* 107. *a.* Conjugaiſon des auxiliaires françois. *Suppl.* III. 126. *a.* De l'uſage de ces verbes dans les conjugaiſons. XII. 97. *a*, *b*, &c. Verbes françois, qui font uſage des deux auxiliaires *être* & *avoir*. XI. 121. *a.*

AUXILIAIRES, *troupes*, (*Art milit.*) troupes auxiliaires chez les Romains. VI. 506. *a.* *Suppl.* IV. 669. *a.* Leur levée. 673. *a.* Comment on les diviſoit. *Ibid.* *b.* Inconvéniens qui réſultent d'un trop grand nombre de troupes auxiliaires. XVI. 713. *a.* Proportion à ſuivre entre ces troupes & les nationales. *Ibid.* *a*, *b*.

AUXOIS, autrefois ALESENSIS PAGUS. Obſervations ſur quelques anciens monumens d'un village de l'Auxois. XIII. 664. *a*, *b*. Mont-Auxois. *Suppl.* I. 282. *a.* Carrieres de marbre de l'Auxois. *Suppl.* III. 842. *b*, &c.

AUXONNE, (*Géogr.*) ville de Bourgogne. Levée de pierre au bout du pont qui y eſt conſtruit ſur la Saone. Siege d'Auxonne en 1527. En quel tems cette ville fut fortifiée. Auteur qui en a donné l'hiſtoire. La famille Le Camus originaire d'Auxonne. *Suppl.* I. 727. *a.*

AUZOUT, (*Adrien*) de Rouen. *Suppl.* IV. 683. *a.*

A X

AXE. Axe du monde, I. 903. *a.* de la terre, d'une planete. Axes des cercles de la ſphere. *Axe* en méchanique. *Axe* d'oſcillation. *Axe* en géométrie. *Axe* d'un cercle, ou d'une ſphere, d'un cylindre, d'un cône, *Ibid.* *b.* d'une ſection conique, d'une ellipſe. Axe conjugué d'une ellipſe, d'une hyperbole. Axe de la parabole, axe d'une courbe en général, axe des abſciſſes, axe des ordonnées. Méthode pour ſavoir les points où la courbe coupe l'axe des abſciſſes. *Ibid.* 905. *a.* *Axe* en optique, *axe* d'une lentille ou d'un verre, *axe* d'incidence, *axe* de réfraction, *axe* magnétique. *Axe dans le tambour*, ou eſſieu dans le tour. Propoſitions ſur l'eſſieu dans le tour. *Ibid.* *b.*

AXE du zodiaque. I. 906. *a.*

AXE droit, en architecture. Axe ſpiral. I. 906. *a.*

AXE, en anatomie. I. 906. *a.*

Axe de la terre. De l'inclinaiſon & obliquité de cet axe ſur l'écliptique. Effets de cette obliquité. VIII. 650. *b.* IX. 480. *a.* XI. 308. *a.* Impreſſions qu'ont dû faire ſur notre globe les changemens de cette inclinaiſon. XVI. 171. *a.* Parallélîſme de cet axe. IX. 480. *a.* XI. 907. *b*, &c. XVI. 169. *b.* Sa déviation. *Suppl.* II. 708. *b.* Libration de l'axe. IX. 480. *a.* Son mouvement de nutation. XI. 286. *a.* Mouvement d'une planete ſur ſon axe. Voyez ROTATION.

Axe. Reſecte de l'axe d'une courbe. XIV. 167. *b.* Axe conjugué de l'ellipſe. III. 883. *b.* Transformation des axes. XVI. 546. *b.* IV. 379. *a.* 381. *b.* — Axe dans le tambour. XVI. 462. *b.* — Axe de l'aimant. I. 215. *a.*

AXILLAIRE, (*Anatomie*) ſe dit des parties ſituées ſous l'aiſſelle. Artere, veine, nerf axillaires. I. 906. *b.*

AXILLAIRES, *glandes*, VIII. 270. *b.* Artere & veine axillaires. *Ibid.*

AXIM, (*Géogr.*) royaume d'Afrique. Sa capitale. *Suppl.* I. 146. *a.*

AXIOME. La connoiſſance que nous avons des axiomes eſt intuitive; quelques-uns l'ont crue innée. Pourquoi l'eſprit donne ſon conſentement à ces axiomes, dès la premiere vue. Ce qu'on entend, quand on dit qu'ils ſont le fondement de toute autre connoiſſance. I. 906. *b.* Diſtinction entre ce qu'on appelle *premiers principes* & les *axiomes*. Les axiomes ne ſont pas les premieres vérités connues à l'eſprit, *Ibid.* 907. *a.* ni par conſéquent les principes & les fondemens de toutes nos autres connoiſſances. Les axiomes n'ont aucun avantage ſur une infinité de propoſitions particulieres. *Ibid.* *b.* Utilité des axiomes.

1°. Ils ne peuvent ſervir à confirmer des propoſitions particulieres évidentes par elles-mêmes.

2°. Ils n'ont jamais été les fondemens d'aucune ſcience.

3°. Ils ne contribuent en rien à faire de nouvelles découvertes. I. 908. *a.* Mais, 1°. ils peuvent ſervir dans la méthode qu'on emploie ordinairement pour enſeigner les ſciences, juſqu'au terme où elles ont été pouſſées, mais ils ne peuvent ſervir pour porter plus avant les ſciences.

2°. Ils ſont propres à ſoulager la mémoire, & à abréger les diſputes, en indiquant ſommairement les vérités dont on convient de part & d'autre. *Ibid.* *b.* Comment l'eſprit vient à ſe perſuader que les propoſitions plus particulieres empruntent leur vérité & leur évidence de leur conformité, avec ces propoſitions générales. Ce que ſignifie ce qu'on dit communément, *il faut avoir des principes*. *Ibid.* 909. *a.*

Axiome. Des axiomes en géométrie. I. viij. Différence entre un axiome & une demande. X. 803. *b.* Il eſt à propos de ſupprimer les axiomes des élémens de géométrie. VII. 635. *b.* Des axiomes dans la méthode ſynthétique. XV. 762. *b.* Les axiomes, fondement des ſciences. XI. 253. *a.* Voyez ſur les axiomes, PRINCIPES, *premiers*, XIII. 373. *b.*

AXIOTÉE, (*Hiſt. anc.*) femme de Nicoclès, roi de Paphos. On voit en elle un exemple mémorable de la tendreſſe conjugale, & de l'horreur de l'eſclavage. *Suppl.* I. 727. *a.*

AXIS in peritrochio. XVI. 462. *b.* 608. *a*, *b*.

AXONES, (*Hiſt. anc.*) voyez CYRBES.

AXUM, (*Géogr.*) cette ville d'Abyſſinie eſt la même que Cuzum. *Suppl.* I. 727. *b.*

A Y

AYALLA, (*Botan.*) arbre des iſles Moluques. Ses autres noms. Deſcription, qualités & uſages de cet arbre. Maniere de le claſſer. Eſpece différente de celle qui vient d'être décrite. *Suppl.* I. 728. *a.*

AYESHA, (*Hiſt. du Mahomét.*) appellée la *mere des fideles*, s'oppoſe aux prétentions d'Hali pour le califat. *Suppl.* I. 280. *a.*

AYEUL. Obſervation ſur la maniere dont les aïeux & aïeules ſuccedent à leurs petits-enfans. I. 909. *b.*

AYLARU, (*Botan.*) eſpece d'arbre. *Suppl.* II. 539. *b.*

AYMART, (*Jacques*) voyez BAGUETTE DIVINATOIRE.

AYMEN, (*Monſieur*) ſa diſſertation ſur les criſes. IV. 484. *a*, *b*.

AYMERIC *de Belveſer*, poëte provençal. XII. 841. *a.*

AYMETTEN, (*Botan.*) genre de plante, qui doit être

placé dans la famille des anones. Description, qualités & usages de deux especes de ce genre ; l'une dite *ayrette* Suppl. I. 728. *a* ; l'autre *Laun-maun*. Maniere de les classer. *Ibid. b.*

AYMON, général du régiment de la calotte. *Suppl.* II. 243. *a*

AYTIMUL, (*Botan.*) arbre des Moluques. Ses autres noms. *Suppl* I. 728. *b.* Description, qualités & usages de cet arbre. Maniere de le classer. *Ibid.* 729. *a.*

AYTUY, (*Botan.*) plante ainsi nommée à Amboine. Description de cette plante. Lieux où elle croît. Ses qualités & usages. Maniere de la classer. *Suppl.* I. 729. *b.*

AYUNE, (*Botan.*) arbre d'Amboine, de la famille des cistes. Ses autres noms. Sa description. Lieux où il croît. Qualités de son bois. Usages de son bois & de son fruit. *Suppl.* I. 730. *a.*

A Z

AZABE KABERI, supplice que les méchans souffrent sous la tombe, selon la superstition mahométane. Description de ce supplice. I. 910. *a.*

AZALEA, (*Botan.*) dit improprement *chevre-feuille d'Amérique*. Caractere générique. Description & culture de deux especes de ce genre. *Suppl.* I. 730. *b.*

AZAPES, sorte de milice parmi les Turcs. Peu de cas que les généraux turcs en font. I. 910. *a.* Leur habillement, leurs armes, leur paie. *Ibid. b.*

AZARECAH, hérétiques musulmans, qui ne reconnoissent aucune puissance temporelle, ni spirituelle. Histoire de cette secte, qui fut bientôt détruite par l'effet même de ses principes. I. 910. *b.*

AZARIAS, (*Hist. des Juifs*) *ou* OZIAS, fils d'Amasias, roi de Juda. Reproches que lui fait l'Ecriture-sainte. Durée de son regne. *Suppl.* I. 731. *a.*

AZAZEL, (*Critiq. sacr.*) les interpretes de l'écriture ne s'accordent pas sur la signification de ce mot. Exposition des divers sentimens. I. 910. *b.* L'opinion la plus vraisemblable est celle qui dérive ce mot de *hez*, *un bouc*, & de *azal*, *il s'en est allé*. Cérémonie que pratiquoient les Juifs à l'occasion de ce bouc. *Ibid.* 910. *a.*

Azazel, cérémonie que les habitans de Marseille pratiquoient en tems de peste, à peu-près semblable à celle du bouc azazel. XIV. 471. *b.*

AZEDARACH, (*Botan.*) caracteres de ce genre d'arbre. Propriétés de sa fleur & de son fruit. Lieux où il croît. I. 911. *a.*

Azedarach, improprement lilas des Indes. Ses noms en différentes langues. Caractere de ce genre de plante. Description & culture de deux especes qu'il renferme. *Suppl.* I. 731. *a.* Lieux où elles croissent naturellement. *Ibid. b.*

AZEM, (*Géogr.*) royaume d'Asie. Ses productions. Extérieur des habitans. Douceur du gouvernement sous lequel ils vivent. Polygamie en usage parmi eux. Commerce de ce pays. *Suppl.* I. 731. *b.*

AZER, (*Géogr. sacr.*) fautes à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 731. *b.*

AZIMUTH *du soleil ou d'une étoile*, (*Astron.*) moyen de trouver l'azimuth. Maniere de connoître exactement par observation l'azimuth de quelque étoile que ce soit. I. 911. *b.*

Azimuth magnétique. Comment on le trouve. Cadran azimuthal. I. 911. *b.*

AZIMUTH, (*Astron. & Gnomoniq.*) description d'un instrument, au moyen duquel on trouve l'azimuth. *Suppl.* I. 731. *b.* Maniere d'en faire usage. Description d'un autre instrument de M. Lambert, académicien de Berlin, qui réunit l'avantage d'avoir les azimuths marqués par des arcs de cercle, & celui d'indiquer l'heure. *Ibid.* 732. *a*, *b.* Maniere de s'en servir. *Ibid.* 733. *b.* Comment on peut le rendre propre à toutes les hauteurs du pole. *Ibid.* 734. *b.*

AZIMUTHAL, *cadran*, (*Gnomoniq.*) *voyez* AZIMUTH & CADRAN SOLAIRE. Origine du cadran azimuthal. Pourquoi l'ombre d'un stile perpendiculaire à un plan horizontal, ne forme pas aux mêmes heures dans tous les tems de l'année, les mêmes angles avec la méridienne. *Suppl.* 734. *b.* Construction d'un cadran azimuthal. *Ibid.* 735. *a.* Principe d'ou découle la démonstration de toutes les regles données pour cette construction. *Ibid. b.* Table des principales mesures nécessaires à la construction de cette sorte de cadran, pour différentes hauteurs du pole. Cadran azimuthal décrit sur une même planche avec le cadran horizontal, au moyen desquels on peut trouver aisément la méridienne. *Ibid.* 737. *a.*

Azimuthal, compas. Son usage pour trouver l'amplitude magnétique du soleil, & en déduire les variations du compas. III. 757. *a*, *b.* Angle azimuthal. I. 463. *a.* Angle azimuthal dans les éclipses. *Suppl.* I. 427. *a.* Rapport dans la construction du cadran horizontal & de l'azimuthal. *Suppl.* II. 98. *a.*

AZIMUTHS, cercles qu'on nomme aussi *verticaux*. Usage de ces cercles. I. 912. *a.*

AZIOTH, (*Géogr.*) fautes à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 737. *a.*

AZOPH, *mer d'*, (*Géogr.*) *voyez* ZABACHE, anciennement *Palus méotide*. *Suppl.* IV. 228. *a*, *b.*

AZOTH, (*Chym.*) matiere premiere des métaux, ou le mercure du métal, le mercure des philosophes. Azoth de Paracelse ; celui de Heslingius, qu'on nomme aussi, *or horizontal*. Maniere de le préparer. Son usage en médecine. I. 912. *b.*

AZOTH, (*Philos. hermét.*) quelques alchymistes paroissent désigner par ce mot les parties primitives des métaux, & ils semblent supposer que ces parties sont mercurielles. *Suppl.* I. 737. *a.* Ce systême combattu. Remedes des alchymistes, appellés du nom d'*azoth*. Impossibilité d'une médecine universelle. Réflexions sur l'impossibilité de la transmutation des métaux. *Ibid. b.* Transmutations apparentes. *Ibid.* 738. *a.*

AZUAGUES, (*Géogr.*) peuples d'Afrique répandus dans la Barbarie & la Numidie. Détails sur ces peuples. I. 912. *b.*

AZULAM, (*Ornith.*) espece de gros bec du royaume d'Angola. Différens noms donnés à cet oiseau. *Suppl.* I. 738. *a.* Sa description. *Ibid. b.*

AZUR, couleur bleue du firmament. Quelle en est la cause. I. 912. *b.*

AZUR FACTICE, (*Chymie*) azur à poudrer, azur fin ou d'émail. Maniere de conduire le smalt jusqu'à l'état d'azur. Usage de cet émail. I. 913. *a.* Celui de la Chine. *Ibid. b.*

AZUR. Usage qu'on en fait en peinture. I. 913. *b.*

Azur. Manieres de le faire. III. 556. *b.* II. 282. *a.* Usage du grain d'azur à poudrer. *Ibid.* Pierre d'azur. *Voyez* LAPIS LAZULI. Mine de cuivre azurée. IV. 541. *a.* Préparation de l'azur pour la porcelaine de la Chine. XIII. 110. *b.*

AZUR, (*Blason*) différens noms que prend le bleu selon les conditions. Les François préferent cette couleur à toutes les autres. I. 913. *b.*

Azur, comment on le représente en gravure. Sa signification symbolique. *Suppl.* I. 738. *b.*

AZYGOS, (*Anat.*) veine qui se vuide dans la veine-cave. Description de cette veine. I. 913. *b.*

Azygos, description de cette veine. Vaisseau nommé demi-azygos par les anciens. *Suppl.* I. 738. *b.* Usages de la veine azygos. *Ibid.* 739. *a.*

Azygos, veine. *Voyez* VIII. 271. *b.*

AZYME, (*Théolog.*) étymologie de ce mot. I. 913. *b.* Dispute entre les églises grecque & latine sur la qualité du pain sacramental. On n'usa que de pain azyme dans l'eucharistie, jusqu'au tems des Ébionites. Le P. Sirmond prétend que les Latins ont usé de pain levé jusqu'au dixieme siecle. *Ibid.* 914. *a.* Ce sentiment combattu. L'azyme, ainsi que le biscuit de mer, est fort mal-sain. *Ibid. b.*

Azyme. Pain azyme des Juifs. XII. 113. *a.*



B A



, (*Gramm.*) il est la premiere lettre dans l'ancien Irlandois. Aujourd'hui les maîtres de lecture font prononcer *be*, & non pas *bé*. Peuples qui prononcent le *b* comme un *v*. II. 1. *a*. Raisons qui font voir que le *b* des Grecs doit se prononcer *bêta*. Le *b* est une des cinq labiales. On trouve quelquefois le *p* pour le *b*, & l'*f* pour le *v*. *Ibid. b*. Jeux de mots auxquels le changement de ces lettres a donné lieu. On trouve aussi le *b* changé en *f*. Usage du B dans les pieces de monnoie. Epitaphe d'un abbé qui ne savoit ni *a*, ni *b*. II. 2. *a*.

B, lettre numérale. Les hiéroglyphes exprimoient le *b* par la figure d'une brebis. II. 2. *a*.

B, Maniere de le prononcer. IX. 144. *b*. Commutabilité du P & du B. XI. 733. *a*. Commutabilité du B & du V. VII. 520. *b*. Usage du B pour l'euphonie. II. 18. *a*.

B. Ce caractere considéré comme lettre minérale, comme abréviation chymique, & comme caractere employé dans la musique. *Suppl.* I. 740. *a*.

B, nom d'un des sept sons de la gamme de l'Arétin. I. 2. *a*.

B *mol* : origine de cette dénomination de la note *si*. II. 2. *a*. Deux manieres d'employer le b mol. La position des b mols à la clé n'est pas arbitraire. Raisons de la position qu'on doit leur donner. *Ibid. b*.

B *mol*. Usage des *b* mols dans les transpositions de clé. III. 517. *a*, *b*. *Voyez* BÉMOL & DIESE.

B *quarre*, Guy-d'Arezzo en fut l'inventeur comme du b mol; pourquoi il l'appella de ce nom. Il servoit à détruire l'effet du b mol antérieur sur une note quelconque, & à détruire l'effet du dieze. *Ibid.* 3. *a*.

B, comment on le forme dans l'écriture. I. 3. *a*.

B A

BAAL *ou* BEL, (*Hist. anc.*) de quels peuples il étoit le dieu. Divinités des autres nations auxquelles il se rapporte. I. 3. *a*. Culte qu'on lui rendoit. Les Juifs coupables d'idolâtrie envers Baal. Baalites. *Ibid. b*.

Baal, diverses observations sur ce dieu. IX. 927. *a*. Des prophetes de Baal. XIII. 462. *a*, *b*. Les prêtres de Baal confondus par Elie : l'idole de Baal détruite par Joas. IX. 927. *b*. *Suppl.* II. 785. *a*. Le nom de *Baal* se remarque dans les noms des princes carthaginois : pourquoi il est souvent parlé dans l'écriture de Baal au pluriel : très-souvent les Septante désignent ce dieu comme une déesse. 928. *a*. Ce dieu nommé *Mélacarthus*. X. 312. *a*.

BAAL-PHEGOR, divinité dont il est parlé dans l'écriture. XII. 497. *a*.

BAALA, (*Géogr. sacr.*) erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 540. *a*.

BAALAM, BAALATH, BAAL-HASOR, BAAL-HERMON, BAAL-MEON, BAAL-PHARASIM, (*Géogr.*) observations sur chacun de ces articles de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 740. *a*.

BAALTIS, (*Myth.*) faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 740. *a*.

BAARAS, nom d'un lieu & d'une plante de Syrie. Merveille que Josephe raconte de la plante. I. 4. *a*.

BAARDMAN, (*Ichthy.*) poisson ainsi nommé aux isles de la province d'Amboine. Sa description. C'est une espece de morue. *Suppl.* I. 740. *b*. *Voyez* BARBEAU D'AROUKE.

BAARTMANNETJE, (*Ichthy.*) espece de surmulet des mers d'Amboine. Sa description. *Suppl.* I. 740. *b*.

BAART, (*Pierre*) poëte flamand. XV. 246. *a*.

BAASA, (*Hist. des Juifs*) roi d'Israël. *Suppl.* I. 740. *b*. Prophete qui lui dénonça les châtimens de Dieu. *Suppl.* III. 547. *b*.

BAAT, monnoie de Siam, qui sert aussi de poids. Sa forme. On l'altere souvent. Son poids & sa valeur. II. 4. *a*.

BABAR, empereur du Mogol. X. 612. *b*.

BABARA, (*Ichthy.*) nom que les Hollandois donnent à un poisson des meilleurs & des plus communs de la mer des Indes. Auteurs qui en ont donné la figure. *Suppl.* I. 740. *b*. Sa description. Qualité de sa chair. Maniere de le conserver. Sa classification. *Ibid.* 741. *a*.

BABEL, (*Hist. sacr.*) histoire de cette tour. On en attribue le projet à Nemrod. II. 4. *a*. Accord de la chronologie sacrée sur le tems de cette tour, avec les observations astronomiques trouvées à Babylone. Cause de la diversité des langues. *Ibid. b*.

B A C

BABEL, *tour de* (*Antiq.*) il est vraisemblable que la tour de Belus dans Babylone avoit été bâtie sur les fondemens de celle de Babel. Description de cette tour de Belus. *Voyez* sa figure dans les PLANCHES D'ANTIQUES. *Suppl.* I. 741. *a*.

Babel. But de l'établissement de la ville & tour de Babel. IX. 254. *a*. De la multiplication des langues arrivée à Babel. 255. *a*, *b*. Ruines qu'on a prises pour celles de la tour de Babel. XIV. 433. *a*. II. 421. *b*. Briques dont cette masse est bâtie. II. 421. *b*.—*Voyez* TEMPLE DE BELUS. XVI. 68. *a*, *b*.

BABI, (*Ichthy.*) espece d'anguille de mer ainsi nommée par les habitans d'Amboine. Sa description. *Suppl.* I. 741. *a*.

BABILLARD, consultez l'article GRAND PARLEUR. XII. 69. *a*. D'où vient le proverbe *airain de Dodone*, qu'on appliquoit aux babillards. III. 254. *a*. Les Athéniens, peuple babillard. XI. 960. *a*.

BABOUIN, sorte de singe. XV. 209. *a*. Espece de babouin, appellé *ouanderou*. *Suppl.* IV. 208. *a*.

BABOUNJI, (*Botan.*) espece de plante. *Suppl.* II. 92. *a*.

BABY, (*Ichthy.*) espece d'amia, ainsi nommée par les habitans d'Amboine. Sa description. *Suppl.* I. 741. *b*.

BABYCA, (*Géogr.*) nom d'un port sur une riviere de Laonie, du lieu où les Lacédémoniens tenoient leurs assemblées. *Suppl.* I. 741. *b*.

BABYLONE, incertitude sur sa situation. II. 4. *b*.

BABYLONE, (*Géogr.*) erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 741. *b*.

Babylone, grandeur dans quelques ouvrages de Babylone. X. 37. *a*. Jardins de Babylone. VIII. 459. *a*. 460. *b*. Temples de Babylone : celui de Vénus. XV. 260. *b*. Celui de Bélus. XVI. 68. *b*. Celui de Sérapis. 78. *b*. Oracle de Sérapis dans cette ville. XI. 540. *a*. Naphte de Babylone. VIII. 339. *b*. XII. 471. *a*, *b*. Relation de Tavernier sur certaines ruines qu'on croit être celles des murs de Babylone. II. 421. *b*. Observations astronomiques faites à Babylone. III. 22. *b*. I. 785. *a*. VIII. 221. *a*. Transmigration des Juifs à Babylone. XVI. 556. *a*. Leur captivité, *voyez* ce mot. Royaumes de Babylone. XIV. 419. *b*. 421. *a*. Vêtement de Babylone. XVII. 221. *a*. VIII. 12. *a*.

BABYLONIENS, comment ils transmettoient à la postérité leurs observations astronomiques. Pourquoi ils s'appliquerent de bonne heure à l'astronomie. I. 785. *a*. Antiquité qu'ils s'attribuoient : ce qu'on en doit croire de plus raisonnable. *Ibid.* VIII. 221. *a*. Comment les annales babyloniennes peuvent être réduites, selon M. Gibert, à notre chronologie. III. 393. *a*. Divinité des Babyloniens, appellée *Nabo*. XI. 3. *a*. Autre, dite *Sesac*. XV. 125. *b*. Autre, dite *Socoth-bénoth*. 260. *b*. Monnoies des Babyloniens. X. 651. *a*, *b*. 652. *a*. Habits des Babyloniens. VIII. 12. *a*. XVII. 221. *a*. Eloge de leur agriculture. *Suppl.* II. 186. *a*. Produit de leurs terres. *Ibid. Note*. Heures babyloniennes. VIII. 193. *b*. Cercles horaires babyloniens. 296. *b*.

BABYROUSSA, animal de ce nom. XIV. 620. *b*.

Babyroussa, animal décrit. VI. vol. des planches. Regne animal, planche 7.

BABYTACE, (*Géogr.*) article de l'Encyclopédie, lisez *Barbytace*. *Suppl.* I. 741. *b*.

BACA, (*Géogr.*) village de la tribu de Nephtali. *Suppl.* I. 741. *b*.

BACALA, (*Géogr.*) observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 741. *b*.

BACALAOS, *isles de* (*Géogr.*) en Amérique. *Suppl.* I. 742. *a*.

BACAY, (*Géogr.*) erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* 742. *a*.

BACCALAUREAT, *lettres de*, IX. 415. *b*.

BACCHANALES, (*Hist. anc.*) avant les Olympiades ; les Athéniens marquoient le nombre des années par celui des Bacchanales, autrement dites *Orgies*. Leur origine. Elles devinrent peu à peu ridicules ou infames. Comment elles étoient célébrées. II. 5. *b*. *Voyez* ORGIES.

BACCHANTES, pourquoi les mysteres de Bacchus furent principalement confiés aux femmes. Platon bannit de sa république la danse des Bacchantes. Tacite représente les débauches de Messaline & de ses femmes, comme semblables aux extravagances des Bacchantes. II. 5. *b*.

Bacchantes. Les Bacchantes appellées ménades. X. 229. *b*. Potniades. XIII. 185. *a*. Thyiades. XVI. 307. *b*. Danses des Bacchantes. IV. 625. *b*. XVI. 308. *a*.

BACCHIONITES, (*Hist. anc.*) philosophes qui par mépris pour les choses du monde ne se réservoient qu'un vaisseau pour boire. Réflexion sur ces philosophes. II. 6. *a*.

BACCHIQUES, *danses*. IV. 625. *b*. Chansons bacchi-

BAGOÉ, (*Myth.*) *voyez* BEGOÉ.

BAGRE, (*Ichthy.*) poisson du Bresil. Auteurs qui ont donné la figure des six especes connues sous ce nom. *Suppl.* I. 745. *a.* Description de chacune de ces especes. Qualité de leur chair. *Ibid. b.*

BAGUE, il paroît que l'usage en étoit inconnu du tems d'Homere; mais les Egyptiens s'en servoient du tems de Joseph. Noms que lui donnoient les Grecs & les Romains. Origine des bagues à pierre selon la fable. Différentes sortes de bagues en usage autrefois. II. 12. *a.*

Bague, quelques Romains avoient des bagues pour toutes les saisons. XII. 586. *b.* Les bagues des Romains servoient à cacheter. *Ibid.* Passion du sénateur Nonius pour sa belle bague. 591. *b.* Bagues représentées VIII. vol. des planches. Orfevre-Jouaillier, planche 3. Utilité des courses de bagues. VI. 249. *b.* — *Voyez* ANNEAU.

Bagues & joyaux, terme de droit; la stipulation des bagues & joyaux tient lieu de la stipulation de préciput. II. 13. *a.* Autres usages du mot *Bague.* II. 13. *a.*

Bagues & joyaux, *voyez* JOYAUX. VIII. 900. *a.* Observation sur la loi qui décide que si le fiancé vient à décéder *post osculum*, la fiancée peut retenir les bagues & joyaux de son fiancé. VI. 661. *a.*

BAGUENAUDIER, (*Botan.*) nom de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. Description de sept especes de baguenaudiers. Lieux où elles croissent naturellement. Leur culture. *Suppl.* I. 748. *b.*

BAGUETTE *divinatoire.* Il n'en est fait aucune mention avant l'onzieme siecle. Divers noms qu'elle a reçus. Comment on s'en sert. Phénomene de cette baguette. Comment M. Formey l'explique. II. 13. *a.* Diverses propriétés qu'on lui attribue. *Ibid. b.*

Baguette divinatoire; fausseté de ses vertus. IV. 324. *a.* Articles sur cette baguette. XIII. 736. *b.* 737. *a*, *b.* *Suppl.* III. 478. *b.* 479. *a*, *b.*

Baguette magique. IX. 854. *a.* Divination par des baguettes. XIII. 735. *b.* II. 199. *b.*

Baguettes arithmétiques de Neper. XI. 96. *a*, *b.*

Baguettes logarithmiques. *Suppl.* III. 768. *a*, *b.* — 771. *a.*

BAGUETTE *noire*, (*huissier de la*) en Angleterre. Sa charge. Sa marque. II. 13. *b.*

Baguette, officiers à la baguette. XI. 423. *b.*

Divers instrumens appellés du nom de *baguettes.* II. 13. *b.* *Baguettes* de fusil. I. 704. *a.* *Suppl.* III. 159. *a*, *b.*

BAGUIER, *voyez* ÉCRAIN.

BAGUEWALI. (*Ichthy.*) Auteur qui a donné la figure de ce poisson. *Suppl.* I. 749. *a.* Lieu où il a été péché. Sa description. Maniere de le classer. *Ibid. b.*

BAHAREIN, (*Géogr.*) isle d'Arabie. *Suppl.* I. 508. *a.*

BAHEL, (*Botan.*) plante annuelle du Malabar. Différens noms que les botanistes lui ont donnés. Lieux où elle croit. *Suppl.* I. 749. *b.* Sa description. Ses qualités & usages. Erreur de Linnæus. *Ibid.* 750. *a.*

BAHEL SCULLI, (*Botan.*) arbrisseau épineux. Vertus de sa racine & de ses feuilles. II. 14. *b.*

BAHEM, (*Critiq. sacr.*) explication de ce mot tiré du livre des Machabées. II. 15. *a.*

BAHIR, *illustre.* Deux livres de ce nom chez les Juifs. II. 15. *a.*

BAHU, espece de coffre. *Voyez* les planches du coffretier, vol. III.

BAHURIM, (*Géogr. sacr.*) village assez près de Jérusalem. *Suppl.* I. 750. *b.*

BAJA, (*Botan.*) nom brame d'une espece de liseron. Ses noms en différentes langues. Lieux où croit cette plante. Sa description. Ses qualités & usages. *Suppl.* I. 750. *b.*

BAIE, différence entre une baie & un golphe. VII. 732. *b.*

BAIE, (*Archit.*) tableau de baie. XV. 806. *b.* Baie dans un mur. XVII. 574. *a.*

BAJET, (*Conchyl.*) espece d'huitre ainsi nommée par les Negres onalofes du Sénégal. Auteurs qui en ont donné la figure. Lieux où on la trouve. Sa description. *Suppl.* I. 751. *b.*

BAJET, (*Jean*) anatomiste. *Suppl.* I. 408. *b.*

BAIGNEUR. Observation sur les chansons des personnes qui servoient aux bains chez les anciens. II. 15. *b.*

BAIGNEUR, *Etuviste.* Voyez vol. VIII. des planch. article PERRUQUIER, pl. 9 & suivantes.

BAIGNEUX - LES - JUIFS, (*Géogr.*) petite ville de Bourgogne. Origine de son surnom; personnages distingués dont elle est la patrie. Autres faits historiques concernant cette ville. *Suppl.* I. 751. *a.*

BAIGNOIRE, cuve de cuivre rouge. Sa description & ses dimensions. Comment les baignoires sont placées dans les bains. II. 15. *b.* Elles se font quelquefois de bois. Baignoires fixes & mobiles dans les thermes des anciens. *Ibid.* 16. *a.*

BAIL, sens de ce mot en terme de droit. Bail à ferme, bail à loyer. Durée des baux. Baux pardevant notaire, & sous seing-privé. Les Anglois en font de vive voix. Biens dont on peut faire des baux. Obligation & droits de celui qui fait le bail. A quoi est engagé le successeur du propriétaire. II. 16. *a.* Engagement du fermier ou locataire. Ce qu'on appelle *tacite réconduction.* Bail à rente. En quoi il differe de l'emphytéose. Autres significations du mot *bail. Ibid. b.*

Bail, sens de cet axiome qui dit, que morts & mariages rompent tous baux & louages. XI. 697. *b.* Relief de bail. XIV. 66. *b.* Conversion du bail conventionnel en judiciaire. IV. 166. *b.* Espece de bail à cens d'héritage, appellé *contrat libellaire* chez les Romains. IV. 125. *b.* Bail emphytéotique. V. 580. *a*, *b.* &c. Bail à rentes qu'on appelloit *précaire.* XIII. 267. *b.* Bail à rentes, appellé *fieffe* en Normandie. VI. 717. *a.* Bail à ferme. VI. 509. *a*, *b.* Renouvellement d'un bail à ferme. XIII. 859. *b.* Bail à cheptel. III. 295. *b.* Bail à vie. V. 581. *b.* Bail ou garde d'enfans mineurs. VII. 487. *b.* XIV. 66. *b.*

BAILLEMENT, remede d'Hippocrate contre le baillement. Sa cause selon l'ancien systême. Autre explication plus satisfaisante. II. 17. *a.*

Bâillement: origine de l'usage de faire le signe de la croix sur la bouche de celui qui bâille. X. 343. *b.* Cause & effet du bâillement. *Suppl.* IV. 619. *a.*

BAILLEMENT *ou* HIATUS, (*Gramm.*) comment on y a remédié dans toutes les langues. L'élision se pratiquoit même en prose chez les Romains. Dans quel cas nous en faisons usage. II. 17. *a.* Usage des lettres euphoniques. Pourquoi nous disons quelquefois *l'on* pour *on.* Le *v* des Grecs étoit quelquefois euphonique. Hiatus formé par les voyelles nasales; comment il est corrigé. *Ibid. b.* Le *b* & le *d* font aussi des lettres euphoniques. II. 18. *a.*

Bâillement, *hiatus*: en quoi il consiste. II. 510. *a.* Cicéron blâme Théopompe, pour avoir porté jusqu'à l'excès le soin d'éviter le concours des voyelles. V. 525. *a.* Observations sur les bâillemens dans notre prose. V. 509. *b.* *Voyez* HIATUS. VIII. 198. *a*, *b.* — 200. *a.*

BAILLET, (*Adrien*) *Suppl.* IV. 36. *b.* 366. *a.*

BAILLEUL, différence du chirurgien au bailleul dans la maniere de juger de certaines maladies. IV. 454. *b.*

BAILLI, (*Hist. mod. & Jurisp.*) officier chargé de rendre la justice dans un bailliage. Etymologie de ce mot. Origine des baillis. Offices en Angleterre, qui répondent à ceux des baillis. Prérogatives que les anciens baillis possédoient. Celles qui leur restent à présent. II. 18. *a.* Baillis seigneuriaux. *Ibid. b.*

Bailli ou *Baillif.* Origine & premier établissement des baillifs en France. IX. 504. *a.* XII. 909. *b.* Histoire de l'office des baillifs & sénéchaux. XV. 12. *a.* Divers baillifs qui avoient leurs lieutenans. IX. 504. *b.* Création de quatre baillifs royaux. Augmentation de ce nombre. Baillifs établis par les seigneurs. IX. 16. *a.* Les baillifs royaux faisoient autrefois les fonctions de procureurs du roi, dans les affaires de leur territoire. XII. 22. *b.* Anciennement les baillifs & sénéchaux venoient rendre leurs comptes en la chambre des comptes, & elle nommoit à leurs offices. III. 784. *a.* Les baillifs & sénéchaux qui avoient séance & voix délibérative au parlement, furent privés de la voix délibérative, comme il paroît par une ordonnance de 1291. XII. 5. *b.* 6. *a.* Les baillifs & sénéchaux étoient révocables autrefois. IV. 898. *a.* Les baillifs & sénéchaux sont des officiers d'épée, & doivent être nobles. VI. 27. *a.* Contrôleur des baillifs & sénéchaux. IV. 151. *b.* Leurs clercs. III. 524. *a.* Baillifs du palais. 805. *b.* 806. *a.* Observations sur cette charge ancienne. *Suppl.* IV. 663. *b.*

BAILLI, (*Hist. mod.*) grade ou dignité dans l'ordre de Malthe. Baillis conventuels, & baillis capitulaires. II. 18. *b.*

BAILLIAGE, origine de la distinction des grands, petits & moyens bailliages. XII. 909. *b.* Rôle des bailliages & sénéchaussées au parlement de Paris. 26. *a.*

BAILLIAGERES, *justices.* IX. 93. *b.*

BAILLON, (*Jurisp. crimin.*) usage que la justice en fait à l'égard de quelques criminels. Réflexions contre cet usage. *Suppl.* I. 751. *a.*

BAINS. (*Architecture*) Bains naturels, bains artificiels. II. 18. *b.* Ancien usage des bains publics. Bains chauds connus du tems d'Homere. Description de ces bains par Vitruve. Ceux qui étoient joints aux gymnases ou paleftres. Ceux qui en étoient séparés. Arrangement ou disposition des divers appartemens des bains. *Ibid.* 19. *a.* Les anciens se baignoient avant le souper. Ils se faisoient frotter d'huile, *&c.* au sortir du bain. Bains des Romains. Heure de leur ouverture. Prix qu'on payoit pour y entrer. Les bains des femmes étoient entiérement séparés de ceux des hommes. Changemens arrivés à cet égard dans la suite. Soins des magistrats & des empereurs, pour remédier aux désordres qui se commettoient dans les bains. *Ibid. b.* Bains particuliers des anciens Romains. Ce que sont chez nous les bains publics sur la riviere. Ce que nous appellons bains domestiques. Appartement qui leur est destiné. On y place deux baignoires & deux lits, & ils doivent avoir un petit jardin particulier. Décorations de ces appartemens. *Ibid.* 20. *a.*

BAIN, (*Hist. anc.*) *balneum.* Bain que chaque particulier

avoit dans sa maison. *Balineæ*, bains, publics. Pourquoi les bains étoient plus nécessaires anciennement qu'aujourd'hui. Dans la plus haute antiquité, on se baignoit tout simplement dans les rivieres. Il est probable que les Grecs furent les premiers qui s'aviserent d'avoir des bains particuliers ; & les Romains ne manquerent pas de les copier en ce point, & de les surpasser en magnificence. Du prix auquel on étoit reçu dans les bains. De l'heure à laquelle les Romains en faisoient usage. *Suppl.* I. 751. *b.* Détails sur le méchanisme de ces bains. Explication d'une peinture antique, représentant quatre chambres de bains, dont on trouve le dessin dans l'antiquité expliquée du P. Montfaucon. Bains de fumigation en usage autrefois chez les Romains, & aujourd'hui chez les Russes. Maniere dont les sauvages du Canada pratiquent les bains chauds. Les bains communs autrefois dans les villes & les châteaux. Leur usage conseille par Galien aux gens de lettres. *Ibid.* 752. *a.* Anciennes processions du clergé allant au bain. Autres particularités historiques sur les bains. *Ibid. b.*

Bains, description des bains des Romains : diverses observations sur ces lieux. XVI. 268. *a*, *b.* 269. *a*, *b.* Appartemens appellés *zetæ* dans les bains. XVII. 708. *a.* Les bains des femmes, pavés d'argent pur du tems de Seneque. VIII. 659. *a.* Reposoirs dans les bains des Romains. XIV. 141. *a.* Leurs baignoires. II. 15. *b.* Usage du strigile dans les bains. XV. 546. *a*, *b.* Vase avec lequel les esclaves jettoient de l'eau sur ceux qui étoient dans le bain. *Suppl.* I. 742. *a.* Diverses personnes qui y étoient employées. VII. 1018. *a*, *b.* VIII. 468. *b.* 469. *a.* XXII. 380. *b.* Robe que prenoient les Romains au sortir du bain. XV. 764. *b.* Amusement des bains auxquels ils se rendoient vers les trois heures de l'après-midi. XVII. 255. *b.* 256. *a.* Chansons dans les bains. II. 15. *b.* Bains des dames romaines avant que d'aller à leur toilette. XVI. 382. *a.* Bains fameux près d'Hymere. VIII. 209. *a.* — *Voyez* THERMES. Appartement de bains modernes. Vol. VIII. des pl. *Perruquier*, pl. 9. Bains de Poitevin sur la Seine. *Ibid.* pl. 10, 11, 12.

BAIN *de santé* ou *de propreté*, (*Médecine*) ce qu'on appelle bains généraux, & bains particuliers & pédiluves. II. 20. *a.* Effet des bains chauds d'eau douce, & de ceux d'eau froide. Bains domestiques que l'on compose de plusieurs façons, bains d'eaux minérales, d'eau de riviere, de fleuve ou de mer ; bains secs. Explication de l'action des bains. *Ibid. b.* Phrénétiques guéris par des bains d'eau froide. Ceux de riviere en été préservent des maladies de cette saison. Explication des effets du bain de mer ; des bains de vapeurs. Précautions à prendre pour tirer quelque fruit de l'usage du bain. *Ibid.* 20. *a.*

BAIN, (*Médec.*) différentes sortes de bains, distingués par la nature du fluide employé, par ses différens degrés de chaleur, par les parties du corps humain auxquelles ce fluide est appliqué, & par la maniere dont se fait cette application. *Suppl.* I. 752. *b.*

Théorie sur les propriétés & les usages du bain.

Recherches relatives à cet objet, sur la nature & les facultés du corps humain.

1°. Des fibres. 2°. Des causes qui peuvent agir sur leur propriété résultante & leurs facultés actives. *Suppl.* I. 752. *b.* 3°. Toutes les fonctions animales & vitales sont le produit du jeu de fibres, & elles s'exécutent avec une liberté proportionnée à leur ton. 4°. Organes & fonctions animales qu'il faut principalement considérer, pour apprécier la maniere d'agir des bains. 5°. D'où dépend l'action plus ou moins forte des vaisseaux sur la masse des humeurs, 6°. & le plus ou le moins de sensibilité des nerfs. 7°. Structure & usages de la peau, *Ibid.* 753. *a.* 8°. & du tissu cellulaire. 9°. Correspondance des parties du corps humain. 10°. Causes du plus ou moins de fluidité & d'âcreté des humeurs. De la proportion qui doit être entre la masse humorale & les vaisseaux. Maladies qui résultent de cette proportion détruite. 11°. Effets de la circulation des humeurs sur leurs qualités propres. 12°. Organes où s'opere le plus sensiblement l'élaboration de la masse humorale. 13°. De la chaleur animale. Sa cause. Ses différens degrés. Ses effets. *Ibid. b.* 14°. Causes des différens degrés de perfection de l'hématose, des secrétions & des excrétions. 15°. Principe d'action dans l'être spirituel uni au corps humain. 16°. De la santé du corps, & des causes qui peuvent y contribuer. 17°. *Des effets du feu sur nos organes.* Les molécules ignées, en vertu de la loi de l'équilibre, passent d'un corps qui en contient beaucoup, dans celui où elles étoient réunies en moindre quantité. *Ibid.* 754. *a.* 18°. Leur action sur la masse humorale, 19°. sur les solides, 20°. sur les nerfs, 21°. & sur tout le systême nerveux. 22°. Passage des molécules ignées du corps humain dans les corps ambians. 23°. Effets de cette diminution de chaleur animale, sur les humeurs, *Ibid. b.* 24°. sur les solides, 25°. sur les nerfs, 26°. & sur tout le systême nerveux. 27°. Résultat des observations précédentes. 28°. *De l'air & de ses propriétés relativement au corps humain.* 29°. Sa pesanteur diminuée en raison inverse de sa raréfaction. 30°. Causes de son plus ou moins d'élasticité. *Ibid.* 755. *a.* 31°. Effets de l'élasticité de l'air contenu dans les humeurs. 32. Sa fluidité augmentée en proportion de sa raréfaction. 33°. Comment l'air atmosphérique agit sur nos corps, 34°. & l'air intérieur sur nos humeurs. 35°. Comment il cimente les parties constituantes de nos solides, & pour regénérer celles que la putridité avoit altérées. 36°. *Des propriétés de l'eau.* De sa pesanteur, fluidité, insipidité. 37°. D'où dépend sa faculté de s'unir aux mucilagineux & aux huileux. *Ibid. b.* 38°. Propriétés qu'elle acquiert par son union avec différentes substances. 39°. Sa température proportionnée à la quantité de molécules ignées qui l'ont penétrée. 40°. Propriétés que lui donnent sa pesanteur & sa fluidité. 41°. Effets de la compression qu'elle exerce sur le corps humain auquel elle est appliquée. 42°. Ses effets sur les fibres, le tissu cellulaire & la masse humorale. 43°. Les mêmes effets augmentés ou diminués par sa température. 44°. Effet de son union au principe aérien, 45°. & aux mucilagineux. *Ibid.* 756. *a.* 46°. Action de l'eau sur le corps, lorsqu'elle sert de véhicule à des huiles éthérées : 47°. lorsqu'elle est mêlée avec des sels. 48°. Efficacité des eaux minérales, selon la nature particuliere des minéraux. 49°. Tous ces effets augmentés ou diminués par la température de ces eaux. *Ibid. b.* 50°. Comment on peut se rendre raison de la maniere d'agir des differentes especes de bains, & de leur efficacité. 51°. *Comment l'air peut devenir la matiere d'un bain médicinal.* 52°. Effets d'un bain d'air froid. 53°. Ceux d'un air dont la chaleur est augmentée. 54°. Air chargé de liqueurs spiritueuses, d'acides, de vapeurs aqueuses, ou qui se trouve dans l'état de fixité. 55°. *Le bain aqueux* simple agira comme le bain d'air, non-seulement par les qualités propres de l'eau, mais encore par ses qualités accidentelles. *Ibid.* 757. *a.* 56°. Effets des bains partiels d'eau pure, soit tiede, soit chaude, soit fraîche, soit froide. 57°. Des douches & simples aspersions d'eau pure. 58°. Des bains entiers & partiels, faits avec une eau chargée du principe aérien. 59°. Des bains mucilagineux. *Ibid. b.* 60°. Effets des bains d'eaux minérales. 61°. Des propriétés des bains de mer. 62°. Réflexions sur l'usage des bains en général, *Ibid.* 758. *a.* & sur leur utilité. De celle des bains froids en particulier. De l'établissement de bains publics. *Ibid. b.*

Bain de santé. Sentiment de Locke sur l'usage journalier des bains à l'eau froide. V. 195. *a.* Danger des bains froids quand on est échauffé. VII. 328. *b.* Des bains d'eaux thermales. X. 537. *a*, *b.* Lieux appellés *thermæ* par les anciens, où il y avoit des bains d'eaux thermales. XVI. 267. *a.* Bains de Thermie. 270. *a.* Terme où la chaleur d'un bain n'est plus supportable. III. 32. *b.* Incommodités qu'on éprouve dans une eau thermale trop chaude. *Suppl.* II. 309. *b.* Etuves dans les bains. VI. 97. *b.* Bains de vapeurs, *voyez ce dernier mot.* Machine inventée à Paris pour administrer les bains médicinaux sans sortir de chez soi. V. 82. *a.* Des demi-bains. VIII. 788. *b.* Observations sur les bains & demi-bains d'huile dans certaines maladies. XI. 453. *b.* Des bains de pieds. XII. 237. *b.* 556. *b.* Exemple d'un bain de pieds qui guérit tout-à-coup une violente douleur de tête. XIV. 509. *a.* Des bains de vapeurs. VII. 366. *b.* De l'usage des bains chauds, des bains de vapeurs, & des bains de pieds. XVII. 197. *b.* Des bains de sable ; leurs usages. XIII. 537. *b.* 538. *a.* XIV. 464. *a.* Voyez quelques appareils de bain, vol. III des planches, article *Chymie*, pl. 6, 9 & 10.

BAIN, (*Chym.*) chaleur moderée par un intermede entre le feu & la matiere sur laquelle on opere. Bain de mer, ou par corruption bain-marie. I. 21. *a.* Bain de vapeur. Chaleur de l'eau bouillante dans les moindres & plus grandes hauteurs du barometre, & sur les montagnes. Sa plus grande chaleur est au premier instant qu'elle commence à bouillir. Bains de sable ou de cendre. Bains vaporeux. Métal en bain. Autres usages du mot *bain.* II. 21. *b.*

Bain, fourneaux pour les différentes sortes de bains. VII. 234. *d.*

Bain-marie, quels sont les cas où l'on doit avoir recours au bain-marie pour l'évaporation. VI. 131. *a.* Observations sur les distillations au bain-marie. VI. 928. *a*, *b.* Comment on doit ménager au bain-marie le principe odorant des médicamens. XI. 353. *b.* Bains-maries faits d'un grand chauderon, au milieu duquel passe une tour de fonte qui contient le feu, comme une tour d'athanor. VII. 248. 4. *d.* Bain-marie, ou diploma des anciens, représenté vol. III des planches, article *Chymie*, planch. 9. Bain-marie à plusieurs cucurbites, *Ibid.* pl. 15. *bis.*

Bains pour les chevaux. V. 209. *a*, *b.*

BAIN, (*Chevaliers du*) ordre militaire en Angleterre, borné d'abord à quatre, ensuite augmenté à quarante-deux chevaliers. Leur devise. Leur coutume de se baigner avant de recevoir les éperons d'or. Circonstances dans lesquelles on confere cet ordre. Occasion de son institution. Cet ordre commença de renaître sous George premier. II. 22. *a.*

Bain, (*chevaliers du*) III. 313. *a.*

Bain, (*ordre du*) *voyez planch.* 34 *de blason*, *vol.* II. *des planches.*

BAIRA, (*terre de*) XVI. 180. *b.*

BAIRAM, (*Hist. mod.*) grande fête annuelle des mahométans. II. 22. *a.* C'est la pâque des Turcs. Grand & petit bairam. Jour où il commence. Comment les Turcs célebrent cette fête. Contraste entre la célébration du ramadham & celle du bairam. Les Turcs tuent l'agneau paschal en mémoire du sacrifice d'Abraham. II. 22. *b.*

BAISE-MAIN, (*Hist.*) marque d'honneur ou de respect, répandue par toute la terre, & partagée entre la religion & la société. Faux dieux qu'on saluoit en baisant la main. Les officiers dans l'église donnent leur main à baiser aux autres ministres qui les servent à l'autel. Usage des baise-mains dans la société, dès les tems les plus anciens, & chez les Romains. II. 22. *b.* Coutume de baiser la main du prince. Baise-mains en usage chez les Negres & au Mexique, du tems de Fernand Cortez. Baise-main, offrande qu'on donne aux curés. *Ibid.* 23. *a.*

BAISEMENT des pieds. XII. 558. *a.*

BAISER, (*Géométr.*) ce qu'on entend quand on dit que deux courbes se baisent. I. 23. *a.*

Baiser. Baiser que se donnoient chez les Romains les futurs époux, après avoir été accordés. XI. 680. *b.* Baiser de paix en usage dans le christianisme, 681. *a.* particuliérement chez les premiers chrétiens. XV. 121. *a.* Comment il se donnoit dans la liturgie gallicane. XI. 770. *b.* Baiser tendrement, expression correspondante en latin. XV. 561. *a.* Cause physique du plaisir du baiser & de certains effets qu'il produit. IV. 33. *a.*

BAISSER, *abaisser*, (*Synon.*) différence entre ces mots. II. 23. *a.*

BAISSOIRS, réservoirs d'eau dans les salines. Description de ces réservoirs ou magasins. II. 23. *b.*

BAIVE, (*Hist. mod.*) faux dieu des Lapons, dont ils n'ont aucune figure particuliere. *Thor* & *Baive* ne sont qu'une même divinité adorée sous différens aspects. II. 23. *b.*

BAIVE, (*Myth.*) les dieux Thor & Baive des Lapons, distingués par quelques auteurs. *Suppl.* I. 758. *b.*

BAKELEYS, (*Hist. nat. Econ. domest.*) espece de bœufs à bosse, ou bisons. Education que leur donnent les Hottentots. Usages qu'ils en tirent. *Suppl.* I. 758. *b.*

BAKER, (*Thomas*) XV. 335. *a.*

BAKER, (*Henri*) anatomiste. *Suppl.* I. 410. *a.* Physiologiste. *Suppl.* IV. 359. *a.*

BAKKER, (*Jean*) XVII. 411. *a.*

BAL, origine des bals. IV. 625. *b.* Comment on les commençoit autrefois. II. 397. *a.*

BALA, (*Botan.*) espece de bananier. *Suppl.* I. 782. *b.* 783. *a.*

BALAAM, (*Hist. sacr.*) observation sur ce prophete. *Suppl.* II. 194. *a.*

BALADINS, & danseurs de corde chez les Romains. XIII. 259. *a*, *b.* Baladins d'Etrurie. VIII. 230. *b.* Baladin, *voyez* FARCEUR, HISTRION, MIME.

BALADOIRES, *danses:* leur origine. IV. 627. *b.* Anathême prononcé contre ces danses. 624. *b.*

BALAFO, (*Luth.*) instrument des Negres. Sa description. Son usage. *Suppl.* I. 758. *b. Voyez pl. I de Luth, dans le Suppl.*

BALAGATE, *ou* BALAGAISTE, (*Géogr.*) province de l'empire du Mogol. Revenu que l'empereur en tire. Ses productions. Moutons remarquables qu'on y voit. *Suppl.* I. 759. *a.*

BALAI, (*Chirurg.*) brosses ou vergettes de l'estomac. A quel usage on s'en sert. II. 24. *a.* Comment on l'emploie. Grand éloge qu'en font quelques médecins étrangers. Exemple d'un homme qui s'en servoit sur lui-même pour gagner sa vie. *Ibid. b.*

BALANCE, (*Méchaniq.*) l'une des six puissances simples en méchanique. Balance ancienne ou romaine. Balance moderne. II. 24. *b.* Théorie de la balance. *Ibid.* 25. *a.*

Balance de M. Roberval. II. 26. *b.*

Balance, fléau de la balance. VI. 849. *a.* Points de suspension de la balance & des poids. XV. 700. *b.* Aiguille de la balance. I. 209. *b.* Détails sur les balances d'essai. V. 984. *b.* Petite balance appellée *trébuchet.* XVI. 575. *a.* — De la balance romaine. XII. 450. *b.* XIV. 341. *a.* Description de cette balance, par Vitruve. XV. 494. *a. Voyez* aussi vol. V des planches, article *Méchanique*, planch. III. Pourquoi les balances courtes sont moins exactes que celles dont le fléau est long, & les romaines moins que les balances communes. VII. 344. *b.* Le point d'appui est moins chargé dans la balance romaine que dans la balance ordinaire. I. 560. *a.* Balances appellées *peson à ressort* & *peson à tiers-point.* XII. 451. *a.* Article de littérature & d'antiquité romaine sur les balances, au mot *Statera.* Voyez aussi les planches du balancier, vol. II.

Balance hydrostatique, par laquelle on trouve la pesanteur spécifique des corps liquides & solides : sa grande utilité. Théorême sur lequel est fondé l'usage de cet instrument. Maniere de s'en servir. II. 26. *b.* On peut par son moyen, 1°. connoître la pesanteur spécifique d'une liqueur ; 2°. comparer les pesanteurs spécifiques de deux liqueurs ; 3°. comparer les gravités spécifiques de deux solides ; 4°. comparer la gravité spécifique d'un corps solide avec celle d'une liqueur. Balance hydrostatique du docteur Hook, qui peut servir à examiner la pureté de l'eau. Les expériences de plusieurs savans qui se sont donné la peine de rédiger en table les pesanteurs d'un grand nombre de matieres, tant solides que liquides, ne peuvent nous servir de regle que comme des à-peu-près. Quand on veut savoir au juste la pesanteur spécifique de quelque corps, il faut le mettre lui-même à l'épreuve. *Ibid.* 27. *a.* On donne cependant ici une table dressée par M. Musschembrock, des pesanteurs spécifiques de plusieurs matieres comparées à celle de l'eau commune ou de pluie, dans une température moyenne. *Ibid. b.*

Balance hydrostatique, vol. V des planches, article *Hydrostatique*, pl. 3, De son usage. *Suppl.* III. 473. *b.* Table des pesanteurs spécifiques des principaux corps connus. XII. 446. *a*, *b.* 447. *a*, *b.* Table des pesanteurs spécifiques de différentes liqueurs en été & en hiver. 448. *a. Voyez* ARÉOMETRE & PESE-LIQUEUR.

Balance commune, balance fine ou trébuchet, balance sourde, balance d'essai, balance du chandelier. II. 28. *a.*

Balance hygrométrique. VIII. 388. *b.*

Balance pour peser les laines filées. *Suppl.* III. 699. *b.*

BALANCE *d'essai*, (*Econom. Comm.*) machine dont les Hollandois & les habiles négocians de bled se servent pour le commerce des grains. Le poids du bled fait connoître sa qualité. Pesanteur d'un setier de bled de la tête, mesure de Paris. Désavantage des bleds humides. Avantage des bleds secs. La farine de ces derniers préférable à celle des bleds humides. *Suppl.* I. 759. *a.* Description de la balance des grains. Rapport des poids à la mesure. *Ibid. b.* Opération de l'essai. Observations sur l'usage de cette balance. *Ibid.* 760. *a.* Ses avantages pour les grains. *Ibid. b.*

BALANCE, (*Astron.*) signe du zodiaque & constellation. II. 28. *a.*

Balance, moyen de connoître cette constellation dans le ciel. *Suppl.* II. 567. *b.*

BALANCE, (*Myth.*) symbole de l'équité. II. 28. *a.*

Balance, figure symbolique. XV. 731. *b.*

BALANCE *de commerce*, égalité entre la valeur des marchandises achetées des étrangers & la valeur des productions du pays, transportées chez d'autres nations. Nécessité de cette balance. Diverses méthodes pour acquérir la connoissance nécessaire pour l'établir. 1°. Prendre une exacte notion du produit que rapportent à proportion les marchandises exportées & les marchandises importées. Difficulté d'acquérir cette notion. Incertitude de cette méthode. 2°. Observer le cours du change. Cette méthode est encore imparfaite. 3°. La troisieme méthode se prend de l'accroissement ou de la diminution de notre commerce & de nos navires en général. II. 28. *b.* 4°. Observer l'augmentation & la diminution de notre argent, soit monnoyé, soit en lingots. *Ibid.* 29. *b.*

Balance du commerce. III. 131. *a.* 698. *a.* Balance du commerce de la France & de la Hollande. V. 969. *b.* De la sortie des especes hors d'un pays, pour acquitter la balance de ce qu'on doit dans le commerce. X. 194. *b.*

Balance, clôture de l'inventaire d'un marchand. II. 29. *a.*

Balance, déclaration que font les maitres des vaisseaux des effets dont ils sont chargés. II. 29. *a.*

BALANCÉ, terme de danse. C'est un pas fort gracieux que l'on place dans toute sorte d'airs ; fort usité dans les menuets. II. 29. *a.*

BALANCIER, ouvrier qui fait les instrumens dont on se sert pour peser les marchandises. Réglemens & observations sur tout ce qui concerne la communauté des balanciers. II. 29. *b.*

Balancier, outils dont il se sert. XI. 718. *b. Voyez* les planches du balancier, vol. II.

Balancier, dans les grosses forges. Description de cette machine. II. 29. *b.*

BALANCIER, (*Horlog.*) raison de la forme qu'on lui donne. Différentes méthodes dont on a fait usage dans l'application du balancier aux horloges, avant que l'addition du ressort spiral l'eût porté au degré de perfection où il est parvenu sur la fin du dernier siecle. II. 30. *a.* De la matiere du balancier. Raisons de la préférence qu'on doit donner à ceux d'acier sur ceux de laiton. De la forme du balancier. Sa circonférence devroit être une espece d'anneau cylindrique. *Ibid. b.*

Balancier, observations sur les tigerons des balanciers ; moyen trouvé pour conserver de l'huile à ses pivots. XVI. 327. *a.* Virole du balancier qui sert à mettre la montre d'échappement. XVII. 330. *a*, *b.* Nombre des vibrations du balancier dans une heure. II. 148. *a.* Étendue du branle du balancier dans une montre ordinaire. 397. *b.* Avantages du pendule sur le balancier. XII. 299. *a.* La théorie du balancier expliquée aux articles *régulateur*, *échappement*, *arc de levée*, *arc de supplément.*

Balancier, description du balancier de compas ou de bous-

fole. Du balancier d'une éclufe, & d'un balancier de pompe. *Suppl.* I. 761. *a.*

Balancier, en hydraulique. II. 30. *b.*

BALANCIER, (*Monnoyage*) defcription de cette machine avec figures. II. 30. *b.*

Balancier, en quel tems fe fit en France le premier établiffement d'un balancier pour les monnoies. VIII. 132. *b.* Fabrication des monnoies au balancier. X. 663. *b.* Ufage de la foffe qui eft devant le balancier. VII. 208. *a.* Difference entre l'opération du monnoyage & celle de frapper des médailles au balancier. X. 665. *b.*

BALANCIER, (*terme de Papetier*) defcription de cet inftrument & fon ufage. II. 31. *b.*

Balancier, partie du métier à bas. Ce qu'il étoit dans les anciens métiers. Maniere dont on l'a corrigé. II. 31. *b.*

BALANCINES, ou *Valancines*, (*Marine*) manœuvres ou cordes qui defcendent des barres de lune & des chouquets, *&c.* Leur ufage. Situation & forme des diverfes balancines qui fe trouvent dans le vaiffeau. II. 31. *b.*

BALANEOTE, (*Géogr.*) erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 761. *a.*

BALANGIAR, (*Géogr.*) obfervation fur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 761. *a.*

BALARUC, de l'ufage & de l'effet des bains de Balaruc. X. 537. *b.* 538. *a*, *b.*

BALAUSTES, (*Mat. médic.*) fleurs du grenadier fauvage. Leurs propriétés médicinales. Comment on doit les choifir. Leur analyfe. II. 32. *a.*

BALAYAGE, *déeffe du* (*Myth.*) *Suppl.* II. 708. *b.*

BALAYEURE, obfervations fur l'ufage que S. Paul fait de ce mot, en parlant des fideles méprifés & perfécutés. XII. 379. *a.*

BALBEC, (*Géogr. Antiq.*) *voyez* les ruines de cette ville, repréfentées dans les *planches d'antiquités du Supplement.* *Suppl.* I. 761. *a.*

BALBUENA, (*Bernardo de*) XVI. 811. *a.*

BALBUS, (*Cornelius*) dernier citoyen romain qui reçut les honneurs du triomphe. XVI. 652. *b.*

BALCON, (*Archit.*) Étymologie du mot. Defcription de la chofe. II. 32. *b.*

Balcon, efpece de balcon appellé *meniane* dans l'ancienne architecture romaine. X. 333. *b.* Ouvrage de ferrurerie qui appartient au balcon. XVII. 819. *a.* Vol. IX. des pl. Serrurier, pl. 12.

BALDE, *de Ubaldis*, (*Pierre*) jurifconfulte. XII. 391. *b.*

BALDINI, (*Baccio*) graveur. XII. 866. *b.*

BALDIVIA, ville d'Amérique. Son commerce avec Lima. III. 338. *a.*

BALDUS, (*Bernardin*) favant, né à Urbin. XVII. 489. *a*, *b.*

BALE, (*Jean*) hiftorien du feizieme fiecle. XV. 637. *a*, *b.*

BALEARES, *ifles*. Leurs habitans habiles dans l'exercice de la fronde. VII. 337. *a.* Le nom *Pityuffæ*, donné à deux de ces ifles. XII. 666. *a.*

BALEINE, (*Hift. nat.*) grandeur, defcription & dimenfion de celles qu'on prend fur la côte de Bayonne. Celle que l'on trouva en 1620 près de l'ifle de Corfe. II. 32. *b.* On dit qu'on a vu des baleines de 200, & à la Chine de 960 pieds de longueur. Celles qu'on pêchoit autrefois dans le nord étoient plus grandes que celles qu'on y trouve à préfent. On ignore la durée de leur vie. Ce qu'on a trouvé dans leur eftomac; d'où l'on peut inférer quelle eft leur nourriture. Leurs accouplemens. Société du mâle & de la femelle. Tems où elles mettent bas. Nombre & alaitement des baleinons. Baleines du Groenland. Leur defcription très-détaillée. *Ibid.* 33. *a.* Leurs accouplemens. Tems de la geftation de la femelle. Du fœtus. Comment elle donne à tetter. Qualité de fon lait. Comment elle emporte fon petit. Autres efpeces de baleines. Pêche de la baleine. C'eft de toutes les pêches la plus difficile & la plus dangereufe. *Ibid.* *b.* Les Bafques font les premiers qui l'aient entreprife. Avantages de cette pêche pour les Hollandois. Pourquoi les Bafques l'ont à-peu-près abandonnée. Appareils & préparatifs qu'ils faifoient pour cette pêche. Maniere dont elle s'exécute. *Ibid.* 34. *a.* Comment ils fondent dans leur navire même le lard de la baleine attachée à un des côtés du bâtiment, (ce que les Hollandois n'ont encore ofé,) & font des diftributions à tout l'équipage. C'eft à un bourgeois de Ciboure que l'on doit la maniere de fondre les graiffes dans les vaiffeaux. Les Hollandois apportent le lard par petits morceaux dans des barriques. Maniere dont ils le fondent. *Ibid.* *b.* Les Bafques faifoient autrefois la pêche le long du Groënland. Avantages & dangers qui en réfultoient. De-là ils vinrent en pleine mer vers l'ifle de Finlande; mais rebutés encore, ils fe font établis dans le détroit de Davis. Les Hollandois envoient tous les ans fur les ports de France 7 à 8000 barrils d'hude & du favon à proportion. Cette pêche étoit regardée autrefois comme au-deffus des forces humaines. *Voyez* ce qu'en dit Job. *Ibid.* 35. *a.* Ce que les anciens nous difent des baleines. Pêche d'une baleine fous l'empereur Claude. Peu d'utilité qu'ils retiroient de cet animal. Comment on prétend que les Bifcayens du Cap-Breton, près de Bayonne, & quelques autres pêcheurs ont été engagés à la pêche des baleines. *Ibid.* *b.* Ce qui fe pratique au retour des navires baleiniers. *Ibid.* 36. *a.*

Baleine, efpeces de baleines appellées *Jubarte.* IX. 1. *a.* Cachalot. *Suppl.* II. 91. *a.* Sperme de baleine. *Ibid.* Obfervation fur la langue d'une efpece de baleine. IX. 247. *b.* Defcription de la baleine, volum. VI. des planch. Regne animal, planch. 24.

BALEINE, *pêche de la* (*Comm.*) *Suppl.* I. 761. *a.* Invention d'un inftrument propre à lancer fur la baleine, le harpon à quinze toifes de diftance. Maniere d'augmenter la force de cette machine. Nations Européennes qui ont fait la pêche de la baleine dans les mers du nord, depuis le feizieme fiecle. Comme l'année la plus heureufe fut pour les Hollandois en 1697, l'auteur confidere dans cet article quel fut l'état de cette pêche dans cette année-là, afin d'établir fes profits; & il les compare enfuite avec les détails reçus de Hollande de la pêche de 1744, afin qu'on puiffe mieux juger fur quel pied font maintenant les chofes. *Ibid.* *b.* Les fages habitans de la Hollande ont toujours maintenu & pratiqué cette pêche, fuivant le confeil que M. Dewitte en avoit donné. Sommes immenfes qu'ils ont ajoutées par-là aux richeffes du peuple, auffi bien qu'à la force de leur état, confidéré comme puiffance maritime. *Ibid.* 762. *a.*

BALEINE, (*Blanc de*) préparation de cervelle de cachalots. Comment elle fe fait. Quel eft le meilleur blanc de baleine. II. 36. *a.* Ufage qu'on en fait en médecine. *Ibid.* *b.*

Baleine, *blanc de*, Il en eft parlé. II. 503. *b.* XV. 451. *a.* *Suppl.* II. 91. *a.*

BALEINE, (*Aftron.*) conftellation. II. 36. *b.*

Baleine, nouvelle étoile obfervée en 1648 dans le cou de la baleine. VI. 63. *a.* Étoile de cette conftellation qui s'affoiblit, s'éteint, & reparoit enfuite. *Ibid.* *Suppl.* II. 318. *b.* 896. *a.* Moyen de connoitre cette conftellation dans le ciel. 568. *b.*

BALI, (*ifle de*) *voyez* JAVA. VIII. 470. *a.* Caracteres balis, *voyez* SIAMOIS.

BALISTE, (*Art milit.*) machine de guerre dont fe fervoient les anciens. Les écrivains de l'antiquité font oppofés les uns aux autres à l'égard de la balifte & de la catapulte qu'ils confondent fouvent. Noms qu'ils ont donnés à la catapulte. Defcription de la balifte par le chevalier Folard. II. 37. *a.*

Balifte. Différence entre la catapulte & la balifte. II. 767. *a.* Les anciens donnoient à la balifte le nom de *fcorpion*. XIV. 809. *b.* Balifte à main. III. 273. *b.* Baliftes appellées *Arganete.* *Suppl.* I. 550. *b.* Fuftibale. *Suppl.* III. 164. *b.* Lieu où les anciens plaçoient leurs baliftes. *Suppl.* I. 830. *a.* *Voyez* les planches de l'art militaire, vol. I. & vol. *du Suppl.*

Balifte, mouche. X. 774. *b.* 775. *a.*

BALISTIQUE, (*Méchan.*) fcience du mouvement des corps pefans jettés en l'air fuivant une direction quelconque. Ouvrages que nous avons fur l'art de jetter les bombes, dont le plus recommandable eft celui de M. de Maupertuis. Indication de fa méthode. II. 38. *a.* La plupart de ceux qui ont traité du jet des bombes n'ont point eu égard à la réfiftance du milieu, ce qui les a éloignés du vrai. Ouvrage de M. Robins fur cette matiere. D'autres auteurs prétendent que la réfiftance de l'air au mouvement des projectiles eft peu confidérable. Néceffité de nouvelles expériences. *Ibid.* *b.*

Baliftique. De la baliftique des anciens. *Suppl.* I. 610. *a.* 611. *a.* Sur la baliftique des modernes, *voyez* *Artillerie de campagne.* *Voyez* fur le jet des bombes. VIII. 521. *b.* &c. X. 734. *a.* XIII. 437. *b.* Ouvrage de Galilée fur la baliftique. *Suppl.* III. 174. *b.* Inftrument baliftique de M. Daniel Bernoulli. *Suppl.* III. 612. *b.* Solution du problême baliftique. 614. *b.*

BALIVEAU, (*Eaux & forêts*) jeunes chêne, hêtre ou châtaignier au-deffous de quarante ans. Les ordonnances enjoignent d'en laiffer croitre feize par chaque arpent, pour repeupler les ventes. M. de Réaumur prétend qu'ils font d'une mauvaife reffource pour repeupler les bois de haute-futaie, parce qu'une très-grande partie périt. S'ils ne périffent pas, ils ont peu de vigueur & font tous rabougris. II. 38. *b.* Les baliveaux ne contribuent pas plus à la confervation des taillis; & M. de Buffon s'accorde en ceci avec M. de Réaumur. Citation d'un paffage du premier, tiré d'un mémoire fur la confervation & le rétabliffement des forêts, année 1739. *Ibid.* 39. *a.*

Baliveau, mauvaife qualité du bois des baliveaux. Tort qu'ils font aux taillis. Obfervation fur les glands qu'ils fourniffent. II. 297. *b.* Réflexions contre la réferve des baliveaux. VII. 130. *a.* Les réferves établies dans les bois des eccléfiaftiques & des gens de main-morte, ne font pas fujettes au défaut des baliveaux. II. 298. *a.* VII. 130. *b.* Comment les

baliveaux ont donné lieu aux clarieres. *Suppl.* II. 450. *a.*

BALKH, (*Géogr.*) moſquée de cette ville. *Suppl.* I. 808. *b.*

BALLA, (*Botan.*) eſpece de plante. *Suppl.* II. 241. *b.*

BALLADE, (*Belles-lettr.*) piece de vers. Loix de cette ſorte de poëſie. Pourquoi la mode en eſt paſſée. II. 39. *a.*

BALLADE, (*Belles-lettr. Poëſ.*) le ſentiment de la difficulté vaincue entre plus qu'on ne penſe dans le plaiſir que nous font les arts. C'eſt ce qui doit nous faire regretter certains petits poëmes, qui dans leur forme preſcrite, avoient de l'élégance & de la grace. Tels étoient le ſonnet, le rondeau, le triolet, le chant & la ballade. Ce qu'on appelle aujourd'hui *poëſies fugitives*, n'a plus ni forme ni deſſein. La facilité que ſuit la négligence en fait produire avec une abondance qui ajoute encore au dégoût de leur inſipidité. *Suppl.* I. 762. *b.*

BALLADE, (*Muſiq.*) ce qu'on entend par ballade en Angleterre. Anciennes ballades, fameuſes par leur ſimplicité, leur naïveté, le pittoreſque des penſées. *Suppl.* I. 762. *b.*

BALLE, (*Gymn.*) inſtrument dont les anciens ſe ſervoient dans la danſe appellée *ſphériſtique*. Utilité des jeux de balle pour la ſanté. II. 39. *b.*

Balles. Jeux de balles uſités chez les anciens, diſtingués par les noms ſuivans. Ourania. XI. 711. *a.* Aporrhaxis. I. 534. *b.* Harpaſton. VIII. 56. *b.* Différentes balles dont les Romains ſe ſervoient. XII. 200. *b.* Des exercices de la balle chez les anciens. XV. 456. *b.* — 459. *a.*

BALLE, (*Art milit.*) pourquoi les balles des mouſquets, carabines, *&c.* ſont de plomb. *Balle* ſe prend auſſi pour *boulet*. Différentes groſſeurs de balles. Balles ramées, balles de calibre. Expériences faites pour ſavoir ſi les balles tirées au poiſſon dans l'eau ſouffrent de la réfraction. II. 39. *a.* Conſéquences qui en réſultent; 1°. que la commotion communiquée à l'eau par la balle eſt très-conſidérable; 2°. que plus la charge eſt forte, moins la balle fait de progrès dans l'eau; 3°. qu'il n'y a point de réfraction ſenſible; 4°. qu'il ne faut donc tirer dans l'eau ni au-deſſus ni au-deſſous de l'objet; 5°. qu'il ne faut employer qu'une petite charge. Pourquoi une balle qui paſſe à travers un morceau de bois mobile ſur ſes gonds & fort épais, ne ſe défigure preſque pas & ne lui communique aucune impulſion, tandis qu'elle s'applatit ſur l'eau & occaſionne une grande commotion à tout le rivage. II. 40. *b.*

Balle, la fabrique des balles ne différant de celle des dragées que par la grandeur du moule, *voyez* la maniere de faire les dragées. V. 101. *a, b.* Table des différentes ſortes de balles que les bimblotiers fabriquent. 102. *b.* Des balles faites de zinc & de plomb. XVII. 717. *a.* Moyen de connoître la plus grande portée poſſible d'une balle. VII. 396. *b.* Compoſition où l'on trempe les balles pour les rendre de calibre. XVI. 585. *b.* Tire-balle. 341. *b.* Théorie du mouvement des balles, lorſqu'elles ſont tirées avec des canons rayés. *Suppl.* II. 212. *a.* Inſtrument pour tirer les balles du corps. I. 298. *a.* II. 184. *b.*

BALLE *à feu*, (*dans l'artillerie*) amas d'artifice de figure ronde ou ovale de différentes groſſeurs. II. 40. *b.* Maniere la plus uſitée pour faire des balles à feu. Autre maniere pour faire des balles à feu qui peuvent s'exécuter dans les mortiers. Autre maniere de compoſition de balles à feu qui ſe jettent avec le mortier, rapportée dans le bombardier françois de M. Belidor. *Ibid.* 41. *a.* Maniere de s'en ſervir ſelon les différentes vues dans leſquelles on en fait uſage. *Ibid. b.* Compoſition de balles à feu qu'on jette avec la main. *Ibid.* 42. *a.*

Balle luiſante, chez les artificiers. Maniere de faire cet artifice. II. 42. *a.*

Balles d'imprimerie, décrites avec figure. II. 42. *a.*

Balles d'imprimerie : cuir des balles. IV. 536. *a.*

Balles teigneuſes, (*Imprimerie*) c'eſt lorſque l'on voit ſur les balles des taches noires & blanches, parce que les cuirs refuſent l'encre : comment on remédie à ce défaut : les balles peuvent encore devenir teigneuſes ſi la laine de dedans ſort par les bords. II. 42. *b.*

BALLE, (*Paumier*) deſcription. Poids qu'elle doit avoir. Maniere de la faire. II. 42. *b.*

Balle des paumiers, appellée éteuf. VI. 51. *a.* Couper la balle, au jeu de paume. IV. 352. *a. Voyez* VIII vol. des planches, article PAUMIER.

BALLE, (*Commerce*) poids d'une balle de coton filé, d'une de ſoie crue; balle de groſſe toile. Poids d'une balle de laine en Angleterre. Vendre des marchandiſes ſous cordes en balles, ou en balles ſous cordes. Marchandiſes de balle. Balle de dez. Porte-balles. II. 42. *b.*

BALLE, (*Éconon. ruſtiq.*) pellicule qui enveloppe le grain. Uſage qu'on en fait. II. 42. *b.*

BALLEL, (*Botan.*) eſpece de liſeron *convolvulus*. Ses différens noms. *Suppl.* I. 762. *b.* Deſcription, qualités & uſages de cette plante. *Ibid.* 763. *a.*

BALLET, danſe exécutée par pluſieurs perſonnes qui repréſentent une action naturelle ou merveilleuſe, *&c.* II. 42. *b.* Tout ballet ſuppoſe la danſe & le concours de deux ou pluſieurs perſonnes, qui repréſentent une action par les geſtes, les pas, & les mouvemens du corps. Le ballet & la danſe ſont un amuſement très-ancien. Danſes des Egyptiens; celles des Grecs qu'ils appelloient ſtrophes & antiſtrophes. Danſe de la grue qu'inventa Theſée. Les ballets furent conſtamment attachés aux tragédies & aux comédies des Grecs. Le mot *ballet* vient de ce qu'originairement on danſoit en jouant à la paume. Mots qui en ſont dérivés. Inventeurs des ballets chez les Grecs. *Ibid.* 43. *a.* Ils avoient quatre eſpeces de danſes, & une grande quantité de ballets dont ils ne ſe ſervoient que comme d'intermedes. De l'origine des ballets. Comment cette danſe ſe répandit, s'embellit & ſe perfectionna. Ouvrage de Lucien ſur la danſe, où il traite fort amplement des ballets. On peut diviſer les grands ballets en hiſtoriques, fabuleux & poëtiques. *Ibid. b.* Regles particulieres, parties eſſentielles & intégrantes du grand ballet. Ses diviſions & ſoudiviſions en actes & entrées; quadrilles qui forment les entrées. Il n'eſt point de genre de danſe, de ſorte d'inſtrumens, ni de caractere de ſymphonie qu'on n'ait fait entrer dans les ballets. Attention des anciens à l'égard des divers inſtrumens qu'ils employoient. Comment les modernes les ont imités. Deſcription abrégée de deux ballets, l'un intitulé, *gris de lin*, *Ibid.* 42. *a.* l'autre la *verita nemica della apparenza ſollevata dal tempo*. Magnificence de ces ſpectacles. La cour de Savoie ſemble l'avoir emporté dans ces ſpectacles ſur toutes les cours de l'Europe. Ballets repréſentés en France ſous Louis XIV, dans leſquels il danſa lui-même avec toute ſa cour. *Ibid. b.* Ils furent pour la plupart imaginés par Benſerade. Lors de l'établiſſement de l'opéra en France, on conſerva le fonds du grand ballet; mais on en changea la forme. Genre mixte inventé par Quinault. La danſe figurée ou la danſe ſimple reprirent la place qu'elles avoient occupée chez les Grecs & les Romains. Ce ne fut qu'en 1681 qu'on introduiſit des danſeuſes ſur le théatre de l'opéra. Comment les ſucceſſeurs de Quinault l'imiterent, juſqu'à ce que la Mothe créa un genre tout neuf. *L'Europe galante*, eſt le premier ballet dans la forme adoptée aujourd'hui ſur le théatre lyrique. En quoi ce ballet conſiſte. Différence entre la tragédie lyrique & le ballet. *Ibid.* 45. *a.* Entrées comiques de Danchet. Les Italiens paroiſſent penſer que la muſique ne doit peindre que ce qu'il y a de plus noble ou de plus bas dans la nature : peut-être dans dix ans penſera-t-on comme eux. Défauts qui ſe trouvent dans les ballets de la Mothe. Changemens qu'on a faits de nos jours au ballet. De tous les ouvrages du théatre lyrique, le ballet eſt celui qui paroît le plus agréable aux François. On a cependant moins de bons ballets que de bons opéras, *Ibid. b.* ſi on en excepte les ouvrages de Rameau. *Ibid.* 46. *a.*

BALLET, (*Danſe*) c'eſt une action intéreſſante, imitée par la danſe, ou c'eſt une danſe figurée, qui repréſente allégoriquement une action. Tels que ſont aujourd'hui les ballets ſur le théatre, ils méritent à peine d'être comptes parmi les ouvrages de goût, tant on y apperçoit peu d'eſprit & de réflexion. — Le maître de ballet a les mêmes moyens que le peintre, pour produire des ouvrages de goût qui intéreſſent, il peut même en faire un uſage plus étendu; puiſqu'il peut offrir une ſuite de tableaux, & donner ainſi de la vie à l'enſemble de l'action; — mais à quoi bon recourir au jeu muet pour repréſenter une action qui peut être incomparablement mieux repréſentée par un drame? *Suppl.* I. 763. *b.* Il y a plus d'une réponſe à faire à cette queſtion. 1°. Il y a des actions très-intéreſſantes, qui faute d'une certaine étendue, d'une grandeur convenable, ne fourniſſent pas le ſujet d'un drame, mais qui auroient préciſément l'étendue requiſe pour un ballet. 2°. Il y a d'ailleurs des ſentimens & des paſſions, dont l'expreſſion n'exige pas néceſſairement une grande piece, dans laquelle trop d'acceſſoires ne ſervent qu'à diſtraire l'attention; mais qui traités en ballets, fourniroient une repréſentation plus vive & d'un plus grand effet. — Moyens par leſquels de bons ballets pourroient contribuer avantageuſement à l'effet du ſpectacle. De la nouvelle forme, & du caractere qu'il faudroit donner au ballet, ſelon le caractere du drame qui auroit précédé. *Ibid.* 764. *a.* De la maniere de repréſenter une action particuliere dans un ballet. Pieces dramatiques repréſentées dans le dernier ſiecle ſous le nom de ballets. Quels étoient les ballets des anciens. *Ibid. b.*

BALLET, (*Muſique*) caractere de la muſique d'un ballet. *Suppl.* I. 765. *b.*

Ballet, nom qu'on donne en France à une bizarre ſorte d'opéra, où la danſe n'eſt guere mieux placée que dans les autres, & n'y fait pas un meilleur effet. — Ces ballets contiennent d'autres ballets, qu'on appelle autrement divertiſſemens ou fêtes. — Obſervations ſur cette ordonnance ſi mal entendue, & ſi peu théatrale. *Suppl.* I. 764. *b.* Toute danſe qui ne peint rien qu'elle-même, & tout ballet qui n'eſt qu'un bal, doivent être bannis du théatre lyrique. — La

pire sorte des ballets est celle qui roule sur des sujets allégoriques, & où par conséquent il n'y a qu'imitation d'imitation. *Ibid.* 765. *a.*

Ballet. Origine des grands ballets en France. VI. 577. *b.* IV. 628. *a.* Introduction de la danse dans les opéras. IV. 350. *a.* Ballet que le cardinal de Savoie donna sous le regne de Louis XIII. VI. 581. *b.* Des ballets exécutés sous celui de Louis XIV. *Ibid.* Ceux qui firent l'ornement des fêtes de la cour sous son successeur. 583. *a.* Ballets représentés en 1747, à l'occasion du second mariage de M. le Dauphin. *Ibid.* Regle à observer par rapport à la composition des ballets : ce qui fait la perfection d'un tel divertissement. IV. 1069. *b.* Ce qui est essentiel pour former une bonne entrée de ballet. *Ibid. b.* Ballet de M. de Moncrif de l'empire de l'amour : musique de cette piece. VI. 464. *b.* Diverses observations sur les ballets associés aux poemes lyriques, XII. 833. *b.* & particuliérement sur un ballet de Roland furieux. 834. *a.* Petits ballets qu'on appelloit boutades. II. 379. *b.* Des comédies ballets. III. 671. *a*, *b.* Entrées de ballets. V. 731. *a.* Chœurs d'entrée qui figurent dans un ballet. IV. 268. *a.* VI. 748. *a.* Les ballets placés convenablement à la suite de l'opéra, *Suppl.* IV. 162. *a.* & dans les entr'actes de certaines sortes d'opéra pour en augmenter l'intérêt. *Ibid. b.* Observations sur les ballets figurés, & sur le projet de leur substituer la danse pantomime. *Suppl.* IV. 232. *b.* 233. *a.* S'il est vrai que presque tous nos ballets sont sans liaison avec l'action. 233. *a.* Du prologue des opéras-ballets. 538. *a.* *Voyez* OPÉRA.

Ballets de chevaux. Ils faisoient autrefois partie des spectacles des carrousels. Ceux qui ont été les plus superbes. C'est aux Sibarites qu'on doit l'invention de la danse des chevaux. Comment elle leur fut fatale, dans une bataille contre les Crotoniates. Exemple semblable chez les Cardiens. Danses exécutées dans les ballets de chevaux. II. 46. *a.* On doit observer dans ces ballets, comme dans les autres, l'air, le tems de l'air, & la figure. Les trompettes sont les instrumens dont on s'y sert. On y emploie quelquefois les cors-de-chasse, & les violons. Ballets d'autres animaux. *Ibid. b.*

Ballets aux chansons : les premiers qui aient été faits par les anciens. Aventure qui y donna lieu : ballets de ce genre parmi nous. II. 46. *b.*

Ballets de college, spectacles qu'on voit dans les colleges lors de la distribution des prix. Ceux du college de Louis le Grand. Ouvrages où l'on trouve des ballets de ce genre. *Ibid. b.*

BALLON, (*Artificier*) description de l'effet de cet artifice. Figure qu'on lui donne. Maniere de le faire. II. 47. *a.* Garnitures qu'on ajoute au ballon, de différentes especes d'artifices. *Ibid. b.*

Ballon : les artificiers appellent ainsi de gros cartouches qu'on jette avec le mortier. Artifices dont on les remplit. Comment on les fait. Description avec figures des deux sortes de ballons dont il vient d'être parlé. II. 47. *b.*

BALLON, (*Chym.*) gros vaisseau de verre dans lequel on reçoit les esprits volatils qu'on distille. II. 48. *a.*

BALLON, (*Marine*) espece de brigantin du royaume de Siam. Description. II. 48. *a.*

Ballons, chez les potiers de terre. II. 48. *a.*

BALLOT, sorte de ballots, appellés surons ou sérons. XV. 693. *a.*

BALLOTADE, (*Manege*) saut du cheval. Différence entre la capriole, la croupade & la ballotade. Faire la croix à ballotades. II. 48. *a.*

Ballotade, faire la croix à courbettes, à ballotade. IV. 512. *b.* Ce saut représenté VII. vol. des planches, *Manege* planche 2.

BALLOTE, espece d'urne destinée chez les Romains à mettre les ballotes pour l'élection des magistrats. XV. 230. *b.*

BALLOTER, dans les fonderies de fer, mettre la verge fendue en paquets. Comment cela se fait. II. 48. *b.*

BALME, (*Grotte de Notre-Dame de la*) VII. 969. *a.* X. 393. *a.*

BALSAMINE, (*Botan.*) genre de plante. Description de sa fleur, de son fruit & de ses semences. Culture de cette plante. — *Voyez* MOMORDICA & POMME DE MERVEILLE. II. 48. *a.* Usage du fruit de la balsamine en médecine. *Ibid.* 49. *a.*

Balsamine, espece de balsamine, appellée *belutta-onapu.* *Suppl.* I. 867. *b.*

BALSAMIQUES, remedes d'une nature un peu âcre & chaude ; ce qui comprend les céphaliques, apoplectiques, antiparalytiques, cordiaux, spiritueux & autres. Matieres qu'on met de ce nombre. Effets de ces remedes. Dans quels cas on peut les employer. II. 49. *a.*

BALTAGIS, (*Hist. mod.*) valets du serrail, occupés à scier, fendre & porter le bois. Etymologie de leur nom. Leurs fonctions. Visir qui l'avoit été. II. 49. *a.*

BALTHASAR, (*Hist. sacr.*) fils d'Evilmerodach, & petit-fils de Nabuchodonosor, fut le dernier roi de Babylone. Vision qu'il eut dans le festin qu'il donna la veille de sa mort. Ce prince paroît être le même que les historiens profanes appellent Nabonyde ou Labynith. *Suppl.* I. 765. *a.*

BALTIMORE, (*Ornith.*) oiseau commun au Canada, au Maryland & à la Virginie. Auteurs qui en ont donné la figure. Ses autres noms. Description & mœurs de cet oiseau. Maniere de le classer. *Suppl.* I. 765. *b.*

BALTIQUE, *mer*, pourquoi elle n'a pas de marée sensible. VI. 906. *a.* Diminution de ses eaux. X. 359. *a.*

BALTRACAN, (*Botan.*) plante de la Tartarie. Sa description. Les Tartares le mangent en voyage. II. 49. *b.*

BALUE, (*Jean de la*) *Suppl.* IV. 468. *a.*

BALUSTRADE, (*Archit.*) usages de celles de pierre ou de marbre. Leur hauteur & les parties qui les composent. On fait souvent des balustrades qui tiennent lieu d'attique ou d'amortissement aux étages supérieurs. Observations sur cette sorte d'ornemens. II. 49. *b.* *Voyez* les planches d'architecture, vol. I.

BALUSTRE, (*Archit.*) Etymologie du mot. Les balustres doivent se ressentir du caractere de l'édifice. Moyen de trouver la proportion des principales parties des balustres. Il faut éviter les demi-balustres & les balustres feintes dans les ornemens de bon goût. Elles se font de différentes matieres. Balustres dans les rampes d'escaliers. II. 50. *a.* Balustre en serrurerie, & en terme d'orfevre. *Ibid. b.*

BALUZE, (*Etienne*) XVI. 743. *a.*

BALZAC, (*Jean-Louis Guez, seigneur de*) fut le premier auteur, qui fit sentir que notre langue est susceptible d'harmonie. V. 524. *b.* VIII. 52. *b.* Il tombe quelquefois dans l'enflure. V. 674. *a.* Jugement porté sur ses lettres. V. 816. *b.* Affectation qu'on lui reproche. *Suppl.* I. 181. *a.*

BALZANE, (*Maréch.*) *voyez* TRAVAT & TRASTRAVAT.

BAMA, (*Botan.*) nom macassare d'une plante de la famille des aristoloches. Autres noms qu'on lui donne en Asie. Lieux où elle croît. Sa description. Qualités, *Suppl.* I. 766. *a.* & usages de cette plante. Maniere de la classer. *Ibid. b.*

BAMBAN, (*Botan.*) plante vivace des isles Moluques. Ses différens noms. Sa description, *Suppl.* I. 766. *b.* ses qualités & usages. Genre auquel elle appartient. *Ibid.* 767. *a.*

BAMBARAS, negres peu estimés. XI. 81. *b.*

BAMBERG. De l'évêque de cette ville. IV. 68. *a.* *Suppl.* I. 311. *a.*

BAMBOCHES, *opéra des*, XI. 495. *b.*

BAMBOU, (*Botan.*) aussi nommé *bambouc*, *bambouche* & *bamboche*, plante des tropiques. La plus grande de toutes celles de la famille des graminées. Différens noms qui lui sont donnés. Erreur de Linnæus sur les especes de ce genre. *Suppl.* I. 767. *a.* Caracteres communs à toutes ces especes. Distribution que Rumphe en a faite en trois classes. 1. Premiere espece. *Ily.* *Ibid. b.* Ses autres noms. Description, qualités & usages de cette plante. 2. *Térin.* Ses autres noms. Description de cet arbre. Ses qualités, *Ibid.* 768. *a*, *b.* & usages. *Ibid.* 769. *a.* Remarque. 3. *Potong.* Ses autres noms. Sa description. *Ibid. b.* Ses qualités & usages. 4. *Sammat.* Ses autres noms. Description, culture & usages de cette plante. *Ibid.* 770. *a.* 5. *Ampel.* Ses autres noms. Sa description. *Ibid. b.* Culture de cette plante. Usages qu'on en tire. *Ibid.* 771. *a.* 6. *Bulo.* Sa description. 7. *Gading.* Description & usage. 8. *Domu.* Description. 9. *Cho.* Description & usage. Lieux où croît cette espece. 10. *Tsja-Tsjar*, ou roseau varié. 11. *Guada.* Lieux où croît cette espece. Grosseur de sa tige. Son usage. 12. *Teba.* Ses autres noms. *Ibid. b.* Sa description. Lieux où croît le teba. Maniere de le multiplier. Usages qu'on en tire. *Ibid.* 772. *a.* 13. *Tallam.* Ses autres noms. Description, culture & usages de cette plante. *Ibid. b.* 14. *Tihing.* Description & usage. 15. *Lousuru.* 16. *Tutori.* Ses autres noms. Sa description. 17. *Cui-tick.* Description & usage. 18. *Tuigkhiaa.* Description & usage. 19. *Moa-tick.* *Ibid.* 773. *a.* Signification de ce nom. Description & usage de la plante qui le porte. 20. *Leleba.* Autres noms de cette plante. Sa description. *Ibid. b.* Lieux où elle croît. Ses usages. 21. *Tabat* ou *leleba* noir. *Ibid.* 774. *a.* Sa description. 22. *Djakat* ou *leleba* sauvage. Lieux où il croît. Sa description. 23. *Tapile.* Lieux où il se trouve. Sa description. 24. *Nun.* Lieux où il est commun. Sa description. 25. *Houbo.* *Ibid. b.* Description & usage de cette plante. 26. *Beesha.* Ses autres noms. Description. Culture & usages. 27. *Nola-ily.* Ses autres noms. *Ibid.* 775. *a.* Sa description & ses usages. 28. *Bulu-tuy.* Ses autres noms. Description de cette plante. Lieux où elle croît. Usages qu'on en tire. *Ibid. b.* 29. *Outick.* Sa description. *Ibid.* 776. *a.*

Bambou, papier de bambou : maniere de le fabriquer. XI. 851. *b.*

BAMBYCE, (*Géogr.*) ville d'Asie, en Assyrie. On l'appelloit encore *Edesse* & *Hiérapolis.* Divinité qu'on y adoroit. *Suppl.* I. 776. *a.* — *Voyez* EDESSE.

BAMBYTACIENS, *les* (*Géogr.*) peuples voisins du Tigre. Horreur qu'ils avoient pour l'or, l'argent & toutes sortes de métaux. *Suppl.* I. 776. *a.*

BAMIA, (*Botan.*) on l'appelle aussi *alcea indica.* Description de la fleur, de la feuille & de la semence de cette plante. Usage que les Egyptiens font de la semence. II. 51. *a.*

BAMIA, (*Botan.*) nom égyptien d'une plante annuelle de la famille des mauves. Auteurs qui l'ont figurée. Ses différentes dénominations. Description, *Suppl.* I. 776. *a.* qualités & usages de cette plante. Lieux dont elle est originaire. *Ibid. b.* Erreur de Linnæus. *Ibid.* 777. *a.*

BAMIAN, (*Géogr.*) ville d'Asie, capitale d'une contrée de même nom, dans le Chorasan. Elle fut saccagée par Gengiskan. *Suppl.* I. 777. *a.*

BAN, (*Jurispr.*) origine du mot. Ce qu'on appelloit *ban du roi. Bans* de mariage. Ils doivent être publiés trois fois aux lieux où les parties demeurent. En quel cas un curé peut refuser de les publier. II. 51. *a.*

Bans de mariage. Contrôle des bans. IV. 148. *b.* De la publication des bans. X. 108. *a.* Dispense de bans. IV. 1039. *a.*

Ban, en terme de palais. II. 51. *a.*

Ban, rappel de ban. XIII. 795. *a.* Petits bans. XVI. 873. *b.* Crieurs des bans de la ville de Paris. IV. 466. *a.*

Ban de l'empire. IV. 72. *a.* Origine de la loi qui met au ban de l'empire ceux qui troublent la paix publique. Formule de cette peine. *Suppl.* II. 551. *b.*

Ban de vendange. Raisons de l'établissement de ce ban. Qui il assujettit. II. 51. *a.*

BAN, (*Hist. mod.*) nom qu'on donnoit en Hongrie aux gouverneurs des provinces qui relevoient de ce royaume. Banat de Temeswar. Origine de ce nom. Quelques-uns prétendent que les Turcs l'ont conservé. II. 51. *b.*

BAN & *arriere-ban*, (*Hist. mod.*) mandement adressé par un souverain à ses vassaux, de se trouver en armes à un rendez-vous pour servir l'armée. Différence entre le *ban* & l'*arriere-ban.* Quand ces assemblées ont eu lieu en France. Les ecclésiastiques étoient soumis au ban & arriere-ban. Dispenses qu'ils ont reçues ensuite. II. 51. *b.* Autres personnes que les rois ont exemptées de ce service. Par qui se faisoient ces assemblées. Convocations du ban & arriere-ban, faites en 1674 & 1689, par Louis XIV. Comment cette milice a dégénéré. Dernieres assemblées de l'arriere-ban. *Ibid.* 52. *a.*

BANANE, (*Botan.*) espece de bananier. *Suppl.* I. 780. *a*, *b.*

BANANIER, (*Botan.*) ses caracteres. Qualités de son fruit. Propriétés de la racine & du fruit, en médecine. II. 52. *a.*

Bananier, voyez MUSA. X. 877. *a.* Figuier-bananier. VI. 747. *b.* Especes de bananiers appellées *abaca*, *Suppl.* I. 6. *a. abu.* 75. *a.* Bananier représenté, vol. VI des planch. *Regne végétal*, pl. 96.

Bananier, éloge de cette plante. Les botanistes ont mal à propos réduit à deux les vingt-neuf especes de ce genre, qui ont été bien caractérisées & bien reconnues. Différens noms que cet arbre a reçus. *Suppl.* I. 777. *a.* Ceux sous lesquels il paroît avoir été connu des anciens. Citation de Pline: c'est la plus ancienne de celles qui ont quelque rapport avec le bananier. Lieux où il paroît que les anciens en ont pris connoissance. Transport des bananiers en Amérique. *Ibid. b.* Il paroît que le plus grand nombre des especes de ce genre se sont répandues des Indes en Ethiopie, en Perse, en Arabie, en Egypte, en Syrie. Du nombre des especes reconnues par les naturalistes dans les Indes, sur la côte du Sénégal, à Gambie & au Bissao. Premiere espece. 1. *Tando*, ses différens noms. Sa description. *Ibid.* 778. *a*, *b.* Variétés de cette espece. Maniere de la cultiver. Récolte de son fruit. *Ibid.* 779. *a.* Qualités & usages de la liqueur qu'on en tire. Usage des différentes parties de la plante. *Ibid. b.* Espece de chenille qui en ronge les feuilles en très-peu de tems. 2. *Ocki*, fruits de cette espece. 3. *Banane*, ses différens noms. Lieux où croît cette plante. Sa description. Qualités de son fruit. *Ibid.* 780. *a.* Ses usages. 4. *Gabba*, description de cet arbre & de son fruit. Ses usages. 5. *Nera*, description du fruit. Ses variétés. *Ibid. b.* 6. *Cro*, description de son fruit. Qualités de cette plante. Elle est la plus utile de toutes celles qui se cultivent dans l'Inde. Maniere dont on en nourrit les enfans. Ses autres usages. 7. *Alphuru*, ses autres noms. Description de l'arbre & de son fruit. *Ibid.* 781. *a.* Qualités, usages & variétés de cette plante. 8. *Medji*, ses autres noms. Description de la plante & de son fruit. Ses qualités & ses variétés. 9. *Djernang*, description de la plante & de son fruit. *Ibid. b.* 10. *Baratsjo*, ses autres noms. Son fruit. 11. *Cutojupau*, caracteres qui le distinguent. 12. *Salpicado*, son fruit. Lieux où il est commun. 13. *Bacovo*, autres noms de cette plante. Sa description & ses variétés. 14. *Swangi*, description du fruit, *Ibid.* 782. *a.* & de la plante. Ses usages. 15. *Bidji*, ses autres noms. Description de l'arbre & de son fruit. Ses usages. 16. *Bala*, autres noms sous lesquels on l'a désigné. Sa description, *Ibid. b.* ses qualités & usages. 17. *Mannembala*, son fruit. 18. *Tuca*, autres noms de cette plante. Lieux où elle croît. *Ibid.* 783. *a.* Sa description, ses qualités & usages. 19. *Coffo*, ses autres noms. Description, qualités & usages de cette plante. *Ibid. b.* Ses variétés. 20. *Fana*, autres noms de cette espece. Sa description. Ses variétés. 21. *Abu*, ses autres noms. Description de cette plante. 22. *Bombor*, sa description. 23. *Radja*, usage qu'on en fait à Batavia. Sa description. 24. *Canaya*, caracteres qui le distinguent du radja. 25. *Tena*, sa description. Lieux qui lui conviennent. 26. *Trang*, ses caracteres. 27. *Jacki*, ses autres noms. *Ibid.* 784. *a*, *b.* Lieux où il croît. Description & usage de cette plante. 28. *Schundila*, en quoi il differe du jacki. 29. *Bangala*, couleur de ses fleurs. Remarques sur les fleurs de toutes ces especes de bananier. Erreur de Linnæus dans la maniere dont il l'a désigné, & dans le caractere générique qu'il lui assigne. *Ibid.* 785. *a.*

BANC *du roi*, (*Jurisp.*) tribunal de justice en Angleterre. Origine de ce nom. Matieres dont cette cour connoît. Juges qui la composent. Etendue de sa jurisdiction, la plus indépendante du royaume. Autre tribunal nommé le *banc commun* ou *cour des communs plaidoyers.* II. 52. *b.*

BANC, (*Commerc.*) ceux que tenoient les banquiers dans les places publiques & dans les foires. D'où vient le mot de *banqueroute.* II. 52. *b.*

BANC. (*Marine*) Bancs qui découvrent. Bancs où l'on peut passer sans danger. II. 52. *Voyez* ECUEIL.

Banc, marque que l'on met sur un banc dangereux pour avertir les vaisseaux. II. 36. *b.* Bancs appellés *dangers.* IV. 622. *a.* Signal qu'on met sur les écueils, I. 316. *b.* & sur la côte, pour les faire éviter. 356. *b.* Ecueils nommés *brisans.* II. 423. *b.*

Banc de galere & de tout bâtiment à rames. II. 52. *b.* Les galeres sont à vingt-cinq bancs, les galéasses à trente-deux; les gondoles de Venise n'ont point de bancs. *Ibid.* 53. *a.*

BANC *de chaloupe.* Banc à s'asseoir dans la chambre du capitaine. Banc à coucher. II. 53. *a.*

BANC *d'Hippocrate*, (*Chir.*) machine pour réduire les luxations & les fractures. Comment on s'en servoit. Elle est hors d'usage aujourd'hui. II. 53. *a.*

BANC *d'ardoise.* Comment ils sont disposés dans la carriere. Leurs inégalités. II. 53. *a. Voyez* ARDOISE.

BANC, ce mot exprime aussi divers instrumens, outils ou pieces nécessaires dans plusieurs arts & métiers, dont on trouve ici la description. II. 53. *b.*

BANC à river, instrument dont les horlogers se servent pour river certaines roues sur leur pignon, ou le balancier à la verge. Description de l'instrument & de son usage. II. 53. *b.*

BANC *à cric*, (*Orfevres*) sa description avec figures, de même que celle du banc à tirer, & de leur développement. II. 54. *a.*

BANC *à cric & à tirer*, VIII. vol. des pl. Orfevre-grossier. pl. 8. 9. Orfevre-Bijoutier, pl. 6. Banc à tirer de serrurier. IX. vol. des pl. Serrurier, pl. 37.

BANC *à dégrossir*, (*Tireur d'or.*) II. 54. *b.*

BANC *à dorer*, (*Tireur d'or.*) II. 54. *b.*

BANC ou *selle à ourdir*, (*Passement.*) II. 54. *b.*

BANCS, (*Manuf. de soie.*) II. 54. *b.*

BANC, (*Verrerie.*) II. 54. *b.*

BANC, (*Vénerie.*) II. 54. *b.*

BANC, dans les salines: contrôleurs des bancs, leurs fonctions. II. 54. *b.*

BANCS *de jardin.* II. 55. *a.*

BANC, (*Géogr.*) énumérations & désignation de dix bancs connus en mer. II. 55. *a.*

BANC, celui de la mer des Indes, qu'on nomme *Pont d'Adam.* XIII. 76. *b.*

BANCAL, (*Botan.*) arbre d'un nouveau genre dans la famille des aparines & du café. Description, culture & qualités de cet arbre. *Suppl.* I. 785. *b.* Usages qu'on en tire. 2. espece. *Malona.* Sa description. 3. *Melen*, autres noms par lesquels on l'a désigné. Description, culture, qualités & usages de cette plante. 4. *Comi.* En quoi il differe du melen. Préjugé des habitans d'Amboine sur cette plante. *Ibid.* 786. *a*, *b.*

BANCAS, (*Botan.*) nom malays d'une espece de diospyros ou guiacana. Ses autres noms. Description, culture, qualités de cet arbre. Ses usages. *Suppl.* I. 787. *a.*

BANCHE, (*Hist. nat.*) pierre molle, mais dure, comparée à la glaise. Origine que lui donne M. de Réaumur. Plus on la prend bas, plus elle est molle. Comment de grise elle devient blanche & dure.

BANCK, (*Laurent*) observations sur ce savant & sur ses ouvrages. XI. 228. *a.*

BANCO, (*Comm.*) mot italien qui signifie *banque.* Banco de Venise. II. 55. *a.* Comment s'y font les paiemens. Grand avantage de cette banque pour la république. Quelle est la monnoie en usage dans les livres du banco. Dans quels tems le banco se ferme. *Ibid. b.*

BANCUDU, (*Botan.*) arbre des isles Moluques. Autres noms par lesquels il est désigné. Description, qualités, culture & usages de cet arbre. *Suppl.* I. 787. *a. b.* Remarques. 2. espece. *Mencudu*, auteurs qui l'ont décrite. Description de cet arbre. Lieux où il croît. Ses qualités & usages. 3. *Baya*, ses

Espece

Espece de banniere qu'on appelloit *portiforium*. XIII. 148. *a*. Noblesse de banniere en Espagne. XI. 172. *a*.

BANNISSEMENT, (*Jurisp.*) ce qu'emportent celui qui est perpétuel, & celui qui n'est qu'à tems. Peine du banni qui ne garde point son ban. II. 60. *b*.

BANNISSEMENT, interdiction du feu & de l'eau chez les anciens. VIII. 814. *b*. 818. *a*. XIII. 493. *a*. Deux sortes de bannissemens chez les Romains. X. 728. *a*. Du bannissement par l'ostracisme chez les Athéniens. XI. 693. *a*, *b*. &c. Bannissement à-peu-près semblable chez les Syracusains. XII. 460. *a*. & aujourd'hui dans le Valais. XVI. 822. *b*. — *Voyez* EXIL.

BANON & *défends*, terme de coutume en Normandie. IV. 734. *b*.

BANQUE, (*Comm.*) avoir un compte en banque, avoir crédit en banque, ouvrir un compte en banque, donner crédit en banque, écrire une partie en banque, créditer quelqu'un en banque, écritures de banque. II. 60. *b*.

BANQUE, agio de banque. I. 174. *a*. Agent de banque. 172. *a*, *b*. Compte en banque. III. 781. *a*. Ecritures de banque. V. 371. *a*. Livre de banque. IX. 612. *b*.

Banque d'emprunt, chez les Hollandois. II. 61. *a*.

Banques, sociétés qui se chargent de l'argent des particuliers pour le leur faire valoir à gros intérêts, ou le mettre en sureté. Celle de Venise. *Voyez* BANCO. Banque d'Amsterdam, de Hambourg, & celle qui fut érigée en France par Law. *Voyez* là-dessus le *dictionnaire de Savary*. Banque royale d'Angleterre. II. 61. *a*. Banque royale de Paris. Ce que l'auteur *de l'esprit des loix* pense de l'établissement des banques. Les compagnies & les banques achevent d'avilir l'or & l'argent dans leur qualité de signes. II. 61. *b*.

Banque, article sur les banques. IV. 448. *b*. &c. Banque royale à Londres. XIV. 416. *b*. Billets de la banque royale de France. II. 255. *a*. Bureau de la banque royale. 466. *a*. Union de la banque à la compagnie des Indes. VIII. 663. *b*.

Banque, commerce d'argent qu'on fait remettre de place en place par des correspondans, par le moyen des lettres de change. Etym. de ce mot. A qui il est permis de faire la banque en France & en Italie. Ordre que doit observer dans ses écritures un négociant qui fait la banque. *Banque*, lieu où les banquiers s'assemblent pour exercer leur commerce. II. 61. *b*.

Banques à sel, greniers sur les frontieres de la Savoie, voisines de la France, où l'on débite du sel aux faux-sauniers françois. Sels que la France fournit à la Savoie, à Geneve, au pays de Valais, à la ville de Sion. II. 62. *a*.

Banque, paiement des ouvriers imprimeurs. II. 62. *a*.

Banque, (*Passementier*) instrument propre à porter les rochets ou bobines pour ourdir. Banques de plusieurs sortes. De la description & du nombre des broches qu'on peut faire entrer dans une banque. II. 62. *a*. Autres usages du mot *banque*. *Ibid*. *b*.

BANQUEROUTE, (*Comm.*) celle qu'on appelle *forcée*, autrement *faillite*. Banqueroute volontaire ou frauduleuse. Elle est mise au rang des crimes. Pourquoi elle demeure souvent impunie. II. 62. *b*. Peines dénoncées aux banqueroutiers. *Ibid*. 63. *b*.

BANQUEROUTE, origine de ce mot. II. 52. *b*. Différence entre faillite & banqueroute. VI. 372. *b*.

BANQUEROUTIER, marque qui le distinguoit autrefois en France. II. 324. *b*. 325. *a*. Cérémonie par laquelle les banqueroutiers à Rome faisoient cession. XIV. 741. *a*, *b*. II. 868. *a*, *b*. Peine des banqueroutiers frauduleux. XII. 622. *b*. Loi de Geneve sur les banqueroutiers. VII. 576. 2. *b*. Ville de la Hollande qui sert d'asyle à ceux dont les affaires n'ont pas réussi. XVII. 229. *b*.

BANQUET. L'ouvrage intitulé *Banquet de Platon*, est une des apologies de Socrate les plus délicates. III. 774. *a*. Banquets pour les dieux. V. 840. *b*.

BANQUIER, (*Comm.*) celui qui fait la banque. Les Anglois les appellent *remitters* : on les nommoit autrefois *changeurs*. Banquiers établis autrefois chez les Romains. La différence du profit qu'il y a à tirer par une place ou par une autre, fait l'art & l'habileté de nos banquiers. Ce que dit M. de Montesquieu sur l'objet de leur commerce. II. 63. *b*.

BANQUIERS, bancs qu'ils tenoient dans les places publiques & dans les foires. II. 52. *b*. Banquiers en cour de Rome. VI. 290. *b*.

BANTAM, (*Ichthy.*) poisson ainsi nommé à Amboine. Sa description. *Suppl*. I. 795. *a*.

BANTIALA, (*Botan.*) nom macassare d'une plante parasite d'Amboine. 1. espece, *bantiala*. Sa description. *Suppl*. I. 795. *a*. Culture, qualités, usages de cette plante. 2. *Uhuta*. Description de cette seconde espece. *Ibid*. *b*. Ses qualités. Remarques sur les deux especes qui viennent d'être décrites. *Ibid*. 796. *a*.

BAOBAB, (*Bot.*) ou *hahobab*, fruit d'Afrique. II. 63. *b*. Ses caracteres & propriétés. Usage qu'en font les Ethiopiens, Poudre qu'on en fait au Caire, pour certaines maladies. Maniere de s'en servir. II. 64. *a*.

BAOBAD, (*Botan.*) nom éthiopien d'un arbre originaire du Sénégal. Autres noms sous lesquels on le trouve désigné. *Suppl*. I. 796. *a*. Description de cet arbre. *Ibid*. *b*. Lieux où il croît naturellement. Sa culture. Maladies auxquelles il est sujet. *Ibid*. 798. *a*. Son accroissement. Sa grandeur. Sa durée. *Ibid*. *b*. Qualités, vertus & usages de cet arbre. *Ibid*. 799. *a*, *b*. 800. *a*. Remarques sur ce que différens auteurs en ont écrit. *Ibid*. *b*. Caracteres par lesquels il appartient à la famille des Malvacées. Mémoire dont cet article a été extrait. *Ibid*. 801. *a*.

BAPAUME, (*Géogr.*) ville de Picardie. Changemens successifs qu'elle a éprouvés. *Suppl*. I. 801. *a*.

BAPTÊME, (*Théol.*) sa définition. Etymologie de ce mot. Purifications appellées *baptême* chez les Juifs. Celui de S. Jean. Le baptême de l'église chrétienne est appellé, dans les peres, de plusieurs noms relatifs à ses effets spirituels. Sa matiere. Sa forme dans l'église grecque & dans l'église latine. II. 64. *a*. Tout baptême conféré sans invocation expresse des trois personnes de la Sainte-Trinité, est invalide. Hérétiques qui ont rejetté le baptême. Ceux qui en ont altéré ou corrompu la forme. La discipline de l'église sur la maniere d'administrer ce sacrement, n'a pas toujours été la même. Baptême par immersion & triple immersion. Baptême par infusion. Cérémonies qu'on pratiquoit au baptême, qui sont aujourd'hui abolies. Les théologiens distinguent le baptême d'eau, de feu & de sang. *Ibid*. *b*. Tems où l'on baptisoit les catéchumenes. Administration du baptême. C'est sans fondement qu'on a cru que dans la primitive église on ne baptisoit que les adultes. Il faut convenir cependant que la pratique de baptiser les enfans, n'étoit pas généralement observée : les catéchumenes même différoient plusieurs années à recevoir le baptême. A quelles sortes de gens on refusoit le baptême. *Ibid*. 65. *a*. On convient aujourd'hui qu'on ne doit pas baptiser les enfans des infideles malgré leurs parens, à moins qu'ils ne soient en danger de mort. Quelques-uns s'abusant sur un passage de S. Paul, ont cru qu'on devoit conférer le baptême aux morts. *Ibid*. 65. *b*.

BAPTÊME, (*Médecine lég.*) l'importance de ce sacrement a donné lieu à diverses précautions pour qu'il ne fût administré qu'à ceux qui peuvent en tirer du fruit. *Suppl*. I. 801. *a*. De l'administration du baptême aux fœtus & aux avortons. Examen de la question : s'il est des cas où la seule vue de baptiser l'enfant puisse autoriser à soumettre la mere à l'opération césarienne. *Ibid*. *b*. Du baptême du fœtus par injection dans la matrice. Réflexion générale sur les questions qui viennent d'être proposées. *Ibid*. 802. *a*.

Baptême, signification du mot *baptiser*. XVII. 756. *b*. Régénération signifiée par le baptême. XIII. 912. *b*. Du baptême par aspersion & par immersion. I. 758. *a*. VIII. 575. *b*. Réflexion de M. Gales sur la nécessité de l'immersion. XVII. 756. *b*. L'église n'a pas rejetté le baptême des hérétiques, lorsqu'ils n'en ont pas altéré la forme. VII. 178. *a*. XIII. 839. *b*. — Du baptême des prosélytes dans la primitive église. XIII. 496. *a*. De l'usage de laver les pieds à ceux qui avoient été baptisés. IX. 312. *b*. Comment on nomma ceux qui avoient reçu le baptême. VIII. 556. *b*. Anniversaire du baptême dans la primitive église. I. 484. *a*. Plusieurs dans les premiers siecles différoient leur baptême jusqu'à l'article de la mort : les peres s'éleverent contre cet abus : concile de Néocésarée cité sur ce sujet. III. 537. *a*. L'institution du baptême au nom des trois personnes, embrassée par des Platoniciens devenus chrétiens. IX. 596. *b*. — Du baptême chez les Mingreliens. X. 548. *b*. Baptême des Marcionites. XIII. 840. *a*. Baptême des chrétiens de S. Jean. III. 379. *b*. Des chrétiens de S. Thomas. XVI. 283. *a*. Des Coptes. *Suppl*. II. 593. *a*. Des rebaptisans. XIII. 839. *b*. — Du baptême des enfans : cérémonie usitée chez les païens, qui avoit quelque rapport au baptême des enfans. IX. 750. *a*. Baptême des enfans chez les Mingreliens. X. 548. *b*. Ouvrages anglois pour & contre l'usage de baptiser les enfans. XVII. 756. *a*. Réflexions de M. Gales contre le baptême des enfans. 756. *b*. — 757. *a*. Comment cet usage s'introduisit dans l'église, selon cet auteur. 757. *a*. Du baptême des avortons. I. 885. *a*. — Des noms de baptême. XI. 201. *b*. Registre des baptêmes. XIV. 18. *b*. Contrôle des baptêmes. IV. 149. *a*. Baptême des cloches. III. 539. *b*.

BAPTÊME *du Tropique* ou *de la Ligne*, (*Marine*) comment cette cérémonie se pratique parmi les équipages françois. Le vaisseau françois qui n'a point encore passé la ligne ou le tropique, y est soumis ; mais le capitaine le rachete. Beaucoup de capitaines abolissent cette ridicule cérémonie. II. 65. *b*.

BAPTES, (*les*) comédie composée par Cratinus, où il railloit les principaux personnages du gouvernement. Comment il fut la victime de sa hardiesse. Prêtres appellés *Baptes*. II. 66. *a*.

BAPTES, (*Littér.*) erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl*. I. 802. *a*.

BAPTISMAUX, *fonts*, VII. 107. *b.*

BAPTISTERE, (*Théolog.*) lieu où l'on conserve l'eau pour baptiser. Ceux des premiers chrétiens. Les églises n'ont eu des baptisteres que depuis les premiers empereurs chrétiens. Où ils étoient placés jusqu'à la fin du sixieme siecle. Ces édifices étoient, pour la plupart, d'une grandeur considérable. II. 66. *a.* Ils avoient plusieurs noms différens. Description de ces édifices, donnée par M. Fleury. Il n'y eut d'abord des baptisteres que dans les villes épiscopales. Usage des curés de la ville de Meaux, de ne baptiser en certains tems, que dans l'église cathédrale. On confond aujourd'hui le baptistere avec les fonts baptismaux. *Ibid. b.*

BAQUET. Description de divers ustensiles de ce nom, employés par les jardiniers, les imprimeurs, les relieurs & doreurs, les marbreurs de papiers & les graveurs à l'eau-forte. *Suppl.* I. 802. *b.*

BAQUEVILLE, *en Caux*, (*Géogr.*) bourg & doyenné rural en Normandie. Son ancien prieuré. Cure de ce lieu. Son ancienne léproserie. Des comtes de Baqueville. *Suppl.* I. 802. *b.*

Baqueville en Vexin, bourg du bailliage de Gisors. De son église & de sa cure. Son érection en comté. *Suppl.* I. 802. *b.*

BAR, (*Blason*) poisson qui entre dans les armoiries. Manieres de le représenter seul ou à deux. *Suppl.* I. 803. *a.*

BAR-SUR-SEINE, (*Géogr.*) ville du duché de Bourgogne. Désastre qui lui arriva en 1357. Le roi Jean lui accorda une foire en 1362. Chapitre de trois chanoines & de deux chantres établi dans ce lieu. Epitaphe de Jean Bonnefons, dans l'église paroissiale. Hommes de lettres dont cette ville est la patrie. Son histoire écrite par M. Rouget. *Suppl.* I. 803. *a.*

Bar-sur-Seine. Observations sur cette ville. *Suppl.* I. 818. *a.*

BAR-LE-DUC, (*Géogr.*) ville de France, entre la Lorraine & la Champagne. Observations historiques sur le Barrois & sur ses ducs. *Suppl.* I. 803. *a.*

BAR. Le duché de Bar est le plus ancien duché non-pairie. V. 155. *a.* Entre-cours entre les seigneurs de Champagne & de Bar. V. 729. *a*, *b.* Droit de Lorraine & Barrois. V. 129. *b.* 130. *a*, *b.* *Voyez* l'article LORRAINE & BARROIS.

BAR-SUR-AUBE, (*Géogr.*) ville de Champagne. A qui elle fut autrefois. *Suppl.* I. 803. *a.*

Bar, espece de civiere, dont on donne ici la description. II. 67. *a.*

BARABINSKOI, nation tartare. XV. 920. *a.*

BARAC, (*Hist. des Juifs*) quatrieme juge des Hébreux. Il les délivre de la servitude de Jabin, roi des Cananéens. *Suppl.* I. 803. *b.*

BARAGLI, (*J. Jerôme*) anatomiste. *Suppl.* I. 402. *a.*

BARAICUS, (*Myth.*) surnom que prit Hercule d'une ville d'Achaïe, célebre par l'oracle de ce héros. Maniere dont se rendoit cet oracle. II. 67. *a.*

BARALLOTS, (*Hist. eccl.*) hérétiques qui ont paru à Bologne en Italie. II. 67. *b.*

BARAMARECA, (*Botan.*) espece de plante légumineuse, du genre du canavali. Ses différens noms. Sa description. *Suppl.* I. 803. *b.* Culture, qualités, usages de cette plante. De la maniere de la classer. *Ibid.* 804. *a.*

BARANCIA, (*Geogr.*) erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 804. *a.*

BARANGUELIS, *le*, (*Géogr.*) fautes à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 804. *a.*

BARANOWSKI, *Boguslas*, (*Hist. de Pologne*) gentilhomme polonois, qui, après la mort de Jean Sobieski III, & pendant la vacance du trône, vengea sa patrie des incursions des Tartares, la troubla par ses séditions, & se vit enfin obligé de renoncer à ses prétentions à la couronne, & de rentrer dans la foule. *Suppl.* I. 804. *a.*

BARANZANO, (*Redemptus*) religieux barnabite. XVII. 53. *b.*

BARAQUE, (*Art milit.*) étymologie de ce mot. Maniere de construire les baraques. II. 67. *b.*

BARATHRE, (*Hist. anc.*) gouffre dans l'Attique, où l'on précipitoit les scélérats. Sa description. II. 68. *a.*

Barathre, fosse où les Athéniens précipitoient les criminels. XI. 677. *a.*

BARATIER, (*Jean-Philippe*) *Suppl.* I. 756. *a.*

BARATSJO, (*Botan.*) espece de bananier. *Suppl.* I. 752. *a.*

BARBADE, (*Isle de*) singulier effet de l'humidité de l'air dans cette isle. XIV. 407. *b.*

BARBARCA, (*Botan.*) description de cette plante. Ses propriétés. II. 68. *a.*

BARBARES, (*Philosophie*) nom que les Grecs donnoient par mépris à toutes les nations qui ne parloient pas leur langue; & dans la suite, à celles qui ne s'étoient point encore dépouillées de la rudesse des premiers siecles. En cela ils furent imités par les Romains, & ils le sont encore par les François, qui regardent comme grossier tout ce qui s'éloigne de leurs usages. La religion chrétienne participa aussi à cette qualification de la part des Grecs & des Romains, comme les premiers chrétiens prirent la défense de la philosophie, qui étoit appellée *barbare*. II. 68. *b.* Les Grecs sont les premiers inventeurs de cette philosophie systématique, qui, bravant toute autorité, ne se laisse conduire qu'à la lueur de l'évidence. *Ibid.* 69. *a.*

BARBARES, (*Loix*) celles qui furent faites par les différens peuples qui démembrerent l'empire romain. Formes qu'ils observoient dans les jugemens. Preuves sur lesquelles ils les appuyoient. La principale matiere de leurs loix étoit les crimes. Qualité des peines qu'elles prononçoient. Style dans lequel elles sont écrites. II. 69. *a.*

Barbares. Loix des Barbares. IX. 647. *a*, *b.* 653. *b.* Le nom de *barbares* n'étoit point une injure chez les Bourguignons. 661. *b.* Différence entre les peuples barbares & les peuples sauvages. XIV. 729. *a.* Irruptions des Barbares dans l'empire romain. XIV. 336. *a.* 338. *a.* Colonies formées par les migrations des Barbares. III. 649. *a*, *b.* Contraste entre l'habit des Barbares & celui des Romains. XVI. 414. *a.*

BARBARESQUES, *nations.* Observations sur l'extérieur & la figure de ces peuples. VIII. 346. *b.* Solidité de leurs bâtimens. X. 730. *b.*

BARBARIE, (*Géogr.*) description géographique de ce pays. Ses ports. Des Algériens & de leur commerce. Celui de Coucou. Notre commerce avec la Barbarie. Monnoies de ce pays. Commerce de Salé, de Sara, de Tamboucton. Singuliere maniere dont on y fait, avec les negres, l'échange du sel en poudre d'or. Commerce du Bastion de France. II. 69. *b.*

Barbarie. Ouvrages de Lancelot Addisson sur la Barbarie occidentale. XVII. 602. *a.* Qualités du climat de Barbarie. 733. *a.* Seches de Barbarie. XV. 776. *b.* Des bleds de ce pays. *Suppl.* I. 921. *b.*

BARBARIN, (*Ichthy.*) *voyez* SURMULET.

BARBARISME, (*Gramm.*) origine de ce mot. C'est un idiotisme ou prononciation qui a un air étranger. C'est aussi lorsque le mot qu'on emploie est bien de la langue, mais pris dans un sens que l'usage n'autorise pas. Différence entre le barbarisme & le solécisme. Passage sur ce sujet, tiré d'un livre attribué à Cicéron. II. 70. *a.*

BARBARISME, (*Musiq.*) dans quel sens ce mot est employé en musique. *Suppl.* I. 804. *b.*

BARBARUS. Observations sur trois savans Vénitiens de ce nom. XVII. 7. *a.*

BARBE. Elle est un indice que la semence commence à se faire. La voix change avant que la barbe paroisse. La façon de se couper la barbe a été un sujet de haine & de guerre entre les Tartares & les Perses. Les Grecs, avant Alexandre, avoient toujours conservé leur barbe. Philippe & ses prédécesseurs sont représentés sans barbe. Tems où les Romains commencerent à se raser. Cérémonies qu'ils pratiquoient à l'occasion de la premiere barbe. Passé 49 ans, il n'étoit plus permis de ne pas porter la barbe longue. Adrien rétablit l'usage de porter la barbe. Usages qu'ont suivis à cet égard les empereurs grecs, les Goths & les Francs. II. 70. *b.* Les anciens philosophes & les prêtres des Juifs portoient de longues barbes. On veut que la longue barbe soit l'origine du nom des Lombards. Défense aux clercs de porter de longs cheveux & de longues barbes. Presque tous les orientaux en ont conservé l'usage. Bénédiction de la barbe. Par qui les gens de qualité faisoient raser leurs enfans la premiere fois. On devenoit parrain de celui à qui l'on touchoit la barbe. A l'égard des ecclésiastiques, la discipline a considérablement varié sur l'article de la barbe. Usages par rapport à la barbe dans les deuils. Les Chinois aiment les grandes barbes. Comment le czar Pierre I établit en Russie l'usage de se raser. Ornement de la barbe des rois de Perse. II. 71. *a.*

Barbe. Recherches sur la correspondance entre la barbe & les parties de la génération. VI. 160. *b.* La plus grande menace qu'on puisse faire aux Turcs, est celle de leur couper la barbe & la moustache. X. 825. *a.* Les Américains n'ont point de barbe. *Suppl.* I. 344. *b.*

BARBE, (*Manege*) cheval de Barbarie. Caracteres de ces chevaux. Quand on commença à les dompter pour la premiere fois. De ceux qu'on entretient en Afrique. Leur généalogie. Ils ont beaucoup dégénéré en Numidie. Les meilleures races se trouvent chez les Tingitaniens & les Égyptiens. II. 71. *b.* Bonnes qualités d'un cheval barbe. Il n'est pas si propre à être étalon pour avoir des chevaux de manege, que pour des coureurs. *Ibid.* 72. *a.*

BARBE, (*Botan.*) signification de ce mot. *Suppl.* I. 804. *b.*

BARBE *brune*, (*Ornith.*) oiseau décrit. VI. vol. des pl. Regne animal, pl. 60.

BARBE *de bouc*, (*Botan.*) genre de plante. Caracteres & histoire naturelle de cette plante. Propriétés de sa racine. II. 72. *a.*

Barbe de chevre, genre de plante. Ses caracteres. Son analyse. Ses propriétés en médecine. II. 72. *a.* Comment on en doit prendre l'extrait. *Ibid.* *b.*

Barbe de renard, genre de plante. Ses caracteres. Lieux où elle croît. Gomme qu'on en tire. II. 72. *b.*

Barbe de renard. Ses noms en différentes langues. Caractere générique de cette plante. *Suppl.* I. 804. *b.* Description de trois especes qui appartiennent à ce genre. Lieux où elles croissent. Maniere de les cultiver. *Ibid.* 805. *a.* Caracteres, qualités & usages de la gomme adraganthe que l'on recueille sur l'une de ces especes. *Ibid. b.*

Barbe de renard, XVI. 512. *a*, *b.*

Barbe de jupiter. Description de cet arbrisseau. Especes de *barba jovis*, qui méritent le plus d'être cultivées. *Suppl.* I. 805. *b.*

BARBE, (*Canal de Sainte*) *Suppl.* II. 184. *a.*

Barbe. Autres acceptions de ce mot. II. 72. *b.*

Barbes, *chevaux*. Ils sont plus communs que les chevaux arabes. Leur description. Ceux du royaume de Maroc passent pour les meilleurs. III. 301. *a.*

Barbes, *coeffures à*, III. 590. *b.*

BARBEAU, (*Ichthy.*) poisson de riviere. Sa description. Il vit assez long-temps hors de l'eau. Qualité de sa chair. Ceux qu'on doit préférer. Parties les plus estimées de ce poisson. Sa pêche. II. 72. *b.*

Barbeau d'Arouke, espece de morue des isles Moluques. Sa description. Ce poisson differe si peu du baard-mann, qu'il paroît n'en être qu'une variété. Qualité de sa chair. *Suppl.* I. 805. *b.*

BARBEDOR, maître écrivain. IX. 906. *b.*

BARBELIOTS, *Barboriens*. Secte de Gnostiques. Leurs rêveries. II. 73. *a.*

BARBERIN, cardinal, fondateur du monastere de Faiza. Son caractere. XV. 324. *a.*

BARBERON, ruisseau, l'une des merveilles du Dauphiné. X. 393. *a.*

BARBEYRAC, (*Jean*) *voyez* aux articles *Grotius* & *Puffendorf*, les ouvrages de ces auteurs, qu'il a traduits & enrichis de notes. Son traité des jeux. VIII. 532. *b.* Sa traduction des sermons de Tillotson. XVII. 675. *b.* Barbeyrac mis au rang des moralistes célebres. X. 702. *a.*

BARBIER, (*Ichthy.*) poisson de mer, du genre appellé *anthias*. II. 73. *a.* Description de ce poisson. Intelligence qu'on attribue aux barbiers. *Ibid. b.*

BARBIER *d'Aucourt*, (*Jean*) observations sur ce littérateur & sur ses ouvrages. IX. 245. *a*, *b.*

BARBIER, (*Jurispr.*) des droits des chirurgiens barbiers & non barbiers. III. 355. — 357. *b.* IX. 73. *b.* 74. *a.* Planches du barbier. VIII. vol. des planch. article PERRUQUIER, planch. 1.

BARBILLONS des poissons. XII. 888. *a.* Barbillons, maladie des chevaux. V. 208. *b.*

BARBINES, *ordonnances*. XI. 593. *b.*

BARBITON, (*Hist. anc.*) nom d'un instrument des anciens. Conjecture de M. Dacier sur cet instrument. On se servoit de lin pour les instrumens, avant l'usage des cordes à boyaux. Ce que dit Horace du barbiton. II. 73. *b.*

BARBITON, (*Musiq. des anciens*) addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 806. *a.*

BARBOTE, (*Ichthy.*) poisson de rivieres & de lacs. Sa Description. II. 73. *b.* Usage qu'on en fait en médecine. *Ibid.* 74. *a.*

BARBOTINE, (*Mat. médic.*) semence propre à faire mourir les vers qui s'engendrent dans le corps humain. Comment il la faut choisir. Lieux où elle croît. De la plante qui produit le *semen contra*. Ce qu'en dit Tavernier. II. 74. *a.*

Barbotine. Voyez sur cette poudre aux vers. XIV. 631. *b.*

BARBU *de Cayenne*, (*Ornith.*) oiseau décrit. VI. vol. des pl. regne animal. pl. 41.

BARBYTACE, (*Géogr.*) *voyez* BABYTACE.

BARCA, *désert de*, (*Géogr.*) pays pétrifié dans ce désert. *Suppl.* IV. 209. *a.*

BARCAROLLE, (*Musiq.*) sorte de chanson en langue vénitienne, que chantent les gondoliers à Venise. Eloge de ces chansons. Goût singulier des gondoliers pour la poésie & la musique. *Suppl.* I. 806. *a.*

BARCELONE, compagnie de brigands, que les habitans de Barcelone leverent en 1714. X. 186. *b.*

BARCENA, (*Géogr.*) observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 806. *a.*

BARCHOCHEBAS, faux messie. X. 406. *a.*

BARCLAY, (*Jean*) observations sur sa vie & ses ouvrages. XIII. 76. *a.* Satyre sur les astrologues, dans l'*argenis* de Barclay. I. 781. *b.*

BARCLAY, (*Robert*) apologie du Quakerisme par cet auteur. XII. 648. *b.*

BARDANE, (*Botan.*) genre de plantes. Sa description. II. 74. *b.* Analyse de cette plante. Ses propriétés. *Ibid.* 75. *a.*

Bardane. Quelques médecins pensent qu'on peut substituer la racine de bardane à la squine & à la salse-pareille. II. 460. *b.*

BARDARIOTES, (*Hist. anc.*) soldats de la garde de l'Empereur de Constantinople. Leur habillement & leurs armes. Leurs fonctions. Leur origine. II. 75. *a.*

BARDE, terme de cuisine. *Suppl.* I. 808. *a.*

BARDEAU, *couverture en*, (*Archit.*) *Suppl.* II. 649. *a.*

BARDES, (*Hist. anc.*) ministres de la religion chez les anciens Gaulois. Leur profession. Ce qu'en dit Lucain. Différence entre eux & les druides. Strabon compte trois sectes parmi les Gaulois; les druides, les bardes & les évates. Etymologie du mot *barde*. II. 75. *b.*

Bardes, voyez sur cet ordre de druides. II. 809. *b.* XIV. 662. *a.*

Bardes, voyez LIGURIENS.

BARDES *ou* BAIRDS, (*Hist. Litt.*) on nommoit ainsi les poëtes & les chantres de la guerre, parmi les Gaulois, les Bretons, les Germains. Ces mêmes poëtes étoient appellés *scaldes* dans la Scandinavie. Observation sur la signification du mot *baird*. Des odes ou chansons que ces poëtes composoient. Remarques sur le poëte Ossian. Degré de puissance & de considération auquel les scaldes & les bardes étoient insensiblement parvenus. *Suppl.* I. 806. *b.* Leur excessive multiplication. Terres que possédoient leurs chefs. Les bardes considérés comme une sorte de prêtres dans leur nation. De l'habit qu'ils portoient. Privileges qu'on leur avoit accordés. Réforme que les Irlandois firent parmi eux sur la fin du sixieme siecle. *Ibid.* 807. *a.* Poëmes qu'ils préparoient la veille des combats. Cet usage de chanter avant le combat, a été retrouvé chez tous les Barbares. Comment les Sauvages d'Amérique excitent leur ardeur militaire. Fonctions des bardes pendant le combat. Combien les souverains & les généraux s'intéressoient à la conservation des poëtes qui se trouvoient dans leurs camps. Les anciens peuples n'ont eu d'autres historiens que des poëtes, & voilà pourquoi leurs premieres annales sont remplies de fables & de fictions. Recueil ordonné par Charlemagne, de toutes les œuvres des bardes saxons. De la maniere cruelle dont ce prince s'y prit pour convertir les Saxons. *Ibid. b.* Comment on parvint enfin à les attacher au christianisme. Il y a apparence qu'outre les services que les bardes rendirent à leur nation dans les combats, leurs chants contribuerent aussi à adoucir ses mœurs. Les bardes distingués des vaciès ou eubages, autre espece de poëtes chez les Celtes, qui se mêloient de prédire l'avenir. *Ibid.* 808. *a.* Poëtes bardes parmi les Celtes. *Suppl.* II. 285. *b.* 286. *a.* 287. *a*, *b.* Leurs premieres épopées. 827. *b.* Des poëtes bardes des anciens Germains. *Suppl.* IV. 446. *a*, *b.* Du poëte barde Ossian. *Voyez* ce mot. Sur les poëtes bardes, *voyez* aussi SCALDES.

BARDES, (*Art milit.*) étoient les armes défensives d'un cheval. *Suppl.* I. 808. *a.* Cheval bardé. *Ibid. b.*

Bardes, anciennes armes défensives pour les chevaux. I. 688. *b.*

BARDESANISTES, (*Hist. eccl.*) secte d'hérétiques du deuxieme siecle, ainsi appellés de leur chef *Bardesanes*. Ce qu'en écrivent Epiphanes & Eusebe. Ses erreurs. Ses sectateurs tomboient dans l'hérésie de Marcion. II. 75. *b.*

BARDI, (*Archit. naval.*) petit établissement qu'on fait tout le long du vibord d'un vaisseau, lorsqu'on veut virer. Son usage. *Suppl.* I. 808. *b.*

BARDIN, (*Pierre*) *Suppl.* IV. 682. *b.*

BARDIT, (*Hist. anc.*) chant des anciens Germains. Ils débitoient toutes leurs rêveries en vers. Usage qu'ils faisoient du chant *bardit*. II. 76. *a.*

BARDOCUCULLUS, (*Hist. anc.*) partie du vêtement des Gaulois de Langres & de Saintes. Forme de ce vêtement. La débauche en fit passer l'usage à Rome. Cape que portent encore les femmes de Langres. II. 76. *a.*

BAREGE. Observations sur les eaux de Barege. X. 540. *b.* 541. *a.*

BARGU, (*Géogr.*) grande contrée d'Asie. Tartares qui l'habitent. Les Russes s'y sont établis. *Suppl.* I. 808. *b.*

BARIER, (*François-Julien*) graveur en pierres fines. XII. 590. *a.*

BARILLET, (*Horlog.*) les barillets doivent être tenus grands. II. 559. *a.* Proportions entre le diametre du barillet & la fusée. VII. 352. *a.* *Voyez* BARILLET.

BARIN, hommes célebres de ce nom, nés à Nantes. *Suppl.* IV. 7. *a*, *b.*

BARIS, (*Géogr.*) erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 808. *b.*

BARKER. Son microscope & son télescope. *Suppl.* III. 929. *a*, *b.*

BARLENGA. Observations sur les isles appellées de Barlenga. *Suppl.* I. 808. *b.*

BARLONG, *nombre*. XI. 204. *a.*

BARLOW, (*Thomas*) évêque d'Angleterre. XVII. 599. *b.* Observations pour & contre la validité de sa consécration. XI. 582. *a.*

BARMÉCIDES, (*Hist. ottom.*) une des plus illustres familles de l'Orient. Magnifique mosquée qu'ils firent bâtir à Balkh. Rang distingué qu'ils tinrent sous les califes de Bagdad.

Observations sur Yahya, l'un des Barmécides, *Suppl.* I. 808. *b.* & sur sa famille. Aroun Rashid se souille de leur sang, & défend, sous peine de la vie, de prononcer leur nom. Générosité d'un vieillard nommé *Mondir.* Récompense qu'il reçoit du calife. *Ibid.* 809. *a.*

BARNABÉ, (*Hist. sacr.*) compagnon de S. Paul dans ses voyages, & associé à ses travaux. *Suppl.* IV. 259. *b.*

BARNABITES, (*Hist. eccl.*) congrégation de clercs réguliers, ainsi nommés de l'église de S. Barnabé à Milan. Leurs instituteurs. II. 76. *b.* Leur véritable titre est celui de *clercs réguliers de la congrégation de S. Paul.* Leur habit. Leurs emplois ordinaires. Leurs colleges. *Ibid.* 77. *a.*

BARNAGASSE, (*Géogr.*) erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 809. *a.* 819. *a.*

BARNARD, (*Saint*) archevêque de Vienne, dans le neuvieme siecle. *Suppl.* IV. 675. *a.*

BARNES, (*Josue*) son ouvrage sur la poésie lyrique. IX. 779. *b.*

BARNET, (*Conchyliol.*) espece de coquillage du genre du buccin. Lieux où il se trouve. Description de la coquille, *Suppl.* I. 809. *a.* & de l'animal qui l'habite. Variétés dans la forme de cette coquille. *Ibid. b.* Espece de millepore qui se forme autour de celle dont la couleur est blanche veinée de brun. Figure & couleur que cette incrustation lui donne. *Ibid.* 810. *a.*

BARNEWELD, (*Jean d'Olden*) *voyez* son histoire aux articles *Arminiens* & *Gomaristes.* Belle réponse de madame de Barneweld au prince d'Orange. XIV. 138. *a.* Parole d'un avocat à l'un des juges qui avoit condamné Barneweld. *Suppl.* IV. 566. *a.*

BARO, (*Ichth.*) nom que les habitans des Moluques donnent à une espece de poisson, du genre de ceux qu'on appelle *orbis* ou *coffre.* Sa description & ses mœurs. Qualité de sa chair. *Suppl.* I. 810. *a.*

BARO, (*Balthazar*) XVI. 813. *a.*

BAROCHE, (*Frédéric*) peintre. V. 330. *a.*

BAROMETRE, (*Physiq.*) étym. du mot. Différence entre cet instrument & le baroscope. Construction & usage du barometre. La pression de l'air qui agit sur le mercure ne vient pas uniquement de son poids, II. 77. *a.* mais encore de sa vertu élastique. Maniere de construire le barometre commun. Barometre dont se sont servi Descartes & Huyghens, dont les variations sont plus sensibles. *Ibid. b.* Inconvéniens de cet instrument. Barometre horizontal ou rectangle. *Ibid.* 78. *a.* Principe sur lequel il est construit. Défauts attachés à cette construction. Barometre diagonal. *Ibid. b.* Ses imperfections. Barometre à roue; inconveniens qui lui sont attachés. *Ibid.* 79. *a.*

Barometre conique, machine plutôt curieuse qu'utile. *Ibid. a.* Explication de ses mouvemens. Défauts de cet instrument qui n'est guere bon que pour les marins qui n'y regardent pas de si près, & qui s'en servent depuis 35 ans, parce qu'il est fort commode. Autre barometre pour les marins, inventé par le docteur Hook, qui fait en même tems les variations du thermometre. C'est moins un barometre qu'un instrument, qui indique en général les altérations de l'air. *Ibid. b.* Utilité de cet instrument. Barometre statique. Ses défectuosites. *Ibid.* 80. *a.*

Phénomenes du barometre. Observations faites au pied & sur le haut des montagnes par Halley & Derham, d'où ce dernier a cru pouvoir tirer une méthode pour mesurer la hauteur des montagnes. Calcul de M. Mariotte sur la hauteur de l'atmosphere, fondé sur les observations du barometre. *Ibid.* 80. *a.* Variations dans les hauteurs du barometre à Londres, à Paris, à Alger. Elévation extraordinaire du barometre à 75 pieds. Explication de ce phénomene par M. Musschenbrock. Observations de M. Halley, qui montrent certains rapports entre les dispositions du tems & les mouvemens du barometre. Ses variations plus sensibles vers le nord que vers les tropiques. Autres observations semblables du docteur Beal. Par le secours du barometre nous recouvrons une sorte de connoissance qui est dans les animaux, & que nous avions perdue. *Ibid. b.* Présages que fournit le barometre selon MM. Halley & Patrick. Comparaison que fait M. Derham de ses observations avec celles de M. Scheuczer, faites à Zurich. *Ibid.* 81. *a.*

Causes des phénomenes du barometre. Un savant auteur regarde les changemens du barometre, comme étant causés par le froid & par la chaleur. Mais ce sentiment ne rend pas de raison fort vraisemblable des phenomenes. Les variations de l'atmosphere doivent être regardées comme la cause de celles du barometre. Recherche des causes de ces variations dans l'atmosphere. *Ibid.* A quel point le flux & reflux que la lune occasionne dans l'air doit y contribuer. Halley croit que les vents & les exhalaisons suffisent pour produire les variations du barometre. Précis de son discours sur ce sujet. *Ibid.* 81. *b.* Réflexions qui montrent l'insuffisance de cette hypothese. *Ibid.* 82. *a.* Leibnitz a tâché d'y suppléer & d'en donner une nouvelle que l'auteur expose ici, & dont il montre le défaut.

Autre hypothese ingénieuse, imaginée par quelques auteurs; *Ibid.* 82. *b.* mais qui n'a pas à beaucoup près toute la précision qu'on pourroit desirer. Indication de la meilleure maniere de faire un barometre commun, selon M. Musschenbrock. *Ibid.* 83. *b.*

Barometre portatif; sa construction. *Ibid.* 84. *a.*

Phosphore du barometre. M. Picard le découvrit en 1676; & M. Bernoulli l'observa aussi sur son barometre. Recherches de ce dernier sur la cause de ce phénomene. Il l'attribue à une matiere très-fine qui sort du mercure, lorsqu'en l'agitant on le fait descendre au-dessous du point d'équilibre, *&c.* Pour expliquer pourquoi ce phénomene n'est pas commun à tous les barometres, M. B. imagina que le mouvement de cette matiere subtile pouvoit être détruit, affoibli, interrompu par quelque matiere hétérogene au mercure qui se seroit amassée sur sa surface supérieure. *Ibid.* 84. *a.* Expériences qui montrent avec quelle facilité le mercure contracte des saletés par le contact de l'air. Rien de si nuisible à l'apparition de la lumiere dans le barometre que l'humidité. Moyens d'empêcher que le mercure contracte quelque impureté en passant dans le tuyau. *Ibid. b.* Raisons pour lesquelles l'académie suspendit son jugement sur le systême de M. Bernoulli. *Ibid.* 85. *a.* Réponse de ce philosophe aux observations de l'académie. *Ibid. b.* Maniere de faire un phosphore de vif-argent. Autre hypothese de M. Homberg sur la lumiere des barometres, dans laquelle il appuie sur le peu de nécessité des conditions de M. Bernoulli. Défense de ce dernier. *Ibid.* 86. *a.* Expérience qui montre l'extrême délicatesse des phosphores de mercure. *Ibid. b.* Confirmation de la réussite des opérations de M. Bernoulli, par M. Dutal en 1706. Nouvelles hypotheses de MM. Hauksbée, Hartsoeker, Weidler, Heusinger & de Mairan. Conditions absolument nécessaires pour rendre les barometres lumineux. Sentiment particulier de M. Dufay, donné en 1723 à l'académie. *Ibid.* 87. *a.* Un différent degré de chaleur ne produit pas un changement sensible dans la lumiere du barometre. *Ibid. b.*

BAROMETRE *simple*, (*Physiq.*) nouveau moyen de le faire avec toute la précision possible. *Suppl.* I. 810. *a.* Avantages de l'instrument construit de cette maniere. *Ibid. b.*

Barometre capillaire. Ceux dans lesquels on n'a pas fait bouillir le mercure, ne montent jamais à la hauteur des autres barometres, & ils se tiennent d'autant plus bas, qu'ils sont plus capillaires. *Suppl.* I. 810. *b.* Comment il faut les construire pour qu'ils s'accordent exactement avec les plus gros barometres. *Ibid.* 811. *a.* *Voyez* CAPILLAIRE.

Barometre à base variante. Entr'autres défauts remarquables dans cet instrument, on lui reproche d'être toujours plus élevé que les autres. Quantité de cet excès de hauteur. *Suppl.* I. 811. *a.*

Barometre phosphore. C'est la propriété des barometres construits selon la méthode de M. Dufay. Pourquoi ceux qui ont été faits de la maniere expliquée ci dessus, pag. 810, ne donnent point de lumiere, quoiqu'on ait fait bouillir le mercure dans le tube. *Effet de la chaleur sur le barometre.* Celui qui passeroit du froid de la glace à la chaleur de l'eau bouillante, hausseroit par cette cause seule, d'une quantité égale à la soixante-sixieme partie de sa hauteur. *Suppl.* I. 811. *a.* Table des corrections à faire à la hauteur du barometre, selon les différens degrés de chaleur ou de froid déterminés sur un thermometre qui seroit divisé en cent parties, depuis le terme de la congelation, jusqu'à celui de l'eau bouillante; le barometre supposé à la hauteur de 27 pouces 6 lignes, ensuite à celle de 25, de 19, de 22 & de 15 pouces. *Ibid. b.* Manieres de graduer un thermometre, au moyen duquel la réduction de la hauteur du barometre pourra se faire très-simplement. *Ibid.* 813. *a.*

Barometre, différence entre le barometre & le manometre. X. 49. *b.* Description du tube de Torricelli & de l'expérience de ce physicien. Invention du barometre. XVI. 433. *b.* Partition du barometre. XII. 106. *b.* Cause immédiate de la suspension du mercure dans le barometre. V. 446. *b.* Hauteur extraordinaire à laquelle le mercure peut se soutenir dans le barometre, moyennant certaines précautions. X. 371. *a.* Cause du brouillard quand le barometre est haut. II. 445. *a.* Pourquoi la descente du barometre annonce un orage. XVII. 20. *a.* Inconvéniens attachés à l'usage de cet instrument pour la mesure des hauteurs. X. 676. *a.* Barometre à tube capillaire. *Suppl.* IV. 981. *a.*

BARON, (*Hist. mod.*) nom de dignité. Divers sentimens sur l'origine & la premiere signification de ce mot. L'opinion la plus probable est, qu'il vient de l'Espagnol. *Varo*, *homme brave*, *noble.* II. 87. *b.*

Baron, en Angleterre, signifie un seigneur, un lord ou pair de la derniere classe. Dignités & privileges des barons. II. 87. *b.* Dans les anciennes archives, le terme de baron comprenoit toute la noblesse d'Angleterre. On distingue deux sortes de barons, les barons par leurs anciens titres, & les barons par leur titre temporel. Après la conquête ils furent distingués en grands & en petits. Barons de l'échiquier. Barons des

des cinq ports. En France on entendoit par barons, tous les vassaux qui relevoient immédiatement du roi. Mais maintenant ce terme signifie le degré de noblesse qui est immédiatement au-dessous des marquis, comtes & vicomtes. Anciens barons de Bourges & d'Orléans. *Ibid.* 88. *a.* Quels étoient les trois premiers barons de France. Barons dans le clergé. *Ibid. b.*

Barons, qui avoient autrefois entrée & séance au parlement de Paris. XII. 5. *b.* Les barons en Angleterre appellés anciennement *Thanes*. XVI. 219. *b.* Couronne de baron. II. 324. *b. Suppl.* II. 642. *a. Voyez* les planches de blason, vol. II. Casque de baron. *Ibid.*

BARON, (*Ichthy.*) poisson ainsi nommé à Amboine. Sa description. *Suppl.* I. 813. *a.* Maniere de le classer. Il ne faut pas le confondre avec le *baro* de Ruysch. *Ibid. b.*

BARON, (*Vincent*) dominicain. Sa patrie, ses ouvrages. XIV. 288. *a, b.*

BARON, (*Michel*) acteur tragique. Précis de sa vie. Son éloge. IV. 681. *b.* 682. *b.* VII. 652. *b.* VIII. 929. *a, b.*

BARON, (*Hyacinthe-Théodore*) doyen de la faculté de médecine de Paris. Catalogue d'un recueil de theses qu'il a publié. IV. 486. *a.*

BARON, (*Equinard*) *Suppl.* IV. 703. *b.*

BARONET, degré d'honneur en Angleterre entre celui de *baron* & celui de *chevalier*. Il se confere par patente. Fondation de cet ordre. Privileges & devoirs des baronets. Rang qu'ils observent entr'eux. Ils ont le titre de *sir* sans être chevaliers. II. 88. *b.*

Baronet; chevalier baronet. III. 313. *a.*

BARONIE, seigneurie ou fief de baron. Celles d'Angleterre étoient mouvantes du roi même, & n'étoient pas tenues immédiatement d'un autre seigneur. Lorsqu'un seigneur recevoit du roi l'investiture d'une grande seigneurie, elle étoit appellée *baronie*, mais plus ordinairement un honneur, *honour*. II. 88. *b.* Les baronies possédées par les évêques ne consistent point en une seule, mais en plusieurs. Une baronie est un droit indivisible. *Ibid.* 89. *a.*

BARONIUS; (*César*) observations sur ce cardinal. XV. 366. *b.* Faussetés contenues dans ses annales. I. 477. *b.*

BAROSCOPE, (*Physiq.*) Étymologie de ce mot. Différence entre le baroscope & le barometre. Aujourd'hui il n'y a plus de baroscope qui ne soit barometre. II. 81. *a.*

BARQUES, petits bâtimens, les premiers, selon toute apparence, que les hommes aient construits. On navigea sur des radeaux, ensuite on les borda de claies d'osier. Barques de cuir cousues. Celles de terre cuite des Egyptiens. Celles dont parle Juvénal. II. 89. *a.* Barques de papyrus. Barques construites d'un seul roseau dans les Indes. Barques pliables des Éthiopiens. Arbres creusés en forme de barque, par les sauvages d'Amérique. Progrès de la navigation. *Ibid. b.*

BARQUE, (*Marine*) description de ce bâtiment. Barque d'avis, longue, droite, en fagot, à eau, II. 89. *b.* de vivandier. *Ibid.* 90. *a.*

BARQUE. (*Navigat.*) Barques ou canots des sauvages du Canada, des Groenlandois. De l'ancien usage de traverser les rivieres à l'aide de peaux de boucs pleines de vent. Précaution que prennent ceux qui conduisent des trains de bois sur la Seine à Paris. Maniere extrêmement véloce de naviguer inventée par le prince de San-Sévéro. Invention du scaphandre, pour traverser les rivieres. Ouvrage à consulter sur l'usage des peaux de bouc dans le même but. *Suppl.* I. 813. *b.*

Barque, pourquoi une barque chargée en mer, enfonce davantage lorsqu'elle passe en eau douce. I. 633. *b.* Espece de barque dont on se sert dans les Pays-Bas, pour conduire les voyageurs sur les canaux. XVI. 575. *b.* Patron de barque. XII. 185. *a.* Enumération de différentes sortes de barques : celles des anciens appellées *celoces*. II. 808. *a.* Barque appellée *almadie*. I. 289. *b.* Ballon. II. 48. *a.* Cabotiere. 495. *a.* Saique. 531. *b.* Barque en fagot. VI. 371. *b.* Gondole. VII. 739. *a, b.* Gribane. 945. *a.* Pareau. XI. 934. *b.* 935. *a. Voyez* BATEAU.

BARRAGE, droit établi pour la réfection des ponts & passages. D'où vient ce nom. Qui sont ceux qui paient ce droit. Les barrages formoient autrefois une ferme particuliere qui est maintenant réunie à celle des aides. Sur quoi ce droit se paie à Paris. II. 90. *a.*

BARRE, (*Gramm.*) differentes acceptions de ce mot. II. 90. *a.*

BARRE, (*Monn. Comm.*) de l'argent jetté en barre, pour devenir objet de commerce. Marques imprimées sur chaque barre. Observations sur le poids & le titre de barres, & sur les numéros qu'elles reçoivent. *Suppl.* I. 814. *a.*

BARRE, (*Anat.*) prolongement excessif de la symphise du pubis dans les femmes. *Suppl.* I. 814. *a.*

Barre, bande, lisiere: différences entre ces mots. II. 57. *a.*

Barre, terme de palais. II. 90. *b.*

BARRE-SACRÉE, (*Hist. anc.*) sorte d'instrument dont les Egyptiens se servoient. II. 90. *b.*

Barre, nom donné, à la Cayenne, à un phénomene singulier du flux & reflux de la mer. XIII. 126. *b*

BARRE, (*Louis-François-Joseph de la*) ses ouvrages. XVI. 477. *a.* Son systême sur la livre romaine. IX. 619. *b.*

Barre, divers usages de ce mot en blason, fauconnerie, commerce & marine. II. 91. *a.*

BARRE, (*Blason*) piece de l'écu. Sa dimension & sa position. *Suppl.* I. 814. *a.* Barre qui sert de brisure aux enfans naturels & à leurs descendans. *Ibid. b.*

Barre. Dans le sens de la barre. *Suppl.* II. 680. *b.*

BARRE, (*Luth.*) piece de bois employée dans le clavecin. *Suppl.* I. 814. *b.*

BARRES, (*Musiq.*) traits tirés pour séparer la mesure qui finit, de celle qui recommence. Différences dans les valeurs contenues entre deux barres, selon les différentes mesures indiquées au commencement de la piece de musique. II. 90. *b.* Le principal usage des barres est de distinguer les mesures, &c. Il n'y a guere que cent ans qu'on les emploie. *Ibid.* 91. *a.*

BARRES, (*Hist. mod.*) sorte de combat dans un espace fermé de barreaux. II. 91. *b.*

BARRES, (*jeu*) II. 91. *b.*

BARRES, (*Manege*) les parties les plus hautes de la gencive d'un cheval où il n'y a jamais de dents. C'est un défaut lorsque les barres sont rondes & peu sensibles. Il faut à ces chevaux un mors qui en réveille le sentiment. Les barres tranchantes marquent une bouche fine. II. 92. *a.*

Barres du cheval. *Suppl.* III. 395. *a.* Blessure des barres. 402. *b.*

Autres usages du mot *barre*, en manege, II. 92. *a.* en architecture, chez les fontainiers, les charrons, les menuisiers, les tonneliers, &c. &c. *Ibid. b.*

BARREAU, (*Belles-lettr.*) trois sortes de tribunaux à Athenes; celui de l'aréopage, celui des juges particuliers, & celui du peuple. Les deux premiers répondoient à notre barreau, le dernier au *forum* ou à la tribune romaine. Le *forum* ne fut le tribunal suprême, que dans le tems où Rome fut libre, & l'éloquence de la tribune périt avec la liberté. Autant les fonctions de l'orateur étoient en honneur dans Athenes & dans Rome, autant la profession d'avocat y fut avilie par la vénalité, la corruption & la mauvaise foi. — Chez nos aïeux le barreau ne prit une forme raisonnable & décente, que lorsque le parlement fut devenu sédentaire, sous Philippe-le-Bel. *Suppl.* I. 814. *b.* Pourquoi la déclamation a été dans tous les tems le caractere dominant de l'éloquence du barreau. — L'avocat déclamateur se jette ordinairement dans l'un de ces défauts; ou il devient ridicule, par l'abus de l'esprit, & par l'enflure de paroles; où il s'avilit par d'indécentes railleries, ou il tombe dans la charlatannerie; par l'abus des grands mots pour exprimer de petites choses, ou il se rend l'esclave des passions d'autrui, le plus lâche des complaisans, & le plus vil des mercénaires. — L'ordre des avocats, aussi noble que la vertu, aussi nécessaire que la justice, ne doit rien souffrir qui profane un caractere si sacré. — Maniere grave & décente dont l'avocat doit parler devant les tribunaux. *Ibid.* 815. *a.* Sa premiere vertu est de connoitre les défauts de ses juges; sa sagesse consiste à découvrir leurs passions, & sa force à savoir profiter de leurs foiblesses. — Mais malheur au peuple chez lequel l'éloquence du barreau a de fréquentes occasions d'employer de telles ressources. — Quels sont les cas où elle a droit de mettre en usage tout ce qui peut intéresser les juges. *Ibid. b.* Réflexions contre la coutume d'employer l'éloquence pathétique en plaidant devant les juges. Quels sont les cas où cet usage devient légitime. *Ibid.* 816. *a.* Ceux où, dans une petite cause, un avocat peut employer de grands moyens. *Ibid. b.* Une des causes de la corruption de l'éloquence du barreau, c'est que l'audience est publique, & qu'il y a deux sortes de juges, le tribunal & les auditeurs. — Une autre cause, c'est cette abondance sans mesure, cette profusion, cette intarissable loquacité, qui semble être aujourd'hui l'attribut de ce genre d'éloquence. — En quels cas l'abondance est louable, en quels cas elle est vicieuse. — Réflexions sur l'usage des mauvais moyens dans une cause bonne. *Ibid.* 817. *a.* De cette espece de probabilisme par lequel un avocat prévoit le sort de sa cause, non d'après sa nature même, mais d'après le caractere connu des juges. — L'abus du talent est pour un avocat un écueil inévitable, si la droiture de son cœur & son intégrité naturelle ne l'éclaire & ne le conduit. — Ses bonnes mœurs seront toujours sa premiere éloquence. *Ibid. b.*

Barreau, heure à laquelle les Romains vaquoient aux affaires du barreau. XVII. 255. *a.* Quelle fut l'éloquence du barreau en France, jusqu'au milieu du dix-septieme siecle. V. 530. *a.* Sur l'éloquence du barreau, *voyez* ÉLOQUENCE.

BARRENSIS PAGUS, (*Géogr. du moyen âge*) *le Barrois en Bourgogne*, *Bar-sur-Seine*. Observations historiques sur cette ville, sur l'ancienne étendue du Barrois, sur les seigneurs qui ont possédé ce comté, & sur les événemens qui

445. *a*, *b*. Eſpece de baſalte appellée *pierre de ſtolpen*. XV. 534. *a*. Aſſemblage immenſe de baſaltes, connu ſous le nom de *pavé des géans*. XIV. 770. *a*. XII. 194. *a*, *b*. &c.

BASAN, (*Géogr.*) obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 821. *a*. *Voyez* BATANÉE.

BASANNE, (*Tann. Mégiſſ.*) peau de belier, mouton ou brebis, paſſée avec le tan ou le redon. Ses divers uſages. Baſannes tannées ou de couche, baſannes coudrées, chipées, paſſées en meſquis, & baſannes aludes. II. 114. *a*.

BASAR, bâtiment de Conſtantinople où l'on vend les drogues & les toiles. VIII. 446. *b*.

BASARA, (*Géogr.*) ville de Judée dans la tribu de Gad. Il en eſt parlé dans les Machabées, *&c. Suppl.* I. 821. *a*.

BASCHE, terme de pêche, *voyez* GUIDAUX. VII. 1004. *b*. Vol. VIII. des planch. Pêche, pl. 16.

BASCHI ou *Bachi*, ſignifie *chef* chez les Turcs. *Bogangi bachi*, chef des fauconniers, *&c*. II. 114. *b*.

BASCHI, (*Mathieu de*) frere mineur obſervantin. Les mineurs réformés par lui. II. 640. *b*.

BASCULE. Diverſes acceptions de ce mot. II. 114. *b*.

Baſcule, terme de fortification, terme d'horlogerie. II. 114. *b*.

Baſcules du poſitif ou *petit orgue*. Deſcription avec figures de ces parties de l'orgue. II. 114. *b*. Méchaniſme qui les fait mouvoir. II. 115. *a*.

Baſcules briſées de l'orgue; leur deſcription avec figures. Comment elles ſe meuvent. II. 115. *a*. Les *baſcules* ont différens noms, ſuivant l'uſage qu'on en fait. Baſcule d'un loquet. Baſcule qui ſert de fermeture aux vanteaux de porte ou d'armoire. Comment on l'ouvre & ferme. Baſcule à pignon. *Ibid. b*.

Baſcule, deſcription d'une baſcule deſtinée à enlever des fardeaux. XIII. 69. *b*. *Voyez* vol. II. des planches, article *Charpenterie*, planch. 48.

BASE, (*Archit.*) *voyez* les planches d'architecture, vol. I. 4. *a*. Machine à arrondir les baſes des colonnes. *Ibid.* 14. *b*.

BASE, (*Chym.*) baſe d'un compoſé. Baſes des ſels neutres. Sels à baſe terreuſe, à baſe alkaline, à baſe métallique. Baſes de l'alun, du nitre, du ſel de glauber, du vitriol, *&c. Suppl.* I. 821. *a*. Il ne faut pas regarder ces baſes comme étant réellement ſans action; car dans toute combinaiſon & diſſolution, les corps qui s'uniſſent ſont également actifs; leur action eſt réciproque. *Ibid. b*.

BASE, (*Aſtron.*) diſtance meſurée pour établir les triangles qui ſervent à meſurer un degré du méridien. Quelle a été la plus célebre baſe aſtronomique. *Suppl.* I. 821. *b*.

BASELLA, (*Botan.*) genre de plante commune aux Indes. Premiere eſpece. *Baſella*, ſes différens noms, & ſa deſcription. *Suppl.* I. 821. *b*. Culture, qualités & uſages de cette plante. Erreur de Linnæus. *Ibid.* 822. *a*. Seconde eſpece. *Kindra*, ſa deſcription. Sa culture. Uſages qu'on en tire. Troiſieme eſpece. *Gandola*, deſcription, qualités & uſages de cette eſpece. Erreurs de Linnæus. *Ibid. b*.

BASILAIRE, (*Anatom.*) artere baſilaire. II. 116. *a*.

Baſilaire, *os*, XV. 452. *a*, *b*.

BASILE, (*Saint*) ſurnommé le grand. Obſervations ſur ſa vie, ſes ouvrages & ſes ſentimens. XII. 342. *b*.

Baſile, frere & collegue de Conſtantin VIII, empereur. *Suppl.* II. 562. *b*.

Baſile, citoyen & chef de la ville de Poitiers. *Suppl.* IV. 467. *b*.

BASILE, (*Ordre de S.*) le plus ancien de tous. Il tire ſon nom de S. Baſile, évêque de Céſarée dans le quatrieme ſiecle. II. 116. *a*. Cet ordre a toujours fleuri en Orient. Il paſſa en Occident en 1057. Grégoire XIII. le réforma en 1579, *&c*. Vie ſolitaire de S. Baſile, pendant cinq années, durant leſquelles il preſcrivit la maniere de vivre aux religieux. Comment ſes regles furent connues en Occident, & rédigées enſuite par le cardinal Beſſarion. Le monaſtere de S. Sauveur à Meſſine, chef d'ordre de S. Baſile en Occident. *Ibid. b*.

BASILE, (*moines de l'ordre de S.*) I. 459. *a*.

Baſile, *Valentin*, médecin chymiſte. III. 430. *b*. X. 272. *b*.

Baſile, pente ou inclinaiſon du fer d'un outil de menuiſier monté dans un fût. Cette pente dépend de la dureté des bois. Plus l'angle eſt aigu, plus il a de force. II. 116. *b*.

BASILÉE, (*Géogr.*) nom d'une iſle que Diodore de Sicile place à l'oppoſite de la Scythie, au-delà des Gaules. C'étoit, ſelon lui, dans cette iſle ſeule que les flots de la mer jettoient l'ambre. — Il paroît que cet auteur a voulu déſigner la Scandinavie que les anciens ont priſe long-tems pour une iſle. *Suppl.* I. 823. *a*.

BASILÉE, (*Géogr.*) Ammien Marcellin eſt le premier qui faſſe mention de cette ville. La deſtruction d'Auguſte, capitale des Rauraques, contribua beaucoup à ſon aggrandiſſement. C'eſt aujourd'hui Baſle, en Suiſſe. *Suppl.* I. 822. *a*.

BASILÉE, (*Géogr.*) ville d'Italie. *Suppl.* I. 822. *a*.

BASILÉE, (*Géogr.*) lieu de la Gaule Belgique. Recherches ſur ſon emplacement. *Suppl.* I. 822. *a*.

BASILÉE, (*Géogr.*) lieu très-fortifié dans la Scythie d'Europe. *Suppl.* I. 822. *a*.

BASILÉE, (*Hiſt. Ant.*) deſcription d'un monument ſingulier dont il eſt parlé ſous ce nom, dans le recueil d'antiquités de M. le comte de Caylus. *Suppl.* I. 822. *b*.

BASILIC, animal fabuleux. Différentes eſpeces de baſilics qu'on a diſtinguées. II. 116. *b*.

BASILIC, (*Botan.*) genre de plante. Ses caracteres. On en diſtingue quatre ſortes, trois domeſtiques & une ſauvage. Culture des baſilics. II. 116. *b*.

BASILIC, (*Artill.*) piece de canon, qui n'eſt plus d'uſage. II. 116. *b*.

BASILICON, (*Pharm.*) onguent ſuppuratif, auſſi nommé *tetrapharmacon*. Comment on le prépare. II. 117. *a*.

BASILIDIENS, (*Hiſt eccl.*) hérétiques ſectateurs de Baſilide au commencement du deuxieme ſiecle. Il étoit ſorti de l'école des gnoſtiques. Ses erreurs. Il avoit écrit vingt-quatre livres ſur les évangiles, & avoit feint de nouveaux livres de prophetes. En quoi il imitoit Pythagore. II. 117. *a*.

Baſilidiens, évangile de Baſilide leur chef. VI. 117. *a*. Uſage qu'ils faiſoient du mot *Abraxas*. I. 34. *a*.

BASILIQUE, (*Hiſt.*) maiſon royale: bâtiment magnifique à Rome où l'on rendoit la juſtice à couvert. Sa deſcription. Principales baſiliques qu'il y avoit à Rome. Ce nom a paſſé aux édifices ſacrés. Baſiliques des ſaints apôtres à Conſtantinople. Pourquoi ce nom fut donné aux égliſes. Ecrivains eccléſiaſtiques qui l'ont employé dans ce ſens. M. Perrault diſtingue les temples des baſiliques. Leurs différences ſelon Bellarmin. II. 117. *b*.

Baſiliques des anciens Romains. XVI. 85. *b*.

BASILIQUES, (*Juriſpr.*) recueil des loix romaines, traduites en grec par ordre des empereurs Baſile & Léon. Ce qu'il comprend. Pourquoi il eſt appellé *baſiliques*. Livres de ce recueil que nous avons perdus. II. 118. *a*.

Baſiliques, articles à conſulter ſur cette compilation de loix. IV. 996. *b*. V. 140. *a*, *b*.

BASILIQUE, (*Hiſt. anc.*) mandataire de l'empereur de Conſtantinople. II. 118. *a*.

BASILIQUE, (*Anat.*) veine baſilique. II. 118. *a*.

BASILIQUE, (*Anat.*) obſervations ſur les troncs des veines des extrémités. Veines appellées *médianes*. Deſcription de la baſilique. Des cas malheureux où l'artere placée derriere cette veine a été percée. *Suppl.* I. 823. *b*. Nerf & tendons qui peuvent être bleſſés dans la même opération. *Ibid.* 824. *a*.

BASILIQUE, (*Aſtron.*) étoile du lion, nommée auſſi *regulus*. II. 118. *a*.

BASILISSA, (*Ichthy.*) deſcription de ce poiſſon. Ses mœurs. Maniere de le claſſer. *Suppl.* I. 824. *a*.

BASIN, étoffe croiſée, toute fil & coton, la chaîne eſt fil, la trame coton. Diverſes ſortes de baſins. Principales manufactures de baſins. Comment ils ſe travaillent. Longueurs & largeurs des baſins ſelon leurs différentes eſpeces, ordonnées par les réglemens. II. 118. *a*. Baſins de Hollande, de Bruges, des Indes. De quoi ſont faites les barres & les raies dans ces étoffes. *Ibid. b*.

BASKIRS, nation tartare. XV. 920. *a*.

BASKIRIE, *ou* BASKRON, (*Géogr.*) obſervations ſur ces articles de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 824. *a*.

BASLE, *voyez Baſilée*, torrent qui traverſe cette ville. *Suppl.* I. 903. *a*. Du concile de Baſle. III. 811. *b*. XIII. 260. *a*, *b*. Décret de ce concile ſur les annates. I. 478. *b*. Ce concile continué à Lauſanne. IX. 322. *a*. Deſcription de la bibliotheque de Baſle. XVII. 758. *b*. Factions qui ſe formerent en 1250 dans cette ville. XIII. 140. *a*.

BASOCHE, ſignification de ce mot chez les clercs. III. 526. *a*. Chancelier de la baſoche. 91. *b*.

BASNAGE, obſervations ſur la vie & les ouvrages de trois ſavans de ce nom. XIV. 392. *b*. 393. *a*.

BASQUES, ſont les premiers qui ont entrepris la pêche de la baleine. Comment ils la faiſoient. II. 34. *a*, *b*. 35. *a*.

BASRA, (*Géogr.*) ville d'Aſie près de l'embouchure du Tigre. Digue qui étoit conduite à cette embouchure. *Suppl.* I. 824. *b*.

BASSAN, (*Jacques du Pont, connu ſous le nom de*) peintre. V. 332. *b*.

BASSANELLO, (*Luth.*) inſtrument à vent & à anche. Sa deſcription. *Suppl.* I. 824. *b*.

BASSANO, (*Géogr.*) ville d'Italie. Son imprimerie. Hommes célebres nés dans ce lieu. *Suppl.* I. 824. *b*.

BASSAREUS, (*Myth.*) ſurnom donné à Bacchus. Raiſon de ce ſurnom. *Baſſarides*, prêtreſſes de ce dieu. Etymologie de ce nom. II. 119. *a*.

Baſſareus, ſurnom de Bacchus. Recherches ſur ſa ſignification & ſon origine. *Suppl.* I. 824. *b*.

BASSE, (*Muſiq.*) elle eſt la plus importante des parties: quand elle eſt bonne, rarement l'harmonie eſt mauvaiſe. *Baſſe continue*. Son principal uſage. Son inventeur. *Baſſe-figurée*. *Baſſe contrainte*. Elle appartient originairement aux couplets

de la chaconne. Elle est admirable pour les morceaux pathétiques. *Basse chantante*. II. 119. *a*.

Basse, elle est le guide de l'accompagnement sur le clavecin. I. 75. *a*. Quand on compose à plusieurs parties, la basse doit tomber en finissant sur la note même de la finale. VI. 811. *b*. Regle à observer dans la basse continue du récitatif. *Suppl.* IV. 587. *b*. 588. *a*. Comment on rend le chant de la basse continue plus agréable. 876. *b*.

Basse fondamentale, celle qui n'est formée que des sons fondamentaux de l'harmonie. II. 119. *a*. Explication des principes qui en donnent l'intelligence. Le mouvement de cette basse se regle sur les loix de la succession harmonique. Bien moduler & observer la liaison, sont les deux plus importantes regles de la basse fondamentale, *&c*. On n'y trouvera jamais que ces deux choses, ou des accords parfaits sur les mouvemens consonans, ou des accords dissonans dans des actes de cadence. *Ibid. b*. Quelle doit être sa marche. Dans quels cas la basse continue descend au-dessous de la fondamentale. La basse fondamentale se retranche dans l'exécution & feroit souvent un mauvais effet. Précis des regles de cette basse.

Regles de la basse continue. Elle n'est qu'une basse fondamentale, renversée pour être plus chantante. Elle n'est obligée de se conformer à celle-ci que lorsqu'elle approche des cadences ou qu'elle s'y termine : elle admet les accords par supposition, *&c*.

Regles que doit observer le dessus par rapport à la basse fondamentale. *Ibid.* 120. *a*.

Basse, (*Musiq.*) basse chantante. Basse fondamentale. Différens tons qui se font entendre lorsqu'une corde pincée donne un ton de basse. *Suppl.* I. 824. *b*. Origine de la basse fondamentale. Son effet dans la composition. Juste idée de la musique moderne. La basse est aujourd'hui la premiere partie de la musique ; c'est à elle que toutes les autres parties sont subordonnées. Le dessus ne peut se rapprocher de plus près de la basse accompagnante, que d'une octave. C'est une faute absurde, quand dans les orgues on joint aux tons de basse, leur tierce & leur quinte. D'un autre côté, les tons de basse ne doivent pas être si éloignés des dessus, que l'oreille ne puisse aisément distinguer les rapports. *Suppl.* I. 825. *a*. De plus, les parties les plus voisines de la basse exigent une exactitude bien plus scrupuleuse à l'égard de l'harmonie, que les parties plus élevées. Observations sur la composition & le caractere de la basse. *Ibid. b*.

Basse fondamentale, article sur ce sujet. VII. 58. *b*. — 63. *b*. Basse fondamentale de Rameau. Ses principes. I. 76. *a*, *b*. Détails sur une expérience intéressante de MM. Tartini & Romieu, qui a rapport à la basse fondamentale. VII. 62. *b*. 63. *a*, *b*. VIII. 54. *b*. &c. Basse fondamentale dans le genre chromatique des Grecs. 596. *b*. Maniere de procéder de la basse fondamentale dans le chromatique ascendant & descendant. III. 387. *b*. Comment on doit déterminer l'intervalle que doit former la basse fondamentale en quittant l'accord. IV. 1050. *a*. Comment doit marcher la basse fondamentale. VIII. 50. *b*.

Basse de violon, description de cet instrument & des suivans. II. 120. *a*.

Basse de viole. XVII. 311. *a*, *b*. 315. *a*. Espece de basse de viole, appellée *viole bâtarde*. *Suppl.* IV. 988. *b*.

Basse de violon, ses rapports avec le violon. II. 120.

Basse de flûte à bec. II. 120. *b*.

Basse de flûte traversiere, usage de cet instrument. II. 120. *b*.

Basse des Italiens. II. 120. *b*.

Basse, (*Luth.*) basse de *Nouchorne*. Basse-double ou double-basse. Basse de haut-bois. Basse de viole. Observations sur ces instrumens. *Suppl.* I. 825. *b*.

BASSE-COUR, (*Archit.*) ce qu'on appelle ainsi dans les bâtimens de la ville. Comment les basses-cours doivent être disposées & construites. Basses-cours de campagne. II. 121. *a*. *Voyez* les planches d'économie rustiq. vol. I.

BASSE-LISSE, (*Passem.*) description & travail du métier à basse-lisse. XII. 131. *b*.

BASSE-TAILLE, acteur qui chante les rôles de la basse-taille. La basse-taille étoit à la mode du tems de Thevenard. Exemples de rôles de basse-taille dans quelques opéras. Les magiciens, les tyrans, les amans haïs sont pour l'ordinaire des basses-tailles ; & la haute-contre est l'amant favorisé. Sur quelle raison cet arrangement est fondé. II. 121. *a*.

Basse-taille & concordant à l'opéra de Paris : cle de la basse-taille. III. 824. *a*. Voix de basse-taille, de basse-contre. VI. 46. *a*, *b*.

BASSESSE, *abjection*, (*Synon.*) différences entre l'une & l'autre. A l'occasion de ces deux mots, l'auteur observe combien la langue seule nous donne de préjugés, combien elle peut contribuer à nourrir certains vices & à corrompre le cœur. Les termes *abjection*, *bassesse* semble[illegible] inventés que par quelques hommes injustes au sein du bonheur. Sentimens du philosophe relativement à l'état exprimé par ces mots. II. 121. *b*.

Bassesse, (*Morale & Belles-lett.*) par l'habitude de la flatterie, les hommes viennent promptement vis-à-vis les uns des autres à la même bassesse où une longue domination conduit insensiblement les peuples asservis. VI. 845. *b*. De l'idée factice de bassesse dans les idées ou les expressions. *Suppl.* II. 533. *a*, *b*. *Suppl.* III. 563. *a*. Objets d'un caractere marqué de bassesse. *Suppl.* IV. 54. *a*. *Voyez* Bas.

BASSETTE, jeu de cartes qui a été autrefois fort à la mode en France, mais défendu depuis. Regles de ce jeu. Ouvrages dans lesquels on peut s'instruire à fond sur cette matiere, & voir quel est l'avantage du banquier à ce jeu. Calcul qui montre l'avantage du banquier dans un cas supposé. II. 122. *a*. Comment on peut juger de l'avantage d'un joueur dans un jeu quelconque. (Calcul de M. de Montmort sur le même objet.) *Ibid. b*.

BASSIN. (*Archit.*) Bassin de fontaine, bassin figuré, à balustrade, à rigole, en coquille, de décharge, de partage ou de distribution, *&c*. II. 123. *a*.

[illegible] Construction des bassins de jardin. Leur emplacement & leur forme. II. 123. *a*. Leur grandeur. Maniere de construire les bassins en glaise, en ciment, *Ibid. b*. en plomb, en terre franche. *Ibid.* 123. *a*. *Voyez* les planches du Fontainier, vol. I.

[illegible] Quatre sortes de réservoirs ou bassins. XIV. 169. *a*, *b*. Aire d'un bassin. I. 238. *a*. Art de calculer le contenu & les dimensions d'un bassin. II. 547. *b*. XVI. 384. *a*, *b*. Enduire un bassin. V. 650. *b*. Moyen de connoître & de réparer une faute dans un bassin de glaise. VI. 439. *a*. Maniere de préparer la glaise pour enduire le fond d'un bassin. VII. 700. *a*. Bassins appellés pieces perdues. XII. 567. *b*. Bassin des marais salans, appellés aire. I. 238. *b*.

Bassin, (*Marine*) deux sortes de bassins ; les uns qu'on peut emplir à volonté, les autres qui s'emplissent & se vuident d'eux-mêmes. II. 124. *a*.

Bassin, (*Anatom.*) la partie la plus inférieure de la cavité de l'abdomen : pourquoi cette partie est ainsi appellée. Le bassin est plus grand dans les femmes que dans les hommes. Os qui l'environnent. Bassin des reins. II. 124. *a*.

Bassin, (*Anatom.*) description de cette partie du squelette humain. *Suppl.* I. 825. *b*.

Bassin. Description du bassin & des parties qu'il renferme. VIII. 272. *b*. 273. *a*. Différence entre celui de l'homme & celui de la femme. *Suppl.* III. 11. *a*.

Bassin oculaire, petite soucoupe ovale très-commode pour laver l'œil. Matiere & construction de cet instrument. Maniere de s'en servir. Fabrice d'Aquapendente de Padoue a le premier imaginé l'application des remedes aqueux sur l'œil. Il se servit d'abord des ventouses communes que l'on tenoit sur l'œil avec la main : comment il perfectionna par degrés cet instrument. II. 124. *b*.

Bassin, (*vente au*) ventes publiques qui se font à Amsterdam. Pourquoi elles sont appellées de ce nom. II. 124. *b*.

Bassin, vente au, distribution des marchandises par cavelins dans cette vente. II. 785. *a*.

Bassin, (*Lunetier*) instrument dont se servent les miroitiers-lunetiers pour faire les verres convexes. Comment on travaille les verres au bassin. Matieres dont ces instrumens [illegible] faits. II. 125. *a*. Comment on [illegible] ces matieres à recevoir la forme qu'elles doivent avoir. Modeles qui doivent servir à faire les moules des bassins qui doivent être jettés en fonte. Maniere de les mouler. Description de la machine dont se sert M. Gouffier pour concaver les bassins dont la courbure doit être sphérique. *Ibid. b*. Maniere de s'en servir. *Ibid.* 126. *a*. Comment on peut décrire une surface paraboloïdale, hyperboloïdale, ou autre. *Ibid. b*. *Voyez* les planches du lunetier, volume V.

Bassins, *bassinets*, ou *boutons d'or*. Description & culture de cette fleur. Ses diverses especes. II. 126. *b*.

BASSINOIRE, (*Econom. domest.*) ustensile que l'on remplit de braise pour échauffer le lit. Deux sortes de bassinoires ; l'une fixe, l'autre mobile. Bassinoires en étain, pleines d'eau bouillante. Description & usages de ces ustensiles. *Suppl.* I. 826. *b*.

BASSON, *de haut-bois*. (*Luther.*) instrument de musique à vent & à anche. Description de cet instrument avec figures. II. 127. *a*. Maniere d'en jouer. *Ibid.* 128. *a*. Tablature, où les notes de musique font connoître quelle partie sonne cet instrument ; & les caracteres noirs & blancs qui sont dessous, quels trous il faut fermer & ouvrir pour faire le ton de la note qui est dessus. *Ibid. b*. Comment se font sur cet instrument les agrémens & les cadences. *Ibid.* 129. *a*.

Basson raccourci, appellé courtaut. IV. 399. *a*.

BASTER, (*Job*) anatomiste. *Suppl.* I. 408. *b*. Physiologiste. *Suppl.* IV. 358. *a*.

BASTERNE, voiture traînée par des bœufs, en usage sous les regnes antérieurs à celui de Charlemagne. Origine de ce nom. Citation de quelques auteurs qui en parlent. Les François, suivant l'abbé de Vertot, l'avoient empruntée des Cimmeriens. II. 129. *a*.

Basterne, (*Hist. anc.*) sorte de voiture qui avoit emprunté son nom des peuples basternes. L'usage de ce chariot passa de ces peuples aux Romains ; & même aux premiers rois de France. Détails sur ce sujet. Vers de Boileau dans lesquels il fait allusion à l'usage de cette sorte de voiture. *Suppl.* I. 826. *b.*

BASTILLE, petit château à l'antique fortifié de tourelles. Celle de Paris, bâtie en 1369.—1383. Usage de cette tour. II. 129. *a.* Autre acception de ce mot. *Ibid. b.*

Bastille, ancienne forteresse de Paris. XI. 951. *a.*

BASTION, (*Fortific.*) description du bastion & de ses parties, avec figures. Les bastions n'ont été en usage qu'environ depuis François I. Maniere dont les anciens flanquoient ou défendoient toutes les parties de l'enceinte des villes. II. 129. *b.* Changement qu'il fallut faire à ces fortifications depuis l'invention & l'usage de la poudre : c'est ce qui donna lieu à la figure de nos bastions, qui n'est point arbitraire, mais fondée sur les maximes de la fortification. La grandeur des angles & de toutes les parties du bastion a souffert néanmoins différentes variations. Mesures que doivent avoir à-peu-près le flanc, la gorge & les faces. Regles touchant les angles. *Ibid.* 130. *a.* Différentes especes de bastions. Les bastions pleins sont plus favorables que les vuides pour se retrancher. En quels cas on emploie des bastions plats, qui par eux-mêmes ont d'ailleurs plusieurs inconvéniens. Avantages & désavantages des bastions détachés. Dans quel cas le bastion coupé est d'usage. Bastion régulier. Bastion irrégulier. *Ibid. b.*

Bastion, origine de l'usage des bastions. VII. 192. *a.* Des faces du bastion. VI. 356. *a*, *b.* Flancs du bastion. *Ibid.* 842. *a.* Gorge. VII. 742. *b.* Mesure que doit avoir sa demi-gorge. IV. 811. *b.* Des oreillons dans les bastions. XI. 649. *b.* Capitale du bastion. II. 631. *a*, *b.* Centre du bastion. 828. *a.* Attaque de bastions. I. 825. *b.* Parties du bastion les plus nécessaire à défendre. IX. 523. *b.* Nombre d'hommes qu'un bastion doit pouvoir contenir. VIII. 192. *b.* Nombre d'hommes nécessaire pour la défense d'un bastion de place bien fortifiée. 517. *b.* Bastions des citadelles. III. 481. *b.* Bastions des lignes de circonvallation. 465. *a.* Espece de bastion appellé contre-garde. IV. 135. *a.*

Bastion de France, place en Afrique. *Suppl.* III. 429. *a.* Son commerce. II. 69. *b.*

BASTONNADES, infligées à la Chine dans l'audience du mandarin. XI. 830. *a*, *b.* Bastonnade qu'on donne aux chrétiens captifs à Alger. VI. 387. *a.* *Voyez* Baton.

BAT, *battologie*, *butubata*, (*Gramm.*) battologie est une multiplicité de paroles qui ne disent rien. Ce mot est grec. Le verbe qui lui répond se trouve, *Matth. vj. 7.* Divers sentimens sur l'étymologie de ce mot. L'auteur de cet article le tire de *Bath.* Interjection quand on veut faire connoitre que ce qu'on nous dit n'est pas raisonnable. Exemple tiré de Plaute. II. 131. *a.* Au lieu de notre *patipata*, les Latins disoient *butubata*, & les Hébreux *bitubote*. Auteurs latins cités. *Ibid. b.*

Bat, cheval de bât. VI. 811. *a.* *Voyez* les planches du bourrelier, vol. II.

BATA, (*Géogr.*) ville & province de ce nom en Afrique. *Suppl.* I. 827. *a.* *Voyez* *Bata* & *Batta* dans l'Encyclopédie.

BATAILLE, *combat*, *action*, (*Synon.*) différences entre ces mots. II. 131. *b.*

Bataille, (*Art milit.*) ce qui distingue les batailles des combats. Bataille perdue, suites qui en résultent. Un grand combat perdu, quoique plus sanglant qu'une bataille, emporte rarement la perte de toute l'artillerie & presque jamais celle des bagages. Ainsi un général qui craint de se commettre en rase campagne doit chercher des postes de chicane. L'histoire des batailles n'est proprement que l'histoire des défauts & des bévues des généraux : tels sont les mémoires de M. de Feuquieres sur la guerre. II. 132. *a.* Eloge de ce général par M. de Folard. Maniere de disposer les troupes dans une bataille rangée. *Ibid. b.* Le succès des batailles ne dépend pas toujours de l'habileté du général, & il lui est difficile de se trouver par-tout pour donner les ordres qui peuvent être nécessaires. *Ibid.* 133. *b.* Aussi les généraux qui n'ont pas grande ressource dans leur savoir, préferent-ils toujours les batailles aux autres actions de la guerre, qui donnent moins au hazard & qui demandent plus d'habileté. Inconvéniens des grandes armées : elles sont la ressource des mauvais généraux. Ce n'est que dans les petites guerres que la science & l'intelligence paroissent le plus. Dans la perte d'une bataille, c'est moins la mort des hommes que le découragement qui s'ensuit, qui est funeste à l'état. De l'habileté du général en diverses circonstances. *Ibid.* 134. *a.* Ce que doit faire un général victorieux pour rendre la bataille complette & décisive. *Ibid. b.*

Bataille. I. Différence entre bataille & combat. III. 662. *b.* Ordre de bataille des anciens Grecs. *Suppl.* III. 932. *a.* 933. *b.* 934. *a.* Ordre de bataille en tenaille. *Suppl.* II. 902. *b. Suppl.* IV. 933. *b.* En losange. *Suppl.* III. 779. *a*, *b.* Ordre des Grecs, appellé plésion. *Suppl.* IV. 414. *b.* Plique. 415. *a.* *Voyez* Phalange. Cérémonies pratiquées chez les Romains avant la bataille : signaux qui l'annonçoient. X. 508. *b.* 509. *a.* Ordre de bataille des armées romaines. 508. *a.* XIII. 714. *a*, *b.* *Voyez* aussi Milice des Romains. Ordre dans lequel les Romains employoient leurs différentes armes dans une bataille. XII. 626. *b.* Disposition de troupes, appellée le coin, dont les anciens se servoient dans les armées. III. 610. *b.* Ordre de bataille des Romains, appellé quinconce. *Suppl.* IV. 174. *b.* Postes que la cavalerie occupoit dans les batailles. *Suppl.* II. 869. *a.* Comment l'action s'engageoit chez les Romains. *Suppl.* IV. 670. *b.* Mesures & précautions qu'on prenoit pour livrer bataille. 671. *a.*

II. *Diverses observations* sur le choix des circonstances dans lesquelles il convient de livrer bataille. VII. 989. *b.* Les meilleures sont celles qu'on force l'ennemi de recevoir. *Suppl.* II. 160. *a.* Maximes sur l'art de livrer bataille. *Ibid.* Danger d'affoiblir ses troupes par des détachemens lorsqu'on a dessein de livrer bataille. 706. *a.* La prudence & l'humanité ne permettent de livrer bataille que dans le cas de nécessité absolue. XVII. 243. *b.* 244. *a.* Objets qui doivent occuper le général un jour de bataille. VII. 555. *a.* Comment il se débarrasse des gros équipages, lorsqu'il veut livrer bataille. V. 882. *a.* C'est à l'ordre & l'exactitude avec laquelle deux armées ennemies s'avancent, qu'on peut juger, selon M. de Puységur, laquelle battra l'autre. VI. 879. *a.*

III. *De l'ordre de bataille.* Ancien ordre de bataille, appellé cinquain. III. 456. *b.* Autre, dit sixain. XV. 234. *a.* Il ne convient point à une armée de marcher en ordre de bataille, hors le moment d'un combat. III. 654. *b.* Disposition d'une armée en ordre de bataille. I. 692. *a.* IV. 1044. *b.* VI. 170. *a*, *b.* 171. *a.* XI. 605. *b.* — 609. *a.* *Voyez* aussi les planches de l'art militaire, vol. I. des planches. Distance entre les corps de troupes. IV. 1053. *b.* Intervalle des escadrons & des bataillons. VIII. 837. *b.* Intervalle des lignes. 838. *a.* Où se place la cavalerie. II. 782. *a.* Poste du colonel. III. 648. *a.* Disposition des étendards. V. 711. *b.* VI. 42. *b.* Ordre de bataille des escadrons de cavalerie. V. 924. *a*, *b.* Les flancs de l'armée mis à l'abri des attaques. VI. 842. *a.* Colonne du chevalier Folard. III. 648. *a.* On a prétendu qu'à la bataille de Fontenoi, les Anglois avoient combattu en colonne. III. 654. *b.* Ordre de bataille d'une armée navale. VI. 205. *a*, *b.*

IV. Par rapport à l'action même de la bataille, *voyez* l'article Feu. VI. 624. *b.* & ressources qui restent après la perte d'une bataille. XIV. 225. *a.*

Bataille, (*Peinture*) les batailles d'Alexandre par le Brun sont mises au nombre des morceaux les plus achevés qui soient en deçà des Alpes. II. 134. *b.* Personne n'a si bien réussi dans les batailles dont les figures sont habillées à la françoise, que Wandermeulen, peintre flamand. *Ibid.* 135. *a.*

Batailles, peintres de. XII. 266. *a*, *b.*

BATAILLON, hommes à pied assemblés pour agir & combattre ensemble, comme s'ils ne faisoient qu'un seul & même corps. La premiere chose qu'on examine ici, c'est le nombre d'hommes dont le bataillon doit être composé. Il n'est pas aisé de le fixer. Cependant il paroit que parmi nous il l'est à-peu-près à 700. II. 135. *a.* Dans ce nombre est une compagnie de *grenadiers*. Usage & emploi de cette compagnie. Forme & espace qu'un bataillon occupe sur le terrein. Distances des rangs pour paroitre, & pour combattre. Il faut compter deux pieds pour chaque homme dans le rang, & douze pieds pour l'épaisseur du rang, jointe à son intervalle. On compte cinq rangs, & environ cent trente hommes par rang. *Ibid. b.* ou bien quatre rangs, & cent soixante-deux hommes par chaque rang. *Ibid.* 136. *a.*

Bataillon. Angle d'un bataillon. I. 463. *b.* Du nombre des rangs qu'on doit donner à un bataillon. VI. 170. *b.* Différentes méthodes pour augmenter ou diminuer le nombre des rangs du bataillon. 188. *a*, *b.* Equipage de chaque bataillon. V. 882. *a.* Il seroit à souhaiter que chaque bataillon eût avec lui quelques pieces d'artillerie. VI. 630. *b.* Divisions des bataillons. IV. 1082. *a.* Fraiser un bataillon. VII. 276. *a*, *b.* De l'intervalle des bataillons dans une armée rangée en bataille. VIII. 837. *b.* Evolutions du bataillon. VI. 171. *b.* Changement de la face ou des aîles, appellé contre-marche. IV. 137. *a.* Entrelacement que font les soldats d'un bataillon, lorsqu'ils doivent tirer, pour que les fusils du quatrieme rang dépassent un peu le premier. V. 556. *b.*

Bataillon quarré. Deux sortes, l'un à centre plein, l'autre à centre vuide. On forme le premier en extrayant la racine quarrée du nombre d'hommes dont le bataillon est composé ; mais ce bataillon est assez peu d'usage. Le second inventé, dit-on, par le prince Maurice de Nassau, n'est pas plus difficile à former. Exemple qui en donne une idée. II. 136. *a.* On peut, par la méthode indiquée, former un bataillon quarré qui paroisse d'un bien plus grand nombre qu'il n'en renferme réellement. *Ibid. b.* *Voyez* les planches de l'art militaire, vol. I.

parties de son bâtiment. IV. 896. *b.* Utilité de la peinture dans les bâtimens. XII. 279. *b.* — Maniere d'exécuter la perspective d'un bâtiment. XII. 436. *a.* Du plan d'un bâtiment. 697. *a*, *b.* Développement d'un édifice. IV. 908. *b.* *Voyez* les planches d'*Architecture*, vol. I, & l'article *Maison.*

Batiment, *bâtir*, (*Jurisp.*) bail à rente d'une place pour y bâtir. IV. 127. *b.* Condition de bâtir imposée quelquefois à l'emphytéote. V. 581. *b.* Magistrats romains qui avoient la surintendance des bâtimens. V. 390. *a*, *b.* Surintendant des bâtimens de France. XV. 690. *a.* Greffiers des bâtimens. VII. 926. *a.*

Batiment, (*Peint.*) des bâtimens dont la peinture offre la représentation. VI. 351. *b.*

Batiment, (*Marine*) différentes especes de bâtimens. Bûche. II. 457. *a.* Gague. 530. *b.* Caracore. 644. *b.* Caravelle. 673. *b.* Chaloupe. III. 39. *b.* Bâtiment du Japon appellé *champanc.* 78. *a.* Chat. 236. *b.* Chebec. *Suppl.* II. 381. *b.* Dame lopre, petit bâtiment hollandois. IV. 618. *b.* Felouque. VI. 468. *a.* Flute. 901. *b.* Fnè. 926. *a*, *b.* Frégate. VII. 293. *a*, *b.* Gabare. VII. 408. *b.* Galeasse. 434. *a.* Galere. 437. *b.* Galiote. 447. *a*, *b.* Goelette. 729. *b.* Heu. VIII. 193. *a.* Hourque. 327. *a*, *b.* Semale ou semaque. XIV. 936. *b.* Yacht. XVII. 662. *b.* Belandre. II. 193. *a.*

BATIR, *faufiler*, (*Synon.*) VI. 434. *a.*

BATISTE, (*Comm.*) toile de lin fine & blanche qui se fabrique en Flandre & en Picardie. Trois sortes; la claire, la moins claire & la hollandée. Leurs largeurs & leurs longueurs. Coupons de batistes. Comment elles viennent des manufactures. Usage de cette toile. II. 142. *b.*

BATMAN, poids de Turquie : il y en a de deux sortes. Leurs rapports avec les poids de Paris. Quintal de Turquie. Batman de Perse, aussi de deux sortes, l'un batman de Chahi, l'autre batman de Tauris : leurs rapports également évalués. II. 142. *b.*

BATON, instrument dont on s'appuie en marchant; autrefois ceux qui se servoient de bâton dans l'église pour s'appuyer, étoient obligés de le quitter & de se tenir debout lorsqu'on lisoit l'évangile. Bâton des Lacédémoniens en tems de paix. Les coups de bâton étoient chez les Romains une façon modérée de punir les esclaves. Pourquoi il est plus honteux de recevoir un coup de bâton qu'un coup d'épée. Sévérité avec laquelle les loix de France punissent les coups de bâton. Loi des Frisons, loi salique. II. 143. *a.* Loi des Lombards sur ce sujet. Combats avec le bâton autorisés ou ordonnés par certaines loix. Par quels degrés insensibles se sont établies les loix du point d'honneur, & comment le bâton est devenu une arme deshonorante. *Ibid. b.*

Bâton, marque de commandement, *&c.* II. 143. *b.*

Bâton de gardes de nuit, à Londres. Service du bâton. II. 143. *b.*

Bâton traînant, édit rendu sous ce titre par Edouard I, roi d'Angleterre. II. 143. *b.* Juges à bâton trainant. *Ibid.* 144. *a.*

Baton, (*Mythol.*) *bâton augural*, *lituus.* Sa forme & son usage. Réputation qu'avoit celui de Romulus, qui avoit été, dit-on, miraculeusement conservé dans un incendie. Dispute à cette occasion entre les deux freres Cicéron sur le pyrrhonisme dans lequel doit se renfermer le philosophe au sujet des prodiges. Réflexion de l'auteur sur le passage de M. Tullius. II. 144. *a.*

Bâton pastoral, celui que portent les dieux des bois & des forêts, ou la crosse même que portent les évêques dans les jours de cérémonie. II. 144. *a.*

Bâton. Bâton des Lacédémoniens, nommé *scytale.* XIV. 847. *b.* Bâton des consuls Romains. 797. *b.* Petit bâton qu'on voit à la main des empereurs Grecs. IV. 954. *b.* Le bâton de commandement appellé *parazonium.* XI. 925. *a.* Bâton pastoral que les prélats portoient anciennement. VI. 558. *a.* Bâtons ferrés des anciens. XVII. 785. *a.* Tradition par le bâton. XVI. 509. *b.* Divination par des bâtons. XIII. 735. *b.* Bâton, figure symbolique. XV. 729. *a.*

Baton, (*Blason*) *Suppl.* I. 828. *b.* Bâton du pélerin, bâton bourdonné. *Suppl.* II. 41. *b.* Bâton péri en bande, bâton péri en barre. *Suppl.* IV. 370. *a.*

Baton *de maréchal*, (*Art hérald.*) *Suppl.* I. 828. *b.*

Baton *à cire*, (*Metteur en œuvre*) *Suppl.* I. 828. *b.*

Baton *de cage*, (*Oiseleur*) *Suppl.* I. 828. *b.*

Baton, (*Musiq.*) barre qui traverse une ou plusieurs lignes de la portée, & qui selon sa longueur exprime le nombre de mesures qu'on doit compter en silence. Valeurs que représentoient anciennement les bâtons. Aujourd'hui le plus grand est de quatre mesures. Comment on le marque. II. 144. *b.* Maniere d'indiquer un silence de seize mesures, un silence de deux qui est le plus petit bâton. Les moindres silences s'expriment par les mots de pause, demi-pause, soupir, &c. Autres bâtons dont il sera parlé au mot Mode. *Ibid.* 145. *a.*

Bâton, terme en usage dans les différens arts & métiers. II. 145. *b.*

Bâtons de chantre, & *de confrérie.* II. 144. *a.*

BATONNIER de la confrérie des avocats & procureurs du parlement. III. 717. *b.* Sergent bâtonnier. XV. 87. *a.*

BATRACHITE, pierre de ce nom. *Voyez* Brontias.

BATRACHOMYOMACHIE, (*Belles-lett.*) combat des grenouilles & des rats : titre d'un poeme burlesque attribué à Homere. Composition de ce mot. Sujet de ce poëme. Suidas l'attribue à Pigrez ou Tigrez d'Halicarnasse, frere de l'illustre Artémise. D'autres savans modernes pensent aussi qu'Homere n'en est point l'auteur. Cependant l'antiquité dépose en faveur de ce poete : Martial & Stace sont de ce sentiment. Bas-relief déterré près de Rome dans le dernier siecle, où Homere est représenté avec deux rats. Traduction de ce poëme par M. Boivin. II. 146. *a.*

BATSKA, (*Géogr.*) *Voyez* Batha.

BATTA, (*Géogr.*) *Voyez* Bata.

BATTAGE *des bleds.* Maniere de fécher les gerbes. Battage au fléau plus avantageux que toute autre méthode de fouler le bled. Opérations qui doivent suivre le battage. II. 146. *b.*

Battage en draperie, en termes de [illegible]. Description de ces opérations. II. 146. *b.*

BATTAGLINI, (*Marc*) observations sur cet évêque & sur ces ouvrages. XIV. 294. *a.*

BATTANT, partie essentielle de tous les métiers à ourdir. Description. Battant simple, battant brisé. I. 147. *a.*

Battant *de cloche.* III. 543. *a.*

BATTE, instrument commun à un grand nombre d'ouvriers, *&c.* Batte des plâtriers, des jardiniers, des maçons, des carreleurs, des vanniers. II. 147. *a.* des tapissiers, batte à beurre, batte des blanchisseuses, batte à bœuf des bouchers, batte à fondeur, batte de marbreur de papier; battes, partie d'une selle à cheval; batte de facteur d'orgues, de rubannier, de jeu de paume, de potier de terre, de vannerie; batte à la monnoie. *Ibid. b.*

BATTEMENS, (*Médecine*) quelques médecins en distinguent 81 sortes de simples, & 15 composés : ils disent que le pouls en a 60 par minute, *&c.* Ce qui ne s'accorde point avec l'expérience générale.

Battemens, (*Horlog.*) coups que donne à la coulisse l'étochio qui tient au balancier. Il ne doit pas y en avoir à une montre. *Battement* se dit aussi des vibrations du balancier. Nombre de ceux qu'une montre doit donner par heure. II. 148. *a.*

Battement d'épée, de tierce, de quarte, sans dégager sur les armes, ou sous les armes. II. 148. *a.*

Battemens, (*Danse*) mouvement en l'air que l'on fait d'une jambe, tandis que le corps est posé sur l'autre. Comment ils se font. Mêlés avec d'autres pas, ils rendent la danse très-gaie & brillante. Battemens simples. Autres especes de battemens. II. 148. *b.*

Battement, (*Musique*) agrément du chant françois. Différence entre la cadence & le battement. — Battement à l'Italienne. Autres significations de ce mot. *Suppl.* I. 828. *b.*

Battement, (*Luth.*) lorsque deux sons forts & soutenus sont mal d'accord, & dissonent entr'eux à l'approche d'un intervalle consonnant, ils forment par secousses plus ou moins fréquentes des renflemens de son qui font à peu près à l'oreille l'effet des battemens du pouls au toucher. Explication que M. Serre en donne. Difficulté proposée contre cette explication. — De tous les tempéramens possibles, celui qui laisse le moins de battemens possibles, dans l'orgue, est celui que la nature & l'oreille préferent. *Suppl.* I. 829. *a.*

BATTERIE, (*Musiq.*) définition. *Suppl.* I. 829. *a.*

Batterie, (*Art milit.*) endroits où l'on place du canon & des mortiers, pour tirer sur l'ennemi, ou pour l'attaque des places. Dans un combat on tire le canon à découvert, mais dans l'attaque des places il est placé derriere un parapet. II. 148. *b.* Construction de ce parapet, selon M. de Vauban. Figures qui représentent le plan & le profil d'une batterie. Maniere de construire une batterie de canon devant une place assiégée. *Ibid.* 149. *a. b.* Choix d'un endroit pour un grand magasin à poudre pour toute la batterie. Petits magasins à poudre qu'il faut avoir de deux pieces en deux pieces, *&c.* Le canon doit arriver à nuit fermante. Munitions qui doivent l'accompagner. Soins du commissaire. Lorsque le canon est prêt à tirer, on démasque la batterie. *Ibid.* 150. *a.*

Batterie, embrasure d'une batterie. V. 561. *a.* Emploi des fascines dans la construction des batteries. VI. 418. *b.* Plate-forme où l'on met les canons en batterie. XV. 810. *b.* Batteries élevées à la pointe des redans des lignes de circonvallation. III. 465. *b.* Prix fixé pour mettre chaque piece en batterie. XV. 583. *b.* Des batteries placées sur des hauteurs. *Suppl.* I. 618. *a.* Les batteries, pour avoir un effet décisif, doivent être fortes & se protéger mutuellement. *Ibid.* *Voyez* les planches de l'art militaire, vol. I. des planches.

Batteries du chemin couvert. Ce qu'il y a d'essentiel à observer sur ces batteries. II. 150. *b.*

Batterie de mortier. Dimension de ces batteries. Situation de leur magasin à poudre. Où se mettent les bombes chargées. Sur la maniere de charger & d'appointer le mortier,

Voyez MORTIER & BOMBE. Instruction de M. Camus des Touches, pour le service d'un mortier de douze pouces, à un siege. *Ibid.* 150. *b.* Les petits mortiers se servent à proportion comme celui de douze pouces. Ceux à grenades sont servis par un seul homme; à l'égard du pierrier il ne faut que trois hommes. Différence qu'il y a de son service à celui du mortier. Récapitulation des différentes fonctions des cadets bombardiers & soldats, dans l'exécution du mortier de douze pouces.

BATTERIE *à ricochet.* On tire le canon à ricochet lorsqu'on le charge d'une quantité de poudre capable seulement de porter le boulet vers le commencement des faces des pieces attaquées. Effet qui en résulte. Ces batteries ont été inventées par M. de Vauban. Ce qu'il prescrit touchant ces batteries. II. 152. *a.* Leurs propriétés dans les commencemens d'un siege. *Voyez* RICOCHET. Après ces batteries, il n'en faut point d'autres que celles du chemin couvert. *Ibid. b.* Elles sont toutes de même espece; mais elles ont différens usages. Disposition & usage des premieres en ordre; des secondes. Les bombes peuvent aussi se tirer à ricochet. Relation des expériences faites à ce sujet par les commandans de l'ecole d'artillerie de Strasbourg, en 1723. Grands avantages d'une telle batterie. *Ibid.* 153. *a.* Différentes dénominations des batteries. Batteries en rouage, enterrées, directes, de revers, en écharpe, d'enfilade, croisées. *Ibid. b.*

BATTERIES, (*Marine*) nombre & disposition des batteries d'un vaisseau. II. 154. *a.*

Batteries sur les côtes, (*Art milit. Fortific. Artill.*) destinées à la défense d'un port, d'une rade, ou de quelque partie abordable par l'ennemi. *Suppl.* I. 829. *a.* Observation sur leur nombre, leur emplacement, leur direction, leur construction & leur armement. — Exemples qui montrent qu'on ne doit pas trop compter sur les batteries pour la défense & la sureté des ports, des rades, & en général des côtes. *Ibid. b.*

Batteries des anciens, (*Art milit. Fortific. Artill.*) lieux où ils plaçoient leurs catapultes, balistes, onagres, *&c.* Comment ces batteries étoient construites & disposées. *Suppl.* I. 830. *a.*

Batterie, terme d'arquebusier. *Batterie*, en boissellerie. *Batterie*, terme de chapelier. *Batterie*, dans les manufactures de papier. II. 154. *a.*

Batterie, piece du fusil. *Suppl.* III. 160. *b.*

Batterie de cuisine. Définition, origine de cette expression. Réflexions contre l'usage des ustensiles de cuivre dans les cuisines. *Suppl.* 830. *a.* Raisons qui doivent porter à substituer à l'usage de ce métal, celui du fer. De la nécessité & de la maniere d'étamer les ustensiles de fer battu. Abrégé du contenu d'un ouvrage de M. Wex sur ce sujet. *Ibid. b.*

Batteries de cuisine, celles qui furent trouvées à Herculanum. *Suppl.* III. 353. *b.* Batteries de cuisine, en cuivre & en fer. *Voyez ces deux mots.*

BATTEUR. (*Art méch.*) Batteur de plâtre, de soude, d'étain, d'or. Batteur en grange. II. 154. *b.*

Batteur en grange, tems où l'on doit battre le bled: opérations qui doivent suivre. VII. 336. *b.* *Voyez* les planches d'Agriculture, vol. I.

Batteur d'or: moulin de cet ouvrier. X. 815. *a.* Chauderets. III. 253. *b.* Baudruche. II. 163. *a.* Liqueur appellée *fond.* VII. 54. *a.* Fourreau. 253. *b.* *Voyez* BATTRE L'OR, & les planches qui se rapportent à cet art, vol. II.

BATTEURS *d'estrade*, cavaliers envoyés pour reconnoitre les environs du camp. Précautions & soins qu'ils doivent prendre. II. 154. *a.*

BATTEUX, (*M. l'abbé*) sa nouvelle opinion sur l'inversion grammaticale, examinée & réfutée. VIII. 852. *b.* 855. *a*, *b.* 858. *a*, *b.* 859. *a.* Réflexions empruntées de cet auteur dans plusieurs articles de littérature.

BATTI, (*Botan.*) nom malabare d'une plante qui a l'apparence d'une ortie. *Suppl.* I. 830. *b.* Différentes dénominations qu'elle a reçues. Sa description. Erreur de quelques botanistes sur cette plante. *Ibid.* 831. *a.* Deuxieme espece, *sala*, ses différens noms. Description, culture, qualités & usages de cette espece de batti. Espece de scarifications & de frictions que les Indiens se font avec cette plante. *Ibid. b.* Leur utilité. Maniere de conserver & de transporter sur mer les feuilles de la sala liées en faisceaux. Troisieme espece, *camadu*, autre espece de sala. Sa description & ses usages. *Ibid.* 832. *a.* *Matti*, ou ortie blanche. Ses autres noms. Description, culture, qualités & usages de cette plante. Erreur de Linnæus. *Ibid. b.*

BATTOLOGIE, *voyez* BAT.

BATTORI, *Etienne*, (*Hist. de Pologn.*) événemens qui suivirent l'évasion de Henri de Valois. Comment Battori monta sur le trône de Pologne. Tableau de son regne. *Suppl.* I. 832. *b.*

Battori, (*Etienne*) roi de Pologne. XII. 933. *b.* Police militaire qu'il établit parmi les Cosaques. *Suppl.* II. 621. *a.*

BATTRE, *frapper*, (*Synon.*) différence entre ces mots. II. 154. *b.*

BATTRE. (*Art milit.*) Battre en breche, par camarade, en salve, en écharpe, de bricole, en sape, la chamade. II. 155. *a.*

Battre, usages de ce mot dans l'art militaire. *Suppl.* I. 833. *a.*

BATTRE *la mesure*, (*Musiq.*) mesures à un, deux, trois & quatre tems. Le tems frappé est toujours sur la note qui suit la barre immédiatement. D'où dépend le degré de lenteur ou de vitesse qu'on donne à la mesure. Différence entre les musiciens françois & les italiens, dans la maniere de battre la mesure. La musique françoise auroit beaucoup plus besoin que l'italienne d'une mesure bien marquée. Différence spécifique entre l'une & l'autre. II. 155. *a.* Comment les anciens battoient la mesure. Fonction du coryphée. *Ibid. b.*

BATTRE, (*Manege*) a plusieurs sens. Chevaux qui battent à la main. Ce qu'on fait pour leur en ôter l'envie. Chevaux qui battent la poudre ou la poussiere. Chevaux qui battent du flanc. II. 155. *b.*

BATTRE *l'or, l'argent, le cuivre;* action de réduire ces métaux en feuilles extrémement minces. Opérations principales. Qualité de l'or qu'on emploie. Il y a trois sortes d'or en feuille, le pâle, le fin ou verd & le commun. Maniere de fondre l'or, de le forger, de le tirer au moulin. Description du moulin. II. 156. *a.* Pourquoi on se sert du tirage au moulin. Le ruban sorti du moulin est roulé sur une petite latte & forgé ensuite. Si l'on ne se sert point du moulin, on forge la matiere jusqu'à une demi-ligne d'épaisseur, ensuite on la coupe en cinquante-six quartiers d'un pouce & demi de long sur un de large. Comment on forge ces quartiers, jusqu'à ce qu'ils aient la dimension d'un quarré dont le côté auroit deux pouces. *Ibid. b.* On prend ensuite des feuilles de velin, on en place deux entre chaque quartier, *&c.* cet assemblage s'appelle *le premier caucher.* Disposition & ordre de ce premier cauché. Lorsqu'il est ainsi arrangé, on le bat sur un marbre. *Ibid.* 157. *a.* Au sortir du caucher, on partage les quartiers en quatre parties égales avec le ciseau, & de ces parties on forme le *second caucher.* On le bat comme le premier, ensuite on désemplit le second caucher. Maniere dont on pose & range les feuilles. *Ibid. b.* Après cela, on les coupe en quatre parties égales, ce qui donne 896 feuilles. Cette division faite, on arrange ces feuilles entre des feuillets de baudruche; cet assemblage s'appelle *chaudret.* Ce que c'est que la baudruche. On bat environ deux heures le chaudret. On enleve les feuilles d'or entre les feuillets de baudruche, on les rogne & on les divise en quatre parties égales; ce qui donne 3584 feuilles. On distribue ce nombre en quatre portions. De chaque portion l'on fait un assemblage qu'on appelle *une moule:* ainsi l'on forme quatre moules. *Ibid.* 158. *a.* Battage de ces moules. Chacune ne contient qu'environ 800 feuilles, par la perte de quelques-unes qui arrive nécessairement dans le travail. Comment on tire l'or d'entre les feuillets de la moule pour le placer dans les quarterons ou livrets dans lesquels les feuilles se vendent. *Ibid. b.* Quatre onces moins dix-sept gros peuvent fournir trois mille deux cens feuilles quarrées, chacune de trente-six pouces de surface. Comment on se procure de bons cauchers. Comment on prépare la baudruche. Prix que coûtent au batteur les feuilles de baudruche. Préparation qu'il leur donne avant de les employer. Les batteurs donnent le nom *d'outil* aux assemblages, soit de velin, soit de baudruche. Maniere dont ils les humectent lorsqu'ils sont las, & dont ils les font sécher dans un outil qu'ils appellent *plane*, ensuite ils les brunissent. *Ibid.* 159. *a.* Les Romains ont possédé l'art d'étendre l'or, mais ils ne l'ont pas poussé au même point que nous. Premiere dorure dans Rome: progrès du luxe à cet égard. Il n'a pas été nécessaire d'assujettir les batteurs d'or à la marque. Difficultés de l'art de battre l'or. *Ibid. b.* Observation sur la découverte de la baudruche. *Ibid.* 160. *a.*

Battre du papier, l'applatir, le rendre uni. Comment cette opération se fait. II. 160. *a.*

Battre les livres pour les relier: explication de cet ouvrage. II. 160. *a.*

Battre au tric-trac; différens usages de ce mot dans le jeu du tric-trac. II. 160. *b.*

BATTU, *vaincu*, *défait*, (*Synon.*) IV. 731. *a.* Différence entre armée battue, armée mise en déroute, & retraite d'une armée. 870. *b.* Ressources qui restent à une armée après avoir été battue. XIV. 215. *a.* Conduite à observer à l'égard d'une troupe qui a été battue. *Suppl.* II. 160. *b.*

BATUECAS, (*Géogr.*) peuples d'Espagne, dans le royaume de Léon. Situation de leur pays, presque inaccessible. Ils n'ont été découverts qu'au commencement du siecle passé. Conjectures sur l'origine de ces peuples. Leur grossiéreté. II. 161. *a.*

BATTURE, composition qu'on met sur les ouvrages de peinture à plat, ou de bossage, & sur laquelle on applique de l'or ou du cuivre en feuilles. Comment elle se fait & s'emploie. II. 161. *a.*

BAU, *baux* ou *barrots*, (*Marine*) solive destinée à affermir les bordages & à soutenir les tillacs. Description de cette partie du vaisseau. Différence entre *bau* & *barrot*. Épaisseur & largeur des baux du premier pont. II. 161. *a*. Disposition de cette charpente. *Ibid*. *b*.

Baux, *faux*. Comment on les pose. C'est sur eux qu'on fait souvent un faux pont, où les soldats couchent. II. 161. *b*.

BAVAROIS, (*les*) peuples d'Espagne, autrefois *Boïens* ou *Boïares*, premiers Germains qui ont passé les Alpes. En 493, ils occuperent la haute & la moyenne Autriche. Leur bravoure. II. 161. *b*.

BAVAROIS, (*Géogr.*) faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl*. I. 833. *b*.

BAVAROIS, *loi des*, IX. 653. *b*.

BAVAY, (*Géogr. Antiq.*) ville de France dans le Hainaut. Différens noms sous lesquels elle a été désignée. Recherches sur son origine. Les divers monumens qu'on y admire encore, prouvent qu'elle étoit autrefois aussi étendue que florissante, & que son origine remonte à la plus haute antiquité. Pierre à sept coins, placée au milieu de la place. Chemins militaires qui viennent y aboutir. Fameux aqueduc connu sous le nom de *murs des aidus*. *Suppl*. I. 833. *b*. Vestiges de bâtimens qui couvroient plusieurs bains, tant pour les hommes que pour les femmes. Ouverture d'un souterrein, où quelques habitans de Bavay trouverent une cave amplement fournie & bien conservée. Cirque que les colonies romaines établirent dans cette ville. *Ibid*. 834. *a*. Superbe monument érigé en l'honneur de Tibere, que l'on voyoit dans l'enceinte des vieux murs. En quel tems cet empereur fit son entrée dans Bavay. Monumens qui prouvent l'ancienne étendue & la population de ce lieu. En quel tems cette ville fut ruinée. *Ibid*. *b*.

BAUCIS, *Philemon &*, (*Mythol.*) leur histoire, selon les poëtes. La Fontaine, Prior & Swift ont mis en vers cette fable. Différens caracteres de leur petit poëme. Instructions renfermées dans cette fable. *Voyez* PHILEMON.

BAUDELOT *de Dairval*. Sa critique de l'art diplomatique du P. Mabillon. IV. 1020. *b*.

BAUDIUS, (*Dominique*) observations sur ce poëte latin & sur ses ouvrages. IX. 533. *a*.

BAUDOIN, (*Jean*) observations sur ce savant & sur ses ouvrages. XIII. 257. *a*.

BAUDRIER, (*Hist. anc.*) coutume d'ôter autrefois son baudrier à la table de l'empereur. Baudriers dorés & constellés que le fils de Gallien enleva à des officiers qui étoient à table avec l'empereur. Talismans qu'on a cru gravés sur ces baudriers. Ce qui peut avoir donné lieu à cette superstition des gens de guerre. Ce qu'on peut entendre d'une maniere simple & naturelle par ces baudriers dorés & constellés. II. 162. *b*.

BAUDROIE, (*Ichthy.*) poisson de mer, dont la bouche est si grande, qu'on l'a comparée à un baudrier. Description de ce poisson. Mauvaise qualité de sa chair. Transparence de son corps, quand on en a tiré les entrailles. II. 162. *b*.

BAUDRUCHE, (*Batt. d'or*) usage de la baudruche. II. 158. *a*. 159. *a*. Comment on la prépare. 159. *a*. Observation sur sa découverte. 160. *a*.

BUVEUSE, (*Hist. nat.*) poisson de mer. Sa description. II. 163. *a*.

BAUGE, (*Écon. rustiq.*) terre franche, mêlée avec de la paille & du foin hâchés. Usage qu'on en fait au lieu de plâtre & de pierre. Quand elle est soutenue par de la charpente, cet ensemble s'appelle *torchis*. Comment on bâtit en torchis. II. 163. *a*.

BAUGIAS, (*Thomas*) sa patrie, ses ouvrages. XI. 348. *a*.

BAVIERE, (*Géogr.*) état d'Allemagne. Ses bornes & son étendue. Sa division en haute & basse. Cercle de Baviere. Palatinat de Baviere. II. 163. *b*.

BAVIERE, *cercle de*, IV. 70. *a*. *Suppl*. I. 310. *b*. De l'électeur. IV. 66. *a*. Cet électeur archidapifer de l'empire. I. 613. *a*. Vicariat de Baviere. XVII. 232. *b*. La succession féodale du comté de Haag parvenue à la maison électorale de Baviere. *Suppl*. III. 285. *a*. Armes de l'électeur, planch. 16 du blason, vol. II.

BAULIEU *ou* BAULOT, (*Jacques*) connu sous le nom de *frere Jacques* l'hermite, chirurgien. *Suppl*. III. 777. *b*.

BAUMANN, (*caverne de*) proche de Goslar, dans le comté de Blanckenburg. Elle contient six grottes. Pierres qu'on y trouve, figurées en os d'animaux. II. 163. *b*.

Baumann. Description de cette grotte. VII. 967. *b*.

BAUME, (*Hist. nat.*) *le baume de Giléad* est des plus estimés. Arbre d'Égypte & de l'Arabie d'où on le tire. II. 163. *b*. Quand & comment se fait l'incision. Diverses couleurs successives que prend le suc. Son odeur & son goût. Le suc qui nous est apporté, n'est qu'une préparation du bois & des branches vertes distillées. Liqueur extraite de la semence qu'on fait passer pour le véritable baume. Description du baumier. Son fruit entre dans la thériaque de Venise. Usage que nous faisons de son bois. II. 164. *a*.

Baume de la Mecque: il a toutes les vertus du baume de Giléad. II. 164. *a*.

Baume du Pérou, trois especes: baume d'incision, son usage; baume sec, son usage; baume de lotion, son usage. II. 164. *a*.

Baume de Copahu, de deux sortes. Usage qu'en font les Juifs. II. 164. *b*.

Baume de Tolu. Voyez TOLU.

Baume d'ambre liquide. II. 164. *b*.

Baume de Giléad ou Galaad. XI. 511. *b*. Baume de Jéricho. VIII. 509. *a*. Baie ou fruit de l'arbre qui produit le baume de Judée. II. 698. *b*. Baume cosmétique de la Mecque. IV. 292. *a*. Baume appellé *opobalsamum*; on en distingue deux especes, l'une qui est le véritable, l'autre celui de la Mecque & de Constantinople. XI. 510. *b*. 511. *a*. Différence entre le baume de Copahu & celui du Pérou. IV. 172. *b*. Baume de Tolu. XVI. 396. *a*. Baume de poix. XII. 899. *b*. En quoi les baumes different des résines. XIV. 172. *b*.

Baume de soufre térébenthiné. Comment on le fait. Dans quels cas, & comment on s'en sert. II. 164. *b*. Cas où il seroit dangereux. Baume de soufre anisé. Maladies où on l'emploie. Avantages des baumes de soufre sur le baume blanc du Canada. Propriétés du baume de soufre employé extérieurement. Maniere de le préparer pour ce dernier usage. *Ibid*. 165. *a*.

Baume du Pérou artificiel. Maniere de le préparer. II. 165. *a*.

Baume d'Arceus. Sa préparation & son usage. II. 165. *a*.

Baume du commandeur. Sa préparation. Son usage. II. 165. *a*.

Baume, ou *onguent de genievre*. Comment on le fait. II. 165. *b*.

Baume de Lucatelli. Préparation & usage. II. 165. *b*.

Baume odoriférant. Préparation & usage. II. 165. *b*.

Baume pectoral. Préparation. II. 165. *b*.

Baume préparé par la décoction des bois résineux balsamiques. Comment se fait cette décoction; son usage. II. 165. *b*.

Baume solide & astringent. Sa préparation, son usage dans les gonorrhées. II. 165. *b*.

Baume vert de Metz, ou de *mademoiselle Feuillet*. Maniere de le faire. II. 165. *b*. Son usage. *Ibid*. 166. *b*.

Baume vulnéraire. Préparation & usage. Lémery compte 73 especes différentes de baumes artificiels. II. 166. *a*.

Baume sacré, dont les chrétiens orientaux se servent dans quelques cérémonies. X. 915. *b*.

BAUME, (*Botan.*) description de cette plante par Virgile. VI. 852. *b*.

BAUME *les Moines*, ou *les Messieurs*, (*Géogr.*) abbaye de France en Franche-Comté. Son ancienneté. Tombeaux qu'on voit dans son église. Épitaphe de Jean de Wateville, enterré dans ce lieu. Observations sur cet abbé. Moines de l'abbaye de Baume. Ouvrage à consulter. *Suppl*. I. 835. *a*.

BAUME *les Dames*, ou *les Nonnains*, (*Géogr.*) petite ville de Franche-Comté. Son origine. Abbaye de chanoinesses dans ce lieu. *Suppl*. I. 835. *a*.

Baumes factices. Celui de saturne. A quoi il est propre. II. 164. *b*.

Baumes de soufre. VIII. 335. *b*. XV. 400. *b*.

BAUMGARTEN. Son ouvrage sur la science esthetique. *Suppl*. II. 873. *a*.

BAUMIER, bois de cette plante. XVII. 658. *a*.

BAVOLET, coëffures à bavolet. III. 590. *b*. Origine du mot *bavolet*. XVII. 450. *a*.

BAXANA, (*Botan.*) arbre à fruit vénéneux & à racine anti-vénérienne, qu'on trouve proche Ormuz. Particularités sur cet arbre, sur son fruit & sur son ombre. II. 166. *a*.

BAXTER, (*Richard & Guillaume*) XV. 143. *a*.

BAYA, (*Botan.*) espece de plante. *Suppl*. I. 786. *b*.

BAYADERES, femmes galantes, entretenues dans les pagodes des Indiens. XVII. 757. *a*, *b*.

BAYANISME, (*Hist. eccl.*) erreur de Baïus & de ses disciples. Abrégé de la vie de Baïus, né en 1513, dans le Hainaut. Sa doctrine, 1°. sur l'état d'innocence. II. 166. *b*. 2°. Sur l'état de nature tombée.

3°. Sur l'état de nature réparée par le Rédempteur. II. 167. *a*.

Ce systême est un composé bizarre & monstrueux de pélagianisme, de luthéranisme & de calvinisme. Quant à l'état de nature réparée, tous ses sentimens sont directement contraires à la doctrine du concile de Trente.

Ouvrages qui l'ont réfuté. II. 167. *b*. Soumission de Baïus à la bulle du pape Pie V. Seconde bulle de Grégoire XIII, acceptée par Baïus, & après laquelle cependant les contestations se réveillerent. Les opinions de Baïus renouvellées par Cornelius Jansenius, dans son ouvrage intitulé: *Augustinus*. II. 168. *a*.

BAYARD, (*le Chevalier*) sa mort. *Suppl*. IV. 580. *b*.

BAYER, (*Théophile Sigefroi*) ouvrage de ce savant, intitulé: *Fil du labyrinthe*. X. 742. *b*. Analyse d'un ouvrage de cet auteur, intitulé: *fundamenta interpretationis & administrationis generalia, ex mundo, mente & scripturis jacta*. 744. *a*. Son

ouvrage sur les Scythes. XIV. 848. *b.* Sa dissertation sur les Warages. XVII. 589. *b.*

BAYER, (*cartes célestes de*) VI. 62. *b. Suppl.* II. 253. *a*, *b*.

BAYES, (*Géogr. anc.*) description de la côte du golfe de Bayes, où se trouvoient la plupart des maisons de plaisance des anciens Romains. Mœurs qu'on y pratiquoit. Divers grands travaux qu'on y exécuta pour rendre le lieu plus commode. IX. 891. *a*, *b*. 892. *a*. Bains chauds, près de Bayes. X. 920. *a*. Pont de bateaux que Caligula bâtit à Bayes. XIII. 71. *b*. Lac d'Averne, près de Bayes. I. 869. *b*.

BAYEUX. Exemple que les habitans de cette ville ont donné pour bannir la mendicité. VII. 75. *a*. Observations sur Bayeux ancienne. *Suppl.* IV. 56. *a*. 198. *b*.

BAYLE. Notaire des bayle & consuls du Languedoc. XI. 240. *a*.

BAYLE, (*Pierre*) tems & lieu de sa naissance. VII. 42. *a*. Observations sur la vie, les principes & les ouvrages de ce philosophe, XIII. 612. *b*. 613. *a*, *b*. sur son dictionnaire. VII. 42. *a*. Réponse à la critique de ceux qui lui reprochent d'avoir fait mention, dans son dictionnaire, de plusieurs auteurs peu connus, & d'en avoir omis de célebres. IV. 967. *a*. Il n'y a pas d'auteur qui ait tant perdu dans quelques endroits, & qui ait tant gagné dans d'autres. V. 636. *d*. Comment il a combattu le spinosisme. XV. 464. *a*, *b*. — 474. *a*. Examen qu'il a fait de cette question, si l'athéisme est pire que la superstition. I. 801. *b*. Examen de cette proposition de Bayle, que l'athéisme ne tend pas à la destruction de la société. 804. *a*, *b*. 806. *b*. 809. *b*. 810. *b*. 813. *b*. 815. *a*. Examen des réflexions de Bayle, sur les preuves de l'existence de Dieu. IV. 976. *b*, &c. Comment il a tâché de défendre le manichéisme: disputes sur ce sujet, entre Bayle, Jaquelot, Leibnits & Mallebranche. X. 24. *a*, *b*, &c. Comment il a tâché de ruiner la preuve de la liberté, tirée du sentiment vif que nous en avons. IX. 468. *b*. Son journal littéraire. *Suppl.* III. 659. *a*, *b*.

BAYLE, (*François*) anatomiste. *Suppl.* I. 399. *b*. Physiologiste. *Suppl.* IV. 352. *a*.

BAYONNE. Conjecture sur l'ancien nom de cette ville. IX. 288. *b*. Mines à cinq lieues de Bayonne, connues & exploitées par les Romains. VIII. 932. *a*. Coutume de Bayonne. IV. 415. *b*. Fêtes données à Bayonne par Catherine de Médicis. VI. 577. *b*. Autres fêtes données dans cette ville en 1745, au passage de madame la dauphine. VI. 588. *b*, &c.

BAYONNETTE. Description de cette arme; son usage. On dit qu'elle a été inventée à Bayonne. II. 168. *a*.

Bayonnette. Description de cette arme. XVII. 768. *b*. Bayonnettes à ressort. Déclaration concernant les ouvriers qui les fabriquent. IX. 512. *a*. De l'usage de la bayonnette. *Suppl.* III. 155. *b*. 156. *a*. 158. *b*. 160. *b*. *Suppl.* IV. 380. *b*.

BAZAR, lieu destiné au commerce parmi les Orientaux. Description & usages des différentes places de ce nom. Magnificence de celui d'Ispahan, que celui de Tauris surpasse encore en étendue. II. 168. *b*.

Bazar. Description du bazar de Bender-Abazzi. XII. 140. *b*.

BAZARIE, (*Géogr. anc.*) province des Scythes, dont les habitans formoient des parcs de bêtes fauves & d'autres animaux. Ce qui arriva à Alexandre-le-grand, dans un de ces parcs. II. 168. *b*.

BAZILE, (*Hist. du bas-empire*) histoire du regne de cet empereur. *Suppl.* I. 835. *a*.

BAZILE *le Macédonien.* Histoire de la vie & du regne de cet empereur. *Suppl.* I. 835. *b*.

BAZOIS, (*Géogr.*) contrée du Nivernois. Ses productions. Son commerce. Principales villes qu'on y trouve. Ouvrage à consulter. *Suppl.* I. 835. *b*.

BAZUIN, (*Ichthy.*) poisson d'un nouveau genre de la famille des spares. Description de six especes comprises sous ce genre, distinguées par les noms suivans: 1. *bazuin*; 2. *varkeasbeck*; 3. *varkensbeck*; 4. *flessensvich*; 5. *chine kabos*; 6. *roos-vich. Suppl.* I. 836. *a*, *b*.

B D

BDELLIUM, (*Mat. méd.*) gomme du Levant, d'usage en médecine: étymologie de ce mot. Il est fort douteux que le bdellium dont il est parlé dans l'Écriture, soit pris dans le même sens que dans nos langues. Dioscoride en distingue trois sortes. Galien en reconnoit deux, l'arabique & le scythique. Arbre de ce nom, qui se trouve, selon Pline, dans la Bactriane. Entre les modernes, les uns le confondent avec la mirrhe, les autres avec la gomme animé; d'autres le prennent pour l'escarboucle ou le crystal. Sentiment de Dale, de Pomet, de M. Geoffroi, sur le bdellium. II. 169. *a*.

Bdellium: différence entre la myrrhe & le bdellium. X. 916. *a*.

B E

BÉ, (*le*) maître écrivain. IX. 906. *b*.

BÉARN, mines d'argent de cette province. I. 639. *a*. Familles descendues de Visigoths, subsistantes dans le Béarn. II. 530. *b*. Parlement de Béarn. XII. 62. *a*, *b*. &c. Cour majeure ou pléniere du Béarn. IV. 372. *b*. For de Béarn. VII. 108. *b*.

BÉATIFICATION, acte par lequel le pape déclare un homme en possession du bonheur éternel. II. 169. *a*. Différence entre la béatification & la canonisation. Pourquoi la béatification a été introduite. *Ibid.* *b*.

BÉATITUDE, *bonheur*, *félicité*, (*Synon.*) différence entre ces mots. II. 169. *b*.

BÉATITUDE, montagne des béatitudes en Judée. X. 679. *b*.

Béatitude, *voyez* PARADIS, & *l'article Theologique*, CIEL. Du tems où les justes jouiront de la béatitude. XVII. 348. *a*. État de l'ame juste au premier moment de la béatitude. II. 245. *a*. Béatitude que Mahomet promet à ses sectateurs. I. 251. *a*. Béatitude selon les budsdoistes. 753. *b*.

BEAU. (*Metaph.*) Tout le monde raisonne du beau; mais dès qu'on demande son origine, sa nature, sa notion précise, les sentimens sont partagés.

I. *Exposition des différens sentimens des auteurs qui ont le mieux écrit sur ce sujet.* Dialogues de Platon sur le beau. Idée de ces ouvrages. II. 169. *b*. S. Augustin avoit composé sur cette matiere un traité qui s'est perdu. Cependant l'on voit par les idées éparses dans ses écrits sur cet objet, que c'est l'unité, selon lui, qui constitue la forme & l'essence du beau en tout genre. Wolf fait consister la beauté dans la perfection: la vraie est celle qui nait d'une perfection réelle: l'apparente celle qui nait d'une perfection apparente. Saint-Augustin avoit été plus loin. *Ibid.* 170. *a*. M. de Crouzas définit la beauté, un certain rapport d'un objet avec des sentimens agréables, ou avec des idées d'approbation. Il fixe ensuite cinq caracteres du beau; la variété, l'unité, la régularité, l'ordre, la proportion. Défaut de cette définition. M. Hutcheson, professeur de Glascou, établit en nous un sens interne, par lequel nous distinguons les belles choses, & entend par le beau, ce qui est fait pour être saisi par ce sens.

1°. Notre ame, *dit-il*, est passive dans le plaisir & dans le déplaisir.

2°. Il n'est peut-être aucun objet qui puisse affecter notre ame, sans lui être plus ou moins une occasion nécessaire de plaisir ou de déplaisir. *Ibid.* *b*.

3°. Cela posé, l'auteur appelle sens internes ces déterminations de l'ame à se plaire ou à se déplaire à certaines formes ou à certaines idées, quand elle les considere.

4°. Comme ces déterminations s'observent dans tous les hommes; il est constant qu'il y a dans tous un sens naturel & propre pour le beau.

5°. Il ne suit point de ce que ce sens interne se développe plus tard que les sens externes, que cette faculté vienne uniquement de l'education.

6°. Les facultés par lesquelles nous recevons des perceptions différentes, s'appellent des sens différens. Nos sens ont chacun leur organe. Or, si vous appliquez cette observation au *bon* & au *beau*, vous verrez qu'ils sont exactement dans ce cas. II. 171. *a*.

7°. Les animaux ont des facultés semblables à nos sens extérieurs; mais aucun ne donne un signe de ce qu'on entend ici par sens interne. Donc il existe indépendamment des sens extérieurs.

8°. Le sens a des plaisirs nécessaires, la beauté & la laideur d'un objet est toujours le même pour nous, quelque desir que nous eussions d'en juger autrement.

9°. Ainsi certains objets sont immédiatement la cause du plaisir que donne la beauté, ce plaisir est individuel & n'a rien de commun avec l'intérêt.

10°. Nous joignons toujours à la considération de l'utile; quelque autre sentiment particulier. Abandonnez la nature à elle-même, le sens interne exercera son empire. Il pourra se tromper dans son objet; mais la sensation de plaisir n'en sera pas moins réelle. *Ibid.* *b*. Le terme *beau*, selon Hutcheson, désigne la perception d'un esprit. Rien n'est beau que par rapport à l'esprit qui l'apperçoit. Ce qu'il entend par *beau absolu* & *beau relatif*. Un être seroit bien malheureux qui ne reconnoitroit le beau que dans des objets qui lui seroient nuisibles. Mais la providence y a pourvu. Selon les sectateurs d'Hutcheson, les figures que nous nommons belles, offrent à nos sens l'uniformité dans la variété. *Ibid.* 172. *a*. Et dans les ouvrages de la nature, le beau a le même fondement. Ils assujettissent à la même loi les productions des arts. Mais il est une classe d'êtres dont ils sont fort embarrassés; car on y reconnoit de la beauté, & leur regle n'est point appliquable à ces êtres; ce sont les démonstrations des verités abstraites & universelles. *Ibid.* *b*. Quant au beau relatif, il ne peut consister que dans la conformité qui se

trouve entre le modele & la copie. Il n'est donc pas nécessaire qu'il y ait aucune beauté dans l'original. Quelle est, selon Hutcheson, l'origine du penchant que nous avons à la comparaison. *Essai sur le beau* du P. André jésuite. Eloge de cet ouvrage. Cependant on doit lui reprocher de n'avoir nulle part défini en quoi consiste le beau. *Ibid.* 173. *a.* Il le distribue en quatre chapitres; le premier est du beau visible; le second du beau dans les mœurs; le troisieme du beau dans les ouvrages d'esprit; le quatrieme du beau musical. Il prétend qu'on découvre sur chacun de ces objets un beau essentiel, un beau naturel, un beau artificiel: ce dernier est mêlé d'arbitraire & d'absolu, comme on le voit, par exemple, en architecture. Il y a donc dans les productions des arts, un beau essentiel, un beau de création humaine, & un beau de système. *Ibid. b.* Le beau arbitraire se soudivise en un beau de génie, un beau de goût, & un beau de pur caprice. Comment le P. André répond à ceux qui prétendent que la beauté est d'éducation & de préjugé.... Appliquant ensuite ses principes aux mœurs, aux ouvrages d'esprit & à la musique, il montre dans ces trois objets, un beau essentiel, un beau naturel, & un beau arbitraire. L'auteur qui nous a donné l'*essai sur le merite & la vertu*, rejette toutes ces distinctions, & n'admet qu'un beau dont l'utile est le fondement. *Ibid.* 174. *a.* Ainsi tout ce qui est ordonné de maniere à produire le plus parfaitement l'effet qu'on se propose est suprèmement beau. Pourquoi, selon cet auteur, nous changeons si souvent de mode. Il y a une espece de *maximum* autour duquel nous tournons sans cesse. D'ailleurs ce *maximum* a dans mille occasions des limites plus étendues ou plus étroites. Examen de ce système. Il est prouvé que nous admirons dans les ouvrages de l'art & de la nature plusieurs choses dont la beauté ne sauroit avoir l'utile pour fondement. *Ibid. b.* Résumé de ce qui vient d'être dit sur chacun des auteurs dont on a parlé. *Ibid.* 175. *a. Système de l'auteur de cet article.* L'exercice le plus immédiat de nos facultés de sentir & de penser, conspire, aussi-tôt que nous naissons, à nous donner des idées d'ordre, de symmétrie, de proportion, d'unité. Ces notions sont expérimentales, indépendantes de celle de Dieu, positives, distinctes, universelles, &c. Ces notions ébauchées dans notre entendement par l'exercice de nos facultés, sont entretenues, & perfectionnées par tous les objets qui nous environnent. *Ibid. b.* S'il n'entre donc dans la notion du beau que celles dont on vient de parler..... on peut les employer dans la définition qu'on en donne sans être accusé de tourner dans un cercle vicieux..... J'appelle *beau* hors de moi, tout ce qui contient en soi de quoi réveiller dans mon entendement l'idée de rapports, & beau par rapport à moi, tout ce qui réveille cette idée..... Cette définition expliquée dans toutes ses parties. *Ibid.* 176. *a.* Distinction de plusieurs especes de beau; le beau moral, littéraire, musical, naturel, artificiel, d'imitation, définis d'après le principe qu'on vient d'établir..... Distinction du beau relatif & du beau réel. *Ibid. b.* Ce qu'on entend par l'*imitation de la belle nature.* Selon la nature d'un être & des rapports dont il excite en nous la perception, il est joli, beau, plus beau, très-beau, laid, bas, petit, grand, élevé, sublime, outré, burlesque ou plaisant. Exemple tiré de la littérature; le *qu'il mourût* du vieil Horace, selon les circonstances où il sera prononcé, pourra être ou indifférent, c'est-à-dire ni beau ni laid, II. 177. *a.* ou intéressant, ou sublime, ou burlesque, ou plaisant. Objection contre la définition de l'auteur. Elle embrasse trop d'objets; il en est plusieurs auxquels elle convient, qu'on ne sauroit appeller *beaux.* Réponse à cette objection. L'on distingue ici trois sortes de rapports; les rapports réels, les rapports apperçus, & les intellectuels, ceux que l'entendement humain semble mettre dans les choses. *Ibid. b.* Ce n'est point par ceux-ci qu'un être est beau; mais par les rapports réels que notre entendement y remarque. Cette beauté ne se prend point dans ce sens étroit où le joli est l'opposé du beau; mais dans un sens plus philosophique, plus conforme à la notion du beau en général, & à la nature des langues & des choses, &c. *Ibid.* 178. II. *a.*

II. *Recherches sur l'origine des opinions différentes que les hommes ont de la beauté.* Le beau qui résulte de la perception d'un seul rapport, est moindre ordinairement que celui qui résulte de la perception de plusieurs rapports... Exemples... Cependant il ne faut pas multiplier les rapports à l'infini, & la beauté ne suit pas cette progression. Nous n'admettons de rapports dans les belles choses que ce qu'un bon esprit en peut saisir nettement & facilement. Ainsi de la diverse capacité des esprits résulte la diversité des jugemens sur le beau. Il y a des rapports qui se fortifient, s'affoiblissent & se temperent mutuellement. Quelle différence dans ce qu'on pensera de la beauté d'un objet si on les saisit tous, ou si l'on n'en saisit qu'une partie! Seconde source de diversité dans les jugemens: il y en a d'indéterminés & de déterminés. Nous nous contentons des premiers toutes les fois qu'il n'est pas de l'objet unique de la science & de l'art, de les déterminer. *Ibid.* 179. *a.* Mais si cette détermination est l'objet immédiat & unique d'une science ou d'un art, nous exigeons non-seulement les rapports, mais encore leur valeur. Exemples. Une circonstance qui n'est pas indifférente à la beauté, c'est l'action combinée de la surprise & des rapports. Quelquefois nous considérons les êtres relativement aux lieux qu'ils occupent dans la nature, dans le grand tout, & selon que le grand tout est plus ou moins connu, l'échelle qu'on se forme de la grandeur des êtres est plus ou moins exacte: troisieme source de diversité de goûts & de jugemens dans les arts d'imitation. Influence des passions, des préjugés, des mœurs sur nos jugemens: quatrieme source de diversité de talens & de connoissances: cinquieme source de diversité dans les jugemens. *Ibid. b.* S'il manque à un homme la notion de quelqu'une des idées simples dont une substance est composée, il n'est aucune définition qui puisse lui donner l'idée dont il n'auroit pas eu précédemment la perception sensible: sixieme source de diversité dans les jugemens que les hommes portent de la beauté d'une description. Les termes n'ont pas la même valeur dans l'esprit de chaque homme: septieme source. Certains goûts ou dégoûts, certain ordre factice dans nos idées: huitieme source. Vicissitudes dans nos facultés: neuvieme source. *Ibid.* 180. *a.* Les idées accidentelles que réveillent la présence de l'objet dont nous jugeons: dixieme source. Certaines analogies que nous croyons trouver entre cet objet & d'autres qui nous plaisent ou nous déplaisent: onzieme source. Le nom seul d'un ouvrier décide notre jugement sur l'ouvrage: douzieme source. Les êtres purement imaginaires, tels que le sphynx, la syrene, &c. sont ceux sur la beauté desquels on semble moins partagé. Ces causes de diversité ne sont point une raison de penser que le beau réel soit une chimere: le principe du beau n'en est pas moins constant. *Ibid. b.* Le beau n'est pas toujours l'ouvrage d'une cause intelligente. Les rapports sont quelquefois des résultats de combinaisons fortuites, du moins par rapport à nous. Exception en faveur des œuvres du tout-puissant. *Ibid.* 181. *a.*

BEAU. (*Métaphys. Poésie*) Des qualités auxquelles ce sentiment de plaisir & d'admiration qu'excite le beau, est attaché dans les productions de la nature & de l'art. *Suppl.* I. 836. *a.* On distingue trois especes de beau; le beau intellectuel, le beau moral, & le beau matériel ou sensible. — Ses qualités distinctes se réduisent à trois; la force, la richesse & l'intelligence. — L'œil & l'oreille sont exclusivement les deux organes du beau. L'œil est le sens de la beauté physique, & l'oreille est par excellence, le sens de la beauté intellectuelle & morale. — Ce qui donne à la pensée & à la volonté ce caractere qui nous étonne dans le génie & dans la vertu, ce sont toujours les qualités exprimées ci-dessus, force, richesse & intelligence. En morale, c'est la force qui donne à la bonté le caractere de beauté. *Ibid.* 837. *a.* — Il arrive souvent que sans être d'accord sur la bonté morale d'une action courageuse & forte, on est d'accord sur sa beauté; telle est l'action de Scevola. — On observe la même chose dans les productions de l'esprit. Toutes celles qui supposent un haut degré d'intelligence & une force prodigieuse dans l'entendement & la réflexion, sont appellées *belles.* — Pourquoi le peuple & les savans sont les deux classes d'hommes qui éprouvent le plus souvent & le plus vivement l'émotion du beau. - Caracteres qui excitent en nous le sentiment du beau dans l'éloquence & la poésie. — Beauté dans les objets sensibles. *Ibid. b.* Caracteres de beauté dans l'homme & dans la femme. *Ibid.* 838. *a.* Ces caracteres font voir que l'intelligence & la sagesse de la premiere cause ne se manifestent jamais avec plus d'éclat, qu'en formant des objets divins..- Tout ouvrage de la nature dans lequel nous appercevons une magnificence ou une industrie merveilleuse; tout phénomene qui annonce de grandes forces, excitent en nous le sentiment du beau. *Ibid. b.* Enfin dans la beauté par excellence, dans le spectacle de l'univers, nous trouverons réunis au suprême degré les trois objets de notre admiration, la force, la richesse & l'intelligence. - En quoi consiste la beauté artificielle. - Application des principes qui viennent d'être établis aux ouvrages d'architecture. - Distinctions nécessaires. Il ne faut pas confondre l'idée de force avec celle d'effort, *Ibid.* 839. *a.* ni celle de richesse & de magnificence avec une vaine ostentation. - Les mêmes principes appliqués à l'éloquence & à la musique. - De la beauté dans les arts d'imitation. *Ibid. b.* — Une idée inséparable de celle du beau moral & physique, est celle de la liberté; parce que le premier usage que la nature fait de ses forces, est de se rendre libre. - L'excellence de l'art, dans le moral comme dans le physique, est de surpasser la nature, de mettre plus d'intelligence dans l'ordonnance de ses tableaux, plus de richesse dans les détails, plus de grandeur dans le dessein, plus d'énergie dans l'expression, plus de force dans les effets. *Ibid.* 840. *a.* En imitant la belle nature, souvent l'art ne peut l'égaler; mais de la beauté du modele, & du mérite encore prodigieux d'en avoir approché, résulte en nous le sentiment

du beau. – La vérité de l'expreſſion, quand elle eſt vive, & qu'on ſuppoſe une grande difficulté à l'avoir ſaiſie, fait dire encore de l'imitation qu'elle eſt belle, quoique le modele ne ſoit pas beau. – Il en eſt de la poéſie comme de la peinture. L'ouvrage peut être beau, ſans que l'objet le ſoit, ſi l'intention eſt grande & le but important. – Notre admiration ſe meſure aux difficultés que l'artiſte a dû vaincre, & à la force de génie qu'il a fallu pour les ſurmonter. – De-là vient que ſi l'art veut s'aider de moyens naturels pour faire ſon illuſion, & pour produire ſes effets, il retranche de ſes beautés, de ſon mérite & de ſa gloire. *Ibid. b.* – Le pathétique, ou l'expreſſion de la ſouffrance, n'eſt pas une belle choſe dans ſon modele; & c'eſt peut-être ce qu'il y a de plus beau dans l'imitation. – On peut dire qu'il y a du vague dans les caracteres que nous donnons au beau: mais il y a auſſi du vague dans l'opinion qu'on y attache; l'idée en eſt ſouvent factice, & le ſentiment relatif à l'habitude & au préjugé. *Ibid.* 841. *a.*

Beau: en quoi conſiſte le beau dans les ouvrages de la nature & de l'art. XII. 142. *b.* D'où dépend le ſentiment du beau phyſique dans quelques arts. IV. 492. *b.* Accord entre les hommes ſur les jugemens qu'ils portent, touchant ce qui eſt beau dans les arts. VI. 773. *b.* Goût des François pour le beau. VIII. 871. *b.* 872. *a.* Réflexions ſur le beau & ſur le laid. IX. 176. *a*, *b.* L'idée du beau individuel dans les arts, varie ſans ceſſe. *Suppl.* III. 642. *b.* Du beau idéal. 514. *a*, *b.* — 519. *a.* Les anciens Grecs s'éleverent dans tous les genres au beau idéal. 257. *a.* C'eſt à nous en inſpirer le goût, que les beaux-arts doivent ſur-tout contribuer. *Suppl.* I. 587. *b.* &c. Sur le beau, *voyez* Nature, (*belle*).

Beau, *joli*, (*Synon.*) différences entre ces mots. II. 181. *a.*

Beaux, ce que les Anglois entendent par-là. Les beaux ſont à-peu-près en Angleterre ce que les petits-maitres ſont en France. II. 181. *a.*

Beaux-Arts, (*Belles-lettres. Philoſoph.*) *Suppl.* I. 587. *a*, *b.* — 596. *b.*

BEAUBOURG, célebre auteur françois. IV. 681. *b.*

BEAUCAIRE, (*Géogr.*) obſervation ſur l'eſpace qui ſépare cette ville de la mer. *Suppl.* II. 189. *b.* Moyen propoſé pour ſon arroſement. *Ibid.* 190. *a.*

BEAUCHÊNE, maitre écrivain. IX. 907. *b.*

BEAUCOUP, *plusieurs*, (*Synon.*) différences entre ces mots. II. 181. *b.*

Beaucoup, *abondamment*, *copieuſement*, *bien*, (*Synon.*) IV. 177. *a.* Obſervations ſur le mot *beaucoup*. I. 734. *a.*

BEAUFREMONT, obſervations ſur quelques perſonnes de la maiſon de ce nom. *Suppl.* IV. 774. *b.*

BEAUGENCY, (*Geogr.*) ville de France dans l'Orléanois, avec titre de comté. Tribunaux qui y ſont établis. *Suppl.* I. 841. *a.* Aſſemblées d'évêques tenues dans ce lieu, au douzieme ſiecle. *Ibid. b.*

BEAUGRAND, maitre écrivain. IX. 907. *b.*

BEAUHARNOIS, (*M. de*) gouverneur du Canada. *Suppl.* II. 168. *a.*

BEAULIEU, (*de*) maitre écrivain. IX. 907. *b.*

BEAUMANOIR, (*Jean de*) ſeigneur de Lavardin. *Suppl.* III. 712. *a.*

BEAUME, (*Géogr.*) bailliage & ville du comté de Bourgogne. *Suppl.* I. 841. *b.*

BEAUMONT-LE-ROGER, (*Géogr.*) ville de France en Normandie. Echiquier de cette ville. V. 260. *a.*

BEAUNE, (*Géogr.*) ville ancienne, chef-lieu d'un canton appellé *pagus belniſus*. Etabliſſemens & fondations qui la rendent remarquable. Mot de Louis XI, ſur le chancelier Nicolas Rolin, fondateur d'un hôpital dans cette ville. Beaune doit ſur-tout ſa renommée à ſes excellens vins. Grands jours des ducs de la premiere & ſeconde race, tenus à Beaune. Ouvrage à conſulter. *Suppl.* I. 841. *b.*

Beaune, *Géogr.*) *voyez* *Belnensis pagus*. Parlement de Beaune. XII. 41. *b.*

Beaune, (*Jacques de*) ſurintendant des finances: ſa mort tragique. X. 686. *b.*

Beaune, (*Renaud de*) archevêque. XVI. 490. *b.*

BEAUPRÉ, (*Marine*) mât couché ſur l'éperon à la proue des vaiſſeaux. Poſition de ce mât & ſes dépendances, expliquées par figures. Comment on l'affermit. II. 18[illegible]. *a.*

Beaupré, clamp de beaupré. III. 503. *b.* Combaton de beaupré. IV. 377. *a.* Haubans de beaupré. VIII. 64. *a.* Paſſer ſous le beaupré. XII. 139. *b.*

BEAURAINS, exploitation des houilles de ce lieu. VIII. 325. *b.*

BEAUSOBRE, (*Iſaac de*) ſa patrie, ſes ouvrages. XI. 146. *a.* *Suppl.* IV. 469. *a.*

BEAUTÉ, puiſſance d'exciter en nous la perception de rapports agréables. La beauté n'eſt pas l'objet de tous les ſens. Elle peut l'être cependant du toucher contre le ſentiment du P. André. Un aveugle a des idées d'ordre, de ſymmetrie, *&c.* II. 182...

Beauté, principe de la beauté. *Suppl.* II. 908. *b.* Il y a en nous un ſens de beauté antérieur à la perſpective de tous les avantages que nous pouvons retirer de la beauté. XIII. 870. *a.* Plaiſir que nous donne la perception de la beauté en tout genre. XII. 142. *b.* La beauté de l'eſprit eſt effacée par la beauté de l'ame, & celle-ci touchera toujours plus que la premiere. 691. *b.* La beauté morale eſt la même en tout lieu. VI. 680. *a.* *Suppl.* IV. 998. *b.* 999. *a.* De la beauté dans les ouvrages de l'art. VII. 766. *b.* 768. *a.* 805. *a*, *b.* En quoi conſiſte la beauté poétique. *Suppl.* III. 643. *a*, *b.* Beautés locales & beautés univerſelles dans la poéſie & l'éloquence. *Suppl.* II. 586. *a.* *Voyez* Beau.

Beauté du corps, diverſité de ſentimens ſur la beauté du viſage: recherches ſur ce qui conſtitue la beauté. VI. 773. *a*, *b.* *Suppl.* II. 546. *a.* Des proportions du corps, d'où réſultent la grace & la beauté. VIII. 260. *a.* *Suppl.* II. 544. *b.* La beauté du corps fut un des appanages des anciens Grecs. VII. 917. *b.* *Suppl.* III. 255. *b.* Leurs idées ſur la beauté. *Ibid.* 257. *b.* 258. *a.* Caracteres de la beauté du viſage chez ces peuples. *Ibid.* 257. *b.* Diſputes de beauté qui ſe faiſoient anciennement en certains lieux de la Grece. XVI. 133. *b.* Beauté des femmes de Tenedos. *Ibid.* Soin que les dames Romaines prenoient de leur beauté. 382. *a*, *b.* &c. C'étoit une beauté chez les anciens d'avoir le front petit. VII. 338. *a.* La beauté a été quelquefois l'effet du mariage. X. 118. *b.* Influence du climat ſur la beauté. *Suppl.* III. 255. *b.* Mere extravagante qui vouloit défigurer ſa fille, pour que ſa beauté ne nuiſît pas à ſon ſalut. IV. 990. *a.* Uſage du fard pour relever la beauté. VI. 408. *a*, *b.* Des coſmetiques pour l'entretenir. IV. 291. *b.* Perte de la beauté dans la vieilleſſe. XVII. 260. *a.* Idée que les Macaſſarois ont de la beauté. IX. 786. *a.* *b.* Réflexions ſur la laideur & ſur la beauté. IX. 176. *a*, *b.* En quoi conſiſte le merveilleux dans la beauté phyſique. *Suppl.* IV. 998.

BEAUVAIS, (*Géogr.*) capitale du Beauvoiſis. Obſervations ſur ſon évêché & ſa cathédrale. *Suppl.* I. 841. *b.* Sieges qu'elle a ſoutenus. Fondation de l'hôpital général. Son commerce. Hommes illuſtres par leur naiſſance, leur mérite ou leur ſavoir, qui ſont nés à Beauvais. *Ibid.* 842. *a.*

Beauvais, college de cette ville. *Suppl.* IV. 366. *a.*

Beauvais, (*Vincent de*) antiquaire. *Suppl.* IV. 184. *a.*

BEAUVOIR, (*Claude de*) récompenſe de ſa valeur. *Suppl.* I. 895. *b.*

BEBRIACUM, (*Géogr.*) obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 842. *a.*

BEBRICES, (*Géogr.*) les plus anciens habitans de la Bithynie, ſelon l'opinion des Grecs. Leur origine. Autres peuples de ce nom, qui occupoient une partie de la Gaule narbonnoiſe. Auteurs qui en ont parlé. *Suppl.* I. 842. *a.*

BEC, (*Hiſt. nat.*) ſon uſage. Diverſités entre les becs des oiſeaux. II. 182. *b.*

Bec. Obſervations ſur le bec des oiſeaux, ſes variétés, ſes uſages. XI. 436. *b.* Différence entre le bec des oiſeaux de paſſage & celui des oiſeaux à demeure. 441. *a.* Bec du perroquet. XII. 399. *a.*

Bec-croisé, (*Ornith.*) oiſeau qui ne differe guere du verdier. Sa deſcription. Changemens qui arrivent dans les couleurs de ſon plumage. II. 182. *b.* Hiſtoire naturelle de cet oiſeau. *Ibid.* 183. *a.*

Bec-croiſé, (*Ornith.*) vol. VI. des planches. Regne animal, planche 35.

Bec, *gros-*, oiſeau ainſi nommé pour la groſſeur de ſon bec relativement à celle de ſon corps. Deſcription. Hiſtoire naturelle de cet oiſeau. II. 183. *a.* Gros-bec de Virginie. *Ibid. b.* *Voyez* Gros-Bec.

Bec-en-ciſeaux, (*Ornith.*) vol. VI. des planches. Regne animal, planche 39.

Bec-figue, *de Saint Domingue*, (*Ornith.*) vol. VI. des pl. Regne animal, planche 42.

Bec rompu ou *déjoint*, (*Fauconn.*) cauſe de cet accident: remede. XIII. 816. *b.*

Bec de Grue, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. II. 183. *b.*

Bec de grue, (*Botan.*) XII. 560. *a.*

Bec, (*Blaſon*) Bec, (*Bijout.*) Bec, (*Ecriture*) II. 183. *b.*

Bec, en terme d'épinglier. *Bec d'âne*, terme uſité dans pluſieurs métiers. II. 183. *b.*

Bec de canne, *bec de corbin*, termes en uſage dans divers métiers. II. 184. *a.*

Bec *de corbin*, *de canne*, *de léſard*, (*Chirur.*) inſtrumens de chirurgie. II. 184. *a.*

Bec de corbin, arme, inſtrumens, uſtenſile de ce nom. IV. 200. *a*, *b.*

Bec de Corbin, (*Gentilshommes au*) officiers inſtitués pour la garde de la perſonne du roi. Leur nombre. Leurs fonctions. Diverſes acceptions du nom *bec de corbin*. II. 184. *a.*

Bec de grue, (*Chirurgie*) inſtrument deſtiné particuliérement à tirer les balles de plomb & autres corps étrangers hors des plaies. Deſcription de cet inſtrument. II. 184. *b.*

Bec de lievre, (*Chirurg.*) difformité dans laquelle la levre ſupérieure eſt fendue comme celle des lievres. On le diſtingue en ancien & récent. Guériſon de celui-ci. Maniere

de

BEID-EL-OSSAR, plante égyptienne. Usage de son suc. Usage du duvet dont le fruit est environné. II. 192. *b.*

BEILLE, observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 845. *a.*

BEIRUT, *ou* BAIRUT, (*Géogr.*) ville maritime de la Turquie en Asie, dans le gouvernement de Damas. *Suppl.* I. 845. *a.* Les Romains n'ont pas laissé de ville dans l'orient qui se soit aussi bien conservée que celle-ci. Agrémens qu'elle offre. Soie que l'on y travaille. *Ibid. b.*

BEISAN, ville de la Palestine, autrefois dite *Scythopolis.* XIV. 850. *b.*

BEIT-EL-FAKIH, (*Géogr.*) ville d'Arabie. *Suppl.* I. 507. *b.*

BEL, *voyez* BAAL.

BEKIL, (*Géogr.*) province d'Arabie : ses souverains. *Suppl.* I. 507. *b.*

BEL, (*Myth.*) grand dieu des Chaldéens. Comment il créa l'univers & tous les êtres qui l'habitent. *Suppl.* I. 845. *b.*

BELA, frere d'André, roi de Hongrie. *Suppl.* II. 7. *a.*

BELADAMBOÉ, (*Botan.*) espece de liseron, *convolvulus*, du Malabar. Sa description. *Suppl.* I. 845. *b.* Sa culture. Qualités & usages de cette plante. *Ibid.* 846. *a.*

BELAD-EL-BESCHARA, (*Geogr.*) portion de la Palestine à laquelle on donnoit autrefois le nom de Galilée, *&c. Suppl.* I. 846. *a.*

BELAM, (*Botan.*) plante du Malabar. Différentes dénominations qu'elle a reçues. Naturalistes qui en ont donné la figure. Description. *Suppl.* I. 846. *a.* Lieux où elle croit. Ses qualités & usages. Maniere de la classer. Erreur de Linnæus. *Ibid. b.*

BELANDRE, (*Marine*) petit bâtiment fort plat. Sa description & son usage. II. 193. *a.*

BELAPOLA, (*Botan.*) espece d'helleborine du Malabar. Description. *Suppl.* I. 847. *a.* Culture, qualités & usages de cette plante. *Ibid. b.*

BELASCHORA, (*Bot.*) nom malabare d'une espece de calebasse. Ses différens noms. Sa description. *Suppl.* I. 847. *b.* Lieux où elle croit. Ses usages. Erreur de Commelin. *Ibid.* 848. *a.*

BELATUCADRUS, fausse divinité autrefois honorée en Angleterre, dont le nom se trouve dans quelques inscriptions ici rapportées. Selden croit que ce dieu étoit le même que *Belenus* & *Albion.* II. 193. *a.*

BELAWA, (*Botan.*) nom que les habitans de Boege & de Loebock donnent à l'arbre qui porte le vernis de la Chine. Auteurs qui en ont donné la figure. Ses différens noms. Description de cet arbre, & de celui qui croît aux Moluques. *Suppl.* I. 848. *b.* Sa culture. Ses qualités, *Ibid.* 849. *a.* & usages. Maniere d'en tirer le suc laiteux. Prix de cette résine. Comment on la prépare en vernis. *Ibid. b.* Maniere de le conserver. Lieux où croit l'arbre. Culture. Observations sur la culture du vernis. *Ibid.* 850. *a, b.* Maladie appellée *cloux de vernis*, à laquelle s'exposent ceux qui recoivent la vapeur de ce suc. Comment on le guérit. Principales villes de la Chine dont on tire le vernis. Trois différentes sortes de sucs qu'on en tire. Maniere de les préparer pour en faire des vernis noirs & jaunes. *Ibid.* 851. *a, b.* Autres préparations de vernis dont parle le P. d'Incarville; savoir, le tchao-tsi, qui est d'un jaune transparent. Le kin-tsi qui est d'un jaune doré. Le hoa-ken-tsi, dont se servent les peintres en vernis pour délayer leurs couleurs.

Monstruosité à laquelle le fruit de la balawa est sujet. *Ibid.* 852. *a.* Remarques sur la relation que donne le P. d'Incarville, touchant les différentes sortes de vernis. Deux especes principales de vernis auxquelles on peut les réduire. *Ibid. b.* Maniere de classer l'arbre dont il s'agit dans cet article. *Ibid.* 853. *a.*

BELBAIS, (*Géogr.*) remarque sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 853. *a.*

BELBUCH & *Zeombuch*, divinités des Vandales. L'une étoit le bon génie, l'autre le mauvais. Réflexions sur l'origine & l'universalité du manichéisme, & sur l'opinion de ceux qui regardent les désordres actuels comme la preuve d'un état à venir. II. 193. *b.*

BÉLEMNITE, (*Hist. nat.*) pierre ainsi nommée à cause de sa ressemblance avec le fer d'une fleche. Autres noms qu'elle porte. Lieux où elle se trouve. Divers accidens par rapport à la figure de ces pierres. Leur description. II. 193. *b.* Selon M. Bourguet la bélemnite n'appartient point au genre minéral; il conjecture qu'elle est la dent de quelque animal, comme d'un crocodile, *&c. Ibid.* 194. *a.* M. Woodward réfute ceux qui croient que les bélemnites sont ou des cornes ou des dents, *Ibid. b.* & il les met dans la classe des corps talqueux. M. le Monnier n'est point opposé au sentiment de M. Woodward, il les croit appartenantes au regne minéral. Description de celles qu'il a vues dans le Berri. *Ibid.* 195. *a.* On voit par cet exposé que les naturalistes ne sont point d'accord sur l'origine & la nature de la bélemnite. *Ibid. b.*

BÉLEMNITE, (*Conchyl.*) ce fossile regardé comme une espece de coquillage analogue à l'orthocératite dont on n'a point encore l'analogue vivant. *Suppl.* I. 853. *a.*

Belemnites, représentées, vol. VI. des planch. Coquilles fossiles. planc. 6. Alvéoles ou noyaux de bélemnites. *Ibid.*

BELENOS, nom que les Gaulois donnoient au soleil. On croit que c'est le même que *Baal* & *Belus.* Elias Schedius a trouvé dans les lettres de ce mot le nombre 365. II. 195. *b.*

BELESIS, (*Hist. de Babylone*) premier roi de Babylone, prêtre & guerrier. *Suppl.* I. 853. *a.* Histoire de sa vie. *Ibid. b.*

BELESIS, *voyez* NABONASSAR.

BELESME *ou* BELLESME, (*Géogr. Ant.*) ville du Perche. Son ancienneté. Deux inscriptions trouvées dans la forêt de Belesme. *Suppl.* I. 853. *b.*

BELETTE, description des animaux de ce genre. II. 195. *b.* Histoire naturelle de la belette. Usage qu'on en fait contre le venin du serpent & toute sorte de poison. Propriétés de son sang & de ses cendres. *Ibid.* 196. *a.*

BELETTE, observations sur l'extirpation des belettes. VII. 131. *b.* Piege à belette. Vol. III. des planch. article *Chasse*, planch. 15.

BELGES, établis dans la Grande-Bretagne. XVII. 24. *a.*

BELGIQUE, *la Gaule* (*Geogr.*) partie la plus septentrionale de la Gaule, dont les peuples, Germains d'origine en partie, étoient les plus braves & les plus vaillans. *Suppl.* I. 853. *b.* Détails sur leurs mœurs. Les Bellovaces étoient les plus puissans de ces peuples. Etat de la Belgique depuis que César en eut fait la conquête. Provinces qu'elle comprenoit. *Ibid.* 854. *a.*

BELGIQUE. Auguste unit l'Helvetie à la Belgique. VIII. 109. *a.* Etendue de la Gaule belgique selon Pline. XIV. 737. *b.* Peuples de la Gaule belgique, nommés *Tungri.* XVI. 745. *a.* Germanie belgique. VII. 645. *b.* Droit belgique. V. 121. *b.*

BELGOROD, observations sur cette province de Russie. XIV. 442. *b.*

BELIAL, idole des Sidoniens. Diverses applications de ce mot dans l'écriture. Il signifie, selon Aquila, *Apostat ;* selon d'autres, *fainéant, vaurien.* II. 196. *b.*

BELIDOR, (*Bernard Foreste*) son ouvrage sur le jet des bombes. VIII. 526. *a.*

BELIER. L'agneau, le belier, la brebis, le mouton, appartiennent à un seul genre, appellé le genre des *brebis.* Description des animaux de ce genre, & leur histoire naturelle. Quels sont les meilleurs beliers. Il ne produit que des agneaux tachetés, s'il a la moindre tache à la langue ou au palais. II. 196. *b.* Avantages & inconvéniens des beliers cornus. Comment on arrête leur fureur. A quel âge on engraisse les beliers. Qualité de leur chair. *Ibid.* 197. *a.*

Beliers, hermaphrodites. *Suppl.* III. 359. *b.* Mets qu'on prépare avec les testicules du belier. *Suppl.* I. 439. *a.*

BELIER, (*Astron.*) signe du zodiaque, & constellation. Comment on la distingue dans le ciel. *Suppl.* II. 566. *b.* Etoile double dans le belier. 897. *b.*

BELIER, (*Art milit.*) description & usage de cette machine. Du belier suspendu. II. 197. *a.*

BELIER *non suspendu*, (*Art milit.*) cet article est destiné à prouver, contre l'opinion de la plupart des savans, que les beliers des tours & des tortues n'étoient pas suspendus; à donner la description de ces machines, & à en expliquer les avantages. *Suppl.* I. 854. *a.* Explication de la figure qui représente le belier non suspendu. *Planch. 3. de l'art militaire ; Armes & machines.* Auteurs qui ont fait mention de cette machine. *Ibid.* 855. *a.*

Belier, machine de guerre des anciens. X. 508. *a.* Son origine, selon Pline. *Suppl.* II. 389. *b.* 390. *a.* Comment les assiégés en empêchoient l'effet, 598. *a.* Voyez les planches de l'art militaire, vol. I, & celles du Supplément.

BELIER, (*Blason*) maniere de le représenter dans les armoiries. Belier passant, sautant, clariné. *Suppl.* I. 854. *a.*

Belier, meuble de l'écu. *Suppl.* I. 854. *a.*

BELIGNI, (*Géogr.*) bourg du pays de Beaune. *Suppl.* I. 861. *a.*

BELILLA, (*Botan.*) arbrisseau du Malabar. Ses différens noms. Ses especes. 1. *Balilla*, description de cet arbrisseau. *Suppl.* I. 855. *b.* Lieux où il croit. Ses qualités & usages. 2. *Daun.* Description. *Ibid.* 856. *a.* Qualités & usages. Lieux où il croit. 3. *Nono.* Autres noms de cette espece. Lieux où il croit. Ses qualités & usages. Maniere de classer la belilla. Erreur de Linnæus. *Ibid. b.*

BELINGELA, fruit d'Afrique & d'Amérique. Description de la plante & du fruit. Les habitans du Bresil en font très-grand cas. Assaisonnement de ce fruit pour le manger. II. 195. *b.*

BELISANA, remarque sur ce nom que les Gaulois donnoient à Minerve. *Suppl.* I. 857. *a.*

BELISIS, (*Hist. anc.*) prêtre Assyrien qui entra dans la conjuration d'Arbace, contre Sardanapale. *Suppl.* I. 516. *b.* 660. *a.*

BELKH, (*Géogr.*) grande & ancienne ville d'Asie dans le Khorasan. Sa situation. Productions de son territoire. *Suppl.* I. 857. *b.*

BELLADONE, (*Botan.*) genre de plante. Ses caracteres. Sa propriété assoupissante. Exemples terribles des maux

causés par son fruit pris intérieurement. Remede à ces maux. Propriétés des feuilles & des fruits appliqués extérieurement. Les peintres tirent du fruit un beau verd. II. 198. *a.* Consultez sur cette plante l'article *Solanum. Ibid. b.*

BELLADONE, (*Botan.*) ses noms en différentes langues. Caractere générique de cette plante. Description de deux especes de ce genre. Lieux où elles croissent. *Suppl.* I. 857. *b.* Exemples des funestes effets des baies de la belladone. Sirop qu'on en tire pour calmer les douleurs. Danger de se tromper sur la dose. Remedes aux affreux ravages du poison de cette plante. *Ibid.* 858. *a.*

BELLA-MODAGAM, (*Botan.*) arbre du Malabar. Différentes désignations de cet arbre. Sa description. *Suppl.* I. 858. *a.* Lieux où il croît. Ses qualités & usages. Maniere de le classer. Erreurs de quelques botanistes sur ce sujet. *Ibid. b.*

BELLAN PATSJA, (*Botan.*) espece de mousse du genre du lycopodion. Ses différentes désignations. Description de cette plante. Lieux où on la trouve. Erreur de Linnæus. Cette plante distinguée de quelques autres, avec lesquelles elle a des rapports. *Supppl.* I. 859. *a.*

BELLARMIN, (*Robert*) cardinal. Observations sur ses ouvrages. X. 684. *b.* Droit qu'il attribue à l'église sur le temporel des rois. XVI. 90. *b.*

BELLE, (*Etienne de la*) graveur. VII. 866. *b.*

BELLE-DE-NUIT, plante commune dans les jardins, aussi nommée, *merveille du Pérou.* Description de la fleur. Culture de cette plante. II. 198. *b.*

BELLES-LETTRES, *voyez* HUMANITÉS, LETTRES.

BELLEAU, (*Remi*) observations sur ce poëte & sur ses ouvrages. XI. 187. *a.*

BELLEFOREST, (*François de*) observations sur cet auteur & sur ses ouvrages. XIV. 596. *b.*

BELLE-ISLE, (*Géogr.*) principaux lieux de cette isle. Qualité du pays. Souverains qui l'ont possédé. Noms sous lequel les anciens le connoissoient. *Suppl.* I. 859. *b.*

BELLE-ISLE, (*Géogr.*) isle de l'Amérique septentrionale. *Suppl.* I. 859. *b.*

BELLEROPHON, (*Hist. des Grecs*) petit-fils de Sisyphe, roi de Corinthe. Histoire de ce prince. Origine de la fable de la chimere. *Suppl.* I. 859. *b.* Fable de Bellerophon & de la chimere. III. 338. *b.* Qui étoit Bellerophon. V. 890. *b.* Observations sur ce héros. *Suppl.* II. 390. *b.* 391. *a.*

BELLEVILLE, (*Géogr.*) petite ville de France dans le Beaujolois. Abbaye qu'on y voit. Son église. Autres établissemens fondés dans ce lieu. Seigneur de Belleville. *Suppl.* I. 860. *a.*

BELLEY, (*Géogr.*) capitale du Bugey. Son évêché. Observations historiques. Abbaye de Bernardines. Nouveau college. Tribunaux établis dans ce lieu. *Suppl.* I. 860. *a.*

BELLI, negres de l'intérieur de l'Afrique. Education en usage chez eux. Idole du dieu Belli. XIV. 498. *a.*

BELLIEVRE, *terre de.* XVI. 178. *b.*

BELLIN, (*Géogr.*) petite province brandebourgeoise, en Allemagne. Observations sur ce pays & sur la ville de même nom qu'on y trouve. *Suppl.* I. 860. *a.*

BELLIN, (*Gentil & Jean*) peintres. V. 331. *a, b.* Anecdote sur Gentil Bellin à la cour de Mahomet II. IV. 699. *a.* V. 331. *a, b.*

BELLINGHAM, (*Géogr.*) ville d'Angleterre. *Suppl.* I. 860. *a.* Son commerce. *Ibid. b.*

BELLINI, (*Laurent*) anatomiste. *Suppl.* I. 398. *b.* Physiologiste. *Suppl.* IV. 351. *a.* Sa doctrine sur la saignée. XIV. 504. *b.*

BELLISLE, retraite de Prague en 1742, par M. le maréchal de Bellisle. XIV. 216. *a.*

BELLON, (*Médec.*) maladie extrêmement commune en Derbyshire, & dans tous les lieux infectés de la mine de plomb. II. 198. *b.* Il est dangereux pour les animaux de paître auprès de ces mines. Symptômes de cette maladie qui est ordinairement mortelle. Maniere de la traiter. Le sucre de saturne pris avec excès produit la même maladie. *Ibid.* 199. *a.*

BELLONAIRES, (*Hist. anc.*) prêtres de Bellone. Sacrifice qu'ils faisoient lorsqu'on les admettoit au sacerdoce. Leurs prédictions. II. 199. *a.*

BELLONE, (*Mythol.*) déesse de la guerre. Comment on la représentoit. Ses temples étoient hors des villes. Celui qu'elle avoit à Rome. Cérémonie qui s'y pratiquoit. II. 199. *a.*

Bellone, temples de cette divinité. XVI. 68. *a.* Colonne placée devant son temple à Rome. III. 653. *a.*

BELLORIO, (*Jean-Pierre*) ouvrage de cet antiquaire. XV. 652. *b.*

BELLORIX, raisons qui ont fait croire qu'il avoit été roi des Langrois. I. 38. *b.*

BELLOSTE, *pillules de*, X. 375. *a.*

BELLOVACES, (*Géogr.*) nation Belgique. *Suppl.* I. 854. *a.*

BELLOVESE, chef des Gaulois, ses conquêtes. VII. 528. *b. Suppl.* II. 280. *a.*

BELLOY, (*Pierre du*) observations sur cet auteur. X. 681. *b.*

BELNENSIS PAGUS, (*Géogr. du moyen âge*) le Beunois. Ancienneté de la ville de Beaune, dont ce *Pagus* tire son nom. Quelle étoit l'étendue de ce canton. Principaux lieux qu'il renfermoit. Événemens qui les ont rendus remarquables. Comtes & vicomtes de Beaune. Monumens d'antiquité trouvés dans quelques bourgs ou villages du Beaunois. *Suppl.* I. 860. *b.*

BELO, (*Botan.*) noms malays d'un arbre des Moluques. Ses autres noms. Sa description. *Suppl.* I. 861. *a.* Sa culture, ses qualités & usages. Seconde espece, *kakae*, sa description. Classification de cette plante. *Ibid. b.*

BELOERE, (*Botan.*) espece d'abutilon. Différentes désignations de cette plante. Sa description. *Suppl.* I. 863. *a.* Lieux du Malabar où elle croît. Ses qualités & usages. Erreur de Linnæus. *Ibid. b.*

BELOMANTIE, divination avec des fleches. Étymologie du mot. Elle étoit fort en usage chez les Orientaux. Allusion que fait Ezéchiel à cette divination en parlant de Nabuchodonosor. Comment elle se pratiquoit. Il est fait mention dans le prophete Osée d'une divination qui a plus de rapport à la *rhabdomantie.* II. 199. *b.*

Bélomantie, les passages de l'écriture cités dans cet article, sont examinés de nouveau à l'article *Rhabdomantie.*

BELON, (*Pierre*) sa patrie, ses ouvrages. IX. 882. *a. Suppl.* IV. 187. *a.*

BELOSERO, (*Géogr.*) ville de Russie dans le gouvernement de Nowogorod, *&c. Suppl.* I. 863. *b.*

BELOU, (*Botan.*) nom brame d'un arbre fruitier. Différentes désignations sous lesquelles il est connu. *Suppl.* I. 863. *b.* Premiere espece. *Belou.* Description de cet arbre. *Ibid.* 864. *a.* Sa culture, ses qualités & usages. *Ibid. b.* 2. *Bilak.* en quoi cette espece differe de la précédente. Lieux où elle croît. 3. *Madja.* Caracteres qui distinguent cet arbre des précédens. 4. *Carbau.* Sa description. *Ibid.* 865. *a.* Lieux où il croît. Ses usages. 5. *Goëla.* Description, culture & usages de cet arbre. Erreurs de Linnæus. *Ibid. b.*

BELOUTIL, description & usage de cette petite enclume des orfevres & bijoutiers. II. 199. *b.*

BELSEBUT, (*Hist. de l'idolât.*) *seigneur des mouches.* Divinité la plus révérée des peuples de Canaan. *Suppl.* I. 865. *b.* Pourquoi elle a été sur-tout honorée dans les pays chauds. Honneurs que lui rendoient les Philistins. Culte que divers peuples rendoient au dieu des mouches. Belzebut qualifié de prince des démons dans l'écriture. *Ibid.* 866. *a. Voyez* BEELZEBUT.

BELT-TSJIRA, (*Botan.*) nom Malabare d'une espece de chai ou chaiaver des Indes. Sa description. *Suppl.* I. 857. *a.* Lieux où croît cette plante. Ses usages. Maniere de la classer. *Ibid. b.*

BELVEDERE, (*Archit.*) petit bâtiment situé à l'extrémité d'un jardin. Construction des belvederes. Ceux qu'on appelle *trianons.* Leur décoration extérieure. Ce qu'on appelle *belvedere* en jardinage. II. 200. *a.*

Belvedere, *voyez* CABINET. II. 489. *a.*

BELVEDERE, (*Botan.*) description & culture de cette plante. II. 200. *a.*

BELUS, (*Myth.*) grande divinité des Babyloniens. Antiquité de ses autels. Pillage de son temple & de ses trésors par Xerxès. Toutes les nuits les vierges babyloniennes venoient dans le temple recevoir la compagnie de ce dieu. II. 200. *a.* On le confondit ensuite avec le premier roi des Assyriens, qui porta le nom de *Belus. Ibid. b.*

Belus. Ruines du tombeau de Belus. XIV. 433. *a.* Temple de Belus. XVI. 68. *a, b.* Imposture des prêtres de ce dieu, découverte par Daniel. XI. 534. *b.* Tour de Belus, *voyez* BABEL.

BELUS, (*œil de*) sorte de pierre à demi pellucide. VIII. 475. *b.*

BELUTTA ADEKA MANJEN, (*Botan.*) espece d'amarante ainsi nommée dans le Malabar. Ses autres noms. Sa description. *Suppl.* I. 866. *a.* Lieux où elle croît. Observations sur l'épithete d'américaine que Boerhaave donne à cette plante. Erreur de Linnæus. *Ibid. b.*

Belutta-areli, espece de laurier-rose. Ses différens noms. En quoi il differe du laurier-rose ordinaire, dont il paroît n'être qu'une variété. *Suppl.* I. 866. *b.*

Belutta-kaka, plante du Malabar. Différentes désignations sous lesquelles les botanistes en ont parlé. Sa description. *Supplément* I. 867. *a.* Ses qualités. Maniere de la classer. *Ibid. b.*

Belutta-onapu, espece de balsamine. Sa description. Lieux du Malabar où elle croît. Maniere de la classer. *Suppl.* I. 867. *b.*

Belutta-pola, plante liliacée du Malabar. Différens noms sous lesquels elle a été décrite & figurée. Sa description. *Suppl.* I. 868. *a.* Lieux où elle croît. Ses qualités & usages. Erreur de Burman. Seconde espece, *Tolabo.* Dénomination

de cette plante. En quoi elle differe de la précédente. Lieux où on la trouve. Ses qualités. *Ibid. b.* 3. *Wal-tolabo.* Caracteres qui distinguent cette espece. Lieux où elle croit. Maniere de classer ce genre particulier désigné dans cet article, sous le nom de *tolabo. Ibid.* 869. *a.*

Belutta-tsjori, espece de vigne du Malabar. Ses différens noms. Sa description. *Suppl.* I. 869. *a.* Lieux où elle croit. Ses qualités & usages. *Ibid. b.*

BELZÉ, (*Abbé de*) espece de charlatan. III. 209. *a.*

BELZEBUT, espece de singe. XV. 210. *a.*

BEMBO, (*Pierre*) observations sur cet auteur vénitien & sur ses ouvrages. XVII. 7. *a.* 13. *a.*

BEM-CORINI, (*Botan.*) espece d'adhatoda du Malabar. Ses autres dénominations. Description de cet arbrisseau. *Suppl.* I. 869. *b.* Lieux où il croit. Ses qualités & usages. Seconde espece, *Carim-curini.* Différentes dénominations sous lesquelles elle a été décrite & figurée. Description & usage de cette plante. *Suppl.* I. 870. *a.*

BEMOL DOUBLE *ou* DOUBLE BEMOL, (*Musiq.*) effet de ce signe sur le ton de la note. Observations sur son usage. Ce qui a donné lieu de l'employer. *Suppl.* I. 870. *b.*

BE *mol*, *voyez* B MOL.

BEMPAVEL, (*Botan.*) espece de pomme de merveille. Ses differens noms. Sa description. *Suppl.* I. 870. *b.* Culture, qualités & usages de cette plante. *Ibid.* 871. *a.* Maniere de la classer. *Ibid. b.*

Bem-schetti, arbrisseau du Malabar. Ses différentes dénominations. Sa description. *Suppl.* I. 871. *b.* Culture, qualités & usages, sa classification. *Ibid.* 872. *a.*

Bem-tamara, plante aquatique du Malabar. Ses différens noms. Sa description. *Suppl.* I. 872. *a.* Lieux où elle croit. Ses qualités & usages. Erreurs de quelques botanistes sur cette plante. *Ibid.* 873. *a.*

BEN, (*Hist. nat.*) petite noix qu'on apporte d'Egypte, de la grosseur d'une aveline. Sa description. Caracteres des meilleures. Description des feuilles de l'arbre qui les produit. Sa racine, son fruit. II. 200. *b.* Analyse de cette noix. Ses propriétés malfaisantes. Les parfumeurs vantent son huile. Comment on tire les odeurs des fleurs par le moyen de cette huile. Autre espece de noix de ben. *Ibid.* 201. *a.*

Ben, noix ben. XI. 192. *a.*

BENACUS, lac d'Italie, péninsule de ce lac, nommée *Sirmio.* XV. 227. *a.*

BENADAD, *fils du fruit*, (*Hist. sacr.*) roi de Syrie. Son alliance avec Aza, roi de Juda, contre Baaza, roi d'Israel *Suppl.* I. 873. *a.*

BENADAD, (*Hist. sacr.*) fils & successeur du précédent. Ses guerres contre Achab. Sa mort. *Suppl.* I. 873. *a.*

BENADAD, troisieme roi de Syrie. *Suppl.* I. 873. *a.*

BENARES, (*Géogr.*) *voyez* BANARA.

BENCE, (*le P.*) *Suppl.* IV. 683. *a.*

BENCOOLEN, (*Geogr.*) ville & fort de l'isle de Sumatra, appartenant aux Anglois. *Suppl.* I. 873. *a.* Commerce de poivre qu'ils y font. Abondance de bois dont les montagnes d'alentour sont couvertes. Le métier de charpentier est à-peu-près le seul qu'on y exerce. Qualité de l'air. *Ibid. b.*

BENDARLI, (*Botan.*) plante de la famille des fougeres. Ses différens noms. Sa description. *Suppl.* I. 873. *b.* Ses qualités & usages. Maniere de la classer. *Ibid.* 874. *a.*

BENDER BAASSI, marché ou bazar de cette ville. XII. 140. *b.*

BENDIMIR, (*Géogr.*) erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 874. *a.*

BÉNÉDICTE, (*Pharm.*) électuaire purgatif & benin. Maniere de le préparer. Effets de ce remede. *Suppl.* I. 8[illegible]

BÉNÉDICTINS, (*Hist. eccl.*) moines ainsi nommés de S. Benoit. C'est à eux proprement que convient le nom de moines, & celui de religieux aux autres ordres. Ils sont connus sous le nom de *moines noirs.* Leur habit. Antiquité de cet ordre : éclat avec lequel il a subsisté. Diverses congrégations de cet ordre. Célébrité de celle de S. Maur. L'ordre de S. Benoit a été la tige de plusieurs autres. Religieuses appellées *Benedictines.* II. 201. *b.*

Bénédictins, noviciat selon la regle de S. Benoit. XI. 259. *a*, *b.* 260. *a.* Les cures desservies autrefois par les religieux de S. Benoit ou leurs [illegible] XIII. 1[illegible]5. *b.* De [illegible] de vin que S. Benoit permet à ses religieux par jour. VIII. 112. *b.* Liste des ouvrages considérables que font ou qu'ont fait des Bénédictins [illegible], &c. III. 869. *a.* Des religieux de S. Benoit. XI. 509. *a.*

BÉNÉDICTION, (*Theolog.*) [illegible] de souhaiter quelqu[illegible] heureux [illegible] les Juifs. Les présens des amis étoient appellés de ce nom. Celles que Moise dictoit à Aaron. Celles des prophetes, des patriarches. Bénédictions prononcées sur la montagne de Garizim, & [illegible] celles d'Hebal. Bénédiction signifie encore abondance. Passages cités. II. 202. *a.*

Benediction, *ordination*, *consécration*, *dédicace* : différentes significations de ces mots. III. 904. *b.* Eglises simplement bénites. IV. 729. *a.* Cérémonie ancienne de la bénédiction des abbés. I. 14. *a.* Bénédictions données par l'évêque. VI. 143. *b.* Coupe de bénédiction. IV. 346. *a.* Bénédiction des fonts baptismaux. VII. 108. *a.* Bénédiction nuptiale. XI. 285. *a.* Bénédiction des drapeaux. V. 107. *a.* Bénédiction des cloches. III. 539. *b.*

BÉNÉFICE, *gain*, *profit*, *lucre*, *émolument*, (*Synon.*) différences entre ces mots. II. 202. *a.*

BÉNÉFICE, *profit*, *gain*, *lucre*, *émolument*, (*Synon.*) XIII. 428. *a.*

BÉNÉFICE, ([illegible]) office ecclésiastique auquel est joint un certain revenu. D'où vient ce nom. II. 202. *a.* Origine des bénéfices ; elle est du huitieme siecle, quoiqu'il y ait quelques exemples antérieurs qui n'ont point fait coutume. Bénéfices séculiers ; bénéfices reguliers ; bénéfices sacerdotaux, à charge d'ames, & simples. Irrégularités qui empêchent de posséder des bénéfices. Dispute sur la légitimité de la pluralité des bénéfices. La réformation a fait supprimer en Angleterre la plupart des bénéfices. II. 202. *b.*

Bénéfices consistoriaux, ceux dont le pape donne les provisions après une délibération faite dans le consistoire des cardinaux. II. 202. *b.* On donne ce nom en France aux dignités ecclésiastiques dont le roi a la nomination. Sur quoi est fondé ce droit. Les autres rois & princes jouissent d'un pareil droit. *Ibid.* 203. *a.*

Benefice, origine du nom. I. 13. *a.* Origine des bénéfices en titre. V. 224. *b.* 423. *a.* Collateur d'un bénéfice. III. 622. *b.* &c. Collation des benefices. 624. *b.* &c. Des provisions en fait de bénéfice. XIII. 524. *a.* Provisions que le pape donne d'un bénéfice qui n'est pas encore vacant. VII. 804. *b.* Expectative du premier bénéfice vacant. VI. 285. *b.* — 287. *a.* Choix d'un ecclésiastique pour remplir quelque bénéfice. V. 455. *a*, *b.* — 459. *a.* Dispense pour bénéfice. IV. 1039. *b.* Des dispenses d'âge accordées par les papes pour certains bénéfices. XI. 832. *b.* De la présentation à un benéfice. XIII. 315. *a*, *b.* Du droit de présenter au bénéfice, attribué au patronage. XII. 184. *a*, *b.* I. 153. *a*, *b.* Pouvoir des légats par rapport aux bénéfices. IX. 343. *a.* 344. *b.* &c.

Droits des gradués sur les bénéfices. VII. 807. *b.* &c. Dates retenues par ceux qui requierent un bénéfice. IV. 635. *a.* Irrégularités qui empêchent d'obtenir ou de conserver un bénéfice. VIII. 907. *a.* Moyen par lequel un bénéficier retenoit un bénéfice qu'il ne pouvoit légitimement conserver. XVII. 233. *a.* La signature & le visa sont deux actes [illegible] ment le titre canonique du pourvu de bénéfice. *Voyez* ces deux mots.

Acceptation d'un bénéfice. I. 68. *a.* Faculté qu'on donnoit autrefois à quelqu'un pour posséder un bénéfice après la mort du titulaire, ou lorsqu'il auroit l'âge compétent. 69. *a.* Investiture des bénéfices. VIII. 863. *b.* Prise de possession d'un bénéfice. XIII. 382. *b.* Retour à un bénéfice que l'on a permuté ou résigné. XIV. 35. *a*, *b.* Acte [illegible], par lequel celui qui est nommé à un bénéfice est mis en possession. VIII. 801. *a*, *b.* Titulaire & commendataire d'un bénéfice. XIII. 362. *a.*

Bénefice collatif. III. 623. *b.* Bénéfices en commende. III. 685. *a.* Bénéfices compatibles. 761. *a.* Bénéfices consistoriaux. IV. 47. *b.* Cure-bénéfice. IV. 572. *b.* Bénéfice vacant par [illegible] *a.* Béné[illegible] *b.* Bénéfices donatifs. V. 44. *a.* Bénéfices électifs, collatifs, & électifs-collatifs. V. 459. *a.* Bénéfice sacerdotal *à lege* [illegible]. VII. 76. *b.* Bénéfices incompatibles dans la même personne. VIII. 653. *a*, *b.* Benéfices sujets à l'indult. 693. *a.* Sorte de bénéfice appellé *personnat.* XII. 431. *a.* Pluralité des benéfices. 801. *b.* Benefices sujets & non sujets à la prévention. XIII. 346. *a.* Bénéfices sujets à réserve & exempts de réserve. XIV. 168. *a*, *b.* Des bénéfices sujets à résidence. 170. *a*, *b.* Bénéfices à simple tonsure. XVI. 414. *b.* De l'union de plusieurs bénéfices ensemble. XVII. 384. *b.*

Pensions sur bénéfices. XII. 311. *b.* Permutation de bénéfices. 388. *b.* Perpétuité des bénéfices. 395. *b.* 396. *a.* Contrôle des bénéfices. IV. 149. *a.* Registre des bénéfices appellé [illegible] *lié.* XIII. 197. *b.* Droit de régale par rapport aux bénéfices. XIII. 908. *b.* Un bénéfice peut servir de titre clérical, pourvu qu'il soit de revenu suffisant. XVI. 360. *a.* Translation à l'effet d'un bénéfice. 555. *a*, *b.* Annates retirées des bénéfices vacans. I. 478. *a.* Application d'un bénéfice ecclésiastique, qui de sa nature est de droit divin & non point un patrimoine personnel, à l'usage de quelque prélat ou communauté. I. 558. *b.* Resignation d'un bénéfice. XIII. 171. *b.* 172. *a*, *b.* P[illegible] de simoniaque & illicite appellé *Confidence*, en matiere bénéficiale. III. 850. *a*, *b.* Augmentation des bénéfices, faite en Angleterre sous la reine Anne, pour l'entretien des pauvres ecclésiastiques. I. 875. *b.* Jurisdiction particuliere de Rome, qui connoit des matieres bénéficiales des provinces qui n'ont point d'indult, pour les agiter devant leurs propres juges. XIV. 3[illegible]. *a*, *b.* Regles de chancellerie romaine en matiere de [illegible]

BÉNÉFICE, (*Commerce*) avantage, gain. F[illegible]

l'argent d'une place à l'autre *avec bénéfice*. Bénéfice d'aunage. A Rouen on donne un bénéfice de quatre aunes de toile pour vingt aunes. II. 203. *a.*

Bénéfice, *fief*, ces deux mots pris pour synonymes par du Moulin, ne doivent pas cependant être confondus. VI. 964. *b.*

Bénéfice d'inventaire, en quoi il consiste. VIII. 63. *a.*

BÉNÉFICIAIRE, héritier qui a pris des lettres de bénéfice d'inventaire. Différences sur cet objet entre les pays coutumiers & ceux de droit écrit. Avantages de l'héritier bénéficiaire, & de quoi il est tenu. II. 203. *b.*

Bénéficiaire, *succession*. XV. 598. *a.* Héritier bénéficiaire. VIII. 162. *b.*

Bénéficiaires, dans les troupes romaines. II. 203. *b.*

BÉNÉFICIAL, complainte bénéficiale. III. 763. *b.* Matieres bénéficiales, *voyez* BÉNÉFICE.

BÉNÉFICIATURES, (*Droit eccl.*) bénéfices amovibles. Différences entre les bénéficiatures & les bénéfices proprement dits. II. 203. *b.*

BÉNÉFICIER, différence entre le bénéficier titulaire & le commendataire. Des bénéficiers commendataires. III. 684. *b.* Bénéficiers sujets à résidence. XIV. 170. *a*, *b.* Relief des bénéfices. 66. *b.* Serf bénéficier. XV. 83. *b.*

BENEVENT, (*Pierre de*) son recueil de décrétales. IV. 718. *b.*

BENGALE, (*Géogr.*) royaume d'Asie, habité par des gentils & des mahométans très-dissolus. Caractere des femmes. Commerce de Bengale. Celui des principales villes du Royaume. II. 204. *a.*

BENGALE, (*Géogr.*) observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 874. *a.*

Bengale, mine de diamans dans ce royaume. IV. 939. *b.* Golfe de Bengale. VII. 733. *a.* Observations sur les Bengalois. VIII. 345. *b.* Caracteres bengales, *voyez* vol. II. des planches, article *caractere*, planch. 18.

BENGALIS, moineau de Bengale. X. 848. *b.* XVII. 757. *b.*

BENJIRI, (*Botan.*) arbre du Malabar. Ses différens noms. Description. *Suppl.* I. 874. *a.* Culture & qualités de cet arbre. *Ibid. b.* Usage qu'on en tire. Erreur de Commelin. Maniere de le classer. *Ibid.* 875. *a.*

BENGUELA, en Afrique; culte que les habitans de Benguela rendent aux génies. X. 624. *b.*

BENHONAIN, astronome arabe. Ses observations. IX. 866. *b.*

BÉNI, pain béni. VI. 158. *a.* XI. 751. *a*, *b.* Eau bénite. V. 204. *a.* Eglise bénite. IV. 729. *a.*

BENJAMIN, (*Hist. des Juifs*) douzieme fils de Jacob. Comment Joseph éprouva l'amitié que lui portoient ses autres freres. *Suppl.* I. 875. *a.*

BENI-ACMET, ou *Beni-hamet*, (*Géogr.*) montagne d'Afrique dans le royaume de Fez. Multitude de montagnes dans cette partie du monde, dont le nom commence par le mot *beni*. Leurs productions. Liste de la plupart de ces mots Africains. *Suppl.* I. 875. *a.* Leur population. *Ibid. b.*

BENJANS, Indiens par les mains desquels se fait tout le commerce en Asie. Ils ne le cedent en rien, pour l'habileté & l'avidité du gain, aux Arméniens ni aux Juifs. *Voyez* BANIANS. II. 204. *a.*

BENIN, BENIGNE, significations & usages de ce mot. Différentes qualités exprimées par les mots benin, doux, humain, indulgent. *Suppl.* I. 875. *b.*

BENIN, (*Géogr.*) capitale du royaume de même nom en Afrique. Observations sur le roi. Mœurs & usages des Beniniens. Commerce de ce royaume. Les Hollandois seuls le fréquentent. Les Beniniens ne vendent point d'hommes, mais ils ont moins de scrupule pour les femmes. II. 204. *b.*

Benin, général en chef des forces de cet état. Sévérité de la discipline militaire. XI. 331. *a.* Principaux seigneurs de ce royaume. 476. *b.* Principes religieux des habitans. 709. *b.* 710. *a.* Courtisannes dont le roi de Benin tire une sorte de tribut. XIII. 913. *b.*

BENJOIN, (*Hist. nat. Mat. méd.*) substance résineuse inflammable. Ses caracteres. De quels pays on la tire. Ses usages en médecine. Caracteres du meilleur benjoin. Préparation de la teinture de benjoin. Ses propriétés. II. 204. *b.* Préparation du lait virginal. Usage de ce lait. Propriété de la résine de benjoin prise à l'intérieur, & des fleurs tirées par la sublimation. Deux sortes de benjoin qui se trouvent dans les boutiques. Description de l'arbre d'où cette substance est tirée; de sa feuille, de ses fleurs & de son fruit. Maniere de recueillir la résine. Le même arbre n'en donne pas plus de trois livres & n'en donne qu'une fois. *Ibid.* 205. *a.*

BENIR, ce mot employé dans la langue hébraïque pour le mot *maudire*. VI. 208. *b.*

BENISSJE, (*Ichthy.*) petit poisson des isles Moluques. Auteurs qui en ont donné la figure. *Suppl.* I. 875. *b.* Sa description. Lieux où on le trouve. Ses usages pour la cuisine. Maniere de le classer. *Ibid.* 876. *b.*

BENKADALI, (*Botan.*) arbrisseau du Malabar. Ses noms en différentes langues. Sa description. Qualité de son fruit. Observations sur le nom de cette plante & sur le genre auquel elle appartient. *Suppl.* I. 876. *a.*

BENKALESJAM, (*Botan.*) arbre du Malabar. Ses noms en différentes langues. Sa description. *Suppl.* I. 876. *b.* Culture, qualités & usages de cette plante. Seconde espece. *Memoc.* Ses différens noms. Description. *Ibid.* 877. *a.* Culture, qualités & usages de cette plante. Observations sur les noms de ces deux especes. *Ibid. b.*

BENKARA, (*Botan.*) nom malabare d'un arbrisseau. Ses noms en différentes langues. Sa description. *Suppl.* I. 877. *b.* Sa culture, ses qualités & usages. Maniere de le classer. *Ibid.* 878. *a.*

BENNET, (*Thomas*) XIV. 571. *a.*

BENNET, (*Christophe*) XV. 334. *b.*

BENOIT, (*Hist. de Danemarck*) frere de Canut IV. Services qu'il lui rendit dans la conjuration formée contre lui par le traître Asbiorn. *Suppl.* I. 878. *a.* *Voyez* ASBIORN & CANUT.

BENOIT, (*Saint*) observations sur S. Benoît, fondateur de l'ordre de son nom. XI. 226. *a.* Loi de S. Benoit. IX. 670. *a.* Des religieux de S. Benoit. II. 201. *b.* XI. 599. *a.*

Benoît XII, pape. Observations sur son regne. XIV. 708. *a.*

BENOITE, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Ses propriétés. Celles de sa racine, & du vin qu'on prépare avec la benoite. II. 205. *b.*

Benoite, usage de cette plante pour les ulceres vénériens. XVII. 2. *b.* Quelques-uns pensent qu'on peut substituer sa racine à la squine & à la salse-pareille. II. 460. *b.*

BENPALA, (*Botan.*) espece de tithymale ainsi nommée au Malabar. *Suppl.* I. 878. *a.* Description de cette plante. Lieux où elle croît. Maniere de la classer. *Ibid. b.*

BENSERADE, (*Isaac de*) observations sur ce poëte, & sur ses ouvrages. IX. 560. *b.* Son talent pour les ballets. II. 45. *a.* Il fut chargé de l'invention & de la conduite des fêtes de la cour. VI. 581. *b.*

BENTEKA, (*Botan.*) nom malabare d'un arbre. Ses noms en différentes langues. Sa description. Lieux où il croît. Ses qualités & usages. Comment on doit le classer. *Suppl.* I. 879. *a.*

BENTIRUTALI, (*Bot.*) espece de liseron, *convolvulus*. *Suppl.* I. 879. *a.* Sa description. Lieux où croît cette plante. Ses qualités & usages. Remarques sur le genre & la famille à laquelle elle appartient. *Ibid. b.*

BENTIVOGLIO, (*Guy*) cardinal. VI. 543. *a.*

BENTLEY, (*Richard*) ses réflexions sur les variantes des auteurs sacrés & profanes. XVII. 600. *b.* 601. *a*, *b.*

BÉOTIE, (*Géogr. anc.*) bornes de ce pays de la Grece. Sa division. Ses principales villes. II. 205. *b.*

BÉOTIE, (*Géogr.*) erreurs dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 879. *b.*

Béotie, fontaines de ce pays. VIII. 214. *a.* Pourquoi la Béotie étoit fertile en oracles. XI. 533. *b.* Caractere des Béotiens. XVI. 241. *b.* Etat présent de la Béotie. XV. 539. *a.*

BÉOTIEN, (*Musiq. des anciens*) Nome béotien. *Suppl.* I. 879. *b.*

BÉQUILLE, description & usage des béquilles. XIII. 180. *b.* VIII. 442. *b.*

BÉQUILLER, (*Jardin.*) ou BÉCHOTER. Comment ce labour doit être fait, à la houlette ou avec une serfouette. II. 206. *a.*

BER, description de cet arbre des Indes. Lieux où il se trouve. Propriété de ses feuilles. II. 206. *a.*

BERBE, (*Quadruped.*) espece de marte ou de fouine fort commune sur la côte de Guinée. On l'a aussi nommée genette de Madagascar. M. de Buffon l'a décrite sous le nom de fossane. En quoi cet animal differe de la genette. Ses mœurs, ses facultés & son naturel. *Suppl.* I. 880. *a.*

BERBERIS, (*Bot.*) *voyez* ÉPINE-VINETTE.

BERBICE, riviere de l'Amérique. Plantations de café de Moka que les Hollandois ont faites auprès de cette riviere. II. 206. *a.*

BERCE, (*Bot.*) genre de plante: description de la fleur. Biere que font les Polonois avec la berce. Qualité de cette plante. Propriétés de sa racine & de son huile. II. 206. *b.* *Voyez* SPHONDILIUM.

BERCEAU, instrument à l'usage des graveurs en maniere noire. Description & maniere de se servir de cet outil. II. 206. *b.*

BERCEAU de presse d'imprimerie. Sa description. Comment il est disposé & ajusté à la presse. II. 206. *b.*

Berceau, précautions lorsqu'on pose un enfant dans le berceau. V. 569. *b.*

BERCEAUX de jardin, ouvrage de serrurerie. XVII. 816. *a*, *b.*

BERCER: observation contre l'usage de bercer les enfans. *Suppl.* I. 880. *a.*

BERCER, (*Gramm.*) remarques grammaticales sur ce verbe pris au sens figuré. *Suppl.* I. 880. *b.*

BEREBERES, (*Géogr.*) ou BRÉBERES: peuples d'Afrique,

BERNINA. Glaciers de Bernina chez les Grisons. vol. VI. des planches : *regne minéral. Glaciers.*

BERNOULLI, (*Jacques*) ses recherches sur la cause du phosphore du barometre. II. 84. *a.* Son hypothese sur les cometes. III. 673. *a.* 678. *b.* De la compression des fluides, élastiques, selon cet auteur. V. 446. *b.* Sa méthode pour trouver la somme d'une suite dont les termes ont 1 pour numérateur, & pour dénominateurs des nombres figurés d'un ordre quelconque. VI. 782. *a.* Analyse qu'il a donnée des problêmes sur la ligne isochrone. VIII. 927. *a.* Théorie des figures isopérimetres curvilignes, expliquée par M. Bernoulli. *Ibid. b.* Controverse de ce géometre avec M. Leibnitz, sur les logarithmes. IX. 632. *b.* Spirale logarithmique, tracée sur son tombeau. 634. *a.*

BERNOULLI, (*Jean*) ses nouvelles pensées sur le systême de Descartes, avec la maniere d'en déduire les orbites & les aphélies des planetes. I. 562. *a.* Problême proposé par M. Bernoulli, sur la courbe de la plus vîte descente. II. 392. *a.* Du centre spontané de rotation, selon ce géometre. 827. *a*, *b.* Son ouvrage sur les vibrations des cordes. IV. 210. *a.* Sur le calcul différentiel. 985. *b.* Il est l'inventeur du calcul des quantités exponentielles. 989. *b.* Solution qu'il a donnée du problême de l'élastique. V. 448. *a.* Usage qu'il a fait de la découverte d'Huyghens, sur la conservation des forces vives. VII. 115. *a.* Sa théorie de la résistance des fluides. VI. 888. *a*, *b.* Son hydraulique. VIII. 371. *b.* Théorie des figures isopérimetres, curvilignes, expliquée par M. Jean Bernoulli. VIII. 927. *b.* Son ouvrage sur la manœuvre des vaisseaux. X. 49. *a.* Comment il a perfectionné le calcul intégral. *Suppl.* III. 619. *b.* 624. *a.* Sa physiologie. *Suppl.* IV. 353. *b.*

BERNOULLI, (*Daniel*) sa méthode pour observer l'inclinaison de l'aiguille aimantée. I. 201. *b.* Son mémoire sur le mouvement des clepsydres. III. 523. *a.* Dissertation dans laquelle il démontre la composition des mouvemens. 770. *b.* Ses recherches sur le mouvement des fluides élastiques. V. 446. *a* ; *b.* Son ouvrage d'hydrodynamique. VI. 886. *b.* VII. 115. *a.* VIII. 371. *b.* 372. *b.* Son ouvrage sur le flux & reflux de la mer. VI. 905. *b.* 908. *a.* Son explication de la résonnance de la douzieme & de la dix-septieme majeure avec l'octave. VII. 55. *a*, *b.* Son hypothese sur la cause de l'inclinaison des orbites des planetes. VIII. 650. *b.* 651. *a.* Son instrument balistique. *Suppl.* III. 612. *b.* Son mémoire sur le milieu à prendre entre les résultats de plusieurs observations, lorsque ces résultats ne sont pas d'accord. 936. *a*, *b.* Sa physiologie. *Suppl.* IV. 356. *a.* Sa théorie sur les rames des navires. 566. *b.* Ses tables de réfractions astronomiques. 900. *a.*

BERNOULLI, (*Jean*) fils. Extrait de sa piece sur la meilleure figure des ancres. I. 443. *a*, *b.* Son systême sur la propagation de la lumiere. IX. 722. *a.* Sa théorie sur le son. XV. 344. *b.*

BERNOULLI, (*Jean*) petit-fils. Table de nutation dans son recueil pour les astronomes. *Suppl.* IV. 894. Tables de la précession dans cet ouvrage. 898. *b.* Des aberrations des étoiles. 905. *a.*

BEROSE. Observations sur cet historien, prêtre de Belus à Babylone. VIII. 112. *a.* Annales babyloniennes, selon cet auteur. III. 393. *a.* Sa statue érigée par les Athéniens. I. 786. *a.* XV. 498. *b.*

BERQUEN, (*Louis de*) comment il découvrit l'art de tailler le diamant. XII. 596. *a*, *b.*

BERRUYER, (*Joseph Isaac*) son sentiment sur la signification du titre de Fils de Dieu. VI. 805. *b.* Auteur qui a fait la meilleure critique de son ouvrage. *Suppl.* III. 810. *a.*

BERRY. Chancelier du duc de Berry. III. 92. *a.* Cour de Berry. 355. *b.* Grands jours de Berry. VIII. 894. *a.* Anciens peuples de cette province. *Suppl.* I. 905. *a.*

BERTHOUD, (*Ferdinand*) horloger. Sa pendule à équation. V. 860. *b.* Description d'une montre à équation de cet artiste, à secondes, marquant le quantieme & le mois, 863. *b* ; d'une pendule à équation, à secondes, marquant le mois, le quantieme, l'année bissextile, & allant treize mois sans être remontée. 864. *a*, *b.* Succès de ses recherches pour les longitudes. *Suppl.* III. 773. *a.*

BERTIER, (*Joseph-Etienne*) anatomiste. *Suppl.* I. 410. *a.* Physiologiste. *Suppl.* IV. 359. *a.*

BERTIN, (*M.*) soin qu'il prit d'encourager & de perfectionner l'agriculture. *Suppl.* I. 219. *a.* 222. *a*, *b.*

BERTIN, (*Joseph-Exupere*) anatomiste. *Suppl.* I. 410. *a.* Physiologiste. *Suppl.* IV. 359. *b.*

BERTRAM, (*Corneille-Bonaventure*) ministre & professeur à Geneve & à Lausanne. XVI. 298. *b.*

BERTRAND, (*François*) avocat & poëte. *Suppl.* IV. 7. *b.*

BERTRAND, (*M.*) ses ouvrages sur l'histoire naturelle. *Suppl.* II. 627. *a.* Son dictionnaire & autres ouvrages sur les fossiles. *Suppl.* III. 91. *a*, *b.*

BERTRANDI, (*Pierre*) sa dispute avec Pierre de Cugnieres, sur les abus de l'autorité ecclésiastique. IX. 77. *a*, *b.*

BERTRANDI, (*Ambroise*) anatomiste. *Suppl.* I. 412. *a.*

BERULLE, (*Pierre de*) cardinal. Son éloge. *Suppl.* IV. 165. *a.*

BERYTE *ou* BÉROÉ. École de droit dans cette ville de Phénicie. V. 305. *b.*

BESA, dieu connu dans la Thébaïde. XI. 536. *a.*

BESAAN, (*Ichthy.*) espece de besaan, nommé *chietsevisch. Suppl.* II. 397. *b.*

BÉSAANTIE, (*Ichthy.*) nom d'un poisson d'Amboine, appellé *petit voilier*, par Coyett. Sa description. *Suppl.* I. 883. *a.* Lieux où il vit. Ce poisson paroit former un genre particulier, que l'auteur nomme *besaan. Ibid. b.*

BÉSAANVISCH, (*Ichthy.*) autre espece de bésaantie, de la même mer des isles d'Amboine. Différence entre ces deux poissons. *Suppl.* I. 883. *b.*

BESAN, (*Blason*) piece ronde d'or ou d'argent. *Voyez* BEZANT. Ce que représente cette piece. *Suppl.* I. 883. *b.*

Besan. Différence entre les tourteaux & les besans. XVI. 493. *a.* Tourteau-besan. *Ibid.*

BESANÇON, (*Géogr.*) ville de France. Merveilleux qu'on a raconté dans un mémoire de l'académie, en 1699, sur une grotte, à cinq lieues de Besançon. Ce merveilleux confirmé par un second mémoire en 1712, & absolument détruit par une relation, contenue dans un troisieme, donné en 1726. Réflexion de l'auteur. Ce sont des philosophes qui nous rapportent des faits faux, des préjugés, de mauvais raisonnemens, que d'autres philosophes reçoivent, impriment & accréditent de leur témoignage. II. 212. *b.*

BESANÇON. Glaciere naturelle à cinq lieues de Besançon. VII. 689. *a*, *b.* Histoire du parlement de cette ville. XII. 41. *b.* Doyen de ce parlement. V. 96. *b.* Chancellerie de Besançon. III. 109. *b.*

BÉSICLES, (*Lunetier*) on appelloit ainsi autrefois les lunettes à mettre sur le nez. Usage des bésicles à verre convexe, & de celles à verre concave. Effets de ces deux formes sur les rayons de lumiere. II. 213. *a.*

Bésicles. Inventeur de cette espece de lunettes. VIII. 848. *b.* IX. 742. *b.* XVII. 97. *b.* 98. *a*, *b.*

BESLER, (*Basile*) sa patrie, ses ouvrages. XI. 285. *b.*

BESLER, (*Michel-Rupert*) anatomiste. *Suppl.* I. 396. *b.*

BESOIN, sentiment désagréable occasionné par l'absence apperçue, & la présence desirée d'un objet. Conséquences qui résultent de cette définition. Les besoins ont donné lieu à la formation de la société, qui, à son tour, en multiplie le nombre, & en rend le sentiment plus vif. II. 213. *a.*

Besoin. Effets des faux besoins que les hommes se font. IV. 886. *a.* L'homme le moins corruptible, est celui qui est le moins sujet à de tels besoins. *Ibid.* L'homme est toujours ce que ses besoins le font être. VIII. 275. *b.* Besoins naturels, & ceux que la société a fait naitre. 276. *a.* Des besoins publics, & de la maniere d'y pourvoir. V. 344. *a*, VII. 74. *b.* Trois sortes de besoins, auxquels le commerce doit son origine. III. 690. *b.*

Besoin, nécessité, indigence, pauvreté, disette, (*Synon.*) différence entre ces mots. II. 213. *b.*

BESSANELLO, (*Lago di*) lac d'Italie. XVI. 793. *a*, *b.*

BESSARION, cardinal. Observation sur ce prélat philosophe. XII. 752. *a.* XVI. 574. *b.* Comment il eut part à la dispute qui s'éleva en Italie dans le quinzieme siecle, entre les platoniciens & les aristotéliciens. Extrait d'une lettre de ce cardinal, qui montre sa sagesse & sa modération. XII. 744. *a*, *b.*

BESSEY, (*Géogr.*) lieux de ce nom dans le Béarnois. *Suppl.* I. 681. *b.*

BESTIAIRES, (*Hist. anc.*) ceux qu'on payoit chez les Romains pour combattre contre des bêtes sauvages, & que la justice avoit condamnés à cette punition. II. 213. *b.* Comment se faisoit ce combat entre ces derniers & les bêtes auxquelles on les livroit. Les chrétiens étoient des bestiaires de cette espece. Autre espece de bestiaires, qui combattoient pour acquérir de l'expérience. Les jeunes gens de la premiere qualité s'exerçoient à ces combats. Bestiaires qui l'étoient par état ; mais qui se présentoient armés & plusieurs ensemble, & combattoient en liberté contre un certain nombre de bêtes. —*Voyez* CHASSE, (*Syn.*) AMPHITHÉATRALE.

BESTIAUX. L'entretien des bestiaux important à l'agriculture. VII. 366. *a.* 821. *a.* Cet entretien est une source d'abondance. *Suppl.* I. 30. *b.* Quelle devroit être la régie de l'agriculture, pour augmenter, autant qu'il est possible, les profits sur les bestiaux. VI. 533. *a*, *b*, &c. Recherches sur le profit des bestiaux dans l'état actuel de l'agriculture en France. 537. *a.* Soins qu'on a donnés en France à l'entretien du bétail. *Suppl.* I. 218. *a.* L'agriculture ne peut avoir de succès étendu que par la multiplication des bestiaux. VI. 513. *a.* Cette multiplication aura lieu par l'établissement plus général de la grande culture en France. VI. 537. *a*, *b.* Directions sur la conduite du bétail. III. 809. *a*, *b.* Importance de l'abreuver avec soin, & de le bien nourrir. 805.

B I

caractere de ſtyle que l'on obſerve dans la bible. 91. *a*. Premier traducteur de la bible en langue gothique. VII. 749. *a*. Comment les anciens traducteurs de la bible ont pu réuſſir dans leur ouvrage : une traduction toute nouvelle ſeroit impoſſible aujourd'hui. VIII. 91. *b*. Raiſons que nous avons de croire que les auteurs des premieres verſions ont trouvé le véritable ſens du texte. 91. *b*. 92. *a*. Des verſions de la bible. XVII. 165. *b*. — 168. *a*. De la verſion des Septante. XV. 66. *a*, *b*. Verſion grecque de l'ancien teſtament par Aquila. XV. 217. *b*. 218. *a*. De la vulgate. XVII. 576. *a*, *b*. Manuſcrits de la bible dans la bibliotheque de Baſle. XVII. 758. *b*. Bible d'Origene. VIII. 197. *a*, *b*. Editions hébraïques de la bible, par Bomberg, 625. *a*. par Robert-Etienne, 626. *a*. par Elie Hutterus. XVII. 374. *b*. Editions latine & hébraïque, par Gryphius. VIII. 627. *a*. Bible latine *in-folio* & *in-quarto* de Vitré. 629. *a*. Editions polyglottes. XII. 939. *a*, *b*. Bible qui ſe trouve dans l'abbaye de Citeaux. *Suppl.* II. 445. *a*, *b*. Les livres ſaints furent écrits ſans diſtinction de phraſes, ni même de mots. XIII. 15. *a*, *b*. De la diviſion qui en a été faite par chapitres & par verſets. XVII. 163. *a*, *b*. — 165. *a*. *Voyez* TESTAMENT.

Plan d'un traité qui renfermeroit tout ce qu'on peut deſirer ſur les queſtions préliminaires de la bible.

Premiere partie de ce traité. Critique des livres & des auteurs ſacrés.

Section I. Queſtions générales qui concernent tout le corps de la bible. 1e. queſtion; des différens noms donnés à la bible, & du nombre des livres qui la compoſent. 2e. De la divinité des écritures. 3e. De l'authenticité des livres ſacrés. 4e. Des différentes éditions & verſions de la bible. 5e. Du ſtyle & des différens ſens de l'écriture. 6e. De la diviſion des livres en chapitres & en verſets, & des différens commentaires. II. 226. *b*.

Section II. De chaque livre en particulier & de ſon auteur.

Section III. Des livres cités dans l'écriture, des apocryphes en général, des monumens qui ont rapport à l'écriture.

Seconde partie de ce traité. Connoiſſances générales qui ſont néceſſaires pour une plus grande intelligence des livres ſacrés. 1e. *traité* de la géographie ſacrée. 2e. de l'origine & de la diviſion des peuples. 3e. de la chronologie ſacrée. 4e. de l'origine & de la propagation de l'idolâtrie. 5e. de l'hiſtoire naturelle relative à l'écriture. 6e. des poids, des meſures, & des monnoies des Hébreux. 7e. des idiomes différens des langues principales dans leſquels les livres ſaints ont été écrits. 8e. abrégé de l'hiſtoire du peuple hébreu. II. 227. *a*. Idée d'un théologien, de l'étendue de ſes connoiſſances, & des talens qu'il doit poſſéder. Theſe ſorbonique, éloge de cet exercice. *Ibid. b*.

BIBLIOGRAPHIE. (*Littér.*) Ouvrage publié ſous ce titre par M. Debure, libraire à Paris. I. 887. *a*.

BIBLIOGRAPHIQUE, *Syſtême*, méthode ſelon laquelle doit être diſpoſée une bibliotheque, ou dreſſé un catalogue de livres : exemples de deux différens ſyſtèmes bibliographiques. II. 759. *b*. 760. *a*, *b*. &c.

BIBLIOMANE, homme poſſédé de la fureur des livres. Caractere du bibliomane. II. 228. *a*.

BIBLIOMANIE, ce que Deſcartes diſoit de la lecture. Comment on doit regarder une grande collection de livres. La bibliomanie eſt une des paſſions les plus ridicules. En quels cas l'amour des livres eſt eſtimable. II. 228. *a*. Moyen de ſe faire une bibliotheque choiſie ſans occuper beaucoup de place. Singuliere avarice de quelques bibliomanes. La bibliomanie eſt comme la paſſion des beaux tableaux, ceux qui les poſſedent n'en jouiſſent guere. *Ibid. b*.

BIBLIOPOLE, différence établie autrefois entre les libraires & les bibliopoles. IX. 478. *a*.

BIBLIOTAPHE, (*Littér.*) enterreur de livres : la bibliotaphie eſt la bibliomanie de l'avare ou du jaloux : l'Europe a toujours été infectée de ces ſortes de gens : auteurs qui s'en ſont plaints. XVII. 757. *b*.

BIBLIOTHÉCAIRE, talens & connoiſſances qui lui ſont néceſſaires. II. 228. *b*.

BIBLIOTHÉCAIRE, ce fut François I qui créa la charge de bibliothécaire en chef, qui fut appellé maître de la librairie du roi : ſoins de ces bibliothécaires à enrichir la bibliotheque royale. II. 238. *a*, *b*. &c.

BIBLIOTHEQUE, étymologie de ce mot. Extenſion qu'on a donnée à ſon ſens littéral. II. 228. *b*. Livres ſacrés des Hébreux ; comment & avec quel ſoin ils étoient conſervés. Cette bibliothéque ſacrée rétablie par Néhemie & par Eſdras. Quelques auteurs prétendent qu'elle fut de nouveau rétablie par Judas Machabée. *Ibid.* 229. *a*. Il y avoit encore une bibliotheque dans chacune des 450 ſynagogues de Jéruſalem : chaque particulier en avoit une. Ecoles & villes fameuſes qui n'étoient pas ſans doute dépourvues de bibliotheques. Dans les ſynagogues modernes on ne voit plus d'autre livre que celui de la loi. Bibliotheques de la Chaldée, des Phéniciens. Celles des Egyptiens. Oſymandias fonda le premier une bibliotheque en Egypte. *Ibid. b*. Celle de Memphis où l'on accuſe Homere d'avoir volé l'Iliade & l'Odiſſée. La plus magnifique bibliotheque fut celle des Ptolomées à Alexandrie. Son embraſement par l'incendie de la flotte de Jules-Céſar. Nouvelle bibliotheque du Sérapion. Deſtruction totale de la bibliotheque d'Alexandrie en 650 par les Sarraſins. Bibliotheque de Pergame. *Ibid.* 230. *a*. Celle de Suze en Perſe. Fondation d'une bibliotheque dans Athenes par Piſiſtrate. Celle de l'iſle de Cnidos. Celle de Cléarque, tyran d'Héraclée. Celle d'Apamée. *Ibid. b*. *Bibliotheque chez les Romains*, publiques, particulieres & ſacrées. Livres trouvés à Carthage. Bibliotheque de Perſée apportée à Rome. Bibliotheque publique fondée par Pollion. Celles de Varron, de Cicéron, de Lucullus, de Ceſar, d'Auguſte, de Veſpaſien, de Trajan nommée la *Bibliotheque Ulpienne*. Celle que fonda Simonicus, précepteur de l'empereur Gordien. *Ibid.* 231. *a*. *Premiere bibliotheque des chrétiens* ; celle de Céſarée fondée par Jules l'Africain ; celles d'Hippone & d'Antioche. Bibliotheques fondées depuis les premiers empereurs chrétiens. Celle de Conſtantin le grand. Celles de Julien. Deſtruction des bibliotheques par les barbares. *Ibid. b*. Bibliotheque de Caſſiodore, miniſtre de Théodoric. Celles du pape Hilaire I. Celles que fonda Charlemagne à l'Iſle-Barbe près de Lyon, & à Saint-Gal en Suiſſe. Autres fondées en Allemagne. Celles d'Angleterre, entr'autres celle d'Yorck. Celle du monaſtere de Saint-Alban. Richard de Burg en fonda une dans le douzieme ſiecle. Parmi celles que poſſede aujourd'hui l'Angleterre, il faut diſtinguer ſur-tout celle d'Oxford. *Ibid.* 232. *a*. Conſtantin Porphyrogenete fonda une bibliotheque publique à Conſtantinople dans le onzieme ſiecle. Elle ſubſiſta juſqu'au regne d'Amurath IV, qui la fit détruire. *Bibliotheque* du ſerrail commencée par le ſultan Selim, qui conquit l'Egypte. Eſtime qu'on fait de la ſcience à la Chine. Deux cens ans avant Jéſus-Chriſt, Chingius ou Xius, empereur de la Chine, fit brûler la plupart des livres du royaume. *Ibid. b*. Livres de Confucius & ceux auxquels ces premiers ont donné lieu. Bibliotheque Chinoiſe ſur le mont *Lingumen*. Celles du Japon. Fameuſe bibliotheque de la Sainte-Croix, ſur le mont *Amara* en Ethiopie. *Bibliotheques arabes*. Le Calife Almamon fut le premier qui fit revivre les ſciences chez les Arabes. *Ibid.* 233 *a*. Le roi Manzor ne fut pas moins aſſidu à cultiver les lettres. Il fonda pluſieurs bibliotheques à Maroc. Bibliotheque de Fez. Celles de Gaza, & de Damas ; il y avoit anciennement une très-belle bibliotheque dans la ville d'Ardwil en Perſe. Un écrivain jéſuite aſſure avoir vu une bibliotheque ſuperbe à Alger. Lectures auxquelles ſe bornent les chrétiens grecs. Leur bibliotheque ſur le mont Athos. Sur les ouvrages & manuſcrits apportés de chez les Grecs en occident, ou qu'ils poſſedent encore, conſultez le traité de Poiſſevin intitulé, *Aparatus Sacer*, &c. *Ibid. b*. *Bibliotheques modernes des états chrétiens de l'Europe*. Celles de Copenhague, de Stockholm, de la Pologne, de Peterſbourg, de Petershof, d'Amſterdam, des Pays-Bas, de l'Allemagne, de Baſle, du duc de Wolfembutel, *Ibid.* 134. *a*. du roi de Pruſſe à Berlin, de l'empereur à Vienne. Bibliotheques d'Italie ; celles de Veniſe, de Padoue, de Ferrare, des Dominicains à Bologne, & à Naples, de S. Ambroiſe à Milan, du duc de Mantoue. *Ibid. b*. Les bibliotheques de Florence, de Piſe, de Turin. Le pape Nicolas V en fonda une à Rome, qui ayant été preſque détruite par l'armée de Charles V, fut rétablie par Sixte-Quint. Après avoir été tranſportée à Avignon, elle fut rapportée au Vatican ſous le pontificat de Martin V. Détail ſur cette bibliotheque. *Ibid.* 235. *a*. Autres belles bibliotheques de Rome. *Bibliotheques d'Eſpagne* : celle de l'Eſcurial. *Ibid. b*. Ancienne bibliotheque de Cordoue. Celle que fonda Ferdinand Colomb. Celle de Ferdinand Nonius à Salamanque. Celle du cardinal Ximenès à Alcala. Bibliotheques de particuliers dans ce royaume. *Des bibliotheques de France*. La plus riche & la plus conſidérable des anciennes, étoit celle qu'avoit Tonance Ferréol dans ſa maiſon de Pruſian entre Nimes & Clermont. *Ibid.* 236. *a*. Chaque monaſtere avoit auſſi dans ſon établiſſement une bibliotheque. Services que ces bibliotheques ont rendus à la littérature. Bibliotheques les plus célebres des derniers tems. Bibliotheques publiques, & particulieres. *Ibid. b*. Celles de M. Falconet, de M. de Boze. *Bibliotheque du roi*. Son origine eſt aſſez obſcure. Charles V eſt celui à qui l'on croit en devoir les premiers fondemens. *Ibid.* 237. *a*. Elle fut totalement diſſipée ſous le regne de Charles VII. Soins de Louis XI, de Charles VIII pour cette bibliotheque. Dans le même tems deux princes de la maiſon d'Orléans fonderent, l'un à Blois, l'autre à Angoulême, deux bibliotheques qui devinrent bientôt royales. Louis XII réunit à la couronne la bibliotheque de Blois, & s'appliqua beaucoup à augmenter ce tréſor. François I réunit celle de Blois à celle de Fontainebleau. Autres ſoins qu'il donna à ſa bibliotheque. *Ibid. b*. Ce fut lui qui créa la charge de bibliothécaire en chef qui s'appella, *maître de la librairie du roi*. Comment ces bibliothécaires travaillerent à l'enrichir. État de la bibliotheque ſous Henri IV, *Ibid.* 238. *a*. & ſous Louis XIII. Soins de M.

Colbert. *Ibid. b.* Établissement d'un fonds nouveau sous Louis XIV. Celui des belles estampes qu'il fit graver. Soins de M. de Louvois. 49 volumes chinois que l'empereur de la Chine envoya au roi en 1697, déposés dans la bibliotheque. Combien elle s'enrichit sous Louis XIV. *Ibid.* 239. *a.* Acquisitions qu'elle a faites sous le regne actuel. Zele de M. l'abbé Bignon pour la bibliotheque royale. Magnificence des appartemens qu'elle occupe aujourd'hui. M. l'abbé Sallier, & M. Melot sont de tous les hommes de lettres, ceux qui lui ont rendu les plus grands services. *Ibid. b.* Acquisitions de l'année 1728. Voyage des abbés, MM. Sevin & de Fourmont à Constantinople pour prendre connoissance de la bibliotheque du grand-seigneur; M. l'abbé Sevin rassembla plus de 600 manuscrits en langue orientale. *Ibid.* 240. *a.* Et depuis ce voyage la bibliotheque a reçu de l'Orient, presque toutes les années, plusieurs envois de manuscrits. Avantages qu'elle tire de l'établissement fait par M. de Maurepas des enfans qu'on éleve à Constantinople aux dépens du roi. Soins de M. l'abbé Bignon pour faire venir des livres des Indes. Autres acquisitions de la bibliotheque depuis 1729. *Ibid. b.*

Bibliotheque. (*Littér.*) Faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 887. *a.*

Bibliotheque: comment les Égyptiens appelloient les bibliotheques. VI. 87. *a.* Maniere de se former une bibliotheque choisie qui occupe peu de place. II. 228. *b.* Méthode selon laquelle une bibliotheque doit être disposée. II. 759. *b.* Maximes à suivre pour se servir utilement de la bibliotheque qu'on possede. XVII. 758. *a.* La bibliotheque d'Alexandrie établie par les soins de Démétrius de Phalere, selon quelques auteurs. XII. 485. *b.* 502. *a.* Cette bibliotheque brûlée par les Sarrasins. V. 915. *a.* Bibliotheque du Sérapion. XV. 78. *b.* Bibliotheques bâties près du temple d'Apollon palatin. XVI. 67. *b.* Observations sur la bibliotheque de Pergame. XII. 353. *b.* Bibliotheque de Constantinople brûlée par Léon d'Isaurie. V. 915. *a.* IX. 895. *a.* Bibliotheque trouvée chez les Tartares Kalmouks. IX. 602. *b.* Bibliotheque du Vatican. XVI. 858. *b.* Difficulté d'obtenir l'entrée des bibliotheques d'Italie. XVII. 758. *a.* Bibliotheque du roi: du tems qu'un seul homme emploieroit à faire des extraits des seuls livres historiques qu'elle renferme. *Suppl.* II. 928. *a.* Bibliotheque de Geneve. VII. 577. 2. *a.* Description de celle de Basle. XVII. 758. *b.* 759. *a.* Observations sur l'ouvrage de Pierre Lambecius, intitulé: *Bibliotheque de Vienne.* XVII. 759. *a, b.* Histoire de la bibliotheque de M. de Cordes. XVII 758. *a.* Tablettes de bibliotheque. XV. 806. *b.* 808. *b.*

BIBLIS, (*Géogr. & Myth.*) 1°. fontaine près de Milet. 2°. *Biblis & Caunus*, enfans de Mylet & de la nymphe Cyanée. Amour de Biblis pour son frere Caunus. Elle est métamorphosée en fontaine. *Suppl.* I. 887. *a.*

BIBO, (*Botan.*) espece de plante. *Suppl.* II. 389. *b.*

BIBRACTE, (*Hist. & Géogr. anc.*) ancienne & illustre ville de la Gaule Celtique, capitale des Eduens: c'est aujourd'hui la ville d'Autun. *Suppl.* I. 887. *a.* Monumens d'antiquité qu'on y trouve. Elle avoit été le séjour des druides, *Ibid. b.*

Bibracte, ville des Eduens. *Suppl.* II. 775. *a.* Académie dans ce lieu. *Ibid. b.*

BIBROCES, (*Géogr.*) peuples de la Grande-Bretagne. *Suppl.* I. 887. *b.*

BICEPS, muscles divisés par l'une de leurs extrémités en deux portions distinctes. Biceps du coude. Biceps de la jambe. II. 241. *a.*

Biceps, (*Anat.*) Remarques sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 887. *b.*

BICHE, (*Ichthy.*) poisson de mer. Sa description. II. 241. *a.*

Biche, description de deux biches de Sardaigne. II. 843. *b.* Caractere du pied de biche. XII. 561. *b.* Biche qui avoit un bois comme un cerf. XVI. 919. *b.*

Biche, (*Myth.*) symbole de Junon conservatrice. Origine de ce symbole. Biche aux pieds d'airain & aux cornes d'or, du mont Menale. II. 241. *b.*

Biche, (*pied de*) différentes acceptions de ce mot. XII. 564. *b.* 565. *b.*

BICHET, (*Comm.*) quantité ou mesure de grains. Réduction des bichets de divers endroits aux mesures de Paris, ou à d'autres mesures connues. II. 241. *b.*

BICHETTE. (*Insectol.*) *Voyez* Cerf-volant.

BICHOW. (*Géogr.*) Remarques sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 887. *b.*

BIDASSOA, (*Géogr.*) riviere d'Espagne sur les frontieres de France. Contestations entre les François & les Espagnols sur la possession de cette riviere. Isle des Faisans. *Suppl.* I. 887. *b.*

BIDAUX, anciens corps d'infanterie, dont on faisoit assez peu de cas. Mention qu'en fait la chronique de Flandre, & Guillaume Guyart. Armes des bidaux. Origine de ce nom. Lâcheté de cette troupe. II. 242. *a.*

BIDENTALES, prêtres chez les anciens Romains. Leurs fonctions lorsque la foudre étoit tombée quelque part. Ce qu'on faisoit dans le lieu frappé de la foudre. II. 242. *a.*

BIDET, (*Manege*) cheval de la plus petite taille. II. 242. *b.*

Bidet de poste. VI. 811. *a.*

Bidet, terme de cirier, terme du trictrac. II. 242. *b.*

BIDJI, (*Botan.*) espece de bananier. *Suppl.* I. 782. *b.*

BIDIMA. (*Géogr.*) Observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 887. *b.*

BIDLOO, (*Godefroy*) anatomiste. *Suppl.* I. 401. *b.* Physiologiste. *Suppl.* I. 353. *a.*

BIDOBLO, ville d'Afrique, dont on a prétendu que tous les habitans avoient été pétrifiés. XII. 469. *a.*

BIEN, (*Morale*) ce mot signifie, ou le plaisir qui nous rend heureux, ou la cause de ce plaisir; c'est le second sens qu'on traite ici. Dieu seul, à proprement parler, mérite le nom de *bien*. On le donne ensuite à toutes les choses qui sont les canaux par lesquels il fait couler le plaisir jusqu'à l'homme. Fiction du philosophe Crantor, par laquelle on établit la prééminence des différens biens. Réflexion sur les plaisirs de la passion. L'auteur de l'*essai sur le mérite & la vertu*, cité sur ce sujet. II. 243. *a.* Comment il faut balancer la sensation du plaisir avec les maux qu'il peut entraîner, pour en connoître la valeur. *Ibid. b.* L'expérience du passé doit nous apprendre à choisir pour le présent ce qui nous sera le plus avantageux pour l'avenir. Dans les partis opposés de la vertu & du vice, il faut en voir le résultat dans la suite générale de la vie, pour en faire une juste compensation. La vertu est plus féconde en sentimens délicieux, que le vice; elle est donc un bien plus grand que lui. Ce qui lui donne cette supériorité, c'est qu'elle est de nature à ne devenir jamais mal par un mauvais usage. Avantages qu'elle nous procure. Combien le sort de l'homme vertueux est préférable à celui du voluptueux, aux approches de la mort. *Ibid.* 244. *a.*

Bien, différence entre un bien honnête & un bien agréable. II. 319. *b.* L'homme confond le plus souvent les biens utiles avec les biens agréables. XII. 143. *b.* Le plus grand bien visible n'excite pas toujours les desirs des hommes à proportion de l'excellence qu'ils y reconnoissent: raison de cette inconséquence. IV. 885. *b.* 886. *a.* Examen de la question, s'il y a sur la terre plus de bien moral que de mal. IX. 918. *a, b.* 919. *a, b.* La somme des biens & des maux paroît être la même dans tous les tems. XIII. 90. *b.*

Bien public: observations sur ce sujet. XIII. 550. *b.* De la gloire attachée aux vertus qui contribuent au bien public. VII. 719. *a, b.* Pourquoi nous sommes obligés à contribuer au bien public. XI. 304. *a.* De l'amour du bien public, *voyez* Patrie & Patriotisme. De l'indifférence pour le bien public. VIII. 768. *a.*

Bien, (*Homme de*) homme d'honneur, honnête homme. Différence entre ces qualifications. II. 244. *b.*

Bien, très, fort. Différences entre ces mots. II. 244. *b.*

Bien, beaucoup, abondamment, copieusement, différences entre ces mots. IV. 177. *a.* Observations sur la maniere de prononcer le mot *bien*. XI. 1. *b.*

Biens. (*Jurisp.*) 1°. Les meubles & les immeubles. 2°. Ils se divisent encore en propres, paternels, héréditaires, *&c. &c.* Biens de ville & biens de campagne. II. 244. *b.*

Biens. Les biens distingués chez les Romains en *res mancipi*, & *res nec mancipi*. XIII. 311. *b.* Communauté de biens entre conjoints. III. 718. *a, b.* 719. *a, b.* 720. *a, b.* Biens vacans. IV. 882. *b.* de la défense de ses biens. IV. 736. *a.* Délaissement de biens. 775. *b.* Cession de biens. II. 868. *a, b.* Démission de biens. IV. 814. *b.* — Biens communaux, ceux que possede une communauté d'habitans. III. 722. *b.* 725. *a, b.* Des biens des différentes especes de communautés. *Voyez* Communauté & Confrairie. Biens ecclésiastiques, leur sécularisation dans quelques états d'Allemagne. XIV. 883. *b.* Des modifications ou changemens que notre bien peut recevoir par le fait d'autrui. *Suppl.* I. 110. *b.*

BIENFAISANCE, (*Morale*) motifs à l'exercice de cette vertu. Maniere de l'exercer. Comment la disposition à la bienfaisance doit se manifester envers ceux à qui on ne peut rendre d'importans services. Moyens d'acquérir cette disposition. Importance de cette vertu. *Suppl.* I. 888. *a.*

Bienfaisance, différence entre grandeur d'ame, générosité, bienfaisance & humanité. VII. 574. *a.* Plaisir attaché à la bienfaisance. XII. 690. *b.* Il faut toujours compter sur l'ingratitude des hommes, & plutôt s'y exposer, que de manquer aux misérables. VIII. 745. *b.* Motifs à la bienfaisance. II. 329. *a, b.* Soin des pauvres recommandés dans la loi de Moïse. XII. 209. *a.* De la bienfaisance prescrite dans l'Évangile. XVII. 545. *a, b.* Maniere de former un enfant à cette vertu. VII. 786. *a, b.* Passage de Massillon sur la bienfaisance. *Suppl.* I. 33. *a.* Bienfaisance des Arabes envers les animaux. 501. *a.* *Voyez* Humanité.

BIENFAISANT. Parole d'Aristote, sur l'honneur qu'on doit porter à l'homme bienfaisant. V. 1004. *b.* Ce titre donné à quelques rois successeurs d'Alexandre. VI. 146. *a.*

détruit pas dans les intestins l'acidité qui regne dans l'estomac, mais elle l'adoucit par le mélange de la graisse. Expérience qui semble prouver que la bile n'a pas les qualités du savon. Observations contraires à la conclusion tirée de cette expérience. Autres expériences chymiques faites sur la bile du corps humain, *Ibid.* 892. *a.* & sur celle du bœuf. Cause de la saveur sucrée que Verheyen a reconnue dans cette humeur, lorsqu'après avoir été réduite en extrait, on la dissout dans l'eau. Examen de la bile par l'acide marin & par l'acide nitreux. *Ibid. b.* Conséquences qui résultent des expériences précédentes. Principes constituans de la bile. Remedes internes & externes tirés de cette humeur. *Ibid.* 893. *a.* Son usage dans les arts. *Ibid. b.*

Bile, secrétion, nature, propriétés de la bile. VII. 29. *b.* — 36. *b.* De la préparation de la bile. *Suppl.* III. 79. *b.* Vaisseaux biliaires. 78. *b.* De la direction & des conduits de cette humeur. 80. *a*, *b.* Compression par laquelle elle est exprimée. 81. *a.* La situation du corps peut quelque chose sur son mouvement. *Ibid.* Il est douteux si dans l'état de santé la bile remonte jusques dans l'estomac. *Ibid.* Son libre accès dans l'estomac. *Suppl.* II. 877. *b.* Hypothese sur le moyen que la nature emploie pour opérer la secrétion de la bile au moment de la digestion. *Suppl.* IV. 577. *a.* Usage de la veine-porte pour la formation de cette humeur. XIII. 137. *b.* La graisse paroit contribuer à la formation de la bile. VII. 840. *a.* Conduits de la bile appellés *cholidoque*, III. 366. *a.* & *cystique*. IV. 606. *a.* Baghis avoit observé très-peu de différence entre la bile de l'homme & du mouton. IV. 264. *a.* Distinction entre le fiel & la bile. VI. 718. *b.* Usage de la bile dans la digestion. IV. 1001. *b.* Les gens qui ont beaucoup de bile ont bon appétit. VI. 375. *a.* Quantité de bile qui doit se former dans l'homme en vingt-quatre heures. VII. 31. *b.* La bile considérée comme cause de la noirceur des negres. XI. 77. *b.* Expériences sur la bile. *Suppl.* IV. 364. *a.* 365. *a.* Des maladies de la bile. VII. 37. *b.* Bile porracée. XIII. 128. *a*, *b.* Colliquation des humeurs, causée par la bile. III. 641. *b.* La bile dans l'estomac & celle qui devient putride détruisent l'appétit. VI. 374. *b.* Présages qu'on peut tirer du pouls dans les maladies de la bile. XIII. 233. *b.* Purgatifs qui agissent particuliérement sur la bile. III. 363. *a*, *b.*

BILENSCHORA, (*Botan.*) espece de calebasse du Malabar. Sa description. Famille de plantes à laquelle la calebasse appartient. *Suppl.* I. 894. *b.*

BILIAIRE, (*Anat.*) nom d'un conduit qu'on appelle aussi *hépatique*. Nature, structure & disposition de ce conduit. Pores biliaires, canaux qui ont leur source dans les glandes du foie. II. 252. *b.* Canal ou pore biliaire proprement dit. *Ibid.* 253. *a.* *Voyez* BILE.

BILIAIRE, (*Anatom.*) description de ce conduit. *Suppl.* I. 893. *a.* Direction de la bile. D'où elle tire sa source. Recherches sur ce sujet. *Ibid.* 894. *a.*

BILIEUX, tempérament bilieux : son régime. XIV. 11. *a. b.* Fievre bilieuse. VI. 724. *b.* Colique bilieuse. III. 620. *a*, *b.* Vomissement bilieux. XVII. 462. *b.* 464. *b.*

BILIMBI, (*Botan.*) nom Malabare d'un arbrisseau. Auteurs qui en ont donné la figure. Ses différentes dénominations. Sa description. *Suppl.* I. 894. *b.* Culture de cet arbrisseau. Ses qualités & usages. *Ibid.* 895. *a.* Remarques. Classification du bilimbi. *Ibid. b.* Caractere qui le distingue de la rocambole. *Suppl.* II. 233. *b.*

Bilimbi, petit arbre du Malabar. Ses usages en médecine. II. 253. *a.*

BILL, (*Jurisp.*) terme de droit en Angleterre. Dénonciation d'un délit, *&c.* A qui on le présente, & ce qu'il contient. Bill en parlement, projet d'acte, qu'on présente aux chambres & ensuite au roi. II. 248. *b.*

Bill. De la maniere dont les bils sont proposés & débattus dans le parlement d'Angleterre. XII. 39. *b.*

BILLARD, jeu d'adresse, *&c.* Il se dit aussi de la table sur laquelle on joue. Il est composé de quatre parties principales, savoir, la table, le tapis, le fer, & les bandes. II. 253. *a.*

Billard, table du jeu de billard. XV. 802. *b.* II. 199. *b.* Instrumens de ce jeu : masse. X. 178. *b.* Queue. XIII. 707. *a*, *b.* Taque. XV. 901. *a.* Jeu de la guerre au billard. VII. 998. *a.* Bricolle au billard. II. 416. *a.* Doublets. V. 81. *b.* Salle & instrumens de billard. vol. VIII. des planches, article *Paumier*, planche 5 & 6.

BILLARDER, pousser les deux billes en même tems avec la masse. Le joueur qui billarde perd un point. II. 253. *a.*

BILLET, (*Jurispr.*) promesse ou obligation sous signature privée. Ce qu'il faut pour demander paiement en justice en vertu d'un billet. Différentes especes de billet. II. 254. *a.*

Billets de change, causés pour valeur reçue en lettres de change. Quelle en doit être la teneur. II. 254. *a.*

Billets de change, portant promesse de fournir des lettres de change. Billets que l'on nommoit autrefois *billets en blanc*, absolument défendus aujourd'hui.

Billets payables au porteur, également dangereux. Quels sont les plus sûrs de tous les billets, & comment ils doivent être conçus. II. 224. *b.*

Billet endossé ; billet négocié ; faire courir un billet. Consultez sur ces matieres, *le dictionnaire de commerce.* Comment les marchands persans font leurs billets. II. 254. *b.*

Billets lombards. Billets d'une figure & d'un usage extraordinaires, dont on se sert en Italie & en Flandre, & qui depuis l'an 1716, se sont aussi établis en France. II. 254. *b.* Comment l'usage de ces billets se pratique en Italie. Comment il se pratique en Flandre. *Ibid.* 255. *a.*

Billets de banque royale. Il y a quelques rapports & quelques différences entre ces billets & ceux qu'on appelle *lombards*. II. 255. *a.*

Billets de monnoie ; occasion de ces billets en 1700. Suites qu'ils ont eues. II. 255. *a.*

Billets de l'état, qui ont commencé presque en même tems que le regne de Louis XIV, pour acquitter les dettes de l'état. Histoire de ces billets. II. 225. *a.*

Billets d'emprunt des anciens Romains. XV. 754. *a*, *b.* Billets payables au porteur chez les Romains. 811. *b.* Billet consulaire. IV. 107. *a.* Billet payable au porteur, payable à un tel ou à son ordre, payable à volonté, *&c.* XII. 209. *b.*

BILLETIER, commis qui expédie les billets. Billetiers de Bourdeaux. Leurs fonctions, & celles de leurs contrôleurs. II. 255. *b.*

BILLETTE, ce qu'on entend par-là dans la douane de Bourdeaux. Durée de la valeur de ces billets. II. 225. *b.*

BILLETTE, (*Blason*) pieces d'une figure quarrée, moins larges que longues. Billettes couchées ou renversées. Ce qu'elles représentent. Écu billetté. II. 255. *b.*

Billette, meuble d'armoiries. Son origine. Billettes couchées. Les billettes désignent la franchise. *Suppl.* I. 895. *b.*

BILLETTES, (*Gilles Filleau des*) sa patrie, ses ouvrages. XII. 892. *b.*

BILLI, (*Jacques de*) sa patrie, ses ouvrages. VII. 1011. *a.*

BILLON, ce qu'on entend par ce mot. XVI. 361. *b.* Médailles de billon. X. 243. *a.* Monnoie de billon. 648. *a.*

BILLOT, parmi les divers usages de ce mot expliqué dans le dictionnaire, nous n'indiquerons que ceux qui sont traités avec plus d'étendue. II. 256. *a.*

BILLOT. (*Manege*) Description. On met pour l'ordinaire de l'*assa-fœtida* autour du billot pour réveiller l'appétit au cheval dégoûté. Comment on se sert de ce billot. Autre sorte de billots en manege. II. 256. *a.*

Billot, dans l'orgue : double usage de ce mot. Description des pieces qui portent ce nom. II. 256. *b.*

Billot d'orfevre : destiné à porter l'enclume. Comment cette enclume est assujettie, & le billot fortifié. II. 256. *b.*

BILSON, (*Thomas*) évêque d'Angleterre. XVII. 623. *a.*

BIMAIDES, (*Hist. d'Egypt. & des Turcs*) famille qui tenoit un rang distingué dans l'Egypte lorsque les Musulmans en firent la conquête. Leur malheureux sort. *Suppl.* I. 896. *b.*

BIMBLOTERIE, art de faire des colifichets d'enfans & de les vendre. Deux sortes de bimblots. Marchands qui en font le trafic. Le commerce de ces bagatelles est assez considérable. II. 257. *a.*

BIMBLOTIERS, maniere dont ils font la dragée. V. 101. *a*, *b.* Table des différentes sortes de balles & dragées qu'ils fabriquent. 102. *b.* Moulin du bimblotier. X. 815. *a.* Son fourneau. VII. 233. *a.* Bimblotier-potier d'étain. Planches de son art dans le vol. VIII.

BINAGE, (*Agricult.*) tems où les terres à bled reçoivent leur binage. II. 257. *a.*

Binage, second labour. *Suppl.* III. 693. *b.*

BINAIRE, arithmétique que M. Leibnitz fondoit sur la progression qui se termine à deux chiffres. La suite fondamentale des nombres jusqu'à dix, telle que dans notre arithmétique ordinaire, est absolument arbitraire. II. 257. *a.* Il eût été plus commode de la pousser jusqu'à douze. Deux propriétés dans les nombres ; les unes essentielles, les autres arbitraires. Avec deux caracteres 1 & 0 tous les nombres sont exprimés dans l'arithmétique binaire. Incommodité de cette arithmétique dans l'usage commun. Dans quel but M. Leibnitz l'avoit inventée. Enigme chinoise dont on prétendoit qu'elle donnoit la clé. *Ibid. b.* Méthode pour trouver dans cette arithmétique la valeur d'un nombre donné, ou pour exprimer un nombre quelconque. A l'imitation de cette arithmétique on peut en imaginer une infinité d'autres, où les nombres seront exprimés par plus ou moins de chiffres. Principes pour trouver dans toute arithmétique de quelque échelle que ce soit, un nombre quelconque, ou pour l'exprimer. *Ibid.* 258. *a.*

Binaire arithmétique. I. 675. *a.*

BINCESTER, autrefois *Vinovia.* XVII. 509. *b.*

BINDHAVEN, (*Géogr.*) erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 896. *b.*

BINNENLANDSE PASS, passeports pour les marchandises en Hollande. Ce qu'ils coûtent. Quand il faut les rapporter. II. 258. *b*.

BINOCLE, *télescope binoculaire* : par lequel on peut voir les objets avec les deux yeux en même tems. Auteurs qui en ont traité. Ces télescopes sont plus embarrassans qu'utiles. Microscopes binocles. II. 258. *b*.

BINOME, quantité algébrique, composée de deux parties liées par + ou —. Trinome, quadrinome. Méthode de M. Newton pour élever un binome à une puissance quelconque dont l'exposant soit un nombre entier ou un rompu, positif ou négatif. II. 258. *b*. Démonstrations données de cette formule. *Ibid*. 259. *a*.

BINTANGOR, (*Botan.*) espece de kina. *Suppl*. II. 447. *b*.

BIOLCA *de Parme* (*Arpentag.*) *Suppl*. I. 566. *b*.

BION, poëte bucolique : caractere de ses ouvrages. XI. 159. *a*. XV. 243. *b*.

Bion, de Borysthene. IV. 605. *b*.

BIOPHIO *ou* BIOBIO, (*Géogr.*) remarque sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl*. I. 896. *a*.

BIORKO, (*Géogr.*) remarque sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl*. I. 896. *a*.

BIORN *ou* BERO, (*Hist. de Suede*) roi de Suede, successeur de Charles I. *Suppl*. I. 896. *a*. Comment la Suede se convertit de son tems au christianisme. Précis de son regne. Sa mort. *Ibid*. *b*.

BIPALI, (*Botan.*) espece de *saururus* ainsi nommée par les Brames. Ses différens noms. Sa description. Sa culture. *Suppl*. I. 896. *b*. Qualités & usages de cette plante. Erreurs de quelques botanistes sur le bipali. *Ibid*. 897. *a*.

BIRALA, (*Botan.*) nom brame d'un palmier du Malabar. Auteurs qui en ont donné la figure. Ses différentes dénominations. Description de cet arbre. *Suppl*. I. 897. *a*. Sa culture. Ses qualités. *Ibid*. *b*. Usages qu'on en tire. Maniere de le classer. *Ibid*. 898. *a*.

BIRANI, (*Botan.*) nom macassare d'une espece de figuier des Moluques. Ses differens noms. *Suppl*. I. 898. *a*. Description & culture de cet arbre. *Ibid*. *b*. Ses qualités & usages. *Ibid*. 899. *a*. Erreurs de quelques botanistes sur cet arbre. 2e. espece. *Burang*. Ses différens noms. Caracteres qui la distinguent de la précédente. Sa culture & ses usages. 3. *Tollat*. En quoi il differe de burang. Ses qualités & usages. 4. *Hahuol*. Ce qui le distingue du birani. Ses qualités & usages. *Ibid*. *b*. 5. *Sakka*. Sa description. Sa culture. Ses qualités & usages. 6. *Topikki*. Autres especes de sakka : en quoi elle differe de la précédente. Culture, qualités & usages de cet arbre. *Ibid*. 900. *a*. Maniere de la classer. *Ibid*. *b*.

BIRD-GRASS, (*Hist. nat. Econom. rustiq.*) ou *graine d'oiseau*, plante d'Amérique. Observations sur la végétation, & sur la force de sa seve. Qualités de cette plante, qui la rendent propre à faire un bon fourrage. *Suppl*. I. 900. *a*.

BIRGER JERL, (*Hist. de Suede*) seigneur suédois de la maison de Folkungers. Précis de sa vie. *Suppl*. I. 900. *b*.

BIRGER, (*Hist. de Suede*) roi de Suede, successeur de Magnus-Ladeslas. Tableau de son regne. *Suppl*. I. 901. *b*.

BIRIBI, (*Hist. mod.*) jeu de hazard, qui a été longtems en vogue, & qui se joue encore quelquefois à Paris. Maniere de le jouer. *Suppl*. I. 902. *a*, *b*.

BIRITAMBARU, (*Botan.*) espece de *convolvulus*. Où il croît. II. 259. *a*. Sa description. Ses propriétés en médecine. *Ibid*. *b*.

BIREME, (*Marin. anc.*) ancien navire à deux rangs de rames. Ouvrages à consulter pour l'intelligence de ces rangs, de leur disposition & du nombre de rames qu'ils avoient. II. 259. *b*. La birème n'étoit pas connue du tems du siege de Troye : les Erythréens l'ont inventée. Double sens de ce mot. *Ibid*. 259. *a*.

BIRKA *ou* BIRTOXIN, (*Géogr.*) observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl*. I. 902. *b*.

BIRMAH, (*Theol. Ind.*) nom que les Indiens donnent au premier des anges créés par l'être suprême. Signification du mot *birmah*. Fonctions de cette intelligence. Histoire de la création du monde, selon les Indiens. *Suppl*. I. 902. *b*.

BIROTA, charriot à deux roues, *&c*. Constantin en ordonna l'usage. Nombre de personnes qu'il pouvoit porter. II. 260. *a*.

BIRRUM, sorte d'habits des anciens. VIII. 16. *a*.

BIRS, (*Geogr.*) riviere de l'évêché & du canton de Basle. *Birsyg*, torrent qui traverse la ville de Basle. *Suppl*. I. 903. *a*.

BIRU, (*Botan.*) espece de plante. *Suppl*. II. 93. *a*.

BIS, (*Musiq.*) signification & usages de ce mot. *Suppl*. I. 903. *a*.

BIS-CROME, (*Musiq.*) mot italien qui signifie *triples croches*. Usage de ce mot. *Suppl*. I. 903. *a*.

BISCAYE, (*Géogr.*) description géographique de cette province. Langue qu'on y parle. II. 260. *b*.

BISCAYENS, diseurs de bonne aventure à l'inspection de la main. II. 295. *a*.

BISCOTINS, sorte de pâtisserie. Comment elle se fait. II. 260. *b*.

BISCUIT, (*Marine*) on le fait un mois avant l'embarquement. Comment on le conserve. Instruction très-détaillée sur la maniere de le pêtrir & de le cuire ; description du four. II. 260. *b*.

Biscuit, comment se fait le biscuit de mer. XI. 749. *b*. Cette nourriture considérée comme mal-saine. I. 914. *b*. Projet d'accoutumer les soldats à se nourrir de biscuits. X. 863. *b*. Fourniture & ration de biscuit aux soldats en tems de guerre. XV. 583. *a*.

Biscuit, sorte de pâtisserie friande. Maniere de le faire. 261. *b*.

BISEAU d'imprimerie ; description & usage de cet ustensile. II. 262. *a*.

BISER, (*Agricult.*) baisser, noircir, dégénérer d'année en année. Ce qu'il faut faire pour empêcher le froment de biser. Les avoines sont aussi sujettes à cette dégénération. II. 262. *a*.

BISERTE, (*Géogr.*) observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl*. I. 903. *a*.

Biserte, autrefois Utique. XVII. 559. *a*.

BISET, description de cet oiseau : en quoi il differe du pigeon ramier. II. 262. *a*. Chasse de cet oiseau décrite, vol. III des planches, article *Chasse*, planche 12.

BISMUTH, (*Chym. & Minéralog.*) demi-métal. Sa description. Pays & mines où on le trouve. Comment on le trouve en mine. Ce que contient la vraie mine de bismuth. Erreurs où l'on est tombé sur ce minéral. Diversité de sentimens. Rapports & différence entre le plomb & le bismuth. Effets qui résultent de son mélange avec les divers métaux. II. 262. *b*. A la fonte on ne peut l'unir au zinc avec lequel d'ailleurs il a tant de rapports. Il facilite considérablement la fonte des métaux. Il en rend quelques-uns propres à s'amalgamer avec le mercure. On accuse les droguistes de se servir de bismuth pour falsifier leur mercure. Comment on le tire de sa mine. Son union & sa ressemblance au cobalt. Comment l'arsenic dont il abonde s'en sépare. Farine de bismuth. On peut faire avec le bismuth des crystaux ou du vitriol. On en tire aussi un magistere & des fleurs, &c. *Ibid*. 263. *a*. Bismuth dissous dans l'esprit de nitre & précipité par l'eau : son usage. Encre de sympathie par le moyen du bismuth. Cas que les alchymistes font du bismuth, noms qu'ils lui donnent. *Ibid*. *b*.

Bismuth, travail du bismuth, vol. VI des planches. *Métallurgie*, *Bismuth*. Maniere de séparer le bismuth du cobalt. XIV. 491. *b*. Maniere de le séparer d'une matiere réguline qui s'amasse au fond des creusets où l'on cuit le safre. 492. *b*. Comment on prépare le magistere de bismuth : ses usages. II. 270. *a*. Maniere de tirer les fleurs de bismuth. *Ibid*. *b*. Comment l'acide nitreux agit sur le bismuth. 245. *a*. Union du fer avec le bismuth. VI. 496. *b*. Le bismuth considéré comme fondant. VI. 916. *a*. Précautions à prendre lorsqu'on l'allie à des métaux qui fondent difficilement. *Ibid*. *b*.

BISNOW, secte de banjans dans les Indes. Leur culte, leur nourriture, & leur genre de vie. Leurs femmes ne se brûlent point à la mort de leurs maris. II. 263. *b*.

BISOL, (*Botan.*) espece de plante. *Suppl*. II. 93. *a*.

BISON, bœuf sauvage. Description qu'en donnent les auteurs. Bisons d'Amérique. II. 263. *b*. Usage que les Américains font de leur peau. Propriétés médicinales des cornes du bison. *Ibid*. 264. *a*.

Bison. Observations sur cet animal. *Suppl*. I. 758. *b*. Il est peu propre au labourage. 344. *b*.

BISSE, (*Blason*) serpent représenté dans les armoiries. Etymologie du mot. *Suppl*. I. 903. *a*.

BISSEAUX, (*Géogr.*) observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl*. I. 903. *b*.

BISSEXTILE, pourquoi les années de ce nom sont établies. Jour bissextil. L'année bissextile a deux lettres dominicales. II. 264. *a*. Dans l'intervalle de 400 ans l'ordre du calendrier exige qu'on retranche trois bissextiles. *Ibid*. *b*.

Bissextiles : voyez sur ce sujet. I. 388. *a*. Jour intercalaire dans ces années. VIII. 812. *b*.

BISSUS, (*Hist. nat. anc.*) matiere propre à l'ourdissage, & plus précieuse que la laine. Deux sortes de bissus chez les anciens, celui de la Grece & celui de Judée. Il est difficile de dire au juste ce qu'étoit le bissus. Il est assez probable qu'on tiroit au moins une sorte de bissus du coquillage, appellé *pinna marina*. On en fait encore à présent des bas, *&c*. Comment on parvient à le filer. Usage que les pinnes marines font du bissus. Les filamens sont plus soyeux que ceux des moules. II. 264. *b*. *Voyez* BYSSE.

BISTORTE, description de ce genre de plante. Propriétés de ses racines. II. 265. *a*.

BISTOURI, instrument de chirurgie. Sa description. Bistouri courbe, son usage. II. 265. *a*. Bistouris boutonnés, à deux tranchans. *Ibid*. *b*.

B L

chaux est regardée comme un grand cosmétique. Comment on prépare cette chaux en médecine. Ses usages intérieurs & extérieurs. II. 270. *a.* Maniere de tirer les fleurs de bismuth. *Ibid. b.*

Blanc des Carmes, chaux de Senlis fort blanche & très-fine. Comment on l'emploie. Blanc plus pur encore qui se fait dans les Indes. II. 270. *b.*

BLANC, (*Doreur sur bois*) comment on le prépare & l'on s'en sert. II. 270. *b.*

BLANC, (*chez les Fondeurs de caracteres*) 1°. Partie du moule à fondre les caracteres. 2°. On dit des lettres en fonte qu'elles ont blanc dessus, dessous, ou dessus & dessous. 3°. Reglettes minces que l'on met à l'imprimerie entre chaque ligne de caracteres. II. 270. *b.* 4°. Fonte portant son blanc. *Ibid.* 271. *a.*

Blanc, *voyez* sur ce sujet. II. 657. *b.*

Blanc, chez les facteurs d'orgue. Composition pour blanchir les parties qu'on veut souder. Comment on fait le blanc propre à blanchir les soudures. Essai qu'on en fait. Comment on l'emploie. II. 271. *a.*

BLANC, (*Jardin.*) maladie des concombres & des œillets. Causes de cette maladie & moyen de la prévenir. II. 271. *a.*

Blanc, maladie des plantes. *Suppl.* III. 835. *b.*

Blanc de baleine, *voyez* XV. 451. *a.* & les planch. sur cet article, vol. II. Celui qu'on tire du cachalot. II. 36. *a*, *b.* 503. *b.* Usage de l'emplâtre de blanc de baleine. V. 591. *b.*

Blanc bois- Arbres compris sous ce nom. Qualité de ces bois. II. 271. *b.*

Blanc-étoc. Défense de couper une forêt à blanc-étoc. II. 271. *b.*

BLANC-MANGER, (*Pharmac.*) espece de gelée. Comment elle se prépare. Son usage. VII. 542. *b.*

BLANCS-MANTEAUX, (*Hist. eccl.*) religieux de l'ordre des servites. Pourquoi on leur donna ce nom. Institution de cet ordre. Rue & monastere des blancs-manteaux à Paris. Eloge des religieux qui occupent aujourd'hui ce monastere. II. 271. *b.*

Blanc-d'œuf. Son emploi en médecine & chez les relieurs-doreurs. II. 272. *a.*

BLANCHARD, (*Jacques*) peintre. V. 320. *a.*

BLANCHE, (*mer*) pourquoi elle n'a pas de marée sensible. VI. 906. *a.*

BLANCHET, terme d'usage en pharmacie, chez les imprimeurs, II. 272. *a.* & chez les rafineurs. *Ibid. b.*

Blanchet. Maniere de s'en servir pour les filtrations. VI. 808. *a.*

BLANCHEUR, (*Physiq.*) en quoi elle consiste, selon M. Newton. Divers degrés de blancheurs, selon les mélanges de couleurs de différens ordres. Blancheurs du premier & du second ordre. Pourquoi les métaux blancs sont plus blancs que les autres corps. Comment on fait devenir blancs l'or & le cuivre. II. 272. *b.*

Blancheur, causes de celle du lait. II. 252. *a.* De la neige. XI. 87. *a.* De certaines plantes. VI. 855. *b.*

BLANCHEUR, (*Medecine*) celle du visage appellée *paleur.* De quelles maladies ou accident elle est le symptôme. Dérangement intérieur qu'elle dénote : ce que marque la blancheur dans les urines, dans les déjections. Le pus d'un blanc terne & mat est un pus benin. II. 272. *b.*

BLANCHIMENT, à la monnoie. Préparation qu'on donne aux flancs. II. 272. *b.* Comment il se faisoit autrefois. Comment on le fait aujourd'hui. II. 273. *a.* *Voyez* les planches de monnoyage vol. VIII.

BLANCHIR la cire. Ce qu'on appelle *cire brute.* Préparations par où elle passe dans les blanchisseries. II. 273. *a.* *Voy.* les planch. où ces opérations sont décrites dans le vol. III.

Blanchir la cire. Toutes les cires ne sont pas également propres à recevoir un beau blanc. III. 471. *b.* Explication des opérations de l'art de blanchir la cire. *Suppl.* II. 434. *a*, *b.* Préparation de la cire. Maniere de la blanchir. III. 472. *a.* A qui nous sommes redevables de cet art. *Ibid.* D'où vient cette faculté de la cire de pouvoir se blanchir. 473. *a.* Lieu où l'on fond la cire. VII. 79. *b.* Maniere de la fondre. 80. *a.*

Blanchir les chandelles. III. 126. *a.*

BLANCHIR, (*Epinglier*) faire changer au laiton sa couleur jaune en blanche. Description de cette opération. II. 274. *b.*

BLANCHIR, (*Monnoyage*) comment l'argent se blanchit. II. 274. *b.*

Blanchir l'argent : explication de ce procédé. IX. 739. *b.* XV. 392. *a.*

BLANCHIR, (*Orfevre en grosserie*) ce qu'on entend par-là. Comment on le pratique en Allemagne. II. 274. *b.*

BLANCHIR *le plomb*, (*terme de Plombier*) pieces que les plombiers sont obligés de blanchir. Maniere dont se fait cette opération. II. 274. *b.*

Blanchir le linge : utilité des sels lixiviels pour cette opération. II. 814. *b.*

BLANCHIR *la soie*, (*Manufact.*) description de cette manœuvre. Maniere de blanchir les étoffes de laine ; 1°. au savon & à l'eau ; 2°. au soufre ; 3°. avec la craie, l'indigo & le soufre. *Suppl.* I. 906. *b.*

Blanchir les laines & les soies par le moyen du soufre. VIII. 476. *a.* XV. 402. *a.*

Blanchir, substances jaunes qu'on blanchit au soleil & à la rosée. VIII. 476. *a.*

BLANCHISSAGE *du linge*, (*Econom. domestiq.*) description des opérations de lessive & de lavage du linge les plus propres à le blanchir & à le ménager. *Suppl.* I. 906. *b.*

BLANCHISSERIE *des toiles*, se dit de l'art de blanchir les toiles, & du lieu où se fait cette opération. Situation de la blanchisserie & parties qui la composent. Situation de celles de Senlis. La premiere préparation que l'on donne aux toiles à la blanchisserie consiste à en ôter le parou, qui est l'appret que le tisserand leur donne. Ensuite on repame les toiles. On les étend pour les faire sécher, & on coule la premiere lessive. Description du lieu où se coulent les lessives. Préparation de la lessive. II. 275. *a.* Comment on la coule. *Ibid. b.* Comment on étend les toiles sur le pré après la premiere lessive. Disposition que doivent avoir les prés pour mouiller les toiles. Seconde lessive & suivantes, le nombre en est indéterminé. Ce qu'il faut observer dans chacune. Lorsque les toiles sont blanches, ils faut les retirer du pré, les repamer pour les mettre au lait, après qu'elles sont égouttées. Salle de la laiterie. *Ibid.* 276. *a.* Les toiles repamées vont toutes mouillées à la frotterie ou au frottoir. Ustensiles de la salle du frottoir. Savonnage des lisieres. Lessive douce. Opérations qui doivent suivre jusqu'à la lessive suivante, qu'on appelle *lessive légere.* Autres operations jusqu'à ce que la toile ait acquis toute sa blancheur. *Ibid. b.* Cette suite d'opérations n'est pas si absolument prescrite que l'ouvrier ne doive les varier selon les circonstances. Premier bleu qu'on donne aux toiles. Ensuite on les étend sur les pieux pour les faire sécher. Apprêt qu'on leur donne lorsqu'elles sont seches. *Ibid.* 277. *a.* Lorsqu'à la suite de cet appret elles sont séchées de nouveau, on les porte au magasin ou à la ploierie. Diverses préparations pour effacer les faux plis. *Ibid. b.* Enfin, on les met en papier. Mauvaise opération du mailloir. Usage de la calendre. Ses inconvéniens à-peu-près semblables à celui du mailloir. *Voyez* les pl. sur le blanchissage des toiles, vol. II.

Blanchisserie des toiles ; remarque sur cet article. V. 647. *a.*

BLANCS, *vers*, (*Belles-lett. Poés.*) vers non rimés dans la poésie moderne. Cette sorte de poésie pratiquée par les Anglois & les Allemands. Avantages qui lui manquent. *Suppl.* I. 908. *b.*

BLANDRATA, (*George*) observations sur sa vie. XIV. 583. *a.*

BLANDUSIE, (*Géogr.*) fontaine qu'Horace a rendue célebre. *Liv. III. Od.* 13. *Suppl.* I. 909. *a.*

BLANKA, BLANKENHAYM & BLANKENHEIM, (*Géogr.*) observations sur ces trois articles de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 909. *a.*

BLASER, (*Ichthy.*) nouveau genre de poisson, de la famille des coffres. Sa description. *Suppl.* I. 908. *b.* Ses qualités & mœurs. *Ibid.* 909. *a.*

BLASIUS, (*Gerard*) anatomiste. *Suppl.* I. 398. *a.*

BLASON, (*Art héraldique*) étymologie de ce mot. II. 278. *a.* Différence entre les armes & le blason. Regles de cet art. Trois formes de blason. Explication de quelques termes de l'art. *Ibid. b.*

Blason. Son origine. Articles sur les différentes parties de cette science ou art. Des émaux. Maniere de les représenter. *Suppl.* I. 909. *a.* Leur signification. Pieces honorables. Leur position. *Ibid. b.* Partitions. Répartitions. Parties du corps humain. Châteaux & tours. *Ibid.* 910. *a.* Animaux & leurs parties. Instrumens de guerre. Arbres, fleurs & fruits. *Ibid. b.* Astres. Meubles d'armoiries. Position des pieces & meubles. Etymologie du mot *blason. Ibid.* 911. *a.*

Blason. Réflexions sur la vanité de cette science. VIII. 143. *a.* Jeux de cartes pour le blason. XIV. 792. *b.* 793. *a.* Les principes généraux du blason sont expliqués dans le second volume des planches.

BLASONNER. Différentes significations de ce mot. *Suppl.* I. 911. *a.* L'objet de cet article est d'enseigner à blasonner par principes ; c'est-à-dire, à expliquer les pieces & meubles de l'écu en termes propres & convenables. *Ibid. b.*

BLASPHÊME. Extension du sens de ce mot, selon les théologiens. S. Augustin cité. Le blasphême est une suite ordinaire de l'hérésie. II. 278. *b.*

Blasphême. Origine de ce mot. XII. 76. *b.*

BLASPHÉMATEUR. Punitions infligées aux blasphémateurs. II. 278. *b.* Chez les Juifs ils étoient punis de mort. Loix françoises qui les condamnent au pilori & à avoir la langue percée. Réglemens de Pie V sur cette matiere. Aujourd'hui la peine est l'amende honorable & le bannissement. *Ibid.* 279. *b.*

BLASPHÉMATOIRE. Proposition telle de Jansenius. Deux

fons. *Suppl.* III. 12. *a.* Lessive qui les préserve de plusieurs maladies. 216. *b.* Usage du ventilateur pour conse[illegible] blé. XVII. 28. *a*, *b.* Amitié, qualité dans le blé. I. 362. *b.* Du blé mêlé d'ivraie. XVII. 684. *a.* Maladies du blé. *Suppl.* III. 835. *b*, &c. Rouille. XIV. 408. *a*, *b. Suppl.* IV. 685. *a*, *b.* Nielle. XI. 138. *b. Suppl.* IV. 46. *a*, *b.* Blé avorté, blé venté, *Suppl.* I. 719. *b*; carié, *Suppl.* II. 240. *b*; charbonné, 325. *a*, *b*, &c.; coulé, 629. *b.* 641. *a*; échaudé, 748. *b*; ergotté, 855. *b.* 856. *a*, *b.*

Différentes especes de blé. *Voyez* PLANTES CÉRÉALES. Blé barbu : blé de Smyrne. VII. 334. *b.* Épeautre. V. 763. *a.* Blé de Turquie, *voyez* MAIS. Blé des Indes occidentales, appellé *teca.* XVI. 1. *b.* Blé de Sibérie. *Suppl.* IV. 968. *b.*

BLÉ, (*Comm.*) des marchands de blé. II. 279. *a.* Artifice par lequel ils augmentent le poids du blé qu'ils vendent. Comment on reconnoit cet artifice. XIV. 34. *b.* De l'achat des blés & des farines pour les boulangers. II. 361. *a.* Comment on s'assure de la bonté du blé. *Suppl.* I. 379. *a.* Balance d'essai employée pour connoitre la qualité du blé : comment cette qualité perd de son poids. 759. *a*, *b.* 760. *a*, *b.* Poids d'un septier de blé : quantité de farine qu'il rend : poids du pain qui en résulte : consommation annuelle de blé pour chaque homme : du prix du septier de blé à Paris en différentes années. *Suppl.* IV. 781. *a.* Exportation annuelle des blés d'Angleterre, de Pensylvanie, de Barbarie & de Pologne. VI. 533. *a.* Quel pourroit être le produit annuel de la culture des blés en France, en s'attachant à la bonne culture. 534. *a.* La régularité dans le prix du blé est un grand avantage pout le soutien de l'agriculture. *Ibid.* Le bas prix des blés nuit au cultivateur. 535. *a.* Avantages de l'exportation des blés. 534. *a.* 536. *a*, *b.* Par qui est exercée à Paris la police sur le commerce des blés. IX. 511. *a.* Produit & consommation annuelle de blé en France. VI. 533. *a.* Variations du prix du blé en Angleterre. VII. 817. *b.* Des greniers à blé. 941. *b.* Chambre des blés. III. 49. *b. Voy*[illegible]

BLÉ. (*Econom polit.*) *Voyez* GRAINS. VII. 812. *a*, *b.* — 831. *b.*

BLÉ, (*Hist. anc.*) comment les premiers hommes mangeoient le blé. II. 358. *b.*

BLEIME, (*Maréchall.*) *Suppl.* III. 405. *b. Voyez* BLEYME.

BLEMMYES, *ou* BLEMYES, (*Géogr.*) supplément à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 925. *a.*

BLEMYES, (*Hist. anc.*) peuples Éthiopiens. Leur férocité & leurs brigandages. Soins que prirent quelques empereurs Romains pour arrêter leurs ravages, & adoucir leurs mœurs. *Suppl.* I. 925. *a.*

BLENDE, (*Mineralogie*) minéral qui n'est bon à rien. Sa description. Mines où on le trouve. Diverses especes de blendes. Tort qu'elles font aux autres minéraux. Il s'en trouve qui contient une terre métallique propre à produire du zinc. Le cuivre mêlé avec la blende prend une couleur approchante de celle du laiton. II. 281. *a.* Comment on en a tiré du zinc par deux différens procédés. *Ibid. b.*

Blende, mine de plomb dont on fait le crayon. IV. 429. *b.* X. 633. *a.* La blende est une vraie mine de zinc. XVII. 715. *b.* Différentes especes de blendes qui sont toutes de vraies mines de zinc. 716. *a.* Comment on en tire le zinc. *Ibid. b.*

BLESSER, examen de cette question, si lorsqu'on a blessé injustement un homme, on lui doit au-delà des frais nécessaires à sa guérison. IX. 88. *b.*

BLESSURE, (*Chirurg.*) différentes especes de blessures. Du danger que leurs suites peuvent avoir. Des moyens de prévenir l'amputation dans le cas d'une blessure avec fracas dans l'os, & plaie considérable. Système de M. Bilguer sur ce sujet. *Suppl.* I. 925. *b.* Réflexions sur ce système. *Ibid.* 926. *a.*

Blessure, *voyez* PLAIE. Si les blessures des ligamens sont douloureuses. *Suppl.* III. 744. *a.*

BLESSURES, (*Jurisp.*) maximes de droit sur ce sujet. *Suppl.* I. 926. *a.*

BLEU, (*Physiq.*) comment Newton explique le bleu du firmament. Autre explication de M. de la Hire. Pourquoi suivant lui les veines paroissent bleues. II. 281. *b.*

Bleu, explications du bleu du firmament. I. 912. *b.* VI. 819. *a.* Couleur bleue que prennent les ombres au lever & au coucher du soleil. *Suppl.* IV. 143. *a*, *b.* &c.

BLEU *d'azur*, (*Chym.*) explication de six manieres différentes de le faire. II. 282. *a.*

BLEU *d'émail*, (*Chym.*) ou *smalte bleue.* Façon de le préparer, selon Neri. II. 282. *a.* Remarques de Kunckel sur cette opération de Neri. Plus le grain d'émail est gros, plus le bleu est vif. Usage du grain d'azur à poudrer. Pourquoi on l'appelle *azur à poudrer.* Maniere de faire un beau fond d'un bleu turquin. On se sert de l'émail pour la détrempe, mais rarement à l'huile. *Ibid. b.*

BLEU *d'Inde* & *indigo*, on les tire de la feuille de l'anil. Procédés qu'on suit pour cela. Différence entre l'inde & l'indigo pour la couleur, la forme des morceaux & la substance dont on les tire. II. 282. *b.* Pays où croit l'anil. Usages de ce bleu. *Ibid.* 283. *a.*

BLEU *de tournesol.* II. 283. *a.*

BLEU *d'outremer*, (*Chym.*) sa base est le *lap*[illegible]. Comment on s'assure de la bonne qualité du lapis lazuli. Maniere de les préparer pour en tirer le bleu d'outremer. Différentes manieres de faire la pâte à laquelle on mêle le lapis pulvérisé. II. 283. *a.*

BLEU *de montagne*, (*Minér.*) pierre fossile tirant un peu sur le verd d'eau, comparée à quelques égards au lapis lazuli. Comment cette couleur s'altere quelquefois dans la peinture. Où se trouve cette pierre. Métaux qu'elle c[illegible]. Comment on la contrefait. Comment on doit la préparer pour la peinture. Son usage en médecine. II. 283. *b.*

BLEU *de Prusse.* Pourquoi cette matiere est appellée de ce nom. II. 283. *b.* Préparation du bleu de Prusse très-difficile. Ce bleu vient très-probablement du fer. Il y a dans le fer un bitume qui est la base de ce bleu. Observations sur ce bitume. Liqueurs nécessaires pour faire le bleu de Prusse. Opérations d'où il résulte. Autre bleu de Prusse de M. Malouin. Usage du bleu en peinture. Différentes nuances de bleu exprimées. Bleu tenant lieu d'outremer dans le lavis. *Ibid.* 284. *a.* Préparation de ce bleu. Maniere de faire pour le lavis des couleurs de toutes les fleurs qui ont un grand éclat, & de les rendre portatives. *Ibid. b.*

BLEU. (*Peint. & Teint.*) Bleu de safre ou de smalt. Maniere de le préparer. XIV. 490. *b.* 491. *b.* &c. Bleu d'azur. I. 913. *a*, *b.* Bleu d'indigo. VIII. 679. *b.* 683. *a.* Bleu d'outremer, comment on le distingue des cendres bleues. II. 284. *b.* Pierre d'où on le tire. IX. 286. *a.* Bleu des mines de cobalt : maniere d'éprouver si une mine fournira du beau bleu. III. 557. *a.* Deux sortes de plantes qui donnent le bleu après une préparation préliminaire, l'isatis ou glastrum & l'indigotier. VIII. 683. *a.* Beau bleu qu'on peut former avec la plante appellée *kali.* IX. 107. *b.* Couleur bleue appellée *lackmus.* 166. *b.* Espece de pierre bleue des Indes, nommée *leao.* 330. *a.* Usage qu'on pourroit tirer des feuilles de l'arbre aux pois pour teindre en bleu. XII. 885. *a.* Poudre bleue formée par le mélange de différens acides minéraux avec un sel grossier précipité de la lessive, & avec la soude. XV. 388. *a.* Teinture bleue appellée *tournesol.* XVI. 480. *b.* Substance minérale dont les Chinois se servent pour peindre en bleu leur porcelaine. 731. *a.* Bleu de Prusse. XVII. 288. *a.* Alkali saturé de la matiere colorante de ce bleu : dissolution d'alun employée dans sa formation : diverses expériences sur cette substance. *Suppl.* I. 286. *a*, *b.* Bleu d'anate. I. 408. *a.* Bleu de montagne, mine de cuivre. IV. 541. *a.* Encre bleue. V. 633. *d.* Pastel pour teindre en bleu. VII. 981. *a*, *b.* Des couleurs que donne le bleu de teinture mêlé avec d'autres couleurs. [illegible] — De l'art de teindre en bleu. XVI. 15. *a*, *b.* — 18. *a.* Maniere dont on prépare le bleu pour la peinture des toiles des Indes. 372. *a*, *b.* Bleu pour les toiles imitées des Indes. 378. *a*, *b.* Maniere de teindre les toiles en bleu. VIII. 681. *a*, *b.*

Bleu, cause des nuances bleues dans certaines fleurs. VI. 855. *b.*

Bleu dans le blason, *voyez* AZUR.

BLEU, *mettre au bleu*, (*Cuisine*) façon d'accommoder le poisson. II. 284. *b.*

BLEUF, *m.r.* X. 3[illegible]5. *a*, *b.*

BLEUES, (*cendres*) leur qualité pour la peinture. Où, & comment on les trouve. Dans quel genre d'ouvrage on les emploie. Comment on les distingue de l'outremer. II. 284. *b.*

BLEUS & *verds*, *factions des*, (*Hist. rom.*) VI. 360. *a*, *b.* XVII. 59. *a*, *b.*

BLEY-GLANDTZ, (*Minér.*) nom d'une mine de plomb. Description qu'en donne M. Cramer. II. 284. *b.*

BLEYME, (*Maréchallerie*) maladie de la partie antérieure du sabot vers le talon. Trois sortes de bleymes. A quoi on les connoit. Cause des bleymes foulées, & des seches. Remede. II. 285. *a.*

Bleymes, ferrure des chevaux qui ont des bleymes. VI. 554. *a. Voyez* BLEIME.

BLEY-SACK, (*Métall.*) partie de plomb qui n'a pas été séparée de l'argent à la coupelle. D'où vient ce défaut. II. 285. *a.*

BLIEK, (*Ichthy.*) poisson d'Amboine. Sa description. *Suppl.* I. 926. *a.* Lieux qu'il fréquente. Maniere de l'apprêter. Sa classification. *Ibid. b.*

BLIEMA, (*Ichthy.*) poisson d'Amboine. Sa description. Qualité de sa chair. Maniere de le classer. *Suppl.* I. 926. *b.*

BLIN, (*Passementiers*) piece de l'ourdissoir échancrée dans toute sa hauteur, juste à l'épaisseur du pilier de la lanterne dans laquelle elle doit entrer. II. 285. *a.* Description de cette piece. Maniere de la mettre en état de servir. *Ibid. b.*

BLITUM-ALBUM. Propriétés des feuilles de cette plante. II. 286. *a.*

BLOCAGE, *voyez* MAÇONNERIE. IX. 806. *b.*

BLOCUS, (*Art milit.*) étymologie de ce mot. Objet du blocus. Dans quels cas on l'emploie. Deux sortes de blocus. L'une en fortifiant ou occupant des postes à quelque distance

queue, II. 293. *b.* de celui du reste de la peau, de la pellicule qui s'enleve de la surface de ses boyaux. *Ibid.* 294. *a.*

Bœuf, de l'usage des bœufs en agriculture : examen de la question, lequel vaut le mieux, ou employer des bœufs, ou employer des chevaux à cet usage. VI. 529. *a*, *b*. &c. De la dépense pour la nourriture des bœufs. VI. 532. *a.* Bœufs propres à être accouplés. *Suppl.* I. 125. *a.* La chair de bœuf considérée comme aliment, analysée par M. Geoffroi. I. 266. *b.* 267. *a*, *b*. Difference entre la chair de vache & celle de bœuf. XVI. 791. *a.* Artifice dont se servent les marchands de bœufs, pour faire paroitre ces animaux plus gras. V. 278. *a.* Du fiel de bœuf & de son usage. VI. 718. *b.* Vers dans les foies des bœufs. XVII. 43. *b.* Maladie des bœufs, nommée *éparvin.* V. 751. *b.* Cornes de bœufs extraordinaires. XV. 653. *b.* Usages de la corne de bœuf. IV. 247. *a.* Bœuf sauvage nommé *bison.* II. 263. *b.* *Suppl.* I. 758. *b.* Espece de bœuf nommé *bonasus.* 350. *b.* Autre espece appellée *buste.* 459. *b.*

Bœuf, figure symbolique. XV. 733. *a.*

Bœuf, *cœur de*, (*Hist. nat.*) ce nom commun à une plante. *Suppl.* II. 496. *a*, *b*. & à un coquillage. *Ibid. b.*

Bœuf rôti, cérémonie en usage chez les Scythes, par laquelle ils se procuroient les moyens de se venger d'une injure. Description de cette cérémonie, selon Lucien. II. 294. *b.*

BOFFRAN, (*Germain*) architecte. *Suppl.* IV. 7. *b.*

BOGARMILES, (*Hist. eccl.*) hérétiques qui parurent à Constantinople, sous Alexis Comnene, dont le chef s'appelloit *Basile.* Ses erreurs. Sort de Basile & de sa secte. II. 294. *a.*

BOGDAN, (*Hist. de Pologne*) seigneur Moldave. Troubles qu'il causa en Pologne, sous le regne de Casimir IV. *Suppl.* II. 2. *b.*

BOGÈS, gouverneur d'Ione-sur-le-Strimon. Marque de fidélité qu'il donne au roi de Perse. *Suppl.* I. 598. *a.*

BOGISLAS, duc de Poméranie, du tems de Canut VI, roi de Danemarck. *Suppl.* II. 222. *a.*

BOGOMILES, hérétiques du treizieme siecle, dont le chef Basile fut brûlé vif. Origine de leur nom. Leurs hérésies. II. 294. *a.*

Bogomiles. (*Hist. eccl.*) Faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 3. *a.*

BOGUE, Boops, *ou* Box, (*Ichthy.*) description de ce poisson de mer, qui vit près des rivages. Il est connu à Genes, à Livourne, à Naples, à Messine, *&c.* *Bogue-ravel*, autre poisson qui ressemble au bogue. II. 294. *b.*

BOHADSCH, (*Jean-Baptiste*) anatomiste. *Suppl.* I. 413. *a.*

BOHEME, description géographique de ce royaume. Qualité du terrein : ce qu'on y trouve de plus particulier. Titres annexés à la dignité de roi de Boheme, *&c.* II. 294. *b.*

Boheme, nombre des villes, bourgs & villages de ce royaume. *Suppl.* I. 513. *a.* Cailloux de Boheme, au centre desquels on trouve des rubis. XII. 594. *a.* Histoire de ce qui s'est passé en Boheme, à l'égard des Vaudois ou Picards. XII. 547. *b.* — 549. *a.* Du roi de Boheme. IV. 65. *b.* Dignité d'archi-échanson de l'Empire, dont il est revêtu. I. 614. *b.* Chancelier de Boheme. III. 92. *a.* Bulle d'or de Boheme. II. 463. *b.*

BOHÉMIENS, vagabonds qui font profession de dire la bonne aventure à l'inspection de la main. Leur origine. II. 294. *b.* Les Biscayens ont succédé aux premiers bohémiens ; mais on en voit moins à présent qu'on n'en voyoit, il y a trente ans. *Ibid.* 295. *a.*

Bohémiens, diseurs de bonne aventure. V. 438. *b.* Prétendu art par lequel ils abusent le peuple. III. 349. *b.* Raisons de ne pas les tolérer. 350. *a.*

Bohémiens, *freres*, (*Hist. eccl.*) VII. 301. *b.*

BOHIENS, (*Géogr.*) histoire de ces peuples. Pays de la Gaule qu'ils occupoient. Leur capitale. *Suppl.* II. 3. *a.* *Voyez* Boiens.

BOHITIS, (*Hist. mod.*) prêtres de l'isle espagnole en Amérique. Comment ils prédisoient l'avenir, & guérissoient les malades. Part qu'ils avoient à la religion, *&c.* II. 295. *a.*

BOHLIUS, (*J. Christophe*) anatomiste. *Suppl.* I. 407. *a.*

BOHN, (*Jean*) anatomiste. *Suppl.* I. 399. *b.* Physiologiste. *Suppl.* IV. 351. *a.*

BOIBI, (*Hist. nat.*) serpent du Bresil. Sa description. Lieux ou il se tient. Sa morsure est dangereuse. Qualités de sa chair. II. 295. *b.*

BOICININGA, grand serpent du Bresil : sa description. Il est fort venimeux, & attaque les passans. Comment les Indiens s'en préservent. Remede contre sa morsure. Ce qu'on raconte de la virulence de son poison. II. 295. *b.*

BOIENS. (*Géogr. anc.*) Boiens de Germanie, des Gaules & de l'Asie. II. 295. *b.* *Voyez* Boyens.

Boiens ou *Boiares*, observations sur ces peuples. *Suppl.* II. 280. *b.* Les Bavarois d'Espagne en descendent : ce sont les premiers Germains qui ont passé les Alpes. En 493, ils occupoient la haute & la moyenne Autriche. Leur bravoure. II. 161. *b.* Stratagême dont ils userent contre les Romains. *Suppl.* III. 763. *a.* *Voyez* Bohiens & Boyens.

BOILEAU, (*Jacques*) son histoire des flagellans. VI. 833. *a.*

Boileau, (*Etienne*) police qu'il établit dans Paris. XI. 960. *a.*

Boileau, (*Nicolas*) sieur Despréaux : principal mérite de ce poete. V. 821. *a.* IX. 757. *b.* Le vrai est un caractere de ses ouvrages. XVII. 482. *a.* Réflexions sur Boileau, considéré comme critique. IV. 495. *b.* Observations sur son art poétique & sur ses satyres. XIV. 702. *a*, *b*. — 705. *a.* Défaut de quelques-unes de ses épitres. V. 821. *a*, *b*. Vers de ce poete sur le buste de marbre que fit de lui le célebre Girardon. XIV. 830. *b.* Observations sur ce poëte considéré comme satyrique. *Suppl.* IV. 744. *b.* Sur son ode de la prise de Namur. *Ibid.* 89. *a.* Parallele d'Horace & de Boileau. *Suppl.* I. 417. *b.* Amis de ce poete. *Ibid.* 336. *a.*

BOIN-CARO, (*Botan.*) nom brame d'une plante du Malabar. Sa description. *Suppl.* II. 3. *a.* Lieux où elle croît. Ses qualités & usages. Erreurs de quelques botanistes sur sa classification. *Ibid. b.*

BOIN-GOLI, (*Botan.*) nom brame d'une petite espece de pourpier du Malabar. Ses différens noms. Sa description. *Suppl.* II. 3. *b.* Lieux où croit cette plante. Ses qualités & usages. Principal caractere du pourpier. *Ibid.* 4. *a*

BOIN-KAKELY, (*Botan.*) nom brame d'une plante du Malabar. Sa description. *Suppl.* II. 4. *a.* Sa culture, ses qualités & usages. Maniere de la classer. *Ibid. b.*

BOIN-TULASSI, (*Botan.*) nom brame d'une plante de la famille des falicaires. Ses différens noms. *Suppl.* II. 4. *b.* Sa description. Lieux où elle croit. Ses qualités & usages. Sa classification. *Ibid.* 5. *a.*

BOIRE, (*Physiol.*) manieres de boire les plus ordinaires à l'homme. II. 295. *b.* Comment l'on fait entrer les liqueurs dans la bouche en pompant, en suçant, *Ibid.* 296. *a.* en humant. Trois manieres de verser les liquides dans la bouche. *Ibid. b.*

Boire, méchanisme par lequel on avale des fluides. IV. 754. *b.* Trois différentes manieres de boire. XIII. 908. *a*, *b*. XIV. 466. *a*, *b*.

Boire, (*Hist. anc.*) comment les Grecs pratiquoient la cérémonie de boire à la santé les uns des autres. XII. 515. *b.* Mesure de vin que buvoit Auguste dans un repas : comment on buvoit chez les Romains à sa maitresse ou à son ami. IV. 584. *a.* XV. 934. *a.* XI. 484. *a.* Epigramme de Martial sur une santé qu'il buvoit à ses amis. XIII. 714. *b.* Santés que l'on buvoit dans les repas des Romains. XV. 409. *b.* IV. 169. *a.* Amusement qui se pratiquoit en Grece avec ce qui restoit dans la coupe après qu'on avoit bu. IV. 316. *a*, *b*. Inspecteur dans les repas des anciens qui veilloit à ce que chacun bût également. V. 695. *a.* Usage des Celtes de boire dans le crâne de leurs ennemis. *Suppl.* II. 285. *a.*

Boire, *vases à*, (*Hist. anc.*) des tasses dont les Romains se servoient pour boire. XV. 934. *a.* Verre à boire qu'ils nommoient *scyphus.* XIV. 845. *b.* Usage qu'ils faisoient du cyathe. IV. 585. *a*, *b*. Coupe dans laquelle les anciens Saxons buvoient leurs santés. XVI. 857. *b.* Sur les vases à boire, *voyez* Coupe, Tasse, Vase, Gobelet.

Boire, *faire boire les peaux*, (*Mégiss. Cham.*) II. 296. *b.*

Boire *dans son blanc*, (*Maneg.*) II. 296. *b.*

Boire, terme de papier, terme de tailleur. II. 296. *b.*

BOIS, (*Écon. rustiq.*) double sens de ce mot. Importance de la plantation & de la culture des forêts. L'ignorance où il semble qu'on aime à rester sur cet objet, ne paroit venir que de ce qu'on a transporté les regles de l'agriculture des jardins à l'agriculture des forêts. Ce qu'on entend vulgairement sous le nom de *forêt*, *de bois*, *de parc.* II. 297. *a.* De *haie*, & de *buisson* ou *bocage.* Ce qu'on entend par *futaie* & *taillis.* *Ibid. b.*

Bois sur pié. Dépérissement des bois en France. En quoi consiste le bois de service du royaume. Observation sur les baliveaux : mauvaise qualité de leur bois, tort qu'ils font aux taillis. Les glands qu'ils fournissent annoncent leur foiblesse, & servent très-peu à remplir les bois. II. 297. *b.* D'où se produisent les arbres de brin qu'on trouve dans les taillis. Les réserves établies dans les bois des ecclésiastiques & des gens de main-morte, ne sont pas sujettes au défaut des baliveaux : tems qu'il faudroit établir pour la coupe de ces réserves. Mauvais effets de la gelée dans les taillis. Comment M. de Buffon a tâché de les prévenir. *Ibid.* 298. *a.* La bonne économie ne sauroit admettre les coupes réglées. Autres regles à suivre pour la coupe des taillis. Moyen qu'a trouvé M. de Buffon pour augmenter la force & la solidité du bois. Pratique des Allemands à cet égard. *Regles pour semer le bois* dans une terre forte & glaiseuse. *Ibid. b.* Dans des terreins d'une nature moyenne entre les terres fortes & les terres légeres ; dans les terreins secs, légers, mêlés de gravier, & dont le sol n'a que peu de profondeur. Le produit d'un terrein peut se mesurer par la culture. Exception. *Ibid.* 299. *a.* Tems nécessaire pour convertir en bois un champ. Moyen de suppléer aux labours, & presqu'à toutes les autres especes

de

de culture. Labour & culture des terreins légers & des terreins forts. *Ibid. b.* Maximes des auteurs d'agriculture contraires à celles de M. de Buffon & à ſon expérience. Le ſeul moyen de rétablir les jeunes plants qui ont été gelés, c'eſt de les couper. Le chêne & le hêtre ſont les ſeuls arbres de valeur qu'on puiſſe ſemer avec ſuccès dans les terreins incultes. Il faut éviter d'avoiſiner les arbres qui ne ſe conviennent pas. Lorſqu'on veut ſemer du bois, il faut attendre une année abondante en glands. *Ibid.* 300. *a.*

Bois, regardés comme cauſes fréquentes de pluies. *Suppl.* IV. 417. *a.* Détails ſur la maniere de gouverner les forêts. VII. 129. *a*, *b*, &c. De l'utilité des futaies, & des moyens d'en hâter l'accroiſſement. 402. Récépage & élagage des ſemis de bois. XV. 835. *b.* Débardage du bois. IV. 649. *a.* Diverſité dans les arbres des forêts. I. 581. *a.* De l'établiſſement & du repeuplement des bois. *Suppl.* II. 29. *b.* De la coupe des bois, *voyez* COUPE. Des clairieres dans les bois. *Suppl.* II. 450. *a.* Néceſſité de clorre les bois, ſur-tout quand ils ſont jeunes. *Ibid.* 469. *a.* Cauſes du dépériſſement des bois : combien il importe d'y remédier. *Suppl.* IV. 402. *b.* Principes propres à guider le cultivateur qui veut créer des bois par le moyen des ſemis en grand & à demeure. 772. *b.* — Voyez FORET.

BOIS, (*Juriſp.*) bois en eſtant : ce que preſcrit l'ordonnance de 1669 ſur les bois en eſtant. V. 1001. *b.* Bois de réſerve. XIV. 168. *b.* Aſſiette des bois. I. 769. *b.* Droit du ſeigneur dans l'exploitation & la vente d'un bois. XIV. 891. *a.* Tiers de la vente d'un bois, droit qui appartient au roi & à quelques ſeigneurs. XVI. 324. *b.* Triage de bois. *Ibid.* 610. *a.* De l'uſage en fait de bois & forêts. XVII. 520. *a*, *b.* Sur la police des bois, *voyez* EAUX & FORETS. V. 204. *a*, *b.* Pour la conſervation & le rétabliſſement des forêts, les ordonnances enjoignent de laiſſer croître 16 baliveaux par chaque arpent pour repeupler les ventes : obſervations de M. de Reaumur ſur ce ſujet. II. 38. *b.* Article de l'ordonnance ſur les arbres encroués. V. 635. *a.* Droit de quelques communautés de prendre du bois dans une forêt pour bâtir. VII. 280. *b.* Droit de grurie que le roi a ſur les bois d'autrui. *Ibid.* 837. *a.* 972. *a*, *b.* Bois tenus en grurie. 973. *a*, *b.* *Voyez* FORET.

Bois. Accroiſſement du bois. Comment il ſe fait en hauteur & en épaiſſeur. Couches concentriques qui marquent ſon âge. Elles ſont unies les unes aux autres par une eſpece de réſeau. II. 300. *b.*

Bois, formation du bois dans les arbres. XVI. 955. *a.* Comment ſe fait l'accroiſſement du bois. XI. 929. *a.* Formation des nœuds dans le bois. XII. 725. *a.* Fibres ligneuſes du bois. VI. 662. *a.* Faux-bois. *Ibid.* 442. *b.* Diverſes altérations que le bois ſubit ſuivant les tems & les ſaiſons de l'année. VIII. 389. *a.* Bois carié. *Suppl.* II. 240. *a.* La ſubſtance des bois ſpécifiquement plus peſante que l'eau. XII. 447. *b.* Pores des bois. XIII. 125. *b.* Le bois ne varie point dans ſa longueur par l'effet du chaud & du froid. XVII. 64. *b.* Tout bois s'enfle dans les tems humides : uſage que les carriers tirent de cette obſervation. XVI. 119. *a.* Recherches de M. Duhamel ſur les propriétés du bois. Réſultats de ſon travail. *Suppl.* II. 32. *a.* Table de l'extenſion que dix perches faites de différens bois ont ſoufferte par le froid. *Suppl.* IV. 886. *a.* Bois luiſant : il perd ſa lumiere dans le vuide. VI. 601. *a.* Bois incombuſtible. VIII. 652. *b.*

Bois, (*force de réſiſtance des*) force d'un pilier de bois de chêne. III. 654. *a.* VI. 15. *a.* Effort que peut ſoutenir une piece de bois de chêne poſée verticalement. III. 457. *b.* Calcul de M. de Muſchenbroeck ſur la force & la réſiſtance des pieces de bois. Expériences de M. de Buffon ſur la réſiſtance des bois poſés horizontalement. De la réſiſtance des mêmes pieces poſées debout. XII. 606. *b.* De la réſiſtance des poutres. XIII. 254. *b.* Obſervations ſur la force d'une piece de bois dans une poutre ou dans un barreau, provenant de la poſition des couches ligneuſes & des cloiſons ; de la ſituation dans laquelle on place un barreau : de l'âge du bois. II. 301. *a.* De l'endroit de l'arbre où la piece a été coupée ; de ce que le bois eſt ſec ou verd ; du tems pendant lequel une piece de bois demeure chargée, &c. Réſultat des expériences & obſervations de M. de Buffon ſur cette matiere. *Ibid. b.* Regle fondamentale ſur la réſiſtance des ſolides en général, & des bois en particulier. *La réſiſtance eſt en raiſon inverſe de la longueur, en raiſon directe de la largeur, & en raiſon doublée de la hauteur.* Cette regle cependant doit être modifiée à pluſieurs égards. *Ibid.* 302. *a.*

Table des expériences ſur la force du bois.

Premiere table, pour les pieces de quatre pouces d'équariſſage.

Seconde table, pour les pieces de cinq pouces d'équariſſage. *Ibid.* 302. *b.*

Troiſieme table, pour les pieces de ſix pouces.

Quatrieme table, pour celles de ſept. *Ibid.* 303. *a.*

Cinquieme table, pour celles de huit.

Sixieme table, pour les charges moyennes de toutes les expériences précédentes. *Ibid. b.*

Septieme table. Comparaiſon de la réſiſtance des bois trouvée par les expériences précédentes, & de la réſiſtance du bois ſuivant la regle que cette réſiſtance eſt comme la largeur de la piece, multipliée par le quarré de la hauteur, en ſuppoſant la même longueur. Différentes dénominations que prend le bois ſur pied, ſelon ſes différentes qualités. *Ibid.* 304. *a.*

Des bois de charpente pour la fourniture de Paris. Comment s'en fait le commerce. Le commerce des bois en général demande une très-grande expérience. Quels ſont les meilleurs bois de charpente, ſelon les divers uſages auxquels on peut les employer. *Ibid. b.* Ce qu'on entend en terme de charpentier par un *cent de bois.* Différentes dénominations que prend le bois de charpente ſelon ſes différentes qualités. *Ibid.* 305. *a.*

Bois de charpente. Soins qu'il faudroit prendre pour que les bois euſſent une certaine courbure pour la bonne conſtruction des vaiſſeaux. I. 584. *b.* Signe extérieur auquel on peut reconnoître ſi le bois d'un arbre eſt également nourri dans ſa ſubſtance. 585. *b.* Les bons terreins fourniſſent les arbres qui ont le moins d'aubier, & qui par-là ſont le plus propres au ſervice. *Ibid.* Avantages de l'écorcement pour améliorer la qualité du bois. 386. *b.* Conjecture ſur les moyens de rendre encore plus dur le bois d'un arbre écorcé. 587. *b.* Moyen qu'a trouvé M. de Buffon pour augmenter la force & la ſolidité du bois. II. 298. *b.* De la maniere de connoître les bois de charpente, & de leur uſage. XIII. 27. *b.* &c. Choix qu'il faut faire, & attentions qu'il faut avoir dans l'emploi de ces bois. III. 215. *a.* Pour les ouvrages de conſéquence, il faut rebuter tous les bois attaqués de gélivure. VII. 544. *b.* Veines dans le bois. XVI. 876. *a.* Moyen de préſerver le bois de charpente des vers, de l'humidité & des injures de l'air. XVII. 366. *b.* Droit d'uſage pour bois à bâtir. 520. *a.* Bois de charpente néceſſaire à une armée. XV. 582. *b.* Bois quarré. XIII. 664. *a.* Bois de ſciage. XIV. 780. *b.* Qualités qu'on appelle blancs-bois & bois-blancs. II. 271. *b.*

BOIS. (*Comm.*) Comment on diſtingue les bois qui doivent ſe meſurer à la chaine. III. 8. *a.* Attentions qu'il faut avoir dans l'achat du bois de charpente : cent de bois. III. 215. *a.* Détails ſur l'achat & la qualité des bois pour l'uſage des groſſes forges. VII. 145. *b.* De la police qui s'exerce dans Paris ſur les bois de mairain & de charronage. IX. 511. *a.* Ce qu'on entend par faire flotter du bois à bois perdu. XII. 338. *a.* Ventes de coupes de bois. XVII. 26. *b.* Marchands de bois à Paris. X. 83. *b.* Toiſer le bois. XVI. 385. *b.* Train de bois. 526. *b.* 527. *a*, *b.* Train de bois flotté. IV. 354. *b.* Voie de bois. XVII. 421. *b.* Débit du bois. IV. 651. *b.* De la diſette des bois. VII. 129. *a.* Bois de quartier. XIII. 692. *b.* Inſtrument qui ſert à faire connoître la quantité de bois qu'un arbre contient. *Suppl.* II. 692. *a*, *b.*

Bois de chauffage. Il eſt neuf ou flotté. Commerce des marchands de bois neuf à Paris. Comment ceux de bois flotté le font venir des provinces les plus éloignées. Les premiers font un tiers de l'approviſionnement de Paris, les ſeconds font les deux autres tiers. Diſette de bois où l'on ſe trouva dans Paris il y a quelques ſiecles. Quelle fut la reſſource du gouvernement. II. 305. *b.* Obligations qu'on a au nommé Jean Rouvet, qui imagina & exécuta le premier en 1549, de faire parvenir à Paris le bois flotté. Qui ſont ceux qui font actuellement le commerce de ce bois. Façon que doit avoir le bois flotté ſelon ſes différentes eſpeces. Tems de la ſortie des ventes. Voitures, diligence, lieu de la vente de ce bois ; officiers établis pour cette vente. En quoi conſiſte la difference qu'il y a entre les bois, ſoit neufs, ſoit flottés : cette différence ſe tire de la taille, de la meſure & de la voiture : détails ſur ces trois objets. II. 306. *a.* Diverſes dénominations qu'on donne au bois de chauffage. *Ibid.* 306. *b.* Funeſtes conſéquences de la diſette du bois de chauffage. Le ſeul moyen d'y obvier ſeroit de mettre en uſage le charbon de terre, & de prendre pour l'avenir de meilleures précautions pour l'accroiſſement des bois. Autres épithetes ajoutées au mot *bois. Ibid.* 307. *a.*

Bois de chauffage ou à brûler pour différens uſages. Eſpeces d'arbres qui fourniſſent le meilleur. III. 255. *b.* Art de connoître la deſtination des bois, & de le couper & façonner en conſéquence. IV. 651. *b.* De l'exploitation des bois deſtinés aux uſines. VII. 145. *b.* Bois de chauffage néceſſaire à une armée. XV. 582. *b.* Bois pour le charbon. III. 185. *b.* 188. *b.* De l'uſage en fait de bois de chauffage. XVII. 520. *a.*

BOIS, (*Art méch.*) des bois dans l'art de la menuiſerie. X. 346. *b.* 347. *a*, *b.* De l'art de teindre les bois. XVI. 31. *b.* Des bois de teinture. XVI. 10. *b.* 26. *a.* Voyez auſſi les articles BRESIL, CAMPECHE, FERNAMBOUC, FUSTE, ROCOU, SANTAL, &c.

BOIS, (*Teinture*) recette pour teindre le bois. Pour faire du noir à noircir le bois. *Suppl.* II. 5. *a.*

Bois foſſile, comme il ſe forme. II. 307. *a.*

Bois foſſile, celui qui ſe trouve ſur les côtes de Sudwic. I. 325. *b.* Bois foſſile trouvé en Allemagne dans le comté de Naſſau. III. 190. *b.* 191. *a.* Forêts ſouterreines. VII. 624. *a.* X. 92. *b.* 93. *a.* XVI. 469. *a.* — *Voyez* FOSSILE.

Bois d'aloès. Dioſcoride l'a décrit ſous le nom d'*agallochum*,

Boleslas V, (*Hist. de Pologn.*) surnommé *le chaste.* Ce fut un roi fainéant dont il n'est parlé ici que pour apprécier les éloges que les historiens lui ont donnés. *Suppl.* II. 9. *b.*

BOLI, (*Géogr.*) ville d'Asie dans la Natolie proprement dite, capitale d'un canton, nommé *Boli vialitti.* Différens noms donnés à cette ville. Ses bains. Propriétés singulieres de deux sources qui sont dans son voisinage. *Suppl.* II. 10. *a.*

BOLIN, (*Conchyl.*) nom que les Negres donnent à une espece de pourpre. Auteurs qui en ont donné la figure. Ses différentes dénominations. Description de l'animal. *Suppl.* II. 10. *a.* & de la coquille. Lieux où elle est commune. Caracteres qui la distinguent de celle que les Venitiens appellent *ognella*, & les Genois *roncera. Ibid. b.*

BOLLANDISTES, (*Hist. eccl.*) jésuites d'Anvers qui recueillent tout ce qui concerne les vies des saints. Bollandus, jésuite flamand, fut un de leurs principaux chefs. Le P. Roswcid, au commencement du dix-septieme siecle, conçut le dessein d'un pareil recueil. II. 314. *b.* Bollandus le suivit & le perfectionna. Ses associés & successeurs. Suite de leurs ouvrages. Le P. Papebrok a apporté plus de critique dans le choix de ses monumens que Bollandus. *Ibid.* 315. *a.*

Bollandistes, faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 10. *b.*

BOLLANDUS, (*Jean*) ses ouvrages. XVI. 329. *b.*

BOLLENZ, (*Géogr.*) ou *valle di bregno.* Vallée de la Suisse, située entre la vallée de Calanca, celle de Livenen, la terre de Riviera, & les Alpes des Grisons. Son étendue. Ses productions. *Suppl.* II. 10. *b.* Cantons suisses auxquels elle appartient. Ses sources minérales. *Ibid.* 11. *a.*

BOLLSWERT, (*Scheldt*) graveur. VII. 867. *a.*

BOLOGNE, (*Pierre de*) description. Lieux & tems où on la trouve. Comment on la prépare. II. 315. *a.* Propriété de ces pierres. Comment on la leur rend lorsqu'elles l'ont perdue. *Ibid. b.*

Bologne, (*pierre de*) Wallerius la met au rang des gypses. VII. 1023. *b.* Observations sur cette pierre. XII. 582. *b.*

Bologne, méridien tracé par M. Cassini dans l'église de sainte Pétrone à Bologne. X. 384. *b. Suppl.* III. 239. *a.* Institut de Bologne. VIII. 800. *a.*

Bologne, (*Jean de*) sculpteur. XIV. 829. *b.*

BOMBACO, *lapis de*, sorte de bézoard. X. 633. *a.*

BOMBARDE ou *basilic*, ancienne piece d'artillerie. Dérivation de ce mot. Force & longueur des bombardes les plus remarquables. Tems où elles étoient en usage. II. 315. *b.*

Bombarde, (*Lutherie*) jeu d'orgues, en quoi il differe de la trompette. Matiere dont on le fait. On place la bombarde sur un sommier séparé. II. 315. *b.*

Bombarde. Voyez sur ce jeu d'orgue. VIII. 540. *b.* Pedale de bombarde. XII. 235. *b.*

BOMBARDEMENT. Différence entre siege & bombardement. XV. 173. *a, b.*

BOMBARDIER, service des cadets bombardiers & soldats pour un mortier de douze pouces. II. 151. *b.* Régiment royal des bombardiers. *Suppl.* I. 605. *b.*

BOMBE, (*Artillerie*) effets de la bombe. Etymologie de ce mot. Du premier usage des bombes, & de leur invention. Premiere expérience funeste à la ville de Venlo. Ce que dit Strada d'une expérience semblable, entreprise à Bergop-zoom. II. 316. *a.* Premier usage des bombes en France sous Louis XIII. Description de la bombe. Bombe de la nouvelle invention. Détermination des rapports des bombes avec leurs charges & leurs mortiers, selon diverses pesanteurs & diametres. Cas où l'on peut diminuer la poudre dont la bombe est chargée. *Ibid. b.* Quantité de poudre nécessaire pour faire crever les bombes de douze pouces & celles de huit. Comment l'on coule une bombe de onze pouces huit lignes. Ce qu'il faut pour qu'une bombe soit bien conditionnée. Maniere de charger les bombes. *Ibid.* 317. *a. Voyez* les planches de l'art militaire, vol. I.

Bombe, les bombes valent mieux coulées en terre qu'en sable. VII. 154. *b.* Art de monter les bombes, vol. V. des planches, article *fonderie des canons*, pl. 21, 22 & 23. Maniere de bombe destinée à produire un effet à-peu-près semblable à celui des machines infernales. IX. 797. *b.* Premieres bombes jettées avec le mortier. Ingénieur qui a introduit en France l'usage des bombes. X. 731. *b.* De la position du mortier pour tirer une bombe, & de la ligne qu'elle décrit. 734. *a.* Fusées pour les bombes. VII. 385. *b.* &c. Sur l'art de jetter les bombes, *voyez* Balistique. II. 38. *a, b.* & l'article Jet. VIII. 521. *b.* &c. Bombes tirées à ricochet. II. 153. *a.* Caisson de bombes. II. 538. *a.* Auteurs qui ont donné des regles sur l'art de jetter les bombes. II. 619. *a.*

BOMBER, *emboutir*, (*Bijoutier*) description de cette opération. II. 317. *a.*

BOMBERG, (*Daniel*) imprimeur. II. 223. *b.* VIII. 625. *a.*

BOMBO, (*Musiq.*) répétition d'une note sur le même degré. Maniere de l'exécuter à la voix & aux instrumens. C'est le même agrément que l'on appelloit autrefois *Tremolo. Suppl.* II. 11. *a.*

BOMBOR, (*Botan.*) espece de bananier. *Suppl.* I. 784. *a.*

BOMBYX, (*Musiq. instrum. des anciens*) espece de chalumeau des Grecs. Divers sentimens sur la forme & sur la nature de cet instrument. *Suppl.* II. 11. *a. Ibid.* III. 60. *a.*

BOMERIE, (*Commerce de mer*) en quoi elle differe de l'assurance. Etym. de ce mot. II. 317. *a.*

BOMONIQUES, jeunes gens Lacédémoniens qui faisoient gloire de souffrir des coups de fouet dans les sacrifices de Diane. Excès où cette épreuve étoit poussée. But qu'on se proposoit. Etym. du mot. II. 317. *b.*

BON, (*Métaph.*) *voyez* Bonté, difficultés qui se présentent sur l'origine & la définition du mot *bon.* Diverses acceptions que reçoit ce mot : bonté d'être, bonté animale, bonté raisonnée. II. 317. *b.*

Bonté d'être : en quoi elle consiste. Bonté absolue, bonté relative : ce qui fait l'une & l'autre. Divers degrés de bonté relative ; gradations dans les êtres selon leur plus ou moins de perfection. *Ibid. b.* C'est de l'imperfection plus ou moins grande des différens êtres, que résulte la perfection de cet univers, dans le physique & dans le moral. Enchaînement de tous les êtres qui entrent dans la composition de ce tout admirable. Qu'un chaînon fût rompu, la chaîne de toute la nature le feroit, & l'on verroit tout l'ordre de cet univers se détruire & se confondre. *Ibid.* 318. *a.* Plus nous saisirons de rapports, plus nous serons convaincus de la bonté des êtres. Dieu seul la connoît parfaitement. Petites parties de ce tout : comment pourrions-nous le comprendre ? Pensées de Paschal sur ce sujet. Paraphrase de cette parole de Moïse touchant l'univers ; *Dieu trouva qu'il étoit bon.* Comment nous devons juger des prétendus défauts que nous croyons découvrir dans le monde. *Ibid. b.*

Bonté animale, économie dans les passions, que toute créature sensible & bien constituée reçoit de la nature. II. 318. *b.* Cette bonté sera d'autant plus parfaite, que les membres conspireront d'une façon plus avantageuse à l'accomplissement des fonctions animales. Divers exemples de défauts d'économie animale. Plus les organes sont délicats, plus les sensations qu'ils occasionnent sont vives. Inconvéniens qui résulteroient chez nous d'une trop grande sensibilité dans les organes. Ceux que nous avons sont proportionnés au rang que nous tenons dans l'univers.

Bonté raisonnée, sa définition : elle est la même que la vertu. *Ibid.* 319. *a.* Ses rapports sont plus immédiats avec nous ; parce qu'ils touchent notre cœur de plus près. Le *bon*, dans ce sens, se confond avec l'*utile.* Le premier *bon* dont nous avons parlé ne plaît qu'à l'esprit, celui-ci plaît au cœur. S'il est vrai que nous puissions aimer en Dieu quelqu'autre chose que sa bonté *bienfaisante.* Sentimens qu'excitent en nous un être qui ne nous est utile que comme moyen, & un être qui nous est utile par lui-même. Différence entre un bien honnête & un bien agréable. *Ibid. b.*

Bonté des êtres artificiels : d'où elle dépend. Elle est fondée sur des loix immuables. Une production de l'art sera d'autant plus parfaite qu'elle réunira plus parfaitement le bon avec le beau. Il y a des productions des arts qui ne sont que belles, il y en a d'autres qui intéressent l'esprit & le cœur, mais toujours d'une maniere subordonnée aux effets de la nature dont l'art n'est que l'imitation. Ce qu'il y a de plus touchant pour nous, c'est l'image des passions & des actions des hommes. II. 320. *a.*

Bon, fête que les Japonois célebrent en l'honneur des morts. II. 320. *a.*

BONACE, (*Marine*) calmes dangereux formés dans un grand espace autour duquel tournent des vents contraires. XI. 710. *b.*

BONANNI, (*Philippe*) anatomiste. *Suppl.* I. 401. *a.*

BONARELLI, (*le comte Gui Ubaldo*) poete italien. XVII. 489. *a.* Observations sur son ouvrage intitulé *Phylis de Scyros.* XIV. 847. *b.*

BONAROTA, (*Michel-Ange*) sculpteur. XIV. 831. *b.* Peintre. V. 318. *a.* & architecte. *Suppl.* I. 539. *b.* Noblesse dans ses ouvrages. VII. 767. *b.* Sa statue de Cupidon. I. 515. *b.* XIV. 825. *a, b.* Défauts dans ses ouvrages. *Suppl.* III. 257. *a.*

BONASIENS, (*Hist. eccl.*) hérétiques. Ce sont les mêmes que les *Bonosiaques* & les *Bonosiens. Suppl.* II. 11. *a.*

BONASUS, (*Zoolog.*) animal de la figure d'un bœuf. Sa description. Qualité de sa chair. Divers noms que les auteurs lui donnent. Comment cet animal se défend quand il est chassé. Montagne qu'il habitoit autrefois. II. 320. *b.*

BONAVENTURE, le Franciscain, docteur scholastique. XIV. 773. *b.*

Bonaventures, (*isles*) VIII. 922. *a.*

BONBALON, (*Luth.*) instrument dont les negres se servent comme de tocsin. Sa description. *Suppl.* II. 11. *b.*

BONBANC, (*Archit.*) pierre forte blanche qui se trouve aux environs de Paris. II. 320. *b.* Qualité de cette pierre.

Hauteur qu'elle peut avoir. Usage qu'on en fait en architecture. Quelle est la meilleure. *Ibid.* 321. *a.*

BON-CHRÉTIEN, (*Jardin.*) espece de poire. Bon-chrétien d'été; description de ce fruit : tems où il se recueille; il se conserve quatre à cinq mois dans la serre. Bon-chrétien d'hiver : description & qualité. Bon-chrétien d'été musqué : ses caracteres. Autre d'hiver aussi décrit. Ce qu'il faut faire pour avoir ces fruits d'une certaine beauté. II. 321. *a.*

BOND, (*Jean*) critique & commentateur. XV. 334. *b.*

BONDE, arbre du royaume de Quoya. Ses caracteres. Usage de son bois & de ses cendres. II. 321. *a.*

BONDRÉE, (*Ornith.*) oiseau de rapine. Sa description. *Voyez* BUSE. II. 321. *b.*

BONDUC, (*Botan.*) caractere générique de cette plante. Description de cinq especes de bonduc. Lieux d'où elles sont originaires. Leurs culture, qualités & usages. *Suppl.* II. 11. *b.*

Bonduc, caracteres de ce genre de plante. Ses usages en médecine. II. 321. *b.*

BONFADIO, (*Jacques*) historiographe de la république de Genes. XIV. 576. *b.*

BONGARS, (*Jacques*) observations sur ce savant & sur ses ouvrages. XI. 652. *a.*

BONGEN, (*Ichthy.*) nom que les Malays donnent à un poisson des Moluques. Sa description. *Suppl.* II. 12. *a.* Lieux où il vit. Sa classification. *Ibid. b.*

BONGON, (*Ichthy.*) petit poisson des Moluques. Sa description. Lieux où il vit. Sa classification. *Suppl.* II. 12. *b.*

BON-HENRI, plante qui doit se rapporter au genre nommé *patte-d'oie*. Description. II. 321. *b.* Lieux où elle se trouve. Liqueurs tirées de la distillation de cette plante. Ce qu'a fourni la masse noire de la cornue calcinée. Analyse de cette plante. Ses propriétés. *Ibid.* 322. *a.*

BONHEUR, (*Morale*) différence entre bonheur & plaisir. Le desir du bonheur est commun à tous les hommes : ils se réunissent tous dans l'idée qu'ils en ont : ils conviennent qu'il doit au plaisir ce qu'il a de plus piquant & de plus délicieux. Nous ne pouvons être heureux dans une pareilleuse indolence. Mais comme le plaisir ne peut animer tous les instans de la vie, notre bonheur le plus parfait sera un état tranquille, semé çà & là de quelques plaisirs qui en égayent le fond. II. 322. *a.* Tout ce que nous recherchons comme fondement de notre bonheur ne nous suffiroit point s'il ne nous procuroit la sensation du plaisir. Ainsi les philosophes & les hommes dominés par quelque passion, établissent différens fondemens de bonheur; mais ne recherchent tous que le plaisir qui en est l'essence. Ces maximes ne sont point contraires à la morale & à la religion de J. C. Nature du bonheur du chrétien. Une vertu qui n'accompagneroit pas le plaisir ne pourroit attacher notre cœur. Mais tous ne font pas consister le plaisir dans les mêmes objets. *Ibid. b.* L'auteur renvoie aux réflexions de M. de Fontenelle sur le bonheur. Quoique cet état ne dépende pas absolument de nous, nous pouvons cependant l'obtenir par nous-mêmes, jusqu'à un certain degré. *Ibid.* 323. *a.*

Bonheur, prospérité; différences entre ces mots. II. 323. *a.*

Bonheur, béatitude, félicité; différences entre ces mots. II. 169. *b.* Différence entre chance & bonheur. III. 86. *a.*

Bonheur, différence entre bonheur & félicité, entre un bonheur & le bonheur, entre le plaisir, le bonheur, la prospérité. VI. 465. *b.* En quoi consiste ici bas notre bonheur. I. iij. XII. 143. *a.* V. 652. *a.* Définition du bonheur selon Epicure. XVII. 458. *a*, *b.* V. 783. *b.* Bonheur & malheur considérés comme une suite d'une certaine fatalité. VI. 428. *a*, *b.* Il doit y avoir divers degrés de bonheur entre les êtres intelligens. IX. 917. *b.* Le bonheur en est raison inverse de nos dépendances. *Suppl.* II. 698. *b.* L'art de connoitre la réalité est le seul art d'arriver au bonheur. 931. *b.* Le crime ne peut procurer le bonheur. II. 243. *a*, *b.* Bonheur imaginaire. VIII. 560. *a.* Du desir du bonheur. III. 206. *a.* IV. 886. *a*, *b.* Chercher son bonheur n'est point une vertu : comment ce desir peut devenir vertueux. I. 374. *a*, *b.* Nous sommes forcés pour être heureux, ou de changer continuellement de place, ou d'outrer les sensations du même genre. VIII. 276. *b.* Moyen de se procurer le bonheur. IV. 886. *b.* Sur le bonheur, *voyez* HEUREUX.

BONHOMME, (*Jean*) anatomiste. *Suppl.* I. 401. *a.*

BONIFACE VIII. Observations sur ce pape. VII. 658. *a.* Affaires de ce pape avec l'empereur Albert. *Suppl.* I. 251. *b.*

BONIOLI, (*Camille*) physiologiste. *Suppl.* IV. 362. *b.*

BONITE, poisson commun dans la mer atlantique. Description. Qualité de sa chair; comment on le pêche. II. 3[illegible]

BONITON, poisson de mer : sa description. Il aime l'eau douce; sa chair est grasse & bonne. II. 323. *b.*

BONNE, (*Géogr.*) ville d'Afrique. *Suppl.* III. 429. *a.*

BONNE DÉESSE, Dryade, femme de Faune, roi d'Italie, qui la fit mourir & lui éleva ensuite des autels. Sa chasteté. S[illegible] culte. Les Gr[illegible] aussi. Comment C[illegible] profana ses mysteres. La déesse *Fauna* étoit aussi la terre. Pourquoi les dieux des païens faisoient souvent un double personnage. II. 323. *b.* On vint peu-à-peu à diviniser les inventeurs des cultes & à les confondre avec les divinités même qu'ils avoient accréditées. Ainsi la même divinité fut honorée en différens lieux sous différens noms. Ainsi Fauna fut confondue avec la terre dont elle avoit introduit le culte. Pourquoi on l'appella *Bonne-déesse*. *Ibid.* 324. *a.*

Bonne-Déesse, pureté avec laquelle ses mysteres étoient célébrés à Rome. XIV. 87. *b.* Ces mysteres profanés par Claudius. X. 923. *b.*

BONNEFONS, (*Jean*) poëte latin. *Suppl.* I. 803. *a.*

BONNET, l'époque de l'usage des bonnets & des chapeaux en France se rapporte à l'an 1449. M. le Gendre en fait remonter l'origine plus haut. Différence qu'on mettoit entre les bonnets & les mortiers. Le bonnet étoit encore l'habillement du clergé & des gradués. II. 324. *a.* Invention du bonnet quarré. Quel étoit le but de donner le bonnet dans les universités. Bonnets des chinois. Ce que désigne le bonnet quarré. Cérémonie qui s'appelle *prendre le bonnet*. Les bonnets quarrés furent en usage parmi le clergé Anglois avant qu'ils le fussent en France. Le bonnet jaune est la marque des Juifs en Italie; autrefois le verd étoit en France celui des banqueroutiers. Bonnet de carton que portent ceux que l'inquisition condamne au supplice. La couronne des barons & de quelques princes n'est qu'un bonnet orné. *Ibid. b.* Comment se fait dans l'université de Paris la cérémonie de la prise de bonnet. *Ibid.* 325. *a.*

bonnets des anciens orientaux appellés *tiares*. XVI. 312. *b.* 313. *a.* & *Cidaris*. III. 440. *b.* Bonnet des flamines. I. 246. *a.* 523. *a.* Bonnet de dignité parmi les modernes, appellé *barrette*. II. 94. *b.* Espece de bonnet ou calotte. 564. *a*, *b.*

BONNET, (*Medec.*) bonnets pour fortifier le cerveau. II. 564. *b.* IV. 532. *b.* Contre les affections froides du cerveau. XIV. 473. *b.*

Bonnet de Neptune. Champignon de mer. XI. 99. *a.*

Bonnet verd, marque d'infamie à laquelle étoient condamnés ceux qui avoient fait cession en justice. II. 325. *a*

Bonnet verd, cessionnaires qui étoient obligés autrefois de le porter. Ils sont condamnés à Luques à porter le bonnet jaune. II. 868. *b.*

BONNET DE PRÊTRE, (*Jardin.*) espece de citrouille. Qualité nuisible de son fruit. Usage qu'en font les païens. Ses propriétés, appliqué extérieurement. II. 325. *a.*

Bonnets, figures symboliques. XV. 729. *a.* 731. *a.*

BONNET, (*Charles*) de Geneve. Eloge de ce physicien. VI. 57. *b.* Distribution des feuilles selon cet auteur. 653. *a.* Ses ouvrages. *Suppl.* I. 411. *a.* Sa théorie sur la cause méchanique des sensations. *Suppl.* III. 36. *a*, *b.* Son systême sur l'organisation. *Suppl.* IV. 183. *a.* Sa doctrine physiologiste. 359. *b.*

BONNETERIE, manufacture de bonnets, *&c.* II. 325. *a.* *Voyez* les planches du bonnetier, vol. II. Préparation des laines. La premiere attention du bonnetier doit être de se mettre à couvert de la friponerie du cardeur & du fileur. Description du dévidoir par le moyen duquel le bonnetier estimera la finesse du filage. Pour s'assurer de la fidélité de l'ouvrier sur la quantité de la laine, il n'a qu'à la peser en la recevant. Le bonnetier reçoit la laine filée, & la distribue à des faiseurs de bas au métier & à des tricoteuses. Mais avant que ces ouvrages puissent se vendre, ils ont à passer chez lui par un grand nombre d'opérations. La premiere est la foule. Description de la fouloire, *Ibid. b.* & de la maniere de fouler. *Ibid.* 326. *a.* Le but de la foule est de dégraisser & de rendre l'ouvrage plus fort & plus serré. La seconde opération est celle de la forme. La troisieme consiste à racoutrer les marchandises. La quatrieme est le draper. La cinquieme est la tonte. *Ibid. b.* La sixieme est la teinture. La septieme est de rapréter. La huitieme est de presser ou de catir les marchandises. *Ibid.* 327. *a.*

De la bonneterie de Paris. Précautions prises pour empêcher qu'elle ne perde de son crédit par de mauvais ouvrages distribués sur son compte. *Ibid. a.*

Corps des bonnetiers de Paris, son rang & ses droits. Ce que les bonnetiers entendent par bas de castor & autres ouvrages désignés sous ce nom. Les bonnetiers étoient autrefois appellés *Aulmuciers - mitoniers*. Conditions pour être reçu dans ce corps. Armoiries & confrairie des bonnetiers. Preposés du corps; leurs fonctions, élections, *&c.* Arrêt du conseil en 1716, pour terminer les démêlés qui s'étoient élevés dans ce corps. *Ibid. b.* Conseil utile d'un aveugle à un maître bonnetier, pour se fournir dans son métier de l'eau à peu de frais. Le corps des bonnetiers est composé de trois autres, dont la réunion s'est faite successivement. *Ibid.* 32[illegible]

Bonneterie. Espece de bonnets dont la fabrication appartient aux boursiers, *voyez* les planches de cet art dans le vol. II.

BONNETJE, (*Ichthy.*) description de ce poisson de la mer d'Amboine; qualités de sa chair. Sa classification. *Suppl.* II. 12. *b.*

BONNETTE, (*Marine*) petites voiles nommées *bonnettes*. Bonnettes maillées. Bonnettes en étui. II. 328. *b.*

BONNETTE *lardée*, (*Marine*) opération des calfateurs pour fermer

fermer les voies d'eau. Description de cette opération. II. 328. *b.*

BONOSIAQUES & *Bonosiens*, (*Hist. eccl.*) voyez *Bonasiens* & *Bonosiens*.

BONOSIENS, (*Hist. eccl.*) secte que Bonose renouvella au quatrieme siecle. Ses erreurs, les mêmes que celles de Photin. Différence que l'église met entre les Photiniens & les Bonosiens. II. 328. *b. Voyez* BONASIENS.

BONS, (*Pierre-André*) anecdote sur ce chevalier, né à Marseille. *Suppl.* II. 804. *a.*

BONS-CORPS, (*Hist. mod.*) nom d'une milice levée par François II, duc de Bretagne. A quelle occasion elle fut levée. II. 328. *b.*

BONS SENS, définition. II. 328. *b.* Le bon sens suppose de l'expérience. Différence entre un homme de sens & un homme de bon sens. — *Voyez* SENS. XV. 33. *b.*

BONS-HOMMES, religieux en Angleterre. On donna en France ce nom aux Minimes. Les Albigeois le prenoient aussi. II. 329. *a.*

BONTÉ, (*Morale*) premiere regle de la bonté: *Ne point faire à autrui, ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît.* Lorsque la passion vous porte à quelque violence contre un autre homme, jettez les yeux sur lui, pour y voir l'empreinte de la main divine, & votre ressemblance. Seconde regle de bonté: *Faites du bien aux autres.* La générosité recommandée: éloge de cette vertu. II. 329. *a.* La charité simple a moins d'étendue que la générosité: elle est de devoir étroit dans toutes ses parties. *Ibid. b.*

BONTÉ, (*Métaphysiq.*) voyez BON. Comment la bonté acquiert le caractere de beauté. *Suppl.* I. 837. *a.*

BONTÉ, (*Belles-Lettres. Philosophie*) quand la bonté n'est relative qu'à l'intention, ce mot n'est pris que dans un sens impropre, & *bon* se trouve quelquefois le synonyme de *mauvais.* Les moyens sont bons, c'est-à-dire, bien choisis; l'intention est mauvaise. *Suppl.* II. 12. *b.* De même, par rapport à l'agrément & à l'utilité, une chose est bonne ou mauvaise, selon les goûts, les intérêts, les fantaisies, les caprices. La bonté, dans un sens plus étroit, est la faculté de produire un effet desirable; & une cause est plus ou moins généralement bonne, à mesure que son effet est plus ou moins généralement à desirer. — Un être n'est bon en lui-même, que dans ses rapports avec lui-même, & qu'autant qu'il est tel que son bonheur l'exige. – Les parties matérielles de l'univers ne sont bonnes que dans leur rapport avec ses parties intelligentes & sensibles. – Dans les arts, cela seul est réellement bon, qui cause un plaisir salutaire, ou du moins innocent, à l'homme, dont l'organe est doué d'une sensibilité juste & fine. – Genre de bonté qui caractérise les beaux-arts. *Ibid.* 13. *b.* – Bonté poétique. Ce qui produit l'effet immédiat que le poëte se propose, est poétiquement bon; & toutes les regles de l'art se réduisent à bien choisir & à bien employer les moyens propres à cette fin. — Bonté morale, qui doit se concilier avec la bonté poétique. Elle consiste dans l'utilité attachée à l'imitation. – Des vices qu'il n'est pas permis d'exposer sur le théatre. *Ibid. b.*

BONTÉ *des mœurs*, (*Belles-lettres*) *Suppl.* III. 950. *a*, *b.*

BONTE-CAFFER, (*Ichthy.*) petit poisson d'Amboine. Figures qui en ont été données. Sa description. *Suppl.* II. 13. *b.* Lieux où il vit. Ses qualités & usages. Maniere de le classer. *Ibid.* 14. *a.*

BONTE-HAAN, (*Ichthy.*) nom hollandois donné à un poisson des Moluques. Sa description. Lieux qu'il fréquente. Sa classification. *Suppl.* II. 14. *a.*

BONTE-HOEN, (*Ichthy.*) poisson d'un genre particulier. Sa description. *Suppl.* II. 14. *a.* Lieu où on le trouve. Ses qualités & usages. *Ibid. b.*

BONTE-JAGER, (*Ichthy.*) nom hollandois d'un poisson des Moluques. Auteurs qui en ont donné la figure. Sa description. Lieux où on le trouve. Ses qualités & usages. *Suppl.* II. 14. *b.*

BONTE-SPRINGER, (*Ichthy.*) poisson des Moluques. Sa description. *Suppl.* II. 14. *b.* Lieux où il vit. Ses mœurs. Maniere de le classer. *Ibid.* 15. *a.*

BONTE-VISCH, (*Ichthy.*) espece d'acarauna des Moluques. Sa description. Lieux qu'il fréquente. *Suppl.* II. 15. *a.*

BONUS EVENTUS, dieu des laboureurs. Médailles qui le représentent. Ancienne inscription qui porte *bono eventui*, &c. Statues de ce dieu. II. 329. *b.*

BONUS EVENTUS, (*Myth.*) erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 15. *a.*

BONZES, philosophes Japonois. Leurs universités. Leur habileté dans la dispute. Leurs mœurs. Ils reconnoissent pour chef un certain *Combadaxi*, dont ils attendent le retour dans des millions d'années. Prêtres qui portent aussi le nom de *Bonzes.* II. 329. *b.* Un empereur fit détruire les monasteres des bonzes, parce que ces gens ne travaillent point. *Ibid.* 330. *b.*

BONZES. Des bonzes ou du daïro du Japon. IV. 612. *b.* 613. *a.* Les bonzes sont une dépendance ou une branche de la secte des samanéens. XIV. 591. *a*, *b.* Culte de Foé, auquel les bonzes se consacrent. VI. 460. *b.* Bonzes militaires dans le Japon. XI. 76. *b.* Différentes sectes ou classes de bonzes, distinguées par les noms de *Xamabugis*, XVII. 648. *b*; *Xenxus*, 654. *b*; *Xodoxius.* 656. *b.* Bonzes chinois: lieux de leurs demeures. XVI. 82. *b.*

BOOTS-HAACK, (*Ichthy.*) poisson des Moluques. Sa description. *Suppl.* II. 15. *a.* Ses mœurs, qualités & usages. Seconde espece: *harpago.* Caracteres qui le distinguent du boots-haack. Sa classification. *Ibid. b.*

BORANDIENS, peuples du Nord. VIII. 344. *b.*

BORAX, (*Hist. nat.*) substance fossile, assez ressemblante à l'alun. Description de ce sel. Son goût & son odeur. Maniere de le dissoudre. Les anciens le confondoient avec le nitre. Il y a plusieurs siecles qu'il est connu des Arabes. Quelques auteurs l'appellent *chrysocolla.* C'est mal-à-propos qu'on l'a confondu avec le nitre. II. 330. *a.* Borax crud ou grossier. Pays où il se trouve. Il y en a de deux sortes de cette qualité. Il se purifie en Europe, & comment. Ignorance où l'on est sur sa formation. Comment quelques-uns ont cru que le borax se faisoit. Maniere dont on le fait en Egypte, selon Agricola. Avant de s'en servir, il faut observer s'il n'a point été falsifié avec de l'alun. Ce qui lui arrive, lorsqu'on le met sur le feu. Ce qu'on doit faire avant de s'en servir pour la fonte des métaux. *Ibid. b.* Propriété qu'il a de réunir les parties métalliques, séparées les unes des autres par quelque impureté. Il environne les métaux en fonte d'une espece de verre mince & délié; il dispense de faire beaucoup de feu, & ne se mêle point aux métaux. On doit enduire de borax les creusets destinés à fondre les métaux précieux. Autres sels qu'on lui joint pour la fonte de l'or. Mémoires à consulter sur le borax. Ses usages en médecine. On le met au nombre des cosmétiques. Préparation de la poudre de Fuller. *Ibid.* 331. *a.*

BORAX, (*Hist. nat. & Chym.*) origine de ce sel. Procédés par lesquels on se le procure. *Suppl.* II. 15. *b.* Fosses à borax dans les Indes. Lieux où s'en porte le produit. Caracteres du borax natif. Observation d'où l'on a conclu que le borax existe dans plusieurs mines de cuivre. Commerce de ce sel en Asie. Ses crystallisations différentes qu'on pourroit obtenir par les procédés de l'art. Effet de la dissolution du borax brut. *Ibid.* 16. *a.* Maniere de la faire. Il paroît, par ces opérations, que cette substance n'est point un sel factice; mais il y a lieu de croire qu'on peut l'imiter. Fausses préparations du borax qui se trouvent dans quelques auteurs. Trois especes de borax connues dans le commerce. Maniere de le purifier. Borax en rocher de la Chine. Borax purifié de Hollande. Expériences faites pour s'assurer si cette sorte de sel contient du cuivre. *Ibid.* 17. *a.* Résumé de quelques autres, qui ont été faites pour parvenir à découvrir ses principes constituans. *Ibid.* 18. *a.* Verre tiré de la terre du borax. Expériences sur ce verre. *Ibid. b.*

Borax. De la maniere d'extraire du borax le sel sédatif. XIV. 925. *a*, *b.* Préparation de borax propre à exciter l'appétit vénérien. VII. 379. *a.* Le borax considéré comme propre à rendre les métaux plus fusibles. VI. 916. *a.* 920. *a.* VII. 395. *b.* Usage du borax pour souder l'or & l'argent, VI. 920. *a*; pour dépouiller un alliage d'or & d'argent du cuivre qu'il contient. *Ibid. b.*

BORCARI, (*Hist. des Goths*) il délivre les Goths de la tyrannie de Gennar, épouse sa veuve; & de cette alliance, naquit Haldin, qui monta sur le trône de Danemarck. *Suppl.* II. 18. *b.*

BORCH, (*Olaüs*) anatomiste. *Suppl.* I. 398. *a.* Physiologiste. *Ibid.* IV. 363. *a.*

BORD, *ruban*, *galon.* On fait à Amiens quantité de bords de laine; on en compte de trois sortes. II. 332. *a.*

BORD, (*Marine*) livre de bord. IX. 617. *b.* Quart de tribord & de bas-bord. XIII. 671. *b.* Garçons de bord. VII. 482. *a.*

BORDAGE, *bordages*, *franc-bord*, *franc-bordage*, (*Marine*) largeur des planches du franc-bordage. Bordage de l'arcasse. Construction des bordages. II. 332. *b.*

Bordage de fond. Les constructeurs ne conviennent pas également de ce qu'on doit entendre par là. Divers sens qu'ils donnent à ce mot. II. 332. *b.*

Bordage des fleurs, planches qui font la rondeur du vaisseau dans les côtes. Utilité de cette forme. II. 332. *b.*

Bordage d'entre les préceintes ou couples. Deux pieces de bordage qu'on met entre chaque préceinte. II. 332. *b.* Largeur qu'on leur donne. Autres observations sur les dimensions de ces pieces. *Ibid.* 333. *a.*

Bordage. Chauffer un bordage. III. 256. *b.* Second bordage, appellé *doublage.* V. 73. *b.* Bordage de fond. VII. 413. *b.* Partie du bordage, appellé *hanche.* VIII. 37. *b. Voyez* les planches de marine.

BORDÉ, (*Blason*) usage de ce terme. *Suppl.* II. 19. *a.*

BORDÉ, *corps bordés*, (*Anat.*) *Suppl.* II. 19. *a.*

Bordés, *corps*, *Suppl.* II. 611. *b.*

BORDEAUX. Restes d'un amphithéatre près de Bordeaux. XI. 373. *b*. Ruines d'un ancien temple consacré à la déesse Tutela, qu'on a découvertes à Bordeaux. XVI. 763. *a*. Relation des fêtes données dans cette ville, lors du passage de la dauphine en 1745. VI. 588. *b*, &c. Vins de Bordeaux. XVII. 291. *a*. 301. *a*. Moyen d'en imiter la couleur. 295. *b*.

Histoire du parlement de cette ville. XII. 44. *a*, *b*; &c. Cour des aides de Bordeaux. IV. 356. *a*. Chancellerie. III. 109. *b*. Comptablie. 779. *b*. Convoi de Bordeaux. IV. 170. *b*. Garde noire; garde visiteur. VII. 510. *a*.

BORDELAGE, (*Droit coutumier*) sorte de tenure en roture, *&c*. D'où vient ce mot. Conditions du bordelage. II. 333. *b*.

Bordelage. Commise bordeliere. III. 702. *b*.

BORDELIERE, (*Ichthy.*) description de ce poisson. D'où lui vient ce nom. II. 333. *b*.

BORDELONGO, (*Géogr.*) observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl*. II. 19. *a*.

BORDEMENT, (*Peinture en émail*) bordure du métal, sur lequel on étend les émaux clairs. Ouvrages qui sont tout en champ d'émail, & sans bordement. II. 334. *a*.

BORDENAVE, (*Toussaint*) anatomiste. *Suppl*. I. 413. *b*. Physiologiste. *Ibid*. IV. 363. *a*.

BORDEREAU, (*Commerce*) note des especes qu'on donne ou qu'on reçoit. Bordereau de caisse, bordereau de compte. Livre de caisse & de bordereaux chez les négocians. Bordereau ou livres des commis, facteurs, porteurs d'argent, *&c*. Table du bordereau d'aunage. II. 334. *b*.

Bordereaux, *livre de*, IX. 614. *b*.

BORDEU, (*Théophile de*) professeur d'anatomie à Pau. Ses ouvrages anatomiques. *Suppl*. I. 410. *b*. Sa physiologie. *Suppl*. IV. 359. *b*. Son sentiment sur la doctrine des crises. IV. 483. *a*. Eloge de sa doctrine sur le pouls. XIII. 206. *b*. XI. 323. *b*. Exposition de cette doctrine. XIII. 228. *b*, &c. Analyse de son ouvrage sur le méchanisme des excrétions & des secrétions. XIV. 873. *b*, &c. Sa théorie sur l'excrétion du lait. *Suppl*. I. 290. *a*. Doctrine de cet auteur sur l'art d'observer, XI. 319. *a*; & sur l'économie animale. 365. *a*, *b*.

BORDIER, (*Jacques*) peintre en émail. V. 536. *a*, *b*.

BORDONE, (*Paris*) peintre. V. 332. *b*.

BORDURE, (*Peinture*) bon effet que font les bordures sur les tableaux. II. 335. *a*.

BORDURE, (*Blason*) largeur qu'elle doit avoir. Bordure simple, componée, cantonnée, *&c*. *&c*. Comment on s'exprime, si la bordure est droite & unie, si elle est chargée de fleurs, si elle est d'hermine, *&c*. II. 335. *a*.

Bordure. *Suppl*. IV. 370. *a*. Espece de bordure, appellée *filet*. VI. 796. *b*. Bordure componée, contre-componée. III. 766. *b*.

BORDUURVISCH, (*Ichthy.*) poisson d'Amboine. Sa description. Lieux où il est commun. Qualités de sa chair. Sa classification. *Suppl*. II. 19. *a*.

BORÉE. Recherches sur l'origine de ce mot. II. 335. *a*.

BORÉE, prince de Thrace. XI. 651. *a*.

BORELLI, (*Jean-Alphonse*) observations sur la vie & les ouvrages de ce savant. XI. 18. *b*. Comment il a estimé la force du cœur. III. 597. *a*. 598. *a*. Ses ouvrages anatomiques. *Suppl*. I. 398. *a*. Sa physiologie. *Suppl*. IV. 351. *a*. Son calcul sur la force des muscles. *Suppl*. III. 980. *a*.

BORGHESE, palais de Rome. XIV. 352. *b*. Villa Borghese. XVII. 273. *b*. Vases placés sur le perron de la vigne Borghese. XVI. 853. *a*.

BORI, (*Hist. mod.*) trompette militaire des Turcs. *Suppl*. II. 19. *a*.

BORI, (*Botan.*) nom brame, d'une espece de jujubier des Indes. Ses différens noms. *Suppl*. II. 19. *a*. Sa description, sa culture. Ses qualites. *Ibid*. *b*. Ses usages. Erreurs de quelques botanistes sur cette plante. *Ibid*. 20. *a*.

BORIGUEN, (*Géogr.*) erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl*. II. 20. *a*.

BORISTHENE, *voyez* NIEPER.

BORITH, mot hébreu, qui se trouve, *Jérém. ch. II*. 22. sur la signification duquel, *voyez* IX. 109. *a*.

BORITI, (*Botan.*) arbrisseau du Malabar, ainsi nommé par les brames. Ses différens noms. *Suppl*. II. 20. *a*. Description, culture, qualités & usages. *Ibid*. *b*. Seconde espece: *kudhu-miris*. Ses différens noms. Sa description. Lieux où elle croît. Ses qualités & usages. Erreur de Linnæus. *Ibid*. 21. *a*.

BORNAGE, (*action de*) terme de palais. Action par laquelle ceux qui ont des héritages voisins, s'obligent respectivement à les séparer par de nouvelles bornes, *&c*. II. 335. *b*. Trois moyens de borner deux héritages. On reconnoît qu'une pierre a été mise pour servir de bornes, quand on trouve dessous des garans ou témoins. *Ibid*. 336. *a*. *Voyez* CONFINS.

BORNAY, (*Géogr.*) territoire de l'Auxois. *Suppl*. I. 263. *a*.

BORNES, *termes*, *limites*. Différence entre ces mots. II. 336. *a*.

Bornes, *voyez* TERMES. XVI. 158. *b*. 160. *a*. Témoins placés sous les bornes. 54. *b*.

Borne de cirque. Son usage chez les Grecs & chez les Romains. II. 336. *a*.

BORNEO, une des trois grandes isles de la Sonde, découverte en 1521. Sa grandeur. Sa latitude. Qualité du pays. Description de l'*homme sauvage* qu'on y trouve, & de ses mœurs. II. 336. *a*. Singes qu'on y trouve. Du royaume & de la ville de Borneo. C'est à la femme du roi que l'autorité souveraine est déférée. Raison qu'on en donne. *Ibid*. *b*.

BORNEO. Mines de diamans dans cette isle. 940. *a*. Singes de Borneo, III. 78. *a*. XI. 472. *b*, qu'on a pris pour des hommes à queue. XI. 76. *b*. Bâtiment dont les habitans de Borneo se servent beaucoup sur mer. II. 644. *b*.

BORNIER, (*Philippe*) sa patrie, ses ouvrages. X. 689. *b*.

BORNO, ville & royaume d'Afrique, qu'on croit être le pays des anciens Garamantes. Mœurs des habitans. Productions du pays. II. 336. *b*.

BORRELISTES, (*Hist. eccl.*) secte en Hollande, dont le chef étoit *Adam Boreil*. Leurs mœurs, leurs hérésies. Ils soutiennent qu'il ne faut lire que la seule parole de Dieu, sans y ajouter aucune explication des hommes. II. 336. *b*.

BORRHAUS, (*Martin*) théologien. XV. 551. *b*.

BORRICHIUS, (*Olaüs*) observations sur ce savant. III. 422. *b*. XIV. 297. *b*.

BORROMÉE, (*Charles*) attentat sur sa vie. VIII. 352. *b*.

BORROMÉE, (*Geogr.*) isle du lac de Come, selon l'Encyclopédie. Erreur dans cet article. *Suppl*. II. 21. *b*.

Borromées. Deux isles de ce nom, situées dans le lac Majeur, à 15 lieues de Milan. Agrémens & beautés qu'elles présentent. *Suppl*. II. 21. *a*.

BORROW, (*Ichthy.*) poisson des Moluques. Sa description. Lieux qu'il fréquente. Ses qualités & usages. Sa classification. *Suppl*. II. 21. *b*.

BORROZAIL, (*Médec.*) maladie épidémique dans les environs du Sénégal. Sa ressemblance à la vérole. II. 337. *a*.

BORSHOLDER, (*Hist. mod.*) chef d'une société angloise, qu'on nommoit *décurie*, qui se cautionnoit envers le roi, & répondoit de tout ce qui pourroit se commettre de contraire aux loix par chacun des associés. Division politique de l'Angleterre, qui donna lieu à ces décuries. II. 337. *b*.

BORZONI, (*François-Marie*) célebre paysagiste. XII. 212. *a*, *b*.

BOS, (*Lambert*) XVII. 641. *b*.

BOS, (*du*) son ouvrage sur la poésie & la peinture. *Suppl*. II. 872. *b*.

BOSAYA, (*Botan.*) nom brame d'une fougere du Malabar. Sa description. *Suppl*. II. 21. *b*. Sa culture. Ses qualités & usages. Genre auquel elle appartient. *Ibid*. 22. *a*.

BOSC, (*Jean du*) observations sur la vie & les ouvrages de ce savant. XIV. 393. *a*.

BOSCKHOUWER. Histoire de ce négociant. VIII. 665. *a*, *b*.

BOSCHOWICH, (*le P.*) son ouvrage sur la figure de la terre, *Suppl*. I. 665. *a*. 691. *a*, *b*; sur les lunettes achromatiques. *Suppl*. III. 814. *b*. Ce qu'il a écrit sur le milieu à prendre entre les observations qui ne sont pas d'accord. 935. *b*.

BOSE, (*Adolphe-Julien*) anatomiste. *Suppl*. I. 414. *a*.

BOSON, frere de l'impératrice Richilde. Son pouvoir en France. *Suppl*. III. 790. *b*.

BOSON, (*Conchyl.*) coquillage du genre de la toupie. Auteurs qui en ont donné la figure. Ses différentes dénominations. *Suppl*. II. 22. *a*. Description de la coquille. Sa couleur. Lieux où l'on trouve ce coquillage. Erreur de Klein. *Ibid*. *b*.

BOSPHORE, détroit de mer d'une très-petite étendue. Bosphore Cimmerien. Bosphore de Thrace. Etymologie de ce mot. II. 337. *b*.

Bosphore. Du bosphore de Thrace. XVI. 300. *a*. X. 367. *a*. Péribolus du bosphore de Thrace. XII. 355. *b*. Phare célebre sur ce bosphore. 488. *b*. Bosphore Cimmèrien. III. 454. *a*. Capitale de ce bosphore. XII. 318. *b*.

BOSQUET, (*Jardin.*) définition & description. Éloge des bosquets. Figures qu'on leur donne. Bosquet représenté dans les planches. II. 337. *b*. *Voyez* planches du Jardinage, vol. I.

BOSQUET, (*Jardin. d'agrem.*) douces émotions qu'éprouve un cœur sensible, lorsqu'après une longue absence, il revoit ces lieux embellis par la nature & par l'art, où il reçut les premieres leçons de la vertu, & sentit naître ses premieres affections. *Suppl*. II. 22. *b*.

Description poétique des bosquets. — *Ne voulez-vous que recueillir au frais les oiseaux & vos pensées?* jettez des masses d'arbres & d'arbustes entre des sentiers sinueux: égarez une fontaine au plus épais de l'ombrage: ménagez un espace pour s'y asseoir sur le duvet de la terre: que les plantes, amies de l'ombre, soient répandues çà & là. — Prévenu que les contrastes sont la coquetterie de la nature & le charme de l'art, je réunirois & j'opposerois en quelque endroit, le plus d'effets qu'il me seroit possible. — J'aurois dans mon bosquet des routes fort étroites. — Cependant je ne dédaignerois pas une allée assez large pour m'entretenir avec des amis; car, lorsqu'on jouit d'un bien, il manque encore de

le partager. — Les parties les plus voisines du château, sont celles où la main de l'artiste doit plus se remarquer, *Suppl.* II. 23. *a*; mais à mesure que je m'éloignerois de la maison, je serois enchanté de voir disparoître l'art par des nuances insensibles, & de ne trouver bientôt que la nature dans un négligé galant. — Au-delà du *bosquet* on doit rencontrer je ne sais quoi, qui ne soit ni parterre ni jardin; par exemple, un terrein spacieux, imitant une campagne cultivée, où le plaisir a semé des fleurs, & s'est ménagé quelques jolis réduits. — Espece de décorations qui doivent couronner ces campagnes. — Réflexions sur l'usage des Anglois, de mettre en perspective des ruines, des tombeaux, des urnes funéraires. — Agrémens variés que chaque saison fournit, & que l'art doit rassembler pour l'ornement des bosquets. *Ibid. b.* — Richesses que fournissent les mois du printems, *Ibid.* 24. *a*; de l'été. *Ibid. b.* Plantes automnales qui doivent embellir les bosquets. Détails sur les bosquets d'hiver. *Ibid.* 25. *b.*

Bosquet. Observations sur les bosquets. *Suppl.* III. 500. *b.* Divers arts auxquels l'entente des bosquets a rapport. *Suppl.* II. 32. *b.* Maniere de tracer sur le terrein différentes parties d'un bosquet. XVI. 503. *b.* 504. *a.* Plantation des allées de bosquets. XII. 726. *b.*

BOSQUET, (*François*) évêque de Montpellier. Observations sur sa vie & ses ouvrages. XI. 21. *b.* 22. *a.*

BOSSAGE, (*Architecture*) joindre des pierres en bossage. Bossages en pierre de refend. Bossage rustique, à anglet, à pointe de diamant, en caret. II. 338. *a.*

BOSSE, (*Arts*) le bossué est l'opposé de bossu. Bosse accidentelle & essentielle. II. 338. *a.*

Bosse, vice de conformation. Dérangement qui en résulte. Pourquoi, selon une conjecture de M. Daubenton, les bossus ont plus d'esprit que les autres. II. 338. *a.*

Bosse, voyez VOUSSURE & GIBBOSITÉ. De l'inégale hauteur des épaules. V. 757. *a.* Causes de certaines courbures contre nature de l'épine du dos. V. 802. *b.* État opposé à la bosse. IX. 692. *a.* Machine pour redresser les enfans bossus. Vol. III. des planch. article *Chirurgie*, planch. 6. *Suppl.* IV. 592. *a*, *b.*

BOSSE, (*Marine*) bouteilles de verre pleines de poudre, qu'on allume, & qu'on lance d'un vaisseau dans un autre. Autres acceptions de ce mot, en terme de marine. II. 338. *b.*

Bosse. Usage de ce mot dans divers arts & métiers. II. 338. *b.*

BOSSE, (*Abraham*) graveur. VII. 867. *a.* Son ouvrage sur la gravure en cuivre. 877. *a.*

Bosses que les enfans se font par leurs chûtes. VII. 338. *b.*

BOSSES, (*Salines*) tonneaux pleins de sel destiné pour satisfaire aux engagemens de la France envers quelques cantons suisses. Mesure qu'elles doivent avoir. Ce sel doit avoir été déposé pendant six semaines sur les étuailles, avant d'être mis dans les bosses. Comment on les remplit, & on les marque. Observations sur celles qui sont rendues à Grandson & à Yverdun. II. 339. *a.*

BOSSOIRS, (*Marine*) poutres destinées à soutenir l'ancre, &c. Leur utilité. Leur forme & position expliquées par figures. Rouets à la tête de chaque bossoir. Ses dimensions. Autres choses relatives à cette partie du vaisseau. II. 339. *b.*

BOSSU, (*le Pere le*) son sentiment sur la nature du poëme épique. *Suppl.* I. 301. *b.* Sur la maniere d'inventer. *Suppl.* III. 642. *a.* Sur la moralité du poëme épique. 961. *a*, *b.* Cet auteur est cité dans plusieurs autres articles qui traitent de l'épopée.

BOSSU, (*le*) capitaine, chevalier de Saint-Louis. *Suppl.* I. 751. *a.*

BOSSUET, (*Jacques-Bénigne*) ses oraisons funebres. XI. 551. *a*, *b.* Sa conduite à l'égard de M. de Fénélon, à l'occasion du quiétisme. XIII. 709. *b.* 710. *a.* Morceaux de ses oraisons funebres, donnés pour exemple du style nombreux. *Suppl.* III. 308. *a*, *b.*

BOSSUS, (*Matthieu*) XVII. 89. *a.*

BOSTANGIS, valets du serrail occupés au jardinage du grand-seigneur. II. 339. *b.*

BOSTANGI-BACHI, surintendant des jardins du grand-seigneur. Ses autres fonctions. II. 339. *b.* Son inspection sur les vins. Sa fonction la plus honorable auprès de sa hautesse. Connoissances qu'il doit avoir sur la mer, où se promene le grand-seigneur. Crédit & danger attaché à son poste. Bostangi-bachi d'Andrinople. *Ibid.* 340. *a.*

BOT, gros bateau flamand, ou espece de petite flûte. Description de ce navire. Paquebot. II. 340. *a.*

BOT, (*Ichthy.*) nom hollandois d'un poisson des Moluques. Sa description. Lieux où il est commun. Qualités de sa chair. Maniere de le classer. *Suppl.* II. 26. *b.*

BOTAL, (*Anat.*) ouvrage de cet anatomiste sur la saignée. XIV. 504. *a.* Canal de Botal: comment il se ferme après la naissance. VII. 5. *b.* — *Voyez* TROU OVALE.

BOTANIQUE, définition & objet de cette partie de l'histoire naturelle. L'étude de la végétation fait la premiere partie de cette science. Le détail de la botanique renferme trois parties: la nomenclature des plantes, leur culture, leurs propriétés. La derniere est la plus importante. La premiere connoissance que l'on ait eue des plantes, a été celle des usages auxquels on les a employées. II. 340. *b.* La nomenclature des plantes n'est pas nécessaire pour la découverte de leurs propriétés. Le temps qu'on perd à se faire des systêmes pour cette nomenclature, est un obstacle à l'avancement de la botanique, & ces systêmes même nuisent à ses progrès. Le calcul qu'on a fait du nombre d'especes de plantes, ne mérite pas qu'on en fasse un grand cas. Quel est le but de l'art de la nomenclature. Connoissances qui furent nécessaires à son inventeur. La connoissance des choses en général est absolument indépendante de celle des noms. *Ibid.* 341. *a.* Le nom peut rappeller l'idée d'une chose connue, mais ne peut donner l'idée d'une chose inconnue. Inutilité des tentatives qu'on a faites pour que la seule nomenclature pût donner une idée distincte des plantes. *Ibid. b.* La nature dément à chaque instant les systêmes des nomenclateurs. De là leur incertitude sur le nombre des especes, des genres & des classes. Utilité qu'on a retirée de leurs systêmes. Ce qu'on pourroit attendre de ces mêmes méthodes, en supposant qu'elles fussent portées au point de perfection, tant desiré par les nomenclateurs. *Ibid.* 342. *a.* Non seulement la nomenclature des plantes ne peut contribuer en rien à la connoissance de leur culture, ni de leurs propriétés; mais elle y est très-préjudiciable, en ce qu'elle retarde l'avancement de ces deux parties de la botanique. *Ibid. b.*

Seconde partie de la botanique. La culture des plantes. But de cette culture: multiplier le nombre des plantes utiles. Les anciens nous en ont donné l'exemple. La connoissance de la nature du terrein & de la température du climat, est le premier principe de l'agriculture. *Ibid.* 343. *a.* Deux objets dans la culture des plantes; 1°. de les multiplier. Observations sur les moyens employés dans ce but, particuliérement sur la charrue. Combien nous avons plus perfectionné les objets de luxe que ceux de vraie utilité. 2°. De perfectionner la nature des plantes. Réflexions sur ce qu'on a fait, & ce qui reste encore à faire pour atteindre à ce but. 3°. *Ibid. b.* La transmigration des plantes n'est pas un des moindres objets de leur culture. Plantes que nous possédons par ce moyen. Essais qu'on devroit encore faire.

Troisieme partie de la botanique. L'étude des propriétés des plantes. C'est ordinairement le hazard qui nous les fait connoitre. Importance de cette étude. *Ibid.* 344. *a.* Méthode par laquelle on a distingué les plantes usuelles en médecine, selon leurs propriétés. Réflexions sur cette méthode. Deux objets principaux dans cette troisieme partie; 1°. déterminer l'effet des propriétés connues, & le modifier dans les différentes circonstances. Imperfection des observations qu'on a faites jusqu'ici sur cet objet. *Ibid. b.* 2°. Trouver les moyens de découvrir de nouvelles propriétés. Difficulté d'y parvenir. Usage qu'on pourroit faire pour cela de la découverte faite par M. de Buffon, des animalcules dans les infusions des semences. *Ibid.* 345. *a.*

BOTANIQUE, (*Hist. nat.*) cet article renferme le plan du travail de la botanique, tel qu'il a été exécuté dans le Supplément de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 26. *b.* La botanique bien entendue comprend la nomenclature, l'histoire naturelle, la physique, la culture & l'usage des plantes; elle a sous ses loix l'agriculture & le jardinage. I. Malgré ses variétés & ses abus, la nomenclature pourroit peut-être devenir une science exacte. Principes que l'auteur se propose de suivre par rapport aux dénominations génériques, aux phrases des botanistes, *Ibid.* 27. *a*, *b.* & aux descriptions des plantes. II. La physique des plantes a pour objet les loix de la végétation: c'est sans doute une des connoissances les plus utiles & les plus intéressantes. Auteurs qui s'y sont appliqués. Etat d'imperfection où cette partie de la botanique se trouve encore. L'article PLANTE est celui où elle doit être principalement traitée. *Ibid.* 28. *a.* Les maladies des plantes seront traitées, soit sous la dénomination particuliere de ces maladies, soit dans les articles respectifs des plantes qui y sont sujettes. III. Des connoissances qui doivent éclairer leur culture. De celles qui concernent les différentes especes de terres. *Ibid. b.* L'auteur se propose de désigner, dans les articles particuliers des plantes, la nature des sols où ses expériences ont réussi ou échoué, & les abris naturels ou expositions qui leur conviennent. — Par rapport à l'art de multiplier les plantes, on en trouvera les principes à l'article ARBRE, auquel ceux-ci, GREFFE, MARCOTTE, BOUTURE, SEMIS, SURGEON, auront des renvois. — Les soins qui doivent suivre leur multiplication regardent, ou leur emplacement dans une *pépiniere*, (il faudra consulter cet article) ou en général leur plantation; ce qui constitue un art dont les principes sont exposés dans les articles ARBRE & PLANTATION. *Ibid.* 29. *a.* Ce qui a rapport à l'établissement & au repeuplement des bois appartient à l'article SEMIS. — Regle que le législateur a été obligé d'établir sur la coupe des bois. *Ibid. b.* Diverses questions sur la police des bois, qui doivent être examinées dans

l'article FORÊT. — L'art d'elever les plantes, de les améliorer, d'enrichir la nature de nouvelles variétés, *&c.* sera exposé dans l'article PLANTE, qui doit contenir les premiers principes, & dans les articles secondaires, VARIETE, GREFFE, ÉLAGUER, *&c.* Observations sur la *taille* des arbres fruitiers. *Ibid.* 30. *a.* Considérations sur les *vergers*, & sur ce qui doit être l'objet de cet article. Du jardinage. Herbages & légumes. Objet de l'article POTAGER. Des plantes qui font l'aliment du bétail. Principales opérations qui peuvent faire prospérer les *prairies*, & qui doivent être soigneusement decrites dans cet article. Objets des articles ENGRAIS, DÉFRICHEMENT, LABOUR. *Ibid. b.* Différens genres de connoissances avec lesquelles l'agriculture a des relations. IV. De l'usage des plantes. Considérations sur les plantes alimentaires. Importance de leur connoissance. — Des propriétés des pl[illegible] médicinales & de leur usage. *Ibid.* 31. *a.* Leur analyse chymique. Combien la thérapeutique végetale est encore defectueuse. On ne doit annoncer dans les articles particuliers de chaque plante que ses vertus les moins équivoques. — De l'utilité des plantes relativement aux arts & métiers. *Ibid. b.* Cette sorte d'usage sera indiquée & détaillée dans les articles de cell[illegible]s qui les procurent. Recherches de M. Duhamel du Monceau, sur les propriétés du bois. Résultats utiles qui sont [illegible] ii. Eloge de cet académicien. — C[illegible]stances qui doivent composer l'article de physique & de méchanique BOIS. *Ibid.* 32. *a.* — Les tapis verds, les fleurs, les arbres & les eaux composent les jardins d'agrement, & indiquent les articles JARDIN, PARTERRE, BOULINGRIN, PARC & BOSQUET. Divers arts auxquels l'entente des bosquets a rapport. Distribution des plantes dans un jardin. Collection des plantes exotiques; cet objet doit être traité dans l'article JARDIN *de botanique. Ibid. b.*

Botanique. Histoire de la botanique. XII. 717. *b.* — 719. *a, b.* La botanique & l'histoire ancienne ont besoin dans certains cas de se prêter un secours mutuel. III. 643. *a.* De la m[illegible] traiter la botanique. VIII. 226. *b.* Divisions des plantes. XII. 716. *a, b.* On a souvent multiplié sans fondement les especes de divers genres de plantes. *Suppl.* I. 713. *a.* Méthodes pour la [illegible] plantes. *Suppl.* IV. 404. *b.* Distribut[illegible] plantes, selon M. Ray. XII. 716. *b.* Exposition des méthodes de MM. Tournefort & Linnæus. 718. *a, b.* 719. *a, b.* vol. VI des planches, *Regne vegetal*, pl. 103, 104. Voyez aussi leurs articles particuliers. Travaux auxquels on invite les botanistes pour perfectionner les connoissances des productions v[illegible], & ces productions elles-mêmes. *Suppl.* IV. 969. *b.* Projet d'une société pour la perfection de la botanique. *Ibid.* &c.

BOTANISTES. Quels sont ceux que Linnæus appelle orthodoxes. XI. 668. *a.* Auteurs qui ont le mieux parlé de l'anatomie des plantes. VII. 646. *a.* Les botanistes doivent être aussi cultivateurs. *Suppl.* I. 713. *a.* Jardin botaniste. *Suppl.* III. 500. *b.*

BOTANOMANCIE, divination par le moyen des plantes. Comment elle se pratiquoit. II. 345. *a.*

BOTHNIE, (*Geogr.*) observations sur les eaux de ce golfe. *Suppl.* III. 242. *a.*

BOTRICHE, espece d'insecte, vol. VI. des planch. Regne animal, planche 77.

BOTRYTIS, (*Botan.*) genre de plante qui differe peu du byssus. Ses qualités & propriétés. Préparations de cette plante, & ses usages. II. 345. *b.*

BOTSCOP, (*Ichthy.*) poisson du genre du toua & du bolam. Caracteres par lesquels il differe du bolam. Lieux où on le pêche. *Suppl.* I. 33. *b.*

BOTTE, (*Manege*) sorte de chaussure. Botte forte. Botte molle. Botte à la houssarde & à l'angloise. II. 345. *b.* Autre sens du mot *botte* en terme de manege. Différentes sortes de bottes pour chaussure. *Ibid. b.*

Botte. Moule sur lesquels on fait la tige d'une botte. I. 322. *b.* Description de l'art du cordonnier-bottier. *Suppl.* II. 604. *a, b.* 605. *a.* Travail des escarpins de bottes. *Suppl.* IV. 814. *b.*

BOTTE, tonneau ou vaisseau de bois, propre à mettre des liquides : botte pour les huiles, pour les vins. II. 346. *a.* [illegible]t les bottes d'Angleterre, de Bretagne, de Portugal, d'Espagne, de Venise, de Lisbonne; *botte*, se dit d'un fagot ou paquet de plusieurs choses de la même espece. *Ibid. b.*

BOTTE, (*Escrime*) *voyez* ESTOCADE. II. 346. *b.*

Botte, en terme de sellier. II. 346. *b.*

BOTTÉ, *juge.* IX. 11. 6.

BOTTINES, celles que portoient les soldats romains. I. 687. *a.* X. 508. *a.*

BOUAYA, (*Ichthy.*) espece d'hyppocampe, ou de cheval de mer des isles Moluques. Description & mœurs de ce poisson. Qualités de sa chair. *Suppl.* II. 33. *a.*

BOUBIE, (*Hist. nat.*) oiseau aquatique d'Amérique. Sa description. Qualité de sa chair. II. 347. *a.*

BOUC, (*Zoolog.*) son nom latin. II. 347. *a.* En quoi il differe du belier. Qualité qu'il doit avoir pour être bon à la chevre. S[illegible] l'entretenir. A quel âge on le châtre. On mange rarement le bouc. Propriétés de sa graisse. Préparations des peaux de bouc pour divers usages. Suif de bouc. *Ibid. b.*

Bouc. Pourquoi l'on garde les boucs plus long-tems que les chevres : leur population dans les pays du nord : caractere courageux des boucs de ces pays. III. 320. *b.* Préparation du sang de bouc : son usage en médecine. XIV. 615. *b.*

BOUCS, (*Myth.*) peuples qui les ont sacrifiés ou qui les ont eus en vénération. II. 347. *b.*

Bouc. Culte des boucs en Egypte : ce culte honteux défendu par la loi de Moïse : sacrifice du bouc ordonné au commencement de chaque mois. VI. 436. *a.* Cérémonie du bouc azazel. I. 910. *b.* R. Kimchi a écrit que les demons se faisoient voir sous la forme d'un bouc. VI. 436. *a.* Ce qui est confirmé par le témoignage de Delrio. XIV. 456. *a, b.* Peaux de bouc enflées : leur usage pour le passage des rivieres. *Suppl.* II. 846. *a.*

BOUC, *barbe de*, (*Botan.*) II. 72. *a.*

BOUCAGE, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. II. 347. *b.* Deux especes qu'il renferme. Lieux où elles croissent. Leur usage en médecine. Leurs propriétés. *Ibid.* 348. *a. Voyez* SAXIFRAGE.

BOUCANER *la chair.* Usage des peuples chasseurs. *Suppl.* I. 384. *b.*

BOUCANIER, sauvages d'Amérique, qui font fumer leur viande sur une grille, appellée *boucan.* Autre sens du mot *boucan.* Avantage de la viande boucanée. Boucanier des Espagnols, & des Anglois. Deux sortes de boucaniers. Comment ils font boucaner la viande. Equipage des boucaniers. II. 348. *a.* Ils se joignent quelquefois aux troupes reglées dans les colonies. *Ibid. b.*

Boucanier. Comment les boucaniers de l'isle Saint-Domingue brochettent les cuirs. II. 432. *b.* François qui s'engagent avec les boucaniers. XVI. 590. *a.* Armes boucanieres. I. 690. *b. Voyez* AVENTURIERS.

BOUCHARD, évêque de Worms : sa collection des décrets. IV. 707. *b.*

BOUCHARDE, outil de sculpteur. Comment on l'emploie. II. 348. *b.*

BOUCHARIE, (*Géogr.*) *voyez* BUCHARIE, & II. 740. [illegible] 23 *a.*

BOUCHE, (*Anat.*) partie du visage. Description anatomique. II. 348. *b.* La bouche des différens animaux est exactement proportionnée aux usages de cette partie. Celle des insectes est très-remarquable. Celle des oiseaux ne l'est pas moins. Description des unes & des autres. *Ibid.* 349. *a.*

Bouche. Description de cette cavité. *Suppl.* II. 133. *a.*

Bouche. Description de cette partie. VIII. 628. *b.* 269. *a.* L'organe du goût est répandu dans toute la bouche. VII. 759. *a.* Effet de la bouche pour la résonnance. XIV. 181. *a.* Maladies de la bouche : puanteur. VI. 598. *a, b.* Ulceres. III. 122. *b.* distorsion; IV. 1060. *b.* gargarismes pour différentes maladies de la bouche. VII. 515. *a.* Instrument destiné à ouvrir & dilater la bouche. XV. 748. *b.* Instrument destiné à contenir la langue pour voir plus aisement au fond de la bouche. VII. 721. *b.*

La bouche & les mains, signifie *foi & hommage* dans la coutume de Paris. II. 349. *a.* Origine de cette expression; *ouvrir & fermer la bouche d'un cardinal. Ibid. b.*

BOUCHE, (*Manege*) sensibilité du cheval en cette partie. Le cheval est le seul quadrupede à qui on donne une bouche. Epithetes qui en désignent les diverses qualités, soit bonnes, soit mauvaises. II. 349. *b.*

Bouche du cheval. Suppl. III. 386. *a.* 395. *a.* 397. *b.* Bouche seche. V. 379. *a.* Bouche égarée. 416. *a, b.*

Bouche dans les tuyaux d'orgue. Largeur entre les deux levres. Bouche ovale : méthode pour trouver le trait de cette bouche. Bouche en pointe. II. 350. *a.*

BOUCHEL, (*Jean*) sa patrie, ses ouvrages. XII. 893. *a.*

BOUCHENU de Valbonnais, (*Jean Pierre Moret de*) VII. 942. *b.*

BOUCHER, soins que la police doit prendre pour la viande de boucherie. Les héros d'Homere faisoient eux-mêmes les fonctions de bouchers. Deux corps de bouchers à Rome : les enfans devoient suivre la profession de leur pere. Police de ces corps. II. 350. *a.* Distinction entre les marchands bouchers & ceux dont l'emploi etoit de tuer les bestiaux. Leur emplacement dans Rome. De l'édifice appellé *Macellum magnum.* Deux autres boucheries établies dans la suite. La police que les Romains observoient dans leurs boucheries s'établit dans les Gaules avec leur domination. Ancien corps de bouchers dans Paris; qui est l'origine de la grande boucherie. Origine des étaliers bouchers, qui dans la suite devinrent maîtres. *Ibid. b.* Démolition de la grande boucherie sous Charles VI. Ses privileges révoqués, & ses biens confisqués. La bonne politique consisteroit à diviser les bouchers, de maniere qu'ils ne formassent point corps

BOURMONT, (*Géogr.*) dans le Soulossois. *Suppl.* IV. 815. *b.*

BOURRE, poil de plusieurs animaux, *&c.* Son usage. Commerce de bourre à Paris. II. 371. *b.*

BOURRE, (*rouge de*) en teinture. Comment on le fait. II. 371. *b.*

Bourre, ou poil de chevre pour la teinture. XVI. 10. *b.* De la teinture de bourre. 26. *a.* 31. *b.*

BOURREAU. En Allemagne, on n'a point pour lui la même aversion qu'en France. L'exécuteur est le dernier des hommes aux yeux du peuple; aux yeux du philosophe, c'est le tyran. II. 372. *Voyez* EXÉCUTEUR.

Bourreau. VI. 229. *a*, *b.* XI. 411. *b.* En Géorgie, ce sont les gens de qualité qui exercent cet emploi. VII. 640. *b.* Droit de havage que le bourreau possede ou a possédé en certains lieux. VIII. 63. *b.*

BOURRÉE, danse de ce nom. Description de cette danse. Pas de bourrée. Pas de bourrée avec fleuret dessus & dessous. Pas de bourrée ouvert. II. 372. *a.* Pas de bourrée emboîté. *Ibid. b.*

BOURRÉE, (*Musiq.*) sorte d'air propre à une danse du même nom. Son caractere. *Suppl.* II. 41. *b.*

BOURRELET, (*Botan.*) celui qui se forme en certains cas sur l'écorce d'un arbre. I. 587. *b.* XII. 724. *b.* 725. *a.*

BOURRELIER, emporte-piece des bourreliers. V. 593. *a.* Fil ciré. VI. 789. *b.* Voyez les planches de cette profession, vol. II.

BOURRU, *bizarre, fantasque, capricieux, quinteux*, (*Syn.*) II. 268. *a.* XIII. 722. *a.*

BOURS DE MARSEILLE, (*Comm.*) sorte d'étoffe moirée. Lieux où on la fabrique. Ses différentes largeurs. *Suppl.* II. 41. *b.* Les bours du levant défendus en France. Leur qualité. Bours de Magnésie. Prix & mesure de la piece. *Ibid.* 42. *a.*

BOURSAULT, (*Edme*) observations sur ce poete & sur ses ouvrages. X. 909. *a.*

BOURSE, (*Comm.*) définition. II. 172. *a.* Bruges est la premiere ville où l'on se soit servi du mot de *bourse* dans le sens dont il s'agit ici. Divers noms que ces endroits appellés *bourses* prennent en différens lieux. Danger qu'il y a d'en être absent. Bourses les plus célebres de l'Europe. Dans le tems des anciens Romains, il y avoit des lieux semblables, soit à Rome, soit dans les villes les plus considérables de l'empire. Passage sur lequel on a cru qu'il y avoit eu à Rome une espece de bourse. Bourse des marchands de Toulouse: tems de l'érection & police de cette bourse. Bourse de Rouen. *Ibid.* 373. *a.* Celle de Montpellier. Celle de Paris. Celle d'Amsterdam: bourse aux grains dans cette même ville. Celle de Rotterdam. *Ibid. b.*

Bourse, *voyez* CHANGE & PLACE. Histoire & description de la bourse royale à Londres. IX. 683. *b.* XIV. 417. *a. Suppl.* II. 318. *a*, *b.*

Bourse, autres significations de ce mot dans le commerce. Il se prend quelquefois pour les fonds du négociant. Ce qu'on entend par *bourse commune.* II. 373. *b.* Il se dit de l'argent ou bien de quelqu'un. *Ibid.* 374. *a.*

BOURSE, (*Jurisp.*) bourse coutumiere. IV. 419. *b.* Fief de bourse: fief de bourse coutumiere. VI. 700. *a.*

Bourse, maniere de compter fort utile dans le Levant. C'est une somme de cent vingt livres sterlings. Ce qui a donné lieu à cette expression. D'où vient cette maniere de compter des Turcs. La bourse d'or est de trois mille écus. II. 374. *a.*

BOURSES, (*Anat.*) *voyez* SCROTUM.

BOURSETTES, (*Orgue*) petites parties du sommier dont la description & la maniere de les faire se trouvent ici données par figures. II. 374. *a.*

BOURSIER, ouvrier & marchand tout à la fois: ses ouvrages & marchandises. Police & réglemens concernant ce corps à Paris. II. 374. *b.*

Boursier. Arrêt qui a réglé les limites entre les boursiers & les peaussiers de Paris. XII. 221. *b.* Les planches du boursier se trouvent dans le vol. II.

BOUSE, ou *fiente de vache* (*Économ. rustiq.*) ses usages. *Suppl.* II. 42. *a.*

BOUSIER, (*Ichthy.*) nom donné aux insectes qui vivent dans les bouses de vache. Quatre genres d'insectes de ce nom; savoir, le sporas des Grecs, l'hontos d'Aristote, le koprion d'Hippocrate, & le tambeira du Bresil & du Sénégal. Caracteres qui les distinguent. *Suppl.* II. 42. *a.*

BOUSIERS, espece d'insectes représentés vol. IV des planch. Regne animal, pl. 75.

BOUSSEAU, (*Jacques*) sculpteur. XIV. 829. *b.*

BOUSSEROLE, (*Botan.*) détails sur cette plante. VIII. 429. *b.*

BOUSSOLE, instrument de marine, qu'on appelle aussi *compas de mer.* II. 374. *b.* A qui l'invention en est attribuée. Navigation des anciens, privés de cet instrument. Pourquoi le Nord est désigné par une fleur de lys. Les Anglois s'attribuent la gloire d'avoir perfectionné la boussole. Étymologie des mots *compas* & *boussole.* Si l'on doit en attribuer l'honneur aux Chinois. Plusieurs personnes ont eu vraisemblablement part à cette invention. Comment il est probable qu'on est parvenu insensiblement à l'usage de la boussole, & à lui donner la perfection qu'elle a aujourd'hui. *Ibid.* 375. *a.* Description de cet instrument par figure. *Ibid. b.* Lieu du vaisseau où l'on place la boussole. Comment le timonier doit se diriger par l'inspection de la boussole. Description de celle qui est dans la chambre des capitaines & officiers du vaisseau. Il y a toujours par précaution deux boussoles sous les yeux du timonier. Maniere de se servir de cet instrument pour diriger la route du navire. Autres usages de la boussole. Corrections auxquelles les variations de l'aimant obligent les timoniers. *Ibid.* 376. *a.* Nouvelle méthode de construire & d'aimanter les aiguilles, préférable à toute autre. Précautions à prendre contre les effets de la rouille à laquelle une boussole est exposée sur mer. Maniere de *centrer* la boussole, selon la nouvelle construction. *Ibid. b.* De quelle matiere le pivot & la chape doivent être faits. Exemple de la grande liberté des mouvemens d'une telle boussole. Usage de la boussole pour les équerres d'arpenteurs. *Ibid.* 377. *a.* Comment doivent être construites les boussoles dont on se sert pour trouver la déclinaison d'un mur. Maniere de s'en servir. Usage de la boussole dans la gnomonique, & pour orienter des édifices. Dans la géométrie pratique pour lever des angles sur le terrein, faire un plan, déterminer le cours d'une riviere, orienter le plan. *Ibid. b.* Il faut remarquer que toutes les pratiques où l'on opere par la boussole ne peuvent donner qu'une méridienne approchée. Pour plus de précision l'on a recours aux moyens astronomiques. Il est plus avantageux de se servir pour toutes ces opérations, sur-tout pour celles qui se font dans l'intérieur de la terre, de grandes boussoles. Maniere de s'en servir pour déterminer dans une mine de charbon la direction d'un lieu à un autre, afin de creuser un puits par dehors justement à l'extrémité d'une galerie. Insuffisance des petites boussoles dans ces opérations. Moyen de reconnoitre la présence d'un corps magnétique dans un souterrein, & de remédier à cet inconvénient. *Ibid.* 378. *b.* Compas de variation, espece de boussole dont on se sert sur mer pour reconnoitre la déclinaison de l'aiguille. *Ibid.* 379. *a.*

Boussole, de l'invention de la boussole; premiers usages qu'on fit de cette découverte. VIII. 848. *b.* Sa division en trente-deux parties. *Suppl.* I. 236. *a*, *b.* Balancier de la boussole. 761. *a.* Espece de boussole appellée compas azimuthal. III. 757. *a*, *b.* Boussole du mineur. VII. [illegible] *a.* Vol. IV. des planch. *Regne minéral*, *Metallurgie.* De la boussole des pilotes chinois. XVI. 807. *a.* Sur la boussole, *voyez* COMPAS, AIGUILLE AIMANTÉE.

BOUSSOLE, (*Astronom.*) constellation méridionale. Ascension droite & déclinaison de sa principale étoile. *Suppl.* II. 42. *b.*

BOUSSOUK, (*Ichthy.*) poisson d'un nouveau genre, de la famille des remores. Sa description. Lieux qu'il fréquente. Ses qualités & usages. Deuxieme espece, *moron.* Caracteres qui le distinguent du boussouk. Ses usages. *Suppl.* II. 42. *b.*

BOUSTROPHEDON, (*Hist. anc.*) maniere d'écrire qui étoit particuliere aux Grecs, sur-tout dans les inscriptions. Étymologie de ce mot. Recueil d'inscriptions de ce genre, fourni par M. l'abbé Fourmont, en 1729. II. 379. *a.*

BOUT, *extremité*, *fin*, (*Synon.*) différence entre ces mots. II. 379. *a. Voyez* FIN.

BOUT-DE-PETUN, (*Ornith.*) description de cet oiseau, vol. VI. des pl. *Regne animal*, pl. 41.

BOUT-RIMÉ, maniere de rimes inventées par Dulot en 1649. II. 379. *a.* Poeme de Sarrasin, intitulé: *La défaite des bouts-rimés.* Les lanternistes de Toulouse les ont relevés de nos jours. II. 379. *b.*

BOUTARD, (*François*) prieur de Château-Renard, & abbé de Bois-Groland. Observations sur ses poésies. XVI. 720. *a.*

BOUTARGUE, mets en usage en Provence & en Italie. Comment on le fait. II. 380. *a.*

BOUTE, (*Econom.*) peau de bœuf préparée & cousue pour transporter le vin & d'autres liqueurs, au travers [illegible] montagnes, & des lieux difficilement praticables. Avantages de cette sorte de vaisseau. Leur préparation. *Suppl.* II. 43. *a.*

BOUTEROLLE, (*Blason*) meuble d'armoirie. Étymologie de ce mot. *Suppl.* II. 43. *a.*

BOUTES, (*Marine*) futailles où l'on met de l'eau douce. Par qui elles sont fournies dans les navires de guerre. II. 380. *a.*

BOUTEILLES *d'eau*, (*Physiq.*) petites gouttes rondes, pleines d'air, qui se forment sur la surface d'un fluide quelconque. Elles sont dilatables & compressibles, rondes, faciles à crever, *&c.* Bouteilles formées dans une liqueur mise sous le récipient, d'où l'on pompe l'air. Celles qui se forment par l'action du feu sur un fluide. II. 380. *b.*

BOUTEILLES; de la verrerie en bouteilles. XVIII. 102. *b.* —

313. *a.* Divination par des bouteilles pleines d'eau. VII. 521. *b.*

BOUTEUX, (*Pêche*) *voyez* vol. VIII. des planch. *Pêche*, planch. 6.

BOUTILLIER, (*Grand B. de France*) en latin *buticularius*, aujourd'hui grand échanson. Il étoit un des cinq grands officiers de la couronne. Prérogatives de cette charge. II. 381. *b.*

Boutillier. Le grand-échanson a succédé au boutillier de France. Depuis 1483 il n'est plus parlé de boutillier. V. 230. *a.*

BOUTIQUES appellées chez les anciens ἐργεῖα. XII. 493. *a.* Boutiques appellées par Horace, *tabernæ* & *pilæ*. XV. 795. *b.* 796. *a.* Différence entre boutique, attelier, magasin & chantier. I. 839. *b.* Petites boutiques dites *échopes*. V. 265. *b.*

BOUTOI, (*Blason*) bout de grouin du sanglier. *Suppl.* II. 43. *a.*

BOUTON. Boutons qui servent à l'habillement. Diverses especes de boutons quant à la matiere. Boutons unis. Boutons façonnés. Boutons poil & soie. Boutons d'or. Boutons à amande. II. 382. *a.* *Boutons à la brochette.* Comment on les travaille. *Bouton à cul de dé. Bouton d'or uni. Bouton d'or façonné. Ibid. b. Bouton à épi. Bouton à garde d'épée. Bouton à limace. Bouton poil & soie uni.* On a joint à chacun de ces articles quelques détails sur les opérations les plus difficiles dans la fabrique de ces boutons. *Boutons à pierre. Boutons en argent, or & cuivre. Bouton plane.* Détails les plus essentiels sur la maniere de travailler cette sorte de boutons. *Ibid.* 383. *a.*

Bouton, (*moule de*) le travail des moules de bouton est un très-petit art dont on donne ici la description. II. 383. *b.* *Voyez* Moules.

Bouton, (*Chymie & Métallurg.*) globule d'argent qui reste sur la coupelle ou fourneau d'essai. Comment & d'où il se forme. II. 384. *a.* *Voyez* Grain de fin.

Bouton. (*Botan. & Jardin.*) Les boutons renferment l'ébauche d'une branche. Leur diversité. *Suppl.* II. 43. *a.* Soin avec lequel la nature les a vêtus. Particularités remarquables des boutons de pins. Boutons des arbres fruitiers. *Ibid. b.* Boutons à fleur. Leur épanouissement. *Ibid.* 44. *a.*

Bouton. (*Botan.*) Boutons appellés *sous-yeux*. XV. 422. *a.* Etat des feuilles dans le bouton. VI. 653. *b.* Boutons aux aisselles & à l'extrémité de la tige. XVI. 957. *a.* Sucs gommeux & résineux dont les écailles des boutons sont enduites *Ibid. b.* Les boutons qui sont à l'origine des feuilles, contribuent à élever la seve. 960. *b.* Les boutons une fois saillans ne peuvent produire que des branches & jamais des racines. *Suppl.* II. 45. *b.* Leur utilité dans les boutures. *Ibid.*

Bouton, instrument de chirurgie pour l'opération de la taille. II. 384. *a.* Description de cet instrument. Son usage. *Ibid. b.*

Boutons, (*Médec.*) *voyez* Éruptions, Maladies cutanées, Rubis.

BOUTONNIER, celui qui fait & vend des boutons. Observations sur le corps des boutonniers. II. 385. *a.*

Boutonnier. Quelques opérations de l'art du boutonnier. Bouillonner. II. 358. *b.* Graver. VII. 866. *a.* Guiper. 1010. *a.* Jetter en soie. VIII. 529. *a*, *b.* Divers instrumens du boutonnier. XI. 718. *b.* 719. *a.* Boisseau. II. 310. *b.* Chevalet. III. 310. *a.* Devidoir appellé *chignolle*. 337. *b.* Émerillon. V. 564. *b.* Moulin du boutonnier en tresse. X. 815. *a.* Rouets. XIV. 397. *b.* Support. XV. 677. *a.* Tas. 932. *b.* Tournette. XVI. 484. *b.* Tracanoir. 502. *a.* *Voyez* les planch. vol. II.

Boutonnier en émail, verre & crystallin. Observations sur la communauté de ces maîtres boutonniers. II. 385. *b.*

Boutonnier d'étain. Soudure qu'il emploie dans ses ouvrages. XV. 393. *b.*

BOUTONNIERE, (*Chirurg.*) incision qu'on fait au périnée, pour pénétrer dans la vessie. Utilité de cette opération. Dans quels cas elle a lieu. II. 385. *b.* Comment on la fait. Injections par lesquelles il faut ensuite aider la sortie des matieres graveleuses. Quand on est parvenu à pouvoir supprimer la canule, on met dans l'uretre une sonde creuse ou cannelée, *&c.* La plaie ne tarde pas à se réunir.

L'administration des remedes n'est pas moins soumise aux indications dans les maladies chirurgicales, que dans les maladies internes. L'art d'opérer ne suffit donc point à un chirurgien. Connoissances qu'il doit y joindre pour juger sainement de la maladie, & pour la traiter. *Ibid.* 386. *b.* Il y a des circonstances particulieres qui demandent qu'on étende & qu'on dirige différemment la section des parties dans l'opération de la boutonniere. Opération d'une plaie fistuleuse au périnée, faite par M. Petit. *Ibid. b.*

Boutonniere : supplément à cet article. XIV. 202. *a.*

Boutonniere, (*art du Tailleur*) maniere de la faire. *Suppl.* II. 44. *b.*

Boutonniere, (*Art méch.*) point de boutonniere dans la couture. *Suppl.* III. 753. *b.* Maniere de faire les boutonnieres d'un habit. *Suppl.* IV. 926. *b.*

BOUTURE, (*Jardin.*) branche qu'on coupe à certains arbres moëlleux, & qui reprend en terre. Différence entre la bouture & la marcotte. II. 387. *a.*

Bouture, (*Botan. Jardin.*) avantage de la plante sur l'animal, en ce que son existence a, pour ainsi dire, plus d'ubiquité. Ses voies de génération sont en plus grand nombre, & la vie triomphe plus de ce qu'elle combat & de ce qu'elle donne. Cause finale de cette disposition. *Suppl.* II. 45. *a.* Méchanisme par lequel les racines des boutures se forment. *Ibid. b.* D'après la théorie qui vient d'être exposée, l'auteur établit la pratique générale des boutures. — On appelle bouture, un morceau de bois jeune & vif, convenablement coupé & taillé, qu'on destine à être planté pour lui faire prendre racine. — Tems le plus propre à faire cette opération. *Ibid.* 46. *a.* Longueur qu'il convient de donner aux boutures. Grosseur convenable. Proportion qu'on doit mettre entre la partie de bouture enterrée & la partie aérée. Des boutons qu'il faut lui laisser. Parties qu'il faut enduire de cire. De la coupure inférieure de la bouture. *Ibid. b.* Choix des branches pour les boutures les plus rares ou les plus opiniâtres. Maniere de les enlever de l'arbre. Comment on peut les disposer à pousser des racines. *Ibid.* 47. *a.* Soins à prendre pour certaines plantes délicates ou rebelles, & pour celles qui aiment beaucoup l'humidité. Il convient de hâter les progrès des boutures par une chaleur moite. Moyens de procurer cette chaleur. Qualité de la terre, dans laquelle il faut les planter. De l'humidité qu'il convient de leur procurer artificiellement. En quel cas il faut les couvrir de mousse ou de menue paille. *Ibid. b.* Exposition & abri qu'il faut leur donner. Soins que demandent celles qui, par leur position, seroient exposées de toutes parts au soleil. Comment on doit préserver les boutures des taupes & des vers. Boutures faites avec des bouts de racine, enterrés presque rez-terre. Maniere de multiplier de boutures les saules & les peupliers. *Ibid. b.*

Bouture. Maniere de multiplier les arbres par boutures. I. 587. *b.* Cette maniere indiquée par la nature. *Suppl.* I. 521. *b.* Extrait du manuel de M. du Hamel, sur les opérations néceſſaires pour élever des boutures avec autant de sûreté & de facilité qu'il est possible. I. 588. *a.* De l'arrosement des boutures. *Suppl.* I. 577. *b.* 578. *a.*

BOUVART, (*Michel-Philippe*) physiologiste. *Suppl.* IV. 361. *b.*

BOUVIER, (*Astron.*) constellation. II. 387. *b.*

Bouvier, oiseau qui suit les troupeaux de bœufs. Description de cet oiseau. II. 387. *b.*

Bouviers, (*Médec.*) espece de vers qui se traînent sous la peau. XVII. 44. *b.*

BOUVREUIL ou *pivoine*. Description de cet oiseau. II. 387. *b.* Nourriture qu'il préfere. Chant de cet oiseau. *Ibid.* 388. *a.*

Bouvreuil d'Afrique. Vol. VI. des planch. regne animal, planch. 33.

BOUZES, prêtres idolâtres, méprisés à la Chine, vénérés au Japon. Leurs différentes sectes. Elles se détestent mutuellement. Elles ont un supérieur général & des supérieurs particuliers. II. 388. *a.*

BOYARDS ou Bojards, grands-seigneurs de Moscovie. Ce qu'Oléarius en dit dans son *voyage de Moscovie*. Aujourd'hui ils ont peu de part au gouvernement. II. 388. *a.*

BOYAU, (*Manege & Maréch.*) cheval qui a beaucoup de boyau. Cheval étroit de boyau ou cheval estrac. On le méprise pour le carrosse; mais on l'estime pour la chasse. On donne le vert pour faire reprendre du boyau aux chevaux qui l'ont perdu. II. 388. *b.*

Boyau. Des cordes à boyau. IV. 205. *a*, *b.*

BOYAUDIER, artisan qui prépare & file des cordes à boyau. Corps de maîtrise des boyaudiers à Paris. Comment ils fabriquent les cordes à boyau. II. 388. *b.*

Boyaudier. Détail des opérations du boyaudier dans la fabrication de ses cordes. IV. 205. *a.* Rouet de son métier. XIV. 397. *b.* Tabliers du boyaudier. XV. 810. *a.* *Voyez* la planche du boyaudier, vol. II.

BOYENS, peuples gaulois : leurs émigrations. VII. 528. *b.* *Voyez* Boiens.

BOYER & Bouir, (*Marine*) bateau ou chaloupe flamande. Il est plus propre à naviger sur les rivieres que sur mer. Devis d'un boyer de 86 piés de long de l'étrave à l'étambord, de 20 piés de ban de dedans en-dedans, & de $9\frac{1}{4}$ de creux de dessus la quille au niveau des gouttieres. II. 389. *a.*

Boyer, représenté, vol. VII. des planch. Marine, pl. 12.

BOYLE, (*Géogr.*) c'est le nom d'une baronnie en Irlande, & de la ville capitale de cette baronnie, &c. *Suppl.* II. 49. *b.*

Boyle, (*Robert*) observations sur ce physicien. III. 435. *a*, *b.* IX. 574. *b.* Ses ouvrages sur l'anatomie, *Suppl.* I. 398. *b.* & la physiologie. *Suppl.* IV. 351. *a.* Ses expériences sur l'air. I. 226. *a.* 227. *a.* 230. *b.* 232. *a.* Vuide de Boyle. XVII. 573. *b.* Substance vitale répandue dans l'air, selon ce physicien. I. 236. *a.* Vertu qu'il attribuoit aux amulettes. I. 383. *b.* Son sentiment sur la chaleur, III. 25. *a*, *b*; sur celle de la chaux vive. 30. *b.* Son traité sur la subtilité des émanations.

V. 546. *a.* Son hypothese sur la fluidité. VI. 891. *a.* Lectures ou discours de Boyle. IX. 336. *a.*

BOYS, (*Jean*) grammairien & théologien. XV. 637. *a*, *b.*

BOZE, (*Claude Gros de*) sa patrie, ses ouvrages. IX. 777. *b.* Bibliotheque de ce savant. II. 237. *a.*

B R

BRABANÇONS, compagnie de brigands, que les princes prenoient à leur solde dans le besoin. III. 739. *a.*

BRABANT. Une partie des peuples du Brabant, autrefois appellés *Toxandri.* XVI. 501. *a.* Bulle d'or du Brabant. II. 463. *b.*

BRABEUTE, officier public chez les Grecs, qui présidoit aux jeux solemnels, & sur-tout aux jeux sacrés. Haute considération attachée à cette charge chez les Grecs & chez les Perses. Formalité qui en précédoit l'exercice. Cérémonie par laquelle les brabeutes prenoient possession de leur siege, dont la place étoit regardée comme un asyle inviolable. Jugemens qu'ils prononçoient. Récompenses qu'ils décernoient. Leur nombre n'étoit point fixé. Autre nom qu'on leur a donné. II. 390. *a. Voyez* ATHLOTHETE & EPOPTE.

BRACCIOLINI, (*François*) poete. XII. 660. *b.*

BRACELET. Ceux des anciens. Origine du mot *armilla.* Grandeur & force monstrueuse de l'empereur Alexandre-Sévere. Il avoit le pouce si gros, que le bracelet de sa femme lui servoit de bague.

Bracelet en usage aujourd'hui parmi les femmes. Ceux des nations barbares. Cas extraordinaires qu'elles faisoient jadis de ces ornemens. II. 390. *b.*

Bracelet. Espece de bracelets rouges des dames romaines. XV. 441. *b. Voyez* la figure des bracelets des anciens à l'article *Antiquités* du volume I. des planches. Les bracelets: marque de distinction chez les Celtes. *Suppl.* II. 285. *b.* Table de bracelet. 802. *b.* Boite de table de bracelet. II. 313. *a.*

BRACHBANT, (*Géogr.*) observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 49. *b.*

BRACHIAL, (*Anatom.*) épithete qu'on donne aux différentes parties qui composent le bras, II. 390. *b*, mais plus particuliérement à l'artere de l'humerus, & à deux muscles. Brachial interne, brachial externe. *Voyez* ANCONE, I. 442. *a.* Nerfs brachiaux. *Ibid.* 391. *a.*

Brachial. Trois rameaux qui naissent de l'artere brachiale. *Suppl.* II. 503. *b.* Des cas où elle a été percée dans la saignée. *Suppl.* I. 823. *b.* Nerfs brachiaux. *Suppl.* IV. 42. *a.*

BRACHIALE, *artere*, (*Anatom.*) importance de la connoissance de ce vaisseau. Sa description & celle de ses branches. *Suppl.* II. 49. *b.*

BRACHMANES, (*Hist. anc.*) gymnosophistes ou philosophes indiens. Mœurs extravagantes de ces gens-là. Occupations des plus relâchés d'entre eux. Soin qu'ils prenoient de l'éducation de leurs disciples. Noviciat de leur école. Liberté dont on jouissoit ensuite. Leur doctrine morale. II. 391. *a.* Leur physique. Comment ils terminoient leur vie. Les philosophes grecs les consultoient. D'où ils tirerent le nom de *brachmanes.* Leur secte subsiste encore aujourd'hui. *Ibid. b.* — *Voyez* BRAMINES.

BRACHMANES. Pourquoi les sages de l'Inde ont été nommés *Brachmanes.* VIII. 675. *a.* Rapport entre les brachmanes & les Samanéens. XIV. 591. *a.* Leurs connoissances dans l'astronomie. I. 791. *b.* Commencement de l'année chez les brachmanes. I. 391. *b.* Sur les brachmanes, *voyez* GYMNOSOPHISTES & INDIENS.

BRACHYGRAPHIE, art d'écrire par abréviations. Quels étoient ceux qu'on appelloit *notarii.* Recueil de ces *notes* ou abréviations, donné par Gruter. Antiquité de cet art. David en parle, *Ps.* 44. Vitesse avec laquelle on écrivoit. Cet art a été imité de nos jours. II. 391. *a. Voyez* ABRÉVIATION, NOTE.

BRACHYSTOCHRONE, (*Méchaniq.*) courbe qui porte ce nom, & qu'on appelle aussi *ligne* de la plus vite descente. II. 391. *b.* Feu M. Bernoulli proposa aux géometres en 1697, de déterminer quelle étoit cette courbe, & on trouva que c'étoit une cycloïde, ou arc de cycloïde. Géometres qui résolurent ce problême. Démonstration de cette courbe, à portée de ceux même qui sont peu versés dans la méchanique transcendante. Un corpuscule de lumiere traversant l'atmosphere, de maniere qu'il arrivât d'un point à un autre dans le plus court tems possible, traceroit une brachystochrone. II. 392. *a.* Solutions fort simples de ce problême, données par M. Bernoulli. Autres par M. Euler, qui se trouvent dans son second volume de la méchanique. Galilée a cru faussement que la brachystochrone étoit un arc de cercle. *Voyez* CYCLOIDE.

BRACONNIER, celui qui chasse sans droit sur les terres d'autrui. Peines décernées contre les braconniers par les ordonnances. II. 392. *b.*

BRACQUEMART, épée ancienne. *Suppl.* II. 814. *b.* III. 157. *b. Voyez* BRAQUEMART.

BRACTEATE, *monnoie*, VIII. 660. *b.* X. 653. *b.* 654. *a*, *b.*

BRADLEY, (*Jacques*) observations sur cet astronome. I. 791. *a.* Ses observations astronomiques. XI. 324. *a.* Sa découverte de l'aberration des étoiles fixes, & sa théorie sur cette aberration. I. 24. *a. Suppl.* I. 25. *b.* 26. *a. Suppl.* II. 893. *a. b.* Ses tables relatives à la géographie & à l'astronomie, *voyez* TABLES.

BRADUPEPSIE, digestion lente, lorsqu'au lieu de s'exécuter en 24 heures, elle ne se fait que dans l'espace de plusieurs jours. Étym. du mot *bradupepsie.* II. 392. *b.*

BRAGANCE, (*Géogr.*) observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 50. *a.*

BRAGANCE, *maison de*, comment elle a acquis le Portugal. XIII. 158. *a.*

BRAI, écourgeon & orge broyés pour la biere. Le brai gâte les moulins à blé. II. 393. *a.*

Brai gras & brai sec: matieres qu'on tire de la résine de pin. XII. 633. *b.* 634. *b.*

BRAILLER, remuer le poisson avec la braille, pour qu'il prenne mieux la salure. Dans quels cas on braille. Comment on sale le poisson, quand on l'encaque d'abord. II. 393. *a.*

BRAIRE. Description du braire de l'âne. XVII. 434. *a.*

BRAISE, *faire la*, (*Verrerie*) Comment le tiseur fait la braise. II. 393. *b.*

BRAMA, un des principaux dieux du Tonquin, adoré par les sectateurs de Confucius. En quoi consiste tout le culte de ces dieux. II. 393. *b.*

BRAMA ou *Brema*, (*Géogr.*) observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl* I. 50. *a.*

Brama, fils de Parabrama. XI. 885. *a.* Fonctions de ce dieu selon les Banians. XIV. 592. *b.* En quelle langue il reçut de dieu ses préceptes. VIII. 39. *a.* Détails sur Brama. XIII. 780. *a.* Comment il est représenté. *Suppl.* III. 10. *a.*

BRAMHALL, (*Jean*) primat d'Irlande: observations sur cet auteur & sur ses ouvrages. XIII. 79. *a.* Ses disputes avec Hobbes. VIII. 233. *b.*

BRAMI, (*Botan.*) nom malabare d'une plante, de la famille des personnées. Description, culture, qualités, usages de cette plante. *Suppl.* II. 50. *b.*

BRAMINES, philosophes indiens, autrefois appellés *brachmanes.* Objets de leur vénération. Leur doctrine. Origine qu'ils s'attribuent. Leurs livres. II. 393. *b.* Bramines de la côte de Coromandel. Leur doctrine. Vénération qu'on a pour eux. Ils sont à la tête de la religion. Moyens qu'ils ont d'en imposer. Leur college. Principe & progrès de la superstition & de l'erreur. *Ibid.* 394. *a.*

Bramines, *Bramins*, *Brachmes* ou *Brames.* Leur origine. XIV. 591. *b.* Détails sur la philosophie & la religion des bramines. IX. 922. *a.* — 924. *b.* Leur doctrine. I. 75. *b.* Polythéisme & superstitions introduites par les bramines dans les Indes. VIII. 662. *a.* Souillure qu'ils contractent en vivant avec les Européens. XIII. 263. *a.* Culte qu'ils rendent à une divinité nommée *Lingam.* IX. 555. *a.* XIV. 427. *b.* Description des austérités que quelques bramines exercent sur eux-mêmes. XII. 306. *b.* Quiétisme des bramines. XIII. 710. *a*, *b.* Bramines qui ont embrassé la vie monastique. XVI. 849. *b.* Livres sacrés des bramines: *voyez* VEDAM, SHASTER, PURAN. Trois principales divinités qu'ils adorent: *voyez* BRAMA, VISTOU & RUDDIREN. Sacrifices qu'ils offrent à une certaine pierre. XIV. 532. *b. Suppl.* IV. 706. *b.* Leur usage de faire paroître dans leurs fêtes religieuses des représentations de géans. *Suppl.* III. 191. *b.* Almanach des bramines. *Suppl.* IV. 230. *b.* Etat de la médecine parmi eux. X. 264. *a.* Lieu de l'Asie où le grand bramine fait sa résidence. VIII. 434. *b.* Deux branches de bramines ou prêtres des idolâtres de l'Indostan. IX. 137. *b.* Bramines siamois; leur doctrine sur la conflagration du monde. III. 856. *b.* Bramines du royaume de Narsingue. VIII. 881. *b.* Secte de bramines, qui fait profession d'incrédulité. XII. 112. *a*, *b.* Secte de bramines, appellée *seivia.* XIV. 903. *a.* Autres dites, *sharvakka*, XV. 140. *a*; *shectea*, 141. *a*; *smarta.* 239. *b.* Secte de bramines qui regardent *vistnou* comme le dieu suprême. XVII. 358. *a*, *b.* Sur les bramines, *voyez* BANIANS.

BRAMPOU, (*Botan.*) nom brame d'un arbre du Malabar. Ses différens noms. Sa description. Lieux où il croît. Ses qualités. Maniere de le classer. *Suppl.* II. 51. *a.*

BRAMPTON, (*Géogr.*) petite ville d'Angleterre en Cumberland. Son commerce. Son fort. *Suppl.* II. 51. *b.*

BRAMSTEDT, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne en Basse-Saxe. Statue de Roland sur la place du marché. *Suppl.* II. 51. *b.*

BRANCARD d'une chaise de poste. III. 14. *b.* Chevaux de brancard. VI. 811. *a.* Voyez la planche 6 du Bourrelier, vol. II.

BRANCHES, (*Jardin.*) naissance & accroissement des branches. L'agitation des branches est aux arbres ce qu'est aux animaux l'impulsion du cœur. Division & distinction des branches selon leurs diverses especes. II. 394. *b.*

Branches, végétation des branches. XVI. 956. *b.* Mammelons d'où elles naissent. *Suppl.* II. 45. *b.* Moyen très-simple d'augmenter ou de diminuer la force d'une branche dans un arbre fruitier. VI. 654. *a.* Cassement d'une branche, opération de jardinage. XVII. 761. *a.* Ebourgeonnement des branches. V. 215. *a.* Branches appellées *faux-bois.* VI. 442. *b.* XV. 837. *b.* Branches dites *lambourdes*: elles sont les sources des fruits: usage de les casser par les bouts. IX. 226. *a.* Branches mortes. XV. 836. *b.* Branches chiffonnes ou branches folles. 837. *b.* Branches gourmandes. 839. *b.* De l'usage de couper les branches gourmandes des pêchers. XVII. 762. *a.* Sorte de branches appellées *talles.* XV. 868. *b.* Des branches qui fourchent. *Suppl.* III. 109. *a.* Maladie des branches, appellée *décurtation.* 836. *a*, *b.*

BRANCHE. (*Anat.*) Branches dans les arteres, dans les nerfs. Branches ou cuisses du clitoris. II. 394. *b.* Branches antérieures de la moelle alongée, que l'on nomme aussi *jambes antérieures* de cette moëlle. *Ibid.* 395. *a.*

BRANCHE *de courbe*, (*Géométr.*) ce qu'on doit entendre par-là. Les géometres n'ont pas encore bien fixé la signification du mot *branche.* Branche infinie. Branches paraboliques: branches hyperboliques. II. 395. *a.* Toutes les branches infinies sont ou hyperboliques ou paraboliques. Ouvrage à consulter sur la théorie des branches infinies des courbes. *Ibid. b.*

BRANCHE *de la bride*, (*Eperonnier*) branche hardie & branche flasque. Coude de la branche. Branche de mors: qui en est l'inventeur. Son effet par rapport à la bouche du cheval. II. 396. *a.*

BRANCHIDES, prêtres d'Apollon, à Didyme dans l'Ionie. Impiété qu'ils commirent. Ce qu'ils devinrent ensuite. Sort de la ville qu'ils avoient bâtie. II. 396. *b.*

BRANCHIES, organes des poissons & des insectes qui leur tiennent lieu de poumons. XIII. 242. *a.*

BRANDEBOURG, (*la Marche de*) description géographique. Productions du pays. Titre annexé à celui d'*électeur de Brandebourg.* II. 396. *b.*

Brandebourg, Marche de Brandebourg. *Suppl.* I. 311. *b.* Maison de Brandebourg. 309. *b.* Son origine. II. 466. *b.* Différentes branches de cette maison. X. 99. *b.* De l'électeur de Brandebourg. IV. 66. *b.* il est archichambellan de l'empire. I. 612. *b.*

BRANDEUM, linceul de soie ou de lin dont on enveloppoit les reliques des saints. Au lieu de leurs os, on se contentoit d'envoyer dans une boîte un morceau de ce drap. Miracle opéré sur ce brandeum par S. Léon. II. 396. *b.*

BRANDONS, (*Danse des*) quand & comment on exécutoit cette danse en France. Abolition de cet usage. Danse qui se pratiquoit encore le siecle dernier, le jour de saint Martial, dans le Limousin. Priere que le peuple adressoit au saint. II. 397. *a.*

Brandons. La danse des brandons anathématisée. IV. 624. *b.* Parlement aux octaves des brandons. XII. 61. *b.*

BRANDONS, (*Artific.*) espece de brandons de feu dont les anciens se servoient dans leurs maisons & à la guerre. VI. 835. *b.*

BRANLE, pas composé de plusieurs personnes qui dansent en rond. C'est par-là qu'on commençoit autrefois tous les bals. Branle simple, branle double. Il n'y a guere de nom de province qu'on n'ait donné à quelqu'un des branles. Diverses sortes de branles. Branle à mener. II. 397. *a.*

Branle de saint Elme, fête qu'on célébroit à Marseille, la veille de saint Lazare. Maniere dont elle se célébroit. II. 397. *b.*

Branle, hamac, lit suspendu dont on se sert aux Indes. Pourquoi les Indiens suspendent leurs lits. Superstitions des habitans des isles caribbes au sujet de leurs branles. Description de ces lits. Branles ou hamacs en usage dans les vaisseaux. Leur description. Branle matelassé. Branle-bas ou forbranle. II. 397. *b.*

BRANLE, (*Horlog.*) étendue d'une vibration. Il est à propos que le pendule décrive de petits arcs. Cependant il y a des pendules qui exigent un plus grand branle que d'autres. Dans l'échappement ordinaire le balancier d'une montre doit avoir un branle d'un demi-cercle ou de cent quatre-vingts degrés. II. 397. *b.*

BRANNOVIENS *ou* BRANNOVICES, (*Géogr.*) peuples gaulois. Différens sentimens sur la contrée qu'ils occupoient. *Suppl.* II. 51. *b.*

BRAOUR *ou* BROWER, peintre. V. 317. *a.*

BRAQUEMART, arme des anciens. XVII. 785. *b.*- *Voyez* BRACQUEMART.

BRAS, (*Anatom.*) partie du corps humain. Comment s'exécutent les cinq mouvemens du bras. Muscles qui fléchissent l'avant-bras, qui l'étendent. Mouvemens de pronation & de supination. II. 398. *a.*

Bras. Description du bras & de ses parties. VIII. 273. *b.* Os du bras, appellé *humerus.* VIII. 349. *a*, *b.* Rayon ou radius. XIII. 753. *b.* Os du coude ou cubitus. IV. 533. *b.* Muscles supinateurs. XV. 671. *a.* Muscle coracobrachial. IV. 194. *a.* Muscle cubital. IV. 531. *a.* De la saignée au bras. XIV. 508. *a.* 509. *a.* 515. *a.* Proportion des bras dans leur longueur. *Suppl.* II. 544. *b.* Du mouvement du sang dans les veines du bras. *Suppl.* I. 393. *a.* Parties qui appartiennent au bras, *voyez* BRACHIAL.

Bras artificiel, pour suppléer à celui qu'on a perdu par amputation. VIII. 442. *b.*

BRAS. (*Danse*) Mouvement des bras dans la danse. III. 369. *a*, *b.*

BRAS, (*Manege*) partie de la jambe de devant. Cheval qui plie bien le bras: le bras doit être large, long & charnu. II. 398. *b.*

Bras de cheval. V. 758. *a.* *Suppl.* III. 382. *a.* 388. *b.* 389. *a.* 398. *a.*

Bras, en terme de diamantaire: description. Son usage. II. 398. *b.*

Bras, (*Marine*) cordages amarés au bout de la vergue. II. 398. *b.*

BRASIER, (*Hist. anc.*) brasiers dont les anciens se servoient pour chauffer leurs appartemens. Leur structure. *Suppl.* II. 51. *b.*

BRASLAW, (*Géogr.*) observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 51. *b.*

BRASQUE, (*Chymie*) matiere dont on se sert dans le travail de quelques fourneaux chymiques. VII. 239. *d.*

BRASSAGE, (*à la monnoie*) droit que le roi accorde aux directeurs de la monnoie sur chaque marc d'or ou autre matiere, mis en œuvre. En quoi consistoit ce droit autrefois, en quoi il consiste aujourd'hui. II. 399. *a.*

Brassage. Du droit de brassage à la monnoie. XIV. 896. *a*, *b.*

BRASSARD, instrument de bois dont on se sert au jeu de ballon. Sa description & son usage. Brassards des anciens. II. 399. *b.*

BRASSE, (*Marine*) trois sortes, la grande de six pieds, la moyenne de cinq pieds & demi, la petite de cinq. Les cordages se mesurent par brasses. Etendue ou longueur des grands cables. Fonction de l'officier nommé *maître d'équipage.* II. 399. *b.*

Brasse. Table des rapports de différentes sortes de brasses avec le pied de Paris. XII. 563. *b.*

BRASSE, (*Comm.*) espece d'aune dont la mesure varie. Celle de Venise, de Bologne, Modene, Mantoue; celle de Lucques; de Florence; de Milan; de Bergame. II. 399. *b.*

BRASSERIE, attelier qui contient tout le nécessaire pour faire la biere. La biere ne se tire pas par-tout du même grain. Divers grains dont on se sert en différens lieux comme en France, en Hollande, en Allemagne, en Angleterre. Méthode à suivre pour brasser la biere selon la façon de Paris. Premiere préparation de l'orge. Du germoir. II. 400. *a.* De la touraille. *Ibid. b.* De la truite. *Ibid.* 401. *a.* Du moulin. *Ibid. b.* De la cuve matiere. *Ibid.* 402. *a.* Des chaudieres. *Ibid. b.* Des bacs. Maniere de brasser. *Ibid.* 403. *a.* Du fardeau. *Ibid. b.* De la cuisson. Du levain. *Ibid.* 404. *a.* De la levure. *Ibid. b.* De la cotte. *Ibid.* 405. *a.* Etymologie du mot *brasser.* Statuts auxquels les brasseurs sont soumis à Paris. *Ibid. b.* *Voyez* les planches de brasserie, dans le volume II. & l'article BIERE.

BRASSOIR, à la monnoie. Cuiller de fer pour l'argent & le billon. Pour l'or elle est de terre cuite. II. 406. *a.*

BRAVADE, fête qui se célebre à Aix en Provence la veille de la saint Jean. Description de cette fête. Son origine ou antiquité. Privileges du roi de la bravade. II. 406. *a.*

BRAUN, (*Jean*) ouvrage qu'il a publié. IX. 116. *a.*

BRAUNS, physiologiste. *Suppl.* IV. 364. *a.*

BRAVOURE, *valeur, courage, cœur, intrépidité.* Différence entre ces mots. II. 406. *b.* *Voyez* VALEUR.

BRAURONE, lieu de l'Attique où la Diane de la Tauride fut déposée par Iphigénie. Fête qu'on y célébroit. Iphigénie reçut dans ce temple les honneurs divins. II. 406. *b.*

BRAYE, (*Fausse-*) terme de fortification. VI. 450. *a.*

BRAYER, (*Chirurg.*) bandage pour les hernies. Comment ces bandages doivent être faits. Bandages à double écusson. Bandage inventé par M. Delaunay; ceux de M. Martin: en quoi il a corrigé les défauts des bandages ordinaires. II. 406. *b.* Expérience & habileté qu'exige l'exécution de ces sortes de machines. Leur grande utilité. Bandage des enfans à la mammelle. Circonstance essentielle à observer lorsqu'on met son bandage. *Ibid.* 407. *a.*

Brayer. Voyez BANDAGE. Chirurgiens uniquement voués à la construction & à l'application des brayers. VIII. 175. *b.*

BRAZER, (*Ouvriers en fer*) c'est unir deux pieces de fer avec du cuivre. Dans quels cas on braze. Maniere dont on le fait pour les grosses & petites pieces. II. 407. *b.*

BRAZZO-DI-MAINA, (*Géogr.*) partie de la Morée. Emigration des peuples qui l'habitoient, arrivée en 1677. Leur établissement en Corse. *Suppl.* I. 227. *a*, *b.*

BREBBES, (*Géogr.*) peuples d'Afrique, mahométans. Comment ils se distinguent des autres peuples voisins. II. 408. *a.*

BREBIS. Brebis à cornes. Trois especes principales de brebis selon Linnæus: brebis domestique, celle de Crete;

[illegible]

BRIANVILLE, mauvaises affaires qu'il se suscita par un jeu de cartes qu'il fit sur le blason. XIV. 793. *b.*

BRIARE. Canal de Briare. II. 582. *b. Suppl.* III. 956. *b.*

BRIARÉE, (*Myth.*) géant, fils du ciel & de la terre, fictions des poetes sur ce prince Titan. *Suppl.* II. 52. *b.*

BRICA. Observation sur les villes dont le nom se termine par *Brica*, *Briga* & *Bria*. II. 420. *a.*

BRICIEN, (*Hist. mod.*) ordre militaire, institué en 1366, par sainte Brigite, reine de Suede. Armes, vœu de cet ordre. Ce qui rend de telles institutions recommandables. II. 416. *a.*

BRICOLE, (*Billard*) ce que c'est que frapper par bricole. Méthode pour frapper juste. II. 416. *a.*

BRICOTEAUX, (*Rubanniers & Gaziers*) description de ces pieces. Leur usage. II. 416. *b.*

BRIDE, explication des différentes parties qui accompagnent le mors. Leur usage. Diverses phrases d'usage où le mot *bride* est employé. Bride à abreuver. II. 417. *b.*

Bride, utilité de la bride. III. 304. *b.* Bouton de la bride. II. 385. *a.* Branches de la bride. 396. *a.* La bride représentée vol. VII. des planches, manege, pl. 24. Caveçon, espece de bride. II. 784. *b.*

BRIDE, (*Arquebusier*) description & usage de cette partie de la batterie du fusil. II. 417. *b.*

BRIDE, (*Bas au métier*) partie de soie échappée de dessous ... d'une aiguille. Comment on remédie à ce défaut. II. ...

Brides, outils de charron. Description & usage. II. 418. *a.*

BRIDES, (*Fondeur de cloches*) description & usage. II. 418. *b.*

BRIDGE, mot anglois : origine & signification de ce mot, qui termine plusieurs noms géographiques. IX. 166. *b.*

BRIE, des foires de Champagne & de Brie : *voyez* FOIRE. Ancien état de la Brie, dont Meaux est la capitale. *Suppl.* III. 892. *a.*

BRIER *la pâte*, (*Vermicelier*) description & usage de l'instrument dont on se sert dans cette opération. *Suppl.* II. 52. *b.*

BRIEUC, *Saint-* (*Géogr.*) *Suppl.* IV. 696. *a.*

BRIEVETÉ, (*Belles-lettres*) nuit à la clarté. *Suppl.* II. 453. *a.*

BRIGA, terminaison du nom de quelques villes. II. 420. *a.*

BRIGADE, (*Art milit.*) partie d'un corps de troupe, soit à pied soit à cheval, sous le commandement d'un brigadier. Dérivation de ce mot. Disposition des troupes d'une même brigade dans l'ordre de bataille. Le nombre des bataillons ou escadrons de chaque brigade n'est pas fixé. Rang que suivent les brigades. Ce qu'on entend par *poste d'honneur* à la guerre. Brigade dans l'artillerie. II. 419. *a.*

Brigade : des divisions de l'armée appellées *brigades*. I. 693. *b.*

BRIGADIER. Brigadier des armées du roi. Institution des brigadiers par brevets. II. 419. *a.* Le brigadier d'infanterie dans une bataille est à cheval. Brigadiers de dragons & de gendarmerie. Il n'est pas nécessaire d'avoir passé par la charge de colonel ou de mestre de camp pour parvenir au titre de *brigadier*. Honneurs militaires attachés à la qualité de brigadier. Autorité des brigadiers d'infanterie, de cavalerie & de dragons. Ordonnance qui regle le rang des brigadiers. Leur paiement. *Ibid. b.*

Brigadiers, leurs marques distinctives. VIII. 7. *b.*

BRIGADIER, (*Ichthy.*) poisson des Moluques. Sa description. *Suppl.* II. 52. *b.* Lieux où il est commun. Sa classification. *Ibid.* 53. *a.*

BRIGAND, (*Hist. mod.*) on donne quelquefois ce nom aux soldats mal disciplinés qui désolent un pays. Origine de ce mot. II. 420. *a.*

Brigand, compagnies de brigands que les princes prenoient à leur solde dans le besoin. III. 739. *a.*

BRIGANDAGE, que les gentilshommes exerçoient autrefois dans les provinces, III. 312. *b.* & les princes d'Allemagne pour se faire justice entr'eux. IV. 989. *b.* Pactes de Ganerbinat à l'occasion de ces brigandages. VII. 466. *a.* Ordre religieux qui fut institué en France pour s'opposer aux brigandages. *Suppl.* IV. 503. *a.*

BRIGANTES, peuple composé de différentes nations, qui habitoit divers pays de l'Europe. Ce peuple habitoit les lieux les plus élevés. Observation sur les noms des villes qui finissent par *brica*, *briga*, ou *bria*. II. 420. *a.*

BRIGANTIUM, ancienne ville de la Grande-Bretagne. XVII. 674. *a.*

BRIGANTIN, description & usages de ce petit vaisseau. II. 420. *a.*

BRIGGS, (*Henri*) professeur de mathématiques en Angleterre. XVII. 673. *a.*

BRIGITE, (*Sainte*) à quelle occasion elle fonda l'ordre de S. Sauveur. XIV. 731. *a.*

BRIGNAIS, BRIGNOLES, (*Géogr.*) observations sur ces articles de l'Encyclopédie. Additions. *Suppl.* II. 53. *a.*

BRIGUES, chez les Romains ; démarches des aspirans à une charge pour se faire élire. La brigue se faisoit tout ouvertement à Rome ; on y sacrifioit de grandes sommes d'argent. II. 420. *b.*

Brigues ; celles des candidats chez les Romains. II. 590. *a.* Loix romaines contre les brigues. IX. 654. *a.* 664. *b.* 667. *a.* 677. *b.*

BRIL, (*Mathieu & Paul*) peintres paysagistes. V. 315. *b.* XII. 213. *a.*

BRILLANT, *lustre*, *éclat* ; différence entre ces mots. II. 420. *b.*

BRILLANT, (*Belles-lettres*) signification de cette épithete appliquée à l'esprit, à l'imagination, à la pensée, au coloris & au style. *Suppl.* II. 53. *a.*

Brillante pensée. XII. 310. *a.*

BRINDONES, (*Botan.*) fruit qui croît à Goa. Description de ce fruit. Ses usages. II. 421. *a.*

BRINGARASI, (*Botan.*) nom brame d'une plante du Malabar. Sa description. *Suppl.* II. 53. *a.* Sa culture. Ses qualités & usages. Erreur de J. Commelin. Maniere de la classer. *Ibid. b.*

BRINVILLIERS, (*la marquise de*) fameuse empoisonneuse. III. 48. *a.*

BRIONE, (*Géogr.*) bourg de Normandie sur la Rille, à l'extrémité du Vexin, avec titre de comté. Ses foires. Son église. Conférence tenue à Brione vers 1040, entre les plus habiles gens de la province & le fameux Beranger. *Suppl.* II. 53. *b.*

BRIONE, (*Botan.*) vrilles de cette plante. XVII. 495. *b.* *Voyez* BRYONE.

BRIONNE *ou* BREAUNE, (*Comm.*) sorte de toile de lin. Lieux où elle se fabrique. Mesure des pieces. Ses différentes qualités & usages. *Suppl.* II. 54. *a.*

BRIONS *ou* BREONS, (*Hist. anc.*) peuples qui composoient l'armée d'Aétius contre Attila. Recherches & observations sur ces peuples. *Suppl.* II. 54. *a.*

BRIONS, (*Pêche*) espece de filets. XVII. 91. *b.*

BRIOUDE, *comtes de* (*Hist. mod.*) Le chapitre de Saint-Julien de Brioude en Auvergne, est composé de chanoines qui prennent le titre de comtes. Fondation de ce chapitre sous Louis le Debonnaire, par Berenger, comte de Brioude. Indépendance qui lui fut accordée. Foi & hommage auquel il fut obligé envers le roi. *Suppl.* II. 54. *a.* Titres qui le distinguent. Nouvel ordre dont ces chanoines-comtes ont été décorés en 1772. *Ibid. b.*

BRIQUE. Antiquité de l'usage des briques. Ce que dit Tavernier sur certaines ruines qu'on croit être celles des murs de Babylone. Autres ruines qu'on a prises pour celles de la tour de Babel. Briques dont cette masse est bâtie. Autres édifices Asiatiques bâtis des mêmes matériaux. L'usage de bâtir de brique passa en Egypte. II. 421. *b.* & ensuite en Grece. Rome dans son origine n'étoit qu'un amas de cabanes de briques. Après avoir bâti quelque tems avec de grosses pierres, ils revinrent à la brique. Comment les anciens préparoient leurs briques. Les Grecs en avoient de diverses sortes. Les briques parmi nous ont différens noms pris de leurs formes, de leurs dimensions, de leur usage, & de la maniere de les employer. Ces noms indiqués. Maniere de faire la brique. *Ibid.* 422. *a.* Précautions que devroient apporter les ouvriers pour avoir la brique meilleure qu'ils ne la font ordinairement. *Ibid. b.* Divers endroits d'où la brique nous vient. Instructions pour l'achat de celle de Bourgogne. On épargneroit beaucoup à louer des ouvriers qui travaillent la brique sur le lieu où l'on veut l'employer. Forme qu'il faudroit donner à la brique pour la commodité, la beauté & la solidité. Usage de la brique appliquée extérieurement en médecine. Huile de brique, ou des philosophes. Maniere de la faire. Ses propriétés. *Ibid.* 423. *a.*

Brique, étymologie de ce mot. XV. 213. *a.* Briques dont on se servoit à Rome. Briques qui nageoient sur l'eau. IX. 820. *b.* Pourquoi l'on défendit autrefois à Rome de faire des murs de brique. IX. 806. *b.* Terres à brique qui se trouvent en Angleterre. IV. 563. *a.* De la maniere de faire la brique. Quelle est la meilleure. IX. 820. *b.* Briques en carreaux. II. 699. *a*, *b.* De la maçonnerie en brique. IX. 806. *b.* Remarque sur l'article *Brique* de l'Encyclopédie. V. 647. *a.*

BRIQUET, description & usage. II. 423. *a.*

Briquet, composition métallique qui fait feu avec le briquet. VI. 7. *b.*

BRIQUETIER, (*Arts méchan.*) supplément à l'article *Brique* de l'Encyclopédie. Description abrégée de la maniere de faire les briques, tuiles & carreaux. *Suppl.* II. 54. *b.* Leurs bonnes qualités dépendent, 1°. de la nature de la terre, 2°. de la maniere de la corroyer, 3°. du degré de cuisson. — 1°. Choix & préparation de la terre. *Ibid.* 55. *a.* Expérience par laquelle les briquetiers s'assurent de sa qualité. En quel tems de l'année on tire l'argille destinée à former des briques. *Ibid. b.* 2°. Maniere dont on prépare la terre au Havre, & dans plusieurs autres briqueteries de France. *Ibid.* 56. *a.* Comment on la prépare

en Flandre & dans l'Artois. Description des différentes opérations des ouvriers de ces provinces pour faire la brique. *Ibid. b.* Maniere de préparer & corroyer la terre dans les briqueteries de la Suisse. Expérience par laquelle on s'est assuré que plus une terre étoit corroyée, plus il falloit de force pour casser les briques que l'on en formoit. *Ibid.* 57. *b.* Regles que donne M. Duhamel pour la préparation des terres. *Ibid.* 58. *a.* Description du moulage, tel que les ouvriers liégeois le pratiquent. *Ibid. b.* Nombre de briques qu'un bon mouleur peut former par journée. Saison la plus convenable pour mouler. Observation sur la dessication des pieces moulées. *Ibid.* 59. *a.* Travail du metteur en haie. Opérations de parer, & de mettre en haie. Précaution pour préserver les haies pendant la nuit & dans les tems de pluie. *Ibid. b.* Différence entre le travail qui vient d'être décrit, tel qu'il est pratiqué en Flandre & dans l'Artois, & celui qui se pratique dans les autres briqueteries de France. Maniere de mouler les briques en Suisse & de les faire sécher. Description de la halle. *Ibid.* 60. *a.* 3°. Des différentes façons de cuire la brique. Elle se cuit avec du bois, ou du charbon de terre, ou de la tourbe. Des fours où l'on emploie du bois. Description des grands, tels qu'est celui du Havre. *Ibid. b.* Description des petits. Différence entre ces fours & ceux des tuileries de Suisse. *Ibid.* 61. *a.* Comment on arrange la brique dans les grands fours, *Ibid. b.* & dans les petits. Comment cet arrangement se fait dans les tuileries de Grandson en Suisse. Regles sur la conduite du feu. Maniere de faire cuire la brique du Havre. *Ibid.* 62. *a.* Autre maniere de conduire le feu avec plus de ménagement. *Ibid. b.* Ce que les tuiliers de Grandson observent en cuisant leurs briques & leurs tuiles. *Ibid.* 63. *a.* Description de la façon de cuire la brique avec la houille, comme l'on fait en Flandre. Extrait d'un mémoire de M. Fourcroy sur ce sujet. Ouvriers qui composent un attelier de briqueteurs. Détails de leurs fonctions. *Ibid. b.* Des qualités de la terre & du charbon qui composent le fourneau. De la quantité du charbon qui est propre aux briqueteries. Effet du sable sur le feu du charbon. *Ibid.* 66. *b.* Caractere de la meilleure brique. Quelle est celle qu'on appelle brûlée & celle qu'on juge trop peu cuite. Juste degré de cuisson que l'on estime convenir le mieux à la brique. Construction du fourneau à brique, selon M. Gallon. *Ibid.* 68. *b.* Fourneaux dont on fait usage en Hollande, où l'on emploie la tourbe. *Ibid.* 69. *a.* Maniere de les remplir de briques. *Ibid.* 70. *a.* Conduite du feu. Différentes qualités de briques qui proviennent d'une seule cuisson. Tourbes dont on fait usage. Ouvrage à consulter. *Ibid. b.*

BRIS, (*Terme de palais*) rupture avec violence d'une chose fermée. Crime du bris de prison. Punition des complices de ce crime. Bris de marche. II. 423. *b.*

Bris ou *naufrage.* Ce qu'on entend par *droit de bris*, le plus injuste & le plus universel qui soit au monde. Histoire de tout ce qui concerne ce droit chez les divers peuples qui l'ont établi chez eux. Quel est celui qui l'abrogea le premier. Peuples de l'Europe parmi lesquels il n'a plus lieu. II. 423. *b.*

Bris, titre de l'ordonnance de 1681, à consulter sur les naufrages, bris & échouemens. IV. 658. *a.*

Bris, en terme de blason. II. 423. *b.*

BRISACH, (*le neuf*) systême de la fortification de cette place, *voyez* les planches de l'art militaire, vol. I.

BRISANT, (*Marine*) comment les brisans sont marqués sur les cartes. II. 423. *b.*

Brisant ; des rochers ou brisans qui se trouvent dans la mer. XIV. 314. *a.* *Voyez* ÉCUEIL.

BRISÉE, (*Saline*) en quoi consiste, & comment se fait cette opération. En présence de qui elle se fait. II. 424. *a.*

BRISEIS, (*Hist. poétiq.*) captive d'Achille enlevée à la prise de Lyrnesse, ville alliée de Troie. *Suppl.* II. 70. *b.* Agamemnon la fait enlever à Achille. Suites de cette action. *Ibid.* 71. *a.*

BRISER, *rompre*, *casser*, (*Synon.*) XIV. 354. *b.*

BRISSAC, (*Géogr.*) petite ville de l'Anjou. Bataille remarquable livrée près de ce lieu. Observation sur le P. Reyneau de l'oratoire, né dans cette ville. *Suppl.* II. 71. *a.*

BRISSON, (*Barnabé*) président au parlement de Paris. *Suppl.* IV. 468. *a*, *b.* Sa fin tragique. III. 576. *a*, *b.* Son recueil d'ordonnances, *Ibid.* & XI. 592. *b.* Son ouvrage sur les formules romaines. VII. 184. *b.*

Brisson, division des singes selon cet auteur. XV. 208. *b.*

BRISSONNET, cardinal : monument de l'antiquité détruit par l'effet de son zele. VIII. 914. *a*, *b.*

BRISSOT, (*Pierre*) médecin : ses maximes sur la saignée. XIV. 503. *b.*

BRISURES, (*Blason*) *Suppl.* IV. 370. *a.*

BRITTINI, dans la marche d'Ancône : hermites de Brittini. VIII. 174. *a.*

BRIXI, (*Géogr.*) dans le Soulossois. *Suppl.* IV. 816. *a.*

BRIZO, déesse des songes. Offrandes qu'on lui présentoit. Étymologie du nom de cette déesse. Graces qu'elle accordoit. II. 424. *b.*

BROCADE, (*Ichthy.*) nom que les habitans des Moluques donnent à un poisson de la famille des anguilles. Sa description. Lieux où on le pêche. *Suppl.* II. 71. *a.*

BROCALO, (*Géogr.*) observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 71. *a.*

BROCANTEUR, (*Comm.*) anciens brocanteurs en Italie. A qui ce terme s'applique aujourd'hui. II. 425. *a.*

BROCARD, raillerie grossiere, insultante. C'est plutôt une injure qu'une raillerie. Caractere de la raillerie honnête & bienfaisante. Différence entre elle & ce qu'on appelle *brocard.* *Ibid.* 425. *a.*

BROCARD, (*Manuf. en or, argent & soie*) on comprend sous ce terme toutes les étoffes riches ou fond d'or. Ce que les ouvriers entendent particulièrement par ce terme. II. 425. *a.* Du métier sur lequel ces ouvrages se travaillent. Des fonds or à huit lisses de satin, & quatre de poil. Comment ils sont composés. *Ibid. b.* Démonstration de l'armure d'une lustrine à poil. Démonstration de l'armure d'un fond or à huit lisses de satin, & quatre lisses de poil. Du fond or à cinq lisses de satin, & à cinq lisses de poil. *Ibid.* 426. *b.* Démonstration de l'armure d'un fond or à cinq lisses de fond, & cinq lisses de poil. Fond or à cinq lisses de satin, & quatre de poil. *Ibid.* 427. *a.* Démonstration de ce travail. Tous ces fonds or ont un fond dont la couleur est distinguée. Mais les brocards n'ont point de fond ; ou s'ils ont quelques légeres découpures dans la dorure, elles ne paroissent pas. *Ibid. b.* Travail des brocards. Démonstration de l'armure d'un brocard, dont la dorure est relevée, sans liage ou liée par la corde. *Ibid.* 428. *a.* Démonstration de l'armure d'un brocard dont la dorure est relevée, & tous les lacs liés, excepté celui de la dorure relevée qui ne l'est jamais. *Ibid. b.*

BROCATELLE, sorte d'étoffe en soie : sa fabrication. XV. 299. *a*, *b.*

BROCHE, description & usage de tous les instrumens qui portent ce nom en divers arts & métiers. II. 429. *a.*

BROCHÉ, tissu broché. XVI. 354. *b.* Travail des étoffes brochées, vol. XI. des planch. soierie. Section 3.

BROCHER, *le*, (*Manufactures en soie, or & argent*) le métier du brocher est le même que pour les autres étoffes. On peut se passer de brocher, lorsqu'il n'y a que deux ou trois couleurs sur le fond satin. Quand le dessin porte plus de trois couleurs, on broche le surplus. Description détaillée de la maniere dont cela s'exécute. II. 430.

BROCHET, (*Ichthy.*) description de ce poisson. Les brochets sont très-voraces. Qualité de leur chair. De quoi ils se nourrissent. Comment ils attaquent leur proie. Singularités qu'on raconte sur la maniere dont la grenouille tue le brochet, & sur celle dont un brochet à qui on aura ouvert le ventre, se rétablira si on le jette dans un réservoir où il y ait des tanches. Longue vie de ces poissons. Brochet qui devoit avoir vécu 267 ans. II. 431. *b.* On croit qu'ils sont hermaphrodites. Pêche des brochets à la bricole. Comment on le prépare en cuisine. Propriétés de diverses parties du brochet en médecine. On doit éviter d'en manger les œufs. La chair est indigeste & ne convient pas à tout le monde. II. 432. *a.*

Brochet, mâchoire de brochet, matiere médicale. IX. 801. *b.*

Brochet de mer. XV. 451. *a.*

BROCHET de *Baguewal*, (*Ichthy.*) poisson d'un nouveau genre dans la famille des Scares. *Suppl.* II. 71. *a.* Sa description. Lieux où il vit. *Ibid. b.*

BROCHET, (*lac du*) dans l'Amérique septentrionale. *Suppl.* I. 358. *b.*

BROCHETER. Comment les boucaniers de S. Domingue brochetent leurs cuirs. II. 432. *b.*

BROCHETTE, explication des instrumens qui portent ce nom dans quelques arts & métiers. *Ibid.* 432. *b.*

BROCHURE, ce qu'on entend par-là dans la librairie. II. 432. *b.* Mauvais effets que produisent la plupart des brochures. Leur utilité pour le commerce. II. 433. *a.*

BRODEAU, (*Julien*) avocat au parlement de Paris. XVI. 491. *a.*

BRODEAU, (*Jean*) chanoine de Tours. XVI. 491. *a.*

BRODEQUIN, (*Hist. anc.*) sorte de chaussure en usage parmi les anciens. On en attribue l'invention à Eschyle. Le brodequin ou cothurne étoit affecté à la tragédie, & le *soc* à la comédie. Les brodequins n'étoient pas seulement en usage au théatre. *Voyez* COTHURNE.

BRODEQUINS, (*jurisp.*) deux sortes de tortures de ce nom : en quoi elles consistent. II. 433. *a.* La plus cruelle des deux n'est plus usitée en Angleterre ; mais elle l'est en France. *Ibid. b.*

BRODERIE, ouvrage en or, argent, ou soie, formé à l'aiguille sur des étoffes ou de la mousseline. Comment elle se travaille. Ancienneté de la broderie au métier. Celle en mousseline paroît n'être qu'une imitation de la dentelle. Celle au métier est moins longue que l'autre, qui en revanche est plus riche en points. Où se font les plus belles broderies

mune. Voiture fermée à deux roues qui porte aussi ce nom (*Voyez* le vol. IX. des planch. *Sellier*, *Carossier*, planch. 19.) I. . . tte de blanchisserie. II. 444. *b.*

BROUILLARD, ce qui le rend mal-sain. Ce qu'on observe sur la surface de l'eau, après la chûte d'un brouillard composé d'exhalaisons. Brouillard qui gâte les grains, appelle *nielle* par les laboureurs. Qualite pernicieuse du seigle corrompu par ce brouillard. Pourquoi le brouillard paroît plus sensiblement le soir & le matin. II. 444. *b.* Pourquoi il est plus fréquent en hiver qu'en aucun autre tems. Le brouillard se manifeste, soit que le barometre se trouve haut ou bas. Causes de son opacité. Il est quelquefois assez délié pour que le soleil paroisse au travers. Pourquoi il fait beau en été, lorsque l'air se trouve chargé de brouillards le matin. Pourquoi il se forme tout-à-coup de gros brouillards à côté & sur le sommet des montagnes. *Ibid.* 445. *a.* Les vapeurs qui s'élevent des montagnes, deviennent quelquefois visibles par la situation du spectateur, par rapport à elles. Comment paroissent les objets au travers des brouillards. Tems des brouillards favorable à la pêche des harengs. *Ibid. b.*

Brouillard, dangers des brouillards entre la floraison & la maturité du blé. VII. 335. *b. Suppl.* I. 917. *a. Ibid.* IV. 686. *a.* Pourquoi les objets paroissent plus grands dans les brouillards. IV. 1052. *b.* XVII. 568. *b.*

Brouillard sur l'œil. XI. 276. *a*, *b.*

BROUISSURE, effet de la brouissure sur les plantes. XII. 724. *b.*

BROUSSEAU, BROUWERS, BRUEL. (*Géogr.*) Erreurs à corriger dans ces articles de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 72. *a.*

BROUSSIN *d'erable*. Excroissance ondée & madrée qui vient sur l'érable. Usage qu'on en fait. II. 445. *b.*

BROUSSON, (*Jacques*) avocat: son eloge. Sa fin malheureuse. XI. 148. *b.* 149. *a.*

BROWNE, (*Guillaume*) poete anglois. XV. 937. *b.*

BROWNISTES, (*Hist. eccl.*) secte qui se forma de celle des puritains sur la fin du dix-huitieme siecle, dont le chef étoit Robert Brown. Histoire de ce chef. Progrès de sa secte. Pourquoi les Brownistes se séparoient de toute eglise, soit anglicane, soit presbytérienne. Leurs sentimens sur le mariage, les baptêmes & les formulaires de prieres. Forme démocratique qu'ils suivoient dans le gouvernement de leur église. II. 446. *a.* Ces sectaires persécutés sous la reine Elizabeth. Principaux chefs qu'ils ont eus. Durée qu'a eue leur eglise. *Ibid. b.*

BROYE, machine à briser le chanvre pour en séparer les chenevottes. Description de cette machine. II. 446. *b.* I. . . .

BROYEMENT, (*operation de Pharmacie*) précautions qu'il faut prendre dans cette operation, selon la nature des matieres qu'on broie. II. 447. *a. Voy.* PULVÉRISATION & TRITURATION.

BROYER, (*terme de Corderie*) action de briser le chanvre avec la broye. Comment cela se fait. Queues de chanvre ou filasse brute. Autre maniere de separer le chanvre qu'on appelle *tiller*. II. 447.

. . . YER, *atténuer*, *pulveriser*, (*Synon.*) I. 843 . . . broyer les couleurs. XII. 600. *a.*

BROYON, piege pour les bêtes puantes. II. 447. *a.* Comment on le dresse. XII. 600. *b.*

BROYON, (*Imprimerie*) description & usage de cet instrument. II. 447. *b.*

BRUAN, (*Ornith.*) *voyez* VERDIER. Bruan de Canada, vol. VI. des pl. *Regne animal*, pl. 33.

BRUCELLES, petite pincette d'horlogers. Usage qu'ils en font. Description de cet instrument. Celles de laiton servent à saisir les petites pieces d'acier. Autres ouvriers qui s'en servent. II. 447. *b.*

BRUCTERES, peuples de la Germanie. XV. 162. *b.*

BRUGEL, (*Jean*) peintre paysagiste. XII. 213. *a.*

BRUGES, marais & forêts souterreines auprès de cette ville. X. 92. *b.*

BRUGES, (*Jean de*) inventeur de la peinture à huile. XII. 277. *b.*

BRUGNON, (*Jardin.*) sorte de peche. XII. 230. *a.*

BRUINE, (*Physiq.*) petite pluie fine qui tombe fort lentement. Causes de la bruine. Cause des pluies qui se précipitent à grosses gouttes sur la terre. II. 448. *a.*

BRUINE KAKATOE VISCH, (*Ichthy.*) c'est-à-dire, *poisson perroquet brun*, nom que les Hollandois donnent à un poisson des Moluques. Auteurs qui en ont donné la figure. Sa description. *Suppl.* II. 72. *a.* Lieux où il est commun. Ses qualités & usages. Famille à laquelle ce genre appartient. *Ibid. b.*

BRUIR, (*terme de Drap-rie*) maniere dont se fait cette opération. II. 448. *b.*

BRUIT. (*Musiq.*) Ce mot est opposé au mot *son*, & s'entend de toute sensation de l'ouïe qui n'est pas sonore & appréciable. — D'où vient la différence entre le bruit & le son. — Cause du changement d'un son excessif en bruit. *Suppl.* II. 72. *b.* Le nom de bruit donné à une musique étourdissante & confuse. *Ibid.* 73. *a.*

BRULER, définition de cette action de physique. Ce qu'on entend par brûler l'acier, le fer, les autres métaux. II. 448. *b.*

BRULER, (*Pharm. anc.*) huile qui brûloit dans l'eau. VIII. 33. *a.* Cette propriété attribuee au feu grégeois. VI . . .

BRULER *les corps*, (*Hist. anc.*) ancienne cou . . . répandue autrefois. Quelle fut la premiere maniere d'inhumer. Sylla fut le premier des patrices Cornéliens à qui on ait élevé un bûcher. Les deux usages d'inhumer & de brûler subsisterent en même tems. Origine de l'usage de brûler les corps chez les Romains. Durée de cet usage. II. 448. *b.*

Brûler les corps. Comment on empêchoit que les cendres des corps ne se mêlassent avec celles du bûcher. II. 815. *b.* Cérémonies que pratiquoient les Platéens, lorsqu'ils vouloient brûler les corps de leurs capitaines, après leur mort. XII. 739. *a.* Comment & en quel tems l'usage de brûler les corps fut établi chez les Romains. II. 758. *a.* XV. 75. *b.* Il n'étoit pas permis de brûler les corps de ceux qui avoient eté frappés de la foudre. VII. 216. *a.* Détail des cérémonies qu'on observoit en brûlant les corps. II. 457. *b.*

BRULER, ou *écobuer les terres*, (*Econom. rurale*) description de cette opération, qui se pratique assez communement quand on veut défricher les terres (*voyez vol. I. des pl. d'agriculture*, *pl. 5.*). Labours qui se font ensuite pour préparer la terre à recevoir le froment. Observation sur la méthode de labourer avant de repandre la terre brûlée. Avantages attachés à l'opération de brûler les terres. Il faut prendre garde qu'elles ne soient trop calcinées. Pratique des Finlandois & des Norwégiens, lorsqu'ils veulent défricher un canton de bois pour y semer du grain. *Suppl.* II. 73. *a*, *b.*

BRULER *les terres*, (*Agricult.*) description de cette opération. I. 188. *a*, *b.* Observation sur cet usage. *Suppl.* I. 329. *a.*

BRULOT, (*Marine*) vieux bâtiment chargé d'artifices & de matieres combustibles qu'on accroche aux vaisseaux ennemis, pour les brûler. Bâtimens qu'on estime les plus propres à cet effet. II. 448. *b.* Comment on prepare & garnit ces bâtimens, pour l'effet auquel on les destine. Maniere de s'en servir. *Ibid.* 449. *a.*

Brûlot, grappin de brûlots. VII. 860. *b.*

BRULURE, (*Chirurg.*) trois degrés distingués dans la brûlure. Indication de divers remedes contre la brûlure. Comment les habitans de l'isle de Java se guérissent d'une sorte de colique & des panaris par la brûlure. Exemples de divers maux guéris par la brûlure. Comment elle peut procurer guerison. II. 449. *b. Voyez* MOXA.

Brûlure. Comment on peut prévenir la gangrene dont une brûlure profonde seroit menacée. VII. 471. *a.*

BRULURE, (*Agric.*) maladie des plantes. *Suppl.* III. 835. *b. Suppl.* IV. 686. *b.*

BRUMALES, fête que les Romains célébroient en l'honneur de Bacchus. Tems de cette fête. Pourquoi elle étoit appellée de ce nom. Elle fut instituée par Romulus. II. 450. *a.*

BRUMAZAR, (*Minéral. & Chymie*) graisse onctueuse, désignée & expliquée par Becher. C'est, selon lui, la matiere premiere des métaux. II. 450. *a.*

BRUME, (*Marine*) *brouillard*. Dans la brume tout le monde est matelot, disent les marins. II. 450. *a.*

BRUMOY, (*Pierre*) observations sur les ouvrages de ce savant. XIV. 393. *b. Suppl.* III. 659. *b.* 660. *a.*

BRUN, (*Charles le*) observations sur ce peintre & sur ses ouvrages. V. 321. *a*, *b.* Il fut le premier promoteur de l'académie de France à Rome. *Suppl.* I. 89. *b.* Son traité sur la physionomie des passions. *Suppl.* II. 229. *b.* Caracteres de vraisemblance dans ses tableaux de l'histoire d'Alexandre. XVII. 485. *b.* Éloge de ces tableaux. II. 134. *b.* Soin qu'il a eu d'observer le costume. IV. 299. *a.*

BRUN *Desmarettes*, (*J. Baptiste le*) observations sur ses ouvrages. XIV. 393. *b. Suppl.* IV. 682. *b.*

BRUNES. Couleurs qu'elles doivent préférer dans leur parure. *Suppl.* II. 244. *a.*

BRUNEHAUT: caractere de cette reine. XII. 347. *b.* Lieu où Clotaire la fit arrêter. *Suppl.* IV. 191. *b.*

BRUNELLE. Caracteres de ce genre de plante. II. 450. *a.* Ses propriétés en médecine. Origine de son nom. *Ibid. b.*

BRUNER, (*Balthasar*) médecin & chymiste. VIII. 29. *a.*

BRUNETTE, (*Belles-lett. Poës. Musiq.*) espece de chanson, dont l'air est facile & simple, & le style galant & naturel, quelquefois tendre, & souvent enjoué. Origine du nom qu'on lui donne. Modele dans ce genre. Caractere des airs de brunettes. *Suppl.* II. 74. *a.*

BRUNIR, (*Arts méch.*) maniere de polir un corps. Pieces qu'on brunit en horlogerie. Avantages de cette façon de polir. Ouvriers qui la pratiquent. Effets de ce polissage. Comment les relieurs brunissent les tranches des livres, & les livres dorés sur tranche, après y avoir appliqué l'or. II. 450. *b.*

BRUNISSOIR. Effet que produit le brunissoir. II. 450. *b.* Brunissoirs de l'argenteur. Brunissoirs des couteliers. Description & maniere de s'en servir. Brunissoirs des doreurs, des graveurs, des horlogers, des orfevres en grosserie, *Ibid.* 451. *a*, des facteurs d'orgue, du potier d'étain. *Ibid. b.*

Brunissoir de différens artistes. XII. 915. *b.* . . . XVII. 830. *a.*

B U

885. *a.* Vafe qu'on pofoit fur le bûcher, & dans lequel on brûloit le corps. Comment les bois du bûcher étoient difpofés autour. Cyprès élevés autour du bûcher. Fonctions des uftuarii. Choix que les prêtres faifoient des cendres confumées. XVII. 525. *b.* 526. *a.* Gladiateurs qui combattroient auprès du bûcher. Origine de cet ufage. II. 469. *b.* Maniere d'empêcher que les cendres des corps brûlés ne fe mêlaffent avec celles du bûcher. II. 815. *b.* Os calcinés que l'on tiroit du bûcher. XI. 689. *a.* Voyez *brûler les corps.*

BUCHOLIER, (*Abraham*) ouvrage qu'il a publié. XIV. 778. *a.*

BUCHOT, (*Pêche*) *voyez* vol. VIII des planch. *pêche*, pl. 7.

BUCKEIRA, BUCZAVA, BUDACK, BUDNOCK, (*Géogr.*) obfervations fur ces articles de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 76. *b.*

BUCKINGHAM, épitaphe du duc de Buckingham, par Richard Friddes. XIV. 744. *a*, *b.*

BUCOLIASME, chanfon en ufage parmi les bergers de l'ancienne Grece. Son auteur. Air à danfer appellé du même nom. II. 458. *a.*

BUCOLIQUE, (*Belles-lettres*) poéfies qui regardent les bergers & les troupeaux. Etymologie de ce mot. Origine de cette poéfie. Ses progrès. II. 458. *a.* Poëtes bucoliques les plus diftingués parmi les anciens. A qui l'invention de ce genre eft attribuée. Parallele des bucoliques avec la comédie. Le vers hexametre convient le mieux aux bucoliques. Toute mefure de vers y eft admife dans la poéfie françoife. Des repréfentations des bucoliques fur les theatres. Toutes les églogues ou les idylles ne doivent pas être mifes au rang des bucoliques. *Ibid. b.*

Bucolique, *poéfie.* Charmes de cette poéfie. V. 425. *b.* Obfervations & préceptes fur le genre bucolique. 426. *a*, *b.* &c. Du ftyle bucolique. XV. 552. *b.* Poetes bucoliques. XII. 841. *b.* Obfervations fur le dialogue de la premiere bucolique de Virgile. *Suppl.* II. 709. *a*, *b.* Voyez IDYLLE & PASTORALE.

BUDDA ou *Xekia*, philofophe Indien, *voyez* XEKIA.

BUDÉ, *ou* OFFEN, (*Géogr.*) capitale de la Hongrie. Ce qu'il y a de remarquable dans fa fituation, la qualité de fon terroir, & fes eaux chaudes. II. 458. *b.*

BUDE, (*Jean de*) comte de Guébriant. *Suppl.* IV. 373. *a.*

BUDÉ, (*Guillaume*) fyftême de Budé fur la livre romaine. IX. 619. *a.* Sa collection de médailles. X. 229. *b.*

BUDSDOISME, religion Japonoife. I. 753. *b.* 754. *a.* VIII. 457. *a.* XV. 147. *b.* Temples & miniftres des Budsdoiftes. XVI. 84. *a.* 744. *b.* Bonzes budsdoiftes. XVII. 648. *b.* 654. *b.* 656. *b.* Doctrine des Budsdoiftes fur Jemma-O, juge d'enfer. *Suppl.* III. 548. *b.* — *Voyez* SIAKA.

BUDWEIS, (*Géogr.*) *voyez* BADWEIS.

BUDZIACK, *Tartares.* XV. 920. *b.*

BUENOS-AIRES, (*Géogr.*) pluie qui tombe annuellement dans cette ville du Paraguai. *Suppl.* IV. 419. *a.*

BUFFET, (*Archit.*) ce qu'étoient les buffets des anciens; ce qu'ils étoient en France dans les derniers fiecles. Comment on les place & on les décore aujourd'hui dans les maifons de quelque importance. Ce qu'ils font dans les maifons ordinaires. II. 459. *b.*

Buffet, forte de buffet des anciens appellé *abaque.* I. 9. *b.* Repréfentation d'un buffet de menuiferie, vol. VII. des pl. Menuifier en meubles, pl. 13.

BUFFET, (*Fontain.*) demi-pyramide d'eau adoffée contre un mur. 459. *a.*

Buffet. De la diftribution des eaux pour l'entretien des cafcades & des buffets. IV. 1065. *b.*

Buffet d'orgue. XI. 635. *b.*

BUFFIER, (*Claude*) jéfuite. Examen de fon ouvrage intitulé : *Cours des fciences.* IX. 639. *b.*

BUFLE, animal du genre des bœufs. Defcription. Lieux où les bufles font fréquens. Ufages qu'on en tire. Il eft à croire que cet animal n'eft pas différent du *bubalus* des anciens. Propriétés médicinales de diverfes parties de cet animal. Sa repréfentation, vol. VI des planches, regne animal, pl. 3. II. 459. *b.*

Bufle, peau de l'animal dont on vient de parler. Ses ufages pour les armures militaires. Commerce qu'en font quelques nations. Autres peaux qui en prennent le nom & fervent aux mêmes ufages. Manufactures de ces peaux établies en France. II. 459. *b.*

BUFLE, (*Moulin à*) dans lequel on prépare ces peaux. Comment ces moulins travaillent. Inventeur de ces moulins. II. 459. *b.*

BUFFON, (*George-Louis le Clerc de*) Sa patrie & fon âge. *Suppl.* III. 957. *b.* cité dans plufieurs articles d'hiftoire naturelle, particuliérement dans ceux qui fe rapportent à la théorie de la terre. *Voyez Angles correfpondans*, *Montagnes*, *Mers*, *Fleuves*, *Terre*, *Continent*, *Tremblement de terre*, *Volcans*, &c. Son nouveau miroir ardent. I. 625. *b.* Réfultat de fes expériences fur la réfiftance des bois. II. 301. *b.* XII. 606. *b.* Moyen qu'il a trouvé pour augmenter la force & la folid[...] II. 298. *a*, *b.* Son fyftême fur la génération. VII. [...] Ses réflexions fur l'ufage d'emmailloter. V. 568. *a.* Belle [...] de ce philofophe fur les affinités. *Suppl.* I. 183. *b.* Ses ouvrages anatomiques. 411. *a.* Examen de fon hypothefe des molécules organiques. *Suppl.* III. 212. *a*, *b.* *Suppl.* IV. 182. *b.* Ses travaux d'ornithologie, 187. *a.* Sa doctrine fur le phlogiftique. 329. *b.* Sa doctrine phyfiologique. 360. *a*, *b.* Eloge de fon hypothefe fur la formation des planetes. 401. *a.*

BUGHENHAGEN, (*Jean*) théologien luthérien. XVII. 630. *a.*

BUGEY, (*Géogr.*) province de France. Ses bornes. Ses révolutions. Nombre de fes cures. *Suppl.* II. 76. *b.* De fes abbayes & de fes chartreufes. Rivieres du Bugey. Monumens d'antiquité qu'on y trouve. *Ibid.* 77. *a.*

Bugey, états du Bugey. VI. 29. *a.*

BUGLOSE, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Buglofe des jardins. Propriétés de fes racines & de fes fleurs. Propriété médicinale de la buglofe, de fes racines, feuilles & fleurs. Sirop de feuilles de buglofe; fes propriétés. II. 460. *a.*

Buglofe, efpece de ce genre, dite *orcanette.* XI. 577. *a*, *b.*

BUIS, caracteres de ce genre de plante. II. 460. *a.* Analyfe de fon bois. Propriétés de l'huile qu'on en tire. Quelques-uns foutiennent qu'on peut fubftituer le buis au gayac. II. 460. *b.*

Buis épineux, il vient des pays chauds; le vrai *lycium* eft inconnu aujourd'hui. Ce qu'on lui a fubftitué dans les boutiques. Autres plantes auxquelles on donne le nom de *lycium.* II. 460. *b.*

BUIS, (*Jardin.*) deux efpeces, le nain & celui de bois. Comment on les multiplie. Buis panaché. Ufage du bois de buis dans différens arts. II. 460. *b.*

Buis, outil de cordonnier; fa defcription, fon ufage & la maniere de s'en fervir. II. 460. *b.*

BUIS, (*Botan.*) noms de cet arbriffeau en différentes langues. Son caractere générique. Efpeces & variétés appartenantes à ce genre. *Suppl.* II. 77. *a.* Leur defcription, culture & ufages; lieux d'où on les tire. *Ibid. b.*

Buis, plantation du buis des parterres. XII. 726. *b.* Trait de buis. XVI. 531. *a.* Buis du Japon nommé *Ojo.* XI. 433. *b.*

BUISSON. II. 297. *b.* 831. *a.*

BUISSONNIERS, *maîtres.* IX. 910. *a.*

BUISTER, (*Philippe*) fculpteur. XIV. 829. *b.*

BUITELAAR, (*Ichthy.*) poiffon des Moluques. Defcription, mœurs, qualités & ufages de ce poiffon. Maniere de le claffer. *Suppl.* II. 78. *a*, *b.*

BUJANVALI, (*Botan.*) nom brame d'une efpece de *ninari.* Ses différentes défignations. Sa defcription. Lieux où on la trouve. Ses qualités & ufages. *Suppl.* II. 78. *b.* [...] de quelques botaniftes fur cette plante. Maniere de la claffer. *Ibid.* 79. *a.*

BULA, (*Botan.*) plante du Malabar. Sa defcription. Lieux où elle croît. Ses qualités & ufages. *Suppl.* II. 79. *a.* Sa claffification. *Ibid. b.*

BULAFO, inftrument de mufique en ufage parmi les negres de Guinée. Defcription & maniere de jouer de cet inftrument. II. 461. *a.*

BULARQUE, peintre grec, qui introduifit l'ufage de plufieurs couleurs dans un tableau. XII. 257. *a.* 271. *a.*

BULBONAC, defcription de cette plante. Elle eft commune en Allemagne & en Hongrie. On la cultive dans nos jardins. Qualité de fa femence. On mange fa racine en falade. II. 461. *b.*

BULFINGER, (*George-Bernard*) phyfiologifte. *Suppl.* IV. 356. *a.*

BULGARES, (*Hift. eccl.*) divers hérétiques compris fous ce nom. D'où ils tiroient leur origine. Le nom de Bulgares étoit d'abord un nom de nation, & devint un nom de fecte. Diverfes fectes de Bulgares condamnées en 1176 dans un concile, tenu à Lombez. Leurs héréfies. II. 461. *b.* Pape qu'ils fe choifirent. Comment le mot de *Bulgares* fe corrompit en France & devint un mot très-fale en notre langue. Ces hérétiques étoient brûlés vifs lorfqu'ils étoient convaincus. On donna le nom dont on les appelloit à tous les ufuriers. *Ibid.* 462. *a.*

Bulgares, peuples voifins du Danube & de la mer Noire : leur converfion au chriftianifme. XV. 267. *b.*

BULGNEVILLE, (*Géogr.*) dans le Souloffois. *Suppl.* IV. 815. *b.*

BULGOLDA, pierre qui fe trouve dans la tête d'un animal de ce nom. Vertus que les Indiens lui attribuent. II. 462. *a.*

BULIMIE, faim canine accompagnée d'évanouiffement & de froid. Etymologie de ce mot. Caufes de cette maladie. II. 462. *a.* *Voyez* BOULIMIE.

BULIN, (*Conchyl.*) coquillage d'un nouveau genre dans la famille des limaçons, qui n'ont pas d'opercule, ni d'échancrure à l'ouverture de leur coquille qui eft elliptique. Def-

cription de la coquille & de l'animal. *Suppl.* II. 79. *b.* Ses mœurs. Lieux & saison où il paroît. Difficulté sur la reproduction de ces animaux. *Ibid.* 80. *a.*

BULL, (*George*) théologien. XVII. 596. *a*, *b*.

BULLE, petite boule de métal que les enfans des Romains portoient au cou. Age où ils la portoient. Qui étoient ceux qui la portoient d'or. Autres personnes qui avoient droit de la porter. Vertus que la superstition lui attribuoit. II. 462. *b.*

Bulles des enfans des sénateurs. VIII. 13. *a.* Espece de bulle appellée *ityphalle*. 936. *b.* *Voyez* aussi l'article *Antiquités*, vol. des planches. Les enfans pendoient au cou des dieux Lares les bulles qu'ils quittoient. IX. 293. *a.* Bulles d'or, especes de talismans. XV. 867. *b.*

Bulle, sceau attaché à un instrument ou charte quelconque. De quelle matiere étoient ces sceaux. Sceau attaché aux constitutions du pape. II. 462. *b.*

Bulle, expédition de lettres en chancellerie romaine. Etymologie de ce mot. Ce que c'est que la bulle. Comment sont distinguées les bulles gracieuses, & celles qui sont de justice & exécutoires. Forme en laquelle elle doit être expédiée. C'est le sceau ou plomb qui lui fait donner le nom de *bulle*. Ce qu'il représente. Pour quels sujets on expédie des bulles. II. 462. *b.* Les bulles qui viennent de Rome en France sont limitées & modérées selon les usages du royaume avant d'être enregistrées. Les Espagnols ne les reçoivent pas non plus aveuglément. Ce qu'on entend par *fulminer des bulles*. Appels comme d'abus de la fulmination de la bulle. Ce qui se pratique après la mort du pape pour qu'aucune bulle ne soit expédiée durant la vacance du siege. *Ibid.* 463. *a.*

Bulle, différence entre un bref & une bulle. II. 410. *a.* Clauses usitées dans les bulles, & signatures de la cour de Rome. III. 514. *a.* Le pape emploie quelquefois dans les bulles la clause *motu proprio*: cette clause regardée en France comme contraire aux libertés de l'église. X. 842. *b.* Expédition des bulles. XI. 831. *a.* Bulles sous plomb. XII. 785. *a.* Décret dans les bulles. IV. 716. *a.* Bulle de composition. XVII. 760. *a.* Abréviations en usage dans les bulles. *Suppl.* I. 41. *a*, *b*. &c.

Bulle in cœnâ domini. Lecture qui s'en fait à Rome le Jeudi saint. Dans quel but on publie l'excommunication qu'elle porte. II. 463. *a.* Qui sont ceux que les principaux chefs de cette excommunication regardent. Contestations en France au sujet de cette bulle. *Ibid.* *b.*

Bulle d'or, pragmatique-sanction ou constitution de l'empereur Charles IV: ce qu'elle contient. Elle est regardée comme loi fondamentale de l'empire. Dans quel but elle fut faite. L'original s'en conserve à Francfort. Respect qu'on a pour cet exemplaire. II. 463. *b.*

Bulle d'or. Edit dressé par Charles IV, empereur. *Suppl.* II. 330. *b.* 331. *a.* C'est la premiere loi qui fixe le nombre des électeurs. V. 453. *b.* IV. 71. *a.* Observations sur cette constitution. Faste qui en accompagna la publication. XIII. 262. *a.* Dessein de Charles IV en faisant cette bulle. XIV. 327. *b.*

Bulle d'or de Boheme. II. 463. *b.*

Bulle d'or du Brabant. Constitution de l'empereur Charles IV. En quoi elle consiste. II. 463. *b.*

BULLES D'AIR, (*Physiq.*) Petites gouttes pleines d'air qui se forment sur la surface d'un fluide. II. 380. *b.* Cause de la rondeur des bulles d'air dans l'eau. XV. 454. *b.* Bulles d'air dans la glace. VII. 678. *a*, *b*. 681. *b.*

BULLERBORN, fontaine très-singuliere en Westphalie. Merveilles qu'en racontent les crédules Westphaliens. II. 464. *a.*

BULLETINS, (*Hist. anc.*) ceux qu'on remettoit à Rome aux citoyens qui alloient donner leur suffrage. I. 4. *b.* VIII. 430. *b.* XIII. 77. *b.* XV. 638. *b.* Bulletins dont se servoient les magistrats dans les causes criminelles. I. 4. *b.* *Voyez* CALCULS.

BULO, (*Botan.*) espece de bambou. *Suppl.* I. 771. *b.*

BULSUK, (*Ichthy.*) poisson des isles Moluques. Sa description. *Suppl.* II. 80. *a.* Lieux où on le trouve. Ses qualités & usages. Famille à laquelle ce genre appartient. Seconde espece. *Speervisch*. Caracteres qui distinguent ce poisson du précédent. *Ibid.* *b.*

BULTEAU, (*Louis*) secrétaire du roi: ses ouvrages. XIV. 393. *b.*

BULU-TUY, (*Botan.*) espece de bambou. *Suppl.* I. 775. *b.*

BUMICILI, secte mahométane en Afrique. Superstitions & extravagances de ceux qui la composent. II. 464. *a.*

BUNEL, (*Pierre*) savant toulousain. XVI. 452. *a.*

BUOMMATEI, auteur d'une grammaire italienne: remarques sur cet ouvrage. I. 724. *a*, *b*.

BUONACORSI, peintre toscan. V. 330. *a.*

BUPALUS, sculpteur ancien. XIV. 817. *b.*

BUPARITI, (*Botan.*) plante malvacée du Malabar. Ses différentes désignations. Sa description. *Suppl.* II. 80. *b.* Sa culture, ses qualités & usages. Deuxieme espece, *barulant*: ses différens noms. Sa description. *Ibid.* 81. *a.* Sa culture, ses qualités & usages. *Ibid*, *b.* Maniere de classer ces deux plantes. *Ibid.* 82. *a.*

BUPHAGE, pourquoi l'on a donné ce surnom à Hercule. II. 464. *b.*

BUPLEVRUM, (*Botan.*) étymologie du nom de cette plante. Ses autres noms en différentes langues. Son caractere générique. Enumération de huit especes que ce genre renferme. *Suppl.* II. 82. *a.* Lieux d'où elles sont originaires. Leur description, culture & usages. *Ibid.* *b.*

BUPRESTE, (*Insect.*) insecte que plusieurs ont mis dans le genre des cantharides. Sa description. Animaux qu'il attaque. On prétend qu'il fait enfler le bétail qui l'a avalé en paissant. II. 464. *b.*

Bupreste, insectes auxquels on donnoit ce nom du tems d'Aristote & de Pline. – Confusion qui regne dans le genre d'insectes qui porte aujourd'hui ce nom. – Distinction qu'il auroit fallu établir pour éviter cette confusion. – Noms que Linnæus a donnés aux especes dont il compose ce genre. – Observation sur l'insecte représenté sous le nom de *bupreste*, vol. VI. des planches, *Histoire naturelle*, pl. 75. *Suppl.* II. 83. *b.*

Bupreste, effet de cet insecte pris intérieurement. V. 579. *a.* Cet insecte représenté vol. VI. des planches, *Regne animal*, planch. 75.

BUPTHALMUM, (*Botan.*) œil de bœuf: description de cette plante. Comment elle se multiplie. II. 464. *b.*

BURAIL, sorte d'étoffe de soie. Burail à contre-poil. Burail de Zurich. II. 464. *b.*

BURAMOS, (*les*) ou *les Papais*, peuple de la Nigritie. Ce que font les femmes pour s'empêcher de parler. II. 464. *b.*

BURANG, (*Botan.*) espece de figuier. *Suppl.* I. 899. *b.*

BURBELIN, CARBALIN, CURBALIN, *ou* SURBALIN, (*Musiq. instr. des Hébreux*) noms d'un instrument de musique. *Suppl.* II. 84. *a.* *Voyez* CREMBALA.

BURCADIA, (*Botan.*) arbrisseau. Son caractere générique. Lieux où il croît. Sa description. Sa culture. *Suppl.* II. 84. *a.*

BURES, (*Métall.*) puits qu'on pratique dans une mine. On en fait deux ordinairement. Quel en est l'usage. II. 465. *a.*

BUREAU *des finances*, jurisdiction des trésoriers de France, généraux des finances & grands-voyers. Nombre de ces officiers en différens tems. Louis XIII réunit à leur charge, chacun dans leurs généralités, l'office *de grand-voyer*. Louis XIV incorpora la jurisdiction de la chambre du trésor à la leur. Privileges dont ils jouissent. II. 465. *a.* Officiers qui composent aujourd'hui le bureau des finances de Paris. Ordre qui doit être observé dans ce tribunal. Autres fonctions des trésoriers de France. *Ibid.* *b.*

Bureau, *voyez* DOUANE. Divers bureaux établis par les empereurs romains pour la gestion des affaires de l'état. XIV. 813. *a.* Etablissement des bureaux des traites & des douanes en France. IX. 17. *a.* Tarifs des bureaux, observations sur ce sujet. XV. 914. *a.* Lieux où sont établis les bureaux des entrées. II. 95. *a.* Chancelleries des bureaux des finances. III. 112. *b.* Magasins d'entrepôt établis dans quelques bureaux des cinq grosses fermes. V. 732. *b.* Division des provinces déterminée par la jurisdiction des bureaux des finances. VII. 556. *a*, *b.* Etablissement des bureaux des finances dans chaque généralité. 557. *a.*

Bureau de commerce. Objets discutés à ce bureau. Qui sont ceux qui y assistent. Jour de la semaine auquel il se tient. Autres applications du mot *bureau*. II. 466. *a.* *Voyez* CONSEIL DU ROI.

Bureaux diocésains. IV. 1012. *a.*

BUREAU, (*Laurent*) son éloge. *Suppl.* III. 742. *b.* 743. *a.*

BURELÉ. (*Blason*) Ecu burelé. *Suppl.* II. 84. *b.* *Ibid.* IV. 369. *a.*

BURELES, (*Blason*) étymologie & usages de ce mot. *Suppl.* IV. 368. *a*, *b*.

BURETTE, (*Pierre-Jean*) *Suppl.* IV. 72. *a.* Ses mémoires sur la gymnastique. VII. 1017. *a.* Ses recherches sur l'harmonie des Grecs. VIII. 50. *b.*

BUREUS, (*André*) géographe Suédois. VII. 612. *a.*

BURG, (*Richard de*) évêque de Durham. II. 232. *a.*

BURGAUT, limaçon de mer, dont la chair a un assez bon goût. Description de sa coquille. Lieux où on la trouve. Usage qu'on en fait. II. 466. *b.*

Burgaut de teinture, sorte de poisson dont on tire une couleur de pourpre. XIII. 246. *a*, *b.* *Suppl.* IV. 524. *b.*

BURGGRAVE, composition de ce mot. Quels officiers étoient autrefois appellés de ce nom. Cet office est devenu héréditaire, & quelques burggraves se rendirent souverains. Ceux d'aujourd'hui reçoivent leur investiture de l'empereur. Quatre burggraves, princes d'empire. La maison de Brandebourg vient des anciens burggraves de Nuremberg. Burggrave de la ville de Nimegue. II. 466. *b.*

BURIA, vent d'est très-violent dans la Carinthie. Ravages qu'il fait. II. 467. *a.*

BURIDAN, (*Jean*) docteur scholastique. XIV. 776. *b.*

BURIN, en quoi consiste sa bonne qualité. Diverses formes qu'on lui donne. Celle que préfere l'auteur. Comment

B Y



C A B



la figure de cette lettre nous vient des Latins. Comment on la prononce. Rapports qu'il a avec le *figma* des Grecs. Il seroit à souhaiter que le *c* dur eût un caractere particulier qui le distinguât du *c* doux. Rapports du premier avec le *cappa* des Grecs & le *q* des Latins. Ce *q* se trouve écrit quelquefois sans *u*. Le *c* accompagné d'une cédille pourroit bien être le figma des Grecs écrit ς. Noms que les maîtres de lecture donnent au *c*. Comment ils nomment toutes les consonnes. II. 473. *a*. Distinction que les Latins ont mise entre le *c* & le *q*. Rapport du *c* au *g*. On croit que le *g* n'a été inventé qu'après la premiere guerre punique. Le *c* & le *k* passoient alors pour une seule & même lettre. Exemples qui le prouvent. *Ibid. b.*

Le *c* considéré comme lettre euphonique. Quelques-uns ont cru que le *c* venoit du *chaph* des Hébreux : ce qui n'est pas vraisemblable. Observation sur la maniere dont Charlemagne, & les rois de la seconde race, appellés Charles, écrivoient leur nom. II. 474. *a*.

Le C considéré comme lettre numérale, comme signe de condamnation. Signification de cette lettre dans les noms propres latins, & après ces noms propres. Prononciation de cette lettre en Italien. Signification du C sur le monnoies de France, lorsqu'il est employé dans le commerce seul, ou suivi, ou précédé de quelque autre lettre. II. 474. *a*.

C. Il importe d'observer dans l'art étymologique la commutabilité du *c* & du *g*. VII. 407. *a*. Diverses observations sur la lettre *c*. *Ibid. b.* Usage de l'*u* après le *c* pour en rendre la prononciation dure. X. 850. *b*.

C. (*Monn.*) Cette lettre sur les monnoies en France, marque Caen. *Suppl.* II. 88. *a*.

Signification du *c* en musique, *c* barré, *c* sol ut, ou *c* sol fa ut. II. 474. *b*.

C, (*Musiq.*) signe de la prolation mineure imparfaite, dans les anciennes musiques, & de la mesure à quatre tems dans la nôtre. Autres usages de ce signe dans la musique ancienne & dans la moderne. *Suppl.* II. 88. *a*.

Sur la maniere de former cette lettre en écrivant, *voyez* ÉCRITURE.

C A

CAA-APIA, (*Botan.*) petite plante du Bresil, sa description. Vertus qu'on lui attribue. Usage qu'en font les habitans du Bresil. II. 474. *b*.

CAA-ATAYA, description de cette plante du Bresil. Sa propriété médicinale. II. 474. *b*.

CAABA ou *Coba*, ou *Caabata*, ou *Borka*, ou *Borkata*, (*Géogr.*) noms du fameux temple de la Mecque, où tous les Musulmans doivent aller en pélerinage, & vers lequel ils se tournent lorsqu'ils prient. Description de ce bâtiment. *Suppl.* II. 88. *a*.

CAABA. *Suppl.* I. 508. *a*. & XII. 283. *a*. Administrateur de ce temple. IV. 197. *a*. Présens que le sultan y envoie. *Suppl.* I. 508. *a*. Pierre noire consacrée dans ce temple. XII. 584. *a*.

CAACICA, description de cette plante du Bresil. Ses propriétés. II. 474. *b*.

CAA-ETIMAY, description de cette plante du Bresil. II. 474. *b*. Qualité & propriété de cette plante. *Ibid.* 475. *a*.

CAAGHIYNITO, description de cet arbrisseau du Bresil. Les Negres en mangent les baies. Propriété de ses feuilles pulvérisées. II. 475. *a*.

CAAGUACUBA, description de cet arbre. Qualité de son écorce & de son bois. Caractere de son fruit. II. 475. *a*.

CAANA, (*Géogr.*) ville d'Egypte. Sentimens sur son ancienneté. Sa situation. Monumens d'antiquité dans cette ville. Son commerce. *Suppl.* II. 88. *b*.

CAANTIE, (*Ichthy.*) nouveau genre de poisson des Moluques. Sa description & ses mœurs. 2ᵉ espece, *caantie de Manipe*. Description, mœurs & usages de ce poisson. Classification de ces deux especes. *Suppl.* II. 88. *b*.

CAA-OPIA, description de cet arbre du Bresil. II. 475. *a*. Tems de ses fleurs & de son fruit : larme qu'on en tire par incision, & qu'on dissout dans l'esprit-de-vin. Propriétés de cette gomme. *Ibid. b.*

CAB, mesure hébraïque, la 6ᵉ partie du séah & la 18ᵉ de l'épha. Ce que contenoit le *cab* en mesure de Paris. La mesure dont il est fait mention, *IV. Rois vj. 25*, étoit le quart du cab. Autres noms qu'on lui donne. Le cab étoit différent du cad. II. 475. *b*.

C A B

CABACK, cabarets en Russie. Ils appartiennent au souverain qui est le seul cabaretier de ses états. Revenus qu'il en retire. II. 475. *b*.

CABALE. (*Philos.*) Cabale juive. II. 475. *b*. Zele du fameux Jean Pic de la Mirandole pour relever la cabale & la mettre au niveau des autres sciences. *Origine de la cabale.* Rêveries des Juifs sur ce sujet. *Ibid.* 476. *a*. C'étoit la coutume des Orientaux d'avoir une science mystérieuse qu'ils cachoient à la multitude. Signification du mot *cabale*. Elle formoit chez les Juifs cette science mystérieuse, comme le prouve un passage cité de Jochaides, écrivain cabalistique. Conjectures sur ce que renfermoit le fonds de cette science. Comment elle dégénéra. Distinction entre la cabale & la philosophie cabalistique. *Ibid. b.* On ne doit point chercher l'origine de la philosophie cabalistique chez les Juifs de la Palestine. On ne peut douter qu'elle ne vienne d'Egypte. *Division de la cabale* en contemplative & en pratique. *La pratique* en particulier consiste à opérer des prodiges par l'arrangement de certains mots de l'écriture. Raisons que les partisans de la cabale pratique, donnent pour en soutenir la réalité. *Ibid.* 477. *a*. La cabale *contemplative* est de deux especes, l'une *littérale*, qui est une explication secrete, artificielle & symbolique de l'écriture sainte. *Ibid. b.* L'autre *philosophique* : elle se divise en deux especes ; dont l'une s'attache à la connoissance des perfections divines & des intelligences célestes, & s'appelle *mercava* ; l'autre roule sur l'étude du monde sublunaire, & s'appelle *bereschit*. Ce qu'en dit Maïmonides. Il n'est pas permis aux maîtres d'expliquer le mercava devant leurs disciples : raisons qu'ils en donnent. Diversité de sentimens entre ceux qui ont voulu l'expliquer. *Ibid.* 478. *a*. Explication philosophique du nom de *Jehovah* donnée par les cabalistes. *Ibid. b.* Conséquences qu'ils tirent de cette explication par rapport au gouvernement du monde, & à celui du peuple Juif en particulier. *Ibid.* 479. *a*. On rapporte aussi à la cabale réelle l'alphabet astrologique & céleste qu'on attribue aux Juifs. Auteurs cabalistes qui parlent de cet alphabet. *Ibid. b.* *Principes & fondemens* de la cabale philosophique. *Premier principe*, *de rien il ne se fait rien.* Sentiment des cabalistes sur la création, différent de celui des chrétiens. Ils prétendent que Dieu a fait sortir les êtres de son propre fonds par voie d'émanation. *Ibid.* 480. *a*. Sentiment qu'ils ont tiré de la philosophie des Gentils. Défense du sentiment des chrétiens sur la création, contre celui des cabalistes & de Spinosa. *Ibid. b.* En quel sens est vrai cet axiome : *rien ne se fait de rien. Deuxieme & troisieme principe.* Aucune substance, & par conséquent la matiere, n'a pu sortir du néant. *Quatrieme principe.* La matiere ne doit point son origine à elle-même. *Cinquieme principe.* De-là il suit qu'il n'y a point de matiere proprement dite. *Sixieme principe.* Tout ce qui est, est esprit. *Septieme principe.* Cet esprit est incréé, éternel, intellectuel, *&c.* nécessairement existant. *Huitieme principe.* Cet esprit est l'*Ensoph* ou le *Dieu infini*. *Neuvieme principe.* Il est nécessaire que tout ce qui existe en soit émané. *Dixieme principe.* Plus les choses qui en émanent sont proche de leur source, plus elles sont grandes & divines, *&c.* *Onzieme principe.* Le monde est distingué de Dieu comme un effet de sa cause, *&c.* Le monde étant émané de Dieu doit être regardé comme Dieu même. *Ibid.* 481. *a*. Explication des séphirots ou des splendeurs. Il y a dix séphirots ou splendeurs ; la couronne, la sagesse, l'intelligence, la force, la miséricorde, la beauté, la victoire, la gloire, le fondement & le royaume. Selon la plupart, ce sont les perfections & les attributs de la divinité. Ils imaginent des canaux par lesquels les influences d'une splendeur se communiquent aux autres. *Ibid. b.* Ils appellent ces attributs les habits de Dieu, parce qu'il se rend plus sensible par leur moyen. Ils disent aussi que c'étoient les instrumens dont le souverain architecte se servoit. Enfin, que ce ne sont pas-là seulement des nombres, mais des émanations qui sortent de l'essence divine. L'*Ensoph* qu'on met au-dessus de l'arbre séphirotique est l'infini. *Ibid.* 481. *a*. Les trois premieres splendeurs sont beaucoup plus excellentes que les autres. Cependant c'est à tort que quelques docteurs chrétiens ont prétendu trouver par-là le dogme de la Trinité enseigné dans la cabale. La couronne est la premiere des grandes splendeurs, *&c.* On l'appelle le *non-être*, parce qu'elle se retire dans le sein caché de Dieu. *Ibid. b.* La seconde émanation est la sagesse, & la troisieme l'intelligence, *&c.* A chaque séphirot, on attache un nom de Dieu, un des principaux anges, une des planetes, un des membres du corps humain, un des commandemens de la loi, & de-là dépend l'harmonie de l'univers, *&c.* Il y a vingt-deux canaux qui servent à la communication de tous les séphirots. Ces lignes ou canaux ne remontent jamais,

mais elles deſcendent toujours. *Ibid.* 483. *a.* Il y a trente-deux chemins & cinquante portes qui conduiſent les hommes à la connoiſſance de ce qu'il y a de plus caché. Nouvelles preuves qui montrent que les trois premiers ſéphirots n'expriment point la Trinité.

Création du monde par voie d'émanation. Ibid. b. Dieu voulant créer l'univers, trouva deux grandes difficultés; 1°. ſa lumiere rempliſſoit tout, mais il la reſſerra autour de ſoi, comme un homme chargé d'une longue robe la retrouſſe. 2°. Cette lumiere étoit trop abondante & ſubite pour former les créatures, Dieu tira une longue ligne qui ſervit de canal à la lumiere, par où elle ſe communiqua d'une maniere moins abondante. La premiere émanation s'appelle *Adam Kadmon.* Deſcription de cet Adam, *Ibid.* 484. *a.* que les chrétiens cabaliſtes ont cru, mais à tort, être Jeſus-Chriſt. On diſtingue quatre ſortes de mondes, & quatre manieres de création. 1°. Il y a une production par voie d'émanation; ce ſont les ſéphirots qui compoſent le monde azileutique. 2°. Le monde briathique, qui eſt celui des ames plus éloignées de Dieu que les ſéphirots. 3°. La création des anges. 4°. Dieu créa les corps qui compoſent le monde *aſiah. Ibid. b.* Explication que Cohen Irira donne de la penſée des cabaliſtes ſur la création. Leur ſyſtême critiqué par l'auteur. *Ibid.* 485. *a.* Ne feroit-il pas avantageux, lorſqu'on trouve par la cabale la Trinité des perſonnes qui eſt le grand épouvantail des Juifs, de les combattre par leurs propres principes? Réponſe à cette queſtion. *Ibid. b.* Réflexion ſur les extravagances qui viennent d'être lues, & en général ſur celles où les hommes ſont tombés & peuvent tomber encore. *Ibid.* 486. *a.*

Cabale, opinions qui ont donné lieu à la cabale. IV. 731. *a.* Premiere eſpece de cabale artificielle des Juifs appellée *gématrie.* VII. 544. *b.* La ſcience cabaliſtique des Juifs puiſée en Egypte. IX. 29. *a.* Article hiſtorique ſur cette ſcience cultivée par les Juifs. 41. *a*, *b.* 42. *a.* Eſpece de cabale nommée *notaricon.* XI. 247. *b.* 248. *a.* XV. 816. *b.* Doctrine des ſéphiroths dans la cabale. XV. 64. *a*, *b.* Eſpece d'acroſtiches employés dans la cabale. I. 115. *a.* Anagrammes en uſage dans cette ſcience. I. 398. *a.* L'aſtrologie entroit dans la philoſophie cabaliſtique. VIII. 730. *a.* Livre des Juifs qui contient des explications cabaliſtiques ſur le pentateuque. XVII. 723. *a.* De la philoſophie pythagoreo-platonico-cabaliſtique. XIII. 626. *b.* Sentiment d'Aben-Ezra, ſur la cabale. IX. 43. *a.*

CABALE, (*Police*, *Spectacl.*) celle qui ſe forme pour blâmer ou applaudir une piece de théatre. *Suppl.* II. 88. *b.* On peut juger des lumieres d'un ſiecle par le plus ou le moins d'aſcendant de la cabale. — Caractere des chefs de cabale amie ou ennemie. — Dans un ſiecle dont le goût eſt formé, l'effet de la cabale ne peut être de longue durée. — Elle ne peut long-tems nuire à un bon ouvrage, ni beaucoup favoriſer les talens médiocres. *Ibid.* 89. *a.*

CABALISTES. Deux ſectes partagent les Juifs; les karaïtes qui n'admettent que le texte de l'écriture, & les rabbiniſtes ou thalmudiſtes, qui reçoivent la tradition. II. 486. *a.* Rabbiniſtes ſimples qui expliquent l'écriture, ſelon le ſens naturel, & cabaliſtes qui l'expliquent ſelon les principes de la cabale. Selon quelques Juifs, Jeſus-Chriſt n'a fait des miracles que par les myſteres de la cabale. L'art cabaliſtique connu de Pythagore & de Platon, ou, ſelon d'autres, tiré d'eux. La plupart des premiers hérétiques donnerent dans la cabale. *Ibid. b.*

Cabaliſtes, Juifs modernes: ce qu'ils ont emprunté de la doctrine du philoſophe Xekia. I. 754. *b.* Opinion des cabaliſtes ſur la tranſmigration des ames. XVI. 556. *b.* Pourquoi les cabaliſtes font peu de cas de la ponctuation dans la bible. VIII. 79. *b.* Soufis perſans appellés cabaliſtes: leur doctrine. I. 752. *b.*

CABANE, (*Marine*) quatre différentes acceptions de ce mot. II. 486. *b.*

CABANE, (*Hiſt.*) premieres cabanes des hommes. *Suppl.* II. 644. *b.* Celles des peuples du Nord. *Ibid.*

CABARDIE, *ou* KABARDINIE, (*Géogr.*) portion de la Circaſſie. Sa ſituation. Qualité du pays. Caractere des habitans. Prince auquel ils obéiſſent. *Suppl.* II. 89. *a.*

CABARET, (*Bot.*) caracteres de ce genre de plantes. Ses diverſes propriétés. II. 486. *b.* Potion émétique avec le cabaret. décoction de cette plante. Pourquoi elle eſt appellée *cabaret. Ibid.* 487. *a.*

CABARET, *taverne*, diſtinction entre l'un & l'autre. Cette diſtinction admiſe chez les Grecs & les Romains. Les profeſſions d'hôteliers, cabaretiers, taverniers, ſont maintenant confondues. II. 487. *a.*

Cabaret, différence entre cabaret, taverne, auberge & hôtellerie. XV. 987. *b.* Eſpece de cabaret chez les Romains appellé *thermopolium.* XVI. 273. *a*, *b.* Cabarets en Ruſſie. II. 475. *b.* Remarques ſur le trop grand nombre de cabarets en France. V. 748. *b.*

CABARNES, prêtres de Cérès dans l'iſle de Paros. Etymologie de ce mot. II. 487. *a.*

CABASSOU, animal décrit vol. VI. des planch. Regne animal, planch. 15.

CABBELLAU, (*Ichthy.*) poiſſon d'Amboine. Sa deſcription. *Suppl.* II. 89. *a.* Maniere de le claſſer. *Ibid. b.*

CABELO, (*Hiſt. nat.*) eſpece de ſerpent. *Suppl.* II. 478. *b.*

CABESTAN, (*Marine*) ſon uſage. Grand & petit cabeſtan. Celui que les François appellent *cabeſtan anglois.* Cabeſtan volant. Virer au cabeſtan, aller au cabeſtan. Principe ſelon lequel les cabeſtans doivent être faits. II. 487. *b.* On appelle cabeſtan tout treuil dont l'axe eſt poſé verticalement. Inconvénient du cabeſtan quand la corde eſt parvenue en tournant au pied du cylindre. L'académie a cherché à y remédier. *Ibid.* 388. *a.*

Cabeſtan. Carlingue de cabeſtan. II. 687. *a.* Virer au cabeſtan. XVII. 325. *b.* Deſcription d'un cabeſtan de charpentier. XIII. 6[illegible] *a.* Uſages de cette machine. XVI. 462. *b.* Eſtimation de la force d'un homme appliqué à ſa manivelle. VII. 12[illegible] *a.* Planche repréſentant des cabeſtans. Vol. II des planches, *Charpenterie*, pl. 47. *Voyez* TOUR & TREUIL.

CABESTERRE; c'eſt aux iſles Antilles la partie de l'iſle qui regarde le levant. Vents qui y regnent. La baſſe terre eſt la partie oppoſée: avantage de cette partie de l'iſle. II. 488. *a.*

CABIAI, (*Zoolog.*) petit animal, ainſi nommé au Breſil. Ses autres noms. Sa deſcription. Ses mœurs. *Suppl.* II. 89. *b.*

Cabiai, animal décrit vol. VI des planch. *Regne animal*, planch. 7.

CABIGIAK, *ou* CAPCHAK, tribu des Turcs orientaux. c'eſt auſſi le nom d'un homme dont la naiſſance fut ſinguliere, & qui fut pere d'un peuple connu ſous le nom de *Deſcht Kitchak.* II. 488. *a.*

CABINET, (*Archit.*) pieces qui portent ce nom. Comment doit être ſitué le grand cabinet dans lequel on traite d'affaires particulieres. Uſage du cabinet paré & de l'arriere-cabinet. Autre qui ſert de ſerre-papiers; autre deſtiné à ſervir de garde-robe. Cabinet du côté de l'appartement de ſociété: ſes uſages. Cabinet appellé *petit ſallon.* II. 488. *b.* Formes conſacrées à chaque eſpece de cabinet ſelon ſon uſage. Les cabinets doivent toujours précéder les chambres à coucher. Meubles en forme d'armoire appellés *cabinets.* Ils étoient en uſage dans le dernier ſiecle. On appelle auſſi cabinets de petits bâtimens iſolés, placés à l'extrémité de quelque grande allée, dans un parc, *&c.* Cabinets de treillage. *Ibid.* 489. *a.*

CABINET *d'hiſtoire naturelle.* Un tel cabinet eſt un abrégé de la nature entiere. S'il y en a eu chez les anciens, il aura été établi chez les Grecs, ordonné par Alexandre, & formé par Ariſtote. Soins que prit ce naturaliſte, de ſe procurer des animaux de toute eſpece. II. 489. *a.* On ne peut douter qu'il n'en ait diſſéqué avec ſoin. Progrès que la ſcience de l'hiſtoire naturelle a faits dans ce ſiecle. *Idée du cabinet du jardin du roi, l'un des plus riches de l'Europe.* Collections dont il eſt compoſé pour le *regne animal*, le *végétal. Ibid. b.* & le *minéral. Ibid.* 490. *a.*

Pour former un cabinet d'hiſtoire naturelle, il ne ſuffit pas de raſſembler ſans choix tous les objets qu'on rencontre. L'ordre d'un cabinet ne peut être celui de la nature. Il eſt fait pour inſtruire. Une collection d'êtres naturels ſans le mérite de l'ordre, n'eſt qu'un entaſſement ſous lequel les richeſſes de la nature ſont enſevelies. *Ibid.* 490. *a.* Eloge du cabinet du roi, de la richeſſe de ſes collections, & de l'ordre dans lequel elles ſont diſpoſées. Célébrité de cet établiſſement. Combien il eſt fréquenté. Inſtruction qu'y reçoivent ceux qui le fréquentent. Obſervations de M. Daubenton ſur la maniere de ranger & d'entretenir en général un cabinet d'hiſtoire naturelle.

L'arrangement le plus favorable ſeroit l'ordre méthodique qui diſtribue les choſes en claſſes, en genres & en eſpeces. Ainſi les animaux, les végétaux & les minéraux ſeroient exactement ſéparés les uns des autres; chaque regne auroit un quartier à part. Le même ordre ſubſiſteroit entre les genres & les eſpeces; on placeroit les individus d'une même eſpece les uns auprès des autres, ſans qu'il fût permis de les éloigner. Avantages de cet arrangement. *Ibid. b.* Cependant il n'y a aucun cabinet où l'on ait pu le ſuivre exactement: quelle en eſt la raiſon. Si l'on avoit toujours ſous les yeux des ſuites rangées méthodiquement, il ſeroit à craindre qu'on ne ſe laiſſât prévenir par la méthode, & qu'on ne vînt à négliger l'étude de la nature, pour ſe livrer à des conventions auxquelles elle n'a ſouvent que très-peu de part. *Ibid.* 491. *a.* On eſt obligé, afin d'éviter la confuſion, d'employer un peu d'art, pour faire de la ſymmétrie ou du contraſte. Tant qu'on augmente un cabinet, on n'y peut maintenir l'ordre qu'en déplaçant continuellement tout ce qui y eſt. Ce qu'il y a de plus déſagréable, ſont les ſoins qu'on eſt obligé de prendre pour conſerver certaines pieces ſujettes au dépériſſement. Soins à donner aux minéraux & aux végétaux: préjudice que divers inſectes peuvent leur porter, & qu'on ne peut prévenir que par un [illegible] dans la ſaiſon de

l'année la plus convenable. *Ibid. b.* Il suffit en général de garantir l'intérieur du cabinet du trop grand froid, & de la trop grande chaleur, & sur-tout de l'humidité. L'exposition la plus favorable est celle du nord. Par rapport à la distribution & aux proportions de l'intérieur, les planchers ne doivent pas être fort élevés, ni les salles fort grandes. *Ibid.* 492. *a.* Quant à la maniere de placer les différentes pieces, c'est au bon goût à servir de regle. Exposition d'un projet qui consisteroit à élever à la nature un temple qui fût digne d'elle. *Ibid. b.*

CABINETS *secrets*, (*Physiq.*) dont la construction est telle que la voix de celui qui parle bas à un bout de la voûte est entendue à l'autre. En quoi consiste l'artifice de ces cabinets. Endroits fameux par cette propriété. La prison de Denys à Syracuse, l'aqueduc de Claude, *&c.* II. 492. *b.* Cabinet de Denys à Syracuse, sa forme. Propriété du dôme de l'église de S. Paul de Londres. Galerie de l'église de Glocester aussi fameuse par une semblable propriété. *Ibid.* 493. *a.*

CABINET d'aisance : tuyau pratiqué pour en renouveller l'air. XVII. 39. *a.*

CABINET *d'orgues*, (*Luth.*) *voyez* BUFFET D'ORGUES.

CABIRES, divinités révérées particuliérement dans la Samothrace. Étymologie de ce mot. Obscurité répandue sur les mysteres de ces dieux. Symboles que portoient leurs figures; ce qu'elles désignoient. II. 493. *a. Voyez* SAMOTHRACE.

CABIRES se prend aussi pour les anciens Persans qui adoroient le soleil & le feu. II. 493. *a.*

CABIRIES, fêtes en l'honneur des dieux Cabires. II. 493. *a.* Antiquité de cette fête. On y consacroit les enfans à un certain âge. Cérémonie de la consécration. Les sacrifices des cabiries étoient comme un asyle pour les meurtriers. *Ibid. b.*

CABITA, CABLAN, (*Géogr.*) erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 89. *b.*

CABLE, (*Marine*) son usage. Cables des bateaux des rivieres. Quatre cables dans les vaisseaux. Le maitre-cable long de 120 brasses. Les plus petits vaisseaux en ont trois. On proportionne souvent la grosseur du cable à la longueur du vaisseau. Dans le mauvais tems, on met deux cables à une même ancre. Cables d'un vaisseau de 134 pieds de long. Cables des vaisseaux de guerre. II. 493. *b.* Quelques-uns reglent, sur la largeur du vaisseau, les proportions des cables. Autres regles suivies à cet égard. Cable de toue; cable d'affourche. Diverses grosseurs des cables & cordages dont on se sert dans les vaisseaux. Cables qu'avoit le vaisseau *le dauphin royal*. Couper le cable. Lever un cable. Donner le cable à un vaisseau. Laisser traîner un cable sur le sillage du vaisseau. Ce qu'on entend par cables qui ont un demi-tour ou un tour. *Ibid.* 494. *a.* Filer du cable; le filer bout pour bout. Cable à pic. *Ibid. b.*

Cable. On ne doit point attendre des cables de vaisseaux, toute la résistance dont ils seroient capables, s'ils ne perdoient rien de leur force par le tortillement. IV. 209. *b.* Quelle est la longueur des grands cables. II. 399. *b.* IX. 688. *a.* Louer ou rouer cable. IX. 699. *a.* Tordre un cable. XVI. 422. *b.* Du degré auquel les cables doivent être commis. *Suppl.* I. 315. *a.* Episser deux cables ensemble. V. 815. *b.* Fosse aux cables. VII. 208. *a.* Filer du cable. VI. 794. *a.* Opération de couper le cable en mer. IV. 351. *a.* Cable d'affourche. *Suppl.* I. 188. *a.*

CABLÉ, (*Passement.*) cablés pour les bords coquillés du galon. XII. 133. *b.* XVI. 424. *a.*

CABLIAU, poisson de mer. Où se fait sa pêche. Qualité de sa chair; c'est proprement la morûe fraîche. II. 494. *b. Voyez* MORUE.

CABLIAU *de Banda*, (*Ichthy.*) *Suppl.* I. 789. *b.*

CABUES LAOWE, (*Ichthy.*) poisson des Moluques. Sa description. *Suppl.* II. 89. *b.* Seconde espece, *cabos lawd.* Caracteres qui distinguent ce poisson des précédens. Leur classification. *Ibid.* 90. *a.*

CABOT, (*Jean*) célebre navigateur. XI. 53. *a.*

CABOTAGE, (*Comm. maritim.*) le cabotage absolument abandonné aux Hollandois. Mal qui en résulte pour la France. Moyen de transporter le cabotage aux sujets du roi. XVII. 760. *a*, *b.*

CABRÉ, (*Blason*) *Voyez* vol. II. des planches, BLASON, planch. 5.

CABRE, (*Méchan.*) espece d'engin. Sa description. Son usage. *Suppl.* II. 90. *a.*

CABRER. Cheval qui se cabre : cheval qui fait des ponts-levis. Moyen de rendre obéissant un poulain sujet à se cabrer. II. 495. *a.*

CABRERA, *port de la*, XIII. 131. *b.*

CABRIERES, (*Hist. de France*) *voyez* MERINDOL.

CABRIOLET, espece de voiture. Vol. VII. des planch. Menuiserie en voitures, pl. 21 & 22. & vol. IX. des pl. Sellier-carrossier, pl. 15 & 16.

CABULISTAN, (*Géogr.*) province du Mogol. Sa description. Ses productions. Ce pays est riche par le commerce. II. 495. *b.*

CABURA, endroit de la Mésopotamie. Fontaine qu'on y trouve. II. 495. *b.*

CACALIA, caracteres de ce genre de plante. Propriétés de sa racine & de ses baies. II. 495. *b.*

CACAO, arbre étranger. Sa description. II. 495. *b.* Le cacaoyer porte, presque toute l'année, des fruits de tout âge, qui viennent le long de la tige & des meres branches. Fruit du cacao. Variétés dans la couleur de la gousse. *Ibid.* 496. *a.* Les blanches sont plus trapues que les autres, & les cacaoyers de cette sorte en rapportent davantage. Intérieur des cosses; ce qu'on y observe. Observations sur les graines de cacao.

Du choix & de la disposition du lieu pour planter une cacaoyere. Contrées où cet arbre croît. Les Espagnols & les Portugais l'ont connu les premiers. Comment il fut insensiblement connu des autres nations. *Ibid. b.* Qualité du lieu où l'on veut planter le cacao. Il faut qu'une cacaoyere soit entourée de bois debout, & qu'elle soit d'une grandeur médiocre. Comment on en prépare la place. *Ibid.* 497. *a.* Distance où les cacaoyers doivent être plantés. Pourquoi l'on plante le manioc auprès du cacao : utilités qu'on tire du manioc.

De la maniere de planter une cacaoyere, & de la cultiver jusqu'à la maturité des fruits. Il ne faut point planter le cacao dans les tems secs. Il faut planter des amandes bien nourries, le gros bout des graines en bas. *Ibid. b.* Mettre deux ou trois graines ensemble. Progrès de la végétation du cacao. La culture se réduit à recouvrir la cacao tous les quinze jours, & à ne laisser croître aucune herbe dans la cacaoyere. Tems où l'on doit arracher le manioc. *Ibid.* 498. *a.* Cacaoyers d'un an : couronne qu'ils portent. Comment ces couronnes se multiplient : la culture exige qu'on ne laisse que la premiere, qui est la principale. Taille qu'on devroit faire du bois mort. *Ibid. b.* On ne peut espérer de fruit mûr avant trois ans; encore faut-il que ce soit en bonne terre. Dès-lors l'arbre porte, pendant toute l'année, des fleurs & des fruits de tout âge. Remedes qu'il faut apporter aux ravages des ouragans.

Cueillette du cacao, & maniere de le faire ressuer & sécher pour être conservé & transporté en Europe. Tems & maniere de le cueillir, & de l'écaler. Lieu où on le transporte, où on l'entasse; on le couvre & on l'enveloppe de toute part. *Ibid.* 499. *a.* Comment on le fait ressuer. Maniere dont on le fait sécher ensuite. *Ibid. b.* Si le cacao n'est pas assez ressué, il est sujet à germer. Lorsqu'il a commencé à sécher, il ne faut plus souffrir qu'il se mouille. C'est de cette maniere que les amandes de cacao séchées au soleil, nous sont apportées en Europe. La distinction que font les épiciers de gros & de petit caraque, & de gros & petit cacao des isles, est sans fondement. Différence entre le cacao de la côte de Caraque & celui des isles. *Ibid.* 500. *a.* Caracteres du bon cacao.

Maniere de réduire le cacao en pains cylindriques. Ibid. b. Propriétés du cacao : usages du cacao. Maniere de le préparer en confitures. Comment on fait le beurre ou huile de cacao. Propriétés & maniere de se servir de ce beurre. *Ibid.* 501. *b.* Vertus de cette huile appliquée à l'extérieur : 1°. c'est un cosmétique propre à rendre le teint doux & poli. 2°. Elle augmente la force & la souplesse des muscles qui en sont oints. 3°. Les apothicaires en doivent faire la base de leur baume apoplectique. 4°. Elle est propre à empêcher les armes de rouiller. 5°. On s'en sert pour la guérison des hémorrhoïdes. 6°. Pour appaiser les douleurs de la goutte. 7°. Elle entre dans la composition de l'emplâtre merveilleux & de la pommade pour les dartres. Préparation d'un emplâtre excellent pour toute sorte d'ulceres. *Ibid.* 502. *a.* Il produit des effets surprenans, & guérit les ulceres les plus rebelles, pourvu que l'os ne soit pas carié. Maniere de s'en servir.

Pommade excellente pour guérir les dartres, les rubis, & autres difformités de la peau. *Ibid. b.*

Cacao : genre auquel, selon le P. Plumier, la plante de cacao appartient. XVI. 246. *b.* Quantité de cacao qui se transporte tous les ans du port de Guayaquil, qui est au Pérou. VII. 978. *a.* Beurre de cacao. II. 219. *a.* La plante du cacao représentée vol. VI. des planch. regne végétal, planch. 101.

CACAOTETL, *lapis corvinus Indiæ :* effet de cette pierre chauffée dans le feu. II. 502. *b.*

CACATALI, (*Botan.*) nom brame d'une plante du Malabar. Ses autres noms. Sa description. *Suppl.* II. 90. *a.* Lieux où elle croît naturellement. Ses qualités & usages. Sa classification. *Ibid. b.*

CACATOTOTL, (*Ornith.*) nom mexicain, d'une espece de tarin. Description & mœurs de cet oiseau. *Suppl.* II. 90. *b.*

CACHALOT, très-grand poisson de mer, du genre des cetacées. II. 502. *b.* Description d'un de ces poissons jetté sur les côtes de la Hollande par la tempête. Cachalots du Groenland, du Spitzberg, du détroit de Davis, *&c.* Il est plus

difficile de les prendre que les baleines, & ils sont moins profitables. Distinction que font les marins de deux especes de cachalots. Description de l'intérieur de la tête d'un cachalot sans crâne. *Ibid.* 503. *a.* Blanc de baleine, & huile qu'on en a tirés. Autre espece de cahalots, qui fréquentent les côtes de la nouvelle Angleterre & les Bermudes. On leur trouve des boules d'ambre-gris très-considérables. *Ibid. b.*

Cachalot. Blanc de baleine qu'on prépare avec la cervelle de ce poisson. II. 36. *a.* Description du cachalot, vol. VI. des pl. regne animal, pl. 24.

CACHAN, ville de Perse. Son commerce. II. 503. *a.*

CACHECTIQUES, remedes contre la cachexie. Il faut, pour la guérir, lever les obstructions commençantes ou enracinées. Remedes à employer pour y parvenir. II. 503. *b.*

CACHÉE, (*Musiq.*) épithete que les Italiens & les Allemands donnent aux quintes & aux octaves qui ne se trouvent pas réellement entre deux parties; mais qui s'y trouveroient, si l'on remplissoit l'intervalle d'une de ces parties, ou de toutes deux. *Suppl.* II. 90. *b.* En quel cas elles sont défendues ou tolérées. Des quintes & octaves cachées dans l'accompagnement sur le clavecin. *Ibid.* 91. *a.*

CACHELOT ou *cachalot*, (*Zool. Mat. méd.*) espece de baleine qui a des dents aux deux mâchoires. Partie de ce poisson, d'où l'on tiroit anciennement le *sperma ceti.* C'est aujourd'hui l'huile de baleine qui sert de matiere à cette préparation. Observation sur son usage dans les obstructions de la poitrine. *Suppl.* II. 91. *a.*

CACHEMIRE, (*Géogr.*) province du Mogol. Son étendue. Productions de ce pays. Caractere des habitans. On les croit Juifs d'origine. Ils sont aujourd'hui mahométans ou idolâtres. II. 503. *b.*

Cachemire. Fontaine remarquable dans le royaume de Cachemire. VII. 99. *b.* Observation sur les Cachemiriens. VIII. 346. *a.*

CACHER, *dissimuler, déguiser.* Différences entre ces mots. II. 504. *a.* *Voyez* DISSIMULATION.

CACHERE, (*Verrerie*) petite muraille contigue au remettement du four, sur laquelle le maître sépare la bouteille de la canne. Comment il fait cette opération. II. 504. *a.*

CACHET: cachets en bague, cachets à manche. Il nous reste quelques cachets des anciens, précieux par le travail. Cachet de Michel-Ange, qui est au cabinet du roi: ce que sa gravure représente. II. 504. *a.* Nous aurions peine à trouver quelque ouvrage moderne comparable à cette piece. *I*

. Les bagues & anneaux des Romains leur servoient de cachet. XII. 586. *b.* Cachets de quelques Romains: ceux des premiers chrétiens. *Ibid.* Cachets trouvés dans Herculanum. *Suppl.* III. 354 *b.* Du cachet de Michel-Ange. X. 486. *a*, *b.* Comment il est parvenu dans le cabinet du roi de France. XII. 592. *a.* Gravure en cachets, *voyez* vol. V. des planch. & l'article *Gravure.*

Cachet, lettres de, IX. 416. *a*, *b.* 417. *a*, *b.* Premiere lettre de cachet dont l'histoire de France fait mention. *Suppl.* I. 263. *a.*

CACHETER: cire à cacheter des anciens. III. 471. *b.* Celle dont on se sert aujourd'hui. 472. *a.* 473. *b.*

CACHEXIE, (*Médec.*) étymologie du mot. Conditions nécessaires pour que le suc nourricier soit propre à la nutrition & à l'accroissement. Maux qui résultent de la dépravation du chyle & du sang. II. 504. *b.* Ces maux caractérisent la cachexie, qui, négligée, dégénere facilement en hydropisie. Pourquoi les jeunes personnes qui n'auront point été réglées, ou les femmes qui auront essuyé des pertes considérables, deviennent cachectiques. Maniere de traiter la cachexie.

Difficulté de guérir celle qui vient de la foiblesse de quelque partie solide, ou qui est accompagnée d'une fievre opiniâtre. *Ibid.* 505. *a.*

Cachexie. Maladies cachectiques. IX. 936. *a.* XIV. 615. *a.* Utilité des absorbans, pour lesquels certains cachectiques ont un appétit déclaré. V. 737. *b.* Sur les remedes cachectiques, *voyez* VISCERAUX & CACHECTIQUES.

CACHIMAS, (*Bot.*) arbre des isles Antilles. Description de deux especes de ce nom. II. 505. *a.*

CACHIMENTIER, arbre très-commun aux Antilles. Description de son fruit. II. 505. *a.* Cachiment appellé cœur de bœuf. Cachiment morveux. Cette derniere espece est fort rafraichissante. *Ibid. b.*

Cachimentier, voyez POMME DE CANELLE.

CACHOS, description de cet arbrisseau du Pérou & de son fruit. Propriétés que les Indiens lui attribuent contre la gravelle. II. 505. *b.*

CACHOT, espece de cachot chez les Romains, qu'on nommoit *Ergastule.* V. 906. *a.*

CACHOU, *terra Japonica* (*Hist. nat.*) suc épaissi tiré du regne des végétaux. Fausse relation d'où l'on a cru que le cachou étoit une terre. II. 505. *b.* Les expériences & les analyses du cachou ont prouvé que c'est un suc végétal épaissi. Résultats de ces expériences. Le sentiment de ceux qui l'ont mis dans la classe des vitriols est aussi démontré faux par les expériences. Sa définition. Son goût. Il ne faut pas le confondre avec le cajou. Arbre dont on tire le cachou, suivant Garcie. Maniere de le tirer. *Ibid.* 506. *a.* Description de cet arbre suivant Bontius. Sentiment de Hebert de Jager sur le cachou. Description de l'arbre appellé *Khier* par les Indiens, d'où il prétend qu'on tire le meilleur kaath ou cachou. Quoi qu'en dise Hebert de Jager, l'arbre qui fournit le cachou est sur-tout l'areca. Témoignages qui le prouvent. Autres noms qu'il porte dans les ouvrages de Botanique. Sa description. *Ibid. b.* Description de son fruit. Usages que les Indiens font de ce fruit. Comment ils le servent dans les visites qu'ils se font *Ibid.* 507. *a.* Préparations du cachou, telles qu'elles se font dans le pays où il vient. Préparation de celui qui vient en Europe. Si l'on mâche l'arec verd, il cause une espece de vertige & d'ivresse. *Ibid. b.* Vertus médicinales du cachou. Examen des principes qui lui font opérer ses effets. Préparations que nous lui donnons pour le rendre plus agréable. Diverses formes sous lesquelles on le réduit. Il convient le matin à jeun, avant & après le repas, & dans tous les cas où l'on veut faciliter la digestion. *Ibid.* 508. *a.* Boisson convenable dans les dévoiemens, fievres bilieuses, & maladies provenantes de sérosités âcres. On n'a rien à craindre d'une grande dose de cachou. Les plus petits morceaux sont les plus agréables. Teinture de cachou, son usage dans la cachexie. Pastilles, opiate, julep, looch de cachou. Quelle que soit la diversité de couleurs & de figures qu'on observe dans notre cachou, on ne doit le regarder que comme un extrait du seul areca. *Ibid. b.* Comment il paroît que le cachou n'est point le lycium des Grecs, ni celui de Cappadoce, ni celui des Indes. Auteurs sur le cachou. *Ibid.* 509. *a.*

Cachou, d'où on le tire. *Suppl.* I. 544. *b.*

CACHUNDE, remede fort vanté dans la Chine & dans l'Inde, auquel Zacutus Lusitanus attribue les effets les plus merveilleux. II. 509. *b.*

CACHIMIA, (*Chymie*) substances qui ne sont ni sel ni métal, mais qui participent plus de la nature métallique, comme le cobalt, le bismuth, le zinc, l'arsenic, *&c.* II. 589. *b.*

CACIQUE, gouverneurs des provinces & généraux des troupes sous les anciens empereurs du Pérou. Les princes de l'isle Cuba portoient ce titre. Il ne subsiste plus que parmi les sauvages. II. 509. *b.*

CACOCHYMIE, (*Medec.*) étymologie du mot. Causes de cacochymie. II. 509. *b.* Ses préservatifs. *Ibid.* 510. *a.*

Cacochymie. Fievres cacochymiques. VI. 725. *b.* Frictions dans les maladies qui dépendent d'une disposition cacochymique. XVII. 198. *b.* Des remedes employés contre la cacochymie. *Suppl.* I. 450. *b.*

CACOPHONIE, (*Gramm. & Rhétor.*) étymologie du mot. Cacophonie appellée *hiatus* ou *baillement.* Exemple. La rime en prose est cacophonie. Exemple. Une des regles du langage est de tâcher de plaire à ceux à qui l'on parle. Passage de Cicéron sur ce sujet. II. 510. *b.*

CACOTUMBA, (*Botan.*) nom brame d'une plante des Indes. Ses autres désignations. Description. *Suppl.* II. 91. *a.* Culture, qualités & usages de cette plante. Deuxieme espece, *jatikilo.* Ses différentes dénominations. Caracteres qui distinguent cette espece de la précédente. Lieux où elle croît. *Ibid. b.* Ses usages. Observations sur ces deux plantes, & sur la maniere de les classer. *Ibid.* 92. *a.*

CACTONITE, opinions superstitieuses sur les vertus de cette pierre. II. 510. *a.*

CAD ou *Cadus*, mesure pour les liquides chez les Hébreux. II. 510. *a.* En S. Luc, *xvj. 6.* il se prend pour une mesure déterminée. *Ibid. b.*

CADARIEN, (*Hist. mod.*) secte Mahométane: ses opinions. L'auteur de cette secte souffrit le martyre pour défendre sa croyance. Etymologie de ce mot. Autres noms qu'on donne aux Cadariens. II. 510. *b.*

CADAVALLI, (*Botan.*) nom brame d'un genre de vigne du Malabar. Ses différentes désignations. Premiere espece, *cadavalli.* Sa description. *Suppl.* II. 92. *a.* Lieux où croît cette plante. Ses qualités & usages, 2. *Babounji.* Sa description. Sa culture. *Ibid. b.* Ses qualités & usages, 3. *Bisol.* Ses différens noms. Description, qualités & usages de cette plante. Erreurs de Linnæus. *Ibid.* 93. *a.*

CADAVRE, procès fait au cadavre ou à la mémoire du criminel. Comment se fait la procédure. La loi salique interdisoit le commerce des hommes à celui qui avoit dépouillé un cadavre. Chaque famille veut qu'un mort jouisse de ses obseques, & souffre rarement qu'il soit sacrifié à l'instruction publique. II. 510. *b.* Ce qu'on raconte de S. François de Sales, scandalisé de l'impiété de ceux qui déterrcient les morts pour les disséquer. Utilité des cadavres. Ce que dit là-dessus M de la Métrie. *Ibid.* 511. *b.*

Cadavre, végétation des cheveux sur certains cadavres. III. 318. *a.* Effets du froid sur les cadavres. VII. 527. *b.* Matieres médicales qu'on tire des cadavres humains. VIII. 274. *b.* Exhumation

mation de cadavre. VI. 259. *a.* De la coutume établie chez les anciens de brûler les cadavres. II. 448. *b.* 457. *b.* Souillure contractée chez les Juifs par l'attouchement d'un cadavre, X. 718. *a.* Pourquoi la chaleur a subsisté plusieurs heures dans certains cadavres. *Suppl.* II. 310. *a.* De l'engorgement des vaisseaux du cerveau dans les cadavres. *Suppl.* IV. 67. *b.* Hémorrhagies observées par le nez, la bouche, les oreilles, les yeux de quelques-uns. *Ibid.* État des cadavres de ceux qui sont morts de chagrin ou de joie. *Suppl.* IV. 856. *b.* Visite des cadavres dans les cas de meurtre. *Suppl.* III. 882. *b.* &c. Hémorrhagie prétendue des cadavres, en présence de ceux qu'on soupçonnoit coupables de meurtre. 889. *a.* Des contusions faites sur un cadavre. *Suppl.* IV. 66. *b.* 67. *a.* Examen des cadavres de ceux qui ont été noyés, pendus ou étouffés, voyez *Noyé*, *Suffocation* & *Suspension*. Examen du cadavre d'un enfant qu'on soupçonne avoir été tué par sa mere, voyez INFANTICIDE. De la putréfaction des cadavres, & des émanations qui s'en exhalent dans les cimetieres, *voyez* PUTRÉFACTION.

CADAVRE, (*Hist. nat.*) Exemple tiré des transactions philosophiques de la société royale de Londres, qui démontre la propriété qu'ont certaines terres de préserver les cadavres de corruption. *Suppl.* II. 93. *b.*

CADAVEREUX, *visage.* Signes qu'on en tire. XVII. 337. *a.* XVI. 791. *b.*

CADDOR, (*Géogr.*) erreurs à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 93. *b.*

CADE, sorte de vaisseau où les Romains tenoient leurs vins. XVII. 299. *a.*

Cade, huile de, ses caracteres & usages. II. 797. *b.* 579. *b.* 580. *a.* VIII. 339. *b.*

CADÉE, (*Ligue de*) ou *ligue de la maison-Dieu* chez les Grisons. Pays qu'elle renferme. Langue & religion de ses habitans. Son alliance avec les Suisses. II. 511. *a.*

Cadée, ligue de, communautés de la Cadée dont il est parlé dans l'Encyclopédie. Munster-Thall. X. 864. *b.* Pregell. XIII. 284. *a.* Quatre villages. XVII. 276. *b.*

CADELARI, (*Botan.*) plante du Malabar. Ses différentes désignations. *Suppl.* II. 93. *b.* Description, culture, qualités & usages de cette plante. Deuxieme espece. *Scheru cadelari. Ibid.* 94. *a.* Ses différens noms. Caracteres qui distinguent cette espece de la précédente. Lieux où elle croît. Ses usages. 3, *karal hæbo.* Ses différentes désignations. En quoi cette plante differe des précédentes. Ses usages. Lieux où elle croît naturellement. Ses caracteres; 4, *cadelari de Sicile*, caracteres qui la distinguent. *Ibid. b.* Lieux où il croît. Confusion que Linnæus a jettée dans ces différentes especes. *Ibid.* 95. *a.*

CADENACO, (*Botan.*) nom brame d'une plante liliacée du Malabar. Ses différentes dénominations. Sa description. *Suppl.* II. 95. *a.* Culture, qualités & usages de cette plante. Deuxieme espece, *zevari.* Auteurs qui en ont donné la figure. *Ibid. b.* Caracteres qui distinguent cette espece. Lieux où elle se trouve. 3, *jouoff.* Contrées où cette plante se trouve. Caracteres qui la distinguent. Ses qualités. Erreurs de Linnæus. Classification de ces plantes. *Ibid.* 96. *a.*

CADENAT, espece de petite serrure. Les uns sont à serrure, les autres à ressort, les autres à secret. Leurs figures. Cadenats d'Allemagne. Description des cadenats en cœur, en triangle & en boule. Autre cadenat en demi-cœur & à anse quarrée. Cadenat cylindrique à ressort à boudin. II. 511. *b.* Autre cadenat à cylindre. Cadenat à serrure. *Ibid.* 512. *a.* Cadenat à secret. *Ibid. b.*

Cadenat, article de ferrurerie. XVII. 824. *b.* vol. IX. des planches, article *Serrurier*, pl. 29 & 30.

CADENCE, (*Belles-lettr.*) définition. La prose doit être nombreuse, & l'orateur doit prendre soin de contenter l'oreille. Avantage du style périodique & soutenu. D'où dépend la cadence des vers dans la prose grecque & latine, & dans les langues vivantes. II. 512. *b.* Passage de M. Rollin sur la cadence de l'ancienne poésie. Exemples cités de Virgile. *Ibid.* 513. *a.* *Voyez* HARMONIE.

CADENCE, (*Musiq.*) passage d'un accord dissonant à un autre accord quelconque. Toute l'harmonie n'est proprement qu'une suite de cadences. Acte de cadence. Comme il n'y a point de dissonance sans cadence, il n'y a point non plus de cadence sans dissonance exprimée ou sous-entendue. On compte ordinairement quatre especes de cadence: la cadence parfaite, la cadence interrompue, II. 513. *b.* la cadence rompue, la cadence irréguliere; celle-ci forme une opposition presque entiere à la cadence parfaite. *Ibid.* 514. *a.* Raisons que donne M. Rameau des dénominations qu'on a données aux différentes especes de cadence. Autres observations sur la cadence irréguliere. *Ibid. b.* Autre espece de cadence distincte des précédentes. *Ibid.* 515. *a.*

Cadence réguliere. XIV. 42. *a.* Cadence irréguliere. VIII. 909. *a.* Acte de cadence. *Suppl.* I. 155. *b.* Pourquoi les accords consonnans forment des cadences. *Ibid.* II. 556. *a.* Des cadences dans le récitatif. *Ibid.* IV. 587. *b.* 588. *a, b.* Cadence autrefois nommée *tremolo.* 976. *b.* Cadence nommée *bombò. Ibid.* II. 11. *a.* *Voyez* TRILL.

Cadence, battement de voix que les Italiens appellent *trillo*, & que nous appellons aussi *tremblement.* II. 515. *a.*

Cadence. Cadence pleine, brisée & doublée. Cadence qui termine une phrase harmonique. *Suppl.* II. 96. *a.* Cadence détournée, dominante, étrangere, évitée ou feinte, hors du mode, irréguliere, médiante, réguliere, simple, trompeuse. La cadence est une qualité de la bonne musique, qui donne un sentiment vif de la mesure. Elle est sur-tout requise dans les airs à danser. *Ibid. b.*

Cadence, dans nos danses modernes. Il faut observer que la cadence ne se marque pas toujours comme se bat la mesure. *Cadence*, dans la danse se prend dans le même sens que *mesure* & *mouvement* en musique. Sentir la cadence. Sortir de cadence. Cadence vraie & fausse. Deux manieres dont elle s'exprime en dansant. II. 515. *a.*

CADENCE, (*Manege*) mesure que le cheval doit garder dans tous ses mouvemens. II. 515. *a.* Cheval qui manie toujours de la même cadence, qui suit sa cadence, qui ne change point de cadence, &c. *Ibid. b.*

CADENCÉ, (*Musiq.*) musique bien cadencée. D'où dépend cette qualité. *Suppl.* II. 96. *b.*

CADENE. (*Marine*) Cadene de hauban. On voit à chaque porte-hauban une cadene faite d'une seule barre recourbée & qui surmonte. Comment les cadenes sont tenues. Cadenes des hunes. Autres cadenes dans les grands porte-haubans. II. 515. *b.*

CADENZA, (*Musiq.*) mot italien par lequel on indique un point d'orgue non écrit. Il se fait ordinairement sur la premiere note d'une cadence finale. On l'appelle aussi *arbitrio. Suppl.* II. 96. *b.*

Cadenza, différence des mots *cadenza* & *ad libitum. Suppl.* III. 739. *a.*

CADÈS, (*Géogr. sacr.*) erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 97. *a.*

CADET, (*M.*) physiologiste. *Suppl.* IV. 364. *a.*

CADET, regles de succession par rapport aux cadets, suivant diverses coutumes. II. 515. *b.*

CADETS, compagnies de jeunes gentilshommes, créées par Louis XIV, en 1682. II. 515. *b.* Comment le roi pourvut à leur instruction. Cet établissement dura dix ans dans sa vigueur. Causes qui l'altérerent & le firent enfin tomber entiérement. Compagnies de cadets rétablies en 1726, & réformées en 1733. *Ibid.* 516. *a.*

CADETS *d'Artillerie.* Cadets, jeunes gentilshommes qui font le service en attendant le grade d'officier. II. 516. *a.*

CADI, juges civils chez les Turcs. Origine de ce mot. Ce qu'il dénote pris dans un sens absolu. II. 516. *a.*

CADILESQUER, chef de la justice chez les Turcs. Etymologie de ce mot. On n'en compte que deux, celui de Romanie & celui d'Anatolie, auquel on ajoute celui du Caire. Les deux premiers sont subordonnés au reis effendi. II. 516. *a.*

CADIS, étoffe. Où elle se fabrique. Il est permis de la teindre avec le bresil. II. 516. *a.* Cadis qui se fabriquent en Languedoc. Cadis ras; les religieuses en consomment beaucoup. *Ibid. b.*

CADISADELITES, secte musulmane, espece de stoïciens. Religion de ceux qui habitent près de Hongrie & de Bosnie. II. 516. *b.*

CADIX, autrefois *Gades.* VII. 414. *b.* Description du port de cette ville. XIII. 75. *b.* Espece de gens dans Cadix employés par les marchands pour certaines contrebandes. X. 443. *a.*

CADMÉE, restes de la cadmée de Thebes. XVI. 280. *a.*

CADMIE, (*Chym. & Métall.*) substance semi-métallique. Pourquoi on la nomme *cadmie des fourneaux.* Différence entre cette cadmie & la calamine. Divers noms sous lesquels on l'a désignée. Substances avec lesquelles on l'a confondue. Danger qui peut résulter de cette confusion. II. 516. *b.* Différentes sortes de cadmies provenant de la différence des vapeurs des minéraux qui les produisent. La meilleure est celle de Goslar dans le duché de Brunswick: comment elle se forme. Préparation qu'on lui donne. Opération par laquelle on fait le laiton. *Ibid.* 517. *a.* Le cuivre par cette opération acquiert près d'un tiers de son poids. On peut tirer du zinc de la cadmie des fourneaux comme de la fossile. Effet de la dissolution de la cadmie dans l'esprit de vinaigre. *Ibid. b.*

Cadmie des fourneaux: ses rapports avec la calamine. II. 540. *a.* Elle est comptée parmi les matieres médicales des anciens. XVI. 766. *b.*

CADMUS, roi de Thebes. XII. 499. *a.*

CADMUS de Milet, historien. X. 502. *b.*

CADOU, fruit des Indes: ses propriétés & usages. XVI. 370. *b.* 371. *a.*

CADRAN *solaire*, surface sur laquelle on trace certaines lignes qui servent à mesurer le tems par le moyen de l'ombre du soleil sur ces lignes. Diverses especes de cadrans. Pour

CAERFILLY, (*Géogr.*) ville d'Angleterre dans la principauté de Galles. Son antiquité. Ses foires & son commerce. Rivieres de son territoire. *Suppl.* II. 107. *a.*

CAER-GWENT, (*Géogr.*) autrefois *VENTA-SILURUM.* XVII. 24. *b.*

CAER-LEON, (*Géogr.*) ville d'Angleterre dans le comté de Moumouth. Embellissemens qu'elle avoit reçus des Romains. Son état présent. *Suppl.* II. 107. *b.*

CAERMARTHEN, (*Géogr.*) ville d'Angleterre dans la principauté de Galles. Diverses observations sur cette ville. *Suppl.* II. 107. *b.*

CAERMARTHENSHIRE, (*Géogr.*) province méridionale de la principauté de Galles. Ses bornes & son étendue. Qualité & productions du pays. Ses principales villes. Ses paroisses. *Suppl.* II. 107. *b.*

CÆSALPIN, (*André*) médecin. I. 669. *a*, *b*. Sa méthode botanique. *Suppl.* IV. 404. *b.*

CÆSAR, (*Hist. rom.*) en quoi consistoit ce titre sous les empereurs. I. 877. *a.* XVII. 760. *b.* Procureur de Cæsar. XIII. 418. *b.* Titre de nobilissime donné aux Cæsars. XI. 165. *a.* — *Voyez* CÉSAR.

CÆSAR, (*Julius*) *voyez* CÉSAR.

CÆSAR, (*Caius*) *voyez* CÉSAR.

CAFÉ, erreurs débitées sur le café; ce que disoit là-dessus M. de Jussieu en 1715. II. 527. *a.* L'Europe a l'obligation de la culture de cet arbre aux Hollandois, & la France au zele de M. de Ressons. Description du cafier d'après celui qui étoit au jardin du roi. *Ibid. b.* Ce qu'on appelle *café en coque* & *café mondé*. Le cafier ne peut être rangé sous un genre qui lui convienne mieux que sous celui du jasinin. Dimensions de celui qui croit dans son pays natal. Comment & quand il prodnit son fruit. Origine du mot *café*. La semence doit être mise en terre toute récente, autrement elle ne pousse pas. La plante en Europe doit être conservée dans une serre modérément échauffée; il faut l'arroser de tems en tems. Aucune contrée en Arabie que celle d'Yemen ne fournit le café. Comment on en raconte la découverte. *Ibid.* 528. *a.* Combien son usage s'est étendu. De trois manieres d'en prendre l'infusion, quelle est la meilleure. Choix du café. Vaisseaux pour le rôtir. Marque qu'il est suffisamment rôti. On ne doit en pulvériser qu'autant qu'on en veut infuser. Description du moulin à café. Il faut jetter la poudre dans l'eau bouillante, & non dans l'eau froide. La partie huileuse & l'odeur du café doivent être les vraies indications de ses effets. Ses propriétés & leur cause expliquées. Qui sont ceux auxquels il convient ou ne convient pas. *Ibid. b.* Précautions utiles sur la maniere de prendre cette infusion. Avantages qu'on ne peut contester au café. Utilité du café dans un cas désespéré que l'auteur rapporte. S'il est vrai que son grand usage rende inhabile à la génération. Propriétés du café pris en lavement. Les habitans d'Yemen en débitent annuellement pour plusieurs millions. Café mariné. *Ibid.* 529. *a.*

Café, celui de Moka. X. 590. *a.* Ce café transporté en Amérique par les Hollandois. II. 206. *a.* Plante de café représentée, vol. VI des planches, regne végétal, pl. 100. Café aux pommes de terre. *Suppl.* IV. 493. *a.*

CAFFER, (*Ichthy.*) *voyez* BONTE-CAFFER.

CAFFILA, troupe de marchands ou de voyageurs qui s'assemblent pour traverser les vastes états du Mogol. Caffilas ou caravanes qui traversent les déserts d'Afrique, & ce qu'on appelle *la mer de sable*. Durée de ce voyage. Ports & flottes appellés *Caffilas* chez les Portugais. II. 529. *b.*

CAFRES. Du roi des Cafres Chococas. III. 592. *b.* Opinion des Cafres sur l'enfer & le paradis. V. 667. *a.* Cafres sonquas. XV. 362. *a.*

CAGE, description des cages à oiseaux. II. 529. *b.* Application de ce mot à plusieurs choses d'usage en divers métiers. *Ibid.* 530. *a.*

Cages, représentées vol. III des planches, article *Chasse*, planch. 15. Cages à prendre des oiseaux de proie. *Ibid.* pl. 20 & 21.

CAGE, (*Horlogerie*) description des cages de pendules & de montres. Ce qu'il faut pour qu'une cage soit bien montée. II. 530. *a.* Cages des horloges de clochers. *Voyez* HORLOGE.

Cage de montre, *voyez* EMBISTAGE.

CAGNARD, fourneau à l'usage des ciriers. Description avec figures. Usages. II. 530. *b.*

CAGNE, petit bâtiment hollandois, vol. VII. des planch. Marine, pl. 14.

CAGOTS ou CAPOTS, familles descendues des Visigoths, qui resterent en Béarn & en Gascogne après leur déroute générale. Il leur est défendu en Béarn de se mêler avec les autres habitans. Autres signes du profond mépris qu'on a pour eux. Étymologie de leur nom. Ils ont été appellés *chiens* & réputés ladres, parce que leurs ancêtres étoient Ariens. *Voyez* CAQUEUX.

CAGUE, (*Marine*) petit bâtiment hollandois, dont on donne ici la description à l'aide des figures. II. 531. *a.*

CAHIER. (*Jurispr.*) Quelle est la premiere fois où les états assemblés en France se sont servis du terme de cahier pour exprimer leurs demandes. VI. 24. *a.* Comment les trois ordres du royaume présentoient leurs cahiers. 21. *b.* Fief de cahier. VI. 700. *b.*

CAHUCHU ou CAHOUTCHOU, (*Hist. des Drog.*) résine d'Amérique; ses divers usages. XVII. 760. *b.*

CAHYS, mesure de grains dont on se sert en quelques endroits d'Espagne. Il faut douze anegras pour un cahys, & douze almudas pour l'anegra, *&c.* II. 531. *a.* Le cahys est en usage pour les marchandises seches. Poids de l'almuda. *Ibid. b.*

CAIA, nom que prenoit la nouvelle mariée chez les Romains. II. 538. *a.* X. 114. *a.*

CAJANUMA, montagne du Pérou où l'on recueille le meilleur quinquina. XIII. 717. *b.*

ÇAICS ou SAIQUES, petites barques. On donne aussi ce nom à d'autres bâtimens dont on se sert sur le Danube, & à d'autres employés sur la mer Noire. II. 531. *a.*

CAJETAN, *voyez* GAIETE, ville du royaume de Naples.

CAJETAN, (*Constantin*) religieux: ses ouvrages. XVI. 643. *a.*

CAILLE, (*Ornith.*) description de cet oiseau de passage. II. 531. *b.*

CAILLE, (*Roi de*) description de cet oiseau. Sa chair est excellente à manger. *Voyez* RALE DE GENET.

Caille de Bengale: description de cet oiseau. Chasse de la caille. Description de la chasse de la caille au halier. II. 532. *a.* Comment on apprête les cailles. *Ibid. b.*

Caille. Maniere de tirasser les cailles. XVI. 340. *b.* Siflet qui imite le cri des cailles. IV. 390. *b.*

CAILLES, (*Myth.*) Latone changée en caille. Les Phéniciens sacrifioient la caille à Hercule. II. 532. *b.*

CAILLE, (*M. l'abbé de la*) Observations sur cet astronome. *Suppl.* IV. 690. *a*, *b*. Sa mesure d'un degré du méridien, prise au cap de Bonne-Espérance. VI. 755. *a*, *b*. Ses leçons élémentaires d'astronomie. *Suppl.* I. 664. *a*, *b*. Ses éphémérides. 665. *a.* Son catalogue d'étoiles. *Suppl.* II. 269. *b.* Ses observations de quelques inégalités de Syrius. 893. *b.* *Voyez* à l'article TABLES, les tables astronomiques qu'il a construites.

CAILLEBOTIS, (*Marine*) espece de treillis qui sert à donner de l'air à l'entre-deux des ponts, & à faire exhaler la fumée du canon. Description du caillebotis; dimensions du grand, du petit, *&c.* II. 532. *b.*

CAILLE LAIT, *Gallium*, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. II. 532. *b.* Origine de son nom. On s'en sert contre l'épilepsie & les hémorrhagies. Comment on en doit faire l'infusion. *Voyez* GALLIUM.

CAILLEMENT *de lait*, (*Médec.*) accident assez ordinaire aux femmes qui ne veulent pas nourrir. IX. 212. *a*, *b*.

CAILLER, *coaguler*: différence entre ces mots. Signification de ce mot en chymie. II. 533. *a.*

Cailler le lait: différentes presures employées à cet usage. XIII. 333. *b.*

CAILLETTE, partie de veau où se trouve la presure. Les animaux ruminans ont quatre estomacs; la panse, le réseau, le feuillet, la caillette. II. 533. *a.*

CAILLOTS du sang. (*Médec.*) *Suppl.* IV. 721. *b.* 722. *a.*

CAILLOU, matiere vitrifiable produite par l'argille. Comment se trouvent les cailloux à l'intérieur & à l'extérieur de la terre. I. *Le caillou considéré relativement à l'histoire naturelle.* II. 533. *a.* Formation des cailloux, selon M. de Buffon. Comment les sables ont pu devenir terre, & former les glaises & les argilles, qui en se divisant acquierent les propriétés d'un véritable limon. Ce qui prouve que le sable, & même le caillou & la terre existent dans l'argille, c'est que le feu lui rend sa premiere forme; savoir, celle du caillou; & un degré de plus de chaleur la fera couler & la convertira en verre. Le verre paroît être la véritable terre élémentaire, & tous les mixtes un verre déguisé; la pierre ordinaire & les coquilles sont les seules substances qui n'ont pu se vitrifier. *Ibid. b.* Si le feu fait changer promptement de forme à toute autre substance en les vitrifiant, le verre lui-même, sable, ou caillou, se change naturellement en argille. On observe ordinairement dans les cailloux deux couleurs différentes, une partie noire & une partie blanche. M. de Buffon regarde la partie blanche comme altérée, & tendante à reprendre les propriétés de l'argille & du bol. Expérience qui le prouve. La même décomposition qui arrive au caillou, arrive au sable. *Ibid.* 534. *a.* Le talc est le terme moyen entre le caillou transparent & l'argille. L'argille & le caillou sont les deux termes des matieres vitrifiables. La marne & la pierre le sont aussi des matieres calcinables. Ces deux classes de matieres ne se réunissent en une par aucun agent connu. Ordre & distribution des matieres qui se trouvent dans une colline composée de matieres vitrifiables. L'eau en coulant par les fentes de ces matieres se charge de leurs parties les plus fines & en forme plusieurs concrétions differentes, les talcs, les amiantes & plusieurs autres matieres, *&c. Ibid. b.* Le caillou

qu'elle est mêlée d'arsenic, & qu'elle contient beaucoup de phlogistique. Ses usages en médecine. *Ibid.* 540. *a.*

Calamine. Différence entre la cadmie des fourneaux & la calamine fossile. II. 516. *b.* Réflexions sur la nature de la calamine & l'effet de son alliage au cuivre rouge. IX. 222. *a.* Propriété de la pierre calaminaire. XVII. 717. *b.* Zinc contenu dans sa mine. XVII. 715. *b.* De l'exploitation de la calamine. IX. 213. *a*, *b.* Trituration & blutage de cette substance. 214. *b.* Sa calcination. 214. *a.* Travail de la calamine. vol. VI des planches *Métallurgie.*

CALAMIS, sculpteur ancien. XIV. 818. *a.*

CALAMITAS, origine de ce mot. XVI. 701. *a*, *b.*

CALAMITÉS *publiques.* Usage que les Romains faisoient du clou mystérieux dans ces circonstances. III. 551. *b.* Jeûnes pratiqués chez les anciens dans le tems des calamités. VII. 542. *b.* Supplications que les Romains ordonnoient alors. XV. 674. *b.*

CALAMUS AROMATICUS, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Racine qu'on appelle de ce nom en pharmacie. Usage qu'on en fait. Autres noms qu'on lui donne. Choix du meilleur. II. 540. *a.*

CALAMY, (*Benjamin*) théologien. XV. 637. *b.*

CALANDRE, (*Ornith.*) description de cet oiseau. II. 540. *a.*

CALANDRE, (*Ornith.*) espece d'alouette. Sa description. *Voyez* vol. VI des pl. d'histoire naturelle, pl. 5.

CALANDRE. (*Manufact.*) Table de calandre. XV. 801. *b.* Voie de calandre. XVII. 421. *b.* Description de la machine à calandrer les étoffes de soie, vol. XI des pl. *Soieries*, planche 130. 132. Usage de la calandre pour les toiles. II. 278. *a.* *Voyez* CALENDRE.

CALANUS, brachmane, son histoire. VII. 1022. *a.* VIII. 675. *a.*

CALAO, (*Ornith.*) oiseau des Moluques. *Suppl.* II. 113. *a.* Auteurs qui en ont donné la figure. Ses différens noms. Sa description & ses mœurs. Famille à laquelle appartient ce genre. *Ibid. b.*

CALAO *des Moluques*, (*Ornith.*) vol. VI des planches, regne animal, pl. 39.

CALASINI, (*Hist. anc.*) tunique de lin que les Egyptiens portoient sous un habit de laine; ils quittoient celui-ci en entrant dans les temples. La calasini a été en usage chez les Grecs. II. 540. *b.*

CALATHUS, (*Hist. anc.*) corbeille à ouvrage où les ouvrieres mettoient leur laine, & qui étoit consacrée à Minerve. Passages de Virgile & de Pline où il en est parlé. II. 540. *b.* Calathus qui se voit sur la tête des dieux d'Egypte & sur la coëffure de Minerve, & dans quelques monumens. *Ibid.* 541. *a.*

Calathus, *voyez* sur cette sorte de panier. XI. 818. *b.* XV. 80. *b.*

CALATRAVA, (*Hist. mod.*) ordre militaire en Espagne, institué par Sanche III, roi de Castille. Origine de cet ordre. Grande-maîtrise de cet ordre. Regles dont les papes ont dispensé ces chevaliers. Leurs armes. II. 541. *a.*

CALATRAVA, (*l'ordre militaire de*) en Espagne. Histoire de cet ordre. Ses armes. *Suppl.* II. 114. *a.* *Voyez* vol. II. des planches de blason, pl. 23.

Calatrava, (*ordre de*) cet ordre n'est aujourd'hui ni religieux, ni militaire. XI. 602. *b.*

CALAZZOPHYLACES, (*Hist. anc.*) prêtres chez les Grecs qui observoient les orages & les tempêtes, pour les détourner par des sacrifices, ou par l'effusion de leur sang. Cléon les institua. Formation de leur nom. Prêtres semblables chez les Ethiopiens. Ceux de Baal suivoient les mêmes pratiques. II. 541. *a.*

CALCAIRE, (*Hist. nat.*) sorte de terre ou de pierre. M. Pott distingue absolument la terre calcaire de la gypseuse. Caracteres distinctifs, selon lui, de la terre ou pierre calcaire, qu'il appelle aussi *terre alkaline*, parce qu'elle a les propriétés des alkalis. Ses propriétés lorsqu'elle a éprouvé l'action du feu. Principales especes du genre des calcaires. La terre calcaire fait la base des os: gluten qui la lie. C'est ce gluten qui met toute la différence qui se trouve entre les diverses substances calcaires. Effets de ce gluten. Les terres calcaires ne peuvent absolument se vitrifier, ni se mettre en fusion, sans y joindre beaucoup de sel alkali; mais elles s'unissent aux matieres vitrifiées sans leur ôter leur transparence. Pourquoi les eaux minérales & sources d'eau chaude participent aux propriétés de la chaux. II. 541. *b.* Conséquences qui servent à expliquer le développement & l'accroissement des corps organisés. *Ibid.* 542. *a.*

Calcaires. (*terres*) Il y a lieu de croire que les terres & pierres calcaires doivent leur origine aux coquilles. VII. 210. *a.* Différences observées dans les terres calcaires & alkalines des trois regnes & dans celles du même regne. II. 814. *a.* On n'a jamais pu simplifier les différentes terres calcaires au point de les rendre exactement semblables. *Ibid. b.* Comment la pierre calcaire devient chaux. *Suppl.* II. 235. *a.* Cette sorte de pierre est réfractaire & non apyre. 499. *a.* Pourquoi certaines substances pierreuses & calcaires, après avoir été calcinées, ne font plus une effervescence aussi marquée qu'avant la calcination. III. 189. *b.* Les terres calcaires mêlées avec la glaise entrent aisément en fusion. VII. 699. *b.* Terre calcaire que l'eau de la mer tient en dissolution. X. 360. *b.* Spath calcaire. XV. 441. *a*, *b.* Sur les pierres calcaires, *voyez* FOSSILES.

CALCANEUM, os du talon. Sa situation & sa description. II. 542. *a.*

CALCÉDOINE, pierre fine. Les anciens auteurs ont donné ce nom à diverses especes de pierres. Calcédoine orientale & occidentale. Pays où l'on trouve celles-ci. Les grosses sont rares, les petites servent aux bagues & aux cachets. La calcédoine est dure comme l'agate. II. 542. *a.* Pierres appellées *calcédoineuses* par les jouailliers. Comment on fait disparoître leurs taches. *Ibid. b.*

CALCÉDOINE *factice*, maniere d'imiter la calcédoine, l'agate & le jaspe. II. 542. *b.*

CALCINABLES, (*matieres*) toutes les matieres sont ou vitrifiables ou calcinables. La marne & la pierre sont les deux termes des matieres calcinables. II. 534. *b.* Les matieres de ces deux classes ne se réunissent par aucun agent connu. *Ibid.* Caractere qui distingue les concrétions des matieres du genre calcinable de celles des matieres du genre vitrifiable. 535. *a.*

CALCINATION, (*Chymie*) définition. On se propose dans la calcination deux objets différens:

1°. Ou de séparer une substance volatile qu'on abandonne, d'une substance fixe qu'on a seule en vue. Ce qu'on appelle *rôtissage* ou *grillage* dans le traitement des mines. II. 542. *b.* Diverses calcinations de cette espece.

2°. Ou de rompre la liaison de certaines matieres. Exemples: calcination par la voie humide. Ce qu'on entend en chymie par *chaux*, *chaux d'or* ou *d'argent*. Calcination qu'on appelle *philosophique*, qui n'est proprement qu'une décoction. 1°. On retient dans l'une les parties volatiles qu'on laisse échapper dans l'autre. *Ibid.* 543. *a.* 2°. La calcination décompose non seulement le mixte, mais elle enflamme & détruit la substance volatile. 3°. Quelquefois le but de la calcination est de priver un mixte fixe & solide de son phlogistique. La calcination de l'or & de l'argent n'est pas absolument impratiquable. Expériences qui le font conjecturer. *Ibid. b.* L'or & l'argent sont vitrifiables; or la vitrification suppose la calcination. Les produits de cette calcination sont des chaux ou des cendres. Cette derniere espece de calcination ne differe pas réellement de la précédente considérée comme détruisant un mixte inflammable. Inaltérabilité du charbon parfait & des métaux dans les vaisseaux fermés: d'où l'on peut déduire cette propriété singuliere. Ce n'est point dans l'embrasement simple qu'il faut chercher le méchanisme de la calcination. Chaine de considérations d'où l'on déduit que la calcination doit être regardée comme une ustion avec flamme quelquefois sensible, d'autres fois insensible. *Ibid.* 544. *a.* La calcination des pierres & terres calcaires, & des pierres & terres gypseuses, sera plus ou moins analogue à l'opération dont on vient de restraindre l'idée, à raison du plus ou du moins de combustibilité des parties qu'on dissipe dans la préparation des chaux & des plâtres. Le gluten des parties dures des animaux est cette partie inflammable. Celui des pierres calcaires est en général une matiere animale qui peut être un peu dégénérée; & leur calcination est par conséquent une vraie destruction d'une substance inflammable. Différentes façons dont le feu s'applique aux matieres qu'on veut calciner. *Ibid. b.* Regles générales du manuel de ces opérations. Substances métalliques dont les chaux se chargent d'une matiere qui en augmente le poids. Moyens de hâter la calcination vraie. Chaux préparées par le soufre. Usage du nitre pour hâter certaines calcinations. Ce qu'on appelle *détonation*. Chaux préparées par le nitre & le soufre. Comment l'acide nitreux agit sur le fer, sur le zinc & le bismuth. Chaux de cette espece la plus parfaite. Il ne faut pas confondre ces chaux avec les précipités métalliques. *Ibid.* 545. *a.*

Calcination, opérations désignées par ce nom. *Suppl.* II. 114. *a.* Calcination qui consiste à dépouiller certains corps de leur phlogistique. Quelques précautions que l'on prenne dans la calcination des métaux, on ne peut se flatter de retrouver toute leur terre: le principe inflammable en entraine toujours une partie; mais ce qui a lieu de surprendre, c'est que, malgré ce déchet, la terre métallique a un poids plus considérable que le métal, avant la calcination. Explication que M. de Morveau a donnée de ce phénomene. *Ibid. b.*

Calcination. M. Lémery observe que dans la calcination de la chaux vive, du régule d'antimoine, de l'étain, *&c.* le feu dont ces corps s'imbibent fait une addition sensible à leur poids. III. 30. *a.* Pourquoi certaines substances pierreuses & calcaires, après avoir été calcinées, ne font plus une effervescence aussi marquée qu'elles faisoient avant la calcination. III. 189. *b.* Calcination des gypses. XII. 753. *b.* Wallerius prétend que les gypses deviennent phosphoriques par la

calcination. VII. 1023. *b.* Calcination des os. III. 500. *a*, *b.* Calcination du sel marin. XIV. 920. *b.* Calcination d'antimoine. I. 505. *b.* Calcination des métaux. X. 429. *a.* vol. VI. des planches, art. *Métallurgie*, *Calcination.* Diverses observations sur cette calcination. *Suppl.* IV. 337. *a*, *b.* &c. Métaux qui se calcinent en entrant en fonte. VII. 399. *a.* D'où vient la calcination d'un métal fondu exposé à l'air. VI. 918. *a.* Le même métal peut se calciner & se réduire un grand nombre de fois sans se détériorer. *Ibid. b.* Calcination de l'or, XI. 524. *a*, *b.* de l'argent, IX. 739. *b.* de la mine de cuivre, IV. 542. *a.* du plomb. XII. 774. *b.* &c. Le zinc se calcine dans les vaisseaux les mieux fermés: moyen de prévenir cet accident. VI. 918. *b.* Fourneaux à calciner. VII. 237. *c.* Produit des calcinations, *voyez* CHAUX.

CALCINATO, (*Géogr.*) ville du Bressan en Italie, remarquable par la défaite des Impériaux, & la victoire qu'y remporta M. de Vendôme, le 19 avril 1706. *Suppl.* II. 114. *b.*

CALCIO, (*jeu*) jeu de ballon usité en Italie pendant l'hiver. Formalités & solemnités avec lesquelles on y joue. II. 542. *b.*

CALCUL, en quoi consiste l'art de calculer. Maniere de calculer de quelques peuples d'Asie, d'Afrique, d'Amérique. Calcul aux jettons. Origine du mot *calcul.* Usages que les Romains faisoient des pierres appellées *calculs.* Maniere dont les Grecs & les Romains donnoient leurs suffrages. Calculs qui portoient condamnation ou absolution. Pourquoi les calculs de condamnation étoient percés. Comment on tiroit les athletes au sort dans les jeux publics par le moyen des calculs ou bulletins. II. 545. *b.*

CALCUL, petites pierres ou coquillages dont on se servoit chez les anciens pour compter, & pour les suffrages. VIII. 530. *a*, *b.* XIII. 539. *b.*

CALCUL, (*Arithm. & Algeb.*) science des calculs, *voyez* ARITHMÉTIQUE. Parallele de nos calculs géométriques avec ceux des anciens. *Suppl.* I. 385. *b.* Avantages des nôtres. 386. *a.* Calculs algébriques, *voyez* ÉQUATION. Calcul des accroissemens. *Suppl.* I. 125. *b.* Calcul différentiel. IV. 985. *a*, *b.* &c. Calcul exponentiel. VI. 311. *a*, *b.* Calcul des exposans des puissances. 312. *b.* Calcul intégral. VIII. 805. *a*, *b.* *Suppl.* III. 619. *a*, *b.* Des quantités à négliger dans le calcul. XI. 74. *b.* Calcul des infinis. VIII. 703. *b.* Usage des interpolations dans les calculs astronomiques. *Suppl.* III. 632. *b.* &c. Application du calcul à la physique. XII. 536. *b.* Usage des baguettes logarithmiques pour les calculs. *Suppl.* III. 768. *a*, *b.* &c. Du calcul des mouvemens des planetes. *Suppl.* IV. 399. *a*, *b.* L'esprit du calcul regne peut-être un peu trop aujourd'hui dans la philosophie. VI. 890. *b.*

CALCUL *astronomique*, idée des premiers élémens de ce calcul. *Suppl.* II. 114. *b.* Addition des signes, degrés, minutes & secondes. Soustraction opérée sur des quantités de même nature. Maniere de faire une regle de trois sur ces mêmes quantités. Explication d'une table qui se trouve dans tous les anciens livres d'astronomie appellée *tabula sexagenaria. Ibid.* 115. *a.* Pourquoi la méthode des décimales n'a pas été préférée à celle qui est actuellement reçue en astronomie. Formule analytique très-commode & très-simple pour calculer la partie principale d'une éclipse de soleil. *Ibid. b.*

Calcul des nombres, en méchanique & horlogerie. Art de calculer les nombres des roues & des pignons d'une machine, pour leur faire faire un nombre de révolutions dans un tems donné. Théorie sur laquelle tout ce calcul est fondé. II. 546. *a. Voyez aussi* VIBRATION.

CALCUL, (*Médec.*) *voyez* PIERRE.

CALCULATEURS, (*Hist. anc.*) pourquoi les Romains donnoient ce nom aux maîtres d'arithmétique. Différence entre ceux-ci, & ceux qu'on appelle *calculones.* Pourquoi Tertullien les appelle *primi numerorum arenarii.* II. 547. *a.* Il y avoit un de ces maîtres pour chaque maison considérable. Titre de sa charge. *Ibid. b.*

CALCULER, *voyez ci-dessus* CALCUL. De la maniere usitée chez les anciens de calculer avec de petites pierres, noyaux, coquilles. De l'usage si long-tems reçu parmi les modernes, de faire des comptes par le moyen des jettons. VIII. 530. *a*, *b.* 531. *a.* De l'art de calculer avec de petites pierres. XIII. 539. *b.* Art de calculer par les doigts. IV. 611. *a.* Baguettes de Néper pour les calculs. XI. 96. *a*, *b.* Machine de Pascal pour le même usage. I. 681. *a*, *b.* Nœud de laine dont les Américains se servent pour calculer. XIII. 724. *b.* Sur l'art de calculer, *voyez* COMPTER.

CALCULER, (*Hydraul.*) chercher la force & la vitesse d'un jet, d'un courant, *&c.* Calcul du poids de l'eau, & de son élévation. Calcul du contenu d'un bassin. II. 547. *b.*

CALDANI, (*Marc-Antoine-Leopold*) anatomiste. *Suppl.* I. 413. *b.* Physiologiste. *Ibid.* IV. 362. *b.*

CALDERON *de la Burca*, (Dom Pedro) poëte espagnol. *Suppl.* IV. 434. *b.*

CALDESI, (*J. Baptiste*) anatomiste. *Suppl.* I. 402. *a.*

CALE, (*Archit.*) mettre une pierre sur cale. II. 547. *b.*

CALE, *fond de*, (*Marine*) description & usage de cette partie du vaisseau. On le tient plus large dans les vaisseaux qu'on destine pour charger à cueillette ou au quintal, *&c.* On y enferme les prisonniers ou esclaves. II. 547. *b.*

CALE. (*Marine*) Cale au vin. *Suppl.* I. 575. *b.* Maniere d'arranger dans la cale le lest & diverses provisions du vaisseau. *Voyez* ARRIMAGE.

CALE, *donner la*, (*Marine*) sorte d'estrapade. Cale ordinaire & cale seche. Description de ce châtiment. II. 547. *b.* Donner la grande cale, ou donner la cale pardessous la quille, punition pratiquée sur les vaisseaux hollandois. Description. *Ibid.* 548. *a.*

CALE, terrein creusé dans un chantier de construction, pour tirer les vaisseaux à terre, lorsqu'on veut les radouber. On a agité en France, si les cales étoient plus avantageuses que les formes. Inconvéniens des cales. Ce qu'il faut pour qu'une cale soit dans sa perfection. II. 548. *a.*

CALEBASSE, *voyez* COURGE. Coupe de calebasse à l'usage des Negres. IV. 424. *a*, *b.* Différentes especes de calebasses, dites *belaschora*, *Suppl.* I. 847. *b. bilenschora*, 894. *b. caipaschora*, *Suppl.* II. 110. *a*, *b. cavandeli.* 274. *b.*

CALEBASSIER, (*Botan.*) noms que donnent à cet arbre les Espagnols, les Anglois & les botanistes. En Amérique, on ne peut presque s'en passer dans aucune habitation. Caracteres & description du calebassier. Divers noms de son fruit. A quoi l'on connoit que les calebasses sont mûres. Comment on les prépare pour s'en servir à tenir de l'eau ou d'autres liqueurs. II. 548. *b.* Usages de la coque de ce fruit. Comment on sépare une calebasse pour en faire deux couis. Embellissemens que les Indiens y ajoutent. Usages qu'on en fait. Usages de la pulpe, pour une infinité de maladies & d'accidens. *Ibid.* 549. *a.* Culture du calebassier en Europe. Calebasses d'herbe d'Amérique; ce sont les gourdes européennes, dont la coque a moins de prix que la véritable calebasse dont on vient de parler. Ouvrages à consulter sur le calebassier d'Amérique. *Ibid. b.*

CALECHE. (*Hist. anc.*) Caleches représentées d'anciens monumens. Voiture des Romains, nommées *veredum*, *rhedum*, & *cesium. Suppl.* II. 116. *a.*

Caleche, espece de voiture. Vol. VII. des planch. *Menuiserie en voitures*, pl. 15 & 16, & vol. IX. des planch. *Sellier-Carrossier*, pl. 8.

CALEÇON, sorte de vêtement. Différence entre caleçon, culotte & haut-de-chausses. Culotte de Suisse. Caleçons que portoient plusieurs peuples anciens. Caleçons des Romains. Caleçons des dames françoises. *Suppl.* II. 116. *a.* Les Sauvages canadiens ont refusé de se soumettre à cet usage. Effets des caleçons par rapport à la santé. *Ibid. b.*

CALEDONIENS, anciens peuples d'Ecosse, *voyez* SCOTIA.

CALÉFACTION, (*Pharmacie*) différence entre la caléfaction & la coction. II. 550. *a.*

CALEMANDE, façonnée, ou à grandes fleurs. Fabrication de cette sorte d'étoffe. IX. 196. *b.*

CALEMBOUR, *voyez* KALEMBOUR.

CALENDER-HERREN, (*Hist. mod.*) freres des calendes. Société de laïques & d'ecclésiastiques établie autrefois en Allemagne. Pourquoi ils furent appellés de ce nom. Destination de l'argent qu'ils portoient à leurs assemblées. II. 550. *a.*

CALENDERS, religieux mahométans répandus dans les Indes. Santon Calanderi fut leur fondateur. Leur habillement. II. 550. *a.* Nom persan qu'ils portent. Leur occupation est de prêcher dans les marchés, *&c.* Leurs mœurs vicieuses. *Ibid. b.*

CALENDES, premier jour de chaque mois. *Voyez* CALENDRIER. Étymologie de ce mot. Comment on publioit les calendes. La coutume de publier les jours de fêtes qu'il y auroit dans le mois, dura jusqu'à l'an 450 de Rome. Changement qui arriva alors. Les calendes se comptoient dans un ordre retrograde, de même que les nones & les ides. Vers où sont renfermées les regles du comput des calendes. Maniere de trouver le jour des calendes qui répond à chaque jour du mois où l'on est. II. 550. *b.* On ignore la raison de cette maniere de compter. Usage qu'on en fait encore. Ce qu'on entend par *calendes grecques. Ibid.* 551. *a.*

CALENDRE, machine qui sert à tabiser & à moirer certaines étoffes, & à cacher les défauts des toiles, *&c.* Description de cette machine avec figures. II. 551. *a.* Usage de cette machine. Ce qu'on entend par *tabiser* & *moirer.* Maniere de moirer. *Ibid. b.* Quelle est la cause de la moire. Maniere de tabiser. Les belsamines qui sont fil & soie se tabisent seulement. Pourquoi l'on met à la calendre les damas sur fil. Camelots qui se moirent. On calendre les toiles à carreaux & celles de coton. Inconvéniens de la calendre pour les siamoises à fleurs & à raies, & d'autres étoffes figurées. Les papelines ne se pressent point, *&c.* Il n'est permis qu'aux teinturiers d'avoir des calendres. Prix de ces divers ouvrages. Observations sur les rouleaux dont on se sert. *Ibid.* 552. *a.* Quand les pieces ont un peu d'aunage, on les calendre les unes sur les autres. Diverses précautions qu'il faut

prendre selon les circonstances. Différences dans certaines calendres. Calendres royales de Paris. C'est à M. de Colbert que nous devons les premieres calendres. On prétend que celle à roue vaut mieux que celle à cheval. *Ibid. b. Voyez* CALANDRE.

CALENDRIER, définition & étymologie du mot. Calendrier romain, tel que l'institua Romulus. Il ne divisa l'année qu'en dix mois, elle commençoit le premier de mars. II. 552. *b.* Sa forme par Numa qui y ajouta deux mois, *janvier* & *février*, & fit d'autres changemens. Défaut de ce calendrier. Intercalation à la maniere des Grecs, qu'il employa tous les deux ans pour corriger ce défaut. Nouvelle réforme du calendrier par les soins de César, qui appella l'astronome Sosigenes; elle se fit l'an 708 de Rome. Disposition de ce calendrier appellé *julien.* Correction qu'y apporta Grégoire XIII. *Ibid.* 553. *a.* Réformation du calendrier en 1582. En quoi consiste le calendrier julien des chrétiens. Erreurs par rapport aux fêtes mobiles, résultant de la fixation de l'équinoxe au 21 mars, & du comput fait par le nombre d'or. Comment le pape Grégoire y remédia. En quoi consiste le calendrier grégorien, & en quoi il differe du julien. On ne doit pas regarder absolument sans défaut le calendrier grégorien. *Ibid. b.* Calendrier réformé ou corrigé, introduit dans les états d'Allemagne en 1700. Maniere de construire un calendrier ou un almanach. *Ibid.* 554. *a.* Calendrier gélaléen, qui est une correction du calendrier persan. Calendrier des Juifs. Calendrier des Mahométans. Maniere de trouver l'année juive. Maniere de trouver le nombre des années. On entend aussi par *calendrier* le catalogue ou les fastes que l'on gardoit anciennement dans chaque église; ce qu'il ne faut pas confondre avec les martyrologes. *Ibid. b.* Ancien calendrier de l'église de Rome, qui fut fait vers le milieu du quatrieme siecle. Autres calendriers étrangers & anciens qu'on a conservés. *Ibid.* 555. *a.*

Calendrier. Espece de calendrier défectueux que suivoient les anciens peuples. XVI. 773. *a.* 797. *b.* Calendrier des anciens Grecs, des Chaldéens, des Egyptiens. 773. *a.* 774. *a.* Calendrier appellé *faste* chez les Romains. VI. 418. *b.* 419. *a, b.* &c. Calendrier de Numa. I. 786. *b.* Usage que les Romains faisoient dans le calendrier des huit premieres lettres de l'alphabet. XI. 284. *b.* Réforme du calendrier par Jules-César. XVII. 767. *b.* Description d'un monument où ce calendrier est expliqué. *Ibid.* Rapport du calendrier alexandrin avec le calendrier Julien des Romains. X. 621. *a.* Réforme du calendrier par le pape Grégoire. I. 389. *a.* IV. 588. *a, b.* 589. *a.* V. 34. *b.* Du vieux & du nouveau calendrier. XI. 265. *b.* XV. 556. *b.* Calendrier ou martyrologe des Grecs. X. 335. *b.* Calendrier de la chancellerie romaine. VIII. 496. *a, b.* Auteur du calendrier dont les Juifs se servent. 543. *a.* Calendrier des Turcs. V. 557. *b.* Sur le calendrier des Arabes & des Mahométans. *Voyez* HÉGIRE. VIII. 96. *a, b.* Calendrier des Siamois. XV. 149. *b.* 150. *a.*

CALENDRIER, (*Hist. & Astron.*) explication du calendrier romain. *Suppl.* II. 116. *b.* Table des douze mois de l'année, selon le calendrier de Jules-César, où se trouvent les principales observations à faire chaque jour du mois, relatives aux usages & à la religion des Romains. *Ibid.* 118. *a.*

Calendrier perpétuel. Un tel calendrier doit en renfermer trente-cinq de ceux qui se succedent annuellement. On en trouve un dans l'ouvrage intitulé : *L'art de vérifier les dates.* II. 555. *a.*

Calendrier rustique. II. 555. *a.*

CALENTURE, espece de fievre accompagnée de délire qui attaque ceux qui voyagent dans les climats chauds. Exemple de cette maladie dans un matelot, II. 555. *a.* & de la maniere dont il fut guéri. Comment cette maladie doit être traitée, selon le docteur Shaw. *Ibid. b.*

CALER *un quart de cercle*, (*Astron.*) mettre son plan dans une situation exactement verticale. Moyens à employer dans cette opération. *Suppl.* II. 124. *a.*

CALERES, (*Hist. mod.*) brigands indiens, peuple libre qui habite les lieux inaccessibles & les épaisses forêts du Tundeman, province située entre le Tanjaour & le Maduré. Extérieur, caractere & usage de ce peuple. *Suppl.* II. 124. *a.*

CALESIAM, (*Bot.*) arbre qui croît dans le Malabar. Description de cet arbre. Propriété de son écorce. II. 556. *a.*

CALETES, (*Géogr.*) peuple de la Gaule Belgique du tems de César. Leur capitale. Pays qu'ils occupoient. Cantons que comprenoit leur territoire. *Suppl.* II. 124. *a.*

CALFAT, partie du radoub d'un navire. II. 556. *a.*

CALFAT, opération des calfateurs dite *bonnette lardée.* II. 328. *b.* Les Chinois ne calfatent pas leurs vaisseaux avec du goudron, comme les Européens. XV. 329. *b.* XVI. 807. *a.*

CALFAT, CALFATEUR, officier de l'équipage, qui a soin de donner le radoub aux vaisseaux qui en ont besoin. Quels sont les devoirs & fonctions. II. 556. *a.*

CALIBRE, il se prend ou pour le diametre d'un corps, ou pour l'instrument qui sert à en mesurer les dimensions. II. 556. *b.*

CALIBRE des maçons. II. 556. *b.*

CALIBRES des serruriers, leurs formes, constructions & usages. II. 556. *b.*

CALIBRE, (*Artillerie*) ouverture de la piece de canon & de toutes les autres armes à feu. L'instrument dont on se sert pour prendre ce diametre, s'appelle aussi *calibre.* Description de cet instrument. II. 557. *b.*

Autre moyen de calibrer les pieces.

Table qui indique le rapport de la pesanteur des boulets avec l'ouverture du calibre, depuis une once, jusqu'à 14 de pesanteur. II. 557. *b.* Seconde table qui indique les mêmes rapports, depuis une livre de pesanteur dans le boulet, jusqu'à 64. *Ibid.* 558. *a.*

Calibre. Observations sur le calibre des armes à feu. VII. 397. *a.* Table du calibre des canons & du diametre des boulets. II. 363. *a.* Calibre des pieces de douze, huit & quatre. *Suppl.* I. 192. *a.* Table des dimensions des pieces de campagne, anciennes & nouvelles, des calibres de douze, huit & quatre livres de balle. *Suppl.* II. 203.

Calibre. Dans les manufactures d'armes à feu. II. 558. *b.*

Calibre du canon de fusil de munition. *Suppl.* II. 209. *b.*

Calibre, chez les fontainiers. II. 558. *b.*

Calibre, dans l'horlogerie. Description du calibre à pignons. II. 558. *b.*

Calibre, chez les horlogers. Plaque de laiton ou de carton, sur laquelle les grandeurs des roues & leurs situations respectives sont marquées. Il seroit fort difficile de donner des regles générales pour la construction d'un calibre. Voici quelques-unes des principales, pour le calibre des montres.

1°. Que la disposition des roues, les unes par rapport aux autres, soit telle, que les engrenages changent le moins qu'il est possible par l'usure de trous, *&c.* II. 558. *b.*

2°. Que les roues & pignons soient, autant qu'il est possible, dans le milieu de leurs tiges, ou à une égale distance de leurs pivots. II. 559. *a.*

3°. Que les roues d'une horloge ou d'une pendule soient situées de façon que les pignons, dans lesquels elles engrenent, soient placés dans les points de leur circonférence, tels, qu'il en résulte le moins de frottement possible sur les points de ces roues.

4°. Qu'on tienne les barillets grands dans les montres, pour avoir de plus grands ressorts. II. 559. *a.*

Calibre, en marine, en orfévrerie. II. 559. *a.*

Calibres d'arquebusier. Calibres de bois, calibres d'acier, les uns doubles, les autres simples; leurs usages. II. 557. *a.*

Calibres du potier d'étain. V. 597. *a.*

CALICE, (*Théolog.*) quel étoit, selon Bede, celui dont se servit J. C. Matieres dont les calices ont été faits en différens tems. Poids de quelques-uns. Anciens calices très-singuliers. Hérétiques qui prétendoient l'usage du calice nécessaire au peuple. II. 559. *b. Voyez* CALIXTINS.

Calice représenté dans les planches d'orfévrerie, vol. VIII.

CALICE, (*Botan.*) du calice des fleurs. VI. 853. *b.* 854. *b.* Partie de la fleur que Pline a appellée *calice.* 852. *b.* Différence entre le calice & l'empalement des fleurs. V. 572. *b.* Formation du calice. XVI. 961. *b.*

CALICUT, royaume & ville des Indes. Remarques sur le roi de Calicut. Mœurs, religion, commerce des habitans de ce royaume. II. 559. *b.*

CALICUT. Sur le roi de Calicut, *voyez* SAMORIN. XIV. 598. *a.* Naires ou nobles de Calicut. VIII. 345. *b.* On les distingue par la grandeur des oreilles. Longueur des oreilles de la reine & des dames de sa cour. XII. 292. *b.*

CALIDIUS, (*Marcus*) observations sur cet orateur. XI. 569. *a, b.*

CALIDUCS, canaux dont les anciens se servoient pour communiquer la chaleur d'un foyer aux appartemens les plus éloignés. II. 559. *b.*

CALIFE, titre des successeurs de Mahomet. Étymologie de ce mot. II. 559. *b.* Abоubekre, successeur de Mahomet, le prit le premier. Changement que fit Omar à ce titre.

Autorité des premiers califes. Race des Ommiades & des Abbassides. Multiplication des califes, à mesure des progrès des Sarrasins. Abolition du nom de *calife. Ibid.* 560. *a.*

CALIFE, (*Hist. des Arabes*) signification de ce nom donné aux successeurs de Mahomet. Le calife étoit un pontife roi, & tenoit, dans la même main, l'épée & l'encensoir. Histoire des califes. *Suppl.* II. 124. *a.* Abu-Beker. *Ibid. b.* Omar. *Ibid.* 125. *a, b.* Othman. *Ibid.* 126. *a. Califes Ommiades.* Ali. *Ibid. b.* Affan. *Ibid.* 127. *b.* Moavie I. Yésid I. *Ibid.* 128. *a.* Moavie II. Mervan I. Abdalmalec. *Ibid. b.* Valid I. Soliman. *Ibid.* 129. *a.* Omar II. Yésid II. *Ibid. b.* Heshan. Valid II. Yésid III. Ibrahim. Mervan II. *Califes Abassides.* Abbas. — Les arts & les sciences cultivés parmi les Arabes. *Ibid.* 130. *a.* Leur ardeur pour la guerre. L'empire en devenant plus éclairé, devient plus redoutable. Dix-huit princes Abbassides regnent successivement, avec autant de gloire pour eux, que pour la félicité de leurs peuples. Décadence de leur empire. Mothavakel, calife abruti dans les débauches. Sa mort. Les gouverneurs

des provinces se rendent indépendans. Commencement de l'empire des Fatimites. Les querelles de religion préparent la ruine des califes. *Ibid. b.* Missionnaires musulmans qui se vouent à la conversion des peuples épars dans les déserts de l'Afrique. Commencement des rois d'Afrique, qui prirent le nom de *Miramolin.* – Motamasem, huitieme calife Abbasside. Il confie sa garde à des étrangers nommés *Turcomans*, dont la valeur fraya ensuite à leurs chefs, le chemin aux premieres dignités. – Moctader, dix-huitieme calife Abbasside. Foiblesse de son empire. – Regne de son successeur Kader. – Le califat n'est plus qu'une ombre sans réalité, sous le regne de Rhadi, vingtieme Abbasside.

Pouvoir qu'acquierent les Turcs. Fin du califat de Bagdat en 1258, & de celui d'Égypte en 1517. *Ibid.* 131. *a.*

Califes. Histoires des califes, successeurs de Mahomet. IX. 865. *b*, &c. *Voyez* OMMIADES & ABBASSIDES. Maniere dont le peuple prêtoit serment au nouveau calife. Extinction du califat : califat fictif ou imaginaire qui suivit. IV. 300. *a.* Califes Fatimites. VI. 429. *a.* Califes Samanides. XIV. 592. *a.* Dispositions des califes Arabes, à l'égard des sciences. 664. *a*, *b.* II. 233. *a*, *b.*

CALIFORNIE. Mœurs & religion des Californiens. II. 560. *a.*

CALIFORNIE, (*Géogr.*) recherches sur la position géographique du fameux détroit qui sépare, vers le nord, l'Asie de l'Amérique, & auquel les anciens ont donné le nom de détroit d'*Anian. Suppl.* II. 131. *b.* Passages tirés de divers anciens auteurs sur la Californie, sur le tems où elle fut découverte, ses habitans, ses productions, l'étendue de ce pays. *Ibid.* 132. *a.* Prolongation de cette presqu'isle, selon d'anciennes cartes, jusqu'au détroit d'Anian. Quelle en est la vraie étendue. Erreur de quelques géographes, qui la considérerent comme une isle. Cette erreur redressée en 1702, par la carte du P. Kino. *Ibid. b.* Observations qui montrent qu'en rétablissant la Californie en presqu'isle, conformément aux anciennes cartes, il falloit en corriger la longitude & le gissement des côtes. Navigateurs qui ont fait des decouvertes dans ce pays, & aux relations desquels il faut recourir. Nouvelle carte de la Californie, communiquée à l'auteur par un magistrat de Lucerne. Transcription de ce qui se trouve dans un manuscrit espagnol, sur la situation de ce pays. *Ibid.* 133. *a.* Observations sur le pays décrit dans la carte du P. Kino, depuis la riviere d'Hiaqui, jusqu'à celle de Hila & Azul. Des provinces septentrionales reconnues autrefois par les Espagnols, & des vastes pays au nord-ouest de l'Amérique. L'authenticité des cartes anciennes rétablie. *Ibid. b.* Côtes de l'Amérique, depuis la mer Glaciale, jusqu'à la Californie. Leur étendue jusqu'au cap le plus méridional de cette presqu'isle. De l'emplacement de Quivira, & des pays de Tolm ou Téguajo. Résutation des raisons sur lesquelles M. Buache justifie la description qu'il donne de ces côtes & de ces pays. *Ibid.* 134. *a.* Réponse à une objection contre le gissement des pays à l'ouest de la Californie, tels que les anciens les ont représentés. *Ibid. b.* Relations de quelques voyageurs, & particuliérement de François Drake, par lesquelles l'auteur confirme son sentiment sur le gissement de ces côtes, & tâche de rendre aux cartes & relations espagnoles, les droits, dont les géographes postérieurs les avoient privées sans raison. *Ibid.* 135. *b.*

CALIGULA, *Caius*, (*Hist. rom.*) fils de Germanicus & d'Agrippine, successeur de Tibere à l'empire. Histoire de sa vie & de son regne. *Suppl.* II. 137. *b.*

CALIGULA. Regne de cet empereur. XIV. 335. *a.* Son amour pour Drusille. Honneurs qu'il lui rendit après sa mort. XVI. 607. *b.* Son caractere cruel. IV. 518. *a.* Cause de ses désordres, selon Juvenal. VIII. 216. *b.* Pont de bateaux qu'il bâtit sur le golphe de Pouzzol. XIII. 71. *b. Suppl.* IV. 525. *a.* Grandeur & magnificence de ses vaisseaux. XVI. 805. *b.* Ses essais pour faire de l'or. I. 249. *a.* Académie qu'il institua dans Lyon. *Suppl.* I. 233. *b.*

CALIN, composition dont l'usage vient de la Chine. Usage qu'en ont fait les faux monnoyeurs. Celui qu'on en fait dans les royaumes orientaux de l'Asie. II. 560. *a.*

CALINDA, danse des negres créoles en Amérique. Description de cette danse. II. 560. *a. Voyez* TAMBOULA.

CALIPIQUE, période de 76 ans, qui fixoit le retour des nouvelles lunes, selon Calipus, qui l'introduisit en corrigeant celle de Méton. Défaut de la période calipique : elle se trouve plus bornée de 19 ans que la période métonique. II. 560. *b.*

Calipique, période. *Voyez* sur ce sujet. XII. 361. *a.*

CALISTO, (*Myth.*) fille de Lycaon, & l'une des compagnes favorites de Diane. Amour de Jupiter pour Calisto. Sa métamorphose. Fondement de cette fable. *Suppl.* II. 140. *a.*

CALISTO. Histoire de cette nymphe. XI. 716. *b.*

CALIXTE II, pape. *Suppl.* IV. 560. *a.*

CALIXTE III, pape. XVII. 650. *b.*

CALIXTE, (*George*) de Helmstadt; théologien. VIII. 107. *b.*

CALIXTINS, (*Hist. eccl.*) sectaires de la Boheme au quinzieme siecle. Ils prétendoient l'usage du calice nécessaire au peuple. En quoi consistoit leur doctrine. Accord appellé *compactatum*, que fit avec eux le concile de Basle. Leur réunion aux luthériens. Il se trouve encore quelques calixtins en Pologne. II. 560. *b.*

Calixtins : leurs instances contre le retranchement de la coupe, mal fondées. III. 732. *a.* Condescendance dont l'église usa envers eux. *Ibid.*

Calixtins, Luthériens mitigés qui suivent les opinions de George Calixte. Ils sont regardés comme semi-pelagiens. Doctrine de Calixte. II. 561. *a.*

CALLAF, description de cet arbrisseau. Eau de callaf qu'on prépare à Damas. Ses propriétés. Huile de callaf. II. 561. *a.*

CALLAIS, pierre qui imite le saphyr. Lieux où on la trouve. Sentimens de Boot & de Laet sur cette pierre. II. 561. *a.*

CALLAO, ville d'Amérique, renversée par un tremblement de terre. IX. 534. *a.*

CALLEO, (*Lang. latin.*) sens propre & métaphorique de ce verbe. X. 438. *b.*

CALLEUX, (*Anatom.*) *corps calleux*, description & situation de cette partie. II. 561. *a.*

CALLEUX, *corps* (*Anat. Psych.*) du siege de l'ame. Sentiment de Descartes sur ce sujet. Description du corps calleux où Lancisi, & avant lui Bontekoe a établi le siege de l'ame. Observation de M. de la Peyronie, qui semble confirmer ce sentiment. *Suppl.* II. 140. *a.* Lieu que l'ame occupe dans le cerveau, selon Galien. Principes posés, d'après lesquels on conclut que le siege de l'ame doit être dans le cerveau. Parties de la masse du cerveau auxquelles il y a lieu de croire que l'ame n'est point immédiatement attachée. Observations & expériences qui l'excluent du corps calleux. *Ibid. b.* Expériences contraires à l'opinion qui assigne au cervelet une fonction vitale, & qui le prive de l'empire des sens. Autres observations qui paroissent prouver que le cerveau ne fournit pas depuis sa surface, la cause du mouvement musculaire, & que cette cause ne nait que dans les colonnes de la moelle allongée, ou dans cette moelle elle-même : — le sentiment se perd par une pression un peu forte du cerveau ou du cervelet. — Vices trouvés dans le cerveau des hommes tombés dans une fatuité stupide ou en demence. *Ibid.* 141. *a.* On a été tenté de croire que le cerveau avoit ses provinces ; que les impressions de la vue se recueilloient dans l'une, & les impressions des sens dans l'autre ; mais l'anatomie ne permet pas d'adopter ce sentiment. — Où se terminent les impressions des sens selon Boerhaave. Résultat des expériences faites sur le principe du mouvement dans la machine animale. *Ibid. b.* Il ne paroit pas que dans l'insecte & dans l'amphibie, le siege de l'ame soit borné à la tête & au cerveau. *Ibid.* 142. *a.*

Calleux, corps. Voûte médullaire, portion du corps calleux. XVII. 476. *a.* Le corps calleux regardé par M. de la Peyronie comme le siege de l'ame. I. 342. *a.*

CALLIANAX, médecin. X. 282. *a.*

CALLICLÈS, peintre célebre & sculpteur. XII. 257. *b.* XIV. 818. *a.*

CALLICRATE, sculpteur. XIV. 818. *a.*

CALLIÈRES, (*le chevalier de*) gouverneur du Canada. *Suppl.* II. 167. *b.*

CALLIÈRES, (*François de*) de l'Académie françoise. XVI. 426. *a.*

CALLIGRAPHE, copiste qui mettoit au net ce qui avoit été écrit en notes. Étymologie de ce mot. Un acte & autres ouvrages étoient d'abord écrits en notes, & d'autres écrivains les copioient. II. 561. *b.*

CALLIMAQUE, poete grec : caractere de ses hymnes, VIII. 396. *a.* & de ses élégies. V. 488. *a.* Sujet d'un hymne de Callimaque, où le poete indique les moyens qu'employerent Vénus & Pallas, pour remporter le prix de la beauté. VI. 410. *a.*

Callimaque, sculpteur ancien. XIV. 818. *a.*

CALLIMUS, caillou qui se trouve dans la pierre d'aigle. Ses qualités & caracteres. Sorte de pierre d'aigle qui contient un caillou dont la superficie est pleine de capsules. II. 561. *b.*

CALLINICUS, inventeur du feu grégeois. VI. 646. *a.*

CALLIOPE, une des neuf muses. Comment on la représente. Ce que la fable nous en apprend. II. 561. *b.*

CALLIPIQUE, *période. Voyez* CALIPIQUE.

CALLIXTE, *voyez* CALIXTE.

CALLON, deux statuaires de ce nom. XIV. 818. *a.*

CALLOSITÉ, cause des callosités, comment on les détruit. II. 561. *b.*

Callosités. Comment elles se forment aux piés, aux mains & aux genoux. V. 172. *b.* 789. *b.* Elles empêchent la sensation du tact. V. 172. *b.* XV. 821. *b.*

CALLOT, (*Jacques*) graveur. VII. 867. *a.* VI. 682. *b.* Observation sur sa tentation de S. Antoine. *Suppl.* II. 665. *a.*

CALMANT, (*Médecine*) sorte de remedes. Comment ils agissent.

agissent. Divers noms qu'on leur donne. Indications de quelques remedes de cette espece. II. 562. *a.*

CALMAR, *Cornet.* Animal du genre des animaux mous. Description qu'en donne M. Nédham. II. 562. *a.* Animaux dont il se nourrit. Grand & petit calmar. Origine du nom de *calmar. Ibid.* 563. *a.*

CALMAR. *Traité de* (*Hist. du Nord*) *Suppl.* III. 279. *b.*

CALMANDE, étoffe de laine. Elle se fabrique particuliérement en Flandre. Deux especes de calmandes. II. 263. *b.*

CALMER. Effet des coups de canon dans un combat naval. II. 563. *b.*

CALMET. (*D. Augustin*) Sa patrie. Ses ouvrages. Son épitaphe. *Suppl.* III. 897. *a*, *b.*

CALMOUCKS, peuple d'Asie. Comment ils sont divisés. Leurs mœurs. La Russie est en alliance avec eux. II. 463. *b.*

Calmoucks, dignité de leur grand cham. III. 42. *a.* Bibliotheque trouvée chez eux. IX. 602. *b. Voyez* TARTARES.

CALODOTIRO, (*Botan.*) nom brame d'une espece de *stramonium.* Description. *Suppl.* II. 142. *a.* Culture & qualités de cette plante. Monstruosité de cette espece. Erreur de Linnæus. Classification du Calodotiro. *Ibid. b.*

CALOMEL, (*Pharmac.*) mercure doux, sublimé quatre fois & plus. Origine de cette dénomination. II. 263. *b.*

Calomel, *voyez* sur cette substance l'article *Mercure.* X. 374. *b.*

CALOMNIATEURS, pourquoi les Athéniens les appelloient sycophantes. XV. 711. *b.* La loi du talion observée contre eux chez les Romains. 865. *b.* Comment ils étoient punis à Thurium. XVI. 303. *b.*

CALOMNIE. Tel qui la condamne n'en est souvent pas innocent. Le sûr moyen de ne pas calomnier, c'est de ne pas médire. Idée d'un monde d'où la calomnie seroit bannie. II. 563. *b.* Nous devons contribuer de notre part à rendre tel celui où nous vivons. Comment l'église a sévi contre les calomniateurs. La loi Romaine qui permettoit aux citoyens de s'accuser mutuellement, produisit sous les empereurs une foule de calomniateurs. Tableau de la calomnie par Apelle. Sens du mot de *calomnie* en terme de droit. *Ibid.* 564. *a.*

Calomnie, punition du crime de calomnie chez les Romains. IX. 22. *a*, *b.* Action de calomnie substituée à l'usage des gageures. VII. 421. *b.* Serment de calomnie que les plaideurs prêtoient à Rome. IX. 19. *b.* XV. 103. *b.* Jugement de calomnie. IX. 20. *a.*

CALONI, (*Géogr.*) petite ville de l'isle de Metelin ou Mytilene dans l'Archipel. Sa situation. Ce qu'elle a de remarquable. *Suppl.* II. 142. *b.*

CALOTTE, petit bonnet qu'on porta d'abord par nécessité, & qui devint ensuite un ornement, sur-tout pour les ecclésiastiques. II. 564. *a.* Le cardinal de Richelieu est le premier qui en ait porté. Calotte rouge des cardinaux. *Ibid. b.*

Calotte, qu'on portoit avant l'usage des perruques. XII. 401. *b.*

Calotte, en divers arts & métiers. II. 564. *b.*

CALOTTE, (*Horlog.*) les Anglois s'en sont servis les premiers. Usage des calottes. On ne s'en sert presque plus. II. 564. *b.*

Calotte céphalique, *Cucupha.* Comment étoient faits ces sachets. Pourquoi ils ne sont plus d'usage. *Voyez* BONNET.

CALOTTE, *régiment de la* (*Hist. mod.*) espece de folie gaie & enjouée qui n'est pas indigne du sage. *Suppl.* II. 142. *b.* Sociétés où l'on affectoit d'égayer la raison par les amusemens que cette folie inspiroit. Origine du régiment de la Calotte. Le colonel Aymon en est fait le général. But de cette société. Elle se proposoit de corriger les mœurs, de réformer le style à la mode en le tournant en ridicule, & d'ériger un tribunal opposé à celui de l'académie françoise. Etendart & armoiries qui la désignoient. *Ibid.* 143. *a.* Description de ces armoiries en style calotin. Sceau & médailles que la société fit graver. Obligation de chaque frere de porter le médaillon, sur-tout dans les assemblées de la société. *Ibid. b.* Progrès que fit cet établissement, malgré le crédit de ceux qui s'intéressoient à sa destruction. Réponse du général des calotins à Louis XIV, qui lui demandoit s'il ne feroit jamais défiler son régiment devant lui. M. de Torsac succede au général Aymon. Observations sur le discours intitulé, *Eloge historique d'Emmanuel de Torsac. Ibid.* 144. *a.* Qualités requises de ceux qui étoient admis dans le régiment, soit pour y occuper un poste d'officiers, soit comme simples soldats. Brevets expédiés par la société. Arrêt du conseil du régiment contre la fausse édition des brevets & autres réglemens supposés. *Ibid. b.* Objets de la critique des calotins. Brevet que donne cette société au poëte Gacon pour le punir de sa bassesse à ne louer que des gens en place. Autre brevet donné à l'abbé Terrasson, qui avoit répandu dans le public quelques ouvrages dans lesquels il prétendoit prouver la solidité & l'utilité du systême de Law. *Ibid.* 145. *a.* Brevet de contrôleur général des finances du régiment accordé au sieur Law. Brevet fort plaisant que Gacon décerna à l'académie des inscriptions, au sujet de l'inscription de la fontaine du palais royal. *Ibid. b.* Licences que la société se donna dans ses brevets & ses satyres, qui causerent sa suppression. *Ibid.* 146. *a.* Brevet des calotins sur la permission qui fut accordée en 1725 d'enrôler en France des hommes de la plus haute taille pour la formation des régimens du roi de Prusse. — Réflexions sur le penchant naturel des hommes à la satyre. — Disposition des François à se consoler de leurs maux par des chansons & des saillies. *Ibid. b.* Heureux effets de cette disposition. Agrémens que lui fournit la poésie. *Ibid.* 147. *a.*

CALOYERS, moines grecs de la regle de S. Basile. Leur habitation & leurs fonctions. Ils gardent exactement leur premier institut. Austérité de leurs mœurs. II. 564. *b.* On donne particuliérement ce nom aux religieux les plus vénérables. Etymologie du mot *caloyer.* Il n'y a que les freres qui s'appellent *caloyers*, les prêtres s'appellent *jeromonaques.* Nom de *caloyers* donné aux dervis. Regle des religieuses caloyeres. *Ibid.* 565. *a.*

CALPÉ, course de jumens chez les Eléens. Signification du mot grec κάλπη, d'où quelques-uns ont fait venir le mot *galoper.* II. 565. *a.*

CALPHURNIA, *loi.* IX. 654. *a.*

CALPRENEDE, (*Gautier de Coste, sieur de la*) observations sur ce poëte, & ses ouvrages. XIV. 660. *b.*

CALPURNIE, (*Hist. rom.*) quatrieme femme de Jules-César. Son éloge. *Suppl.* II. 147. *a.*

CALPURNIUS, poëte: observations sur ses ouvrages. XII. 159. *a.*

CALQUER, maniere de dessiner. Maniere de calquer. II. 565. *a.*

Calquer, maniere de calquer les dessins sur les planches destinées à la gravure à l'eau-forte. VII. 880. *a.*

CALQUERON, partie du métier des étoffes de soie. Description & usage. II. 565. *b.*

CALVAIRE, chapelle ainsi nommée. Calvaire du mont Valérien. Etymologie du mot *calvaire.* Mont Calvaire. II. 565. *b. Voyez* GOLGOTHA.

CALVAIRE, (*Congrégation de N. D. du Calvaire*) ordre de religieuses. Histoire de cet ordre. II. 565. *b.*

CALVIÉRE, organiste. XI. 629. *b.*

CALVIN, réformateur. *Suppl.* IV. 71. *a.* Portrait de Calvin; observations sur sa vie & sur ses ouvrages. XI. 274. *a*, *b.* Lumieres de ce théologien, éloge de son style. Recueil des loix pour Geneve, dressé par Calvin & le magistrat de cette ville. VII. 575. *a*, *b.* Doctrine de ce réformateur, *voyez* CALVINISME.

CALVINISME, six chefs principaux des dogmes caractéristiques du calvinisme, dont la plupart sont adoucis par les calvinistes modernes. Combien leurs ennemis ont exagéré leurs erreurs. Sort du calvinisme dans les divers pays où il s'est établi. II. 566. *a.*

Calvinisme, étendue de l'église réformée. V. 420. *b.* Doctrine des calvinistes sur la grace, VII. 802. *a.* sur le libre arbitre, XIII. 277. *b.* sur la réprobation, XIV. 149. *a.* sur le décret de Dieu par rapport au salut des hommes, XVII. 455. *a.* sur l'imputation des mérites de Jesus-Christ, VIII. 640. *a.* sur la communion. IX. 597. *b.* Controverses des calvinistes avec les catholiques, sur la présence réelle. VI. 132. *b.* Doctrine des calvinistes sur la nature des peines de l'enfer. V. 668. *b.*

CALVINISTES, divers noms qu'on leur donne. II. 566. *a.* Prédication de Calvin à Geneve. Sort des calvinistes en France depuis leur premier établissement. Articles de doctrine que Calvin a pris des Vaudois, des luthériens, & ceux qu'il a ajoutés lui-même. Dogme de Calvin sur l'Eucharistie. Contradictions où les calvinistes sont tombés dans leurs disputes. Comment leurs adversaires en ont tiré parti. *Ibid. b.*

Calvinistes, rapport entre les épiscopaux d'Angleterre & les calvinistes. V. 813. *a.* Origine des noms d'*huguenots* & de *parpaillots*, qui leur furent donnés en France. VIII. 333. *a.* XII. 80. *a.* Edits rendus en France en leur faveur & contr'eux. XI. 736. *b.* Synodes des calvinistes. XV. 756. *a*, *b.* Calvinistes appellés *terministes*, XVI. 160. *b.* & *tropiques.* 708. *b.* Sur les calvinistes, *voyez* PROTESTANS.

CALVISIUS, (*Seth*) observations sur la vie & les ouvrages de ce célebre chronologiste. XIII. 699. *b.*

CALVITIE, chûte des cheveux. Causes de cette maladie. II. 566. *b. Voyez* ALOPÉCIE.

CALUS, dureté à la peau, à la chair, ou aux os, naturelle ou contre nature. Sens restreint de ce mot. Comment se fait la formation du calus. Exemples de calus dont l'un avoit parfaitement remplacé un humérus, & l'autre un fémur. Effets qui résultent de la disposition plus ou moins favorable du suc nourricier des os. Comment on corrige les mauvaises dispositions de la lymphe. II. 567. *a.*

Calus, sa formation après une fracture. *Suppl.* I. 132. *a.* *Ibid.* 194. *b.* Liqueur qui cimente les extrémités d'un os fracturé, quoiqu'à une distance considérable l'une de l'autre. XI.

comment elles doivent être disposées. Camps des anciens, ceux des Turcs. En quoi consiste la sûreté du camp. Les troupes doivent camper de maniere à pouvoir se rassembler promptement en ordre de bataille. C'est cet ordre qui doit décider de celui du campement. L'étendue de droite à gauche des camps particuliers des bataillons & des escadrons doit être égale au front que ces troupes occupent en bataille. Ainsi l'étendue du front de tout le camp est égal au front de l'ordre de bataille. II. 573. *b*. Remarques sur les intervalles qu'on doit laisser entre les camps des différentes troupes de l'armée. Sentimens de différens auteurs sur ces intervalles. Il doit toujours y avoir devant tous les corps des bataillons & des escadrons un terrein libre, où l'armée puisse se mettre en bataille. *Ibid*. 574. *a*. Le camp doit être disposé du côté de l'ennemi par une ligne droite selon l'ordre de bataille, lorsque le terrein le permet. Ce qu'on place sur cette ligne. Sur quoi est déterminée sa profondeur. La seconde ligne doit avoir devant elle un terrein assez grand pour se mettre en bataille. Eloignement du front de bandiere de la premiere ligne à celui de la seconde. Ce qu'il faut observer lorsqu'on établit un retranchement devant le front du camp. En quelles milices tous les officiers se servent de tentes. En quelles autres les officiers généraux peuvent loger dans des maisons. Les officiers doivent être logés à côté des parties de l'armée qu'ils commandent. *Ibid*. *b*.

CAMP, (*Art milit.*) circonstances sur lesquelles on doit se régler pour asseoir un camp. Maximes générales sur le campement des armées. 1°. Connoissance qu'on doit acquérir du pays où l'on est, & du terrein qu'on doit occuper. *Suppl*. II. 149. *b*. 2°. Qualités du lieu qu'on doit choisir. 3°. Etendue du terrein. 4°. Soin de construire le camp près des eaux, ou de s'en procurer de bonnes par divers moyens. 5°. Choses nécessaires à la vie des hommes & des chevaux, à portée desquelles le camp doit être construit. 6°. Que le terrein ne soit pas sujet à être inondé par des torrens & des débordemens. 7°. Utilité de suivre toujours le même ordre dans les campemens & dans les marches. 8°. Avant de camper, faire mettre les troupes en bataille & placer les gardes. 9°. Emplacement de l'infanterie & de la cavalerie. *Ibid*. 150. *a*. 10°. Etendue du terrein devant le camp. 11°. Communication facile des différentes parties du camp. 12°. Emplacement de l'artillerie. 13°. Quartier général. 14°. Lieux où les vivres doivent être parqués. 15°. Hôpital ambulant. 16°. Nécessité de se camper de maniere qu'on puisse se porter en une marche au camp qu'on doit prendre ensuite. *Ibid*. *b*.

Camp. Des camps des anciens Grecs. *Suppl*. III. 932. *a*. Des camps des Romains. IX. 635. *a*, *b*. *Suppl*. IV. 673. *b*. 674. *a*. IX. 636. *a*, *b*. 637. *a*. X. 509. *a*, *b*. 512. *a*. Pourquoi les anciens consultoient les entrailles des victimes avant que de fixer un camp. VI. 328. *a*. Espace d'un certain nombre de piés que les Romains marquoient pour le campement des troupes. XII. 236. *a*. Perche qui leur servoit à mesurer un camp. VII. 951. *b*. Pieux dont les Grecs & les Romains fortifioient leurs camps. XII. 604. *a*. Quelle étoit la place du général. VII. 550. *a*. Celle du questeur. XIII. 705. *a*. A qui appartenoit la garde du camp. XVII. 221. *b*. Préfet des camps des Romains. *Suppl*. IV. 526. *b*.

Des camps des modernes. Choix du lieu où doit camper l'armée. VII. 989. *a*. XV. 582. *b*. Devoirs du maréchal de camp, lorsqu'il s'agit de marquer & d'établir un camp. X. 93. *b*. De l'usage des tentes dans les camps. XVI. 141. *a*. Intervalle entre les lignes du camp. VIII. 838. *a*. Front de bandiere. VII. 339. *a*. Par qui doit être faite la clôture du camp. XII. 647. *a*. Places d'armes dans le camp. 672. *a*. Pieces d'alarme à la tête du camp. I. 243. *b*. Circonvallation autour du camp. III. 463. *b*. Quartier du roi, ou quartier général dans un camp : quartier de la droite & de la gauche. XIII. 686. *a*. Garde du camp. VII. 483. *a*. Pas de camp. XII. 109. *b*. Rondes dans le camp pendant la nuit. *Suppl*. IV. 678. *b*. Cavaliers envoyés pour reconnoitre les environs d'un camp. II. 154. *a*. Abandonner le camp : diverses observations sur ce sujet. IV. 661. *a*, *b*. Sur l'art de marquer le camp & d'en déterminer les proportions, *voyez* CASTRAMÉTATION : *voyez* aussi les planches de l'art militaire, vol. I.

Camp de rassemblement, lorsqu'on doit agir offensivement. Quand on est loin de l'ennemi, on ne doit chercher dans un tel camp, que la commodité de l'armée. Attention qu'on doit y avoir aux mouvemens de l'ennemi. Fréquent exercice des troupes. — Des camps de rassemblement lorsqu'on est à portée de l'ennemi. De leur choix dépendent presque toujours les succès d'une campagne. Principales maximes à observer dans cette sorte de camps. *Suppl*. II. 150. *b*. 1°. Se conformer aux maximes générales du pays. 2°. Position la plus avantageuse. 3°. Etendue du camp. Maniere de remplir le terrein. 4°. Maniere de camper en plaine. 5°. Dans un pays coupé, où l'on ne peut camper régulièrement. 6°. Dans un pays de montagnes. 7°. Maniere de disposer la cavalerie & de la soutenir. 8°. Différentes dispositions à l'égard desquelles il faut se régler sur le terrein. *Ibid*. 151. *a*. 9°. Comment on doit camper sur le bord d'une riviere ou d'un ruisseau. 10°. Lorsque l'ennemi est sur l'autre bord. 11°. Reconnoitre les environs du camp & les faire occuper selon leur importance. 12°. Les derrieres du camp doivent être libres & ouverts aux vivres. 13°. Quartier général; maniere de le couvrir lorsqu'il est à la tête de l'armée. 14°. Que les mouvemens de l'ennemi ne puissent vous obliger à quitter votre position. 15°. Vigilance & exactitude.

Des camps de rassemblement dans la guerre défensive. Du tems & de la maniere de les disposer lorsqu'on est loin de l'ennemi. Maximes générales qui concernent ceux qui sont près de l'ennemi. *Ibid*. *b*. Maximes particulieres. 1°. Eviter autant qu'on le peut de camper en plaine. 2°. De l'étendue du terrein. 3°. Retranchement du camp. 4°. Faire beaucoup de communications. 5°. Que le camp ne puisse être enfilé ni incommodé d'aucune part. 6°. Lorsqu'on est couvert par une riviere. 7°. Reconnoitre les marais qui se trouvent à la tête ou sur les flancs. 8°. Du cas où il y a des inondations à craindre. 9°. Ne point camper l'une des ailes derriere un marais ou quelque autre obstacle. 10°. Emplacement de l'artillerie. 11°. Maniere d'assurer sa retraite. *Ibid*. 152. *a*. 12°. Précautions lorsqu'il s'agit de fourrager. 13°. Que l'ennemi ne puisse se mettre trop près de vous, sans s'exposer à quelque échec, ni pénétrer plus loin, sans être obligé de vous venir chercher, & de combattre avec désavantage. 14°. Choix d'un camp qui empêche l'ennemi d'aller à son but, & qui vous mette à portée de le prévenir par-tout. 15°. Observer continuellement l'ennemi. 16°. Enlever à l'ennemi tous les avantages qu'il pourroit trouver à venir occuper le camp que vous voulez quitter.

Camp de passage, dans la guerre offensive, & dans la guerre défensive. Maximes concernant cette sorte de *camp*.

Camp stable. Ses divers objets suivant qu'on agit offensivement ou défensivement. *Ibid*. *b*. Maniere de camper devant une place dont on fait le siege. Maximes selon lesquelles l'armée d'observation doit camper. Maximes qu'on doit suivre en prenant un camp stable dans quelque vue que ce soit. *Ibid*. 153. *a*.

Camp retranché, espace fortifié pour y renfermer un corps de troupes, & le mettre à couvert des entreprises de l'ennemi. Dans quel but on construit ordinairement ces camps. En quoi consiste le retranchement. Dans quel cas il est à propos de construire ces camps. II. 575. *a*. Protection que ces retranchemens doivent donner aux troupes. Usage des camps retranchés pour la cavalerie. Il ne faut pas avoir trop de camps semblables, parce que leur garde consommeroit trop d'hommes au préjudice du corps de l'armée. *Ibid*. *b*.

Camp retranché, 1°. *en campagne*. Nécessité de retrancher toujours son camp dans une guerre offensive. *Suppl*. II. 153. *a*. Utilités de cette précaution. Son importance dans la guerre défensive. Regles sur la maniere de se retrancher dans un pays de plaine, & dans un pays de bois & de montagnes. Maniere de couvrir un pays par des lignes. *Ibid*. *b*. 2°. *Devant une place*. Quel en est le but. Ce qu'on doit observer en construisant les lignes de circonvallation & de contrevallation entre lesquelles on campe l'armée. Précaution à prendre au lieu d'employer un tems considérable à se retrancher devant une place. — La meilleure façon de couvrir un siege, est d'avoir une armée d'observation. Poste qu'elle doit occuper.— Regles générales à observer dans la construction des camps retranchés. *Ibid*. 154. *a*. 3°. *Sous une place*. Cet article fait partie de la guerre défensive seulement. Objets que peut avoir cette sorte de camp. Regles à suivre en le construisant. *Voyez* dans l'article CAMP RETRANCHÉ, de l'Encyclopédie, les observations du marquis de Feuquieres sur cette maniere de camper. *Ibid*. *b*.

Camp-volant. Quel est le but des corps d'armée qui portent ce nom. II. 576. *a*.

Camp-volant; objets d'un tel camp dans la guerre offensive & dans la défensive. Maximes que doit observer le général qui le commande. *Suppl*. II. 154. *b*.

Camp prétorien. II. 576. *a*.

Camp de paix & d'exercice. Son objet. Service qu'on doit y faire. Son utilité. *Suppl*. II. 155. *a*.

CAMP, (*Comm.*) ce que les Siamois & autres peuples des Indes entendent par-là. II. 576. *a*.

CAMPAGNE, (*terme de guerre*.) Tems où les Allemands & les François ouvrent la campagne. Ce qui doit décider de l'ouverture de la campagne. II. 576. *a*.

CAMPAGNE, (*Art milit.*) I. Objet d'une campagne : moyens de le remplir. II. Plan général d'une campagne. Considérations à faire pour l'établir avec prudence, dans la guerre offensive. *Suppl*. II. 155. *a*. Dans la guerre défensive, & lorsqu'il s'agit de donner des secours à un allié. Maniere de juger des forces d'une armée. Attention qu'il faut avoir à la nature du pays. Le commandement en chef ne doit être confié qu'à un seul. Maniere de faire ses préparatifs & d'ouvrir la campagne. Nécessité de se concerter avec ses alliés. *Ibid*. *b*.

III. Plan particulier d'une campagne. Considérations qui le déterminent. Différens objets qu'il doit embrasser, lorsqu'il est question d'agir offensivement, *Ibid.* 156. *a.* ou dans une guerre défensive. Maximes de M. de Folard sur la maniere de régler l'état de la guerre. *Ibid. b.* Combien il importe à un souverain d'employer pendant la paix, sur ses frontieres & sur celles de ses ennemis, des officiers capables de lui fournir toutes les connoissances, d'après lesquelles on puisse régler ensuite dans l'occasion l'état & le plan d'une guerre. IV. Conduite d'une campagne. Difficulté de former d'avance un plan fixe de conduite & de l'exécuter. Il est important d'avoir plusieurs desseins, plutôt que de s'arrêter à un seul. Différentes causes qui peuvent faire échouer tout le plan d'une campagne. *Ibid.* 157. *a. Maximes générales pour une campagne de guerre offensive.* 1°. Officiers choisis que le général doit appeller à son conseil. Objets qu'il doit traiter avec eux. Cas qu'il doit faire des avis. 2°. Importance du secret sur ce qui a été arrêté dans le conseil. Précautions à prendre pour cacher son dessein à l'ennemi. *Ibid. b.* 3°. Dès que la résolution est prise pour quelque opération importante, l'exécution doit suivre de près. Importance de cette maxime. Maniere de la pratiquer. 4°. Il faut que toutes les démarches soient mesurées, combinées; les incidens prévus. 5°. Inconvéniens attachés à l'excès de circonspection. *Ibid.* 158. *a.* 6°. Il est des cas où la prudence consiste à supprimer des précautions nécessaires en d'autres tems. 7°. Espece d'audace & de philosophie que le général doit joindre à la capacité. 8°. Attention par rapport aux magasins: espions & guides que le général doit se procurer. 9°. Des places à attaquer quand on porte la guerre chez l'ennemi. 10°. Il ne faut pas garder un trop grand nombre de places conquises. 11°. Il est avantageux d'être maitre d'une riviere navigable, sur-tout si elle coule du côté de l'ennemi. 12°. Communications assurées entre l'armée & les places d'où elle tire ses convois. 13°. Lorsqu'on entre dans un pays, on doit faire ensorte d'y répandre la terreur. *Ibid. b.* 14°. Poste principal qui doit être comme le centre fixe d'où l'on puisse soutenir tous ses mouvemens. 15°. Connoissance qu'un général doit avoir du courage & des talens de ses officiers & soldats, pour les employer à propos. 16°. Maniere de donner les ordres. 17°. Comment le général doit inspirer au soldat l'amour de son état, l'ardeur & le courage. 18°. Exercice continuel, discipline exacte. 19°. Maniere d'aguerrir des troupes nouvelles. 20°. Il est bon de tâter l'ennemi pour connoitre son caractere. 21°. Mouvemens à faire pour obliger l'ennemi d'en faire aussi. *Ibid.* 159. *a.* 22°. Des hommes à employer pour acquérir la connoissance de ce qui se passe chez les ennemis. 23°. Maniere de juger de leur nombre. 24°. Celle de prévoir leurs desseins & stratagêmes. 25°. Il ne faut pas se servir toujours des mêmes manœuvres & des mêmes ruses. 26°. Il ne faut pas se mêler des fonctions de ceux qu'on a à ses ordres; mais veiller sur leur exactitude à les remplir. 27°. Milieu à tenir entre s'occuper trop des détails & trop peu. 28°. Vigilance. 29°. Maximes relatives aux diverses opérations de la campagne. *Ibid. b.* 30°. Quelle est la meilleure maniere de réduire l'ennemi. 31°. Les meilleures batailles sont celles qu'on force l'ennemi de recevoir. Il faut tout imaginer & tout entreprendre, avant que d'en venir à une affaire générale. 32°. Il faut cacher à l'ennemi la disposition sur laquelle on va le combattre. 33°. En quels cas on doit déployer tous ses talens, toutes ses ressources, pour se procurer la victoire. 34°. S'il arrive quelque chose de fâcheux, se garder de le laisser connoitre. 35°. Maniere d'encourager les troupes au combat. 36°. Ressource à employer quand une troupe est gagnée par la terreur & qu'elle fuit. *Ibid.* 160. *a.* 37°. Conduite à observer à l'égard de celles qui ont été battues. 38°. Egalité d'ame dans l'une & l'autre fortune. 39°. Il est souvent important de ne pas faire connoitre aux troupes qu'on veut se retirer; il est toujours inutile qu'elles le sachent. 40°. Il faut se méfier de toutes les ruses que peut employer un ennemi enfermé quelque part en campagne. 41°. Les suspensions d'armes, les traités, ne doivent pas porter un général à la négligence. 42°. Le devoir de tout chef est de faire valoir les actions de ceux qui se sont distingués sous ses ordres, ou qui lui ont donné d'utiles avis.

Maximes générales pour une campagne de défensive. 1°. Les maximes précédentes doivent être également pratiquées lorsqu'il est question d'agir défensivement. *Ibid. b.* 2°. Comment on peut juger de la frontiere où l'ennemi doit s'assembler, & de l'objet qu'il se propose. Précautions à prendre pour faire échouer ses desseins. 3°. Opérations d'un général qui est sur la défensive. 4°. Il faut qu'il soit actif, hardi, entreprenant. 5°. Il ne doit jamais se régler sur la conduite de l'ennemi, mais uniquement sur ce qui l'intéresse essentiellement. 6°. Ruses militaires, pour le combattre avec avantage, ou le ruiner par des marches auxquelles il n'est pas accoutumé. 7°. Ce que doit faire un général, lorsqu'il est sans armée, ou qu'elle est foible, ou lorsqu'il n'a que de la cavalerie. *Ibid.* 161. *a.* 8°. Il importe de faire trainer une expédition en longueur, lorsque l'ennemi a compté de la finir bientôt. 9°. Le résultat d'une campagne est le parti qu'on doit prendre quand la saison ne permet plus de tenir les troupes sous les toiles. Des moyens de conserver ses conquêtes. Ce qu'on doit faire lorsqu'on ne peut les conserver. Des cas où il faut demander à l'ennemi un armistice & traiter ensuite pour la paix. *Ibid. b.* 10°. En quels cas on tient la campagne plus long-tems que l'ennemi. Fin de la campagne. Précautions à prendre lorsque les troupes se retirent en quartier d'hiver. *Ibid.* 162. *a.*

Campagne d'hiver. Exemple d'une telle campagne glorieuse à M. de Turenne. Campagne d'hiver en 1757 & 1758, avantageuse aux Hanovriens. Autre campagne qu'ils ouvrirent au commencement du mois de mars de l'année suivante, *Ibid.* 162. *a.* qui donna lieu à la victoire que M. le maréchal de Broglie remporta le 13 d'avril. Troisieme campagne d'hiver qu'entreprirent les alliés au mois de février 1761. Maximes données par le roi de Prusse sur la conduite qu'on doit tenir dans cette sorte de campagne. *Ibid. b.*

Campagne. De la connoissance du pays, nécessaire pour établir & exécuter un projet général & particulier de campagne. *Suppl.* II. 549. *a.* En quel tems de l'année les armées peuvent s'assembler. VII. 249. *b.* Des moyens de subsistance d'une armée en campagne. XV. 582. *b.* Moyens de se procurer du fourrage pour que les armées puissent se mettre en campagne. VII. 249. *b.* Equipage de campagne. XVII. 778. *b.* Ouvrages de campagne. XI. 725. *b.* — *Voyez* GUERRE.

CAMPAGNE, (*Marine*) un prince qui est en état d'avoir une armée navale, ne doit jamais manquer de comprendre dans son plan général de campagne, les opérations maritimes qu'il croit pouvoir entreprendre. — Projets qu'il doit former & exécuter, lorsque par le nombre de ses vaisseaux, il est assez supérieur à l'ennemi pour agir offensivement. *Suppl.* II. 162. *b.* Opérations auxquelles il doit se borner, lorsque ses forces maritimes sont trop inférieures à celles de l'ennemi pour opérer au-dehors. Ouvrages à consulter, pour éclaircir & confirmer tout ce qui vient d'être dit sur les campagnes militaires. *Ibid.* 163. *a.*

CAMPAGNE, (*Agric. Econom. rustiq.*) description poétique des beautés & des plaisirs de la campagne dans chaque saison. XVII. 734. *a*, *b.* &c. Reflexions sur le verd dont les campagnes sont tapissées. XVII. 54. *a.* Biens de campagne. II. 244. *b.* Maisons de campagne: *voyez* MAISON. Animaux nuisibles aux campagnes; comment les Romains les conjuroient. III. 885. *a.* Miseres que la guerre entraine dans les campagnes. XVII. 451. *a.* Code concernant les biens de campagne. III. 583. *b.* Loix des rois de France pour la sureté des campagnes. I. 185. *a.* Causes de leur dépopulation. VI. 538. *a*, *b.* Moyen d'y ramener les hommes. 539. *a*, *b.* VII. 824. *a.* Goût des premiers Romains pour la campagne. XVII. 254. *b.* Description donnée par Virgile de la vie qu'un vieillard de Sicile menoit à la campagne. XII. 711. *a*, *b.* — *Voyez* RUSTIQUE.

CAMPANA, *loi.* IX. 654. *a.*

CAMPANE, divers sens de ce mot. Ouvrage de boutonnier. Les passementiers-boutonniers ont seuls la faculté de fabriquer des houpes & campanes. II. 576. *b.*

CAMPANELLA, (*Philosophie de*) histoire de ce philosophe qui vivoit dans le siecle passé. Jugement porté sur son caractere, & sur ses ouvrages. Comment il prétendoit connoitre la pensée de quelqu'un. Dialectique de Campanella, exposée ici en vingt-sept articles. II. 576. *b.* Physique de ce philosophe déduite en vingt-trois articles. *Ibid.* 577. *a.* Réflexion sur ces principes de philosophie & le peu de soin qu'il avoit pris de cacher les sources où il les a puisés. *Ibid. b.* Extrait du livre de cet auteur où il donne du sentiment aux êtres les plus insensibles; livre intitulé: *De sensu rerum*, analysé ici en dix articles. Jugement que Descartes portoit de cet auteur. *Ibid.* 578. *a.*

CAMPANELLA, (*Thomas*) observations sur la vie & les ouvrages de ce philosophe. XV. 520. *b.*

CAMPANIE, (*Géogr.*) loix selon lesquelles se gouvernoient les anciens peuples de la Campanie. Division & gouvernement de cette province sous les Romains. Luxe & mollesse de ses anciens habitans. Les éruptions du Vésuve ont bouleversé les rians côteaux de ce pays. *Suppl.* II. 163. *a.*

Campanie, description d'une montagne de ce pays appellée *Pausilype.* XII. 208. *b.*

CAMPANULE, caracteres de ce genre de plante. II. 578. *a.* Sa culture. Autres noms qu'on lui donne. Usages en médecine de la *campanula radice esulentâ*, *flore cæruleo.* Propriétés de la campanule jaune. *Ibid. b.*

Campanule, espece de campanule nommée *gantelée.* VII. 476. *a.*

CAMPÊCHE, ville de la Nouvelle-Espagne. IX. 2. *b.* Bois de Campêche. II. 308. *b.* Vents qui regnent dans la baie de Campêche, en février, mars & avril. XV. 658. *a.*

CAMPEMENT, (*Art milit.*) détachement appellé de ce nom, que l'on fait partir d'avance, lorsqu'une armée veut s'emparer d'un terrein où elle se propose de camper. Com-

mun

ment il eſt compoſé. Officiers qui le dirigent. De l'ordre & des précautions avec leſquels la marche doit ſe faire. *Voyez* DÉTACHEMENT. *Suppl.* II. 163. *b.*

CAMPER, (*Pierre*) anatomiſte. *Suppl.* I. 411. *b.*

CAMPESTRE, eſpece de culotte chez les Romains. Cette partie de l'habillement que nos ancêtres avoient convertie en parure, n'étoit chez les anciens qu'un tablier deſtiné à ſe couvrir dans les exercices du champ de Mars, *&c.* II. 578. *b.*

CAMPHRE, (*Hiſt. nat. Bot. Chym.*) ſubſtance blanche, ſolide, très-inflammable & d'une odeur très-pénétrante, *&c.* II. 578. *b.* Où ſe trouvent les arbres dont on tire le camphre. Divers ſentimens ſur la maniere de le tirer. Hauteur & groſſeur de l'arbre de camphre de la Chine. Méthode uſitée à la Chine pour avoir cette ſubſtance. Méthode pratiquée au Japon. II. 579. *a.* Autres plantes, racines & arbriſſeaux dont on tire le camphre, ou une ſubſtance qui lui eſt ſemblable. Camphre de thym extrait par M. Neumann. Propriétés du camphre. Il doit être regardé comme une ſubſtance particuliere qui n'eſt ni réſine, ni gomme, ni ſel volatil, ni huile. Divers uſages de cette ſubſtance, & principalement en médecine & en chirurgie. *Ibid. b.* Mélange du camphre aux remedes mercuriaux, pour en modérer la qualité irritante, & les aider à pénétrer dans les conduits les plus déliés. M. Lemery n'a pu parvenir à décompoſer le camphre pour en faire l'analyſe. Matiere qui le diſſout; cette diſſolution s'appelle *huile de camphre.* Ses vertus médicinales. Expérience faite par l'évaporation du camphre mêlé avec de l'eau-de-vie. Maniere de faire un camphre artificiel. *Ibid.* 580. *a.*

Camphre, celui que donne la racine du canellier; prix de ce camphre. II. 594. *b.* Arbre dont les Japonois tirent le camphre: maniere dont ils le tirent. IX. 140. *b.* Obſervations ſur les camphres. *Suppl.* II. 436. *b.*

CAMPHRÉE, deſcription de cette plante de la Provence & du Languedoc. Ses vertus en médecine. Maniere de s'en ſervir. II. 580. *b.*

CAMPHRIER, (*Botan.*) contrées ou il croît. Caracteres de cet arbre. Ses fleurs & ſon fruit. II. 580. *b.*

Camphrier, eſpece de laurier. *Suppl.* III. 715. *b.* IX. 140. *b.*

CAMPISTRON, (*Jean-Galbert*) poete. XVI. 453. *a.*

CAMPUS Jacer, lieu dans une iſle du Nil. XIV. 471. *b.*

CAMQUIT, (*Botan.*) fruit du royaume de Tonquin. Sa deſcription. Sa mauvaiſe qualité. II. 581. *a.*

CAMSUARE, (*Géogr.*) obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 163. *b.*

CAMUS, *camard.* Les Tartares font grand cas des beautés camuſes. II. 581. *b.*

CAMUS, (*le*) lieu d'où cette famille eſt originaire. *Suppl.* I. 727. *a.*

Camus ou *camard.* Obſervations ſur la relation de Rubruquis, dont il eſt parlé dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 163. *b.*

CAMUSAT, (*Jean*) imprimeur. VIII. 625. *a.*

CANA, ville de Galilée. Ce qu'elle eſt aujourd'hui. II. 581. *a.*

CANA. Tableau des noces de Cana, par Paul Veroneſe. XI. 594. *b.*

CANAAN, (*Géogr. ſacr.*) *Voyez* CHANAAN.

CANACHUS, ſculpteur ancien. XIV. 818. *a.*

CANADA. Deſcription géographique de cette contrée. Ses habitans. Commerce qu'y font les François. Qualité du pays. Religion des ſauvages. Capitale du Canada. II. 581. *a.*

CANADA, (*Géogr. Hiſt.*) région de l'Amérique ſeptentrionale. *Suppl.* II. 163. *b.* Ses bornes. Température du climat. Qualité & productions du pays. Obſervations ſur les quadrupedes qu'on y trouve. Deſcription des mœurs, uſages, & du caractere des principaux peuples du Canada. Les Hurons, les Iroquois. *Ibid.* 164. *a.* Autres nations de ce vaſte pays. Leur caractere. Peu de culte religieux parmi eux. Leurs jongleurs. Maniere dont ils traitent leurs malades. Leur doctrine ſur la création du monde. *Ibid. b.* Leurs mariages. La continence honorée parmi eux. Éducation qu'ils donnent à leurs enfans. De leurs chaſſes. *Ibid.* 165. *a.* Des guerres entre ces différens peuples. Supplice qu'ils font ſouffrir à leurs priſonniers de guerre. Leur antropophagie. Cantique de la mort que les peres enſeignent à leurs enfans. Leur langage allégorique. Maniere dont ils font la paix. Honneurs rendus aux morts. Découverte du Canada par les François. *Ibid. b.* Hiſtoire du Canada, depuis cette découverte. Principaux événemens arrivés ſous les différens gouverneurs que la France a envoyés dans ce pays. Jacques Cartier. M. de Monty. Champlain. Mont-Magni. *Ibid.* 166. *a.* Alexandre de Prouville. *Ibid. b.* Daniel de Bémi de Courcelles. Louis de Buade, marquis de Frontenoie. *Ibid.* 167. *a.* Le chevalier de Calliere. Harangue ſinguliere prononcée par un ſauvage, à l'occaſion d'un traité de paix conclu entre les François & quelques nations ſauvages. *Ibid. b.* Obſervations ſur quelques uſages de ces peuples du Canada. Gouvernement de M. de Vaudreuil & de M. de Beauharnois. Réflexions ſur la perte du Canada. *Ibid.* 168. *a.*

Canada. Obſervations ſur quelques contrées du Canada. *Suppl.* I. 355. *b.* Cauſes du froid de ce pays. VII. 315. *b.* Deſcription des ſauvages du Canada. VIII. 347. *a.* Leurs bains chauds. *Suppl.* I. 752. *a.* Leurs canots. 813. *b.* Leur habillement. *Suppl.* II. 116. *b.* Chauſſure dont on ſe ſert en Canada pour marcher ſur la neige. XIII. 811. *b.* Cataracte de la riviere Canada. II. 769. *a, b.* XIV. 725. *a.* Baume blanc de Canada. II. 165. *a.*

CANADELLE, petit poiſſon de mer. En quoi il reſſemble à la perche d'eau douce. Caractere qui le diſtingue de tous les poiſſons. Deſcription de la canadelle. II. 581. *b.*

CANADIENS, (*Philoſophie des*) entretiens du baron de la Hontan avec un ſauvage du Canada, ſur la religion chrétienne. Idée qu'on doit ſe former de l'extérieur des ſauvages. Leur maniere de civilité quand ils abordent quelqu'un. Bonté de leur caractere. Qualités de leur eſprit. Leur phlegme & leur ſang froid. II. 581. *b.* Leur courage, leur fierté, leur conſtance. Vices qu'ils manifeſtent. Expoſé de leur philoſophie & de leur religion.

Leurs idées ſur Dieu, ſur la création, la providence, ſur l'immortalité de l'ame, ſur les épreuves de cette vie, ſur ce qu'il faut appeller bonheur ou malheur en ce monde, ſur la conſcience, ſur les paſſions, ſur l'idée qu'on doit ſe faire de la vie & de la mort, ſur la vanité des ſpéculations humaines par rapport aux objets inviſibles, ſur le ſort des ames après la mort. II. 582. *a.*

CANAL *artificiel.* Utilité des rivieres dans un royaume, pour faciliter le commerce. L'induſtrie humaine s'eſt ſignalée à la Chine & dans la Hollande, par la conſtruction des canaux, qui achevent ce que la nature avoit commencé pour l'avantage des ſociétés. Divers ouvrages des anciens en ce genre, pour couper des iſthmes, joindre des mers & des rivieres, *&c.* Propoſition de Bernard dans ſon traité *de la jonction des mers*, pour faire communiquer la mer de Provence avec l'Océan, vers la côte de Normandie, en joignant l'Ouche à l'Armanſon.

Canaux conſtruits en France; celui de Briare, II. 582. *b*; celui d'Orléans. Projet du canal de Picardie. Canal du Languedoc: détails ſur ſa conſtruction. Explication du méchaniſme & du jeu des écluſes ou réſervoirs d'eau, à l'aide deſquels on fait monter ou deſcendre un bâtiment d'une portion de canal dans une autre. *Ibid.* 583. *a.* Jeu des écluſes. *Ibid. b.*

CANAL, (*Géogr.*) détroits auxquels on a donné les noms de *Canal* & de *Manche. Suppl.* II. 168. *a.*

Canal du duc de Bridgewater, près de Mancheſter en Angleterre. Deſcription de ce canal. Maniere dont il a été conſtruit. *Suppl.* II. 168. *b.*

Canal de Bourgogne. Célébrité que cet ouvrage a acquiſe, quoiqu'il ſoit reſté, juſqu'à préſent, ſans exécution. Avantages de la Bourgogne dans la diſtribution de ſes rivieres. Hiſtoire & expoſition des divers projets formés pour la jonction des deux mers par la Bourgogne. *Suppl.* II. 169. *a.*

CANAL *de Languedoc*, (*Archit. Hydraul.*) divers projets formés pour ſa conſtruction, juſqu'à l'année 1666, dans laquelle l'édit donné à Saint-Germain-en-Laye, donna la premiere authenticité à celui de M. Riquet. *Suppl.* II. 172. *b.* Médaille par laquelle ce projet fut conſacré. Cette entrepriſe célébrée par le grand Corneille. Détails des travaux par leſquels elle fut exécutée. *Ibid.* 173. *a.* Deſcription de ce canal. Sommes employées à ſa conſtruction & à ſon entretien. *Ibid. b.* Des écluſes & de leur conſtruction. *Ibid.* 174. *a.* Manœuvre des écluſes. Suite de la deſcription du canal. *Ibid. b.* Moyens qui furent employés pour avoir, même en été, des eaux ſupérieures au ſommet du canal & au baſſin de Nauroure. *Ibid.* 175. *a, b.* Détails ſur la conſtruction & l'uſage du baſſin de Saint-Ferriol. *Ibid.* 176. *a.* Priſes d'eau qui fourniſſent au canal, du côté de la Méditerranée. *Ibid. b.* Table des diſtances des écluſes, ou de la longueur des ſoixante-deux retenues, depuis l'embouchure orientale du canal dans l'étang de Thau, du côté de Cette, juſqu'à l'embouchure occidentale dans la Garonne, près de Toulouſe. *Ibid.* 177. *a.* Longueur totale du canal. Suite de ſa deſcription. *Ibid. b.* Nouveau canal pour faciliter l'embarquement des marchandiſes de Toulouſe. *Ibid.* 181. *a.* Navigation du canal. Droits que paient les marchandiſes. Frais de réparations & de régie. Barques qui naviguent habituellement ſur le canal. *Ibid. b.* État dans lequel il ſe trouve aujourd'hui. Soins de ſon entretien. Obſervations ſur le canal royal de la Chine. *Ibid.* 182. *a.* Directeurs, autres officiers & ouvriers employés pour la régie & l'entretien du canal du Languedoc. Juſtice des ſept directions. Cartes & plans de ce canal gravés & publiés. Autres ouvrages publiés ſur cet objet, ou qui le feront dans peu. *Ibid. b.*

Canal de Picardie. Projet d'un canal entre Saint-Quentin & Cambray, pour joindre la Somme à l'Eſcaut. Ce projet formé en 1731, & repris enſuite par M. Laurent & M. de Lionne ſon neveu. Deſcription du canal projetté. Somme aſſignée pour cet ouvrage. Nombre des ouvriers employés. Cette entrepriſe célébrée en vers par M. de la Condamine. *Suppl.* II. 183. *a.*

Canal de Verfoix. Defcription d'un canal projetté depuis Verfoix jufqu'à Seyffell, pour faciliter le tranfport des marchandifes, fans fe fervir du Rhône, dont le cours eft trop rapide & le lit trop dangereux, & qui d'ailleurs fe perd fous terre, près du port de Bellegarde. *Suppl.* II. 183. *b.*

Canal de Radoga en Ruffie, entrepris par Pierre I, pour la communication de la mer Baltique avec la mer Noire & la mer Cafpienne, & achevé en 1730. Pourquoi ce projet n'a pas eu lieu. *Suppl.* II. 183. *b.*

Canal de Drufus, dans les Pays-Bas. *Suppl.* II. 183. *b.*

CANAL, (*Géogr.*) canal de Farifina. Canal de la Tortue. Canal de Lorette. Canal de Pieco. Canal de Saint-Antoine. Canal de Sainte-Barbe. *Suppl.* II. 184. *a.*

CANAL *artificiel*, (*Archit.*) détails fur les anciens canaux dont l'Égypte étoit coupée. Des canaux de la Chine. *Suppl.* II. 184. *a.* Canaux de la Ruffie. Canaux projettés en Efpagne & en France. Ouvrages à confulter. Obfervation fur les canaux d'arrofage. *Ibid. b.*

Canal, *voyez* TUBE, TUYAU, CONDUITE, AQUEDUC. Canal de plomb. III. 299. *b.* Tête de canal. XVI. 203. *a.* Defcription & ufage des pontons deftinés à recreufer les canaux. XIII. 84. *a*, *b*, &c. Canal & éclufes, *voyez* planches d'hydraulique dans le vol. V. Ancien canal, entre le Nil & la mer Rouge. XIV. 404. *a.* XV. 633. *a*, *b.* Entreprife d'un canal, pour joindre la mer Rouge à la Méditerranée. XV. 633. *a*, *b.* Canal ancien, appellé *Foffa marii ex Rhodano. Suppl.* IV. 10. *a.* Canal de Languedoc. IX. 273. *b*, &c. Canal de Narbonne. XI. 22. *a.* Lieu où fe fait le point de partage des eaux, pour fournir aux canaux qui joignent les deux mers. 61. *a*, *b.* Partie du canal qui eft au-deffus d'une éclufe, & qui n'a aucune pente. *Suppl.* IV. 623. *b.* Exemple dans le canal de Languedoc. *Ibid.* Mur de chûte dans un canal de navigation. *Suppl.* III. 794. *b.* Canal de Briare. 956. *b.* Canal entre l'Elbe & le Havel. *Suppl.* IV. 414. *b.* Du canal projetté pour joindre l'Yonne à la Saone. 521. *a.* Canaux d'irrigation pour l'agriculture. *Suppl.* I. 50. *a.* Directions fur la maniere de les établir. *Ibid. b.*

Canal en cafcade. Ceux de Fontainebleau, Marly, Verfailles, Courances. II. 583. *b.*

CANAL, (*Marine*) explication de ce terme, *faire canal.* II. 584. *a.*

CANAL, (*Anatom.*) ce mot exprime tous les vaiffeaux du corps, par lefquels différens fluides circulent. Indication des vaiffeaux qui ont confervé le nom de *canal.* Defcription des trois canaux demi-circulaires dans le labyrinthe de l'oreille. Pourquoi la nature a donné des grandeurs différentes à ces canaux. Canaux aqueux dans la fclérotique. II. 584. *a.*

Canal. Canaux aqueux de Nuck. Canaux demi-circulaires de l'os pierreux. Defcription de ces organes, qui paroiffent effentiels à l'ouïe. *Suppl.* II. 184. *b.* Obfervations fur leur ufage. *Ibid.* 185. *a.*

CANAL, (*Maréch.*) creux qui eft au milieu de la mâchoire inférieure du cheval. Ce qui réfulte d'un canal large & d'un canal trop étroit. II. 584. *a.*

CANAL. (*Archit.*) II. 584. *b.*

CANAL *des efpolins.* (*Manufact. de foie*) II. 584. *b.*

Canal de l'enfuple. Canal qui s'applique fur l'enfuple. II. 584. *b.*

CANAL *de fût de moufquet ou de fufil.* (*Armurier*) *Suppl.* II. 184. *b.*

Canaux, femi-circulaires de l'oreille. *Suppl.* IV. 179. *a*, *b.* Leur ufage. 210. *b.*

Canaux de la Hollande. Commodités qu'ils fourniffent. Canaux de l'Y, à Amfterdam. *Suppl.* II. 183. *b.*

CANAUX *d'arrofement & de deffechement*, (*Agricult.*) les Égyptiens font les plus anciens peuples qui aient fait ufage des canaux pour fertilifer les campagnes. *Suppl.* II. 185. *a.* Accroiffemens & décroiffemens du Nil favorables à l'agriculture. Les canaux & les réfervoirs fervent à entretenir l'humidité fur la terre, après que les eaux du Nil fe font retirées. — L'art d'améliorer l'agriculture, par le moyen des canaux d'arrofage, s'eft auffi perfectionné à la Chine, au point que ce pays eft devenu le plus fertile & le plus peuplé de l'univers. — *Ibid. b.* On admire fur-tout la fageffe des loix de la Chine & du Japon fur l'agriculture. — Les peuples voifins du Tigre & de l'Euphrate tiroient jufqu'à cinquante & cent pour un de leurs terres, parce qu'ils avoient l'art d'employer les canaux d'arrofement. — Les Romains, à l'imitation des Égyptiens, acquirent beaucoup d'induftrie dans l'arrofage des terres, & les Italiens fuivent encore les mêmes pratiques avec fuccès. — Les Suiffes ont fu fe faire une fource inépuifable de richeffe, par la diftribution des eaux fur leur fol aride. — *Ibid.* 186. *a.* La fertilité de la Flandre & des Pays-Bas eft due à la multiplicité des canaux. — Il n'y a guere de pays plus froid & plus humide que le haut Dauphiné; cependant il n'y a point d'endroit où l'on arrofe les terres avec plus de foin, & dont on tire un meilleur parti. — Utilité des canaux d'arrofage, pour convertir les prés en terres labourables, enfuite les terres labourables en prés. — La crau d'Arles, qui forme une étendue de pays tellement couverte de pierres, qu'on n'y voit prefque point de terre, ne doit fa fertilité qu'au canal ou vallat de Craponne. — *Ibid. b.* Obfervations fur Adam de Craponne, ingénieur, qui vivoit fous Henri II, roi de France. — Defcription du canal qu'il fit conftruire, & qui porte fon nom. Fertilité qu'il a donnée aux terreins qu'il arrofe. — Projet qu'il forma de faire conftruire à Aix, de la Durance ou du Verdon, un canal qui eût rendu cette ville floriffante & riche. *Ibid.* 187. *a.* Pourquoi ce projet ne fut point exécuté. — Diverfes entreprifes faites dans la fuite pour le mettre à exécution. — Analyfe d'un ouvrage de M. Floquet, ingénieur hydraulique, dans lequel il répond à diverfes objections fur la conftruction de ce canal, & préfente les moyens de réuffir dans cette entreprife. *Ibid. b.* Longueur du cours du canal. Pente du terrein dans cet efpace. Dépenfes qu'exigeroit l'entreprife. Nombre de toutes les différentes efpeces d'ouvriers. Tems néceffaire pour l'achevement du canal. Suite de l'hiftoire de ce projet. *Ibid.* 188. *a.* Articles contenus dans le mémoire inftructif qui fut dreffé pour cet objet. *Ibid. b.* Defcription du canal projetté. Autre mémoire publié fur ce fujet par le fieur Floquet. Lettre du P. Bertier, touchant cette même entreprife. — Autre canal nommé *canal* de Provence ou de Donzerre. *Ibid.* 189. *a.* Hiftoire de ce nouveau projet. — Canal d'arrofage, qui fécondoit la plaine de Pierre-Latte en Dauphiné, mais qui enfuite a été abandonné. Utilité qu'on retireroit en Provence des canaux d'arrofage. Qualité du terroir de cette province. *Ibid. b.* Moyen propofé pour arrofer, par les eaux du Rhône, les terres qui font à droite & à gauche de ce fleuve, depuis Beaucaire jufqu'à la mer. — Utilité des canaux d'arrofage pour l'agriculture, dans les pays fecs & arides, éloignés des fources & des rivieres. — Projet formé par l'auteur de *la France agricole & marchande*, pour la conftruction de canaux d'arrofage, dans cette partie de la Champagne qui comprend les villages de Poivre, de Mailly, de Renoncours, & fur le grand chemin de Vitry à Meaux, à caufe de la fechereffe & de l'ingratitude naturelle de fon fol. Démonftration du profit qui réfulteroit de l'exécution de ce projet. *Ibid.* 190. *a.* — Réflexions qui tendent à faire embraffer, dans toute la France, ces moyens d'amélioration. — Autre projet de l'auteur indiqué ci-deffus, pour fertilifer les terres du Périgord & pays voifins, par les réfervoirs, les rigoles d'arrofage, & le deffechement du lit de la Dordogne, de la Garonne & du golfe que forme la Gironde, & pour y affurer des débouchés & le tranfport facile des denrées par les canaux de navigation dont il a tracé les plans. *Ibid. b.* Expofition des principes de l'hydraulique fur la conftruction des canaux d'arrofage, *Ibid.* 191. *a.* & le deffechement des marais & lieux aquatiques. *Ibid. b.* Travaux des Romains pour deffécher le lac Fucin. *Ibid.* 192. *b.*

CANAN, mefure des liquides dans le royaume de Siam. Rapport de cette mefure à celles de Paris. II. 584. *b.*

CANANÉENS, (*Hift. anc.*) pays qu'ils occupoient. Leur origine. Différens peuples cananéens. Ceux qui fe fixerent fur les bords de la mer, s'occuperent du commerce. *Suppl.* II. 192. *b.* Ceux qui pénétrerent dans l'intérieur des terres, fe livrerent à la vie nomade & au brigandage. Alliance fédérative des différentes tribus qui compofoient la nation. Leur gouvernement. Leur exceffive population. Leur idolâtrie. Corruption de leurs mœurs. Vengeances divines que leurs excès provoquerent fur quatre de leurs villes. Les Cananéens refuferent à Moïfe un paffage fur leurs terres. Défaite & mort d'Og, roi de Bafan. *Ibid.* 193. *a.* Suite de l'hiftoire des Cananéens. Obfervations fur les Moabites, le pays qu'ils occupoient, leur religion, leurs mœurs, *&c. Ibid. b.* Recherche qu'ils font du prophete Balaam, pour l'engager à maudire les Ifraélites, qui étoient venus camper dans leurs plaines. Les Moabites féduifent ce peuple par les charmes de la volupté, & le font tomber dans une prévarication, dont il ne tarde pas de porter la peine. — Les Ifraélites délivrés enfuite par Ehud de la tyrannie des Moabites. — Suite de l'hiftoire des Moabites, jufqu'au tems où ils ne formerent plus de corps de nation. — *Ibid.* 194. *a.* Hiftoire des Ammonites, *Ibid. b.* des Madianites, *Ibid.* 195. *a.* des Iduméens. *Ibid. b.* des Amalécites & des Philiftins, autant de peuples du pays de Canaan. *Ibid.* 196. *a.*

CANANÉENS. Leur principale divinité. *Suppl.* I. 865. *b.*

CANANI, (*J. Baptifte*) anatomifte. *Suppl.* I. 395. *a.*

CANAPÉ, (*Menuif.*) vol. VII. des planch. Menuiferie en meubles, planch. 8.

CANARD, oifeau aquatique. Les oifeaux de riviere fe meuvent difficilement. Groffeur des canards fauvages, relativement à celle des domeftiques. On diftingue les canards en grands & en petits. Leurs couleurs. II. 584. *b.* Différentes efpeces de canards. *Ibid.* 585. *a.*

Canard à bec crochu. Sa defcription. Fécondité de la femelle.

Canard à crête noire. Sa defcription. *Ibid.* 585. *a.* On n'a trouvé que des cailloux & de l'algue dans fon eftomac.

Canard à tête elevée. Sa description. Cet oiseau se tient droit en marchant.

Canard de Barbarie. Divers noms qu'on lui a donnés. Sa description. Cet oiseau est privé & se multiplie comme les canards communs. *Ibid b.*

Canard de Madagascar. Sa description.

Canard d'été. Quelques-uns de ses caracteres. Pays où il se trouve. Lieux où il fait son nid. Soins que les vieux canards de cette espece prennent des jeunes.

Canard domestique. Sa description. Fécondité de la femelle. Ses œufs.

Canard sauvage, cane au collier blanc, cane de mer. Description de cet oiseau. *Ibid.* 586. *a.* Sociétés de ces oiseaux en hiver. Ils vont par paires au printems. Lieux où ils font leurs nids. Fécondité de sa femelle : sa description. La chair du canard sauvage passe pour meilleure que celle du domestique. Propriété du foie & de la graisse de cet oiseau. *Ibid. b.* Diverses manieres de chasser aux canards. *Ibid.* 587. *a.*

Canard. Observations sur le bec de cet oiseau. XI. 437. *a.* Production du son de la voix des canards. XVII. 432. *b.* 433. *b.*

Canard sauvage, (*Chasse*) maniere de prendre les canards en leur tendant des pieges avec de la glu dans les roseaux. *Suppl.* II. 196. *b.*

Canard. Description d'une machine plus facile & de moindre dépense que les peaux de vache, préparée pour tirer aux canards. I. 558. *a.* Chasse du vol pour le canard. XVII. 441. *b.* Nappes à prendre des canards. Vol. III. des planch. article CHASSE, pl. 12.

Canard : différentes especes. Canard de mer, dont on tire l'édredon. V. 396. *b.* Garrot, espece de canard de mer. VII. 519. *a.* Canards du Bresil, appellés *ipeca-guaca* & *ipecati-apoa.* VIII. 901. *a.* Canard des isles Philippines, appellé *papan.* XI. 833. *b.* Espece de canard appellé *tiers.* XVI. 323. *a.* Canard d'Amérique nommé *tzitaetzon.* 788. *a.* Espece de canard qu'on trouve sur le lac Zirchnitz. XVII. 719. *a. Suppl.* II. 439. *b.* Canard sifleur. Vol. VI. des planc. regne animal, pl. 50.

CANARD, (*Artific.*) *voyez* GENOUILLERE.

CANARD, (*Méchan.*) description du canard automate de M. de Vaucanson. I. 896. *a*, *b.*

CANARDIERE, (*Chasse*) lieu couvert & préparé dans un étang ou un marais, pour prendre des canards sauvages. Description d'une canardiere avec son réservoir, ses canaux, cages à apprivoiser les canards, filets & allée d'arbre construits en Hollande, par M. Guillaume Ockers. *Suppl.* II. 197. Comment s'y fait la prise. Maniere de nourrir les canards. *Ibid. b.*

CANARIES, (*les Isles*) appellées autrefois *Isles Fortunées.* Leur nombre. Leurs productions. Elles appartiennent aux Espagnols. II. 587. *a.*

CANARIES. Les anciens les ont connues sous le nom d'*Isles Fortunées.* VII. 207. *a.* VIII. 923. *a*, *b.* Erreur de Ptolomée sur le nombre & la position de ces isles. X. 383. *b.* Observations sur la figure de leurs habitans. VIII. 346. *b.*

Canarie, espece d'ancienne danse. II. 587. *a.*

CANASSES, grandes caisses, dans lesquelles on apporte le thé de la Chine. On donne 16 livres de tare par canasse. II. 587. *a.*

CANATHOS, fontaine de Nauplia, où Junon se baignoit. II. 587. *a.*

Canathos : il est parlé de cette fontaine. XI. 61. *a.* XII. 88. *a.*

CANAVALI, (*Botan.*) nom que les brames du Malabar donnent à un genre de haricot. Auteurs qui en ont donné la figure. Description de cette plante. *Suppl.* II. 197. *b.* Sa culture, ses qualités & usages. Maniere de la classer. *Ibid.* 198. *a.*

Canavali, espece de ce genre dite *baramareca.* *Suppl.* I. 803. *b.*

CANAYA, (*Botan.*) espece de bananier. *Suppl.* I. 784. *b.*

CANCAMUM, sorte de gomme. II. 587. *a.* On y distingue quatre substances différentes, qui ont chacune leur couleur séparée. De quel arbre elles découlent. *Ibid. b.*

CANCEL, *voyez* CHANCEL.

CANCELLARIUS. Quel officier portoit ce nom chez les Romains. Il paroît que cet officier étoit très-peu de chose. Origine de ce mot, selon Ducange & selon Ménage. II. 587. *b.*

CANCELLATION. Acception de ce terme à Bordeaux, où il est usité. II. 587. *b.*

CANCELLER. Etym. de ce mot. II. 587. *b.*

CANCELLI, *masc. plur.* petites chapelles qu'érigeoient les Gaulois aux déesses meres. Actes superstitieux qu'ils y pratiquoient. II. 587. *b.*

CANCER, (*Chirur.*) définition de cette tumeur. Pourquoi elle est appellée de ce nom. II. 587. *b.* Comment le cancer commence. Parties qu'il attaque ordinairement. Le cancer est aux glandes, ce que la carie est aux os, & la gangrene aux parties charnues. Le cancer vient quelquefois à d'autres parties molles & spongieuses du corps. Aux jambes, on l'appelle *loup* ; au visage & au nez, *noli me tangere.* Cancer occulte, cancer ulcéré. Caracteres, accompagnemens, suites de cette maladie. Cause immédiate du cancer. On le guérit ou par l'extirpation dans ses commencemens, ou ensuite par l'amputation de la partie attaquée. Signes extérieurs du cancer. Diagnostic du cancer occulte commençant. *Ibid.* 588. *a.* Le cancer des mammelles & de toute autre partie est toujours la suite d'un skirrhe. Progrès de ce mal. On ne peut trop promptement extirper une tumeur cancereuse, même occulte. Comment cette opération a été pratiquée par l'auteur. *Ibid. b.* Divers préceptes sur la maniere d'extirper selon la diversité des circonstances. Le non succès d'une premiere opération ne doit point décourager d'une seconde. Qualité vénéneuse de la liqueur du cancer. Si cette matiere est passée dans le sang, aucun secours ne peut sauver le malade. Remedes qu'on peut appliquer sur le cancer ulcéré. Amputation du cancer, lorsqu'il occupe toute la mammelle, & que la masse du sang n'est point en colliquation. Comment cette opération s'exécute. *Ibid.* 589. *a.* Pansement de la plaie. Indication des figures qu'on a fait graver pour l'intelligence de ce qui vient d'etre dit. *Ibid. b.*

Cancer. Prétendu secret pour guérir les cancers les plus désespérés. XII. 798. *b.* Liniment propre à calmer la douleur des cancers. XIII. 757. *b.* De l'amputation des cancers. I. 380. *b.* Bandage dont on fait usage dans le premier appareil de l'amputation d'une mammelle cancereuse. XIII. 642. *a.* Charpie employée après l'extirpation. VII. 523. *a.* Cancer de la matrice. X. 205. *a*, *b.* XVII. 558. *a.* Cancer de l'œil. XI. 392. *a.*

CANCER *des mammelles*, (*Maréch.*) maladie du cheval. *Suppl.* III. 409. *a.*

CANCER, (*Astron.*) signe du zodiaque & constellation tropique du cancer. II. 589. *b.* *Voyez* TROPIQUE.

Cancer. Moyen de connoitre cette constellation dans le ciel. *Suppl.* II. 566. *b.* Etoiles du cancer, nommées anes. *Suppl.* I. 425. *b.*

CANCRE *d'armoiries*, (*Hist. nat. Insectol.*) espece de crabe des isles Moluques. *Suppl.* II. 198. *a.* Sa description & ses mœurs. Maniere de le classer. *Ibid. b.*

Cancre, voyez CRABE. Cancre, figure symbolique. XV. 733. *a.*

CANDALE, *eau de*, (*Chym.*) recette pour faire cette eau. *Suppl.* II. 198. *b.*

CANDAULE, (*Hist. anc.*) roi de Lydie. Ce prince assassiné par Gygès. *Suppl.* II. 198. *b.*

CANDELABRES de la galerie de Verrès. VII. 443. *a.*

CANDEUR, *naïveté*, *ingénuité*, (*Gramm. Moral.*) caracteres qui distinguent ces trois qualités. *Suppl.* II. 198. *b.*

CANDI, (*Comm.*) *voyez* CANDIR. Le sucre candi est plus en usage en Hollande, parce que généralement on n'y boit le thé qu'avec du candi qu'on tient dans la bouche. Cette coutume est meilleure que de mettre du sucre dans les tasses de thé, parce qu'il change beaucoup le goût de cette infusion. Boulettes de sucre candi dont se servent les Hollandois en buvant le thé. — Cet usage est aussi une économie pour le sucre. Pourquoi les Hollandois préferent le candi rouge ou brun. Prix de trois sortes de candi dans les raffineries de Copenhague. *Suppl.* II. 199. *a.*

Candi. Fruits candis. III. 856. *a.* Sucre candi. XV. 615. *b.* Les syrops trop concentrés sont sujets à se candir. 775. *b.* 776. *a.* *Voyez* CANDIR.

CANDIDAT, celui qui aspire à un emploi. Quels étoient ceux que les Romains nommoient ainsi. Comment ils sollicitoient les suffrages. Loi qui leur défendoit de donner des jeux au public. Comment ils corrompirent les suffrages dans les derniers tems de la république. Pourquoi les candidats devoient paroitre en robe blanche sans tunique. II. 590. *a.*

CANDIDAT. (*Hist. rom.*) Brigues des candidats. II. 420. *b.* Comment les candidats faisoient leur cour au peuple : différentes sortes de gens qu'ils employoient pour parvenir à l'emploi desiré. XI. 211. *b.* XVII. 235. *b.* Toge des candidats. XVI. 369. *a.* Questeurs appellés candidats du prince. XIII. 702. *a.*

CANDIDI CERVI ARGENTUM, amende payée à l'échiquier par certains cantons d'Angleterre. Raison de cette amende. II. 590. *a.*

CANDIE, *voyez* CRETE. Du vin de Candie. XVII. 299. *b.* Nombreuses plantations de cyprès dans cette isle. *Suppl.* II. 669. *a.*

CANDJI, (*eau de*) que les Indiens font avec la plante du riz. *Suppl.* IV. 652. *b.*

CANDIL, mesure des Indes pour vendre le grain. Poids de cette mesure, & sa contenance. C'est sur le pied du candil qu'on estime & qu'on jauge dans ce pays-là les navires. II. 592. *b.*

CANDIR, explication de cette opération pour le sucre. Les apothicaires font aussi candir certains médicamens. Différence entre *candir* & *confire.* — *Voyez* CANDI. II. 592. *a.*

CANDO, *candi*, *condi*, mesure ou aune dont on se sert aux Indes. Evaluation du cando de Goa. Les toiles se mesurent au cando. II. 590. *b.*

CANDOU, arbre de Maldives, semblable au peuplier. Qualité de son bois. II. 590. *b.*

CANDYS, (*Hist. anc.*) sortes d'habits des Perses. *Suppl.* II. 199. *a.*

CANE *à tête rousse* : description de cet oiseau. II. 591. *a.*

Cane du Levant. Cet oiseau est le plus petit de son genre. Sa description. On trouve dans son estomac des semences & des petites pierres. II. 591. *a.*

Cane haute sur ses jambes. Description. II. 591. *a.*

Cane mouche : ainsi nommée parce qu'elle prend les mouches qui volent sur l'eau. Description. II. 591. *b.*

Cane petiere, oiseau qui paroit être particulier à la France. Il n'a de ressemblance avec les canards que de s'accroupir comme eux. Description de cet oiseau. On le regarde comme un des plus excellens à manger. De quoi on le nourrit. Comment on chasse aux canes petieres. II. 591. *b.*

CANES, (*Econom. rustiq.*) ce qu'il faut observer par rapport au lieu où on les éleve. Usage de leurs plumes. II. 591. *b.* Comment on les doit choisir & les nourrir. Tems de leur ponte. Il faut alors les retenir sous le toit. Pourquoi l'on emploie des poules à couver leurs œufs. Durée de la couvée. Education des canetons. Observations sur les canes d'Inde. Canes batardes. *Ibid.* 592. *a.*

CANELLE, écorce intérieure d'un arbre de l'isle de Ceylan. Les Hollandois en font seuls le commerce. Causes des progrès rapides des Hollandois dans le commerce. Leur établissement dans l'isle de Java. Leurs conquêtes sur les Portugais. Description de la canelle. II. 592. *a.* Description du canellier. Il ne croit que dans l'isle de Ceylan. Combien cet arbre se multiplieroit si on l'abandonnoit à sa fécondité naturelle. Il donne la canelle plus ou moins promptement suivant le terroir, la culture & l'espece. L'écorce des canelliers plantés dans des lieux humides a un peu plus le goût du camphre que les autres. *Ibid. b.* L'odeur du canellier est admirable, quand il est en fleurs. Méthode en usage pour tirer la canelle de l'arbre. L'arbre écorcé se revêt au bout de trois ans d'une nouvelle écorce, & est propre à la même opération. La canelle portugaise, appellée *canelle sauvage* ne subsiste plus. On demande si le cinnamome des anciens étoit la canelle de nos jours. Du *kin-namom* des Hébreux. Divers sentimens sur la cinnamome des autres peuples. *Ibid.* 593. *a.* Ce que Pline raconte des voyages de ceux qui l'apportoient en Europe. Son prix excessif du tems de Pline, causé par le dégât des Barbares. Du débit qui se fait de la canelle : étendue du champ où elle croit. On en distingue trois sortes. *Ibid. b.* Quelle est celle qu'on appelle *canelle matte.* Choix de la bonne. Toute sa vertu paroit consister dans une pellicule qui revêt intérieurement l'écorce. Falsifications de la canelle. Usages en médecine de toutes les parties du canellier. De la distillation de l'huile de canelle & de sa nature. *Ibid.* 594. *a.* Falsification de cette huile. Celle qu'on peut tirer selon le procédé de Boerhaave. Sel qui provient de l'huile de canelle. Nature du sel & de l'huile dont la canelle est remplie. Du camphre que donne la racine du canellier. Prix de ce camphre. Propriétés médicinales de l'huile tirée de l'écorce de la racine. *Ibid. b.* Usage de l'huile des feuilles du canellier. Usage de ses fleurs; des fruits & de la cire. De l'usage de la canelle, de l'eau spiritueuse, & de l'huile qu'on en tire par distillation. *Ibid.* 595. *a.* Danger de l'usage immodéré de la canelle. Préparation de l'eau spiritueuse. *Ibid. b.*

CANELLE, (*Pays de la*) grande contrée de l'isle de Ceylan. Il y a des mines de pierres précieuses très-riches; les Hollandois sont maitres des côtes. II. 596. *a.*

Canelle. Différentes especes de canelliers. *Suppl.* II. 254. *b.* 256. *b.* Productions du canellier, *voyez* CASSE & CINNAMOME. Deux différentes especes de canelle. Fausse especes de canelle de l'isle de Ceylan. XI. 138. *b.* Pomme de canelle appellée chirimoya. III. 349. *a.* Huile de canelle sujette à être falsifiée. VIII. 338. *b.* Comment on tire cette huile. 334. *b.* Quelle est la plus fine espece de canelle. XII. 816. *a*, *b.* Canelle & canellier de Winter. V. 350. *a*, *b.* Représentation du canellier, vol. VI des pl. Regne végétal, pl. 10.

CANELUDE, (*Fauconnerie*) espece de curée. Pourquoi les fauconniers la donnent à leurs oiseaux. II. 596. *a.*

CANENTE, (*Myth.*) fille de Janus & de Venilie. Histoire & métamorphose de cette princesse. *Suppl.* II. 199. *a.*

CANEPHORES, étymologie du mot. C'étoit à Athenes deux jeunes vierges.... consacrées au culte des dieux, *&c.* Dans quelles pompes elles paroissoient. II. 596. *a.*

Canéphores : statues de Canéphores dans la galerie de Verrès. VII. 442. *a.*

CANÉPHORIES, fêtes de Diane chez les Grecs, ou selon d'autres, cérémonie que les jeunes filles pratiquoient la veille de leurs nôces. II. 596. *a.*

CANEPIN, pellicule très-mince qu'on tire de dessus les peaux de chevreau ou de mouton. C'est à Paris où l'on fait le mieux le lever. Usages qu'en font les gantiers & les coutelliers. II. 596. *a.* Choix du canepin. *Ibid. b.*

CANEVAS, toile écrue, claire, de chanvre ou de lin. Usage qu'on en fait. Comment le dessinateur y trace ses contours. On propose ici une sorte de canevas qui rendroit la broderie, soit en laine, soit en soie, infiniment plus belle, moins longue & moins coûteuse. II. 596. *b.*

Canevas, mots sans aucune suite, que les musiciens mettent sur un air, & qui servent de modele au poéte pour en arranger d'autres qui aient un sens. La chanson faite de cette maniere, s'appelle aussi *canevas* ou *parodie.* Exemples de ces derniers. Les canevas n'admettent pas toujours des rimes croisées. La correction dans l'arrangement des vers offre de grandes difficultés au poete lyrique. Caracteres des meilleurs canevas. II. 597. *a.*

CANEVAS, (*Belles-lettr.*) vers composés sur un air de danse ou sur une symphonie. *Suppl.* II. 201. *a.* Exemple tiré d'une parodie d'un air de Lulli dans l'opéra d'Alceste. *Ibid. b.*

CANGINGUE, royaume des Indes : son roi désigné par le nom de Preste-Jean. XIII. 332. *b.*

CANI, (*Arent*) anatomiste. *Suppl.* II. 406. *b.*

CANJARES *ou* CRICS, (*Hist. mod.*) espece de poignards en usage dans plusieurs pays de l'Asie. Barbarie religieuse à laquelle se livrent quelquefois les pélerins mahométans à leur retour de la Mecque. Venin dont les canjares sont enduits. *Suppl.* I. 199. *b.*

CANICIDE, expériences anatomistes de Drelincourt, où il décrit ses *canicides* avec tous leurs phénomenes. II. 597. *b.*

CANICULAIRES, (*jours*) c'étoit le commencement de l'année chez les Egyptiens & les Ethiopiens. II. 597. *b.*

Caniculaire, cycle. III. 388. *a.* Période caniculaire. *Suppl.* IV. 811. *b.*

CANICULE, (*Astron.*) étoile du chien, appellée *sirius.* D'autres lui donnent le nom de *procyon.* Observations des anciens sur le jour où la canicule se leve avec le soleil. Leurs opinions réfutées. Sacrifice que les Romains faisoient à la canicule. Quel est le chien qui fut changé en cette étoile, selon la fable. II. 597. *b.* *Voyez* SIRIUS.

CANIF, description & usage. Diverses especes de canifs. II. 597. *b.*

CANIGOU, (*Géogr.*) hauteur de cette montagne. *Suppl.* III. 317. *a.*

CANIN, (*Anat.*) description & usage de ce muscle élévateur commun des deux levres. *Suppl.* II. 199. *b.*

CANINES, (*Dents*) leur description & usage. Pourquoi elles sont enfoncées aux deux tiers dans leurs alvéoles. II. 598. *a.*

CANINGA, description de l'arbre de ce nom, dont on tire la casse. II. 745. *b.*

CANINI, (*Angelo*) ouvrage de cet antiquaire. XV. 652. *b.*

CANJOUNOU, (*Ichthy.*) poisson d'Amboine. Sa description & ses mœurs. Maniere de le classer. *Suppl.* II. 119. *b.*

CANIRAM, (*Botan.*) grand arbre du Malabar. Sa description. Usage de sa racine & de son écorce en médecine. II. 598. *a.*

Caniram, arbre du Malabar. *Suppl.* II. 199. *b.* Ses différens noms. Sa description. Ses qualités & usages. *Ibid.* 200. *a.* Maniere de le classer. *Ibid. b.*

CANISIUS, (*Henri*) jurisconsulte. IX. 144. *a.*

CANIVEAUX, (*Archit.*) sortes de pavés. Pierre taillée en caniveau. II. 598. *a.*

CANNE, morceau de jonc ou de bois précieux. II. 598. *b.*

Canne, *voyez* ROSEAU. Cannes de bois de ferule. Qui étoient ceux qui en portoient autrefois. VI. 557. *a*, *b.* Canne en usage pour s'appuyer, *voyez* BATON. Pommes de cannes à la moderne, vol. VIII des pl. Orfevre-bijoutier, pl. 3.

CANNES, (*Archit.*) roseaux dont on garnit les travées entre les cintres, dans la construction des voûtes en Italie & au levant. On se sert de ces roseaux pour couvrir les maisons de paysans, *&c.* II. 598. *b.*

Canne ou *jonc à écrire*, sur le parchemin ou le papier d'Egypte selon l'usage des anciens. Le psalmiste dit que sa langue est comme la *canne* d'un écrivain habile. Autres passages de l'écriture où il en est parlé. Cet usage est commun chez les auteurs profanes. Peuples qui se servent encore de pareils roseaux. II. 598. *b.* *Voyez* ROSEAU.

CANNE *à vent*, (*Phys.*) différence entre l'arquebuse à vent & cette canne. II. 598. *b.*

Canne à vent : description de cette machine. I. 703. *b.*

Canne, sorte de mesure dont parlent Ezéchiel, & saint Jean dans l'apocalypse. Evaluation de la longueur de la canne. II. 598. *b.*

Canne. Evaluation de la canne romaine, & de celles dont on se sert à Naples & en divers endroits de la France. II. 599. *a.*

Canne, en terme de manufacture en soie, & en terme de verrerie. II. 599. *a.*

CANNE, (*Verrerie*) dresser les cannes. V. 112. *a.* Canne

à ressort dont les verriers se servent pour s'abstenir de faire du Ponty. XIII. 86. *a.*

Cannes à sucre : leur description, leur culture. XV. 608. *b.* On les trouve représentées, vol. VI des planch. Regne végétal, pl. 100. Elles sont appellées bagaces, quand elles ont passé au moulin. II. 12. *a.* Canne ratée. XIII. 825. *a.* Cendre des racines de cannes à sucre. XV. 794. *b.* Vin tiré des cannes. XVI. 443. *a.* Suc des cannes, appellé *vesoul.* XVII. 205. *a.* Observations par rapport au vinaigre qu'on tire de ce suc. XVII. 302. *a.*

CANNE, (*Géogr.*) erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 200. *b.*

CANNELÉ, la physique ne peut rendre raison des cannelures que la nature forme à de certains corps. Divers moyens de l'art pour canneler. II. 599. *b.*

CANNELÉ, (*Blason*) partitions cannelées. Etymologie du mot. *Suppl.* II. 200. *b.*

CANNELÉS, *corps* (*Anat.*) description de ces parties. II. 599. *b.*

Cannelés, *corps*, (*Anatom.*) description de cette partie du cerveau. *Suppl.* II. 200. *b.*

Cannelés, (*corps*) *Suppl.* II. 611. *b. Ibid.* III. 942. *b.*

CANNELÉ, étoffe de soie : comment on forme le cannelé. Cannelés unis & cannelés brodés. II. 599. *b.*

Cannelé. Maniere de fabriquer le cannelé. II. 702. *b.* Démonstration de l'armure d'un cannelé. 703. *a.*

CANNELURES, (*Archit.*) leur origine. Nom que leur donnent les Anglois. II. 599. *b.* Sur quel ordre elles furent premiérement employées. Nombre de cannelures qu'on distribue sur une colonne, selon l'ordre auquel elle appartient. Listel qu'on pratique ordinairement pour séparer les cannelures. C'est un abus de pratiquer des cannelures torses. Cannelures rudentées. Cannelures accourcies quelquefois dans l'ordre dorique. Regle à observer sur la nature des ornemens employés pour les cannelures. Usage qu'on fait des cannelures dans les gaines & dans les consoles. II. 600. *a. Voyez* les planch. d'architecture, vol. I.

Cannelures : machine dont les tourneurs font usage pour canneler. Vol. X. des planches, *Tourneur*, pl. 56. Cannelures rudentées dans l'architecture. *Suppl.* IV. 689. *a.*

CANNELURES *des colonnes*, (*Architect.*) maniere de les tracer sur les colonnes des différens ordres. On taille quelquefois dans ces cannelures, pour rendre leurs côtes moins fragiles, certains ornemens qu'on nomme *rudentures. Suppl.* II. 201. *a. Voyez* ce mot & les articles RUDENTÉ & RUDENTER.

CANNES, (*Géogr.*) village d'Italie dans l'Apulie. Bataille qui s'y donna, l'an de Rome 536, entre les Romains & les Carthaginois. Ruines de ce village. *Suppl.* II. 201. *a.*

CANNES, (*Hist. anc.*) pont qu'Annibal éleva avec les corps des Romains, pour traverser un torrent, près de Cannes. XVII. 66. *a.* Bataille de Cannes. *Suppl.* I. 444. *a.* Supplice que les Romains firent subir à un Gaulois & une Gauloise, un Grec & une Grecque, après la défaite de Cannes. 241. *b.*

CANNETILLE, (*Boutonnier*) à quoi on l'emploie. Qui sont ceux qui la fabriquent. Canetille qu'on appelle *bouillon.* II. 600. *a.*

CANNIBALES, *voyez* CARAIBES.

CANNULE, (*Chirurg.*) définition. Différentes formes de cannules selon leurs usages. Cannule fléxible de M. Foubert lorsqu'il taille à sa méthode. Cannule dont il se sert pour les incisions au périnée. Cannule en spirale de M. Petit. Son utilité, & la maniere de s'en servir. Cannules dont les anciens faisoient usage pour le cautere actuel. II. 606. *b.* On ne doit pas se servir de cannules sans nécessité pour le pansement des plaies. *Ibid.* 601. *a.*

CANO, (*Sébastien*) fameux navigateur. VII. 999. *a.*

CANO, (*Melchior*) théologien espagnol. XV. 904. *a.*

CANON, (*Théolog.*) catalogue authentique des livres qu'on doit reconnoître pour divins. Vérités dans le canon de la Bible. L'église catholique a ajouté au canon de l'ancien Testament des livres qui n'étoient point auparavant dans ce canon. Questions qu'on peut agiter sur le sujet que nous traitons.

1°. *Y a-t-il eu chez les Juifs un canon des livres sacrés ?* Leur unanimité à reconnoître certains livres pour divins, vient sans doute de ce qu'ils avoient un catalogue autorisé, qui distinguoit de tous autres leurs livres sacrés. On prouve ici que les Juifs n'ont reconnu pour divins qu'un certain nombre de livres, & qu'ils se sont tous accordés à diviniser les mêmes. II. 701. *a.*

2°. *N'y a-t-il jamais eu chez les Juifs qu'un même & seul canon des saintes Ecritures ?* Génébrard, dans sa chronologie, leur suppose trois différens canons, ... distinction purement imaginaire. *Ibid. b.* Serrarius qui est venu après Génébrard, leur en attribue deux. Son sentiment également réfuté par le silence des peres à cet égard, & même par la déclaration positive de quelques-uns d'entr'eux. *Ibid.* 602. *a.* D'où il résulte que les Juifs n'ont eu ni trois, ni deux canons ; mais un seul, composé de vingt-deux livres, comme il l'ont encore aujourd'hui. On examine s'il est vrai que Josephe ait cité l'Ecclésiastique comme un livre divin, dans son second livre contre Appion. *Ibid. b.*

3°. *De combien de livres étoit composé le canon des Ecritures divines chez les Juifs, & quels étoient ces livres?* Les Juifs comptoient leurs livres, selon les vingt-deux lettres de leur alphabet. Si quelques rabbins en ont compté vingt-quatre ou vingt-sept, cela vient de la maniere dont ils divisoient leurs livres, & non d'une addition réelle. Ils en comprent aujourd'hui vingt-quatre. Enumération de ces livres, selon quelques peres. *Ibid.* 603. *a.* Il n'est pas vrai, comme le dit Bellarmin, que Méliton ait mis au rang des livres de l'ancien Testament, celui *de la Sagesse.* Témoignage de Josephe sur le nombre de vingt-deux livres renfermés dans le canon. *Ibid. b.*

4°. *Quel est le tems, & quel est l'auteur du canon des livres sacrés chez les Juifs ?* Les docteurs ont fait Esdras réparateur des livres perdus ou altérés, réformateur de la maniere d'écrire, & tous auteur du canon des écritures. Il n'y auroit aucune témérité à révoquer en doute le dernier point. Difficultés qu'on auroit à résoudre, pour parvenir à la solution de la question dont il s'agit ici. Le concile de Carthage est le premier qui ait augmenté le canon des Juifs, & celui de Trente a été plus loin encore. Soumission que nous devons à cet égard à l'autorité de l'église. *Ibid.* 604. *a. Voyez* CANONIQUE.

CANON, travaux d'Esdras pour former le canon des livres sacrés. V. 948. *b.* Insertions qu'ajoutoient aux livres sacrés, ceux qui en composoient le canon. Quel est celui qui y travailla le dernier. XI. 85. *b.* Livres dont la canonicité n'a pas été universellement admise, mais que l'église a mis néanmoins dans le canon des livres sacrés. II. 223. *a.*

CANON, (*Hist. eccl.*) regle ou décision sur le dogme & sur la discipline. Canons des apôtres de l'authenticité desquels tout le monde ne convient pas. Corps appellé *code des canons de l'église universelle*, écrit en grec. Versions latines de ce code dont les églises d'occident se sont servies. Collection de Denys-le-petit, appellée *corps des canons de l'église d'Afrique.* Additions que firent aussi les Orientaux à l'ancien code. Collection de canons apportée d'Espagne, sur la fin du regne de Charlemagne, portant le nom d'un certain *Isidore.* II. 604. *b.* On fit ensuite plusieurs compilations nouvelles des anciens canons. Ouvrage de Gratien, intitulé : *Concordance des canons discordans.* Termes dans lesquels sont conçus les canons des conciles. *Ibid.* 605. *a. Voyez* DECRET & DÉCRÉTALES.

Canons des apôtres : collection des loix ecclésiastiques que l'on attribue à S. Clément pape, disciple de S. Pierre, comme s'il l'eût reçue de lui. Dissentiment des Grecs à cet égard. Conjectures sur les auteurs de cette collection. Difficultés sur le nombre des canons qu'elle doit renfermer. Papes qui en rejettent l'autorité. Le pape Léon IX au contraire en admet cinquante. II. 605. *a.* Pourquoi ils sont appellés *apostoliques.* Leur ancienneté. Les Grecs les ont toujours reçus; mais parmi les Latins, ils n'ont pas toujours eu le même sort. Cependant ils ont été estimés en France. *Ibid. b.*

CANON, acceptions de ce mot en chronologie. II. 605. *b.*

CANON *paschal*, table de fêtes mobiles. II. 605. *b.*

CANON, paroles sacramentales de la messe. Ce que doit faire le peuple pendant le canon. Par qui le canon a été mis dans la forme où nous l'avons. Ce que le concile de Trente dit sur ce canon. II. 606. *a.*

Canon, pourquoi l'on s'est servi de ce mot en jurisprudence. Différence entre les dogmes & les canons. III. 812. *b.* Compilations qui ont été faites des anciens canons. IV. 707. *b.* &c. Distinction entre canons & décrets. 716. *a.* Code des canons. III. 571. *a*, *b.*

CANON, (*Musiq.*) ce qu'on entendoit par ce mot dans la musique ancienne. En musique moderne, c'est une sorte de fugue qu'on appelle *perpetuelle.* Pourquoi ces fugues ont été appellées *canons.* Les plus faciles & les plus communes se prennent à l'unisson ou à l'octave. Préceptes sur la maniere de composer & d'exécuter ces canons. Fugue perpétuelle prise à la quarte ou à la quinte. II. 606. *a.* Comment il faut faire un canon dont l'harmonie soit un peu variée. L'empereur Charles VI se plaisoit à faire & à chanter des canons. *Ibid. b.*

Canon, espece de double canon renversé, dont on trouve un exemple, *vol. VII. des pl. Musique, pl.* 10. Auteur à consulter pour cette sorte de composition. — *Voyez* aussi l'article SYSTÊME. L'espece de canon dont on vient de parler s'appelle aussi canon *per arsin & thesin. Suppl.* II. 201. *b.* Il y a encore le canon énigmatique, un autre canon appellé *climax*, & enfin le canon par augmentation. *Ibid.* 202. *a.*

CANON, (*Blason*) meuble d'armoirie. Canon monté sur son affut. *Suppl.* II. 201. *b.*

CANON emphytéotique. (*Jurisp.*) V. 580. *b.*

CANON, (*Art milit.*) étymologie du mot. Divers noms donnés à cette arme. Description du canon & de toutes ses parties. II. 606. *b.* Composition du métal du canon. *Ibid.* 607. *a.* Les canons de fer ne sont pas capables de la même résistance que ceux de fonte. Cependant on s'en sert sur les vaisseaux, *&c.* On faisoit autrefois des canons de 48, & même de 96 liv. de balle. Aujourd'hui les plus grosses pieces qu'on fond en France, sont de 24, & les moindres de 4. On désigne encore les canons par le diametre de leur bouche qu'on nomme leur calibre. *Ibid. b. Voyez* CALIBRE. Table des dimen-

fions des pieces de canon des cinq calibres, de 24, de 16, de 12, de 8, de 4, avec les poids de ces pieces. Table des dimenfions des moulures d'une piece de canon, exprimées en parties de fon calibre divifé en trente-fix parties égales. *Ibid.* 608. *a.* Maniere de faire les moules de canons, & de les fondre. *Ibid. b.* Lorfque la piece fe coule maffive, le moule fe forme de la même maniere que s'il devoit avoir un noyau; on ne fait que fupprimer ce noyau. Table du prix des façons des pieces de canon en France, à Paris, Douay, Strasbourg, Lyon, Perpignan. Détail des frais dans lefquels le roi entre par rapport à la fonderie des canons. Lorfque la piece eft finie, on perce la lumiere. Détails fur ce qui concerne cette operation. *Ibid.* 611. *a.* Maniere dont fe fait l'épreuve. *Ibid. b.* Maniere dont on connoit la profondeur de la chambre qui fe trouve dans l'intérieur de la piece. Comment on met des grains aux lumieres des pieces. Comment on met les pieces en tronçons pour les refondre. Comment fe font les lavures pour recueillir les grains, les fciures & autres pieces de métal qui fe trouvent éparfes dans les lieux où l'on fond, & où l'on alefe les canons. *Ibid.* 612. *a.* Tems où commença l'ufage des canons à la guerre. *Ibid. b.*

Canon de la nouvelle invention, ou *à l'efpagnole.* L'objet de cette invention étoit de chaffer le boulet dans un canon plus court & plus commode. Comment on s'y prenoit pour cela. II. 612. *b.* L'expérience a prouvé la réuffite de ce qu'on s'étoit propofé pour ces fortes de pieces. Inconvéniens qui en ont cependant fait abandonner l'ufage. Planches qui font connoitre ce canon & fon affut dans tout le détail de fes parties. Proportions de la piece de huit livres de balle, & de fon affut, roues & avant-train, de la nouvelle invention du capitaine efpagnol. *Ibid.* 613. *a.* & 614. *a, b.*

Canon à la fuédoife, piece de quatre livres de balle. Dans l'épreuve de deux de ces pieces on a aifément tiré dix coups par minute, & elles ne pefent qu'environ 600 ou 625 livres. II. 615. *b.*

Canon, noyau du moule des canons. XI. 267. *a.* Inftrument qui fert à examiner fi les pieces n'ont point de chambres ou de défauts. III. 236. *b.* Maniere de forer les canons. I. 255. *a, b.* Du calibre des canons. II. 557. *b.* 558. *a.* Chambres fphériques & cylindriques dans les canons. III. 63. *b.* Inconvéniens de ces chambres : moyen d'y remédier. Comment le fond de l'ame de toutes les pieces eft arrondi. Avantages de cet arrondiffement. 64. *a.* Les premiers canons étoient coniques. Inconvéniens de cette forme. III. 879. *a.* Lumiere du canon. IX. 724. *a.* Plates-bandes dans une piece de canon. XII. 738. *a.* Parties de la piece appellée *renfort.* XIV. 108. *b.* Tourillons du canon. XVI. 474. *a.* Son affut. I. 163. *b.* Affut des nouvelles pieces de campagne. *Suppl.* I. 190. *b.* &c. Canon fur le ventre. XVII. 30. *b.* Maniere d'éprouver les pieces de canon. V. 839. *a.* Ordonnance du roi, portant réglement pour la fonte & l'épreuve des pieces de canon, vol. V. des pl. article *Fonderie des canons*, page 2 & 3. Comment on les charge. III. 200. *b.* Maniere de les pointer. XII. 879. *a, b.* Trainée par laquelle on leur met le feu. XVI. 529. *b.* Tirer un canon. *Ibid.* 345. *b.* Du recul des pieces. XIII. 871. *a.* Piece qui faigne du nez. XIV. 516. *a.* Portées des canons. XIII. 144. *a.* Du fervice & du feu du canon. XVII. 778. *b.* Obfervations fur l'utilité des pieces de 24, de 16, de 12, de 8 & de 4 liv. de balle. *Suppl.* I. 612. *b. Voyez* ARTILLERIE DE CAMPAGNE. De la jufteffe de la direction des pieces : celle des pieces courtes moins fûre que celle des longues. *Suppl.* I. 617. *a, b.* Du canon tiré à cartouche. 618. *b.* — 620. *b.* Service d'une piece du calibre de douze. 622. *a, b.* &c. Armes des pieces, inftrumens néceffaires à leur fervice. I. 690. *b.* Armer un canon. *Suppl.* I. 561. *a.* Machine qui fert à tranfporter les pieces de canon. XVI. 661. *a.* Du nombre & de la qualité de celles qui doivent accompagner une armée. 525. *a, b.* Batteries de canon. II. 148. *b.* Prix fixé pour mettre chaque piece en batterie, & pour fa fubfiftance chaque jour. XV. 583. *b.* Enclouer un canon. V. 624. *b.*

Demi-canon d'Efpagne, de France. IV. 811. *a.* Efpece de petit canon appellé *faucon.* VI. 430. *b.* Piece de canon autrefois appellée *facre.* XIV. 476. *a.* Efpece de canon appellé *barce. Suppl.* I. 806. *a, b.* Quelle eft la plus longue piece de canon en France. *Suppl.* IV. 6. *b.* Canons de bois bronzé, dont on fait quelquefois parade fur les vaiffeaux marchands. VI. 453. *b. Voyez* les planches de l'art militaire dans le volume I, & celles de fonderie dans le cinquieme.

CANON *de campagne* ou *de bataille*, (*Art milit.*) voyez *pl. du Suppl. nouvelle Artillerie*, *pl.* 1. Réflexions contre le nouveau fyftême de tactique qui a donné lieu à la multiplication démefurée des pieces de canon dans les armées. *Suppl.* II. 202. *a.* Avantages des pieces longues fur les courtes de même calibre. *Ibid. b.* Table des dimenfions des pieces de canon de campagne ou de bataille, anciennes & nouvelles, des calibres de 12, 8, & 4 livres de balle. *Ibid.* 203. *a.* Comparaifon du poids des pieces anciennes & des nouvelles, montées fur leurs affuts complets. — Comparaifon du poids de la piece à la fuédoife, & de la nouvelle piece de quatre, montées fur leurs affuts complets. — L'auteur examine ici 1°. quelle influence la longueur de l'ame d'une piece de canon peut avoir fur fa portée, ou l'amplitude de la courbe décrite par le boulet; & il prouve que la piece courte a le défavantage de porter moins loin, qu'une piece plus longue de même calibre. *Ibid.* 204. *a.* La théorie fe trouve ici parfaitement confirmée par l'expérience. *Ibid.* 205. *b.* Cependant il eft un terme à cette longueur, au-delà duquel elle deviendroit défavantageufe, foit par les frottemens qui feroient perdre au boulet une partie de fa viteffe, foit parce que des pieces d'une maffe énorme, ne pourroient être ni tranfportées, ni manœuvrées. *Ibid.* 206. *a.* 2°. L'auteur prouve qu'une piece courte ne peut être dirigée avec autant de jufteffe, qu'une piece longue. — Et quand les expériences faites à ce fujet auroient été encore moins défavorables aux novateurs, il eft fi difficile d'en faire de décifives, dit M. de Valliere, qu'elles feroient généralement des moyens peu sûrs pour conftater la bonté de leur fyftême. *Ibid. b.* — Ce n'eft donc qu'aux expériences de guerre à décider du mérite des nouvelles pieces. — Obfervations fur les difficultés d'atteindre un objet qui fe trouveroit hors du but-en-blanc de ces pieces, *Ibid.* 207. *a.* & fur l'ufage de la hauffe. — Autres obfervations fur la vis de pointage qu'on a fubftituée aux coins de mire. — Réflexions fur les expériences faites en 1764 à Strasbourg, fur les coups tirés à cartouche ou à mitraille. *Ibid. b.* Obfervations contre l'ufage des nouvelles cartouches. *Ibid.* 208. *a, b.* Circonfpection dont on doit ufer dans les changemens qui concernent l'artillerie. — Remarques fur la célérité de l'exécution, que les novateurs faifoient valoir en faveur du fyftême propofé en 1736. — Ce fyftême entiérement décrédité fous le maréchal de Saxe. *Ibid.* 209. *a.*

CANON *de fufil.* L'exécution d'un bon canon demande des précautions & de l'expérience. Divers défauts auxquels ces canons font fujets. Inftruction fur la fabrication des canons de fufil dans tous fes détails. Sur le choix de la matiere. II. 615. *b.* Sur la maniere de fouder, de forger & de forer le canon, *Ibid.* 616. *a.* & de le dreffer pour le rendre jufte. Canon du fufil de grenadier ou de foldat. *Ibid. b.* Canon demi-citadelle ou de rempart. Epreuve des canons tant de rempart que de foldat. Comment le canon tient au bois. *Voyez* aux articles *Fufil*, *Platine*, ce qui concerne le refte de cette arme. Defcription de la fabrique de S. Etienne en Forès. Autre fabrique à S. Paul en Cornillon. Fufils à deux coups, & à trois coups. Diverfité dans les canons par rapport à la forme extérieure. *Ibid.* 617. *a.*

CANONS *de chaffe.* Comment on les forge. Explication de la maniere de fabriquer ceux qu'on appelle *canons à ruban*, II. 206. *b.* & canons tordus à l'étoc. *Ibid.* 210. *b.* Obfervations qui font préfumer que les premiers ne font pas meilleurs que ceux qu'on fabrique à l'ordinaire. *Ibid.* 211. *a.* Les canons tordus à l'étoc doivent avoir la préférence, lorfqu'ils font tordus d'un bout à l'autre. — Inconvénient auquel on eft expofé, lorfqu'on n'en a pas fuivi attentivement la fabrication. *Ibid. b.*

CANON *de fufil.* Où fe font les meilleurs canons des petites armes à feu. I. 704. De la méthode de former des maquettes pour fabriquer les canons de fufil. *Suppl.* III. 12. *a, b*, &c. Lame à canon, maniere de la travailler pour le fufil de munition. 701. *a.* Forage des canons de fufil de munition. 84. *a, b.* Lorfque le canon a été foré, dreffé & poli en dedans, qu'il a été mis à fon calibre, blanchi & dreffé en dehors, il eft queftion de le tarauder, pour y adapter une culaffe, de le garnir de fes tenons, & de percer fa lumiere. Ces opérations font décrites. *Suppl.* III. 187. *a, b.* Chambres dans un canon de fufil. *Suppl.* II. 314. *b.* 831. *b.* Épreuves des canons de fufil. 831. *a.* Lieu des manufactures royales où l'on examine les canons des armes des troupes. Operations qui fuivent cet examen. *Suppl.* IV. 640. *a.* La machine à forer les canons eft repréfentée, *planches de l'arquebufier*, vol. I. Machine pour les canneler. *Ibid.* Alidade pour cette machine. I. 264. *a.* De l'art de bronzer ces canons. II. 443. *a.*

Canon à la chaumette. *Canon* à dé. *Canons* de Vincennes. II. 211. *b.*

Canon à la chaumette. *Suppl.* III. 161. *b.* 162. *a.*

Canon brifé, *canon carabiné.* II. 617. *b.*

Canon rayé, *carabiné*, ou *cannelé.* Obfervations fur fa fabrication. Maniere de le charger lorfqu'il eft brifé, *Suppl.* II. 211. *b.* & lorfqu'il ne l'eft pas. L'ufage de cette forte d'arme extrêmement eftimé. Théorie du mouvement des balles tirées avec des canons rayés. *Ibid.* 212. *a.* Exactitude à laquelle peuvent parvenir ceux qui favent manier ces pieces. *Ibid. b.*

CANON, (*Fondeur de caracteres*) petit, gros, double, triple canon. *Voyez* CARACTERES.

CANON, (*Chauderonnier*) explication de la chofe par figures. II. 617. *b.*

CANON, (*Emailleur*) il eft défendu de mêler aucune forte d'email, & retenir *canon* pour vendre, fi ce n'eft aux maitres du métier. II. 617. *b.*

Canon, (*Horlog.*) cylindre creux percé de part en part. Ufage de ces canons. II. 617. *b.*

Canon, (*Maneg.*) il fignifie, ou la partie qui eft depuis le genouil & le jarret, jufqu'au boulet. Maladies qui arrivent au canon des chevaux : ou une partie du mors du cheval. Plufieurs fortes de canons. II. 618. *a.*

Canon, partie du cheval. *Suppl.* III. 382. *a.* 383. *a.* 385. *a.* 389. *a.* 390. *a.* 398. *b.* 400. *a.*

Canon, terme de plombier, de jaugeur, de potier de faïance, de rubannier : canon à devider. II. 618. *a.*

CANON, (*Serrurerie*) piece de la ferrure qui reçoit la tige de la clé. Canons à patte & à tournans. II. 618. *a.*

Canons pour la trame, & pour l'organfin, chez les ouvriers en foie. II. 618. *b.*

Canon, terme de tourneur.

CANONICAT, différence entre canonicat & prébende. Canonicat fans prébende. II. 618. *b.*

Canonicat. Différence entre prébende & canonicat. XIII. 267. *a.* Vicaires qui deffervent les canonicats que certaines églifes poffedent dans une cathédrale. XVII. 234. *a.* — *Voyez* CHANOINIE.

CANONIER. Il n'y a perfonne en France qui ait le fimple titre de canonier dans l'artillerie, quoiqu'il y en ait eu autrefois. En quoi confifte l'art du canonier, & les inftrumens dont il fe fert. II. 618. *b.* La ligne que décrit le boulet eft une parabole. Les loix particulieres qu'on obferve dans la volée du boulet, & les regles pour atteindre au but, fe trouvent fous l'article *Projectile.* Maltus, ingénieur Anglois, enfeigna le premier ces regles en 1634. Avant M. Blondel, les canoniers ne fe conduifoient par aucune regle. Galilée inventeur de ces regles. *Ibid.* 619. *a.*

Canonier. Fonctions des canoniers fervant une piece de 24. III. 201. *a*, *b.* Pofitions & manœuvres des canoniers dans le fervice d'une piece de bataille, du calibre de douze. *Suppl.* I. 622. *a*, *b*, &c. Aiguillette dont ils fe fervent, 232. *b.* Compagnies de canoniers, 605. *b.* Maître canonier en Angleterre. IX. 905. *a.* Maître canonier dans un vaiffeau. *Ibid.* *b.* Canoniers Turcs. XVI. 417. *b.*

CANONIERS ou *forgeurs de canons* (*Fabrique des armes*) defcription de leur travail. Charbon dont ils fe fervent. *Suppl.* II. 212. *b.*

CANONIQUE, (*droit*) en quoi confifte ce corps de droit. Le droit canonique a été fort abrégé par les proteftans. II. 619. *a.*

Canonique. Corps de droit canonique. III. 571. *a*, *b.* IV. 266. *b.* V. 123. *a.* Origine du droit canonique. VIII. 521. *a.* Purgation canonique. V. 837. *a.* Lettres canoniques. IX. 417. *b.*

Canonique quarte. XIII. 675. *a.*

CANONIQUES, (*Livres*) ceux du nouveau Teftament qu'on a conftamment reconnus. Ceux dont on a douté, mais qui n'ont pas tardé d'être reconnus. Comment le canon des livres du nouveau Teftament s'eft formé. II. 619. *a.* Eufebe diftingue trois fortes de livres du nouveau Teftament. *Ibid.* *b.*

Canoniques, *livres.* En quoi l'on faifoit anciennement confifter la différence entre ces livres & les apocryphes. I. 529. *a.* Livres deutéro-canoniques. IV. 923. *a*, *b.* Preuves de la canonicité des quatre évangiles. VI. 114. *b.*

CANONISATION. Ce mot femble être d'une origine moins ancienne que la chofe même. Ce qu'étoit la canonifation dans les commencemens, & comment on y attacha fucceffivement de nouveaux honneurs. Difcipline de la primitive églife, pour recueillir avec foin les actes des martyrs. II. 619. *b.* auxquels elle accordoit quand elle le jugeoit à propos, un culte public. *Ibid.* 620. *a.* Chaque évêque avoit le droit d'en ufer de même dans fon diocèfe...... Et quand l'églife de Rome approuvoit ce culte, il devenoit commun à toutes les églifes particulieres. Le droit de *canonifation* commun aux évêques fut réfervé enfuite au pape feul. Incertitude fur le tems où ce changement arriva. Ouvrages de Benoît XIV qui prouvent qu'il ne peut rien s'introduire de faux dans les procès-verbaux, pour la canonifation des faints. Le P. Mabillon diftingue deux efpeces de *canonifation*, l'une générale, l'autre particuliere. *Ibid.* *b.*

Canonifation, en quoi elle differe de la béatification. II. 169. *b.* Affemblées dans lefquelles on traite de la canonifation des faints. *Suppl.* IV. 651. *b.* Statut par lequel l'ordre de Citeaux réfolut de ne plus faire canonifer de fes religieux. *Suppl.* II. 445. *b.*

CANOPE, dieu des Egyptiens. Comment il obtint la prééminence fur les dieux des Chaldéens. II. 620. *a.*

CANOPE, (*Myth.*) amiral de la flotte d'Ofiris, & qui accompagna ce prince dans la conquête des Indes. — Son apothéofe. — Quelques-uns prétendent que les Egyptiens l'adoroient comme le dieu des eaux. Comment il eft repréfenté dans les anciens monumens. *Suppl.* II. 213. *b.*

Canope. Voyez fur ce dieu. XV. 730. *a.* Ornement de tête qu'on lui donne. XVI. 202. *a.*

CANOPE, (*Géogr.*) ville de la baffe Egypte. Origine de fon nom. Les anciens s'accordent à nous peindre cette ville comme un féjour très-dangereux pour les bonnes mœurs, & où la diffolution étoit portée au dernier excès. Vénération qu'on avoit pour fon temple de Serapis. Fêtes qu'on y célébroit en l'honneur de ce dieu. Canope a été le fiege d'un évêque. *Suppl.* II. 213. *b.* Elle fut la patrie de Claudius. Obfervation fur la maifon de campagne d'Adrien, où cet empereur avoit fait repréfenter Canope. *Ibid.* 214. *a.*

Canope, ville d'Egypte. Oracle de Sérapis qu'on y confultoit. XI. 539. *b.*

CANOT *de fauvages.* Petits bateaux faits d'écorce d'arbre : ils les nomment *pirogues.* Les françois du Canada qu'on appelle coureurs de bois & traiteurs, s'en fervent auffi. Comment fe font ces navigations en canots. Defcription de ceux des Indiens & des Caraïbes. II. 620. *b.* Canots qu'on voit en Mofcovie fur le lac de Wolda. Ceux dont fe fervent les Negres de Guinée. Comment ils les creufent & les conftruifent. Canots des fauvages de la terre de feu, & des environs de Magellan. Ceux des fauvages du détroit de Davis. *Ibid.* 621. *a.*

Canot, *voyez* PIROGUE & BARQUE. Arbres dont les fauvages d'Amérique font leurs canots. II. 89. *b.* XVII. 670. *b.* Néceffité où ils font quelquefois de fe charger de leurs canots. IX. 699. *b.* Affemblage de deux ou trois canots dont fe fervent les Negres de la côte de Coromandel. II. 623. *a.* Canots du Malabar. *Suppl.* I. 770. *b.*

CANSCHY, (*Botan.*) arbre du Japon, dont les habitans fe fervent pour faire le papier. Maniere dont ils s'y prennent. II. 621. *b.*

CANSCHY, (*Botan.*) arbre du Malabar. Ses différentes défignations. Sa defcription. Sa culture. *Suppl.* II. 214. *a.* Ses qualités & ufages. Maniere de le claffer. *Ibid.* *b.*

CANSTADT, ville d'Allemagne : offemens foffiles qu'on y a trouvés. XI. 686. *b.*

CANTABILE, (*Mufiq.*) Quels font les chants auxquels on donne cette épithete. II. 214. *b.*

CANTABRES, anciens peuples d'Efpagne. Ils étoient très-belliqueux, & une liberté durable fut le prix de leur courage. II. 621. *b.*

Cantabres. De la langue de ces peuples. IX. 267. *b.* 268. *a.*

CANTACUZENE, *Jean*, (*Hift. du bas emp.*) Hiftoire de la vie de cet homme, qui, ayant été choifi par Andronic le jeune pour être le tuteur de fon fils, Jean Paléologue, en devint l'oppreffeur, & lui enleva l'empire. *Suppl.* II. 214. *b.*

CANTARA, (*Géogr.*) riviere de Sicile. Son ancien nom. *Suppl.* I. 142. *b.*

CANTARO, poids dont on fe fert en Italie & ailleurs. Plufieurs fortes de cantaros, évalués poids de Paris, d'Amfterdam, de Strasbourg, & de Befançon. II. 621. *b.*

Cantaro, poids de l'ifle de Chypre. II. 621. *b.*

Cantaro, mefure de continence dont on fe fert à Cochin. II. 621. *b.*

CANTATE, petit poëme fait pour être mis en mufique. Nature de ce poeme. II. 621. *b.*

Cantates de Rouffeau. *Suppl.* III. 820. *b.*

CANTHARA, (*Hift. des Juifs*) grand-prêtre des Juifs. II. 215. *a.*

CANTHARIDE, (*Infectol.*) genre d'infecte dont on diftingue plufieurs efpeces. Dans quelle claffe Linnæus le met. Defcription qu'il en donne. Cantharides grandes & petites. Celles qu'on eftime comme remedes. Il y en a beaucoup dans les pays chauds. II. 622. *a.* Effains de cantharides volantes. Vermiffeau dont elles naiffent. Danger de l'ufage des cantharides en poudre, foit appliquées extérieurement, foit prifes intérieurement, foit pour en avoir feulement manié de feches. Ordonnance de Boerhaave contre ce poifon. Leur ufage dans les véficatoires, contre le rachitis, & lorfqu'il s'agit de réfoudre des concrétions muqueufes. *Ibid.* *b.*

Cantharides, repréfentées vol. VI des planch. Regne animal, pl. 77. Préparation des mouches cantharides propre à exciter l'appétit vénérien. VIII. 379. *a.* De leur ufage. *Suppl.* I. 483. *b.* Des véficatoires avec cantharides. XVII. 200. *b.* 202. *b.* Signes de l'empoifonnement caufé par les cantharides. *Suppl.* IV. 464. *a.*

CANTHARUS, fculpteur ancien. XIV. 818. *b.* C'eft auffi le nom qu'on donnoit à la coupe dont Bacchus fe fervoit pour boire. XVII. 760. *b.*

CANTHENO, (*Ichthy.*) poiffon de mer. En quoi il differe du fargo & du fparaillon. Defcription de ce poiffon. Pourquoi il eft appellé *cantharus.* Où il fe trouve. II. 622. *b.* Qualité de fa chair. *Ibid.* 623. *a.*

CANTHUS, (*Anatom.*) Angle de l'œil. Grand & petit canthus. II. 623. *a.*

CANTI, (*Botan.*) nom brame d'un arbriffeau du Malabar. Ses différentes dénominations. Defcription. *Suppl.* II. 215. *a.* Culture, qualités & ufages. Maniere de le claffer. *Ibid.* *b.*

CANTJANG, (*Infectol.*) efpece de crabe des Moluques. Sa defcription. *Suppl.* II. 215. *b.* & fes mœurs. *Ibid.* 216. *a.*

CANTIMARONS, deux ou trois canots joints enfemble,

de capier les organsins toutes les huit heures. Autre sens de ce mot. *Ibid.* 627. *a.*

CAPIGI, portier du serrail. Troupes de capigis. Leur paie. Leurs fonctions. II. 627. *a.*

CAPIGI-BACHI, capitaine des portes, subordonné au capi-aga ; il y en a douze. Leurs fonctions. II. 627. *a.*

CAPILLAIRE ; vaisseaux capillaires, *en anatomie.* II. 627. *a.* *Capillaires.* Du mouvement des humeurs dans ces vaisseaux. VII. 323. *b.* 325. *a.* De leur oscillation. *Suppl.* II. 493. *b.*

Capillaires, tubes, (*en physique*) II. 627. *a.* Ascension de l'eau dans ces tubes : expérience de M. Carré, aidé de M. Geoffroi : causes de cette ascension, plusieurs l'attribuent à la pression inégale de l'air dans des tubes inégaux. D'autres ont recours à l'attraction des anneaux de la surface concave du tube. II. 627. *b.* Selon M. Jurin, la suspension de l'eau doit s'attribuer à l'attraction de cette circonférence de la surface concave du tube, à laquelle la surface supérieure de l'eau est contiguë. Ce que M. Clairaut objecte à M. Jurin. *Ibid.* 628. *a.* M. Clairaut attribue l'élévation de l'eau à l'attraction du bout inférieur du verre & à celle du bout supérieur, &c. Expérience de M. Jurin, qui consiste à souder ensemble deux tuyaux capillaires inégaux, le bout le plus étroit étant trempé dans l'eau, elle n'y montera que comme elle auroit monté dans le bout plus large. M. Clairaut en explique la raison de même que de l'abaissement du mercure dans les tubes capillaires. Dissertations de M. Weitbrecht & de M. Jurin à consulter. De toutes les liqueurs, l'eau est celle qui s'éleve le plus dans ces tuyaux. Raison qu'en donne M. Carré. *Ibid. b.* Pourquoi les gouttes d'eau suspendues ne tombent pas : pourquoi certaines liqueurs ne s'unissent pas. II. 629. *a.*

Capillaire. Des syphons capillaires. XV. 766. *a.* Des barometres capillaires. *Suppl.* I. 810. *b.* De l'élévation du mercure dans les tuyaux capillaires. *Suppl.* IV. 981. *a, b.*

Capillaire, fracture mortelle au crâne. Opération du trépan nécessaire en ce cas. II. 629. *a.*

Capillaire, énumération des cinq plantes qui portent ce nom. Vertus des capillaires. Quel est le meilleur. Préparation du sirop de capillaire. Usage de ce sirop. II. 629. *a.*

Capillaires plantes. XII. 721. *a. voyez* FOUGERES. Leurs semences. XIV. 940. *b.* Inefficacité des capillaires en général. XII. 965. *a, b.* Especes de capillaires, *voyez* ADIANTE, DORADE, PERCE-MOUSSE, POLYTRIC, CÉTÉRACH, RUE DE MURAILLE.

CAPILLAMENT, signifie à la lettre un *cheveu.* Usage qu'on fait de ce mot en anatomie. II. 629. *a.*

CAPILUPI, (*Camille*) observations sur ses ouvrages. X. 59. *b.*

CAPITAINE, commandant ou chef de troupe. Capitaine d'une compagnie. Capitaine des gardes à pied & à cheval du roi d'Angleterre. Lieutenant-capitaine. II. 629. *b.*

Capitaine-lieutenant, celui qui commande la compagnie dont le colonel est capitaine. En France, en Angleterre, &c. les titres de capitaines des gardes, des gendarmes, &c. appartiennent au roi, à la reine ; aux princes, &c. Ainsi le commandant de ces compagnies s'appelle *capitaine-lieutenant.* II. 629. *b.* Les compagnies de la gendarmerie qui portent le nom de quelques princes ont aussi des capitaines-lieutenans. *Ibid.* 630. *a.*

Capitaine réformé. II. 630. *a.*

Capitaine en second. XIV. 857. *b.*

Capitaine des guides, connoissances qu'il doit avoir. Capitaines de mineurs, des charrois. II. 630. *a.*

Capitaine des vaisseaux du roi : ses devoirs & fonctions. Quel est son grade lorsqu'il sert sur terre. Nombre de ces capitaines. Devoirs de ce capitaine sur un vaisseau pavillon. Connoissances qu'il doit posséder. II. 630. *a.*

Capitaine de port. Devoirs de sa charge. II. 630. *a.*

Capitaine d'armes, officier qui a soin des soldats sur les vaisseaux. Devoirs de sa charge. II. 630. *b.*

CAPITAINERIE, ce qu'on entend aujourd'hui par ce mot. II. 630. *b.*

CAPITAINERIE *garde-côte*, (*Marine*) par qui elle est commandée. Nombre de paroisses qui composent une capitainerie. Capitaineries formées en bataillons. Deux sortes de service dans la garde-côte. Privileges des officiers, des soldats & cavaliers de milices. II. 630. *b.* Distance où s'étendent du bord de la mer les paroisses de la garde-côte. Cent & douze capitaineries garde-côtes en France. *Ibid.* 631. *a.*

Capitainerie, *voyez* GARDE-COTE. Etablissement des capitaineries royales sous François premier. III. 227. *b.*

CAPITAL, fonds dans le commerce. Capital de la compagnie des Indes en Angleterre. Source des malheurs qui arriverent à la compagnie du sud en 1720. II. 631. *a.*

Capital, *compte de*, III. 780. *a, b.*

CAPITALE *du bastion.* II. 631. *a.* Longueur des capitales du bastion. C'est sur leur prolongement qu'on se dirige dans les tranchées. II. 631. *b.*

Capitale. Table des capitales & des angles flanqués de Scheiter. VII. 201. *b.*

Capitales, *villes*, celles des grands états considérées comme funestes à la population. XIII. 102. *b.*

CAPITALES, (*Lettre en Imprimerie*) usage qu'on en fait. Petites capitales. II. 631. *b.*

CAPITAN-BACHA, grand amiral en Turquie. Sa dignité. Institution de cette charge par Soliman II. Son pouvoir. Sa marque d'autorité. Sa gardes, officiers de sa maison. Son conseil quand la flotte mouille dans un port. Ses revenus. II. 631. *b.*

CAPITANE, (*Galere*) depuis quel tems il n'y en a plus en France. Fanaux de la galere capitane. II. 632. *a.*

CAPITANO, (*Ichthy.*) poisson des Moluques. Sa description. Lieux où il est commun. Maniere de le classer. *Suppl.* II. 225. *a.*

CAPITATION. Différence entre la taille & la capitation. Antiquité de ce tribut. Taxe imposée dans certains besoins de l'état, aussi appellée *capitation.* Capitation chez les Turcs. Ses commencemens en France ; les ecclésiastiques ne la paient pas. II. 632. *a.*

Capitation ; divers endroits où il en est parlé. VIII. 601. *b.* XVII. 867. *b.* 868. *a, b.* 869. *a.* L'établissement des maîtrises fait éluder la capitation. IX. 913. *a, b.* Inconvéniens de la taxe personnelle. V. 346. *b.* 347. *a, b.* Proportion qu'il faudroit suivre dans les capitations. *Ibid.*

Capitation, en Angleterre. Par le réglement de Charles II, chaque sujet fut cotisé par tête selon son degré. Il paroit que ce réglement n'imposa pas une nouvelle taxe. Ancien tribut personnel imposé sur chaque tête. II. 632. *a.*

CAPITO, (*Ichthy.*) espece de capitano & de fœtak des Moluques. Caracteres qui le distinguent. Lieux où on le trouve. *Suppl.* II. 225. *a.*

CAPITOLE, ce qu'il étoit autrefois. Aujourd'hui c'est une maison de ville, où les conservateurs du peuple romain ont leur tribunal. Origine du mot *capitole.* Tems où il fut bâti. Description de l'ancien capitole. C'étoit au capitole que les triomphes terminoient leurs marches. Ce que renfermoit cet édifice. Catastrophes qu'il a subies. Différentes villes qui ont eu leurs capitoles. D'où vient le nom de *capitoul* à Toulouse. II. 632. *b.*

Capitole. Conseil que Jupiter donna aux assiégés, lorsque les Gaulois attaquerent le capitole. XII. 661. *a.* Cérémonies qui furent observées lors de son rétablissement. XVI. 65. *b.* Temple de Jupiter capitolin. XVI. 75. *a, b.* IX. 66. *b.* Le dieu Terme demeura en place, lorsque pour bâtir ce temple on dérangea les autres statues. XVI. 158. *b.* Favisses du capitole. VI. 434. *b.* Dorure en feuilles du temple du capitole par Domitien. VIII. 659. *a.* Fastes gravés sur le marbre & conservés au capitole. IX. 751. *a.* Capitole moderne. XIV. 351. *a.*

CAPITOLINS, (*Jeux*) but de leur institution. Comment on les célébroit. Nouveaux jeux capitolins institués par Domitien. II. 632. *b.* Usages de compter les années par jeux capitolins. *Ibid.* 633. *a.*

Capitolins. Jeux quinquennaux en l'honneur de Jupiter capitolin. XIII. 716. *a.* Mont capitolin, X. 678. *b.* nommé auparavant Saturnien, XIV. 697. *a.* connu aussi sous le nom de Tarpeïen. XV. 915. *b.* Temple de la Foi sur ce mont. XVI. 72. *a.* Temple de Jupiter, *voyez* CAPITOLE.

CAPITON, (*Robert*) ou grosse-tête. XIV. 773. *b.*

CAPITON, (*Wolfgang*) théologien luthérien. VIII. 23. *a.*

CAPITOULS, magistrats de Toulouse. Choix qu'on fait pour ces places, II. 633. *a.* *voyez* CAPITOLE.

CAPITOULS, (*Notaire des*) XI. 240. *a.*

CAPITULAIRES, sens général de ce mot. Comment se faisoient les réglemens de ce nom. A qui on en remettoit l'exécution. Force & autorité de ces capitulaires. Quels rois de France en ont publié. Recueil des réglemens contenus dans les capitulaires de Charlemagne & de Louis le débonnaire, de Carloman & de Pepin. Capitulaire de Charles le chauve. Belle édition des capitulaires des rois de France par M. Baluze. II. 633. *a.* Capitulaires que donnoient les évêques : quelques prélats adoptoient souvent les capitulaires publiés par un seul évêque : exemples. Assemblées où l'on chercha à régler le clergé par des capitulaires, qui furent insensiblement négligés. *Ibid. b.*

Capitulaires des rois de France. XI. 584. *a.*

CAPITULATION *impériale.* Points auxquels l'empereur s'oblige par la capitulation. Origine des capitulations. Il ne faut pas les confondre avec les sermens que les rois & les empereurs prêtent ordinairement à leur sacre. La premiere fut prescrite à Charles-Quint. II. 633. *b.* Depuis ce tems, les électeurs ont toujours continué de prescrire des capitulations aux empereurs. Contestation entre les électeurs & les autres princes d'empire sur le droit de faire la capitulation. *Ibid.* 634. *a.*

Capitulations impériales : article sur ce sujet. IV. 71. *a.*

CAPITULATION, (*Art milit.*) comment le gouverneur

méritent une diſtinction qu'on ne leur accorde pas aſſez. *Ibid.* 651. *a.* énumération des plus habiles graveurs de caracteres que M. Fournier le jeune a fait connoître au public, & de leurs beaux ouvrages, depuis l'an 1480, juſqu'en 1614. Depuis ce tems juſqu'au commencement de ce ſiecle, il ne s'eſt trouvé en France aucun graveur recommandable. *Ibid. b.* La gravure des caracteres eſt proprement le ſecret de l'imprimerie. Inſtructions ſur la maniere de faire & de graver les poinçons. *Ibid.* 652. *a.*

De la fonderie en caracteres. Elle eſt une ſuite de la gravure des poinçons. Diverſes acceptions du terme, *fonderie en caracteres.* Il ne s'agit ici que de l'art. C'eſt un art libre; privileges dont il jouit : pourquoi il eſt peu connu. Les premiers fondeurs étoient graveurs, fondeurs & imprimeurs; mais enſuite l'art s'eſt diviſé en trois branches. Lorſque le fondeur s'eſt pourvu des meilleurs poinçons, il travaille à former des matrices. *Ibid.* 653. *a.* Inſtruction ſur la maniere de les former. Sur la conſtruction du moule. *Ibid. b.* & 654. *a, b.* Préparation de la matiere dont les caracteres doivent être fondus. Deſcription du fourneau pour la fonte de l'antimoine. La vapeur du régule d'antimoine n'eſt point dangereuſe au fondeur : effet ſingulier qu'elle produit ſur les chats. Divers rapports dans le mélange du plomb & de l'antimoine, ſelon que les caracteres ſont plus ou moins gros. *Ibid.* 655. *a.* Quand la matiere eſt préparée & miſe en lingots, elle paſſe dans les fourneaux des fondeurs. Deſcription de ces fourneaux. Conduite de l'ouvrier lorſqu'il veut fondre un caractere. *Ibid. b.* Opérations qui ſuivent, lorſque le caractere eſt fondu, comme de rompre les jets, de frotter, de crener & de ratiſſer les lettres. *Ibid.* 656. *a.* Enſuite on les arrange ſur un compoſteur. On les tranſporte ſur une des regles de fer du juſtifieur, qu'il faut placer entre les deux jumelles du coupoir. *Ibid. b.* Enſuite on fera marcher la jumelle mobile contre l'autre, & par-là on fera appliquer les deux regles du juſtifieur contre la rangée de caracteres qu'elle contiennent, pour en former comme un corps ſolide. Tout étant diſpoſé de la ſorte, on coupe les caracteres avec le rabot. Hauteur que doivent avoir les lettres. *Ibid.* 657. *a.* Uſage de la machine appellée *juſtification.* Ce qu'on entend par une fonte de caracteres, par corps de lettres, œil, blanc, *&c. Ibid. b.* On a établi des regles ſur la hauteur des lettres, mais aucune ſur leur largeur. Rapport entre l'impreſſion des livres & le génie de la langue dans laquelle ils ſont écrits. Avant que M. Fournier propoſât ſa table des rapports des différens corps de caracteres, perſonne ne ſuivoit à cet égard aucune regle fixe. *Ibid.* 658. *a.* Les fontes ſont plus ou moins grandes, ſuivant le beſoin ou le moyen de l'imprimeur, qui les commande par cent peſant ou par feuilles. Comment le fondeur prend ſes meſures là-deſſus. Détermination des rapports en nombre, qu'il faut mettre entre les différentes ſortes de caracteres qui forment une fonte : cette détermination s'appelle *police*, & varie d'une langue à l'autre. Police pour cent mille lettres deſtinées à une impreſſion françoiſe ordinaire. *Ibid. b.* Explication des vingt corps différens de lettres, qu'il y a dans la fonderie en caracteres. *Ibid.* 659. *a.* Trois corps que M. Fournier a créés ou renouvellés. Proportion des différens corps, ſuivant cet artiſte, le corps du cicéro étant fixé à deux lignes. *Ibid. b.* En formant ſa table des rapports, il paroît que M. Fournier eſt entré dans les vues de l'édit du roi, portant un réglement pour l'imprimerie, qui ſemble ſuppoſer cette table. Il a mis les imprimeurs en état de ſavoir au juſte ce qu'un caractere augmente ou diminue de pages ſur un autre caractere. Ces proportions établies rendent le méchaniſme de l'imprimerie plus ſûr & plus propre. On évite par le même moyen la confuſion dans l'imprimerie, particuliérement pour ce qu'on appelle lettres de deux points. *Ibid.* 660. *b.* Travaux de M. Fournier, par leſquels il a contribué à la perfection de l'art de la gravure en poinçons, & de la fonderie en caracteres. Corrections qu'il a faites à la gravure des notes pour le plain-chant. *Ibid.* 661. *a.* Suite des ſervices que le même artiſte a rendus à l'imprimerie. *Ibid. b.* Réglemens auxquels les fondeurs en caracteres ſont aſſujettis. *Ibid.* 662. *b.* Exemples de tous les caracteres romains & italiques en uſage dans l'imprimerie, connus ſous les noms ſuivans : *perle*, *nompareille*, *mignone*, *petit-texte*, *gaillarde*, *petit-romain*, *Ibid.* 663. *a. philoſophie*, *cicéro*, *ſaint-auguſtin*, *gros-texte*, *Ibid. b. gros-romain*, *petit-parangon*, *gros-parangon*, *Ibid.* 664. *a. paleſtine*, *petit-canon*, *triſmégiſte*, *Ibid. b. gros-canon*, *double-canon*, *triple-canon*, *groſſe nompareille*, *note*, *nouveau caractere de finance. Ibid.* 665. *a.*

Caracteres d'imprimerie. Invention des caracteres par P. Schoeffer en 1452. VIII. 608. *a.* Corps des caracteres. IV. 268. *b. Voyez* auſſi les articles particuliers de ces différens corps. Hauteur des caracteres. VIII. 73. *b.* Aſſortiment de caracteres appellé *fonte.* VII. 106. *a.* Ce qu'on entend par police, en terme de fondeur de caracteres. XII. 913. *a.* Moule à fondre les caracteres. X. 788. *b.* Pieces appellées *hauſſes* qui s'ajoutent au moule. VIII. 66. *b.* Pieces du moule appellées *jet.* 527. *b.* Jimblet. 551. *a.* Bois du moule. II. 309. *a.* Significations du mot *blanc* employé dans cet art. II. 270. *b.* Aſſortiment complet de matrices. 288. *b.* Maniere de faire & de graver les poinçons à lettres. XII. 867. *a*, *b.* Fourneau à fondre les caracteres. VII. 288. *b.* — Autres inſtrumens : compoſteur. III. 775. *a.* Coupoir. IV. 353. *a*, *b.* Partie du coupoir appellée *juſtifieur.* IX. 102. *a.* Cuillers. IV. 534. *b.* Pierre à frotter. XII. 599. *a.* Equerre à dreſſer. V. 871. *b.* — Quelques opérations de l'artiſte. Décrocher. IV. 726. *b.* Viſiter la lettre. XVII. 357. *a.* Frotter. XII. 599. *a.* VII. 354. *b.* Crener. IV. 453. *b.* V. 354. *b.* Ratiſſer. XIII. 828. *a.* Juſtifier. IX. 101. *b.* Apprêter. I. 557. *a.* Sur les caracteres, *voyez* LETTRES.

CARACTERE, (*Médec.*) *Caractere d'une maladie.* Maladie grave, légere, bénigne. Obſervations ſur la malignité qu'on attribue à certaines maladies. Cauſes de malignité dans celles qu'on appelle chroniques. Différence entre celles qu'on nomme régulieres & irrégulieres. Diviſion des maladies, en actives & paſſives. *Suppl.* II. 229. *a.*

CARACTERE, (*Morale*) définition. La plupart des fautes & des ſottiſes des hommes viennent de ce qu'ils n'ont pas l'eſprit en équilibre, pour ainſi dire, avec leur caractere. Rien n'eſt plus dangereux dans la ſociété qu'un homme ſans caractere. Loi de Solon qui le confirme. II. 666. *a.*

Caractere. Un homme ſans caractere mécontente également en faiſant bien ou mal. X. 228. *b.* 229. *a.* Réflexions ſur le caractere ou le naturel. XI. 45. *b.* Sur le caractere dominant. XVII. 307. *a*, *b.* Permanence du caractere dans un homme. *Suppl.* III. 952. *b.* Effets des différens âges ſur le caractere. 947. Modifications des caracteres par différentes cauſes. 948. *a*, *b.* Utilité des morceaux de caractere dans un ouvrage de littérature. V. 646. *b.*

Caractere des nations. Dans les nations qui ſubſiſtent depuis long-tems, on remarque un fonds de caractere qui n'a point changé. Influence du climat & du gouvernement ſur le caractere des peuples. II. 666. *a.*

Caractere des nations. Réflexions ſur ce ſujet. VII. 285. *a.* XI. 36. *b.* Principe du caractere national. VIII. 278. *a.* Influence du climat ſur le caractere. III. 534. *a*, *b. Suppl.* III. 518. *b.* 947. *b.* Le caractere des peuples modifié par leurs occupations. 948. *b.* Caractere des différens ordres d'une nation gâtée par une mauvaiſe adminiſtration, & par l'abus du luxe. IX. 768. *a.* Caractere d'un peuple qui raſſemble tous les objets poſſibles du plus grand luxe; mais qui ſait maintenir dans l'ordre un gouvernement ſage & vigoureux. *Ibid. b.* Dépravation des mœurs chez un peuple en qui l'on n'entretient point l'amour de la patrie, & les paſſions utiles. 770. *a.* Nations qui ont le plus long-tems conſervé leur caractere. X. 36. *a.* Différence entre les caracteres des nations, ſelon qu'elles ont exercé ou négligé la muſique. XI. 36. *b.* Moins un peuple eſt éclairé, plus il eſt ſuſceptible des foibles de l'eſprit : plus un peuple eſt poli, plus il eſt ſuſceptible des foibles du cœur. VII. 27. *b.* Sur le caractere national, *voyez* MŒURS.

Caractere des ſociétés, ou *corps particuliers.* Diverſités qu'on y remarque. Souvent le caractere d'une ſociété eſt très-différent de celui de la nation. Danger d'avoir dans l'état des corps (tels que ceux de moines), qui prêtent ſerment de fidélité à un ſouverain étranger. La philoſophie commence à corriger en France le vice de l'eſprit de corps chez les religieux. II. 666. *b.*

Caractere, qualité qui attire du reſpect & de la vénération à ceux qui en ſont revêtus. II. 666. *b.*

CARACTERE, (*Théologie*) marque ſpirituelle & ineffaçable imprimée à l'ame par quelques ſacremens. II. 666. *b.* Il n'y a que trois ſacremens qui impriment caractere; le baptême, la confirmation & l'ordre. Preuves ſur leſquelles les catholiques fondent l'exiſtence & la réalité du caractere. Divers ſentimens des théologiens ſur la nature & l'eſſence du caractere. Les proteſtans nient l'exiſtence du caractere ſacramentel. II. 667. *a.*

Caractere, dans les perſonnages qu'un poëte introduit ſur la ſcene. On diſtingue parmi les hommes des caracteres généraux & des particuliers. II. 667. *a.* Troiſieme eſpece de caractere, celui par lequel un homme eſt abſolument diſtingué d'un autre homme, une ſociété d'une autre ſociété. Quatrieme eſpece attachée à un climat, à un tems, *&c.* On peut encore diſtinguer les caracteres ſimples & dominans dont on vient de parler, des caracteres acceſſoires qui leur ſont comme ſubordonnés. Du contraſte des caracteres dans les poemes dramatiques. Comédies de caracteres mixtes; celles où le poëte aſſocie au caractere principal d'autres ſubalternes. *Ibid. b.* Un auteur doit peindre fortement les paſſions, mais ne les point outrer. Milieu qu'a tenu à cet égard Moliere, entre les anciens & les poetes de nos jours. Autre regle du poeme dramatique, les caracteres doivent être ſoutenus. *Ibid.* 668. *a.*

Caractere, dans les perſonnages qu'un poëte introduit ſur la ſcene. *Suppl.* III. 907. *b.* Beauté de caractere. *Ibid.* I. 840. *a.* Vérité de caractere. *Ibid.* IV. 983. *a*, *b.* &c. Egalité de caractere. *Ibid.* 991. *a*, *b.* Développement des caracteres. *Ibid.* II.

708. *a*. Des caracteres dans la tragédie. *Ibid.* IV. 959. *b*. 960. *a*, *b*. En quoi consiste la force des caracteres dans la tragédie. 963. *a*, *b*. Comédie de caractere. *Suppl.* II. 517. *a*, *b*. — 520. *a*. Du comique de caractere. III. 668. *b*. 669. *a*. Dans la comédie, l'action finit heureusement par un trait de caractere. IV. 833. *a*. Caracteres dans le poëme épique. V. 829. *a*. Les caracteres doivent avoir plus d'uniformité dans le poëme dramatique que dans l'épopée. 829. *a*. *Voyez* les articles DRAME, COMÉDIE, TRAGÉDIE, ÉPOPÉE, MŒURS. Etude que le poëte doit faire des caracteres des hommes. *Suppl.* II. 517. *a*. — 520. *a*.

Caractere d'un ouvrage : différence spécifique qui le distingue d'un autre du même genre. II. 668. *a*.

Caractere, en parlant d'un auteur ; maniere qui lui est propre de traiter un sujet. Caracteres de plusieurs poëtes anciens & modernes, & de quatre historiens de l'antiquité. II. 668. *a*.

CARACTERE, (*Botan.*) ce qui distingue essentiellement une chose de toute autre. Caractere d'une plante : caractere incomplet ou artificiel, opposé au caractere naturel. II. 668. *b*. *Voyez Suppl.* II. 27. *b*.

CARACTERE, (*Peinture*) qualités qui constituent l'essence d'une chose. Beau caractere de tête ; caractere de dessin. II. 668. *b*.

Caractere, talent des anciens grecs dans l'art de développer les physionomies, d'en exprimer le caractere & de les dessiner. — Caractere de la physionomie d'Alexandre-le-Grand, & de quelques anciens empereurs. Perfection à laquelle Raphael d'Urbain est parvenu dans l'expression des caracteres. Eloge de son tableau de l'école d'Athenes. Ouvrage de Le Brun sur la physionomie des passions. *Suppl.* II. 229 *b*. Modeles de Rubens, dans la galerie du Luxembourg à Paris, qui méritent d'être imités. Plan que doivent suivre les jeunes peintres pour parvenir à l'expression des caracteres. *Ibid.* 230. *a*.

CARACTERE, (*Beaux-arts*) le talent de démêler avec précision les traits caractéristiques, fait une des parties capitales de l'art. *Suppl.* II. 230. *a*. Talens & qualités que suppose dans l'artiste le don de bien saisir les caracteres de chaque chose. L'expression des caracteres moraux est la plus importante partie de l'art, & c'est en particulier le premier talent du poëte. Effet que des caracteres bien exprimés font sur les facultés de notre ame. Empire que les poëtes peuvent exercer sur les cœurs, à l'aide des caracteres qu'ils choisissent. Développement du caractere des personnages dans les poëmes épiques & dramatiques. Espece de gens sans caracteres qui ne feroient d'aucun usage en poésie. *Ibid.* *b*. Quels sont les personnages que le poete doit choisir. Combien l'action des poëmes épiques & dramatiques peut devenir intéressante par le bon choix des personnages. Pourvu que le poete sache bien saisir & présenter les caracteres, il possede la partie essentielle de son art, tout événement peut lui suffire. Qualités que doit avoir un caractere, pour qu'il puisse servir au poete. Celui qui connoîtroit parfaitement le caractere d'un homme, seroit en état de prédire tous ses comportemens dans chaque cas déterminé. Ainsi un personnage dont les sentimens & les actions ne s'expliquent point par le caractere qu'il a annoncé, n'a point de caractere réel. *Ibid.* 231. *a*. Caracteres fantastiques. Il est très-essentiel que le poete évite d'attribuer à ses personnages, de l'arbitraire, du romanesque, ou du gigantesque. Il ne suffit pas que chaque sentiment, chaque discours, chaque action ait une vérité générale de caractere, il faut encore que tout ait la nuance précise qui répond aux modifications individuelles du personnage. Circonstances qui concourent à modifier le caractere. Difficulté de tracer des caracteres exacts, lorsqu'on choisit ses personnages dans des siecles reculés & chez des nations peu connues. *Ibid.* *b*. Variété dans les caracteres, qu'exigent les grandes actions épiques, qui embrassent plusieurs personnages. Du contraste des caracteres. Il est très-avantageux d'introduire quelque personnage qui appuie ou qui dirige notre jugement sur la conduite des principaux acteurs. *Ibid.* 232. *a*. Il est permis d'attribuer à un personnage la plus haute perfection que l'humanité comporte. Intérêt que peut inspirer un tel caractere. Comment on doit le rendre vraisemblable. On ne pouvoit rien inventer, ce semble, de plus propre à mettre au grand jour les caracteres des hommes que le drame & l'épopée. *Ibid.* *b*. On convient assez généralement qu'Homere surpasse tous les poëtes épiques dans l'art de développer exactement le caractere de ses personnages. — Pourquoi aucun poete moderne qui seroit doué du même génie, ne pourroit l'égaler à cet égard. — La difficulté d'exprimer les caracteres, n'existe pas moins aujourd'hui pour le sculpteur & pour le peintre. *Ibid.* 233. *a*.

CARACTERES *de Musique*, (*Musiq.*) il n'y a que les nations de l'Europe qui sachent écrire leur musique. Noms que les Persans donnent aux sons musicaux. Etonnement des Chinois, lorsqu'ils virent les jésuites noter & lire les airs qu'on leur faisoit entendre. Caracteres de musique des anciens Grecs. *Suppl.* II. 233. *a*. Ceux des Latins. Notes de Gui Arétin. Auteurs modernes qui les ont perfectionnées. *Ibid.* *b*.

CARACTÉRISTIQUE, (*Gramm.*) la caractéristique marque souvent l'étymologie d'un mot. II. 668. *b*. Les caractéristiques sont de grand usage dans la grammaire grecque. *Ibid.* 669. *a*. *Voyez* FIGURATIVE.

CARACTÉRISTIQUE, (*Mathém.*) marque ou caractere par lequel on désigne quelque chose. Exemples : ce qu'on appelle dans la haute géométrie, *triangle caractéristique d'une courbe*. II. 669. *a*.

CARAGI, droit d'entrée & de sortie qu'on paie en Turquie sur les marchandises. Les commis qui perçoivent ces droits, appellés du même nom. Leur chef, *caragi-bachi*. II. 669. *a*.

CARAIAM, (*Géogr.*) observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 233. *b*.

CARAIBES, *Cannibales*, sauvages qui possedent une partie des Antilles. Leur caractere, leurs mœurs & leur religion. II. 669. *b*.

Caraibes. Description de ces peuples. VIII. 347. *b*. Isles qu'ils habitent. 924. *b*. *Voyez* ANTILLES. Culte qu'ils rendent au diable. IX. 784. *b*. Comment leurs repas sont servis. X. 187. *b*. Leurs pirogues ou canots. II. 620. *b*. XI. 699. *a*. Corbeilles dont ils se servent. *Ibid.* Boisson des Caraïbes, appellée *ouicou*. 702. *a*. Métal dont ils font leurs plus beaux ornemens. II. 644. *b*.

CARAITES, secte parmi les Juifs. Ce qui les distingue ; c'est leur attachement scrupuleux à la lettre de l'Ecriture. Antiquité de cette secte. Étymologie de leur nom. Quelques Juifs les ont confondus avec les sadducéens. Origine que leur donne M. Simon. II. 669. *b*. Diverses opinions des savans sur les caraïtes. Époque où se forma leur secte & celle des rabbinistes ou thalmudistes leurs adversaires. Les sadducéens & les scribes mis au nombre des caraites. Diverses révolutions que cette secte a subies. Des ouvrages des caraites. Division entre les Juifs touchant les œuvres de surérogation, d'où naquit la secte des caraites. État des caraites modernes. *Ibid.* 670. *a*. Haine mutuelle entre eux & les rabbinistes. Il est cependant faux qu'ils rejettent toute tradition. En quoi leur théologie differe de celle des autres Juifs. Opposition entre les uns & les autres dans l'interprétation de quelques passages de l'Ecriture. Superstitions que les caraites retiennent cependant des rabbins. Divers points en quoi ils different ou conviennent avec les autres Juifs. *Ibid.* *b*. Ce que Peringer nous apprend des caraites de Lithuanie. Trois points auxquels Caleb réduit toute la différence qui se trouve entre les caraites & les rabbinistes. Ils reglent leurs fêtes sur l'apparition de la lune. *Ibid.* 671. *a*.

Caraïtes. Signification du mot *Caraïte*. Origine & doctrine de la secte de ce nom. IX. 31. *b*. 32. *a*, *b*.

CARAMANIE. *Voyez* KERMAN.

CARAMBOLA, pommier des Indes. Description de son fruit. Age où il commence à produire. Il produit trois fois l'an. On le cultive dans les jardins. II. 671. *a*.

CARAMBOLA, (*Botan.*) nom brame & Portugais d'un arbrisseau du Malabar. Ses différens noms. Caracteres qui distinguent cette plante des deux especes comprises dans ce même genre, sous les noms d'*amvalli* & de *bilimbi*. (*Voyez* ces mots.) Culture de la carambola. *Suppl.* II. 233. *b*. Ses qualités & usages. Maniere de la classer. *Ibid.* 234. *a*.

CARAMBU, (*Botan.*) plante du Malabar. Ses autres noms. Sa description. *Suppl.* II. 234. *a*. Culture, qualités & usages de cette plante. Observations sur la maniere dont Linnæus l'a fait connoitre. Sa classification. *Ibid.* *b*.

CARAMOUSSAL, vaisseau marchand de Turquie. Sa description. II. 671. *a*.

CARAMUEL, (*Jean*) observations sur cet auteur & sur ses ouvrages. IX. 607. *a*. 608. *b*.

CARANDAS, espece d'arbuste des Indes occidentales. Sa description ; celle de son fruit. Verjus qu'on en tire. Comment on prépare ce fruit. On le dit propre à exciter l'appétit. Lieux où cette plante abonde. II. 671. *b*.

CARANGUE, poisson de mer. Sa description. Qualité de sa chair. II. 671. *b*.

Carangues, nommées *babara*. *Suppl.* I. 740. *a*. *Voyez* aussi OARANGAL.

CARANNA. Diverses descriptions de cet arbre. Gomme qu'on en tire. Ses propriétés & usages en médecine. II. 671. *b*.

CARAPULLI, (*Botan.*) nom que les brames donnent à une plante du Malabar, de même genre que le carambu. Caracteres qui l'en distinguent. *Suppl.* II. 234. *b*.

CARAQUE, (*côte*) *de* : cacao qu'on en tire. II. 500. *a*, *b*.

Caraques, vaisseaux que les Portugais envoient aux Indes. Description de ces vaisseaux ; ils ne sont plus en usage. Inconvénient attaché à leur construction. II. 671. *b*.

CARARA, poids dont on se sert en quelques endroits d'Italie. Évaluation de ce poids. II. 672. *a*.

CARASCHULLI, (*Botan.*) plante du Malabar. Ses différens noms. Sa description. *Suppl.* II. 235. *a*. Lieux où elle croît. Ses qualités & usages. Maniere de la classer. *Ibid.* *b*.

CARAT, poids qui exprime le degré de perfection de l'or. Divers sentimens sur l'origine de ce mot. Le carat est la 24[e]

partie d'une quantité d'or pur ; mais on assure qu'il ne peut s'en trouver à 24 carats. L'or rouge est le moins estimable. Carat des pierres précieuses. Defense de travailler l'or au-dessous de 23 carats en France. II. 672. *a.* Nouvelles conjectures sur l'étymologie de ce mot. *Ibid. b. Voyez* les planches du balancier, vol. II.

Carat, poids imaginaire nommé *femelle*, qui représente les 24 carats de l'or. *Suppl.* IV. 769. *a.*

CARATURE, (*Chym. & Métall.*) mêlange de parties d'or avec celles de quelqu'autre métal. Ce mêlange est destiné à faire les aiguilles d'essai pour l'or. Comment elles se font. La division en 24 carats est purement arbitraire. Ce qu'on appelle *carature blanche* & *carature mixte*. La combinaison est double par rapport à la carature mixte. Le nombre des aiguilles d'essai ne doit pas être trop multiplié. II. 672. *b. Voyez* TOUCHAU.

CARAVAGE, (*Michel-Ange de*) peintre. V. 326. *b.* 407. *a.*

CARAVANE, (*Hist. mod.*) étymologie du mot. Chefs des caravanes. Tems de leur marche. Discipline de ces troupes. Les chameaux sont les voitures dont on se sert. Ordre de la marche. Frais que paie le grand-seigneur pour la caravane qui va du Caire à la Mecque. Combien elle est nombreuse. Chants des pélerins. Lieu où ils se dépouillent. Leur séjour à la Mecque : d'où ils vont au mont Ararat & delà à Médine. Journées de caravanes de chevaux & de caravanes de chameaux. Diverses caravanes de terre & de mer. Caravanes des chevaliers de Malte. II. 673. *a.*

Caravane. Des caravanes pour le pélerinage de la Mecque. X. 358. *a.* Cérémonies que les Turcs en caravanes pratiquent au mont Ararat. I. 571. *b.* Le chérif de la Mecque obligé de défrayer, pendant dix-sept jours, toutes les caravanes. III. 296. *b.* — Caravanes appellées *caffilas* dans les états du Mogol. — Caravanes qui traversent les déserts d'Afrique, & ce qu'on appelle la *mer de sable*. Durée de ce voyage, qui ne se fait que de nuit. II. 529. *b.*

CARAVANSERAI, bâtiment destiné à loger les caravanes. Étymologie du mot. Ces bâtimens sont en grand nombre. II. 673. *a.* Leur magnificence. Hospitalité qu'on y exerce. Description de ces bâtimens. Différence entre les caravanserais & les auberges. Villes de l'Orient où il s'en trouve. A qui il est permis d'en fonder en Turquie. *Ibid. b.*

Caravanserai. Étymologie de ce mot. XV. 77. *b.* Différence entre le han & le caravanserai. VIII. 36. *a.* Ceux de Rama. II. 741. *a.* Caravanserais ou hôtelleries de Turquie. Leur description. VIII. 320. *a.* Maisons publiques qu'il y avoit autrefois sur les routes d'Asie. XV. 494. *b.*

CARAVANSERASKIER, chef d'un caravanserai. Ses fonctions. II. 673. *b.*

CARAVELLE, (*Marine*) petit bâtiment portugais. Sa description. Avantages de ces vaisseaux, dont on se sert en tems de guerre. Navires de ce nom en France, destinés à la pêche du hareng. II. 673. *b.*

CARBAU, (*Botan.*) espece d'arbre. *Suppl.* I. 865. *a, b.*

CARBONADE, viande simplement grillée. II. 674. *a.*

CARBONILLA, (*Chymie*) espece de terre préparée. Usage qu'on en fait au Potosi. II. 674. *a.*

CARBONIEN, décret de Cn. Carbo, ensuite adopté par les empereurs. Conditions pour qu'il y eût lieu au bénéfice de l'édit carbonien. II. 674. *a.*

CARBONIA, loi, IX. 654. *b.*

CARCAJOU, (*Hist. nat.*) animal quadrupede de l'Amérique septentrionale. Sa description. Il est carnacier & furieux. II. 674. *a.* Sa lenteur. Préjudice qu'il cause au castor. Chasse qu'il fait de l'orignac & du caribou. Ses ruses. *Ibid. b. Voyez* QUINCAJOU.

CARCANUS, (*J. Baptiste*) anatomiste. *Suppl.* I. 395. *b.*

CARCAPULI, (*Botan.*) oranger du Malabar. Sa grosseur. Sa description. Son fruit se transporte & se mange séché. II. 674. *b.*

CARCASSE, (*Artificiers*) description & usage des carcasses. Origine de leur nom. Dans quel tems les carcasses furent inventées. L'usage en est presque aboli. II. 675. *a. Voyez* leur figure dans les planches de l'art militaire, vol. I.

CARCASSE, (*Ichthy.*) description & mœurs de cinq especes de poisson, du genre de celui que les naturalistes appellent *orbis*. *Suppl.* II. 235. *a.*

Carcasse, autre espece de poisson, qui n'est pas du genre de l'orbis, mais d'un genre voisin de l'*acaramuca* du Bresil. Sa description & ses mœurs. *Suppl.* II. 235. *a.*

Carcasse, poisson de ce genre, nommé *casu casu*. *Suppl.* II. 268. *a.*

CARDAGE *des laines*. IX. 184. *a.* 186. *a, b. Voyez* vol. III. des planch. article *Draperie*, pl. 2.

CARDAIRE, (*Ichthy.*) poisson du genre des raies. Sa description. II. 675. *a.*

CARDAMINE, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. II. 675. *a.* Ses propriétés médicinales. *Ibid. b.*

Cardamine. Sa graine. XIV. 945. *a.*

CARDAMOME, (*Botan.*) fruit étranger. De quel pays on le tire. Choix du meilleur. On en distingue quatre especes : le *cardamome* proprement, le *maximum*, le *majus*, le *minus*. Leur description. Indication des lieux d'où on les tire. Propriétés qu'on leur attribue. II. 675. *b.*

Cardamome, ou *poivre* d'Afrique. XII. 896. *b.* Observations sur la graine du grand cardamome. VII. 833. *b.*

CARDAN, (*Philosophie de*) abrégé de la vie de ce philosophe. Singularité de son caractere. II. 675. *b.* Quand il n'avoit pas de la douleur, il s'en procuroit. Bien & mal qu'il dit de lui. Qualités de l'esprit qu'on ne peut se dispenser de lui accorder. Pourquoi on l'a accusé d'impiété & d'athéisme. En quoi il paroît que ce reproche étoit peu fondé. *Ibid.* 676. *a.* Caractere de ses ouvrages. Sa devise. *Ibid. b.*

Cardan. Observations sur ce philosophe & sur ses ouvrages. XII. 196. *a.* Maladie à laquelle il a été sujet. IV. 927. *a.* Ses connoissances astronomiques. I. 790. *a.*

CARDASSE, plante sur laquelle on recueille la cochenille. III. 559. *b.*

CARDES. 1. Cardes d'artichaut. 2. Cardes poirées. Leur culture. II. 676. *b.*

Cardes : celles du perruquier. II. 711. *a.* XII. 402. *a, b.* Cardes à filer le coton. IV. 310. *a.* Faiseur de cardes, *voyez* CARDIER.

CARDÉE, *laine*, IX. 198. *a.*

CARDEUR. Antiquité & réglemens de la communauté des cardeurs de Paris. II. 677. *a.*

Cardeur. Opérations du cardeur dans le travail des chapeaux. III. 163. *b.* Habiller une carde : détails sur cette opération. VIII. 10. *b.* Chevalet du cardeur. III. 310. *a.* Fourchette. VII. 226. *a.*

CARDIA, *temple de*, XVI. 69. *a.*

CARDIARES, *vers*, XVII. 43. *b.*

CARDIALGIE, (*Médec.*) causes de celle qui est essentielle, & de celle qui est symptomatique. La cardialgie essentielle est ou inflammatoire ou venteuse. Leurs causes & les symptomes qui distinguent celle-ci. Cardialgie spasmodique. II. 677. *a.* Ses causes & symptomes. Quelles personnes y sont sujettes. Pour guérir la cardialgie, c'est aux lumieres d'un médecin qu'il faut s'en rapporter. *Ibid. b.*

CARDIAQUE, (*Anatom.*) orifice gauche de l'estomac, plexus cardiaque, vaisseaux du même nom. Passion cardiaque. Remede cardiaque. II. 677. *b. Voyez* CORDIAUX.

Cardiaques, nerfs : ils different dans l'homme & dans les autres animaux. Conséquence qu'en tire Willis. VI. 121. *a.*

CARDIER, faiseur de cardes. Description de toutes les manœuvres de ce métier. II. 678. *a.* Arrêt du 30 décembre 1727, par lequel le roi a déterminé les longueurs & largeurs des différentes especes de cardes, les rangs de dents qu'elles doivent avoir, *&c.* selon l'usage auquel on les applique, & les différentes sortes de laines & de draps, pour le travail desquels elles sont employées, *&c. Ibid.* 679. *a.*

Cardier. Métier du cardier, appellé *panteur*. XI. 825. *b.* Doublet. V. 81. *b.* Fendoir. VI. 482. *b. Voyez* les planches du cardier.

CARDIGAN-SHIRE, (*Géogr.*) province d'Angleterre. Ses bornes & son étendue. Nombre de ses villes, paroisses, maisons & habitans. Qualité & productions du pays. Observations sur ses mines d'argent. *Suppl.* II. 236. *a, b.*

CARDINAL, *adj.* Étymologie de ce mot. Vertus cardinales, points cardinaux en cosmographie, *&c.* Vents, signes, nombres cardinaux. II. 680. *a.*

Cardinal. Nombres cardinaux. XI. 203. *b.* Noms de nombres cardinaux. I. 731. *b.* Points cardinaux, & leurs collatéraux. XII. 872. *a, b.* III. 622. *a.*

CARDINAL, (*Hist. eccl.*) origine de ce mot, selon quelques-uns. Les cardinaux composent le conseil du pape. Ce qu'ils étoient dans leur premiere institution. Prêtres cardinaux de la premiere église. Ceux qui suivoient immédiatement l'évêque. La grandeur du pape s'étant accrue, il voulut, au onzieme siecle, avoir un conseil de cardinaux plus élevés que les anciens prêtres. Comment ils prirent insensiblement le pas sur les évêques.

Originairement, selon Ducange, les églises paroissiales donnerent le nom aux cardinaux-prêtres, & quelques chapelles aux cardinaux-diacres. Distribution qui fut faite de tous les cardinaux sous cinq églises patriarchales. II. 680. *b.* D'autres observent qu'on appelloit *cardinaux*, les évêques, les prêtres & les diacres titulaires, & attachés à une certaine église, pour les distinguer de ceux qui ne les servoient qu'en passant. Ces cardinaux étoient subordonnés aux évêques. On a aussi donné ce titre à quelques évêques en tant qu'évêques.

Les cardinaux sont divisés en trois ordres, six évêques, cinquante prêtres, quatorze diacres. Variations sur le nombre des cardinaux. II. 681. *a.* En quel tems le droit d'élire le pape fut donné aux cardinaux. Titre qu'on leur donne. Malgré ces prérogatives, les évêques ont pris le pas sur eux en certaines occasions. De quelle maniere le pape confere la dignité de cardinal. Habits des cardinaux. Ceux qu'on appelle *légats à latere*. Gouvernemens des cinq légations. *Ibid. b.*

Cardinal se dit aussi de quelques offices séculiers. Exemples. II. 682. *a.*

Cardinal. College des cardinaux. III. 632. *b.* Différentes congrégations de cardinaux. III. 868. *b.* En quels cas les cardinaux peuvent convoquer un concile. 811. *a.* Époque depuis laquelle les cardinaux ont élu les papes. XI. 829. *a*, *b.* Titres des cardinaux. XVI. 359. *a.* I. 305. *a.* Ouvrir & fermer la bouche d'un cardinal, cérémonie de ce nom. II. 349. *b.* Archidiacres-cardinaux. I. 614. *a.* Cardinal camerlingue. II. 572. *a.* Chanoines-cardinaux. III. 136. *a.* Cardinal prodataire. IV. 634. *a.* Evêques-cardinaux. VI. 145. *a.* Cardinaux-diacres. IV. 931. *a.* Armes des cardinaux, *voyez* les planches de blason, vol. II. Chapeau des cardinaux dans les armoiries. *Suppl.* II. 324. *b.*

CARDINALE, (*Botan.*) *voyez* RAIPONCE.

CARDONE, ville d'Espagne. Montagne toute de sel auprès de cette ville. II. 682. *a.*

Cardone. Sur les mines de sel auprès de cette ville, *voyez* SEL. XIV. 917. *b.*

CARDONS d'Espagne : légume qui vient de graine. Leur culture. II. 682. *a.*

Cardons, plante d'où on les tire : maniere de les blanchir & de les préparer. I. 459. *b.* 460. *a.*

CARDUEL, (*Géogr.*) erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 236. *b.*

CARELIENS, observations sur ces peuples. VIII. 346. *b.*

CARELU, (*Botan.*) espece de sesame. Ses différentes désignations. Sa description. *Suppl.* II. 236. *b.* Lieux où croît cette plante. Ses qualités & usages. Caracteres par lesquels elle differe du sésame commun. Classification du sésame.

CAREME. II. 682. *a.* On a ajouté quatre jours au carême ancien, qui n'étoit que de trente-six. Suivant quelques peres, le carême a été institué par les apôtres. Les protestans prétendent qu'il a été institué par une espece de superstition. D'autres conviennent qu'on l'observoit du tems des apôtres ; mais volontairement. Les Grecs different des Latins par rapport à l'abstinence du carême. Les anciens moines latins faisoient trois carêmes. Cinq carêmes qu'observoient les Grecs. Ceux des Jacobites & Maronites. Peine infligée par le concile de Tolede à ceux qui auront enfreint la loi du carême. Divers sentimens sur la raison du nombre de quarante jours fixés au carême. *Ibid. b.* De quelle maniere les Grecs & les Latins ont célébré le carême depuis les premiers tems de l'église jusqu'à nos jours. II. 683. *a.*

Carême. Traité du carême par George Hooper. XVII. 639. *a.* Danse qu'on exécutoit en France le premier dimanche du carême. II. 397. *a.* Espece d'opéra spirituel qu'on donne à Rome pendant le carême. XI. 494. *b.* Carême des chrétiens de saint Thomas. XVI. 283. *b.* Carême de la saint Martin. I. 868. *b.* Carême des Turcs. XIII. 780. *b.*

CARENAGE, (*Marine*) lieu propre à donner la carene aux vaisseaux. Comment doit être ce lieu. II. 683. *a.*

CARENE, *aiguilles de* (*Marine*) *Suppl.* I. 230. *a*, *b.*

CARENER, (*Marine*) observations pour bien carener un vaisseau. II. 683. *b.*

Carener. Fourches pour carener. VII. 224. *b.* Maniere d'abattre un vaisseau pour le carener. *Suppl.* I. 12. *b.*

CARETTE. (*Manufact. en soie*) Hausse de carette. VIII. 66. *b.*

CARETTI, (*Botan.*) plante épineuse & légumineuse du Malabar. Ses différens noms. Description de cet arbrisseau. Lieux où il croît. Ses qualités & usages. Erreurs de quelques botanistes sur cette plante. Remarques sur le systême de Linnæus. *Suppl.* II. 238. *a.*

CARETTO, (*le Marquis*) charlatan italien. III. 208. *b.*

CARGADORS, (*Comm.*) espece de courtiers à Amsterdam. Fonctions du cargador. II. 683. *b.*

CARGAISON. Billet de cargaison. II. 254. *a.* Livre de cargaison. IX. 612. *b.* Maniere de placer la cargaison dans le vaisseau. I. 710. *b.*

CARGUE, (*Marine*) manœuvre qui sert à faire approcher les voiles près des vergues pour les trousser. Remarque sur le genre, tantôt masculin, tantôt féminin de ce mot. Cargues d'artimon, cargue à vue. Cargues des différentes voiles. Cargues-point. Cargues-bouline. Cargues-fond. II. 684. *a.*

CARGUE-FOND, (*Marine*) affaler les cargue-fonds des voiles. *Suppl.* I. 180. *a.*

CARIBANA, (*Géogr.*) *voyez* CARABANA.

CARIBES. Superstition des habitans des isles caribes, au sujet de leurs hamacs. II. 397. *b.*

CARIBERT *ou* CHERIBERT, huitieme roi de France, (*Hist. de France*) histoire de son regne. *Suppl.* II. 238. *a.*

CARIBOU, (*Zoolog.*) espece de cerf de l'Amérique : Sa légéreté sur la neige. Comment il est attaqué par le carcajou. II. 684. *b.*

CARICATURE, (*Peint.*) c'est ce qu'on appelle *charge* en peinture. Calot a excellé dans ce genre. Il ne faut s'y livrer que très-modérément. II. 684. *b.* *Voyez* CHARGE.

CARIE, (*Géogr. anc.*) statue de Jupiter carien. X. 913. *a.*

CARIE, (*Chirurg.*) ses causes. Remedes usités en ce cas. On peut avoir certains os cariés sans en ressentir aucun mal & sans le savoir. II. 684. *b.* Maniere de procéder au traitement de la carie causée par un virus vénérien, scorbutique, écrouelleux. Il faut amputer les membres où il y a vermoulure. Observations sur les caries du crâne. Carie des dents. II. 685. *a.*

Carie, circonstances qui peuvent l'occasionner. V. 908. *b.* Cautérisation employée pour les caries. II. 793. *b.* VI. 623. *a*, *b.* Usage de l'huile de girofle dans la carie des os. VII. 672. *b.* Sur la carie des os, *voyez* SPINA VENTOSA. XV. 462. *a*, *b.* Carie du sternum. 515. *b.* Des tables du crâne. 801. *b.* — De la carie des dents : *voyez* sur ce sujet ODONTALGIE & ODONTALGIQUE. Observation de M. Bunon sur une dent cariée par une suite de l'érosion : limes qui servent à détruire les caries superficielles. V. 909. *a.* Moyen de prévenir la carie des dents. IX. 921. *a.* Sonde qui sert à découvrir cette carie. XV. 354. *a.* Composition pour remplir une dent cariée. IV. 840. *a.* Maladies du sinus maxillaire, causées par la carie des dents. VII. 546. *b.*

CARIÉ *ou* VICIÉ, (*économ. rustiq.*) bois carié. Arbres cariés, & qui cependant continuent de vivre. *Suppl.* II. 240. *a.*

CARIÉ, *bled*, (*Econom. rustiq.*) cette maladie commence à se manifester dès avant que la floraison finisse. Caractere auquel on reconnoît alors les épis cariés. Une tige cariée l'est ordinairement dans sa totalité ; cependant elle porte aussi quelquefois de bons épis. On voit aussi des épis seulement cariés en partie. Altération que les racines de ces plantes paroissent avoir soufferte. *Suppl.* II. 240. *a*, *b.* *Voyez* CHARBON.

CARIERI, (*Rosalba*) femme distinguée dans la peinture. XII. 266. *a.*

CARILLON, (*Horloge à*) ces horloges sont communes en Flandres. Les pendules à carillon plus en usage en Angleterre qu'ici. Principes sur lesquels ces carillons sont construits. Disposition des cloches. II. 685. *a.* Sur la maniere dont elles correspondent au cylindre, *voyez* CLAVIER *du grand orgue* : & sur la maniere de noter le cylindre, *voyez* SERINETTE. Maniere d'ajuster un clavier qu'on puisse toucher avec les doigts. Puissance qui fait tourner le cylindre. Détente au moyen de laquelle le carillon sonne avant l'heure. Automates faits sur les mêmes principes que ces carillons. II. 685. *b.*

CARILLON, (*Musiq.*) observations à faire pour composer un bon carillon. Ce travail considéré comme plus pénible que satisfaisant. Exemple d'un carillon pour une pendule. *Voyez* vol. VIII. des planches. Musique, pl. 7.

Carillons, ces machines représentées dans les planches 27 & 28 d'horlogerie, vol. IV des planches. Carillon du clocher de Gand. *Suppl.* III. 177. *b.* Carillon des Siamois. *Suppl.* IV. 256. *a.*

CARIM-CURINI, (*Botan.*) arbrisseau des Indes : description de la fleur, du fruit & de la semence. Propriétés de la racine. II. 685. *b.*

Carim curini, espece de plante. *Suppl.* I. 870. *a.*

CARIMGOLA, (*Botan.*) plante du Malabar. *Suppl.* II. 240. *b.* Ses différens noms. Premiere espece. *Carimgola.* Description & culture de cette plante. *Ibid.* 241. *a.* Ses qualités & usages. 2. *Balla.* Ses différens noms. Caracteres qui la distinguent. Sa culture. Ses qualités & usages. Remarque. Troisieme espece. Caracteres qui la distinguent. Classification de ces trois especes. *Ibid. b.*

CARINTHIE, vent d'est très-violent qui y regne quelquefois. II. 467. *a.*

CARINTI, (*Botan.*) nom brame d'une plante cucurbitacée. Ses différens noms. Sa description. *Suppl.* II. 242. *a.* Sa culture, ses qualités & usages. Maniere de la classer. *Ibid. b.*

CARINUS, (*Hist. rom.*) désigné César par Carus, réunit tous les vices sans aucune vertu. Sa mort. *Suppl.* II. 242. *b.*

Carinus, fils de l'empereur Carus. *Suppl.* II. 257. *a.*

CARIPI, cavalerie chez les Turcs. Qui sont ceux qui la composent. Leur paie. Ordre de leur marche à la suite du sultan. Pourquoi on les appelle *caripi*, mot qui signifie, *pauvre*, *étranger.* II. 685. *b.*

CARIPOUS, (*Géogr.*) peuple le plus doux de l'Amérique. Il fait une guerre continuelle aux Caribes. II. 686. *a.*

CARLINE, (*Botan.*) description des fleurs de ce genre de plante. Usage de sa racine en médecine. II. 686. *a.*

CARLINGUE, (*Marine*) la plus grosse piece de bois du fond de cale. Usage de cette piece. II. 686. *a.* Sa position, ses mesures, sa forme. *Ibid. b.*

Carlingue de pied de mât, piece de bois qu'on met au pied de chaque mât. Construction de la grande carlingue ; sa position, ses mesures, *&c.* Carlingue du grand & du petit cabestan. Carlingue de cabestan arquée & cousue au pont. Carlingue du bâton de pavillon. II. 687. *a.*

CARLISLE, en Angleterre. Mines de plomb, près de ce lieu. IV. 429. *b.*

CARLOMAN, (*Hist. de France*) frere de Pepin-le-bref,

Suppl. IV. 288. *b.* Carloman, fils de Louis le Begue. Sa mort. *Suppl.* III. 674. *b.*

CARLOVINGIENS, (*Hist. de France & de German.*) observations sur la durée de leur regne. *Suppl.* III. 794. *a.* L'empire des Carlovingiens en France, en Allemagne, en Italie, détruit sous trois princes nommés Louis. *Ibid. b.*

CARLOWITZ, (*Géogr.*) bourg de Hongrie sur le Danube, connu par le traité de paix, conclu entre le Turc, l'empereur, le roi de Pologne, le czar & les Vénitiens en 1699. Médaille du czar Pierre, frappée à cette occasion. *Suppl.* II. 242. *b.*

CARLSBADE en Boheme : incrustations qui se font dans les eaux thermales de ce lieu. VIII. 658. *a.*

CARMACIENS, (*Hist.*) leur expédition contre les Mecquois. *Suppl.* I. 76. *b.*

CARMEL, (*Ordre de N. D. du Mont*) *Suppl.* III. 719. *a, b.*

CARMEN, (*Belles-lettr.*) sens de ce mot latin. Etymologie de ce mot. Vigénere dérive *carmen* de *Carmenta*, mere d'Evandre, parce qu'elle faisoit ses prédictions en vers. II. 687. *b.*

Carmen, étymologie de ce mot. VII. 175. *b.* Pourquoi on donnoit aux enchantemens le nom de *carmina*. V. 617. *b.*

CARMENTALES, tems ou les Romains célébroient cette fete, en l'honneur de *Carmenta*. En mémoire de quoi elle fut établie. Divers sentimens des auteurs sur l'origine du nom *Carmenta* donné à la mere d'Evandre. II. 687. *b.*

CARMES, (*Hist. eccl.*) ordre religieux qui tire son nom du Mont-Carmel. Diverses origines qu'on donne à ces religieux. Personnages paiens à qui l'on a attribué l'honneur d'avoir été carmes. Ce que raconte Phocas sur la grotte d'Élie & l'origine des carmes. II. 687. *b.* Regle donnée en 1209, à ces solitaires. Tems où ils sont venus en France. Cet ordre mendiant s'est rendu célebre à quelques égards. Habit des carmes. Deux branches de cet ordre. *Ibid.* 688. *a.*

Carmes dechaussés, institués au seizieme siecle par sainte Thérese. Réforme qu'elle fit de cette congrégation. Deux congrégations de cet ordre. Nombre de leurs couvens en France. II. 688. *a.*

Carmes. Ouvrages du P. Coria, Espagnol, sur les carmes. XVI. 323. *a.* Carmes qu'on appelloit barrés. II. 93. *a.* définiteurs pour les réformés de l'ordre des carmes. IV. 745. *a, b.*

Carmes. Composition de l'eau des carmes. X. 317. *b.* Blanc des carmes. II. 270. *b.*

CARMI, espece de biere des Egyptiens. II. 246. *a.*

CARMIGNOLE, général de Visconti, duc de Milan. Acte de bravoure de ce général. *Suppl.* IV. 380. *a.*

CARMIN, (*Peint. & Chym.*) laque très-fine & fort belle. A quels usages on l'emploie. Trois manieres de faire le carmin. II. 688. *a.* Comment on le contrefait. *Ibid.* 689. *a.*

Carmin. Maniere de le faire, XIV. 402. *a.* & de le détremper pour les lavis. IX. 314. *b.*

CARMINATIF, (*Medec.*) médicamens qui servent à expulser les vents contenus dans l'estomac ou les intestins. D'où leur vient ce nom. Comment on explique leur action. II. 689. *a.* Plantes propres à produire cet effet. *Ibid. b.*

Carminatif. Eleo-saccharum carminativum. V. 499. *a.* Teinture carminative de Wedelius. XVI. 33. *a.*

CARNA, (*Myth.*) déesse qui présidoit à la santé des parties intérieures du corps, qui écartoit les esprits folets, &c. Sacrifices qu'on lui faisoit. II. 689. *b.*

CARNACIER, (*Hist. natur.*) les physiciens sont en dispute sur la question, si l'homme est un animal carnacier. Sentiment des Pythagoriciens & des Bramines. Diverses raisons qui appuient ce sentiment, tirées de la forme des dents. De la coction que nous sommes obligés de donner à la viande, de la répugnance qu'en ont les enfans, des vers qu'elle leur cause, de la conformation des intestins. II. 689. *b.*

Carnacier. Voyez CARNIVORE.

CARNATE, (*Géogr.*) royaume des Indes. Ses bornes. Actes religieux des habitans de ce pays, qui consistent à se mutiler eux-mêmes, & à mutiler les autres. *Suppl.* II. 242. *b.* Nature du gouvernement. Connoissances de ces peuples dans l'astronomie. *Ibid.* 243. *a.*

CARNATE, divinité adorée dans ce royaume. IX. 555. *a.* Bijou que l'époux chez ces peuples attache au cou de son épouse. XV. 864. *a.*

CARNATION, (*Peinture*) l'imitation de la couleur naturelle du corps humain est la partie la plus importante du coloris. Le peintre n'y parvient que très-difficilement. Carnations du Titien. — Observations sur l'art de rendre les carnations. *Suppl.* II. 243. *a.* Dans tous les climats, la beauté des carnations consiste à annoncer la santé la plus parfaite. — Le coloris du teint des hommes doit être dans chaque pays d'une demi-teinte plus foncée que celle des belles femmes. — Le préjugé sur la beauté des carnations doit exiger un ton de coloris différent dans chaque état & condition. — Les peintures qui ont excellé dans cette partie de leur art, ont eu par-tout le premier rang. On critique les peintres de l'école romaine, parce qu'ils ont négligé les carnations de leurs figures. — Caractere des belles carnations de nos climats. Observations sur la pratique à l'égard de cette partie de l'art. *Ibid. b.* Peintres à imiter, & dont les tableaux méritent d'être copiés pour acquérir l'art des carnations. Utilité de ce travail. *Ibid.* 244. *a.*

CARNATION, (*Peinture*) *voyez* CHAIR. III. 11. *b.*

CARNATION, (*Blason*) en quels cas la carnation peut se représenter dans l'art héraldique. Comment on pourroit la représenter en gravure. *Suppl.* II. 244. *b.*

CARNAVAL, (*Hist. mod.*) Etymologie de ce mot. Durée du carnaval, comment on l'observe. II. 690. *a.*

Carnaval, fête qu'on célébroit à Dijon sur la fin du carnaval. X. 381. *a.*

CARNAVAL, (*étymologie*) observations sur l'étymologie de ce mot. *Suppl.* II. 244. *b.*

CARNEADES *de Cyrene*. Principes philosophiques de ce fondateur de la nouvelle philosophie. I. 50. *b.* 51. *b.* XII. 751. *b.* A quelle occasion il fut envoyé au sénat de Rome. Impression que fit son discours. XI. 660. *b.* XII. 751. *b.*

CARNEADES, (*Myth.*) jeux & combats de musique qui se célébroient à Sparte & à Athenes. Origine du nom qui leur est donné. *Suppl.* II. 244. *b.*

CARNELAGE, (*dixme de*) IV. 1094. *a.*

CARNIEN, (*Myth.*) surnom d'Apollon, nom de fêtes instituées à Lacédémone pour expier la mort du devin Carnut. Causes & suites de cette mort. II. 690. *b.* *Voy.* JEUX CARNIENS.

CARNIOLE, singularité du lac Cirknitz en Carniole. IX. 150. *b.* Montagne remarquable de ce pays, appellée *Loibel*. *Suppl.* III. 771. *a.*

CARNIVORE, (*Hist. natur.*) se dit des animaux qui vivent de chair. Différences dans la structure des animaux carnivores & des frugivores : dans celle des oiseaux granivores & des oiseaux de proie. Comment se fait la mastication & la digestion dans les oiseaux qui vivent de graines & de fruits. II. 690. *b.*

Carnivore ou *carnacier*. Disposition des dents des animaux carnaciers. IV. 836. *a.* Observations sur leurs mâchoires, leur structure, leur mouvement. *Ibid.* & 838. *a.* IX. 801. *a.* De la forme de leur tête & de leurs mâchoires. IV. 837. *a.* Structure de leur colon. *Suppl.* II. 506. *b.* Les animaux carnaciers s'engraissent plus difficilement que les frugivores. VII. 839. *a.* Les animaux carnaciers ne se nourrissent point naturellement des chairs d'autres animaux qui vivent des matieres animales. XVI. 834. *b.* Pourquoi les connoissances des animaux carnaciers sont plus étendues que celles des frugivores. VIII. 795. *b.* Animaux quadrupedes carnaciers. XIII. 646. *a, b.* Importance de leur destruction pour la conservation du gibier. VII. 658. *b.* — Des oiseaux carnivores. XI. 435. *b.* 441. *b.* De leur estomac. V. 1007. *a.* XVII. 33. *a.* Ils n'ont point de jabot, ou l'ont foiblement marqué. *Suppl.* III. 489. *b.*

CARNOSITÉ, (*Chirurg.*) Excroissance dans l'uretre. Comment on s'en assure. Cause ordinaire des carnosités. On n'est point d'accord sur leur existence. Circonstances & suites fâcheuses de cette maladie. L'existence des carnosités rejettée par M. Dionis. II. 691. *a.* Méthode pratiquée par quelques-uns pour dilater le canal de l'uretre, sans y supposer de carnosités. Sentiment de Bénévole sur cette maladie. Observation de l'auteur : les praticiens ont erré la plupart, en donnant pour cause exclusive le vice que quelques observations leur avoient fait appercevoir. Preuve de l'existence des carnosités, tirée de la maniere dont M. Daran traite ces maladies. Remede découvert par M. Goulard pour la même maladie. *Ibid. b.* Conduite de l'auteur en la traitant. Livre de Aquapendente sur cette matiere utile aux praticiens. Diversité dans les traitemens selon les différentes circonstances ; exemple digne d'être connu. *Ibid.* 692. *a.*

Carnosité. Traitement de cette maladie de l'uretre. XIV. 202. *a.*

CARNOTO, (*Nicolaus de*) greffier civil au parlement. Ses ouvrages. XII. 12. *a.*

CAROBERT, roi de Hongrie. VIII. 285. *b.*

CAROLINS, (*Hist. eccl.*) livres composés par l'ordre de Charlemagne pour réfuter le second concile de Nicée, qui avoit fait plusieurs décrets contre les Iconoclastes. Erreur sur laquelle étoit fondée l'opposition du clergé de France aux décrets du concile de Nicée. On a douté de la vérité & de l'antiquité de ces livres. Cependant il est certain qu'ils ont été écrits du tems de Charlemagne. II. 692. *b.*

Carolin, *code.* III. 571. *b.*

CAROLINE, (*Géogr.*) observations historiques sur le fort de la Caroline. *Suppl.* III. 958. *b.*

CAROLINES, *isles*. Chef du gouvernement des naturels de ces isles. XV. 879. *a.* Pluie qui y tombe annuellement. *Suppl.* IV. 418. *b.*

CAROLUS, (*Comm.*) *monnoie*. Premiers carolus. Variations de cette monnoie dans sa valeur, & dans son titre. II. 692. *b.*

Carolus d'or, en Angleterre, sa valeur. II. 692. *b.*

CARON, batelier d'enfer. V. 670. *b.* Droit de passage que les ombres lui payoient. XI. 60. *a.* *Voyez* CHARON.

CARONCULE, (*Anat.*) *caroncules lacrymales*. Erreur de ceux qui s'imaginoient que la caroncule filtroit les larmes, corrigée

corrigée par Sténon & Morgagni. Anatomie plus exacte de la caroncule donnée par l'un de ces anatomistes. Usages de cette glande. II. 693. *b.*

Caroncule lacrymale. Suppl. II. 695. *b.* Consomption de cette partie. XIV. 242. *b.*

Caroncules myrtiformes, chez les femmes. Causes qui les produisent. Caroncules *papillaires*, ou *mamillaires.* Leur description. II. 693. *b.*

Caroncules des vésicules séminales. Maladies de cette partie. XVII. 204. *b.*

CAROTIDE, (*Anat.*) deux arteres du cou. Leur description. II. 693. *a.* Leur division en carotide externe & interne. Les anciens médecins plaçoient le siege de l'assoupissement dans ces arteres; de-là vient leur nom. *Ibid. b.*

Carotides, forte pulsation de ces vaisseaux. IV. 319. *a.*

CAROTIDE. (*Anat. & Physiol.*) Description très-détaillée de cette artere, & de ses ramifications. *Suppl.* II. 244. *b.*

CAROTTE, (*Bot.*) Caracteres de ce genre de plante. Description de la carotte légumineuse; sa culture. Usages en médecine de celle qui est appellée *daucus vulgaris. Ibid. b.*

CAROUBIER, (*Hist. nat.*) noms que donnent à cet arbre les Botanistes, les Arabes, les Egyptiens. Sa description. Lieux où il étoit commun autrefois. Miel qu'en tirent les Egyptiens & les Arabes. Usages qu'ils en font. Vertu relâchante de son fruit. Usages qu'on en tire dans les lieux où il est commun. Le marc de ce fruit se donnoit aux porcs. Explication du mot κεράτια employé dans S. Luc. *xvj. 5.* II. 694. *a.*

CAROUBIER, (*Botan.*) Différens noms de cet arbre. Son caractere générique. On ne connoit qu'une espece de ce genre, le caroubier à silique mangeable. *Suppl.* II. 248. *b.* Lieux où croît cet arbre. Sa description. Sa culture. Ses usages. *Ibid.* 249. *a.*

CARPA, (*Géogr.*) observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 249. *a.*

CARPASUM, gomme vénéneuse connue des anciens. XVII. 658. *a.*

CARPATHIENNE, *mer.* X. 365. *b.*

CARPATHUS, *mons.* X. 687. *b.*

CARPE, (*Anatom.*) le poignet. Description de ses parties. Noms latin & arabe de cette partie. Os du carpe. II. 694. *b.*

Carpe, os du carpe, le scaphoïde, le semi-lunaire, le cunéiforme, le pisiforme, le trapeze, le trapézoïde, le grand & le crochu. *Voyez* ces mots.

CARPE, (*Ichthy.*) poisson fort connu. Étymologie de ce nom. Son nom grec & latin. Observations générales sur ce poisson. II. 694. *b.* Inexactitude des figures que quelques naturalistes en ont données. De ses écailles. *Ibid.* 695. *a.* Division de la carpe en quatre portions; la tête, la poitrine, le bas-ventre, la queue. Description de la tête & de ses parties. Le cœur, l'abdomen, l'anus, *Ibid. b.* l'estomac, les intestins, le foie, la vésicule du fiel, la rate, les œufs, leur quantité. *Ibid.* 696. *a.* La laite, les vésicules séminales, la vessie aérienne. *Ibid. b.* Ce qui arrive à une carpe placée sous le récipient d'une machine pneumatique dont on pompe l'air. *Ibid.* 697. *a.* Les reins de la carpe: la vessie urinaire. Carpes hermaphrodites. Plusieurs autres poissons qui le sont aussi. De la respiration de la carpe. Nombre prodigieux & presque incroyable de toutes les pieces qui servent à la respiration de la carpe. Maniere dont on engraisse les carpes hors de l'eau en Hollande. *Ibid. b.*

Carpe, observations sur les ouies de ce poisson. XI. 706. *b.* — 708. *b.* Sur ses écailles. XII. 890. *a.* Espece de carpe nommée *nadde. Suppl.* IV. 4. *b.*

CARPE, (*Hist. eccl.*) disciple de S. Paul, *&c. Suppl.* II. 249. *a.*

CARPÉE, (*Hist. anc.*) pantomime ancienne que dansoient les Athéniens & les Magnésiens. Description de cette danse très-ancienne. Dans quel but elle fut instituée. II. 698. *b.*

CARPENTE, (*Antiq.*) charriot en usage chez les anciens Romains. *Suppl.* II. 249. *a.* Les Gaulois s'en servoient aussi. La figure de la carpente se trouve sur quelques médailles. Ouvrages à consulter. *Ibid. b.*

CARPENTRAS, (*Géogr.*) observations sur l'état de cette ville dans le moyen âge, & sur quelques lieux de ses environs. Productions de son territoire. Trophée ancien qu'on voit dans le palais épiscopal. *Suppl.* II. 249. *b.* Observations sur les premiers tems de cette ville. *Suppl.* IV. 11. *b.*

CARPENTUM, char à divers usages chez les Romains. Description de ce char. *Carpentum* d'argent sur lequel un roi gaulois combattoit. II. 698. *a.*

CARPI, (*Jacques Berenger*) ses injections anatomiques. *Suppl.* III. 601. *b.*

CARPOBALSAMUM, (*Botan.*) baie ou fruit de l'arbre qui produit le vrai baume de Judée. Etymologie de ce mot. Description de ce fruit. Il est rare dans les boutiques. Autres fruits qu'on lui substitue. Il entre dans la thériaque & le mithridate. II. 698. *b.*

CARPOBOLUS, (*Botan.*) genre de plante. Sa description. Changement qui lui arrive par l'évaporation de la liqueur dont ses semences sont environnées. II. 698. *b.*

CARPOCRATIENS, (*Hist. eccl.*) hérétiques du deuxieme siecle. Sectateurs de Carpocrate d'Alexandrie. Leur doctrine. II. 698. *b.*

Carpocratiens, faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 249. *b.*

CARPZOVES, (*les*) observations sur ces hommes de lettres & sur leurs ouvrages. IX. 380. *a.*

CARRA, sorte de pêche. XVI. 538.

CARRACHE, (*Louis*) peintre. V. 325. *b.*

CARRACHE, (*Augustin*) peintre, V. 326. *a.* & graveur. VII. 867. *a.* Tableau hiéroglyphique de ce peintre. *Suppl.* I. 503. *a.*

CARRACHE, (*Annibal*) peintre. V. 326. *a.* Ses paysages. XII. 212. *b.*

CARRANZA, (*Barthelemi*) histoire de ce dominicain. X. 562. *b.*

CARRARE, (*marbre de*) IX. 742. *a*, *b*. 817. *b.*

CARRAVAGE, (*Michel-Ange*) de la maniere dont ce peintre éclairoit ses tableaux. V. 407. *a.*

CARRÉ, en terme de bijoutier, de corderie & de monnoyage: carrés qui deviennent matrices. II. 699. *a.*

CARRÉ *de cuir*, (*tanneur*) il contient juste ce qu'il faut pour une paire de souliers, & s'appelle aussi *tableau.* Cordonniers qui vont au tableau. II. 699. *a.*

CARRÉ, (*Louis*) observations sur la vie & les ouvrages de cet académicien. XI. 13. *a.*

CARREAU, (*Archit.*) terre moulée de différentes formes & grandeurs, & cuite comme la brique. Le carreau prend différens noms: grands & petits carreaux à six pans: leurs usages: carreaux à trois, à quatre pans; carreaux en forme de cubes: usage des carreaux de faïance: carreaux mi-partis de différentes couleurs. Soixante-quatre combinaisons de deux carreaux mi-partis II. 699. *a.* qui se réduisent à trente-deux; ces trente-deux peuvent se réduire à dix, & même ces dix peuvent se réduire à quatre. *Ibid. b.* Dessins & compartimens qu'on peut former par les différens assemblages des carreaux mi-partis. Instructions sur la maniere de former trente dessins différens. *Ibid.* 700. *a.*

Carreaux mi-partis: leurs combinaisons. III. 663. *b.* Compartimens formés de différentes sortes de carreaux, vol. V des planches, article *Marbrerie.*

CARREAU, en architecture, marine, jardinage, manege, menuiserie, ancien monnoyage. II. 701. *b.*

CARREAU, partie du métier des étoffes de soie; poids que les carreaux doivent avoir. II. 701. *b.*

CARREAU, (*Serrurerie*) grosse lime de fer. Il y a aussi le demi-carreau. II. 701. *b*

CARREAU, (*Tailleur & Blanchisseuse*) description de cet instrument. Il y en a de deux especes chez les tailleurs & les blanchisseuses. II. 702. *a.*

Carreau de tailleur d'habits: maniere de s'en servir. *Suppl.* IV. 925. *a*, *b*.

CARREAU, terme de vitrier. II. 702. *a.*

CARREAU, (*franc-*) sorte de jeu dont M. de Buffon a donné le calcul en 1733. Extrait de son mémoire sur ce sujet. II. 702. *a.*

CARREAUX, (*Art milit.*) espece de fleches anciennes. *Suppl.* III. 49. *a.*

Carreaux, sorte de fleche autrefois en usage en France. VI. 850. *a.*

CARREAW, (*Ichthy.*) poisson des Moluques. Sa description. *Suppl.* II. 249. *b.* Ses mœurs. Maniere de le classer. *Ibid.* 250. *a.*

CARREFOUR, (*Jardinage*) rencontre de quatre allées dans une forêt. On peut les faire circulaires ou quarrées. II. 702. *b.*

Carrefour, l'image des dieux viales étoit élevée dans les carrefours. On y plaçoit aussi les statues d'Hermès. VIII. 168. *a.*

CARRELÉ, (*Manufacture en soie*) espece d'étoffe. Maniere de fabriquer le carrelé & le cannelé. II. 702. *b.* Démonstration de l'armure d'un cannelé. Comment on fait les carrelés à la marche & à la tire. *Ibid.* 703. *a.* Démonstration de l'armure d'un carrelé à la marche. Carrelés dont le poil est composé d'un fil d'or ou d'argent. *Ibid. b.*

CARRELER, paver une chambre avec des carreaux. Maniere dont ce travail se fait. II. 702. *b.* *Voyez* CARRELEUR.

CARRELET, (*Ichthy.*) poisson de mer de la classe des poissons plats. On examine si la plie & le carrelet sont de même espece. D'où vient le nom de *carrelet.* Qualité de sa chair. Lieux où on le pêche. II. 703. *b.*

CARRELET, instrument dont se servent les apothicaires. Sa description. II. 703. *b.*

CARRELET, aiguille de sellier, cordonnier, *&c.* II. 703. *b.*

CARRELET, instrument de chapelier. II. 704. *a.*

CARRELET, espece de filet pour la pêche: description de ce filet: maniere de s'en servir. II. 704. *a.*

CARRELEUR, (*Archit.*) conseil à ceux qui emploient ces ouvriers. Planches sur l'art du carreleur, *voyez Architecture*, vol. I des planches.

voyez les articles PROJECTION, ASCENSION DROITE, DÉCLINAISON, LONGITUDE, LATITUDE. Planches où sont représentés les deux hémisphères célestes. Vol. V. des pl. article *Astronomie*, pl. 8 & 9.

CARTES *militaires*, (*Art milit.*) détails renfermés dans une telle carte. *Suppl.* II. 253. *b.* Officiers & ingénieurs employés sur les frontieres & les côtes du royaume, pour dresser ces cartes. – Leur usage connu des anciens. – Cartes modernes très-utiles à un officier qui seroit chargé de reconnoitre un pays, ou qui l'entreprendroit pour son instruction. Comment elles peuvent servir à construire des cartes militaires. Usage qu'on peut faire des cartes générales, au défaut des cartes particulieres. *Ibid.* 254. *a.*

Cartes marines. Différence entre une carte géographique & une carte hydrographique. VII. 626. *a.* Inventeurs des cartes marines parmi les peuples du Nord. XVII. 627. *b.* Cartes de Mercator. XI. 55. *b.* Cartes planes dans la navigation. *Ibid.* & XII. 696. *b.* Latitudes croissantes des cartes réduites. *Suppl.* III. 710. *b.* Correction nécessaire pour les tables ordinaires des latitudes croissantes. *Suppl.* IV. 884. *a.*

Cartes chronologiques. III. 400. *a*, *b.*

CARTES, (*Jeux*) divers jeux de ce nom. II. 711. *a.* Éloge des jeux, & leur distribution en trois classes, selon le P. Ménestrier. Origine du jeu de cartes. Image de la vie paisible qu'on a voulu peindre par les cartes, selon le même auteur. Ce que représentent les figures des cartes, selon les Espagnols. Il paroît que ce jeu a pris naissance en France. Nom soupçonné de l'inventeur. *Ibid. b.* Description très-détaillée de la fabrication des cartes. II. 712. *a.* *Voyez* aussi l'article *cartier*, dans le vol. II. des pl. Les cartes se vendent au jeu, au sixain, & à la grosse. Jeux entiers, jeux d'hombre, jeux de piquet. On distingue les cartes en deux couleurs. Noms des rois, des dames, des valets : position des points dans les autres cartes. *Ibid.* 715. *a.* L'impôt mis sur les cartes doit être d'un très-grand revenu. Il y a tel cartier qui fabrique jusqu'à deux cents jeux par jour. Moyen de rendre la ferme des cartes plus importante, sans être plus onéreuse au public. Il est surprenant que les François se soient contentés jusqu'à présent des figures maussades dont les cartes sont peintes. *Ibid. b.*

CARTES, (*Arithm.*) *problèmes sur les cartes* : Pierre tient huit cartes dans sa main, qui sont un *as*, un *deux*, un *trois*, &c. qu'il a mêlés. Paul parie que les tirant l'une après l'autre, il les devinera à mesure qu'il les tirera. On demande combien Pierre doit parier contre un que Paul ne réussira pas dans son entreprise. — Solution de ce problème. — *Autre problème.* On demande combien il y a à parier contre un, que tirant cinq cartes dans un jeu de piquet, composé de trente-deux, l'on ne tirera pas une quinte majeure indéterminée, sans nommer en quelle couleur, soit en cœur, soit en carreau, en pique ou en trefle. Maniere de résoudre la question proposée. *Suppl.* II. 250. *b.*

Cartes. Les différens jeux de cartes expliqués très en détail dans leurs articles particuliers. Observations sur les valets & les as dans les jeux de cartes. XIV. 793. *a.* Jeux de cartes pour apprendre les sciences. 791. *b*, &c. Tours de cartes. XVI. 463. *b.*

CARTEL, mesure de continence pour les grains. Ce que pese le cartel de froment, de méteil, de seigle, d'avoine, à Rocroi, à Mezieres, II. 715. *b.* à Sedan, à Montmedi. *Ibid.* 716. *a.*

Cartel, convention pour la rançon d'un prisonnier de guerre. XIII. 788. *a.*

Cartel, défi, *voyez* COMBAT, DUEL, CHAMPION.

CARTELLE, (*Musique*) usage qu'en tire un compositeur. Lieux d'où on se procure les cartelles. *Suppl.* II. 250. *b.*

CARTÉSIANISME. Abregé de la vie de Descartes. II. 716. *a.* Services que ce philosophe a rendus à la philosophie. *Ibid.* 717. *a.* Son discours *sur la méthode.* Circonstances dans lesquelles il entreprit cet ouvrage.

1°. Il commença par mettre à part les vérités révélées. 2°. Il prit, pour premiere maxime de conduite, d'obéir aux loix & aux coutumes de son pays. 3°. Pour seconde, d'être le plus ferme & le plus résolu en ses actions qu'il le pourroit ; & pour troisieme, de tâcher plutôt de se vaincre que la fortune. 4°. Pour tout le reste de ses opinions, il jugea qu'il pouvoit librement entreprendre de s'en défaire. Raisons sur lesquelles il appuie cette maxime. Celles sur lesquelles il établit la réalité de son existence, *ibid. b*, & la distinction de son ame d'avec le corps. Comment il établit ce principe : *les choses que nous concevons fort clairement & fort distinctement sont toutes vraies.* 5°. Comment il s'applique à prouver qu'il ne peut penser sans être, & il fonde cette regle de tenir pour vrai ce qui est clairement contenu dans l'idée qu'on a d'une chose. 6°. Comment il s'éleve de la connoissance de lui-même à celle de Dieu, 7°. & se fortifie dans cette découverte. 8°. Connoissances évidentes qu'il réunit sur la nature de l'ame, de Dieu & du corps. *Ibid.* 718. *a.* 9°. La méthode des géometres dans leurs démonstrations, lui fait penser qu'il ne peut y avoir aucune chose si éloignée à laquelle enfin on ne parvienne, ni si cachée qu'on ne découvre. 10°. Liant les premieres découvertes avec trois ou quatre regles de mouvement ou de méchanique, il crut ces principes suffisans pour former une chaine de connoissances qui embrassât tout l'univers. 11°. Il finit son discours sur la méthode, en montrant les fruits de la sienne, qui est de pouvoir trouver une philosophie pratique, au moyen de laquelle nous devenions maitres & possesseurs de la nature, en la tournant toute entiere à notre usage. *Ibid. b.* Nature du doute de Descartes. Circonstances qu'il faut se rappeller pour en juger raisonnablement. Son goût pour la méthode des géometres, lui fit croire qu'en partant de quelques vérités simples, on pouvoit parvenir aux plus cachées, & enseigner la physique comme on enseigne la géométrie. Un des grands avantages de la méthode de Descartes, c'est de nous avoir donné l'histoire des progrès de son esprit. Adresse avec laquelle il a préparé les esprits à recevoir ses nouvelles opinions. Défauts de la méthode de Descartes. *Ibid.* 719. *a.* Il méprisoit la science qui s'acquiert par les sens. Explication qu'il prétendoit donner de la formation de l'univers & de la structure du corps humain. Combien ses principes philosophiques lui devinrent funestes dans sa derniere maladie. Pourquoi Descartes ne nous a laissé aucun traité complet de philosophie morale. Comment il s'en explique lui-même. *Ibid. b.* Il n'étudioit la morale que pour sa conduite particuliere. Ce qu'il pensoit de la morale des anciens. Jugement de ses mœurs & de sa foi. Son doute ne tomboit point sur les principes de conduite. Entre les principes de morale, il choisissoit de préférence les plus modérés. Son éloignement pour tout engagement, & tout ce qui porte atteinte à notre liberté. Ses regles de conduite dans les cas douteux, ou lorsqu'il ne pouvoit discerner le vrai avec certitude. *Ibid.* 720. *a.* Il prévint, par de tels principes, le repentir & les remords. Modération de ses desirs. Sa conduite n'avoit rien de singulier, ni qui engageât les autres à mettre obstacle à la conduite de ses desseins. Quoiqu'il eût résolu de ne rien écrire sur la morale, il ne peut refuser d'écrire en faveur de la princesse Elisabeth. Ses observations sur le traité de Séneque, *de la vie heureuse.* *Ibid. b.* Autres questions plus importantes qu'il fut engagé de traiter : sur le souverain bien, la liberté de l'homme, l'état de l'ame, l'usage de la raison, l'usage des passions, les actions vertueuses & vicieuses, l'usage des biens & des maux de la vie. Publication de ses *méditations touchant la premiere philosophie*, où l'on démontre l'existence de Dieu & l'immortalité de l'ame. Il le donna comme pour servir de commentaire à la quatrieme partie de son discours sur la méthode. *Ibid.* 721. *a.* Critique que lui en communiqua le P. Mersenne, fondée sur ce que dans un traité de l'immortalité de l'ame, il n'avoit parlé que de son immortalité. Comment Descartes y répondit. Petit abrégé qu'il fit imprimer à la tête de ses *méditations.* Il les divise en six parties.

Dans la premiere, il fait voir les fondemens de son doute philosophique & son utilité. Dans la seconde, il apprend à distinguer les choses qui appartiennent à l'esprit, d'avec celles qui appartiennent au corps. Pourquoi il n'entreprit pas de prouver, dans cette seconde méditation, l'immortalité de l'ame. *Ibid. b.* Dans la troisieme, il développe le principal argument, par lequel il prouve l'existence de Dieu. Dans la quatrieme, il prouve que toutes les choses que nous concevons clairement & distinctement sont vraies. Dans la cinquieme, il explique la nature corporelle, & revient à démontrer l'existence de Dieu. Dans la sixieme, il distingue l'action de l'entendement de celle de l'imagination, & il expose les erreurs qui viennent des sens, & les moyens de les éviter. Combien il estimoit cet ouvrage. *Ibid.* 722. *a.* Traité de Descartes sur *la lumiere*, dans lequel il explique la formation & la structure du monde. Analyse de ce traité. *Ibid. b.* Réfutation de cette hypothese sur la formation de l'univers. Réflexion de Fontenelle sur la philosophie de Descartes. *Ibid.* 723. *b.* On allegue, en faveur de ce systême, l'expérience des loix générales, par lesquelles Dieu conserve l'univers, & par l'effet desquelles, en conséquence, il doit l'avoir formé. Raisonner de la sorte, est à-peu-près comme si l'on assuroit que la même méchanique, qui, avec de l'eau, du foin & de l'avoine, peut nourrir un cheval, peut aussi former un estomac, & le cheval entier. Autre chose est de créer les corps, autre chose de les conserver.

Petit traité de Descartes sur *les passions*, pour l'usage de la princesse Elisabeth. Additions qu'il fit à cet ouvrage. Sommaire de chacune de ses parties. *Ibid.* 724. *a.* Éloge de ce traité. Il y explique premierement ce qui appartient au corps, & nous fait aisément conclure qu'il n'y a rien en nous qui appartienne à notre ame, que nos pensées, entre lesquelles les passions sont celles qui l'agitent davantage, *&c.* Respect de Descartes pour la divinité. Il ne pouvoit parler sans indignation de la témérité de certains théologiens & de certains philosophes dans leurs jugemens sur la divinité. Sa retenue lorsqu'il parloit de Dieu. *Ibid. b.* Combien il étoit satisfait de

CARTOUCHE, (*Artific.*) gros cartouche appellé pot à feu. XIII. 175. *b.* Des cartouches. VII. 387. *a*, *b.* Du canon tiré à cartouche. *Suppl.* I. 618. *b.* — 620. *b.* De l'usage des nouvelles cartouches. *Suppl.* II. 208. *a*, *b.*

CARTULAIRES, (*Hist. mod.*) papiers terriers des églises ou des monasteres. Pourquoi l'on soupçonne quelquefois l'authenticité des actes qui y sont compris. II. 733. *b.*

Cartulaires. Des cartulaires ou papiers terriers des églises & des monasteres. IV. 1024. *a.* Juge cartulaire. IX. 11. *b.*

CARUA, (*Botan.*) espece de canelle du Malabar. Ses différentes désignations. Description de cet arbre. *Suppl.* II. 244. *b.* Sa culture. Ses qualités & usages. Rapports entre cette canelle & celle de l'isle de Ceylan. Deuxieme espece, *kurundu* ou *canella.* Ses différentes désignations. *Ibid.* 255. *a.* Différence entre le canellier & le carua. Sa culture. Ses qualités & usages. Observations sur l'écorcement de cet arbre. Troisieme, *nikaduwala.* Différens noms de cette autre espece du canellier. Caracteres qui la distinguent de la canelle proprement dite. *Ibid. b.* Remarques. Quatrieme, *katou-karua*, autre espece de canellier. Ses différens noms. Description, culture, qualités & usages de cet arbre. *Ibid.* 256. *a.* Observations sur dix autres especes de canelle. Classification de toutes les plantes de ce genre. *Ibid. b.*

CARUCCI, (*Giacomo*) *voyez* PONTORME.

CARVI, (*Bot.*) caracteres de ce genre de plante. Propriétés de celui des boutiques. Ses préparations officinales. Usage de son huile pour la surdité. II. 733. *b.*

CARVI, (*Matiere médic.*) Ses usages en médecine. IV. 567. *a.*

CARUS, (*Médec.*) espece de maladie léthargique. Différence entre le *carus* & le *coma.* Différence entre la léthargie & le carus. En quoi il differe de l'apoplexie, de l'épilepsie, de la syncope, de la suffocation hystérique. II. 733. *b.* *Voyez* ASSOUPISSEMENT.

CARUS, (*Hist. rom.*) Histoire abrégée de cet empereur romain. Caractere de ses deux fils Carinus & Numerien, revêtus du titre de César de son vivant, & conjointement associés à l'empire après sa mort. *Suppl.* II. 257. *a.*

CARUS, (*M. Aurelius*) empereur. XI. 21. *b.*

CARWAR, (*Géogr.*) ville d'Asie sur la côte du Malabar. Sa situation. Produit de ses environs. Observations sur les bœufs de ce pays. Religion des habitans. *Suppl.* II. 257. *a.*

CARYATIDES, (*Archit.*) statues de femmes sans bras, placées pour ornemens, *&c.* Origine de cette sorte d'ornement. II. 734. *a.*

CARYATIDES, (*Archit.*) Fausse définition qu'on en donne dans l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 257. *a.* Statues de ce nom dans l'architecture ancienne & moderne. *Ibid. b.* *Voyez* les pl. d'Archit. & d'Antiq. du Supplément.

Caryatides, origine de l'ordre caryatique. XIII. 151. *a.* De cet ordre. XI. 611. *a.* Figures caryatides, appellées aujourd'hui *termes.* XVI. 159. *a.*

CARYBDE, mouvement des eaux du Carybde. VII. 751. *b.* Sur Carybde & Scylla, *voyez* ce dernier mot & *Charybde.*

CARYOCOSTIN, (*Pharm.*) maniere dont se compose cet électuaire. A quels tempéramens il convient. Dans quels cas on s'en sert. Origine de son nom. II. 734. *a.*

Cariocostin, *électuaire.* Sa composition. IV. 299. *b.*

CAS, (*Gramm.*) Origine du mot. Le nominatif tombant en d'autres terminaisons, forme les autres cas. Les mots *terminaisons*, *désinence*, sont le genre; *cas* est l'espece. Les noms hébreux n'ont point de cas. II. 734. *a.* Les grecs n'en ont que cinq. Les latins en ont six. Du nominatif, appellé aussi *cas direct.* Du génitif. Du datif. De l'accusatif. Du vocatif. De l'ablatif. Chaque cas a plusieurs usages; mais les dénominations se tirent de l'usage le plus fréquent. Ce qu'on entend par *décliner* & *conjuguer.* *Ibid. b.* Noms indéclinables. L'ensemble des mots de la phrase fait connoître leurs relations avec les autres mots. Exemple qu'on en donne. Il n'y a ni cas ni déclinaison dans les langues où les noms gardent toujours la même terminaison. Quel est l'usage des cas. Ils ne sont en usage que dans les langues où les mots sont transposés. Comment ils sont utiles dans ces langues. *Ibid.* 735. *a.* Exemples qui en montrent l'utilité. Ils deviennent inutiles dans une langue où la syntaxe ne souffre que de légeres inversions aisées à appercevoir. *Ibid. b.* Un latin qui acquerroit l'intelligence des mots françois, & nullement celle de notre syntaxe ne comprendroit rien à cette proposition, *Auguste vainquit Antoine.* La langue arménienne a dix cas, la langue arabe n'en a que trois. Pourquoi l'on compte six cas en latin, quoiqu'il y en ait quelques-uns dont les terminaisons sont les mêmes. Les rapports qui ne sont pas indiqués par des cas, sont supplées par des prépositions qui équivalent à des cas. *Ibid. b.*

Cas. Pourquoi inventés: d'où sont tirés les noms qu'on leur donne. I. 91. *b.* Observations sur les cas. X. 754. *a.* Cas directs & cas obliques. XI. 212. *a.* 306. *a.* Cas appellés personnels. XII. 432. *b.* Racine des cas obliques. VII. 585. *b.* Destination de chacun des cas en latin. XIV. 10. *b.* XVII. 47. *a.* Des cas de l'infinitif. VIII. 705. *b.* Comment les cas sont indiqués en hébreu. I. 722. *a*, *b.* Cas dans la langue grecque. *Ibid. b.* IV. 639. *a*, *b.* &c. La langue arménienne a dix cas: ces cas pourroient être encore en plus grand nombre dans une langue. IV. 639. *b.* En augmentant le nombre des cas dans une langue, on en banniroit l'usage des prépositions. XIII. 301. *b.* La langue françoise n'a ni déclinaisons ni cas. I. 92. *b.* 725. *b.* Comment nous indiquons les rapports que les latins indiquoient, soit par leurs cas, soit par leurs prépositions. I. 724. *a.* Pourquoi nos grammairiens se sont accoutumés à attribuer des cas à la langue françoise. IV. 641. *a.* Notre langue qui n'admet point de cas dans les noms, en admet dans les pronoms. XIII. 451. *a*, *b.*

CAS *irréductible du troisieme degré*, (*Analyse*) celui où une équation du troisieme degré a ses trois racines réelles, inégales & incommensurables. Détails qui montrent que si on résout l'équation par la méthode ordinaire, la racine quoique réelle, se présente sous une forme qui renferme des quantités imaginaires, & qu'on n'a jamais pu réduire cette expression à une forme réelle. II. 736. *a.* Comment il se peut faire que cette racine se présente sous une forme qui contienne des imaginaires. Comment M. Nicole a résolu cette difficulté. *Ibid. b.* Cette racine du cas irréductible se trouve aisément par la géométrie. *Voyez* CONSTRUCTION. Cet inconvénient en algebre vient de la méthode qu'on a employée jusqu'ici pour résoudre les équations du troisieme degré. En quoi consiste l'imperfection de cette méthode. Cas particuliers où l'on pourroit assigner cette valeur algébrique. II. 737. *a.* La racine étant incommensurable dans le cas irréductible, l'expression réelle de cette racine, quand on la trouveroit, n'empêcheroit pas de recourir aux approximations. *Voyez* APPROXIMATION.

Nouvelles remarques sur les équations du troisieme degré. Pour les résoudre d'une maniere complette, il faudroit inventer une méthode qui fit trouver à la fois les trois racines. Observations sur la méthode dont on se sert pour trouver ces racines. Explication des difficultés que cette méthode semble offrir. *Ibid. b.*

CAS, (*terme de Palais*) Cas royaux: cas prévôtaux, privilégiés, ecclésiastiques. II. 738. *b.*

CAS *de conscience*, (*Morale*) définition. On examine si ceux qui attaquent les dogmes d'une religion, sont aussi mauvais citoyens que ceux qui en attaquent la morale. II. 738. *b.* C'est ici sur-tout que l'équité veut qu'on distingue bien la personne de l'opinion, & l'auteur de l'ouvrage. Casuistes indulgens pour les autres, & austeres pour eux-mêmes. *Ibid.* 739. *a.*

CAS *réservés.* (*Discipline ecclésiastique*) Cas réservés au pape, suivant le rituel de Paris. Cas réservés à l'évêque. Ces réservations different suivant l'usage des diocefes. Leur utilité. Institution du prêtre pénitencier. A l'article de la mort tout prêtre peut absoudre. Cas réservés aux supérieurs dans les couvens. II. 739. *a.*

CASA SANTA dans l'église de Lorette: sa description. IX. 792. *a.*

CASAN, (*Géogr.*) ville & royaume d'Asie. Productions & commerce du royaume. II. 739. *b.*

Casan, observations sur ce royaume. XIV. 443. *a.*

CASAQUE, étymologie de ce mot. II. 739. *b.*

Casaque militaire appellée *sagum.* VIII. 13. *b.* Casaque gauloise. 16. *b.*

CASAS, (*Barthelemi de las*) de Séville. XV. 134. *a.* Observations sur son traité de la destruction des Indes. *Suppl.* I. 352. *b.* Ses efforts généreux pour adoucir le sort des infortunés Mexicains. *Suppl.* III. 923. *b.*

CASATSCHIA-ORDA, (*Tartares de la*) XV. 920. *b.*

CASCADE. (*Hydraul.*) Cascade naturelle ou cataracte; Exemples. Cascade artificielle; Exemples. Grande & petite cascade. II. 739. *b.*

Cascade, canal en cascade. II. 583. *b.* De la distribution des eaux pour des cascades & buffets. IV. 1065. *b.* Cascades de Tivoli. XVI. 362. *b.* Celles du Velino. 879. *a.* Cascade dite *stanbach*, dans le canton de Berne, vol. VI. des pl. *Regne minéral*, *glaciers*, pl. 2. *Voyez* CATARACTES.

CASCADE, (*Algeb.*) méthode des cascades pour résoudre les équations, par M. Rolle. II. 739. *b.* Méthode par laquelle on approche des racines d'une équation, en résolvant des équations qui vont toujours en baissant d'un degré. Elle paroit avoir beaucoup de rapport à celle de M. Rolle. Exposition & démonstration de cette méthode. Ses inconvéniens. II. 740. *a.*

CASCARILLE *ou* CHACRIL, (*Botan.*) description de cette écorce. En quoi elle differe du quinquina. II. 740. *a.* Avantages qu'elle a sur lui. Divers usages auxquels on l'a appliquée. Dans quels cas on se sert de la substance ou de la teinture. Ses avantages sur l'ipecacuanha. *Ibid. b.*

CASCHGAR, (*Géogr.*) pays d'Asie. Description géographique de ce royaume. Ses productions. II. 740. *b.*

CASE, ou *Casse d'imprimerie*, espece de table en deux

parties, &c. Sa description. II. 740. *b.* Comment on la dresse pour travailler. *Ibid.* 741. *a.*

CASE, ou *Casse*, (*Orfév.*) description & usage de cet instrument. II. 741. *a.*

CASE, ou *Trictrac.* Demi-case. Case du diable. II. 741. *a.*

CASENEUVE, (*Pierre de*) XVI. 452. *a.*

CASENOVE, (*Géogr.*) château en Guienne où naquit Charlotte-Rose Caumont de la Force. Ses ouvrages. *Suppl.* II. 257. *b.*

CASERIE, ou CARAVANSERA. Celle de Rama. II. 741. *a.*

CASERTE, (*Géogr.*) petite ville épiscopale à cinq lieues au nord de Naples. Magnifique château que le roi d'Espagne a fait bâtir près de ce lieu. Origine du nom & de la ville de Caserte. Ancien aqueduc des Romains, qui passoit à-peu-près dans le même canton pour aller à Capoue. Inscription du nouvel aqueduc. *Suppl.* II. 257. *b.* Détails sur cet ouvrage. Reflexions sur la sépulture de plusieurs corps morts trouvés à plus de quatre-vingt-dix pieds de profondeur, lorsqu'on creusa pour fonder les piles du grand arc de l'aqueduc. Moufette sortie de l'ouverture des aqueducs dans la montagne de *Santa-croce.* Espace d'environ vingt pieds dans la montagne de Garzano, où la pierre étoit encore dans un état de mollesse qui indiquoit sa formation. *Ibid.* 258. *a.*

CASIA, (*Botan.*) noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. Description du casia à fruit rouge. *Suppl.* II. 258. *a.* Lieux où il croit naturellement. Maniere de le cultiver. *Ibid. b.*

CASILLEUX, (*Vitrier*) défaut dans le verre. Cause de ce défaut. II. 741. *b.*

CASIMIR I. (*Hist. de Pologne*) Principaux évènemens de la vie & du regne de ce roi de Pologne. *Suppl.* II. 258. *b.*

CASIMIR II, surnommé *le juste.* Tableau de son regne. *Suppl.* II. 259. *a.*

CASIMIR III, surnommé *le grand.* Tableau de son regne. *Suppl.* II. 259. *b.*

CASIMIR IV. Tableau de son regne. *Suppl.* II. 261. *a.*

Casimir I, roi de Pologne : son élection. XII. 926. *a.* Observations sur les regnes de Casimir I, Casimir II, Casimir III. *Ibid.* 933. *a.* Casimir IV. *Suppl.* II. 2. *b.* 620. *b.* & Casimir V. XII. 933. *b. Suppl.* II. 474. *b.* 475. *a*, *b.*

CASIUS, remarques sur le mont Casius en Egypte. XV. 206. *b.* Lac près de ce mont. 225. *a.*

CASLEU, neuvieme mois de l'année sainte des Hébreux, le troisieme suivant l'ordre civil ; il répond à novembre. Jeûne du septieme jour de casleu. Deuil & affliction du 15e. Fête solemnelle du 25, nommée *encénies.* Evénement mémorable du trentieme du même mois. II. 741. *b.*

CASMANN, observations sur les ouvrages philosophico-théologiques de cet auteur. X. 742. *a.*

CASMINAR, *cassummuniar*, ou *rysagon*, (*Botan.*) description de cette racine des Indes orientales. Ses propriétés. Celles de sa teinture. II. 741. *b.*

CASOAR, (*Ornith.*) oiseau des Indes. II. 741. *b.* Premiers casoars qui ont paru en Europe. Description de celui qui fut envoyé à la ménagerie de Versailles. *Ibid.* 742. *a.*

Casoar. Voyez vol. VI. des pl. *Histoire naturelle*, pl. 30.

CASPIENNE, (*mer*) elle n'a point de communication visible avec les autres mers. La navigation y est dangereuse. Étendue de cette mer. Salure de ses eaux. II. 742. *b.*

Caspienne, mer, observations sur cette mer. X. 365. *b.* Fausse idée que les anciens en avoient. VIII. 419. *a.* Pourquoi elle n'a point de marée sensible. VI. 906. *a.* X. 96. *a.* Evaporation de ses eaux. VII. 88. *b.*

CASPIENS, (*Géogr. anc.*) anciens peuples de Scythie. Coutume barbare de ces peuples envers leurs parens. II. 742. *b.*

CASQUE, (*Art milit.*) étymologie du mot. Description du casque. Ceux qui le portoient autrefois en France. Casques gravés sur les médailles anciennes. Le casque considéré comme appartenant au blason. II. 743. *a.*

Casque. Casques des Romains. I. 686. *b.* 687. *a.* X. 507. *b.* Ornemens qu'on mettoit aux casques. XI. 657. *a*, *b.* Crête ou panache. *Suppl.* II. 651. *b.* Visiere du casque. XVII. 343. *a.* Treillis des casques. XVI. 578. *a.* Casques qui se voient sur les médailles. *Ibid.* 201. *b.* De l'usage du casque au lieu des chapeaux. VIII. 10. *a.* Cet usage & celui des cuirasses ne fut introduit que peu-à-peu parmi les François. I. 687. *b.* Ornement de casque d'un gentilhomme qui s'étoit trouvé deux fois au tournoi solemnel. III. 453. *b.* Espece de casque appellé *salade.* XIV. 532. *a.* Casque tarré. *Suppl.* IV. 930. *b.* Casques représentés dans le volume I. des planches, article *Armurier.* Casques d'armoiries, *voyez* la planch. 14. du blason, volume II.

CASQUE. (*Mythol.*) Casque de Pluton, qui rendoit invisible celui qui le portoit. II. 743. *a.*

CASQUE, (*Conchyl.*) coquillage univalve, espece de pourpre tuberculée. *Suppl.* II. 262. *a.*

CASQUE, (*Blason*) meuble d'armoirie qui désigne l'homme de guerre. *Suppl.* II. 262. *a.*

Casque, ornement sur l'écu. Casques du roi, des princes, ducs, marquis, *&c.* Etymologie du mot *casque. Suppl.* II. 262. *a.*

CASSAIGNE, (*Jacques*) abbé : observations sur ce prédicateur. XI. 149. *a.*

CASSANDRE, (*Myth.*) fille de Priam. Histoire de cette princesse, selon la fable. *Suppl.* II. 262. *b.*

CASSANO, (*Géogr.*) ville du Milanez. Détails sur la bataille qui se donna près de ce lieu en 1705, entre les François commandés par M. de Vendôme, & les Alliés conduits par le prince Eugene. *Suppl.* II. 262. *b.*

CASSARD, capitaine des vaisseaux du roi. *Suppl.* IV. 7. *b.*

CASSATION, (*terme de Palais*) étymologie de ce mot. Dans quels cas on peut se pourvoir au conseil d'état & privé en cassation, contre un jugement d'une cour souveraine. Comment on le fait signifier à sa partie. Tems où la requête en cassation doit être signifiée. La voie de la cassation ne suspend point l'exécution du premier jugement. Le demandeur doit consigner une amende de 450 liv. II. 743. *b.*

CASSAVE, *manihot* : description des fleurs de ce genre de plante. *Manihot Indorum.* Sa racine est un poison mortel, & on parvient à en faire un pain très-estimé. Comment on sépare de la racine la partie nuisible. Presse dont on se sert pour cet usage. II. 743. *b.* Maniere plus simple dont procedent les Sauvages. Comment on fait la farine de manihoc. Différence entre la cassave & cette farine. Le suc exprimé comme poison, n'est cependant pas rejetté comme inutile. Amidon qu'on en fait. On en fait aussi des gâteaux qui ressemblent beaucoup à nos échaudés. *Ibid.* 744. *a.*

Cassave, *voyez* MANIOC. Plante d'où l'on tire le manioc, *voyez* YUCA.

CASSE, (*Bot. Mat. médic.*) caracteres de ce genre de plante. Casse solutive, II. 744. *a.* l'orientale & l'occidentale. On préfere la premiere. Arbre qui la produit. Son nom, sa description, selon le P. Plumier. Tems où il fleurit. Bâtons de cette casse confits. Propriétés de la moëlle mondée. Comment on lui ôte la mauvaise qualité de donner des vapeurs. *Ibid. b.* Comment se fait l'extrait de casse. Préparation appellée *diacassia cum manna.* Extrait de casse avec la feuille de séné. Usage à l'extérieur de la pulpe de casse. *Ibid.* 745. *a.*

Casse, production du canellier, *Suppl.* II. 430. *b.* En quoi la casse differe de l'absus. *Suppl.* I. 74. *a.*

Casse, (*Bot.*) *voyez* vol. V. des planch. *Histoire naturelle*, planch. 102.

Casse du Bresil. Arbre qui la porte ; son nom, sa description. II. 745. *a. Voyez* TAPYRA-COAYNANA.

Casse en bois, *cassia lignæa officin.* Ses rapports avec la canelle. II. 745. *a.* Arbre qui la porte. Ses usages. *Ibid. b.*

Casse girofiée, *cassia caryophillata officin.* Ses rapports avec la canelle. Description de l'arbre appellé *caringa* qui la produit. Pays où il croit. Propriétés de cette écorce. II. 745. *b.*

CASSE, (*Métallurg.*) diverses significations de ce mot. II. 743. *b.*

CASSE *des rubaniers*, espece de peigne. Maniere dont on le fait. Son usage. II. 745. *b.*

CASSES *bengales*, sorte de mousselines, ou de toiles de coton blanches. Leur largeur & longueur. II. 745. *b.*

CASSEAU, (*Imprimerie*) diminutif d'une casse. Espece de tiroir dont les cassetins sont égaux, *&c.* Leur nombre. Usage du casseau. II. 746. *a.*

CASSEAU, (*Art de la dentelle*) description de cet instrument. II. 746. *a.*

CASSEGRAIN. Télescope proposé par M. Cassegrain. XVI. 45. *a*, *b.*

CASSEL. (*Hist. mod.*) De la bataille de Cassel en 1677. *Suppl.* II. 804. *b. Ibid.* IV. 379. *b.*

CASSELBOHM, (*J. Fréderic*) anatomiste. *Suppl.* I. 408. *a.*

CASSEMENT, (*Jardin.*) différence entre casser & couper le rameau. Observations sur cette opération & son usage. XVII. 761. *a.*

CASSE-NOISETTE, (*Ornith.*) *torchepot*, *grimpreau*, &c. Description de cet oiseau. II. 746. *a.* Comment il dispose son nid. Sa nourriture. Maniere dont il casse les noisettes. *Ibid. b. Voyez* GRIMPEREAU.

CASSE-NOIX, (*Ornith.*) & PIOCHET, ainsi appellé parce qu'il mange des noix. Description de cet oiseau. II. 746. *b.*

CASSER, *infirmer*, *annuller.* (*Synon.*) VIII. 707. *a.*

CASSER, *rompre*, *briser.* (*Synon.*) XIV. 354. *b.*

CASSERIUS, (*Jules*) anatomiste. *Suppl.* I. 395. *b.*

CASSERIUS. (*muscle de*) Observations sur l'anatomiste qui a donné son nom à ce muscle, & sur ses ouvrages. II. 747. *a.*

Casserius, *muscle de*, ouvrages de Jules Casserius, anatomiste. Observations sur le prétendu muscle qui porte son nom. *Suppl.* II. 262. *b.*

CASSIA, *loi.* I. 182. *a.* IX. 654. *b.* Voie cassienne. XVII. 419. *b.*

CASSIDE, (*Insectol.*) ce nom donné par Linnæus &

Geoffroy à un genre d'insecte, appartenant déjà à une plante. L'auteur pense qu'on doit restituer à cet insecte son ancien nom de *scutalis*. Caracteres de deux especes de ce genre représentées vol. VI. des pl. *Histoire naturelle*, pl. 77, 78. Classification du cassida ou scutalis. *Suppl.* II. 263. *a.*

CASSIDE, (*Botan.*) espece de casside appellé *tertianaire*. XVI. 186. *a*, *b*.

CASSIEN, (*Jean*) histoire & doctrine de ce fameux solitaire. XIV. 945. *b*.

CASSIEN, (*Saint*) évêque. *Suppl.* IV. 190. *b*.

CASSIER, espece de groselier. Observations sur le nom de *cassier*. II. 747. *a*. Description de cette plante. Contrées où elle se trouve. Elle a peu d'efficace en médecine; quelle est sa principale vertu. Préparations qu'on en fait. Réputation qu'on lui a donnée par la vertu qu'on lui a attribuée de guérir l'hydropisie. D'autres en ont fait une panacée universelle. On l'a vantée comme un spécifique contre la rage, &c. mais on n'a pas tardé à revenir de ces erreurs. *Ibid.* 748. *a*.

CASSIM-GHEURI, fête de S. Démétrius, ainsi appellée chez les Turcs. Ce jour est redouté par les matelots. II. 747. *a*.

CASSIN, partie du métier à étoffes de soie. Sa description. Cassin volant. II. 747. *a*.

CASSIN, (*hausse de*) VIII. 66. *b*.

CASSINE, thé de la mer du sud. Cas qu'en font les Indiens. Ils accourent en un certain tems de l'année pour le recueillir & en boire pendant deux ou trois jours en infusion. II. 747. *a*. Effets de ce remede. Récolte qu'ils emportent. Usage qu'on en fait à Lima, & contre les exhalaisons des mines du Pérou. Comment on le prépare & on le boit. Lieu où s'en fait le commerce. On en distingue deux especes. Quantité qu'on en tire annuellement. *Ibid. b*.

CASSINE, (*Botan.*) noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. Description de deux especes de ce genre. Maniere de les cultiver. Lieux où elles se trouvent. *Suppl.* II. 263. *a*.

CASSINI, (*Jean-Dominique*) sa patrie, ses travaux, & ses découvertes en Astronomie. I. 792. *b*. XI. 131. *a*. XII. 359. *b*. Son sentiment sur les cometes. *Suppl.* III. 176. *a*. Ses observations sur la lumiere zodiacale. IX. 722. *b*. &c. Méridien qu'il traça dans l'église de sainte Pétrone à Bologne. X. 384. *b*. *Suppl.* III. 239. *a*.

CASSINI, (*Jacques*) fils du précédent. Son travail pour la détermination de la grandeur d'un degré du méridien. IV. 762. *b*. Son ouvrage sur la grandeur & la figure de la terre. VI. 753. *b*. Ses élémens d'astronomie. *Suppl.* I. 664. *a*.

CASSINI *de Thury*, la méridienne de Paris vérifiée par cet astronome. *Suppl.* I. 665. *a*. Tables des MM. Cassini, relatives à l'astronomie & à la géographie, *voyez* TABLES.

CASSINOIDE, (*Géom.*) observations sur cette courbe. V. 518. *b*. III. 884. *a*.

CASSIODORE, (*Hist. du Bas-Empire* ou *des Goths*) lieu d'où la famille de ce nom étoit originaire. — Le premier Cassiodore qui figure dans l'histoire se distingua par ses talens militaires, & sur-tout par le carnage des Vandales qui avoient fait une irruption dans l'Abruzze & dans la Sicile. — Son fils fut également propre à la guerre & aux affaires, & rendit d'importans services à l'Empire, sous Valentinien III. Le fils de celui-ci fut Magnus-Aurélius Cassiodore, qui gouverna l'empire des Goths sous Théodoric, & qui marcha encore avec plus de gloire dans le sentier que lui avoient tracé ses peres. L'auteur de cet article présente les principaux traits de la vie de cet homme illustre, & finit par l'éloge d'Héliodore, préfet du prétoire, qui appartenoit à la même famille. *Suppl.* II. 263. *a*.

CASSIODORE, (*Magnus-Aurélius*) observations sur cet homme de lettres. XV. 483. *b*. 484. *a*. Bibliotheque qu'il fonda. II. 232. *a*.

CASSIOPÉE, (*Astron.*) constellation. Nouvelle étoile apparue dans cette constellation, en 1572. Divers écrits auxquels elle donna lieu. Nombre des étoiles de cassiopée. II. 747. *b*.

Cassiopée, comment on peut connoître cette constellation. *Suppl.* II. 567. *a*. Sur les nouvelles étoiles qui ont paru dans cassiopée, *voyez* VI. 62. *b*. *Suppl.* II. 895. *b*.

CASSIQUE *rouge*, (*Ornith.*) *voyez* vol. VI des planches, *Histoire naturelle*, pl. 34. Description de cet oiseau. Sa classification. *Suppl.* II. 265. *a*.

CASSIS, (*Mat. médic.*) espece de groselier. Ses vertus en médecine. *Suppl.* II. 269. *a*, *b*.

CASSIUS-VISCELLINUS, (*Spurius*) loi qu'il proposa: sa mort. IX. 650. *a*. Sa maison rasée. XIII. 814. *a*.

CASSIUS-LONGINUS, (*Caius*) observations historiques sur ce fameux Romain qui conspira contre César. XII. 70. *a*. Défaite de Brutus & de Cassius. XVI. 676. *b*. Mort de ce dernier. XII. 505. *a*.

CASSOLETTE, (*Archit.*) espece de vases isolés de peu de hauteur, &c. A quels usages on les emploie. II. 748. *a*.

CASSOLETTE, (*Parfumeur*) réchaud sur lequel on brûle des parfums: petite boite portative où on les renferme: composition des parfums eux-mêmes. Observation à faire en composant ces parfums. II. 748. *b*.

CASSONADE, espece de sucre. D'où lui vient ce nom. II. 748. *b*.

Cassonade, il en est parlé. XV. 614. *a*.

CASSORORARI, (*Ichthy.*) petit poisson de mer. Mers où il se pêche. On dit qu'il a deux prunelles à chaque œil. II. 748. *b*.

CASTAGNETTES, instrumens de percussion en usage chez les Maures, les Espagnols & les Bohémiens. Maniere de s'en servir. A quel usage on les emploie. Comment on note la tablature des castagnettes. II. 748. *b*.

Castagnettes des anciens nommées *crotales*. IV. 515. *a*. *Voyez* vol. V des planches, article *Lutherie*.

CASTAGNETTES, (*Hist.*) dont se servent les Siamois, *Suppl.* II. 649. *b*. dont se servoient les anciens. *Ibid.* 650. *b*.

CASTAGNEUX, (*Ornith.*) oiseau aquatique qui marche très-difficilement sur la terre. Sa description. Son vol. Maniere de le prendre. De quoi il se nourrit dans la mer & dans les rivieres. Comment il fait son nid. Qualité de sa chair. II. 749. *a*.

CASTALIE, (*Myth.*) fontaine qui coule au pied du Mont-Taurus dans la Phocide. Ce que la fable nous apprend sur cette fontaine. Comment on peut expliquer le merveilleux que les poëtes nous en racontent. II. 749. *a*. Sur cette fontaine, *voyez* PARNASSE.

Castalie. Faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 265. *a*.

CASTALOGNE, ou *castelogne*, ou *catalogne*, (*Manuf.*) couverture de lit. Observation sur l'étymologie du nom qu'on lui donne. *Suppl.* II. 265. *a*.

CASTANG, montagne de la Chine. VII. 198. *a*.

CASTE ou tribu chez les Indiens. Attachement des Indiens des côtes de Coromandel & de Malabare à la caste où ils sont nés. IX. 922 *a*. *voyez* TRIBU.

CASTEL, (*Géogr.*) comté d'Allemagne, dans le cercle de Franconie, ses bornes. Evêque dont il releve. Différentes causes qui ont contribué à l'affoiblir. Droits & privileges de ses comtes. *Suppl.* II. 265. *a*. Château de Castel. Produit du pays. *Ibid. b*.

CASTEL, (*Louis Bertrand*) l'un des auteurs du Journal de Trévoux. *Suppl.* III. 659. *b*.

CASTEL, (*Pierre*) physiologiste. *Suppl.* IV. 361. *b*.

CASTEL, (*Charles Irenée*) abbé de saint Pierre: analyse de son mémoire sur le mariage des prêtres. II. 805. *b*. Espece de travail qu'il voudroit permettre le dimanche. IV. 1007. *b*.

CASTELLANS, (*Hist. mod.*) sénateurs Polonois. Leur nombre. Leurs charges. Prééminence du castellan de Cracovie. II. 749. *b*. On divise les castellans en grands & en petits. Fonctions & nombre des uns & des autres. *Ibid.* 750. *a*.

Castellan: prérogatives de cette dignité polonoise. XII. 928. *a*.

CASTELLI, (*Valerio*) peintre de batailles. XII. 266. *a*.

CASTELLO-ROSSO, (*Géogr.*) isle de la Méditerranée sur les côtes méridionales de l'Asie mineure. Son château. Son port, &c. *Suppl.* II. 265. *b*.

CASTELLUM, (*Géogr.*) énumération de sept villes connues sous ce nom dans l'histoire ancienne. *Suppl.* II. 265. *b*.

CASTELNO-PEREGRINO, (*Géogr.*) ville de la Palestine. Son château & son port. *Suppl.* II. 265. *b*.

CASTELVETRO, (*Louis de*) sa patrie, ses ouvrages. X. 600. *b*.

CASTEN-VOGTEY ou *Avocatie*, (*Jurispr.*) droit que quelques seigneurs de l'empire peuvent exercer sur les monasteres ou chapitres situés dans leur voisinage. Ce joug secoué par plusieurs couvens. Ancienneté de son institution. Droit naturel que le prince & l'état ont sur les moines en tout pays. II. 750. *a*.

CASTIGLIONE, (*Géogr.*) petite ville d'Italie, appartenant à l'empereur. Son ancien château. Observations sur Louis de Gonzague, né dans ce château, & sur son frere cadet, François de Gonzague. Statue remarquable qu'on voit sur la place de Castiglione. *Suppl.* II. 265. *b*.

CASTIGLIONE, (*Benedetti*) peintre dans le genre pastora XII. 278. *b*. & graveur. VII. 867. *a*.

CASTILLAN, (*Comm.*) monnoie & poids d'Espagne. *Suppl.* II. 266. *a*.

CASTILLE. *royaume de*, (*Hist. d'Espagne*) De tous les royaumes Européens soumis à la couronne d'Espagne, celui-ci est le plus considérable. Castille vieille & Castille nouvelle. Bornes de ce royaume. Origine de son nom. Histoire abrégée des révolutions de ce pays. *Suppl.* II. 266. *a*.

CASTILLE, (*code de*) III. 571. *a*.

Castille, jeu militaire françois: exemples de ces sortes de jeux. XVII. 761. *a*.

CASTINE, (*Hist. nat.*) pierre blanchâtre du genre des calcaires. On en met dans les fourneaux où l'on f. . fondre la mine de fer. Quelle en est la propriété. II. 750. *b*.

Castine, espece de fondant de la mine de fer. Détails sur ce sujet. VII. 138. *a*, *b*. De la qualité des mines venues de la castine. Proportions à établir dans l'usage de l'arbue & de la castine. Moyens de connoitre en quelle quantité ces matieres se trouvent dans les mines. 143. *b*. Du mélange de l'arbue & de la castine avec la mine de fer. 152. *b*.

CASTOR, (*Hist. nat.*) description des castors. Diversité dans leur couleur. II. 750. *b*. Description particuliere d'un castor pris aux environs de la riviere de Saint-Laurent. Son poil. Les parties de sa tête. Ses pieds. Sa queue. II. 751. *a*. Ses parties de la génération. Poches dans lesquelles le *castoreum* est renfermé. Liqueurs qu'on trouva dans ces poches. *Ibid. b*. Il est bien prouvé que ce ne sont pas les testicules qui contiennent le *castoreum*. Réfutation de la fable qu'on avoit établie sur cette erreur. Trois membranes observées dans la tissure des premieres bourses, appellées bourses supérieures du *castoreum*. Bourses inférieures. On ne sait pas encore à quoi servent pour le castor les liqueurs contenues dans les bourses. *Ibid.* 752. *a*. Usage que les hommes font de la liqueur huileuse. Climat propre aux castors. Leur nourriture. Durée de leur vie. Lieu qu'ils choisissent pour établir leur demeure. Chaussées qu'ils construisent, assez hautes pour retenir l'eau à la hauteur du premier étage des cabanes qu'ils veulent faire. Après avoir fait la chaussée, ils fondent leurs cabanes sur le bord de l'eau, sur quelque petite isle ou sur des pilotis. Description de ces cabanes. Quelquefois ils établissent la cabane entiere sur la terre, l'environnant d'un fossé qu'ils conduisent jusqu'à l'eau. Perfection qu'ils donnent à leur ouvrage. Dimensions de la cabane. *Ibid. b*. On a trouvé jusqu'à quatre cens castors dans différentes cabanes, qui communiquoient les unes avec les autres. Tems où les femelles & les mâles quittent la campagne & rentrent dans leurs cabanes. Changemens de cabanes. Ouvrage des castors terriers. Provisions de bois pour leur nourriture. Tems où on leur fait la chasse. Description des pieges qu'on leur tend. Comment on les prend à la tranche. Comment on les prend au filet. *Ibid.* 753. *a*. Différence entre le castor d'Europe, appellé *bievre*, & celui de Canada. Usages qu'on tire de la peau & de l'axonge du castor & du *castoreum* pour la *médecine*. Commerce des peaux de castor. On les distingue en castors neufs, castors secs, & castors gras. On a essayé de faire des draps avec le poil de castor, mais les draps ordinaires sont préférables. *Ibid. b*.

CASTOR, (*Zoolog.*) *voyez* vol. VI. des planches, histoire naturelle, pl. 13. Classification de cet animal. *Suppl.* II. 268. *a*.

Castor. Des dents & du museau de cet animal. IV. 838. *b*. Description du castor, vol. VI des planches, regne animal, pl. 13. Chaussée que font les castors. *Suppl.* II. 881. *a*. Congé pour faire la traite du castor. III. 863. *b*. Poil & peau de castor. III. 160. *b*. 162. *a*. Travail des peaux de castor par le chamoiseur. 73. *a*.

Castor. Bas & autres ouvrages désignés sous ce nom. II. 327. *b*. Chapeaux castors. III. 173. *a*.

CASTOR & POLLUX, météore igné qui paroit quelquefois en mer. Celui qu'on appelle *Helene*. *Voyez* FEU S. ELME. II. 753. *b*.

CASTOR & POLLUX, (*Mythol.*) leur naissance, leurs travaux, raison de leur apothéose. Feux qui étoient regardés sur mer comme un signe de leur présence, appellés aujourd'hui, feux saint Elme & saint Nicolas. Rapt qui coûta la vie à Castor. Jupiter accorda ensuite aux deux freres l'immortalité. Pourquoi l'un passoit pour habitant des enfers & l'autre des cieux. Leur fête chez les Romains. Culte qu'on leur rendit dans la Grece & à Rome. Sermens par Castor & par Pollux. Leurs apparitions. Comment on les représentoit. Noms que leur donnent les poëtes. Ils se distinguerent dans les jeux de la Grece. II. 754. *a*.

Castor & Pollux, surnommés *Dioscures*. IV. 1016. *a*. Histoire de ces deux héros. *Ibid.* & XII. 924. *b*. Jeux de Castor & de Pollux. VIII. 537. *b*. Jurement des Romains par Castor & Pollux. IX. 68. *b*. *Voyez* ECASTOR. Ces dieux honorés par les Lacédémoniens & représentés dans leurs médailles. X. 257. *b*. Ce qui arriva à Phormion de Sparte, qui les avoit logés chez lui. XV. 431. *a*, *b*. Ces dieux appellés *Therapnæi fratres* : leur alternative de vie & de mort. XVI. 265. *b*. Leurs temples. 69. *a*. IV. 1016. *a*. Leurs statues équestres. V. 891. *b*. Sacrifices des Athéniens en leur honneur. XVII. 654. *b*. Exercices dans lesquels ces deux freres excellerent. L'immortalité partagée entr'eux. Place qu'ils occupent dans le firmament. XVI. 778. *a*. Comment ils ont été désignés dans les bas-reliefs & dans les médailles. IV. 1016. *a*. Hymne de Castor. *Suppl.* III. 842. *a*. 932. *b*.

Castor le Rhodien, célebre chronologue. XIV. 254. *b*.

CASTOREUM, *voyez* CASTOR, (*Hist. natur.*)

CASTOS, droits d'entrée & de sortie qu'on paie dans le Japon. Présens que les Européens faisoient tous les ans pour y être reçus. II. 754. *a*.

CASTRAMETATION, (*Art milit.*) art de marquer le camp & d'en déterminer toutes les différentes proportions. II. 754. *a*. Cette partie a été négligée dans les auteurs modernes. Utilité des écrits de Polybe & de Végece sur cette partie. Camps des Romains. Leur police ne fut imitée que vers la fin du seizieme siecle, par Maurice, prince d'Orange. Ce fut dans les guerres d'Italie, sous Charles VIII & Louis XII, que les François apprirent à se retrancher. *Ibid.* Le plus célebre & le plus ancien camp que nous connoissions, est celui du maréchal Anne de Montmorency à Avignon. Mauvaise maniere dont on campoit du tems des guerres civiles qui s'éleverent en France après la mort de Henri II. *Ibid. b*. C'est aux princes d'Orange qu'on doit le rétablissement de la discipline militaire en Europe, & de l'ordre dans les campemens. Description du camp de Maurice de Nassau. Cette disposition passa ensuite dans la plupart des autres états de l'Europe. Cependant ces regles furent ensuite négligées en France. Maniere dont les troupes françoises campoient sous Louis XIII, & sous la minorité de Louis XIV. Le sieur Martinet commença à rétablir la maniere réguliere de camper, *Ibid.* 755. *a*. que le roi approuva, & qui fut enfin généralement suivie, comme il paroit par le traité de M. de Gaya en 1679. Ce que cet auteur nous apprend sur la maniere dont les soldats & les cavaliers se logeoient. En quoi nos camps different de ceux des princes d'Orange. Comment nos camps sont défendus ou fortifiés : notre pratique en cela est bien moins avantageuse que les retranchemens des anciens. *Ibid. b*.

Castrametation, origine de cet art. VII. 986. *a*.

CASTRATION, (*Chirurg.*) comment & pourquoi cette opération est pratiquée chez les Turcs & en Italie. Elle est nécessaire en certaines maladies. II. 755. *b*. Elle peut aussi se pratiquer sur les femmes. Détail des procédés par lesquels la castration se fait dans certaines maladies du testicule. Maniere de panser la plaie. Autres soins à donner au malade. II. 756. *a*.

Castration. Différentes manieres de castration : ses causes & ses effets. VI. 158. *b*. Divers peuples qui l'ont pratiquée ou qui la pratiquent. VIII. 258. *b*. Observations sur cet usage. *Ibid.* Castration praticable à l'égard des femmes. XI. 294. *a*. Origine de la castration pratiquée chez les Turcs & en Italie. II. 802. *b*.

Castration des animaux, *voyez* CHATRER. Celle du cheval, *voyez* HONGRER.

CASTRATI, (*Hist. mod.*) à qui l'on donne ce nom en Italie. On ne peut expliquer pourquoi la castration influe sur la voix & la barbe. II. 756. *a*.

Castrati, ceux de la chapelle du roi. III. 145. *b*. Réflexions sur l'inhumanité & l'inutilité de l'art par laquelle on a cru former pour la musique des voix plus étendues. VI. 46. *b*. 47. *a*. *Voyez* aussi EUNUQUE. *Voyez* CASTRATO.

CASTRATO, (*Musiq. Moral.*) *Voyez* CASTRATI. Réflexions sur la barbarie de ces peres qui, sacrifiant la nature à la fortune, livrent leurs enfans à l'opération de la castration. — Désavantages de ces castrats, qui les rendent très-peu propres au théatre. *Suppl.* II. 267. *a*. Réflexions sur le mot *castrato*, & sur le détestable usage de mutiler des hommes pour répandre dans les temples & sur les théatres quelques voix de fausset qui ne peuvent plaire qu'à un goût honteusement dépravé. — Cet usage proscrit par Clément XIV. *Ibid. b*.

CASTRENSE. Cirque castrense. III. 476. *b*. Couronne castrense. IV. 394. *a*. Fief castrense. VI. 700. *b*.

CASTRES, (*Géogr.*) ville du Languedoc. Son origine. Tribunal, nommé la chambre de l'édit, qui fut établi dans cette ville. Son commerce. Mines de turquoises près de Castres. Hommes de lettres dont elle est la patrie. *Suppl.* II. 267. *b*.

CASTRES, *bijou de*, (*Litholog.*) VIII. 421. *a*. Rocher tremblant sur une montagne près de Castres. *Suppl.* IV. 657. *b*.

CASTREVENT, chaine de montagnes en Syrie. IX. 123. *b*.

CASTRO, ville de Lesbos, aujourd'hui Mételin. X. 927. *a*.

CASTRUM, (*Géogr.*) origine de ce nom donné anciennement à plusieurs villes. — Observations sur quinze villes ou autres lieux qui l'ont eu. *Suppl.* II. 267. *b*.

CASU CASU, (*Ichthy.*) poisson des isles Moluques. Sa description & ses mœurs. Sa classification. *Suppl.* II. 268. *a*.

Casu casu, poisson qui n'est qu'une variété de l'espece d'orbis décrite sous le nom de carcasse. *N*° 3. En quoi il en differe. *Suppl.* II. 268. *a*.

CASUEL, (*Jurispr.*) revenus casuels, ceux du roi, des seigneurs. Casuels d'une cure. II. 756. *b*.

Casuel. Conditions casuelles. III. 837. *b*. Domaine casuel. V. 21. *a*. Parties casuelles. XII. 104. *a*, *b*.

CASUISTE, (*Morale*) cette fonction est une des plus difficiles, des plus importantes & des plus dangereuses. II. 756. *b*. Le zele avec lequel Paschal & d'autres auteurs ont poursuivi certains casuistes relâchés, ne pouvoit-il pas être plus nuisible que salutaire à l'église, en faisant connoitre par-là des maximes qui feroient demeurées absolument ignorées? Le même raisonnement ne peut-il pas s'appliquer à ceux

ceux qui attaqueroient les ouvrages des incrédules qui auroient écrit dans une langue inconnue au peuple ? C'eſt une néceſſité qu'il y ait des méchans, comme c'en eſt une qu'il y ait des malades ; & il y a des maladies & des crimes que les remedes ne font qu'aigrir. *Ibid.* 757. *a.* Au reſte, c'eſt moins ici une opinion qu'on prétend établir, qu'une queſtion qu'on propoſe. *Ibid. b.*

Caſuiſte. Caſuiſtes indulgens pour les autres, & auſteres pour eux-mêmes. II. 739. *a.*

CAT, (*Claude - Nicolas le*) anatomiſte. *Suppl.* I. 409. *b.* Phyſicien. *Suppl.* IV. 71. *a.* Phyſiologiſte. 359. *a.*

CATACHRESE, figure de rhétorique. Etymologie du mot. Dans quels cas on emploie cette figure. II. 757. *b.*

Catachreſe. Obſervations ſur cette figure. XVI. 699. *a*, *b.*

CATACHRESE, (*Muſiq.*) on fait une catachreſe lorſqu'on ſauve une diſſonnance d'une façon dure & inuſitée. Autre ſignification que les muſiciens pythagoriciens attachent à ce mot. *Suppl.* II. 268. *b.*

CATACOMBE, cavité ſouterreine pratiquée pour la ſépulture des morts. D'où dérive ce mot. II. 757. *b.* Il ne s'entendoit autrefois que des tombeaux de ſaint Pierre & de ſaint Paul. Souterreins dans les environs de Rome qui portent aujourd'hui ce nom. On croit que ce ſont les ſépulcres des martyrs. Pluſieurs diſent que ce ſont des grottes où ſe cachoient & s'aſſembloient les premiers chrétiens, & où ils enterroient leurs martyrs. Deſcription de ces lieux. Pluſieurs proteſtans croient que ce ſont les ſépulcres des païens que des chrétiens avides de gain tâcherent enſuite d'accréditer comme renfermant des reliques, *&c.* Opinion de M. Moreau ſur ce ſujet dans *les tranſactions philoſophiques.* La coutume de brûler les corps ayant ſuccédé à la premiere maniere d'enterrer, *Ibid.* 758. *a.* les catacombes ceſſerent d'être en uſage pour les Romains qui n'enterrerent plus que leurs eſclaves ; & les chrétiens s'en ſervirent pour leurs aſſemblées. Obſervations ſur le chiffre XP, qu'on y voit en pluſieurs endroits. Il ne faut pas diſſimuler qu'on y trouve, (outre le chiffre ☧ qui eſt le monograme de Jeſus-Chriſt,) des figures d'un paſteur & d'un agneau, ce qui ne peut convenir qu'à des chrétiens. Ce qu'on doit penſer des reliques qu'on en a tirées. *Ibid. b.*

CATACOMBES *de Naples.* (*Hiſt. Antiq.*) Catacombes de ſaint Janvier, plus grandes & plus belles que celles de Rome. *Voyez* les pl. de *Suppl.* Antiquités. Deſcription de ces ſouterreins. *Suppl.* II. 268. *b.*

CATACOUSTIQUE, ſcience qui a pour objet les ſons réfléchis. II. 758. *b.*

CATADUPES, peuples qui habitoient près des cataractes du Nil & qu'on repréſente par cette raiſon comme ſourds. II. 759. *a.*

CATAFALQUE. Deſcription de ceux qu'on dreſſoit aux funérailles des empereurs. XII. 488. *b.* Article ſur les catafalques. II. 769. *a.*

CATAGMATIQUE, médicamens propres à ſouder les os. Etymologie du mot. Quels ſont les principaux de ces remedes. II. 759. *a.*

CATAGOGIES, (*Myth.*) fêtes du retour de Vénus. Les anagogies étoient celles de ſon départ. Sur quoi étoient fondées les unes & les autres. II. 759. *b.*

CATALECTIQUE, (*Poéſie grecq. & lat.*) vers imparfaits par oppoſition aux vers acatalectiques. D'où ce mot eſt formé. II. 759. *a.*

CATALEPSIE, (*Médec.*) deſcription de cette maladie. Pourquoi les fonctions qui ne dépendent pas de la volonté ſont exceptées dans la catalepſie, tandis que les autres ſont ſuſpendues. Cauſes prochaines de cette maladie. II. 759. *a.* Obſervations ſur ce ſujet à l'article *aſſoupiſſement.* Cauſes éloignées. Indications à remplir pour la guériſon. II. 759. *b.*

Catalepſie. Rapports & différences entre la catalepſie & l'extaſe. VI. 324. *b.*

CATALOGNE, (*Géogr.*) province d'Eſpagne. Ses bornes. Ses productions. Sa capitale. II. 759. *b.*

Catalogne, conſtitutions de, XVII. 765. *b.*

Catalogne, couverture de lit, *voyez* CASTALOGNE.

CATALOGUE, (*Littérat.*) étymologie du mot. On ſe borne dans cet article à parler des *catalogues de livres.* Un homme de lettres doit ſe faire un plan méthodique, ſelon lequel il diſpoſe ce nombre prodigieux de livres qu'on donne au public. En quoi conſiſte ce plan. II. 759. *b.* Avantages du ſyſtême bibliographique dans une bibliotheque ou dans un catalogue. Enumération de quelques bibliographes qui nous ont donné de tels ſyſtêmes. Eloge du bel ordre établi dans le catalogue de la bibliotheque du roi. *Syſtême de M. Martin, libraire de Paris. Ibid. b.*

I. *Théologie.*
- Ecriture ſainte,
- Conciles,
- Saints Peres,
- Théologiens.

II. *Juriſprudence.*
- Droit canonique,
- Droit civil. II. 760. *a.*

III. *Sciences & Arts.*
- Philoſophie,
- Médecine,
- Mathématiques,
- Arts tant libéraux que méchaniques.

IV. *Belles-Lettres.*
- Grammaire,
- Rhétorique,
- Poétique,
- Philologie,
- Polygraphes. *Ibid. b.*

V. *Hiſtoire.*
- *Hiſt. eccléſiaſt.*
  - Hiſtoire catholique & pontificale,
  - Hiſtoire monaſtique,
  - Hiſtoire ſainte,
  - Hiſtoire des héréſies & des hérétiques.
- *Hiſt. profane.*
  - Hiſtoire ancienne,
  - Hiſtoire moderne,
  - Hiſtoire généalogique,
  - Les antiquités,
  - Hiſtoire des ſolemnités,
  - Hiſtoire littéraire,
  - Vie des perſonnages illuſtres,
  - Extraits hiſtoriques. II. 762. *a.*

Détails à conſulter pour ceux qui voudront mettre en pratique ce ſyſtême. *Celui de M. l'abbé Girard.* D'abord il conſidere l'homme dans la naiſſance du monde, cherchant ſon créateur & une religion : ce qui la concerne fait le premier chef de ce plan. *Théologie.* Les hommes formerent enſuite des ſociétés : tout ce qui concerne cet objet fait le ſecond chef. *Nomologie.* Les hommes cherchent à vivre dans l'idée d'autrui : curieux de ce qui les regarde, ils s'occupent des actions & des événemens. Delà l'origine du troiſieme objet. *Hiſtoriographie.* Les merveilles de la nature frappent aſſez pour attirer des regards curieux : delà ces recherches profondes qui font ce qu'on appelle, *Sciences & Philoſophie.* On a voulu ſe communiquer ſes connoiſſances : l'art de plaire par le diſcours eſt devenu lui-même un objet important : de-là ce qu'on appelle *philologie.* Le deſir du bien-être a excité l'induſtrie ; delà les arts & ce qui les regarde font le ſixieme chef du ſyſtême, *Technologie.* Cette diviſion répond à toute la littérature, dont voici les ſubdiviſions.

I. *Théologie*, étendue de cet objet qui embraſſe toutes les ſectes. II. 762. *a.* On le ſubdiviſe de la maniere ſuivante.

I.
- Textes ſacrés & eccléſiaſtiques.
- Commentateurs.
- Dogmatiques, docteurs & caſuiſtes.
- Prédicateurs, orthodoxes & ſectaires.
- Myſtiques, contemplatifs & aſcétiques.
- Liturgiques, d'où ſe forment les rituels & les eucologies.

II. *Nomologie.* Ce genre embraſſe tout ce qui traite de l'avantage que les hommes trouvent à être réunis en corps de ſociété. En voici la ſubdiviſion. II. 762. *b.*

II.
- Diſcipline, chrétienne & hétéronome.
- Droit civil, politique & juriſprudence.
- Corporologie, cenobitiques & aſſociations.
- Ethicologie, traités de morale, caracteres.
- Theſmologie.
- Praxéonomie, aétiologie & ludicrologie.

Hiſtoriographie, ſubdiviſée en, II. 763. *a.*

III.
- Notices, municipales & nominales.
- Hiſtoires nationales & congrégationales.
- Perſonologies, vies, voyages.
- Littérologie, doctrinologie, bibliographie.
- Fictions.
- Collections, antiquités, compilations.

IV. *Philoſophie.* Connoiſſances préliminaires & néceſſaires à l'étude de la nature. Le ciel & la terre, deux objets qui s'offrent d'abord à la contemplation. Etude des êtres ſucceſſivement produits & renouvellés. II. 763. *b.* Le deſir de dévoiler les myſteres de la nature, donne lieu à l'étude de la phyſique. L'étude de la nature en action, conduit néceſſairement à celle de l'état de vie & des moyens de l'entretenir ; delà la médecine. L'eſprit humain ſe repliant ſur lui-même, s'étudie & travaille ſur ſon propre fonds : voilà les raiſons ſur leſquelles ſont fondées les diviſions ſuivantes.

IV.
- Mathématiques, comprenant l'arithmétique & la géométrie.
- Coſmographie, aſtronomie & géographie.
- Phyſiographie, pſycologie, végétologie.
- Phyſique ſpéculative & pratique.
- Médecine, phyſiologie, pathologie.
- Spiritologie, métaphyſique & logique. *Ibid.* 764. *a.*

V. *Philologie*, ſe ſubdiviſe en

V. Lexicologie, grammairens, vocabulistes.
Eloquence, rhéteurs & orateurs.
Poemes, on les distingue ici en épimétriques & lyriques.
Théatres, tragiques & comiques.
Lettres, ingénieuses & galantes.
Critique, polygraphique, monographique. *Ibid. b.*

VI. *Technologie.* Quoiqu'on ait écrit un peu tard sur cette matiere, elle a produit un fort grand nombre d'ouvrages.

VI. Arts civiques, qui sont ou célebres, ou pécuniaires.
Arts académiques, iconographie, méchanique.
Arts gymnastiques, symphoniques, dextériques.
Arts plastiques, manufacturiers, manœuvriers.
Arts nutritifs, ruraux, condimentaires. *Ibid.* 765. *a.*
Arts mystériques, symboliques, judiciaires.

Réflexion de l'auteur sur l'ordre d'un système bibliographique. D'où dépend sa perfection. Ouvrages à consulter sur cette matiere. Idée d'un ouvrage intitulé, *catalogue raisonné des livres difficiles à trouver.* Eloge de ce livre. *Ibid. b.*

CATALOGUE *d'étoiles*, (*Astron.*) le plus ancien est celui qu'on trouve dans l'*almageste* de Ptolémée. Astronomes qui en ont donné de plus exacts & de plus amples. *Suppl.* II. 269. *a.* Catalogue de Flamsteed le plus grand & le plus fameux de tous. Usage qu'en ont fait les astronomes. Raison qui a déterminé quelques astronomes à en former de nouveaux. Catalogues de M. de la Caille. Projet d'un nouveau catalogue par M. Lemonnier. *Ibid. b.* Celui que M. Mayer a laissé en manuscrit. Catalogue de 387 étoiles, publié dans le *Nautical almanac* de 1773. *Ibid.* 270. *a.*

Catalogues d'étoiles, voyez *Suppl.* IV. 907. *a*, *b*. — 913. *b.* Catalogues des étoiles zodiacales, 913. *b.* — 914 *b.* des étoiles circonpolaires, *voyez* ce dernier mot. Autres catalogues d'étoiles particulieres. 914. *b.* 915. *a.*

CATANE, (*Geogr.*) cette ville exposée aux éruptions de l'Etna; port de cette ville formé par une de ces éruptions. *Suppl.* II. 887. *a.*

CATAPACTAYME, fête des Péruviens, consacrée aux trois statues du soleil. Tems où on la célébroit. II. 766. *a.*

CATAPANS, gouverneurs que les empereurs de Constantinople envoyoient en Italie. Etymologie de ce mot. Liste de ces catapans donnée par Ducange. Magistrat de Naples, appellé de ce nom. II. 766. *a.*

CATAPASME, médicament sec & pulvérisé, dont on saupoudre quelques parties du corps. Etymologie du mot. Catapasmes de différentes sortes. II. 766. *a.*

CATAPELTE, nom d'un instrument de supplice sur la nature duquel on n'a que des doutes. II. 766. *a.*

CATAPHRACTES, cavaliers des armées romaines, armés de toutes pieces. Leur armure. Ancienneté de cette cavalerie qui faisoit la force des armées. Il y en avoit dans l'armée de l'empereur Constance. Nom que leur donnoient les Perses. Cataphractes de l'armée d'Antiochus, marchant contre Scipion l'asiatique. II. 766. *a.*

Cataphractes, navires des anciens qu'on appelloit de ce nom, pour les distinguer des *aphractes.* Autre nom qu'on leur donnoit. Leurs inventeurs. Les Grecs n'en avoient point du tems de la guerre de Troie. II. 766. *b.*

CATAPHRACTE, (*Chirurg.*) sorte de bandage. XIII. 642. *a.*

CATAPHRYGES, hérétiques du deuxieme siecle : pourquoi ils furent nommés de ce nom. Leurs erreurs. II. 766. *b. Voyez* PHRYGIENS.

CATAPLASME, ingrédiens de ce remede. Diverses especes de cataplasmes. Cataplasme ordonné pour appaiser les douleurs & amollir. Ce qu'on y ajoute pour résoudre. Danger d'appliquer un cataplasme mal-à-propos. II. 766. *b.*

Cataplasme. Usage des pommes sous forme de cataplasme. XIII. 2. *b.* cataplasme émollient. IX. 940. *b.*

CATAPPA, (*Botan.*) espece de plantes de ce nom. *Suppl.* I. 165. *b.* 166. *b.*

CATAPUCE, plante aussi nommée *petite tithymale.* Propriété de cette plante. II. 766. *b. Voyez* TITHYMALE.

CATAPULTE, (*Art milit. des anc.*) machine dont les anciens se servoient à la guerre. Etymologie du mot. Elle est de l'invention des Syriens. Différence entre la catapulte & la baliste. Description de la premiere par le chevalier Folard. II. 767. *a.* Effets de cette machine. Passage du P. Daniel, qui fait voir sa force surprenante. L'histoire de Genghiskan & de Timur-Bey fournit plusieurs exemples de la force des catapultes. Elles ont subsisté jusqu'à l'invention de la poudre. Folard croit qu'elles seroient supérieures à nos mortiers. Certitude de leur effet, justesse des coups qu'elles portent. Elles ont un avantage très-évident sur le pierrier. *Ibid. b.*

Catapulte, voyez ONAGRE. Les anciens écrivains ont souvent confondu cette machine avec la baliste : noms qu'ils lui ont donnés. II. 37. *a. Voyez* les planches de l'art militaire; vol. I. Lieux où les anciens plaçoient les catapultes. *Suppl.* I. 830. *a.*

CATAPHALQUE, décoration pour l'appareil & la représentation d'un tombeau. Etymologie de ce mot. II. 769. *a. Voyez* ce mot dans son véritable ordre alphabétique.

CATAPPAS, (*Botan.*) amandier de l'isle de Java. Plantations qu'en font les habitans. Sa fleur & son fruit. II. 769. *a.*

CATARACTE *d'eau*, (*Physiq.*) étymologie de ce mot. Ce que Messieurs Rollin & de Maupertuis racontent, l'un des cataractes du Nil, l'autre de celles du fleuve *Torneao.* Les anciens les appelloient *catadupes.* Cataractes du Rhin, du Nil, du Vologda, du Zaïre, de la riviere Niagara en Canada. Description de cette derniere la plus fameuse de toutes. II. 769. *a.* Celle qu'en donne le P. Charlevoix. Cataracte à trois lieues d'Albanie en Amérique. En général dans les terres peu habitées, la nature est brute & quelquefois difforme, & le lit des fleuves rempli de cataractes. *Ibid. b.* Cataractes du ciel qui s'ouvrirent pour le déluge. *Ibid.* 770. *a.*

Cataractes, cascades naturelles : exemples cités. II. 739. *b.* Cataracte du fleuve Chingou. III. 341. *b.* Cataracte de la riviere Canada. II. 165. *a.* Celles du Niéper. XIII. 126. *b.* Celles du Nil, *voyez* l'article de ce fleuve.

Cataracte courbe, à laquelle Newton donne ce nom. II. 770. *a.*

Cataracte. Observations sur la cataracte de M. Newton. VIII. 372. *a.*

CATARACTE, (*Ornithol.*) oiseau qui approche beaucoup du gannet. Sa description. II. 770. *a.*

CATARACTE. (*Chirurg.*) Opinion des anciens sur cette maladie. Description de deux sortes de cataractes, la vraie & la fausse. Théorie commune sur cette maladie, qui l'explique comme étant causée par l'opacité du crystallin même. II. 770. *a.* Selon cette théorie, le glaucome & la cataracte sont la même chose. Preuve qu'on a donnée en faveur de cette hypothese. Comment raisonne M. de la Hire pour appuyer l'ancien système. Ce que rapporte M. Antoine en faveur du sentiment opposé. M. Littre a montré par un exemple qu'il y a des cataractes distinctes des glaucomes. *Ibid. b.* M. de la Peyronie pensoit qu'il pouvoit y avoir des cataractes membraneuses. Signes de la maturité de la cataracte. Maniere de faire l'opération. *Ibid.* 771. *a.* Ce qui se pratique après l'opération. Exemple qui prouve le danger de s'exposer trop vite à la lumiere après l'abaissement de la cataracte. *Ibid. b.*

Cataracte, de quelle maniere elle commence : opinion des anciens sur la cataracte & le glaucome, abandonnée par les modernes. IV. 527. *b.* VII. 705. *a.* Ceux-ci partagés sur la cause de la cataracte. III. 61. *b.* IV. 528. *a.* Comment on distingue à la vue le glaucome de la cataracte. VII. 705. *a.* Cause de l'insensibilité de l'*iris* dans cette maladie. *Suppl.* IV. 626. *a.* Précautions à prendre pour juger de cette insensibilité. 631. *a*, *b.* De l'état de la prunelle dans la cataracte. 633. *a.* Instrument appellé *speculum oculi* pour l'opération de la cataracte. XV. 449. *a.* Aiguille pour abattre la cataracte. I. 205. *b.* Opération qui consiste dans l'extraction du crystallin : en quoi consistoit l'ancienne opération. IV. 528. *a*, *b.* Défensif qu'appliquoient les anciens après l'opération. 741. *b.* Restrinctifs employés en pareil cas, par Ambroise Paré. XIV. 195. *b.* Hémalopie causée par une certaine maniere d'opérer. VIII. 110. *a.*

CATARACTE, (*Maréchall.*) *Suppl.* III. 409. *a.* 414. *a.*

CATARRHE, (*Médec.*) siege de cette maladie. Symptomes de catarrhe. II. 771. *b.* Causes de l'enrouement & de la toux dans cette maladie. Autres suites fâcheuses. Causes éloignées du catarrhe. Traitement de cette maladie. Lorsqu'il y a fievre & inflammation considérable. Catarrhe suffoquant. *Ibid.* 772. *a.*

Catarrhe, *voyez* FLUXION, VI. 923. *a*, *b.*, &c. & RHUME. XIV. 265. *a*, *b.*

CATARRHEUX. Angine catarrheuse. V. 978. *b.* Fievre catarrheuse. VI. 725. *b.*

CATARTHIQUE, médicament qui fait évacuer les humeurs par les selles. Etymologie du mot, *voyez* PURGATIF. II. 772. *a.*

Catarthique, fievre. VI. 726. *b.*

CATASTASE, (*Poésie*) troisieme partie du poëme dramatique chez les anciens. II. 772. *a.* En quoi elle differe de l'épitase. Pourquoi elle a été appellée de ce nom. *Ibid. b.*

CATASTE, diverses acceptions de ce mot. II. 772. *b.*

CATASTROPHE, (*Poésie*) la quatrieme partie des tragédies anciennes, selon Scaliger. Catastrophe simple, qui ne suppose aucun changement dans l'état des personnages. Catastrophe compliquée, par laquelle le principal personnage éprouve un changement de fortune. Le changement s'appelle aussi *péripetie*, *voyez* ce mot. Ses qualités sont d'être probable & nécessaire. Reconnoissance sur laquelle une catastrophe est quelquefois fondée : ses qualités. II. 772. *b.* Catastrophe qui résulteroit du simple changement de sentimens

& de résolutions d'un personnage. Le dénouement du *Cinna* de Corneille est de ce genre. Examen de la question, si la catastrophe doit toujours tourner à l'avantage de la vertu. Sentiment du P. le Bossu sur la nature de la catastrophe. *Ibid.* 773. *a.* *Voyez* DÉNOUEMENT, RÉVOLUTION.

CATASTROPHE, (*Belles-lettr.*) on n'attache plus à ce mot que l'idée d'un événement funeste. Aristote semble vouloir interdire à la tragédie les dénouemens heureux. Cependant il ne tenoit pas rigoureusement à cette doctrine. *Suppl.* II. 270. Variations de cet auteur sur ce sujet. Objet moral de la tragédie, selon ce philosophe : c'est d'habituer l'ame aux impressions de la terreur & de la pitié, pour lui faire paroître plus léger le poids de ses propres malheurs. Comment Aristote a cru éluder la difficulté que lui faisoient Socrate & Platon en reprochant à la tragédie d'aller contre la loi qui veut que les bons soient récompensés & les méchans punis. La tragédie ancienne n'avoit d'autre but moral que la crainte des dieux, la patience & l'abandon de soi-même aux décrets de la destinée; ce qui résultoit parfaitement d'une catastrophe heureuse pour les méchans & malheureuse pour les bons. Exemples qui prouvent que les poëtes Grecs ne s'étoient pas fait une loi de terminer la tragédie par une catastrophe. Le systême de la tragédie moderne plus propre à accorder la fin morale avec la fin poétique. *Ibid. b.*

CATE, (*Comm.*) gâteaux ou tablettes que les Indiens préparent. Arbre dont ils tirent le suc qui sert à ces gâteaux. Maniere de les préparer. Leurs propriétés médicinales. *Voyez* KHAATH.

CATECHESE, κατήχησις, instruction de vive voix. II. 773. *a.* L'origine des catecheses vient de Jesus-Christ même. Les apôtres & les peres ont suivi son exemple, comme cela est ici prouvé en détail. La charge de catéchiste étoit une des plus importantes. *Ibid. b.*

CATECHISTE, anciennement on choisissoit quelquefois les catechistes parmi les lecteurs. Pourquoi on les appelloit *nautologi*. Leurs fonctions. Catéchistes de l'école d'Alexandrie. Autres écoles célebres. Prêtres qui portent aujourd'hui le nom de *catechistes*. II. 773. *b.*

CATÉCHUMÈNE, étymologie de ce mot. A qui l'on donnoit ce nom dans la primitive église. Ce qui se pratiquoit à l'égard des catéchumenes, distingués en parfaits & en imparfaits, en écoutans & en agenouillés. On a ajouté à ces deux ordres celui d'*orantes*, prians, & celui de *competentes*, demandant le baptême, celui de *pœnitentes*, pénitens. Autres distinctions du cardinal Bona, & de Bingham. II. 774. *a.* M. Fleuri n'en distingue que deux, les auditeurs & les compétens, auxquels d'autres ajoutent les élus, *&c.* Cérémonies par lesquelles on recevoit les catéchumenes. Tems pendant lequel le catéchumenat a été pratiqué en orient & en occident. *Ibid. b.*

Catéchumenes, assemblée où l'on instruisoit & l'on examinoit anciennement les catéchumenes. XIV. 816. *a.* Tems où on les baptisoit. II. 65. *a.* Ils différoient quelquefois leur baptême pendant plusieurs années. *Ibid.* Messe des catéchumenes. VI. 685. *b.*

CATÉCHUMÉNAT, état des catéchumenes pendant qu'ils aspiroient au baptême. Durée du catéchuménat en différens périodes. Ce terme abrégé quelquefois par les évêques, selon les circonstances. II. 774. *b.*

CATÉGORIE, (*Logiq.*) classe d'êtres ou de manieres d'êtres. II. 774. *b.* Catégories d'Aristote. Traité de Porphyre *de prædicabilibus sive universalibus*. Remarques du P. Rapin sur ce traité. Inutilité des catégories. Difficultés qu'on a eues pour les bannir de la logique. II. 775. *a.* — *Voy. Suppl.* I. 114. *b.*

CATEIA, trait ou javelot dont les anciens Gaulois & Germains se servoient à la guerre. Sa description. II. 775. *a.*

CATEL, (*Guillaume*) ses ouvrages. XVI. 452. *a.*

CATERGI, (*Hist. mod.*) voituriers dans les états du grand seigneur. Remarque sur les arrhes qu'ils donnent à ceux qu'ils doivent conduire. II. 775. *a.*

CATEVALA, (*Botan.*) nom malabare d'une espece d'aloës. *Suppl.* II. 270. *b.* Ses différens noms. Sa description. Lieux où elle croît. Ses qualités. Maniere de la classer. *Ibid.* 271. *a.*

CATHARES, (*Hist. eccl.*) nom que plusieurs sectes hérétiques se sont donné. Les apotactiques furent les premiers appellés de ce nom. Ensuite les montanistes. Autres sectes qui l'ont pris. *Cathariştes*, secte des manichéens. II. 775. *b.*

CATHARIN, (*Ambroise*) dominicain. XV. 178. *a.*

CATHARMA, mot grec qui signifie *balayeure*, *ordure*. Observations sur ce mot employé par S. Paul. XII. 379. *a.*

CATHÉDRALE, église épiscopale d'un lieu. Coutume qui a donné lieu à ce nom. Il ne faut pas confondre les anciennes cathédrales avec les églises qu'on nomme aujourd'hui de ce nom. S'il est vrai qu'il y en ait qui aient été bâties du tems des apôtres. Le nom d'*église cathédrale* n'est en usage que depuis le dixieme siecle. II. 775. *b.*

Cathédrale, origine de ce mot. III. 13. *b.* Différence entre une église collégiale & une cathédrale. 638. *a.* Cour quarrée devant les cathédrales. XI. 894. *b.* Condition nécessaire pour obtenir une dignité dans une église cathédrale. III. 136. *b.* Eglises cathédrales dont les chapitres sont de chanoines réguliers. 138. *b.* A qui appartient le droit de faire sonner les cloches dans les cathédrales. 544. *a.* Chapitre des cathédrales, 180. *b.* Doyen d'une cathédrale. V. 94. *a.*

CATHÉDRATIQUE, (*Hist. mod.*) droit qu'exigeoient les évêques en visitant leur diocèse. Conciles qui en parlent. Dans quel tems il fut exigé en France. On l'a aussi nommé *synodatique*. *Voyez* ce mot. Extension donnée au mot *cathédratique*. II. 776. *a.*

CATHÉENS, *terre des*, XV. 365. *b.* 366. *a.*

CATHÉRÉTIQUES, (*Médec.*) remedes qui rongent les chairs fongueuses ou baveuses. Etymologie du mot. Ils sont aussi nommés *sarcophages*. Indication de quelques-uns. II. 776. *a.*

CATHERINE, (*l'ordre de Ste.*) en Russie. Evénement qui donna lieu à son institution en 1711. Marques de cet ordre. Nombre des dames qui y sont aggrégées. II. 776. *a.*

CATHERINE, (*l'ordre de Ste.*) *voyez* vol. II des pl. Blason pl. 25. *Suppl.* II. 271. *a.*

CATHERINE, (*Chevaliers de Ste. Catherine du mont Sinaï*) fondation de cet ordre. II. 776. *a.* A quoi s'engageoient les chevaliers. Quel étoit leur habit. *Ibid. b.*

CATHERINE *du mont Sinaï*, (*Chevaliers de Ste.*) *voyez* vol. II des pl. Blason, pl. 25. *Suppl.* II. 271. *b.*

CATHERINE *de Medicis*, elle apporta en France le goût des fêtes brillantes. VI. 577. *b.* Médaille où elle est représentée dans les astres. XV. 369. *a.*

CATHERINE, femme de Pierre le grand. Son histoire. XIV. 436. *b.* &c.

CATHERINE II, impératrice de Russie. Son instruction pour un code de loix. Humanité qui regne dans cet ouvrage. *Suppl.* I. 137. *b.* 138. *a.*

CATHETE, (*Archit.*) lignes appellées de ce nom. *Cathete* en géométrie, *cathetes* d'incidence & de réflexion, en catoptrique. *Cathete* d'obliquité. II. 776. *b.*

CATHETER, f. m. (*Chirurg.*) espece de sonde. Etymologie du mot. On l'appelle aussi *algalie*. Cependant quelques auteurs réservent le nom de *catheter* à une sonde particuliere qu'on décrit ici. II. 776. *b.*

CATHÉTÉRISME, opération qui consiste à introduire une sonde dans la vessie. Maniere de sonder un malade pour la rétention d'urine. Diverses manieres, l'une qu'on appelle *par-dessus le ventre*, l'autre *par le tour de maître*. Examen des cas difficiles. II. 777. *a.* Du cathétérisme pour les femmes. *Ibid. b.*

CATHOLICITÉ, (*Théolog.*) caractere de la vraie église. Chefs principaux d'où se tire cette catholicité. II. 777. *b.*

Catholicité, doctrine catholique, attachement à cette doctrine. II. 777. *b.*

CATHOLICON, (*Pharmacie*) épithete de certains électuaires. Préparation du catholicon double de rhubarbe qu'on appelle *de Nicolas*, selon la pharmacopée de Paris. II. 777. *b.* Dose de cet électuaire. Erreur des anciens sur les propriétés qu'ils attribuoient aux purgatifs, de ne purger chacun qu'une certaine espece d'humeurs. Catholicon pour les clysteres. *Ibid.* 778. *a.*

CATHOLIQUE, (*Théolog.*) pourquoi l'on attribue ce titre à l'église. Dans quel tems ce titre lui fut donné. Passage de Polycarpe & d'Ignace, où elle est caractérisée de ce nom. Magistrats ou officiers anciennement appellés *catholiques*. Les patriarches d'orient ont pris le même titre. Origine de ce titre pour les rois d'Espagne. *Ibid.* 778. *a.* Le même donné à Philippe de Valois. *Ibid. b.*

CATI, (*Comm.*) poids de la Chine. Rapports du cati avec les autres poids de la Chine & ceux de France. Cati du Japon, de Batavia, de Cambaye. Cati chez les lapidaires de l'orient. II. 778. *b.*

CATJANG RADI, (*Insectolog.*) ou crabe royal. Description de cet animal. Sa classification. *Suppl.* II. 271. *b.*

CATILINA, (*Lucius*) son caractere. VI. 57. *a.* VII. 857. *b.* Part qu'il eut aux proscriptions de Sylla. XIII. 493. *b.*

CATILINAIRE, observation sur l'exorde de la premiere. VII. 148. *a.*

CATILINETTES, (*Jardin.*) marguerites d'Espagne. Leur description. Leur culture. II. 778. *b.*

CATIN, (*Chymie*) espece de bassin. Grand & petit catin. II. 778. *b.*

CATINAT, (*Nicolas, maréchal de*) comment il fut traité par Louis XIV. *Suppl.* III. 801. *a, b.*

CATIR, (*Tondeur*) donner aux étoffes de laine une sorte d'apprêt. Deux manieres de catir; l'une à froid, l'autre à chaud. Description de l'une & de l'autre. II. 778. *b.* La maniere de catir à chaud, est absolument mauvaise. Ordonnances qui l'ont défendue. Autres ouvriers chez qui l'opération de catir est en usage. *Ibid.* 779. *a.*

CATON, *le censeur*, (*Marcus Portius*) caractere & vie

de ce célebre romain. XVI. 761. *b*. 762. *a*, *b*. Son éloquence. XI. 567. *b*. Sa réponſe à celui qui lui demandoit pourquoi on ne lui avoit point encore erigé de ſtatue. V. 903. *a*. Il penſoit qu'on peut guérir par des paroles les maladies les plus ſérieuſes. IX. 853. *b*.

Caton d'Utique. Sentiment généreux de Caton encore enfant. XVI. 785. *b*. Caractere & vie de cet illuſtre romain. XVII. 559, *a*, *b*. 560. *a*, *b*. Son caractere tracé par Lucain. XIV. 340. *a*. Trait qui marque ſon influence dans l'état. V. 390. *b*. Son avidité pour la lecture. IX. 334. *a*. Anecdotes qui lui ſont relatives. VIII. 538. *a*. Son amitié pour Athénodore. XII. 354. *a*. Son goût pour l'exercice de la paume 200. *b*. Sa retraite des jeux floraux. VI. 875. *b*. 876. *a*. Gloire qu'il s'acquit par ſon zele envers la patrie. XII. 181. *a*, *b*. Parallele entre Socrate & Caton. V. 341. *b*.

CATONIERE, *regle*. liſez CATONIENE. XIV. 23. *a*.

CATOPTRIQUE, on trouve aux mots, *Miroir*, *Réflexion*, *Viſion*, *Lumiere*, *Optique*, les principes & les loix de la catoptrique. Etymologie de ce mot. De quoi traite cette ſcience. Principaux auteurs qui ont écrit ſur cette matiere. Eloge des *leçons d'optique* d'Iſaac Barrow.

Catoptrique, adjectif. Cadran, téleſcope catoptrique, boîte ou caiſſe catoptrique. Détails ſur cette machine. Ses différentes eſpeces. Maniere de faire une caiſſe catoptrique qui repréſente les objets en différentes ſituations. *Ibid*. 779. *b*. Maniere de faire une caiſſe catoptrique, qui repréſente les objets qu'on y aura placés, fort multipliés, & répandus dans un grand eſpace. Appartemens conſtruits ſur le même principe. *Voyez* les planches d'optique, volume V.

CATOPTROMANCIE, divination par le moyen d'un miroir. Etymologie du mot. II. 780. *a*. Cette divination employée par l'empereur Didius Julianus. Autre eſpece de catoptromancie rapportée par Pauſanias. Divination appellée Gaſtromancie. *Ibid*. *b*.

CATOTERIQUES, remedes deſtinés à purger le foie, les reins, la veſſie. Indication de deux de ce genre. II. 780. *b*.

CATRACA, (*Ornith*.) oiſeau d'Amérique. Sa deſcription. Lieux où il ſe tient. Conformité de ſon cri avec ſon nom. Qualité de ſa chair. II. 780. *b*.

CATRICONDA, (*Botan*.) eſpece de larme de Job vivace. Sa deſcription. *Suppl*. II. 271. *b*. Lieux où croit cette plante. Ses uſages. Sa claſſification. *Ibid*. 272. *a*.

CATROU, (*François*) jéſuite, l'un des auteurs du journal de Trevoux. *Suppl*. III. 659. *a*.

CATTES, pays des Cattes, aujourd'hui la Thuringe. XVI. 302. *a*. Caractere de ſes habitans. *Suppl*. I. 565. *b*.

CATTU MOLAGO, (*Botan*.) nom brame d'une eſpece de poivre ainſi nommé au Malabar. Ses autres noms. Deſcription, culture, qualités & uſages de cette plante. Sa claſſification. *Suppl*. II. 272. *a*.

CATTU-SCHIRAGAM, (*Bot*.) arbriſſeau du Malabar. Lieux où on le trouve. Sa deſcription. II. 780. *b*. Diverſes propriétés médicinales qu'on lui attribue. *Ibid*. 781. *b*.

CATULAMA, (*Botan*.) nom brame d'une eſpece de vigne du Malabar. Ses différens noms. *Suppl*. II. 272. *a*. Deſcription, culture, qualités & uſages de cette plante. Sa claſſification. *Ibid*. *b*.

CATULLI, (*Botan*.) plante liliacée du Malabar. Ses différentes déſignations. *Suppl*. II. 272. *b*. Deſcription, culture, qualités & uſages de cette plante. *Ibid*. 273. *a*. Caracteres qui la diſtinguent du lunala de Ceylan. Sa claſſification. *Ibid*. *b*.

CATULLUS, (*Caius Valerius*) article ſur ce poëte. XVII. 85. *b*. Il perfectionna l'épithalame latin, V. 818. *b*. & les vers feſcennins. VI. 558. *b*. Remarques ſur une piece de ce poete que l'on croit être un poeme ſéculaire. XIV. 881. *b*. Sur ſes elégies. V. 484. *a*. Vers de Catulle ſur la mort d'un moineau. VIII. 130. *b*.

CATZ, (*Jacques*) grand penſionnaire de Hollande, poëte célebre. *Suppl*. III. 430. *b*. 431, *a*, *b*.

CAVAILLON, (*Géogr*.) état de cette ville dans l'hiſtoire ancienne, & dans celle du moyen âge. *Suppl*. II. 273. *b*.

CAVAILLON, (*Géogr*.) ville de Gaule. *Suppl*. IV. 11. *b*.

CAVALAM, (*Botan*.) arbre du Malabar. Ses différentes déſignations. Sa deſcription. *Suppl*. II. 273. *b*. Culture, qualités & uſages de cet arbre. Erreur de Linnæus. Claſſification du cavalam. *Ibid*. 274. *a*.

CAVALE de bronze, qui étoit auprès du temple de Jupiter Olympien. VIII. 216. *b*.

CAVALERIE, (*Art milit*.) la cavalerie françoiſe eſt diviſée en compagnies d'ordonnance, & en régimens qui forment la cavalerie légere. Ils ont été ſubſtitués à la gendarmerie & aux gens de cheval armés à la légere. La cavalerie légere n'étoit guere eſtimée, c'étoit la gendarmerie qui faiſoit la force de l'armée. II. 781. *a*. La cavalerie légere a été compoſée des eſtradiots, des argoulets, des carabins. Détails ſur les uns & les autres. *Ibid*. *b*. Les plus fameux carabins du regne de Louis XIII, furent les carabins d'Arnaut. La garde des généraux étoit ordinairement alors de carabins. Charge de général des carabins. Où ſe place la cavalerie dans une armée rangée en bataille. Utilité de la cavalerie, pourvu qu'elle ne ſoit pas trop nombreuſe. *Ibid*. 782. *a*.

Cavalerie. Antiquité de l'uſage de la cavalerie : ſon éloge. V. 920. *a*, *b*. &c. Recherches hiſtoriques ſur cet objet. 883. *b*. Premier emploi de la cavalerie. Formation de ſes premiers corps. VII. 985. *b*. Divers uſages auxquels on l'employa. 986. *a*. Eſcadrons de cavalerie des anciens. *Suppl*. II. 868. *b*. Cavalerie des Egyptiens, V. 885. *a*. des Grecs, *voyez* GRECS (*Milice des*), des Athéniens. VIII. 210. *a*. Obſervations ſur la cavalerie romaine. IX. 355. *a*, *b*. *Voyez* ROMAINS (*Milice des*), cette cavalerie appellée *alare*. I. 213. *a*. Cavalerie des cataphractes chez les Romains. II. 766. *a*. Poſtes que la cavalerie occupoit dans les batailles. *Suppl*. II. 869. *a*. *Suppl*. IV. 175. *a*. Cavalerie turque. II. 685. *b*. XV. 427. *a*. Cavalerie de Pologne, appellée *pancernes*. XI. 811. *a*.

De la proportion entre la cavalerie & l'infanterie. VIII. 698. *a*, *b*. Elle eſt ordinairement poſtée ſur les ailes de l'armée. I. 213. *a*. Différens corps dont elle eſt compoſée. III. 315. *b*. Régimens royaux ou bleus dans la cavalerie françoiſe. XIV. 16. *b*. Corps de cavalerie, appellés *chevaux-légers*. III. 315. *b*. Uniforme de la cavalerie. VIII. 10. *b*. Moyen d'inſtruire un régiment de cavalerie à monter à cheval, III. 304. *b*. & de lui faire exécuter les mêmes mouvemens qu'à l'infanterie. IV. 814. *a*. Équipage des régimens de cavalerie. V. 882. *a*. Des étendards & guidons. V. 711. *b*. VI. 40. *b*. Armes de notre cavalerie. I. 689. *b*. Eſpece de fuſil qui lui conviendroit. *Suppl*. III. 162. *b*. Son emplacement dans le camp. *Suppl*. II. 150. *a*. 151. *a*. Moyen de lui faire paſſer une riviere, à l'aide des peaux de bouc. 846. *a*. Des moyens de ſubſiſtance pour la cavalerie en tems de guerre. XV. 582. *b*. Détachement de cavalerie. IV. 900. *a*. Detail des principales évolutions de la cavalerie. VI. 196. *b*. — 201. *b*. Des exercices qui lui ſont propres. 241. *b*. *Voyez* la deſcription figurée des exercices & évolutions de la cavalerie dans le vol. I des planches, article *Art militaire*. Ordre de bataille des eſcadrons. V. 924. *a*, *b*. Feu de la cavalerie. VI. 629. *a*, *b*. 630. *b*.

Brigadier de cavalerie. II. 419. *a*, *b*. Commiſſaire-général de la cavalerie. III. 710. *a*. Chefs de la cavalerie. VII. 555. *b*. Maitre de cavalerie en Angleterre. IX. 894. *a*. Salut de la cavalerie. XIV. 587. *a*.

CAVALIER ou *maître*, (*Art militaire*) ſoldat qui combat à cheval. Étymologie du mot. Caracteres d'un bon cavalier. Cavalier qui va au fourrage ; ce qu'il doit obſerver. II. 782. *b*.

Cavalier. Armes des cavaliers dans les premiers tems. I. 687. *a*. Armure des cavaliers romains. IX. 355. *a*. X. 508. *a*. Cavaliers turcs appellés *gindi*. VII. 662. *a*. Cheval de cavalier. VI. 811. *a*. Habillement du cavalier. VIII. 7. *b*. Son équipement. 8. *a*. Son armement. *Ibid*. *b*. Sa beſace. 10. *a*. Talons du cavalier. XV. 869. *b*. Cavaliers dits *gendarmes*. VII. 547. *a*, *b*. Comment le cavalier doit accoutumer ſon cheval au feu. VI. 636. *a*.

CAVALIER, (*Fortification*) lieux où ils ſe conſtruiſent. Figure & ſituation du cavalier. Lorſqu'une place ſe trouve commandée, l'on y éleve quelquefois des cavaliers. Avantages qu'on tire des cavaliers. II. 782. *b*.

Cavalier de tranchée, dans l'attaque des places. Deſcription de cet ouvrage. Avantage qu'il procure. II. 782. *b*. Comment il doit être protégé. *Ibid*. 783. *a*.

CAVALLERIUS, (*Bonaventure*) ſa géométrie des indiviſibles. VII. 631. *a*, *b*. VIII. 686. *a*. *Suppl*. III. 174. *b*. 175. *a*. Sa diſſertation ſur les marées. VI. 908. *b*.

CAVALLO, *monte*, X. 683. *a*.

CAVANDELI, (*Botan*.) nom brame, d'une eſpece de calebaſſe du Malabar. Ses différens noms. Sa culture & ſes qualités. Maniere de claſſer cette plante. *Suppl*. II. 274. *b*.

CAVATINE, (*Muſiq*.) ſorte d'air à chanter. Effet admirable qu'il produit dans les grandes expreſſions. *Suppl*. II. 275. *a*.

CAUCASE, (*Géogr. Myth*.) chaine de montagnes en Aſie. Fable de Prométhée enchainé ſur le Caucaſe. Pratiques des habitans de cette contrée. Ils ſe réjouiſſoient aux funérailles de leurs enfans. Il n'y a point de chrétien qui ne dût imiter l'habitant du Caucaſe. II. 783. *a*.

Caucaſe. Peuples du Caucaſe, voiſins de l'Imirette. VIII. 566. *b*.

CAUCHEMAR, incommodité nommée *éphialtes*, ou *incubus*, par les médecins. II. 783. *a*. En quoi il conſiſte. Ses cauſes. De quelles maladies il eſt le pronoſtic dans les jeunes gens & dans les vieillards. *Ibid*. *b*.

Cauchemar. Ce que les anciens penſoient de cette incommodité. VIII. 210. *a*.

CAUCAUBARDITES, (*Hiſt. eccl*.) hérétiques du VI[e] ſiecle. Pourquoi ainſi nommés. Leurs erreurs. II. 783. *b*.

CAUDATAIRE, (*Hiſt. mod*.) XIII. 142. *a*.

CAUDICAIRES, (*Hiſt. anc*.) bateliers des Romains pour la navigation du Tibre. Étym. du mot. Caudicaires qui tranſportoient les grains d'Oſtie à Rome. II. 783. *b*.

CAUDRETTE, (*Pêche*) vol. VIII. des planch. *Pêche*, planch. 4.

CAVE, (*Phyſique*) de la chaleur apparente des caves en hiver,

hiver, & de leur fraicheur en été. II. 783. *b.* Raiſon qu'en donne M. Muſſchembroeck. *Ibid.* 784. *a.*

Cave. Pourquoi les caves nous paroiſſent fraiches en été & chaudes en hiver. VII. 321. *b.* Caves de l'obſervatoire. XI. 324. *a*, *b.*

CAVE, (*Anatomie*) nom de deux groſſes veines. Cave en général. Veine-cave aſcendante & deſcendante, ou inférieure & ſupérieure. Deſcription de ces veines & de leur trajet. II. 784. *a.* Veines qui ſe rendent dans l'aſcendante. *Ibid. b.* — *Voyez* VEINE.

Cave, veine. Sa deſcription. *Suppl.* II. 614. *a. Suppl.* III. 78. *a.* Effet du diaphragme & de la reſpiration ſur ce vaiſſeau. *Suppl.* II. 717. *a. Suppl.* III. 80. *a.*

CAVE, *veine*, (*Maréchall.*) celle du cheval. *Suppl.* III. 391. *b.*

CAVE, (*parmi les Confiſeurs*) ſorte de caiſſe de fer-blanc portative. Sa deſcription. Son uſage. Coffret qui porte le même nom. II. 784. *b.*

CAVEA, trois ſignifications de ce mot, relatives à l'amphithéatre, chez les Romains. II. 784. *b.*

CAVEAU, *crypta*, voûte ſouterreine deſtinée à la ſépulture. Étymologie du mot. Caveaux ou catacombes de S. André, de S. Paul. Divers ſens du mot *crypta.* De-là eſt venu *cryptoporticus*, lieu ſouterrein voûté. II. 784. *b.*

CAVEÇON, (*Manege*) eſpece de bride, ſon uſage. Deſcription des caveçons. II. 784. *b.*

Caveçon. Du caveçon briſé. Du caveçon fait pour arrêter & maintenir un cheval dans les piliers. V. 933. *a.* Pourquoi nous ne nous ſervons plus de caveçon. *Ibid. b.* Caveçon appellé *ſiguette.* XV. 190. *a.*

CAVEDONE, (*Jacques*) peintre. Son talent propre. Sa fin malheureuſe. VI. 340. *b.* XI. 275. *b.*

CAVELAN, (*Géogr.*) obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 275. *a.*

CAVELIER, (*Louiſe*) de Rouen. *Suppl.* IV. 683. *a.*

CAVELIN, (*Commerce*) c'eſt à Amſterdam ce que nous appellons un *lot.* Il y a certaines marchandiſes dont le vendeur fait les cavelins auſſi grands ou auſſi petits qu'il le juge à propos. Il y en a d'autres dont les cavelins ſont réglés. Marchandiſes de l'une & de l'autre ſorte. Comment ces cavelins ſe reglent. II. 785. *a.*

CAVENTENIER, (*Corderie*) petite corde. Comment elle ſe fabrique. II. 785. *a.*

CAVER, (*Eſcrime*) le contraire d'*oppoſer.* Deſcription de ce mouvement. II. 785. *a.*

CAVERNE, (*Hiſt. anc.*) lieux où les cavernes ſe trouvent. Comment elles ſe forment. Diverſes cavernes nommées. Deſcription d'une caverne dans la province de Darby en Angleterre. II. 785. *a.* Énumération de quelques autres. Origine des cavernes qui donnent iſſue à des ruiſſeaux. Deſcription de la fameuſe caverne d'Antiparos. *Ibid. b.* Caverne de Trophonius dans la Livadie. Contrées où il y a le plus de cavernes : elles ne ſont pas toujours uniquement l'ouvrage de la nature : ſouvent les hommes y ont travaillé. Tel eſt le fameux labyrinthe de l'iſle de Candie ; telle eſt une carriere de Maſtricht. Deſcription de cette carriere. Telles ſont encore les mines de ſel en Pologne. Les cauſes qui produiſent des cavernes, produiſent ſouvent des précipices. Montagne de Cajetan, ſéparée par un tremblement de terre. Éboulemens de montagnes produits par les mêmes cauſes. Celui d'une partie de la montagne de Diableret en Valais, arrivé en 1714. *Ibid.* 786. *a.* Celui de quelques collines de la province de Kent, en Angleterre. La ville de Pleurs en Suiſſe, enterrée en 1618. Inondation en Gaſcogne, cauſée en 1678, par l'affaiſſement de quelques montagnes des Pyrénées. Pareil événement en Irlande, en 1680. Cauſes de ces effets. *Ibid. b.*

Caverne. Obſervations ſur les cavernes. VII. 624. *a.* Rochers dans certaines cavernes, qui, par leurs ouvertures, aſpirent & expirent l'air alternativement. VII. 101. *a.* Peuples qui vivoient dans les cavernes. XVI. 686. *b.* Les cavernes favorables aux oracles. XI. 533. *b.* 534. *a.* La plupart des cavernes qu'on a obſervées ſont à ſec. VII. 84. *b.* Cavernes ſulfureuſes de l'iſle d'Iſchia. VIII. 911. *a.* Caverne des nymphes ſphragitides. XI. 292. *b.* Caverne de la fontaine de Vaucluſe. XVI. 859. *a.* Cavernes de l'iſle de France, ou Maſcareigne. *Suppl.* III. 668. *b.* Sur les cavernes, conſulter encore l'article *Grotte.*

CAVERNEUX, (*Anatom.*) deux corps de ce nom. Nature de leur ſubſtance. Deſcription de deux corps caverneux, & d'un troiſieme appellé *corps caverneux de l'uretre.* II. 786. *b.* Corps caverneux du clitoris : leur deſcription. Sinus caverneux de la dure-mere, ou ſinus latéraux de l'os ſphénoïde. *Ibid.* 787. *a.*

Caverneux, corps : deſcription du corps caverneux du penis & de l'uretre. *Suppl.* IV. 278. *a*, *b.* 279. *b.* Leur dilatation dans l'éreƈtion. *Suppl.* II. 854. *a.* Artere caverneuſe. *Suppl.* III. 486. *b.* Veine caverneuſe. 487. *a.*

CAVET, (*Archit.*) moulure concave. Où elle convient le mieux. Maniere de lui donner ſa profondeur. II. 787. *a.*

CAVIAR, (*Antiq.*) longe de cheval qu'on offroit tous les cinq ans pour le college des prêtres. Sacrifice pareil qu'on offroit tous les ans au dieu Mars. Rit de ce ſacrifice. II. 787. *a.*

CAVIARI SKARI, préparation d'œufs d'eſturgeon, qui ſe fait en Ruſſie. Comment elle ſe fait. Les Italiens l'eſtiment beaucoup. II. 787. *a.*

CAVILLONE, (*Ichthy.*) *voyez* SURMULET.

CAVIN, (*Fortification*) ceux qui ſe trouvent auprès d'une place aſſiégée, ſont très-avantageux aux aſſiégeans. II. 787. *a.*

CAULICOLES, (*Archit.*) ornement d'architeƈture. XVII. 761. *a*, *b.*

CAUMONT *de la Force*, (*Charlotte-Roſe*) de l'académie de Ricovriſti de Padoue. *Suppl.* II. 257. *b.*

CAUSA, (*Logiq.*) *non cauſa*, *pro cauſâ*, ſorte de ſophiſme. XV. 363. *b.*

CAUSALE, *propoſition.* IV. 85. *b.*

CAUSALITÉ, I. 176. *a.*

CAUSATIVES, *conjonƈtions.* X. 760. *a.*

CAUSE. Comment on acquiert l'idée de cauſe & d'effet. Cauſe efficiente. Cauſes phyſiques, morales, inſtrumentales, occaſionnelles.

Examen de la maniere dont l'ame agit ſur le corps. Expoſé du ſyſtème de l'influence phyſique, remis en honneur par les Anglois. II. 787. *b.* Examen critique de ce ſyſtême. Défenſe du ſyſtême des cauſes occaſionnelles de Maliebranche. *Ibid.* 788. *a.* Autres diſtinƈtions admiſes par rapport aux cauſes. Cauſes matérielles, formelles, exemplaires, finales. *Ibid. b.*

Cauſe : définition de ce mot. I. 575. *a.* Origine des idées de cauſe & d'effet. XIV. 62. *a.* Examen ſi l'effet eſt proportionnel à ſa cauſe. I. 62. *b.* Relation de cauſe & d'effet : ce qu'on entend par ces deux mots : ſens de l'axiome, *rien ne ſe fait ſans cauſe.* V. 405. *b.* Il faut s'aſſurer de l'exiſtence des effets, avant d'en chercher les cauſes. *Ibid.* Il faut enſuite s'aſſurer des indices convaincans que cette cauſe exiſte dans la nature. Pourquoi nous prenons ſi aiſément le change, en recherchant la cauſe d'un effet. 406. *a.* De la recherche des cauſes en phyſique. *Suppl.* IV. 319. *b*, &c. Deux manieres de remonter d'un effet à ſa cauſe. VI. 267. *a.* Examen de cet axiome de Spinoſa, que la connoiſſance de l'effet dépend de la connoiſſance de la cauſe, & la renferme néceſſairement, XV. 471. *a.* & de cet autre, que dans les choſes qui n'ont rien de commun entr'elles, l'une ne peut être la cauſe de l'autre. *Ibid. b.* Réflexions contre l'enchaînement infini des cauſes & des effets. XV. 473. *a.* IV. 978. *b.* Enchaînement des cauſes qui produiſent tous les effets du monde moral. VI. 422. *b.* — *Voyez* EFFET.

CAUSE, (*Méchan. & Phyſiq.*) loi générale de l'inertie des corps. Deux ſortes de cauſes capables de produire ou d'altérer le mouvement dans les corps. II. 789. *b.* L'impulſion à laquelle ſe rapporte la traƈtion, & la force encore inconnue, qui produit la peſanteur, & retient les planetes dans leurs orbites. Les cauſes de la premiere eſpece ont des loix très-connues. Il n'en eſt pas de même de celles de la ſeconde eſpece. On démontre ici qu'il ſe trouve des cas où l'on ne ſauroit ſoutenir l'axiome, que *les effets ſont proportionnels à leur cauſe. Ibid.* 790. *a.* Les cauſes métaphyſiques du mouvement nous ſont inconnues. On ne peut dire que les effets ſont proportionnels à leurs cauſes, ſi l'on entend par-là des cauſes métaphyſiques. Paralogiſmes où peut entraîner l'uſage de cet axiome. *Ibid. b. Voyez* FORCE ACCÉLÉRATRICE, MOTRICE, RETARDATION.

CAUSE *procataretique*, (*Médec.*) étymologie du mot. Exemples qui rendent ſenſible la définition qu'on en donne. II. 790. *b.*

Cauſe continente. Cauſe continente de la ſuppreſſion d'urine. Fievre continente. II. 791. *a.*

CAUSE, (*Pratique*) cauſe d'appel. II. 791. *a.*

CAUSE, (*Juriſpr.*) *voyez* PROCÈS, PLAIDER, PLAIDOYER. Communication de cauſes. III. 729. *b.* Conteſtation en cauſe. IV. 112. *b.* Jonƈtion & disjonƈtion de cauſes. IV. 1036. *b.* Fait & cauſe. VI. 384. *b.* Réflexions contre l'uſage de ſolliciter les juges d'une cauſe. *Suppl.* IV. 806. *b.*

CAUSE, (*Rhét.*) cauſe pour effet, ſorte de figure. X. 466. *b.* Effet pour cauſe. 467. *b.*

CAUSES *finales.* Ce mot a été fort en uſage dans la philoſophie ancienne. Le chancelier Bacon ne paroît pas faire grand cas de l'uſage des cauſes finales dans la phyſique. Deſcartes a ſuivi la même route ; cependant Leibnitz a eſſayé de reſſuſciter les cauſes finales, & il donne un eſſai de cette maniere de philoſopher, en déterminant les loix que ſuit la lumiere. M. de Fermat avoit raiſonné ſur le même principe. II. 789. *a.* On démontre ici que ce principe eſt en défaut ſur la réflexion des miroirs concaves, & ſur la réfraƈtion ; cependant il peut être utile de faire voir comment le principe des cauſes finales s'accorde avec les loix des phénomenes, déterminées auparavant par des principes de méchanique clairs & inconteſtables. C'eſt ce qu'a fait M.

de Maupertuis dans un mémoire cité au mot *Action*. Il a étendu ces réflexions dans d'autres ouvrages qu'on indique ici. Mémoire de M. de Mairan à consulter sur le même sujet. *Ibid. b. Voyez* aussi THÉOLOGIE.

CAUSES *majeures*, (*Discipl. ecclésiastiq.*) à qui appartient le jugement de ces causes. Droit que s'est réservé l'église gallicane sur le jugement des causes criminelles contre les évêques. II. 791. *a.*

Causes majeures, contestations entre les papes & les évêques de France sur ce sujet. XI. 830. *b.*

CAUSIE, coëffure ou armure de tête commune à tous les Macédoniens. XVII. 761. *b.*

CAUSSIN, (*Nicolas*) jésuite. XVI. 719. *b.*

CAUSTICITÉ, (*Chymie*) pourquoi la chaux augmente la causticité des alkalis. Quelle est la substance qui arrête l'action du dissolvant par une espece de saturation, avant qu'il soit rendu caustique. Plusieurs chymistes pensent que ce n'est qu'un air fixe. D'autres regardent comme très-possible, que le phlogistique soit la cause prochaine & immédiate des phénomenes, attribuée à cette sorte d'air. *Suppl.* II. 275. *a.* Explication de la causticité de plusieurs corps de nature très-différente. *Ibid. b. Voyez* CAUSTICUM.

CAUSTICUM, (*Chymie*) nouvelle substance à laquelle M. Meyer, auteur des *essais de chymie sur la chaux vive*, attribue privativement la propriété caustique, & tous les phénomenes qui en dépendent. Différence entre cette substance & le phlogistique. Sa nature & ses propriétés. Phénomenes qui démentent l'existence de ce principe. *Suppl.* II. 275. *b.*

CAUSTIQUE, (*Chymie*) les caustiques sont de vrais dissolvans de substances animales. Sels qui ont cette propriété. Substances qui n'agissent sur l'animal vivant que par irritation, & qui ne sont point de vrais caustiques. Les vrais caustiques agiroient sur un cadavre comme sur un corps vivant. L'opération de taner les cuirs n'est que l'application d'un caustique léger. Celui par lequel on préparoit les momies d'Égypte. Usage des caustiques en médecine. Principaux médicamens de cette classe. II. 791. *b.*

Caustique. Usage des remedes mercuriels caustiques & corrosifs. X. 376. *a.* Causticité de la chaux. III. 268. *a.* Puissant caustique fait avec la plante appellée *dentillaire*. XII. 798. *b.* Usage des caustiques pour les abcès. I. 15. *b.* Sur les caustiques, *voyez* VÉSICATOIRES, & particuliérement, XVII. 202. *b.* Ouvrages à consulter sur les caustiques. XIV. 438. *b.* Caustique lunaire, *voyez* PIERRE *infernale*.

CAUSTIQUE, (*Maréch.*) VI. 634. *b.*

CAUSTIQUE, (*Géomét. transcendante*) courbe que touchent les rayons réfléchis ou réfractés par une autre courbe. Chaque courbe a ses deux caustiques. Inventeur des caustiques. Lorsque les courbes qui les produisent sont géométriques, elles sont toujours rectifiables. Génération de la caustique par réflexion du quart de cercle, proposée à deux académies, démontrée fausse par M. de la Hire. Méthode pour déterminer les caustiques de réflexion & de réfraction, proposée par M. le marquis de l'Hôpital. Pourquoi ces sortes de courbes sont appellées *caustiques*. Méthode pour trouver le point où se réuniroient des rayons réfléchis par une surface plane, s'ils étoient prolongés. II. 792. *a.* Moyen de concilier cette méthode avec celle de M. de l'Hôpital, avec laquelle elle sembleroit d'abord ne pas s'accorder. *Ibid. b.*

CAUSTIQUE, *voyez* DIACAUSTIQUE.

CAUTELE, (*Jurispr.*) ce mot étoit autrefois synonyme à *ruse* & à *finesse*. Dans quel cas on l'emploie aujourd'hui. II. 792. *b.*

CAUTERE, (*Chir.*) médicament qui brûle ou corrode quelque partie solide du corps. Étym. du mot. Cautere actuel & cautere potentiel. II. 792. *b.* Usage des cauteres actuels. Instrumens de chirurgie appellés de ce nom. L'application des cauteres actuels fait la principale médecine des habitans de Java. Cauteres potentiels. Cautere de velours d'Ambroise Paré. Parties du corps sur lesquelles s'appliquent ces remedes. Maniere de les appliquer, & de continuer le traitement. Utilité des cauteres dans plusieurs maladies. *Ibid.* 793. *b.*

Cautere, *voyez* FONTICULE. Pierre à cautere. XII. 579. *a*, *b.* Cautere appellé *ruptoire*. XIV. 438. *b.* Cautere pour les ulceres invétérés. XVII. 373. *a.* Usage du garou pour cautere. *Suppl.* II. 683. *b.* Escare que produisent les cauteres. V. 932. *a.* Les chairs mollasses d'un cautere forment quelquefois un bourrelet pâle, dont il ne sort qu'un pus ichoreux. Comment on détruit ces chairs excédentes, & l'on ranime les chairs. VIII. 482. *b.* Poudre qu'on emploie sur les cauteres dont la suppuration cesse. VII. 603. *a.* Cautere actuel, *voyez* USTION, & l'article FEU. VI. 622. *b.* Usage du cautere actuel dans certaines douleurs. V. 87. *a.* Cannule dont les anciens se servoient dans le cautere actuel. II. 600. *b.* Sorte de cautere appellé *moxa* par les Japonois. X. 843. *b.* Ouvrages à consulter sur les cauteres. XIV. 438. *b.* Observations sur leur usage. XV. 130. *a. Suppl.* II. 683. *b.* Article sur les cauteres ou fonticules. XVII. 202. *b.*

CAUTERE, (*Maréch.*) cautere actuel. VI. 631. *a*, *b.* &c. *Suppl.* III. 416. *a.* Cautere potentiel. 634. *b.*

CAUTERE, (*Jardin.*) description de cette opération : ses utilités. XVII. 761. *b.* 762. *a.*

CAUTÉRISATION, application des cauteres actuels. Quel en est le but & l'utilité. Comment se fait cette application. Méthode de M. Petit. Pansement de la partie cautérisée. La carie profonde demande une application plus forte des cauteres. Les anciens cautérisoient les parties molles pour les fortifier ou pour procurer un égout aux matieres impures. II. 798. *b.*

CAUTION, (*Jurispr.*) par l'ancien droit romain le créancier pouvoit s'adresser directement à la caution. Adoucissemens apportés à cette loi. La caution ne peut être obligée à plus que le débiteur, mais elle peut être obligée plus étroitement. Les cautions entr'elles n'ont aucune action l'une contre l'autre. II. 793. *b. Caution judiciaire, juratoire, bourgeoise. Caution banale.* Caution de cette sorte aux consuls de la ville de Paris. *Ibid.* 794. *a.*

Caution, *voyez* FIDEJUSSEUR & GARANT. Cautions que le demandeur & le défendeur chez les Romains devoient donner. IX. 19. *b.* Caution qu'on exigeoit d'un étranger à Athenes. X. 466. *a.* XIII. 501. *a.* Cautions établies pour les mœurs par les loix d'Alfred. XVII. 587. *b.* Discussion des cautions. IV. 1035. *b.* Renfort de caution, certificateur de caution. XIV. 108. *b.* Vœu qu'avoit fait un avare de ne se rendre jamais caution pour personne. XVII. 414. *a.*

CAUX, *pays de* (*Géogr.*) productions de cette province. II. 794. *a.*

Caux, *pays de*, anciens peuples qui l'occupoient. *Suppl.* II. 124. *a.*

CAXA, petite monnoie fabriquée à la Chine. Qualité de cette monnoie. Sa valeur. II. 794. *a.*

CAXAMALCA, ville & pays d'Amérique. Son produit. II. 794. *a.*

CAYENNE, (*Géogr.*) observations sur les prêtres des sauvages de cette isle. XII. 541. *b.* Maladie endémique causée dans ce pays par une espece de ver. IX. 916. *a.* Accourcissement du pendule dans cette isle. VI. 752. *a.* XII. 296. *a.*

CAYEUX, petits oignons. Tems pendant lequel il faut les laisser en terre sans les transplanter. II. 794. *a.* Les pattes d'anemones, les griffes de renoncules sont des especes de cayeux. Les cayeux ne dégénerent pas. *Ibid. b.*

CAYLUS, (*M. le comte de*) Ses recueils d'antiquités. *Suppl.* III. 254. *b.* Son mémoire sur la Vénus Anadyomene. *Suppl.* I. 382. *a.* Ses observations sur les Etrusques. *Suppl.* II. 899. *b.* &c. Manieres de peindre en cire, publiées par cet auteur. V. 609. *a*, *b.* Eloge de son mémoire sur le papier d'Egypte. XI. 850. *b.* M. de Caylus cité sur l'art de tourner & de dessiner le verre. XVII. 98. *b.* 100. *a*, *b.* L'article *Sculpteurs anciens* est enrichi de plusieurs réflexions de ce savant sur les passages de Pline, que l'auteur de cet article a rapportés. XIV. 816. *a*, *b.*

CAYMAN, crocodile des Antilles. IV. 501. *b.* Isles du Cayman. *Ibid.*

CAYMITTE, fruit de l'Amérique. Sa description. Arbre qui le produit. II. 794. *b.*

CAZAN, ou HAZAN, officier des synagogues juives. Ses fonctions. Son siege. Ce nom se trouve dans S. Epiphane. II. 794. *b.*

CAZE, (*le*) physiologiste. *Suppl.* IV. 361. *a.*

CAZEMATE, (*Fortificat.*) on y place le canon qui sert à défendre la face du bastion opposé. Etymologie du mot *cazemate*. II. 794. *b.* Différentes constructions de la cazemate. On lui donne aussi le nom de *place basse* ou de *flanc bas* ou de *flanc retiré*. On met aujourd'hui les cazemates rarement en usage. Enfoncement que doivent avoir les places basses & hautes. Désavantages des places basses. Il faut que le flanc soit couvert par un orillon qui le mette à l'abri du commandement de la demi-lune. Quels sont les meilleurs flancs bas. *Ibid.* 795. *a.*

CAZIMI, (*Astron.*) mot arabe qui signifie le *disque du soleil*. Planete en cazimi. II. 795. *a.*

C E

CE, *ces*, *cet*, *cette*, *ceci*, *cela*, *celui*, *celle*, *ceux*, *celles*, *celui-ci*, *celui-là*, *celles-ci*, *celles-là*. Valeur & usage de ces mots. Au lieu de les appeller pronoms, l'auteur trouve plus convenable de les nommer *termes métaphysiques*. II. 798. *b.*

Ce. M. du Marsais prétend que ce pronom est du genre neutre : observations sur ce sujet. VII. 593. *a.* Autres remarques sur ce mot, XIII. 453. *b.* 454. *a.* & sur les mots *celui*, *celle*, *celui-ci*, *celui-là*. *Ibid.*

CEA, *isle de*. Le suicide autrefois autorisé dans cette isle. VIII. 252. *b.*

CEANOTHE, (*Botan.*) noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. Enumération de trois especes. Leur description. Lieux où elles croissent. Leur culture. *Suppl.* II. 276. *a.*

CEB, (*Myth.*) *voyez* CERCOPITHIQUE. Divinité adorée à Memphis. *Suppl.* II. 276. *b.*

CEBÈS, disciple de Socrate : principes philosophiques contenus dans le tableau de Cebès. XV. 265. *a*, *b.* Observations sur ce tableau, recherches sur son auteur. XVI. 240. *a.*

CEBI-PIRA, (*Botan.*) arbre du Bresil. Usage de son écorce dans certaines maladies. II. 796. *a.*

CECI, remarques sur ce mot. XIII. 453. *b.*

CECILE, (*Hist. de Danem.*) avoit été dame d'honneur de la reine Philippine, épouse d'Eric X, roi de Danemarck; passion qu'il conçut pour cette femme. — Affront qu'elle reçut de la part d'un sénateur. *Suppl.* II. 276. *b.*

CECROPS, (*Hist. anc. Myth.*) aventures de cet homme, originaire d'Egypte, & fondateur d'Athenes. Il adoucit les mœurs des habitans de l'Attique, & leur donna des loix. *Suppl.* II. 276. *b.*

CECUBE, (*Géogr.*) *Cæcubum*, fameux vignoble célébré par Horace. Il ne subsistoit plus du tems de Pline le naturaliste. *Suppl.* II. 277. *a.*

CÉDANT, *celui qui cede*, (*Jurispr.*) un cédant peut quelquefois & suivant ses conventions, céder sans garantie. Appeller un cédant en garantie. II. 796. *b.*

CÉDILLE, (*Gramm.*) son usage. Ce terme *cédille* vient de l'espagnol *cedilla*, qui signifie *petit c.* Ils font le même usage que nous de la cédille. Ce caractere peut venir du ç des Grecs. Les imprimeurs l'appellent *c à queue.* II. 796. *b.*

CEDO, mot latin employé pour signifier, *dites*, *donnez*, X. 430. *b.* 431. *a.*

CEDO NULLI, (*Conchyl.*) espece de rouleau. Sa description. Maniere de le classer. *Suppl.* II. 277. *a.*

CEDRA, espece de citronnier; on appelle aussi de ce nom le fruit de cet arbre. Confitures qu'on en fait. Maniere d'en tirer une liqueur qui est très-estimée. II. 796. *b.*

Cedra, comment on en tire l'huile essentielle. VIII. 334. *b.*

CEDRE, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Description de cet arbre. II. 797. *a.*

Cedre, arbre très-fameux. Ses diverses especes. Ce que les relations nous apprennent des cedres du Liban. Cette sorte de cedre doit être rangée dans la classe du mélese. On le dit incorruptible. Il servit à la construction du temple de Salomon. Cedres de l'Amérique. Négligence des Européens à cultiver cet arbre. Facilité de le cultiver. Il s'en trouve en Sibérie. Usage qu'on fait de son bois. II. 797. *a.* Autre espece de cedre appellé *cedre de Phénicie* ou *de Lycie. Ibid. b.*

CEDRE, (*Botan.*) ses noms en différentes langues. Les arbres auxquels on a donné le nom de cedre, rangés sous le genre des genevriers. *Suppl.* II. 277. *a.* Le cedre du Liban ne passe plus depuis long-tems pour un vrai cedre : l'auteur le place sous la dénomination générique de mélese. Caractere générique de trois arbres qui portent dans Miller la dénomination de cedre. Noms de ces trois especes. Leur description. Lieux où elles sont connues. Leur culture, leurs qualités & usages. *Ibid. b.*

Cedre, différence entre le cedre & le grand genevrier. VII. 579. *b.* Cedre d'Afrique dont il est parlé dans l'écriture. III. Rois, ch. 10. ℣. 2. III. 491. *a*, *b.* Espece de cedre que les Grecs appelloient *thuya.* XVI. 306. *b.* Sandaraque qui coule du cedre baccifere. XIV. 610. *b.* Bois du genevrier des Bermudes, appellé *bois de cedre.* VII. 580. *a.* Cedres décrits à l'article GENEVRIER du *Suppl.* III. 200. *a*, *b.* &c. Cedres du Liban. 894. *b.*

CEDRIA, poix & résine du grand cedre. Distinction du cedrium & de la cédria. Résine du cedre appellée aussi *cedrœleum* ou *huile de cade.* Propriétés qu'on lui attribue. Usage qu'en faisoient les Egyptiens. II. 797. *b.*

CÉDULE, (*Comm.*) porte-cédule. Cédules détachées. II. 797. *b.*

Cedule, cedule de présentation en justice. III. 750. *b.* Cedule consistoriale. IV. 47. *b.* Cedule, cahier que les états présentoient au roi. VI. 23. *a.* 24. *a.* Cedule évocatoire. VI. 167. *b.* 169. *b.*

CÉER, poids & mesure de la côte de Coromandel. Ses rapports avec d'autres poids dont il est partie aliquote. Variations du céer. II. 797. *b.*

CEILAN, isle d'Asie. Maîtres de cette isle. Mariages des habitans. Soins qu'ils ont de leur noblesse. Productions de cette isle, la Taprobane des anciens. II. 798. *a.*

Ceilan, les habitans de Ceilan disent que leur isle a été séparée de la presqu'isle de l'Inde. IV. 113. *b.* Pluie qui tombe annuellement dans cette isle. *Suppl.* IV. 418. *b.* Montagne de cette isle qui a donné lieu à quelques opinions superstitieuses. XII. 543. *b.* Contrée de Ceilan nommée pays de la *canelle.* II. 596. *a.* Fruit particulier à cette isle, nommé *jack.* VIII. 436. *b.* Fleur singuliere qui croît dans les bois. XV. 208. *a.* Liqueur que l'on y tire d'un arbre appellé *ketul.* XVI. 50. *a*, *b.* Des éléphans de cette isle. V. 500. *a.* Animal amphibie qu'on y connoît sous le nom de *tolla-guion.* XVI. 395. *b.* Les sang-sues communes dans ce pays. XIV. 624. *a.* Crocodile de Ceilan. IV. 501. *b.* Fourmi blanche de cette isle. XVI. 792. *a.* Observations sur les habitans. VIII. 346. *a.* Sauvages de cette isle appellés *bedas.* II. 188. *b.* Nobles de Ceilan. VIII. 284. *a.* Nom par lequel les habitans désignent l'Etre suprème. XI. 685. *a.* Temples de cette isle. XVI. 351. *b.* Divers prêtres de Ceilan. *Ibid.* & VIII. 432. *a.* IX. 136. *a.* Sur la religion des Chingulais, *voyez* BUDSDOISME. Bouquet qu'on présente chaque jour au roi. XII. 549. *b.* Le commerce de cette isle enlevé aux Portugais par les Hollandois. III. 694. *a.* Commerce que ceux-ci vont faire chaque année sur la côte de la pêcherie. XII. 449. *b.*

CEINTES, *préceintes*, *cacreaux*, *lisses*, (*Marine*) maniere dont on dispose ces pieces de bois. Différence entre les préceintes & les carreaux. Forme des ceintes. Leur usage. Leurs dimensions, &c. II. 798. *a.*

CEINTRE, (*Archit.*) signification de ce mot dans la charpenterie & dans la coupe des pierres. Trois sortes de ceintres, considérés par rapport à leurs figures. II. 798. *b.* *Voyez* vol. II. des planches, article *Charpenterie*, planch. 14. *Ceintre*, outil de charron. *Ibid. b.*

CEINTURE, usage de la ceinture chez les Juifs, chez les Grecs & les Romains. II. 798. *b.* La défense de la porter fut quelquefois une tache d'ignominie. Usage qu'en faisoient les femmes. Comment les Latins désignoient un homme indolent ou alerte. Expressions auxquelles l'usage de la ceinture donna lieu parmi eux. Usage de la ceinture chez les Celtes. A quelles personnes il se borne aujourd'hui. Nous attachions jadis, ainsi que les anciens, une marque d'infamie à la privation de la ceinture. Distinction des étoffes & des habits, établie autrefois en France. Origine du proverbe : *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée.* II. 799. *a.*

Ceinture. Celle de Vénus : ses effets merveilleux. II. 869. *b.* VII. 766. *a.* XVII. 35. *b.* 36. *a.* Ceintures des Romains. XVII. 743. *a*, *b.* Usage que les femmes romaines faisoient de la ceinture. VIII. 13. *b.* Ceinture de la nouvelle mariée. VIII. 156. *a.* XVII. 326. *a.* Divinité qu'on invoquoit à Rome en la déliant. *Ibid.* Ceinture de Tanaquille. XV. 916. *a.* Courroies dont les anciens François faisoient leurs ceintures. IV. 396. *a.* Ceinture de femme appellée *demi-ceint.* 811. *a.* Celle que les Chrêtiens & les Juifs portent en Asie. XVII. 743. *b.* Autrefois on faisoit quitter la ceinture & les clefs à celui qui faisoit cession. II. 868. *b.* Exemple de quelques veuves, qui renonçant aux biens de leurs maris, mirent sur sa représentation leurs clefs & leur ceinture. III. 519. *a*, *b.* D'où vient le proverbe : *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée.* IV. 31. *a.*

Ceinture de virginité, chez les anciens. Coutume des Grecs & des Romains à cet égard. Ce que Festus rapporte de cette ceinture. II. 799. *b.* Celle de Vénus. *Ibid. b.*

Ceinture de virginité, chez les modernes. II. 799. *b.*

Ceinture, chrétiens de la, en orient. Leur origine. II. 799. *b.*

Ceinture de la reine. Ancien impôt qu'on leve à Paris pour l'entretien de la maison de la reine. Son augmentation. Autre nom qu'on lui donnoit. Pourquoi il fut appellé du nom de *ceinture.* Taxe semblable qu'on levoit en Perse. Impôt semblable en Angleterre, appellé *or de la reine.* II. 799. *b.*

Ceinture de la reine : voyez sur ce droit. III. 887. *b.* XIV. 50. *a.*

CEINTURE *de vif argent*, (*Médec.*) sa composition & son usage. II. 799. *b.*

CEINTURIER, (*Arts méch.*) communauté des ceinturiers de Paris. Ils se nommoient jadis *maîtres courroyers.* Modes qui ont soutenu cette communauté. Réglement de cette maîtrise. II. 800. *a.*

Ceinturier. Jauge des ceinturiers. VIII. 472. *a.* *Voyez* les planches du ceinturier, vol. II.

CEINTURON, sa description. Partie du ceinturon appellée le *baudrier.* Diverses matieres dont on fait les ceinturons. II. 800. *a.* *Voyez* les planches du ceinturier, vol. II. des planch.

CELA, observations sur ce mot. XIII. 453. *b.*

CELADON, couleur verte tirant sur le blanc. Ce que les réglemens ordonnent sur la maniere de faire cette teinture. II. 800. *a.*

CELEBES, (*Isle des*) grande isle d'Asie, aussi nommée *Macassar.* Comment on prétend que ses habitans ont embrassé le mahométisme. *Voyez* MACASSAR.

CÉLEBRE, *illustre*, *fameux*, *renommé* : différence entre ces mots. II. 800. *b.*

CÉLÉBRITÉ, *gloire*, *estime* : différence entre ces mots. VII. 716. *b.* Pourquoi les hommes qui auroient pu s'illustrer, demeurent si souvent dans l'obscurité. V. 283. *a.*

CÉLENO, nom d'une des pléiades & d'une harpie. Prédiction que cette harpie fit aux Troyens. Réflexion de l'auteur sur l'épisode des harpies dans l'Énéide. II. 800. *b.*

CELERES, troupe chez les Romains. Son institution. Pourquoi elle reçut le nom de *celer.* II. 800. *b.* Fonctions de cette troupe. Elle ressembloit à nos dragons. Elle étoit divisée en trois escadrons. Son commandant. Suppression & rétablissement de ce corps. *Ibid.* 801. *a.*

CELERI, (*Jardin.*) espece d'ache : description. Comment on blanchit & on attendrit les tiges. Culture de cette plante. II. 801. *a.*

CELERI-NAVET, (*Bot.*) plante, qui avec le mérite de la rareté, a d'excellentes qualités pour le goût & pour la santé. Sa description : ses qualités & usages en médecine. *Suppl.* II. 278. *a.* Maniere de la cultiver. *Ibid. b.*

CELERIN, (*Ichthy.*) poisson de mer, qui ressemble aux sardines. *Celerin erica*, poisson des lacs de Savoie. D'où lui vient le nom de *celerin*, & en italien celui de *sardanella*. Sa description. Tems de sa pêche. On sale les petits. II. 801. *a.*

CÉLESTE, (*Myth.*) déesse adorée à Carthage. Comment on la représentoit. Ce que fit Eliogabale à son idole. Constantin détruisit son temple à Carthage. II. 801. *a. Voyez* ÉLAGABALE.

Céleste. Observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 279. *a.*

CÉLESTE. Globe céleste. VII. 707. *a*, *b.* Cartes célestes. IV. 59. *b. Voyez* CARTES.

CÉLESTIN, (*Pierre*) instituteur de l'ordre de son nom : principaux traits qui le concernent. VIII. 912. *a.*

CÉLESTINS, (*Hist. eccl.*) ordre religieux. Son institution. II. 801. *a.* Son établissement en France. Maison des célestins à Paris. Leur provincial en France. *Ibid. b.*

CÉLÉSYRIE, (*Géogr.*) province d'Asie qui faisoit partie de la Syrie. Sa situation. Origine de son nom. Etendue & bornes de ce pays. Ses principales villes. Ses révolutions. La réduction de la Célésyrie en province romaine, fut regardée comme un événement intéressant pour ce pays. Plusieurs villes commencerent à compter les années depuis cette époque. *Suppl.* II. 279. *a.* & ce fait fut constaté par les médailles de ces villes. Avantages qu'elles acquierent sous ce gouvernement. La Célésyrie désignée dans l'écriture sous le nom général d'*Aram. Ibid. b.*

CÉLEUSME, cri par lequel on exhortoit les rameurs chez les Grecs & chez les Romains. II. 801. *b.*

CÉLIBAT, *histoire abrégée du celibat.* La défense de manger du fruit défendu, n'étoit, selon quelques-uns, que l'ordre d'observer le célibat. Cette interprétation réfutée. Combien de tems Adam & Eve vécurent dans le jardin d'Eden. II. 801. *b.* Célibat de cent ans que les docteurs juifs attribuent à Adam & Eve, après leur péché. On ne doit pas croire qu'il y a eu des célibataires du tems des premiers patriarches, ni que le célibat ait été mieux observé après le déluge, qu'avant. Loix de Moïse & de Lycurgue contre les célibataires. Le célibat toléré dans la république de Platon, jusqu'à trente-cinq ans. Loix romaines contre le celibat. *Ibid.* 802. *a.* Malgré ces loix, il paroit que le célibat alloit son chemin. Célibataires créés par la nature pour demeurer tels. Ce que les loix prononçoient sur eux. C'est eux qui vraisemblablement tâcherent de mettre en crédit le célibat ; & qui s'étant assujettis aux volontés des autres par un dévouement singulier, furent trouvés si commodes, qu'on inventa cette opération hardie & inhumaine, qui en multiplie le nombre. Célibats volontaires embrassés par état, par libertinage ou par vertu. *Ibid. b.* L'ambition & la politique en grossirent encore le nombre. Célibat des prêtres & prêtresses ; ce célibat observé chez les Juifs. Ce que dit Josephe des Nazaréens célibataires. Prêtres & religieux dévoués à cet état chez les autres nations. Vierges gauloises consacrées au célibat. Célibataires respectés chez les Grecs, *Ibid.* 803. *a.* dont la conduite cependant ne répondoit guere aux idées sublimes qu'ils vouloient donner de leur état. Conduite des déesses qui passoient pour les plus chastes : celle des prêtres & des vestales.

Du célibat considéré en lui-même, 1°. *eu égard à l'espece humaine.* Quel seroit l'état d'un être pensant, parfaitement isolé, sans supérieur, sans inférieur, sans égal, a l'abri de tout ce qui pourroit émouvoir ses passions, seul de son espece : si l'on accordoit à cet être le titre de *bon*, il le perdroit incontinent, dès qu'on viendroit à découvrir quelque systême dans la nature dont il feroit partie, & au bien duquel il ne contribueroit point, *Ibid. b.* à moins qu'il n'en eût été dispensé par quelque loi supérieure à celle de la nature.

2°. *Célibat considéré eu égard à la société.* Il nuit à la société en l'appauvrissant, & en la corrompant. Les sermens de garder le célibat, étoient annullés par la loi pappienne. *Ibid.* 804. *a.*

3°. *Célibat considéré eu égard à la société chrétienne.* Le culte des dieux demandant une pureté singuliere, & une vigilance continuelle, la plupart des peuples éloignerent les prêtres du commerce du monde, & leur ôterent l'embarras d'une famille. Tel a été aussi l'esprit du christianisme dans son origine. Quoique la loi du celibat pour les ecclésiastiques soit aussi ancienne que l'église, il n'y a point de loi divine écrite qui en fasse un devoir. Pratique des premiers siecles à cet égard. S'il est vrai que le premier concile de Nicée impose aux clercs majeurs l'obligation du célibat. Concile d'Ancyre, qui permet aux diacres de contracter mariage. Concile de Néocæsarée contraire à cette disposition. *Ibid. b.* Le concile *in Trullo* en 692, favorable au mariage des prêtres. Celibat des moines & des évêques grecs. Conciles qui l'ont ordonné dans l'église latine. Sectaires & autres qui se sont élevés contre cet usage. Comment l'infraction de la loi du célibat est devenue plus grave, à mesure que la loi s'est invétérée. Le célibat, selon l'abbé de Saint-Pierre, n'est qu'un point de discipline, qu'on ne doit pas regarder comme essentiel à la religion chrétienne. Etonnement du czar Pierre, lorsqu'il vit en France subsister une pratique qui n'importoit en rien à la religion, & préjudicioit si fort à l'état. *Ibid.* 805. *a. Analyse du mémoire de l'abbé de Saint-Pierre, sur le mariage des prêtres.* Avantages de ces mariages. Moyens de rendre aux ecclésiastiques la liberté du mariage. Objections contre ce projet, avec les réponses aux objections. *Ibid. b.* Réflexions sur le célibat monastique. 1°. Il y auroit un avantage infini que le prince défendît l'etat monastique avant l'âge de 25 ans. 2°. Le célibat peut devenir nuisible à proportion que le corps des célibataires seroit trop étendu. *Ibid.* 806. *a.* 3°. La religion faite pour parler au cœur, doit donner beaucoup de conseils & peu de préceptes ; ainsi c'étoit s'exposer à beaucoup d'inconvéniens, d'avoir fait du célibat une loi expresse dont la religion ne fait qu'un conseil. 4°. Comme nous aimons, spéculativement en morale, tout ce qui porte un caractere de sévérité, le célibat a dû s'établir, & s'est établi en effet dans les états où il convenoit le moins. Sources où l'auteur a puisé les réflexions qu'on vient de lire. *Ibid. b.*

Célibat. Histoire du célibat. Loix contre les célibataires chez différens peuples. X. 117. *a.* Le célibat en opprobre chez les Juifs. VI. 470. *b.* XI. 181. *b.* & chez les Parsis. XII. 84. *a.* Il étoit puni chez les anciens Grecs. XIII. 93. *a.* Multiplication des célibataires à Rome, sur la fin de la république. VIII. 156. *a.* Loix contr'eux établies par Jules César, IX 654. *a.* & par Auguste. VIII. 156. *a.* X. 104. *b.* 105. *a.* Discours qu'il tint aux célibataires d'entre les chevaliers. *Ibid.* Observations sur les célibataires d'Allemagne. VIII. 22. *b. Du célibat considéré*, 1°. *eu égard à l'espece humaine.* Comment Thalès voulut prouver à Solon que le célibat étoit préférable au mariage. VIII. 876. *b.* On vit plus long-tems dans l'etat du mariage, que dans le célibat. XVII. 254. *a.* Réflexions de Montesquieu contre le célibat formé par le libertinage. X. 105. *a. Du célibat considéré*, 2°. *eu égard à la société.* Quel est le célibat funeste à l'état. I. 150. *b.* S'il est vrai que celui, dont le christianisme fait l'éloge, nuise à la société. III. 383. *a.* Les gens dévoués au célibat ont toujours été favorisés avec une prédilection également contraire à la justice & à l'économie nationale. VII. 301. *a. Du célibat considéré*, 3°. *eu egard à la societé chrétienne.* Quel est le célibat que l'église honore. I. 150. *b.* VI. 470. *b.* Ce que les apôtres ont pensé du célibat. XVII. 265. *b.* Origine du goût des premiers chrétiens pour cet état. *Ibid.* Sentiment des peres sur la sainteté du célibat. XII. 348. *b.* Réflexion sur les loix faites pour contraindre à ce genre de vie. IX. 663. *a.* Du célibat des moines. XIII. 98. *a.* Sentiment des Sociniens sur ce sujet. XVII. 395. *b.* Du célibat des religieux, *voyez* VIERGE, VIRGINITÉ, VŒU, VOILE. Observations sur le traité du célibat du clergé, par Henri Wharton. XVII. 642. *b.* – 645. *a.* Premier ministre luthérien qui osa se marier. VI. 465. *b.*

CÉLICOLES, (*Hist. eccl.*) adorateur du ciel. Hérétiques du cinquieme siecle. Ce qu'étoient ces gens-là. Pourquoi les Juifs avoient été appellés *celicoles*. Sens que S. Jérôme donne au passage de S. Paul. *Coloss. II. 18.* II. 806. *b.* Clément Alexandrin & S. Epiphane reprochent la même idolâtrie aux Juifs. *Ibid.* 807. *a.*

Célicoles. Observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 279. *b.*

CELLARIUS, (*Christophe*) ses ouvrages. XV. 239. *b.*

CELLARIUS, (*Jacques*) jésuite, ses ouvrages. XIV. 857. *a.*

CELLINI, (*Benvenuto*) sculpteur. XIV. 829. *b.*

CELLITES, religieux qui se trouvent en Allemagne & dans les Pays-Bas. Leur fondateur. Leur regle. Leurs occupations. II. 807. *a.*

CELLULAIRE, (*tissu*) en anatomie. Description de ce tissu, de ses variétés & de ses usages. II. 807. *a.* Etat de ce tissu dans le fœtus. Vaisseaux qui s'y répandent. Distribution des nerfs dans les cellules adipeuses. Pourquoi la graisse est insensible. Les intervalles des lames du tissu cellulaire sont ouverts de tous côtés, & les cellules communiquent toutes, les unes avec les autres, dans toutes les parties du corps. *Ibid. b.* Importance du tissu cellulaire. Différens usages de la graisse. *Ibid.* 808. *a.*

Cellulaire tissu, en anatomie. VIII. 263. *b.* XV. 820. *a.* Formation de la membrane cellulaire. *Suppl.* I. 129. *a.* Sa structure & son usage. 753. *b. Suppl.* III. 977. *b.* Effets de l'eau du bain sur le tissu cellulaire. *Suppl.* I. 756. *a.* Fibre cellulaire. *Suppl.* III. 35. *b.* Cellulosité qui réunit les paquets médullaires. *Suppl.* IV. 26. *b.* Humidité dont elle est abreuvée. 27. *a.* Son insensibilité. 29. *a.* Comment la membrane cellulaire aide à la nutrition. 73. *b.* 74. *a.* Son endurcissement dans

dans la vieillesse. 74. *a. Voyez* Cellulosité. Tissu cellulaire en botanique. XVI. 957. *b.*

CELLULE, petite maison ou chambre qu'habitent les moines. Dérivation de ce mot. Division du dortoir en cellules. Cellules des chartreux. Cellules du conclave. II. 808. *a.*

Cellules adipeuses. Leur état dans ceux qui n'ont point de graisse. II. 808. *a.*

Cellules adipeuses. II. 807. *b.* 808. *a.* VII. 838. *b.*

CELLULOSITÉ, (*Anat.*) elle accompagne tous les vaisseaux du corps humain. *Suppl.* II. 227. *a. Suppl.* IV. 239. *a.* Celle de la peau. 263. *a.* Espece de graisse qu'elle répand. 264. *b.* Celle du péritoine. 302. *a. Voyez* Cellulaire, tissu.

CELOCES, (*Hist. anc.*) sorte de vaisseaux ou de petites barques. II. 808. *a.* Leur description. Les Rhodiens les ont inventés. *Ibid. b.*

CELSE, observations sur ce médecin, & sur ses ouvrages. III. 352. *b.* X. 269. *b.* 270. *a*, *b.* Sa doctrine sur les crises, IV. 487. *a*, *b.* sur la saignée. XIV. 502. *a.* Observations sur le premier de ses huit livres *de re medicâ.* VIII. 387. *b.*

CELSIUS, (*M.*) ses tables astronomiques & géographiques. *Suppl.* IV. 879. *a.* 883. *a.* 886. *a.*

CELTES, (*Hist. anc.*) origine du nom de ces peuples. *Suppl.* II. 279. *b.* Différentes nations auxquelles ce nom a été donné. Histoire des Celtes. Leurs émigrations. Etablissemens qu'ils fonderent en différens pays. *Ibid.* 280. *a.* De leurs émigrations en Angleterre, *Ibid.* 281. *a.* & en Allemagne. Culte & doctrine religieuse de ces peuples. Zele intolérant qu'ils exerçoient contre les autres nations. *Ibid. b.* Leur doctrine sur le Dieu suprême qu'ils appelloient *Teut. Ibid.* 282. *a.* Différens emblèmes sous lesquels il étoit adoré. Lieux sacrés parmi eux. Origine de ces amas de pierres dont on trouve encore les restes dans quelques endroits de la France, de l'Angleterre & de l'Allemagne. *Ibid. b.* De leurs sacrifices. Victimes humaines qu'ils offroient à leurs dieux en différentes circonstances. Comment ils faisoient leurs prieres. *Ibid.* 283. *a.* Leur doctrine sur l'ame & sur une autre vie. La Grande-Bretagne étoit, selon eux, le séjour des mânes. Nochers dont l'unique fonction étoit de les y transférer. Comment se faisoit ce transport. Pourquoi les Celtes célébroient leurs cérémonies pendant la nuit. *Ibid. b.* Comment se tenoient ces assemblées nocturnes. De l'extérieur des Celtes. Leur patience & leur férocité. Leur courage. *Ibid.* 284. *a.* Education qu'ils donnoient à leurs enfans. Leur amour pour la liberté. Diverses qualités qu'on leur attribuoit. Singuliere férocité de ces peuples. *Ibid. b.* De leurs repas & de la frugalité qu'ils y observoient. État de l'agriculture parmi eux. Usage qu'ils pratiquoient de boire dans le crâne de leurs ennemis. Leurs festins publics. Les Celtes accusés d'antropophagie. *Ibid.* 285. *a.* Origine des villes de leur pays. Pourquoi ils n'avoient ni temples, ni statues. Etat des arts & métiers parmi eux. Le pillage permis en tout tems chez ces peuples. Ils regardoient les bracelets d'or ou d'argent, & les colliers comme la distinction la plus honorable. Observations sur leur poésie & leurs poëtes nommés *bardes. Ibid. b.* Cantique de la victoire. Pourquoi les bardes n'écrivoient jamais leurs poëmes. Doctrine enseignée dans les écoles publiques des Celtes. Maximes de morale accréditées parmi eux. Tout champ sans culture étoit réputé n'appartenir à personne. L'art oratoire cultivé dans la Celtique. *Ibid.* 286. *a.* Leur jurisprudence & leurs loix. Leur médecine mêlée de magie. Du gouvernement des Celtes. Leur population dans la Gaule du tems de César. Leur amour pour l'indépendance politique. Non-seulement ils aimoient la liberté; mais ils vouloient conserver aux autres nations le même avantage. *Ibid. b.* Election de leurs magistrats. Les privileges de citoyens ne s'étendoient que sur les deux ordres de l'état, les druides & les chevaliers. Division des prêtres celtes en trois ordres. Dignité de souverain pontife. Privileges, pouvoir & autorité des prêtres. *Ibid.* 287. *a.* Leurs mœurs. Biens qu'ils possédoient. *Ibid. b.*

Celtes, (*Philosophie des*) philosophes compris sous ce nom. Obscurité répandue sur l'histoire de cette philosophie. Ce qui a contribué à cette obscurité. Idée qu'il faut se faire des peuples celtes. II. 808. *b.* Leur excellente morale. Leurs sages appellés *druides.* Ce que rapporte Jules-César sur les fonctions, l'autorité & la maniere d'enseigner des druides. Election de leur chef. Privileges dont ils jouissoient. *Ibid.* 809. *a.* Influence qu'ils avoient dans le gouvernement. Leur habillement. Ils étoient distribués en plusieurs classes; les *bardes*: les *eubages*: les *druides* proprement dits. Double doctrine de ces derniers, l'une publique, l'autre secrete: le seul dogme de cette derniere qui a transpiré, c'est celui qui établissoit l'immortalité de l'ame. *Ibid. b.* Idolâtrie dans laquelle ils entretenoient les peuples. Leur coutume de teindre de sang humain les autels de leurs dieux. Il est probable que l'opinion de cette ame universelle qui anime toutes les parties du monde, s'étoit répandue parmi eux. On ne peut reprocher aux anciens Celtes d'avoir été des athées. II. 810. *a.* Ce ne fut que depuis l'invasion des Romains, qu'on vit des temples chez eux. Abolition des druides par les empereurs. Les druides se rendoient recommandables par la divination; mais la divination étoit particuliérement affectée aux femmes. Leur cosmogonie. Il ne paroît pas que la métempsycose ait été universellement reçue chez les druides. Leurs idées sur les peines & les récompenses de la vie à venir. *Ibid. b.* Ardeur & courage des Celtes dans les combats. Leur amour pour la liberté. Leur vie dure, leur chasteté, leur éloignement de tout luxe. *Ibid.* 811. *a.*

Celtes. Leurs émigrations de la Gaule. *Suppl.* I. 214. *a.* Leur usage quand ils entroient dans un pays étranger. 299. *b.* De leur poésie. VIII. 916. *a.* Poëtes celtes; *voyez* Bardes. Mercure adoré des Celtes. XVI. 278. *b.* Dieu des Celtes, appellé *Tyr.* 784. *a.* Lieu de délices réservé, selon les Celtes, à l'ame des héros. 821. *a.* Loi des Celtes contre le meurtre d'un étranger. VIII. 315. *b.* Celtes Scandinaves, *voyez* ce dernier mot. De la Gaule celtique & des peuples qui l'habitoient. *Suppl.* II. 774. *b.*

CELTIBERIENS, peuples de l'ancienne Gaule, qui s'établirent en Espagne, le long de l'Iber. II. 811. *a.*

Celtiberiens. Suppl. II. 281. *a.*

CELTIQUE. L'Europe anciennement appellée *Celtique.* VI. 212. *a.* Langue celtique: pays où on la parle. II. 260. *b.* Cette langue liée par plusieurs rapports avec les langues orientales, IX. 259. *a.* particuliérement avec le Phénicien. VIII. 87. *b.* De la Gaule celtique. *Suppl.* II. 774. *b.*

CELUI, *celle*, *ceux*, *celles*, *celui-ci*, *celui-là.* Observations sur la nature de ces mots. II. 795. *b.* XIII. 454. *a.*

CEMENT, (*Chym.*) cement royal destiné à la purification de l'or. Sa composition. II. 811. *a.*

CEMENTATION, opération par laquelle on applique à des métaux enfermés .... un feu tel qu'ils rougissent sans entrer en fusion. II. 811. *a.* Cette opération employée pour vérifier ou obtenir la pureté de l'or & de l'argent, ne remplit point ce dernier but. L'usage des cementations très-familier aux alchymistes. Il n'est presqu'aucun des 6000 auteurs d'alchymie qui ne célebre quelqu'un de ces procédés de cementation. La trempe en paquet connue des ouvriers en acier, est une cementation. Matieres des cemens pour l'or & pour l'argent. Comment se composent ces cemens. Manuel de l'opération. *Ibid. b.* En quoi consiste la théorie de la cementation de l'or & de l'argent dans les vues ordinaires de purification. Théorie de la cementation du fer, ou de la trempe en paquet. *Ibid.* 812. *a.*

Cementation, inaltérabilité des métaux dans des vaisseaux bien fermés. II. 544. *a.* Conversion du fer en acier par la cementation. VI. 915. *a.* XVI. 586. *a.* Usage des cendres de bois pour cette opération. VI. 922. *a.* Action par laquelle une vapeur corrode ou pénetre un corps métallique dans la cementation. VII. 366. *b.*

CEMENTATOIRE, (*eau*) sources d'eaux très-chargées de vitriol de vénus. Où elles se trouvent. Sur quel fondement on leur attribue la vertu de transmuer le fer en cuivre. Comment se fait cette prétendue transmutation. Observations sur les sources d'eau de cementation de Smolnitz & de Herégrund en Hongrie. Autres sources semblables en Hongrie & ailleurs. II. 812. *b.* Comment Henckel explique les phénomenes de ces eaux. C'étoit sur une transmutation semblable que quelques personnes avoient trouvé le moyen d'obtenir, il y a quelques années, un privilege exclusif pour convertir le fer en cuivre dans tout le royaume. *Ibid.* 813. *a.*

Cementatoires, eaux, *Suppl.* III. 471. *a.*

CENACLE, lieu ou salle à manger. Pourquoi les anciens l'appelloient *triclinium*, *lieu à trois lits.* Restes d'un *triclinium* qui se voit à Rome. II. 813. *a.*

Cenacle, (*Théolog.*) salle où l'on a prétendu que J. C. avoit fait son dernier souper. II. 813. *a.*

CENCHRUS, serpent des isles de Samos & de Lemnos. Sa description. En quoi il est dangereux. Usages qu'on en tire. II. 813. *a.*

CENDRE, (*Chymie*) on a rangé, sous le nom générique de *cendre*, les substances métalliques privées de phlogistique; cependant il ne faut pas confondre, sous la même dénomination, les chaux métalliques avec les cendres végétales & animales. Un végétal ou un animal n'est, pour un chymiste, qu'un édifice terreux, cimenté par un gluten inflammable, *&c.* C'est aux ruines de cet édifice, de la base terreuse, qu'est due la portion la plus considérable de la matiere qui lui est propre. Outre la terre, les cendres végétales contiennent du sel fixe, alkali fixe ou lixiviel, & ordinairement des sels neutres. Les sels fixes des cendres animales ne sont point encore assez constatés en chymie. Fer qui se trouve dans les cendres, tant animales que végétales. En quoi les cendres different du charbon. II. 813. *b.* La cendre qui reste de la destruction des végétaux & des animaux n'est qu'une portion peu considérable de leur tout, mais plus ou moins grande, selon les especes. La cendre végétale & la cendre animale conservent chacune inaltérablement & jusques dans la vitrification, leur caractere distinctif. Vœu singulier de Becher. Différences réelles observées dans les terres calcaires

l'héréſie & ce qui eſt *captieux*. Propoſition *mal ſonnante* dans la foi, moins coupable que celle qui ſent l'héréſie. Ce qu'on appelle *opinion dangereuſe* ; propoſitions notées de *témérité*. Différence entre les propoſitions que l'égliſe cenſure & celles qu'elle défend. *Ibid.* 820. *a*.

Censure, *critique*, (*Synon.*) IV. 490. *a*.

CENT, divers uſages de ce mot en commerce. II. 820. *a*. Comment on écrit le *tant pour cent* dans les livres de commerce. *Ibid. b*.

CENTAINES, diviſion des comtés angloiſes en centaines. XVII. 587. *b*.

CENTAURÉE, (*grande*) caracteres de ce genre de plante. Propriétés de ſa racine. Origine de ſon nom. *Petite centaurée*. Sa deſcription. Ses propriétés & uſages. D'où lui vient ſa vertu fébrifuge. Maniere de la donner dans les fievres. Uſage de ſon infuſion contre la migraine. II. 821. *a*.

CENTAURES, explication donnée communément à la fable des centaures. Quelques-uns prétendent qu'il en a exiſté dans la nature. Comment ils naquirent d'Ixion & de la nuée. Diverſes explications de cette fable. Etymologie du mot *centaure*. II. 820. *b*.

Centaures, *voyez* Thessaliens & Hippocentaures. Diverſes obſervations critiques ſur la fable des centaures. V. 892. *a*, *b*. Tableaux de centaures dans Herculanum. *Suppl.* III. 356. *b*. 357. *a*, *b*. Lieu du tombeau des centaures. *Ibid.* 983. *a*.

CENTENIERS chez les francs. VIII. 279. *a*.

CENTIEME *denier*, ce qu'on entend par là en France. II. 821. *b*.

Centieme, impoſition levée en certains tems par les rois de France. III. 457. *a*. Décime centieme. IV. 679. *a*.

CENTOBRIGUES, (*Géogr. anc.*) ancienne ville des Celtibériens. Maniere dont Métellus la prit. Générosité des deux parts. II. 821. *b*.

CENTON, (*poéſie*) ce mot ſignifie à la lettre un manteau fait de pieces rapportées. Etymologie du mot. Uſage que les Romains faiſoient à la guerre des centons proprement dits. Regles & exemple qu'Auſone a donnés ſur la compoſition des centons en poéſie. Vie de Jéſus-Chriſt, écrite en centons tirés de Virgile. Exemple de ces centons dans l'adoration des mages. II. 821. *b*.

Centon, qui porte le nom de *ſextus* ou *ſextius*. XIII. 625. *a*.

CENTONAIRES, (*Hiſt. anc.*) officiers qui fourniſſoient les étoffes qu'on appelloit *centons*. Végece en parle, *liv. iv.* II. 821. *b*. De même que Jules-Céſar dans ſes commentaires, & dans le livre *de la guerre civile*. Ouvriers ſuivans l'armée auxquels les centonaires étoient joints. *Ibid.* 822. *a*.

CENTRAL, forces centrales: explication de ces forces: elles ſe diviſent en centrifuges & centripetes. Loix des forces centrales, découvertes par Huyghens, démontrées par Newton. Mémoire de M. le marquis de l'Hôpital ſur cette matiere. 1°. Il enſeigne la maniere de comparer la force centrale avec la peſanteur. II. 822. *a*. 2°. Cette théorie établie, il eſt aiſé d'en conclure que ſi deux corps de poids égal décrivent des circonférences de cercles inégaux dans des tems égaux, leurs forces centrales ſeront comme les diametres. 3°. La force centrale d'un corps qui ſe meut dans une circonférence de cercle, eſt comme le quarré de l'arc infiniment petit diviſé par le diametre. 4°. Si deux corps décrivent par un mouvement uniforme différentes circonférences, leurs forces centrales ſeront en raiſon compoſée de la doublée de leur viteſſe, & de la réciproque de leur diametre, *&c.* 5°. Si deux corps qui ſe meuvent dans des circonférences inégales ſont animés par des forces centrales égales, les diametres des cercles ſeront en raiſon doublée des tems. *Ibid. b*. 6°. Si les tems de la révolution totale ſont comme les diametres des cercles, les forces centrales ſeront comme ces mêmes diametres. 7°. Maniere de connoître quelle doit être la force centrifuge & la viteſſe d'un corps attaché à un fil, pour qu'il ne rompe point ce fil en circulant horizontalement. 8°. Si un grave ſe meut uniformément avec la viteſſe acquiſe en tombant d'une hauteur égale à la moitié du rayon, la force centrale ſera égale à la gravité. 9°. 10°. 11°. 12°. Suite des différentes loix déduites de la théorie expoſée dans l'article premier. 13°. Méthode pour comparer les forces centrales ſur des courbes autres que des cercles. *Ibid.* 823. *a*. 14°. Démonſtration de cette loi, que les aires compriſes entre deux rayons ſont proportionnelles aux tems employés à les parcourir. 15°. Méthode pour comparer entr'elles les forces centrales dans des cercles, quelque différentes qu'elles ſoient. 16°. 17°. Lorſque la force par laquelle un corps eſt ſollicité vers un point, n'eſt pas par-tout la même, alors le mobile décrit différentes courbes plus ou moins compoſées; comme l'ellipſe, la parabole, l'hyperbole. Regle centrale découverte par Thomas Baker, géometre anglois. *Ibid. b*. Elle eſt préférable, ſelon ſon inventeur, aux méthodes de Deſcartes, pour conſtruire les équations. *Ibid.* 824. *a*.

Central, détails ſur les forces centrales. VII. 118. *b*. 119. *a*. Démonſtration des forces centrales. VII. 874. *a*. Application de la théorie des rayons des développées à celle des forces centrales. IV. 908. *a*. Experiences ſur les mouvemens elliptiques & circulaires. XVII. 613. *b*.

Central, *feu*. VI. 612. *b*. &c.

CENTRE, étymologie du mot. Centre d'un cercle. L'angle au centre eſt double de l'angle à la circonférence. Centre d'une ſection conique. Centre d'une courbe d'un genre plus élevé. Centre général ſelon Newton. Centre général d'une courbe ſelon l'abbé de Gua. Méthodes de M. l'abbé de Gua; II. 824. *a*. & de M. Cramer, pour déterminer les centres généraux. *Ibid. b*.

Centre *de preſſion dans les fluides*, (*Phyſiq.*) définition. Loi du centre de preſſion. *Suppl.* II. 288. *a*.

Centre *d'un cadran*. *Centre de gravitation* ou *d'attraction*. II. 824. *b*.

Centre *de gravité*, (*Méchan.*) la gravité totale peut être conçue, réunie au centre de gravité. Diametres de gravité; plan de gravité. Dans quel cas le centre de figure eſt le même que le centre de gravité. Centre commun de gravité de deux corps. Loix du centre de gravité. 1°. Si on joint les centres de gravité de deux corps par une droite, leurs diſtances du centre commun de gravité ſeront entr'elles en raiſon réciproque des poids. II. 824. *b*. 2°. Moyen de déterminer le centre de gravité de pluſieurs corps donnés. 3°. Deux corps étant ſuſpendus par une ligne qui ne paſſe point par leur centre commun de gravité, trouver lequel des deux corps doit emporter l'autre. 4°. Soient pluſieurs corps ſuſpendus par une droite qui ne paſſe point par leur centre de gravité, on propoſe de déterminer de quel côté ſera la prépondérance, & quelle en ſera la quantité. 5°. Un nombre de poids ſuſpendus par une ligne qui ne paſſe point par le centre commun de gravité, & la prépondérance étant vers la droite, déterminer un point où la ſomme de tous les poids étant ſuſpendue, la prépondérance continueroit à être la même que dans la premiere ſituation. *Ibid.* 825. *a*. 6°. Trouver le centre de gravité d'un parallélogramme & d'un parallélipipede; 7°. d'un cône & d'une pyramide; 8°. d'un triangle; 9°. d'une portion de parabole. 10°. Centre de gravité d'un arc & d'un ſecteur de cercle. *Ibid. b*. 11°. Déterminer méchaniquement le centre de gravité d'un corps. 12°. Toute figure ſuperficielle ou ſolide, produite par le mouvement d'une ligne ou d'une ſurface, eſt égale au produit de la quantité qui l'engendre, par la ligne que décrit ſon centre de gravité. *Ibid.* 826. *a*.

Centre de gravité, propriété du centre de gravité, démontrée par M. Varignon. II. 830. *a*.

Centre de mouvement. II. 826. *a*.

Centre d'oſcillation. Loix du centre d'oſcillation. II. 826. *b*. *Voyez* ce dernier mot.

Centre de percuſſion dans un mobile. Loix du centre de percuſſion. II. 826. *b*. *Voyez* Percussion.

Centre de converſion, en méchanique. II. 826. *b*.

Centre ſpontané de rotation. Ce terme eſt employé par M. J. Bernoulli dans le recueil de ſes œuvres. Théorêmes ſur ce ſujet. II. 827. *a*.

Centre des corps peſans. Comme la terre eſt un ſphéroïde applati vers les poles, les corps peſans ne ſauroient tendre vers un même point; il n'y a donc point à la rigueur de centre des corps peſans. II. 827. *b*.

Centre d'équilibre, dans le ſyſtême des corps. Principe d'équilibre trouvé par M. le marquis de Courtivron. II. 827. *b*.

Centre de l'équant, dans l'aſtronomie ancienne. II. 827. *b*.

Centre phonique, *phonocamptique*. II. 828. *a*.

Centre d'un baſtion, *d'un bataillon*. II. 828. *a*.

Centre, *ovale*, (*Anat.*) II. 828. *a*.

Centre ovale: M. de Vieuſſens en fait le ſiege des fonctions de l'ame. I. 341. *a*.

Centre *de preſſion dans les fluides*, (*Phyſiq.*) définition. Loi du centre de preſſion. *Suppl.* II. 288. *a*.

Centre tendineux. II. 828. *a*.

Centre, *demi-circulaire*, (*Anat.*) cordon médullaire qui ſuit l'intervalle du corps cannelé, & de la couche du nerf optique, & qui preſſe contre le corps cannelé une veine principale de ce corps. Obſervations ſur le nom de *centre demi-circulaire* donné à ce cordon. Sa deſcription. *Suppl.* II. 288. *a*.

CENTRER *un verre*, (*Lunetier*) méthode à ſuivre pour cela. Sur quoi elle eſt fondée. Néceſſité de bien centrer les verres des lunettes. II. 828. *a*.

Centrer un verre. Différentes manieres de connoître ſi un verre eſt bien centré, de remédier au défaut d'un verre mal centré. *Suppl.* II. 288. *a*.

Centrer: comment on reconnoît ſi un objectif eſt bien centré. XI. 301. *b*.

CENTRIFUGE, (*Méchan.*) tout mouvement eſt par lui-même rectiligne. Pour qu'un corps ſe meuve dans une courbe, il faut qu'il reçoive à chaque inſtant une nouvelle impulſion, & dans une direction différente. Un corps obligé à décrire un cercle, le décrit le plus grand qu'il peut. Il en eſt des autres courbes, comme des cercles... Dans une même courbe

la force centrifuge du corps qui la décrit, varie suivant les différens points où il se trouve. II. 828. *b. Voyez* CENTRALES, FORCES.

Centrifuge, force, II. 828. *b.* VII. 118. *b.* 119. *a*, *b.* Calcul de cette force. V. 520. *a.* VII. 876. *b.*

Centrifuge, roue, destinée à changer l'air d'une chambre. I. 236. *b.* XVII. 27. *a*; *b.*

CENTRIPETE, *force*, (*Méchaniq.*) II. 828. *b. Voyez* GRAVITATION, GRAVITÉ, PESANTEUR, CHUTE.

CENTROBARIQUE, (*Méthode*) en méchanique. II. 828. *b.* Cette méthode est renfermée dans le théorême suivant, & ses corollaires. Toute surface plane ou courbe, ou tout solide produit par le mouvement d'une ligne ou d'une surface est égal au produit de cette ligne ou surface par le chemin du centre de gravité, c'est-à-dire, par la ligne que ce centre de gravité décrit. Démonstrations de ce théorême. Cinq corollaires qui en découlent. *Ibid.* 829. *a.* Ce théorême peut être mis au nombre des plus curieuses découvertes en géométrie. Son inventeur. Géometres qui s en sont servis. Propriété du centre de gravité démontrée par M. Varignon, de même que plusieurs autres plus générales & aussi curieuses, dans un mémoire intitulé : *Réflexions sur l'usage que la méchanique peut avoir en géométrie.* Etymologie du mot *centrobarique. Ibid.* 830. *a.*

CENTRONS, anciens peuples allobroges. XV. 902. *b.*

CENT-SUISSES, partie de la garde du roi. Sa marche & son habillement dans les jours de cérémonie. Privileges de cette milice. II. 830. *a.* Pourquoi elle est appellée *cent-suisses*, Le P. Daniel prétend que ce corps est une garde militaire du roi. Tems où les Suisses commencerent à être à la solde du roi. Ouvrages à consulter. *Ibid. b. Voyez* VII. 484. *b.*

CENTUMVIRS, juges ainsi nommés. IX. 19. *a.* Classe des centumvirs formée par le préteur. IV. 23. *b.*

CENTURIE. Assemblées romaines par centuries. Division des cohortes romaines & des légions par centuries. II. 830. *a.*

Centuries, comices par III. 679. *b.* Leur établissement par Servius-Tullius. XIV. 326. *b.* XVI. 621. *b.* Comment les tribus eurent part aux assemblées par centuries. 624. *a.*

Centurie, ou *siecle*, en chronologie. II. 830. *b.*

Centuries de Magdebourg, corps d'histoire ecclésiastique que quatre ministres de Magdebourg commencerent en 1560. Plan sur lequel a été travaillé cet ouvrage. II. 830. *b.* Jugement qu'en porte l'auteur. *Ibid.* 831. *a.*

CENTURION, parmi les Romains. Premier centurion de la premiere cohorte de chaque légion. II. 831. *a. Voyez* PRIMIPILE.

CENTURIONS, leur poste dans l'ordre de bataille. *Suppl.* IV. 175. *a.*

CENTUSSIS. (*Antiq.*) Signification de ce mot. II. 831. *a.*

CEOS, l'une des isles Cyclades. XVII. 709. *b.* — 711. *a.* L'art des étoffes de soie inventé dans cette isle. *Suppl.* III. 189. *a.*

CEPÉES, certaine étendue de buissons, ou ce qui repousse des souches d'un taillis : les souches même. Observations de droit sur ce sujet. II. 831. *a.*

CEPENDANT, *pourtant, néanmoins, toutefois.* Différence entre ces mots. II. 831. *a.*

CÉPHALALGIE, (*Méd.*) douleur de tête. Etymologie du mot. Causes de cette douleur. Différence entre la céphalalgie & la céphalée. La cephalalgie se divise encore en migraine & en clou. Causes éloignées de la céphalalgie. Le prognostic qu'on peut tirer de cette maladie, c'est qu'elle n'est jamais sans danger. Maux qui en sont les suites ordinaires. La diversité des causes qui l'occasionnent, doit faire varier le traitement. II. 831. *b.* Guérison singuliere d'une céphalalgie, par Cowper. *Ibid.* 832. *a.*

Cephalalgie, pourquoi la toux augmente les maux de tête. IV. 953. *b.* grande vertu de l'éther vitriolique de Frobénius, contre ces maux. VI. 53. *a.*

CÉPHALANTHE, (*Botan.*) noms de cette plante en latin & en anglois. Son caractere générique. Description & culture de deux especes de céphalanthe. Lieux où elles croissent. *Suppl.* II. 288. *b.*

CÉPHALE & PROCRIS, (*Myth.*) histoire de ces deux amans. *Suppl.* II. 289. *a.*

CÉPHALIQUE, (*veine*) description de ce vaisseau. II. 832. *a.*

Céphalique, remarque sur cette veine. *Suppl.* I. 823. *b.*

Céphalique, calotte céphalique. II. 564. *b.* IV. 532. *b.* Poudre céphalique. IV. 532. *b.* Emplâtre céphalique. V. 591. *b.* Gouttes céphaliques. VII. 771. *b.* Parfum céphalique. XI. 941. *a.*

CÉPHALIQUES, (*remedes*) leurs propriétés. Indication de quelques-uns. But des sternutatoires. II. 832. *a.*

CÉPHALOPHARINGIEN, (*Anat.*) nom de deux muscles de l'orifice de l'œsophage. Leur description. II. 832. *a.*

CÉPHAS, (*Hist. sacr.*) nom que J. C. donna à Simon, fils de Jean. De-là le nom de *Pierre* donné à cet apôtre. Observation sur l'étymologie du mot *céphas. Suppl.* II. 289. *b.*

CÉPHISSODORE, sculpteur athénien. XIV. 818. *b.*

CÉPRHENÈS *ou* CÉPHUS, (*Hist. des Egypt.*) frere & successeur de *Cheops.* Son regne ne fut célebre que par ses impiétés & sa tyrannie. Observation sur les pyramides d'Egypte, & en particulier sur celle que ce roi fit bâtir. *Suppl.* II. 289. *b.*

CEPION, (*Quintus*) prise de Toulouse par ce général romain. Evénemens qui en résulterent par rapport à lui. XI. 530. *b.* 531. *a.* XVI. 3. *a.*

CER. PER. Explication de ces abbréviations qui se trouvent sur quelques médailles de Sidon. XII. 363. *b.*

CÉRAMES, vases de terre cuite dont on se servoit dans les repas. Coupes d'or & d'argent auxquelles Cléopatre conserva le nom de *cérames.* Usage de faire présent de telles coupes aux convives. Soin de Philippe de Macédoine, pour conserver une petite phiole d'or. II. 832. *b.*

CÉRAMICIES, ou plutôt *Céramiques*, jeux ou combats établis en l'honneur de Prométhée, de Vulcain & de Minerve. En quoi ils consistoient. Observation sur un endroit de la comédie d'Aristophane, intitulée : *Les Grenouilles*, où il est question de ces jeux. *Suppl.* II. 290. *a.*

CÉRAMIQUE, (*Hist. anc.*) deux lieux célebres dans Athenes, dont l'un s'appelloit *céramique du dedans*, & l'autre *céramique du dehors.* II. 832. *b. Voyez* KERAMÉE.

CÉRAM ROG, (*Ichthy.*) espece de raie des Moluques. Auteurs qui en ont donné la figure. Sa description, ses mœurs, qualités & usages. *Suppl.* II. 290. *a.* Sa classification. *Ibid. b.*

CÉRAM VOREN, (*Ichthy.*) poisson des Moluques. Sa description & ses mœurs. Sa classification. *Suppl.* II. 290. *b.*

CÉRANUS, (*Hist. anc.*) fils de Ptolomée-Soter. Ses crimes. *Suppl.* I. 584. *a*, *b.*

CÉRASTE, (*Hist. nat.*) description & histoire naturelle de ce serpent. Effets de sa morsure. Propriétés médicinales du céraste. II. 832. *b.*

Céraste, serpent. XV. 108. *a.* Peuples qui vivoient sans péril au milieu des cérastes. XIII. 544. *a*, *b.*

CÉRAT, (*Pharm.*) onguent dont la cire fait la base. Préparation du cérat. Cérat blanc, sa préparation & son usage. Cérat jaune dessicatif. Cérat de Galien. II. 833. *a.*

CÉRATIAS, (*Astron.*) comete cornue, qui paroit souvent barbue, & quelquefois avec une queue. II. 833. *a.*

CÉRATION, deux significations de ce mot en chymie. Action par laquelle on rend un corps difficile à fondre, fusible comme la cire, &c. Action d'envelopper ou de pénétrer un corps de cire. II. 833. *a.* Ce mot dans une signification naturelle veut dire *manipulation. Ibid. b.*

CERAUNIENS, *monts.* XV. 945. *b.*

CERBERE, (*Mythol.*) fictions des poëtes sur cet animal. Comment ceux qui se piquent de trouver du sens à toutes les fables expliquent celle de Cerbere. II. 833. *b.*

Cerbere, étymologie de ce mot. V. 671. *b.* Conjecture sur l'origine de la fable de Cerbere. XVI. 127. *b.*

CERBERE, (*Astron.*) constellation boréale. *Suppl.* II. 290. *b.*

CERCEAU, en fauconnerie, en terme de boutonnier, II. 833. *b.* en terme de cirier, en terme de tonnelier. Bois dont on fait les cerceaux. Différens noms qu'on leur donne, lorsqu'ils sont reliés, suivant l'endroit où on les place. II. 834. *a.*

CERCEAU, (*Hist. anc.*) sorte d'instrument que les anciens employoient dans leurs exercices & leurs jeux. Description que donne M. de Caylus de deux sortes d'exercices du cerceau ; l'un appellé *Cricelasia* & l'autre *Trochus. Suppl.* II. 290. *b.* Cerceaux représentés sur quelques monumens. *Ibid.* 291. *a.*

Cerceau, de l'exercice du cerceau dans la gymnastique des anciens. XVI. 683. *b.*

CERCEAU, (*Jean-Antoine du*) jésuite. Epitre de ce poëte écrite en style ironique. VIII. 906. *a.* Il a travaillé au journal de Trévoux. *Suppl.* III. 659. *b.*

CERCIFI, plante estimée pour la cuisine. Comment on la cultive. II. 834. *a.*

Cercifi, espece de cercifi qui appartient au genre appellé *tragopogon.* XVI. 522. *a.* Espece de cercifi dit *scorsonere.* XIV. 810. *a.*

CERCIO, oiseau des Indes. Qualité qu'on lui attribue II. 834. *a.*

CERCLE, (*Géomét.*) division du cercle en degrés, &c. Trouver l'aire d'un cercle. Les cercles sont entr'eux comme les quarrés des diametres. II. 834. *a.* Le cercle égal à un triangle, dont la base est la circonférence, & la hauteur le rayon. Trouver la proportion du diametre du cercle à la circonférence. Circonscrire un cercle à un polygone régulier donné. Inscrire un polygone régulier donné dans un cercle. Par trois points donnés qui ne sont point en ligne droite décrire un cercle. *Ibid. b.* Cercles paralleles ou concentriques. Cercles excentriques. Réflexion sur la quadrature du cercle. Cercles des degrés supérieurs, c'est improprement que ces courbes ont été appellées *cercles.* Cercles de la sphere. *Ibid.* 835. *a.* Cercles de hauteur ou almucantaraths. Cercles de déclinaison. Cercles diurnes. Cercles d'excursion. Transport des cercles de la sphere des cieux à la terre. Cercles horaires dans

dans la gnomonique. Cercles de latitude ou secondaires de l'écliptique. Cercles de longitude. Cercle d'apparition perpétuelle. *Ibid. b.* Cercle d'occultation perpétuelle. Cercles polaires. Cercles de position, selon les astrologues. Cercles d'ascension droite & d'ascension oblique. Le cercle d'ascension oblique est unique. II. 836. *a.*

Cercle, la courbure d'un cercle est en raison inverse de son rayon. IV. 390. *a.* Maniere de décrire un cercle qui passe par trois points donnés qui ne soient pas en ligne droite. IV. 204. *b.* Le cercle est de toutes les figures qui ont la même circonférence que lui, celle qui a le plus de capacité. VIII. 927. *b.* Arcs de cercle. I. 592. *b.* Pourquoi la mesure naturelle de la circonférence d'un cercle est un arc. X. 426. *b.* Des degrés employés dans la division de la circonférence du cercle. IV. 761. *b.* Division du cercle selon la méthode des mineurs. VII. 638. *a.* Des cercles circonscrits ou inscrits à un polygone. XII. 941. *b.* *Voyez* aussi INSCRIRE & CIRCONSCRIRE. Secteur de cercle. XIV. 877. *a.* Segment de cercle. 889. *a*, *b.* Trouver un cercle égal à la surface convexe d'un cylindre droit. IV. 593. *a.* Réduction du cercle en un triangle rectiligne de même surface. III. 462. *b.* De la quadrature du cercle. XIII. 639. *b.* 640. *a.* Rapport du diametre à la circonférence : moyen d'avoir l'aire du cercle, le diametre étant donné, & réciproquement. III. 462. *b.* IV. 941. *b.* Un cercle étant donné, trouver un quarré qui lui soit égal. 755. *b.* Trouver le diametre d'un cercle égal à un quarré donné. *Ibid.* Cercles paralleles, en géographie & en astronomie. XI. 906. *a*, *b.* Des cercles de la sphere. XV. 453. *a*, *b.* Propriétés géométriques des différens cercles décrits sur la surface de la sphere. XV. 456. *a*, *b.* Cercles secondaires en astronomie. XIV. 857. *b.* Cercles horaires. *Suppl.* III. 454. *b.*

Cercles. Différentes sortes de quarts de cercles. XIII. 665. *b.* &c. Demi-cercle ou graphometre. VII. 859. *b.*

Cercle d'arpenteur. Sa description. II. 836. *a.* Prendre un angle avec cet instrument. Maniere de lever avec cet instrument le plan d'un champ, d'un parc, d'un bois, *&c. Ibid. b.*

Cercle ou *anneau magique* : rond que le peuple suppose avoir été tracé par les fées dans leurs danses en campagne. Deux sortes de cercles semblables. Les uns les ont attribués au tonnerre, les autres au travail des fourmis. II. 836. *b.*

CERCLE, (*Chymie*) les chymistes se servent d'un cercle de fer pour couper le cou de certains vaisseaux de verre. Comment cela se fait. Autres manieres de couper le verre. II. 837. *a.*

Cercles goudronnés, dans l'artillerie. II. 837. *a.*

CERCLES *de hune*, (*Marine*) leurs description & usage. II. 837. *a.*

Cercles de boute-hors. Cercles d'étambraie de cabestan. II. 837. *a.*

CERCLE *à la corne*, (*Maréchal.*) II. 837. *a.*

CERCLES, (*Tonnelier*) en quoi ils different des cerceaux. Leur usage. II. 837. *a.* Comment ils se vendent. *Ibid. b.*

CERCLE, (*Bijoutier*) cercle destiné à retenir un portrait dans une tabatiere. XVII. 762. *a.*

CERCLE *vicieux*, (*Logiq.*) Comment les Pyrrhoniens prétendent prouver que nos raisonnemens ne sont que des cercles vicieux. IV. 935. *a.*

Cercle, divination usitée chez les Arabes, par le moyen de quelques cercles. XVII. 689. *b.*

Cercles de l'empire d'Allemagne. Maximilien I. divisa les états de l'empire en six cercles, & en ajouta quatre peu de tems après. Pourquoi la Bourgogne fut comptée comme cercle d'empire. Ordre des cercles dans la matricule de l'empire. Réglemens établis pour maintenir une police uniforme dans les cercles de l'empire. Association que forment les cercles pour leur sûreté, taxes qu'ils paient. II. 837. *b.*

Cercles de l'empire. IV. 69. *b.* *Suppl.* I. 310. *b.* 311. *a*, *b.* Différence entre les états de l'empire & les cercles. VI. 20. *b.* Directeurs des cercles. IV. 1026. *a.* Il ne faut point les confondre avec les *duces circuli. Ibid.* Nombre des villes & bourgs renfermés dans les cercles d'Allemagne. *Suppl.* I. 313. *a.* Mois romains qu'ils paient. *Suppl.* III. 953. *b.*

CERCOPITHEQUE, sorte de singe. XV. 210. *b.* *Voyez* CEB.

CERCUEIL, étymologie de ce mot. XIV. 648. *b.* Cercueil dans lequel, chez les Romains, on portoit les morts au bûcher. IX. 593. *a.* Cercueil qu'ils appelloient *sandapila.* XIV. 610. *a.* Cercueil des anciens nommé *capulo.* II. 641. *a.* Autre dit *feretre.* VI. 506. *a*, *b.* Cercueils des Chinois. VII. 372. *a.*

CERDA, (*Jean-Louis de la*) jésuite. XVI. 388. *b.*

CERDONIENS, (*Hist. eccl.*) hérétiques du deuxieme siecle, sectateurs de Cerdon. Histoire & doctrine de cet hérésiarque. II. 838. *a.*

CÉRÉALES, *plantes*, (*Agricult.*) voyez *Plantes céréales.*

CEREALIA, (*Myth.*) fêtes de Cérès célébrées à Athenes. Deux fêtes de cette déesse, les Eleusines & les Thesmophories. On les célébroit avec beaucoup de religion & de tempérance, *&c.* Quelques-uns croient que Bacchus & Hercule avoient aussi part à ces fêtes. Comment elles étoient célébrées à Rome. II. 838. *a.*

CEREALIA, (*Mythol.*) observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 291. *a.*

CÉRÉBRAL, (*Anat.*) artere carotide cérébrale. *Suppl.* II. 247. *b.* 248. *a*, *b.*

CÉRÉIBA, (*Bot.*) petit arbre du Bresil. Sel qui s'y amasse quand le soleil donne sur ses feuilles. II. 838. *b.*

CÉRÉMONIAL, (*Police*) divers sens de ce mot. Cérémonial de la vie ordinaire, de la vie civile & religieuse; entre les souverains : trois occasions où ce dernier cérémonial est nécessaire. Disputes auxquelles il a donné lieu. II. 838. *b.*

Cérémonial, celui qui regle les devoirs extérieurs à l'égard des rangs & dignités. VI. 58. *a.*

CÉRÉMONIES, (*Hist. civil. & eccl.*) Étymologie du mot. Cérémonies politiques, religieuses & politico-religieuses. Origine des cérémonies dans la société & dans la religion. Cérémonies pieuses & saintes, celles qui accompagnerent le culte naturel, celles que prescrivit Moïse, celles de la religion chrétienne. Origine de ces cérémonies. Origine des cérémonies superstitieuses. II. 839. *a.* Nécessité des cérémonies dans le culte. *Ibid. b.*

Cérémonies, raison de l'usage qu'avoient les anciens de répéter trois fois de suite certaines cérémonies. VIII. 88. *a.* De la preuve historique tirée des cérémonies annuelles. 224. *b.* Réflexions sur les étiquettes & cérémonies dans l'usage civil. III. 497. *b.* IX. 361. *a*, *b.* VII. 171. *a.*

Cérémonies religieuses, leur origine. IV. 550. *b.* Réflexion sur les cérémonies dans le culte. XVII. 860. *b.* Pourquoi certains peuples les célébroient de nuit. *Suppl.* II. 283. *b.* 284. *a.* Les cérémonies superstitieuses, dictées d'abord peut-être par un motif louable, deviennent onéreuses pendant une longue suite de siecles. VII. 128. *a.* Attention scrupuleuse que les païens faisoient aux paroles dans leurs cérémonies religieuses. VI. 208. *a*, *b.* On a employé dans les cérémonies religieuses, la danse, IV. 623. *b.* &c. les torches allumées, XVI. 421. *a.* les cierges, III. 446. *a.* la flûte. VI. 893. *b.* Habits des ecclésiastiques dans les cérémonies de notre religion. VIII. 15. *b.* Livres qui reglent les cérémonies religieuses. XIV. 302. *b.* Congrégation qui fixe les cérémonies ecclésiastiques dans toute la catholicité. *Suppl.* IV. 651. *b.* Sur ces cérémonies, *voyez* l'article CULTE.

CÉRÉMONIES, *maître des* (*Hist. d'Anglet.*) IX. 893. *b.*

CÉRÉMONIEUX, de la civilité cérémonieuse. III. 497. *b.* Homme cérémonieux, *voyez* FORMALISTE. VII. 171. *a.*

CÉRÈS, (*Myth.*) ce que la fable nous apprend des recherches qu'elle fit de Proserpine sa fille. Comment on la représente. Amour de Neptune pour Cérès. Culte que lui rendoient les Phigaliens. Explication que les mythologistes donnent à la fable de Cérès. II. 839. *b.*

Cérès, fille de Saturne & de Rhée. Histoire de cette divinité. Comment on la représente. *Suppl.* II. 291. *a.* Statue que lui dresserent les Philagiens sous le nom de Cérès la noire. Ces peuples punis pour avoir négligé son culte. *Ibid. b.*

Cérès, surnoms de cette déesse. Damater. IV. 618. *a.* Erynnis. V. 919. *a.* *Suppl.* II. 868. *b.* Chamyna. III. 85. *b.* Paidophile. XI. 747. *a*, *b.* Thesmie ou Thesmophore. XVI. 275. *a.* *Ses temples.* Nom qu'on donna dans la Grece aux premiers temples de cette déesse. X. 302. *b.* 303. *a.* Célébrité de son temple à Mégare. 303. *a.* Celui de Stiris. XV. 522. *a.* Oracle de Cérès à Patræ. XII. 174. *a.* Article sur les temples de Cérès. XVI. 69. *a*, *b.* 71. *a.* Statue de cette déesse dans la galerie de Verrès. VII. 442. *a.* Figure antique représentant Cérès, vol. III. des planch. article *dessin*, planch. 29. Symboles de Cérès. XV. 730. *b.* *Ses prêtres.* Famille consacrée au culte de Cérès éleusinienne. IX. 773. *b.* Prêtre de Cérès appellé *hierocryce.* VIII. 205. *a.* Autre dit *hiérophante.* 207. *a*, *b.* Prêtres qu'elle avoit dans l'isle de Paros. II. 487. *a.* Ceux que les Grecs nommoient *eumolpides.* VI. 158. *b.* *Culte de Cérès.* Les cultes de Bacchus & de Cérès souvent réunis. XVI. 68. *a.* 219. *a.* Son culte établi en Grece par Triptoleme. XVI. 660. *b.* Honneurs qu'on lui rendoit à Phigale, XIV. 823. *a.* & à Pise. III. 85. *b.* *Ses fêtes.* Comment elles étoient célébrées. II. 838. *a.* Fêtes de Cérès nommées *chtonies*, *Suppl.* II. 425. *b.* démétries, IV. 809. *b.* cernées. IX. 397. *a*, *b.* Jours des flambeaux ou des torches. 233. *a.* XVI. 421. *a.* Processions en son honneur. XIII. 406. *a.* Fêtes consacrées dans l'Attique à Cérès & à Bacchus. XVI. 219. *a.* Fêtes thesmophories. 275. *a.* *Mysteres de Cérès. Voyez* ce sujet traité à l'article ELEUSINIES.

CERF, jeu usité parmi les Païens, & qui s'étoit introduit parmi les Chrétiens. Mais qui en a été ensuite banni. II. 839. *b.*

CERF, (*Hist. nat. & Vénér.*) especes comprises sous ce genre. II. 839. *b.* Cerf proprement dit. Durée de la vie des cerfs. Comment on connoit leur vieillesse. Auteurs à con-

fulter pour connoitre toutes les merveilles qu'on en raconte. Age & diftinction des cerfs. Du rut des cerfs. *Ibid.* 840. *a.* Defcription de la biche. Recherches d'Harvey fur le myftere de la génération, par la diffection des biches. Obfervations qu'il fit. *Ibid. b.* Retraite du cerf après le rut. Attroupement de ces animaux en hiver. Changement de pays & de viandis. Séparation, mue & chûte des têtes. *Ibid.* 841. *a.* Connoiffance de l'âge du cerf par le pied & l'allure. Des fientes ou fumées. Des portées. *De la chaffe du cerf. Ibid. b.* Des quêtes. Du rendez-vous. Du choix du cerf. De la meute. Des relais. Du laiffé-courre. Du lancer. *Ibid.* 842. *a.* De la chaffe proprement dite. Des rufes. Ce qui arrive à un cerf bleffé dans fes parties génitales ou châtré. Mort du cerf. De la curée. Importance que nos aïeux mettoient à la chaffe du cerf. Choix à faire dans les parties du cerf & entre les cerfs pour la nourriture. *Ibid. b.* Propriétés médicinales de cet animal. Ufages de quelques parties du cerf dans les arts. Diverfes obfervations fur les cerfs. Cerfs de la plus petite efpece. *Ibid.* 843. *a.*

CERF, *Hift. nat.*) extrait de ce que M. de Buffon a écrit fur le cerf, accompagné de plufieurs obfervations fur l'hiftoire naturelle de cet animal. XVI. 937. *b.* — 947. *b.* Têtes du cerf. 204. *b.* Séparation, mue & chûte de fon bois. II. 841. *a.* De la voix du cerf. XVII. 438. *a.* Rajeuniffement du cerf. XIII. 763. *a.* Nombre des cornettes de fes ramures dans les différentes années de fa vie. 787. *b.* Caracteres du pied auxquels on reconnoit les vieux cerfs. XII. 561. *b.* Obfervations fur le talon du cerf. XV. 870. *a.* Lieux que cet animal fréquente. XVI. 916. *a.*

CERF, (*Chaffe*) diverfes inftructions pour la conduite de la meute dans la pourfuite du cerf. XVI. 928. *a*, *b.* Inconvéniens d'un trop grand nombre de chiens dans une chaffe ou l'on attaque plufieurs cerfs enfemble. 935. *a.* De la chaffe du cerf & des connoiffances qu'elle exige. 938. *a*, *b.* 939. *a.* Chiens blancs qu'on a choifis pour courre le cerf. 922. *a.* Comment on reconnoît au frayer la hauteur de la tête de l'animal. VII. 293. *a.* Maniere de fecter ou dépécer cet animal. XIV. 881. *b.* Relation d'une chaffe dans laquelle un cerf fut pourfuivi pendant trois jours. XVI. 919. *b.* Chaffe du cerf à l'occafion du facre de Louis XV. VI. 594. *b.* *Voyez* vol. III. des planches, article CHASSE, planch. 1, 2 & 3.

CERF *de Canada*, (*Zoolog.*) Defcription. Celle de deux biches de Sardaigne. II. 843. *b.*

CERF, (*Mat. méd.*) gelée de corne de cerf. IV. 247. *a.* VII. 542. *b.* Liqueur de corne de cerf fuccinée. IX. 565. *b.*

Cerf, figure fymbolique. XV. 733. *a.*

CERF, (*Blafon*) maniere dont il eft repréfenté dans les armoiries. Explication de quelques termes de blafon relatifs à cet animal. *Suppl.* II. 291. *b.*

Cerf, fon maffacre. *Suppl.* III. 859. *b.* Efpece de cerf nommé *renchier*. *Ibid.* IV. 605. *a*, *b.*

CERF-VOLANT, (*Infectolog.*) infecte du genre des fcarabées, auffi appellé *taureau-volant*. Sa defcription. Ces infectes vivent encore long-tems après qu'on a féparé la tête du corps. II. 843. *b.* Diftinction entre les mâles & les femelles. *Ibid.* 844. *a.*

Cerfs-volans, repréfentés, vol. VI. des planch. Regne animal, pl. 75.

CERFS-VOLANS *électriques*, (*Phyfiq.*) leur invention. *Suppl.* III. 98. *b.*

CERF-VOLANT, (*Infectol.*) différence entre celui qui eft repréfenté, vol. VI. des planch. hift. nat. pl. 75. & le genre du cerf-volant, *lucanus*. *Suppl.* II. 294. *a.* Il a tous les caracteres de la bichette des environs de Paris. Sa defcription & fes mœurs. Sa claffification. *Ibid. b.*

Cerf-volant, en terme de tanneurs. II. 844. *a.*

CERF-VOLANT, (*Méch. & Phyfiq.*) cette figure qui ne fervoit autrefois que de jouet aux enfans, eft devenue entre les mains des phyficiens un inftrument dont ils fe fervent pour tirer le feu électrique des nuées. — On rapporte ici le réfultat des calculs de M. Euler le fils, qui a fait un mémoire fur ce fujet, afin que ceux qui voudront s'exercer aux expériences du cerf-volant, réuffiffent d'abord à le faire tel qu'il faut, pour que le vent le faffe monter le plus haut qu'il eft poffible. — Defcription du cerf-volant. *Suppl.* II. 291. *b.* Son ufage dans la phyfique. Premier moyen qu'on a mis en ufage pour obferver l'électricité des nuées. *Ibid.* 292. *a.* Différente forme que prennent les feux électriques à l'extrémité d'un conducteur, felon que l'électricité eft négative ou pofitive. — Différens mouvemens produits dans les corps felon les différentes efpeces d'électricité. Moyens dont fe fert M. Franklin pour connoitre la différente nature de l'électricité des nuages. — Conftruction du cerf-volant relativement à l'électricité. *Ibid. b.* Comment on parvient à faire élever cette machine jufqu'à la région des nues. — Comment on peut connoitre de quelle nature eft leur électricité. — Moyen dont il faut fe fervir pour que l'obfervateur foit toujours maître du cerf-volant, fans avoir de communication avec le conducteur, & pour obferver à chaque moment les indices d'électricité. — Effets du cerf-volant qui montrent qu'on ne fauroit prendre trop de précautions en faifant des expériences avec cet inftrument. Appareil portatif qu'on peut joindre à la verge de Franklin pour bien voir la forme des feux. *Ibid.* 293. *a.* C'eft ce qu'on appelle une *lanterne électrique*. — Moyen d'obferver en tems calme l'électricité qui regne dans le haut de l'air. — Ouvrages à confulter. *Obfervations & corollaires.* 1°. On ne peut attribuer au frottement de l'air l'électricité du cerf-volant. 2°. L'électricité fe manifefte avec d'autant plus de force, qu'il y a plus de différence d'une couche d'air à l'autre. 3°. L'électricité eft plus forte quand le tems eft couvert, & plus qu'en aucun autre dans un tems d'orage. 4°. L'électricité des nuées, tantôt pofitive, tantôt négative, démontre la circulation du feu électrique autour de la terre. *Ibid. b.* 5°. Quelquefois les fignes des différentes électricités fe fuccedent tour à tour dans les nuées. *Voyez* l'explication de ce phénomene dans la théorie de l'électricité. 6°. L'efpece d'électricité ne dépend en aucune maniere du vent. 7°. On n'a obfervé aucun rapport de l'électricité avec la pofition du foleil. 8°. Il n'y a point de liaifon conftante entre l'efpece de l'électricité, & la plus ou moins grande denfité des nuées. 9°. Les mêmes phénomenes obfervés avec le cerf-volant, la barre de Franklin & les fufées électriques. A mefure que ces fufées s'élevent, les fignes d'électricité deviennent plus forts. 10°. Précautions à prendre pour prévenir tout danger dans les expériences faites avec la barre. 11°. Nous ne connoiffons aucune obfervation bien fûre & décifive fur l'état de l'électricité aérienne quand l'air eft humide, ni des différences qui accompagnent les viciffitudes des jours & des nuits. 12°. Obfervations fuivies qu'il feroit à fouhaiter qu'on fit pendant plufieurs années fur l'électricité de l'air. *Ibid.* 294. *a.*

CERF, (*mal de*) en terme de maréchal; maladie du cheval. II. 844. *a.* *Voyez* auffi *Suppl.* III. 418. *b.*

CERF, *corne de*, (*Botan.*) genre de plante. IV. 247. *b.*

CERFEUIL, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plantes. Ufage en médecine du *chærophyllum fativum*. Cerfeuil mufqué, ou fougere mufquée. Son ufage. II. 844. *a.*

CÉRINTHIENS, (*Hift. eccléf.*) hérétiques du premier fiecle. Sectateurs de Cérinthe, qui nioient la divinité de Jefus-Chrift. Ce que S. Epiphane nous apprend de Cérinthe. Ses erreurs, & celles de fes difciples. II. 844. *a.* Regne de mille ans enfeigné par Cérinthe. Quelques-uns lui ont attribué l'Apocalypfe de S. Jean. *Ibid. b.*

Cérinthiens, évangile qu'ils reconnoiffoient. VI. 117. *a.*

CERISE, comment on fait la compote de cerife. II. 844. *b.*

Cerifes, celles qui font eftimées les meilleures. XII. 237. *b.* Maniere de fecher les cerifes. VII. 357. *b.*

CERISIER, (*Botan.*) caracteres de ce genre d'arbre. Sa fleur & fon fruit. Bigarreautier. Guignier. Merifier. Griottier. Cerifes bonnes à confire. Cerife royale ou d'Angleterre. Comment les cerifiers fe multiplient & fe greffent. Cerifiers d'ufage en médecine. *Cerafus fativa*, *fructu rotundo*, *rubro & acido*. II. 844. *b.* Efpeces de cerifes les meilleures à l'eftomac. Propriété de leur fuc en médecine. Propriétés du fruit du *cerafus nigra*. Ufage de l'eau de cerife diftillée. *Ibid.* 845. *a.*

Cerifier, noms de cet arbre en differentes langues. Remarques fur la claffification que Linnæus a faite de différens genres & de différentes efpeces, fous le genre du cerifier. *Suppl.* II. 294. *b.* Raifons que l'auteur allegue contre la méthode de ce célebre botanifte. Caractere générique du cerifier. Ses efpeces. 1. Cerifier à feuilles pendantes. Cette efpece comprend toutes les variétés de merifiers, de guigniers & de bigarreautiers. *Merifiers.* Merifier à petit fruit rouge. *Ibid.* 295. *a.* Merifier à fruit noir. Merifier à gros fruit noir. Merifier à gros fruit rouge & fucré, ou belle fauvage. *Guigniers.* Guignier à petit fruit noir. Guignier à gros fruit blanc. Guignier à gros fruit noir & luifant. Guigne de fer ou de Saint-Gilles. Guignier à fruit rouge tardif. Defcription d'une guigne excellente appellée *pâquis* dans le pays Meffin. Obfervations fur diverfes efpeces de cerifes du pays Meffin, qui appartiennent les unes aux guigniers, les autres aux bigarreautiers. *Ibid. b.* Cerifiers qu'on trouve fur le catalogue des pépiniériftes de Metz. Bigarreaux connus à Paris. Cerife jaune ou cerife blanche. 2. Cerifiers à fruit rond. Cerifier hâtif. *Ibid.* 296. *a.* Cerifier commun à fruit rond. Cerifier à trochet. Cerifier à bouquet. Cerifier de Montmorency à gros fruit. Gros-gobet, gobet à courte queue. Cerifier de Montmorency. Cerifier à gros fruit rouge-pâle. Cerifier de Hollande, coulart. Cerifier à fruit ambré ou à fruit blanc. *Ibid. b.* *Griottiers.* Griottier commun. Groffe cerife à ratafiat, cerife morelle. Petit cerifier à ratafiat. Griottier de Portugal. Griottier d'Allemagne. Royale. Cerife guigne. 3. Cerifier nain à feuilles ovales, étroites, alongées & unies. *Ibid.* 297. *a.* 4. Cerifier à rameaux pendans, à fleurs terminales, & s'épanouiffant les uns après les autres. 5. Cerifier à petites feuilles, larges par leur bafe, & à fleurs réunies en grappes. 6. Cerifier à feuilles en lance, unies, entieres. Variétés de cerifiers qui ne font propres qu'à la décoration des bofquets: le merifier à fleur double. Le

cerisier à fleur semi-double. Le cerisier panaché. Culture des différentes especes d'arbres dont il est parlé dans cet article. *Ibid. b.*

Cerisier, culture des cerisiers en pépiniere. XII. 322. *a.* Différentes especes de cerisier. Merisier. X. 387. *a*, *b*. &c. Guignier. VII. 1006. *b.* Mahaleb, cerisier sauvage. IX. 862. *b.* Mataranduba, cerisier du Bresil. X. 171. *a.* Cerisier arbrisseau. *Suppl.* II. 311. *a*, *b*.

CERISOLLES, (*Géogr. Hist.*) village de Piémont. Bataille de Cerisolles. *Suppl.* IV. 380. *a*, *b*.

CÉRITES, (*Géogr. anc.*) ancien peuple d'Italie. Droit que lui accorderent les Romains. Citoyens romains, *in ceritum tabulas relati*. II. 845. *b.*

CÉRITES, (*Conchyl.*) confondus avec les buccins. *Suppl.* II. 76. *a.*

CERNÉ, (*Géogr. anc.*) isle d'Afrique. XII. 374. *b.* Elle fut l'entrepôt du commerce des Carthaginois au sud de l'Afrique. 375. *b.*

CERNINUM, (*Hist. anc.*) observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 299. *a.*

CERNOPHOROS, observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 299. *b.*

CERO, poisson de mer. Sa description. II. 845. *a.*

CEROMA, lieu des anciens thermes où les athletes se faisoient oindre. Onguent dont on les frottoit : son usage. II. 845. *b.*

CEROMANTIE, divination par le moyen de la cire, en usage chez les Turcs. Autre superstition usitée autrefois en Alsace. II. 845. *a.* Etymologie de ce mot. *Ibid. b.*

CERTAIN, (*Gramm.*) *certain*, *certaine*. Observations sur cet adjectif. XIII. 454. *a.* Différentes significations des mots *certain*, *sûr*, *assuré*. I. 774. *b. Suppl.* IV. 847. *a*, *b*.

CERTIFICATEUR, & *certification des criées*. IV. 465. *b.*

CERTITUDE, qualité du jugement qu'emporte l'adhésion forte & invincible de notre esprit à la proposition que nous affirmons. Ce mot s'applique aussi à la vérité ou à la proposition à laquelle l'esprit adhere. Différence entre l'évidence & la certitude. II. 845. *b.* Distinction que font les scholastiques de deux sortes de certitude; l'une de spéculation, l'autre d'adhésion. Certitude métaphysique. Certitude physique. Certitude morale. Calcul algébrique des degrés de la certitude morale qui provient des témoignages des hommes dans tous les cas possibles. *Ibid.* 846. *a.*

Dissertation de M. l'abbé de Prades, destinée à servir de discours préliminaire à un ouvrage important sur la vérité de la religion. Ibid. b. Attention des philosophes sur la religion chrétienne, lorsqu'elle parut. Efforts du scepticisme contre elle. Nécessité de convenir d'abord entre les sceptiques & nous d'un tribunal où l'on puisse être jugé. On peut trouver des marques qui caractérisent incontestablement un fait vrai. Ces marques sont le tribunal que nous cherchons, & qui doit décider sur tous les faits que nous présenterons. Quatre choses se présentent à nous; la déposition des témoins, la tradition orale, l'histoire & les monumens. *Ibid.* 847. *a.* On doit distinguer la probabilité d'avec la certitude, & ne pas s'imaginer que le degré qui renferme la probabilité dans sa sphere conduise au pyrrhonisme, ou donne la plus légere atteinte à la certitude. Si vous examinez un des témoins en particulier, pour vous assurer de sa probité, le fait ne vous deviendra que probable. Mais si vous le combinez avec plusieurs autres, avec lesquels vous le trouviez d'accord, vous parviendrez bientôt à la certitude. *Ibid. b.* Si je pouvois m'assurer qu'un témoin a bien vu, & qu'il a voulu me dire vrai, son témoignage pour moi deviendroit infaillible. Mais l'impossibilité de connoître à fond le cœur humain, ne me rend ce témoignage que probable. Le concours de plusieurs témoins, qui tous gouvernés par des passions différentes s'accordent tous néanmoins dans leur témoignage, donne seul à mon esprit la certitude que je cherche. Choisissez un fait éclatant, & qui intéresse, & vous verrez s'il est possible que le concours des témoins qui l'attestent puisse vous tromper. Un tel fait entraîne des suites qui servent merveilleusement à confirmer la déposition des témoins, *&c. Ibid.* 848. *a.* Réponse à cette objection, que les apôtres n'ayant ni des passions opposées, ni des intérêts divers, nous ne pouvons point, d'après les principes de l'auteur, nous assurer des faits qu'ils attestent.

Réponse à ceux qui prétendent que l'évidence morale n'est qu'un amas de probabilités, & qu'il ne faut donc pas séparer la probabilité de la certitude. La certitude est par elle-même indivisible: on l'apperçoit dans un certain point fixe de combinaison.... & si vous en ôtez quelque circonstance nécessaire, la certitude du fait disparoitra pour vous. Différence essentielle entre la probabilité & la certitude. *Ibid. b.* Pourquoi quelques-uns ont pensé que la certitude n'est qu'un amas de probabilités. Calcul d'un géometre anglois qui a prétendu supputer les différens degrés de probabilités que peuvent procurer plusieurs témoins, sans jamais conduire l'esprit à une pleine certitude. Le defaut de ce calcul vient de ce que l'auteur n'examine chaque témoin qu'un à un, & séparément des autres. *Ibid.* 849. *a.* Ce qui s'oppose à la certitude, c'est que le cœur des témoins n'est pas connu: or le vrai moyen de le faire paroître, pour ainsi dire à nos yeux, c'est d'examiner le concours & l'unanimité des témoins, malgré la diversité des passions & des intérêts. Les mêmes principes peuvent servir à constater les miracles comme les faits purement naturels. *Ibid. b.* Objection tirée de ce qu'un miracle renfermant une impossibilité physique, les marques de vérité qui serviroient à constater un événement naturel, sont insuffisantes en ce cas; cette impossibilité physique s'oppose à l'impression que feroient sur l'esprit ces marques de vérité. Réponse de l'auteur. *Ibid.* 850. *a.* Instance des adversaires, & nouvelle réponse. *Ibid. b.* Examen d'un passage des pensées philosophiques. L'auteur de ces pensées déclare, *que quand tout Paris lui assureroit qu'un mort vient de ressusciter, il n'en croiroit rien.* Deux choses à remarquer à cet égard, 1°. la possibilité que tout Paris se soit trompé. Il n'est pas moins contre les loix de la nature que tout un peuple croie voir un homme qu'il ne voit point, qu'il l'est qu'un mort ressuscite. *Ibid.* 851. *a.* 2°. La possibilité que tout Paris ait voulu tromper. L'auteur prouve à cet égard qu'il n'est pas plus possible que tout Paris s'accorde à vouloir tromper, en attestant un fait miraculeux, la résurrection d'un homme, par exemple, qu'il ne l'étoit qu'il eût voulu tromper en attestant auparavant la mort naturelle de ce même homme; témoignage cependant qu'un homme raisonnable ne révoquera point. Comme c'est le merveilleux renfermé dans le second événement qui effarouche la raison de notre sceptique, on observe ici que l'objet du témoignage de tout Paris n'est dans le fond qu'un événement naturel, dont tout homme qui a des sens peut être compétent; sçavoir la vie actuelle de l'homme qui étoit mort auparavant. *Ibid. b.* Il ne s'agit ici que du témoignage unanime des sens: pourquoi le sceptique voudra-t-il plutôt s'en rapporter à son jugement qu'à tous ses sens? D'ailleurs concevroit-on mieux la possibilité d'un complot de tout Paris pour tromper quelqu'un, que la possibilité d'une résurrection? Et supposé le complot possible, le seroit-il également qu'il n'en transpirât rien. La résurrection est contre les loix du monde physique, le complot est contre la loi du monde moral: & l'on prouve ici qu'il est beaucoup plus difficile de croire que Dieu fasse infraction aux secondes qu'aux premieres. *Ibid.* 852. *a.* L'on n'a parlé jusqu'ici que de la crédibilité d'un miracle actuel; il s'agit de montrer celle d'un miracle arrivé dans les tems les plus reculés. Trois moyens peuvent amplement suppléer à l'absence des témoins oculaires; sçavoir la tradition orale, la tradition écrite, & la tradition des monumens.

La tradition orale n'est sûre & fidelle, que lorsqu'on peut remonter facilement à sa source, & qu'à travers une suite non interrompue de témoins irréprochables, on arrive à ceux qui sont contemporains des faits. Voici un raisonnement qui montre qu'on peut remonter jusqu'à eux. *Ibid b.* Les hommes du second âge auxquels le fait aura été transmis, pourront sans doute s'assurer de la validité du témoignage des contemporains par les regles ci-dessus expliquées, & acquérir une certitude aussi parfaite de l'événement, que s'ils en avoient été les témoins. Ceux du troisieme âge pourront faire par rapport à ceux du second, le même raisonnement que ceux-ci ont fait par rapport aux contemporains; ainsi on traversera facilement les siecles. *Ibid.* 853. *a.* Il est impossible d'assigner dans cette longue suite d'âges un tems où ce fait auroit pu être supposé, & avoir par conséquent une fausse origine. On ne trouve rien dans le passage d'un âge à l'autre, qui coupe tous les canaux par où ils pourroient communiquer ensemble. Si donc dans le premier il se fait quelque fraude, il faut nécessairement que ceux du second en soient instruits. Ceux-ci instruiront le troisieme, & ainsi de suite dans toute l'étendue des siecles. Il n'y a pas de point fixe dans le tems, qui ne renferme pour le moins soixante ou quatre-vingts générations enchaînées les unes dans les autres: or ce mêlange perpétuel de tant de générations enchaînées les unes dans les autres, rend la fraude impossible sur un fait public & intéressant. *Ibid. b.* Tous les âges se ressemblent du côté du nombre des générations: on ne peut donc en supposer aucune, où la fraude puisse prendre. Ainsi tout fait que nous amenera la tradition, pourvu qu'il soit public & intéressant, nous sera transmis dans sa pureté. Je regarde la tradition comme une chaine dont tous les anneaux sont d'égale force, & au moyen de laquelle, lorsque j'en saisis le dernier chainon, je tiens à un point fixe qui est la vérité, de toute la force, dont le premier chainon tient à ce point fixe. *Ibid.* 854. *a.* On doit raisonner sur la tradition comme sur les témoins oculaires. Un fait transmis par une seule ligne traditionnelle, ne mérite pas plus notre foi qu'un seul témoin oculaire; mais si un fait forme différens canaux, je puis facilement m'assurer de sa réalité, en me servant de la regle que suivent les esprits, comme je m'en suis servi pour les témoins oculaires. Il y a dans le monde, dira le scepti-

que, un si grand nombre de fausses traditions, que je ne saurois me rendre à vos preuves : telles sont les fameuses dynasties des Egyptiens, les histoires des dieux de la fable, le conte de la louve qui nourrit Remus & Romulus, *&c.* *Ibid. b.*

Réponse. Les lignes qui nous transmettent une erreur, sont toujours couvertes d'un certain voile qui les fait aisément reconnoitre. Plus vous les suivez en remontant, plus leur nombre diminue, & vous en atteignez le bout sans être arrivé au fait qu'elles vous transmettent. Il ne faut point confondre ce que nous appellons *fait*, avec ce que les différentes nations ont cru sur leur origine. Aucun des faits qu'on cite n'a été transmis par un grand nombre de lignes traditionnelles qui nous fassent remonter sans interruption jusqu'au fait. Sur quelle preuve le sceptique regarde-t-il les dynasties des Egyptiens comme fabuleuses? *Ibid.* 855. *a.* N'est-ce pas parce qu'il reconnoit lui-même des regles qui lui font discerner les traditions vraies d'avec les fausses? Et c'est ainsi que, contre son intention, il établit ce qu'il vouloit attaquer. Me direz-vous que tout ce que j'ai dit peut être bon lorsqu'il s'agira de faits naturels, mais ne sauroit démontrer la vérité des miracles? Je réponds que les regles sont les mêmes pour les uns & les autres, & c'est en les appliquant aux faux miracles que vous en découvrez l'imposture. Système de M. Craig, par lequel il établit que la crédibilité d'un fait va toujours en décroissant par la progression des âges. Réfutation de ce système. *Ibid. b.* Si l'auteur anglois avoit voulu dire seulement que l'impression que fait un événement sur les esprits, est d'autant plus vive & plus profonde, que le fait est plus récent, il n'auroit rien dit que de très-vrai; mais un fait bien prouvé passe à travers l'espace immense des siecles, sans que la conviction perde l'empire qu'elle a sur notre esprit, quelque décroissement qu'il éprouve dans l'impression qu'il fait sur le cœur.

De la tradition écrite, second monument propre à transmettre les faits. *Ibid.* 856. *a.* Si par une espece d'enchantement, des témoins oculaires étoient comme détachés de leurs siecles pour parcourir les siecles suivans, & sceller de vive voix la vérité de certains faits, quel respect n'auroit-on point pour le témoignage de ces vénérables vieillards! Telle est l'innocente magie que l'histoire nous présente. Elle a même plus de caracteres de crédibilité que n'en auroient ces témoins, qui, en petit nombre, auroient pu s'accorder entre eux, pour altérer certains faits : au lieu que le langage de l'histoire ne sauroit varier. L'histoire a de grands avantages même sur un témoin oculaire. Ce n'est pas l'historien seul qui atteste ce qu'il écrit, mais une infinité de témoins qui se joignent à lui. Il parle à tout son siecle qui devient son juge. *Ibid. b.* Ensorte qu'un historien ne sauroit en imposer à la postérité, que son siecle ne s'entende, pour ainsi dire, avec lui. Le silence de tous les hommes dans cette circonstance, les fait parler comme cet historien. Car si je ne vois que des raisonnemens contre un fait, quand on auroit pu dire ou laisser des preuves invincibles de l'imposture, je dois invariablement m'en tenir à l'historien qui me l'atteste. Or puisqu'un historien est d'un si grand poids sur des faits intéressans, que doit-on penser lorsque plusieurs historiens nous rapportent les mêmes faits? *Ibid.* 857. *a.* Un livre, dites-vous, ne sauroit avoir aucune autorité à moins que l'on ne soit sûr qu'il est authentique. Or qui nous l'assurera? Les reproches que l'on fait contre la supposition des livres sont vrais. La critique sévere a découvert l'imposture. Mais en faisant disparoître plusieurs ouvrages apocryphes, elle a confirme dans leur antique possession ceux qui sont légitimes. Voici les regles qu'elle nous donne pour discerner les uns des autres. 1°. Un ouvrage qui n'a point été cité par les contemporains de son prétendu auteur, qui n'en porte pas le caractere, ... doit nous être suspect. 2°. Il doit l'être encore lorsqu'on n'y voit pas empreint le caractere du siecle où il passe pour avoir été écrit. 3°. Lorsqu'il fait allusion à des usages ou à des systêmes postérieurement inventés. *Ibid. b.* Marques qui doivent nous guider dans le discernement des livres authentiques; lorsqu'ils sont cités par d'anciens écrivains, & qu'une tradition générale & soutenue témoigne en leur faveur, lorsque depuis long-tems l'on travaille en vain à sapper leur antiquité. Il y a des ouvrages qui intéressent des nations entieres, qui par-là même ne sauroient être supposés. Impossibilité d'imaginer un tems où l'on pût supposer une histoire qui contiendroit des faits très-intéressans, mais apocryphes. Il ne suffit pas de prouver l'authenticité d'un livre, il faut encore qu'on soit certain qu'il nous est parvenu sans altération. *Ibid.* 858. *a.* Regle décisive à cet égard. S'il y a une infinité de manuscrits du même ouvrage, il est évident qu'en tout ce en quoi ils s'accordent, c'est le texte original. Impossibilité de les altérer tous. Les regles ci-dessus exposées ne suffisent point, dira quelqu'un, si nous ne trouvons moyen de nous prémunir contre le mensonge si ordinaire aux historiens. Entassement de toutes les raisons qui doivent nous rendre leur témoignage suspect. *Ibid. b.* Réponse de l'auteur. Les passions & l'esprit de parti qu'on nous oppose, sont précisément le plus puissant motif que nous ayons pour ajouter foi à certains faits.... Il faut donc bien distinguer les faits qu'on nous rapporte d'avec les réflexions de l'historien. *Ibid.* 859. *a.* Cette pente que ceux de différens partis ont à se contredire, nous assure de la vérité des faits sur lesquels ils s'accordent. Si vous lisez un fait dans une seule histoire, consultez la tradition orale; ce qui vous viendra par elle, ne sauroit être une fiction de l'historien. Voulez-vous vous assurer encore davantage? Consultez *les monumens*, troisieme espece de tradition. Les peuples jaloux de transmettre à la postérité un fait éclatant & qui intéresse, emploient le marbre & l'airain pour en perpétuer la mémoire. *Ibid. b.* Si l'on doit interroger l'histoire pour savoir ce que les monumens représentent, on doit aussi consulter les monumens pour savoir s'ils confirment l'histoire. Quelquefois tout ce qu'on voit sous ses yeux sert à attester une histoire qu'on a entre les mains. Examen de l'objection que l'on fait contre la validité des témoignages que fournissent les monumens. *Ibid.* 860. *a.* Un monument n'est pas un bon garant pour la vérité d'un fait, à moins qu'il n'ait été érigé dans le tems même où le fait est arrivé pour en perpétuer le souvenir. Tous les monumens de l'ancienne Grece ne peuvent servir qu'à prouver que dans le tems qu'on les érigea, on croyoit ces faits. La tradition des monumens est ainsi toujours infaillible, lorsque vous ne lui demandez que ce qu'elle doit rapporter; savoir, la vérité du fait, lorsqu'ils remontent jusqu'au fait même, & la croyance publique sur un fait, lorsqu'ils n'ont été érigés que long-tems après ce fait. Examen d'un prétendu miracle opéré par l'augure Attius Navius, qui coupa une pierre avec un rasoir, miracle qui fut, dit-on, attesté ensuite par un monument. Examen d'un autre prétendu prodige opéré par le dévouement de Curtius. *Ibid. b.* Que le pyrrhonien ouvre donc enfin les yeux à la lumiere, & qu'il reconnoisse avec nous une regle de vérité pour les faits. *Ibid.* 861. *a.* Est-il assuré de la réalité de la regle? Il ne sera pas long-tems à s'appercevoir en quoi elle consiste. Comment ces regles serviront à la postérité pour l'instruire des glorieux événemens du siecle de Louis XV. *Ibid. b.* Eloge de la dissertation de M. l'abbé de Prades, par l'éditeur de l'Encyclopédie. Danger de ne défendre la religion contre les attaques de ses adversaires que par de mauvaises réponses. *Ibid.* 862. *b.*

CERVEAU, (*Anatom.*) description détaillée de ses différentes parties. Ce qu'on appelle *cerveau* dans un sens plus particulier. II. 862. *b.* Comment le sang est rapporté du cerveau. L'homme a plus de cerveau, proportion gardée, que tous les autres animaux. Systêmes de Malpighi & de Ruisch sur la structure du cerveau. *Ibid.* 863. *a.* M. Astruc prétend rendre raison des phénomenes du raisonnement & du jugement par l'analogie qu'il suppose entre les fibres du cerveau & les cordes des instrumens de musique. *Ibid. b.* 1°. Expériences qui prouvent que le sentiment & le mouvement ont leur principe dans la substance médullaire. Précautions qu'a prises la nature pour empêcher que la substance du cerveau ne fût comprimée dans aucune de nos situations. *Ibid. b.* 2°. Structure merveilleuse des veines & des arteres pour la liberté de leur mouvement. 3°. Distribution des nerfs. 4°. Les nerfs destinés au mouvement volontaire partent du cerveau, les nerfs d'où dépendent les mouvemens spontanés partent du cervelet. 5°. Les maladies de la tête dépendent toutes de la compression & de l'irritation. Cause de l'apoplexie : en quoi elle differe de celle de l'épilepsie. *Ibid.* 864. *a.* 6°. Observation faite dans ceux qui sont morts de ces maladies. 7°. Distribution des nerfs dans certaines parties, à proportion du mouvement que doivent exercer ces parties-là. 8°. Les nerfs sont les seuls corps sensibles *du siege de l'ame dans quelque partie du cerveau.* Divers sentimens à cet égard. Certaines observations semblent laisser en doute si le cerveau est une partie absolument nécessaire à la vie. Divers exemples d'enfans nés sans cerveau. Animaux auxquels on a ôté la cervelle sans nuire à leur vie. La question sur le siege de l'ame examinée à l'article *Ame. Ibid. b.* Différentes proportions du cerveau dans les animaux, selon leurs especes. Un petit cerveau est la marque, non de l'imbécillité, mais de la férocité. L'homme, le plus prudent des animaux, a le plus grand cerveau, ensuite les animaux que l'homme peut instruire; & enfin ceux qui ont très-peu d'idées & des actions de la plus grande simplicité, ont le plus petit cerveau. *Ibid.* 865. *b.*

CERVEAU. (*Anat. Physiol.*) Depuis l'homme, dont le cerveau est le plus grand, jusqu'aux insectes, ce viscere diminue continuellement. Proportions du cerveau de l'homme, de l'enfant, de l'adulte, de certaines especes de singes & d'oiseaux, avec le poids du corps entier. Pesanteur spécifique du cerveau. Sa forme dans l'homme & dans les poissons. Observations sur celui des oiseaux, des quadrupedes, & du chien en particulier. *Suppl.* II. 299. *b.*

Cerveau, (*Anat.*) description du cerveau, VIII. 265. *a, b.*

Anatomie

Anatomie du cerveau par Willis, XVII. 620. par Ridleg. *Suppl.* I. 403. *a.* Lobes du cerveau. IX. 624. *a. Suppl.* III. 766. *a.* Sinus XV. 220. *b.* Cavités appellées ventricules. XVII. 31. *b.* Valvule de Vieussens dans le cerveau. 266. *b.* Vulve du cerveau. 579. *a.* Substance corticale & médullaire du cerveau. IV. 279. *b.* X. 607. *a. Suppl.* II. 619. *a*, *b.* Moelle alongée du cerveau. *Suppl.* III. 942. *b. &c.* La moelle du cerveau se forme naturellement en fibres. 36. *a.* Parties du cerveau appellées corps cannelés, corps bardés, corps olivaires, corps pyramidaux. *Suppl.* II. 200. *b.* 611. *b.* Cornes du belier. 606. *b.* Membranes dont il est revêtu, *voyez* CHOROÏDE, MÉREPIE, DURE, & MÉNINGES. Cavité du cerveau appellée entonnoir. V. 725. *a*, *b.* Ruysch prétend qu'il n'y a aucune glande dans le cerveau. VII. 704. *a.* Jeux de la nature sur le cerveau. *Suppl.* III. 551. *b.*

Cerveau. (*Physiol.*) Pourquoi le cerveau conserve sa mollesse pendant tous les âges de la vie. VI. 669. *a.* Effet de la correspondance de certaines parties avec le cerveau. IV. 787. *a.* Mouvement de diastole qu'on remarque dans cette partie, & son rapport avec la respiration. IV. 952. *b.* 953. *a*, *b.* *Suppl.* II. 718. *a*, *b.* Expérience sur le principe du mouvement musculaire dans le cerveau. 141. *a.* L'expiration pousse le sang dans le cerveau. *Suppl.* IV. 619. *b.* L'action du cerveau nécessaire aux pulsations du cœur. X. 721. *a.* Influence réciproque entre les visceres abdominaux & le cerveau. XI. 921. *b.* De la sensibilité de cette partie. *Suppl.* IV. 778. *b.* Aucune partie ne conserve de sentiment, quand sa liaison avec le cerveau est interrompue. 779. *a.* Observations sur ce viscere considéré comme principe du sentiment & siege des idées. *Suppl.* II. 141. *b.* Du siege de l'ame dans le cerveau. 140. *b. Suppl.* III. 36. *b. Suppl.* IV. 779. *b. Voyez* AME. Compression du cerveau, cause du sommeil. XV. 331. *a*, *b.* 332. *b.* 333. *a. Suppl.* IV. 809. *a.*

Cerveau, maladies du (*Médec.*) changemens dans le cerveau, capables de produire la douleur, en quelque partie du corps, sans qu'aucun nerf ait été affecté par aucune cause extérieure. V. 84. *a.* Accidens qui naissent de la rupture des vaisseaux du cerveau par trop d'extension : remedes. VI. 326. *b.* Des affections froides du cerveau. XIV. 473. *b.* Différentes parties de la tête qui se trouvent affectées par les maladies du cerveau. Prognostic du délire dans quelques-unes de ces maladies. XV. 736. *b.* Trois différentes manieres dont l'exercice des fibres du cerveau peut être vicié. IV. 808. *a.* Compression du cerveau : ses symptômes : son traitement. III. 777. *a*, *b.* 778. *a*, *b.* Compression du cerveau des enfans nouveaux nés. *Suppl.* III. 598. *a.* Pression du cerveau qui fait perdre le sentiment. *Suppl.* II. 141. *a.* Vices dans le cerveau des fous. *Ibid.* Compression causée par l'enfoncement du crâne. IV. 433. *a.* Accidens que produit la commotion du cerveau. III. 715. *a.* Des contre-coups par lesquels cette partie est affectée. *Suppl.* II. 571. *b. &c.* De la commotion du cerveau. 528. *b.* Morts subites causées par cette commotion. *Suppl.* IV. 843. *a.* Effets considérables des lésions du cerveau. 779. *a.* Vers engendrés dans le cerveau. V. 617. *a.* Maniere de faire des injections dans cette partie. VIII. 750. *b.* Bonnets pour fortifier le cerveau. IV. 532. *b.* II. 564. *b.* Du changement que la putréfaction fait subir à ce viscere peu de jours après la mort. 66. *b.*

Cerveau de mer, (*Conchyl.*) *voyez* VI. vol. des pl. *Hist. nat.* pl. 91. La figure de quatre especes de cerveau de mer, especes de polypiers. Leur description. *Suppl.* II. 299. *b.*

Cerveau. (*Fondeur de cloches*) Regle à suivre pour donner au cerveau l'épaisseur & la largeur convenables. Calotte dont on fortifie le cerveau. II. 865. *a.*

Cerveau, (*Hist. nat.*) cerveau de mer. I. 779. *a.* Cerveau de Neptune. X. 219. *a.* Cerveaux de mer représentés VI. vol. des pl. *Regn. anim.* pl. 91.

CERVELAT, (*Chaircuiterie*) maniere de le faire. II. 865. *a.*

CERVELAT, (*Luth.*) espece d'instrument à anche, *voyez* fig. 12. pl. 4. de Luth. *Suppl.* Sa description. *Suppl.* II. 300. *a.*

CERVELET, (*Anatom.*) partie postérieure du cerveau. Sa description. Ses vaisseaux sanguins. Son usage. Différence entre les fonctions du cerveau & du cervelet. La moindre lésion à la substance corticale ou à la moelle du cervelet est mortelle, ce qui n'est pas de même au cerveau. Cependant on a vu des gens qui ont vécu sans cerveau & sans cervelet. II. 865. *b.*

CERVELET, animaux dans lesquels cette partie se trouve. Comment on la distingue du cerveau. Différentes proportions selon lesquelles il est plus petit que le cerveau, dans les souris & les oiseaux. Observation sur les nerfs qui partent du cerveau & du cervelet. Effets qui résultent du cervelet comprimé, blessé, abcédé, squirrheux. *Suppl.* II. 300. *a.* On ignore la fonction particuliere de cet organe. *Ibid. b.*

Cervelet. Description de cette partie. VIII. 266. *a.* Moelle du cervelet. X. 607. *a.* Corps pyramidaux dans le cervelet. XIII. 594. *b.* Éminences vermiculaires. XVII. 73. *b.* Piliers médullaires du cervelet. *Suppl.* III. 943. *b.* On observe dans le cervelet le même mouvement de diastole & de systole que dans le cerveau. IV. 953. *b.* Fausseté de l'hypothese qui place dans cette partie l'origine des nerfs vitaux. *Suppl.* IV. 31. *a.* Expériences contraires à l'opinion qui assigne au cervelet une fonction vitale, & qui le prive de l'empire des sens. *Suppl.* II. 141. *a.* Pression du cervelet qui fait perdre le sentiment. *Ibid.*

CERVICAL, adj. (*Anatom.*) arteres cervicales. II. 866. *a.*

Cervicales, *vertebres.* VIII. 270. *a.* XVII. 169. *b.* 170. *a.* Nerfs cervicaux. *Suppl.* IV. 41. *b.*

Cervicaux descendans, muscles de ce nom. Nerfs cervicaux ; ils sont au nombre de sept paires ; description & trajet de chacune. Tous ces nerfs envoient une infinité de branches aux muscles & autres parties de la tête, du cou & des épaules. II. 866. *a.*

CERVIX, (*Anatom.*) partie postérieure du cou. Cervix ou cou de la matrice ou vagin. État où il se trouve dans les filles. II. 866. *a.*

CÉRUMINEUSE, (*Anatom.*) glandes cérumineuses qui percent de petits trous, la peau du conduit auditif dans la partie de ce conduit collée aux tempes, *&c.* Usage de ces orifices. Utilité du suc qui en sort. Cause de la surdité dans la vieillesse. II. 866. *b.*

CERUS, dieu du tems favorable chez les Grecs, ou de l'occasion chez les Romains. Sa représentation. Réflexion sur le sens attaché à sa représentation. L'occasion est le plus jeune des enfans de Saturne. II. 866. *b.*

CÉRUSE, *ou* chaux d'antimoine. I. 509. *b.* Maniere de la préparer. VII. 68. *a*, *b.* Blanc de plomb ou céruse, sa préparation, son usage. II. 269. *b.* Il peut être mis au rang des poisons : usage qu'en font les femmes : maniere de le préparer à cet usage : ce que doit être la céruse pure : comment on l'altere : difficulté de s'en appercevoir. 270. *a.* Maniere de faire la céruse. XII. 775. *a.* Danger de certains usages de cette substance. III. 621. *a.* Mal que se font les femmes en s'en servant dans le blanc dont elles se fardent. *Ibid.* Emplâtre de céruse brûlée, ou emplâtre noire. V. 590. *a.* XI. 189. *a.* Céruse fossile. XII. 773. *b.*

CERYCES, gens occupés chez les Athéniens à servir dans les sacrifices. Leur nombre. Leurs fonctions. Origine de leur nom. II. 866. *b.*

CERYCES, famille sacerdotale qui descendoit de Céryx. XVII. 762. *a.*

CERYNE en Achaie : temple des furies dans ce lieu. VII. 382. *b.*

CESALPIN, (*André*) anatomiste. *Suppl.* I. 395. *a.* Physiologiste. *Suppl.* IV. 348. *b.*

CÉSAR, (*Hist. anc.*) héritier présomptif de l'empire. Marques de cette dignité. Elle fut toujours la seconde de l'empire jusqu'au tems d'Alexis Comnene. II. 866. *b.* Origine de ce titre. Celle du mot même. Depuis Philippe le fils, les Césars ajoutoient à ce titre celui de *nobilissime.* — *Voyez* CÆSAR. *Ibid.* 867. *a.*

CÉSAR, (*Jules*) précis de sa vie. XVI. 669. *a*, *b.* César vainqueur de Pharnace en Asie. XV. 216. *a.* Exclamation de César, lorsqu'étant en Espagne, il vit une statue d'Alexandre. XIV. 834. *a.* Comment il prit ses quartiers dans les Gaules pour être en état de s'y soutenir contre l'ennemi. XIII. 688. *a.* Affaires de Pompée & de César. IV. 957. *a*, *b.* Ambition & conduite de César dans son triumvirat. XVI. 670. *b.* Sa rupture avec Pompée. 671. *a.* Aventure qui lui arriva, voulant réduire en cendres une tour de bois près des Alpes. IX. 295. *a.* Passage du Rubicon. XVII. 477. *a.* XIV. 424. *b.* Cause de la terreur que ce passage répandit dans Rome. XII. 480. *b.* Aventure de César avec les magistrats de Milan. X. 298. *b.* Sage conduite qu'il tint en Espagne dans la guerre d'Afranius. XVII. 244. *a.* Observation sur la bataille de Pharsale. XII. 494. *a*, *b.* Disposition dans l'armée de César, qui lui fit remporter la victoire. XVI. 309. *a*, *b.* Description de ses quatre triomphes après la prise d'Utique. XVI. 654. *a*, *b.* Il usurpe la tyrannie, tout plie sous sa puissance. 671. *a*, *b.* La liberté & la république romaine détruites par César. XIV. 157. *b.* 158. *a.* Sa conduite lorsqu'il eut obtenu le souverain pouvoir. 158. *a.* Sa conduite à l'égard de ceux qui l'avoient attaqué par des libelles. IX. 399. *b.* Après ses triomphes il traita le peuple à 22000 tables à trois lits. 585. *a.* Ses largesses. 293. *b.* Magnificence des jeux qu'il donnoit au peuple. VIII. 537. *a.* Droit qu'il usurpa de former lui-même les senatus-consultes. XIV. 736. *b.* Différentes loix qu'il porta. IX. 651. *a.* 663. *a*, *b.* Repas qu'il prit un jour chez Cicéron pendant les saturnales. XVII. 468. *a.* Culte qu'il consacra à Vénus : son propre culte réuni à celui de cette déesse. XVI. 80. *a.* Il abuse du souverain pouvoir & périt. 671. *b.* Lieu où il fut tué. XVII. 767. *b.* Ses obseques. XVI. 672. *a*, *b.* Jeux célébrés par Auguste à son apothéose. 688. *a*, *b.* Deuil qu'on menoit à Rome le jour anniversaire de sa mort. Nom donné à ce jour. XII. 83. *b.* Caractere de Jules-César. VII. 857. *b.* XVI. 669. *a. b.* Juste estimation de sa grandeur. VII. 856. *a.* Ses talens dans l'éloquence. XI. 569. *b.* Attention dont il étoit capable. I. 842. *b.* Symbole qu'il portoit. IV. 704. *b.* Son attachement pour sa femme Cornélie.

CH

CHABOT, (*Ichthy.*) deſcription de ce poiſſon de riviere. III. 3. *a.* Endroits où on le trouve. Pêche du chabot. *Ibid. b.*

CHABOT, (*Blaſon*) meuble d'armoiries, qui repréſente un petit poiſſon. Étymologie de ce mot. *Suppl.* II. 302. *b.*

CHABOT, (*Jeanne*) tout-à-la-fois proteſtante déclarée & religieuſe. XI. 887. *b.*

CHABOT, (*Léonor*) empêche en Bourgogne l'exécution de la S. Barthelemi. *Suppl.* II. 369. *a.*

CHABRIAS, Athénien: ſa ſtatue. XV. 498. *b.*

CHACABOUT, ou *Xacabout*, ſorte de religion qui s'eſt répandue à la Chine, au Japon, *&c.* Doctrine de Xaca ſon auteur. Cauſe du reſpect que ces peuples ont pour l'éléphant blanc. Particularités ſur Xaca. Son origine & le tems où il a vécu. Progrès que fit ſa doctrine. III. 3. *b.*

CHACAL, (*Zoolog.*) particularités ſur cet animal. Sa deſcription. III. 4. *a.*

CHACENAY, (*Géogr.*) ancienne baronnie dans le Barrois. *Suppl.* I. 818. *a.*

CHACONNE, ſorte de piece de muſique faite pour la danſe, *&c.* Ce ſont pour l'ordinaire des chants qu'on appelle *couplets*, compoſés & variés de toutes les manieres, *&c.* En quoi conſiſte la beauté de la chaconne. Lieux où elle a été & où elle eſt en uſage. Chaconnes les plus eſtimées. III. 4. *a.*

CHACONNE, (*Danſe*) on a porté fort loin de nos jours cette ſorte de danſe. Ce qu'il y a dans cette danſe d'avantageux pour un bon danſeur. Chaconne en action dans le premier acte de *Naïs.* III. 4. *b.*

Chaconne, contre-tems de, IV. 142. *b.*

CHACOS, deſcription de cet arbriſſeau du Pérou: propriété qu'on lui attribue. III. 4. *b.*

CHACRIL, écorce, *voyez* CASCARILLE.

CHACRELAS, obſervations ſur ces peuples. VIII. 345. *b.*

CHACUN, remarque grammaticale ſur ce mot. XIII. 454. *b.*

CHADER, (*Géogr.*) erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 302. *b.*

CHADER, iſle d'Aſie. X. 401. *b.*

CHAGNI, (*Géogr.*) petite ville du Chalonnois. Obſervations ſur la baronnie de ce lieu. Philippe de Maiſiere, docteur en théologie, naquit à Chagni en 1630. *Suppl.* II. 332. *b.*

CHAGNI ſur la Deheune ou Dehune. *Suppl.* II. 302. *b.*

CHAGRIN. Les Stoïciens condamnoient cette affection de l'ame. La plus haute philoſophie conſiſte, ſelon Épictete, à n'accuſer ni ſoi-même, ni les autres d'un mal qu'on a fait. III. 4. *b.* Si cette inſenſibilité eſt ſouvent à deſirer pour notre bonheur, il faut ajouter qu'elle dépend bien peu de nous. Vers de Moncrif & de Chaulieu. *Ibid.* 5. *a.*

Chagrin, douleur, triſteſſe, affliction, déſolation, peine, (*Synon.*) I. 162. *a.* Mauvais effets des chagrins par rapport à la ſanté. VIII. 386. *b.* XV. 32. *a.* État de l'ame ſenſitive dans le chagrin. XV. 42. *a.* Chagrin imaginaire. VIII. 560. *a.* État des cadavres de ceux qui ſont morts de chagrin. *Suppl.* IV. 856. *b.*

Chagrin, cuir grainé: d'où on le tire. A quel uſage on l'emploie. De quels animaux ſe tirent ces cuirs. Comment on les travaille. Comment on emploie le chagrin. Choix du meilleur. III. 5. *a.*

Chagrin. Animal d'où on tire les peaux de chagrin. I. 452. *a*, *b.* Maniere dont on les prépare à Conſtantinople. XII. 220. *b.*

Chagrin, eſpece de taffetas. III. 5. *b.*

CHAIA, deſcription de cette racine & de ſa plante. Sa préparation pour la teinture des toiles. XVI. 373. *b.* Eſpece de chaïa ou chaïaver des Indes, nommé *belt-tsjira.* *Suppl.* I. 857. *a*, *b.*

CHAIER, petite monnoie d'argent qui ſe fabrique en Perſe. Sa forme & ſa gravure. Sa valeur. III. 5. *b.*

CHAINE. Deſcription de la chaîne en général, & de diverſes eſpeces de chaînes. Ouvriers qui travaillent les petites chaînes. Deſcription d'une ſorte appellée *chaîne à la catalogne.* De la chaîne quarrée. III. 5. *b.* Chaînes en S. Maniere de les fabriquer. Chaînes à quatre faces: comment elles ſe fabriquent. Chaînes à trois faces. Chaînes à bouts renforcés. Chaîne appellée *catalogne double.* III. 6. *a.* Chaînes d'Angleterre deſtinées à pendre des montres, des étuis d'or, *&c.* Deſcription.

Commerce des chaînes. Vente des groſſes de fer, des médiocres, de celles de cuivre, & de tout autre métal. Petites chaînes d'Allemagne, d'un travail ſi délicat qu'on en peut enchaîner les plus petites inſectes. Chaînes que les Romains portoient avec eux en guerre pour enchaîner les priſonniers. Pour accorder la liberté on n'ouvroit pas la chaîne, on la briſoit, *&c.* La chaîne, marque d'autorité chez les Gaulois: elle eſt une marque de dignité du lord-maire à Londres. Uſage de la chaîne dans le blaſon. *Ibid. b.*

Chaîne, en terme de juſtice. III. 6. *b.*

CHAINE, (*Arpentage*) deſcription de cette meſure. III. 6. *b.* Étalon auquel on a recours à Paris pour la toiſe. Uſage de la chaîne. Inconvéniens de l'uſage de la corde. Maniere de préparer une corde pour éviter ces inconvéniens. Uſage de la chaîne dans l'arpentage. Maniere d'enregiſtrer les dimenſions priſes avec la chaîne. Prendre avec la chaîne un angle ſur le terrein. Lever le plan ou faire le deſſin d'un lieu en ſe ſervant de la chaîne. *Ibid.* 7. *a.* Trouver avec la chaîne la diſtance entre deux objets inacceſſibles l'un par rapport à l'autre. Trouver la diſtance d'un objet inacceſſible, comme la largeur d'une riviere, par le moyen de la chaîne. *Ibid. b.*

CHAINE *ſans fin*, (*Art méchaniq.*) III. 7. *b.*

CHAINES, (*Architect.*) leur deſcription. A quoi elles ſervent. III. 7. *b.*

CHAINES *de fer*, (*Architect. & Serrurerie*) aſſemblage de pluſieurs barres de fer plat, *&c.* Où ſe poſe cet aſſemblage, & quel en eſt l'uſage. III. 7. *b.*

CHAINE *de Port*, (*Marine*) deſtinées à en fermer l'entrée. III. 7. *b.*

Chaînes de vergues, (*Marine*) III. 8. *a.*

Chaînes de chaudiere, (*Marine*) III. 8. *a.*

CHAINE, (*Commerce*) meſure qui s'applique à diverſes marchandiſes. Grandeur de la chaîne pour la meſure du bois à Paris. Comment on diſtingue les bois qui doivent ſe meſurer à la chaîne. III. 8. *a.*

CHAINE, (*Agriculture*) pour l'uſage de la charrue. Sa deſcription & ſon uſage. III. 8. *a.*

Chaînes, mettre en, maniere de faire ſécher le chanvre & le lin. III. 8. *a.*

Chaînes de ſoin. III. 8. *b.*

CHAINE, (*Pêche*) comme ſe fait la pêche à la chaîne. III. 8. *b.*

Chaînes, dans les ſalines. III. 8. *b.*

Chaîne, outil de charron. Sa deſcription & ſon uſage. III. 8. *b.*

CHAINE *de montre*, (*Horlog.*) ſa deſcription. Comment elle ſe fabrique. Invention de la chaîne attribuée à un nommé *Gruet*, genevois. III. 8. *b.* *Voyez* CHAINETTE.

CHAINES *d'étuis de pieces*, &c. (*Metteur en œuvre*) III. 8. *b.*

CHAINES, dans l'ourdiſſage du fil, de la laine, du lin, *&c.* Les chaînes varient chez les différens ouvriers, relativement à la matiere, à la quantité des fils, au nombre des portées, à la longueur. Toutes ces différences influent ſur la nature des étoffes. Ce que les réglemens ont ſtatué ſur ce ſujet. III. 9. *a.*

Chaînes. De l'ourdiſſage, du collage, & de l'étendage des chaînes. IX. 188. *a*, *b.* Vol. III. des planch. article *Draperie*, pl. 3. Ourdiſſage des chaînes des toiles de coton. IV. 312. *b.* Façon de donner de l'ordre aux différens brins qui compoſent la chaîne. V. 634. *b.*

Chaînes de montagnes. X. 676. *b.* &c.

CHAINETIER, faiſeur & vendeur de chaînes. Autres ouvrages de ces ouvriers. Ce qu'étoient anciennement leur communauté. Comment elle a dégénéré. III. 9. *b.*

Chaînetier. Filiere des chaînetiers. VI. 797. *b.* Jauge. VIII. 472. *a.* Soudure dont ils ſe ſervent. XV. 388. *b.* Les chaînetiers prennent à Paris la qualité de *treffliers.* XVI. 577. *a.* *Voyez* les planch. de cet article, vol. II.

CHAINETTE, (*Géométrie tranſcend.*) eſpece de courbe. Sa nature. Équation de cette courbe par le pere Reyneau. Le même problême réſolu par M. Bernoulli dans ſon eſſai ſur la manœuvre des vaiſſeaux. III. 9. *b.* Inſtruction donnée pour parvenir à l'équation de la chaînette. Une voûte, pour être en équilibre, doit avoir la même figure que la chaînette. *Ibid.* 10. *a.*

Chaînette, chez les bourreliers. Deſcription & uſage. III. 10. *a.*

Chaînette, point de, en terme de brodeur. Eſpece d'ornement courant, qui forme une ſorte de lac continu. Comment elle s'exécute, 1°. au métier, III. 10. *a*; 2°. à l'aiguille. En quoi conſiſte la beauté du point de chaînette. Matieres dont il ſe fait. *Ibid. b.*

CHAINETTE, *point de*, (*Couturiere*) *Suppl.* III. 753. *b.*

Chaînette, en terme d'éperonnier, de rubanier. III. 10. *b.*

Chaînettes de montre. Leur deſcription: maniere dont on les fabrique. X. 692. *b*, &c. *Voyez* les planches du chaînetier, vol. II.

CHAIR, *viande*, différence entre ces mots. III. 10. *b.*

CHAIR, (*Anatomie*) cinq différentes ſortes diſtinguées par les anciens. Les modernes n'en admettent qu'une ſorte; cependant ils diſtinguent encore la chair glanduleuſe. Ce qu'eſt la chair *parenchymateuſe* que diſtinguoient les anciens. III. 11. *a.*

CHAIR, (*Hiſt. anc. & mod.*) doctrine des pythagoriciens ſur l'uſage de la chair. III. 11. *a.* Chairs impures ſelon les Hébreux. Chairs conſacrées aux idoles. Uſage de la chair humaine chez certains peuples ſauvages. *Ibid. b.*

Chair, dans le ſtyle de l'écriture-ſainte. Pluſieurs ſens-

de ce mot. Son usage en théologie, & dans un sens moral. III. 11. *b*.

Chair. Observations sur le passage de saint Paul : *Tout est pur pour ceux qui sont purs*, cité dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 302. *b*.

CHAIR, (*Peinture*) couleur de chair, ou carnation. III. 11. *b*.

CHAIR, (*Fauconnerie*) être bien à la chair. III. 11. *b*.

CHAIR, (*Maréchall.*) III. 12. *a*.

CHAIR, (*Jardin.*) partie du fruit. III. 12. *a*.

CHAIR, (*Art méchaniq.*) ce que les tanneurs, chamoiseurs, *&c.* appellent *chair* & *fleur* dans la peau qu'ils travaillent. Veaux à chair grasse, veaux à chair douce. Tenir de la chair. III. 12. *a*. *Voyez* CHAMOISEUR.

Chair fossile, espece d'amiante. Sa description. Deux especes de cette pierre. III. 12. *a*.

CHAIRCUITIER. En quoi consiste le métier des chaircuitiers. Premiers statuts qui les concernent, donnés par Louis XI. Précautions & réglemens pour s'assurer de la qualité saine de leurs viandes. III. 12. *a*. Conseils à ceux qui se pourvoient de leurs marchandises. *Ibid. b*.

CHAIRE. Description : ce terme employé métaphoriquement. Chaires des Italiens, des protestans, des rabbins. Chaire de Moïse ; sens métaphorique de ce mot. Chaire de pestilence. Chaires d'honneur chez les Juifs. III. 12. *b*.

Chaire. De l'éloquence de la chaire. V. 530. *b*.

Chaire de professeurs, sens propre & métaphorique. III. 12. *b*.

Chaire de S. Pierre, fête de l'église catholique. En mémoire de quel évènement on la célebre. III. 12. *b*. La chaire de S. Pierre a toujours été regardée comme le centre de l'église catholique. *Ibid.* 13. *a*.

CHAIRE *stercoraire*, (*Hist. des Papes*) XV. 510. *a*.

CHAISE, espece de meuble sur lequel on s'assied. Anciennes chaises de bois. Celles dont le luxe a aujourd'hui établi l'usage. III. 13. *a*. Application de ce mot à beaucoup d'autres ouvrages. *Ibid. b*.

Chaises, ouvrages de menuiserie. Vol. VII. des planches. Menuiserie en meubles, planch. 4.

Chaise, *cathedra*, des Romains. Le mot *cathedra* se dit aussi du siege de l'évêque. Origine du mot *cathédrale*. III. 13. *b*.

CHAISE, (*Art méchaniq. Antiq.*) chaises de différentes formes qu'on trouve sur les monumens, & qui étoient les sieges en usage dans les maisons. *Suppl.* II. 302. *b*. Du tems d'Homere, & dans les siecles suivans, on s'asseyoit sur des chaises autour de la table comme aujourd'hui. Autres especes de chaises chez les Romains, qui n'entroient pas dans l'ameublement. Chaises sur lesquelles les dames romaines se faisoient porter. Chaises pour s'asseoir, en usage chez différens peuples. Les chaises rembourrées nuisibles à la santé. Quelles sont celles dont les personnes qui travaillent long-temps dans leur cabinet, devroient se servir. *Ibid.* 303. *a*.

Chaise. Grandes chaises vitrées que les Romains avoient dans leurs maisons. IX. 592. *b*. Chaise dite *sella*. XIV. 932. *b*. Chaise curule. IV. 579. *a*. Chaise curule, figure symbolique. XV. 729. *a*. Sur les chaises des Romains, *voyez* LITIERE.

CHAISE *curule*, (*Hist. anc.*) comment donnoient leur suffrage dans le senat, les chevaliers qui avoient eu permission de sieger sur la chaise curule. *Suppl.* II. 303. *b*.

Chaise percée, sur laquelle on éleve le pape nouvellement élu. Railleries des protestans sur cette chaise, tombées aujourd'hui. Raison mystérieuse de cette cérémonie. III. 13. *b*.

CHAISE, (*terme de Jurispr. féodale*) III. 13. *b*.

Chaise de Sanctorius, machine qui fait connoître le moment où il faut mettre des bornes à son appétit. Raison pour laquelle elle fut inventée. L'usage de cette chaise assez peu fondé. III. 13. *b*.

Chaise de Sanctorius : il en est parlé à l'article *Transpiration*. XVI. 559. *a*.

CHAISE, (*Chirur.*) pour l'opération de la taille. Sa description. Comment on la doit situer. III. 14. *a*.

Chaise chirurgicale, chaise propre à faire les opérations qu'on ne pourroit pas faire aussi commodément, ni aussi promptement sur une chaise ordinaire, ni sur un lit. — Cette machine est de l'invention de M. G. Arnaud, docteur en médecine, *&c.* Avantages de la chaise chirurgicale. *Suppl.* II. 303. *b*. Sa construction & son méchanisme. *Ibid.* 304. *a*. Parties dont elle est composée, avec leurs dimensions, en pieds, pouces & lignes, mesure de France. *Ibid. b*. Usages des différentes parties de la chaise chirurgicale. Opérations de la tête, *Ibid.* 308. *a*. de la poitrine, du bas-ventre, pour lesquelles le malade doit être couché. Maladies de la vulve, du vagin, du périnée & du fondement. *Ibid. b*. Lithotomie, fistule à l'anus, accouchemens, opérations des extrémités. Usage de cette chaise dans les hôpitaux. Facilité de transporter un blessé à l'aide de cette machine. Comment on peut la simplifier, quand on ne veut s'en servir que pour examiner les maladies de la vulve, du vagin, & du col de la matrice. *Ibid.* 309. *a*.

Chaise de poste. Sa description. Premieres chaises de poste qui parurent en 1664. Leur inventeur. Chaises de crenan. On leur substitua les soufflets. Suivirent les chaises de poste. Poids des hardes dont on peut les charger. Deux parties principales à distinguer, le train ou brancard, qui est l'ouvrage du charron ; & le corps, le coffre ou la caisse. III. 14. *a*. Description très-détaillée du brancard & des pieces qui le composent. *Ibid. b*. Description du corps de la chaise. *Ibid.* 15. *b*. Comment la chaise est suspendue dans le brancard du train, de maniere qu'elle ne se ressent presque pas des chocs ou cahots que les roues peuvent éprouver dans les chemins pierreux. *Ibid.* 16. *b*. La chaise de poste, dont la description vient d'être indiquée, s'appelle *chaise de poste en écrevisse*. *Ibid.* 17. *b*. Quoique la chaise de poste soit legere, relativement aux autres voitures, elle est très-pesante en elle-même. Raison de cette pesanteur. C'est pour remédier à cet inconvénient qu'on a inventé les *ressorts a la Dalême*. Description de cette autre maniere de ressorts. Il y a quelque différence dans la construction des chaises à la Dalême, introduite par l'application différente des ressorts. Perfection qu'on pourroit donner encore à cette voiture. *Ibid.* 18. *b*.

Chaise. On a substitué les cordes de nerfs aux ressorts des chaises & d'autres voitures, & elles y ont très-bien réussi. IV. 208. *a*. Chevaux de chaises. VI. 811. *a*. Sur les chaises, *voyez* VOITURE.

Chaise à porteur, en usage dans le Japon. XI. 227. *b*. Chaise à porteur, représentée, vol. VII. des planch. Menuiserie en voitures, pl. 26. 27. & vol. IX. des planch. *Sellier-carrossier*, planch. 4.

CHAISE *portative à la promenade*, (*Menuis.*) invention de cette sorte de chaise par un particulier de Grenoble, *Suppl.* II. 303. *a*. perfectionnée ensuite par un autre particulier de la même ville. Description de cette chaise. *Ibid. b*.

Chaise de poste, représentée, vol. VII. des planch. Menuiserie en voitures, planch. 19 & 20. Chaise de poste à l'écrevisse, vol. IX. des planch. Sellier-carrossier, planch. 13. Chaise de poste à cul de singe, pl. 14. Chaise ou cabriolet, pl. 15.

Chaise de grues, & autres machines destinées à élever des fardeaux pesans. III. 18. *b*.

CHAISE, *la*, (*Géogr.*) en Beaujolois, très-beau château. *Suppl.* II. 309. *b*.

CHAISE-DIEU, *ou* CHEZE-DIEU, *la*, (*Géogr.*) ville d'Auvergne. Son origine. Monastere de ce lieu, érigé ensuite en abbaye. Hommes célebres qui y ont été inhumés. *Suppl.* II. 309. *b*.

CHALAND, différence entre chaland & pratique. III. 18. *b*.

CHALAND, bateau plat destiné au transport des marchandises. Rivieres que ces bateaux fréquentent. Leurs dimensions. III. 18. *b*.

CHALAXIA, (*Hist. nat.*) pierre singuliere. Propriété que lui donnoient les anciens. III. 18. *b*.

CHALAZIA, (*Chirurg.*) petite tumeur dans les paupieres. On ne l'enleve que par l'opération. III. 18. *b*.

CHALCÉDOINE, (*Géogr.*) ville d'Asie dans la Bythinie. Origine de son nom. Maladie qu'envoya Vénus aux Chalcédoniens, pour avoir négligé son culte. Prodige qui empêcha Constantin de rebâtir cette ville. III. 19. *a*.

Chalcédoine, concile de Chalcédoine. III. 808. *b*. 815. *a*.

Chalcédoine, sorte d'agate. *Voyez* ce qui en est dit. I. 168. *a*, *b*. 169. *a*.

CHALCÉES, fêtes en l'honneur de Vulcain. Pourquoi elles furent appellées *chalcées*. III. 19. *a*.

CHALCIDIQUE, salle spacieuse dans une basilique, ou temple. Etymologie du mot. III. 19. *b*.

CHALCIDIUS, philosophe platonicien ; sa doctrine. VIII. 518. *b*. Son sentiment sur la métempsycose. XVI. 556. *b*.

CHALCIS, principaux lieux anciennement appellés de ce nom. III. 19. *b*.

CHALCITIS, (*Hist. nat.*) substance minérale dont parlent quelques anciens ; conjectures sur cette substance. D'où elle se tiroit. Celle qu'on trouve en Auvergne, & qui lui ressemble. Divers sentimens sur le chalcitis. On le fait entrer dans la composition de la thériaque. III. 19. *b*.

CHALCITIS, (*Géogr. anc.*) diverses contrées de ce nom. III. 19. *b*.

CHALCOPHONUS, (*Hist. nat.*) pierre connue des anciens. Pierre semblable dont parle Anderson. D'où vient qu'elle rend un son tel que celui de l'airain. Pierre de cette espece en Canada. III. 20. *a*.

CHALCOSTHENE, sculpteur ancien. XIV. 818. *b*.

CHALDAIQUE, période ou saros chaldaïque. IV. 587. *a*. Trois dialectes de la langue chaldaïque. XV. 912. *b*. Eglises où l'on se sert encore de cette langue. 911. *b*. Bibles chaldaïques. II. 225. *b*. Paraphrases chaldaïques. XI. 920. *b*. XV. 911. *b*. &c. Usage de ces paraphrases dans les synagogues. XVII. 163. *b*. La divinité du Verbe reconnue dans les paraphrases chaldaïques. 52. *b*. Pourquoi la langue chaldaïque a été celle de la plupart des contrées d'Asie. VIII. 84. *b*.

Comparaison

Comparaison de l'hébreu avec cette langue, par rapport à l'agrément du parler. 91. *a.*

CHALDÉENS. (*Philosophie des*) Les Chaldéens sont les plus anciens peuples de l'Orient, qui se soient appliqués à la philosophie. Les Egyptiens leur ont contesté ce titre. Si les inondations du Nil ont donné naissance à la géométrie en Egypte, le grand loisir dont jouissoient les Chaldéens, jointe à la beauté de leur climat, produisit les premieres observations d'astronomie. D'ailleurs la Chaldée étant le premier pays que les hommes ont habité, il est naturel de penser qu'il fut le premier éclairé de la philosophie. Ténebres répandues sur la philosophie de ces premiers tems. III. 20. *a.* On n'a pu découvrir quel pouvoit être ce Zoroastre si vanté dans tout l'Orient. Ce qu'on a supposé sur sa naissance & sur ces ouvrages. Les Chaldéens jouissoient chez les Babyloniens de la même considération que les mages chez les Perses. *Ibid. b.* On peut remarquer que chez tous les anciens peuples, ceux-là seuls étoient regardés comme les sages qui avoient usurpé la qualité de ministres de la religion. Doctrine des Chaldéens sur la divinité, sur l'origine du monde, sur l'opération des génies ou dieux subalternes dont ils distinguoient les bons & les mauvais. *Ibid.* 21. *a.* Docilité de leurs néophites. C'est déshonorer la raison, que de la mettre dans des entraves, ainsi que le faisoient les Chaldéens. Les Grecs & les Romains, qui pensoient par eux-mêmes, méritoient seuls le titre de philosophes. Doctrine que les Chaldèens enseignoient publiquement, qui conduisit le peuple à faire résider la divinité dans les astres. *Ibid. b.* Et de-là naquit l'astrologie judiciaire, dans laquelle les Chaldéens avoient la réputation d'exceller. Combiens les Orientaux ont toujours été infatués de cette prétendue science. Empire qu'elle donnoit aux Chaldéens sur les peuples. Mépris que conçurent pour eux Alexandre & les Romains dans un certain tems. Il ne paroit pas que l'astronomie ait fait parmi eux des progrès considérables. *Ibid.* 22. *a.* Antiquité que s'attribuoient les Chaldéens, démentie par les observations astronomiques trouvées à Babylone, du tems d'Alexandre. Epoque où remontoient les observations qui se trouvoient inscrites sur des briques à Babylone. Les calculs par lesquels ils prétendoient démontrer leur antiquité, n'operent la conviction, qu'autant qu'on y attache des faits dont la réalité ne soit point suspecte. Les calculs astronomiques appliqués aux tems anciens, peuvent donner un systême d'observations pour des tems qui n'ont jamais existé. Tel est le cas des Chaldéens, touchant ces observations qui ne comprenoient pas moins que 470,000 ans. *Ibid. b.*

Chaldéens. La Chaldée fut le premier pays habité par les hommes, d'où ils se disperserent ensuite dans les divers pays du monde. IX. 254. *b.* Royaume des Chaldéens. XIV. 421. *a.* La grande étude des Chaldéens étoit plutôt l'astrologie, que l'astronomie. I. 785. *a.* Différence entre les Egyptiens & les Chaldéens, sur la primauté de leurs dieux. II. 620. *a*, *b.* Du calendrier des Chaldéens. XVI. 773. *a.* 774. *a*, *b.* Division qu'ils faisoient du tems dans la chronologie. XI. 99. *b.* XIV. 659. *a.* Fausse antiquité qu'ils s'attribuoient. I. 516. *a.* Leurs énormes calculs à cet égard peuvent se réduire à quelqu'un des systêmes de nos auteurs, sur la chronologie sacrée. III. 392. *b.* 393. *a.* Grand dieu des Chaldéens. *Suppl.* I. 845. *b.*

CHALEUR, (*Physiq.*) définition. La chaleur est une perception particuliere ou une modification de notre ame. La sensation de chaleur est proprement une sensation relative. Diversité des sentimens des philosophes sur la chaleur telle qu'elle existe dans le corps chaud. Celui d'Aristote & des péripatéticiens, réfuté. III. 23. *a.* Celui des épicuriens & autres corpusculaires. Nos derniers auteurs en philosophie pensent fort diversement sur ce sujet. Leur recherche consiste à savoir si la chaleur est une propriété immuable d'un certain corps appellé *feu*, ou si elle peut être produite en d'autres corps en altérant leurs parties.

I. *Philosophes qui ont embrassé le premier sentiment.* Définition de Boerrhaave. Les effets de ce corps particulier sont la chaleur, la lumiere, les couleurs, la raréfaction, la brûlure. *Ibid. b.* Le feu peut exister ou demeurer caché sans produire aucun effet, ou, selon certaines circonstances, ne se rendre sensible que par une partie de ses effets. Il n'y a qu'une chose que tous ces effets demandent en général; savoir que le feu soit amassé ou réduit dans un espace plus étroit. L'on peut dire en un sens, qu'il échauffe, brûle & luit actuellement par-tout, & dans un autre sens, qu'il n'échauffe, ne brûle & ne luit nulle part. *Ibid.* 24. *a.* L'amas ou la collection du feu se fait de deux manieres, ou en déterminant le feu vague vers un seul point, en l'amassant purement & simplement dans un espace plus étroit. Autres circonstances particulieres qui doivent concourir pour rendre le feu sensible.

II. *Philosophes méchaniciens*, tels que Bacon, Boyle, Newton, *qui ont embrassé le second sentiment. Ibid. b.* Bacon, dans un traité exprès, soutient que la chaleur est une sorte de mouvement; que c'est un mouvement d'extension; que ce mouvement est dirigé du centre vers la circonférence, & de bas en haut; que ce mouvement n'est point égal, ni dans tout le corps. Sentiment de Descartes. Boyle soutient l'opinion de la producibilité du chaud: expériences & réflexions sur lesquelles il se fonde. *Ibid.* 25. *a.* Une preuve que la chaleur peut être produite méchaniquement, selon cet auteur, c'est qu'il n'y a qu'à réfléchir sur sa nature qui semble consister principalement dans le mouvement. Conditions qui doivent accompagner ce mouvement: 1°. que l'agitation des parties du corps soit violente, & que les particules agitées soient assez petites, pour qu'aucune d'elles ne puisse tomber sous les sens; 2°. que la détermination du mouvement soit diversifiée & dirigée en tout sens. *Ibid. b.* Ce systême est poussé plus loin par Newton. Il ne regarde pas le feu comme une espece particuliere de corps doué originairement de telle & telle propriété; mais, selon lui, le feu n'est qu'un corps fortement igné, c'est-à-dire, chaud & échauffé au point de jetter une lumiere abondante. Observations & expériences en faveur de cette opinion. *Ibid.* 26. *a.* M. Homberg soutient que le principe ou élément chymique qu'on appelle *soufre* est du feu réel, & par conséquent que le feu est un corps aussi ancien que les autres. Le docteur Sgravesande est à-peu-près dans le même sentiment, *&c.* M. Lémery ne se contente point de placer le feu dans les corps, comme un élément; il le prétend répandu également par-tout, & dans les espaces vuides, aussi-bien que dans les intervalles insensibles qui se trouvent entre les parties des corps. *Ibid. b.* Expérience de Boyle par laquelle on échauffe des liqueurs froides avec de la glace. Différens degrés de froid & de chaud qu'on éprouve en pénétrant dans la terre. Causes qu'on en imagine. A mesure que l'on monte sur de hautes montagnes, l'air devient froid & perçant. *Ibid.* 27. *a.* A quoi on l'attribue. Cause de la diversité de chaleur dans les différens climats de la terre. Calcul mathématique de l'effet du soleil en différentes saisons & sous différens climats, donné par M. Halley. Diverses causes de chaleur ou de froid, tirées de la situation particuliere & de la nature d'un lieu. *Ibid. b.* Conséquences des calculs de M. Halley. Objections qu'on pourroit lui faire sur cette théorie de la chaleur. *Ibid.* 28. *a.* Pourquoi la plus grande chaleur d'été & le plus grand froid de l'hiver n'ont pas lieu les jours des solstices. *Ibid. b.* Selon M. de Mairan, il y a sur la terre une chaleur permanente de 393 degrés, auxquels le soleil en ajoute 66 en été, & un en hiver. *Ibid.* 29. *a.* Source de cette chaleur permanente. Méthode par laquelle il parvient à trouver le rapport de 66 à 1. La chaleur d'été & le froid de l'hiver doivent être plus forts dans le climat opposé au nôtre, toutes choses d'ailleurs égales. *Ibid. b.*

Chaleur, en philosophie scholastique, se distingue en actuelle & potentielle. Les péripatéticiens expliquent la chaleur de la chaux vive par antipéristase. Cause de la chaleur potentielle, selon les épicuriens. III. 29. *b.* M. Lémery observe que dans la calcination de la chaux vive, du régule d'antimoine, de l'étain, *&c.* le feu dont ces corps s'imbibent fait une addition sensible à leur poids; que pendant cet emprisonnement, ce feu conserve toutes les propriétés particulieres du feu, comme il paroit, parce qu'étant une fois remis en liberté, il produit tous les effets du feu naturel. Objections & réponses. *Ibid.* 30. *a.* Expérience de M. Boyle sur la chaux vive: son sentiment sur la cause de cette disposition qu'elle a de s'échauffer dans l'eau. Pourquoi, selon lui, les sels produisent plus promptement les mêmes effets que ne fait l'eau chaude, en versant des esprits acides sur de bonne chaux vive. *Ibid. b.* De toutes les opinions des philosophes sur la chaleur, celle de M. Lémery paroit être la plus suivie. *Ibid.* 31. *a.*

Chaleur. I. *Quelques observations sur la lumiere & la chaleur.* En quoi l'une differe de l'autre. IX. 720. *a.* Examen de la question, s'il peut y avoir de la chaleur sans lumiere, & de la lumiere sans chaleur. *Ibid.* La chaleur qui accompagne la lumiere n'est que le toucher de la lumiere qui agit comme corps solide, ou comme une masse de matiere en mouvement. XV. 30. *a.*

II. *De la nature de la chaleur.* Cause de la chaleur, selon Newton. XVII. 230. *b.* Corps dans lesquels la fermentation produit une chaleur spontanée. 285. *a.* Augmentation de chaleur par le mélange de l'eau avec l'esprit-de-vin. 289. *a.* Conjecture de Newton sur la communication de la chaleur dans le vuide. 574. *a.* La putréfaction peut donner une certaine chaleur aux corps dans lesquels elle est excitée. VII. 321. *a.* Les corps élastiques paroissent les plus propres à rassembler le feu. VI. 601. *b.* De la chaleur produite par les effervescences. V. 404. *b.* De la chaleur acquise par le frottement: les corps noirs s'échauffent plus facilement que les blancs. Les terres blanches donnent beaucoup de chaleur, & en conservent peu. VI. 601. *b.* IV. 330. *b.* Chaleur potentielle. XIII. 182. *a.*

III. *Observations chymiques sur la chaleur.* La chaleur considérée comme l'un des deux agens généraux en chymie, dont le deuxieme est le menstrue. Loix selon lesquelles leur action se complique. III. 417. *b.* Les rapports & la chaleur

font les deux grands principes de tous les phénomenes en chymie. 419. *a.* Usages chymiques de la chaleur. VI. 609. *b.* &c. De la chaleur des effervescences. V. 404. *b.* 405. *a.* De la chaleur par fermentation. VI. 517. *b.*

IV. *Des effets de la chaleur sur les corps en général.* Il n'y a aucun corps dans la nature qui ne soit plus ou moins pénétré par la chaleur. VII. 320. *a.* Principes généraux sur la maniere dont les corps sont affectés par la chaleur. *Suppl.* IV. 938. *a.* Les corps sont susceptibles de chaleur en raison inverse de leur volatilité. *Suppl.* III. 469. *a.* La chaleur se répand avec moins de facilité dans un corps fait de plusieurs pieces, que s'il étoit d'une seule. VII. 728. *b.* Tous les corps renfermés dans un même lieu deviennent également chauds. VI. 601. *a.* Chaleur qu'acquiert un boulet de canon en traversant l'air. *Ibid. b.* Les effets de la chaleur & du froid ne se communiquent jamais avec plus de difficulté, qu'au travers des corps solides, qui sont rares, caverneux & spongieux. VII. 240. *a.* Dilatation des corps par la chaleur. IV. 1005. *b.* Celle des fluides en particulier. XIII. 812. *a.* La chaleur nécessaire à la germination. XVI. 954. *a.* Effet de la chaleur de la terre sur les plantes. I. 437. *a.* Des corps élevés dans l'atmosphere par l'action de la chaleur. VI. 124. *b.* Matieres durcies par la chaleur. III. 607. *a.* De l'expansion des corps produite par cette même cause. VI. 277. *a, b.* De la chaleur que produit dans les corps la matiere électrique. *Suppl.* III. 105. *a.*

V. *De la chaleur par rapport à l'homme & aux animaux.* Des effets de la chaleur sur nos organes. *Suppl.* I. 754. *a, b.* 755. *a.* Excès de chaleur que l'homme peut supporter. *Suppl.* IV. 721. *b.* Dégré de chaleur extérieure dans laquelle on peut vivre. 621. *b.* Danger des chaleurs excessives pour notre corps. I. 233. *b.* XI. 219. *a.* C'est la chaleur animale qui fixe l'idée du chaud & du froid. VII. 320. *b.* 321. *a, b.* Effets des grandes chaleurs sur le corps des animaux. 323. *a.* Pourquoi la chaleur assoupit. XV. 333. *a.* De la sensation que fait sur nous la chaleur qui précede un orage en été. *Suppl.* III. 101. *b.* Plus un pays est chaud, plus le sang s'y dissout avec facilité. *Ibid.* IV. 722. *a.* Comment le sens du toucher juge du chaud & du froid. XV. 821. *a.*

VI. *Chaleur du globe terrestre.* Il y a dans l'intérieur de la terre une chaleur qui n'est point assujettie à la variation des saisons. VII. 315. *a.* Chaleur qui regne en certains endroits dans le sein de la terre. X. 779. *a.*

VII. *Chaleur des climats & de la saison.* Effets de la chaleur du soleil. VIII. 734. *a, b.* La chaleur considérée comme cause & non comme effet du vent du sud. XVII. 21. *b.* Pourquoi le tems de la plus grande chaleur n'arrive ordinairement que cinq ou six semaines après le commencement de l'été. VI. 40. *a.* L'étage supérieur d'une maison est le plus chaud dans le jour, & le plus froid la nuit. Observation sur la chaleur d'été des différens climats. VI. 601. *a.* Observations météorologiques sur le chaud & le froid. XVI. 118. *a.* Causes de la chaleur dans les différentes zones. XVII. 725. *a.* De la chaleur sous la zone torride. 725. *b.* — 729. *b.* Sous les zones tempérées. 733. *a, b.* Sous les zones glaciales. 731. *a.* 724. *a.* Rapport entre la chaleur de l'été & le froid de l'hiver des climats tempérés. VII. 326. *b.* Des divers degrés de chaleur qui regnent dans les différentes parties du globe. 624. *b.*

CHALEUR, (*Economie animale*) distinction faite par quelques zoologistes des animaux en chauds & en froids. Chaleur absolue de l'homme dans l'état de santé. Rapport des excès de chaleur & de froid dans les climats avec cette chaleur de l'homme. La température de l'homme est uniforme dans ces différens degrés de chaleur ou de froid extérieur, &c. On appelle proprement *chaleur animale*, l'excès dont la chaleur absolue d'un animal surpasse celle du milieu qui l'environne. III. 31. *a.* Degré de cette chaleur dans l'homme. Distinction du docteur Douglas entre la chaleur innée des animaux & la chaleur commune ou dépendante d'une cause externe; distinction qui revient à celle que faisoient les anciens entre la chaleur primitive & la chaleur naturelle ou vitale. Principaux phénomenes de la chaleur animale. Il y a un certain degré de chaleur extérieure, dans lequel la chaleur innée d'un animal, quoique vivant & en bonne santé, est totalement détruite. Depuis ce terme de la chaleur innée d'un animal, son accroissement est proportionnel à celui du froid jusqu'à une certaine limite. *Ibid. b.* La latitude de la chaleur differe dans les différentes parties d'un animal & dans les différens animaux, suivant les vitesses respectives de leur circulation, &c. Les grands animaux éprouvent une moindre perte de chaleur que les petits de la même température, &c. Les quantités de chaleur produites par les animaux de la même température, sont, volume pour volume, réciproquement comme le diametre de ces animaux. La latitude de la chaleur est plus grande dans le tronc, & diminue dans les autres parties à-peu-près à raison de leur distance du tronc. *Ibid.* 32. *a.* Chaleur de la fievre. Terme où la chaleur d'un bain n'est plus supportable. Il ne faut qu'une certaine habitude pour laver impunément les mains avec du plomb fondu. Chaleur capable de tuer un chien, un oiseau, &c. Chaleur des parties dans lesquelles le mouvement naturel seroit intercepté. Explication de la chaleur animale donnée par différens physiologistes. *Ibid. b.* Celle du docteur Mortimer; celle du docteur Douglas. La chaleur animale, suivant ce docteur, est produite par le frottement des globules du sang dans les vaisseaux capillaires. Demonstration de cette proposition. Comment le docteur Douglas déduit de son principe l'uniformité de la chaleur animale dans les différens degrés de température du milieu environnant. *Ibid.* 33. *a.* Défense du sentiment des Galénistes & des Arabes. Explication du même phénomene d'uniformité de chaleur animale selon l'ancienne école. Les substances inflammables dont les parties des animaux sont composées, ont excité quelquefois dans les animaux un véritable incendie. *Ibid. b.* Observations sur le systême même du docteur Douglas. Objections contre ce systême. *Ibid.* 34. *a.* C'est une question à décider; savoir si le sang est rafraichi ou échauffé par le jeu des poumons. *Ibid.* 35. *a.*

CHALEUR, *animale*, (*Physiol.*) chaleur de l'homme selon le thermometre de Fahrenheit. Chaleur dans les fievres. Incommodités qu'on éprouve dans une eau thermale trop chaude. L'homme peut vivre dans un air considérablement plus chaud que ne l'est son sang. La chaleur animale ne monte jamais au-delà d'un degré fixe & médiocre, mais elle se produit très-aisément dans une atmosphere très-froide. *Suppl.* II. 309. *a.* L'homme & les animaux vivent dans les froids énormes du Nord. Degrés de chaleur que l'animal se procure à lui-même au-delà de celle qu'une atmosphere aussi rigoureuse lui ôte continuellement. La chaleur animale paroît être l'effet du mouvement. Objections contre cette théorie, tirées de ce que dans certains cas, la chaleur a été plus forte avec un moindre nombre de pouls, & plus petite avec un plus grand nombre. Réponse à ces objections. Pourquoi la chaleur a subsisté plusieurs heures dans certains cadavres. De la chaleur des poissons. *Ibid. b.*

Chaleur animale. Sa cause, ses différens degrés, ses effets. *Suppl.* I. 753. *b.* Ce que les anciens entendoient par chaleur innée. III. 564. *a.* Feu vital que plusieurs anciens & quelques modernes placent dans le cœur des animaux. VI. 839. *a.* Théorie des anciens sur le foyer du chaud inné. VII. 263. *a.* Chaleur animale indépendante de l'air: degré de cette chaleur dans l'homme, 318. *a.* & dans les différens animaux. III. 37. *b.* Chaleur du sang. *Suppl.* IV. 617. *a.* 621. *b.* 721. *a.* La chaleur propre à l'animal augmente jusqu'à un certain point à proportion qu'il en reçoit moins du milieu dans lequel il vit. VII. 327. *a.* Il s'engendre moins de chaleur animale dans les parties préservées du froid par l'habillement, que dans celles qui y sont exposées. 330. *b.* *De la cause de la chaleur animale.* Cette chaleur ne peut s'expliquer par l'ame. XII. 538. *a.* Cause de cette chaleur selon Helmont. VI. 519. *b.* La partie rouge du sang paroit sur-tout propre à produire la chaleur. XIV. 612. *b.* Il n'est pas besoin de fermentation dans le sang pour former & entretenir la chaleur dans le corps humain. 614. *a.* Expérience qui prouve que la cause primitive de la chaleur est l'action des vaisseaux. *Ibid. b.* Les animaux les plus chauds sont ceux dont les vaisseaux ont beaucoup d'élasticité. VI. 601. *b.* Découverte de la véritable cause de la chaleur naturelle dans l'action des vaisseaux, & sur-tout des arteres: importance de cette découverte. III. 567. *b.* La chaleur du sang causée par son mouvement dans les arteres. *Suppl.* IV. 731. *a, b.* *Effets de la chaleur animale.* Effets de la chaleur sur l'embryon & sur le fœtus. *Suppl.* I. 127. *a.* *Suppl.* III. 66. *a.* 71. *b.* 72. *a.* Les anciens lui attribuoient la coction des matieres nourrissantes & des humeurs. III. 564. *a.* Elle contribue à la préparation du chyle & des autres humeurs, mais elle ne suffit pas seule. 567. *a, b.* Comment elle contribue à la digestion. *Suppl.* II. 877. *b.* La chaleur vitale contribue à dissoudre les parties les plus grossieres de nos fluides. XI. 286. *b.* Effets de la diminution de la chaleur animale sur les humeurs. *Suppl.* I. 754. *b.* Sur les solides & les nerfs. 755. *a.* Si la chaleur contribue au mouvement du cœur. *Suppl.* II. 439. *b.*

Analyse de l'article *Chaleur animale* de l'Encyclopédie. VII. 322. *a, b.* Objections que l'auteur de cet article oppose au systême du docteur Douglas. *Ibid. b.* Réponses à ces objections. 323. *a, b.* &c. Corrections faites au systême de ce docteur. 325. *a, b.* &c.

Chaleur animale contre nature. Pour que ce phénomene soit un signe de maladie, il faut qu'il soit accompagné de la lésion des fonctions, ou au moins de mal-aise, d'incommodité. Chaleur générale idiopatique. Chaleur générale symptomatique. L'augmentation idiopatique de la chaleur générale ne peut jamais être regardée que comme une incommodité, &c. Conseils à ceux qui sont sujets à s'y exposer. Le symptome le mieux caractérisé de l'échauffement c'est la constipation; état d'une moindre conséquence qu'on ne l'imagine. *Ibid. b.* La chaleur augmentée symptomatique générale est la même chose que la chaleur fébrile. Degré de la chaleur fébrile. Dans le froid de la fievre la peau est

cependant plus chaude que dans l'état naturel. La chaleur fébrile ne peut être poussée au point de coaguler le sang. Autres effets généraux attribués à la chaleur fébrile, mais qui ne sont pas plus à craindre que celui du sang coagulé par la fievre. *Ibid.* 36. *a.* Si le danger de la chaleur excessive n'est prouvé par aucun effet sensible, il est établi au contraire que ce symptome peut accompagner un grand nombre de maladies ordinairement peu funestes. S'il est permis quelquefois au médecin de redouter cette chaleur, ce n'est que comme signe d'un vice plus à craindre. *Ibid. b.* La considération de la chaleur comme signe, doit entrer dans l'établissement régulier du diagnostic & du prognostic des maladies aiguës. Chaleur humide, chaleur seche, chaleur douce & chaleur âcre, observées par les praticiens. L'augmentation particuliere de la chaleur est regardée par la saine partie des médecins comme une espece de fievre locale. Observations sur cette chaleur. Chaleurs particulieres passageres. *Ibid.* 37. *a.* Chaleur spontanée passagere qu'on regarde comme annonçant la fievre hectique. Chaleur brûlante causée par les paroxysmes de passion hystérique. Cas le plus grave de chaleur augmentée. Le rapport des malades n'est pas toujours un moyen suffisant pour s'assurer d'une augmentation réelle de chaleur. *Ibid. b.*

Chaleur animale contre nature. Voyez FIEVRE, ÉCHAUFFEMENT. Effet de cette chaleur sur la graisse. VII. 840. *a.* Effets de la saignée dans ce cas. XIV. 512. *a, b.*

CHALEUR, (*Degrés de*) *des différens animaux.* Quels sont ceux que nous appellons chauds, & ceux que nous appellons froids. Les insectes sont ceux qui supportent les plus grands froids. Exemples qui le prouvent. III. 37. *b.* Chaleur remarquable des abeilles. La chaleur des poissons est très-peu audessus de celle du milieu qui les environne. Celle des serpens, des grenouilles, des tortues de mer, des crapauds, *&c.* des hirondelles. *Ibid.* 38. *a.* Chaleur des animaux chauds. Chaleur du corps humain. Chaleur de l'urine. *Ibid. b.* L'espece humaine est presque la derniere de la classe des animaux chauds. Degré de chaleur que donnent au thermometre les quadrupedes ordinaires. Celle des poissons cetacés. Chaleur des oiseaux. *Ibid.* 39 *a.* *Voyez* ANIMAUX.

Chaleur des animaux. Expérience de Brauns sur ce sujet. *Suppl.* IV. 364. *a.*

Chaleur, par laquelle un animal en recherche un autre de son espece & d'un autre sexe. L'homme n'a besoin que de la présence de l'objet pour ressentir cette espece de chaleur, qu'il peut toujours soumettre aux loix qu'il a reçues pour la régler. III. 39. *a.*

Chaleur, dans les animaux disposés à l'accouplement. *Suppl.* I. 124. *b.*

CHALIGNY, (*M. de*) ses tables sur la précession des équinoxes. *Suppl.* IV. 919. *a.*

CHALIL, (*Musiq. instr. des Hebreux*) espece de flûte ou de tambour dont se servoient les Hebreux. *Suppl.* II. 310. *b.*

CHALINGUE, petit navire dont on se sert dans les Indes. Sa description. III. 39. *b.*

CHALINISTE, (*Mythol.*) surnom de Minerve. Etymologie du mot. Sa statue. III. 39. *b.*

CHALLULA, (*Ichth.*) poisson sans écailles, mal décrit par les voyageurs. Lieux où on le pêche. Qualité de sa chair. III. 39. *b.*

CHALONS, ou *Chaalons-sur-Marne*, (*Géogr.*) ville de la Gaule Belgique de la cité des Rémois. Auteurs anciens qui en parlent. Evêque de Châlons. Promenade du Jard. Porte dauphine. Académie des sciences & belles-lettres. Cathédrale. Hommes distingués dont cette ville est la patrie. *Suppl.* II. 310. *b.*

CHALON, ou *Challon-sur-Saone*, (*Géogr.*) état de cette ville sous les Romains. Monumens de son antiquité. Les rois de Bourgogne y ont fait leur séjour. Révolutions de cette ville. *Suppl.* II. 310. *b.* Ses abbayes. Hommes célebres qui y sont nés. *Ibid.* 311. *a.*

CHALOUPE, (*Marine*) petit bâtiment. Son usage. Elle va très-bien à la voile. Dans le cours d'un voyage elle se hale dans le vaisseau & s'embarque. Proportions de sa longueur & de sa largeur avec le vaisseau auquel elle appartient. III. 39. *b.* Description par figures. Son équipage. Chaloupe *borme de nage*, chaloupe bien armée, chaloupe *à la toue*, chaloupe *en fagot. Ibid.* 40. *a.*

Chaloupe d'un grand vaisseau, vol. VII. des pl. Marine, pl. 16. Cordages de la chaloupe d'un vaisseau du premier rang. IV. 202. *b.* Haubans de chaloupe. VIII. 64. *a.* Maître de chaloupe. IX. 905. *b.* Patrons de chaloupes. XII. 185. *a.*

CHALQUE, (*Science monét.*) monnoie ancienne d'Athenes. Deux endroits de l'évangile selon S. Marc, où il est parlé du chalque. *Suppl.* II. 311. *a.*

CHALUC, (*Ichthy.*) poisson de mer semblable au chabot. Sa description. Il est peu estimé comme aliment. III. 40. *a.*

CHALUCET, (*Louis Bonnin de*) évêque de Toulon. XVI. 449. *b.*

CHALUMEAU, (*Musiq.*) celui des anciens. Inventeurs de cet instrument. Description de notre chalumeau. III. 40. *a.* Il a le son désagréable & sauvage. Celui dont la longueur est moindre que d'un pied peut sonner l'unisson des tailles & du dessus du clavecin. III. 40. *b.*

Chalumeau des Grecs, nommé *bombyx. Suppl.* II. 11 *a.*

CHALUMEAU, chez les orfevres, émailleurs, *&c.* Description & usage de cet instrument. III. 40. *b.*

CHALUT, (*pêche*) drague ou rets traversier. Dimensions de ce filet. L'on pêche quelquefois avec ce filet sur huit à dix brasses de fond. Autrefois les pêcheurs chargeoient le bas de leurs chaluts de vieilles savates. Lieux où ce filet est en usage. Description de tout ce qui appartient à ce filet. III. 40. *b.* On y pêche également le poisson rond & le poisson plat. Comment on retient dans le sac celui de cette derniere espece. Comment on fait caler le fond du sac pour le retenir en état. *Ibid.* 41. *a.*

Chalut à l'angloise: description de ce filet. III. 41. *a.* Tems de la pêche. Observations sur la manœuvre. *Ibid. b.*

Chalut, ce filet représenté vol. VIII des planches, article *Pêche*, pl. 14.

CHALYBES, divers peuples de ce nom. III. 42. *a.*

CHALYBS, fleuve d'Espagne auquel on attribuoit la vertu de tremper l'acier. Delà vient qu'on appelloit l'acier *chalybs.* III. 42. *a.*

CHAM, (*Hist. sainte*) fils de Noé. Malédiction qu'il s'attira. Sa postérité peupla l'Afrique. Culte qu'on lui rendit. *Suppl.* II. 311. *a.*

CHAM, *ou* KAN, prince Tartare. Il n'est permis qu'au légitime successeur de prendre ce nom. Pourquoi les princes Tartares n'ont rien à craindre pour leur vie & leurs biens de la part du gouvernement. Dignité du grand cham des Kalmoucs. Dépendance du cham de la petite Tartarie. III. 42. *a.* Titre de *cham* donné en Perse à certains seigneurs. Dérivation du nom de *kan. Ibid. b. Voyez ce mot.*

CHAMADE, battre ou sonner la chamade. Dérivation du mot *chamade.* III. 42. *b.*

CHAMÆCERISE, (*Botan.*) c'est-à-dire, *cerisier près de terre.* Ses noms en différentes langues. *Suppl.* II. 311. *a.* Enumération de cinq especes qui lui appartiennent. Description commune à ces especes. Description particuliere de chaque espece. Leurs usages & leur culture. *Ibid. b.*

CHAMÆRODODENDROS, (*Botan.*) noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. Enumération de six especes renfermées dans ce genre. *Suppl.* II. 313. *b.* Leur description, culture & usages. Lieux où elles croissent. *Ibid.* 314. *a.*

CHAMARES, (*Géogr.*) *lisez* CHAMAVES. Observations sur ces peuples. *Suppl.* II. 314. *b.*

CHAMARIER, *ou* CHAMBRIER, (*Hist. eccl.*) c'est la premiere dignité de l'église collégiale de S. Pau de Lyon. Pourquoi il a été ainsi nommé. III. 43. *a.*

CHAMAS, *Saint-*, (*Géogr.*) *Suppl.* IV. 696. *a.*

CHAMBELLAGE, droit qui se paie au seigneur dominant pour chaque mutation de vassal. Origine du terme de *chambellage.* Autres noms qu'on donne à ce droit en certaines coutumes. Il n'est pas de droit commun. Coutumes où il est usité. Il est soumis à différentes regles selon les lieux. III. 43. *a.*

Chambellage, droit que les prélats du royaume payoient au roi, en lui prêtant serment de fidélité. Origine de ce droit. Quelle en étoit la quotité. En quoi il consiste aujourd'hui. III. 43. *b.*

Chambellage, droit que la chambre des comptes taxe à la réception d'un vassal en foi & hommage. Son origine. Ordonnance en 1272 sur ce droit. Il est dévolu au premier huissier de la chambre. III. 43. *b.*

CHAMBELLAN. Quels officiers on a substitués aux anciens chambellans de la cour des rois de France. Les rois de Perse, les empereurs des Romains avoient leurs chambellans. III. 43. *b.*

CHAMBELLAN, (*grand*) en France. Sa principale fonction. Il étoit inférieur au grand chambrier. Diverses fonctions de sa charge. Marques de sa dignité. Ancienneté de cet office. On a une suite des grands chambellans depuis l'an 1200. Prérogatives autrefois attachées à cette charge. III. 44. *a.* Familles qui ont prétendu qu'elle leur étoit héréditaire *Ibid. b.* Armes du grand chambellan, planch. 18 du blason, vol. II.

Chambellan. Archi-chambellan. I. 612. *b.* Vice-chambellan. XVII. 235. *b.*

CHAMBERI, fontaine remarquable près de cette ville. VII. 100. *a.* Parlement de Chamberi. XII. 51. *b.*

CHAMBERLAIN, en Angleterre, la même chose que *chambellan* en France. Dignité & offices du grand chamberlain. Ses droits. Maisons qui ont possédé ou qui possedent cette charge. Chamberlains dans la plupart des cours d'Angleterre. Cette charge est beaucoup plus étendue en Angleterre que celle de grand chambellan en France. III. 44. *b.*

CHAMBERS, observations sur l'Encyclopédie angloise de Chambers. I. xxxv. III. iv. v.

CHAMBRANLE, (*Archit.*) définition. III. 44. *b.* Ornemens du chambranle. Chambranles en menuiserie. Chambranles qui servent à décorer les cheminées. *Ibid.* 45. *a.* *Voyez* CHEMINÉE.

CHAMBRE, (*Archit.*) chambre d'éclufe. Chambre de port. Chambre civile ou criminelle. Chambre du trône. Chambres du dais. III. 45. *a.*

CHAMBRE *du confeil*, celle où s'affemblent les confeillers d'état, *&c.* Chambre du confeil dans une ville de guerre. Chambre du confeil aux Invalides. Chambre de communauté. Chambres de parade. Chambres à coucher; leurs ornemens. III. 45. *a.* Ce qu'il faut obferver dans la difpofition d'une chambre à coucher. Ordinairement on affecte fur les murs de refends des portes feintes oppofées à celles d'enfilade, qui par cette affectation mettent les cheminées au milieu de la piece. *Ibid. b.* Inconvénient qui en réfulte. De la hauteur des chambres à coucher. Des commodités qui doivent les accompagner. *Ibid.* 46. *a.* Chambres à alcoves. Chambres en niche. Chambres en galetas. Obfervations fur les acceptions figurées du mot *chambre. Ibid. b.*

CHAMBRE. Gentilshommes de la chambre. VIII. 604. *a, b.* Huiffiers. VIII. 341. *b.*

CHAMBRE, (*en matiere de juftice & de police*) il y a plufieurs jurifdictions & affemblées auxquelles le titre de *chambre* eft commun, & qu'on ne diftingue que par un fecond titre qui leur eft propre à chacune. On va les indiquer, renvoyant néanmoins fous les autres lettres l'explication des jurifdictions dont le nom peut être féparé du mot *chambre*, ou qui fe trouvent liées avec quelque autre matiere. III. 46. *b.*

CHAMBRE *des aliénations* faites par les gens de mainmorte. III. 46. *b.*

CHAMBRE *d'Anjou*, une des fix divifions que l'on fait des auditeurs de la chambre des comptes de Paris, pour diftribuer à chacun d'eux les comptes qu'il doit rapporter. Explication de ces divifions, & pourquoi on les appelle *chambres.* Il n'eft pas d'ufage de diftribuer à chaque auditeur d'autres comptes que ceux qui font du reffort de la chambre où il eft lui-même diftribué. Il n'y a point de rang particulier entre ces chambres, *&c.* III. 47. *a.*

CHAMBRE *apoftolique*, confeil des finances du pape. Officiers de cette chambre. Objets de ce confeil. La voie de la chambre apoftolique fert à faire expédier toutes provifions de bénéfices, autres que les confiftoriaux, *&c.* III. 47. *a.* Ordre établi dans les affaires de cette chambre. La cour de Rome prétend appliquer au profit de la chambre les fruits des bénéfices qui n'ont pas été perçus légitimement. Ouvrage à confulter fur le fujet de cette chambre. *Ibid. b.*

Chambre apoftolique, clercs de cette chambre. III. 527. *a.* Notaires. XI. 220. *b.*

Chambre apoftolique de l'abbé de fainte Génevieve. Limitation du pouvoir qu'elle avoit autrefois. III. 47. *b.*

Chambre ardente. Lieu où l'on jugeoit les criminels d'état qui étoient de grande naiffance. Origine de ce nom. Chambre ardente établie par François II. pour les caufes d'héréfie. Chambre ardente établie en 1679 pour la pourfuite des empoifonneurs. III. 47. *b.* Ce qui donna lieu à fon établiffement. Plufieurs perfonnes impliquées dans l'affaire de la Brinvilliers. Condamnation de la Voifin. Fin des féances de la chambre. Autre application qu'on fait du terme de *chambre ardente. Ibid.* 48. *a.*

CHAMBRE *de l'Arfenal.* III. 48. *a.*

CHAMBRES *affemblées.* Deux fens de cette expreffion. Qui font ceux qui ont droit de demander d'être jugés par les chambres affemblées. Ce qu'on appelle l'affemblée du cabinet. Arrêt rendu *confultis claffibus.* III. 48. *a.* Ordonnances qui reglent les cas où les chambres peuvent être affemblées. *Ibid. b.*

CHAMBRE *baffe* ou *des communes.* Comment la chambre baffe a commencé à faire partie du parlement. Comment les villes & provinces commencerent à être leurs repréfentans. Les communes n'avoient point alors voix délibérative. Comment le peuple augmenta fes prétentions & fes droits. Sous Edouard II. le parlement s'arrogea le pouvoir légiflatif conjointement avec le roi. III. 48. *b.* Et fous Edouard IV. la chambre baffe partagea le pouvoir légiflatif. Son pouvoir augmenta fous Henri VII. — Sous Charles I. le parlement obtint de ne pouvoir être caffé que du confentement des deux chambres. Suppreffion de la chambre des pairs par Cromwel, rétablie par Charles II. La chambre des communes augmentée en 1707 des députés du royaume d'Ecoffe. Comment elle eft aujourd'hui compofée. Elle n'a point de jurifconfultes. Maniere de convoquer le parlement. Comment fe font les délibérations. *Ibid.* 49. *a.* Les députés des communes font debout, au lieu que les feigneurs font affis. Sur quel pié font confidérés les députés des communes. Ouvrage à confulter. *Ibid. b.*

Chambre baffe ou *des communes.* Voyez ce qui en eft dit aux articles *Commune*, III. 726. *b.* & *Parlement d'Angleterre.* XII. 38. *a.* &c. Anciens repréfentans du clergé dans la chambre baffe. IV. 169. *b.* Voyez auffi *Repréfentant.* XIV. 143. *b.*

CHAMBRE *des blés.* Origine & fuppreffion de cette chambre. Ouvrage à confulter. III. 49. *b.*

CHAMBRE *de Champagne.* III. 49. *b.*

CHAMBRE *civile du châtelet de Paris.* Ses tems de féance. Affaires qui y font portées. Ordre fuivi dans l'exercice de fa juftice. III. 49. *b.*

CHAMBRE *de la commiffion.* III. 50. *a.*

CHAMBRE *des comptes.* III. 782. *a, b.* — 795. *b.*

CHAMBRE *du confeil-lez-la chambre des comptes.* Raifon de fon établiffement en 1461. Objets de fon reffort. III. 50. *a.*

CHAMBRE *du confeil*, dans les autres tribunaux. Elle eft ordinairement derriere la chambre d'audience. Il y a des tribunaux qui n'en ont point. *Chambre du confeil* fignifie auffi ceux qui compofent l'affemblée. Etabliffement d'une telle chambre au parlement de Paris par François I. & auparavant au parlement de Dijon. Quatre chambres entre lefquelles eft partagé le fervice des confeillers au châtelet de Paris. III. 50. *a.*

CHAMBRE *du confeil.* XII. 28. *a.*

CHAMBRE *des confeillers généraux* fur le fait des aides. III. 50. *b.*

CHAMBRE *des confultations.* Plufieurs chambres deftinées à cet ufage. Le bâtonnier, les anciens bâtonniers, *&c.* s'y affemblent quelquefois, *&c.* Pareille chambre dans les autres parlemens. III. 50. *b.*

CHAMBRE *de la couronne de France.* La Rochelle eft fpécialement qualifiée de ce nom. Il y avoit plufieurs de ces chambres du domaine. Noms qu'elles recevoient. Autres en poffeffion de ce titre. III. 50. *b.*

CHAMBRE *criminelle du parlement.* Chambre criminelle au parlement de Rouen, créée par François I. pour les matieres d'héréfie. III. 50. *b.*

CHAMBRE *criminelle du châtelet de Paris.* Comment s'y jugent les matieres de petit & de grand criminel. Les confeillers diftribués en quatre colonnes qui changent de fervice tous les mois. III. 51. *a.*

CHAMBRE *aux deniers*, où fe paient les dépenfes de bouche de la maifon du roi. Ordre de cette chambre. III. 51. *a.*

CHAMBRE *dorée du palais*, grand'chambre du parlement. D'où lui vient le nom de *chambre dorée.* III. 51. *a.*

CHAMBRES *de l'édit.* V. 394. *a.* III. 55. *a.* Leurs chancelleries. III. 113. *a.*

CHAMBRE *des enquêtes.* XII. 29. *b.* Voyez ENQUÊTE.

CHAMBRE *de l'étoile.* Origine de ce nom. Son autorité augmentée par Henri VII & Henri VIII. Son abolition. III. 51. *a.*

CHAMBRE *de France*, l'une des fix divifions de la chambre des comptes de Paris. III. 51. *a.*

CHAMBRE *des fiefs*, à la chambre des comptes de Paris. III. 51. *a.*

CHAMBRE, GRAND' ou *chambre du plaidoyer.* Premiere chambre de chaque parlement. A quoi elle eft deftinée. Pourquoi on la nomme *grand'chambre.* Ses autres noms. Elle étoit quelquefois fimplement appellée *le parlement.* Depuis quel tems elle fut appellée la *grand'chambre.* Dans une ordonnance de 1344, on trouve un état de ceux qui devoient tenir la grand'chambre. Elle eft nommée auffi *camera parlamenti. Ibid. b.* Magiftrats qui la compofoient. Comment elle eft compofée aujourd'hui. Objets de fon reffort. La grande & la petite audience. Audience de relevée, le mardi & le vendredi. Réparation du vaiffeau de la chambre. Ouvrages à confulter. *Ibid.* 52. *a.*

CHAMBRE, *grand'*, du parlement de Paris. XII. 25. *b.*

CHAMBRE *haute du parlement d'Angleterre.* III. 52. *a.* Origine du nom de chambre haute. Origine du parlement. Epoque de la diftinction de chambre haute & de baffe. Officiers qui compofent la premiere. Variations qu'a fouffertes cette chambre. Le nombre des pairs féculiers qui la compofent ne peut être déterminé. Lieu de fes affemblées. Jurifconfultes qui y font admis. Ouvrage à confulter. *Ibid. b.* *Voyez* PARLEMENT.

CHAMBRE *haute* & *chambre baffe*, dans les convocations du clergé en Angleterre. IV. 169. *b.*

CHAMBRE *impériale*, premier tribunal de l'empire germanique. Tems de fon établiffement. Comment le traité de Weftphalie la compofe. Par qui font créés fes officiers. III. 52. *b.* Objets de fon reffort. Obfervation fur l'efficacité de fes jugemens. Différence entre cette chambre & le confeil aulique. Lieu de fes affemblées. Vifitation de la chambre impériale. *Ibid.* 53. *a.*

Chambre impériale. Affeffeurs de ce tribunal. I. 768. *a.*

CHAMBRE *de juftice.* Commiffion du confeil établie extraordinairement pour la recherche de ceux qui ont malverfé dans les finances. Cette commiffion n'eft que paffagere. La plus ancienne dont il foit fait mention. III. 53. *a.* Enumération de celles qui ont été établies en différens tems,

jufqu'à

jusqu'à la derniere en 1716. Chambre de justice en 1581, établie pour connoître des contraventions à l'édit de pacification en 1577. Projet d'une chambre de justice en chaque parlement, demeuré sans effet par la mort de Henri IV. *Ibid. b.*

CHAMBRES *de justice.* Réflexions sur leur établissement. IX. 100. *b.*

CHAMBRE *de Languedoc*, l'une des six divisions des auditeurs de la chambre des comptes de Paris. III. 53. *b.*

Chambre de Languedoc. XII. 27. *b.*

CHAMBRE *des maladreries.* III. 53. *b.* Deux chambres de ce nom établies en différens tems. *Ibid.* 54. *a.*

CHAMBRE *de la marée.* Lieu de ses assemblées. Objets dont elle connoissoit. Comment s'exerçoit la police sur ces mêmes objets, avant son établissement. III. 54. *a.* Tems de cet établissement. *Ibid. b.*

CHAMBRE *mi-partie*, pour juger les affaires auxquelles les gens de la religion réformée étoient intéressés. Premier édit de pacification en 1570. Chambre mi-partie au parlement de Paris en 1576. III. 54. *b.* Celles qui furent établies en d'autres parlemens. Chambre de l'édit qui apporta du changement à la chambre mi-partie. Suppression des chambres mi-parties. Ouvrages à consulter. *Ibid.* 55. *a.* Voyez *Chambre de l'édit.*

CHAMBRE *des Monnoies.* (*ancienne*) III. 55. *a.*

Chambre des Monnoies. L'une des six divisions de la chambre des comptes. Origine de son nom. III. 55. *a.*

CHAMBRE *de Normandie.* (*ancienne*) III. 55. *a.*

CHAMBRE *des pairs*, à Paris, en Angleterre. III. 55. *a.*

CHAMBRE *du plaidoyer*, la grande ou premiere chambre de chaque parlement. III. 55. *a.*

CHAMBRE *des prélats*, la grand'chambre du parlement de Paris. Pourquoi elle fut nommée d'abord chambre des prélats. Prélats admis en cette chambre par diverses ordonnances, jusqu'en 1461. Arrêt du parlement de cette année. Ce qui s'est pratiqué depuis sur l'admission des prélats. III. 53. *b.*

CHAMBRE *de la police.* Son origine. Deux sortes d'audiences du lieutenant de police. Création de lieutenans & de chambres de police dans toutes les villes où il y a jurisdiction royale. III. 55. *b.*

CHAMBRE *privée*, (*Gentilshommes de la*) en Angleterre. III. 55. *b.*

CHAMBRE *du procureur du roi au châtelet.* Fonction qu'y fait le procureur du roi. III. 56. *a.*

CHAMBRE *quarrée*, ou *de tour quarrée.* (*ancienne*) III. 56. *a.*

Chambre de la question. III. 56. *a.*

Chambre rigoureuse, jurisdiction établie dans quelques villes du parlement de Toulouse: en quoi elle consiste. Il y en avoit une à Aix. Ouvrages à consulter. III. 56. *a.*

CHAMBRE *du roi*, en matiere de domaine. (*ancienne*) III. 56. *a.*

CHAMBRE *royale.* (*ancienne*) III. 56. *a.*

CHAMBRE *royale de Metz.* Son établissement. Plainte du cardinal Nicolas François, sur l'établissement de cette chambre. III. 56. *b.*

CHAMBRE *royale de Verdun.* Son établissement. Sa durée. III. 56. *b.*

Chambre de la santé, bureau établi dans la ville de Lyon. Objets de son ressort. Comment elle est composée. Capitaine-baillif ou prévôt de la santé, qu'on établit à Paris dans les tems de contagion. III. 56. *b.*

Chambre à sel, lieu établi dans certaines petites villes, pour renfermer le sel qu'on distribue au public. III. 56. *b.* Juges établis pour y juger des affaires concernant les sels. L'établissement des greniers à sel est plus ancien que celui des chambres. Quelques-unes érigées en greniers à sel. Création de plusieurs chambres à sel depuis cette érection. Recueils & mémoires à consulter. III. 57. *a.*

CHAMBRE *royale & syndicale de la librairie & imprimerie.* Objets de son ressort. III. 57. *a.*

CHAMBRE *des terriers*, à la chambre des comptes de Paris. Pieces qu'on y dépose. Commissaires au dépôt des terriers. Ce dépôt endommagé par incendie en 1737, se trouve en partie rétabli. Commissaires en office. III. 57. *a.*

CHAMBRE *du trésor*, à la chambre des comptes. La premiere des six divisions de la chambre des comptes. Objets de cette chambre. III. 57. *b.*

Chambre du trésor. Anciens officiers de ce tribunal. V. 26. *a*, *b.* Étendue de sa jurisdiction. *Ibid. b.*

CHAMBRE *des tiers*, ou *des procureurs-tiers.* XVI. 323. *b.*

CHAMBRE *de la tour quarrée.* XVI. 462. *b.*

CHAMBRE *tri-partie*, pour connoître des affaires où les catholiques associés & les religionnaires étoient parties. Pourquoi ces chambres étoient appellées *tri-parties.* Elles sont quelquefois confondues avec les chambres *mi-parties* & les chambres de l'*édit.* Ouvrages à consulter. III. 57. *b.*

CHAMBRE *des vacations.* XII. 31. *b.*

CHAMBRE *des assurances.* Police d'assurance. Prime d'assurance. Objets sur lesquels se peuvent faire les assurances. Pourquoi l'on a excepté en France de ces objets d'assurances, ceux qui regardent la vie des hommes. Il faut que la valeur assurée soit effective. III. 57. *b.* Ces associations peuvent se faire ou par société générale ou par commendite. Ce qu'on entend par société générale. En quoi consiste l'assurance. Société d'assurance en commendite. D'où dépend son crédit. Utilité de ces chambres à l'état. Ce qui leur assure la confiance. D'où dépend le prix des assurances. *Ibid.* 58. *a.* D'où dépend le risque effectif en tems de paix & en tems de guerre. Le risque effectif a deux effets, celui de la perte totale, & celui des *avaries.* Réglemens que ce dernier effet occasionne. Evaluation de la perte annuelle pendant dix-huit années de paix. Celle des avaries. La loi donne par-tout la préférence aux assureurs. La concurrence des chambres d'assurance est très-précieuse à l'état. Tems de l'établissement des sociétés d'assurances. Exemples qu'on cite pour montrer que les anciens ont connu les assurances. *Ibid. b.* Les Anglois prétendent que ce commerce a commencé chez eux. Un peu avant 1668, il y avoit à Paris quelques assemblées d'assureurs. Réglement donné par la chambre d'assurance. Comment les choses se pratiquoient dans cette chambre. Autre chambre formée en 1686, avec un fonds déposé de 300, 000 liv. Peu d'effet qu'eut cet établissement. III. 59. *a.* Esprit de gène introduit alors dans l'administration politique du commerce. Nouvelle chambre formée en 1750. Son fonds est de six millions, *&c.* Chambres pareilles dans diverses villes maritimes. Celle de Saint-Malo formée pendant la guerre. Assurances particulieres. Celles qui se font en Hollande. Polices d'assurances en Angleterre. Statuts de la reine Elisabeth sur cette matiere. *Ibid. b.* Chambres d'assurances formées en Angleterre en 1720. Chartes & statuts qui les concernent. Comment elles sont composées. *Ibid.* 60. *a.* Leurs appointemens. Défense de faire aucune assurance sur les vaisseaux ennemis. Les loix de l'Angleterre sur les assurances, sont assez semblables aux nôtres. Ouvrage à consulter. *Ibid. b.*

CHAMBRE *de commerce.* Établissement de ces chambres en France. Leur objet. Villes où elles se trouvent. Comment on supplée à leur défaut en certaines villes. III. 60. *b.* Consultez le dictionnaire de commerce, sur le détail de chacune de ces chambres.

Chambre de commerce. Ce qui donna lieu en 1563, à l'établissement de la chambre de commerce de Paris. IV. 103. *b.* Directeurs des chambres de commerce. 1027. *a.*

Chambre garnie, celle que l'hôtel loue toute meublée. III. 60. *b.* Origine des chambres garnies. Attentions de la police. Offices du *magister censûs*, établi par Auguste. Réglemens de police établis en France sur cet objet. On les renouvelle en tems de guerre. *Ibid.* 61. *a.*

CHAMBRE *de port*, (*Marine*) pour recevoir & réparer un vaisseau. Description de ces chambres. III. 61. *a.*

Chambre des vaisseaux. Lieux destinés pour le logement du capitaine & des officiers. Disposition de ces chambres dans les vaisseaux du premier rang & dans les moindres. III. 61. *b.*

CHAMBRE *garnie* ou *tapissée*, (*Jurispr.*) don de noces & de survie. Provinces où ces stipulations sont usitées. Ancienneté de cet usage. III. 61. *b.*

CHAMBRE *de l'œil*, (*Anatom.*) espace compris entre le crystallin & la cornée. Chambre antérieure, chambre postérieure. Contestations entre les anatomistes sur la cataracte; les uns étant pour la membraneuse, les autres pour la glaucomique. III. 61. *b.* Difficulté de connoître la capacité des deux chambres, & laquelle est plus grande que l'autre. Expérience par laquelle la postérieure s'est trouvée plus petite. *Ibid.* 62. *a.* Dans quelle proportion. Expériences semblables faites en Allemagne & en Italie. Ophtalmometre de M. Petit. *Ibid. b.* — *Voyez Suppl.* IV. 113. *b.* 629. *a.*

Chambre obscure. Description, inventeur, utilité de cette machine. Théorie de la chambre obscure. III. 62. *b.* Construction d'une chambre obscure, où les objets du dehors seront représentés dans leur vraie situation. Construction d'une chambre obscure portative. *Ibid.* 63. *a.*

Chambre obscure. Comment on peut y multiplier les objets. XII. 944. *a. Voyez* les planches de dessin, vol. III. planch. 4 & 5, & les pl. d'optique, vol. V. pl. 1. Tableau que présente une chambre obscure, *Suppl.* I. 178. *b.*

CHAMBRE, (*dans l'Artillerie*) cavité dans le métal. III. 63. *b.*

CHAMBRE, (*Fabriq. des armes. Fusil.*) cavité dans l'intérieur d'un canon. Instrument avec lequel on juge de sa profondeur. Les chambres sont un défaut capital & dangereux. Comment les ouvriers adroits les font disparoître pour un peu de tems, *Suppl.* II. 314. *b.*

Chambre, *dans les canons & mortiers.* Chambre cylindrique. Chambre sphérique. Pourquoi ces cavités sphériques ont été inventées. Chambres cylindriques dans les pieces de 24 & de 16. Pourquoi les pieces au-dessous de 16 n'en ont point. III. 63. *b.* Inconvéniens de ces chambres. Moyen d'y remédier. L'inconvénient des chambres sphériques est plus grand. Com-

ment le fond de l'ame de toutes les pieces eſt arrondi. Avantage de cet arrondiſſement. *Ibid.* 64. *a.*

Chambres, dans les canons de fuſil. *Suppl.* II. 831. *b.*

Chambre ou *fourneau*, où ſe met la poudre d'une mine. Obſervations pour que la poudre agiſſe efficacement dans la mine. Détermination de la grandeur du fourneau. Combien de livres contient un pié cubique de poudre. Forme de la chambre. III. 64. *a.* Maniere de determiner un cube qui tienne telle quantité de poudre qu'on voudra. Table pour la charge des mines, ſuivant M. de Vauban, dans laquelle on trouve la meſure des chambres des mines déterminée à la quantité de poudre qu'elles doivent contenir, & à la hauteur des terres du rempart, au-deſſus des chambres. *Ibid. b.*

Chambre, *cylindre.* Enfoncement cylindrique dans le mortier. Autres formes de chambres pour le mortier. III. 65. *a.*

CHAMBRE, (*Maréchall.*) vuide qu'on pratique dans une ſelle de cheval, *&c.* lorſqu'il eſt bleſſé, *&c.* III. 65. *a.*

CHAMBRE, (*Manufact. en toiles coton*,) intervalle compris entre deux lames du peigne. III. 65. *a.*

CHAMBRE, (*Verrerie*) ouvertures pratiquées dans les murailles du four, *&c.* III. 65. *a.*

CHAMBRE, (*Vitrier*) III. 65. *a.*

CHAMBRE, (*Chaſſe*) piege qu'on tend aux loups, *&c.* Deſcription de ce piege. III. 65. *a.*

CHAMBRE, (*Marin Cureau de la*) ſa patrie, ſes ouvrages. IX. 882. *a.*

CHAMBRE, (*François Illarrhart de la*) ſes obſervations ſur les déiſtes. IV. 774. *a*, *b.* Regles de critique pour l'intelligence de l'écriture-ſainte. VI. 762. *a*, *b.*

CHAMBRES, (*Géogr. anc.*) peuples anciens de la Germanie inférieure. Leurs divers changemens. III. 43. *a.*

CHAMBRÉE *de ſoldats.* Uſtenſiles dont elle doit être pourvue. XIII. 8. *b.*

CHAMBRERIE, ancienne juſtice attachée à l'office de chambrier de France, & à la maiſon de Bourbon, qui poſſédoit cet office. Sa ſuppreſſion. III. 65. *b.*

Chambrerie, office dans certaines égliſes collégiales, & dans quelques monaſteres. III. 65. *b.*

CHAMBRIER *de France*, (*grand*) dignité de cet officier. Ses fonctions. Il tenoit ſa charge à fief & hommage du roi. Maiſon royale qui poſſédoit cette charge. III. 65. *b.* Sa ſuppreſſion en 1545. *Ibid.* 66. *a.*

Chambrier, dans quelques égliſes & monaſteres. Autres noms qu'on donne à cet officier. III. 66. *a.*

CHAMBRIERE & *ſon martinet*, eſpece de chandelier à l'uſage des charrons, *&c.* III. 65. *a.*

Chambriere, fouet dont on ſe ſert dans les maneges. III. 66. *a.*

CHAMCHU, eſpece de liqueur que font les Chinois. VIII. 244. *b.*

CHAME, (*Conchyliol.*) coquillage. Ses autres noms. III. 66. *a.*

CHAMEAU, (*Zoolog.*) animal quadrupede ruminant. Comment on en diſtingue les eſpeces. Chameau à deux boſſes. Chameau à une boſſe, appellé *dromadaire.* Trois eſpeces de chameaux en Afrique. III. 66. *a.* Deſcription des chameaux à une boſſe. Chûte du poil des chameaux, uſage qu'on en fait. Nourriture des chameaux. *Ibid. b.* Cauſe & effets de l'amaigriſſement des chameaux en voyage. Leur ſobriété dans le manger & dans le boire. Le froid funeſte à ces animaux. Leur utilité en Aſie & en Afrique. Leur force & leur viteſſe. Comment on les charge. Ils deviennent furieux lorſqu'ils ſont en rut. Tems du rut. Portée de la femelle. On coupe les mâles pour les rendre plus forts. On ne les charge qu'à trois ou quatre ans. III. 67. *a.* Comment on les panſe. Utilité de leur fumier. Maniere de gouverner leur marche. Durée de leur vie. *Ibid. b.*

Chameau. En quoi cet animal eſt différent des autres animaux qui ruminent, par la diſpoſition de ſes dents. IV. 837. *b.* Pourquoi les chameaux peuvent long-tems ſe paſſer de boire. XIV. 434. *b.* XV. 306. *b.* Effet de la muſique ſur ces animaux. X. 905. *a.* Eſpece de chameau appellé *pacos*, en Amérique. XI. 737. *b.*

CHAMEAU, (*Matiere médic.*) III. 67. *b.*

Chameau, figure ſymbolique, XV. 733. *a.*

CHAMEAU, (*Blaſon*) meuble de l'écu. Signification de cette figure. Chameau emmuſelé. *Suppl.* II. 315. *a.*

CHAMEAU *de Ceram*, (*Ichthy.*) poiſſon des Moluques. Sa deſcription & ſes mœurs. Ses qualités & uſages. 2[e] eſpece, *kamel-viſch.* Sa deſcription. Maniere de claſſer ces deux eſpeces. *Suppl.* II. 315. *a.*

CHAMEAU, (*Marine*) machine inventée à Amſterdam en 1688, par laquelle on enleve un vaiſſeau à la hauteur de 5 à 6 piés, *&c.* Deſcription de cette machine. Son uſage. III. 67. *b.*

CHAMELÉE, (*Botan.*) laurier de S. Antoine. *Suppl.* II. 315. *a.* Ses noms en différentes langues. Etymologie du mot *chamelée.* Caractere générique de cette plante. Sa deſcription. Sa culture. *Ibid. b.* *Voyez* ſur ſa claſſification, *Suppl.* II. 487. *a*, *b.*

CHAMFREIN, ſignification de ce mot en architecture, menuiſerie, horlogerie, jardinage, manege, ſerrurerie. III. 68. *a.*

Chamfrein, terme de manege, *voyez* FACE. VI. 357. *b.* Chamfrein, arme défenſive, anciennement en uſage pour les chevaux. I. 688. *b.* 689. *a.* Vous en trouverez la figure dans les planches de l'*Armurier*, vol. I.

CHAMICO, (*Botan.*) graine qui croît au Pérou. Vertù merveilleuſe qu'on lui attribue. III. 68. *a.*

CHAMOIS, (*Zoologie*) quadrupede ruminant, du genre des chevres. Deſcription de cet animal. III. 68. *a.* Celui dont on a donné la deſcription dans les mémoires de l'académie royale des ſciences. Lieux ou on voit les chamois par troupes. Leur nourriture, leur agilité. *Ibid. b.*

Chamois. Il n'eſt pas une eſpece de chevre, comme le penſe M. de Buffon. *Suppl.* II. 606. *b.* Eſpece de chamois, nommé *corine. Ibid. a*, *b.*

CHAMOIS, (*Mat. médic.*) les propriétés attribuées au ſang, ſuif, foie, fiel & fiente de chamois, ſont communes avec celles des mêmes matieres tirées des animaux de la même claſſe. Son ægagropile ou *bezoard germanique.* — III. 69. *a.* *Voyez* BOULE DE CHAMOIS. II. 361. *b.*

CHAMOIS, (*Art méchan.*) utilité de ſa peau. On la contrefait avec les peaux de boucs, *&c.* III. 69. *a.*

CHAMOISEUR. On ne ſépare point ici le travail du chamoiſeur de celui du mégiſſier, *voyez* dans le vol. II. des planch. celles qui ſe rapportent à cet art. Détail de ce travail dans toutes ſes circonſtances. Soin qu'il faut avoir des peaux quand on les a achetées. Trempage & lavage. III. 69. *a.* Du retalage des peaux. On les met en chaux. *Ibid. b.* On les met en pile. On les déchauſſene. Autres opérations; celle de dépeler, *Ibid.* 70. *a.* de jetter les cuirets en plains, de les rincer de chaux. On les effleure : après quoi, on les met à l'eau. *Ibid. b.* Travail ſur le chevalet avec le fer à écharner. Façons de fleur & façons de chair. Opération du foulon. Celle de donner l'huile. *Ibid.* 71. *a.* On continue la foule & les vents alternativement juſqu'à huit vents. On met les peaux en échauffe. On les remue. Leſſive des peaux, après quoi on les tord avec la bille. Deſcription de la bille. *Ibid. b.* Dégraiſſage. On ouvre les peaux ſur un inſtrument appellé *paliſſon.* Deſcription du paliſſon ſimple. On pare à la lunette. Deſcription des paroirs, *Ibid.* 72. *a.* & de la lunette. S'il reſte de l'eau quand on met les peaux en échauffe, ſi elles ſont mal paſſées, c'eſt autant de gâté. Uſage qu'on fait du dégras. On ne ſe ſert plus d'ocre. Ce qu'il faut obſerver par rapport aux peaux de boucs, de chevres, de chamois, de biches, de cerfs, quand elles ſont revenues du foulon, & qu'elles ont ſouffert l'échauffe. Opération du ramaillage. Ce qui ſuit cette opération. Des vents & des foules, ſelon la force des peaux. *Ibid. b.* Attention dans l'emplette des peaux, qu'elles ne ſoient point coutelées. Prix qu'on paie au foulon. Tyrannie qu'exercent le tanneurs ſur les chamoiſeurs & les bouchers. Apprêt des peaux de caſtor. Divers uſages des peaux travaillées par les chamoiſeurs. Inconvéniens en vendant une peau forte avec une foible. *Ibid.* 73. *a.* Différence entre le mégiſſier & le chamoiſeur. Manœuvre du premier. *Ibid. b.* Précautions qu'a priſes la police contre la corruption de l'air, occaſionnée par le travail dont on vient de parler. *Ibid.* 74. *b.*

CHAMOS, (*Myth.*) idole des Moabites. Autres divinités avec leſquelles les mythologiſtes l'ont confondue. Salomon lui éleva des autels par complaiſance pour une de ſes maitreſſes. III. 74. *b.*

CHAMOUNI, glacier de Chamouni en Savoie. VII. 692. *b.*

CHAMP, pluſieurs champs forment la piece de terre; pluſieurs pieces forment un territoire. Champ ſe prend en général pour la campagne. Exemple tiré d'un poëte. III. 75. *a.*

Champ, (*Agricult.*) des différentes ſortes de champs ou terres à blé, *voyez* TERRE. Proportion entre les champs & les prairies dans un domaine bien monté. *Suppl.* I. 326. *b.* De la culture des champs : *voyez* les articles particuliers des différentes opérations de cette culture, & des plantes qu'on y cultive. De la quantité de ſemence néceſſaire pour enſemencer un champ d'une grandeur déterminée. XIV. 942. *a.* De la maniere de l'enſemencer. *Ibid. a*, *b.* Diverſes productions que les Anglois font porter alternativement à leurs champs. IV. 563. *b.* Sur l'alternative dans la culture des champs, *voyez Suppl.* I. 325. *a*, *b.* — 329. *b.* *Suppl.* II. 871. *a*, *b.* Utilité des arroſemens pour convertir les terres à différens uſages. *Suppl.* II. 186. *b.* Des mauvaiſes herbes des champs & des moyens de les extirper. VIII. 148. *b.* Avantages de la clôture des champs. *Suppl.* II. 468. *b.* Foſſé autour d'un champ. VII. 209. *a*, *b.* — *Voyez* TERRE, (*Agric.*)

CHAMP, (*Hiſt. anc.*) lieu ouvert dans la campagne, fréquenté pour certains exercices, ſpectacles ou aſſemblées. Grand nombre de ces places à Rome. *Campanus agonius.* Champ d'Agrippa. Champ Brutien. Le *Caudetanus.* Le *Celimontanus.* L'*Eſquilinus* : uſages auxquels on le deſtina. Le

gnon de la Martinique, qui croit ſur les corps morts des cigales du pays. *Suppl.* III. 966. *b.*

CHAMPIGNON *de mer*, (*Hiſt. nat.*) il eſt fort analogue à l'aſtroite & à l'œillet de mer. Il doit être mis au nombre des productions des inſectes de mer. Deſcription. III. 84. *a.*

Champignon de mer, *voyez* FUNGITES. VIII. 375. *b. Bonnet de Neptune.* XI. 99. *a.* Champignons repréſentés VI. vol. des pl. Regne anim. pl. 89.

CHAMPIGNON *marin*, (*Hiſt. nat.*) *voyez* la pl. 2 d'Hiſt. nat. du *Suppl.* Deſcription de ce zoophyte. *Suppl.* II. 317. *b.*

CHAMPIGNON *d'eau*, (*Hydrauliq.*) III. 84. *a.*

Champignon formé à l'extrémité du lumignon des lampes ou des chandelles. Les champignons peuvent cauſer des incendies. III. 84. *a.*

Champignon philoſophique. XVII. 366. *b.*

Champignons dans les urines. XVII. 513. *a.*

CHAMPION, proprement, celui qui entreprend un combat pour un autre. Ces gens-là paſſoient pour infâmes. Quelquefois cependant le vaſſal devenoit champion de ſon ſeigneur. Quelles perſonnes étoient reçues à ſervir de champions. Quelles perſonnes en devoient fournir pour prouver leur innocence. Origine de cette coutume de décider les différends par un combat. III. 84. *a.* Ce qui ſe pratiquoit lorſque les champions avoient été choiſis. Peine du vaincu & de la partie qu'il ſoutenoit. Réflexions de M. de Monteſquieu ſur cet objet. Mœurs des anciens Germains qui y donnerent lieu. *Ibid.* 85. *a.* Cette ſorte de preuve avoit quelque raiſon fondée ſur l'expérience. Cet uſage fut une des cauſes de l'oubli des loix ſaliques, romaines & capitulaires, & l'origine du point d'honneur, *&c. Ibid. b.*

Champion, *voyez* COMBAT. III. 662. *b. voyez* VICAIRE. XVII. 232. *a.* Défi d'armes entre les champions. IV. 743. *a*, *b.*

CHAMPION *du roi*, en Angleterre, qui préſente un cartel à quiconque oſeroit nier que le prince qu'on vient d'élire ſoit légitime roi d'Angleterre. Quel eſt le premier dont l'hiſtoire fait mention. Ancienneté de cette coutume. III. 85. *b.*

CHAMPLAIN, gouverneur du Canada. *Suppl.* II. 166. *a.*

CHAMP-LEVER, terme de bijoutier : terme de fourbiſſeur & de ciſeleur. III. 85. *b.*

CHAMYNA, ſurnom ſous lequel Cérès étoit adorée à Pyſe. Son temple dans cette ville. III. 85. *b.* Étymologie du mot. *Ibid.* 86. *a.*

CHANAAN, *Chananéens.* Quels étoient ces peuples. Leur premier pays. Leur deſtruction & diſperſion. III. 86. *b. Voyez* PHÉNICIE.

CHANAAN, conquête de ce pays par les Juifs. *Suppl.* III. 654. *a.*

CHANANÉENS, *voyez* CANANÉENS.

CHANCE, *bonheur.* Différence entre ces mots. III. 86. *a.*

CHANCEAU, *Chancel*, ou *Cancel.* Ce qu'on entend par *cancel* dans les égliſes. A qui étoit accordé le droit d'entrer au cancel. A qui appartient le ſoin de faire réparer le chœur ou cancel. Ouvrage à conſulter. *Cancel*, lieu où ſe tenoit le grand référendaire pour ſes expéditions. III. 86. *a.* Étymologie du mot *chancelier. Ibid. b.*

CHANCEAU, (*Geogr.*) bourg du dioceſe d'Autun. Marchandiſes qu'on y fait. Lieu où la Seine prend ſa ſource. Moulin à poudre autrefois près de Chanceau. Monument trouvé en 1763, dans une cheneviere près de ce même lieu. III. 86. *b.*

CHANCELAGUA, (*Botan.*) plante de la nouvelle Eſpagne. Lieux où elle croit. Son goût & ſon odeur. Ses propriétés. Maniere d'en faire uſage. On l'emploie aſſez peu. III. 86. *b.*

CHANCELER, *voyez* DEBOUT. III. 86. *b.*

CHANCELIER *de France.* Chef de la juſtice & de tous les conſeils du Roi. Ses privileges, ſa dignité, ſes fonctions. III. 86. *b.* Ses pouvoirs, *&c.* La foi & hommage des fiefs de dignité mouvans immédiatement du roi, peut être faite entre les mains du chancelier. Le chancelier Duprat abolit l'uſage des hommages que le roi faiſoit par procureurs pour certaines ſeigneuries qui étoient mouvantes de ſes ſujets. Étymologie du mot *chancelier* ; & origine de cet office. Il revient à-peu-près à celui qu'on appelloit *queſteur du ſacré palais* chez les Romains, & qui fut établi par Conſtantin. *Ibid.* 87. *a.* Cet office en France eſt preſque auſſi ancien que la monarchie. Divers officiers qui portoient le nom de *chanceliers.* Premiers chanceliers connus dans l'hiſtoire de France. Autres noms qu'ils portoient. *Ibid. b.* Chanceliers ſous la ſeconde race. Sous la troiſieme. Depuis Baudouin ils n'ont plus été appellés que *chanceliers de France.* Prétentions de l'archevêque de Rheims ſur cette charge. De l'élection du chancelier. Anciennement cet office n'annobliſſoit point. Aujourd'hui le chancelier eſt qualifié de *chevalier* & de *monſeigneur.* Droits & pouvoirs du chancelier en divers tems de la monarchie. *Ibid.* 88. *a.* Chanceliers qui ont été de grands capitaines & ont commandé dans les armées. *Ibid.* 89. *a.* Habit de cérémonie du chancelier. Comment il marche dans les cérémonies. Anciennement il portoit le deuil & aſſiſtoit aux obſeques des rois. Gages du chancelier ſous le roi ſaint Louis & dans les tems ſuivans. Exemptions *dont il jouiſſoit.* Cet article peut être completé par celui de *Chancelier de France. Voyez* auſſi GARDE DES SCEAUX DE FRANCE. Ouvrage à conſulter. *Ibid. b.*

Chancelier des académies, leurs fonctions. Leur élection. Chancelier des univerſités d'Allemagne. III. 90. *a.*

Chancelier d'Alençon. Enumération de quelques-uns de ces chanceliers. Il n'y a plus de chancelier d'Alençon ſous ce titre. III. 90. *a.*

Chancelier d'Angleterre. Premiers chanceliers dont parlent les hiſtoires & chroniques. III. 90. *a.* Il eſt le ſeul juge de la chancellerie. Il peut modérer la rigueur de la loi. Cour de la chancellerie. Droits & fonction du chancelier. Thomas Morus & François Bacon ont poſſédé cette charge. Chanceliers du duché de Lancaſtre & de la cour de l'échiquier. *Ibid. b.*

Chancelier du comte ou *du duc d'Anjou & du Maine.* Enumération de quelques-uns de ces chanceliers. III. 90. *b.*

Chancelier d'Aquitaine, cette fonction a été éteinte autant de fois que l'Aquitaine a été réunie à la couronne. III. 90. *b.* Diſpute entre le chancelier d'Aquitaine & celui de France en 1412. Suppreſſion des chanceliers d'Aquitaine depuis 1453. *Ibid.* 91. *a.*

Chancelier de l'archiduc d'Autriche. Inſtitution de cet office, lorſque l'Autriche fût érigée en archiduché en 1477. Circonſtance qui prouve qu'en 1499 l'archiduc avoit ſon chancelier. III. 91. *a.*

Chancelier des arts, celui de l'égliſe de ſainte Genevieve. Origine de ce titre. Chancelier des arts dans l'univerſité de Montpellier. III. 91. *a.*

Chancelier d'Auvergne. Il y avoit de ſemblables chanceliers dans différentes provinces. Où & comment il eſt parlé des chanceliers d'Auvergne. III. 91. *a.* Il paroit auſſi que quelques ſeigneurs particuliers de la province avoient leur chancelier. *Ibid. b.*

Chancelier de la baſoche, préſident d'une juriſdiction où ſe jugent les conteſtations qui ſurviennent entre les clercs des procureurs au parlement de Paris. Il y avoit autrefois un roi & un chancelier de la baſoche. Election du chancelier. Durée de ſon emploi. Il ne peut être marié ni bénéficier. Son habit de cérémonie. III. 91. *b.* Mandemens de convocation qu'il peut donner. *Ibid.* 92. *a.*

Chancelier du duc de Berri. Où il en eſt fait mention. Deux de ces chanceliers ici rapportés. III. 92. *a.*

Chancelier de Boheme. III. 92. *a.*

Chancelier de Bourbon. III. 92. *a.*

Chancelier de Bourgogne. Cette dignité fut accordée aux archevêques de Vienne. III. 92. *a.*

Chancelier de Bretagne. Abolition de cet office en 1494. III. 92. *a.*

Chancelier de Champagne. III. 92. *a.*

Chancelier du chaſtelain du chaſtel narbonnois. III. 92. *b*

Chancelier de la coutume de Meaux. III. 92. *b.*

Chancelier des conſuls de France. Lieux où ils ſont établis. Ordonnance de la marine, du mois d'août 1681, où il eſt parlé de la chancellerie & de l'élection des chanceliers des conſuls. Ce qui regarde cette élection a été changé par l'édit de juillet 1720. III. 92. *b.* Detail des fonctions de ces chanceliers. *Ibid.* 93. *a.*

Chancelier de Danemarck. Conſeil de la chancellerie dont il eſt le chef. III. 93. *a.*

Chancelier du dauphin. Inſtitution de cet office. C'étoit le plus conſidérable des officiers du dauphin Ses principales fonctions. III. 93. *a.* Outre cet office, il y avoit celui de *garde du ſcel* du conſeil delphinal. Quand le Dauphiné eut été cédé à la couronne, le dauphin & ſes ſucceſſeurs continuerent d'avoir un chancelier. Il avoit entrée au conſeil du roi, & à la chambre des comptes de Paris. *Ibid. b.* Il ne paroit pas qu'il y ait eu de chancelier du dauphin depuis Louis XI. *Ibid.* 94. *a.*

Chancelier de Dombes, ſes fonctions & pouvoirs. Titre que lui donne le prince. Tems de l'inſtitution de cet office. III. 94. *a.*

Chancelier de l'échiquier, en Angleterre. III. 94. *a.*

Chanceliers des égliſes, ce qu'ils étoient dans l'origine. Ancienneté de leur établiſſement. Il paroit que les chanceliers d'égliſe ont emprunté ce nom des chanceliers ſéculiers. III. 94. *a.* Différens noms que reçoivent ceux qui ſont prépoſés pour avoir inſpection ſur les études. Variétés dans la dignité des chanceliers, ſelon les égliſes. Diſpoſitions du concile de Tours en 1583, ſur les chanceliers. Il y en a encore dans pluſieurs égliſes cathédrales & collégiales. Ouvrages à conſulter. *Ibid. b.*

Chancelier de l'égliſe de Paris, ou *de Notre-Dame & de l'univerſité.* Sa fonction comme chancelier de l'égliſe de Paris. Sa fonction comme chancelier de l'univerſité. Écoles publiques ſur leſquelles l'évêque avoit inſpection du tems de la premiere & de la ſeconde race. III. 94. *b.* Celui qui ſcelloit les lettres par leſquelles on étoit reçu maitre en quelque ſcience, fut appellé *chancelier.* Ancienneté de l'inſtitution du chancelier

de l'église de Paris. Tems où il prit le titre de *chancelier de l'université*. Bulles & lettres des papes qui font mention du chancelier de l'église de Paris. Boniface VIII se réserva la place de chancelier de l'université, qui après sa mort fut rendue à l'université, attachée à un chanoine de l'église de Paris. Cependant il n'y a point de canonicat attaché aujourd'hui à la dignité de chancelier. Pouvoir d'enseigner par toute la terre, qu'il obtint de Benoit XI. Il étoit quelquefois de ceux qu'on nommoit pour tenir le parlement. *Ibid.* 95. *a.* Son ministere devoit être gratuit. Il donne seul la bénédiction de licence dans les facultés de théologie & de médecine. Avec qui il partage le droit de donner le degré de *maître-ès-arts*. Comment se fait la cérémonie de donner le bonnet de docteur aux théologiens & aux médecins. Ordonnance de Philippe VI, sur l'examen que doit faire le chancelier des écoliers en médecine, pour être licenciés. Autre arrêt de réglement au sujet des licenciandes, concernant aussi les fonctions de chancelier. *Ibid. b.* Accord entre le chancelier & la faculté de droit, sur le sujet des licenciés. Autres droits du chancelier de Notre-Dame. Ouvrage à consulter. *Ibid.* 96. *a.*

Chancelier de l'église de sainte Genevieve & de l'université. Origine de cet office. De quoi fut chargé le chancelier. Dans quel tems il prit le titre de chancelier de l'université. Dispute en 1240, entre le chancelier de sainte Genevieve & celui de Notre-Dame. III. 96. *b.* Prérogatives de l'abbé & du chancelier de sainte Genevieve confirmées par la bulle d'Alexandre IV. Il fut le seul chancelier de l'université jusqu'en 1334. Fonctions qu'il partagea dès-lors avec le chancelier de l'église de Paris. Dans le douzieme & treizieme siecles il recevoit les candidats sans le concours d'aucun examinateur, jusqu'en 1230. Lui-même a le droit de choisir chaque année quatre examinateurs. Deux lots de tous les colleges de l'université par lesquels certaines fonctions des deux chanceliers sont partagées entr'eux. *Ibid.* 97. *a.* Ordre & maniere dont ces chanceliers ont coutume de procéder aujourd'hui dans l'exercice de leurs fonctions. Acte du cardinal de Vendôme, légat en France, qui confirma en 1668 le chancelier de Sainte-Genevieve dans plusieurs droits. Il doit être maître-ès-arts ou élire un sous-chancelier qui le soit. *Ibid. b.*

Chancelier de l'église romaine. Ancienneté de cet office. III. 97. *b.* Boniface VIII ôta le chancelier de Rome, & établit seulement un vice-chancelier, à ce que quelques-uns prétendent. Onaphre dit que ce fut du tems d'Honoré III, qu'il n'y eut plus de chancelier. D'où l'on prétend que ce changement provint. Ouvrage à consulter. *Ibid.* 98. *a.*

Chancelier de l'église de Vienne en Dauphiné. Lettres où il en est parlé. Droit que s'attribuoit ce chancelier, qui fut supprimé par le roi. Ouvrage à consulter. III. 98. *a.*

Chancelier de l'empire (*grand*) ou *archichancelier.* Division de cette dignité entre les trois électeurs ecclésiastiques. III. 98. *a.* L'électeur de Mayence est grand-chancelier de l'empire en Allemagne, l'électeur de Treves dans les Gaules, celui de Cologne en Italie. Ouvrages à consulter. III. 98. *b.*

Chancelier de l'empire de Galilée. Le chef de cette jurisdiction prenoit le titre d'empereur; mais Henri III ayant supprimé ce titre, le chancelier devint le premier officier. Le chancelier est soumis au protecteur, qui est le doyen des maîtres des comptes, *&c.* Cérémonies de l'élection du chancelier. III. 98. *b.* Président de la chambre de l'Empire, quand la place de chancelier n'est pas remplie. Droits & privileges du chancelier. Réglemens à consulter. *Ibid.* 99. *a.*

Chancelier d'Ecosse. Ancienneté de cet office. Fonction & pouvoir de ce chancelier. III. 99. *a.*

Chancelier d'Espagne. Origine de cette dignité. Ses anciennes prérogatives. Comment on appelloit le chancelier, du tems des Goths. III. 99. *a.* Qui furent les premiers qui prirent le titre de *chancelier.* Haute considération dont jouissoit le chancelier. Chanceliers de Castille & de Léon. Séparation de l'office de notaire mayor, de celui de chancelier, en 1180. Extinction de l'autorité des chanceliers de Castille & de Léon. Comment est composé le conseil-suprême des Indes. *Ibid. b.*

Chancelier de l'évêque de Clermont. Lettres où il en est parlé. III. 99. *b.*

Chanceliers des facultés de l'université de Montpellier. Ces facultés ne sont point unies; elles ont chacune leur chancelier. Lettres où il est parlé du chancelier de l'étude de médecine. III. 99. *b.* Recueil à consulter. *Ibid.* 100. *a.*

Chanceliers des fils & petits-fils de France, donnés à ces princes pour leur maison & appanage. De quels officiers sont composés la chancellerie pour l'appanage, & le conseil des finances du prince. Tous les puînés de la maison royale ont leur appanage & un chancelier. Création que fit le roi en 1724, pour le feu duc d'Orléans, d'un chancelier & autres officiers. III. 100. *a.* *Voyez* GARDES DES SCEAUX DES APPANAGES.

Chancelier des foires de Champagne & de Brie. Création de cet office. III. 100. *a.* Fonctions & autorité de ce chancelier. Dispositions de deux ordonnances de Philippe VI, l'une de 1344, l'autre de 1349, sur cet office de chancelier. Lettres du roi Jean, 1362, qui supposent que le chancelier étoit alors regardé comme le premier officier de ces foires. Cessation de cet office. *Ibid. b.*

Chancelier du roi de Jérusalem & de Chypre. Philippe de Maizieres, chancelier de Pierre de Lusignan. III. 101. *a.*

Chancelier de l'impératrice, titre que les abbés de Fulde prennent depuis plus de 400 ans. Prérogative qu'y ajouta l'empereur Charles IV. De l'abbaye de Fulde. III. 101. *a.*

Chancelier d'Irlande. Conseil du lord-lieutenant. C'est entre les mains du chancelier qu'il prête serment. Le chancelier est le seul juge de la chancellerie. III. 101. *a.*

Chanceliers des jurisdictions royales. Il y en avoit dans les sénéchaussées, vigueries & autres sieges du Languedoc. Lettres qui en parlent. III. 101. *a.* Autres lettres où il est parlé du receveur royal de la chancellerie de Rouergue. *Ibid. b.*

Chancelier de Langeac & de Nonette. III. 101. *b.*

Chancelier de Lorraine & Barrois. Les anciens ducs n'avoient point de chancelier. On tient pourtant qu'il y a eu anciennement un chancelier en Lorraine. Mais il y avoit peut-être plus de deux siecles qu'il n'y en avoit point eu, lorsque la Lorraine fut cédée au roi Stanislas. Il créa alors un office de chancelier. Qualités qui y furent attachées. III. 101. *b.* Le Barrois mouvant a toujours été du ressort de la grande chancellerie de France. *Ibid.* 102. *a.*

Chancelier de Lyon. Lettres qui en parlent. Quels étoient ses droits. III. 102. *a.*

Chancelier de la maison commune de Toulouse. III. 102. *a.*

Chancelier de la Marche. III. 102. *a.*

Chancelier de Milan, après que François I eut conquis le Milanez. III. 102. *a.*

Chancelier de Navarre, avant qu'elle eut été jointe à la France par le mariage de Philippe III, avec Jeanne, reine de Navarre. III. 102. *a.* Il y a apparence que ce chancelier fut supprimé après l'avénement de Henri IV à la couronne de France. Ouvrages à consulter. *Ibid. b.*

Chancelier de Normandie. Il y en avoit un lors même que Philippe-Auguste eut conquis ce pays. Gages de cet office. Le chancelier jugeoit certaines affaires. Cette chancellerie fut supprimée par Charles V. Recueils à consulter. III. 102. *b.*

Chancelier dans les ordres de chevalerie. Chancelier de l'ordre de S. Michel. III. 102. *b.* Chancelier de l'ordre du S. Esprit: ses autres titres. L'office du garde des sceaux des ordres du roi a été plusieurs fois désuni de celui de chancelier. Chancelier de l'ordre royal & militaire de S. Louis. *Ibid.* 103. *a.* Edits à consulter. Chancelier de l'ordre royal, militaire & hospitalier de N. D. de Mont-Carmel, *&c.* Chanceliers dans l'ordre de Malthe. *Ibid. b.*

Chancelier dans les ordres religieux. Celui de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés-lez-Paris. Celui de l'église de Remiremont. Celui de l'église de sainte Genevieve. III. 103. *b.*

Chancelier d'Orléans. III. 103. *b.*

Chancelier de Poitiers, ou *des comtes de Poitiers.* Lettres où il en est fait mention. III. 103. *b.*

Chancelier de Pologne: celui de la couronne & celui du grand duché de Lithuanie. Des chancelier & vice-chancelier de la couronne: leur autorité, leurs fonctions. Des chancelier & vice-chancelier de Lithuanie. III. 104. *a.*

Chancelier en Portugal. III. 104. *a.*

Chancelier de la régence, ou *du régent du royaume.* Celui du régent Charles V, pendant la prison du roi Jean. Sceau dont le chancelier du régent scelloit les actes de chancellerie. Recueils à consulter. III. 104. *b.*

Chancelier de la reine. Ses fonctions. Conseil de la reine où il préside. Ses droits & autorité. III. 104. *b.* Les reines de France ont de tems immémorial toujours eu leur chancelier particulier, différent de celui du roi. Preuves qu'en fournit l'histoire. Ancien usage de sceller en cire rouge, rétabli par M. le comte de Saint-Florentin. *Ibid.* 105. *a.* La reine de Navarre avoit aussi son chancelier. *Ibid. b.*

Chancelier du roi. Il est parlé de ces chanceliers royaux dès le tems de Clotaire I. Titres dont ils se qualifioient. Depuis Baudouin, le titre de chancelier demeura réservé au chancelier de France, & ceux qu'on appelloit *chanceliers du roi* ne furent plus nommés que *notaires* ou *secrétaires du roi.* Histoire à consulter. III. 105. *b.*

Chanceliers, chez les Romains du tems des empereurs, on les payoit par rôles d'écriture. Cet emploi étoit peu considérable, si l'on en juge d'après un passage de Vopiscus. III. 105. *b.* Observation sur un mot de ce passage. Les magistrats des provinces avoient aussi leurs chanceliers: pourquoi ces officiers furent appellés *chanceliers.* Disposition des loix romaines par rapport à eux. De la maniere dont ils devoient être élus. Ils n'étoient pas les seuls scribes attachés aux juges, il y avoit avant eux ceux qu'on appelloit *exceptores* & *regerendarii.* Il y avoit aussi ceux qu'on appelloit *ab actis* ou *actuarii.* Considération que le chancelier acquit dans la suite sur tous ces scribes. Lettres de Cassiodore citées. *Ibid.* 106. *a.* C'étoit le

préfet du prétoire qui choisissoit les chanceliers des gouverneurs des provinces. Loix à consulter. *Ibid. b.*

Chanceliers de Russie. Grand-chancelier : chancelleries particulieres. Ouvrage à consulter. III. 106. *b.*

Chancelier du sous-viguier de Narbonne. Lettres où il en est parlé. III. 106. *b.*

Chancelier de Suede. Conseil de la chancellerie où il préside, ses fonctions. Il y a au-dessus de lui le drossart ou grand justicier. Il y a un chancelier de la cour different de celui de justice. Ouvrages à consulter. III. 106. *b.*

Chancelier dans les universités. Il y en a deux dans celle de Paris. III. 106. *b.* Chancelier de l'étude de médecine de Montpellier. Celui de l'université de Caen. Arrêts du parlement de Paris, concernant le chancelier. Arrêt de celui de Toulouse, concernant le chancelier de l'université de Cahors. Chancelier de l'université de Valence. Lettres de Charles VI, où il est parlé du chancelier de l'université de Toulouse. Chancelier de l'université de Dijon. Celui de l'université de Cambridge. Celui de l'université d'Oxford. Ouvrages à consulter. Chancelier de l'université d'Alcala. *Ibid.* 107. *a.* Celui de l'université d'Upsal. *Ibid. b.*

CHANCELLERIE, (*Architect.*) définition. III. 107. *b.*

CHANCELLERIES, (*Jurisp.*) on les distingue en civiles & ecclésiastiques. Chancellerie, corps des officiers pour le service de la chancellerie. III. 107. *b.*

Chancellerie, conseil de chancellerie : objets qui en dépendent : par qui sont nommés ceux qui y assistent. IV. 19. *b.* Lettres de chancellerie. IX. 417. *b.* Etymologie du mot *chancellerie.* III. 86. *b.* Maitre de chancellerie en Angleterre. IX. 893. *b.*

CHANCELLERIE *de France*, ou *grande chancellerie.* Son établissement aussi ancien que la monarchie. Elle n'a point emprunté son nom du titre de chancelier de France. Ce ne fut que sous la seconde race que ceux qui faisoient la fonction de chancelier du roi commencerent à être appellés *grand-chancelier*, *archi-chancelier*, &c. Lorsque cet office se trouvoit vacant, on disoit que la *chancellerie* étoit vacante. Ce terme se prenoit aussi pour l'émolument du sceau. III. 107. *b.* Le chancelier avoit un clerc ou secrétaire particulier. Il y avoit déja depuis long-tems plusieurs sortes d'officiers pour l'expédition des lettres..... Sous la troisieme race, l'office de garde des sceaux fut quelquefois séparé de celui de chancelier. Comment se forma insensiblement le corps de la chancellerie. Trois chancelleries établies ensuite dans le royaume. Réglement général de Philippe-le-Long, en 1321, pour ces chancelleries. *Ibid.* 108. *a.* Dès l'an 1358, il y avoit des registres en la chancellerie, & le lieu où se tenoit le sceau s'appelloit *l'audience de la chancellerie.* Gages des clercs-notaires, dès 1320. Ancienneté de l'usage de la distribution des bourses. Depuis quel tems la chancellerie de France a été appellée *grande chancellerie.* Les petites chancelleries des parlemens & présidiaux sont des démembremens de la grande. A qui appartient le scel, lorsque la garde des sceaux est séparée de l'office de chancelier. Création & augmentation des officiers des chancelleries. *Ibid. b. Voyez* GARDE DES SCEAUX DE FRANCE. VII. 495. *b.* &c.

Chancellerie de France. Greffiers de cette chancellerie. VII. 926. *b.* Gardes des rôles des offices de France. VII. 494. *a*, *b.* Grands-audienciers. 850. *a*, *b.* Scel de la chancellerie. XIV. 749. *a. Sciendum* de la chancellerie. 793. *b.* Commissions de la chancellerie. III. 711. *a.* Cires de la chancellerie. 474. *a.* Chauffe-cire. 256. *a*, *b.*

Chancellerie d'Aix, ou *de Provence.* Création de cette chancellerie par François I. Dans toutes les lettres émanées du roi, concernant la Provence, on ne manque pas de lui donner le titre de *comte de Provence*, &c. Réglement du 18 avril 1536, sur cette chancellerie. III. 108. *b.* Edits, déclarations & arrêts, concernant cette chancellerie, depuis 1540 jusqu'en 1624. Arrêt du parlement d'Aix, sur le droit de voix délibérative du conseiller garde des sceaux de la chancellerie. Création d'officiers en 1692. Création & suppression d'une chancellerie particuliere. *Ibid.* 109. *a.*

Chancellerie d'Alsace. Lieu & tems de son établissement. Officiers dont elle fut composée. Suppression de cette chancellerie. Etablissement d'une chancellerie près du conseil de Brisach, en 1694. Translation à Colmar, en 1701. III. 109. *a.*

Chancellerie de Besançon. Son établissement en 1692. III. 109. *b.*

Chancelleries de Bordeaux. III. 109. *b.*

Chancelleries de Bourgogne : quatre sortes. Celle des ducs de Bourgogne ; elle ne subsiste plus. Celle qui est près le parlement de Dijon. Les chancelleries présidiales. Les chancelleries aux contrats. III. 109. *b.* Le chancelier avoit sous lui un officier qui avoit le titre de *gouverneur de la chancellerie.* Ce gouverneur avoit des lieutenans dans tous les bailliages, qui gardoient les sceaux des sieges particuliers, *&c.* Dans quelques villes particulieres de Bourgogne, il y avoit un garde des sceaux aux contrats. Etat présent des chancelleries aux contrats. *Ibid.* 110. *a.* Réglement de François I, concernant les officiers des chancelleries & ceux des bailliages royaux. L'appel des chancelleries de Dijon & de celles qui en dépendent, va directement au parlement de Dijon. Chancelleries aux contrats dans neuf autres villes, qui ne reconnoissent point le gouverneur de la chancellerie de Dijon pour supérieur. Leur appel va au parlement de Dijon. A l'égard des contrats qui se passent dans toutes ces chancelleries, on n'y intitule point le nom du gouverneur. *Ibid. b.* Ouvrages à consulter sur les chancelleries aux contrats. *Ibid.* 111. *a.*

Chancellerie, (*bourse de*) portion des émolumens du sceau qui appartient à certains officiers de la chancellerie. Il n'en est point parlé avant 1357, quoique l'émolument se partageât, mais sous un titre différent. La part des clercs suspendue en 1293. Réglement de Philippe V, sur la recette des émolumens. Les clercs-notaires du roi avoient aussi des gages qu'on leur payoit sur l'émolument du sceau. Maniere dont on usoit anciennement pour l'émolument du grand sceau. Gages que Charles V, étant régent, attribua à Jean de Dormans son chancelier. III. 111. *a.* Bourse accordée aux religieux célestins, & réglée sur celle que chaque secrétaire du roi avoit droit de prendre tous les mois sur l'émolument du sceau. Ordonnance du roi Jean, pour restreindre le nombre de ses notaires & secrétaires qui prenoient gages & bourses. Réglement de Charles VI, qui impose une condition aux secrétaires du roi pour avoir part à la distribution des droits de collation. Dispositif du *sciendum* de la chancellerie, écrit en 1413 ou 1415. *Ibid. b.* Réglement fait pour les chancelleries en 1599. Ancien college des secrétaires du roi divisé en boursiers & en gagers. Bourses des petites chancelleries établies près des cours souveraines. Réglemens sur la confection des bourses. Droit attribué au sixieme college des secrétaires du roi sur l'émolument du sceau. Arrêté en 1643, que les droits de bourse des secrétaires du roi, *&c.* ne pourroient être saisis, *&c.* Réglement fort étendu pour les chancelleries, donné par Louis XIV, en 1673. *Ibid.* 112. *a.* Variations sur le nombre des secrétaires du roi. Recueil & histoire à consulter. *Ibid. b.*

Chancellerie de Bretagne, avant la réunion à la couronne : depuis cette réunion. Edit de Charles VIII, touchant cette chancellerie. Henri II ayant institué un parlement de Bretagne, supprima l'ancienne chancellerie, & en créa une nouvelle. Ouvrage à consulter. III. 112. *b.*

Chancelleries des bureaux des finances. Création en 1633 d'un office de trésorier général des finances, garde de scel. III. 112. *b.* Création d'officiers, en 1636 & en 1707, pour chaque chancellerie des bureaux des finances. Suppression de ces offices en 1716. Comment il y est suppléé. *Ibid.* 113. *a.*

Chancelleries des chambres de l'édit, *mi-parties & tri-parties.* La premiere fut établie près la chambre mi-partie de Montpellier, en 1576. Réglement qui la concerne. Autres chancelleries semblables. III. 113. *a.*

Chancellerie de Champagne, ou *des comtes de Champagne.* Elle fut conservée après la réunion de cette province à la couronne. Disposition de Philippe V, sur les émolumens de cette chancellerie. III. 113. *a.* Lettres de Philippe V, pour savoir combien les chanceliers prenoient en toutes lettres de Champagne. Le *sciendum* de la chancellerie fait connoître que l'on conservoit encore à la grande chancellerie l'usage de celle de Champagne, pour les lettres qui concernoient cette province, & que le droit de la chancellerie de Champagne étoit beaucoup plus fort que celui qu'on payoit pour les lettres de France, c'est-à-dire, des autres provinces. Ce que payoient les chartes des Juifs pour la province de Champagne ; & comment se distribuoit l'émolument de ces chartes. Le réglement fait pour le sceau par Charles IX, conserve encore quelque vestige de la distinction que l'on faisoit de la chancellerie de Champagne. Ouvrage à consulter sur ces distinctions. *Ibid. b.*

Chancellerie du châtelet de Paris. Pourquoi établie. III. 113. *b.* Suppression en 1594. Chancelleries présidiales créées en 1674 dans l'ancien & le nouveau châtelet. Attribution des droits & émolumens du sceau de ces chancelleries. Suppression des deux chancelleries en 1685. Comment il y est suppléé. *Ibid.* 114. *a.*

Chancellerie commune ; émolumens du sceau qui se partageoient entre tous les officiers de la grande chancellerie. III. 114. *a.*

Chancelleries près les conseils souverains & provinciaux. III. 114. *a.*

Chancelleries près la cour des Aides. Etablissement de la premiere en 1574 à Montpellier. III. 114. *a.* D'une autre à Mont-Ferrand. Il n'y a pas communément de ces chancelleries dans les villes où il y a parlement. III. 114. *b.*

Chancellerie près la cour des monnoies de Lyon. Son établissement en 1705. Officiers qui la composent. III. 114. *b.*

Chancelleries près les cours supérieures. Enumération de ces chancelleries. Garde des sceaux en l'absence des maitres des requêtes. Officiers qui composent ces chancelleries. Chancelleries de cette sorte qui ont été supprimées avec les cours

auxquelles elles appartenoient. Recueil à consulter. III. 114. *b*. Voyez *Gardes des sceaux des chancelleries établies près les cours.*

Chancelleries près les cours supérieures. Audienciers. VII. 851. *b*. Greffiers. VII. 926. *b*.

Chancellerie du Dauphiné. Trois différens états sous lesquels on peut la considérer en suivant l'ordre des tems. Elle ne fut érigée en titre d'offices formés, que par édit de 1535. Ses officiers. Leurs fonctions & émolumens réglés à l'instar de la chancellerie de Paris. Réglement de 1646 à l'occasion de la chancellerie de Dauphiné. Autre en 1667. Création de quelques offices en 1692. Déclaration du 30 mars 1706. Articles du Dictionnaire à consulter. III. 115. *a*.

Chancelleries de Dijon, savoir la chancellerie près le parlement, & celle aux contrats. III. 115. *b*.

Chancellerie de Dole. Sa création en 1696. III. 115. *b*.

Chancellerie d'église. En quoi consiste celle de l'église de Meaux. Dispositions sur cette chancellerie. III. 115. *b*.

Chancellerie des empereurs romains. XIV. 813. *a*.

Chancelleries d'Espagne, tribunaux souverains. Elles doivent leur établissement à dom Henri II. Dom Jean I y fit quelques changemens. En 1494 la chancellerie fut réglée comme elle l'est aujourd'hui. Etablissement d'une seconde en 1494, qui fut celle de Grenade. III. 115. *b*. Comment sont composées la chancellerie de Valladolid, & celle de Grenade. Pouvoir de l'une & de l'autre. Comment les juges y donnent leur suffrage. Ouvrage à consulter. *Ibid.* 116. *a*.

Chancelleries des grands jours. Chancelleries de cette sorte, l'une à Poitiers, l'autre à Clermont en Auvergne. Elles ne subsistoient que pendant la séance des grands jours. Ouvrages à consulter. III. 116. *a*.

Chancellerie, grosse; lettres de chancellerie les plus importantes qui étoient expédiées en cire verte. Piece & lettres qui en parlent. III. 116. *a*.

Chancellerie des Juifs. Quel étoit le scel dont on se servoit pour les Juifs. Ordonnance de Philippe-Auguste, qui établit en chaque ville deux hommes pour garder le sceau des Juifs. Dispositions de Louis VIII & de Philippe V sur cette chancellerie, jusqu'à l'expulsion des Juifs en 1321. Mention indirecte de cette chancellerie que fait le *sciendum*. Ouvrages à consulter. III. 116. *b*.

Chancellerie de Languedoc, celle qui est près le parlement de Toulouse. Autres chancelleries. III. 116. *b*.

Menue *chancellerie* par opposition à la grosse chancellerie. III. 116. *b*.

Chancellerie de Metz. Sa création en 1633. Augmentation du nombre des officiers en 1661 & en 1691. III. 117. *a*.

Chancellerie de Montpellier. III. 117. *a*.

Chancellerie du palais, ou *petite chancellerie.* Elle est la plus ancienne des chancelleries particulieres établies près les cours souveraines. Pourquoi elle fut appellée du *palais*. Recherches sur le tems & la maniere dont elle s'est formée. III. 117. *a*. En 1370 Charles V, à la priere du college de ses clercs-secrétaires & notaires, leur accorda une chambre dans le palais, *&c.* Ce fut là le premier endroit où se tint la chancellerie; mais depuis l'incendie arrivé au palais en 1618, elle a été transférée dans l'ancien appartement de S. Louis. Arrêté entre les secrétaires du roi en 1389 qu'ils feront bourse commune de tous les droits de collation des lettres qu'ils signeroient ou collationneroient, *&c. Ibid. b*. La premiere fois qu'il est parlé de *chancelleries* au pluriel, c'est dans l'édit de Louis XI en 1482. On ne peut douter que la chancellerie du palais ne fût établie en 1490. Avantage de cette chancellerie sur celle des autres cours. Le procureur général des requêtes de l'hôtel a droit d'assister au sceau de la chancellerie du palais. Officiers particuliers pour cette chancellerie. Ouvrages à consulter. *Ibid.* 118. *a*.

Chancellerie du palais. Greffier de cette chancellerie. VII. 926. *b*.

Chancelleries près les parlemens. Etablissemens successifs de ces chancelleries particulieres. Entre les mains de quel officier est le sceau. Comment elles sont composées. *Ibid. b*.

Chancelleries près les parlemens. Celle qui est près le parlement de Paris. XII. 35. *a*, *b*.

Chancellerie, petite. La grande chancellerie est unique, au lieu qu'il y a grand nombre de petites. Deux sortes de celles-ci; savoir, celles établies près des cours supérieures, au nombre de vingt-deux, & les présidiales. Lettres scellées dans ces chancelleries. Officiers qui les composent. Ouvrages à consulter. III. 118. *b*.

Chancellerie de Poitiers. Etablissement de la premiere à Niort en 1418, elle subsista jusqu'en 1436. III. 118. *b*. Etablissement d'une chancellerie près la cour des grands jours en 1634. Chancellerie présidiale établie à Poitiers en 1557, qui subsiste encore. III. 119. *a*.

Chancelleries présidiales. Création des premieres en 1557. Suppression de quelques-unes dans la suite. Leur scel particulier. Officier qui tient le sceau. Créations successives de leurs officiers, *&c.* Leur nombre fixé en 1715. Tous les offices supprimés en 1727. III. 119. *a*. Ouvrage à consulter. *Ibid. b*.

Chancelleries présidiales : leurs gardes des sceaux. VII. 508. *a*, *b*.

Chancellerie provinciale. III. 119. *b*.

Chancellerie romaine. Le premier officier de la chancellerie étoit connu dans le septieme siecle. On prétend néanmoins que la chancellerie ne fut établie que vers le treizieme siecle. Le vice-chancelier devenu premier officier de la chancellerie depuis Boniface VIII ou Honoré III. Pouvoir du régent de la chancellerie. Prélats abbréviateurs : leurs fonctions. III. 119. *b*. Distributeur des signatures, qu'on appelle aussi *secrétaire des prélats de la chancellerie.* Ses fonctions. Il n'y a qu'un seul notaire en la chancellerie, qui se qualifie député : sa fonction. En quoi consistent les regles de cette chancellerie. Leur renouvellement à chaque pontificat. Il en est qui ne sont point reconnues en France, & d'autres qui ne le sont dans aucun état de la chrétienté. *Ibid.* 120. *a*. Formes ordonnées pour l'expédition des provisions. Regle qui ordonne d'exprimer la véritable valeur des bénéfices, à peine de nullité des provisions. La réserve des mois apostoliques, qui n'a lieu que dans les pays d'obédience, cesse à la mort du pape. On n'a reçu en France que trois regles de chancellerie; on en compte ordinairement quatre; la premiere est celle *de viginti diebus*, *seu de infirmis resignantibus.* La seconde est celle *de publicandis resignationibus.* La troisieme celle *de verisimili notitiâ obitûs.* Autres regles de chancellerie qui n'ont pas été reçues en France, & que néanmoins l'on y suit, *&c.* Regles *de annali possessore*, *de triennali possessore*, *de impetrandis beneficiis viventium*, *de non tollendo jus alteri quæsitum*, *de idiomate. Ibid. b*. Auteurs qui ont fait des notes sur quelques-unes de ces regles. Ouvrages à consulter. *Ibid.* 121. *a*.

Chancellerie romaine. Maniere de dater de cette chancellerie. VIII. 496. *a*, *b*. Notaire de la chancellerie romaine. XI. 240. *b*.

Chancellerie de Rouen, établie près le parlement. Son origine. Création d'une chancellerie particuliere près la cour des aides en 1701, réunie à celle du parlement en 1704. Ouvrages à consulter. III. 121. *a*.

Chancellerie de Rouergue. Lettres où il en est parlé. III. 121. *a*.

Chancellerie, (*Sciendum de la*) Instruction pour les notaires & secrétaires du roi, *&c.* Origine de ce nom. Tems où ce mémoire parut. III. 121. *a*. Exposé sommaire des articles renfermés dans cette instruction. *Ibid. b*. Les choses sont changées à plusieurs égards, de maniere que plusieurs ne sont plus suivis. *Ibid.* 122. *a*. *Voyez* Sciendum.

Chancellerie de Toulouse ou *de Languedoc*, la seconde des petites chancelleries. Il paroît qu'elle étoit établie dès l'an 1482. Premier réglement que l'on trouve concernant cette chancellerie. Charles VIII, par son ordonnance de Moulins en 1490, fit quelques réglemens pour elle. III. 122. *a*. Peu après il fut établi de semblables chancelleries aux parlemens de Bordeaux, Dijon, *&c. &c. Ibid. b*.

Chancellerie de Tournai. Sa création en 1680. Il y a eu plusieurs réglemens qui la concernent, *&c.* Ouvrage à consulter. III. 122. *b*.

CHANCELLIER, CHANCELLERIE, fautes à corriger dans ces articles de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 318. *a*.

CHANCRE, (*Chirurg.*) il tient de la nature du *carcinome.* Petits ulceres de la bouche appellés *chancres*, & distingués en simples, scorbutiques & vénériens. III. 122. *b*. Guérison des chancres vénériens. Chancres vénériens aux parties sexuelles. Sentiment de quelques praticiens sur la maniere de les guérir. *Ibid.* 123. *a*.

Chancre dans l'estomac. V. 1008. *b*.

Chancre, (*Jardin.*) maladie assez ordinaire aux arbres. Moyen de la guérir. III. 123. *a*. *Voyez* aussi Taille des arbres.

CHANDELEUR, (*Théolog.*) d'où cette fête tire son nom. Celui que les Grecs lui donnoient. Deux sentimens sur le tems de son institution. III. 123. *a*.

Chandeleur. Observations sur cette fête. XIII. 381. *a*. Conjecture sur l'origine de l'illumination de la chandeleur. IX. 236. *a*. Parlement de la chandeleur. XII. 51. *b*. Parlement des octaves de la chandeleur. 61. *b*.

CHANDELIER, (*Art méchan.*) chandeliers d'église. Chandeliers de ménage. Chandeliers d'atteliers. Celui des tailleurs. Ouvriers qui fabriquent les chandeliers. Diverses matieres dont on les fait. Ceux des anciens ne différoient pas des nôtres. On ne fait si nous avons emprunté ceux de nos églises des temples des Païens ou des synagogues des Juifs. III. 123. *b*.

Chandelier d'or à sept branches. L'un réel ordonné par Moïse. Sa description. Son usage. Son emplacement. Salomon en fit fondre dix pareils. III. 123. *b*. Second chandelier fait au retour de la captivité, enlevé par les Romains, placé dans le temple de la Paix. L'autre chandelier étoit mystérieux, de la vision du prophete Zacharie; en quoi il différoit du premier. *Ibid.* 124. *a*.

CHANDELIERS, (*Art milit.*) en uſage dans les ſieges. Leur deſcription & uſage. Parole d'un officier Vénitien qui décéloit ſon ignorance ſur l'uſage des chandeliers. III. 124. *a.*

CHANDELIER, (*Blaſon*) meuble d'armoirie. Différentes ſortes de chandeliers. *Suppl.* II. 318. *a.*

CHANDELIERS, (*Marine*) chandeliers de pierriers, de fer de pierrier, de chaloupe, de petits bâtimens, d'échelles, de fanal. III. 124. *a.*

CHANDELIER, (*Hydrauliq.*) En quoi il differe du champignon. III. 124. *a.*

CHANDELIER, *mettre en*, (*Jardin.*) maniere de tailler les arbres qu'on prétend être pernicieuſe. II. 124. *b.*

CHANDELIER, marchand ou ouvrier de chandelles. Ancienneté de cette communauté. Tems de l'apprentiſſage & du compagnonage. Quatre jurés de cette communauté. Chandeliers privilégiés. III. 124. *b.*

CHANDELLE, deux ſortes de chandelles, les unes plongées, les autres moulées. Opérations communes à la fabrique de ces deux ſortes. Préparation des meches. III. 124. *b.* Qualité du ſuif à employer. Comment on le dépece ſur une table dont on trouve ici la deſcription. Fonte & préparation du ſuif. Travail des chandelles plongées. *Ibid.* 125. *a.* Travail des chandelles moulées. Elles ſe font fort vîte & ſont beaucoup plus belles en apparence que les plongées. Maniere de les blanchir. C'eſt la roſée qui les rend blanches. *Ibid.* 126. *a.* On diſtingue les chandelles par quelques noms particuliers. Chandelle de cordonniers. Chandelle à carrier. Chandelle des rois. Chandelle de noix. Chandelle de rouſine. En quoi conſiſtoient les chandelles des anciens. *Ibid. b.*

Des couronnes & des iris des chandelles; phénomenes qui ont leur cauſe dans certaines irrégularités de l'organe de l'œil. Expoſition de ces cauſes. *Ibid. b.*

Chandelle. Quelques inſtrumens dont ſe ſervent les chandeliers: moule. X. 788. *a*, *b*. Pot à mouler. 791. *a.* Aiguille à meche. I. 207. *a.* Couteau à meche. IV. 407. *a.* Baguettes. II. 14. *a.* Noms que l'on donne aux différentes trempes des chandelles communes. XII. 771. *a.* Opérations: tordre la meche. XVI. 422. *b.* Colleter les chandelles. III. 639. *a.* *Voyez* les planches du chandelier, vol. II.

Chandelle. Champignon formé à l'extrémité du lumignon de la chandelle. III. 84. *b.* Comment l'on voit la lumiere d'une chandelle en clignant les yeux. 531. *b.* XVII. 346. *b.* Degré de lumiere que donne une chandelle. *Suppl.* IV. 632. *a.*

CHANDELLE *éteinte*, (*Juriſpr.*) les adjudications à l'extinction de la chandelle ſont un uſage fort ancien. Lettres où il en eſt parlé. Coutumes qui ont adopté cet uſage pour les adjudications qui ſe font en juſtice. Il en eſt fait mention dans pluſieurs ordonnances. Cet uſage eſt encore obſervé dans l'adjudication des fermes du roi & des choſes publiques. Pourquoi il a été défendu pour les ventes & baux des biens des particuliers. Dans le Cambreſis, l'adjudication ſe fait à trois coups de bâton. Ouvrages à conſulter. Excommunications prononcées en éteignant une chandelle. III. 127. *a.*

Chandelles des rois. Sentence de police qui les défend. III. 127. *a.*

Chandelle, en charpenterie III. 127. *a.*

CHANÉE, (*Manufact. en ſoie*) cannelure pratiquée à l'enſuple. Ses dimenſions. Son uſage. III. 127. *b.*

CHANGE, *troc*, *échange*, *permutation*: différence entre ces mots. Diverſes acceptions du mot *change*. III. 127. *b.* Deux eſpeces de changes permis dans le commerce; le change réel d'une monnoie pour une autre, & la négociation par laquelle un négociant tranſporte à un autre les fonds qu'il a en pays étranger, à un prix dont ils conviennent. On diſtingue, dans cette négociation, le tranſport & le prix du tranſport. Origine du change. Invention des ſignes qui repréſentent les marchandiſes. Invention des ſignes qui repréſentent les métaux même. Le change ſuppoſe des dettes réciproques. *Ibid.* 128. *a.* Sa nature conſiſte dans l'échange de ces dettes ou des débiteurs. Son objet eſt d'épargner le riſque & les frais du tranſport des métaux. Son effet, que les contrats ou lettres de change qu'il emploie, repréſentent tellement les métaux, qu'il n'y ait aucune différence quant à l'effet. Exemple qui éclaircit ces propoſitions.

Il y a dans chaque pays une monnoie réelle & une monnoie idéale. On a conſervé dans les comptes les monnoies idéales pour la commodité. *Ibid. b.* Différentes valeurs des monnoies. Origine de la comparaiſon qu'il faut faire de ces monnoies pour les échanger ou les compenſer. Leur compenſation, ou le prix du change, renferme deux rapports. Dans deux rapports, celui qui réſulte de la combinaiſon des monnoies, eſt plus eſſentiel, & la baſe néceſſaire de la compenſation, ou du prix du change. Ce qu'il faut connoître pour trouver ce rapport juſte de la combinaiſon des deux monnoies. Recherche des rapports entre la monnoie d'Angleterre & la monnoie de France. *Ibid.* 129. *a.* C'eſt le poids & le titre d'une monnoie qui forment évidemment ſa valeur relative avec une autre, & les valeurs numéraires ne ſervent qu'à la dénomination de cette valeur relative. Ce rapport, qui indique la quantité préciſe qu'il faut de l'une pour égaler une quantité de l'autre, eſt appellé *le pair du prix du change.*

Outre la proportion générale & uniforme dans tous les pays, entre les degrés de bonté de l'or & de l'argent, il y en a une particuliere dans chaque état entre la valeur de ces métaux. Sur quoi elle eſt réglée. *Ibid. b.* Le change étant à 30 den. ſterling avec l'Angleterre, nous pourrions lui payer une balance conſidérable, quoique le pair du prix de l'argent indiquât un bénéfice. La proportion entre l'or & l'argent eſt en France comme de 1 à $14\frac{2}{15}$, elle eſt en Angleterre comme de 1 à $15\frac{1}{5}$. Dès-lors, ſi nous avons à payer en Angleterre, il y a de l'avantage à porter des matieres d'or; & pour l'Angleterre, à payer en France avec les monnoies d'argent. Altération du pair du prix du change, d'où naît ce qu'on appelle *le cours du prix du change.* Cauſes de cette altération. *Ibid.* 130. *a.* Ce qui occaſionne la rareté ou l'abondance des créances d'un pays ſur un autre. L'objet du change eſt d'épargner le tranſport des métaux; par conſéquent chaque particulier, avant de s'y déterminer, cherchera des créances ſur le pays où il doit: ces créances ſeront cheres à meſure qu'elles ſeront plus difficiles à acquérir. La hauſſe ou la baiſſe du prix du change s'entend toujours du pays ſur lequel on voudroit tirer une lettre de change, *&c.* *Ibid. b.* La propriété du cours du prix du change eſt d'indiquer de quel côté penche la balance du commerce. Cauſes qui font varier ce cours. Effets qui réſultent de cette inſtabilité. 1°. De ce que cette variation eſt indéciſe d'une ſemaine à l'autre, il s'enſuit qu'entre les deux états commerçans, l'un propoſe un prix certain, & l'autre un prix incertain. Si les quantités étoient certaines de part & d'autre, il n'y auroit point de variation dans le pair du prix du change, & par conſéquent point de cours; mais tandis qu'une place donne le certain à une autre, elle donne quelquefois l'incertain à une troiſieme. 2°. Le ſecond effet de l'inſtabilité du cours dans le prix du change, eſt un commerce d'argent, par le moyen des repréſentations d'eſpeces, ou de lettres de change. *Ibid.* 131. *a.* Le négociant veille ſans ceſſe à ces changemens, pour faire paſſer ſes créances ſur une ville, dans celle qui les paiera le plus cher. En quoi conſiſte la ſcience de ce commerce. Ce qu'on entend par le *pair politique.* Exemples qui éclairciſſent l'objet de cette ſcience. *Ibid. b.* Ce commerce n'eſt lucratif, qu'autant qu'il rend un bénéfice plus fort que ne l'eût été l'intérêt de l'argent placé pendant le même tems dans le pays de celui qui fait l'opération. Ce commerce n'eſt pas celui qui augmente le plus la maſſe d'argent dans un état; mais il eſt le plus ſavant & le plus lié avec les opérations politiques du gouvernement. Principes généraux qu'on peut tirer de ce qui a été dit ſur le change. Ouvrages à conſulter. *Ibid.* 132. *a.*

Change. Différence entre le change & l'eſcompte. VII. 227. *b.* Le change a appris à ſe préſerver des tromperies des princes en fait de monnoie. X. 650. *b.* Ce qu'on entend par le pair dans le change des monnoies. V. 958. *b.* Regle de change. V. 944. *b.* Lettres de change. IX. 417. *b*, *&c.* Billets de change. II. 254. *a*, *b*. Nom qu'on donne à ceux qui ſe mêlent du négoce des lettres & billets de change. 568. *b.* Agens de change. I. 172. *a*, *b*. Courtiers de change. IV. 399. *b.* Places du change dans les villes de commerce. XII. 674. *a*, *b*. Sur le change, *voyez* l'article *Eſpeces.* V. 958. *b.*

CHANGE, (*Archit.*) bâtiment public connu ſous différens noms, *&c.* Comment ces édifices doivent être diſpoſés. Situation du change à Paris. III. 132. *a.* *Voyez* BOURSE.

CHANGE-ROYAL, (*Comm.*) nom que l'on donne à la bourſe de Londres. Deſcription de cet édifice. *Suppl.* II. 318. *a.*

CHANGEANT. Lieu où ſe fabrique le camelot de ce nom. Aunage qu'il doit avoir en largeur & en longueur. III. 132. *b.*

Changeante, *pierre*, VIII. 375. *b.*

CHANGEANTES, (*Aſtron.*) étoiles ſujettes à des diminutions & augmentations alternatives de lumiere. Obſervations faites ſur la changeante de la baleine, & ſur trois changeantes du cygne. *Suppl.* II. 318. *b.* — *Voyez* ETOILES *nouvelles.*

CHANGEMENT, *variation*, *variété*: différence entre ces mots. III. 132. *b.* *Voyez* VARIATION.

Changement. Comment nous acquérons l'idée de changement. VI. 261. *b.*

CHANGEMENS *de main*, (*Manege*) *voyez* vol. VII. des pl. *Manege*, pl. 18.

CHANGEMENT, machine d'opéra, par laquelle toute la décoration change dans le même moment. III. 132. *b.*

CHANGER. Explications des divers uſages de ce terme en marine. III. 132. *b.*

Changer un cheval ou *changer de main.* Inſtruction ſur tout ce qui concerne ce mouvement. III. 133. *a.*

CHANGER, en terme de raffineur de ſucre. III. 133. *a.*

CHANGER, en manufacture de ſoierie. III. 133. *a.*

CHANGEURS, (*Comm.*) leurs fonctions. III. 133. *a.*

Changeurs, *voyez* BANQUIERS. Changeurs du Malabar, appellés *xaraſſes*. XVII. 650. *a*, *b*.

CHANGEUX. Notice d'un ouvrage de cet auteur ſur la ſcience de la réalité. *Suppl.* II. 928. *b.* — 932. *a.*

CHANGPÉ,

CHANGPÉ, montagne de la Chine. IX. 330. *b.*

CHANNSI *ou* XANSI, province de la Chine. Puits qui, au lieu d'eau, ne contiennent que du feu, selon Martini. III. 133. *a.*

CHANOINE, étymologie du mot. Chanoines laïques, chanoines réguliers. Ils étoient tous réguliers dans la premiere institution. Plusieurs prétendent tirer l'origine des chanoines des apôtres même. Quoique les noms de *clerc* & de *chanoine* ne fussent pas usités dans la primitive église, il paroit que les prêtres & diacres de chaque église formoient entr'eux un college. Autre observation sur la vie commune des premiers chrétiens. La distinction faite en 324, des églises cathédrales & des particulieres, peut cependant être regardée comme le commencement des communautés de chanoines (*Voyez* ci-dessous CHANOINES *réguliers*) Tems de l'institution des communautés de clercs en Occident. S. Augustin, évêque d'Hippone, en 391, est considéré comme le premier qui a rétabli la vie commune des clercs en Occident. III. 133. *b.* Recherches historiques sur l'état des chanoines, durant les premiers siecles. S. Chrodegand, évêque de Metz, rétablit, dans le septieme siecle, la vie commune des chanoines dans son église. Il fit une regle qui fut approuvée & reçue en France, *&c. Ibid.* 134. *a.* Exposé de cette regle. *Ibid. b.* Quelques-uns tiennent que l'établissement des chanoines précéda de peu de tems l'empire de Charlemagne; d'autres, qu'on ne connoissoit point le nom de *chanoine* avant cet empereur : ces sentimens réfutés. Conciles du quatrieme siecle qui en parlent. Conciles du neuvieme siecle qui s'en sont occupés. Institution des collégiales au dixieme siecle, dans les villes où il n'y avoit point d'évêque. Conciles de Rome du onzieme siecle, qui ordonnent aux clercs de reprendre la vie commune. Age requis pour être chanoine. De la condition de noblesse. De l'ordre ecclésiastique que doivent avoir les chanoines. Réglemens de quelques conciles provinciaux. Les chanoines qui ne sont pas au moins sous-diacres, n'ont point de voix en chapitre, *&c.* De l'absence des chanoines du lieu de leur canonicat. *Ibid. b.* Pour être réputés présens dans la journée, ils doivent assister au moins aux trois grandes heures de la journée. Chanoine pointeur. Les malades sont réputés présens. Autres chanoines employés hors du lieu du canonicat, réputés néanmoins présens. *Ibid.* 136. *a.*

CHANOINE. Des chapitres de chanoines. III. 180. *b.* Colleges de chanoines. 632. *b.* Titre du bénéfice d'un chanoine. 139. *a.* Revenu temporel d'un chanoine. XIII. 267. *a.* Les sorts pratiqués en certains lieux dans l'élection des chanoines. XV. 380. *a.* Chanoine prébendé. XIII. 267. *a.* Chanoine-vicaire. XVII. 232. *a.* Résidence que chaque nouveau chanoine doit faire dans son église. XV. 489. *a.* Comment les chanoines exempts peuvent devenir justiciables de l'évêque. III. 181. *b.* Distributions manuelles ou quotidiennes qui se font à chacun des chanoines qui ont assisté à l'office. IV. 1062. *b.* Qui sont ceux qui sont réputés présens à l'office. Qui sont ceux qui ne gagnent que les gros fruits. *Ibid.* Absens qui ne perdent pas les distributions manuelles. 1063. *a.* Durée des absences permises aux chanoines. XIV. 170. *b.*

CHANOINES *capitulans.* III. 136. *a.*

CHANOINES *cardinaux*, clercs qui recevoient ce nom. Ceux qui le prennent encore aujourd'hui. Ce titre n'ajoute rien à la qualité de chanoine. III. 136. *a.*

CHANOINES *damoiseaux* ou *domicellaires.* Dix-huit de ce nom dans l'église de Mayence. Il y en a aussi dans celle de Strasbourg. III. 136. *b.*

CHANOINES *ad effectum*, dignitaires auxquels le pape confere le titre nud de chanoine sans prébende, à l'effet de pouvoir posséder la dignité dont il est pourvu dans une église cathédrale. Condition nécessaire pour obtenir une dignité dans une église cathédrale. Nature du canonicat *ad effectum.* Ouvrages à consulter. III. 136. *b.*

CHANOINES *expectans*, ceux qui, en attendant une prébende, avoient le titre & la dignité de chanoines, *&c.* Le pape n'en peut créer en France. Ouvrage à consulter. III. 136. *b.*

CHANOINES *forains*, ceux qui ne desservent pas en personne la chanoinie dont ils sont pourvus. Il y en avoit beaucoup autrefois. Chanoines actuels qu'on peut mettre en ce rang. Bourse foraine dans certaines églises différentes de la bourse commune du chapitre. III. 137. *a.*

CHANOINES *héréditaires*, laïcs en possession du titre de chanoines honoraires : exemples. L'empereur, chanoine de saint Pierre de Rome. Le roi, chanoine de quelques églises. Divers seigneurs titrés de la sorte. Les comtes de Chatelus prennent aussi le titre de premiers chanoines héréditaires de l'église cathédrale d'Auxerre: origine de ce droit. Les seigneurs de Chailly, *&c.* ont aussi un droit à-peu-près semblable. Son origine. III. 137. *a.*

CHANOINES *honoraires.* Il y en a de laïcs & d'ecclésiastiques. Distinction de six sortes de chanoines, à qui appartient ce titre. III. 137. *b.*

CHANOINES *jubilaires.* Dans l'église cathédrale de Metz on est jubilaire au bout de 40 ans. III. 137. *b.*

CHANOINES *laïcs.* Exemple de chanoines titulaires qui sont laïcs, & même mariés, à Tirlemont en Flandres. III. 137. *b.*

CHANOINES *majeurs*, ceux qui ont les grandes prebendes d'une église. Distinction de prébendes majeures & mineures à Saint-Omer. III. 137. *b.*

CHANOINES *mansionnaires* ou *résidens.* III. 138. *a.*

CHANOINES *mineurs.* Il y en avoit dans l'église de Londres, qui faisoient les fonctions de grands chanoines. III. 138. *a.*

CHANOINES *in minoribus.* III. 138. *a.*

CHANOINES *mitrés.* Eglises où il s'en trouve. III. 138. *a.*

CHANOINES *moines*, chanoines réguliers. Où il en est parlé. III. 138. *a.*

CHANOINE *pointeur.* Ses fonctions. Origine de son nom. III. 138. *a.*

CHANOINES *réguliers.* Les clercs-chanoines qui observoient une regle, subsisterent pendant quelque tems sans aucune distinction entr'eux. Ensuite vint la distinction de chanoines simplement dits, & de chanoines réguliers. Regle qu'ils suivent. Différence entr'eux & les moines. III. 138. *a.* Ce qu'il y a de commun entr'eux. Églises cathédrales, dont les chapitres sont composés de chanoines réguliers. Leur instituteur en France. Ouvrages à consulter. *Ibid. b.*

Chanoines reguliers de l'ordre de S. Augustin. I. 877. *b.* Les cures desservies par eux ou par leurs vicaires dans les tems d'ignorance. XIII. 148. *b.* Chanoines réguliers nommés *boucachards.* II. 347. *b.* Congrégation de chanoines réguliers, répandue autrefois dans les isles d'Angleterre. III. 643. *b.* Congrégation de chanoines réguliers appellés *croisiers.* IV. 507. *b.* Définiteurs élus par les chanoines réguliers de la congrégation de France. IV. 745. *a.* Chambres dont ce chapitre est composé. *Ibid.*

CHANOINES *sécularisés.* CHANOINE *séculier.* CHANOINE *semi-prébendé.* CHANOINE *ad succurrendum.* CHANOINE *surnuméraire.* Ouvrages à consulter. CHANOINE *tertiaire.* CHANOINE *de treize marcs.* III. 138. *b.*

CHANOINE *de treize marcs.* Observations sur l'article de l'Encyclopédie, où il est parlé des chanoines de treize marcs, de la cathédrale de Rouen. *Suppl.* II. 319. *a.*

CHANOINESSE. Origine des chanoinesses. Loix qui en parlent. Lieux où il s'en trouve encore. Réunion des chanoines & chanoinesses pour l'office dans l'église de Sainte-Marie du Capitole, à Cologne. III. 138. *b.* Condition de leur réception. Regle qu'elles observent. Ouvrages à consulter. *Ibid.* 139. *a.*

Chanoinesses régulieres. En quoi elles different des autres. III. 139. *a.*

CHANOINIE, titre du bénéfice d'un chanoine. Différence entre la chanoinie & la prébende. III. 139. *a.* *Voyez* CANONICAT.

CHANQUO, nacre de perle ainsi nommée à Bengale. Usage qu'on en fait. Danger que couroient les filles qui n'avoient point de bracelets de chanquo. III. 139. *a.*

CHANSON, l'usage des chansons est fort naturel à l'homme. III. 139. *a.* Caractere des vers des chansons. Celles des anciens. Airs de table. Pratique des premiers tems. Changemens arrivés ensuite dans la maniere de chanter à table, à proportion des progrès que fit la musique. Inventeur des chansons accompagnées de la lyre. Pourquoi elles furent appellées *scolies.* Divers sujets des chansons : ce que c'étoit que *chanter au myrthe.* Chanson d'Aristote sur la mort d'Hermias, son ami & son allié. *Ibid. b.* Autre chanson tirée d'Athenée. Autre d'Anacréon. Chansons pour diverses professions, pour les femmes, les filles, les amans, les nourrices. Chansons pour diverses occasions particulieres; en l'honneur des dieux & des héros. Des chansons des modernes; supériorité des François en ce genre, sur-tout des Provençaux & des Languedociens. *Ibid.* 140. *a.* Les autres pays ont aussi leurs provinces chansonnieres. Diverses especes de nos chansons. Eloge de cet amusement. Parodies : leur vogue ne peut montrer qu'un très-mauvais goût. *Ibid. b.*

CHANSON, (*Belles-lett. Poésie*) le François est de tous les peuples de l'Europe, celui dont le naturel est le plus porté à ce genre de poésie. Exemples de chansons bachiques. *Suppl.* II. 319. *b.* Caracteres de différens genres de poésie, que prend la chanson. Des vaudevilles. Exemples tirés du recueil des œuvres de Panard. *Ibid.* 320. *a.* Chansons naives : exemple. Chansons plaintives appellées *romances.* Observation sur les chansons à plusieurs couplets sur un même air. *Ibid. b.*

Chanson. Chansons pour les femmes chez les anciens. *Suppl.* II. 147. Des chansons des anciens dans les bains. II. 15. *b.* Ballets aux chansons. 46. *b.* Chanson en usage parmi les bergers de l'ancienne Grece. 458. *a.* Chanson nommée *harpalice* que les Grecs chantoient en certaines occasions. VIII. 56. *b.* Chanson des puiseurs d'eau chez les Grecs. 209. *a.* Espece de chanson chez les Grecs accompagnée de danse. 412. *a.*

Chanſon lugubre en uſage parmi eux. 438. *a*, *b*. Chanſon de leurs moiſſonneurs. IX. 593. *a*. Chanſon nuptiale. V. 818. *a*, *b*. Chanſons à boire des Grecs: cérémonie qu'ils obſervoient en chantant dans leurs feſtins. XIV. 801. *a*. Chanſons en l'honneur de Bacchus, appellées *thymelées*. XVI. 310. *a*. *Voyez* BACHIQUE. Chanſons employées par certains peuples avant les combats. *Suppl.* I. 806. *b*. &c. *Ibid.* 934. *a*.

Chanſons modernes. Différence entre l'aria & la chanſon. XIII. 826. *a*. Eſpece de vers propre à nos chanſons. XVII. 160. *a*. Graces qui doivent caractériſer les chanſons érotiques. V. 909. *a*. Chanſons appellées *vaudevilles*. XVI. 861. *b*. 862. *a*. Sorte de chanſon nommée *canevas*. II. 597. *a*. Eſpece de chanſon appellée *brunette*. *Suppl.* II. 74. *a*. Parodie. *Ibid.* IV. 240. *b*. Romance. 675. *a*. Rondeau. 678. *b*. Des chanſons à boire. *Suppl.* II. 730. *b*. 731. *a*. *Ibid* IV. 94. *a*.

CHANT, (*Muſique*) différence entre la parole & le chant. III. 140. *b*. Diverſes acceptions de ce mot. Inventer des chants nouveaux n'appartient qu'à l'homme de génie, trouver de beaux chants appartient à l'homme de goût. Le chant eſt l'ame des premieres expreſſions du ſentiment données par la nature. La formation des mots ſuccéda à ce premier langage. Ce chant naturel s'unit dans tous les pays avec les mots, mais il perd alors une partie de ſa force. On l'appelle *accent*. Il eſt plus ou moins marqué ſelon les climats. Lorſque les mots furent trouvés, les hommes qui avoient déja le chant s'en ſervirent pour exprimer plus vivement le plaiſir & la joie. Les regles ſuivirent long-tems après. III. 141. *a*. Uſages ſolemnels auxquels le chant fut appliqué. On trouve l'uſage du chant dans l'antiquité la plus reculée. Chants imitatifs. Uſage des inſtrumens. Premiers chants connus chez les Juifs, dans l'Egypte & dans la Grece. Les Grecs n'eurent point de poéſie qui ne fût chantée. Les Latins ne chanterent point leur poéſie. Les inflexions de la voix des animaux ſont un vrai chant. *Ibid.* *b*. Deſcription d'un orgue qui au lieu de tuyaux renfermoit des chats, & dont les touches tiroient leurs queues: cet orgue étoit joué par un ours. Danſe bizarre qui accompagnoit ce jeu. Morceau de muſique où l'on entend un chœur de grenouilles & une imitation de differens cris d'oiſeaux. Differences dans le chant muſical des peuples ſelon les variétés de leur chant naturel, *&c.* La muſique inſtrumentale des différentes nations doit avoir néceſſairement quelque air du pays où elle eſt compoſée. Mais ce qui eſt vraiment beau doit l'être par-tout. III. 142. *a*.

CHANT, (*Littér. Poéſie lyriq.*) ce n'eſt pas la vérité, mais une reſſemblance embellie que nous demandons aux arts. C'eſt à nous donner mieux que la nature, que l'art s'engage en l'imitant. Tous les arts font pour cela une eſpece de pacte avec l'ame & les ſens qu'ils affectent: ce pacte conſiſte à demander des licences, & à promettre des plaiſirs, qu'ils ne donneroient pas ſans ces licences heureuſes. *Suppl.* II. 320. *b*. — Voilà ſur quoi ſe fonde la licence du chant, & pourquoi il a été permis d'aſſocier la parole avec la muſique. — Le drame lyrique doit donner lieu à une expreſſion vive, mélodieuſe & variée. — C'eſt le mélange des ombres & des lumieres qui fait le charme & la magie du poeme deſtiné à être mis en chant. *Ibid.* 321. *a*. Ce doit être l'eſquiſſe d'un tableau: le poete le compoſe, le muſicien l'acheve. C'eſt au premier à ménager à l'autre les paſſages du clair-obſcur; mais ces paſſages ne doivent être ni trop fréquens, ni trop rapides. — Du chant françois. — Nombre d'eſſais en divers genres, ont prouvé que ni la ſyntaxe, ni la proſodie, ni les élémens de notre langue, ni ſon génie, n'étoient incompatibles avec une bonne muſique. — Mais l'homme de lettres qui a pris la défenſe de notre langue, contre celui qui vouloit lui interdire l'eſpérance même d'avoir une muſique, a été trop loin en avançant que la muſique eſt indépendante des langues. *Ibid.* *b*. — Si notre langue eſt muſicale, ce n'eſt point parce que toutes les langues ſont indifferentes à la muſique, mais parce qu'elle a réellement de la mélodie & du nombre, & que ſes inflexions naturelles ſont aſſez ſenſibles pour ſervir de modele aux inflexions du chant. — Un autre homme de lettres non moins éclairé, a donné dans un excès contraire. *Ibid.* 322. *a*. Il diſtingue deux ſortes de muſique, ſavoir une muſique de concert, pour laquelle on doit choiſir de beaux motifs, ſuivre bien ſes chants, les phraſer exactement, & les rendre périodiques; & une muſique de théatre pour laquelle il ne faut, ſelon cet auteur, avoir égard qu'aux paroles, & ſe contenter d'en renforcer l'expreſſion par toutes les puiſſances de l'art. — Réflexions par leſquelles cette diſtinction eſt combattue, & démontrée contraire aux regles de l'art & du goût. *Ibid.* *b*.

Chant. L'imitation de la nature par le chant a dû être une des premieres qui ſe ſoit offerte à l'imagination. XII. 823. *b*. Sources d'où le chant tire ſa force eſthétique. *Suppl.* IV. 643. *a*. Obſervation ſur ceux qui ont appellé le chant le plus fabuleux de tous les langages. XI. 495. *a*. XII. 824. *a*. Analogie entre l'harmonie des vers & la mélodie du chant. VIII. 53. *a*. Chants & danſes ſacrées en uſage chez tous les peuples, & dans tous les tems. IV. 623. *a*, *b*. 624. *a*. Vives impreſſions que le chant fait ſur les hommes. XI. 495. *a*. X. 903. *a*, *b*. Effet du chant ſur la ſanté. *Ibid.* & I. 407. *a*. Des charmes du chant. *Suppl.* IV. 584. *a*, *b*. 585. *b*. Combien la muſique inſtrumentale eſt éloignée de l'énergie du chant. XV. 348. *b*. Pourquoi il convient d'accompagner le chant de quelque inſtrument. I. 77. *a*. Effet de la réunion du chant avec les inſtrumens. *Suppl.* III. 618. *a*. La danſe & le chant partagés entre deux acteurs ſur le théatre des anciens. IV. 686. *b*. De l'expreſſion que le chant doit avoir. VI. 315. *a*. 318. *a*, *b*. *Suppl.* II. 923. *b*. Du geſte qui doit accompagner le chant. VII. 652. *b*. Goût du chant. 770. *b*. Agrémens dans le chant, *voy.* AGRÉMENT. Chants appellés *cantabiles*. *Suppl.* IV. 214. *b*. Chant exécuté avec propreté. *Suppl.* II. 539. *a*. Du chant de l'aria. *Suppl.* I. 554. *a*, *b*. 555. *a*. Du chant des caſtrati, *voyez* ce mot. Chevrottement dans le chant. *Suppl.* II. 397. *a*. Pourquoi les Grecs chantoient juſte, & nous chantons faux. *Suppl.* III. 258. *a*. Sur le chant, *voyez* EXÉCUTION, MÉLODIE.

Chants lugubres, dans les funérailles des Romains. VI. 893. *b*. Chant des anciens Germains, nommé *bardit*. II. 76. *a*. Chant de victoire. V. 808. *a*. Chant nuptial. 818. *a*, *b*. Pourquoi l'on appelloit *nome* le chant des muſiciens. VI. 894. *a*. Chant magadiſé dans la muſique grecque. *Suppl.* III. 830. *b*. Sorte de chant appellé *pavane*. XII. 192. *b*. Chant françois: la lenteur eſt un de ſes grands défauts: moyen d'y remédier. IV. 651. *b*. Progrès que le chant fit ſous Lulli. VI. 234. *b*. Défaut des chants de ce muſicien. VI. 316. *b*.

De la voix de chant. IV. 687. *b*. De l'étendue de la voix. VI. 46. *a*, *b*. Chant avec effort. V. 410. *a*. Du débit dans le chant. IV. 651. *b*. 652. *a*.

Chant ſacré. Du chant dans le ſervice divin. De l'origine du chant dans le culte. IX. 598. *b*. David l'introduiſit parmi les Hébreux. 596. *b*. Diverſes obſervations ſur le chant de l'office divin. XI. 413. *a*, *b*. Religieux qui obſervoient une pſalmodie perpétuelle. I. 109. *a*. *b*. Chant de l'*alleluia* dans l'égliſe. 281. *a*. Le chant des pſeaumes introduit en Occident par S. Ambroiſe. I. 326. *b*. Chant grégorien. VII. 928. *b*. Chant des antiennes. I. 500. *b*. Origine de la pſalmodie à deux chœurs dans l'égliſe. VI. 212. *b*. De l'uſage des proſes dans le ſervice divin. XIII. 494. *b*. 495. *a*. Sur le chant ſacré, *voyez* CANTIQUE & PLAIN-CHANT. Chant à quatre parties, *voyez* CONTRE-POINT.

Chant en iſon, ou *chant égal*, pſalmodie qui ne roule que ſur deux ſons, & ne forme par conſéquent qu'un ſeul intervalle. *Suppl.* II. 323. *a*.

Chant ſur le livre, plain-chant ou contre-point à quatre parties, que les muſiciens compoſent & chantent in-promptu ſur une ſeule. — Ce chant demande beaucoup de ſcience, d'habitude & d'oreille dans ceux qui l'exécutent. *Suppl.* II. 323. *a*.

CHANT, (*Littér.*) une des parties du poéme épique. D'où vient cette diviſion par chants. Diverſité d'intérêts que peut cauſer un même chant. En quoi paroît l'art du poete dans la diſtribution de ſes chants: le Taſſe pris pour exemple en cela. Les Italiens ont plus droit que nous d'appeller les parties de leurs poemes epiques des chants. L'intérêt devroit croitre dans le poéme épique d'événement en événement, de chants en chants juſqu'à la concluſion. III. 142. *a*.

CHANT, (*Belles-lettr.*) pieces de notre ancienne poéſie. Chant royal. III. 142. *a*. Chant de mai. Chant nuptial. Chant de joie. Chant paſtoral. Chant de folie. *Ibid.* 143. *a*.

Chant. Du chant des oiſeaux. XVII. 432. *a*, *b*. 433. *a*, *b*. 735. *a*, *b*.

CHANTAL, (*Sainte Françoiſe de*) lieu où elle paſſa le tems de ſa viduité. *Suppl.* I. 711. *a*. Mariage de ſa fille. *Ibid.*

CHANTEAU, (*Juriſp.*) ſignifie *part* ou *partage*. Sens de cette maxime, *le chanteau part le vilain*, qui eſt de la coutume de la Marche. Article de la coutume d'Auvergne, où il eſt parlé du chanteau, & qui ſert à expliquer le ſens de ce mot. Ce terme peut auſſi être pris pour *pain ſéparé*. III. 143. *a*. Coutumes à conſulter. Concluſion à tirer pour l'explication de la maxime déja citée. Ouvrages à conſulter. *Ibid.* *b*.

Chanteau, terme de tailleur, terme de tonnelier. III. 143. *b*.

CHANTELAGE, (*Juriſp.*) droit dû au ſeigneur pour la vente du vin. Où il en eſt parlé. Autre cas dans lequel ſe payoit ce droit. Arbalêtriers exempts de chantelage par lettres de 1359. Recueil à conſulter. III. 143. *b*.

CHANTELLE, (*Juriſp.*) taille perſonnelle en quelques provinces. Origine de ce nom. III. 143. *b*. La coutume de Bourbonnois parle d'un droit appellé *les quatre deniers de chantelle*. Raiſon que M. de Lauriere donne de cette expreſſion. *Ibid.* 144. *a*.

CHANTE-LOUP, *édit de*, V. 391. *b*.

CHANTEPLEURE. (*Archit.*) III. 144. *a*.

CHANTEPLEURE, (*Tonnel.*) eſpece d'entonnoir. Sa deſcription & ſon uſage. III. 144. *a*.

CHANTEPLEURE, (*Econ. ruſt.*) canelles qu'on adapte à la campagne au bas des vaiſſeaux remplis de liqueur. III. 144. *a*.

CHANTER, méthode par laquelle on apprend à chanter. III. 144. *b.* Obſervation, ſi l'on devroit commencer à exercer ſa voix par les conſonnances. Difficulté d'intonation du *fa* au *ſi.* On a fait un art du chant; mais il y a bien des découvertes à faire ſur la maniere la plus facile de l'acquérir. Sans ſon ſecours tous les hommes chantent. C'eſt de toutes leurs actions la plus familiere. Le chant eſt une expreſſion propre, diſtincte de la parole. Perſonnes obligées par état à exceller dans l'art de chanter. *Ibid. b.* L'opéra eſt le lieu d'où la médiocrité dans la maniere de chanter devroit être bannie; mais l'art eſt cependant bien loin encore de cette perfection. Caractere que doit avoir l'opéra, comme poeme qui doit être chanté. *Ibid.* 145. *a.*

Chanter. Lieu deſtiné chez les anciens pour la répétition de la muſique qui devoit être chantée ſur le théatre. XI. 349. *a*, *b.* Pourquoi des perſonnes qui ont la voix agréable en parlant, l'ont déſagréable en chantant, & au contraire. XVII. 431. *b.* Etendue d'une voix qui chante ſans s'efforcer. 446, *b.* De la voix des femmes dans le chant. *Ibid.* Chanter à livre ouvert, *Suppl.* III. 766. *a.* proprement. *Suppl.* IV. 539. *a.* Chanter faux, cauſe de ce défaut. VI. 442. *a.* Pourquoi l'on chante ordinairement ſur la fin des repas. X. 905. *b.* Comment les anciens chantoient leurs poëmes. *Suppl.* IV. 586. *a.* 589. *b.* Maitre à chanter. *Suppl.* III. 835. *a.*

CHANTERELLE, chaſſe de la perdrix au filet & à la chanterelle; vol. III. des pl. article *Chaſſe*, pl. 13.

CHANTERRES, poëtes provençaux. XII. 840. *a*, *b.* Voy. TROUBADOURS.

CHANTEUR, *chanteuſe.* Chanteurs récitans & choriſtes. Chanteurs diſtingués par la partie qu'ils exécutent. Différence entre les premiers chanteurs & les doubles. III. 145. *a.* Comment eſt composé actuellement l'opéra de Paris. Eloge du chanteur Jéliote & de la chanteuſe Fel. Les chanteurs & chanteuſes de l'opéra ne dérogent point. Chanteurs & chanteuſes ordinaires de la muſique du roi. Bonté de Louis XIV pour les muſiciens, & pour les caſtrati de ſa chapelle. *Ibid. b.*

Chanteurs d'hymnes. VIII. 397. *a.*

CHANTIER, diverſes acceptions de ce mot. III. 145. *b.*

CHANTIER, (*Marine*) lieu qu'on entend par-là. Ce qu'il faut faire pour bien mettre la quille ſur le chantier. Chantier dans un arſenal. *Ibid.* 146. *a.*

Chantier. Différence entre attelier, boutique, chantier & magaſin. I. 839. *b.* Chantier de charpenterie, vol. II des planch. Charpenterie, pl. I. Chantier de marine, vol. VII des pl. Marine, pl. 8. Terrein creuſé dans un chantier de conſtruction, pour tirer les vaiſſeaux à terre. II. 548. *a.* Chantier de menuiſerie, vol. VII. des pl. Menuiſerie en bâtimens, pl. I.

Chantier, en terme de menuiſier & charpentier. — En terme de marchand de bois, de marchand de vin, de conſtructeur de trains, de marchand de blé. III. 146. *a.*

Chantier à commettre. (*Corderie*) Deſcription. Façon de parler à laquelle ces diverſes acceptions du mot *chantier* ont donné lieu. III. 146. *a.*

CHANTILLI, ſtatue du connétable de Montmorenci à Chantilli. II. 442. *b.* Fêtes données à Chantilli, lors du ſacre de Louis XV. 593. *b.*

CHANTRE, les chantres de la muſique des chapitres ſont ſoumis au grand chantre. Muſiciens qui s'offenſent du nom *de chantre.* Moquerie réciproque des chantres romains, & de ceux de Charlemagne, en faveur deſquels prononça l'empereur. On dit *chantre* en poëſie, pour dire *poëte.* III. 146. *b.*

CHANTRE, (*Juriſp.*) Conciles qui en parlent. Fonctions d'un chantre. III. 146. *b.* Ses armes. *Voyez* planche 14 du blaſon, vol. II. Nom qu'on lui donne. Juriſdiction de chantre dans le chapitre de l'égliſe de Paris. Arrêt pour les curés contre le chantre, au ſujet des écoles de charité. Divers degrés de cette dignité ſelon les égliſes. *Ibid.* 147. *a.*

Chantre, premier chantre des égliſes. XIII. 268. *a.* Bâton de chantre. II. 144. *a.*

CHANVRE, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Chanvre ſauvage. Chanvre domeſtique. Chanvre à fruits, chanvre à fleurs. III. 147. *a.* Sa deſcription. Climat & qualité des terres qui conviennent au chanvre. Engrais des chenevieres. *Ibid. b.* Culture de cette plante. *Ibid.* 148. *a.* Caractere auquel on reconnoit que le chanvre qui ne porte point de graine, doit être arraché, ce qui arrive vers le commencement d'août. Maniere de l'arracher, de le dépoſer & de le ſécher. Bottes de chanvre qu'on porte au routoir, (deſcription de ce lieu) pour le rouir. Maniere de le rouir. *Ibid. b.* Obſervations ſur cette opération. Récolte de l'autre eſpece de chanvre que nous appellons *chanvre femelle*, parce qu'il porte graine. Ce qu'on pratique en certains pays pour achever la maturité du chenevis. *Ibid.* 149. *a.* Uſage de l'inſtrument appellé égrugeoir. Enſuite on porte le chanvre au routoir pour y ſouffrir la même préparation que le chanvre mâle. Opération de le ſécher. Opération de le tiller. Celle de le broyer. *Ibid. b.* Deſcription du hâloir, & du travail qui s'y fait : après lequel on porte le chanvre à la broie. Deſcription de cet inſtrument. Maniere de s'en ſervir. *Ibid.* 150. *a.* Il faut plus ou moins rouir le chanvre ſelon l'uſage auquel on le deſtine. Cauſes qui doivent concourir pour avoir de la filaſſe fine. Examen qu'il faut faire des ballots de chanvre lorſqu'on l'achete. *Ibid. b.* Queues de chanvre, comment elles ſont faites, comment elles doivent être, pour être bien conditionnées. *Ibid.* 151. *a.* Avantages & déſavantages des deux pratiques dont on a parlé, l'une de tiller, l'autre de broyer. Couleur que doit avoir le chanvre. Il vaut mieux encore s'attacher à ſon odeur qu'à ſa couleur. Différence de bonté entre les brins plats & les ronds. *Ibid. b.* Autres obſervations ſur la qualité que doivent avoir les chanvres pour être bons. *Ibid.* 152. *a.* Précautions à prendre pour conſerver les chanvres dans les magaſins ſans aucun riſque. *Ibid. b.* Continuation de la préparation du chanvre. Celle que doivent lui donner les eſpadeurs dès que le chanvre eſt dans leur attelier. Le débarraſſer des petites parcelles de chenevottes qui y reſtent, &c. Séparer les unes des autres, les fibres longitudinales qui, par leur union, forment des eſpeces de rubans : méthodes indiquées pour cela. Deſcription de l'attelier des eſpadeurs. *Ibid.* 153. *a.* Opération d'eſpader. *Ibid. b.* Deſcription de l'attelier des peigneurs. *Ibid.* 154. *a.* Leurs opérations ſur le chanvre. *Ibid. b.* Quelqu'habile que ſoit un peigneur, jamais le milieu des poignées ne ſera auſſi bien affiné que les extrémités; parce qu'il n'eſt pas poſſible que le milieu paſſe auſſi fréquemment & auſſi parfaitement ſur le peigne. Fers ou frottoirs que M. Duhamel a inventés pour remédier à cet inconvénient. Deſcription de ces machines & de leur uſage. *Ibid.* 155. *b.* Diſtinction du premier brin & du ſecond brin que tirent les peigneurs. Comment on prépare le ſecond brin. Celui-ci eſt beaucoup moins parfait que le premier. *Ibid.* 156. *a.* Défauts des cordages faits du ſecond brin. Uſage qu'on fait des étoupes. On examine ſi l'on doit tirer peu ou beaucoup du premier brin. *Ibid. b.* De la maniere de faire ce qu'on appelle les ceintures ou peignons. Quantité de chanvre qu'un peigneur peut préparer par jour. Il ne faut le peigner qu'à meſure qu'on en a beſoin pour faire le fil. *Ibid.* 157. *b.*

Chanvre, obſervations ſur l'opération de ſemer le chanvre, III. 289. *a.* ſur le terrein où on le ſeme & les labours qu'il exige. *Ibid. a*, *b.* Maniere de le ſécher. III. 8. *a.* Foſſe où l'on met pourrir le chanvre : différentes manieres de le rouir. XIV. 328. *b.* &c. 409. *a.* Infection qu'il donne aux eaux où on l'a fait rouir. 329. *a*, *b.* Outil à préparer les chanvres, appellé *ſeran* : ſon uſage. XV. 78. *a.* Tiller le chanvre. XVI. 329. *b.* Tillotte pour briſer le chanvre. 332. *a.* Maniere de le briſer au moyen de la broie. II. 446. *b.* 447. *a.* De la filaſſe de chanvre. VI. 791. *b.* Ce qu'on entend par queue de chanvre ou filaſſe brute. II. 447. *a.* Eſpader le chanvre, préparation qu'on donne à la filaſſe après avoir été broyée. V. 952. *b.* Opération de peigner le chanvre. XII. 245. *a.* Moucher le chanvre, terme de corderie. X. 777. *a.* Poſſibilité de faire du papier avec la filaſſe de chanvre. XI. 847. *a.* Encouragemens à perfectionner les apprêts des chanvres du Berry. VI. 793. *a.* Eſpece de chanvre qu'on tire en Suede de la tige du houblon, maniere de le tirer. VIII. 322. *a.* Eſpece de chanvre d'Amérique appellé *pite.* XII. 662. *a.* Chanvre des Indes. II. 59. *a.* Chanvre nommé *bangi. Voyez ce mot.*

CHANVRE, (*Mat. médic.*) uſage & propriété de ſa ſemence. Cataplaſmes de ſemence & feuilles écraſées. III. 157. *a.* Qualité empoiſonnante de l'eau où l'on a fait rouir le chanvre. Uſage de l'huile du chenevis. Auteurs où l'on trouve des émulſions décrites ſous le nom d'*emulſio cannabina. Ibid. b.*

Chanvre, ſes effets ſur les affections de l'ame, *Suppl.* I. 792. *b.* ſur le ſperme. *Ibid. a.*

CHAOLOGIE, hiſtoire du chaos. Celle d'Orphée. Celle du docteur Burnet. III. 157. *b.*

CHAONIE, (*Géogr.*) faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 323. *a.*

CHAOS, pere de l'érebe & de la nuit, ſelon les poëtes. Ce que les anciens philoſophes ont entendu par ce nom. Ils regardoient la création comme une idée contradictoire. III. 157. *a.* Peuples, philoſophes, naturaliſtes, &c. qui ont regardé le chaos comme éternel, le premier des principes de l'univers. Il n'eſt pas impoſſible que cette idée du cahos n'ait été tirée de ce que dit Moïſe du premier état du monde qu'il repréſente comme n'ayant été d'abord qu'une maſſe informe, &c. Le cahos de Moïſe renfermoit dans ſon ſein toutes les natures déja déterminées, & leur aſſortiment ménagé par la main du Tout-Puiſſant enfanta bientôt l'univers avec ſes beautés. *Ibid.* 158. *a.* Syſtême de Whiſton ſur la formation du monde, combattu. Préférence que nous devons donner à la phyſique de Moïſe ſur les ſyſtèmes des philoſophes. Variations des philoſophes dans leurs principes ſur l'origine de l'univers. *Ibid. b.* Comment nous devons entendre le récit de Moïſe ſur la création. Tous les peuples paroiſſent avoir tiré de la même ſource que nous l'idée qu'ils ont eue d'un état de ténebres & de confuſion antérieur à l'arrangement du monde.

Attention que doit avoir un philosophe de ne former aucun systême qui limite les vérités que Moïse nous enseigne. On ne peut accuser d'impiété un philosophe qui soutiendroit que la terre fut couverte autrefois par des eaux différentes de celles du déluge, ou toute autre hypothese qui ne contredit point la révélation. *Ibid.* 159. *a.* On peut entendre le mot *creavit* du premier verset de la Génese, comme synonyme au mot *formavit*, pourvu qu'on regarde toujours la matiere de l'univers comme créée antérieurement. *Ibid. b.*

CHAOSIN, (*Géogr.*) observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 313. *a.*

CHAP, (*Jurisp.*) droit qui s'impose en la ville de Mende en Gévaudan, *&c.* Autres sens de ce mot. III. 159. *b.*

CHAPE, ornement d'église. Description. Origine du nom. Quelques-uns ont cru que les rois de la premiere race faisoient porter en guerre la chape de saint Martin. III. 159. *b.*

Chape, voyez COULE. Origine des chapes : la chasuble a succédé à la chape. III. 234. *a.* Ornement des chapes appellé orfroy. XI. 629. *a.* Chape de saint Martin qu'on portoit à la guerre. V. 710. *a.*

CHAPE, terme d'architecture, de teinturier, de cuisine, de fondeur. III. 160. *a.*

CHAPE, (*Orfevrerie*) partie de la boucle. Description. Quatre parties distinguées dans la boucle. III. 160. *a.*

CHAPE, en terme de fourbisseur. III. 160. *a.*

CHAPE, (*Méchan.*) appartenant à la poulie. III. 160. *a.*

CHAPE, (*à la Monnoie*) III. 160. *a.*

CHAPE, (*dans l'Orgue*) chape de plein jeu : description & usage. III. 160. *a.*

CHAPE, (*Potier d'étain*) description. Chapes de moules de pots. III. 160. *b.*

CHAPE, (*Manuf. de poudre*) double barril dont on revêtit celui qu'on remplit de poudre. Raison de cet usage. On enchape aussi les vins. III. 160. *b.*

CHAPE, (*Blason*) III. 160. *b.*

CHAPEAU, deux acceptions de ce mot. Il signifie, ou la matiere du chapeau, ou le chapeau même. I. *Explication de la maniere dont on fabrique l'un & l'autre.* Matiere dont on se sert pour la fabrique des chapeaux, & d'où on la tire. On distingue communément deux poils à la peau du castor. III. 160. *b.* Comment se fait l'opération d'arracher le poil. Description de la plane. Travail de la repasseuse. *Ibid.* 161. *a.* Les peaux planées & repassées sont livrées à des ouvrieres qu'on appelle *coupeuses*. Ce qu'on entend par rougir les peaux. Continuation du travail des coupeuses. *Ibid. b.* On distingue le poil en gros & en fin avant que la peau soit arrachée ; & quand on la coupe on distingue le fin en trois sortes ; le blanc, le beau noir & l'anglois. Destinations de ces trois qualités. Deux especes de peau de castor, le gras & le sec. Utilité du gras. Comment on peut fabriquer le poil de castor au défaut de gras. A qui se vendent les peaux de castor sec coupées. Opération d'éplucher la vigogne. Préparation du poil de lievre. *Ibid.* 162. *a.* On en distingue deux sortes, l'arrête & le doux. Préparation des peaux de lapin. Comment on distingue les peaux de recette des peaux communes. *Ibid. b.* Préparation particuliere à donner aux peaux de lapin, quand on se propose de faire des chapeaux avec ce poil seul. Celle des peaux de lievre dans le même cas. Quand tous les poils sont préparés on les met dans des tonneaux. Différentes qualités de chapeaux : divers mêlanges qui les constituent. II. *Fabrication du chapeau à plumet.* Choix du poil. *Ibid.* 163. *a.* Opération du cardeur. Maniere de traiter avec le cardeur. Distribution de la matiere aux compagnons : prix de leur travail : description de l'arçon. *Ibid. b.* Et de l'opération d'arçonner. Formation de quatre capades. Description de ce qu'on appelle *voguer*. *Ibid.* 164. *a.* Maniere de donner la forme aux capades. Travail de la dorure : on l'arçonne, on la divise en deux petites capades, *&c. &c. Ibid. b.* On marche les capades au bassin. Le marcher des capades est le commencement de ce qu'on appelle le *bâtissage*. Appareil des capades sur la feutriere. *Ibid.* 165. *a.* Ce qu'on appelle former ses croisées, marcher sur la tete ; décroiser les capades. *Ibid. b.* Travail des deux secondes capades. L'appareil des quatre capades s'appelle un chapeau bâti au bassin. Opération de l'étoupage. *Ibid.* 166. *a.* Appareil appellé bâtissage. Description de la foule & du travail de fouler. *Ibid. b.* Comment on place les petites capades appellées *pointus*. *Ibid.* 167. *b.* Chapeau bâti à la foule. Usage de la manique pour fouler plus chaud & plus clos. *Ibid.* 168. *a.* On décroise ensuite le chapeau en tout sens pour s'assurer s'il est à-peu-près rond, & s'il n'y a point de lippes. Ce qu'on appelle arranger le chapeau, le torquer ou le mettre en coquille, le détorquer, le presser. Quand le chapeau est pressé on le dresse. Ensuite on le choque. *Ibid. b.* On l'abbat. Lorsque le bord du chapeau est à-peu-près plat, on le piece. Le chapeau sorti de la foule est porté dans l'étuve pour y être séché. Opération de poncer. *Ibid.* 169. *a.* De pelotonner. Lorsque le chapeau est pelotonné, on marque avec de la craie son poids, & s'il est doré ou non. Pratique à suivre pour faire le plumet. *Ibid. b.* Avant de teindre les chapeaux, on les robe. Description de ce travail. Quand les chapeaux sont robés, les teinturiers s'en emparent & les assortissent. Description de la foule appellée *dégorgéage*. Maniere de s'en servir. *Ibid.* 170. *b.* Maniere dont on teint. Ingrédiens de la teinture, comment on la compose. Suite des procédés jusqu'à ce que les chapeaux soient en état d'être vendus au maitre. *Ibid.* 171. *a.* Du maitre ils passent chez l'apprêteur. En quoi consiste son travail. *Ibid. b.* Opérations qui suivent l'apprêtage. *Ibid.* 172. *a.* Le chapeau passé en premier est donné à une ouvriere qu'on appelle une *éjarreuse*. Quand il est éjarré on le donne à garnir. Quand il est garni, on finit de le repasser au fer. C'est ainsi qu'on acheve un chapeau ordinaire après la teinture. Différences à observer s'il est à plumet. *Ibid. b.* Les castors dorés qui viennent après les superfins se travaillent de même. Castors non dorés. Demi castors dorés. Demi-castors sans dorure. Les croix se travaillent avec moins de précaution que les superfins. Travail des communs. Prix des différentes sortes de chapeaux. *Ibid.* 173. *a.* Travail des chapeaux blancs. Repassage des vieux chapeaux. Autres especes de chapeaux, comme de crin, de paille, de canne, *&c.* Principaux réglemens sur la fabrique des chapeaux. *Ibid. b.* Tems où commença l'usage des chapeaux. Ils furent tous dans l'origine défendus aux ecclésiastiques, quoiqu'ils en portassent impunément en Angleterre depuis 200 ans. III. 174. *b.*

CHAPEAU, (*Art méchan.*) maniere de repasser un chapeau, de le retourner. *Suppl.* II. 323. *a.* Tableau raccourci des principales opérations de l'art de fabriquer les chapeaux. *Ibid. b.*

Chapeau. Epoque de l'usage des bonnets & des chapeaux en France. II. 324. *a.* Énumération de quelques instrumens de chapelier. Arçon. I. 620. *b.* Avaloire. I. 858. *b.* Choque. III. 367. *a.* Couteaux. IV. 407. *a.* Forme. VII. 180. *b.* Foulerie. 221. *b.* Fourneaux. 233. *a.* Frottoir. 355. *a.* Quelques opérations du chapelier. Fouler le feutre. VII. 221. *a.* Arracher le jarre. VIII. 462. *a.* Donner au feutre la figure du chapeau. V. 111. *a.* Unir & applatir les bords & le haut de la tete. *Ibid. b.* Art de teindre les chapeaux. XVI. 32. *a.* Tondre un chapeau. 406. *b.* Apprêt des chapeaux. I. 556. *b.* Préparation qui sert à leur donner le lustre. IX. 751. *b.* Crieuses de vieux chapeaux. IV. 466. *b.* Voyez II. vol. des pl. l'article CHAPELIER.

CHAPEAU, (*Archit.*) chapeau de lucarne, chapeau d'étage. Chapeau dans certains bâtimens de charpente. III. 174. *a.*

CHAPEAU, terme d'hydraulique, de tireur d'or. III. 174. *a.*

CHAPEAU, mesure de dix tonnes, *&c.* III. 174. *a.*

CHAPEAU, (*Chymie*) III. 174. *a.*

CHAPEAU, sorte de présent. III. 174. *a.*

Chapeau, ou *Chapel de roses*, léger don que le pere fait à sa fille en la mariant. III. 174. *a.* A quoi ce nom fait allusion. Coutumes qui parlent du chapeau de roses. Ouvrage à consulter. *Ibid. b.*

CHAPEAU, (*Musique*) III. 174. *b.*

CHAPEAU, (*Blason*) III. 174. *b.*

Chapeau, meuble d'armoirie. Le chapeau est l'hiéroglyphe de la liberté. *Suppl.* II. 324. *b.*

Chapeau, ornement extérieur de l'écu d'un prélat ou d'un abbé. Chapeau des cardinaux, des archevêques, des évêques, des abbés & protonotaires. Invention des chapeaux dans les cérémonies à Rome. En quel tems a commencé l'usage des chapeaux sur les armoiries. *Suppl.* II. 324. *b.*

CHAPEAU, sinople des évêques dans les armoiries. *Suppl.* IV. 794. *b.*

CHAPELAIN. Devoirs mutuels des chanoines & des chapelains, des cathédrales & collegiales. Auteurs à consulter sur les chapelains. III. 174. *b.* Chapelains du roi : leurs privileges. Auteurs à consulter. Chapelains du roi, de la reine, de madame la dauphine, des princes & princesses, *&c.* Ce titre est en usage parmi les protestans. Chapelains de l'ordre de Malthe. On appelle chapelain un prêtre qui vient dire la messe dans les maisons des particuliers. Chapelains du roi d'Angleterre. Origine des chapelains. Premier chapelain qu'il y a eu. Les notaires, secrétaires & chanceliers ont porté ce titre. III. 175. *a.*

Chapelain. Deux sortes de chapelains du pape. III. 175. *a.* Chapelains du roi de France : leur service. *Ibid. b.*

Chapelain, college de chapelains. III. 632. *a.* Archichapelain en France. I. 613. *a.*

CHAPELAIN, (*Jean*) observations sur son poëme de la pucelle. XII. 823. *a.*

CHAPELER, (*Boulang.*) pourquoi on chapele le pain. Usage qu'on fait de la chapelure. III. 175. *b.*

CHAPELET, (*Hist. eccl.*) étymologie du mot. Différens noms du chapelet. Origine de l'usage du chapelet : instituteur du rosaire. Chapelet du sauveur. Chapelets des Orientaux qu'ils appellent *chaines*. III. 175. *b.* Sur le chapelet, voyez ROSAIRE.

De la course à quatre chevaux. Description de cette course. La race des chevaux qui avoient vaincu dans ces combats d'honneur étoit illustrée. On prétend que les attelages à quatre chevaux se faisoient en l'honneur du Soleil. Chars à six, à sept chevaux. Noms de ceux qui conduisoient les chars. Usage du char couvert. Du char armé de faulx. Sa description. *Ibid. b.* Peu de cas qu'en faisoient les Romains. L'usage des chars à la guerre est très-ancien. Du char de triomphe. Paroles qu'on prononçoit quand le triomphateur montoit. Description de nos chars de triomphe. Ceux dont on se sert dans les processions publiques à Lille en Flandre. Les païens avoient aussi des processions & des chars de triomphe pour certaines occasions. *Ibid.* 184. *a.*

Char. Les chars tirent leur origine des traineaux. XVI. 529. *b.* Antiquité de l'usage des chars. III. 204. *b.* Chars armés de faulx : comment on s'en défendoit. VI 435. *a.* Inconvéniens attachés à l'ancien usage de combattre dans des chars. V. 887. *a.* Premiere invention des chars dans la Grece. *Suppl.* II. 391. *b.* Des courses de chars chez les Grecs. *Ibid.* Char dans les jeux olympiques, nommé *apênè.* I. 522. *b.* Diverses sortes de chars chez les Romains : magnificence de quelques-uns. III. 204. *b.* Chars couverts & chars découverts dont ils faisoient usage. XII. 620. *b.* La mode des litieres fut abolie sous Alexandre-Sévere, pour faire place à celle des chars. IX. 593. *a.* Char à deux roues. II. 260. *a.* Char des Romains nommé *carpentum.* 698. *a.* Autre dit *carruque.* 706. *a.* Char à trois chevaux, XVI. 639. *b.* à quatre chevaux. XIII. 642. *a*, *b.* Char de triomphe. XVI. 655. *b.* Char nommé *essedum*, dont les Belges faisoient usage. V. 995. *b.* Chars élevés sur des arcades. XVI. 212. *b.* Sur les chars, *voyez* encore l'article VOITURE.

Chars, figure symbolique. XV. 729. *a*, *b.*

CHAR, (*Art méch.*) regle à suivre sur la hauteur des roues d'un char. XIV. 386. *b.* 389. *b.* Observations sur le tirage des chars. XVI. 339. *b. Voyez* CHARIOT. III. 204. *a.*

CHAR, (*Mach. d'opéra*) description. III. 184. *a.* C'est la machine la plus ordinaire à l'opéra, & la moins soignée. Moyen de cacher les cordes de ce char. Chars des Grecs sur le théatre. On exécute plusieurs vols avec les chars. *Ibid. b.*

CHARA, (*Bot.*) *voyez* LUSTRE. IX. 750. *b.* Mouvement singulier remarqué dans le *chara flexilis. Suppl.* IV. 784. *a*, *b.* &c.

CHARADE, espece de rébus. *Suppl.* III. 681. *b.*

CHARAG, tribut que le grand-seigneur fait lever sur les enfans mâles des Juifs. Autres droits qu'ils paient pour le privilege de tenir synagogue, pour ensevelir les morts. III. 184. *b.* Les chrétiens grecs, dans Constantinople ou Péra, paient le charag. Autres tributs pour la conservation de leurs églises, & le droit d'avoir un patriarche. *Ibid.* 185. *a.*

Charag que paient les chrétiens latins de Constantinople ou Péra. Celui que paient les négocians ou voyageurs chrétiens. Quelles personnes en sont exemptes. III. 185. *a.*

CHARAMEIS, (*Bot.*) arbre exotique. Deux especes. Leur description. Usage qu'en font les Indiens. III. 185. *a.*

CHARAN, (*Géogr.*) *voyez* ARA.

CHARANIENS, habitans de la ville de Charan : déclaration qu'ils firent de leur religion à Almamon. XIV. 460. *a.*

CHARANSON, (*Insectol.*) description du vrai charanson. Description de ceux qui sont représentés vol. VI des planch. *Histoire naturelle*, pl. 78, & qui ne sont point de même genre que le précédent, mais de celui que nous appellons du nom de *curlagus.* Lieux d'où ces insectes sont originaires. Classification du charanson. *Suppl.* II. 325. *a. Voyez* CHARENÇON.

CHARAPETI, arbrisseau des Indes occidentales. Description. Usage de son bois. III. 185. *a.*

CHARAS, (*Moyse*) pharmacopole & chymiste. XVII. 581. *a.*

CHARAX, huit villes anciennes de ce nom. III. 185. *a.*

CHARBON, deux sortes, l'artificiel & le naturel. Définition du charbon artificiel. Comment on prévient la destruction des substances une fois allumées, dont on fait le charbon. Deux causes d'où dépend la destruction du charbon. III. 185. *b.*

CHARBON *de bois : comment on le fait à Auffois, à Pontquarré en Brie*, &c. Instrumens nécessaires aux charbonniers. Un fourneau contient jusqu'à sept ou neuf cordes de bois. On conduit ordinairement deux fourneaux à la fois. Choix du bois. III. 185. *b.* Distance où les tas de bois doivent être des fourneaux. Lorsque le bois est prêt, il faut travailler à faire la charbonniere, qui est l'endroit où l'on doit construire les fourneaux à charbon. Construction du fourneau. *Ibid.* 186. *a.* Comment le charbonnier se fera du frasin. A quel usage il doit être employé dans la construction du fourneau. Maniere d'allumer le fourneau. Attentions qu'il doit avoir depuis que le feu est allumé. *Ibid.* 187. *a.* Divers accidens auxquels le charbonnier doit remédier. Soins de la premiere nuit, du second jour ; à l'approche de la nuit du second jour, le charbonnier ne pourra plus quitter son fourneau. Apparition du grand feu. Opération pour étouffer le feu, & empêcher le charbon de se consumer, qu'on appelle *polir le fourneau. Ibid. b.* Opération de rafraîchir. Le quatrieme jour le charbon sera censé fait & prêt à être tiré. Maniere d'ouvrir le fourneau. Du tems convenable pour faire le charbon. Maniere de placer le gros & le menu bois en construisant le fourneau.

Procédés qu'on suit en Bourgogne pour faire le charbon. Ibid. 188. *a.* Cette maniere ne differe de la précédente que dans la construction des fourneaux. Troisieme maniere de le construire. Qualité du bois dont il faut faire le charbon, selon les divers métiers auxquels on l'emploie. *Ibid. b.* Ce qu'on appelle *tue-vents* ou *brise-vents.* Espace de tems qu'on emploie à faire le charbon, selon que le bois est verd ou sec. Observations à suivre pendant & après la cuisson. De la vente du charbon. Diverses instructions utiles. Du lieu où l'on doit faire le charbon. Fourneau qui reste en meule. *Ibid.* 189. *a.*

CHARBON, (*Chym.*) élémens dont il est formé. Pourquoi l'eau-forte n'attaque point l'ivoire calciné ordinaire des boutiques. III. 189. *a.* Pourquoi certaines substances pierreuses & calcaires, après avoir été calcinées, ne font plus une effervescence aussi marquée, qu'elles faisoient avant la calcination. Il est très-vraisemblable que l'air entre dans la mixtion charbonneuse. Le charbon ne donne pas de flamme sensible. Effet du sel marin sur le charbon. Principes fixes du charbon qu'on retrouve dans sa cendre. Comment les charbons des trois regnes sont spécifiés. Incorruptibilité du charbon. Conséquences pratiques qu'en tirerent les anciens. Usages chymiques du charbon. *Ibid. b.* Des effets de la vapeur du charbon, stagnante dans un lieu fermé ou peu aéré. Les vertus médicinales du charbon ne sont pas confirmées par l'observation. *Ibid.* 190. *a.*

Charbon de bois. Nature du charbon. *Suppl.* III. 348. *a.* Détails sur la maniere de faire le charbon destiné aux usines, sur les différentes qualités des charbons, & sur la maniere d'en faire usage. VII. 146. *b.* &c. Charbon du bois de l'arbre appellé *andjuri. Suppl.* I. 422. *b.* Du choix à faire dans le charbon pour les opérations chymiques. Lieux secs où l'on doit le tenir. VII. 248. 3. *a.* En quoi les cendres different du charbon. II. 813. *b.* Inaltérabilité du charbon dans des vaisseaux fermés. 544. *a.* I. 234. *b. Suppl.* I. 235. *a. Suppl.* II. 515. *b.* Les charbons ardens considérés en métallurgie comme réductifs. VI. 914. *b. Suppl.* IV. 338. *a.* La poudre de charbon regardée aussi comme réductive. VI. 914. *b.* Usage qu'on fait en métallurgie du mélange du poussier de charbon à l'argille. VII. 240. *a.* De la suffocation par la vapeur du charbon. VII. 520. *a*, *b.* XIII. 806. *a.*

CHARBON, (*Comm.*) de la mesure du charbon par minots. X. 558. *a.* Voiture à transporter le charbon. II. 60. *a.*

CHARBON *minéral.* Sa description. Deux especes de ce charbon. De la différence entre ces deux especes, est venue la distinction de charbon de terre & charbon de pierre. III. 190. *a.* Divers sentimens des naturalistes sur la formation & la nature du charbon minéral. Il paroît très-probable qu'on doit lui attribuer, ainsi qu'aux différens bitumes, une origine végétale. Observations qui prouvent que c'est à du bois qu'il doit son origine. Pierres feuilletées & écailleuses dont les veines & couches de charbon sont ordinairement couvertes. Bois fossile trouvé en Allemagne, dans le comté de Nassau. *Ibid. b.* Conjectures sur ce bois & le charbon minéral qui se trouve en fouillant plus bas. Contrées où se trouve le charbon minéral. Signes auxquels on reconnoît le voisinage d'une mine. Le charbon minéral se trouve, ou par couches, ou par veines dans le sein de la terre.... *Ibid.* 191. *a.* Figures qui représentent les différentes inclinaisons & directions que l'on a remarquées dans les mines de charbon de terre. Ce charbon se rencontre entre plusieurs lits de terres & de pierres de différentes especes. Digues ou roches qui interrompent la direction des couches, & forment de grands obstacles au travail des ouvriers. A quels signes, dans la mine, on reconnoît le voisinage d'une digue. Rien n'est plus avantageux que lorsqu'une mine suit une pente douce, & n'est que peu inclinée à l'horizon. *Ibid. b.* Mines dont la couche descend presque perpendiculairement à l'horizon. De plusieurs couches les unes sur les autres, c'est ordinairement la principale qui est la plus enfoncée en terre. Exploitation de la mine. Puits ou bures qu'on doit creuser. Leur usage. Bures à charbon, bures à pompe. Comment on supplée à cette derniere, d'une maniere plus avantageuse, par un percement. Vapeurs qui s'exhalent de la mine. Effets mortels de celle qu'on appelle *pousse* ou *mousette. Ibid.* 192. *a.* Remedes à procurer aux ouvriers qui en sont atteints. Cause de ces funestes effets, selon M. Triewald. Autre vapeur appellée *feu sauvage.* Comment elle se manifeste. *Ibid. b.* Précautions que les ouvriers prennent pour s'en garantir. Explosion que produit cette vapeur. Exemple des effets terribles causés par elle. Phénomenes singuliers opérés par une vapeur inflammable sortie d'une mine de charbon. *Ibid.* 193. *a.* Une portion de cette

vapeur renfermée dans une vessie de bœuf, & enflammée ensuite comme de l'esprit de vin. Imitation artificielle de cette vapeur. Nécessité & moyen de renouveller l'air dans les mines de charbon. Mines qui se sont enflammées, & qui n'ont pas cessé de brûler en Angleterre & en Allemagne. Mine d'alun qui s'allume à l'air, lorsqu'elle y a été exposée quelque tems. *Ibid. b.* Analyse chymique du charbon minéral. Son utilité dans les usages de la vie. Comment certains peuples le ménagent. Son utilité dans plusieurs arts & métiers. Examen de la question, si l'on peut s'en servir avec succès pour la fusion des minerais. Bien des gens ont regardé la fumée du charbon minéral comme nuisible à la santé. Sentiment de quelques auteurs sur ce sujet. *Ibid.* 194. *a.* Propriétés de l'huile tenue, tirée par la distillation du charbon minéral. *Ibid. b.*

Charbon minéral. Propriétés du charbon de terre. VII. 248. 3. *a.* Effet du sable sur le feu de ce charbon. *Suppl.* II. 66. *b.* De la découverte, de l'exploitation & des usages du charbon minéral. VIII. 323. *a*, *b.* &c. Vol. VI. des planches, article *Minéralogie.* Disposition des lits des mines de charbon dans la province de Lancastre. XV. 541. *a.* Sorte de couche appellée *plateur* dans les mines de charbon de terre. XII. 740. *a.* Usage de la boussole dans ces mines. II. 378. *b.* Vapeurs qui s'élevent des mines de charbon. X. 779. *b.* XVI. 580. *b.* 581. *a.* L'usage du charbon minéral préviendroit les funestes conséquences de la disette des bois. II. 307. *a.* Les villes où l'on brûle du charbon de pierre, moins sujettes aux épidémies. V. 788. *b.* Poussiere du charbon de terre dont on se sert dans la province de Pembroke. XII. 291. *a.* Négoce du charbon de terre à Newcastel. XI. 121. *b.* Voie de charbon de terre. XVII. 421. *b.* Charbon fossile trouvé près de Lons-le-Saunier. *Suppl.* III. 777. *b.*

Charbon végétal & fossile. Observations faites sur une mine de charbon découverte près de la ville d'Altorff en Franconie. III. 194. *b.*

Charbon, (*Botan. Agricul. Maladie des grains*) *Voyez* Carié, Bled. En quoi consiste cette maladie. *Suppl.* II. 325. *a.* Il paroit que les anciens ne l'ont point connue. Conjectures sur la cause qui peut en avoir étendu la contagion. Caracteres auxquels on distingue les épis charbonnés. Développement de la plante atteinte de cette maladie. Affinité entre la poussiere du charbon & celle de la vesse-de-loup. Contagion du charbon. Son odeur putride. Forme des grains charbonnés. *Ibid. b.* Poussiere dont ils sont pleins. Les plantes qui doivent porter cet épi, faciles à distinguer dès le mois d'avril, & avant qu'elles aient épié. Observations de M. Duhamel sur ces plantes. M. Tillet les croit plus sensibles à la gelée que les autres. Il paroit que le charbon procede d'un vice interne de la plante, & que cette maladie n'est qu'une espece du même genre que la nielle, & qui n'en differe que par ses effets. *Ibid.* 226. *a.* Epis moitié sains, moitié charbonnés. Plantes formées de plusieurs tuyaux dont les uns portent des épis entiérement mauvais, & les autres des épis entiérement sains. Mélange qui se fait lorsqu'on bat le bled, de la poussiere des grains charbonnés avec le bon grain; caractere & mauvais effets de la farine qui en provient. Précaution qu'il faudroit prendre avant la mouture du bled. Caractere auquel on peut distinguer le grain qui a reçu cette poussiere. *Ibid. b.* Expériences qui prouvent que ce grain moucheté mis en terre donne des plantes charbonnées. Le charbonnage & la nielle ne sont point l'effet de certains terroirs ou de certaines expositions, mais celui d'un certain fumier. Réfutation de quelques autres sentimens sur la cause de ces maladies. *Ibid.* 327. *a.* L'auteur distingue deux causes capables de les produire; l'une contagieuse, procédant du contact des poussieres de charbon; l'autre interne procédant du vice de la semence, ou plutôt du défaut de conformation des ovaires qui sont seuls affectés dans le charbon. Différence entre cette maladie & la nielle. Le charbon inconnu en Italie avant 1730. Hypotheses sur la maniere dont se fait l'altération dans la plante. *Ibid. b.* Moyens de la prévenir, soit lorsque la maladie procede du vice particulier de la semence, soit lorsqu'elle vient de la contagion des grains infectés. Maniere de mettre les grains en chaux, par laquelle on les garantit de la nielle ou du charbon. *Ibid.* 328. *a.* *Voyez* Charbonné.

Charbons ardens. Usage de quelques prêtres païens de marcher en certaines cérémonies sur des charbons ardens. VI. 542. *a.* VIII. 220. *a*, *b.*

Charbon, (*Ordre du*) XI. 603. *a.*

Charbon, (*Chirurg.*) signe pathognomonique du charbon. Il est ordinairement un symptôme des fievres pestilentielles. Remedes intérieurs. *Voyez Peste.* Secours chirurgicaux. III. 195. *a.*

Charbon, différence entre ce qu'on appelle en chirurgie, *charbon*, *clou*, *anthrax & furoncle.* XVII. 791. *a.* Charbon des paupieres. I. 497. *a.*

Charbon, (*Maréch.*) III. 195. *a.*

CHARBONNÉ, (*Agricul.*) deux sortes de grains charbonnés. Effets du blé charbonné par le bout, employé par le boulanger, ou le laboureur. Mauvais tems qui produisent le grain charbonné. Expérience de M. Tull, pour en rechercher la cause. III. 195. *a.* Les lieux bas ne donnent pas plus de grains charbonnés que les lieux hauts. Pratiques des agriculteurs pour prévenir le charbonnage. *Ibid. b.*

Charbonnés, épis. Suppl. I. 917. *a.* Cause commune de l'ergot & du charbon. *Suppl.* II. 859. *a.* Il ne vient point de l'excès d'humidité. *Suppl.* III. 219. *a.* Sa principale cause. 222. *a.* *Voyez* Charbon.

CHARBONNIER, devoirs d'un charbonnier dans les grosses forges. VII. 136. *a.* Des mesureurs de charbon. X. 427. *a.* Des porteurs de charbon. XIII. 146. *b.*

CHARCE, action glorieuse de Mad. Philis de la Tour-Dupin-la-Charce. *Suppl.* IV. 75. *b.*

CHARDON, caracteres de ce genre de plante. III. 195. *b.*

Chardon, espece de chardon appellé *chausse-trape.* III. 258. *b.* Espece connue des anciens sous le nom de *struthium.* XV. 548. *b.* Genre de chardon nommé *acanos. Suppl.* I. 100. *b.*

Chardon-benit, (*Mat. médic.*) combien ses vertus ont été vantées. III. 195. *b.* Propriétés que les auteurs lui ont attribuées. Ce qu'on en doit croire; propriétés véritables de cette plante. Son eau distillée ne mérite pas tous les éloges qu'on lui a donnés. Celle que la plupart des apothicaires de Paris préparent à la place de la premiere est infiniment préférable. Préparations où entrent les feuilles, la semence, les sommités, & l'extrait de cette plante. *Ibid.* 196. *a.*

Chardon à bonnetier, caracteres de ce genre de plante. Son usage pour les manufactures en laine. Défense d'en sortir du royaume. III. 196. *a.*

Chardon-rolland. Caracteres de ce genre de plante. Propriétés de sa racine. Comment on la prépare. Préparations où elle entre. III. 196. *b.*

Chardon, (*Archit. & Serrur.*) III. 196. *b.*

Chardon, (*Blason*) maniere de représenter cette plante dans l'écu. Signification de ce symbole. *Suppl.* II. 328. *b.*

Chardon, (*Notre-Dame de*) ordre militaire. Son institution. Chevaliers qui le composoient. Ouvrages à consulter. III. 198. *b.* *Voyez Suppl.* II. 40. *b.*

Chardon, (*Saint-André du*) ordre de chevalerie en Ecosse. Sa devise. Son origine. Jacques VII d'Ecosse voulut le remettre en vigueur. Il subsiste foiblement. III. 196. *b.*

Chardon, *voie de*, (*lainage.*) XVII. 421. *b.*

CHARDONNERET, description de cet oiseau. Caracteres distinctifs de la femelle. Cas qu'on fait de cet oiseau. Il est très-facile à apprivoiser. Sa nourriture. Variations dans ses couleurs qui viennent du sexe, de l'âge ou d'autres accidens. III. 197. *a.*

Chardonneret, espece de chardonneret du Bresil, appellé *jacarini.* VIII. 428. *a.* Vers qui s'engendrent à la cuisse des chardonnerets. XVII. 44. *b.*

CHARENÇON, petit insecte. Classe où le met Linnæus. Sa description. Il ronge le froment & les feves. III. 197. *a.*

Charençon, odeur qu'il donne au blé. *Suppl.* I. 918. *a.* Il rend le blé coulant. *Ibid.* Moyen d'en préserver les blés dans les greniers. *Suppl.* III. 12. *a.* Méthode de M. du Hamel qui préserve les blés de ces insectes. VII. 336. *b.* Charençons représentés, vol. VI des pl. Regne animal, pl. 77. *Voyez* Charanson.

CHARENTON, (*Géogr.*) bourg ancien, diocese & élection de Paris. Son pont sur la Marne. Evènemens qui rendent ce lieu remarquable. Droits & privileges qui lui ont été accordés. Temple, bibliotheque & imprimerie que les protestans avoient à Charenton. Ministres distingués de cette église. Couvent établi ensuite dans ce même lieu. *Suppl.* II. 328. *b.* Maison des freres de la Charité. Château des ducs de Bourgogne. Hôtel du roi. Carmes établis à Charenton. Echo remarquable dans leur enclos. Observation sur les ouvrages d'André Lesuay de Prémonval, né à Charenton. Mémoires publiés par sa femme. *Ibid.* 329. *a.*

CHARÈS de Linde, sculpteur ancien. XIV. 818. *b.*

CHARGE, *fardeau*, *poids*, *faix* : différence entre ces mots. III. 197. *b.*

Charge, (*Jurispr.*) diverses acceptions de ce mot. Réflexions de l'illustre auteur de l'esprit des loix, sur la vénalité des charges. III. 197. *b.* *Voyez* Vénalité.

Charge, différence entre charge & office. XI. 414. *a.* De l'âge requis pour être propre à différentes charges. I. 170. *a.* Aspirant aux charges. II. 590. *a.* Fait de charge. VI. 384. *b.*

Charges *de la communauté de biens entre conjoints.* Dépenses & dettes qui sont du nombre de ces charges. Traité à consulter. III. 198. *a.*

Charges des comptes ou *sur les comptes.* Ce qu'on entend par-là en style de la chambre des comptes. Quels officiers sont chargés de faire poursuite de ces charges. III. 198. *a.*

Charges foncieres. Toutes charges de cette nature ne peuvent être créées que lors de la tradition du fonds. Il en faut seulement excepter les servitudes. Ces charges une fois établies suivent toujours la chose en quelque main qu'elle passe.

D'autres ne taxent point de pechés les actions faites par d'autres motifs, & s'accordent à traiter d'erreur le rigorisme des premiers, qui font des péchés de toute action qui n'a pas le motif de la charité. Deux excès à éviter dans cette matiere : il y en a qui aiment Dieu en pensant tellement à eux, que Dieu ne tient que le second rang dans leur affection. Il y en a qui ont horreur de tout motif d'intérêt. *Ibid. b.* Les théologiens modérés s'accordent à tempérer cet amour pur & cet amour mercénaire ; mais ils ne s'accordent pas sur la maniere. Observations sur ce principe. *Nous cherchons tous naturellement à nous rendre heureux.* Son application au sujet ici traité. Réponse à la question, si nous ne pourrions pas nous élever à l'amour de Dieu par la contemplation seule de ses perfections infinies. Il est impossible d'aimer Dieu sans le voir comme un être infiniment parfait ; & il est impossible de le voir tel, sans être convaincu qu'il peut & veut notre bonheur. *Ibid.* 206. *a.* Nombreuses conséquences tirées de cette doctrine, dont voici quelques-unes.

Entre les attributs divins, il n'y a proprement que ceux qui constituent la liaison du créateur à la créature, qui excitent en nous des sentimens d'amour. Le sentiment d'amour peut occasionner en nous de bons desirs, & nous porter à des actions excellentes, animer notre vie, sans que nous en ayons sans cesse une perception distincte & présente. Les motifs naturels & surnaturels ne s'excluent point. Nous ne pouvons cependant avoir la perception nette & claire de plusieurs motifs à la fois. Il ne dépend nullement de nous d'établir une priorité d'ordre dans ces motifs. *Ibid. b.* Le passage que l'impulsion de la charité suggere au chrétien, de la perception d'un motif surnaturel, présent à l'esprit dans l'instant de l'action, à un motif surnaturel subséquent, ne rend pas, à parler exactement, l'action bonne, mais la rend avantageuse pour l'avenir. Pour s'assurer tout l'avantage de ses bonnes actions, il y a des précautions que le chrétien ne négligera point, comme de perfectionner, par des actes d'amour anticipés, ses actions subséquentes, *&c.* Il suffit à la perfection d'une action, qu'elle ait été faite par une habitude d'amour virtuel, *&c. &c.*

Autres sens du mot *charité.* La charité des conseils est la plus commune ; il faut un peu s'en défier. *Ibid.* 207. *a.*

Charité. Différence entre la justice & la charité, IX. 88. *a*, entre la charité & l'amitié. I. 361. *b.* On examine s'il est vrai qu'en blessant le prochain par les fautes contraires à la charité, & par celles qui sont contre la justice, on ne blesse point son droit dans les unes comme dans les autres. IX. 88. *b.* Devoirs de charité envers le prochain. IV. 916. *a.* Ces devoirs dérivent de l'égalité naturelle. V. 415. *a.* La charité est de devoir étroit dans toutes ses parties. II. 329. *b.* Maniere de réparer les fautes contraires à la charité. IX. 88. *b.* Repas de charité. I. 165. *a*, *b. Suppl.* I. 196. *a.* Sur la charité, *voyez* PHILANTROPIE.

Charité. Devoirs de charité envers les pauvres. I. 881. *a*, *b.* Comment la charité envers les voyageurs est exercée chez les mahométans. VIII. 320. *a*, *b.* Des établissemens de charité. III. 207. *b.* VIII. 294. *a.* Observations sur ces établissemens. VII. 73. *a.*

Charité, nom de quelques ordres religieux. Freres de la charité. Institution & vœux de leur ordre. III. 207. *a.* Quêtes du fondateur pour les malades. *Ibid. b.*

Charité de la sainte Vierge, ordre religieux. III. 207. *b.*

CHARITÉ, (*Sœurs de la*) (*Dames de la*) III. 207. *b.*

CHARITÉ *de Montoire*, *sœurs de la*, (*Hist. eccl.*) XVII. 762. *b.*

CHARITÉ, (*Freres de la*) VII. 301. *a.*

CHARITÉ, (*Ecoles de*) en Angleterre. Etat de ces écoles dans Londres & aux environs, tel qu'il étoit en 1710. Association pour le soulagement des pauvres industrieux, formée sous la reine Anne. Etablissemens de charité en France. III. 207. *b.*

CHARITÉ *chrétienne*, ordre institué par Henri III, roi de France. III. 207. *b.* Son projet n'eut point toute son exécution. Louis XIV l'a réalisé par la fondation de l'hôtel des invalides. *Ibid.* 208. *a.*

CHARITÉ *chrétienne*, (*l'Ordre de la*) son institution. Maison de cet ordre à Paris. Marque & devise. Cet établissement interrompu par la mort de Henri III, qui l'avoit fondé. *Suppl.* II. 329. *b. Voyez* vol. II. des pl. *Blason*, pl. 26.

CHARIVARI, (*Hist. mod.*) étymologie de ce mot. Passage tiré d'un *traité des jeux & divertissemens*, par M. Thiers, sur la coutume des charivaris. Diverses observations sur ce sujet. *Suppl.* II. 329. *b.*

Charivari : les reines même qui se remarioient autrefois n'étoient pas épargnées par le charivari. Arrêts & défenses contre cet abus. Il est encore toleré à Lyon. Il y a 30 ans qu'on n'en souffre plus à Paris. III. 208. *a.*

Charivari, terme du jeu de l'hombre. III. 208. *a.*

CHARLATAN. Il faut bien distinguer les charlatans des médecins, dont l'empirisme est éclairé. Faux empiriques. Depuis que les hommes vivent en société, il y a eu des charlatans & des dupes. III. 208. *a.* Modestie du vrai médecin ; présomption du charlatan. Comment se forme la liaison entre le charlatan & le malade. Ancienneté de la charlatanerie. Comment les Grecs & les Romains appelloient ces gens-là. Nos Batteleurs, nos Endamus, nos Charitons, nos Clodius, ne different point des anciens pour le caractere. Quelques traits de charlatans qui ont eu le plus de vogue en France sur la fin du dernier siecle. *Ibid. b.* Etat de la charlatanerie médicinale en Angleterre. Adresse d'un charlatan, cité par Addisson, à escroquer l'argent de la multitude. Comment ces gens-là tâchent d'en imposer au vulgaire, en étonnant son imagination, & entretenant sa surprise. *Ibid.* 209. *b.* Maniere dont un seigneur anglois, attaqué de la goutte, congédia un charlatan qu'on lui annonçoit. *Ibid.* 210. *a.*

Charlatan. Espece de charlatans chez les anciens. XII. 492. *b.* Pourquoi le public est si souvent la dupe des charlatans. V. 9. *b.* Danger d'abandonner sa santé à de tels hommes. 398. *b.* Contradiction des hommes dans le mépris qu'ils ont pour la médecine, & leur empressement pour les charlatans. I. 603. *a.* Réflexions sur leur penchant à les écouter, *ibid. b.* & sur la confiance que certaines gens accordent à de prétendus secrets de divers charlatans. XIV. 862. *b.* Observation sur les prétendus spécifiques qu'ils ont mis en vogue. V. 511. *b.* Défiance qu'on doit avoir des pilules qu'ils débitent. XII. 626. *a.* Espece de charlatans connus sous le nom de médecins des urines. XVII. 504. *b.* 505. *b.* 514. *b.* Charlatans qui ont prétendu n'avoir rien à craindre du plomb fondu. III. 32. *b.* Charlatans qui ont paru se jouer des serpens. XIII. 544. *b.*

CHARLATANERIE. Les charlatans sont de tout état. En quoi consiste la charlatanerie en général. Différence entre le pédant & le charlatan. III. 210. *a.*

CHARLES IV, (*Hist. d'Allem.*) de Luxembourg, successeur de Louis V, vingt-troisieme roi ou empereur d'Allemagne, depuis Conrad I. Histoire abrégée de son regne. *Suppl.* II. 330. *a.* Publication de la bulle d'or. *Ibid. b.* XIII. 262. *a.* Horrible persécution que les Juifs souffrirent pendant son regne. *Suppl.* II. 331. *b.*

CHARLES-QUINT, (*Hist. d'Allem. & d'Espag.*) quarantieme empereur. Principaux événemens de son regne. *Suppl.* II. 331. *b.* Lieu de sa naissance. Tableau de son regne. VI. 465. *b.* Maniere dont il fut élevé par Chievres, son gouverneur. 798. *a*, *b.* Histoire de l'*interim* proposé par cet empereur. VIII. 829. *b.* Son traité de paix avec les protestans d'Allemagne. XI. 770. *a.* Il persécute les Mennonites. X. 335. *a*, *b.* Son projet de monarchie universelle. V. 953. *a.* Réponse de François I aux titres de cet empereur. XVI. 359. *b.* Sa puissance funeste à l'humanité. XIII. 95. *a.* Trait de grandeur de la part d'un négociant, qui le reçut dans sa maison. VII. 848. *b.* Arrêt de l'inquisition pour l'exhumation de Charles-Quint, considéré comme hérétique. VI. 259. *a.*

CHARLES VI, (*Hist. d'Allem. de Hong. & de Boh.*) archiduc d'Autriche, quarante-deuxieme empereur depuis Conrad I, trente-huitieme roi de Boheme, quarante-deuxieme roi de Hongrie, second roi héréditaire de cette couronne. Principaux événemens de son regne. *Suppl.* II. 333. *a*, *b*, &c.

CHARLES VII, (*Hist. d'Allem.*) électeur de Baviere, quarante-troisieme empereur. Tableau de son regne. *Suppl.* II. 335. *a*, *b.*

CHARLES, *surnommé* MARTEL, (*Hist. de France*) troisieme prince ou duc d'Austrasie. Histoire abrégée de sa vie & de son regne. *Suppl.* II. 336. *a.*

CHARLES-MARTEL ; observations sur ce maire de Neustrie. *Suppl.* IV. 287. *b.*

CHARLES I, vulgairement nommé *Charlemagne*, (*Hist. de France*) vingt-troisieme roi de France. Principaux événemens de sa vie & de son regne. *Suppl.* II. 337. *a.*

Charlemagne. Empire de Charlemagme. V. 582. *b.* Le titre d'empereur déféré à ce prince. *Suppl.* I. 309. *a.* Observation sur le gouvernement qu'il introduisit. VI. 695. *a.* Son empire fut destructeur de l'espece humaine. XIII. 95. *a.* Caractere de ses loix. IX. 646. *a.* Guerre injuste & cruelle qu'il fit aux Saxons. VIII. 905. *b.* XIV. 734. *a.* Précautions qu'il prit contre les Normands. XI. 228. *b.* Charlemagne devenu roi des Lombards. IX. 681. *b.* Il reconnut les donations faites au S. Siege, en se réservant la suzeraineté. XI. 833. *a.* Accroissement de la jurisdiction ecclésiastique sous cet empereur. IX. 76. *b.* Etat de l'agriculture en France pendant son regne. *Suppl.* I. 215. *a.* Services qu'il rendit aux lettres. VIII. 520. *a*, *b.* Ses connoissances astronomiques. I. 788. *a.* Colleges & bibliotheques qu'il fonda. II. 232. *a.* Etablissement des postes dans son empire. XIII. 171. *b.* Signature de cet empereur. X. 667. *b.* Sur ses descendans, *voyez* CARLOVINGIENS.

CHARLES II, surnommé *le chauve*, (*Hist. de France*) vingt-cinquieme roi de Neustrie. Nom que porta la France jusqu'au dixieme siecle. Histoire de sa vie & de son regne. *Suppl.* II. 339. *b.* Ravages que firent les Normands sous son regne. XI.

débite pour le charronnage, & principalement pour bois à brûler. *Usages de l'arbre.* Il est le plus propre de tous à recevoir toutes les formes qu'on lui veut donner. Différence entre la charmille des pépinieres & celle des bois. *Multiplication.* Maniere de le multiplier de graine. Celle de le multiplier de branches couchées. *Ibid. b. Plantation* des grandes charmilles. Terrein & saison qu'il faut choisir. Maniere de les planter, pour les avoir promptement à une grande hauteur. *Petites charmilles. Entretien & culture des charmilles. Ibid.* 212. *a.* Tems & maniere de les tondre. Autres especes: le charme à feuilles panachées. Le charme à feuilles plus longues & plus étroites. Le charme de Virginie à larges feuilles. Le charme à fleur de Virginie. Le charme d'Orient. Le charme à fruit de houblon. Le charme de Virginie à fruit de houblon. On indique la maniere de multiplier les principales de ces especes. *Ibid. b.*

CHARME, (*Botan.*) noms de cet arbre en différentes langues. Son caractere générique. *Suppl.* II. 367. *a.* Enumération & description de quatre especes de charmes. Leur culture; qualités & usages. *Ibid. b.*

CHARMÉS, (*Arbres*) ceux auxquels on a fait, à mauvais dessein, quelque chose pour les faire périr. Origine de cette expression. Ouvrages à consulter. III. 213. *a.*

CHARMILLE, (*Jard.*) définition. III. 213. *a. Voy.* CHARME.

CHARNAGE, *dime de.* IV. 1094. *a.*

CHARNEL, (*Jurispr.*) ami charnel dans les anciens actes, signifie *parent.* Lettres où il en est parlé. Origine du terme. III. 213. *a.*

CHARNEL, (*Adject.*) étymologie de l'expression *ami charnel*, qui se trouve dans les anciens actes. *Suppl.* II. 368. *b.*

CHARNI, *en Bourgogne*, (*Géogr.*) village de l'Auxois. Observations sur Geoffroi de Charni, gouverneur de Picardie. *Suppl.* II. 368. *b.* Charni érigé en comté en 1456. Leonor Chabot, comte de Charni, empêcha en Bourgogne l'exécution de la S. Barthélemi. A qui appartient aujourd'hui ce comté. *Ibid.* 369. *a.*

CHARNIE, *la*, (*Géogr.*) canton du Maine, qui, dans le onzieme siecle n'étoit qu'une forêt. Sainte-Suzanne, chef-lieu de ce canton. Ses abbayes & monasteres. *Suppl.* II. 369. *a.*

CHARNIER, (*Archit.*) définition. III. 213. *b.*

CHARNIERE, (*Orfévrer.*) pieces qui la composent. III. 213. *b.*

Charniere: description de la maniere d'exécuter la charniere d'une tabatiere. XV. 792. *a*, *b.*

CHARNIERE, (*Graveur en pierre*) III. 213. *b.*

Charniere, petite, celle du mouvement d'une montre. Qualités pour être bien faite. III. 213. *b.*

Charniere, usage que les faiseurs d'instrumens de mathématique font de ce terme. III. 213. *b.*

CHARNIERE, (*Serrurerie*) III. 213. *b.*

Charniere; voyez à l'article SERRURERIE. XVII. 826. *a.* & vol. IX. des planches, article SERRURERIE, pl. 33.

CHARNON, c'est l'ensemble des charnons qui forme la charniere. Comment ils doivent être disposés. Le grand art du bijoutier consiste à bien faire une charniere. III. 213. *b.* Comment se fait le charnon en serrurerie. *Ibid.* 214. *a.*

Charnon: coulisse où l'on soude les charnons qui composent la charniere. IV. 336. *a.*

CHAROLLES, (*Géogr.*) capitale du Charolois. *Suppl.* II. 369. *b.*

CHAROLOIS, (*Géogr.*) pays de France en Bourgogne. Son étendue, ses baronies & principales places. Histoire de ce pays. *Suppl.* II. 369. *a.* Son principal commerce. Ses rivieres. Le Charolois étoit autrefois régi par des états particuliers. Observations sur Charolles, capitale de ce pays & sur les hommes de lettres qu'elle a produits. *Ibid. b.*

Charolois, états du, VI. 29. *a.*

CHARON, (*Myth.*) étymologie du nom. Ce que nous en dit la fable. Du tribut que les ames lui payoient. Il étoit défendu à Charon de prendre sur sa barque aucun vivant. Conditions sous lesquelles il admettoit les morts. Origine de la fable de Charon. III. 214. *a. Voyez* CARON.

CHARONDAS, législateur de Thurium. VII. 908. *b.* XVI. 303. *a*, *b.*

CHARPENTE, *ou* CHARPENTERIE. La plus ancienne construction des édifices est celle de charpente. L'application de la charpente dans l'art de bâtir est infiniment utile, principalement en France: usage qu'on en fait dans ce royaume. Circonstances où l'on doit éviter d'employer la charpente. Perfection qu'il est à desirer que l'art de la charpente acquierre. III. 214. *a.*

Charpenterie, l'article concernant cet art a été traité au mot PONT. XIII. 26. *b.* —71. *a. Voyez* aussi vol. II des planches, l'article CHARPENTERIE. Ouvrage de Nicolas Fourneau sur cet art. *Suppl.* IV. 684. *a.*

CHARPENTE. (*Bois de*) Il faut qu'il soit équarri ou scié. III. 214. *b.* Choix qu'il faut faire, & attentions qu'il faut avoir dans l'emploi du bois de charpente, & dans son achat. Ce qu'on entend par un *cent de bois. Ibid.* 215. *a.*

Charpente, (*bois de*) *Voyez* l'article BOIS. II. 304. *b.* 305. *a.*

CHARPENTIER, deux sortes de maîtres; les jurés du roi & les maîtres simples. Doyen & syndic de la communauté. De ses réglemens. Noms par lesquels on distinguoit les charpentiers des menuisiers. III. 215. *a.*

Charpentier. Création des jurés-charpentiers. VI. 302. *a.* Cognées du charpentier. III. 605. *a.* Effette. V. 998. *a.* Feuilleret. VI. 657. *a.* Herminette. VIII. 172. *b. Voyez* les planches sur l'art du charpentier.

CHARPENTIER, (*Marine*) ordonnance qui regle les fonctions des maîtres charpentiers, des contre-maîtres, & des charpentiers entretenus. Celles des maîtres charpentiers en particulier. III. 215. *a.* Conditions pour être reçu maître charpentier. *Ibid. b.*

CHARPENTIER, (*Herbe à*) plante des isles Antilles. Sa description. Ses propriétés. III. 215. *b.*

CHARPIE, dans quels cas on préfere la charpie brute. III. 215. *b.*

Charpie, rouleau de charpie, bourdonnet. II. 369. *b. Voyez* aussi TENTE.

CHARPY, (*Emplâtre de*) sa composition tirée de la pharmacopée de Charas. III. 215. *b.*

CHARRAN, ville de Mésopotamie. III. 398. *b.*

CHARRÉE, (*Insectol.*) insecte aquatique. Enveloppe qu'il se fait autour du corps. Sa description. On en trouve quantité dans les eaux courantes. Poissons auxquels il sert d'appât. III. 216. *a.*

Charrée, cendres qui ont servi à la lessive, & dont l'expérience a fait connoître l'utilité aux jardiniers. III. 216. *a.*

CHARRETTE, description de cette voiture. III. 216. *a.*

CHARROIS, deux significations de ce mot. III. 216. *a.* Charrois comptés au nombre des charges. Ouvrages à consulter. *Ibid. b.*

Charrette. Réflexions de M. Couplet sur la force qu'exige le tirage des charrettes & des traîneaux. VII. 123. *b.* Construction des charrettes. *Voyez* les planches du charron, vol. III.

CHARRON, de la communauté des charrons. III. 216. *b.*

CHARRONNAGE, quels sont les bois que le charron emploie particuliérement. III. 216. *b.*

Charron, Charronnage. Divers outils des charrons. Chaîne. III. 8. *b.* Chevre. 323. *a.* Cognées. 604. *b.* Compas. 758. *a.* Efferet. V. 998. *a.* Effette. *Ibid.* Filiere. VI. 797. *b.* Fourchette. VII. 226. *a.* Herminette. VIII. 172. *b.* Plane. XII. 702. *a.* Tarreaux & tarrieres. XV. 917. *a*, *b.* Temple. XVI. 87. *b.* A qui appartient dans Paris la police sur les bois de charronnage. IX. 511. *a. Voyez* les planches du Charron, vol. III.

CHARRUAGES, (*Jurisf.*) terres labourables. La coutume de Vitri en fait mention. *Charruage*, droit que les seigneurs levoient en Champagne sur leurs sujets, à raison des charrues. III. 216. *b.*

CHARRUE, celle des Grecs & des Romains étoit extrêmement simple. Description de la nôtre. III. 216. *b.* Charrues de plusieurs façons. Il est bon d'en avoir de toutes, & deux au moins de celles dont on fait le plus d'usage. Objet qu'on se propose en labourant les terres. La charrue perfectionnée par M. de Tull. Description détaillée de la charrue ordinaire à deux roues, dont l'usage est pour toutes terres labourables, *&c. Ibid.* 217. *a.* Correction faite à cette charrue par M. de Tull. Les anciens se servoient de la charrue pour tracer l'enceinte des villes qu'ils bâtissoient, & pour sillonner sur les ruines de celles qu'ils avoient détruites. Origine du mot *porta. Ibid. b.*

Charrue propre à faire des tranchées d'un pied de profondeur, d'un pied huit pouces de large au sommet, & de dix pouces au fond, dont le talus soit égal des deux côtés. Inventeur de cet instrument. Sa description. *Suppl.* II. 370. *a. Voyez* planch. d'Agriculture, Economie rustique, *Suppl.* pl. 5.

Charrue double, ou qui trace deux sillons à la fois. *Voyez* pl. d'Agriculture, *Suppl.* pl. 1. Son inventeur. Observation sur sa construction. *Suppl.* II. 370. *a.*

Charrue à versoir, voyez vol. I des planch. d'Agriculture, pl. 2.

Charrue à tourne-oreille, voyez vol. I des pl. d'Agriculture, pl. 3.

Charrue, (*Jardin.*) espece de ratissoire, *&c. Suppl.* II. 370. *b.*

Charrue, description de différentes charrues, *voyez* planch. d'Economie rustique, vol. I. Chaîne qui appartient à la charrue. III. 8. *a.* Oreille de la charrue. XI. 622. *b.* 623. *a.* Piece de la charrue à versoir nommée *aiguille. Suppl.* I. 230. *a.* Charrue du sieur Despommiers. 218. *a.* Combien peu la charrue a été perfectionnée. II. 343. *b.* Aumône des charrues en Angleterre. I. 881. *b. Voyez* SEMOIR.

CHARRUE, (*Jurisp.*) ne peut être saisie, *&c.* Ce privilege avoit déja lieu chez les Romains. Ordonnances qui l'établissent & le confirment dans le droit françois. Exception en

faveur du seigneur de Mantor, proche Abbeville. III. 217. *b.* Une *charrue* en matiere de privilege, signifie la quantité de terre que chaque charrue peut labourer. Édits, réglemens & déclarations où le mot de *charrue* est pris dans ce sens. Evaluation de la charrue dans l'Orléanois. *Ibid.* 218. *a.*

CHARTE, (*Jurisp.*) du latin *charta.* Divers sens de ce mot. Coutumes dans lesquelles il se prend pour *lettres* ou *ancien titre* & *enseignement.* Ce qu'on appelloit de ce nom sous les deux premieres races. III. 218. *a.* Dans quel sens on l'entend lorsqu'on l'emploie aujourd'hui. *Ibid.* 218. *b.*

Charte. On appelloit anciennement *chartes* ce que nous appellons *lettres-patentes.* IX. 426. *b.* Sur les chartes, *voyez* DIPLOME, ORDONNANCE.

CHARTE-PARTIE, (*Comm.*) dans l'ordonnance de marine, ce mot a deux synonymes, *affretement* & *nolissement.* La charte-partie est plutôt le nom de l'acte par lequel on affrette & on nolise. Dans quels cas la charte-partie est en usage: utilité de ce contrat. A qui s'adressent ceux qui veulent affretter ou louer un vaisseau, lorsqu'il appartient à plusieurs propriétaires. Articles spécifiés dans la charte-partie. III. 218. *b.* Comment cet acte doit être passé; précision dans les termes. L'ordonnance de la marine & les us & coutumes de la mer, ont pourvu à presque tous les cas; on en rapporte ici quelques-uns pour faire connoître l'esprit de cette loi. C'est altérer l'égalité de condition entre les contractans, que d'en soulager un par préférence; & dès-lors c'est une extrême injustice. Articles de l'ordonnance qui déclarent l'effet que doit avoir la charte-partie, s'il y a déclaration de guerre avant le départ du vaisseau. Les chartes-parties faites pendant la guerre, subsisteront lorsque ses risques seront passés. *Ibid.* 219. *a.* Une charte-partie ne laisse pas de subsister, quoique le vaisseau soit arrêté dans un port par force majeure, parce que le voyage n'a été entrepris qu'à cause du chargement. En cas de pillage, *&c.* la charte-partie sera résiliée respectivement à la portion enlevée, parce que le contrat n'est pas rempli quant à cette portion. Autres cas ici énoncés, tirés de l'ordonnance de la marine. *Ibid. b.* Auteurs, ordonnances & loix à consulter sur les chartes-parties. *Ibid.* 220. *a.*

Charte-partie, *voyez* BOURGEOIS. II. 370. *a.*

CHARTOPHILAX, (*Hist. anc.*) gardien des archives à Constantinople. III. 220. *a.* Étymologie du mot. Dignité & fonctions de cet officier. Deux officiers de ce nom, l'un pour la cour, l'autre pour le patriarche. Il ne faut pas les confondre avec le chartulaire des Romains. L'Angleterre a aussi un chartophilax, c'est-à-dire, un garde des rôles & de plus un garde des archives de la chancellerie. Le chartophilax en France, c'est le procureur-général du parlement. Titres dont il est le gardien. Comment on peut en obtenir copie. *Ibid. b.* *Voyez* SCEVOPHYLACTE.

CHARTRE, par corruption pour *charte.* Ce mot signifie des titres fort anciens, comme du dixieme, treizieme siecle. D'où viennent les difficultés de fixer les dattes des chartes & des chroniques. III. 220. *b.*

Chartre. Moyen de distinguer les chartres supposées ou altérées d'avec les pieces authentiques. IV. 1018. *b.* &c. Trésor des chartres du roi de France. III. 223. *b.* XVI. 597. *b.* — 599. *b.* Epoque du trésor des chartres. *Suppl.* III. 147. *b.* Dépôt des chartres. III. 223. *b.* Les vassaux signoient autrefois les chartres après les grands officiers. XVI. 855. *b.* *Voyez* DIPLOME.

Chartre de Champagne, lettres en forme de chartre, qui devoient avoir leur exécution dans la province de Champagne. III. 220. *b.* Origine de cette distinction des chartres de Champagne, d'avec les chartres de France. *Ibid.* 221. *a.*

CHARTRES, (*Commissaire aux*) III. 221. *a.*

CHARTRE *de commune*, lettres par lesquelles les habitans d'une ville étoient érigés en corps & communauté. Origine de ces lettres. Tems où elles furent multipliées. Principal objet de l'établissement de ces communes. Principaux droits de commune. Autres objets renfermés dans ces chartres. Les chartres de commune sont les ébauches des coutumes. On ne trouve point que Paris en ait jamais obtenu. III. 221. *a.*

Chartre de commune. Premiere chartre de commune qui soit connue. III. 725. *a.*

CHARTRE, *demi-* III. 211. *a.*

CHARTRES *françoises*, *greffiers des chartres*, *chartres en jaune*, *intendans des chartres*, *chartres de Juifs ou Marans.* III. 221. *b.*

CHARTRES, (*lettres de*) expédiées en forme de chartres. Leur effet perpétuel, adresse qu'elles contiennent. III. 221. *a.*

CHARTRES, *lettres de.* Voyez IX. 420. *b.*

CHARTRES *de Navarre*, lettres destinées pour la Navarre françoise. Origine de cette distinction en faveur de la Navarre. III. 221. *b.*

CHARTRE *aux Normands*, chartre normande: la seconde des deux chartres que Louis X donna à la Normandie pour confirmation de ses privileges. III. 221. *b.* La plupart de ces articles sont ou abolis ou altérés. Articles un peu en vigueur, mais qui reçoivent tous les jours diverses atteintes par le privilege accordé à l'université de Paris, dont les causes sont attribuées au prévôt de Paris. Autorité que cette chartre ne laisse pas de conserver en Normandie. Recueil à consulter. *Voyez* ci-dessous *Chartre au roi Philippe.*

CHARTRE *de paix. Chartre* ou *prison*: d'où vient le nom de S. Denis de la Chartre. III. 222. *a.*

CHARTRE *privée*, lieu autre que la prison où quelqu'un est détenu par force, *&c.* Défenses contre les chartres privées. III. 222. *a.*

CHARTRE *au roi Philippe*, donnée par Philippe Auguste pour la Normandie. III. 222. *a.* Cette chartre employée dans l'ancien coutumier de Normandie, & insérée dans le cahier de la nouvelle coutume en 1585. Recueils à consulter. *Ibid. b.*

CHARTRE, taxe-chartre. III. 222. *b.*

CHARTRES *à deux visages.* Ce qu'en dit M. de la Roque en son traité de la noblesse. III. 222. *b.* Observations sur quelques endroits de cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 370. *b.*

CHARTRE, (*la grande*) ancienne patente contenant les privileges de la nation angloise: raisons pour lesquelles on l'appelle *grande.* Son origine: Rois qui l'ont confirmée. Confection de la grande chartre par Henri III. III. 222. *b.* Serment qu'il fit de l'observer. Elle est la base du droit & des libertés du peuple anglois. Concession que la nation avoit faite au roi pour l'obtenir. *Ibid.* 223. *b.*

Chartre, la grande. Comment elle a été formée. V. 120. *a.* Observations sur cette ancienne patente. VII. 855. *a.* XVII. 591. *b.*

CHARTRE, (*Médecine*) *enfant en chartre.* Origine de cette expression. III. 223. *a.*

CHARTRES, (*Géogr.*) ancienne capitale du pays chartrain dans l'Orléannois. Son érection en duché. Siege de cette ville par les protestans. Sa cathédrale. Grands hommes que cette ville a produits. *Suppl.* II. 370. *b.*

CHARTREUSE, monastere à cinq lieues de Grenoble. Son fondateur. Ce nom a passé à tous les monasteres de chartreux. College appellé *hôpital de Sutton*, fondé à la place de la chartreuse de Londres. Etat de ce college. III. 223. *a.*

CHARTREUSES. (*Hist. des ordres relig.*) Des filles chartreuses. Il paroît que leur premier monastere a été fondé du vivant du bienheureux Guignes, vicaire général de l'ordre. Monastere de Sallobrand en Provence, diocese de Fréjus. Cinq monasteres de chartreuses, aujourd'hui existans. Leurs statuts & discipline. *Suppl.* II. 371. *a.* Consécration des vierges. Leur promesse d'obéissance. Les monasteres de ces religieuses ont leurs termes ou limites, au delà desquels il est défendu aux vicaires & prieures d'envoyer les religieuses qui demeurent chez elles, sans la permission du chapitre général. Pourquoi il n'y a qu'un petit nombre de monasteres de chartreuses. Leur habillement. Silence qu'elles gardent sur ce qui concerne leur ordre. *Ibid. b.*

CHARTREUX, (*Hist. eccl.*) ordre de religieux, institué par S. Bruno en 1086. III. 223. *a.* Austérité de sa regle. La piété monastique s'est mieux conservée dans cet ordre que dans les autres, comme l'a démontré dom Innocent Masson contre M. l'abbé de Rancé. Personnages distingués que les chartreux ont donnés à l'église. Titre que prend leur général. *Ibid. b.*

Chartreux, cloitres remarquables de chartreux. III. 547. *a.* Cellules de chartreux. II. 808. *a.*

Chartreux, sorte de chat. *Chartreux*, laine très-fine. III. 223. *b.*

CHARTRIER, (*Jurisp.*) lieu où sont renfermées les chartes. Chartrier du roi ou de France: ce chartrier enlevé par Richard, roi d'Angleterre. Etablissement du trésor des chartes. *Chartrier*, prisonnier. III. 213. *b.*

CHARTULAIRE, officier dans l'église latine, semblable au chartophylax de l'église grecque. III. 223. *b.*

CHARYBDE, (*Mythol.*) histoire de charybde selon les poëtes. III. 223. *b.* Le détroit appellé de ce nom, a perdu aujourd'hui tout ce qu'il avoit d'effrayant. Voyez *Scylla*, *Carybde. Ibid.* 224. *a.*

CHAS, diverses acceptions de ce mot dans les arts & métiers. III. 224. *a.*

CHASNADAR AGASI. Eunuque qui garde le trésor de la sultane-mere. Son crédit. III. 224. *a.*

Chasnadar Bachi, grand trésorier du serrail. En quoi il differe du tefterdar ou grand trésorier d'état. La chambre du trésor est la seconde du serrail. La premiere est celle des favoris du sultan: officiers qui composent la chambre du trésor. III. 224. *a.*

CHAS-ODA, un des appartemens intérieurs du serrail. III. 224. *a.*

CHAS-ODA-BACHI, nom d'un officier du grand seigneur. III. 224. *a.* Explication du terme. III. 224. *b.*

CHASSE, poursuite de toutes sortes d'animaux sauvages. Chasses appellées vénerie & fauconnerie. Chasse aux chiens, aux armes offensives, aux pieges. La chasse prend différens noms,

noms, selon les animaux chassés, le tems où elle se fait, & les moyens employés. On se borne à parler ici de la chasse en général. La chasse est un des plus anciens exercices. III. 224. *b.* C'est une occupation proscrite dans le livre de Moyse, & divinisée dans la théologie païenne. Ce que le bon sens nous suggere sur l'origine de la chasse. Cet exercice a été chez toutes les nations d'autant plus commun, qu'elles étoient moins civilisées. Comment les anciens ont fait la chasse aux quadrupedes & aux oiseaux. *Ibid.* 225. *a.* Observations contre l'usage de la chasse. *Ibid. b.*

Chasse, il est dit dans l'Encyclopédie, que « sous Salluste » la chasse étoit tombée dans un souverain mépris, & que » les Romains n'y employoient plus que des esclaves. » Observations critiques sur ce passage. Citations d'Horace & de Pline le jeune. *Suppl.* II. 372. *a.*

Chasse. Réflexions de Thompson sur cet exercice. XVII. 739. *a.* Observations sur l'art de tendre des pieges. XII. 570. *b.* De la maniere de dresser les chiens à la chasse. III. 330. *b.* X. 478. *b.* 479. *a.* Différente maniere de parler au chien selon l'espece d'animal que le véneur lance. XVII. 3. *b.* Ruses des animaux poursuivis à la chasse. VIII. 796. *a*, *b.* De la chasse du cerf. II. 841. *b.* De la chasse du sanglier. XIV. 619. *b.* Chasse du vautrait ou des bêtes noires. XVI. 864. *b.* Chasse avec les oiseaux de proie. XVII. 440. *b.* *Voyez* les articles particuliers des différentes sortes d'animaux qui sont l'objet de la chasse. *Voyez* encore dans les planches de l'Encyclopédie, vol. III, l'article CHASSE, & particuliérement le traité sur la chasse, au mot VÉNERIE. XVI. 915. *b.* — 953. *b.* Voiture de chasse, vol. IX de planch. Sellier-Carrossier, pl. 17.

CHASSE, (*Musiq.*) airs de chasse. *Suppl.* II. 372. *a.*

CHASSE, (*Jurispr.*) suivant le droit naturel & le droit des gens, la chasse étoit libre à tous les hommes; mais le droit civil apporta des restrictions à cette liberté. Défense de Solon de s'adonner à la chasse. Droit des Romains sur cet objet. III. 225. *b.* En France, la loi salique contenoit plusieurs réglemens pour la chasse; mais on ne trouve aucune loi dans les commencemens, qui restraignît la liberté de cet exercice. On ignore le tems où cette liberté commença à être restrainte. Soins que les rois de France donnerent dès les premiers tems à la chasse. Défenses sous la premiere & la seconde race, ne concernant encore que les forêts. Concile de Tours en 813, qui défend aux ecclésiastiques la chasse, le bal & la comédie. Réserves en faveur des seigneurs vers la fin de la seconde race, & le commencement de la troisieme. Ce qu'on appelloit *garenne* du tems de S. Louis. Défenses portées dans les anciennes coutumes de Beauvoisis. *Ibid.* 226. *a.* Citation des privileges accordés par Charles V, aux habitans de Mailly-le-Château. Jusqu'alors il n'étoit pas défendu, soit aux nobles, soit aux roturiers, de chasser sur leurs propres terres. A l'égard des roturiers, on voit que les habitans de certaines villes & provinces obtinrent aussi la permission de la chasse. Exemples tirés de la permission accordée aux habitans du bailliage de Rivel en 1357, aux habitans de la ville de Joigny, de Saint-Antonin, de Montauban, de Tonnay, en Nivernois. *Ibid. b.* Outre ces permissions générales, les rois de France en accordoient aussi à certains particuliers. Réglemens de Charles VI, qui défendoient la chasse aux roturiers. L'ordonnance des eaux & forêts en 1669, contient un titre des chasses qui forme présentement la principale loi. Quel est actuellement l'état du droit de chasse en France. *Ibid.* 227. *a.* A qui appartient la connoissance des contestations au sujet de la chasse. Etablissement des capitaineries royales sous François I. De la chasse des loups: soins des rois de France pour encourager cette chasse. *Ibid. b.* Ouvrages à consulter sur le droit de chasse. *Ibid.* 228. *a.*

Chasse. Réflexions sur le droit de chasse. VII. 658. *b.* Code des chasses. III. 571. *b.* Garde-chasse. VII. 510. *a.* En quoi consiste en Angleterre le droit de chasse du propriétaire du pur lieu. XIII. 583. *a*, *b.*

Chasse amphithéatrale, en usage chez les Romains. Divers spectacles en ce genre donnés au peuple romain en différens tems. III. 228. *a.* *Voyez* SYLVE.

Chasse de meûnier; recherche que font les meûniers des blés & autres grains qu'on veut leur faire moudre. Ancienneté du droit d'empêcher les meûniers de chasser ou quêter les blés. Trois maximes sur cette matiere dans notre droit coutumier. III. 228. *a.* Arrêts favorables aux meûniers de certains cantons. *Ibid. b.*

CHASSE, (*Marine*) donner & prendre chasse en parlant des vaisseaux. Manœuvre qui s'appelle *soutenir chasse.* Utilité de cette manœuvre. III. 228. *b.*

Chasse de proue. Chasse, en termes d'articifiers. III. 228. *b.*

Chasse d'une balance. Chasse, outil de charron, outil de batteurs d'or. III. 228. *b.*

CHASSE, (*Coutel.*) deux sens de ce mot chez les couteliers. III. 228. *b.*

CHASSE, (*Chirur.*) manche de quelques instrumens de chirurgie. *Suppl.* II. 372. *a.*

CHASSE, (*Lunettier*) monture d'une lunette dans laquelle les verres sont enchâssés. Il y en a de corne, de métal; il y en a de brisées, *&c.* III. 229. *a.*

CHASSE, (*Cheval de*) les chevaux anglois sont en réputation pour cet usage. III. 229. *a.*

Chasse, terme très-usité en méchanique. Trop ou trop peu de chasse nuit à l'action. Ce qu'on entend par la chasse, dans la scie à scier du marbre. III. 229. *a.*

CHASSE, (*Jeu de paume*) *chasse*, en terme d'orfevre. III. 229. *a.*

Chasse de parcs, terme de pêche. III. 229. *a.*

Chasse quarrée, marteau à deux têtes quarrées. Son usage. III. 229. *a.* *Chasse à biseau.*

Chasse des raffineurs de sucre. Sa forme & son usage. III. 229. *b.*

Châsse, partie du métier du tisserand. Description & usage. III. 229. *b.*

Châsse, en verrerie. III. 229. *b.*

Chasse-avant, celui qui est commis à la conduite des grands ouvrages, & tient registre des heures des ouvriers. III. 229. *b.*

Chasse-fleurée, planche de bois en usage chez les teinturiers. III. 229. *b.*

CHASSE-MARÉE, (*Comm.*) sorte de marchand de poisson. Effet des nouveaux impôts sur le poisson. III. 230. *a.*

Chasse-poignée, outil de fourbisseur; sa description. III. 230. *a.*

Chasse-pommeau, outil de fourbisseur; sa description. III. 230. *a.*

Chasse-pointe, outil à l'usage d'un grand nombre d'ouvriers en métaux & en bois. Maniere de s'en servir. Chasse-pointe à main: son usage. III. 230. *a.*

Chasse-rivet, en terme de chauderonnier, *&c.* III. 230. *a.*

Châsse. Espece de châsse dans laquelle on portoit les statues des dieux. XVI. 246. *a.* Châsse où on renfermoit les reliques des saints. I. 563. *a.* Châsse de S. Romain en Normandie. VI. 719. *b.*

CHASSÉ, (*Danse*) maniere de faire ce pas, en tout sens, & plusieurs de suite. III. 230. *a.*

CHASSÉ, acteur de l'opéra. IV. 683. *a.* Son éloge. *Suppl.* I. 156. *a.*

CHASSELAS, raisins de ce nom. XIII. 767. *b.* Leur qualité. 772. *a.*

CHASSENON, (*Géogr.*) bourg de l'Angoumois: son nom ancien: monumens d'antiquité qu'on y trouve. *Suppl.* IV. 783. *a.*

CHASSERANDERIE, droit que les meûniers paient en Poitou. III. 230. *b.*

CHASSEURS, *peuples*, (*Politiq.*) *Suppl.* I. 31. *a.* Leur population. *Ibid.* Ces peuples sont de la plus haute stature. *Suppl.* IV. 829. *b.* Leur usage de boucaner la chair. *Suppl.* I. 348. *b.* Usage qu'ils font de certaines compositions nutritives. *Ibid.* Ridicule sentiment de quelques jurisconsultes, qui ont prétendu que ces peuples n'étoient pas véritablement possesseurs du terrein qu'ils occupoient, 353. *b.*

CHASSIE, ou LIPPITUDE, (*Medecine*) maladie de l'œil. III. 230. *b.* Il ne faut pas la confondre avec l'ophthalmie. Humeur produite par les glandes sebacées de Meibomius, qui bordent les paupieres; lorsque cette humeur s'épaissit & devient gluante, elle produit la *chassie.* Cause de cet épaississement. Définition de cette maladie. La chassie est ou simple ou compliquée avec d'autres maladies de l'œil, comme dans l'ophthalmie, dans la fistule lachrymale, dans l'ulcération des glandes des yeux ou des paupieres, qui naît des fluxions qui s'y sont formées. *Ibid.* 231. *a.* Quelquefois la chassie est mêlée de larmes âcres & salées. Quelquefois elle est seche. Quelquefois le bord des paupieres est enflé, rouge & douloureux. Il résulte de-là que souvent la chassie est un effet de diverses maladies du globe de l'œil, & en particulier un mal des glandes ciliaires des paupieres. Il faut donc la distinguer de l'ophthalmie & autres maladies de l'œil. Elle naît souvent dans l'enfance & continue toute la vie: elle n'est que passagere lorsqu'elle dépend d'une ophthalmie. Pourquoi la chassie s'amasse la nuit plus abondamment que pendant le jour. Caracteres des différens degrés de la maladie. *Ibid. b.* Les petits ulceres qui la causent sont très-difficiles à guérir. On est presque réduit aux seuls palliatifs. Quels sont ceux qui conviennent à la chassie simple. Ouvrages à consulter sur les ulceres prurigineux, la galle & la gratelle des paupieres. Observations sur le sens de ce vers d'Horace: *Præcipuè sanus nisi cum pituita molesta est. Ibid.* 232. *a.*

Chassie, vraie cause de ce mal, selon Celse. XII. 665. *b.* Remedes indiqués. V. 616. *a.* IX. 562. *b.*

CHASSIPOLERIE, droit singulier usité en Bresse. Etymologie du mot. III. 232. *a.*

CHASSIS, (*Méchaniq. & Arts*) définition générale. Il y a peu d'arts & assez peu de machines considérables où il ne se rencontre des chassis. III. 232. *a.*

CHASSIS, en architecture, en termes de cirier. III. 232. *b.*

Chassis dont ſe ſervent les graveurs. Deſcription. Uſage III. 232. *b.*

Chassis, (*Hydr.*) qui ſe place au bas d'une pompe. III. 232. *b.*

Chassis *de verre*, (*Jardin.*) deſcription. Plantes qu'on y éleve. Comment on y donne de l'air aux plantes. III. 232. *b.*

Chassis *d'imprimerie* : aſſemblage de quatre tringles de fer plat, *&c.* Chaſſis pour les différens formats. III. 232. *b.*

Chassis *de clavier, des épinettes*, &c. partie de ces inſtrumens ſur laquelle les touches ſont montées. III. 232. *b.* Chaſſis des clavecins à deux claviers. *Ibid.* 233. *a.*

Chassis *de lit. Chaſſis*, à la monnoie. *Chaſſis* à l'opéra. III. 233. *a.*

Chassis, (*Deſſin*) pour réduire les figures du petit au grand & du grand au petit ; ou ceux ſur leſquels on tend la toile pour peindre. III. 233. *a. Voyez* vol. III des pl. article *Deſſin*, pl. 2.

Chassis, terme de plombier, de rubannier. III. 233. *b.*

Chaſſis, pour le moulage des pieces d'orfévrerie. V. vol. des pl. article *fonte de l'or, de l'argent & du cuivre.*

Chassis, *faux.* — Machine d'opéra. VI. 443. *a.*

CHASSOIRE, inſtrument de tonnelier. III. 233. *b.*

CHASTETÉ. Il eſt arrivé parmi les hommes, ce qu'on n'a jamais remarqué parmi les autres animaux, c'eſt de tromper la nature, en jouiſſant du plaiſir qu'elle a attaché à la propagation de l'eſpece humaine, & en négligeant le but de cet attrait : telle eſt l'impureté. La vertu oppoſée c'eſt la chaſteté. Comment elle a lieu dans le mariage & hors du mariage. Différence entre la chaſteté & la continence. III. 233. *b.* En quoi conſiſte la chaſteté preſcrite au chrétien. *Ibid.* 234. *a.*

Chaſteté. Différence entre la chaſteté & la continence. IV. 113. *a.* XVI. 59. *a.* La chaſteté déſignée par le nom particulier de vertu. XVII. 185. *a.* Les peres de l'égliſe ont approuvé l'action de ceux & de celles qui ſe tuent pour conſerver leur chaſteté. XII. 348 *b.* Opération par laquelle divers peuples d'Afrique & d'Aſie s'aſſurent de la chaſteté de leurs filles. VIII. 259. *a.* Vœu de chaſteté. XVII. 411. *b.* Sur la chaſteté, *voyez* Célibat.

CHASUBLE, habillement eccléſiaſtique. Deſcription de celle des anciens. La chaſuble a ſuccédé à la chape. Origine des chapes. Il paroit que nos ornemens d'égliſe ſont, pour la plupart, les vêtemens mêmes ordinaires des premiers chrétiens qu'on a conſervés par reſpect. III. 234. *a.*

Chaſuble, ancienne chaſuble en uſage dans l'égliſe. IV. 614. *a.*

CHAT. Chats ſauvages appellés en terme de chaſſe *chats-hareſts*. Deſcription de ces chats ſauvages, d'après Geſner. III. 234. *a.* Quelques caracteres des chats domeſtiques. Tems où ils entrent en chaleur. Dans cette eſpece, la femelle paroit plus ardente que le mâle. Fruit de l'accouplement d'un gros rat avec une chatte, au rapport de Boyle. Portée des chattes. Quelquefois le mâle tue les petits. Durée de la vie des chats. Animaux auxquels ils donnent la chaſſe. Des careſſes des chats : danger de leur haleine. On a dit qu'il y avoit dans les Indes des chats ſauvages qui voloient. Singularité de leur prunelle, par laquelle les chats ſont en état de voir la nuit. *Ibid. b.* D'où vient l'éclat, le brillant qu'on remarque dans les yeux du chat. Lorſque le chat eſt plongé dans l'eau, ſa prunelle ſe dilate malgré la grande lumiere, & l'on apperçoit diſtinctement le fond de ſes yeux. Explications que donnent de ces phénomenes MM. Meri & de la Hire. *Ibid.* 235. *a.* Structure particuliere des ongles des chats & des tigres. Leur talon n'étant pas éloigné du reſte du pié, ils peuvent aiſément s'accroupir. Pourquoi les chats & pluſieurs animaux du même genre, quand ils tombent d'un lieu élevé, tombent ordinairement ſur leurs pattes. Pourquoi l'on voit luire le dos d'un chat, lorſqu'on le frotte à contre-poil. De la couleur des chats. On dit qu'il n'y a aucun chat mâle de trois couleurs. Il s'en trouve qui tirent ſur le bleu. *Ibid. b.*

Chat. Structure des ongles des chats. XI. 479. *a*, *b. Suppl.* IV. 150. *a*, *b.* Obſervation ſur la prunelle de ces animaux. XIII. 275. *a.* Deſcription de l'iris des chats. *Suppl.* IV. 628. *b.* Les chats ne ſuent jamais. IV. 583. *b.* Herbe aux chats. VIII. 146. *a.* Impreſſion qu'ils reçoivent de la plante nommée le vrai marum. X. 170. *a*, *b.* Effet ſingulier que la vapeur du régule d'antimoine produit ſur les chats. II. 655. *a.* Pourquoi les chats ont des hôpitaux en Egypte. X. 36. *b.* Chat des chartreux. III. 223. *b.* Chat ſauvage appellé quincajou. XIII. 714. *a.* Chat monſtre. *Suppl.* III. 553. *b.*

Chat, (*Mat. méd.*) vertus admirables attribuées à différentes parties du chat, mais qu'aucun des auteurs qui en parlent, n'a confirmées par ſa propre expérience. Enumération de ces vertus. Auteurs qui ſe ſont là-deſſus copiés les uns les autres. On recommande d'avoir grand ſoin de choiſir un chat mâle ou femelle, ſelon qu'on a un homme ou une femme à traiter. III. 236. *a.*

Chat, (*Art méch.*) uſage qu'on fait de ſa peau en pelleterie. III. 236. *a.*

Chat, (*Myth.*) honneurs qu'on lui rendoit en Egypte. Il eſt à préſumer qu'un chat en danger eût été mieux ſecouru qu'un pere ou un ami. Hérodote raconte que quand il arrivoit quelque incendie en Egypte, les chats étoient agités d'un mouvement divin, *&c.* III. 236. *a.* — *Voyez Suppl.* III. 165. *b.*

Chat, (*Pierre de*) eſpece de pierre calcaire. Son uſage. III. 236. *b.*

Chat, nom qu'on donne à certaines ardoiſes. III. 236. *b.*

Chat, (*Marine*) deſcription de ce bâtiment dans ſes principales parties, ſes dimenſions : c'eſt un mauvais bâtiment dont on ſe ſert dans le nord, mais il contient beaucoup d'eſpace & porte grande cargaiſon. Bois dont on le fait. III. 236. *b.*

Chat, (*Artill.*) inſtrument dont on ſe ſert pour examiner ſi les pieces de canon n'ont point de chambre ou de défaut. III. 236. *b.*

Chat, (*Art milit.*) eſpece de tour qui ſervoit anciennement en France à porter des ſoldats pour aſſiéger des places. XVII. 762. *b.*

Chat *d'un plomb* : inſtrument qui ſert à connoître ſi une piece de bois eſt à plomb. III. 236. *b.*

Chat, à la monnoie. III. 236. *b.*

Chat, (*Bot.*) pié de chat. XII. 559. *a*, *b.* Herbe aux chats. VIII. 149 *a.*

CHAT-HUANT, oiſeaux auxquels on a donné ce nom, & pourquoi. Chat-huants cornus. III. 5. *a.*

Chat-huant, *voyez* Hibou. Article ſur les chats-huants. III. 5. *b.* Chat-huant du Breſil nommé ibijau. VIII. 479. *b.* Chat-huant, attribut de Minerve. XV. 730. *b.*

CHATAIGNES, diverſes manieres de les préparer. Quels ſont les marrons les plus eſtimés de la France. Peuples à qui les châtaignes tiennent lieu de pain. Elles cauſent des vents & ſont difficiles à digérer. Tempéramens qui doivent s'en abſtenir : tempéramens auxquels elles conviennent. Electuaire contre le crachement de ſang compoſé de farine de châtaignes. III. 240. *a.* Maladie pour leſquelles on les recommande. Cataplaſme pour réſoudre les duretés des mammelles, *&c.* Les châtaignes ſont très-propres à rétablir les convaleſcens des maladies d'automne, & ſur-tout les enfans qui, après ces maladies, reſtent bouffis, pâles, maigres, avec un gros ventre & peu d'appétit. Châtaignes en chocolat, béchique très-ſalutaire : cette préparation n'a cependant aucun avantage ſur les châtaignes bouillies, *&c.* Les marrons bouillis ſont plus faciles à digérer que les rôtis. Préparation qui ſe fait dans les Cevennes des châtaignes ſéchées, connues ſous le nom de *châtaignes blanches* : il y a lieu de conjecturer qu'elles feroient très-propres à fournir une bonne biere. *Ibid. b.* — *Voyez* Marrons.

Châtaignes, (*pain de*) *Suppl.* III. 233. *a*, *b.*

CHATAIGNIER, (*Bot.*) caracteres de ce genre d'arbre. III. 236. *b.* Diſpoſition & forme des fruits. Le châtaignier eſt un arbre dont on fait beaucoup de cas. Il croît naturellement dans les climats tempérés de l'Europe occidentale. Sa deſcription. Il tient l'un des premiers rangs parmi les arbres foreſtiers, & l'on convient que ce n'eſt qu'au chêne ſeul qu'il doit céder. On regrette de ne trouver que rarement à préſent des forêts de cet arbre, qui étoit autrefois ſi commun. Cauſe de la perte des châtaigniers dans pluſieurs contrées. Pourquoi il ſe trouve à préſent une aſſez grande quantité de ces arbres dans des pays plus méridionaux que ceux où l'on préſume que les châtaigniers ont été détruits. *Ibid.* 237. *a.* Pourquoi ces arbres ne ſe ſont pas repeuplés par ſucceſſion des tems. Il leur faut une expoſition & un terrein convenables, ſans quoi ils s'y refuſent abſolument. Les végétaux ont une ſorte de migration qui les fait paſſer d'un pays à un autre, à meſure qu'ils ſe trouvent contrariés par diverſes cauſes. Expoſition & terrein que les châtaigniers demandent. Ils forment de très-belles futaies. Ils ſont très-bons à faire du bois-taillis, & au bout de vingt ans ils forment déja de jolis bois de ſervice. *Semence des châtaigniers.* Tems de l'année qu'il faut choiſir pour cela. *Ibid. b.* Précautions à prendre pour conſerver les châtaignes juſqu'au printems, pour les ſemer dans cette ſaiſon. *Plantation en grand.* Ce que Miller a écrit ſur la façon de faire ces plantations. *Ibid.* 238. *a.* Autre façon de les faire. *Semence des châtaignes en pépiniere.* Maniere de les ſemer ; tems & maniere de les mettre en pépiniere. Culture que les plants exigent lorſqu'ils ſont en pépiniere. Après trois ou quatre ans on pourra les employer à former des avenues. *Ibid. b.* Ces arbres ne gagnent jamais à la tranſplantion. On doit ſe diſpenſer de les étêter en les tranſplantant. *Greffe.* Si l'on veut avoir de meilleur fruit du châtaignier, il faut le greffer, & alors on l'appelle *maronnier.* Maniere de le faire. Il peut encore ſe multiplier de branches couchées. *Uſage du bois.* Pour bien des ouvrages il eſt auſſi bon que le meilleur chêne, & pour quelques cas il eſt meilleur. Mais il lui eſt inférieur pour le chauffage, & pour la qualité du charbon & des cendres. *Châtaignes.* Le climat influe beaucoup ſur leur qualité & leur groſſeur. Il ne faut pas

Suppl. IV. 58. *b.* Forteresse du Châtelet dans le Soulossois. 815. *b.*

CHATE-LEVANT, *chate-prenant*, (*Jurispr.*) clause qui se mettoit dans les contrats au pays Messin. III. 249. *a.*

CHATELLENAGE, (*Jurispr.*) en quoi consistoit ce fief. Il existoit dès le milieu du XIIe siecle. III. 249. *a.*

CHATELLENIE, (*Jurispr.*) origine du terme. Ce qu'étoient anciennement les châtellenies, & ce qu'elles devinrent ensuite. Il y a des châtellenies qui ne sont encore que de simples offices. On se sert indifféremment du titre de prévôté ou de châtellenie. Les châtellenies n'avoient anciennement que la basse justice. Présentement la plupart sont en possession de la haute. Il y en a donc de royales & de seigneuriales. III. 249. *a.*

Châtellenie. Différence entre châtellenie & châtelet. III. 242. *b.*

CHATELUS, titre de chanoines que prennent les comtes de Chatelus. III. 137. *a. Suppl.* I. 726. *b.*

CHATENOI, (*Géogr.*) dans le Soulossois. *Suppl.* IV. 815. *b.*

CHAT-HUANT, *voyez* ce mot après l'article *Chat.*

CHATIB, ministre dans la religion mahométane. Ce que sont les imans. III. 249. *a.*

Chatib. Erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 374. *a.*

CHATIER, *punir*, (*Synon.*) XIII. 573. *a.*

CHATIERE, (*Hydraul.*) en quoi elle differe de la pierrée. III. 249. *b.*

CHATILLON-SUR-SEINE, (*Géogr.*) ville de Bourgogne. – Histoire & révolutions de cette ville. Ses abbayes & monasteres. *Suppl.* II. 374. *a.* Guillaume Philandrier, célebre architecte, né dans ce lieu. Histoire de Châtillon. *Ibid. b.*

CHATIMENT. Différence entre la peine & le châtiment. III. 249. *b.* La distribution des peines & des châtimens relative au degré d'énormité des fautes, a quelque chose d'arbitraire; mais que la compensation soit trop forte, on s'y est soumis librement; il n'est plus question de réclamer contre la rigueur. Il n'y a d'injustice que lorsque l'autorité est au-dessus des loix. Maximes d'équité que les juges doivent toujours avoir présentes à l'esprit. *Ibid.* 250. *a.*

Châtiment. Les pays où les châtimens sont les plus terribles, sont aussi ceux où ils deviennent le plus fréquens. V. 340. *a. Voyez* les articles *Peine*, *Punition*, *Supplice.*

CHATIMENS *militaires.* Exemples qui prouvent que les Romains les ont portés jusqu'à la plus grande rigueur. Ancienne sévérité des François, insensiblement adoucie. Exemples de sévérité militaire en France. Châtimens du capitaine Franget, en 1523; de M. du Pas, en 1673, III. 250. *a.* du comte Darco, en 1703; d'une garnison commandée par le maréchal de Créqui. Peine de désertion. Autres peines militaires en France. *Ibid. b. Voyez* PEINES *militaires.*

Châtimens militaires chez les Romains. *Suppl.* IV. 674. *b.* Observations sur la nature des châtimens qu'il faudroit employer pour établir une bonne discipline dans les armees françoises. *Voyez* TRANSFUGE.

CHATOIER, verb. neut. (*Lithol.*) III. 250. *b.*

CHATON, (*Botan.*) fleurs stériles. Description de ces fleurs. D'où vient le nom de *chaton.* III. 250. *b. Voyez* JULE.

CHATON, (*Mett. en œuvre*) ajustage de la portée sur le chaton, pour y placer la pierre. XIII. 144. *b.*

CHATOUILLEMENT. Cause de cette sensation dans un ébranlement de l'organe du toucher, qui soit léger, mais cependant assez vif pour jetter l'ame dans quelque agitation, &c. III. 250. *b.* D'où vient l'ébranlement vif qui produit le chatouillement. *Ibid.* 251. *a. Voyez* TITILLATION.

Chatouillement. Les mouvemens qu'il excite regardés comme volontaires. *Suppl.* IV. 637. *a.*

CHATOUILLEUX, (*Manege*) cheval chatouilleux. Ces chevaux ont quelque chose des ramingues. En quoi ils en different. III. 251. *a.*

CHATOYANTE, *pierre*, voyez AVENTURINE.

CHAT-PARD. On a cru qu'il provenoit d'un léopard & d'une chatte, ou d'un chat & d'une panthere. Description d'un chat-pard. III. 251. *a.* On dit qu'on apprivoise aisément cet animal. *Ibid. b.*

CHATRÉ, (*Médecine*) qualité de la viande des animaux châtrés. Cette opération perpétue, pour ainsi dire, l'enfance des animaux; c'est pourquoi on la pratique sur ceux qu'on destine à être mangés dans un âge un peu avancé. Cette pratique est ancienne chez les nations civilisées. III. 251. *b.*

CHATRER *un cheval.* Maniere de le faire avec le feu. III. 251. *b.* Autre maniere avec le caustic. Il est plus rare que la partie enfle avec le caustic qu'avec le feu; mais l'une de ces opérations n'est pas plus dangereuse que l'autre. Le grand froid & le grand chaud sont contraires à cette opération. *Ibid.* 252. *a. Voyez* HONGRER.

Châtrer. Castration du bœuf. II. 291. *b.*

CHATRER, (*Jardin.*) se dit d'un arbre, des melons, des concombres. III. 252. *a.*

CHATZOTZEROTH, (*Musiq. instr. des Hébr.*) description de cette espece de trompette dont se servoient les Juifs. Quel en étoit l'usage. *Suppl.* II. 374. *b.*

CHAVARIGTES, hérétiques mahométans, opposés aux *Scythes.* Ils nient l'infaillibilité de la prophétie de Mahomet. Ils ajoutent que cette prophétie étoit superflue; qu'il n'a eu aucun droit d'établir une loi contraire à la loi antérieure; & que si la fonction de prophete devient un jour nécessaire, ce ne sera point le privilege de quelques-uns d'entr'eux; mais que tout homme juste pourra être élevé à cette dignité. III. 252. *b.*

CHAUCER, (*Geoffroi*) pere de la poésie angloise. XVII. 636. *b.* 627. *a. Suppl.* I. 429. *a*, *b.*

CHAUD, (*Docimasie*) donner chaud: ce qu'on entend par-là. III. 252. *b.*

CHAUDE, action de faire chauffer le fer pour être forgé. Chaude grasse ou suante. On la donne au fer lorsqu'il est pailleux, & qu'il s'agit de le souder. Ce fer ne doit être frappé qu'à petits coups. Il faut chauffer le fer plus ou moins, selon qu'il est aigre ou doux. III. 252. *b.*

Chaude. De la maniere de chauffer & forger le fer. XVII. 813. *b.* 814. *a.*

CHAUDE-COLLE, (*Jurispr.*) se dit d'une action faite du premier mouvement de colere, & non de dessein prémédité. Où cette expression se trouve employée. Ouvrages à consulter. III. 253. *a.*

CHAUDEPISSE, ou *gonorrhée*, (*Chir.*) ulcération qui la cause dans les hommes & dans les femmes. Premier période de la maladie. Tems où elle se déclare, & de quelle maniere. Gonorrhée virulente, second période. Cure de cette maladie. III. 253. *a.* D'où provient l'ardeur d'urine qui a donné le nom à cette maladie. Les chaudepisses négligées ou mal guéries, produisent des maladies très-fâcheuses. *Ibid. b.*

CHAUDERET, (*Batteur d'or*) livre contenant 850 feuilles de boyaux de bœuf. Le chauderet est partagé en deux, &c. Le chauderet commence à donner la perfection, & le moule acheve. Maniere de faire les chauderets. III. 253. *b. Voyez* BATTEUR D'OR.

CHAUDERON. On a transporté les mots *chauderons* & *chaudieres*, à des ustensiles avec lesquels ils avoient seulement de la conformité. III. 254. *a.*

Chauderon. Tour des chauderonniers. XVI. 455. *a*, *b.* Chevalet. III. 310. *b.* Enclumeau. V. 629. *b.* Grattoirs. VII. 864. *b.* Travail des chauderons dans les usines pour le laiton. IX. 220. *a*, *b.* Maniere de donner le lustre aux ouvrages. IV. 706. *b. Voyez* plus de détails sur cet art dans les planches du chauderonnier, vol III.

CHAUDERONS *de Dodone*, (*Myth.*) leur description. D'où vient le proverbe *airain de Dodone*, qu'on appliquoit à un babillard, ou à un bruit qui duroit trop. Application du proverbe aux auteurs & aux critiques. III. 254. *a.*

CHAUDERON, terme de boyaudier, terme de marine, ustensile de cuisine, terme de bottier. III. 254. *a.*

CHAUDERONNIER. De la communauté des maitres chauderonniers. Chauderonniers au sifflet. III. 254. *a.*

CHAUDIERE. Définition générale. III. 254. *b.*

Chaudiere: pourquoi en appliquant la main sous une chaudiere pleine d'eau bouillante, on ne se brûle pas. II. 357. *a.*

CHAUDIERE, en terme d'argenteur. III. 254. *b.*

CHAUDIERE, vaisseau dont on se sert dans les navires pour faire cuire les viandes. III. 254. *b.*

CHAUDIERE *d'étuve*, (*Marine*) description, avec figure. III. 254. *b.*

CHAUDIERE, terme de brasseur, de chapelier, d'épinglier; ustensile de cuisine. III. 254. *b.*

CHAUDIERE de papeterie. Description, avec figures. III. 254. *b.*

CHAUDIERE, ustensile de pêche, espece de filet. III. 254. *b.* Maniere de faire cette pêche. Tems où elle se fait. *Ibid.* 255. *a.*

CHAUDIERE, terme de fondeur de petit plomb, terme de raffineur de sucre. III. 255. *a.*

Chaudiere à clairée, chaudiere à clarifier, chaudiere à cuire, termes de raffineur. III. 255. *a.*

CHAUDIERE, (*Blason*) meuble d'armoirie que l'on trouve dans beaucoup d'écus en Espagne & en Portugal. Signification de ce symbole. Maniere de le représenter. *Suppl.* II. 374. *b.*

CHAUDIERE. Noblesse de chaudiere en Espagne. XI. 172. *a.*

CHAUDRAIS, hameau près de Mantes. Charlatan établi dans ce lieu. III. 209. *b.*

CHAUFFAGE. Bois qu'on appelle de *chauffage.* Especes d'arbres qui fournissent le meilleur. III. 255. *b. Voyez* BOIS.

CHAUFFAGE, (*Jurispr.*) droit de chauffage. Il ne consiste

japonoises & chinoises. XII. 555. *b.* Chaussure des soldats romains. I. 687. *a.* X. 508. *a.* Diverses chaussures anciennes, désignées par les noms suivans: *baxea*, II. 166. *b.* *brodequin*, 433. *a.* *compes*, III. 762. *a.* *crepides*, IV. 454. *a.* *crupezia*, 522. *a.* *endromis*, V. 650. *a.* *phæcasie*, XII. 481. *b.* Chaussure des rois de Rome & des empereurs. X. 855. *b.* *Voyez* l'article *Souliers des anciens*, & l'article *Antiquités*, vol. I des planch. — Sur le travail des différentes sortes de chaussures modernes, *voyez* les articles CORDONNIER & SOULIER.

CHAUVE, observations sur cet effet de la vieillesse. VIII. 259. *b.* Pourquoi l'on devient chauve dans un âge avancé. XIV. 939. *b.* Cause de la chûte des cheveux. I. 393. *a.* II. 566. *b.*

CHAUVEAU, (*François*) graveur. VII. 867. *a*, *b.*

CHAUVE-SOURIS. Pourquoi cet animal ne doit pas être compté parmi les oiseaux. Chauve-souris de ce pays; celles d'Amérique. III. 261. *a.* Chauve-souris différentes par la couleur, par la forme. Leur description. Lieux qu'elles habitent, tems où elles en sortent : leur nourriture : combien celles d'Amérique sont redoutables. Des petits des chauve-souris, & des soins de la mere. *Ibid.* *b.*

Chauve-souris de l'Isle de France. *Suppl.* III. 668. *a.* Espece de chauve-souris appellée *andira-guacu*. I. 447. *a.*

CHAUX, (*Chymie*) produits des calcinations proprement dites qui peuvent être appellés du nom de *chaux*; savoir les cendres vraies, le plâtre, les chaux communes & les chaux métalliques. III. 261. *b.* Ce qu'on appelle *chaux commune*, *chaux vive*, *chaux*, &c. *Ibid.* 262. *a.*

Chaux commune, celle qui se fait dans le ressort de l'amirauté de Brest. Usages auxquels elle sert. Construction des fours à chaux. Maniere d'y ranger les pierres qu'on se propose de convertir en chaux. III. 262. *a.* Description des opérations par lesquelles on fait la chaux. Comment on connoît que la chaux est faite. Comment on laisse refroidir le four. Ce qu'on fait de la chaux après que le four est froid.

Observations sur la manœuvre de faire la chaux : 1°. sur le tems le plus favorable, 2°. sur les bourées, 3°. sur la maniere de disposer la bourée dans l'âtre, *Ibid.* *b.* 4°. sur la violence du feu. 5°. Il doit être poussé sans intermission. 6°. Caractere de la chaux bien cuite. 7°. Sur la diversité des manieres de faire la chaux. 8°. Il faut creuser un puits aux environs du four. 9°. Maniere de transporter la chaux; celle d'allumer du feu avec la chaux. Préparation de la chaux pour la maçonnerie. *Ibid.* 263. *a.* Ce qu'il faut faire pour avoir du mortier incontinent. Epreuve pour s'assurer si la chaux est bien éteinte. *Ibid.* *b.*

Chaux. Différence entre le gypse & la pierre à chaux. VII. 1023. *b.* Espece de pierre à chaux appellée *liais*. IX. 453. *b.* Pierres dont on fait la chaux en Amérique. VII. 730. *a.* Chaux faite avec le marbre. X. 71. *a.* D'où dépend la bonne qualité de la chaux. XII. 577. *a.* Fabrication de la chaux. *Suppl.* II. 375. *a*, *b.* — 380. *b.* Renflement de son volume lorsqu'elle est réduite en pâte. *Suppl.* III. 81. *a.* Chaux brulée. *Suppl.* II. 380. *a.* Chaux de coquilles d'huitres. *Suppl.* III. 462. *a.* Considérations sur la chaux relativement à la maçonnerie. IX. 822. *b.* — 824. *b.* Des mesureurs & porteurs de chaux. X. 427. *b.*

CHAUX, (*Chaufournier & Maçon.*) différentes qualités de chaux. Chaux aigre. Chaux âpre. Chaux brûlée. *Suppl.* II. 381. *a.* Chaux coulée. Chaux étouffée. Chaux gardée. Chaux grasse. Chaux retournée. Excellente qualité de la chaux de Metz. *Ibid.* *b.*

Examens du chymiste sur la chaux. Ses qualités extérieures. Ses propriétés physiques-générales : ses propriétés communes aux alkalis fixes : ses propriétés communes aux alkalis terreux, parmi lesquelles se trouve celle de précipiter les alkalis volatils, & d'être réciproquement précipitée par ces sels. III. 263. *b.* Cette réciprocité d'action dérange l'ordre de rapport des substances alkalines avec les acides, établi dans la table des rapports de M. Geoffroi. Comment cet auteur répond à l'objection dont il s'agit ici. La chaux doit être moins regardée comme une simple terre que comme un sel, selon M. Geoffroi. La chaux, dit-il, de même que les alkalis fixes, absorbe l'acide dans le sel ammoniac, & détache le sel volatil urineux, ce que ne font point les terres absorbantes. Cette proposition attaquée. Propriétés communes à la chaux & aux alkalis fixes salins. Qualités spéciales de la chaux. *Ibid.* 264. *a.* Extinction de la chaux. Lait de chaux. Eau de chaux. Chaux lavée. Résidu crystallisé de l'eau de chaux, selon M. Stahl. Le fond du problême sur le sel de chaux a roulé sur ce point; savoir si la chaux produisoit ses effets d'alkali par un sel, par conséquent alkali, ou par sa substance terreuse. *Ibid.* *b.* Fruit des expériences de M. du Fay, pour la solution du problême. Le sel de chaux n'existe point. Observations sur les sels acides admis dans la chaux par quelques chymistes. De la crême de chaux. Expériences de M. Malouin, sur la crême de chaux. Acide vitriolique soupçonné dans la crême de chaux. *Ibid.* 265. *a.* Effervescence avec chaleur de la chaux & de l'eau. La théorie chymique de la chaleur des effervescences nous manque absolument. Comment l'expliquoit l'école chymique du dernier siecle. Chaux éteinte; son union à l'eau, châtre beaucoup son activité. En quoi consiste ce principe vif & pénétrant qui s'éleve de la chaux pendant son effervescence avec l'eau. *Ibid.* *b.* En quoi differe la chaux éteinte à l'air de celle qui est éteinte avec effervescence. Résurrection de la chaux : moyen de rétablir la chaux éteinte dans son état de chaux vive. Changement que la chaux opere sur les alkalis salins. C'est un des faits chymiques les moins expliqués : système des chymistes sur ce phénomene. *Ibid.* 266. *a.* De la formation du mortier. La théorie de cette formation est peu connue des chymistes. La chaux éteinte à l'air ne se lie pas avec le sable; celle qui est éteinte à l'eau est d'autant meilleure qu'elle est plus ancienne. Union de la chaux au blanc d'œuf & aux laitages, dureté considérable où parviennent ces mélanges : théorie de ces phénomenes encore inconnue. Usages qu'on en tire dans les arts. La chaux coagule aussi les corps muqueux. Dissolution de la chaux par les acides. Principales circonstances de sa combinaison avec chacun des acides : 1°. avec l'acide vitriolique, *Ibid.* *b.* 2°. avec l'acide nitreux, 3°. avec l'acide du sel marin. 4°. Le vinaigre distillé dissout la chaux avec effervescence. *Ibid.* 267. *a.* Expérience curieuse faite sur la chaux de Melun éteinte avec le vinaigre distillé. La crême de tartre s'unit aussi avec la chaux. Tous ces acides forment avec l'eau de chaux les mêmes sels que chacun forme avec la chaux vive ou la chaux éteinte. Chaux employée à corriger ou prévenir l'acidité de certains vins. Action de la chaux sur le soufre, les huiles, *&c.* *Ibid.* *b.* D'où résulte sa propriété à manifester les sels neutres contenus dans les sucs ou les décoctions des plantes. Son utilité dans la fabrique du salpêtre, à blanchir le fil & les toiles, *&c.* Causticité de la chaux. Variétés des chaux. Rapports & différences de la chaux & du plâtre. *Ibid.* 268. *a.* Rapport & différences de la chaux vive & de la chaux métallique. Vertus médicinales de la chaux. *Ibid.* *b.* Usages de l'eau de chaux en médecine. Qualités vénéneuses de la chaux. *Ibid.* 269. *a.* Quelques médecins ont cependant osé donner intérieurement la chaux, même en substance. Usage intérieur de la chaux : maladies contre lesquelles on a principalement célébré son efficacité. Elle est plus utile & moins dangereuse dans les pays froids & humides, que dans les contrées plus tempérées. Préparation de l'eau de chaux premiere, & de l'eau de chaux seconde. *Ibid.* *b.* L'eau de chaux mêlée au lait, le rend plus propre à certains estomacs. Maniere de prendre ce remede. Il ne convient pas dans l'état de maigreur. Usage de la chaux dans la pharmacie chymique. *Ibid.* 270. *a.*

Chaux. Suite des expériences & observations des chymistes & des physiciens sur la chaux. La chaux n'est telle que parce qu'elle est privée de l'air fixe. *Suppl.* I. 235. *a.* Comment les péripatéticiens expliquent la chaleur de la chaux vive. III. 29. *b.* M. Lémery observe que dans la calcination de la chaux vive, le feu dont elle s'imbibe fait une addition sensible à son poids; que pendant cet emprisonnement ce feu conserve toutes les propriétés particulieres du feu, *&c.* Objections & réponses. 30. *a.* Expérience de Boyle sur la chaux vive. Son sentiment sur la disposition qu'elle a de s'échauffer dans l'eau. Pourquoi les sels produisent plus promptement les mêmes effets que l'eau chaude. *Ibid.* *b.* De la causticité de la chaux. *Suppl.* II. 275. *a.* La pierre à chaux ne se vitrifie point, traitée seule; mais dans son mêlange avec la mine de fer grillée, elle se vitrifie. VI. 497. *a.* La chaux considérée comme fondant pour les métaux. 922. *a.* Pourquoi la chaux a la vertu de détruire certains corps. IX. 826. *a*, *b.* Huile de chaux. VIII. 338. *a.*

CHAUX *métallique*, (*Chym.*) définition. Les chaux conservent encore leur caractere spécifique. Dans toute chaux métallique il se trouve une portion de matiere qu'on ne réussira jamais à rétablir dans sa premiere forme de métal. Trois questions dont la solution n'est point connue encore. Cette matiere irréductible est-elle dépouillée de tout caractere spécial? III. 270. *a.* La destruction absolue des métaux même parfaits est-elle possible? La terre mercurielle de Bécher reste-t-elle unie aux chaux métalliques réductibles? *Ibid.* *b.*

Chaux métallique. Ce qu'on entend en chymie par chaux, chaux d'or ou d'argent. II. 543. *a.* Chaux métalliques chargées par la calcination d'une matiere qui en augmente le poids. 545. *a.* Chaux préparées par le soufre : chaux préparées par le nitre & le soufre : chaux de cette espece la plus parfaite : il ne faut pas confondre ici ces chaux avec les précipités métalliques. *Ibid.* Rapports & différences entre la chaux vive & la chaux métallique. III. 268. *b.* En quoi les chaux métalliques different de l'arsenic. *Suppl.* I. 581. *a.* Chaux d'or : comment on la fait. I. 314. *a.* XI. 526. *b.* Résultat du mêlange de l'acide marin, avec une espece de chaux d'or. XIV. 923. *a.* Edulcoration de la chaux d'or. IV. 852. *a.* Fusion de cette chaux. *Ibid.* *b.* — Chaux d'argent. IX. 739. *b.* I. 641. *b.* — Chaux de cuivre. IV. 540. *b.* Chaux nommée *æs ustum*, saffran de vénus. 545. *b.* — Chaux d'étain qui se forme sur la surface de ce métal en fusion. VI. 7. *b.* — Chaux de plomb, plus

pesante dans cet état qu'avant la calcination. X. 191. *b.* Sur cette chaux métallique, consultez l'article PLOMB. XII. 774. *b.* &c. Emplâtres dans lesquelles on fait entrer la chaux de plomb. V. 589. *b.* — Chaux de fer ou de mars. VI. 496. *b.* &c. X. 152. *a, b.* — Chaux des métaux appellée *spodium.* XV. 479. *b.* Chaux de zinc. XVII. 717. *a, b.* Chaux d'antimoine. I. 509. *b.* XIV. 40. *a.* Chaux d'antimoine appellée *fondant de Rotrou.* VII. 64. *b.* — Réductions des chaux. XIII. 881. *b.* Sur les propriétés médicinales des chaux métalliques, *voyez* ANTIMOINE, MATIERE PERLÉE, MAGNESIE BLANCHE, VITRIOL, MARS, MATIERE MÉDICALE. Sur l'opération qui consiste à faire les chaux métalliques, *voyez* CALCINATION.

CHAY, (*Botan.*) plante qui ne croît qu'en Golconde, d'où l'on tire ce beau rouge des toiles de Masulipatan qui ne se déteint jamais. III. 357. *b.*

CHAZELLES, (*Jean-Matthieu de*) ses voyages, sa patrie, ses talens. IX. 777. *b.*

CHAZINZARIENS, (*Hist. ecclés.*) hérétiques d'Arménie, au septieme siecle. Dérivation de ce mot. Autres noms qu'on leur a donnés. Leurs dogmes. III. 270. *b.*

CHEBECS *barbaresques*, (*Marine*) observations sur ces bâtimens. Quelle est la meilleure maniere de s'en rendre maître. *Suppl.* III. 170. *a, b.*

CHECAÏA, (*Hist. mod.*) nom commun en Turquie à plusieurs officiers. Trois principaux checaia, celui des janissaires, celui de cuisine, celui de l'écurie. III. 270. *b.*

CHEDA, (*Comm.*) monnoie d'étain du royaume de Chéda, dans les Indes orientales. Valeur du chéda octogonal, & du chéda rond. III. 270. *b.*

CHEDDER, (*Géogr.*) riche village d'Angleterre, dans la province de Sommerset. Ses excellens fromages. Cidre qui s'y prépare. Curiosité naturelle dans son voisinage. *Suppl.* II. 381. *b.*

CHEF, partie de la tête qui seroit coupée par un plan horizontal qui passeroit au-dessus des sourcils. Acceptions figurées de ce mot. III. 271. *a.*

CHEF. (*Jurisp.*) Chef d'accusation. III. 271. *a.*

CHEF *d'un arrêt, sentence,* &c. On peut exécuter un ou plusieurs chefs d'un jugement & appeller des autres. III. 271. *a.*

CHEF-CENS, principal cens imposé par le seigneur direct, *&c.* Ainsi appellé pour le distinguer du sur-cens. Différence entre l'un & l'autre. Ce que la Coutume de Paris, *art. 357*, dit du chef-cens. Dans tous les anciens titres & praticiens, le cens ordinaire est appellé *chef-cens.* III. 271. *a.* *Voy.* CHEVAGE.

CHEF, crime de leze-majesté au premier chef, au second chef, au troisieme chef. III. 271. *a.* Ouvrage à consulter. *Ibid. b.*

CHEF *de demande :* affaires où il y a trois chefs, & six chefs de demande. III. 271. *b.*

CHEF *de l'édit*, premier & second chef de l'édit des présidiaux. III. 271. *b.*

CHEF *d'hommage* en Poitou. III. 271. *b.*

CHEF *d'hosties*, ou *d'hostises ;* seigneur censier ou foncier. Explication du mot : anciens titres & auteurs où il est employé. III. 271. *b.*

CHEF-LIEU, le principal lieu d'une seigneurie. Quel il est. Il appartient à l'aîné par préciput. Divers sens de ce mot selon différentes coutumes. III. 272. *a.*

CHEF-METS, ou *chef-mois* Ouvrages à consulter. III. 272. *a.*

CHEF *du nom & armes.* III. 272. *a.*

CHEF-D'ORDRE, la principale maison d'un ordre régulier ou hospitalier. Les abbayes chefs-d'ordre sont toutes régulieres. Dispositif de l'ordonnance de Blois, sur la maniere de pourvoir aux chefs-d'ordre. III. 272. *a.*

CHEF-SEIGNEUR, diverses significations, selon les coutumes. Observations sur le chef-seigneur, selon la coutume de Normandie. III. 272. *a.* Ouvrages à consulter. *Ibid. b.*

CHEF-DE-SENS. III. 272. *b.*

CHEF *d'escadre*, ses fonctions, son rang, sa marque distinctive. Il fait les fonctions du lieutenant-général de la marine en son absence. Les chefs-d'escadre ont voix délibérative dans le conseil de guerre. Ancienne division de la marine du roi en six escadres. Actuellement il y en a quatorze en France. III. 272. *b.*

CHEF *d'académie*, (*Manege*) III. 272. *b.*

CHEF *de parti.* VI. 360. *a.*

CHEF. (*Blason*) Chef abaissé, surmonté, bandé, *&c.* III. 272. *b.*

Chef, piece honorable qui représente le casque de l'homme de guerre ou de l'ancien chevalier. Différentes épithetes qu'on joint à ce mot dans l'art héraldique. Etymologie du mot *chef. Suppl.* II. 382. *a.*

Chef, piece honorable de l'écu. *Suppl.* IV. 367. *a.* Chefs cousus de couleur sur couleur. *Ibid.* II. 642. *b.* Chefs émanchés. 796. *a.* Chef sur un autre chef. *Ibid.* IV. 367. *b.* Chef soutenu d'une devise. 368. *a.*

CHEF, *Saint-*, (*Géogr.*) *Suppl.* IV. 696. *b.*

CHEF, (*Manuf. en soie, laine, toile*) la premiere partie ourdie. Observations sur les chefs des pieces en toile, en laine, en soie. Les pieces s'entament par la queue, & le chef se vend le dernier. III. 273. *a.*

Chef, (*Econom. rustiq.*) synonyme à *piece :* objets auxquels il s'applique. Il ne s'emploie que quand la collection est un peu considérable. III. 273. *a.*

CHEF-D'ŒUVRE, en présence de qui il se fait & à qui on le présente. Il y a des communautés où l'on donne le choix entre plusieurs chefs-d'œuvre, d'autres où l'on en exige plusieurs. Chefs-d'œuvre de l'architecte, du charpentier, des ouvriers en soie. Inutilité des chefs-d'œuvre. Comment les choses se passent aux réceptions. III. 273. *a.*

Chef-d'œuvres : leur inutilité. IX. 913. *a.* Observations sur la nécessité d'un chef-d'œuvre pour être admis à la maîtrise d'orfèvrerie. XI. 628. *a.*

CHEFCIER, (*Hist. eccl.*) Origine du mot : c'est le premier marqué dans la table des noms des ecclésiastiques. On donne encore aujourd'hui ce nom au chef de quelques églises collégiales. Dignité que ce nom désignoit au tems de Grégoire-le-grand. III. 273. *b.*

CHEGROS, (*Cordonn. Bourreliers, Selliers*, &c.) espece de bout de filet. Maniere de le faire : on en arme les extrémités avec de la soie de sanglier. III. 273. *b.*

CHEIROBALISTE, (*Hist. anc.*) description de cette machine & de son usage. III. 273. *b.*

CHEIROMOCRATE, architecte du temple d'Ephese. XVI. 71. *a.*

CHEIRHOTONIE, *voyez* KEIROTONIE.

CHEKAO, pierre que les Chinois font entrer dans la composition de la couverte de la porcelaine. Fausse idée que les premieres relations en avoient donnée. Définition du chekao. III. 274. *a.*

Chekao : voyez sur cette pierre. XIII. 108. *a.* 120. *b.*

CHELIDOINE, (*Bot.*) grande chelidoine. V. 269. *a.*

CHELMINARD ; (*Antiquités*) *voyez* cet article III. 338. *a.*

CHELONE, description de cette plante. III. 274. *a.*

CHELONITE, pierre de ce nom, *voyez* BRONTIAS.

CHELVET, cri usité dans le serrail lorsque le grand seigneur veut aller dans le jardin des sultanes. Effet de ce cri : danger d'y désobéir. III. 274. *b.*

CHEMA, mesure ancienne. Celui des Athéniens, celui des Romains. Il est difficile de déterminer la capacité des mesures par le poids des fluides, à moins qu'on ne connoisse individuellement le fluide même qu'on mesuroit. III. 274. *b.*

CHEMAGE, ou *Chinage*, droit de péage qui se paie à Sens. Ancienneté de ce droit. Où il en est parlé. III. 274. *a.*

CHEMERAGE, (*Jurisp.*) droit usité dans les coutumes appellées *de parage.* Etymologie du mot. C'est une question si ce droit est attaché à la personne de l'aîné, ou à celui qui se trouve propriétaire du chef-lieu. Le chemerage peut se constituer de différentes manieres. III. 274. *b.*

CHEMIER, (*Jurisp.*) l'aîné mâle des cohéritiers, en certaines coutumes. Origine du mot. La qualité du chemier vient de lignage. Elle s'acquiert néanmoins encore de deux manieres ici indiquées. III. 274. *b.* Le chemier a les qualités du fief & la garde des titres. Tant que le parage dure, les puînés ne doivent aucun hommage à leur chemier, *&c.* Divers articles de jurisprudence sur cette matiere. Ouvrage à consulter. *Ibid. b.*

CHEMIN, *route, voie :* différences entre ces mots. *Voyez* ROUTE. III. 275. *a.* Ancienneté des *grands chemins.* Regles de police sur cet objet établies à Athenes, Lacédémone, Thebes, *&c.* Etat des chemins dans la Grece ancienne. On attribue le pavé des premieres voies aux Carthaginois. Travaux des Romains à cet égard. La voie Appienne. La voie Aurelienne. La voie Flaminienne. Multiplication de ces routes qui conduisoient à Rome. La voie Domitienne. Travaux d'Auguste pour les grands chemins. *Ibid. b.* Ceux que construisit Agrippa dans les Gaules. Chemins de communication de l'Italie aux provinces orientales de l'Europe. Les mers ont pu couper les chemins entrepris par les Romains, mais non les arrêter, témoins la Sicile, la Sardaigne, l'isle de Corse, l'Angleterre, l'Asie, l'Afrique, dont les chemins communiquoient avec ceux de l'Europe par les ports les plus commodes. Grandeur de ces travaux. Maniere dont ces routes étoient construites. *Ibid.* 276. *a.* On ne se contentoit pas de les rendre commodes & durables, on les embellissoit encore. Ouvrages à consulter sur ce sujet. Chemin remarquable de Cusco à Quito en Amérique. La police des grands chemins suivit chez les Romains toutes les révolutions du gouvernement & de l'empire, & s'éteignit avec celui-ci. Travaux de Charlemagne pour les rétablir & en construire de nouveaux. Soins de Philippe-Auguste pour cet objet. *Ibid. b.* Création du grand-voyer par Henri IV. Soins actuels du gouvernement. *Ibid.* 277. *a.* *Voyez* PONT & CHAUSSÉE.

Chemin, *voyez* les articles *Route* & *Voie.* Colonnes milliaires des Romains : comment les Romains & les Gaulois désignoient les distances sur les colonnes placées dans les grands chemins. III. 652. *b.* Comment les Romains pavoient leurs

grands chemins. XII. 193. *a*. Divinités qui présidoient à la sûreté des chemins. XVII. 228. *a*. Symbole des chemins publics. XV. 730. *a*. Chemin des Yncas en Amérique. VII. 974. *b*. Mauvais état des chemins ruraux en France. VII. 829. *a*. De la plantation des arbres qui bordent les grands chemins. *Suppl.* I. 523. *b*.

CHEMIN, (*Jurisp.*) on en distingue deux sortes, les chemins publics & les chemins privés. Ce qu'on entendoit chez les Romains par les mots *via*, *iter* & *actus*. Ils distinguoient trois sortes de chemins, les chemins publics, les chemins privés, & ceux qui n'alloient que d'un bourg à un autre, appellés *viæ vicinales*. Ce qui est dit dans les loix romaines sur la construction & la police des chemins. III. 277. *a*. & sur les droits de passage. Nous distinguons aujourd'hui les chemins royaux, les chemins de traverse, & les chemins privés. Divers noms que les coutumes leur donnent. Réglemens faits en France sur les chemins, par Dagobert, par Charlemagne, par Louis le Débonnaire. Le rétablissement de la police à cet égard est de même date que celle du pavé de Paris par Philippe-Auguste. A qui appartint alors l'inspection des chemins. Police établie dans le 14e siecle. Soins de Henri IV, *Ibid. b*. de Louis XIII. Etablissement d'un directeur général des ponts & chaussées. Arrêt du conseil du 3 mai 1720. Dispositif de cet arrêt. Divers articles de police sur ce sujet. *Ibid.* 278. *a*. Recueils & ouvrages à consulter. *Ibid. b*.

Chemin, officiers Romains qui veilloient à l'entretien des chemins. XIII. 696. *a*. De la police des chemins. XVII. 422. *a*, *b*. Chemin vicomtier. 240. *a*.

Chemin appellé *carriere* dans quelques coutumes. Ce qu'elles en disent. III. 278. *b*.

Chemins charruaux, ou de traverse, ou voisinaux. *Chemin chatelain*, *chemin croisier*, *chemin finerot*, *chemin forain*, *grands chemins*, *chemin du hallage*, *chemin* pour issue volontaire, *chemin péageau*, *chemin* appellé pié-sente en Artois, *chemin privé*, *chemin public*, *chemin réal*. III. 278. *b*.

Chemin royal, ses diverses largeurs selon les tems & les coutumes. Disposition de l'ordonnance des eaux & forêts. III. 279. *a*.

Chemin de terroir, l'une des cinq especes de chemins publics que l'on distingue en Artois. Enumération de ces cinq especes. III. 279. *a*.

Chemin de traverse. III. 279. *a*. *Chemin vicomtier*, *chemins voisinaux*. *Ibid. b*.

CHEMIN-COUVERT, (*Art milit.*) partie de la fortification. Description & dimensions. Lorsqu'il est plus bas que le niveau de la campagne, comment on y remédie. Tems où s'est établi l'usage du chemin-couvert. A quoi il sert. III. 279. *b*. Le chemin-couvert & le glacis sont appellés quelquefois du nom de *contrescarpe*. Comment on trace le chemin-couvert. *Ibid.* 280. *a*. Sur la construction des places d'armes, *voyez* PLACE D'ARMES.

Chemin-couvert. Il doit envelopper les dehors & toutes les fortifications. IV. 770. *a*. Place d'armes du chemin-couvert. XII. 672. *a*, *b*. Ses traverses. XVI. 570. *a*. Batterie du chemin-couvert. II. 150. *b*. 152. *b*. 153. *a*. Avant-chemin couvert. I. 860. *b*. Attaque du chemin-couvert. I. 836. *a*, *b*. IV. 739. *a*. Défense. IV. 738. *a*, *b*. 739. *a*.

Chemins militaires, *viæ militares*, qu'Agrippa fit faire sous Auguste. Histoire de ces chemins par M. Bergier. III. 280. *a*.

CHEMIN *des rondes*, (*Fortificat.*) il n'est pas d'un grand usage. Description & dimensions. Il ne se trouve plus guere que dans les anciennes fortifications. III. 280. *a*.

Chemin, en bâtiment. III. 280. *a*.

Chemin de carriere. III. 280. *a*.

CHEMIN, (*Chorégraphie*) lignes qui représentent la figure d'une danse. En quoi consiste toute la chorégraphie. III. 280. *a*.

Chemin, terme de diamantaire. III. 280. *a*.

CHEMIN, (*Tonnel.*) pieces de bois qui servent à conduire les tonneaux de dessus une riviere à terre. III. 280. *a*. Proportion à observer dans leur longueur & inclinaison. *Ibid. b*.

CHEMINÉE, étymologie du mot. Définition. Comment on faisoit anciennement les cheminées. Situation de la cheminée. Sa construction consiste aujourd'hui dans l'art de dévoyer son tuyau dans l'épaisseur du mur. Inconvénient de l'ancien usage d'adosser les cheminées les unes devant les autres à chaque étage. III. 280. *b*. Profondeur à donner au foyer. Matiere à employer pour la construction. De la décoration des cheminées : décoration du manteau. Du chambranle. *Ibid. b*.

Cheminée : ses différentes parties : ailes. I. 212. *b*. Atre. 823. *b*. Contre-cœur. IV. 132. *b*. Fantons pour les tuyaux de cheminée. VI. 404. *a*, *b*. Foyer. VII. 263. *b*. Gorge. 742. *b*. Souche de cheminée. XV. 385. *a*, *b*. Tuyau. XVI. 769. *b*. Espece de soupirail pratiqué dans les cheminées pour chasser la fumée. XVII. 30. *a*. — Construction des cheminées de Gauger, qui renferme tout à la fois l'avantage des poeles, & n'en a pas les inconvéniens. VII. 248. 5. *c*. Usage que Gauger a fait des figures elliptiques & paraboliques pour ses cheminées : cheminées à la Nanci comparées à celles de Gauger. 248. 7. *a*. Des moyens de chauffer plusieurs chambres à la fois. 248. 5. *d*. Comment on peut rendre les plaques de cheminées propres à renvoyer beaucoup de chaleur. I. 627. *b*. Espece de cheminée appellée hypocauste. *Suppl.* III. 483. *a*, *b*. Espece de cheminée que les Persans pratiquent pour donner de l'air à leurs appartemens. VI. 139. *a*.

CHEMINÉE-POELE, (*Physiq.*) nous devons à M. de Montalembert l'ingénieuse invention de pouvoir convertir à volonté une cheminée en poele. Divers avantages de cette invention. *Suppl.* II. 382. *a*. Construction de cette sorte de cheminée. Maniere de s'en servir comme d'une cheminée ordinaire. Maniere de la convertir en poele. Comment on entretient sa chaleur. *Ibid. b*. Disposition à donner aux tuyaux de cette sorte de cheminée, par laquelle on pourroit échauffer toutes les chambres d'une maison, par un ou deux feux allumés au rez-de-chaussée, & arrêter la communication de la chaleur dans tel appartement qu'on voudroit. Ces tuyaux peu sujets à amasser la suie. *Ibid.* 383. *a*, *b*. Description des différentes parties de ces cheminées, représentées *planch. du Suppl. Physiq. pl. 3.*

CHEMINÉE, (*Hist. anc.*) M. Perrault pense que si les anciens avoient des cheminées, elles étoient rares. III. 281. *a*. Cependant on ne peut douter qu'ils n'en eussent & en grand nombre. Preuves tirées d'Appian Alexandrin, d'Aristophane, de Virgile. Nous n'avons de ces cheminées qu'une légere connoissance. Elles étoient construites au milieu de la chambre : passages d'Horace qui le prouvent. Leur luxe ne s'étoit pas tourné de ce côté-là. Quelle en est la raison. Vice de construction dans les cheminées qui empêche en partie les effets de la chaleur. *Ibid. b*. Autre inconvénient de nos cheminées, celui de fumer. Remedes inutiles qu'on a employés pour cela. Moyens plus sûrs. Ouvrages à consulter sur ce sujet. *Ibid.* 282. *a*.

Cheminée. Comment les Romains avoient suppléé au défaut des cheminées. IX. 890. *b*.

CHEMINÉE, (*Lutherie*) tuyau de plomb dans les orgues. Description avec figure. III. 282. *a*.

CHEMINON, (*Géog. Hist. Litt.*) village de Champagne, diocese de Châlons, élection de Vitri. Lieu remarquable par une abbaye de l'ordre de Citeaux. Observations sur les ouvrages de Pierre-César Richelet, avocat, poëte, critique & littérateur, né dans ce lieu. *Suppl.* II. 384. *a*.

CHEMISE. Description de celle des femmes & de celle des hommes, de toutes leurs parties & ornemens. III. 282. *a*. Quantité de toile qu'elles exigent communément. Chemises en amadis. Les anciens n'ont point usé de chemises. Divers usages de ce mot, en fortification, dans l'art militaire, dans l'écriture, le commerce, la maçonnerie. *Ibid. b*.

Chemise. Tunique de dessous, chemise de lin des anciens Romains. VIII. 14. *a*. XV. 594. *b*. Chemises des hommes & des femmes chez les Romains. XVI. 746. *a*, *b*. Chemises des modernes : manches en amadis. I. 313. *b*. Des chemises & de leur fabrication. *Suppl.* III. 755. *b*. 756. *a*. 757. *a*, *b*. 758. *a*, *b*. 759. *a*.

CHEMISE, (*Métallurg.*) partie intérieure du fourneau à manche, dans lequel on fait fondre les mines, *&c.* Briques employées pour cela. On est très-souvent obligé de renouveller la chemise. Il faut lier les pierres avec le moins de ciment qu'il est possible. III. 283. *a*.

CHEMISE, ou *demi-chemise*, (*Verrerie*) III. 283. *a*.

CHEMOSIS, (*Médec.*) la plus grave espece d'ophthalmie. Sa définition : caracteres de cette maladie. Ses causes. III. 283. *a*. *Voyez* OPHTHALMIE.

CHÊNE, caracteres de ce genre d'arbre. Distinctions que cet arbre a reçues dans l'antiquité chez plusieurs nations. Eloge moins relevé, mais mieux fondé que les naturalistes en font. Caracteres de sa tige & de ses feuilles. Il est lent à croitre, mais il vit long-tems. Son bois est le plus durable de tous. Il tient à plusieurs égards le premier rang parmi les arbres forestiers. Tems qu'il emploie à croitre dans un terrein gras. III. 283. *b*. *Exposition*. *Terrein*. Presque toutes les expositions lui conviennent : mais il réussit mieux dans les terres douces, limonneuses, profondes & fertiles. Différens effets que produisent sur lui les autres especes de terreins où on le fait croître. Quel est celui auquel il se refuse. *Plantations*. Si nous en croyons les meilleurs auteurs Anglois, il faut bien des précautions & de la dépense pour faire des plantations de chêne. Préparation du terrein, choix du gland, tems & maniere de le semer. *Ibid.* 284. *a*. Soins de sarcler fréquemment ; labour avec la charrue ou à la main ; distance où il faut tenir les jeunes plants les uns des autres dès l'âge de deux ans ; retranchemens qu'il faut faire à mesure qu'ils avancent pour augmenter leurs distances : après deux ou trois ans, il fera à propos de couper, pour en faire des sepées de taillis, les plants qui paroîtront les moins disposés à devenir futaie. Il faut dégarnir avec ménagement les endroits exposés aux vents. Distance de vingt-cinq à trente piés qu'il faut donner aux arbres qu'on veut élever en futaie. Après une coupe ou deux du taillis, il faut en faire arracher les souches, afin que tous les sucs de la terre puissent profiter

profiter à la futaie. *Ce qu'on vient de lire jusqu'ici est tiré du dictionnaire de M. Miller. Ibid. b.* Réflexion de l'auteur sur la dépense que cette maniere de culture entraîneroit, dont M. de Buffon a fait l'expérience. Inconvéniens attachés à cette culture, que l'expérience lui a fait connoître. En essayant au contraire à faire des plantations par une méthode toute opposée, M. de Buffon a éprouvé des succès plus satisfaisans & beaucoup moins dispendieux. Il a imité de plus près la simplicité des opérations de la nature, en ajoutant seulement quelques moyens pour en accélérer l'effet : ces moyens sont; ménager l'abri, semer abondamment, & couper souvent. Trois façons de semer le gland. *Ibid.* 285. *a.* Soins qu'il faut prendre des jeunes plants. Témoignages de Bradley & d'Elbis qui viennent à l'appui de cette méthode. Maniere de conserver le gland pendant l'hiver, si l'on avoit des raisons d'attendre le printems pour semer. Autres manieres de multiplier le chêne pour se procurer des especes curieuses & étrangeres. *Transplantation.* Age de la transplantation. Ce qu'il faut observer dans cette opération. *Usage du bois.* Divers ouvrages pour lesquels il est recherché. Ses qualités excellentes pour les charpentes. *Ibid. b.* Quand on veut l'employer à l'air, il doit être bien sec & saisonné; préparation par laquelle on peut le rendre propre à être employé, quoique encore verd. De l'usage de ce bois pour le chauffage. *Aubier du bois.* En quoi il consiste : caractere de celui du chêne. Il est défendu aux ouvriers de l'employer. Moyen de lui donner presque autant de solidité & de durée qu'en a le cœur du bois. *Ecorce.* Son usage pour les tanneurs : le bois auroit à-peu-près la même qualité. Usage du tan. *Gland.* Choix à faire & précautions à prendre pour la récolte du gland, lorsqu'on veut faire des plantations. *Ibid.* 286. *a.* Son utilité pour la nourriture de quelques bêtes. *Gui de chêne.* Vertus que les druides attribuoient à cette plante parasite. Usages auxquels elle est encore employée. Sa rareté. *Excrescences.* Combien le chêne est sujet à celles qui proviennent des piqures d'insectes. Pourquoi l'on se sert si peu du chêne pour l'ornement des jardins. Especes. Les botanistes en comptent au moins quarante, parmi lesquelles il faut donner la préférence à nos chênes communs & à ceux d'Amérique. Voici l'énumération de trente-sept especes, avec quelques observations sur les principales. Le chêne à gros gland. Le chêne à gland moyen. *Ibid. b.* Le chêne à petit gland; le chêne à feuilles panachées; le chêne toujours verd; le chêne cerrus; le petit chêne cerrus; le petit chêne portant plusieurs galles jointes ensemble; le chêne esculus; celui de Bourgogne; le chêne nain; le chêne roure; *Ibid.* 287. *a.* le petit roure; le roure portant galles; le roure à feuilles lisses; le chêne à gros gland, dont le calice est tout couvert de tubercules. Celui d'orient, à gland cylindrique avec un long pédicule; celui d'orient, à feuilles de châtaignier; celui d'orient, à très-gros gland, dont le calice est hérissé de filets. Quatre autres especes de chêne d'orient : le chêne rouge de Virginie; le chêne de Virginie, à feuilles de châtaignier; le chêne blanc de Virginie; *Ibid. b.* le chêne de Virginie, à feuilles de saule; le chêne toujours verd, à feuilles oblongues & sans sinuosités; le chêne noir; le chêne d'eau d'Amérique; le chêne blanc de la Caroline; le petit chêne à feuilles de saule; le chêne rouge de Marylande; *Ibid.* 288. *a.* le chêne d'eau d'Espagne; le chêne de Marylande; le chêne saule; le chêne d'Afrique. *Ibid. b.*

Chêne, noms de cet arbre en différentes langues. Son caractere générique. Enumération de vingt especes de chêne, bien constatées, qui se trouvent en Angleterre dans les jardins. *Suppl.* II. 384. *a.* Observations sur ces especes, leur culture, leurs usages, *&c. Ibid.* 385. *a.*

Chêne, qualité des terreins où le chêne peut être semé. II. 300. *a.* Age de la consistance du chêne. IV. 47. *a.* Durée d'un chêne en bon fonds. III. 654. *a.* Sorte de chêne appellé *rouvre.* XI. 192. *a*, *b.* XIV. 416. *b.* Chêne verd. XVII. 668. *a.* Observations sur les qualités & usages du chêne dans la menuiserie. X. 346. *b.* Force d'un pilier de bois de chêne. III. 654. *a.* Du gui de chêne. VII. 1000. *b. Suppl.* II. 286. *b.* Cérémonie à son occasion. I. 191. *b.* Des nymphes qui présidoient aux chênes. VIII. 33. *a*, *b.* Vénération des Celtes pour celui qui leur représentoit la divinité. *Suppl.* II. 282. *b.*

Chêne, (*Mat. méd.*) usages & propriétés de la feuille, de l'écorce, du gland, de la calote du gland, des galles, pommes & raisins de chêne. III. 288. *b.*

Chêne *verd, Ilex* : caracteres de ce genre d'arbre. III. 288. *b.*

Chêne, (*Blason*) meuble de l'écu. Comment on le distingue des autres arbres. Chêne fruité. Signification de cette figure symbolique. Cet arbre honoré par les anciens. Couronnes de chêne. *Suppl.* II. 387. *a.*

Chêne, (*Myth.*) arbre consacré à Jupiter & à Cybele. Vénération des Gaulois pour le chêne. *Suppl.* II. 387. *a.*

Chêne *royal*, (*Hist. d'Angl.*) XIV. 417. *a.*

Chêne *royal*, ou *chêne de Charles*, (*Astron.*) constellation. III. 288. *b.*

Chêne de Charles II, constellation méridionale, introduite par M. Halley, en mémoire du chêne royal sur lequel se retira Charles II, lorsqu'il eut été défait à Worcester. Relation de cet événement. *Suppl.* II. 387. *a.* Etoiles qui forment la constellation du chêne. Longitude & latitude de la principale. *Ibid. b.* Cette constellation changée par M. l'abbé de la Caille. *Ibid.* 565. *b.*

CHENELLES, ou *Tenelles*, (*Jurisp.*) droit de gambage usité dans l'Artois. III. 289. *a.*

CHENET, ustensile domestique : on le place par paire dans les âtres de cheminées. Description du chenet de cuisine. De ceux des appartemens. Ce que le luxe a ajouté dans cette partie aux usages de nos peres. III. 289. *a.*

CHENEVI, danger de le semer trop tôt & trop tard. Maniere de le semer. Soins à prendre lorsqu'il est semé. III. 289. *a.*

CHENEVIERE, qualité que doit avoir la terre. Il faut fumer tous les ans les chenevieres. Tems de fumer. Du premier labour. Comment on prépare la terre des chenevieres au printems. III. 289. *b.* — Sur la maniere de les arroser, *voyez Suppl.* I. 53. *a.*

CHENICE, (*Hist. anc.*) mesure attique, adoptée par les Romains. Sa contenance. Passage de Fannius. On distinguoit à Athenes quatre mesures de ce nom. III. 289. *b.*

CHENIL, (*Archit.*) observations sur les commodités qu'il faut rassembler autour des chenils, & sur l'exposition qu'il faut leur donner. III. 289. *b.*

Chenil. Voyez sur la construction & le gouvernement du chenil l'article Vénerie. XVI. 924. *b.* &c. & l'article *Chien.* III. 330. *b.*

CHENILLE, description des insectes de ce nom. III. 289. *b.* Leurs jambes écailleuses : leur nombre en est constant. Leurs jambes membraneuses; leur nombre est variable selon les especes : c'est par leur nombre & leur arrangement qu'on a distribué les chenilles en certaines classes. *La premiere* comprend celles qui ont huit jambes intermédiaires, quatre de chaque côté, c'est-à-dire, seize en tout. Caractere de la *quatrieme*, de la *cinquieme* & de la *sixieme.* On a comparé à des arpenteurs celles de ces deux dernieres, à cause de leur démarche. Singularité de leur marche & bizarrerie de leurs attitudes. *Ibid.* 290. *a.* Caracteres de la *septieme* classe. Trois différens degrés de grandeur à distinguer dans les chenilles de chaque classe. *Caracteres des chenilles rases* : chenilles chagrinées; chenilles à corne; celles qui ont des tubercules distribués sur chaque anneau, ou disposés sur des lignes paralleles à la longueur du corps. Ce genre comprend les plus grosses & celles qui donnent les plus beaux papillons. Autres diversités remarquables dans les anneaux des chenilles. Chenilles à deux petites cornes ou antennes sur la tête. Caracteres des chenilles à gros poils, qu'on pourroit appeller *chenilles épineuses. Ibid. b. Chenilles velues* de plusieurs genres : demi-velues, chenilles-cloportes, chenilles veloutées : le poil de quantité de chenilles est disposé par bouquets, par houpes, par aigrettes. Les touffes de poils partent de tubercules arrondis & hémisphériques, *&c.* Il y a d'autres chenilles dont les tubercules sont charnus & faits en pyramide conique, *&c.* Chenilles velues qui ont sur le dos des houpes ressemblantes parfaitement à des brosses. *Ibid.* 291. *a.* Autres qui ont des mammelons qui s'élevent & qui s'affaissent, *&c.* Corne charnue de la chenille rase qui vit sur le fenouil. Diversité dans le diametre du corps des chenilles. Des couleurs de ces insectes. Chenilles solitaires, chenilles qui vivent en société. Autres distinctions tirées de leur maniere de vivre, de leurs instincts, du genre de leur nourriture. Observations anatomiques sur les chenilles. Crochets dont leurs jambes sont armées. *Ibid. b.* Usage qu'elles en font. Subdivision de la premiere classe que nous avons indiquée. Observations sur la tête & ses différentes parties. Dents qui leur servent à couper les feuilles; les unes détachent seulement le parenchyme des feuilles : la plupart prennent les feuilles dans leur épaisseur. Le ver à soie mange en un jour autant de feuilles pesant qu'il pese lui-même. Autres chenilles plus voraces : filiere d'où sort la soie que filent les chenilles. Petites cornes mobiles sur la tête de la chenille, ses yeux, ses stigmates. *Ibid.* 292. *a.* Divers changemens de peaux que subissent les chenilles : comment se font ces changemens. On trouve alors la chenille considérablement plus grosse qu'elle n'étoit avec la dépouille. Forme de la chrysalide. Si on enleve la peau à une chenille un jour ou deux avant celui de la métamorphose, on met le papillon à découvert, & on distingue toutes ses parties & même ses œufs. Différentes especes de coques de soie que filent les chenilles. Ce qu'on observe dans les chenilles quelques jours avant la métamorphose. *Ibid. b.* Comment la chrysalide se dégage de son fourreau. La grandeur des coques n'est pas proportionnée à celle des chenilles qui les font. Grandes différences entre les coques des différentes especes de chenilles. *Ibid.* 293. *a.* Il y a peut-être plus de la moitié des chenilles qui font leurs coques dans la terre : quelques-unes s'y enfoncent sans faire des coques; cependant la plupart en font. Coques des chenilles qui vivent en société. Remarques sur la société des chenilles. Description de la chenille appellée

commune. Papillon qui en provient. Nids que les femelles arrangent. Tems où les œufs éclofent. Comment les petites chenilles s'arrangent pour manger la feuille où elles fe trouvent en naiffant. *Ibid. b.* Nids & toiles qu'elles fe forment. Tems où elles s'y retirent; celui où elles en fortent. Au commencement de juillet elles forment des coques pour fe transformer en chryfalides. Chenilles qui vivent dans l'eau, & qui s'y forment en chryfalides. Chenilles qui vivent dans les tiges, les branches, les racines, les fruits des arbres. Chenille qui vit dans le blé. *Ibid.* 294. *a.* L'averfion que quelques perfonnes ont pour ces infectes n'eft que l'effet de la prévention. Quel eft le feul rifque à courir en les touchant. Ufage du perfil contre la démangeaifon que quelques-unes caufent. Les nids dans lefquels elles font entrer de leur poil, font encore plus à craindre. Les chenilles rafes ne peuvent faire aucun mal à ceux qui les touchent, pas même à ceux qui les avaleroient. *Fauffes chenilles*, infectes qui leur reffemblent à certains égards, & dont il vient des mouches au lieu de papillons. En quoi elles different des chenilles. *Ibid. b.*

CHENILLE. (*Infectol.*) On a lieu de foupçonner que plufieurs efpeces de chenilles, & peut-être même toutes celles dont les papillons font phalenes, peuvent provenir d'œufs non fécondés ou pondus fans accouplement. — Obfervations fur lefquelles cette conjecture eft fondée. *Suppl.* II. 387. *b.* Si les expériences entreprifes d'après ces obfervations n'ont pas toujours eu le même fuccès, c'eft que peut-être une même fécondation fert pour deux ou trois générations, & n'a plus d'efficacité au-delà de ce terme : peut-être auffi les effais infructueux ont-ils été faits fur des papillons diurnes. *Ibid.* 388. *a.* Au refte, quelqu'un qui n'a pas voulu croire qu'un papillon puiffe produire des œufs féconds fans accouplement, a convenu du moins qu'il y en a d'hermaphrodites pour les couleurs. C'eft un point qui invite a des recherches ultérieures. *Ibid. b.*

Chenilles, nombre des jambes de celles qui fe convertiffent en papillons. XI. 872. *b.* Rampement des chenilles. XIII. 787. *a.* Stygmates & refpiration de ces infectes. XV. 518. *b.* Vers que les chenilles nourriffent quelquefois dans leurs entrailles. XVII. 41. *a.* Chenille de pin. XII. 634. *b.* Obfervations fur la petite chenille épineufe qui eft en fociété fur l'ortie. 796. *b.* Chenilles que M. Tillet a trouvées fur le grain ergotté. V. 907. *a.* Des chenilles qui fe logent dans des fruits. III. 357. *a.* Chenilles arpenteufes. *Suppl.* I. 568. *a.* Chenille qui s'attache à une efpece de banannier. 780. *a.* Chenilles des papillons ou lépidopteres. *Suppl.* III. 729. *a.* Une bonne obfervation du changement du ver à foie peut donner une idée générale des changemens de toutes les chenilles. XVII. 40. *a.* Expériences qui prouvent qu'on peut faire du papier avec la foie de la chenille commune. XI. 847. *a.* Ufage de la houille pour tuer les chenilles qui s'attachent aux légumes. VIII. 324. *b.* Arrofemens qui détruifent ces infectes. *Suppl.* I. 578. *a*, *b.*

CHENILLE, (*Conchyliol.*) le vrai nom de ce coquillage repréfenté vol. VI des pl. d'hift. nat. pl. 65. eft *Popel. Suppl.* II. 388. *b.* *Voyez ce mot.*

CHENILLE, (*Botan.*) Caracteres de ce genre de plantes. III. 294. *b.*

CHENILLE, (*Ruban.*) petit ouvrage en foie, *&c.* III. 294. *b.* Maniere de faire de la chenille. D'où dépendent fa groffeur & fa beauté. Le méchanifme felon lequel elle fe travaille, eft le même que celui dont on couvre les groffes cordes d'inftrumens avec le fil d'argent ou de laiton. Pourquoi cet ouvrage s'appelle *chenille. Ibid.* 295. *a.*

CHENILLE, (*Paffement.*) maniere de fabriquer la chenille. XII. 131. *a.*

CHÉNISQUE, efpece d'ornement que les anciens pratiquoient à la poupe de leurs vaiffeaux. Dérivation de ce mot. L'etymologie de ce mot place le chenifque à la proue. III. 295. *a.*

CHEOPS ou *Chemnis* (*Hift. des Egypt.*) premier roi de la vingt-unieme dynaftie. Son caractere odieux. Pyramide qu'il fit conftruire. *Suppl.* II. 388. *b.*

CHEPTEL, (*Jurifp.*) bail a cheptel. Ce contrat reçoit différens noms, felon les différentes provinces où il eft ufité. Etymologie de ce mot. Origine de ce contrat. Coutumes où il eft ufité. Sa nature. Comment ces fortes de baux doivent être paffés. On en diftingue deux fortes, le fimple & celui de metairie. Ce qu'on appelle *bail à moitié*, en fait de cheptel. III. 295. *b.* Cheptel affranchi dont parle la coutume de Nivernois, ce qu'on appelle en Berri & ailleurs *bêtes de fer.* Obfervations fur les effets des différentes efpeces de cheptels & de baux. Ce qui arrive fi le cheptelier difpofe des beftiaux en fraude du bailleur. Ce qu'on entend par le croît & le profit. Dans le cheptel fimple, le croît & le profit fe partagent entre le bailleur & le preneur, *&c.* Ce qu'on appelle *droit de moiffon.* Dans le cheptel à moitié ou affranchi, la perte des beftiaux eft fupportée de moitié entre le bailleur & le preneur, *&c.* Dans le fimple, la perte tombe fur le bailleur, *&c.* Ce que porte l'*article 553* de la coutume de Bourbonnois. *Ibid.* 296. *a.* Ouvrages à confulter. *Ibid. b.*

Cheptel, exigue du bétail donné en cheptel. VI. 259. *b.*

CHEQ, ou *Cherif*, prince ou grand-prêtre de la Mecque. Préfens qu'il reçoit. Il eft obligé de défrayer pendant dix-fept jours toute la caravane qui fe rend chaque année à la Mecque. III. 296. *b.*

CHERASCO, ville d'Italie. XIII. 698. *b.*

CHERBURY, (*Herbert*) fa patrie : fes ouvrages. VII. 448. *b.*

CHER-CENS, (*Jurifpr.*) dans la coutume d'Orléans, fe dit d'un cens plus fort que le cens ordinaire, *&c.* Rentes feigneuriales qui reviennent au même que le cher-cens d'Orléans & le cher-prix de Blois & de Dunois. III. 297. *a.*

CHERCHE, on donne ce nom, 1°. aux différentes courbes felon lefquelles on pratique le renflement léger qu'on donne aux colonnes; 2°. au trait d'un arc furbaiffé ou rampant, *&c.* 3°. au développement de plufieurs circonférences fait felon quelque ligne verticale, *&c.* 4°. au profil d'un contour courbe découpé fur une planche, *&c.* III. 297. *a.*

CHERCHÉE, (*Alg. & Géom.*) ce qu'on appelle quantité cherchée. On diftingue dans un problême les quantités connues & les cherchées. En quoi confifte l'art des équations. III. 297. *a.*

CHERCHE-FICHE, (*Serrur.*) defcription & ufage. III. 297. *b.*

CHERCHEURS, hérétiques : ce qu'ils penfent des diverfes églifes chrétiennes. Ils font dans le chriftianifme ce que les fceptiques font en philofophie. Il s'en trouve en Angleterre & en Hollande. Plus l'incrédulité fera grande, plus le nombre de chercheurs fera petit. III. 297. *b.*

CHERIF, *ou* SHERIF, titre fort en ufage chez les Mahométans. Ce qu'il fignifie en Arabe. Il fe donne au fouverain de la Mecque. Princes d'Afrique auxquels on le donne : de qui ces princes fe difent defcendus. III. 297. *b.*

CHERILLE, obfervations fur ce poëte grec & fur fes ouvrages. VIII. 468. *a.*

CHERMEZ, (*Géogr.*) lieu fitué dans l'élection d'Angoulême. *Suppl.* IV. 783. *a.* Son ancien nom. *Ibid.*

CHERNIPS, (*Mythol.*) obfervation fur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 388. *b.*

CHERONDE, article de l'Encyclopédie, *lifez* CHERONÉE.

CHERONÉE, victoire de Philippe à Cheronée. VII. 914. *b. Suppl.* IV. 325. *a.*

CHERSONESE, *voyez* PRESQU'ISLE & QUERSONESE. Cherfonefe cimbrique. III. 452. *b.* Cherfonefe taurique, aujourd'hui Crimée. IV. 470. *a.* Ses habitans. *Suppl.* IV. 228. *b.* Cherfonefe d'or des anciens; c'eft l'ifle de Sumatra felon Maffæi. XV. 658. *a.*

CHERSYDRE, (*Hift. nat.*) defcription très-incomplette que les anciens nous ont donnée de cet animal. Les anciens n'ont point reconnu la néceffité de décrire avec exactitude les objets de la nature qu'ils avoient continuellement fous leurs yeux. III. 298. *a.*

CHERTÉ, des denrées : en quels cas elle eft avantageufe à l'état. VII. 830. *b.* &c.

CHERU, (*Botan.*) arbre du Malabar. Ses différens noms. Sa defcription. *Suppl.* II. 388. *b.* Sa culture, fes qualités & ufages. *Ibid.* 389. *a.* Seconde efpece. *Bibo*, en quoi il differe du cheru. Claffification de ces efpeces. *Ibid. b.*

CHERUBIN, ange du fecond ordre de la premiere hiérarchie. Etymologie du mot. Divers fentimens fur la véritable origine du mot hébreu. III. 298. *a.* Comment les peintres repréfentent les chérubins. Ce que dit Jofephe de la figure des chérubins qui couvroient l'arche. Celle des chérubins que vit Ezechiel. S. Jean, dans l'apocalypfe, les nomme des animaux. But des écrivains facrés en employant ces fymboles. Il falloit au peuple hébreu des images fortes pour lui peindre des objets incorporels, *&c.* Ce qu'entendent quelques-uns par le chérubin placé à l'entrée du paradis terreftre. *Ibid. b.*

CHÉRUBIN, ordre militaire de Suede; autres noms qu'on lui donne. Son inftitution. Il ne fubfifte plus depuis que Charles IX introduifit dans fes états la confeffion d'Augsbourg. Ouvrage à confulter. III. 298. *b.*

CHERVI, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plantes. Qualité très-faine de fa racine fervie à titre d'aliment. Maladies pour lefquelles elle eft recommandée Ses propriétés. On en a retiré un beau fucre blanc. Ouvrages à confulter. III. 299. *a.*

Chervi, defcription de la feule efpece de ce genre de plante, connue de Tournefort. XV. 228. *b.* Sucre qu'on en tire. 617. *b.*

CHESAL, *Chefeau*, *Chefeolage*, (*Jurifpr.*) Etymologie du mot. Ces termes fignifioient une habitation en général. Application particuliere qu'on en faifoit. Lorfque les feigneurs affranchirent leurs ferfs, ils fe réferverent les mêmes droits qu'ils avoient fur leurs tenemens, qui retinrent toujours le nom de *chéfeaux.* Où il en eft parlé. III. 299. *a.* Il paroît que les chéfeaux étoient originairement d'une valeur égale.

Chaque particulier y construisit des bâtimens pour se loger qu'on nomma un *chésal*, &c. *Ibid. b.*

CHESELDEN, (*Guillaume*) fameux chirurgien anglois : aveugles qu'il a guéris. I. 872. *a*, *b.* XV. 27. *a.* Ses ouvrages anatomiques. *Suppl.* I. 405. *b.* & physiologiques. *Suppl.* IV. 355. *b.*

CHESIADE ; observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 389. *b.*

CHESNEAU, canal de plomb.... pour recevoir les eaux, *&c.* Chesneaux à bavettes, chesneaux à bords. Chesneaux en terme de fontainier. III. 299. *b.*

CHESNEAU, (*Nicolas*) médecin : ses ouvrages. VII, pag. 1. de la préface.

CHESNEGHIR-BACHI, un des douze principaux officiers de la cour du grand-seigneur. Sa dignité. Dérivation de ce mot. III. 299. *b.*

CHEVAGE, (*Jurispr.*) signifioit autrefois le chef-cens. Autre droit désigné par ce mot. Où il en est parlé. III. 300. *a.*

CHEVAL ; caractere du cheval sauvage. En quels pays il y en a eu. Chevaux sauvages d'Amérique. Diverses manieres dont les auteurs en parlent. III. 300. *a.* Description qu'en donne l'auteur de *l'histoire des flibustiers.* Maniere de les prendre. Leur état en captivité. Maniere d'apprivoiser les chevaux sauvages. Modele d'un cheval parfait auquel on peut rapporter tous les autres chevaux pour juger de leurs perfections & de leurs défauts. *Ibid. b.* *Chevaux arabes.* Ce sont de tous ceux que nous connoissons les plus conformes à ce modele. *Chevaux barbes*, plus communs que les arabes : leur description. Ceux du royaume de Maroc passent pour les meilleurs. *Chevaux turcs :* leur description. *Chevaux d'Espagne.* Ils tiennent le second rang après les barbes : leur description. *Ibid.* 301. *a.* Ils ont rarement les jambes blanches & le nez blanc. Les Espagnols ont en aversion ces taches : ils estiment les zains. Marque qu'on leur fait à la cuisse. Ceux de la haute-Andalousie passent pour les meilleurs. Les chevaux d'Espagne ont plus de souplesse que les barbes : on les préfere à tous les autres pour la guerre, la pompe & le manege. *Chevaux anglois :* ils sont assez ressemblans aux arabes & aux barbes : en quoi il en different : leurs qualités. *Chevaux d'Italie :* leurs caracteres : pour quel usage on en fait cas. *Chevaux danois :* on les préfere à tous pour l'attelage. Leurs caracteres. Ils sont bons pour l'appareil & la guerre. *Chevaux d'Allemagne :* leurs défauts. Les transilvains, les hongrois sont bons coureurs. Les hongrois, cravates & polonois sont sujets à être béguts. *Chevaux de Hollande :* bons pour le carrosse. D'où viennent les meilleurs. Défauts des flamands dans la conformation. *Chevaux de France :* les meilleurs chevaux de selle viennent du Limousin : leurs caracteres : chevaux normands. *Ibid. b.* D'où viennent les bons chevaux de carrosse, & les bons de tirage. Défauts des chevaux de France.

Des haras. Importance de prendre soin des haras. Maniere d'établir un haras, & d'y soigner les chevaux. *Des étalons & des jumens poulinieres.* Age où l'on peut permettre aux chevaux d'engendrer. Tems de la chaleur des jumens : qualités de l'étalon qu'on doit leur donner, selon le caractere & l'usage des chevaux qu'on desire. *Ibid.* 302. *a.* Qualités des jumens qu'on doit donner à l'étalon. Observations à suivre pour parvenir à avoir de beaux chevaux. Sur quoi peut être fondé l'usage de croiser les races, même dans l'espece humaine. Eloge de ce qu'ont écrit MM. de Buffon & Daubenton sur l'histoire naturelle du cheval, qu'on fera bien de consulter. Il ne faut point exposer le poulain à naître dans les grands froids ni dans les grandes chaleurs. Usage du cheval, entier pour choisir parmi les femelles celle qu'il faut donner à l'étalon. Soins & attentions lorsqu'on donne la jument à l'étalon. *Ibid. b.* Maniere d'employer l'étalon pendant le tems que dure la monte. Ce que les Grecs appelloient *hippomane.* A quels signes on reconnoît la chaleur de la jument. Autres observations à suivre pour le bon effet de l'accouplement. Accouchement : hippomane du poulain. Maniere de tirer du haras tout le produit possible. Diverses observations sur la fécondité des jumens & des chevaux. *Ibid.* 303. *a.* *Des poulains.* Leur éducation. A tout âge & dans tous les tems les chevaux sont farcis d'une telle quantité de vers qu'ils semblent faire partie de leur constitution : il en est de même des ânes. Opération d'hongrer les poulains. En quels pays on ne la pratique point. Effet de cette opération sur le caractere du cheval. *Dresser un cheval.* A quel âge on le dresse. *Ibid. b.* Maniere de dresser les chevaux de selle & ceux de carrosse. *Monter un cheval.* Leçon sur la maniere de commander & de diriger. Les anciens surent très-bien se faire entendre sans la bride & l'éperon. Ils n'ont connu que tard l'équitation. Manieres dont ils montoient à cheval, De l'usage de ferrer les chevaux parmi les anciens. Différentes manieres dont ils les équipoient. *Ibid.* 304. *a.* Combien les chevaux de course étoient estimés. Comment ils les marquoient. Utilité de la bride. Maniere de monter à cheval & d'en descendre. Utilité de s'exercer sur un cheval de bois. Moyen pour instruire un régiment de cavalerie à monter à cheval. Leçons sur la maniere de se tenir à cheval. *Ibid. b.* Sur celle de le faire partir & d'en diriger les principaux mouvemens. *Des allures du cheval.* Du pas : quel il doit être pour qu'il ait de la légéreté, de la fermeté, de l'égalité. *Ibid.* 305. *a.* Quelle est l'allure ordinaire des quadrupedes. Mouvement du cheval dans le pas. Mouvement du trot. Mouvement du galop. *Ibid. b.* Il seroit à propos d'exercer les chevaux à galoper indifféremment des deux piés de derriere. Comment doivent être le pas, le trot & le galop, pour être bons. *Des allures non naturelles.* De l'amble. Allure fatigante pour le cheval & douce pour le cavalier. Quels sont les chevaux qui la prennent. Mouvemens de l'entre-pas & de l'aubin : quelles en sont les causes. *Observations sur la connoissance des chevaux.* Signes qu'on tire du mouvement des oreilles, de la forme des yeux, d'une bouche seche. *Ibid.* 306. *a.* Observations sur d'autres parties du cheval. Des dents du cheval. Moyen de juger de l'âge. Depuis dix jusqu'à treize à quatorze ans il n'y a plus d'indice. Chevaux beguts. *Ibid. b.* Durée de la vie des chevaux. Tems de leurs mue. Cinq hennissemens du cheval. Du dormir ; de la maniere de boire ; de la maladie appellée *morve ;* sa cause. Principales marchandises que le cheval fournit apres sa mort. Du cheval, *selon la mythologie.* Chevaux symboliques. Chevaux sacrés des Germains. Il y a peu d'animaux qu'on ait autant étudiés que le cheval. Il n'y en a point, après l'homme, à qui l'on reconnoisse autant de maladies. *Ibid.* 307. *a.* Ouvrages à consulter. *Ibid. b.*

CHEVAL. I. *Description de cet animal.* De sa conformation : considération de ses parties extérieures. *Suppl.* III. 395. *b.* &c. La tête. XVI. 203. *b.* 204. *a*, *b.* Le front. VII. 339. *a.* Variation dans la couleur des yeux. XI. 389. *a.* 390. *a.* Qualités qu'ils doivent avoir. 398. *a.* Nez, parties qui en dépendent. X. 736. *a.* Bouche. II. 349. *b.* Dents. IV. 840. *b.* Barres. II. 92. *a.* Gosier. VII. 747. *a*, *b.* Mâchoire, *voyez* ce mot. Garrot. 519. *a*, *b.* Différentes tailles des chevaux. XV. 857. *a.* Encolure. V. 630. *a*, *b.* Criniere. IV. 471. *a.* Crins. 470. *b.* Croupe. 515. *a*, *b.* Flancs. VI. 842. *b.* Côtes. *Suppl.* II. 623. *b.* Reins. XIV. 48. *a.* Boulet. II. 364. *b.* Jarrets. VIII. 462. *a.* Hanches. 36. *b.* Jambes. 442. *b.* Pié. V. 626. *b.* XII. 565. *a.* Quartiers du pié. XIII. 692. *b.* Caracteres d'un beau pié. VI. 450. *a.* Talons. XV. 869. *a.* Poil. XII. 865. *b.* *Suppl.* III. 395. *b.* 400. *a.* Queue. XIII. 707. *a.* Anatomie du cheval. *Suppl.* III. 377. *b.* &c.

II. *Diverses observations d'histoire naturelle.* Eloge du cheval. V. 883. *b.* *Suppl.* III. 374. *a*, *b.* 375. *a.* Comparaison de la force du cheval à celle de l'homme. VII. 122. *a.* 123. *a*, *b.* Prix considérable de quelques chevaux de l'antiquité. *Suppl.* III. 375. *b.* Attachement de quelques personnes pour leurs chevaux. *Ibid.* Ebrouement, espece d'éternument du cheval. V. 216. *a*, *b.* Pourquoi le cheval vomit & respire par les naseaux. X. 736. *b.* Du hennissement de cet animal. XVII. 434. *a.* De l'haleine du cheval. VIII. 27. *b.* Ecume sur la superficie du corps du cheval en sueur. V. 379. *a.* Sa maniere de paitre. IV. 838. *a.* Du sommeil des chevaux. VI. 415. *a.* Moyen d'acquérir la connoissance du naturel d'un cheval. VIII. 799. *b.* Réflexions sur la difficulté de comprendre les diverses passions du cheval par les signes extérieurs qu'il en donne. VIII. 132. *a.* Examen des défauts & des qualités de chaque partie du cheval. *Suppl.* III. 397. *a*, *b.* &c. Marques qui font connoître son âge. I. 171. *a*, *b.* *Suppl.* III. 380. *b.* Instructions très-détaillées sur les moyens de le découvrir. VI. 445. *a*, *b.* &c. Parties qui blanchissent les premieres quand l'animal vieillit. *Suppl.* III. 400. *a.* Artifice des marchands de chevaux pour le cacher. III. 452. *b.* Espece de friponnerie des maquignons, appellée *contre-marque.* VI. 445. *a*, *b.* *Suppl.* II. 576. *a.*

III. *Diverses qualités des chevaux.* IV. 268. *b.* Caracteres des chevaux de différens climats. *Suppl.* III. 292. *a.* Qualités particulieres que doivent avoir les chevaux, relativement aux différens usages auxquels on les emploie. VI. 810. *b.* 811. *a.* Cheval de chasse. III. 229. *a.* Equipage du cheval de selle, vol. IX des planch. article *sellier*, pl. 3. Rareté des bons & beaux chevaux. V. 753. *b.* Chevaux béguts. II. 191. *b.* VI. 447. *b.* Balzans. II. 50. *b.* Travats & trastravats. XVI. 567. *b.* 569. *b.* Cheval bouleté, II. 364. *b.* qui a beaucoup de boyau. II. 388. *b.* Etroit de boyau, *Ibid.* bien ou mal coëffé. III. 589. *b.* Crochu ou jarretté, IV. 500. *b.* marqué en tête. VI. 66. *b.* Chevaux appellés *belle-face :* étoile ou pelotte au milieu du front : cheval qui boit dans le blanc, dans le lait. 357. *b.* Cheval droit, V. 147. *b.* écouteux, retenu, qui se retient : différence entre ces expressions. V. 352. *b.* Cheval qui a du feu : en quoi il differe de celui qui a de l'ardeur. VI. 635. *b.* Cheval qui a des marques de feu. 636. *b.* Cheval qui a un beau mouvement, X. 841. *b.* Cheval sage. XIV. 495. *b.* Différence entre un cheval de selle & un cheval de carrosse. *Suppl.* III. 396. *a*, *b.* &c.

IV. *Défauts des chevaux.* Des vices & défauts des chevaux, & des moyens d'y remédier. *Suppl.* III. 416. *b.* 417. *a*, *b.* Chevaux qui battent à la main, qui battent la poudre, qui

battent du flanc. II. 155. *b*. Chatouilleux. III. 251. *a*. Cheval de deux cœurs. 602. *b*. Cheval qui ſe coupe. IV. 351. *b*. Cheval effilé, V. 408. *a*. efflanqué, *Ibid*. *b*. éhanché, 439. *a*, *b*. Cheval qui s'embarre. 550. *b*. Cheval qui s'emporte. 594. *a*, *b*. Cheval encapuchonné, 606. *a*, *b*. encaſtelé, *Ibid*. *b*. enchevêtré, 621. *b*. enſellé, 713. *a*. entablé, 715. *b*. acculé, 716. *b*. entier, 723. *a*, *b*. irréſolu. 724. *a*. Cheval qui s'entrecoupe, 728. *b*. qui s'attrappe. *Ibid*. Chevaux craignant l'eau, chevaux qui s'y couchent: moyen de les guérir. 209. *a*, *b*. 210. *a*, *b*. Défauts des épaules des chevaux. 757. *b*. — 762. *b*. Cheval farouche. VI. 414. *b*. Cheval couſu, 843. *a*. lunatique. 925. *a*. Cheval qui forge. VII. 170. *a*. Cheval gros d'haleine. 953. *a*, *b*. Chevaux plats. *Suppl*. II. 623. *b*. Cheval ramingue. XIII. 785. *a*. Effet de l'ivroie ſur les chevaux vicieux. XVII. 684. *b*. Garantie dans la vente des chevaux. VII. 481. *a*, *b*.

V. *Quelques maladies des chevaux*. De l'art de guérir les chevaux, *voyez* HIPPIATRIQUE. VIII. 210. *b*. Deſcription & traitement de leurs maladies, ſoit externes, ſoit internes. *Suppl*. III. 401. *a*, *b*. &c. Réflexions ſur les maladies des chevaux & les livres qui en traitent. V. 579. *b*. La nature fait plus pour la guériſon du cheval que pour celle de l'homme. VI. 74. *b*. Maladie des chevaux appellée *les eaux*. V. 210. *a*, *b*. Autres maladies dont le principe eſt le même. 212. *a*, *b*. Ecart, accident qui ſurvient aux chevaux. 219. *b*. 220. *a*, *b*. Ebullitions. 217. *b*. Surdents du cheval. XV. 686. *a*. Cheval encloué, ferré, piqué. V. 625. *b*. Enflure du cheval. 673. *a*. Tumeurs du jarret. 751. *a*, *b*. Maladies des épaules. 757. *b*. &c. Epauler un cheval. 763. *a*. Châtrer un cheval. III. 251. *b*. Les autres maladies & opérations de maréchallerie ſe trouveront décrites à leurs articles particuliers.

VI. *Des chevaux par rapport à leurs différentes eſpeces*. Chevaux de Barbarie. II. 71. *b*. *Suppl*. III. 295. *a*. Petite eſpece nommée *bidets*. II. 242. *b*. Des chevaux arabes & de leurs généalogies. I. 566. *b*. *Suppl*. I. 509. *a*. Eſpeces de chevaux qu'il faut dans un état militaire & commerçant. VIII. 42. *a*. Chevaux de Theſſalie. XVI. 276. *b*. Chevaux d'Eſpagne. *Suppl*. III. 295. *a*.

VII. *Des chevaux par rapport à l'équitation*. Ancienneté de l'uſage des chevaux. *Suppl*. III. 373. *a*. Il eſt difficile de fixer le tems où les hommes ont imaginé de réduire le cheval & de le maitriſer. V. 558. *a*. Comment il eſt vraiſemblable qu'on parvint inſenſiblement à emboucher les chevaux. *Ibid*. *b*. Ancienneté de l'uſage que l'homme tire du cheval: hiſtoire de l'art de monter à cheval. 883. *b*. &c. Armes défenſives des chevaux dans les anciens tems. I. 688. *b*. Cheval bardé. *Suppl*. I. 808. *b*. De l'exercice du cheval par rapport à la ſanté. V. 894. *a*, *b*. *Suppl*. II. 848. *a*, *b*. Caparaçons des chevaux. II. 625. *b*. De la danſe des chevaux. 46. *a*. Courſes des chevaux, *voyez* COURSE, ÉQUITATION.

VIII. *De l'entretien du cheval*. Du ſoin que l'on doit avoir des chevaux. *Suppl*. III. 400. *b*. De leur nourriture. *Ibid*. *a*, *b*. Du fourrage. VII. 248. 9. *a*, *b*, *c*, *d*. 249. *a*, *b*. VII. 39. *b*. 250. *a*. Uſage de l'eau pour les chevaux, comme boiſſon ordinaire, comme boiſſon dans leurs maladies, avec préparation, comme employée à l'extérieur de l'animal. V. 206. *a*, *b*. &c. Soins qu'exigent les pieds des chevaux. IV. 575. *b*. Nouveau ſyſtême ſur les moyens d'avoir en France, ſans recourir à l'étranger, les meilleures eſpeces de chevaux, pour les divers uſages du royaume. VIII. 42. *b*. &c. De l'art de perfectionner les races & d'élever les chevaux, *voyez* HARAS. Des exercices auxquels on aſſujettit les chevaux. *Suppl*. III. 400. *b*.

IX. *Du cheval par rapport au manege*. Des mouvemens du cheval. *Suppl*. III. 396. *a*, *b*. Airs du cheval. I. 239. *a*. Allures. 289. *b*. Pas. XII. 110. *a*. Enchaînement & dépendance des divers mouvemens de l'animal. V. 239. *b*. Cheval uni, XVII. 380. *b*. déſuni, IV. 900. *a*. qui dévide. 909. *a*. Méthode à ſuivre pour donner au cheval ſes premieres leçons. III. 689. *a*. Moyens de gagner ſa volonté. VII. 423. *a*. De l'art de donner de la ſoupleſſe aux mouvemens de l'animal. V. 630. *b*. Gourmer un cheval. VII. 755. *b*. Conduire ſon cheval étroit ou large. III. 843. *b*. Elargir un cheval. V. 441. *b*. Embraſſer un cheval. 560. *b*. Faire falquer un cheval. VI. 388. *a*, *b*.

CHEVAL, (*Agricult*.) examen de la queſtion, s'il vaut mieux ſe ſervir de bœufs ou de chevaux dans le labourage. VI. 529. *a*, *b*.

CHEVAL *de rencontre*, (*Juriſpr*.) ce qu'on entend par-là dans la coutume de Poitou. III. 307. *b*.

Cheval de ſervice. Cheval dû par le vaſſal au ſeigneur féodal. ancienne coutume qui a donné lieu à ce droit. Différence entre le ſervice du cheval & le cheval de ſervice. Coutumes où il eſt parlé du cheval de ſervice. Diverſes manieres d'eſtimer & de payer ce droit, ſelon les différentes coutumes. III. 307. *b*. Qualités que devoit avoir anciennement le cheval de ſervice. Ouvrages à conſulter. *Ibid*. 308. *a*.

Cheval traverſant, eſt le cheval de ſervice que le vaſſal, qui tient à hommage plein, doit par la mutation du ſeigneur féodal en certains endroits du Poitou. Il ne faut pas confondre ce cheval avec celui qui eſt dû par la mutation du vaſſal. Articles où il en eſt parlé. Diverſes diſpoſitions de la coutume de Poitou, relatives à ce droit. III. 308. *a*.

CHEVAL *marin*, poiſſon de mer. Selon Arthedi, on l'avoit mis au nombre des inſectes. Pourquoi on l'a nommé *cheval marin*. III. 308. *a*. Sa deſcription. *Ibid*. *b*.

CHEVAL, ou *petit cheval*, (*Aſtron*.) conſtellation. Son origine. Étoiles qu'elle contient. Longitude & latitude de la principale. *Suppl*. II. 390. *a*.

Cheval, *petit*, conſtellation. III. 308. *b*.

CHEVAL *de bois*, *cheval de friſe*, (*Art milit*.) Uſage qu'on en fait. Origine du nom. Deſcription. III. 308. *b*.

CHEVAL *de terre*, (*Marbrier*) III. 308. *b*.

CHEVAL, (*Litt. Mythol*.) figure ſymbolique. XV. 733. *a*. Déeſſe des chevaux. VIII. 217. *a*. Chevaux de pluſieurs divinités. *Suppl*. III. 376. *b*.

CHEVAL, (*Blaſon*) animal qui paroît de profil dans l'écu. Différentes épithetes qu'on lui donne, ſelon la maniere dont il eſt repréſenté. Eloge & qualités du cheval. Il eſt l'hiéroglyphe de la valeur & de l'intrépidité. *Suppl*. II. 390. *a*.

CHEVAL, (*Blaſon*) cheval effaré, *Suppl*. II. 775. *b*. gai. *Suppl*. III. 166. *a*.

CHEVAL, (*Mythol*.) animal conſacré à Mars. Sa vue étoit un préſage de guerre. Les Perſes, les Arméniens, les Maſſagetes immoloient des chevaux au ſoleil. Les Sueves nourriſſoient des chevaux blancs, dont ils tiroient des préſages. *Suppl*. II. 389. *b*.

Cheval de Troie. Hiſtoire de cette machine, par le moyen de laquelle les Grecs prirent la ville de Troie. Cette fiction, qui nous paroît aujourd'hui ſi folle, étoit appuyée ſur une vieille tradition, & ſur la crédulité des peuples. Pauſanias croit que ce cheval étoit une eſpece de bélier, qu'Epéus imagina pour battre les murs de Troie, & qu'on y fit une large breche, par laquelle l'armée entra la nuit dans la ville. *Suppl*. II. 389. *b*.

CHEVAUX, *courſes de*, (*Hiſt. anc*.) origine & progrès des courſes de chevaux. *Suppl*. II. 390. *a*. La fable en rapporte l'origine à Hercule, l'aîné des Curetes, qui propoſa un jour à ſes freres de s'exercer à la courſe, & de voir qui d'entr'eux remporteroit le prix. D'autres diſent que Jupiter, après avoir triomphé des Titans, inſtitua lui-même les exercices de la courſe à Olympie, & qu'Apollon fut vainqueur. Il eſt hors de doute que ces premieres courſes ſe firent à pié; le cheval n'étoit point encore alors un animal domeſtique. Le premier héros dans la Grece qui trouva le ſecret de le dompter, fut Bellerophon, & il s'en ſervit utilement à combattre un monſtre terrible, qu'il tua enfin à coups de fleches. *Ibid*. *b*. Il paroît de-là que l'uſage de monter à cheval ne commença en Grece, que l'an du monde 2650, 13 ou 14 cent ans avant l'ere chrétienne. — Mais il eſt certain, d'après l'Hiſtoire ſainte, qu'en Égypte on ſe ſervoit de chevaux long-tems auparavant. — Les poetes ont fait Neptune créateur du cheval; mais les hiſtoriens plus amateurs du vrai que du merveilleux, ont abandonné ce conte, dont on n'a pu trouver le ſens allégorique. — L'exemple de Bellerophon donna aux princes de la Grece le goût des chevaux & de l'équitation. Les haras de l'Épire, d'Argos & de Mycenes, l'emporterent ſur tous les autres. — Les Theſſaliens, peuples voiſins de la Grece, *Ibid*. 391. *a*. & parmi eux les Lapites, excellerent dans l'art de manier un cheval. — Ce fut à-peu-près dans ce tems que Pélops fit célébrer les jeux olympiques en l'honneur de Jupiter, avec plus de pompe que n'avoient fait ſes prédéceſſeurs; & l'on peut croire, avec aſſez de fondement, qu'il y eut à ces jeux des courſes de chevaux & de chars; mais il paroît que les chevaux étoient encore alors rares & précieux. — On ne peut douter qu'à toutes les célébrations ſuivantes des jeux olympiques, il n'y eût des courſes de chevaux & de chars. *Ibid*. *b*. Interruption de ces jeux depuis Oxylus, roi des Éléens. Les divers combats qui en formoient le ſpectacle, ne ſe maintinrent dès-lors tout au plus qu'aux funérailles des princes & des héros de la Grece, dans leſquelles les courſes de chevaux & de chars avoient été introduites dès les premiers tems. — Mais quatre ſiecles environ après la priſe de Troie, Iphitus, un des deſcendans d'Oxylus, rétablit les jeux olympiques. Alors ils prirent une forme réguliere, & on les poliça par de bonnes loix. — Mais ce ne fut que peu-à-peu qu'on y rétablit les différens exercices qui avoient été auparavant en uſage. *Ibid*. 392. *a*. Et il eſt certain que la courſe des chars n'y fut ramenée qu'en la XXV[e] olympiade, plus de cent ans après le rétabliſſement de ces jeux. — *En combien de manieres ſe diverſifioient les courſes de chevaux*. 1°. On couroit avec des chevaux de ſelle, 2°. avec des poulains montés comme des chevaux de ſelle, 3°. on couroit avec des jumens, dont on montoit l'une, & l'on menoit l'autre en main. — Dans toutes ces courſes, les enfans étoient admis à diſputer le prix auſſi bien que les hommes. — Avant que d'achever la carriere, il falloit tourner autour d'une borne, plantée dans un endroit ſi ſerré, ſi périlleux, que quiconque n'étoit pas fort adroit, couroit riſque de tomber du cheval & de perdre la victoire. *Ibid*.

Ibid. b. La cavale de Phidolas obtint la victoire, quoique son maître fût tombé dès le commencement de la course. Il paroît que le lieu où l'on couroit à cheval, étoit différent de celui où l'on couroit en char. Le stade servoit pour les courses à pié, & sans doute étoit moins long que l'hippodrome qui servoit pour les courses de chevaux. *Ibid.* 393. *a.*

Chevaux de cirque. Honneurs qu'on faisoit aux chevaux qui avoient couru dans le cirque. Dans certaines inscriptions, les différentes couleurs de ces chevaux sont marquées; on trouve dans d'autres le nom de leur patrie. *Suppl.* II. 393. *a.*

CHEVAUX *du soleil*, (*Mythol.*) signification des noms que les poëtes leur ont donnés. *Suppl.* II. 393. *a.*

Chevaux de Mars. Servius les nomme *emos* & *phobos. Suppl.* II. 393. *a.*

Chevaux de Laomedon. Ceux que ce prince promit à Hercule. *Suppl.* II. 393. *a.*

Chevaux d'Énée. Comment Anchise se procura de la race de ceux que Jupiter avoit donnés à Tros, lorsqu'il lui enleva son fils Ganymede. *Suppl.* II. 393. *b.*

Chevaux d'Achille : balios & *xante.* Ils étoient immortels. *Suppl.* II. 393. *b.*

CHEVALEMENT, espece d'étai, composé d'une ou de plusieurs pieces de bois. Description & usage. III. 308. *b.*

Chevalement, tête de, XVI. 203. *a.*

CHEVALER, (*Manege*) III. 308. *b.*

Chevaler. Usage de ce verbe dans presque tous les arts où l'on se sert de chevalet. III. 308. *b.*

CHEVALERIE. Diverses significations de ce mot. Quatre sortes de chevaleries. *Chevalerie militaire*; d'où vient le nom de chevaliers dorés. Cette chevalerie n'est point héréditaire: elle s'obtient, & ne peut être révoquée. *Chevalerie réguliere. Chevalerie honoraire. Chevalerie sociale.* Auteurs qui ont traité de la chevalerie. III. 309. *a.* Ce que dit M. de Montesquieu sur l'origine de la chevalerie. Naissance de la galanterie. *Ibid. b.*

Chevalerie. Romans de chevalerie. Tems de l'origine de la chevalerie. XIV. 342. *b. Suppl.* I. 565. *b.* Origine de l'institution de divers ordres de chevalerie. III. 312. *a.* Des ordres de chevalerie. XI. 602. *a*, *b.* – 605. *b.* La chevalerie étoit autrefois le premier degré d'honneur dans les armées. III. 312. *a.* Différentes causes qui firent naître l'esprit de chevalerie. XIV. 343. *a.* Accolade dans la chevalerie. I. 73. *b.* Noblesse de chevalerie. XI. 172. *a.* Vœux de chevalerie. XVII. 414. *b.* V. 679. *a*, *b.* Liqueurs que servoient les écuyers dans les festins de chevalerie. Vin du coucher. XII. 628. *a.*

CHEVALERIE, (*Jurispr.*) cas de chevalerie. Aide de chevalerie. III. 309. *b.*

CHEVALERIE, terme de coutumes. III. 309. *b.*

CHEVALET. Chevalet ordinaire. Sa description. III. 309. *b.*

CHEVALET, (*Hist. anc.*) sorte de torture pour tirer la vérité des coupables. Pourquoi ce supplice a été aboli. Il ne s'employoit d'abord que pour des esclaves. En quoi il consistoit. On s'en est servi contre les chrétiens. III. 309. *b.* Cet instrument employé en Angleterre par le duc d'Exeter, gouverneur de la tour sous le regne de Henri VI. III. 310. *a.*

Chevalet, supplice. XV. 676. *b.*

CHEVALET *du peintre*, (*Astron.*) constellation méridionale. *Suppl.* II. 393. *b.*

CHEVALET, outil d'arquebusier. Description & usage. III. 310. *a.*

CHEVALET, terme de passementier-boutonnier. Description & usage. III. 310. *a.*

CHEVALET, en terme de cardeur, de chamoiseur, en charpenterie, III. 310. *a.* en termes de chauderonnier, de corderie, de corroyeur, de couvreur, de doreurs sur bois, en terme d'hydraulique. *Ibid. b.*

Chevalet. Travail du chamoiseur sur le chevalet. III. 71. *a.*

CHEVALET *du tympan*, en terme d'imprimerie. III. 310. *b.*

CHEVALET, dans les instrumens de musique. III. 311. *a.*

CHEVALET dont se servent les tanneurs, mégissiers, pelletiers, *&c.* III. 311. *a.*

CHEVALET, (*Peinture*) description de cet instrument. Maniere de l'employer. III. 311. *a. Voyez* vol. VIII. des planch. Peinture, pl. 4, 5, 6.

CHEVALET, (*Rubann.*) III. 311. *a.*

CHEVALET, ou *machine à forer*, (*Serrur.*) description & usage. III. 311. *a.*

CHEVALET, terme de tonnelier. III. 311. *b.*

CHEVALIER, (*Hist. anc.*) second ordre de la république romaine. Ce qu'étoient les chevaliers dans les premiers tems. Dans les derniers tems, ils devinrent publicains, fermiers des impôts. Marque de leur ordre. Boisseaux d'anneaux de chevaliers, recueillis par Annibal. Pierres gravées de ces anneaux que conservent les antiquaires. Revue que les censeurs faisoient des chevaliers à chaque lustre. Causes qui les faisoient exclure de cet ordre. Son avilissement sous les empereurs. III. 311. *b.*

CHEVALIERS *romains.* Leur origine. 355. *a. Suppl.* IV. 672. *b.* Anneau des chevaliers. I. 480. *a.* Tunique des chevaliers. VIII. 13. *a.* Comment ceux qui avoient exercé une magistrature curule, donnoient leur suffrage dans le sénat. *Suppl.* II. 303. *b.* Compte que rendoient ceux qui avoient servi. Comment ils s'exempterent dans la suite du service. *Suppl.* IV. 672. *b.*

CHEVALIER, (*Hist. mod.*) une personne élevée ou par dignité, ou par attribution, au-dessus du rang de simple gentilhomme. La chevalerie étoit autrefois le premier degré d'honneur dans les armées. Ce qu'on entendoit par *adouber* un chevalier. Cérémonies pratiquées autrefois pour la création d'un chevalier. Manteaux qu'ils portoient. Chevaliers en loix qui s'introduisirent en France vers le quinzieme siecle. Comment on les distinguoit des autres. Il falloit être chevalier pour armer un chevalier. Maniere dont on fait un chevalier en Angleterre. Cérémonies pour la dégradation d'un chevalier. Avilissement de la qualité de chevalier par le grand nombre qu'on en fit. Origine de l'institution de nouveaux ordres de chevalerie. III. 312. *a. Chevalier* s'entend aussi d'une personne admise dans quelque ordre, soit militaire, soit religieux. *Ibid. b.*

Chevaliers. Comment ils étoient distingués des écuyers. V. 386. *b.* Comment on en acquéroit le titre: leur solde. *Ibid.* Comment l'écuyer passoit la veille du jour où il devoit être armé chevalier. XV. 422. *a*, *b.* XVI. 874. *b.* Le titre de bachelier synonyme à celui de simple chevalier. XVII. 756. *a.* En quoi consistoit la distinction des simples chevaliers. *Ibid.* Les bacheliers formoient le plus bas ordre des chevaliers. II. 7. *a.* Des lances des chevaliers. IX. 236. *b.* 237. *a*, *b.* Manteau d'honneur du chevalier. X. 55. *a.* Epées remarquables des anciens chevaliers. *Suppl.* II. 814. *a.* Noms qu'ils leur donnoient. 816. *a.* Engagemens des anciens chevaliers dans leurs entreprises d'armes. V. 679. *a*, *b.* Vœux des chevaliers. *Ibid.* & XVII. 414. *b.* Leurs faits extraordinaires. V. 763. *b.* Quête des chevaliers XIII. 705. *b.* Combats des chevaliers dans les joûtes & tournois. VIII. 898. *b.* XVI. 486. *b.* Association entre deux chevaliers. VII. 290. *a*, *b.* Chevaliers freres d'armes. XVII. 790. *a*, *b.* Chevaliers de la table ronde. XV. 800. *b.* Chevaliers appellés *milites adobati.* I. 142. *b.* Comment les chevaliers françois réussirent à se rendre presqu'invulnérables. I. 687. *b.* Leur armure. 688. *a.* Comment cette dignité étoit conférée. II. 7. *a.* Chevaliers dorés. Origine de ce nom. II. 7. *a.* III. 309. *a.* A quelles personnes cet honneur est conféré. V. 55. *b.* Origine des chevaliers en loix & des chevaliers d'armes. VI. 27. *a.* XII. 11. *a.* Chevaliers d'honneur. VIII. 291. *a.* Chevaliers poursuivans d'amour. XIII. 249. *b.* Chevaliers de Malthe, appellés *servans d'armes.* XV. 120. *b.* Chevaliers de différens ordres dans l'histoire moderne. XI. 602. *a*, *b.* - 605. *b.*

Chevalier errant. La bravoure romanesque des anciens chevaliers étoit la chimere des Espagnols. Le duc d'Albe attaqué de cette manie. But du roman de dom Quichotte. Ce qu'étoient, dans leur origine, les chevaliers errans. Brigandage des gentilshommes dans les provinces. III. 312. *b. Voyez* PALADIN.

Chevalier-maréchal, en Angleterre. III. 312. *b.*

Chevaliers de la province ou du parlement; gentilshommes anglois, élus par une province, pour être ses représentatifs en parlement. Il falloit autrefois que ces chevaliers fussent *milites gladio cincti.* Chaque chevalier de province doit avoir au moins 500 liv. sterling de rente. III. 312. *b.*

Chevalier du bain, ordre militaire en Angleterre. On en ignore l'origine. Tems où il fut en honneur. Il fut ressuscité par le roi Georges I. Ce que fit ce roi pour le mettre en honneur. III. 313. *a.*

Chevalier baronet, classe entre les barons & les simples chevaliers en Angleterre. Création de cet ordre par Jacques I. Leur titre & celui de leurs femmes : leur place à l'armée: soldats qu'ils doivent entretenir en Hollande. Quittance endossée à leurs lettres-patentes de 1095 liv. sterling. III. 313. *a. Voyez* SIRE.

CHEVALIER, (*Jurisp.*) *chevalier du guet*: pourquoi on le nommoit *præfectus vigilum.* Celui de Paris supprimé, de même qu'en plusieurs autres villes. III. 313. *a. Chevalier d'honneur. Chevalier de justice. Chevalier-ès-loix*: divers chevaliers de cette sorte rapportés ici. Ouvrage à consulter. *Ibid. b.*

Chevalier. Fief de chevalier. VI. 700. *b.* Sergent chevalier. XV. 89. *a.*

CHEVALIER, (*Ornith.*) oiseau aquatique : sa description. On l'a aussi nommé *chevalier aux pieds verts.* Autre nommé *chevalier aux pieds rouges.* III. 313. *b.*

CHEVALIER, *calidris*, (*Ornith.*) pourquoi ainsi nommé. On distingue le rouge & le noir. Description du rouge. Lieux où on le trouve; il est excellent à manger. Description du noir. Willughby soupçonne qu'ils sont l'un & l'autre mâle & femelle de la même espece. III. 314. *a.*

CHEVANT, fief chevant & levant. VI. 700. *b.*

CHEVAUCHÉE, (*Jurisp.*) service que les vassaux &

un dommage considérable aux arbres. Tems où les chevres sont en chaleur. Comment on les nourrit avant qu'elles chévrotent, & après. Tems où il faut commencer à les traire. Ce qu'il faut observer à l'égard de celles qui ont des petits. Maladies des chevres & leurs traitemens. Chevre indiennes & de Barbarie. *Ibid.* 321. *a.*

CHEVRE, (*Médec.*) de l'usage de se servir de cet animal pour nourrir les enfans. *Suppl.* III. 960. *b.* Observations sur son lait. IX. 201. *b.*

CHEVRES, (*Jurisp.*) ce qu'elles ont de malfaisant. Diverses précautions prises contre elles selon différentes coutumes. III. 321. *a.* Canon qui décide que la dîme est due des chevres qui sont à la garde du pasteur, *&c. Ibid. b.*

CHEVRE, (*Médec.*) on en mange très-peu en Europe. Sa chair étoit plus usitée chez les anciens Grecs. Mauvaise qualité de sa chair. Emploi du lait de chevre pour les usages de la table en plusieurs pays. Ses propriétés médicinales se trouvent au mot *Lait.* Propriétés de sa fiente. III. 321. *b.*

Chevre du bézoard. On prétend que les bézoards orientaux viennent d'une chevre, mais elle est peu connue. Ce que les auteurs en écrivent. III. 321. *b.*

Chevre du musc. III. 321. *b.*

Chevre sauvage d'Afrique. Sa description. Liqueur qu'elle fournit. III. 321. *b.*

Chevre de Syrie. Où se trouvent ces animaux. Leur description. III. 321. *b.*

Chevres de Scyros. XIV. 846. *a.* Chevres d'Angouri. I. 466. *a.*

Chevres, poil de, poil des chevres d'Angouri. I. 466. *a.* Aristote dit qu'en Cilicie on tondoit les chevres. III. 451 *b.* Poil de chevre pour la teinture. XVI. 10. *b.* De la teinture du poil de chevre. 26. *a.* 31. *b.*

CHEVRE. (*Mythol.*) III. 322. *a.*

CHEVRE, (*Astron.*) longitude & latitude de cette étoile. Constellation de ce nom selon quelques astronomes. Fiction des poëtes sur cette constellation. III. 322. *a.*

Chevre, étoile du cocher. *Suppl.* II. 566. *b.* Heures de son passage au méridien. 894. *a.*

Chevre dansante, phénomene lumineux. Cause de la lumiere que donnent les météores ignés. Celui dont il s'agit ici a besoin de vent pour se manifester. Météores appellés par les anciens des noms de *poutre, torche, fleche.* On n'est pas plus habile en physique par la connoissance de ces noms, qu'avancé dans le chemin de la fortune par les paroles d'un ministre. III. 322. *a.*

CHEVRE *de guideau,* (*Pêche*) pieux sur lesquels on oppose les rets ou le sac de guideau. Description de celles qui se trouvent dans le ressort de l'amirauté de Touques & Dives à la bande du Ponant. Ces guideaux se distinguent en guideaux de flot & d'ebbe. En quel nombre ils se trouvent. III. 322. *b.*

CHEVRES. (*Salines*) Description & usage. III. 322. *b.*

Chevre, pié de. Différentes significations de ces mots. XII. 564. *a, b.*

CHEVRE, (*Arts méch.*) machine qui est l'ouvrage du charpentier, & qui sert aux maçons & autres ouvriers qui ont des poids pesans à élever. Description de cette machine. III. 322. *b.* Elle est un composé du treuil & de la poulie, & réunit les avantages de ces deux machines. *Ibid.* 323. *a.*

Chevre, instrument à l'usage des charpentiers. XIII. 69. *b.*

Chevre, trois outils de charron appellés chevre: grande chevre & petite chevre. Leurs descriptions. III. 323. *b.*

Chevre, barbe de (*Botan.*) II. 72. *a.*

CHEVREAU, il vient à-peu-près dans le même tems que l'agneau: bonnes qualités de sa chair. Comment on le gouverne. Usages de sa peau. III. 323. *a.*

CHEVREAU, (*Médec.*) Observations sur les qualités de sa chair. C'est un assez mauvais aliment, malgré le sentiment de plusieurs médecins. Dans quels cas elle peut devenir utile. Meilleure façon de l'apprêter. III. 323. *a.*

CHEVREAU, (*Urbain*) observations sur ce savant & sur ses ouvrages. IX. 698. *b. Suppl.* IV. 468. *b.*

CHEVREAUX, (*Astron.*) dans la constellation du cocher. Leur origine selon la fable. Ce que présageoit leur lever. *Suppl.* II. 394. *a.*

CHEVRE-FEUILLE, caractere de sa fleur. III. 323. *a.* Cas qu'on en fait dans les jardins. Différentes especes de chevre-feuille dont l'assemblage fait l'agrément des jardins. Divers usages qu'on en fait pour l'ornement des jardins. Ces arbrisseaux croissent promptement, sont robustes & réussissent en toute terre. Manieres de les multiplier. Comment on les préserve des pucerons.

Especes & variétés du chevre-feuille. 1°. Le chevre-feuille précoce. 2°. Le chevre-feuille romain. Ces deux especes ne sont pas tant estimées que les autres. 3°. Le chevre-feuille blanc d'Angleterre. 4°. Le rouge. *Ibid. b.* 5°. Le chevre-feuille à feuille de chêne. 6°. Le panaché à feuille de chêne. 7°. Le chevre-feuille blanc d'Angleterre à feuille panachée de jaune. 8°. Le chevre-feuille d'Allemagne: où il se trouve: on doit lui donner la préférence sur les précédens. 9°. Le rouge tardif; c'est l'une des plus belles especes, *&c.* 10°. Le chevre-feuille toujours verd, très-belle espece encore, *&c* Maniere de le multiplier. 11°. Le chevre-feuille de Canada. 12°. Celui de Candie. 13°. Celui de Virginie; l'un des plus beaux arbrisseaux, *&c.* Ses bonnes qualités. Maniere de le multiplier. III. 314. *a.* — Voyez *Suppl.* I. 730. *b.*

CHEVRE-FEUILLE, (*Botan.*) noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. Enumération de huit especes de chevre-feuille. *Suppl.* II. 294. *a.* Leur description. Lieux où elles croissent. Culture & usages. Nature du sel qu'on en tire par l'analyse. *Ibid. b.*

CHEVRE-FEUILLE, (*Mat. médic.*) Propriétés des feuilles, de leur suc, & de l'eau distillée des fleurs. III. 324. *b.*

CHEVRETTE *d'Amboine,* (*Insectol.*) auteur qui en a donné la figure. Sa description. Sa classification. *Suppl.* II. 396. *a.*

CHEVREUIL, on en prendroit une fausse idée si l'on s'arrêtoit à son nom: il ressemble plus au cerf qu'à la chevre. Caracteres de cet animal. Pays où il se trouve. Importance de sa chasse. Lieux où le veneur doit aller en quête selon les saisons. Soins de la chevrette pour ses faons. Tems où ils peuvent marcher. On dit qu'ils ont à craindre d'être blessés des vieux lorsqu'ils sont en rut. III. 314. *b.* Connoissances que les chasseurs doivent acquérir sur le chevreuil. De la chasse de cet animal. *Ibid.* 325. *a.*

Chevreuil. On distingue au pié les mâles des femelles. XII. 561. *b.*

CHEVREUIL, (*Mat. médic.*) éloges que divers auteurs ont faits de sa chair. Propriétés de sa graisse, de son sang, de son fiel, de ses cornes. III. 325. *a.*

CHEVRONS, (*Archit. & Charp.*) pieces de bois qui s'élevent par paire sur le toît, & forment le faîte. Leurs longueur, largeur, épaisseur, distance, fixées par le parlement d'Angleterre. III. 325. *a,*

Chevron de cheron, chevron de croupe, (*Charp.*) III. 325. *a.*

Chevrons de gason, (*Jard.*) III. 325. *b.*

CHEVRON, (*Comm.*) sorte de laine qui vient du levant. III. 325. *b.*

Chevron, maniguette, menue guildre ou gildre; toutes sortes de petits poissons désignés par ces termes. Descriptions de deux sortes d'instrumens de pêche pour ces poissons, dont l'usage est défendu. III. 325. *b.*

CHEVRON, (*Blason*) Sens de ce mot joint à divers adjectifs qui en indiquent la figure, la situation, *&c.* III. 325. *b.*

CHEVRON, (*Blason*) une des sept pieces honorables. Maniere de poser les chevrons dans l'écu, explication des épithetes par lesquelles on désigne les différentes manieres de les représenter. Signification de cette figure symbolique. *Suppl.* II. 396. *b.*

Chevron, piece honorable, *Suppl.* IV. 367. *a.* deux chevrons, *ibid. b.* trois chevrons, 368. *a.* Chevron contre-pointé. IV. 140. *b.*

CHEVRONNÉ, (*Blason*) écu divisé en six parties dans le sens des chevrons des deux émaux alternés. Proportions. Etymologie des termes *chevron* & *chevronné. Suppl.* II. 396. *b.*

CHEVROTIN, (*Hist. nat.*) nom impropre donné à deux genres d'animaux de la famille des gazelles, particuliers à l'Afrique. Observations sur ces animaux. *Suppl.* II. 397. *a.*

Chevrotin, animal décrit vol. VI. des pl. regne anim. pl. 5.

CHEVROTTER, (*Musiq.*) en quoi consiste le chevrotement dans le chant: quelle en est la cause méchanique. *Suppl.* II. 397. *a.*

CHEYNI. (*George*) Physiologiste. *Suppl.* IV. 355. *a.*

CHEZÉ, (*Jurisp.*) en quoi il consiste. Coutumes où il en est parlé. Il est appellé aussi le vol du chapon. Observation sur la maniere de lire, d'écrire & de prononcer ce mot. III. 326. *a. Voyez* VOL.

CHIA, surnom de Diane. Son origine. On croyoit que sa statue regardoit avec sévérité ceux qui entroient dans son temple, & avec satisfaction ceux qui en sortoient. III. 326. *a.*

CHIABRERA, (*Gabriel*) poëte italien. XIV. 722. *b.*

CHIAOUS, huissier de la cour du grand Seigneur. Sens propre de ce mot. Armes du chiaous, sa marque de dignité. Prisonniers qu'on lui confie. C'est du nombre des chiaous qu'il tire ses ambassadeurs. Ces Officiers sont regardés comme de mauvais augure. Officier qui les commande. III. 326. *a. Voyez* TCHIAOUSCH-BACHI.

CHIARVATAR, (*Comm.*) Officier de douane en Perse, *&c.* Droit d'entrée que chaque personne paie en quelques villes de Perse. III. 326. *b.*

CHIBRATH, mesure de distance chez les Hébreux; la loi ne leur permettoit pas de faire plus de deux chibraths un jour de sabbat. III. 326. *b.*

CHICANNE, (*Art milit.*) poste de chicane. II. 132. *a.*

CHICORÉE, (*Bot.*) caractere de ce genre de plantes. III. 327. *b.*

CHICORÉE *sauvage,* (*Mat. méd.*) elle est de l'ordre des plantes extractives, ameres & laiteuses, ou très-légérement résineuses. Ses vertus médicinales. Maladies dans lesquelles

on l'emploie. Préparations de chicorée, magiſtrales & officinales. Celles où l'on emploie la racine, ſes feuilles, ſon ſuc. Syrop de chicorée composé. III. 327. *a.* Uſages qu'on en fait. Comment ſe préparent le ſuc, l'eau diſtillée, l'extrait, le ſyrop ſimple & le ſel lixiviel de chicorée. Le piſſenlit eſt le ſuccédanée ordinaire de la chicorée. *Ibid. b.*

Chicorée, eſpece de ce genre appellée endive. V. 649. *a*, *b.*

CHICORÉE *ſauvage*, (*Médec. Diete*) elle s'adoucit par la culture, & devient agréable en ſalade, *&c.* III. 327. *b.*

CHICORÉE, (*Conchyl.*) le coquillage ainſi nommé vol. VI des pl. d'hiſt. nat. pl. 70. n'eſt pas une eſpece de buccin, & ce nom n'eſt pas des mieux appliqués. C'eſt une eſpece de pourpre. Deſcription de la coquille. *Suppl.* II. 397. *a.* Sa claſſification. *Ibid. b.*

CHICOTS, dans la taille des arbres. XV. 836. *a.* Chicots des dents, inſtrument deſtiné à les arracher. XIV. 141. *a.*

CHIEN, animaux du genre des chiens: en quoi ils different du genre des chats. Caracteres génériques des chiens, ſelon M. Linnæus. III. 327. *b.* Les chiens ſont peut-être de tous les animaux ceux qui ont le plus d'inſtinct & de docilité. Leur férocité naturelle. Fidélité du chien. Son odorat. Combien il a d'inſtinct, même pour des choſes hors de ſa portée. Sa docilité & ſes gentilleſſes. Ces bonnes qualités ont rendu les chiens dignes de la compagnie des hommes. Tems où les femelles ſont en chaleur. Durée de leur geſtation. De l'accouplement des mâles & des femelles. Juſqu'à quel âge les femelles ſont fécondes. *Ibid.* 327. *a.* Elles portent cinq ou ſix petits à la fois, *&c.* Les chiens naiſſent les yeux fermés. Durée de leur vie. Caractere auxquels on reconnoît leur âge. Animaux étrangers à l'eſpece avec leſquels on dit qu'ils ſe ſont accouplés. Toutes les races de chiens n'appartiennent qu'à une même eſpece. Les variétés parmi les chiens ſont un objet de mode. Ces animaux diſtingués en trois claſſes. Premiere claſſe, chiens à poil ras. *Le dogue d'Angleterre :* ſa deſcription. *Le doguin d'Allemagne :* ſes caracteres. *Le doguin de la petite eſpece :* ſa deſcription. *Le danois de carroſſe.* Cette eſpece eſt très-recherchée, *&c.* On leur coupe les oreilles, *&c.* Sa deſcription. *Ibid. b. Le danois de la petite eſpece, l'arlequin, le roquet, l'artois* ou *le quatre-vingt, le grand levrier à poil ras, le grand levrier à poil long, le levrier de la moyenne eſpece, le levrier de la petite eſpece, le braque* ou *chien couchant, le limier, le baſſet.* Seconde claſſe, chiens à poil long, *l'épagneul de la grande eſpece, de la petite eſpece, l'épagneul noir* ou *gredin, chiens pyrames, le bichon bouffé* ou *chien lion, ibid.* 329. *a. le chien loup* ou *de Sibérie, le barbet de la grande eſpece, de la petite eſpece.* Troiſieme claſſe, chien ſans poil. *Le chien turc.* Chiens qui n'ont le poil ni ras ni long, appellés, *chiens de forte race :* leur utilité. *Mâtins* ou *chiens des rues.* Leur utilité. *Ibid. b.*

Chien. Précis des idées de M. de Buffon ſur les chiens. XVI. 935. *b.* — 937. *b.* Obſervations ſur le cerveau. *Suppl.* II. 299. *b.* De leurs teſticules. 793. *a.* Chien qui a fait ſa gueule. *Suppl.* III. 277. *a.* Chien monſtre. 553. *b.* Singulier effet de l'odorat d'un chien. *Suppl.* IV. 102. *b.* Expériences ſur la régénération des pattes des chiens. 946. *a*, *b.* Pratique uſitée pour empêcher les jeunes chiens de groſſir. XI. 688. *b.* Les chiens ne ſuent jamais. IV. 583. *b.* Effet de la muſique ſur quelques chiens. X. 905. *a.* De la maniere de dreſſer les chiens à la chaſſe. 478. *b.* 479. *a. Voyez* auſſi vol III. des planches, article *Chaſſe*, page 21. *a*, *b*, &c. Énerver ou évérer les chiens. XVI. 932. *a*, *b.* Effets des yeux d'un chien couchant ſur la perdrix. IX. 945. *a.* Différentes manieres de parler au chien à la chaſſe. XVII. 3. *b. Voyez* ſurtout vol. III. des planches, article *Chaſſe*, pag. 1, *b.* 3, *a*, *b*, &c. Chiens nommés adires. I. 139. *b.* Chiens baubis. II. 161. *b.* Chiens épagneuls. V. 743. *b.* Chiens ſages, XIV. 495. *b.* Chiens limiers. Leur uſage à la chaſſe. XVI. 916. *a.* Des chiens courans : leurs differentes eſpeces : l'art de les multiplier, de les élever, de les dreſſer, de les gouverner à la chaſſe & après cet exercice, *&c.* 920. *a*, *b.* — 937. *b.* Diſſections de chiens par Drelincourt. II. 597. *b.*

CHIENS, (*Econ. ruſtiq.*) diſtribution des chiens relativement à leurs uſages. Chiens de baſſe-cour. Chiens de chaſſe : les baſſets, leur uſage à la chaſſe. III. 329. *b.* Les braques, leurs qualités & uſage. Les chiens couchans, leurs qualités & uſage. Les épagneuls, à quelle chaſſe on les emploie, leurs qualités. Les barbets ; les limiers ; les dogues ; les mâtins ; les lévriers, diverſes épithetes par leſquelles on diſtingue ceux-ci ; les chiens courans : on a quelque égard au poil pour les chiens de chaſſe : forme que doivent avoir les chiens courans. Ce qu'on doit obſerver pour avoir de bons chiens. *Ibid.* 330. *a.* Comment on les dreſſe à la chaſſe. Attention par rapport au chenil. Education du chien couchant. Différens noms que leur ont fait donner leurs allures & leurs défauts. *Ibid. b.* Maladies des chiens. Chien de berger. Les Grecs & les Romains dreſſoient leurs chiens avec beaucoup de ſoin. Chien conſidéré relativement aux cultes du paganiſme. Peuple d'Ethiopie gouverné par un chien. Chien de Xantippe. Attachement de quelques perſonnes pour cet animal : celui de Henri III. Hôpitaux pour les chiens chez les mahométans. Chien qui parloit. *Ibid.* 331. *a.*

CHIENS, (*Hiſt. Littérat.*) ſtatue d'un chien gardée ſoigneuſement dans l'ancienne Rome. XV. 504. *a.* Les chiens regardés autrefois en Ethiopie comme le ſymbole de la divinité. XI. 376. *b.* Le chien, figure ſymbolique. XV. 733. *b.* Chiens de garde chez les Romains. XIII. 135. *b.* Attachement des mahométans pour les chiens. XVI. 936. *a.*

CHIENS, (*Juriſp.*) loix & arrêts concernant cet objet. III. 331. *a.*

CHIEN, (*Mat. med.*) application du petit chien ouvert dans certaines maladies. Propriétés de la graiſſe du chien. III. 331. *a.* Uſage des gants & bas de ſa peau. Préparation de la crotte de chien ou *album græcum.* Propriétés que pluſieurs auteurs lui ont attribuées. Dans quel cas on s'en ſert aujourd'hui. Préparation de l'huile appellée huile de petits chiens. Maladies pour leſquelles on la recommande. *Ibid. b.* Uſage qu'on fait des petits chiens dans les maladies des femmes. *Ibid.* 332. *a.*

Chien, (*commerce*) uſage que les foureurs font de ſa peau. III. 332. *a.*

Chiens, iſle des. VIII. 922. *a.*

Chien, grotte du. VII. 968. *a*, *b.*

Chien de mer, deſcription de ce poiſſon. On le pêche dans la Méditerranée : on lui donne en Provence & en Languedoc le nom d'aiguillat. Peau du chien de mer. Uſage qu'on en fait. III. 332. *a.* — *Voyez* SYRIUS, PROCION.

Chien de mer, pêche de ce poiſſon. VII. 46. *a.* Différentes eſpeces de ce genre : l'émiſſolle. V. 568. *a.* Le ſorrat. XV. 374. *a.* Le ſqualus. 482. *b.*

Chien, eſpece de fourmi. VII. 228. *b.*

CHIEN, *dent de.* (*Botan.*) IV. 840. *b.*

CHIEN, (*Aſtron.*) le grand & le petit. Deux conſtellations. III. 332. *b.*

Chiens de chaſſe, les *lévriers*, conſtellation boréale, introduite par Hevelius. Raiſon de cette dénomination. Etoiles que renferme cette conſtellation. Longitude & latitude de la principale que M. Halley appelloit le cœur de Charles II. *Suppl.* II. 397. *b.*

CHIEN, (*Blaſon*) ſa repréſentation dans les armoiries ; ſignification de cette figure ſymbolique. *Suppl.* II. 397. *b.*

Chiens couplés. Suppl. II. 641. *b.*

CHIEN-FOU, (*Comm.*) drogue médicinale qui vient de la Chine. Son commerce. *Suppl.* II. 397. *b.*

CHIENS *d'avoine*, ou *quienne avoine*, (*Juriſp.*) redevance ſeigneuriale, commune en Artois & dans le Boulenois, qui eſt due par les habitans au ſeigneur du lieu. En quoi elle conſiſte. Ce qu'on trouve ſur cette redevance dans les regiſtres de la chambre des comptes de Lille. Conteſtation au ſujet de la ſolidité d'une de ces redevances due par les habitans du hameau de Quindal. III. 332. *b.*

CHIENS, (*Paſt de*) charge que les ſeigneurs impoſoient à leurs tenanciers de nourrir leurs chiens de chaſſe. Où il en eſt parlé. Ouvrage à conſulter. III. 332. *b.*

CHIEN, (*Arquebuſ.*) III. 333. *a.*

CHIEN, partie du métier de l'étoffe de ſoie. III. 333. *a.*

CHIEN, inſtrument de tonnelier. III. 333. *a.*

CHIENDENT, caractere des fleurs de ce genre de plante. Chiendent ordinaire & chiendent pié de poule, les ſeuls employés en médecine. Propriété de la racine. Tiſanne de chiendent. Uſages de la racine. III. 333. *a.*

Chiendent, eſpece de chiendent du Japon. X. 641. *b.*

CHIENDENT, (*Vergetier*) comment ils le dépouillent de ſon écorce. Ils en diſtinguent deux eſpeces, *&c.* III. 333. *a.*

CHIERI, ville du Piémont, *voyez* QUIERS.

CHIETI, ville du royaume de Naples, autrefois Teate. XVI. 1. *a.*

CHIETSE VISCH, (*Ichthy.*) c'eſt-à-dire *toile peinte.* Poiſſon des Moluques. Sa deſcription. *Suppl.* II. 397. *b.* Maniere de le claſſer. *Ibid.* 398. *a.*

CHIEVRE, gouverneur des Pays-Bas : comment il éleva Charles-Quint. VII. 798. *a.*

CHIFFONNIER, gens qui commercent de vieux chiffons. L'exportation des chiffons eſt défendue. Autres matieres qu'on pourroit employer en papier. Soin de la police pour que les chiffonniers n'infectent ni l'air ni les eaux.

CHIFFRE, (*Arithm.*) chiffres arabes, les ſeuls en uſage en Europe. Origine du mot *chiffre.* On doit regarder l'invention des chiffres comme une des plus utiles, & qui fait le plus d'honneur à l'eſprit humain. En quoi conſiſte le mérite de cette invention. III. 333. *b.*

Chiffre. Pour aller aux progreſſions les plus étendues du calcul, nous ne pouvons nous paſſer de chiffres. III. 796. *a.* Obſervations ſur l'invention des chiffres. XI. 248. *a.* Chiffres arithmétiques des Juifs. I. 254. *b.* Chiffres arabes, comment ils nous ſont parvenus. I. 566. *a.* Chiffres principalement en uſage aujourd'hui, l'arabe & le romain : chiffres grecs, hébraiques : caracteres appellés chiffres de compte. II. 647.

a, *b*. Préceptes sur la maniere de lire les chiffres dans l'arithmétique vulgaire, & sur la maniere de mettre en chiffres un nombre proposé. XI. 282. *a*, *b*. Pourquoi nous avons dix caracteres d'arithmétique différens. IV. 611. *a*.

Chiffre, caractere énigmatique composé de plusieurs lettres initiales du nom de la personne qui s'en sert. III. 334. *a*.

Chiffres, caracteres inconnus dont on se sert pour écrire des lettres qui contiennent quelque secret, *&c*. Art particulier qu'on en a fait. Auteur qui prétend que les Lacédémoniens en ont été les inventeurs. Ce qu'étoient leurs scytales, usage qu'ils en faisoient. Auteurs qui ont écrit sur cette matiere. Chiffre à simple clé, chiffre à double clé. Autre maniere plus simple, c'est de convenir de quelque livre de pareille & même édition, & trois chiffres font la clé. III. 334. *a*. L'un pour la page, l'autre pour la ligne, & le troisieme pour le mot. *Ibid*. *b*.

CHIFFRE, (*Musiq*.) de l'accompagnement sans chiffre. *Suppl*. I. 116. *b*. 117. *a*, *b*.

Chiffre, écriture secrete : art d'en trouver la clé. IV. 666. *b*. — *Voyez* sur ce sujet ÉCRITURE SECRETE, POLYGRAPHIE, STÉGANOGRAPHIE.

Chiffre, ou marque des marchands. III. 334. *b*.

CHIFFRER. *Chiffrer* en musique. On s'est attaché, autant qu'on a cru le pouvoir, à caractériser chaque accord par un seul chiffre, de sorte que ce chiffre peut suffire pour indiquer l'espece de l'accord, & par conséquent tous les sons qui doivent le composer. Le chiffre qui indique chaque accord, est ordinairement celui qui répond au nom de l'accord. Il y a des accords qui portent un double nom, & on les exprime aussi par un double chiffre ; quelquefois même on en met trois, *&c*. Il y a plusieurs accords qui se chiffrent diversement en différens pays, ou dans le même pays par différens auteurs. Table générale de tous les chiffres de l'accompagnement. *Ibid*. *b*. Usage qui n'est plus suivi de couvrir d'un trait toutes les notes de basse qui passent sous un même accord. Aujourd'hui, quand on soutient le même accord sur quatre différentes notes de basse, ce sont quatre chiffres différens qu'on leur fait porter. On chiffre tout, jusqu'aux accords les plus évidens. Les chiffres ne devroient servir qu'à déterminer le choix de l'harmonie dans les cas douteux. Du reste c'est très-bien fait d'avoir des basses chiffrées exprès pour les écoliers. Défauts que M. Rameau a trouvés dans les chiffres établis. Ces défauts viennent d'avoir voulu rapporter les chiffres aux notes arbitraires de la basse-continue, au lieu de les avoir appliqués immédiatement à l'harmonie fondamentale. *Ibid*. 336. *b*. M. Rameau propose d'autres chiffres beaucoup plus simples, qui rendent l'accompagnement tout-à-fait indépendant de la basse-continue. Explication des chiffres inventés par cet auteur, par lesquels un petit nombre de signes suffit pour exprimer toute bonne harmonie possible. Inconvéniens de cette méthode. *Ibid*. 337. *a*. Pourquoi elle n'a pas prévalu. *Ibid*. *b*.

CHIGNOLLE, (*Boutonn*.) espece de dévidoir à trois ailes, *&c*. Pourquoi l'on mesure les matieres qui doivent faire des tresses. III. 337. *b*.

CHIGNON *du cou*, (*Anatom*.) partie postérieure du cou. Elle est très-sensible. La méthode de retrousser les cheveux qui la couvrent est nuisible à la santé, & peut causer des rhumes de cerveau. *Suppl*. II. 398. *b*.

CHIGNON, (*Perruq*.) perruques de femmes appellées chignons. XII. 413. *b*.

CHILD, (*Josias*) ses réflexions sur les compagnies de commerce. III. 741. *a*, *b*.

CHILDEBERT, sixieme roi de France, *Thierri I. Clodomir I. Clotaire I*. Division du royaume de France entre ces quatre freres, fils de Clovis. Childebert fut roi de Paris, Thierri de Metz, Clodomir d'Orléans, Clotaire de Soissons. Principaux événemens de leur regne. *Suppl*. II. 398. *a*.

CHILDEBERT III, dix-septieme roi de France, frere & successeur de Clovis III. Précis de son regne. *Suppl*. II. 399. *a*.

CHILDERIC I, quatrieme roi de France, fils & successeur de Mérouée. Tableau de son regne. *Suppl*. II. 400. *a*.

CHILDERIC I, monumens précieux trouvés dans son tombeau. VI. 864. *b*.

CHILDERIC II, quatorzieme roi de France, *ou* d'Austrasie, fils de Clovis II, & successeur de Sigebert. Description de son regne. *Suppl*. II. 400. *b*.

CHILDERIC II, assassiné par Bodillon. *Suppl*. III. 766. *a*. Symboles trouvés dans son tombeau. VI. 864. *b*.

CHILDERIC III, vingt-unieme roi de France, *ou* de Neustrie & de Bourgogne. Sa déposition. *Suppl*. II. 400. *b*.

CHILIASTES, (*Théol*.) *millenaires* : leur opinion. Quel est celui qu'on en croit l'auteur ; docteurs qui l'ont embrassée. Leur sentiment a été rejetté par l'église depuis le 5[e] siecle. Deux sortes de chiliastes. III. 337. *b*.

Chiliastes. Regne de mille ans enseigné par Cérinthe. II. 844. *b*.

CHILIOGONE, (*Géomét*.) figure plane & réguliere de mille côtés, *&c*. La somme de tous ses angles est égale à 1996 angles droits : démonstration. III. 337. *b*.

CHILLINGWORTH. (*Guillaume*) Observations sur ce théologien & sur ses ouvrages. XI. 728. *a*.

CHELMINARD, ou *Tchelminard*, les plus belles & les plus magnifiques ruines qui nous restent de l'antiquité. Ce sont celles en partie du fameux palais de Persepolis, *&c*. Description que les voyageurs nous en ont donnée. Ce monument sert de retraite aux bêtes farouches & aux oiseaux de proie. Voyage qu'entreprit le Brun pour les voir. III. 338. *a*.

CHILON, l'un des sept sages. VII. 909. *b*. Anecdote à son sujet. VIII. 531. *b*.

Chilon, athlete. IX. 760. *a*. XII. 174. *b*.

CHILPERIC, fils & successeur de Clovis, (*Hist. de Fr*.) durée de son regne. *Suppl*. II. 401. *a*.

CHILPERIC II, dix-neuvieme roi de France, successeur de Dagobert III, fils de Childeric II. Abrégé de son regne. — *Voyez Suppl*. II. 238. *b*.

CHILY, (*le*) pays de l'Amérique, sa longueur, ses productions : ses habitans : gouvernement des Indiens. Ports du Chily, d'où se fait le commerce. Commerce de Baldivia avec Lima. Celui de la Conception & de Valparaison. III. 338. *a*.

Chily, du climat de ce pays. XVII. 733. *b*. De ses habitans. VIII. 347. *b*. Mines d'or du Chily. XI. 522. *a*.

CHIMBORAÇO, l'une des plus grosses montagnes du monde, & vraisemblablement la plus haute. Sa situation : on la voit à plus de 60 lieues de distance. Sa hauteur. Observations de MM. Bouguer & de la Condamine sur la déviation du fil d'un pendule auprès de cette montagne. Il y a beaucoup d'apparence qu'elle est remplie de grandes cavités. La tradition porte qu'elle fut autrefois un volcan. Etymologie de son nom. *Carguai-raco*, volcan écroulé en 1698, *&c*. est un prolongement de Chimboraço, vers le nord. Sa hauteur. III. 338. *b*.

Chimboraço, remarques sur cette montagne. IV. 214. *b*. Déviation de la perpendiculaire d'un fil à plomb auprès de cette montagne. I. 856. *a*. Sa hauteur au-dessus de la mer. *Suppl*. III. 317. *a*. 956. *b*.

CHIM-CI, philosophe Chinois. III. 343. *b*.

CHIMERE, (*Mythol*.) monstre fabuleux, *&c*. Fondement de cette fable. Autres explications, l'une de M. Freret, l'autre de l'abbé Pluche. III. 338. *b*. — *Voyez* aussi *Suppl*. I. 859. *b*. 860. *a*.

CHINDASUINTE, roi des Visigoths, (*Hist. d'Espag*.) principaux événemens de son regne. *Suppl*. II. 401. *a*.

CHINE, (*la*) ses bornes. Son étendue. Sa population. Ses rivieres & canaux. Inclination des Chinois pour les arts & les sciences. Découvertes qu'ils ont faites avant nous. De leur gouvernement. Les peuples y sont idolâtres, la polygamie y est en usage. En quoi consiste leur commerce. III. 339. *a*.

Chine, noms donnés à la Chine. XV. 206. *a*. Pays de la Chine appellé anciennement le pays des Séres ou la Sérique. 82. *a*, *b*. 98. *b*. Il paroît qu'une grande partie de la Chine étoit mer autrefois. XI. 336. *a*. Du climat de ce pays. XVII. 733. *b*. Montagnes de la Chine. X. 677. *a*. Muraille qui la sépare de la Tartarie. X. 866. *a*. Peuples nommés Miao-Ffes, répandus dans quelques provinces de la Chine. X. 484. *b*. Du canal royal de la Chine. *Suppl*. II. 182. *a*. Des canaux de ce pays. 184. *a*. L'agriculture perfectionnée par le moyen de ces canaux. 185. *b*. Ponts de la Chine. XIII. 72. *a*, *b*. Postes établies dans cet empire. 172. *a*. Origine des statues gigantesques qu'on voit dans ce pays. *Suppl*. III. 191. *b*. Conquêtes des Tartares dans la Chine. XV. 925. *a*, *b*. Observation sur une inscription qui porte que le christianisme fut prêché à la Chine l'an 631 de Jesus-Christ. XV. 182. *b*. Encre de la Chine. V. *a*. Soies de la Chine. XV. 278. *a*, *b*. Armes de l'empereur, *voyez* pl. 16 du blason, vol. II.

CHINE-KABOE, (*Ichthy*.) espece de poisson. *Suppl*. I. 306. *b*.

CHINER, (*Manuf. en soie*) ce qu'on entend par-là. III. 339. *a*. Le chiner est une des manœuvres les plus délicates qu'on ait imaginées dans les arts. Différence des étoffes chinées & des étoffes faites à la tire. Notion générale du travail des étoffes figurées qui sert à en faire connoître la longueur & la difficulté. Comment la recherche des moyens d'abréger le tems & de diminuer les frais de l'étoffe à fleurs a fait rencontrer le chiner. *Ibid*. *b*. On ne chine ordinairement que les étoffes unies & minces. Pourquoi l'on n'a pas eu dans le chiner des velours tout le succès qu'on s'étoit promis. Les taffetas sont les étoffes qu'on chine ordinairement : on ne chine pas les satins. Méthode à suivre pour chiner une étoffe à une seule couleur avec le fond. *Ibid*. *b*. Pratique à suivre pour chiner un velours. Ce qu'il faut faire, lorsqu'il y a plusieurs couleurs à un dessin. La meilleure étoffe chinée sera celle qui aura le moins de couleurs différentes, & la plus belle celle où les couleurs seront mieux assorties, & où les contours des dessins seront le mieux déterminés.

Ibid. 341 *b.* *Voyez* vol. XI. des planches. *Soierie*, section 5.

CHINGIUS, empereur Chinois, fait brûler tous les livres. II. 232. *b.*

CHINGOU, *voyez* XAINGU, grande & belle riviere de l'Amérique méridionale, nommée *Paranaïba*, dans quelques anciennes cartes. Son cours. Saut qu'elle éprouve dans son cours. Il faut deux mois pour la remonter. Arbres aromatiques qui la bordent. III. 341. *b.*

CHING-TSÉ, fondateur d'une sorte d'athées à la Chine, leur doctrine. IX. 53. *b.*

CHINGULAIS, habitans de l'isle de Ceilan. II. 798. *a.*

CHINOIS, (*Philosophie des*) combien certains auteurs ont exalté ces peuples. III. 341. *b.* Il est vrai que d'autres écrivains ne nous les peignent pas si avantageusement. Difficultés de juger de leur mérite par les productions qu'on leur attribue. Notion générale de ce qui est contenu dans la collection publiée à Paris en 1687, de trois ouvrages de Confucius. Réflexion sur la collection publiée en 1711 de six livres classiques Chinois, entre lesquels on trouve quelques morceaux de Mencius, philosophe Chinois. En suivant la chronologie sacrée du P. Petau, il s'ensuit, selon les Chinois, que Fohi a régné quelques siecles avant le déluge, & qu'il faut abandonner, ou la chronologie sacrée, ou celle des Chinois. Raison qui détermine en faveur de la premiere. *Ibid.* 342. *a.* Inventions & ouvrage qu'on attribue à Fohi. Comment Léibnitz a déchiffré ce qui étoit contenu dans le livre de Fohi, appellé le *Ye-kim.* Travaux de ses successeurs. On reçut de Xin-num des préceptes d'agriculture, quelques connoissances des plantes, & les premiers essais de médecine. On ignore quelle étoit alors la religion des Chinois. La philosophie des souverains de la Chine paroît avoir été longtems toute politique & morale. Idée générale de ce qui est contenu dans le recueil intitulé *U-kim.* Commentaire qui a été fait de ce recueil intitulé le *Su-xu. Ibid. b.* Premier & second âge de la philosophie chinoise. Ce qu'on débite sur Roosi ou Li-lao-kim. Jusqu'alors la philosophie avoit été morale; voici maintenant de la métaphysique, des sectes & des troubles. Confucius ne paroît pas avoir cultivé beaucoup cette derniere philosophie. Ce que les Chinois racontent sur ce philosophe. Honneurs qu'on lui rend. Il paroît qu'il s'appliqua davantage à l'étude de l'homme & des mœurs, qu'à celle de la nature & de ses causes. *Ibid.* 343. *a.* Mencius passe pour l'avoir emporté en éloquence sur Confucius, mais lui avoir beaucoup cédé par l'innocence des mœurs. La plupart des écrits brûlés, & les savans persécutés par Xi-hoam-ti. Comment on recouvra dans la suite un exemplaire à demi-pourri de Confucius. Renouvellement des lettres, troisieme période de la philosophie chinoise. Secte de Foe, avec laquelle se répandirent l'idolâtrie, l'athéisme & les superstitions. Secte des Quiétistes trois siecles après Jesus-Christ. Secte d'Epicuriens nommés *Fanchin* dans le cinquieme siecle. La philosophie chinoise du moyen âge commence aux dixieme & onzieme siecles, sous les deux philosophes *Cheu-cu* & *Chim-ci.* Secte des lettrés qui a divisé l'empire sous le nom de *Ju-kiao*, avec les sectes *Foe-kiao* & *Lao-kiao. Ibid. b. Principes des philosophes Chinois du moyen âge & des lettrés de celui-ci.* 1. En quoi consiste le devoir du philosophe. 2. La science est, ou *antécédente* & s'occupe de l'être & de la substance du premier principe, du lieu, du mode, de l'opération des causes premieres considérées en puissance; ou *subséquente*, & elle traite de l'influence des principes immatériels dans les cas particuliers; de l'application des forces actives, pour augmenter, altérer, diminuer; des ouvrages; des choses de la vie civile; de l'administration de l'empire, *&c. Science antécédente* exposée en 29 propositions. *Ibid.* 344. *a.* Métaphysique de la secte de *Taoçu. Science subséquente.* Ses inventeurs. *Ibid. b.* Principes de cette science, contenus aussi en vingt-neuf articles. *Ibid.* 345. *a. b.* Chacun voit dans cette exposition ou l'athéisme, ou le déisme, ou le polythéisme, ou l'idolâtrie, selon le sens qu'il attache aux mots. Si ce système est aussi ancien qu'on le prétend, on ne peut qu'être étonné de la multitude surprenante d'expressions abstraites dans lesquelles il est conçu. Arrivée des Européens à la Chine, époque de la philosophie moderne des Chinois. L'admiration qu'on eut pour eux ne nous donne pas une haute idée des connoissances des lettres de la Chine. Sort de nos missionnaires sous les regnes de *Cham-hy*, de son fils *Yong-tching*, & du fils de celui-ci, *Kien-long.* Pour faire connoître la philosophie pratique des Chinois, on donne ici quelques sentences morales de ce Confucius, dont un homme qui aspire à la réputation de lettré doit savoir par cœur au moins quelques ouvrages entiers. Exposé de cette morale en trente-cinq propositions. *Ibid.* 346. *a*, *b.* On peut consulter Bulfinger, sur les maximes qu'il a laissées du gouvernement de la famille, des fonctions de la magistrature & de l'administration de l'empire.

Observations générales sur les Chinois: 1°. la date de leur empire est très-voisine du déluge; 2°. l'imperfection de la langue d'un peuple à qui l'on attribue tant d'esprit est inconcevable; 3°. ils ne sont vraisemblablement ni grands orateurs, ni grands poëtes; 4°. imperfection de leurs drames; 5°. idolâtrie de ce peuple. Caracteres de cette idolâtrie. *Ibid.* 347. *a.* Vengeance qu'ils exercent sur leurs idoles, lorsqu'ils ne s'en croient pas exaucés. 6°. Parmi les religions étrangeres, la chrétienne y tient le premier rang. Piété des Chinoises converties. Les Chinois n'ont pas embrassé le christianisme en aveugles. Objection d'un empereur, réponse des missionnaires. 7°. Si les Chinois dans leurs ouvrages excellent par la matiere, ils pechent absolument par le goût & la forme: l'esprit d'orient est plus paresseux, moins avide de nouveauté que l'esprit d'occident. *Ibid.* 347. *b.* Permanence qui en résulte dans le gouvernement, & les usages. Il n'est pas étonnant que quoique les Chinois soient les plus anciens, nous les ayons dévancés de si loin. Ouvrages à consulter. *Ibid.* 348. *a.*

CHINOIS, (*de la littérature des*) une des raisons qui ont retardé le progrès des sciences à la Chine, c'est le peu d'encouragement qu'on y a toujours eu pour les cultiver. *Suppl.* II. 401. *b.* Mais cette raison est insuffisante. L'étude de la philosophie ne fut jamais chez les Grecs le chemin de la fortune, & cependant combien les sciences ne leur doivent-elles pas? Et parmi nous peut-on refuser à la plupart de ceux qui se jettent dans la carriere des lettres le mérite du désintéressement, & même du mépris des richesses? Si donc les progrès des Chinois ont été si lents, c'est principalement faute de ce génie inventeur qui distingue particuliérement les Grecs, & qui semble être propre depuis quelque tems aux Européens. C'est aussi l'effet naturel de ce respect extrême qu'ils ont pour leurs ancêtres, de cette vénération qui ne leur permet plus de faire un pas au-delà de ceux qui ont déja été faits. *Ibid.* 402. *a.*

Chinois. 1°. *Antiquité de cette nation.* Celle qu'ils s'attribuent. I. 785. *a.* VIII. 221. *a*, *b.* Recherches de M. Freret sur la chronologie chinoise. IV. 981. *b.* Cette chronologie ramenée à la nôtre. III. 393. *b.* Probabilité d'une transmigration des Chinois en Amérique. *Suppl.* I. 361. *b.*

2°. *De la langue & de l'écriture chinoise.* Les Chinois ont avec les Japonois des caracteres communs, par lesquels ils s'entendent, sans parler cependant le même langage. II. 646. *a.* Observation sur les lettres & les mots de la langue chinoise. IV. 54. *a.* *Voyez* quelques exemples de leurs caracteres dans le vol. II. des planch. article *Caractere*, pl. 25. Cordes nouées qui tenoient lieu d'écriture aux Chinois. 211. *a.* Comment ils gravoient leurs caracteres. VII. 890. *a.* D'où vient la grande difficulté de la langue chinoise pour les étrangers. Comment on concilie le petit nombre de mots de cette langue, avec la prodigieuse quantité de caracteres chinois. Nature de l'écriture chinoise. Monotonie de cette langue. VIII. 283. *a.* Caractere qui lui est propre. IX. 262. *a.* Écriture chinoise. V. 360. *a*, *b.* Combien il nous conviendroit de cultiver cette langue. 916. *b.* Langue savante des Chinois. X. 12. *a.*

3°. *Du gouvernement.* Influence du gouvernement paternel des empereurs de la Chine sur les mœurs. IX. 359. *a.* Comment le législateur donne à la Chine des preuves de sa bienveillance envers les peuples. 360. *b.* Défaut dans l'objet de la législation de la Chine. 362. *a.* Pourquoi les législateurs chinois ont lié ensemble les mœurs, les loix & les manieres. X. 36. *a.* Sagesse des loix de la Chine sur l'agriculture. *Suppl.* II. 186. *a.* Stabilité des loix de la Chine. XIII. 94. *a.* Maxime que suit le gouvernement, lorsqu'il s'éleve des altercations entre le peuple & les gouverneurs des provinces. V. 340. *b.* Nul Chinois ne peut être mis à mort, si sa sentence n'a été signée par l'empereur. VIII. 210. *a.* Les Chinois se persuadent qu'en changeant de souverain, ils se conforment à la volonté du ciel. IV. 888. *a.* De la taille des gardes-du-corps de l'empereur. *Suppl.* III. 191. *b.* Titre qu'on donne aux fils des empereurs. XIV. 43. *a.* Nobles Chinois. XI. 174. *b.* Mandarins. X. 11. *b.* 12. *a.* Tribunaux mi-partis, depuis l'invasion de la Chine par les Tartares. *Ibid. a.* Tribunal chargé du département de la guerre. XII. 640. *b.* Tribunal destiné à veiller sur les affaires de religion. XIV. 302. *a.* Tribunal dont la jurisdiction s'étend sur tout le militaire de la cour de l'empereur. XVII. 671. *a.* Espece d'inspecteur sur tous les tribunaux. III. 621. *b.*

4°. *De la religion.* Temples. XVI. 82. *b.* Dieu des Chinois. 319. *a.* Tribunal destiné à veiller sur les affaires de la religion. XIV. 302. *a.* Jeûnes établis chez les Chinois. VIII. 542. *b.* Sagesse avec laquelle la superstition est combattue. IX. 359. *b.* Revenus de l'état que le sacerdoce absorboit, lorsque l'empereur Tchuen-Hio se fit rendre compte du nombre des prêtres répandus dans l'empire. XVII. 865. *a.* Trois principales sectes dans l'empire. I. 800. *a.* Secte nommée *Lançu.* IX. 240. *a.* Secte nommée *lao-kiun.* 281. *a.* XV. 946. *b.* Religion de Xaca établie à la Chine. III. 3. *b.* Idole de Foe. VI. 640. *b.* Bonzes chinois. II. 388. *a.* De l'athéisme parmi les Chinois. I. 800. *a*, *b.* IX. 53. *b.*

5°. *Des mœurs & usages.* Description des Chinois. VIII. 345. *a.* Pourquoi les peuplades chinoises & égyptiennes ont

eu de très-bonne heure plus de conformité que les autres avec les anciens habitans de Chaldée. IX. 254. *b.* Influence du gouvernement sur les mœurs. 359. *a.* Longues barbes aimées des Chinois. II. 71. *a.* Leurs bonnets. 324. *b.* Petits piés des femmes chinoises. XII. 555. *b.* Beautés chinoises. *Suppl.* II. 546. *a.* Des yeux des Chinois : des fenêtres de leurs maisons. Beaucoup d'aveugles à la Chine. *Suppl.* III. 11. *b.* On dit que les Chinois engraissent les crocodiles pour les manger. IV. 501. *b.* Biere dont ils font usage. XV. 903. *a.* Cause de l'amour que les enfans des Chinois ont pour leurs parens. X. 35. *a.* Regles de civilité parmi les Chinois. III. 497. *b.* Il n'y a point d'argent monnoyé à la Chine. Argent dont on se sert pour payer la taille. XIII. 111. *b.* Passion des Chinois pour le jeu. VIII. 884. *b.* Fêtes établies parmi eux. VI. 565. *a.* Fête des lanternes. IX. 278. *a.* Funérailles des Chinois. VII. 372. *a*, *b.* Leur sépulture. XV. 76. *a.*

6°. *Des arts & des sciences.* Estime qu'on fait de la science à la Chine. II. 232. *b.* Des lettrés chinois. IX. 433. *a*, *b.* Cérémonie que pratique l'empereur, pour inspirer à ses sujets le goût de l'agriculture. I. 184. *a.* Commencement de l'année chez les Chinois. 391. *b.* Papier des Chinois. XI. 851. *b.* — 853. *a.* Tachygraphie chinoise. XV. 818. *b.* Flottes chinoises. VI. 879. *b.* Vaisseaux marchands & de guerre des Chinois. Quelques observations sur leur marine. XV. 266. *b.* 329. *b.* XVI. 805. *b.* La gloire de l'invention de l'imprimerie ne peut leur appartenir. VIII. 608. *a.* Langue savante des Chinois. X. 12. *a.* Leur arithmétique. I. 674. *b.* État de l'astronomie parmi eux. 789. *a.* Leur ignorance en géographie. *Suppl.* I. 344. *a.* Leurs connoissances physiologiques. *Suppl.* IV. 348. *b.* Antiquité de la médecine chez les Chinois. Leurs connoissances en cet art. X. 263. *b.* Observations sur les médecins & la médecine des Chinois, & en particulier sur leur doctrine sur le pouls. XIII. 221. *b.* — 228. *a.* Leur systême de musique, vol. VII. des planc. *Musique*, pl. 16. *bis.* Morceau de musique chinoise. X. 902. *a.* Air chinois, vol. VII. des planch. *Musique*, pl. 3. Rapport que les Chinois ont établi entre la musique, la science des nombres & l'astronomie. *Suppl.* IV. 765. *b.* De leur peinture. XII. 277. *a.* 278. *a.* Leur talent à broder des fleurs à l'aiguille. *Suppl.* III. 50. *a*, *b.* 51. *a*, *b.* De leur porcelaine. XIII. 106. *b*, &c. Jongleurs chinois. XV. 946. *b.* Volumes chinois déposés dans la bibliotheque du roi. II. 239. *a.* Énigme chinoise que M. Léibnitz crut avoir découverte. 257. *b.* L'opinion du phœnix reçue chez les Chinois. XII. 500. *a.* Tambours & violons des Chinois. *Suppl.* IV. 930. *a.* 988. *b.* — *Voyez* ORIENTAUX.

CHINTILA, (*Hist. d'Espagne*) roi des Visigoths. Description de son regne. *Suppl.* II. 402. *a.*

CHIO, *voyez* SCIO. Elle se vantoit d'être la patrie d'Homere. XV. 245. *a.* Marbre de Chio. XVII. 763. *a.* Vins de Chio. 299. *a*, *b.* Diane de Chio. III. 326. *a.* Bon mot de Cicéron aux habitans de cette isle. XVI. 317. *a.*

CHIONANTHUS, (*Botan.*) noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. *Suppl.* II. 402. *a.* Description & culture de deux especes renfermées dans ce genre. Lieux où elles croissent naturellement. *Ibid.* 403. *a.*

Chionauthus. Cette plante greffée sur le frêne. *Suppl.* III. 259. *b.*

CHIONE, (*Myth.*) fille de Dédalion. Ses aventures. *Suppl.* II. 403. *b.*

CHIOURME, *voyez* GALERE, GALERIEN.

CHIPPER *les peaux*, (*Tann.*) leur donner l'apprêt. Maniere de chipper. III. 348. *a.*

CHIQUE, insecte des pays chauds de l'Amérique, semblable à la puce, mais plus petit. Lieux où il se rencontre. Incommodités qu'il cause. Danger de le négliger dans l'endroit où il s'est fixé. Préservatif contre les chiques. III. 348. *b.* *Voyez* NIGUA, TON & TUNG.

CHIQUITOS, peuples de l'Amérique méridionale. Comment ils remédient aux maladies contagieuses qui sont fréquentes parmi eux. III. 348. *b.*

CHIRAC, (*Pierre*) médecin. Ses ouvrages anatomiques. *Suppl.* I. 401. *b.* Observations sur le chiracisme. IV. 480. *a*, *b.* Doctrine de ce médecin sur les crises, *Ibid.* sur la nature du sang, sur les causes de la fievre & des inflammations. VIII. 711. *a.*

CHIRAGRE, (*Médec.*) goutte aux mains. Étym. du mot. Où elle a son siege. Chiragre en fauconnerie. Signes de cette maladie, & remedes. III. 348. *b.*

CHIRBI. Observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 403. *b.*

CHIRCHA, empereur du Mogol. X. 613. *a.*

CHIRIMOYA, fruit du Pérou, de l'espece qu'on nomme *pomme de cannelle.* Avantage de celui-ci, même sur l'ananas. Description de ce fruit & de sa fleur. III. 349. *a.*

CHIROGRAPHAIRE, (*Jurispr.*) dette & créancier fondé seulement sur un billet ou promesse sous signature privée. Distinction établie par les loix romaines entre les créanciers hypothécaires & les chirographaires. Préférence donnée aux premiers en pays de droit écrit, & en quelques coutumes. Dispositions du droit commun & général du pays coutumier sur ce sujet. Loix à consulter. III. 349. *a.*

Chirographaire, créance. IV. 437. *b.*

CHIROGRAPHE, (*Jurispr.*) acte qui demandoit, par sa nature, d'être fait double. Comment cela se faisoit. III. 349. *a.* Etym. du mot. Le chirographe est aussi appellé *dividende.* Premier usage de cet acte en Angleterre. Distinction du syngraphe & du chirographe. Autres sens de ce mot. *Ibid. b.*

CHIROMANCIE, (*Divination*) étymologie du mot. Auteurs qui ont écrit de cet art. Ce qu'enseigne M. de la Chambre sur les principes de la chiromancie. Delrio en distingue deux sortes, l'une physique qu'il admet, l'autre astrologique qu'il condamne. Les anciens étoient fort adonnés à cette derniere. C'est par elle que ces imposteurs, connus sous les noms de *bohémiens* ou *égyptiens*, abusent le peuple. III. 349. *b.* Raisons de ne les pas tolérer. Autre chiromancie, qui s'exerce par l'inspection des ongles. *Ibid.* 350. *a.*

Chiromancie. Son origine. IV. 1072. *b.*

CHIRON, ses talens en médecine & chirurgie. Eleves qu'il forma. X. 262. *b.* Il inventa le zodiaque. XVII. 722. *a*, *b.* Explication de la fable allégorique de Chiron. *Suppl.* III. 376. *a.*

CHIRONIEN, (*Chirurg.*) ulceres malins & invétérés. Leurs caracteres. Parties qu'ils attaquent. Origine du nom qu'on leur donne. On les nomme aussi *téléphiens.* III. 350. *a.*

CHIRONOMIE, (*Hist. anc.*) mouvement fort usité parmi les comédiens. Signe dont on usoit avec les enfans, *&c.* Un des exercices de la gymnastique. III. 350. *a.*

CHIROTONIE, (*Théol.*) imposition des mains. Étymologie du mot. Chez les Grecs & les Romains l'élection des magistrats s'appelloit de ce nom. Deux sens de ce mot dans les écrits des apôtres. Théodore de Beze a abusé de cette équivoque. III. 350. *a.* Dans les auteurs ecclésiastiques, ce mot signifie proprement une consécration particuliere qui imprime caractere. *Ibid. b.* *Voyez* IMPOSITION.

CHIRVAN, (*Géogr.*) *voyez* ALBANIE.

CHIRURGICAL. Maladies chirurgicales. IX. 936. *b.* A quoi il faut particuliérement faire attention dans leur traitement. XI. 497. *a*, *b.* Opérations chirurgicales. 496. *b.* 497. *a*, *b.* 498. *a.* Chaise chirurgicale, *voyez* CHAISE.

CHIRURGIE. Etymologie du mot. Les maladies chirurgicales sont rangées sous cinq classes. Avantages de la chirurgie sur la médecine, selon Chambers. Elle est plus ancienne que la médecine. Quels sont les premiers qui se sont occupés de chirurgie. Ce que Pline rapporte touchant Arcagathus, le premier chirurgien qui s'établit à Rome. Médecins & philosophes qui la cultiverent. Traité de chirurgie de M. Wiseman, chirurgien-major du roi d'Angleterre Charles II. III. 350. *b.* La chirurgie se divise en spéculative & en pratique. La théorie se divise en générale & particuliere. La théorie générale n'est autre chose que la science de la médecine même ; mais outre la science, il faut encore l'habileté d'appliquer les regles de cette science aux maladies ; & c'est par l'exercice qu'on l'acquiert. L'anatomie, la physiologie, la pathologie, la séméiotique, l'hygienne & la thérapeutique sont en médecine & en chirurgie les sources des connoissances générales, *Ibid.* 351. *a.* mais elles ne doivent être regardées que comme des préludes ou des préparations nécessaires. Connoissances particulieres que doit acquérir le chirurgien. *Ibid. b.* Notice des auteurs les plus célebres en chirurgie. Il ne s'agit pas ici seulement des auteurs sur les principes de l'art ; un seul de ces livres suffit à un commençant ; mais de ceux d'entre les anciens & les modernes qui ont donné les meilleurs ouvrages généraux de chirurgie.

Æginetæ (*Pauli*) *opera*, &c. Remarques sur l'auteur, sur son ouvrage, & sur les éditions qui en ont été faites.

Ætii (*Amideni*) *opera*, &c. Observations du même genre. Chaque ouvrage cité est accompagné d'observations à-peu-près semblables.

Cauliaco (*Guido de*) *chirurgicæ tractatus septem.* III. 352. *a.*

Celsi (*Aurel. Cornel.*) *de re medicâ, libri octo.*

Chirurgiæ scriptores optimi veteres & recentiores in unum conjuncti volumen, operâ Gesneri Cornelii.

Thesaurus chirurgiæ continens præstantissimorum autorum opera chirurgica.

Cruce, (*Johan. Andr. à*) *venetus. Chirurgiæ universalis opus absolutum, cum fig.*

Dionis, cours d'opérations de chirurgie.

Fabricii (*Hieron. ab Aquapendente*) *opera chirurgica.*

Fallopii (*Gabriel*) *chirurgia. Ibid. b.*

Fienus (*Thomas*) *libri chirurgici duodecim.*

Garengeot, traité des opérations de chirurgie.

Glandorpii opera omnia chirurgica.

Gorter, chirurgia repurgata.

Guillemeau, œuvres de chirurgie.

Heisteri, *institutiones chirurgicæ* : le meilleur ouvrage complet de chirurgie qui ait paru jusqu'à ce jour.

Hildanus, *opera chirurgica.*

Hippocrates in operibus. Principaux traits de la vie d'Hippocrate. III. 353. *a.* Observations sur ses ouvrages & leurs commentaires. *Ibid. b.*

Magatus, de rarâ medicatione vulnerum.
Nuck, operationes & experimenta chirurgica.
Palfyn, anatomie chirurgicale.
Paré, (*Ambroise*) œuvres. *Ibid. b.*
Peccettii chirurgia.
Severini trimembris chirurgia.
Vesalii chirurgia magna.
Vigo, (*Joh. de*) *practica in arte chirurgicâ.*
Wiseman, chirurgical treatises.

Énumération des principaux auteurs qui ont donné des observations chirurgicales. III. 354. *a.*

Autres ouvrages que les étudians en chirurgie doivent connoître. *Ibid. b.* Académie royale de chirurgie établie depuis 1731. Son président. Ses assemblées. Prix qu'elle propose chaque année. *Ibid.* 355. *a.*

Chirurgie. Hippocrate habile dans cet art. VIII. 212. *b.* *Suppl.* III. 428. *a.* Instrumens de chirurgie. VIII. 802. *b.* 803. *a.* *Voyez* les planches de chirurgie, vol. III.

CHIRURGIEN, trois différens états où l'on a vu la chirurgie. *Premier état*, celui où elle se trouva après la renaissance des lettres en Europe. On vit alors dans les mêmes savans, des chirurgiens admirables & de très-grands médecins. Mais ces hommes illustres abandonnerent insensiblement les fonctions de la chirurgie pour celles de la médecine, & la premiere dégénéra. *Second état.* Les médecins-chirurgiens, en quittant l'exercice de l'art retinrent le droit de le diriger, & commirent aux barbiers les fonctions de la chirurgie. III. 355. *a.* De sorte qu'après la mort de ces médecins, l'art de la chirurgie fut presque éteint. La chirurgie françoise ne fut point exposée aux mêmes inconvéniens. *Troisieme état.* Celui où elle s'est vue en France. Long-tems avant François I, la chirurgie faisoit un corps savant, mais uniquement occupé à la culture de la chirurgie. Mais la faculté de médecine étant parvenue à faire unir les barbiers au corps des chirurgiens, la chirurgie fut dégradée, *&c.* Cependant par une espece de prodige, malgré les lettres presque éteintes dans le nouveau corps, la théorie s'y conserva. On en fut redevable au précieux reste de l'ancien corps de chirurgie. *Ibid. b.* Cependant, les dictées & les lectures publiques étant interdites, en faveur des éleves, la chirurgie se voyoit toujours sur le penchant de sa ruine; lorsque le gouvernement prit soin de la relever. Etablissement de cinq démonstrateurs en 1724. Formation de l'académie royale de chirurgie dans le corps de S. Côme en 1731. Loi mémorable qui assure à jamais la conservation & les progrès de la chirurgie. *Ibid.* 356. *a.* Contestations entre les médecins, l'université & le corps des chirurgiens sur le droit d'enseigner, dans lesquelles la cause de la chirurgie fut victorieuse. *Ibid. b.* Dispositif de l'arrêt du conseil d'état, rendu en 1750 pour terminer ces contestations; le roi prescrit par cet arrêt, 1°. un cours complet d'études; 2°. il institue une école pratique d'anatomie & d'opérations chirurgicales; 3°. le roi prescrit les conditions sous lesquelles les étudians pourront être reçus à la maitrise, & accorde à la faculté de médecine la part qu'elle doit avoir à l'acte public que les éleves soutiennent. 4°. Sa Majesté s'explique sur les droits & prérogatives dont les maitres en chirurgie doivent jouir. 5°. Elle met à ces droits les restrictions convenables. *Ibid.* 357. *a.*

Chirurgien. Le chirurgien doit joindre à l'art d'opérer d'autres connoissances pour juger sainement de la maladie & pour la traiter. II. 386. *a.* Qualités nécessaires dans un chirurgien considéré comme opérateur. XI. 496. *b.* 497. *a.* 498. *a.* Semaines d'épreuves pour les aspirans à la maitrise de chirurgie. XIV. 936. *a*, *b.* Maitre en chirurgie. IX. 902. *a.* – 905. *a.* Jurisdiction du premier chirurgien du roi. 73. *b.* Greffiers qui lui appartiennent. VII. 926. *b.* Chirurgiens du Châtelet. III. 240. *a.* Chirurgien major; ses fonctions. *Suppl.* III. 448. *a*, *b.* 449. *a.* Chirurgiens experts jurés: de leurs rapports, *voyez Experts, médecine légale & rapport.* Chirurgiens royaux. *Suppl.* III. 882. *a*, *b.* Garçons chirurgiens; leurs fonctions dans les hôpitaux militaires, 448. *a.*

CHIRURGIENS, (*Jurispr.*) articles de jurisprudence qui les concernent. III. 357. *b.*

CHITARRONE, (*Luth.*) espece de théorbe fort usité à Rome pendant les seize & dix-septieme siecles. Sa description. *Suppl.* II. 403. *b.*

CHITES, (*Comm.*) mousselines ou toiles de coton des Indes orientales, imprimées & peintes, dont les couleurs durent autant que la toile même, *&c.* Lieux d'où elles viennent. Plante d'où l'on tire le beau rouge. Comment les Hollandois & les Flamands les contrefont. III. 357. *b.* Etoffes & taffetas legers de soie qui nous viennent aussi des Indes, que les Européens ne peuvent contrefaire. Le trait du dessin des broderies des mousselines est frappé avec des planches de bois. Quantité sont brodées en Hollande, en France, *&c.* *Ibid.* 358. *a.*

CHIT-SE, arbre des plus estimés à la Chine, *&c.* Campagnes qui en sont couvertes. Description du fruit. Description du *chi* sauvage. III. 358. *a.* Culture de ces arbres. Avantages que les Chinois leur reconnoissent. Maniere dont ils préparent le fruit pour qu'il soit de garde. Moyen de s'assurer de la vérité des relations sur cet arbre en le cultivant en Europe, ce qui seroit très-pratiquable. *Ibid. b.*

CHLAMYDE, vêtement militaire qui se portoit sur la tunique. Description. A qui ce vêtement convenoit. III. 358. *b.* Quatre ou cinq especes de chlamydes. Noms modernes que nous donnons à ce vêtement. *Ibid.* 359. *a.* *Voyez* COTTE D'ARMES.

CHLANIDION, manteau des femmes grecques aussi appellé *hymation.* Sa longueur. Usage qu'en faisoient les Babyloniens. III. 359. *a.*

CHLENE, ancien habillement. Usage qu'on en faisoit. III. 359. *a.*

CHLOIES. Observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 403. *b.*

CHLOROSE, (*Médec.*) *voyez* PALES COULEURS.

CHMELNIZKI, (*Bogdan*) hetmann des Cosaques. *Suppl.* II. 621. *b.*

CHO, (*Botan.*) espece de bambou. *Suppl.* I. 771. *b.*

CHOC, en méchanique. III. 359. *a.*

CHOC, les loix du choc des corps durs & des corps élastiques déterminées par un seul principe, par M. de Maupertuis. IV. 296. *a.* Examen de la question si ces loix sont telles, qu'il ne peut pas y en avoir d'autres. V. 873. *b.* Un corps qui communique une partie de son mouvement à un autre, en doit garder le plus qu'il est possible. 874. *a.* Sur le choc des corps, *voyez* COMMUNICATION, IMPULSION, PERCUSSION.

CHOC, en minéralogie, espece de puits, *&c.* Usage de ces puits. III. 359. *a.*

CHOCOLAT; maniere dont les Indiens préparoient la boisson du chocolat. Ce que c'est que l'atolle dont ils se servoient en préparant le chocolat. Les Espagnols mépriserent d'abord cette boisson grossiere; mais ensuite ils s'appliquerent à la perfectionner. Ce que c'est que la vanille: elle échauffe extrêmement, & la plupart s'en abstiennent. Cependant comme il y a encore bien des gens prévenus en faveur de la vanille, on va employer la vanille dans le chocolat dont on donne ici la composition. III. 359. *b.* Maniere de préparer le chocolat. Avantage de ce chocolat en voyage ou lorsqu'on est pressé. Préparation du chocolat à la maniere des isles françoises de l'Amérique. *Ibid.* 360. *a.* Avantages de ce chocolat, pour le goût, pour la santé, pour l'économie. *Ibid. b.*

Chocolat. Préparation du chocolat sans vanille dans la Nouvelle-Espagne. XVI. 831. *a.*

CHOCOLAT, (*Diete*) l'usage du chocolat est assez indifférent pour la santé. Chez les Espagnols manquer de chocolat est une misere égale à celle de manquer de pain. Il y a long-tems qu'on a appellé le chocolat le lait des vieillards, & cette expression n'est pas sans fondement. Différens effets qu'il produit sur ceux qui n'en usent que rarement & sur ceux qui en prennent habituellement. III. 360. *b.*

CHOCOLATIERE, (*Econom. domest.*) observations sur la matiere & la forme dont les vases de ce nom doivent être faits. Description du moulinet qui sert à faire mousser le chocolat. *Suppl.* II. 404. *a.*

CHODOLAHOMOR, (*Hist. sacr.*) roi des Eliméens ou Elamites, descendus d'Elam, fils de Sem. Précis de ce que l'histoire sacrée nous raconte sur ce prince. *Suppl.* II. 404. *a.*

CHŒRILE, poëte samien. XIV. 600. *a.*

CHŒUR, (*Belles-lettres*) dans la poësie dramatique. La tragédie n'étoit dans son origine qu'un chœur qui chantoit des dithyrambes en l'honneur de Bacchus: degrés de perfection ajoutés à la tragédie par Thespis & Eschyle. On nomma épisodes ce que nous nommons actes. Et ces épisodes étant devenus la partie principale, le chœur ne fut plus que l'accessoire. Le chœur devint partie intéressée dans l'action, & ceux qui y concouroient rendoient la tragédie plus réguliere, plus variée, plus utile, & en augmentoient la pompe. Fonctions du choryphée. Par ce moyen le théatre ne demeuroit jamais vuide, & le chœur n'y pouvoit être regardé comme inutile. III. 361. *a.* Défauts de quelques pieces dont les chants du chœur ne naissent point du fonds du sujet. Dans la tragédie moderne on a supprimé les chœurs, *&c.* M. Dacier blâme, avec raison, cet usage..... Principales raisons qu'on apporte pour justifier la suppression des chœurs. Dans l'ancienne comédie il y avoit un chœur que l'on nommoit *grex.* Comment on l'augmenta peu-à-peu. Cause de sa suppression dans la comédie nouvelle. *Donner le chœur.* Ce que les Grecs entendoient par-là. *Ibid. b.*

CHŒUR, (*Belles-lettr. Poësie dram.*) inconvéniens de l'usage du chœur dans la tragédie ancienne. Cet usage seroit surtout incompatible avec le systême de la tragédie moderne. —

Exemples

Exemples de l'heureux emploi du chœur dans le théatre grec : ces exemples sont tirés de la tragédie des Perses. *Suppl.* II. 404. *a.* de celle des Euménides, & de celle d'Œdipe. — Mais s'il est des occasions où le chœur a fait un grand effet, combien de fois ne l'y voit-on pas inutile, oiseux, importun & contre toute vraisemblance. *Ibid. b.* Ses deux grands inconvéniens étoient, l'un d'exiger nécessairement pour le lieu de la scene un endroit public; l'autre de rendre indispensable l'unité de lieu & de tems. — Regle qu'il eût fallu suivre pour l'employer avec avantage. — Raison naturelle qui l'exclut de nos théatres. — Nos premiers poëtes tragiques, en imitant les Grecs, ne manquerent pas d'adopter le chœur, & jusqu'au tems de Hardi, le chœur étoit chanté. *Ibid.* 405. *a.* Quelle est la seule espece de chœur qu'admette la scene françoise. — Dans ce qu'on appelle chez les Grecs la comédie ancienne, comme ce n'étoit communément qu'une satyre politique, le chœur représentoit le peuple, & il y étoit très-bien placé. *Ibid. b.*

Chœurs. Ils faisoient autrefois la partie essentielle du spectacle dramatique. *Suppl.* I. 153. *b.* L'usage des chœurs dans les tragédies anciennes justifié. 419. *a.* Ce qu'on entendoit par maître du chœur. *Suppl.* II. 407. *b.* Quelles étoient les distinctions du chœur, 543. *a.* Les chœurs des anciens considérés comme des odes du ton le plus sublime. *Suppl.* IV. 99. *a.* De l'usage des chœurs dans les pastorales. *Suppl.* I. 882. *a.*

Chœur, dans les églises. Sa description. Etymologie du mot. III. 361. *b.* Quels sont ceux qui doivent faire réparer le chœur. Des armoiries à la vitre du chœur. A qui appartient le droit de banc fermé dans le chœur, celui de sépulture. Le chœur séparé de la nef depuis Constantin. Dans le douzieme siecle on le fermoit de murailles. Chœur des monasteres de filles. *Chœur*, assemblée de ceux qui doivent chanter dans le chœur. Haut-chœur, bas-chœur, enfans de chœur. *Ibid.* 362. *a.* *Voyez* CHANCEL.

Chœur. Celui des églises anciennement destiné aux chants & aux danses sacrées. IV. 624. *b.* Dispositions des chaises du chœur dans nos églises. VII. 179. *a.*

CHŒUR, (*Musique*) c'est le chef-d'œuvre d'un compositeur. Avantage des François en ce genre. Grand-chœur & petit-chœur. Petit-chœur dans l'orchestre de l'opéra. Musique à deux ou plusieurs chœurs qui se répondent, &c. III. 362. *a.* Exemples cités de quelques beaux chœurs. *Ibid. b.*

Chœur d'opéra; agrémens qu'il procure; du concert de vingt voix différentes peuvent résulter les plus grands effets. Sa vraisemblance; *voyez* sur ce sujet l'article DUO. Il arrive souvent dans la réalité qu'un peuple entier pousse le même cri, qu'une foule de monde dit à la fois la même chose; c'est ce langage unanime d'une multitude que le chœur imite. — Mais il faut distinguer dans l'hypothese théatrale le chœur appris, & le chœur in-promptu. Le premier peut paroître composé avec art sans détruire la vraisemblance; mais dans l'autre, l'on ne doit voir que l'unanimité momentanée des sentimens dont une multitude est émue à la fois. *Suppl.* II. 405. *b.* Cependant une des plus grandes beautés du chœur c'est le dessein. Ce dessein demande quelque étendue pour se développer, & quelque suite pour se donner de la rondeur & de l'ensemble. — Comment le chœur peut devenir une scene étendue & developpée, & qui dans son imitation, a toute la vérité de la nature. — Réponse à quelques critiques qui ont été faites des chœurs de l'opéra françois. *Ibid. b.*

Chœur. Détails sur les chœurs dans les opéras françois & italiens : modele d'un chœur d'une espece nouvelle. XII. 832. *a, b.*

CHŒURS, (*les*) ceux qui exécutent les chœurs de l'opéra. Leur place. Défaut dans leur inaction. III. 362. *b.*

Chœurs de femmes à l'opéra. IV. 896. *a.*

Chœurs, par qui les poëmes séculaires étoient chantés. XII. 837. *a.*

CHOGIA, *Codgia*, *Hogia*, *Cozza*; en langue turque, un maître, un docteur, un gouverneur, &c. Emploi des chogias dans le serrail. Codgia des enfans de sa hautesse. III. 362. *b.*

CHOISI, (*François-Timoléon de*) observations sur sa vie & ses ouvrages. XIV. 393. *b.* 394. *a.* Epigraphe qu'il mit au frontispice d'un livre qu'il dédia à madame de Maintenon. V. 794. *a.*

CHOISIR, *faire choix*, *élire*, *opter*, *préférer* : différence entre ces mots. III. 362. *b.*

CHOIX, (*Peint.*) en quoi consiste la beauté du choix de sujet, de composition & d'attitude. Les professeurs des académies, curieux de la réputation que donne le talent de ce qu'on appelle bien poser le modele, font un tort considérable aux étudians, par l'attention qu'ils ont à ne les leur présenter que par ces côtés de choix. III. 363. *a.*

CHOIX, *élection*, (*Synon.*) VIII. 631. *b.* Faire choix, choisir, élire, opter, préférer. III. 362. *b.*

CHOLAGOGUE, (*Médec.*) purgatifs cholagogues selon les anciens. Etymologie du mot. III. 363. *a.* Nous avons quelques médicamens auxquels nous supposons une espece de vertu cholagogue ou même hépatique. Matieres indiquées pour cet usage. *Ibid. b.*

CHOLERA MORBUS, (*Médec.*) maladie des plus aiguës. Etymologie du mot. Définition de cette maladie. Ses especes, savoir la seche & l'humide. Sa distinction d'avec d'autres maladies; savoir la dyssenterie, & la diarrhée bilieuse. Ses différences, en ce qu'elle est, ou idiopatique, ou symptomatique. III. 363. *b.* Attentions à observer lorsqu'elle est symptomatique. Symptomes du cholera morbus idiopatique. Il se declare presque toujours à la fin de l'été, & devient quelquefois épidémique : il est plus cruel dans les climats chauds. Dérangemens qu'on découvre dans la dissection des sujets qui en sont morts. *Ibid.* 364. *a.* Son siege, ses causes, ses effets. Son siege dans le duodenum & les conduits biliaires. Le picotement de la tunique nerveuse qui tapisse l'estomac & les intestins est la cause immédiate du cholera. La matiere peccante doit être extrêmement âcre & caustique, & tenir quelque chose des poisons. Causes procatarctiques qui se joignent aux causes générales & particulieres de cette maladie. Son prognostic. Le nombre & la violence des symptomes régleront le prognostic. Symptomes regardés comme mortels. *Ibid. b.* Méthode curative. *Ibid.* 365. *a.* Méthode de traitement du docteur Douglas, qui rappelle celle qu'avoient indiquée Cœlius Aurelianus & Aretée, & la confirme par le succès de plusieurs expériences. *Ibid. b.*

Cholera morbus, espece de cholera morbus nommée *mordexin.* X. 707. *b.* De l'usage des narcotiques dans le cholera morbus. XI. 25. *a.* De l'usage des ventouses. XVII. 30. *a.* Evacuations dans cette maladie. IV. 948. *a.*

CHOLERIQUE, *tempérament*, (*Médec.*) *Suppl.* IV. 726. *a.*

CHOLIDOQUE, (*Anatom.*) conduit commun ou cholidoque. Etymologie du mot. Usage de ce canal. III. 366. *a.* *Voyez* FIEL.

Cholidoque, *conduit. Suppl.* I. 893. *b.* *Suppl.* III. 78. *b.* 80. *a.*

CHOLLET, (*Jean*) *Suppl.* IV. 365. *b.*

CHOMEL, son dictionnaire économique. *Suppl.* I. 220. *b.*

CHOMMAGE *des moulins*, (*Jurispr.*) comment l'ordonnance des eaux & forêts regle & fixe le chommage des moulins établis sur les rivieres navigables & flottables, &c. Par qui seront réglés les différends pour les droits de chommage des moulins. Ancienneté de l'obligation de payer ce chommage. Quand le moulin bannal chomme, ceux qui sont sujets à la bannalité, après avoir attendu vingt-quatre heures, peuvent aller ailleurs. Ouvrage à consulter. III. 366. *b.*

CHOMPRÉ, (*Pierre*) nouvelle opinion de cet auteur sur les inversions grammaticales, & sur la maniere d'enseigner le grec & le latin : cette opinion examinée & réfutée. VIII. 852. *b.* &c.

CHOPINE, étymologie de ce mot. VIII. 88. *b.*

CHOQUANT, (*Beaux-Arts*) défauts choquans, ceux qui blessent les regles fondamentales de l'art. — Tout ce qui est opposé à la nature d'une chose est choquant lorsqu'on l'y apperçoit. C'est ce qu'on remarque fréquemment en architecture. *Suppl.* II. 406. *a.* Dans la peinture, toute faute contre la perspective est choquante. — Les ouvrages dramatiques ne fournissent que trop d'exemples de défauts qui choquent. — Le choquant est un des défauts les plus essentiels, en ce qu'il détruit totalement l'illusion, & blesse l'imagination. — Les artistes l'éviteront en consultant soigneusement la nature sur chaque partie de leur ouvrage. *Ibid. b.*

CHOQUE *ou* CHOC, outil de chapelier : sa description & son usage. Précautions à prendre en s'en servant. III. 367. *a.*

CHORASMIE, (*Géogr.*) *voyez* KHOVAREZM.

CHORDAPSUS, colique autrement dite *volvulus*; passion iliaque, *miserere.* Etymologie du mot. Définition de Galien. Celle d'Archigene. III. 367. *a.* *Voyez* PASSION ILIAQUE.

CHORÉGRAPHIE, art d'écrire la danse, &c. Le dictionnaire de Furetiere est le premier auteur qui en parle. Traité de Thoinet Arbeau, 1588, intitulé *Orchésographie.* Imperfection de cet ouvrage. *Enumeration des mouvemens* usités dans la danse : description de la salle ou théatre où l'on danse. III. 367. *b.* Caracteres de chorégraphie par lesquels on désigne la présence du corps par rapport aux quatre côtés de la salle. *Des positions.* Dix sortes de positions en usage; on les divise en bonnes & en fausses. Description de chacune. *Du pas.* On réduit les pas à cinq, qui peuvent démontrer toutes les différentes figures que la jambe peut faire en marchant : explication des caracteres qui se rapportent au pas. *Ibid.* 368. *a.* Description des cinq sortes de pas. Agrémens qu'on pratique en faisant les pas : figures qui les désignent. *Ibid. b. Des sauts* & de leurs signes. Comment sont marquées les mesures. Trois sortes de mesures dans la danse. Les figures des danses se divisent en régulieres & irrégulieres. Des mouvemens des bras & des mains & des signes qui leur appartiennent. *Ibid.* 369. *a.* Exemples des différentes attitudes des bras. Exemples des mouvemens des bras. *Ibid. b.* Explication des cinq premieres mesures du pas de deux lutteurs, dansé par MM. Dupré & Javiliers, dans l'opéra des fêtes grecques & romaines, représentées dans la derniere planche de chorégraphie. *Ibid.* 370. *a.*

Syſtême du ſieur Favier. Son jugement ſur les méthodes de chorégraphie, ſur leſquelles il prétend que la ſienne doit prévaloir. Expoſé de ſon ſyſtême : différens caracteres avec leſquels il décrit les mouvemens, actions, poſitions que l'on peut faire dans la danſe. *Ibid.* 371. *a.* Méthode de l'auteur pour aſſembler ces caracteres dans la deſcription d'une danſe. *Ibid.* 372. *b.* Jugement de l'auteur de cet article ſur cette invention du ſieur Favier. *Ibid.* 373. *a.*

Chorégraphie, obſervations ſur les contre-danſes. *Suppl.* II. 575. *a.* Les planches de chorégraphie ſe trouvent dans le vol. II.

Chorégraphie, *voyez* CHEMIN, III. 280. *a.* & particuliérement l'article *Chorégraphie* dans le vol. III. des planch.

CHORÉVÊQUE, (*Théolog.*) celui qui exerçoit quelques fonctions épiſcopales dans les bourgades & les villages ; vicaire de l'évêque. Premier concile qui en parle dans le IVe ſiecle. Léon III eût établi cette fonction, s'il n'en eût été empêché par le concile de Ratisbonne. Dignités, fonctions & autorité du chorévêque. Les chorévêques ceſſerent preſque entiérement au Xe ſiecle; il paroît qu'ils ont eu pour ſucceſſeurs les archiprêtres & les doyens ruraux, *&c.* Dignitaires qui ont encore le titre de *chorévêques.* Etymologie du mot. III. 373. *b.*

Chorévêque : pourquoi les chorévêques ont été ſupprimés. VIII. 204. *b.*

CHORI, (*Botan.*) nom brame d'un arbre du Malabar. Ses différens noms. Sa deſcription. *Suppl.* II. 406. *b.* Sa culture. Ses qualités & uſages. Claſſification de cette plante. *Ibid.* 407. *a.*

CHORIAMBE. (*Belles-lettres*) III. 273. *b.* IV. 241. *a.*

CHORIER, (*Nicolas*) avocat. XVII. 264. *a.*

CHORION, (*Muſiq.*) muſique qui ſe chantoit en l'honneur de la mere des dieux. Son inventeur. *Suppl.* II. 407. *a.*

CHORION, (*Anat.*) membrane extérieure qui enveloppe le fœtus. Etymologie du mot. Sa deſcription. Autres membranes qui forment l'arriere-faix. III. 373. *b.*

Chorion, membrane la plus extérieure de l'œuf du quadrupede. — La partie du chorion qui s'attache naturellement entre les orifices des trompes, prend beaucoup plus d'accroiſſement dans la femme, & devient une maſſe épaiſſe qui prend le nom de *placenta.* — Deſcription du reſte de la ſurface extérieure de la premiere enveloppe du fœtus. — La face intérieure du chorion eſt unie à la membrane moyenne par une fine celluloſité. *Suppl.* II. 407. *a.* Découverte très-conſidérable que M. Hunter a faite ſur le chorion. *Ibid. b.*

Chorion, deſcription de cette membrane. VII. 2. *b.* Glandes qui la couvrent. IV. 317. *b.* Membrane moyenne qui en eſt la baſe. *Suppl.* I. 296. *b.* Maniere dont le chorion s'attache à la matrice. *Suppl.* IV. 387. *b.*

CHOROBATE, (*Méch.*) eſpece de niveau dont ſe ſervoient les anciens. Deſcription de ce niveau. Les modernes en ont inventé de meilleurs. III. 374. *a.*

CHORODIDASCALE, (*Muſiq. anc.*) maître du chœur. Les Latins l'appelloient *præcentor. Suppl.* II. 407. *b.*

CHOROGRAPHIE, étymologie du mot. En quoi elle differe de la géographie & de la topographie. III. 374. *a.*

Chorographie, différence entre la chorographie & la topographie. XVI. 420. *a.* Cartes chorographiques. II. 709. *a.* En quoi conſiſte le travail d'un chorographe. VII. 613. *a.* Inſtrumens dont on ſe ſert pour les cartes chorographiques : méthode pour les lever. 626. *a.*

CHOROIDE, (*Anat.*) ſe dit de pluſieurs parties qui ont quelque reſſemblance avec le chorion. Etymologie du mot. Sens particulier de ce mot. Membrane qui revêt immédiatement le cerveau ; ſeconde tunique de l'œil : deſcription de cette derniere : ſes variétés ſelon les âges & les eſpeces. M. Mariotte & quelques autres ſoutiennent que la viſion ſe fait plutôt dans la choroïde, que dans la rétine. III. 374. *a.*

Choroïde, tunique de l'œil. XI. 386. *b. Suppl.* IV. 109. *b.* Ses uſages dans la viſion. XIV. 205. *a.* Réfutation du ſentiment de Mariotte ſur ſa nature & ſes uſages. *Suppl.* IV. 625. *a.* 631. *a.*

CHOROIDE, (*plexus*) deſcription de cette membrane. III. 374. *a.*

CHOROIDE. (*Anat. Phyſiol.*) Il eſt tout-à-fait hors d'uſage d'appeller de ce nom la membrane intérieure qui couvre le cerveau. Deſcription d'une eſpece de voile qui eſt une production de la pie-mere. Additions à l'article de la membrane de l'œil appellée *choroïde. Suppl.* II. 407. *b.*

CHORUS, (*Luth.*) inſtrument à vent & à bocal. Sa deſcription. Ouvrage où il en eſt parlé. *Suppl.* II. 408. *a.*

CHORYPHÉE, ſes fonctions chez les anciens. III. 561. *a.*

CHOSE, (*Gramm.*) ſens de ce mot. III. 374. *b.*

CHOSES, *les*, (*Juriſp.*) tout le droit ſe rapporte à trois objets ; les choſes, les perſonnes, les actions. Ce qu'on entend par les choſes. Diverſes qualités ou modes qui leur ſont attribuées. *Choſes* hors du commerce, ou hors le patrimoine. III. 374. *b.*

Choſes : les loix romaines ont diviſé les choſes en ſaintes, religieuſes & ſacrées. XIV. 477. *a.*

Choſes communes ; celles dont l'uſage eſt commun à tous. Choſes dont l'uſage eſt commun, & dont la propriété en France eſt réſervée au roi. Choſes communes dont les puiſſances peuvent empêcher l'uſage. III. 374. *b.* Diſtinction qu'il faut faire entre les *choſes des communes* & les *choſes communes. Ibid.* 375. *a.*

Choſes corporelles, celles qui ont un corps matériel, ſoit animé ou inanimé, *&c.* III. 375. *a.*

Choſes douteuſes, en droit. III. 375. *a.*

Choſes de faculté, ou *de pure faculté.* III. 375. *a.*

Choſes fungibles. III. 375. *a.*

Choſes impoſſibles, en droit. Loix à conſulter. III. 375. *a.*

Choſes jugées, en droit. Divers ſens de ce mot. Autorité de la choſe jugée. Sentences & jugemens qui doivent paſſer en force de choſe jugée. III. 375. *a.* Ceux dont l'appel n'eſt plus recevable. *Ibid. b.*

Choſes, appellées *mancipi*, chez les Romains. Différence entre les choſes appellées *res mancipi*, & les choſes appellées *res nec mancipi.* III. 375. *b.*

Choſes profanes, en droit. III. 375. *b.*

Choſes publiques, celles dont le public a l'uſage. Chez les Romains le peuple en avoit la propriété, au lieu que parmi nous, elles appartiennent au roi ou au ſeigneur. En quoi les choſes publiques & les choſes communes conviennent & different. III. 375. *b.*

Choſes religieuſes : lieux qui ſervent à la ſépulture des fideles. Différence ſur ce point entre les anciens Romains & nous. III. 375. *b.*

Choſes ſacrées. III. 375. *b.*

Choſes ſaintes, en droit. III. 375. *b.*

CHOTTÉ, (*Agric.*) ſe dit du blé qui a été paſſé à la chaux, pour être ſemé enſuite. Dix boiſſeaux en font communément douze, étant chotté. Maniere de faire cette opération. Avantage du blé chotté. *Suppl.* II. 408. *a.*

Chotté, *blé.* De la maniere de paſſer le blé à l'eau de chaux, & des avantages de cette pratique. *Suppl.* III. 217. *a*, *b.*

CHOU, caractere de ce genre de plante. III. 376. *a.*

CHOU, (*Jardin.*) diverſes eſpeces. Choux rouges. Rejettons appellés *brocolis.* Choux-fleurs : leur culture. Choux de Milan : leur culture. Les choux ne ſe perpétuent que de graine. III. 376. *a.*

Chou, ſes différentes eſpeces : chou karaïbe des Américains. III. 643. *b.* Choux appellés *brocolis.* II. 433. *a.* Colſat, chou ſauvage. III. 660. *b.* Semotte. XIV. 949. *a.* Chou de l'iſle de Madagaſcar, nommé *ſonzès.* XV. 362. *a.* Chou marin, *voyez* SOLDANELLE.

CHOU, (*Mat. méd.*) ſyrop de chou-rouge. Les choux doivent être rangés avec les plantes alkalines. Quelques anciens ont regardé les choux comme un remede univerſel. III. 376. *a.* Ce qu'en dit l'école de Salerne. Propriétés du chou, ſelon pluſieurs anciens; ſelon les modernes. Qualités malfaiſantes que quelques-uns lui ont attribuées. On ne voit pas que l'expérience réponde à cette opinion, vu le grand uſage que certains peuples & les habitans des campagnes en font ſans en être incommodés. C'eſt avec moins de fondement que les mêmes auteurs ont aſſuré que le chou nourriſſoit peu, & ſe digéroit difficilement. Ce que c'eſt que le *ſauer-kraut* des Allemands. *Ibid. b. Voyez* l'article de ce mot.

CHOUCAS. Deſcription de cet oiſeau. Il a beaucoup d'inſtinct. Endroits qu'il habite, & où il fait ſon nid. Ponte de la femelle. III. 377. *a.*

Choucas rouge. Deſcription de cet oiſeau. Endroits où il ſe retire. III. 377. *a.* Il a la voix du choucas, mais plus enrouée. *Ibid. b.*

CHOUETTE. Deſcription de cet oiſeau. III. 377. *b.*

Chouette, les anciens la nommoient *ſtrix.* XV. 546. *a.* Petite chouette ou cheveche. III. 316. *a.*

CHOUETTE, (*Myth.*) elle étoit conſacrée à Minerve. III. 377. *b.* Les Athéniens en firent un de leurs ſignes militaires, & la gravoient ſur leurs monnoies. Bon mot d'un eſclave lacédémonien, ſur les richeſſes de ſon maître. *Ibid.* 378. *a.*

CHOUETTE. (*Médec.*) Propriété que lui attribuoit Pline. III. 378. *a.*

CHOUN, (*Myth.*) divinité adorée dans le Pérou, avant le regne des Incas. Merveilles que les Péruviens en racontoient. *Suppl.* II. 408. *a.*

CHOUQUET, *chuquet*, *bloc*, *tête de more.* (*Marine*) Deſcription de cette piece du vaiſſeau, & ſon uſage. La grandeur des chouquets ſe regle ſur celle des vaiſſeaux. Proportions & meſures des chouquets des différens mâts. III. 378. *a.*

Chouquet, collier de chouquet. III. 640. *b.*

CHOURSES, (*Jean de*) comte de Malicorne, gouverneur de Poitou. *Suppl.* III. 837. *a.*

CHOUSSET, boiſſon en uſage chez les Turcs. Comment elle ſe prépare. Son effet. On ſe lave avec ſa mouſſe. III. 378. *b.*

CHOUWER, (*Ichthy.*) poiſſon des Moluques. Sa deſcription & ſes mœurs. Maniere de le claſſer. *Suppl.* II. 408. *b.*

CHR, lettres initiales de quelques mots grecs, dont vous trouverez les articles. XVII. 657. *a.*

lors son vice intérieur influe sur la constitution même de l'état à laquelle elle se lie ; il faut donc la changer. Si la nature du climat semble se refuser au christianisme, la raison de l'y établir devient encore plus forte : la religion doit être plus réprimante là où les désordres sont le plus de ravage. Effets que produisit autrefois le christianisme dans ces mêmes lieux dont le climat, dit-on, ne peut compatir avec sa morale. *Ibid.* 387. *a.*

Christianisme, son éloge. I. 196. *b.* Conformité de sa morale avec les lumieres de la raison. X. 702. *a.* Réflexions sur l'alliage du christianisme avec la philosophie. 741. *a*, *b*, *&c.* Les peres mettent une trop grande différence entre l'homme & le chrétien. XII. 349. *a.* But essentiel du christianisme. XIV. 88. *b.* De la révélation chrétienne. 225. *a*, *b*, *&c.* Sa morale n'a rien ajouté à celle des païens. 279. *a*, *b.* 280. *a*, *b.* Le christianisme bien entendu fait le bon citoyen ; mais le chrétien fanatique a rompu la plupart des liens qui l'attachoient à la patrie. XVII. 857. *b.* 858. *a.* Il est plus propre à procurer le bien de la société qu'à y empêcher le mal. VII. 189. *a.* Il ne peut y avoir de souveraineté illimitée dans le christianisme. IV. 888. *b.* Quelles sont les seules austérités auxquelles le christianisme veut nous soumettre. VI. 571. *a*, *b.* Cause de cette aversion pour le mariage, la richesse & la société qu'on remarque dans presque toutes les premieres sectes du christianisme. VIII. 202. *b.* Effets du christianisme sur la population. XIII. 92. *a*, *b*, *&c.* Dissertation sur la vérité & la divinité de cette religion. II. 846. *b.* — 862. *a.* Danger de la défendre par de mauvaises réponses. 862. *a.* Ses progrès dans les premiers siecles. V. 271. *b.* Pourquoi les éclectiques lui préféroient le paganisme. 276. *b.* Comment la providence protégea le christianisme contre Julien. 280. *b.* Pourquoi la persécution a éteint l'éclectisme & fait fleurir le christianisme. 281. *a.* Histoire du christianisme dans le Japon. VIII. 455. *a.* La moitié de l'Europe convertie par les femmes. XII. 930. *a.* Elles ont beaucoup contribué à l'établissement du christianisme en différens lieux. XIV. 444. *a.* Espece de jeu pour enseigner aux enfans les élémens du christianisme. 792. *b.* Sur le christianisme, *voyez* l'article Jesus-Christ.

CHRISTIANSHAAB, (*Géogr.*) établissement formé par les Danois sur les côtes occidentales du Groënland. *Suppl.* II. 409. *a.*

CHRISTIERN I, surnommé le riche, roi de Danemarck, (*Hist. de Danem.*) principaux événemens de son regne. *Suppl.* II. 409. *a.*

Christiern I, roi de Danemarck, se fait un parti en Suede, où il est couronné roi. *Suppl.* II. 357. *b.*

Christiern II, (*Hist. de Dan. & de Suede*) roi de Danemarck. Histoire abrégée de son regne. *Suppl.* II. 411. *a.*

Christiern II, roi de Danemarck : massacre du sénat de Suede, exécuté par ses ordres. XV. 523. *a.* Sa conduite à l'égard de Christine, veuve de l'administrateur Streensture. *Suppl.* II. 416. *a*, *b.* Ses cruautés, sa déposition, sa mort. IX. 109. *a.* Magistrat qui lui annonça sa déposition. XIV. 298. *a.*

Christiern III. (*Hist. de Dan.*) Précis du regne de ce roi. *Suppl.* 412. *a.*

Christiern III, roi de Danemarck. Révolte excitée sous son regne par George Munter. *Suppl.* III. 965. *b.*

Christiern IV, (*Hist. de Dan.*) roi de Danemarck. Tableau de son regne. *Suppl.* II. 413. *b.*

Christiern V, (*Hist. de Dan.*) histoire abrégée de son regne. *Suppl.* II. 414. *b.*

CHRISTINE, (*Hist. de Polog.*) reine de Pologne, épouse d'Uladislas, fils de Boleslas III. *Suppl.* II. 415. *a.* L'ambition de cette princesse fit les malheurs de son époux. Mort d'Uladislas. Christine reléguée en Allemagne, n'y mena plus qu'une vie obscure jusqu'à sa mort. Férocité de son caractere. *Ibid.* 416. *a.*

Christine, (*Hist. de Suede*) épouse de l'administrateur Streen-sture, qui souleva la Suede contre le roi Jean en 1487. Services éclatans qu'elle rendit à sa patrie après la mort de son époux. *Suppl.* II. 416. *a.* Comment elle plaida sa cause devant Christiern II, roi de Danemarck. Perte de ses biens & de sa liberté. *Ibid. b.*

Christine, (*Hist. de Dan. & de Suede.*) reine de Danemarck, de Suede & de Norwege, épouse de Jean, fils de Christiern I, roi de Danemarck. Courage avec lequel elle défendit le royaume, tandis que dans les bras d'une maîtresse, le roi oublioit ses devoirs & sa gloire. *Suppl.* II. 416. *b.* Sa retraite au monastere de Wadstene. Son retour en Danemarck. Sa piété. *Ibid.* 417. *a.*

Christine, (*Hist. de Suede*) fille de Gustave-Adolphe, reine de Suede. Histoire de sa vie & de son regne. *Suppl.* II. 417. *a.*

Christine, reine de Suede. Son caractere. Principaux événemens de sa vie. XV. 523. *b.* Sa réponse à ceux qui lui reprochoient d'avoir nommé sénateur un homme qui n'étoit pas d'une maison assez noble. XIV. 137. *b.* Elle prend le parti de Molinos. XIII. 709. *a.* Fête qu'elle célébroit, & à l'occasion de laquelle elle institua l'ordre de l'amarante. *Suppl.* I. 334. *b.*

CHRISTOLYTES, hérétiques du sixieme siecle. Leurs erreurs. III. 387. *a.*

CHRISTOPHE I, (*Hist. de Dan.*) fils de Valdemar II, roi de Danemarck, surnommé *le Victorieux.* Evénemens de son regne. *Suppl.* II. 421. *b.*

Christophe II, (*Hist. de Dan.*) fils d'Eric VII, & frere d'Eric VIII, roi de Danemarck. Histoire de sa vie & de son regne. *Suppl.* II. 422. *a.*

Christophe III, *roi de Baviere* (*Hist. de Dan. & de Suede*) roi de Danemarck, & ensuite de Suede, sous le nom de Christophe I. Principaux événemens de son regne. *Suppl.* II. 424. *a.*

Christophe, *herbe de saint-* (*Botan.*) VIII. 146. *a*, *b.*

Christophe, *isle de saint-* (*Antilles*) XIV. 525. *b.*

CHROA, terme de musique ancienne. XVII. 657. *a.*

CHROMATIQUE, (*Musiq.*) genre de musique qui procede par plusieurs demi-tons de suite. Raisons pour lesquelles ce genre est appellé *chromatique.* Son inventeur. Division de ce genre selon ses especes, suivant les anciens. En quoi il consiste aujourd'hui. Route la plus commune de la basse fondamentale pour engendrer le chromatique ascendant & le descendant. Comme on change de ton à chaque note, il faut borner ses successions de peur de s'égarer : ce qu'on doit observer pour cela. Le genre chromatique est admirable pour exprimer la douleur & l'affliction, *&c.* Mais il doit être ménagé sobrement. III. 387. *b.*

Chromatique, en quoi consistoit le genre chromatique des anciens. VII. 595. *b. Suppl.* IV. 872. *b.* 873. *a.* Basse fondamentale dans le chromatique. VII. 596. *b.* Affront que Timothée reçut à Lacédémone pour l'avoir introduit. VIII. 537. *b.* Tetracorde chromatique vol. VII des pl. Musique, pl. 13. Trois échelles chromatiques différentes. V 250. *b.* 251. *a.* vol. VII des pl. Musique, pl. 14. Progression d'où résulte, selon Rameau, le genre chromatique. 688. *b.* Du chromatique des modernes. VII. 596. *a.* Chromatique enharmonique. V. 689. *a.* VII. 596. *b.* Exemple du genre chromatique employé dans le chant & dans la basse. 597. *a.* Ce genre particuliérement propre au pathétique. XII. 170. *a.* Dieze chromatique. IV. 972. *a.*

CHRONIQUE, définition de cette maniere d'écrire l'histoire. III. 387. *b.* Habileté qu'elle exige de l'écrivain pour devenir instructive. *Ibid.* 388. *a.*

Chroniques, livres sacrés de ce nom. *Vieille chronique des Egyptiens*, contenant l'espace de 36525 ans. M. Marsham ne la croit pas antérieure au tems des Prolémées. D'où vient cette prodigieuse antiquité des Egyptiens dans leur chronique. Deux périodes fameuses sur lesquelles elle étoit réglée. III. 388. *a.*

Chroniques. Targum sur les deux livres de la bible intitulés *les Chroniques.* XV. 913. *a.*

Chroniques des Juifs. La grande chronique.... La seconde qui a pour titre les réponses du Rabi Serira, le docteur sublime. La petite chronique.... III. 388. *a.* Le livre de la tradition.... Le livre des généalogies.... La chaîne de la tradition.... Le rejetton de David.... Chronique du prophete Moyse.... *Chroniques des saints*, écrites par des moines vers les neuf, dix.... & quinzieme siecles. *Ibid. b.*

Chroniques hébraïques, intitulées *Seder-olam.* XIV. 885. *b.*

Chroniques martiniennes. X. 166. *b.*

Chronique, (*Médec.*) Définition des maladies de ce nom. Boerhaave remontant à leur premiere cause, a déduit avec une sagacité singuliere la doctrine générale & la méthode curative ou palliative de toutes les maladies de ce genre.

I. *Elles naissent des diverses acrimonies des liquides.* D'où proviennent ces vices de nos liquides. III. 388. *b.* En quoi ils consistent 1°. dans l'acrimonie acide, qui procede des sucs acides, récens, cruds, déja fermentans, de la foiblesse des vaisseaux, & du défaut de mouvement animal. 2°. Dans l'acrimonie austere qui naît de l'union de l'acide avec plusieurs matieres âcres & terrestres. 3°. Dans une acrimonie aromatique & grasse, *&c.* 4°. Dans une acrimonie grasse & inactive, *&c.* 5°. Dans une acrimonie salée & muriatique, *&c.* 6°. Dans une acrimonie alkaline, volatile, *&c.* 7°. Dans la viscosité ou glutinosité, *&c.* Chacun de ces articles porte avec soi l'indication du remede qui lui est propre. Il en est de même des articles suivans. III. 389. *a.*

II. *Les maladies chroniques naissent* de la nature des sucs difficiles à assimiler.

III. De leur altération spontanée.

IV. Des maladies aigues mal traitées.

Résultat de tout ce détail. Différentes especes de maladies chroniques, les unes guérissables, les autres incurables. Les maladies chroniques simples peuvent en créer une infinité d'autres compliquées. Ces maladies demandent en général une thérapeutique commune ; en quoi elle consiste.

Quelquefois l'origine & les symptômes d'une maladie chronique sont très-compliqués, & alors elle devient d'autant plus difficile à guérir. *Ibid. b.* Réflexion sur la différente conduite que tiennent les hommes dans leurs maladies aiguës & chroniques. Plan fixe & uniforme qu'ils suivent dans les premieres; fautes que commettent dans la conduite des secondes, soit le médecin en perdant insensiblement le fil du mal, soit le malade en ne suivant point de plan fixe, & se dégoûtant de son médecin pour s'abandonner à mille conseils contradictoires & toujours funestes. Tableau de cette scene de la vie humaine dépeinte par Montfleury. *Ibid.* 390. *a.*

Chroniques, maladies. Leur cause générale. *Suppl.* III. 467. *a.* Doctrine d'Hippocrate sur ces maladies, 428. *a*, *b.* elles ont la plupart leur siege principal dans le foie. Difficulté de les guérir. VII. 38. *b.* Observation sur ces maladies dans le tems des équinoxes. VIII. 735. *b.* De la mort à la suite de ces maladies. X. 723. *b.* Prognostics, traitement des maladies chroniques. *Voyez* ces articles, *voyez* aussi MALADIE, FIEVRE.

CHRONOLOGIE, étymologie du mot. Origine & disposition des choses dans le tems & dans l'espace; passage de Newton. Le tems & l'espace définis par Leibnitz. Définition de la chronologie. C'est principalement à la chronologie des premiers tems que les plus savans hommes se sont appliqués. Ingénieuse comparaison de M. de Fontenelle qui peint admirablement l'état où nous trouvons l'histoire ancienne. Difficulté de concilier les historiens entr'eux, & de dresser un système de chronologie. Soixante-dix opinions différentes sur la chronologie. Auteurs les plus célebres qui s'y sont appliqués. Les difficultés d'établir un système roulent sur les points les plus importans de l'histoire ancienne. III. 491. *a.* Au lieu de se fatiguer inutilement à imaginer de nouveaux systêmes, il suffit d'en choisir un & de le suivre. Quels sont les plus suivis aujourd'hui. Principales opinions sur la durée du monde, depuis la création jusqu'à Jesus-Christ. Différence de sept à huit ans entre les auteurs sur le tems de la naissance de Jesus-Christ. Exposition du systême de chronologie de M. Newton selon lequel le monde est moins vieux de 500 ans que ne le croient les chronologistes. Ses preuves sont de deux especes. Les premieres roulent sur l'évaluation des générations. III. 391. *a.* Les secondes sont tirées de l'astronomie. Comment M. Freret attaque ce systême. M. Newton avoit évalué chaque génération des rois à vingt ans. M. Freret trouve qu'elles doivent être évaluées à trente ans au moins, ou plutôt entre trente & quarante ans. D'où vient une si grande différence entre ces deux auteurs. Ne seroit-il point permis de penser que si le calcul de M. Newton est trop foible en moins, celui de M. Freret est trop fort en plus? A l'égard des preuves astronomiques, M. Freret observe que la position des étoiles sur laquelle M. Newton se fonde, n'est nullement exacte dans les écrits des anciens. *Ibid. b.* Deux sortes de chronologie; l'une purement historique, l'autre mathématique & astronomique, qui emploie les observations & les calculs, tant pour débrouiller les époques que pour les usages de la religion, comme pour fixer les fêtes mobiles, & construire le calendrier. Précis & éloge de l'ouvrage intitulé *L'art de vérifier les dates. Ibid.* 392. *a.* Division de tems très-commode imaginée par M. Bianchini, dont M. de Fontenelle fait mention dans l'éloge de ce savant. *Ibid. b.*

Chronologie. On ne sauroit attribuer aucune autorité à l'histoire chronologique de Manéthon. IV. 981. *a.* Division que les Chaldéens faisoient du tems dans leur chronologie. XI. 99. *b.* XIV. 659. *a.* Comment les Athéniens avant les Olympiades comptoient le nombre des années. II. 5. *b.* De la chronologie des Chinois. III. 342. *a.* L'âge du monde divisé par les chronologistes en six époques. I. 169. *b.* Travaux de Seth Calvisius dans la chronologie. XIII. 699. *b.* Ouvrage de Guillaume Béveridge sur la chronologie. XVII. 605. *a.* Systême chronologique de Newton. 633. *b.* Du vieux & du nouveau style en chronologie. XV. 556. *b.* Utilité des sobriquets pour la chronologie. 249. *b.* Sur la chronologie, *voyez* ANTIQUITÉ.

Chronologie sacrée. Incertitude où nous jettent les divers sentimens de plusieurs nations sur l'antiquité du monde. Choix que nous devons faire pour fixer cette incertitude. But de cet article: montrer que les énormes calculs des Chaldéens & autres, peuvent se réduire à quelqu'un des systêmes de nos auteurs sur la chronologie sacrée: secondement indiquer l'usage qu'on pourroit faire des différens textes de l'Ecriture, pour fixer les époques principales. III. 391. *b.*

Des annales babyloniennes, égyptiennes, réduites à notre chronologie. C'est à M. Gibert que nous sommes redevables de cette réduction. Il prétend que les anciens désignoient quelquefois par le nom d'année un seul jour, & que quand les Chaldéens s'arrogeoient 473000 ans d'observations, il s'ensuivoit que ces années n'étant que des jours devoient se réduire à 1297, & environ neuf mois de nos années solaires, ce qui s'accorde avec le nombre d'années qu'Eusebe compte depuis les découvertes d'Atlas en astronomie jusqu'au tems d'Alexandre. Bérose ajoutoit 17000 ans aux observations des Chaldéens; or ces années évaluées à la maniere de M. Gibert donnent 46 ans $\frac{1}{2}$, ou l'intervalle précis du passage d'Alexandre en Asie, jusqu'au moment où Bérose avoit conduit son histoire. Même accord dans les calculs, en réduisant de la même sorte les 720 mille années qu'Epigene donnoit aux observations conservées à Babylone. Autre preuve en faveur de M. Gibert; les mémoires de 150 mille ans, que l'on conservoit, selon Bérose, à Babylone, se réduisent à 410 ou 411 ans, & remontent exactement depuis Alexandre jusqu'à l'ere de Nabonassar, qui détruisit tous les monumens historiques des tems qui l'avoient précédé. III. 393. *a.* Autres réductions de M. Gibert dans la chronologie égyptienne. *De la chronologie chinoise rappellée à notre chronologie.* Selon la table de Nien, auteur très-estimé à la Chine, l'histoire de la Chine n'a point d'époque certaine plus ancienne que l'an 400 avant Jesus-Christ. Calcul d'après lequel l'époque des premieres observations chinoises coïncide avec celle des premieres observations chaldéennes. Considérations qui nous engagent à ramener les différentes chronologies des peuples à quelqu'un de nos systêmes de chronologie sacrée. *Ibid. b.* Variations entre les trois textes sacrés sur la chronologie. Selon le texte Hébreu, il y a depuis Adam jusqu'au déluge 1656 ans; selon le Samaritain 1307; selon les Septante entre 2242 & 2262. Division des chronologistes sur les tems postérieurs au déluge. Systême de Marsham, systême de Pezron. Sentiment de M. l'abbé de Prades sur cette diversité entre les trois textes, & des trois textes avec la chronologie chinoise, diversité qui, selon la remarque de cet auteur, fournit une grande difficulté aux impies contre le récit de Moyse. *Ibid.* 394. *a.* M. l'abbé de Prades a prétendu donc que Moyse n'est auteur d'aucune des trois chronologies, & que ce sont trois systêmes inventés après coup. Preuves sur lesquelles il appuie son sentiment. Le défaut de ce systême est d'ébranler la preuve de l'authenticité des faits contenus dans les livres sacrés, en supposant que des hommes auront pu pousser la hardiesse, soit à insérer une chronologie dans le texte, si Moyse n'en a fait aucune, soit à y en substituer une autre que la sienne. *Ibid. b.* Rien n'empêche donc qu'on n'admette les trois textes, & qu'on ne cherche à les concilier, d'autant plus qu'on trouve dans tous les trois pris collectivement de quoi satisfaire à beaucoup de difficultés. Prérogatives de chacun des textes. Il est autant probable qu'il se sera glissé quelques fautes dans le texte Hébreu & dans le Samaritain, que dans la version des Septante, par l'inadvertence des copistes. *Ibid.* 395. *a.* Les trois textes ayant à-peu-près les mêmes prérogatives, c'est de leur propre fonds qu'il s'agit de tirer des raisons de préférer l'un à l'autre dans les endroits où ils se contredisent, sans se fixer à un seul à l'exclusion des autres. Ces principes posés, le systême qui va suivre n'est proposé que sur le pié de *conjectures*, & n'embrasse que les tems qui ont suivi le déluge, sur lesquels nos recherches ont le plus d'importance. Observation sur l'autorité qu'on doit attribuer à Josephe. Raisons pour lesquelles l'auteur s'attache au texte Samaritain & à la version des Septante, pour ce qui concerne les âges des patriarches. *Ibid. b.* Observations sur la durée du premier âge après le déluge, qui, selon le texte hébreu, ne seroit que de 367 ans, terme probablement trop court, vu le grand nombre d'événemens qu'il renferme. Autres circonstances qui ne font guere moins sentir le besoin d'étendre la durée du second âge. La Genese fait mention de la monnoie d'argent dont Abraham acheta un tombeau, comme d'une chose commune & d'une origine ancienne: or chacun sait que l'invention de la monnoie suppose bien des découvertes que les hommes n'auront faites que très-lentement. *Ibid.* 396. *a.* Le bon sens & l'expérience nous disent que les hommes n'ont formé qu'une société, jusqu'à ce qu'ils aient été assez nombreux pour se séparer, & que par conséquent les chronologistes qui, avant la confusion des langues, envoient les fils de Noé habiter des pays éloignés, & donnent à Cham, après 69 ans écoulés, trois successeurs en trois royaumes différens, ne nous donnent ici que l'histoire de leurs imaginations. Le bon sens d'accord avec l'écriture, nous dit encore que les hommes ne s'étant dispersés qu'après la division des langues, ces petits peuples s'étendirent, & les distances qui les séparoient s'évanouirent: alors chacun d'eux se trouva voisin d'un peuple qu'il ne connoissoit pas, & dont il ignoroit la langue. *Ibid. b.* Ces colonies trouverent entr'elles tant de diversité, qu'il ne leur vint pas en pensée qu'elles partoient toutes d'une même tige. Ce voisinage produisit des guerres: les disputes sur l'ancienneté d'origine commencerent, les idiomes se multiplierent encore, & les empires se formerent: or tout cela n'est pas l'ouvrage de trois siecles que le texte hébreu compte depuis le déluge jusqu'à Abraham. D'ailleurs ce texte est incompatible avec les dynasties d'Egypte & d'autres chronologies qui, selon le calcul de ce texte, remonteroient bien au-delà de l'époque du déluge. Raisons qui engagent l'auteur à placer

la naiſſance de Tharé, pere d'Abraham, à la 129ᵉ année de l'âge de Nacor, quoique ce ſentiment ne s'accorde avec aucun des textes, ni avec celui de Joſephe, qui tous ſont différens les uns des autres. Par rapport à Caïnan, troiſieme patriarche, depuis Sem, ſelon les Septante, l'auteur appuyé des autres textes & de pluſieurs autorités, penſe qu'il doit être rayé de ce rang, & que ce perſonnage eſt le même que le Caïnan d'avant le déluge, répété ſeulement dans les Septante par erreur de copiſtes. *Ibid.* 397. *a.* Il paroît encore que la ſomme totale de la vie des patriarches, marquée dans le texte hébreu & le ſamaritain, eſt celle qu'il faut admettre, l'un & l'autre étant d'accord, & n'ayant de différence que ſur la durée de la vie d'Héber & de Tharé, ſur leſquels l'auteur propoſe ſon opinion. Obſervations ſur la naiſſance d'Abraham & la mort de Tharé. Quoique tous les textes s'accordent à mettre la naiſſance d'Abraham à la 70ᵉ année de l'âge de Tharé, cela n'a pas empêché pluſieurs chronologiſtes de la reculer juſqu'à la 130ᵉ. Raiſons qu'ils en ont données, fondées ſur un paſſage de la Geneſe, combiné avec le récit de ſaint Etienne, au livre des actes. *Ibid. b.* Argumens ſur leſquels ſe fondent ceux qui ont perſiſté à faire naître Abraham la 70ᵉ année de Tharé, malgré les obſervations tirées du récit de ſaint Etienne. Comment le P. Petau travaille à concilier le récit de ſaint Etienne avec le dernier ſentiment. *Ibid.* 398. *a.* Réfutation de cette hypotheſe. Obſervations ſur ce que Dieu apparut en Méſopotamie, avant que le patriarche habitât à Charran, quoique Charran ſoit en Méſopotamie. *Ibid. b.* Conjecture de l'auteur ſur la naiſſance & la ſortie d'Abraham. 1°. Abraham n'eſt point revenu dans ſon pays, après l'avoir quitté (comme le prétend le P. Petau), & il n'eſt ſorti de Haran qu'après la mort de ſon pere Tharé, ſelon ce que dit ſaint Etienne, & ce que la Geneſe inſinue. 2°. Le diſcours de ſaint Etienne ne jette aucune lumiere ſur la chronologie. 3°. Moyſe a exactement marqué le tems de la naiſſance d'Abraham. 4°. On n'a pas de raiſon de croire que le nombre centenaire ſoit omis dans le texte où il eſt dit que Tharé engendra à 70 ans. 5°. Le ſeul moyen de concilier Moyſe avec ſaint Etienne, c'eſt de diminuer la vie de Tharé, & de ſuivre en ce point le texte Samaritain qui lui donne 145 ans de vie. *Ibid.* 399. *a.* Conſidérations en faveur du texte Samaritain ſur cet objet contre les Septante & l'Hébreu, qui s'accordent à donner à Tharé 205 ans de vie. L'auteur termine cet article par l'énumération des difficultés qui s'oppoſent naturellement au ſuccès des travaux des plus habiles chronologiſtes. *Ibid. b.*

CHRONOLOGIQUE, *adj.* Caracteres chronologiques, marques par leſquelles on diſtingue les tems ; il y en a d'aſtromiques, d'artificiels & d'hiſtoriques. Tables chronologiques. Abrégé chronologique. III. 400. *a.*

Chronologiques, tables, des ſept âges du monde. *Suppl.* I. 201. *a*, *b.* Des olympiades. *Suppl.* IV. 127. *b.* — 141. *a.*

CHRONOLOGIQUE. (*Machine*) Deſcription d'une carte chronologique, & de ſon uſage. III. 400. *a.* Deſcription de la machine à laquelle cette carte eſt appliquée, & qui de-là prend le nom de *machine chronologique. Ibid. b.* Conſtruction de la machine. Son auteur. *Ibid.* 401. *a.*

CHRONOMETRE, (*Muſiq.*) tout inſtrument qui ſert à meſurer le tems. Etymologie du mot. Chronometre particulier que M. Sauveur décrit dans ſes principes d'acouſtique. Autre inſtrument ſemblable ſous le nom de métrometre, dont on a vu le projet il y a quelques années. Utilité qu'auroit une telle machine, au jugement de pluſieurs. Comment s'expliquent à cet égard les muſiciens d'un ſentiment contraire. On ne peut diſconvenir que cet inſtrument n'eût ſon utilité dans la muſique italienne ſoumiſe irrémiſſiblement à la plus exacte meſure. Mais en admettant l'utilité d'un chronometre, il faut également rejetter tous ceux qu'on a propoſés juſqu'à préſent. Impoſſibilité d'admettre dans la pratique quelque inſtrument qu'on pût trouver pour régler la meſure. III. 401. *b.*

CHRONOMETRE, (*Horlog.*) petite pendule de M. Graham marquant les tierces. Deſcription de cette machine. Maniere de s'en ſervir. III. 402. *a.*

CHROUET, (*Warner*) anatomiſte. *Suppl.* I. 401. *a.*

CHRYSALIDE, nom des inſectes pendant leur métamorphoſe. Etat de l'inſecte lorſqu'il eſt en chryſalide. III. 402. *a.* Commencement de la chryſalide. Différentes figures qu'elles prennent ſelon les eſpeces. Il y a de ces enveloppes ſous leſquelles on apperçoit toutes les parties du papillon. Différentes couleurs des chryſalides. Lieux à l'abri où elles ſont cachées. Du tems & de la durée des chryſalides. *Ibid. b.*

Chryſalide. Deſcription de l'état de chryſalide. VIII. 783. *b.* 784. *a.* Forme de la plupart des chryſalides : état des papillons ſous cette forme : leur ſortie de la chryſalide. III. 292. *b.* XI. 875. *a.* Comment la chryſalide ſe dégage de ſon fourreau. III. 293. *a.* Chryſalides qui ſe forment dans l'eau. 294. *a.*

CHRYSANTHIUS, inſtituteur de l'empereur Julien. V. 279. *a*, *b.*

CHRYSIPPE, philoſophe ſtoïcien. VI. 425. *b.* XV. 320. *a.* 532. *a.* 918. *b.*

CHRYSIPPE, médecin : ſa doctrine ſur la ſaignée. XIV. 501. *b.*

CHRYSOCERAS, (*Géogr.*) *voyez* GALATA.

CHRYSOCOLLE. (*Hiſt. nat.*) Quelques auteurs ont cru que la chryſocolle des anciens n'étoit que la ſubſtance que les modernes appellent *borax.* Mais il eſt très-difficile de déterminer ce que c'étoit. A quoi ſe réduit ce que nous en ſavons. M. Hill penſe que c'étoit une eſpece d'émeraude, ou de ſpath, ... ce qui ne paroit point s'accorder avec ce que Pline en a dit. Les mineralogiſtes modernes déſignent par-là une mine de cuivre, dans laquelle ce métal, après avoir été diſſous, s'eſt précipité. Autre application de ce nom. III. 403. *a.*

Chryſocolle, verte, IV. 540. *b.* bleue. 541. *a.*

CHRYSOGRAPHES, écrivains en lettres d'or. L'empereur Artémius avoit été chryſographe. De l'uſage des lettres d'or. Son ancienneté, tems où il étoit commun. On en a aujourd'hui perdu la maniere. Livres en lettres d'or, qui ſe voient encore. III. 403. *a.*

CHRYSOLITE, définition. Chryſolite factice, comment on la fait. III. 403. *a.*

Chryſolite, en quoi elle differe de l'hyacinthe. VIII. 358. *b.* Eſpece de chryſolite des anciens nommée *praſius.* XIII. 263. *b.* Chryſolite que Pline a décrite ſous le nom de *topaſe.* XVI. 416. *b.*

CHRYSOMELE, eſpece d'inſecte, vol. VI des planch. *Regne animal*, pl. 77.

CHRYSOPHULAX, miniſtre du temple de Delphes. XVII. 657. *a*, *b.*

CHRYSOPOLIS, *voyez* SCUTARI.

CHRYSOPRASE, ſorte de pierre précieuſe des anciens. XII. 357. *b.* XIII. 368. *a.*

CHRYSORROAS, fleuve qui ſe déchargeoit à l'embouchure du Boſphore de Thrace : deſcription du phare célebre qui étoit à ſon embouchure. XII. 488. *b.*

CHRYSOSTOME, (*S. Jean*) obſervations ſur ce pere & ſur ſes ouvrages. XII. 343. *b.* 344. *a.* Son ſentiment ſur la prédeſtination. XIII. 276. *b.* Son zele contre les ſouliers brodés. XV. 406. *a.* Cenſure qu'il fait du luxe de table de ſon tems. 803. *b.* Editions de ſes œuvres. XVII. 675. *a.* Ceux qui lui demeurerent attachés dans ſes diſgraces, déſignés ſous le nom de *joannites.* VIII. 866. *a.*

CHTONIES, fetes que les Hermioniens célébroient en l'honneur de Cérès, à laquelle on immoloit pluſieurs vaches. Comment ſe faiſoit ce ſacrifice. *Suppl.* II. 425. *b.*

CHUNDA, (*Bot.*) eſpece de ſolanum, morelle du Malabar. Sa deſcription. *Suppl.* II. 425. *b.* Lieux où croit cette plante. Ses qualités & uſages. *Ibid.* 426. *a.*

CHUPMESSATHITES, ſecte de mahométans, chrétiens dans le cœur, *&c.* Sens propre de ce mot. On dit cette ſecte nombreuſe & diſtinguée. III. 403. *b.*

Chupmeſſathites. Obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 426. *a.*

CHURCHILL. (*Jean, duc & comte de Marleborough*) La ville de Woodſtok aliénée en ſa faveur. XVII. 635. *b.* Poeme d'Addiſſon ſur ſes ſuccès. 618. *a.* Vices dont on accuſe ce duc. IX. 453. *a.* Son mauſolée encore ſans épitaphe : & pourquoi. V. 817. *a*, *b.*

CHUS *ou* CHOA, meſure de liquides chez les Grecs. Divers ſentimens ſur la contenance de cette meſure. D'où vient la difficulté d'évaluer les meſures des anciens. Les mêmes difficultés ont encore lieu parmi les modernes. Ouvrages à conſulter pour s'inſtruire ſur le chus, & ſur la conge. III. 403. *b.*

CHUS, (*Hiſt. ſacr.*) premier fils de Cham, & pere de Nembrod. Differens pays, qui dans l'écriture portent le nom de *Chus. Suppl.* II. 426. *a.*

CHUSAI, (*Hiſt. ſacr.*) l'un des plus fideles ſerviteurs de David. Service qu'il lui rendit dans le tems de la révolte d'Abſalon. *Suppl.* II. 426. *a.*

CHUSAN, (*Hiſt. ſacr.*) roi de Méſopotamie qui réduiſit en ſervitude les Iſraélites. *Suppl.* II. 426. *a.*

CHUSI, (*Hiſt. ſacr.*) différentes perſonnes qui ont eu ce nom. *Suppl.* II. 426. *b.*

CHUTE. (*Phyſiq.*) Galilée a découvert le premier la loi de la chûte des corps. III. 404. *a. Voyez* DESCENTE.

Chûte. Des boſſes que les enfans ſe font par leurs chûtes. VII. 338. *b.* Pourquoi les femmes enceintes ſont ſujettes à faire des chûtes. 966. *a.* Commotions du cerveau dans certaines chûtes. *Suppl.* II. 529. *b.* Préſages que les païens tiroient des chûtes imprévues. XIII. 308. *b.*

CHUTE *de l'anus*, (*Chirurg.*) c'eſt quelquefois une maladie chronique. Ses cauſes. Moyens de la guérir. Bandage de M. Suret pour la chûte du rectum. Avantage de cet inſtrument. III. 404. *a. Voyez* l'article ANUS.

Chûte de la matrice : trois degrés de cette maladie ; abaiſſement, chûte & renverſement de matrice. Ses cauſes. III.

404. *a.* Ce qu'il faut faire lorsque le renversement de matrice est la suite de l'extraction d'un placenta adhérent à cet organe. *Ibid. b. Voyez* MATRICE.

Chûte de la luette. III. 404. *b.*

CHUTE. (*Architect.*) III. 404. *b.*

CHUTE, (*Horlog.*) ce qu'on entend par-là dans l'échappement. Pourquoi elle est nécessaire. Inconvéniens qui résultent de trop de chûte à un échappement. Comment on rend la chûte égale sur chaque palette. *Chûte* se dit aussi dans un engrenage, *&c.* III. 404. *b.*

CHUTE *d'eau.* (*Hydraul.*) III. 404. *b.*

CHUTE *de terrein.* (*Jardin.*) III. 404. *b.*

CHUTE *de voile.* (*Marine*) III. 404. *b.*

CHUTE. (*Théolog.*) Chûte d'Adam. Fable de Platon qui a fait croire que ce philosophe avoit connoissance de la chûte d'Adam. III. 404. *b.*

Chûte, comment les Juifs rapportent la chûte des anges & celle de l'homme. IX. 48. *a.* Chûte des mauvais anges décrite par Milton. X. 854. *a.*

CHUTE, (*Musiq.*) agrément du chant & des instrumens. Différentes especes de chûtes, *voyez* planch. 9. de musique. *Suppl.* La marque & l'effet de la chûte, suivant Loulié. *Suppl.* II. 426. *b.*

CHUTÉENS, (*Hist. sacr.*) peuple de Perse qu'Assarhaddon envoya dans la Samarie, en la place des dix tribus qu'il avoit transportées en Assyrie. — Religion qu'ils embrasserent dans leur nouvel établissement. — En quel tems ils bâtirent leur temple sur la montagne de Garizim. *Suppl.* II. 426. *b.*

CHU-TSE & CHING-TSÉ, fondateurs d'une sorte d'athées à la Chine : leur doctrine. IX. 53. *a.*

CHYLAAT, robe à l'usage des Turcs; le grand seigneur la donne par distinction. Trois sortes de chylaat que les courtisans du sultan distinguent. Matiere dont ils sont faits. III. 405. *a.*

CHYLE, (*Anat.*) Etymologie du mot. Ce que dit le docteur Drake sur le chyle. Route que suit le chyle depuis l'estomac jusqu'à ce qu'il se convertisse en sang. Du lieu où le chyle se change en sang. Quelques auteurs prétendent qu'il est la matiere immédiate de la nutrition. Sentiment du docteur Lister sur le chyle. III. 405. *a.*

Chyle, mouvement péristaltique des intestins, qui fait entrer le chyle dans les vaisseaux lactés. IX. 171. *a.* Sur la circulation du chyle. *Voyez* LACTÉES, VEINES. Réservoirs du chyle. XIV. 169. *b. Voyez* les articles PECQUET & MÉSENTERE. Conduit par lequel le chyle est porté dans le cœur. XVI. 297. *a, b.* Chyle fourni par les lavemens nourrissans. IV. 1001. *b.* Maux qui résultent de la dépravation du chyle. II. 504. *b.* Maladie dans laquelle le chyle sort par la voie des excrémens. III. 591. *a.*

CHYLIFICATION. Idée de l'élaboration du chyle. Les préparations que les alimens reçoivent pour opérer la nutrition, se réduisent à trois principales; la premiere se fait dans la bouche, la seconde dans le ventricule, la troisieme dans le premier des intestins grêles. Détails sur la maniere de chacune de ces opérations. Opinion la plus généralement reçue de la cause du changement que les alimens subissent dans l'estomac. III. 405. *b.* Comment cette matiere alimentaire transformée dans l'estomac en pâte molle & grisâtre, passant dans le duodenum, commence à se transformer en chyle, & se dépouille dans toute l'étendue des intestins grêles de ce qu'elle contient de plus épuré. Passage de la matiere grossiere dans les gros intestins. Détail de toutes les routes que suit le chyle, jusqu'à ce que parvenu à la veine souclaviere, il se convertit peu-à-peu en sang. Ce sang élaboré toujours davantage par la circulation forme enfin la lymphe, la bile, la salive, *&c.* Quelles sont les causes qui font avancer le chyle depuis les intestins jusqu'à la veine souclaviere. III. 406.

Détails particuliers sur la chylification. Disposition des vaisseaux lactés du premier genre. Effet des valvules dans les petits vaisseaux. Les ouvertures des veines lactées sont très-subtiles pour n'admettre que la portion du chyle la plus fluide; mais ensuite elles deviennent toujours plus grosses, ce qui sert à rendre le chyle plus fluide. Glandes où ces vaisseaux aboutissent, répandues entre les deux lames du mésentere. Rien ne se sépare du chyle dans ces glandes, il n'y est que délayé. *Ibid. b.* Vaisseaux lactés du second genre où passe le chyle, & qui vont se rendre au réservoir de Pecquet. Utilité de ce réservoir : d'où le chyle est porté dans le canal thorachique, & ensuite déterminé dans la souclaviere. Il y a lieu de croire qu'une portion du chyle se rend au foie par les veines méséraiques, *&c. Ibid.* 407. *a.* Causes qui concourent à pousser le chyle de bas en haut, même lorsqu'on est debout, dans des tuyaux grêles, comprimés, *&c.* Comment il parvient à la veine souclaviere, ensuite à la veine-cave, dans le sinus veineux, dans le premier ventricule du cœur, dans l'artere pulmonaire, *&c.* Suite des effets de la circulation. *Ibid. b.* Réparation nécessaire au chyle qui se consume par les circulations réitérées. Fausses hypothèses sur la chylification. *Ibid.* 408. *a.*

Chylification. Réflexions sur les systêmes touchant la chylification. III. 567. *a.* Doctrine des fermentations sur ce sujet. VI 519. *b. &c.* sur la chylification, *voyez* DIGESTION.

CHYME, distinction que quelques auteurs mettent entre le chyme & le chyle. III. 408. *a.*

CHYMIE ou CHIMIE. Cette science trop peu cultivée parmi nous. III. 408. *a.* Les personnes les moins instruites ne distinguent pas le chymiste du souffleur. D'autres restreignent l'idée de la chymie à ses usages médicinaux. Reproches mal fondés qu'on fait aux chymistes. Les ouvrages des maîtres de l'art sont presque entiérement ignorés. Ce qu'on trouve de chymie chez les physiciens proprement dits, n'a point été vérifié sur le détail & la comparaison des faits. On pourroit puiser la science dans plusieurs des anciens chymistes, mais leur obscurité effraie, & leur enthousiasme déconcerte le grave maintien de la philosophie. *Ibid. b.* Depuis que la chymie a pris la forme de science, différens chymistes en ont donné des idées plus claires. Mais ces chymistes n'ont-ils pas trop fait pour se rapprocher? L'enthousiasme differe-t-il réellement du génie créateur de l'esprit systématique? & cet esprit le faut-il proscrire à jamais, parce qu'il a produit des erreurs dans des tems moins heureux? Ainsi nos livres élémentaires ne sont que des collections de faits choisis avec soin; mais le nœud, l'ensemble, le systême manquent. De-là vient qu'on ne regarde les chymistes que comme de simples manœuvres. Jugement qu'a prononcé entre la chymie & la physique le premier historien de l'académie royale des sciences. *Ibid.* 409. *a.* Critique de ce jugement. La fausse opinion qui l'a dicté, prévalant encore, fait un dommage irréparable à la chymie, en éloignant de l'étude de cette science. Quel est le moyen qui pourroit placer la chymie dans le rang qu'elle mérite. *Ibid. b.* On se propose ici d'exposer dans un jour suffisant sa méthode, sa doctrine, l'étendue de son objet, & sur-tout ses rapports avec les autres sciences physiques. Division de la physique en deux branches; savoir la connoissance des corps par leurs qualités extérieures, & ensuite celle des forces ou propriétés internes des corps, de ce qui fait la vie de la nature. Cette seconde branche se subdivise en deux parties, dont l'une comprend l'étude des changemens opérés seulement par des gens non intelligens, & l'autre celle des opérations & des expériences des hommes. *Ibid.* 410. *a.* C'est ce qu'on appelle *laboratoire de la nature, & laboratoire de l'art.* On réduit à trois classes tous les changemens opérés dans les corps. La premiere comprend ceux qui font passer les corps de l'état organique à l'état non organique, & réciproquement. La seconde comprend tous les phénomenes de la composition & décomposition. La troisieme ceux qui font passer les masses du repos au mouvement, ou du mouvement au repos. Utilité de ces divisions. Les affections des principes de la composition des corps, sont essentiellement diverses de celles des corps agrégés ou des masses. C'est une vérité qu'on se propose ici d'éclaircir & d'approfondir.

Ce qu'on entend par masse ou corps agrégé, & par rapport de masse. Le rapport de masse suppose dans l'agrégé l'homogénéité. *Ibid. b.* Les tas des parties simplement contiguës ne sont point des agrégés. Les parties de l'agrégé sont appellées molécules, parties intégrantes, corpuscules. Ces corpuscules, en tant que matériaux immédiats de l'agrégé, sont inaltérables. Agrégés parfaits & imparfaits : exemples des uns & des autres. *Ibid.* 411. *a.* Les parties intégrantes d'un agrégé peuvent être ou simples ou mixtes, ou composées, *&c.* Exemples. Ce petit nombre de notions peut servir à distinguer dans un corps, ce qui appartient à la masse, de ce qui appartient à la partie intégrante. Quelles sont les affections de la masse ou de l'agrégé : les propriétés méchaniques des corps; tous les changemens qu'éprouve un agrégé dans la disposition & la vicinité de ses parties. *Ibid. b.* Certains mouvemens intestins, comme, par exemple, celui qui constitue la liquidité, sont aussi des affections de l'agrégé. Tout liquide est un corps insensiblement bouillant, c'est-à-dire, agité par un agent étranger, par le feu. Les qualités sensibles des corps peuvent ne pas appartenir à leurs parties intégrantes : il est possible de concevoir au moins une masse formée par des particules qui n'aient aucune des propriétés qui se rencontrent dans la masse. *Ibid.* 412. *a.* Toutes ces qualités on les appelle *extérieures;* elles sont *accidentelles*, & peuvent périr sans que le corpuscule soit détruit ou cesse d'être un corps tel. Quoiqu'il soit très-difficile de trouver dans un corps intérieurement différent, un grand nombre de qualités extérieurement semblables, cependant cette ressemblance extérieure ne répugne point avec une différence intérieure essentielle. Outre les propriétés *extérieures*, on observe dans tout agrégé des qualités *intérieures* qui appartiennent essentiellement aux parties intégrantes. Toutes ces qualités sont dépendantes les unes des autres, & sont plus ou moins communes. *Ibid. b.* Les distinctions proposées jusqu'ici, peuvent n'être regardées que comme des vérités de

précision analytique ; nous allons voir présentement les différences que nous présenteront les corps comme agens physiques. 1°. Les masses exercent les unes sur les autres, des actions très-distinctes de celles qui sont propres aux corpuscules, & cela selon des loix absolument différentes de celles qui reglent les affections mutuelles des corpuscules. 2°. Toutes les masses gravitent vers un centre commun ; la gravité des corpuscules n'est pas démontrée. 3°. Différence entre les masses & les corpuscules par la maniere dont ils adherent ; 4°. par la maniere dont ils peuvent être écartés ; 5°. par la volatilisation. Autres caracteres distinctifs tirés de la constitution intérieure des corpuscules. 1°. Les agrégés sont homogenes, & les corpuscules sont ou simples ou composés de matériaux essentiellement différens. 2°. Les matériaux des corpuscules composés different du corpuscule qui résulte de leur union, & par conséquent de l'agrégé. 3°. Les principes de la composition des corpuscules sont unis entr'eux par un nœud bien différent de celui qui opere l'union agrégative. Conclusion tirée des propositions précédentes. La physique des corps non organisés peut être divisée en deux sciences indépendantes l'une de l'autre ; savoir, la *physique* ordinaire & la *chymie*. *Ibid. b.* Il est prouvé que la physique ordinaire se borne aux affections des masses, *&c.* La plupart des objets physiques sont sensibles ou en eux-mêmes, ou par leurs effets immédiats. La physique d'aujourd'hui est proprement la collection de toutes les sciences physico-mathématiques. Les physiciens sont très-curieux de ramener tous les phénomenes de la nature aux loix méchaniques. *Ibid.* 414. *a.*

La chymie ne s'occupe essentiellement que des affections des différens ordres de principes qui forment les corps sensibles. Autres différences entre la physique & la chymie. 1°. Quoique le chymiste ne traite que des agrégés, ces agrégés ne sont jamais proprement pour lui que des promptuaria de sujets vraiment chymiques, de corpuscules. Les altérations qu'il leur fait essuyer, se réduisent à deux : ou il attaque directement les parties intégrantes par la dissolution chymique ou la *syncrese*, ou il décompose les parties intégrantes de l'agrégé, & c'est l'analyse chymique ou la *diacrese*. *Ibid. b.* Cependant, quoique certains changemens intestins que la chaleur fait éprouver aux corps agrégés, ne soient chymiques à la rigueur que lorsque leur énergie porte sur la constitution intérieure des corpuscules, ils doivent être considérés par le chymiste dans toute leur extension. 2°. Les objets chymiques n'agissent pas sensiblement. 3°. Les chymistes ne s'honorent d'aucun agent méchanique, non qu'ils prétendent que leurs agens sont exemps de méchanisme, mais parce que ce méchanisme est encore inconnu. *Ibid.* 415. *a.* Application de ce principe à la recherche des causes de la fermentation, de l'effervescence, de la dissolution (les explications méchaniques de la dissolution qu'on donne ici, tombent par les observations faites, vol. X. 339. *b.* 340. *a.*), de la fixité, de la volatilité. Autres différences entre le chymiste & le physicien dans la maniere d'envisager & de traiter leurs sujets. *Ibid.* 416. *a.* Le génie physicien produira les principes mathématiques de Newton ; le génie chymiste, le *specimen becherianum* de Stahl ; mais tout ira mal, si l'on traite *more chymico*, les choses physiques, & *more physico*, les choses chymiques. La science générale sera également défectueuse, lorsqu'il arrivera au physicien de descendre par la synthese des principes qu'il prendra pour généraux, & pour des données sur lesquelles il peut compter : il faudra nécessairement qu'il s'égare. On peut dire de la plupart des vérités prétendues générales qui servent de base aux systêmes généraux subsistans, que c'est dans le passage de l'abstraction à la réalité, que ces vérités trouvent leur terme fatal. *Ibid. b.* Le catalogue de toutes les erreurs provenant des sources que nous venons d'indiquer, seroit très-important à l'intérêt de la vérité, mais il seroit infini.

Définition de la chymie. Objets particuliers de cette science ; savoir, tous les phénomenes, soit naturels, soit artificiels, qui dépendent des séparations & des unions des principes des corps. Ce qu'on appelle *opération chymique.* Ce qu'on entend par *diacrese* & *syncrese*. *Ibid.* 417. *a.* Les noms les plus usités parmi les François, sont ceux d'*analyse* & *décomposition*, pour le premier effet général ; & ceux de *combinaison* & de *mixtion* pour le deuxieme. La plupart des effets chymiques tiennent à la fois de l'une & de l'autre. Deux agens généraux en chymie, la chaleur & les menstrues. Loix selon lesquelles l'action de ces deux causes se complique.

1°. La chaleur seule opere rarement des séparations pures.

2°. La chaleur est nécessaire à toute action menstruelle.

3°. L'activité du menstrue est proportionnelle au degré de chaleur dont il est animé.

4°. La chaleur appliquée à un composé, non-seulement désunit ses principes, mais les met ordinairement en jeu, & favorise par-là de nouvelles combinaisons. *Ibid. b.* Instrumens que les chymistes emploient dans leurs opérations. Nous n'admettons pas l'inutile distinction de ces instrumens appellés *particuliers* & *artificiels* par la plupart des chymistes, & des instrumens appellés *naturels* & *généraux* ; savoir, le feu, l'air, l'eau & la terre. Quelles en sont les raisons. *Ibid.* 418. *a.* Utilité dont seroit un traité de chymie pratique, un traité élémentaire, des institutions pratiques.

Les trois regnes de la nature sont trois grandes divisions, dans lesquelles sont distribués tous les sujets chymiques. Les corps de ces trois regnes sont distingués entr'eux en simples, mixtes, composés & sur-composés. Jusqu'à quel point de décomposition l'on a pu parvenir au moyen de l'analyse. Ce que les chymistes ont appellé *premiers principes* ou *élémens*, *principes secondaires* ou *principes principiés.* Si le chymiste réussit à recomposer le corps qu'il avoit analysé, il parvient au complément de la démonstration chymique. L'emploi des menstrues nous a découvert dans les petits corps une propriété généralisée ici sous le nom de *solubilité* ou *miscibilité*, & que l'auteur met à la place de l'attraction de cohésion des newtoniens. *Ibid. b.* On peut démontrer que cette solubilité en acte est sans cesse contrebalancée par la chaleur, & non pas alternée par la répulsion, en quoi l'auteur differe des newtoniens. Les rapports & la chaleur sont les deux grands principes de tous les phénomenes sur la chymie. Ce qu'on vient d'exposer, sont les premiers linéamens de ce qu'on peut appeller *sapientia chymica*. Différence entre le langage de manœuvre & le langage scientifique dans les opérations de chymie. *Ibid.* 419. *a.* La plupart des qualités des corps que la physique regarde comme des modes, sont des substances réelles que le chymiste fait en séparer, *&c.* Exemples tirés de ce qu'on appelle en physique, *feu*, *couleur*. *Ibid. b.* Les deux branches de la chymie qui ont été le plus cultivées, sont l'art de préparer les médicamens, & celui de traiter les mines & de purifier des métaux. Les connoissances que la chymie a fournies à la médecine rationnelle, peuvent faire regarder aussi la théorie médicinale tirée de ces connoissances, comme une branche de la chymie. Énumération de plusieurs arts, qui, à cause de la nature de leurs opérations, sont appellés *chymiques*. Autres arts auxquels la chymie fournit des secours essentiels. La branche la plus curieuse & la plus magique de la magie naturelle, est celle qui opere ses prodiges par les agens, & sur les sujets chymiques. *Ibid.* 420. *a.* Deux questions très-importantes examinées. 1°. Jusqu'à quel point chacun des arts chymiques peut-il être corrigé & perfectionné par la science de la chymie ? 2°. Combien la science chymique peut-elle être avancée à son tour par les connoissances particulieres puisées dans l'exercice de chacun de ces arts ? Utilité de l'habitude & de l'expérience dans les manœuvres de l'artiste. *Ibid. b.* Les phénomenes qui naissent à chaque pas dans le travail, ouvrent au chymiste les sources de connoissances les plus lumineuses & les plus vastes. Ce qui a fait dire aux chymistes les plus sensés, que le goût de la chymie est une passion de fou. Les savans qui ont le courage de braver les difficultés attachées à la chymie, méritent toute notre reconnoissance.

Histoire de la chymie. Il y a peu d'arts dont les commencemens soient plus obscurs que celui dont nous traitons. *Ibid.* 421. *a.* Recherches ridicules des antiquaires chymistes, pour trouver l'origine & montrer l'antiquité de l'art. Explication de la fable de la toison d'or & des argonautes, selon les chymistes. Autres fables tournées en allégories par les mêmes auteurs. *Ibid. b.* Anciens mysteres dont les chymistes conduits par les mêmes principes, auroient pu s'emparer. Explication de la fable de Prométhée par le célebre Blaise Vigenere. *Ibid.* 422. *a.* Autres auteurs chymistes qui ont cherché les principes & les mysteres de l'art dans nos livres sacrés. Ce qu'a écrit le chymiste Olaüs Borrichius sur l'antiquité de la chymie, dont il fait remonter l'origine jusqu'aux tems qui ont précédé le déluge. *Ibid. b.* Autorités sur lesquelles Borrichius se fonde, & qu'un auteur célebre a reduites à leur juste valeur. Selon le même chymiste, l'art de traiter les métaux a été inspiré par le soufle immédiat de l'esprit de Dieu. *Ibid.* 423. *b.* Sentiment de Hecquet, opposé à celui de Borrichius. Suite des opinions de ce dernier, sur les prétendus monumens qui constatent l'antiquité de la chymie. *Ibid.* 424. *a.* Dans tout ce qu'on vient de voir sur les recherches de Borrichius & autres, il faut bien distinguer les faits des inductions, le positif du raisonnement. Rien n'est plus faux que toute invention soit le résultat d'une vraie science. Preuves de cette assertion. Faits & monumens qui constatent, selon les historiens chymiques, le renouvellement, ou plutôt la naissance de la chymie, peu de temps après le déluge. La métallurgie a été exercée dans les tems les plus reculés. Preuves qui le démontrent. *Ibid. b.* Autres arts dépendans de la chymie, dont l'antiquité est incontestable. La connoissance des mordans en peinture est très-ancienne : passage de Pline à ce sujet, sur une pratique des Égyptiens. Cependant nous ferons ici la réflexion que tous ces arts ne supposent pas la science. Quant à l'art de transmuer les métaux ou à l'alchymie, on peut le

le regarder comme ayant toujours été accompagné de science. *Ibid.* 425. *a.* Preuves qui démontrent que l'alchymie doit sa naissance à l'Égypte, & qu'elle a été cultivée par les hiérophantes ou prêtres de la nation. Maniere d'écrire la chymie toute conforme au goût égyptien. Malgré ces preuves, il n'en est pas plus facile de fixer la date de la naissance de l'art. On en attribue l'invention à Hermès ou à Taut; mais cette adoption d'Hermès est tout-à-fait gratuite; & d'ailleurs, combien de personnages réformateurs, inventeurs, législateurs, ont porté ce nom, de même que celui de *trismegiste*, trois fois grand! *Ibid. b.* Diverses opinions des chymistes sur celui des Hermès, auxquels ils font honneur de l'invention de la chymie. Aucune de ces opinions ne se trouve appuyée sur un titre assuré. *Ibid.* 426. *a.* Le *Minerva mundi* attribue l'invention de la chymie à Asclépias, fils d'Imuth. C'est dans ce *Minerva mundi* que la chymie est appellée ποιητικη, d'où les chymistes ont donné à leur art le nom de ποιησις: elle a aussi été appellée du nom d'*art grand & sacré. Ibid. b.* Les chymistes ont prétendu trouver des traces de leur art dans les ouvrages de Moïse, dans Orphée, Homere, Hésiode, Pindare, Sapho, Hippocrate & Platon. Borrichius prétend que Démocrite d'Abdere avoit été initié en Égypte dans les mysteres de l'art. Ancienneté de l'usage des noms des sept plantes, donnés aux métaux, selon l'opinion de Borrichius. Mauvaise opinion que cet auteur a de l'intelligence des anciens Grecs en fait de chymie. *Ibid.* 427. *a.* Ces oracles chymiques de l'Égypte, transmis jusqu'à nous de poëtes en poëtes, ne forment pas une tradition assez sûre pour prouver seulement que la chymie existât en Égypte au tems où Diodore de Sicile & d'autres Grecs ses contemporains y voyagerent. Il ne paroît pas un mot de chymie dans les anciens, soit médecins, soit pharmacologistes, tels que Théophraste, Dioscoride, Galien, ni dans ceux du moyen âge, que nous appellons *medicinæ principes*; d'où il suit que les Romains devoient ignorer ce que les Grecs eux-mêmes ne savoient pas encore. Examen de la preuve que la chymie existoit en Egypte, tiré de l'immense richesse de ses peuples. *Ibid. b.* Conclusion tirée de ce qui précede. Les antiquités chymiques sont pleines d'obscurités jusqu'au quatrieme siecle, & le nom de l'art ne se trouve dans aucun auteur. Julius Maternus Firmicus au commencement du quatrieme siecle, & Æneas Gazeus sur la fin, sont les premiers qui en ont parlé. Corps d'ouvrages chymiques publiés sous les noms d'auteurs très-anciens, lequel se trouve dans plusieurs bibliotheques de l'Europe. Autres productions apocryphes, attribuées, par des auteurs inconnus, aux hommes les plus illustres de l'antiquité. Ceux qu'on peut soupçonner avoir réellement écrit les ouvrages qui portent leur nom, sont postérieurs au regne de Constantin-le-grand, & c'est de l'alchymie pure qu'on trouve dans ces premiers auteurs. *Ibid.* 428. *a.* Ouvrages à consulter sur les antiquités chymiques. Ce que Corringius a écrit touchant les commencemens de l'art dans le moyen âge. Peu de fruit que nous pouvons retirer de ces commencemens. C'est un nommé *Geber* qui a porté la chymie chez les Arabes dans le huitieme siecle. *Ibid. b.* On peut le regarder comme le pere de la chymie écrite. Éloge de ses ouvrages. Auteurs arabes qui ont suivi *Geber*. Leurs ouvrages n'ont point contribué aux progrès de l'art; ensorte que depuis Geber, jusqu'aux chymistes européens dont on va parler, nous ne trouvons rien pour la science. Nous n'avons point le livre qu'Avicenne avoit écrit sur l'alchymie. Ce sont les Arabes qui ont appliqué les premiers la chymie aux usages de médecine.

Etablissement de la chymie en Europe au 13[e] siecle. *Ibid.* 429. *a.* Ses premiers sectateurs furent *Albert-le-grand* & *Roger Bacon*. Observations sur ces deux auteurs, leurs travaux & leurs ouvrages. *Ibid. b.* Le célebre disciple d'Albert-le-grand, *Thomas d'Aquin*, a aussi connu la chymie. On trouve dans les auteurs de médecine de ce siecle quelque remede chymique. Le plus célebre d'entre ces médecins, est *Arnauld de Villeneuve*. Quelques traits de sa vie. *Ibid.* 430. *a.* Ses connoissances en chymie. Son célebre disciple, *R. Lulle*. Son origine: c'est un des philosophes qui a fait le plus de bruit. Ses ouvrages: ses traités de chymie. *Basile Valentin. Ibid. b.* On a de lui plusieurs ouvrages: ce qu'il a écrit sur l'antimoine; il paroît être l'auteur des trois principes chymiques. *Isaac* & *Jean Isaac Hollandus*: ils ont particuliérement travaillé sur les métaux. Ils paroissent avoir connu deux des principes de Becker. *Paracelse*, l'un des plus singuliers personnages que nous présente l'histoire littéraire. Il a été l'auteur de la plus grande révolution qui ait changé la face de la médecine. Il a fait en chymie la même figure qu'Aristote en philosophie. Il a été le propagateur de la fameuse doctrine des trois principes. *Ibid.* 431. *a.* Caractere de ses écrits. Ses ennemis parmi les chymistes. Sa naissance & sa mort. Les chaires établies dans les écoles de médecine vers le milieu du dernier siecle, ont rendu l'étude de la chymie plus propre encore aux médecins. Utilité qu'en a retiré la chymie. *Ibid. b.* Célebres métallurgistes qui suivirent immédiatement Paracelse: *Agricola*, *Eicker* & *Fachs*. Il exista dans le même tems *Bernard Palissy*, saintongeois. Génie de cet auteur. Ses dialogues entre théorique & pratique. Ses leçons publiques d'histoire naturelle. Pourquoi il est mis au rang des chymistes. *Ibid.* 432. *a. André Libavius*, défenseur zélé de l'alchymie: c'est à lui que nous devons le premier corps d'ouvrage de chymie que nous ayons. Éloge de son traité intitulé *alchymia*. Son *commentarium alchymiæ*. On voit dans ses ouvrages que sur la bonne maniere de philosopher, la chymie est d'un demi-siecle au moins plus vieille que la physique.

Jean-Baptiste Vanhelmont. Ses rapports avec Paracelse. *Ibid. b.* En quoi il lui fut supérieur. Caracteres de son génie. Éloge qu'il mérite: ce qu'on trouve de neuf & d'important dans ses ouvrages. *Ibid.* 433. *a.*

Jean-Rodolphe Glauber, l'un des plus infatigables & des plus expérimentés artistes qu'ait eus la chymie. Découvertes dont nous lui sommes redevables. Il est admirable dans l'industrie avec laquelle il a réussi à abréger plusieurs opérations, & à en diminuer les frais. *Ibid. b.* Combien il importe de le lire & de l'étudier. Reproches que lui fait Stahl. Autres reproches qu'on a lieu de lui faire. *Ibid.* 434. *a.* Une époque considérable pour la chymie, c'est la conquête qu'elle fit vers le milieu du dernier siecle, de la théorie de la médecine. Chefs & propagateurs de la secte chymique des médecins. Il n'est pas aisé de décider si cette conquête fut plus funeste à la médecine qu'à la chymie. Dans le tems où cette derniere essuyoit cette espece d'éclipse, parut l'illustre *Jean-Joachim Becker*. Principaux événemens de sa vie. Son éloge. Sa physique souterreine: *specimen Beckerinum*, de Stahl. Éloges que ce commentateur lui donne. *Ibid. b.* Défauts qu'on trouve dans son ouvrage. La doctrine de Becker est sur-tout connue par l'exposition des trois principes, connus sous le nom des *trois terres* de Becker. Ses autres ouvrages, dont la plupart sont purement alchymiques. Ses traités sur d'autres sciences.

Robert-Boyle. Il a entrepris la réforme de la doctrine chymique, sans être muni de connoissances suffisantes pour exécuter ce dessein, étant plutôt physicien que chymiste, *&c. Ibid.* 435. *a.* Jugement qu'il porte de Vanhelmont. Ses ouvrages: *Chymista scepticus*. Ouvrage intitulé: *de imperfectâ chymicorum circa qualitates doctrinâ. Essai sur les parties du nitre.* Traité *de producibilitate principiorum chymicorum. Ibid. b.* Essais physiologiques. Expériences sur la pondérabilité de la flamme. Ouvrage intitulé, *chymie philosophique*, où l'auteur avoit commencé à rédiger en un corps cette doctrine, *chymico-méchanique*, combattue au commencement de cet article. *Voyez* sur-tout *page* 415. *a.* Jugement de l'auteur sur Boyle.

Jean Kunckel. Circonstances qui lui faciliterent ses études & expériences chymiques. Son *laboratorium experimentale*. Théorie ridicule qu'il s'étoit faite sur le feu. *Ibid.* 436. *a.*

George-Ernest Stahl. Principaux événemens de sa vie. Éloges de son génie & de ses ouvrages. Il a porté la doctrine chymique au point où elle est aujourd'hui. Obscurité de son style .... regardée comme très-avantageuse par ceux qui n'ont vu qu'à regret que l'art a été prostitué aux profanes. Danger d'écrire la chymie dans un langage trop vulgaire. *Ibid. b.* On ne peut reprocher à Stahl qu'une obscurité relative, qui n'arrêtera jamais des lecteurs éclairés, tels qu'il s'en trouvera toujours cinq ou six dans une nation savante. Disciples de ce maitre.

Jean-Frideric Henckel. Éloge de ses ouvrages.

Frideric Hoffman, rival de Stahl. On prétend qu'il n'eut d'autre vocation à la chymie, que la célébrité de Stahl dans cette partie. On ne peut le regarder comme chymiste.

Léméry. Sa chymie traduite en Allemand. Il a été le seul proprement classique & élémentaire en France, jusqu'en 1723, où s'établit le stahlianisme.

Théorie de l'attraction adaptée aux phénomenes chymiques, par *Newton*, *Keil* & *Freind*. Sources où l'on peut recourir pour trouver les fonds de doctrine & d'expériences chymiques, telles qu'elles existent aujourd'hui. *Ibid.* 437. *a.* Méthode à suivre pour l'étude de la chymie élémentaire. Éloge des cours que M. *Rouelle* fait à Paris.

Chymie. Inventeurs de la chymie, selon les Arabes. XV. 201. *a.* La chymie peut avoir été portée autrefois à un haut point de perfection. Causes qui s'opposent aujourd'hui à ses progrès. I. 249. *a.* Union de la chymie & de la physique. *Suppl.* IV. 336. *b.* Comment la chymie a imité la nature dans la minéralisation des métaux. X. 541. *b.* Partie de la chymie, appellée *simia* par les Arabes. XV. 201. *a.* Avantages que la chymie a tirés de l'invention du verre. XVII. 92. *b.* L'influence des astres établie dans la chymie par les alchymistes. VIII. 731. *a.* rétablie par Urbain Hierne. 732. *b.* La connoissance de la chymie nécessaire au médecin. *Suppl.* III. 880. *b.* Façon métaphorique de s'exprimer, que les médecins arabes porterent dans la chymie. X. 272. *b.* Chymie hydraulique de M. le comte de la Garaye. VIII. 367. *a, b.* La chymie introduite dans la médecine par Arnauld de

Villeneuve. X. 272. *b.* Secours que la chymie prête au minéralogiste. X. 542. *b.* Comparaison de la chymie avec la poésie. I. 247. *b.* Description d'un laboratoire de chymie. IX. 145. *a*, *b.* *Voyez* les planch. de chymie, vol. III.

CHYMIQUE. Des caracteres chymiques. II. 649. *b.* 650. *a.* *Voyez* aussi vol. III. des planch. article *Chymie*, pl. 1. 2, 3 & 4. Instrumens chymiques. VIII. 803. *a.* Vaisseaux chymiques. XVI. 802. *b.* 803. *a*, *b.* Cuvettes & vases chymiques représentés vol. VIII. des planch. article *Potier de terre*, pl. 3. Poeles & fourneaux chymiques, pl. 4. De la fabrication de quelques vases chymiques. *Suppl.* IV. 518. *b.* Opérations chymiques. XI. 499. *a*, *b.* — 501. *b.* Procédés chymiques. XIII. 402. *b.* Analyses chymiques. I. 403. *a*, *b.* Produits chymiques. XIII. 424. *b.* Des végétaux. XVI. 869. *b.* 870. *a*, *b.* Des animaux. XV. 585. *b.*

CHYMISTE. Auteurs chymistes : *voyez* l'histoire de la chymie. III. 421. *a*, *b*, &c. Négligence des chymistes qui ont écrit avant Geber. VII. 248. 1. *a.* Différence entre les procédés du naturaliste & du chymiste. VIII. 228. *a.* Médecins chymistes, distingués en humoristes & fermentateurs. VI. 519. *a*, *b.* VIII. 353. *a.* *Voyez* aussi *Médecins.*

CHYNDONAX, (*Hist. anc.*) nom d'un chef des druides. Monument trouvé dans son tombeau, découvert auprès de Dijon en 1598. Son épitaphe. *Suppl.* II. 427. *a.*

CHYPRE *ou* CYPRE, (*Géogr.*) culte qu'on y rendoit à Vénus. Lieux de cette isle célébrés par les poëtes. Ses productions. Nom de *Fortunee* que les Grecs lui donnerent, & qu'elle n'a plus mérité dans la suite. III. 437. *b.*

Chypre. Cette isle anciennement nommée *Cerastis.* II. 832. *b.* Chancelier du roi de Jérusalem & de Chypre. III. 101. *a.* *Voyez* CYPRE.

C I

CI, particule postpositive en françois. XII. 102. *a.*

CIACOLA, (*Géogr.*) observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 427. *a.*

CIBAUDIERE, terme de pêche; espece de filets. On en distingue de deux sortes, les cibaudieres flottées & les non-flottées. Description & usage des unes & des autres. III. 438. *a.* *Voyez* RIEUX.

CIBOIRE, description du ciboire sacré : comment on le gardoit autrefois. III. 438. *a.* Lieu où on le place aujourd'hui. Autres applications de ce mot: critique faite à ce sujet de l'espece de ciboire qu'on voit sous la coupole du Val-de-Grace. Origine du mot *ciboire.* Ce mot employé par Horace. *Ibid. b.*

CIBOULE, *ciboulette*, (*Jardin.*) caractere de cette plante, qu'on seme tous les mois de l'année, *&c.* On lui donne souvent de l'eau. Trois especes de ciboules. III. 438. *b.* *Voyez* OIGNON.

CICATRICE, (*Chirurg.*) formation de la cicatrice. III. 438. *b.* Cicatrice légere & peu sensible. Cicatrice large résultant de la perte ou abcession d'une grande partie de chair. Signes de la cicatrice naissante. Remedes cicatrisans. Conditions d'où dépend la beauté de la cicatrice. Moyens de procurer une belle cicatrice. *Ibid.* 439. *a.* Souvent on ne peut empêcher qu'il ne reste une cicatrice creuse & profonde. Pourquoi le chirurgien doit éviter les caustiques, les styptiques, les astringens. Comment on doit chercher à détruire les bords de la chair fongueuse près des extrémités de la peau. Observations de pratique. Dans les grandes plaies, il est inutile d'appliquer les remedes corrosifs sur toute leur surface. La perte d'une partie du corps ne sauroit être réparée que par les fluides propres à cette partie. Combien est vaine la promesse de ceux qui prétendent guérir toutes sortes de plaies sans cicatrice. *Ibid. b.* Fomentations fréquentes qu'il faut faire à la cicatrice : emplâtre qu'il faut y appliquer. Exemple d'une cicatrice de la tête au travers de laquelle une portion du cerveau fut poussée par les efforts d'une toux violente. La marque blanche d'une cicatrice est ineffaçable, *&c. Ibid.* 440. *a.*

Cicatrice, les brides que forment les cicatrices profondes à la suite de certaines plaies, laissent des engorgemens pâteux qui subsistent long-tems. VIII. 702. *a.* Remedes. *Ibid.* Pourquoi les cicatrices de la peau ne s'effacent pas. *Suppl.* IV. 73. *a.*

CICATRISANS, *remedes. Voyez* DESSICATIFS.

CICATRISATION, maniere dont elle se fait. VIII. 643. *a*, *b.* Remedes qui la procurent. I. 407. *a.* IV. 893. *a.*

CICEREIUS, trait de modestie de ce romain. XIV. 812. *a.*

CICÉRO, (*Fond. en caract.*) proportion de ce corps. Ce caractere est le plus en usage dans l'imprimerie. III. 440. *a.* *Voyez* CARACTERE.

CICÉRON, observations sur la vie, le caractere, l'éloquence & les ouvrages de Cicéron. XI. 570. *a*, *b.* 571. *a*, *b.* Maison de plaisance où il naquit, & dont il chérissoit le séjour. XVII. 273. *b.* Maisons de plaisance qu'il possédoit. IX. 892. *a.* Sa maison de campagne appellée *académie.* I. 51. *b.* Son amitié pour Atticus. *Suppl.* I. 685. *a*, *b*, &c. Sa réponse à ceux qui lui reprochoient d'être un homme nouveau. VIII. 279. *a.* XI. 9. *a.* Son genre de vie à Tusculum. XVI. 762. *b.* Découverte qu'il fit du tombeau d'Archimede. XV. 769. *a.* Repas qu'il donna à César dans sa maison de campagne pendant les saturnales. XVII. 468. *a.* Caractere faux qu'il fit paroître sur la fin de sa vie. *Suppl.* I. 705. *a.* Mort de Cicéron. IX. 592. *b.* XVI. 675. *a.*

Philosophie de Cicéron. XIV. 340. *a.* Immortalité à laquelle il aspiroit. XVI. 86. *b.* Passage de ce philosophe sur l'influence de la religion dans la société. I. 813. *a*, *b.* Il se moquoit de la divination. IV. 1071. *b.* Ce qu'il pensoit de la spiritualité de Dieu. VIII. 570. *b.* Sa doctrine sur la mort. I. 340. *a.*

De l'éloquence de cet orateur. Bel exemple d'éloquence dans son plaidoyer pour Milon. XV. 568. *b.* Observations sur ses philippiques. XII. 506. *b.* Pourquoi Cicéron l'emportoit sur Démosthene dans le genre délicat & tendre. XII. 147. *a.* Son éloquence dans les péroraisons. XII. 391. *a.* V. 522. *b.* Cas qu'il faisoit de l'arrangement des mots. V. 522. *a*, *b.* Art avec lequel il développoit un objet, soit pour en affoiblir l'impression, soit pour la renforcer. *Suppl.* II. 708. *a.*

De ses ouvrages. Ses œuvres de morale. X. 701. *a.* Ses philippiques. XII. 506. *b.* Art d'écrire en notes abrégées, connu de Cicéron. XV. 815. *a*, *b.* Ses tusculanes. XVI. 761. *b.* Ses lettres. V. 816. *a*, *b.* IX. 411. *a*, *b.* Ses lettres de recommandation. 413. *b.* Ouvrages qu'il composa dans sa maison de Pompeii. XIII. 13. *b.* Comment il est parlé dans ses lettres des maux de la république. XIV. 158. *a.* Ses oraisons *De lege agrariâ.* I. 182. *a*, *b.* Cas que nous faisons de ses livres sur la nature des dieux & sur la divination. IV. 1073. *a.* Observations sur les offices & le traité des loix. V. 132. *a.* Du livre intitulé *de l'orateur.* V. 530. *a.* Ses livres sur l'invention. VIII. 849. *b.*

CICOGNE, *voyez* CIGOGNE.

CIDARIS, *ou* CITTARIS, bonnet pointu qu'on portoit en Perse & autres contrées de l'orient, *&c.* Ceux qu'on portoit chez les Hébreux. III. 440. *b.*

CIDRE, boisson très-ancienne. Etymologie du mot Cidre de Normandie. Pommes dont il se tire. Tems à choisir pour la récolte. Comment elle se fait. Point de maturité à choisir pour piler les pommes. III. 440. *b.* Construction de la pile. Maniere dont on en fait usage. Ceux qui n'ont pas de grandes piles à meules tournantes, se servent de pilons & de massues, dont ils pilent le fruit à force de bras. Alors on travaille à asseoir le marc sur l'émoi du pressoir. Description de cette machine & de son usage. Comment on dispose le marc sur l'émoi. *Ibid.* 441. *a.* Maniere de le presser, jusqu'à ce que le marc soit épuisé. Maniere de remplir les tonneaux. Différentes qualités qu'on peut donner au cidre : cidre fort, cidre paré. Comment se fait le petit cidre à l'usage du menu peuple. Celui-ci paie ordinairement les frais de la cueillette. Usage du marc tout-à-fait sec. Après un certain tems, on met le cidre en bouteilles. Caractere du bon cidre. Combien de tems on peut le garder. Trente-six boisseaux de pommes font un muid de cidre. Espece de croûte à laquelle le cidre est sujet. Cause de cet accident. *Ibid. b.* Moyen d'y remédier. Cidre poiré. Cidre cormé. Eau-de-vie du cidre pommé. On en peut aussi tirer un aigre. Propriétés du cidre par rapport à la santé. *Ibid.* 442. *a.*

Cidre, description & usage du pressoir à cidre. XIII. 331. *a*, *b.* &c. Méthode pour faire du cidre. XVII. 293. *a.* Cidre de poires. XII. 881. *b.* Cidre de pommes. XIII. 6. *b.* Maniere de faire le vinaigre de cidre. XVII. 303. *a.*

CIEL, (*Physiq.*) idée populaire du ciel. Ciel des astronomes. C'est ce que Moïse appelle le *firmament*, selon quelques interpretes. Sens du mot hébreu. Les Septante le traduisirent par le mot στερέωμα *firmamentum*, conformément à la philosophie de leur tems. Division du ciel par les astronomes. III. 442. *a.* Réfutation de cette vieille opinion des sectateurs d'Aristote, qui prétendoient que les cieux étoient incorruptibles. Opinion des cartésiens sur le ciel. Opinion contraire des newtoniens. Etrange raréfaction de la matiere répandue, selon Newton, dans tout l'espace planétaire. Division du ciel en deux parties, le ciel aérien, & la région éthérée. *Ibid. b.*

Ciel, pourquoi le ciel paroît bleu. I. 912. *b.* II. 281. *b.* VI. 819. *a.* De la division du ciel en constellations : autre division du ciel en trois parties principales. IV. 59. *b.* Cartes du ciel. *Suppl.* II. 253. *a*, *b.* Milieu du ciel. *Ibid.* III. 939. *a.*

CIEL, (*dans l'Astron. anc.*) différens cieux que les anciens admettoient : leur solidité, leur forme. Cieux crystallins d'Alphonse, roi de Castille. Ciel empyrée. Les astronomes ne se mettoient pas fort en peine si les cieux qu'ils admettoient étoient réels ou non, pourvu qu'ils satisfissent aux phénomenes. Lieu où les cieux & la terre se joignent, selon les rabbins. III. 443. *a.*

Ciel, idée que les anciens astronomes s'étoient faite des cieux. XI. 575. *a.* Cieux de crystal. IV. 527. *a.* VI. 819. *a.* Leur mouvement de trépidation. XVI. 594. *a.* Huitieme ciel. VI. 819. *a.*

CIEL, (*Théol.*) divers noms que l'écriture lui donne. III.

peuples après leur défaite par les Romains. III. 452. *b. Voyez* JUTLAND & CIMMÉRIENS.

CIMBRIQUE *Cherfonnefe*. XIII. 700. *a.*

CIMENT, étymologie du mot. Ce que les anciens entendoient par ciment. III. 452. *b.* Le mortier, la foudure, la glu font des cimens. Celui qu'on employa aux murs de Babylone. Compofition du meilleur ciment que l'on connoiffe. Jus d'ail pour recoller le verre & la porcelaine. Ce qu'on entend par ciment en architecture. Deux fortes : le chaud, maniere de s'en fervir, & le froid. Ciment des orfevres, fon ufage. Ciment des chymiftes; deux fortes, le commun & le royal. Auteurs à confulter. *Ibid.* 453. *a.*

Ciment, *voyez* BITUME. Ciment connu des anciens fous le nom de *maltha*. IX. 950. *a.* Du ciment & de fon ufage en maçonnerie. 825. *a.* Différentes fortes de cimens pour lier les pierres. *Ibid. a*, *b.* Ciment qui fert à attacher les pierres précieufes à un manche pour les travailler. 587. *b.* Cimens fait avec la pouzolano. *Suppl.* IV. 525. *a.*

CIMENTO, (*Academie del*) *Suppl.* I. 88. *b.*

CIMETERRE des anciens. XVII. 786. *a. Voyez* les planches du Fourbiffeur, vol. IV, planche 2.

CIMETIERE, différence entre la coutume des Romains & la nôtre, fur la maniere de rendre un lieu religieux & hors du commerce. Lieux où étoient autrefois les cimetieres. III. 453. *a.* En quel tems il fut permis d'enterrer dans les villes. Situation ordinaire des cimetieres. Permiffions à obtenir pour remettre un cimetiere dans le commerce. Un cimetiere où depuis long-tems perfonne n'auroit été inhumé, eft fujet à prefcription. Ufages profanes défendus fur les cimetieres. Réconciliation d'un cimetiere pollué par quelque fcandale. Ouvrages à confulter fur ce fujet. Les proteftans ont des cimetieres affignés par le juge royal : auteurs à confulter. *Ibid. b.*

CIMETIERE, (*Médec.*) émanations cadavereufes qui s'exhalent des cimetieres. Faire enforte que l'air n'y foit jamais affez infecté pour être dangereux, ou que l'infection, lorfque fon intenfité eft inévitable, ne puiffe y caufer aucun funefte accident, voilà ce que l'on doit fe propofer. — De l'effet de la terre fur les émanations cadavereufes. Ces émanations auront d'autant moins de denfité, que les cadavres feront plus profondément enfouis, & qu'il y aura plus de diftance entr'eux. — De la formation des vapeurs qui réfultent du mêlange de ces exhalations avec l'air. — *Suppl.* II. 428. *a.* De l'action de l'air fur ces vapeurs. L'air des cimetieres, par l'effet des pluies & de la chaleur, ou par leur concours, deviendra fouvent capable d'infecter ceux qui le refpireront, foit dans le lieu même, foit dans le voifinage, fuivant la direction & la véhémence des vents. — D'où il réfulte qu'on doit placer les cimetieres dans des endroits où l'air foit le moins humide qu'il eft poffible, & jouiffe d'une liberté qui puiffe favorifer le mouvement de toutes fes couches, & qu'ils doivent être fitués de façon que les vapeurs qu'ils fourniffent ne puiffent être portées fur des lieux habités. *Ibid. b.* Profondeur à laquelle on doit enterrer les morts. Efpace qu'on doit affigner à chaque fépulture. De l'étendue à donner à un cimetiere. *Ibid.* 429. *a.* Danger d'ouvrir la terre avant que les émanations cadavereufes aient été épuifées. Terme après lequel on peut fans inquiétude rouvrir d'anciennes foffes. Un cimetiere deftiné pour la defferte d'une paroiffe, dans laquelle, année commune, il mourroit quarante perfonnes, doit avoir huit à dix mille pieds quarrés de furface, mais jamais moins de huit mille quatre cens. Réfumé de toutes les regles qu'on doit obferver pour prévenir le funefte effet des émanations cadavereufes. *Ibid. b.* La fituation des cimetieres hors des villes a été de tous tems, chez les peuples policés, un effet de leur attention à écarter tout ce qui peut altérer la fanté des hommes. — Anciennement les chrétiens ne permettoient pas que l'on conftruisît des églifes dans les endroits où les morts avoient été enterrés. – En quel tems s'introduifit l'ufage d'enterrer dans les villes. – Vœu pour fon abolition. *Ibid.* 430. *a.*

Cimetiere, noms que l'on donnoit anciennement aux cimetieres. VII. 374. *b.* Prieres fur les cimetieres des martyrs. XIV. 521. *b.* Arrêt du parlement de Paris, qui défend l'ufage des cimetieres dans la ville. *Suppl.* II. 808. *b.* &c.

CIMIER, la partie la plus élevée dans les ornemens de l'écu. Voyez-en la figure dans le vol. I des planches, article de l'*Armurier*. C'étoit autrefois en Europe une plus grande marque de nobleffe que l'armoirie. Le gentilhomme qui avoit affifté deux fois au tournois folemnel portoit deux trompes en cimier fur fon cafque. Du cimier de plumes. Son ufage renouvellé par le maréchal de Saxe. Le cimier n'eft plus qu'un ornement de blafon, *&c.* III. 453. *b.* Confultez là-deffus le P. Meneftrier. *Ibid.* 454. *a.*

CIMMÉRIENS, les Grecs plaçoient le Bofphore cimmérien fur les confins de l'enfer. Divers peuples de ce nom. III. 454. *a.*

Cimmérien, *Bofphore*. II. 337. *b.* Sa capitale. XII. 318. *b.*

CIMMÉRIENS, (*Géogr.*) Homere dit qu'Ulyffe alla au pays des Cimmériens. George Carleton entend par ce pays l'Angleterre. Obfervations qui appuient ce fentiment. *Suppl.* II. 430. *a.* Homere ajoute qu'Ulyffe s'en retourna fur le fleuve océan. Le même favant anglois penfe qu'il faut entendre par-là le canal d'Angleterre, qui fe trouvoit anciennement à-peu-près de la largeur d'un fleuve. Cette conjecture appuyée par différentes obfervations. Peuples de la Grande-Bretagne qu'Hérodote nomme Κύνητας, & Céfar *cantios*. *Ibid. b.*

CIMOLÉE, (*terre*) efpece de terre dont parlent les anciens naturaliftes. Deux efpeces. Origine du nom. Ce que dit Tournefort fur cette terre. Ufage qu'on en fait au levant. On s'en fervoit en médecine. Divers fentimens des naturaliftes fur la cimolée des anciens. III. 454. *a.*

Cimolée, caracteres de cette terre : origine de fon nom. XIII. 119. *a.*

CIMON, général Athénien, *Suppl.* I. 675. *a.* condamné au banniffement de l'oftracifme. XI. 694. *a.* Conquête qu'il fit de l'ifle de Scyros. XIV. 846. *b.*

CIMON *Cléonien* : fes talens en peinture. XII. 257. *b.*

CINAMOME, (*Comm.*) ce font les jeunes pouffes de l'arbre cannelier, qui donnent le vrai cinamome, & les vieilles branches donnent la caffe qui eft plus dure & ligneufe. Le cinamome, ou cannelle d'aujourd'hui, étoit beaucoup plus rare & plus précieux dans les anciens tems : c'eft ce qui donnoit lieu fouvent de fe fervir des différentes efpeces de caffe ligneufe. *Suppl.* II. 430. *b.* Triage de la caffe que les Hollandois ont foin de faire dans leurs magafins de Colombo, à l'ifle de Ceylan. Cette caffe eft toujours brûlée avec foin fous les yeux des furveillans, & autres infpecteurs de la cannelle. *Ibid.* 431. *a. Voyez* CINNAMOME.

CINCIA, *loi*. IX. 654. *b.*

CINCINNATUS, (*Quintus*) éloge de ce grand homme. XIV. 121. *a.* Comment il reçut les ordres de la république qui l'avoit élu dictateur. XVII. 229. *b.*

CINERAIRES, *urnes*. XVII. 513. *b.* 514. *a.*

CINGULUM, (*Géogr. anc.*) ancienne ville d'Italie dans le *Picenum*, bâtie aux dépens de Labienus, lieutenant de Céfar dans les Gaules. Sa fituation. Médaille qu'on a cru frappée à l'occafion de fa fondation. Cette ville eft aujourd'hui *Cingoli*. *Suppl.* II. 431. *a.*

CINNA, tragédie de Corneille. Dénouement de Cinna. II. 773. *a.* Exemples du genre fublime tirés de cette piece. XV. 567. *a*, *b.* Principale caufe des applaudiffemens qu'elle a reçus. XI. 185. *b.*

CINNABRE, deux efpeces, le naturel & l'artificiel. Defcription du cinnabre naturel. Comment il fe forme. Moyen qu'on emploie pour féparer le foufre du mercure, qui l'un & l'autre entrent dans la compofition du cinnabre. Proportion de ces deux matieres dans le cinnabre pur. L'opération ici décrite s'appelle *revivification*. Matrices dans lefquelles le cinnabre fe forme. Minéraux où elles fe trouvent. III. 454. *b.* Le cinnabre a auffi des filons qui lui font particuliers. Principales mines de divers pays qui en fourniffent : la plus riche eft celle d'Almaden en Efpagne, fur laquelle M. de Juffieu a donné un mémoire très-circonftancié. Précis de ce mémoire fur la maniere dont on y tire le mercure du cinnabre. Avantage de cette méthode fur quelques autres. *Ibid.* 455. *a.* Maniere de s'affurer fi un minéral contient du mercure, ou eft un vrai cinnabre. Moyen de reconnoître fi le cinnabre a été falfifié. Ce que les anciens entendoient par cinnabre naturel qu'ils appelloient *minium*. Ufage qu'ils en faifoient. Ce qu'ils entendoient par cinnabre artificiel. Autre efpece de cinnabre des anciens connu parmi nous fous le nom de *fang-dragon*. Ce qu'on entend aujourd'hui par cinnabre artificiel. Il faut avoir foin de l'acheter en gros morceaux & non en poudre. Travail du cinnabre en Angleterre, à Venife & en Hollande. *Ibid. b.* Diverfes recettes pour le faire. Maniere indiquée par Stahl. Maniere de faire le cinnabre en grand, felon le même auteur. *Ibid.* 456. *a.*

Cinnabre, divers lieux de l'Europe où l'on a trouvé des mines de mercure en cinnabre. X. 372. *b.* Cinnabre artificiel : revivification du cinnabre. 374. *b.* vol. VI des planches, *Métallurgie*, *travail du mercure*. Comment on fait le cinnabre. I. 98. *a*, *b.* Cinnabre pour la peinture à frefque. VII. 304. *a*, *b.* Cinnabre d'antimoine. I. 509. *a.* XIV. 40. *b.*

Cinnabre artificiel, (*Mat. méd.*) raifons qui doivent faire préférer en médecine le cinnabre artificiel au cinnabre natif. Maladies pour lefquelles on recommande l'ufage intérieur du premier. III. 456. *a.* Son utilité en pareils cas conteftée. Maladie où cette matiere employée en fuffumigation eft véritablement utile. *Ibid. b.*

CINNAMOME, obfervation fur le cinnamome des anciens. II. 593. *a*, *b. Voyez* CINAMOME.

CINQ, propriétés de ce nombre felon les Pythagoriciens. XI. 205. *b.* Regle de cinq. XIV. 22. *a.*

CINQUAIN, (*Art milit.*) ancien ordre de bataille compofé de cinq bataillons. Comment on les détache. Leur difpofition fur le champ de bataille. Comment on les met en état de combattre. III. 456. *b.*

CINQUANTENIERS, officiers de police à Paris. XIII. 680. *b.* 682. *b.*

CINQUANTIEME, (*Juriſp.*) impoſition levée en certains tems pour le beſoin de l'état. Levée de cette impoſition en diverſes occaſions. III. 456. *b.* Il paroît que les rois de France ont levé en divers tems une impoſition, qui étoit tantôt du centieme, tantôt du cinquantieme. En quelle nature ce cinquantieme devoit être perçu. Sa ſuppreſſion en 1728. *Ibid.* 457. *a. Voyez* DÉCIME.

CINQUIEME, (*Juriſpr.*) on payoit autrefois le cinquieme en Egypte. Cinquieme levé par Philippe-le-Bel ſur les égliſes du royaume. Ce qu'on entend par ce mot, en matiere de fiefs. III. 457. *a.*

CINTRE, (*Architect. & Coupe des pierres*) Mémoire à conſulter pour connoitre & calculer la force des cintres. Définition du cintre que les Italiens nomment *armatura*. Rien de plus important en fait de conſtruction de voûtes que le travail des cintres. III. 457. *a.* Auteurs auxquels il faut recourir pour connoître les différentes façons de les conſtruire. Principes ſur leſquels on les conſtruit. Effort que peut ſoutenir une piece de bois de chêne poſée verticalement. Comme la plupart des pieces ſont néceſſairement inclinées dans le cintre, M. Pitot fait le calcul de leur réſiſtance ſelon leurs divers angles d'inclinaiſons, par où l'on connoît le rapport de la force du cintre à celle de la voûte. *Ibid. b.*

CINTRE, (*Décorat. théâtr.*) partie du plancher de la ſalle de l'opéra qui eſt ſur l'orcheſtre. Sa ſtructure, & autres objets qui s'y rapportent. III. 457. *b.* Loges qu'on y a pratiquées. *Ibid.* 458. *a.*

CIOFANI, (*Ercole*) ouvrage de ce littérateur. XV. 655. *a.*

CIPPE, petite colonne à inſcription qu'on élevoit autrefois dans les grands chemins ou ailleurs. Cippes appellés *colonnes milliaires*. Traité de Hottinger ſur les cippes des Juifs. Cippe étoit encore une eſpece d'entraves, *&c. Cippes*, pierres élevées d'eſpace en eſpace ſur le terrein qu'on marquoit avec la charrue l'enceinte d'une nouvelle ville, *&c.* III. 458. *a.*

CIR, (*Saint*) quatrieme vœu des religieuſes de S. Cir. III. 458. *a.*

CIRCASSIE, ſituation de ce pays. Religion des habitans. A qui appartient le pays. Son commerce. III. 458. *a.*

CIRCASSIENS, obſervations ſur ces peuples. VIII. 346. *a.* Comment ils inoculent la petite vérole. 758. *a.* Ils ne ſe mêlent avec aucun autre peuple. *Suppl.* I. 349. *b.* Tartares circaſſes. XIV. 761. *b.* XV. 921. *a.*

CIRCÉ, adorée à Minturne. X. 120. *a.*

CIRCENSES, ce qu'on entendoit par les jeux du cirque. Jeux des gladiateurs; quels hommes s'y étoient employés. En quelles circonſtances ſe donnoient les jeux du cirque. Jeux plébeyens inſtitués par Adrien. III. 458. *b.* — *Voyez* CIRQUE.

CIRCENSES, *jeux*. Obſervation ſur ce qui en eſt dit dans l'Encyclopédie, qu'Adrien inſtitua de nouveaux jeux du cirque nommés *Plebeyens*. *Suppl.* II. 431. *a.* Du cirque qui portoit le nom de cet empereur. *Ibid. b.*

CIRCOLOMEZZO, (*Muſiq.*) eſpece d'agrément ainſi nommé autrefois. *Suppl.* II. 431. *b.*

CIRCONCELLIONS *ou* SCOTOPITES : ſecte de Donatiſtes en Afrique dans le quatrieme ſiecle. Origine de leur nom. Chefs de ces brigands enthouſiaſtes; bâtons qu'ils portoient. Donat les appelloit les chefs des ſaints : un faux zele de martyre porta pluſieurs d'entr'eux à ſe donner la mort. Comment les autres furent réprimés. Les femmes imiterent la fureur des circoncellions. III. 458. *b.*

CIRCONCISION, cérémonie religieuſe chez les Juifs & les Mahométans. D'autres peuples la pratiquent, mais non dans des vues de religion. III. 458. *b.* Circonciſion preſcrite à Abraham, comme ſceau de l'alliance. Toute ſa maiſon fut ſoumiſe à la même loi. Ce précepte réitéré à Moyſe. La circonciſion diſtinguoit les Juifs des autres nations : paſſages de Tacite & de S. Jérôme. Auteurs qui prétendent que les Juifs avoient emprunté la circonciſion des Egyptiens : paſſage d'Hérodote ſur lequel ils s'appuient. Réfutation de ce ſentiment. *Ibid.* 459. *a.* Comment ſe pratiquoit la circonciſion chez les anciens Hébreux. Mutilation que ſe faiſoient les prêtres de Cybele. Cérémonies de la circonciſion chez les Juifs modernes. *Ibid. b.* Cérémonies pratiquées chez les Juifs, ſelon D. Calmet, à la réception d'un proſélyte qui venoit d'une nation où la circonciſion étoit établie. Les Juifs apoſtats s'efforçoient d'effacer en eux le ſigne de la circonciſion. Auteurs qui le nient. Leur ſentiment réfuté. *Ibid.* 460. *a.* Effets moraux de la circonciſion. Deux ſentimens des Juifs ſur la néceſſité de cette cérémonie. Les théologiens la conſiderent comme un ſacrement de l'ancienne loi. S. Auguſtin a prétendu qu'elle remettoit le péché originel aux enfans. S. Grégoire le grand n'eſt pas moins formel. Autres théologiens qui penſent de même. Cependant le ſentiment le plus commun eſt que la circonciſion n'avoit point été inſtituée pour ſervir de remede au péché originel. Autorités qui le prouvent. *Ibid. b.* Raiſonnemens qui viennent à l'appui de ces autorités. Réfutation du ſentiment de S. Auguſtin. Cependant la circonciſion conféroit quelques graces, mais moins abondantes & moins efficaces que celles de l'évangile. Origine & uſage de la circonciſion chez d'autres peuples que les Hébreux; ſavoir, les Arabes, les Sarraſins, les Turcs, les Phéniciens & les Syriens. *Ibid.* 461. *a.* Origine de la coutume des princes Phéniciens d'immoler leurs enfans dans certaines circonſtances. En quel tems la circonciſion s'établit chez les Iduméens. Comment & à quel âge elle ſe pratique chez les Turcs. Henri III, roi de France, fut invité à aſſiſter à la circonciſion du fils aîné d'Amurat III. Age auquel ſe pratique la circonciſion chez les Perſans & les Arabes. Celle des habitans de Madagaſcar. Celle qui étoit en uſage chez les Mexicains. En quels endroits la circonciſion des femmes s'eſt pratiquée. Paſſage de M. Huet ſur cette circonciſion. *Ibid. b.* Elle eſt un ſigne de nobleſſe pour les femmes du prête-Jean. Cérémonie pratiquée chez les Juifs modernes à l'égard des filles au lieu de la circonciſion. *Ibid.* 462. *a.*

Circonciſion. De la circonciſion établie chez différens peuples, VIII. 258. *a*, chez les Arabes. *Suppl.* I. 503. *b*, chez les Cophtes. IV. 175. *b. Suppl.* II. 593. *a.* Raiſon phyſique de ſon établiſſement chez les Juifs. XIII. 306. *b.* En quoi peut conſiſter celle des femmes. III. 538. *a.* Cette circonciſion opérée chez certains peuples. XI. 293. *a.* 294. *a.* Effort que faiſoient quelques Juifs pour effacer la marque de leur circonciſion. XIII. 307. *a.*

Circonciſion de N. S. Jeſus-Chriſt. Fête de l'égliſe romaine. En quel lieu on croit que le ſeigneur fut circoncis. On l'appelloit autrefois l'octave de la *Nativité*. En quel tems & en quel lieu elle fut établie ſous le nom de circonciſion. Comment on la célébroit en France. III. 462. *a.*

CIRCONFERENCE. Egalité des rayons. Définition de l'arc & de la corde. Diviſion de la circonférence en 360 degrés. Angle à la circonférence. III. 462. *a.* Triangle rectiligne égal au cercle. Rapport du diametre à la circonférence. Moyen d'avoir l'aire du cercle, le diametre étant donné. *Ibid. b.*

Circonférence, pour la meſure naturelle de la circonférence d'un cercle eſt un arc. X. 426. *b.* Angle à la circonférence. I. 462. *a.* Diviſion de la circonférence du cercle ſelon la géométrie ſouterreine. VII. 638. *a.* Du rapport du diametre du cercle à la circonférence. IV. 941. *b.* Trouver ce rapport. II. 834. *b.* Trouver par le compas de proportion une ligne droite égale à la circonférence d'un cercle. III. 753. *a.* *Voyez* PÉRIPHÉRIE.

CIRCONFLEXES, *arteres*, (*Anat.*) qui viennent de la crurale. *Suppl.* II. 657. *b.* 658. *a.*

CIRCONLOCUTION, (*Belles-lettres*) à quel deſſein cette figure eſt employée en rhétorique. Exemple tiré de Cicéron. III. 462. *b. Voyez* PÉRIPHRASE.

Circonlocution. Elle fait la richeſſe du ſtyle, & contribue quelquefois à l'élégance & à la nobleſſe, en évitant les idées baſſes & rebutantes que le terme propre rappelleroit. On en fait ſur-tout uſage dans les choſes de délicateſſe, de fineſſe ou de décence. *Suppl.* II. 431. *b.*

CIRCONPOLAIRE, (*Aſtron.*) étoiles circonpolaires qui ne ſe couchent jamais. Maniere de déterminer la partie du ciel qui les renferme. III. 462. *b.*

Circonpolaires, étoiles. Tables d'étoiles voiſines du pole : elles contiennent la préceſſion annuelle en aſcenſion droite & en déclinaiſon, pour le premier de chaque mois. *Suppl.* IV. 898. *b.*

CIRCONSCRIPTION. En quoi conſiſte la circonſcription des polygones. III. 462. *b.*

CIRCONSCRIRE, (*Géom. élément.*) décrire une figure réguliere autour d'un cercle, ou un cercle autour d'un polygone. Une figure réguliere quelconque inſcrite dans un cercle ſe réſoud en des triangles ſemblables & égaux. Meſure de ſon aire. Il en eſt de même du polygone circonſcrit. Principe d'où Archimede eſt parti pour chercher la quadrature du cercle. Valeur du côté de l'exagone régulier. Circonſcrire un cercle à un polygone régulier donné. Circonſcrire un quarré autour d'un cercle. Circonſcrire un polygone régulier quelconque autour d'un cercle. Inſcrire un polygone régulier quelconque dans un cercle. III. 463. *a.*

Circonſcrire, un cercle à un polygone, & un polygone à un cercle. II. 834. *b. Voyez* auſſi POLYGONE.

CIRCONSCRIT, hyperbole circonſcrite. III. 463. *a.*

CIRCONSPECTION, *retenue, conſidération, égards, ménagemens*; différence entre ces mots. Réflexion ſur ces qualités. III. 463. *b. Voyez* ÉGARDS.

CIRCONSTANCE, *conjoncture* : différence entre ces mots. III. 463. *b. Voyez* CONJONCTURE.

Circonſtances : elles font varier nos jugemens. V. 832. *a.*

CIRCONVALLATION, (*Art milit.*) ce qu'on doit obſerver dans la diſpoſition de la circonvallation. III. 463. *b.* La portée du canon étant de 1200 toiſes, la queue des camps des troupes qui campent dans la circonvallation doit être à cette diſtance de la place..... La circonvallation doit être

dirigée à-peu-près parallélement à la place, à la distance au moins de 1350 à 1400 toises. Elle est flanquée de distance en distance par des angles saillans qu'on appelle *redans*. Mesure des lignes de circonvallation d'une pointe de redans à l'autre. Lieux où il faut placer les redans. Ouverture de leurs angles; ouverture, profondeur, largeur du fossé, &c. Table des mesures de six profils pour toutes sortes de circonvallations & du tems nécessaire à sa façon. *Ibid.* 464. *a.* Ordre qu'on doit établir pour avoir soin que les mesures soient exactement observées. Epaulemens qu'on faisoit autrefois dans l'intervalle des lignes & de la tête des camps. Comment on fortifioit les lignes de circonvallation. On peut les fraiser quelquefois. Avant-fossé qu'on fait aussi quelquefois devant les lignes. Quel en est l'objet. *Ibid. b.* M. de Vauban le désapprouvoit. Il semble néanmoins qu'on peut dans plusieurs cas s'en servir avantageusement. Description de la circonvallation de Philisbourg en 1734; de celle que firent les Espagnols au siege d'Arras en 1654; de celle de Cesar à Alexia. En quels cas on fait des bastions pour flanquer la ligne. *Ibid.* 465. *a.* Batteries à la pointe des redans. Les lignes de circonvallation exigent de très-fortes armées pour les défendre; cette considération a partagé les sentimens des plus célebres généraux sur l'utilité de ces sortes de lignes. De la défense des lignes attaquées. Deux partis à prendre à cet égard; ou en disputer l'entrée à l'ennemi, ou laisser une partie de l'armée pour la garde des travaux du siege, & aller avec le reste au devant de l'ennemi pour le combattre. Inconvéniens attachés au premier parti: raisons qui l'appuient. *Ibid. b.* Sentiment du chevalier Folard. Le prince Eugene n'osa forcer les lignes au siege de Philisbourg en 1734, tant elles étoient bien défendues. En quel cas on peut attendre l'ennemi tranquillement; circonstances contraires où l'on doit aller au devant de lui. Revers qui résulta de la négligence de ce dernier parti au siege de Turin en 1706. Ce qu'on auroit dû faire alors, selon le chevalier Folard. Conclusion tirée de cet exemple. *Ibid.* 466. *a.*

Circonvallation, en quoi elle differe de la contrevallation. IV. 143. *a.* Lignes de circonvallation & de contrevallation. IX. 524. *a*, *b.* Barrieres qui ferment les ouvertures des lignes de circonvallation. II. 95. *a.* Puits pratiqués devant ces lignes. XIII. 564. *a.* Des quartiers des troupes dans la circonvallation. XIII. 688. *b.* Attaque de ces lignes. I. 829. *a*, *b.* *Voyez* les planches XIV & XV, de l'art militaire, vol. I, & l'article LIGNES.

CIRCONVOLUTION, (*Musiq.*) maniere de terminer l'intonation dans le plain-chant. *Suppl.* II. 431. *b.*

CIRCUIT, en droit. III. 466. *a.*

CIRCUIT, diverses provinces d'Angleterre où les juges vont rendre la justice au peuple deux fois par année. Partage de l'Angleterre en six circuits par Henri II, 1175. Caractere de ce prince. En quel tems & comment les juges sont envoyés dans les circuits par le chancelier. III. 466. *b.*

CIRCULAIRE, tout ce qui appartient au cercle ou qui y a rapport. III. 466. *b.* Nombres circulaires. Navigation circulaire; elle est la plus courte de toutes. Vitesse circulaire, en astronomie, celle d'une planete ou d'un corps qui tourne; laquelle se mesure par un arc de cercle: exemple. Lettre circulaire. *Ibid.* 467. *a.*

Circulaire, nombre circulaire. XI. 204. *a.* Pouce circulaire. XIII. 186. *b.* Mouvement circulaire: expérience sur ce mouvement. XVII. 613. *b.*

CIRCULATION, *du sang*, (*Physiol.*) le principal organe de cette fonction vitale c'est le cœur: son mouvement de diastole & de sistole. Effet naturel de ce mouvement alternatif: court exposé de la circulation. Quel est le premier qui en a fait la découverte. III. 467. *a.* Divers sentimens à cet égard. Observations par lesquelles on prouve la circulation du sang. Direction de son cours. Ligature d'une veine par laquelle on démontre quel est le cours du sang. *Ibid. b.* Conclusion tirée des observations précédentes. Comment la circulation se continue lorsque le sang est arrivé au cœur. Méchanisme par lequel le sang est porté du sinus ou du tronc de la veine-cave par l'oreillette droite dans le ventricule droit, d'où il est porté dans l'artere pulmonaire. Distribution du sang dans les poumons; son retour au cœur dans le ventricule gauche, & du cœur dans l'aorte, &c. Phénomenes ou circonstances dont ce mouvement est accompagné dans les animaux vivans. *Ibid.* 468. *a.* Deux sentimens sur la maniere dont le sang passe des arteres dans les veines pour revenir au cœur. Inosculations des extrémités des veines & des arteres découvertes par Leuwenhoek, dans les poissons & les grenouilles. Il y a des auteurs qui doutent des conséquences qu'on en tire par rapport à la structure des mêmes vaisseaux dans le corps humain. *Ibid. b.* Expériences de Cowper pour le même objet sur un chat & un chien. Ses observations dans un têtard, dans de jeunes poissons & de petites anguilles. Comment sont disposées dans le fœtus les parties qui servent à la circulation. Raison de ce méchanisme, selon Harvey & Lower, & selon M. Mery. Toute la question se réduit à savoir si le sang qui passe par le trou ovale, passe du côté droit du cœur dans le gauche, selon l'opinion commune, ou du gauche dans le droit, selon M. Mery. *Ibid.* 469. *a.* Diverses expériences, qui favorisant tour-à-tour les deux opinions, laissent la question indécise. Cause de la circulation du sang dans le fœtus: deux sentimens sur ce sujet. *Ibid. b.* Lequel doit être préféré. Observation de M. Mery, qui prouve que les veines rapportent à la mere le sang de l'enfant, & qu'il ne se fait entre l'une & l'autre qu'une circulation commune. Observation qui prouve que l'enfant reçoit quelques portions d'air par les vaisseaux ombilicaux. Vitesse de la circulation selon le docteur Keil. Comment on a déterminé l'espace de tems dans lequel toute la masse du sang fait sa circulation. V. *Le traité du cœur* de M. Senac. *Ibid.* 470. *a.* Eloge du traité de Harvey sur la circulation. *Ibid. b.*

Circulation du sang: il paroît qu'Hippocrate l'avoit entrevue. VIII. 212. *b.* On en attribue la découverte à Harvey. X. 274. *a. Suppl.* I. 396. *a.* Cependant André Cæsalpin la connoissoit auparavant. I. 669. *a.* Changement arrivé dans la médecine ensuite de cette découverte. XI. 364. *a.* Systême abrégé de la circulation. III. 594. *a.* De la vitesse de la circulation dans le poumon. *Suppl.* IV. 622. *a*, *b.* Nombre de fois que le même sang passe par le cœur dans une heure. 720. *b.* Effets de la circulation. III. 407. *b.* Cause méchanique du passage du sang du ventricule droit dans le gauche par les poumons. 595. *a.* Vitesse avec laquelle le sang est poussé dans l'aorte. 597. *b.* Trois théorèmes sur le mouvement du sang, que le docteur Jurin entreprend de démontrer. 599. *a.* Table qui contient le résultat de plusieurs expériences que M. Hales a faites sur la vitesse du sang dans les animaux, & sur d'autres considérations de la même nature: appareil de ces expériences. 599. *b.* Principe de la circulation dans les mouvemens du cœur. *Suppl.* II. 492. *a*, *b.* Recherches sur les causes de ces mouvemens. 493. *a*, *b.* De la maniere dont les vaisseaux artériels transmettent le sang aux veines. I. 408. *a.* XVI. 875. *a.* Circulation du sang dans le fœtus. VII. 3. *a*, *b.* &c. *Voyez* TROU OVALE. Cette proposition, que le cours du sang se fait en passant du cœur dans les arteres, & de-là dans les veines, souffre une exception par rapport au sang des visceres qui concourent à la formation de la bile. VII. 33. *b.* La chaleur animale proportionnelle à la vitesse de la circulation. III. 32. *a.* Des causes de la dilatation & de la contraction des arteres dans la circulation. XIII. 240. *a*, *b.* Cause de la circulation selon Sylvius. VI. 523. *b.* Cette cause attribuée à la respiration. XIV. 183. *a.* De l'effet des poumons & de la respiration sur la circulation. *Suppl.* IV. 622. *a*, *b.* Effet de la respiration sur la circulation dans le poumon. *Suppl.* II. 717. *a.* Dans le foie. *Suppl.* III. 80. *b.* Expérience qui prouve que la cause primitive de la circulation est l'action des vaisseaux. XIX. 614. *b.* Degré de solidité nécessaire aux liquides mus par la force du cœur, pour qu'ils conservent plus long-tems le mouvement reçu. XVII. 239. *a.* Erreur de lieu dans la circulation. *Suppl.* II. 867. *b.* Ouvrage d'Etienne Hales, sur le mouvement du sang. *Suppl.* I. 407. *a.* *Voyez* l'article mouvement du sang. *Suppl.* IV. 726. *b.* — 732. *b.*

CIRCULATION *du sang dans le cœur du fœtus*, (*Physiol.*) l'oreillette droite est extrêmement petite dans les premiers tems du fœtus, le sang de la veine-cave n'y reste donc pas: s'il s'y arrêtoit, il dilateroit proportionnellement cette oreillette. A cet âge, il est donc évident que le sang passe de droite à gauche. — Réponse aux objections de M. Mery. *Suppl.* II. 432. *a.*

Circulation de la mere au fœtus. C'est une des questions les plus difficiles de la physiologie. Recherches sur ce sujet. *Suppl.* II. 432. *b.* *Voyez* encore *Suppl.* III. 70. *b.*

Circulation du chyle, *voyez* CHYLIFICATION.

Circulation de la matiere, d'un regne dans un autre. X. 534. *a.* Utilité de la circulation qui se fait de tant de matieres différentes par l'évaporation. VI. 130. *b.* Circulation de la matiere, qui d'organisée redevient brute, &c. VII. 559. *b.*

Circulation des fluides dans les végétaux, cause de ce mouvement. I. 233. *a.* XII. 713. *a.* XVI. 960. *b.* 961. *a*, *b.* La circulation de la seve se fait d'abord de bas en haut. *Suppl.* II. 45. *b.* L'expression de circulation de la seve est impropre. *Suppl.* IV. 786. *a*, *b.*

CIRCULATION, (*Chym.*) opération chymique. Vaisseaux dont on se sert. Les usages de la circulation sont les mêmes que ceux de la digestion, & sa théorie la même que celle de la distillation. II. 470. *b.*

CIRCULATION *des especes.* (*Comm.*) C'est la circulation, soit intérieure, soit extérieure, qui fait le bonheur d'un peuple. IV. 448. *a.* De la circulation, du surhaussement & de l'abaissement des especes. V. 959. *a*, *b.* Examen de la question, si le luxe favorise la circulation. IX. 763. *b.* Comment les actionistes y contribuent. *Suppl.* I. 162. *a.* Ce que devient l'argent qui, sortant de l'Amérique, & passant en Europe, va se perdre dans le Mogol. X. 614. *a.* Observation sur la taxe que la poste exige en France, lorsqu'on fait

paſſer de l'argent d'un lieu dans un autre. XVII. 542. *a*.
Circulation des denrées. IV. 552. *a*, *b*. &c.
CIRCULATION, (*Géom.*) ce que le P. Guldin appelle *voie de circulation*. Uſage de la voie de circulation pour déterminer les ſurfaces & les ſolides. Cette méthode n'eſt preſque plus d'uſage. III. 470. *b*. *Voyez* CENTROBARIQUE.
CIRCULATOIRE, (*Chymie*) deux eſpeces de vaiſſeaux circulatoires, le pélican & les jumeaux. Des vaiſſeaux de rencontre ſont circulatoires. Ce qu'on entend par-là. III. 470. *b*.
CIRCULER, ſens de ce mot, en aſtronomie, en phyſiologie, en chymie. III. 470. *b*.
CIRCUM-INCESSION, (*Théolog.*) exiſtence intime & mutuelle des perſonnes divines dans le myſtere de la Trinité. Origine de cette expreſſion. Deux ſortes de circum-inceſſions diſtinguées par quelques Théologiens, l'une parfaite & l'autre imparfaite, dont ils admettent la derniere, entre les deux natures de Jeſus-Chriſt. III. 471. *a*. *Voyez* TRINITÉ.
CIRE, (*Hiſt. nat.*) matiere tirée des végétaux, & élaborée dans le corps d'un animal. Diſtinction entre la cire brute des abeilles & la vraie cire. Ce qu'elles font de la cire brute, quand elles ſont arrivées à la ruche. III. 471. *a*. On croit qu'il faut qu'elles la digerent pour la convertir en vraie cire. Lorſqu'on leur préſente quelque cire auprès de leur ruche, elles ne s'en chargent pas, mais elles en tirent tout le miel qu'elle contient. Lorſqu'on renferme des abeilles dans une nouvelle ruche entiérement vuide, on trouve enſuite qu'elles y ont fait des gâteaux de cire, quoiqu'elles n'aient pu ſortir. La cire des alvéoles eſt blanche, quoique les pelottes de cire brute qu'elles apportent ſoient de différentes couleurs. Toutes les cires ne ſont pas propres à recevoir un beau blanc dans les blanchiſſeries. *Ibid. b*.
Cire. Objections contre l'hypotheſe de M. de Réaumur ſur l'origine de la cire. Selon pluſieurs obſervateurs exacts, la cire eſt une matiere animale qui ſort du corps des abeilles par une ſécrétion analogue à celle de la tranſpiration, ou plutôt à celle de la cire des oreilles des grands animaux. Ouvrages à conſulter. *Suppl*. II. 433. *a*.
Cire, ce qu'on entend par cire brute. II. 273. *a*. Travail des abeilles pour faire la cire. I. 21. *b*. Alvéoles des gâteaux de cire. I. 306. *a*. Qualité & uſages de la cire des abeilles d'Amérique. X. 774. *b*.
CIRE, (*Hiſt. anc. & mod.*) divers uſages auxquels les hommes l'ont employée. Tablettes de cire ſur leſquelles les anciens écrivoient. Cire à cacheter des anciens. III. 471. *b*. Celle dont les particuliers ſe ſervent aujourd'hui. Celle dont on fait uſage pour les ſceaux des princes, &c. Portraits de cire qui ſe faiſoient chez les Romains. Plus les grands étaloient de tels portraits dans leurs veſtibules, plus ils étoient nobles. Perfection à laquelle cet art a été pouſſé de nos jours. Portraits & figures anatomiques en cire faits par le ſieur Benoit. Préparation de la cire : maniere de la blanchir. De qui nous vient cet art. *Ibid*. 472. *a*. Préparation des cires pour les chancelleries. Qualités propres à la cire. Emploi prodigieux qui ſe fait de la cire en France. *Cire végétale de Miſſiſſipi*. Comment on la prépare. Uſage qu'on en fait dans la Caroline. Son abondance. *Ibid. b*. Sa qualité. *Cire des iſles Antilles*. Nous n'avons pu parvenir à la blanchir, ni la rendre propre à la fabrique des bougies. Uſage qu'en font les Indiens.
CIRE. (*Comm. Manuf. Arts & Métiers*) cire brute, cire vierge, cire maurine ou maureſque. Cires qui ne blanchiſſent jamais parfaitement. Quantité de cire que fournit une ruche annuellement. *Suppl*. II. 433. *a*. Lieux d'où l'on tire la meilleure. Epreuve par laquelle on reconnoît les cires qui peuvent acquérir le plus beau blanc. Subſtance qui reſte dans les ſacs après qu'on en a exprimé la cire par la preſſe : ſes uſages. Expoſition des procédés par leſquels on purifie la cire. *Ibid. b*. Comment on diſtingue la cire pure de celle qui a été ſophiſtiquée avec de la graiſſe ou du beurre. Couleur de celle qui eſt beaucoup chargée de cire brute. Effet de l'air ſur la couleur de la cire jaune. Uſages de la cire dans les arts. Deſcription de la maniere dont on la blanchit. *Ibid*. 434. *a*. Uſtenſiles néceſſaires pour la purification & le blanchiment de la cire. *Ibid*. 435. *b*.
Cire. Détail des procédés pour blanchir la cire. II. 273. *a*, *b*. Deſcription de la fonderie d'Antoni, où l'on fond la cire. VII. 79. *b*. Obſervation ſur la maniere de fondre la cire, & d'en diſpoſer après avoir été fondue. 80. *a*. Cire dont les habitans de la Caroline font leurs bougies. *Suppl*. II. 437. *a*, *b*. Eſpece de cire dont on ſe ſert dans la plantation & la greffe des arbres. X. 634. *b*. Compoſition de la cire deſtinée à lever des empreintes. V. 596. *b*. Détails ſur une nouvelle maniere de peinture en cire. V. 607. *b*, &c. Eau de cire. 613. *a*, *b*. Modeles de ſculptures en cire. X. 599. *a*, *b*. 600. *a*. Livres en cire. IX. 605. *a*. Tablettes en cire des anciens. XV. 807. *a*, *b*.
CIRE *de la Chine*. Singularités ſur cette cire. III. 473. *a*. *Voyez* CIRIER *de la Chine*.
CIRE, (*Mat. médic.*) d'où vient ſa faculté d'être blanchie. Produits de la cire diſtillée ſans intermede. III. 473. *a*. La cire eſt un compoſé d'huile & d'acide. La théorie de la diſtillation de la cire avec intermedes, &c. n'a pas été donnée juſqu'à préſent. Uſage de la cire pour certaines applications extérieures. Ses uſages pharmaceutiques ſont très-étendus. *Ibid. b*.
CIRE, (*Médec.*) on peut retirer de la lavande & du romarin de la cire pure, & on peut appercevoir cette ſubſtance ſur les feuilles de ces plantes, à l'aide du microſcope. — Autre preuve que la cire eſt une ſubſtance végétale. — Huile que le chymiſte ſépare de la cire. Beurre de cire. Moyen employé à ſa préparation. *Suppl*. II. 436. *a*. Il n'y a point de terre dans la cire. L'huile de cire ne perd rien par les diſtillations répétées. D'où vient la ſolidité de la cire. Comment on rend ſon huile plus claire. Origine & formation de la cire. Eſpece de camphre qu'on découvre ſur les feuilles de ſauge & de thym. Baumes ou huiles contenues dans les végétaux. Uſages médicinaux de l'huile de cire. *Ibid. b*.
Cire, onguent dont la cire fait la baſe. II. 833. *a*. Emplâtre avec la cire blanche. V. 390. *b*.
Cire à cacheter. Maniere de la mettre en bâtons, de la rendre compacte & luiſante. II. 473. *b*.
Préparation de la cire à cacheter rouge. III. 473. *b*. Cire verte, cire jaune d'or, cire noire. *Ibid*. 474. *a*.
Cire à cacheter, *cire d'Eſpagne*, *voyez* vol. III. des planch. celles qui repréſentent les diverſes opérations de la fabrique de cette cire. *Suppl*. II. 436. *b*.
CIRE *du Roi*, (*Juriſpr.*) émolument du ſceau. Diverſes couleurs des cires de la chancellerie de France. Cire que devoient payer pour l'hôtel du roi & de la reine les marchands de bois, ſelon une ordonnance de Philippe V. III. 474. *a*.
Cire de l'égliſe. Qui ſont ceux qui la doivent fournir. III. 474. *a*. A qui appartiennent les cierges, &c. Le curé doit fournir la cire pour les meſſes de dévotion. Ouvrages à conſulter. *Ibid. b*. *Voyez* CIERGE.
CIRE, (*Fonderie en ſtatue équeſtre & en cloches*) modele en cire que font les fondeurs, ſemblable au premier modele de plâtre. Méthode dont ſe ſervoient les anciens. Qualité que doit avoir cette cire. Comment on la prépare. III. 474. *b*.
CIRE, (*Divinat.*) divination par le moyen de la cire. II. 845. *a*, *b*. Figures de cire, par leſquelles on croyoit faire périr ceux qu'on haïſſoit. V. 618. *a*.
CIRE *des oreilles*, (*Anatom.*) réſeau réticulaire, qui eſt le ſiege des glandes, d'où ſort cette eſpece de cire. III. 474. *b*. Duverney a donné de ces glandes une deſcription ſi exacte, qu'il paſſe pour en être l'inventeur. Autres anatomiſtes qui en ont parlé. Ce qu'on a découvert de l'uſage de la matiere cérumineuſe. Inconvéniens qui réſultent de ſa trop grande abondance. Comment on nettoie le conduit auditif, & l'on guérit la ſurdité qui provient de la grande quantité de cette humeur. Maux qui réſultent de l'abondance de cette matiere accompagnée d'acrimonie. Maniere de les guérir. La cire pétrifiée cauſe une ſurdité preſque incurable : la privation de ſa ſécrétion cauſe la ſurdité dans la vieilleſſe. Quelques-uns l'ont priſe pour un excrément du cerveau. Goût de cette cire. *Ibid*. 475. *a*. Diverſes propriétés chimériques qu'on lui a attribuées. Médiocres qualités qu'on lui peut reconnoître. Ouvrage écrit ſur l'uſage de la cire des oreilles. *Ibid. b*.
CIRÉE, *toile*, XVI. 380. *a*, *b*.
CIRIER, (*Botan.*) cirier de la Louiſiane, repréſenté *vol. VI. des planch. Hiſt. nat. pl. 99*. Différens auteurs qui en ont donné la figure. Déſignations de cette plante. Sa deſcription. Lieux où elle croît. Ses qualités & uſages. Bougies des habitans de la Caroline. *Suppl*. II. 437. *a*. Obſervation ſur la nomenclature de Linnæus. Claſſification du cirier ou gale. Deux eſpeces de cirier très-curieuſes, dont l'une qui croît à la Louiſiane, y eſt appellée *arbre de vie* ; & l'autre, qui eſt petite, croît dans la Caroline, dans l'Arcadie & le Canada : on l'y nomme *laurier ſauvage*. De la culture de ces deux eſpeces. Leur produit. *Ibid. b*. Le principal uſage du cirier eſt l'eſpece de cire que l'on retire de ſes baies. Maniere de la cueillir. Couleur verte qu'elle prend par ſon mêlange avec le ſuif. Les bougies que l'on fait de cette cire, durent beaucoup plus que celles de la cire des abeilles : elles répandent une odeur d'anis en brûlant. Bougies qu'a faites M. Duhamel avec cette cire mêlée de cire ordinaire, & d'une portion de ſuif. Qualité médicinale de l'eau qui a bouilli avec la cire du cirier. Maniere de blanchir cette cire, *Suppl*. II. 438. *a*. & d'en faire des bougies. Obſervation économique ſur leur uſage. De la culture des arbres de cire dans notre climat. *Ibid. b*.
Cirier, eſpece d'arbriſſeau, vol. VI. des planch. *Regne végétal*, planch. 99. Cirier de la Chine. *Suppl*. IV. 273. *a*, *b*, &c.
Cirier. Tour du cirier. XVI. 455. *b*. Baguette. II. 14. *a*. Baſſine. 125. *b*. Fourneau. 530. *b*. Cerceau. 834. *a*. Filiere. VI. 797. *b*. Meche, *voyez* ce mot. — *Voyez* les planch. de l'art du cirier, vol. III. & l'article *Cierge*.
CIRKNITZ *ou* ZIRKNITZA, (*Géogr.*) bourg d'Allemagne,

communication. Obſervations ſur la place qu'on doit choiſir pour une citadelle. Idée de la maniere dont on peut tracer le deſſin d'une citadelle. Citadelle pentagone. Les citadelles ne doivent avoir que deux portes. III. 481. *b.* La citadelle doit être placée de maniere que la ville n'ait aucun ouvrage qui batte la citadelle. Comment on joint l'enceinte de la place à la citadelle. Diſpoſitions des citadelles pour les villes maritimes. Celle du Havre-de-Grace. Jettées que l'on conſtruit ordinairement dans ces ſortes de villes; forts que l'on établit à leur extrémité. On conſtruit auſſi des réduits qui ont le même-objet que les citadelles. *Ibid.* 482. *a.*

Citadelle : attaque d'une citadelle. I. 828. *b.* Du ſiege d'une place où il y a une citadelle. *Ibid.*

CITADIN, (*Politiq.*) caractere du citadin. *Suppl.* III. 948. *b.* 952. *b.*

CITAMBEL, (*Bot.*) eſpece de nénuphar du Malabar. Ses autres noms. Caracteres qui le diſtinguent du nénuphar commun & de l'ambel. Lieux où il croit. Ses uſages. Sa claſſification. *Suppl.* II. 444. *a.*

CIT-AMERDU, (*Bot.*) nom Malabare d'une eſpece de cocculus. Sa deſcription. *Suppl.* II. 444. *a.* Sa culture. Ses qualités & uſages. Maniere de claſſer cette plante. *Ibid. b.*

CITATION, (*Gramm.*) maniere de diſtinguer les citations dans l'écriture & l'Imprimerie. Jugement & attention avec laquelle on doit les employer. Elles ont quelquefois embelli certains écrits à peu de frais. Citations des prédicateurs. III. 482. *a.* Une application détournée qui n'eſt point dangereuſe en des ſujets profanes, peut devenir abuſive quand il s'agit de l'écriture. On en donne un exemple dans la fauſſe application ſi ſouvent faite de ces paroles de J. C. *Multi vocati, pauci verò electi.* Explication de ces paroles & de la parabole d'où elles ſont tirées; *Ibid. b.* par où l'on voit que ce paſſage eſt cité mal-à-propos dans un ſens ſiniſtre, & qu'on a tort d'en tirer des inductions déſeſpérantes. Autre exemple d'une citation abuſive; celle de cette exclamation de S. Paul: *O altitudo!* qui, préſentée de maniere à inſpirer la frayeur, eſt véritablement dans le texte un ſujet d'eſpérance & de conſolation. Certains prédicateurs, abuſant de ces expreſſions, n'ont que trop ſouvent alarmé les conſciences, lorſqu'ils devoient inſpirer les plus tendres ſentimens de reconnoiſſance pour le dieu des miſéricordes: telle a été l'une des cauſes de l'incrédulité. *Ibid.* 483. *a.*

Citation, *voyez* à l'art. PLAGIAT, quelques obſervations ſur ceux qui empruntent les penſées d'autres auteurs ſans les citer.

CITATION, (*Théolog.*) objection des incrédules tirée des citations que les écrivains du nouveau teſtament ont faites de quelques paſſages ou prophéties de l'ancien: paſſages qui ne s'y trouvent point, ou qui ſont rapportés dans un ſens manifeſtement différent de celui qu'ils préſentent naturellement. Différentes routes que les théologiens ont priſes pour réſoudre cette difficulté. Ouvrage de *M. Surenhuſius*, intitulé Βιβλος καταλλαγης: *in quo ſecundum veterem theologorum hebræorum formulam allegandi, & modos interpretandi, conciliantur loca ex veteri in novo teſtamento allegata.* Idée de cet ouvrage. III. 483. *b.* Dix regles de citations & d'interprétation pratiquées par les rabbins, rapportées dans cet ouvrage. Explication de la maniere dont l'évêque de Kidder, M Leclerc & M. Sike levent la difficulté. *Ibid.* 484. *a.* Grotius avoit imaginé le premier cette méthode, M. Richard Simon l'a ſoutenue; mais Boſſuet en a montré la fauſſeté, auſſi-bien que le P. Balthus, jéſuite. Conſulter auſſi ſur ce ſujet Maldonat dans ſon commentaire ſur le chapitre ſecond de S. Matthieu. Maniere d'indiquer par abbréviation le livre de l'eccléſiaſte & celui de l'eccléſiaſtique, lorſqu'on en cite quelques paſſages. Explication de la maniere de citer S. Thomas. *Ibid. b.*

CITATIONS *de droit*, textes de droit que l'on indique pour appuyer ce qui eſt avancé. Les citations fréquentes en plaidant furent introduites ſous le préſident de Thou. Ce que dit Paſquier des avocats de ce tems-là. III. 484. *b.* Les juriſconſultes du ſeizieme ſiecle ſont tombés dans le même excès. Excès oppoſé où l'on ſe jette préſentement. Explication des abbréviations qu'on emploie lorſqu'on cite en matiere de droit, ſoit civil, ſoit canon. *Ibid.* 485. *a.*

CITATION *en jugement*, (*Juriſp.*) ce que les Romains entendoient par-là. Il étoit ordonné au défendeur, par la loi des douze tables, de ſuivre le demandeur devant le juge. III. 485. *a.* Comment cette citation ſe fit dans la ſuite. Diverſes perſonnes qu'il n'étoit pas permis de citer en jugement. Il falloit obtenir une permiſſion du préteur pour citer quelque perſonne que ce fût. La citation en jugement étoit quelque choſe de plus fort qu'une ſimple action. Ouvrages à conſulter. *Ibid. b.*

Citation, ajournement qui ſe donne par un appariteur pour comparoître devant un juge d'égliſe. Les citations générales ſont abuſives. Un laïc cité devant un juge d'égliſe, pour une cauſe qui n'eſt pas de ſa compétence, peut interjetter appel comme d'abus de la citation. Ouvrages à conſulter. Les ſujets du roi ne peuvent être cités en cour de Rome. Ouvrages à conſulter. III. 485. *b.*

CITÉ, (*Polit.*) définition. L'idée de cité ſuppoſe le rapport d'une perſonne phyſique ou d'un être moral public qui veut ſeul, à des êtres phyſiques privés qui n'ont plus de volonté. Toute cité a deux origines, l'une philoſophique, l'autre hiſtorique. III. 485. *b.* Diverſes hypotheſes ſur la premiere. L'hiſtoire & la philoſophie ſont d'accord ſur l'origine des cités. Obligation de ſe ſoumettre aux loix de la cité. Paſſage des hommes de l'égalité à la ſubordination, dans la formation des cités. Les cités réunies entr'elles, doivent auſſi reconnoitre la même ſubordination. Mais les ſouverains abſolus reſtent égaux, & dans l'état de nature les uns à l'égard des autres. Quel eſt le mauvais citoyen, le mauvais ſujet, le mauvais ſouverain. Une cité peut être conſidérée comme une ſeule perſonne; & la réunion des cités, auſſi comme une ſeule perſonne ſoumiſe à une autorité, *&c.* Le mot *cité* déſignoit anciennement un état, un peuple avec toutes ſes dépendances, une république particuliere. Des cités des anciens Gaulois. Dans la ſuite, on n'appella *cités* que les villes épiſcopales, diſtinction qui ne ſubſiſte plus guere qu'en Angleterre. *Ibid.* 486. *a.* Nombre des cités de France. Quand une ville s'eſt aggrandie, on donne le nom de *cité* à l'eſpace qu'elle occupoit primitivement. *Ibid. b.*

Cité, ce que les Celtes entendoient par ce mot. *Suppl.* II. 286. *b.* Cités que les Romains déſignoient par le nom de *préfectures.* XIII. 283. *a.* Défenſeurs des cités chez les Romains. IV. 38. *a.*

CITÉ, (*droit de*) du droit de cité chez les Romains: peuples auxquels il fut communiqué. Comment s'acquiert la qualité d'habitant & celle de citoyen. En quoi conſiſtoient chez les Romains les droits de cité. Comment ils ſe perdoient. III. 486. *b.* Comment on acquiert aujourd'hui en France les droits de cité. Différence entre ces droits & ceux de bourgeoiſie. On peut perdre les droits de cité ſans perdre la liberté; mais la perte de cette derniere emporte celle des premiers. *Ibid.* 487. *a. Voyez* CITOYEN.

CITEAUX, ordre religieux. Commencement de cet ordre en 1075. Dignité de l'abbé de citeaux. College des bernardins que les religieux de citeaux ont à Paris. Hommes illuſtres que cet ordre a produits. Il eſt le premier qui ait établi des chapitres généraux. III. 487. *a.*

CITEAUX, ou *Ciſteaux*, (*Hiſt. des ord. rel.*) célebre abbaye, chef d'ordre, en Bourgogne, dans le Dijonois. *Suppl.* II. 444. *b.* Son fondateur. Papes que cet ordre a donnés à l'égliſe. Abbayes ſur leſquelles l'abbé de Citeaux a juriſdiction. Ses droits & pouvoirs. Manuſcrit précieux de la bible renfermé dans la bibliotheque de Citeaux. Tombeaux remarquables dans ſon égliſe. Arrivée de S. Louis à Citeaux. Comment il répondit à la priere que les abbés & la communauté lui firent de la part du pape Innocent IV, de le défendre contre l'empereur Frédéric. *Ibid.* 445. *a.* Conduite de ce pape après les refus de ſecours & de protection qu'il reçut de la France, de l'Aragon & de l'Angleterre. Anecdote ſur une viſite que fit le poete Boileau à l'abbaye de Citeaux. On voit dans ce lieu une bible corrigée par les ſoins de S. Etienne, troiſieme abbé. Statuts qu'il forma ſous le nom de *charte de charité.* Monaſteres qu'il établit. Ses premiers ſucceſſeurs. Nombreuſes abbayes de cet ordre, qu'il y avoit en France en 1226. Statut par lequel dans le quatorzieme ſiecle, l'ordre réſolut de ne plus faire canoniſer aucun des religieux, *ne multitudine, ſancti vileſcerent in ordine. Ibid. b.*

Citeaux, fondation de l'ordre de Citeaux. XI. 599. *b.* Religieux de Citeaux, fondés par S. Robert, abbé de Citeaux: pourquoi appellés *bernardins*: leur habit: abbayes de ces religieux en France: ordres compris dans celui-ci. II. 211. *b.* Des abbés des monaſteres de l'ordre de Citeaux. I. 13. *a.* Diſciples d'Ariſtote dans cet ordre. XII. 372. *b.* Théologiens diſtingués. I. 664. *a.*

CITERNE, celles de la Hollande. La plus belle citerne ſe trouve à Conſtantinople. Qualité de l'eau de citerne. III. 487. *a.* On obſerve de n'y point laiſſer entrer les eaux de neige & celles des pluies d'orage. Moyens donnés par M. de la Hire, pour pratiquer en tout pays des citernes qui fourniroient à chaque maiſon aſſez d'eau pour l'uſage & le beſoin de ceux qui y demeurent. Calcul qui montre qu'une maiſon qui auroit en ſuperficie quarante toiſes, peut ramaſſer aſſez d'eau pour abreuver vingt-cinq perſonnes par année. Avis de M. de la Hire, ſur le lieu & la maniere de conſtruire ces ſortes de citernes. Citernes qu'on voit dans quelques villes maritimes de Flandres. *Ibid. b.*

Citerne. Celles que les Romains avoient dans leurs maiſons. IX. 891. *a.*

CITHARE, comment cet inſtrument étoit formé. C'étoit l'inſtrument de ceux qui diſputoient les prix dans les jeux pythiens. Diviſion de leur chant en cinq parties. III. 488. *a.* Terpandre, excellent joueur de cithare. Quelques-uns prétendent que notre mot *guitare* vient de cithare. *Ibid. b.*

Cithare, en quoi elle differe de la lyre. IX. 778. *b.* Eſpece de cithare appellée *fides. Suppl.* III. 38. *a.* Voyez les planches de Lutherie, vol. V.

civiles. 654. *b.* 655. *a*, *b.* Noblesse civile. XI. 174. *b.* 178. *b.* Obligation civile. 304. *b.* Office civil. 418. *b.* Greffier civil du parlement. XII. 11. *b.* Tournelle civile au parlement de Paris. 29. *b.* Partie civile. 103. *b.* Peine civile. 246. *b.* Possession civile. XIII. 165. *b.* Procédure civile. 404. *a.* Procès civil. *Ibid.* Requête civile. XIV. 162. *b.* Société civile. XV. 259. *a*, *b.* Tems civil. XVI. 96. *a.* Testament civil. 192. *b.* Tradition civile. 510. *a.* Vie civile. XVII. 254. *b.* 257. *b.*

Civil, *poli*, *honnête*, *affable*, *gracieux*, (*Synon.*) XII. 904. *a. Suppl.* I. 179. *b.*

CIVILISER, (*Jurispr.*) civiliser une affaire ; rendre civil un procès qui s'instruisoit comme criminel : ce que dit là-dessus l'ordonnance de 1670, titre 20. Lorsque les charges paroissent légeres, on renvoie quelquefois les parties à l'audience, *&c.* III. 497. *a.*

Civiliser ; procédure civilisée, procès civilisé. XIII. 404. *a*, *b.*

CIVILITÉ, *politesse*, *affabilité*. Différences & rapports entre ces expressions. Définition de chacune de ces qualités. III. 497. *a.* Montaigne cité sur ce sujet. La civilité cérémonieuse est fatigante & inutile. Eloge de la vraie civilité. Quelques législateurs ont voulu que les manieres représentassent les mœurs. Regles de la civilité chez les Chinois. *Ibid. b.*

Civilité, différence entre la politesse & la civilité. V. 416. *a.* Différence entre la politesse, la flatterie & la civilité. XII. 916. *a.*

CIVIQUE, (*Couronne*) celle que les Romains accordoient à ceux qui avoient sauvé la vie à un citoyen. III. 497. *b.* *Voyez* Couronne. Elle fut accordée à Auguste & à Cicéron. *Ibid.* 498. *a.*

CIVITA TURCHINO, (*Antiq. d'Italie*) montagne à trois milles, au nord de Carneto. *Suppl.* II. 449. *a.* Sa description. Appartemens souterreins qu'on y a découverts. Antiquités qu'on y trouve. Peintures & inscriptions. *Ibid. b.* *Voyez* pl. IV. d'antiq. *Suppl.*

Civita, autrefois *Teanum.* XVI. 1. *a.*

CIVITAS, ce qu'on entendoit par ce mot. XI. 747. *a.*

CIVOLI, (*Ludovico*) peintre. V. 318. *b.*

C L

CLAIE, usage qu'on en fait dans le jardinage pour passer les terres. Claie sur laquelle on traine par les rues ceux qui se sont défaits, *&c.* III. 498. *a.*

Claie, passer à la claie. XII. 140. *a.*

Claie, (*Fortif.*) III. 498. *a.*

Claie portative derriere laquelle les archers tiroient, XII. 195. *b.* dont se couvroient les assiégeans. *Suppl.* IV. 238. *a.*

Claie, dont se servent les bergers. III. 498. *b.*

Claie, en terme d'orfevre. Description & usage. III. 498. *b.*

CLAIN, (*Jurispr.*) diverses significations de ce mot. Clain & arrêt. Clain de cerquemenage. Clain de dégagement. Clain de rétablissement. Clain de simple saisine. III. 498. *b.*

CLAIONNAGE, (*Maç. & Jardin.*) utilité de ce travail. Comment il se fait. III. 498. *b.*

CLAIR, (*Logiq.*) notion claire. XI. 252. *b.* Pensée claire. XII. 309. *b.* *Voyez* Clarté.

Clair, *Saint-* (*Géogr.*) *Suppl.* IV. 697. *a.*

Clair-obscur, (*Peint.*) importance de la connoissance de la lumiere. Ce qu'on entend par l'incidence des lumieres. L'incidence des lumieres forme le peintre à suivre les loix de la perspective, au lieu que le clair-obscur dépend absolument de l'imagination du peintre. Ce qu'on entend par *clair* & par *obscur.* III. 499. *a.* Trois moyens conduisent à la pratique du clair-obscur. 1°. La distribution des objets. Explication de ce que Titien appelle *la grappe de raisin.* 2°. Le corps des couleurs. 3°. Les accidens. Ce qu'on entend par un dessin de clair-obscur. III. 499. *b.*

Clair-obscur, (*Peinture*) l'intelligence du clair-obscur consiste dans l'habileté à choisir les couleurs locales, claires ou sombres, les plus propres à renforcer ou à mitiger selon le besoin, les jours & les ombres naturelles. — Il ne faut pas confondre le clair & l'obscur, qui dépend des jours & des ombres, avec le clair-obscur, qui ne dépend que des couleurs locales, quoique ces deux choses très-différentes puissent produire un même effet. *Suppl.* II. 450. *a.* Etude que doit faire le peintre pour acquérir l'intelligence du clair-obscur. Les graveurs ont aussi trouvé l'art d'exprimer les couleurs locales, tantôt claires, tantôt sombres, tantôt douces, tantôt tranquilles. *Ibid. b.*

Clair-obscur. La partie du coloris, qui comprend aussi celle du clair-obscur, est une des plus essentielles de la peinture. III. 658. *b.* Leçons de clair-obscur que le Titien tiroit d'une grappe de raisin. VII. 860. *a.*

CLAIRANGUE, *grattes* ou *verveux emmanché*, (*Pêche*) Instrument pour la pêche. Où se pratique la pêche de la clairangue. III. 500. *a.*

CLAIRAUT, (*Alexis*) sa géométrie. V. 497. *b.* Elémens d'algebre de cet auteur. *Ibid.* Théorie sur la figure de la terre. VI. 757. *a*, *b.* Mémoire sur la conservation des forces vives. VII. 115. *b.* Ses ouvrages astronomiques. *Suppl.* I. 665. *a.* Tables du mouvement de la lune. IX. 735. *b.* Recherches sur les moyens de construire un télescope dioptrique acromatique. XVI. 49. *a*, *b.* Ses formules pour la courbure de ses verres. *Suppl.* III. 814. *a.*

CLAIRE, (*Religieuses de sainte*) commencemens de cette communauté : leur regle : on les distingue aujourd'hui en Damianistes & en Urbanistes. III. 500. *a.*

Claire, (*Sainte*) observations sur cette sainte. X. 683. *b.*

Claire, (*Chym. & Docim.*) cendre d'os calcinés, *&c.* Usage qu'on en fait en docimasie. Avantages de la claire. Comment on fait calciner les os ou arrêtes, & on les lessive. III. 500. *a.* Instructions sur la maniere de s'en servir. *Ibid. b.*

CLAIRÉE, (*Rafin.*) passer la clairée. XII. 140. *a.*

CLAIRET, (*Pharmac.*) différentes sortes de vins clairets. Quelques-uns substituent au vin dans la composition des clairets, l'eau-de-vie ou l'esprit-de-vin. III. 500. *b.*

Clairets, (*les*) maison de religieuses, *&c.* III. 500. *b.*

CLAIRE VOIE, différens ouvrages faits à claire-voie. III. 500. *b.*

CLAIRIERE ou Clariere, (*Econ. rustiq.*) moyen de remédier aux clairieres dans les endroits aquatiques. *Voyez* Bois. Comment on y peut remédier dans les autres expositions. Comment les baliveaux donnent lieu aux clairieres. *Suppl.* II. 450. *a.*

CLAIRON, (*Luth.*) cet instrument fut en usage chez les Mores, qui le transmirent aux Portugais. III. 501. *a.*

Clairon, jeu d'orgue. III. 501. *a.*

Clairon, pédale de clairon. XII. 235. *b.*

Clairon, (*Blason*) III. 501. *a.*

Clairon, (*Mademoiselle*) espece d'applaudissement qu'elle reçut d'un spectateur. IV. 684. *a.*

CLAIRVOYANT, *éclairé*, (*Synon.*) V. 269. *b.*

CLAMER, (*Jurispr.*) divers sens & usages de ce mot. III. 501. *b.*

CLAMEUR, (*Jurispr.*) divers sens de ce mot. Clameur de bourse, clameur de bourse gagée, clameur à droit conventionnel, clameur à droit de lettre lue. III. 501. *b.* Clameur fausse ; forte clameur ; clameur de gage plege, clameur gagée ; clameur de haro ; origine de cette expression ; premier exemple mémorable de l'usage que l'on faisoit de cette clameur de haro ; la même clameur de haro faite contre Henri V, roi d'Angleterre, lorsqu'il assiégeoit Rouen. Clause des ordonnances, *&c. Nonobstant clameur de haro.* III. 502. *a.* Ce que l'ancien coutumier de Normandie dit du haro. Extension de la pratique du haro au-delà des cas prononcés par la coutume. Sur la maniere d'intenter le haro. A quoi chacun étoit obligé lorsqu'on crioit haro. La clameur de haro ne peut être intentée qu'en Normandie, *&c. Ibid. b.* Par qui & contre qui elle peut l'être. Effet du haro. A qui en appartient la connoissance. Comment la clameur du haro tombe en péremption : le juge du haro doit prononcer une amende contre l'une ou l'autre des parties. Les parties ne peuvent transiger dans cette matiere. Recueils & ouvrages à consulter.

Clameur lignagere ou clameur de bourse. III. 503. *a.* Clameur de loi apparente ; clameur seigneuriale ; clameur révocatoire ; clameurs ou rigueurs ; ouverture de clameur ; clameur du petit scel de Montpellier ; clameur pour dettes. *Ibid. b.*

Clameurs, *décime des*, IV. 679. *b.*

Clameur, *cri*, (*Synon.*) IV. 461. *a.*

CLAMP, *gaburon*, *gemelle*, (*Marine*) clamp ou clan de mât ; clamp de beau-pré. III. 503. *b.*

CLAPET, (*Méchan.*) espece de soupape faite d'un rond de cuir, *&c.* Description & usage. III. 504. *a.*

CLAPIER, (*Econ. rust. & Chasse*) terrein clos où l'on nourrit des lapins. Détails sur tout ce qui concerne la construction d'un clapier, & sur la maniere d'y élever les lapins. III. 504. *a.*

CLAQUES, (*Cordonn.*) maniere de les travailler. *Suppl.* IV. 814. *b.* 815. *b.*

CLAQUEBOIS, (*Luth.*) instrument de percussion & à touches. Il a été en usage chez les Flamands. III. 504. *a.* Description de cette espece d'épinette ; maniere de s'en servir. *Ibid. b.*

Claquebois, (*Luth.*) *voyez* vol. V des planch. de Luth. planch. 1.

CLARAMONT, *poudre de.* XVI. 180. *b.*

CLARENCIEUX ou Clarence, (*Hist. mod.*) nom affecté au second roi ou héraut-d'armes d'Angleterre. Création de ce héraut par Edouard IV. Son office. III. 504. *b.*

CLARENINS, ancienne congrégation de l'ordre de S. François, *&c.* Ses commencemens, ses révolutions. III. 504. *b.*

CLARICORDE, (*Luth.*) instrument de musique. *Voyez* Manicorde, Clavicorde, & *Suppl.* II. 820. *b.*

CLARIFICATION, (*Pharm.*) dépuration qui s'opere par le moyen du blanc d'œuf, & d'autres substances animales, *&c.* But de cette opération. Liqueurs qui en sont l'objet. Liqueurs qui doivent être exclues du nombre des sujets de la clarification. Matieres employées pour la clarification dans les travaux en grand. Maniere de faire la clarification avec les blancs d'œufs. III. 505. *a.* On entend encore par ce mot la défécation du suc des plantes, *&c. Ibid. b.*

Clarification des liqueurs par l'alun. I. 312. *a.* Clarification par défécation. IV. 733. *b.* Clarification des sucs de plantes & de fruits. 867. *a.* Clarification des vins. XVII. 294. *b.* 297. *b.* III. 638. *b. Suppl.* III. 514. *a.*

CLARIFIER, en termes de raffineur de sucre. Comment on s'y prend pour cette opération. III. 505. *b.*

CLARINÉ, (*Blason*) se dit de quelques animaux qui ont la clochette attachée au cou. Etymologie de ce mot. *Suppl.* II. 450. *b.*

CLARINETTE, (*Luth.*) instrument à anche. Son invention. *Suppl.* II. 450. *b. Voyez* vol. V des pl. de luth, pl. 8. & pl. 4. de luth. *Suppl.* Description de la clarinette. Maniere de jouer de cet instrument. Sa tablature. Son étendue. Lorsqu'il est accompagné d'autres instrumens, il faut noter sa partie d'une tierce mineure plus haut que la leur. Son peu de variété causé par la difficulté du doigter. Comment on y remédie. Musicien qui jouoit d'une clarinette à six clefs, sur laquelle il exécutoit tous les modes. *Suppl.* II. 451. *a.*

CLARK, anecdote sur cet anglois qui avoit trouvé le secret de déboiter & disloquer la plupart des jointures de son corps. VIII. 870. *a.*

CLARKE, (*Samuel*) preuves de l'existence de Dieu. IV. 978. *b.* — 980. *a.* Sentiment de ce philosophe sur l'espace. V. 950. *a, b.* Sur le froid. VII. 308. *a.* Sur la gravité. 875. *a.*

CLAROS en Ionie: bois de Claros consacré à Apollon. II. 310. *a.* Oracle de Claros. XI. 537. *b.*

CLARTÉ, *lueur, éclat, splendeur.* (*Synon.*) V. 269. *b.*

Clarte de la vue: sa cause. XVII. 569. *a.*

CLARTÉ, (*Beaux-arts*) nous nommons distincts les objets de nos connoissances dans lesquels nous démêlons clairement ce qui constitue leur genre ou leur espece. III. 451. *b.* C'est donc par la clarté distincte d'un objet, qu'on reconnoit ce qu'il est ou ce qu'il représente. Il y entre toujours quelque chose de relatif. Dans les ouvrages de l'art, chaque objet doit avoir le degré de clarté que sa connexion avec le tout exige, afin qu'il soit reconnu avec précision pour ce qu'il doit représenter. Les objets accessoires ne doivent recevoir que le degré de développement & de clarté que leur importance exige; c'est-là l'unique moyen de rendre distinct un tout qui est composé de plusieurs parties differentes. *Ibid.* 452. *a.* Dans les arts de la parole, les ouvrages de quelque étendue, les narrations, les descriptions, les dissertations, acquierent cette clarté distincte par une division exacte des divers objets, par l'ordre dans lequel ils se succedent, & par la tractation détaillée des objets principaux. Regle la plus générale & la plus importante sur ce sujet: n'entreprenez aucun plan avant de bien connoitre tous les matériaux que vous emploierez dans votre ouvrage; qu'à force de méditer votre sujet, il vous soit familier, que vous puissiez en saisir l'ensemble d'un coup d'œil. Alors il ne vous faudra plus qu'un bon discernement pour faire la distribution & l'ordonnance. *Ibid. b.*

Clarté du discours, (*Littér.*) Causes qui nuisent à cette clarté. III. 452. *b.* 1°. Le sujet même qui souvent est hors de la portée des lecteurs. 2°. L'emploi des termes de l'art & des expressions scientifiques. 3°. La trop grande briéveté. 4°. Le défaut de méthode. 5°. Le défaut de clarté dans les conceptions, & de distinction dans les idées de celui qui parle. 6°. Le défaut de style. *Ibid.* 453. *a.* 7°. Le trop grand desir de montrer de l'esprit. *Ibid. b.*

Clarté dans le discours. I. 376. *a.* V. 523. *b.* dans l'expression. VI. 315. *a.* dans l'expression & dans la pensée. *Suppl.* II. 918. *b.* 919. *a.* dans les idées. VIII. 492. *a, b.* 493. *a.* dans le style, XV. 553. *b.* dans les images. *Suppl.* III. 562. *b.* 563. *a, b.* 564. *a.* dans les tropes, XVI. 702. *b.* dans la narration. *Suppl.* IV. 14. *b. Voyez* CLAIR.

CLASSE, terme relatif à ceux de regne & de genre. Distribution des objets de l'histoire naturelle en regnes, de chaque regne en classes, de chaque classe en genres, des genres en especes. Comment cette distribution se forme. III. 505. *b.* Exemple tiré du regne animal. On peut multiplier ces divisions autant qu'on le veut. *Voyez* MÉTHODE.

CLASSE, (*Gramm.*) étymologie de ce mot. Classes des colleges. Divisions appellées du nom de classe par Quintilien. III. 506. *a.* Cet auteur préfere l'éducation publique à l'éducation particuliere, pourvu qu'on suive pour cette premiere le plan & les divisions qu'il indique. Moyens indiqués par Quintilien, pour transporter dans l'éducation publique les avantages de l'éducation particuliere, & réciproquement. Ce qu'il dit sur la vertu & la probité que l'on doit chercher dans les maitres, & sur les châtimens des écoliers. *Ibid. b.*

CLASSE, (*Marine*) ce qu'on entend en France par ce mot. Extrait de l'ordonnance de Louis XIV, pour les armées navales, publiée en 1689, & qui regle tout ce qui concerne les classes. *Ibid.* 506. *b.*

CLASSIFIER, (*Métaphysiq.*) comment notre esprit parvient à classifier les êtres. *Suppl.* I. 69. *b.* 73. *a.* Voyez GENRE.

CLASSIQUE, (*Gramm.*) Quels sont les auteurs classiques. Divers sens du mot latin *classicus.* 1°. Il se dit de ce qui concerne les flotes. 2°. Citoyens de la premiere classe appellés *classici cives.* Ce qu'on entendoit par *classici testes.* III. 507. *a.* Dans Aulugelle, *autores classici*, signifie les auteurs du premier ordre. Auteurs françois qu'on pourroit appeller classiques dans ce même sens. *Ibid. b.* — Sur les auteurs classiques, *voyez* AUTEUR.

CLASSIQUES, *auteurs* (*Art de la parole*) ceux qui peuvent servir de modele par la beauté & l'excellence du style. On ne doit les chercher que chez les nations où la raison est parvenue à un haut degré de culture, où la vie sociale & le commerce des hommes ont porté l'entendement & le bon goût fort au-dessus des sens grossiers. Chez un peuple dont la raison n'est pas encore cultivée au plus haut point, le meilleur auteur qui s'y formera, sera applaudi parmi ses contemporains, & cependant ne sera jamais auteur classique. III. 463. *b* La simple culture de l'entendement, qui ne s'attache qu'aux abstractions & à l'analyse des idées, ne forme point d'auteur classique. L'entendement classique n'analyse point les diverses parties d'un objet; il sait l'énoncer dans toute son étendue avec énergie & simplicité: ce sont plutôt des observations fines qui supposent un coup-d'œil perçant, que des raisonnemens exacts, fondés sur le développement des idées. — Comment s'acquiert l'esprit d'observation, cette premiere qualité d'un auteur classique. — Pourquoi en tout pays le nombre des poëtes classiques l'a emporté sur celui des bons prosateurs. *Ibid.* 454. *a.*

CLAUDE, (*Jean*) observations sur la vie & les ouvrages de ce théologien. XIV. 583. *b.*

CLAUDE, *terre de saint-* (*Géogr.*) en Bourgogne. *Suppl.* III. 677. *b. Suppl.* IV. 697. *a, b.*

CLAUDEBERGE, l'un des premiers sectateurs de Descartes. XV. 326. *b.*

CLAUDIA, loi. IX. 656. *a.*

CLAUDIA, (*Hist. rom.*) Vestale qui fut accusée d'avoir laissé éteindre le feu sacré. Miracle par lequel elle manifesta son innocence. III. 454. *a.*

CLAUDIA, sœur de Claudius Pulcher. Peine que lui attira son orgueil. III. 454. *a.*

CLAUDICATION, (*Médec. Chir.*) Diverses causes de cette maladie: claudication de naissance: causes accidentelles. III. 508. *a.* Remede à la claudication qui vient de ce que la jambe, par la seule contraction ou roidissement de ses muscles, s'est retirée. Remede à celle qui vient de foiblesse des hanches dans les enfans. Mot d'une femme Lacédémonienne à son fils, devenu boiteux à la guerre. *Ibid. b.*

CLAUDIEN, poëte, sa patrie. *Suppl.* II. 214. *a.*

CLAUDIUS-NERON, (*Hist. rom.*) fils de Drusus & de Livie. Histoire de la vie & du regne de cet empereur. *Suppl.* II. 454. *b.*

CLAUDIUS-NÉRON, empereur: lieu de sa naissance: son caractere. IX. 777. *b.* Musée qu'il construisit dans Alexandrie. X. 894. *a.* Combat donné sur l'eau pendant son regne. XI. 60. *b.* Cause de sa mort. X. 713. *b.* Lieu où il mourut. XV. 227. *b.*

CLAUDIUS, *M. Aurelius* (*Hist. rom.*) surnommé le Gothique, second du nom, parvint à l'empire après la mort de Gallien. Principaux évènemens de son regne. *Suppl.* II. 456. *a.*

CLAUDIUS II. *surnommé le Gothique*, empereur, consulte les sorts de Virgile. XV. 378. *b.*

CLAUDIUS *Pulcher*, ne doit sa célébrité qu'à ses défaites & à son mépris pour la religion dominante. Principaux traits qui le caractérisent. *Suppl.* II. 456. *b.*

CLAUDIUS, *Publius*, eut l'orgueil & l'envie de ses ancêtres, sans avoir aucune de leurs vertus. Evénemens qui le demontrent. *Suppl.* II. 456. *b.*

CLAUDIUS, (*Publius*) amoureux de Pompeia, femme de César: il profane les mysteres de Cérès. X. 923. *b.*

CLAUDIUS, (*Appius*) fils d'Appius Claudius Cœcus, attaqué dans son triomphe par un tribun, & protégé par sa fille qui étoit Vestale. XVII. 213. *b.*

CLAUDIUS, (*Appius*) décemvir qui se rendit honteusement célebre par sa passion pour Virginie. Sa mort. *Suppl.* II. 456. *b. Voyez* APPIUS.

CLAUDIUS *Nero*, consul; victoire qu'il remporta sur Asdrubal. *Suppl.* III. 916. *b.*

CLAUDIUS, éditeur d'une bible hébraïque. II. 224. *a.*

CLAVEAU, (*Archit.*) pierre en forme de coin qui sert à fermer une plate-bande. Claveau à crossette. Observation sur

fur les ornemens dont on décore cette partie du bâtiment. III. 508. *b.*

CLAVEAU, (*Art vétérin.*) maladie de brebis. Symptômes & progrès de cette maladie. Siege dans le corps de l'animal. Elle a beaucoup de rapport à la petite vérole qui regne parmi les hommes. III. 509. *a.*

CLAVECIN, (*Luth.*) instrument de mélodie & d'harmonie, *&c.* Détails pour la construction d'un clavecin. III. 509. *a.* 510. *a*, *b.* Table des numéros des cordes, & du nombre qu'on doit mettre de chacune, en commençant par les basses, & en montant selon la suite des sautereaux. De la tablature de cet instrument. L'*ut* du milieu doit être à l'unisson d'un tuyau de prestant de deux piés, ouvert, *&c.* Clé pour tourner les chevilles. *Ibid.* 511. *b.*

Clavecin, inventeur de cet instrument. XVI. 57. *a.* Imperfection des premiers clavecins. *Suppl.* II. 820. *b.* Regiftres de clavecin. XIV. 19. *b.* Sommier. XV. 336. *b.* Doubles claviers du clavecin. III. 513. *b.* Forte-piano, appellé pantalon. *Suppl.* IV. 231. *a.* Clavecin de M. Berger, dont les sons pouvoient être renforcés. *Ibid.* II. 651. *a.* 821. *b.* Clef ou accordoir pour tourner les chevilles. I. 80. *b.* III. 518. *b.* Principes sur la maniere d'accorder cet instrument. XVI. 57. *a*, *b.* &c. XII. 107. *a.* Préceptes sur le doigter du clavecin. V. 16. *b.* Accompagnement sur le clavecin. I. 75. *a*, *b.* Arpégement. 701. *b.* — Facteur de clavecin. *Voyez* Luthier, & les planches de lutherie. Table du rapport de l'étendue des voix & des instrumens de musique, comparés au clavecin, vol. V des planches, *Lutherie*, pl. 22.

Clavecin à roue, description de cet instrument. *Suppl.* II. 457. *a.* Défaut qui lui est propre. *Ibid.* *b.*

Clavecin brisé; clavecin vertical. Suppl. II. 457. *b.*

Clavecin oculaire, définition. III. 511. *a.* Description de cette machine. Principes sur lesquels elle est construite. Effets du jeu de ce clavecin. La seule différence importante entre le clavecin auriculaire & celui-ci, vient de ce que, dans le premier, l'oreille n'apperçoit point de discontinuité dans les sons, au lieu que les couleurs paroissent distantes & disjointes à la vue. *Ibid.* *b.* Il paroit impossible encore qu'on eût la mémoire d'un air de couleurs, comme on a celle d'un air de sons. Comment les couleurs d'un clavecin oculaire devroient être placées. Inventeurs de cette machine. *Ibid.* 512. *a.*

CLAVETTE, (*Art méchan.*) définition. Différentes formes de clavettes. Clavettes des tourneurs en fer. III. 512. *a.*

CLAVICORDE, (*Luth.*) *voyez* Claricorde. Origine de cet instrument. Défaut qui lui est attaché. Son usage, préférable pour les commencemens à celui du clavecin. *Suppl.* II. 457. *b.*

CLAVICULE, (*Anat.*) nom de deux os situés à la base du cou & au haut de la poitrine. Leur description. Pourquoi ces os sont appellés de ce nom. Leur usage. III. 512. *a.* Différence entre les clavicules des hommes & celles des femmes. Toutes sortes d'animaux n'ont pas des clavicules. Leur usage. Elles sont sujettes à se fracturer : difficulté de les réduire parfaitement. De leurs luxations : la cure en est d'autant plus difficile, qu'on differe la réduction. *Ibid.* *b.*

Clavicule, (*Chirurg.*) nouveau moyen de favoriser la curation des maladies de la clavicule, lorsqu'elles sont compliquées de fracture & de luxation. Etat de souffrance où se trouvent certains muscles, lorsque la clavicule est cassée ou désarticulée. Accidens qui en résultent. Le point le plus embarrassant dans la curation de ces maladies, est de maintenir les parties réduites dans leur situation naturelle pour en obtenir le plus convenablement la réunion. Moyen proposé pour remplir cet objet. *Suppl.* II. 458. *a.* Avantages de cette méthode. *Ibid.* *b.*

Clavicule, bandage pour la fracture du bout externe de la clavicule. XV. 461. *b.*

CLAVIER, (*Luth.*) partie de l'orgue, *&c.* Instruction sur la maniere de faire le clavier de l'orgue. III. 512. *b.* Comment le clavier du grand orgue se tire sur le premier clavier dans celles où il y a un positif. Figure qui montre la position des trois clés, & quelles notes répondent aux touches du clavier. Figure qui représente un clavier à grand ravalement. *Ibid.* 513. *b.*

Doubles claviers des clavecins. Description & usage. III. 513. *b.*

Clavier, ce qu'on appelle en musique *clavier général*. III. 516. *b.* Clavier de l'orgue. XI. 636. *a.* Clavier de pédale. XII. 235. *a.* Clavier à ravalement. *Suppl.* IV. 577. *b.* Clavier de carrillon. II. 685. *b.* Chassis de clavier. III. 232. *b.* Guide de clavier. VII. 1005. *a.* Arrangement du clavier, vol. VII des planches, *Musique*, pl. 12.

Clavier, (*Musiq.*) portée générale, ou somme des sons de tout le systême qui résulte de la position relative de trois clés. *Suppl.* II. 458. *b.* Les notes ou touches diatoniques du clavier s'expriment par des lettres de l'alphabet. Chaque octave du clavier comprend treize tons, sept diatoniques & cinq chromatiques, représentés sur le clavier instrumental par autant de touches. *Ibid.* 459. *a.*

Clavier, en terme d'épinglier. III. 513. *b.*

CLAVIUS, (*Christophe*) jesuite. Attention dont il étoit capable. I. 842. *b.*

CLAUSE, (*Jurispr.*) partie d'un acte, soit public, soit privé, qui contient quelque disposition particuliere. III. 513. *b.* Etymologie du mot. Il y a plus ou moins de clauses dans les actes. Il y en a de sous-entendues : il y en a qui sont de style, mais non pas de droit. Comment s'explique une clause obscure. Clauses usitées dans les bulles & signatures de cour de Rome. *Ibid.* 514. *a.*

Clause, voyez Accord, Contrat, Convention, Obligation, Pacte, Stipulation. Clauses pénales dans les actes. III. 701. *a.* Clauses de condition, 836. *b.* de style. XV. 556. *b.* Clauses commissoires. XVII. 791. *b.*

Clause codicillaire, dans les testamens. Définition. Origine de cette clause. Elle n'est d'usage que dans les pays de droit écrit. On suppléoit quelquefois cette clause chez les Romains. Effets de cette clause, lorsque le testament est revêtu de ses formalités. Cette clause ne peut valider un testament qui est nul. Auteurs où il est parlé de la clause codicillaire. Ce que porte sur ce sujet *la nouvelle ordonnance des testamens.* III. 514. *a.*

Clause dérogatoire. Ce terme étoit usité principalement en matiere de testament. Auteurs & ordonnance où il en est parlé. III. 514. *b.*

Clause irritante. III. 514. *b.*

Clause pénale. Ces clauses ne sont que comminatoires quand elles sont insérées dans des conventions. Dans les dispositions de derniere volonté, ces clauses ajoutées aux libéralités, doivent être exécutées à la rigueur. III. 514. *b.*

Clause résolutoire. Ces clauses peuvent s'appliquer à différentes conventions. Comment on les met à effet. Elles ne se prennent point à la rigueur. III. 514. *b.*

Clause des six mois. III. 514. *b.*

CLAUSSEN, (*Laurent*) anatomiste. *Suppl.* I. 413. *b.*

CLAUSTRAL, (*Jurispr.*) prieur claustral. Offices claustraux ; ils ont été la plupart supprimés dans les maisons où l'on a introduit la réforme. Quels étoient les offices claustraux de l'abbaye de S. Denis en France. III. 515. *a.*

CLAVUS, (*Médec.*) douleur lancinante à la tête. On regarde cette maladie comme une espece de fievre intermittente. Comment on la guérit. Ce que Sydenham appelle *clavus hystericus*. III. 515. *a.*

Clavus, ce qu'on entendoit par là dans l'habillement des Romains. III. 515. *a.*

CLAZOMENIENS. Sentence des éphores de Lacédémone contr'eux. V. 775. *a.* XVII. 654. *a.*

CLÉ, (*Serrur.*) description de cet instrument. Opérations nécessaires pour faire une clé. Diverses sortes de clés. III. 515. *b.* Divers usages métaphoriques du mot *clé*. *Ibid.* 516. *a.*

Clé. Des différentes especes de clés, & de la maniere de les travailler. XVII. 821. *a*, *b.* Forure à l'extrémité d'une clé. VII. 207. *a*, *b.* *Voyez* les planch. de serrurerie dans le vol. IX. planch. 20. — 23.

Clé. Divination par le moyen des clés. III. 520. *a.*

Clé, (*dans un sens moral & théolog.*) marque de puissance, *Isaïe*, XXII. 22. de prééminence, d'intelligence. III. 516. *a.*

Clé. Pouvoir des clés. Examen de celui que les papes s'attribuent sur le temporel des rois. XVI. 90. *b*, &c. *Voyez* aussi Pouvoir.

Clé, (*Musiq.*) anciennement on appelloit *clés*, les lettres par lesquelles on désignoit les sons de la gamme ..... De ces sept lettres, on en a choisi trois ; qu'on a nommées *clés marquées*, dont on se contente d'en marquer une au commencement des lignes. Rapports de la figure de nos clés avec la lettre qu'elle représente. Quelles sont nos trois clés & leur position. III. 516. *a.* Le systême total des notes qu'on peut placer sur les degrés déterminés par ces clés, se monte à vingt-quatre ; ce qu'on appelle *clavier général*. Signification du mot *portée*. Usage de la clé. Retranchement d'une clé lorsqu'on en trouve deux. De quelque maniere qu'on prenne cinq lignes de suite dans le clavier, on y trouve une clé comprise, & quelquefois deux. La succession des clés du grave à l'aigu, fait en tout huit portées, *&c.* De quelque caractere que puisse être une voix ou un instrument, on peut lui trouver, dans le clavier général, une portée & une clé convenable. *Ibid.* *b.* Moyen d'élever ou d'abaisser la portée par le changement de la clé. Moyen de rapporter une clé à l'autre. Figure qui montre par la suite des clés, la suite des notes montant de tierce en tierce, toutes placées sur la troisieme ligne. Autre figure représentant différentes positions de la note *ut*. Positions qui paroissent s'abolir de jour en jour. *Ibid.* 517. *a.*

Clé. Usage des signes que nos anciens musiciens ajoutoient à la clé. XVI. 121. *a*, *b.* Ce qu'on entend par *armer la clé*. *Suppl.* I. 561. *a.* Position des dièses à la clé. IV. 972. *a.* Celle des *b* mols. II. 2. *b.* *Voyez* Clef.

Clé transposée. La nécessité des transpositions naît de la similitude des modes dans tous les tems. Douze combinaisons auxquelles se bornent toutes les variétés possibles des

tons. Formule générale pour transporter la clé convenablement à un ton ou mode quelconque. 1°. Pour le mode majeur. III. 517. *a.* 2°. Pour le mode mineur. *Ibid. b.*

Clé. Art qui apprend à faire des caracteres secrets, *&c.* Pourquoi ces alphabets sont appellés *clés.* On entend par clé tout ce qui sert à éclaircir ce qui a d'abord été présenté sous quelque voile. Par la même figure, on dit que la logique est *la clé des sciences.* III. 518. *a.*

Clé d'or, (*Gentilshommes de la*) grands officiers de la cour d'Espagne, ou de celle de l'empereur. III. 518. *a.*

Clé, terme de blason, — (*Voyez* Clef.) de venerie, de fauconnerie. III. 518. *a.*

Clé, (*Archit.*) clé d'un arc, d'une voûte, *&c.* Différences dans la clé selon les ordres. III. 518. *a.*

Clé de la voûte, *voyez* Voussoir & Voute. Clé d'une arcade. Bossage de la clé. *Suppl.* I. 532. *b.* Têtes dont les clés sont quelquefois ornées. XVI. 203. *a.* 204. *b.*

Clé, en terme de bottier, III. 518. *a.* en terme de bourreliers, selliers, carrossiers; en terme de brasserie. *Ibid. b.*

Clés, petites & grandes, en terme de charron. III. 518. *b.*

Clé du trépan. III. 518. *b.*

Clé, (*Fontainier*) *clé*, en terme de formier. III. 518. *b.*

Clé ou *accordoir*, (*Luther.*) description. III. 518. *b. Voyez* Accordoir.

Clé *des étains*, (*Marine*) *clés du guindas*, *clé de fond de mât*, *clé de mât de hune.* III. 519. *a.*

Clé, (*Menuiserie*) III. 519. *a.*

Clé, en termes d'orfevre-bijoutier, de plombier, de relieur, de manuf. en soie, de tourneur. III. 519. *a.*

Clés, (*Jurispr.*) *mettre ou jetter les clés sur la fosse du défunt.* Explication de cette formalité. Circonstances dans lesquelles la femme perdoit ou renvoyoit les clés (comparer cet article avec l'article *Ceinture*). Exemples de quelques veuves, qui, renonçant aux biens de leurs maris, mirent, sur la représentation, leurs clés, leur ceinture ou leur bourse (*Voyez* Cession). III. 519. *a.* Ce privilege qui n'appartenoit qu'aux femmes des nobles, fut étendu ensuite aux femmes des roturiers. Coutumes à consulter. *Ibid. b. Voyez* Communauté *de biens entre conjoints.*

CLÉANTHE, second fondateur du portique. Principaux événemens de sa vie. XV. 532. *a.* Hymne de ce philosophe. VIII. 396. *b.*

CLÉARQUE, disciple d'Aristote. XV. 320. *a.*

Cléarque, tyran d'Héraclée, fonda une bibliotheque dans cette ville. II. 230. *b.*

CLÉCHÉ, (*Blason*) divers sentimens sur ce qu'on doit entendre par une *croix cléchée.* III. 519. *b.*

Cléchée. Croix de cléchée. Origine de cette expression. *Suppl.* II. 459. *a.*

CLÉDONISME, espece de divination chez les anciens. On n'est pas d'accord sur l'objet & la maniere de cette divination. Diverses significations que les auteurs donnent à ce mot. III. 519. *b.*

CLEF, (*Blason*) meuble qui entre dans plusieurs écus. Manieres de la représenter. *Suppl.* II. 459. *a. Voyez* Clé.

Clef, *petite*, (*Musiq.*) dénomination hors d'usage. *Voyez* Clé.

Clef, (*Archit. nav.*) pieces de bois qu'on établit dans les mailles des varangues & des couples, de distance en distance, pour l'affermissement des fonds du vaisseau. *Suppl.* II. 549. *a.* Leurs dimensions & structure. Maniere de les établir. *Ibid. b. Voyez* Clé.

CLEIDOMANCIE, (*Divin.*) divination par le moyen des clés. Etymologie du mot. On ignore comment elle se pratiquoit. Comment elle l'a été dans le christianisme. III. 520. *a.*

CLELIE, (*Hist. rom.*) fut une des dames romaines données en otage à Porsenna. Action héroïque de cette femme. Statue qui lui fut érigée. *Suppl.* II. 459. *b.*

CLEMATITE. Caracteres de ce genre de plante. Quelques especes de ce genre considérées par rapport au jardinage. Qualités qui doivent leur faire trouver place dans nos jardins.

Arbrisseaux grimpans. Clématite commune ou herbe aux gueux. Origine de ce nom. Observations sur cette plante. III. 520. *a.* Clématite à feuille entiere. Clématite du Canada. Clématite du Levant. Clématite à fleur bleue. Clématite à fleur bleue double, l'un des plus beaux arbrisseaux fleurissans. Observations sur son feuillage & sa fleur. Maniere de le multiplier & de le cultiver. Eloge de cette plante. *Ibid. b.* Clématite à fleur pourprée, clématite à fleur double pourprée, clématite à fleur rouge, clématite à fleur double incarnate. Observations sur ces quatre especes. On peut multiplier de graine toutes les especes de clématite à fleurs simples.

Clématite à fleur bleue, clématite à fleur blanche, petite clématite d'Espagne. Observations sur ces trois especes. *Ibid.* 521. *a.*

Clematite. Noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. *Suppl.* II. 459. *b.* Énumération de ses especes. *Ibid.* 460. *a.* Leur description. Culture & usages. Lieux d'où elles sont originaires. *Ibid. b.*

Clématite, ou *herbe aux gueux*, (*Mat. méd.*) usage extérieur des différentes parties de cette plante. Pourquoi on l'appelle *herbe aux gueux.* III. 521. *a.*

CLEMENCE, (*Droit polit.*) définitions de cette vertu. Dans quels cas le souverain doit user de clémence, & faire grace. S'il n'y a point de fortes raisons de faire grace, le souverain doit pencher à mitiger la peine. Quels sont les contraires de la clémence, & pourquoi elle est nécessaire. On la distingue aisément de cette foiblesse qui mene le prince au mépris. Passage de M de Montesquieu sur cette vertu. III. 521. *b.* La faculté de l'exercer est une heureuse prérogative dont les grands jouissent, & le caractere d'une belle ame, quand ils en font usage. Passage de Cicéron dans son oraison pour Ligarius. *Ibid.* 522. *a.*

Clémence, *Mythol.*) divinité païenne, *&c.* III. 522. *a.*

Clemence. Figure symbolique de cette vertu. XV. 731. *a.*

CLEMENCET, (*Dom*) de la congrégation de S. Maur. Ses ouvrages. *Suppl.* IV. 218. *b.*

CLÉMENT, évêque de Rome. Recueil des pieces qui lui ont été faussement attribuées. III. 522. *a.*

Clément *d'Alexandrie.* Sa doctrine. VIII. 518. *a.* Examen de ses ouvrages. XII. 340. *b.* Son sentiment sur la nature de Dieu & des esprits, VIII. 572. *a.* sur les oracles des païens, XI. 533. *a.* sur un feu purifiant, XII. 251. *a.* sur la prédestination & sur le franc-arbitre. XIII. 276. *b.* 277. *a.* sur l'universalité du salut. 874. *a*, *b.* Ce pere de l'eglise est un des premiers qui a tâché d'introduire dans le christianisme une science secrette réservée aux parfaits. XIV. 791. *a*, *b.* Ses stromates. XV. 547. *a.* Ce pere cité au sujet des traditions. XVI. 509. *a*, *b.* Sa modération à l'égard de la parure des femmes. XVII. 221. *b.* Il défend de manger des viandes sacrifiées aux idoles. 229. *a.*

Clément II, pape. Conditions qu'il imposa aux Polonois, lorsqu'il releva Casimir de ses vœux. XII. 931. *a.*

Clément IV. Observations sur ce pape. XIII. 589. *b.*

Clément V. Observations sur ce pape. XIV. 361. *b.* Son recueil des décrétales. IV. 720. *a.* III. 522. *a.*

Clément VIII. Ses soins pour la correction de la vulgate. XVII. 577. *a.*

Clément IX. Sa patrie. Cause de sa mort. XII. 661. *a.*

Clément XI. Événemens auxquels il fut intéressé pendant la guerre de Louis XIV & de l'empereur. Sa conduite à l'égard du livre du P. Quesnel. XII. 448. *b.* XVII. 381. *b.*

Clément, (*Prosper*) de Modene. Mausolée qu'il a sculpté. *Suppl.* I. 91. *b.*

CLÉMENTINES, (*Jurisp.*) recueil des décrétales du pape Clément V, fait par l'autorité du pape Jean XXII. III. 522. *a.*

Clémentines. Recueil de pieces apocryphes attribuées faussement à S. Clément. III. 522. *a. Voyez* Constitutions *apostoliques.*

CLÉOBIENS, (*Théolog.*) secte des simoniens dans le premier siecle. Chef qu'on leur attribue. Auteurs à consulter. III. 522. *b.*

CLÉOBIS & Biton, (*Hist. anc.*) piété de ces deux freres. *Suppl.* I. 552. *b.*

CLÉOBULE, l'un des sept sages. VII. 910. *a.* IX. 554. *a.*

CLÉOMENE, I du nom, (*Hist. de Lacéd.*) fils d'Anaxandride, dont il fut l'héritier au trône. Détail de son regne. *Suppl.* II. 461. *b.*

Cléomene II, fils & successeur de Léonidas. Principaux événemens de son regne. *Suppl.* II. 462. *a.*

Cleomene II, roi de Lacédémone. Il fait égorger les éphores. V. 775. *a.* Sentimens vertueux que sa femme Agiatis lui inspira. *Suppl.* I. 206. *b.* Sort malheureux de ce roi. *Suppl.* II. 650. *b.*

CLÉON, (*Hist. anc.*) athénien. *Suppl.* I. 675. *b.*

CLÉOPATRE, (*Hist. des Égypt.*) fille d'Antiochus, roi de Syrie, mariée à Ptolomée Épiphane. Effets de cette union. *Suppl.* II. 463. *a.* Son administration après la mort de son mari. *Ibid. b.*

Cleopatre, sœur & femme de Philometor. Suites funestes de son second mariage avec Phiscon. *Suppl.* II. 463. *b.*

Cléopatre, femme de Phiscon, fille de la précédente. Rivalité entre ses deux fils, Alexandre, & Soter, aussi nommé Ptolomée Lathur. Respect de celui-ci pour sa mere, qui n'a pour lui que les sentimens d'une marâtre. Ingratitude d'Alexandre envers elle. Il est replacé sur le trône & la fait mourir. *Suppl.* II. 463. *b.*

Cléopatre, reine d'Égypte, fille de Ptolomée Aulete. Principaux événemens de son regne. *Suppl.* II. 464. *a.*

Cléopatre, reine d'Égypte. Son caractere peint par Horace. X. 99. *a.* Surnom qu'elle se donna. XI. 96. *a.* Son arrivée à Tarse. Comment elle y séduisit le cœur d'Antoine. XV. 918. *b.* Séjour qu'ils firent à Samos. XIV. 598. *b.* Empire qu'elle prit sur Antoine. XVI. 680. *a.* Société de

plaisir qu'ils lierent ensemble. I. 359. *b.* Présens qu'elle fit dans un repas qu'elle donna à Marc-Antoine. IV. 269. *a.* Bon mot de Cléopatre sur ce qu'Octave, avant la bataille d'Actium, s'étoit emparé du poste appellé *toryne.* XVI. 440. *a.* Elle cause la perte d'Antoine. XVI. 680. *b.* Projet singulier qu'elle forme d'abord après la bataille d'Actium. XV. 633. *b.* Moyen inutile qu'on employa pour la guérir de la piquure d'un aspic. XV. 608. *a.* Sa sœur Arsinoë. *Suppl.* I. 584. *a.*

CLÉOPHANTE, de Corinthe, inventeur de la peinture monochrome. XII. 258. *a.* 271. *a.*

CLÉOPHAS, (*Hist. eccl.*) frere de S. Joseph, & fils, comme lui, de Jacob, épousa Marie, sœur de la sainte Vierge. Jesus lui apparoît sur le chemin d'Emmaüs. Ses fils. *Suppl.* II. 465. *b.*

CLÉOSTRATE, astronome. XVI. 135. *a.*

CLEPSIAMBE. Observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 465. *b.*

CLEPSIANGOS, (*Musiq. instrum. des anc.*) instrument de musique étranger aux Grecs. *Suppl.* II. 465. *b.*

CLEPSYDRE, (*Physico-mathém.*) horloge à eau (*Voyez* ce mot). Etymologie du mot *clepsydre.* Clepsydres de mercure. Qui sont ceux qui en ont fait usage. Origine des clepsydres. Défauts de ces machines. M. Amontons a proposé une clepsydre qui n'est sujette à aucun de ces défauts. Maniere de construire une clepsydre. III. 522. *b.* Recherches de M. Varignon & de M. Daniel Bernoulli sur les loix du mouvement des clepsydres. En quoi consiste la difficulté de les trouver avec précision. Ouvrage à consulter. *Ibid.* 523. *a.*

CLEPSYDRE, (*Musiq. instrum. des anc.*) instrument de musique à tuyau, espece d'orgue hydraulique. Son invention. Sa description. *Suppl.* II. 466. *a.*

CLERC, (*Jurispr.*) étymologie & origine de ce mot. Origine de la distinction des clercs d'avec le reste de l'église. Différens degrés qui les distinguent. III. 523. *a.* Par qui les clercs doivent être ordonnés. Leurs fonctions ne peuvent être remplies par des laïcs. De leurs immunités & privileges. Occupations qui leur sont défendues. De leurs habits. De leur juge. *Ibid. b.*

Clerc. Dans les premiers siecles, il n'y avoit aucune distinction entre les clercs & les laïcs quant à l'extérieur. XVI. 414. *a.* Défense aux clercs de porter de longs cheveux & de longues barbes. II. 71. *a.* Pourquoi les laïcs ne pouvoient être clercs. VII. 300. *a.* Des habits des clercs. VIII. 15. *a, b.* Les clercs qui avoient pension du roi, ne la conservoient plus dès qu'ils avoient un bénéfice. VII. 418. *b.* Défense aux clercs de prêter à intérêt. VIII. 823. *b.* 824. *a.* Juges devant lesquels les procès où les clercs étoient impliqués, devoient être poursuivis, selon quelques conciles. IX. 76. *a, b.* Congrégations de clercs réguliers, formées depuis le commencement du seizieme siecle. X. 617. *b.* Obligation imposée aux clercs de vaquer à l'office. XI. 413. *b.* Clerc attaché particuliérement au patriarche de Constantinople. XV. 746. *a.*

Clerc. Titre commun à plusieurs offices relatifs à l'administration de la justice & de la police. Pourquoi le titre de clerc, qui signifie *ecclésiastique*, a été transporté à ceux qui exercent ces fonctions.

Réponse de Charles V, roi de France, à quelqu'un qui murmuroit de l'honneur qu'il portoit aux clercs ou gens de lettres. III. 523. *b.* Clerc des aides. Clercs des arrêts. Clercs d'avocat: leurs fonctions. Réglemens qui les concernent. Clercs des baillifs, sénéchaux, prévôts. Clerc & changeur du trésor du roi. Clercs des commissaires du roi ou du parlement. Ordonnance où il en est parlé. *Ibid.* 524. *a.* Clercs de commissaires au châtelet, & autres commissaires de police. Clerc de la commune de Rouen. Clercs du conseil. Clercs du conseil des officiers & ouvriers de la monnoie. Clerc de conseiller ou président. Clerc du consulat. Clercs des élus. Clerc-examinateur. Clercs-experts. *Ibid. b.*

Clerc des foires. Clercs-greffiers ou secrétaires: diverses ordonnances où il en est parlé. Clercs du greffier: divers édits de leurs créations. Clercs des greniers à sel. III. 525. *a.* Clerc de la halle de Douay. Clercs d'honneur. Incertitude sur le sens de ce titre. Maître-clerc. Clerc de la marchandise de Paris, quant au fait de l'eau. Clercs des monnoies de France. Clercs ou notaires. Clercs des notaires du roi. *Ibid. b.* Clerc de la prévôté de Paris. *Ibid.* 526. *a.*

Clercs de procureur: leur origine. Pourquoi le lieu où ils travaillent s'appelle l'*étude* du procureur. Les clercs doivent s'inscrire sur les registres de la communauté. Ce qu'on entend chez les clercs par *basoche*, par haut & souverain empire de Galilée. Les clercs de procureurs à Lyon & autres lieux font quelques fonctions de personnes publiques. Défense aux clercs de porter épée, canne ou bâton. III. 526. *a.* Ouvrages à consulter. *Ibid. b.*

Clercs de procureur. Jurisdiction où se jugent leurs contestations. *Voyez* BASOCHE. Jurisdiction des clercs de procureurs de la chambre des comptes. V. 583. *b.*

Clercs du roi. Clerc du roi, juge. III. 526. *b.*

Clercs du secret: ce qu'on entendoit par ce titre: leur origine. Premiere origine des secrétaires d'état. Pourquoi ces clercs furent appellés *du secret.* III. 526. *b.*

Clercs du secret, il en est parlé, X. 554. *a.*

Clerc du roi, receveur. III. 526. *b.*

Clercs des villes de commerce; ordonnance & lettres où il en est parlé. III. 527. *a.*

Clercs de chapelle. Clercs du cabinet, en Angleterre. III. 527. *a.*

Clercs de la chambre, à Rome. Prix que coûtent ces charges; revenu qu'elles procurent. Jurisdiction des clercs de la chambre apostolique. III. 527. *a.*

CLERC *du guet*, (*Marine*) III. 527. *a.*

Clerc dans les corps des marchands, & les communautés des arts & métiers. III. 527. *b.*

Clercs de marchands ou communautés. XVII. 763. *a.*

CLERC, (*Sébastien le*) graveur. VII. 867. *b.* Dessinateur. *Suppl.* III. 918. *a.*

CLERC, (*Jean le*) son sentiment sur l'inspiration des auteurs sacrés. V. 363. *b.* VIII. 793. *b.* Sur la Trinité. XII. 753. *a.* Examen de sa logique. IX. 639. *a.*

CLERC, (*Perrinet le*) massacre qu'il causa dans Paris en 1418: statue qui lui fut érigée. XIII. 678. *a.*

CLERGÉ, étym. du mot. Pourquoi le corps des ecclésiastiques est appellé de ce nom. Distinctions que le clergé a toujours reçues dans l'état. Il est reconnu en France pour le premier corps & le premier des ordres du royaume. Honneurs qui lui sont réservés en France, soit au clergé en général, soit à quelques prélats en particulier; en Suede, en Pologne. III. 527. *a.* en Angleterre, en Allemagne. Du rang des chapitres, & communautés régulieres, *&c.* Haut & bas clergé en France & en Angleterre. Des immunités ou exemptions du clergé: fermeté des évêques & conciles à les maintenir. L'immunité ecclésiastique est de deux sortes; la personnelle & la réelle: en quoi consistent l'une & l'autre. *Ibid.* 528. *a.* L'immunité réelle n'est point telle que les biens du clergé soient exempts de toute charge publique. Droits honorifiques du clergé. Droits utiles. Assemblées du clergé de France, ordinaires ou extraordinaires: les ordinaires sont particulieres ou générales. *Ibid. b.* Les assemblées générales sont ou grandes, on les appelle assemblées du contrat; ou petites, on les nomme assemblées des comptes. Tems, lieu & durée des assemblées. Des députés aux assemblées. Des présidens, promoteurs & secrétaires de l'assemblée. Les assemblées extraordinaires sont de deux sortes; ou générales ou particulieres. En quelle forme se fait la convocation des assemblées extraordinaires particulieres. Quels ecclésiastiques y sont appellés. Mémoires à consulter. *Ibid.* 529. *a.* Réflexions tirées de l'esprit des loix, sur la puissance ecclésiastique. *Ibid. b.*

CLERGÉ, *voyez* ECCLÉSIASTIQUES, SACERDOCE, PRÊTRES. Comment le clergé étoit entretenu dans les premiers tems du christianisme. IV. 1091. *b.* Capitulaires par lesquels on chercha en France à régler le clergé; mais qui furent insensiblement négligés. II. 633. *b.* Introduction du clergé aux assemblées nationales. XIV. 144. *a.* 145. *a.* Des subventions fournies par le clergé. IV. 670. *b.* Assemblées décennales du clergé. 676. *b.* Agens généraux du clergé. I. 172. *b.* Ses députés. IV. 868. *a.* Elu du clergé, ou pour le clergé. V. 531. *b.* Dons gratuits du clergé. 38. *a, b.* &c. IV. 675. *b.* &c. Le nombre surabondant des gens d'église, contraire à l'opulence nationale: réforme à établir sur cet objet. V. 748. *a, b.*

Clergé anglois. XV. 637. *b.* Autorité que les rois saxons s'étoient réservée sur le clergé. XVII. 587. *a.* Assemblée du clergé en Angleterre. IV. 169. *a, b.* Défense du clergé par Lancelot Addisson. XVII. 602. *a.*

Clergé turc. XVII. 374. *a.*

Clergé, dans quelques anciennes ordonnances signifie les gens de justice. III. 529. *b.*

CLERGIE, (*Jurispr.*) anciennement signifioit science. On appella aussi de ce nom les greffes des jurisdictions. Ordonnances & mandement qui le prouvent. III. 529. *b.*

CLÉRI, (*Géogr.*) petite ville de l'Orléanois. Monument de Louis XI dans ce lieu. Description que La Fontaine en fait dans une de ses lettres. *Suppl.* II. 466. *a.*

CLÉRICALE. Couronne cléricale. IV. 394. *b.* XVI. 413. *b.* Noblesse cléricale. XI. 174. *b.* Titre clérical. XVI. 360. *a.*

CLÉRICATURE, (*Jurisp.*) ce qui concerne l'état de cléricature est expliqué au mot *Clerc*, *Clergé*, *Ecclésiastique.* En quoi consistent les privileges de cléricature. 1°. En ce que le clergé forme le premier ordre du royaume; 2°. en matiere criminelle, les clercs peuvent demander leur renvoi pardevant le juge d'église, *&c.* Autres privileges dans les jugemens qui les concernent. 3°. En matiere civile, ... ils ne peuvent être traduits que devant les juges d'église, *&c.* & ils ne peuvent être contraints par corps, *&c.* 4°. Ils sont exemts de taille. 5°. Diverses autres exemptions dont ils jouissent. III. 530. *a.* 6°. En matiere d'aide, ils sont exemts des nouveaux cinq sous pour les vendanges, le vin du crû de leur

bénéfice ; &c. &c. Conditions qui les mettent en possession de ces bénéfices. Comment ils les perdent. Privileges accordés au clergé, & qui ne sont point reconnus en France. Les clercs sont sujets du roi comme les autres particuliers : conséquences qui en résultent. *Ibid. b.*

CLERMONT *en Auvergne.* (*Géogr.*) Ses anciens noms. Evénemens qui la rendent célebre. Evêques de Clermont. Hommes distingués dont elle est la patrie. Etablissemens remarquables dans cette ville. Fontaine dont les eaux ont la vertu de pétrifier. *Suppl.* II. 466. *a.*

Clermont en Auvergne. Cour des aides de Clermont. IV. 356. *a.* Chancelier de l'évêque de Clermont. III. 99. *b.* Huile minérale qu'on retire près de Clermont. XII. 472. *a.*

CLERMONT *en Beauvoisis*, (*Géogr.*) ville sur la Breche. Comté dont elle est capitale. Saint dont le culte y attire un grand concours de peuple au mois de mai. *Suppl.* II. 466. *b.*

CLÉROMANCIE, espece de divination : étymologie de ce mot. On en trouve des traces dans le chapitre premier du prophete Jonas. III. 530. *b.* Cléromancie qui étoit pratiquée dans un temple d'Hercule à Bura en Achaïe. Autres oracles connus sous le nom de *sorts. Ibid.* 531. *a.*

CLÉSIDÈS, peintre : anecdote sur un de ses tableaux représentant la reine Stratonice. VIII. 752. *a.* XII. 258. *a.*

CLÉTHRA. (*Bot.*) Caractere générique de cette plante. Description de la seule espece connue. Sa culture. *Suppl.* II. 466. *b.*

CLEVELAND, (*la duchesse de*) son commerce avec Wycherley. XV. 145. *b.*

CLIENT, (*Hist. anc.*) services mutuels que se rendoient les patrons & les cliens. But de l'institution du droit de patronage. Comment cette coutume s'étendit. Lazius & Budée rapportent l'origine des fiefs aux patrons & cliens de l'ancienne Rome : ce sentiment combattu. III. 531. *a.*

Client, origine du droit de clientelle & de patronage. IX. 70. *b.* Patronage clientélaire. XII. 186. *a.* Présens que les cliens recevoient de leurs patrons. XV. 481. *b.* Heure à laquelle les cliens visitoient leurs patrons. XVII. 255. *a.*

CLIENS, (*Jurisp.*) deux significations de ce mot, l'une ancienne & l'autre actuelle. Defenses faites aux avocats & procureurs par rapport à leurs cliens. III. 531. *b.*

CLIGNEMENT, (*Anat. Physiol.*) action par laquelle ce mouvement s'exécute. Raison des plis qui environnent l'œil. Pourquoi l'on cligne les paupieres pour regarder un objet éloigné, au lieu qu'on les dilate pour voir un objet de près. Comment l'on voit la lumiere d'une chandelle en clignant les yeux; cause de cette apparence. III. 531. *b.*

Clignement, pourquoi, lorsqu'on cligne les yeux en regardant une chandelle allumée, les rayons paroissent alors être dardés de la partie supérieure & inférieure de la flamme vers les yeux. XVII. 346. *b.* Clignotement des paupieres. VIII. 411. *a.*

CLIMACTÉRIQUE, (*année*) période de la vie dans laquelle les astrologues prétendent qu'il se fait dans le corps une altération considérable, &c. Perte que fit Evélius dans son année *climactérique.* Etymologie de ce mot. Quelles sont ces années durant la vie. Inventeur de cette opinion. Fondement de cette opinion, selon Marsile Ficin. Auguste l'avoit adoptée. On a prétendu aussi que les années climactériques étoient fatales au corps politique. Raisonnement de Jean Bodin, pour détacher la ville de Laon du parti de Henri III, fondée sur l'influence climactérique sur le royaume de France. III. 532. *a.* Auteurs célebres qui ont écrit sur l'année climactérique. *Ibid. b.*

CLIMAT. (*Géogr.*) L'intervalle du premier climat est de 8° 30′, & celui du dernier n'a pas plus de 3′. Raison de cette inégalité. Durée des plus grands & des plus petits jours dans chaque climat d'heures. III. 532. *b.* Climats de mois. Les anciens n'avoient que sept climats. Pour mieux les distinguer, ils en faisoient passer le milieu par les lieux les plus considérables du vieux continent. A ces sept climats on en ajouta depuis deux autres. Paralleles des climats ou demi-climats. Les modernes ont mis trente climats dans chaque hémisphere. Les climats distingués par Abulfeda, en reels & en apparens. Longueur des jours dans chaque climat de mois. Cercles qui les distinguent. *Ibid.* 533. *a.* Table des climats de demi-heure. Table des climats de demi-mois. Il ne faut pas croire que la température soit la même dans les pays situés sous le même climat, ou sous les climats placés des deux côtés de l'équateur à distances égales. *Ibid. b.* Influence du climat sur les mœurs, le caractere & les loix des peuples, selon l'auteur de *l'esprit des loix.* Le sentiment de cet auteur défendu contre les reproches que lui ont faits quelques écrivains. *Ibid.* 534. *a.*

Climat, premier géographe qui divisa la terre par climats. VII. 609. *a.* Cause de la diversité de chaleur dans les différens climats. III. 27. *b.* Calcul mathématique de l'effet du soleil sous différens climats, donné par M. Hallei. *Ibid.* La chaleur de l'été, & le froid de l'hiver, doivent être plus forts dans le climat opposé au nôtre, toutes choses d'ailleurs égales. 29. *b.* Observation sur la chaleur d'été de différens climats. VI. 601. *a.* XII. 901. *b.* Quelle est la mesure ordinaire de la chaleur & du froid dans les climats tempérés. VII. 326. *b.* Des saisons selon les différens climats. XIV. 528. *b.* &c. Dérangement dans leur température causé par les vents. VII. 316. *b.* Pourquoi les lieux de la terre où l'on doit observer en été les plus longs jours, sont les plus éloignés de l'équateur. XI. 908. *a.* Climats de vingt-quatre heures. XII. 900. *b.* Qualité des climats des différens pays de la terre. XVII. 725. *b.* – 743. *a.* L'intervalle qui se trouve entre le plus grand chaud & le plus grand froid croît à mesure qu'on s'éloigne de l'équateur. V. 625. *a.* Peuples des différens climats distingués par leurs ombres. XI. 464. *a*, *b.* 465. *a*, *b.* Peuples qui habitent sous l'équateur. Nature de ce climat. V. 841. *b.* Diversité dans les productions de chaque climat pour la nourriture des animaux qui lui sont propres. XI. 264. *a.*

CLIMAT, (*Médec.*) ce mot est synonyme à celui de température, selon le langage des médecins. III. 534. *a.* Différences entre les peuples, causées par le climat. On ne sauroit contester l'influence du climat sur le physique des passions, des goûts, des mœurs. La partie médicinale des observations de l'auteur de *l'Esprit des loix* sur les climats, mérite l'éloge des médecins. Principales questions de médecine qui se présentent sur cette matiere. 1°. Quel est le tempérament, la taille, la vigueur, & les autres qualités corporelles particulieres à chaque climat ? Observations relatives à cette question sur les habitans des climats chauds, froids & tempérés, tant hommes que femmes : sur le caractere de leur amour. Exceptions. Pourquoi les filles qui habitent dans Paris sont plutôt formées que celles des provinces méridionales de la France, ou même celles des campagnes des environs de Paris. *Ibid. b.* 2°. Quel est le régime, la maniere de vivre la plus propre à chaque climat ? De l'usage des liqueurs spiritueuses, aromatiques, acides, de celui des épiceries, &c. relativement à la nature du climat. Des boissons aqueuses tiedes. *Ibid.* 535. *a.* Régime que doivent observer, selon la différence des climats, les personnes qui ne sont pas obligées aux travaux pénibles. Usage des boissons à la glace dans les climats chauds. Les excès avec les femmes très-pernicieux dans les climats chauds. Des exercices. Du sommeil. *Ibid b.* Régime par rapport aux passions ou affections de l'ame, selon la nature du climat. Les observations faites sur le régime propre aux climats, conviennent à-peu-près dans le même sens aux saisons. 3°. Quelles sont les maladies particulieres aux différens climats ? 4°. Diverses questions sur les maladies & leurs traitemens selon les climats. De l'impression du climat sur des hommes qui se transplantent. *Ibid.* 536. *a.*

Climats, leur influence sur les hommes. Influence des climats sur la constitution des peuples & sur leur maniere de penser, *Suppl.* III. 255. *b.* sur les arts qu'ils exercent, 518. *b.* sur leur caractere & leurs mœurs. 947. *b.* Parallele des peuples du nord & de ceux du midi. IX. 357. *b.* 358. *a.* Influences du climat sur les langues. 243. *a.* Les habitans des climats chauds aiment beaucoup plus les alimens de haut goût que ceux des climats tempérés. VIII. 70. *b. Suppl.* I. 348. *b.* L'homme est plus chaste dans les climats froids que dans les méridionaux. VIII. 346. *a.* Les hommes blonds plus communs dans les climats du nord. *Ibid.* L'ivrognerie plus commune dans les pays froids. IX. 83. *b.* Climats qui contribuent à l'embonpoint. XI. 300. *b.* Pourquoi les peuples des pays chauds acquierent plus promptement leur grandeur & leur force que ceux des pays froids. XI. 688. *b.* La chaleur des climats avance l'âge de puberté. XIII. 549. *b.* De la sensibilité par rapport aux climats. XV. 49. *b.* Influence du climat sur les loix. V. x. *b. note.* Sur la servitude politique. V. xj. *b. note.*

Climat. Rapport des excès de chaleur & de froid dans les climats avec la chaleur de l'homme. III. 31. *a.* Fievre qui attaque ceux qui voyagent dans les climats chauds. II. 555. *a*, *b.* Régimes convenables selon les différens climats. XIV. 13. *a.* L'usage du vin & des liqueurs spiritueuses est beaucoup plus salutaire dans les climats chauds que dans les pays froids. XVII. 289. *a.* VIII. 70. *b. Suppl.* I. 348. *b.* Maladies dangereuses dans certains climats & légeres dans d'autres. XV. 47. *b.*

CLIMAX, (*Belles-Lettres*) figure de rhétorique. Etymologie de ce mot. Exemples de cette figure tirés de Cicéron. III. 536. *a.*

Climax, il est parlé de cette figure. VI. 770. *b.*

CLIMAX, (*Musiq.*) significations de ce mot employé dans la musique. *Suppl.* II. 466. *b.*

CLIMENE, mere d'Homere; sa patrie. XI. 145. *b.*

CLINIQUE, (*Médecine*) médecins & médecine cliniques. Esclaves destinés chez les Romains à garder les malades. Epigramme de Martial sur un chirurgien qu'il appelle *Clinicus.* Auteur & inventeur de la médecine clinique. Succès merveilleux de la méthode clinique d'Esculape. III. 536. *b.*

Clinique, auteur de la médecine clinique. VIII. 211. *a.*

CLINIQUES, (*Hist. eccl.*) ceux qui avoient été baptisés dans leur lit. Plusieurs dans les premiers siecles différoient leur

CLOQUE, maladie qui attaque les feuilles de pêcher. XVII. 763. *b.*

CLORRE, (*Jurisp.*) différentes regles à observer par rapport au droit ou à l'obligation dans lesquels chacun peut être de clorre son héritage. III. 347. *b.*

Clorre un compte; *clorre* un inventaire; *clorre*, en terme de vannier. III. 547. *b.*

CLOS, (*Agricult.*) comment un propriétaire obtient le droit de clôture dans les pays où les terres sont assujetties au parcours. Observation sur cette servitude. Avantage de la clôture des prés, & de celle des champs. *Suppl.* II. 468. *b.* Nécessité de celle des bois, sur-tout pendant qu'ils sont jeunes. Les montagnes que l'on fait pâturer, & où l'on ne seme point, devroient aussi être fermées. Divers inconvéniens qui résultent de ce que les terres sont privées de clôture. *Ibid.* 469. *a.*

CLOS, *Codicille* clos. III. 586. *b.* Testament clos. XVI. 192. *b.*

CLOSETS, (*Pêche*) espece de hauts parcs: description de ces rêts. Espece de poisson qu'on prend dans les closets. III. 548. *a.*

CLOTAIRE I, roi de Soissons. *Suppl.* II. 398. *a*, *b.*

CLOTAIRE II, dixieme roi de France, (*Hist. de Fr.*) fils & successeur de Chilperic. Evénemens remarquables arrivés sous ce roi. *Suppl.* II. 469. *a.* Tableau de son regne par Velly. *Ibid. b.*

Clotaire II. Comment ce roi fut reconnu pour fils de Chilperic. IX. 69. *b.* XIII. 579. *b.*

CLOTAIRE III, treizieme roi de France, fils & successeur de Clovis II. Il remet à Childeric II, son frere, le sceptre d'Austrasie, & se contente de celui de Neustrie & de Bourgogne. Précis de son regne. *Suppl.* II. 470. *a.*

CLOTURE, (*Jurisp.*) deux significations de ce mot dans les monasteres de filles: l'une a rapport aux vœux, l'autre est pour exprimer les murs, portes & grilles, &c. qu'il n'est pas permis aux religieuses de passer, & dans l'intérieur desquels les étrangers ne peuvent entrer. Exceptions à l'une & l'autre défense. Les supérieurs ecclésiastiques en visitant les monasteres examinent si la clôture y est bien observée. III. 548. *a.*

CLOTURE, (*Agric.*) voyez CLOS.

CLOU, description. Les clous en fer se forgent, les autres se fondent. Deux sortes de clous en fer, les ordinaires & les clous d'épingles. III. 548. *b.*

Des clous ordinaires. Outils du cloutier, leur description. Maniere dont les outils du cloutier sont disposés. III. 548. *b.* Quel est le fer dont on se sert pour les clous. Travail des clous, tant de ceux qu'on appelle d'une seule venue, que des clous à patte, à crochet, à crampons, à gond, à tête de champignon. III. 549. *a.* Lorsque les clous sont achevés, l'on a une caisse nommée l'assortissoire, où l'on range les clous: disposition de cette caisse: maniere dont on y range les clous. Especes principales de clous, & leurs usages. *Ibid. b.*

Clou, différentes sortes de clous indiqués à l'article *Tête.* XVI. 203. *b.* Clous de serruriers. XVII. 817. *b.* La plus petite espece de clou. II. 443. *b.* Clous à souliers. 494. *b.* *Voyez* les planches de cloutier, vol. III.

CLOU, (*Arts méch.*) avant d'acheter de grosses parties de clous, il convient de les essayer: car on en fait de métal si cassant, que sur cent clous qu'on emploie, il s'en cassera peut-être plus d'un quart. Composition de la matiere dont ils doivent être faits. Précaution à prendre pour que les clous soient sans souflure. *Suppl.* II. 470. *a.* Qualité que doivent avoir ceux de fer. Epreuve qu'on en doit faire avant que de les acheter. *Ibid. b.*

Clou, ce que les lapidaires appellent clou dans leur métier. Sens de ce mot chez les marbriers & sculpteurs, chez les bas-lissiers. III. 550. *a.*

Des clous d'épingles. Description de l'attelier & des outils de ce cloutier. III. 550. *a.* Voyez les planches vol. III. Ce qu'on entend par clous d'épingle. Opération de l'ouvrier qui les fait. *Ibid. b.* Diverses acceptions du mot *clou. Ibid.* 551. *a.*

CLOU, (*Hist. anc.*) usage qu'en faisoient les premiers Romains & les Etruriens pour leurs annales. Clou mystérieux que le premier magistrat attachoit le jour des ides de septembre. III. 551. *a.* Divers emplois du clou mystérieux dans les tems de calamités, & pour corriger l'esprit des femmes Romaines. Premier magistrat créé pour la fonction de placer le clou. *Ibid. b.*

CLOU, (*Médec.*) maladie de l'œil. Description de cette maladie. Elle est incurable. III. 351. *b.*

Clou, différence entre ce que les chirurgiens appellent clous, furoncles, antrax & charbon. XVII. 791. *a.* *Voyez* chacun de ces articles.

Clou de rue, (*Maréch.*) observations sur la maniere de traiter cette maladie. V. 626. *a*, *b.* *Suppl.* III. 404. *b.* Cure du clou de rue simple: celle du clou de rue grave & compliqué. V. 627. *a.* Ferrure contre les clous de rue, & contre les chicots. VI. 554. *b.* Clou qui serre la veine. *Suppl.* III. 405. *a.*

CLOUD, (*Saint-*) *Suppl.* IV. 697. *b.* Galerie de Saint-Cloud. V. 320. *b.*

CLOUÉ, (*Blason*) *Suppl.* II. 471. *b.* *Voyez* vol. II des planches, *Blason*, pl. 5.

CLOVIS *le grand*, cinquieme roi de France, (*Hist. de France*) histoire de son regne. *Suppl.* II. 471. *b.* Anecdote sur ce prince au sujet de l'arme ancienne appellée *francisque.* VII. 284. *b.* Vrai nom de ce roi. *Suppl.* II. 302. *a.*

CLOVIS II, douzieme roi de France, fils & successeur de Dagobert I. *Suppl.* II. 472. *b.* *Voyez* SIGEBERT II. Article sur ce roi. *Suppl.* IV. 789. *b.* Conduite de Pepin & d'Ega, sous son regne. 284. *b.*

CLOVIS III, seizieme roi de France, fils & successeur de Thierri II. Durée de son regne. *Suppl.* II. 472. *b.*

CLOUS *de la passion*, (*Blason*) XII. 153. *a.*

CLOUS *de vernis*, (*Médec.*) maladie connue à la Chine. *Suppl.* I. 851. *a.*

CLOUTIER, deux sortes; les cloutiers d'épingles, & les cloutiers. Observations sur la communauté de ceux-ci, & sur quelques-uns de leurs statuts. III. 552. *a.*

CLOURA, oiseau mal connu, qui se trouve à la Chine, &c. Comment on l'emploie à la pêche. III. 552. *b.*

CLUNY, (*Hist. ecclés.*) fondation de l'abbaye de Cluny. Personnages illustres qui en sont sortis. Elle fut unie sous la protection immédiate du S. Siege. Contestation qui en résulta. Cette abbaye tenue en commende par un abbé nommé par le roi. Ancienneté de cette congrégation. La maison chef-d'ordre étoit autrefois d'une étendue immense. Malheurs qu'elle a soufferts. III. 552. *b.*

CLUNY, (*Géogr. Hist. ecclés.*) ville du Mâconois. Abbaye fondée dans ce lieu. Son église. Papes que cette abbaye a donnés à l'église. *Suppl.* II. 472. *b.* Evénemens qui la rendent remarquable. Nombreux monasteres qui ont été sous sa dépendance. Ses premiers abbés. Commerce de sa ville. *Ibid.* 473. *a.*

Cluny, réunion de plusieurs monasteres sous l'abbé de Cluny, au dixieme siecle. X. 639. *a.* Observations sur la maison de Cluny, & ses privileges. *Ibid. b.* De l'ordre de Cluny. XI. 599. *a.* Définiteurs élus dans cet ordre. IV. 745. *a.* Observations sur quelques personnes de cette maison. *Suppl.* II. 544. *a.*

CLUYD, *vallée de.* XVI. 823. *b.*

CLYSSUS, (*Chymie*) signification générale de ce mot. On l'applique plus particuliérement au produit volatil des détonations du nitre avec différentes substances; ainsi l'on dit clyssus d'antimoine, de soufre, de tartre, &c. Maniere de les préparer. Explication de leur nature aux mots *Détonation*, *Nitre.* Le clyssus d'antimoine employé autrefois comme médicament, a perdu aujourd'hui sa célébrité. On a aussi nommé clyssus, les vapeurs qui se détachent des menstrues agissans avec effervescence. Absorption de l'air par l'action de ces clyssus dans certaines effervescences. Pierre végétale, appellée aussi *clyssus.* III. 553. *a.* On peut regarder comme un clyssus de cette espece, le *potus medicatus* de Boerhaave. *Clyssus* synonyme à quintessence. *Ibid. b.*

Clyssus simple d'antimoine, & clyssus composé. VII. 66. *b.* Appareil pour attraper les clyssus de poudre à canon, d'antimoine, de charbon, &c. *Voyez* vol. III. des planch. article *Chymie*, pl. 11.

CLYSTERE, *lavement*, *remede.* Le mot lavement mis au rang des mots déshonnêtes. *Remede* est équivoque, mais par-là même honnête. Comment les Chinois appellent les lavemens. III. 553. *b.*

Clystere. Catholicon pour les clysteres. II. 778. *b.* *Voyez* LAVEMENT.

C M

CMIELNISKI *Bogdan*, (*Hist. des Cosaq.*) hetman ou chef des Cosaques. Il naquit dans l'obscurité, & son élévation fut la récompense de ses services. Principaux traits de la vie de cet homme célebre, qui fit la guerre à la Pologne sous le regne d'Uladislas VII & de Casimir V, & qui mit cette république à deux doigts de sa perte. *Suppl.* II. 473. — 475. *a.* Débauches & excès auxquels il se livroit dans les intervalles que lui laissoient ses expéditions. *Ibid. b.*

C N

CNEPH, (*Myth.*) l'être suprême dans le systême des Egyptiens. Origine des choses selon ce systême. Comment on représentoit ce dieu. *Suppl.* II. 475. *b.*

CNIDE, *voyez* GNIDE.

C O

CO, particule prépositive en françois. XII. 101. *a.*

COACTIF. Les loix de l'église n'ont que force directive, au lieu que celles de l'état ont force coactive. III. 554. *a.*

Coactif. Jurisdiction coactive. IX. 74. *b.* Pouvoir coactif. XV. 426. *a.*

COADJUTEUR, (*Hist. eccl.*) l'adjoint d'un officier ecclésiastique. Ancienneté des coadjutoreries. Elles sont une maniere de désigner le successeur. En quels cas le roi de France donne un coadjuteur aux prélats. Coadjuteurs élus par bulles du pape. III. 554. *a.* Des coadjuteurs des évêques. Rang de ceux des archevêques-coadjuteurs donnés aux curés ignorans. Espece de coadjuteurs abolie en France. Ouvrages à consulter. *Ibid. b.*

Coadjuteur. Observations sur quelques faits rapportés dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 476. *a.*

Coadjuteur donné à l'évêque. IV. 144. *b.*

COAGIS, *voyez* FACTEUR. VI. 359. *b.*

COAGULATION, (*Physiq. & Chymie*) coagulations improprement dites. Especes de coagulations auxquelles cette dénomination a été consacrée. III. 554. *b.* Recherches sur les causes des coagulations, dont l'auteur de cet article a distingué trois especes. *Ibid.* 555. *a.*

Coagulation. Cause de la coagulation de divers liquides. I. 849. *a.* 853. *b.* Les acides coagulent les liqueurs animales. I. 99. *a.* 100. *a.* La chaleur coagule les corps muqueux. III. 266. *b.* Degré de froid capable de coaguler le sang. VII. 327. *b.* Détails sur la coagulation du lait. IX. 200. *a.* Précipité de Van-Helmont, qui donne les apparences d'une coagulation. X. 412. *a.*

COAGULER, *cailler.* Différence entre ces mots. II. 533. *a.*

COAGULUM, (*Chir.*) la partie rouge du sang. Le sang divisé en deux parties dans une palette; savoir, la partie rouge & la lymphatique. Pourquoi le coagulum est d'un rouge plus vif à la surface, & plus foncé au fond. Causes des coënes qui paroissent quelquefois sur le sang qu'on a tiré. Le coagulum lavé dans de l'eau tiede, se sépare en deux parties, *&c.* III. 555. *a.*

Coagulum. Suppl. IV. 721. *a.* Causes des différentes couleurs qui se trouvent quelquefois sur la superficie du coagulum. III. 592. *b.*

COAITA, (*Quadrup.*) nom que les habitans du Bresil donnent à une sorte de singe représenté vol. IV. des planch. *Hist. nat.* pl. 22. Différentes désignations de cet animal. Sa description & ses mœurs. *Suppl.* II. 476. *a.* Ses facultés. Sa nourriture. Qualités de sa chair. Maniere de le classer. *Ibid. b.*

COASE, (*Quadrup.*) nom sous lequel M. de Buffon a décrit & fait graver un animal envoyé à M. l'abbé Aubry, sous le nom de *pekan*; enfant du diable, ou chat sauvage de Virginie. Ses autres noms. Description du coase dont parle M. de Buffon, & du *quasje* de Surinam, gravé par Seba. *Suppl.* II. 476. *b.* On voit par ces descriptions que ces animaux sont très-différens, & qu'on ne doit pas les confondre. *Ibid.* 477. *a.*

COATI, (*Hist. nat.*) ce nom donné à plusieurs especes de quadrupedes du Bresil. Description du coati-mondi, donnée par M. Perrault. Deux autres animaux apportés au même naturaliste, sous le nom de coati-mondi, mais fort différens du premier. III. 555. *b.* Quatrieme animal donné à M. Perrault, sous le nom de coati. *Ibid.* 554. *a.*

COBALT, *cobolt* ou *kobold*, (*Minéral.*) caractere de ce demi-métal. Raisons de M. Brandt, chymiste suédois, pour placer cette substance au rang des demi-métaux. Métaux avec lesquels il s'unit, & ceux avec lesquels il ne s'unit point. Diverses especes de mines dont on tire le cobalt. La mine de cobalt cendrée, la mine de cobalt spéculaire, la mine de cobalt vitreuse, III. 556. *a.* la mine de cobalt crystallisée, les fleurs de cobalt; la mine de cobalt terreuse. Diverses autres mines où l'on rencontre fréquemment du cobalt. Les ouvriers des mines d'Allemagne ont souvent confondu les mines de cobalt avec celles d'arsenic. Comment on dégage l'arsenic des mines de cobalt. Détails de cette opération. Maniere de faire le saffre; smalte ou azur. *Ibid. b.* L'exportation du cobalt crud défendue en Saxe. L'argent ne se trouve qu'accidentellement dans la mine du cobalt. Maniere d'éprouver si une mine fournira du beau bleu. Diverses contrées où l'on trouve des mines de cobalt. Danger de leur exploitation. Gnome souterrein auquel les mineurs allemands donnent le nom de cobalt. *Ibid.* 557. *a.*

Cobalt arsenical. Suppl. I. 580. *a.* Comment on peut tirer du cobalt l'arsenic blanc & jaune. I. 713. *a. Suppl.* I. 583. *a.* Union & ressemblance du bismuth au cobalt. II. 263. *a.* Union du régule du cobalt avec le fer. VI. 496. *b.* Réduction du cobalt. 917. *b.* Nouvelles expériences sur le cobalt. Résultats de ces expériences. XIV. 490. *b.* — 491. *b.* Matiere qui se dépose au fond des creusets, où l'on a fait vitrifier le cobalt avec la fritte de verre. XV. 449. *b.* Travail du cobalt, décrit vol. VI. des planch. artic. *Métallurgie, Cobalt.*

COBELLA, (*Ophiolog.*) nom que les Hollandois donnent à un petit serpent de l'Amérique. Ses différens noms. Sa description. Observation sur la maniere de la classer. *Suppl.* II. 477. *a.*

COBLENTZ. Écho remarquable près de cette ville. V. 263. *b.*

COBLIN, (*Ichthy.*) poisson des isles Moluques. Sa description. Lieux où on le pêche. Sa classification. *Suppl.* II. 477. *b.*

COBRA-CAPELLA, (*Ophiolog.*) serpent aussi peu connu qu'il est souvent cité dans les dictionnaires. Origine du nom portugais qui lui est ici donné. Son caractere générique. Premiere espece, *heretimandel.* Lieu où elle se trouve. Sa description & ses mœurs. *Suppl.* II. 477. *b.* 2e espece; *cabelo.* Description & mœurs de cette sorte de serpent. 3e espece; *diadema.* Sa description. 4e espece, *conspicillum.* Description & mœurs. *Ibid.* 478. *a.* 5e espece, *cobra de capello.* Description. 6e espece, *naja.* Description & mœurs. 7e espece. Description & mœurs. 8e Description & mœurs. *Ibid. b.* 9e espece. Description & mœurs. Remarques sur ces neuf especes. Leur classification. *Ibid.* 479. *a.*

COCA, (*Botan.*) arbrisseau du Pérou, dont les fruits secs servent de petite monnoie, & les feuilles sont les délices des Péruviens. Description de cette plante & de son fruit. Elle n'est connue par aucune description de botaniste. Ce que les voyageurs ont dit du produit de son commerce. III. 557. *b.*

COCAGNE, (*Botan.*) nom des pains formés de la guede ou vouede, dont on tire la couleur bleue appellée *pastel.* Pays de cocagne. *Suppl.* II. 479. *a.*

COCCEIENS, sectateurs de Jean Cox, né à Breme en 1603. Ce qu'il croyoit de la venue de l'antechrist & de la seconde venue de J. C. III. 557. *b.*

COCCHI, (*Antoine*) notice des tablettes de Florence par ce docteur. XV. 807. *b.*

COCCULUS, (*Botan.*) espece de cocculus nommé *cit-amerdu. Suppl.* II. 444. *a, b.*

COCCUS, *voyez* KERMÈS DU NORD.

COCCYGIEN, (*Anatom.*) muscle coccygien antérieur; muscle postérieur. III. 558. *a.*

COCCYX. Description de cet os. Sa situation. Cartilages qui lient les différentes parties du coccyx. Disposition du coccyx dans les femmes. Paire de muscles propres au coccyx. Observation d'un coccyx long de 13 à 14 pouces. Prétendus hommes à queues, dont quelques voyageurs ont parlé; III. 558. *a.* qui ne sont que de gros singes nommés *cercopitheci.* Mauvaise pratique de quelques sages-femmes de pousser le coccyx en arriere dans l'accouchement. Véritable cause qui met obstacle au passage de l'enfant par l'engagement de la tête. Maniere de réduire le coccyx luxé. M. Petit remarque que le dérangement du coccyx n'est point, à proprement parler, une luxation. Cause de la luxation du coccyx en-dedans. *Ibid. b.*

Coccyx. Fausses vertebres qui composent cet os. XVII. 171. *b.* Coccygienne, artere. *Suppl.* III. 485. *b.*

COCHE. Coches d'eau, coches de terre. III. 558. *b.* Premiere institution de ces coches. Inspecteur des coches, supprimé par Henri IV. Police de ces voitures. *Ibid.* 559. *a.*

COCHE, (*Art méchan.*) *voyez* HOCHE.

COCHÉES, (*Pharm.*) maniere de préparer les pilules cochées majeures de Rhasis, & les pilules cochées mineures. Les unes & les autres sont des hydragogues très-violens. III. 559. *a.*

COCHEMAR, (*Médec.*) espece d'oppression accompagnée de frayeur, qu'on éprouve durant le sommeil. Etym. du mot. Autres noms donnés à cette maladie. *Suppl.* II. 479. *a.* Ses symptômes. Ses causes. Cochemar pléthorique. Comment on le prévient. *Ibid. b.* Cochemar stomachique. Ses causes & son traitement. Exemples de cochemars causés par un hydrocéphale, & par une hydropisie de poitrine. Cochemar vermineux qui attaque les enfans. *Ibid.* 480. *a.* Cochemar tertianaire. Exemple singulier de cette espece. Le cochemar est ordinaire aux hypocondriaques & aux mélancoliques. Maniere de le traiter dans ce cas. Exemples de cochemars qui ne présentent pas de tristes fantômes à l'esprit. Prognostics sur le cochemar. Inspection anatomique des personnes mortes de cette maladie. *Ibid. b.* Avis sur la maniere de la traiter. *Ibid.* 481. *a.*

COCHENE, (*Botan.*) ou sorbier des oiseleurs, sorbier sauvage. Ses différentes désignations. Caracteres qui le distinguent du cormier. Lieux où il croît. Ses usages. Classification de ces plantes. *Suppl.* II. 481. *a.*

COCHENILLE. Celle qu'on nous apporte d'Amérique. Couleur de celle qui est la plus recherchée. Il n'est plus douteux qu'elle ne soit un insecte desséché. III. 559. *a.* Plantes sur lesquelles on la recueille. Comment les Indiens du Mexique se procurent des récoltes de cochenille. Diverses récoltes qu'on en fait chaque année. *Ibid. b.* Pourquoi & comment les Indiens font périr les cochenilles, dès qu'ils les ont recueillies. Les différentes façons de les faire mourir influent sur leur couleur. Deux sortes de cochenilles; l'une cultivée & l'autre sauvage. Provinces où l'on en recueille le plus. Il en entre chaque année en Europe environ 880000 liv. III. 560. *a.*

Cochenille, description de la cochenille, tant du mâle que de la femelle. Lettre de M. Ellis, extraite des Transactions philosophiques de la société royale de Londres. *Suppl.* II. 481. *b.* Caracteres de cet insecte, selon la méthode de Linnæus, qui l'a placé entre les insectes hémipteres. *Ibid.* 482. *a. Voyez* planche 3, d'Histoire naturelle, *Supplement*.

Cochenille de Pologne, (*Insect.*) la progallinsecte de la graine d'écarlate, décrite par Réaumur. Le kermès des racines de Geoffroy. Description & mœurs du mâle & de la femelle. *Suppl.* II. 482. *b.* Maniere dont les Polonois en font la récolte. Usages qu'on en tire. *Ibid.* 483. *a.* Sa classification. *Ibid. b.*

Cochenille, différentes cochenilles. XVI. 10. *b.* Cochenille de Pologne, *voyez* KERMÈS *du nord.* Plante du Mexique sur laquelle s'élevent les cochenilles. XI. 225. *b.* Espece d'opuntia sur laquelle la cochenille se nourrit. 520. *b.*

Cochenille, (*Mat. méd.*) ses propriétés; maladies auxquelles on la dit propre. Préparations où elle entre. III. 560. *b.*

COCHER, place qu'occupent les cochers espagnols, lorsqu'ils conduisent le carrosse. II. 704. *b.*

COCHER, (*Astron.*) cette constellation nommée *erichton. Suppl.* II. 867. *a.* Chevreaux dans cette constellation. 394. *a.* Etoile de la chevre. *Voyez ce mot.*

COCHERE, *porte.* XIII. 134. *b.*

COCHEVIS, oiseau plus gros que l'alouette ordinaire, *&c.* Description de cet oiseau. En quoi il differe de l'alouette. Lieux qu'il habite: sa maniere de voler. III. 560. *b.*

COCHIN, ville d'Asie. Observation sur les habitans & les femmes de cette ville. III. 561. *a.*

COCHINCHINE, grand royaume d'Asie. Choses précieuses qu'on y trouve. III. 561. *a.*

Cochinchine, observations sur les habitans. VIII. 345. *b.*

COCHLEARIA, (*Botan.*) plante antiscorbutique. Ses caracteres. On en connoit six especes; mais on ne donne ici que la description de la principale qui est celle des boutiques. Lieux où elle croit sans culture. Tems où on la seme dans nos jardins, celui où elle fleurit. III. 561. *a.*

COCHLEARIA, (*Mat. médic.*) Cette plante est alkaline. III. 561. *a.* Le suc est presque la seule préparation extemporanée en usage. Maniere de préparer l'esprit & l'eau de cochlearia. Observation sur ce que contiennent le suc, la conserve, l'extrait, & l'eau distillée de cette plante: maniere d'animer l'extrait. Cette plante tient le premier rang parmi les anti-scorbutiques. Comment on prépare les bouillons anti-scorbutiques. Usages extérieurs du suc & de l'esprit de cochlearia. *Ibid. b.* Maladies internes dans lesquelles Stahl recommande l'usage de cette plante. Diverses préparations où ses feuilles sont employées; son eau distillée, ses semences, son esprit, son extrait. *Ibid.* 562. *a.*

Cochlearia, caracteres de ce genre de plante. VIII. 146. *b.* Conserve de cochlearia. IV. 43. *a.*

COCHLITES, (*Conchyl.*) especes de coquilles distinguées par ce nom. *Suppl.* II. 483. *b.*

COCHLITES, vol. VI des planches, coquilles fossiles, pl. 1.

COCHON, description de cet animal. Portée des femelles. Durée de la vie de cet animal. Diverses observations relatives à l'économie rustique, sur la maniere d'élever & de nourrir les cochons. III. 562. *a.* Opérations qui concernent la salure de cet animal. Signes de ladrerie à laquelle il est sujet. De la digestion de sa chair. Propriétés médicinales de diverses parties de cochon. Pourquoi cette viande a été proscrite en Arabie. *Ibid. b.* La chair de cochon se transpire peu. Sacrifices des anciens où le cochon étoit immolé. *Ibid.* 563. *a.*

Cochon; comment on distingue au pié le sanglier du cochon domestique. XII. 561. *b.* En quoi le cochon differe des animaux à pié fourchu. XIV. 618. *b.* Cochon monstrueux. *Suppl.* III. 554. *a.* Méchanisme de la voix du cochon. XVII. 434. *b.* Aire des toits à porc. I. 238. *b.* Moyen de nourrir les cochons avec des marrons. X. 145. *b.* Article de chaircuiterie & de commerce sur le cochon. XIII. 105. *b.* Cochon sursemé ou ladre. XV. 696. *b.* Graisse de cochon nommée *cambouis.* II. 568. *b.* La chair de cet animal défendue par plusieurs législateurs orientaux. *Suppl.* I. 506. *b.* — *Voyez* POURCEAU & PORC.

Cochon de Guinée. Sa description. III. 563. *a.*

Cochon d'Inde ou *de Guinée.* Sa description. Portée de la femelle. Nourriture des cochons d'Inde. On les éleve aisément. III. 563. *a.*

Cochon chinois. III. 563. *a.*

* *Cochon maron*; on nomme ainsi les cochons qu'on a portés en Amérique & qui sont devenus sauvages. Description des trois especes qu'on y distingue. III. 563. *a.*

* *Cochon*, terme de métallurgie. XIII. 105. *b.*

COCKBURNE, (*Guillaume*) anatomiste. *Suppl.* I. 403. *a.*

COCO, fruit d'une espece de palmier. Suc qu'on tire de cet arbre. Usage qu'on fait de ses feuilles. Description du fruit. Eau qu'on en tire, avant qu'il soit mûr. Substance moelleuse de ce fruit: lait qu'on en extrait. Usages de l'écorce qui enveloppe cette moëlle. III. 563. *b.*

Coco, espece d'oiseau, vol. VI des planch. Regne animal, planch. 31.

COCOMAR, espece d'opium liquide. XI. 510. *a.*

COCON, *voyez* COQUE.

COCOTIER, liqueur tirée du palmier cocotier. XV. 689. *a.* Vin du cocotier: comment il devient vinaigre: eau-de-vie qu'on en tire. 932. *a.* Moyen qu'emploient les Indiens pour en tirer le vin. *Suppl.* I. 771. *a.* Plante parasite qui croit sur cet arbre. 431. *a*, *b.* &c. Sucre du vin de cocotier. VIII. 434. *b.* Cocotier représenté vol. VI des planches. Regne végétal, planche 97.

CO-CRÉANCIERS, (*Jurispr.*) pour que chacun d'eux soit créancier solidaire de la totalité de la dette, il faut que cela soit exprimé dans l'acte. Ce qu'on entend par *correi-stipulandi* & *correi-promittendi.* Loix à consulter. III. 564. *a.*

COCTION, (*Médecine*) les anciens l'attribuoient à la chaleur innée: ce qu'ils entendoient par-là. C'est de-là qu'ils ont donné le nom de coction à toutes les élaborations opérées dans le corps humain, *&c.* Trois especes de coction selon eux; la maturation, l'assation, & l'élixation. III. 564. *a.* Ils faisoient consister la principale coction animale dans l'assimilation des sucs alimentaires aux parties qui les reçoivent.... Comment ils distinguoient la coction de la nutrition. Ils établissoient trois sortes de concrétion de ce genre; la chylification, la sanguification & l'élaboration de toutes les humeurs nourricieres, *&c.* Excrémens de ces différentes coctions. Causes de ce qu'ils appelloient *pepsie* & *apepsie* ou crudité. Toute matiere crue étoit traitée comme peccante & humeur morbifique. Coction des matieres morbifiques; cause de convalescence, selon les anciens. *Ibid. b.* En quoi consiste la différence entre la coction proprement dite & celle de la matiere morbifique. Les premiers maitres de l'art s'appliquerent soigneusement à observer dans les différentes sortes d'excrémens les signes qui annoncent le *pépasme*, ou son défaut qui est la crudité: exemples tirés d'Hippocrate & de Galien. Rien ne signifie plus sûrement une heureuse terminaison, que de voir les marques de coction dans les excrémens en général. III. 565. *a.* Toutes sortes d'évacuations qui arrivent après la coction, sont toujours salutaires: quels doivent être les signes de la coction pour qu'elle annonce une sureté de succès. Attention des grands maitres aux divers signes de la coction, & au tems où ils paroissent dans les différentes maladies. On doit toujours craindre, lorsqu'il n'y a que des signes de crudité, lors même qu'ils sont joints aux meilleurs signes. Pour imiter la conduite de la nature dans le cours des maladies, il ne faut jamais entreprendre de procurer des évacuations dans leur commencement. *Ibid. b.* Il n'étoit pas permis aux médecins d'Egypte de produire aucun changement dans les maladies avant le quatrieme jour de leur durée. Cependant il est permis de procurer l'évacuation de bonne-heure lorsque la surabondance de la matiere morbifique s'annonce dès le commencement. La théorie des anciens sur la coction est presque tout ce qu'on peut dire de mieux sur cette matiere. *Ibid.* 566. *a.*

De la cause de la coction. Les anciens attribuoient la digestion des alimens dans le ventricule à une coction faite dans ce viscere, semblable à celle qui se fait dans les cuisines. Premiere réfutation de cette hypothese par Pierre Castellus, professeur à Messine; ensuite par Vanhelmont. A cette opinion succéda celle d'un ferment acide spécifique; mais elle fut de courte durée: comment on réfuta cette erreur. *Ibid. b.* Il a fallu rendre à la chaleur naturelle une partie de l'efficacité qu'on lui avoit presque ôtée pour la préparation du chyle & des autres humeurs; mais elle ne suffit pas seule. Le défaut de tous les systêmes est que l'on a toujours cherché dans les fluides les agens principaux pour convertir les alimens en chyle, *&c.* On est enfin parvenu à faire jouer ici un rôle aux solides, on a même tout attribué d'abord à la trituration; mais on est ensuite revenu de cet excès. *Ibid.* 567. *a.* Découverte de la véritable cause de notre chaleur naturelle dans l'action des vaisseaux & sur-tout des arteres. Importance de cette découverte. Co-opération de la chaleur naturelle dans la digestion des alimens & l'élaboration des humeurs. Pourquoi on a retenu en médecine le terme de *coction*, quoiqu'il exprime mal le résultat de plusieurs especes d'actions différentes de la coction. On ne peut rien savoir de ce qui se passe dans le corps d'un homme vivant, & l'on ne peut connoitre que les changemens qui paroissent dans les maladies. La cause occasionnelle de ces changemens, c'est la matiere morbifique: en quel cas elle est dite crue; ce qu'on appelle état de crudité. *Ibid. b.* Il peut y avoir une infinité d'especes de crudités. Ce qu'on doit entendre par matiere cuite relativement aux maladies, & par concoction. Par cette derniere, les matieres sont rendues susceptibles d'être converties en la propre substance du corps, ou deviennent moins nuisibles & disposées à être évacuées. Eclaircissemens sur ces deux opérations. Espece de fievre qui accompagne quelquefois la digestion. *Ibid.* 568. *a.* Nature des matieres qui sont évacuées par l'expectoration dans les maladies inflammatoires de la poitrine: C'est toujours la fievre ou l'action de la vie rendue plus forte qui produit la coction de quelque espece qu'elle soit. La principale attention du médecin dans la cure des maladies, doit

Code Louis XIII. III. 780. *a.*
Code Louis, ou *Code Louis XIV.* III. 579. *a.*
Code Louis XV. III. 580. *a.*
Code marchand, ordonnance du commerce, du mois de mars 1673. Principaux articles contenus dans ce code. III. 580. *a.* Cette ordonnance forme une loi générale qui s'observe entre toute sorte de personnes, lorsqu'elles sont dans les cas prévus par cette ordonnance. *Ibid. b.*
Code de la marine, ordonnance de Louis XIV, touchant la marine. Matieres traitées dans les cinq livres qu'elle renferme. III. 580. *b.*
Code Michault, ou *Marillac*, ordonnance de 1629. III. 580. *b.* Ce qui donna lieu à la rédaction de ce code. Tems de sa publication. Eloge de cette ordonnance: objets qu'elle regle. Erreur où sont tombés sur ce code les continuateurs du dictionnaire de Moréri. Disgrace de Michel de Marillac & de son frere, qui fit tomber l'ordonnance en discrédit, excepté en quelques endroits du royaume. Cependant la sagesse de cette ordonnance l'a emporté peu-à-peu sur la mauvaise fortune, *Ibid.* 581. *a*, à l'exception de quelques dispositions introductives d'un droit nouveau qui n'ont pas été reçues partout. *Ibid. b.*
Code militaire, compilation d'ordonnances pour les gens de guerre, depuis 1651, jusqu'à présent, par M. le baron de Sparre. Autre *code militaire* des Pays-Bas. III. 581. *b.*
Code Néron, recueil d'ordonnances, édits & déclarations, fait par Pierre Néron & Girard, avocats au parlement. Imperfection de ce recueil qui est cependant le plus ample qu'on ait. Comment on peut suppléer à ce qui lui manque. III. 581. *b.*
Code noir, édit de Louis XIV, pour la police des isles françoises de l'Amérique. Pourquoi on l'a nommé *code noir.* III. 581. *b.* Matieres que traitent les soixante articles qu'il renferme. *Ibid.* 582. *a.*
Code noir, dispositions de ce code. V. 941. *a*, *b.* &c.
Code Papyrien. A quelle occasion Papyrius le composa. Tems où il vivoit. III. 582. *a.* Auteurs qui ont travaillé à rassembler les fragmens qui nous restent du code Papyrien. Ouvrage de M. Terrasson. Il rapporte quinze textes de loix, & vingt-une autres loix dont on n'a que le sens. Ce que ces loix portent en substance. *Ibid. b.* Soins que M. Terrasson a donnés à cet ouvrage, pour en faciliter l'intelligence. Ces loix sont en langue osque, qui étoit celle des peuples de la Campanie. Dissertation de l'éditeur sur cette langue. *Ibid.* 583. *a.*
Code Papyrien, fautes à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 486. *b.*
Code pénal, traité donné en 1752, par un anonyme. Contenu de cet ouvrage. III. 583. *b.*
Code Pontchartrain. III. 583. *b.*
Code des privilégiés. III. 583. *b.*
Code rural; il parut en 1749. Son auteur. Matieres qu'il traite. III. 583. *b.*
Code Savary, surnom que quelques-uns ont donné au code marchand. Origine de ce surnom. III. 583. *b.*
Code du tabac. III. 583. *b.*
Code des tailles. III. 583. *b.*
Code le Tellier. III. 584. *a.*
Code Théodosien, collection des constitutions des empereurs chrétiens, jusqu'à Théodose le jeune. Il ne nous est rien resté des loix faites par les empereurs, jusqu'au tems d'Adrien. Le premier code fait par ordre du prince est le Théodosien. Diverses constitutions faites par Théodose le jeune. Sa sœur Pulcherie avoit le plus de part au gouvernement. Motifs qui donnerent lieu à la rédaction & publication de son code. Jurisconsultes qui furent chargés de le former. Il fut divisé en seize livres. Sommaire de chacun. III. 584. *a.* Novelles faites par l'empereur pendant les dix années qui suivirent la publication de son code. Défauts & contradictions qui se trouvent dans le code. Espace de tems pendant lequel il fut observé. *Ibid. b.* A quoi on peut attribuer la suppression de ce code qui avoit été répandu par toute l'Europe, & qui se perdit tout-à-coup en Occident. Comment on a tâché de le rétablir en son entier. Divers auteurs qui y ont travaillé. Il n'est pas douteux que le code Théodosien a été autrefois observé en France. Tems où il perdit son autorité. Comment M. Brétonnier a prétendu prouver qu'il n'a jamais cessé d'y être observé. *Ibid.* 585. *a.* Ce paradoxe révolta contre lui tout le palais, & fut réfuté par M. Terrasson le pere. *Ibid. b.*
Code Theodosien, voyez IV. 992. *b.* V. 139. *b.* 140. *a.* Observations sur une prétendue loi de ce code tendant à augmenter la jurisdiction ecclésiastique. IX. 76. *b.*
Code de la ville. III. 585. *b.*
Code voiturin. III. 585. *b.*
Code de la [illegible] III. 585. *b.*
CO-DEBITEURS, (*Jurisp.*) Les co-débiteurs ne sont pas obligés solidairement, à moins que la solidarité ne soit exprimée dans l'acte. Ils sont appellés en droit: *Correi debendi sive promittendi.* III. 585. *b.*

CO-DÉCIMATEUR, (*Jurisp.*) à quoi sont tenus les co-décimateurs qui jouissent des grosses dimes. III. 586. *a.*
CO-DÉTENTEURS, (*Jurisp.*) regles de droit qui les concernent. III. 586. *a.*
CODI AVANACU, (*Bot.*) plante du Malabar. Ses différens noms. *Suppl.* II. 486. *b.* Description, culture & usages de ce sous-arbrisseau. Caracteres qui le distinguent de la plante que Burmann appelle *chamælæa. Ibid.* 487. *a.* Classification de l'une & de l'autre. *Ibid. b.*
CODICILLAIRE, *clause.* III. 514. *a.*
CODICILLE, (*Jurisp.*) différences dans cette sorte d'actes, selon qu'ils sont faits en pays de droit écrit, ou en pays coutumier; en quoi ils different des testamens. Regles que l'on suit pour les codicilles en pays de droit écrit. D'où vient le mot de *codicille.* III. 586. *a.* Ce qu'on entend par *codicillant.* L'usage des codicilles étoit moins ancien chez les Romains, que celui des testamens. Il ne fut point permis d'abord de faire des legs par codicilles. Le droit romain ne permet point d'instituer un héritier, ni d'exhéréder par codicille. Les codicilles peuvent concourir avec un testament, subsister sans lui, le précéder ou le suivre. Trois sortes de codicilles distingués dans le droit romain. On ne doit pas prendre à la lettre quelques textes qui disent que les codicilles ne demandent aucune formalité. Ce qu'on doit observer pour la validité du codicille. Ce que prescrit, touchant les codicilles, l'ordonnance des testamens. *Ibid. b.* En pays de droit écrit les dispositions faites par codicille ne saisissent point, mais sont sujettes à délivrance. En pays coutumier, la forme des testamens & celle des codicilles est la même. Codicilles militaires. Capacité qu'il faut avoir pour faire un codicille. *Ibid.* 587. *a.* Traité à consulter sur la matiere des codicilles. *Ibid. b.*
CODIGI, (*Bot.*) plante du Malabar. Ses différens noms. Sa description. Lieux où elle croît. Maniere de la classer. *Suppl.* II. 487. *b.*
CODIVI, (*Bot.*) nom brame d'une plante du Malabar. Ses différentes dénominations. *Suppl.* II. 487. *b.* Description, culture, qualités & usages de cette plante. Sa classification. *Ibid.* 488. *a.*
CO-DONATAIRES, (*Jurisp.*) le donateur peut les associer, soit par un même acte, soit par des actes séparés, &c. III. 587. *b.*
CODUVO, (*Bot.*) nom brame d'un arbre du Malabar. Ses autres noms. Description. *Suppl.* II. 488. *a.* Culture, qualités & usages de cette plante. Maniere de la classer. *Ibid. b.*
CŒCALES, *arteres*, (*Anat.*) *Suppl.* III. 909. *b.*
COECH, (*Pierre*) graveur. VII. 887. *b.*
CŒCITÉ, (*Physiol.*) réflexions de Milton sur la perte de sa vue. Causes internes de la cœcité. III. 587. *b.* Causes externes. Causes particulieres à certains peuples & à certaines personnes, selon leur état & profession. Avis aux gens qui lisent & qui écrivent long-tems de suite. *Ibid.* 588. *a.* Cause de la cœcité dans la vieillesse. Différentes especes de cœcité qu'on peut guérir; savoir la symptomatique, celle qui est produite par la suppression d'un ulcere ou de toute matiere morbifique, portée par la circulation dans le cerveau. Celle qui est causée par l'altération du crystallin, & enfin par des vapeurs de lieux souterreins. Especes de cœcités incurables. *Ibid. b.*
Cœcité, réflexions philosophiques sur la cœcité. I. 870. *b.* Ses causes: aveuglemens périodiques. 873. *b.* Espece de cœcité qui a lieu dès que le soleil se couche. XI. 291. *a*, *b.*
CŒCUM, (*Anat.*) pourquoi le premier des gros intestins appellé de ce nom. Sa forme, sa situation, ses dimensions: bandes ligamenteuses, tuniques de cet intestin. Usage du cœcum. III. 588. *b.* *Appendice* appellé *vermiculaire* ou *vermiforme* qui se trouve sur le côté du fond du cœcum. Ce qu'on pense sur son usage. Pour connoître la structure de cet appendice, il faut s'en instruire sur le cadavre. Diverses observations singulieres sur le cœcum & l'appendice vermiculaire. *Ibid.* 589. *a.*
Cœcum, description de cet intestin. VIII. 841. *b.* *Suppl.* II. 613. *b.* *Suppl.* III. 636. *a*, *b.* Parties qui appartiennent à cet intestin, voyez CŒCALE.
COEFFAGE. Du coëffage des romaines. XVI. 382. *b*, &c. 767. *a.*
COEFFE, ajustement de femmes. III. 589. *a.* Comment les coëffes étoient composées autrefois. Divers noms qu'elles prennent selon leur forme. *Voyez* COEFFURE. *Ibid. b.*
COEFFE *à perruque.* III. 589. *b.*
COEFFE, en anatomie. Vertus que les avocats attribuoient autrefois à ces coeffes. Les canons en ont défendu l'usage. III. 589.
Coeffe, pourquoi quelques enfans naissent coëffés. I. 83. *b.* Préjugés attachés à cette coëffe. 365. *a.*
COEFFÉ, terme de chasse, de draperie, de manege & maréchallerie. III. 589. *b.*
COEFFER, *se*, (*Marine*) en quel sens on le dit des voiles. III. 589. *b.*

poids de cinq onces. D'où vient l'erreur du calcul de Borelli. La force du cœur n'est point employée à donner du mouvement au sang qui est en repos, mais à l'entretenir dans celui qu'il avoit déja. Cette force doit nécessairement être égale à la résistance que le sang rencontre lorsqu'il se meut. Ce système du docteur Keill attaqué par le docteur Jurin. *Ibid.* 598. *a.* Autre calcul qu'a donné ce dernier. *Ibid. b.* D'où il résulte que la force du ventricule gauche est de 9 livres une once, celle du droit, 6 livres 3 onces, la force totale du cœur, 15 livres 4 onces. Cause méchanique de l'accélération du pouls. Trois théorêmes sur le mouvement du sang que le docteur Jurin entreprend de démontrer par ses principes. *Ibid.* 599. *a.* Table qui contient le résultat de plusieurs expériences que M. Hales a faites sur la vitesse du sang dans les animaux, & sur d'autres considérations de la même nature. Appareil de ces expériences. *Ibid. b.* Conséquences tirées de ce qui est porté dans ces tables. Une des principales différences entre l'homme & les bêtes, consiste en ce qu'il y a beaucoup plus de correspondance entre la tête & le cœur de l'homme que dans les autres animaux. Cause finale de cette différence. *Ibid.* 600. *a.*

Du mouvement du cœur : battemens & pulsations. II. 148. *a.* XIII. 567. *b.* Ces mouvemens plus sensibles durant le sommeil. XV. 331. *b.* Mouvement de diastole & de systole : effet naturel de ce mouvement alternatif. III. 467. *a.* De la diastole en particulier. IV. 951. *b.* 952. *a, b. Suppl.* II. 717. *b.* De la systole. XV. 781. *b.* Colonnes charnues des ventricules, leur usage dans la systole. III. 656. *a.* Force du cœur. VII. 109. *b.* Comment Descartes expliquoit les mouvemens du cœur. VI. 524. *a.* L'action du cerveau nécessaire à ces mouvemens. X. 721. *a. Articles des Supplémens sur le mouvement du cœur.* Le mouvement du cœur reste invisible aussi long-tems que dure sa transparence dans l'embryon. *Suppl.* I. 136. *a.* Il paroit que le cœur bat dans le germe avant la fécondation. 125. *b.* Circulation du sang dans le cœur du fœtus. *Ibid.* II. 432. *a.* Le cœur considéré comme principale force mouvante du fœtus, *Ibid.* III. 72. *a.* & en général comme le seul moteur interne du corps animal. *Ibid.* I. 127. *b.* Pourquoi ses mouvemens sont indépendans de la volonté. *Ibid.* III. 664. *a.* Erreur de M. de Sauvages sur la cause des mouvemens du cœur. 876. *b.* Mouvement de contraction & de relâchement excité dans le cœur séparé du corps. 979. *b. Ibid.* IV. 30. *b.* Les nerfs du cœur irrités ne produisent aucun changement dans ses mouvemens. *Ibid.* Les nerfs n'en sont point la cause efficiente. 31. *a.* Sur cette cause, *voyez* IRRITABILITÉ.

CŒUR, (*Anat. Physiol.*) tous les animaux doués de vaisseaux des deux especes ont un cœur dans lequel les veines répandent leur sang, & qui pousse ce sang dans les arteres. La situation du cœur de l'homme differe de celle du cœur de tous les quadrupedes, & cette différence tient exactement à sa démarche droite. Diverses observations sur sa situation. En quoi consiste la diversité du sinus & de l'oreillette droite. De la capacité des ventricules. *Suppl.* II. 490. *b.* Leurs valvules veineuses. Fonctions de ces valvules. Tendons des orifices du cœur. Description de ses nerfs. *Ibid.* 491. *a.* Arteres coronaires. *Ibid. b.* Veines coronaires. Veines innominées. Autres petites veines qui appartiennent au cœur. Ses mouvemens de systole & diastole. Leurs effets sur la circulation. *Ibid.* 492. *a.* Comment les approches de la mort troublent l'ordre de ces mouvemens. *Ibid. b.* Force étonnante du cœur. Sa cause. Le cœur est le grand moteur de la machine animale. — On a voulu lui agréger des associés, la force contractive des arteres, *Ibid.* 493. *a.* l'oscillation des petits vaisseaux capillaires, la chaleur, la respiration ; mais il est certain qu'aucune de ces puissances ne soulage le cœur dans ses fonctions. *Ibid. b.* Les vaisseaux invisibles tirent leurs humeurs & leur mouvement du cœur. On en voit la preuve par l'injection. Liqueurs dont le mouvement ne paroit pas dépendre du cœur. Des causes du mouvement de cet organe. La cause immédiate n'est point obscure, ce sont les fibres charnues du cœur. *Ibid.* 494. *a.* Recherches de la cause physique dont ces fibres sont animées. Vie continuée après l'extirpation du cœur. Différentes observations qui montrent que l'ame n'est point la source de ses mouvemens. Ce mouvement n'est point non plus uniquement dans les nerfs. *Ibid. b.* Mais outre la force nerveuse, il y a dans le cœur une source de mouvement qui ne dépend pas du cerveau. — Cette force, qu'on nomme *irritabilité*, paroit résider dans la fibre musculaire elle-même. — Différens stimulus propres à l'exciter. — L'avantage que le cœur a sur tous les autres muscles, c'est la force de son irritabilité & la constance de cette force. — Mais d'où vient cette supériorité dans le mouvement du cœur ? Il paroit que sa figure cave donnant au sang qui l'irrite la facilité d'en toucher une grande surface, & la membrane qui revêt cette cavité étant extrêmement mince, les fibres & les nerfs plus à découvert, sentent plus vivement l'impression du sang. *Ibid.* 495. *a.* — Ainsi la constance du cœur à se mouvoir, a pour cause principale l'application perpétuelle du stimulus. L'expérience démontre que le mouvement subsiste le mieux dans les parties qui reçoivent le plus long-tems du sang. — Cause qui fait perdre au cœur son mouvement. Diminution de son irritabilité dans l'animal mourant. La destruction totale de cette irritabilité est le véritable terme de la vie, & la mort complette de l'animal. *Ibid. b.*

Cœur, (*maladies du*) extrait d'un excellent traité de M. de Sénac sur cette matiere. Détail des causes qui augmentent ou qui diminuent l'action du cœur. Causes apparentes de la possibilité des maladies propres du cœur. Ces maladies sont rares. Il est difficile de donner des regles fixes pour distinguer ces maladies d'avec celles qui ont quelques symptômes communs avec elles. Indices qui peuvent faire distinguer les cas où ces symptômes dépendent essentiellement du cœur. III. 600. *b.* Signes auxquels on peut distinguer les unes des autres les maladies propres du cœur. Principes généraux qui doivent régler la cure des maladies du cœur. Cure palliative. *Ibid.* 601. *a.* Les détails sur les cas particuliers se trouvent aux mots, PÉRICARDE, POLYPE, PALPITATION, SYNCOPE. Observations sur les blessures & les plaies du cœur. Diagnostic de ces plaies. Remedes à employer en ce cas. Des inflammations, abcès & ulceres du cœur. Flétrissure, dessèchement, skirrosité, phthisie du cœur. *Ibid. b.* Grande dilatation du cœur, diminution de cet organe. Cœurs velus ; ceux dans lesquels il se forme des couches d'une matiere condensée : pierres, concrétions osseuses dans le cœur. Autres maladies étranges de cette partie. *Ibid.* 602. *a.*

Cœur, des plaies du cœur. XII. 683. *b.* Des polypes dans cette partie. 947. *b.* — 950 *a.* Vers dans le cœur. XVII. 43. *b.* Maux de cœur, *voyez* CARDIALGIE, VOMISSEMENT.

CŒUR, (*Morale*) difference entre bravoure, cœur, courage, intrépidité, valeur. II. 406. *b.* Des plaisirs & des peines qui affectent vivement le cœur. XII. 143. *a.* 145. *b.* Des plaisirs du cœur. 690. *a.* 691. *a, b.* Despotisme que le cœur exerce sur la raison. 352. *b.* Cœur foible. VII. 27. *a.* Foibles qui viennent du cœur. *Ibid. b.*

CŒUR, (*Géomet.*) c'est le solide que formeroit une demi-ellipse en tournant, non autour de son axe, mais autour d'un de ses diametres. Méthode pour en trouver aisément la dimension. III. 602. *a.*

CŒUR, (*Astron.*) cœur du lion, ou Regulus, cœur de l'hydre, cœur de Charles II. *Voyez Suppl.* II. 397. *b.*

CŒUR *de Charles*, (*Astron.*) petite constellation boréale. Cartes & planispheres où elle est désignée. Son origine. Longitude & latitude de cette étoile. *Suppl.* II. 496. *a.*

Cœur, en termes de blason. III. 602. *b.*

CŒUR, (*Blason*) meuble de l'écu. Signification de cette figure symbolique. *Suppl.* II. 496. *a.*

Cœur, en termes d'horlogerie. III. 602 *b.*

Cœur, cheval de deux cœurs, (*Manege.*) III. 502. *b.*

CŒUR *de bœuf*. (*Bot.*) espece anona. Description & culture de cet arbre. Ses qualités & usages. *Suppl.* II. 496. *a.* Sa classification. *Ibid. b.*

CŒUR *de bœuf*, (*Conchyl.*) espece de coquillage bivalve, représenté sous le nom de *bucardite*. *Vol. VI. des pl. Hist. nat. pl. 5 des fossiles. Suppl.* II. 496. *b.*

CŒUR *de Saint-Thomas*, (*Bot.*) feve d'une gousse articulée d'une plante rampante de l'isle de S. Thomas sur la côte d'Afrique. Cette plante est une espece d'entada. Son caractere. Classification de l'entada. *Suppl.* II. 496. *b.*

CŒUR *de Vénus*, (*Conchyl.*) coquillage bivalve des Indes. Sa description & classification. *Voyez vol. VI. des pl. Hist. nat. pl. 73.*

CO-EXISTENCE, (*Métaphys.*) définition. III. 890. *a.* De la connoissance que nous avons de la convenance ou disconvenance de nos idées par rapport à leur co-existence. 893. *b.*

COFFER DE NASSELAW, (*Ichthy.*) poisson des Moluques. Sa description. Maniere de le classer. *Suppl.* II. 496. *b.*

COFFER-VISCH, (*Ichthy.*) poisson des Moluques. Caracteres qui le distinguent du coffer de nasselaw. *Suppl.* II. 497. *b.*

COFFO. (*Botan.*) Voyez ABACA, & *Suppl.* I. 783. *b.*

COFFRE, poisson qui se trouve vers les Antilles. Description de ce poisson. Qualité de sa chair. III. 602. *b.*

COFFRE, (*Ichthy.*) poisson. Origine de son nom. Description de celui qui est figuré. *Vol. VI. des pl. Hist. nat. pl. 56.* Lieux où on le trouve. Qualité de sa chair. Ses usages. Sa classification. *Suppl.* II. 497. *b.*

Coffre. Espece de coffre, nommé *baro*. *Suppl.* I. 810. *a.* Antidote contre le poison de l'espece de coffre nommé *utricularis*. 899. *a.*

COFFRE, (*Layetier & Gainier*) coffres forts. Ouvriers qui font les différentes sortes de coffres. *Voyez* les planches du coffretier dans le volume III, & la planche 27 de l'art du serrurier dans le volume IX.

COFFRE, (*Jurisp.*) don de coffre, hardes, trousseau & joyaux, c'est un gain nuptial de survie, *&c.* Comment on le stipule. Effet de cette stipulation, soit pour la femme, soit pour le mari, en cas de survie. Traité à consulter. III. 603. *a.*

COFFRE, (*Fortific.*) définition. En quoi il differe de la traverse & de la galerie. Usage qu'en faisoient autrefois les assiégés. Ce qu'on a substitué à cette sorte d'ouvrage. Coffre en artillerie. III. 603. *a.*

COFFRE, terme de mineur, vol. VI des planches, article *Métallurgie*, *Exploitation des mines*, pl. 1 & 2.

COFFRE. (*Marine*) Coffre de bord, coffres à gargousses, coffres à feu. III. 603. *a.*

COFFRE, en terme de blanchisserie de cire. III. 603. *a.*

COFFRE, (*Maréchal. & Maneg.*) en parlant du ventre du cheval. Coffre à avoine dans une écurie. III. 603. *b.*

COFFRES, (*Hydraul.*) III. 603. *b.*

COFFRET, ceux des confiseurs, ceux des cordonniers, l'usage des coffrets est prodigieux. III. 603. *b.*

COFFRETIER. Coffretiers-malletiers. Coffretiers-bahutiers. Statuts concernant la communauté des premiers. III. 603. *b.*

CO-FIDEJUSSEUR, (*Jurisp.*) maxime du droit romain sur les co-fidéjusseurs. Usage commun sur le même sujet. III. 603. *b.*

COGNA, ville d'Asie où réside le général des dervis. IV. 870. *b.*

COGNAC, (*Géogr.*) seconde ville de l'Angoumois. Sa situation. Hommes célebres dont elle est la patrie. *Suppl.* II. 497. *a.*

COGNATION, (*Jurisp.*) on en distingue trois sortes; la naturelle, la civile & la mixte. On distingue dans la cognation deux choses principales, savoir; la ligne qui est directe ou collatérale, & le degré. Tous les cognats sont agnats, mais tous les agnats ne sont pas cognats. Loix à consulter. Cognation spirituelle. III. 604. *a.*

Cognation, en quoi elle differe de l'agnation. I. 176. *b.*

COGNATIQUE, (*Droit polit.*) sorte de succession à la couronne. Deux principales sortes de successions linéales à la couronne; la cognatique & l'agnatique. Observations sur la succession *cognatique*, aussi appellée *castillanne*. Comment on peut savoir si l'on doit suivre cette sorte de succession, au défaut de loi & d'exemple. Fondement de cette succession. De la succession *agnatique*, aussi appellée *françoise*. III. 604. *a.* Sur quoi elle est fondée. On examine s'il n'eût pas été plus avantageux de borner la succession du stathouderat à la ligne agnatique. Auteurs à consulter sur cette matiere. On demande si dans un royaume indivisible, un fils né avant que son pere parvienne à la couronne, doit être préféré à celui qui est né depuis. Décision de Grotius. Dans la succession cognatique, le fils de l'aîné doit l'emporter, & la fille même de l'aîné a la préférence. Exemple tiré de Richard II, roi d'Angleterre. La succession linéale, tant cognatique qu'agnatique, a souffert des changemens dans plusieurs états. Exemple tiré de l'histoire d'Espagne. III. 604. *b.*

COGNATS *& agnats*, chez les Romains: leurs droits de succession. III. 694. *a.* Succession des cognats. XV. 598. *a.*

COGNÉE. Cognées du charron. III. 604. *b.* Cognées des bucherons. Celles des charpentiers. Celles des jardiniers. *Ibid.* 605. *a.*

COGNÉE, (*Rubann.*) description & usage de cet outil. III. 605. *a.*

COGNI, ville d'Asie. *Voyez* ICONE.

COGNOMEN, usage du *cognomen* chez les Romains. XI. 198. *b.* 200. *b.* 201. *Voyez* SURNOM.

COHABITATION, (*Jurisp.*) la cohabitation emporte dans certaines coutumes une société tacite. III. 605. *a.* Cohabitation entre personnes conjointes par mariage: elle doit être publique. La cohabitation seule n'est pas capable de faire présumer le mariage. Maximes de droit sur la cohabitation, lorsque ce terme est employé pour signifier la consommation du mariage. Cohabitation, commerce charnel entre un homme & une femme qui ne sont point unis par mariage légitime: à quoi la preuve de cohabitation oblige le pere envers la mere & l'enfant. A quoi l'on condamnoit l'homme suivant l'ancienne jurisprudence. *Ibid. b.*

COHEN, (*Hist. sacr.*) sacrificateur. Les juifs se servent encore de ce mot: personne parmi eux ne peut se dire de race lévitique sans des prétentions imaginaires. Petits priviléges accordés à ceux qui y prétendent, au moyen de quelques titres apparens. *Ibid. b.*

COHÉRITIERS, (*Jurisp.*) deux sortes de cohéritiers. III. 605. *b.*

Cohéritiers, l'aîné des cohéritiers appellé *chemier*, dans quelques coutumes. III. 274. *b.* Retrait de cohéritier. XIV. 208. *b.*

COHÉSIBILITÉ, différence entre la cohésibilité & la miscibilité. X. 574. *b.*

COHÉSION, (*Physiq.*) définition. III. 605. *b.* La cause de la cohésion a embarrassé les philosophes dans tous les systêmes de physique. Réfutation du sentiment de Jacques Bernoulli, qui attribue la cohésion à la pression uniforme de notre athmosphere. Newton enseigne que les particules s'attirent mutuellement par une force qui dans le contact immédiat est extrêmement puissante, qui à de petites distances est encore sensible, mais qui à de fort grandes distances ne se fait plus appercevoir. *Ibid.* 606. *a.* Les différens degrés de cohésion constituent les différentes formes & propriétés des corps. D'où se forme ce que les chymistes appellent *corps volatil*, & ce qu'ils appellent *corps fixe*. Recherches de M. Musschenbrock sur la cohésion & l'adhérence des corps. Moins les corps sont raboteux, plus ils se touchent: moyen de rendre leurs surfaces unies. Substance huileuse qui lie ensemble les parties terrestres des plantes & des os. Des os devenus fragiles dans la machine de Papin, reprennent leur consistance lorsqu'on les a plongés dans l'huile. Divers degrés d'adhérence mutuelle communiqués à différens corps en faisant penétrer une matiere graisseuse dans les pores de leurs surfaces polies. *Ibid. b.* Mélange de deux liquides d'où résulte un corps solide. Comment se fait le tartre vitriolé. Matieres durcies par le froid. Autres matieres durcies par la chaleur. *Ibid.* 607. *a.*

Cohésion, d'où dépend la force de cohésion. I. 851. *b.* VII. 313. *a.* X. 190. *a.* Effet de la cohésion dans la distractilité & l'élasticité des corps. VI. 666. *a.* De la force de cohésion dans les mixtes, X. 586. *b.* & dans les agrégés. *Ibid.* Différens degrés de cohésion des particules des corps, en raison inverse de leur grosseur, selon les Newtoniens. Hypothese des Epicuriens sur ce sujet. XII. 103. *a.* — Différence de cohésion dans les fibres des animaux. VI. 670. *a.* Principe de la cohésion des particules dont le corps humain est composé. XI. 287. *a.* Sur la cohésion, *voyez* ADHÉRENCE.

COHÉSION, (*Méd.*) maux qui peuvent résulter d'une cohésion trop forte ou trop foible dans les fluides du corps humain. Les solides peuvent aussi pécher par défaut ou par excès de cohésion. III. 607. *a.* Cohésion des vaisseaux & des solides, diverse selon l'âge & selon les usages & les fonctions de ces parties dans notre corps. En quoi consiste l'excès de débilité de ces parties. Maux qui proviennent d'une trop facile dilatation & du relâchement des solides. Remedes propres à donner une cohésion plus forte. Maladies qui naissent de l'excès de cohésion dans les solides. Remedes contre ces maux: on ne doit les regarder que comme des palliatifs. La doctrine du resserrement & du relâchement des solides étoit inconnue avant Boerhaave. *Ibid. b. Voyez* RESSERREMENT & RELACHEMENT.

COHOBATION, *appareil de*, (*Chymie*) *voyez* vol. III des planches, article *Chymie*, planch. 9.

COHORTE, (*Hist. anc.*) dixieme partie d'une légion; quatre sortes de fantassins dans les cohortes romaines. La cohorte étoit de 420 soldats, mais ce nombre a varié. Comment étoit composée la premiere cohorte. Disposition des cohortes dans l'ordre de bataille. Cohortes auxiliaires. Cohorte dite *equitata*. Cohorte dite *peditata*. Cohorte prétorienne: par qui elle fut instituée: soins de P. Scipion en faveur de cette cohorte. Augmentation qu'Auguste fit à ce corps. Nouvelle augmentation faite par Septime Severe: Diverses observations sur ce corps. III. 608. *a.* Pouvoir étonnant qu'il avoit usurpé. Cohorte dite *togata*. Cohortes dites *vigilum*. Cohortes dites *urbanæ*. Auguste les institua pour la défense de la ville; on les nommoit encore *milites urbanitiani*: par qui elles étoient commandées. *Ibid. b.*

Cohorte, divisions de la légion en cohortes. IX. 354. *b.* Des cohortes. X. 506. *a. Voyez* aussi ROMAINS, *milice des.* Leurs divisions par centuries, II. 830. *b.* par manipules: IX. 354. *b.* Premier centurion de la premiere cohorte. II. 831. *a.* Cohortes nocturnes. XIII. 281. *b.* Cohorte prétorienne. 340. *b.*

COHUAGE, (*Jurisp.*) droit qui se leve sur les marchandises qu'on porte au marché, *&c.* Etymologie du mot. Les templiers vouloient exempter leurs sujets de ce paiement. Ce droit est différent de celui d'entrée & de coutume. III. 608. *b.*

COHYNE, (*Hist. nat.*) arbre de l'Amérique. Usage que font les Indiens de son écorce. III. 608. *b.*

COIGNASSIER, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Description de cet arbre, de son écorce, de sa fleur & de son fruit. On ne fait nul cas de cet arbre dans les jardins. Usage qu'on en fait pour greffer le poirier. Manieres de le multiplier. Différens arbres sur lesquels on peut greffer le coignassier. III. 609. *a.* Autres arbres pour la greffe desquels il peut servir de sujet. Autres observations sur sa culture. On fait peu d'usage de son bois. Six especes de coignassiers. Le coignassier sauvage, le coignassier à fruit long, celui à fruit rond, celui à petit fruit très-âpre, le coignassier à fruit doux, le coignassier de Portugal, c'est la plus belle espece, *&c.* Ce qui le distingue des autres. Son fruit est le meilleur de tous à confire. *Ibid. b.*

Coignassier. Ses noms en différentes langues. Son caractere générique. *Suppl.* II. 497. *a.* Enumération de quatre especes. Eloge du coignassier. De la greffe des poiriers sur cet arbre. *Ibid. b.* De la culture de ses différentes especes. *Ibid.* 498. *a.*

Coignassier. De sa greffe. *Suppl.* I. 284. *a.* De l'usage

COLERE, (*Médec.*) ses effets physiques sur notre corps. Symptômes extérieurs par lesquels elle se manifeste. Maladies qui en sont quelquefois la suite. III. 615. *a.* Exemples singuliers des funestes effets de la colere sur celui qui en est possédé. Remedes à employer à la suite d'une violente colere. *Ibid. b.*

COLERET, terme de pêche. Description de cet instrument pour la pêche. Maniere de s'en servir. Cette pêche est une des plus nuisibles. Quatre especes de colerets, *voyez* TRAINE, & le vol. VIII. des planches, article PÊCHE, planch. 5.

COLERETTES, (*Pêche*) sorte de courtines volantes & variables. Description de ces filets. Maniere dont on fait cette pêche. Courtines à double fond. Différentes manieres dont on les tend. III. 616. *a.*

COLETTA, (*Botan.*) plante du Malabar. Ses différens noms. Sa description. *Suppl.* II. 501. *b.* Lieux où elle croît. Ses qualités & usages. Sa classification. *Ibid.* 502. *a.*

COLIART, poisson cartilagineux plat & lisse, qui a de très-grandes nageoires. On en a vu qui pesoient jusqu'à deux cens livres. Description de ce poisson. III. 616. *b.*

COLIBRI, oiseau commun dans plusieurs contrées de l'Amérique. Il y en a de différentes especes. Divers noms qu'on leur a donnés. Leur description. Leur maniere de voler. Nourriture qu'ils recherchent le matin. Leurs nids. Araignées qui mangent leurs œufs. Ce qu'ils font lorsqu'ils ne trouvent plus de fleurs. III. 616. *b.* On leur donne le nom de *suce-fleurs* ou d'*oiseaux-abeilles*. Colibris des Indes orientales. Diverses especes de colibris dont Edwards fait mention. Description du colibri rouge, d'après cet auteur. Autre description du colibri hupé, d'après le même. III. 617. *a.*

Colibri, voyez PICCA-FLOR & OISEAU-MOUCHE. Araignée qui mange ses œufs. I. 574. *a.*

COLIBRI, (*Ornith.*) il ne faut pas le confondre avec l'oiseau-mouche, comme on l'a fait dans l'Encyclopédie. Description du colibri de Cayenne, qui est représenté vol. VI. des planch. *Hist. nat.* pl. 42. Sa classification. *Suppl.* II. 502. *a.*

COLIGNI, (*Gaspard de*) amiral. Son assassinat. IX. 528. *a.*

COLIMBE, oiseau de riviere, à-peu-près de la grosseur d'une oie. Sa description. III. 617. *b.* *Voyez* PLONGEON.

COLIN, *Caniart* ou *Grisart*, oiseau de mer plus fréquent sur les côtes de l'Océan que sur celles de la Méditerranée. Sa description. Il prend quelquefois de gros poissons. III. 617. *b.* Sa maniere de voler. Sa course. Son cri. Mauvaise qualité de sa chair. *Ibid.* 618. *a.*

COLINES, (*Simon de*) imprimeur. VIII. 625. *a.*

COLINIL, (*Botan.*) plante du Malabar. Ses différens noms. Description de ce sous-arbrisseau. *Suppl.* II. 502. *a.* Sa culture. Ses qualités & usages. Maniere de le classer. *Ibid. b.*

COLIQUE, (*Anat.*) qui appartient au colon. Artere colique. *Suppl.* III. 909. *b.*

COLIQUE, (*Médec.*) définition. D'où dérive le mot de colique. Cette maladie est très-générale. Quels tempérament elle attaque particuliérement. Ce qu'il faut observer pour en développer la nature & en former le prognostic. *Ses causes :* 1°. Des matieres inhérentes dans les intestins. Diverses sortes de matieres. Remedes à appliquer en conséquence. III. 618. *a.* 2°. Des matieres nées d'ailleurs & portées dans les entrailles. Les humeurs viciées du corps étant portées aux intestins, y causent diverses douleurs de colique. Secours à employer. 3°. La correspondance des nerfs affectés. Énumération des différens cas où ces coliques peuvent avoir lieu. Comment on les guérit. *Ibid. b.* 4°. Les maladies propres aux intestins & au mésentere, produisent de vives douleurs de colique.

Especes particulieres de colique. Quelquefois elles sont la suite de plusieurs maladies mal traitées. Colique spasmodique ou sanguine. Qui sont ceux qu'elle attaque sur-tout. Colique spasmodique endémique. Exemples de quelques-unes de ces maladies. Remedes qui leur conviennent.

Symptômes de la colique. III. 619. *a.* Prognostics favorables & funestes. Cure générale, lorsque la cause de la colique est inconnue. Cure préservative. Observations cliniques. Divers abus à éviter dans la cure de cette maladie. *Ibid. b.* Ancienneté de cette maladie parmi les hommes. On ne peut douter que son existence ne soit un appanage inséparable de l'humanité. Sous quel nom Hippocrate en a parlé. Pline a cru mal-à-propos que cette maladie étoit nouvelle du tems de Tibere, parce que le nom en étoit nouveau. *Ibid.* 620. *a.*

Colique. En quel tems de l'année les coliques deviennent épidémiques & dangereuses pour les enfans. V. 661. *a.* Comment on guérit la colique à Java. X. 708. *a.*

Colique bilieuse. Tems où elle regne, personnes qu'elle attaque. Ses symptômes. Maniere de la guérir. III. 620. *b.*

Colique de Poitou. Origine de cette maladie, & description de ses symptômes, par M. de Thou. Ses causes. Gens qu'elle attaque. III. 620. *b.* Médicamens qui la produisent. Sophistication des vins qui la donnent encore. Toutes les parties du plomb, ses exhalaisons, sa poudre, ses préparations, produisent principalement la colique du Poitou. Symptômes de cette maladie. Sa cure. *Ibid.* 621. *a.*

Colique, appellée *chordapsus*, *iliaque passion*; *miserere*; voyez ces mots. Colique néphrétique. Remede contre cette maladie. III. 258. *b.* XVII. 338. *a.* III. 258. *b.* Usage des noyaux de sapotille dans cette maladie. XIV. 639. *a.* — *Voyez* NÉPHRÉTIQUE. Colique des plombiers ou des peintres. Ses causes. Ses symptômes. Son traitement. XII. 776. *a.*

COLIQUE, (*Conchyl.*) nom impropre d'une espece de pucelage nommé communément *monnoie de Guinée*. *Suppl.* II. 502. *b.*

COLIR, (*Hist. mod.*) officier de l'empire de la Chine. Sa fonction d'inspecteur ou de contrôleur. Comment on le rend impartial. Combien il est redoutable. III. 621. *b.*

COLISÉE, (*Hist. anc.*) amphithéatre de Vespasien. Statue qu'on y voyoit. (*Voyez* ANTIQUITÉS. I. vol. des pl.) Autre colisée de l'empereur Severe. Jeux & combats qu'on y donnoit. III. 621. *b.*

Colisée de Vespasien : il en est parlé aux articles *Amphithéatre*. I. 377. *b.* & *Rome*. XIV. 350. *b.*

COLL, (*Géogr.*) l'une des isles Westernes, séparée par un canal étroit de celle de Tire-Y. Rapport dans les naissances des garçons & des filles de ces deux isles. Étendue de l'isle de Coll. Ses productions. Seigneurs qui la possedent. *Suppl.* II. 502. *b.*

COLL, (*Guillaume*) physiologiste. *Suppl.* IV. 352. *b.*

COLLADI, (*Bot.*) nom brame d'une plante du Malabar. Ses autres désignations. Description & culture de cet arbre. Ses qualités & usages. Sa classification. *Suppl.* II. 503. *a.*

COLLAGE, terme de papeterie; derniere préparation qu'on donne au papier pour le rendre propre à recevoir l'écriture. Détails sur la maniere dont elle se fait. III. 621. *b.*

COLLATÉRAL, (*Géogr.*) points collatéraux : ils se divisent en principaux & en secondaires. Vents collatéraux. III. 622. *a.*

COLLATÉRAL, (*Jurisp.*) on distingue deux sortes de collatéraux; savoir, les ascendans, & ceux qui sont en parité de degré ou en degré inférieur. On distingue aussi les successions directes des successions collatérales. III. 622. *a.*

Collatéral, degrés en ligne collatérale. IV. 765. *b.* Descendans collatéraux. 873. *b.* Exhérédation des collatéraux. VI. 257. *a.* Héritier collatéral. VIII. 163. *b.* Légitime des collatéraux. IX. 366. *b.* Succession des collatéraux. XV. 597. *b.* 598. *b.*

COLLATÉRAL à Rome, juge civil, &c. Il y en a deux. III. 622. *a.*

COLLATÉRALES *arteres*, (*Anat.*) trois rameaux qui naissent de l'artere brachiale, un peu au-dessus du pli du bras. Leur description. *Suppl.* II. 503. *b.*

COLLATÉRAUX, ou *latéraux*, (*Jurispr.*) les bas côtés d'une église. Dans les églises paroissiales on distingue les collatéraux du chœur & ceux de la nef. Qui sont ceux qui doivent les réparer. III. 622. *a.*

COLLATEUR, (*Jurisp.*) différence entre le collateur & le patron ou présentateur. Quels sont en France les collateurs des bénéfices. Le collateur ne peut se conférer le bénéfice. Comment le droit de conférer passe du collateur inférieur au collateur supérieur. III. 622. *b.*

Collateur absolu. Qui sont ceux qui jouissent en France de cette prérogative. Les patrons qui sont collateurs absolus, n'ont pas communément le droit de donner le *visa* ou institution canonique, *&c.* Exceptions. III. 622. *b.*

Collateur alternatif. III. 622. *b.*

Collateur direct. III. 622. *b.*

Collateur étranger. III. 623. *a.*

Collateur inférieur. III. 623. *a.*

Collateur laïc. C'étoit un principe autrefois, que la collation d'un bénéfice ecclésiastique étoit un droit purement spirituel. Vénalité & rachat des autels, condamnés dans le onzieme siecle. On a distingué ensuite la collation du bénéfice d'avec l'ordination du bénéficier. Pourquoi la collation des bénéfices a été accordée à quelques laïcs. Quels sont ceux dont le roi est collateur. Enumération de quelques collateurs laïcs en France. III. 623. *a.*

Collateur ordinaire, par opposition au collateur supérieur. III. 623. *b.*

Collateur patron. Collateur plein. Collateur supérieur. III. 623. *b.*

Collateur, par dévolution. IV. 919. *b.* Collateur en pays d'obédience. XI. 297. *b.* 298. *a.* Collateur ordinaire. XI. 580. *b.* Tour des collateurs. XVI. 462. *a.* Droit du pape de prévenir les collateurs ordinaires. XIII. 345. *b.* Des indults accordés par les papes aux collateurs de bénéfices. VIII. 692. *b.* Ce qui a lieu, lorsqu'un collateur a donné le même bénéfice à deux personnes différentes, ou lorsque le bénéfice est pourvu par deux collateurs. III. 828. *a.*

COLLECTIF,

COLLECTIF, *adj.* (*Gramm.*) divers exemples de noms collectifs. III. 631. *b.* Pour qu'un nom soit collectif, il ne suffit pas que le tout soit composé de parties divisibles, il faut qu'elles soient actuellement séparées. Maxime importante de grammaire; le sens est la principale regle de la construction. III. 632. *b.*

Collectif, individus collectifs. I. 731. *a.* Sens collectif. IV. 1062. *a.* XV. 19. *a.*

COLLECTION, (*Médec.*) *Voyez* CONGESTION.

COLLÉGATAIRES, (*Jurisp.*) plusieurs légataires d'une même chose peuvent être conjoints en trois manieres différentes, savoir *re*, *verbis*, ou *re & verbis*. Quels sont les légataires entre lesquels le droit d'accroissement a lieu. III. 632. *a.*

COLLEGE, sens de ce mot chez les anciens Romains. Divers colleges que l'on comptoit parmi eux. III. 632. *a.* Plutarque prétend que cette division du peuple en colleges étoit un effet de la politique de Numa. Comment ces colleges étoient distingués des autres sociétés formées sans l'aveu de l'autorité publique. Divers droits de ces colleges. *Ibid. b.* *Voyez* COMMUNAUTÉ.

College, grand nombre de colleges chez les Romains: à quel dessein Numa les institua: diverses observations sur ces colleges. III. 716. *b.* 724. *a.* College de Silvain, ou le grand college. XV. 197. *b.* 198. *a*, *b.*

COLLEGE des avocats. III. 632. *b.*

COLLEGE des avocats au conseil. III. 632. *b.*

COLLEGE, corps d'ecclésiastiques. Colleges de chanoines, colleges de chapelains. III. 632. *b.*

COLLEGE des cardinaux. III. 632. *b.*

College, *sacré*: marque de respect qu'il s'attribue pendant l'interregne. III. 819. *b.*

COLLEGE des secrétaires du roi. Il y a le grand & le petit college. Du grand college: cette compagnie étoit autrefois composée de six colleges différens: leur énumération. III. 632. *b.* Ce qu'on entend par le petit college. *Ibid.* 633. *a.*

College, en parlant de l'Allemagne; division de tous les états du corps germanique en trois ordres, qu'on nomme *colleges;* celui des électeurs, celui des princes, celui des villes libres ou impériales. Comment les deux premiers corps qui ne formoient d'abord qu'une même assemblée se sont ensuite séparés. En quel tems fut reçue la distinction des trois colleges. Privileges du college des villes impériales. Electeurs qui composent le college électoral. III. 633. *a.* Princes & seigneurs compris dans le college des princes. College des villes impériales: pourquoi elles sont ainsi nommées: depuis quel tems elles ont voix délibérative: nombre de ces villes: par qui est exercé le directoire de ces villes. *Ibid. b.*

Colleges de l'empire. Suppl. I. 310. *a*, *b.* Au nombre de trois dans les assemblées de la diete. IV. 973. *a*, *b.* VIII. 590. *a.* College des électeurs. IV. 64. *a*, *b.* — 67. *b.* V. 469. *a.* College des villes impériales. VIII. 591. *a.*

College de Sion ou *du clergé de Londres;* maison religieuse. Présentement ce college est composé du college du clergé de Londres. Officiers de ce college: leur bibliotheque: ils ont aussi une classe avec des chambres pour les étudians. III. 633. *b.*

College des docteurs en droit de Londres. Sa fondation. Vie commune de ceux qui la composent. III. 633. *b.*

College des hérauts d'armes, en Angleterre. III. 634. *a.*

Colleges d'Angleterre, appellés *temples.* XVI. 78. *b.* College royal des médecins de Londres. XIV. 418. *a.*

College des marchands, dans les villes anséatiques. *Gresham college* à Londres. *Voyez* ci-dessous COLLEGE DE GRESHAM. College signifie aussi en quelques endroits la même chose que communauté. Chambres d'amirauté en Hollande appellées *college.* III. 634. *a.*

COLLEGE, (*terme d'Architect.*) grand bâtiment établi pour enseigner. Colleges des peres Jésuites à Rome appellé *college romain;* autres colleges considérables. Il faut un assemblage de plusieurs colleges pour composer une université. Colleges des universités d'Oxford, Cambridge, Paris. III. 634. *a.* Comment se fait l'érection des colleges. Colleges chez les Grecs, chez les Romains, chez les Juifs, *&c.* A quel ordre de gens ces établissemens ont été confiés. Après l'établissement du christianisme, il y eut autant de colleges que de monasteres. III. 634. *b.*

De l'éducation des colleges. Quintilien & plusieurs modernes ont préféré l'éducation publique à l'éducation particuliere. III. 634. *b.* On peut réduire à cinq chefs l'éducation publique: les humanités, la rhétorique, la philosophie, les mœurs, & la religion. On indique ici la maniere dont chacun de ces cours se remplit dans les différens colleges de Paris. *Ibid.* 635. *a.* Remarques particulieres sur les mœurs & la religion. Excès où les maîtres tombent en enseignant la religion aux jeunes gens. A quoi se réduit tout le fruit de l'éducation d'un homme au sortir du college. *Ibid. b.* Parmi les différentes inutilités qu'on apprend aux enfans dans les colleges, on doit compter l'usage de faire représenter dans les colleges des pieces de théatre aux jeunes gens, & réciter d'autres appendices encore plus ridicules. Le tems qu'on emploie à composer en latin est un tems perdu. *Ibid.* 636. *a.* Ce tems seroit mieux employé à apprendre par principes sa propre langue. Mauvaise latinité à laquelle on s'exerce dans certains colleges. Latinité du P. Porée. Il est plus difficile d'écrire & de parler bien sa langue, que de parler & d'écrire bien une langue morte: exemples qui le prouvent. *Ibid. b.* Les langues étrangeres modernes devroient aussi entrer dans l'éducation des colleges. On en peut dire autant de l'histoire & des sciences qui s'y rapportent. Utilité de l'histoire pour les enfans. Age où il convient de l'étudier. Il faudroit l'enseigner en commençant par notre tems, & remontant aux siecles passés. Réflexions sur la maniere dont il faudroit enseigner la rhétorique, la logique, la métaphysique, la morale, la physique. A quoi l'on devroit ajouter l'étude des beaux arts & sur-tout de la musique. Ce nouveau plan d'étude iroit à multiplier les maîtres & le tems de l'éducation: réponse à cette objection. *Ibid.* 637. *a.* L'auteur préfere l'éducation particuliere à l'éducation publique, telle qu'on la pratique aujourd'hui. Les partisans de l'éducation publique alleguent la société & l'émulation comme deux avantages propres à cette éducation: réponse de l'auteur. Orgueil qu'on inspire dans les colleges aux jeunes gens de noblesse. Autres inconvéniens des colleges. Peu de considération qu'on témoigne à ceux qui se chargent de former les jeunes gens. *Ibid. b.*

Colleges pour l'éducation. Colleges ou académies en Angleterre. I. 56. *b.* Colleges de France où l'on enseigne les humanités. VIII. 348. *a.* Colleges militaires. VI. 249. *a*, *b.* Réflexions sur le peu d'utilité des colleges destinés à l'éducation. VII. 74. *b.* Observations sur les classes des colleges, & sur l'éducation qu'on y reçoit. III. 506. *a*, *b.* Fausses idées qu'on acquiert de l'éloquence dans les colleges. V. 526. *a. Suppl.* II. 686. *b.* Principal d'un college. XIII. 373. *a*, *b.* Des fêtes de colleges. VI. 567. *b.* Spectacles usités lors de la distribution des prix. II. 46. *b.* Pieces de théatre qu'on représente dans les colleges. IV. 692. *a.*

COLLEGE, (*Jurispr.*) les colleges ne sont considérés que comme des corps laïcs, quoique de fait ils soient mixtes. Les places de principal, ni les bourses des colleges ne sont point des bénéfices, *&c.* III. 637. *b.* Droit d'inspection sur les colleges que les évêques ont en quelques lieux. Réglement du Châtelet pour la police des colleges. Usage qu'on fait du surplus des logemens dans les colleges où il n'y a pas plein exercice. Officiers du châtelet autorisés à visiter les colleges. *Ibid.* 638. *a.*

College de Gresham ou *de philosophie.* Comment le fondateur de ce college pourvut aux moyens de lui procurer en tout tems des maîtres en divers arts & sciences. La société royale y a tenu ses assemblées. III. 638. *a.*

COLLÉGIALE, (*Jurispr.*) église collégiale; différence entre une collégiale & une cathédrale. Une église en patronage ne peut être érigée en collégiale sans le consentement du patron. III. 638. *a.* Plusieurs collégiales sont de fondation royale, d'autres de fondation ecclésiastique, *&c.* Abbayes devenues de simples collégiales. Eglises collégiales qui jouissent de certains droits épiscopaux. *Ibid. b.*

Collégiale, institution des collégiales au dixieme siecle, dans les villes où il n'y avoit point d'évêque. III. 135. *a.* Chapitre de collégiale. III. 181. *b.* Doyen d'une collégiale. V. 95. *a.*

COLLÉGIENS, secte formée des Arméniens & Anabatistes en Hollande: d'où leur vient le nom de collégiens. Leur maniere de communier & de baptiser. III. 638. *b.*

COLLEGUE, usages de ce mot. Collegues généraux dans l'ordre des Minimes. Collegues provinciaux. *Suppl.* II. 505. *b.*

COLLEGUE, empereurs collegues se donnoient le nom de freres. VII. 301. *b.*

COLLENUCCIO, (*Pandolfe*) observations sur sa vie & ses ouvrages. XII. 449. *a.*

COLLER *le vin*, l'éclaircir. Tems & maniere de faire cette opération. III. 638. *b.*

COLLET, (*Chasse*) filet ou piege: description des trois manieres différentes de le pratiquer. III. 639. *a.* *Voyez* vol. III. des planches, article *Chasse*, planch. 13 & 17. Diverses autres acceptions du mot COLLET. *Ibid. b.*

Collet d'ecclésiastique, (*Hist. eccl.*) *voyez* RABAT.

COLLÉTIQUES, (*Médec.*) espece de remedes. Etym. du mot. En quoi ils different des sarcotiques & des épulotiques. Substances collétiques. III. 639. *b.*

COLLIER, ornement que les femmes portent au cou. III. 639. *b.* Usage des colliers chez les Grecs & chez les Romains. Diverses sortes de colliers parmi nous; collier à la dauphine, collier en esclavage, collier d'homme, collier d'homme aux amours, collier d'un seul rang. *Ibid.* 640. *a.*

Collier, *nœud de*, XI. 186. *a.*

COLLIER, (*Hist. mod.*) dans les ordres militaires: collier de l'ordre de la jarretiere: collier du S. Esprit: collier de

l'ordre de S. Michel. III. 640. *a.* Maximilien fut le premier qui mit un collier autour de ses armes. Cet usage a été suivi par tous les chevaliers de quelque ordre, excepté les prélats, commandeurs dans l'ordre du S. Esprit. *Ibid. b.*

COLLIER, (*Hist. & Blason*) les colliers étoient une marque de distinction chez les Celtes. *Suppl.* II. 285. *b.* Collier bouclé dans les armoiries, 33. *b.*

Ordre du collier, dans la république de Venise : chaine que portent ces chevaliers. III. 640. *b.*

COLLIER *d'étai*, (*Mar.*) III. 640. *b.*

COLLIERS *de défense*, (*Mar.*) III. 640. *b.*

COLLIER *du ton*, (*Mar.*) III. 640. *b.*

COLLIER *de bœuf*, (*Boucher.*) III. 640. *b.*

COLLIER *de cheval*, (*Bourrel.*) III. 640. *b.*

COLLIER *à la reine*, (*terme de Bourserie.*) III. 640. *b.*

COLLIER, (*Pêche*) corde qui part du bout du filet appellé *verveux*, &c. III. 640. *b.*

COLLIER *de limier* ou *bote*, (*Vénerie*) III. 640. *b.*

COLLIMATION, *ligne de* (*Astron.*) elle doit être parallele à la ligne de foi, & elle en prend souvent le nom. *Suppl.* II. 505. *b.*

COLLINE, (*Hist. anc.*) une des quatre parties de Rome. Pourquoi elle étoit ainsi appellée. Tribu colline. Porte colline ou du sel. Colline des jardins. III. 641. *a.*

Colline sacrée. XIV. 471. *b.* 477. *a, b.*

COLLINS, (*Samuel*) anatomiste. *Suppl.* I. 402. *a.*

COLLIQUATIF, (*Médec.*) maladie ou poison qui fait perdre aux humeurs leur consistance naturelle : exemples cités. On applique aussi ce terme aux symptomes produits par la colliquation. III. 641. *a.*

COLLIQUATION, (*Médec.*) elle est différente selon la nature du vice dominant des humeurs : colliquation acide, colliquation alkaline putride, colliquation âcre muriatique, colliquation âcre, huileuse, bilieuse. Causes diverses de la colliquation des humeurs. Effets qu'elle produit. III. 641. *a.* La consomption, si commune parmi les Anglois, est l'effet d'une véritable colliquation : avis sur les remedes convenables à cette maladie. Lorsqu'il se filtre une grande quantité de bile qui est portée dans le sang, ou qu'elle y reflue du foie, ... il en résulte une dissolution totale. L'ictere est presque toujours suivi de l'hydropisie. Dissolution du sang dans le scorbut putride. Dissolution du sang dans les maladies pestilentielles de Marseille & de Breda. Traité à consulter sur cette matiere. *Voyez* aussi les articles des maladies particulieres dont la colliquation est la cause ou l'effet, & les mots, *humeur*, *sang*, *bile*, *sueur. Ibid. b.*

Colliquation, diarrhée colliquative. IV. 949. *b.* Fievre colliquative. VI. 727. *b.* Fievre colliquative putride. 728. *a.* 740. *b.* 741. *a.* Comment on modere les sueurs colliquatives. XII. 533. *b.* Spécifique contre la colliquation des humeurs. XV. 445. *a.* — *Voyez* INCRASSANT & DISSOLUTION.

COLLOCATION, (*Jurispr.*) rang qu'on donne aux créanciers dans l'ordre du prix d'un bien vendu par décret. Pour être colloqué dans un ordre, il faut rapporter la grosse de l'obligation. Ordre qu'on suit dans les collocations. On distingue les collocations utiles, de celles qui ne le sont pas; les collocations en ordre, de celles qui se font seulement en sous-ordre. Comment les créanciers, selon leur ordre, peuvent demander à toucher le montant de leur collocation. Cas où l'on ne peut toucher le montant des collocations sans donner caution. Traité à consulter. III. 642. *a.*

COLLOCATION, (*Jurispr.*) voie de poursuite usitée en Provence au lieu des saisies-réelles & décrets que l'on n'y pratique point. III. 642. *a.* Cet usage confirmé pour la Provence par Louis XIII, & par la déclaration du 20 mars 1706. *Ibid. b.*

COLLUSION, (*Jurispr.*) intelligence secrete entre deux parties au préjudice d'un tiers, *&c.* Collusion dans un acte authentique ou privé, dans les actes judiciaires. Titre du code *de collusione detegendâ.* III. 642. *b.*

COLLYRE, (*Médec.*) collyres liquides, collyres secs, onguens de ce nom. *Collyre*, remede liquide pour les ulceres vénériens. Collyre de Lanfranc. III. 642. *b.*

Collyre de sang de coq, IV. 179. *a.* de tuthie, XVI. 766. *b.* Observation sur l'usage des collyres. 419. *a.*

COLLUTHIENS, (*Hist. eccl.*) hérétiques du quatorzieme siecle. A quelle occasion Colluthus, leur chef, devint schismatique. Ses sentimens & sa conduite. III. 642. *b.*

COLLYRIDIENS, (*Hist. eccl.*) anciens hérétiques, *&c.* Femmes d'Arabie entêtées du collyridianisme. III. 642. *b.*

COLOBIUM, sorte de tunique. VIII. 16. *b.*

COLOCASIE, plante étrangere, espece d'arum ou de pié de veau. La botanique & l'histoire ancienne ont quelquefois besoin de se prêter un secours mutuel. Nous n'avons pu juger avec certitude de certaines plantes dont parlent les anciens, parce que leurs descriptions sont trop imparfaites. Quels sont les seuls moyens d'y suppléer. Comment on a découvert ce qu'étoit la colocasie des anciens. Description des différentes parties de cette plante. III. 643. *a.* Figures égyptiennes sur lesquelles les antiquaires pourront la reconnoitre. Soins que prennent les curieux pour la cultiver. Qualité de sa racine : usage qu'on en fait dans les régions auxquelles elle appartient. Le chou karaïbe des Américains répond presque parfaitement à la colocasie d'Egypte. *Ibid. b.*

COLŒNA, (*Myth.*) correction à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 506. *a.*

COLOGNE, (*Electorat de*) titres de l'électeur. III. 643. *b.*

Cologne. De l'archevêque de Cologne. IV. 65. *a.* Son titre de grand-chancelier en Italie. III. 98. *b.* Ses armes, planch. 16 du Blason, vol. II.

COLOMB, ou *Colm*, ou *Colmkis*, (*Congrégation de St.*) congrégation de chanoines réguliers répandue autrefois dans les isles d'Angleterre. III. 643. *b.* Fondateur de cette congrégation. Où étoit le principal monastere ou chef de l'ordre. Regle de cet ordre écrite en vers. *Ibid.* 644. *a.*

COLOMB, (*Christophe*) célebre navigateur. XI. 52. *a, b.* Sa découverte de l'Amérique. *Suppl.* I. 344. *a.* Avantage qu'il sut tirer dans la Jamaïque d'une éclipse de lune. *Ibid.* II. 753. *a.*

COLOMB, *Saint-* (*Géogr.*) ville d'Angleterre dans la province de Cornouailles. Observations sur ce lieu. *Suppl.* II. 506. *a.*

COLOMB, *Saint-* (*Géogr.*) l'une des isles Westernes. Son étendue. Ses autres noms. Séminaire de religieux & de prêtres, fondé dans ce lieu par un irlandois nommé *Colomb* ou *Colomban*, qui s'y retira dans le sixieme siecle. Diocese moderne de cette isle. Religion qu'on y professe. *Suppl.* II. 506. *a.*

COLOMBE, *voyez* PIGEON. Differens oiseaux qui portent le nom de *colombe.* III. 644. *a.*

Colombe du Bresil, dite *jacana.* VIII. 427. *b.*

COLOMBE, (*Myth.*) ce que la fable raconte sur cet oiseau & sur diverses colombes fameuses. III. 644. *a.* Observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 506. *b.*

COLOMBE, (*Astron.*) constellation méridionale. Son origine. Nombre de ses étoiles. Ascension droite & déclinaison de la principale. *Suppl.* II. 506. *a.*

COLOMBE, (*Ordre de la*) III. 644. *a.*

Colombe, (*l'ordre de la*) ou *du S. Esprit.* Son institution. Marque de l'ordre. *Suppl.* II. 506. *b.*

COLOMBE, usage de ce mot dans quelques arts & métiers. III. 644. *a.*

COLOMBIER, (*Econ. rustiq.*) description de ses différentes parties, & de la disposition qu'elles doivent avoir. III, 644. *a. Voyez* l'article *Basse-cour*, vol. I des planches.

COLOMBIERS, (*Jurisp.*) les loix romaines n'ont point de disposition au sujet des colombiers. Ce qu'elles avoient décidé par rapport aux pigeons. En France on a poussé beaucoup plus loin l'attention sur les colombiers & les pigeons. Il est défendu dans toutes les villes d'en avoir. Conditions sous lesquelles on en peut tenir en campagne. A l'égard des pigeons bizets ou fuyards qui vont aux champs, quelques-uns ont prétendu que selon le droit naturel, il étoit permis d'en entretenir. III. 644. *b.* Il est néanmoins constant que la nourriture que les pigeons prennent aux champs est une charge, ce que les Romains ont bien senti. Ce qu'on entend par colombier à pied, qui est une marque de seigneurie. Colombiers sur piliers, volets, fuies ou volieres. La liberté des colombiers est moins restrainte en pays de droit écrit qu'en pays coutumier. Ce qui est établi à cet égard en Dauphiné, *Ibid.* 645. *a.* en Provence, en Languedoc, dans le Lyonnois, le Bordelois & la principauté de Dombes. Usages des pays de coutume, celui de la coutume de Paris & de celle d'Orléans, celui du Nivernois, de la Bourgogne, Bar, Tours & Château-neuf. *Ibid. b.* Coutume de Bretagne, de Blois, de Normandie. Aucune coutume n'a interdit aux seigneurs la liberté de faire bâtir plusieurs colombiers dans une même seigneurie. Le nombre des pigeons n'est point non plus limité. Colombier à Châteauvilain en Champagne, qui contient près de 12000 pigeons. A l'égard des simples particuliers, ils ne peuvent avoir que de simples volets: dispositions de diverses coutumes à cet égard. Les curés ne peuvent avoir ni colombier, ni volet. Les particuliers qui ont droit d'avoir un volet, ne sont point tenus communément de renfermer leurs pigeons dans aucun tems de l'année: exception. *Ibid.* 646. *a.* Pigeons meubles, pigeons immeubles. Il n'est permis ni de dérober, ni de tuer les pigeons d'autrui. *Ibid. b.*

COLOMBIERS, instrumens nécessaires dans la construction d'un navire. III. 646. *b.*

COLOMBIER, dans la pratique de l'imprimerie. III. 646. *b.*

COLOMBINE, (*Jardin.*) fumier de pigeon. Il ne faut pas l'employer trop promptement. Terres auxquelles il convient. III. 646. *b.*

COLOMBO, (*Réaldo*) anatomiste. *Suppl.* I. 394. *b.* Physiologiste. *Ibid.* IV. 348. *b.*

COLOMIÉS, (*Paul*) observations sur ce savant & sur ses ouvrages. XIV. 313. *b.*

COLON, (*Comm.*) habitant, concessionnaire, planteur. III. 646. *b.*

COLON, (*Jurisp.*) fermier d'un bien de campagne. Colon partiaire, métayer. III. 647. *a.*

COLON, (*Anat.*) le second & le plus ample des gros boyaux. Etymologie du mot. Description de cet intestin; ses couleurs; ses bandes ligamenteuses; cellules du colon; ses valvules; III. 647. *a.* contraction de sa membrane musculeuse; le colon a dans quelques sujets des contours différens & tout-à-fait singuliers. Situation qu'on doit tenir pour garder ou pour rendre les lavemens. *Ibid. b.*

Colon, structure de cet intestin dans le fœtus, l'homme, les animaux herbivores & les carnivores. Epiploons qu'il produit dans l'homme. Ligamens du colon dans différentes especes d'animaux. *Suppl.* II. 506. *b.* Suite de la description de cet intestin. *Ibid.* 507. *a. Voyez* VALVULE *du colon.*

Colon, description de cet intestin. VIII. 841. *b. Suppl.* III. 636. *b.* 637. *a.* Valvules du colon. XVI. 828. *b.* Humeur qui suinte continuellement dans la cavité du colon. IV. 1000. *a.* Arc du colon. *Suppl.* I. 529. *a.* Parties appartenantes au colon, *voyez* COLIQUE.

COLON, (*Gramm.*) κωλων signifie *membre.* Exclusion qu'on a donnée à ce mot. Les Grammairiens françois ne se servent de ce mot que lorsqu'ils citent en même tems le grec. C'est ainsi que Cicéron en a usé. III. 647. *b.*

COLONADE, (*Architect.*) péristyle est le terme d'art pour les colonades droites, & colonade est le mot vulgaire. Magnifique péristile du vieux Louvre. Ce qu'on entend par colonade palistyde. Colonade de la place de S. Pierre à Rome. III. 647. *b. Voyez* COLONNADE.

COLONADES *vertes*, (*Jardin.*) arbres qui y sont le plus propres. III. 647. *b. Voyez* VERDURE.

COLONATE, observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 507. *a.*

COLONEL, (*Art. milit.*) étymologie du mot. Divers officiers qui reçoivent ce titre. Colonels réformés; colonels en pied; le colonel commande dans une place fermée, lorsqu'il n'y a pas de gouverneur ni de lieutenant du roi. Poste du colonel dans l'arrangement de bataille. Ses armes. III. 648. *a.*

Colonel, travaux particuliers par lesquels les colonels devroient se mettre au fait de tout ce qui concerne le détail de la guerre en campagne, le génie & l'artillerie. XI. 426. *b.*

COLONEL *général de l'infanterie françoise.* Cette charge érigée en charge de la couronne par Henri III. Dispositions que fit le roi en faveur de cette charge. III. 648. *a.* Sa suppression en 1661. Son rétablissement & sa seconde suppression. Le roi a ordonné que les mestres-de-camp de ses régimens d'infanterie françoise & étrangere porteroient à l'avenir le titre de *colonels.* Trois colonels généraux en France, celui des Suisses, celui de la cavalerie & celui des dragons; leur pouvoir. Le roi nomme à toutes les charges. Mestres-de-camp. *Ibid. b.* Armes des colonels généraux, planch. 18 du Blason.

COLONIE, (*Hist. anc. & mod. & Comm.*) les diverses migrations de ce nom distinguées en six classes.

I. Premieres colonies que formerent les descendans de Noé.

II. A mesure que les terres s'éloignoient du centre commun d'où les nations étoient parties, chaque famille erroit au gré de son caprice. Formation des sociétés dans les pays où il étoit resté un plus grand nombre d'hommes. III. 648. *b.* Causes qui donnerent lieu aux membres de ces sociétés de chercher de nouvelles demeures. Diverses colonies venues en Grece, en Afrique, en Italie. Sociétés qu'elles formerent. Origine de la plupart des colonies des Grecs en Asie, en Sicile, en Italie & dans les Gaules: comment chaque colonie demeuroit unie à ses fondateurs. Effet qui caractérise cette seconde espece de colonies.

III. Troisieme espece à laquelle l'esprit de conquêtes donna lieu. Exemples de ces colonies dans l'histoire ancienne.

IV. Les excursions des Gaulois en Italie, de divers barbares en Europe & en Afrique, des Tartares dans la Chine, forment une quatrieme espece. *Ibid.* 649. *a.* Effet de ces colonies.

V. Cinquieme espece, celles qu'a fondées l'esprit de commerce. Tyr, Carthage & Marseille, les seules villes de l'antiquité qui aient fondé leur puissance sur le commerce, sont les seules qui aient suivi ce plan dans quelques-unes de leurs colonies. Objet de l'établissement, & moyens d'aggrandissement de Carthage. Marseille. Motifs qui portoient les peuples qui s'adonnoient au commerce, à fonder des colonies. Forme & nature de ces colonies.

VI. Sixieme espece de colonies, occasionnée par la découverte de l'Amérique. *Ibid. b.* Dépendance sous laquelle ces dernieres doivent demeurer à l'égard de leurs fondateurs. Avantages qu'elles doivent procurer à la métropole. En quel cas elles sont ruineuses. En quoi consiste le profit du commerce & de la culture de nos colonies. Conséquences qui résultent de cette observation. 1°. Les colonies ne seroient plus utiles, si elles pouvoient se passer de la métropole. 2°. Si la colonie entretient un commerce avec les étrangers, ou consomme les marchandises étrangeres, le montant de ce commerce & de ces marchandises est un vol fait à la métropole. 3°. Une colonie sera plus utile, si elle est bien peuplée, & les terres bien cultivées. Comment on y parviendra. *Ibid.* 650. *a.* Dépenses d'un état avec ses colonies. Ce seroit aller contre l'objet même des colonies, que de les établir en dépeuplant le pays de la domination. Législation des colonies de l'Amérique. Le véritable secret d'augmenter les forces & les richesses des colonies d'une même domination, est d'établir entr'elles une correspondance & une navigation suivies. Des maximes auxquelles doit être assujetti le commerce dans les colonies & avec elles. Tout exclusif, tout ce qui prive le négociant & l'habitant du bénéfice, de la concurrence, les péages, les servitudes, ont des effets plus pernicieux dans une colonie, qu'en aucun autre endroit. *Ibid. b.* Auteurs à consulter sur les anciennes colonies & sur les nouvelles. *Ibid.* 651. *a.*

Colonie, (*Hist. anc.*) des premieres colonies qui se formerent depuis Noé: cause des différences qui s'introduisirent entr'elles, & la source d'où elles partoient. IX. 254. *b.* Du tems où les colonies vinrent s'établir en Grece. VII. 912. *a.* Premiere colonie grecque qui alla habiter une terre étrangere. XI. 402. *a.* Comment l'établissement des colonies a pu donner lieu à plusieurs fables du paganisme. VI. 343. *a.* — Des colonies de commerce que les anciens établirent. XIII. 99. *b.* 100. *a.* Des colonies des Tyriens. XVI. 783. *a.* Colonies Carthaginoises que Hannon établit le long des côtes d'Afrique. XII. 374. *b.*

Colonie, (*Hist. Rom.*) différence entre les municipes & les colonies. X. 862. *b.* Places auxquelles les Romains donnoient le nom de *colonies.* XV. 651. *a.* Colonies qui prenoient le titre d'*heureuses* sous les empereurs. VI. 467. *a.* Colonies romaines dans les places conquises. XV. 216. *a.* Officiers qui conduisoient les colonies dans les provinces. XIII. 695. *b.* XVI. 666. *b.* Sénateurs des colonies. IV. 727. *b.* Duumvirs des colonies. V. 174. *a.*

Colonie, (*Littérat.*) médailles de colonies. X. 252. *b.* 253. *a.* Médaillons frappés par les colonies. 360. *a.* Symboles des colonies. XV. 728. *b.* 730. *a.*

Colonie, (*Comm.*) origine des colonies de commerce. III. 691. *a.* De la protection du commerce des colonies. X. 126. *a.* L'établissement des colonies considéré comme souvent injuste & toujours funeste à la population. XIII. 99. *a*, *b.* Colonies fondées principalement pour la culture. *Suppl.* IV. 404. *b.* Deux sortes d'habitans dans les colonies angloises. I. 869. *a.* Passage des engagés dans les colonies. V. 675. *b.* Habitation dans les colonies. VIII. 17. *a.* Les negres font la principale richesse des habitans des colonies. XI. 80. *b.* Travaux des negres dans les colonies. 81. *b.* Utilité des mulâtres dans les colonies françoises. *Suppl.* III. 973. *b.* Les colonies Européennes plus florissantes dans les zones tempérées que dans la torride. *Ibid.* IV. 254. *b.*

COLONNADES, (*Archit.*) de l'intervalle entre les colonnes dans les colonnades. *Suppl.* II. 812. *a*, *b. Voyez* INTERCOLONNATION & COLONADE.

COLONNE, (*Archit.*) trois parties qui la composent: cinq especes de colonnes: différences de leurs diametres: différence entre les anciens & les modernes dans la diminution du fust des colonnes. III. 651. *a.* Les architectes ont aussi différé sur la quantité de diminution qu'ils doivent donner au diametre supérieur des colonnes. La diminution des colonnes ne se détermine pas par deux lignes droites, mais par des courbes nommées *conchoïdes.* Les fusts des colonnes sont susceptibles de diverses richesses, selon les différens ordres auxquels ils appartiennent. Ornemens du fust toscan, du fust dorique, du fust ionique, *Ibid. b.* du fust corinthien & composite. Quelquefois l'on fait le fust des colonnes en spirale, qui pour cette raison sont nommées *torses.* Colonnes colossales: celle de Trajan: celle d'Antonin: celle de Médicis. *Ibid.* 652. *a.*

Colonne, proportions des colonnes selon les différens ordres. XI. 610. *a*, *b.* De leur diminution. *Suppl.* II. 722. *a.* De leur renflement. XIV. 108. *a. Suppl.* IV. 605. *b.* Bande de colonne. II. 57. *a.* Cannelures des colonnes. 660. *a. Suppl.* II. 201. *a.* Leur accouplement. I. 86. *b. Suppl.* II. 812. *b.* De l'intervalle entre les colonnes, *voyez* COLONNADES. Intercolonnation appellée *aréostyle.* I. 635. *a.* Distance la plus convenable des colonnes d'un édifice. VI. 213. *a.* Différentes especes de colonnes: colonne gothique. VII. 749. *b.* Caryatide. II. 734. *a.* Méniane, médiane. X. 333. *b.* Phosphorique. XII. 528. *a.* Colonne rudentée. *Suppl.* IV. 689. *a.* Colonne statique: colonne statuaire. XV. 497. *a.* Torse. XVI. 434. *a.* Colonnes qui accompagnent les arcades. *Suppl.* I. 531. *b.* 532. *a.* De la taille des colonnes. *Suppl.* IV. 605. *b.*

COLONNE, (*Hist. anc.*) dans la premiere antiquité, elles ont servi de monument historique. Ce que Josephe rapporte des deux colonnes érigées par les enfans de Seth. III. 652. *a.* Divers usages que les différens peuples de l'antiquité ont faits des colonnes. Colonnes milliaires des Romains. Comment les Romains & les Gaulois désignoient les distances sur les colonnes placées sur les grands chemins. *Ibid. b.*

Colonne. (*Hist. Littér.*) Colonnes élevées par les descendans de Seth. I. 494. *b.* Colonne funebre. VII. 368. *a.* Colonne de bronze élevée dans l'hippodrome de Constantinople. VIII. 216. *a.* De l'ancien usage de graver sur des colonnes les loix du pays. 776. *b.* Colonne itinéraire. VIII. 935. *b.* Colonnes leugaires. IX. 445. *b. Suppl.* IV. 56. *b.* Des colonnes milliaires : celles qu'on appelloit *cippes.* III. 458. *a.* Colonnes milliaires en France. *Suppl.* III. 939. *a.* A Périgueux. *Suppl.* IV. 299. *b.* A Sacquenet, village du diocese de Langres, 737. *a.* sur le chemin de Nimes. X. 250. *b.* Colonne milliaire au milieu de Rome. X. 518. *b.* XVII. 418. *b.* Colonnes semblables dans les principales villes de l'Empire. *Ibid.* Colonnes dont Rome est remplie. XIV. 349. *a.* Colonne rostrale. 377. *a.* Escaliers dans quelques colonnes à Rome. *Suppl.* II. 869. *b.* Colonne sépulchrale. XV. 73. *b.* 74. *a.* Celles sur lesquelles on plaçoit des statues. 501. *b.* Colonne symbolique. 729. *b.* 734. *b.* Colonne trajane. XVI. 523. *a.* Observations sur les mors de chevaux que nous peignent les colonnes trajane, antonine & de Théodose. V. 559. *a.* Colonne triomphale. XVI. 651. *b.* Colonnes que les Scythes érigeoient en l'honneur de leurs dieux. XVII. 720. *a.* Colonnes sur lesquelles certains solitaires passoient leur vie. XV. 557. *a.*

Colonne antonine. Description de cette colonne. Comment Sixte-Quint la répara & l'orna. Lieux où elle est placée. Inscriptions qu'on lit sur chaque face de la plate-forme qui lui sert de chapiteau. Inscriptions du piedestal. C'est une erreur de l'avoir attribuée à Antonin-le-pieux. Découverte de la véritable colonne de cet empereur. Sa description. III. 652. *b. Voyez* Antiquités, vol. I des planch.

Colonne bellique. Cérémonie qui se pratiquoit auprès. III. 653. *a.*

Colonne de César. Vénération que le peuple avoit pour elle. Dolabella la fit abattre. Quelques-uns prétendent que cette colonne fut élevée sur un ancien autel. III. 653. *a.*

Colonne, (*Blason*) meuble d'armoirie. Maniere de la représenter. Signification de ce hiéroglyphe. Origine du nom & des armes de la maison de Colonne. *Suppl.* II. 507. *a.*

Colonne *torse.* (*Archit.*) Regles sur la construction de cette espece de colonnes. Leur usage. Maniere de les tracer. *Suppl.* II. 507. *b.*

Colonne *de Cussy.* (*Antiq.*) On admire en Bourgogne un des plus beaux monumens de l'antiquité, unique en France, & peut-être dans le monde entier, c'est la colonne de Cussy. Auteurs qui en ont parlé & donné la description. L'auteur de cet article rapporte ici celle qu'en a donnée M. Thomassin, fameux ingénieur, habile dans la connoissance des antiquités. *Suppl.* II. 507. *b. Voyez* pl. 1 & 2, *Colonne de Cussy*, pl. d'antiq. du Supplément. Autres éclaircissemens sur ce monument tirés d'une lettre écrite en 1753 par M. Tisserand, ancien curé de Crugé & de Savigny. Tombeaux trouvés dans un bois voisin. *Ibid.* 509. *b.* Recherches sur le tems & l'occasion à laquelle cette colonne a été élevée. Le P. Lempereur la met au rang des tombeaux qu'on élevoit sur les cendres des princes. Le P. Montfaucon regarde cet édifice comme un monument de la dévotion des Gaulois. Saumaise le considere comme un trophée élevé en mémoire de la célebre victoire de César sur les Helvétiens. *Ibid.* 510. *a.* M. Moreau de Mautour, savant antiquaire, pense que ce monument a été construit en l'honneur de la victoire remportée par Tétricus, l'an 267, sur les troupes du parti de Claude. — Diverses pieces d'antiquité trouvées auprès de cette colonne, dans deux fouilles différentes, faites en 1700 & 1703. — Les médailles du Bas-Empire trouvées alors, ont donné lieu à quelques antiquaires de fixer l'érection de ce monument sur la fin du troisieme siecle. — Mais comme on y trouve également des médailles des premiers empereurs, & que l'ouvrage de la colonne est des plus beaux jours de Rome, M. Thomassin croit qu'on ne peut en retarder l'érection plus bas que Tibere, & qu'elle fut élevée par Auguste, en mémoire de la célebre victoire remportée sur les Suisses par César, son pere adoptif. — Dissertation qui doit encore paroître sur ce monument. *Ibid. b.*

Colonne *de feu & colonne de fumée.* (*Hist. sacr.*) III. 653. *a.*

Colonne de feu, *voyez* sur ce sujet. XI. 278. *b.* 279. *a*, *b.*

Colonne du tabernacle. III. 653. *a.*

Colonne d'Hercule. Charles V substitua *plus ultrà* au *non plus ultrà* d'Hercule. III. 653. *a.*

Colonne lactaire. III. 653. *a.*

Colonnes legales. III. 653. *a.*

Colonne Mœnienne. III. 653. *a.*

Colonnes rostrées. III. 653. *a.*

Colonne Trajane. Eloge de la beauté de ce monument. Sa description. Combien la gloire & les vertus de Trajan méritoient d'être célébrées par les plus sublimes efforts de l'architecture. Ce que firent le sénat & le peuple romain pour les immortaliser sur cette colonne, qui fut prise de l'ordre toscan. Elle subsiste entiere au milieu des ruines dont Rome est remplie. III. 653. *b.* Sixte-Quint qui la releva fit placer au-dessus la statue de S. Pierre. *Ibid.* 654. *a. Voyez* Antiquités, vol. I des planch.

Observations sur la force des colonnes. Expériences de Musschenbroek pour éprouver cette force. Recherches du poids que pourra supporter un pilier de pierre de briques dont toutes les dimensions sont données. Conséquence qu'on en tire pour estimer la charge que peut supporter un mur dont les dimensions sont aussi données. Un pilier de bois de chêne pourra supporter presque davantage qu'un pilier de pierre de même hauteur. On peut calculer le poids que pouvoient supporter les 127 colonnes du temple de Diane d'Ephese. III. 654. *a.*

Colonne. (*Art milit.*) Il ne convient point à une armée de marcher en bataille, hors le moment d'un combat. Ce qu'on entend par mettre l'armée en colonne. La méthode de bien distribuer une armée sur un nombre de colonnes convenable, est un objet des plus importans. Ouvrage à consulter sur ce sujet.

La colonne est encore un corps d'infanterie serré & supprimé, rangé sur un quarré long, dont le front est beaucoup moindre que la hauteur. Cette colonne est celle de M. de Folard. On a prétendu qu'à la bataille de Fontenoi les Anglois avoient combattu en colonne, *&c.* Ce que les plus habiles militaires pensent de cette colonne. Ouvrages à consulter. III. 654. *b.*

Colonne militaire, chez les Romains. III. 655. *a.*

Colonne, *marcher en*, (*Marine*) III. 655. *a.*

Colonne, marches en colonnes, des anciens Grecs. *Suppl.* III. 846. *b.* De la colonne d'attaque. VI. 194. *a*, *b.* &c. De la colonne de retraite. 196. *a*, *b. Voyez* les planches *Art militaire*, vol. I des planches. Comment la colonne du chevalier de Folard doit être fraisée. VII. 276. *a*, *b.* Colonnes dans la marche d'une armée navale. VI. 204. *a*, *b.*

Colonne *du châtelet*, (*Jurisp.*) division de cinquante-six conseillers en plusieurs services différens, que chaque colonne ou division remplit alternativement de mois en mois. D'où vient ce terme de *colonne.*

I. *Distinction des différens services.* Anciennement il n'y en avoit que deux au châtelet, le civil & le criminel. Ensuite il y eut trois services, parce qu'on ajouta celui de la conservation pour les causes de l'université. Mais celui-ci ayant été supprimé, celui du présidial prit sa place, & la chambre du conseil forma un quatrieme service pour juger. Créations de nouveaux officiers pour former deux semestres avec les anciens. Division du châtelet en deux sieges, l'ancien & le nouveau en 1674. Ce qui s'ensuivit pour la distribution des services. III. 655. *a.* Réunion des deux sieges en 1684.

II. *Du nombre des conseillers employés à chaque service.* Comment ce nombre a varié en différens tems. La chambre de la police n'a jamais formé une colonne particuliere pour les conseillers. *Ibid. b.*

III. *De la durée du tems* pendant lequel les conseillers sont employés à chaque service. Ce qui a été pratiqué à cet égard en différens tems jusqu'à l'édit de 1685, qui regle cet objet. Dispositions de cet édit. Occasions dans lesquelles les quatre colonnes ou services se réunissent. *Ibid.* 656. *a.*

Colonnes *charnues*, (*Anat.*) plusieurs petits muscles des ventricules du cœur, *&c.* Leur usage dans la systole du cœur. III. 656. *a.*

Colonne. (*Hydrauliq.*) On en distingue deux sortes, celle d'air & celle d'eau. III. 656. *a.* Poids de celle d'air. Ce qu'on entend par la colonne d'eau. *Ibid. b.*

Colonnes *de Protée.* (*Géogr. anc.*) XIII. 505. *a.*

Colonnes *d'Hercule.* (*Géogr. anc.*) VIII. 156. *a.*

Colonne *de treillage.* (*Jardin.*) XVI. 577. *b.*

Colonne, (*Gilles*) docteur scholastique. XIV. 775. *a.*

COLOPHONE, (*Pharm. & Arts mech.*) préparation de térébenthine. Usage qu'en font les joueurs d'instrumens à cordes de boyau. III. 656. *b.*

Colophone, considérée en métallurgie comme un réductif. VI. 914. *b.* Poix grecque appellée *colophone* par les anciens. XII. 899. *b.*

COLOQUINTE. (*Bot.*) En quoi ce genre de plante differe des autres cucurbitacées. III. 656. *b.*

Coloquinte à fruit rond, description de ses différentes parties. Lieux où elle naît. Culture de cette plante dans nos climats. III. 656. *b.*

Coloquinte, (*Mat. médic.*) nature de ce purgatif aussi ancien que la médecine. III. 656. *b.* Dans quelles circonstances, & pour quels effets on le recommande. On s'en sert dans tous les cas où il faut se tirer d'un danger par un autre. C'est à tort que quelques médecins ont voulu proscrire la coloquinte ; il y a bien des cas où l'on peut l'employer, pourvu qu'on la fasse avec discernement. Purgatifs faits par la décoction & infusion de coloquinte dans l'eau ou le vin. Extrait de coloquinte en forme de pilule. Sous quelque forme que ce soit, elle est rarement employée seule. Tempéramens qui la supportent. Il faut se garder de la donner aux femmes

femmes enceintes. Son usage dans les maladies chroniques. Son éloge & celui de la scammonée. *Ibid.* 657. *a.* Différentes corrections de la coloquinte proposées par plusieurs auteurs. Correction en usage dans les boutiques. Trochisques alhandal. Analyse de la coloquinte. Différentes doses de coloquinte qu'on doit donner selon la forme sous laquelle on l'administre; dose de l'extrait. *Ibid. b.* Dose de la coloquinte en substance, des trochisques ou de la poudre: dose de la coloquinte en décoction. Diverses préparations dans lesquelles elle entre. Composition de l'électuaire de coloquinte: maniere d'employer ce puissant hydragogue. *Ibid.* 658. *a.*

COLOR, (*Ichthy.*) poisson des isles Moluques. Sa description. Lieux qu'il fréquente. Sa classification. *Suppl.* II. 511. *a.*

COLORATION, (*Pharm.*) dans quel but on colore en pharmacie. Pourquoi l'on a fait entrer le cinnabre dans la poudre tempérante de Sthal. Pourquoi l'on colore l'huile ou l'onguent rosat. Comment se fait la coloration des matieres seches & des matieres liquides. III. 658. *a.*

COLORER *les vins*: procédés par lesquels on remplit cet objet. XVII. 295. *a*, *b*. 297. *b.*

COLORIS, (*Peint.*) différence entre la couleur & le coloris. La partie du coloris qui comprend aussi celle du clair-obscur, est une des plus essentielles de la peinture. Quoique le terme de colorié s'étende sur tous les objets, on l'emploie plus généralement sur les carnations. Le coloris étoit connu & pratiqué avant Homere. Sa description du bouclier d'Achille. III. 658. *b.*

Coloris, si la peinture n'avoit qu'une couleur pour tous les objets, elle seroit sans doute privée d'une partie considérable de sa beauté. C'est l'illusion qui produit le plus haut degré d'énergie: or il n'y a point d'illusion où la vérité n'est pas parfaitement représentée, & par conséquent en fait d'objets visibles, la perfection du coloris est un article très-essentiel pour atteindre au grand but de l'art. *Suppl.* II. 511. *a.* Mais en quoi consiste cette perfection du coloris, & par quelle voie, par quelle étude le peintre parvient-il à la posséder? C'est peut-être là le problême le plus difficile de l'art. — Pour s'accoutumer à sentir la beauté du coloris, c'est à l'école de la nature que l'artiste doit recourir. Il y verra, sous toutes les formes possibles, les plus parfaits modeles dans tous les genres du beau. *Ibid. b.* Et d'après des observations souvent répétées, il comprendra qu'une des principales causes des beautés du coloris, est le ton gracieux d'une lumiere adoucie, soit qu'elle vienne immédiatement du soleil, soit que refléchie par un ciel serein, elle répande sur les ombres une douceur agréable & variée. Il apprendra de plus qu'un objet paroît dans sa plus grande beauté, lorsque la lumiere incidente le divise en deux grandes masses bien proportionnées, l'une claire & l'autre obscure. — L'artiste passera ensuite de la contemplation de la nature à celle de l'art. — *Ibid.* 512. *a.* Et enfin il se servira de ce double secours pour apprendre l'art difficile de colorier. — Il recherchera comment ce qu'on nomme l'effet est produit uniquement au moyen des jours & des ombres. Il observera en général les modifications & la dégradation des couleurs à mesure que l'œil s'en éloigne davantage. — Comment l'artiste acquerra la connoissance des causes qui produisent l'harmonie des couleurs, & celle de l'affoiblissement successif des couleurs propres de chaque objet, depuis le point le plus éclairé jusqu'à l'ombre la plus forte. — *Voyez* l'article *Demi-teintes.* — Etude des reflets. *Ibid. b.* — Celle des carnations. — De la manipulation des couleurs. L'étude du coloris exige tant d'observations & de travail, que c'est ici où la maxime d'Apelle, *nulla dies sine lineâ*, est plus indispensable que par-tout ailleurs, & où l'art est le plus inépuisable. — Divers caracteres par lesquels les grands peintres se sont distingués dans leur coloris. *Ibid.* 513. *a.*

Coloris, examen de la question si le mérite du coloris l'emporte sur celui du dessin & de l'expression. V. 331. *a.* Effet du coloris: écueil où tombent la plupart des artistes à l'égard du coloris: de l'art de favoriser l'effet de la couleur par la disposition des lumieres. 406. *b.* 407. *a.* Quelle est une des meilleures études de coloris qu'un éleve doive faire. VI. 859. *b.* Traité du coloris par le Blond. VII. 899. *a.* Voyez COULEURS & CARNATION.

COLORIS. (*Jardin.*) Maniere de faire prendre aux fruits des couleurs vives. III. 658. *b.*

COLORIS, (*Belles-lett.*) du coloris du style de l'épopée. V. 830. *b.* Brillant coloris. *Suppl.* II. 53. *a.* Propriété du coloris. *Suppl.* IV. 539. *b.* Du coloris dans l'expression. 953. *b.*

COLOSSAL. Des figures colossales dans la peinture. XII. 678. *a*, *b*. XIII. 154. *b.* Statue colossale. XV. 497. *b.* Colonne colossale. III. 652. *a.*

COLOSSE, (*Archit.*) étymologie du mot. Deux sortes d'ouvrages désignés par ce nom. III. 659. *a.*

Colosse de Rhodes. Dimensions de cette statue. Occasion qui donna lieu à son élévation. Sa chûte soixante-six ans après par l'effet d'un tremblement de terre. Quête que firent les Rhodiens pour réparer le dommage que cet accident leur avoit causé. Combien elle fut avantageuse. III. 659. *a.* Vente qui fut faite du colosse, l'an de J. C. 672, à un marchand Juif. Autres statues colossales connues dans l'histoire. *Ibid. b. Voyez* RHODES.

Colosse, article très-étendu sur ce colosse. XIV. 256. *b.* &c. Autres observations sur le même sujet. 818. *b.* Comment ce colosse peut avoir été fait. II. 442. *b.* Colosse qu'on voyoit près de Thebes, en Egypte. XV. 773. *b.*

COLOSSIENS, ce nom donné aux Rhodiens par quelques auteurs. XIV. 258. *a.*

COLPORTEURS, ce qu'ils étoient anciennement. Ce que nous entendons aujourd'hui par ce nom. III. 659. *b.*

COLPORTEURS. (*Jurisp.*) Ils sont mis dans la classe des menu-fenestriers, & les uns & les autres étoient exempts de certaines impositions. Défenses qui les concernent en tems de contagion. Piece de cuivre que portent à leur habit les colporteurs de livres pour annoncer leur état. Défenses qui les concernent. III. 660. *a.*

COLSAT, (*Agric.*) chou sauvage.... dont la graine fournit de l'huile. (*Voyez* NAVETTE.) Quelle est la meilleure pour le moulin. Son prix le plus ordinaire. Il en faut une livre pour semer un cent de terre. Choix du terrein qu'on veut ensemencer. Comment on le prépare. Terre destinée à planter. Tems & maniere de la préparer. Tems de semer & de planter. Maniere de transplanter. Autres observations sur la culture du colsat. III. 660. *b.* Tems & maniere de faire la récolte. Le colsat repose ordinairement jusqu'après la moisson. Observations sur tout ce qui concerne l'opération de battre. Quand tout est battu, on nettoie par le moyen d'un puroir. La graine purifiée est portée dans des sacs au grenier. Quel doit être le plancher du grenier. Cette graine doit être promptement vendue. Ce qu'on fait de la paille & des tiges battues. *Ibid.* 661. *a.* Produit que donnent en huile vingt rasieres de graine. Usage du marc d'huile. Tourteaux qu'on fait avec ce marc. *Ibid. b.*

COLTIE, (*Archit. navale*) *voyez* COLTIS.

COLTIS, (*Archit. navale*) *voyez* COLTIE. C'est le premier couple de l'avant du vaisseau. De sa coupe & de sa position. *Suppl.* II. 513. *a.*

COLOMBO, (*Ichthy.*) nom que les habitans d'Amboine donnent à un poisson décrit dans cet article. Lieux qu'il fréquente. Qualité de sa chair. Sa classification. *Suppl.* II. 513. *b.*

COLUMBARIA, (*Hist. anc.*) trous pratiqués aux navires pour y passer les rames. Mausolées des familles de distinction. III. 661. *b.*

Columbaria, niches sépulcrales. XV. 74. *a.* XVII. 489. *b.*

COLUMELLE, (*Marc*) soins qu'il prit en Espagne pour améliorer & augmenter les laines du pays. IX. 179. *a*, *b*.

COLUMNA, (*Géogr.*) lieu ancien dans l'Orléanois. *Suppl.* IV. 704. *a*, *b*.

COLUMNA, (*Fabius*) observations sur sa méthode botanique. *Suppl.* IV. 404. *b.*

COLUPPA, (*Botan.*) plante du Malabar. Ses différentes désignations. Sa description. *Suppl.* II. 513. Sa culture. Qualités qu'on lui remarque. Usages que les Malabares en tirent. Sa classification. *Ibid.* 514. *a.*

COLUPPA, (*Ichthy.*) espece de ce genre de poisson nommé *coipa*. *Suppl.* II. 499. *a.*

COLURE, (*Géogr. & Astr.*) description & usages des cercles de ce nom dans la sphere. III. 661. *b.*

COLURE ou *Coloure*, (*Géogr.*) mines de diamans de Colure, IV. 938. *a*, *b*.

COLYBES, (*Hist. eccl.*) offrande que font les Grecs. Comment elle se compose. Formule qu'ils ont pour la bénédiction des colybes. Origine de cette cérémonie. Les Grecs donnent à cet usage des interprétations mystiques. III. 662. *a.*

Colybes. Correction à faire dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 514. *a.*

COLYTOS, fameux quartier d'Athenes. XI. 960. *a.*

COM, particule prépositive en françois. XII. 101. *a.*

COMA, (*Médec.*) les anciens ont subdivisé cette maladie en *coma vigil* & *coma somnolentum*. Différens degrés de cette même maladie. III. 662. *a. Voyez* SOPOREUSE & ASSOUPISSEMENT.

Coma. Différence entre le carus & le coma. II. 733. *b.* Fievre comateuse. VI. 728. *a.* Coma vigil. XVI. 781. *b.*

COMANE. Cinq villes anciennes de ce nom. Noms modernes de quelques-unes. III. 662. *b.*

COMATI, (*Botan.*) nom brame d'un arbre du Malabar. Ses autres noms. Description, culture, qualités & usages de cet arbre. Maniere de le classer. *Suppl.* II. 514. *b.*

COMBADAXI, chef des bonzes philosophes du Japon. II. 329. *b.*

COMBAT. Différence entre bataille & combat. Combat naval. III. 662. *b.*

COMBAT, (*Art milit.*) deux sortes de combats; les uns généraux, nommés *batailles*; les autres particuliers, où l'action se passe tantôt entre les avant-gardes des deux armées, tantôt entre l'avant-garde de l'une & l'arriere-garde de l'autre, tantôt entre leurs détachemens. *Suppl.* II. 514. *b.* *Voyez* BATAILLE, ESCARMOUCHE, EMBUSCADE, SURPRISE, FOURRAGE, CONVOI, RETRAITE, *&c.* Un général ne doit jamais en venir à un combat malgré lui, ni sans savoir quelle est la force du corps ennemi qu'il veut combattre. — Quels sont les cas où à nombre égal, & même inférieur, il peut attaquer un corps d'ennemis avec espérance de remporter l'avantage. — Conduite prudente que doit tenir un corps peu considérable détaché d'une armée, pour n'être pas attaqué. Ouvrage à consulter. *Ibid.* 515. *a.*

Combat. Différence entre action, bataille & combat. II. 131. *b.* 132. *a.* Expiation des armées avant & après le combat. IV. 305. *b.* Cri pour s'exciter au combat. IV. 461. *a*, *b.* De l'usage de certains peuples sauvages, de chanter avant le combat. De la maniere d'exciter leur courage. *Suppl.* I. 807. *b.* Les mêmes observations sur les Grecs. *Suppl.* II. 934. *a.* Comment ils combattoient. 931. *b.* 932. *a*, *b.* 934. *b.* Usage que les anciens ont fait des éléphans dans les combats. V. 502. *b.* Celui des chars armés de faulx. VI. 435. *a.* Combat selon l'art militaire moderne, *voyez* FEU, BATAILLE (*ordre de*), & ARTILLERIE. Du genre de combat qui convient à la nation françoise, *voyez* MOUSQUETERIE.

Combat naval. Des combats sur mer des anciens. XVI. 805. *a.* Disposition d'une armée navale pour le combat. IX. 525. *b.* Signaux de combat. XV. 186. *a.* Combats donnés sur l'eau dans certaines fêtes sous les empereurs romains. XI. 60. *b.*

Combat singulier. En quels cas il avoit lieu. Ancienneté de cet usage. Quel fut le dernier qu'on admit en Angleterre. Ce qui se passoit entre l'accusateur & l'accusé avant le combat. III. 662. *b.* *Voyez* CHAMPION. Application singuliere que Alphonse, roi de Castille, fit de cet usage, voulant choisir entre la lithurgie mosarabique & l'office romain. Dernier combat de cette espece qui s'est fait en France sous Henri II. III. 663. *a.*

Combat singulier. Origine de la coutume de décider les différends par un combat. III. 84. *b.* Diverses observations sur cet usage. 85. *a*, *b.* Anciennes maximes & usages sur les combats singuliers. II. 143. *b.* Combats avec le bâton, ordonnés ou autorisés par certaines loix. II. 134. *b.* Par l'ordonnance de l'empereur Othon II, le combat judiciaire devint le privilege de la noblesse. IV. 809. *a.* Observation sur le mot *craven*, que le vaincu chez les Anglois étoit obligé de prononcer. IV. 437. *a.* Du combat pour un démenti. 808. *b.* Champions dans les combats singuliers. III. 84. *b.* — Sur cette sorte de combats, *voyez* DUEL & JOUTE.

Combats en champ-clos. III. 76. *b.* VII. 697. *b.* Combats de lances. II. 192. *b.* VIII. 898. *b.* Combats à la lance & à l'épée. IX. 237. *a*, *b.* — *Voyez* JOUTE & TOURNOIS.

Combat pour la supériorité dans quelque exercice du corps ou de l'esprit. I. 179. *b.* Combats litteraires des anciens. XVI. 210. *a*, *b.* 211. *a.*

COMBATS, (*Hist. anc.*) ceux que célébroient dans leurs jeux les Grecs & les Romains. III. 663. *a.*

Combats dans les jeux des anciens. Combats périodoniques. XII. 363. *b.* Combats des gladiateurs. I. 378. *a.* VII. 695. *a*, *b.* &c. Combats gymniques ou athlétiques. VII. 1019. *a*, *b.* Combats dans l'amphithéatre. I. 378. *a.* Combat du pancrace, XI. 812. *a.* du pugilat. XIII. 554. *b.* Combats que les jeunes Lacédémoniens se livroient dans le cirque. VI. 211. *a.* Présidens des combats athlétiques. VIII. 106. *a*, *b.* Officier qui proclamoit les statuts, le nom des combattans, des vainqueurs, *&c.* 143. *b.* Lieu dans le palais des empereurs romains, où ils se donnoient le divertissement de différens combats. IX. 749. *b.*

Combats des bêtes, voyez BÊTES & BESTIAIRES.

COMBAT *du pont de Pise*, (*Hist. mod.*) description du combat qui se pratique sur le pont de Pise à la saint Antoine. III. 663. *a.*

Combat à Plaisance. A quelles occasions & dans quel but ces tournois se pratiquoient. III. 663. *a.*

COMBE, (*Jean*) gentilhomme anglois, ami de Shakespeare. Son épitaphe. XV. 542. *a.*

COMBEFIS, (*François*) sa patrie, ses ouvrages. X. 130. *b.*

COMBINAISON, (*Mathém.*) combinaisons qu'a données le P. Mersenne de toutes les notes & sons de la musique. Combinaisons des carreaux d'échiquier données par le P. Sébastien. Doctrine des combinaisons. *Problêmes.* Un nombre de quantités étant donné avec celui des quantités qui doit entrer dans chaque combinaison, trouver le nombre des combinaisons. Solution du problême. III. 663. *b.* Un nombre quelconque de quantités étant donné, trouver le nombre des combinaisons & d'alternations qu'elles peuvent recevoir, en les prenant de toutes les manieres possibles. *Ibid.* 664. *a.* Ouvrages à consulter sur cette matiere. C'est sur cette théorie que roule toute la science des probabilités. La science des anagrammes dépend de celle des combinaisons. Vingt-quatre combinaisons du mot *Roma. Ibid. b.*

COMBINAISON, (*Calcul*) manieres différentes d'écrire le nom *Hainaut* en françois, dans la supposition que l'*h* ne s'aspire pas. *Suppl.* II. 515. *a.* Il suit de ces combinaisons, que ce mot peut être écrit de 2304 différentes manieres, sans qu'un françois le prononce différemment. *Ibid. b.*

Combinaison, voyez PERMUTATION, ALTERNATION. Combinaisons des carreaux mi-partis. II. 699. *b.* Des combinaisons possibles avec deux dés. IV. 647. *b.*

COMBINAISON, (*Chymie*) de différentes substances, *voyez* MÊLANGE, MIXTION. Préparation qui rend les substances propres à être combinées. *Suppl.* I. 492. *b.*

COMBLE, (*Archit.*) étym. du mot. La construction des combles est ordinairement de charpente. Leur hauteur. Dans le dernier siecle, on regardoit comme une beauté de faire les combles d'une élévation extraordinaire; aujourd'hui l'on masque les couvertures par des balustrades. Regles qui déterminent leur pente & leur hauteur, relativement à leur largeur. Différences à observer selon la température des climats des lieux où l'on bâtit. On appelle aussi *combles*, les dômes de forme quadrangulaire & circulaire qui terminent les principaux avant-corps des façades. Trois especes de combles les plus ordinaires. III. 664. *b.*

COMBLE, terme de mesureur. Deux manieres de mesurer; l'une à mesure comble, l'autre à mesure rase. III. 665. *a.*

Comble. Campane de comble. II. 576. *a*, *b.* Travée de comble. XVI. 569. *b.* Construction de différentes especes de combles. XIII. 34. *b.* — 38. *a.* *Voyez* l'article *Charpenterie*, vol. II. des planch.

COMBUSTIBLE. De l'ignition des corps combustibles. VIII. 548. *b.* Différens degrés par lesquels un corps combustible peut passer, depuis l'ignition jusqu'au moment où il est consumé. V. 560. *a.* Matieres combustibles qui se trouvent dans la terre. XVI. 580. *b.*

COMBUSTION, (*Chym. & Physiq.*) ce que les chymistes entendent par-là. La combustion differe essentiellement des opérations qui s'exécutent par le moyen du feu dans les vaisseaux fermés III. 665. *a.*

Combustion. En quoi consiste la combustion. Comment l'air lui est nécessaire. Pourquoi un charbon n'éprouve aucune altération, aucun déchet, quand on l'expose en vaisseaux clos à un feu violent. *Suppl.* II. 515. *b.*

Combustion. Observations sur la combustion & la combustibilité. *Suppl.* IV. 340. *a.*

COMBUSTION, (*Astron. anc.*) espece de conjonction d'une planete avec le soleil, appellée *combustion*. III. 665. *a.*

COME, (*Géogr.*) diverses observations sur cette ville. *Suppl.* II. 516. *a.*

COME I, grand duc de Toscane, fondateur de Livourne. IX. 600. *a.*

Côme. Fontaine de Côme. Observations de Pline sur cette fontaine. VII. 97. *b.* 100. *a.* Maisons de campagne que Pline le jeune possédoit près du lac de Côme. XVI. 513. *a.*

COMÉDIE, (*Belles-lett.*) définition. Elle differe de la tragédie dans son principe, dans ses moyens & dans sa fin. Mal-à-propos l'a-t-on distinguée de la tragédie par la qualité de ses personnages, ou par le degré des passions. Le vice n'appartient à la comédie qu'autant qu'il est ridicule & méprisable. Examen de la question si la comédie est un poëme. Les regles du poeme dramatique doivent être plus rigoureusement observées dans la comédie que dans la tragédie. III. 665. *b.* Si l'on considere le nombre de traits qui caractérisent un personnage comique, on peut dire que la comédie est une imitation exagérée; mais cette exagération devient vraisemblable par l'art d'amener & de ménager les circonstances. La perspective du théatre exige aussi un coloris fort & de grandes touches, mais dans de justes proportions; d'ailleurs il faut que tout ce qui se passe sur la scene, soit une peinture si naïve de la société, qu'on oublie qu'on est au spectacle. Le possible qui suffit à la vraisemblance d'un caractere tragique, ne suffit pas à la vérité des mœurs de la comédie. *Ibid.* 666. *a.* Révolutions & progrès de la comédie. Époque de la naissance de la comédie grecque. On la divise en *ancienne*, *moyenne* & *nouvelle*. État de la comédie *ancienne* & *moyenne*. Face avantageuse sous laquelle la comédie satyrique se présentoit d'abord. Raisons tirées du caractere & de la nature du gouvernement des Athéniens qui durent la favoriser. La comédie des *Nuées* est un exemple mémorable de la scélératesse des envieux, & des combats que doit soutenir celui qui ose être plus vertueux que son siecle. *Ibid. b.* Pourquoi les tableaux d'Aristophane plaisoient dans le même tems que Sophocle & Euripide réussissoient à rendre la vertu intéressante & le crime odieux. Jugemens opposés que Plutarque & madame Dacier ont portés d'Aristophane. Nouvelle loi des magistrats d'Athenes, qui bannit du théatre toute

imitation personnelle. Epoque de la comédie *nouvelle*. Eloge de Ménandre par Plutarque. Aristophane imité par Plaute, & Ménandre par Térence. Reproche que faisoit César à ce dernier. Caracteres distinctifs de Plaute & de Térence. *Ibid.* 667. *a.* Causes des révolutions que la comédie a éprouvées. Les licences de la comédie furent réprimées à mesure que le gouvernement devenoit moins populaire. Pourquoi les premiers comiques latins hasarderent la satyre personnelle, mais jamais la satyre politique. Le luxe changea l'âpreté de la comédie en douceur. Caractere du théatre *espagnol*. Eloge du poëte *Lopès de Vega*. Caractere du comique *italien*. *Ibid. b.* Mélange bisarre de caracteres, & uniformité grossiere dans la comédie italienne, qui en rend la lecture insoutenable à un homme de goût. Villes d'Italie qui ont proscrit ces farces, & leur ont substitué les comédies de Moliere. Caractere du comique *anglois* : celui du comique *françois*. On distingue le comique bas, le comique bourgeois, & le haut comique (*voyez* sur ces distinctions l'article *Comique*). Autre distinction. Comique de caractere, de situation ; comique attendrissant. Le premier est le plus utile, le plus fort & le plus difficile. *Ibid.* 668. *a.* Talent qui distinguoit à cet égard Moliere. Pourquoi le comique de situation nous excite à rire. Utilité du comique attendrissant ; difficultés attachées à ce genre : son origine. Mauvais genres comiques proscrits du théatre. Un genre supérieur à tous les autres, est celui qui réunit le comique de caractere & celui de situation. Comment les habiles poëtes ont disposé des caracteres trop peu marqués pour fournir une action soutenue. Différence entre Dufreny & Moliere dans leur maniere de peindre. *Ibid. b.* Parallele qu'a fait la Bruyere de Moliere avec Térence. L'auteur examine ici s'il est vrai qu'on ne puisse plus faire des comédies de caracteres. Utilité de la comédie morale & décente. Autre division de la comédie, relativement aux états. *Ibid.* 669. *a.*

Comédie, (*Art dramat.*) sa définition. On entend souvent dire que le but de la comédie est de tourner en ridicule les folies des hommes ; mais cela n'est vrai ni de la comédie ancienne, ni de celle d'aujourd'hui. *Suppl.* II. 516. *a.* La comédie est plutôt la représentation de ce que la vie civile, les caracteres, les mœurs, les actions, ont d'amusant & de réjouissant. Il est très-utile sans doute d'exposer les folies des hommes dans leur vrai jour ; mais seroit-il moins utile de mettre sous nos yeux des exemples de procédés honnêtes, de sentimens nobles, de droiture, de toutes les vertus civiles, ensorte que ces exemples nous touchant, nous attendrissent & fissent sur nous une impression durable ? En conséquence le premier soin du comique sera d'observer attentivement les mœurs des hommes de tout état, afin de mettre de la vérité & de la force dans les portraits. *Ibid. b.* Il fera une étude très-particuliere des hommes ; & pour exciter notre attention, il fera contraster ensemble les caracteres, les devoirs, les passions & les situations, *&c.* Des différentes especes de comédies. — Une de ces especes, c'est la comédie de caractere, inépuisable dans les sujets qu'elle offre à traiter. Dans ce genre de comédie, il faut faire choix d'une action qui place le personnage principal dans des circonstances opposées à son caractere. Il ne faut qu'un seul caractere principal, auquel tout le reste soit subordonné. Le plan d'une telle piece bien conduit, doit intéresser pendant toute la durée de l'action, & les personnages subalternes peuvent encore y répandre une grande variété d'idées. *Ibid.* 517. *a.* But des comédies de caractere. Seconde espece, la comédie des mœurs. Elle met sous les yeux du spectateur un tableau des usages ou du genre de vie particulier, que les hommes d'un certain état ou condition ont généralement adoptés. Variété & agrémens dont elle est susceptible. *Ibid. b.* Troisieme espece, celle qui s'attacheroit à représenter une situation particuliere & intéressante. La moindre espece de toutes, c'est la comédie d'intrigue. Elle n'intéresse que par la singularité des événemens & le merveilleux de l'intrigue. Ce genre est le plus facile de tous : il exige plus d'imagination que de jugement. — En examinant de près le genre de poésie dont il s'agit ici, nous trouverons peut-être que le prix de la comédie dépend moins du sujet, que de la maniere de le traiter. Il lui faut principalement de la vie, une ame qui pense & qui ait du sentiment. Or, cette vie se manifeste par le dialogue, par la maniere dont les personnages expriment ce qui se passe en eux, par des impressions exactement conformes à la nature des circonstances. *Ibid.* 518. *a.* De-là naissent les principales regles que le poëte doit suivre. La premiere & la plus importante, c'est que les personnages suivent exactement la nature dans leurs discours & dans leurs actions. Chaque discours, chaque mot qui n'a pas un rapport sensible & naturel au caractere & à la situation de la personne qui parle, blesse un auditeur intelligent : il faut même, pour suivre la nature, que l'auteur sur la scene, s'exprime précisément comme celui qu'il représente a dû s'énoncer. *Ibid. b.* La seconde regle à observer dans la comédie, c'est que tout y soit intéressant. Ce n'est pas en imaginant quelques scenes épisodiques, qui ne tiennent point au sujet, ni en donnant aux personnages subalternes des caracteres burlesques, pour amuser le spectateur par leurs saillies, que l'action deviendra intéressante ; mais en mettant sur la scene des personnages qui, dans toutes les conjonctures & les situations, se distinguent du commun des hommes par leur raison, leur esprit, ou leurs sentimens. Leur maniere de penser & de sentir répand de l'intérêt sur la scene la moins importante. *Ibid.* 519. *a.* Comment il est possible de donner de l'intérêt à celles qui ne sont placées que pour remplir le vuide de l'action, lorsque celle-ci est arrêtée par quelque cause inévitable. — Avantage de la comédie sur la tragédie, en ce que la premiere est beaucoup plus propre à donner des scenes instructives. — C'est à mettre sous nos yeux des modeles exacts & bien dessinés qui nous indiquent d'une maniere lumineuse, ce qu'il nous convient de faire & d'éviter en mille rencontres, d'où dépendent notre tranquillité, notre honneur, souvent tout le bonhèur de notre vie, que le poëte comique doit s'appliquer. *Ibid. b.* Etudes & talens que le théatre comique exige du poëte, pour que ses ouvrages aient du succès. — Pourquoi la comédie n'a point encore atteint la perfection dont elle est susceptible. *Ibid.* 520. *a.* De l'origine de ce genre de poëme. Epicharme & Phormys, tous deux Siciliens, furent les premiers, selon Aristote, qui introduisirent dans la comédie, une action suivie & déterminée. Cratès, à leur imitation, composa des pieces d'une forme réguliere. Jusqu'alors ce n'avoit été apparemment qu'un simple divertissement de fêtes bacchanales, comme presque tous les peuples libres en ont eu dans tous les tems. — La comédie proprement dite eut successivement trois formes dans Athenes. L'ancienne comédie s'y introduisit vers la 82[e] olympiade. Horace ne nous nomme que trois poetes qui se soient distingués dans ce genre, *Eupolis*, *Cratinus* & *Aristophane*. Il ne nous reste de pieces que de ce dernier. Caractere de ces pieces. Réflexions sur les licences effrénées que ce poëte se permettoit. *Ibid. b.* Ces licences ayant été réprimées par un édit, c'est à cette époque que commença dans Athenes la comédie moyenne. On y donnoit, sous des noms déguisés, des événemens vrais ; ce qui la rendit, à peu de chose près, aussi mordante que l'ancienne. — Il fallut un second édit pour réformer ce nouvel abus. La comédie prit alors sa troisieme forme ; c'est ce qu'on nomma la *nouvelle comédie*. Ce n'est qu'alors qu'elle devint véritablement un ouvrage de l'art, astreint à un plan & à des regles fixes. *Ibid. b.* Elle ne s'introduisit à Rome que dans la 135[e] olympiade. Les Romains l'avoient reçue des Etrusques. Quels furent leurs premiers poëtes comiques. Caractere de leurs pieces. La comédie romaine étoit distinguée en diverses especes, d'après la condition & l'habillement des personnages. De-là les noms de *prætextata*, *trabeata*, *togata*, *tabernaria*, *atellana* & *palliata*, donnés à ces différentes especes. De la comédie moderne. De son origine. Caractere des pieces du seizieme siecle. — Ce n'est qu'au siecle passé, qu'elle reprit une forme supportable ; & vers le milieu, qu'elle parut avec la dignité qui lui convient. *Ibid. b.*

Comédie, (*Hist. anc. & mod.*) étymologie du mot *comédie*. III. 801. *b.* Différence entre les anciennes comédies & les satyres. XIV. 698. *a.* 700. *a.* *Suppl.* IV. 743. *b.* 744. *a.* Histoire de la comédie ancienne, tant grecque que romaine. XIV. 754. *a*, *b.* Ce qui favorisoit la comédie chez les Grecs, *Suppl.* IV. 429. *b.* & chez les Romains. 431. *a.* Des chœurs dans la comédie ancienne. III. 361. *b.* *Suppl.* II. 405. *b.* Ville de Sicile qui passe pour avoir vu naître la comédie. VIII. 209. *b.* Divisions des comédies romaines en quatre especes. XIV. 754. *b.* Comédies qui tenoient le milieu entre la comédie & la farce. XV. 797. *a.* De l'usage de jouer de deux flûtes à la représentation des comédies chez les Romains. VI. 893. *a.* L'ardeur des Romains pour les pantomimes fut une des causes de la chûte de la bonne comédie. XI. 829. *a*, *b.* Caractere distinctif de l'ancienne comédie italienne. *Suppl.* I. 558. *b.* Peu de succès que la comédie a eu en Italie. *Suppl.* IV. 433. *b.* De la comédie hollandoise, *Suppl.* III. 431. *b.* 432. *a.* espagnole, *Suppl.* IV. 434. *b.* angloise. 436. *a.* Histoire abrégée de la comédie françoise. 439. *a*, *b.* Comédies saintes en usage dans le quinzieme & seizieme siecles. X. 703. *a.* 923. *a*, *b.* Causes qui resserrent aujourd'hui le champ de la comédie. *Suppl.* IV. 440. *a.* Des comédies représentées par les jeunes gens dans les colleges. III. 636. *a.* IV. 692. *a.* Comédies que composoient les philosophes du Pérou, sous les Incas. I. 317. *b.*

Comédie, (*Poésie*) du sujet de la comédie. XV. 644. *a.* De l'exposition du sujet. *Suppl.* II. 917. *b.* Sa distribution en actes. *Suppl.* I. 153. *b*, &c. De l'intrigue. *Suppl.* III. 639. *b.* 640. *a*, *b.* Des mœurs. 949. *a*, *b.* Des caracteres. II. 667. *b.* 668. *a.* Ton qui convient à la comédie. XVI. 403. *b.* Du ridicule dans la comédie. En quoi consiste le vrai comique. XIV. 287. *a*, *b.* L'abus de la comédie est de jetter du ridicule sur les professions les plus sérieuses. XVII. 799. *a.* Du style de la comédie. XV. 552. *b.* *Suppl.* II. 709. *a*, *b.* 710. *a*, *b.* Du jargon

employé dans les comédies. *Suppl.* III. 502. *a.* De l'intérêt. *Suppl.* I. 157. *b.* De l'illusion. *Suppl.* III. 560. *b.* Situation dans la comédie. *Suppl.* IV. 800. *a*, *b.* Cause du rire qu'elle excite. XIV. 299. *b.* Du dénouement de la comédie. IV. 832. *b. Suppl.* II. 693. *b.* De la reconnoissance. *Suppl.* IV. 592. *a.* De l'achevement. *Suppl.* I. 144. *b.* Des différentes unités. *Suppl.* IV. 990. *a*, *b*, &c. Des comédies satyriques. 743. *a*, *b.* Différence entre la satyre & la comédie. *Ibid. b.* 744. *a.* Des comédies qui doivent être traitées en vers. 964. *b* Especes de comédies appellées *parades*, XI. 888. *a*, *b.* & *farces.* VI. 405. *b.* Talens & connoissances que suppose la critique par rapport à la comédie. IV. 494. *b.* Sur la comédie, *voyez* encore les articles *Drame* & *Comique.*

COMEDIE, (*Hist. anc.*) la comédie des anciens prit différens noms, relativement à différentes circonstances. Comédies atellanes, III. 669. *a.* comédies mixtes, comédies appellées *motoriæ*, *palliatæ*, *planipediæ*, *prætextatæ*, *rhintonicæ*, *[illegible]*, *stataria*, *togatæ*, *trabeatæ*. *Ibid. b*

Comédie. Observation sur ce qui est dit dans l'Encyclopédie, de l'origine du nom d'*atellane*, donné anciennement à une espece de comédie. *Suppl.* II. 516. *a.*

COMÉDIE *sainte*, (*Hist. mod.*) vers de l'art poëtique de Boileau sur ce sujet. Origine de ce genre de comédie sous Charles VI. Oppositions inutiles du prévôt de Paris. Titre que prirent ces comédiens, de *confreres de la passion de Notre-Seigneur.* Lettres-patentes qu'ils obtinrent pour leur établissement en 1402. III. 669. *a.* Cette société fonda dans la chapelle de la Trinité, le service de la confrairie. Ils nommerent leurs jeux, *moralites* & ensuite *mysteres.* Faveur qu'acquirent ces comédies. La fête-Dieu d'Aix en Provence en est encore un reste ridicule. Comédies pieuses qui furent représentées dans la rue S. Denis, lorsque Charles VII fit son entrée dans Paris. Théatre de la même espece, appellé le *paradis*, qu'on avoit dressé à Lyon. François I confirma les privileges des confreres de la passion. Titres de deux de leurs pieces. *Ibid.* 670. *a.* Oppositions du parlement aux représentations du mystere de l'ancien testament en 1541. La représentation de ces pieces dura près d'un siecle & demi. Le theatre des freres de la passion transporté en la place de l'hôtel de Bourgogne. Arrêt du parlement en 1548, par rapport à eux. Cession que les confreres de la passion firent de leur théatre à une nouvelle troupe. Pieces profanes qui y furent représentées. *Ibid. b.* Le royaume infecté de farceurs par Henri III. Il fit venir de Venise le comédiens surnommés *li Gelosi.* Concours qu'ils attiroient. Leurs représentations malgré les défenses du parlement, par un effet de la protection que le roi leur accordoit. Permission du parlement accordée aux comédiens de province en 1596, de jouer à la foire S. Germain. Autre ordonnance de police en 1609, concernant les comédiens. Réunion du revenu de la confrairie de la passion à l'hôpital-général. Etat du théatre, lorsque parurent Corneille & Moliere. *Ibid.* 671. *a.*

Comédie ballet. Ce qu'on appelle de ce nom au théatre françois & au theatre lyrique. III. 671. *a.* Premiere comédie ballet donnée au théatre de l'opéra. Celle de la Mothe, intitulée *le carnaval* & *la folie.* Appréciation des ouvrages de cet auteur. *Ibid. b.*

Comédie, maison de campagne de Pline le jeune. XVI. 513. *a.*

COMÉDIENS, (*Belles-lettr.*) nos premiers comédiens ont été les troubadours & les jongleurs. Les confreres de la passion leur succederent. Ensuite sont venues les troupes de comédiens, *&c.* État des comédiens en Angleterre & en France. Considérations qui doivent mettre en honneur cet état parmi nous. III. 671. *b.*

COMÉDIENS, (*Jurispr.*) état des comédiens chez les Romains. III. 671. *b.* Il leur a toujours été défendu de représenter les ecclésiastiques & les religieux. Les comédiens regardés comme infames. Défenses aux ecclésiastiques d'assister à aucun spectacle. Ces peines cependant ont moins été prononcées contre des comédiens proprement dits, que contre des histrions. Néanmoins les comédiens dérogent, si l'on excepte ceux du roi. Les acteurs & actrices de l'opéra ne dérogent pas. Traité à consulter sur les reglemens pour la profession de comédien. *Ibid.* 672. *a.*

Comédiens, appellés *lysiodes* & *magodes*, chez les anciens Grecs, *voyez* ces mots. Nombre prodigieux de comédiens à Rome sous les empereurs. XI. 829. *a.* De leur paiement. IX. 710. *b.* XV. 447. *a.* Usage qu'ils faisoient des lupins. IX. 748. *a.* Masques des anciens comédiens. X. 172. *b*, &c. Des statues des fameux comédiens romains. XV. 499. *a.* Préceptes sur l'art du comédien. IV. 632. *a*, *b*, &c. *Voyez* ACTEUR. Sur les troupes des anciens comédiens Grecs, *voyez* SCENIQUE, COLLEGE.

COMENIUS, (*Jean Amos*) observations sur sa vie & ses ouvrages. X. 743. *b.* 744. *a*, *b.* 745. *a.*

COMESSATIO. Significations de ce mot. XIV. 323. *b.*

COMESTOR, (*Pierre*) philosophe scholastique. XIV. 775. *b.*

COMETE, (*Phys.* & *Astron.*) ce qui distingue les cometes des autres astres. Cometes à queue, à barbe, à chevelure. Nature des cometes. Avant Aristote, on regardoit les cometes comme un assemblage de petites étoiles qui s'étoient rencontrées. Aristote a prétendu que les cometes étoient des feux passagers, ou des météores sublunaires. Cette hypothese aisément réfutée. Observation tirée de la très-petite parallaxe des cometes. Par l'observation de la parallaxe de l'orbe annuel, on a connu que ces astres descendent dans la région des planetes. III. 672. *b* On a découvert dans leur mouvement apparent des irrégularités semblables à celles que le mouvement annuel de la terre fait observer dans les planetes. Hévélius croit que les cometes sortent du soleil, & les regarde d'une même nature que ses taches. Kepler pense comme Aristote. Mais Newton a prouvé que la comete de 1680 auroit été dissipée par la chaleur du soleil, si elle n'avoit été qu'un corps composé d'exhalaisons, sa chaleur ayant dû être 2000 fois plus grande que celle du fer rouge. Tems qu'elle doit demeurer à se refroidir. Singuliere hypothese de Jacques Bernoulli sur les cometes. *Ibid.* 673. *a.* Celle de Descartes. *Exposition des principaux phénomenes des cometes*, rapportés au nombre de dix, qui sont la pierre de touche de toutes les théories. Anciens philosophes qui ont eu de justes idées sur la nature des cometes: opinion de Démocrite rapportée par Séneque. *Ibid. b.* On ignore si le nombre des cometes avoit été fixé, ou si quelques-unes avoient été distinguées par des noms particuliers. Opinion d'Apollonius le Myndien. Il dit que les Chaldéens plaçoient depuis long-tems les cometes au nombre des étoiles errantes. Sentiment de Séneque; prédiction qu'il donne des progrès que feront les hommes dans la connoissance de ces corps célestes. *Ibid.* 674. *a. Doctrine de Newton sur le même sujet.* Explication des principaux phénomenes observés dans les cometes: 1°. D'où viennent les irrégularités dans la vitesse apparente des cometes. 2°. Pourquoi lorsque leur vitesse augmente, elles paroissent décrire à-peu-près de grands cercles, au lieu que vers la fin de leur course elles s'en écartent, & dans le cas où la terre va du même côté qu'elles, elles paroissent aller du côté opposé. 3°. Les observations s'accordent encore avec la théorie en ce que les cometes paroissent se mouvoir dans les ellipses qui ont le soleil à un de leurs foyers. 4°. La lumiere de leur tête augmente en s'approchant du soleil; ce qui s'accorde avec les phénomenes des autres planetes. Vîtesse avec laquelle la vapeur de la queue de la comete de 1680 s'élevoit, selon les observations de Newton. *Ibid. b.* Quelle est la nature des queues de ces astres. 5°. Les queues paroissent les plus grandes après qu'elles ont passé près du soleil. Quelle en est la cause. 6°. Pourquoi les queues déclinent un peu de la ligne tirée par le soleil & par la comete. 7°. Autres observations sur cette déviation. 8°. La queue est plus brillante & mieux terminée dans sa partie convexe que dans sa partie concave: pourquoi. 9°. Pourquoi la queue paroit plus large vers l'extrêmité. 10°. Pourquoi les queues sont transparentes. *Ibid.* 675. *a.*

Phases des cometes. Le noyau étant regardé au travers du télescope, paroît d'une forme différente de celle des étoiles fixes ou des planetes. Observation du corps de la comete de 1680 par Sturmius; de celle de 1661 par Hévélius. III. 675. *a.* de celle de 1664 par Weigelius. Variations dans la longueur de la queue de celle de 1680. *Formation des queues des cometes*, selon M. Newton. Cause de l'ascension des vapeurs qui forment la queue des cometes. Pourquoi la queue accompagne le corps de la comete dans toute son orbite: il paroît naturel que ces queues se détruisent peu-à-peu, & qu'en se rapprochant du soleil, les cometes en reprennent de nouvelles. Utilité des cometes dans l'univers, selon Newton, *ibid. b.* d'après le principe duquel il y auroit quelque fondement aux opinions populaires des présages des cometes. Variétés dans la grandeur des différentes cometes. Utilité qu'on pourroit tirer du passage d'une comete près de la terre pour avoir avec précision la parallaxe du soleil. Aucune n'a plus menacé la terre de son voisinage, que celle de 1680. *Mouvement des cometes; ibid.* 676. *a.* Variétés de ce mouvement: conséquence qu'on en tire contre le systême des Cartésiens. Nature de leurs orbites. Diversité de sentimens sur le retour des cometes. Preuves de ce retour selon Newton. Diverses cometes dont on a soupçonné le retour. *Ibid. b.* M. Cassini est très-réservé dans l'assertion du retour des cometes. Objection générale que fait M. de la Hire contre le systême entier des cometes, qui sembleroit retrancher ces astres du nombre des planetes: réponse à cette objection. Utilité de la table des cometes donnée par le docteur Halley. La même comete observée en 1532, en 1607, en 1682. *Ibid.* 677. *a.* Période de cette comete. Période de celle de 1737, selon M. Machin. Période de celle de 1680, selon M. Halley; coïncidence de l'apparition de cette comete avec le tems où arriva le déluge universel. Conséquence qu'en tire Whiston sur la cause du déluge. Déterminer le lieu & le cours d'une comete. Déterminer le cours d'une

d'une comete méchaniquement & sans les instrumens ordinaires, méthode ingénieuse de Longomontan. *Ibid. b.* Ouvrages à consulter sur la théorie des cometes. Exposition de l'ouvrage de M. le Monnier sur cette matiere : éloge de cet ouvrage. Traité de M. de Maupertuis. *Ibid.* 678. *a.* Ouvrage de M. Euler. Diverses cometes qui ont paru depuis le commencement de ce siecle, jusqu'en 1744. M. Jacques Bernoulli regardoit les cometes comme un signe de la colere du ciel : fausse prédiction qu'il donna du retour de celle de 1680. *Ibid. b.*

COMETES, (*Astron.*) le retour de la comete de 1682 observée en 1759, a donné le dernier degré de certitude & d'évidence à la théorie qui se trouve expliquée dans l'Encyclopédie. Sa période s'est trouvée à la vérité plus longue que la précédente d'environ 600 jours ; mais il est prouvé que les attractions de Jupiter & de Saturne pouvoient produire cette différence. – Calculs de l'auteur & de M. Clairaut sur cette comete. – Ouvrages à consulter. – Autres cometes dont la période paroît connue. *Suppl.* II. 522. *a.* Principales regles du mouvement parabolique des cometes. *Ibid. b.* Nombre des cometes connues. – Ce qu'on entend par élémens d'une comete. – Comment on reconnoît son retour. – *Ibid.* 523. *b.* Des cometes dont les orbites passent très-près de celle de la terre. – Observations à l'occasion d'un ouvrage de l'auteur sur ce sujet. – Problêmes à résoudre sur le calcul des cometes. Le premier est de déterminer par les observations leur orbite supposée parabolique ; & le second est de s'assurer si une seule apparition ne peut point faire déterminer l'orbite elliptique, ou du moins servir à en déterminer les limites. – Méthodes à suivre pour leur solution. *Ibid.* 524. *a.* – Observations sur les causes qui retarderent le retour de la comete de 1682, & sur le calcul de ce retour. *Ibid. b.* Autres remarques sur la perturbation des cometes. *Ibid.* 525. *a.*

Cometes, sentimens de Galilée & de Cassini sur leur nature. *Suppl.* III. 175. 176. *a.* Noyau d'une comete. XI. 267. *a.* Ressemblance entre la queue des cometes & la lumiere zodiacale. IX. 723. *a.* Orbite des cometes. XI. 576. *b.* De la trajectoire de ces astres. XVI. 524. *a, b.* Zodiaque des cometes. 721. *a.* Espece de comete appellée *ceratias.* II. 833. *a.* Celle que les anciens appelloient *pertica.* XII. 439. *b.* Théorie de Newton sur les cometes. XI. 125. *b.* D'où vient que quelques cometes ont paru, après s'être approchées jusqu'à un certain point du soleil, s'en retourner tout-à-coup en fuyant. IX. 353. *b.* Difficulté d'admettre des habitans dans les cometes. X. 640. *b.* Périodes de trois cometes connues. XII. 360. *b.* Description poétique de l'apparition des cometes. XVII. 738. *a.* Remarques sur cette terreur universelle que cause cette apparition. IV. 799. *b.* Présages qu'on leur attribuoit. *Suppl.* II. 897. *b.* 898. *a.* Observations de Newton & de Whiston sur celle de 1680. III. 856. *b.* Selon ce dernier, ce fut une comete qui causa le déluge. IV. 799. *a, b.* Selon quelques auteurs, la fin du monde aura lieu par l'incendie universel que causera l'approche d'une comete revenant de son périhélie. III. 856. *b.* La production des monstres attribuée à ces corps célestes. X. 671. *b.* Ouvrages sur les cometes de Clairaut. *Suppl.* I. 665. *a.* de Halley, 664. *b.* Auteurs qui ont écrit sur les perturbations des cometes. *Suppl.* IV. 534. *a.* Tables des cometes, 923. *a, b.*

Comete, en terme d'artificier. III. 678. *b.*

COMETE, ou de *Manille*, (*Jeu de la*) instruction détaillée sur la maniere de le jouer. III. 678. *b.*

COMETE, (*Blason*) meuble d'armoirie. Maniere de la représenter. *Suppl.* II. 525. *a.*

COMEUS, (*Myth.*) surnom de l'Apollon de Séleucie. Peste qui survint lorsque les soldats Romains voulurent piller le temple de Séleucie. III. 679. *a.* D'où est venue l'idée de donner à Apollon une chevelure blonde. Comment les Naucratiens célébroient sa fête. *Ibid. b.*

COMI, (*Bot.*) plante. *Suppl.* I. 786. *b.*

COMICES, (*Hist. anc.*) Par qui ces assemblées étoient convoquées & dirigées. Objet pour lequel on les tenoit. Lieu de l'assemblée. Ceux qui y étoient admis. Tems où il ne pouvoit y avoir de comices. La liberté des assemblées plus ou moins gênée sous les empereurs. Distinction & diverses désignations des comices. Comices dits *ædilitia.* Comices dits *calata.* Comices dits *censoria.* Comices dits *centuriata :* III. 679. *b.* leur institution : objets de ces assemblées : tems où on les tenoit : pouvoir du peuple augmenté par les soins de Quintus Publius Philo : comment on proposoit le sujet de la délibération : comment on recueilloit les suffrages. III. 680. *a.* Election des magistrats. D'où vient l'expression, *omne tulit punctum.* Comices dits *consulaires.* Comices dits *curiata. Ibid. b.* Comices dits *pontificia.* Comices dits *prætoria.* Comices dits *proconsularia* & *proprætoria.* Comices dits *quæstoria.* Comices dits *sacerdotum.* Comices dits *tribunitia.* Comices dits *tributa.* Magistrats qu'on y élisoit. III. 681. *a.* Autres objets de ces assemblées : par qui elles étoient tenues. Aucun patricien n'y assistoit. *Ibid. b.*

Comices, différence entre les comices & les conciles chez les anciens Romains. III. 806. *a.* Qui fut le président des premiers comices Romains. IV. 101. *b.* Des jours où ils s'assembloient. *Suppl.* II. 117. *a.* Objets des assemblées des comices. Différentes manieres dont le peuple a été distribué dans les assemblées. Comment le peuple y étoit consulté. Cessation des comices sous les empereurs. VI. 20. *b.* Sur les différentes distributions du peuple dans les comices, *voyez* CURIE, CENTURIE & TRIBU. Maladie qui étoit cause que les comices se rompoient sur le champ, dès qu'un homme de l'assemblée en recevoit un accès. IX. 938. *a.* Comment on recueilloit les opinions. XI. 508. *a.* XV. 638. *b.* Officiers des comices appellés *rogatores* & *custodes.* XIV. 319. *b.* Introduction des scrutins dans les comices. 815. *b.* Comices assemblés pour une loi proposée. IX. 646. *b.* Partie du peuple assemblé qu'on appelloit *prérogative.* XI. 467. *b.*

Comice, endroit de Rome dans la huitieme région, *&c.* Comment ce lieu étoit disposé. Divers monumens qui le décoroient. Supplices qu'on y exécutoit. Exercices qu'on y pratiquoit. III. 681. *b.*

COMIQUE, *plaisant*, *bouffon*, (*Synon.*) *Suppl.* IV. 395. *a.*

Comique, l'effet du comique résulte de la comparaison qu'on fait de ses mœurs avec les mœurs qu'on voit tourner en ridicule. III. 681. *b.* Le même homme peut rire cependant de sa propre image : quelle en est la raison. Quelle est la sorte de comique qui peut intéresser dans tous les tems. Comique local & momentané. Ce qu'il a de louable. Observations sur les dénouemens des Précieuses ridicules & du Tartuffe de Moliere. Le genre comique françois se divise en comique noble, comique bourgeois, & bas comique. *Ibid.* 682. *a.* Caractere du comique *noble.* Pourquoi il est rarement traité. Exhortation adressée aux auteurs comiques. Caractere du comique *bourgeois.* Utilité de ce genre. Pieces de Moliere qui peuvent servir d'exemple en ce genre. *Ibid. b.* Critique injuste qu'a faite Boileau de quelques endroits de certaines pieces de Moliere. Caractere du comique *bas*, qu'il ne faut pas confondre avec le grossier. Exemples tirés de Moliere. Mélange qu'il a fait des comiques. *Ibid.* 683. *a.*

Comique, opéra comique. XI. 495. *b.* 496. *a.* Déclamation comique. IV. 682. *a.* Poëtes comiques. XII. 842. *a, b,* &c. En quoi consiste le vrai comique. XIV. 287. *a, b.*

COMITE, origine de ce nom donné à ceux qui commandent les forçats. III. 800. *b.*

COMITIAUX, (*Calendr. romain*) jours de ce nom. *Suppl.* II. 116. *b.* 117. *a.*

COMMA, (*Gramm. & Impr.*) étymologie du mot, qui signifie *incise.* Ce que dit Quintilien des incises. On donne aussi le nom d'incise aux divers sens particuliers du style coupé. On appelle aussi comma la ponctuation qui se marque avec les deux points. Contestation sur ce sujet. III. 683. *b.*

Comma, terme de musique. Trois especes de comma. Le mineur, le majeur, le maxime qu'on appelle comma de Pythagore. III. 683. *b.*

Comma, (*Musiq.*) suivant M. de Bois Gelou, le rapport d'un intervalle doit être incommensurable, lorsque les musiciens lui assignent plusieurs expressions, dont la différence est ce qu'on appelle un comma. *Suppl.* II. 525. *a.* Preuve de cette théorie. *Ibid. b.*

COMMAND, (*Jurisp.*) deux sens de ce mot. 1°. Celui qui déclare qu'il achete pour lui ou pour un ami élu ou à élire. 2°. Celui qui a donné charge à un autre d'acquérir pour lui. III. 683. *b.* Coutumes où cette maniere d'acquérir a lieu. Comment se fait la déclaration de command dans les ventes volontaires, & dans celles par décret. Dans quel tems l'acquéreur ou adjudicataire doit nommer le command. La nomination du command doit être faite pour le même prix, charges, clauses & conditions ; & il faut que l'acquéreur n'ait pas fait acte de propriétaire en son propre nom. Comment l'acquéreur demeurera propriétaire au refus du command. III. 684. *a.*

COMMANDATAIRE, ou *Commendataire.* Différence entre le bénéficier commendataire & le titulaire. Ce que prononce le concile d'Aix tenu en 1585 sur les bénéficiers commendataires. Abbés commendataires, leurs dignités & privileges : ils sont tenus de se faire promouvoir à l'ordre de prêtrise dans l'an de leurs provisions. Leurs droits sur les religieux. Bénéfices & offices auxquels ils peuvent nommer. Prieurs commendataires. Autres observations sur les commendataires. III. 684. *b.* Traités à consulter. *Ibid.* 685. *a.*

COMMANDE, ou *Commende*, (*Mat. bénéfic.*) Donner un bénéfice en commende. Ancienneté de l'établissement des commendes. Exemples qui montrent que les évêques conféroient des bénéfices réguliers en commende. Les princes donnerent même des abbayes à des laïcs. *Abbates milites*, ou *abbi-comites.* Les commendes ecclésiastiques n'ont été pratiquées en France que pour les abbayes & les prieurés. Tems que devoit durer la commende. III. 685. *a.* Abus de l'usage des commendes, contre lesquels l'église s'est élevée,

Deux ſortes de commendes en uſage en France, qui ne ſont plus pour un tems, mais à vie. *Ibid. b.* La commende ne change point le bénéfice de nature. Un bénéfice retourné en regle ne peut plus être poſſédé en commende, *&c.* Commende libre, & commende décrétée. Diverſes maximes de juriſprudence ſur ce ſujet. Auteurs à conſulter. *Ibid.* 686. *a.*

Commande ou *Commende*, en la coutume de Bayonne. Diverſes autres ſignifications de ce mot. Droit de commende en l'ancienne coutume de Mehun en Berry. Commande de beſtiaux. III. 686. *a.*

Commande, terme de commerce, de manufacture & de marine. III. 686. *b.*

Commande, ſociété en, XV. 259. *b.*

COMMANDEMENT, (*Gramm.*) ſens de ce mot. III. 686. *b.*

Commandement, précepte, ordre, injonction, juſſion. Différences entre ces mots. XIII. 268. *a.* Bâton marque de commandement. II. 143. *b.*

Commandemens de la loi de Dieu. IV. 659. *a, b.*

COMMANDEMENT, (*Fortific.*) éminence, *&c.* Trois ſortes de commandemens; de front, de revers, d'enfilade. Commandement ſimple ou double. Comment on pourvoit aux déſavantages qui pourroient réſulter d'un commandement dans les environs d'une place. III. 686. *b.*

Commandement, comment on pourvoit au défaut d'une place qui ſe trouve commandée. II. 782. *b.*

COMMANDEMENT, (*Juriſp.*) injonction faite à quelqu'un de la part du roi ou de la juſtice. Arrêt en commandement. Diverſes dépêches ſignées en commandement. III. 686. *b.*

Commandement, lettres en commandement. IX. 420. *b.* Commiſſion en commandement. III. 711. *b.*

Commandement, en terme de pratique. En quoi le commandement differe d'une ſimple ſommation. Commandement qui doit précéder une exécution ſur la perſonne ou les biens d'un débiteur. Dans l'uſage commun, un ſimple commandement..... interrompt la preſcription pendant trente ans. Exception dans le parlement de Bordeaux. Itératif commandement. Commandement recordé. III. 687. *a.*

Commandement des armées, *voyez* GÉNÉRAL & OFFICIERS GÉNERAUX.

COMMANDER *à la route*, (*Marine*) Officiers à qui ce pouvoir appartient. III. 587. *a.*

COMMANDERIE, (*Hiſt. mod.*) Comment on obtient les commanderies régulieres. Différence entre les commanderies & les prieurés. Commanderies de l'ordre de Malthe. Ce que ſignifie le nom de commandeur. Les commanderies ſimples de Malthe ſont plutôt des fermes que des bénéfices. Commandeurs de l'ordre du S. Eſprit; commandeurs des ordres du roi : leur revenu. Celui des commanderies en Eſpagne. III. 687. *b.*

COMMANDERIE, (*Juriſp.*) ce que c'étoit dans l'origine. Deux ſortes de commanderies, les régulieres; maximes qui les concernent; III. 687. *b.* commanderies ſéculieres. Il y en a de rigueur, & d'autres de grace. Celles de l'ordre de Malthe. *Ibid.* 688. *a.*

COMMANDEUR, celui qui eſt pourvu d'une commanderie. Significations de ce mot dans le commerce. Fonctions du commandeur dans le détail d'une ſucrerie ou d'une habitation. III. 688. *a.*

COMMANDIN, (*Frédéric*) mathématicien. XVII. 489. *a.*

COMMANDITE, (*Comm.*) Il eſt du bon ordre que cette eſpece de ſociété ſoit enregiſtrée, III. 688. *a.* de même que toute ſociété quelconque. Lieux où cette forme eſt uſitée. Un négociant prudent doit exactement s'informer des changemens qui ſurviennent dans les aſſociations de ſes correſpondans. III. 688. *b.*

Commandite, ſociété en, XV. 259. *b.*

Commelin, imprimeur. VIII. 625. *a.*

COMMÉMORATIF, (*Médec.*) les ſignes commémoratifs ou anamneſtiques nous apprennent ce qui s'eſt paſſé avant la maladie, & ſe tirent de tout ce qui l'a précédé. Pourquoi il convient d'y faire attention. III. 688. *b.* Ces ſignes comparés à ce qu'on nomme indices en matiere de droit. III. 689. *a.*

COMMENCEMENT, (*Beaux-Arts*) le commencement, ſelon Ariſtote, eſt ce qui dans l'objet précede tout le reſte, & que rien ne doit précéder. C'eſt ce qui ſert à donner aux choſes une liaiſon, & rend raiſon de leur exiſtence. Un ouvrage de goût, pour être parfait, doit avoir un commencement bien marqué. – Il ſuit delà que le poëte épique ou le dramatique doit être attentif à mettre diſtinctement ſous nos yeux le commencement de l'action. – Expoſition de la maniere de le faire, pour que l'effet ſoit le meilleur poſſible. – 1°. L'action ne doit pas débuter par des choſes qui ont précédé ſon commencement : ce ſeroit une abondance vicieuſe : l'imagination ſeroit occupée mal-à-propos par des hors-d'œuvre. *Suppl.* II. 526. *a.* 2°. Il ne faut pas faire remonter le commencement trop haut. Le drame exige néceſſairement que le commencement ne ſoit pas éloigné de la fin de l'action. Les anciens ont été pour l'ordinaire très-exacts à ſuivre ce précepte, de même qu'à marquer avec préciſion le commencement de la piece. En muſique, chaque piece doit commencer de maniere que l'oreille ſente que rien n'a dû précéder. Autant qu'il eſt poſſible, il faut que la premiere période annonce déjà le caractere de toute la piece. — La regle du commencement exigée auſſi dans la danſe. *Ibid. b.* En quoi conſiſte le commencement dans un diſcours d'apparat. *Ibid.* 527. *a.*

COMMENCER *un cheval*, (*Manege*) lui apprendre ſes premieres leçons. Méthode à ſuivre pour cela. Cheval commencé, acheminé, achevé. III. 689. *a.*

COMMENDATAIRE, *évêque.* VI. 145. *b.*

COMMENDATRICES, *lettres.* IX. 420. *b.*

COMMENSAUX de la maiſon du roi, de la reine, des enfans & petits-enfans de France : leurs privileges ſpécifiés en onze articles. III. 689. *a.*

COMMENSAUX, (*Code des*) III. 571. *b.*

Commenſaux des évêques : leurs privileges. III. 689. *b*

COMMENSURABLE, (*Math.*) quantités commenſurables. III. 689. *b.* Les quantités commenſurables ſont l'une à l'autre comme l'unité eſt à un nombre entier rationnel, ou comme un nombre entier rationnel eſt à un autre entier rationnel. Nombres commenſurables. Commenſurables en puiſſance. Nombres ſourds commenſurables. Les nombres commenſurables ſont proprement les ſeuls & vrais nombres. Les fractions même ne ſont des nombres commenſurables que parce qu'elles repréſentent proprement des nombres entiers. Ainſi on ne doit pas être ſurpris que pour comparer entr'elles les fractions, on change leur rapport en celui de nombres entiers. *Ibid.* 690. *a.*

Commenſurable. Qualité commenſurable en puiſſance. XIII. 556. *b.* Les quantités commenſurables ſont celles qui ſont entr'elles comme un nombre rationnel à un autre nombre rationnel. 827. *b.* Problêmes de Diophante ſur les nombres commenſurables. IV. 1013. *b.*

COMMENTATEURS, ceux à qui nous devons la reſtitution de la littérature ancienne. IV. 490. *a.* Commentateurs connus ſous le nom de Dauphins. 646. *b.* Commentateurs ſcholiaſtes. XIV. 778. *a.* Reſpect outré des commentateurs pour les ouvrages ſur leſquels ils ont travaillé. XII. 515. *a.* XIII. 295. *b.*

COMMERCE. Le commerce établi entre les ſociétés, entre dans les vues de la providence. Productions naturelles d'un pays; productions de l'induſtrie. Trois ſortes de beſoins auxquels le commerce doit ſon origine. III. 690. *b.* Matiere, eſſence, effet du commerce. Il ſuppoſe l'art de traverſer les mers. Les métaux devenus marchandiſe. Origine des colonies de commerce. Sept branches du commerce. En quoi conſiſte l'opération du commerce *par rapport aux corps politiques*, & *par rapport au citoyen qui l'exerce. Hiſtoire du commerce.* Il a dû exiſter dès que la terre a eu des habitans. Dans les premiers tems, les échanges ſe firent en nature. Comment cette maniere d'échange devint embarraſſante. *Ibid.* 691. *a.* Etabliſſement des juges. Origine du luxe. L'induſtrie animée par la cupidité. Les échanges en nature devenus impoſſibles : delà naquirent deux ſortes de richeſſes; les richeſſes naturelles & celles de convention ou les métaux : ce fut la *ſeconde époque* du commerce. L'Aſie, premier théatre du commerce, borné d'abord à l'intérieur des états. Premier commerce extérieur exercé par les Phéniciens. Pourquoi il a été appellé commerce d'économie. Quels furent les différens lieux avec leſquels ils commercerent. *Ibid. b.* Splendeur de la premiere Tyr. Supériorité de la ſeconde ſur la premiere. Commerce de Carthage. La Grece, quoiqu'induſtrieuſe, forte & peuplée, ne ſongea point à étendre ſon commerce. Quel fut celui d'Athenes & de Corinthe. Fondation de Marſeille par les Phocéens : ſa puiſſance alarme Carthage. Regne d'Alexandre, *troiſieme époque* du commerce : quatre événemens qui contribuerent à la révolution du commerce ſous ce prince. Celui des Ptolemées après ſa mort. Pendant ces révolutions, Rome jettoit les fondemens de ſa domination. Républiques commerçantes qui s'appuyerent de ſon alliance contre les Carthaginois; *Ibid.* 692. *a.* Rhodes, Marſeille. Rome enfin maîtreſſe de l'univers ſe contenta de favoriſer le commerce des peuples qui lui étoient ſoumis. Bizance rebâtie par Conſtantin en établit un conſidérable. La chûte de l'empire d'occident forme *une quatrieme époque* pour le commerce. L'Italie ſeule fit le commerce de l'Europe. Veniſe, Genes, Florence, Piſe, rivales en fait de commerce, firent celui de l'Inde & de l'Arabie par Alexandrie. Mais ayant fait de la Flandre l'entrepôt de leurs marchandiſes dans leur commerce du nord, la Flandre devenue elle-même commerçante, entreprit l'emploi des laines d'Angleterre, des lins & chanvres de ſon propre produit, & vers l'an 960 on y fabriqua des draps & des toiles. *Ibid. b.* La Flandre devint le centre des échanges de l'Europe. Origine

de l'association des villes anséatiques en 1164. Progrès de cette association, qui tint presque tout le commerce extérieur de l'Europe. Celui de l'intérieur se faisoit par les Juifs qui inventerent les lettres de change, d'où naquit une nouvelle branche de commerce. Comment la Flandre perdit son commerce; & ses ouvriers se répandirent en Hollande & en Angleterre. Avantages qu'elle continua de tirer de sa maniere de saler les harengs. Etat du commerce dans le quinzieme siecle. Progrès d'Amsterdam & d'Anvers. Navigations de Dieppe. Etablissement des Portugais : manufacture de Tours. Ruine de Bruges. La fin de ce siecle célebre par deux évènemens, *cinquieme* époque du commerce. *Ibid.* 693. *a.* Les Portugais s'ouvrent la route des Indes orientales. Chûte des Italiens. Découverte de l'Amérique; possessions des Espagnols. Les Portugais acquierent les mines du Bresil. Découvertes des François dans le nord de l'Amérique. Commerce immense des Pays-Bas & de la ville d'Anvers, lorsque commença la tyrannie de Philippe II. Réunion des sept provinces, tandis que l'Espagne envahit le Portugal. Navigation des Hollandois du nord au midi de l'Europe. Deux évènemens qui concoururent à élever leur commerce. 1. Les Espagnols ayant pris Anvers, firent pour détourner le commerce en faveur de la Flandre des efforts, dont la Hollande profita seule. 2. Déclin de la puissance de la hanse teutonique. *Ibid. b.* Navigations des Anglois dans le nord & la mer Baltique. Réduction des villes anséatiques au nombre de six. Commencemens des Hollandois dans les Indes orientales : leurs conquêtes sur les Portugais & les Indiens. Leur premier commerce d'Afrique. Accroissement & affermissement de leur commerce dans toutes les parties du monde à la faveur d'une treve avec l'Espagne. Conquêtes de la compagnie des Indes occidentales en 1621. Le Portugal affranchi en 1640 de la domination espagnole. Ses pertes en Asie & dans l'isle de Ceylan, tandis qu'en Amérique les Portugais chassent les Hollandois du Bresil. Etablissement de ceux-ci au Cap de Bonne Espérance : places qu'ils garderent en Amérique. *Ibid.* 694. *a.* Elévation de l'Angleterre par ses manufactures de laine. Formation d'une compagnie pour le commerce des Indes orientales, par la reine Elizabeth. Ce ne fut que vers le milieu du dix-septieme siecle que les Anglois formerent de grands établissemens en Amérique. Etablissemens des François dans cette même partie par les soins du cardinal de Richelieu. L'an 1664 est l'époque de notre commerce, & la *sixieme époque* générale. Progrès de la France sous Louis XIV. Mais la Hollande & l'Angleterre conserverent la supériorité. Echec que souffrit notre commerce par la révocation de l'édit de Nantes. *Ibid. b.* Efforts d'aggrandissement de chaque état de l'Europe. Ceux de la France, de l'Angleterre, de la Hollande. Réflexions que présente l'histoire du commerce. 1°. En quoi consiste cette industrie de commerce qui procure à un peuple les richesses de convention. 2°. Un peuple perd insensiblement son commerce, s'il ne fait pas tout celui qu'il pourroit entreprendre. 3°. Une grande population est inséparable d'un grand commerce, dont le passage est toujours marqué par l'opulence. Ces trois réflexions nous indiquent les *principes du commerce dans un corps politique* en particulier. L'agriculture & l'industrie en sont l'essence. Quels en sont l'objet & l'effet. *Ibid.* 695. *a.* En quoi consistent la richesse réelle & la richesse relative d'un état. En quoi consistent l'art & la science de l'administration du commerce politique. Tel commerce peut être utile au marchand & nuisible à l'état. Réciproquement le marchand peut perdre lorsque l'état gagne. Exposition des principes que les Anglois proposent pour juger de l'utilité ou du désavantage des opérations du commerce. *Ibid. b.* Définition de l'opération générale du commerce, par laquelle il se divise en *intérieur* & en *extérieur*, deux parties dont les principes sont très-différens. En quoi consiste *la circulation intérieure*. Richesse réelle d'une nation. Valeur du commerce intérieur. En quoi consistent l'ame, la perfection & la conservation de ce commerce. Avantages d'un peuple dont le pays produit les choses qui servent à ses commodités & à son luxe. *Ibid.* 696. *a.* Application de ce principe aux productions de l'esprit & des arts libéraux. L'art le plus frivole & la denrée la plus commune sont des objets essentiels dans le commerce politique. Utilité de l'inconstance des modes. En quoi consisteroit l'abus du luxe. Moyens du législateur pour le réprimer.

Du commerce extérieur. Il s'applique sur-tout à procurer les richesses relatives. Maximes que sont obligés de suivre les princes qui veulent procurer à leurs sujets une grande exportation. En quoi consistent l'opération; la perfection & la conservation du commerce extérieur. Avantages des pays fertiles. *Ibid. b.* Avantages réciproques d'une grande population & de l'exercice du commerce extérieur. D'où dépend la population, & comment un législateur contribue à l'entretenir. Moyens de faire préférer ses denrées à celles des autres peuples. Premier moyen. 1. La concurrence; elle est un des plus importans principes du commerce : danger de la gêner ou altérer. 2. Economie du travail des hommes, en y suppléant par les machines ou les animaux. Importance de cette économie. 3. Modicité des frais d'exportation : la voiture par terre plus coûteuse que celle par eau. *Ibid.* 697. *a.* Droits des douanes, regles à suivre à cet égard. Quelquefois le législateur, au lieu de prendre des droits sur l'exportation, l'encourage par des récompenses. Il ne suffit pas de ne faire le commerce que de ses propres denrées. Ce qu'on appelle commerce d'économie. Une nation habile ne renonce à aucun. Ce qui se pratique chez différentes nations pour favoriser la réexportation des marchandises étrangeres. D'où dépend le plus haut degré de perfection du commerce extérieur d'un peuple. *Ibid. b.* Commerce actif & commerce passif. Désavantage de celui-ci. La différence qui résulte de la compensation des exportations & des importations s'appelle *balance du commerce*. Effets d'une balance avantageuse & d'une balance désavantageuse. Cette balance doit être envisagée comme particuliere & comme générale. La balance particuliere est celle du commerce entre deux états : elle est l'objet de leurs traités mutuels. Connoissance qu'exige la confection de ces traités. Egalité parfaite du commerce entre deux peuples, celle des valeurs & du nombre d'hommes occupés de part & d'autre. Lorsqu'un pays est dans la disette d'une denrée, la facilité qu'on apporte pour le rapprocher de l'égalité du commerce, dépend du point de concurrence où est cette denrée. *Ibid.* 698. *a.* Enfin la confection d'un pareil traité exige une profonde connoissance du commerce des deux nations contractantes. La balance générale du commerce d'une nation est la perte ou le gain qui résulte de la compensation des balances particulieres. Entre divers peuples, celui dont la balance générale est constamment la plus avantageuse, deviendra le plus puissant. Soins de l'administration qui tendent à la lui procurer. Les restrictions que l'intérêt politique apporte au commerce ne peuvent être appellés une gene. Formalités pour l'examen des cas de fraude & de mauvaise foi. Principes d'administration par rapport à la concurrence. *Du commerce considéré comme l'occupation d'un citoyen. Ibid. b.* Trois manieres de s'occuper personnellement du commerce. Comme détailleur, comme manufacturier, comme négociant. Devoir commun, objet & effet de ces trois manieres d'exercer le commerce. Il est plus utile, dans le cas où le commerce seroit borné, d'avoir beaucoup de négocians riches, qu'un moindre nombre de très-riches. Cependant la grande disproportion des fortunes par le commerce n'est pas onéreuse à l'état. A l'égard des grandes entreprises, le gouvernement n'a besoin que de son propre crédit. Savoir faire le commerce ou savoir le conduire sont deux choses très-distinctes. *Ibid.* 699. *a.* Sentimens que le négociant doit à la société dont il est membre. Ce n'est point y manquer que de faire passer d'un pays étranger à un autre des marchandises qui seroient proscrites dans la société dont on est membre. C'est être mauvais citoyen que de préférer une protection étrangere à celle du gouvernement sous lequel on est né. Ouvrages à consulter sur cette matiere. *Ibid. b.*

COMMERCE, (*Histoire du Commerce*) celui que les Phéniciens avoient établi avec l'Europe grossiere & sauvage. VIII. 87. *b.* Du commerce des Tyriens. XVI. 783. *a.* Des anciens Etrusques. *Suppl.* II. 901. *a*, *b.* Colonies auxquelles l'esprit de commerce a donné lieu. III. 649. *b.* Commencemens du commerce des Portugais. XV. 208. *a*, *b.* Révolutions que le nouveau commerce opéra dans l'Europe. VIII. 661. *b.* Anciennes compagnies de commerce. XI. 61. *b.* 62. *a.* Traité favorable au commerce de l'Allemagne avec les états du Grand-Seigneur. I. 281. *b.* Pourquoi le commerce ne peut fleurir en Tartarie. XV. 924. *b.* Pour l'histoire du commerce, voyez LETTRES DE CHANGE. IX. 417. *b.* – Ouvrage à consulter sur le commerce des Indes, soit pour les tems anciens, soit pour les modernes. VIII. 661. *a.* Sur celui des différentes nations, voyez leurs articles particuliers.

Observations sur le commerce. Secours mutuel que se prêtent le commerce & l'agriculture. IV. 552. *a*, *b.* Du commerce intérieur des denrées. 555. *b.* Union de la navigation avec le commerce. XI. 55. *b.* Voyez au mot *Négoce* quelques réflexions sur le commerce. 75. *a.* Balance du commerce. II. 28. *b.* Compagnies de commerce. III. 739. *b.* De la concurrence par rapport au commerce. 832. *b.* Du trafic de l'or & de l'argent monnoyé & non monnoyé. X. 194. *b.* Observations sur le commerce d'échange. XVII. 872. *b.* 873. *a.* Du change dans le commerce. III. 127. *b.* — 132. *a.* De l'effet des banques. II. 61. *b.* Analyse des réflexions de l'auteur *de l'esprit des loix* sur le commerce. V. xj. *b.* *Note.* Des effets de la circulation des especes par le commerce. V. 957. *a*, *b*, &c.

Maux attachés à un commerce qui n'est entretenu que par le désordre du luxe. VI. 538. *b.* XIII. 100. *b.* Commerce précaire. XIII. 267. *b.* Désavantage d'un état qui ne peut se soutenir que par la fabrication & le commerce de trafic. VII. 821. *b.* Quelques observations sur le bien & le mal qu'a fait l'esprit de commerce. VIII. 316. *b.* Ses avantages & désavantages moraux. IX. 362. *b.* 363. *a.* L'esprit de commerce

peu compatible avec le goût de la philofophie. XII. 499. *b.*

Obfervations fondamentales fur le commerce en général, & principalement fur celui des marchandifes de main-d'œuvre, & fur celui des denrées du cru. VII. 826. *a*, *b*, &c. Regles générales, dont les gens qui ne font point au fait du commerce & qui veulent s'y intéreffer, doivent fe prémunir: caufes ordinaires qui font échouer les projets dans le commerce. III. 740. *a.* Du choix des fujets qui doivent être chargés d'une entreprife. *Ibid. b.* A quoi l'on peut reconnoitre fi une nation qui n'a point de mines, fait autant de commerce que les autres. 833. *a.* Matieres premieres, fondement du commerce. VI. 538. *b.* 812. *a.* L'état ne connoit de véritable commerce que l'extérieur. 812. *a.* XVII. 771. *a.* Avantages du commerce extérieur & intérieur bien administrés. VI. 812. *b.* La grandeur & l'étendue du commerce de certaines foires, n'eft point une preuve de la grandeur du commerce d'un état. VII. 40. *b.* De la protection du commerce des colonies. X. 126. *a.* Maximes auxquelles doit être affujetti le commerce avec les colonies, & de ces colonies entr'elles. III. 650. *b.* Les nations qui cherchent à s'établir fur la mer Pacifique, n'y peuvent réuffir que par la route du nord. Places qu'elles doivent chercher à s'y procurer. Les pays tempérés plus convenables aux établiffemens des Européens que ceux de la zone torride. *Suppl.* IV. 254. *b.* Principes à obferver pour que le commerce foit favorable à la population. XIII. 100. *a.* Réglement le plus propre à augmenter le commerce. XV. 581. *a.* Effets que produit dans l'état le commerce extérieur des objets de luxe, ou la réexportation des matieres étrangeres après qu'elles ont été fabriquées. XVII. 871. *a.* Confidérations fur le commerce d'économie des républiques, qui par leur fituation font obligées de le faire. *Ibid.* La ruine du commerce eft l'effet néceffaire des impôts fur les marchandifes. 875. *a*, *b.* Ce qui doit réfulter de la trop grande abondance d'or & d'argent dans le commerce. I. 642. *b.* En quel cas l'argent peut être deftructeur du commerce. VIII. 825. *b.* La nation qui poffédera la main-d'œuvre au meilleur marché, & dont les négocians fe contenteront du gain le plus modéré, fera le commerce le plus lucratif. VIII. 695. *a.* De la permiffion de trafiquer dans les ports de l'Amérique efpagnole. XIV. 19. *a.* Caracteres d'abréviation d'ufage en commerce. II. 670. *b.*

Confidérations particulieres fur le commerce de la France. Principaux objets de ce commerce. VII. 812. *a.* Moyen de l'encourager. IX. 914. *b.* Pourquoi certaines nations donnent prefque tout à meilleur marché que les François. *Ibid.* De la néceffité de croifer contre le commerce anglois. X. 124. *b.* Notre commerce avec la Barbarie. II. 69. *b.* Obfervations fur les réglemens de commerce de Colbert, & fur les principes d'économie de Sully. XVII. 871. *b.* 872. *a*, *b.* Balance du commerce de la France & de la Hollande. V. 969. *b.*

COMMERCE, (*Confeil de*) établi en 1700. Officiers qui le compofent. Il ne décide pas fouverainement. III. 699. *b.*

COMMERCE, (*Jurifpr.*) bureau du commerce. II. 466. *a.* IV. 18. *a.* Chambre de commerce. III. 60. *b.* Confeil royal de commerce. IV. 18. *a.* Députés du commerce. IV. 867. *b.* 868. *a.* Départemens du commerce. 856. *a.* Des intendans du commerce. VIII. 810. *a*, *b.* Interdiction du commerce. 814. *b.* Surintendant du commerce. XV. 690. *a.* Villes de commerce. XVII. 280. *a.* Sociétés de commerce, *voyez* SOCIÉTÉ.

Commerce de la vie, vertus dont il exige la pratique. VIII. 253. *a.* XVII. 178. *a*, *b.* *Voyez* PROCHAIN.

COMMERCE, (*Jeu du*) détails fur les regles de ce jeu. III. 699. *b.*

COMMERCER, *pour argent*, (*au jeu du commerce*) Commercer à la banque. Commercer troc pour troc. III. 700. *a.*

COMMERE ACCOMMODEZ-MOI, (*Jeu de*) Expofition des regles de ce jeu. III. 700. *a.*

COMMETTRE, (*Corderie*) *voyez* CORDERIE. Les cordages d'un vaiffeau ne doivent pas tous être commis à un degré femblable. *Suppl.* I. 315. *a.*

COMMILITON, (*Hift. anc.*) foldat d'une même centurie. Addition de l'épithete *facratus* au mot *commilito*. III. 700. *b.*

COMMINATOIRE, (*Jurifpr.*) ce qu'on entend par peines comminatoires. III. 700. *b.* Les claufes pénales appofées dans les actes ne doivent tenir lieu que de dommages & intérêts. Dans les lettres de chancellerie, les peines ne font pas toujours réputées comminatoires. Mais les peines pécuniaires, telles que du double, triple & quadruple droit, ne font ordinairement réputées que comminatoires. Celles qui font prononcées en matiere de police font auffi réputées telles. Lorfqu'il y a dans un jugement rendu quelque difpofition qui ordonne à une partie de faire quelque chofe à peine de déchéance de quelque droit, cette difpofition n'eft que comminatoire. *Ibid.* 701. *a.*

Comminatoire, claufes comminatoires. III. 514. *b.* Difpofitions comminatoires. IV. 1043. *b.* Peines comminatoires. XII. 251. *b.*

COMMINGES, (*Geogr.*) petite contrée de Gafcogne. Son étendue. Etymologie de fon nom. Ville que bâtirent dans ce pays les Efpagnols que Pompée y raffembla. Ancienneté du fiege épifcopal de la métropole d'Auch. Réunion du comté de Comminges à la couronne. Son commerce & fes productions. *Suppl.* II. 527. *a.*

COMMINGES, (*Géogr. Hift.*) fiege de Comminges par Landegéfile, général de l'armée de Gontran, roi de Bourgogne. *Suppl.* IV. 238. *a.*

COMMIS, (*Jurifpr.*) prépofé; comment différentes fortes de commis font nommés dans les loix romaines. III. 701. *a.*

Commis: juge commis. IX. 11. *b.* Jurifdiction commife. 74. *b.*

COMMIS, (*Comm.*) principaux commis des douanes, & particuliérement de celle de Paris. III. 701. *b.*

Commis ambulant, *commis aux portes*, *commis aux defcentes*, *commis aux recherches.* III. 701. *b.*

Commis, en termes de commerce de mer, *commis* & *fous-commis* des négocians, banquiers, *&c.* III. 701. *b.*

Commis aux aides, ce qu'exige d'eux l'ordonnance des aides de 1680. Ils doivent être deux lorfqu'ils font leurs exercices. Les vendans vin font obligés de leur ouvrir leurs caves, *&c.* pour y faire la vifite. Leurs privileges. III. 701. *b.*

Commis des fermes. Ce que dit par rapport à eux l'ordonnance de 1681. III. 701. *b.* Les fermiers refponfables des commis. Leurs privileges & exemptions. De l'action qu'on peut avoir contr'eux. Actes qu'ils doivent faire fans exiger de frais. Conditions qui leur font impofées: autorité de leurs procès-verbaux. Fraudes des commis punies de mort. Autres loix pénales contre eux. Par qui feuls ils peuvent être décrétés. Tableau qu'ils doivent mettre fur la porte du bureau. III. 702. *a.*

COMMIS, (*Droit de*) efpece de confifcation en faveur du feigneur pour le forfait ou défaveu du vaffal ou emphithéote. Coutumes qui en parlent. Comment ce droit s'exerce au parlement de Touloufe. Auteurs à confulter. III. 702. *b.*

Commis, dans la congrégation de S. Maur, frere donné oblat, laïc qui fe donne au couvent fans faire de vœu. Exemple. III. 702. *a.*

COMMISE, (*Jurifpr.*) confifcation d'une chofe, *&c.* Loix à confulter là-deffus. Ufage de ce terme parmi nous. III. 702. *b.* *Voyez* CONFISCATION.

Commife, *active* & *paffive.* III. 702. *b.*

Commife bordeliere, ou d'un héritage tenu en bordelage. Coutumes où cette commife a lieu. La commife emporte la totalité de l'héritage, quoiqu'il foit divifé entre deux particuliers, fi le feigneur n'a pas confenti à cette divifion. III. 702. *b.* Diverfes maximes de droit fur cette matiere. *Ibid.* 703. *a.*

Commife cenfuelle ou en *cenfive*, confifcation au profit du feigneur d'un héritage roturier tenu en cenfive pour caufe de défaveu ou félonie. Coutumes où cette commife a lieu. Auteurs à confulter. III. 703. *a.*

Commife emphythéotique; loix fur lefquelles cette commife eft fondée. Difpofitions de ces loix. III. 703. *a.* Cet ufage appartient plus aux pays de droit écrit qu'aux pays coutumiers. Exceptions: énumération de divers parlemens où cette commife n'a pas lieu, ou du moins dans quelques-uns avec reftriction. Comment elle a lieu dans l'emphythéofe d'un bien d'églife: elle s'exécute auffi lorfque l'emphythéote détériore le fonds. L'emphythéote évincé perd fes améliorations. Auteurs à confulter. III. 703. *b.* *Voyez* EMPHYTHÉOSE.

Commife féodale, cas où elle a lieu. Origine de cette commife. Divers cas où elle s'exécutoit felon l'ancien droit des fiefs. III. 703. *b.* Il falloit un jugement qui prononçât la commife. Il y avoit réciprocité de commife entre le vaffal & le feigneur. Deux cas où elle peut avoir actuellement lieu; le défaveu & la félonie: troifieme cas établi dans quelques coutumes, lorfque le vaffal récele quelque droit qu'il ne comprend pas dans fon dénombrement. Divers cas de conteftations entre le feigneur & le vaffal où elle n'a pas lieu. *Ibid.* 704. *a.* Comment doit fe faire la confifcation du fief. Tout ce qu'emporte cette confifcation. Un bénéficier ne peut commettre la propriété du fief attaché à fon bénéfice. Biens que le mari & la femme ne peuvent commettre. La commife n'eft point folidaire. Peine du feigneur qui commet félonie envers fon vaffal. Ouvrages à confulter. *Ibid. b.*

Commife féodale. Des commifes de fief pour caufe de défaveu mal fondé. IV. 873. *a*, *b.* Commife de fief, appellée autrefois *exhérédation de vaffal.* VI. 259. *a.* Commife de fief pour caufe de félonie. 467. *a*, *b.* Commife du fief de danger. 702. *a.* Efpece de confifcation appellée *droit de commis.* III. 702. *b.* Différentes caufes qui faifoient perdre un fief à un vaffal. XVI. 856. *a*, *b.*

Commife d'un héritage taillable, coutumes où elle a lieu. Cas à excepter qui ne rendent point fujet à la commife. III. 704. *b.* Celui qui a aliéné un héritage taillable fans le confentement du feigneur, n'eft pas tenu de le livrer, fi le

feigneur

ſeigneur n'y conſent, *&c.* Le ſeigneur doit faire prononcer la commiſe en juſtice. Quand le ſeigneur uſe de la commiſe, l'uſufruitier de la ſeigneurie jouit pendant le tems de ſa ferme de l'uſufruit de l'héritage tombé en commiſe. Le droit de commiſe ne ſe preſcrit point pour n'en avoir pas uſé dans certains cas. Le roi n'uſe pas du droit de commiſe pour les héritages taillables qui ſont tenus de lui. L'égliſe n'uſe de commiſe que dans les lieux où elle eſt en poſſeſſion de le faire. Auteurs à conſulter. *Ibid.* 705. *a.*

Commiſe paſſive, celle qui a lieu contre le ſeigneur. Celle qui fut exécutée contre Clotaire II. III. 705. *b.*

COMMISSAIRES, (*Juriſpr.*) officiers commis par le roi ou par quelque juge, pour certaines fonctions de juſtice ou de police. Diverſes ſortes de commiſſaires. Premiere ordonnance où ce terme eſt employé. III. 705. *b.*

Commiſſaires, appellés anciennement *miſſi dominici.* VIII. 807. *b.* XII. 2. *b.* XVII. 232. *a.* Intendans & commiſſaires départis dans les généralités du royaume. VIII. 807. *b.*

Commiſſaire aux chartres. III. 221. *a.*

Commissaires *au Châtelet*, (*Juriſpr.*) quoi qu'en diſe le commiſſaire de la Mare, les conſeillers au châtelet ſont plus anciens que les enquêteurs-examinateurs : preuves de cette aſſertion. Deux arrêts dans leſquels ceux-ci ont reconnu que les conſeillers étoient plus anciens. III. 705. *b.* Lettres de Philippe-le-Bel 1301 où il eſt queſtion des examinateurs; leur ſuppreſſion en 1313. Ordonnance de Philippe V en 1320, où il eſt fait mention des examinateurs. Leur nombre fixé à douze en 1327, par une ordonnance qui regle diverſes choſes par rapport à eux. *Ibid.* 706. *a.* Leur nombre fixé à treize en 1337. Empreſſement avec lequel ces charges étoient recherchées. Diverſes créations d'offices d'examinateurs en différens tems. Leur nombre parvenu à quarante en 1586, & réduit enſuite à trente-deux. Nouvelles variations dans le nombre de ces commiſſaires. Titres qu'ils prennent. *Ibid. b.* Droits & privileges qui leur furent accordés en 1668. Nouveaux changemens dans leur nombre. Il ne reſte aujourd'hui que 48 titulaires. Leur fonction en matiere civile & de police. Celles qu'ils exercent en matiere criminelle. Prérogatives, privileges, droits, exemptions dont ils jouiſſent. *Ibid.* 707. *a.* Voyez le *Traité de la Police.*

Commiſſaires conſervateurs généraux de décrets volontaires. Etabliſſement de ces offices en 1708, *&c.* . . . . Leur ſuppreſſion pour la Bourgogne en la même année, & pour tout le royaume en 1718. Traité à conſulter. III. 707. *b.*

Commiſſaires des décimes. III. 707. *b.*

Commiſſaires enquêteurs, examinateurs. De la Mare en fait remonter l'origine aux tems les plus reculés. Officiers ſemblables établis autrefois, ſelon lui, chez les Hébreux, les Grecs & les Romains. Leurs fonctions chez ces derniers; origine du nom de conſeiller ſelon cet auteur. III. 707. *b.* Divers noms qu'ils recevoient chez les Romains. Comment l'établiſſement de ces offices paſſa dans les Gaules. Edit de Clotaire II où il en eſt parlé, en 615. Différentes fonctions de police que de la Mare dit avoir été remplies par ces officiers, & par leſquelles ils avoient toute l'autorité des comtes. Il convient que les comtes avoient des conſeillers, mais il les diſtingue des commiſſaires ou enquêteurs. Dans la ſuite, depuis l'an 922 juſqu'à Philippe Auguſte, ce ne fut plus que dans quelques villes que ces officiers furent conſervés. *Ibid.* 708. *a.* Auteurs du onzieme ſiecle, qu'il cite pour prouver qu'il y avoit alors de tels officiers établis. Ainſi, ſelon lui, ces offices ont exiſté de tout tems, au lieu que ceux de conſeillers ne furent établis à Paris qu'en 1327. La réponſe à ces aſſertions ſe trouvera au mot *Conſeillers au châtelet.* Tout ce que les anciens auteurs ont dit des enquêteurs ne doit s'entendre que des aſſeſſeurs ou conſeillers des juges, *&c.* Obſervations ſur les autres commiſſaires enquêteurs, examinateurs. *Ibid. b.* Voyez Enquêteur.

Commiſſaires experts. III. 708. *b.*

Commiſſaires des foires, ou des gardes des foires de Champagne & de Brie. III. 708. *b.*

Commiſſaires aux inventaires. III. 708. *a.* Leur création en 1622 & 1639 dans les reſſorts des parlemens de Toulouſe, Bordeaux & Aix. Leur ſuppreſſion en 1702. A leur place on créa les conſeillers du roi commiſſaires aux inventaires. Leurs fonctions. Création de greffiers. Suppreſſion de ces offices en 1714. *Ibid.* 709. *a.*

Commiſſaires aux main-miſes. III. 709. *a.*

Commiſſaires jurés de la marée. III. 709. *a.*

Commiſſaires nommés par le roi. III. 709. *a.*

Commiſſaires ſur les ordonnances du roi. III. 709. *a.*

Commiſſaires ad partes. III. 709. *a.*

Commiſſaires de police. III. 709. *b.*

Commiſſaires de police, reçoivent à Paris les ordres du lieutenant de police & lui rendent compte. IX. 512. *b.* Des fonctions de ces magiſtrats. XII. 910. *b.*

Commiſſaires receveurs & gardes dépoſitaires dans les ſieges d'amirauté. III. 709. *b.*

Commiſſaires du roi, contre les uſures. III. 709. *b.*

Commiſſaires des tailles. III. 709. *b.*

Commiſſaire vérificateur des rôles des tailles. III. 709. *b.*

Commiſſaires provinciaux, dans l'artillerie. Leurs fonctions. III. 709. *b.* Après les commiſſaires provinciaux, il y a encore les commiſſaires ordinaires & extraordinaires, chargés des mêmes fonctions. *Ibid.* 710. *a.*

Commiſſaires général des fontes. III. 710. *a.*

Commiſſaire général de la cavalerie. III. 710. *a.*

Commiſſaire des guerres. III. 710. *a.*

Commiſſaire des guerres, aſſemblée de ces commiſſaires dans la connétablie. III. 887. *b.* Revues qu'ils doivent faire des troupes. XIV. 240. *a.*

Commiſſaire général des vivres. III. 710. *a.*

Commiſſaires des montres, dans la marine de la Hollande. III. 710. *a.* Commiſſaires des ports. Commiſſaires des ventes. *Ibid. b.*

Commiſſaire général des revues, en Angleterre. III. 710. *b.*

Commiſſaire de la chambre des aſſurances, en Hollande. III. 710. *b.*

Commiſſaires des manufactures. III. 710. *b.*

Commiſſaire des pauvres. Commiſſaire du grand bureau des pauvres. III. 710. *b.*

COMMISSION, (*Gramm.*) trois ſignifications différentes de ce mot. III. 710. *b.*

Commiſſion, péché de. XII. 226. *a.*

Commission, (*Hiſt. anc.*) III. 710. *b.*

Commiſſion, différence entre les commiſſions & les offices chez les Romains. IV. 897. *b.* Commiſſions qu'ils appelloient *perpétuelles.* Commiſſions exercées par le peuple ou par des commiſſaires créés extraordinairement. IX. 20. *b.* Diſtinction faite ſous Charles VIII des offices en titre & des commiſſions. IV. 898. *b.* Lettres de commiſſion. IX. 420. *b.* Commiſſions extraordinaires du conſeil. IV. 21. *b.* Chambre de la commiſſion. III. 50. *a.*

Commission, (*Juriſpr.*) mandement par lequel le roi commet un officier de juſtice pour quelque fonction. La commiſſion doit être écrite, & le commiſſaire doit faire apparoir de ſa commiſſion, *&c.* III. 710. *b.* A qui appartient l'exécution d'une commiſſion adreſſée au lieutenant général d'un ſiege, ou au lieutenant particulier, *&c.* au premier huiſſier, ou enfin à un juge nommément. *Ibid.* 711. *a.*

Commiſſion attributive de juriſdiction. Il n'y a que le roi qui puiſſe la donner, *&c.* III. 711. *a.*

Commiſſion de la chancellerie, divers objets pour leſquels on obtient de telles commiſſions. Deux ſortes de commiſſions de chancellerie. III. 711. *a.*

Commiſſion en commandement. III. 711. *a.*

Commiſſion de dettes des communautés de Bourgogne. III. 711. *a.*

Commiſſion excitative de juriſdiction. III. 711. *b.*

Commiſſion en ſommation. III. 711. *b.*

Commiſſion de pacificis poſſeſſoribus. III. 711. *b.*

Commiſſion rogatoire. III. 711. *b.*

Commiſſions d'intendans du commerce. VIII. 807. *b*, *&c.*

Commiſſion, dans le commerce, ou droit de commiſſion. En fait de banque on ſe ſert plus ordinairement du terme de *proviſion.* Quelques autres ſignifications de ce mot. III. 711. *b.*

Commiſſions, livre des. IX. 616. *a.*

Commissions, (*Chanc. rom.*) regle *de commiſſionibus.* XIV. 23. *a.*

COMMISSIONNAIRE, (*Commerc.*) Commiſſionnaire d'achat, commiſſionnaire de vente, commiſſionnaire de banque. III. 711. *b.* Commiſſionnaire d'entrepôt, commiſſionnaire de voituriers. Compagnie de commiſſionnaires, facteurs anglois établis dans le Levant. *Ibid.* 712. *a.*

Commiſſionnaire, voyez Facteur. Commiſſionnaire d'entrepôt. V. 732. *b.* Commiſſionnaire expéditeur. VI. 289. *b.* Les commiſſionnaires doivent convenir avec leurs correſpondans s'ils demeureront du croire ou non. IV. 810. *a.*

COMMISSOIRE, formes commiſſoires, en matiere bénéficiale. VII. 178. *b.* Loi commiſſoire. IX. 656. *b.* Clauſe commiſſoire. XVII. 791. *b.*

COMMISSURE, (*Anat.*) le lieu où s'abouchent certaines parties du corps. Commiſſures des levres, des paupieres; commiſſure antérieure du cerveau. Ce qu'on doit obſerver ſur la commiſſure des paupieres, dans l'opération de la fiſtule lacrymale. III. 712. *a.*

COMMITTIMUS, (*Juriſpr.*) ce qu'on entend par ce droit : lettres de committimus. Ce droit a beaucoup de rapport avec celui qu'on appelloit *privilegium fori, aut jus revocandi domum.* En quoi il conſiſtoit. III. 712. *a.* Juges réſervés à divers ordres de gens chez les anciens Romains. Ancienneté de l'origine des committimus en France. Droit qu'avoient les maîtres des requêtes de connoître de toutes les requêtes préſentées au roi. Ce droit limité par Philippe de Valois. Etabliſſement de la chambre des requêtes du palais en 1320. Privilege accordé aux commenſaux de la maiſon du roi, d'intenter leurs cauſes aux requêtes du palais, *&c.* L'uſage de ces commiſſions étendu à diverſes matieres. Ces committimus étoient tous au grand ſceau. On donna aux requêtes du palais le droit d'être juges de leur propre compétence, *&c. &c.* Il eſt au choix de ceux qui ont committimus de ſe

pourvoir aux requêtes de l'hôtel ou aux requêtes du palais : exception. *Ibid. b.* Juge des requêtes du palais des différens parlemens. Quelles sont les personnes à qui le privilege du committimus fut réservé. Depuis l'établissement des petites chancelleries on a distingué deux sortes de committimus. I. Committimus *au grand sceau.* Qui sont ceux qui en jouissent. II. Committimus *au petit sceau.* Qui sont ceux qui en jouissent. *Ibid.* 713. *a.* Maniere d'en jouir. Les lettres de committimus ne sont plus valables après l'année. Certains cas dans lesquels les privilégiés ne peuvent user de leur committimus. *Ibid.* 713. *a.*

Committimus, provinces où les committimus & les évocations générales n'ont point lieu. VI. 165. *b.* Lettres de committimus. IX. 421. *a.* Etablissement de l'usage des committimus aux requêtes du palais. XII. 34. *b.*

COMMITTITUR. (*Jurisp.*) Ce qu'on entend par cette ordonnance. Dans certains cas le juge qui répond la requête se commet lui-même pour faire l'instruction. III. 714. *a.*

COMMODAT, (*Jurisp.*) espece de prêt. En droit on distingue trois sortes de prêts ; savoir le précaire, le prêt proprement dit, & le commodat. Définition de chacun. III. 714. *a.* Le dernier est synallagmatique, c'est-à-dire, obligatoire des deux côtés : il produit de part & d'autre une action, l'action directe, & l'action appellée *contraire.* Des personnes qui peuvent prêter, & des choses qui peuvent être prêtées. Quel est l'effet de ce contrat. La chose prêtée ne peut être retenue par le commodataire que pour raison des impenses nécessaires qu'il y a faites, *&c.* Le véritable propriétaire a aussi une action pour répéter la chose, quoique ce ne soit pas lui qui l'ait prêtée. Autres maximes de droit sur ce sujet. Loix à consulter. *Ibid. b. Voyez* PRÊT A USAGE.

COMMODE. (*Hist. rom.*) Lucius-Aurélius Commode, empereur romain. Description de son regne. *Suppl.* II. 527. *a.*

Commode, culte de la déesse Isis rétabli par cet empereur. VIII. 913. *a.* Statues d'argent érigées en son honneur. XV. 500. *b.*

COMMODU, (*Bot.*) nom brame d'une plante du Malabar. Ses différentes désignations. Sa description. Lieux où elle croît. Ses qualites & usages. Caracteres qui la distinguent du menianthe. Maniere de la classer. *Suppl.* II. 528. *a.*

COMMOTE, (*Hist. mod.*) terme anciennement usité dans la province de Galles, qui signifie cinquante villages. III. 715. *a.* Ancienne division de cette province. *Ibid. b.*

COMMOTION. (*Chirurg.*) Accident que produit la commotion du cerveau. Remedes à administrer selon la nature & le degré de ces accidens. Consulter là-dessus le premier volume des mémoires de l'académie royale de chirurgie. III. 715. *a. Voyez* PLAIES *de la tête.*

COMMOTION. (*Physiq.*) *Voyez* COUP *foudroyant*, ELECTRICITÉ.

COMMOTION. (*Chirurg.*) De l'effet de la commotion au cerveau. Expérience par laquelle il paroît que les praticiens ont confondu la commotion avec le contre-coup. L'on doit entendre par commotion un ébranlement avec une agitation confuse & indéterminée, produite par la continuité d'un mouvement quelconque, jusqu'aux plus petites parties du corps qui en est frappé, sans néanmoins le contondre, le diviser ou le rompre. *Suppl.* II. 528. *b.* Etablissement de quelques principes sur les effets de la commotion en général. — Examen de ce que doit produire un coup sur la tête, & de la révolution qu'il doit faire éprouver à nos fluides en changeant le diametre des vaisseaux. *Ibid.* 529. *a.* — Les mêmes effets auront lieu par la pression subite & violente de l'air contre nos solides, quelle qu'en soit la cause. — Divers accidens, comme saignement du nez, des yeux, de la bouche & des oreilles ; vomissement ou issue involontaire des déjections, qui sont quelquefois les suites du choc. *Ibid. b.* — Remedes à employer dans ces cas. — Autres accidens qui doivent être considérés comme les symptômes d'une maladie par contre-coup. — Opération nécessaire en ce cas. *Ibid.* 530. *a.*

COMMUN, (*Gramm.*) ce qu'on entend par genre masculin, genre feminin dans les mots qui expriment des êtres inanimés. Ce qu'on entend par genre commun. (*Voy.* GENRE.) Ce que sont les verbes qu'on appelle *communs.* III. 715. *b.*

COMMUN, (*Morale*) ce n'est point une raison de dédaigner les bonnes choses, parce qu'elles sont communes. *Suppl.* III. 857. *a.*

COMMUN, (*Géom*) les parties communes à deux figures servent souvent à trouver l'égalité entre deux figures différentes. III. 716. *a.*

COMMUN, *le*, (*Beaux-arts*) c'est ce qui ne se distingue par aucun degré sensible de beauté ou de perfection des autres objets du même genre, ou ce qui n'a que le degré médiocre de perfection, qui est commun à la plupart des choses. — Une chose peut être commune en deux manieres ; ou par sa nature, ou par ses dehors, sa forme extérieure, la façon dont elle est représentée. — Le commun est souvent nécessaire à completter l'ensemble ; mais il ne doit jamais dominer, puisqu'il ne contribue point au plaisir. — Exemples d'ouvrages qui, par le choix du sujet sont communs, mais qui sont devenus grands par la maniere de les traiter. *Suppl.* II. 530. *a.* — C'est un défaut d'être trop scrupuleux à admettre le commun. — Quelle est la maniere de le traiter, lorsque la nature de l'ouvrage oblige l'artiste à l'admettre. *Ibid. b.*

COMMUN. (*Jurisp.*) Etre commun en bien avec quelqu'un. III. 716. *a.*

Commun, choses communes. III. 374. *b.* Délits communs. IV. 789. *a*, *b.* Droit commun. V. 123. *b.*

COMMUN *de paix*, (*Jurisp.*) droit qui appartient au roi dans le pays de Rouergue. Son origine. Valeur de ce droit. III. 716. *a.*

COMMUN, (*Myth.*) épithete qu'on donnoit à plusieurs divinités. Les Latins appelloient aussi *dii communes* ceux que les Grecs appelloient ἄζωνοι. On nommoit aussi communs ceux qui étoient reconnus de toutes les nations. III. 716. *a.*

COMMUN, (*Archit.*) il y a chez le roi le grand & le petit commun. III. 716. *a.*

COMMUN, (*Hist. mod.*) chez le roi & les seigneurs. Le grand-commun, le petit-commun. III. 716. *b.*

COMMUNAUTÉ, (*Jurisp.*) assemblée de plusieurs personnes unies en un corps formé par la permission des puissances qui ont droit de l'autoriser, *&c.* Divers corps qui prennent ce nom. But de l'établissement des communautés ; elles sont perpétuelles. Grand nombre de communautés ou colleges chez les Romains. A quel dessein Numa les institua. Ces colleges pouvoient avoir leurs juges propres. Ils succédoient à leurs membres décédés *intestati.* On n'en pouvoit établir sans l'autorité de l'empereur. Des patrons de ces colleges. Divers droits qu'ils possédoient. Deux sortes de communautés en France ; les ecclésiastiques & les laïques. III. 716. *b.* Il n'y a point de communauté qui soit partie ecclésiastique, partie laique. Objet que l'on se propose dans l'établissement des communautés ; quelques-unes ont la religion pour objet, d'autres la police temporelle, d'autres la religion & la police en même tems. Comment une communauté peut s'établir. Dans les pays d'états, les habitans forment une communauté. Différence entre ce qu'on appelle *ordre* & *communauté.* Les communautés sont perpétuelles. Chaque communauté a ses biens, ses droits, ses statuts. Observations sur les unes & les autres. Préposés & delibérations de la communauté. *Ibid.* 717. *a.*

Communauté, autorité nécessaire pour former un corps en communauté : pourquoi il ne peut s'en former que par lettres-patentes du prince, duement enregistrées. IV. 266. *b.* Sur les communautés, *voyez* SOCIÉTÉS PARTICULIERES.

Communauté, *esprit de*, un législateur doit s'appliquer à l'inspirer. IX. 358. *b.* &c. 766. *a.*

Communautés semblables à celles des freres moraves : exemples. X. 704. *b.* Projet d'association par lequel de bons citoyens, en remplissant les devoirs du christianisme, travailleroient de concert à diminuer les peines, & à se procurer les douceurs de la vie. 705. *a*, *b.* 706. *a*, *b.*

Communauté des avocats & procureurs de la cour du parlement. Son objet. Sous le nom de communauté, on entend quelquefois la chambre de la jurisdiction, *&c.* Les avocats & procureurs ne forment point une même compagnie. Comment s'est formée la communauté des avocats & procureurs. Commencement de l'ordre des avocats au parlement. L'institution des procureurs *ad lites*, n'est pas si ancienne. Confrairie des procureurs en 1342, qui fut le commencement de leur communauté. Ensuite les avocats se mirent de la confrairie, & y tinrent le premier rang. Bâtonnier de la confrairie. III. 717. *b.* En quoi consistoit la communauté des procureurs. Arrêt du 18 mars 1508, concernant cette communauté. Les avocats ayant été appellés à cette assemblée avec les procureurs, elle a été nommée *la communauté des avocats & procureurs.* Où se tient cette assemblée. Qui en est le président, & qui sont ses assesseurs. Procureur président en la place du bâtonnier & des anciens bâtonniers & autres avocats qu'il appelle avec lui. *Ibid.* 718. *a.*

COMMUNAUTÉ *de biens entre conjoints.* Vestiges qu'on trouve de cette communauté dans une loi attribuée à Romulus. En quoi consistoit cette communauté. Il ne paroit pas que celle qui est usitée dans la plupart des pays coutumiers ait été empruntée des Romains. Quelques-uns prétendent en tirer l'origine de ce qui se pratiquoit chez les Gaulois. Ce qu'en dit César. Il y a plus lieu de croire que les pays coutumiers l'ont empruntée des anciens Germains. Loi des Saxons. En quoi consistoit cette communauté sous la premiere & la seconde race des rois de France. La communauté avoit lieu alors pour les reines. III. 718. *b.* Présentement elle n'a plus lieu. Comment le mari peut disposer des biens de la communauté. Les coutumes de Bourgogne sont les premieres qui parlent de la communauté de biens. Cet usage pourroit avoir été introduit en France par les Anglois. Pourquoi le droit de communauté est accordé à la femme. La plupart des coutumes l'établissent de plein droit. Il est

avoir les perfonnes éligibles. Pendant la féance du parlement, tous les membres de la chambre baffe jouiffent des mêmes privileges que ceux de la chambre haute. Les membres de la chambre baffe fiegent confufément & fans habit de cérémonie. Place qu'occupe leur orateur. Serment que prêtent les membres des communes : élection de l'orateur, fecond ferment. Principaux privileges de la chambre des communes. Autrefois on accordoit aux membres, des fommes pour leurs dépenfes pendant la féance du parlement. III. 727. *a.* Aujourd'hui les communes ne reçoivent plus d'appointemens. Les communes, ou plutôt le tiers-état, en Angleterre, fe dit par oppofition aux nobles & aux pairs, de toute perfonne au-deffous du rang de baron. Ce qu'on entend par gentilhomme en Angleterre. *Ibid. b.*

COMMUNIBUS LOCIS, (*Phyfiq.*) terme ou rapport moyen qui réfulte de la combinaifon de plufieurs rapports; profondeur moyenne de l'océan. III. 727. *b.*

COMMUNICATION *du mouvement*; les philofophes ont enfin découvert les loix fuivant lefquelles fe fait cette communication. Mais la raifon métaphyfique & le principe, font encore fujets à plufieurs difficultés. III. 727. *b.* Le P. Mallebranche prétend que cette communication procede de la volonté immédiate de Dieu; qu'il n'y a pas plus de connexion entre le mouvement d'un corps & celui d'un autre, qu'entre la figure & la couleur de ces corps. Examen de ce dernier principe. Il a été néceffaire que le Créateur établit des loix pour les changemens qui doivent réfulter de la percuffion des corps; quelques-unes de ces loix ont dû être néceffairement déterminées par la feule impénétrabilité; & en général, ces loix font celles que le Créateur a dû établir par préférence, puifqu'elles font fondées fur des principes auffi fimples qu'on pourroit le defirer. Loix de la communication du mouvement. Comment on mefure le degré de mouvement. Si un corps qui fe meut frappe un autre corps déja en mouvement, & qui fe meuve dans la même direction, le premier augmentera la viteffe du fecond, mais perdra moins de fa viteffe propre, que fi ce dernier avoit été en repos. *Ibid.* 728. *a.* Tout corps qui en rencontre un autre, perd néceffairement une partie plus ou moins grande du mouvement qu'il avoit avant cette rencontre. D'où il fuit, 1°. que fi deux corps homogenes de différentes maffes, fe meuvent dans un fluide avec la même viteffe, le plus grand confervera plus long-tems fon mouvement que le plus petit. 2°. De-là nous voyons pourquoi un corps fort long, lancé felon fa longueur, demeure en mouvement beaucoup plus long-tems que lorfqu'il eft lancé tranfverfalement. *Ibid. b.* 3°. Un corps qui fe meut fur lui-même doit conferver fon mouvement pendant un long tems. Ignorance où nous fommes fur le principe métaphyfique de la communication du mouvement. *Ibid.* 729. *a.*

Communication, &c. *Voyez* PERCUSSION, IMPULSION, CHOC. Principe par lequel M. de Maupertuis a déterminé les loix du choc des corps durs & des corps élaftiques. IV. 296. *a.*

COMMUNICATION *d'idiomes*, (*Théolog.*) application d'un attribut d'une des deux natures de Jefus-Chrift à l'autre nature. Cette communication eft fondée fur l'union hypoftatique des deux natures en Jefus-Chrift. Mais on ne fauroit par la communication d'idiomes attribuer à J. C. ce qui feroit fuppofer qu'il ne feroit pas Dieu. Les neftoriens rejettoient cette communication. Et les luthériens font tombés dans un excès oppofé. III. 729. *a.*

COMMUNICATION, (*Belles-Lettres*) en quoi confifte cette figure de rhétorique. Exemples tirés de Cicéron. III. 729. *a.*

COMMUNICATION *de pieces*, (*Jurifpr.*) exhibition ou remife d'une piece à la partie intéreffée pour l'examiner. On ne doit pas confondre la fignification ni l'acte de baillé d'une piece avec la communication. Pourquoi & comment fe fait cette communication. Effet de la communication. III. 729. *b.*

COMMUNICATION *fans déplacer*, (*Jurifpr.*) III. 729. *b.*

Communication aux gens du roi, au miniftere public, ou au parquet. Elle fe fait en plufieurs manieres & pour differens objets. III. 729. *b.*

Communication au miniftere public des ordonnances, *&c.* pour l'enregiftrement defquelles il doit donner des conclufions. Dans les affaires civiles où le miniftere public doit porter la parole, les parties doivent lui communiquer leurs pieces, *&c.* & lorfque le miniftere public eft partie, il communique auffi fes pieces à l'avocat qui agit contre lui. III. 729. *b.* On appelle auffi communication au miniftere public une brieve expofition que les avocats font de leurs moyens à celui qui doit porter la parole pour le miniftere public. Cette communication n'eft point d'obligation. Ancienneté de l'ufage des communications foit de pieces ou de moyens au miniftere public. Autrefois les communications des caufes fe faifoient avec moins d'appareil qu'aujourd'hui. Cérémonial felon lequel fe fait aujourd'hui la communication. *Ibid.* 730. *a.* Ordonnances & arrêts qui prefcrivent ces communications. Au parlement, toutes les caufes des grandes audiences font communiquées. Procès communiqués au procureur général pour qu'il donne fes conclufions. Subftitution du plus ancien des avocats au procureur du roi. Ce qu'on entend par apprêter les charges aux gens du roi. *Ibid. b.*

Communication au greffe, ou par la voie du greffe. III. 731. *a.*

Communication du jugement. III. 731. *a.*

Communication de la main à la main. Les avocats fe communiquent leurs pieces de cette maniere, mais non les procureurs. III. 731. *a.*

Communication d'une production, inftance, ou procès. Ce font les procureurs qui prennent en communication les inftances & procès. Articles de l'ordonnance de 1667, qui fe rapportent à cet objet. Moyens contre celui qui retient trop long-tems les pieces. III. 731. *a.*

Communication des facs. III. 731. *b.*

COMMUNICATION, (*Fortific.*) ouverture faite pour aller à un fort ou baftion, *&c.* Communications pour joindre les différentes parties des attaques & des logemens, ou les batteries aux places d'armes. Utilité de ces communications. III. 731. *b.*

COMMUNICATOIRES, *lettres.* IX. 421. *a.*

COMMUNION, (*Théolog.*) créance uniforme de plufieurs perfonnes, qui les unit fous un même chef, *&c.* III. 731. *b.*

Communion des faints, ce qu'on entend par-là: conféquences qui en réfultent. La communion des faints eft un dogme de foi. III. 731. *b.*

Communion, action par laquelle on reçoit le corps & le fang de J. C. au très-faint facrement de l'Euchariftie. Comment cette action eft décrite par S. Paul; comment il explique l'efprit de cette cérémonie religieufe. Ferveur avec laquelle les premiers fideles célébroient cette action. III. 731. *b.*

Communion, dans les premiers fiecles, tous les fideles qui affiftoient aux faints myfteres participoient à la communion. XI. 751. *a. Voyez* EUCHARISTIE. Partie du culte de la primitive églife, appellée *poft-communion.* XIII. 170. *a.*

Communion fous les deux efpeces. La difcipline de l'églife a varié fur cet article, quoique fa foi ait toujours été la même. Dans le neuvieme fiecle, ou donnoit l'efpece du pain trempée dans celle du vin. Le concile de Clermont ordonne la communion fous les deux efpeces féparément, avec deux exceptions, l'une pour les malades, l'autre pour les abftèmes. Combien étoient mal fondées les inftances des Huffites, des Calixtins & de Carloftad. Sur quoi étoit fondé le retranchement de la coupe. Ce qui fe paffa au concile de Trente fur cet objet. III. 732. *a. Voyez* RETRANCHEMENT *de la coupe.*

Communion fréquente. Ufage des premiers fideles. III. 732. *a.* Ralentiffement de la ferveur. L'églife obligée de fixer le tems des communions. Combien de fois l'on communioit par année du tems de S. Ambroife, & de S. Chryfoftome: paffages de ces docteurs. Ce que dit Gennade, prêtre de Marfeille, qui vivoit au cinquieme fiecle, fur la communion journaliere. Ces peres dans leurs exhortations, ne féparoient jamais ces deux chofes, la fréquentation du facrement, & les difpofitions néceffaires pour y participer dignement. Vers le huitieme fiecle, la communion étant devenue très-rare, l'églife obligea les chrétiens à communier trois fois l'année. Vers le treizieme fiecle, la tiedeur ayant augmenté, le quatrieme concile de Latran ordonna de communier au moins chaque année à Pâques. *Ibid. b.* Comment s'exprime le concile de Trente fur la fréquence de la communion. Difpofitions qu'exige ce concile de ceux qui s'approchent du facrement. Excès dans lefquels font tombés quelques théologiens modernes fur la fuffifance des difpofitions requifes pour la communion. Doctrine rigoureufe des uns, doctrine relâchée des autres, *Ibid.* 733. *a.* en vue de rendre plus aifée la fréquente communion fur laquelle ils ont fortement infifté. Comme on a accufé M. Arnauld d'avoir établi le rigorifme dans fon livre *de la fréquente communion*, l'on donne ici l'analyfe de cet ouvrage pour le faire mieux connoître au public. Il parut en 1643. Il eft divifé en trois parties. La premiere traite de la véritable intelligence de l'écriture & des peres, que le pere de Saifmaifons allegue pour la fréquente communion; 2°. des conditions d'un bon directeur pour régler les communions; 3°. il examine fi l'on doit porter indifféremment toutes fortes de perfonnes à communier tous les huit jours. Enfin l'auteur examine l'indifpofition que les péchés véniels peuvent apporter à la fréquente communion. Dans la deuxieme partie, il examine s'il eft meilleur, lorfqu'on fe fent coupable de péché mortel, de communier auffi-tôt qu'on s'eft confeffé, ou de prendre quelque tems pour fe purifier par la pénitence. *Ibid. b.* La troifieme partie roule fur quelques difpofitions plus particulieres pour communier avec fruit. Il réfulte de cet ouvrage que l'auteur exige pour la fréquente communion des difpofitions bien fublimes & bien rares parmi les chrétiens. Approbations qui furent accordées à ce livre lorfqu'il parut. Conteftations fur ce fujet élevées à la cour de Rome, & terminées en faveur de M. Arnauld. *Ibid.* 734. *a.* Réponfes de M. Arnauld au pere Nouet, jéfuite, & au pere

pere Pétau, pour la défenſe de ſon ouvrage. Analyſe d'un autre traité; celui du pere Pichon, accuſé de favoriſer le relâchement. Approbations dont il fut muni lorſqu'il parut en 1745. Prélats qui n'en porterent pas le même jugement. Ils furent choqués de l'entendre enſeigner, 1°. que l'épreuve que S. Paul exige conſiſte à examiner ſi l'on eſt exempt de péché mortel, & ſi on l'eſt, de communier; 2°. que la coutume de l'égliſe déclare que cette épreuve conſiſte en ce que nulle perſonne ſentant ſa conſcience ſouillée d'un péché mortel... ne doit communier ſans avoir fait précéder l'abſolution ſacramentelle. Comment il explique les diſpoſitions du concile de Trente ſur cette matiere. *Ibid. b.* 3°. Ils furent choqués de la diſtinction de ſainteté commandée & de ſainteté conſeillée, ou de bienſéance. On rapporte ſur ce ſujet le texte de l'auteur. *Ibid.* 735. *a.* 4°. De ce qu'il dit qu'on peut donner pour pénitence de communier ſouvent, puiſque la fréquente communion eſt le moyen le plus efficace de converſion & de ſanctification; & d'avoir en conſéquence ſubſtitué la fréquente communion aux œuvres ſatisfactoires. *Ibid. b.* 5°. 6°. 7°. Autres reproches qui lui ſont faits. Rétractation de l'auteur, qui mit ſa perſonne à couvert, mais qui ne garantit pas ſon livre de la condamnation qu'en porterent vingt évêques de France. *Ibid.* 736. *a.* Quelques-uns rétracterent l'approbation qu'ils avoient donnée à l'ouvrage. Autorités qu'on a oppoſées au pere Pichon. 1°. Un paſſage de la dix-ſeptieme homélie de S. Chryſoſtome, ſur l'épitre aux Hébreux, où il eſt parlé du cri du diacre pendant la célébration des ſaints myſteres, comme ſi le miniſtere ſacré diſoit, *ſi quelqu'un n'eſt pas ſaint, qu'il ſe retire*, &c. 2°. Outre l'exemption de péché mortel, le concile de Trente exige, du moins pour les communions fréquentes, d'autres diſpoſitions de ferveur. 3°. A ſa diſtinction de ſainteté commandée & de ſainteté conſeillée, on a oppoſé ce paſſage de Salazar, où à l'exemption de péché mortel il ajoute la droiture d'intentions, l'attention, la révérence, & la dévotion ou deſir, *&c. Ibid. b.* Paroles de S. François de Sales qu'on lui oppoſe, dans leſquelles ce ſaint évêque déclare que l'eſprit doit être *ſans aucune affection de pécher*, &c. pour communier dignement. 4°. On a fait voir par une foule de paſſages que la pénitence étant *un baptême laborieux*, &c. on ne pouvoit regarder l'euchariſtie comme une pénitence, *&c.* 5°. On lui a fait ſentir le faux de la comparaiſon entre le baptême & l'euchariſtie. 6°. On lui a reproché de s'être approché de Mélanchton, lorſqu'il a appellé l'ancienne pénitence publique, une pénitence de cérémonie, *&c. Ibid.* 737. *a.*

Communion laique : eſpece de châtiment pour les clercs. III. 737. *a.*

Communion étrangere. Nature de cette peine qu'on infligeoit aux évêques & aux clercs. III. 737. *a.*

Communion, dans la liturgie. III. 737. *a.*

COMMUNION, (*Juriſpr.*) 1. Société de biens entre toutes ſortes de perſonnes. 2. La portion de la dot qui entre en communauté. 3. Aſſociations entre toutes ſortes de perſonnes & ſingulièrement entre main-mortables. Cette communion eſt, ou *tacite*; entre quelles perſonnes elle a lieu; ou *expreſſe*; qui ſont ceux qui peuvent la contracter. Comment la communion de main-mortables doit avoir lieu, à l'effet d'exclure le ſeigneur de ſon droit d'échûte. III. 727. *b.* Circonſtances qui rompent la communion, diſtinguées de celles qui ne peuvent la rompre. Auteurs à conſulter. III. 738. *a.*

Communion des mains-mortables. IX. 878. *b.* Communion pérégrine, dégradation des clercs. XII. 350. *a.*

COMMUTATION, (*Aſtron.*) l'angle de commutation eſt la diſtance entre le véritable lieu du ſoleil ou de la terre, & le lieu d'une planete, réduit à l'écliptique. Comment on trouve cet angle. *Voyez Suppl.* I. 427. *b.*

COMMUTATION *de peine*, (*Juriſpr.*) autorité par laquelle elle peut avoir lieu. Juſqu'où elle peut s'étendre. Auteurs à conſulter. III. 735. *a.*

Commutation de peine, lettres de. IX. 421. *a.*

COMMUTATIVE, *juſtice.* IX. 94. *a.*

COMNENE, *Iſaac*, (*Hiſt. du Bas-Empire.*) tableau du regne de cet empereur. *Suppl.* II. 530. *b.*

COMNENE, (*Alexis*) fils de l'empereur Iſaac. *Suppl.* II. 531. *a.*

COMNENE, (*Calo-Jean*) fils d'Alexis. *Suppl.* II. 531. *a.*

COMNENE, (*Manuel* ou *Emmanuel*) le plus jeune des fils de Calo-Jean. *Suppl.* II. 531. *b.*

COMNENE, (*Alexis*) fils de Manuel. *Suppl.* II. 532. *a.*

COMNENE, (*Andronic*) fils d'Iſaac & neveu de Calo-Jean. Sa fin cruelle & ignominieuſe. *Suppl.* II. 532. *a.*

COMODI, (*Botan.*) nom brame d'une plante du Malabar. Ses autres dénominations. Sa deſcription. *Suppl.* II. 532. *a.* Lieux où elle croît. Sa claſſification. *Ibid. b.*

COMPACT, (*Juriſpr.*) accord fait entre les cardinaux avant l'élection de Paul IV, que celui qui ſeroit élu ne pourroit déroger aux indults des cardinaux. III 738. *a.* Bulle du compact en ratification de cet acte. Articles principaux du compact. *Ibid. b.*

COMPACT *de l'alternative.* III. 738. *b.*

COMPACT *breton* : accord fait entre le pape & le ſaint ſiege d'une part, & tous les collateurs & la nation bretonne d'autre, pour la partition des mois par rapport à la collation des bénéfices. Origine de cet arrangement. En quoi il conſiſte. III. 738. *b.*

COMPAGNIE, *bande*, *troupe*, (*Synon.*) II. 56. *b.* XVI. 712. *b.*

COMPAGNIE, (*Art milit.*) les régimens ſont compoſés de compagnies. Compagnies en France qui ne ſont point enrégimentées. III. 739. *a.*

Compagnie franche. VII. 283. *b.* Compagnie en ſecond. XIV. 857. *b.*

Compagnies d'ordonnance; créées par Charles VII. Compagnies des ſeigneurs ſupprimées vers le tems de la paix des Pyrénées. Le roi eſt capitaine de toutes les compagnies de gendarmerie. Elles ſont fort différentes des anciennes compagnies d'ordonnance. III. 739. *a.*

Compagnies d'ordonnance : montre ou revue qui s'en faiſoit autrefois. X. 690. *b.*

Compagnies, eſpeces de troupes de brigands que les princes prenoient à leur ſolde dans le beſoin. Divers noms qu'on leur donne. Philippe Auguſte s'en ſervit le premier. III. 739. *a.* Comment Charles V en délivra la France. *Ibid. b. Voyez* BRIGAND.

COMPAGNIE, (*Juriſpr.*) Compagnies de juſtice, tribunaux compoſés de pluſieurs juges. III. 739. *b.*

Compagnies de juſtice. Comment elles vont aux cérémonies. IV. 267. *a.* Doyens de ces compagnies. V. 95. *a*, *b.*

Compagnies ſémeſtres. III. 739. *b.*

Compagnies ſouveraines, cours ſupérieures. Les préſidiaux ne ſont pas compagnies ſouveraines. III. 739. *b. Voyez* COURS SOUVERAINES.

Compagnie de commerce : les compagnies ſont ou particulieres, ou privilégiées. Les premieres s'appellent plus communément *ſociétés.* L'uſage a cependant conſervé ce nom à des aſſociations particulieres, lorſque les membres ſont nombreux, les capitaux conſidérables, & les entrepriſes importantes. Elles ſont regardées de mauvais œil dans les places de commerce; mais elles ſont utiles à l'état. III. 739. *a.* Comment elles ſont cependant utiles aux commerçans. Elles ſont un ſigne & une cauſe de la proſpérité publique. En quels cas cependant elles pourroient être nuiſibles. Cauſes ordinaires qui font échouer les projets dans le commerce. Regles générales dont les gens qui ne ſont point au fait du commerce & qui veulent s'y intéreſſer doivent ſe prémunir. *Ibid.* 740. *a.* Du choix des ſujets qui doivent être chargés de la conduite d'une entrepriſe. Réflexions ſur les plans & les projets de commerce formés depuis le renouvellement de la paix qui preſque tous ſe ſont dirigés vers Cadix, la Martinique & Saint-Domingue. Avis ſur ce qu'on auroit dû faire au lieu de diriger ſes vues de cette maniere. III. 740. *b.*

Compagnies de commerce. Du crédit de ces compagnies. IV. 446. *b.* Leurs directeurs. 1026. *b.* Anciennes compagnies de commerce. XI. 61. *b.* 62. *a.* Comment ces compagnies peuvent devenir ou nuiſibles, ou nulles, ou utiles à l'état. XV. 581. *a.* Actions d'une compagnie. I. 132. *a*, *b.*

Compagnies privilégiées. Tems & circonſtances où elles ont commencé. Préjugés qui leur furent favorables. On examine s'il eſt vrai qu'il y a des cas où il ſoit utile de reſtreindre la concurrence. III. 740. *b.* Sentiment de M. Joſias Child, ſur cette matiere. 1°. Les compagnies lui paroiſſent abſolument néceſſaires pour faire le commerce dans les pays avec leſquels le roi ne peut avoir d'alliance. 2°. La plus grande partie de ces commerces doit être faite par une compagnie dont les fonds ſoient réunis. 3°. Il eſt difficile de décider qu'aucune autre compagnie privilégiée ſoit utile ou non. 4°. Cependant une compagnie à laquelle on ne peut être admis pour la valeur de vingt livres ſterlings porte dans le commerce une reſtriction nuiſible. *Ibid.* 741. *a.* Raiſons que M. Child en donne, tirées de l'état du commerce en Hollande, où les aſſociations ſont ouvertes à tous, & avec leſquels on ne pourra ſoutenir la concurrence qu'en les imitant, *&c.* Etat du commerce du Nord avec l'Angleterre. Conſéquences que tire M. Child de cet expoſé, contre l'uſage des compagnies limitées. *Ibid. b.* Six objections que cet Auteur préſente contre ſon ſentiment, & réfute enſuite. *Ibid.* 742. *a.*

Compagnies privilégiées. Des compagnies angloiſes; ſavoir; 1°. de la compagnie du Sud, 2°. de la compagnie des Indes. XV. 619. *b.* — 620. *b.* Capital de cette compagnie des Indes : ſource des malheurs qui arriverent en 1720 à celle du Sud. II. 631. *a.* Détails ſur la compagnie établie près de la baie d'Hudſon. VIII. 332. *a*, *b.* Hiſtoire de la compagnie françoiſe des Indes orientales. 662. *b*, &c. Celle des compagnies hollandoiſes des deux Indes. 664. *a*, *b.* Repartitions que la compagnie hollandoiſe des Indes orientales fit à ſes actionnaires en 1610 & 1616. XIV. 126. *b.* Directeurs de cette compagnie, & de la compagnie françoiſe des mêmes Indes.

IV. 1026. *b*. Compagnie d'Ostende. XI. 690. *a*, *b*. Histoire de la compagnie des Indes orientales en Danemarck. VIII. 665. *a*, *b*, &c. Des privileges exclusifs accordés aux compagnies. XIII. 390. *a*, *b*. De ceux qui empietent sur ces privileges. VIII. 831. *a*.

Compagnie, (*regle de*) en arithmétique. La regle de trois répétée plusieurs fois en est le fondement. Cette regle a deux cas; il y a différens tems à observer, ou il n'y en a point. Regle de compagnie sans distinction de tems. Exemple qui rendra facile l'opération qu'elle exige. Regle de compagnie par tems, c'est-à-dire, lorsque le tems de chaque mise est différent. De quelle maniere on la doit partager. III. 743. *a*. Ou l'intérêt est simple, ou il est composé. Exposition de la regle dans l'une & l'autre supposition. *Ibid. b*. Cas à résoudre: un pere en mourant laisse sa femme enceinte, & ordonne par testament que si elle accouche d'un fils, elle partagera son bien avec ce fils, de maniere que la part du fils soit à celle de la mere, comme *a* est à *b*, & que si elle accouche d'une fille, elle partagera avec la fille, de maniere que la part de la mere soit à celle de la fille comme *c* est à *d*. La mere accouche d'un fils & d'une fille, on demande comment le partage doit se faire. Solution du cas proposé. *Ibid.* 744. *a*.

COMPAGNON, (*Arts & Métiers*) adoucissemens qu'on devroit procurer aux compagnons. IX. 913. *a*. Congé des compagnons. III. 864. *a*. Du compagnonage en orfévrerie. XI. 628. *a*.

COMPAIR, (*Musiq.*) tons compairs dans le plain-chant. *Suppl.* II. 352. *b*.

COMPARAISON, (*Philos. & Log.*) comment se fait cette opération de l'esprit. Plus les notions sont composées, plus il est difficile de les comparer. Utilité de cette opération de l'esprit pour augmenter la mémoire, l'imagination & fortifier la réflexion. Par la composition & décomposition des idées, nous pouvons les comparer sous toutes sortes de rapports. De la faculté de comparer dans les bêtes. III. 744. *b*. Il n'y a rien que l'esprit humain fasse si souvent que des comparaisons. Toute comparaison exige 1°. que les objets comparés existent; 2°. qu'on ait idée de l'un & de l'autre; 3°. qu'on apperçoive ces deux idées d'un seul coup. Deux objets nous peuvent être présens sans que nous les comparions: il y a donc un acte de l'esprit qui fait la comparaison & saisit la relation. Comment les comparaisons peuvent induire en erreur & leur abus rendre l'esprit faux. Ce goût à chercher des rapports fait qu'on en suppose où il n'y en a point: les objets les plus ressemblans ne forment point une identité, & ne concluent rien en matiere de raisonnement. *Ibid.* 745. *a*.

Comparaison. Cause du penchant que nous avons à la comparaison. II. 173. *a*. Résultat de la comparaison des objets. *Suppl.* I. 68. *b*.

Comparaison, (*Rhét. & Poésie*) en quoi elle differe de la métaphore. Ce qu'il faut pour rendre une comparaison juste. Les comparaisons qui ne sont pas justes, rendent le discours ridicule. Autres qualités qu'elles doivent avoir pour faire l'ornement du discours. Genre d'écrits en prose où elles conviennent sur-tout. III. 745. *b*.

Comparaison. (*Belles-lettr.*) On en distingue deux especes; la métaphore ou l'allégorie, & la similitude ou comparaison proprement dite. Le mérite de la comparaison est dans un rapport imprévu & frappant. L'intention la plus commune dans l'emploi de cette figure est de rendre l'objet plus sensible. *Suppl.* II. 532. *b*. Si elle peint vivement son objet, c'est assez; il n'est pas besoin qu'elle le releve. Tout ce qu'on peut exiger, c'est que l'image soit noble, c'est-à-dire, que l'opinion commune n'y ait point attaché l'idée factice de la bassesse. Il faut encore que l'intention du poëte ou de l'orateur, en employant une image, soit parfaitement remplie, ensorte que tout son objet s'y fasse voir, au moins dans ce qu'il y a de relatif au sentiment qu'il veut exciter. C'est la plénitude de l'idée qui fait la beauté de la comparaison. — Une épreuve sûre de la bonté ou du vice des comparaisons, c'est de cacher le premier terme, & de demander à ses juges à quoi ressemble le second: si le rapport est juste & sensible, il se présentera naturellement. *Ibid.* 533. *a*. Il est difficile qu'un objet vil ait une parfaite ressemblance avec un objet important & noble; & l'analogie de l'un à l'autre est une preuve que si l'image a été avilie par le caprice de l'opinion, c'est une tache passagere que le bon sens effacera. — Souvent la comparaison est employée à relever & agrandir son objet: quelquefois aussi elle est destinée à le ravaler. Enfin, elle sert à rassembler en un tableau circonscrit & frappant une collection d'idées abstraites, que l'esprit, sans cet artifice, auroit de la peine à saisir. *Ibid. b*. Quelquefois aussi elle est inverse, c'est-à-dire qu'elle emploie le terme abstrait pour mieux peindre l'objet sensible. — Il est de l'essence de la comparaison de circonscrire son objet; tout ce qui en excede l'image est superflu, & par conséquent nuisible au dessein du poëte. — Du sage emploi de cette figure. — Des sources d'où elle doit être tirée. — Exemple de la plus belle & de la plus touchante comparaison qu'il soit possible de transmettre à la mémoire des hommes. *Ibid.* 534. *a*.

Comparaison: Différence entre comparaison & métaphore. X. 437. *a*. Comparaison de deux hommes illustres. XI. 906. *b*. Comparaisons qui plaisent davantage. VII. 767. *a*, *b*. *Voyez* Similitude & Image.

Comparaison *d'écritures*, (*Jurisp.*) c'est une preuve que l'on peut employer pour connoître l'auteur d'une écriture. Trois manieres d'en faire la vérification. La comparaison d'écriture est usitée en matiere civile & en matiere criminelle. Ancienneté de cet usage en matiere civile. Loix de Justinien où il en est parlé. III. 745. *b*. Ce que dit Justinien sur l'incertitude de cette preuve. On voit par la novelle 73e, que son intention étoit qu'on eût peu d'égard à cette preuve, du moins en matiere civile. Ce que les interpretes du droit ont dit sur ce sujet. *Ibid.* 746. *a*. Dans l'usage de France, la comparaison d'écriture est admise, tant en matiere civile, qu'en matiere criminelle. Comment la forme en est réglée en matiere civile. Cette preuve étoit aussi admise en matiere criminelle chez les Romains, du moins en matiere de faux. Ce que dit M. Le Vayer de Boutigny, contre l'usage de cette preuve dans le civil & dans le criminel. *Ibid. b*. Malgré l'érudition qui regne dans cet ouvrage, cette preuve est admise aujourd'hui. Ce que disent sur ce sujet les ordonnances de 1670 & de 1737. La seconde, regle les formalités de cette preuve. Pieces qui pourront être admises pour pieces de comparaison. *Ibid.* 747. *a*. Procès-verbal qui doit être dressé sur la présentation de ces pieces. Maniere de procéder à l'audition des experts. Suite de la disposition des ordonnances pour chaque point de la procédure. *Ibid. b*. La disposition même uniforme des experts ne fait jamais seule qu'une semi-preuve. Auteurs à consulter. *Ibid.* 748. *b*.

Comparaison d'écritures, article sur ce sujet. VI. 369. *b*. 370. *a*. Fait qui prouve combien il est facile à quelques personnes d'imiter les anciennes écritures. IV. 1022. *b*. De l'usage qu'on peut faire de cette comparaison, pour distinguer dans les anciens actes ceux qui sont faux ou altérés. *Ibid. a*, *b*. Voyez *Vérification d'écritures*.

Comparaison, *degrés de*. (*Gramm.*) Degrés de comparaison des adjectifs. I. 137. *a*. 138. *a*. Adverbes qui servent dans les degrés de comparaison: adverbes qui se comparent eux-mêmes. 149. *a*. Définition exacte de la comparaison. XV. 662. *b*. Ni le positif, ni le comparatif, ni le superlatif n'expriment par eux-mêmes la comparaison. *Ibid.* Nouveau systême sur les degrés de comparaison. 664. *b*. &c. D'où ces degrés se forment en latin. VII. 586. *b*. Les Hébreux ne les connoissent point. XV. 663. *a*.

COMPARATIF. (*Gramm.*) Lorsqu'on qualifie un objet absolument, l'adjectif qualificatif est dit être au positif. Lorsque qualifiant un objet relativement à un autre, on trouve entr'eux un rapport d'égalité, l'adjectif qualificatif est toujours au positif. Lorsqu'on trouve un rapport de plus ou de moins dans la qualité des deux choses comparées, l'adjectif qui énonce ce rapport est un comparatif, c'est le second degré de comparaison; le troisieme est le superlatif qui est ou absolu ou relatif. Superlatifs françois imités du latin. III. 749. *a*. Comment se forment en latin les comparatifs & les superlatifs. Adjectifs qui n'ont ni l'un ni l'autre; moyens d'y suppléer. Ce que dit Cicéron sur le mot *piissimus*, qui étoit nouveau de son tems. Comparatifs & superlatifs des quatre adjectifs, *bonus*, *malus*, *magnus*, *parvus*. Divers sentimens sur l'étymologie du mot *melior*. *Ibid. b*. Etymologie du mot *optimus*; du mot *pejor*; du mot *pessimus*: du mot *major*; du mot *maximus*, de *minor* & de *minimus*. Les adverbes ont aussi des degrés de signification. Formation des comparatifs & des superlatifs dans la langue angloise. Comment les Italiens les expriment. *Ibid.* 750. *a*.

Comparatif, en grec & en latin, les comparatifs sont par-là-même relatifs. XIV. 53. *b*. Le comparatif n'exprime par lui-même aucune comparaison. XV. 662. *a*, *b*. 663. *a*. Observations sur les comparatifs en françois. *Suppl.* III. 128. *a*.

COMPARER *des équations*, (*Algeb.*) réduire plusieurs équations en une seule. Exemple qui suffira pour en faire imaginer d'autres. III. 750. *a*.

COMPAROIR, (*Jurisp.*) comment un bourgeois de Bourges se justifioit autrefois de son défaut de comparoir par le moyen du duel. III. 750. *b*. Louis VI abolit cette coutume, &c. *Ibid. b*.

Comparoir, refus de comparoir. IV. 158. *a*, *b*. Défaut de comparoir. 732. *a*. Excuse de celui qui ne comparoit pas en personne en justice, quoiqu'il y fût obligé. VI. 268. *b*.

COMPARTIMENT. (*Archit. Peint. Sculpt. &c.*) Compartimens polygones, compartimens de rues, compartimens de tuiles, de vitres, de parterre. III. 750. *b*.

Compartimens de carreaux mi-partis, II. 700. *a*. de pavés en marbre. X. 78. *a*, *b*. 79. *a*. *Voyez* les planches de marbrerie, vol. V. De placages en menuiserie. XII. 670. *a*. Rose de compartiment. XIV. 365. *b*. Voûtes à compartimens. XVII. 474.

b. Des compartimens en ferrurerie. 818. *a*, *b*. Compartimens de marqueterie, *voyez* vol. IV des pl. article *Ebéniste*. pl. 8. Compartimens en mosaïque. X. 745. *a*, *b*.

COMPARTITEUR, (*Jurisp.*) juge qui a ouvert le premier un avis contraire à celui du rapporteur : ce qui n'arrive qu'en matiere civile; en matiere criminelle il n'y a jamais partage d'opinion. Ce qu'on fait dans les affaires civiles d'audience, lorsqu'il y a partage. Ce qu'on fait en pareil cas dans le parlement. III. 750. *b*.

COMPARUIT, acte délivré par le juge à l'une des parties, pour certifier sa comparution, au défaut de l'autre. Coutumes où il en est parlé. Cedule de présentation, qui tient lieu aujourd'hui de cet acte. III. 750. *b*.

COMPARUTION. (*Jurisp.*) Comparution en personne, III. 750. *b*. ou par le ministere de son avocat ou procureur. Comparution devant notaire, ou autre officier public. En conséquence de quoi se fait la comparution. Dans les procès-verbaux, & autres actes, *&c.* on donne acte respectivement aux parties, *&c.* de leurs comparutions, *&c. Ibid.* 731. *a*.

COMPAS, instrument de mathématique. Description du compas ordinaire. Effet de l'envie de Dedale contre Talaüs, inventeur du compas. III. 751. *a*.

Compas à trois branches; son usage. III. 751. *a*.

Compas à verge; son usage. III. 751. *a*.

Compas d'artisan. III. 751. *a*.

Compas à l'allemande. III. 751. *a*.

Compas à pointes changeantes : III. 751. *a*. son utilité. *Ibid. b*.

Compas à ressort; son utilité. III. 751. *b*.

Compas à pointes tournantes. Comment ces pointes doivent être trempées. III. 751. *b*.

Compas. *Voyez* les planches des artistes qui se servent de cet instrument.

Compas de proportion, appellé *secteur* par les Anglois. Son usage, son grand avantage sur les échelles communes. Principe sur lequel il est construit. Description de ce compas, selon la construction angloise. III. 751. *b*.

Usage de la ligne des parties égales. 1°. Pour diviser une ligne donnée en un nombre quelconque de parties égales. 2°. Pour mesurer les lignes du périmetre d'un polygone, dont un des côtés contient un nombre donné de parties égales. 3°. Pour retrancher d'une ligne, divisée en un nombre quelconque de parties égales, tel nombre qu'on voudra. 4°. Pour trouver une troisieme proportionnelle à deux lignes données, ou une quatrieme à trois. 5°. Pour diviser une ligne en une raison donnée quelconque. *Ibid.* 752. *b*. 6°. Pour ouvrir le compas de proportion, de sorte que les deux lignes des parties égales fassent un angle droit. 7°. Pour trouver une ligne droite égale à la circonférence du cercle. *Ibid.* 753. *a*.

Usage de la ligne des cordes. 1°. Pour ouvrir cet instrument en sorte que les deux lignes des cordes fassent un angle d'un nombre quelconque de degrés. 2°. L'instrument étant ouvert, pour trouver les degrés de son ouverture. 3°. Pour faire un angle d'un nombre donné de degrés sur une ligne donnée. 4°. Pour trouver les degrés que contient un angle donné. 5°. Pour retrancher un arc d'une grandeur quelconque de la circonférence d'un cercle.

Usage de la ligne des polygones. 1°. Pour inscrire un polygone régulier dans un cercle donné. III. 753. *a*. 2°. Pour décrire un polygone régulier. 3°. Pour décrire un triangle isocele, dont les angles à la base soient doubles chacun de l'angle au sommet.

Usage de la ligne des plans du compas de proportion. Construire un triangle semblable à un triangle donné & triple en surface. Moyen de réduire en triangle le plan proposé, s'il a plus de trois côtés. Etant données deux figures planes semblables, trouver le rapport qu'elles ont entr'elles. *Ibid. b*. Entre deux lignes droites données trouver une moyenne proportionnelle.

Usage de la ligne des solides. Augmenter ou diminuer des solides semblables selon une raison donnée. Etant donnés deux corps semblables, trouver le rapport qu'ils ont entre eux.

Usage de la ligne des métaux. Etant donné le diametre d'un globe ou boulet de quelqu'un des six métaux, trouver le diametre d'un autre globe de même poids, & duquel on voudra desdits métaux. III. 754. *a*. La même opération se fait à l'égard de corps semblables à plusieurs faces.

Usages des lignes des sinus, des tangentes, des sécantes, lorsqu'il y en a de tracées sur le compas de proportion. Par plusieurs lignes placées sur cet instrument, nous avons des échelles pour différens rayons; en sorte qu'ayant un rayon donné, on en trouve les cordes, les sinus, *&c.* & réciproquement l'on peut avoir le rayon dont une ligne donnée est le sinus, la tangente ou la sécante.

Usage du compas de proportion en trigonométrie. 1°. La base & la perpendiculaire d'un triangle rectangle étant données, trouver l'hypothénuse. *Ibid. b*. 2°. Etant donné un côté d'un triangle rectangle & l'angle opposé, trouver l'hypothénuse. 3°. L'hypothénuse & la base étant données, trouver la perpendiculaire. 4°. L'hypothénuse & l'angle de la base adjacent étant donnés, trouver la perpendiculaire. 5°. La base & la perpendiculaire étant données, trouver l'angle opposé à la perpendiculaire. 6°. En tout triangle rectiligne, deux côtés étant donnés avec l'angle compris, trouver le troisieme côté. 7°. l'angle au sommet, & l'un des angles à la base étant donnés avec le côté commun, trouver la base. 8°. Les trois angles étant donnés trouver la proportion des côtés. 9°. Les trois côtés étant donnés trouver un angle. 10°. L'hypothénuse d'un triangle rectangle sphérique étant donné, & l'un des angles adjacens, trouver le côté opposé à l'angle. 11°. La perpendiculaire & l'hypothénuse étant données trouver la base. III. 755. *a*.

Usages particuliers du compas de proportion en géométrie. 1°. Faire un polygone régulier dont l'aire soit d'une grandeur donnée. 2°. Un cercle étant donné, trouver un quarré qui lui soit égal. 3°. Trouver le diametre d'un cercle égal à un quarré donné. 4°. Trouver le côté d'un quarré égal à une ellipse, dont les diametres sont donnés. 5°. Décrire une ellipse dont les diametres aient un rapport quelconque, & qui soit égale en surface à un quarré donné. 6°. Décrire une ellipse dont les diametres sont donnés. *Ibid. b*.

Usage du compas de proportion dans l'arpentage. Etant donnée la position respective de trois lieux, *a*, *b*, *c*, c'est-à-dire étant donnés les trois angles *a b c*, *b c a*, *c a b*, & la distance de chacun de ces endroits à un quatrieme point *d*, pris entr'eux, étant aussi donnée, trouver les distances respectives des différens endroits *a*, *b*, *c*. Le compas de proportion sert particuliérement à faciliter la projection, tant orthographique que stéréographique.

Compas à coulisse ou *de réduction*. Description & usage. III. 756. *a*. Usage de la branche pour les polygones.

Compas de réduction avec les lignes du compas de proportion. Usage de ce compas. 1°. Diviser une ligne dans un nombre de parties égales moindre que cent. 2°. Une ligne étant donnée divisée en cent parties, prendre un nombre quelconque de ces parties. 3°. Un rayon étant donné, trouver la corde de tout arc au-dessous de 60 degrés. 4°. La corde d'un arc au-dessous de 60 degrés étant donnée, trouver le rayon. *Ibid. b*. 5°. Un rayon étant donné, trouver le sinus d'un arc quelconque. 6°. Un rayon étant donné, trouver la tangente d'un arc quelconque au-dessous de 71 degrés. III. 757. *a*.

Compas sphérique ou *d'épaisseur*. Usage & description. III. 757. *a*.

Compas elliptiques. On en a imaginé de différentes sortes, dont la construction est fondée sur différentes propriétés de l'ellipse. Cette espece de compas est assez peu commode. Quelle est la méthode qu'on préfere pour tracer des ellipses.

Compas azimuthal. Description. III. 757. *a*. Son usage pour trouver l'azimuth du soleil, ou plutôt son amplitude magnétique, pour en déduire ensuite la variation du compas. L'amplitude magnétique étant trouvée, maniere de déterminer la variation de l'aiguille aimantée. *Ibid. b*.

Compas de mer. Voyez BOUSSOLE. Points du compas. XII. 872. *a*. Rose du compas. XIV. 365. *a*, *b*. Armoire du vaisseau où l'on place le compas. VIII. 17. *a*. Compas de variation pour reconnoître la déclinaison de l'aiguille. II. 379. *a*.

Compas d'appareilleur. Description. III. 758. *a*.

Compas d'épaisseur à l'usage des arquebusiers. III. 758. *a*.

Compas à lunette, *compas* à pointe, *compas* à tête, *compas* à ressort à l'usage des arquebusiers. III. 758. *a*.

Compas à quart de cercle, à l'usage des bijoutiers. III. 758. *a*.

Compas, (*grand*) à l'usage des charrons: petit compas. III. 758. *a*.

Compas à l'usage des charpentiers. III. 758. *a*.

Compas à cylindre, par lequel on peut connoître les plus petites différences des diametres d'un cylindre fait sur le tour. III. 758. *a*. Description & usage de ce compas. *Ibid. b*.

Compas à l'usage des fondeurs de cloches. III. 759. *a*.

Compas de construction pour les mêmes ouvriers. III. 759. *a*.

Compas à l'usage des cordonniers. III. 759. *a*.

Compas à l'usage des écrivains. III. 759. *b*.

Compas à l'usage des épingliers. III. 759. *b*.

Compas à l'usage des ferblantiers. III. 759. *b*.

Compas à l'usage des gainiers. III. 759. *b*.

Compas en horlogerie. Description de deux especes. III. 759. *b*.

Compas d'épaisseur, ou huit de chiffre. Son usage. En quoi consiste sa perfection. III. 759. *b*. Piece qu'on ajoute quelquefois à ce compas pour mettre des balanciers ou des roues droites. Le compas sert encore à mettre des balanciers de pesanteur. III. 760. *a*.

Compas au tiers, à l'usage des horlogers, pour avoir tout d'un coup le tiers d'une grandeur. Description & usage de cet instrument. III. 760. *a*.

Compas à l'usage des menuisiers. III. 760. *a*.

Compas d'épaisseur à l'usage des orfevres en grosserie. III. 760. *a*.

Compas à l'uſage des facteurs d'orgue. Deſcription de cet outil. Maniere de s'en ſervir. III. 760. *a.*

Compas à l'uſage des peintres, deſſinateurs, *&c.* III. 760. *a.*

Compas cambré à ature, à l'uſage des relieurs-doreurs. III. 760. *a.* Deſcription & uſage. *Ibid. b.*

Compas courbé & briſé à l'uſage des ſculpteurs & des graveurs. III. 760. *b.*

Compas de forge, *Compas* d'épaiſſeur à l'uſage des ſerruriers. III. 760. *b.*

Compas droit & courbe à l'uſage des ouvriers qui travaillent en pierres de rapport & en tabletterie. III. 760. *b.*

Compas à l'uſage des tonneliers. III. 760. *b.*

Compas à l'uſage des vergetiers. III. 760. *b.*

COMPASSEUR, (*le*) maiſon de ce nom. *Suppl.* II. 642. *b.*

COMPASSION, (*Morale*) on s'y livre avec une ſorte de plaiſir. Plus on a été malheureux, plus on en eſt ſuſceptible. On cherche quelquefois les occaſions d'exciter en ſoi ce ſentiment. III. 760. *b.*

Compaſſion, ſource de la compaſſion, éloge de ce ſentiment. XII. 143. *a*, *b.* 662. *b.* 663. *a.* Son univerſalité. 143. *b.* Ce ſentiment prouve une providence. XIII. 516. *a.* Il eſt le principe des vertus ſociales. XVII. 178. *b.* Les afflictions rendent compatiſſant. *Suppl.* I. 186. *b.* Des exemples qui excitent la compaſſion. *Suppl.* II. 913. *a.* Il faut proſcrire tout combat qui pourroit familiariſer les hommes avec des ſentimens contraires à la compaſſion. VII. 697. *b.* Compaſſion qu'excite le poëte tragique. *Voyez* PITIÉ.

COMPATIBILITÉ, (*Juriſpr.*) faculté de poſſéder en même tems pluſieurs bénéfices ou offices, *&c.* Quels ſont les bénéfices & offices compatibles. III. 761. *a.*

COMPENSATION, (*Juriſpr.*) confuſion qui ſe fait d'une dette mobiliaire liquide, avec une autre de même nature. La compenſation eſt fondée ſur l'équité naturelle. Son objet ou ſon but. L'exception tirée de la compenſation eſt admiſe en pays coutumier & en pays de droit écrit. Elle n'a lieu que de liquide à liquide. Le ceſſionnaire eſt ſujet à la compenſation, de même que l'auroit été ſon cédant. Divers cas où la compenſation n'a pas lieu, quoique les deux dettes ſoient liquides de part & d'autre. III. 761. *a.* Elle n'a lieu qu'entre perſonnes qui ont de leur chef la double qualité de créancier & de débiteur. Différens autres cas où elle ne peut avoir lieu. Auteurs à conſulter. *Ibid. b.*

Compenſation de dépens. IV. 859. *a.* Intérêts compenſatoires. VIII. 825. *a.* Lettres de compenſation. IX. 421. *a.*

COMPERENDINATIO, *ampliatio*, (*Juriſpr. rom.*) différentes ſignifications de ces mots. *Suppl.* I. 372. *a.*

COMPES, (*Hiſt. anc.*) 1°. eſpece de chauſſure des Romains. 2°. Sortes d'entraves de fer, *&c.* 3°. Maniere de donner la queſtion aux criminels. III. 762. *a.*

COMPÉTENCE, (*Juriſpr.*) droit qui appartient à un juge de prendre connoiſſance d'une affaire. Principe général; le défendeur doit être aſſigné devant le juge de ſon domicile. Diverſes cauſes qui peuvent rendre un autre juge compétent, pour connoître de l'affaire. Les prévôts des maréchaux & les lieutenans criminels ne peuvent juger en dernier reſſort un accuſé, qu'ils n'aient préalablement fait juger leur compétence par le préſidial, *&c.* Ce que prononce l'ordonnance criminelle ſur les jugemens de compétence. III. 762. *a.* Où ſe relevent les appels comme de juge compétent. En matiere civile tous juges ſont compétens pour reconnoître une promeſſe. Traités à conſulter ſur la compétence des juges. *Ibid. b.* *Voyez* INCOMPETENCE.

Compétence. Juge compétent. IX. 12. *a.* *Voyez* auſſi JUGE *d'attribution*, JUGE *d'égliſe*, JUGE *de privilege*, JUGE *de ſeigneur*, JUSTICE *ſeigneuriale*, PRÉVÔT *des maréchaux*, PRÉSIDIAL, PROCÈS *criminel.*

COMPILATEUR. Qualités néceſſaires à un compilateur. Autrefois ce nom ſe prenoit en mauvaiſe part. Paſſage d'Horace. Etym. de ce mot. III. 762. *b.*

COMPILATION. Caracteres d'une compilation eſtimable. III. 762. *b.*

COMPITALES, (*Myth.*) fêtes en l'honneur des dieux Lares ou Pénates. Où elles ſe célébroient. Qui en étoient les miniſtres. III. 762. *b.* Sacrifices qu'on y faiſoit. Figures qu'on plaçoit dans les carrefours. Inſtituteur de ces fêtes. Tems ou on les célébroit. *Ibid.* 763. *a.*

Compitales. Obſervation ſur le tems où cette fête annuelle étoit célébrée. *Suppl.* II. 534. *b.*

COMPLAIGNANT, (*Juriſpr.*) il ne faut pas confondre le complaignant avec le demandeur en complainte. III. 763. *a.*

COMPLAINTE, (*Juriſpr.*) action par laquelle celui qui eſt troublé en la poſſeſſion d'un droit réel, ſe plaint à la juſtice de ce trouble. Qui ſont ceux qui peuvent intenter complainte. Contre qui on ne peut l'intenter. Ce qui donne droit d'intenter complainte. Objets pour leſquels on peut l'intenter. Juges à qui doit s'adreſſer la complainte. Comment elle s'intente. III. 763. *a.* Auteurs à conſulter. *Ibid. b.*

Complainte. Différence entre complainte & réintégrande. XIV. 51. *a.*

Complainte bénéficiale. Les juges royaux connoiſſent de cette complainte. Anciennement le parlement en prenoit connoiſſance en premiere inſtance. Les baillis & ſénéchaux étoient d'abord les ſeuls qui en puſſent connoître en premiere inſtance. Les juges des ſeigneurs ne peuvent en aucun cas en prendre connoiſſance. La connoiſſance du petitoire appartient de droit au juge d'égliſe. En quoi la complainte bénéficiale differe de la profane. Il n'y a jamais de complainte contre le roi. Tems où elle doit être intentée. Ce que doit exprimer dans ſa demande le demandeur en complainte. III. 763. *a.* Ce que doit faire le demandeur lorſqu'il ignore le domicile de ſon adverſaire. On prenoit autrefois deux appointemens ſur une complainte. Des ſentences de maintenue, de récréance & de ſéqueſtre, & de leur exécution. *Ibid.* 764. *a.*

Complainte, en matiere profane, en cas de nouvelleté. III. 764. *a.*

Complainte poſſeſſoire. III. 764. *a.*

Complainte, en cas de ſimple ſaiſine. En quoi elle conſiſtoit. Aujourd'hui elle n'a plus lieu. III. 764. *a.*

COMPLAISANCE, (*Morale*) définition. III. 764. *b.*

COMPLAISANCE, en matiere de juriſprudence. Complaiſance aux quatre cas. III. 764. *b.*

COMPLANT, (*Juriſpr.*) conceſſion d'un héritage, à la charge d'y faire quelque plantation, *&c.* Coutume qui en parle. III. 764. *b.*

COMPLEMENT. Complément arithmétique d'un logarithme. Complément de la hauteur d'une étoile. III. 764. *b.*

COMPLÉMENT de la courtine, en fortification. III. 764. *b.*

COMPLÉMENT d'un angle ou d'un arc, en géométrie. III. 764. *b.* Ce qu'on entend par co-ſinus & co-tangente. Complément d'un angle à 180 degrés. Complément d'un parallélogramme. L'on démontre que dans tous parallélogrammes les complémens ſont égaux. *Ibid.* 765. *a.*

COMPLÉMENT d'un intervalle, en muſique. III. 765. *a.*

COMPLÉMENT de route, terme de navigation. III. 765. *a.*

COMPLÉMENT, (*Gramm.*) ce mot devroit être ſubſtitué à celui de *régime.* VII. 791. *b*, &c. Des complémens des prépoſitions. X. 757. *b.* XIII. 301. *a*, *b*, &c. *Voyez* RÉGIME.

COMPLEXE, en logique. Quantité complexe en algebre. III. 765. *a.*

Complexe. Sujet complexe. Attribut complexe. IV. 82. *a.* Termes complexes. XVI. 155. *b.* Syllabe complexe. XV. 718. *b.* Propoſition complexe. XIII. 474. *b.* Syllogiſme complexe. XV. 721. *b.*

COMPLEXION, figure de rhétorique. Exemple. Cette figure eſt commune & triviale. III. 765. *a.*

COMPLEXION, (*Médec.*) quatre complexions générales que les anciens philoſophes diſtinguoient dans l'homme. III. 765. *a.* On ne fait plus guere d'attention à ces diviſions. *Ibid. b.*

Complexion, *habitude*, (*Synon.*) VIII. 18. *b.*

COMPLEXUS, (*Anatom.*) quatre muſcles de la tête. Grands & petits complexus. III. 765. *b.*

COMPLICATION, (*Médec.*) ce terme employé en différens ſens. 1°. On entend ordinairement par maladie compliquée, celle à laquelle eſt jointe une autre maladie dans le même ſujet. 2°. D'autres entendent par-là des maladies ſimples à la vérité, mais qui conſtituent léſion de pluſieurs manieres dans l'économie animale. Comment la péripneumonie peut être conſidérée comme telle. III. 765. *b.* Il paroît plus utile & plus clair d'appeller maladie *ſimple*, ce qu'on appelle communément *ſymptôme*, & de donner le nom de maladie *compliquée*, à ce qu'on appelle ſimplement *maladie.* Au reſte, il paroît que par maladie compliquée, les auteurs entendent la même choſe que par maladie compoſée. *Ibid.* 766. *a.*

Complication, fievre compliquée. VI. 728. *b.*

COMPLICATION. (*Juriſp.*) Complication de crimes, affaire compliquée. III. 766. *a.*

COMPLICE, (*Juriſp.*) termes par leſquels on déſigne les différentes manieres dont les complices peuvent avoir part au délit. Divers degrés de crimes dans un complice. La déclaration des complices ſert ſeulement d'indice. La dépoſition d'un ſeul complice ne ſuffit pas pour faire appliquer ſes complices à la queſtion. Crimes qu'on excepte de cette regle. III. 766. *a.*

Complice, *adhérent*, différence entre ces mots. I. 132. *b.* Différence entre complice & participe. XII. 98. *b.* En quoi conſiſte le crime de complice. VIII. 639. *a*, *b.* Vers latins qui renferment toutes les circonſtances qui peuvent nous rendre complices d'un crime. XVI. 2. *a.* Confrontation des complices. III. 861. *a.*

COMPLIES, (*Hiſt. eccl.*) la derniere partie de l'office du jour dans l'égliſe romaine. Quel en eſt le but. On ignore le tems de ſon inſtitution; on ſait ſeulement qu'elle étoit inconnue dans la primitive égliſe. III. 766. *b.*

COMPLIMENTEURS, ſont ordinairement pleins d'affectation. I. 157. *a.*

COMPLIQUÉE, maladie, (*Médec.*) *Voyez* COMPOSÉE.
COMPLUTE, *bible de.* II. 224. *a. Voyez* aussi XIMENÈS.
COMPONCTION, (*Théolog.*) douleur d'avoir offensé Dieu. La confession n'est bonne que quand on a une grande componction. Signification plus étendue de ce mot dans la vie spirituelle. III. 766. *b.*
COMPONCTION, *vin de.* (*Critiq. sacr.*) XVII. 301. *b.*
COMPONÉ, (*Blason*) bordure componée ; pal, fasce, émaux componés : bordure contre-componée. III. 766. *b.*
Componé, croix componée. *Voyez* vol. II des planch. de Blason, pl. 3.
COMPONENDE, (*Jurisp.*) composition ou taxe que l'on paie à la chambre apostolique de Rome pour certains actes, *&c.* Cette prétention n'est point reconnue en France. Taxe que paie en certains cas la plus grande partie des abbayes consistoriales. Alexandre VI, premier auteur des componendes. Office ou bureau des componendes qui est à la daterie. Officier qui l'exerce. III. 767. *a.*
COMPOSÉ, *être*, (*Métaphys.*) chaque être composé est un tout, dont l'essence consiste dans la maniere dont certaines parties données sont liées entr'elles. III. 767. *a.* C'est donc dans la qualité des parties & leur combinaison, que consiste la raison de tout ce qui convient au composé. Êtres composés semblables ou dissemblables entr'eux. Les genres & les especes des composés se déterminent par les qualités des parties & par leur liaison. Un être composé est produit sans création, il est détruit sans anéantissement. III. 767. *b.*
COMPOSÉ, (*Arithm.*) ce qu'on appelle nombre composé. Les nombres composés entr'eux sont ceux qui ont quelque mesure commune différente de l'unité : cette dénomination est peu en usage. Raison composée. III. 767. *b.*
Composés, nombres. XI. 203. *a.* Raisons composées. XIII. 775. *b.*
COMPOSÉ, (*Méchan.*) mouvement composé. III. 767. *b.* Tout mouvement dans une ligne courbe est composé. Les deux puissances par lesquelles est produit le mouvement composé, sont exprimées par les deux côtés d'un parallélogramme, *&c. Ibid.* 768. *a. Voyez* MOUVEMENT & COMPOSITION.
COMPOSÉ, (*Pendule*) ce qu'on entend par-là. Tous les pendules sont de cette nature, même ceux que nous appellons *simples.* Trouver les vibrations d'un pendule composé. III. 768. *a.*
COMPOSÉ, (*Musiq.*) intervalles composés. Mesures composées. *Suppl.* II. 534. *b.*
COMPOSÉ & COMPOSITION, (*Pharm.*) médicamens composés ; ils sont ou officinaux ou magistraux. Diverses sortes de préparations officinales composées. Dans quel sens le mot *composé* s'emploie sur-tout en pharmacie. III. 768. *a.* Ce qu'on entend par compositions magistrales. L'usage d'employer des remedes composés est un des principaux obstacles aux progrès de cette partie de la médecine qui s'occupe de la vertu des médicamens. Il ne seroit pourtant pas sage de vouloir les abandonner absolument. *Ibid. b.*
Composés qui sont le sujet des distillations chymiques. IV. 1055. *a, b.* Des excipiens qui servent à lier les différens ingrédiens d'une composition. VI. 220. *a.* Base d'un composé. *Suppl.* I. 821. *a, b.*
COMPOSÉ, (*Gramm.*) différence entre les dérivés & les composés. IV. 964. *a.* VII. 172. *b.* Des mots composés. I. 70. *a.* Mots composés de diverses langues. VIII. 201. *b.* Sens composé. XV. 19. *a.* Proposition composée. IV. 85. *b.* XIII. 473. *a, b.* 482. *a.*
COMPOSÉ, *ordre.* (*Architect.*) XI. 611. *a.*
COMPOSÉ, (*Algeb.*) quantités composées, aussi appellées *complexes* ou *multinomes*, III. 768. *b.*
COMPOSÉE, maladie, (*Médec.*) trois sortes de compositions suivant que les différens vices ou des solides ou des fluides concourent ensemble & entr'eux, ou avec les parties solides & fluides. Les especes de l'un & de l'autre genre sont innombrables. Méthode par laquelle on peut établir les caracteres certains par lesquels les différentes maladies se rapportent réciproquement ou différemment les unes aux autres. *Suppl.* II. 534. *b.*
COMPOSÉES *de simples*, (*Glandes*) anatomie. III. 768. *b.*
COMPOSER, (*Comm.*) composer la cargaison d'un vaisseau, le fond d'une boutique, une facture. III. 768. *b.* Composer de ses dettes avec ses créanciers. Composer une somme totale, soit de la recette, soit de la dépense, soit du finito d'un compte. *Ibid.* 769. *a.*
COMPOSITE, (*Architect.*) ordre composite. XI. 610. *b.* Chapiteau composite. III. 179. *b.* Ornement du fust composite. 652. *a.* Origine de cet ordre. *Suppl.* I. 528. *a.*
COMPOSITEUR. (*Jurisp.*) Amiable compositeur. III. 769. *a.*
COMPOSITEUR, (*Musique*) toute la science possible ne suffit point au compositeur, sans le génie qui la met en œuvre. Ce qu'on doit entendre par génie. III. 769. *a.*
COMPOSITEUR, (*Musiq.*) talens & connoissances qu'il doit posséder. La théorie de l'harmonie, l'art du déclamateur, la connoissance des poëtes : il doit donner en général un ton plus noble & plus touchant au premier personnage de la piece, & il doit dégrader le ton à mesure que les sujets sont moins intéressans. Fermeté avec laquelle il doit travailler à ramener le bon goût & la vraie expression sur le théatre. *Suppl.* II. 525. *a.*
COMPOSITEUR, (*Imprim.*) III. 769. *a.*
Compositeur, ses fonctions. VII. 51. *b.* Celle qu'on appelle imposition. VIII. 600. *a. Voyez* IMPRIMERIE & IMPRIMEUR
COMPOSITION, en rhétorique, ordre & liaison que doit mettre l'orateur dans les parties d'un discours. Choix & distribution des parties du discours & des moyens propres à persuader. III. 769. *a.*
COMPOSITION, (*Arith.*) ce qu'on entend par composition de raison. III. 769. *b.*
Composition du mouvement. Réduction de plusieurs mouvemens à un seul. Loix du mouvement composé. Si un point qui se meut en ligne droite est poussé par une ou plusieurs puissances dans la direction de son mouvement, cette direction ne changera point, mais sa vitesse seule. Mais si les puissances n'ont pas la même direction, le mouvement composé n'aura aucune de leurs directions particulieres, mais une autre toute différente qui sera dans une ligne droite ou courbe, *&c.* Si les deux mouvemens composans sont toujours uniformes, quelque angle qu'ils fassent entr'eux, la ligne du mouvement composé sera une ligne droite, *&c.* III. 769. *b.* Comment on trouve le mouvement composé qui résulte de trois, de quatre forces, *&c.* Si les mouvemens composans ne gardent pas entr'eux une proportion constante, le point qui est mû décrira une courbe par son mouvement composé. Voilà les principes dont tous les méchaniciens conviennent. Ils ne sont pas aussi parfaitement d'accord sur la maniere de les démontrer. *Ibid.* 770. *a.* Observations sur la maniere dont M. Daniel Bernoulli démontre la composition des mouvemens dans une dissertation, imprimée dans le premier volume des mémoires de l'académie de Pétersbourg. Méthode par laquelle l'auteur du traité de Dynamique, imprimé à Paris en 1743, a essayé de démontrer en toute rigueur le principe de la composition des mouvemens. Les loix de la composition des forces suivent celles de la composition des mouvemens, & on en déduit aussi les loix de l'équilibre des puissances. *Ibid. b.*
Composition du mouvement, voyez quelques observations sur ce sujet à l'article *Méchanique.* X. 225. *b. Voyez* aussi COMPOSÉ & MOUVEMENT.
COMPOSITION, (*Hist. & Droit des Barbares*) stipulation qui se faisoit entre les parens de la personne offensée & ceux de l'offenseur. III. 770. *b.* Quelle personne cette satisfaction regardoit. Vengeance permise à chaque famille, jusqu'à ce qu'elle eût été satisfaite par composition. Les sages réglerent ensuite cette composition. La principale composition étoit celle que le meurtrier devoit payer aux parens du mort, à proportion de son rang & de sa dignité. A quoi ces loix s'attacherent principalement. Crime de celui qui se vengeoit après la satisfaction reçue, & de l'aggresseur qui ne vouloit point satisfaire. A quelle sorte de gens on n'accordoit point de composition, quoiqu'ils eussent été offensés. Composition pour des actions involontaires. Défense à celui qui auroit été volé de recevoir sa composition en secret & sans l'ordonnance du juge. Droit appellé *fredum*, qu'on payoit pour la protection accordée contre le droit de vengeance. *Ibid.* 771. *a.* Comment les compositions ont produit par filiation les justices des seigneurs ; & les immunités ecclésiastiques. *Ibid. b.* Voyez *Suppl.* I. 653. *b.*
COMPOSITION, (*Jurispr.*) accord, transaction, remise, diminution. Il est parlé dans plusieurs ordonnances de compositions faites avec des officiers qui avoient malversé. Réglement & lettres où il en est parlé. III. 771. *b.*
Compositions de rentes. III. 771. *b.*
Composition, espece d'imposition concertée avec les habitans d'une province ou d'une ville. III. 771. *b.*
COMPOSITION, (*Musiq.*) connoissances qui sont le fondement de la composition. III. 771. *b.* Les regles de la composition sont toujours les mêmes ; mais elles reçoivent plus ou moins d'extension ou de relâchement, selon le nombre des parties. Compositions pour les voix seulement. Compositions instrumentales. Compositions destinées pour les voix & les instrumens. Musiques destinées pour l'église. Musique françoise. *Ibid.* 772. *a.*
COMPOSITION, (*Musiq.*) fonctions du compositeur, selon qu'il a pour objet le seul plaisir de l'oreille, ou le dessein d'émouvoir les auditeurs par des effets moraux. *Suppl.* II. 535. *a.*
Composition. Différence entre le contrepoint & la composition. IV. 139. *b.* La musique qui se chante le plus facilement est la plus difficile à composer. VII. 767. *a.* Dessein dans la composition musicale : regles sur ce sujet. IV. 891, *a, b.* Etude du compositeur par rapport aux instrumens. VIII. 804. *a. Articles sur la composition musicale, tirés des Supplémens.* Morceaux propres à la composition. *Suppl.* IV. 155. *a, b.* De la composition de l'aria, *Suppl.* I. 254. *a, b*, de l'air, 237. *a, b.* 239, *b.* des pieces destinées à être exécutées par les instrumens : de celles qui sont destinées aux instru-

mens & à la voix. *Suppl.* III. 618. *b.* Du récitatif. *Suppl.* IV. 587. *a*, *b*, &c. Regles sur la maniere dont il faut avoir égard aux diverses especes d'accent. *Ibid.* I. 108. *b.* 109. *a.* Des accords admissibles dans la composition. 118. *a*, *b.* Regles du contre-point sur la composition des parties, *voyez* CONTRE-POINT. De l'art de donner de l'expression à une composition musicale. *Ibid.* II. 922. *b.* Des moyens de bien phraser en composant. *Ibid.* IV. 344. *a.* Regles sur le rythme dans les compositions. 647. *a*, *b.* Compositions appellées *di prima intenzione.* 533. *a.* Licences dans la composition. *Ibid.* III. 741. *a.* De la négligence de la prosodie en composant. *Ibid.* IV. 540. *b.* Sur la composition musicale, *voyez* SYSTÊME.

COMPOSITION *des corps*, (*Chym.*) définition. Différence entre la composition & la mixtion. Différens degrés de composition des corps. *Suppl.* II. 505. *b.*

COMPOSITION, (*Peinture*) qualités & talens qu'elle suppose. Ce qu'on entend par un tableau bien composé. III. 772. *a.* L'observation des trois unités, d'action, de lieu, de tems, n'est pas moins essentielle dans la peinture historique que dans la poésie dramatique. *De l'unité de tems en peinture.* La loi de cette unité est plus sévere pour le peintre que pour le poëte. On peut distinguer dans chaque action une multitude d'instans différens, entre lesquels il y auroit de la maladresse à ne pas choisir le plus intéressant. Chaque instant a ses avantages & ses désavantages; l'instant une fois choisi, tout le reste est donné. Prodicus suppose qu'Hercule, après la defaite du sanglier d'Erimanthe, fut accueilli par la déesse de la gloire & par celle des plaisirs qui se le disputerent. Diversité d'instans qu'offre cette fable. Choix du plus intéressant. *Ibid.* *b.* Le choix d'un instant interdit au peintre tous les avantages des autres. Il y a pourtant des occasions où la présence d'un instant n'est pas incompatible avec des traces d'un instant passé. Ce n'est pas assez que de savoir rendre une passion simple; tous les instans délicats sont perdus pour celui qui ne porte son talent que jusques-là. *De l'unité d'action.* Elle tient beaucoup à celle de tems. Il faut qu'il y ait entre l'action principale & celles qui en dépendent, tant de liaison, que le spectateur ne soit jamais perplexe. La loi d'unité d'action est plus sévere pour le peintre que pour le poëte. *De l'unité de lieu.* Comment cette loi oblige le peintre & le poëte. *Ibid.* 773. *a.* *De la subordination des figures. Des ornemens, des draperies & autres objets accessoires.* Divers préceptes sur tous ces objets. *Ibid.* *b.* Des figures allégoriques dans les tableaux d'histoire. Compositions extravagantes. Compositions forcées. Compositions confuses. Compositions froides, maigres, chargées, *&c.* Une composition peut aisément être riche en figures, & pauvre d'idées. Une autre excitera beaucoup d'idées ou en inculquera fortement une seule, & n'aura qu'une figure. Tableau d'une solitude habitée par un anachorette ou un philosophe. Secours mutuel que tireroient les poëtes de l'étude de la peinture, & les peintres de celle des poëtes. Conseil à un peintre de s'attacher à Homere & à Platon. Vérités pittoresques qui se trouvent dans les ouvrages de ce dernier. Le Banquet de Platon est une des apologies les plus délicates de Socrate. *Ibid.* 774. *a.* Articles à consulter sur les parties de la peinture dont la composition suppose la connoissance. *Ibid.* *b.*

Composition, en quoi consiste en général la beauté de la composition dans les arts. VI. 679. *b.* Beau choix de composition en peinture. III. 363. *a.* Composition pittoresque. XII. 664. *a.* Composition poétique. XII. 849. *a.* Composition riche. XIV. 271. *b.* Equilibre ou pondération dans la composition d'un tableau. V. 878. *a*, *b.* &c. XIII. 24. *b.*

COMPOSITION, dans le commerce, & en termes d'imprimerie. III. 774. *b.*

COMPOSITION, (*Pharm.*) *voyez* COMPOSÉ.

COMPOSITION, (*Gramm.*) sur les compositions ou thêmes, voyez ce dernier mot. XVI. 245. *a.* Il convient d'accoutumer les jeunes gens à marquer les accens dans leurs compositions. I. 66. *b.* De la formation des mots par dérivation & par composition. VII. 172. *b.* &c.

COMPOSTEUR, instrument d'imprimerie. Sa description & son usage. Diverses sortes d'instrumens de ce nom. III. 774. *b.*

COMPOSTEUR, (*Fonderie en caracteres d'imprimerie*) description des instrumens de ce nom. III. 775. *a.* *Voy.* CARACTERE.

COMPOSTEUR, (*Manufact. en soie*) III. 775. *a.*

COMPOTES *d'abricots*, (*Confis.*) *Suppl.* I. 54. *a*, *b.* 55. *a.*

COMPRÉHENSION d'une idée, (*Logiq.*) *Suppl.* I. 184. *b.*

COMPRESSE, (*Chirurg.*) comment les anciens faisoient leurs compresses. Usage de ces linges. Compresses simples & composées, unies ou irrégulieres, égales ou inégales. Utilité des compresses expulsives vuides des sinus. Diverses autres especes de compresses distinguées par leurs usages ou leurs formes. III. 775. *b.*

COMPRESSION, (*Physiq.*) en quoi la compression differe de la pression prise en général. En quoi elle differe de la condensation. III. 775. *b.* L'eau est incapable de compression. Compression de l'air par son propre poids, & par le secours de l'art. Comment Newton l'explique. Il ne faut point confondre la compression avec la condensation. *Ibid.* 776. *a.*

Compression de l'air sur la terre. I. 229. *b.* Son utilité. *Ibid.* La regle des compressions de l'air en raison directe des poids qui le compriment, n'est pas entiérement exacte. 230. *b.* Si la compression de l'air lui peut faire perdre son élasticité. 231. *a.* Observation de Newton sur la compression des fluides. VI. 275. *a.* Loix de la compression des fluides élastiques. V. 446. *a.* *Voyez* CONDENSATION.

COMPRESSION, (*Médec.*) maladie, & quelquefois excellent remede. Compression en tant que *maladie.* Définition. Ses causes, soit externes, soit internes. Remedes qui leur conviennent. III. 776. *a.* Pour entendre le mal qu'occasionne une longue & trop forte compression, il faut bien connoître 1°. les effets qui en dérivent; 2°. la nature de la partie comprimée. *Ibid.* *b.*

Compression considérée comme remede. Secours dont elle est dans les maladies qui naissent de la débilité & du relâchement des fibres. Ses avantages dans les hydropisies anasarques & ascites, dans les jambes qui deviennent variqueuses. Belles cures opérées par les frictions. III. 776. *b.*

COMPRESSION *du cerveau*, (*Chirurg.*) effets qui peuvent résulter d'un coup frappé à la tête. 1°. La commotion du cerveau; 2°. sa compression. Symptômes de cette compression. Explication physiologique de ces symptômes. Cas fort singulier qui montre que la plus légere compression du cerveau peut troubler son action. Examen de chacun des symptômes indiqués. 1°. La rougeur du visage, l'inflammation des yeux, le saignement du nez, des oreilles, *&c.* III. 777. *a.* 2°. le frissonnement, 3°. l'engourdissement des sens, 4°. l'assoupissement, 5°. la léthargie, 6°. le vertige, 7°. les tintemens d'oreilles, 8°. le délire, 9°. le vomissement de la bile. *Ibid.* *b.* 10°. les douleurs de tête, 11°. les convulsions, 12°. la paralysie, 13°. la décharge involontaire des urines & de la matiere fécale, 14°. l'apoplexie, 15°. la structure du cervelet détruite, & la mort.

Cause de la compression du cerveau. Cure: en quoi elle consiste: lorsqu'il est question de l'enfoncement du crâne. *Ibid.* 778. *a.* Lorsqu'il n'y a que contusion du péricrâne: dans le cas d'épanchement: lorsque quelque pointe d'os pique la dure-mere ou blesse le cerveau: lorsque l'os enfoncé plie ou cede sous le trépan. Réflexion: quelque tristes que soient la plupart des symptômes dont on a parlé, on ne manque pas d'exemples d'heureuses cures, *&c.* *Ibid.* *b.*

Compression du cerveau causée par l'enfoncement du crâne. IV. 433. *a.* XII. 683. *a.*

COMPRESSION, (*Chirurg.*) action de presser une partie par le moyen d'un appareil ou d'un bandage. Utilité & nécessité de la compression dans certains cas. Nécessité de comprimer l'endroit par où le pus sort, pour le retenir dans les sinus. III. 778. *b.*

Compression dans les hémorrhagies à la suite des amputations. VIII. 122. *a.* Compression d'une artere pour y arrêter le sang. XVI. 485. *b.* Compressions employées en médecine. XVII. 200. *a.* Facilité avec laquelle on comprime le cerveau des enfans nouveaux nés sans inconvénient sensible. *Suppl.* III. 598. *a.* Bandages compressifs, *voyez* BANDAGE.

COMPROMIS, (*Jurispr.*) écrit par lequel les parties conviennent de s'en tenir à la décision des arbitres, ou des arbitrateurs. Ce qu'il faut observer pour la validité du compromis. Pouvoir qui en résulte. Celui qui n'est pas content de la sentence arbitrale, peut en interjetter appel. De la peine stipulée par le compromis chez les Romains. Objets sur lesquels on peut, & ceux sur lesquels on ne peut pas compromettre. Quelles personnes ne peuvent compromettre; quelles personnes ne peuvent être relevées de la peine portée au compromis. III. 779. *a.* Comment le pouvoir donné aux arbitres ou arbitrateurs par le compromis est résolu. Compromis des évêques en usage autrefois dans des matieres de justice séculiere. Auteurs à consulter. *Ibid.* *b.*

Compromis, peine du compromis. XII. 251. *b.* Prorogation du compromis. XIII. 492. *a*, *b.*

COMPTABILITÉ dans les chambres des comptes. III. 792. *b.*

COMPTABLE, (*Jurispr.*) celui qui manie des deniers dont il doit rendre compte. Tout comptable réputé débiteur. Juge devant lequel il peut être poursuivi. III. 779. *b.*

Comptable, diverses sortes de personnes comptables. III. 781. *a.* De la poursuite du comptable. *Ibid.* *b.* Comptables des deniers royaux & publics: présentation de leurs comptes. 792. *a*, *b.* 793. *a*, *b.* Comptables de la chambre des comptes. 794. *a*, *b.* Office comptable. XI. 416. *b.* Tutelle comptable. XVI. 764. *a.*

COMPTABLE, (*Quittance*) quittance non comptable; comptable, receveur du droit de comptablie. III. 779. *b.*

COMPTABLIE *de Bordeaux*, (*Jurispr.*) bureau où l'on paie les droits dus au roi à Bordeaux. III. 779. *b.* Ce qu'on entend par droit de comptablie, & en quoi il differe des droits qui se paient ailleurs à l'entrée & à la sortie de toutes les marchandises. Deux sortes de droits qui se perçoivent dans la sénéchaussée de Bordeaux, ceux de coutume & de

comptablie ; & ceux de convoi. Hiſtoire de ce droit de comptablie. *Ibid.* 780. *a.*

Comptablie. Droits qu'on paie à la comptablie de Bordeaux. IV. 418. *b.*

COMPTANT, diverſes ſignifications de ce mot dans le commerce. Ordonnance de comptant, en terme de finance. III. 780. *a.*

COMPTE, (*Comm.*) trois ſortes de comptes néceſſaires pour la clôture des livres en partie double. Compte de capital. III. 780. *a.* Compte de profits & de pertes. Compte de bilan, ſoit de ſortie, ſoit d'entrée. *Ibid. b.*

COMPTES, (*Livres de*) ouvrir un compte, apoſtiller, vérifier, clorre un compte, finito de compte, coucher une ſomme ſur un compte, pointer les parties d'un compte, contre-partie d'un compte, ordre d'un compte, examiner, ſolder un compte, paſſer en compte, rendre compte, apurer un compte, bordereau de compte, débet, ſolde de compte. III. 780. *b.* Ligne de compte, affirmer un compte, débattre un compte. *Ibid.* 781. *a.*

Compte, bordereau de compte. II. 334. *b.* Ligne de compte. IX. 526. *a.* Eſpece de compte appellé *cote mal taillée.* IV. 300. *b.* Débats de compte. 649. *a.* Emploi dans un compte. V. 592. *a.* Livres de comptes des anciens. IX. 611. *b.* Livre de comptes courans. 612. *a.* 616. *a.* Monnoies de compte. X. 652. *a.* 654. *b.* &c.

Compte, en banque, *compte* en participation. III. 781. *a.*

Compte, autres ſens de ce mot dans le commerce. III. 781. *a.*

COMPTE, (*Grand*) ou compte marchand, & petit *compte*. III. 781. *a.*

Comptes faits. III. 781. *a.*

COMPTE, (*Juriſpr.*) état de recette & de dépenſe de biens dont on a eu l'adminiſtration. Toute perſonne qui a géré le bien d'autrui doit en rendre compte. Diverſes ſortes de perſonnes comptables. III. 781. *a.* Comment le compte doit être rendu. Comment il doit être dreſſé. De la pourſuite du comptable. On appointe ordinairement les parties, lorſqu'il s'agit de fournir débats & ſoutenemens. On ne peut demander la révifion du compte jugé, mais ſa réformation s'il y a des erreurs. *Ibid. b.*

Compte, par bref état. III. 781. *b.*

Compte, de clerc à maître. III. 781. *b.*

Compte, par colonnes. III. 781. *b.*

Compte, par échelette. III. 782. *a.*

Compte, par livres, ſous & deniers. Tems où cet uſage fut introduit, enſuite abrogé, & encore rétabli. Anciennement on pouvoit compter par livres, ſous & deniers tournois ou pariſis ; mais l'ordonnance de 1667 ordonne de ne compter que par livres tournois, *&c.* Maniere de compter des Hollandois, Anglois, Vénitiens. III. 782. *a.*

COMPTES, (*Chambres des*) dans l'origine il n'y avoit que celle de Paris. Avant 1566 il y avoit outre celle de Paris, celles de Dijon, de Grenoble, d'Aix, de Nantes, de Montpellier & de Blois. Par qui elles furent établies. III. 782. *a.* Leur ſuppreſſion en 1566. Leur rétabliſſement par Charles IX en 1568. *Ibid. b.*

Chambre des comptes de Rouen ; celle de Pau, celle de Dole, celle de Metz. Il y en a eu d'autres établies en différens tems, par des reines ou par des enfans France ; mais il n'y en a actuellement aucune. III. 782. *b.*

COMPTES *de Paris*, (*Chambre des*) l'une des deux compagnies matrices du royaume. Adminiſtration de la juſtice confiée anciennement par les rois au parlement & à la chambre des comptes. Il paroit que la chambre des comptes étoit ſédentaire ſous le regne de S. Louis. Marques d'eſtime que les rois ont données à cette compagnie. III. 782. *b.* Conſeil ſecret ou grand-conſeil qui ſe tenoit ſouvent à la chambre des comptes. Quelquefois auſſi cette compagnie étoit mandée près de la perſonne du roi. Marques d'honneur & de confiance qu'elle a reçues de Philippe de Valois, & en d'autres occaſions. Prérogatives & privileges que ſes ſouverains lui ont accordés. Importance des titres dont le dépôt lui eſt confié. On conſidere ici cette chambre, 1°. eu égard aux officiers dont elle eſt compoſée ; 2°. à la forme dont on y procede à l'inſtruction & au jugement des affaires ; 3°. à l'étendue de ſa juriſdiction. III. 783. *a.*

La chambre des comptes conſiderée eu égard à ſes officiers. Enumération de ces officiers. Ils ſervent par ſemeſtre. Occaſions où les ſemeſtres s'aſſemblent. La chambre partagée en deux bureaux. Ordonnances qui reglent les formes judiciaires. Objets d'examen & de jugement du ſecond bureau. Objets du grand bureau. Les fonctions exercées par les officiers de la chambre, diſtinguées en trois parties.

1°. *Pour l'ordre public ;* ce que comprend cette premiere claſſe. *Ibid. b.*

2°. *Pour l'adminiſtration des finances ;* ce que comprend cette claſſe. Anciennement les prévôts, baillis, ſénéchaux, venoient rendre leurs comptes en la chambre, & elle nommoit à leurs offices. Changement arrivé enſuite. Les charges prononcées au jugement des comptes doivent être élevées en vertu de requêtes d'apurement préſentées par les comptables. Lettres à enregiſtrer dans cette compagnie. Autres objets d'adminiſtration de cette chambre. *Ibid.* 784. *a.* Officiers établis pour les pourſuites qui réſultent des charges ſubſiſtantes ſur les comptes.

3°. *Pour la conſervation des domaines du roi & des droits réguliers.* Edits & ordonnances que la chambre vérifie. Elle reçoit les actes de féodalité de tous les vaſſaux du roi dans l'étendue de ſon reſſort. Elle a ſouvent ordonné des ouvrages publics, poids & meſures, droit de péage & de barrage. Anciennement elle paſſoit les baux des fermes, elle faiſoit des recherches ſur les uſurpations & dégradations des domaines, elle avoit l'adminiſtration des monnoies. Lettres à regiſtrer à la chambre. Cette chambre connoit privativement à toutes autres de ce qui concerne la régale. Etat dans lequel la régale ſe trouve actuellement. *Ibid. b.* Archevêques & évêques obligés de faire regiſtrer leur ſerment de fidélité. Les lettres concernant les apanages des enfans de France, les douaires des reines, les contrats d'échange, ſont adreſſées à la chambre.

Du premier préſident. Deux préſidens dès l'origine. Réception du premier préſident. Cette charge poſſédée par les plus grands perſonnages du royaume. Les premiers préſidens ont donné pluſieurs chanceliers à l'état. Pierre Doriode, chancelier, devenu enſuite premier préſident. Jean de Nicolaï, revêtu de cet office en 1506. *Ibid.* 785. *a.* Fonctions, offices, pouvoirs & diſtinctions du premier préſident : ſa robe de cérémonie.

Préſidens de la chambre. Leur nombre & leur ſervice. Ils ſont à l'égard de cette cour, ce que ſont les préſidens du parlement dans leur compagnie. On ne peut être reçu préſident de la chambre ou d'un parlement, qu'à l'âge de 40 ans, & après avoir exercé pendant dix ans un office de judicature dans une cour ſupérieure. *Ibid. b.* L'un des préſidens devoit aſſiſter aux chapitres généraux de l'ordre du S. Eſprit. Privilege de ſépulture accordé à la femme d'un préſident par Charles V. Fonctions du préſident qui préſide au ſecond bureau. Autres obſervations ſur les offices des préſidens : leur robe de cérémonie.

Maitres des comptes. Des maitres des requêtes, des préſidens des enquêtes & requêtes, & des conſeillers du grand-conſeil ont paſſé de leurs offices à ceux de maitres des comptes. Le titre de *maitres* leur étoit commun avec les magiſtrats du parlement. *Ibid.* 786. *a.* Pourquoi ils ont la qualité de maitres ordinaires. De leur nombre & de leur ſemeſtre. Fonctions des conſeillers-maitres. Ceux d'entr'eux qui ont droit de bourſe en la grande chancellerie. Le doyen des maitres porte ſeul le titre de *doyen de la chambre* : robe des conſeillers-maitres.

Correcteurs, corrections des comptes. Etabliſſement des conſeillers-correcteurs. *Ibid. b.* Leur nombre : leur robe de cérémonie. Chambre de la correction. En quels cas les correcteurs ont ſéance au grand bureau, au nombre de deux. Du renvoi des comptes à la correction. Conſeillers qui travaillent à la vérification des comptes. Par qui les comptes doivent leur être adminiſtrés. Objet principal des corrections. Maniere d'y travailler. Avis de correction ſignifié au comptable. *Ibid.* 787. *a.* Formalités obſervées dans ces inſtances. La partie aſſignée fournit ſes défenſes, ſur leſquelles il doit être pris un appointement au greffe, *&c.* ſauf à renvoyer à l'audience les tierces oppoſitions ou autres incidens. Inſtruction de l'inſtance. Rapport & jugement de l'inſtance.

Auditeurs des comptes. Leur nombre & ſemeſtre. Leur diſtribution en ſix chambres. Du lieu où les conſeillers-auditeurs travaillent aux comptes qui leur ſont diſtribués. *Ibid. b.* Ils étoient autrefois appellés *clercs*, Louis XII les a qualifiés d'*auditeurs.* Henri II leur a donné le titre de *conſeillers.* La fonction qui les occupe le plus eſt l'examen de tous les comptes qui ſe rendent en la chambre. Maniere dont ſe fait cet examen. Comptes que peuvent rapporter les conſeillers-auditeurs du ſemeſtre de janvier & ceux du ſemeſtre de juillet ; exercices pairs & impairs. Le roi a permis aux officiers de juger les comptes des exercices pairs & impairs dans les ſemeſtres de janvier & de juillet, ſans aucune diſtinction, ni différence d'année d'exercice. Premiere année de ſervice d'un conſeiller-auditeur. *Ibid.* 788. *a.* Autres fonctions de ces officiers. Ce qu'a ordonné Henri IV ſur les comptes du college de Navarre. Pieces dont les conſeillers-auditeurs ont le dépôt. Attaches & commiſſions de main-levées que les auditeurs expédient. Dépôt créé par Louis XIV, pour les expéditions des papiers-terriers, les doubles des inventaires des titres du domaines, & les états de la conſiſtance, de la valeur & des revenus du domaine. Combien il conviendroit de relever ce dépôt qui a été détruit en partie par un incendie en 1737. Conſeiller dépoſitaire de ces titres créé par Louis XIV, & uni aux offices de conſeillers-auditeurs. Officier nommé particuliérement pour vaquer tous les jours aux fonctions de délivrer des extraits des regiſtres des terriers, *&c. Ibid. b.* Droit de collationner réſervé aux conſeillers-

auditeurs. Autres droits, distinctions & privileges qui leur sont accordés.

Avocat général. Création de cette charge : comment s'exerçoit le ministere de cette charge avant sa création. Personnes distinguées qui l'ont exercée. Rang & fonctions de l'avocat-général : sa robe de cérémonie.

Procureur général. Sa création par Charles VII. *Ibid.* 789. *a.* Son concours est presque toujours nécessaire dans les affaires qui se jugent en la chambre. Ses principales fonctions : sa robe de cérémonie.

Greffe, greffiers en chef, & autres. Deux greffiers en chef, de toute ancienneté. Ils ont dû être revêtus de la charge de secrétaires du roi. Créations d'un office de greffier en chef triennal, & de trois offices de contrôleurs du greffe, par édit de 1639. Fonctions de greffier en chef de la chambre. Dépôt du greffe ; pieces qu'il contient. *Ibid. b.* Ce dépôt endommagé par l'incendie de 1737. Soins & travaux qui ont contribué à son rétablissement. Autres officiers après les deux greffiers en chef.

Contrôleur-général des restes. Diverses suppressions & rétablissemens de cet office, enfin il fut créé deux offices séparés ; l'un sous le titre de *contrôleur-général des restes*, & l'autre sous celui de *contrôleur-général des bons d'état du conseil.* Fonctions du contrôleur-général des restes de la chambre. Poursuites de cet officier pour faire acquitter les débets dus au roi. *Ibid.* 790. *a.* Ce que doivent faire les comptables pour éviter ces poursuites. Deux différens comptes de sa gestion que le contrôleur-général doit à la chambre.

Premier huissier. Cet office établi de toute ancienneté. Fonctions qui en dépendent aujourd'hui. Privileges & droits de cet officier. Son habit de cérémonie. *Ibid. b.*

Substitut du procureur-général de la chambre des comptes, créé en 1586. Divers changemens arrivés à cet égard. Ses fonctions en la chambre.

Garde des livres. Création de cet office par François I. Officiers de la chambre qui s'opposerent à la réception du premier pourvu de cet office : conditions sous lesquelles il fut reçu. Création d'un second office pareil en 1551. Divers changemens arrivés à ces nouveaux offices. Dépôt dont cet officier est chargé. *Ibid.* 791. *a.* Ses fonctions.

Procureurs des comptes. Divers changemens arrivés au nombre & à la nature de ces charges. Divers offices qui leur ont été réunis. Droits & privileges dont ces officiers jouissent. *Ibid. b.* Leurs fonctions principales. C'est de leur nombre qu'est pris le contrôleur de la sainte-chapelle. Ils peuvent amener à la chambre un ou deux clercs.

Huissiers de la chambre. Ils sont de très-ancienne institution. Leur nombre. Leurs fonctions.

Comptabilité : terme particulier aux chambres des comptes.

Comptes des deniers royaux & publics. Ils doivent se rendre à la chambre des comptes. *Ibid.* 792. *a.* Ordonnances & réglemens qui prescrivent la forme dans laquelle ils doivent être dressés. Tous les comptes doivent être présentés une année après celle de l'exercice expiré. Pour présenter un compte, & le faire juger, il faut le compte principal, un bordereau, les états du roi, & au vrai, & les acquits. Par quelles personnes les comptes sont présentés. Forme de cette présentation. Distribution qui se fait ensuite. Bordereaux déposés au parquet. Fonction du conseiller-auditeur, rapporteur, après l'examen du compte. *Ibid. b.* Suite des choses qui s'observent à l'égard des comptes présentés. En quels cas le comptable est soumis à l'amende. Après le jugement de l'amende, on juge en détail les chapitres de la recette & dépense du compte. Ce qui arrive, lorsqu'il se trouve dans le compte des sommes payées au trésor royal, dont les quittances sont de dates postérieures au tems où le compte a dû être clos ; lorsque le comptable se trouve omissionnaire de recette, ou avoir fait de faux emplois. Compte daté & signé après le jugement. Ce que le conseiller-auditeur rapporteur doit écrire sur le compte original. Etat final écrit en fin de compte. *Ibid.* 793. *a.* Terme prescrit au comptable, pour acquitter le fonds des souffrances pour débets de quittances, & pour formalités. Sommes qui doivent être payées aussi-tôt après la clôture du compte. Ce qui arrive, lorsque le comptable se trouve en avance. Terme accordé au conseiller-auditeur rapporteur pour asseoir l'état final. Comment il se fait décharger sur le registre. L'état final transcrit sur un registre pour être communiqué au contrôleur-général. Ensuite on remet le compte au garde des livres, qui en charge le relieur de la chambre. *Ibid. b.* Comment les comptables font procéder à l'apurement de leurs comptes ; & en font ensuite signifier les états finaux au contrôleur-général des restes, pour en obtenir le certificat qu'il ne reste plus de charges ni débets sur ses comptes. Ce que doivent faire encore les comptables, pour être entiérement tranquilles.

Comptables de la chambre des comptes ; quels ils sont. *Ibid.* 794. *a.* Création de différentes charges comptables par François I. Offices comptables alternatifs créés par Henri II. Offices triennaux crées par Henri IV, les quatriennaux par Louis XIV. Quels ne peuvent exercer un office comptable. Nul ne peut s'immiscer en office comptable sans lettres de provisions ou de commissions du roi. Caution du comptable. Devoirs auxquels sont soumis les comptables. *Ibid. b.* A quoi s'exposeroit un comptable qui prévariqueroit dans ses fonctions. Poursuites faites contre les comptables en retard ; & lorsqu'il s'agit d'apurement des comptes. Privileges que le roi a sur les biens du comptable. La chambre des comptes met le scellé chez tous les comptables, décédés, absens, ou en faillite. Les comptables, ni leurs enfans ne peuvent être reçus dans aucun office de la chambre. *Ibid.* 795. *a.* Principales ordonnances qui les concernent. *Ibid. b.*

Chambre des comptes, six divisions de cette chambre. III. 47. *a.* Chambre de la commission qui en dépendoit autrefois. *Ibid.* 50. *a.* Chambre du conseil lez la chambre des comptes. *Ibid.* Chambre des terriers à la chambre des comptes. 57. *a.* Chambre du trésor. *Ibid. b.* Charges des comptes : officiers de la chambre des comptes, qui doivent faire poursuite de ces charges. 198. *a.* Cour des comptes. IV. 372. *a.* Quel est le plus ancien des registres de la chambre des comptes. V. 703. *b.* Ce qui se pratiquoit dans cette chambre, quand on refusoit d'enregistrer des lettres. 702. *b.* Droit de suite dont la chambre des comptes jouit. XV. 650. *a.*

Compte, bordereau de compte. II. 334. *b.* Ligne de compte. IX. 526. *a.* Espece de compte appellé cote mal-taillée. IV. 300. *b.* Débats de compte. 649. *a.* Emploi dans un compte. V. 592. *a.* Livres de comptes des anciens. IX. 611. *b.* Livres de comptes courans. 612. *a.* 616. *a.* Monnoies de compte. X. 652. *a.* 654. *b.* &c.

COMPTEPAS, *voyez* ODOMETRE & PÉDOMETRE. III. 795. *b.*

COMPTER, (*Art de*) opération de l'esprit. Pourquoi la plupart savent compter sans entendre le moins du monde cette méchanique, *&c.* Définition métaphysique de l'opération de compter. Celui qui sait ajouter un à un, & avancer de cette maniere dans son calcul, & qui d'autre part ôtant une unité de chaque collection, peut les diminuer autant qu'il veut, est capable d'acquérir toutes les idées des nombres, dont les noms sont en usage dans sa langue. Raison pourquoi certains peuples ne peuvent compter au-delà de 20, de 100, de 1000. Les Toupinambes, au rapport de Jean de Léry, ne pouvoient compter au-delà de cinq. III. 795. *a.* Pour aller aux progressions les plus étendues du calcul, les langues ont besoin de dénominations & de signes propres, que nous appellons *chiffres*, pour exprimer ces progressions. Comment cela s'exécute dans notre langue. Pourquoi les enfans commencent tard à compter. Pourquoi certaines personnes sont incapables durant toute leur vie de compter, ou de suivre réguliérement une assez petite suite de nombres. Ce que l'opération de compter exige de la part de l'esprit qui l'exerce. Nous ne discernons différentes collections, que parce que nous avons des chiffres qui sont eux-mêmes fort distincts. *Ibid.* 796. *a.* Nécessité des signes pour avoir des idées des nombres claires & déterminées. L'opération de compter est la mesure de tout ce qui existe. Nos notions ne sont exactes qu'autant que nous avons inventé avec ordre les signes qui doivent les fixer. Les matériaux sont les mêmes chez tous les hommes, mais l'adresse à s'en servir les distingue. *Ibid. b.* *Voyez* ARITHMÉTIQUE, CALCULER.

COMPTER, (*Comm.*) il se dit 1°. des paiemens en especes, 2°. relativement aux arrêtés de paiement que font entr'eux les négocians. Les marchands doivent compter tous les ans au moins avec leurs débiteurs. III. 796. *b.*

Compter par bref état, *compter* en forme, *compter* de clerc à maître, *compter* une chose à quelqu'un, *compter* par pieces III. 796. *b.*

COMPTEUR, *comptable, receveur*, officier de l'échiquier en Angleterre. Ses fonctions. III. 796. *b.* Celles des autres officiers des comptes qui reçoivent ses billets. Nombre des compteurs & de leurs clercs. *Ibid.* 797. *a.*

Compteurs, dix officiers de police à Paris, déchargeurs de poissons de mer, *&c.* Leurs fonctions. Compteur de saline sur la riviere. III. 797. *a.*

COMPULSEUR. (*Hist. anc.*) nom d'office sous les empereurs romains. Ils furent cassés par Honorius. Compulseurs de l'armée chez les Goths. Compulseurs dans les monasteres. III. 797. *a.*

COMPULSOIRE, (*Jurisp.*) mandement en vertu duquel le dépositaire d'une piece est tenu de la représenter. III. 797. *a.* Ce que dit une loi du code Théodosien sur les compulsoires. Il en est aussi parlé dans une ordonnance de Charles VII en 1446. Autres ordonnances des tems suivans qui en parlent. A l'égard des coutumes, on ne connoit que celle de Bourbonnois qui en parle. L'ordonnance du juge suffisoit anciennement pour autoriser une partie à compulser une piece. Lettres de compulsoire qui sont nécessaires aujourd'hui. Deux objets que peut avoir un compulsoire. *Ibid. b.* Du lieu à comparoir où la partie est assignée. Un avocat qui a en communication

munication le sac de son confrere, ne fait point compulser les pieces entre ses mains, ... mais la partie peut faire compulser la piece entre les mains du clerc de l'avocat adverse. Pieces qu'on ne peut obliger un particulier de laisser compulser. Pieces qui doivent être communiquées sans qu'il soit besoin de lettres compulsoires. Pour quelles sortes d'actes elles sont nécessaires. Comment on procede, lorsque le dépositaire ne veut pas obéir aux lettres. Les assignations peuvent être données aux personnes ou domiciles des procureurs. Tems où peut être commencé le procès-verbal de compulsoire & de collation de pieces. A quoi est condamnée par défaut la partie qui a requis le compulsoire. *Ibid.* 798. *a.* Ouvrages à consulter. *Ibid. b.*

Compulsoire, dispositions de l'ordonnance de 1667, où il est traité de compulsoires & de collations de pieces. III. 624. *b.* Lettres de compulsoire. IX. 421. *a.*

COMPURGATEUR, (*Jurisp.*) ancien usage de se purger par serment, lorsque la notoriété du fait dont on étoit accusé ne présentoit pas la preuve la plus claire. Appareil imposant qui fut ensuite ajouté à cet acte pour le rendre plus respectable. Espece de témoins appellés *compurgateurs*, qui furent exigés dans la suite pour donner plus de poids au serment de l'accusé, en jurant eux-mêmes. Leur nombre varioit selon l'importance de l'objet qui étoit en litige. Cette nouvelle formalité n'offrit encore qu'une ressource plus apparente que réelle contre le mensonge & le parjure. *Suppl.* II. 535. *b.*

COMTAL : Juge comtal. IX. 12. *a.* Taille comtale. XV. 844. *a.*

COMTE. (*Hist. anc.*) Origine des comtes suivant ceux qui en font remonter le titre jusqu'à Auguste, & suivant d'autres, qui ne remontent qu'au tems d'Adrien. Quels étoient ceux qu'on appelloit *comites* au tems de la république. Constantin fit trois classes de comtes; les illustres, les considérés, les très-parfaits. Ce titre devenu commun & peu honorable. *Exposition des titres & des fonctions des principaux officiers qui ont porté ce nom, selon l'acception antérieure à celle qu'il a aujourd'hui en Europe.*

Comes Ægypti. Comes ærarii ou *largitionum. Comes Africæ. Comes alanus.* III. 798. *b. Comes annonæ. Comes archiatrorum sacri palatii. Comes Argentoratensis. Comes auri. Comes Britanniæ. Comes buccinnatorum. Comes Castrensis. Comes cataphractarius. Comes civitatis. Comes clibanarius. Comes commerciorum. Comes sacri consistorii. Comes contariorum. Comes dispositionum. Comes domesticorum. Comes domorum. Comes equorum regiorum. Comes excubitorum. Comes exercitûs. Comes fœderatorum. Comes formarum. Comes Gildoniaci. Comes horreorum. Comes Italiæ. Comes italicianus* ou *gallicanus. Comes largitionum comitatensium. Comes largitionum privatarum. Ibid.* 799. *a. Comes largitionum sacrarum. Comes legum. Comes limitis. Comes maritimæ. Comes matronæ. Comes metallorum per Illyricum. Comes notariorum. Comes numeri cohortis. Comes obsequii. Comes officiorum. Comes orientis. Comes pagi. Comes portuum. Comes palatinus, vel à latere. Comes patrimonii sacri. Comes præsens. Comes provinciæ. Comes rei militaris. Comes rei privatæ. Comes remunerationum sacrarum. Comes riparum & alvei. Comes sagittarius. Comes scholæ. Comes vacans. Comes vestiarii.*

Tous ces comtes jettent beaucoup d'obscurité dans les auteurs du droit romain. Autres personnes honorées du même titre. Dans le Bas-Empire, le premier comte s'appella *protocomes. Ibid. b.*

COMTE, *Comes sacrarum largitionum. Comes rei privatæ.* VII. 600. *b.*

COMTE, (*Hist. mod.*) cette qualité differe beaucoup de ce qu'elle étoit anciennement. *Comte*, possesseur d'un comté. Distinction qu'il prend dans ses armes. Ce titre est au-dessus de vicomte, & au-dessous de marquis. Des premiers comtes sous les empereurs. Comment ce titre s'étendit. Ce qui distinguoit alors les comtes des ducs. Ce qu'étoient les comtes sous Charlemagne. Tems où ces seigneurs rendirent en France leur dignité héréditaire, & en usurperent la souveraineté. D'où leur est venu le privilege de porter une couronne dans leurs armes. Peu-à-peu les comtés sont revenus à la couronne. Clause de réversion à la couronne, mise dans les lettres-patentes d'érection. Contestation pour la préséance entre les marquis & les comtes. III. 800. *a.* Origine du nom de *comite* donné à ceux qui commandent les forçats, & de celui de *vicomte.* Titre de comte que s'attribuent nos ambassadeurs & plénipotentiaires. Des comtes en Angleterre : cérémonie de leur création : couronne qu'ils prennent dans leurs armes. *Ibid. b.*

Comte. Origine des comtes sous les empereurs. XII. 908. *b.* Police qu'ils exercerent en France depuis Hugues Capet. 909. *b.* Les comtes, magistrats des provinces en France étoient révocables. IV. 898. *a.* Tems où les comtes ou gouverneurs des villes s'érigerent en seigneurs propriétaires. VI. 692. *a.* 695. *a.* Conseillers des comtes ou gouverneurs. IV. 24. *a.* Notaires des comtes. XI. 242. *b.* Vicaires des comtes. XVII. 232. *a.* 238. *b.* 239. *a.* Comte du palais. XI. 774. *a. Suppl.* IV. 530. *b.* 662. *b.* Anciens comtes de Paris. XI. 960. *a.* Palais qu'ils habitoient. 947. *a.* Comtes immédiats de l'Empire. IV. 69. *b.* Pourquoi l'on ceint du glaive celui qu'on crée comte en Angleterre. VII. 700. *b.* Casque de comte, *voyez* planch. 14 du Blason, vol. II. Couronne de comte. *Ibid.* pl. 19, & *Suppl.* II. 642. *a.*

COMTE-MARÉCHAL; (*Hist. mod.*) officiers de la couronne en Angleterre. Chevalier-maréchal. Famille en possession de la dignité de comte-maréchal. III. 800. *b.*

COMTES de Lyon, de Brioude, de Saint-Pierre, de Mâcon, *&c.* Chanoines décorés de ce titre. III. 800. *b.*

COMTES *de Lyon*, (*l'Ordre des*) son institution. Marques de l'ordre. *Suppl.* II. 636. *a.*

COMTES *Palatins*, (*Jurisp. & Hist.*) dignité dont l'empereur décore quelquefois des gens de lettres. Quels pouvoirs leur donne cette dignité. Elle est peu estimée. Les papes la conferent aussi. Comte palatin condamné à Toulouse en 1472, pour avoir abusé de son pouvoir. III. 801. *a.*

Comtes palatins, princes qui prennent aujourd'hui ce titre. XI. 776. *a.* Droits des comtes palatins. IX. 364. *b.* Leurs notaires. XI. 242. *b.*

COMTE, (*Louis le*) sculpteur. XIV. 830. *a.*

COMTÉ, (*Hist.*) L'Empire divisé en deux comtés par Constantin. III. 801. *a.*

COMTÉ, (*Hist. mod.*) domaine d'un comte. Division de l'Angleterre en cinquante-deux comtés : leurs subdivisions. Fonctions des officiers nommés tous les ans pour la manutentions des loix de ces comtés. Quatre comtés en Angleterre nommés *comtés palatins.* III. 801. *a.* Pouvoirs qu'exerçoient autrefois leurs gouverneurs. Le mot *comté* est quelquefois féminin. *Ibid. b.*

Comté, division des Gaules en duchés & comtés par les Francs. V. 153. *b.* Edit pour la réunion des duchés, marquisats, ou comtés à la couronne, à défaut d'hoirs mâles. 155. *a.*

COMTÉS-PAIRIES, (*Jurisp.*) semblables aux duchés-pairies. Le privilege attaché à ces grands fiefs, est de relever immédiatement de la couronne. Changemens arrivés dans un grand nombre de comtés-pairies. Il y en a trois ecclésiastiques. Justices de ces grands fiefs. III. 801. *b.*

Comtés-pairies. V. 155. *b.* Observations sur les justices des duchés-pairies & comtés-pairies des évêchés de Beauvais, Châlons & Noyon. XVII. 805. *b.* 806. *a.*

Comté, en Angleterre, *voyez* SHIRE. Cour de comté. IV. 373. *b.* Lords des comtés. IX. 691. *b.*

COMUS, (*Myth.*) dieu des festins. Comment on le représentoit. Etymologie du mot *comédie.* III. 801. *b.*

CONANI-FRANC, (*Bot.*) nom caraïbe d'un arbrisseau. Sa description. Lieux où il croît. Ses qualités & usages. Sa classification. *Suppl.* II. 536. *a.*

CONARDS, *ou* CORNARDS, ancienne société qui subsistoit dans les villes d'Evreux & de Rouen. L'objet de cette compagnie étoit ridicule. Pourquoi elle fut abolie. Du chef de cette société. III. 801. *b.* Les conards avoient droit de jurisdiction pendant leur divertissement. Ce qu'en dit Taillepied. Pompe ridicule de cette compagnie. Confrairie établie en sa place par l'évêque d'Evreux. *Ibid.* 802. *a.*

CONARION, *ou* CONOÏDE, (*Anatom.*) c'est la glande pinéale. Pourquoi Descartes en avoit fait le siege de l'ame. III. 802. *a.*

Conarion, glande pinéale des modernes. Sa situation & sa description. Observation qui démontre qu'elle ne peut être le siege du principe vital. Ses maladies. *Suppl.* II. 536. *b.*

CONCASSER, (*Pharm.*) opération préparative. Quel en est le but. III. 802. *a.*

CONCAVE, différentes sortes de verres concaves. Leur propriété, celle des verres convexes. Pourquoi les objets vus au travers des concaves paroissent plus petits. Propriété des miroirs concaves. III. 802. *b.*

Concave : des miroirs concaves. I. 623. *b.* &c. X. 568. *a*, *b.* &c. Verre plan concave. XII. 697. *a.*

CONCENTRATION, (*Chymie*) opération qui tend à rapprocher les parties d'un corps dissous dans une quantité de liqueur plus que suffisante pour sa dissolution. Divers exemples de concentrations. III. 802. *b.*

Concentration, *voyez* DÉPHLEGMER. Concentration chymique. XI. 500. *a.* Concentration des vins par la gelée. XVII. 295. *b.* Celle des vinaigres par le même moyen. 302. *a.*

CONCENTRIQUES, *cercles.* II. 835. *a.*

CONCEPTION, (*Logiq.*) pourquoi il arrive que l'esprit ne conçoit pas, ou conçoit mal. Condition essentielle pour bien concevoir. Facilité à concevoir les objets qui nous sont familiers. Progression de la conception par la liaison des idées qui quadrent avec notre intérêt présent. D'où dépend l'étendue de la conception. Un certain degré de perfection dans la conception fournit souvent le fond & la forme des raisonnemens, sans le secours de la raison. Combien il importe de se rendre la conception familiere, & de l'étendre. III. 803. *a.*

CONCEPTION, (*Physiol.*) en quoi elle consiste. VII. 573. *b.* Description de ce qui se passe au moment de la conception,

Voyez GÉNÉRATION dans le *Suppl.* Années de leur vie pendant lesquelles les femmes sont en état de concevoir. VII. 959. *a.* Comment s'annonce la conception. 958. *a.* VIII. 259. *b.* Des signes de la conception. *Suppl.* III. 269. *b.* 270. *b.* Des premiers dérangemens de santé qui la suivent. 270. *a.* Mois de l'année les plus & les moins favorables à la conception. *Suppl.* IV. 505. *b.* Conceptions successives, *voyez* SUPERFÉTATION. La conception de deux jumeaux ne se fait pas toujours en même tems. VIII. 259. *b.* Conceptions opérées, quoique l'hymen bouchât le vagin. 393. *b.* Pourquoi les conceptions réussissent mieux immédiatement après les regles. VII. 960. *b.* Dieu qui présidoit à la conception. IV. 43. *a*, *b.*

CONCEPTION *immaculée.* (*Théolog.*) VIII. 569. *b.*

CONCEPTION, ville du Chily : son commerce. III. 338. *a.*

CONCERT, (*Musiq.*) définition & usage de ce mot. Les concerts des anciens ne s'exécutoient probablement qu'à l'unisson & à l'octave. Concert de symphonies, établis en différentes villes de province. Du concert de Lyon. Peu de villes en Europe où on ait tant de goût pour les arts, dont les habitans soient aussi bons citoyens, & où les grands principes des mœurs soient si bien conservés. Concert que donne l'académie royale de musique, le 24 août, auprès de la grande porte des Tuileries. III. 803. *b.*

CONCERT, *salle de.* II. 488. *b.* Vol. X des planch. article THÉATRES.

Concert spirituel, lieu où il est établi à Paris. Premier musicien qui en donna l'idée en 1725. C'est un spectacle tributaire de l'académie royale de musique. III. 803. *b.* C'est le plus beau concert de l'Europe. Comment il peut devenir le meilleur qui soit possible. Eloge de toutes les parties qui le composent. Ce n'est que la & à la chapelle du roi, qu'on peut jouir des beaux motets de M. Mondonville. Perfection des ouvrages de ce célebre compositeur. *Ibid.* 804. *a.*

CONCERT *spirituel*, (*Belles-lettr. Poés.*) observations sur le faux goût qui regne ordinairement dans la musique de cette sorte de concert. *Suppl.* II. 536. *b.* Il seroit à souhaiter, 1°. qu'on abandonnât l'usage de mettre en musique un pseaume tel qu'il se présente, & qu'on se donnât la liberté de choisir dans tout le texte des livres saints, des versets analogues à une idée principale, & assortis entr'eux pour former une belle suite de chant : 2°. qu'on élevât son ame à la hauteur de celle du prophete ; qu'on le remplit du même esprit qui l'animoit, & qu'on fit parler à la musique un langage sublime & divin. Petits drames pieux que les Italiens exécutent en concert. *Ibid.* 537. *a.*

CONCERTO. Il y en a qui sont faits pour quelque instrument particulier, lequel alterne avec l'orchestre. III. 804. *a.*

CONCESSION. (*Rhétor.*) Définition. Exemple. III. 804. *a.* *Voyez* PARHOMOLOGIE.

CONCESSION, (*Jurisp.*) diverses sortes de concessions. III. 804. *b.*

CONCESSION. (*Comm.*) Ce qu'on entend par concessions. Qui sont ceux qui les donnent. III. 804. *b.*

CONCESSUM *ut petitur*, (*Jurisp.*) réponse que le préfet de la signature de cour de Rome met entre la supplique & les clauses des provisions. En quels termes sont appofées les signatures du pape. Dans le concours de deux signatures, laquelle doit être préférée. III. 804. *b.* Voyez *FIAT.*

CONCHES. (*Géogr.*) Observation sur cette ville. *Suppl.* II. 537. *a.*

CONCHITE, (*Hist. nat.*) espece de pétrification. Deux sentimens différens sur la nature de cette pierre. III. 804. *a.*

CONCHOIDE, (*Géom.*) courbe géométrique qui a une asymptote. Sa description. Nicomede en est l'inventeur ; c'est pourquoi on la nomme *conchoïde* de Nicomede, pour la distinguer des autres courbes analogues. Recherches de MM. de la Hire & de la Condamine sur les conchoïdes. Remarque de M. de Mairan sur l'espace conchoïdal. III. 805. *a.*

Conchoïde. Asymptote de la conchoïde. I. 795. *b.* C'est par la courbure de la conchoïde que se détermine la diminution des colonnes. III. 651. *b.*

CONCHOLEPAS, (*Conchyliol.*) espece de lepas ou de coquillage univalve. Origine de son nom. Caractere qui le distingue des bivalves. *Suppl.* II. 537. *a.*

CONCHYLIOLOGIE, *voyez* COQUILLAGE & COQUILLE.

CONCIERGE. On confond quelquefois les termes de concierge & de géolier. III. 805. *a.* Ces termes sont synonymes. Ce que dit l'ordonnance de 1670, sur les concierges & géoliers. *Ibid. b.*

CONCIERGE *du palais*, (*Hist. mod. Jurispr.*) juge royal auquel a succédé le bailli du palais. Comment étoit exercée la justice du palais sous la premiere & la seconde race. Moyenne & basse justice du concierge du palais, dont Philippe-Auguste etendit le territoire. Histoire de ce qui concerne le concierge du palais. Droits qui lui furent accordés en 1358, par Charles V, régent du royaume. Etat de sa justice selon les mêmes lettres. Droit qui lui revenoit lorsqu'on faisoit un nouveau boucher en la boucherie du châtelet. III. 805. *b.* Autres droits que possédoit le concierge du palais. En 1413, la reine tint la conciergerie en ses mains, le roi lui en ayant fait don ; mais en 1416, cet office fut réuni au domaine. Ceux qui ont été pourvus de cet office, qualifiés depuis 1461, de baillis du palais. Officiers de cette jurisdiction, ou baillis du palais. *Ibid.* 806. *a.*

CONCIERGERIE *du palais.* Séances que la cour des aides tient dans ce lieu. IV. 369. *a.*

CONCILE, (*Hist. anc.*) assemblée publique chez les Romains. Différence entre les comices & les conciles. III. 806. *a.*

CONCILE, (*Hist. eccl.*) suivant la discipline moderne, les simples prêtres n'ont point séance aux conciles, quoique dans les premiers siecles, ils y fussent admis. Exemples tirés du concile de Jérusalem, III. 806. *a.* de celui de Nicée. Sur quoi se fondent ceux qui veulent que les prêtres & les diacres ont eu anciennement droit de suffrage dans les conciles. Actes du concile d'Aquilée qui le prouvent, de même que ce qui se passa dans le concile tenu à Antioche contre Paul de Samosate. *Ibid. b.* Autorité de S. Augustin, qu'employoit le cardinal d'Arles dans le concile de Bâle, pour soutenir le même sentiment. Autres auteurs qui pensent de même. Opinion contraire de Doujat, qui s'appuie principalement sur quelques paroles du concile de Chalcédoine, qui ne forment pas un argument sans replique. L'éloignement des tems jette sur cette matiere une grande obscurité. Observations qu'on peut faire sur les exemples qui semblent prouver en faveur des prêtres. *Ibid.* 807. *a.* On se propose d'examiner ici l'origine des conciles, de passer ensuite à leurs divisions, & de développer les principes de chacun d'eux en particulier.

Selon Isidore, l'*origine des conciles* ne remonte pas plus haut que Constantin ; mais il faut remarquer que cela ne peut être vrai que des conciles généraux. Il est vrai cependant qu'ils prennent leur source dans la nature même de l'église. Passages du nouveau testament qui établissent l'union des membres de l'église avec son chef, qui est Jesus-Christ ; union qui n'a pu être mieux affermie que par les évêques rassemblés, pour apprendre aux nations la parole de la foi qui leur a été transmise. *Ibid. b.* Considérations sur lesquelles le cardinal Bellarmin fonde la nécessité des conciles.

Division des conciles en généraux & particuliers.

I. *Des conciles généraux ou œcuméniques.*

1°. *Par qui ces conciles doivent être indiqués.* Si l'on consulte les neuf premiers siecles de l'église, ils semblent déposer en faveur des princes. Le premier concile général tenu à Nicée, fut convoqué par l'empereur Constantin. Le second, qui est le premier de Constantinople, fut indiqué par Théodose-le-grand. *Ibid.* 808. *a.* Sentiment de Doujat, auquel on répond ici. Le troisieme concile général, ou le premier d'Ephese, en 431, fut convoqué par Théodose le jeune. Le concile de Chalcédoine, qui fut le quatrieme général, en 451, fut convoqué par l'empereur Marcien. *Ibid. b.* Le cinquieme concile œcuménique, ou le second de Constantinople, fut indiqué par Justinien. Le sixieme, qui est le troisieme de Constantinople, fut indiqué par l'empereur Constantin Pogonat, & tenu contre les Monothélites en 680. Le septieme, qui est le second de Nicée, fut convoqué l'an 785, par l'impératrice Irene & Constantin son fils. Enfin le huitieme, ou le quatrieme de Constantinople, fut indiqué par l'empereur Basile, surnommé le *Macédonien*, dans un tems où Rome & l'Italie ne faisoient plus partie de l'empire d'orient. *Ibid.* 809. *a.* Ce droit qu'ont exercé les empereurs, leur convenoit & leur appartenoit, soit en vertu de leur dignité, soit parce qu'eux seuls ont en main la puissance coactive si nécessaire quelquefois contre les hommes impies & déréglés, afin que personne n'ose résister aux conciles assemblés par leur autorité. Ce sentiment est opposé à celui de Gratien ; mais un court examen des canons sur lesquels il s'appuie, suffira pour le réfuter.

Dans le premier canon, il est dit que l'empereur ne peut régulièrement assembler un concile sans l'autorité du pape, *&c.* mais ce canon est tiré de la fausse décrétale du pape Marcel au tyran Maxence. Preuves de sa fausseté. *Ibid. b.* Le second canon renferme la même maxime ; mais il n'a pas une source plus pure. Les canons 3 & 4, cités dans la même vue, ne prouvent nullement que le concile œcuménique doive être assemblé par l'autorité du pape. Sens de ce qu'ils renferment. Addition suspecte à la suite du quatrieme canon. Peut-être même la lettre entiere d'où le canon est tiré, attribuée à Pélage, est-elle fausse. Le canon 5 est tiré de la lettre qui porte le nom de Pélage II, & dont on reconnoit la supposition à plusieurs caracteres. *Ibid.* 810. *a.* A l'égard du sixieme, on ne peut lui imputer d'être falsifié ; mais il ne peut appuyer le systême de Gratien. Histoire & exposition de ce canon.

Si depuis le huitieme concile œcuménique les empereurs ont cessé d'exercer le droit de les convoquer, il faut l'attribuer aux changemens arrivés depuis dans la chrétienté. *Ibid.*

b. L'empire ayant été divisé, cette convocation de la part de l'empereur, devint impraticable; ce qui a été cause que ce droit a été déféré au pape: cependant il ne peut assembler un concile général sans le consentement des princes. Observons encore que les princes n'ont pas perdu irrévocablement le droit de célébrer un concile œcuménique. On a même été plus loin. Les cardinaux s'étant assemblés pendant le schisme d'Avignon, il fut prouvé dans cette assemblée qu'un concile convoqué par les seuls cardinaux, dans un cas tel que celui où l'église étoit alors, seroit légitime. Gerson prouva la même chose. *Ibid.* 811. *a.* Concile assemblé à Pise, en 1511, par les cardinaux, sous le bon plaisir de Maximilien, empereur, & de Louis XII. Décius établit alors le même sentiment.

En conséquence, un concile général peut, à plus forte raison, en indiquer un autre du consentement des princes, puisqu'il représente l'église universelle. Exemple du concile de Bâle, qui appuie ce sentiment.

2°. *Maniere dont se fait la convocation des conciles.* Edits des empereurs par lesquels ils mandoient au concile les prélats, & sur-tout l'évêque de Rome, & ceux des principaux sieges. *Ibid. b.* A l'égard de l'évêque de Rome, il est de regle qu'on ne peut tenir un concile général, sans demander son consentement, & l'inviter d'y assister. Cet usage constamment pratiqué dès les premiers tems. On doit pareillement inviter les évêques de l'univers entier. Deux regles à observer pour qu'un concile soit réputé universel: la premiere, que la convocation soit notifiée à toutes les grandes provinces de la chrétienté. Comment se fait cette notification. La seconde, qu'on ne donne exclusion à aucun évêque qui n'est pas excommunié.

3°. *Quelles sont les matieres qu'on traite dans les conciles.* Les décisions ecclésiastiques ont deux objets principaux; la foi & la discipline. Monumens où se trouve contenue la foi. *Ibid.* 812. *a.* L'église ne peut rien statuer de nouveau par rapport à la foi, mais elle fait des loix par rapport à la discipline. Différences entre les dogmes & les canons. Comme la foi est une, & la discipline différente selon les lieux, on traite séparement dans les conciles ces deux objets, ou quelquefois même un seul. Quelquefois encore on y agite les causes ecclésiastiques, & elles y sont terminées par un jugement de l'église assemblée.

4°. *De la forme suivant laquelle se tient un concile*, & premierement de l'*ordre de la séance.* L'un des prélats doit y présider. *Ibid. b.* Quel est ce prélat. Les peres du concile de Chalcédoine distinguent deux sortes de présidence, l'une qui appartient aux pontifes, & l'autre aux princes. Le même concile donne la premiere à l'évêque de Rome; mais ensuite les avis sont partagés sur la présidence de ses légats. M. de Marca réduit la question de la prééminence du pape dans les conciles à trois chefs; à la prérogative de la séance, au droit de recueillir les voix, à la ratification de tout ce qui a été fait. Il ajoute que cette prérogative passe à ses légats. Examen du sentiment de M. de Marca. *Ibid.* 813. *a.* En conséquence de cet examen on réduit ici la présidence du pape à deux chefs; au droit de tenir le premier rang de la séance, & à celui de recueillir les voix. Le même auteur veut prouver, d'après l'histoire, que le droit de présidence a passé aux légats des souverains pontifes.

D'un autre côté, Simon Vigor prétend qu'en l'absence du pape, ses légats ne succedent point à sa place, mais le second patriarche, & ensuite le troisieme, *&c.* Exemple qu'il tire du concile de Nicée pour fonder son sentiment. *Ibid. b.* M. Richer contrebalance l'autorité sur laquelle s'appuie Vigor, *&c.* Du reste, il s'accorde avec lui. Sentiment de l'auteur. Ce sentiment est que le droit de présider appartient au pape & aux autres patriarches; que les légats n'ont point présidé jusqu'au concile de Chalcédoine; qu'à l'exception du premier concile de Constantinople, ils y ont eu cependant une place honorable, quoique ce ne fût pas la premiere. On examine la question; savoir, s'il est vrai qu'Osius, évêque de Cordoue, présida, de la part de Sylvestre, au concile de Nicée. *Ibid.* 814. *a.* Quoique Athanase ait parlé d'Osius en termes extrêmement honorables, il ne dit rien d'où il faille absolument conclure qu'il tint au concile la place du légat du pape. Si, à la tête des souscriptions du concile, on trouve le nom d'Osius, suivi de ceux de Vite & de Vincent, cela vient de ce que les évêques ont souscrit suivant l'ordre de leurs provinces, d'abord les Occidentaux, & ensuite ceux d'Orient. Ainsi les présidens du concile furent Osius, Alexandre, Macaire & Eusthathe; mais ils ne se trouverent au concile que *jure suo*, & en vertu de leur dignité. *Ibid. b.* Dans les deux conciles généraux qui suivirent, les légats du pape ne paroissent pas y avoir présidé. Au premier concile de Constantinople il ne se trouva aucun évêque d'Occident. Les légats du pape Célestin I assisterent au concile d'Ephese, mais n'y présiderent point. Le concile de Chalcédoine qui condamna Dioscore, fut présidé par les légats du pape S. Léon. Quelle en fut la raison particuliere, selon Vigor. Son opinion réfutée. C'est d'aprés cet exemple que les légats du pape ont présidé dans tous les conciles. Ordre suivant lequel les autres évêques assistent au concile.

Seconde observation sur la forme selon laquelle se tient un concile, *la division des assemblées.* Ordre observé à cet égard. *Ibid.* 815. *a.* Comment chaque affaire se discutoit autrefois. Maniere de recueillir les suffrages. Usage introduit dans le concile de Constance, de recueillir les suffrages par nation.

Troisieme observation sur la *liberté des suffrages.* Cette liberté est la marque la plus certaine qu'un concile a été œcuménique. Violences employées dans le faux concile d'Ephese. Comment on reconnoît si un concile a été libre. Faux concile de Rimini. *Ibid. b.*

5°. *Quelle est l'autorité des conciles généraux.* Divers passages de l'Ecriture & la tradition constante enseignent qu'elle est des plus respectables. Comment le second concile de Constantinople démontre leur autorité suprême. Les souverains pontifes ont aussi élevé l'autorité des conciles œcuméniques au-dessus de toute autre. Ce qu'en disent Célestin I, Grégoire-le-grand. Le commencement du canon 3, de la distinction 3, renferme les mêmes sentimens. *Ibid.* 816. *a.* Vénération accordée par quelques-uns aux quatre premiers conciles. Les papes ont reçu avec le même respect, les quatre suivans; c'est ce que prouve la profession de foi qu'ils faisoient d'une maniere solemnelle. Combien il est déraisonnable de penser que les conciles œcuméniques soient sujets à erreur. Explication d'un passage de S. Augustin, qui sembleroit insinuer l'opinion contraire. *Ibid. b.* C'est une entreprise téméraire que de vouloir jetter des doutes sur l'infaillibité des conciles généraux. Il n'est pas moins absurde de prétendre qu'ils n'ont de validité qu'autant que les souverains pontifes les approuvent. Si le pape refuse de souscrire au concile général, alors le concile peut exercer envers lui son autorité, comme envers les autres membres de l'église. Différence de sentiment à cet égard entre les ultramontains & l'église gallicane. Ce sentiment soutenu par les conciles de Constance & de Bâle, par Gerson & la pragmatique-sanction de Charles VII. Cette doctrine mise dans tout son jour par Dupin. Il est donc permis d'appeller des décisions du pape au concile général. *Ibid.* 817. *a.* Cependant cette *autorité* des conciles ne regarde que la foi & non la discipline qui peut changer. Exemples de divers conciles dont les points de foi ont été adoptés & ceux de discipline rejettés.

II. *Des conciles particuliers.* Ils sont de trois sortes; les nationaux, les provinciaux & les diocésains.

Les conciles *nationaux* sont ceux qui sont convoqués, soit par le prince, soit par le patriarche, soit par le primat. Comment il est démontré que ce droit appartient aux souverains. *Ibid. b.* De l'autorité de ces conciles. Elle est considérable dans l'église, mais cependant toujours plus grande dans le royaume où ils ont été célébres.

Les conciles *provinciaux* sont ceux qui sont convoqués par le métropolitain ou l'archevêque, & dans lesquels il rassemble tous les évêques & autres clercs de sa province. Objets de ces conciles. Si l'archevêque ne le convoque pas au moins une fois l'année, il encourt les peines canoniques. *Ibid.* 818. *a.* Lettres du métropolitain pour la convocation de ses suffragans. Les évêques de la province sont obligés de se trouver au concile. Excommunication épiscopale, à laquelle les conciles d'Afrique condamnent les évêques qui auront été absens. L'église gallicane a tenu une conduite aussi rigoureuse, même à l'égard de ceux qui abandonnoient le concile avant qu'il fût terminé. L'Espagne a embrassé la même discipline. Causes de dispense admises. *Ibid. b.* Les conciles provinciaux, suivant le concile de Nicée, devoient se tenir deux fois tous les ans. Ces conciles ayant été négligés, on obligea au moins de tenir un concile par an. En Occident les conciles provinciaux furent rares sous la seconde race de nos rois. L'obligation établie de les tenir tous les trois ans, est absolument négligée. Il ne s'en est point tenu de nos jours que celui d'Embrun en 1728. Objet de ce concile.

Les conciles *diocésains* ou *synodes* sont ceux qui sont célébrés par chaque évêque, & composés des abbés, prêtres, diacres, & autres clercs de son diocese. Objet de ces conciles. On doit les célébrer tous les ans. *Ibid.* 819. *a.*

Concile. Conciles où l'on travailla à la réunion des Grecs & des Latins. IX. 302. *a.* Personne n'a mieux connu que S. Grégoire de Nazianze les abus qui régnent dans les assemblées d'ecclésiastiques. XI. 66. *a.* XII. 343. *a.* Origine du droit de suprématie des papes, pour la convocation des conciles. XV. 682. *b.* Moyen par lequel la cour de Rome peut corrompre les écrits des conciles. XVII. 613. *a.* Autorité que les empereurs avoient anciennement sur les conciles. 623. *a.* Conciles œcuméniques. XI. 383. *b.* Conciles provinciaux. Cause de leur cessation. IV. 725. *b.* IX. 342. *b.* Canons des conciles. II. 604. *b.* Décrets des conciles. IV. 716. *a.* Editeurs des conciles. V. 396. *a.*

CONCOURANTES, *Puissances*, (*Méchan.*) Celles dont les directions concourent. Celles qui concourent à produire un effet. III. 826. *b.*

CONCOURS, (*Métaph.*) deux sortes de concours, selon les scholastiques, le médiat & l'immédiat. Dieu concourt médiatement avec toutes les créatures pour les rendre capables d'agir. Mais on dispute s'il n'est pas nécessaire qu'il concourre de plus immédiatement. Le concours des scholastiques est pour l'affirmative. Durand de S. Portien, évêque de Meaux, se déclara pour le concours médiat. Comment il soutenoit son opinion. III. 826. *b.* Comment disputent ceux qui sont pour le concours immédiat. Ce sentiment paroit blesser la liberté; c'est la conséquence que tire M. Bayle. Maniere dont il raisonne. Quelque système qu'on suive sur cet article, il restera toujours de l'obscurité. *Ibid.* 827. *a.* Le système qui attribue aux ames le pouvoir de remuer les corps est un sentiment si naturel & si général, qu'on ne devroit point s'y opposer, à moins qu'il ne fût combattu par des raisons convaincantes. Observations tirées de l'Ecriture contre le concours immédiat, & en faveur de l'opinion qui attribue aux ames le pouvoir de remuer les corps. Autres raisonnemens métaphysiques contre le concours immédiat. *Voyez* PRÉMOTION PHYSIQUE.

CONCOURS, (*Jurisp.*) en matiere civile, lorsque plusieurs personnes prétendent droit au même objet. III. 827. *b.* Concours de privileges attributif de jurisdiction. Plusieurs actions peuvent concourir en faveur du créancier pour une même créance. Concours de privileges entre créanciers. Concours d'hypotheques, *&c. Ibid.* 828. *a.*

CONCOURS, (*Mat. bénéfic.*) arrive de deux manieres; ou lorsqu'un collateur a donné le même bénéfice à deux personnes, ou lorsque le bénéfice est pourvu par deux collateurs différens. Ce qui doit arriver dans l'un & l'autre cas. Concours de deux signatures ou provisions de cour de Rome. Ce qu'on pratique à Rome pour ne pas tomber dans l'inconvénient du concours. Auteurs à consulter. III. 828. *a.*

Concours pour les cures; examen de tous ceux qui se présentent pour une cure vacante. Ce qui se pratique à Metz & à Toul, lorsqu'une cure vient à vaquer au mois du pape. III. 828. *a.* Ce concours avoit aussi lieu en Artois. Ce qui se pratique en Bretagne dans le concours pour une cure vacante. *Ibid. b.*

CONCOURS, (*Musiq.*) musiciens assemblés pour l'élection d'un maitre de musique ou d'un organiste: le concours étoit en usage autrefois dans la plupart des cathédrales. *Suppl.* II. 577. *b.*

CONCRET, terme concret. Nombre concret & nombre abstrait. On ne multiplie point les nombres concrets les uns par les autres. On peut diviser des concrets par des abstraits ou par des concrets. III. 828. *b.*

Concret, grandeur concrete. VII. 855. *b.* Corps concrets: nombres concrets: termes concrets. XVII. 763. *b. Suppl.* I. 71. *b.*

CONCRET, (*Gram. & Rhet.*) verbes adjectifs ou concrets, *voyez* ADJECTIF. Termes concrets. I. 45. *b.* XVI. 155. *a.* XVII. 763. *b.* Le nom abstrait pour le concret, sorte de figure. X. 469. *b.*

CONCRÉTION, (*Hist. nat.*) substances terreuses, pierreuses ou minérales, qui après avoir été désunies, se sont rassemblées pour former un nouveau tout; ou substances qui se forment en des lieux particuliers de matieres qu'on n'y soupçonnoit pas. Propriétés qu'elles ont. On les divise en quatre classes, les pierres poreuses, les pétrifications, les pierres figurées, & les calculs. III. 829. *a.*

Concrétions, leur origine, *voyez* FOSSILES. Leur distribution méthodique. *Suppl.* III. 96. *a*, *b.*

CONCRÉTION, (*Médec.*) concrétion des *solides*. Exemples de cette concrétion; l'union des doigts, des narines, des paupieres, *&c.* Ce qui tend à la produire. Ses effets. III. 829. *a.*

Concrétion des fluides; cohérence de leurs parties qui en fait cesser le mouvement. Ses causes. Ses effets. Sa cure. III. 829. *b.*

Concrétions pierreuses trouvées dans la vésicule du fiel. VI. 718. *a.* Celles qu'on trouve dans le corps de divers animaux. XV. 586. *a.* Concrétions polypeuses. XII. 947. *b.* — 952. *b.*

CONÇU, (*Jurispr.*) Ceux qui sont conçus sont censés nés lorsqu'il s'agit de leur intérêt; mais non lorsqu'il s'agit de celui d'un autre. III. 829. *b.*

CONCUBINAGE, (*Jurisp. Hist. anc.*) Deux significations différentes de ce mot. Quelques-uns des patriarches avoient en même tems plusieurs femmes. Les descendans de Seth avoient à la vérité plusieurs femmes, mais toutes n'avoient pas le titre d'épouse. Depuis Noé jusqu'à Abraham, on ne voit point que la pluralité de femmes fût usitée. Etat d'Agar dans la maison d'Abraham. III. 829. *b.* Dans le même tems, il étoit commun chez les autres nations d'avoir des concubines; mais il étoit défendu de prendre la femme d'autrui. Concubinage de Jacob, d'Esaü, d'Eliphas. Du concubinage chez les Juifs. Loix du Lévitique. Femmes & concubines de Salomon. Celles de Darius. Concubines de l'empereur de la Chine, du sophi de Perse, & du grand-seigneur. Celles d'Alexandre le grand. On distinguoit chez les Romains deux sortes de mariages légitimes, & deux sortes de concubinages. *Ibid.* 830. *a.* Loi de Numa concernant les concubines. En quel tems on substitua le terme de *concubina* à l'ancien terme *pellex.* Quels étoient ceux à qui le concubinage étoit permis selon l'ancien droit. Disposition de la loi des douze tables & autres loix postérieures sur ce sujet. Le concubinage n'étoit pas absolument deshonorant chez les Romains. Etat des concubines. Loix de Jules César & de Valentinien sur le mariage & le concubinage. Du droit d'héritage des concubines selon l'ancien droit romain. *Ibid. b.* Etat des enfans. Le concubinage restraint par Constantin, & aboli par l'empereur Léon dans l'empire d'orient. Nations d'occident où il continua d'être en usage. Il est encore usité dans quelques pays d'Allemagne: noms qu'on lui donne. Suivant le droit canon, le concubinage & même la simple fornication sont expressément défendus. Paroles de S. Paul & de S. Augustin sur ce sujet. Les concubines paroissent avoir été tolérées, mais cela doit s'entendre de mariages moins solemnels. Disposition du dix septieme canon du premier concile de Tolede sur cette matiere. Du concubinage des ecclesiastiques. *Ibid.* 831. *a.* Tems où cet usage fut commun. Peines décernées contre ce désordre. Comment le concubinage est regardé en France. Nos loix réprouvent toutes donations faites entre concubinaires. Ce qu'elles accordent à la concubine, *ibid. b.* pourvu qu'elle ne soit pas mariée ou livrée à une débauche publique. Les reconnoissances faites au profit des concubinaires sont nulles, aussi-bien que les donations. Auteurs à consulter. *Ibid.* 832. *a.*

Concubinage. Du concubinage usité chez les Romains. Durée de cet usage. Diverses nations qui l'ont pratiqué. X. 114. *a*, *b.* Du concubinage des premiers patriarches. XII. 937. *b.* 938. *b.*

CONCUPISCENCE, sens de ce mot parmi les théologiens. Définition du P. Mallebranche. Elle est selon lui le péché originel. Comment il l'explique. Ce que les scholastiques entendent par appétit concupiscible & appétit irascible. Quatre choses que S. Augustin distingue dans la concupiscence. III. 832. *a.*

CONCUPISCIBLE, *appétit.* I. 549. *a.*

CONCURRENCE, (*Jurisp.*) concurrence d'hypotheque entre deux créanciers; concurrence de privilege. *Voyez* ce qui est dit au mot CONCOURS.

Concurrence entre juges: difference entre la prévention & la concurrence. XIII. 345. *a.*

CONCURRENCE, (*Comm.*) de plusieurs personnes qui aspirent à la préference. Elle est l'ame de l'industrie & du commerce. En quoi consiste la concurrence *extérieure* du commerce d'une nation avec d'autres. Celle qui ne soutient pas cette concurrence, a une puissance inférieure à celle des autres. Comment cette concurrence s'obtient. La concurrence *intérieure* est de deux sortes; l'une entre les denrées de l'état & les denrées étrangeres de même usage; elle doit être proscrite; l'autre, celle du travail entre les sujets: elle est la base de la liberté du commerce, & contribue sur-tout à procurer cette concurrence extérieure, qui enrichit & rend puissant un état. III. 832. *b.* L'augmentation du prix des denrées est le premier effet des progrès de l'industrie; mais un cercle heureux de nouvelles concurrences y apporte les tempéramens convenables. Les denrées qui font l'objet de la consommation, deviennent journellement plus abondantes, & cette abondance modere en partie leur augmentation. Comment se trouve compensée la diminution du bénéfice de ceux qui font les ouvrages. Diminution de l'intérêt de l'argent. A quoi l'on peut reconnoitre si une nation qui n'a point de mines fait autant de commerce que les autres. Le luxe est inséparable des progrès & de la prospérité du commerce: ce qui en arrête l'excès. Autres effets heureux de la concurrence. *Ibid.* 833. *a.*

Concurrence. Voyez sur ce sujet III. 697. *a.* 698. *a*, *b.* 724. *b.* S'il est vrai qu'il y a des cas où il soit utile de restreindre la concurrence dans le commerce. 740. *b.*

CONCURRENS, (*Jours*) jours surnuméraires au-delà du nombre de semaines que l'année renferme. Pourquoi ils sont appellés *concurrens.* Ils sont appellés quelquefois *épactes du soleil.* III. 833. *a.*

CONCUSSION, (*Jurispr.*) divers cas de concussion dont il est parlé dans le digeste & le code. La prohibition d'acquérir faite aux magistrats étoit autrefois usitée en France. Ce qui nous est resté de cet ancien usage. Exactions qu'un gouverneur de province, chez les Romains, étoit obligé de rendre. Le crime de concussion n'étoit mis au nombre des publics, que quand il étoit commis par un magistrat. Cette distinction n'est point usitée parmi nous. Ce que contiennent les ordonnances par rapport à ce qu'il est permis ou défendu aux juges de recevoir. De l'accusation du crime de con-

cuſſion. De la peine. Autorités à conſulter. III. 833. *b.*

Concuſſion, du jugement de. IX. 20. *b.*

CONDAMINE, (*Charles-Marie de la*) voyage de cet académicien ſur les bords du fleuve des Amazones. I. 318. *b.* Ses mémoires ſur l'inoculation. VIII. 757. *a*, *b.* 766. *a.* 767. *a* Connoiſſances qu'il nous a données ſur le quinquina. XIII. 717. *a*, *b.* Ses ouvrages ſur la figure de la terre. *Suppl.* I. 664. *b.*

CONDAMNATION, (*Hiſt. anc.*) formalités uſitées chez les Romains en cas de condamnation. On appelloit auſſi *condamnation* ce qu'on faiſoit payer au coupable. Condamnation des édifices. III. 834. *a.*

Condamnation, le theta marquoit à Rome le ſuffrage pour la condamnation à mort. XVI. 277. *b.* Le *c* étoit autrefois ſigne de condamnation. II. 474. *a.* Calculs qui portoient condamnation. 545. *b.* Cailloux qui en étoient le ſigne chez les Atheniens. *Suppl.* II. 109. *a.* Chez les Juifs on condamnoit à mort un accuſé ſur ſa ſeule déclaration. III. 849. *b.* Vin de condamnation. XVII. 301. *b.*

CONDAMNATION, (*Juriſpr.*) paſſer condamnation, ſubir ſa condamnation. Condamnations, choſes auxquelles la partie eſt condamnée. Examen de l'axiome, *on ne condamne perſonne ſans l'entendre.* Inſtruction qui doit précéder toute condamnation. En quel cas il arrive en Angleterre qu'on prononce condamnation ſans formalité & ſans preuve juridique. III. 834. *a.* L'acte qui contient cette déclaration s'appelle *atteinder.* Il n'y a que les juges ou les arbitres qui puiſſent condamner. D'où vient qu'en Bretagne & quelques autres provinces, les notaires ſe ſervent du terme de condamnation, pour obliger ceux qui contractent devant eux. Condamnations prononcées en audience. Prononciation des jugemens de la chambre du conſeil. L'accuſé tient priſon juſqu'à qu'il ait payé les condamnations pécuniaires. Les condamnations ſont ordinairement perſonnelles: exceptions. Exécution de Jacques d'Armagnac, duc de Némours, dont on fit couler le ſang ſur la tête de ſes enfans. Effets civils des condamnations à mort naturelle ou civile. *Ibid. b.* Les lettres de grace ne détruiſent pas la flétriſſure. Comment elle peut être effacée. Effets des condamnations pour delit militaire. *Ibid.* 835. *a.*

Condamnation conſulaire. Condamnation contradictoire. Condamnation par contumace. Condamnation par corps. Condamnation flétriſſante, infamante. *Voyez* INFAME, INFAMIE. Condamnation *ad omnia citra mortem.* Condamnation pécuniaire. Condamnation ſolidaire. III. 835. *a.*

CONDAMNÉ, (*Juriſpr.*) le condamné à mort naturelle ou civile eſt déchu des effets civils auſſi-tôt que ſon jugement lui eſt prononcé. III. 835. *a.* Différens effets de la condamnation, s'il y a appel de la ſentence, ſi le condamné meurt avant la prononciation du jugement, ſi la ſentence eſt confirmée; de l'adminiſtration des ſacremens aux condamnés. De la ſépulture des exécutés à mort. Ceux qui ſont condamnés par contumace à mort naturelle ou civile n'encourent la mort civile que du jour de l'exécution par effigie. III. 835. *b.*

Condamné, le droit coutumier refuſoit la confeſſion aux criminels condamnés à mort. III. 848. *b.* Chez les Juifs & chez les Romains on condamnoit à mort un accuſé ſur ſa ſeule déclaration. 849. *b.* Si le condamné meurt en priſon, la confiſcation qu'il auroit encourue n'a point lieu. 855. *a.* Réhabilitation d'un condamné. XIV. 43. *a.*

CONDÉ, (*Louis de Bourbon, prince de*) *voyez* LOUIS.

CONDÉ-SUR-ITON, (*Géogr.*) bourg de Normandie, donné à l'évêque d'Evreux par Richard I, roi d'Angleterre. Fait honorable à l'humanité arrivé dans ce lieu. *Suppl.* II. 537. *b.*

CONDÉ-SUR-NOIREAU, (*Geogr.*) gros bourg de Baſſe-Normandie. Diverſes obſervations ſur ce lieu. *Suppl.* II. 538. *a.*

CONDÉ, *en Lorraine*, (*Géogr.*) châtellenie ſur la Moſelle. Obſervations hiſtoriques ſur cet ancien château. *Suppl.* II. 538. *a.*

CONDENSATEUR, (*Phyſiq.*) machine à condenſer l'air. Maniere de le condenſer dans un globe & dans un récipient. III. 835. *b.*

CONDENSATION, en quoi elle conſiſte. III. 835. *b.* L'air ſe condenſe aiſément; mais l'eau ne peut être condenſée. Condenſation opérée ſur les corps les plus durs par le froid de l'année 1670. A quoi on doit attribuer la dilatation de l'eau par le froid. La condenſation de l'air dans un vaſe le rend plus peſant; il en ſort avec violence quand on le laiſſe échapper: conſéquences tirées de ces deux expériences. L'air condenſé produit des effets directement oppoſés à ceux de l'air raréfié. III. 836. *a.*

Condenſation de l'air: on n'en connoît point encore les bornes. I. 231. *b.* Différence entre la condenſation & la compreſſion. III. 775. *b.* 776. *a.* La loi des condenſations proportionnelles aux poids dont l'air eſt chargé, ceſſe d'avoir lieu dans les derniers extrêmes de compreſſion & d'expanſion. VI. 276. *a.* La condenſation de l'air regardée comme cauſe des vents. XVII. 20. — De la condenſation des fluides en général. VI. 274. *b.* Condenſation des corps par le froid. 600. *a.* VII. 312. *a.* Corps ſolides que le feu condenſe. VI. 600. *a.*

CONDESCENDANCE, louable ou blâmable ſelon les circonſtances. XVII. 764. *a*, *b.*

CONDIGNITÉ, (*Théol.*) mérite de condignité. Conditions que cette condignité exige de la part de l'homme, de la part de l'acte méritoire, & de la part de Dieu: conſéquences de ces principes. III. 836. *a.*

CONDILLAC, (*Etienne Bonnot de*) ouvrage de cet auteur ſur l'origine des connoiſſances humaines: analyſe de ce livre. IX. 639. *b.* Sur l'origine de la divination. IV. 1071. *b.* Nouvelle opinion ſur l'inverſion grammaticale: cette opinion examinée & réfutée. VIII. 854. *b.* &c. Ses ouvrages en phyſiologie. *Suppl.* IV. 360. *b.*

CONDIT, (*Pharm.*) mot ſynonyme à confiture. III. 836. *a.* L'uſage de confire certaines écorces, racines ou fruits, eſt preſque tombé chez les apothicaires. Maniere de confire les racines de *ſatyrium* ou *d'éringium.* En quoi les conſerves different de cette ſorte de confiture. *Ibid. b.*

CONDITION, (*Gramm. & Juriſpr.*) clauſe qui fait dépendre l'exécution d'un acte de quelque événement incertain ou de l'accompliſſement d'une clauſe particuliere. Actes ſuſceptibles de conditions. Quelle eſt la forme pour établir une condition. On diſtingue dans un acte la cauſe, le mode & la démonſtration d'avec la condition. La cauſe eſt le principe qui fait agir. Le mode eſt la même choſe que la cauſe finale. Différence entre la condition & le mode. III. 836. *b.* La démonſtration eſt une déſignation de quelque perſonne ou choſe. Une démonſtration vicieuſe ne rend pas la diſpoſition nulle. L'effet de la condition eſt de tenir tout en ſuſpens juſqu'à ce que la condition ſoit remplie. Effet que donne à l'acte l'accompliſſement de la condition. Ce qui arrive lorſque la convention eſt déja exécutée, mais qu'elle peut être réſolue par l'événement d'une condition. Effet des conditions qui ſe rapportent au préſent ou au paſſé. Cas d'une condition impoſſible ou contraire aux bonnes mœurs. Du décès d'une perſonne qui a promis de remplir une condition & qui ne l'a pas fait. La juſtice peut donner délai à l'accompliſſement de certaines conditions. Ce qui arrive lorſqu'une des parties empeche l'accompliſſement d'une condition. *Ibid.* 837. *a.* Condition affirmative. Conditions alternatives. Condition caſuelle. Conditions conjointes. Condition deriſoire. Condition deshonnête. Condition dividue. Condition de droit ou légale. Condition expreſſe. *Ibid. b.* Condition de fait. Condition *de futuro.* Condition honnête ou licite. Condition impoſſible. Condition individue. Condition inepte. Condition inutile. Condition de faire ſerment ſur un fait paſſé, préſent ou à venir. *Ibid.* 838. *a.* Condition licite. Condition de ſe marier. Condition de ne ſe point marier. Condition mixte. Condition momentanée. Condition néceſſaire. Condition négative. Condition pendante. Condition poſſible. Condition poteſtative. Condition *de præſenti. Ibid. b.* Condition *de præterito.* Condition redoublée. Condition réſolutive. Condition reſpective. Condition ſucceſſive. Condition ſuſpenſive. Condition tacite. Condition de viduité ou de ne point ſe remarier. Condition volontaire. Condition vraie. Condition utile. *Ibid.* 839. *a.* Auteurs à conſulter ſur la qualité & l'effet des différentes conditions. *Ibid. b.*

CONDITION, (*Juriſpr.*) gens de condition ſerve ou de main-morte, dans quelques coutumes. Droit de main-morte appellé quelquefois *condition*; droit de condition; emphitéote conditionné; héritage conditionné. III. 839. *b.*

Conditions, de l'inégalité des conditions dans la ſociété, *voyez* INÉGALITÉ. La différence des conditions marquée autrefois par la différente longueur des cheveux. III. 318. *b.* Influence des conditions de la vie ſur les mœurs. *Suppl.* III. 948. *b.* 952. *b.*

CONDITION, (*Comm.*) terme relatif à la qualité d'une marchandiſe. III. 839. *b.*

CONDITIONNÉ, (*Juriſpr.*) homme de ſerve condition, de main-morte ou de ſuite, dans la coutume d'Auvergne. Origine de ce nom. Ce que dit la coutume d'Auvergne ſur ce ſujet. Hommes de ſerve condition au pays de Combraille. Maximes de juriſprudence ſur les conditionnés de ce pays. III. 839. *b.*

CONDITIONNEL, (*Gramm.*) décrets de Dieu conditionnels ſelon les Arméniens, abſolus ſelon les Gomariſtes. Propoſitions conditionnelles en logique. III. 840. *a.*

CONDITIONNEL, (*Théolog.*) ſentiment des Thomiſtes ſur la ſcience des conditionnels attribuée à Dieu. XIV. 791. *a.*

CONDITIONNEL, (*Logiq.*) propoſition conditionnelle. IV. 85. *b.* Tems appellés par Reſtaut conditionnels préſens & paſſés. XV. 563. *a.* 677. *b.* 678. *a.* Syllogiſme conditionnel. 722. *b.* Concluſion conditionnelle. 723. *a.* Science des conditionnels. XIV. 791. *a.* Néceſſité conditionnelle. IV. 114. *b.* Impoſſible conditionnel. VIII. 600. *b.* Forme conditionnelle des ſacremens. VII. 178. *a.* Syllogiſme conditionnel. XV. 722. *b.* *Voyez* HYPOTHÉTIQUE. L'oppoſé de conditionnel eſt *abſolu*, *voyez* ce mot.

CONDITIONNEL, (*Jurifpr.*) III. 840. *a.*
Conditionnel, fidéi-commis conditionnel. VI. 684. *a.* Fief conditionnel. 701. *a.* Subftitution conditionnelle. XV. 592. *b.* Vœu conditionnel. XVII. 412. *b.*
CONDIVIENUM, nom de Nantes ancienne. XI. 13. *b.*
CONDOM, (*Geogr.*) ville de Gafcogne, capitale du Condomois. Diverfes obfervations fur ce lieu. Hommes diftingués dont elle eft la patrie. *Suppl.* II. 578. *a.*
CONDOMA, (*Quadrup.*) animal dont on n'a encore vu en Europe que la tête armée de fes cornes. *Suppl.* II. 538. *a.* Obfervations fur les noms que les naturaliftes lui ont donnés. Sa defcription. Lieux qu'il habite. Sa claffification. Ses rapports avec le gib. *Ibid. b.*
CONDORI, (*Botan.*) trois fortes d'arbres de ce nom connus à la Chine & dans les Indes. Defcription de la premiere efpece. *Suppl.* II. 538. *b.* Sa culture; fes qualités & ufages. *Ibid.* 539. *a.* Seconde efpece, *aylaru;* fes différens noms. Caracteres qui la diftinguent de la précédente. Sa culture & fes ufages. Troifieme efpece, *goafil;* fes autres défignations. En quoi elle differe des précédentes. Culture, qualités & ufages de cette plante. Sa claffification. *Ibid. b.*
CORDORMANT, (*Hift. eccl.*) deux fectes de ce nom. Culte & mœurs des premiers qui étoient du treizieme fiecle, & n'infecterent que l'Allemagne. Les autres du feizieme fiecle étoient une branche d'anabaptiftes. Pourquoi le nom de condormant fut donné aux uns & aux autres. III. 840. *a.*
CONDUCTEUR, (*Phyfiq.*) ce qu'on appelle de ce nom en électricité. Deux différentes fortes de conducteurs. Relation de quelques faits au moyen defquels on pourra déterminer plus précifément tout ce qu'il faut obferver à l'égard des conducteurs.
Premier fait. L'eau, les métaux & quelques êtres animés font les feules fubftances connues qui tranfmettent l'électricité en entier.
Second fait. Dans un corps électrique, les pointes, les angles, & en général toutes les parties faillantes fur fa furface dont les extrêmités font aiguës, font autant d'iffues par où fe diffipe le fluide électrique. III. 840. *b.*
Troifieme fait. Le verre & les autres fubftances électrifables par frottement, ont la propriété de repouffer le fluide électrique, de façon qu'elles l'empêchent de s'échapper. Ces faits une fois connus, on voit que par rapport aux conducteurs en général, il faut employer les fubftances les plus électrifables par communication, comme l'eau, les métaux, *&c.* Subftances imbues d'eau qui peuvent devenir de fort bons conducteurs. Forme que doivent avoir les conducteurs : il eft à propos qu'ils foient recouverts de tuyaux de verre ou de rubans de foie. Diverfes queftions fur les conducteurs auxquelles on répond ici : fur leur volume, & fur leur longueur. *Ibid.* 841. *a.*
Obfervations fur ce qu'on appelle particuliérement le conducteur. Plus ces fortes de conducteurs font grands, plus les etincelles qu'on en tire font fortes. Mais l'intenfité de l'électricité augmente-t-elle dans les corps, dans la raifon de leurs maffes ou dans celle de leurs furfaces ? Sentimens de M. Nollet & de M. le Monnier. Il eft toujours bien d'avoir un grand conducteur cylindrique, & quand même il feroit creux, pourvu qu'il ait une certaine épaiffeur, les étincelles que l'on en tirera feront très-belles & très-fortes. Conducteur de M. Franklin préférable à ceux dont on fe fert en Allemagne, en Hollande & en Angleterre. *Ibid. b.*
De la maniere dont le conducteur doit recevoir l'electricité du globe. Méthodes ordinaires. Leur inconvénient dans la diffipation de l'électricité. Pratique de l'auteur qui y remédie. *Ibid.* 842. *a.*
CONDUCTEUR, (*Phyfiq.*) différens corps qu'on regarde comme conducteurs. Divers degrés de perfection des métaux employés à cet ufage. Ordre que M. Prieftley a obfervé dans la fufibilité des métaux par le feu électrique. Pouvoir conducteur de l'eau & du terrein. Ouvrages à confulter. *Suppl.* II. 540. *a.*
Conducteur; des matieres propres à ifoler un conducteur. *Suppl.* III. 670. *a*, *b.* & de la maniere de les employer. *Ibid. b.* Diverfes matieres électriques, lorfqu'elles font trop échauffées, deviennent des conducteurs. *Ibid. b.*
CONDUCTEUR *de la foudre*, (*Phyfiq.*) verge de métal érigée fur des bâtimens ou dans les environs, afin de les garantir de la foudre. — Succès de cette expérience. — *Suppl.* II. 540. *a.* Toutes les obfervations nous montrent que les verges de métal, qui font un peu élevées, attirent à elles de très-loin le feu électrique ou la foudre. — Il ne faut cependant pas s'imaginer qu'on puiffe attirer par ces verges tout le feu électrique des nuages. — Comment on pourroit parvenir à découvrir l'art de fe garantir généralement de la foudre. — Maniere d'ériger un conducteur fur un édifice. *Ibid. b.* Obfervations fur les différentes qualités des couches de terre auxquelles on tranfmet le feu électrique. — Pourquoi certaines régions font plus fouvent frappées de la foudre que d'autres. Après les métaux, l'eau & les lits de terre humide font les meilleurs conducteurs. — Regles à fuivre lorfqu'on veut exécuter fur un édifice l'appareil néceffaire pour le préferver des coups de la foudre. *Ibid. b.*
Conducteurs para-tonnerres. Hiftoire de l'invention des grands conducteurs élevés fur les tours. *Suppl.* III. 98. *b.* Des conducteurs para-tonnerres & des conducteurs ifolés deftinés à manifefter l'électricité des nuages. *Suppl.* IV. 949. *a*, *b.* — 952. *a.* Différente forme du feu électrique à l'extrêmité du conducteur. *Suppl.* II. 292. *b.* Son ufage pour connoitre l'électricité des nuages. *Ibid.* Précautions à prendre dans les expériences faites avec la barre, 294. *a.* De la profondeur à laquelle il faut enfoncer les conducteurs en terre. *Suppl.* III. 104. *a.* Expériences faites avec ces inftrumens fur l'électricité des nuages, *voyez* FOUDRE.
CONDUCTEUR, (*inftrum. de Chirur.*) dont on fe fert dans l'opération de la taille. Il y en a de deux fortes, le mâle & la femelle. Leur defcription. III. 842. *a.* Maniere de s'en fervir. Les conducteurs font plus en ufage pour la taille des femmes, que pour celle des hommes. *Ibid. b.*
CONDUIRE, (*Hydraul.*) conduire les eaux. Maniere de conduire l'eau dans une ville. Maniere de la conduire dans la campagne. Le plus difficile à ménager en conduifant les eaux pendant un long chemin, ce font les fonds & les vallées appellées *ventre* ou *gorges :* directions à cet égard. III. 842. *b.* Moyens à employer, fi dans un long chemin il fe rencontroit deux ou trois contre-pentes, fi le contre-foulement fe trouvoit d'une hauteur confidérable, *&c.* Moyens de conduire l'eau dans les jardins. *Ibid.* 843. *a.* Ce qu'on a foin de pratiquer dans les conduites un peu longues & fort chargées; quand après une pente roide les conduites fe remettent de niveau. Autres obfervations fur les lieux où il faut faire paffer les tuyaux. Comment il faut tenir les tuyaux de décharge. *Ibid. b. Voyez* CONDUITE.
CONDUIRE, (*Manege*) conduire fon cheval étroit ou large. III. 843. *b.*
CONDUIRE, (*en Peint.*) une belle conduite, lumiere bien conduite. III. 843. *b.*
CONDUIT, (*Phyfiq.*) connoiffances des anciens dans l'art de conduire les eaux. Conduit fouterrein en forme de grotte dans le nouveau Mexique, long de 200 lieues. III. 843. *b.*
CONDUIT *auditif*, (*Anatom.*) defcription. III. 843. *b.*
Conduit cyftique. III. 844. *a.*
Conduit artériel; fon ufage dans le fœtus. VII. 3. *a.* 4. *a.*
CONDUITS *laiteux*, (*Anat.*) tuyaux excréteurs des glandes qui compofent les mammelles & filtrent le lait. Leur defcription & leurs ufages. *Suppl.* II. 741. *b.*
Conduit urinaire, dans les femmes. III. 844. *a.*
CONDUIT *à vent*, (*Architect.*) defcription. Ils font fort en ufage en Italie. III. 844. *a.*
CONDUITE, *d'eau*, (*Hydr.*) elle prend fon nom de la qualité des tuyaux; conduite de fer, de plomb, *&c.* III. 844. *a.*
CONDUITE, (*Hydr.*) moyen de connoître la faute dans une conduite & d'y remédier. VI. 439. *a.* Jarrêt dans une conduite. VIII. 462. *a.* Précaution à prendre dans la conduite des eaux, à caufe des frottemens caufés dans les coudes & les jarrêts des tuyaux. VII. 345. *b.* XI. 164. *a.* Conduite des eaux pour l'agriculture. *Suppl.* I. 48. *b.* &c. *Voyez* AQUEDUC, CANAL, TUBE, TUYAU, CONDUIRE, CONDUIT.
CONDUITE, (*Morale*) III. 844. *a.*
Conduite. Comment on doit fuivre dans fa conduite les mouvemens de fa confcience. III. 902. *b.*
CONDUITE, (*Horlog.*) tringle de fer deftinée dans les grandes horloges à tranfmettre le mouvement à de grandes diftances. La partie qui fert à faire tourner les aiguilles. III. 844. *a.* Lorfqu'on veut changer la direction d'un mouvement on en emploie de différentes efpeces. Exemples. *Ibid. b.*
CONDYLEATIS, (*Mythol.*) Diane adorée à Condyleis en Arcadie. Pourquoi ce furnom fut changé dans la fuite, en celui d'étranglée. III. 844. *b.*
CONDYLOME, (*Chirurg.*) excroiffance à l'anus ou au col de la matrice. Etymologie du mot. Progrès de ce mal, auffi appellé *fic.* Il peut devenir un chancre. Sa cure. III. 844. *b. Voyez* FIC.
Condylome. Invention d'un nouvel inftrument pour couper les condylomes du fondement. *Suppl.* IV. 735. *b.*
CONE, (*Géomét.*) axe du cône. Cône droit, fcalene; obtufangle, acutangle. Définition & defcription du cône. Ses principales propriétés. 1°. L'aire ou la furface de tout cône droit, faifant abftraction de la bafe, eft égale à un triangle, dont la bafe eft la circonférence de celle du cône, & la hauteur fon côté. Méthode de tracer une furface qui enveloppe exactement celle d'un cône droit propofé. III. 845. *a.* Celle d'avoir le développement d'un cône droit tronqué. 2°. Les cônes de même bafe & de même hauteur font égaux en folidité. Un cône eft le tiers d'un cylindre de même bafe & de même hauteur. Mefurer la furface & la folidité d'un cône. *Ibid. b.* Sur le rapport des cônes & des cylindres,

Voyez Cylindre. Méthode pour déterminer la solidité d'un cône oblique. Sur le moyen de trouver la surface du cône oblique, *voyez* le mémoire de M. Euler, *tom. I. des nouv. Mém. de Petersb.* Méthode de Barrow pour trouver la surface d'un cône qui a pour base une ellipse. Cône de rayons en optique. *Ibid.* 846. *a.*

Cône, axe du cône. I. 904. *b.* Cônes opposés. XI. 513. *a.* Cinq sections du cône. III. 875. *a*, *b*. &c. XIV. 881. *a.* Rapport du cône au cylindre. IV. 593. *a.* Mesurer la solidité d'un cône tronqué. XVI. 698. *a.* Trouver le centre de gravité d'un cône & d'une pyramide. II. 825. *b.*

Cône, fruit du pin. XII. 629. *b.*

Cone, (*Chymie*) espece de moule de fer, *&c.* Son usage. III. 846. *a.*

CONEPATE, (*Quadrup.*) animal du Mexique. Auteurs qui en ont donné la figure. Ses différens noms. Sa description. Variétés de cette espece. Mœurs de cet animal. Odeur qu'il répand. *Suppl.* II. 542. *a.* Usages qu'on en tire. Maniere de le classer. *Ibid. b.*

CONFARRÉATION, (*Hist. anc.*) description de cette cérémonie. C'étoit la plus sacrée des trois manieres de conférer le mariage. Ce qu'on entendoit par diffarréation. III. 846. *b.*

Confarréation, *mariage par*, X. 109. *b.* Etym. de ce mot. *Suppl.* I. 914. *a.*

CONFECTEUR, (*Hist. anc.*) sorte de gladiateurs chez les anciens Romains. Dérivation de ce nom. III. 846. *b.*

CONFECTION, (*Pharm.*) elles ne different des électuaires, ni par leur consistance ni par le manuel de leur préparation. Confections en usage parmi nous : la confection hyacinthe, l'alkermès, & l'hamec.

Composition de la confection d'hyacinthe réformée de Lémery. Les éloges qu'on a donnés à cet électuaire sont peu fondes en raison. Examen des matieres & poudres dont elle est composée, qui démontre combien l'estime qu'on en a faite étoit exagérée. III. 846. *b.* La poudre de confection d'hyacinthe pourroit avoir de bons effets dans certains cas, mais il n'arrive jamais qu'on la prescrive. La confection de Montpellier & de Lyon est faite avec le sirop de limon; sirop acide qui ne manque pas de saturer les alkalins terreux, sur la vertu desquels on ne peut plus compter. Propriété de la confection d'hyacinthe qu'il faudroit prendre à la dose d'une demi-once.

Confection alkerme. Combien elle étoit imparfaite dans son origine. Sa composition selon la pharmacopée de Paris. *Ibid.* 847. *a.* Dose qu'il en faut prendre. Sa propriété. *Voyez* Alkermès.

Composition de la confection hamec de Lémery. Ses propriétés. Sa dose. *Ibid. b.*

CONFÉDÉRATION, *de deux ou plusieurs états.* Voyez États composés. VI. 19. *b.* 20. *a.* & République fédérative. XIV. 158. *b.*

CONFÉRENCE, (*Jurispr.*) 1°. Rapprochement & comparaison de différentes loix. Ouvrages qui ont été faits en ce genre. III. 847. *b.* 2°. Assemblée de magistrats ou d'avocats où l'on traite des matieres de jurisprudence. Ouvrages auxquels elles ont donné lieu. *Ibid.* 848. *a.*

CONFESSEUR, (*Hist. eccl. & Theol.*) quels sont les saints qui ont porté ce nom. Celui qui se présentoit de lui-même au martyre étoit appellé *professeur.* Celui qui s'exiloit par crainte *extorris.* Ce qu'on entend aujourd'hui par confesseur. De quels ordres ont été tirés les confesseurs des rois de France, & ceux de la maison d'Autriche. III. 848. *a.*

Confesseur, différence entre martyr & confesseur. X. 168. *a.*

CONFESSION, (*Hist. eccl. & Théol.*) confession, partie du sacrement de pénitence. Ses caracteres. Elle est de droit divin. Elle étoit autrefois publique. III. 848. *a.* Ancienneté de cet usage. Elle fut prescrite par le quatrieme concile de Latran. Confiscation des meubles de celui qui étoit mort sans avoir voulu se confesser. Celui qui n'avoit rien donné à l'église étoit censé mort sans confession. Le droit coutumier refusoit la confession aux criminels condamnés à mort. Entreprises pour changer cet usage. Son abolition. Secret que le confesseur doit garder de ce qu'on lui révele. *Ibid. b.* Les Indiens ont une espece de confession. Détails sur celle que pratiquent les Juifs. *Ibid.* 849. *a.*

Confession. La confession des péchés est d'obligation chez les Juifs. XII. 304. *b.* A qui se faisoit autrefois la confession dans l'église catholique. 305. *a.* Elle n'est bonne que quand on a une grande componction. III. 766. *b.* Comment les Coptes la pratiquent. *Suppl.* II. 593. *a.* La confession des péchés véniels n'est pas de nécessité. XVII. 4. *b.* Les abbesses recevoient autrefois les confessions de leurs religieuses. I. 15. *a.* Confession accordée aux criminels par Charles VI, roi de France. IV. 470. *b.* Ce que pensoient deux Lacédémoniens de la confession des crimes faite à des prêtres. XI. 534. *b.* Sur la confession, *voyez* Exomologese.

Confession de foi. Confession d'Augsbourg. Des dates dans une confession de foi. III. 849. *a.*

Confession. *Au concile de Rimini*, est-il dit dans l'Encyclopédie, *les évêques catholiques blâmoient les dates dans ... confession de foi, & soutenoient que l'église ne datoit point* Eclaircissement de ce fait. *Suppl.* II. 542. *b.*

Confession d'Augsbourg, *voyez* Ausbourg & Luthéranisme.

Confession, lieu dans les églises où reposoient les corps des martyrs. III. 849. *a.*

Confession. (*Jurisp.*) Confession judicielle, extrajudicielle. On ne divise point la confession en matiere civile. Exceptions. Mais en matiere criminelle on peut la diviser. Elle ne sert pas de conviction parfaite contre l'accusé. III. 849. *a.* Chez les Juifs on condamnoit à mort un accusé sur sa seule déclaration : & de même chez les Romains. La confession faite à la question peut être révoquée. Celle d'un criminel contre un tiers ne fait pas preuve. Pour qu'on puisse tirer avantage d'une confession contre celui qui l'a faite, il faut qu'elle ait été faite librement par une personne capable, qu'elle soit certaine & déterminée, *&c.* La confession faite devant un juge incompétent n'emporte jamais condamnation. *Qui non potest dare, non potest confiteri.* Autorités à consulter. *Ibid. b.*

CONFESSIONNISTES, *ou* Protestans. Luthériens. III. 849. *b*

CONFIANCE, (*Morale*) définition. III. 849. *b.*

Confiance. Excès de confiance. VIII. 683. *b.* Confiance religieuse. VII. 7. *b.*

CONFIDENCE, (*Jurispr.*) paction simoniaque & illicite en matiere bénéficiale. On dit communément que la confidence est la sœur de la simonie. Premier exemple de cette confidence en 928. Autre exemple semblable. Ce désordre fut commun en France dans le seizieme siecle. Les loix se sont toujours élevées contre cet abus. Présomptions par lesquelles on peut établir la confidence, selon les bulles de Pie IV & de Pie V. En France on n'admet que les présomptions qui sont de droit commun. III. 850. *a.* Concile de Bourges, édit & ordonnance qui s'élevent contre cet abus. Peleus dit qu'on ne peut contraindre un confidentiaire à résigner, à moins qu'il n'y ait promesse par écrit. Autres maximes sur cet objet. *Ibid. b.*

CONFIDENT, (*Poés. Dram.*) deux sortes de confidens dans la tragédie ancienne; les uns publics, les autres intimes. *Suppl.* II. 542. *b.* Les premiers composoient le chœur. Ainsi le chœur avoit son avantage comme témoin, ou nécessaire ou vraisemblable; mais comme confident intime, il étoit souvent déplacé. Notre théatre, en renonçant à l'usage du chœur, a conservé les confidens intimes; mais il en a porté l'abus jusqu'à un excès ridicule. Dans la tragédie, presque pas un héros ne paroit sans un confident à sa suite, & ce personnage est aussi communément dénué d'esprit que d'intérêt. *Ibid.* 543. *a.*

CONFIGURATION, (*Physiq.*) ce qui fait, selon plusieurs philosophes, la différence spécifique entre les corps, c'est la diverse configuration & situation des parties. Vraisemblance de ce sentiment. III. 850. *b.* Cependant cette hypothese élude la question plutôt qu'elle ne la résout. Deux difficultés qu'elle ne résout point. Nous ne connoissons que la surface des corps, encore très-imparfaitement, parce qu'ils n'ont été donnés que pour nos besoins. Ce que vouloit dire Descartes quand il disoit, *donnez-moi de la matiere & du mouvement, & je ferai un monde. Ibid.* 851. *a.*

Configuration. Plusieurs modernes ont prétendu que les corps ne différoient les uns des autres que par l'arrangement & la figure de leurs parties. VI. 748. *b.*

Configuration *des planetes*, (*Astron.*) III. 851. *a.*

Configuration. Maniere de former les configurations des satellites de jupiter pour chaque jour du mois, & pour un certain moment déterminé. Description & usage du jovilabe. *Suppl.* II. 543. *b.*

CONFINS, (*Jurispr.*) il ne faut pas confondre les bornes avec les confins. Espace de cinq piés que la loi des douze tables avoit ordonné de laisser entre les héritages; III. 851. *a.* ce que confirmerent la loi *Mamilia* & la derniere du code Théodosien. Il étoit cependant d'usage de mettre les bornes chez les Romains. Cet espace entre les héritages n'a plus lieu. Dispositions du titre *finium regundorum*, du code Théodosien. La position des confins peut être établie ou par bornes, ou par titres, ou par témoins. On entend aussi par confins, les endroits auxquels un héritage tient de chaque côté. *Ibid. b.* Il est bon de marquer les anciens & nouveaux confins. Pour mieux les reconnoître, il faut les orienter. Tems où a commencé l'usage de marquer les confins dans les terriers. Ce qu'exige à cet égard l'ordonnance de 1667, de ceux qui forment quelque demande pour une censive, ou sur un héritage. Autres actes dans lesquels il faut désigner les confins d'un héritage. *Ibid.* 852. *a.*

Confins, voyez Bornage. Déclaration des confins. IV. 692. *a.*

CONFIRMATION, (*Théol.*) définition de ce sacrement. Divers

Divers ſentimens ſur ce qui conſtitue la matiere eſſentielle de ce ſacrement. III. 852. *a.* Du tems où il s'adminiſtre. Preuves de l'établiſſement de ce ſacrement. Il paroît, par toute l'antiquité, que les évêques ont toujours été en droit de le conférer. Il eſt certain que parmi les Grecs, le prêtre qui donne le baptême, confere auſſi la confirmation. La confirmation imprime caractere, *voyez* II. 667. *a.* Tems où l'on donnoit la confirmation. Ceux qui la reçoivent, doivent être à jeun. *Ibid. b.*

Confirmation. Averſion que marquerent pour ce ſacrement les chrétiens de S. Thomas. XII. 108. *b.*

CONFIRMATION, (*Belles-lettr.*) définition. Confirmation directe & indirecte. Cette partie eſt comme l'ame de l'oraiſon. III. 852. *b.* C'eſt la partie la plus eſſentielle de l'éloquence. Préceptes ſur la maniere dont il faut la traiter. De la forme des preuves. Ordre qu'il faut leur donner. *Ibid.* 853. *a. Voyez* PREUVE.

CONFIRMER, (*Juriſpr.*) déclarer ou reconnoître valable un acte. Confirmation d'une donation ou d'un teſtament. Celle des ſtatuts, privileges, & autres actes par lettres-patentes. Deux maximes en fait de confirmation. Confirmation d'une ſentence, lorſqu'il y a eu appel à un juge ſupérieur. Auteurs à conſulter. III. 853. *a.*

Confirmer, affirmer, aſſurer. Différentes ſignifications de ces mots. I. 775. *a.* Lettres de confirmation. IX. 421. *a.*

CONFISCATION, (*Juriſpr.*) chez les Romains la confiſcation fut inconnue dans les premiers tems. Loi *cornelia*, par laquelle cet uſage commença. Divers cas qui ne ſont pas de notre uſage, dans leſquels la confiſcation avoit lieu ſous les empereurs; d'où il paroît que les loix romaines étoient plus ſéveres que les nôtres en bien des occaſions. Empereurs qui ne ſe ſont pas prévalu de la rigueur de ces loix; Trajan, Antonin-le-pieux, Valentinien, Juſtinien. En France la confiſcation a été établie dès le commencement de la monarchie. Défenſe de Dagobert I, en faveur de l'obſervation du dimanche. III. 853. *b.* Emploi des confiſcations qui échoient au roi du tems de Philippe V. Confiſcation des monnoies étrangeres. Diverſes diſpoſitions des loix & coutumes anciennes ſur les confiſcations & leurs deſtinations. Coutumes de Limoges, de Ville-Franche en Périgord, de Langres, Tournay, Aveſnes, Saint-Amand-en-Peule, diocèſe de Tournay. *Ibid.* 854. *a.* Dans le pays de droit écrit, la confiſcation n'a pas lieu, ſi ce n'eſt pour crime de leſe-majeſté divine & humaine. Uſage du parlement de Toulouſe à excepter. A l'égard des pays coutumiers, on diſtingue les coutumes en cinq claſſes, par rapport à la confiſcation.

Les dettes actives ſuivent le domicile du condamné; mais les meubles appartiennent au roi, ou autre ſeigneur dans la juſtice duquel ils ſe trouvent de fait. Exception pour le crime de leſe-majeſté. *Ibid. b.* Pour que la confiſcation ait lieu, il faut que le jugement ſoit irrévocable, & que la mort civile ſoit encourue. Si le condamné meurt dans la priſon, … la confiſcation n'a point lieu. Des confiſcations enſuite de ſentences par contumace. Tems où la confiſcation eſt acquiſe en cas d'héréſie, de leſe-majeſté humaine, péculat, concuſſion, fauſſe monnoie, ſacrilege, apoſtaſie. Quels ſont les biens confiſqués dans les cas de communauté entre mari & femme. *Ibid.* 855. *a.* Autorités à conſulter ſur ce ſujet. Autres ſortes de confiſcations qui ont lieu au profit de différentes perſonnes; 1°. confiſcations qui ont lieu au profit des traitans, fermiers des meſſageries, communautés, *&c.* 2°. Confiſcation du fief d'un vaſſal. 3°. Autres eſpeces de confiſcations au profit du ſeigneur. *Ibid. b.*

Confiſcation, voyez COMMISE. III. 702. *b.* — 705. *b.* Origine du mot *confiſcation.* Fréquentes confiſcations ſous les empereurs. VI. 819. *b.* Elles étoient inconnues dans l'âge d'or de la république. Premieres confiſcations ſous Sylla. Trajan loué ſur ſa modération à cet égard. *Ibid.* Empereurs qui ſe relâcherent des droits du fiſc par rapport aux confiſcations. Juſtinien abolit ce droit. 820. *a.* Formalité qui ſe pratiquoit lorſque la maiſon d'un particulier étoit confiſquée au domaine de l'empereur. XVI. 361. *a.* Choſes confiſquées à Dieu. IV. 850. *b.* Confiſcation des meubles de celui qui étoit mort ſans avoir voulu ſe confeſſer. III. 848. *b.* Confiſcation du fief contre le vaſſal. XVI. 856. *b.* Confiſcation pour félonie. VI. 467. *a*, *b.* Examen de ce que doit ſouffrir par la confiſcation chacun des conjoints en communauté de biens. III. 720. *a*, *b.*

CONFISEUR. Four de campagne du confiſeur. VII. 222. *a.* Différentes ſortes de cuiſſons diſtinguées dans l'art du confiſeur. IV. 540. *a. Voyez* les planches du confiſeur, vol. III.

CONFITURE. Les anciens ne confiſoient qu'avec du miel. III. 855. *b.* Confitures demi-ſucrées. Toutes les confitures réduites à huit ſortes. Confitures liquides. Marmelades. Gelées. Pâtes. Confitures ſeches. Conſerves. Fruits candis. Dragées. *Ibid.* 856. *a.*

Confiture, voyez CONDIT. De l'uſage de préſenter des confitures aux juges. V. 776. *b.* 777. *b.* 778. *a.*

CONFISQUANT, *homme.* VIII. 380. *a.*

CONFLAGRATION, (*Phyſ.*) celle par laquelle la terre ſera conſumée. Philoſophes païens qui paroiſſent en avoir eu quelque idée. Paſſage de Séneque. Doctrine des Siamois & des bramines Siamois ſur cette matiere. Divers ſentimens ſur les cauſes de cet incendie. Réflexion de l'auteur. Sur la fin du monde. III. 856. *b. Voyez* MONDE.

CONFLIT *de juriſdiction*, (*Juriſpr.*) maniere de régler ces conflits lorſqu'ils ſurviennent entre deux juriſdictions inférieures. Par qui ſont jugés ceux qui ſurviennent entre les deux chambres des requêtes du palais, entre la grand'chambre & une chambre des enquêtes, entre deux chambres des enquêtes. Ce qui ſe pratique à l'égard des conflits formés entre deux cours. III. 857. *a.*

CONFLUENT. D'où vient le nom du village de Conflans près de Paris. Direction que doivent ſuivre deux rivieres après leur jonction. III. 857. *a.* Comment M. Pitot la détermine. Quelle ſera la viteſſe de ces deux mêmes rivieres reunies. *Ibid. b.* Sentiment de M. Guillelmini ſur cette viteſſe. Expériences de MM. Dufay & Varignon ſur les mouvemens de deux liquides qui ſe croiſent. *Ibid.* 858. *a.*

Confluent. Pourquoi un petit fleuve peut entrer dans un grand ſans en augmenter la largeur ni la profondeur. Un fleuve qui entre dans un autre, ſelon une direction peu favorable au courant, eſt inſenſiblement détourné de cette direction. L'union de deux rivieres doit les faire couler plus vite, d'où il arrive ſouvent qu'elles occupent moins d'eſpace. VI. 872. *a.*

CONFOLANS *ou* CONFOULANS, (*Géogr.*) petite ville du Poitou. Diverſes obſervations ſur ce lieu. Savant diſtingué dont il eſt la patrie. *Suppl.* II. 544. *a.*

CONFORGIEN, (*Géogr.*) village du Morvan en Bourgogne. Seigneurs qui l'ont poſſédé. Obſervations hiſtoriques ſur ce lieu. *Suppl.* II. 544. *a.*

CONFORMATION, (*Phyſiq.*) c'eſt à la différente conformation des corps que les newtoniens attribuent la réflexion des différentes couleurs de la lumiere. III. 858. *a.*

CONFORMATION, (*Médecin.*) de l'exacte juſteſſe qui regne dans les proportions du corps humain. Examen des différentes parties du corps, & de leurs proportions relatives. *Suppl.* II. 544. *b.* Variations dans leur conformation. *Ibid.* 545. *a.* De ces différentes conformations, il n'en eſt aucune qui ne ſoit dans l'ordre de la nature par rapport aux autres parties, & qui n'ait, avec ces mêmes parties, une proportion néceſſaire. *Ibid. b.* Ainſi la nature ayant gardé ſes regles, le viſage le plus laid eſt auſſi parfait & régulier dans ſon eſpece, que celui qui nous paroît le plus beau. — Il eſt vrai que la nature s'écarte quelquefois eſſentiellement des regles qu'elle ſemble ſe preſcrire, & dès-lors il peut bien en réſulter des difformités réelles. Différens ſentimens des Tartares, des Maures, des Chinois, *&c.* ſur la beauté du corps. *Ibid.* 546. *a.*

Conformation. Bonne & mauvaiſe conformation. Quatre claſſes de maladies produites par vice de conformation. La premiere contient les maladies qui naiſſent de la grandeur diſproportionnée de quelque partie. III. 858. *a.* La ſeconde, celles qui procedent de la mauvaiſe figure d'une partie. La troiſieme, celles qui conſiſtent dans le nombre extraordinaire de certaines parties. La quatrieme, celles qui viennent de la ſituation déplacée des parties. Autres maladies particulieres qu'on ne peut rapporter à aucune de ces claſſes, rangées ici ſous ſix chefs. Réflexion ſur la cure de ces maladies. *Ibid. b.*

CONFORMATION, (*Chirurg.*) art de rapprocher dans les fractures les bouts des os rompus, *&c.* III. 858. *b.* Après avoir fait l'extenſion & la contre-extenſion néceſſaires pour remettre en place les os fracturés, on doit procéder à la conformation. Comment on peut la faire. Du degré de force qu'on doit employer pour agencer & replacer les os. Comment on finit la cure quand la conformation eſt faite. *Ibid.* 859. *a.*

CONFORMISTES, (*non*) leurs aſſemblées à Londres. IX. 683. *a.*

CONFORMITÉ, *reſſemblance.* Rapports & différences entre ces deux mots. III. 859. *a.*

CONFORTE-MAIN, (*Juriſpr.*) lettres de conforte-main. Elles ſont demandées par un ſeigneur féodal qui n'a point de droit de juſtice attaché à ſon fief. Quelques-uns prétendoient autrefois que le ſeigneur féodal avoit une juſtice fonciere, & qu'il n'avoit beſoin de lettres de conforte-main, que pour fortifier ſon propre mandement. III. 859. *a.* Clauſe dont on uſoit dans les conforte-mains en Saintonge. Remarque d'Imbert à ce ſujet. Les lettres de conforte-main ne ſont plus uſitées aujourd'hui. *Ibid. b.*

CONFRAIRIE, (*Hiſt. eccl. Juriſpr.*) diverſes confrairies établies en l'honneur d'un myſtere ou d'un ſaint. Elles ne peuvent être établies ſans le conſentement de l'évêque. Des biens des confrairies, de leur adminiſtration, *&c.* Chacun des membres doit porter ſa part des charges communes, & peut ſe retirer quand il veut. III. 859. *b.*

Confrairies établies en différens lieux de la Grece, & qui

s'assembloient pour la célébration de certaines cérémonies. XII. 530. *a*. Bâton de confrairie. II. 144. *a*.

CONFRATERNITÉ, *voyez* FRATERNITÉ.

CONFRERES *de la passion*, espece de comédiens. III. 669. *b*.

CONFRONTATION, (*Jurifpr.*) on l'appelle en Languedoc, *acarement*, *acaration*. III. 859. *b*. Présentation des témoins à l'accusé en matiere criminelle. Coutume usitée chez les Hébreux dans la confrontation des témoins. Moyen employé sous l'empereur Claude, pour éprouver la fidélité d'un témoin. Moyen à-peu-près semblable, employé dans un concile des Ariens. La confrontation a lieu suivant le droit canon. On la pratiquoit en France dès les premiers tems de la monarchie. Ordonnances qui en parlent. Dispositions de ces ordonnances. *Ibid.* 860. *a*. Détails sur tout ce qui concerne la confrontation des témoins. *Ibid. b*. On observe les mêmes formalités dans les confrontations des accusés ou complices les uns aux autres, qui ne doivent être faites qu'après celles des témoins. De la confrontation d'accusés laïques avec des accusés ecclésiastiques. *Ibid.* 861. *a*.

Confrontation, différente de l'acarement. *Suppl.* I. 105. *b*.

Confrontation des accusés, voyez ce qui précede. III. 861. *a*.

Confrontation d'écritures, *voyez* COMPARAISON.

Confrontation d'experts, *voyez* vers la fin du mot CONFRONTATION.

Confrontation figurative, confrontation d'un témoin à l'accusé, sans néanmoins lui représenter le témoin. Comment elle se fait. Dans quelles circonstances elle a lieu. Où il en est parlé, & où elle s'est pratiquée. III. 861. *a*. Comment l'ordonnance de 1670 suppose cette confrontation. *Ibid. b*.

Confrontation littérale. III. 861. *b*.

Confrontation en tourbe. Exemple de cette confrontation page 860. *a*.

CONFUCIUS, observations sur ce philosophe. III. 343. *a*. Ses livres II. 233. *a*. III. 342. *a*. Sentences morales de Confucius. 346. *a*, *b*. Progrès de sa doctrine dans le Japon. VIII. 454. *b*. 456. *a*.

CONFUSION, (*Jurifpr.*) d'actions & de droits. III. 861. *b*. Comment elle a lieu. Autorités à consulter. *Ibid. b*.

CONFUSION, (*Chymie*) ce que les chymistes modernes entendent par-là. Comment la confusion differe de la mixtion. Autres sens de ce mot adopté par quelques Chymistes. Union de diverses substances que M. Henckel a regardées comme des confusions, qui cependant rentrent dans la classe des mixtions. Quelques anciens ont employé le mot de confusion dans le même sens que nous prenons ceux de *solution*, *dissolution*, *combinaison*. III. 862. *a*.

Confusion, dans la vue. Pourquoi les objets trop rapprochés paroissent confus. XVII. 568. *a*. Confusion d'idées. VIII. 492. *b*. &c. Notion confuse. XI. 252. *b*. Image confuse. *Suppl.* III. 564. *a*.

CONFUTATION, (*Rhét.*) Comment on réfute les objections de son adversaire & l'on découvre ses faux raisonnemens. Art de répandre du ridicule sur les preuves de son adversaire. *Voyez* RÉFUTATION.

CONGE, (*Hist. anc. Pharm.*) mesure des anciens. On a distingué le conge romain du conge attique. Galon ou conge des Anglois. III. 862. *b*.

CONGÉ, (*Hist. Art milit.*) on a distingué chez les Romains comme parmi nous plusieurs sortes de congés; congé absolu; congé à tems; congé de pure faveur; III. 862. *b*. congé infamant, exemples. Deux degrés de congé légitime établis par Auguste. *Ibid.* 863. *a*.

Congé dans la milice romaine. X. 513. *b*. 577. *b*. Réflexions sur les congés militaires. XVII. 835. *a*. Partie de l'habillement que les soldats emportent lorsqu'ils ont leur congé. VIII. 8. *a*.

CONGE. (*Jurisp.*) III. 863. *a*.

Congé d'adjuger, jugement portant qu'un bien saisi sera vendu & adjugé quarante jours après ce jugement. Quels sont à cet égard les usages du parlement & des requêtes du palais. III. 863. *a*.

Congé faute de conclure. *Congé* de cour. *Congé* déchu de l'appel. *Congé* faute de venir plaider. *Congé* faute de se présenter. *Congé* d'entrée. III. 863. *a*. *Congé* de remuage. *Ibid. b*.

Congé, en fait de marine. III. 863. *b*.

Congé en fait de louage. Tems où il doit être donné, ce terme varie selon différentes circonstances. Un congé donné verbalement ne suffit pas. Quand il y a un bail écrit, il n'est pas nécessaire de donner congé à la fin du bail. III. 863. *b*.

Congé du seigneur. III. 863. *b*.

CONGÉ, (*Comm.*) permission donnée de faire un commerce interdit à d'autres. Des congés pour la traite du castor. III. 863. *b*.

CONGE au menu. (*Comm.*)

CONGE, (*Comm.*) celui qu'obtiennent de leurs maîtres les garçons & compagnons. III. 864. *a*.

CONGÉ, (*aller au*) *chez les rubanniers & autres artisans.* Démarche du maître qui prend un ouvrier, auprès du maître de chez lequel l'ouvrier est sorti. III. 864. *a*.

CONGELATION, (*Physiq.*) comment les cartésiens la définissent. Principaux phénomenes de la congelation. 1°. La dilatation de l'eau & de tous les fluides, excepté les huiles. 2°. Les fluides perdent de leur pesanteur spécifique & de leur poids absolu. III. 864. *a*. Sept autres phénomenes sur la congelation rapportés. Principes que différens auteurs ont posés pour expliquer la congelation. Comment les cartésiens l'expliquent. Sentiment des gassendistes & autres philosophes corpusculaires. Comment ils expliquent la différence entre la congelation & la coagulation. Particules frigorifiques qu'ils ont imaginées. *Ibid. b*. Quelques-uns ont attribué la congelation à l'introduction de l'air commun dans le fluide, &c. Comment M. Boyle a combattu cette opinion. La plupart prétendent que la matiere de la congelation est un sel, du genre du nitre. Comment les particules nitreuses peuvent faire perdre à l'eau sa fluidité. Pourquoi cet effet n'est produit qu'en hiver. Expérience de la glace artificielle qui confirme cette opinion. Objections que fait contre ce systême l'auteur de la *nouvelle conjecture pour expliquer la nature de la glace. Ibid.* 865. *a*. Exposition de sa nouvelle théorie. Difficultés élevées contre elle. Autre hypothese par laquelle quelques-uns expliquent d'où vient l'augmentation du volume & la diminution de la gravité spécifique de l'eau convertie en glace: elle est peu digne qu'on s'y arrête. Pour nous faire une théorie de la congelation, nous devons recourir, soit aux particules frigorifiques des gassendistes, considérées avec tous les avantages que leur a donnés la philosophie de Newton, soit à la matiere subtile des cartésiens, avec tous les correctifs de M. Gauteron. *Exposition du premier systême. Ibid. b*. Tous les corps salins donnent de la roideur aux parties des corps dans lesquels ils sont introduits. Pourquoi les particules de quelques sels se soutiennent dans l'eau lorsqu'elles sont élevées, quoique spécifiquement plus pesantes que l'eau. Pourquoi le volume de l'eau convertie en glace est augmenté, & sa pesanteur spécifique diminuée. Comment l'eau imprégnée de soufre, de sels & de terre peut être changée en métaux, minéraux, gommes & autres fossiles. *Exposition du second systême. Ibid.* 866. *a*. Pourquoi selon ce systême l'évaporation est considérable dans un tems de gelée. *Ibid. b*.

Congelation de l'eau. *Suppl.* III. 469. *a*. La congelation expliquée par les principes de l'attraction. I. 853. *b*. Cause de la congelation selon M. Musschenbroeck. VII. 313. *b*. 314. *a*. 679. *b*. Dilatation de l'eau par son changement en glace. 312. *a*. 313. *b*. Eau refroidie au-dessous du terme de la congelation sans être gelée. 318. *a*. Congelations artificielles. 318. *b*. 319. *a*. 683. *a*, *b*. Expérience dans laquelle on est parvenu à geler le mercure. X. 373. *a*. Comment on doit chercher le terme de la congelation pour la construction des thermometres. *Suppl.* IV. 940. *a*, *b*. Sur la congelation, *Voyez* GEL, GELÉE, GLACE.

CONGELATION, (*Physiq.*) phénomenes singuliers que présente la congelation de l'eau distillée. *Suppl.* II. 546. *b*.

Congelation en chymie, fixation d'un fluide. Terme de congelation dans un thermometre. III. 866. *b*.

CONGELER, principes capables de congeler la plupart des liqueurs. Moyen de produire un degré de froid très-considérable. Autre moyen de faire un froid artificiel, indiqué par M. Homberg. III. 866. *b*.

CONGESTION, (*Médecine*) maladie des humeurs. Amas de quelque matiere morbifique des humeurs dans une partie du corps. Elle résulte ou de l'inaction de la partie solide, ou de la dérivation de la matiere peccante déja formée ailleurs dans la partie maintenant affectée. Causes de cette dérivation. Désordres que produisent les congestions. Cure de ce mal. Divers termes employés pour caractériser les différentes sortes de congestions morbifiques, & dont l'auteur donne ici la définition. III. 867. *a*. Ces termes sont ceux de *collection*, *fluxion*, *dépôt*, *apostême*, *abcès*, *délitescence*, *métastase*. *Ibid. b*.

Congestions, elles se font dans différentes parties du corps, selon les différens tems de la vie, par une disposition particuliere dans l'économie animale. VIII. 125. *a*. Différence entre congestion & fluxion. VI. 926. *a*.

CONGIAIRE, (*Hist. anc.*) *terme de médailliste*, don ou présent représenté sur une médaille. Etymologie de ce mot. Différence entre les présens congiaires & les présens donatifs. Divers exemples de congiaires donnés au peuple par les empereurs. Il n'est plus fait mention de congiaires dans les médailles des empereurs depuis Quintillus. III. 867. *b*.

CONGO, (*Géogr.*) ses bornes, ses habitans, commerce qu'y font les Portugais. Productions du pays, marchandises qu'on y porte. III. 868. *a*.

Congo, qualité du climat de ce pays. XVII. 726. *b*. Observations sur les negres de Congo. VIII. 337. *a*. XI. 81. *a*. Prêtres de Congo nommés ngombos. XI. 129. *a*. Formalité qu'observent les filles de ce pays, lorsque leurs menstrues paroissent pour la premiere fois. X. 342. *b*. Oiseau favori des rois de Congo. XI. 833. *a*. Instrumens de musique en usage dans ce pays. *Suppl.* II. 799. *b*. *Suppl.* III. 683. *a*. 815. *b*. *Suppl.* IV. 54. *b*. 71. *b*. 560. *a*. 979. *b*.

CONGRE, (*Ichthyol.*) Description de ce poisson de mer. Qualité de sa chair. III. 868. *a*.

quées en treize articles. *Ibid. b.* Description de la *parabole* : définition des termes relatifs à cette figure. Propriétés de la parabole indiquées en quinze articles. *Ibid.* 876. *a.* Description de l'*hyperbole*. Définition des termes. *Ibid. b.* Autre maniere de décrire l'hyperbole. Hyperboles opposées, hyperboles conjuguées, &c. Propriétés de l'hyperbole contenues en douze articles. *Ibid.* 877. *a.* Conséquences qu'on peut tirer de toutes les propriétés des sections coniques. *Ibid. b.* Traités à consulter pour s'instruire de toutes les propriétés des sections coniques. Les sections coniques composent tout le système des lignes du second ordre, ou courbes du premier genre. Ces lignes sont celles dans l'équation desquelles les indeterminées montent au second degré. Equation générale des sections coniques. Comment on peut réduire cette équation à représenter quelqu'une des sections coniques en particulier. Comment on pourroit parvenir à donner un traité analytique des sections coniques, où les propriétés de ces courbes seroient déduites de l'équation générale. Plan d'un pareil traité tracé par M. l'abbé de Gua. Comment M. le marquis de l'Hôpital a divisé son ouvrage sur les sections coniques. *Ibid.* 878. *a.* Quelle seroit la meilleure maniere de traiter ces courbes. Sujet du sixieme livre de l'ouvrage de M. de l'Hôpital. Pour montrer les propriétés des sections coniques dans le cône, il est bon de prouver d'abord que toute section conique est une courbe du second ordre, &c. Méthode à suivre pour le prouver. Cela bien démontré, il est visible que la section d'un cône par un plan... ne peut être qu'une ellipse ou un cercle : dans quels cas elle est une ellipse. Démonstrations de ces differens cas. *Ibid. b.*

Conique, axe d'une section conique. I. 905. *a.* Base. II. 116. *a.* Centre. 824. *a.* Diametre. IV. 941. *b.* Sections opposées. XI. 513. *a.* Sections semblables. XIV. 937. *a.* Cône coupé d'une maniere sous-contraire à la base. XV. 416. *b.* La section d'un cône par un plan est toujours du même degré que la courbe qui est la base du cône. XI. 463. *b.* Quelle est la meilleure maniere de traiter de toutes les sections coniques géométriquement. V. 516. *a.* *Voyez* SECTION.

CONIQUE, *section*, (*Géom.*) de la connoissance que quelques géometres de l'antiquité ont eue de cette partie de la géométrie. *Suppl.* II. 547. *b.*

CONIQUE, (*Artill.*) piece d'artillerie dont l'ame est plus large vers la bouche, que vers la culasse. Les premiers canons étoient coniques. Inconvéniens de cette forme. III. 879. *a.*

CONISE, (*Botan.*) caracteres des fleurs de ce genre de plante. Sa fumée chasse les bêtes venimeuses, &c. Propriétés que quelques-uns lui ont attribuées en médecine. III. 879. *a.*

CONISTERIUM, (*Hist. anc.*) lieu dans les gymnases, &c. III. 879. *a.*

CONJUGAISON, (*Gramm.*) définition. III. 879. *a.* Les terminaisons des verbes sont renfermées en deux classes ; celles qui sont de la voix active, celles qui sont de la voix passive. Pourquoi l'on emploie ici le mot *voix*. Les Grecs ont encore la voix moyenne. Ce qu'on entend par modes. Quatre principaux modes, & leur explication ; l'indicatif, le subjonctif ou l'optatif, l'impératif, l'infinitif. Des tems des verbes. *Ibid. b.* Trois tems principaux ; le présent, le passé, l'avenir, auxquels on ajoute les tems relatifs & combinés. Des nombres dans les verbes. Du duel des Grecs. Des personnes. Combien de sortes de vues de l'esprit sont énoncées dans le verbe. *Ibid.* 880. *a.* Le mot de *conjugaison* regardé comme un terme métaphorique. Les anciens grammairiens se servoient du mot *déclinaison*. Comment se sont formées les distinctions des differentes classes de conjugaisons. Indication des quatre conjugaisons latines, & d'une cinquieme introduite par quelques-uns, qu'on appellée *mixte* : telle est celle du verbe *accipio*, qui est composée de la troisieme & de la quatrieme. Verbes irréguliers & défectifs des Latins. *Ibid. b.* D'où vient que plusieurs prétérits & supins des verbes latins paroissent n'avoir point conservé l'analogie ; que *fero*, par exemple, fait au prétérit *tuli*, &c. De la cause des irregularités dans les langues. Des conjugaisons *hebraïques*. *Ibid.* 881. *a.* Des conjugaisons *grecques*. On en comptoit trois especes, celle des verbes barytons, celle des verbes circonflexes, & celle des verbes en μι. Il y a six conjugaisons des verbes barytons, trois des circonflexes, & quatre des verbes en μι. La méthode de P. R. réduit ces treize conjugaisons à deux. Quatres observations à faire pour bien conjuguer les verbes grecs. 1°. Il faut observer la terminaison ; 2°. la figurative ou caractéristique ; *Ibid.* 881. *a.* 3° la voyelle ou diphtongue qui précede la terminaison ; 4°. l'augment. Deux sortes d'augmens ; le syllabique & le temporel. Différences entre les verbes grecs & les verbes latins.

Des conjugaisons des verbes *allemands*. Le verbe *lieben* est le paradigme de tous les verbes réguliers. Les Allemands n'ont point de passifs en un seul mot. Ils ont trois verbes auxiliaires, *haben*, *seyn*, *werden*.

Des conjugaisons des verbes *anglois*. *Ibid.* 882. *a.* Facilité d'apprendre à conjuguer, selon Wallis. Grandes différences qui se trouvent dans la terminaison des infinitifs. Ces infinitifs ne se conjuguent pas par le changement de terminaison. Des participes anglois. C'est avec l'infinitif & les participes que l'on conjugue les verbes anglois par le secours de certains mots, & de certains verbes auxiliaires, qui sont proprement les seuls verbes. Comment se marquent les personnes. Défaut des grammairiens anglois, dans la maniere d'enseigner les conjugaisons. *Ibid. b.* Comment s'exprime le sens passif en anglois. Conseil pour se familiariser avec la langue angloise.

Des conjugaisons dans la langue *espagnole*. Il y en a trois distinguées par la terminaison de l'infinitif. Quatre auxiliaires. La maniere de conjuguer des Espagnols est plus analogue que la nôtre à celle des Latins. Modele de leurs trois conjugaisons. *Ibid.* 883. *a.*

Des conjugaisons dans la langue *italienne*. Il y en a trois ; leurs terminaisons de l'infinitif. Conseil pour apprendre à conjuguer en cette langue.

Des conjugaisons en *françois*. On en distingue quatre par la terminaison de l'infinitif. Conseil a ceux qui veulent apprendre les conjugaisons françoises. *Ibid. b.*

CONJUGAISON *de nerfs*, en anatomie. III. 883. *b.*

Conjugaison. De la conjugaison des verbes. I. 70. *b.* 71. *a.* Paradigmes des conjugaisons. XI. 891. *b.* C'est avec peu de fondement que les grammairiens ont imaginé six conjugaisons grecques des verbes barytons. VI. 748. *b.* Dans chaque conjugaison grecque il y a trois figuratives, celle du présent, du futur & du prétérit. *Ibid.* Richesse de conjugaison dans la langue hébraique. VIII. 90. *b.* XVII. 437. *b.* Modele de conjugaison pour l'exécution du projet d'une langue nouvelle. IX. 268. *b.* —270. *b.* Conjugaison des verbes auxiliaires françois, & d'un verbe actif. *Suppl.* III. 126. *a*, *b*.

CONJUGAL, *amour*. I. 369. *b.* Communauté conjugale. III. 718. *a*, *b*.

CONJUGUÉ, (*Géom.*) diametres conjugués dans les sections coniques. Axe conjugué dans l'ellipse. Les deux axes étant donnés, moyen de trouver les foyers par lesquels on peut ensuite tracer l'ellipse. III. 883. *b.* De l'ovale conjuguée, dans la haute géométrie. M. l'abbé de Gua prouve que la courbe appellée *cassinoide*, doit dans certains cas être composée de deux ovales conjuguées, &c. & que ces ovales peuvent même se réduire chacune à un seul point conjugué. Pour qu'une courbe se réduise à un point conjugué, il faut que la valeur de *y* en *x* soit telle, que cette valeur ne soit réelle que quand *x* a elle-même une valeur déterminée. L'hyperbole nous fournit en quelque maniere un exemple de courbes, dont les parties sont détachées ; car les deux hyperboles opposées paroissent n'avoir rien de commun, & appartiennent cependant à une seule & même courbe. Explication de cette singularité. *Ibid.* 884. *a*

Conjugué. Diametre conjugué. IV. 942. *a.* Axe conjugué. I. 905. *a.*

CONJUGUÉES, (*Hyperboles*) le système des hyperboles conjuguées & des hyperboles opposées ne forment pas un seul & même système de courbes, comme quelques-uns se le sont imaginé. III. 884. *b.*

CONJUGUER, differens usages des mots *décliner* & *conjuguer*. Etymologie du mot *conjuguer*. II. 734. *b.*

CONJURATEURS. Ceux qui étoient ainsi nommés dans les loix anciennes. III. 885. *b.*

CONJURATION, (*Hist. anc.*) cérémonie qui se pratiquoit à Rome dans les grands dangers. III. 884. *b.*

Conjuration. Sorte d'engagement des soldats romains. XV. 102. *b.*

CONJURATION, (*Divinat.*) conjuration pratiquée dans l'église catholique pour expulser les démons. Différence entre la conjuration & le sortilege. Différence entre l'un & l'autre, l'enchantement & les maléfices. Faux moyen qu'ont donné quelques démonographes, pour reconnoitre les sorciers. Formule par laquelle les païens conjuroient les animaux nuisibles aux biens & aux fruits de la terre. III. 885. *a.*

Conjuration. *Voyez* EXORCISME.

Conjuration, *conspiration*, (*Synon.*) IV. 58. *a.*

CONJURE, (*Jurispr.*) semonce faite par le bailli ou gouverneur aux hommes de fiefs, de venir juger une affaire ; ce qui n'a lieu que dans quelques coutumes des Pays-bas. III. 885. *a.* Etymologie de ce mot. Anciennement le seigneur pouvoit lui-même conjurer ses hommes ; aujourd'hui il ne peut le faire que par son bailli, &c. *Conjure*, assemblée de ceux qui ont prêté serment de rendre la justice, &c. Qui sont ceux qui sont appellés *conjurateurs* dans les loix anciennes. Cour de conjure. *Conjure* signifie aussi dans quelques coutumes, *demande* & *semonce*. Conjurer la cour ou le juge. *Ibid. b.*

CONNÉTABLE, (*Hist. mod.*) grand connétable. Officier de la couronne qui ne subsiste plus ni en France ni en Angleterre. Etymologie du mot.

Fonction du *connétable-d'Angleterre*. III. 885. *b.* Cette charge créee par Guillaume-le-conquérant, fut abolie par Henri

Henri VIII. Connétables des cantons créés par Edouard I. Petits connétables. Il y a encore d'autres connétables qui tirent leurs noms de différentes places.

Du connétable en France. Comment il devint insensiblement le premier officier de la couronne. Pouvoirs de cette charge. Elle n'étoit que personnelle. Elle fut supprimée en 1627. Un seigneur représente le connétable au sacre des rois. Tribunal de la connétablie qui se tient à Paris. Depuis la suppression du connétable, on a créé le maréchal général des camps & armées du roi. *Ibid.* 886. *a.*

Connétable. Sa banniere. VI. 42. *a.* Son lieutenant. IX. 504. *b.*

CONNÉTABLIE & *maréchaussée de France.* C'est la premiere des trois jurisdictions comprises sous le titre de *siege de la table de marbre du palais à Paris.* Elle a aussi le titre de justice militaire. On voulut établir en 1602, une connétablie à Rouen. Ancienneté de l'établissement de la connétablie. Il paroît que ce siege a subsisté depuis l'an 1255. Ce que dit Miraulmont sur la maniere dont cette jurisdiction s'exerçoit autrefois. Quel est le plus ancien vestige de son ancienneté. Ce que Charles V ordonna en 1374, par rapport à elle. Les connétables & ensuite les maréchaux de France tenoient cette jurisdiction en fief du roi. III. 886. *b.* Ensuite elle est devenue royale, & les officiers ont le titre de conseillers du roi. Cette jurisdiction d'abord ambulatoire, ne fut fixée à Paris que vers le tems où le parlement y fut fixé. Divers endroits où il a été transporté. Établissement d'un lieutenant général & d'un procureur d'office par les connétables; celui d'un lieutenant particulier. Officiers actuels de la connétablie. Des maréchaux de France considérés comme présidens de cette jurisdiction. Cérémonies dans lesquelles ils s'y rendent & ils en sortent. Comment ils opinent & déliberent. Du lieutenant général & des droits qui lui appartiennent. *Ibid.* 887. *a.* Comment il est reçu dans l'isle de la Maréchaussée, vis-à-vis d'Argenteuil, lorsqu'il s'y rend le lundi de Pentecôte, qui est le jour de la fête du lieu. Redevance des habitans de Nanterre. Droit appellé *ceinture de la reine.* Le lieutenant général a la garde du sceau du premier maréchal de France. Observations sur ce sceau. Juges subsidiaires, employés par la connétablie dans les procès criminels, & dans certaines affaires civiles. Assemblée des commissaires des guerres dans la connétablie. *Ibid. b.* Ordre & rang de séance des autres officiers de la connétablie. Énumération de tous les objets qui sont du ressort de ce tribunal, *Ibid.* 888. *a.* contenus en onze articles. *Voyez* MARÉCHAL *de France. Ibid. b.* Ouvrages à consulter sur cette matiere. *Ibid.* 889. *a.*

CONNETTI, (*Botan.*) nom brame d'une plante du Malabar. Ses autres dénominations. Sa description. *Suppl.* II. 547. *b.* Culture & usage de cette plante. Maniere de la classer *Ibid.* 548. *a.*

CONNEXION *ou* CONNEXITÉ. Différence entre ces mots. III. 889. *a.*

CONNOISSANCE, (*Mythol.*) définition de M. Locke. On peut réduire à quatre especes, la convenance ou disconvenance qui se trouve, ou que nous appercevons entre nos idées: l'identité ou diversité, la relation, la coexistence, l'existence réelle. *Le premier pas de notre esprit* dans la connoissance de la vérité, est de connoître qu'une de ses idées n'est pas l'autre, quand elles sont différentes. En quoi consiste l'*identité* d'une idée avec une autre. III. 889. *a.* Cette connoissance qu'un objet est ce qu'il est, est le principe de toute connoissance réflexive de logique; elle est appellée *intuitive.* M. Locke ne paroît pas exact quand il apporte pour exemple de connoissance intuitive, que *trois est plus que deux,* & *trois est égal à deux & un.* Cette derniere proposition est plus identique, mais conjonctive & logique, parce qu'il se trouve dans celle-ci une modification qui n'est pas dans la proposition identique *trois* est *trois.* La connoissance conjonctive devient plus composée & plus obscure à mesure que ces sortes de modifications surviennent à la connoissance intuitive. Opération de l'esprit pour retrouver pleinement dans la connoissance conjonctive, l'identité d'idées qui fait la connoissance intuitive. *Ibid. b.* La seconde sorte de convenance ou disconvenance que l'esprit apperçoit dans ses idées, peut être appellée *relative.* Toute la différence qui se trouve entre la convenance d'identité & la convenance de relation, c'est que l'une est une identité numérique, & l'autre une identité spécifique ou de ressemblance. La troisieme espece est la *coexistence* ou *non-coexistence* dans le même sujet, ce qui regarde particuliérement les substances. La quatrieme est celle d'une existence *actuelle & réelle,* qui convient à quelque chose dont nous avons l'idée dans l'esprit. *Divers sens du mot de connoissance.* 1°. Connoissance *actuelle.* 2°. Connoissance *habituelle,* fondée sur le sentiment intime d'avoir eu autrefois la perception actuelle de telle ou telle vérité. *Ibid.* 890. *a.* Deux degrés de cette connoissance. Certitude parfaite qu'elle renferme, fondée sur l'immutabilité des mêmes rapports entre les mêmes choses immuables. C'est sur ce fondement que dans les mathématiques, les démonstrations particulieres fournissent des connoissances générales; mais parce que le simple souvenir n'est pas toujours si clair que la perception actuelle, il en résulte que la connoissance démonstrative n'a pas la même vivacité d'évidence que la connoissance intuitive.

L'évidence a différens degrés: d'où viennent ces différences. *Ibid. b.* Quelquefois l'esprit apperçoit la convenance ou disconvenance des idées immédiatement par elles-mêmes; c'est la connoissance intuitive: quelquefois il ne l'apperçoit que par le secours des idées moyennes; mais l'intuition est absolument nécessaire dans la connexion de ces idées moyennes pour arriver à la certitude. Examen de la question; si parmi les connoissances intuitives, l'une est plus aisée à former que l'autre. Certains objets sont plus aisés à découvrir que d'autres; un objet simple s'apperçoit plus aisément qu'un objet composé. En quoi consiste la connoissance *démonstrative* ou de raisonnement. D'où dépend la sagacité de l'esprit dans le raisonnement. Quels esprits sont capables d'acquérir la connoissance démonstrative. *Ibid.* 891. *a.* Différence entre la lumiere que présente la connoissance intuitive, & celle que donne la connoissance démonstrative produite par une longue suite de preuves. Pourquoi certaines conséquences sont plus éloignées que d'autres du principe dont on les tire toutes. Plus le principe renferme d'idées particulieres, différentes de l'idée qui est commune au principe & à la conséquence, plus la conséquence est éloignée. *Ibid. b.* Différence entre une conséquence immédiate ou prochaine & une conséquence éloignée. On peut supposer des esprits si pénétrans, qu'ils reconnoissent par-tout & tout d'un coup la même idée en plusieurs propositions, soit qu'elle se trouve d'un côté avec plus ou moins, avec peu ou beaucoup de circonstances qui ne seront point de l'autre côté. *Ibid.* 892. *a.* Ceux qui approchent le plus de ce caractere, sont les plus grands esprits. Les esprits étant différens, les uns voient plutôt certaines conséquences, & les autres certaines autres. Quelque éloignée que soit une conséquence de son principe, il n'y a guere de personnes qui ne puissent parcourir tous les milieux pour y arriver. La difficulté qu'on trouve quelquefois à saisir la liaison de certaines propositions, vient de l'omission de quelques idées intermédiaires. Tout homme est capable de parvenir à toutes les sciences du monde. La difficulté d'étendre ses connoissances ne vient pas du défaut d'intelligence; mais du défaut de mémoire, qui, laissant échapper une idée précédente, nous empêche de concevoir ce qu'on nous dit actuellement. Une démonstration n'est exacte qu'autant que la raison apperçoit par intuition la convenance de chacune des idées qui lient ensemble les deux idées extrêmes. *Ibid. b.* Ainsi pour n'avoir aucun doute sur une démonstration, il faut que l'esprit retienne exactement cette perception intuitive; mais parce que la mémoire dans une longue suite de preuves, n'est pas toujours docile, il arrive que la connoissance démonstrative est couverte souvent de quelques nuages. Autres degrés de connoissance, outre l'intuition & la démonstration, *le rapport de nos sens* & *la connoissance testimoniale.* Certitude de ces connoissances. *Jusqu'où nous pouvons étendre nos connoissances, & quelles sont les bornes insurmontables qui nous arrêtent.*

I. La connoissance consistant dans la perception de la convenance ou disconvenance de nos idées, il suit de-là; 1°. que nous ne pouvons avoir aucune connoissance où nous n'avons aucune idée; 2°. que nous ne saurions avoir de connoissance, qu'autant que nous appercevons cette convenance & disconvenance, *Ibid.* 893. *a.* 3°. que nous ne saurions avoir une connoissance intuitive qui s'étende à toutes nos idées, *&c.* 4°. que notre connoissance raisonnée ne peut embrasser toute l'étendue de nos idées, parce que nous manquons d'idées intermédiaires.

II. Si l'on se rappelle les quatre especes de convenances ou disconvenances que nous avons observées dans nos idées (889. *a.*), nous remarquerons à cet égard, 1°. par rapport à l'identité & à la diversité de nos idées, que notre connoissance intuitive est aussi étendue que nos idées même. 2°. A l'égard de la connoissance que nous avons de la convenance ou disconvenance de nos idées par rapport à leur coexistence, nous pouvons assurer, 1°. que dans nos recherches sur la nature des corps, notre connoissance ne s'étend pas au-delà de notre expérience; 2°. que les idées complexes que nous avons des substances, se bornent à un certain nombre d'idées simples, que l'expérience nous fait appercevoir réunies & coexistentes; 3°. que les qualités sensibles, autrement dites, les secondes qualités, font presque seules toute la connoissance que nous avons des substances; 4°. que la liaison qui se trouve entre les secondes qualités des corps, se dérobe entiérement à nos recherches. *Ibid. b.* 5°. Il est quelques-unes des premieres qualités des corps dont nous connoissons la liaison intime. 6°. La connoissance de l'incompatibilité des idées dans un même sujet, s'étend plus loin que celle de leur coexistence. 7°. L'expérience seule peut nous fournir des connoissances sûres sur les puissances, tant actives que passives des corps.

Ce qui contribue à étendre nos connoiſſances par rapport aux ſubſtances corporelles, outre les ſens, c'eſt le témoignage des hommes & l'analogie. Comment il eſt prouvé que les ſens conduiſent à la connoiſſance de la vérité. *Ibid.* 894. *a.* Sur la maniere dont les ſens nous menent à la connoiſſance des choſes, *voyez* SENS. Mais leur témoignage ne ſuffit pas; il faut y joindre celui des hommes. De quel principe ſe déduit la juſteſſe des concluſions que nous tirons de l'analogie. Utilité de cette voie de connoiſſances.

III. Pour ce qui eſt de la connoiſſance que nous avons de la convenance ou diſconvenance de nos idées, conſidérées dans quelque autre rapport que ce ſoit, il eſt bien difficile de déterminer juſqu'où elle peut s'étendre. Les idées qui regardent les nombres & l'étendue, ne ſont pas les ſeules ſuſceptibles de démonſtration. *Ibid. b.* Certitude que nous pourrions acquérir dans la connoiſſance de nos devoirs envers Dieu. Notions exactes & préciſes que nous pourrions avoir du juſte & de l'injuſte. Les vérités morales ſont ſuſceptibles d'une démonſtration auſſi rigoureuſe que les vérités mathématiques.

Ce qui a donné à cet égard l'avantage aux idées de quantité, c'eſt, 1°. qu'on peut les repréſenter par des marques ſenſibles: ce qu'on ne ſauroit faire à l'égard des idées morales. 2°. Que les idées morales ſont ordinairement plus complexes que celles des figures que l'on conſidere ordinairement dans les mathématiques. *Ibid.* 895. *a.*

VI. Quant à la connoiſſance que nous avons de l'exiſtence réelle & actuelle des choſes, elle s'étend ſur beaucoup d'objets. Exemples.

Mais toutes nos connoiſſances ſont-elles réelles? Quelle différence y aura-t-il, ſelon nos regles, entre la connoiſſance d'un homme dont le jugement eſt ſolide, & celle de l'eſprit le plus extravagant du monde?

Réponſe. Si la connoiſſance que nous avons de nos idées ſe termine à ces idées, ſans s'étendre plus avant, lorſqu'on ſe propoſe quelque choſe de plus, nos plus ſérieuſes penſées ne ſeront pas d'un beaucoup plus grand uſage que les rêveries d'un cerveau déréglé.

Notre connoiſſance n'eſt réelle qu'autant qu'il y a de la conformité entre nos idées & la réalité des choſes. *Ibid. b.* Moyen de s'aſſurer de cette conformité. 1°. Les idées ſimples ne peuvent être des fictions de notre imagination, mais des productions naturelles & régulieres des choſes exiſtentes hors de nous, & qui operent réellement ſur nous. 2°. Toutes nos idées complexes, excepté celles des ſubſtances, étant des archétypes que l'eſprit a formés lui-même, qu'il n'a pas deſtinés à être des copies de quoi que ce ſoit, elles ne peuvent manquer d'avoir toute la conformité néceſſaire à une connoiſſance réelle. Toute notre connoiſſance en fait de mathématiques eſt réelle. *Ibid.* 896. La connoiſſance des vérités morales eſt auſſi ſuſceptible d'une certitude réelle, que celle des vérités mathématiques. Pour parvenir à la certitude, il eſt néceſſaire que nous ayons des idées déterminées; & pour faire que notre connoiſſance ſoit réelle, il faut que nos idées répondent à leurs archétypes. Au reſte, l'on ne doit pas trouver étrange qu'on place la réalité de notre connoiſſance dans la conſidération de nos idées, ſans ſe mettre fort en peine de l'exiſtence réelle des choſes; parce que la plupart des diſcours ſur leſquels roulent les penſées & les diſputes, ne ſont que des propoſitions générales & des notions auxquelles l'exiſtence n'a aucune part. 3°. Il y a une autre ſorte d'idées complexes, qui ſe rapprochant à des archétypes qui exiſtent hors de nous, peuvent en être différentes; & ainſi notre connoiſſance touchant ces idées, peut manquer d'être réelle. *Ibid. b.* Telles ſont nos idées de ſubſtances. Ce que nous devons faire pour avoir de telles idées, qui, étant conformes aux choſes, puiſſent nous fournir une connoiſſance réelle. Sur quoi eſt fondée toute la réalité des connoiſſances que nous avons des ſubſtances. Réſumé. Partout où nous appercevons la convenance ou diſconvenance de quelqu'une de nos idées, il y a connoiſſance *certaine*; par-tout où nous ſommes aſſurés que ces idées conviennent avec la réalité des choſes, il y a connoiſſance *certaine & réelle.* Mais, direz-vous, notre connoiſſance n'eſt réelle qu'autant qu'elle eſt conforme à ſon objet extérieur. Or nous ne pouvons le ſavoir, *&c. Ibid.* 897. *a.* Réponſe à cette objection. *Ibid. b.*

Connoiſſances humaines, réduites à trois eſpeces; l'hiſtoire, les arts & les ſciences. V. 495. *b.* Connoiſſances naturelles, primitives, évidentes. VI. 147. *b.* Les connoiſſances humaines diſtinguées en directes & en réfléchies. I. *diſc. prélimin. j.* Origine de nos connoiſſances. I. ij. iij. jv. Petit nombre de nos connoiſſances certaines. I. vij. Du ſyſtême de nos connoiſſances & de leur ordre encyclopédique. I. xjv. xv. Expoſition hiſtorique de l'ordre dans lequel nos connoiſſances ſe ſont ſuccédées. I. xjx. Syſtême figuré des connoiſſances humaines. I. xlvij & lj. La plupart de nos connoiſſances ne ſont fondées que ſur l'analogie. VIII. 687. *a*, *b.* &c. Incertitude de nos connoiſſances, qui conſiſtent à voir une partie des choſes par des organes infideles, & à deviner le reſte. XV. 31. *a.* Imperfection de nos connoiſſances. VII. 177. *a*, *b.* Pourquoi le créateur n'a pas voulu nous donner des moyens plus sûrs d'acquérir des connoiſſances. XV. 31. *a.* Du deſir de connoître. IV. 578. *a*, *b.* Les connoiſſances qu'on donne à un jeune homme, doivent ſe lier entr'elles. V. 399. *b.* Chaque connoiſſance individuelle doit avoir ſa cauſe particuliere, ou ſon motif propre. 402. *a.* Recueillir & enchaîner les connoiſſances anciennes & modernes, travail digne d'une ſociété littéraire. 635. *d.* Nous n'acquerons guere de connoiſſances nouvelles qu'aux dépens de nos plaiſirs. VII. 770. Effets du progrès des connoiſſances en Europe. IX. 362. *b.* Eſſai de M. de Condillac ſur l'origine des connoiſſances humaines. Analyſe & éloge de cet ouvrage. IX. 639. *b.* Utilité des académies pour le progrès de nos connoiſſances. *Suppl.* I. 93. *b.* — 99. *a.*

Connoiſſance de ſoi-même: d'où elle dépend. X. 766. *a.*

CONNOISSANCE *des tems*, (*Aſtron.*) almanach aſtronomique que publie chaque année l'académie des ſciences de Paris. En quel tems & ſous quelle forme il a commencé à paroître. Détails qu'il contenoit ſur les mouvemens céleſtes. *Suppl.* II. 548. *a.* Suite de l'hiſtoire de cet ouvrage. Comment il s'eſt perfectionné. Autres almanachs aſtronomiques publiés en Angleterre & en Allemagne. *Ibid. b. Voyez* EPHÉMÉRIDE.

Connoiſſance des tems. Suppl. II. 817. *b.* Détails ſur quelques tables, contenues dans différens volumes de cet ouvrage, *voyez* TABLES. *Suppl.*

CONNOISSANCE *du pays.* (*Art milit.*) Néceſſité de cette connoiſſance pour établir & exécuter un projet général ou particulier de campagne. Cette connoiſſance eſt générale ou particuliere, géographique ou topographique: en quoi conſiſtent l'un & l'autre: moyens de l'acquérir. Des perſonnes qu'on peut employer dans ce but. *Suppl.* II. 549. *a.*

CONNOISSEMENT. (*Comm. de mer*) Ce mot n'eſt guere en uſage que ſur l'Océan. Ce qu'établit l'ordonnance de la Marine, 1681, ſur les connoiſſemens. III. 898. *a.*

CONNOISSEUR, l'on n'eſt jamais parfait connoiſſeur en peinture, ſans être peintre: tous les peintres même ne ſont pas de bons connoiſſeurs. III. 898. *a.*

Connoiſſement, billet de. II. 254. *a.*

CONOÏDE. (*Géom.*) Conoïde parabolique. Livre d'Archimede ſur les conoïdes & les ſphéroïdes. Deux conoïdes produits par l'ellipſe & de même par l'hyperbole. Ouvrage de M. Parent ſur l'un de ces conoïdes. Quel eſt celui qu'on appelle cylindroïde. Méthode nouvelle pour meſurer la ſurface courbe d'un conoïde. III. 898. *b.*

Conoïde parabolique. XI. 884. *b.*

CONON, mathématicien & aſtronome. XIV. 601. *a.*

CONQUE *ſphérique* ou *globoſiſte*, eſpece de coquille foſſile. Sa deſcription. III. 899. *a.*

CONQUE *anatifere*, (*Conchyl.*) erreurs de quelques modernes ſur cette eſpece de coquillage. Conque anatifere repréſentée, vol. VI des planches, Hiſt. nat. pl. 74. Lieux où elle ſe trouve. Sa deſcription. Caracteres qui diſtinguent de ce coquillage le pouſſe-pied, repréſenté n°. 9, de la même planche. Claſſification de ce genre d'animal qui ne peut être regardé comme un coquillage proprement dit. *Suppl.* II. 549. *b.*

CONQUE *de Vénus orientale. Conque de Vénus occidentale*, (*Conchyl.*) deſcription de ces deux eſpeces de came. Lieux où on les trouve. Repréſentation du premier, vol. VI des pl. d'Hiſt. nat. pl. 73. Ouvrage à conſulter. *Suppl.* II. 550. *a.*

CONQUES. (*Conchyl.*) Conques anatiferes. IV. 189. *a.* En quoi elles different des pouſſe-pieds. XIII. 187. *a.* Conques anatiferes repréſentées, vol. VI des planches. *Regne animal*, pl. 74. Conques perſiques. XVI. 409. *a.* Conques ſphériques. *Ibid. b.* Conques de Vénus, vol. VI des planches. *Regne animal*, planche 7.

CONQUE, (*Anat.*) partie de l'oreille. D'où vient ce nom. III. 899. *a.*

CONQUE, (*Hiſt. anc.*) meſure de liquide. Vaſe à boire. Conque dans les égliſes. III. 899. *a.*

Conque. Différence entre la conque & le cornet. Conques dont ſe ſervoient les Juifs. II. 456. *b.*

CONQUE, (*Comm.*) meſure de grains, *&c.* Sa valeur. III. 899. *a.*

CONQUÉRANT. Eloges proſtitués aux crimes heureux des conquérans. VII. 717. *b.*

CONQUÊT. (*Juriſpr.*) Différence entre les acquêts & les conquêts. Quelles ſont les perſonnes par rapport auxquelles on parle de conquêts. Des conquêts en Normandie. III. 899. *a.* Des conquêts meubles & des immeubles. De l'héritage du côté de la femme, réputé conquêt. Comment ſe reglent les conquêts faits en différentes coutumes. Les conquêts faits en Normandie, où la communauté de biens n'a pas lieu, ne laiſſent pas d'entrer dans une communauté ſtipulée à Paris ou autre coutume ſemblable. Portion que la femme doit avoir des conquêts, *&c. Ibid. b.*

CONQUÊTE. (*Droit des gens*) Définition du droit de conquête. Ce droit eſt une ſuite de celui de guerre. III.

899. *b.* Droit d'un conquérant sur un peuple conquis. Quatre manieres différentes dont un tel peuple peut être traité par le conquérant. Quelles sont celles en usage aujourd'hui. Droit de tuer, que les auteurs de notre droit public ont supposé dans les conquérans : pourquoi ils sont tombés dans cette erreur. Le droit de réduire en servitude a été tiré comme conséquence de celui de tuer. Quelle sorte de servitude peut être quelquefois nécessaire pour assurer la conquête. *Ibid.* 900. *a.* Ces principes de modération ont été mis en usage par nos peres qui conquirent l'empire romain. Avantages que le droit de conquête peut procurer au peuple vaincu. Remarques sur la conquête considérée comme moyen d'acquérir la souveraineté ; 1°. la conquête est plutôt l'occasion d'acquérir la souveraineté que la cause immédiate de cette acquisition ; 2°. Toute conquête légitime, suppose que le vainqueur a eu un juste sujet de faire la guerre au vaincu. *Ibid. b.* Que faut-il penser des conquêtes injustes ? Réponse de Puffendorf. Le droit des gens met une espece de prescription contre les rois ou les peuples libres par rapport à la souveraineté. Les peuples peuvent rendre légitime par leur consentement le droit de l'usurpateur. Si l'usurpateur a changé une république en monarchie, son gouvernement équitable & demeuré quelque tems paisible, donne lieu de croire que le peuple s'en accommode. Mais s'il exerce un pouvoir tyrannique, la possession la plus longue n'emporte qu'une longue continuation d'injustices. Considérations qui doivent corriger les princes de la folie des usurpations ; leur inutilité, leur incertitude, leur revers. *Ibid.* 901. *a.*

Conquête. Différence entre la conquête & l'usurpation de l'autorité. XVII. 555. *b.* Colonies auxquelles l'esprit de conquête donna lieu anciennement. III. 649. *a.* Les conquêtes ne peuvent être l'origine des gouvernemens. VII. 789. *a.* Inconvéniens qui résultent aujourd'hui de l'impossibilité morale où sont les princes européens de faire des conquêtes dans cette partie du monde. IX. 362. *a, b.* Réflexions sur l'esprit de conquête. V. x. *a. Note.* Danger du goût des conquêtes : quel en est ordinairement le but secret. 545. *b.* De la gloire acquise par les conquêtes. VII. 717. *a.* 718. *a, b.* Le desir des conquêtes funeste à la population. XIII. 95. *a.* Il est de la prudence d'un prince de ne pas garder trop de places conquises. *Suppl.* II. 158. *b.* Des moyens de conserver ses conquêtes. Ce qu'on doit faire lorsqu'on ne peut les conserver. 161. *b.*

CONRAD *ou* CONRARD I, (*Hist. d'Allem.*) premier roi de Germanie. De l'origine de la famille dont il descendoit. *Suppl.* II. 550. *a.* Comment il fut élu. Histoire de son regne. *Ibid. b.* Premiers rois d'Allemagne qui prirent le titre d'empereur. *Ibid.* 551. *a.*

CONRAD II, surnommé le Salique ou l'Ancien, (*Hist. d'Allem.*) duc de Franconie, septieme roi ou empereur de Germanie. Principaux événemens de son regne. *Suppl.* II. 551. *b.*

CONRAD III, duc de Franconie, (*Hist. d'Allem.*) treizieme roi ou empereur de Germanie, successeur de Lothaire II. Description de son regne. *Suppl.* II. 552. *b.*

CONRAD IV, (*Hist. d'Allem.*) dix-huitieme roi ou empereur de Germanie depuis Conrad I, fils & successeur de Frédéric II. Précis de son regne. *Suppl.* II 553. *a.*

CONRAD V, dit *le jeune* ou CONRADIN, (*Hist. d'Allem.*) fils du précédent & d'Elisabeth, décapité à Naples à l'âge de seize ans. Fin de la maison de Souabe. *Suppl.* II. 553. *b.*

CONRAD, (*Hist. de Pologne*) duc de Masovie & de Cujavie, fils de Casimir II. Histoire de son regne. Il meurt dans son duché, après avoir envain disputé la couronne de Pologne à quatre rois. *Suppl.* II. 553. *b.*

CONRARD d'Halberstat, philosophe scholastique. XIV. 776. *a.*

Conrard, marquis de Monferrat, assassiné dans la ville de Tyr. XVII. 258. *a.*

Conrard de Leonbergh. XVII. 645. *b.*

CONRINGIUS de Helmstadt. VIII. 107. *b.* Cet auteur cité, (*Article Chymie*) au sujet des antiquités chymiques.

CONSACRÉ. Mot consacré. X. 763. *b.* Termes consacrés. XVI. 158. *b.*

CONSANGUIN, (*Jurispr.*) freres & sœurs consanguins, uterins, germains. Des consanguins ou agnats chez les Romains : ils formoient le premier ordre d'héritiers *ab intestat.* III. 901. *b.*

Consanguin. Frere consanguin. VII. 299. *b.* Sœur consanguine. XV. 267. *a.* Freres consanguins, germains, utérins ; leurs droits de succession. V. 75. *a, b.* — 77. *b.*

CONSANGUINITÉ. (*Jurispr.*) Du lien de consanguinité chez les Romains : Quelles personnes il comprenoit. La consanguinité n'étoit qu'une des especes d'agnation ; parce qu'outre l'agnation naturelle il y avoit l'adoption. Ce qu'on entend aujourd'hui par consanguinité. III. 901. *b.* Les freres & sœurs germains excluent, dans certaines coutumes, les freres & sœurs consanguins. Ce qu'on entend par degrés de consanguinité. *Ibid.* 902. *a.*

Consanguinité, en quoi elle differe de l'affinité. I. 161. *a.*

CONSCIENCE, l'opinion ou le sentiment intérieur que nous avons de ce que nous faisons. Selon Locke, la perception & la conscience doivent être prises pour une seule & même opération. Selon les Cartésiens, *&c.* la conscience & la perception sont deux opérations très-distinctes. Le sentiment de Locke paroît le mieux fondé. III. 902. *a.*

Conscience, sentiment qui nous donne connoissance de nos perceptions. XII. 327. *a, b.* Conscience, pensée, opération, perception, sensation, idée, notion : différences entre ces mots. XII. 308. *b.*

CONSCIENCE. (*Droit nat. & Moral*) Définition. III. 902. *a.* Deux regles à consulter avant de se déterminer à suivre les mouvemens de sa conscience. 1°. Il faut bien examiner si l'on a les lumieres & les secours nécessaires pour juger de la chose dont il s'agit ; 2°. il faut voir ensuite si l'on en a fait usage actuellement, ensorte qu'on puisse se porter sans autre examen à ce que la conscience suggere. Ce qu'on entend par conscience *antécédente* & conscience *subséquente.* Quelquefois ces deux jugemens sont conformes, ce qui arrive lorsqu'on a agi contre ses lumieres. Quelquefois ils sont différens, ce qui a lieu lorsqu'on s'est déterminé sans une pleine délibération, ou sur un léger examen. La conscience est ou *décisive* ou *douteuse. Ibid. b.* Dans le premier cas elle est ou *démonstrative* ou *probable.* Deux différens degrés de méchanceté, lorsqu'on se détermine contre les mouvemens d'une conscience décisive ; savoir lorsqu'on le fait sans répugnance, ou par la violence de quelque passion. Deux degrés différens de bonté lorsqu'on en suit les mouvemens ; savoir lorsqu'on le fait avec plaisir ou avec répugnance. De la conscience *probable.* De la conscience *douteuse ;* conduite qu'il faut tenir à cet égard selon que le doute vient *d'irrésolution* ou *de scrupule. Ibid.* 903. *a.*

Conscience. Cas de conscience. II. 738. *b.* Conscience bourrelée, exemple qu'en donne Tibere. V. 90. *a.* Examen de conscience. VI. 215. *a, b.* Une mauvaise conscience rend l'homme timide. XII. 322. *b.* Conseils de conscience. IV. 4. *b.* Sur la conscience, *voyez* INSTINCT MORAL.

CONSCIENCE, (*liberté de*) réponse à quatre questions que l'on fait au sujet de la conscience errante. *I.* On demande si celui qui se trompe est obligé de suivre les mouvemens de sa conscience. *Réponse. II.* Celui qui les suit est-il toujours excusable ? *Réponse. III.* Un homme peut-il juger du principe des erreurs d'un autre homme en matiere de conscience ? Il n'est pas toujours impossible de juger si quelqu'un est dans l'erreur de mauvaise foi, où s'il se fait illusion. Mais il est extrêmement difficile de décider si l'erreur d'un homme qui se trompe de bonne foi est vincible ou invincible, & cette décision n'est jamais nécessaire. *IV.* Peut-on se porter à quelque action contre ceux que l'on croit être dans l'ignorance ou dans l'erreur ? *Réponse.* Persécuter quelqu'un par un motif de conscience est un acte contradictoire ; puisque c'est vouloir forcer les consciences en vertu du droit qu'on a d'agir selon sa conscience. D'où vient le droit qu'on a de punir ceux qui enseignent des choses nuisibles à la société. *Ibid. b.*

CONSCRIPT, (*Hist. anc.*) origine de cette épithete donnée aux sénateurs romains. III. 904. *a. Voyez* PERE.

CONSÉCRATION, (*Théol.*) elle est le contraire de la profanation & du sacrilege. Consécration ou dédicace d'une église : cérémonies qu'on y emploie, selon le pontifical romain & le droit canon. Si l'église est profanée on la réconcilie. Ancienneté de l'usage de consacrer à Dieu les hommes destinés à son service. III. 904. *a.* Différence entre les mots *ordination* & *consécration*, *bénédiction*, *dédicace. Ibid. b.*

Consécration à Dieu, *voyez* OFFRANDE, VŒU, PRÉSENTATION, SACRIFICE. Consécration d'une église, cérémonie de l'alphabet dans cette consécration. I. 297. *a.* Celle d'un évêque. VI. 142. *b.* Consécration par l'imposition des mains, III. 350. *a, b.* VIII. 599. *b.* par l'onction. XI. 473. *a, b.*

Consécration, du pain & du vin de l'eucharistie. Difficultés entre les églises grecque & latine sur les paroles de la consécration. III. 904. *b.*

Consécration, apothéose. Comment les consécrations sont exprimées sur les médailles. Cérémonies qu'on pratiquoit à la consécration des empereurs ou des princes. III. 904. *b.* C'étoit une vaine cérémonie dont le peuple même n'étoit point la dupe. Parole de Vespasien sur son apothéose future. L'apothéose du prince lui valoit l'épithete de *divus* : réflexion sur cette épithete. *Ibid.* 905. *a.*

CONSÉCRATION des pontifes romains, (*Hist. anc.*) description de cette cérémonie. III. 905. *b. voyez* TAUROBOLE.

Consécration des pontifes Romains. Le sacrifice du Taurobole ne se célébroit point dans la consécration du souverain pontife, comme on l'a prétendu dans l'Encyclopédie. Dans quels cas cette sorte de sacrifice étoit pratiquée. Tems de son institution. III. 554. *a.*

Consécration. Médailles de consécration. X. 252. *a.* Consécration d'une ville à un dieu. XVII. 280. *a, b.*

CONSEIL, *avis*, *avertissement*; différence entre ces mots. IV. 1. *a.* *Voyez* AVIS.

Conseil. Dieu du conseil chez les Romains. IV. 109. *a.* De la charité des conseils. III. 207. *a.* Nos conseils ordinairement inutiles. VIII. 275. *a.*

CONSEIL, (*Jurispr. Hist. anc. & mod.*) divers sens de ce mot. IV. 1. *a.*

Conseil ou *avis*, n'est pas obligatoire, & celui qui le donne n'est pas responsable des suites. IV. 1. *a.* Exceptions. *Ibid. b.*

Conseil ou *avocat.* Les avocats dans leurs consultations se qualifient de conseil. Avocat consultant & avocat au conseil. Différens cas dans lesquels la justice nomme un avocat pour conseil à certaines personnes. IV. 1. *b.* Conseil donné par un avocat à un homme qui étoit accusé de vol. *Conseil*, opinions des juges. Droit de conseil; émolument pour les procureurs. Conseil, corps d'officiers de justice. Conseil, rapport d'une instance appointée. *Ibid.* 2. *a.*

Conseil des affaires étrangeres; conseil d'état du roi. Séance particuliere du conseil, qui prit ce nom sous la minorité du roi. IV. 2. *a.*

Conseil d'Alsace. Histoire de ce qui le concerne depuis son établissement. IV. 2. *b.*

Conseil du comté d'Armagnac. IV. 2. *b.*

Conseil d'Artois. Officiers qui le composent; de ses pouvoirs & prérogatives. Comment l'on y pourvoit aux offices vacans. Privileges des officiers. Objets & matieres dont ce conseil connoit. IV. 2. *b.* Des appels des sentences rendues en ce conseil. *Ibid.* 3. *a.* Les habitans d'Artois ne peuvent être traduits ailleurs, en premiere instance, que devant leurs juges naturels. *Ibid. b.*

Conseil Aulique; ce conseil & la chambre impériale sont en Allemagne les deux tribunaux supérieurs. Ses officiers. Causes dont il connoît. Son pouvoir finit avec la vie de l'empereur qui l'a créé. Il n'a pas le pouvoir de faire des remontrances. IV. 3. *b.* *Voyez* AULIQUE.

Conseil de Bresse; il a été joint au parlement de Metz. Prérogative conservée à ses officiers. IV. 3. *b.*

Conseil de Bretagne ou des ducs de Bretagne. On appelloit des juges de seigneur devant les juges du duc; on se pourvoyoit aussi par appel de ces jugemens, même de simples interlocutoires, au conseil du duc, & du conseil du duc, aux grands jours. Ordonnance rendue à cet égard par le duc Jean. IV. 3. *b.* Nouveau conseil royal établi en Bretagne lorsqu'elle fut réunie à la France. Etendue & limites de sa jurisdiction. Président de ce conseil créé par Charles VIII. Création d'un parlement par le même roi. IV. 4. *a.*

Conseil, particulier pour le commerce créé en 1700. VIII. 811. *a.* Conseil de commerce des plantations, que le gouvernement d'Angleterre a établi. *Suppl.* IV. 404. *b.*

Conseil commun du roi, titre donné, 1°. au parlement pour le distinguer du conseil privé; 2°. à une assemblée composée de gens du conseil privé & de ceux du parlement, appellés dans les affaires extraordinaires: on y appelloit quelquefois les gens des comptes. IV. 4. *a.* Changement apporté à cette assemblée par le roi Jean. *Ibid. b.*

Conseil de conscience; conseil de ce nom établi à Rome par Sixte V. Celui de France étoit une séance particuliere du conseil du roi. Quel en étoit le but. Il fut établi après la mort de Louis XIII. Conseil de conscience de Louis XIV. Ancienneté de l'usage de ces conseils. Conseil de conscience, après la mort de Louis XIV. IV. 4. *b.*

Conseil du dedans du royaume: l'une des différentes séances du conseil du roi, établies pendant la minorité. Sa suppression en 1718. IV. 4. *b.*

Conseil Delphinal, ou *du dauphin de Viennois*, institué par le dauphin Humbert I en 1336. Officiers de ce conseil. Leurs gages. Objets de ce tribunal. Les conseillers étoient les conservateurs du domaine du prince. Sceau de ce conseil. Maitres des comptes & trésoriers admis dans cette assemblée. Ce conseil érigé, en 1450, sous le titre de parlement de Grenoble. Les officiers de ce conseil maintenus dans leurs privileges. IV. 5. *a.*

Conseil de dépêches. IV. 860. *b.*

Conseil des dix; petit conseil secret établi à Paris du tems de la ligue par les colonels des seize quartiers. III. 5. *a.* Objet de ce conseil: sa suppression par le duc de Mayenne. *Ibid. b.*

Conseil souverain de Dombes; objets de ce conseil. Comment il est composé. Des conseillers. Division de ce conseil en plusieurs séances ou départemens. IV. 5. *b.* De l'origine du conseil & de la souveraineté de Dombes. Acquisition que firent de cette souveraineté les seigneurs de Beaujeu dans le 12 & 13[e] siecles, qui transporterent en Dombes le siege de leur conseil souverain. Ce conseil transféré à Moulins & cassé ensuite par François I, qui créa pour le pays de Dombes un nouveau conseil, qualifié de parlement. Pouvoir qu'il lui attribua. La principauté de Dombes délaissée en 1527 à Louise de Savoie, mere de François I, qui ne la posséda que jusqu'en 1531. *Ibid.* 6. *a.* Cette principauté restituée à son légitime souverain en 1560. Rétablissement du conseil souverain ou d'état. Cassation d'un arrêt du parlement de Dombes contraire aux ordonnances de ce conseil. Ordonnances données par le prince souverain & son conseil en 1587 & 1594. Ce conseil consulté en tout tems par ses souverains dans les affaires les plus importantes. Divers lieux où il a tenu ses séances en différens tems. *Ibid. b.* L'autorité de ce conseil reconnue en France de même que l'indépendance & la souveraineté de Dombes. Privilege de noblesse dont jouissent les officiers de ce conseil, *Ibid.* 7. *a.* & reconnu tant en Dombes qu'ailleurs, & notamment en France. *Ibid. b.*

Conseil étroit ou *secret*, le même que le conseil privé ou grand-conseil du roi. Pourquoi on l'appelloit *étroit.* IV. 7. *b.*

CONSEIL *du roi*, (*Grand*) pourquoi il est qualifié *grand.* Il n'a point de territoire particulier, sa jurisdiction s'étend dans tout le royaume. Objets dont le grand-conseil connoissoit autrefois. Dans la suite les rois instituerent successivement divers officiers de la couronne & autres, à chacun desquels ils attribuerent la direction de certaines matieres dont le grand-conseil avoit coutume de connoitre. Fréquentes évocations au grand-conseil. Différentes affaires dont il fut surchargé pendant le regne de Louis XI. IV. 8. *a.* Nouvel établissement du grand-conseil sous Charles VIII. Création de nouveaux conseillers par Louis XII. Objets de sa connoissance, & ses diverses attributions. *Ibid. b.* Des lieux où il a tenu ses séances. Officiers dont il est composé aujourd'hui. *Ibid.* 9. *a.* De leurs privileges. Jours d'audiences. Le roi adresse souvent à cette compagnie ses ordonnances, édits, *&c.* pour être enregistrés. Cérémonies dont elle a coutume de s'acquitter envers les rois & la famille royale. *Ibid. b.*

Présidens. Le chancelier, premier président du grand-conseil. Présidens qui le suppléent en son absence. Le nombre des présidens a varié. IV. 9. *b.* Toutes les charges de présidens supprimées en 1738. Un conseil d'état fut commis pour suppléer à l'absence du chancelier. Les présidens ont toujours été distribués en deux semestres. Habit des présidens.

Conseillers. Ce qu'ils étoient anciennement: leur nombre a varié: conseiller qui doit présider en l'absence du chancelier & des autres présidens. Ils sont partagés en deux semestres. Leur habit. Leurs droits & privileges. IV. 10. *a.* *Suite des observations sur les officiers.* Grands rapporteurs & correcteurs des lettres du sceau. Avocats généraux. Procureur général. Greffier en chef. Substituts du procureur général. Secrétaires du roi. Premier huissier, & autres huissiers. Trésorier payeur des gages. *Ibid. b.* Avocats au grand conseil. Procureurs. Auteurs à consulter sur le grand conseil. *Ibid.* 11. *a.*

CONSEIL du duc d'Anjou, (*Grand*) IV. 11. *a.*

CONSEIL du comte d'Evreux Philippe, comte de Melun, (*Grand*) IV. 11. *a.*

CONSEIL du roi de par-deçà, (*Grand*) IV. 11. *a.*

Conseil de grande direction; *voyez* au mot, CONSEIL DU ROI. IV. 11. *a.*

Conseil de guerre, est de deux especes: la premiere est le conseil que le roi tient avec ses ministres, *&c.* sur le fait de la guerre. Conseil de guerre qui fut établi pendant la minorité. IV. 11. *a.* La seconde est celui que les officiers tiennent à l'armée: objets de ce conseil. Regles établies pour l'administration de la justice militaire dans le conseil de guerre. *Ibid. b.* *Voyez* JUSTICE MILITAIRE. IX. 95. *b.*

Conseil de guerre, établi en Angleterre pour juger les généraux & les amiraux: réflexions de M. de Voltaire sur ce sujet. X. 164. *b.*

Conseil d'en-haut: c'est le conseil d'état du roi. IV. 12. *a.*

Conseil d'hôtel: conclusions du procureur général du parlement de Dombes, rendues en son hôtel. IV. 12. *a.*

Conseil lai, ou conseil des lais. IV. 12. *a.*

Conseil d'un lieutenant de roi. IV. 12. *a.*

Conseil de Lunéville. IV. 12. *a.*

Conseil de Malines, ou grand conseil de Malines. Ce qu'il étoit dans son origine. Création du conseil de Flandres divisé ensuite en deux parties, dont l'une resta à Lille & l'autre fut établie à Gand. Différends entre ce conseil & le parlement de Paris. Etablissement d'une partie de ce grand conseil à Malines en 1473. Philippe I, roi d'Espagne, le divisa en deux & en mit une partie à Bruxelles & l'autre à Malines, *&c.* IV. 12. *b.*

Conseil de la Marée, établi du tems de S. Louis pour avoir inspection sur le commerce du poisson de mer. Officiers de ce conseil. IV. 12. *b.* Comment l'usage du conseil de la marée s'est insensiblement aboli. Fonctions qu'exercent encore les jurés prudhommes. Le surplus de la police appartient aux commissaires de la marée & au prévôt de Paris. *Ibid.* 13. *a.* *Voyez* CHAMBRE DE LA MARÉE, *&c.*

Conseil de marine; séance particuliere du conseil du roi pour le fait de la marine. Etablissemens de conseils de marine, en différens tems. IV. 13. *a.* Tems où il s'assembloit selon l'ordonnance

l'ordonnance de 1720. Comment il étoit composé. Objets dont il étoit chargé. Comment les voix y étoient recueillies. *Ibid. b.* Fonctions du comte de Toulouse qui en étoit le président. Suppression de ce conseil en 1723. *Ibid.* 14. *a.*

Conseil supérieur de la Martinique. IV. 14. *a.*

Conseil souverain de Nancy ; son établissement en 1635, lorsque le parlement de S. Michel fut supprimé. IV. 14. *a.*

CONSEIL, (*Petit*) conseil privé du roi, le même qu'on appelloit grand-conseil. Pourquoi il fut appellé *petit.* IV. 14. *a.* & ensuite *grand. Ibid. b.*

Conseil de petite direction, *voyez* au mot CONSEIL DU ROI. IV. 14. *b.*

Conseil de Pignerol ; édit de Louis XIV qui le confirme souverain, & crée divers officiers. Sa souveraineté ayant souffert atteinte en 1683 fut rétablie en 1694. Ce tribunal maintenant étranger à la France. IV. 14. *b.*

Conseil politique, officiers qui composent le corps de ville dans quelques lieux du Languedoc. Celui de Lusignan. IV. 14. *b.*

Conseil des princes du sang. Quels sont ceux à qui le droit d'avoir un conseil appartient. Officiers qui composent celui des princes qui ont un appanage. Objets de ce conseil. Il est ordinairement appellé *conseil des finances.* Conseil des princesses douairieres des princes qui avoient un appanage. IV. 14. *b.*

Conseil des prises ; commission extraordinaire établie en tems de guerre près de l'amiral, pour juger les prises faites en mer sur les ennemis. Qui sont ceux qui la composent. Comment les prises étoient jugées anciennement. Etablissement du conseil des prises en différens tems. Réglement donné en 1695, le premier qui ait donné une forme certaine à cette commission. Dispositions de ce réglement. IV. 15. *a.* Ce conseil continué par arrêt du 12 mai 1702. Changement établi dans la forme de ce conseil en 1707. Nouveau réglement touchant ce conseil en 1719. *Ibid. b.* Autre réglement donné en 1733. Dernier réglement en 1744. Ce conseil ne subsiste plus. *Ibid.* 16. *a.*

Conseil provincial. IV. 16. *a.*

Conseil des quarante ; assemblée qui fut établie à Paris par le duc de Mayenne. IV. 16. *a.*

Conseil de Quebec. IV. 16. *a.*

Conseil de raison, qui fut établi sous Henri IV. IV. 16. *a.*

Conseil de régence : ancienneté de ces sortes de conseils. Il en fut établi un en 1271 par Philippe III, un autre en 1374 par Charles V ; un autre par Charles VI en 1392. Louis XII en établit un en 1505. Conseil de régence établi après la mort de Louis XIV en 1715, & qui cessa en 1724. IV. 16. *b.*

Conseil de la reine. IV. 16. *b.*

Conseil des rétentions, établi dans l'ordre de Malthe. IV. 16. *b.*

Conseil de Roussillon ; conseil souverain établi à Perpignan. Il y avoit auparavant un conseil royal, lorsque cette province appartenoit à l'Espagne. IV. 16. *b.* Le conseil de la part de la France fut établi en 1642, *&c.* Comment il est composé. Son ressort. Deux sortes de fonctions exercées dans ce conseil ; les unes semblables à celles de toutes les cours supérieures, les autres qui consistent à connoitre des affaires concernant le domaine du roi. *Ibid.* 17. *a.*

Conseil du roi ; son institution aussi ancienne que la monarchie. Quels furent les conseils de Pharamond, de Mérouée, Childebert & ses successeurs. Ceux de Pepin, de Charlemagne, des autres rois de la seconde & troisieme race. IV. 17. *a.* Le conseil partagé en diverses séances en différens tems. Celles qui subsistent présentement. Rang de ceux qui les composent. Objet du conseil du roi. Ceux qui en sont membres ne forment point une compagnie comme les cours. C'est le roi qui tient chaque assemblée dans son conseil, & en son absence le chancelier de France. Rang du garde des sceaux. Objet du conseil des *affaires étrangeres.* Du titre de ministre d'état acquis à ceux qui y assistent. *Ibid. b.* Divers tems où ce département a existé. Du conseil *des dépêches*, établi en 1617. Troisieme séance, appellée *conseil royal des finances :* divers tems où il a existé. Du *conseil royal de commerce*, établi depuis 1730. Bureau du commerce : divers tems où il a existé. Le nombre de ceux qui assistent aux quatre séances du conseil, dépend de la volonté du roi. *Ibid.* 18. *a.* Affaires contentieuses qu'on porte dans une autre assemblée du conseil, appellée le *conseil des parties*, ou le *conseil d'état privé.* La séance de ce conseil beaucoup plus nombreuse que les précédentes. Les deux agens généraux du clergé peuvent y entrer pour faire les représentations & requisitions qu'ils jugent à propos. Quels autres officiers y ont entrée. C'est dans ce conseil que les nouveaux conseillers d'état prêtent serment. Rang & séance du doyen du conseil. Service des vingt-quatre conseillers d'état de robe, & de ceux d'église & d'épée. Du lieu où ce conseil s'assemble. *Ibid. b.* Jours d'assemblée. Comment s'y font les délibérations. La grande direction des finances est le principal des départemens qui dépendent du conseil des parties. Quelles personnes la composent. C'est dans la grande direction que se fait la réponse au cahier des états des provinces. La petite direction des finances dépend encore du conseil des parties : Matieres qu'on y examine. Lieu où elle s'assemble. Quelles personnes la composent. Assemblée où se signent les contrats que le roi passe avec le clergé. *Ibid.* 19. *a.* Du conseil de chancellerie, objets qui en dépendent. C'est le chancelier qui nomme ceux qui y assistent. *Ibid. b.*

Des conseillers d'état : leur titre en latin. Variations dans leur nombre. La place de conseiller d'état n'est point un office, mais un titre de dignité, donné par lettres-patentes : cérémonie de réception. Comment est remplie la place vacante de conseiller d'état ordinaire. Prérogative du doyen du conseil. *Ibid. b.* A qui appartient le droit de lui succéder. Sur le service des conseillers d'état, *voyez* ci-devant à l'article des CONSEILS. *Conseillers d'état à brevet.*

Habillement des personnes du conseil, lorsqu'ils y assistent ; & au sacre du roi. Les ministres sont assis pendant leur travail particulier, ainsi que les conseillers d'état qui en ont un avec le roi.

Instruction des affaires au conseil. Ibid. 20. *a. Forme des arrêts qui y sont rendus.* Avocats, greffiers & huissiers pour le service des parties qui sont obligées d'avoir recours au conseil.

Avocats aux conseils. D'où ils furent tirés ; nombre de ces charges : leurs fonctions : comment le rang est déterminé entr'eux : leurs droits & privileges : chefs de leur college. *Ibid. b.*

Greffier du conseil : avant 1300 il y a eu des officiers sous le nom de notaires de France, clercs du secret, *&c.* Les uns ont formé ensuite le college de secrétaires du roi, les autres sont restés attachés au service particulier du conseil : leurs fonctions : leur nombre réduit à quatre : leurs officiers en sous ordre.

Huissiers du conseil : leur ancienneté ; leur nombre ; leurs fonctions. Quatre huissiers de la grande chancellerie. *Ibid.* 21. *a.* Leurs fonctions : cérémonies où les huissiers assistent : leur habillement.

Commissions extraordinaires du conseil. Qui sont ceux qui les composent. Commissions pour juger des affaires criminelles. En matiere civile les affaires s'instruisent dans les commissions du conseil. Greffiers particuliers pour les commissions extraordinaires. Les huissiers y servent : il n'y a que les avocats au conseil qui puissent y instruire les affaires, *&c.*

Conseil du roi, contradiction dans l'Encyclopédie sur le tems où la loi salique fut rédigée. *Suppl.* II. 549. *b.*

Conseil du roi. Ceux des rois des deux premieres races. XII. 1. *b.* Chambre du conseil. III. 45. *a.* 50. *a.* Clercs du conseil. 524. *b.* Département du conseil du roi. IV. 856. *a.* Ses assemblées les jours de fête & le dimanche. VI. 576. *a.*

Conseil du roi du châtelet. IV. 22. *a.*

Conseil du roi au parlement. IV. 22. *a.*

Conseil de santé. IV. 22. *a.*

Conseil des seize. IV. 22. *a.*

Conseil secret du roi. Par ce conseil étoient données les déclarations & interprétations sur les ordonnances des foires de Brie & de Champagne, *&c.* IV. 22. *a.*

Conseil souverain. Divers conseils de ce nom. IV. 22. *a.*

Conseil souverain de Tournai. IV. 22. *a.*

Conseil de tutelle. Comment & pour qui ces conseils sont établis. Des délibérations qui s'y font. Articles placités du parlement de Rouen de 1666, qui parlent de ces conseils. En Bretagne, le tuteur ne peut intenter de procès sans l'avis du conseil. IV. 22. *b.*

Conseil de Valenciennes : conseil provincial établi en 1706, mais supprimé ensuite. Deux autres conseils à Valenciennes, qui ne sont que des conseils de ville. IV. 22. *b.*

Conseil de ville. IV. 22. *b.*

Conseil de l'union : l'assemblée des seize du tems de la ligue. IV. 23. *a.*

CONSEILLER. (*Jurispr.*) Diverses sortes de conseillers dans le royaume. L'origine des conseillers proprement dits, remonte au tems des Hébreux. Soixante & dix anciens établis de Dieu pour servir de conseil à Moïse. Ce conseil nommé *Sanhédrin* a subsisté aussi long-tems que l'état des Juifs. Les autres villes des Juifs avoient aussi deux sortes de conseillers. D'où paroit venir l'usage d'admettre un certain nombre de conseillers-clercs dans les sieges royaux. Conseillers chez les Grecs. IV. 23. *a.* Deux tribunaux supérieurs chez les Athéniens. Il y avoit encore dans la Grece huit autres tribunaux, composés chacun d'un président & de plusieurs conseillers. Des conseillers chez les Romains. Conseil de Romulus. Conseillers des rois & des consuls. Juges qui faisoient auprès du préteur la fonction de conseillers. Classe des centumvirs formée par le préteur. Assesseurs ou conseillers des proconsuls, préteurs ou présidens dans les provinces. *Ibid. b.* Conseillers des rois de France. Les comtes ayant succédé en France aux magistrats romains

n'y a guere d'hommes qui ne puissent parcourir tous les milieux pour y arriver. *Ibid.* Supposé la vérité des prémisses, la conséquence est nécessairement vraie. XIII. 777. *a.* Nos erreurs viennent plus de nos principes que de nos conséquences. *Ibid.* Comment il arrive que deux hommes partant du même principe, arrivent à de tout autres conséquences. *Ibid. b.* En quoi la vérité de conséquence differe de la vérité de principe. XVII. 69. *a*, *b*, &c. On ne doit point toujours attribuer à un philosophe toutes les conséquences qui paroissent découler de ses principes. VIII. 390. *b.* Conséquence tirée de l'hypothese, en mathématique, 418. *a.*

CONSÉQUENT, termes conséquens en arithmétique. IV. 33. *b.*

CONSÉQUENT, *le*, (*Logique*) définition : exemple. Distinction à faire dans le conséquent, lorsqu'il est équivoque. IV. 33. *b.*

CONSERVATEUR, (*Jurispr.*) officier établi pour la conservation de certains droits ou privileges. Greffier-conservateur, Juge-conservateur. IV. 33. *b.*

Conservateur apostolique, ou des privileges apostoliques des universités. Conservateur des privileges royaux, & conservateur des privileges apostoliques dans l'université de Paris. Ce que disent du conservateur de ces privileges les lettres de Charles V, portant confirmation des privileges de l'université de Paris. Bulle donnée par Urbain VI à la priere de Charles V. IV. 34. *a.*

Conservateur des Castillans trafiquans dans le royaume. IV. 34. *a.*

Conservateurs des décrets volontaires. IV. 34. *a.* Disposition d'un édit de 1708, par lequel ces conservateurs furent créés. Ces offices supprimés en 1718. IV. 34. *b.*

Conservateurs du domaine, créés en 1582. Ces offices plusieurs fois supprimés & rétablis. IV. 34. *b.*

Conservateurs des études, les mêmes que les conservateurs des privileges royaux des universités. IV. 34. *b.*

Conservateur des foires, ou juge-conservateur des privileges des foires. Les comtes de Champagne & de Brie furent les premiers instituteurs de ces sortes d'officiers. IV. 34. *b. Voyez Conservation de Lyon.* Présentement la conservation des privileges des foires est presque toujours unie à la justice ordinaire. Usage de Paris à cet égard. Celui de Lyon différent du précédent. IV. 35. *a.*

Conservateur de la gabelle. IV. 35. *a.*

Conservateurs des hypotheques, ou greffiers-conservateurs des hypotheques. Quelle est leur fonction, & en quoi ils different des gardes des rôles, en quoi ils leur ressemblent. IV. 35. *a.* Objet de l'édit de 1673 touchant les hypotheques sur les offices : cet édit révoqué par celui de 1674. Création dans chaque province & généralité d'un conseiller du roi greffier-conservateur des hypotheques sur les offices, par un édit de 1706. Disposition de cet édit. *Ibid. b.*

Conservateurs des hypotheques sur les rentes dues par le roi. Edit de leur création en 1673. Dispositions de cet édit. Les quatre offices de conservateurs, *&c.* ont été réunis & sont exercés par un seul titulaire. IV. 36. *a.*

Conservateur des Juifs, ou des privileges des Juifs. Ordonnance du roi Jean qui en parle. Lettres de Charles V sur ce sujet. Cette charge abolie par Charles VI. IV. 36. *a.*

Conservateur des marchandises. IV. 36. *b.*

Conservateur de la marée. IV. 36. *b.*

Conservateur des privileges royaux de l'université de Paris. Cet office paroît avoir été établi par Charlemagne. Le prevôt de Paris constitué juge des différends de l'université par Robert, fils de Hugues Capet. Origine du serment que le prévôt de Paris prête à l'université, en qualité de juge-conservateur de ses privileges royaux. IV. 36. *b.* Lecture qui devoit se faire chaque année, selon l'ordonnance de Philippe le Bel, des privileges de l'université en présence du prévôt de Paris & de ses officiers, *&c.* Actes de prestation de serment par les prévôts de Paris, renfermés dans l'histoire de l'université par du Boulay. Contestations de la part des prévôts pour s'en dispenser. L'université a négligé ensuite cette cérémonie. Du lieu & des jours d'audience pour les causes de l'université. *Ibid.* 37. *a.* Ce qu'on entend par privilege de scholarité dont l'université jouit. Conservateurs des privileges royaux des autres universités. *Ibid. b.*

Conservateurs des saisies & autres oppositions faites au trésor royal. Officiers établis pour la conservation des droits des créanciers sur les remboursemens ou autres paiemens à recevoir au trésor royal. Leur création en 1706. Leur suppression en 1716. Leur rétablissement en 1719, en moindre nombre, *&c.* IV. 37. *b.*

Conservateurs des villes ou des privileges des villes. De celui des privileges de Montpellier. IV. 37. *b.* De celui de Carcassonne. Cette fonction a quelque rapport avec celle des officiers romains appellés *defensores civitatum.* Cet usage des Romains passa dans les Gaules. Il paroît que les conservateurs établis dans plusieurs villes sous la troisieme race, succéderent à ces officiers. *Ibid.* 38. *a.*

CONSERVATION, (*Métaphys.*) En quoi consiste l'action de Dieu dans la conservation du monde. Plusieurs, après Descartes, soutiennent qu'elle n'est autre chose qu'une création continuée. Comment les Cartésiens expliquent & prouvent cette continuité de création. Avantages qu'offre d'abord ce système. IV. 38. *a.* Conséquences odieuses qu'il entraîne, déduites par M. Bayle. *Ibid. b.* Opinion de Poiret, selon laquelle Dieu a donné à chaque être la faculté de continuer son existence. Raisons qui appuient ce sentiment. Avantages qu'il présente. *Ibid. b.* Difficultés qu'il renferme. *Ibid.* 39. *a.*

CONSERVATION, (*Morale*) la loi de conservation est une des loix principales de la nature. Motifs qui doivent nous porter à exister le plus long-tems qu'il est possible. Il n'y a moralement personne d'assez inutile pour partir sans prendre congé que de soi-même. « Toutes tes actions doivent » tendre à ta conservation & à celle des autres, mais sois par- » dessus tout honnête-homme ». IV. 39. *a.*

CONSERVATION des arts, maitrises & jurandes. (*Jurisp.*) Jurisdiction de police pour les arts & métiers. Celle qui est à Nantes. Celle de Lyon, appellée simplement *la jurisdiction des arts & métiers.* Celle de Paris. IV. 39. *b.*

Conservation de Lyon, qu'on appelle aussi la conservation simplement établie pour la conservation des privileges des foires, & pour le fait du commerce qui se fait à Lyon. Cette jurisdiction est la premiere des jurisdictions de commerce établies dans le royaume par rapport à l'étendue de sa compétence & à ses privileges. Juges & conservateurs des privileges des foires de Brie & de Champagne, à la jurisdiction desquels a succédé celle dont il s'agit ici. IV. 39. *b.* Etablissement de deux foires franches à Lyon par Charles VII. Augmentation de ces foires : établissement d'un conservateur & gardien par Louis XI. Dispositions d'un édit de Charles VIII en 1594 sur le même objet. C'étoit le sénéchal de Lyon, bailli de Mâcon, qui fut d'abord établi conservateur & gardien des foires. Mais il fut depuis établi un tribunal particulier qu'on appelle *la conservation. Ibid.* 40. *a.* Attributions données au juge-conservateur par un édit de 1535, & confirmées par plusieurs autres suivans. Réunion de cet office au corps consulaire en 1655. Edit de Louis XIV en 1669, portant réglement pour la jurisdiction civile & criminelle de la conservation. *Ibid. b.* Officiers qui composent ce tribunal. Les avocats ès cours de Lyon admis à plaider à la conservation. Jurisdictions qui lui appartiennent. Les charges d'avocat & de procureur général de la ville de Lyon, réunies à celles de procureur du roi en la conservation. *Ibid.* 41. *a.*

Conservation ou bailliage au châtelet de Paris. IV. 41. *a.*

Conservation, (*Pharmac.*) elle consiste à préserver d'altération toutes les drogues que l'apothicaire est obligé de garder dans sa boutique. IV. 41. *a.* L'humidité & la chaleur sont les deux grands instrumens de la corruption des substances médicales. L'air contribue aussi à la dissipation de substances très-volatiles. Précautions à prendre pour conserver les eaux aromatiques distillées, les eaux spiritueuses, les huiles essentielles. Exception assez singuliere à la regle de boucher exactement les vaisseaux qui contiennent les substances aromatiques volatiles. Huile employée pour préserver certains sucs de la communication de l'air. Comment on prévient l'effet de l'eau inhérente aux matieres mêmes. *Ibid. b.* Précautions à prendre pour conserver les matieres exposées à l'altération par la multiplicité des surfaces qu'elles présentent à l'air. Différentes matieres qu'il faut tenir en lieu sec. Quelles sont celles auxquelles la chaleur est nuisible, & qu'il faut tenir en lieu frais. Vermoulure qui attaque certaines substances. Comment on prévient cet inconvénient. *Ibid.* IV. 42. *a.*

Conservation, déssication des substances animales pour les conserver. IV. 893. *b.* Maniere de dépurer les sucs en liqueur pour les conserver. XV. 595. *b.*

CONSERVATION, (*Hist. nat.*) moyen facile de conserver les oiseaux qu'on veut faire arriver sans altération dans les pays éloignés. *Suppl.* IV. 124. *a*, *b.* Des moyens de conserver les différentes pieces d'un cabinet d'histoire naturelle. II. 491. *b.* 492. *a.* Moyens de conserver les fleurs, les fruits, *&c. Voyez* ces articles.

CONSERVE, (*Marine*) vaisseau de conserve. Aller de conserve. IV. 42. *b. Voyez* CONVOI.

CONSERVE, *bureaux de.* V. 72. *b.*

CONSERVE, (*Pharm.*) deux vues principales qu'on s'est proposées dans la préparation des conserves. Utilité qu'elles ont dans l'art. Modeles de différentes especes de conserve. Conserve de violettes. IV. 42. *b.* Conserve de racine d'énula campana. Conserve de cynorrodon. Conserve de cochléaria. Les quatre especes qu'on vient d'indiquer s'appellent conserves molles ; on joint ici la conserve de roses solides. *Ibid.* 43. *a.*

Conserve. Différence entre les conserves & les confitures. III. 836. *b.* Ce que les confiseurs & les apothicaires entendent par-là. 856. *a.*

CONSERVES, lunettes de ce nom. IX. 742. *b.*

CONSEVIUS, *ou* Consivius, (*Myth.*) dieu qui préſide à la conception des hommes. IV. 43. *a.* Foule de dieux que les païens avoient placés autour de ceux qui s'occupoient de l'acte de la génération. *Ibid. b.*

CONSIDÉRATION, *égards, reſpect, déférence*: différences entre ces mots. Juſte idée du mot *conſidération.* IV. 43. *a.*

Considération, (*Gramm.*) étymologie de ce mot. XVI. 701. *b.* Différence entre réputation & conſidération. XIV. 161. *a, b.* Différentes ſignifications des mots *conſidération, retenue, circonſpection, ménagemens, égards.* III. 463. *b.*

CONSIGE, *ou* Consive, (*Comm.*) ce qu'on entend à Lyon & en Provence par livre ou regiſtre de conſige. IV. 43. *b.*

CONSIGNATION, (*Juriſp.*) dépôt de deniers que le débiteur fait... entre les mains d'un officier public, pour ſe libérer envers celui à qui les deniers ſont dus, *&c.* IV. 43. *b.* Etymologie du mot *conſigner.* Soins des Athéniens & des Romains pour ces dépôts judiciaires. Ce qui ſe pratique en France à cet égard. Ce qui s'y pratiquoit anciennement, & ce qui s'y pratique encore dans les lieux où il n'y a point de receveurs ſe conſignations. La conſignation ſe faiſoit dans quelques juſtices ſubalternes du tems de Loiſeau, entre les mains du juge. *Ibid.* 44. *a.* Il y a peu de ſûreté de la faire entre les mains des greffiers de village. Ordonnances qui parlent des conſignations confiées aux greffiers. Henri III eſt le premier qui ait établi des receveurs des conſignations en titre d'office. De quelle maniere on en uſoit alors pour ces choſes-là. *Ibid. b.* Diſpoſitions de l'édit de Henri III. Nouvel édit de Louis XIV pour le même objet, en 1689. Déclaration de la même année qui s'y rapporte. Quelques ſeigneurs ont acquis l'office de receveur des conſignations; dans d'autres juſtices on ne peut donner de conſignation qu'entre les mains du receveur royal. Déclaration de l'an 1633, concernant ces receveurs. Qui ſont ceux qui ſont ſujets au droit de conſignation. *Ibid.* 45. *a.* Quels ſont les immeubles pour le prix deſquels les receveurs ne peuvent exiger aucun doit de conſignation. Autres réglemens ſur les droits des receveurs. *Ibid. b.*

Consignation *d'amende*, (*Juriſp.*) divers cas dans leſquels l'amende doit être conſignée. IV. 46. *a.*

Consignation de la dot, en Normandie. Nature & but de cette conſignation. Ce que dit à cet égard la coutume. IV. 46. *a.* Ce qu'on appelle conſignation *tacite.* Diſpoſition du réglement de 1666, ſur cet objet. *Ibid. b.*

Conſignation en matiere de retrait lignager. IV. 46. *b.*

Conſignation des vacations. IV. 46. *b.*

CONSIGNE, (*Art milit.*) ce qu'on entend par la conſigne. Officier dans les places de guerre appellé *le conſigne.* IV. 46. *b.*

CONSISTANCE, (*Phyſiq.*) définition. IV. 46. *b.* En quoi la conſiſtance differe de la continuité. *Ibid.* 47. *b.*

Consistance, (*Philoſ.*) état de perfection où les choſes ſuſceptibles d'accroiſſement ou de décroiſſement demeurent pendant quelque tems. Ce terme ſe dit particuliérement des arbres. Trois états qu'on diſtingue en eux. Age de la conſiſtance du chêne. IV. 47. *a.*

CONSISTANT, (*Phyſ.*) corps conſiſtans. Atmoſphere des corps conſiſtans, ſelon Boyle. IV. 47. *a.*

CONSISTOIRE, (*Hiſt. anc. mod. Juriſp.*) conſiſtoire des empereurs romains, des papes, des religionnaires. IV. 47. *a.*

Conſiſtoire des empereurs romains: leur conſeil intime. Quels étoient ceux qu'on appelloit *comites conſiſtoriani.* IV. 47. *a.*

Conſiſtoire du pape; le pape tient deux ſortes de conſeils avec les cardinaux; le conſiſtoire public, & le conſiſtoire ſecret. Bénéfices conſiſtoriaux. Cédule conſiſtoriale. Comment ceux qui ſont nommés aux bénéfices conſiſtoriaux ſont propoſés en conſiſtoire. Diverſes obſervations ſur la maniere dont ces bénéfices s'obtiennent. Les abbayes conſiſtoriales ne ſont pas toujours propoſées en conſiſtoire. Il faut pour expédier par conſiſtoire, que le pourvu ait toutes les qualités requiſes. Des expéditions faites hors conſiſtoire. IV. 47. *b.* Pourquoi l'on prend ſouvent la voie de la daterie plutôt que celle du conſiſtoire. *Ibid.* 48. *a.*

Conſiſtoire, en quoi conſiſte ce conſeil du pape XI. * *. 831. *a.* Premiers conſiſtoires des chrétiens. I. 441. *a, b.*

Conſiſtoire, aſſemblées que tenoient les religionnaires pour régler leur diſcipline, *&c.* Diſpoſition de la déclaration de 1684 ſur les biens donnés auparavant à ces conſiſtoires. IV. 48. *a.*

Consistoire de la bourſe, (*Comm.*) à Toulouſe. IV. 48. *a.*

CONSISTORIAL *avocat.* I. 152. *a.* Bénéfice conſiſtorial. II. 203. *b.*

CONSOLATION, (*Moral.*) de la maniere d'adminiſtrer les conſolations. Attention qu'on doit avoir aux circonſtances & aux rapports des perſonnes intéreſſées. IV. 48. *a.* Eloge de l'ode de Malherbe à ſon ami Duperrier, pour le conſoler de la mort de ſa fille. Ce qu'on pourroit dire à tous ceux qui s'affligent de quelque perte. Singuliere affliction d'un amant. *Ibid. b.*

Consolation, (*Hiſt. eccl.*) cérémonie des Albigeois, par laquelle ils prétendoient effacer les fautes de la vie. Effet de cette cérémonie. IV. 48. *b.*

Consolation. (*Terme de jeu*) IV. 48. *b.*

CONSOLE, (*Archit.*) énumération de pluſieurs ſortes de conſoles. IV. 48. *b.*

Conſoles appellées *termes* & *caryatides.* XVI. 159. *a.* II. 734. *a.* Conſoles appellées *corbeaux.* IV. 198. *b.*

CONSOLIDATION *des plaies.* Comment elle ſe fait. VIII. 644. *a.*

CONSOMMATION, *du mariage*, (*Juriſpr.*) Effets civils de cette conſommation. IV. 49. *a.*

CONSOMMÉ de chapon. III. 182. *b.* La chair de coq employée dans les conſommés. IV. 178. *b.*

CONSOMMER, *conſumer*, (*Synon.*) différentes ſignifications de ces mots. *Suppl.* II. 569. *a.*

CONSOMPTION, (*Droit nat.*) prêt à conſomption. XIII. 336. *a, b.*

Consomption, (*Médec.*) *voyez* Phthisie. Signes qui annoncent la conſomption dans un homme qui a été attaqué de ſyncope. VI. 122. *b.* Le ton grêle de la voix paſſe pour un ſigne prognoſtic de conſomption. XIV. 184. *b.* De la conſomption commune chez les Anglois: avis ſur les remedes convenables à cette maladie. III. 641. *b.* Eſpece de gelée recommandée dans la conſomption naiſſante. VII. 543. *a.* De la conſomption dans les enfans. V. 661. *a.* 663. *a.* Conſomption dorſale. XV. 797. *a.*

CONSONNANCE, (*Rhét.*) les conſonnances ont ſouvent de la grace en latin. Exemples. IV. 49. *a.* Divers noms que les rhéteurs donnent à cette figure, ſelon la différente ſorte de conſonnance & la variété de la poſition des mots. Pourquoi cette figure n'a pas le même avantage en françois qu'en latin. Conſeil aux écrivains françois par rapport à ces conſonnances. Cependant il faut remarquer qu'elles ſont autoriſées dans les proverbes. *Ibid. b. Voyez* Assonnance & Homoioteleuton.

Consonnance, (*Muſiq.*) intervalle formé par deux ſons dont l'accord plaît à l'oreille. De cette infinité d'intervalles dont les ſons ſont ſuſceptibles, il n'y en a que très-peu qui forment des conſonnances. Celles que les Grecs admettoient, celles que nous y ajoutons. On les diſtingue en parfaites & imparfaites. Le caractere phyſique des conſonnances ſe tire de leur production par un même ſon, ou ſi l'on veut, du frémiſſement des cordes. Comment s'explique ce frémiſſement des cordes. D'où vient le plaiſir que les conſonnances font à l'oreille. IV. 50. *a.* Raiſon qu'en donnent les phyſiciens. Obſervation de l'auteur ſur leur hypotheſe. *Ibid. b.* Un écrivain judicieux, qui a donné des principes d'acouſtique, a rendu raiſon du plaiſir que les conſonnances font à l'oreille par la ſimplicité des rapports entre les ſons qui les forment. Réflexion ſur cette explication. *Ibid.* 51. *b.* Selon M. Briſeux, les proportions qu'on doit obſerver dans l'architecture, ſont les mêmes que celles qui reglent les conſonnances dans la muſique. *Ibid. b. Voyez* Proportion.

CONSONNANCE, (*Muſiq.*) accord de deux tons qui plaiſent à l'oreille. Elle tire ſon nom du ton le plus aigu de l'accord. *Suppl.* II. 554. *a.* Suite des tons qui ſe ſuccedent dans un ordre déterminé. Conſonnances & diſſonances formées par ces tons. L'harmonie décroit à meſure que les intervalles des tons ſe rapprochent. Dans l'accord de deux inſtrumens ſemblables, la diſſonance devient plus déſagréable à meſure qu'on approche de l'uniſſon. Propoſitions que l'auteur établit comme fondement de la théorie des conſonnances & des diſſonances, expoſée dans la ſuite de cet article. *Ibid. b.* Limites qui font la ſéparation des conſonnances & des diſſonances. *Ibid.* 555. *a.* Pourquoi l'accord de ſeptieme, quoique contenu dans l'étendue des intervalles conſonnans, fait une diſſonance. Les intervalles plus grands que dans le rapport de 6 à 7, ſont conſonnans lorſqu'ils ne ſe rapprochent pas trop du rapport de 1 à 2. Application des obſervations précédentes au ſyſtême des tons, tel qu'il eſt uſité dans la muſique moderne. *Ibid. b.* Afin qu'un ton quelconque faſſe une conſonnance complette avec le ſon fondamental, il faut de plus, qu'il faſſe conſonnance avec l'octave & la quinte de ce même ſon. Intervalles conſonnans. Conſonnances parfaites & imparfaites. La propriété principale des conſonnances eſt de ſatisfaire l'oreille & de produire des repos. Les diſſonances, au contraire, inquietent l'ouie, & font deſirer des tons qui ramenent le repos. Pourquoi les accords conſonnans forment des cadences. Des ſons conſonnans, lorqu'ils ſont étrangers au mode dans lequel on joue, forment une eſpece de diſſonance. Comment il ſe peut faire qu'une piece entiere de muſique n'ait que des accords conſonnans, & qu'elle conſerve néanmoins les graces de la variété. *Ibid.* 556. *a.*

Consonnance, (*Muſiq.*) Des cas où certaines conſon-

nances

nances ſont réellement diſſonances. Du paſſage d'une conſonnance à une autre. *Suppl.* II. 556. *a.*

Conſonnance. Accords conſonnans. I. 76. *a.* 78. *a.* Intervalles conſonnans. VIII. 839. *b.* Conſonnance appellée par les anciens paraphonie. XI. 920. *b.* Moyens employés par quelques philoſophes grecs pour trouver les rapports des conſonnances. XV. 345. *a, b.* Lequel eſt le plus agréable à l'oreille, de l'uniſſon ou d'un intervalle conſonnant. XVII. 387. *a.* Les premieres compoſitions n'avoient pour baſe qu'une ſuite d'accords conſonnans. *Suppl.* I. 118. *a.* Pour qu'une compoſition ſoit parfaite, il faut en effacer toutes les diſſonances, & que les accords conſonnans qui reſtent ſoient encore un tout bien harmonique. Tous les accords conſonnans des trois parties, naiſſent de l'accord parfait. *Ibid. b.* Accords qui renferment les trois principaux intervalles conſonnans 119. *b.* Du choix des accords conſonnans & diſſonans pour l'expreſſion muſicale. *Suppl.* II. 926. *a.* Des conſonnances, ſelon M. Jamard. *Suppl.* IV. 867. *b.* 868. *a, b.* Selon M. Kirnberger, 873. *b.* &c. Conſonnances univoques, 994. *a.*

CONSONNANTE, (*Luth.*) ſorte d'inſtrument de muſique, qui participe du clavecin & de la harpe. *Suppl.* II. 556. *b.*

CONSONNE, (*Gramm.*) diviſion des lettres en voyelles & en conſonnes. Fondement de cette diviſion. Enumération de pluſieurs opérations naturelles que nous faiſons ſans aucune connoiſſance des cauſes phyſiques qui concourent à ces opérations. Quoique cette connoiſſance ſoit inutile pour notre conſervation, elle eſt très-utile pour agir avec lumiere, & connoître le fondement des ſciences & des arts qui embelliſſent la ſociété. C'eſt en conſéquence de cette étude que quelques perſonnes ont appris aux muets à parler, à lire & à écrire. IV. 51. *b.* Idée générale de la méchanique de la voix. *Ibid.* 52. *a.* Comment ſe forme le ſon des voyelles. *Ibid. b.* Le nombre des voyelles eſt plus grand qu'on ne le dit communément. Formation des conſonnes, modification de l'organe, néceſſaire pour cela. *Ibid.* 53. *a.* L'union ou combinaiſon d'une conſonne avec une voyelle, ne peut ſe faire que par une même émiſſion de voix; cette union eſt appellée *articulation.* Cette combinaiſon ſe fait d'une maniere ſucceſſive; elle ne peut être que momentanée, & de peu de durée. Formation des diphtongues. Des ſyllabes: définition: les ſyllabes terminées par des conſonnes ſont toujours ſuivies d'un ſon foible. S'il y a dans un mot pluſieurs conſonnes de ſuite, il faut toujours ſuppoſer entre chaque conſonne cet *e* foible & fort bref. Fondement de la diviſion des lettres en labiales, linguales, palatiales, dentales, nazales, gutturales. Diſtinction des lettres de cette diviſion. *Ibid. b.* Obſervations ſur l'*h* aſpirée & les gutturales en différentes langues. Les lettres d'une même claſſe ſe changent facilement l'une pour l'autre, le *b* en *p*, le *d* en *t*, &c. Le nombre des lettres n'eſt pas le même par-tout. Il y a des peuples qui mettent en action certains organes dont les autres ne font point d'uſage. Il y a auſſi une forme ou maniere particuliere de les faire agir. Modulation particuliere à chaque province, & même à chaque ville. Obſervations ſur la langue chinoiſe, ſur les lettres & les mots de cette langue. *Ibid.* 54. *a.* Nous avons dix-huit conſonnes qui ont un ſon bien marqué. Nous devrions donner un caractere propre, déterminé, unique, & invariable à chacun de ces ſons. De l'uſage de nommer les conſonnes par le ſon propre qu'elles ont dans les ſyllabes où elles ſe trouvent. Utilité de cet uſage. *Tableau figuré*, où ſe trouvent en premiere colonne la figure des conſonnes, en ſeconde colonne leur nom, & dans une troiſieme des exemples de chaque conſonne avec chaque voyelle. *Ibid. b.* Obſervations particulieres ſur la lettre *x* que l'auteur bannit du nombre des conſonnes, parce qu'elle n'a pas de ſon qui lui ſoit propre: elle eſt conſidérée ici comme une lettre double. *Ibid.* 55. *a.* Divers uſages auxquels elle eſt employée. Pourquoi l'auteur rejette les caracteres auxquels un uſage aveugle a donné le ſon de quelqu'un des quinze rapportés dans le tableau. A ces quinze ſons, on en pourroit ajouter quatre autres qui devroient avoir un caractere particulier; le *ch*, le *gn*, les deux *ll* mouillées, & le mouillé foible *ye. Ibid. b.* Obſervations ſur chacune de ces conſonnes, & les mots ou ſyllabes où elles entrent. *Ibid.* 56. *a.* Diviſion des conſonnes foibles & conſonnes fortes. Exemples des unes & des autres rangés en deux colonnes. *Ibid. b.* Obſervations ſur les quatre conſonnes *m*, *n*, *l*, *r*, dont le ſon ne change point du foible au fort. Si une foible vient à être ſuivie d'une forte, elle prend auſſi le ſon fort. *Ibid.* 57. *a.*

Conſonnes, principe de la diſtinction des voyelles & des conſonnes. IX. 406. *a.* Comment les maîtres de lecture nomment toutes les conſonnes. II. 473. *a, b.* Des conſonnes conſidérées dans leur cauſe & dans leur nature. IX. 407. *a.* Leur diſtinction en deux ſortes. *Suppl.* I. 604. *b.* Obſervations ſur les articulations & les conſonnes. VIII. 1. *a, b.* &c. Les conſonnes ſont la partie eſſentielle de l'orthographe. XI. 669. *b.* Regles ſur la ſociabilité de ces lettres. XV. 717. *a, b.* Les conſonnes comparées aux coups de langue qui ſont entendre les ſons ſur la flûte. XVII. 479. *a.* S'il eſt vrai que nos peres ont doublé les conſonnes pour marquer que la voyelle qui précede étoit breve. V. 184. *b.* Trois claſſes de conſonnes; les labiales, les linguales & les gutturales. VIII. 2. *a.* Voyez leurs articles. De la permutation des conſonnes. IX. 408. *b.* Conſonnes muettes. X. 849. *a.* Nazales. XI. 31. *b.* Conſonnes ramiſtes. XIII. 785. *a.* De la prononciation des conſonnes. *Suppl.* III. 131. *a, b.* Du choix des conſonnes pour l'harmonie du ſtyle. 305. *a. b.* Sur les conſonnes, *voyez* ARTICULATION.

CONSORT, nom d'une ſociété du tiers-ordre de ſaint François, établie à Milan. Fonction de diſtribuer les aumônes dont elle s'eſt chargée. IV. 57. *b.*

CONSORTS, (*Juriſpr.*) ceux qui ont le même intérêt dans une même affaire, *&c.* On appelle auſſi conſorts tous ceux qui plaident conjointement par le miniſtere d'un même procureur, *&c.* IV. 57. *b.*

CONSOUDE, (*Botan.*) caractere des fleurs de ce genre de plante. IV. 57. *b.*

Conſoude royale, ou ſpéronnelle. XV. 451. *b.* Grande conſoude, ou ſymphytum. XV. 741. *b.* Son uſage en teinture. XVI. 20. *b.*

CONSOUDE, *grande*, (*Mat. méd.*) proprieté que les anciens auteurs avoient attribuée à ſa racine. Uſage que certaines filles en ont fait, au rapport de Sennert. Maladies dans leſquelles cette plante eſt réellement utile. IV. 57. *b.* Maniere de l'employer. Son uſage dans les applications extérieures. Préparations du ſyrop compoſé de grande conſoude. Ses propriétés. Compoſitions officinales dans leſquelles entre la racine de conſoude, ſes feuilles & ſon ſuc. *Ibid.* 58. *a.*

CONSPICILLUM, (*Ophiolog.*) eſpece de ſerpent. *Suppl.* II. 478. *a.*

CONSPIRANT, (*Méch.*) puiſſances conſpirantes. Il n'y a de puiſſances véritablement conſpirantes que celles qui agiſſent dans la même direction. Des puiſſances qui font angle entr'elles. IV. 58. *a.*

CONSPIRATION, *conjuration.* Différence entre ces mots, IV. 58. *a.*

Conſpiration. Loi qui preſcrit, ſous peine de mort, de révéler les conſpirations auxquelles même on n'a pas trempé. IX. 658. *a.* Officiers romains qui étoient établis pour arrêter les conſpirations. XVII. 790. *b.* Des peines qui doivent tomber ſur un corps de conſpirateurs. IV. 670. *a.*

CONSTANCE, (*Morale*) on ne peut compter ni ſur ce que dit le menteur, ni ſur ce que fait l'homme inconſtant. Dangereux effets de l'inconſtance. Comment la conſtance devient opiniâtreté & l'inconſtance raiſon. IV. 58. *b.*

Conſtance. Différence entre cette vertu & la fermeté, VI. 527. *a.* & la fidélité. *Suppl.* III. 37. *b.*

CONSTANCE, divinité des anciens. IV. 58. *b.* *Voyez* INCONSTANCE.

CONSTANCE, (*Géogr.*) ville impériale, *&c.* Du concile de Conſtance & de ce qui s'y paſſa. De l'évêque de Conſtance. Etendue du lac de ce nom. IV. 58. *b.*

Conſtance. Iſle du lac de Conſtance. XIV. 43. *b.* De l'évêque de Conſtance. IV. 68. *a.* Conteſtation ſur les annates dans le concile de Conſtance. I. 478. *a.*

CONSTANCE-CHLORUS, (*Hiſt. du Bas-Empire*) fils d'Eutrope & de Claudia, petit-neveu, par ſa mere, de l'empereur Claude-le-gothique. Pourquoi il fut ſurnommé *Chlorus.* Hiſtoire de ſa vie & de ſon regne. *Suppl.* II. 556. *b.*

CONSTANCE II, (*Flavius Julius*) fils du grand Conſtantin, regna conjointement avec ſes deux freres. Deſcription de ſon regne. *Suppl.* II. 557. *a.*

Conſtance II. Obſervations ſur cet empereur. XV. 228. *a.*

CONSTANT, *ferme, inébranlable.* Différence entre ces mots. IV. 58. *b.*

CONSTANT I, (*Hiſt. du Bas-Empire*) fils du grand Conſtantin, regna conjointement avec ſes deux freres, Conſtance le jeune & Conſtantin. Deſcription de ſon regne. Conjuration de Magnence. Fin malheureuſe de Conſtant. *Suppl.* II. 557. *b.*

CONSTANT II, qui prit quelquefois le nom de Conſtantin III, étoit fils d'Héraclius Conſtantin, & de Grégoire, fille du patrice Nicetas. Principaux événemens de ſon regne. *Suppl.* II. 558. *a.*

CONSTANTE, *quantité*, (*Géom.*) quantité qui ne varie point par rapport à d'autres qui varient. Caracteres dont on ſe ſert en algebre pour marquer les unes & les autres. III. 58. *a.* Quand on a intégré une différentielle, on y ajoute une conſtante qui eſt quelquefois nulle, mais qui ſouvent auſſi eſt une quantité réelle. Regle la plus facile & la plus ordinaire pour bien déterminer la conſtante. *Ibid.* 59. *a.*

CONSTANTIN, *Caïus Flavius Valerius Claudius*, (*Hiſt. du Bas-Empire*) fils de Conſtance-Chlorus & d'Hélene. Hiſtoire de ſon regne. *Suppl.* II. 558. *a.*

CONSTANTIN. Obſervations ſur le caractere & le regne de cet empereur. XI. 150. *b.* 151. *a.* XIV. 337. *b.* Affaires de Conſtantin & de Licinius. *Suppl.* III. 741. *b.* Diſcuſſion ſur la viſion céleſte de Conſtantin. XVII. 348. *a*, *b.* — 354. *a.*

Marques qu'il donna d'hypocrisie & de peu de piété. 351. *b.* Tort qu'il fit à l'état en élevant des hôpitaux où tout le monde fut reçu. X. 331. *b.* Comment il abolit le paganisme. XI. 536. *a.* Patrimoine qu'il donna aux papes. 834. *a.* Observations sur la prétendue donation qu'il fit aux papes de la ville de Rome & de plusieurs provinces d'Italie. 836. *b.* XII. 180. *b.* Équivoque qui a servi de fondement à cette prétendue donation. XI. ** 833. *a.* Combien cet empereur encouragea & protégea l'agriculture. I. 184. *b.* Bibliotheque qu'il fonda à Constantinople. II. 231. *b.* Constantin loué de ce qu'il ne travailla point à enrichir le fisc. VI. 819. *b.* Distinctions dont il honora la ville d'Arles. *Suppl.* I. 559. *b.* 560. *a.* Lettres qu'il fit mettre sur ses armes. 319. *b.* Arc de triomphe de Constantin. I. 601. *b.* XIV. 350. *b.* XVI. 655. *a*, *b.* *Voyez* ANTIQUITÉS, vol. I. des planches.

CONSTANTIN le jeune, fils aîné du grand Constantin, regna conjointement avec ses freres Constance & Constant. Division entre eux à l'occasion du partage de l'empire. Mort de Constantin, après un regne très-court. *Suppl.* II. 561. *a.*

CONSTANTIN III. *Voyez* HÉRACLIUS II.

CONSTANTIN IV, surnommé *Pogonat* ou le *Barbu*, fils & successeur de Constant II. Histoire abrégée de son regne. *Suppl.* II. 561. *a.*

CONSTANTIN V, fils de Léon l'Isaurien. On le surnomma *Copronime*. Principaux évènemens de son regne. *Suppl.* II. 561. *b.*

CONSTANTIN VI, fils & successeur de Léon IV. Précis de son regne. *Suppl.* II. 562. *a.*

CONSTANTIN VII, fils de Léon le sage, dit *Porphyrogenete*. Histoire abrégée de son regne. *Suppl.* II. 562. *a.*

Constantin Porphyrogenete protecteur des sciences. II. 232. *b.*

CONSTANTIN VIII, fils de Romain le jeune, regna conjointement avec son frere Basile. Etat de l'empire pendant leur regne. Constantin, après la mort de son frere, se livre aux plaisirs, & abandonne le soin du gouvernement. *Suppl.* II. 562. *b.*

CONSTANTIN IX, surnommé *Monomaque*. Histoire du regne de cet empereur. *Suppl.* II. 562. *b.*

CONSTANTIN X, étoit de la famille des Ducas, une des plus illustres de l'empire. Il fut élevé au trône de Constantinople après l'abdication volontaire d'Isaac Commene. Principaux évènemens de son regne. *Suppl.* II. 563. *a.*

CONSTANTIN XI, dernier empereur de Constantinople, étoit fils de Manuel Paléologue, & succéda à Jean, son frere aîné. Tableau de son regne. Prise de Constantinople par les Turcs. Mort de l'empereur. *Suppl.* II. 563. *b.*

CONSTANTIN-FAULCON, (*Hist. de Siam*) histoire étonnante de cet homme né dans l'isle de Cephalonie, fils d'un cabaretier. Suites d'aventures par lesquelles il devient premier ministre du roi de Siam. Il gouverne cet empire avec gloire. Disgrace affreuse dans laquelle il tombe après la mort du roi. Sa fin malheureuse. *Suppl.* II. 564. *b.* Destinée de sa femme & de son fils. Caractere de Constantin-Faulcon. *Ibid.* 565. *a.*

CONSTANTINE, (*Hist. rom.*) fille aînée de Tibere & d'Anastasie, fut donnée en mariage à Maurice, le jour même qu'il fut élu empereur. Eloge de cette princesse. Fin tragique de Maurice, de l'impératrice & de ses enfans. *Suppl.* II. 565. *a.*

CONSTANTINOPLE, (*Géog. Comm.*) pourquoi on l'appelle *la nouvelle Rome*. Prise de Constantinople par les Turcs en 1453. Du commerce qu'y font les nations chrétiennes. Comment s'y fait la vente des esclaves. III. 59. *a.*

CONSTANTINOPLE. Cette ville devenue le siege de l'empire, *voyez* l'article *Constantin*. Prise de Constantinople par les Turcs. *Suppl.* II. 563. *b.* Ses mosquées, établissemens de charité dans cette ville. XVI. 758. *a.* Ancienne église & aujourd'hui mosquée de sainte-Sophie dans Constantinople. V. 422. *a*, *b.* XV. 362. *b.* Peinture en mosaïque de la galerie de sainte-Sophie. X. 749. *b.* Basilique des saints apôtres. II. 117. *b.* Imprimerie. VIII. 624. *a.* Elévation que peuvent avoir les maisons de Constantinople. X. 519. *b.* Fauxbourg de cette ville, appellé *Tophana*. XVI. 417. *a*, *b.* Bâtiment où l'on peint les toiles de coton. XVII. 371. *b.* Halles appellées *bezestins*. II. 220. *a.* Bibliotheques anciennes de Constantinople. 231. *b.* 232. *b.* Belle citerne dans cette ville. III. 487. *a.* Hans de Constantinople. VIII. 36. *a.* Hippodrome. VIII. 215. *b.* Bâtiment où l'on vend les drogues & les toiles. 446. *b.* Place nommée *atmeidan*, *Suppl.* I. 679. *a.* *bagne*. 744. *b.* Lieu qui fut appellé *exocionium*. *Suppl.* II. 916. *a.* Ecueils du détroit de Constantinople. XV. 742. *a.* Patriarchat de cette ville. XII. 175. *a*, *b.* Son gouverneur turc. II. 536. *a.* De tout tems elle avoit pris le croissant pour symbole. IV. 508. *b.* Etablissement de son commerce. III. 692. *b.* L'inoculation établie dans cette ville. VIII. 755. *b.* Conciles qui y ont été célébrés. XIII. 715. *b.* III. 808. *a*, *b.* 809. *a.* Symbole du concile de Constantinople. XV. 727. *b.* Enfans élevés dans cette ville aux dépens du roi de France. II. 240. *b.* Tribut que paient les chrétiens de Constantinople. III. 185. *a.*

CONSTANTINOPOLITAINE, *époque*. Son rapport avec la période julienne. IX. 56. *b.* XII. 361. *a.*

CONSTANTIUS, empereur, fait tourmenter plusieurs personnes à l'occasion des billets qui avoient été laissés dans le temple de Besa. XI. 536. *a.*

CONSTELLATION, (*Astron.*) cartes célestes inventées par les astronomes, dans lesquelles ils ont partagé le firmament en plusieurs constellations. Raison de cette division. La division des cieux en constellations paroit être aussi ancienne que l'astronomie même. Dans toutes les planetes, on doit voir de la même maniere le ciel étoilé. Division du ciel par les astronomes en trois parties principales ; le régions boréale & australe, & le zodiaque. IV. 59. *b.* Constellations reconnues par les anciens au nombre de 48. Les astronomes modernes en ont fait de nouvelles. Comment les étoiles sont distinguées dans ces constellations. *Ibid.* 60. *a.* Des fables des poëtes sur l'origine des constellations. Réformation faite à leurs noms par quelques modernes. Nouvel ordre de constellations, fait par Weigelius. Les plus savans astronomes n'ont jamais approuvé ces innovations. *Ibid.* *b.*

Constellation. Observations de dix mille étoiles dans l'hémisphere austral, par M. de la Caille. *Suppl.* II. 565. *a.* Énumération des quatorze constellations formées de ces étoiles. Lettres données par cet astronome à chacune de ces étoiles visibles à la vue simple. Diminution de la constellation formée par Halley, sous le nom de *chêne de Charles II. Ibid.* *b.* Autres constellations formées par les modernes. Maniere de connoître les constellations les unes par les autres. *Ibid.* 566. *a.*

Constellations. Cartes qui aident à les connoître. *Suppl.* II. 253. *a*, *b.* Différentes manieres dont les constellations sont disposées dans les cartes. *Ibid.* *b.* Alignemens observés entre quelques étoiles, par lesquels on peut connoître les constellations. 890. *b.* Méthode pour reconnoître les constellations sans les cartes. 893. *b.* Leur division en trois parties. III. 442. *a.* La division des étoiles en constellations est au moins aussi ancienne que le livre de Job. VI. 62. *a.* Nouvelles constellations des étoiles informes. *Ibid.* Du nombre des étoiles qui forment chaque constellation. 64. *b.* Etoiles nouvelles observées dans quelques constellations. 62. *b.* 63. *a.* Etoiles qui ont disparu. Celles dont la lumiere varie. 63. *a.* *Voyez* ÉTOILES.

CONSTELLÉES, *figures*, voyez TALISMAN. Baudriers constellés. II. 162. *b.*

CONSTERNATION, dernier degré de la frayeur. On y est jetté par l'attente ou la nouvelle de quelque grand malheur. IV. 60. *b.*

CONSTIPATION, (*Médec.*) causes de cette disposition. IV. 60. *b.* Quels sont les tempéramens les plus sujets à cette incommodité. Elle peut être regardée comme un symptôme de l'affection mélancolique & de l'hystérique. Le mouvement des voitures & du cheval y dispose. La constipation n'est pas toujours maladive. Il faut distinguer la constipation habituelle ou saine, de la constipation contre nature ou maladive, qu'on appelle *échauffement*. Premiers accidens par lesquels elle devient incommodité. Remedes ordinaires à employer. *Ibid.* 61. *a.* Ceux qui transpirent abondamment, ont le ventre sec, & ceux à qui le ventre coule abondamment transpirent peu ; cependant on ne peut réparer une de ces excrétions par l'autre. Il ne faut pas confondre la constipation avec la suppression de l'excrétion intestinale, symptôme presque toujours fâcheux. *Ibid.* *b.* *Voyez* SÉCHERESSE DU VENTRE.

Constipation. Ses différentes causes. IV. 771. *a.* Constipation par échauffement. III. 35. *b.* Celle des femmes enceintes. VII. 963. *a*, *b.* Celle des femmes en couche. VI. 480. *a.* Constipation causée par l'usage du lait. IX. 205. *b.*

CONSTITUANT, (*Jurispr.*) divers sens de ce mot. IV. 61. *b.*

Constituant. Celui qui s'obligeoit par forme de constitut. Rapport & différence entre la fidéjussion & le constitut. Principes que l'on suivoit dans l'ancien droit romain par rapport à cette forme d'obligation. XVII. 764. *b.* 765. *a.*

CONSTITUER. Sens grammatical de ce mot. Son usage en jurisprudence. Constituer en dot. Constituer une rente. Constituer une servitude sur son bien. Constituer procureur *ad lites*. Constituer procureur *ad negotia*. IV. 61. *b.*

Constituer, *se*, XVII. 765. *b.*

CONSTITUT, (*Jurispr.*) espece de contrat chez les Romains. IV. 61. *b.* *Voyez* CONSTITUANT. Constitut parmi nous, est tout autre chose que chez les Romains. Ce que nous entendons par-là. Actes dans lesquels cette clause intervient. Quoique l'on joigne ordinairement les termes de *constitut* & *précaire*, il ne sont pas synonymes. Deux effets que produit cette clause. Conditions requises pour que la possession civile soit tranferée par le moyen de la clause de constitut & de précaire. On appose quelquefois cette clause dans les contrats

de constitution de rentes à prix d'argent ; mais cette clause a peu d'effets. *Ibid.* 62. *a.*

Constitut, voyez sur ce sujet. XVII. 764. *b.*

CONSTITUTION. (*Jurispr.*) *Constitution de dot.* IV. 62. *a.* *Constitutions ecclésiastiques. Ibid. b.*

Constitutions générales. Entre les loix de l'église, les conciles œcuméniques sont des constitutions générales. En fait de loix politiques, on peut appeller de ce nom les ordonnances, édits, déclarations qui obligent tous les sujets. IV. 62. *b.*

Constitutions des papes. IV. 718. *a, b.* Constitutions appellées *extravagantes.* VI. 337. *b.*

Constitutions particulieres. IV. 62. *b.*

Constitutions du prince. IV. 62. *b.*

Constitutions des princes. Ordonnances des empereurs romains. III. 577. *b.* IV. 991. *b.* V. 392. *a.* XI. 583. *b.*

Constitutions de Catalogne. XVII. 765. *b.*

Constitution de procureur. IV. 62. *b.*

Constitution de nouveau procureur. IV. 63. *a.*

Constitution de rente. IV. 63. *a.*

Constitution de rente. Promesse de passer contrat de constitution & de payer l'intérêt du principal. XIII. 445. *b.* Emprunt à constitution de rente. V. 597. *b.* Ensaisinement de rentes constituées. 708. *b.*

CONSTITUTION, (*Hist. mod.*) ce terme relativement à l'empire d'Allemagne, a deux significations. 1°. Loix générales qui servent de regle à tout l'empire. 2°. Etat du gouvernement de ce vaste corps. C'est en ce dernier sens qu'on en parle ici. IV. 63. *a.* *Voyez* aussi *Allemagne.*

Suite des successeurs de Charlemagne à la couronne impériale, jusqu'à Louis, fils d'Arnoul, en qui finit la postérité masculine de ce premier empereur. Il mourut en 912. IV. 63. *a.* Conrad, comte de Franconie, & ensuite Henri, duc de Saxe, surnommé l'*Oiseleur*, possédèrent le trône de Germanie, sans prendre le titre d'empereur ; mais depuis Othon I, fils de Henri, les Allemands ont toujours possédé le titre & la couronne impériale.

De l'empereur. L'élection de l'empereur depuis Othon I, se faisoit par tous les grands de l'Allemagne. Qui étoient ces grands. Etat de l'empire depuis cet Othon, jusqu'à Henri IV, après lequel on fit une constitution par laquelle la voie d'élection libre & volontaire fut établie, & la succession s'abolit insensiblement. Les grandes villes avoient quelque part à cette élection, moins par leur voix, que par leur approbation ; mais au milieu du treizieme siecle, les principaux princes s'attribuerent à eux seuls l'élection de l'empereur. Différens lieux où elle s'est faite. Du cortege des électeurs. *Ibid. b.* L'assemblée d'élection presque toujours différée.

Etats de l'empire. I. *College des électeurs.* Corps de l'empire, divisé en trois classes ; les électeurs, les princes, les villes impériales. Du tems où les électeurs se sont attribué le privilege d'élire l'empereur. Cette espece d'usurpation n'eut un état fixe que par la bulle d'or publiée par l'empereur Charles IV. Comment le nombre des électeurs, qui avoit été fixé à sept, fut augmenté jusqu'à neuf. *Ibid.* 64. *a.*

De l'électeur de Mayence. Sa dignité d'archi-chancelier. Son chapitre. Il nomme un vice-chancelier qui réside à Vienne. Pourquoi la ville de Mayence n'a plus été ville impériale. Premier archevêque de Mayence déclaré électeur. De qui l'archevêque reçoit l'investiture pour le temporel. Ses charges & pouvoirs. *Ibid. b.* Lieu de sa résidence.

De l'électeur de Treves. Archi-chancelier pour les Gaules. Son chapitre. Ses privileges. Villes qu'il possede. Premier archevêque de Treves déclaré électeur.

De l'archevêque de Cologne. Sa résidence. Son chapitre. Il est archi-chancelier pour l'Italie. Les princes ecclésiastiques de la maison de Baviere sont en possession de cet électorat, auquel souvent on a joint sur la même tête, d'autres évêchés de conséquence. *Ibid.* 65. *a.*

Du roi de Bohême. Dans les premiers tems ce royaume n'avoit que le titre de duché. La maison d'Autriche le possede aujourd'hui. Du duché de Silésie. Du comté de Lusace. Du marquisat de Moravie. Les droits du roi de Bohême dans l'empire augmentés depuis 1708.

De l'électeur de Saxe. Tems où la maison de Saxe fut investie du duché électoral. Jean Fréderic mis au ban de l'empire par Charles-Quint, & la dignité électorale donnée à son cousin le prince Maurice. Religion reçue dans l'électorat. Celle de l'électeur. Privileges de ce prince. Etats qu'il possede comme électeur. *Ibid. b.*

De l'électeur de Baviere. Depuis quel tems la branche cadette de la maison palatine possede l'électorat. Ancienneté de cette maison. Elle a produit des rois & des empereurs. Comment la branche aînée, ou Rodolphine de Baviere, fut privée du droit alternatif qu'elle avoit à l'électorat avec la branche cadette, ou Guillelmine. Grands hommes que ces deux branches ont produits. *Ibid.* 66. *a.*

De l'électeur de Brandebourg. Cette maison, quoiqu'ancienne, n'est parvenue au point de grandeur où nous la voyons, que peu-à-peu. Ses grands domaines. Comment la justice est rendue dans ses états. Religion de l'électeur. Branches de cette maison. Berlin, séjour de l'électeur.

De l'électeur Palatin. Sa religion. Celle de l'électorat. Grands hommes qui ont appartenu à cette branche de la maison palatine. *Voyez* PALATIN.

De l'électeur de Hannovre. Zele de cette maison pour les intérêts de la maison d'Autriche. Son origine. Comment elle s'est distinguée dans l'empire. *Ibid. b.* George I, deuxieme électeur de Hannovre, parvenu au trône d'Angleterre, *&c.*

Autres titres & charges héréditaires, qu'on nomme *charges de l'empire*, possédés par les électeurs. La plupart de ces offices tiennent quelque chose de l'ancienne domesticité des seigneurs qui étoient auprès des empereurs de la race de Charlemagne. Pourquoi l'on qualifie ces charges des électeurs du titre d'*archi-chancelier*, *archi-échanson*, &c. *Ibid.* 67. *a.* Comment les électeurs sont remplacés, lorsqu'ils ne peuvent assister aux cérémonies impériales. A qui appartient le *vicariat* de l'empire. Pouvoirs attachés à ce vicariat. Prétentions mutuelles à cette dignité de la part de l'électeur Palatin & de celui de Baviere.

II. *Des princes de l'empire*, divisés en ecclésiastiques & en séculiers, de même que les électeurs. Détails sur chacun d'eux. *Ibid.* 67. *b.* L'archevêque de Saltzbourg ; Bamberg, premier évêque de l'empire ; l'évêque de Wirtzbourg, duc de Franconie. Cérémonie ridicule qu'il faut souffrir pour entrer dans son chapitre. L'évêque de Worms : celui de Spire. L'évêque d'Augsbourg : celui de Constance. L'évêque de Paderborn. *Ibid.* 68. *a.* L'évêque de Hildesheim. L'évêque de Ratisbonne. L'évêque d'Osnabruk. L'évêque de Munster. Ceux d'Aichstet & de Strasbourg. Celui de Liege. *Ibid. b.* Les évêques de Frisinghe & de Passau dans le cercle de Baviere. Ceux de Bâle, de Coire, de Trente, de Brixen. L'évêque de Lubeck. Autres principautés ecclésiastiques qui sont aujourd'hui sécularisées, & possédées par divers électeurs & autres princes de l'empire. Etats qui, quoique qualifiés de princes de l'empire, n'ont plus ni voix ni séance. Il faut compter, parmi les princes ecclésiastiques, le grand-maître de l'ordre teutonique, le grand-prieur de Malthe. L'abbé de Fulde. *Ibid.* 69. *a.* Autres abbés de l'empire. Les autres prélats, aussi bien que les abbesses, représentés par leurs députés, n'ont qu'une voix unis ensemble. Les princes séculiers n'ont séance qu'après les ecclésiastiques. Quels ils sont. Les comtes immédiats de l'empire divisés en quatre classes.

III. *Des villes impériales.* Elles se divisent en deux bancs ; celui du Rhin & celui de Souabe. Toutes n'ont pas le même crédit. Observations sur la voix de ces villes.

Des cercles de l'empire. Outre les dietes ou assemblées générales, il s'en tient encore de particulieres dans les cercles. Ce que sont ces cercles. Comment ils ont été établis. Chaque cercle a ses directeurs & un colonel. Leurs fonctions. Taxe imposée aux états de chaque cercle. Enumération des cercles & des états que chacun d'eux contient. *Ibid. b.* Cercle d'Autriche. Celui de Baviere. Celui de Souabe. Celui de Franconie. Celui de haute-Saxe. *Ibid.* 70. *a.* Celui de basse-Saxe. Celui de Westphalie. Le cercle électoral & du bas-Rhin. Celui du haut-Rhin. *Ibid. b.* Le cercle de Bourgogne est aujourd'hui indépendant de l'empire.

Des loix de l'empire. Elles se divisent en deux classes : les loix qui regardent les états du corps germanique en général ; celles qui regardent les affaires des particuliers.

1°. De la bulle d'or, qui est la premiere des loix générales de l'empire, publiée en 1336 par Charles IV. But de cette loi. Contraventions qui y ont été faites.

2°. Des capitulations impériales : leur origine. Nature de cette loi. *Ibid. b.*

3°. Troisieme loi, celle de la paix publique, connue sous le nom de *paix profane*, *civile ou publique.* Son origine. Son renouvellement par Maximilien I, *&c.*

4°. Quatrieme loi, appellée *paix religieuse.* Origine & but de cette convention, qui se fit à Passau en 1552. Cession de évêchés de Metz, Toul & Verdun, à Henri II, roi de France.

5°. Cinquieme loi, le traité de Westphalie en 1648, par lequel on rétablit la liberté du corps germanique. *Ibid. b.* Autres traités par lesquels cette liberté a depuis été confirmée.

6°. Les dernieres loix sont les recès de l'empire.

On n'a pas parlé ici de plusieurs loix anciennes, parce qu'elles servent moins pour le droit public de l'empire, que pour son histoire.

Observations sur la *seconde classe* des loix germaniques, celles qui regardent les affaires des particuliers.

Peines imposées aux membres de l'empire. A qui appartient le droit de condamner au ban de l'empire. Deux exemples notables de ce ban. *Ibid.* 72. *a.* De la déposition de l'empereur. Exemples dans la personne d'Adolfe de Nassau en 1298, & dans celle de Wenceslas, fils de Charles IV.

Conſtitutions apoſtoliques. Recueil de réglemens attribués aux apôtres, qu'on ſuppoſe avoir été fait par S. Clément. Ce qu'elles contiennent. La plupart des ſavans conviennent qu'elles ſont ſuppoſées; mais M. Wiſthon s'eſt déclaré contre ce ſentiment univerſel. Raiſon très forte contre l'opinion de ce ſavant. IV. 72. *a. Voyez* CLÉMENTINES.

CONSTITUTION, (*Phyſiolog.*) différence entre le tempérament & la conſtitution. Cauſe de la différence de conſtitution. VI. 670. *b.*

CONSTRICTION, (*Médec.*) rigidité des fibres, cauſe de maladie. III. 389. *b.* V. 876. *a*, *b.* Voyez auſſi *Rigidité*, *Aſtriction*, *Diſtenſion*, *Extenſion*, *Reſſerrement.*

CONSTRUCTION, (*Gramm.*) conſtruction vicieuſe; conſtruction louche; conſtruction pleine. Différence entre la conſtruction & la ſyntaxe. Il y a en toute langue trois ſortes de conſtructions. La conſtruction néceſſaire, ſignificative, ou énonciative, celle par laquelle ſeule les mots font un ſens. IV. 73. *a.* La conſtruction figurée. La conſtruction uſuelle.

I. De la premiere appellée *néceſſaire* & *ſimple.* Pour bien comprendre ce qu'on entend par-là, il faut obſerver ſoigneuſement la différence qu'il y a entre concevoir un ſens total, & l'énoncer enſuite par la parole. Chaque acte particulier de la faculté de penſer eſt excité en nous en un inſtant, ſans diviſion, & par une ſimple affection intérieure de nous-mêmes. La penſée tant qu'elle n'eſt que dans notre eſprit, n'a beſoin ni de bouche ni de langue, ni du ſon des ſyllabes. Mais dès qu'il s'agit de faire connoitre aux hommes nos penſées, nous ne pouvons le faire qu'en leur donnant, pour ainſi dire, de l'étendue & des parties, ou par des ſons ou par des ſignes qui les repréſentent. *Ibid. b.* Ces parties deviennent enſuite l'original des ſignes dont nous nous ſervons dans l'uſage de la parole..... Les mots deviennent en même tems l'inſtrument & le ſigne de la diviſion de la penſée. Comment les enfans apprennent les ſons & la valeur des mots, l'analyſe qu'ils doivent faire de la penſée qu'ils veulent énoncer, *&c.* Dans toutes les langues, il n'y a qu'une même maniere néceſſaire pour former un ſens avec les mots; c'eſt l'ordre ſucceſſif des relations qui ſe trouvent entr'eux, *&c. Ibid.* 74. *a.* Cette maniere d'énoncer les mots ſucceſſivement, ſelon l'ordre de la modification que le mot qui ſuit donne à celui qui le précede, eſt devenue notre modele invariable. Sans elle leur enſemble ne forme aucun ſens dans notre eſprit. Pourquoi la conſtruction ſimple eſt auſſi appellée *naturelle.* Cet ordre eſt le plus propre à faire appercevoir les parties que la néceſſité de l'élocution nous fait donner à la penſée, & leurs rapports entr'elles. Le premier devoir de celui qui parle eſt de reſpecter les regles de la conſtruction ſimple. *Ibid. b.* L'ordre de cette conſtruction eſt uniforme en toute langue; nouvelle raiſon de l'appeller naturel. Enfin on l'appelle ainſi, parce qu'il ſuit la nature, & qu'il énonce les mots ſelon l'état où l'eſprit conçoit les choſes, qui eſt ou en allant de la cauſe à l'effet, ou de l'effet à la cauſe; mais en commençant toujours par nommer le ſujet, & en diſant enſuite ou qu'il eſt, ou qu'il fait, ou qu'il ſouffre, ou qu'il a. La conſtruction ſimple ne ſépare jamais l'adjectif du ſubſtantif. *Ibid.* 75. *a.* Lorſque les mots eſſentiels à la propoſition ont des modificatifs, la conſtruction ſimple les place à la ſuite des mots qu'ils modifient. Les circonſtances dont le ſens tombe ſur toute la propoſition, peuvent être placées au commencement ou à la fin. Les liaiſons des différentes parties du diſcours, *&c.* doivent précéder le ſujet de la propoſition où elles ſe trouvent. Par la même raiſon, le relatif *qui*, *que*, *dont*, précede tous les mots de la propoſition à laquelle il appartient. Trois regles à ſuivre pour s'exprimer ſelon la conſtruction ſimple. *Ibid. b.*

II. *De la conſtruction figurée.* Pourquoi l'ordre ſucceſſif des rapports des mots n'eſt pas toujours ſuivi dans l'exécution de la parole. Ce n'eſt alors que par l'analogie que nous concevons ce qu'on nous dit. Pourquoi cette conſtruction eſt appellée *figurée.* Exemples. *Ibid.* 76. *a.* La conſtruction ſimple comparée au droit commun, & la conſtruction figurée au droit privilégié. Le grammairien philoſophe doit faire voir que malgré le maſque d'anomalie que portent les phraſes de la conſtruction figurée, elles ſont pourtant analogues à la conſtruction ſimple. Six ſortes de figures qui ſont en uſage dans la conſtruction figurée. 1°. *L'ellipſe.* Phraſes elliptiques en latin. La langue latine eſt, pour ainſi dire, toute elliptique. Pourquoi les ſous-ententes ſont moins fréquentes en françois que dans les langues qui ont des cas. *Ibid. b.* Divers exemples d'ellipſes en françois. *Ibid.* 77. *a.* Façons de parler où il y a ſyllepſe & ellipſe. L'empreſſement que nous avons à énoncer notre penſée, & à ſavoir celle de ceux qui nous parlent, eſt la cauſe de pluſieurs de ces ſuppreſſions. Ellipſe renfermée dans l'expreſſion latine, *multis ante annis*, & dans celle-ci, *pœnitet me peccati. Ibid. b.* Le ſens de la période entiere fait ſouvent entendre le mot qui eſt ſous-entendu. Exemples d'une ſorte d'ellipſe appellée *zeugma*, qui ſignifie connexion, aſſemblage, figure ſoufferte en latin, mais à l'égard de laquelle la langue françoiſe eſt plus difficile. 2°. La ſeconde ſorte de figure eſt le contraire de l'ellipſe, c'eſt lorſqu'il y a dans la phraſe quelque mot ſuperflu qui pourroit en être retranché, ſans rien faire perdre du ſens, on l'appelle *pléonaſme.* Exemples. *Ibid.* 78. *a.* Comment le pléonaſme peut devenir un vice. 3°. La troiſieme ſorte de figure eſt la *ſyllepſe* ou *ſyntheſe*, par laquelle les mots ſont conſtruits ſelon la penſée & la choſe, plutôt que ſelon la lettre & la forme grammaticale. Exemples. 4°. *L'hyperbate*, c'eſt-à-dire, confuſion, mêlange de mots. Exemple, *ſaxa vocant Itali mediis quæ in fluctibus aras.* Cette figure étoit en quelque ſorte naturelle au latin. *Ibid. b.* Nous ne ſaurions faire uſage de cette figure, que lorſque le rapport des corrélatifs n'eſt pas difficile à appercevoir. On ne peut dire qu'il y a inverſion, que lorſque la conſtruction ſimple n'eſt pas obſervée. Exemples d'inverſions en françois. Comme on ne parle que pour être entendu, les inverſions même doivent ſervir à la clarté, & non obſcurcir le diſcours. *Ibid.* 79. *a.* 5°. La cinquieme ſorte de figure, c'eſt l'imitation de quelque façon de parler d'une langue étrangere, ou même de celle qu'on parle. Helleniſmes obſervés dans les auteurs latins. L'imitation a donné lieu à pluſieurs façons de parler qui ne ſont que des formules que l'uſage a conſacrées. Exemple. 6°. *L'attraction.* Explication de cette figure. Exemples. *Ibid. b.*

III. *De la conſtruction uſuelle.* Elle eſt compoſée des deux précédentes. Réflexions ſur chacune des trois conſtructions dont on a parlé. 1°. Sur la conſtruction ſimple. Elle eſt le fondement de toute énonciation. *Ibid.* 80. *a.* Mais il ne faut pas croire que ce ſoit par cette maniere ſimple que quelque langue ait jamais été formée. Rien de plus irregulier qu'une langue qui ſe forme ou qui ſe perd. Une eſpece de métaphyſique d'inſtinct & de ſentiment a préſidé à la formation des langues; ſur quoi les grammairiens ont fait enſuite leurs obſervations. 2°. De la conſtruction figurée. 3°. De la conſtruction uſuelle. Toute phraſe de la conſtruction uſuelle peut être énoncée ſelon l'ordre de la conſtruction ſimple. Une conſtruction figurée peut être ou n'être pas élégante. Elle eſt défectueuſe quand elle n'eſt pas autoriſée par l'uſage. C'eſt à la conſtruction ſimple qu'elle doit pouvoir être ramenée. *Ibid. b.* Et c'eſt ſur ce principe qu'eſt fondé l'uſage adopté dans les écoles, de faire faire la conſtruction, & en général la méthode uſitée par ceux qui enſeignent les arts libéraux, de mener les jeunes éleves du ſimple & du facile, à ce qu'il y a de plus ſublime dans l'art.

Du diſcours conſidéré grammaticalement, & des parties qui le compoſent Ces mots dont l'aſſemblage forme un ſens ſont, ou le ſigne d'un jugement, ou l'expreſſion d'un ſimple regard de l'eſprit, qui conſidere un objet avec telle ou telle modification. Ce qu'on entend par *juger.* Toutes les propoſitions exprimées par le mode indicatif énoncent autant de jugemens. *Ibid.* 81. *a.* Différence eſſentielle entre les propoſitions: les unes énoncent des jugemens; les autres n'entrent dans le diſcours que pour y énoncer certaines vues de l'eſprit, & peuvent être appellées ſimplement *énonciations.* Les unes & les autres ſont quelquefois appellées *phraſes.* Ce mot *phraſe* ſe dit plus particuliérement d'un tour d'expreſſions, entant que les mots y ſont conſtruits d'une maniere particuliere.

Des parties de la propoſition & de l'énonciation. La propoſition a deux parties, le ſujet & l'attribut. L'attribut contient eſſentiellement le verbe. Quatre ſortes de ſujets. Le ſujet ſimple. Le ſujet multiple. *Ibid. b.* Le ſujet complexe: l'attribut peut auſſi être complexe. La quatrieme ſorte eſt un ſujet énoncé par pluſieurs mots qui forment un ſens total, & qui ſont équivalens à un nom. Exemples. *Ibid.* 82. *a.* Remarques, 1°. que dans ces ſortes de ſujets il n'y a point de ſujet perſonnel que l'on puiſſe ſéparer des autres mots. 2°. Que l'on n'a recours à pluſieurs mots pour énoncer un ſens total, que parce qu'on ne trouve pas dans la langue un nom ſubſtantif deſtiné à l'exprimer.

Autres ſortes de propoſitions à diſtinguer pour bien faire la conſtruction.

II. Propoſition abſolue ou complette. Propoſition relative ou partielle. (Obſervations ſur cette diſtinction des propoſitions en abſolues & en relatives. XIV. 55. *a.*) L'aſſemblage de différentes propoſitions liées entr'elles eſt appellée *période.*

De la période. Définition. Il y a dans une période autant de propoſitions qu'il y a de verbes, ſur-tout à quelque mode fini; *Ibid. b.* car l'infinitif eſt ſouvent pris pour un nom, & lors même qu'il eſt verbe, il forme un ſens partiel avec un nom, & ce ſens eſt exprimé par une énonciation qui eſt ou le ſujet d'une propoſition logique, ou le terme de l'action d'un verbe, ce qui eſt très-ordinaire en latin. Exemples (*Voyez* quelques obſervations ſur ce ſujet. VIII. 705. *b.*). Il y a des propoſitions ou énonciations qui ne ſervent qu'à expliquer ou à déterminer un mot d'une propoſition précédente. Ce qu'on entend par membre de la période, inciſe, ſtyle coupé. *Ibid.* 83. *a.*

III. *Propoſition explicative; propoſition déterminative.* Différence

rence entre l'une & l'autre. Exemples qui font ſentir cette différence. Ces énonciations ou propoſitions qui ne ſont qu'explicatives ou déterminatives, ſont communément liées aux mots qu'elles expliquent ou déterminent, par *qui*, ou par *que*, ou par *don*, *duquel*, &c.

IV. *Propoſition principale; propoſition incidente.* Explication. Exemples. *Ibid. b.*

V. *Propoſition explicite; propoſition implicite* ou *elliptique.* Ces dernieres ſont fort en uſage dans les deviſes & dans les proverbes. Les mots énoncés doivent être préſentés dans la forme qu'ils le ſeroient, ſi la propoſition étoit explicite. Inſcription qu'on lit ſur le rideau de la comédie italienne, ſervant d'exemple de propoſition implicite. De la deviſe: l'ame de la deviſe eſt une propoſition de même eſpece. Exemple tiré du *nec pluribus impar*, appliqué à Louis XIV. *Ibid.* 84. *a.*

VI. *Propoſition conſidérée grammaticalement: propoſition conſidérée logiquement. Ibid. b.* Table des divers noms que l'on donne aux propoſitions, aux ſujets & aux attributs. *Ibid.* 85. *a.*

Des *propoſitions compoſées* ſelon les logiciens: définition. Différentes eſpeces de ces propoſitions; disjonctives, conditionnelles, cauſales, adverſatives ou diſcrétives, *&c. Ibid. b.*

Deux rapports généraux entre les mots dans la conſtruction. I. Rapport d'*identité.* C'eſt le fondement de l'accord de l'adjectif avec ſon ſubſtantif, & du verbe avec le ſujet. II. Rapport de *détermination.* Le ſervice des mots ne conſiſte qu'à énoncer une idée, & à faire connoître le rapport d'une idée avec une autre idée. Ainſi dans cette phraſe *lumen ſolis*, la terminaiſon de *ſolis* détermine *lumen* à ne ſignifier alors que la lumiere du ſoleil. La détermination qui ſe fait en latin par la terminaiſon de l'accuſatif, ſe marque en françois par la place du mot, *&c.* Les autres déterminations ne ſe font aujourd'hui que par le ſecours des prépoſitions: elles ſe faiſoient autrefois par la ſeule poſition du mot. *Ibid.* 86. *a.* La ſyntaxe d'une langue ne conſiſte que dans les ſignes de ces différentes déterminations. Quand on connoit bien l'uſage de ces ſignes, on ſait la ſyntaxe de la langue. Un mot doit être ſuivi d'un ou de pluſieurs mots déterminans, toutes les fois que par lui-même, il ne fait qu'une partie de l'analyſe d'un ſens particulier. Exemple de phraſes dans leſquelles le ſens eſt déterminé par une prépoſition & ſon complément. Autre exemple dans lequel le verbe eſt déterminé par rapport à la perſonne & à la choſe. Parmi les déterminations, il y en a de néceſſaires & d'autres qui n'influent en rien à l'eſſence de la propoſition grammaticale. Un nom ſubſtantif ne peut déterminer que trois ſortes de mots, ſavoir un autre nom, un verbe, une prépoſition. *Ibid. b.* 1°. Lorſqu'un nom ſubſtantif en détermine un autre, le ſubſtantif déterminant ſe met au génitif en latin; & en françois ce rapport ſe marque par la prépoſition *de*, &c. 2°. Quand un nom détermine un verbe, il faut ſuivre l'uſage établi dans une langue pour marquer cette détermination, *&c.* 3°. Une prépoſition ne détermine qu'un nom ſubſtantif ou un mot pris ſubſtantivement.

Autres remarques pour bien faire la conſtruction. 1°. On doit lire entiérement toute la période qu'on veut conſtruire. 2°. Dans les propoſitions abſolues, il faut toujours commencer par le ſujet de la propoſition. 3°. Dans les propoſitions relatives, on commence par les adverbes conjonctifs qui les rendent relatives. 4°. Diviſez la propoſition en ſujet & en attribut. *Ibid.* 87. *a.* S'il y a quelque adjoint ou inciſe, placez-le au commencement ou à la fin de la propoſition. Exemple. Comment il faut conduire les jeunes gens pour les accoutumer à faire la conſtruction. *Ibid. b.* Les principes métaphyſiques de la conſtruction ſont les mêmes dans toutes les langues. L'auteur en fait ici l'application ſur l'idille de madame Deshoulieres, intitulé *les moutons. Ibid.* 88. *a. &c.* Pourquoi les raiſonnemens métaphyſiques ſont indiſpenſables dans la matiere qu'on vient de traiter. *Ibid.* 92. *a.*

Conſtruction, deux ſortes de conſtructions; l'une analytique, & l'autre uſuelle. VII. 844. *b.* Le ſens eſt la principale regle de la conſtruction. III. 632. *a.* De la maniere de faire la conſtruction. 822. *a.* Importance de la bien faire. 823. *b.* En quel cas & juſqu'à quel point il eſt permis de tranſpoſer les mots dans notre langue. IV. 695. *b.* Diverſes réflexions ſur la conſtruction à l'article *Inverſion.* VIII. 852. *b. &c.* Obſervations ſur les mots ſupplées dans la conſtruction analytique pour la plénitude du ſens. XV. 671. *b. &c.* Tour irrégulier, mais élégant dans la conſtruction. XVI. 463. *a, b.* Figures de conſtruction. VI. 768. *a, b, &c.* Comment un dictionnaire doit traiter de la conſtruction des mots. IV. 960. *b.* Obſervations ſur la conſtruction dans la langue hébraïque. VIII. 90. *b.* 91. *a.* Remarques ſur l'article *Conſtruction* de l'Encyclopédie.

Construction, (*Géométrie*) ce mot exprime les opérations qu'il faut faire pour exécuter la ſolution d'un problême. Ce mot ſe dit auſſi des lignes qu'on tire pour parvenir à la ſolution d'un problême, ou pour démontrer quelque propoſition. Conſtruction d'une équation. Méthode pour conſtruire une équation du premier degré. Neuf exemples. IV 92. *b.* Méthode pour conſtruire les équations du ſecond degré; celles du troiſieme degré. La méthode pour ces dernieres peut s'appliquer généralement aux degrés plus élevés à l'infini, & elle eſt auſſi commode & auſſi ſimple qu'aucune autre. *Ibid.* 93. *a.* En général la méthode de réſoudre les équations du troiſieme & du quatrieme degré, conſiſte à y employer deux ſections coniques, qui doivent être les plus ſimples qu'il ſe puiſſe. C'eſt pourquoi on conſtruit toutes ces équations par le moyen du cercle & de la parabole. Expoſition de cette méthode. Par où l'on voit que pour conſtruire une équation du troiſieme degré, il faut d'abord en la multipliant par x, la changer en une du quatrieme. Comment ſe conſtruiſent les équations de degrés plus compoſés. *Ibid. b.*

Conſtruction, différence entre les conſtructions géométriques & les conſtructions méchaniques. VII. 639. *b.*

Construction, (*Marine*) l'art de bâtir des vaiſſeaux. Indication des meilleurs ouvrages, où ſont développés les principes généraux de la conſtruction, & les méthodes particulieres pour conſtruire différentes ſortes de bâtimens. Le premier objet qui ſe préſente dans la conſtruction des vaiſſeaux, c'eſt la grandeur & la proportion qu'on veut donner au bâtiment. Ordonnance de Louis XIV qui regle cet objet. Mais les proportions établies par cette ordonnance, ne ſont plus ſuivies aujourd'hui. Maniere de déterminer la longueur d'un vaiſſeau, IV. 94. *a.* la longueur des ſabords, & leur diſtance. Enſuite il en faut fixer la largeur au maitre-bau; ce qui varie ſuivant les différentes méthodes dont on rapporte ici quelques exemples. *Ibid. b.* Proportions à obſerver pour le creux du vaiſſeau. *Ibid.* 95. *a.* Ces trois dimenſions étant réglées, il s'agit de fixer les proportions des différentes pieces qui entrent dans la conſtruction. Ouvrage à conſulter là-deſſus. Devis d'un vaiſſeau où les proportions des membres & des principales parties ſont fixées, avec l'ordre dans lequel on les travaille & on les met en place. Devis d'un vaiſſeau du premier rang, de 155 pieds de long. *Ibid. b. &c.* Ordre que l'on ſuit pour diſpoſer & placer chaque partie. *Ibid.* 98. *b.* Tout ce qu'on trouve dans cet article ne regardant que le corps du vaiſſeau, ce qui regarde les voiles & les cordages eſt traité aux mots *Mâts*, *Voiles*, *Cordages*, *Navire.*

Conſtructions, *inſpecteurs des.* VIII. 493. *a.*

CONSUALES, (*Hiſt. anc. Myth.*) fêtes à l'honneur du dieu Conſus, c'eſt-à-dire, Neptune. Evandre inſtitua le premier cette fête, mais Romulus la rétablit ſous le nom de *Conſus.* Ce fut dans les jeux conſuales qu'il fit l'enlevement des Sabines. Ces jeux étoient du nombre de ceux que les Romains appelloient ſacrés. Ce qui ſe pratiquoit ces jours-là. En quel tems de l'année on les célébroit. IV. 100. *a.* *Voyez* Hippocraties.

CONSUARANI, (*Géogr.*) peuples Gaulois. *Suppl.* IV. 9. *a.*

CONSUBSTANTIATEURS, (*Théolog.*) en quel ſens M. Peliſſon emploie ce terme, lorſqu'il prétend qu'après le concile de Nicée les anciens appellerent les catholiques *homoouſiens*, c'eſt-à-dire, ſelon lui, les conſubſtantiateurs. IV. 100. *b.*

CONSUBSTANTIATION, (*Théol.*) croyance des luthériens ſur la préſence réelle de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie. *Voyez* Impanation. Comment Luther expliquoit à cet égard ſa doctrine. D'abord il permettoit l'une & l'autre opinion, de la tranſubſtantiation & de la conſubſtantiation, mais enſuite il nia ouvertement la premiere. La conſubſtantiation réfutée par les défenſeurs du ſens figuré & des catholiques. IV. 100. *b.*

CONSUBSTANTIEL, (*Théol.*) *Coëſſentiel*, les orthodoxes croient le fils de Dieu conſubſtantiel, à ſon pere. Pourquoi le terme ὁμοούσιος, conſubſtantiel, fut adopté dans le concile de Nicée. Doctrine des Ariens, & leurs efforts contre les orthodoxes. Le concile de Nicée accuſé d'avoir innové dans la doctrine, en admettant une expreſſion dont le concile d'Antioche avoit aboli l'uſage. Pourquoi ce mot avoit été condamné par ce concile. IV. 101. *a.*

CONSUL, (*Hiſt. anc.*) tems où commença cette dignité à Rome. Premiers conſuls. IV. 101. *a.* Qui fut le préſident des premiers comices romains. Le nom de conſul étoit propre à rappeller à ce premier magiſtrat ſon devoir & les limites de ſa charge. Quelles étoient ces limites. Comment cette autorité fut de tems en tems interrompue. Qui fut le dernier conſul & en quel tems finit le conſulat. Cette dignité avilie ſous les empereurs. De l'élection des conſuls dans les tems de la république. En quel tems de l'année ſe faiſoit la déſignation. Ce qui ſe pratiquoit le jour que les déſignés entroient en charge. *Ibid. b.* Dans quel ordre de la république ſe prenoient les conſuls. De l'âge requis pour le conſulat. Charge qu'il falloit avoir exercée auparavant. Intervalle entre les deux conſulats. Marques de la dignité conſulaire. Pouvoir du conſulat. *Ibid.* 102. *a.* Comment chaque conſul

chercha à fixer la mémoire de son consulat par quelque chose d'important. Source de la splendeur & de la puissance de la république. Cérémonie qui se pratiquoit lorsque le consul sortoit de charge. Dignités qu'on remplissoit ordinairement après le consulat. Consuls honoraires sous Jules César & ses successeurs. Consul appellé *major. Ibid. b.* Consul appellé *ordinarius.* Consul *suffectus.* Vingt-cinq consuls dans la même année sous l'empereur Commode. *Ibid.* 103. *a.*

Consul, comices où l'on élisoit les consuls. III. 680. *b.* Principale autorité des consuls dans le sénat. XIII. 798. *a.* Présens que ceux qui étoient devenus consuls faisoient à leurs amis. XV. 482. *a.* Gardes du consul. VII. 482. *b.* Son logement dans le camp. IX. 635. *a.* Robe des consuls. XIV. 309. *b.* XVI. 502. *a.* Bâtons des consuls. XIV. 797. *b.*

CONSUL, (*Jurispr.*) titre commun à plusieurs sortes d'officiers de justice. IV. 103. *a.*

Consuls des communautés d'arts & métiers. IV. 103. *a.*

Consuls des marchands. On trouve dans l'antiquité des vestiges de semblables jurisdictions. Exemples tirés des Grecs & des Romains. En France, les marchands & gens de métiers n'ont eu pendant long-tems d'autres juges que les juges ordinaires. Prévôt établi sur la premiere contrairie de marchands qui s'est formée à Paris. IV. 103. *a*, *b*. Droit & autorité des jurés & gardes des communautés de marchands & des arts & métiers. Les conservateurs des foires n'avoient droit de connoître que des privileges des foires. Quelle est la plus ancienne des jurisdictions consulaires. Ce qui donna lieu à l'établissement de la chambre de commerce de Paris en 1563. Autres villes où de semblables jurisdictions furent instituées. Leur nombre diminué ensuite. Toutes ces justices consulaires sont royales & réglées à l'instar de celle de Paris. Comment est composé celle-ci. *Ibid. b.* Noms que prennent les consuls de Toulouse, de Rouen, de Bourges. Jurisdiction consulaire de Lyon, robe des consuls. Officiers de ces jurisdictions. Par qui se fit la premiere élection des juge & consuls à Paris. Durée de leur charge. Comment se fait l'élection annuelle. Qualités nécessaires pour être juge & consul. D'où est tiré le juge. Les consuls ne peuvent être du même commerce que le juge. Serment que prêtent les élus. Autres maximes relatives au juge & aux consuls. *Ibid.* 104. *a.* Du lieu & des jours d'audience des consuls de Paris. Comment s'exerce leur justice. Matieres de leur compétence. *Ibid. b.* De l'exécution des sentences des consuls, & de l'appel de ces sentences. Liste des soixante-sept jurisdictions consulaires établies dans le royaume avec la date de leur création. *Ibid.* 105. *b.* Ouvrages à consulter sur cette matiere.

CONSULS *des Marchands.* Observations critiques sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 569. *a.*

CONSULS *françois* dans les pays étrangers. IV. 105. *b.* Leurs fonctions. Age qu'il faut avoir pour les exercer. Serment & enregistrement des provisions de ceux qui sont nommés consuls. Comment ils se font reconnoître dans le lieu de leur consulat. Ce qu'ils doivent faire, lorsqu'il s'agit d'affaires générales du commerce & de la nation. Objets qu'embrasse leur jurisdiction. De l'exécution de leurs jugemens. Autres pouvoirs du consul. De l'appel de ses jugemens. Des différends du consul avec les négocians du lieu. Vice-consul dans quelques endroits. Chancelier du consul. Ses autres officiers. *Ibid.* 106. Etat des consulats en France, en Espagne, Italie, Portugal, dans le Nord, & dans les échelles du Levant & de Barbarie. Ce que font les consuls quand la France est en guerre avec les puissances chez lesquelles ils sont établis. Consul françois autrefois en Hollande. Consuls des autres puissances européennes dans les mêmes lieux où sont établis les François. *Ibid. b.*

CONSULS des villes & bourgs, officiers municipaux, *&c.* Pourquoi ils sont appellés *consuls.* IV. 106. *b.*

Consul. Chancelier des consuls. III. 92. *b.* Notaire des bayle & consuls du Languedoc. XI. 240. *a.* Procureur des consuls. XIII. 419. *a.* Scel des consuls. XIV. 750. *a.* Vice-consul. XVII. 235. *b.* Les consuls sont juges municipaux. IX. 14. *a.*

CONSULAIRE, (*Hist. anc.*) homme consulaire. IV. 107. *a.*

Consulaire. Armée consulaire. X. 506. *b.* Comices consulaires. III. 680. *b.* Fastes consulaires. VI. 420. *b.* Médailles consulaires. X. 253. *a.* Province consulaire. XIII. 519. *b.* Robe consulaire. XIV. 309. *b.*

CONSULAIRE, (*Jurispr.*) divers substantifs auxquels cet adjectif se trouve joint: billets, charges, condamnation, corps, délibération, dette, droit, élection, goutte, hôtel, jurisdiction, jugement, IV. 107. *a.* justice, livrée, maison, manteaux, matieres, ornemens, robe, sentence. *Ibid. b.*

Consulaire. Dette consulaire. IV. 905. *b.* Droit consulaire. V. 123. *b.* Jurisdiction consulaire. IX. 75. *a.* Tutele consulaire. XVI. 764. *a.*

CONSULAT. Efforts des Plébeïens pour obtenir le droit de parvenir au consulat. XVI. 628. *b.* 629. *a.*

Consulat, clercs du, III. 524. *b.*

CONSULTATION, (*Jurispr.*) consultations des Avocats. Elles ont beaucoup de rapport avec les décisions des jurisconsultes chez les Romains. Les avocats ont seuls caractere pour donner des consultations authentiques. Divers cas où il faut être muni de consultations d'avocats. IV. 107. *b.* Il n'y avoit autrefois que les anciens avocats qui eussent droit de donner des consultations. Les ordonnances qui requierent une consultation, veulent qu'elle soit signée de deux anciens avocats. En quelle forme les consultations se donnent. Avant de s'embarquer dans une affaire, il est bon de commencer par consulter. Caractere que devroit avoir celui que l'on consulte. On examine s'il vaut mieux consulter plusieurs personnes séparément ou réunies. *Ibid.* 108. *a.* Rédacteur de la consultation faite entre plusieurs avocats. Les consultations sont mises le plus souvent à la suite du mémoire à consulter. Lorsqu'elles en sont séparées, il est à propos d'y faire mention des pieces qui ont été communiquées. Il seroit bon d'y désigner de quelle part on a été consulté. Les consultations ne doivent avoir pour but que la justice & la vérité. Le consultant doit appuyer son avis de toutes les raisons & autorités utiles. Ce qu'on appelle *le pilier* des consultations. Chambres des consultations. Des consultations de charité. Tems & lieu où elles se donnent. Celles qui ont été fondées à Nancy. Consultation, droit qu'on paie à un procureur. Consultation, délibération, arrêt du parlement. *Ibid. b.*

Consultations des anciens jurisconsultes romains. IX. 70. *b.* Chambre des consultations. III. 50. *b.*

CONSULTATION, (*Médecine*) médecins appellés *consultans.* Ouvrage à lire pour s'instruire de tout ce qui regarde la consultation. IV. 109. *a.*

CONSUMER, *consommer*, (*Synon.*) différens usages de ces mots. *Suppl.* II. 569. *a.*

CONTACT, (*Physiq.*) les corps capables du plus grand contact, sont ceux qui adherent le plus fortement. IV. 109. *b.*

Contact, *angle de*, I. 462. *b. Suppl.* I. 427. *b.* Point de contact. I. 845. *b.*

CONTACT, (*Médec.*) une des causes externes de quelques maladies très-fâcheuses. Quatre especes de contact qui peuvent produire des maladies. Plusieurs sont persuadés que le virus vérolique ne fait point d'impression sur les parties du corps qui sont revêtues de la peau toute entiere. Cependant cette opinion devient très-douteuse par quelques attestations contraires. L'auteur rapporte ici deux exemples sur ce sujet. Comment le simple attouchement extérieur peut communiquer le virus vérolique. IV. 109. *b.*

CONTAGION, (*Médec.*) comment les maladies contagieuses se communiquent, *voyez* CONTACT. Les myasmes ou semences morbifiques sont plus ou moins légers, plus ou moins mobiles, selon l'espece de maladie contagieuse, à laquelle ils appartiennent. Caracteres de ceux de différentes maladies. Rien n'est peut-être moins décidé que l'existence ou la non-existence de la contagion des maladies pestilentielles, *&c.* Difficulté d'expliquer, selon la doctrine regnante, la contagion bien avérée de certaines maladies. Vaut-il mieux laisser une lacune dans la théorie pathologique en s'abstenant de prononcer à cet égard, ou recourir à cet ordre de causes que Vanhelmont désignoit sous les noms de lumieres, d'idées irradiées, de semences incorporelles, de gas, *&c.*? C'est la question que l'auteur examine. IV. 110. *a.* Opinion de M. Cheyne, sur les principes de contagion. Les semences morbifiques n'operent pas indistinctement sur tous les sujets, mais seulement sur ceux qui sont disposés de leur côté d'une maniere propre à recevoir l'impression du venin. Moyens de se garantir des impressions du myasme, *voyez* PRÉSERVATIF. Secours proposés contre chaque différent myasme. *Ibid. b.* *Voyez* RAGE, VÉROLE, PESTE, DYSSENTERIE.

Contagion. Principe contagieux ou myasme. X. 484. *b.* 485. *a.* Différence entre épidémie & contagion. V. 788. *b.* Cause de la contagion des maladies. *Suppl.* I. 63. *b. Suppl.* III. 734. *a.*

CONTE, (*Belles-Lettr.*) différence entre le conte & la fable. La Fontaine excelle dans les deux genres. IV. 111. *a.*

Conte. Anciens contes connus sous le nom de *fabliaux.* VI. 349. *b.* Contes des Fées. 464. *a.*

CONTE, *Fable*, *Roman*, (*Gramm.*) différence entre ces mots. IV. 111. *a.*

CONTE, (*Littér. Poés.*) le conte est à la comédie ce que l'épopée est à la tragédie. Pourquoi il est de l'essence du conte qu'il soit court. *Suppl.* II. 569. *a.* Regles à observer dans cette sorte d'ouvrage. Observations sur les auteurs & les poëtes qui se sont distingués dans ce genre. Marot, la Fontaine, le Tasse, Boccace, Rabelais, *Ibid. b.* Voltaire, Hamilton. *Ibid.* 570. *a.*

CONTE, (*Antoine le*) sa patrie, ses ouvrages. IV. 712. *b.* 719. *b.* XI. 274. *a.*

CONTEMPLATION, (*Théolog.*) regard simple & amoureux sur Dieu, comme présent à l'ame. Etat de l'ame con-

templative. L'habitude de la contemplation est le comble de la perfection, chez les mystiques. IV. 111. *a.*

Contemplation. Différence que mettent les dévots entre la contemplation & la méditation. X. 299. *a*, *b.*

CONTEMPLATION, dans le langage des philosophes. IV. 111. *a.*

CONTEMPORAIN. Il y a peu de fonds à faire sur le jugement que les contemporains d'un auteur portent de son ouvrage. Exemples. IV. 111. *a.*

CONTENANCE, habitude du corps. Diverses contenances, selon les différens états. Différence entre la contenance & le maintien. IV. 111. *b. Voyez* POSTURE, ATTITUDE.

CONTENT, *satisfait*, *contentement*, *satisfaction.* Différence entre ces mots. IV. 111. *b. Voyez* SATISFACTION.

CONTENTIEUSE, *jurisdiction*, IX. 75. *a.* 78. *b.*

CONTENTION de l'esprit, des organes. Différence entre la contention & l'application ; entre la contention & la méditation. IV. 111. *b.*

CONTENTOR, (*Jurispr.*) droit de registre qui appartient aux audienciers de chancelleries. Etym. de ce mot. Ancienneté de ce droit. A quel prix il montoit sous Henri II. Il n'est plus usité que par les audienciers des petites chancelleries, *&c.* Il a été appellé droit de *registrata.* IV. 112. *a.*

CONTESTATION, *dispute*, *débat*, *altercation.* Différence entre ces mots. IV. 112. *a.*

CONTESTATION *en cause*, (*Jurispr.*) elle devoit être formée chez les Romains dans deux mois au plus tard. Quand elle a lieu selon la coutume de Paris. On n'étoit censé constitué en mauvaise foi chez les Romains, que du jour de la contestation en cause. Comment un tiers détenteur se met à couvert de poursuites, pour raison d'une rente dont est chargé l'héritage qui lui a été vendu, sans qu'il eût connoissance de cette charge. La péremption d'instance n'avoit lieu autrefois qu'après que la cause avoit été contestée. De la contestation en cause, en matiere criminelle. Loix à consulter. IV. 112. *b.*

Contestation plus ample. Mauvaise contestation. Téméraire contestation. IV. 112. *b.*

CONTIGU, (*Physiq.*) différence entre contigu & continu. IV. 113. *a.*

CONTIGU, (*Géom.*) angles contigus. IV. 113. *a.*

CONTINENCE, (*Morale*) différence entre la chasteté & la continence. Importance de ces vertus dans la société. IV. 113. *a. Voyez* INCONTINENCE.

Continence. Différence entre la chasteté & la continence. III. 233. *b.* XVI. 59. *a.* La musique employée autrefois comme un remede assuré pour la continence. X. 905. *b.* Espece de pollution familiere à ceux qui vivent dans une continence rigoureuse. XII. 922. *b.* La continence, quoique volontaire, n'est point estimable par elle-même. XVI. 59. *a.*

CONTINENT, (*Géogr.*) on tient que la Sicile faisoit autrefois partie du continent de l'Italie. Vraisemblablement l'Angleterre faisoit aussi partie du continent de France. Les habitans de Ceylan disent que leur isle a été séparée de la presqu'isle de l'Inde. Les Malabares assurent que les Maldives faisoient autrefois partie du continent de l'Inde. Division de la terre en deux grands continens connus. Quelques auteurs prétendent que les deux grands continens n'en forment qu'un seul. Troisieme continent qu'on suppose vers le midi. Divers noms qu'on lui donne. Quatrieme continent, celui des terres arctiques, supposé qu'elles soient contigues entr'elles. IV. 113. *b.*

Continent. Formes qu'affectent l'ancien & le nouveau continent. VII. 619. *a*, *b.* L'un & l'autre sont probablement deux grandes isles. VIII. 921. *a.* Les pays situés vers le milieu du continent, deviennent plus froids que ceux qui sont vers la mer. VII. 315. *a.* Des vents de mer qui viennent des continens. XVII. 21. *b. Voyez* TERRAQUÉE.

CONTINENT, (*Médec.*) cause continente. II. 791. *a.* Fievres continentes. VI. 729. *a.* 733. *b.*

CONTINGENCE, (*Géom.*) angle de contingence. L'angle de contingence est moindre qu'un angle rectiligne. La nature de l'angle de contingence a fait autrefois le sujet de beaucoup de disputes. Ce que les géometres entendent aujourd'hui par un angle de contingence en général. M. Newton fait voir que l'angle de contingence d'une courbe peut être infiniment moindre, ou infiniment plus grand que l'angle de contingence d'une autre courbe. IV. 114. *a.*

CONTINGENCE, *ligne de*, dans la gnomonique. IV. 114. *b.*

CONTINGENT, (*Métaphys.*) la nécessité absolue détruit la contingence ; mais il n'en est pas de même de la nécessité hypothétique, qui peut subsister avec elle. Quelques-uns envisagent la contingence comme opposée à toute sorte de nécessité ; mais elle ne sauroit être soutenue dans ce sens. Le vulgaire sent très-bien & distingue le cas de nécessité absolue & de nécessité conditionnelle. IV. 114. *b.*

Contingent. Des futurs contingens. VII. 404. *b.* Le principe de la raison suffisante détruit la contingence de l'univers. XV. 635. *b.*

CONTINGENT, (*Comm. & Hist. mod.*) quote-part que chaque personne doit fournir, lorsque l'empire est engagé dans une guerre, *&c.* IV. 114. *b.* La lenteur de ces contingens nuisible à l'empire. *Ibid.* 115. *a.*

CONTINU, (*Physiq.*) différence entre le continu & le contigu. On demande si le continu est divisible à l'infini. L'élévation de l'eau dans les pompes attribuée autrefois à l'amour de la nature pour la continuité. La quantité divisée par les mathématiciens en discrete & en continue. Proportion continue en arithmétique. Proportion discrete. IV. 115. *a.*

Continu. Différence entre continu & contigu. IV. 113. *a.* Entre continuel & continu. 115. *b.* Quantité continue. XIII. 653. *b.* Fraction continue. XV. 96. *a.* Fievre continue. VI. 729. *a*, *b.* VII. 307. *b.* Basse continue. II. 119. *a.* VII. 59. *a.*

CONTINUATEURS, (*Littér.*) pourquoi les continuations d'ouvrages par une seconde main, sont ordinairement inférieures aux ouvrages commencés. IV. 115. *b.*

CONTINUATION, *suite.* Différence entre ces mots. IV. 115. *b.*

Continuation de mouvement. IV. 115. *b.*

Continuation de mouvement. Sa cause. XIII. 437. *b.*

CONTINUATION, (*Lettres de*) IV. 115. *b.*

CONTINUEL. Définition. Différence entre les mots *continu* & *continuel.* IV. 115. *b.*

CONTINUER *l'audience à un tel jour*, (*Jurispr.*) il y a une grande différence entre cette expression ; & remettre l'audience à un tel jour. IV. 116. *a.*

CONTINUITÉ, (*Physiq.*) deux sortes de continuités ; l'une mathématique & l'autre physique. Les scholastiques distinguent encore une continuité homogene, & une continuité hétérogene. La continuité des corps est un état purement relatif à la vue & au toucher. Comme nous pouvons déterminer la distance à laquelle un espace quelconque devient invisible, nous pouvons trouver à quelle distance, des corps éloignés paroitront contigus. IV. 116. *a.*

Continuité. En quoi elle differe de la consistance. IV. 47. *a.* Solution de continuité. XV. 328. *a.* Celle qui est faite par opération chirurgicale. V. 717. *b.*

CONTINUITÉ, (*Loi de*) principe que nous devons à M. Leibnitz. En quoi consiste cette loi de la nature. Comment elle découle de l'axiome de la raison suffisante. IV. 116. *a.* Cette loi s'observe dans la géométrie avec une extrême exactitude. Les points de rebroussement qui se trouvent dans plusieurs courbes, & qui semblent violer cette loi, ne la violent cependant point. La même chose arrive dans la nature. Exemples tirés de la réflexion & de la réfraction d'un rayon de lumiere, qui ne forment point d'angles proprement dits. Comment les partisans de ce principe s'en servent, pour trouver les loix du mouvement. Presque toutes les loix du mouvement proposées par Descartes, sont fausses, selon les leibnitziens, parce qu'elles violent le principe de continuité. *Ibid. b.* On prétend prouver encore par ce principe qu'il n'y a point de corps parfaitement dur. *Ibid.* 117. *a.*

CONTINUITÉ, (*Belles-Lettr.*) dans le poëme dramatique, dans le discours oratoire, dans le poeme épique. Comment cette loi est violée dans le paradis perdu. En retranchant tout ce qui rompt la continuité, le poëme acquiert une force continue, qui le fait couler d'un pas égal & soutenu. IV. 117. *a.*

CONTOBABDITES, hérétiques du 6ᵉ siecle. Leurs chefs. Origine de leur nom. IV. 117. *a.*

CONTORNIATES, (*Médaill. Art numismat.*) sortes de médailles. IV. 117. *a.* Etym. de ce mot. Raisons qui montrent que ces médailles n'ont jamais servi de monnoie. Du tems où ces médailles ont été faites. Divers sentimens à ce sujet. Comment il paroit qu'elles sont postérieures aux hommes illustres qu'elles représentent. *Ibid. b.* En quoi elles sont intéressantes. *Ibid.* 118. *a.*

Contorniates, voyez ce qui en est dit. X. 247. *b.*

CONTORSION. Les danseurs de corde s'accoutument, dès leur jeunesse, aux contorsions de leurs membres. Cause de la contorsion du cou, appellée *torticolis.* Remedes à ce mal. IV. 118. *a. Voyez* TORTICOLIS.

CONTOUR, (*Peint.*) préceptes sur la perfection des contours en peinture. IV. 118. *a.*

CONTRACTATION, (*Comm.*) tribunal établi en Espagne. Officiers de ce conseil. Lieux où il se tient. IV. 118. *b.*

CONTRACTION, (*Gramm.*) déclinaisons grecques des noms contractés. Contraction dans les verbes grecs. Deux sortes de contractions ; l'une simple appellée *synchrese*, l'autre mêlée & qu'on appelle *crase.* Exemples de contraction en françois. IV. 118. *b.*

CONTRACTION, en physique. Causes de contraction & de dilatation. Force de contraction, ou contractive. IV. 118. *b.*

Contraction. Dilatation & contraction perpétuelle que cause l'air dans les corps où il s'insinue. I. 233. *a.* Contraction des muscles. III. 594. *b.*

CONTRACTUEL. Fidéi-commis contractuel. VI. 684. *a.* Inſtitution contractuelle. VIII. 801. *b.* Subſtitution contractuelle. XV. 592. *b.* Succeſſion contractuelle. 598. *b.*

CONTRADICTEUR, (*Juriſpr.*) acte fait ſans contradicteur. Légitime contradicteur. On ne peut diriger des actions contre une ſucceſſion vacante, ſans qu'il y ait un contradicteur. Lorſque le tuteur a des intérêts à diſcuter avec ſon mineur, il ne peut faire un inventaire ſans un contradicteur, *&c.* IV. 119. *a.*

CONTRADICTION, (*Métaphyſ.*) nous ne pouvons forcer notre eſprit à admettre qu'une choſe eſt & n'eſt pas en même tems. Cet axiome eſt le fondement de toute certitude. Le principe de contradiction a été de tout tems en uſage dans la philoſophie. Il ſuffit pour toutes les vérités néceſſaires; mais quand il s'agit de vérités contingentes, il faut recourir au principe de la raiſon ſuffiſante. IV. 119. *a.*

CONTRADICTION *formelle*, en juriſprudence. VII. 182. *b.* Contradictions dans un auteur. I. 502. *a.*

CONTRAIGNABLE, (*Juriſpr.*) différentes voies par leſquelles l'obligé peut être contraignable. IV. 119. *b.*

CONTRAINDRE, *obliger*, *forcer*. Différence entre ces mots. IV. 119. *b.*

CONTRAINT, (*Muſiq.*) IV. 119. *b.*

CONTRAINTE, (*Juriſpr.*) différentes ſortes de contraintes dont on peut uſer contre l'obligé. Il n'eſt pas toujours permis d'en uſer indifferemment, ni de les cumuler toutes. *Contrainte*, titre qui autoriſe à uſer de contrainte. IV. 119. *b.* Contraintes, mandemens décernés par des officiers publics, auxquels ce pouvoir eſt attribué par le roi. Les officiers qui n'ont point de juriſdiction, ne peuvent faire exécuter leurs contraintes, ſi elles ne ſont viſées d'un juge. *Ibid.* 120. *a.*

Contrainte par corps. L'obligation par corps défendue chez les Egyptiens, autoriſée chez les Grecs, reſtreinte par Solon. Comment elle avoit lieu chez les Romains. De la contrainte par corps en France. Ce qui s'y pratiquoit anciennement à cet égard. IV. 120. *a.* Changemens établis par rapport à l'ancien uſage. Les femmes & filles ne peuvent être contraintes par corps. Exceptions. Uſage du parlement de Toulouſe à cet égard. *Ibid.* *b.* Les ſeptuagénaires ne peuvent être empriſonnés pour dettes purement civiles. Exceptions. Ce qu'il faut faire pour obtenir la contrainte par corps. Cas d'appel de la ſentence par le débiteur. Les contraintes par corps n'empêchent pas les ſaiſies, exécutions & ventes. Il n'eſt pas permis d'arrêter pour dettes les dimanches & jours de fêtes, ni de prendre le debiteur dans ſa maiſon. Exceptions. Tous dépoſitaires de juſtice ſont contraignables par corps à la repréſentation des effets dont ils ſont chargés. Exception. Autres perſonnes contre leſquelles la contrainte ne peut avoir lieu. *Ibid.* 121. *a.*

Contrainte par corps, exercée contre le débiteur. IV. 653. *a.* Décharge de cette contrainte. 665. *a.* Contrainte par corps pour cauſe de dépens. 858. *b.* Les femmes ne ſont pas contraignables pour dettes. VI. 476. *a.*

Contrainte ſolidaire. En quels cas les receveurs des tailles peuvent décerner contrainte ſolidaire pour le paiement. IV. 121. *b.*

CONTRAINTE, (*Gramm. Morale*) différence entre contrainte & néceſſité. XI. 68. *b.* Si les actions faites par contrainte peuvent être imputées. VIII. 638. *b.* 639. *a.*

CONTRAIRE, *oppoſé*; différence entre ces mots. IV. 121. *b.*

CONTRAIRE. (*Juriſp.*) Action contraire, oppoſée à l'action directe. Cas où elle avoit lieu. Etre contraire en faits. Faits contraires. Etre appointé en faits contraires. IV. 121. *b.*

CONTRAIRE. (*Rhétor.*) Le P. de Colonia poſe trois ſortes de contraires; les adverſatifs, les privatifs, les contradictoires. Le P. Jouvenci en ajoute deux autres, les relatifs, les répugnans. IV. 121. *b.*

CONTRARIANS, (*Hiſt. mod.*) dans quel ſens ce mot a été employé en Angleterre. IV. 121. *b.*

CONTRARIÉTÉ. (*Juriſp.*) Appointement de contrariété. Contrariété d'arrêts. La connoiſſance des contrariétés d'arrêts a été attribuée au grand conſeil. Forme en laquelle on y procede. IV. 122. *a.*

CONTRA-SCRIBA. (*Hiſt. anc.*) IV. 122. *a.*

CONTRASTE. (*Peinture*) Comment les groupes d'objets qui entrent dans la compoſition d'un tableau, & chaque figure du groupe doivent contraſter. Il n'y a point de regle fixe pour le contraſte. IV. 122. *a.*

Contraſtes. Ils ne doivent point être bruſques, ni trop fortement prononcés. *Suppl.* II. 746. *a.*

CONTRASTE, (*Muſiq.*) oppoſition de caracteres. Le contraſte bien ménagé produit des effets admirables. *Suppl.* II. 570. *a.*

CONTRASTE, (*Belles-lettr. Art orat.*) extrait d'un ouvrage intitulé, *Recherches ſur le ſtyle*, par M. de Beccaria. Le contraſte des idées eſt une des ſources les plus abondantes de la beauté du ſtyle. L'idée de contraſte nous rappelle que les deux objets que l'on conſidere, s'excluent mutuellement; que l'exiſtence de l'un détruit l'exiſtence de l'autre. Les contraſtes ne doivent être formés qu'entre les idées acceſſoires, & non pas avec l'idée principale. Contraſtes vicieux. Pourquoi les contraſtes plaiſent à l'imagination. *Suppl.* II. 570. *a.* Il faut que les contraſtes ſoient entre les idées qui appartiennent au même organe de nos ſens. Il faut de plus qu'ils ſoient néceſſaires, & qu'ils paroiſſent tels. Eſpece particuliere de contraſte qui eſt l'effet de la ſurpriſe que nous éprouvons par l'action ou la perception imprévue de quelque objet. Des contraſtes qui excitent le rire. *Ibid.* *b.*

CONTRASTE. (*Belles-lettr.*) Du contraſte des caracteres. *Suppl.* II. 232. *a.* Des contraſtes dans les deſcriptions poétiques. 704. *a*, *b.* Contraſtes qui naiſſent de la combinaiſon des paſſions avec certains caracteres. *Suppl.* III. 949. *a.* Des plaiſirs que cauſent les contraſtes. VII. 764. *a*, *b.* 766. *b.* 767. *a.* Sur les contraſtes, *voyez* PEINTURE DOUBLE. XII. 279. *b.*

CONTRAT, (*Juriſp.*) ceux qui ne peuvent contracter. La plupart des contrats tirent leur origine du droit des gens. Contrats du droit civil. Comment les contrats ſe paſſoient chez les Juifs dans les premiers ſiecles. Contrat de vente dont il eſt parlé, *Jerémie* xxxij. 10. Obſervations de Vatable, ſur ce paſſage. Maniere de paſſer les contrats chez les Athéniens, & chez les Romains. IV. 122. *b.* On diviſoit les contrats chez les derniers, en contrats du droit des gens, & en contrats du droit civil. Les uns & les autres ſe diviſoient en contrats proprement dits, & en pactes ſimples. Autres diſtinctions admiſes parmi eux en fait de contrats, mais qui ne ſont pas admiſes aujourd'hui. On diſtingue ſeulement les contrats ou obligations, par les différentes manieres dont ils ſe forment; ſavoir, *re*, *verbis*, *litteris & ſolo conſenſu*. Pourquoi il eſt plus avantageux de rédiger le contrat par écrit, que de le faire verbalement. *Ibid.* 123. *a.* Des contrats devant notaire. Comment les contrats chez les Romains, écrits d'abord en notes par les notaires, recevoient enſuite le caractere d'authenticité. En France, les minutes des notaires ſont les véritables contrats. Avant l'Ordonnance d'Orléans on étoit obligé d'écrire les contrats juſqu'à trois fois. Préſentement les notaires ne ſont plus obligés de tenir de regiſtre des contrats; ils les reçoivent ſeulement en minute ou brevet. La premiere expédition qui eſt en forme exécutoire, s'appelle *groſſe*. *Ibid.* *b.* Quelles ſont les copies les plus authentiques. Contrats paſſés en jugement. Effets du contrat ſur les parties contractantes. Des hypotheques engagées par le contrat. Un contrat peut renfermer diverſes conventions, les unes valables, les autres nulles. De l'interprétation des conventions & des vices qui peuvent s'y trouver; *Ibid.* 124. *a.* *voyez* là-deſſus, CONVENTION.

Contrat. Des actes & contrats chez les anciens Juifs: perſonnes publiques devant leſquelles les Athéniens paſſoient quelquefois leurs contrats. Contrats d'emprunts que faiſoient les Romains, auprès des officiers appellés *argentarii*. XI. 233. *a.* Méthode des Romains par rapport aux actes qu'ils paſſoient devant notaires. 234. *b.* Comment on procédoit en France par rapport aux contrats. 235. *a*, *b.* Fautes dont chacun eſt garant dans tous les contrats. VII. 481. *a.* Contrats gratuits: contrats onéreux XVII. 765. *b.* Principes du droit naturel ſur ces derniers. Comment le droit romain & le droit françois ont pourvu à la ſûreté des contrats. 766. *a*, *b.* Contrat précaire. XIII. 267. *b.* Des trois contrats. XVII. 537. *a*, *b.* Ampliation de contrats. I. 379. *a.* Des ſceaux aux contrats. VII. 508. *b.* XIV. 750. *a.* Sur les contrats, *voyez* ACTE, ACCORD, CONVENTION, CLAUSE, ENGAGEMENT, FIDÉLITÉ, OBLIGATION, PACTE, PROMESSE, STIPULATION.

Contrat aléatoire. Traité à conſulter. IV. 124. *a.*

Contrat de bonne foi, chez les Romains, diſtingués de ceux qu'on appelloit *ſtricti juris*. Aujourd'hui tous les contrats & les actions qui en réſultent, ſont de bonne foi. IV. 124. *a.* Il n'eſt pas plus permis dans les contrats de mariage que dans les autres, de ſe tromper mutuellement. *Ibid.* *b.*

Contrats de bonne foi, & contrats de droit étroit, *voyez* ſur ce ſujet. V. 125. *a.* VII. 24. *a.*

Contrat civil, celui qui eſt autoriſé par les loix civiles. Le contrat civil eſt oppoſé à l'obligation naturelle. Le mariage eſt un contrat civil, *&c.* Comment il ſe forme. Quand le contrat eſt nul par le défaut de conſentement légitime, le ſacrement n'y eſt point appliqué. Il y a néanmoins des mariages nuls, quant aux effets civils, qui ſont valables quant au ſacrement. IV. 124. *b.*

Contrat de mariage. C'eſt la loi du domicile du mari au tems du mariage, qui regle les droits que les conjoints n'ont pas prévus au tems du contrat. V. 31. *b.* Clauſes les plus ordinaires dans ces contrats, par rapport à la communauté de biens entre conjoints. III. 719. *b.* Contre-lettres par rapport aux contrats de mariage. IV. 136. *a*, *b.* Comment les contrats de mariage devinrent pour les nobles une diſpoſition féodale, & une diſpoſition civile. VI. 692. *b.* De ce qui fait l'obligation des contrats de mariage. X. 108. *b.* De la promeſſe de donner ou d'inſtituer, faite par ces contrats. XIII. 445. *b.* Donation par contrat de mariage. V. 49. *b.* Tacite contrat de mariage. IV. 127. *b.* Contre-lettres par rapport à ces contrats. 136. *a.* En quel cas le dol ne peut annuller le contrat de mariage. V. 18. *a.*

Contrats du droit civil; ces contrats étoient distingués chez les Romains, de ceux du droit des gens. IV. 124. *b.*

Contrats du droit des gens. IV. 124. *b.*

Contrats de droit étroit. IV. 124. *b. Voyez* ci-dessus CONTRATS *de bonne foi.*

Contrat en forme exécutoire. IV. 125. *a.*

Contrat gracieux. IV. 125. *a.*

Contrat grossoyé. IV. 125. *a.*

Contrat illicite. IV. 125. *a.*

Contrats innommés, chez les Romains. Force qu'avoient ces contrats. Quoique le nombre des contrats innommés ne puisse être limité, cependant les jurisconsultes les ont rangés en quatre classes. Ces conventions ne formoient de contrat que lorsqu'une des parties avoit commencé à les exécuter. Action qui en résultoit en sa faveur. IV. 125. *a.* La distinction de contrats nommés & innommés n'est point admise parmi nous. *Ibid. b. Voyez* CONTRATS *nommés.*

Contrat en jugement. Comment il se forme. Pour que les parties soient liées par ce contrat, il faut que le juge octroie l'acte de la déclaration qui y a donné lieu. IV. 125. *b.*

Contrat libellaire, chez les Romains. Espece de bail à cens d'un héritage. En quoi il différoit du bail à location perpétuelle. Pourquoi les Romains usoient de ce mot *libella*, & non du terme de *cens*. La commise ou reversion n'avoit point lieu dans ce contrat. IV. 125. *b.*

Contrat maritime. IV. 125. *b.*

Contrats nommés. Ceux à chacun desquels le droit civil avoit attaché un nom propre. Origine de ces contrats. Origine de ceux qu'on appelle *innommés*. IV. 126. *a.*

Contrat perpétuel. IV. 126. *a.*

Contrat de Poissy entre Charles IX & le clergé de France. Engagement que prit le clergé par ce contrat. IV. 126. *a.* Delà est venu l'usage des assemblées que le clergé tient de tems en tems par rapport aux subventions. Ouvrages où il est parlé de ce contrat. *Ibid. b.*

Contrat de Poissy, *voyez* à l'article DÉCIME. IV. 676. *b.*

Contrat pignoratif. Le droit civil & le droit canon ont admis ces sortes de contrats. Coutumes où ils sont reçus. En quoi ils different de la vente à faculté de réméré & de l'antichrese. Quoique ces contrats semblent contenir une vente de l'héritage, elle est purement fictive. Ils sont regardés comme favorables au débiteur. IV. 126. *b.* Circonstances qui servent à connoitre si le contrat est pignoratif. Principales regles que l'on suit en cette matiere. Ouvrages à consulter. *Ibid.* 127. *a.*

Contrats, (*Quasi-*) quels sont ceux qu'on met dans cette classe. Autorités à consulter. IV. 127. *a. Voyez Suppl.* I. 179. *b.*

Contrat social, voyez SOCIAL & AUTORITÉ *politique.*

Contrat superficiaire. IV. 127. *b.*

Contrats synallagmatiques. Ceux qui obligent de part & d'autre. IV. 127. *b.*

Contrat tacite. Il a sur-tout lieu entre futurs conjoints, lorsqu'ils se marient sans faire de contrat par écrit. Sur les *contrats* en général, auteurs à consulter. IV. 127. *b.*

CONTRAVENTION, *désobéissance.* Différences entre ces mots. IV. 127. *b.*

Contravention, contrebande, fraude. Différences dans la signification de ces mots. VII. 291. *a.*

CONTRAVENTION, (*Jurispr.*) peines des contrevenans. IV. 127. *b.*

CONTRAYERVA, (*Botan.*) plante américaine. Plusieurs plantes connues sous ce nom. On trouve dans les transactions philosophiques la description & figure de la racine qu'on nomme ainsi dans les boutiques. François Drack l'apporta le premier en Europe. Description de la plante & de toutes ses parties. IV. 128. *a.*

CONTRAYERVA, (*Mat. médic.*) elle est un bon sudorifique. Sa vertu alexipharmaque contestée. IV. 128. *a.* Elle est recommandée contre les maladies malignes accompagnées de dyssenterie. Teinture de contrayerva. Son infusion dans de l'eau, plus sûre & plus efficace que la teinture. Préparations dans lesquelles on fait entrer cette racine. Maniere de faire la *pierre* de contrayerva. Ses propriétés. *Ibid. b.*

CONTRE, *parer au*, (*Escrim.*) c'est parer en dégageant, &c. Parer au contre du contre. IV. 129. *a.*

Contre, particule considérée comme prépositive. XII. 101. *a.*

CONTRE-APPROCHES, (*Art. milit.*) lignes ou tranchées des assiegés, pour reconnoitre celles des assiégeans. Description de la ligne de contre-approche. Usage qu'on en fait. Cette ligne ne se pratique guere. Ce que M. Goulon propose au lieu de cette ligne. IV. 129. *a.* Il n'y a aucun exemple des lignes de contre-approche depuis le siege de Belgrade par Mahomet II, si ce n'est au siege de Bergopzoom en 1622. *Ibid. b.*

CONTREBANDE, (*Comm. Polic.*) on distingue la contrebande proprement dite, de la *fraude*. Pourquoi l'on prohibe dans un état l'entrée de plusieurs denrées étrangeres, & la sortie de quelques denrées nationales. Le mot de *contrebande* s'applique aux contraventions de cette espece. Pourquoi l'on impose des droits sur les marchandises. Le mot de *fraude* s'applique aux contraventions par rapport à cet objet. La contrebande n'est réputée telle que par la volonté du législateur. Prohibitions utiles sur l'*entrée* des denrées étrangeres. IV. 129. *b.* Prohiber une manufacture étrangere, uniquement parce qu'on est dans le dessein de l'imiter, n'est pas toujours un trait de prudence. Il faut donc peser la perte & le gain qui peuvent résulter d'une prohibition, avant de l'ordonner. Especes de prohibitions mitigées. Il est des cas où la sûreté des nations exige que quelques-unes renoncent au droit de prohibition. Expédient exployé pour déraciner la contrebande. De la tolérance à cet égard. La contrebande qui se pratique par ceux qui en font métier, n'est pas la plus dangereuse. Celle que font les commis des douanes. *Ibid.* 130. *a.*

De la contrebande de *sortie*. Les denrées qui en sont l'objet, sont peu nombreuses. L'exportation des armes & des munitions est sujette à des restrictions dans presque tous les états, excepté en Hollande. Prohibition de la sortie du brai & du goudron, dans les états de Suede & de Danemarck. De l'exportation de l'or & de l'argent.

De la *fraude*. En quoi elle consiste. Crime qu'elle renferme. Le législateur n'y doit point donner lieu en faisant des loix que le peuple ne peut aimer, ni par conséquent respecter. Danger d'établir de telles loix. *Ibid. b.* Du monopole que l'état se réserve sur des denrées de pur agrément. Inconvéniens attachés aux droits qui se perçoivent de province à province. La fraude sur les droits qui se perçoivent dans le lieu même de la consommation, est beaucoup moins commune. Ce qu'il y a de sage dans l'établissement de ces droits. Les droits qui se perçoivent dans les ports & sur les frontieres sur les denrées importées ou exportées, présentent des facilités à la fraude; mais il convient d'en bien distinguer les effets dans la société, & par la même raison le châtiment. *Ibid.* 131. *a.* Suites fâcheuses qu'entraine la fraude sur les importations étrangeres. Des casuistes ont osé avancer que la fraude étoit licite. *Ibid. b.*

Contrebande. Différence entre ce qu'on appelle *contrebande, contravention* & *fraude*. VII. 291. *a.* Diverses observations sur la contrebande. *Ibid. b.* Ce qu'on entend par traiter à la pique dans le commerce de contrebande que les Anglois & les Hollandois font avec les Espagnols d'Amérique. XII. 648. *b.* De la condamnation aux galeres pour cause de contrebande. VII. 445. *a.* Contrebande des interlopes. VIII. 831. *a.* Contrebande des sels, *voyez* FAUX-SAUNAGE.

CONTRE-BANDE, (*Blason*) barre qui coupe l'écu dans un sens contraire. IV. 131. *b.*

CONTRE-BANDÉ, (*Blason*) IV. 131. *b.*

CONTR'ÉCART, (*Blason*) observation de la Colombiere sur les contr'écarts usités en France, en Angleterre & en Allemagne. Selon Vickley, ils conviennent mieux à une carte généalogique qu'à des armoiries. IV. 132. *a.*

CONTRE-CHARME, (*Divinat.*) charme par lequel on détruit l'effet d'un autre. L'opinion de tels charmes est plus dans les principes de la théologie paienne, que dans ceux du christianisme. IV. 132. *b.*

CONTRE-COUP, (*Chir.*) action qu'un choc produit à la partie opposée à celle qui reçoit immédiatement le coup, ou bien dans une partie où les fibres ne sont point capables de se prêter au changement de figure qu'exige l'action du choc. Expérience de physique qui démontre cet effet de la percussion sur la partie opposée. Conséquences qu'on en tire. *Suppl.* II. 571. *a.* Comment arrivent les lésions de la table interne. Des maladies qui arrivent aux parties dures par l'effet de la percussion & du contre-coup. *Ibid. b.* Signes qui font connoitre ces maladies. Quelles sont les maladies par contre-coup qui peuvent arriver aux parties molles ou parties contenues. Applications du trépan dans ces cas. Comment on peut connoitre la partie du cerveau affectée. *Ibid.* 572. *a.* Signes & symptômes auxquels on reconnoit la lésion de différentes parties constitutives du corps humain, offensées par le contre-coup. *Ibid. b.* Cas où les effets de la percussion sont si violens & si prompts, qu'il n'est pas possible d'y porter aucun secours. Différentes suites fâcheuses de contre-coups. Des opérations à faire pour atteindre le principe du mal. *Ibid.* 573. *a.* Abcès dans le cerveau causé par le contre-coup. Incision à faire en ce cas. Nombreuses applications du trépan, faites dans le cas d'un épanchement dans le cerveau. *Ibid. b.* Des contr'ouvertures à faire lorsqu'il y a épanchement, abcès, dépôt, tumeurs, dans quelque capacité ou partie du corps humain. Cas malheureux de percussion, où l'art humain ne peut rien entreprendre. D'où dépend la grandeur des accidens qui se manifestent dans ces maladies. Détails sur la cure. *Ibid.* 574. *a.*

Contre-coup. Les chirurgiens l'ont confondu avec la commotion. *Suppl.* II. 528. *b.* Accidens qui en sont l'effet. 530. *a.*

CONTREDANSE, (*Musiq.*) caractere des airs de contre-danses. *Suppl.* II. 575. *a.*

Contredanse. Diverses observations sur cette sorte de danse. IV. 133. *a*.

Contredanse. On peut varier à l'infini les contredanses. Figures dont elles sont composées. Observation de chorégraphie, relativement à cette espece de danse. Des allemandes. *Suppl.* II. 575. *a*.

CONTR'ÉCARTÉLÉ, (*Blason*) *voyez* vol. II. des planch. de blason, pl. 1.

CONTREDITS, (*Jurispr.*) écritures ou procédures de ce nom. Leur usage est fort ancien. On ne fournit de contredits que dans les affaires appointées. Deux sortes de contredits, ceux de production & ceux de production nouvelle. Ce sont les avocats qui font les contredits. Autres sens du terme de contredits. IV. 133. *a*.

CONTRÉE. Différence entre contrée, province, région, district & pays. XV. 759. *a*, *b*. Contrée distinguée par ses propres bornes des contrées du voisinage. VII. 523. *b*.

CONTREFACTION *d'écritures*, voyez CRIME *de faux*. VI. 440. *b*. 441. *a*. & V. 369. *b*. 370. *a*.

CONTREFAIRE, (*terme de Librairie*) peines & déshonneur attachés à ce commerce illicite. D'étranger à étranger, l'usage semble l'avoir autorisé. IV. 133. *b*.

Contrefaire, *imiter*, *copier*. Différence entre ces mots. IV. 133. *b*.

CONTRE-FISSURE, (*Chirurg.*) fente du crâne, au côté opposé à celui où a été porté le coup qui la cause. Quelques-uns soutiennent qu'elle ne peut arriver. Raisons qu'ils en donnent. IV. 133. *b*. Cependant il y a de si fortes preuves pour le sentiment opposé, qu'on ne doute presque plus de la réalité des contre-fissures. Symptômes qui les accompagnent. Comment on juge de l'existence de la contre-fissure. Parties du crâne où elles ont lieu. *Ibid.* 134. *a*.

CONTRE-FORTS, (*Archit.*) comment on doit les faire quand on bâtit sur la pente d'une montagne. IV. 134. *a*.

CONTRE-FORTS, (*Fortificat.*) description & dimensions de cette sorte d'ouvrages, selon M. de Vauban. IV. 134. *a*. Le contre-fort s'appelle quelquefois *eperon*. Contre-forts employés dans un ouvrage qu'on bâtit sur la pente d'une montagne. Différence entre ceux qu'on emploie dans l'architecture civile & ceux de l'architecture militaire. *Ibid.* *b*.

CONTRE GARDE, *la*, (*Fortificat.*) elle est aussi appellée *conserve*. IV. 134. *b*. Préceptes sur la maniere de construire une contre-garde devant un bastion. On donnoit autrefois des flancs aux contre-gardes, & on leur donnoit le nom de demi-lunes. Utilité des contre-gardes. Autre sorte de contre gardes, selon M. de Vauban. *Ibid.* 135. *a*.

Contre-garde de demi-lune. XVI. 126. *b*.

CONTRE-GARDE, (*Monnoie*) création des gardes & des contre-gardes. Fonctions de ces derniers. XVII. 766. *b*.

CONTRE-HARMONIQUE, (*Géom.*) nombres en proportion contre-harmonique. Regle pour trouver un moyen proportionnel contre-harmonique entre deux quantités données. IV. 135. *a*.

CONTRE-HERMINÉ, (*Blason*) *voyez* vol. II. des planch. de blason, pl. 1.

CONTRE-LETTRE, (*Jurispr.*) acte secret par lequel on fait quelque paction, *&c.* contraire à un acte précédent. La déclaration passée au profit d'un tiers, differe de la contre-lettre. D'où s'est formé le mot *contre-lettre*. IV. 135. *b*. Pourquoi elles devroient être proscrites. Exception. Comment on les passe. En quel cas elles peuvent être le plus préjudiciables. Contre-lettres par rapport aux contrats de mariage. Comment il faut les passer. Ce que portent à cet égard les arrêtés de M. le premier président de Lamoignon. *Ibid.* 136. *a*. Les conditions & formalités qu'on exige pour ces sortes de contre-lettres, ne sont nécessaires que quand il s'agit d'un acte qui donne atteinte au contrat de mariage. Cas où les contre-lettres sont prohibées. *Ibid.* *b*.

CONTRE-MAÎTRE, (*Marine*) ce que dit sur cet officier l'ordonnance de 1689. IV. 136. *b*.

Contre-maître. Second contre-maître nommé *bosseman*. II. 339. *a*.

CONTRE-MAÎTRE, dans les raffineries de sucre. IV. 136. *a*.

CONTRE-MAND, (*Jurispr.*) en quoi il différoit de l'exoine ou essoine. IV. 136. *b*. Ce que dit Beaumanoir sur ce sujet. Comment celui qui étoit obligé d'user de contremans ou d'exoines les proposoit. *Ibid.* 137. *a*.

CONTRE-MARCHE, (*Art milit.*) dans quel cas on y a recours. Contre-marche par files. Contre-marche par rangs. La contre-marche n'est plus d'un grand usage. Contre-marche en perdant le terrein, en gagnant le terrein, sans changer de terrein. Auteur à consulter. IV. 137. *a*.

CONTRE-MARCHE, (*Tactiq. des Grecs.*) les contre-marches se faisoient chez les Grecs par files ou par rangs. Ils divisoient les unes & les autres en trois especes; la macédonienne, la lacédémonienne & la danse, qu'ils nommoient encore la persique ou la crétoise. *Suppl.* II. 575. *a*. Description de ces différentes contre-marches. *Ibid.* *b*. Voyez fig. 16 — 19 de la tactique des Grecs, pl. de l'art milit. *Suppl.*

Contre-marche. Son utilité. VI. 183. *a*. Différentes manieres d'exécuter cette évolution. *Ibid.* *b*. &c. Voyez les planches de l'Art militaire, 1 vol.

CONTRE-MARCHÉ, (*Rubann.*) lorsqu'un ouvrage est d'un dessin dont la fin ressemble au commencement, il est non-seulement contre-marché, mais encore fourché. IV. 137. *a*. Comment s'exécute la contre-marche. *Ibid.* *b*.

CONTRE-MARQUE d'une médaille: marque ajoutée à une médaille long-tems après qu'elle a été frappée. Pourquoi les curieux regardent les contre-marques comme des beautés. Caracteres ou lettres que portent ces médailles. Les antiquaires ne s'accordent pas sur leur signification. Comment on distingue les contre-marques des monogrammes. Les contre-marques n'ont jamais été en usage du tems de la république. En quels temps & sur quelles médailles elles ont été en usage. Elles n'ont jamais été un caractere d'augmentation aux monnoies. Quel étoit l'usage des médailles contre-marquées. IV. 137. *b*. Ce que sont les contre-marques dans les monnoies ou médailles d'argent. *Ibid.* 138. *a*.

Contre-marques. Des contre-marques sur les médailles. X. 233. *a*. *b*. 668. *a*. Médailles contre-marquées. 248. *a*. *b*. 249. *a*.

Contre-marque, sens de ce mot dans le commerce, dans le manege, & dans l'orfévrerie. IV. 138. *a*.

CONTRE-MARQUER, (*Manege*) quelle est la maniere la plus ordinaire dont les maquignons contre-marquent les chevaux, dont ils veulent cacher la vieillesse. Comment on reconnoit cet artifice. *Suppl.* II. 576. *a*.

CONTRE-MUR, (*Archit.*) contre-mur de huit pouces d'epaisseur lorsqu'on bâtit à Paris une écurie contre un mur mitoyen. IV. 198. *a*.

CONTR'OUVERTURE, (*Chirurg.*) Dans quels cas ces incisions sont nécessaires. IV. 138. *a*. Comment on peut souvent s'en dispenser. On tire beaucoup de fruit de l'usage des contr'ouvertures. Contr'ouvertures dans les cas où les matieres épanchées sous le crâne viennent de trop loin chercher une issue faite par le trépan. *Ibid.* *b*.

Contr'ouverture dans l'opération de l'empyeme. V. 599. *b*. Trocar pour les contr'ouvertures. XVI. 682. *a*.

CONTRE-PASSATION *d'ordre*. (*Commerce.*) IV. 139. *a*.

CONTRE-PETTERIE, espece de rebus. *Suppl.* III. 681. *b*.

CONTRE-POIDS. Des contre-poids du métier des rubanniers: maniere de leur conserver l'équilibre: leur usage. Contre-poids en plomb chez les mêmes ouvriers: leur usage. IV. 139. *a*.

Contre-poids de l'épinglier. IV. 139. *a*.

Contre-poids des métiers des étoffes de soie. IV. 139. *b*.

Contre-poids des balanciers. IV. 139. *b*.

Contre-poids des danseurs de corde. IV. 139. *b*.

Contre-poids des machines d'opéra. IV. 139. *b*.

Contre-poids, en terme de manege. IV. 139. *b*.

CONTRE-POINT, (*Musiq.*) différence entre le contre-point & la composition. Ce mot s'applique spécialement aux parties ajoutées sur un sujet donné, pris ordinairement du plain-chant. Distinction de divers contre-points. IV. 139. *b*. Etymologie du mot. *Ibid.* 140. *a*.

CONTRE-POINT. (*Musiq.*) Division du contre-point en contre-point général & en contre-point double: en contre-point simple & en contre-point figuré. *Histoire du contre-point.* Anciennement on chantoit le plain-chant à l'unisson & à l'octave. *Suppl.* II. 576. *a*. Peu-à-peu l'on s'apperçut que, sans blesser l'oreille, on pouvoit mêler des tierces & des quintes aux octaves. Alors on ajouta plusieurs parties au plain-chant: mais faisant uniquement usage de tierces, de quintes & d'octaves: en sorte que les premiers faux-bourdons n'étoient composés que d'accords parfaits. Aucune musique ne peut produire un effet aussi grand & aussi harmonieux que celle-ci dans un temple. Premier auteur qui rédigea les regles du contre-point à quatre parties. Suite des progrès du contre-point ajouté au plain-chant. *Ibid.* *b*.

Des regles propres aux différentes especes de contre-points. Regles générales du contre-point de tout genre. *Suppl.* II. 577. *a*. Enumération & explication des différens contre-points qui sont tombés en désuétude. *Ibid.* 578. *a*. Du contre-point double. Origine des différens contre-points doubles. Contre-point double avec renversement: contre-point double avec transposition. *Ibid.* *b*. Regles générales du contre-point double. *Ibid.* 579. *a*. Du contre-point double à l'octave. *Ibid.* *b*. Du contre-point double, avec renversement à l'octave, & avec des parties de remplissage. *Ibid.* 580. *a*. Du contre-point triple & quadruple, avec renversement à l'octave. Du contre-point double à la tierce & à la dixieme. Du contre-point double, avec la transposition à la tierce entre deux parties qui s'écartent. *Ibid.* *b*. Du contre-point double, avec transposition à la tierce entre deux parties qui s'écartent, & qui sont accompagnées d'autres parties de remplissage. Du contre-point double, avec transposition à la tierce entre plusieurs parties qui s'écartent. Du contre-point double, avec transposition à la tierce entre deux parties qui se rapprochent. *Ibid.* 581. *a*. Du contre-point double, avec transposition à la tierce

entre deux parties qui se rapprochent & qui sont accompagnées de parties de remplissage. Du contre-point double, avec transposition à la tierce entre plusieurs parties qui s'écartent. *Ibid. b.* Du contre-point double, avec renversement à la dixieme entre deux parties. *Ibid.* 582. *a.* Du contre-point double, avec le renversement à la dixieme entre deux parties, accompagnées d'autres parties. Du contre-point, avec renversement à la dixieme entre plusieurs parties récitantes. *Ibid. b.* Du contre-point double à la quinte & à la douzieme. Du contre-point double, avec transposition à la quinte entre deux parties qui s'écartent. *Ibid.* 583. *a.* Du contre-point double, avec transposition à la quinte entre deux parties qui s'écartent, & qui sont accompagnées d'autres parties de remplissage. Du contre-point double, avec transposition à la quinte entre deux parties qui se rapprochent. Du contre-point double, avec renversement à la douzieme entre deux parties. *Ibid. b.* Du contre-point double, avec renversement à la douzieme entre deux parties, accompagnées d'autres parties de remplissage. *Ibid.* 584. *a.* Énumération & explication de quelques autres especes de contre-points. *Ibid.b.*

Contre-point. L'invention du contre-point recula les bornes de l'ancien systême. XV. 781. *a.* Regles sur l'octave dans le contre-point. *Suppl.* IV. 86. *b.* 87. *a.* Espece de contre-point impromptu appellé discant. *Suppl.* II. 723. *b.*

CONTRE-POISON, voyez *antidote.* Secours à employer contre les différentes especes de poisons. XII. 885. *b.* Contre-poison de l'arsenic. *Suppl.* I. 583. *b.* De différentes sortes de serpens. 105. *a.* Du poisson coffre. 899. *a.* Contre les poissons venimeux d'Amboine. *Suppl.* II. 81. *b.*

CONTRE-PORTER, (*Comm.*) défenses de contre-porter. IX. 140. *a.*

CONTRE-PORTEUR, défenses faites aux contre-porteurs. IV. 140. *a.*

CONTRE-POTENCE, (*Horlog.*) bouchon de contre-potence. II. 353. *a.*

CONTR'EPREUVE, (*Imprim.*) comment elle se fait. IV. 140. *a.*

CONTRE-REMONTRANT, (*Théol.*) ou Gomariste. Dispute entre les Arminiens & les Gomaristes. Origine des noms de remontrans & contre-remontrans. Voyez *Remontrant*, *Gomariste*, *Arminien.* IV. 140. *b.*

CONTRE-SCEL, (*Jurisp.*) premier roi qui s'en est servi: pourquoi l'usage en a été établi. IV. 141. *a.*

CONTRE-SEMPLER, (*Manuf. en soie.*) comment se fait cette opération. IV. 141. *a.*

CONTRE-SENS, d'où naît ce vice dans le discours. Ce défaut est particulier aux traductions. Contre-sens qui consiste à s'écarter du génie & du caractere de son auteur. Contre-sens en musique vocale, dans la prosodie, IV. 141. *a.* dans la déclamation, dans la ponctuation. Il n'est pas extraordinaire que les Italiens tombent quelquefois dans des contre-sens, parce qu'ils outrent l'expression en voulant trop la rendre. Contre-sens dans la musique françoise. *Ibid. b.*

Contre-sens: différence entre le contre-sens & l'amphibologie. XV. 23. *b.*

CONTRE-SIGNER, (*Jurisp.*) tout ce que le roi signe est contre-signé. Les princes, les archevêques & évêques font aussi contre-signer leurs expéditions. IV. 141. *b.*

CONTRE-SOMMATION, (*Jurisp.*) ce terme usité en matiere de garantie. IV. 141. *b.*

CONTR'ESPALIER, (*Jardin.*) en quel endroit on les place. D'où vient le nom de contr'espalier. Diverses observations sur la culture, la forme, la hauteur de ces arbres. Les contr'espaliers préférés aux arbres en buisson. IV. 142. *a.*

Contr'espaliers, poiriers, *voyez* ce dernier mot. Distance des contr'espaliers pruniers. *Suppl.* IV. 549. *a, b.*

CONTRE-TAILLES & *triples-tailles.* (*Gravure en bois*) Difficulté de les faire. Maniere de les exécuter; *voyez* GRAVURE *en bois.* IV. 142. *a.*

CONTRE-TEMS, (*Danse*) trois manieres différentes de sauter. IV. 142. *a.* Comment elles s'exécutent. *Ibid. b.*

Contre-tems de gavotte, ou en avant. Maniere de les exécuter. IV. 142. *b.*

Contre-tems de côté. Comment s'exécute ce mouvement. IV. 142. *b.*

Contre-tems de chaconne, ou *Contre-tems* ouverts. Instruction sur ce mouvement. IV. 142. *b.*

Contre-tems balonné, ou à deux mouvemens. Comment il se fait en avant, en arriere, & de côté. IV. 143. *a.*

CONTRE-TEMS. (*Terme de Manege.*) IV. 143. *a.*

CONTRE-VAIR, (*Blason*) fourrure appellée vair & contre-vair. *Suppl.* II. 585. *a.*

CONTRE-VAIRÉ, (*Blason.*) écu contre-vairé. *Suppl.* II.

CONTRE-VALLATION, (*Ligne de*) en quoi elle differe de la circonvallation. IV. 143. *a.* Leçon sur la maniere de la construire. La contrevallation étoit plus en usage chez les anciens que parmi nous. Ancienneté de cet usage. *Ibid. b.*– *Voyez* LIGNES, (*Art militaire*) & les planches XIV. & XV. de l'art militaire dans le 1. vol. des planches.

CONTR'HARMONIQUE, (*Musiq.*) proportion contr'harmonique. *Suppl.* IV. 538. *b.* Echelles contr'harmoniques. *Voyez* ECHELLE.

CONTRIBUTION, (*Jurisp.*) contribution aux dettes d'un défunt. Suivant le droit Romain, les dettes se paient *in viriles.* Qui sont ceux qui y contribuent dans les pays coutumiers. Sur quoi se prend la légitime due aux enfans. IV. 144. *a.*

Contribution au sol la livre, ou au marc la livre. IV. 144. *a.*

Contributions. Division des tributs en trois classes; les taxes sur les terres & impôts, les taxes sur les marchandises qu'on appelle droits, & les taxes personnelles ou *contributions.* XVII. 868. *a.*

CONTRIBUTIONS, (*Art milit.*) impositions que les habitans des frontieres paient à l'ennemi, &c. Mesures que le prince doit prendre avec son général pour l'épargne de ses fonds; ces mesures sont les contributions. Des contributions qui se tirent *en substance.* IV. 144. *a.* Justice à observer dans cette levée. Toutes ces especes de levées doivent avoir des prétextes qui en adoucissent la charge au peuple. Des levées de blés, d'avoines, de fourrages, de viandes. Usages pour lesquels on peut exiger des voitures, des bois, des pionniers. Deux manieres dont se tire sur le pays l'ustensile pour les troupes. Deux manieres d'établir la contribution *en argent. Ibid. b.*

Contributions. Taxe de contribution. XV. 947. *b.* Celles qu'on exige d'un pays ennemi qu'on ne peut espérer de garder. XIII. 688. *a.*

Contributions levées en pays ennemi. XV. 947. *b.*

CONTRITION, (*Théolog.*) définition. Opinion de Luther qui détruit la nécessité de la contrition. Cette opinion réfutée. Conditions ou propriétés de la contrition: elle doit être libre, surnaturelle, IV. 145. *a.* vive & véhémente. La contrition est nécessaire pour le péché, & incontinent après le péché. Deux sortes de contritions, l'une parfaite & l'autre imparfaite, nommée *attrition* (*voyez ce mot*). Ce que dit le concile de Trente sur l'une & l'autre. En quel tems le mot attrition a commencé d'être employé. Disputes entre les théologiens sur les limites qui séparent l'attrition de la contrition. Les uns prétendent que l'attrition ne differe de la contrition que par la vivacité de la douleur: *Ibid. b.* les autres par le motif qui s'unit à la douleur. Ce motif est-il l'amour de Dieu; la douleur devient contrition. Les premiers pensent bien que l'attrition est mêlée de quelque amour de Dieu; mais les uns & les autres ne pensent pas de la même maniere sur l'amour. Passage du concile de Trente d'où leur division tire sa source, & qui a produit parmi ceux qui tiennent pour l'amour dans le sacrement de pénitence deux sentimens opposés sur le motif qui constitue la contrition parfaite & la contrition imparfaite. Distinction de deux amours. *Ibid.* 146. *a.* Passage de S. Thomas, où l'on en trouve des traces. Avantage qu'en ont voulu tirer M. Tournely & M. Languet, professeur de Sorbonne. Examen du sentiment qui donne l'exclusion à l'amour dans l'attrition même, qu'on prétend suffisante dans le sacrement de pénitence. Principaux partisans de cette opinion, qui n'est point fort ancienne. Argument des attritionnaires contre la nécessité de l'amour de Dieu. Réponse à cet argument. *Ibid. b.* Dans quelle circonstance le précepte d'aimer Dieu oblige le chrétien, selon les principes des attritionnaires. *Ibid.* 147. *a.* Ce seroit une injustice d'attribuer les sentimens dont on vient de parler à la société entiere dont ceux qui les soutenoient étoient membres. Comment les Jansénistes pechent d'un autre côté dans leur doctrine sur l'amour de Dieu. *Ibid. b.* Ce que doit penser naturellement sur cette matiere un homme qui n'est ni entraîné par l'intérêt d'un corps, ni fasciné par l'esprit de parti. Quel est le sentiment le plus sûr & le plus suivi sur la contrition & sur l'attrition. *Ibid.* 148. *a.* Auteurs à consulter. *Ibid. b.*

CONTROLE, (*Jurisp.*) à qui l'on communique les registres du contrôle. Différence entre ces registres & ceux des insinuations. Diverses sortes de contrôles qui ont rapport à l'administration de la justice. IV. 148. *b.*

Contrôle. Edit du contrôle. V. 391. *b.* Du contrôle des actes XI. 235. *b.* — 237. *b.* Brevet de contrôle. II. 414. *b.* Droit de contrôle pour chaque article de dépens. IV. 858. *a.*

Contrôle des amendes. IV. 148. *b.*

Contrôle des arrêts au parlement. IV. 148. *b.*

Contrôle des aides. IV. 148. *b.*

Contrôle des bans de mariage; établi en 1697. IV. 148. *b.* Etablissement des contrôleurs des bans de mariage. Leur suppression en 1702. IV. 149. *a.*

Contrôle des baptêmes. IV. 149. *a.*

Contrôle des bénéfices ou actes ecclésiastiques: pourquoi il fut établi en 1637. L'édit de son établissement enregistré au grand conseil & non point au parlement. Modifications apportées à cet édit en 1646. IV. 149. *a.*

Contrôle des chancelleries. IV. 149. *a.*

Contrôle des dépens. Création des contrôleurs des tiers-référendaires. Motif de cet établissement. Ces offices réunis au domaine du roi en 1667. IV. 149. *a.* Suppression des offices de contrôleurs-référendaires en 1694; & création des contrôleurs des déclarations de dépens, qui ensuite ont été réunis

aux communautés des procureurs de chaque tribunal. *Ibid. b.*

Contrôle du domaine, ou des domaines & bois. Création des offices de contrôleurs, lesquels ont été ensuite unis à ceux de contrôleurs généraux des finances de chaque généralité, excepté quelques-uns. IV. 149. *b.*

Contrôle des élections. IV. 149. *b.*

Contrôle des exploits. Edits & ordonnances qui reglent cet objet. Quels sont les exploits sujets au contrôle. IV. 149. *b.* Actes de notaires sujets au contrôle. Tems où le contrôle doit être fait. Il est dû autant de droits de contrôle qu'il y a de personnes dénommées dans l'exploit. La formalité du contrôle des exploits n'a pas été établie dans tout le royaume en même tems. Recueil à consulter. *Ibid.* 150. *a.*

Contrôle des finances. IV. 150. *b.*

Contrôle des gabelles. IV. 150. *b.*

Contrôle général. IV. 150. *a.*

Contrôle des gens de main-morte. IV. 150. *b.*

Contrôle des greffes ou greffiers. Diverses créations d'offices & changemens faits sur cet objet. IV. 150. *b.*

Contrôle des greniers à sel. IV. 150. *b.*

Contrôle des notaires, ou des actes devant notaires. Révocation de l'édit qui avoit établi le contrôle, excepté dans la province de Normandie : ce que la loi regle à cet égard. Rétablissement de ce contrôle dans les autres provinces en 1639. Tems où il doit être fait. Mention faite du contrôle sur la minute. IV. 150. *b.* En quoi le contrôle est différent de l'insinuation laïque qui fut établie en 1703. Les actes reçus par les notaires au châtelet de Paris, exemptés en 1722 de la formalité du contrôle. *Ibid.* 151. *a.*

Contrôle des octrois. IV. 151. *a.*

Contrôle des ouvrages d'or & d'argent. IV. 151. *a.*

Contrôle des actes sous signature privée. De quelle maniere il fut introduit en 1699. Disposition de l'édit de 1705 sur ce sujet. IV. 151. *a.*

Contrôle des tailles, établi en 1522. Divers changemens arrivés dans les offices de contrôleurs des tailles. IV. 151. *a.*

Contrôle des titres. IV. 151. *a.*

Contrôle des traités. IV. 151. *b.*

Contrôle de la vaisselle d'or & d'argent. IV. 151. *b.*

CONTROLEUR. (*Jurisp.*) IV. 151. *b.*

Contrôleur des affirmations. IV. 151. *b.*

Contrôleur ambulant. IV. 151. *b.*

Contrôleur des baillifs & sénéchaux. IV. 151. *b.*

Contrôleur de la boite aux lombards. IV. 151. *b.*

Contrôleur des bons d'état du conseil. IV. 151. *b.*

Contrôleur des eaux & forêts ; ils furent créés en 1635...... Suppression de ces offices. IV. 151. *b.*

Contrôleur général des finances. Il n'étoit anciennement que le second officier des finances. Droits de sa place. Entre les mains de qui il prête serment. Où se fait son installation. Ses fonctions hors du conseil. IV. 152. *a.* Questeurs auxquels l'administration des finances étoit confiée chez les romains, avant le regne d'Auguste ; ils furent divisés en trois classes, *quæstores urbani*, *provinciales*, *militares*. Différentes fonctions dont ils étoient chargés. *Ibid. b.* Contrôleurs des finances qu'ils avoient auprès d'eux. Préfets du trésor établis du tems de Néron, qui, depuis Constantin, prirent le titre de comtes. Il y en avoit trois pour les finances. En France, les rois de la premiere & seconde race eurent auprès d'eux un maire du palais pour sur-intendant des finances. Trésorier du trésor établi au commencement de la troisieme race. Cet officier, appellé dans un tems, trésorier du roi au temple. Augmentation des trésoriers. Contrôleur appellé clerc du trésor, dont la fonction approchoit de celle de contrôleur général des finances. *Ibid.* 153. *a.* Suppression de la charge de grand trésorier, en 1409 ; & l'on créa celle de grand général souverain gouverneur de toutes les finances. Diverses personnes qui remplirent cette commission. On établit ensuite deux intendans des finances ; & au-dessus, un sur-intendant qui fut plusieurs fois supprimé & rétabli. Les gouverneurs, intendans, sur-intendans des finances, ont toujours eu des contrôleurs. Contrôleurs de l'épargne sous François I. Deux contrôleurs de l'épargne créés par Henri II. & l'un ayant été supprimé, il ne fut créé qu'un seul office de contrôleur général des finances, qui fut ensuite appellé conseiller-contrôleur général. *Ibid. b.* Quatre contrôleurs généraux en 1574. Conseil des finances & huit offices d'intendans crées par Henri IV, & supprimés en 1596. La charge de sur-intendant rétablie avec un seul contrôleur général. Diverses variations dans cette commission. En 1643, l'office de contrôleur général fut rétabli en titre. Les intendans des finances réduits, après la paix des Pyrénées, au nombre de deux, qui exerçoient par commission. Etat de ces charges à la mort du cardinal Mazarin. *Ibid.* 154. *a.* Suppression de la charge de sur-intendant en 1661 ; & le contrôleur général devint chef de toutes les finances. M. Colbert devenu contrôleur général en 1663. Importance de cette place. Etat de cette charge sous M. Colbert. Epoque du ministere de chacun des successeurs de ce ministre, *Ibid. b.* jusqu'à M. Moreau de Seychelles, qui étoit contrôleur général lorsque cet article a été écrit. Qualités nécessaires à celui qui a la direction générale des finances, & au contrôleur général. *Ibid.* 155. *a.* Auteurs à consulter. *Gardes des registres du contrôle général des finances.* Ils sont au nombre de deux en titre d'offices. En quoi consiste leur charge. Détails de leurs fonctions. *Ibid. b.* Leurs privileges. *Ibid.* 156. *a.*

Contrôleurs généraux des domaines, bois & finances. Voyez *Contrôleurs du domaine.*

Contrôleurs généraux des finances. IV. 156. *a.*

Contrôleur des rentes sur la ville. IV. 156. *a.* Premier établissement de ces officiers. Somme à laquelle montoient les rentes dues par le roi & le clergé en 1576. Création de deux contrôleurs, pour le paiement de ces rentes, en 1575, par un édit, qui, ayant souffert des oppositions, fut retiré. Autre édit portant création de deux contrôleurs, l'un pour les rentes sur les revenus du roi, l'autre pour celles sur le clergé. Cet édit fut enregistré en 1576. Augmentation du nombre de ces contrôleurs. Divers retranchemens de ces offices. *Ibid. b.* Ces officiers ont le titre de conseillers du roi, de contrôleurs généraux des rentes ; il y en a eu d'appellés triennaux, mitriennaux, quatriennaux, &c. Leurs privileges & exemptions. L'hérédité de leurs offices leur a été accordée. Leurs fonctions. Ces contrôleurs réunis en corps de compagnie. Mémoires à consulter. *Ibid.* 157. *a.*

Contrôleur de la marine. Ses fonctions, selon l'ordonnance de 1689. IV. 157. *b.*

Contrôleur des boites à la monnoie. IV. 157. *b.*

Contrôleur du receveur au change. IV. 157. *b.*

Contrôleur contre-garde à la monnoie. IV. 157. *b.*

Contrôleur-général des restes de la chambre des comptes. III. 790. *a.* XV. 326. *a.* Contrôleurs pour la grande chancellerie, & pour celles de quelques parlemens. VII. 851. *b.* Contrôleur des tiers-référendaires. IV. 149. *a*, *b.* Contrôleur des arrêts en la cour des aides. *Ibid.* 366. *a.* Contrôleur des déclarations de dépens. *Ibid.* 149. *b.*

CONTROVERSE, (*Théol.*) Utilité des disputes de controverse. IV. 158. *a.*

CONTR'OUVERTURE, (*Chirurg.*) IV. 138. *a*, *b.* *Suppl.* II. 574. *a.*

CONTUMACE, (*Jurisp.*) *Se laisser contumacer.* Du contumax chez les romains, & de la maniere dont on procédoit à son égard. Ce qu'on appelle en France *frais de contumace* en matiere civile. Contumace en matiere criminelle. De la maniere de procéder à cet égard. IV. 158. *a.* Comment s'exécutent les sentences. *Ibid. b.* Comment on procede à l'égard de l'accusé, lorsqu'il se représente volontairement ou forcément. Autres dispositions de la loi par rapport aux contumaces. *Ibid.* 159. *a.* Autorités à consulter. *Ibid. b.*

Contumace, condamnation par contumace. III. 835. *a*, *b.* Des confiscations en suite de sentence par contumace. 855. *a.* Un accusé condamné par contumace ne peut ester en droit, s'il a laissé passer cinq ans. V. 1002. *b.* Mort civile du condamné par contumace. X. 728. *a.* 729. *a.* Dépens de contumace. IV. 859. *a.* Frais de contumace. VII. 274. *b.*

CONTUMAX. Comment on procédoit à l'égard du contumax, selon les établissemens de S. Louis. IV. 159. *b.*

CONTUSION, (*Chir.*) Définition. IV. 159. *b.* Contusions internes & externes. Leur traitement. *Ibid.* 160. *a.*

Contusion, défensifs employés pour les plaies contuses. IV. 741 *b.* pour ranimer les chairs contuses. 742. *a.* Les échymoses sont souvent l'effet des contusions. V. 267. *a.* Contusions, cause de gangrene. VII 470. *a.* Dangereux effet de la commotion qui accompagne souvent la contusion. *Ibid.* De l'usage des répercussifs dans les contusions. XIV. 130. *b.* Spécifique contre la stagnation des humeurs & du sang qui procede d'une contusion des parties extérieures. XV. 445. *b.* Des contusions faites sur un cadavre. *Suppl.* IV. 66. *b.*

CONVAINCRE, *persuader.* (*Synon.*) Nuances qui distinguent ces mots. *Suppl.* II. 585. *a.*

CONVAINCRE, (*Art. orat.*) On ne peut convaincre sans être convaincu soi-même. V. 521. *b.*

CONVAINCU, (*Jurisp.*) La coutume de déclarer l'accusé atteint & convaincu est bisarre, la conviction étant plutôt dans le juge que dans l'accusé, qui souvent nie, & qui, dans certains cas, s'est trouvé innocent. IV. 160. *a.*

CONVALESCENCE, quel est cet état. IV. 160. *a.* Remedes convenables pour procurer dans cette position le parfait retour de la santé. Passage de cet état à celui de santé. *Ibid. b.*

Convalescence. Voyez *recouvrement de forces.* XIII. 864. *a.* Différences entre convalescence & rétablissement. XIV. 197. *b.* Signes de la convalescence. *Ibid.* 565. *a*, *b.* Maniere de traiter les convalescens par rapport à leur appétit. VI. 376. *b.*

CONVENABLE, adj. Différence entre ce qui est de convenance & ce qui est convenable. IV. 160. *b.*

CONVENABLE, (*Beaux-arts.*) Dans tout ouvrage de goût, il doit exister un rapport de convenance entre les parties essentielles & accidentelles, qui ajoute à la perfection de l'ensemble ; & par-tout où il manque, ce défaut produit un sentiment désagréable. *Suppl.* II. 585. *a.* Exemples

de ce défaut dans la peinture, l'architecture & la poésie. Il ne suffit pas, pour être décent, d'éviter l'indécence; il faut de plus savoir ajouter à l'essentiel, des accessoires si convenables, que l'effet de l'ensemble en acquiere une nouvelle énergie. C'est ce qui arrivera, si l'artiste est assez heureux pour imaginer des accessoires qui produisent une impression inattendue, mais analogue à celle que le sujet principal doit exciter. – Des indécences que quelques critiques modernes ont cru voir dans quelques poetes anciens. – Le génie seul ne suffit pas; il faut un jugement exquis pour saisir toujours le convenable, & ne s'en point écarter. C'est en quoi Homere excelle, & ce qui lui a valu ce bel éloge d'Horace: *qui nil molitur inepte. Suppl.* II. 585. *b.*

CONVENANCE. Exemples qui aident à déterminer la notion de convenance. En quoi elle consiste. IV. 160. *b.*

CONVENANCES, (*Bell. lett. Poésie.*) Il y a dans les objets de la poésie & de l'éloquence des beautés locales qui tiennent aux opinions, aux mœurs, aux usages, *&c.* & des beautés universelles qui sont indépendantes de toute institution. – C'est de l'étude des anciens & de la connoissance du goût du siecle où l'on vit, que résultera la connoissance de ces deux sortes de beautés, le goût solide & la sûreté des procédés de l'art. – En quoi consistent les convenances que l'orateur doit observer. – L'attention que doit avoir le poete, c'est de se mettre, autant qu'il est possible, par la distribution de son sujet, au-dessus de la mode & de l'opinion, en faisant dépendre l'objet qu'il veut produire, des beautés universelles & jamais des beautés locales. *Suppl.* II. 586. *a.* Le poëme dramatique pour faire son illusion a besoin de plus de ménagement que l'épopée. Il faut que par le prestige de l'imitation, l'intervalle des lieux & des tems disparoisse, & que les spectateurs ne fassent plus qu'un même peuple avec les acteurs. – Art que le poëte doit observer pour réussir en cela. — L'intérêt puisé dans les affections les plus naturelles de l'homme est intarissable & ne sauroit s'affoiblir dans aucun tems. – A l'égard des mœurs étrangeres, qui seroient absolument indécentes ou révoltantes pour nous, comme le poëte ne pourroit par aucun art les rapprocher des nôtres, il doit renoncer à les peindre. *Ibid. b.* – Mais il y a peu de traits intéressans dans l'histoire qu'on ne puisse présenter sur la scene en les adoucissant. *Ibid.* 587. *b.*

Convenances. Différence entre ce qu'on appelle convenance & bienséance dans l'imitation poétique. *Suppl.* I. 888. *b.* Partie de la musique des Grecs, qui donnoit des regles sur l'art d'observer les convenances. *Suppl.* III. 953. *b.* De la convenance dans le récit dramatique. *Suppl.* IV. 17. *a*, *b.*

CONVENANCE, (*Archit.*) elle doit être regardée comme le premier principe de l'art de bâtir. Différentes observations qui découlent de la raison de convenance. IV. 161. *a.*

CONVENANCE, (*Jurisp.*) ancien terme qui signifie convention. Sens de cette maxime, *convenances vainquent la loi.* IV. 161. *a.*

Convenance de succéder. La coutume d'Auvergne admet ces sortes de conventions. La survenance d'enfans à l'un des associés détruit le pacte de succéder. IV. 161. *a.*

CONVENANT, (*Hist. mod.*) confédération faite en Ecosse en 1638, pour introduire une nouvelle liturgie. Trois chefs contenus dans ce convenant. IV. 161. *a.* Le roi Charles I. le condamna & en proposa un qui fut refusé. Le convenant signé en Angleterre en 1643. *Voyez* COVENANT.

CONVENIR, observation sur la conjugaison de ce verbe. XI. 121. *a.*

CONVENTION, *consentement*, *accord.* Différence entre ces mots. IV. 161. *b.*

CONVENTION, (*Jurisp.*) deux sortes de conventions chez les Romains, les pactes & les contrats proprement dits. Ce qu'étoient les stipulations. Ces distinctions rejettées aujourd'hui. Ce qu'on entend actuellement par pacte, IV. 161. *b.* contrat, obligation, promesse. Ce que nous entendons par convention. Diverses maximes de jurisprudence sur les conventions. On en distingue quatre especes. Ce qui rend une convention valable. On distinguoit chez les Romains les conventions de bonne foi, & celles de droit étroit. Conventions fondées sur le droit des gens, & autres sur le droit civil. Plusieurs conventions ont un nom propre, & sont *contrats nommés. Ibid.* 162. *a.* La plupart s'accomplissent par le consentement des parties, sans tradition de la chose. Quatre manieres de former des conventions. Anciennement la bonne foi tenoit lieu d'écrit dans les conventions. Cependant l'écriture donne plus de sûreté. Comment se font les conventions par écrit. Conventions en jugement. Toute convention chez les Romains étoit valable sans écrit, mais chez nous cela souffre quelques exceptions. De la preuve qu'exigent les conventions. *Ibid. b.* De la maniere d'interpréter ce qu'il y a d'obscur dans les conventions. Effets des conventions valables. Des clauses & conditions qu'on y peut insérer. Causes de la nullité des conventions. Comment s'opere la résolution d'une convention parfaite. *Ibid.* 163. *a.*

Convention exprimée autrefois par le terme de convenance. IV. 161. *a.* Des conventions par contrat. IV. 124. *a.* Comment se faisoient les conventions chez plusieurs peuples anciens. XI. 232. *b.* La tradition regardée comme l'accomplissement de la convention. XVI. 509. *b.* Convention faite pour prévenir ou terminer un procès. 544. *b.* Sur les conventions, voyez *Pacte*, *Accord*, *Clause*, *Obligation*, *Stipulation*, *Traité.*

Convention compromissaire. IV. 163. *a.*

Convention du droit des gens. IV. 163. *b.*

Convention expresse. IV. 163. *b.*

Convention illicite. IV. 163. *b.*

Convention innommée. IV. 163. *b.*

Convention inutile. IV. 163. *b.*

Convention légitime. IV. 163. *b.*

Convention licite. IV. 163. *b.*

Convention de mariage. IV. 163. *b.*

Convention matrimoniale. Différence entre conventions de mariage & matrimoniales. On joint communément le terme de *reprises* avec celui de conventions matrimoniales: ce qu'on entend par l'un & par l'autre. IV. 163. *b.*

Convention naturelle. IV. 163. *b.*

Convention nue. IV. 164. *a.*

Convention ordinaire. IV. 164. *a.*

Convention privée. IV. 164. *a.*

Convention publique. IV. 164. *a.*

Convention prohibée. IV. 164. *a.*

Conventions royales de Nîmes; jurisdiction royale établie dans cette ville par Philippe Auguste en 1272. Privileges qu'il accorda à cette jurisdiction, & que confirma Philippe de Valois. Juge des conventions: son siege est à Nîmes, étendue de son pouvoir. IV. 164. *a.*

Convention de succéder. IV. 164. *a.*

Convention tacite. IV. 164. *b.*

Convention verbale. IV. 164. *b.*

Convention usuraire. IV. 164. *b.*

CONVENTION, (*Hist. mod.*) assemblée du parlement d'Angleterre en 1689, après la retraite de Jacques II. Dispute sur la légitimité de cette assemblée. IV. 164. *b.*

CONVENTIONNEL, gage conventionnel. VII. 416. *a.* Garantie conventionnelle. 480. *b.* Hypotheque conventionnelle. VIII. 416. *a*, *b.* Substitution conventionnelle. XV. 592. *b.*

CONVENTUALITÉ, (*Jurisp.*) toute maison occupée par des moines ne forme pas un couvent. Conditions requises pour qu'elle en ait le titre. La conventualité ne peut être prescrite par aucun laps de tems. IV. 164. *b.*

CONVENTUELS, (*Hist. mod.*) Congrégation de l'ordre de S. François. Echecs qu'ils ont soufferts en Espagne, en Portugal, en France. Comment Léon X les disposa. IV. 164. *b.*

Conventuel, *prieuré.* XIII. 363. *a.* 364. *a.* Et *semi-conventuel. Ibid.*

CONVERGENCE des rayons du soleil, produite par diverses expériences. *Voyez* CONVEXE & FOYER.

CONVERGENT, en algebre. IV. 165. *a.*

Convergent, droites convergentes en géométrie. Rayons convergens, en dioptrique. Quels sont les verres qui produisent la convergence & la divergence. Convergence des rayons augmentée en passant dans un milieu plus rare, & diminuées en passant dans un plus dense. Comment des rayons paralleles deviennent convergens. Comment des rayons divergens deviennent aussi convergens. Ce qui arrive si la surface qui sépare les deux milieux est plane. IV. 165. *a.*

Convergent, hyperbole convergente. IV. 165. *a.*

Convergent, foyer des rayons convergens. VII. 262. *b.* Série convergente. XV. 93. *b.*

Convergent, en anatomie. IV. 165. *a.*

CONVERS, (*Jurisp.*) freres convers dans les couvens. A qui ce nom s'appliquoit autrefois. Pourquoi ces mêmes ont été appellés lais. Les freres convers ne peuvent jouir de plusieurs privileges. IV. 165. *b.*

Convers, freres. VII. 300. *a.* Sœurs converses. IX. 175. *b.*

CONVERSATION, *entretien.* Différence entre ces mots. Loix de la conversation. IV. 165. *b.* L'affectation doit en être bannie. *Ibid.* 166. *a.*

Conversation, affectation dans la conversation. I. 157. *a.* L'imagination fait le charme des conversations. VIII. 562. *a.* Comment on peut dans la conversation faire sans hésiter, une suite de raisonnemens fort étendus. XIII. 778. *a.*

CONVERSE, (*Géométr.*) proposition converse. La converse s'appelle aussi inverse. Plusieurs propositions dont l'inverse n'est pas vraie. IV. 166. *a.*

Converse, proposition. VIII. 749. *b.* &c.

CONVERSION, (*Arith.*) ce que signifie l'expression, *proportion par conversion de raison.* IV. 166. *a.*

CONVERSION des équations. (*Alg.*) IV. 166. *b.*

CONVERSION des degrés, (*Astron.*) méthode pour convertir les degrés de l'équateur en tems, & le tems en degrés. Conversion des degrés en heures solaires moyennes, & des

heures moyennes en degrés. Table à cet usage dans la connoissance des tems. *Suppl.* II. 587. *a.*

Conversion, (*Méchan.*) centre de conversion. II. 826. *b.*

Conversion, (*Théol.*) quelques-uns regardent la conversion d'un pécheur comme un miracle aussi grand que celui par lequel Dieu ressusciteroit un mort. Comment on peut pécher par excès dans cette matiere. IV. 166. *b.*

Conversion, (*Jurisp.*) conversion d'ajournement personnel en décret de prise-de-corps. Conversion d'appel en opposition. Conversion de bail conventionnel en judiciaire. Conversion de décret. Conversion d'information en enquête. Conversion d'un procès civil en procès criminel. IV. 166. *b.*

Conversion, (*Rhetor.*) divers sens de ce mot. IV. 167. *a.*

Conversion *d'une proposition.* (*Logiq.*) XIII. 479. *b.*

Conversion, (*Maneg.*) différence entre la caracole & & la conversion. II. 644. *b.*

Conversion, (*Art. milit.*) évolution appellée quart de conversion. L'effet des à droite & à gauche n'est point le même que celui des quarts de conversion. Comment se fait la conversion vers la droite ou vers la gauche. IV. 167. *a.* Ce qu'on appelle demi-conversion, trois quarts de conversion. Plus la troupe aura de front, plus il faudra de tems pour exécuter ces mouvemens. Moyen de mesurer le chemin que chaque homme doit faire dans un quart de conversion. *Ibid. b.*

Conversion, figure du mouvement de conversion. VI. 180. *b.* Quart de conversion. XIII. 671. *b.* IV. 813. *b.* Ce qu'il faut observer pour qu'il s'exécute aisément. VI. 180. *b.* De la conversion avec pivot au centre. 181. *a*, *b.* Conversions à plusieurs pivots. 182. *a.* Conversion dans la cavalerie. 198. *b.* &c.

CONVEXE, (*Géom.*) effets du miroir convexe, & du miroir concave. Verres convexes, plans-convexes, convexo-concaves, effets des lentilles sur les rayons de lumiere : leur propriété de grossir les objets. IV. 168. *a.*

Convexes, *verres*, leur propriété. III. 802. *b.* Anneaux colorés de deux verres convexes appliqués l'un sur l'autre. IV. 330. *a.* Miroirs convexes. X. 566. *b.* Verre plan-convexe. XII. 697. *a.* — *Voyez* Verre. XVII. 97. *a*, *b.* & Lentille.

CONVICTION, (*Métaph.*) différence entre la conviction & la persuasion. IV. 168. *b. Voy.* Persuasion & Convaincre.

Conviction, en style judiciaire. Procès-verbal ordonné de tout ce qui peut servir pour la décharge ou la conviction de l'accusé. Quelle doit être la conviction. IV. 168. *b.*

CONVIVE. (*Littér.*) Dans les repas des Romains, il y avoit des convives, des ombres & des parasites. Quelle étoit la robe des convives. On avoit coutume d'ôter leurs souliers, & de leur laver ou parfumer les piés. Les convives apportoient des serviettes de chez eux. Distribution des coupes devant chacun d'eux. IV. 168. *b.* Usage de couronner de fleurs dans les grandes fêtes les convives & les esclaves. On envoyoit des portions du repas à celui qui n'avoit pu y venir. Santés que buvoient les convives pendant le repas. Libations & vœux par lesquels finissoit la fête. Présens que les convives recevoient de leur hôte. Profusion de Cléopatre à cet égard lorsqu'elle donna un festin à Marc-Antoine en Cilicie. Ce que devient la vaisselle d'argent que le doge de Venise jette dans la mer lorsqu'il fait la cérémonie de l'épouser. IV. 169. *a.*

Convive. Observations sur les ombres que Mécénas avoit amenées chez Nasidienus. *Suppl.* II. 587. *b.*

Convive. Des convives chez les Romains, *voyez Repas des Romains.* Usage de faire présent de coupes de prix aux convives. II. 832. *b.* Ils apportoient leur serviette avec eux. XI. 20. *a.* Nom que l'on donnoit à ceux qu'un convié amenoit de son chef à un festin d'invitation. 466. *a.*

CONVOCATION, (*Hist. mod.*) assemblée du clergé en Angleterre. IV. 169. *a.* Comment elle se fait. Lieu où elle se tient. En quoi consistent la chambre haute & la chambre basse dans la province de Cantorbéry. Comment les articles sont proposés. Privileges des membres. L'archevêque d'York tient en même tems l'assemblée du clergé de sa province. Correspondance entre les deux chambres. Anciennement le clergé avoit ses représentans dans la chambre basse du parlement. *Ibid. b.*

Convocation, (*Jurisp. angl.*) prolocuteur de la convocation. XIII. 443. *a.*

Convocation des conciles, des synodes. *Voyez* ces articles.

CONVOI, (*Hist. anc. & mod.*) transport du corps, de la maison au lieu de sa sépulture. On gardoit le corps environ sept jours chez les Romains. Comment le hérault annonçoit le convoi. Détails sur cette cérémonie Ce qui arrivoit à Sparte quand un roi mouroit. IV. 169. *b.* Maniere de célébrer les funérailles chez les Athéniens. Cérémonies qui furent usitées en certains tems chez les Romains. Comment se font les funérailles parmi nous. *Ibid.* 170. *a.*

Convoi, (*Art milit.*) Soins que doit prendre le général par rapport aux convois d'armes, de munitions, &c. IV. 170. *a.* Diverses especes de convois. *Ibid. b. Voyez* Escorte.

Convoi, (*Marine*) en quoi il consiste. Lettre de convoi. IV. 170. *b. Voyez* Conserve.

Convoi, diverses significations qu'on donne à ce terme en Hollande. IV. 170. *b.*

Convoi-loopers, especes de facteurs publics à Amsterdam. IV. 170. *b.*

Convoi de Bordeaux. (*Jurisp. Hist. & Financ.*) Droit au profit du roi sur certaines marchandises. A quelle occasion il fut établi en faveur de quelques particuliers. Les rois se le sont attribué. IV. 170. *b.*

CONVOLVULUS, (*Botan.*) especes de convolvulus dites biritambaru. II. 259. *a.* Cara. 642. *a.* Baja. *Suppl.* I. 750. *b.* Ballel. 762. *b.* Bangada. 790. *b.* Beladamboé. 845. *b.* Benti-rutali. 879. *a*, *b.* *Convolvulus*, voyez Volubilis & grand Liseron.

CONVULSIF, maladies convulsives ou spasmodiques. IX. 935. *a.* XV. 438. *a.* Mouvemens convulsifs. *Ibid. b.* Maladies convulsives plus fréquentes dans l'enfance qu'en tout autre âge. V. 658. *b.* Angine convulsive. V. 979. *a.* Usage de la valériane dans certaines maladies convulsives. XVI. 816. *b.*

CONVULSION, (*Médecin.*) la convulsion distinguée des mouvemens convulsifs. Symptômes de ces maladies. Leurs causes. *Suppl.* II. 587. *b.* Leur prognostic. Observations faites dans le cerveau & la moelle épiniere des cadavres de ceux qui ont eu ces maladies. *Ibid.* 588. *a.* Des remedes à faire pendant le paroxysme. Moyens à employer pour prévenir le retour des accès. *Ibid. b.*

Convulsion, la fievre, les spasmes & les convulsions, trois especes de mouvemens que la nature emploie pour guérir. V. 409. *b.* Différence entre convulsion, spasme & épilepsie. 796. *a.* Entre convulsion & spasme. XV. 434. *b.* Singularités dans certaines convulsions. XV. 45. *b.* Signes avant-coureurs des convulsions, dans l'état des yeux. XVII. 669. *b.* Convulsions causées par la dislocation ou la blessure de l'os sésamoïde du gros orteil. I. 243. *b.* Espece de convulsion appellée *opisthotonos.* XI. 508. *b.* Convulsion du visage. XVII. 337. *a.* De l'uterus. 558. *b.*

CONVULSIONNAIRES, (*Hist. ecclés.*) secte de fanatiques, qui a commencé au tombeau de M. Paris. Les convulsions ont nui beaucoup à la cause de l'appel, & aux miracles par lesquels on vouloit l'appuyer. Division entre les Jansénistes sur cette matiere. Ce que disoit un archevêque de Lyon du neuvieme siecle au sujet de quelques faux miracles du même genre. IV. 171. *a.*

Convulsionnaires, ceux qui parurent en 844 à Dijon. XIV. 767. *a.* Tourmens par lesquels les derniers convulsionnaires de France prétendoient être soulagés. 861. *a*, *b.*

COOBLIGÉ, (*Jurisp.*) Comment les coobligés sont appellés dans le droit romain. Ce que l'ancien droit établissoit à leur égard. Deux sortes de coobligés parmi nous, les uns solidaires, les autres sans solidité. IV. 171. *b.*

COOMB, (*Comm.*) mesure angloise. Evaluation de cette mesure. IV. 171. *b.*

COOPTATION, maniere dont quelques corps peuvent s'associer des membres en cas de vacance. Cooptations faites par l'université. Ce que signifie proprement ce mot. IV. 171. *b.*

COPAGE, pour *capage*, (*Jurisp.*) droit de chéfage. Lettres du roi Jean qui en parlent. IV. 172. *a.*

COPAHU, (*Baume de*) huile balsamique qu'on tire d'un arbre du Brésil. D'où & comment les Portugais l'apportent. Deux especes de ce suc résineux dans les boutiques Auteurs qui parlent de ce baume & de l'arbre qui le produit. Description qu'en donne Marcgrave. IV. 172. *a.* Lieux où il croît. Comment on en tire l'huile. Quantité que l'arbre en peut donner. Deux liqueurs de qualité différente tirées du même arbre. Tems de l'année où l'incision doit se faire. Usage du bois de cet arbre. Difference entre le baume de Copahu & celui du Pérou. Diverses manieres dont on le falsifie ou contrefait. Son analyse chymique. Sa dose ordinaire. Maladies dans lesquelles on l'emploie intérieurement. *Ibid. b.* Précautions avec lesquelles il faut le donner. Son usage externe. Sa principale vertu vulnéraire. IV. 173. *a.* Usage qu'en font les Juifs. II. 164. *b.*

COPAIS, communication entre le lac de Thebes & celui de Copaïs. XVI. 242. *b.*

COPAL, (*Pharm.*) quelle est la gomme ou résine de ce nom. Usages qu'en font les Indiens, & les Européens. Ses propriétés. Caractere de la bonne. Autre espece qui vient des Antilles. IV. 173. *a.*

COPATTUM, (*Botan.*) espece de plante. *Suppl.* II. 317. *b.*

COPEC, (*Comm.*) monnoie d'or & d'argent qui a cours en Moscovie. Valeur du copec d'or & du copec d'argent. IV. 173. *a.*

COPENHAGUE, deux mesures exposées à l'hôtel-de-ville de Copenhague. VI. 12. *b.*

COPERNIC, *Syst. de*, (*Astron.*) en quoi il consiste. Anciens qui l'avoient adopté & soutenu. Ce que remarque M.

de Fontenelle sur le jour où Copernic mourut. Comment Descartes & Newton ont cherché à affermir ce systême. Il est défendu de le soutenir en Italie. IV. 173. *b.* Persécutions qu'essuya Galilée pour l'avoir soutenu. Impression que fit sur Descartes cette persécution. Combien il seroit à souhaiter que la liberté de penser sur des matieres de cette nature fût établie en Italie. Quelle est une des principales causes du décri du systême de Copernic en Italie & en Espagne. Motifs pour lesquels on dit que le P. Scheiner Jésuite accusa Galilée. *Ibid.* 174. *a.* Avantages du systême de Copernic. Prédiction de cet astronome vérifiée depuis l'invention des télescopes. Ce systême tel qu'on le suit aujourd'hui, n'est pas tel qu'il a été inventé par son auteur. Comment Kepler l'a perfectionné. *Ibid. b.*

Copernic, sa patrie. XVI. 298. *a.* Observations sur cet astronome. I. 790. *a.* Systême de Copernic. XV. 778. *b. Voyez* vol. V des planches, article *Astronomie*, pl. 4. Preuves de ce systême. XVI. 167. *a*, *b.* — 169. *a.* Ce systême n'a été que le renouvellement de celui de Pythagore. XII. 703. *b.* Démonstration que Galilée en donna. *Suppl.* III. 174. *a.* Comment on explique par ce systême les apparences du mouvement du soleil. XV. 313. *b.* Décision des commissaires nommés par le pape Paul V, pour l'examen de ce systême. X. 590. *a.* Sphere de Copernic. XV. 454. *a.* Tables de Copernic. 798. *a. Suppl.* IV. 922. *a.*

Copernic, instrument astronomique. Description & usage. De tels instrumens sont plus amusans qu'utiles. IV. 174. *b.*

COPHTE, ou *Copte* (*Théol.*) chrétiens d'Egypte, appellés de ce nom. On est très-partagé sur l'étymologie de ce mot. Langue en laquelle ils font le service divin. Leur erreur sur la nature de Jesus-Christ. Leur patriarche. Distribution de tout le clergé. Ce clergé est très-méprisable & très-honoré. Leurs moines & religieuses. La recette des droits publics confiée à ces chrétiens. Excepté ces receveurs, le reste est pauvre. Leur consolation dans la facilité du divorce. Leurs sacremens. IV. 175. *a.* Leurs onctions. Leurs jeûnes. La circoncision admise parmi eux. Titre & résidence du patriarche, *&c. Ibid. b.* Voyez COPTE.

Cophtes, bibles cophtes. II. 226. *a.* Liturgie des Cophtes. IX. 598. *a.* Caracteres Cophtes, *voyez* vol. II. des planches article CARACTERE, planche 7.

COPHTIQUE, trois liturgies cophtiques. IV. 175. *b.*

COPIATE, (*Hist. eccl.*) celui qui faisoit les fosses pour enterrer les morts. Loi de Constantin en faveur des prêtres copiates. Etymologie de ce mot. Nom qu'ils avoient auparavant. Leur nombre. On les appelle aussi *collegiati.* IV. 175. *b.* Comment ils étoient entretenus. *Ibid.* 176. *a. Voyez* LECTICAIRE.

COPIATES, observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 589. *a.*

COPIE, (*Jurisp.*) ce mot est quelquefois opposé à celui d'original, quelquefois à celui de minute, à celui de grosse, à celui d'expédition. Copies collationnées. Copie correcte & lisible. Copie entiere. Copie par extrait. IV. 176. *a.* Copie figurée. Copie sur papier commun. Copie signifiée, tronquée, vidimée. *Ibid. b.*

Copie de pieces ou *vidimus.* XVII. 247. *a*, *b.* Copie collationnée. III. 624. *a.* Copie des contrats. IX. 124. *a.*

COPIE de lettres, *livre de.* (*Comm.*) IV. 176. *b.*

COPIE, (*Peint.*) Facilité avec laquelle on peut souvent être trompé par des tableaux qui ne sont que copies. M. Chardin prétendoit que quelle que fût la copie d'un de ses tableaux, il ne s'y méprendroit jamais. Raisons qu'il en donnoit. IV. 176. *b.*

Copie. Usage du pantographe, pour tirer des copies de dessins. XI. 827. *a.* Crêpe dont les peintres se servent pour faire quelques copies. XVII. 426. *a.* Maniere de copier en calquant. II. 565. *a*, *b.* Par le moyen des petits carreaux. IV. 436. *b.* Copie réduite. XIII. 881. *a*, *b.*

COPIE, terme d'imprimeur. Compter sa copie. Copies de chapelle. IV. 177. *a.*

Copie, *droit de*, V. 146. *a*, *b.* Visorium qui porte la copie. XVII. 357. *a*, *b.*

COPIER, *contrefaire, imiter*, (*Synon.*) IV. 133. *b.*

COPIEUSEMENT, *abondamment*, *beaucoup*, *bien.* Différence entre ces mots. IV. 177. *a.*

COPISTES, nommés *calligraphes.* II. 561. *b. Voyez* ÉCRIVAIN, SCRIBE.

COPISTE, (*Musiq.*) pourquoi l'art de la gravure & de l'impression appliqué à la musique, a moins eu de succès qu'appliqué à l'écriture. *Suppl.* II. 589. *a.* Importance de la correction dans la copie de la musique. L'intelligence d'une musique difficile dépend beaucoup de la maniere dont elle est copiée. Exposition détaillée des devoirs & des soins d'un bon copiste, & des talens que sa profession exige. Qualité que doit avoir son encre & son papier. *Ibid. b.* Deux formats de papier réglé. De leur usage. Observations qu'on doit faire pour bien distribuer la partition. Division des mesures. *Ibid.* 590. *a.* Netteté des signes. Correction des fausses notes qui peuvent se trouver dans l'original. *Ibid. b.* Méthode pour rassembler dans les partitions les parties séparées. Maniere de tirer une partition en parties séparées. *Ibid.* 691. *a.* Comment les paroles doivent être écrites. C'est au copiste à faire en sorte que la musique exécutée rende exactement à l'oreille du compositeur, ce qui s'est peint dans sa tête en la composant. *Ibid. b.*

COPPERBERG, *voyez* KOPPERSBERG.

COPROPRIÉTAIRE, (*Jurispr.*) les copropriétaires possedent par indivis ou séparément. Leur nombre n'est point limité. Ils peuvent posséder ou en vertu d'un titre particulier, ou en vertu d'un titre commun. Cette distinction est très-importante. IV. 177. *b.*

COPTE *ou* COPHTE, (*Hist. anc.*) langue ancienne des Egyptiens. Vocabulaire & grammaires de cette langue. Quels livres sont écrits en cophte. Quelques-uns prétendent que cette langue n'a jamais été parlée. Le P. Kirker prétend au contraire que sa connoissance peut beaucoup servir à l'intelligence des hiéroglyphes, *&c.* IV. 177. *b.* — *Voyez* COPHTE.

COPTE, *langue*, (*Antiq. Littér.*) *voyez* COPHTE. C'est un mêlange de l'ancien égyptien & de mots grecs qui s'y sont glissés peu-à-peu. Utilité de la connoissance de cette langue. Il n'est pas vrai que l'ancienne langue égyptienne soit dérivée de l'Hébreu, *Suppl.* II. 591. *b.* ni que la langue arménienne soit le meilleur moyen d'en acquérir l'intelligence. Observation sur l'alphabet cophte. Auteurs qui ont eu connoissance de cette langue. Remarques sur la grammaire & le dictionnaire copte de Kircher. Autres savans qui ont donné des ouvrages du même genre. *Ibid.* 592. *a.* Dictionnaire copte annoncé par l'auteur. Énumération des principaux ouvrages coptes qui ont été publiés par l'impression. Manuscrits en cette langue. Leur utilité. *Ibid. b.*

COPTES, *peuples*, (*Géogr.*) peuples qui habiterent anciennement l'Égypte, ou qui en sont issus. Peuples qui l'habitent aujourd'hui. Les vrais coptes très-rares maintenant. Persécutions qu'ils souffrirent sous les empereurs, & ensuite de la part des Turcs. Leur état présent. *Suppl.* II. 592. *b.* Ils sont dépositaires de tous les registres des terres labourables de l'Égypte. Leur obstination à suivre la croyance de leurs peres. Horreur qu'ils ont pour nous. Comment ils pratiquent la confession. Jeûnes qu'ils observent. Du baptême de leurs enfans. La circoncision observée parmi eux. Ils obtiennent facilement la permission de répudier leurs femmes. Usage qu'ils ont de prendre des femmes à loyer à tant le mois. Cérémonies du mariage, *Ibid.* 593. *a.* & des funérailles. *Ibid. b.*

COPULATION, *voyez* ACCOUPLEMENT.

COPULATIF, (*Gram. & Logiq.*) conjonctions copulatives. III. 872. *b.* X. 759. *b.* Observations sur les phrases latines, où la conjonction copulative semble réunir l'indicatif & le subjonctif. XV. 564. *a*, *b.* Syllogisme copulatif. 722. *b.*

COPULE, (*Logiq.*) quelquefois la copule & l'attribut sont renfermés dans un seul mot. C'est sur elle que tombe toujours l'affirmation ou la négation. Ce sont les verbes auxiliaires qui servent de copules grammaticales dans les jugemens. IV. 177. *b.*

Copule, qui sert à lier le sujet & l'attribut. XIII. 476. *b.*

COQ, (*Ornith.*) ce qui le distingue des autres oiseaux de son genre. Le coq & le rossignol sont les seuls oiseaux de jour qui chantent la nuit. Description du coq. La couleur de son plumage est fort variée. IV. 178. *a.* Coq & poule noire des montagnes de Moscovie. *Ibid. b.*

Coq de roche, vol. VI. des planch. regne animal, pl. 40.

COQ, (*Econ. domest.*) caracteres d'un bon coq. Nombre des poules auxquelles il peut suffire. Moyen d'introduire un nouveau coq dans une basse-cour. IV. 178. *b.*

COQ, (*Mat. méd.*) bouillon de vieux coq, recommandé dans certaines maladies. Propriété du jus, ou décoction du coq. Usage qu'on avoit de fatiguer un coq & de le faire mourir de lassitude, lorsqu'on vouloit en faire un bouillon médicinal. La chair de vieux coq employée dans les consommés. IV. 178. *b.* Prétendues propriétés de différentes parties du coq. Guérison d'un soldat aveugle par le moyen du sang de coq, selon le rapport de Mercurialis : le remede fut conseillé par Esculape. *Ibid.* 179. *a.*

Coq. Analyse de sa chair considérée comme aliment. I. 267. *b.* Mets de crêtes de coqs. *Suppl.* II. 651. *b.*

Coq, *pierre de*, I. 253. *a.*

COQ, (*Mythol.*) on en faisoit le symbole de la vigilance. A quels sacrifices on l'employoit. Quel est le sens de l'ordre que Socrate donna à Criton, d'immoler un coq à Esculape. IV. 179. *a.*

Coq. Divination par le moyen des coqs. I. 253. *a.* Le coq, figure symbolique. XV. 730. *a.*

Coq de bois. Oiseau qui ressemble au coq d'Inde pour la grosseur & la figure. Sa description. IV. 179. *a.* Il est excellent à manger. *Ibid. b.*

Coq de bruyere. Sa description. IV. 179. *b.*

Coq de bruyere. Comment il appelle ses poules. Description du coq des bois. Lieux où on le trouve. Lieux qu'habite le coq de bruyere. Ses mœurs. Spectacle singulier que présentent [illegible] oiseau. *Suppl.* II. 593. *b.* Description & mœurs de la poule de bruyere. Cette espece d'oiseaux peu [illegible] use. Contrées qu'ils fréquentent. *Ibid. b.*

[illegible] les habitans de Cayenne connoissent un oiseau remarquable par sa beauté. Ses différentes désignations. Sa description. *Suppl.* II. 594. *a.* Ses mœurs. Maniere de le classer. *Ibid. b.*

COQ D'INDE, (*Econ. rust.*) éloge de cet animal pour la basse-cour. Quel doit être celui qu'on donne aux femelles. IV. 1[illegible].

Coq d'Inde. Sa description. Couleur des œufs. Ces oiseaux cherchent les lieux chauds. Difficulté d'élever les petits. IV. 1[illegible].

Coq indien. Oiseau fort différent du coq d'Inde. Autres noms qu'il porte. IV. 180. *a.* Description de trois oiseaux de cette espece. *Ibid. b.*

Coq, herbe du, X. 345. [illegible]

COQ, *tête de,* (*Anatom.*) XVI. 199. *a.*

COQ, *l'ordre du,* (*Hist. mod.*) en quels tems & occasion cet ordre fut institué. IV. 180. *b.*

COQ, (*Blason*) meuble d'armoiries. Coq crêté, becqué, barbé, membré. Coq chantant. Signification de ce symbole. Les Gaulois le prenoient dans leurs enseignes militaires. *Suppl.* II. 5[illegible].

COQ *du vaisseau,* (*Marine*) IV. 180. *b.*

COQ, (*Horlog.*) les coqs à la françoise sont meilleurs que ceux à l'angloise. Ce qu'on appelle *petit coq* dans les montres françoises. Son utilité. Autre piece dans les montres françoises, appellée *petit coq d'acier.* IV. 180. *b.*

Coq, dans les pendules. IV. 181. *a.*

COQ, (*Serrur.*) coqs simples, doubles & triples. IV. 181. *a.*

COQUALLIN, ou *écureuil orange,* (*Quadrup.*) *Suppl.* II. 594. *b.* Sa description & ses mœurs. Lieux qu'il habite. Maniere de le classer. *Ibid.* 595. *a.*

COQUE, (*Hist. nat.*) toute enveloppe ou nid formé par les insectes à divers usages. Différentes sortes de travaux des insectes pour se former ces enveloppes. Coques d'ichneumons. IV. 181. *a.* Les coques distinguées par leurs différentes figures.

Premier usage des coques: c'est là que les insectes se renferment pour y subir leur transformation. Ces coques paroissent servir à trois fins, indiquées dans cet article.

Second usage. Lorsque les insectes en bâtissent pour y demeurer dans le tems qu'ils sont encore insectes rampans, qu'ils mangent & qu'ils croissent.

Troisieme usage. Quelques insectes les font servir d'enveloppe à leur couvée. *Ibid. b.*

Coque. Différentes especes de coques de soie que filent les chenilles. III. 292. *b.* 293. *a.* Chenilles qui font leurs coques dans la terre. Celles des chenilles qui vivent en société. *Ibid. b.* Comment les papillons ouvrent leurs coques. XI. 875. *a.* Coques de vers à soie. XV. 269. *a.* *Voyez* les planches de ver à soie, vol. I. Différentes formes de coques dont quelques chrysalides sont revêtues. VIII. 784. *a.*

COQUE, (*Marine & Corder.*) IV. 182. *a.*

COQUES & *vanons,* (*Pêch.*) sorte de coquillage qui renferme un poisson. Maniere d'en faire la pêche ou récolte. Tems où elle se fait. IV. 182. *a.*

Coque, espece d'appât qui enivre le poisson. XIV. 196. *a.*

COQUE *du Levant,* (*Botan.*) *voyez* COCCULUS.

Coques de graines. Méthode de faire fructifier les especes de graines domestiques renfermées dans les coques les plus dures. VII. 836. *b.*

COQUELICOT, *voyez* PAVOT.

COQUELOURDE. Description de ce genre de plante. IV. 182. *a.*

COQUELOURDE, (*Mat. méd.*) propriété de cette plante appliquée extérieurement. IV. 182. *a.* Ses fleurs entrent dans l'eau hystérique. *Ibid. b.*

COQUELUCHE *endémique.* Saison de l'année où elle paroît. Origine du nom de coqueluche. Différentes années dans lesquelles elle a regné avec violence. Divers peuples qui en ont été attaqués en certains tems. Cause soupçonnée de cette maladie. Trois choses que doit se proposer un bon médecin pour la guérir. Remedes à employer pour cet effet. IV. 182. *b.*

Coqueluche. Usage de l'émétique dans cette maladie. XVII. 467. *a.*

COQUERELLES, (*Blason*) noisettes dans leurs gousses, jointes ensemble au nombre de trois. Etymologie du mot. *Suppl.* II. 595. *a.*

COQUET *de Pontailler,* (*François-Jacques & Gaspard*) *Suppl.* IV. 503. *b.*

COQUETTERIE, (*Morale*) en quoi consiste la vie d'une femme coquette. IV. 183. *a.*

Coquetterie. De la coquetterie chez les femmes. VI. 473. *a.* Différence entre la coquetterie & la galanterie. XVII. 766. *b.* De la parure des femmes coquettes. *Suppl.* II. 244. *b.*

COQUILLAGE, (*Ichtyol.*) différence entre une coquille & un coquillage. Les animaux de ce genre sont appellés *testacées.* Dans quelle classe Aristote les range. Il les distingue en univalves, bivalves & en turbinées. On a fait beaucoup plus d'observations sur la figure des coquilles, que sur celle des animaux qui y sont renfermés. Cependant il seroit plus nécessaire de connoître l'animal que la coquille. Les animaux les plus abjects n'en sont pas moins dignes des recherches du naturaliste. IV. 183. *b.* Il est vrai qu'il est difficile d'observer leur conformation intérieure; cependant d'habiles observateurs sont déja parvenus à surmonter ces obstacles. La plus grande difficulté seroit pour les coquillages qui ne se trouvent que dans des pays fort éloignés; mais tous ceux qui travaillent pour l'avancement des sciences, concourent au même but. Chacun doit s'occuper au moins des productions du pays qu'il habite. Il reste beaucoup de coquillages de ce pays-ci qui sont à peine connus. *Ibid.* 184. *a.*

Coquillage. Il paroît que les coquillages sont les premiers poissons que les hommes ont connus & mangés. X. 783. *b.* Distribution des coquillages en trois classes; les univalves, les bivalves & les multivalves. 860. *a, b.* Cause de confusion dans la maniere de les classer. *Suppl.* II. 75. *b.* De leur sexe. *Suppl.* I. 123. *b.* *Suppl.* III. 10. *b.* 64. *a.* Pêche de coquillages. XII. 224. *a, b.*

COQUILLAGE, (*Mat. méd.*) délicatesse des Grecs & des Romains sur le choix des coquillages considérés comme mets. Qualité de ces mets. IV. 184. *a.*

COQUILLARDE. Différence entre ce poisson de mer & le perce-pierre. XII. 326. *b.*

COQUILLART, (*Guillaume*) poëte. Ses ouvrages. XIV. 246. *b.*

COQUILLE. Ce qu'on doit entendre par ce mot. IV. 184. *a.* Pourquoi la coquille a toujours été plus recherchée & considérée que l'animal même. Les coquilles sont une des matieres les plus abondantes que nous connoissions. Elles sont de toutes les parties de l'animal la plus durable. La plupart de celles qui ont existé dès le commencement du monde, existent encore: cette matiere se multiplie même chaque jour. Différens lieux, differentes dispositions dans lesquelles on les trouve. *Ibid. b.* Il y a lieu de croire que la marne & la craie, la pierre & le marbre ne sont composés que de fragmens de coquilles. Leur matiere est fort analogue à la pierre. Elles changent de nature sans changer de forme. Coquilles fossiles, coquilles pétrifiées. Aristote les divise en univalves, bivalves & turbinées. Daniel Major est le premier qui les ait divisées en classes, genres, especes. Distinction qu'il fait de testacées improprement dits & vivans, & de testacées improprement dits & morts. Comment il divise les coquillages. Autre distribution des coquilles en trois classes. Eloge de l'ouvrage de Lister sur les coquilles, & de la méthode selon laquelle il les distribue. *Ibid. b.* Extrait de cette méthode, par laquelle les coquilles sont divisées en trois classes; savoir, celles de terre, celles d'eau douce, & celles de mer. Subdivision des deux dernieres.

Coquilles de terre. Buccins. Leur description. *Ibid. b.* Caracteres par lesquels Lister a déterminé les genres des buccins de terre. Idée générale des caracteres spécifiques qui distinguent la plupart des turbinées ou buccins. Ils sont tirés de la forme des coquilles & de leurs couleurs. Ce qu'on remarque pour les formes, & ensuite pour les couleurs. *Ibid. a.* Il a fallu souvent employer plusieurs noms, plusieurs épithetes, *&c.* pour distinguer une coquille de toutes celles qui ne lui sont pas parfaitement semblables. D'autres ont substitué à ces phrases des noms plus usités, tirés des choses auxquelles les coquilles ont le plus de ressemblance. Imperfection de cette maniere de nomenclature. Limaçons. Limaçons applatis. Distinctions entre ces derniers.

Coquilles d'eau douce. Elles sont ou univalves ou bivalves. Des coquilles *univalves.* Buccins, limaçons, limaçons applatis. *Ibid. b.* Patelles. Nérites.

Bivalves d'eau douce. Description de ces coquilles, & de la maniere dont elles s'unissent. Moules: deux especes. Les caracteres par lesquels on distingue les bivalves sont tirés de la forme & de la couleur. *Ibid.* 187. *a.* Remarques qu'on fait à ces deux égards. Pétoncles.

Coquilles de mer. Bivalves dont les pieces sont inégales, qui sont les peignes. Origine du nom qu'on leur a donné. Leur division en deux classes. Leur description. Les huitres divisés en deux genres. *Ibid. b.* Les spondyles; origine de ce nom. Diverses especes. On compte sept genres de coquilles *bivalves* de mer, dont les deux pieces sont égales & semblables; savoir, les *meres perles,* aussi appellées *peignes:* elles sont divisées en trois genres. Especes du premier genre. Le second n'en a qu'une appellée *vitres chinoises.* Description du troisieme genre. Les *pétoncles,* qui se divisent en quatre genres principaux. *Ibid.* 188. *a.* Descriptions & soudivisions de ces genres.

genres. Les *moules*. Description & division en deux genres. Les *pinnes-marines*. Description : lieux où elles sont communes. Usages qu'on en fait. Autres noms qu'on leur donne. On les divise en deux genres. Les *tellines* ou tenilles. En quoi elles different des moules. *Ibid. b.* Leur division en deux genres. Les *solenes* ou manches de couteaux. Autres noms qu'on leur donne. Leur description. Les *cames*. Differentes manieres dont on les nomme.

Coquilles de mer de trois pieces. Pholades, divisées en deux genres.

Coquilles de mer de cinq pieces. Conques anatiferes. Etym. de ce nom. Elles n'ont qu'un genre. Celles qu'on appelle *poussepiés*. Leur description.

Coquilles de mer de douze pieces. Glands de mer. Univalves de mer. Lépas ou patelles, divisés en quatre genres. Tuyaux de mer ou dentalles. *Ibid.* 189. *a.* Vermisseaux de mer. Arrosoir ou pinceau de mer. Nautiles. Mouvemens de ce poisson. Les nautiles se divisent en deux genres. Limaçons. Etym. de ce nom. Neuf genres de limaçons. Nérites. Étym. de ce nom. Ce qui les distingue des limaçons. Leur division en six genres. *Ibid. b.* Oreilles de mer. Sabots divisés en sept genres. Porcelaines divisées en douze genres. *Ibid.* 190. *a.*

Rouleaux & cornets. Huit genres de rouleaux & six de cornets, nommés le *grand amiral*. Buccins, vingt-quatre genres. *Ibid. b.* Distribution des coquilles, selon la méthode de M. Tournefort. Ouvrage de Rumphius, où se trouve aussi une distribution des coquilles. *Ibid.* 191. *a.* Méthode qu'a suivie Langius dans sa distribution. Celle de Hebenstreit. Méthode donnée par M. Breyn. *Ibid. b.* Celle de M. Linnæus. Celle de M. Gualtieri. *Ibid.* 192. *a.* Celle qu'a donnée l'auteur de l'histoire naturelle, éclaircie dans deux de ses principales parties, la lithologie & la conchyliologie.

Remarque générale sur les méthodes qu'on vient d'indiquer. C'est sur les principes d'Aristote qu'elles ont été établies. L'ouvrage en ce genre qui contiendra le plus grand nombre de figures, sera toujours préféré. *Ibid. b.*

Coquille. Hypothese sur la formation des coquilles. X. 360. *b.* Noyau d'une coquille. XI. 267. *a.* Ailes & oreilles. 622. *a.* Queue. XIII. 706. *a.* Rides de certaines coquilles. XIV. 286. *a.* Robe d'une coquille. 310. *a.* Volutes. XVII. 461. *b.* Zones. 743. *a.* Coquilles turbinées. XVI. 750. *a.* Coquilles ombiliquées. XVII. 378. *a.* Terre formée de fragmens de coquilles. IV. 513. *b.* Amas formés de coquilles, appellés *falunieres*. VI. 389. *a, b.* Des coquilles & autres corps marins répandus en divers lieux sur la surface du globe, & formant différentes couches dans son intérieur, *voyez* l'article *Déluge*. Carrieres aux environs de Paris uniquement composées de coquilles Les coquilles regardées comme principe des pierres calcaires. Disposition des couches des coquilles fossiles. Les coquilles de nos pays ne sont point des mers de nos climats. Plusieurs dont les analogues vivans nous sont inconnus. VII. 210. *a.* Où se trouve le plus de coquilles fossiles. 623. *a.* Coquilles fossiles, nommées *gryphites*. 974. *b.* Autres dites *ostreopectinites*, XI. 694. *b.* & *térébratulites*. XVI. 153. *a.* Coquilles qui servent de monnoie chez les Negres, IX. 623. *b.* chez les Sauvages de Virginie, XII. 214. *b.* au royaume de Congo, XVII. 714. *b.* dans plusieurs contrées de l'Asie & de l'Afrique. IV. 241. *b.* Coquilles fluviatiles & de mer, représentées vol. VI. des planch. regne animal, pl. 65. — 74. Coquilles fossiles représentées dans le même volume, regn. minér. pl. I. — 14.

COQUILLE, (*Mat. méd.*) nature générale de toutes les coquilles. Celles dont on fait usage en pharmacie. IV. 192. *b.*

COQUILLE, (*Anatom.*) *voyez Suppl.* IV. 101. *a, b.*

COQUILLE, (*Hist. ancienne.*) instrument de musique. IV. 193. *a.*

COQUILLE, (*Archit.*) divers usages de ce mot. IV. 193. *a.*

COQUILLES *à boulet*, (*Artiller.*) IV. 193. *a.*

COQUILLE, outil de diamantaire. IV. 193. *a.*

COQUILLE, (*Peintre éventailliste*) IV. 193. *a.*

COQUILLE, (*Charron*) IV. 193. *a.*

COQUILLE, (*Jardin.* IV. 193. *a.*

Coquille, fruits à, VII. 356. *a.*

COQUILLE, (*Imprim.*) IV. 193. *a.*

COQUILLE, (*March. de modes*) IV. 193. *b.*

COQUILLE, (*Ruban.*) IV. 193. *b.*

COQUILLE, (*Blason*) meuble d'armoirie. *Suppl.* II. 595. *a.* Coquilles de S. Jacques. Coquilles de S. Michel. Signification de ce symbole. *Ibid. b.*

COQUIMBO, ville d'Amérique. *Voyez* SERENA.

COR, (*Chir.*) durillon qui se forme aux doigts des pieds. Cause des cors. Comment on les guérit. IV. 193. *b.*

Cor, cause de ce mal : moyens de le guérir. V. 172. *b.* 173. *a.* espece de cor appellé oignon. XI. 433. *b.*

COR, (*Chauder. Chasse.*) Instrument. IV. 193. *b.* Descriptions de diverses sortes de cors : maniere d'en jouer. Rapports qu'il doit y avoir entre ces instrumens, lorsqu'on fait des concerts à plusieurs cors. Cor, cornet de vacher. Cors avec

lesquels les prêtres des Hébreux annonçoient le jubilé. Étym. du mot jubilé. *Ibid.* 194. *a.*

COR. (*Musiq. instr. des anciens.*) *Voy.* pl. I. de luth. *Suppl.* & l'art. *Trompette.*

Cor. Du cor des anciens, *Suppl.* III. 764. *a.* *Suppl.* IV. 670. *b.* Cor de chasse du royaume de Loango. 679. *a.*

COR. (*Luth.*) Un compositeur doit connoitre l'étendue commode d'un cor de chasse, & les tons qu'en peut tirer tout homme qui en donne, sans être supérieur. De l'étendue de cet instrument, & des tons qu'il donne. Échelle du cor. *Suppl.* II. 595. *b.* Erreur à ce sujet dans la pl. 22. de lutherie. *V. vol. des planches* où l'on trouve une table du rapport de l'étendue de la voix & des instrumens de musique comparés au clavecin. Comme les tons que le cor de chasse fournit commodément, appartiennent au mode majeur d'*ut*, & à ses relatifs majeurs de *sol* & de *fa*, on ne peut pas employer le cor dans les autres modes. Comment on remédie à cet inconvénient. De la maniere de noter les parties de cor. *Ibid.* 596. *a.*

COR-DE-CHASSE, (*Blason.*) meubles d'armoiries. Différentes dénominations qu'il reçoit selon la maniere de le représenter. *Suppl.* II. 596. *a.*

Cor, particule prépositive en françois. XII. 101. *a.*

CORACOBRACHIAL, (*Anat.*) muscle du bras. Sa description. IV. 194. *a.*

CORACOIDE, (*Anat.*) apophyse de l'omoplate. Étym. du mot. Sa situation & son usage. IV. 194. *a.*

CORAIL. (*Hist. nat. Insectolog.*) M. Peyssonel a trouvé le premier que cette prétendue plante marine appartient au regne animal. Ce qu'il appelle orties corallines. Autres prétendues plantes qu'il a trouvées appartenir au regne animal. Ce qui suit est tiré d'un ouvrage de M. Donati. Étym. du mot *corail*. Divers sentimens sur la nature de cette substance. Description de cette végétation marine. IV. 194. *b.* Examen de la substance du corail. Insecte par lequel elle est sujette à être rongée. Description de son organisation intérieure. Autre insecte qui traverse le corail en ligne droite. Les marbres les plus durs ne sont pas exempts des atteintes de ces insectes, au fond de la mer. Cannelures du corail. Cette matiere exposée à un feu violent se réduit en une cendre très fine. Examen de cette cendre au microscope. *Ibid.* 195. *a.* Corps cellulaire qui environne la surface du corail : globules dont la substance du corail est composée. Sur le corps réticulaire s'étend une écorce molle & d'une couleur un peu plus claire que celle de la substance intérieure. Vaisseaux qu'on y découvre. Cellules qui sont l'habitation des polypes. *Ibid. b.* Description du polype & de sa coquille. Œufs de polypes observés. Comment se fait l'accroissement du corail. *Ibid.* 196. *a.*

CORAIL. (*Conchyl.*) La plupart des modernes attribuent à M. Peyssonel la découverte des animaux du corail, parce-qu'il écrivit à M. de Reaumur en 1725, avoir observé du mouvement dans les prétendues fleurs de cette production marine. Mais ce mouvement avoit été apperçu & même désigné comme un mouvement animal, dès l'année 1609, par Impérati & le Comte Marigli lui-même. Remarque de M. de Réaumur sur l'observation de Peyssonel. Celui qui a affirmé le premier que le corail étoit formé par ces animaux, & qui en a donné les preuves les plus convaincantes, c'est M. Bernard de Jussieu. Détails sur ce sujet. *Suppl.* II. 596. *b* Corail rouge représenté *VI. vol. des pl. hist. nat. pl. 87.* De la végétation du corail. Lieux où on le pêche. Lieux où se trouve le plus gros & le plus haut. *Ibid.* 597. *a.*

CORAIL *articulé rouge*, (*Conchyl.*) *voyez VI. vol. des pl. hist. nat. pl. 86.* En quoi il differe du commun. Sa description. Lieux où on le trouve. *Suppl.* II. 597. *a.*

CORAIL *articulé blanc*, (*Conchyl.*) *voyez VI. vol. des pl. hist. nat. pl. 86.* Sa description. Lieux où on le trouve. *Suppl.* II. 597. *b.*

CORAIL *blanc*, (*Conchyl.*) *voyez VI. vol. des pl. hist. nat. pl. 87.* Sa description. Lieux où on le trouve. *Suppl.* II. 597. *b.*

Corail, recherches sur sa nature. XII. 721. *b.* 722. *a.* Espece de corail appellée *fungites*. VII. 375. *b.* Autre dite *hippurite*. VIII. 219. *a.* Substance appellée improprement *corail noir*. IX. 588. *b.* Corail pétrifié nommé *keratophyte*. 119. *b.* Corail blanc ou corail oculé. VI. vol. des planches, regne animal, pl. 87. Corail rouge, *ibid.* Espece de corail qui se trouve au sein de la terre. IX. 589. *a.* Rochers dans la mer Rouge appellés *rochers de corail*. XIV. 404. *b.*

Corail. (*Mat. médic.*) Le corail est un absorbant terreux. Corail préparé, maniere de le faire. Sel de corail. Magistere de corail : ses propriétés : celles du sel. Les différentes teintures de corail sont des préparations absolument inutiles. IV. 196. *b.* Syrop de corail de Quercetan : vertus qu'il lui attribue. Préparations dans lesquelles on fait entrer le corail. *Ibid.* 197. *a.*

CORAIL. (*Mythol.*) IV. 197. *a.*

CORAIL *de jardin*, (*Botan.*) piment, poivre de Guinée. Sa description. Lieux où il croît. — *Voyez Piment*, *Poivre*. IV. 197. *a.*

CORAIL *de jardin*. (*Diete & Mat. médic.*) XII. 628. *a.*

CORAISCHITE, (*Hist. mod.*) administrateur du temple

de la Mecque. Famille à qui cette prérogative appartient. A qui ce nom a été ensuite donné. IV. 197. *a.*

CORALLINE, (*Botan.*) genre de plante qui se trouve dans les eaux. Distinction des corallines qui appartiennent au regne animal, & de celles qui appartiennent au végétal. IV. 197. *a.*

CORAS, (*Jean de*) Jurisconsulte. XVI. 453. *a.*

CORASMIN, (*Géogr. Hist. mod.*) peuples d'Asie, *&c.* qui n'ont pu s'établir en aucun endroit, & qui ont disparu de dessus la surface de la terre. *Ibid.* 197. *b.*

CORB, (*Ichthy.*) poisson des isles Moluques. Sa description. Lieu où on le pêche. Sa classification. *Suppl.* II. 597 *b.*

CORBEAU, (*Ornith.*) description de cet oiseau. *Ibid.* 197. *b.* Comment il se nourrit. Corbeaux blancs. Les corbeaux ne craignent ni le chaud ni le froid. Lieux & tems où ils nichent. Leurs œufs. Durée de leur vie. IV. 198. *a.*

Corbeau. Oiseau qui lui fait la guerre. IX. 726. *a.* Corbeau aquatique. *Suppl.* I. 79. *a. b.* Corbeau nommé *corneille mantelée. Suppl.* II. 607. *a. b.*

CORBEAU, (*Mat. méd.*) propriétés de sa cendre, de sa fiente, de ses œufs, de son cerveau, de son cœur. Toutes ces vertus fondées sur de vaines traditions. IV. 198. *a.*

CORBEAU. (*Mythol.*) IV. 198. *b.*

Corbeau. Lac des deux corbeaux dans les Gaules, auprès duquel on décidoit les différends par le moyen des corbeaux. IX. 151. *b.*

CORBEAU *de mer*, (*Ichthyol.*) IV. 198. *b.*

CORBEAU, (*Astron.*) IV. 198. *b.*

Corbeau. Origine de cette constellation. *Suppl.* III. 468. *b.* moyen de la connoitre. *Suppl.* II. 567. *b.*

CORBEAU, (*Archit.*) IV. 198. *b.*

CORBEAU, (*Art milit.*) machine de guerre dont les Romains se servoient. Description qu'en donne Polybe. Usage qu'on en faisoit. IV. 198. *b.* La description que M. de Folard fait du corbeau est différente de celle de Polybe. Plusieurs especes de corbeaux dont il parle. Descriptions du corbeau dauphin, du corbeau démolisseur, du loup, du corbeau à lacs courans. *Ibid.* 199. *a.* Du corbeau à pinces, du corbeau à cage, ou tollenon, du polyspaste ou corbeau d'Archimede. Éloge des recherches de M. le chevalier de Folard sur toutes ces machines de guerre des anciens. *Ibid. b.* Quels sont les livres auxquels M. l'abbé Pluche borne la bibliotheque d'un militaire en campagne. *Ibid.* 200. *a.*

CORBEAU *démolisseur*, (*Art. milit. Mach.*) en quoi consistoit cette machine des anciens. *Suppl.* II. 597. *b.* Ce que César en dit dans ses commentaires. *Ibid.* 598. *a.*

CORBEAUX, (*Mach. milit. des anc.*) description & usage de quelques machines de guerre, que les anciens nommoient corbeau à griffe, corbeau à cage, corbeau double, corbeau à tenaille. Fameux siege de Bisance, sous le regne de l'empereur Sévere. Machines employées à ce siege. Détails sur le siege de Platée dont parle Thucydide. *Suppl.* II. 598. *a. Voyez pl. 2. de l'art milit. armes & machines de guerre.*

Corbeau de Duillius, description de cette machine, représentée *pl. 13. art. milit. armes & mach. de guerr. Suppl.* Son usage. *Suppl.* II 598. *b.*

Corbeau. M. Perrault croit que cette machine étoit semblable à notre grue. VII. 971. *b.* Corbeau d'Archimede. *Suppl.* IV. 472. *b.* Corbeau à cage. 931. *a. b.*

CORBEAU, (*Serrur. Charp.*) IV. 200. *a.*

CORBEILLE, signification propre de ce mot, son usage en architecture, & dans la fortification. IV. 200. *a.*

Corbeille, voyez *panier.*

CORBEILLE, (*Ichthy.*) description de ce poisson d'Amboine. Maniere de le classer. *Suppl.* II. 598. *b.*

CORBEILLER, (*Hist. eccl.*) officier du chapitre de l'église d'Angers. Leur nombre. Leurs fonctions. Leur rang. IV. 200. *a.*

CORBIN, (*Bec de*) vieille arme, instrumens à bec de corbin. IV. 200. *a.* Bec de corbin, ustensile de sucrerie. *Ibid. b.*

CORBINAGE, (*Jurisp.*) droit singulier que s'attribuent les curés d'un canton en Poitou. IV. 200. *b.*

CORBULO, chanoines réguliers de Monte-Corbulo. IV. 200. *b.*

CORCELET, (*Histoire des insect.*) partie du corps des insectes. Différences qu'on y remarque selon la variété des especes. Insectes à deux corcelets. *Voyez* INSECTE. IV. 200. *b.*

Corcelet des lepidopteres ou papillons, *Suppl.* III. 728. *b.*

CORCHORUS, (*Botan.*) plante d'Égypte. Sa description. IV. 200. *b.* C'est un légume pour les Égyptiens. *Ibid.* 201. *a.*

CORCYRE, (*Géogr.*) peuples de cette isle nommés *Phéaciens*, *voyez* ce mot. *Voyez* aussi l'article *Corfou*, nom moderne de cette isle. Jupiter Casius honoré à Corcyre. X. 670. *b.*

CORDA, (*Drap.*) grosse serge, *&c.* aussi nommée *pinchina.* Ce que les réglemens du commerce prescrivent sur la maniere de la fabriquer. IV. 201. *a.*

CORDACE, danse des Grecs. IV. 201 *a.*

CORDAGE, (*Marine.*) état de tous les cordages nécessaires pour la garniture & rechange d'un vaisseau du premier rang, avec les dimensions de leur grosseur & de leur longueur. Funins du mât d'artimon. Voile d'estai d'artimon. Vergue de fougue. Perroquet de fougue. IV. 201 *a.* Funins du grand mât. Voile d'estai. Grand hunier. *Ibid. b.* Voile d'estai. Grand perroquet. Funins du mât de misene. Petit hunier. *Ibid.* 202. *a.* Voile d'estai. Perroquet devant. Beaupré. Perroquet de beaupré. Ancres. Cables. Pour la chaloupe. *Ibid. b.* Bonnettes en estai du grand hunier. De la misene. Du petit hunier. Canons. Voiles. *Ibid.* 203. *a.* Détail des cordages de rechange. Du canon. Du Pilote. *Ibid. b.* Cables. Cordages de toutes sortes pour toutes manœuvres. Récapitulation de tous les articles précédens, pour faire connoître le poids des cordages, tant en blanc que goudronnés. – *Voyez* MANŒUVRES. *Ibid.* 204. *a.*

CORDAGES *du vaisseau*, (*Corderie.*) ne doivent pas tous être commis à un degré semblable. *Suppl.* I. 315. *a.* De l'allongement des cordes. *Suppl.* I. 314. *b.* 315. *a.*

CORDE, (*Géomét.*) définition. IV. 204. *a.* Corde du complément d'un arc. D'où viennent les noms de corde & de fleche en géométrie. La fleche s'appelle maintenant *sinus verse.* Ce que nous entendons par sinus droit. Diverses propositions démontrées en géométrie, relativement à la corde d'un arc de cercle. Maniere de diviser un arc en deux parties égales. Maniere de décrire un cercle qui passe par trois points donnés quelconques, *&c.* Corollaires tirés de ce dernier problême. *Ibid. b.* La corde d'un arc & le rayon étant donnés, trouver la corde de la moitié de cet arc. *Ibid.* 205. *a.*

Corde, ou rayon étant donné, trouver par le moyen du compas de réduction, la corde de tout arc au-dessous de 60 degrés. III. 756. *b.*

Corde, ouvrage de cordier. Matieres dont on se sert pour faire des cordes. Des cordes de chanvre : on en fait de quatre à cinq sortes : le merlin & le bitord, les aussieres & torons, les grelins, les archigrelins, cordes en queue de rat. IV. 205. *a.*

Corde, défaut des cordes faites du second brin tiré par les peigneurs de chanvre. III. 156. *b.* Petite corde nommée *caventenier.* II. 785. *a.* Cordes sujettes à faire des coques. IV. 182. *a.* Épisser une corde. V. 815. *b.* De l'allongement des cordes d'un vaisseau. *Suppl.* I. 314. *b.* 315. *a.* Corde d'emballeur. XIV. 903. *a.* Travail des cordes, *voyez* CORDERIE.

Des cordes à boyau, ou faites de boyaux mis en filets, tortillés & unis avec la presse. Deux especes ; les unes *grossieres*: détail des opérations du boyaudier dans la fabrication de ces cordes. IV. 205. *a.* Les autres *destinées à la lutherie.* Celles qui viennent de Rome passent pour les meilleures. Elles sont distribuées en paquets de divers numéros. Mystere que font de leur art, les Italiens & ceux de ce pays qui travaillent en ce genre. Détail de cette fabrication, autant qu'il a été possible de s'en procurer la connoissance. *Ibid. b.* Comment on doit choisir les meilleures cordes d'instrumens. *Ibid.* 207. *a.*

CORDE *à boyau*, *corde à violon.* (*Art du Boyaudier.*) La fabrication de ces cordes est une chose presque réservée à l'Italie. Les ouvriers qui les fabriquent font un grand mystere de leur art. Lieux de la France où l'on fait des cordes à boyau. Communication faite à l'auteur, des manœuvres de l'art, par M. Angelo Angelucci. *Suppl.* II. 598. *b.* Âge des agneaux des boyaux desquels on se sert. Pourquoi on est moins porté à ce travail en France qu'en Italie. Description des diverses opérations qu'exige la fabrication de ces cordes. *Ibid.* 599. *a.* Tems où l'on travaille le plus dans ce metier. Du prix des cordes à boyau. *Ibid. b.*

Corde, grosses cordes de boyaux : opération du boyaudier dans leur fabrication. II. 388. *b.*

Des cordes de nerf. Ce que les anciens entendoient par-là. IV. 207. *a.* Matieres qu'on employoit. Comment ces cordes ont été travaillées. Outils de cette espece de corderie. Ce qu'on doit pratiquer avant de se servir de ces cordes. Expérience dans laquelle on a comparé la force d'une corde de chanvre, d'une corde de crin, & d'une corde de nerf. *Ibid. b.* Résultats de cette expérience. On a substitué les cordes de nerfs aux ressorts des chaises & d'autres voitures, & elles y ont très-bien réussi. Comment on peut les garantir de l'humidité. Moyen qu'on pourroit essayer pour ajouter a leur élasticité & a leur durée. *Ibid.* 208. *a.*

Des cordes de cheveux. Circonstances fâcheuses dans lesquelles les femmes des anciens ont donné leurs cheveux pour en faire des cordes. Diverses questions que les méchaniciens se proposent sur les cordes en général. IV. 208. *a.*

CORDES. (*Méchan.*) *De la résistance des cordes.* Causes qui rendent une corde plus difficile à courber. Dans quelle proportion ces causes augmentent la roideur de la corde. Maniere de calculer les puissances propres à vaincre les résistances qui résultent de cette roideur. Combien cette roideur & le frottement augmentent la difficulté du mouvement ; & combien il importe de calculer exactement ces résistances dans les grands effets. Moyen d'employer les seaux pour tirer l'eau d'un puits, de maniere que l'action de l'homme qui tirera le seau, ne soit pas plus pénible au commencement qu'à la fin, & qu'il ne faille employer que le même effort, quoique la résistance de la corde soit toujours variable. IV. 208. *b.* Conséquences tirées de ce qui précede sur la résistance des cordes 1°. L'on doit préférer, autant qu'il est possible, les grandes poulies aux

petites. 2°. Les poulies mouflées ou multiples ne peuvent jamais avoir tout l'effet qui devroit en résulter suivant la théorie. De quoi sont faites les cordes le plus en usage dans la méchanique. *Ibid.* 209. *a.* Frottement qui naît de la maniere dont elles sont composées. On ne doit point attendre des cables de vaisseaux & autres cordages, toute la résistance dont ils feroient capables, s'ils ne perdoient rien de leur force par le tortillement. Il faut éviter avec soin de tordre trop les cordes. Lorsqu'on a quelque grand effort à faire avec plusieurs cordes en même tems, il faut les faire tirer le plus également qu'il est possible. *Ibid. b.*

CORDES. (*Méchan.*) *De la tension des cordes.* Cette tension est plus ou moins grande, selon que la puissance qui tire la corde le sera elle-même plus ou moins. On demande si une corde attachée fixement par un bout & tendue par une puissance quelconque, est tendue de la même maniere qu'elle le feroit, si au lieu du point fixe de suspension, l'on substituoit une puissance égale & contraire à la premiere. Réponse à cette question. IV. 209. *b.*

CORDES. (*Méchan.*) *Vibration des cordes.* Loix de ces vibrations. Ouvrages à consulter de MM. Taylor & Jean Bernoulli sur les théories de ces vibrations. La corde fait des vibrations en vertu de l'élasticité que sa tension lui donne. Cette force d'élasticité peut toujours être comparée à la force d'un poids. Formule générale d'où l'on pourra déduire autant de théorêmes qu'on voudra sur les vibrations des cordes. IV. 210. *a.* Recherches sur la nature de la courbe que forme une corde par ses vibrations, tirées des ouvrages cités ci-dessus. Erreur dans laquelle M. Taylor est tombé. Quelque figure que prenne la corde en faisant ses vibrations, le nombre de ces vibrations dans un tems donné doit toujours être le même, pourvu que ses points arrivent en même tems à la situation rectiligne. Recherches de M. d'Alembert sur cette matiere, contenues dans les mémoires de l'académie de Berlin 1750. *Ibid. b.*

CORDES VIBRANTES. (*Méchan.*) Ouvrages à consulter sur le problême des cordes vibrantes. Trouver le mouvement d'une corde dont l'épaisseur n'est pas uniforme. Fausse solution de ce problême, qui d'abord paroit satisfaisante, mais dont l'auteur démontre ensuite le paralogisme & le défaut. *Suppl.* II. 600. *b*

Corde pour l'arpentage. Maniere de préparer une corde pour empêcher l'effet de l'humidité sur elle. III. 7. *a.*

CORDE *à jour* ou *à vuide.* (*Musiq.*) voyez VUIDE.

CORDES *mobiles*, (*Musique*) Voyez MOBILE.

CORDE *sonore*, (*Musiq.*) Voyez CORDES, *vibration des*, (*Méch.*) Corollaires, tirés de ce qui est dit dans ce dernier article, lesquels servent de principes à la théorie de la musique. *Suppl.* II. 599. *b.* La tension des cordes ne se représente pas par les poids tendans, mais par les racines de ces mêmes poids. Plus une corde fait de vibrations dans un tems donné, plus le son qu'elle rend est aigu. Trois moyens de changer le son d'une corde. Principes sur lesquels est fondée la construction des instrumens à cordes. La corde sonore outre le son principal qui résulte de toute sa longueur, rend d'autres sons accessoires moins sensibles. Cette propriété se trouve dans tous les corps sonores. Singuliere propriété de la corde sonore, lorsque le chevalet qui la divise n'appuie que légérement & laisse un peu de communication aux vibrations d'une partie à l'autre. Ce qu'on entend par cordes d'harmonie. *Ibid.* 600. *a.*

CORDES *stables*, (*Musiq. des anc.*) Voyez STABLES.

CORDES. (*Musiq.*) Usage qu'on faisoit du lin pour les instrumens, avant l'invention des cordes de boyaux. II. 73. *b.* Sons que rend toute corde sonore. IV. 1098. *b.* Cordes à vuide. XVII. 574. *a*, *b.* Vibrations des cordes. XVII. 230. *b.* Cordes à l'unisson. 387. *a.*

CORDE *nouée.* (*Hist. mod.*) Comment les Chinois & les Péruviens se sont servis de cordes, qui leur tenoient lieu d'écriture. IV. 211. *a.* Voyez QUIPOS.

CORDES *de défense.* (*Marine*) IV. 211. *a.*

CORDE *à feu*, (*Artificier.*) IV. 211. *a.*

CORDE *à puits*, (*Boutonn.*) IV. 211. *a.*

CORDE. (*Comm.*) IV. 211. *a.*

CORDE (*Manufact. d'étoffes.*) IV. 211. *a.*

CORDE. (*Gazier.*) IV. 211. *a.*

CORDE *du rouleau.* (*Imprim.*) Usage des deux cordes du rouleau d'une presse d'imprimerie. IV. 211. *a.*

Cordes, les, employées dans les machines, qui prennent un nom particulier tiré de leurs fonctions, sont renvoyées aux articles des machines auxquelles elles appartiennent.

CORDE. (*Manege*) La grande longe qu'on tient autour du pilier où le cheval est attaché, *&c.* Cordes appellées longes du cavesson. Chevaux qu'on fait donner dans les cordes. Chevaux qui font la corde. Chevaux qui ont une corde de farcin. IV. 211. *b.*

CORDE *à saigner*, (*Maréchall.*) IV. 211. *b.*

CORDE, terme de jeu de paume. IV. 211. *b.*

CORDE, (*Billard*) IV. 211. *b.*

CORDES. (*Relieur*) IV. 211. *b.*

CORDE *à encorder.* Son usage chez les Rubanniers. IV. 211. *b.*

CORDE. (*Manuf. en soie*) Différentes sortes. Corde encordée. IV. 211. *b.* Corde de calqueron, de jointe, de gavassiniere, de rame, de rouet, de semple, de boyau pour l'ourdissoir, de valet, de trop, de l'ourdissoir, cordes qui suivent. *Ibid.* 212. *a.*

CORDE, (*Tabac en*) IV. 212. *a.*

CORDE *sans fin*, (*Tourneur*) IV. 212. *a.*

CORDE, (*Pêche*) il y en a de petites & de grosses, garnies à leur extrémité d'un hameçon. Maniere dont les pêcheurs se servent des grosses pour prendre les gros poissons. IV. 212. *a.* Usage des petites. Pêche des cordes en mer, amarées à des chaloupes. Il y a des endroits où l'on tend les petites cordes sur des piquets le long des rivages, au moyen de la longue corde sur laquelle elles sont frappées. Autres cordes qu'on nomme dans l'amirauté de S. Brieux, *trajets* ou *cordées.* Lignes des pêcheurs du Croisic, dans l'amirauté de Nantes. Cordes ou lignes de pié à pile, dans l'amirauté de Boulogne. Dans le ressort de l'amirauté de Poitou, ou des sables d'Olonne, les pêcheurs font des lignes avec lesquelles ils font la pêche des chiens de mer, plies, claires, posteaux & autres gros poissons. *Ibid. b.* Ceux de l'amirauté du Bourg-d'ault se sont avisés dans les gros tems, de tendre en cordes ou lignes de pié, à la côte & sur les grèves qui bordent le rivage. Ce qu'on appelle arrouelles dans le ressort de l'amirauté de S. Brieux. *Ibid.* 213. *a.*

CORDE *de bois.* (*March.*) IV. 213. *a.*

Corde, supplice de la. XV. 675. *a.* Voyez SUSPENSION.

CORDES, (*Jean de*) chanoine de Limoges : histoire de sa bibliotheque. XVII. 758. *a.*

CORDÉ. (*Jardin.*) IV. 213. *a.*

CORDÉ. (*Blason*) Croix cordée, instrumens cordés. IV. 213. *a.*

CORDEAU. (*Charpent.*) Les Jardiniers ont aussi leurs cordeaux. IV. 213. *a.*

CORDEAUX. (*Manuf. en laine*) IV. 213. *a.*

CORDÉE, (*Médec.*) inflammation & contraction du *frænum* & de la partie du *penis* qui est en dessous, *&c.* Maladies dans lesquelles elle arrive. Ses causes. IV. 213. *a.* Remedes à employer. *Ibid. b.*

CORDELAT. (*Drap.*) Provinces & villes de France où cette étoffe se fabrique. Elle varie dans sa longueur, largeur & fabrication, selon les endroits : détails sur cet objet. IV. 213. *b.*

CORDELI. (*Verrerie*) Epithete que l'on donne au verre dans certaines circonstances. IV. 213. *b.*

CORDELIERS, (*Hist. eccl.*) religieux de l'ordre de S. François d'Assise, institué vers le commencement du treizieme siecle. Leur habit. Nom qu'ils portoient autrefois. Ils sont les premiers qui ont renoncé à toute propriété temporelle. Distinctions qui illustrent ou qui ont illustré cet ordre. Eloge de l'ordre même. IV. 214. *a.*

Cordeliers, voyez FRANCISCAINS. Disputes entr'eux sur la forme de leurs capuchons, & sur la propriété de ce qu'ils mangeoient. II. 640. *b.* VII. 290. *b.*

CORDELIERE, (*Hist. eccl.*) religieuse du même ordre. IV. 214. *a.*

Cordeliere, en architecture. IV. 214. *a.*

Cordeliere, terme de Boutonnier. IV. 214. *a.*

Cordeliere, sorte de serge, dans les manufactures en drap. IV. 214. *a.*

Cordeliere, en terme d'imprimerie. IV. 214. *a.*

Cordeliere, en terme de Blason. IV. 214. *a.*

CORDELIERE, (*Blason*) cordon entrelacé en forme de trefle évidé, *&c.* Origine des armes de la maison de Roquefeuil. *Suppl.* II. 601. *a.*

CORDELIERE *des Andes*, (*Géogr.*) haute chaîne de montagnes du Pérou. Extrait de la description qu'en a donnée M. Bouguer. IV. 214. *a.* Voyage de cet académicien dans ces montagnes. Vallée où est située Quito. Elévation du pié de la montagne appellée *Chimboraço.* Température de la province de Quito. Qualité du terrein du pié de ces montagnes. Observations météorologiques du barometre & du thermometre sur la montagne de Pichincha. Hauteur de son sommet. Etat de la neige sur ces hautes montagnes. Différence qu'on éprouve dans les endroits élevés de la Cordeliere, en passant de l'ombre au soleil. Abaissement du barometre dans la partie la plus élevée du Pichincha où sont montés MM. Bouguer & de la Condamine. Parties de ces montagnes où se trouve de l'or. Relations à consulter. *Ibid. b.* Voyez ANDES & CORDILIERES.

CORDERIE, (*Marine*) bâtiment destiné à filer les cables & cordages nécessaires pour les vaisseaux du roi. IV. 215. *a.*

CORDERIE. (*Arts méchan.*) Les cordes de chanvre sont les seules qui se fabriquent dans les corderies. La maniere de préparer le chanvre, avant qu'il passe entre les mains du cordier, se trouve à l'article *Chanvre.* On trouve ici tous les

détails des opérations du cordier, & l'explication de son travail dans toutes ses différentes circonstances. *Des fileurs.* IV. 215. *a.* Ce qu'on appelle fil de carret. De la filerie. Rouet de corderie. *Ibid. b.*

Manœuvres des fileurs. Ibid. 216. *a.* Ce qu'on appelle filer à la ceinture, & filer à la filouse ou à la quenouille. Differences entre ces deux manieres. Travail que peuvent faire onze fileurs dans un jour. Différentes grosseurs dans le fil, destiné par cette raison à différens usages. Maniere de conserver les tourets dans le magasin. *Ibid. b.*

Des commetteurs. Deux especes de cordages, les aussieres & les grelins. Bitord & merlin. Pour donner par degré une idée de la corderie, on traite ici 1°. de la fabrique des petites ficelles; 2°. des aussieres composées de trois torons; 3°. des aussieres plus composées; 4°. des grelins & des cables; 5°. des cordages en queue de rat, & des cordages refaits.

I. *Du bitord.* Rouet qu'on emploie dans ce travail. Opérations du cordier. *Ibid.* 217. *a.* Usage de l'instrument appellé le toupin. Pourquoi une corde ne se détord pas, tandis qu'un fil abandonné à lui-même, perd presque tout le tortillement qu'il avoit acquis. *Ibid. b.*

Du merlin, qui est composé de trois fils : travail du cordier. Du lusin. Du fil de voile. Des aussieres. *Ibid.* 218. *a.* Des quaranteniers. De l'attelier des commetteurs des aussieres à plusieurs torons. Supports des tourets. *Ibid. b.* Chantier à commettre. Les manivelles. Le quarré : trois usages qu'on en tire. *Ibid.* 219. *a.* Chariot du toupin. Le chevalet. Les manuelles, ou gatons. Les palombes ou hélingues. *Ibid. b.*

Maniere de faire un cordage en aussiere à trois torons. Ibid. 220. *a.* Du nombre de fils nécessaires pour une corde de grosseur donnée, & de la maniere de lui donner une longueur déterminée. Pratique des cordiers pour donner à leurs cordes la grosseur qu'on exige : usage de la jauge. *Ibid.* 221. *a.* De la longueur nécessaire des fils, pour ourdir une corde de longueur donnée. Suite de la main-d'œuvre des cordes en aussiere à trois torons. *Ibid. b.* Difference entre les cordages qu'on nomme de *main torse*, & à Rochefort, des *garochoirs*, & les aussieres ordinaires. Suite de la main-d'œuvre. *Ibid. b.* Répartition du raccourcissement. Du commettage. *Ibid.* 223. *a.* Comment on peut connoître si la corde se commet bien. Mauvaise industrie des cordiers par laquelle ils sacrifient la bonté de leur ouvrage, afin que leur piece de cordage ait exactement la longueur qu'ils se sont proposée. *Ibid.* 223. *a.* Conseil à ces ouvriers par rapport à cet objet. *Ibid. b.* Autre mauvaise pratique des cordiers. Opération de détacher la piece & de la faire rasseoir : ce qu'on appelle rouer un cordage : maniere dont on s'y prend pour cela. *Ibid.* 225. *a.* Maniere de rouer à la hollandoise. Observations sur le tortillement que les cordiers donnent à leurs pieces de cordage quand elles sont commises. *Ibid. b.* Il est bon de donner aux pieces, lorsqu'elles seront commises, un tortillement capable de les raccourcir d'une brasse ou deux, pourvu qu'on ait soin de le leur faire perdre avant que de les rouer. Du mouvement de la manivelle du quarré. *Ibid.* 226. *a.* De la charge du quarré. *Ibid. b.* De la force des cordes, comparée à la somme des forces des fils qui les composent. *Ibid.* 227. *b.* Le sentiment vulgaire est que deux fils tortillés l'un sur l'autre sont plus forts qu'étant pris séparément. Ce sentiment a été réfuté par l'expérience & le raisonnement, par MM. de Musschenbroek & Duhamel. Démonstration qu'a donnée ce dernier. *Ibid.* 228. *a.* Autre démonstration. *Ibid.* 229. *a.* Noms & usages de différens cordages. Des lignes. Des quaranteniers. Des ralingues. *Ibid.* 230. *a.* Cordages qui servent aux carenes du port. Pieces servant aux manœuvres des vaisseaux. III. *Des aussieres à quatre, cinq & six torons. Ibid. b.* De la meche. Pourquoi les torons d'une corde se compriment d'autant moins les uns les autres, qu'ils sont en plus grand nombre. *Ibid.* 231. *a.* Moyen de connoître la quantité du vuide qui reste entre les torons de toutes sortes de cordages. *Ibid. b.* La plupart des cordiers, pour remédier aux défauts occasionnés par ce vuide, le remplissent avec un nombre de fils, qui servent de point d'appui aux torons, & sur lesquels ils se roulent : ces fils s'appellent l'ame ou la meche de la corde. Précautions que l'on prend pour la bien placer. Grosseur des meches. *Ibid.* 252. *a.* Maniere de les placer. *Ibid. b.* Ces meches sujettes à se rompre. Précaution à prendre à cet égard : ne point commettre les meches. *Ibid.* 233. *a.* Des cordages à plus de trois torons. Comme la meche est sujette à s'échauffer, pourrir & faire pourrir les torons; l'on examine s'il conviendroit de proscrire les cordages à plus de trois torons, comme quelques-uns l'imaginent. De l'usage des aussieres à plus de quatre torons. De l'usage de la meche dans les cordages à quatre, cinq & six torons. Il y a des cordiers assez adroits pour faire des cordages à quatre torons très-bien commis, sans le secours des meches. *Ibid. b.* Moyen qui réussit le mieux pour cela. Objection contre les cordages à quatre torons sans meche. N'y a-t-il pas lieu de craindre que quand on chargera ces cordages de quelques poids, leurs torons ne se dérangent. Réponse à cette objection. *Ibid.* 234. *a.* Si l'on peut se passer de meches pour les cordages à quatre torons, il ne s'ensuit pas qu'il n'en faille point pour les cordages à cinq & à six torons. Noms & usages des cordages dont on vient de parler. IV. *Des grelins. Ibid. b.* Cordages appellés *gummes*, *cordages de fonde.* Pratique des cordiers pour faire des grelins de toute sorte de grosseur. Ce qu'on entend par le mot *cabler.* Divers avantages que les grelins ont sur les aussieres. *Ibid.* 235. *a.* On peut faire des grelins avec toute sorte d'aussieres. Table où l'on indique le nombre de cordons dont on peut composer les grelins, & le nombre de torons qu'on peut donner à chaque cordon. Des archigrelins, c'est-à-dire, des grelins composés d'autres grelins. Raisons pour lesquelles on ne doit pas y avoir recours. Si l'on veut faire des grelins à douze torons, lequel vaut mieux, de les faire avec trois cordons composés chacun de quatre torons, ou de les faire avec quatre cordons, composés chacun de trois torons. *Ibid. b.* De la longueur & du raccourcissement des fils dont on ourdit un grelin. *Ibid.* 236. *a.* Regle pour commettre un grelin au quart. Regle pour commettre un grelin au cinquieme. Noms & usages des grelins. Des cables. *Ibid. b.* Pieces en grelin. H[illegible]s. Tournevires. Itagues. Drisses & écoutes. Guinderesse[illegible]s. Etais. V. *Des cordages en queue de rat.* Des auss[illegible] de rat : pratique des cordiers pour cette fo[illegible] *Ibid.* 237. *a.* Des grelins en queue de ra[illegible]s cordages en queues de rat. VI. *Des cordag*[illegible] *verts* : pratique des cordiers. Réflexion de l'aute[illegible] longueur de cet article. *Ibid.* 238. *a.* Ouvrage de M. Duhamel à consulter. *Ibid. b.*

Corderie. Instrumens & opérations de cordier. Chevalet, III. 310. *b.* émerillon, V. 564. *b.* fer, VI. 504. *a.* fil, 789. *b.* filerie, 794. *b.* fileurs, 796. *b*, frottoir, VII. 355. *a.* haloir, VIII. 31. *a*, *b.* moucher le chanvre, X. 777. *a.* peignon ou ceinture du cordier, XII. 245. *b.* peignes, 241. *b.* rouets, XIV. 398. *a*, *b.* travail des cables, II. 493. *b.* touret du cordier, XVI. 473. *b.* meche dans le travail du cordier, X. 226. *b. voyez* CORDE.

CORDIAL. Remede cordial, le plus sûr qu'on connoisse. XIII. 721. *b.* De l'usage des cordiaux dans les cas de débilité. IV. 651. *a*, *b.*

CORDIALES. (*Pharm.*) Quatre eaux cordiales. Trois fleurs cordiales. Ces eaux & ces fleurs rejettées comme inutiles, du moins à titre de cordial. Ce que dit Harvé des eaux de cette sorte. IV. 238. *b.*

CORDIER. Date des statuts de la communauté des cordiers. Il n'y a point d'art qui en exigeât de meilleurs & de plus rigoureusement prescrits. Quel est l'objet de ceux qui y existent. IV. 238. *b.*

Cordiers, saint qu'ils ont pris pour patron. *Suppl.* IV. 258. *b.*

CORDILIERES, (*Géogr.*) montagnes du Pérou. Il y regne des orages presque perpétuels. *Suppl.* III. 105. *b.* Hauteur à laquelle la neige commence sur ces montagnes. 230. *b.* Des glaces des cordilieres. 231. *b. Voyez* CORDELIERES & ANDES.

CORDILLAT, (*Manuf. de draps*) il se fabrique à Chabeuil, & à Crest. Portées dont ces draps sont composés. Leur longueur & largeur. Maniere de les auner. IV. 239. *a.*

CORDON, sens de ce mot chez différentes sortes d'ouvriers. IV. 239. *a.*

Cordon de S. François : quelques-uns le portent blanc, & les autres noir. Confrairie du cordon de S. François. Ce que ces confreres ont à faire pour obtenir les indulgences accordées à leur société. IV. 239. *a.*

CORDON *jaune, ordre du*, (*Hist. mod.*) cérémonies de réception dans cet ordre. Statuts ridicules. IV. 239. *a.*

CORDON. (*Blason*) Cordon dans les armes des prélats, archevêques, évêques, protonotaires. IV. 239. *a.*

Cordon, en anatomie, diverses sortes de cordons. IV. 239. *b.*

CORDON. (*Anat.*) Cordon ombilical, cordon spermatique, *voyez* les articles de ces adjectifs.

CORDON *bleu*, (*Conchyl.*) *voyez* vol. VI des pl. hist. nat. pl. 65. Description de ce coquillage. Sa classification. *Suppl.* II. 601. *b.*

CORDON, (*Archit.*) IV. 239. *b.*

CORDON, (*Fortific.*) fraises substituées au cordon dans certains remparts. IV. 239. *b.*

CORDON. (*Hydraul.*) IV. 239. *b.*

Cordon de chapeau. IV. 239. *b.*

Cordon à la ratiere. IV. 239. *b.*

Cordon, en terme de boutonnier. Comment on le travaille. IV. 239. *b.*

Cordon pour les galons à chainette. XII. 133. *a.* XVI. 423. *b.*

Cordon de la monnoie, *voyez* TRANCHE.

Cordons & frettes, terme de charron. IV. 239. *b.*

CORDON. (*Jardin.*) Cordon de gazon. IV. 240. *a.*

CORDON. (*Pelleter.*) IV. 240. *a.*

CORDONS. (*Manuf. en soie*) IV. 240. *a.*

CORDON. (*Hist. turq.*) Ce qu'on entend dans l'histoire

turque par mander le cordon. Offices des muets lorsqu'ils sont chargés d'aller étrangler un homme de la part du grand seigneur. Comment ils s'en acquittent. Prix de la vie des citoyens dans une monarchie, une république. *Suppl.* II. 601. *a. Voyez* DILTOIS.

CORDONNER, (*Bouton. & Paffement.*) cordonné de soie ou d'or que font les boutonniers. Cordonné façonné. Travail & usages de ces choses-là. IV. 240. *a.*

CORDONNET pour les agrémens : cordonnet à broder. XII. 133. *a*, *b*. XVI. 424. *a.*

CORDONNIER. Cette communauté divisée en quatre corps. Communauté des freres cordonniers. IV. 240. *a.*

CORDONNIER, (*Arts méchan.*) pourquoi ce métier a été partagé en quatre corps dans les grandes villes. Explication des différentes opérations de cet art. *Suppl.* II. 601. *b.* 602. *a*, *b*. Ouvrage à consulter. *Ibid.* 603. *b.* Art du cordonnier bottier. Différens procédés de l'ouvrier pour faire les bottes fortes. *Ibid.* 604. *a*, *b*. Maniere de fabriquer les bottes molles. Ouvrage à consulter. Etymologie du mot cordonnier. *Ibid.* 605. *b.*

Cordonnier, quelques outils de son métier : buis, II. 460. *b.* compas ou mesure, III. 759. *a*, *b*. fil gros, fil de Cologne, VI. 789. formes, VII. 180. *b*, pinces, XII. 636. *b.* tenailles, XVI. 124. *a.* tire-pié, 343. *a.* alênes. I. 253. *b.* Travail de différentes especes de souliers, *Suppl.* IV. 813. *b.* —815. *b.* & de bottes, *voyez* ce mot. Préparation des aiguillées dont se sert le cordonnier pour les coutures lacées & pour les coutures simples, à surjet. *Suppl.* I. 231. *b.* 232. *a.* Cordonniers qui vont au tableau. II. 699. *a.* Freres cordonniers. VII. 300. *b. Voyez* les pl. du cordonnier, vol. III.

CORDOUE. Bibliotheque anciennement établie à Cordoue. II. 236. *a.* Le royaume de Cordoue florissant dans le dixieme siecle. IV. 867. *b.*

CORDYLE, (*Hist. nat.*) description de ce lézard; comment il nage. Lieux où il se trouve. IV. 240. *b.*

CORÉ, (*Hist. Sainte*) fils d'Isaar, fut chef de la famille des Caathites, célebre parmi les Lévites. Punition de sa rebellion. *Suppl.* II. 605. *b.*

CORÉENS, leur papier : commerce qu'ils en font, *&c.* XI. 853. *a.*

CORÉES, (*Myth.*) addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 605. *b.*

CORESIE, (*Myth.*) observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 605. *b.*

CORFOU. Cette isle anciennement nommée *Phæacie* & *Corcyre* : *voyez* ces mots. A qui elle appartient aujourd'hui. *Suppl.* IV. 343. *a.* Espece de golphe ou de port que forme la mer sur la côte occidentale de cette isle. XI. 70. *b.* Pourquoi les anciens ont débité que les habitans avoient une tête de chien. XIV. 845. *b.*

CORIA, (*le Pere*) ses ouvrages sur les carmes. XVI. 223. *a.*

CORIAMBE. (*Bell. lett.*) *Voyez* CHORIAMBE.

CORIANDRE, (*Bot.*) caractere de ce genre de plante. Propriétés nuisibles que les anciens lui attribuoient sans fondement. Utilité de la simple dessication de cette semence. Usage qu'on en fait. IV. 241. *a.*

CORIARIA, (*Bot.*) noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. Deux especes renfermées dans ce genre. Lieux où croît cet arbuste. Ses qualités. Sa culture. *Suppl.* II. 606. *a.*

CORINE, (*Quadrup.*) espece de chamois. Sa description & ses mœurs. *Suppl.* II. 606. *a.* Caracteres qui distinguent la corine du chamois. *Ibid. b.*

CORINNE, femme poëte qui vivoit du tems de Pindare. XV. 880. *b.* 881. *a.*

CORINTHE, (*Géogr.*) L'ancienne Grece a eu peu de villes plus importantes; IV. 241. *a.* & peu de villes ont éprouvé autant de vicissitudes. Ce qu'elle est aujourd'hui. *Ibid. b.*

Corinthe. Erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 606. *b.*

Corinthe. Observation sur sa situation. IX. 332. *a. Suppl.* I. 153. *a*, *b*. Lac du pays de Corinthe. *Suppl.* I. 262. *a.* Révolutions dans son gouvernement. *Suppl.* II. 672. *b.* Royaume des Héraclides à Corinthe. XIV. 420. *b.* Quel fut son commerce. III. 692. De la naturalisation des étrangers à Corinthe. XI. 39. *b.* Pillage de cette ville par les romains. VII. 916. *a.* De l'isthme de Corinthe. VIII. 930. *a.* Muraille bâtie sur cet isthme par l'empereur Emmanuel. VI. 215. *b.* VIII. 197. *a.* Cuivre de Corinthe. I. 237. *b.* IV. 547. *a*, *b*. Pourquoi ce cuivre ne fut jamais employé dans les monnoies. X. 243. *a*, *b*. Raisins de Corinthe. XIII. 767. *b.* 770. *a.* 771. *a*, *b*.

CORINTHIEN, ordre de ce nom en architecture. XI. 610. *b.* Chapiteau corinthien. III. 179. *a.* C'est le plus bel ornement, & en même tems peut-être le moins sensé. *Suppl.* I. 586. *b.* Ornement du fust corinthien. III. 652. *b.* Salles corinthiennes. XIV. 547 *a.* Modillons de la corniche de cet ordre. X. 602. *a.* L'ordre corinthien très-commun à Palmyre. *Suppl.* IV. 225. *b.*

Corinthiens. (Epitres de S. Paul aux) Observations sur I. Corinth. I. ℣. 20. XV. 623. *a.* Sur I. Corinth. IV. ℣. 4. 13. XII. 379. *a.* Sur I. Corinth. X. ℣. 11. V. 367. *a.* Sur I. Corinth. XI. ℣. 10. XVII. 423. *b.* Sur I. Corinth. XII. ℣. 11. IV. 1030. *a.* Sur I. Corinth. XV. ℣. 30. II. 65. *b.*

CORIOLAN, surnom donné à Caius Martius. XI. 201. *a.*

CORIS, (*Jardin.*) Diverses vesces de cette espece. IV. 241. *b.*

CORIS, (*Comm.*) coquille qui sert de monnoie dans plusieurs contrées de l'Asie & de l'Afrique. Commerce qu'en font les hollandois. Les negres ne s'en servent plus que comme ornement. Evaluation de cette monnoie. IV. 241. *b.*

CORIUM *montanum*, (*Hist. nat.*) espece de minéral. *Suppl.* I. 378. *b.*

CORLIEU, (*Ornith.*) Description de cet oiseau. IV. 241. *b.* On a trouvé dans l'estomac de quelques-uns de ces oiseaux des coquilles, des pierres, des grenouilles. C'est de tous les animaux le meilleur à manger. *Ibid.* 242. *a. Voyez* COURLI.

Corlieu. (*petit*) Où se trouve cet oiseau. Quelques-uns de ses caracteres. Il est très-bon à manger. IV. 242. *a.*

CORME, (*Mat. méd.*) fruit du cormier. Ses propriétés. IV. 242. *a.*

CORMÉ, (*Econ. rustiq.*) boisson faite avec de l'eau & des cormes. Le froid & le chaud la gâtent. Récolte des cormes. Façon singuliere dont on éleve le *cormier* de semence. Maniere de faire le cormé. IV. 242. *a.*

CORMIER, (*Botan. Jard.*) Lieux où il croît. Description de cet arbre, IV. 242. *a.* de sa feuille, de ses fleurs, de son fruit. Comment ce fruit acquiert sa maturité. L'arbre est plus estimé à cause de son bois que pour son fruit. Lenteur de son accroissement. Il ne rapporte son premier fruit qu'après trente ans. Cet arbre est extrêmement robuste. Hauteur & épaisseur qu'il peut acquérir. Qualités du terrein & de l'exposition qui lui conviennent le mieux. Le moyen le plus sûr qu'on puisse employer pour la multiplication du cormier, c'est de l'élever de semence. Précautions à prendre pour conserver la semence. Tems de semer. Progrès de chaque année. *Ibid. b.* Comme le cormier réussit à la transplantation peut-être mieux qu'aucune autre espece, le plus court moyen de s'en procurer quelques plants sera d'en faire arracher dans les bois. On peut les transplanter quoique fort gros. Tems où ils donnent leur fruit après la transplantation. Demi-culture qu'il faut leur donner. Arbres sur lesquels on peut les greffer. Ceux auxquels il peut servir de sujet pour la greffe. Utilité du fruit. Qualité & usage du bois. Différentes especes ou variétés connues de cet arbre. *Ibid.* 243. *a.* Du *cormier sauvage*, ou *des oiseleurs*. Caracteres qui le distinguent de tous les autres cormiers, dans sa grandeur, ses progrès d'accroissement, ses feuilles, ses fleurs & son fruit. Il résiste dans les climats froids & vient dans presque tous les terreins. Agrémens de cet arbre. Maniere de le multiplier. Hauteur & grosseur qu'il peut acquérir. Usage de son bois. La plupart des auteurs ont souvent donné au cormier le nom de *sorbier*. Ce dernier nom devroit être réservé pour cette derniere espece dont on vient de parler. *Ibid. b.*

Cormier. Caracteres qui le distinguent du sorbier sauvage. *Suppl.* II. 481. *a.*

CORMIER. (*Thomas*) III. 577. *a.*

CORMORAN. (*Ornith.*) Description de cet oiseau aquatique. Lieux où il niche. Du petit cormoran. Caracteres qui le distinguent du grand. Usage que les Chinois font du cormoran pour la pêche. IV. 244. *a.*

Cormoran. Voyez VI vol. des pl. hist. nat. pl. 49. Classification de cet oiseau. En quoi il differe du pélican & du booby des Anglois. *Suppl.* II. 606. *b.*

Cormoran. Jabot de cet oiseau. VIII. 426. *b.* Observations sur ses pieds. XII. 557. *a.*

CORNAC, conducteur d'éléphant. IV. 244. *a.*

CORNACHINE, *poudre.* XIII. 188. *a.*

CORNAGE, (*Jurisp.*) en quoi consiste ce droit qui se paie principalement dans le Berri. IV. 244. *a.* Droit de Cornesage dont il est parlé dans une lettre de Hugues, vicomte de Châteaudun, de l'an 1168. Il paroît être différent du droit de cornage, appellé dans les anciens titres *boagium*, *bovagium*, *garbagium*. Divers endroits où ce droit se paie de différentes manieres. Divers noms qu'on lui donne. Ce que signifie, *tenir du roi par cornage. Ibid. b.*

CORNALINE. (*Minéralog.*) Caractere distinctif de cette pierre. Différence entre le rouge d'agate & de jaspe, & celui de cornaline. Caractere des plus parfaites cornalines. On prétend qu'elles se trouvoient en Perse, & qu'on n'en connoit plus les carrieres. IV. 244 *b.* La netteté de la couleur suppose toujours dans les pierres une pâte fine; & celle de la cornaline ne differe guere de celle de l'agate que par la couleur. Cornalines dont la teinte tient le milieu entre le rouge de la cornaline & l'orangé de la Sardoine. Défaut dans la

méthode des nomenclateurs qui ont distribué les pierres fines en différentes especes. Eloge de l'ouvrage de *minéralogie* de M. Wallerius, & de la traduction françoise qu'en a donnée M. le baron d'Holbach. *Ibid.* 245. *a.* Cornaline *onyce*, cornaline *œillée*, cornaline *herborisée*. Leurs caracteres & différences. *Ibid. b. Voyez* ONYX.

CORNARISTES, (*Hist. eccl.*) disciples de Cornhert en Hollande. Singularités dans cet hérésiarque. Sa doctrine & ses sentimens. Protection qui le mit à couvert de toute violence. IV. 245. *b.*

CORNARIUS, (*Jean*) médecin. XVII. 745. *b.*

CORNE, (*Hist. des insectes.*) En quoi les cornes des insectes different des antennes. Diversités entre les insectes par rapport à cette partie, sur le nombre, la forme, la longueur, la position, la structure, les usages des cornes, dans les diverses especes d'insectes. IV. 245. *b.* Ouvrages à consulter. *Ibid.* 246. *a.*

Cornes dont quelques insectes sont munis. VIII. 783. *a.*

CORNE, (*Physiol.*) Celles des animaux à quatre pieds. Comment cette partie se forme. Cornets dont elle est composée. Observations qu'on a lieu de faire dans une corne sciée selon sa longueur. Quelle est la cause des sillons qui paroissent sur les cornes lorsqu'elles sont dépouillées de leur peau. Comment se fait l'accroissement de cette partie dans les animaux dont la corne ne tombe point. Auteurs qui ont dévoilé l'origine, l'accroissement & la structure de la corne des animaux. IV. 246. *a.* Excroissances singulieres qui ont paru dans quelques hommes, & dont l'amour du merveilleux a fait des cornes. Exemple remarquable, citée dans quelques histoires de France. Comment il paroit qu'on pourroit prévenir de telles difformités. Diverses excroissances cornues nées aux extrémités des orteils & des doigts. Dans les cornes des animaux, il ne regne point la même difformité que dans les ongles. *Ibid. b.*

Corne d'un animal nommé *sukotyro.* XV. 653. *b.* 940. *a.* Exemples de quelques cornes de bœufs extraordinaires. 653. *b.*

Corne de cerf, (*gelée de*) *Pharmac.* Maniere de la faire. Bonnes qualités de cette gelée. Dose qu'il en faut prendre. gelée de viperes. IV. 247. *a.*

Corne. Liqueur de corne de cerf succinée. IX. 565. *b.* Propriétés médicinales des cornes du bison. II. 264. *a.*

Corne de bœuf. Usage qu'on en fait dans les arts. Manieres de l'amollir & de lui donner telle forme qu'on voudra. Ces préparations peuvent servir à amollir l'yvoire. IV. 247. *a.* Maniere d'amollir les os & de les attendrir au point de recevoir telles empreintes qu'on voudra. *Ibid. b.*

Cornes. Les anciens en firent des vases à boire. XVI. 852. *b.* Art de travailler la corne : *voyez* TABLETIER-CORNETIER, & les planches de cet art, dans le IX vol.

Cornes de limaçons, d'autres animaux semblables. Cornes de chat-huant. IV. 247. *b.*

CORNE, (*Maréch. & Maneg.*) ongle qui regne autour du sabot du cheval, *&c.* On y met du surpoint, lorsqu'elle est seche & usée. Accidens qui viennent à la corne. Attentions du maréchal sur la maniere de brocher à la corne du cheval. Sens de cette expression, donner un coup de corne à un cheval. Corne de vache pour donner un breuvage au cheval. IV. 247. *b.*

CORNE *de cerf* (*Botan.*) Caractere de ce genre de plante. Ses propriétés. IV. 247. *b.*

CORNE *d'Ammon*, (*Histoire naturelle.*) Diverses opinions qui ont été soutenues sur la nature de cette pétrification. On ne peut douter aujourd'hui qu'elle ne vienne de nautiles pétrifiés. Diverses especes de nautiles : les uns appellés papiracés, les autres chambrés. Où se trouvent ces deux sortes de nautiles. Cependant ces nautiles sont bornés à certaines mers, au lieu que les cornes d'Ammon sont les plus abondantes & les plus nombreuses des pierres figurées. Elles sont très-communes en France. Diversités dans leurs grandeurs & leurs figures. Preuve de fait qui montre que la corne d'Ammon vient du nautile. *Ibid.* 248. *a.* Croûte dont quelques-unes sont enveloppées, qui leur donne la couleur d'un métal doré. Cas qu'on en faisoit autrefois. Il y a lieu de s'étonner comment ces nautiles se trouvent sous nos pieds en pétrifications : voyez là-dessus *la théorie de la terre*, par M. de Buffon. Principaux caracteres par lesquels Lister distingue les différens genres de cornes d'Ammon. *Ibid. b.*

CORNE *d'Ammon.* (*Conchyl.*) *Voyez VI. vol. des pl. hist. nat. pl.* 2. 3. *de la premiere collection de minéralogie.* Observation sur la classification des coquilles de ce nom. *Suppl.* II. 606. *b. voyez* AMMON.

CORNE. *Pierre de*, (*Min.*) Différentes pierres qui portent ce nom. 1°. Pierre qui se trouve par couches & qui est un vrai jaspe. Sa description. Pierre de corne qui se trouve en Saxe, dans le voisinage de Freyberg. Sa description, selon M. Henckel. IV. 248. *b.* 2°. Silex ou pierre à fusil ordinaire, à laquelle on a aussi donné le nom de pierre de corne. 3°. Pierre réfractaire appellée roche de corne, qui résiste à l'action du feu, *&c.* Description des quatre especes qu'en distingue M. Wallerius : la premiere appellée pierre à écorce : la seconde, roche de corne dure & solide ; la troisieme, roche de corne feuilletée ; la quatrieme, celle qui est crystallisée. Autre application que font les ouvriers des mines du nom de *roche de corne. Ibid.* 249. *a. Voyez* CORNÉE, *pierre.*

CORNES, (*Anatom.*) nom de différentes parties. Cornes d'Ammon ou de belier, appellées aussi *hyppocampus.* IV. 249. *a.*

Cornes. Cornes de belier dans le cerveau. *Suppl.* II. 606. *a.* Cornes de l'os sacrum. *Ibid.* 607. *b.*

CORNE, (*Hist. anc.*) instrument militaire. IV. 249. *b.*

CORNES *de Bacchus*, (*Mythol.*) IV. 249. *b.*

Corne d'abondance. Sens de la fable qui en parle. Corne d'abondance employée en architecture, & dans les médailles. IV. 249. *b.*

Corne d'abondance, figure symbolique. XV. 728. *b.* Son origine. *Suppl.* I. 143. *b.* Pourquoi les anciens représentoient les fleuves avec des cornes. VI. 874. *b.*

CORNES, (*Archit.*) corne d'abaque, corne de belier, corne d'abondance, corne de bœuf ou de vache. IV. 249. *b.*

CORNE, *ouvrage à*, (*Fortific.*) XI. 724. *b.* Ouvrage à corne couronné. 725. *b.*

CORNE *de vache*, (*coupe des pierres*) IV. 249. *b.*

CORNE *de vergue*, (*Marine*) IV. 249. *b.*

CORNE *à lisser*, (*Bourrelier*) IV. 249. *b.*

CORNE *de ranche*, (*Charron*) IV. 249. *b.*

CORNE, terme de potier. IV. 250. *a.*

CORNE, ou *crudité des cuirs*, terme de taneurs, *&c.* IV. 250. *a.*

CORNÉ, *adjectif.* Pierre cornée. VIII. 466. *b.* 467. *b.* Lune cornée. IX. 740. *b.* 741. *a*, *b.* Métaux cornés. XIV. 922. *b.*

CORNÉE, (*Anat.*) sa description. Partie de la cornée appellée la *sclérotique.* Détermination exacte de la forme de la cornée, par M. Petit. Description de la partie opaque, appellée *sclérotique.* De la partie transparente, qu'on nomme simplement la *cornée.* IV. 250. *a.* Pores de cette partie, par lesquels suinte continuellement une liqueur subtile, qui s'évapore à mesure qu'elle sort, & qui s'épaississant sur les yeux des mourans, y produit une pellicule très-délicate. Avantage qui résulte pour la vue de la forme sphérique de la cornée transparente. Accidens auxquels la cornée est sujette. *Ibid. b.*

Cornée. Distinction de la cornée & de la sclérotique. Sa convexité remarquable dans les oiseaux de proie & dans le fœtus humain. Description de cette membrane & de la sclérotique. *Suppl.* II. 607. *a.*

Cornée. Sa forme dans différens animaux. *Suppl.* II. 654. *b.* Sa description. *Suppl.* IV. 109. *a*, *b.* Son insensibilité. 778. *b.* Tunique de l'œil, appellée *cornée opaque* & *cornée transparente.* XI. 386. *a.* Cause de sa transparence. IX. 295. *a.* Union des paupieres à la cornée. XII. 207. *b.* Partie de la cornée appellée *sclérotique.* XIV. 800. *a*, *b.* Maladies de la cornée. XVII. 570. *a.* Tache nommée *albugo*, I. 246. *b.* & *leucoma.* IX. 436. *a*, *b.* Nuage sur la cornée. XI. 276. *a.* Ulcere de la cornée, appellé *encavure.* V. 615. *a.*

CORNÉE, terme d'artificier. IV. 250. *b.*

CORNEILLE, (*Ornith.*) description de cet oiseau. IV. 250. *b.* Alimens dont elle se nourrit. Lieux où elle niche ; nombre des œufs d'une couvée, dont la femelle prend soin, tandis que le mâle lui apporte sa nourriture. On dit que cet oiseau apprend aisément à parler. *Ibid.* 251. *a.*

Corneilles de la Nouvelle-Espagne, appellées *subtiles.* XV. 594. *b.*

Corneille émantelée. Oiseau qui differe un peu de la corneille. Sa description. Nourriture de cet oiseau. Lieux qu'il habite. IV. 251. *a.*

Corneille émantelée, voyez *vol. VI. des planch. Hist. nat. pl.* 44. Caractere générique de cette espece de corbeau. *Suppl.* II. 607. *a.* Sa classification. *Ibid. b.*

CORNEILLE, (*Mat. médic.*) propriété de sa fiente. IV. 251. *b.*

CORNEILLE, (*Chass. Econ. rustiq.*) ces oiseaux font un grand dégat. Maniere de les détruire par la noix vomique. Contre-poison qui peut leur sauver la vie. Autres moyens de les prendre. Chasse qu'on en fait aux environs de Castelnaudari. IV. 251. *b.*

Corneille. Chasse du vol pour la corneille. XVII. 441. *a.* Chasse aux corneilles avec le duc, vol. III. des planch. article *Chasse*, pl. 13.

Corneille de mer. Ce qu'en dit Aldrovande. IV. 251. *b.*

Corneille, figure symbolique. XV. 733. *b.*

CORNEILLE, *lysimachia*, (*Botan.*) caractere de ce genre de plante. Corneille jaune. Ses propriétés en médecine. IV. 251. *b.*

CORNEILLE *le centenier*, prosélyte de la Porte. XIII. 495. *a.*

CORNEILLE, (*Pierre & Thomas*) observations sur les deux Corneilles, & sur leurs ouvrages. XIV. 394. *a.* Sur Pierre Corneille en particulier. XVI. 515. *a*, *b.* Parallele de ce poëte

& de Racine. XI. 906. *b*. Exemples du ſublime, tirés de ſes pieces. XV. 567. *a*, *b*. 568. *a*, *b*, &c. *Suppl.* IV. 834. *b*. Comment il a ſu obſerver les convenances. *Suppl.* II. 586. *b*. Il n'a pas toujours exactement obſervé l'unité d'action, XVII. 402. *a*. ni l'unité de tems, *Ibid.* *b*. ni celle de lieu. 403. *b*. Corneille peche ſouvent contre le vrai. 482. *a*, *b*. Obſervations ſur ſon art de dialoguer. IV. 937. *a*. *Suppl.* II. 709. *b*. 710. *a*. Obſervations ſur Polieucte. *Suppl.* I. 157. *b*. Obſervations ſur Cinna. XI. 185. *b*. II. 773. *a*. XV. 567. *a*, *b*. Obſervations ſur l'expoſition de Rodogune. *Suppl.* II. 917. *b*. *Suppl.* IV. 16. *b*. Comment il a ſu rendre vraiſemblable la fable du Cid. 1000. *a*. Jugement de l'académie ſur le Cid. VI. 334. *b*. Principale cauſe du grand ſuccès du Cid & de la mort de Pompée. XV. 555. *b*. Défaut de ſon ſtyle dans le genre noble. *Suppl.* IV. 54. *a*. Quels ſont les endroits de ſes pieces qui renferment les plus beaux vers. 964. *b*. De la poétique de P. Corneille. XVI. 513. *a*, *b*. Les ſuccès des autres lui donnoient de l'émulation, point d'envie. V. 602. *a*. In-promptu ſur les deux Corneille. VIII. 630. *b*.

CORNELIA, *loi*; diverſes loix de ce nom. IX. 651. *a*. 657. *a*, *b*. Loi *cornelia de falſis*. VI. 441. *a*. Autre *de ſicariis*. VIII. 251. *b*. 252. *a*.

CORNELIE, (*Hiſt. rom.*) 1°. fille de Scipion l'Africain & mere des Gracques. Son éloge; 2°. fille de Cinna, & ſeconde femme du premier des Céſars. Attachement de ſon mari pour elle. Sa mort. *Suppl.* II. 606. *b*.

CORNELIUS *nepos*. Obſervations ſur cet hiſtorien & ſur ſes ouvrages. VIII. 318. *b*.

CORNEMUSE, (*Luth. & Muſiq.*) inſtrument à anches. Deſcription de cet inſtrument. IV. 251. *b*. Son étendue. Tout ce qu'on auroit à dire ſur la cornemuſe concerne particuliérement les anches, *&c.* On allonge ou on raccourcit les bourdons pour les rendre plus ou moins graves. Moyen d'accorder cet inſtrument. Cornemeuſe appellée *cornemuſe de Poitou*. La cornemuſe s'appelle auſſi *chalemie*. Peuples chez qui elle eſt en uſage. *Ibid.* 252. *a*.

Cornemuſe, inſtrument de ce nom qu'on avoit ci-devant, différent de la cornemuſe que nous connoiſſons. La cornemuſe connue des anciens. *Suppl.* II. 607. *b*. *Voyez pl. 2 de Luth.*

Cornemuſe. Elle étoit anciennement appellée *ſumphoneia*. *Suppl.* IV. 846. *a*.

CORNESAGE, (*Juriſp.*) *voyez* CORNAGE.

CORNET, (*Anatom.*) cornet de l'os ethmoïde. Cornets inférieurs du nez. IV. 252. *a*.

CORNET, (*Conchyl.*) caractere générique du véritable cornet. *Suppl.* II. 607. *b*. Deſcription des cornets repréſentés *vol. VI. des planch. Hiſt. nat. pl. 69. Ibid.* 608. *a*.

Cornet, coquille de mer. IV. 190. *b*. II. 562. *a*, *b*. Différence entre le cornet & le cylindre ou rouleau. XI. 450. *b*. *Voyez vol. VI des planch. Regne animal*, *pl. 69*.

CORNETS *pour l'ouïe*, (*Acouſtiq.*) méchaniſme par lequel ces inſtrumens favoriſent l'ouïe. IV. 252. *a*. Pour qu'ils aient tout l'effet poſſible, il faut que l'oreille ſoit dans un endroit déſert ou du moins tranquille. *Ibid.* *b*.

CORNET *de mât*, (*Marine*) IV. 252. *b*.

CORNET, (*Luth. Muſiq.*) inſtrument à vent dont les anciens ſe ſervoient à la guerre. Uſage qu'ils en faiſoient. Diverſes ſortes de cornets dont on donne ici la facture. Deſſus de cornet. Taille de cornet. Baſſe de cornet. Etendue du deſſus de cornet. Maniere de s'en ſervir. IV. 252. *b*.

Cornet. Différence entre le cornet & la trompette, entre la conque & le cornet. II. 456. *b*. Cornets des Hébreux, *voyez* KEREN. Cornet de la milice romaine. *Suppl.* IV. 670. *b*.

CORNET, (*Orfév.*) opération de l'eſſai de l'or. Comment elle ſe fait. IV. 253. *a*.

CORNET, (*grand*) jeu d'orgue. Divers tuyaux dont il eſt compoſé. IV. 253. *a*.

CORNET *d'écho*, (*Luth.*) jeu d'orgue. Comment il eſt compoſé. Son étendue. Comment on le place dans l'orgue. IV. 253. *a*.

Cornet de récit. En quoi il differe du cornet d'écho. Son étendue. Il eſt ſur un ſommier & un clavier ſéparé. IV. 253. *a*. Sur les cornets, *voyez* JEUX *d'orgue*.

Cornet de papier. IV. 253. *a*.

CORNET, (*Chaſſe*) piege pour des oiſeaux voraces. Maniere de le faire. IV. 253. *b*.

Cornet d'écritoire. IV. 253. *b*.

CORNET, (*Tabletier-Cornet.*) maniere de former les fonds de différentes ſortes de cornets. XIII. 892. *a*.

CORNET, (*Pâtiſſerie*) IV. 253. *b*.

CORNET, (*Jeux de haſard*) deſcription de celui dont ſe ſervoient les anciens. IV. 253. *b*.

Cornets d'ivoire, trouvés dans Herculanum. Noms grecs & latins de ces inſtrumens. *Suppl.* II. 684. *b*.

CORNETIER ou *Tabletier en cornes*. Communauté, ſtatuts & privileges de ces ouvriers. Villes où ils ſont communs. IV. 253. *b*. *Voyez* TABLETIER.

CORNETTE, (*Art milit.*) ſon poſte dans une action & dans les marches. Son grade. IV. 253. *b*.

Cornette. Etym. de ce mot. Origine de l'uſage des cornettes. De la cornette blanche. VI. 42. *b*. Cornette blanche qu'a pris le premier régiment de cavalerie pour ſa compagnie colonelle. V. 711. *b*.

CORNETTE, (*Marine*) pavillon qui ſe place au mât d'artimon. A quel vaiſſeau appartient le droit de porter la cornette. IV. 254. *a*.

Cornette du chef d'eſcadre. XII. 197. *a*.

Cornette, chaperon à l'uſage de quelques magiſtrats. Bande de ſoie que les profeſſeurs du college royal portent autour du col. IV. 254. *a*.

Cornette, vêtement de tête à l'uſage des femmes. Sa deſcription. Différentes ſortes de cornettes. Coëffe de mouſſeline qu'on met ſur la cornette. IV. 254. *a*.

CORNETTE, (*Fauconn.*) IV. 254. *a*. Définition générale.

CORNICHE, (*Architecture*) Corniche de l'entablement. IV. 254. *a*. Compoſition des corniches de chacun des cinq ordres, ſelon Vignole & Palladio. Des moulures de la corniche. Lorſqu'on ſupprime les ornemens dans les corniches, les larmiers inférieurs de chacune d'elles, excepté la toſcane, ont les membres d'architecture qui les caractériſent. De la corniche architravée. Chaque membre principal de la corniche profile aſſez communément ſur ſon quarré, & l'on dégage par un renfoncement le plafond ou ſophite du larmier ſupérieur. Meſures de la ſaillie que doivent avoir les corniches de chacun des cinq ordres, à proportion de leur hauteur. *Ibid.* *b*. Lorſqu'on ne peut donner ces ſaillies, on incline quelquefois en talud le devant des larmiers, *&c.* Corniche; tout membre ſaillant varié, & compoſé de moulures à l'uſage de la décoration intérieure. *Ibid.* 255. *a*.

CORNICHE, (*Menuiſ.*) corniche volante. IV. 255. *a*.

CORNICULA, (*Chir.*) ancien inſtrument. Sa deſcription & ſon uſage. IV. 255. *a*.

CORNICULAIRE, (*Hiſt. anc.*) officier de guerre chez les Romains. Ses fonctions. Origine du nom. Huiſſier ou greffier corniculaire. IV. 255. *a*.

CORNOUAILLES, province d'Angleterre. Ses mines d'étain. VI. 4. *b*. 892. *b*. Cryſtalliſation trouvée dans ces mines, vol. VI. des planch. article *Cryſtalliſation*, pl. 6.

CORNOUILLER, (*Bot.*) caractere de ce genre de plante. IV. 255. *b*.

CORNOUILLER, (*Jardin.*) les eſpeces de cet arbre diſtinguées en deux ordres principaux, ſous le nom vulgaire & aſſez mal appliqué de cornouiller mâle & de cornouiller femelle. L'auteur déſigne le premier ſous le nom ſimple de *cornouiller*; & le ſecond, ſous celui de *ſanguin*.

Deſcription du cornouiller, & de chaque partie & production de cet arbre. IV. 255. *b*. Tems de l'année où paroît ſa fleur & ſon fruit. A quel âge il commence à donner du fruit. Lenteur de ſon accroiſſement. Vigueur de cet arbre. Sa réſiſtance aux intempéries des ſaiſons. Il s'accommode de tout terrein. Eloge de ſon bois pour les ouvrages, & de l'arbre pour l'agrément & l'ornement. Maniere de le multiplier. On parviendra en huit ans à avoir des plants de ſix piés de haut, *&c.* Du lieu où peut ſe faire la tranſplantation. Deſcription de la *cornouille*. Sa qualité aſtringente. On en fait de la gelée, ou une boiſſon qui a la même vertu. Cornouilles en ſalade. Utilité de quelque culture pour cet arbre. Qualité de ſon bois. *Ibid.* 256. *a*. Différentes eſpeces de cornouillers que l'on connoît à préſent: le ſauvage, le franc, celui à fruit jaune, à fruit blanc, à fruit rouge foncé, à fruit tardif, celui du Levant à feuille de citronnier, de Virginie à feuilles tachées, de Virginie à gros fruit rouge, celui de Virginie à grande fleur, très-commun aujourd'hui autour de Londres. Eloge de cet arbriſſeau. Sa deſcription.

Le cornouiller de Virginie à grande fleur blanche. *Ibid.* *b*. Le petit cornouiller de Virginie. Précautions pour le conſerver en hiver.

Le *ſanguin*. Sa deſcription. Ses différentes eſpeces: le ſanguin commun, celui à feuille panachée, celui à fruit blanc, celui de Virginie à feuille de l'aurier, de Virginie à feuille étroite, d'Amérique à feuille blanche. Eloge de ce dernier. *Ibid.* 257. *a*.

Cornouiller. Noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. Ses eſpeces diviſées en deux ſections, dont la premiere comprend les cornouillers proprement dits, *Suppl.* II. 608. *a*. & la ſeconde, les cornouillers ſanguins. Deſcription de ces eſpeces. Leur culture, leurs qualités & uſages. *Ibid.* *b*.

CORNOUILLES. Qualité de ce fruit lorſqu'il n'eſt pas parfaitement mûr. Qualité que ſa maturité lui donne. Propriété qu'on lui attribue. Eau diſtillée de ce fruit. IV. 257. *a*.

CORNUE, (*Chymie*) deſcription de ce vaiſſeau. Origine du nom qu'on lui a donné. Il eſt auſſi appellé *retorte*. Matieres dont on fait les cornues. Uſage des cornues de terre. Choix de la terre dont on doit faire celles qui doivent réſiſter à un feu très-violent. Maniere de la cuire. Celles des environs de Beauvais en Picardie, préférées. IV. 257. *b*. Leur avantage ſur celles de verre des Allemands. Grais de Normandie dont

M. Rouelle a fait faire quelques cornues qui ont été trouvées excellentes à quelques égards. Les cornues de Picardie sont propres à toutes les expériences sur les substances métalliques que l'on voudroit traiter à un grand feu, &c. Autre vaisseau appellé *cuine*. En quoi il differe de la cornue. A quels usages on s'en sert. Maniere d'employer, de luter, d'appareiller, d'échauffer, de préserver d'accident la cornue de grais. Des cornues de verre. Usages qu'on en tire. *Ibid.* 258. *a.* Précautions qu'on doit prendre pour les empêcher de se fêler. Raisons pour lesquelles on préfere dans bien des cas la cornue de verre à l'alembic de même matiere. Deux sortes de cornues de verre dont on se sert à Paris. Celles du verre de Lorraine. Usages auxquels on les emploie. Celles de verre blanc; leurs usages. Cornues à l'*Angloise*. *Ibid. b.* Des cornues de *fer fondu*. Avantages qu'on en pourroit tirer dans plusieurs opérations chymiques. Maniere dont il faudroit les faire. Cornue *tubulée*, soit de terre, soit de verre. Opérations où elles sont utiles. Attention qu'il faut avoir en s'en servant. De leur usage. *Ibid.* 259. *a.*

Cornues. De la terre propre à faire cette sorte de vase. De leur fabrication. *Suppl.* IV. 518. *b. Voyez les planch. de chymie, vol. II.*

CORNUE, *mouche*, X. 770. *a.*

CORNUTO, (*Ichthy.*) description & mœurs de ce poisson des isles moluques. *Suppl.* II. 609. *a.* Sa classification. *Ibid. b.*

CORNUTUS, (*Hist. rom.*) consul romain qui s'ôte la vie pour ne pas plier devant Auguste. *Suppl.* I. 705. *a.*

CORO, droit que le roi d'Espagne perçoit sur l'or & l'argent du produit des mines du Chily & du Pérou. IV. 259. *a.*

COROLLAIRE, (*Géom.*) a le même sens que le mot *conséquence*. Remarque sur l'usage des mots scientifiques. On ne sauroit rendre le langage des sciences trop simple & trop populaire. IV. 259. *b.*

COROMANDEL, (*côte de*) différence de saison très-remarquable entre cette côte & celle de Malabar. VII. 522. *b.* 625. *b.* XVII. 727. *a.* Pluie qui y tombe annuellement. *Suppl.* IV. 418. *b.* Observations sur les habitans. VIII. 345. *b.* Mines de diamant de cette contrée. IV. 938. *b.* Castes des Indiens de Coromandel, *voyez* CASTES. Monnoie du Coromandel, appellée *fanos*. *Suppl.* III. 4. *a.*

CORONAIRES, (*Anatom.*) arteres de ce nom. Pourquoi elles sont appellées *coronaires*. Leur route. Artere coronaire stomachique. Sa description. Veine du même nom. Ligament coronaire du rayon. IV. 259. *b.*

Coronaires, arteres. *Suppl.* II. 489. *a.* 491. *b.* Veines. 492. *a.*

CORONAIRE, (*Maréch.*) os coronaire du cheval. *Suppl.* III. 385. *a.* 389. *b.* 390. *b.* 423. *b.* Sa fracture. 411. *a.*

CORONAL, os du front, &c. Sa description. IV. 259. *b. Voyez* aussi FRONTAL.

Coronal. Partie de cet os, nommée *arcade surciliere*. *Suppl.* I. 532. *b.*

CORONER, (*Hist. mod.*) officier en Angleterre. Ses fonctions. Deux officiers de ce nom dans chaque province. Origine du nom *coroner*. Par qui se fait leur élection. Qualité qu'on doit avoir pour aspirer à cette charge. On connoit cet office dès l'an 925. Premier coroner du royaume. Coroners particuliers dans plusieurs districts, & dans certains colleges. Quelles charges en France répondent à celle de coroner. IV. 260. *a.*

CORONILLE, (*Bot.*) noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. Enumération de sept especes renfermées dans ce genre. Leur description. Leur culture, qualités & usages. *Suppl.* II. 610. *b.*

COROSSOL, (*Hist. nat. Bot.*) description de ce fruit très-commun aux Antilles. IV. 260. *a.* Origine de son nom. Description du corossolier. Propriété salutaire du corossol. Divers usages auxquels on l'emploie. *Ibid. b.*

CORP, (*Ichthyol.*) poisson de mer. Sa description. On l'a aussi appellé *corbeau de mer*. IV. 260. *b.*

CORPORAL, *terme de Liturgie*, linge sacré. Son usage dans le service de la messe. Par qui il fut introduit. Usage qu'on en faisoit autrefois pour éteindre les incendies. IV. 260. *b.*

CORPORATION, corps politique, que l'on appelle ainsi en Angleterre. Nous n'avons point de mot qui lui réponde directement. IV. 260. *b.* Différentes manieres par lesquelles une corporation peut être établie. Différentes sortes de corporations, soit ecclésiastiques, soit laïques. Une corporation est ou unique ou un composé de plusieurs. *Ibid.* 261. *a.*

CORPOREL, (*Jurisp.*) chose corporelle. III. 375. *a.* Fief corporel. VI. 701. *a.*

CORPS, (*Métaph. & Physiq.*) définition. De quoi sont composés les corps, selon les divers systêmes des philosophes. Dureté des particules élémentaires. Comment nous parvenons à connoitre l'existence des corps qui nous environnent. Cette connoissance, selon le D. Clarke, n'est pas fondée sur une démonstration. IV. 261. *a.* Raisonnement sur lequel il établit la certitude de leur existence. Ce raisonnement combattu. Leur existence attaquée par Berckley. Motifs qui ont porté l'homme à supposer l'existence des substances matérielles. *Ibid. b.* Ces motifs cessant, nous devons nous déterminer à refuser le consentement qu'ils nous avoient arraché: ainsi raisonne Berckley. Leibnitz ajoute que quand nous examinons les propriétés des corps, telles que nous les concevons, ces propriétés paroissent renfermer contradiction. Difficultés qu'on peut élever, selon ce philosophe, sur la composition des corps, leur dureté, leur impénétrabilité, leur mouvement & leur divisibilité. Sur quoi est fondée la persuasion où nous sommes de l'existence des corps. Opinion de Berckley, exposée dans un ouvrage intitulé : *Dialogues entre Hilas & Philonoüs*. Vignette ingénieuse qui se voit à la tête d'un de ces dialogues. Quel est le principal argument de Berckley, sur lequel roule tout cet ouvrage. Rapport de son systême avec celui de Malebranche. *Ibid.* 262. *a.* Difficulté tirée de la révélation contre les idéalistes, qui embarrassoit beaucoup le P. Malebranche. Autre difficulté que se propose Berckley, tirée de la création, dont le premier chap. de la Genese nous fait l'histoire, & qu'il résout assez mal. Réfutation de l'objection des idéalistes, tirée de ce que nous ne concevons pas l'essence des corps, ni comment ils peuvent être la cause de nos sensations. Preuves tirées de ces sensations en faveur de l'existence des corps. Ce que nous appellons propriétés des corps, propriétés communes à tous, propriétés particulieres à quelques-uns. Parmi les premieres on distingue celles qui sont invariables, *Ibid. b.* & celles qui sont sujettes à augmentation & diminution. Quelles sont celles qui n'appartiennent qu'à quelques corps. Autres sortes de propriétés qui tiennent le milieu entre les premieres & les dernieres, & qui sont communes, mais seulement à certains égards. Ce qui montre que nous ne connoissons pas la nature des corps, c'est que nous ignorons les effets qu'ils doivent produire les uns sur les autres, jusqu'à ce que l'experience nous en ait instruits. *Ibid.* 263. *a.*

Corps. La question de l'existence des corps examinée à l'article *Egoïste*. V. 431. *b.* Des pores des corps. XIII. 132. *b.* &c. De la quantité de matiere dans un corps. 654. *a.* 812. *a.* Connoissance que nous avons de l'essence du corps. XV. 584. *b.* Nous n'en connoissons que la surface, encore très-imparfaitement. III. 851. *a.* Une simple terre fixe est la base de tout corps. XVI. 183. *a.* Composition des corps. *Suppl.* II. 335. *b.* Adhérence des parties des corps. I. 132. *a.* Des principes des corps, *voyez* CORPUSCULE, ÉLÉMENT, PRINCIPE. *Des qualités & affections des corps.* Comment nous venons à connoitre leurs propriétés. I. v. *Préface*. Affections des corps. I. 158. *a.* Des facultés des corps selon les anciens. VI. 362. *a.* De la recherche de leurs qualités générales. *Suppl.* IV. 321. *a, b.* Connoissance que nous avons des qualités primitives & des qualités secondaires des corps. III. 893. *b.* 894. *a.* Les affections des principes de la composition des corps, sont essentiellement diverses de celles des corps aggrégés ou des masses. 410. *b.* Notions qui servent à distinguer dans un corps ce qui appartient à la masse de ce qui appartient à la partie intégrante. 411. *b.* Les qualités sensibles des corps peuvent ne pas appartenir à leurs parties intégrantes. 412. *a.* Delà deux sortes de qualités, les extérieures & les internes. *Ibid. b.* Deux corps peuvent avoir les qualités extérieures semblables, sans se ressembler intérieurement. *Ibid.* Les différens degrés de cohésion dans les corps constituent leurs différentes formes & propriétés. III. 606. *b.* Atmosphere que Boyle attribue aux corps consistans. IV. 47. *a.* Qualités cosmiques des corps, selon le même. IV. 292. *a, b.* Qualités générales des corps, selon Newton. XIII. 651. *b.* De la continuité dans les corps. IV. 116. *a.* De leur densité. 833. *a, b.* De leur dureté. V. 171. *b.* De leur élasticité. 447. *a, b.* De leur impénétrabilité, de leur inertie, &c. Voyez ces articles particuliers. Opinion philosophique qui attribue à tous les corps une vie comme leur étant essentielle, mais sans aucun sentiment ni connoissance. VIII. 391. *a, b. Classifications.* Les corps des trois regnes peuvent être distingués en simples, mixtes, composés & surcomposés. III. 418. *b.* Ce qui fait selon plusieurs philosophes la différence spécifique entre les corps, c'est la diverse configuration & situation des parties. 850. *b.* VI. 748. *b.* Cinq especes de corps, selon Aristote. I. 659. *a.* Corps mixtes. X. 585. *b.* 588. *a.* Corps similaires. XV. 201. *a.* Classe des corps appellés muqueux en Chymie. X. 865. *b. Des changemens que les corps subissent.* Ces changemens réduits à trois classes. III. 410. *b.* De leur raréfaction par le feu. VI. 599. *b.* Certains corps que le feu condense. 600. *a.* Augmentation du poids des corps par le feu. *Ibid.* Les corps considérés comme agens physiques. III. 413. *a, b.*

CORPS, (*Géom.*) signifie la même chose que solide. IV. 263. *a.* Comment on se forme l'idée des corps géométriques. En quoi ils different des corps physiques. Définition de l'étendue géométrique. Corps réguliers, au nombre de cinq. *Ibid. b.*

Corps réguliers. Maniere de mesurer la surface & la solidité des cinq corps réguliers. Proportion de la sphere & des cinq corps réguliers qui y sont inscrits. XIV. 41. *b.*

CORPS. (*Physiq.*) Corps élastiques, mous, durs, fluides. IV. 263. *b.*

Corps, l'opposé de l'ame dans les animaux. IV. 263. *b.*

CORPS, (*Econ. anim.*) partie de notre être étendue suivant trois dimensions, *&c.* composée de solides & de fluides. Variétés dans les corps des hommes, prouvées par les divers effets des remedes; ces variétés ne sont pas telles qu'il y ait une différence sensible dans la nature des parties qui les composent. L'homme & le bœuf ont à peu près le même sang. IV. 263. *b.* Baghis avoit observé très-peu de différence entre la bile de l'homme & celle du mouton. Les plantes ont toutes un suc qui leur est propre, & tout-à-fait différent des sucs qui les ont nourries; comme notre corps de cent mille sucs différens, fait un chyle doux qui lui est propre. Distribution générale du corps humain en parties internes & externes, antérieures & postérieures, supérieures & inférieures. Le corps divisé aussi en plusieurs régions. Le mot corps employé aussi en anatomie pour désigner quelques parties. Le corps humain considéré par rapport à différentes fonctions méchaniques qui s'exécutent en lui. *Ibid.* 264. *a.*

CORPS *humain*, (*Anat.*) sa division générale. Limites du thorax & de l'abdomen. Régions de l'abdomen. Parties de l'abdomen en général. *Suppl.* II. 612. *a.* La cuticule: la peau: la membrane graisseuse: la membrane charnue: membrane commune des muscles: des parties de l'abdomen appellées *contenantes propres. Ibid. b.* Du muscle oblique descendant, qui forme le premier anneau. Du muscle oblique ascendant, qui forme le second anneau. Du muscle droit. Du muscle pyramidal. Du muscle transversal qui forme le troisieme anneau. Du muscle cremastere. Du péritoine. Des parties contenues dans l'abdomen. *Ibid.* 613. *a.* De l'estomac. Des menus boyaux. Des gros boyaux & du *cœcum. Ibid. b.* Du mésentere. Des veines lactées: des réservoirs du chyle & des canaux thorachiques. Des matieres fécales. De l'épiploon. Du foie & de la vésicule du fiel. De la grosse artere, de la veine cave; des arteres & des veines émulgentes. *Ibid.* 614. *a.* Des reins & des vertebres. De la vessie & des vaisseaux ombilicaux. Des parties génitales de l'homme en général. Des vaisseaux préparans & de l'épidydime. Des testicules & du *scrotum. Ibid. b.* Des parties qui servent à l'éjaculation de la semence. De la verge. Des vaisseaux préparans & des ligamens de la matrice. Des vaisseaux éjaculatoires de la matrice & de ses ligamens ronds. *Ibid.* 615. *a.* Suite des parties génitales de la femme. *Ibid. b.*

Corps humain, sa division générale. X. 325. *a.* XIV. 16. *b.* Exposition anatomique de toutes ses parties. I. 416. *a*, *b.* — 437. *a.* VIII. 261. *b.* — 274. *a.* Leur dépendance mutuelle. XI. 318. *b.* De la sympathie entre différentes parties du corps. XV. 736. *a*, *b*, *&c.* Observations générales sur leurs proportions. XIII. 469. *a*, *b*, &c. Proportion de ses principales parties dans le *fœtus* & dans l'homme fait. *Suppl.* I. 126. *b.* Des proportions & de la conformation de ses différentes parties. *Suppl.* II. 544. *b.* Différences entre le corps de l'homme & celui de la femme indépendamment des parties sexuelles. *Suppl.* III. 11. *a.* Du squelette du corps humain. XV. 482. *b.* 483. *a.* Comparaison de diverses parties du corps de l'homme aux parties analogues de différens animaux. VIII. 260. *a.* Ouvrages qui ont pour objet des correspondances de différentes parties du corps humain. VI. 159. *b.* Recherches sur la nature & les facultés du corps humain, relativement à l'effet des bains sur lui. *Suppl.* I. 752. *b.* 753. *a*, *b.* 754. *a.* Les anciens divisoient les parties du corps en spermatiques & en sanguines. XV. 450. *a.* Son accroissement & son développement. I. 87. *a*, *b*, &c. *Suppl.* I. 125. *b.* 136. *a.* De son décroissement. IV. 727. *a.* Des fluides ou humeurs qui lui sont propres. VIII. 349. *b*, &c. Des vaisseaux qui le composent. XVI. 802. *a*, *b.* Des solides, XV. 321. *a*, *b.* Les fluides plus abondans que les solides. XI. 286. *b.* Dissipation des uns & des autres. *Ibid*, Principe de la cohésion des particules terreuses du corps humain. 287. *a.* Flexibilité de ses parties. VI. 874. *b.* L'élasticité dans toutes les parties du corps paroît en raison inverse de leur flexibilité. 665. *b.* Comment toutes ces parties tendent à devenir toujours plus solides. 668. *b.* Tableau général de l'économie animale, telle qu'elle s'exerce dans le corps humain. XV. 435. *b.* Article sur l'économie animale & sur les loix selon lesquelles ses fonctions s'operent dans notre corps. XI. 360. *a*, *b.* 366. *b.* S'il peut renaître de nouvelles parties dans le corps humain. I. 89. *b.* *Voyez* RÉGÉNÉRATION, RÉPRODUCTION. Espece de levier que la nature a employé le plus fréquemment dans notre corps. IX. 446. *b.* Le corps comparé à une machine hydraulique. X. 220. *a.* Réflexions sur l'application que quelques personnes ont faite des principes de la méchanique au corps humain. 224. *a.* De ses mouvemens, soit extérieurs, soit intérieurs. X. 841. *a.* Chaleur du corps dans l'état de santé. III. 31. *a*, *b.* 38. *b.* Effets de l'air sur notre corps. I. 233. *a.* Celui de la grande chaleur & du grand froid. *Ibid. b.* De l'action du corps sur l'ame & de l'ame sur le corps. I. 342. *b.* II. 787. *b.* Matieres médicales que fournit le corps vivant, & celles qu'on tire du cadavre. VIII. 274. *b.* Divinités auxquelles chaque portion particuliere du corps humain étoit consacrée. X. 325. *a.*

CORPS, (*Anat.*) Description des différentes parties du corps humain, nommées *corps bordé*, petite partie de la substance médullaire du cerveau: *corps cannelés*, éminences remarquables dans le cerveau. *Corps d'hyghmore*, corps blanchâtre, situé à la partie supérieure du testicule. *Corps olivaires*, éminences blanchâtres dans le cerveau: *corps pyramydaux*, éminences médullaires de la moëlle allongée. *Suppl.* II. 611. *b.*

CORPS *humain*, (*Dessein*) de ses articulations, *voyez* ce mot. Ses proportions en peinture & en sculpture. XIII. 469. *b.* VI. 356. *b. Suppl.* II. 544. *b*, &c. Connoissance que le peintre doit avoir de l'anatomie du corps humain. V. 714. *a.* VI. 774. *b.* — 780. *b.*

CORPS. (*Métaphys.*) De la dépendance mutuelle de l'ame & du corps. *Suppl.* II. 915. *a.*

CORPS. (*Hist. des insect.*) Diversités dans la figure extérieure du corps des insectes. Petites pointes qui tiennent lieu de pieds à quelques-uns. Autres variétés dans les corps des insectes, employées par la nature pour les prémunir contre le danger ou leur servir d'ornement. De la partie postérieure du corps des insectes: variétés dans cette partie. Des parties de la génération dans le mâle; conduit qui se trouve dans les femelles par lequel elles déposent leurs œufs. IV. 624. *b.* Toutes les femelles n'ont pas un pareil canal, le tuyau ne sert pas toujours de canal aux œufs, & se trouve dans les mâles de quelques especes aquatiques. *Ibid.* 265. *a.*

CORPS *étranger*, (*Chirurg.*) on les partage en deux classes; ceux qui se sont formés au-dedans de nous, ceux qui sont venus du dehors. Les premiers sont de deux sortes; ou ils se sont formés d'eux-mêmes, ou ils ne sont devenus corps étrangers que pour avoir séjourné trop long-tems dans le corps. Les seconds sont entrés, ou en faisant une division, ou sans faire de division. On doit mettre au rang des corps étrangers l'air qui peut causer des tumeurs: divers exemples. Tous les corps étrangers doivent être tirés, dès qu'il est possible de le faire. IV. 265. *a.* Différentes manieres de les tirer relatives à leurs différentes especes. Connoissance qu'on doit acquérir avant que de procéder à l'extraction. Préparations nécessaires au succès de l'opération. De l'extraction de ceux qui sont entrés par une ouverture naturelle, de ceux qu'on ne peut tirer sans faire une division. Instrumens dont on se sert pour ces opérations. Connoissances, talens & génie que ces opérations exigent dans celui qui les entreprend. *Ibid. b.* Observation fort curieuse, rapportée dans Dionis, qui montre la fécondité de ressources que doit avoir le chirurgien dans des cas semblables. Les médicamens attractifs rejettés par l'auteur de cet article. *Ibid.* 266. *a.*

Corps étrangers. Fistules causées par la présence d'un corps étranger. VI. 825. *b.* Instrumens pour tirer ceux qui sont engagés dans une plaie. I. 298. *a.* II. 184. *b.* Opération pour tirer ceux qui sont engagés dans la trachée artere, II. 435. *a*, *b.* dans le larynx ou l'œsophage. *Ibid.* & XI. 403. *a*, *b.* Deux especes de corps étrangers: de leur extraction. XVI. 743. *b.* 744. *a.* Différentes opérations qu'ils exigent: elles sont expliquées aux articles BRONCHOTOMIE, ENTÉROTOMIE, EXÉRESE, GASTROTOMIE, INCISION. Corps étrangers évacués par l'urine. XVII. 513. *a.*

CORPS *sonore*, (*Musiq.*) dans un instrument. On ne doit donner ce nom qu'à la partie de l'instrument qui sonne elle-même & sans laquelle il n'y auroit point de son. *Suppl.* II. 612. *a.*

CORPS *de voix*, (*Musiq.*) degré de force de la voix. Différence entre le corps & l'étendue de la voix. *Suppl.* II. 612. *a.*

CORPS. (*Littérat.*) Corps des canons; corps du droit civil. IV. 266. *a.* Corps des poëtes grecs & des poëtes latins. *Ibid. b.*

CORPS *de J. C.* (*Religieux du*) ordre institué au commencement du quatorzieme siecle. Origine qu'on lui attribue. Changemens arrivés dans cet ordre. IV. 266. *b.*

Corps politique, comparé à un corps organisé & vivant; tel que celui de l'homme. V. 338. *a.* C'est un être moral qui a une volonté. *Ibid.* En quoi consiste la vraie union dans un corps politique XVII. 385. *b.* Sur les corps politiques, *voyez* ETATS, SOCIÉTÉS, ÉCONOMIE POLITIQUE.

CORPS, (*Jurisp.*) IV. 266. *b.*

Corps & communautés. Autorité nécessaire pour former un corps ou communauté. Pourquoi il ne peut s'en former que par lettres-patentes du prince duement enrégistrées. IV. 266. *b.*

Corps de ville, leur origine. III. 725. *a.* Observations sur ce sujet. XVII. 280. *a.*

Corps de droit; deux sortes, le canonique & le civil. IV. 266. *b.*

Corps de droit canonique. IV. 266. *b.*
Corps des canons. IV. 266. *b.*
Corps de droit civil romain ou *de droit civil* simplement. Différens livres compris dans cette collection. IV. 266. *b.*
Corps de cour; corps d'une compagnie de justice. Les compagnies vont aux cérémonies en corps de cour ou par députation. IV. 267. *a.*
Corps de délit. Le corps de délit suffit au juge pour informer & pour la vengeance du délit. Circonspection qu'on doit apporter en justice, lorsqu'il n'y a point de corps de délit bien constaté. IV. 267. *a.*
CORPS. Contrainte par corps. IV. 120. *a*, *b*. Corvée de corps. 282. *b*. Fief de corps. VI. 701. *a*. Homme & femme de corps. VIII. 280. *a*. Prise de corps. XIII. 382. *a*.
CORPS, (*Femmes de*) IV. 267. *a.*
Corps de fief. IV. 267. *a.*
CORPS, (*gens de*) IV. 267. *a.*
Corps héréditaires. Corps d'héritages. IV. 267. *a.*
Corps d'hôtel. IV. 267. *a.*
Corps de preuve. IV. 267. *a.*
Corps des marchands. IV. 267 *a.*
Corps de ville. IV. 267. *a.*
CORPS, (*Archit.*) avant corps du bâtiment, principal corps de logis. Corps de logis particulier. Corps de logis de devant, de derriere, en aile. IV. 267. *b.*
CORPS-*de-garde*, (*Archit.*) pour les soldats destinés à la garde du prince. Autres usages de ce mot dans l'art militaire: grand & petit corps-de-garde. IV. 267. *b.*
CORPS *de bataille*, (*Art milit.* & *Marine*) IV. 267. *b.*
CORPS *d'une place*, (*Art Milit.*) IV. 267. *b.*
CORPS *de garde*, (*Marine*) IV. 267. *b.*
CORPS *mort*, (*Marine*) IV. 267. *b.*
CORPS *du vaisseau*, (*Marine*) IV. 267. *b.*
Corps, dans le commerce. Six corps de marchands à Paris. Lieu où se font leurs assemblées. Droit de porter le dais sur les rois, reines, *&c.* attribué aux maitres & gardes des six corps des marchands. Leur devise. IV. 268. *a.*
Corps des artisans & ouvriers. IV. 268. *a.*
Corps de jurande. IV. 268. *a.*
CORPS *d'entrée*, (*Danse*) IV. 268. *a.* *Voyez* FIGURANT.
Corps en vénerie. IV. 268. *a.*
CORPS *ligneux*, (*Botaniq.*) IV. 268. *a.*
Corps dans les arts méchaniques. IV. 268. *a.*
CORPS *de seau*, (*terme de Boisselerie*) IV. 268. *a.*
Corps de carrosse. IV. 268. *b.*
Corps dans l'écriture: ses dimensions: les majeurs ou mineurs partagés en trois corps. IV. 268. *b.*
CORPS, (*Fonderie en caractere d'imprimerie*) c'est ce corps qui donne le nom au caractere & non l'œil de la lettre. M. Fournier le jeune a donné le premier un plan qui assigne au corps des caracteres une épaisseur fixe & déterminée. Ce qu'on entend par corps fort & corps foible. IV. 268. *b.* *Voyez* CARACTERES.
CORPS, (*Fondeur de cloches*) IV. 268. *b.*
CORPS, (*Jouaillerie*) IV. 268. *b.*
CORPS, (*Maréchall.*) avoir du corps: n'avoir point de corps: avoir de la noblesse: avoir du ventre. IV. 268. *b.* Avoir de l'haleine & du fond. Avoir des reins. Avoir le nez au vent. Avoir l'éperon fin. Avoir de la tenue à cheval. Avoir du vent. *Ibid.* 269. *a.*
CORPS *de rang*, (*Perruq.*) IV. 269. *a.*
CORPS, (*Manuf. en soie*) IV. 269. *a.*
CORPS, (*Tailleur*) IV. 269. *a.*
CORPS *à baleine* (*Tailleur*) description & usage de cette partie du vêtement. Construction des corps. *Suppl.* II. 615. *b.* *Voyez* TAILLEUR DE CORPS. *Voyez* aussi vol. des pl. Tailleur, pl. 20. — 24.
Corps. Description des différentes especes de corps & de la maniere de les construire. *Suppl.* IV. 928. *a*, *b*. *Voyez* les pl. du tailleur, vol. IX, pl. 20. — 24.
CORPS *à baleine*, (*Anat.*) inconvéniens attachés à leur usage, déformation de la taille. Accident qui peuvent résulter de la gêne des parties internes. *Suppl.* II. 615. *b.* Maladies que peuvent causer la circulation du sang troublée, la respiration gênée, l'estomac, le foie & la rate comprimés. Maux qui peuvent naître des échancrures des corps au-dessous des bras. Epaules gênées par les épaulettes. L'usage des corps forts rend très-souvent une épaule plus grosse & plus charnue que l'autre. *Ibid.* 616. *a.*
Corps. Réflexions sur l'usage des corps, XV. 857. *a*, *b*. particuliérement dans la grossesse. VII. 964. *a.*
CORPULENCE, (*Médec.*) état d'une personne trop grasse. En quoi elle consiste selon Boerhaave. Elle est occasionnée par tout ce qui tempere & adoucit le sang. Comment on la prévient & guérit. Elle est cause de plusieurs maladies, *&c.* IV. 269. *a.* Remedes indiqués contr'elle. Exemples de corpulences extraordinaires. Maigreur causée par le vinaigre dans un homme d'une corpulence excessive. *Ibid.* *b.* *Voyez* EMBONPOINT, GRAS, OBESITÉ.

CORPUSCULAIRE, (*Physiq.*) idée étendue de la physique corpusculaire, tirée de la philosophie de Descartes. Ses précurseurs dans l'antiquité: Leucippe, Démocrite, Epicure. Divers philosophes, qui sans suivre l'athéisme de Démocrite, ont été atomistes. Ils ont trouvé qu'on pouvoit concevoir distinctement deux choses principales dans l'univers; la matiere, & une faculté agissante qui l'avoit mise en mouvement. La philosophie corpusculaire loin de mener à l'athéisme, conduit au contraire à reconnoitre des être distincts de la matiere. IV. 269. *b.* La physique corpusculaire a encore d'autres avantages; 1°. elle rend le monde corporel intelligible; 2°. elle prepare l'esprit à trouver plus facilement la preuve de l'existence des substances corporelles, en établissant une notion distincte du corps. *Ibid.* 270. *a.* Il faut cependant avouer qu'on abuse très-souvent de cette philosophie. Passage de M. Wolf là-dessus. *Ibid.* *b.*
Corpusculaire philosophie, en quoi elle consiste; philosophes qui l'ont embrassée. X. 223. *a.* *Voyez* ATOMISME, EPICURIENS, GASSENDISTES.
CORPUSCULE. (*Physiq.*) Tout corps est composé d'une quantité prodigieuse de corpuscules.... Mais quels sont les élémens primitifs de la matiere? c'est ce qu'il est difficile de savoir. Systême des monades auquel cette difficulté a donné lieu. M. Newton a donné une méthode pour déterminer par les différentes couleurs des corps, les différentes grosseurs de leurs corpuscules. IV. 270. *b.*
Corpuscule. Des propriétés & affections des corpuscules. III. 411. *a*, *b*. 412. *b*. 413. *a*, *b*. Leur divisibilité. IV. 1074. *b*. De l'attraction, de la cohésion des corpuscules entr'eux: *Voyez* ATTRACTION & COHÉSION. Consultez encore sur les corpuscules, les articles ÉLÉMENS, MATIERE, PRINCIPES DES CORPS.
CORRADINI, (*Pierre Marcelin*) cardinal: ses ouvrages. XV. 127. *a.*
CORRE ou *corret*. (*Pêche*) Description de la pêche du corre ou corret, ou picot à poche. IV, 270. *b.* Poissons que les pêcheurs prennent avec ce filet. *Ibid.* 271. *a.*
CORRECT, (*Littér.*) en quoi consiste la correction du style. Un écrivain très-correct est presque nécessairement froid. Cependant on ne doit passer à un auteur de pécher contre la correction du style, que lorsqu'il y a plus à gagner qu'à perdre, ce qui est très-rare. Différence entre l'exactitude & la correction. IV. 271. *a.*
Correct. De la correction du style. V. 523. *b.* Expression correcte. *Suppl.* II. 919. *b.*
CORRECT, (*Peinture*) dessin, tableau corrects. IV. 271. *a.*
CORRECTEUR *d'imprimerie.* Attention qu'il doit avoir. Rien n'est si rare qu'un bon correcteur. IV. 271. *b.*
Correcteurs-conseillers, en la chambre des comptes de Paris. III. 786. *b.*
CORRECTIF, ce qui réduit un mot à son sens précis; une pensée à son sens vrai; une action à l'équité ou à l'honnêteté, une substance à un effet plus modéré. IV. 271. *b.*
CORRECTIF & *correction*, (*Pharmac.*) on distingue les correctifs en deux classes, correctifs *d'activité*, & correctifs *des qualités désagréables*. Les anciens employoient beaucoup les premiers, dans les purgatifs, dans les narcotiques, dans les compositions opiatiques. Cette classe de correctifs absolument proscrite de la pharmacie moderne. Maniere d'y pourvoir autrement. IV. 271. *b.* La qualité froide des narcotiques n'est plus redoutée aujourd'hui: correctifs d'activité auxquels on se borne: ce sont les différens corps doux ou muqueux, *&c.* qu'on mêle avec les purgatifs les plus forts dans certains électuaires: quel en est l'effet. Divers exemples de ces correctifs. Le sucre & le jaune d'œuf; quoique correctifs apparens de résines purgatives, ne doivent pas cependant être regardés sur le pié de simples correctifs. Correction qui a pour objet la mauvaise odeur, en quoi elle consiste. Celle qui a pour objet le mauvais goût; diverses manieres de l'effectuer. *Ibid.* 272. *a.* Autres especes de corrections pharmaceutiques, mais qui ont été abandonnées. *Ibid.* *b.*
CORRECTION *du midi*, (*Astronom.*) en quoi elle consiste, lorsqu'on a pris les hauteurs correspondantes. Plusieurs astronomes ont résolu ce problême de la correction du midi par des méthodes fort simples. Entr'autres MM. de Maupertuis & Euler. IV. 272. *b.* Cependant ces méthodes quoique ingénieuses ont quelques inconvéniens. Ce problême résolu plus parfaitement par M. d'Alembert. *Ibid.* 273. *a.*
CORRECTION, (*Jurisp.*) correction dont les peres ont le droit sur leurs enfans. Circonstances qui le leur ôtent en partie. Du droit de correction des maris sur leurs femmes. La loi romaine à cet égard n'est point suivie parmi nous. Comment ce droit est limité aujourd'hui. Droit de correction des maîtres sur leurs esclaves & domestiques. Des supérieurs de monasteres sur leurs religieux ou religieuses. IV. 273. *a.*
Correction, différence entre le droit de correction & celui de coercition. III. 592. *b.* Maison de correction. I. 840. *a.* Maison de correction en Hollande. XIII. 816. *a.* Correction des comptes en la chambre des comptes de Paris. III. 786. *b.*

Correction, réflexions sur l'art de corriger les enfans de certains vices. VIII. 656. *a*.

Correction, figure de rhétorique. On en distingue deux sortes de ce nom. Exemples de l'une & de l'autre. — *Voyez* ÉPANORTHROSE.

CORRECTION, (*Astron.* & *Physiq.*) de la correction à faire, lorsque les résultats des observations d'un même phénomene ne sont pas tout-à-fait d'accord entre eux. *Suppl.* III. 935. *b*.

Correction, terme d'imprimerie. IV. 273. *b*.

CORRECTIONNELLE, *jurisdiction*. IX. 75. *a*.

CORREGE, (*Antoine Allegri dit le*) observations sur ce peintre. V. 325. *a*, *b*. 483. *a*. Tableaux qui montrent comment il réussissoit dans ce que les Italiens appellent le morbidezza. X. 707. *a*. Son talent dans les plafonds. XII. 678. *b*. Il a porté l'agrément au plus haut degré. *Suppl.* I. 213. *b*.

CORRELATIF, (*Gramm. & Logiq.*) Définitions & exemples. Ces définitions ne sont pas particulieres à corrélatif, elles conviennent aussi à tous les autres termes de la même nature, tels que *corrival* & *corrivaux*, qui sont ici expliqués. IV. 273. *b*.

CORRÉLATION. (*Logiq. Gramm.*) Définition. IV. 274. *a*.

CORRESPONDANCE, *relation*, sens de ces mots en termes de commerce. IV. 274. *a*.

Correspondance, *correspondant*, *correspondre*. IV. 274. *a*.

CORRESPONDANT, (*Comm.*) IV. 274. *a*.

CORRIDOR, (*Archit.*) commodité & incommodité des corridors. La proportion entre la longueur & la largeur des corridors est arbitraire. IV. 274. *a*.

Corridor ou chemin couvert, en fortification. IV. 274. *b*.

CORRIGER, (*Imprim.*) en quoi consiste cette fonction du compositeur. IV. 274. *b*.

CORRINGIUS, (*Hermannus*) philosophe Aristotélicien. I. 672. *b*.

CORRIVAL, définition. *Voyez* ci-dessus CORRÉLATIF.

CORROSIF, (*Chymie*) nom donné à certains menstrues. Les expressions de corrosivité des menstrues, de force, activité, violence dans ces corps, sont inexactes. Menstrues qu'on désigne communément par la qualification de corrosifs. Pourquoi le titre de corrosifs a été donné à ces corps. Les expressions de la classe de celle-ci subsistent souvent dans les sciences, long-tems après qu'on en a reconnu la fausseté. IV. 275. *a*.

CORROSIF, (*Chirurg.*) usage des remedes mercuriels corrosifs. X. 376. *a*. Onguent corrosif, dit *égyptiac*. V. 434. *a*.

CORROSION, (*Maladies*) ses causes. Son remede. IV. 275. *a*.

CORROYER *un cuir*, (*Corroyeur*) en quoi consiste cette opération. Quelles sont les peaux qui sont l'objet de ce travail. Travail de la vache noire ou retournée. IV. 275. *a*. Travail des veaux noirs à chair grasse. Travail des moutons noirs. Travail du cuir lissé. *Ibid.* 276. *b*. Maniere dont les corroyeurs fabriquent en jaune, rouge, verd & blanc. *Ibid.* 277. *a*. Travail des vaches étirées. Travail des cuirs gris. *Ibid. b*.

Corroyer, quelques opérations, matieres & outils du corroyeur. Chevalet du corroyeur. III. 310. *b*. Étire. VI. 58. *b*. Couteaux. IV. 407. *a*, *b*. Lunette. IX. 745. *a*. Pommelle. XIII. 5. *a*. Paroir. XII. 74. *b*. Noir des corroyeurs. XI. 188. *a*. Rouge. XIV. 402. *b*. Jaune. VIII. 476. *b*. Décrasser un cuir. IV. 707. *a*. Dégorger. 756. *b*. Fouler. VII. 221. *a*, *b*. Dresser un quartier. XIII. 692. *b*. Passer les cuirs en suif, en huile, en sumac, en mégie. XII. 139. *b*. Quiosser les cuirs. XIII. 724. *b*. Les rougir. XIV. 406. *b*. Les lustrer. IX. 751. *b*.

Corroyer du sable chez les fondeurs. IV. 277. *b*.

CORROYER *du bois*, (*Menuiserie.*) IV. 277. *b*.

CORROYER *la terre glaise*, (*Poterie.*) IV. 277. *b*.

CORROYER *le fer*, (*Serrur.*) IV. 277. *b*.

CORROYER *le fer*, (*Forges*) définition. *Suppl.* III. 617. *Voyez* SOUDURE, & *Suppl.* II. 12. *a*.

CORROYEUR, l'une des quatre communautés dont les ouvriers donnoient la derniere préparation au cuir: ces communautés étoient, les corroyeurs, les baudroyeurs, les cordouaniers, les sueurs. Nature de leurs ouvrages. Ces communautés réunies en une seule. Comment elle est régie. Quelques-unes des regles de sa discipline & police. IV. 277. *b*. Les planches sur l'art du corroyeur sont contenues dans le volume III.

Corroyeur. Arrêt qui a réglé les limites entre les peaussiers & les corroyeurs de Paris. XII. 221. *b*.

CORRUPTICOLES, (*Hist. eccl.*) Eutychiens du sixieme siecle. Leur chef. Son hérésie. Autre secte opposée d'Eutychiens; les uns furent appellés corrupticoles, & les autres incorruptibles. Partisans de chacune d'elles. IV. 278. *a*.

CORRUPTION, définition philosophique. En quoi la corruption differe de la génération & de l'altération. Les anciens croyoient que plusieurs insectes s'engendroient par corruption. Expérience qui détruit cette opinion. IV. 278. *a*. Cependant quelques philosophes modernes paroissent favorables à l'opinion des anciens, du moins en certains cas. Expérience d'après laquelle M. de Buffon conclut que quelques animalcules sont produits par l'assemblage fortuit des molécules organiques. Nous connoissons trop peu les voies de la nature pour nier que les particules qui composent un insecte, ne puissent être rassemblées par un autre voie que par celle de la génération. IV. 278. *b*.

Corruption. Voyez PUTRÉFACTION. Pourquoi, selon Clarke, le froid empêche la corruption. VII. 308. *a*. Livre d'Aristote de la génération & de la corruption. I. 657. *a*.

CORRUPTION *des humeurs*, (*Pathol.*) *voyez* PUTRÉFACTION.

CORRUPTION *publique*. (*Polit. Moral.*) Ses causes. IV. 278. *b*.

CORRUPTION *du sang*. (*Hist. mod.*) Les Anglois appellent ainsi la tache imprimée sur les descendans d'un criminel de leze-majesté. Comment cette tache est levée. IV. 278. *b*.

CORRUZIONE, ouvrage en sculpture de Zumbo. XIV. 833. *b*.

CORS, (*Maréch.*) maladie du cheval. *Suppl.* III. 402. *b*.

CORSAIRE, *Forban*, *Pirate*, (*Marine*) sens de ces mots. Il ne faut pas confondre le corsaire avec l'armateur. IV. 279. *a*.

Corsaire, voyez *Pirate*. Etymologie du mot *corsaire*. *Suppl.* IV. 118. *b*. Pavillons des pirates de la côte d'Afrique. XII. 196. *b*. Conseils pour la sûreté des corsaires qui courent sur l'ennemi. VII. 993. *b*.

CORSE. (*Hist. Géogr. Droit publ.*) Description très-détaillée de cette isle. *Suppl.* II. 617. *a*. Histoire des Corses & des révolutions qu'ils ont essuyées. *Ibid.* 618. *a*.

Corse, établissement d'une colonie grecque dans cette isle en 1677. *Suppl.* I. 227. *a*, *b*. Du siege de la ville de Furiani en 1759. *Suppl.* III. 153. *a*. Observation sur la figure des Corses. VIII. 346. *a*. Insecte de cette isle nommé Malmignatto. IX. 948. *a*, *b*.

CORSELET, (*Art milit.*) sorte d'armure. Quelle sorte de soldats la portoient. IV. 279. *a*.

CORSET, celui de nos dames. Origine des corsets chez les dames romaines. Ce fut le plus brillant de leurs ajustemens. IV. 279. *a*. Voyez *Suppl.* III. 756. *a*.

CORSNED, maniere de se purger d'un crime parmi les Anglo-Saxons. Cette sorte d'épreuve étoit vraisemblablement imitée des eaux de jalousie. *Nomb. Ch. v.* IV. 279. *b*.

CORT, (*Corneille*) graveur. VII. 867. *b*.

CORTESIUS, (*Jean-Baptiste*) anatomiste. *Suppl.* I. 396. *a*.

CORTEZ, (*Fernand*) observations & anecdotes sur ce navigateur. X. 292. *b*. XI. 52. *b*. Sa conquête du Mexique. X. 481. *a*, *b*. *Suppl.* III. 923. *a*, *b*. Présens que les Mexicains lui envoyerent après en avoir été battus. XVII. 242. *b*. Parole d'un Mexicain à Cortez. *Suppl.* III. 953. *a*. Ce qu'il dit à Philippe II. à son retour du Mexique. *Suppl.* I. 32. *b*.

CORTICAL, (*Anat.*) substance corticale du cerveau. Quel est celui qui a introduit la distinction de substance corticale & de substance médullaire dans le cerveau. IV. 279. *b*. Description de la substance corticale. *Ibid.* 280. *a*.

CORTICALE, (*Anat. Physiol.*) la partie corticale du cerveau paroît aussi essentielle aux fonctions de ce viscere, que la médullaire. *Suppl.* II. 619. *a*. Sa description. Observations qui démontrent qu'il n'y a point de glande dans cette partie. Nature de cette substance. Qualité des liqueurs qu'elle admet. *Ibid. b*.

CORTICALES *couches*. (*Botan.*) Voyez ÉCORCE.

CORTINE, (*Antiq.*) couvercle du trépié d'Apollon. *Suppl.* I. 488. *b*.

CORTONE, académie étrusque fondée dans cette ville. VI. 85. *b*.

CORTONE, (*Pietre de*) peintre. V. 318. *b*.

CORVÉE, (*Jurisp.*) service que le sujet doit à son seigneur. Etymologie de ce mot. IV. 280. *a*. Des corvées chez les Romains. Titre du droit où cette matiere est traitée. Ce que les loix entendent par corvée. Distinction entre les corvées officiales & les artificiales. Il n'étoit dû aucune corvée qu'elle n'eût été réservée lors de l'affranchissement. Celles dont l'affranchi ne pouvoit répéter l'estimation. Ce que les loix romaines nous enseignent encore sur le fait des corvées. *Ibid. b*. Autres especes de corvées chez les Romains appellées *munus publicum*, *onus*, *obsequia*, dues par tous les sujets. On les distinguoit en charges personnelles, patrimoniales & mixtes. Personne n'étoit exemt des charges publiques patrimoniales. Origine des corvées en France. Usurpations & tyrannie des seigneurs vers la fin de la seconde race. On distingue en France, comme chez les Romains, les corvées publiques & les particulieres. *Ibid.* 281. *a*. Ce qu'établissent le droit & les coutumes touchant les corvées appellées *fabriles* chez les Romains. *Ibid. b*. Subdivision sommaire des différentes sortes de corvées. Corvée d'animaux, à bras, artificielle, de charroi, de convention, de corps, fabrile, de fief, d'hommes & de femmes, de justice, à merci ou à volonté. *Ibid.* 282. *b*. Corvées mixtes, obséquiales, officieuses, personnelles, publiques, réelles, seigneuriales, taillablieres, à terriers, à volonté. *Ibid.* 283. *a*.

CORVÉE, (*Ponts & Chauss.*) La perfection de la conduite des corvées doit consister à faire le plus d'ouvrage possible

dans le moins de tems poſſible. Une corvée languiſſante eſt un fardeau immenſe ſur les particuliers, & une ſervitude peu utile dans l'état.

De la conduite & diſtribution des travaux. Utilité de la méthode qui conſiſte à diſtribuer la tâche à chacun des corvoyeurs. De la maniere de diſtribuer ces tâches. La maxime de regarder les travaux publics comme une ſorte de taille que l'on pouvoit diviſer en autant de portions qu'il y a d'hommes dans les communautés, entraine des inconveniens de toute eſpece : preuve de fait. *Ibid. b.* Pourquoi cette méthode n'a pas répondu à l'idée qu'on s'en étoit faite. *Ibid.* 284. *a.* Ce qu'il y a de défectueux dans les ordonnances qui ont été données pour ces travaux. La voie de la priſon ne peut être admiſe, celle des garniſons eſt inſuffiſante. *Ibid. b.* Il n'eſt pas juſqu'à la façon dont travaillent le peu de corvoyeurs qui ſe rendent chacun ſur ſa partie, qui ne découvre les défauts de cette méthode. Il ne convient donc point de diviſer cet ouvrage, & cette maniere ne peut convenir tout au plus qu'à l'entretien des routes, quand elles ſont faites. Autre preuve des longueurs qu'entrainent les corvées tarifées. Situation embarraſſante d'un inſpecteur chargé de préſider à ces ouvrages. Les corvées tarifées ſont encore injuſtes dans le fond. *Ibid.* 285. *a.* Impoſſibilité d'employer cette méthode dans des pays montueux & hors des plaines. Il convient donc de chercher une regle générale qui ſoit conſtante & uniforme pour tous les lieux & pour toutes les natures d'ouvrages. *Ibid. b.* L'acte de la corvée n'étant pas un acte libre, ſa conduite & les réglemens qui la concernent doivent être ſimples, & la police breve & militaire. Quelle doit être l'occupation de l'inſpecteur. Il eſt indiſpenſable de n'entreprendre toute une route que parties à parties, en commençant par les plus difficiles, & en réuniſſant toutes les forces des communautés. Conduite & police à ſuivre pour le plus grand ſuccès de ces travaux. *Ibid.* 286. *a.* Inconvéniens des ordonnances où toutes les parties du travail ſont trop détaillées. *Ibid. b.* A quoi ces ordonnances doivent ſe borner : ce qu'elles doivent abandonner à la prudence de l'inſpecteur. Il eſt impoſſible dans les corvées tarifées que les conducteurs acquierent de l'intelligence dans leurs fonctions. De la maniere d'adminiſtrer la police ſur les corvoyeurs des grands atteliers, pour les contraindre & les maintenir dans l'ordre. Par qui cette partie doit être exercée. Par la nature de la choſe, il paroit que les corvoyeurs doivent être appellés par le canal direct de l'autorité ſupérieure, & qu'en qualité de travailleurs, ils ſont enſuite ſous la police des ingénieurs & inſpecteurs. Compte que ceux-ci doivent rendre enſuite à l'autorité publique. *Ibid.* 287. *a.* La méthode ici indiquée a toujours eu une application heureuſe. Au lieu que l'on n'a pu s'en écarter ſans de grands inconvéniens. *Ibid. b.* Elle a été peu ſujette aux réfractaires, & elle conſiſte plus, pour la manutention de la diſcipline, dans une police exacte que rigoureuſe. Pourquoi les bureaux n'ont pas réuſſi quand ils ont été chargés de cette police. *Ibid.* 287. *a.* Quels ſont les ſeuls ſoins & les ſeules attentions que les bureaux doivent ſe réſerver ſur cet objet. Réponſe à une objection qu'on peut faire ſur la ſévérité de la police qui eſt ici propoſée. *Ibid. b.*

CORVÉE, (*Juriſp.*) la moitié des corvées retranchée dans les états de l'impératrice-reine. *Suppl.* II. 619. *b.* Requête courte & énergique que l'empereur reçut au ſujet des corvées en 1773. Les corvées abolies en France en 1776. *Ibid.* 620. *a.*

Corvée, évaluation de la corvée d'un homme & de celle d'une femme. VI. 475. *b.* On devoit employer en tems de paix les troupes oiſives à la conſtruction des chemins. XIII. 99. *a.* Droit de corvée appellé *bohade*. II. 294. *b.* Des travaux publics dans les pays d'état. VIII. 809. *b.* De l'exemption de la corvée pour les ſoldats. XVII. 836. *a.*

CORVETTE, petite frégate. VII. 293. *b.* XIII. 790. *a.*

CORY, promontoire dont parle Ptolemée : recherches de M. Caſſini ſur ſa ſituation. XV. 900. *a.*

CORYBANTE, (*Myth.*) nom des prêtres de Cybele. IV. 288. *b.* Les mouvemens de la colere comparés par Horace aux mouvemens furieux des corybantes. D'où vient le nom qu'ils portoient. Paſſages ſur ce ſujet tirés de Catule & de Strabon. Autres auteurs à conſulter. Cérémonies que célébroient ces prêtres en l'honneur d'Atys. Après avoir long-tems demeuré en Phrygie, ils vinrent en Crete. Divers noms par leſquels on les a déſignés. Lieu de leur origine. Comment ils ſont venus juſqu'en Italie. Cérémonies qu'ils y pratiquoient encore du tems de Commode. *Ibid.* 289. *a.*

Corybantes, prêtres de Cybele. IV. 585. *b.* Leurs danſes. 625. *b.* Eſpeces de caſtagnettes dont ils ſe ſervoient. 515. *a.* *Voyez* CURETES.

CORYBANTIASME, (*Méd.*) maladie dont il eſt parlé chez les anciens médecins. IV. 289. *a.*

CORYCÉE, (*Hiſt. anc.*) appartement des gymnaſes des anciens. IV. 389. *a.*

CORYCOMACHIE, ou *corycobolie*. (*Hiſt. anc.*) Eſpece d'exercice que prenoient les Grecs. Deſcription de cet exercice. IV. 289. *b.*

CORYPHÉE, fonctions du coryphée ou maître de muſique chez les anciens. II. 155. *b.*

COS, *Iſle de*, (*Géogr.*) patrie d'Hippocrate & d'Appelles. IV. 289. *b.* Productions qui l'ont rendue célebre. Deſcription géographique. Temple d'Eſculape qu'on voyoit encore dans cette iſle du tems de J. C. Pieces précieuſes qu'il contenoit. Recueils d'obſervations, d'où l'on dit qu'Hippocrate a tiré ſes principales lumieres en médecine. *Ibid.* 290. *a.*

Cos, des gazes de Cos. VII. 533. *a. b.* IX. 396. *b.* Quelques ſavans prétendent que c'eſt dans l'iſle de Céos, & non dans celle de Cos qu'on a inventé l'art de faire des étoffes de ſoie. *Suppl.* III. 189. *a.* Belle ſtatue de Vénus dans cette iſle. XIV. 825. *b.* Fête nommée *antimachie* qu'on y célébroit. I. 502. *a. b.* Etat préſent de cette iſle, *voyez* STANCHIO.

COSAQUES, *les*, (*Géogr. Hiſt.*) peuple guerrier qui habite les parties les plus méridionales de la Moſcovie. De la langue & de la religion des Coſaques. Précis d'un ouvrage ſur l'hiſtoire de ce peuple, dans lequel on trouve comment il s'eſt ſéparé du gros de la nation pour faire un peuple à part, pour vivre ſous des loix toutes différentes, & pour établir une forme de gouvernement toute militaire, & qui n'a rien de commun avec celui de la nation dont ce peuple eſt deſcendu. *Suppl.* II. 620. *b.* Origine du nom de *Coſaques*. *Ibid.* 621. *b.* Troupes Lithuaniennes qui furent appellées dans le XVI[e] ſiecle du nom de *Coſaques Lyſſoviens*. Il paroît que ce nom avoit été en uſage parmi les Tartares avant que les Ruſſes l'euſſent porté. D'où les Tartares ont tiré ce nom. *Ibid.* 622. *a.* En quel tems on commença à parler des Coſaques Ruſſes. Coſaques du Don. Leur origine. Pays que cette milice occupe. Coſaques du Wolga. Coſaques de Sibérie ; leur origine & leurs progrès. Émigrations des Coſaques du Don & du Wolga. *Ibid. b.* Hiſtoire des Coſaques de la petite Ruſſie & de leurs hetmanns, depuis le commencement de ce ſiecle. *Ibid.* 623. *a.*

COSAQUE, province d'Amérique dont les habitans s'applatiſſent la tête. XVI. 198. *b.*

Coſaques, voyez *Ukraine*, ancien nom des Coſaques. *Suppl.* I. 479. *b.*

COSBACHI, monaſtere grec ſur le mont Himette. VIII. 394. *b.*

COSCINOMANCIE, (*Divinat.*) divination par le crible. Étym. du mot. Comment elle ſe fait. Femme habile en cet art, dont parle Théocrite. Elle ſe pratique encore en Angleterre : quel en eſt le but. IV. 290. *a.*

CO-SÉCANTE, ou ſécante du complément, XIV. 856. *a.*

CO-SEIGNEUR. (*Juriſpr.*) Des co-ſeigneurs ſont ordinairement égaux quant à la qualité, mais non pas quant à la quotité du droit. Co-ſeigneur par indivis, lorſqu'il n'y a point de partage de fief. Si le fief vient à être démembré, les ſeigneurs des différentes portions ne ſont plus co-ſeigneurs. Ceux qui tiennent les droits du ſeigneur, ne ſont point ſes co-ſeigneurs. Lorſque dans une même paroiſſe il y a pluſieurs ſeigneurs, celui qui eſt haut-juſticier eſt ſeul en droit de ſe dire ſeigneur de la paroiſſe. Lorſque le même fief eſt partagé entre pluſieurs, celui qui en a la plus conſidérable partie, peut ſeul ſe dire ſeigneur du lieu ſans reſtriction. Quel eſt celui des co-ſeigneurs qui a droit de garder les titres communs. Droits que peut exercer l'un des co-ſeigneurs ſans le concours des autres. Maniere dont les co-ſeigneurs jouiſſent des droits honorifiques. IV. 290. *b.*

COSEL, (*Géogr.*) petite ville de la haute Siléſie. Diverſes obſervations ſur cette place. *Suppl.* II. 623. *a.*

CO-SINUS, ou ſinus du complément. III. 765. *a.* XV. 219. *b.*

COSMAS, écrivain du VI[e] ſiecle : obſervations ſur ſes ouvrages. XVI. 281. *b.*

COSME, (*Hiſt. mod.*) chevaliers de l'ordre de S. Coſme & de S. Damien. Quelques auteurs ont douté de leur exiſtence. Leur inſtitution ſelon d'autres. Objet de leur établiſſement. Regle qu'ils ſuivoient. Leur marque de dignité. IV. 291. *a.*

COSME, (*Chanoines réguliers de ſaint*) IV. 291. *a.*

Coſme (*Saint-*), communauté, école, académie des chirurgiens. IV. 291. *a.*

COSMES, (*Hiſt. anc.*) magiſtrats établis en Crete. Ces magiſtrats avoient beaucoup de rapport avec le conſeil des dix établi à Veniſe. IV. 291. *a.*

COSMÉTIQUE, (*Médec.*) étym. du mot. Objet de la coſmetique. Il nous manque un ouvrage en ce genre. IV. 391. *a.*

COSMÉTIQUES, (*Remedes.*) ouvrage dans lequel Criton l'Athénien traite cette partie de la médecine. Ce que dit Galien ſur cet ouvrage. Sentiment de Celſe ſur l'inutilité des coſmétiques. Peu de ſuccès qu'on en doit attendre. Divers coſmétiques indiqués. IV. 291. *b.* Baume coſmétique de la Mecque. Coſmétiques dangereux : paſſage de la Bruyere ſur l'uſage qu'en font les dames. *Ibid.* 292. *a.*

COSMÉTIQUE, anachroniſme conſidérable dans l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 623. *a.*

Coſmétique, divers remedes de cette eſpece indiqués : coſmétique

métique des Maures & des Turcs tiré de l'alcanna. I. 247. *b.* Le blanc de céruse. II. 270. *a.* Le magistere de bismuth. *Ibid.* Eau de bluet. 228. *b.* Le borax. 331. *a.* Le cacao. 302. *a.* Eau de fraise distillée. VII. 278. *a.* Feuilles d'hépatique. VIII. 135. *b.* Pâte de marrons pour décrasser les mains & les piés. X. 145. *b.* Cosmétique dont les dames égyptiennes se servent. XI. 511. *a.* IV. 292. *a.* Pommade cosmétique. XIII. 1. *b.* Huile de talc. XV. 862. *b.* 863. *a.* Cosmétique tiré de la bile. *Suppl.* I. 893. *b.*

COSMIQUE, sens de ce mot en géographie & en astronomie. IV. 292. *a.*

Cosmique, lever cosmique. IX. 443. *b.* Coucher cosmique. IV. 321. *b.* Voyez *Suppl.* III. 736. *b.*

COSMIQUES, (*Qualités.*) façon de parler de M. Boyle pour désigner certaines qualités des corps, résultantes de la construction générale de l'univers. Selon ce physicien, un corps peut avoir quelques attributs, en conséquence de la constitution du système général du monde. IV. 292. *a.* Réflexion de l'auteur sur cette opinion de Boyle. *Ibid. b.* — *Voyez* QUALITÉS COSMIQUES. *Ibid. b.*

COSMOGONIE, (*Physiq.*) Science de la formation de l'univers. Étym. du mot. En quoi elle differe de la cosmographie & de la cosmologie. Principes dont il ne faut point s'écarter dans les recherches sur l'origine du monde. IV. 292. *b.* Toute hypothese qui ne contredit point le récit de Moyse sur la création, ne peut être justement censurée. Le système de Newton ne favorise nullement l'athéisme. Les principaux systêmes de cosmogonie se trouvent au mot *Terre. Voyez* aussi l'article *Création. Ibid.* 293. *a.*

Cosmogonie, variation des philosophes dans leurs principes sur l'origine de l'univers. III. 158. *b.* Le monde ne peut être l'ouvrage du hasard. IV. 982. *a. b.* Réflexions sur l'origine du monde. 980. *a. b. &c.* Cosmogonie des cabalistes juifs, *voyez* CABALE. Des Celtes. II. 810. *b.* Des Chaldéens. III. 21. *a.* De Whiston. 158. *b.* D'Épicure. V. 780. *a. b. &c.* De Sanchoniaton. XII. 499. *a. b.* D'Anaximandre. VIII. 877. *b.* Des prêtres égyptiens. V. 438. *a. Suppl.* II. 475. *b.* Idée de Platon sur l'origine du monde. VIII. 571. *a.* Cosmogonie des anciens Scandinaves. 916. *b.* 917. *b.* Celle de Dickinson tirée des livres de Moyse. X. 742. *b.* De Bayer. 744. *a.* De Comenius. *Ibid. a, b.* Des Stoïciens. XV. 528. *a. b.* 529. *a.* Origine du monde selon Linnæus. *Suppl.* III. 93. *b.* — *Voyez* CRÉATION.

COSMOGRAPHIE, description du monde. IV. 293. *a.* Étym. du mot. En quoi elle differe de la cosmologie. Elle a deux parties, l'astronomie & la géographie. Exposition abrégée du système du monde. *Ibid. b.*

COSMOLOGIE, étym. de ce mot. Définition de cette science. Tout est lié dans la nature, quoique dans un grand nombre d'endroits cette continuité nous échappe. Ce que doit faire le philosophe pour lier les parties séparées ou les rendre moins distantes qu'il est possible : avoir égard à deux choses; qui sont les faits & les loix générales. Ce qu'on entend par loix générales de la nature. IV. 294. *a.* Il faut être réservé à déterminer le nombre de ces loix. Peut-être y a-t-il une loi générale, dont nous ne voyons que les conséquences particulieres, que nous ne laissons pas d'appeller loix générales. L'utilité principale de la cosmologie est de nous élever à la connoissance de l'auteur de l'univers. Définition de la cosmologie. Avant M. Wolf, le nom de cosmologie étoit inconnu. Traité qu'il a donné sur cette matiere. Deux cosmologies, l'une scientifique, l'autre expérimentale. C'est à la premiere que M. Wolf s'est borné. *Ibid. b.* Principales matieres qu'elle embrasse. M. Wolf paroît extrêmement persuadé de l'utilité & de la certitude de la nouvelle route qu'il s'est frayée. Comment il s'exprime là-dessus. Cosmologie de M. de Maupertuis. Cet ouvrage ayant excité en 1752 une dispute très-vive, on propose ici quelques réflexions qui peuvent servir à éclaircir la matiere. La loi générale de M. de Maupertuis est celle de la moindre quantité d'action. M. Wolf ayant imaginé de multiplier la *force vive* par le tems, il a appellé ce produit *action*.... Idée qui revient au même que celle de M. de Maupertuis. *Ibid.* 295. *a.* 1°. Cette loi générale a beaucoup plus de précision que celle-ci, que la nature agit toujours par la voie la plus simple. 2°. Ce principe est très-différent de celui de Leibnitz. *Voyez* ACTION. 2°. Ce principe appliqué à la réfraction, concilie les causes finales avec la méchanique, du moins dans ce cas-là. Autre cas où il s'applique avec élégance & facilité. 4°. Ce principe est différent de celui de la nullité de force vive. 5°. Le principe de la minimité *d'action* paroît devoir être en défaut sur les miroirs concaves. *Ibid. b.* 6°. M. de Maupertuis a appliqué cette même loi de la minimité d'action au choc des corps, & il a déterminé le premier par un seul & même principe, les loix du choc des corps durs & des corps élastiques. Observations de l'auteur sur cette application. Objection qu'on peut faire à M. de Maupertuis, & réponse aux objections. *Ibid.* 296. *a.* 7°. L'auteur applique encore son principe à l'équilibre dans le levier, moyennant certaines suppositions. Résultat de ce qui vient d'être dit, qui montre l'utilité du principe de la minimité d'action. *Ibid. b.* On a contesté à M. de Maupertuis la propriété de ce principe. Lettre de M. Leibnitz alléguée par M. Kænig, mais contre la réalité de laquelle l'académie de Prusse a prononcé : sur quels fondemens ce jugement s'appuie. Réflexions sur l'usage métaphysique que M. de Maupertuis a fait de son principe. Tous les théorêmes sur *l'action*, définie comme on voudra, sur la conservation des forces vives, *&c. &c.* ne font que des théorêmes mathématiques plus ou moins généraux, & non des principes philosophiques. *Ibid.* 297. *a.* Le principe de M. de Maupertuis n'est donc qu'un principe mathématique. Il n'a donné la démonstration de l'existence de Dieu, qu'il a tirée de ce principe, que comme un exemple de démonstration tirée des loix générales de l'univers : c'est par les phénomenes généraux qu'on doit sur-tout s'appliquer à prouver cette existence. Ouvrages à consulter. Modération de M. de Maupertuis par rapport aux injures qu'on a vomies contre lui. *Ibid. b.*

Cosmologie, observations sur le principe employé par M. de Maupertuis dans sa cosmologie. I. 119. *b.* Examen de la question si la quantité du mouvement est toujours la même dans le monde. X. 834. *b.* Réflexions sur ceux qui critiquent l'ordre de l'univers. XI. 596. *a.* Principes cosmologiques des éclectiques. V. 289. *b.* 290. *a.* Des anciens Scandinaves. VIII. 916. *b.* 917. *b.* Des Sociniens. XVII. 396. *b.* 397. *a. b.* Des Épicuriens. V. 780. *a, b, &c.* Les sentimens des différentes sectes de philosophes sur l'arrangement & l'ordre du monde, sont exposés à leurs articles particuliers. *Voyez* aussi sur ce sujet les articles *Monde*, *Univers.*

COSMOPOLITAIN, ou *Cosmopolite.* Sentences de quelques philosophes cosmopolites. IV. 297. *b.*

COSROES *le grand* : ses conquêtes : sagesse de son gouvernement : testament de ce roi : ses leçons à son fils. XII. 417. *a*, *b.*

COSSE, (*Bot.*) espece de fruit, croissant sur les bords de la riviere de Serre-Lionne. Commerce qu'en font les portugais. IV. 298. *a.*

Cosse : fruits à cosse épineuse. VII. 356. *a.* Plantes à plusieurs cosses. XII. 721. *a*, *b.*

Cosse : divers usages de ce mot. IV. 298. *a.*

COSSE *de Geneste* (*l'ordre de la*). Son institution & sa durée. *Suppl.* II. 623. *a.* Collier de cet ordre. *Ibid. b.*

COSSIQUE, nombre cossique en arithmétique & en algebre. Etymologie de ce mot qui n'est plus en usage. Ce que les Italiens entendoient par nombre cossique. IV. 298. *a.*

COSSIR. (*Géogr.*) *Voyez* AL-KOSSIR.

COSTER (*Laurent*), imprimeur. VIII. 625. *b.*

COSTIERE ; terreins de ce nom aux Antilles. A quelles plantations ils sont propres. IV. 298. *b.*

COSTUME, (*Peint.*) art de traiter un sujet dans toute la vérité historique. Regles dont il renferme la pratique. Exemples de leur observation dans les tableaux de Poussin, IV. 298. *b.* & de le Brun. Exemples de fautes commises contre le costume par quelques peintres. Le Poussin & le Brun appellés *les peintres des savans.* Il y a un grand nombre de tableaux admirables, dans lesquels cependant les regles du costume ont été négligées. *Ibid.* 299. *a.*

Costume. Défaut de costume dans un tableau du Titien & dans un de Raphaël. III. 176. *a.* La connoissance du costume nécessaire au peintre d'histoire. V. 107. *b.*

COSTUS, (*Botan.*) Différentes racines appellées de ce nom par les Grecs, les Latins, les Arabes. Deux ou trois sortes de costus distingués par les anciens. Celui dont parle Horace. Usage qu'en faisoient les Romains. Le nôtre est absolument différent. Nos parfumeurs en distinguent trois especes. Quel est celui que nos apothicaires emploient pour le costus ancien d'Arabie. IV. 299. *a.* Description de cette plante, de ses feuilles & de sa racine. Lieux où elle croit. M. Geoffroi pense que l'aunée est une racine fort approchante du costus. *Ibid. b.*

COSTUS, (*Pharm. Mat. méd.*) Quel est le costus des modernes. Usage qu'en font les Allemands. Ses propriétés, selon M. Geoffroi. Sa dose ordinaire. Préparations dans lesquelles il est employé. Racines que les apothicaires lui substituent quelquefois. Composition de l'électuaire caryocostin. Ses propriétés. IV. 299. *b.* Dose qu'on en doit prendre. *Ibid.* 300. *a.*

CO-TANGENTE, ou tangente du complément. III. 765. *a.* XV. 884. *a.*

COTARDIE, ou *cotte-hardie*, (*Hist. mod.*) espece de pourpoint en usage il y a 400 ans. Présens de cotte-hardies que les seigneurs faisoient à leurs vassaux. IV. 300. *a.*

COTBET, (*Hist. mod.*) discours par lequel les imans commençoient leur priere du vendredi. Origine de cet usage pratiqué d'abord par les califes, ensuite par les muftis. Maniere dont le peuple prêtoit serment au nouveau calife pendant la cotbet. Les familles qui se révolterent contre les califes de Bagdat, n'oserent d'abord les priver de cet hommage. La cotbet se faisoit au nom du calife par devoir, & au nom du sultan par soumission, *&c.* jusqu'à l'extinction du califat dans la personne de Mostasem. Califes qui suivirent & ne furent revêtus que d'un califat fictif. IV. 300. *a.* Ce

dernier ayant aussi cessé, la priere ne se fit plus. Les Fatimides & les Abassides qui ordonnerent, les uns & les autres de leur côté, cette priere en leur nom, se traiterent mutuellement d'hérétiques. *Ibid. b.*

COTE; (*Jurisp.*) diverses significations de ce mot. IV. 300. *b.*

Cote d'un dossier. IV. 300. *b.*

Cote d'inventaire. IV. 300. *b.*

Cote maltaillée. Sens & origine de cette expression. IV. 300. *b.*

COTE-MORTE, (*Jurisp.*) pécule clérical d'un religieux. Quels sont les religieux dont le pécule appartient après leur décès au monastere. Les religieux qui possedent un bénéfice-cure peuvent disposer de leur pécule clérical par toutes sortes d'actes entre vifs; mais ils ne peuvent en disposer à cause de mort. Disposition qui se fait de leur bien. Il n'y a point de cotte-morte à l'égard d'un religieux devenu évêque. IV. 301. *a.* Voyez *Pécule d'un religieux.*

COTE, (*Anat.*) Description des côtes, leur nombre, IV. 301. *a.* leur distinction en vraies & en fausses côtes, &c. Elles servent à la fermeté de la poitrine; elles servent d'appui à quelques parties voisines, de défense aux visceres contenus dans la poitrine. Diverses observations sur les côtes: 1°. Mouvement des côtes qui fait la dilatation & le rétrécissement de la poitrine dans la respiration. 2°. Plus elles s'éloignent du sternum, plus elles sont étroites, &c. *Ibid. b.* 3°. Effet des muscles intercostaux dans une fracture de quelque côte. 4°. Quelle est la substance des côtes. 5°. Visceres renfermés dans les vraies & fausses côtes. 6°. Conseil que donne Hippocrate, lorsqu'il y a fracture dans les fausses côtes. 7°. Observation sur la structure des côtes, qui montre comment la providence a pourvu à notre conservation, du moment que nous sommes au monde. 8°. Jeux de la nature sur le nombre de côtes. *Ibid.* 302. *a.* Il est plus aisé de concevoir comment un homme peut n'avoir que vingt-deux ou vingt-trois côtes, que d'expliquer comment quelques sujets peuvent avoir une ou deux côtes de plus que n'en a le reste des hommes. 9°. Les côtes ne sont guere exposées qu'à des fractures, & le cas en est rare. Observations sur les fractures des côtes. 10°. Indication des sources où l'on peut puiser les plus grandes lumieres sur cette partie du corps humain. *Ibid. b.*

Côtes: observations sur leur structure. XII. 894. *b.* Fausses côtes. VI. 450. *b.* Des côtes & parties qui en dépendent. VIII. 270. *b.* Parties intercostales. *Ibid.* 813. *b.* Muscles intracostaux. *Ibid.* 845. *a.* Du mouvement des côtes dans la respiration. *Suppl.* III. 625. *b.* 626. *a.*

COTES, (*Maréch.*) Qualité que doivent avoir les côtes du cheval. Côtes serrées. De la fracture des côtes. *Suppl.* II. 623. *b.*

Côtes du cheval, (*Maréch.*) *Suppl.* III. 381. *b.* 384. *a*, *b.* 398. *b.*

COTES, (*Archit.*) de colonne, de dôme, de coupe. IV. 303. *a.*

COTES, (*Marin.*) membres du vaisseau. IV. 303. *a.*

COTE, (*Marin.*) côte saine, sale, écorre, de fer. IV. 303. *a.*

Côtes de la mer. Trois especes. VII. 620. *b.* Côte accore. *Suppl.* I. 120. *b.* Effet de la diversité des côtes sur les marées. VI. 906. *a.* Dégradations produites par les eaux vers les côtes de la mer. VII. 624. *a.* Le froid plus modéré vers les côtes que dans l'intérieur des terres. *Ibid.* 687. *b.* Signaux sur les côtes en tems de guerre. *Ibid.* 486. *a.* Batteries & redoutes d'espace en espace. *Ibid.* & *Suppl.* I. 829. *a*, *b.* Vaisseaux qui croisent le long des côtes. VII. 486. *b.* S'approcher trop d'une côte dont on court risque de ne pouvoir ensuite s'éloigner. *Suppl.* I. 180. *a.* Gardes-côtes. VII. 485. *b.* Droit que paient en Languedoc ceux qui habitent les côtes. *Ibid.* 1003. *b.*

COTE (*la*), partie du pays de Vaud. X. 712. *b.*

COTE-D'OR, (*Géogr.*) Tambour des negres dans ce pays. *Suppl.* IV. 930. *b.*

Côte, en terme de commerce. IV. 303. *a.*

Côte, fabrique de tabac. IV. 303. *a.*

Côte, en terme de vannier. IV. 303. *a.*

COTÉ, (*Géom.*) d'une figure, d'un angle. IV. 303. *a.* Côté mécodynamique. Côtés d'un triangle rectangle appellés *cathetes.* Côté d'une puissance. *Ibid. b.*

Côtés d'une figure. VI. 749. *a.*

COTÉ, (*Jurisp.*) Côtés paternel & maternel. Par le droit romain, on ne distingue point deux côtés dans une même succession. Dans les pays coutumiers, on distingue dans les successions les parens & les biens du côté paternel, d'avec ceux du côté maternel. Ce qu'on entend par coutume de simple côté, coutume de côté & ligne, & coutume souchere. IV. 303. *b.*

Côté. Coutume de côté; coutume de côté & ligne. IV. 415. *b.* Différence entre estoc & côté & ligne. V. 1005. *b.* Propre de côté & ligne. XIII. 389. *a.*

Côté droit & côté gauche. Quel est le plus honorable à l'eglise, dans les processions, dans les tribunaux. IV. 303. *b.*

COTÉ, (*Archit.*) IV. 303. *b.*

COTÉ, (*Art milit.*) IV. 303. *b.*

Côté extérieur, dans la fortification. Tout front de fortification a un côté de polygone extérieur & un intérieur. Longueur du premier. Côté intérieur. IV. 303. *b.*

COTÉS du vaisseau. (*Marin.*) côté du vent & sous le vent. Prêter le côté. IV. 304. *a.*

Côté, mettre côté en travers. IV. 304. *a.*

Côté, mettre un vaisseau sur le côté. On ne doit coucher le vaisseau sur le côté que dans l'eau. Détails de cette manœuvre. IV. 304. *a.*

COTÉ, (*Manege.*) porter un cheval de côté. IV. 304. *a.*

COTEAU, les côteaux ne sont ordinairement fertiles que d'un côté. IV. 304. *b.*

COTÉE, (*Ornith.*) Description de cet oiseau. IV. 304. *b.*

COTELIER, (*Jean-Baptiste*) Sa patrie; ses ouvrages. XI. 149. *a.*

COTER. (*Jurisp.*) On cotoit autrefois les pieces par les paroles du *pater.* Maniere de coter à Paris & dans la plupart des provinces. IV. 304. *b.*

Coter procureur. IV. 304. *b.*

Coter un sac ou *dossier.* IV. 304. *b.*

COTEREAUX, *catharis*, *courriers*, *routiers.* (*Hist. eccl.*) branche de la secte des Pétrobusiens. Tems où ils parurent en Languedoc & en Gascogne. Ce n'étoit que des scélérats qui vendoient leurs bras à la haine, à la vengeance, &c. Ils se fondirent dans la secte des albigeois. Efforts d'Alexandre III. pour les détruire. Cette conduite du pape condamnée. Exemple de S. Augustin mis en opposition à cette conduite. IV. 304. *b.*

COTERIE. Origine de ce mot. Amusemens de coteries. Autres observations sur ces sociétés. IV. 305. *a.*

COTERIES, (*Jurisp.*) nom que l'on donne en certaines coutumes aux héritages roturiers. Observations de jurisprudence sur les héritages cotiers. IV. 305. *a.*

COTHON, espece de gobelet de Lacedémone. IX. 159. *b.*

COTHURNE. *Voyez* BRODEQUIN. Défaut de proportion dans l'acteur, qui résultoit de l'exhaussement du cothurne. IV. 681. *a.*

COTICE, (*Blason.*) piece d'armoirie. Etymologie de ce mot. Ecu coticé. *Suppl.* II. 623. *b.*

Cotice. Voyez BANDE & *Suppl.* IV. 368. *a*, *b.* 369. *a.*

COTICÉ, (*Blason.*) *Voyez* COTICE & *Suppl.* IV. 369. *a.*

COTIER. (*Jurisp.*) Héritage cotier; seigneur cotier; justice cotiere; juges cotiers; fiefs cotiers. IV. 305. *b.*

COTIER, (*Marin.*) Pilote côtier; on le distingue du pilote hauturier. IV. 305. *b.*

COTIGNAC, espece de confiture qui se fait avec le coing. Maniere de le faire. Autre cotignac qu'on tire du moût. IV. 305. *b.*

COTINGA *bleu de Cayenne.* (*Ornith.*) IV. vol. des pl. Regne animal. pl. 34.

COTO, (*Lang. lat.*) Différentes significations des mots *coto*, *littus*, *plagia*, *portus*, *statio*, *positio*, *refugium*, *gradus.* IX. 595. *a*, *b.*

COTON, (*Ornith.*) espece d'oiseau de l'Amérique; mets fort délicat. IV. 506. *a.*

COTON, (*Botan.*) Caractere de cette plante. Description du cotonnier. Etat dans lequel se trouve le coton. Contrées où croit cet arbuste. IV. 306. *a.* Pourquoi le coton mis sur les plaies en forme de tente y occasionne l'inflammation. D'où se tire le meilleur coton. Qualités particulieres de celui de la Guadeloupe, de celui de Saint-Domingue. Coton de Siam blanc à graine verte: espece qui n'est point cultivée dans les isles de l'Amérique, quoiqu'on convienne de sa supériorité: quelle en est la raison. Comment il est cultivé au Mississipi. *Ibid. b.* Récoltes qu'on tire de l'arbrisseau d'Amérique. En quoi il differe de celui des Indes & de Malthe. Du moulinage du coton: son méchanisme. De l'emballage du coton. De la fabrique des toiles de coton fines, appellées *mousselines*: elle se divise en deux parties, le filage des cotons, & la fabrique des toiles. Du filage, ou de la maniere de peigner le coton, de l'étouper, de le lustrer, d'en mêler diverses sortes pour différens ouvrages, de former le fil, de le dévider; & des différens instrumens qui ont rapport à cette opération. *Ibid.* 307. *a.* Peigner le coton, *Ibid. b.* l'étouper, le lustrer. *Ibid.* 308. *a.* Mêler des cotons de différentes sortes. *Ibid. b.* Filer les cotons fins. *Ibid.* 309. *a.* Ce qu'on appelle coton en laine & coton filé. Dévider le coton filé. Des instrumens qui servent au filage du coton fin, qui sont les cardes, *Ibid.* 310. *a.* le rouet, *Ibid. b.* le dévidoir. *Ibid.* 311. *a.* De l'ouvrage, ou des moyens de mettre le fil de coton en œuvre, & des instrumens qu'on y emploie. Ourdissage du fil de coton fin par la fileuse même. Figure qui représente la disposition des chevilles de l'ourdissoir. *Ibid. b.* Figure qui représente une chaine ourdie. *Ibid.* 312. *a.* Ourdissage des chaines par le fabriquant. Disposition des chevilles de l'ourdissoir du fabriquant, selon les différentes couleurs qu'il fait entrer dans ses toiles. *Ibid. b.* Figure qui représente l'équarri de bois où se placent les baguettes sur lesquelles la chaine a été passée en l'ôtant de dessus les chevilles de l'ourdissoir. Suite

du travail du fabriquant? Premier & second apprêt. *Ibid.* 313. *b.* Du métier. Travail qui se fait au métier. *Ibid.* 314. *a.* De la trame. Maniere de former des canettes, de travailler la trame. *Ibid. b.* Préparation faite à la toile après qu'elle est fabriquée. Comment se font les rayures des mousselines. Autres ouvrages qu'on fait avec le coton filé, outre les mousselines. *Ibid.* 315. *a.*

Coton. (*Comm.*) Commerce de coton en laine. De la récolte du coton aux environs de Smyrne. *Suppl.* II. 623. *b.* Prix des cotons en laine de divers endroits. Détails sur le commerce des cotons filés. Coton ordinaire; celui de Perse. Du prix du coton. *Ibid.* 624. *a.* Cotons filés; *voyez* Fil *de coton.* Cotons qu'on tire du Levant par la voie de Marseille. De la teinture du coton. Maniere de le teindre en écarlate avec le bois de Fernambouc. Du coton de Silésie. Pourquoi on ne doit pas le mettre au rang du vrai coton. *Ibid. b.* Ce qu'il est dans son origine. Ses qualités & usages. Différentes plantes qui produisent un duvet semblable. *Ibid.* 625. *a.*

Coton, arbres à coton. *Voyez* Cotonnier. Cotons tirés de différentes especes d'arbres. Du capuk. II. 641. *a.* Du gossampin. VII. 747. *b.* Du pagna. XI. 745. *b.* Du polon. XII. 935. *a.* Espece de coton appellé *onate.* XI. 699. *a.* Herbe à coton. VIII. 145. *b.* Méthode pour rendre le lin semblable au coton. IX. 552. *a.* Cotons d'once. XI. 472. *b.* Possibilité de faire du papier avec du coton. 847. *a.* Du papier de coton. 850. *b.* 851. *a.* 852. *a.* Culture & arsonnage du coton. Travail & emploi du coton : voyez les planches d'économie rustique, vol. I.

COTONNIER. Description de celui qu'on cultive à Malthe, & en plusieurs endroits du Levant, désigné sous le nom de *xylon herbaceum.* Description du *xylon arboreum.* Trois especes de ce dernier, qu'on distingue par la finesse de la laine & la disposition des graines dans la gousse. Quatrieme espece de cotonnier, qu'on cultive aux Antilles, appellé *coton de Siam.* IV. 315. *b.* Coton de fromager. Usages auxquels on l'emploie. Coton de mahot. Arbre qui le produit. Son usage. *Ibid.* 316. *a. Voyez* les articles particuliers des différens arbres à coton, dont il est parlé dans cet article.

Cotonnier, (*Comm.*) culture de cette plante. *Suppl.* II. 625. *a.* Récolte qu'elle fournit. Comment on la fait. De la culture du cotonnier herbacé & des autres especes. Expérience faite en Suisse par l'auteur, sur le cotonnier herbacé & sur sa culture. *Ibid. b.* Divers usages que l'art humain fait tirer de la bourre de cette plante. *Ibid.* 626. *a.*

Cotonniers des Indes, nommés *capoc*, *Suppl.* II. 225. *b.* *capussi.* 227. *b.*

COTTA, (*C. Aurelius*) orateur romain. XI. 568. *b.*

COTTABE, (*Hist. anc.*) singularité dont les anciens poëtes faisoient une fréquente mention dans leurs chansons. Description de cet amusement. IV. 316. *a.* Il étoit sur-tout usité en Sicile. Augure qu'en tiroient les Grecs. *Ibid. b.*

COTTAGE, (*Hist. mod.*) terme purement anglois. Maison qui n'a pas quatre acres de terre de dépendance. IV. 316. *b.*

COTTE-d'Armes, (*Hist. milit.*) description de cet habillement. Les anciens comparoient la mappe-monde à une cotte-d'armes. Le plan de la ville d'Alexandrie représentoit une cotte-d'armes à la macédonienne. Usage qu'en faisoit Néron, de nuit dans les rues. Passage de Suetone, qui sert à faire connoître la forme de la cotte-d'armes des Romains. A quoi servoit cet habillement. Divers noms qu'on lui donnoit. Cottes-d'armes des hauts officiers & du général. Cottes-d'armes ou sayons des Germains. IV. 316. *b.* Cottes-d'armes des François & des Gaulois. C'est de la magnificence que les militaires mettoient à cet habillement, que les hérauts-d'armes ont emprunté les métaux, les couleurs, & les pannes qui entrent dans les armoiries. Les hérauts-d'armes portent seuls aujourd'hui ce vêtement. A qui étoient permises les cottes-d'armes & les bannieres. *Ibid.* 317. *a.*

Cottes-d'armes, (*Blason*) habillement des chevaliers, qu'ils mettoient tant à la guerre que dans les tournois. Sa description. *Suppl.* II. 625. *b.*

Cotte-d'armes, voyez Chlamyde, Brigandine, Tunique, Cuirasse.

COTTE-DE-MAILLE, nommée *hauber.* VIII. 64. *a.*

COTTERAUX, *voyez* Brabançons.

COTTIER. Fief cottier. VI. 701. *b.* Homme cottier. VIII. 280. *a.* Justice cottiere. IX. 94. *a.*

COTTYTO, déesse. Ses prêtres & sa fête. II. 66. *a.*

COTUNNI, (*Dominique*) anatomiste. *Suppl.* I. 414. *a.*

CO-TUTEUR, *voyez* Tuteur.

COTYLE, (*Hist. anc.*) mesure attique pour les liqueurs. Son évaluation. Cotyle romaine. IV. 317. *a.* On dit qu'elle servoit aux choses seches aussi bien qu'aux liquides. *Ibid. b.* *Voyez* Hémine.

Cotyle, (*Anat.*) IV. 317. *b.*

COTYLEDON, (*Anat.*) petites glandes sur la membrane externe du fœtus. Leur usage. Il n'y a que quelques animaux qui les aient. Autres sens de ce mot. IV. 317. *b.*

Cotyledon, (*Botan.*) *voyez* Nombril de Vénus.

COTYLOIDE, (*Anat.*) grande cavité des os des hanches. IV. 317. *b.*

COTYTTÉES, (*Mythol.*) mysteres de Cotytto, déesse de la débauche. En quels lieux son culte fut établi. Alcibiade initié à ces mysteres. IV. 317. *b.*

COU, (*Anat.*) division du cou en gorge, chignon & parties latérales. IV. 317. *b.* Parties dont il est composé : les tégumens communs, les vertebres, les arteres & veines, les nerfs, une portion de la trachée-artere & sur-tout le larynx, le pharinx, une portion de l'œsophage, plusieurs muscles, glandes & ligamens.

Nécessité du cou. Ce que quelques voyageurs ont raconté sur de prétendus peuples qui n'ont point de cou, ne peut être qu'une fable. *Ibid.* 318. *a.* Grosseur du cou proportionnée à ses mouvemens.

Des maladies du cou en général. 1°. Abcès & tumeurs qui affectent cette partie. Les anévrysmes & les varices dans ces parties ne doivent être ni ouvertes ni comprimées. 2°. Plaies du cou. Celles qui sont incurables, celles qu'on peut guérir, celles qui n'affectent que la peau. 3°. Des luxations des vertebres du cou. 4°. Courbure du cou. Causes de ce défaut. Leurs remedes. 5°. Distension des vertebres du cou, lorsqu'on leve un enfant, en prenant sa tête avec les deux mains. *Ibid. b.* Des prognostics au sujet du cou. Prognostics tirés, 1°. de la couleur du cou ou des tumeurs extérieures; 2°. de la pulsation visible, fréquente & forte des carotides; 3°. des douleurs du cou; 4°. de la contorsion; 5°. de la sueur froide autour de cette partie; 6°. pourquoi le cou long & grêle est un présage de phthisie; 7°. ceux dont le cou est fort court, passent pour être plus sujets à l'apoplexie, *Ibid.* 319. *a.* 8°. Plutarque prétend que le coup gros est une marque d'orgueil. Passage de Job qui se rapporte à cette opinion. *Ibid. b.*

Cou. Sa description anatomique. VIII. 269. *a*, *b.* 270. *a.* Partie postérieure du cou. II. 866. *a. Suppl.* II. 398. *a.* Arteres carotides du cou. II. 693. *a*, *b.* Transversaires du cou. XVI. 563. *b.* 564. *a.* Vertebres qui lui appartiennent. XVII. 169. *b.* 170. *b.* Nerfs du cou. *Suppl.* IV. 41. *a.*

Cou *du cheval*, (*Maréch.*) *Suppl.* III. 387. *b.*

COVARRUVIAS, (*Diego*) évêque espagnol. XVI. 388. *b.*

COUCHANT, (*Astron.*) celui des équinoxes, celui d'hiver, celui d'été. IV. 319. *b.*

COUCHE, (*Menuis.*) bois de lit. IV. 319. *b.*

Couche. Diverses acceptions qu'on donne à ce mot en différens arts; savoir, en anatomie, médecine, architecture, chez les arquebusiers, en peinture, en terme de boulanger, de brasseur, de charpentier. IV. 320. *a.*

Couche, fausse, voyez Avortement.

Couche, femme en, voyez Femme. VI. 479. *a*, *b*, &c.

Couches *de la terre*, (*Hist. nat. Orycht. Géogr. souterr.*) courbures & inflexions de ces couches, parallélement aux courbures des montagnes, vallées, bassins des lacs, *&c.* Auteurs qui ont écrit sur cet intéressant sujet. Ces couches sont souvent interrompues par des vuides, des cavernes & des fissures. Elles sont soumises à tant de variations en certains lieux du globe, qu'on ne sauroit établir aucunes regles générales sur leur structure & leur position. *Suppl.* II. 627. *a.* On doit remarquer que ces couches ne sont point placées selon la loi de la gravité. Utilité de ces irrégularités dans leur composition. Mélanges de terres & de pierres de différentes natures dans ces couches. Diverses substances, sels, mêmes métalliques, crystallisations qu'on y rencontre. — Corps étrangers à la terre qu'elles renferment en certains lieux. Immense variété & quantité de pétrifications fossilles. *Ibid. b.* Réflexions sur les hypotheses imaginées sur la formation de ces couches. — On peut conjecturer que le créateur ayant jugé cette structure nécessaire à notre globe & à ses habitans, l'a formée à-peu-près de cette maniere dès le commencement, ou qu'un monde précédent ayant été détruit, cet être puissant & sage aura rétabli sur ses ruines le monde que nous habitons. Dès-lors il seroit arrivé à notre globe des révolutions qui auroient contribué de nouveau à l'irrégularité des couches qui le composent. Examen de l'hypothese de Linnæus. Cette hypothese suppose dans les stratifications de la terre, une régularité, une uniformité qui n'existe point. *Ibid.* 628. *a.* Observations qui la démontrent. Remarques sur quelques ouvrages de géographie souterreine. Rien de plus utile que de rassembler des faits & des observations; mais il faudroit ne pas tirer trop tôt des conséquences générales, & ne jamais bâtir d'hypotheses. Rien ne nuit plus aux progrès de la véritable philosophie, que l'esprit de systême. *Ibid. b.*

Couches. Diverses observations sur les lits & couches dont la masse de la terre est composée. VII. 622. *a*, *b*, &c. XV. 540. *b.* XVI. 166. *b.* 169. *b.* 170. *a*, *b.* Fentes perpend-

diculaires qui se trouvent dans toutes les couches de la terre. VI. 492. *a*, *b*. De la formation de ces couches. IV. 800. *b*. Observations sur les couches des montagnes, particuliérement de celles qu'on appelle *récentes*. X. 674. *b*. Ordre & distribution des matieres qui se trouvent dans une colline, composée de matieres vitrifiables. II. 534. *b*. La maniere dont les couches de la terre sont disposées, favorable à la pénétration des eaux de pluie. VII. 92. *a*, *b*. Effets qui résultent de l'impénétrabilité des premieres couches par l'eau pluviale. 94. *a*. Couches de graviers & de sables, formées par les torrens & par les fleuves. 624. *a*. Couches de terre glaise. 700. *a*. Couches de cailloux. *Suppl.* II. 107. *b*. Des couches qui cachent une source. *Suppl.* IV. 818. *a*, *b*. Couches de limon, formées par les inondations des fleuves. IX. 544. *b*. Couches dans les mines de charbon. III. 190. *b*. Couches de coquilles, *voyez* ce mot. Couches de végétaux dans la terre. VII. 624. *a*. X. 92. *b*. XVI. 469. *a*. Sonde destinée à connoître les différentes couches. XV. 349. *a*, *b*, &c. Explication que donne Linnæus des différentes couches de la terre. *Suppl.* III. 94. *a*, *b*.

COUCHES, (*Botan.*) celles dont la plante est composée. XVI. 954. *b*. 955. *a*, *b*.

COUCHE, (*Jardin.*) trois sortes de couches, la chaude, la tiede & la sourde. Culture des plantes semées sur la couche. IV. 320. *a*.

Couche. Construction de nouvelles couches, que l'on échauffe par la vapeur de l'eau bouillante. *Suppl.* II. 626. *a*. Avantage que ces couches ont sur les autres. *Ibid. b*.

Couches. Maniere d'employer la houille dans les couches. Son utilité. VIII. 324. *b*. Observations pour les couches de melons. X. 321. *a*. Comment on rechauffe les couches. XIII. 847. *b*.

COUCHE, terme de tanneurs, *&c.* terme de doreurs, *&c.* terme employé aussi dans l'économie domestique. IV. 320. *b*.

COUCHÉ, *maniere de se tenir*, (*Médec.*) posture dans laquelle on se tient au lit. On juge assez bien, par la posture dans laquelle on se tient couché, de la force ou de la foiblesse de la faculté motrice. Comment le médecin doit trouver le malade couché, selon Hippocrate. Indications de maladies dans les mouvemens d'une personne couchée. IV. 320. *b*. Maladies dans lesquelles la mauvaise maniere d'être couché est à craindre. Divers prognostics tirés de la maniere dont le malade se tient au lit. *Ibid.* 321. *a*.

Couché. Quand on est couché, on devient plus long d'un demi-pouce. I. 90. *b*. Maniere de coucher un enfant dans son berceau ou dans son lit. V. 569. *b*. 756. *b*. Il est dangereux de se tenir couché la tête renversée derriere le traversin. XIII. 174. *b*.

Couché, terme de blason, de brodeur, d'ouvrier en soie. IV. 321. *a*.

COUCHÉ, (*Blason*) *voyez* vol. II des pl. Blason pl. 6.

COUCHER, (*Astron.*) La réfraction fait que les astres nous paroissent se coucher plus tard qu'ils ne se couchent en effet. Trois sortes de couchers des astres; le cosmique, l'achronyque, l'héliaque. Divers usages du mot *coucher*, savoir, en jurisprudence, boulangerie, en terme de doreur, d'évantailliste, de jardinage. *Ibid. b*.

Coucher, acronyque, cosmique, & héliaque: *voyez* ces mots. Etoiles qui ne se couchent jamais. III. 462. *b*. Couleur apparente des ombres des corps au coucher du soleil. IV. 332. *b*. *Suppl.* IV. 143. *a*, *b*. De la maniere de compter le jour depuis le coucher du soleil. VIII. 890. *a*. *Voyez* LEVER.

Coucher, chambre à, III. 45. *a*, *b*.

COUCHER, (*Manege*) se coucher sur les voltes. IV. 321. *a*.

COUCHER *l'or*, (*Relieur*) IV. 321. *b*.

COUCHER, (*Manuf. en laine*) IV. 321. *b*.

COUCHES en Bourgogne, (*Géogr.*) gros bourg de l'Autunois. Fondations remarquables dans ce lieu. Autres observations. *Suppl.* II. 629. *a*. Voyez *Suppl.* I. 710. *b*.

COUCHOIR, (*Relieur*) instrument des relieurs-doreurs. Il y en a de deux sortes: leur description & usage. IV. 321. *b*.

COUCO, place d'Afrique: son commerce. II. 69. *b*.

COUCO, (*Géogr.*) observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 629. *a*.

COUCOU, (*Ornithol.*) genre d'oiseaux. En quoi consistent les différences qui caractérisent les especes de ce genre. Description du coucou le plus commun donnée par Willughby. Autre description donnée par Aldrovande. IV. 322. *a*. Maniere de nicher de cet oiseau. Plumage de ses petits. Ce qu'il devient en hiver. *Ibid. b*.

Coucou, structure de son estomac: observations sur ce sujet. XVII. 32. *b*.

Coucou bleu de la Chine, vol. des pl. regne animal, pl. 41. Coucou huppé du Bresil. *Suppl.* I. 100. *a*, *b*. Coucou du Bengale nommé bought-sallik. *Suppl.* II. 34. *a*, *b*.

COUCOU. (*Mat. méd.*) Propriétés de cet oiseau, de ses cendres & de sa fiente. IV. 322. *b*.

COUCOU, (*Myth.*) pourquoi il est consacré à Jupiter. IV. 322. *b*.

COUCOU, (*Jeu de cartes*) détails sur les loix de ce jeu. IV. 322. *b*.

COUCOUME, racine en usage dans la teinture. XVI. 11. *a*.

COUDE, usages de ce mot, en anatomie, architecture, chauderonnerie, hydraulique, jardinage, manege. IV. 323. *a*.

Coude. Os du coude. IV. 531. *b*. Biceps du coude. II. 241. *a*.

Coude du cheval. Tumeur à la pointe du coude, appellée éponge. V. 824. *a*, *b*.

COUDÉE, mesure usitée chez les Hébreux, sa longueur. Distinction de deux sortes de coudées. IV. 323. *a*. Coudée géométrique, coudée romaine. *Ibid. b*.

Coudees des anciens. X. 412. *a*, *b*. Divers sentimens sur celles qui servirent de mesure à l'arche de Noé. I. 606. *b*. Coudée d'usage en Angleterre. IV. 531. *a*.

COUDRE. Aiguilles à coudre. I. 203. *a*, *b*. Différentes sortes de points de couture. XII. 874. *a*, *b*.

COUDRIER, (*Bot. & Jard.*) on l'appelle aussi *noisettier. Voyez* ce mot. Sa description. Cet arbre est très-robuste, croît promptement, se multiplie aisément, tous les terreins lui conviennent. IV. 323. *b*. Moyen d'en faire de grandes plantations. Il se transplante aisément. Profit qu'il donne étant mis en taillis. A quel âge il rapporte du fruit. Terme de maturité, où la noisette est meilleure à manger. Qualité des noisettes considérées comme alimens. Usage du bois de coudrier. Les prétendues propriétés de la baguette divinatoire sont imaginaires & superstitieuses. *Ibid.* 324. *a*.

COVENANT, (*Hist. mod. d'Angl.*) ligue des Ecossois en 1638. IV. 324. *a*. En quoi elle consistoit. Quel en étoit le but. Funestes effets qu'il produisit. *Ibid. b*. *Voyez* CONVENANT.

COUETS, *écoits*, (*Marine*) quatre grosses cordes du vaisseau. Comment elles sont amarrées. Leur usage, & celui des écoutes. Différence entre la manœuvre des couets & celle des écoutes. IV. 324. *b*. On peut cependant considérer les couets & les écoutes comme les mêmes cordages, étant amarrés au même point de la voile. Quelle est la seule différence qui les distingue. *Ibid.* 325. *a*.

COUETTE, (*Tourneur*) *grenouille*, *crapaudine*. Poupées à couettes. Ouvriers qui en font usage. IV. 325. *a*.

COUGAR, animal décrit, vol. VI des pl. Regne animal, pl. 10.

COUHAGE, (*Botan.*) feve des Indes orientales. Usage qu'on en fait dans l'hydropisie. IV. 325. *a*.

COULAGE, (*Marine*) marchandises sujettes au coulage. IV. 325. *a*. Dans les vaisseaux du roi, le munitionnaire fait embarquer douze pour cent de vin d'augmentation pour les déchets & coulages; *&c.* IV. 325. *b*.

COULANT, terme de boutonnier, d'orfevre, de jouaillier. IV. 325. *b*.

COULANT, (*Beaux-arts*) ouvrage qui occupe notre esprit d'une maniere soutenue & toujours également forte, sans embarras ni empêchement. Effet que produit sur nous ce caractere dans les ouvrages. *Suppl.* II. 629. *a*. Le coulant doit être réservé aux productions de pur agrément, & à celles qui sont faites pour toucher doucement. Ouvrages dans lesquels ce caractere seroit un défaut. Qualités de l'esprit auxquelles est attaché l'art d'être coulant. *Ibid. b*.

COULE, (*Hist. eccl.*) robe monacale. Etymologie du mot. Deux sortes de coules chez les bernardins. Quelques auteurs ont distingué deux sortes de coules ou de vêtemens chez les anciens moines. IV. 325. *b*. *Voyez* CHAPE.

COULÉ, (*Musiq.*) comment il s'exécute par la voix, sur les instrumens à corde & au clavecin. Comment il se marque en musique écrite. IV. 326. *a*.

Coulé, terme d'escrime, *voyez* vol. IV des planch. article *Escrime*, pages 6, 7, 8. *a*.

COULÉE, terme de marine, d'écriture, & de grosses forges. IV. 326. *a*.

Coulée. De l'écriture coulée. IX. 431. *b*. *Voyez* les pl. d'écriture, vol. II.

COULEMENT *d'épée.* (*Escrime*) Différentes manieres de couler: quelle est la meilleure. Coulement de pié ferme & sans dégager; comment il s'exécute. IV. 326. *a*. Coulement de pié ferme en dégageant. Coulement d'épée en entrant en mesure sans dégager. Coulement d'épée en serrant la mesure & en dégageant. *Ibid. b*.

COULER, diverses acceptions de ce mot en différens arts. IV. 326. *b*.

COULER, (*Jardin.*) se dit de certains fruits qui ayant fleuri, n'ont pas ensuite noué. Causes de cet accident. Blés coulés. *Suppl.* II. 629. *b*. *Voyez* COULURE.

COULETAGE, (*Jurisp.*) quel est ce droit dans la coutume de Lille. IV. 327. *a*.

COULEUR. (*Gramm.*) Remarques sur le mot *couleur*, dans ces expressions, *un beau couleur de feu*, *le couleur de rose*, *d'or*, *d'eau*, *de chair*, *de citron*, &c. C'est ainsi qu'il faut parler & écrire, & c'est ainsi qu'on parle en effet depuis plus de soixante ans. Fondement de cette expression. *Suppl.* II. 629. *b*.

COULEUR, (*Phys.*) définition des Physiciens. Quatre manieres différentes d'envisager ce mot. Ce n'est aucune propriété

propriété du corps qu'il désigne, mais seulement une modification de notre ame. IV. 327. *a.* Rien de plus singulier que ce penchant que nous avons à rapporter à une substance matérielle, ce qui appartient réellement à une substance spirituelle & simple. Examen de cette question; si tous les hommes voient le même objet de la même couleur. Suivant l'opinion d'Aristote, on regardoit la couleur comme une qualité résidente dans les corps colorés & indépendante de la lumiere. Selon les Cartésiens, les corps colorés ne doivent être considérés que comme des corps qui réfléchissent la lumiere avec certaines modifications. C'est sur-tout à Newton que nous devons la vraie théorie des couleurs. En quoi consiste cette théorie. L'expérience fait juger, que les rayons de lumiere sont composés de particules, dont les masses sont différentes entr'elles, ou dont les unes ont beaucoup plus de vitesse que les autres : de là leur différente réfrangibilité. *Ibid. b.* Les rayons qui different le plus en réfrangibilité, sont aussi ceux qui different le plus en couleur. Les couleurs des rayons ne peuvent pas être regardées comme de simples modifications accidentelles de ces rayons, mais comme des propriétés qui leur sont nécessairement attachées, & qui consistent probablement, dans la vitesse & la grandeur de leurs parties. Toutes les transmutations de couleurs produites par le mélange de couleurs de différentes especes, ne sont que simples apparences, puisqu'aussitôt qu'on sépare les rayons de ces couleurs, on a les mêmes couleurs qu'auparavant. Il y a donc deux sortes de couleurs; les unes primitives & simples, les autres secondaires ou hétérogenes. *Ibid.* 328. *a.* Plus une couleur est composée, moins elle est vive & parfaite. Différens effets des compositions des couleurs : le plus singulier est de produire le blanc par la réunion de toutes les couleurs primitives. La réfraction la plus sensible est celle que produit le prisme. Précis des expériences faites avec le prisme triangulaire. 1°. Les rayons du soleil traversant un prisme donnent sur la muraille opposée une image de différentes couleurs, dont les principales sont, le rouge, le jaune, le verd, le bleu & le violet. 2°. L'image colorée n'est pas ronde, mais oblongue. 3°. Les rayons jaunes sont plus détournés de leur chemin rectiligne que les rouges, les verds plus que les jaunes, & ainsi de suite jusqu'aux violets. *Ibid. b.* 4°. Les couleurs des rayons séparés par le prisme ne sauroient changer de nature ni se détruire. 5°. Les rayons colorés que donne le prisme étant réunis par un verre lenticulaire, donnent le blanc, & au-delà du point où ils se croisent produisent les mêmes couleurs qu'en sortant du prisme, mais dans un ordre renversé. 6°. Si les rayons du soleil tombent obliquement sur le prisme, les rayons violets se réfléchiront, & les rouges seront transmis. 7°. Deux prismes creux, remplis l'un d'une couleur bleue, l'autre d'une couleur rouge, appliqués l'un contre l'autre, deviendront opaques. 8°. Couleurs dont paroissent bordés les objets vus au travers du prisme. *Ibid.* 329. *a.* 9°. Si deux prismes sont placés de maniere que le rouge de l'un & le violet de l'autre tombent sur un même papier, l'image paroîtra pâle, *&c.* 10°. Les rayons qui ont traversé une lentille convexe sont bordés de rouge du point où ils se réunissent, & de bleu au-delà de ce point. On distingue sept couleurs primitives dans le spectre solaire. L'étendue proportionnelle de ces sept intervalles, répond assez juste à l'étendue proportionnelle des sept tons de la musique. Trois manieres dont la nature produit les couleurs, la réfraction, l'inflexion, la réflexion. Couleurs des lames minces. *Ibid. b.* Cette théorie sur la couleur des lames minces est ce que Newton appelle *la théorie des accès de facile réflexion, & de facile transmission;* théorie qui n'a pas tout ce qu'il faut pour satisfaire entiérement l'esprit. Anneaux colorés des verres. Couleurs des corps naturels : quelle est la cause des couleurs dont chacun d'eux paroît affecté. *Ibid.* 330. *a.* Cause de l'opacité & de la transparence. Les corps opaques s'échauffent d'autant moins qu'ils réfléchissent plus de lumiere. Des corps dont la couleur dépend de la situation de l'œil. Cause de la vivacité des couleurs des corps. Comment les différentes épaisseurs des lamelles des corps opaques constituent leurs différentes couleurs. D'où vient que certaines liqueurs affectent une couleur différente selon la maniere dont on les regarde. Certaines couleurs chez les peintres, broyées extrêmement fin, éprouvent un changement. *Ibid. b.* D'où vient ce phénomene singulier du mélange des liqueurs d'où résultent différentes couleurs. Pourquoi une liqueur colorée étant versée dans un verre conique placé entre l'œil & la lumiere, paroît de différentes couleurs, dans les différens endroits du verre. Couleurs qui résultent du mélange de différentes liqueurs, ou de l'arrangement de différens corps. *Ibid.* 331. *a.* Couleurs accidentelles : celles qui ne paroissent que lorsque l'organe est forcé ou qu'il a été fortement ébranlé. *Ibid. b.* Personne, dit M. de Buffon, n'a fait avant M. Jurin d'observations sur ce genre de couleurs; cependant elles tiennent aux couleurs naturelles par plusieurs rapports. Suite de faits assez singuliers que ce philosophe expose sur cette matiere. *Ibid.* 332. *a.*

Couleurs passantes.... Elles sont la même chose que celles qu'on appelle couleurs fantastiques ou emphatiques. IV. 332. *b.*

Couleur dans les arts. La préparation & l'emploi de ces couleurs, se voit aux mots, *Peinture*, *Email*, *Fayence*, *Porcelaine*, *Poterie de terre*, *Verre*, *Teinture & Vernis*. IV. 333. *a.*

Couleur. Expériences sur les couleurs par le moyen du prisme. XIII. 384. *a*, *b.* 385. *a.* Anneaux colorés qui sont l'effet du contact de deux objectifs : ceux qui se forment sur les bulles du savon. VIII. 30. *b.* Il n'est pas possible de juger des couleurs par l'attouchement. XV. 821. *b.* Il paroît cependant que chaque couleur particuliere a son espece de rudesse ou d'âpreté au sens du toucher. I. 561. *a.* Couleurs homogenes & hétérogenes, propositions de Newton sur les couleurs. IX. 721. *b.* Traité de ce philosophe sur ce sujet. XVII. 633. *a.* Sur la doctrine des couleurs, *voyez* la théorie de l'arc-en-ciel expliquée. I. 595. *a*, *b.* Toute la théorie de Newton sur les couleurs est fondée sur la différente réfrangibilité des rayons. XIII. 900. *b.* Recherches chymiques sur les couleurs. III. 419. *b.* La volatilité du feu, principe des couleurs. *Suppl.* IV. 339. *b.* Couleurs des rayons de lumiere. XIII. 835. *b.* 836. *a.* Cause de la sensation des couleurs excitée par ces rayons. XVII. 230. *b.* Causes des couleurs des fleurs, *voyez* ce dernier mot. Couleur apparente des objets proportionnelle à leur distance. IV. 1051. *b.* Instrument qui présente à volonté toute sorte de combinaison de couleurs. III. 511. *a*, *b.* Sur les couleurs, *voyez* encore l'article LUMIERE.

COULEURS *accidentelles*, (*Optiq.*) extrait d'un ouvrage du P. Scherffer, jésuite, sur la nature & les causes des couleurs accidentelles. Expériences faites sur ce sujet par M. de Buffon & confirmées par l'auteur qui vient d'être cité. *Suppl.* II. 636. *a.* Principes d'où l'on déduit l'explication de cette suite d'expériences. En quoi consiste la couleur blanche. Pourquoi parmi les différentes couleurs que réfléchit un corps, il n'y a que celle qu'il réfléchit en plus grande abondance qui soit sensible. Pourquoi, lorsqu'un de nos sens éprouve deux impressions, l'une vive & l'autre foible, nous ne sentons point celle-ci. Explication des phénomenes qui résultent de l'inspection d'une figure noire sur une surface blanche, & d'une figure blanche sur une surface noire. *Ibid. b.* Si deux objets peignent sur la rétine des images égales en grandeur, c'est celui de ces deux objets qui est le plus éloigné, qui nous paroît le plus grand. Explication des couleurs accidentelles que produisent les corps colorés. *Ibid.* 637. *a.* Pourquoi l'on voit succéder un pourpre foible à la contemplation d'une tache verte sur un fond blanc. Pourquoi la couleur accidentelle d'une figure bleue considérée sur un fond blanc, est rougeâtre & pâle. Pourquoi la couleur accidentelle d'une figure rouge doit être un verd tirant un peu sur le bleu. Pourquoi une tache jaune fixée pendant quelque tems se peint en bleu sur une surface blanche. *Ibid. b.* Autres conséquences sur les couleurs accidentelles tirées des principes du P. Scherffer. Suite des observations de ce savant sur les expériences de M. de Buffon. *Ibid.* 638. *a.* Autres expériences sur les couleurs accidentelles, & particuliérement sur l'ombre d'un corps qui reçoit la lumiere du jour, ou d'une lampe. *Ibid. b.* Nouvelles expériences du même jésuite, d'où l'on tire la conclusion que le mélange des couleurs accidentelles se fait de la même maniere que celui des couleurs véritables. *Ibid.* 639. *a.* Récréations d'optique auxquelles ont donné lieu la théorie & les observations de ce savant. Sensations que fait éprouver la vue directe du soleil, lorsqu'on l'a considéré près de l'horizon ou couvert par de légers nuages. *Ibid. b.* Conclusions qu'on peut tirer de ces dernieres observations. *Ibid.* 640. *a.*

COULEUR, (*Arts*) matieres métalliques que la providence a employées pour colorier les minéraux, les végétaux & les animaux. *Suppl.* II. 630. *a.* Observation de la couleur dans les préparations chymiques. Conséquences que les laboureurs tirent des différentes couleurs des terres, & les botanistes de celles des fruits. L'art de découvrir le caractere des hommes par la physionomie, est en partie fondé sur l'observation des couleurs. Des présages fondés sur la couleur du soleil, de la lune, de la mer, de l'horizon, *&c.* Divers usages que les anciens ont fait du blanc & du noir employés comme couleurs symboliques. *Ibid. b.* A qui sont réservés les habits jaunes à la Chine. Usages du rouge parmi les anciens & les modernes. Pourquoi les enfans devoient porter des habits de laine de différentes couleurs. Usages que les anciens faisoient des couleurs pour l'ornement de quelques statues. Des couleurs employées par certaines nations pour se peindre le corps, & par la nature pour distinguer les nations. *Ibid.* 631. *a.*

COULEUR, (*Bijoutier*) mélange de différens acides par lequel on rend à l'or sa couleur naturelle. Deux sortes de ces mélanges, l'un appellé *tirepoil*, l'autre *verdet* : leur composition. Comment se fait l'opération du tirepoil, celle du verdet. IV. 333. *a.*

COULEUR, (*Peinture. Antiq.*) instructions que nous four-

nissent les tableaux à mosaïque ou à fresque tirés des ruines d'Herculanum. Différentes especes de couleurs destinées à la peinture qu'on a trouvées dans ce même lieu. Des moyens que les anciens employoient pour rendre leurs couleurs fixes. Cas qu'ils faisoient des camayeux ou monochromes. Observation sur ce genre de peinture. D'où les anciens tiroient les principales couleurs employées dans leurs tableaux. *Suppl.* II. 631. *b.* Moyen qu'a employé M. Moriconi pour conserver les couleurs des tableaux que le roi de Naples a fait scier sur les murs d'Herculanum. Ouvrages à consulter sur les couleurs dont se servoient les anciens. Jugement que MM. Cochin & Bellicart ont porté du coloris des tableaux d'Herculanum. Ouvrages à consulter sur la matiere des couleurs. *Ibid.* 632. *a.*

COULEURS. (*Peint.*) Les couleurs considérées sous deux points de vue différens : d'abord comme simples matériaux, dont la qualité physique influe sur l'effet & la conservation d'un tableau, & ensuite comme une simple lumiere, qui par ses modifications met le peintre en état d'imiter les couleurs des objets. *Suppl.* II. 632. *a.* I. Combien il importe au peintre de connoître la *matiere de ses couleurs.* Comment un jeune artiste s'instruira sur les propriétés physiques des couleurs qu'il doit employer. Différentes propriétés de ces couleurs selon le principe élémentaire ou la substance d'où on les a tirées. Ouvrage à consulter sur ce sujet. *Ibid. b.* II. *Des couleurs considérées sous ce second point de vue.* Leur infinie diversité. Pour réduire à des regles fixes l'art du coloris, il faudroit débuter par se faire une notice complette de diverses couleurs, afin de leur imposer un nom, & déterminer les différentes modifications qu'une même couleur peut subir sans se décolorer. Méthode que M. Mayer a imaginée pour classer toutes les couleurs qui existent dans la nature, & les étaler sur la palette du peintre, en sorte qu'il puisse choisir à coup sûr celle que le cas exige. *Ibid.* 633. *a.* Observations sur cette méthode, qui, quoique ingénieuse, est encore imparfaite & laisse quelques incertitudes dans la pratique. *Ibid. b.* Ce qu'il y avoit encore à faire pour porter cet art à des regles fixes. Observation de M. Mengs sur la beauté des couleurs. *Ibid.* 634. *a.*

COULEUR, (*Peinture*) différence entre la couleur & le coloris. III. 658. *b.* Dégradation des couleurs. IV. 760. *a.* Leçons que le Titien tiroit de la dégradation des couleurs observée sur une grappe de raisin. VII. 860. *a.* De l'harmonie de couleur. VIII. 51. *b.* Passage de couleur. XII. 121. *a.* Couleurs rompues, couleurs composées. XIV. 355. *b.* Artifice dans la distribution des couleurs pour contribuer aux masses de lumiere & d'ombre. III. 499. *b.* Couleurs ennemies. V. 693. *b.* Loix de l'ensemble par rapport aux couleurs d'un tableau. 713. *b.* Sur l'art de distribuer les couleurs, *voyez* CLAIR-OBSCUR & COLORIS. Préparation des couleurs. Deux manieres de tirer les couleurs de toute sorte de plantes récentes. IX. 169. *b.* 170. *a*, *b.* Préparation des couleurs pour le lavis. II. 266. *b.* Maniere de faire pour le lavis des couleurs de toutes les fleurs qui ont un grand éclat, & de les rendre portatives. 284. *b.* Matieres d'où l'on tire les couleurs pour la peinture en émail. V. 541. *a*, *b*, &c. De la preparation de ces couleurs. 539. *b.* Maniere de laver les couleurs employées pour la peinture en cire, & de les purifier. V. 613. *a*, *b.* Couleurs pour la peinture à fresque. VII. 304. *a*, *b.* Préparation des couleurs pour le papier marbré. X. 73. *b*, &c. Des couleurs dans la miniature. 549. *a.* 550. *a*, *b.* Des couleurs pour la porcelaine de la Chine. XIII. 110. *b.* Celles qu'on pourroit leur substituer en Europe. 121. *b.* Des couleurs pour la porcelaine. *Suppl.* IV. 510. *a*, *b.* Couleurs pour peindre la fayence. VI. 457. *b.* Huile que les peintres mêlent à leurs couleurs pour les faire sécher. VIII. 340. *a.* Pierre à broyer les couleurs. XII. 600. *a.* Maniere de fondre les couleurs sur le tableau. I. 145. *a.* Couleurs qui se déchargent. IV. 665. *b.* Couleurs pour la peinture des toiles des Indes & des toiles imitées des Indes. XVI. 370. *b.*—374. *b*, &c. Epreuve que les peintres font de leurs couleurs pour s'assurer si elles sont durables. *Suppl.* III. 696. *a.*

Couleur locale, en peinture. IV. 333. *a.*

COULEURS *locales.* (*Peint.*) Couleurs naturelles des objets que le peintre veut représenter. La couleur d'un corps n'est autre chose que la lumiere réfléchie de ce corps dans l'œil du spectateur. Cette lumiere peut varier à l'infini, tant par rapport aux degrés de force, qu'à l'égard de ses autres qualités. *Suppl.* II. 634. *a.* Ainsi les couleurs locales peuvent varier par la différente intensité de la lumiere, par l'espece de lumiere qui éclaire les objets, par le mélange des lumieres de différentes especes, & enfin par la nature de l'espace qui est entre les corps colorés & l'œil. D'où résulte l'harmonie des couleurs. La science des couleurs locales se réduit à deux points principaux, l'un que la couleur de chaque objet soit vraie, l'autre qu'elle produise un bon effet à l'égard du tout. Le premier point roule sur la science de déterminer les nuances de la couleur qu'on aura choisie, par la nature des jours & par l'intensité de la lumiere. *Ibid. b.* Le second concerne l'art de faire servir les couleurs locales à l'harmonie & au relief de l'ensemble. Directions sur ce sujet. Ouvrage à consulter. *Ibid.* 635. *a.* *Voyez* CLAIR-OBSCUR.

Couleurs rompues, en peinture : ce mot est synonyme à *demi-teintes.* Observation sur l'effet de ces couleurs. IV. 333. *a.*

COULEUR, *bonne* (*Peint.*) IV. 333. *b.*

COULEUR, *belle* (*Peint.*) IV. 333. *b.*

COULEUR, (*Poésie*) différens moyens que le poëte met en usage pour peindre les objets à l'imagination, en sorte qu'ils semblent former un tableau vivant & animé. Auteurs qui ont pensé que les couleurs poétiques décidoient du succès d'un poeme. Excès où tombent quelques-uns dans leurs peintures poétiques. Cette profusion condamnée. Le poëte doit considérer que tous ces ornemens sont subordonnés à des impressions d'un genre plus relevé & plus important. C'est à la maniere de dispenser les couleurs poétiques, qu'on connoît au vrai le jugement & le goût du poëte & de l'orateur. *Suppl.* II. 635. *b.*

COULEUR, (*Teinture*) noms de ces couleurs & des ingrédiens dont elles sont composées. XVI. 8. *a*, *b.* 9. *a.* Effets des mélanges des couleurs en teinture. 24. *a*, *b.* Pié de couleur. XII. 565. *b.* Comment on assure les couleurs. I. 775. *a.*

COULEUR. (*Jardin. Botan.*) Couleurs des fleurs. VI. 855. *a*, *b.* Action du soleil sur la couleur des fleurs qu'on expose à sa chaleur pour les sécher. 858. *b.*

COULEUR, (*mettre en*) terme de doreur. IV. 333. *b.*

Couleur, terme de rubrique, usité dans les églises grecque & latine, pour distinguer les offices des différens mysteres, & des différentes fêtes qu'on y célebre. Cinq couleurs en usage dans l'église latine. Application qu'on en fait aux différentes fêtes dans l'église de Paris. Des couleurs chez les Grecs, chez les Anglicans. IV. 333. *b.*

COULEUR, (*Médecine*) signes qu'on tire dans les maladies des changemens dans la couleur de la peau. Rougeur & maigreur du visage. Couleur jaune. Couleur pâle. Couleur rouge jointe à la chaleur, à la sécheresse & à la rigidité de la peau. IV. 333. *b.* Considération de la couleur des urines, de celle des yeux, de la langue, des ongles. *Ibid.* 334. *a.*

COULEUR. (*Critiq. sacr.*) Ouvrages tissus de fils de diverses couleurs. XII. 944. *b.*

COULEUR, (*Blason*) émail. Cinq couleurs en armoiries. Maniere de les représenter en gravure. Leur signification. *Suppl.* II. 635. *b.*

COULEUR, (*Blason*) *Voyez* les *planches du Blason*, vol. II.

Couleurs, maniere de les représenter. V. 545. *a.* Couleur tannée. XV. 888. *b.* Origine de l'usage de ne point mettre couleur sur couleur. *Suppl.* II. 626. *a.* Exception à cette regle. 642. *b.* *Voyez* ÉMAUX.

COULEUR *favorite*, (*Jeu*) ce qu'on entend par-là quand on joue au médiateur. IV. 334. *a.*

COULEVRINE, & *demi-coulevrine.* (*Art milit.*) Coulevrine de Nancy : sa portée. IV. 334. *a.*

Coulevrine, appellée demi-canon. IV. 811. *a.* Petite coulevrine appellée spirole. XV. 478. *b.* Coulevrine de Nancy. *Suppl.* IV. 6. *b.*

COULEUVRE, (*Zoolog.*) *voyez* SERPENT.

Couleuvre. Différence entre la vipere & la couleuvre. XVII. 321. *b.* Attraction qu'exerce la couleuvre sur le crapaud. IX. 954. *b.* Couleuvre bleue de la Caroline, vol. VI des planches. Regne animal, pl. 29.

COULEUVRE, (*Mythol.*) reptile consacré à Esculape. IV. 334. *a.*

COULEUVRE, (*Bois de*) racine des Indes orientales. Sa description. Isles d'où on la tire. La noix vomique, selon quelques-uns, & le bois de couleuvre prennent naissance du même arbre. IV. 334. *a.* Qualités vénéneuses de cette racine. *Ibid. b.*

Couleuvre, machine dont les Caraïbes se servent pour exprimer le suc du manioc. Sa description. Son usage. IV. 334. *b.*

COULISSÉ. IV. 335. *a.*

COULISSE, *mouvement de*, (*Anatomie*) celui qui se fait, lorsqu'un os glisse sur un autre dans l'articulation ligamenteuse lâche. Mouvement de la tête du radius dans la cavité du *cubitus.* Quelque multipliés que soient les noms grecs des articulations, on ne sauroit les accommoder avec toutes celles qui se présentent dans le corps de l'homme ; nécessité d'en tirer alors de notre langue, d'en adopter de ceux des arts, ou d'en créer. IV. 335. *a.*

COULISSE. (*Théatre lyriq.*) Comment se font les changemens de décoration. Différentes significations du mot *coulisse.* Des coulisses de l'opéra de Paris ; de la maniere dont s'y font les changemens. IV. 335. *b.*

Coulisse. Chassis de coulisse. III. 233. *a.*

Coulisse, en terme de formier. IV. 335. *b.*

COULISSE, (*Horlog.*) piece d'une montre. Sa description. Son usage. IV. 335. *b.*

COULISSE, (*Hydraul.*) IV. 335. *b.*

Coulisse de galée, terme d'imprimerie : description. IV. 335. *b.*

Coulisse, (*Orfevr.*) place disposée à recevoir les charnons qui composent la charniere. Comment on la forme. En quoi consiste sa perfection. IV. 336. *a.*

Coulisse, (*Raffin. de sucre*) IV. 336. *a.*

COULOIRE, divers usages de ce mot, en économie rustique, en cuisine, & chez les épingliers. IV. 336. *a.*

COULOM-CHA, (*Hist. mod.*) espece de pages que le roi de Perse envoie aux personnes de marque pour leur signifier ses ordres. Pourquoi ils prennent le nom qui signifie esclave du roi. Présens qu'ils reçoivent de celui vers qui le le sophi les envoie. IV. 336. *b.*

COULON-CHAUD *brun*, (*Ornith.*) vol. VI des planch. Regne animal, pl. 35.

COULURE, usages de ce mot dans l'économie rustique, en terme de pêche & de fondeur. IV. 336. *b.*

Coulure, (*Econom. rustiq.*) blé coulé, celui dont l'épi est vuide par sa pointe, ou ne contient que du grain vuide de farine, & qui est assez petit pour passer par le crible. Diverses causes auxquelles on attribue cet accident, 1°. la gelée, 2°. les éclairs, 4°. l'âge, la constitution & autres circonstances où les plantes peuvent se trouver, &c. *Suppl.* IV. 641. *a.*

COUODO, mesure de Portugal, *&c.* ce qu'elle contient. IV. 336. *b.*

COUP. (*Chir.*) effets divers des coups selon leur violence. IV. 336. *b.* *Voyez* Percussion.

Coup *de soleil*, (*Médec.*) les nuées qui font quelquefois le même effet que les verres ou miroirs ardens, peuvent produire des coups de soleil. Le même effet peut avoir lieu quand le soleil sort tout-à-coup d'un nuage obscur. Maux que peuvent causer les coups de soleil. Méthode préservative pour éviter ces accidens. Méthode curative. IV. 337. *a.*

Coup *foudroyant*, (*Physiq.*) comment se fait cette expérience. IV. 337. *a.* Différentes manieres dont elle se fait sentir, selon la force de l'électricité, la constitution & le tempérament des personnes qui la font. Ce que dit M. Musschenbroek sur cette expérience, dans une lettre qu'il écrivit à M. de Réaumur, après l'avoir faite pour la premiere fois. Pourquoi elle est appellée *coup foudroyant.* Empressement que témoigne tout le public à être témoin de cette expérience. *Ibid. b.* C'est à Leyde qu'elle se fit pour la premiere fois en 1746. On apprit ensuite que nous devions cette découverte à M. Cuneus. *Ibid.* 338. *a.* Exposition détaillée de tout ce qui regarde ce phénomene. Pour cet effet on donne ici, 1°. une idée de plusieurs propriétés des corps électrisables par communication, & de ceux qui ne le sont pas. 2°. On montre par l'analyse des faits, que l'expérience de Leyde n'est qu'une suite de ces propriétés. Une des grandes différences entre les corps électrisables par communication, & ceux qui ne le sont pas, c'est que les premiers paroissent être les vrais réservoirs de la matiere électrique, & que les seconds paroissent n'en point contenir du tout. Les premiers paroissent encore ne pouvoir contenir qu'une certaine quantité de feu ou fluide electrique dans leurs pores, & aussi-tôt qu'on leur en ajoute au de-là, le surplus tend à s'échapper de toutes parts. Phénomenes qui résultent de ces propriétés. *Ibid. b.* Autre propriété des corps électrisables par communication; en les touchant, on leur communique ou on leur enleve l'électricité dans un instant; expériences qui le prouvent; au lieu que les substances électriques par elles-mêmes peuvent être touchées dans plusieurs points à la fois, sans leur enlever toute leur électricité; & on ne peut les électriser par communication, qu'autant que le corps qui les électrise les touche dans un grand nombre de points à la fois. Hypothese par laquelle l'auteur explique ces phénomenes. *Ibid.* 339. *a.* Singuliere propriété du verre : pendant que la surface opposée à celle qu'on électrise est en contact avec du métal, *&c.* il acquiert la faculté de donner du fluide électrique par la surface électrisée, & d'en pomper par son opposée qui est en contact avec le corps métallique : expériences qui démontrent cette propriété. *Ibid. b.* On ne peut substituer au verre que la porcelaine & le talc dans l'expérience du coup-foudroyant. Analyse des moyens que l'on emploie pour la faire, & de ce qui se passe dans cette expérience. L'auteur explique comment des différentes propriétés du verre & des corps électrisables par communication, il en doit résulter un choc dans la personne qui fait cette expérience. *Ibid.* 340. *b.* Caractere qui distingue le phénomene appellé *coup-foudroyant* de celui d'une simple étincelle que l'on tire du conducteur. Nouvelle expérience qui confirme l'hypothese que l'auteur a établie. Pourquoi les secousses que l'on ressent dans le coup-foudroyant se font sentir aux articulations des membres, comme aux coudes, aux épaules, *&c. Ibid.* 341. *a.* Autres expériences faites avec la bouteille de Leyde, que l'explication donnée ci-dessus paroit confirmer. *Ibid. b.* Explications du coup-foudroyant, données par MM. l'abbé Nollet, Jallabert, Watson & Franklin. *Ibid.* 342. *a.* Questions que l'on peut faire par rapport à cette expérience. 1°. Si l'on peut substituer indifféremment toutes sortes de matieres à l'eau que l'on met dans la bouteille. 2°. Si la grandeur ou la forme du vase n'y change rien. 3°. Si l'on peut en augmenter la force, & comment. 4°. Si plusieurs personnes peuvent faire cette expérience tout-à-la-fois, comme une seule, & si alors l'effet est instantané.

Réponse à la premiere question. Toutes les substances capables de s'électriser par communication, & disposées sous une forme à toucher le verre en plusieurs points à la fois, seront propres à cette expérience. Cependant les métaux calcinés ne peuvent y être employés. *Ibid. b.* L'expérience ne se feroit pas moins avec une bouteille épuisée d'air & scellée hermétiquement; ou avec une bouteille pleine d'eau ou de limaille, & scellée comme il vient d'être dit.

Réponse à la seconde question. La forme de la bouteille est indifférente pour le succès de l'expérience. Exemple tiré des changemens que firent à cet égard MM. Bévis & Jallabert.

Réponse à la troisieme question. Si l'on suppose le globe, ou les globes qu'on emploie, capables de fournir une assez grande quantité d'électricité, plus le vase ou le morceau de verre dont on se servira pour l'expérience, sera grand, plus les effets seront considérables. *Ibid.* 343. *a.* Expériences de M. Watson sur cet objet. Autres moyens d'augmenter la force du coup-foudroyant. *Ibid. b.*

Réponse à la quatrieme question. Par la nature des choses, l'effet semble devoir se transmettre à des distances infinies, & instantanément tant que la continuité n'est pas interrompue. Expériences qui le prouvent : celles de M. l'abbé Nollet dans la grande galerie de Versailles; celles qui se firent dans le cabinet des médailles avec le roi, & quelques personnes de sa cour; celles de M. le Monnier dans le clos des chartreux; celles de M. Watson & de quelques membres de la société royale de Londres. *Ibid.* 344. *a.* Celles que fit à Geneve M. Jallabert dans une galerie située sur le Rhône. Autres effets produits par l'expérience du coup-foudroyant, comme de percer des cartes, du papier, d'enflammer de la poudre, de faire une espece de fusion froide des métaux. Méthode à suivre pour ces expériences. *Ibid. b.* Réflexions de l'auteur sur l'application de l'expérience du coup-foudroyant à la médecine. *Ibid.* 345. *a.*

Coup-foudroyant, nouvelle maniere de faire cette expérience. Ses effets. VI. 615. *b.* Explication de ce phénomene par M. Nollet. 622. *a.* Par M. Franklin. *Ibid. b.*

Coup de crochet., en bâtiment. IV. 345. *a.*

Coup-d'œil, (*le*) dans *l'art milit.* Art de connoître la nature du pays où l'on fait la guerre, les avantages & désavantages des partis, *&c.* Importance de ce coup d'œil militaire. IV. 345. *a.* Philopœmen avoit un coup d'œil admirable. Passage de Plutarque sur ce général, qui renferme en même tems un abrégé des préceptes qui peuvent former un général au coup-d'œil. Ouvrage de M. Folard à consulter. *Ibid. b.*

Coup-d'œil. (*Art du Dessin*) Importance du coup-d'œil dans le dessinateur & dans le peintre. Talent de M. Huber de Geneve dans l'art des découpures, fondé en partie sur la justesse du coup-d'œil. Presque tous les peintres qui vivoient lors de la restauration des arts, possédoient le coup-d'œil dans un dégré éminent. *Suppl.* II. 641. *a.*

Coup-d'œil, le, (*Beaux-arts.*) Observations qui montrent que cette qualité est essentielle à l'artiste. *Suppl.* II. 908. *b.* 909. *a.* 920. *b.*

Coup-perdu. (*Art. milit.*) IV. 345. *b.*

Coup *de partance.* (*Marine*) Coups de canon à l'eau, comment on les bouche. Coup de canon en bois. IV. 345. *b.*

Coup *de vent.* (*Marine*) IV. 345. *b.*

Coup *de mer.* (*Marine*) IV. 345. *b.*

Coup *de gouvernail.* (*Marine*) IV. 345. *b.*

Coup, *petits coups.* (*Bas au métier*) IV. 345. *b.*

Coup. (*Brasserie*) IV. 346. *a.*

Coup. (*Fauconnerie*) IV. 346. *a.*

Coup *fouré.* (*Escrime*) IV. 346. *a.*

Coup de niveau. (*Hydraul.*) IV. 346. *a.*

Coup de hanche. (*Manege*) IV. 346. *a.*

Coup de lance. (*Manege*) IV. 346. *a.*

Coup sec. (*Billard*) IV. 346. *a.*

Coup d'ajustement. (*Mail*) IV. 346. *a.*

COUPAN, (*Comm.*) monnoie du Japon en or & en argent. Son poids. On n'en peut guere établir le prix. IV. 346. *a.*

COUPE, (*Hist.*) différentes acceptions de ce mot dans l'écriture. Coupe de bénédiction. Coupe de salut, dont il est parlé dans les pseaumes, & le troisieme livre des Machabées. Les Juifs ont encore aujourd'hui de ces coupes d'actions de graces. La coupe, dans le style de l'écriture, marque aussi quelquefois le partage. IV. 346. *a.* De la coupe de Joseph, dont il est dit qu'il se servoit *pour prédire l'avenir.* Divers sentimens sur ces paroles. Les anciens avoient une sorte de divination par la coupe. Comment on devinoit par le gobelet. Réflexions de l'auteur sur l'art de deviner que possédoit Joseph. Autres sens que peut avoir le texte hébreu, par lesquels on ne sauroit imputer à ce patriarche, d'avoir fait usage de sa coupe pour prédire l'avenir. *Ibid. b.*

Coupe, voyez *Vase à boire, Gobelet, Tasse.* Coupe à boire des

anciens Saxons. XVI. 857. *b.* Coupe appellée *cantharus.* XVII. 760. *b* Autre dite *cratere.* IV. 436. *a. b.* Usage que les Romains faisoient du cyathe. 585. *a. b.* De l'usage des anciens de donner à leurs convives des coupes d'or & d'argent. II. 832. *b.* Distribution des coupes devant chaque convive. IV. 168. *b.*

COUPE, (*Astron.*) constellation. IV. 346. *b.*—Sur son origine, *voyez Suppl.* III. 468. *b.*

COUPE, (*Jurispr.*) mesure pour les grains usitée en certaines provinces. IV. 346. *b.*

COUPE, (*Belles-Lettr.*) arrangement de diverses parties qui composent un poëme lyrique. Un tel poeme paroît fort peu de chose à la premiere inspection : cependant peu d'auteurs réussissent en ce genre. Le poëte dans ces compositions ne tient que le second rang après le musicien dans l'opinion commune : Boileau a beaucoup contribué à nourrir dans les esprits une fausse prévention contre de tels ouvrages. Cependant il en est peu dans la poésie qui doivent avoir la préférence sur le lyrique. Talent que suppose dans le poëte la bonne coupe théatrale d'un poëme de cette espece. *Voyez* COUPER. IV. 347. *a.*

Coupe, terme de sculpture & d'architecture. IV. 347. *a.* *Voyez* ORTHOGRAPHIE & PROFIL. *Ibid. b.*

COUPE, (*Gravure en bois*) en quoi consiste cette opération. IV. 347. *b.*

Coupe des pierres ou *stéréotomie.* En quoi consiste cette science. Ce mot ne signifie pas l'ouvrage de l'artisan qui taille la pierre, mais la science du mathématicien qui le conduit. Auteurs qui en ont écrit. IV. 347. *b.*

Coupe des pierres, double coupe. V. 79. *b.* Fausse-coupe. VI. 453. *b.* Joints dans la coupe. VIII. 869. *a.* Ouvriers chargés de l'appareil des pierres. I. 543. *b.* — *Voyez* VOUTE, *voyez* aussi les planches d'architecture, vol. I.

Coupe des bois. Article sur cet sujet. VII. 129. *b.* De la coupe des bois de charpente XIII. 28. *a.* Regle qu'il faudroit suivre sur la coupe des taillis. II. 298. *b.* Regles établies sur la coupe des bois. *Suppl.* II. 29. *b.*

COUPE *des cheveux.* (*Perruq.*) IV. 347. *b.*

COUPE *d'habits.* (*Taill.*) *Voyez* les planches du tailleur. IV. 348. *a.*

COUPE *des peaux.* (*Fourreur.*) IV. vol des planches.

COUPÉ, (*Musique.*) note coupée. IV. 348. *a.*

COUPÉ. (*Belles-lett.*) Style coupé. *Suppl.* III. 307. *b.*

Coupé, dans la danse, pas coupé, comment on doit l'exécuter. IV. 348. *a.*

COUPÉS, (*Demi-*) pas de danse. Ces pas ont quatre attitudes qu'on explique ici. IV. 348. *a.*

COUPÉS *du mouvement*, (*Danse.*) maniere de faire ces pas, les plus gracieux & les plus gais qu'on ait inventés. IV. 348. *b.*

COUPÉ. (*Blason.*) IV. 348. *b.*

COUPÉ, (*Blason.*) l'une des partitions de l'écu. Animaux coupés. *Suppl.* II. 641. *b.*

Coupé, terme d'escrime. IV. vol. des planches, article *Escrime*, page 8. *b.* 9. *a.*

Coupe-cercle, instrument de mathématique. Outil du menuis. IV. 348. *b.*

COUPELLE. (*Docim. Chim.*) Description de ce vaisseau. Son usage. IV. 348. *b.* Matieres qu'on doit choisir pour faire des coupelles. Comment on doit la préparer. Instruction sur la maniere de faire ces vaisseaux. *Ibid.* 349. *a.* Essai qu'il faut faire du spath dont on veut se servir, avant de l'employer pour les coupelles. *Ibid. b.*

Coupelle pour l'affinage de l'argent. XII. 779. *a. b.* Différence entre la coupelle & le scorificatoire. XIV. 805. *a.* Cendre qu'on emploie pour la formation des coupelles. II. 815. *b.* Fondant qu'on emploie pour l'opération de la coupelle. VII. 71. *a.* Comment on peut par la coupelle retirer l'argent de quelques-unes de ses mines. V. 903. *a.* Globule d'argent qui reste sur la coupelle au fourneau d'essai. II. 384. *a.* Grain de plomb fin qui se trouve avec le culot dans le coupellement de l'argent : moyen de l'en défalquer dans la pesee du bouton de fin. VII. 831. *b.* Pourquoi il arrive quelquefois que le plomb ne se sépare pas parfaitement de l'argent à la coupelle. II. 285. *a.* Faire fumer une coupelle. VI. 131. *a.* Coupelles représentées. III. vol. des pl. article *Chymie*, pl. 13.

COUPE-PAILLE, (*Maréch.*) machine à couper la paille pour la nourriture du cheval. Sa description & son usage. IV. 350. *a.* *Voyez* HACHOIR.

COUPER *un opéra.* Quinault a coupé les siens par la grande déclamation. On connoissoit à peine la danse de son tems. Ce ne fut qu'au ballet du triomphe de l'amour qu'on introduisit en France des danseuses dans les représentations en musique. IV. 350. *a.* Raison pour laquelle Quinault n'a pas coupé ses opéras pour la danse. Pourquoi des opéras faits à l'imitation de ceux de ce poëte ne seroient-ils plus accueillis aujourd'hui. Pieces de la Mothe coupées de la nouvelle maniere. Ce que doit observer aujourd'hui un poete lyrique par rapport à la durée & à la coupe de ses pieces. *Ibid. b.* *Voyez* COUPE.

COUPER. (*Musiq.*) Couper une note. Signe qui indique qu'une note doit être coupée. *Suppl.* II. 641. *b.*

Couper, en bâtiment. Couper une pierre. Couper le plâtre. Couper le bois. IV. 351. *a.*

Couper du trait dans la coupe des pierres. IV. 351. *a.*

COUPER *le cable*, (*Marine*) Pourquoi on le fait. Ce qu'on pratique quelquefois pour éviter de le couper. Procès-verbal que fait un maître de navire, lorsqu'il est obligé de couper le cable. IV. 351. *a.*

Couper un mât. Dans quel tems & comment on le fait. Précautions dont on usé. IV. 351. *a.* *Voyez* DEMATE.

Couper la lame. IV. 351. *a.*

Couper l'or. (*Batteur d'or*) IV. 351. *a.*

Couper, usages de ce mot en divers arts & métiers. IV. 351. *b.*

Couper, *se*, (*Manege*) Chevaux qui se coupent. D'où vient ce défaut. Couper le rond, la volte. IV. 351. *b.*

Couper, en terme de jeux. Couper les cartes, les dés; couper la balle dans le jeu de paume. IV. 352. *a.*

COUPEROSE; lieux d'où on la tire. XVI. 11. *a.* *Voyez* VITRIOL.

COUPLE, (*Marine.*) côtés ou membres du navire. IV. 352. *b.* *Voyez* GABARI.

Couples ou *fermures.* Regles de construction par rapport à cette partie du vaisseau. IV. 352. *b.*

Couple. Clés qu'on met dans les mailles des couples. *Suppl.* II. 459. *b.* Premier couple de l'avant. 513. *a.*

COUPLE. (*Vénerie*) Coupler les chiens. IV. 352. *b.*

COUPLE. (*Blason*) Usage des mots *couple & couplé.* IV. 353. *a.*

COUPLE, (*Blason.*) meuble d'armoirie. Chiens couplés. Fruits couplés. *Suppl.* II. 641. *b.*

COUPLET, en belles lettres & musique. Le même terme employé chez les arquebusiers, chez les serruriers. IV. 353. *a.*

Couplet, différence entre l'air & le couplet. XII. 826. *a.* Des chansons à plusieurs couplets sur un même air. *Suppl.* II. 320. *b.*

Couplets de presse d'imprimerie. IV. 353. *a.*

Couplet, réflexions de l'auteur sur le tirage des charrettes & des traineaux. VII. 123. *b.*

COUPOIR, (*Ecriv. & Librair.*) couteau d'ivoire ou de buis. IV. 353. *a.*

COUPOIR, (*Fonderie en caractere*) quels sont ces instrumens Coupoir de bois. Sa description, son usage. IV. 353. *a.* Coupoirs de fer, avantage qu'ils ont sur ceux de bois. Par qui & à quelle occasion le coupoir de fer fut inventé. L'usage de cette machine long-tems abandonné depuis la mort de l'inventeur. Comment cet usage s'est renouvellé. IV. 353. *b.*

Coupoir à la monnoie. Description de cet instrument. IV. 353. *b.*

COUPOLE, *voyez* DÔME & VOUTE, ouverture au haut d'une coupole pour éclairer un escalier. XI. 722. *a.*

COUPON *d'action* (*Comm.*) portion de la dividende, ou répartition d'une action. En quel tems & quelle occasion ce terme s'est introduit en France dans les finances. Cet usage des coupons établi ensuite dans le commerce des actions de la compagnie des Indes. Ce que sont ces coupons. Pourquoi ils ont été inventés. Pourquoi ils sont appellés coupons. Une police d'actions pour trois années est marquée de sept sceaux. Tous les trois ans les billets se renouvellent. Modele de ces billets. IV. 354. *a.* Les billets des nouvelles loteries royales ont aussi leurs coupons. IV. 354. *b.*

Coupons de la loterie royale de l'année 1744. I. 484. *b.*

COUPON, (*Comm.*) toile d'ortie qui se fait à la Chine, d'une plante appellée *co*, &c. Travail du chanvre qui sert à la fabrique du coupon. IV. 254. *b.*

Coupons, *toile en.* XVI. 381. *a.*

COUPONS, (*Manuf. d'etoff.*) IV. 354. *b.*

Coupon, dix-huitieme partie d'un train de bois flotté. Longueur & largeur du train, *&c.* IV. 354. *b.* *Voyez* TRAIN.

COUPURE, (*Chir.*) une coupure légere se guérit d'elle-même. Une coupure considérable prend le nom de blessure ou de plaie. En quoi consiste en général l'art de guérir les plaies. Différence entre coupure & incision. IV. 354. *b.*

Coupure, usage de l'herbe de mille-feuille contre les coupures. X. 515. *b.*

COUPURES, (*Fortificat.*) dans les ouvrages attaqués. IV. 354. *b.*

COUR, (*Architect.*) les cours principales doivent être plus profondes que larges. Cour principale. Avant-cour, basses-cours. IV. 355. *a.*

Cour, avant-cour. I. 861. *a.* Basse-cour. II. 121. *a.*

COUR, (*Hist. mod. & anc.*) lieu qu'habite un souverain. La cour est le centre de la politesse d'une nation. Le goût y est rafiné par un usage continuel des superfluités de la fortune. Divers effets de cette perfection & de cette délicatesse dont les courtisans acquierent la connoissance. Idée que l'auteur de l'esprit des loix donne de la cour. IV. 355. *a.* *Voyez* COURTISAN.

Cour. Flatteries de cour. VI. 844. *a.* Mot de la Bruyere sur

sur la vie de la cour. XII. 646. *b.* Autorité prépondérante de la cour sur le langage national. XVII. 517. *a.*

Cour. (*Jurisp.*) On donnoit autrefois le titre de cour à toutes sortes de tribunaux. On ne le donne plus qu'aux compagnies souveraines. *Cour* signifie quelquefois simplement *jurisdiction.* Congé de cour. Ravoir la cour. IV. 355. *a.* Rendre la cour à ses hommes. *Ibid. b. Voyez* Corps de cour.

Cour du roi à Aigues-mortes. IV. 355. *b.*

Cour royale de Beziers. IV. 355. *b.*

Cour de Berry. IV. 355. *b.*

Cour du duc de Bourgogne. IV. 355. *b.*

Cour du bailli de Grenade. IV. 355. *b.*

Cour de chrétienté, cour d'église. IV. 355. *b.*

Cour commune. IV. 355. *b.*

COURS *des Aides.* Leurs objets & leurs jurisdictions. Dans l'origine, la cour des aides de Paris étoit unique. Création de plusieurs autres. Il y en a cinq aujourd'hui en France. La premiere est celle de Paris. La seconde celle de Montpellier. Tems & cause de son établissement. Lieu de ses séances. IV. 355. *b.* On y a uni en 1629 la chambre des comptes. La troisieme est celle de Bordeaux. Cour des Aides en la ville de Perigueux, établie en 1550, & supprimée en 1557. Cour des aides à Bordeaux établie en 1637. Divers lieux où elle a été transportée. Son ressort. La quatrieme celle de Clermont en Auvergne. Tems & lieu de son premier établissement. Son ressort. La cinquieme celle de Montauban, établie d'abord à Cahors, *&c.* Etendue de son ressort. Huit autres cours unies soit aux parlemens, soit aux chambres des comptes, & qui ont le même ressort que celui des parlemens de leurs provinces. Autres cours des aides qui ont été établies & supprimées. *Ibid.* 356. *a.*

Cour des aides de Paris. Les anciennes ordonnances font marcher ses jugemens de pair avec ceux du parlement. La jurisdiction de cette cour n'est point un démembrement de celle des autres cours souveraines.

1°. *Origine de la cour des aides.* Ce que signifie le terme d'aides. IV. 356. *b.* D'où les rois de France tiroient leur dépense dans les commencemens de la monarchie. Charles VII est le premier qui ait imposé les aides de sa seule autorité. Aides qu'on appelloit légitimes. Ces différentes impositions furent nommées *aides, subsides, tailles, gabelles.* Commissaires nommés chaque fois qu'on les établissoit. Divers exemples tirés des regnes de S. Louis, de Philippe de Valois, du roi Jean. IV. 357. *a.* Quelles étoient les provinces comprises sous le nom de la Languedoil, & sous le nom de la Languedoc. Ordonnance du roi Jean donnée en 1355, que l'on doit regarder comme l'époque la plus véritable de l'institution de la cour des aides. *Ibid. b.* Origine du nom d'élu donné aux officiers établis pour avoir en premiere instance la connoissance de tout ce qui concerne les aides. Généraux des aides ou députés généraux. Suppression de l'aide de 1355 à la place de laquelle les états généraux imposerent une capitation. Aide accordée par les bonnes villes en 1356 durant la captivité du roi Jean. Subsides accordés au mois de février suivant, par les états de la Languedoil. Les mêmes états assemblés à Compiegne, accorderent au dauphin en 1358 une aide pour le fait des guerres, la délivrance du roi, & la défense du royaume. *Ibid.* 358. *a.* En 1359, les états accorderent l'entretien de 1200 glaives. Les états de la Languedoc s'assembloient aussi dans les mêmes circonstances, mais séparément. Aides qu'ils accorderent. Aide établie par le roi Jean en 1360 dans toute la Languedoil pour payer sa rançon. Elle devoit finir en 1366, mais elle fut prolongée fort au delà de ce terme. Cette aide étoit de celles qu'on appelloit légitimes. Imposition semblable établie en Languedoc. *Ibid. b.* Il paroit que les généraux des aides à Paris commencerent dès-lors à être ordinaires. Avant que l'aide établie pour la délivrance du roi fût finie, il y eut encore d'autres aides établies pour la guerre. Ces aides pour la guerre subsisterent jusqu'au décès de Charles V en 1380. Impositions augmentées par Charles VI. Abolition qu'il se vit forcé de faire ensuite de tous aides & subsides pour le fait des guerres, en novembre 1380. En 1382, le même roi rétablit tous les impôts qui avoient eu cours sous son prédécesseur. Comme ces aides ont toujours subsisté depuis, la fonction des élus & des généraux-conseillers s'est perpétuée. *Ibid.* 369. *a.* Le roi se réserva aussi de nommer à ces offices. Sous quelle qualité ils ont été désignés. Il y eut très-long-tems parmi eux les personnes les plus distinguées ; & les rois leur ont donné les marques de la plus grande considération. Ces généraux-conseillers, outre l'administration de la justice, avoient encore la direction de la finance, qu'ils ont conservée pendant long-tems, *&c.* Variations dans le nombre de ces officiers. *Ibid. b.* Etablissement de généraux ou conseillers extraordinaires. Officiers institués lorsque la cour fut transférée à Poitiers en 1425. Rétablissement de cette cour dans Paris en 1436. Fête célébrée le 13 janvier en mémoire de cette translation. Suppression & rétablissement de la justice des aides par Louis XI. Comment il fixa les officiers de cette compagnie. *Ibid.* 360. *a.* Création d'une seconde chambre en la cour des aides par Henri II, qui donna à tous les officiers le titre de généraux-conseillers. Translation faite par Henri III de la cour des aides à Tours. Rétablissement de cette cour dans sa jurisdiction par Henri IV. Etablissement d'une troisieme chambre & de douze nouveaux conseillers par Louis XIII. La cour des aides a toujours eu le titre de *cour.* Quelques-uns de ses officiers ont été élevés à la suprême dignité de la magistrature. Exemples. Du lieu dans lequel ils tenoient anciennement leurs séances. *Ibid. b.* Louis XI en 1477, accorda à cette cour les lieux appellés *chambres de la reine.* Bâtimens de la cour des aides.

Officiers de cette cour. Ceux dont elle est aujourd'hui composée. *Ibid.* 361. *a.*

Du *premier président.* Cette fonction demeura affectée aux ecclésiastiques. Il n'y avoit dans l'origine qu'un président, & cette place fut occupée par les personnes les plus qualifiées. Quel est le premier président dont on a connoissance. Vice-président qui lui étoit adjoint. Cette succession de présidens ecclésiastiques interrompue en 1401 & 1402. Dernier ecclésiastique qui a possédé cette dignité en 1510. Création d'un second président par François I en 1522. Titres accordés par Henri II au premier président. *Ibid. b.* Suite chronologique des anciens présidens, vice-présidens & premiers présidens de la cour des aides, avec la date de leur réception. *Ibid.* 262. *a.*

Présidens. Il n'y avoit originairement qu'un seul président qui étoit ecclésiastique. Création d'un office de président laïc en 1470, pour présider dans les affaires criminelles. Suppression de cet office. Création d'un second office de président en 1522. Henri II créa deux autres présidens avec une nouvelle chambre. *Ibid.* 363. *a.* Louis XIII établit la troisieme chambre & deux offices de présidens pour cette chambre. Augmentation du nombre des présidens par Louis XIV. Ils sont aujourd'hui au nombre de dix.

Conseillers d'honneur, établis pour la premiere fois en 1700. Ce que portent leurs provisions. Comment se fait leur réception. Quoiqu'il n'y eût point de tels conseillers en 1659, M. Pingré en eut les prérogatives.

Conseillers. Ils furent sans distinction entr'eux. Il y en eut ensuite d'établis les uns pour la finance, les autres pour la justice. Depuis 1417, il n'y eut plus de généraux-conseillers & des conseillers. Créations de quelques offices de généraux-conseillers sur la finance. Distinction faite du président des généraux-conseillers & de conseillers par François I. Henri II réunit tous les conseillers sous le titre de généraux-conseillers. Créations de nouveaux offices par le même. *Ibid. b.* Diverses créations faites par les rois suivans. Nombre actuel de ces conseillers.

Avocats généraux. Il n'y en avoit anciennement qu'un. Institution de cet office. Défenses faites par Louis XII de plaider pour les parties. Avocats du roi extraordinaires. Second office d'avocat créé par François I. Troisieme office créé en 1691. Fonctions des avocats généraux.

Procureur général. Ancienneté de cet office. On ne lui attribua d'abord que le titre de procureur du roi. Comment s'établit ensuite le titre de procureur général. *Ibid.* 364. *a.*

Substituts du procureur général de la cour des aides. Leur création par Henri III. Les quatre offices de substituts du procureur général ne furent levés qu'en 1606. Création & suppression d'un cinquieme. Substituts qui avoient autrefois le titre d'adjoints du procureur général. Fonctions ordinaires des quatre substituts.

Greffiers en chef. Dès l'origine de la cour des aides, il y a eu un greffier établi. Henri III supprima tous les offices des greffes dans toutes les jurisdictions de son royaume. *Ibid. b.* Divers changemens arrivés dans le nombre des offices de greffiers en chef. Leurs privileges & fonctions. Inventaires des regiftres de la cour des aides.

Secrétaires du roi près la cour des aides. Ils furent établis par Charles VI en 1387, leur nombre & leurs fonctions. On ne trouve aucune mention de ces officiers depuis 1400 jusqu'en 1635, & il ne fut pourvu à ces offices qu'en 1675. Suppression & rétablissement de ces offices en 1702, augmentés en 1716. Leurs privileges & prérogatives.

Greffiers de la cour des aides, création de greffiers & de commis en 1673 & 1675. *Ibid.* 365. *a.*

Greffier des appellations. Ses fonctions.

Greffiers civils & criminels. Leur institution en 1675. Leurs fonctions en chacune des trois chambres.

Greffier des présentations.

Greffier garde-sacs & des dépôts.

Payeur des gages de la cour des aides.

Receveur des amendes Ibid. b.

Receveur des épices & vacations. *Contrôleur* des arrêts. *Huissiers. Compétence* de la cour des aides, *privileges, police intérieure. Ibid.* 366. *a.* Attributions faites à cette cour par différens édits & déclarations. *Ibid. b.* Cette cour a le droit de faire des réglemens pour la manutention de la justice, *&c.* Elle vérifie

les ordonnances, édits, &c. qui forment le droit général du royaume, &c. Elle enregistre les provisions des chanceliers. Elle seule peut juger les officiers qui la composent lorsqu'ils sont poursuivis pour crime : exemple. Officiers sur lesquels elle a jurisdiction. Lieux où s'exécutent ses sentences criminelles. Ses principaux officiers jouissent de la noblesse au premier degré. Exemptions dont ils jouissent. Leurs autres privileges. *Ibid.* 367. *a.* Examen qu'ils doivent subir. Leurs habits de cérémonie. Deux cérémonies annuelles auxquelles cette cour assiste. *Ibid. b.* Son rang dans les cérémonies. C'est la date de la création qui regle le rang entre les compagnies. La cour des aides est composée de trois chambres. De la premiere. Objets & attributions de cette chambre. Rangs de la séance des princes & maréchaux de France quand ils viennent dans cette chambre. Il y a par an deux rentrées de la cour des aides. *Ibid.* 368. *a.* Grandes audiences qui se tiennent sur les hauts sieges. Audiences à huis clos. Séance des gens du roi aux grandes & aux petites audiences. Officiers qui composent la premiere chambre. De la seconde & de la troisieme chambre. La distribution des procès & instances civiles se fait également entre les trois chambres, &c. *Ibid. b.* Comment se traitent les affaires, lorsqu'il y a partage d'opinions dans quelqu'une des chambres. Chambre des vacations. Séances de la cour des aides à la conciergerie. Les avocats du parlement plaident & écrivent en la cour des aides. Les procureurs sont les mêmes pour cette cour & le parlement. Ordre dans lequel les conseillers rouloient pour le service. Changement qu'a fait à cet égard la déclaration du 10 août 1748. Comment se terminent les différends causés par quelque conflit entre le parlement & la cour des aides. IV. 369. *a.*

Ressort de la cour des aides de Paris. Élections du ressort. *Ibid. b.* Greniers à sel du ressort. *Ibid.* 370. *b.* Juges des traites foraines, ou maitres des ports. *Ibid.* 371. *a.* Dépôts des sels. Juges de la marque des fers. *Ibid. b.* Ouvrages à consulter sur la cour des aides. *Ibid.* 372. *a.*

Cour des aides, voyez Aide. I. 193. *a*, *b*. Établissement de cette cour sous François I. VII. 557. *a.* Enregistrement des lettres qui lui sont adressées. V. 703. *a.* Copie qu'elle envoie aux sieges de son ressort des réglemens qu'elle reçoit. 705. *a.*

Cour des comptes, terme peu usité en françois. IV. 372. *a.*

Cour d'église, jurisdiction ecclésiastique par rapport au temporel. Il y avoit autrefois au châtelet, un procureur du roi en cour d'église. IV. 372. *a.* *Voyez* Cour *de chrétienté.*

Cour d'église. Notaire de cour d'église. XI. 243. *a.* Procureur du roi en cour d'église. XIII. 420. *b.*

Cour des finances. IV. 372. *a.*

Cour fonciere. IV. 372. *a.* *Voyez* Village.

Cour féodale. IV. 372. *a.*

Cour de France. IV. 372. *a.*

Cour laie. IV. 372. *a.*

Cour majeure ou pleniere de Béarn. Officiers qui la composoient. Objets de cette cour. IV. 372. *b.*

Cour des maréchaux. IV. 372. *b.*

Cour des monnoies. IV. 372. *b.*

Cour des mortes-mains. IV. 372. *b.*

Cour des pairs. XI. 762. *a*, *b.*

Cour personnelle. IV. 372. *b.*

Cour du petit-scel, à Montpellier. IV. 372. *b.*

Cour des piés-poudreux, en Angleterre. IV. 372. *b.* *Voyez* Pié.

Cour de Rome, *voyez* Rome, *cour de.*

Cour du roi. IV. 372. *b.*

Cour des salines, à la Rochelle. IV. 372. *b.*

Cour séculiere. IV. 373. *a.*

Cour ordinaire. IV. 373. *a.*

Cour souveraine. Quelles sont les cours de ce nom. Il ne suit point de ce titre qu'elles aient aucune autorité qui leur soit propre. Pourquoi il leur est attribué. Officiers dont elles sont composées. Leur autorité est bornée à leur ressort. Elles sont indépendantes les unes des autres. Comment elles se concilient en cas de conflict. En quoi le pouvoir des cours souveraines est plus grand que celui des autres juges. Leurs officiers jouissent de plusieurs privileges. IV. 374. *a.*

Cours souveraines. III. 739. *b.* Chancelleries près ces cours. 114. *b.* Gens du roi dans ces cours. VII. 601. *b.* Des délibérations des cours sur l'enregistrement d'une loi. Réglemens que font les cours. IX. 649. *a.*

Cour spirituelle de l'évêque d'Auxerre. IV. 374. *a.*

Cour subalterne & inférieure. IV. 374. *b.*

Cour de comté, en Angleterre. Ces cours étoient autrefois les principales jurisdictions du royaume. Loi du roi Edgar, qui parle de ces cours. Union des puissances séculiere & ecclésiastique dans ces cours. Séparation de ces puissances par Guillaume le conquérant. IV. 373. *b.*

Cour de la duché, ou de la comté palatine de Lancastre. Origine de cette cour du tems du roi Henri IV d'Angleterre. Officiers de cette cour. Création du duché de Lancastre. Ce duché séparé de la couronne sous Henri IV, & réuni par Edouard IV ; mais Henri VII l'en sépara encore, & le laissa ainsi à sa postérité. IV. 373. *b.*

Cour fonciere, en Angleterre. IV. 374. *a.*

COURAGE, (*Morale*) définition. Divers mots synonymes, par lesquels on désigne cette qualité ou vertu. Pour mériter véritablement l'estime, le courage doit être excité par la raison, le devoir, l'équité. Valeur d'Enée mise en opposition à celle de Turnus. Courage d'Epaminondas. Distinction de deux sortes de courages, celui du *cœur* & celui de l'*esprit*. Cette premiere espece de courage est beaucoup plus dépendante de la complexion du corps, de l'imagination échauffée, des conjonctures, &c. IV. 374. *a.* Passage de la Bruyere sur ce sujet. Le courage d'esprit est une des qualités les plus rares. Passage de Tacite. En quoi consiste la différence de ces deux courages. Cette distinction très-bien établie dans l'ouvrage intitulé : *Considérations sur les mœurs.* Il ne faut que lire Plutarque & de Thou pour trouver des exemples de gens qui ont réuni admirablement en eux le courage de cœur & le courage d'esprit ; mais le plus fort en ce genre, est celui d'Arria, femme de Pœtus. Réflexions de Pline sur ce sujet. *Ibid. b.*

Courage. Différence entre courage, bravoure, valeur, cœur & intrépidité. II. 406. *b.* XVI. 820. *a*, *b.* Les animaux timides ont le cœur plus grand que ceux qui ont du courage. III. 594. *b.* Effets du luxe sur le courage. IX. 764. *a.* Du courage des anciens peuples du Nord. VIII. 916. *b.* 918. *b.* 919. *a.* Cri de courage. IV. 461. *b.*

COURANT, (*Hydrograph.*) définition des courans par rapport à la navigation. Les courans en mer sont ou naturels & généraux, ou accidentels & particuliers. Il y a grande apparence que parmi une infinité de causes accidentelles des courans, il s'en trouve plusieurs qui sont réglées. On cite à ce sujet le sentiment de l'auteur d'un ouvrage imprimé à Paris en 1746. Sur la cause générale des vents. Cause des courans, selon M. de Buffon. Lieux de l'Océan où se trouvent les courans les plus larges & les plus rapides. IV. 375. *a.* Violence des courans sous l'équateur, entre l'Afrique & l'Amérique. Courans qui se trouvent vers le détroit de Gibraltar & dans celui de Magellan. L'observation des courans est un des points principaux de l'art de naviger. Méthodes des navigateurs pour en déterminer la direction & la force. Difficulté de déterminer les courans en pleine mer. Prix proposé sur ce sujet en 1751, par l'académie royale des sciences. *Ibid. b.*

Courans, sous-, opinion de M. Halley sur les sous-courans, qu'il croit exister dans les dunes, dans le détroit de Gibraltar ; d'où il conclut qu'il y a dans ces detroits deux courans contraires ; l'un supérieur, l'autre inférieur. Expérience faite dans la mer Baltique, par laquelle il confirme son sentiment. IV. 376. *a.*

Courant, mouvement général des eaux de la mer d'Orient en Occident. VII. 621. *a.* X. 361. *a*, *b.* Courans des eaux de la mer dans les détroits. 361. *b.* Des courans qu'on observe dans l'Océan. VII. 621. *a.* Goufres produits par le mouvement des courans contraires. 751. *b.* Courans dans le canal de Mosambique. *Suppl.* I. 230. *a.*

Courant de comble, en bâtiment. IV. 376. *a.*

Courant, (*Comm.*) terme fort usité dans le commerce. IV. 376. *a.*

Courant, (*Blason*) animal qui court. IV. 376. *b.*

COURANTE, (*Musiq. Danse*) en quoi consiste cette danse. Les menuets en ont pris la place. Pas de courante. On nomme ce pas *tems*, parce qu'il est renfermé dans un seul pas & un seul mouvement. Comment il s'exécute. IV. 376. *b.*

COURANTIN, (*Artificier*) fusée de corde. Maniere de la faire. IV. 376. *b.* Maniere de faire un dragon volant. *Ibid.* 377. *a.*

COURAP, (*Médec.*) maladie commune dans les Indes orientales. Il y a peu de personnes qui n'en aient été attaquées. Ouvrage à consulter sur la maniere de la guérir. IV. 377. *a.*

COURAYER, (*Pierre-François le*) Analyse & examen de sa dissertation sur la validité de l'épiscopat anglois. XI. 582. *a*, *b.* Sa traduction de l'histoire du concile de Trente, par Fra-Paolo. XVII. 8. *a.*

COURBARIL, (*Botan.*) caracteres de cette plante. Description de cet arbre des pays chauds de l'Amérique. Usage de son bois. Description de son fruit. Résine que donne l'arbre dans sa vieillesse. Usage auquel on peut l'employer. IV. 377. *a.*

COURBATONS, (*Marine*) pieces de charpente dans le vaisseau. Courbaton de beaupré. Courbaton de bittes. IV. 377. *a.* Courbaton de l'éperon. Courbatons ou caquets de hune. *Ibid. b.* *Voyez* Courbes.

COURBATURE, (*Médec.*) IV. 377. *b.* *Voyez* Rhumatisme.

COURBATURE, (*Maréch.*) agitation du flanc du cheval. En quoi elle consiste. Diverses causes de ce mal. Remede le plus sûr. La courbature est un des trois cas qui annullent la vente d'un cheval. IV. 377. *b.* Voyez *Suppl.* III. 420. *b.*

COURBE, *subst.* (*Géom.*) Définitions qu'on donne communément des lignes courbes. Elles sont peu précises. IV. 377. *b.* Autres définitions de la ligne droite & de la courbe. Peut-être feroit-on mieux de ne les point définir. Figures appellées *curvilignes ;* figures rectilignes. La théorie générale des courbes appartient à la haute géométrie. Ce qu'on entend par géométrie transcendante. On ne parle d'abord ici que des courbes tracées sur un plan, & qu'on appelle *courbes à simples courbures.* Comment on détermine la nature d'une courbe. Ce qu'on entend par équation de la courbe. Définition de quelques termes employés dans la géométrie de ces lignes. *Ibid.* 378. *a.* Descartes est le premier qui ait pensé à exprimer les lignes courbes par des équations. Une courbe tracée n'est autre chose que la solution géométrique d'un problême indéterminé, c'est-à-dire, qui a une infinité de solutions : c'est ce que les anciens appelloient *lieu géométrique.* Les courbes se divisent en algébriques & en transcendantes. Les premieres sont celles où la relation des abscisses aux ordonnées peut être exprimée par une équation algébrique : exemples de telles courbes. Plusieurs n'admettent que les courbes algébriques ou géométriques dans la construction des problêmes ; mais Newton & plusieurs autres sont d'un sentiment différent. Courbe transcendante & méchanique, celle qu'on ne peut déterminer par une équation algébrique. L'équation d'une telle courbe ne peut être exprimée que par une équation différentielle, *&c.* Entre ces deux genres de courbes, on peut placer les exponentielles & les interscendantes. *Ibid. b.* Courbes algébriques infinies, finies & mixtes. Regle pour former le dessein d'une courbe par le moyen de son équation. De la transformation des axes d'une courbe. *Ibid.* 379. *a.* Conséquence qu'on peut tirer des principes qui viennent d'être établis. 1°. Les ordonnées positives doivent être prises d'un même côté. 2°. Si on a deux valeurs, l'une positive, l'autre négative, il faudra les prendre de différens côtés. Lorsque les ordonnées sont positives, elles appartiennent toutes également à la courbe ; lorsqu'elles sont négatives, il est aisé de se convaincre qu'elles ne lui appartiennent pas moins ; car, &c. *Ibid. b.* On trouve donc ici une démonstration générale de ce que les géometres n'ont supposé jusqu'à présent que par induction. Valeurs que donnent les différentes branches de la courbe. Lorsqu'on a ordonné l'équation d'une courbe par rapport à y ou à x, s'il ne se trouve point dans l'équation de terme constant, la courbe passe par l'origine. En général, si on ordonne l'équation d'une courbe par rapport à y, ensorte que le dernier terme ne contienne que x avec des constantes, & qu'on cherche les valeurs de x propres à rendre ce dernier terme égal à *zéro ;* ces valeurs de x donneront les points où la courbe coupera son axe. Lorsque la valeur de l'ordonnée y est imaginaire, la courbe manque dans ces endroits-là. *Ibid.* 380. *a.* Quand on a l'équation d'une courbe, il faut examiner si cette équation ne peut pas se diviser en plusieurs équations rationnelles ; car alors l'équation se rapporte à des courbes différentes. Pour ne point se tromper là-dessus, il faut mettre tous les termes de l'équation d'un côté & *zéro* de l'autre, & voir ensuite si l'équation est réductible en d'autres équations rationnelles. Les équations dans lesquelles l'équation apparente d'une courbe se divise, n'en seroient pas moins rationnelles, quand elles renfermeroient des radicaux, pourvu que la variable x ne se trouvât pas sous ces radicaux. *Ibid. b.* Les équations sont encore rationnelles, quand même x se trouveroit sous le signe radical, pourvu qu'on puisse l'en dégager. Autre maniere d'envisager l'équation des courbes, savoir, de déterminer une courbe par l'équation, non entre x & y, mais entre les y qui répondent à une même abscisse. *Ibid.* 381. *a.*

Cours d'une courbe. Pour déterminer ce cours, on doit d'abord résoudre l'équation de cette courbe, & trouver la valeur de y en x ; ensuite on prend différentes valeurs de x, & on cherche les valeurs de y correspondantes. IV. 381. *a.* Méthode de décrire une courbe par plusieurs points. Les anciens n'ont guere connu que le cercle, les sections coniques, la conchoïde & la cissoïde. On y ajoute les paraboles & hyperboles cubiques, & le trident de Descartes : voilà où on en est resté jusqu'au traité des lignes du troisieme ordre de Newton. *Ibid. b.*

Des courbes méchaniques. Si l'équation différentielle d'une courbe avoit une intégrale finie, cette courbe qui paroitroit d'abord méchanique seroit réellement géométrique. Usage que les anciens faisoient des courbes méchaniques ; les modernes en ont multiplié le nombre à l'infini. C'est principalement la géométrie de ces courbes qu'on appelle transcendante. L'auteur revient aux *courbes algébriques.* On a vu jusqu'ici la transformation la plus générale ; l'auteur indique maintenant le moyen de faire des transformations plus simples. IV. 381. *b.* En général, quelque transformation d'axe que l'on fasse, l'équation de la courbe ne change point de dimension. Ouvrages à consulter pour la maniere d'abréger le calcul dans la transformation des axes. Courbes algébriques du même genre, du même ordre & du même dégré. On distingue ces courbes en différens genres ou ordres. Les courbes du premier genre sont celles dont l'équation monte à deux dimensions ; dans celles du second, l'équation monte à trois, &c. Equation la plus générale des lignes du second ordre, *Ibid.* 382. *a.* de celles du troisieme ordre. L'équation d'une courbe du degré n étant ordonnée, cette équation aura autant de coëfficiens qu'il y a de termes, moins un. Donc si on donne un pareil nombre de points, la courbe du 12e. ordre, qui doit passer par ces points, sera déterminable. Si quelques-uns des coefficiens sont indéterminés, on pourra faire passer plusieurs lignes du même ordre par les points donnés : & si les points donnés sont tels que la courbe y puisse passer, l'équation sera réductible en plusieurs autres rationnelles. Si quelques coëfficiens se trouvent infinis, l'équation se simplifie. Traité de Newton intitulé *Enumeratio linearum tertii ordinis.* Ouvrages où se trouvent les démonstrations des propositions renfermées dans ce traité. On rapporte ici quelques-uns des principaux articles de cet ouvrage. Newton remarque que les courbes du second genre & des genres plus élevés ont des propriétés analogues à celles du premier genre. *Ibid. b.* Exposition de ces diverses propriétés analogues. *Ibid.* 383. *a, b.* Division des courbes en différens genres. *Ibid.* 384. *a.* Réduction des courbes du second genre à quatre especes. Enumération de ces courbes. *Ibid. b.* Les principes sur lesquels ces divisions sont fondées sont assez arbitraires ; & en suivant un autre plan, on pourroit former aussi d'autres divisions. Méthode selon laquelle MM. Euler & Cramer ont établi leurs divisions des lignes du troisieme ordre ; & selon laquelle on peut faire la division des courbes d'un genre supérieur. *Ibid.* 385. *b.* Regle à suivre pour rappeller à l'une des quatre formes de Newton une ligne quelconque du troisieme ordre dont l'équation est donnée en z & en u. *Ibid.* 386. *a.*

Points singuliers & multiples des courbes. Le point multiple est celui qui est commun à plusieurs branches qui se coupent en ce point. Le point simple est celui qui n'appartient qu'à une branche. Il ne faut pas croire que le point soit multiple toutes les fois que l'ordonnée a plusieurs valeurs égales. La propriété de ce point, c'est que l'ordonnée y a plusieurs valeurs égales, quelque situation qu'on lui donne. Maniere de trouver les points multiples. Les courbes de troisieme ordre ne peuvent avoir de points triples, ni une courbe du second genre ou ligne du troisieme ordre. Les courbes du second genre peuvent être coupées en trois points par une ligne droite. IV. 386. *a.* Ce qu'on appelle points singuliers. Description organique des courbes. Génération des courbes du second genre par les ombres. *Ibid. b.* Usage des courbes pour la construction des équations. L'usage principal des courbes dans la géométrie, est de donner par leur point d'interfection la solution des problêmes. *Ibid.* 387. *a.*

Courbe polygone. C'est ainsi que dans la géométrie de l'infini on considere les courbes. Il faut distinguer, quand on traite une courbe comme polygone ou comme rigoureuse : cette attention est sur-tout nécessaire dans la théorie des forces centrales & centrifuges. IV. 387. *a.* Rectification d'une courbe. Quadrature, inflexion d'une courbe. Famille des courbes : les équations qui représentent les familles de courbes ne doivent pas être confondues avec les équations exponentielles. Toutes les courbes algébriques composent, pour ainsi dire, une certaine famille, qui se subdivise en une infinité d'autres, dont chacune contient une infinité de genres. Erreur du P. Reyneau dans le second volume de son analyse démontrée. Quels sont les meilleurs ouvrages dans lesquels on peut s'instruire de la théorie des courbes. *Ibid. b.* On peut faire passer une courbe géométrique & réguliere par tant de points qu'on voudra d'une courbe quelconque irréguliere, tracée sur le papier ; mais on ne parviendra jamais à faire coïncider l'une avec l'autre. Courbes qui servent à rendre une courbe irréguliere la plus géométrique qu'il est possible. Il y a des courbes, par exemple, les ovales, par lesquelles on ne peut jamais faire passer une courbe de genre parabolique. *Ibid.* 388. *a.*

Courbe à double courbure. M. Clairaut a donné un traité de ces courbes. On peut projetter une telle courbe sur deux plans différens perpendiculaires l'un à l'autre, *&c.* De l'équation de ces courbes. IV. 388. *a.* Comment on en peut avoir les tangentes. Ces courbes peuvent être ou algébriques ou méchaniques. *Ibid. b.*

Surfaces courbes. Une telle surface est représentée par une équation à trois variables, par exemple, x, y & z. Descartes est le premier qui ait déterminé ces surfaces de cette maniere. Surface courbe géométrique. Surface courbe méchanique. Comment on en peut représenter l'équation. Recherches sur la ligne la plus courte que l'on puisse tracer sur

s'en ſervirent. Comment les premieres couronnes étoient faites. Couronnes affectées à chacun des dieux. IV. 393. *a.* On couronna enſuite les temples, les autels, les portes, les choſes ſacrées, *&c.* Poëtes couronnés. Quatre ſortes de couronnes propres aux empereurs romains. Pourquoi Jules-Céſar obtint la permiſſion d'en porter une. Uſage de la couronne radiale. Juſtinien eſt le premier qui a porté la couronne *camelaucium.* Couronne papale; couronne impériale; couronne du roi d'Angleterre; celle du roi de France. Quel fut le premier qui porta la couronne fermée. Celles des rois de Portugal, de Danemarck, de Suede, des ducs de Savoie, du grand duc de Toſcane, du roi d'Eſpagne. Couronnes de la nobleſſe ſur les armoiries. Cinq ſortes principales. *Ibid. b.* Obſervations ſur les couronnes de différens nobles, comme de Veniſe, du doge de cette république, des nobles de Gênes, des cardinaux, des princes de France, du dauphin. Couronnes qui ſervoient de récompenſe chez les Romains. Couronne ovale, couronne navale ou roſtrale, couronne vallaire ou caſtrenſe, couronne murale, couronne civique, triomphale, obſidionale ou graminée; couronne de laurier. *Ibid.* 394. *a.* Couronne ou bandelette de laine pour les gladiateurs qu'on mettoit en liberté. Couronnes en uſage dans les ſacrifices, les feſtins, les funérailles. De la couronne d'épines de Notre-Seigneur. Particularités ſur ce ſujet. Etymologie du mot *couronne.* Auteurs qui ont traité des couronnes. *Ibid. b.*

Couronne d'herbe qu'on diſtribuoit aux vainqueurs dans les jeux. VIII. 536. *b.* Couronnes des vainqueurs aux jeux néméens. XI. 90. *a.* Couronnes dont les Athéniens récompenſoient ceux qui avoient rendu quelque ſervice important à l'état. Couronnes que les peuples étrangers envoyoient par reconnoiſſance à quelque citoyen d'Athenes. XIV. 153. *b.* Couronnes décernées aux vainqueurs dans les combats littéraires. XVI. 211. *a.* Couronnes de différentes ſortes qui ſervoient chez les Romains de récompenſes militaires. IX. 513. *a. Suppl.* IV. 674. *b.* De l'uſage des couronnes dans les feſtins. XIV. 323. *b.* XV. 409. *a*, *b.* Différentes ſortes de couronnes ſur les médailles. XVI. 201. *a.* Couronnes qui cachoient les joints des colonnes triomphales. 651. *b.* 652. *a.* Le mot de *regnum* employé dans l'hiſtoire du Bas-Empire & dans celle de France, pour ſignifier une couronne. XIV. 34. *a*, *b.* Couronne de chêne. *Suppl.* II. 387. *a.* Couronne civique. III. 497. *b.* Couronne de fleurs. IV. 169. *a.* Couronne d'herbes. VIII. 536. *b.* Couronne de laurier. VIII. 410. *b.* IX. 320. *b.* Couronne murale. X. 866. *b.* Couronne navale. XI. 47. *b.* III. 507. *a.* Couronnes de nymphæa pour les dieux, les prêtres & les rois égyptiens. XI. 92. *a.* Couronne obſidionale. 826. *a.* Couronne paliſſaire. XI. 789. *a.* XVI. 822. *a.* Couronne roſtrale. XIV. 377. *a*, *b.* Couronne vallaire. XI. 789. *a.* XVI. 822. *a. Voyez* les planch. de blaſon, vol. II. Bandeau de la couronne. II. 58. *a.* Gros diamant de la couronne du roi de France. IV. 941. *a.* Deſcription de la couronne du roi d'Angleterre. XIV. 416. *b.* Couronne du pape. XVI. 313. *a.* Couronne de baron. II. 324. *b.* Celle des comtes anglois. III. 800. *b. Voyez* les planch. de blaſon, vol. II.

COURONNE *d'épine*, (*Hiſt. ſacrée*) de quelle plante étoit celle qui fut miſe ſur la tête de Jeſus-Chriſt. *Suppl.* IV. 413. *a*, *b.*

COURONNE, (*Juriſp.*) chambre de la couronne de France. III. 50. *b.* Titres de la couronne. XVI. 360. *a.* Garde des titres de la couronne. III. 220. *b.* Domaine de la couronne. V. 21. *a*, *b.* — 27. *b.* Comment la couronne devint héréditaire. VI. 691. *b.* Succeſſion à la couronne. XV. 600. *b.* Offices de la couronne. XI. 416. *b.* Grands officiers de la couronne en Angleterre & en France. 422. *b.* Les pierreries de la couronne ont été miſes quelquefois en gage. VII. 415. *a.*

COURONNE, tonſure cléricale. IV. 394. *b. Voyez* TONSURE.

COURONNE, (*Blaſon*) meuble qui entre dans pluſieurs écus. Etym. de ce mot. *Suppl.* II. 64. *b.*

Couronne, celle qu'on met ſur les écus des armoiries, pour marquer les dignités. Couronne du roi, du dauphin, des enfans de France, des princes du ſang, de duc, de marquis, de comte, de vicomte, de baron, de vidame, du pape, de l'empereur, du roi d'Eſpagne, du roi d'Angleterre, du duc de Florence, des archiducs, des électeurs de l'empire, *Suppl.* II. 642. *a.* de Veniſe & de Genes. Bonnet ducal du doge de Veniſe. En quel tems on commença à mettre une couronne ſur les fleurs-de-lys des monnoies, & ſur les armes peintes. *Ibid. b. Voyez* vol. II. des planch. Blaſon, pl. 15, 16, 17, 19.

COURONNE *royale*, (*Ordre de la*) ou les chevaliers Friſons. Autre ordre de la couronne. IV. 394. *b.*

Couronne royale. Son inſtitution. Marques de l'ordre. *Suppl.* II. 642. *b.*

COURONNE, (*Architect.*) les François l'appellent *larmier*, & les ouvriers *gouttiere*; d'autres l'appellent *corniche.* IV. 394. *b.*

COURONNE, (*Fortific.*) ouvrage à couronne. XI. 725. *a.* Ouvrage à corne couronné. *Ibid. b.*

COURONNE, (*Muſiq.*) point de repos. Ce qui ſe pratique à ce point de repos. Couronne appellée *point d'orgue.* IV. 395. *a.*

COURONNE, monnoie d'Angleterre, monnoie de Danemarck. IV. 395. *a.*

COURONNE, ce terme employé en fauconnerie, en jardinage, maréchallerie, manufacture en ſoie, rubannerie, chez les tourneurs, & en verrerie. IV. 395. *a.*

COURONNE, (*Maréch.*) partie du cheval. *Suppl.* III. 382. *b.* 383. *a.* 385. *a*, *b.* 389. *b.* 390. *b.* 400. *a.* 423. *a.*

COURONNÉ, terme employé en jardinage, maréchallerie, blaſon, & en belles-lettres. Stances couronnées. IV. 395. *b.*

Couronné. Des poëtes couronnés. XII. 844. *a*, *b.*

COURONNEMENT, terme d'architecture, de marine, de chirurgie. IV. 395. *b.*

COURONNEMENT du chemin couvert, (*Fortific.*) IV. 395. *b.*

Couronnement. Du couronnement de l'empereur d'Allemagne. V. 576. *a*, *b.* Fonctions de chaque électeur à cette cérémonie, *voyez* leurs articles particuliers.

COUROU, monnoie de compte en Perſe. IV. 395. *b.*

COUROUK, (*Hiſt. mod.*) défenſe que le ſophi de Perſe fait à différens égards. On l'entend principalement de celle qu'il fait à ſes ſujets, de ſe trouver ſur le chemin où il doit paſſer avec ſes femmes. Sévérité de cette défenſe qui eſt très-fréquente. Autre eſpece de courouk, non moins ſévere, lorſque le roi le met ſur la volaille, le poiſſon, ou autres denrées de ſon goût. IV. 395. *b. Voyez* KOUROUK.

COURRE *la bouline*, (*Marine*) IV. 396. *a.*

COURROIES, (*Bourrel.*) uſage qu'en faiſoient autrefois les François dans leur habillement. IV. 396. *a.*

COUROUÇA, (*Bot.*) arbre des iſles d'Amérique. Deſcription de l'arbre & du fruit, dont les perroquets ſont friands. IV. 396. *a.*

COUROUCOU, (*Ornith.*) deſcription de cet oiſeau. Vol. VI. des planch. Regne animal, pl. 41.

COURROUX, *colere*, *emportement*, (*Synon.*) *Suppl.* II. 501. *b.*

COURS. Ce que doit renfermer un cours de ſcience. IV. 396. *a.* Il ne ſeroit peut-être pas impoſſible de faire un cours général des ſciences, dans lequel chaque ſcience ſeroit réduite à ſes principes eſſentiels. Utilité d'un tel ouvrage. Quel pourroit en être le plan. Des élémens de géométrie & de méchanique faits ſur ce plan, ſeroient un ouvrage très-utile. *Ibid. b.*

COURS *royales*, *ſolemnelles*, *couronnées*, *fêtes royales*, (*Hiſt. mod.*) aſſemblées pompeuſes que les anciens rois de France tenoient aux principales fêtes. Détails hiſtoriques ſur ce que pluſieurs rois de cette même nation ont pratiqué à cet égard. Le même uſage introduit en Angleterre. Marches ou proceſſions qui leur ont ſuccédé. IV. 396. *b.*

Cours d'un fleuve, voyez FLEUVE. Obſervations ſur ce ſujet. VII. 621. *a*, *b.* 622. *a.* Des travaux entrepris pour détourner le cours d'un fleuve. VI. 872. *a.*

COURS, (*Juriſp.*) divers ſens de ce mot. IV. 397. *a.*

COURS, divers uſages de ce mot dans le commerce. IV. 397. *a.*

COURS, (*Archit.*) cours de plinthe. IV. 397. *a.*

COURS, divers uſages de ce mot en marine. IV. 397. *a.*

COURS, à la monnoie. Prix des eſpeces. IV. 397. *a.*

COURS *de pannes*, (*Charp.*) IV. 397. *a.*

COURS ou COURSE, (*Manufact. en ſoie*) ordre entier, ſelon lequel il faut faire mouvoir les marches pour exécuter l'ouvrage. IV. 397. *b.*

COURSE *du cirque*, (*Hiſt. anc.*) comment ſe faiſoient les courſes de chevaux & de chariots. Comment le ſignal ſe donnoit. Prix du vainqueur. Difficulté ſur les courſes du cirque. IV. 397. *b.*

Courſe. Des courſes de chevaux chez les anciens. IV. 899. *b.* V. 891. *a.* VIII. 214. *b. Suppl.* II. 390. *a*, *b*, &c. Courſe de jumens chez les Eléens. II. 565. *a.* Les chevaux de courſe fort eſtimés des anciens. III. 304. *b.* Courſe à cheval, appellée *faquin* ou *quintaine.* VI. 405. *a.* Courſes de chars. *Suppl.* II. 391. *b*, *&c.* Courſes de chariots & de chevaux, nommées *carrouſels.* II. 705. *b.* Gageures de courſes à cheval. XVII. 792. *b.* Rapidité de certaines courſes de chevaux. *Suppl.* III. 55. *a.* Circonſtances ſelon leſquelles les courſes de chevaux doivent être plus ou moins longues. V. 241. *a*, *b.* Utilité des courſes de tête & de bague. VI. 249. *b.* Courſe uſitée dans Athenes, appellée *lampadedromie.* IX. 232. *b.* 233. *a.* Courſes de lances. II. 192. *b.* Courſes de chars. III. 183. *a*, *b.*

COURSE, (*Marine*) faire la courſe, aller en courſe. IV. 397. *b.*

COURSE *ambitieuſe*, (*Juriſpr.*) *en matiere bénéficiale.* Rétention prématurée des dates qui eſt faite en cour de Rome, du vivant du titulaire, & qui rend indigne du bénéfice. Comment on peut juſtifier la courſe ambitieuſe. IV. 397. *b.* La

Couteau *courbe*, (*Chirurg.*) description de cet instrument, destiné à couper les chairs dans les amputations des membres. IV. 405. *b.*

Couteau droit pour les amputations. Sa description. Son usage, & maniere de s'en servir. IV. 406. *a.*

Couteau lenticulaire, description & usage. IV. 406. *a.*

Couteau à crochet, instrument de chirurgie pour les accouchemens laborieux. Sa description. Son usage. IV. 406. *a.* Moyen d'ouvrir la tête d'un enfant dans le cas où il est nécessaire de vuider le cerveau. Moyen de percer le ventre d'un enfant qu'une hydropisie empêche de venir au monde. Cas où l'on ne peut se dispenser de mutiler des enfans monstrueux. Dans tous les cas dont on vient de parler, le couteau à crochet est un instrument superflu ou nuisible. *Ibid. b.*

Couteau à deux manches, (*Arquebusier*) IV. 406. *b.*

Couteau à couper l'argent, (*Argenteur*) IV. 406. *b.*

Couteau à hacher, (*Argenteur*) IV. 406. *b.*

Couteau en terme de batteur d'or. IV. 406. *b.*

Couteau à pié, (*Cordon. Sellier Bourel.*) IV. 406. *b.*

Couteau à furtailler, couteau à parer, (*Bourell.*) IV. 407. *a.*

Couteau à pié, (*Ceintur.*) IV. 407. *a.*

Couteau à effleurer, (*Chamoif.*) IV. 407. *a.*

Couteau à mêche, (*Chandel.*) IV. 407. *a.*

Couteau à chapelier. IV. 407. *a.*

Couteau, (*Cirier*) IV. 407. *a.*

Couteau à trancher, (*Marquett.*) IV. 407. *a.*

Couteau à pié, (*Cordonnier*) IV. 407. *a.*

Couteau à revers, (*Corroy.*) IV. 407. *a.*

Couteau sourd, (*Corroy.*) IV. 407. *b.*

Couteau en terme de doreur sur bois. IV. 407. *b.*

Couteau à escarner, (*Doreur sur cuir*) IV. 407. *b.*

Couteau à détirer, (*Doreur sur cuir*) IV. 407. *b.*

Couteau à hacher, (*Dor. sur métal.*) IV. 407. *b.*

Couteau à trancher, (*Ebeniste*) IV. 407. *b.*

Couteau en terme d'épicier. IV. 407. *b.*

Couteau en terme de fonderie de canons. IV. 407. *b.*

Couteau à fondeur, (*Fond. en sable*) IV. 407. *b.*

Couteau de chasse, (*Fourbisseur*) IV. 407. *b.*

Couteau en terme de grosses forges. IV. 407. *b.*

Couteau à tailler, (*Fourbiss.*) IV. 407. *b.*

Couteau à refendre, (*Fourbiss.*) IV. 408. *a.*

Couteau à tracer, (*Fourb.*) IV. 408. *a.*

Couteau, autres couteaux de fourbisseurs. IV. 408. *a.*

Couteau à doler, (*Gantier*) IV. 408. *a.*

Couteau à couper le bois, (*Gainier*) IV. 408. *a.*

Couteau à ébiseler. IV. 408. *a.*

Couteau à parer, (*Gainier*) IV. 408. *a.*

Couteau, nom que les horlogers donnent à un pivot. IV. 408. *a.*

Couteau de chaleur, (*Maréch.*) IV. 408. *a.*

Couteau de feu, (*Maréch.*) IV. 408. *a.*

Couteau à scier, (*Orfev. en groff.*) IV. 408. *b.*

Couteau, outil de papetier. IV. 408. *b.*

Couteau de palette ou à couleurs, (*Peint.*) IV. 408. *b.*

Couteau à couleur, (*Peint. en émail*) IV. 408. *b.*

Couteau terme de plumassier. IV. 408. *b.*

Couteau, (*Potier de terre*) IV. 408. *b.*

Couteau à rogner, (*Relieur*) IV. 408. *b.*

Couteau à parer. IV. 408. *b.*

Couteau à couper l'or. IV. 408. *b.*

Couteau à velours; (*Ruban.*) grosse épingle d'acier, d'égale grosseur dans toute sa longueur. Sa description. Son usage. IV. 408. *b.*

Couteau, en terme de rafinerie de sucre. IV. 409. *a.*

Couteau de chasse : description de cette arme, XVII. 786. *b.* il devroit être substitué à l'épée. I. 689. *b.*

Couteau, tradition par le, (*Jurispr.*) XVI. 510. *a.*

Couteaux ou *dilles*, (*Pêche*) sorte de coquillage, lieux où il se pêche, maniere de le pêcher. IV. 409. *a. Voyez* Coutelier.

COUTELAS des anciens. XVII. 786. *a. Voyez* planches du fourbisseur, vol. IV planche 2.

COUTELIER, (*Hist. nat.*) coquillage. Sa description. IV. 409. *a.* Situation de ces coquillages & leur mouvement dans le sable. Comment les pêcheurs reconnoissent les endroits qu'ils habitent. Maniere de les pêcher. Méchanisme par lequel ils descendent dans le sable & ils en remontent. *Ibid. b.*

Coutelier, il est parlé de ce coquillage. IV. 189. *a.* X. 9. *b.* XV. 318. *b.* vol. VI des pl. Regne animal, pl. 71.

Coutelier, ouvrier qui a le droit de faire & vendre des couteaux, &c. IV. 409. *b.* Communauté des couteliers. Leurs statuts sont de 1505. Quelques-uns de leurs réglemens. Principaux outils du coutelier. Le détail de presque tout son travail se voit à l'article *Rasoir*. Manœuvre du coutelier pour faire un couteau à gaîne. Tous ses ouvrages peuvent se rapporter à cette sorte de couteau, au ciseau & au rasoir. *Ibid.* 410. *a. Voyez* les planches du coutelier, vol. III.

Coutelier, comment on monte un couteau. X. 685. *a.* Maniere de l'affiler. I. 159. *b.* Filets exécutés sur quelques ouvrages de coutellerie. VI. 796. *a. Voyez* les planches du coutelier.

COUTERNON, (*Géogr.*) ancien village du Dijonnois. Son église. Observations sur Philibert de la Mare, conseiller au parlement. Sur la belle maison qu'il possede dans ce village. *Suppl.* II. 643. *a. Voyez Suppl.* I. 692. *b.*

COUTOIRS ou *clovisse*, (*Pêche*) coquillage. Sa pêche. Consommation qui s'en fait en tems de carême. IV. 410. *b.*

COUTUME, *habitude*, différence entre ces mots. IV. 410. *b.*

Coutume, usage : différence entre ces mots. IV. 410. *b.*

Coutume, (*Morale*) les dispositions fondamentales & originelles de chaque être, forment ce qu'on appelle sa nature; une longue habitude peut modifier ces dispositions primitives : force qu'elle acquiert quelquefois. Ce que nous prenons pour la nature, dit Pascal, n'est souvent qu'une premiere coutume. IV. 410. *b.* Cependant toute coutume suppose antérieurement une nature. Il est vrai qu'il est difficile de distinguer les principes de cette premiere nature de ceux de l'éducation. Mais on peut remarquer que ce qui nous reste de notre premiere nature est plus véhément que ce qu'on acquiert par coutume ou par réflexion; parce que l'effet de l'art est d'affoiblir, lors même qu'il polit & qu'il corrige. Sur quoi cependant il faut observer qu'à l'égard des lettres, l'art est supérieur au génie de beaucoup d'artistes.... Et malheureusement rien n'est plus ordinaire que de voir les hommes se former par étude & par coutume un instinct particulier, & s'éloigner ainsi autant qu'ils peuvent des loix générales & originelles de leur être. Delà vient que leurs jugemens se rencontrent si rarement. La coutume dominante peut servir de guide à ceux qui se mêlent d'écrire. Exception en faveur des hommes extraordinaires. Ce que dit Montaigne sur l'empire de la coutume. *Ibid.* 411. *a.*

Coutumes, (*Jurispr.*) en quoi elles different des loix proprement dites. Rapports & différences entre usage ou us, & coutume. Ce qu'on entend par fors & coutumes. En quoi les coutumes different des franchises & privileges. De l'origine des coutumes. Distinction des loix écrites & non écrites chez les Grecs & chez les Romains. Origine des coutumes de France. IV. 411. *b.* Révolution qui arriva en France au commencement de la troisieme race, à l'occasion de laquelle les coutumes se multiplierent dans le royaume. Les nations voisines de la France avoient aussi dès-lors leurs coutumes, qui furent rédigées par écrit. Incertitude du droit coutumier avant la rédaction des coutumes par écrit : inconvéniens qui en résultoient. Premiere ébauche de cette rédaction dans les chartes que Louis VII & Philippe Auguste accorderent à plusieurs villes & bourgs. Mais du tems de S. Louis on commença à rédiger par écrit les coutumes des provinces entieres. Soins que prit à cet égard Philippe IV dès 1302. *Ibid.* 412. *a.* Coutumes qui furent écrites à-peu-près vers ce tems. Ouvrages composés aussi par différens particuliers qui ont recueilli soigneusement le droit coutumier. L'autorité des coutumes devint si grande, que Charles IV fit défense d'alléguer contr'elles le droit romain. Soins que prit Charles VII, pour continuer la rédaction par écrit de toutes les coutumes : cependant la premiere qui fut rédigée en exécution de son ordonnance ne le fut que sous Charles VIII. Coutumes rédigées sous Louis XII, sous François I, & ses successeurs. Quelques-unes après avoir été rédigées par écrit, ont été ensuite réformées. Comment se fait la rédaction ou réformation des coutumes. *Ibid. b.* De la rédaction de la coutume de Lorraine. Par qui furent rédigées la plupart des coutumes. Plusieurs des commissaires ont beaucoup imprimé de leur génie dans la coutume qu'ils ont fait rédiger. On compte environ 60 coutumes générales en France & environ 300 locales. Il n'y a point de province où il y ait tant de bigarrure à cet égard que dans la province d'Auvergne. Dessein de Louis XI, de réduire toutes les coutumes du royaume à une seule; but de ces arrêtés célebres que M. le premier président de Lamoignon avoit fait composer. M. Auzanet prétend qu'on ne pourroit parvenir à faire une loi générale pour tous les pays de coutume. *Ibid.* 413. *a.* Inconvéniens de cette multiplicité de coutumes. Moyen de lever la difficulté de les réduire à une seule. Ce que l'on appelle coutumier général, coutumiers particuliers. Imperfection qui se trouve encore dans les coutumes malgré le soin qu'on a pris de les rédiger & de les réformer. La coutume de Berry n'est pas la premiere, comme le pense M. Caterinot, qui ait été commentée par Boërius. Il n'y a guere de coutume qui n'ait eu quelque commentateur. Quelques auteurs au lieu de commentaires ont fait des conférences des coutumes. M. Berroyer a fait la bibliotheque des coutumes. *Ibid. b.* Autres ouvrages sur ces mêmes matieres. Autorité des coutumes chez les Romains, quoiqu'elles ne fussent pas écrites. Nous ne reconnoissons de coutumes que celles qui sont rédigées par écrit. Force des usages parmi nous. Il ne suffit pas parmi nous, pour la validité d'une coutume, qu'elle soit

écrite, il faut qu'elle l'ait été par autorité du prince. Lorsque les coutumes sont arrêtées par les commissaires du roi, il faut qu'elles soient enrégistrées au parlement. Autorité des coutumes par rapport aux personnes & aux biens. Le roi peut déroger aux coutumes par une ordonnance contraire. *Ibid.* 414. *a.* Comment les particuliers peuvent aussi y déroger. Ce qu'on entend par disposition positive ou négative d'une coutume. Dispositions des coutumes qu'on appelle prohibitives. Question controversée entre les auteurs, savoir, si les coutumes sont le droit commun de la France ou si c'est le droit romain. *Ibid. b.* On tient communément que les coutumes sont de droit étroit. De la maniere de résoudre un cas que les coutumes n'ont pas prévu. Les dispositions des coutumes ne s'étendent point hors de leur territoire par rapport aux biens fonds : quelle est leur autorité à l'égard des personnes. Lorsque plusieurs coutumes sont en concurrence, comment on peut savoir laquelle on doit suivre. *Ibid.* 415. *a.*

Coutumes, fautes à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. Observation sur l'ancienneté du commentaire sur la coutume de Normandie, & de celui sur la coutume de Bretagne. *Suppl.* II. 643. *a.*

Coutume. Différence entre *us* & coutume. XVII. 516. *a.* Entre usage & coutume. *Ibid.* Les differentes coutumes établies chez les hommes, expliquées par le principe de la raison suffisante. XV. 635. *a.* Les chartres de communes furent les ébauches des coutumes. III. 221. *a.* Force de loi qu'acquiert une longue coutume. IX. 645. *b.* Les coutumes ont particuliérement prévalu dans les provinces septentrionales de France. V. 126. *a.* Rédactions faites en France des coutumes. IX. 647. *b.*

Coutume annuelle, redevance qui se paie annuellement au seigneur. IV. 415. *a.* Ce que dit Bacquet sur le mot *coutume* employé en ce sens. Origine de ce mot pris dans ce sens. *Ibid. b.*

Coutume de Bayonne ; droit local qui se perçoit dans le pays de Labour, l'élection des Landes, *&c.* Capitulation en vertu de laquelle les bourgeois de Bayonne en sont personnellement exempts. Ce droit partagé entre le roi & la maison de Grammont. IV. 415. *b.*

Coutumes de blé, vin, volailles, bestiaux, *&c.* coutumes où il en est parlé. IV. 415. *b.*

Coutume bleue de Normandie. IV. 415. *b.*

Coutumes de côté ou de simple côte. IV. 415. *b.*

Coutumes de côté & ligne. IV. 415. *b. Voyez* COUTUMES SOUCHERES.

Coutumes domestiques, privées, familieres. Elles n'ont point lieu quand elles sont contraires à la coutume générale écrite. IV. 416. *a.*

Coutume d'égalité, celles qui défendent d'avantager un héritier plus que les autres. Les unes sont d'égalité simplement : les autres d'égalité parfaite : diverses sortes de ces dernieres. Quand le rapport a lieu dans les coutumes d'égalité, ce n'est qu'en faveur des cohéritiers & non des créanciers. IV. 416. *a.*

Coutumes de ferrête : communauté de biens usitée entre conjoints en Alsace. Cette coutume n'est point écrite, & n'est fondée que sur l'usage. Ouvrages à consulter. IV. 416. *a.*

Coutume des filletes, usitée dans le comté de Dunois : ce droit est affermé : singuliere maniere dont il est exigé. Auteur à consulter. IV. 416. *b.*

Coutumes de franc-aleu. IV. 416. *b.*

Coutume de France. IV. 416. *b.*

Coutume générale : nombre de ces coutumes en France. IV. 416. *b.*

COUTUME, (*grande*) ou droit de prévôté. IV. 416. *b.*

Coutumes locales ou particulieres. On en compte plus de cent dans la province d'Auvergne. Comment doit être décidé ce que ces coutumes n'ont pas prévu. IV. 416. *b.*

Coutume louable : droits que les ecclésiastiques exigeoient des laïcs, fondés seulement sur une longue possession. Quand ils sont excessifs, insolites, ou deshonnêtes, ils sont rejettés. IV. 416. *b.* Le sacristain de la ville d'Agde fut maintenu par cette coutume à prendre le lit de ses paroissiens décédés. Droit du curé de prendre l'habit de son paroissien décédé. Quelques curés sont fondés à prendre le drap mortuaire qui est mis sur le cercueil. On proscrit de ces coutumes les droits de sepulture insolites & excessifs. On exigeoit en certains lieux des droits des laïcs nouvellement mariés pour leur donner congé de coucher avec leurs femmes. Ouvrages à consulter. *Ibid.* 417. *a. Voyez* CULAGE.

Coutumes de nantissement. IV. 417. *a.*

Coutumes non écrites. IV. 417. *a.*

Coutume homologuée. IV. 417. *a.*

Coutumes de parcours. IV. 417. *a.*

COUTUME. (*Petite*) Différence entre les droits de petite coutume & de levage. IV. 417. *a.* Ce que dit la coutume du Maine sur ces deux sortes de droits. *Ibid. b.*

Coutume du pié rond, fourché, ou du pié. IV. 417. *b.*

Coutumes de prélegs. Dans les coutumes où l'aîné prend seul tous les fiefs, & dans celles où le droit d'ainesse se prend *per modum quotæ*, le pere peut préjudicier aux droits de l'aîné ; *&c.* IV. 417. *b.* Mais dans les coutumes de prélegs, où le droit d'aînesse est réduit par la loi & laissé *per modum prælegati*, on estime que l'aîné tient ce droit de la loi même, & que le pere n'y peut donner aucune atteinte en disposant au profit des puînés. Dans ces mêmes coutumes l'aîné ne contribue pas aux dettes plus que les autres pour son droit d'ainesse. Auteurs à consulter. *Ibid.* 418. *a.*

Coutumes de saisine. IV. 418. *a.*

Coutumes soucheres : difference entre ces coutumes, celles de simple côté & celles de côté & ligne. Ce qui arrive dans ces coutumes, lorsqu'il ne se trouve personne descendu du premier acquéreur en ligne directe. IV. 418. *a.*

Coutumes de subrogation. IV. 418. *a.*

Coutumes de vest & de devest. IV. 418. *a.*

Coutume du Vexin françois, dont il est parlé dans celle de Paris. IV. 418. *a.*

COUTUME, (*sage*) surnom donné à celle de Normandie. Quelle en est la raison. IV. 418. *b.*

COUTUMES volontaires, (*Droit féodal*) IV. 418. *b.*

COUTUMES, (*Comm.*) droits qui se paient sur les côtes de Guinée, *&c.* Ces coutumes plus ou moins fortes selon les pays. Coutumes, certains droits qui se paient à Bayonne sur les marchandises. Coutumes, droits que paient les voituriers ou passagers, *&c.* IV. 418. *b.*

COUTUME, (*grande & petite*) droits qui composent la recette de comptablie de Bordeaux. Se mettre en coutume. IV. 418. *b.*

COUTUMIER, tout ce qui a rapport à la coutume. IV. 419. *a.*

Coutumier de France. IV. 419. *a.*

Coutumier des Gaules. IV. 419. *a.*

Coutumier général. Edition donnée par M. de Richebourg. IV. 419. *a.*

COUTUMIER de France, (*Grand*) IV. 419. *a.*

Coutumier de Picardie. IV. 419. *a.*

Coutumier de Poitou. IV 419. *a.*

Coutumier de Vermandois. IV. 419. *a.*

Coutumiers, dans les ordonnances des eaux & forêts. IV. 419. *a.*

Coutumiers, au style du pays de Liege & dans Froissart. IV. 419. *a.*

COUTUMIERE, (*Amende*) prise coutumiere. IV. 419. *a.*

Coutumier, sens de ce mot appliqué aux personnes. IV. 419. *a.*

COUTUMIERE, (*Bourse*). IV. 419 *b.*

COUTUMIER, (*Serf*) en la coutume de la Marche. IV. 419. *b.*

COUTUMIERS, (*Sujets étagers*). IV. 419. *b.*

COUTUMIER, (*Villain*). IV. 419. *b.*

Coutumier, droit coutumier. V. 124. *a.* Garde-coutumiere. VII. 489. *b.* Serf coutumier. XV. 83. *b.* Succession coutumiere. 598. *b.* Taille coutumiere. 844. *a.* Tiers-coutumier. XVI. 324. *a.*

COUTURE, se dit de l'art de coudre, se dit aussi en Marine, en termes de Bottier, & en termes de Plombier. IV. 419. *b.*

COUTURE, *points de*, (*Arts méchaniq.*) *Voyez* vol. IX des planch. article *Tailleur*, pl. 9 & 10. Points de couture dans l'art du Tapissier ; *voyez* vol. IX. des planch. *Tapissier*, pl. 2, 3, 4. Explication de différens points de couture dans l'art de la Lingere. *Suppl.* III. 752. *b.* 753. *a, b.*

COUTURIER, (*Anatom.*) muscle de la jambe. Sa description. IV. 419. *b.* Le couturier n'agit point seul : quel est son principal usage. D'où lui vient le nom de couturier. Sous ce muscle sont situées la veine & l'artere crurale & un gros nerf aussi crural. Combien il importe à ceux qui ont des incisions à faire au-dedans de la cuisse de prendre garde à ces parties. IV. 420. *a.*

COUTURIERE. Réglemens & administration de la communauté des couturiéres. Quatre sorte d'ouvrieres renfermées dans leur corps. IV. 420. *a.*

COUTURIERE, (*Art méchan.*) instrumens nécessaires à la couturiere. Comment elle prend les mesures. *Suppl.* II. 643. *a.* Description de son travail pour une robe & un jupon. *Ibid. b.* Autres ouvrages de couturiere. *Ibid.* 644. *a. Voyez* planches de l'art de la couturiere. *Ibid. b.*

COUVENT, (*Archit.*) divers noms qu'on donne aux couvens. En quoi consistent les bâtimens de ces monasteres. Différence entre ceux de filles & ceux d'hommes. Quels sont les deux plus beaux bâtimens de ce genre à Paris. IV. 420. *a.* Observations sur ce que doivent être l'intérieur de ces bâtimens & leurs églises. Eglises citées comme modeles en ce genre. *Ibid. b.*

COUVENT, (*Jurispr.*) il faut un certain nombre de religieux dans un monastere, pour qu'il soit conventuel proprement dit. Conditions nécessaires pour fonder un couvent. Officiers qui en peuvent faire la visite. Permission requise pour

pour recevoir une fille ou veuve dans un couvent. Autorité par laquelle une femme en puissance de son mari peut se retirer dans un couvent. Petit couvent. Ce qu'on observe lorsqu'il s'agit de faire le partage des biens d'un couvent. Ouvrage à consulter. IV. 420. *b.*

Couvent, différence entre couvent & monastere. II. 816. *b.* Conditions requises pour qu'un monastere ait le titre de couvent. IV. 164. *b.* Les couvens d'Egypte & d'Orient étoient appellés *laures.* IX. 315. *b.* Tour de couvent. XVI. 461. *a.* Freres convers dans les couvens. IV. 165. *b.* Principaux couvens de Paris, *voyez* l'article de cette ville. Sur les couvens, *voyez* aussi MONASTERE.

COUVER, *voyez* INCUBATION.

COUVERÉES, *feintiers*, *alosieres*, (*Pêche*) description & usage de ces filets. IV. 421. *a.*

A COUVERT, *à l'abri*; différence entre ces mots. IV. 421. *a.*

COUVERTE, terme de marine, de fabrique en fayence, & de fauconnerie. IV. 421. *a.*

COUVERTURE, (*Art du Couvreur*) matieres dont on couvre les maisons. IV. 421. *a.* Différentes hauteurs qu'on donne au toit selon les matieres qu'on emploie. Observation sur les croupes. Comment on faisoit autrefois les couvertures. Détails sur les couvertures en tuiles, en ardoises, en bardeau, en chaume, en jonc & roseaux. Tromperies faciles aux couvreurs; moyens de s'en mettre à l'abri. *Ibid. b.* Couverture à la mi-voie. *Ibid.* 422. *a.*

Couverture, *voyez* COMBLE. Couverture des chaumieres. I. 240. *a.* Couverture en terrasse. XVI. 166. *a.* Nom que les anciens donnoient à la partie de la couverture qui avance en dehors du mur. XV. 561. *b.* Saillie au bas des couvertures pour rejetter les eaux. 639. *a.* – *Voyez* TOIT.

Couverture, terme à l'usage des couteliers, serruriers & autres ouvriers en fer. IV. 422. *a.*

COUVERTURE, (*Maréch.*) IV. 422. *a.*

Couverture, ouvrage qu'on étend sur les draps du lit, *&c.* Observations sur leur fabrication. Diverses sortes de couvertures qu'on fait à Montpellier, distinguées par noms, marques & poids. IV. 422. *a.* Ce que les réglemens des manufactures ordonnent sur cet objet. *Ibid. b.*

COUVERTURE, (*Relieur*) matieres dont on les fait. Comment on les coupe lorsqu'elles sont préparées. IV. 422. *b.*

COUVRE-CHEF, (*Chirurg.*) bandage qui sert à envelopper la tête. Comment se font le grand & le petit couvre-chef; leurs usages. IV. 422. *b.*

COUVRE-FEU, (*Hist. mod.*) cloche qu'on sonnoit tous les soirs en Angleterre du tems de Guillaume le Conquérant. Origine de cette coutume, qui devint un sujet de grandes vexations. Cette loi étoit en usage dans tous les anciens cloîtres des pays du Nord. Couvre-feu introduit en France du tems de Charles VI. Cette oppression ne dura pas long-tems chez les Anglois. Henri II l'abolit. IV. 423. *a.*

COUVREUR, (*Art méchan.*) premieres habitations ou cabanes que les hommes se font construites. Cabanes des pays les plus septentrionaux. Toits des maisons du nord de la Suede. Comment sont terminées & couvertes les maisons du Perou, & particuliérement celles de Lima. Combien il importe que la couverture d'une maison soit faite avec intelligence, & entretenue avec soin. Maniere de recouvrir un bâtiment voûté, terminé par une terrasse. Des couvertures faites avec du chaume ou des roseaux. *Suppl.* II. 644. *b.* 645. *a*, *b.* Des couvertures de roseau. Des couvertures en tuile. Former un égout pendant, & le plein couvert. Faire les égouts retroussés. *Ibid.* 646. *b.* Des différentes manieres de couvrir les arretieres. Des noues. *Ibid.* 647. *a.* Des ruellées. Comment on couvre le faîte avec des faîtieres ou des enfaiteaux. Maniere de couvrir les tours rondes & les colombiers. *Ibid. b.* Maniere de couvrir les murailles avec des tuiles & des faiteaux. Des mortiers ou plâtres. Couverture en ardoise. *Ibid.* 648. *a.* Du couvert. Des arrêtiers. *Ibid. b.* Des faîtes. Couverture en bardeau. Couverture en lave, *Ibid.* 649. *a.* *Voyez* ce dernier mot.

Couvreur, ouvrier qui couvre les maisons. *Voyez* les planch. d'architecture, vol. I. Détails des opérations concernant l'art de couvrir les maisons en lave. *Suppl.* III. 712. *b.* Saint que les couvreurs ont pris pour patron. *Suppl.* IV. 258. *b.*

COUVREUR, (*Adrienne le-*) sa patrie. VI. 821. *a.* Sa déclamation. IV. 681. *b.* Vers de M. de Voltaire sur son tombeau, VI. 821. *a.*

COUVRIR, (*Jurispr.*) couvrir un fief ou arriere-fief. Couvrir une fin de non-recevoir. Couvrir une nullité. Couvrir la péremption. Couvrir la prescription. IV. 423. *b.*

Couvrir, en terme de cirier, de jardinier, de manege, de relieur; détails sur la manœuvre des relieurs. IV. 423. *b.*

Couvrir, en terme de rafineur de sucre: couvrir au trictrac. IV. 424. *a.*

COUY, (*Hist. mod.*) coupe de calebasse servant de vaisselle aux Negres. Comment les Caraïbes le préparent. IV. 424. *a.*

COWALAM, (*Bot.*) arbre du Malabar & de l'isle de Ceylan. Description de son fruit. IV. 424. *a.*

COWBRIDGE, (*Géogr.*) bourg d'Angleterre, dans la principauté de Galles. Fertilité de ses environs. Ses foires. *Suppl.* II. 649. *a.*

COWES, (*Géogr.*) port de mer d'Angleterre dans l'isle de Wight. Observations sur ce port. *Suppl.* II. 649. *b.*

COWORDEN, (*Géogr.*) forteresse des Provinces-Unies en pays de Drenthe. Observations sur cette place. *Suppl.* II. 649. *b.*

COWPER, (*Glandes de*) situation & description de ces glandes. Pourquoi elles sont appellées *de Cowper.* IV. 424. *a.*

COWPER, anatomiste. *Suppl.* I. 403. *a.* & physiologiste. *Suppl.* IV. 354. *a.* Comment cet anatomiste explique le mouvement de diastole du cœur. III. 595. *b.* Glandes de Cowper. *Suppl.* III. 235. *b.* 974. *b.*

COYEMBOUE, ustensile de ménage chez les Negres & les Sauvages. IV. 424. *a.*

COYER, (*L'abbé*) éloge de l'ouvrage de cet auteur sur Jean Sobieski. XII. 925. *a.*

COYPEL. Noël Coypel, peintre. V. 321. *b.* Ses fils, Antoine, 322. *a*, & Noel-Nicolas, peintres. 322. *b.* Charles Coypel, peintre. *Ibid.*

COYSEVOX, (*Antoine*) sculpteur. XIV. 830 *a.*

COZRI, (*Théol.*) ou *Cuzari*, excellent livre composé il y a plus de 500 ans par R. Juda lévite. Idée de cet ouvrage, premiérement écrit en Arabe, puis traduit en Hébreu. Editions & traduction de ce livre. IV. 424. *b.*

C R

CRABE, *Cancre*, (*Hist. nat.*) description des animaux de ce genre. Diverses especes de crabes d'eau salee. Crabe appellé *migraine* ou *ours.* Crabe au pié large. IV. 424. *b.* Crabe jaune & ondé. Crabe marbré. Crabe commun. Crabe à bras court. Crabe velu. Crabe en forme de cœur. Petits crabes qui se logent dans les coquilles. Crabes appellés *araignées.* Crabe d'eau douce. *Ibid.* 425. *a.* Crabes des Moluques. Plusieurs especes de crabes des Antilles. Il ne paroît pas que les crabes fassent mal, lorsqu'ils ont mangé du fruit du mancenillier, comme on le croit communément. *Ibid. b.*

Crabe, pourquoi les crabes, les hommars, les écrevisses, se portent en arriere en marchant ou en nageant. V. 356. *a.* Crabe terrestre dit tourlourou. XVI. 474. *b.* Crabe du Bresil nommé *aratu. Suppl.* I. 515. *a.* Crabes des Moluques, nommés *blomkrabbes.* 926. *b.* Cancres d'armoiries. *Suppl.* II. 198. *a. b.* Cantjang. 215. *b.* Crabe royal. 271. *b.* Description de différentes especes de crabes. VI. vol. des planches, regne animal. pl. 57 & 58.

CRABIER, (*Ornithol.*) héron des Antilles, sa description. Alimens dont il se nourrit. Qualité de sa chair. IV. 425. *b.*

CRAC, (*Faucon.*) maladie des oiseaux de proie. Maniere de la guérir. IV. 425. *b.*

CRACHAT, (*Médec.*) matieres qui servent à former les crachats. Il ne paroît point aisé de décider si l'excrétion, ou même la formation des crachats, peut jamais être dans l'ordre naturel, parce qu'il semble que cette mucosité ne peut se ramasser, que les parties où elle s'accumule ne soient plus ou moins viciées. IV. 425. *b.* Cependant combien de personnes crachent sans être incommodées. Il semble aussi que les crachats peuvent tenir lieu quelquefois d'une excrétion naturelle. Quoi qu'il en soit, personne ne confondra le crachement habituel avec celui qui est causé par les rhumes, les pleurésies, la phthisie, *&c.* Qualités des crachats sur lesquelles le médecin dirige son jugement. Principales regles que l'observation a fournies sur ce point, tirées de Riviere. Quels sont les crachats qu'on peut regarder comme bons. Ils ne sont pas sans danger, s'ils sont en petite quantité, qu'ils n'augmentent que peu-à-peu, & restent long-tems cruds. Distinction des crachats cruds & de ceux qui sont cuits. Quels qu'ils soient, ils sont favorables s'ils paroissent au commencement d'une maladie. Crachats jaunes & sanguinolens dans les inflammations du poumon. *Ibid.* 426. *a.* Crachats visqueux, épais dans la pleurésie, *&c.* Crachats verds, livides, noirs. Suppression des crachats. Crachats qui suivent un crachement de sang. Ceux qui nagent sur l'eau. Les mélancoliques, & quelquefois les femmes grosses, crachent beaucoup: ce qu'il faut faire contre cette indisposition. Certains grains ou noyaux durs, *&c.* que jettent les mélancoliques & les femmes grosses. Les crachats méritent plus d'attention s'ils sont salés, amers, ou qu'il aient une saveur fade, dégoûtante. Ceux qui ressemblent à des morceaux de chair fongueuse, *&c.* sont toujours pernicieux. Le médecin doit toujours travailler à ramener les crachats trop subitement supprimés. Le médecin doit quelquefois se proposer d'avancer par les crachats la matiere morbifique. *Ibid. b.* Signes qui dénotent que la crise ou les torrens des excrétions se portent vers la poitrine. Par quels secours le médecin favorise les crachats. En général c'est une fausse indication que celle de les arrêter. *Ibid.* 427. *a.*

Crachats, à quoi l'on reconnoît leur purulence. XIII. 584. *a.*

CRACHEMENT, *voyez* SALIVATION, SALIVE. Sur le crachement dans les maladies de poitrine, *voyez* EXPECTORATION. VI. 288. *a. b.* Sur le crachement de sang, *voyez* HÉMOPTYSIE. VIII. 115. *b.*

CRACOVIE, fontaine remarquable dans le palatinat de Cracovie. VII. 99. *b.*

CRACUS, (*Hist. de Pologne.*) duc de Pologne. Agitations de cette république après la mort de Leck, qui en avoit été souverain. Élection de Cracus. Éloge de son gouvernement. Sa mort & sa sépulture. *Suppl.* II. 649. *b.*

CRACUS, ancien roi de Pologne. XII. 926. *b.* 933. *a.*

CRADOS, *pestres ou petres*, (*Pêche.*) sortes de poissons qu'on pèche dans le ressort de l'amirauté de Brest. Ils ne servent que d'appât aux lignes des pêcheurs. Tems & maniere de les pêcher. IV. 427. *a.*

CRAGIUS, (*Nicolas.*) observations sur ce savant. XIV. 298. *a.*

CRAIE. (*Hist. nat.*) Les naturalistes sont partagés sur la formation de la craie. Henckel pense qu'elle est la terre primitive. Neumann & quelques autres ont cru qu'elle se formoit par une espece de décomposition de la pierre à fusil ou silex. Le sentiment le plus vraisemblable est celui de ceux qui la regardent comme formée des débris des coquilles. Ses principales propriétés sont de faire effervescence avec tous les acides, & d'être changée en chaux par l'action du feu. Huit especes de craies distinguées par M. Wallerius. On se sert de cette matiere pour bâtir : presque toute la ville de Reims a été bâtie de cette espece de pierre. IV. 427. *b.* Ses usages dans le dessin & pour fertiliser les terres. Ouvrage à consulter sur les effets qu'elle produit dans le feu. *Ibid.* 428. *a.*

Craie, vertu septique de la craie. XIII. 588. *b.* Les corps terreux qui sont tirés de la craie n'ont que la vertu absorbante : observation sur leur usage en médecine. XVI. 175. *b.* Blanc de craie. II. 269. *b.* Espece de craie appellée farine minérale. VI. 414. *a.* Espece de craie de l'isle de Malthe. XII. 584. *a.* Rosette, autre sorte de craie. XIV. 371. *a.* Eaux chargées de craie. *Suppl.* I. 47. *b.* *Voyez* CRÉTACÉ.

CRAIE. (*Mat. méd.*) Elle est un alkali ou absorbant terreux, *&c.* Décoction simple & décoction composée de craie dans la pharmacie de Bate. IV. 428. *a.*

Craie de Briançon. Sa description. Elle a été très-improprement appellée craie. Usage qu'en font les tailleurs. IV. 428. *a.*

CRAIE, (*Faucon.*) infirmité qui survient aux oiseaux de proie. Ce qu'on doit faire pour la guérir. IV. 428. *a.*

CRAIG, (*Jean.*) sa méthode de construire les lieux géométriques. IX. 499. *a.*

CRAINTE, (*Morale.*) définition. Elle affecte servilement à quelques égards plus ou moins les hommes, & produit la cruauté chez les tyrans. IV. 428. *a.* Maux qu'elle cause dans ceux qui en sont affectés. Non-seulement elle empoisonne le bonheur de l'homme; il faut ajouter qu'elle lui est à jamais inutile. Quels sont les caracteres les plus sujets à cette passion. Reflexions par lesquelles il faut corriger les dispositions à la crainte. *Ibid. b.*

Crainte. Ses synonymes sont, *allarme*, *terreur*, *effroi*, *frayeur*, *épouvante*, *peur*, *appréhension*, I. 277. *b.* Réflexions sur la crainte & l'espérance. XII. 144. *a. b.* La crainte est le principe des états despotiques. IV. 886. *b.* Origine de nos desirs & de nos craintes. VI. 262. *a. b.* Crainte servile & crainte filiale, selon les théologiens. 797. *a.* Toute espece de crainte n'exclut pas l'espérance : la crainte filiale suppose cette vertu. V. 971. *a.*

CRAINTE, (*Mythol.*) elle avoit un temple à Sparte. Tullus Hostilius lui en fit élever un à Rome. Elle étoit fille de la nuit..... *& du crime*, ajoute l'auteur. IV. 429. *a.*

CRAINTE, (*Jurisp.*) on distingue la crainte grave & la crainte légere. On met au rang des craintes légeres la crainte révérentielle : cette crainte ne peut ôter la liberté d'esprit nécessaire pour donner un consentement valable, *&c.* De la crainte de la prison, ses effets civils. La crainte d'un procès ne vicie pas la stipulation. Effets civils de la crainte lorsqu'on est menacé de quelque peine corporelle. Comment on répare le vice que la crainte auroit apporté dans un acte. Comment on peut invalider un acte qui a été fait par une crainte grave. IV. 429. *a.*

CRAION, diverses matieres de ce nom. IV 429. *a.* On le donne plus particuliérement à la blende ou mine de plomb. Maniere de la préparer en forme de craion. Craion d'Angleterre : la mine qui le fournit est à peu de distance de Carlisle, *&c. Ibid. b.* Sur les craions, *voyez* BLENDE, MOLYBDŒNA, OCHRE, PLOMBAGINE.

CRAMER, métallurgiste. Observations sur ses élémens de l'art des essais. V. 983. *a.* 989. *b.* VII. 248. 8. *b.*

CRAMER, poëte allemand, *Suppl.* IV. 100. *a.*

CRAMER, (*Gabriel.*) professeur à Geneve : sa division des lignes du troisieme ordre. IV. 385. *b.* 388. *a.* Son mémoire sur les figures isopérimetres curvilignes. VIII. 927. *b.*

CRAMMER ou *Cranmer*, (*Thomas.*) archevêque de Cantorbery : ses ouvrages : sa mort héroique. XI. 254. *a.*

CRAMOISI, étym. de ce mot. Maniere de préparer les étoffes qu'on veut teindre en cramoisi. IV. 429. *b.*

Cramoisi, moyen de le faire avec le kermès. IX. 120. *b.* De l'art de teindre en cramoisi. XVI. 20. *a.*

CRAMOISI, (*Sebastien.*) imprimeur. VIII. 625. *b.*

CRAMPE, (*Médec.*) étym. de ce mot. IV. 429. *b. Voyez* SPASME.

CRAMPE aux jarets, (*Maréch.*) maladie du cheval. *Suppl.* III. 413. *a.*

CRAMPON, terme d'architecture : terme employé encore dans l'imprimerie, la maréchallerie, l'orfévrerie en grosserie. Diverses sortes de crampons chez les serruriers. Crampon, terme de blason. IV. 430. *a.*

CRAN, terme de manege, de tailleur, de fondeur de caracteres d'imprimerie. IV. 430. *b.*

CRAN, (*Art du Tailleur*) petit morceau quarré pris dans les recoupes de l'étoffe du dessus, dont la destination est de remplir un vuide qui se fait naturellement entre le pli de derriere & son ouverture, lorsqu'on forme ce pli. Détails sur ces opérations. *Suppl.* II. 650. *a.* Voyez *pl. du taill. Suppl.*

CRANAE, petite isle de Laconie, *voyez* SPATURA.

CRANCELIN, (*Blason*) portion de couronne à fleurons, posée en bande qui s'étend de l'angle dextre du haut de l'écu, au senestre du bas. Son origine. Étymologie du mot *crancelin*. *Suppl.* II. 650. *a.*

CRANE, (*Anatom.*) figure de cette boite osseuse; os qui la composent. IV. 430. *b.* La description des os du crâne n'en font véritablement qu'une. Cela se concevra sans peine, si l'on fait attention à la maniere dont se forment les différens os du crâne. On trouve quelquefois dans les sutures du crâne.... de petits os de différente grandeur & figure, que les anatomistes nomment clés. Le crâne est une partie qui fournit le plus de variétés dans la structure de ses os, & par rapport aux sutures qui les unissent. Singulieres variétés qu'on rencontre dans la figure de certains crânes. *Ibid.* 431. *a.* Crânes monstrueux vus chez M. Hunauld : autres dans le cabinet du roi à Paris, *&c.* Il y a des peuples qui défigurent le crâne de leurs enfans dès le moment de leur naissance. Le cerveau doit être plus disposé à se détruire, qu'à se porter à un développement différent de celui qu'il doit naturellement acquérir. Cependant il n'arrive chez les peuples à tête plate aucun accident de la configuration difforme qu'ils procurent au crâne : l'organe des organes, le siege de l'ame, est donc pour nos foibles lumieres d'une nature aussi cachée que l'ame même. *Ibid. b.*

Crâne. Description des parties qu'il renferme. VIII. 264. *b.* *Suppl.* IV. 192. *a.* Os surnuméraires du crâne. XI. 678. *a.* Observations sur les sutures des os du crâne. XV. 706. *a. b.* 707. *a.* Suture sagittale. XIV. 498. *b.* Tables du crâne XVI. 801. *a.* Trous du crâne. XVI. 710. *b.* Calotte aponévrotique. VIII. 264. *a.* Résistance étonnante des os du crâne aux fardeaux qu'on lui fait porter. VII. 122. *a.*

CRANE. (*Blessures du*) Différentes sortes de blessures dont il peut être attaqué. Dans tous les coups portés au crâne, on doit commencer par examiner s'il n'a point été endommagé. On tâche de s'en assurer. 1. Par la violence de la cause vulnérante. 2. Par la grandeur de la plaie. 3. Par l'usage de la sonde. 4. En versant sur la partie quelque liqueur innocente colorée. 5. Par l'étonnement que sent le malade dans sa tête en serrant quelque chose avec les dents. 6. Par la découverte des fissures ou fractures. 7. Par le tact. 8. Par divers autres accidens indiqués. IV. 432. *a.* Effets du désordre produit par ces blessures. Indications curatives.

1°. Découvrir l'os endommagé. 2°. Nettoyer la plaie. *Ibid. b.* 3°. Trépaner l'os si la nécessité l'exige. 4°. Procurer la régénération du périoste de l'os. 5°. Consolider & guérir la plaie par les bandages & la méthode ordinaire. Une fissure du crâne est souvent plus dangereuse qu'une grande contusion. Compression du cerveau causée par l'enfoncement du crâne. Ce qu'on appelle dédolation ou section du crâne. Une partie du crâne peut s'exfolier dans toute son épaisseur & se séparer du reste. Femme de l'hôtel-dieu qui demandoit l'aumône dans son crâne. *Ibid.* 433. *a.*

Maladies du crâne. Celles qui viennent de percussion, *voyez* COMMOTION, CONTRE-COUP. Plaies. XII. 682. *b.* Épanchemens du sang dans l'intérieur. VIII. 119. *a.* Détails sur les fissures. VI. 821. *a. b.* Contrefissures. IV. 133. *b.* Fractures. XII. 683. *b.* Fracture nommée *aposceparnismos*. I. 534. *b.* Fracture capillaire. II. 629. *a.* Fracture nommée *diacopé*. IV. 931. *a.* Autres dites *embarrure*. V. 550. *b.* Ecpiesme. 353. *b.* Accidens qui résultent des fractures du crâne. V. 349. *b.* Fracture dite *engisome*. 683. *b.* Enfoncement du crâne. III. 778. *a.* Dépression des os du crâne. IV. 866. *a.* Affaissement de plusieurs pieces du crâne. V. 674. *b.* Instrument pour relever les os de cette partie. 306. *a.* Des exfoliations du crâne. VI. 252. *b.* De la carie de ses os. II. 685. *a.*

CRANE, (*Mat. médic.*) on s'applique à détromper ici ceux qui pensent que le crâne d'un jeune homme robuste, mort de mort violente, peut être employé intérieurement contre

l'apoplexie & l'épilepsie. IV. 433. *a.* Observation d'un auteur moderne qui pourra détourner de ce prétendu remede plusieurs de ceux qui seroient le plus portés à y mettre leur confiance. *Ibid. b.*

CRANÉA, surnom de Minerve. Son temple. Son prêtre. I. 747. *a.*

CRANEQUIN, (*Hist. mod.*) espece de bandage de fer, *&c.* Arbalêtriers appellés *cranequiniers.* IV. 433. *b.*

CRANSAC, (*Géog. Médec.*) lieu de France dans le bas Rouergue. Détails sur ses eaux minérales & ses grottes qui servent d'étuves. IV. 433. *b.*

CRANTOR, philosophe & poëte dramatique. XII. 250. *b.* XV. 320. *a.*

CRAPAUD, animal amphibie. Il y en a de deux sortes. Du crapaud de *terre.* Sa description. Lieux où il se retire. Ces crapauds s'accouplent & pondent comme les grenouilles. Du crapaud d'*eau.* Espece de grenouille qu'on trouve dans la terre & sous les fumiers, à laquelle on a donné le nom de *crapaud.* IV. 433. *b.* Les crapauds passent pour vénimeux. Divers détails & exemples sur ce sujet. Autres observations qui jettent beaucoup d'incertitude sur ce prétendu venin. Il suit de tout cela que cet animal, tout au moins, est suspect. Il y a lieu de croire que le crapaud de Surinam est aussi dangereux qu'on l'a dit en différentes relations. Grosseur énorme d'un crapaud vu en Italie, près d'Aquapendente. Crapaud de Surinam, appellé *pipa*, dont les œufs éclosent sur le dos du mâle. *Ibid.* 434. *a. Voyez* PIPA, & *Suppl.* I. 123. *a.*

Crapaud, celui des Antilles, qui n'est proprement qu'une grosse grenouille. IV. 434. Qualité de sa chair. *Ibid. b.*

CRAPAUD, (*Mat. médic.*) l'auteur de cet article raconte ce qu'il fait par sa propre expérience de la qualité vénéneuse de notre crapaud. Histoire singuliere, sur laquelle on prétend que le crapaud réduit en poudre, soulage dans l'hydropisie. On dit que le crapaud mort, appliqué sur quelque partie malade du corps, attire les humeurs peccantes : *credat judæus*, &c. IV. 434. *b.*

Crapaud. Chaleur des crapauds. III. 38. *a.* Attraction qu'ils exercent sur les rats. Celle de la couleuvre sur le crapaud. IX. 944. *b.* Accident arrivé à un physicien en regardant un crapaud. *Ibid.* Du tibia & du cubitus de cet animal, & de leurs usages dans les sauts. *Suppl.* IV. 941. *b.* 943. *a.* La poudre de crapaud employée contre l'incontinence d'urine. XVII. 510. *b.* Crapaud d'Amérique. XII. 647. *a.* Vol. VI. des planch. regne animal, pl. 26. Crapaud volant. XVI. 205. *a.*

CRAPAUD, (*Bot.*) arbre des Antilles. Qualité & usage de son bois. IV. 434. *b.*

CRAPAUD, (*Maréch.*) grosseur sous le talon du cheval. IV. 434. *b.*

Crapaud. Suppl. III. 415. *b.*

CRAPAUDINE, dent de poisson pétrifiée. On sait à présent que c'est une vraie dent de dorade ou d'un poisson du Brésil, appellé le *grondeur.* IV. 434. *b.* Description de la mâchoire de ce dernier. On donne à ses plus grosses dents pétrifiées, le nom de *crapaudines*, & les plus petites sont appellées *yeux de serpent.* Crapaudines rondes, crapaudines longues. Description des unes & des autres. Cette sorte de pierre a passé autrefois pour une amulette. *Ibid.* 435. *a.*

CRAPAUDINE, (*Botan.*) caractere de ce genre de plante. IV. 435. *a. Voyez* SIDERITIS.

CRAPAUDINE, *couette*, *grenouille*, sorte de machine. IV. 435. *a.*

CRAPAUDINE, en terme de diamantaire, en hydraulique, en terme d'imprimerie, IV. 435. *a.* (*Voyez* GRENOUILLE) en maréchallerie, en cuisine. *Ibid. b.*

Crapaudine, maladie du cheval. V. 212. *a.*

CRAPONE, (*Adam de*) architecte & ingénieur. *Suppl.* II. 187. *a.* Ses travaux en hydraulique. XIV. 576. *b.*

CRAPULE, (*Morale*) débauche habituelle ou des femmes ou du vin. Définition d'un homme crapuleux. La crapule est opposé de la volupté. Différence entre la crapule & la débauche. IV. 435. *b.*

CRAQUEMENT des dents dans certaines maladies. IV. 840. *a.* Celui des os, *voyez* CLIQUETIS & CRÉPITATION.

CRAQUETTE, (*Tailleur d'habits*) description & usage de cet instrument. *Suppl.* IV. 925. *b.*

CRASE, (*Gramm.*) figure de diction. Ce mot crase n'est en usage que dans la grammaire grecque. IV. 435. *b. Voyez* CONTRACTION.

CRASE, (*Médec.*) état naturel & sain du sang. Sa constitution convenable. Son opposé est *discrase.* IV. 436. *a.*

CRASSAMENTUM, parties proprement sanguines du sang, par opposition au *serum.* Observation sur la pesanteur relative de l'un & de l'autre. IV. 436. *a.*

CRASSE, (*Médec.*) maladies qui peuvent provenir de la crasse de la peau. Moyens préservatifs. IV. 436. *a.*

Crasse qu'on enlevoit de dessus les corps dans les bains & les gymnases. XV. 546. *a*, *b.*

Crasse, adj. Ignorance crasse. *Crasse* chez les ouvriers en métaux. IV. 436. *a.*

CRASSUS, (*Marcus Licinius*) histoire & caractere de ce triumvir. XVI. 668. *a*, *b.* Il reçoit le titre de prince du sénat. XIII. 372. *a.* Il pille le temple de Jérusalem. VIII. 511. *b.* Général Parthe qui remporta sur lui la victoire. *Suppl.* IV. 849. *b.* Sa défaite & sa mort. XV. 141. *b. Suppl.* IV. 187. *a*, *b.*

CRASSUS, (*Lucius Licinius*) orateur romain. XI. 568. *b.*

CRATERE, certains vaisseaux des anciens. Description. IV. 436. *a.* Usage qu'ils en faisoient. La Sorbonne & le cardinal-le-Moine en ont encore aujourd'hui. *Ibid. b.*

CRATERUS, athénien, peintre célebre. XII. 258. *b.*

CRATÈS, grammairien. Sa patrie, ses ouvrages. IV. 948. *a.* Il a inventé le velin. XVI. 879. *a.*

CRATÈS, philosophe platonicien. XII. 750. *b.*

CRATÈS, de Thebes, philosophe cynique. IV. 598. *a*, *b.*

CRATESILÉE, (*Hist. de Lacédém.*) mere de Cléomene II, roi de Sparte. Sort funeste auquel elle se dévoue par amour pour sa patrie, & que son fils partage avec elle. *Suppl.* IV. 650. *b.*

CRATICULER, dessiner aux petits carreaux. Comment on le fait. IV. 436. *b.*

CRATINUS, poëte latin. Observation sur sa comédie *des baptes.* II. 66. *a.*

CRAU, *la*, (*Géogr.*) plaine entre Arles & Salon. Diverses observations sur ce lieu. *Suppl.* II. 186. *b. Suppl.* IV. 10. *a.*

CRAVAN, (*Ornithol.*) description de cet oiseau. IV. 436. *b.*

CRAVATE, corps de cavalerie étrangere. Ancien ajustement de toile. Terme de boutonnier. Espece de cheval. IV. 436. *b.*

Cravate du drapeau & de l'étendard. V. 711. *b.*

CRAVEN ou *Cravent*, (*Hist. mod.*) vieux mot anglois, qui signifie *couard*, *poltron.* Comment & en quelle occasion il étoit employé. Sort de celui des deux combattans qui crioit *craven.* IV. 437. *a.*

CRAYERS, (*Verrer.*) cendre du charbon, convertie en verre par la violence du feu, *&c.* IV. 437. *a.*

CRÉADIERS, terme de pêche, usité dans le ressort de l'amirauté de Bordeaux. Sorte de trameaux dérivans, *&c.* D'où vient leur nom. Leur description. Tems où se fait la pêche des esturgeons. Maniere de faire cette pêche. IV. 437. *a.*

CRÉANCE, (*Jurisp.*) diverses sortes de créances. Créance caduque. Créance chirographaire. Droit d'une telle créance. On distingue deux sortes de créances chirographaires ; les unes ordinaires, les autres privilégiées. Créance déléguée, douteuse, hypothécaire, ordinaire, personnelle, privilégiée, privilégiée hypothécaire, solidaire. IV. 437. *b.* Lettre de créance ou de crédit. Créance à la chambre des comptes. *Ibid.* 438. *a.*

Créance, *lettres de*, IX. 421. *a.*

CRÉANCE, (*Fauconn. & Vénerie*) IV. 438. *a.*

CRÉANCIER, (*Jurisp.*) un créancier peut avoir plusieurs actions pour la même créance. Il est permis au créancier de cumuler toutes les contraintes qu'il a droit d'exercer ; mais non de se mettre, de son autorité, en possession des biens de son débiteur. Les créanciers sont en droit, pour la conservation de leur dû, d'exercer les droits de leur débiteur. On ne peut contraindre un créancier de morceler sa dette. Lorsque plusieurs prêtent conjointement quelque chose, chacun n'est créancier que de sa part personnelle. Qualité de créancier dans un témoin, un juge, un arbitre. IV. 438. *a.* Quelques usages singuliers qui se pratiquoient autrefois par rapport aux créanciers, à Bourges, à Orléans, au Périgord, & dans le Quercy. *Ibid. b.*

Créancier. Droit que les créanciers chez les Romains avoient sur leurs débiteurs. IX. 676. *a.* XVII. 548. *b.* Rigueur dont ils ont usé envers leurs débiteurs, soit chez les Romains, soit chez les Juifs. 549. *a*, *b.* Par l'ancien droit romain, le créancier pouvoit s'adresser directement au fidejusseur. Corrections faites à la loi sur ce sujet par Adrien & par Justinien. VI. 685. *a.* Diverses sortes d'actions qu'un créancier peut employer contre son débiteur. IV. 905. *b.* Plusieurs actions peuvent concourir en faveur du créancier pour une même créance. Concours de privileges, concours d'hypotheques entre créanciers. III. 828. *a.* Voies de poursuite accordées aux créanciers. XIII. 249. *a.* Délibérations des créanciers assemblés. IV. 782. *a.* Rang qu'on donne aux créanciers dans l'ordre du prix d'un bien vendu par décret. III. 642. *a.* Comment les créanciers, selon leur ordre, peuvent demander à toucher le montant de leur collocation. *Ibid.* De l'ordre ou du rang dans lequel les créanciers doivent être payés sur le prix des biens saisis réellement. XI. 598. *a.* Créanciers payés au marc la livre. IX. 621. *a.* X. 82. *a.* Pacte *de quotâ litis* que fait un créancier, lorsqu'il promet une portion d'une somme difficile à recouvrer, à quelqu'un qui lui en promet le paiement. XI. 739. *a.* Effets de la prescription contre les créanciers XIII. 311. *a*, *b*, &c. Créanciers chirographaires. III. 349. *a.* Co-créanciers. 564. *a.* Directeurs des créanciers. IV.

1027. *b.* Créanciers hypothécaires, *voyez* ce mot. Créanciers privilégiés. XIII. 391. *a*, *c.* VIII. 415. *a.* Créancier subrogé. XV. 572. *a*, *b.* Union de créanciers. XVII. 385. *b.*

CREANGE *ou* KRICHINGEN, (*Geogr.*) comté de la Lorraine allemande. Sa capitale de même nom. Princes dont il releve. Seigneurs qui le possedent. *Suppl.* II. 650. *b.*

CRÉATION, (*Métaphys.*) acte d'une puissance infinie, qui produit quelque chose sans la tirer d'une matiere préexistante. Il paroît que les philosophes paiens n'ont point connu le dogme de la création. Ils ont cru que la matiere premiere avoit été de toute éternité. Ce que disent là-dessus Cicéron & Aristote. L'éternité de la matiere leur servoit à sauver la bonté de Dieu aux dépens de sa puissance, & à expliquer l'origine du mal. Comment raisonne sur ce sujet Platon dans son Tymée.

Il est naturel de croire que le dogme de la création étoit universellement reçu parmi les Juifs. IV. 438. *b.* Cependant trois sortes de novateurs s'étoient glissés parmi eux, sur-tout depuis la captivité de Babilone. Les uns soutenoient qu'un monde plus imparfait avoit précédé celui-ci, & que la durée de chaque monde doit être de sept ans. Les autres insinuoient le même systême qu'a soutenu ensuite Spinosa. Les autres disoient qu'il y a plusieurs mondes tous sortis de Dieu par émanation, composés de la lumiere céleste épaissie, *&c.*

Réflexion de S. Augustin sur les six jours que Dieu employa à créer le monde. Philon a traité de ridicule l'opinion qui admet la distinction des six jours. L'auteur de cet article pense que la création momentanée donne une plus grande idée de la puissance de Dieu, que la création successive, *Ibid.* 439. *a.* & que les six jours ne sont que six mutations par où passa la matiere, pour former l'univers tel que nous le voyons aujourd'hui. Idée qu'on doit se faire du mot *jour* employé par Moïse. Quelques-uns des docteurs chrétiens des premiers siecles ne sont pas bien clairs sur l'article de la création. Sentiment de Justin, martyr. Quelques philosophes modernes, entr'autres Thomas Burnet & Whiston, ont regardé la question, si Dieu a fait le monde de rien ou d'une matiere préexistante éternellement, comme une question purement philosophique. Paroles de Whiston. *Ibid. b.* Pour revenir aux anciens philosophes, on peut les ramener à trois classes; les uns croyoient que le monde avoit été disposé par une cause intelligente; les autres attribuoient cette disposition au concours fortuit des atomes; les autres faisoient le monde éternel. Philosophes qui ont été pour l'éternité du monde. Raisons qu'ils apportoient. Les philosophes grecs avoient été prévenus par les Egyptiens dans cette opinion. *Ibid.* 440. *a.* Ceux-ci admettoient deux divinités premieres, le soleil & la lune, systême moins absurde que celui qui attribuoit au hasard la cause de l'arrangement de l'univers. D'un autre côté, l'opinion des épicuriens s'accordoit mieux avec les vestiges qu'on rencontre par-tout de la jeunesse du monde. Rien de plus frivole que la supposition d'un déluge, ou d'un embrasement, pour rendre raison de ces signes de nouveauté. Pourquoi tant d'habiles gens ont embrassé un systême si incompatible avec l'histoire. A peser les difficultés, ils en trouveroient beaucoup moins dans leur systême que dans celui qui admet un monde formé par un aveugle hasard. *Ibid. b.* Quelques philosophes, à la vérité, ont parlé d'un Dieu; mais ils ne laissoient pas de croire l'éternité du monde, ne pouvant concevoir comment ce Dieu auroit créé la matiere ou agi sur elle. Ce sujet a servi quelquefois de raillerie aux plus beaux esprits du paganisme, témoin ce que disent Lucien, Cicéron, Aristote, Plutarque, sur ceux qui admettoient un Dieu ordinateur. Les autres, qui faisoient intervenir l'action de Dieu dans l'arrangement du monde, n'en soutenoient pas moins son éternité. *Ibid.* 441. *a.* Le sophisme de leurs raisonnemens vient de ce qu'un être spirituel est difficile à connoitre, & de ce que nous ne pouvons comprendre l'éternité. Mais pourquoi le monde n'a-t-il pas été créé de toute éternité? c'est que le monde n'est pas une émanation nécessaire de la divinité. Et pourquoi le monde n'a-t-il pas commencé plutôt? question ridicule. Le tôt ou le tard sont des propriétés du tems & non de l'éternité. Il suffit d'observer qu'une éternité a dû le précéder, pour comprendre qu'il n'a été créé ni trop tôt ni trop tard. *Ibid. b.* Les philosophes soutenoient qu'il devoit y avoir une espece de cercle dans les semences, sans que les especes eussent eu jamais ni origine ni commencement. Quand on admet un créateur, cette difficulté tombe aussi-tôt. Au lieu qu'en supposant l'éternité du monde, il semble qu'il y ait de la contradiction à supposer un mouvement éternel; car tout mouvement étant successif, une partie va devant l'autre, & cela ne peut compatir avec l'éternité. Ces mêmes philosophes n'ont pu comprendre comment Dieu auroit agi sur la matiere; mais la connoissance que l'homme a de lui-même, nous donne l'idée d'une cause qui agit par sa volonté; ainsi la volonté de l'esprit éternel sera le seul instrument qu'il aura employé pour former l'univers. La supériorité de l'esprit sur le corps fait comprendre la possibilité de la création de la matiere. *Ibid.* 442. *a.* Cette supériorité paroitra, si l'on considere ses deux facultés; la connoissance par laquelle il pénetre toutes les propriétés & les actions du corps; & la volonté, d'où dépend la premiere détermination des esprits animaux, qui, par exemple, coulent dans le bras. Si donc la volonté peut produire une direction de mouvement dans le corps, il n'est pas impossible qu'une volonté en produise ailleurs. Or si cette volonté est unie à un pouvoir infini, rien n'empêche de concevoir la création de la matiere. Cette opération n'est difficile à saisir, que parce qu'on veut se la représenter par l'imagination. Quand on considere attentivement l'opération d'une volonté, on conçoit clairement qu'elle doit produire elle-même son sujet, bien loin qu'elle suppose un sujet pour agir. *Ibid. b.* En quels sens est vrai le fameux axiome, *rien ne se fait de rien.* Cet axiome bien entendu, loin d'être contraire à la création ou à l'existence de Dieu, sert à les prouver d'une maniere invincible. En effet, 1°. s'il étoit vrai qu'aucun être ne peut commencer à exister, il ne pourroit y avoir aucune cause qui fît quoi que ce soit; il n'y auroit point d'action ni de mouvement dans le monde corporel; *Ibid.* 443. *a.* 2°. si rien ne peut être tiré du néant dans le sens que nous soutenons, il faut que toutes les substances de l'univers existent de toute éternité, & nécessairement, indépendamment de toute cause, ce qui est véritablement faire sortir quelque chose du néant dans le sens auquel cela est impossible; 3°. si toutes les substances étoient éternelles, les ames le seroient aussi, ... ce que les athées sont fort éloignés d'admettre; 4°. la matiere n'est pas co-éternelle avec Dieu, d'où il s'ensuit qu'elle a été créée. Preuve que l'auteur en donne. *Ibid. b.*

Création, les anciens philosophes regardoient la création comme contradictoire. III. 157. *b.* Sentiment d'Aristote & de Platon sur la création. I. 659. *b.* Impossibilité de concevoir ce néant qui précéda la création. XI. 66. *b.* 67. *a.* Examen de cette proposition de Spinosa, une substance ne peut être produite par une autre substance. XV. 472. *a.* Réflexion contre l'enchaînement infini des causes & des effets. 473. *a.* Le monde n'a pu se faire par le seul mouvement de la matiere. *Ibid. b.* Explication de la création selon la philosophie cabalistique. II. 480. *a.* 483. *b.* Défense du sentiment des chrétiens contre celui des cabalistes & de Spinosa. 480. *b.* Sentiment des docteurs Juifs sur la création. IX. 46. *b.* 47. *a.* Origine des animaux & des végétaux selon Paracelse. I. 272. *b.* Sentiment des Indiens sur la création. *Suppl.* I. 902. *b.* Celui des Canadiens. *Suppl.* II. 164. *b.* Création du monde expliquée par Descartes. II. 719. *b.* 722. *b.* Réfutation de son hypothese, 723. *b.* Principes dont il ne faut point s'écarter dans les recherches sur l'origine du monde. IV. 292. *b.* Le systême de Whiston combattu. Préférence que nous devons donner à la physique de Moyse sur les systêmes des philosophes. Variations des philosophes dans leurs principes sur l'origine de l'univers. III. 158. *b.* Comment nous devons entendre le récit de Moyse sur la création. Attention que doit avoir un philosophe de ne former aucun systeme qui heurte les vérités primordiales que l'historien sacré nous enseigne. 159. *a.* Observations sur la signification du mot *creavit. Ibid. b.* Réflexions en faveur du récit de Moyse. IV. 980. *a.* But de la création selon Origene. X. 444. *a.* Sentiment des Juifs sur le tems de l'année où le monde a été créé. XIV. 371. *b.* Pourquoi Dieu n'a pas créé le monde ni plutôt ni plus tard. XVI. 94. *b.* De l'époque de la création, *voyez* ANTIQUITÉ DU MONDE. *Voyez* aussi sur la création l'article COSMOGONIE.

CRÉBILLON, (*Prosper Joliot de*) observation sur Rhadamiste & Zenobie. XIII. 861. *a.*

CRECELLE, *Cresserelle*, *Cercerelle*, *Quercerelle*, (*Ornithol.*) description de cet oiseau. IV. 444. *a.* Différence entre le mâle & la femelle. On la dresse pour la chasse. Lieux où elle fait son nid. Elle ne pond jamais plus de quatre œufs. *Voyez* QUERCERELLE & SARCELLE.

CRÈCHE, (*Hist. eccl.*) les anciens peres marquent que Jesus-Christ naquit dans une caverne creusée dans le roc, près de Bethléem. Raisons qui donnent du poids au témoignage de S. Justin & d'Eusebe. Comment la crèche pouvoit être disposée dans ce lieu. De quelle matiere étoit cette crèche. Pourquoi les peintres ont accoutumé de représenter auprès de la crèche du Sauveur un bœuf & un âne. Plusieurs critiques doutent que ces animaux aient été dans l'étable de Bethléem. IV. 444. *b.*

CRÈCHE. (*Hydraul.*) IV. 444. *b.*

CRÉDENCE, *Loi de* IX. 657. *b.*

CRÉDIBILITÉ, (*Métaphys. Morale*) ce qu'on entend par une chose croyable. Différence entre une chose croyable & une chose évidente. Ouvrage où l'on trouve le calcul de la crédibilité du témoignage des hommes. IV. 445. *a.* *Voyez* CROYANCE.

Crédibilité d'un fait. Regles à suivre pour établir cette crédibilité. I. 180. *a.* Examen du systême de Craig, par lequel il établit que la crédibilité d'un fait va toujours en décroissant

ſant par la progreſſion des âges. II. 855. *b.* &c. Du droit qu'on a d'être cru dans les diſcours & dans les écrits. I. 900. *b.* Comment on doit établir les divers degrés de crédibilité des auteurs. V. 914. *b.* Des faits réputés croyables ou incroyables. VIII. 657. *b.* De la crédibilité des relations des voyageurs. *Suppl.* I. 354. *a*, *b*.

CRÉDIT, (*Moral. Comm.*) effet & cauſe immédiate du crédit. Tout crédit a ſes bornes naturelles. Crédit réel, crédit perſonnel. Si l'un & l'autre excede ſa proportion connue, le danger eſt moindre reſpectivement au crédit perſonnel. Trois ſortes de riſques de la part du crédit perſonnel. IV. 445. *a.* Après la religion, le plus ſûr garant que les hommes puiſſent avoir dans leurs engagemens reſpectifs, c'eſt l'intérêt. Quelle eſt la baſe la plus ſolide du crédit. Diſtinctions du crédit particulier, du crédit général, & du crédit public.

Du crédit général. On peut emprunter, ou avec certaines formalités, ou par une ſimple reconnoiſſance; cette derniere maniere a prévalu dans le commerce : les promeſſes réparent l'abſence de l'argent dans le commerce d'une maniere ſi effective, qu'elles mettent les denrées en mouvement à des diſtances infinies. *Ibid. b.* L'effet des obligations circulantes eſt de répéter l'uſage de la maſſe proportionnelle de l'argent dans toutes les parties d'un état. Et elles ont encore l'avantage de n'être le ſigne des denrées, que dans la proportion de leur prix avec la maſſe actuelle de l'argent. Il eſt donc à ſouhaiter que l'uſage des ſignes momentanés de l'argent s'étende beaucoup. Moyens à employer. Comment chaque membre de la ſociété a intérêt à favoriſer le crédit des autres membres. Protection que le prince doit accorder au crédit général. Moyens d'augmenter les motifs de la confiance publique. Néceſſité d'animer l'induſtrie. *Ibid.* 446. *a.*

Crédit public. Premiere branche. Sur quel pié les compagnies excluſives peuvent être admiſes. Fondement & importance du crédit de ces compagnies. Portions dont leur capital ſe forme. Cette eſpece de commerce emporte de grands riſques. Deux ſortes d'engagemens de la compagnie avec le public. Comment ſon crédit peut s'affoiblir & ſe perdre. Deux inconvéniens qui en réſultent, l'un intérieur, & l'autre extérieur. *Ibid. b.* Ces deux inconvéniens fourniſſent trois obſervations 1°. Tout ce qui tend à diminuer quelque eſpece de ſûreté dans le corps politique, détruit pour un tems aſſez long le crédit général. 2°. Comment la nation peut rendre en pareil cas ſon malheur preſque inſenſible. 3°. Combien il importe au gouvernement de ſoutenir le grand dépôt de la confiance publique.

Deuxieme branche. Le crédit de l'état a les mêmes ſources que celui des compagnies & des particuliers. Les ſûretés réelles d'une nation ſont la ſomme des tributs qu'elle peut lever ſans nuire à l'agriculture ni au commerce. Moyen de déterminer le degré précis de cette ſûreté. Si elle n'eſt pas claire aux yeux de tous, le crédit de l'état pourra cependant ſe ſoutenir par habileté juſqu'au moment d'un grand beſoin. Effets du diſcrédit où la nation tombera enſuite. *Ibid.* 447. *a.* Les ſûretés perſonnelles dans ceux qui gouvernent, peuvent ſe réduire à l'exactitude. De l'effet des dettes publiques en elles-mêmes. Emprunts qu'il ne faut point confondre avec les dettes publiques. Dans le cas de ces dettes, l'uſage que l'état fait de ſon crédit, peut nuire à celui des particuliers. 1°. Par la peſanteur des charges qu'il accumule ou perpétue. *Ibid. b.* 2°. Il s'établit à la faveur des emprunts publics, des moyens de ſubſiſter ſans travail & aux dépens des autres citoyens. 3°. Le nombre des emprunteurs devient plus grand que celui des prêteurs. 4°. Le gros intérêt qui en réſulte, invite les étrangers à faire paſſer le leur pour devenir créanciers de l'état. 5°. Diſproportion dans les fortunes; profeſſions négligées. 6°. Si ces dettes publiques deviennent monnoie, c'eſt un abus volontaire ajouté à un abus de néceſſité. — C'eſt la circulation ſoit intérieure ſoit extérieure, qui fait le bonheur d'un peuple; importance d'une répartition de la maſſe de l'argent dans toutes les provinces, *&c.* Les papiers circulans comme monnoie ne corrigent point le mal que produit une répartition trop inégale. *Ibid.* 448. *a.*

Des banques, objet de leur établiſſement. Leur utilité. Capital numéraire qu'elles doivent toujours avoir en caiſſe. Les portions de ce capital ſont repréſentées par des reconnoiſſances appellées actions. En quoi conſiſte le profit des intéreſſés. Utilité de la banque, lorſque la confiance générale eſt éteinte. *Ibid. b.* De la multiplication des denrées en raiſon de celle des ſignes : du moyen de l'évaluer. *Ibid.* 449. *a.* Par-tout où la circulation & le crédit jouiſſent d'une certaine activité, les banques ſont inutiles & dangereuſes. En quoi conſiſte la méthode qui conſerve & anime les principes du crédit: importance de ces regles. Renouvellement du crédit en conſéquence de leur obſervation. De la réduction des intérêts qui s'opérera par-là. *Ibid. b.* Dans quels cas particuliers l'établiſſement d'une banque peut devenir utile. La ruine du crédit de l'état entraînera pour long-tems celle du corps politique. *Ibid.* 450. *a.*

Crédit de l'état, difficulté de faire des emprunts ſans altérer le crédit de l'état. V. 597. *b.* 598. *a*, *b*. Diverſes réflexions ſur le crédit : le crédit de la nation peut être ou celui de la nation, ou celui des particuliers. VI. 813. *b.* Les pays d'états ont plus de crédit auprès de l'étranger dans certains cas, que les pays d'election. VIII. 810. *a.* Sur le crédit de l'état, *voyez* DETTE PUBLIQUE.

CRÉDIT, (*Morale*) le crédit d'un homme auprès d'un autre marque quelque infériorité dans le premier. Un prince aura d'autant moins de crédit parmi les autres, qu'il ſera plus puiſſant & moins équitable; mais l'équité peut contre-balancer la puiſſance. Rien ne feroit plus d'honneur à un grand, que le crédit qu'il accorderoit à un honnête-homme. IV. 450. *a. Voyez* le chapitre *du crédit*, dans l'ouvrage intitulé, *Conſidérations ſur les mœurs.*

CRÉDIT, (*Juriſp.*) tout ce qui eſt confié à autrui. Crédit & débit en matiere de commerce. Donner crédit ſur ſoi. Crédit que le roi donne ſur ſoi au prévôt des marchands & échevins de Paris. IV. 450. *a.* Le clergé & les états des provinces donnent auſſi quelquefois crédit ſur eux au roi. Prêter ſon crédit. Lettre de crédit. Contrainte qu'on peut employer contre ceux qui ont reçu de l'argent en vertu de ces lettres. Comment il eſt facile d'abuſer de ces lettres. Précautions pour prévenir ces abus. IV. 450. *b.*

Crédit, caiſſe de. II. 537. *b.*

CRÉDIT, (*Droit de*) la plupart des ſeigneurs avoient ce droit dans leurs terres. Ancienne chartre où il en eſt parlé. Divers exemples de cette ſorte de droit. Dans quelques endroits, de ſimples ſeigneurs avoient pour leur crédit un terme plus long que le roi ne l'avoit en pluſieurs lieux. IV. 450. *b.* Droit de crédit des ſeigneurs de Nevers, des comtes d'Auxerre, du ſeigneur d'Auſſonne en Bourgogne, du ſeigneur de Chagny, du ſeigneur de Dommart, diocèſe d'Amiens, du ſeigneur de Poix en Picardie, IV. 451. *a.* de l'archevêque de Vienne; réglemens établis dans les lieux où le ſeigneur n'avoit point ce droit de crédit. Ces uſages prouvent la trop grande autorité que les ſeigneurs s'étoient arrogée; ils ſont maintenant abolis. Ce qu'on appelloit autrefois réponſes par *credit vel non. Ibid. b.*

CRÉDULITÉ, (*Morale*) diſtinctions entre l'impiété, l'incrédulité & l'inconviction. Il ne peut y avoir de doute que ſur une choſe poſſible, & l'on eſt d'autant moins porté à croire le paſſage du poſſible à l'exiſtant, que les preuves de ce paſſage ſont plus foibles, que les circonſtances en ſont plus extraordinaires, & que l'on a un plus grand nombre d'expériences que ce paſſage s'eſt trouvé faux ou dans des cas ſemblables, ou même dans des cas moins extraordinaires. IV. 451. *b.* Suite des diſtinctions entre les trois diſpoſitions d'eſprit dont on a parlé. Comme il s'agit ici de queſtions morales, il pourroit bien arriver que quoiqu'il y eût deux mille à parier que telle choſe eſt, cependant elle ne fût pas. Mais il ne s'agit point de ce qui eſt ou n'eſt pas, il eſt queſtion de ce qui nous paroît. Il y a le même danger à tout rejetter, & à tout admettre indiſtinctement. *Ibid.* 452. *a.*

CREECKS, (*Géogr.*) nation de l'Amérique ſeptentrionale. Leurs mœurs. IV. 452. *a.*

CRELLIUS, (*Jean*) ſa patrie: ſes ouvrages. XI. 285. *b.*

CREMAILLERE, piece d'une pendule ou d'une répétition. IV. 452. *a.* Uſages de cette piece. On l'appelle rateau dans les répétitions à la françoiſe. Où eſt attaché le cordon d'une pendule à répétition. *Ibid. b.*

Cremaillere, en terme d'orfevre en groſſerie; en terme de rubanerie & manufacture en ſoie, uſage des pieces de ce nom. IV. 452. *b.*

CREMAILLERE, (*Serrurerie*) méchaniſme d'uſage dans une ſerrure à pignon : en quoi il conſiſte. La cremaillere eſt encore une piece qui s'applique derriere les guichets des grandes portes. Eſpece de cremaillere appellée temple; *voyez* ce mot. IV. 452. *b.* Autres ſens de ce mot en ſerrurerie. *Ibid.* 453. *a.*

CREMASTER, (*Anatom.*) ſuſpenſeur des teſticules; deux muſcles de ce nom. Leur deſcription. IV. 453. *a.*

Cremaſter, voyez SUSPENSEUR, & *Suppl.* IV. 935. *a.*

CREMATERE, *muſcle* (*Anat.*) *Suppl.* II. 613. *a.*

CREMBALA, (*Muſiq. inſtr. Antiq.*) inſtrument qu'on faiſoit réſonner avec les doigts. Son uſage. *Suppl.* II. 650. *b. Voyez* BURBELIN.

CREME *de chaux* (*Chymie*) III. 265. *a.*

CREME *d'abricots* (*Confiſ.*) *Suppl.* I. 57. *a.*

CREMIEU, *édit de.* V. 392. *a.*

CREMONE, (*Gérard de*) obſervations ſur ce ſavant & ſur ſes ouvrages. XIV. 463. *a.*

CREMONIN, (*Céſar*) philoſophe ariſtotélicien. I. 670. *a.*

CRENEAUX, (*Fortific.*) ce qu'on entend par ce mot. Différence entre les creneaux & l'embraſure. *Voyez* EMBRASURE.

CRENELÉ, (*Blaſon*) étymologie du mot. Origine du crenelé dans les armoiries. IV. 453. *b.*

CRENELÉ, (*Blaſon*) divers meubles d'armoiries qui peuvent prendre ce nom. Tours crenelées. Etymologie de ce mot. *Suppl.* II. 651. *b.*

CRENER, terme de fondeur en caracteres d'imprimerie. 453. *b*. IV.

CRÉOLES, (*Hist. mod.*) familles descendues des premiers Espagnols qui s'établirent en Amérique. Elles sont très-nombreuses.... Mais elles ne peuvent parvenir aux grandes dignités. Effets de cette politique. IV. 453. *b*.

Créoles, altération qu'on a remarquée dans leurs facultés corporelles & intellectuelles. *Suppl.* I. 351. *b*.

CRÊPE, (*Manuf. en soie*) différentes sortes de crêpes. Comment on crêpe. De l'aunage des crêpes. Différentes sortes de crêpes pour les deuils. Origine des crêpes. Des tromperies qui peuvent avoir lieu dans la fabrication & le débit de cette étoffe. IV. 454. *a*.

CRÊPE, (*en terme de perruquier*) IV. 454. *a*.

CRÉPIDES, (*Hist. anc.*) espece de chaussure. IV. 454. *a*.

CRÉPINE, (*Bouton.*) ouvrage travaillé à jour par le haut, & pendant en grands filets par en bas. IV. 454. *a*. Usage des crépines. Ouvriers qui les fabriquent. *Ibid. b*.

CRÉPITATION, (*Chir.*) un des signes de la fracture est la crépitation. Comment on doit faire cette épreuve, pour qu'il en résulte le moins de douleur possible. Il ne faut pas confondre la crépitation avec le craquement qu'on sent en pressant les tumeurs emphysémateuses, & sur-tout avec le cliquétis des articulations. Trois mots synonymes *craquement*, *cliquetis*, *crépitation*. Différence du chirurgien au bailleul, dans l'art de distinguer diverses maladies. IV. 454. *b*.

CRÉPUSCULAIRE, *cercle* (*Astron.*) son abaissement. *Suppl.* I. 7. *b*. Voyez ARC D'ÉMERSION.

CRÉPUSCULE, (*Astronom.*) Il commence & finit quand le soleil est à 18 deg. sous l'horizon. Quelles sont les saisons & les lieux de la terre où les crépuscules ont le plus de durée. Cause des crépuscules. Maniere de déterminer l'abaissement du soleil sous l'horizon au commencement du crépuscule du matin ou à la fin de celui du soir. Différens degrés d'abaissement du soleil, auxquels divers astronomes ont fixé le terme des crépuscules. La raison de ces différences vient de ce que la cause des crépuscules est sujette aux changemens. IV. 455. *a*. Dans les lieux où le soleil ne descend pas de 18 degrés au-dessous de l'horizon, le crépuscule dure toute la nuit. L'élévation du pole & la déclinaison du soleil étant données, trouver le terme des crépuscules. Le crépuscule est un des principaux avantages que nous tirons de notre atmosphere. Képler a prétendu expliquer les crépuscules par le moyen d'une matiere lumineuse répandue autour du soleil. Pourquoi les crépuscules d'hiver sont plus courts que ceux d'été, & ceux du matin plus courts que ceux du soir. Le commencement du crépuscule arrive le matin, lorsque les étoiles de la sixieme grandeur disparoissent. *Ibid. b*. Moyen de trouver l'élévation de l'air par la connoissance de l'heure où commencent & finissent les crépuscules. Cette hauteur a été trouvée par M. de la Hire de 15 $\frac{1}{2}$ lieues. Dans la sphere droite les crépuscules sont plus courts que partout ailleurs. Il y a pour chaque endroit du monde un jour dans l'année où le crépuscule est le plus court qu'il est possible. Du problème qui consiste à trouver ce jour du plus petit crépuscule, l'élévation du pôle étant donnée. Solutions de ce problème. Ce qu'a dit là-dessus M. Jean Bernoulli. Comme cette matiere n'a été traitée dans aucun ouvrage avec assez de détail, l'auteur la met ici dans tout son jour. *Ibid.* 456. *a*. Recherches sur le plus long crépuscule. M. de Maupertuis dans la premiere édition de son astronomie nautique, a résolu en très-grande partie le problème du plus petit crépuscule. *Ibid.* 457. *b*.

Crépuscule, sa durée sous les différentes zones. XVII. 725. *a*, *b*. Sous la zone glaciale en particulier. 731. *a*. Trouver par le globe le commencement & la fin des crépuscules. VII. 713. *a*. Comment l'observation des crépuscules peut faire connoitre la hauteur de l'atmosphere. I. 822. *a*, *b*.

CRÉPUSCULE, (*Mythol.*) Comment les anciens le représentoient. VIII. 891. *b*.

CREQUI, (*le Maréchal de*) son projet de guerre, lorsqu'il fut obligé en 1677 d'agir contre le duc de Lorraine, dont l'armée étoit supérieure à la sienne. VI. 30. *b*.

CREQUIER, (*Blason*) arbre réel selon les uns, selon les autres imaginaire. La maison de Créqui en porte un. Ce que le P. Menestrier dit de cet arbre. IV. 458. *a*.

CRESCENDO, (*Musiq.*) signifie la même chose que *renforcer*, *voyez* ce mot. M. Berger, musicien de Grenoble, a fait entendre à Paris en 1766, un clavecin joint à un petit orgue, dont les sons portoient à volonté le crescendo, sans déplacer les mains, & sans altérer le toucher. Plusieurs facteurs ont tenté inutilement de donner le même avantage au clavecin ordinaire. *Voyez* ÉPINETTE.

CRESCENS, philosophe cynique. IV. 599. *a*.

CRESPIN, (*Jean*) imprimeur. VIII. 625. *b*.

CRESSON, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante, IV. 458. *a*.

Cresson sauvage, *voyez* PASSERAGE & LEPIDIUM.

CRESSON, *d'eau ou de fontaine*, (*Mat. méd.*) ses propriétés. Les médecins ne doivent point le prescrire en décoction. Quelle est la dose de suc qu'on en ordonne. Maniere de le faire entrer dans les bouillons anti-scorbutiques. Eau distillée, extrait de cresson. Maladies dans lesquelles on emploie avec succès le suc de cresson. IV. 458. *a*. Usage extérieur du cresson. Observation sur la maniere de distiller cette plante. Le cresson mangé crud avec les volailles & tous quelques autres viandes rôties, est un assaisonnement très-salutaire. Différentes préparations où l'on fait entrer cette plante. *Ibid. b*.

Cresson alenois. Usage qu'on en peut faire en médecine. Son usage diététique est beaucoup plus commun. IV. 458. *b*.

CRESUS, (*Myth.*) roi de Lydie. Contes que font les historiens sur ce prince, qui méritent bien de trouver place parmi nos fables. *Suppl.* II. 651. *a*.

CRESUS, bataille de Thymbrée où il fut vaincu par Cyrus. XVI. 309. *a*. Traitement qu'il reçut de son vainqueur. XIV. 654. *b*.

CRETACÉES, *eaux*, (*Hist. nat.*) *Suppl.* III. 474. *a*. Comment on les éprouve. *Ibid. Voyez* encore *Suppl.* I. 47. *b*.

CRÊTE DE COQ, (*Anatom.*) éminence de l'os ethmoïde. IV. 458. *b*.

CRÊTE *de coq*, (*Botan.*) espece de pédiculaire. Cette plante n'est point en usage parmi nous. Ses propriétés. IV. 458. *b*.

Crête, en bâtiment. IV. 458. *b*.

Crête, du chemin couvert ou du glacis. IV. 458. *b*.

CRETE. Du mont Ida en Crete. VIII. 489. *a*. Vin de cette isle. XVII. 299. *a*, *b*. Son labyrinthe. IX. 149. *b*. *Suppl.* III. 241. *b*. Ruines de Gortyne dans cette isle. VII. 746. *b*. Magistrats de Crete appellés *cosmes*. IV. 291. *a*. Curete de l'isle de Crete. 575. *b*. Hospitalité des Cretois. XVII. 478. *a*. Droit de soulevement qui leur étoit accordé, lorsque la magistrature abusoit de sa puissance. VIII. 804. *b*. Les Philistins originaires de cette isle, selon D. Calmet. XII. 507. *a*.

CRÊTE, (*Hist. anc.*) aigrette ou panache qu'on mettoit sur le casque. Description de cette sorte d'ornemens. C'étoit une grande gloire d'enlever les aigrettes du casque d'un ennemi. *Suppl.* II. 651. *b*.

Crête de coq, mets délicat, qu'Héliogabale aimoit. *Suppl.* II. 651. *b*.

CRÊTES *de volailles*, (*Cuisin.*) maniere de farcir les crêtes de coqs. *Suppl.* II. 651. *b*. Maniere de les saler. *Ibid.* 652. *a*.

CRETINS, (*Hist. mod.*) observations sur cette sorte d'hommes qui naissent dans le Valais. Ils sont regardés comme les anges tutelaires des familles. Il est difficile d'expliquer la cause du cretinage. Observations de M. le comte de Maugiron sur ces hommes là. IV. 459. *a*.

Cretins, critique de ce qui en est dit dans l'Encyclopédie. Réponse aux auteurs de cette critique. VI. ij. *Preface*.

CREVASSES, maladie de chevaux. V. 212. *a*.

CREVETTE, (*Insectol.*) *voyez*, chevrette d'Amboine.

CREVONS, (*Pêche*) terme usité dans le ressort de l'amirauté de Poitou, *&c.* petites pêcheries formées par la nature entre les rochers. Détails sur ce sujet. IV. 459. *b*.

CREUSER, (*Gravure en bois*) ajuster le bois pour y graver ensuite les lointains & parties éclairées, *&c.* Auteur de cette maniere. Comment elle s'exécute. IV. 459. *b*.

CREUSER, *enfoncer*, (*Synon.*) V. 674. *b*.

CREUSET, (*Chymie*) opérations qui s'exécutent dans le creuset. Ce qu'on appelle *creusets d'essai*. Qualités essentielles d'un bon creuset. Matiere la plus propre à faire les creusets. Comment on peut prévenir l'inconvénient qui résulteroit de ce qu'un creuset est sujet à se fendre ou à casser. Quels sont les défauts des creusets ordinaires. Les creusets de Hesse ont été long-tems fameux parmi les chymistes. IV. 460. *a*. Qualité des creusets ordinaires des fournalistes de Paris. Quels sont les plus excellens creusets qu'on puisse employer. Usage des creusets doubles. Usage de deux creusets pour retirer l'antimoine de sa mine. Usage du creuset comme de capsule à bain de sable. *Ibid. b*.

Creuset, matiere dont on fait les creusets : comment on les fait. VII. 232. *b*. *Suppl.* IV. 517. *b*. 518. *b*. Creuset dans les grosses forges. VII. 157. *a*. Creuset pour les verreries. XVII. 104. *a*, *b*. 123. *b*. 154. *b*. Faire ressuer les creusets. XIV. 192. *b*. Préparation à faire aux creusets destinés à la fonte des métaux précieux. II. 331. *a*. Tenailles dont on se sert dans la docimastique pour ôter les creusets du feu. XVI. 123. *a*, *b*. Creusets représentés, vol. III. des pl. article *Chymie*, pl. 13.

CREUTZER, (*Comm.*) petite monnoie très-commune en Suisse. Sa valeur & ses divisions. Lieux où on la frappe. Lieux où l'on frappe diverses pieces de monnoie dont le creutzer est partie aliquote. *Suppl.* II 652. *a*.

CREUX, (*Arts*) moule dans lequel on fait prendre certaine forme à la cire, au carton, *&c.* Maniere de tirer en carton sur un creux. *Suppl.* II. 652. *b*.

CREUX, (*Marine*) profondeur du vaisseau. Sa dimension. La hauteur du premier pont vers le milieu du navire se trouve fixée par le creux. Creux de l'arriere, de l'avant & du milieu. IV. 461. *a*.

CREUZFARTHEN, (*Hist. mod.*) espece de procession de coutume en Suisse, en mémoire de quelques grands événemens. Cantons où l'on en célebre pour différens sujets. *Suppl.* II. 652. *b.*

CRI, *clameur* : différence entre ces mots. IV. 461. *a.*

CRI *d'armes* ou *de guerre*, (*Hist. mod.*) trace de cette coutume qu'on trouve dans le livre des Juges. Parmi les modernes, nul n'étoit reconnu gentilhomme de nom, d'armes & de cri, s'il n'avoit droit de lever banniere. Les bannerets faisoient le cri dans les batailles. Cri du général ou du roi. Quelquefois il y avoit deux cris, lorsque l'armée étoit composée de deux différentes nations. IV. 461. *a.* Le cri général se faisoit par tous les soldats. Utilité des cris particuliers. Cri dans les tournois. Le cri de la famille appartenoit toujours à l'aîné. Abolition du cri d'armes en 1450. Quel étoit *le mot* qui étoit employé dans le cri. Une autre maniere de cri étoit celui de *l'invocation*. Cris de divers seigneurs. Une troisieme maniere de cri étoit celui de *résolution*. La quatrieme celui *d'exhortation*. La cinquieme celui de *défi*. La sixieme celui de *terreur* ou *courage*. La septieme des cris *d'événemens*. La derniere le cri de *ralliement*. *Ibid. b.* Pourquoi on avoit recours au cri. Ces cris ne sont plus néceffaires ni pratiquables aujourd'hui. Divers peuples qui ont suivi ce même usage. *Ibid.* 462. *a.* *Voyez* COMBAT.

CRI *de la fête*, (*Jurispr. Hist.*) droit qui se paie en certains endroits au seigneur pour l'annonce de la fête du lieu. Ce qu'étoit ce droit dans l'origine. IV. 462. *a.*

CRI *public*, (*Jurispr.*) clameur publique sur un homme pris en flagrant délit. Cri, proclamation, ban, *&c.* Ancienneté de cet usage. Il se pratique encore dans certains cas. Assignation par cri public. IV. 462. *a.*

CRIBLE, *voyez* SAS & TAMIS. Divination par le crible. IV. 290. *a.*

CRIBLER *les grains*, (*Econom. rustiq.*) *voyez* BATTEUR EN GRANGE. Les grains doivent être criblés avant leur transport. *Suppl.* I. 923. *a.*

CRIBLEUX, *os cribleux*, (*Anat.*) IV. 462. *b.*

CRIBRATION, (*Chym. Pharm.*) à quelle fin cette opération est employée. Les instrumens dont on s'y sert sont les différens cribles. Cribles appellés *tamis* : leur usage. Préparation des pulpes par la cribration. Usage des gros gribles. IV. 462. *b.*

CRIC, (*Méch.*) description de cette machine. *Voyez* vol. II des planches, article *Charpenterie*, planch. 51.

Cric, description de celui dont les charpentiers se servent. XIII. 70. *b.* 71. *a.* Cric des marbriers, vol. VIII. des planch. articles *Sculpteur*, *Élévation du marbre*.

CRIC, (*Hist. mod.*) *voyez* POIGNARD.

CRICOARITHÉNOIDIEN, (*Anatom.*) deux paires de muscles qui servent à ouvrir le larynx. Les postérieurs & les latéraux : leur description. IV. 463. *a.* *Voyez Suppl.* III. 708. *a.*

CRICOIDE, (*Anatom.*) cartilage du larynx. Sa description. Son usage. IV. 463. *a.* *Voyez* LARYNX.

CRICO-PHARYNGIA, (*Anatom.*) muscles, *&c.* IV. 463. *a.*

CRICO-THYROIDIEN, (*Anatom.*) premiere paire des muscles du larynx. IV. 463. *a.* *Voyez Suppl.* III. 708. *a.*

CRIE de la ville, (*Jurispr.*) IV. 463. *a.*

CRIE, (*pierre de la*) pierre qui servoit autrefois à l'usage de la crie à Paris. Il y a dans le même lieu une pierre où la cour fait brûler les libelles par la main du bourreau. IV. 463. *b.*

CRIÉE, (*Jurispr.*) des criées chez les Romains. Titres du droit qui ont rapport à nos criées. Ancienneté de cet usage en France. La plupart des coutumes en ont réglé la forme. Les ordonnances contiennent aussi plusieurs dispositions sur cette matiere. On confond quelquefois les criées avec la saisie-réelle, *&c.* Cependant les criées sont des procédures totalement distinctes de la saisie-réelle, & de la vente par décret; ce qu'ont bien observé les derniers auteurs qui ont traité cette matiere. Les criées proprement dites ne sont parmi nous qu'une des formalités des décrets. IV. 463. *b.* Poursuivant criées. Criées appellées *inquants*. Il n'y a aucun délai à observer entre la saisie & la criée. Dispositions de l'édit sur la maniere de procéder aux criées. Du nombre des criées : dispositions des différentes coutumes sur ce nombre. Tems & lieu où les criées doivent se faire. *Ibid.* 464. *a.* Ce que doit contenir le procès-verbal que l'huissier fait pour chaque criée. Formule de l'affiche. Formalité d'usage en Normandie pour la criée des héritages. Du lieu où se font les criées des rentes. Criées pour les offices. *Ibid. b.* Criées des vaisseaux. De la maniere de procéder aux criées en Artois, en Franche-Comté. Suivant l'usage commun, il n'est pas néceffaire de signifier les criées à la partie saisie. Les criées finies on doit les faire certifier. De la certification des criées. Rapporteurs & certificateurs des criées, créés par Henri III, & supprimés ensuite par lui-même; à la place desquels il créa d'autres officiers sous le nom de rapporteurs-vérificateurs des criées. Création des conseillers-rapporteurs des criées en 1606. Toutes ces charges ensuite supprimées. Création des certificateurs des criées. *Ibid.* 465. *a.* Aujourd'hui il y a des justices tant royales que seigneuriales, où le rapport des criées se fait par un certificateur en titre, & d'autres où il se fait par un des procureurs du siege. Comment le poursuivant parvient à la certification des criées. De la qualité & du nombre de ceux dont on doit prendre l'avis sur la validité des criées. Suite des choses à observer sur la certification des criées. De la non-validité des criées. Certains cas où la certification n'est point néceffaire. *Ibid. b.* Il y a quelques pays où l'on ne fait point de certification. Autres observations sur cette matiere. *Ibid.* 466. *a.*

Criée, placards pour les criées. I. 158. *b.* Certificateurs des criées. III. 246. *a.* Chambre des criées. 243. *b.* Conseillers-rapporteurs des criées. IV. 30. *b.* Greffe des criées VII. 921. *a.* Greffier. 927. *a.* Validation de criées. XVI. 821. *a.* Lettres de validation. IX. 429. *b.* Frais de criées. VII. 274. *b.* XI. 580. *b.* Quinte & surabondante criée. XIII. 720. *b.*

CRIEUR *des bans de la ville de Paris*. IV. 466. *a.*

Crieur public. Ancienneté de l'usage des crieurs publics. Usages auxquels ils étoient employés. Droits qu'ils se font attribués. IV. 466. *a.*

Crieur du roi. IV. 466. *a.*

Crieur, fergent-crieur juré. XV. 89. *a*, *b.*

Crieurs de vieilles ferrailles & de vieux drapeaux. IV. 466. *a.*

Crieuses de vieux chapeaux. Regles qu'elles ont soin d'observer entre elles. IV. 466. *b.*

CRILLON : éloge qu'il fit de Henri IV, en sa présence. *Suppl.* II. 690. *b.*

CRIME, *faute*, *péché*, *délit*, *forfait*. Différence entre ces mots. IV. 466. *b.*

CRIME. (*Droit natur.*) On peut ranger les crimes sous quatre classes, *&c.* Les peines que l'on inflige doivent dériver de la nature des crimes. Ce que dit là-dessus M. de Montesquieu. 1. Crimes qui intéressent la religion : quelle en doit être la peine. 2. Crimes contre les mœurs : nature de la peine qui s'y rapporte. IV. 466. *b.* 3. Crimes qui choquent la tranquillité des citoyens : en quoi doit consister la peine de ces crimes. 4. Crimes qui attaquent la sûreté : nature de la peine. Comment on peut juger en général de la grandeur des crimes. De ceux qui ont été commis par plusieurs. Justice des peines qui dérivent de la nature de chaque espece de crimes. *Ibid.* 467. *a.* On ne peut exiger qu'un criminel s'accuse lui-même, & se présente au supplice de gaieté de cœur. Un criminel peut chercher son salut dans la fuite; mais il ne lui est pas permis de se procurer la liberté par de nouveaux crimes. Le souverain ne doit infliger les peines qu'en vue de quelque utilité. Ce que dit Grotius sur ce sujet. Mais le souverain doit sur-tout pourvoir aux moyens de diminuer le nombre des crimes. Maximes importantes sur la matiere des crimes. *Ibid. b.*

Crime. Différence entre faute, crime & forfait. VII. 134. *a*, *b.* Différence entre les crimes que la religion condamne & ceux que les loix humaines punissent. 189. *a.* Le crime ne peut rendre heureux. II. 243. *a*, *b.* De la gloire dans le crime. XVI. 834. *a.*

CRIME, (*Jurispr.*) Il y a des actions réputées criminelles que les loix civiles ne punissent pas. Différence entre *crimes*, *délits & maléfices*. Tout ce qui est défendu par la loi n'est pas réputé crime. Ce qui constitue la nature du crime. Les crimes & les délits se peuvent commettre en quatre manieres, *re*, *verbis*, *litteris*, *& solo consensu*. IV. 468. *a.* Cas de celui qui tue quelqu'un par mégarde. La simple volonté de commettre un crime n'est point punie en justice. Peine de celui qui n'a pas commis le crime, parce qu'il en a été empêché. L'ordonnance de Blois veut que l'on punisse de mort ceux qui se louent pour tuer, outrager, excéder quelqu'un, & ceux qui auront fait avec eux de pareilles conventions, ou qui les y auront induits. Crimes divisés par le droit romain en *privés* & en *publics*. On distinguoit aussi les uns & les autres en *ordinaires* & *extraordinaires* ; distinctions qui ne sont point observées en France. A l'égard des peines, on dit communément qu'elles sont arbitraires en France : ce qu'il faut entendre par là. *Ibid. b.* On distingue en France les crimes capitaux d'avec les délits. Les circonstances qui accompagnent les crimes contribuent beaucoup à les rendre plus ou moins graves. A qui appartient la connoissance des crimes. Maniere de les poursuivre. Diverses observations par rapport aux preuves néceffaires en matiere criminelle. Détails sur les différentes peines qu'on peut infliger aux accusés, selon la qualité des crimes. Des moyens par lesquels les crimes sont éteints & réparés. *Ibid.* 469. *a.* La peine portée par le jugement doit être remise par des lettres de grace. De la prescription par rapport aux crimes. Crime atroce, capital, double, *crimen duorum*. Crimes extraordinaires & crimes ordinaires : ce qu'on entendoit chez les Romains par les uns & les autres. Quelle est la voie par laquelle on poursuit en France la ven-

d'Hoffman. Il paroît de-là, 1°. que, selon Boerhave, la résolution & la coction parfaite sont la même chose; 2°. que la résolution guérissant parfaitement une maladie, sans aucune évacuation, la coction parfaite qui lui est analogue, pourroit aussi n'être point suivie d'évacuation; 3°. que la crise parfaite doit toujours être précédée d'une coction imparfaite, &c. 4°. Boerhave prétend que la cause du mouvement critique est *la vie restante, irritée par la matiere morbifique douée de différentes qualités*; mais comment la matiere cuite, si elle est, comme il le dit, *peu éloignée de l'état de santé*, peut-elle irriter la vie, & causer une révolution subite? c'est ce qu'on a peine à comprendre. *Ibid. b.* Autres passages de Boerhave, d'où il suit, ainsi que de ce qui a précédé, qu'il ne rejettoit pas la doctrine des crises; mais qu'il n'étoit pas bien décidé sur ces matieres, ou du moins qu'il est difficile de pénétrer le plan qu'il s'étoit formé à cet égard..... *Ibid.* 479. *a.* Il a écrit des généralités. Ses propositions ne paroissent pas assez circonscrites. Il n'a pas bien exactement fixé sa façon de penser; tantôt il semble vouloir concilier les modernes avec les anciens; le plus souvent il donne la préférence à ces derniers. Il est fâcheux que le savant M. Haller n'ait pas jugé convenable de toucher à toutes ces questions essentielles, & les seules peut-être qui soient vraiment intéressantes. Boerhave veut que dans l'angine inflammatoire; on ait recours à de promptes saignées, & tout de suite à de forts purgatifs, &c. que dans la péripneumonie inflammatoire; il faut recourir à de promptes saignées pour faire place aux délayans; mais s'il faut suivre ces regles, il n'est plus question des jours déterminés; il n'y a pas même lieu d'attendre la coction & la crise sans les déranger. *Ibid. b.* Vanswieten est plus précis & plus décidé que son maître; il s'explique, au sujet des crises, d'une maniere qui annonce le praticien expérimenté. Il n'est pas douteux que les modernes, qui ont joint la pratique aux principes de l'école de Boerhave, ne fussent très-portés à admettre la doctrine des crises. Chirac étant passé de Montpellier à Paris, on ne sauroit décider dans laquelle de ces universités est né son systême; mais la célébrité de ce systême est due aux médecins de la faculté de Paris. Ses idées sont devenues des loix en France. On a combattu les idées des anciens & celles des chymistes, & sa médecine a été comparée au cartésianisme dans la physique. Peut-être ses disciples sont-ils allé plus loin que lui. L'auteur cite en cet endroit quelques propositions tirées du chiracisme, propres à faire juger du genre de cette médecine. *Ibid.* 480. *a.* Par où l'on voit combien Chirac est éloigné de l'*expecta* des stahliens, & du *quò natura vergit* des anciens. Le chiracisme n'est fondé que sur un nombre infini d'expériences qui se renouvellent chaque jour dans tout le royaume. Témoignage de M. Fizes sur la pratique de cette méthode. Ce n'est pas à dire qu'il ne reste bien des ressources aux défenseurs du systême des anciens. L'on trouve ici des observations de Chirac même, qui paroissent favorables à ce systême. *Ibid. b.* A quoi se réduisent donc les efforts & les projets des médecins *actifs*, qui prétendent diriger la nature, puisqu'ils sont obligés de recourir au compte des jours? La ressource qu'ils veulent se ménager par la liberté de manier & d'appliquer la saignée & les purgatifs, ne vaut pas, à beaucoup près, ce qu'ils imaginent, &c. Leurs saignées sont légeres & leurs purgatifs foibles. *Ibid.* 481. *a.* Au lieu que les médecins, sectateurs des anciens, emploient, comme eux, les remedes à forte dose; mais ils ménagent leurs coups, ils attendent le moment favorable pour placer leurs purgatifs, &c. D'ailleurs il est aisé de faire voir aux chiracistes, que plusieurs de leurs principes ne sont que des hypotheses ingénieuses & hardies. L'auteur cite ici pour exemple, quelques-uns des principes des disciples de Chirac; celui-ci, entr'autres; que la nature livrée à elle-même, procurant des hémorrhagies du nez & des autres parties, on peut, par des saignées artificielles, suppléer aux saignées naturelles. Cette proposition combattue avec beaucoup de force. *Ibid. b.* Il faut donc convenir qu'on s'égare presque nécessairement, lorsqu'on se livre sans réserve au raisonnement en médecine. Confirmation de cette vérité par un passage tiré d'une dissertation de M. de Bordeu pere, *sur les eaux minérales du Bearn.*

Quoique le chiracisme regne en France, il y a des praticiens respectables des pays étrangers qui sont *expectateurs*, & qui ménagent les crises dans les maladies aigues. *Ibid.* 482. *a.* Analyse d'une dissertation de M. Nihell, sur la nature des crises, sur l'attention des anciens & la négligence des modernes, au sujet des crises, accompagnée des réflexions critiques de l'auteur sur les assertions de M. Nihell. *Ibid. b.* Solano, médecin espagnol, dont M. Nihell peut être regardé comme le disciple, est très-décidé en faveur des crises & des jours critiques, & a même fait des remarques importantes à cet égard. Autres auteurs, plus modernes que M. Nihell, favorables à la doctrine des crises, parmi lesquels se trouve l'auteur du *specimen novi medicinæ conspectûs*, 1751, dont on rapporte ici les paroles. M. Quesnay, médecin consultant du roi, considere la nature des crises avec une très-grande sagacité dans son traité *des fievres*, 1753. *Ibid.* 483. *a.* Jugement qu'en porte l'auteur du journal des savans, *Juill.* 1753. *Ibid. b.* L'académie de Dijon avoit proposé, en 1751, d'examiner si les jours critiques sont les mêmes en nos climats, qu'ils étoient dans ceux où Hippocrate les a observés, & quels égards on doit y avoir dans la pratique. Le discours de M. Aymen ayant été couronné, l'auteur en donne ici l'analyse, accompagnée de ses réflexions. *Ibid.* 484. *a.* Dissertation de M. Normand, médecin de Dole, qui s'est placé de lui-même à côté de M. Aymen. Raisons qui ont engagé cet auteur à l'écrire en latin. *Ibid.* 485. *b.* On pourroit la regarder, *veluti elenchum aliquot medicinæ principum sententiarum.* Précis de cette dissertation. Du recueil des theses, dont M. Baron, doyen de la faculté de Paris, vient de faire imprimer le catalogue. Ce catalogue fait connoître parfaitement la maniere de penser des médecins, & les progrès de leurs opinions. *Ibid.* 486. *a.* L'auteur en tire une these, qui a pour titre, *an à rectâ crisium doctrinâ & observatione medicina certior?* soutenue en 1741, sous la présidence de M. Murry, qui en est l'auteur. Précis de cette these, dont M. Aymen a fait un grand usage, & dont il a tiré notamment trois remarques particulieres rapportées en cet endroit.

L'auteur réduit toutes les réflexions qu'il y auroit à faire sur les ouvrages dont il vient de parler, à trois principales.

1°. On ne peut qu'admirer la sagesse de tous ces auteurs modernes, qui se contentent d'admettre la doctrine des crises, comme un tissu de phénomenes démontré par l'observation. *Ibid. b.* Ils ne sont pourtant pas bien d'accord sur l'usage qu'on peut faire de la théorie & des systêmes des nouvelles écoles pour l'explication des crises. On est assez avancé aujourd'hui dans la physique du corps humain, pour tenter au moins de déterminer si les crises sont possibles, & tâcher de chercher une explication de leur méchanisme. Ces efforts feroient un bien considérable au fonds de la doctrine des crises. Pour aider à bâtir ce systême, l'auteur cite ici ce qu'il a dit de relatif à ce sujet dans ses recherches anatomiques sur les glandes. Remarques d'Hippocrate sur le tems où se fait la coction parfaite des alimens. Utilité de cette remarque pour le sujet dont il s'agit. 2°. Remarque sur le fameux passage de Celse, qui accuse les anciens d'avoir fondé leur doctrine des jours critiques, sur les nombres de Pythagore. Comment ce passage a été attaqué. *Ibid.* 487. *a.* Réflexion en faveur de Celse. 3°. Quels que soient les travaux des modernes qui ont été cités, il ne faut pas croire que les anti-critiques demeurent sans ressource. Inutilité de la connoissance des crises, selon ces derniers. *Ibid. b.* Comment doit se conduire le véritable médecin, suivant leurs principes. *Ibid.* 488. *a.* Questions importantes que doivent tâcher d'éclaircir tous les médecins qui sont sincérement attachés aux progrès de l'art. Méthode à suivre pour éclaircir ces questions. Le point principal seroit que les observations fussent bien faites & bien constatées. Talens que doit avoir un sage observateur. *Ibid. b.* Quels sont les médecins les plus propres à faire des observations utiles à éclaircir la matiere des crises. *Ibid.* 489. *a.*

Crise. Obscurité que le galénisme a répandue dans la supputation des jours critiques. VII. 437. *a.* Le systême de Galien sur les crises combiné avec l'influx lunaire. VIII. 730. *b.* Utilité qu'on tire de l'observation du pouls pour la prédiction des crises. Histoire des découvertes faites sur ce sujet. XIII. 229. *a*, *b.* Analyse de l'ouvrage de M. Bordeu, sur les pouls critiques. 230. *a*, *b*, &c. De l'attention à ménager les crises, *voyez* EXPECTATION. Crise imparfaite. *Suppl.* I. 152. *b.*

CRISTALLIN, (*Anat. Physiol.*) il se trouve constamment dans les animaux fournis de sang. Les insectes en sont dépourvus. Sa forme & sa convexité dans différentes especes d'animaux. *Suppl.* II. 654. *a.* Sa densité. Variation de sa couleur selon l'âge. Place qu'il occupe dans l'œil. Capsule du cristallin. Eau qui se trouve entre le cristallin & cette capsule. Vaisseaux de l'humeur cristalline. *Ibid. b.* Comment la membrane du cristallin est affermie. Ses différentes attaches. Description de sa substance même, & des lames qui la composent. *Ibid.* 655. *a.* *Voyez* CRYSTALLIN.

CRISTE ou *crête marine*, (*Botan.*) espece de pourpier de mer. Sa description. Usages qu'on en fait. Maniere dont on la prépare pour s'en servir ensuite en salade. Lieux où croît la meilleure criste. Comment s'en fait la cueillette. IV. 489. *b.*

CRISTOPHORIENNE ou *actæa*, si cette plante est un poison. I. 115. *a.* VIII. 146. *a*, *b.*

CRITHEIDE, mere d'Homere. XV. 244. *a.*

CRITHOMANCIE, (*Divin.*) divination par la pâte & la farine des sacrifices. Etymologie de ce mot. Vieilles femmes qui ont pratiqué cette superstition dans le christianisme. IV. 489. *b.*

CRITIAS, sculpteur ancien. XIV. 819. *a.*

CRITIQUE, (*Belles-lettr.*) auteur qui s'adonne à la criti-

que. Diverses sortes d'écrivains compris sous ce nom. 1°. Ceux qui se sont appliqués à rassembler les ouvrages de chaque auteur & à en faire le discernement ; 2°. ceux qui ont éclairci des points obscurs d'histoire ; 3°. ceux qui ont recueilli d'anciens manuscrits. IV. 489. *b.* 4°. ceux qui ont fait des traités des plus célebres bibliotheques ; 5°. ceux qui ont composé des catalogues raisonnés d'auteurs ; 6°. les commentateurs ou scholiastes des auteurs anciens ; 7°. tous les auteurs qui ont écrit de la philologie sous divers titres, souvent extraordinaires & bizarres, *&c*, *&c. Ibid.* 490. *a.*

Critiques comparés aux chauderons de Dodone. III. 254. *a.* Objets dont s'occupoient les critiques des 16 & 17 siecles. VII. 599. *b.* Plaisir dont se privent au spectacle les froids critiques. *Suppl.* IV. 640. *b.*

Critique, censure : différence entre ces deux mots. IV. 490. *a.*

CRITIQUE, (*Belles-lettr.*) deux points de vue sous lesquels on peut la considérer. 1°. La critique est ce genre d'étude à laquelle nous devons la restitution de la littérature ancienne. Cahos où les premiers commentateurs ont trouvé les ouvrages les plus précieux de l'antiquité. Difficulté qu'ils doivent avoir eue à le débrouiller. Estime & reconnoissance qu'ils méritent. IV. 490. *a.* Cette partie de la critique comprendroit encore la vérification des calculs chronologiques, si ces calculs pouvoient se vérifier. 2°. La critique est un examen éclairé & un jugement équitable des productions humaines.

Critique dans les sciences. Elles se réduisent à trois points, la démonstration des vérités anciennes, l'ordre de leur exposition, la découverte des nouvelles vérités. Les vérités anciennes sont ou de fait ou de spéculation. Les faits sont ou moraux ou physiques : les premiers composent l'histoire des hommes. Comme l'histoire sainte est révélée, il seroit impie de la soumettre à l'examen de la raison. Quelle est la maniere de la discuter pour le triomphe même de la foi. Quel est l'objet de la critique dans l'histoire profane. IV. 490. *b.* Les faits purement physiques composent l'histoire naturelle. Comment la vérité s'en démontre, ou en répétant les observations & les expériences ; ou en pesant les témoignages, si l'on n'est pas à portée de les vérifier. Circonspection qu'un critique doit apporter dans ses décisions. Il est des vérités que la distance des lieux & des tems rend inaccessibles à l'expérience : comment la critique parvient jusqu'à elles. Il y a quelquefois plus de mérite à retrouver la voie par où l'inventeur est parvenu à telle vérité, qu'il n'y en a eu à la découvrir. *Ibid.* 491. *a.* On ne peut établir des regles pour l'investigation des vérités physiques : ce que doit faire le critique pour suppléer au défaut de ces regles. Le point essentiel dans l'étude de la nature est de découvrir les milieux des vérités connues, & de les placer dans l'ordre de leur enchaînement : tels faits paroissent isolés, dont le nœud seroit sensible s'ils étoient mis à leur place. C'est à cet ordre lumineux que le critique devroit sur-tout contribuer. Il est pour les découvertes un tems de maturité avant lequel les recherches semblent infructueuses. Une vérité attend, pour éclorre, la réunion des élémens. Les germes ne se rencontrent & ne s'arrangent que par une longue suite de combinaisons. *Ibid. b.* C'est cette espece de fermentation de l'esprit humain que le critique doit observer avec soin, suivre pas à pas la science dans ses progrès, marquer les obstacles qui l'ont retardée, & comment ces obstacles ont été levés. Avantages que nous retirerions de la réforme qu'opéreroient ces travaux du critique. Cette réduction feroit encore plus considérable dans les sciences abstraites : quel feroit l'emploi du critique dans cette partie. Eloge de MM. Fontenelle & Bayle considérés comme critiques. *Ibid.* 492. *a.*

Critique dans les arts libéraux. Tout homme qui produit un ouvrage dans un genre auquel nous ne sommes point préparés, excite aisément notre admiration. Comment nous nous formons un modele intellectuel au-dessus de toutes les productions existantes, auquel nous rapportons les ouvrages que nous jugeons. *Ibid.* 492. *a.* En quoi consiste la différence entre un critique supérieur, un critique subalterne & un critique ignorant. De la critique & du goût en matiere *d'architecture & d'harmonie.* Le sentiment du beau physique, à ces deux égards, dépend essentiellement du rapport des objets avec nos organes, *&c.* Le critique supérieur consulte le goût des différens peuples, il les voit réunis sur des beautés essentielles qui ne vieillissent jamais ; il forme son modele intellectuel de ce qui l'affecte le plus dans les modeles existans, il supplée au défaut de l'un par les beautés de l'autre, & se dispose ainsi à juger, non-seulement des faits par les faits, mais encore par les possibles. *Ibid. b.* Il usera de la même liberté dans la composition de son modele en *harmonie.* Réduite à la beauté physique des accords, elle n'exige, comme l'architecture, qu'un sens exercé par l'étude, éprouvé par l'usage, rebelle à l'opinion. Mais dès que la mélodie vient donner de l'ame & du caractere à l'harmonie, au jugement de l'oreille se joint celui de l'imagination, du sentiment, de l'esprit lui-même, *&c.* Dans la *sculpture & la peinture*, c'est peu d'étudier la nature en elle-même, c'est peu d'étudier les productions de l'art, il faut prendre de l'un ce qui manque à l'autre, *&c.* Quelles doivent être les études, les observations, les recherches des artistes en ces deux genres. *Ibid.* 493. *a.* Ineptie de certains critiques qui s'érigent en juges de tableaux. On ne juge point un tableau d'après des tableaux : c'est la nature qu'il faut avoir étudiée sous telle & telle face pour en juger l'imitation.

De la critique littéraire. Assemblage de connoissances & de goût dont se forme un critique supérieur dans le genre historique. De l'éloquence & de la morale : leur objet est de rendre la vérité sensible & la vertu aimable. Principe de sensibilité, de droiture, de noblesse & d'élévation que doit avoir en soi le critique en éloquence & en morale. *Ibid. b.* La vraie éloquence étant l'émanation d'une ame à la fois simple, forte, grande, & sensible, il faut réunir toutes ces qualités pour y exceller, & pour savoir comment on y excelle. Par la même raison, un critique en morale doit avoir en lui, sinon les vertus pratiques, du moins le germe de ces vertus. Il ne seroit pas à souhaiter que ce critique fût exempt de passions & de foiblesses ; il faut juger les hommes en homme vertueux, mais en homme. C'est dans l'examen de l'histoire qu'il seroit à souhaiter qu'un philosophe osât appeller au tribunal de la vérité, des jugemens que la flatterie & l'intérêt ont prononcés dans tous les siecles. Le critique doit aller plus loin contre le préjugé : il doit non-seulement juger chaque homme suivant les mœurs de son siecle & les loix de son pays, mais encore les loix & les mœurs de tous les pays & de tous les siecles, suivant les principes invariables de l'équité naturelle. *Ibid.* 494. *a.* Grande utilité de ce genre de critique. Montaigne moins irrésolu, eût été un excellent critique dans la partie morale de l'histoire. L'Auteur de l'esprit des loix est celui dont elle auroit besoin dans cette partie.

De la critique en poésie, & particuliérement de celle qui a pour objet le poëme dramatique & l'épopée. Talens & connoissances que suppose la critique par rapport à la comédie. *Ibid. b.* Par rapport à la tragédie, quels doivent être l'étude du critique & le modele intellectuel qu'il doit se former. Ce même modele doit s'appliquer à la partie dramatique de l'épopée. Mais lorsque le poëte paroît & prend la place de ses personnages..... qui osera le suivre dans son enthousiasme, si ce n'est celui qui l'éprouve ? *Ibid.* 495. *a.* C'est en grand qu'on doit critiquer les grandes choses ; il faut donc les concevoir en grand, c'est-à-dire, avec la même force, la même élévation, la même chaleur qu'elles ont été produites. Il suit des principes qu'on vient d'établir, qu'il n'y a de critique universellement supérieur, que le public. Dans quel sens on peut dire qu'on naît avec le talent de la critique. Il n'est pas vrai qu'il y ait eu dans les arts & la littérature d'excellens juges qui ne possédoient point toutes les qualités dont on a parlé. Réflexions sur Boileau. Ce critique n'a jamais bien jugé que par comparaison. Delà les erreurs où il est tombé dans ses jugemens, lorsque les objets de comparaison lui ont manqué. Il a peu imaginé, comment auroit-il été bon juge dans la partie de l'imagination ? Comment auroit-il été vrai connoisseur dans la partie du pathétique, lui à qui il n'est jamais échappé un trait de sentiment ? *Ibid. b.* Les critiques qui n'ont pas eu le germe en eux-mêmes, ont tout rapporté aux modeles existans. Mais un critique supérieur exhortera le poëte à *aller au grand, il n'importe par quelle voie.* Divers préceptes qu'il lui adressera. *Ibid.* 496. *a.* Le critique subalterne, au contraire, l'accoutume au joug des regles, il n'en exige que l'exactitude, & il n'en tire qu'une obéissance froide & qu'une servile imitation. A mesure que le goût devient plus difficile, l'imagination devient plus timide & plus froide. On ne sauroit dire cependant que le bon goût soit un obstacle au génie. Réponse de l'auteur à cette objection. Portrait du critique ignorant. On a vu le tems où ces critiques ne manquoient ni de lecteurs ni de mécènes. *Ibid. b.* Ce que disoit Racine de ces petits auteurs infortunés. De quelle sorte de gens ils peuvent attendre approbation & protection : dangereuse influence de leurs jugemens tout méprisables qu'ils sont. Avantage que retireroit la république littéraire, si les auteurs blanchis dans de savantes veilles daignoient présider aux essais des jeunes gens & les guider dans la carriere. *Ibid.* 497. *a.*

CRITIQUE, (*Belles-lett.*) cet art a pour fondement l'amour des lettres, & le goût du vrai. Ce n'est point l'art de faire rire & d'amuser la malignité, travail frivole, aisé, méprisable. *Suppl.* II. 652. *b.* La rareté des bons critiques prouve bien la difficulté du genre. Principales qualités qu'ils doivent réunir. Mépris qu'attire sur le censeur une critique injuste ou fausse. Portrait du vrai critique. *Ibid.* 653. *a, b.* Le critique considéré sous la qualité d'écrivain. La modestie doit être une de ses qualités essentielles. *Ibid.* 654. *a.*

Critique. Différence entre la satyre & la critique. XIV. 700. *b.* Les critiques distinguées en réelles & personnelles. XII. 433. *a.* On ne sait ordinairement ni exercer la critique ni la soutenir. *Suppl.* I. 75. *a.* 1°. *Critique dans les sciences.*

cile de Plaisance & prêchée dans celui de Clermont. Elle servit de prétexte à une infinité de gens pour se livrer à leurs désordres. Le rendez-vous est à Constantinople. L'hermite Pierre marche à la tête de 80000 brigands ; ils sont exterminés, & il n'en revient que 20000. Seconde croisade conduite par Godescal. Troisieme croisade contre les Juifs : la Hongrie fut le tombeau de ces assassins, &c. &c. Croisés commandés par Godefroi de Bouillon : autres croisés qui se joignirent à eux. *Ibid.* 503. *a.* Histoire de leur expédition. Etat des chrétiens en Orient, lorsque le pape Eugene III proposa une autre croisade : histoire de cette croisade. Jérusalem reprise par Saladin. Nouvelle croisade conduite par l'empereur Fréderic Barberousse. Mort de l'empereur. Celle de son fils, duc de Souabe. *Ibid. b.* Mauvais succès des rois de France & d'Angleterre. Croisade commandée par Baudouin, comte de Flandres. Suite de cette croisade. Un moine Breton, nommé Erlouin, entraîna une multitude de ses compatriotes. Une reine de Hongrie se croisa avec quelques-unes de ses femmes, &c. Il n'y a jamais eu d'exemple d'une frénésie aussi générale & aussi constante. Croisés commandés par Jean de Brienne. *Ibid.* 504. *a.* Expédition de Thibaut. Irruption des Corasmins ; irruption des Turcs. Etat des chrétiens d'Orient, lorsque S. Louis médita sa croisade. Histoire de cette expédition. Croisade entreprise *pour l'extirpation des infideles.* Histoire de cette croisade commandée par S. Louis. *Ibid. b.* Croisade entreprise *pour l'extirpation du paganisme.* Elle fut prêchée en Danemarck contre les païens du Nord. On perdit beaucoup de monde, & personne ne fut converti. Croisade entreprise *pour l'extirpation de l'hérésie :* Elle fut formée contre les Vaudois des vallées du Piémont, les Albigeois de la ville d'Alby. Le Languedoc fut ravagé, &c. Et l'institution de l'inquisition en Europe fut une fin digne de couronner cette expédition. Résumé de toutes les pertes faites par les chrétiens dans ces différentes croisades. *Ibid.* 505. *a.* Ouvrages à consulter. *Ibid. b.*

Croisades, différentes croix des nations croisées. IV. 510. *b.* Indulgences qui furent accordées aux croisés pour la conquête de la terre sainte. VIII. 690. *b.* Précis de l'histoire des croisades entreprises sur la fin du onzieme siecle. 511. *a.* Interdit prononcé par Calixte II sur les terres des croisés qui n'accompliroient pas leurs vœux. 816. *a.* La seconde croisade prêchée à Vezelay par S. Bernard, XVII. 226. *b.* & entreprise par l'empereur Conrad III. *Suppl.* II. 553. *a.* Sort des croisés à Ptolémaïs. XIII. 548. *b.* Empire des Latins que les croisés fonderent. IX. 302. *a.* Deux expéditions de S. Louis pour les croisades. XII. 891. *b.* 892. *a. Suppl.* III. 795. *b.* Cruautés des croisés. IV. 518. *b.* Leur fanatisme. VI. 395. *b.* La lepre répandue en Europe par les croisades. IX. 396. *a.* Croisade contre les Albigeois. I. 246. *a. V.* CROISÉS.

CROISÉE, (*Archit.*) *fenêtre.* Etymologie de ce dernier mot. Le mot de croisée est plus universellement reçu. D'où vient l'usage de ce mot. Les croisées sont une des parties de la décoration la plus intéressante. La trop grande quantité d'ouvertures nuit à la décoration du dehors. Il est vrai que les anciens architectes sont tombés dans un excès opposé. Cette vicissitude provient, sans doute, de ce que la plupart des architectes ont regardé les beautés de leur art comme arbitraires. Le moyen de prévenir cet abus est de concilier le rapport des pleins avec les vuides d'un mur de face. IV. 505. *b.* Pour cet effet, les trumeaux doivent avoir de l'analogie avec leur baie ; de sorte que si les croisées doivent être plus ou moins élégantes, selon l'expression du bâtiment, les trumeaux doivent aussi se ressentir de cette même expression..., à l'exception des encoignures des avant-cours & des pavillons des bâtimens, qu'il faut tenir plus larges, &c. La proportion des croisées consiste à leur donner une largeur relative à leur hauteur, selon la solidité & l'élégance du bâtiment. Regle à suivre pour cet objet. Observations sur la forme qu'on doit donner aux croisées. *Ibid.* 506. *a.* Ce qu'on entend par la richesse des croisées : regles de goût qu'il faut suivre en l'employant. Croisées attiques ; croisées mezanines ; croisées atticurgues ; croisées à balcon ; croisées à banquettes ; croisées en tour ronde, &c. *Ibid. b.* Voyez les planches d'architecture, vol. I.

Croisée. De la maniere dont les Romains suppléoient au défaut de fenêtres. IX. 815. *b* 890. *b.* X. 77. *b.* Des croisées considérées comme ouvrage de menuiserie. X. 351. *b.* 352. *a.* VII vol. des planches, menuiserie en bâtimens, planches 5 & 6. Croisée des attiques. I. 845. *a.* Croisées à petits bois en fer. IX. vol. des planch. ferrurerie, planch. 41. Vitraux de croisées. XVII. 816. *b.* 827. *b.* IX. vol. des pl. ferrurerie, planch. 39. Porte croisée & porte de croisée. XIII. 134. *a.*

Croisée d'ogives. IV. 506. *b.*

CROISÉE d'un ancre. (*Marin.*) IV. 506. *b.*

CROISÉE. (*Couverturier.*) IV. 506. *b.*

Croisée, terme d'épinglier, d'horloger, de menuiserie, d'orfevre en grosserie. IV. 506. *b.*

CROISER, (*Jurispr.*) marquer d'une croix sur la déclaration de dépens les articles dont on se plaint. A quelle occasion cela se pratique. Lorsque l'appel n'est que sous deux croix, il faut se pourvoir à l'audience ; ce qu'on doit faire lorsqu'il est de plus de deux croix. Amendes auxquelles peut être condamné l'appellant : comment il évite la multiplicité des amendes. Si la taxe est infirmée, on ordonne que les articles croisés seront réformés. IV. 507. *a.*

Croiser. Observation sur les articles croisés. IV. 858. *a. Voyez aussi* CROIX. 510. *a.*

Croiser. Divers usages de ce mot en marine, charpenterie, jardinage, manufacture en soie. IV. 507. *a.*

CROISÉS, (*Hist. mod.*) gentilshommes & soldats qui s'unissoient pour la conquête de la terre sainte. Pourquoi ils furent appellés croisés. Autres significations de ce mot. IV. 507. *b. Voyez* CROISADES.

CROISETTE, (*Botan.*) caractere de cette plante. Ses propriétés en médecine. Dans quel cas on l'emploie. Usage de sa décoction dans du vin. IV. 507. *b.*

CROISETTE. (*Blason*) Voyez vol. II. des planch. Blason. planch. 4.

CROISIERS, (*Hist. eccl.*) congrégation de chanoines réguliers. Trois ordres de ce nom. Origine de ces ordres. Alexandre VII. les supprima en 1656. Ce que Mathieu Paris dit de ces religieux. Monasteres qu'il y a eu de cet ordre en Angleterre & en Irlande. IV. 507. *b.* Par qui furent fondés les croisiers de France & des Pays-Bas en 1211. Origine des croisiers ou porte-croix avec l'étoile en Boheme. Etat actuel de cet ordre. *Ibid.* 508. *a.*

CROISSANT, (*Astronom.*) Etymologie du mot. Cornes de la lune. IV. 508. *a.* Croissant se dit aussi de la lune en décours. Cause qui fait appercevoir le reste du globe de la lune, lorsque son croissant est encore mince. *Ibid. b.*

CROISSANT, (*Géom.*) quantité croissante. Exemples dans l'hyperbole & dans le cercle. IV. 508. *b.*

CROISSANT, (*Hist. mod.*) ordre militaire institué par René d'Anjou, roi de Sicile. Croissant d'or que portoient les chevaliers en 1448. Ce qui donna lieu à l'établissement de cet ordre. Habit des chevaliers. Quel en étoit le nombre. Qualités qu'il falloit avoir pour entrer dans cet ordre. Formule du serment qu'ils prêtoient. Cet ordre étoit sous la protection de S. Maurice. IV. 508. *b.*

Croissant. (*l'ordre du*) Son institution. Engagemens que prenoient les chevaliers. Habits de l'ordre dans les cérémonies. Marques de cette chevalerie. Nombre des chevaliers. *Suppl.* II. 655. *b. Voyez* vol. II. des planches, blason, planch. 26.

Croissant en Turquie. (*l'ordre du*) Son institution. Marque de l'ordre. *Suppl.* II. 656. *a.*

Croissant, ordre du double croissant. XI. 59. *b.*

Croissant, symbole employé dans quelques médailles. XVI. 202. *b.*

CROISSANT. (*Blason*) De toute antiquité la ville de Bysance avoit pris le croissant pour symbole. Croissant montant. Croissans adossés. IV. 508. *b.* Croissant renversé ou couché. Croissans tournés. Croissans contournés. Croissans affrontés ou appointés. *Ibid.* 509. *a.*

CROISSANT, (*Blason*) meuble d'armoirie. Ses différentes positions. *Suppl.* II. 655. *b.*

Croissant tourné. XVI. 477. *a.*

Croissant. Usage de ce mot en divers arts. IV. 509. *a.*

CROIX, (*Hist.*) étymologie de ce mot, selon le P. Pezron. La croix étoit le supplice des malfaiteurs. On la plantoit en divers endroits pour inspirer de la terreur aux scélérats. Constantin abolit ce supplice. Chez quels peuples il avoit été en usage. Divers sentimens des critiques sur la maniere du crucifiement. IV. 509. *a. Voyez* CRUCIFIEMENT.

CROIX, (*Astron.*) Constellation méridionale. Ascension droite & déclinaison de sa principale étoile. *Suppl.* II. 656. *a.*

CROIX. (*Invention de la sainte*) Origine de cette fête. Eglise bâtie à Rome en l'honneur de la croix. Ce que Théodoret raconte sur la maniere dont la vraie croix fut trouvée. Ce que dit là-dessus S. Paulin. IV. 509. *b.*

CROIX. (*Exaltation de la sainte*) En mémoire de quel événement cette fête est célébrée. IV. 509. *b. V.* EXALTATION.

Croix : adoration de la croix. I. 144. *a.* Vision céleste de la croix dont Constantin se vanta : examen des preuves sur lesquelles on a prétendu appuyer la certitude de cet événement. XVII. 348. *a, b.* — 354. *a.* Croix d'autel. VIII. vol. des planch. Orfevre grossier, planch. 2.

Croix, (*Porte-*) clerc qui porte une croix devant le prêtre dans les occasions solemnelles. La même cérémonie a lieu devant le pape, devant un patriarche, devant les primats, métropolitains, &c. Origine de cet usage pour les quatre patriarches d'Orient. Archevêques & évêques auxquels les papes ont accordé la croix. Comment sont faites les croix de papes, archevêques, évêques. Marque d'honneur accordée au patriarche de Constantinople & à quelques métropolitains d'Orient. IV. 509. *b.*

Croix pectorale que les évêques & archevêques portent pendue au cou. Pourquoi on la nomme *pectorale.* IV. 509. *b.* Les abbés & abbesses en portent aussi. Reliquaire d'argent

gent pendu au cou de S. Grégoire. Ce que les papes ont voulu imiter par cette croix. *Ibid.* 510. *a.*

CROIX, (*Ordre de la*) *ou* CROISADE, ordre de chevalerie composé seulement de dames. Institution de cet ordre en 1668. IV. 510. *a.*

Croix, (*Religieux de la Sainte-*) XIII. 139. *b.*

Croix étoilée; (*l'ordre des dames de la*) Son institution. Marque de l'ordre. *Suppl.* II. 656. *a. Voy. II. vol. des pl. Blason*, *pl.* 24.

Croix de saint André. Elle est l'instrument du supplice de ceux qu'on condamne à la roue. IV. 510. *a. Voyez* ROUE.

Croix, (*Filles de la*) communauté de filles instituée en 1265. Leurs occupations. On les distingue en deux sortes. IV. 510. *a.*

Croix, (*Maison des sœurs de la*) à Ruel. *Suppl.* IV. 689. *b.*

Croix, (*Jugement de la*) en usage en France au 9e. siecle. IV. 510. *a. Voyez* EPREUVE.

CROIX, (*Jurisp.*) marque qui désigne les articles des dépens dont on est appellant. *Voyez* CROISER. Ce que signifie *croix de cens.* IV. 510. *a.*

Croix marquée par quelqu'un qui ne fait pas écrire. IV. 510. *a.* Maniere dont se signoit Héribald, comte du palais, sous le regne de Louis le débonnaire. Cette signature ne peut rendre un acte valable. *Ibid. b.*

CROIX; (*Blason*) comment on la définit. Elle n'occupe pas toujours le même espace dans le champ de l'écu. A qui cette armoirie étoit réservée originairement. Pourquoi elle devint fréquente. Différentes croix que portoient les nations de l'Europe dans les expéditions des croisades. Noms de trente-neuf différentes croix usitées dans le blason. Septante-deux sortes de croix différentes dont la Colombiere fait mention. IV. 510. *b.* Différens auteurs qui ne s'accordent pas sur le nombre des croix dans le blason. Description des principales croix. Noms des maisons auxquelles elles appartiennent. *Ibid.* 511. *a.*

CROIX, (*Blason*) piece honorable de l'écu. Différentes sortes de croix. Croix chargées, cantonnées. Croisettes. Origine des croix dans les armoiries. *Suppl.* II. 656. *a.* Voyez *II. vol. des pl. Blason pl.* 3 & 4, & *pl.* 1 *du Blason. Suppl.*

Croix, piece honorable. *Suppl.* IV. 367. *a.* Cantons de la croix. *Suppl.* II. 216. *b.* Croix de S. Antoine. *Suppl.* IV. 930. *b.* Croix bourdonnée. *Suppl.* II. 41. *b.* Chargée. 329. *a.* Clechée. III. 519. *b. Suppl.* II. 459. *a.* Croix clechée, vuidée, pommetée & alesée. *Suppl.* IV. 1003. *b.* Componée, *Suppl.* II. 534. *b.* denchée, 692. *a.* cordée. IV. 213. *a.* Des croix peintes sur les drapeaux. V. 711. *a.* Croix du S. Esprit. 973. *b.* Croix écartelée. *Suppl.* II. 748. *a.* Croix étoilée, VI. 67. *b.* fendue en pal, 490. *b.* à fer de fourchette. 501. *a. Suppl.* III. 109. *b.* Croix formée, VII. 181. *b.* fourchée, 225. *a. Suppl.* III. 109. *a.* fretée, *Suppl.* III. 147. *b.* givrée, VII. 676. *b.* herminée, VIII. 172. *a.* losangée. *Suppl.* III. 780. *a.* Croix de passion. XII. 153. *a.* Croix patriarchale. 175. *a. Suppl.* IV. 258. *b.* pattée, *Ibid.* Croix au pié-fiché, 370. *b.* portée, XIII. 137. *a.* potencée, 181. *b.* XV. 936. *b.* recroisettée, *Suppl.* IV. 592. *a.* Croix de Toulouse, *Suppl.* II. 707. *a.* vuidée, engrelée. XVII. 574. *b.*

CROIX *de Jérusalem* ou *de Malthe.* (*Botan.*) Description de cette plante, de sa fleur & de son fruit. Elle vient dans toute sorte de terre. Elle aime le soleil. IV. 512. *a.*

CROIX, (*Archit.*) monument de piété qui se plaçoit en divers lieux. Elles semblent réservées pour les cimetieres & les devants des églises. On appelle aussi *croix* les amortissemens placés au-dessus des portails & des faîtes des monumens sacrés. Croix grecque ou latine dans une église. IV. 512. *a.*

Croix, espece de croix sur les chemins, appellée *montjoie.* X. 687. *a.*

CROIX, *pierre de* (*Minéral.*) IX. 802. *b.* XII. 577. *a.* VI. vol. des pl. crystallisations, pl. 8.

Croix, usage de ce mot en marine, charpenterie, en manufacture de drap, manufacture de fer-blanc, en terme de fourbisseur. IV. 512. *a.*

CROIX, (*pleine*) en serrurerie. XII. 756. *b.*

CROIX, faire la croix à courbettes, à ballotades. (*Maneg.*) IV. 512. *b.*

CROIX, (*Metteur en œuvre*) Croix à la dévote. Croix d'évêque. IV. 512. *b.*

CROIX; (*Monnoyage*) tems où a cessé en France l'usage des monnoies à croix. IV. 512. *b.*

Croix de S. André; terme de riviere. IV. 512. *b.*

CROIX *de cerf*, (*Vénerie.*) os que l'on trouve dans le cœur du cerf. Ses prétendues propriétés. IV. 512. *b.*

Croix ou pile. (*Analise des hazards*) On demande combien il y a à parier qu'on amenera croix en jouant deux coups consécutifs. Réponse qu'on trouve dans tous les auteurs, suivant les regles ordinaires. Inexactitude de cette réponse. IV. 512. *b.* Autre question : Pierre joue contre Paul à condition que si Pierre amene croix du premier coup, il paiera un écu à Paul; s'il n'amene croix qu'au second coup, deux écus; si au troisieme coup, quatre, & ainsi de suite Quelle seroit l'espérance de Paul, selon les regles ordinaires de l'analise. Tentatives pour résoudre cette difficulté, qui se trouve dans les *mém. de l'acad. de Pétersb.* V. Réflexions de l'auteur sur cette question. *Ibid.* 513. *a.* Considérations qu'il faudroit faire entrer dans les problêmes concernant les jeux, pour rendre leurs solutions plus complettes. *Ibid. b.*

Croix ou pile; voyez *pile.* XII. 620. *b.* Objections qui ont été faites sur ce qui est dit dans l'article *Croix ou pile* de l'Encyclopédie, de la maniere de calculer l'avantage à ce jeu. VII. 420. *b.* 421. *a.*

CROIX; (*François Gradé de la*) sa patrie; ses ouvrages. IX. 882. *a.*

CROIX; (*Jean-André de la*) ses ouvrages en chirurgie. III. 352. *b.* Emplâtre d'André de la Croix. V. 589. *a.*

CROMORNE, jeu d'orgue : description de ce jeu, sa situation dans l'orgue. En quoi il differe de la trompette. IV. 513. *a.*

CROMORNE, (*Luth.*) origine de ce mot. *Suppl.* II. 656. *a.* Description de cet instrument. *Ibid. b. Voyez* TOURNEBOUT.

CROMWEL, (*Thomas*) principaux événemens de sa vie. XIII. 586. *b.*

CROMWEL, (*Olivier*) lieu & tems de sa naissance. VIII. 354. *b.* Observations sur sa mere. XVII. 606. *a*, *b.* Histoire de son protectorat. XIII. 503. *b.* Son portrait : prospérité de l'Angleterre sous son regne : successeur qu'il se donna : ses funérailles : historiens qui ont écrit sa vie : son éloge funebre. VIII. 355. *a.* Portrait de Cromwel. VI. 57. *a.* Celui qu'en a fait M. de Voltaire. XIII. 155. *a.* Lettre de Cromwel à Jean Sadler. XV. 704. *a.* Maxime perfide avancée du tems de Cromwel. X. 215. *a.*

CROMWEL, (*Richard*) fils du précédent. XIII. 504. *a*, *b.*

CRON ou *cran*, (*Minéral.*) terre ou sable formé par des fragmens de coquilles. Le cron est très-propre à fertiliser les terres. Il y a lieu de croire que la craie se forme de cette sorte de sable. IV. 513. *b.*

CRONIENES. (*Myth.*) Les cronienes des Grecs étoient les mêmes que les saturnales des Romains. Immolation qu'on faisoit à Rhodes dans cette solemnité. IV. 514. *a.*

CROQUART, (*Monn.*) voyez POLARD.

CROQUE-NOTE ou *croque-sol*, (*Musiq.*) nom donné à ces musiciens qui exécutent sans sentiment, sans expression, sans goût. *Suppl.* II. 656. *b.*

CROQUIS, *pensée*, *esquisse*, (*Dessin*) différences dans la signification de ces mots. XII. 310. *b.*

CROSSE, (*Hist. eccl.*) ce qu'étoit dans l'origine ce bâton pastoral. Premiere mention qui en est faite dans l'histoire de France. Crosse d'un prétendu archevêque rompue dans le concile de Nimes. Il n'y avoit que les patriarches en Orient qui en portassent. IV. 514. *a.* Ce que désigne ce symbole, &c. Les abbés réguliers portent la crosse quand ils officient. *Ibid. b.*

CROSSE, (*Blason*) marque d'autorité pastorale. Armoiries d'évêques. Crosse d'abbé & d'abbesse. *Suppl.* II. 656. *b.*

Crosse, bâton pastoral des évêques. II. 144. *a.* VI. 558. *a.* Investiture par la crosse. VIII. 864. *a.* Léon VIII. rompt la crosse que les papes avoient toujours portée. XI. ** 830. *b.* Bâton en forme de crosse, figure symbolique. XV. 729. *a.*

Crosse, terme de marine, de riviere, d'épinglier. IV. 514. *a.*

CROSSETTE, (*Archit.*) ressaut qu'on fait faire aux chambranles des portes ou croisées. Ridicule usage qu'en faisoient les anciens. Nos architectes en usent avec plus de circonspection. Quelles doivent être leurs dimensions. IV. 514. *b.*

CROSSETTE, (*Jardin.*) simple branche ou jetton que l'on taille comme un sarment. Plants qui veulent être élevés par marcottes, autres qui veulent être élevés de graine : la vigne vient aisément de crossette. Les fruits viennent de pepin ou de noyau. Plants qui viennent de bouture ou de plançons. IV. 514. *b.*

CROTALE, (*Musiq. ancien.*) espece de castagnette, &c. Il étoit différent du sistre. En quoi il consistoit. Pourquoi l'on appelloit la cicogne *crotalistria.* Usage qu'Hercule fit des crotales. Leur invention attribuée aux Siciliens & leur usage défendu aux chrétiens. IV. 515. *a.*

CROTAPHYTE, (*Anatom.*) voyez TEMPORAL : muscle crotaphyte. VIII. 264. *b.*

CROTIN, excrément de cheval. VI. 719. *a.*

CROTONE, sa fondation : divinités adorées à Crotone : médailles de cette ville : force naturelle des Crotoniates. X. 257. *a.* Guerres des Crotoniates avec les Sybarites. II. 46. *a.* XV. 710. *a*, *b.* Temple bâti à Jupiter homorien par les habitans de Crotone & de Sibaris. VIII. 284. *a.* Présent qu'Alexandre le grand fit aux Crotoniates. *Suppl.* I. 269. *b.*

CROUMA, (*Musiq. anc.*) especes de crotales dont on jouoit en Espagne. IV. 515. *a.*

CROUPADES. (*Manege*) Hautes croupades. IV. 515. *a.*

Croupade. Différence entre la croupade, la ballotade, & la capriole. II. 48. *a.* Ce saut représenté, vol. VII des planch. manege, pl. 11.

CROUPE, (*Maréch.*) étymologie de ce mot. Bonnes qualités d'une croupe : mauvaises qualités : celle de mulet est une marque de force. Tortiller la croupe. Gagner la croupe. Maladies de la croupe. Cheval bien gigotté. *Suppl.* II. 515. *b. Suppl.* III. 339. *a.*

CROUPE *au mur*, (*Manege*) *voyez* vol. VII des planches, manege, pl. 15 & 16.

CROUPIERE, terme de bourrelier. IV. 515. *b.*

CROUPIERE, (*Marine*) corde du vaisseau. Mouiller en croupiere, ou de croupiere, ou en croupe. IV. 515. *b.*

CROUPION. Observations sur celui des oiseaux. XVII. 766. *b.*

CROUPISSANTE, *eau*, cause de son impureté. V. 193. *a.* Mauvais effet de cette eau. 194. *b.* Moyen de la purifier. *Ibid.*

CROUTE *laiteuse*, (*Maladie des enfans*) cause de cette maladie. Il faut la distinguer des achores. Comment on guerit les croûtes de lait. Danger de les négliger. IV. 516. *a.*

Croûte. Différence entre les croûtes de lait & la maladie appellée *achore.* I. 97. *b.* Croûte pleurétique, *voyez* COENE. Croûte sur la peau, dite escare. V. 932. *a.*

Croûte, terme de peinture. Terme de tannerie. IV. 516. *a.*

CROWN-GLASS, (*Astron.*) verre à couronne. Son usage dans les lunettes achromatiques, lorsqu'il est combiné avec le flint-glass. *Suppl.* II. 656. *b.*

CROUZAS, (*Jean-Pierre de*) observations sur ce savant & sur ses ouvrages. IX. 322. *a.* Son sentiment sur le beau. II. 170. *b.* Examen de sa logique. IX. 639. *a.*

CROYANCE, FOI; différence entre ces mots. IV. 516. *b.*

CROYANCE. (*Théol.*) La croyance peut être fondée sur les sens, sur l'évidence, sur l'autorité : l'existence de Dieu est fondée sur l'évidence : l'immortalité de l'ame paroît l'être aussi ; mais elle l'est encore sur l'autorité de Dieu. IV. 516. *b.*

Croyance, dans le sens moral, consentement fondé seulement sur l'autorité ou le témoignage, c'est ce qu'on appelle évidence de témoignage. Différence entre la foi & la science. Quelles sortes de propositions sont censées de foi, ou objets de la foi. IV. 516. *b.* L'évèque Pearson & la plupart des théologiens pensent que la croyance contenue dans le symbole n'est fondée que sur le témoignage. Le docteur Barrow soutient, au contraire, que nous en croyons les articles d'après la persuasion intime que nous avons de la vérité de chaque proposition prise en elle-même, & non d'après les motifs d'autorité. Raisons sur lesquelles il appuie son sentiment. Examen de cette opinion. *Ibid.* 517. *a.* Il y a une grande différence entre cette proposition ; *ce que l'on doit croire est évident*, & celle-ci, *il est évident qu'on doit croire telle chose.* Fondemens de notre croyance ou de notre foi. Quel est l'usage de la raison en matiere de foi. *Ibid. b. Voyez* CROIRE, FOI.

Croyance, à quoi il faut avoir égard avant que de prononcer qu'un fait est digne ou indigne de notre croyance : il n'y a pas deux hommes à qui un même fait paroisse également croyable ou incroyable. VIII. 657. *b.*

CROYDON, (*Géogr.*) ville d'Angleterre dans la province de Surrey. Ses foires & marchés. Palais de l'archevêque de Cantorbery dans cette ville. *Suppl.* II. 656. *b.*

CRU, *crudité*, en quel sens ces mots se disent en peinture. IV. 517. *b.*

Cru, terme de manege, terme de chasse. IV. 517. *b.*

CRUAUTÉ, (*Morale*) définition. Sources de ce vice. IV. 517. *b.* La cruauté émane de la lâcheté : c'est ainsi qu'en jugea l'empereur Maurice dans une certaine circonstance. Exemple d'Auguste qui le prouve. Les tyrans sont cruels & sanguinaires, pour pourvoir à leur conservation. Exemple de Philippe roi de Macédoine, de Tibere, de Caligula. La vue continuelle des combats de gladiateurs, les guerres civiles, un gouvernement arbitraire rendirent les Romains cruels. La cruauté envers les esclaves étouffe aussi bientôt tout sentiment de pitié. Les naturels sanguinaires à l'égard des bêtes, ont un penchant visible à la cruauté : loi établie chez les Anglois qui montre que cette nation en a jugé ainsi. *Ibid.* 518. *a.* Exemple tiré de Charles IX. Changement subit de mœurs chez les Romains par rapport aux sentimens d'humanité. Le zele destructeur inspire sur-tout la cruauté : cause des barbaries commises par les Espagnols. Cruautés que commirent les Croisés. Les hommes extrêmement heureux & extrêmement malheureux sont également portés à la cruauté. Il faut même avouer que l'humanité prise dans un sens étendu est une qualité plus rare qu'on ne pense. Tout ce qui est au-delà de la mort en fait d'exécution de justice tend à la cruauté. *Ibid. b.* Traits d'humanité envers les bêtes. Principes qui pourroient contribuer à fortifier le penchant à l'inhumanité. Ces principes combattus. Exemples de quelques grands hommes qui se sont distingués par les sentimens contraires. *Ibid.* 519. *a.*

CRUAUTÉ, *férocité*, (*Synon.*) VI. 541. *b.*

CRUCHES des anciens, *voyez* AMPHORE & OINOPHORE. Cruche de terre appellée *jarre.* VIII. 462. *a.*

CRUCIFERES, *plantes*, observation chymique sur le produit de ces plantes. XVI. 870. *a.*

CRUCIFIEMENT, noms que divers anciens peuples ont donnés à la croix. Diverses formes de croix & diverses sortes de crucifiement usités chez differens peuples. IV. 519. *a.* Quel étoit le crucifiement dont les Hébreux, les Egyptiens, les Perses, les Grecs, les Romains, ont puni les criminels. Comment on conjecture que ce supplice s'exécutoit. Différences de ce supplice chez les Juifs & chez les autres nations. Les Juifs & les Gentils regardoient les plus hautes croix comme les plus infâmes, & ce supplice comme le plus deshonorant. *Ibid. b.* Abolition de ce supplice par Constantin. De la vénération de la croix, différence à cet égard entre les catholiques & les réformés. *Ibid.* 520. *a. Voyez* CROIX.

CRUCIFIX, ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que la reine Elizabeth put en conserver un dans sa chapelle. IV. 520. *a.*

CRUDITÉ, (*Médecine*) qualité des fruits & des viandes qui n'ont pas été préparés par la coction. Ce terme est employé en médecine par opposition a celui de coction, qui signifie, l'altération qu'éprouvent les alimens dans le corps humain, ou le changement qui se fait dans les humeurs morbifiques. Ce que les anciens entendoient par crudité. IV. 520. *a.* Les vices des fluides, en général, proviennent le plus souvent des crudités des premieres voies. Hippocrate & les anciens qui l'ont suivi, emploient aussi quelquefois ce terme dans un sens plus générique, qui comprend toutes les altérations nuisibles qui troublent l'ordre de l'économie animale. C'est au commencement des maladies que la crudité est à son plus haut degré, *&c.* D'où dépend la durée de la crudité. Les effets qui tendent à la coction peuvent seuls procurer la guérison. *Ibid. b.* Voyez l'article COCTION. Les modernes se servent particuliérement du mot de crudité pour signifier les matieres crues, produites dans les premieres voies par les alimens mal digérés. Celle que le chyle vicieux porte dans le sang est appellée, quoiqu'improprement, *cacochimie.* En quel sens les humeurs excrémenteuses sont appellées *crues.* Matieres fécale désignées par le même nom. *Ibid.* 521. *a.*

Crudité. Doctrine des anciens sur les crudités. III. 564. *b.* Les signes de crudité à craindre dans les maladies, lors même qu'ils sont joints aux meilleurs signes. 565. *b.* Ce qu'on entend par matiere crue : en quoi consiste l'état de crudité. 567. *b.* Infinité d'especes de crudités 568. *a.* Etat de crudité qui empêche la crise salutaire. *Suppl.* I. 152. *b.*

CRUE *des meubles au-dessus de leur prisée*, (*Jurispr.*) pourquoi elle a été introduite. Divers noms par lesquels on la désigne, soit en latin, soit en françois. Origine du nom de *parisis des meubles*, qui paroit le plus ancien qu'on lui ait donné. Coutume qui en fait mention. Ce n'est que parce que la prisée est censée faite à bas prix, que l'on y ajoute la crue. IV. 521. *a.* Provinces du royaume où cet usage est inconnu. Coutumes & provinces de droit écrit, où la crue est du quart en sus. Coutumes où elle n'est que du huitieme en sus. Ce qu'elle est à Meaux. Comment on se regle pour savoir si la crue est due, & sur quel pié. Prisées qui ne sont pas sujettes à crues. Meubles qui n'y sont pas sujets. Les majeurs peuvent demander la crue, quand même ils auroient fait faire la prisée. Les créanciers peuvent la demander contre l'héritier de leur débiteur. Tous tuteurs, curateurs, *&c.* doivent tenir compte de la crue. Les héritiers légataires universels, exécuteurs testamentaires, *&c.* sont tenus de la crue envers les créanciers & leurs co-partageans. Entre conjoints, *&c.* la crue n'est pas due pour les meubles prisés par contrat de mariage, *&c. &c.* Quelques autres maximes par rapport à la crue. *Ibid. b.*

Crue des eaux des fleuves. VI. 869. *a.* 870. *a.* VII. 622. *a.*

CRUPEZIA, (*Hist. anc.*) espece de chaussure. IV. 522.

CRURAL, (*Anatom.*) muscle crural. Artere crurale. Veine crurale. Nerf crural. IV. 522. *a.*

CRURALE, *artere*, (*Anatom.*) description très-détaillée de ce vaisseau & de ses differentes ramifications. *Suppl.* II. 657. *a.*

Crural, veine la plus considérable de celles qui forment la veine crurale. XIV. 633. *b.* Hernie crurale. VIII. 175. *b.*

CRUSCA, (*Hist. mod.*) mot italien. Nous désignons, par ce mot, l'académie de Florence, appellée *de la Crusca.* Origine de ce nom qu'elle a pris. Sa devise. Dans la salle de cette académie, tout fait allusion à son nom & à sa devise. IV. 522. *a.* Dictionnaire de la Crusca. *Ibid. b. Voyez Suppl.* I. 89. *b.*

CRUSTACÉES, (*Hist. nat.*) animaux de ce nom. En quoi la taie des crustacées differe des coquilles. Principaux genres d'animaux contenus dans cette classe. IV. 522. *b.*

Crustacées, représentés vol. VI. des planch. regne animal, pl. 59.—63.

CRYPTES, glandes de ce nom, admises par Boerhaave IV. 582. *a.*

CRYPTOGRAPHIE, (*Littérat.*) étym. du mot. Ecriture secrette inconnue à tout autre qu'à celui à qui on l'adresse. Les anciens en ont eu l'usage. Livres que composa sur ce sujet l'abbé Tritheme, qui mourut en 1516. Ces ouvrages accusés de magie. Leurs défenseurs. IV. 522. *b*. Cryptographie du duc de Lunebourg. Autres ouvrages en ce même genre. *Ibid*. 523. *a*. *Voyez* ÉCRITURE SECRETTE.

CRYSTAL, (*Minéral.*) il y a autant de différentes especes de crystaux, qu'il y a de substances qui affectent une figure réguliere. Il y a tout lieu de croire que ce phénomene s'opere dans la nature, de la même maniere, & suivant les mêmes loix que la crystallisation des sels se fait dans le laboratoire du chymiste. Comment l'acide vitriolique peut opérer les crystallisations. Exemple d'un tel phénomene dans le sel séléniteux. Autres sels qui peuvent y contribuer. Ces dissolvans peuvent agir sur une infinité de différentes substances, & produire une variété prodigieuse de combinaisons que l'art ne peut imiter. IV. 523. *a*. Observation qui prouve que les crystaux ont été dans un état de fluidité. De la figure des crystaux. Cause des variétés qu'on y remarque, selon M. Linnæus. Autre systême de M. Wallerius. Réflexion de l'auteur sur ces systêmes. Variétés dans les couleurs des crystaux. Leurs causes. *Ibid*. *b*. Les crystaux conservent toujours les propriétés des pierres de leur genre. Lieux où ils se forment. *Ibid*. 524. *a*.

Crystal, d'émeraude. V. 563. *b*. Crystaux dans les mines d'étain. VI. 4. *b*. 5. *a*. Espece de crystaux appellés *fluors*. VI. 892. *b*. Pierre d'iris, espece de crystal. VIII. 903. *a*. Gypses crystallisés. VII. 1023. *a*. Cailloux-crystaux. *Suppl*. II. 109. *b*. Caillou avec crystaux en-dedans. Vol. VI. des planch. article *Crystallisations*, pl. 1. Grouppe de crystal de roche. *Ibid*. Colonne isolée de crystal de roche. Colonne de crystal de roche avec corps étrangers. Petit grouppe de crystal de roche. Différentes formes de crystal, planch. 2. Autres crystaux représentés pl. 3, 4. Crystal de roche renfermant des herbes ou des cheveux, pl. 5. Crystal pyramidal triangulaire, pl. 6.

CRYSTAL *d'Islande*, espece de spath calcaire, transparent, & de figure rhomboïdale. Description de ce crystal. Ses propriétés. Lieux où il se trouve en Islande. Ce que quelques auteurs en ont pensé. IV. 524. *a*.

CRYSTAL *d'Islande*, (*Physiq.*) phénomenes de ce crystal, que MM. Huyghens & Newton ont examiné par rapport à la double réfraction que souffrent les rayons qui le traversent, soit obliquement, soit perpendiculairement. IV. 524. *a*. D'où Newton conclut qu'il y a une différence essentielle entre les rayons de la lumiere, en conséquence de laquelle les uns sont réfractés constamment selon la loi ordinaire, & les autres selon une loi extraordinaire, ou plutôt le même auteur soupçonne que les rayons ont des côtés doués de différentes qualités physiques. *Ibid*. *b*.

Crystal d'Islande. Observations sur les réfractions produites par ce crystal. IV. 524. *a*, *b*. XIII. 836. *a*. Ce crystal représenté, vol. VI. des planch. article CRYSTALLISATIONS, pl. 6.

CRYSTAL *de roche*. Diversités qu'on observe dans la figure de ces crystaux. C'est le quartz qui sert de base ou de matrice au crystal de roche, & c'est dans cette pierre qu'il se forme constamment. Quelle peut être la cause de la formation de ce crystal. Sa transparence avoit fait croire aux anciens que c'étoit une eau congelée, à qui le froid continuel avoit fait prendre une consistance solide. Cette opinion démentie par les observations. Lieux de l'Europe où ce crystal se trouve. Poids de certains crystaux. Où se trouvent les plus parfaits. Signes auxquels on reconnoit les endroits où l'on en peut trouver. Des crystaux de roche qui ont été trouvés en pleine campagne, & presque à la surface de la terre, & dans le lit des rivieres. Différentes formes sous lesquelles ils se trouvent. Grandes masses de ce crystal dans l'isle de Madagascar. Crystaux qui ne sont que du quartz transparent. Qualités que doit avoir le crystal parfait. Usage qu'en faisoient les anciens. De quels crystaux de roche les curieux enrichissent leurs cabinets. Plusieurs ont cru que ce crystal étoit la base des pierres précieuses. Quand il est coloré, on lui donne souvent le nom de la pierre précieuse, à laquelle il ressemble, en y ajoutant l'épithete de *faux*. *Ibid*. *b*. Procédé par lequel, suivant Néri, on peut colorer par art le crystal de roche, de maniere qu'il imite la topase, le rubis, la chrysolite, *&c*. mais Kunckel prétend que cette couleur ne s'attache que superficiellement au crystal. Propriétés de ce crystal. Moyen d'imiter par lui les pierres précieuses. Des moyens de réduire le crystal en liqueur ou en matiere gélatineuse. Prétendues vertus dans certaines maladies, que des charlatans lui ont attribuées. *Ibid*. 526. *a*.

Crystal de roche. Piece prodigieuse de crystal de roche, tirée du Grimsel en Suisse. VII. 949. *a*. Cavités dans les Alpes, d'où l'on tire le crystal. Comment on reconnoit la présence du crystal. Moyens de le tirer. 968. *a*. XIII. 693. *b*. Crystal de roche, nommé *pramnion*. XIII. 263. *a*.

CRYSTAL *factice*, (*Chym.*) moyen de faire un beau crystal ou verre blanc; méthode donnée par Néri. IV. 526. *a*. Autres données par Kunckel, soit pour imiter simplement le crystal, soit pour contrefaire toutes sortes de pierres précieuses transparentes ou non transparentes. *Ibid*. *b*.

Crystal factice. Crystal d'argent ou de lune. I. 641. *b*. IX. 637. *a*. 740. *a*. Crystal bleu, produit par la dissolution du cuivre par l'acide nitreux. IV. 545. *b*. Autres crystaux produits par différentes dissolutions de cuivre. 546. *a*. Crystal de cuivre ou de vénus. XVII. 58. *a*, *b*. Crystal nommé *sel metallorum*. IX. 740. *a*, *b*. Crystal de tartre. XV. 928. *a*, *b*. Des verreries en crystal, & du travail de ces verreries. XVII. 154. *b*. Liqueur de crystal. II. 536. *a*.

CRYSTAL *minéral*, ou *sel de prunelle*, (*Pharmac.*) est le produit d'une opération chymique. En quoi elle consiste. L'usage médicinal de ce sel doit être le même que celui du nitre. IV. 527. *a*.

CRYSTAL, *cieux de*, (*Astronom.*) les astronomes s'en servoient pour expliquer divers mouvemens célestes. Comment les modernes les expliquent d'une maniere plus naturelle & plus aisée. Parole du roi Alphonse, sur ces cieux de crystal. IV. 527. *a*.

Crystal, *cieux de*, voyez III. 443. *a*. Leur mouvement de trépidation. XVI. 594. *a*.

CRYSTAL, *gravure sur le*, XII. 592. *a*.

CRYSTAL, (*Horlog.*) petit verre de montre. Comment on suppléoit autrefois au défaut de ces verres. En quel tems on a commencé à s'en servir. Crystaux d'Angleterre. IV. 527. *a*.

CRYSTALLIN, (*Anatom.*) description & usage de cette partie de l'œil. Sa situation. IV. 527. *a*. Membrane arachnoïde. Maniere dont commence la cataracte. Le crystallin plus ou moins transparent selon les âges. Ses dimensions. Causes des vues de myopes & de presbytes. Plusieurs auteurs pensent que sa figure & sa situation peuvent changer par le mouvement du ligament ciliaire. Lames sphériques dont il est composé. Opinion des anciens sur la cataracte & le glaucome, abandonnée par les modernes. *Ibid*. *b*. Ceux-ci partagés sur la cause de la cataracte. *Ibid*. 528. *a*.

Crystallin. De l'humeur crystalline. XI. 386. *a*, *b*. Sa description. *Suppl*. IV. 112. *b*. Membrane arachnoïde qui l'enveloppe. I. 571. *a*, *b*. Précis d'un mémoire de M. Petit sur cette tunique. XVI. 745. *b*. 746. *a*. Convexité plus ou moins grande du crystallin, selon la contraction du ligament ciliaire. III. 451. *a*. Variation de la couleur & de la consistance du crystallin, selon les différens âges. XI. 387. *a*. Ligamens ciliaires du crystallin. III. 451. *a*. Maladies du crystallin. XVII. 570. *b*. Tache du crystallin. XV. 815. *a*.

CRYSTALLIN, *extraction du*, (*Chirurg.*) par laquelle on rend la vue à ceux qui l'ont perdue par la cataracte. En quoi consiste l'ancienne opération de la cataracte. Inconvéniens auxquels elle est sujette. M. Méry a proposé le premier en 1707, l'extraction du crystallin, pour prévenir ces inconvéniens. IV. 528. *a*. Résultat des observations de cet habile chirurgien. Malgré une pratique si avantageuse, les chirurgiens ont continué fort long-tems l'ancienne méthode. La méthode de M. Méry, perfectionnée par M. Daniel. Comment il la pratique. Avantages qui rendent cette nouvelle maniere précieuse. Mémoire de M. Daniel, inséré dans le second volume de l'académie royale de chirurgie. *Ibid*. *b*.

CRYSTALLIN, (*Émaill.*) sorte de verre, usage qu'en font les orfevres & les rocailleurs. IV. 529. *a*.

CRYSTALLISATION, (*Hist. nat.*) signification de ce mot en physique & en chymie. Divers sentimens des physiciens sur les causes de ce phénomene. Principaux faits qui accompagnent la crystallisation. Eau de la crystallisation, selon M. Rouelle, distinguée de l'eau de la dissolution. Regles à suivre pour opérer la crystallisation. L'évaporation y est d'une grande conséquence; elle produit des phénomenes très-différens selon qu'elle a été plus ou moins rapide. IV. 529. *a*. Le grand froid nuit à la régularité de la crystallisation. *Ibid*. *b*.

CRYSTALLISATION, (*Chym.*) définition exacte de cette opération, qui en présente toutes les conditions, & qui convient à tous les cas. Cause physique de la crystallisation. Toute crystallisation suppose une dissolution précédente. Espece d'évaporation qui lui est nécessaire. *Suppl*. II. 662. *b*. Tout corps solide régulier, produit par la crystallisation, ne peut être composé que de parties qui aient une forme génératrice de la forme qui résulte de leur union. Représentation qu'on peut se procurer assez facilement du méchanisme de la crystallisation. Différens produits de la nature & de l'art, qu'on peut rapporter au systême de la crystallisation. *Ibid*. 663. *a*.

Crystallisation. Comment elle se forme. *Suppl*. IV. 337. *a*. Hypothese sur la formation des crystaux naturels. I. 853. *b*. XII. 575. *b*. Crystallisations chymiques. XI. 500. *a*. Celle de l'or, XI. 524. *a*. du sel marin, XIV. 920. *a*. du soufre,

XV. 400. *a.* des vitriols. XVII. 365. *b.* Mouvement néceſſaire au fluide, dans lequel doit ſe former la cryſtalliſation. VII. 681. *b.* Sur la cryſtalliſation des ſels, *voyez* vol. III. des planch. article *Chymie*, pl. 16 & 17. Sur les cryſtalliſations naturelles, *voyez* vol. VI des planch. *Régne minéral.*

CRYSTALLOGRAPHIE, (*Hiſt. nat.*) deſcription des cryſtaux ou des corps naturels, que la régularité de leur forme a fait comprendre ſous ce nom. Ouvrages ſur ce ſujet. Diſtribution des cryſtaux en différentes claſſes. *Suppl.* IV. 663. *a.* Éloge de l'eſſai de cryſtallographie, que M. de Romé de l'Iſle a donné en 1772. *Ibid. b.*

CRYSTALLOMANCIE, (*Divinat.*) art de deviner par le moyen d'une glace ou d'un miroir. Cette pratique diſtinguée de la *catoptromancie.* Étymologie du mot. IV. 529. *b.*

C S

CSEPEL, (*Géogr.*) iſle du royaume de Hongrie, formée par le Danube. Sa deſcription. *Suppl.* II. 663. *b.*

C T

CTESIAS, hiſtorien & médecin, né à Gnide. Ses ouvrages. VII. 724. *a.*

CTESIBIUS, philoſophe cynique. IV. 598. *b.*

CTESILAS, ſculpteur ancien. XIV. 818. *b.*

CTESILOQUE. Obſervations ſur ce peintre & ſur ſes ouvrages. XII. 258. *b.*

C U

CUBA, (*Myth.*) divinité qu'on invoquoit pour faire dormir les enfans. Il eſt difficile que ceux qui ont beaucoup de dieux, aient beaucoup de religion. IV. 529. *b.*

CUBA, (*Geogr.*) port de cette iſle nommé *Xagua.* XVII. 648. *a.*

CUBANE, (*Botan.*) eſpece de plante. *Suppl.* II. 317. *b.*

CUBATURE, (*Géom.*) cubation d'un ſolide. Art de meſurer l'eſpace que comprend un ſolide. En quoi conſiſte la ſolution de ce problême. Difficultés qu'il renferme. IV. 529. *b.* Voyez SOLIDE.

CUBE, (*Géom.*) étym. & définition de ce mot. Mouvement par lequel on peut concevoir la formation du cube. Maniere de conſtruire le développement du cube, c'eſt-à-dire, une figure plane, dont les parties étant pliées, forment la ſurface d'un cube. Moyen de déterminer la ſurface & la ſolidité d'un cube. IV. 530. *a.*

Cube. Problême de la duplication du cube. V. 168. *b.* Maniere de déterminer un cube qui tienne telle quantité de poudre à canon qu'on voudra. III. 64. *b.*

CUBE, *adj.* La racine eſt au quarré comme le quarré eſt au cube. Theorie de la compoſition des nombres cubes. IV. 530. *a.* Racine cube. En quoi conſiſte l'extraction de cette racine. *Ibid. b.*

Cube, nombre, XI. 203. *a*, *b.* Pouce cube. XIII. 186. *b.* Quarré cube. Quarré du cube. 663. *a.* Toiſe cube. XVI. 383. *b.*

Cube du cube. IV. 530. *b.*

CUBEBE, (*Botan.*) fruit qui vient de Java. Sa deſcription. Propriétés des cubebes en médecine. Maladies dans leſquelles on les emploie. Doſe qu'il en faut prendre. Maniere de les préparer en remede. Préparations dans leſquelles ces fruits entrent. IV. 531. *a.*

CUBIQUE, équation cubique, conſtruction, réſolution des équations cubiques, racines cubiques. Premiere, ſeconde parabole cubique. IV. 531. *a.*

Cubique, racine, XIII. 749. *a.*

CUBIT *ou* COUDÉE, (*Comm.*) meſure pour les longueurs, en uſage en Angleterre. Meſures au-deſſous & au deſſus du cubit. IV. 531. *a.*

CUBITAL, (*Anatom.*) muſcle cubital externe & interne. Artere cubitale. IV. 531. *a.*

CUBITALE, *artere*, *Suppl.* II. 49. *a.* Nerf cubital. *Suppl.* IV. 42. *b.*

CUBITUS, (*Anatom.*) os du bras. Sa deſcription. IV. 531. *b.*

Cubitus. Apophyſe antérieure du cubitus. IV. 260. *a.* Apophyſe poſtérieure. XI. 448. *b.* Expériences ſur la tenacité de cet os. *Suppl.* IV. 931. *b*, *&c.* Deſcription du cubitus des grenouilles & des crapauds. 941. *b*, *&c.* Singuliere maladie de l'os cubitus d'un enfant. XII. 365. *a.* Régénération du cubitus dans un homme. *Suppl.* IV. 944. *b.*

CUBOIDE, *os cuboide*, (*Anatom.*) os du tarſe, que quelques-uns appellent *multiforme.* Sa ſituation. Sa deſcription. IV. 531. *b.*

CUCHIRI, arbre aromatique d'Amérique. XVII. 655. *b.*

CUCI, (*Botan.*) fruit des deux Indes, de l'Egypte, de la Nubie, *&c.* Sa deſcription. IV. 531. *b.* Arbre qui le produit, nommé *cuciofera palmæ facie.* Ce qui le diſtingue du palmier. La tunique du bézoard dont parle Pomet, n'eſt autre choſe que ce fruit cuci. Comment M. Geoffroy fit la découverte de cette tromperie avec MM. Vaillant & de Juſſieu. *Ibid.* 532. *a.*

CUCULLE, (*Hiſt. eccl.*) voyez COULE.

CUCUPHE & *demi-cucuphe*, (*Pharm.*) bonnet.... qu'on applique ſur la tête pour fortifier le cerveau. Il eſt peu d'uſage aujourd'hui. Compoſition de la poudre dont on le garniſſoit. IV. 532. *b.*

Cucuphes. Leur utilité. XVII. 197. *a*, *b.*

CUCURBITE, (*Chymie*) vaiſſeau chymique, partie de l'alembic. A quel uſage ſont deſtinées les cucurbites de cuivre. Soin qu'il faut prendre de les faire étamer. Uſage de celles qu'on fait en étain. Pourquoi l'on ne ſe ſert pas des cucurbites de verre auſſi ſouvent qu'on le ſouhaiteroit. A quel uſage on les emploie. IV. 532. *b.* Uſage des cucurbites de terre. Les cucurbites des potiers de Paris ſont fort mauvaiſes. On ſe ſert cependant des petites à ſublimer le ſel ſédatif du borax. Différentes ſortes de ſublimations, pour leſquelles ſont employées les cucurbites de terre. Uſage général des cucurbites. *Ibid.* 533. *a.*

CUDWORTH, (*Rodolphe*) obſervations ſur cet auteur & ſur ſes ouvrages. XV. 335. *a*, *b.* Argumens dont il a appuyé l'hypotheſe des natures plaſtiques. XII. 729. *a*, *b*, *&c.*

CUEILLAGE, (*Verrerie*) définition. Ce qu'on appelle couvrir le cueillage. IV. 533. *a.* En quel cas on dit que le cueillage eſt bon. *Ibid. b.*

CUEILLETTE, (*Comm. de mer*) charger un vaiſſeau à cueillette. IV. 533. *b.*

CUEILLETTE, (*Jardin.*) tems où l'on cueille les fruits lorſqu'ils ſe détachent de l'arbre. Comment on reconnoit la maturité. Pourquoi l'on doit prévenir la maturité des fruits d'été. Tems où l'on doit cueillir les poires d'automne, les pommes, le bon chrétien d'hiver. IV. 533. *b.*

CUEILLEUR, (*Verrerie*) ſes fonctions. Ce qu'il doit ſavoir pour devenir boſſier. IV. 533. *b.*

CUEILLIR, (*Verrer.*) prendre la matiere dans le pot avec une felle ou canne de fer creuſée dans toute ſa longueur. Comment ſe fait cette opération. IV. 534. *a.*

CUGNÈRES, (*Pierre de*) ſa diſpute avec Pierre Bertrandi touchant les entrepriſes de la juriſdiction eccléſiaſtique ſur la ſéculiere. IX. 77. *a.*

CUJAS, obſervations ſur cet adjectif latin. XIV. 60. *b.*

CUJAS, (*Jacques*) juriſconſulte. XVI. 452. *a.*

CUILLER, deſcription des inſtrumens, machines, outils de ce nom, qui ſont d'uſage en bâtiment, en chirurgie. IV. 534. *a.* Parmi les ciriers, les ferblantiers, les bimblotiers, les fondeurs de caracteres d'imprimerie, les fondeurs en ſable, dans le monnoyage, chez les plombiers & les potiers d'étain. *Ibid. b.*

CUILLERS, (*Herbe aux*) VIII. 146. *b.*

CUINE, vaiſſeau dont on ſe ſert en Chymie. IV. 258. *a.*

CUIR *foſſile*, (*Minéral.*) eſpece d'amiante fort légere. Deux variétés de cette ſubſtance; le cuir foſſile groſſier, & le fin, qu'on nomme auſſi papier foſſile. IV. 535. *a.*

CUIR, (*Tanneur*) cuir corroyé, verd ou crud, ſalé, ſec à poils, tanné, plaqué, cendré ou paſſé en coudrement. IV. 535. *a.*

Cuir, deſcription des opérations de tanner le cuir. XV. 889. *a*, *b*, &c. Celles de le corroyer. IV. 275. *a*, *b*, &c. Carré de cuir. II. 699. *a.* Fleur & chair dans les cuirs. III. 12. *a.* 71. *a.* VI. 860. *a.* Cuir grainé, ou chagrin. III. 5. *a.*

Cuir fort. IV. 535. *b.*

Cuir doré, eſpece de tapiſſerie de cuir, *&c.* Lieux où ces tapiſſeries ſe fabriquent. Pluſieurs prétendent que les premieres qui ont paru venoient d'Eſpagne. IV. 535. *b.*

Cuir. Dorer ſur cuir. V. 54. *b.* 59. *b.*

Cuir de poule. IV. 535. *b.*

CUIR *de Hongrie*, (*Hongroieur*) il n'y a pas long-tems qu'on connoit en France la maniere de le préparer. On prétend que ce fut Henri IV qui en établit la premiere manufacture. Maniere de fabriquer les cuirs de Hongrie. IV. 535. *b.* Inſtrumens dont ſe ſervent les hongroieurs dans leur travail. IV. 536. *a.* *Voyez* les planches, volume VII.

CUIRS *de balles*, (*terme d'imprim.*) peaux de moutons préparées pour l'uſage des imprimeurs. Leur uſage. IV. 536. *a.*

CUIR, (*Monnoie de*) comment ces monnoies etoient fabriquées. IV. 536. *a.* On en trouve dans les cabinets des curieux. Il y en eut de fabriquées ſous Louis IX. *Ibid. b.*

Cuir, monnoie de cuir. X. 648. *a*, *b.* Livres en cuir. IX. 605. *a.* Moulins à cuir. X. 817. *a.*

Cuir à raſoir. Uſage de ces cuirs. On en fait à quatre faces. IV. 536. *b.*

CUIRASSE, (*Art milit.*) cuiraſſe qui étoit repréſentée dans le fameux tableau de Polygnote de la priſe de Troyes. Trois ſortes de cuiraſſes connues chez les Grecs & chez les Romains. Comment étoit faite la cuiraſſe d'Alexandre, celle de Galba. Cuiraſſe de lin. Cuiraſſe de cuir; les chefs des Sarmates s'en ſervoient quelquefois. Le fer étoit la matiere la plus ordinaire des cuiraſſes. Pourquoi les Perſes appeloient

loient *clibanarios* les soldats qui les portoient. IV. 536. *b.* On les changea bientôt pour des cuirasses composées de lames, & ensuite on se servit de la cotte-de-maille ou haubergeon. On mettoit la cotte-d'armes sur la cuirasse. Le droit de porter la cuirasse étoit un titre d'honneur. Officiers qui la portent aujourd'hui. Officiers qui portent un plastron de fer. *Ibid.* 537. *a.*

Cuirasse des Romains. I. 687. *a.* III. 531. *a.* Celle des premiers François. I. 687. *b.* Fabrique des corps de cuirasse à Besançon. I. 699. *b.*

CUIRASSIER, (*Ichthy.*) espece de poisson, *voyez* LORICARIA.

CUIRE, en terme de cuisine, en terme de doreur. IV. 537. *a.*

CUIRE *des cheveux*, (*Perruq.*) IV. 537. *a.*

CUIRE, (*Rafineur de sucre*) pétrifier le sucre en clairée. Comment se fait cette opération. IV. 537. *a.*

CUIRE *le verre*, (*Peinture sur verre*) IV. 537. *a.*

CUISEAUX ou *Cuizeaux*, (*Géogr.*) ville de la Bresse chalonnoise. Fondations faites dans ce lieu. Ses révolutions. Homme de lettres dont elle est la patrie. *Suppl.* II. 664. *a.*

CUISINE, (*Art méchan.*) science de la gueule, selon Montaigne, Gastrologie, selon M. de la Mothe le vayer. Nourriture des premiers hommes. Comment cette nourriture devint insensiblement un objet de sensualité. La délicatesse des tables connue premiérement en Asie, communiquée ensuite aux Grecs. Progrès de cette sensualité chez les Romains. Portrait qu'en fait Séneque. IV. 537. *b.* Les cuisiniers chez les Romains étoient des gens importans, recherchés, considérés, *&c.* Salaire exhorbitant qu'on a payé à quelques-uns. Jusqu'à quel point ils avoient porté l'art de la cuisine. Du tems d'Auguste, les Siciliens surpasserent tous les autres dans cet art. Talent singulier d'Apicius en ce genre. Ce sont les Italiens qui ont fait connoître la bonne chere aux François. Discours sur cette science de *gueule* que fit à Montaigne un de ces artistes. *Ibid.* 538. *a.* Les François surpasserent bientôt leurs maîtres & les firent oublier. La cuisine est actuellement une étude, une science des plus pénibles, sur laquelle on voit paroître de nombreux traités : cependant nous devons à cet art beaucoup de préparations utiles & qui méritent l'examen des physiciens. La conservation des alimens est un point très-important. En quoi consiste la méthode pour y parvenir. Invention des gelées & des tablettes de viandes. *Ibid. b.* Autres moyens de conserver les viandes tirées des animaux, & d'autres alimens. Art de rendre les alimens des deux regnes plus faciles à digérer. Les ragoûts qu'a inventés le luxe, sont plutôt des especes de poisons que des alimens utiles & propres à la conservation de la santé. Théorie phisiologique sur cette matiere. *Ibid.* 539. *a.*

CUISINE. (*Hist. Antiq.*) Cuisines avec des potages & des fourneaux qu'on a découvertes dans Herculanum. Les ustensiles qu'on y a trouvés étoient de bronze, épais, & étamés en argent fin. Énumération de ces ustensiles. Ouvrages à consulter sur la maniere dont les anciens faisoient la cuisine. *Suppl.* II. 664. *b.*

CUISINE. (*Hist. mod.*) Diverses observations sur la cuisine françoise. *Suppl.* II. 664. *b.* Idée morale du luxe de la table que le fameux Callot nous a donnée dans son estampe de la tentation de S. Antoine. *Ibid.* 665. *a.*

Cuisine, livre d'Apicius *de re culinariâ.* VIII. 344. *a.* Instrumens de cuisine trouvés dans Herculanum. *Suppl.* III. 353. *b.* Batterie de cuisine. *Suppl.* I. 830. *a*, *b.* Des ustensiles de cuisine en cuivre, & en fer, *voyez* ces mots.

CUISINE. (*Architect.*) Où & comment les cuisines doivent être bâties. Ce qu'elles doivent contenir. IV. 539. *b.*

CUISINE, (*Art milit.*) trous que font les soldats à la queue du camp. IV. 539. *b.*

CUISINE. (*Marine*) Dimensions de la cuisine d'un vaisseau. Comment elle doit être construite. Place qu'elle doit occuper. IV. 539. *b.*

CUISINIER. Communauté des maîtres queux-cuisiniers-portes-chapes, & traiteurs de la ville de Paris. XIII. 708. *a.*

CUISSE. (*Anatom.*) Parties qui composent la cuisse. Os de la cuisse ou *femur.* Autres parties anatomiques auxquelles on a donné le nom de cuisse. IV. 539. *b.*

Cuisse, sa description. VIII. 274. *a.* Os de la cuisse, femur. VI. 481. *b.* Parties relatives à la cuisse. IV. 522. *a.* Muscle droit antérieur de la cuisse. V. 115. *a.* Muscle dit *fascia lata.* VI. 415. *b.* Muscles extenseurs ou fessiers. 559. *b.* Muscle pyriforme ou iliaque externe. VIII. 552. *b.* XIII. 602. *a.* Muscles quadrijumeaux. XIII. 643. *a.* Quarré de la cuisse. 663. *a.* Muscle triceps. XVI. 633. *a.* Fait très-curieux qui montre que le lait peut sortir par la cuisse. X. 4. *b. Suppl.* II. 700. *a.* Excoriation des cuisses des enfans. VI. 228. *a.* Attention que les chirurgiens doivent faire, lorsqu'ils ont des incisions à faire à la cuisse. IV. 420. *a.* Frictions ordonnées par Ambroise Paré dans le cas d'une fracture de l'os de la cuisse causée par un coup de feu. VII. 307. *b.*

CUISSES, (*Maréch.*) IV. 539. *b.* Voyez *Suppl.* III. 381. *b.* 389. *b.* 399. *b.*

Cuisses, effort dans les. V. 410. *b.*

CUISSE, (*Verrerie*) matiere vitrifiée qui a coulé des pots dans le fond du four, *&c.* IV. 539. *b.*

CUISSON, différentes acceptions de ce mot. IV. 540. *a.*

Cuisson, en terme de confiserie : diverses sortes de cuisson. Cuisson au caramel. Cuisson à cassé. Cuisson de sucre à lissé. Cuisson à perlé. Cuisson à la plume. Cuisson à soufflé. IV. 540. *a.*

CUITE, en terme de pharmacie, en terme de rafinerie de sucre. IV. 540. *a.*

CUI-TICK, (*Botan.*) espece de bambou. *Suppl.* I. 773. *a.*

CUIVRE, (*Métallurg.*) sa qualité sonore. Son poids relativement à l'or & à l'argent. Difficulté de le fondre. Couleur qu'il donne à la flamme. Effet d'un feu violent & continué sur le cuivre. Chaux de cuivre. Saveur, odeur, rouille de ce métal. Effet des dissolvans sur le cuivre. Explosion de ce métal en fusion causée par le contact de l'humidité. La nature ne nous présente que rarement & en petite quantité le cuivre sous sa véritable forme. En quels pays se trouvent des mines de ce métal. Le cuivre est de tous les métaux celui dont les mines offrent le plus de variétés. Différentes especes de mines de cuivre connues; 1°. le cuivre natif; 2°. le cuivre précipité; 3°. le verd de montagne ou chrysocole verte; IV. 540. *b.* 4°. le bleu de montagne ou chrysocole bleue; 5°. la mine de cuivre azurée; 6°. la mine de cuivre vitreuse; 7°. la mine de cuivre grise; 8°. la mine de cuivre hépatique; 9°. la mine de cuivre blanche; 10°. la pyrite cuivreuse, ou mine jaune de cuivre; 11°. les mines de cuivre figurées : elles se trouvent toujours dans de l'ardoise. En quel lieu on en voit; 12°. la mine de cuivre terreuse. A quoi on reconnoît la présence du cuivre de cette mine. L'ocre de Goslar paroît être de cette nature : procédés par lesquels on en tire le cuivre. *Ibid.* 541. *a.* Autres substances minérales parmi lesquelles se trouvent des parties cuivreuses. Difficultés de tirer le cuivre de sa mine. Trois especes de mines de cuivre distinguées par les Suédois. Quelquefois les parties hétérogenes se trouvent dans la mine en très-grande abondance, ce qui n'empêche pas de la travailler. Maniere de traiter la mine de cuivre. En quoi consiste le triage de la mine. Détail de ce triage. *Ibid. b.* De la calcination ou du grillage. *Ibid.* 542. *a.* De la fonderie. Du travail de la matte ou pierre de cuivre. *Ibid. b.* Du raffinage de cuivre. *Ibid.* 543. *b.* Du travail de la mine de cuivre & argent; & cuivre, plomb & argent. *Ibid.* 544. *b.* Utilité de la litharge & de la coupelle dans l'opération dont il s'agit ici. Attention qu'il faut avoir en employant l'une & l'autre. *Ibid.* 545. *a.* Ouvrages à consulter pour s'instruire à fond sur cette matiere. Ce qu'on appelle cuivre de rosette. Substances métalliques avec lesquelles le cuivre s'unit par la fusion. Chaux métallique nommée *æs ustum*, saffran de vénus, écaille de cuivre, formée par le cuivre même. Ses usages. Comment on peut la réduire en cuivre. Propriété de cette chaux. Phénomenes qui accompagnent les dissolutions de cuivre opérées par différentes sortes de dissolvans. Dissolution du cuivre par l'acide vitriolique : par l'acide nitreux. *Ibid. b.* Par l'esprit du sel marin : par l'acide du vinaigre; le cuivre mis en dissolution dans un acide quelconque peut être précipité dans sa forme naturelle par le moyen du fer; fausse transmutation qui en résulte. Action des alkalis fixes sur le cuivre. Rien n'est plus propre à indiquer la présence du cuivre que l'alkali volatil. Phénomene qui prouve que pour que la dissolution du cuivre se fasse dans l'alkali volatil, il faut le contact de l'air. Le cuivre dissous par un acide peut être précipité ou non précipité à volonté par les alkalis fixes & volatils. *Ibid.* 546. *a.* Preuve de la grande divisibilité de la matiere, tirée de la dissolution du cuivre dans l'alkali volatil. Amalgamation du cuivre avec le mercure. Plusieurs prétendent que le cuivre contient une portion arsenicale & saline. Effets qui montrent que le cuivre est un poison très-dangereux. Cependant quelques médecins en ont vanté l'usage médicinal dans certains cas; usage très-suspect & qu'on doit bannir de la pharmacie. Usage extérieur des préparations cuivreuses. Usages du cuivre dans les arts & métiers. Pourquoi on l'allie à l'or & à l'argent dans la monnoie. *Ibid. b.* Danger de s'en servir pour des ustensiles de cuisine. L'étamage ne met point toujours en sûreté. Autre abus non moins dangereux, c'est l'usage que font quelques apothicaires de mortiers de bronze. L'usage du cuivre proscrit en Suede de tous les hôpitaux. *Ibid.* 547. *a.*

Cuivre, mines de cuivre. Celles qu'on appelle *cendres vertes.* II. 815. *a.* Mines près de Herngrund dans la haute-Hongrie. VIII. 183. *b.* Détails sur celles de Coperberg en Suede. IX. 135. *b.* 136. *a.* Cuivre minéralisé avec l'arsenic ou le soufre. X. 541. *a.* Mines de cuivre aux environs de Newzol dans la haute-Hongrie. XI. 125. *b.* Autres près de Sterling en Ecosse. XV. 514. *a.* Mine de cuivre grise, appellée *Fahlertz. Suppl.* III. 2. *a.* Mine de cuivre près de Falun en

parler avec irrévérence du culte du peuple chez lequel on vit. VIII. 909. *b.* Voyez *Liturgie*, *Temple*, *Office*, *Religion*.

Culte des images. Voyez IMAGE.

Culte des saints, réflexions sur ce sujet. XIV. 521. *b.* XVII. 265. *b.* 266. *a.* Sur le culte des martyrs. II. 619. *b.* 620. *a.* Culte de dulie. V. 165. *b.*

Culte de la sainte Vierge. XVII. 265. *b.* 266. *a.*

CULTIVATEUR, (*Écon. rustiq.*) opérations des cultivateurs intelligens. Réflexions sur la meilleure culture des terres. *Suppl.* II. 665. *b.*

Cultivateur, voyez FERMIER. Les cultivateurs doivent avoir entrée dans l'assemblée des états. XIV. 145. *a*, *b.* Ils furent avilis sous l'ancien gouvernement féodal, *Suppl.* I. 215. *b.* protégés par Charles IX, Henri III & Henri IV. *Suppl.* I. 216. *a.* & par Louis XIV. *Ibid. b.* Ouvrage intitulé *le gentilhomme cultivateur*. 217. *b.*

Cultivateur, instrument d'agriculture. Sa description & son usage. *Suppl.* II. 666. *a.*

CULTIVER, trois choses essentielles à la bonne culture des plantes. Quelles sont celles qui doivent être renfermées en hiver dans des serres. IV. 551. *a.* Soins que demande la culture de ces plantes délicates; celui qu'on doit prendre des orangers lorsqu'ils sont enfermés; soins qu'il faut donner aux fleurs; culture des potagers. Quelques observations sur la culture des figuiers, des ormes, tilleuls, marronniers, de la charmille, des parterres, du gazon, des bois & pépinieres, des vergers, des espaliers & plates-bandes, des cerisiers, des châtaigniers, &c. *Ibid. b.*

CULTURE *des terres.* (*Comm. Polit.*) Quel est l'objet, la perfection de l'agriculture. L'agriculture est la base du commerce: c'est l'oubli de ce principe qui fait souvent regarder avec indifférence à un négociant l'aisance ou la pauvreté du cultivateur, qui porte les propriétaires des terres à envier au commerce ses avantages, ou à séparer l'intérêt de leur domaine, de l'intérêt du laboureur. L'agriculture ne sera envisagée ici que sous un point de vue politique. L'occupation qui remplit nos besoins les plus pressans, doit nous être aussi la plus chere. L'agriculture est le premier moyen de nous les procurer. Une société aura autant de citoyens, que la culture de son territoire en pourra nourrir & occuper. Usage de la surabondance de denrées. Effets de la vente de ces denrées pour la société. IV. 552. *a.* Les productions naturelles dont le besoin est le plus pressant, exigent des encouragemens de préférence. On peut juger de la force d'un état par la population de ses campagnes. L'agriculture sans le commerce n'atteindroit jamais à sa perfection. Exemples qui le prouvent. Celui de l'Angleterre. Elle avoit suivi, comme presque tous les autres peuples, l'esprit des loix romaines sur la police des grains. *Ibid. b.* En 1689, l'Angleterre ouvrit les yeux sur ses véritables intérêts, & pour se faciliter la concurrence des pays les plus fertiles, le gouvernement accorda une gratification à la sortie des grains, lorsqu'ils n'excedent pas les prix fixés par la loi, & défendit l'introduction des grains étrangers, tant que leur prix courant se soutient au-dessous de celui que les statuts ont fixé. Gratifications de sortie que reçoivent le froment, le seigle, l'orge. Comment l'événement a justifié cette sage méthode. *Ibid.* 553. *a.* Progrès qu'a faits l'agriculture chez les Anglois, terres défrichées. Sommes auxquelles sont montées les gratifications dans certaines années. Quel nombre d'hommes l'agriculture peut avoir occupés & nourris dans ces mêmes années; & cela, au désavantage d'un même nombre d'hommes parmi les acheteurs. Cependant le principe sur lequel la police des grains est établie en Angleterre n'est pas sans défaut dans son exécution, ni applicable à tous les pays. Par ce principe, l'état est chargé en certaines circonstances d'une dépense inutile qui porte sur tous les sujets indistinctement. *Ibid. b.* La gratification ne devoit donc être que momentanée, & réglée d'après les circonstances, sur le prix des grains dans les pays qui en vendent en concurrence. Cette gratification ne tombe pas toujours aussi immédiatement au profit des laboureurs qu'il le sembleroit d'abord. Par un effet de la trop grande concurrence extérieure, l'Angleterre fournit aux étrangers du pain à meilleur marché qu'aux siens propres. *Ibid.* 554. *a.* On repliquera que par ce moyen l'Angleterre décourage l'agriculture dans les autres pays; mais ce raisonnement est plus spécieux que solide, si le prix commun des grains en Angleterre est assez haut, pour que les autres peuples n'y aient recours, que lorsqu'ils éprouvent chez eux de grandes diminutions de récoltes; ce qui est de fait à l'égard de la France. La subsistance de notre peuple commence à devenir difficile, lorsque l'Angleterre nous fournit du blé à son prix commun. Raison de cette différence sur le prix des deux royaumes. *Ibid. b.* Le principe employé par les Anglois pourroit donc être très-avantageux à la France; mais la maniere d'opérer doit être différente. Considérations qui montrent d'un côté la nécessité de maintenir à bas prix parmi nous la denrée la plus nécessaire à la subsistance, & d'un autre côté, de ne point l'abaisser tellement que le cultivateur soit découragé par son gain. *Ibid.* 555. *a.* Comment la police générale de l'état peut conduire à ce juste milieu. Le premier moyen est d'établir une communication libre au-dedans entre toutes les provinces. Parmi tous les maux dont la prohibition entre les sujets est la source, l'un des plus considérables est le tort qu'elle fait à la balance générale du commerce. L'inégalité des saisons & des récoltes, ne produit pas aussi souvent l'inégalité des revenus, que le fait celle de la balance. Inconvéniens & difficultés qui peuvent empêcher la pratique du moyen qui vient d'être indiqué. *Ibid. b.* Il s'agit d'appliquer un remede convenable à ces inconveniens; & comme tous les membres d'un état sont en société, le remede doit être général. M. Duhamel l'a trouvé dans son traité de la conservation des grains. Premiere opération nécessaire pour entretenir l'abondance, c'est la multiplicité des magasins de blé particuliers: axiome connu de tout le monde, la denrée est à bas prix, lorsqu'il y a plus d'offreurs que de demandeurs, & alors le recouvrement des revenus publics & particuliers languit; il faut ouvrir ses ports aux étrangers, pour augmenter le nombre des demandeurs. Une mauvaise récolte survient; les étrangers nous revendent cher cette même denrée dont nous leur avons abandonné le monopole. Comment l'établissement des magasins leve ces inconvéniens, & nous procure les mêmes avantages. *Ibid.* 556. *a.* L'exécution d'une idée si simple ne peut rencontrer que trois difficultés; la contradiction des loix, le préjugé contre la garde des blés, le défaut de confiance.

Observations par rapport aux loix: celles qui gênent le commerce intérieur sont incompatibles avec la conservation de l'agriculture. La loi qui défend de garder des grains plus de trois ans, a dû opérer le contraire de ce qu'elle s'étoit proposé. Quel a été le motif de cette loi. Richesse du présent que M. Duhamel a fait à sa patrie en levant l'inconvénient que cette loi a voulu prévenir. *Ibid.* Erreurs & préjugés qui s'opposent au projet proposé: moyen de les détruire. Progrès que nous avons faits vers les bons principes sur le magasinage des bleds. Gratification qu'il conviendroit d'accorder à ceux qui construiroient des magasins d'une certaine quantité de grains, suivant la nouvelle méthode. Le défaut de confiance est la troisieme difficulté qui pourroit se présenter dans l'exécution. Sur quoi ce défaut de confiance a pu être fondé. *Ibid.* 557. *a.* Moyen de lever cet obstacle. Pour commencer & donner l'exemple, peut-être seroit-il utile d'obliger les diverses communautés des marchands & d'artisans dans les villes, à entretenir chacune un grenier, ou d'en réunir deux ou trois pour le même objet. Peut-être ensuite l'esprit de charité tourneroit-il de ce côté une partie de ses libéralités. Assurance que le cultivateur peut avoir d'un débouché considérable dans les années d'abondance. Suite de raisonnemens qui montrent qu'il doit y avoir des permissions d'exporter les grains, pour parvenir à s'en procurer une quantité suffisante au besoin, & établir l'équilibre sur les prix. *Ibid. b.* Moyen de déterminer la quantité qui doit sortir. Il paroitroit que le prix de 16 liv. 5 sols le setier de froment seroit le dernier terme auquel on pourroit en permettre la sortie pour l'étranger. Proposition qu'on devroit suivre à l'égard du méteil, du seigle & de l'orge. *Ibid.* 558. *a.* Bénéfice que pourroient espérer les spéculateurs, lorsque le froment seroit à 14 liv. le setier dans un tems où les greniers seroient remplis. A ce même prix, le laboureur qui n'est pas en état de garder trouveroit encore assez de profit dans sa culture pour la continuer & l'augmenter. Il est à souhaiter que jamais le froment ne soit acheté au-dessous de ce prix, lorsque l'impôt sur les terres est à 3 sols pour liv. &c. La concurrence intérieure & extérieure est seule capable de garantir les grains de cet avilissement, tandis qu'elle conserveroit aux autres ouvriers l'espérance de ne jamais payer le froment au-dessus de 21 à 22 liv. le setier. Au prix qu'on vient de proposer, l'état n'auroit plus besoin de donner des gratifications pour l'exportation..... Mais il seroit très-convenable de restreindre la faculté de l'exportation des grains aux seuls vaisseaux françois & construits en France. *Ibid. b.* Objection tirée de ce que dans le cas où les capitaux seroient rares dans le commerce, ce seroit priver le cultivateur de sa ressource. Réponse à cette objection. La réduction des prix de nos ports & de nos frontieres sur les prix proposés, relativement aux poids & mesures de chaque lieu, est une opération très-facile & encore plus avantageuse à l'état. A l'égard des grains étrangers, c'est une bonne police d'en prohiber l'importation, pour favoriser ses terres; & la prohibition peut toujours être levée, quand la nécessité l'ordonne. Ce qui n'empêche pas que les navigateurs fassent commerce de ces grains étrangers en établissant des ports francs, &c. Il est essentiel de conserver notre main-d'œuvre à bon marché, tant que l'intérêt de notre argent sera haut; *Ibid.* 559. *a.* & que nos soldats & matelots puissent subsister avec leur paie médiocre. Comment on peut comparer l'aisance des sujets de deux états, & mettre à cet égard les uns au

niveau des autres. Les principes qui ont été préſentés ſur l'objet le plus eſſentiel de la culture, ont beſoin eux-mêmes d'être ſecondés par d'autres : ce que le légiſlateur doit faire pour cet effet. Obſtacle à la facilité de la circulation des denrées qu'il faut détruire. *Ibid. b.* Moyens de lever ceux qui naitroient de certains droits de douanes particulieres, ou des péages onéreux qu'on leveroit ſur les voitures, tant par terre que par eau. *Ibid.* 560. *a.* Comme il importe pour le peuple de favoriſer les diverſes parties de l'agriculture en raiſon du beſoin qu'il en a, le moyen le plus propre ſeroit de reſtreindre les profits, & de taxer les terres en raiſon de ce beſoin ; ainſi chaque eſpece de terre ſe trouveroit employée ſûrement & ſans trouble à ce qui lui convient le mieux. *Ibid. b.*

Légere eſquiſſe des diverſes méthodes de l'agriculture angloiſe. Six qualités différentes des terres de ce pays ; obſervations relatives à ces différentes qualités.

Premiere qualité : *les terres mouillées.....* Les meilleures de toutes les terres ſont ce qu'on appelle *marais* proche la mer. IV. 560. *b.*

Seconde qualité : *les terres marneuſes.* On en diſtingue cinq eſpeces. Comment on en diſcerne la bonne ou mauvaiſe qualité. IV. 561. *a.* Cette terre eſt aſſez commune en Angleterre.... Elle eſt propre au labourage, & à améliorer les autres. A quelles productions elle eſt ſur-tout propre. Engrais de ces terres. Inconvenient de la pluie dans ces terres avant que le grain ait levé. *Ibid. b.*

Troiſieme qualité : *les terres argilleuſes.* Cinq ſortes de glaiſes en Angleterre. Glaiſe brune tirant ſur le bleu, dont les Anglois font un grand uſage dans la culture des terres maigres, légeres & ſablonneuſes. IV. 561. *a.* Lieux & maniere dont on la tire. Effet de ces engrais ſur les terres. Qualités des cinq différentes ſortes de glaiſes. Propriétés des terres argilleuſes en général. *Ibid.* 562. *a.* Quelles ſont les cendres les plus propres à féconder la terre. *Ibid. b.*

Quatrieme qualité : *les terres graveleuſes & ſablonneuſes.* Fertilité de ces terres. Graines dont on enſemence les meilleures. Leur engrais. Le ſable n'eſt point inutile dans la culture des terres froides, pour les empêcher de ſe ſerrer. Autres uſages du ſable. IV. 562. *b.*

Cinquieme qualité : *les terres à brique.* En quoi elles different de la glaiſe. Leurs productions. Leurs engrais. Le mêlange de ces terres avec les autres eſt regardé comme une très-bonne amélioration. IV. 563. *a.*

Sixieme qualité : *les terres pierreuſes.* Diverſités qu'on remarque dans leur fertilité. Maniere de brûler ces terres. IV. 563. *a.* Labour qu'on donne à celles qui ſont peu couvertes d'herbes. Autres ſoins relatifs à ces terres. Les prairies artificielles ſont une des grandes richeſſes de l'agriculture angloiſe : elle ne ſépare jamais la nourriture des beſtiaux du labourage. Diverſes ſortes de productions qu'on fait porter alternativement à une terre à bled. Avantages que les Anglois retirent de la culture du faux ſeigle. Maniere de le ſemer. *Ibid. b.* Exhortation à l'étude de l'agriculture, & ſur-tout aux expériences, qui ſont le plus ſûr moyen de ſe perfectionner dans cet art. *Ibid.* 564. *a.* 565. *a, b.*

Etat de l'agriculture dans le comté de Norfolk, & de la méthode qu'on y ſuit. IV. 564. *a.*

Culture, voyez *Agriculture*, *Grains*, *Botanique.* Diverſes opérations de culture, voyez *Semence*, *Semer*, *Semis*, *Arroſement*, *Plantation*, *Tranſplantation*, *&c.* De la culture des plantes. II. 343. *a*, *b.* 344. *a.* Voyez auſſi *Arbres fruitiers*, *Plante*, *Pépiniere.* Culture alternative de différentes eſpeces de plantes dans le même terrein, voyez *Alterner.* De la culture des plantes à fleurs. VI. 856. *b.* Culture des jardins, voyez *Jardinage* & *Plantes* (*Culture des*).

CULVERTAGE, (*Juriſpr.*) Servitude très-ignominieuſe. L'étymologie & la ſignification de ce mot ne ſont pas bien connues. Eſpece de ſerfs qu'on appelloit *cuverts.* Ce qui en eſt dit dans quelques écrits anciens. IV. 566. *b.* Recherches de quelques auteurs ſur l'étymologie du mot *culvertage. Ibid.* 567. *a.*

CULUM. (*Lang. latin.*) Des noms terminés en *culum.* VII. 175. *b.*

CUMANA, *côte de* (*Géogr.*) en Amérique. Obſervations ſur les prêtres de ce pays. XII. 541. *a*, *b.*

CUMES, (*Géogr.*) ville d'Italie à trois lieues de Naples. Son origine. Ses révolutions. Eſpece de grotte à Cumes que l'on croit être l'entrée de la grotte de la ſybille. Autres lieux ſouterreins aux environs de cette ville. *Suppl.* II. 666. *a.*

CUMIN, (*Botan.*) caractere de cette plante. Propriétés de cette ſemence en médecine. Pour l'uſage interne, on préfere la graine de carvi. Les Allemands emploient plus que nous le carmin dans leurs préparations magiſtrales. Huile & eau qu'on en tire par diſtillation. Compoſitions de la pharmacopée de Paris dans leſquelles il entre. IV. 567. *a.*

CUMUL, (*Juriſpr.*) En quoi conſiſte ce droit établi dans certaines coutumes. En faveur de qui il a lieu. Il n'eſt point connu dans les coutumes de ſubrogation, & ne s'étend point aux biens ſitués dans d'autres coutumes que celles qui l'établiſſent. IV. 567. *b.*

CUMULER. (*Juriſpr.*) On ne peut cumuler en ſa perſonne deux cauſes lucratives. IV. 567. *b.*

CUMULER. Lettres pour cumuler le pétitoire avec le poſſeſſoire. IX. 421. *a.*

CUNBRÉENS, (*Géogr.*) *voyez* SAQUES.

CUNEIFORMES, (*Anatom.*) os du tarſe. Trois os de ce nom ; pourquoi on le leur a donné. Ils ne ſont que des cartilages dans un fœtus de neuf mois. Deſcription de ces os, leur ſituation ; mouvement de leurs articulations. Ligamens qui attachent les trois cuneiformes au ſcaphoïde & au cuboïde. Autres ligamens par leſquels ils ſont joints avec les quatre premiers os du métatarſe. IV. 567. *b.*

Cuneiforme ou Sphénoïde. IV. 567. *b. Voyez* ce dernier mot.

CUNETTE *ou* CUVETTE, (*Fortific.*) Cet ouvrage doit être conſtruit de maniere à ne pas donner de couvert à l'ennemi, lorſqu'il veut paſſer le foſſé. IV. 568. *a.*

Cunette. Moyens à employer pour paſſer les cunettes dans l'attaque des places. XII. 120. *a.*

CUNINA, (*Mythol.*) divinité ſous la protection de qui on mettoit les petits enfans, *&c.* IV. 568. *a.*

CUNITZ, (*Marie*) femme célebre par ſes connoiſſances. XIV. 779. *b.*

CUNTUR, *Contour*, *Condor*, (*Ornith.*) très-grand oiſeau. Sa deſcription. Lieux qu'il habite. Ses alimens. De quelle maniere on dit que les Américains le prennent. Diverſes contrées où il s'en trouve. IV. 568. *a.*

CUOGOLO, pierre qui ſert à faire le verre. *Voyez* QUOCOLO.

CUPER. (*Gilbert*) Obſervations ſur ce ſavant. *Suppl.* III. 322. *b.*

CUPIDON, & ſon frere Anteros. I. 495. *b.* Amours de Pſyché & de Cupidon. XIII. 543. *a.* Fête en l'honneur de ce dieu célébrée à Theſpie. XVI. 275. *b.* Statue de Cupidon dans la galerie de Verrès. VII. 442. *a.* Statue de Mercure & de Cupidon joints enſemble. VIII. 168. *a.* Belles ſtatues de ce dieu. XIV. 825. *a*, *b.* Celle que fit Michel-Ange Buonarota, & que l'on prit pour une antique. 831. *b.*

CUPOLO, (*Métall.*) fourneau que les Anglois appellent de ce nom. Uſages qu'on en fait. Sa conſtruction. IV. 568. *b.*

CURAÇAO *ou* COROSSOL, (*Géogr.*) ville & citadelle que les Hollandois ont baties dans cette iſle, l'une des plus commerçantes de l'Amérique équinoxale. IV. 568. *b.*

CURATELLE ; en France, toutes les tutelles ou curatelles ſont datives. IV. 642. *b.*

CURATEUR, (*Juriſp.*) En quoi la fonction de curateur differe de celle de tuteur. Le cas le plus ordinaire de la curatelle, c'eſt lorſque les mineurs ſont ſortis de tutelle. IV. 568. *b.* En pays de droit écrit, les mineurs pouvoient autrefois ſe paſſer de curateurs. La loi *lætoria* ordonna qu'on donneroit des curateurs à ceux qui ſe gouverneroient mal. Et enſuite Marc-Antoine ordonna que tous les mineurs auroient des curateurs. Ainſi celui qui ſort de tutelle en pays de droit écrit, lorſqu'il a atteint l'âge de puberté, ne peut refuſer un curateur. Divers motifs pour leſquels on donne des curateurs. Les ſéqueſtres, commiſſaires, gardiens, ſont auſſi des eſpeces de curateurs. Curateurs aux cauſes pour aſſiſter les pupilles en jugement. Curateurs comptables ; dans quel cas on en établit. Différences entre les coutumes par rapport aux curatelles. *Ibid.* 589. *a.* Rapports entre les tuteurs & les curateurs. En quoi conſiſtent les différences qui ſont entre les uns & les autres. Lorſqu'un mineur eſt émancipé, le curateur n'eſt établi comptable qu'autant que le mineur ſe conduit mal. Inventaire que le curateur comptable doit faire du mobilier du mineur. Fonctions du curateur comptable. La curatelle eſt une charge publique, & l'on ne peut être contraint de l'accepter. *Ibid. b.* Incapacités qui en excluent. Terme où finiſſent les curatelles. Des comptes que les curateurs doivent rendre. Titres du digeſte, des inſtitutes & du code à conſulter. *Ibid.* 570. *a.*

Curateur à l'abſent. Curateur à l'accuſé. Dans quels cas on en établit. IV. 570. *a.*

Curateur au bénéfice d'inventaire, aux biens abandonnés, aux biens du condamné ou aux biens confiſqués, aux biens déguerpis, aux biens délaiſſés, aux biens ſaiſis, aux biens vacans, au cadavre ; curateur du calendrier ; curateur aux cauſes ; curateur comptable. IV. 570. *b.* Curateur datif, à la démence, à l'effet d'entendre le compte, à l'émancipation, au furieux, *ad hoc*, à l'interdiction, à l'inventaire ; curateur légitime ; curateur au majeur ; curateur de la maiſon de l'empereur, à la mémoire d'un défunt ; curateur d'un mineur ; curateur des ouvrages publics. *Ibid.* 571. *a.* Curateur au poſthume, au priſonnier de guerre, d'un prodigue, d'une province, d'un pupille, des quartiers, de la république, à la ſucceſſion vacante ; curateur teſtamentaire ; curateur en titre ; curateur au ventre. *Ibid. b.*

Curateur ; différence entre tuteur & curateur. XVI. 763. *b.* Les tuteurs & curateurs ne doivent pas les dépens en leur nom.

nom. IV. 858. *b.* La mere est ordinairement curatrice des biens de ses enfans après la tutelle. X. 380. *a.* Curateur au ventre. XVII. 31. *a.*

CURATIF. (*Médec.*) C'est l'indication curative qui détermine le médecin à faire usage de la méthode de traiter, & des remedes qu'il croit propres à dissiper la maladie. IV. 571. *b.* Distinction entre les remedes curatifs & les remedes palliatifs. *Ibid.* 572. *a.* *Voyez* TRAITEMENT.

CURATRICE, (*Jurisp.*) Pourquoi les femmes ne peuvent être curatrices. Exceptions. La coutume de Bretagne permet de donner la femme pour curatrice au mari prodigue. IV. 572. *a.*

CURCUMA, (*Botan.*) Description de la racine de cette plante, de ses feuilles & de son fruit. Lieux d'où on le tire. Pourquoi quelques-uns ont cru le curcuma naturellement rouge. Divers ouvriers qui s'en servent. Usage qu'en font les Indiens. Propriétés qu'on lui attribue en médecine. IV. 572. *a.*

CURDISTAN. Voleurs de nuit qui infestent cette province. VIII. 463. *b.*

CURE, (*Jurisp.*) celui qui possede un *bénéfice-cure*, est ou curé, ou prieur. Revenus des cures. Cure bénéfice. Cures exemptes. Cures personnelles. Cure à portion congrue. Cures-prieurés. Cure primitive. Cures régulieres. Cures séculieres. Cures de villes murées. IV. 572. *b.*

Cure; par qui les cures furent desservies dans les tems d'ignorance. XIII. 148. *b.* Concours pour les cures vacantes. III. 828. *a.* Desservans commis aux cures pendant la vacance ou l'interdit. IV. 892. *b.* des prieurés-cures. XIII. 363. *a.* Les domaines annexés aux cures sujets à la dime inféodée. IV. 1095. *b.*

CURE, (*Médecine*) ce terme a différentes significations; 1°. on exprime par-là le succès d'un médecin dans le traitement d'une grande maladie. En quoi consiste le mérite de ceux qui se vantent d'avoir fait des cures merveilleuses, & dont les méthodes cependant ne sont le plus souvent qu'un tissu de fautes. C'est d'un semblable bonheur que nait souvent la plus grande réputation. Quel est le médecin auquel on doit donner sa confiance. 2°. Le mot *cure* est synonyme de traitement de maladie. Les auteurs de médecine distinguent, dans ce dernier sens, quatre sortes de cures, IV. 573. *a.* qui sont réglées pour le choix, par autant d'indications correspondantes. La partie de la médecine qui enseigne la maniere de procurer la cure, s'appelle la *thérapeutique*. *Ibid. b.* Voyez ce mot & l'article *Traitement*.

CURE, (*Fauconn.*) pilules pour les oiseaux de proie. Armer les cures de l'oiseau. Tenir sa cure. IV. 573. *b.*

CURÉ, (*Jurispr.*) le titre de prêtre étoit autrefois synonyme de curé. D'où vient le mot de curé. En quelques pays on les appelle *recteurs*. Ce qu'on entend par curés primitifs, curés ou vicaires perpétuels. Les curés représentent, à certains égards, les lévites de l'ancien testament, mais plus particuliérement les disciples auxquels ils ont succédé. Ils tiennent le second rang dans la hiérarchie ecclésiastique, *&c.* Prêtres commis à la desserte des sacremens, aussi appelés *curés*. Curé appellé *bis cantat*. IV. 573. *b.* Capacité exigée de ceux qui sont nommés pour être pourvus de cures. Clés que doit avoir le curé. Cloches. A qui appartient le droit de faire sonner, & l'émolument de la sonnerie. Comptes des fabriques. Deux curés. Dimes. Droits honorifiques. Eau bénite. *Ibid.* 574. *a.* Ecoles. Exemptions de l'ordinaire. Fonctions curiales. Fondations. Gros décimateurs. Incompatibilité. Mariages. Messe de paroisse. Oblations & offrandes. Paroisse, paroissiens. Presbytere. Curé primitif. *Ibid. b.* Quête. Régale. Registres des baptêmes, mariages & sépulture. Réguliers. Religieux. Résidence. Résignation. Sacremens. Sépulture. Service divin. *Ibid.* 573. *a.* Tailles. Testamens. Vicaire perpétuel. *Ibid. b.*

Curé. Premier curé d'une église. I. 616. *a.* XIII. 369. *b.* Curé appellé *doyen rural*. V. 97. *a*, *b.* Les curés élus à Venise par les paroissiens. XVII. 14. *b.* Jurisdiction des curés. IX. 75. *a.* Portion congrue. XIII. 148. *a*, *b.* Baise-main, offrande aux curés. II. 23. *a.* Causes pour lesquelles il est permis aux curés de s'absenter de leur église. XIV. 170. *b.* Taxe arrêtée sur les curés. IV. 677. *b.* Les dimes appartiennent de droit commun aux curés. 1092. *b.* Les terres de l'ancien domaine des curés exemptes de la dime envers les décimateurs. 1093. *a.* Dime novale dont jouissent les curés. 1097. *a.* Dime de charnage & sacramentelle qui leur appartient. 1094. *a.* 1097. *a.* Code des curés. III. 571. *b.* Vicaires des curés. XVII. 232. *a*, *b.* Vicaires perpétuels des curés primitifs. 234. *a*, *b.* Coadjuteurs donnés aux curés ignorans. III. 554. *b.*

CUREDENT. Vertu des curedents faits de bois de lentisque. IX. 389. *b.*

CURÉE, (*Vénerie*) maximes de chasse à l'égard des curées. Curées qui se font au logis. Donner la curée aux oiseaux. Curer un oiseau. IV. 575. *b.*

Curée, voyez II. 842. *b.* XVI. 925. *b.* & particuliérement vol. III. des planch. article *Chasse*, pl. 3, 4 & 5.

CURE-PIÉ, (*Maréch.*) instrument qui sert à nettoyer le dedans du pié des chevaux. Pourquoi il faut être exact à nettoyer les piés des chevaux. Expédient pour les humecter. IV. 575. *b.*

CURES, (*Géogr.*) recherche sur l'étymologie de ce mot. XIII. 726. *a.*

CURETES, (*Hist. anc.*) prêtres ou peuple de l'isle de Crete. IV. 575. *b.* Pourquoi on les appella du nom de *curetes*. Ils étoient originaires de Phrygie. Armes & tambours qu'ils portoient. Selon quelques auteurs, ils étoient, du tems de Saturne, prêtres & sacrificateurs. Magie & science des curetes. Autres étymologies du mot *curetes*. Sentimens de Kirker & de Vossius sur ces hommes. Invention qu'on leur attribue. Ils ont eu des temples après leur mort. *Ibid.* 576. *a.*

Curetes. A qui l'éducation de Jupiter avoit été confiée. *Suppl.* II. 390. *a*, *b.* *Voyez* CORYBANTES & DACTYLES.

CURETE. Divers instrumens de ce nom en chirurgie. IV. 576. *b.*

CURETE, (*Manuf. en drap*) IV. 576. *b.*

CURIA, (*Hist. mod.*) certaines assemblées, ainsi nommées en Angleterre. *Curia baronum. Curia militum. Curia advisare vult.* IV. 576. *b.*

Curia. Vacance *in curiâ*. XVI. 790. *a.*

CURIA-MARIA. Fautes à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 666. *b.*

CURIACES, (*Hist. rom.*) combat des Horaces & des Curiaces. *Suppl.* III. 454. *a.*

CURIAL, (*Jurispr.*) droit curial, église curiale, fonctions curiales, maison curiale. Officiers curiaux en Bresse. Dépens curiaux. IV. 576. *b.*

CURIE, (*Hist. anc.*) division du peuple romain en trente curies par Romulus. Sacrificateur appellé *curion*. Objets qui se traitoient dans les assemblées par curies. Comment on les convoquoit. Confirmation de ce qui y avoit été arrêté. Président de ces assemblées. Nouvelle division faite par Servius Tullius. Pour quelles affaires les assemblées par curies furent dès-lors réservées. Cependant le peuple chercha toujours à faire par curies les assemblées qu'on avoit coutume de faire par centuries. Étymologie du mot curie. Usages qu'on fit de ce mot après l'abolition des assemblées par curies. IV. 577. *a.*

Curies. Assemblées du peuple romain par curies. III. 680. *b.* Deux sortes de curies à Rome, du tems des anciennes tribus. XVI. 621. *a.* Temples particuliers à chaque curie. *Ibid.* Le nom de *curie* donné aux lieux où le sénat s'assembloit. XVI. 66. *a*, *b.* XVII. 767. *a*, *b.*

CURIEUX, (*Hist. anc.*) officier sous les empereurs du moyen âge. IV. 577. *a.* Pourquoi Honorius abolit cet office. Étym. du mot *curieux*. *Ibid. b.*

Curieux, appellés *frumentaires* chez les anciens. VII. 359. *b.*

CURIEUX en peinture. IV. 577. *b.*

CURIGA. Observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 666. *b.*

CURION, (*Hist. anc.*) chef & prêtre d'une curie. Ses fonctions. Pension qu'il recevoit. Grand curion. Par qui furent faites ces institutions. Quelques-uns disent qu'il y avoit deux curions dans chaque curie. Autres gens appellés *curions*. IV. 577. *b.*

Curions, ministres de la religion chez les anciens romains. XVI. 621. *a.*

CURION, (*C. Scribonius*) précis de sa vie. XVI. 232. *a.* Description de son théatre. 231. *b.* — 233. *b.*

CURIOSITÉ, (*Morale*) elle est ou louable ou blâmable. Curiosité de connoître l'avenir. Curiosité de savoir ce que les autres pensent de nous : cette curiosité dangereuse à notre bonheur. IV. 577. *b.* Curiosité des affaires d'autrui. Exemples de dispositions absolument contraires à cette curiosité. Autres especes de curiosités déraisonnables. Celle qui est digne de l'homme. L'envie de s'éclaircir n'est pas une idée propre à l'ame, indépendante des sens. Elle ne peut être attribuée qu'aux sensations & aux perfections qui nous affectent; mais ces sensations, *&c.* pour être un peu fructueuses, demandent un travail, une application continuée. *Ibid.* 578. *a.* Les connoissances intellectuelles sont, à plus forte raison, insensibles à ceux qui font peu d'usage de l'attention. *Ibid. b.*

Curiosité. Cause qui l'excite. VII. 763. *a.* Réflexions sur son utilité. XII. 144. *a.*

CURMI, (*Econom. rustiq.*) boisson ancienne, *&c.* encore d'usage dans le Nord. IV. 578. *b.*

CURSEUR, (*Géom.*) description. IV. 578. *b.*

CURSEURS *apostoliques*, (*Hist. eccl.*) officiers de la cour de Rome, qui représentent les anciens curseurs dont l'histoire ecclésiastique fait mention. Leurs fonctions. Emolumens qu'ils reçoivent. Leur nombre. IV. 578. *b.*

CURSITEUR, (*Hist. mod.*) clerc de la chancellerie en Angleterre. Nombre de ces officiers. IV. 579. *a.*

CURTATIO, (*Astron.*) différence entre la distance d'une planete au soleil, & sa distance reduite au plan de l'eclipti-

que. Comment se détermine cette derniere distance. *Tabulæ latitudinariæ* de Kepler. IV. 579. *a.*

CURTIUS, (*Marcus*) dévouement de ce romain. IV. 921. *a.* Examen de la vérité du prodige dont il fut suivi. II. 860. *a.* 861. *a.*

CURTIUS, (*Charles-Warner*) anatomiste. *Suppl.* I. 414. *a.*

CURTII lacus. XIV. 350. *b.*

CURVILIGNE, (*Géom.*) figures de ce nom. Angle curviligne. Maniere de le mesurer. IV. 579. *a.*

Curviligne, figure, maniere de diviser une figure curviligne en raison donnée. VII. 606. *a.*

CURULE, (*Hist. anc.*) chaise curule. Magistrats curules. Comment on portoit au sénat ceux qui avoient exercé les magistratures curules. Chaise des triomphateurs. Ce que signifioit la chaise curule sur les médailles. Statues curules. IV. 579. *a.*

Curule. Chaise curule. XV. 729. *a.* *Voyez* CHAISE. Jeux curules. VIII. 537. *b.* Magistrature curule. IX. 857. *a.* Statue curule. XV. 497. *b.* 502. *a.*

CURUPA, (*Botan.*) plante de l'Amérique. Ce qu'en dit M. de la Condamine. IV. 579. *a.*

CURURU-APE, (*Botan.*) usage médicinal des feuilles de cet arbre du Brésil. IV. 579. *b.*

CURUTU-PALA, (*Botan.*) arbrisseau du Malabar. Ses propriétés médicinales. IV. 579. *b.*

CUSCO. Qualité du climat de cette ville du Pérou. XVII. 727. *a.* Temple de Cusco. XVI. 84. *b.* Chemin de Cusco à Quito. III. 276. *b.*

CUSCUTE, (*Botan.*) plante parasite. Ses caracteres. Comment elle se nourrit des autres plantes. Divers noms qu'on lui a donnés. IV. 579. *b.* Diverses plantes sur lesquelles on la trouve. Singularités de la cuscute. Description de cette plante & de chacune de ses parties. *Ibid.* 580. *a.* Son caractere générique. Il n'y a qu'une espece de cuscute connue. Tous les pays chauds, froids, tempérés, produisent la cuscute. La plante que nous connoissons sous ce nom, est la même que les anciens connoissoient. On ne remarque à la cuscute aucun organe propre à s'attacher aux plantes, parce que ces organes ne se développeroient jamais sans la rencontre d'une autre plante. Comment ils se développent, *Ibid. b.* & comment elle contracte une adhérence avec les autres plantes. Suçoir de la cuscute. Ses mamelons. Leur disposition. Cause de leur sortie & de leur formation. Remarque sur l'usage des mamelons. La cuscute a besoin, pour vivre, d'une plante étrangere. *Ibid.* 581. *a.*

Cuscute. Raisin barbu, formé par l'entrelacement de la cuscute. XIII. 769. *a, b.*

CUSCUTE, (*Mat. méd.*) deux sortes de cuscutes de boutiques. La cuscute indigene est de nulle valeur. On fait peu de cas aujourd'hui de ces plantes. Compositions officinales où elles entrent. IV. 581. *b.*

CUSPINIEN, (*Jean*) ouvrages de cet auteur. XIV. 780. *a.*

CUSSY, *colonne de*, (*Antiquit.*) Supp. II. 507. *b.* &c.

CUSTODES, (*Hist. anc.*) officiers romains de ce nom. IV. 581. *b.*

CUSTODE, (*Jurispr.*) dans certaines églises est la même chose que curé. L'usage de ce terme est fort ancien. Grand custode dans le chapitre de Lyon. Custodes de Sainte-Croix. IV. 581. *b.*

CUSTODE, (*Bourrelier*) IV. 581. *b.*

CUTANÉ, (*Anatom.*) nerf cutané interne. Description de ce nerf. Nerf cutané externe. IV. 581. *b.*

CUTANÉE, (*glande*) définition. Ces glandes distinguées en miliaires & en sébacées. Ruisch ne les adopte point. Boerhaave admet un troisieme genre de glandes cutanées, qu'il appelle *cryptes*. Il y a peut-être encore d'autres sortes de glandes cutanées, qui forment ce *mucus* qu'on apperçoit dans tous les endroits où la peau se détache. *Ibid.* 582. *a.*

CUTANÉE, (*maladie*) diverses causes des maladies de la peau. Le tissu de la peau, sa nature & ses usages l'exposent à plusieurs maladies. Divers noms & caracteres de ces maladies. Causes médiates & éloignées de la formation de cette sérosité âcre qui produit les maladies cutanées. But des indications curatives. Remedes qui y conviennent. IV. 582. *a.* Pourquoi les anciens étoient fort versés dans l'art de traiter ces maladies. Suite sur les remedes. *Ibid. b.* Comme les causes de la maladie de la peau varient extrêmement, il est évident que la cure doit varier de même. *Ibid.* 583. *a.*

Cutanées, maladies, XII. 217. *a, b*, &c. Ces maladies soumises au mouvement de la lune. VIII. 737. *a.* Des topiques dans ces maladies. XVI. 419. De leur traitement. *Ibid. b.* Pommade pour guérir les dartres, les rubis, & autres difformités de la peau. II. 502. *b.* *Voyez* aussi *Exanthême, Eruption, Peau.* Vers cutanés. XVII. 44. *a.*

CUTHÉENS. Divinité de ces peuples, nommée *Nergel.* Le nom de Cuthéens donné aux Samaritains. XI. 102. *b.*

CUTSJUPAU, (*Botan.*) espece de bananier. *Suppl.* I. 782. *a.*

CUTICULE, ou *épiderme*, (*Anatom.*) description de cette sur-peau. Ecailles cuticulaires. Nombre prodigieux de vaisseaux excrétoires qui se trouve dans une seule écaille. L'épiderme bouche le passage à une grande partie des humeurs séreuses qui s'évacueroient autrement par les glandes de la peau. IV. 583. *a.* En quoi consiste, à ce que l'on croit, cette indisposition que l'on appelle vulgairement un *rhume*. Causes des démangeaisons & des petites pustules & autres impuretés de la peau. Origine & formation de la cuticule. Son usage à l'égard des nerfs. Les chats & les chiens ne suent jamais; on en conclut que leur cuticule n'a point de pores. *Ibid. b.*

CUTICULE, (*Anatom.*) sa description & ses usages. *Suppl.* II. 666. *b.* *Voyez* ÉPIDEMIE, & *Suppl.* 612. *b.*

CUTICULE, (*Jardin.*) premiere peau de la graine. IV. 583. *b.*

CUVE, (*Tonnel.*) usage des cuves. IV. 583. *b.*

CUVE *d'airain*, (*Antiq. sacr.*) ustensile consacré chez les Juifs au service divin. Son usage. Autre vase de bronze beaucoup plus grand, que Salomon fit faire pour conserver l'eau destinée à l'usage des prêtres, & qui fut appellé *mer d'airain*. Sa description. *Suppl.* II. 667. *a.*

CUVE, en terme de blanchisserie de cire. Description & usage. IV. 583. *b.*

CUVE-MATIERE, (*Brasserie*) en quoi elle differe des autres cuves. Son usage. Cuve-mouloire. Cuve-guilloire. IV. 584. *a.*

CUVE, chez les cartonniers. Cuve du moulin à papier à cylindres. Cuve en terme de raffineur de sucre. Cuves des teinturiers. Explication de différens termes qui se rapportent à ces vaisseaux. IV. 584. *a.*

CUVERTS, espece de serfs qu'on appelloit de ce nom. IV. 566. *b.*

CUVETTE, usage de ce terme en bâtiment, fortification, jardinage, verrerie. Cuvette dans les ardoisieres. IV. 584. *b.*

CUZUM, (*Géogr.*) *voyez* AXUM.

C Y

CY, (*Comm.*) terme de teneurs de livres. De quelle maniere ils s'en servent. Les gens de finance s'en servent aussi. IV. 584. *b.*

CYANÉES, (*Myth.*) rochers à l'entrée du Pont-Euxin. Ce que firent les Argonautes à ce passage. IV. 584. *b.* *Voyez* SYMPLEGADES.

CYATHE, (*Hist. anc.*) étymologie de ce mot. C'étoit un petit gobelet, &c. dont la mesure étoit la douzieme partie du septier. Mesure de vin que buvoit Auguste dans un repas. On donnoit aux parties du septier les mêmes noms qu'aux parties de l'as. Observations sur l'usage incommode du cyathe : invention des tasses inégales pour remédier à ces inconvéniens. Les Grecs aussi bien que les Romains ont fait usage du cyathe & des tasses inégales : passage d'Athenée sur ce sujet. Comment on buvoit chez les Romains à sa maitresse ou à son ami. Passage d'Horace sur ce sujet. Autres usages que les anciens faisoient du cyathe. IV. 585. *a.* Capacité du cyathe selon Galien, & selon nos médecins d'aujourd'hui. *Ibid. b.*

Cyathe, usage que les Romains faisoient de ce gobelet. XV. 934. *a.*

CYBELE, (*Myth.*) ce que la fable nous raconte touchant cette déesse. Elle fut envoyée de Pessinunte à Rome sous la forme d'une pierre brute, & introduite par Scipion Nasica. Prêtres de cette déesse appellés, *galli, curetes, corybantes.* Cérémonies qu'ils pratiquoient. Sacrifices qu'on faisoit à Cybele. Divers attributs symboliques de cette déesse. IV. 585. *b.*

Cybele, son amour pour Atys. *Suppl.* I. 694. *a.* *Ses surnoms.* Elle fut nommée Berecynthe, II. 207. *b.* la mere Idéenne. VIII. 474. *a.* La mere des dieux, *voyez* ce mot: & la mere Placienne. XII. 677. *a.* On l'a aussi confondue avec *Vesta* & la *terre*. Voyez ces articles. Cybele Chinoise. XIII. 585. *a.* Cybele syrienne. XV. 792. *b.* *Statues & temples de Cybele.* Sa statue ne fut d'abord qu'une simple pierre. VIII. 421. *a.* 926. *a.* A quelle occasion sa statue fut apportée à Rome. X. 301. *a.* Cette statue fut tirée de Pessinunte. XII. 452. *a.* XVI. 70. *a.* Comment on représente cette déesse. XV. 730. *a, b.* Ses temples. XVI. 70. *a.* Celui qu'elle eut sur le mont Sipyle. XV. 223. Autre temple de cette déesse en Syrie. XV. 772. *b.* *Ses prêtres.* Des corybanthes. IV. 288. *b.* Des curetes. 575. *b.* 576. *a.* Dactyles, prêtres de Cybele. IV. 610. *a, b.* Galles. VII. 448. *b.* Les prêtres de Cybele nommés ménagyrthes. X. 330. *a.* Mutilations qu'ils se faisoient. III. 459. *b.* *Suppl.* I. 694. *a.* *Son culte & ses fêtes.* Dendrophories pratiquées dans ses sacrifices. IV. 824. *b.* Fêtes en l'honneur de la mere Idéenne. VIII. 494. *a.* Fêtes hilaries en l'honneur de la mere des dieux. 207. *b.* Autres dites lavation. IX. 310. *a.* Effigie d'un lion qu'on portoit dans les sacrifices de Cybele. 559. *b.* Fêtes de Cybele à Rome. X. 381. *a.* Chant en son honneur. *Suppl.* II. 407. *a.*

CYCEON, (*Diéte*) espece de potion des anciens. Composition de deux différens cycéons. Hyppocrate en parle souvent. IV. 585. *b.* Autre sens qu'on donnoit quelquefois à ce mot. Cynnus des Latins. *Ibid.* 586. *a.*

de le démontrer par la méthode des indivisibles. VIII. 685. *a*. Développement de la théorie de la résistance des solides par diverses expériences faites sur un cylindre. XVI. 174. *a*, *b*.

Cylindre, (*Pharmac.*) forme que l'on donne aux emplâtres. IV. 593. *a*.

Cylindre, (*Blanchiss. de cire*) IV. 593. *a*.

Cylindre, compas à. III. 758. *a*, *b*. *Voyez* vol. V des planches, article Méchanique. planch. 5.

Cylindre, *échappement à*, (*Horlog.*) V. 236. *b*. XIV. 140. *a*. Des frottemens dans ces échappemens. VII. 347. *b*.

Cylindre du moulin à papier. IV. 593. *b*. *Voyez* Papeterie.

CYLINDRER, *machine à*, (*Manufact. en soie*) vol. XI. des planch. Soierie, pl. 134 & 135.

CYLINDRIQUE, miroir. X. 569. *b*. Pouce cylindrique. XIII. 187. *b*.

CYLINDROIDE, 1°. solide qui approche de la figure d'un cylindre, *&c.* Etymologie du mot. 2°. Solide formé par la révolution d'une hyperbole autour de son second axe. Propriété du cylindroïde démontrée par M. Parent. IV. 593. *b*. *Voyez* Conoide.

CYLLENIENS, *monts.* X. 682. *a*, *b*.

CYMAISE, ce qu'on entend par ce mot en architecture.

CYMBALE, (*Lutherie*) étymologie de ce mot. Instrument que les anciens appelloient de ce nom. Divers noms qu'ils lui ont donnés. Diverses significations qu'a eues parmi eux le mot de cymbale. IV. 593. *b*. Description & maniere dont on se servoit de cet instrument. A qui l'on en a attribué l'invention. Qui étoient ceux qui en jouoient. Les cymbales des Juifs nous sont inconnues. Description de la cymbale moderne. *Ibid.* 594. *a*.

Cymbale des Hébreux. *Suppl.* IV. 982. *b*.

Cymbale, jeu d'orgue. Elle est composée des octaves de dessus des jeux dont les cornets sont composés, *&c.* La cymbale n'a proprement qu'une octave, qui se répete autant de fois que le clavier en contient. Exemple qui en fait voir la disposition. IV. 593. *b*. *Voyez* Jeux d'orgue.

CYNIQUE, secte d'anciens philosophes. Origine du cynisme & du stoïcisme. Lieu près d'Athenes appellé cynosarge: temple qui y fut bâti. Gymnase établi aux environs pour les étrangers & les enfans illégitimes. IV. 594. *b*. Divers usages de ce lieu, dans lequel aussi Antisthene, fondateur de la secte cynique, s'établit & donna ses premieres leçons. Pourquoi ses disciples continuerent d'être appellés cyniques. Bizarrerie de leurs mœurs. Ils ne tarderent pas de se répandre dans toutes les provinces de la Grece. Il n'y avoit que la publicité qui pût pallier la licence apparente de leur philosophie. Usage qu'*Antisthene* fit des préceptes du rhéteur Gorgias & de la doctrine de Socrate. Appareil dans lequel il paroissoit en public. Parole pleine de sens que lui adressa Socrate. Comment il pratiqua sa philosophie. Son commerce trop difficile ne lui permit pas de conserver des disciples. Ce qu'il exigeoit de ceux qui vouloient entrer dans son école. *Ibid.* 595. *a*. Pourquoi les cyniques étoient outrés dans leurs préceptes. C'est à tort que leurs détracteurs les ont accusés de vanité. Ils avoient éloigné les beaux arts, l'étude des sciences & toute l'élégance des Athéniens pour ne se dévouer qu'à la vertu seule; & ce fut cet excès de mépris des arts & de la décence qui fit tomber leur secte en discrédit. L'exposé qu'on trouve ici des principales maximes de la morale d'Antisthene, peut faire voir l'injustice de ce discrédit universel. *Ibid.* *b*. Paroles de ce philosophe qui peuvent servir à faire connoître son caractere, & qui montrent que sa vertu étoit chagrine: quelle en étoit la cause. *Ibid.* 596. *a*. Histoire & caractere de *Diogene*, disciple d'Antisthene. *Ibid.* *b*. Diogene ne forma aucun système de morale, & s'en tint à un petit nombre de principes fondamentaux. Exposé de ces préceptes. *Ibid.* 597. *a*. Quelques-uns de ses bons mots. *Ibid.* *b*. Jugement que Montaigne a porté de ce philosophe. Cyniques qui ont eu quelque réputation après Diogene. Xeniade, Onésicrite, Phocion, Stilpon de Megare, Monime de Syracuse, Cratès de Thebes: comment il se vengea d'un soufflet. Quelques traits de sa vie. *Ibid.* 598. *a*. Calomnie dont on l'a chargé. Metrocle, Théombrote & Cléomene, Démétrius d'Alexandrie, Timarque de la même ville. Echecle d'Ephese, Menedeme le frénétique, Ctésibius de Chalcis, Menippe, compatriote de Diogene: son genre de vie: il se pendit de désespoir d'avoir été volé: ainsi finit le cynisme ancien. Renaissance du cynisme quelques années avant J. C. Cette philosophie dégradée par ses nouveaux disciples. Enumération de quelques-uns d'entr'eux. *Ibid.* *b*. Nous ne savons que peu de chose de Musonius, de Démétrius, d'Œnomaüs, de Demonax, de Crescence, de Pérégrin, de Salluste, le dernier des cyniques. Réflexions sur la philosophie cynique. *Ibid.* 599. *a*.

Cynique, la secte des philosophes cyniques établie premierement au Pirée. XII. 654. *a*. Manteau de ces philosophes. IV. 1018. *a*, *b*. La distinction des termes honnêtes & malhonnêtes rejettée par les cyniques. IV. 884. *b*. X. 761. *b*.

Cynique, *spasme*, (*Médecine*) histoire de deux familles dans la province d'Oxford, atteintes de cette sorte de spasme. IV. 599. *a*. Cause de cette maladie, selon Freind. *Ibid.* *b*. *Voyez* Distorsion.

CYNIRAS, (*Hist. anc.*) malédiction qu'il prononça contre sa bru & son petit-fils. *Suppl.* I. 366. *a*.

CYNOCÉPHALE, (*Zoolog.*) espece de singes. IV. 599. *b*.

Cynocéphales, voyez sur cette sorte de singes. XV. 208. *b*, &c.

Cynocéphale, (*Mythol.*) animal fabuleux révéré des Egyptiens. IV. 599. *b*. Prétendus hommes à tête de chien. *Ibid.* 600. *a*.

CYNOGLOSSE, (*Botan.*) propriétés médicinales de cette racine. Pilules de cynoglosse. Syrop du suc de cette plante. Ses propriétés. Composition des pilules, selon la pharmacopée de Paris. Quelle en est la dose. IV. 600. *a*. *Voyez* Langue *de chien*.

CYNOPHONTIS, *voyez* plus bas *Cynophantis*, après *Cynosarge*.

CYNOREXIE, *voyez* Faim *canine*.

CYNORRHODON, *voyez* Églantier. Conserve de cynorrhodon. IV. 43. *a*. V. 419. *a*.

CYNOSARGE, (*Mythol.*) nom d'Hercule, *&c.* IV. 600. *a*.

Cynosarge. Observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 667. *b*.

Cynosarge, lieu près d'Athenes. IV. 594. *b*. Etablissement formé dans ce lieu. XI. 957. *a*.

CYNOSURE, (*Astron.*) la petite ourse. Etymologie de ce mot. Etoiles qui composent cette constellation. Etym. du mot *septentrion*. IV. 600. *b*.

CYPERUS, genre de plante, auquel plusieurs botanistes ont rapporté l'espece connue sous le nom de *papyrus*. XI. 879. *a*, *b*. Article sur cette plante, au mot *Souchet*.

CYPHI, (*Mat. méd.*) parfum fortifiant. Trochisques appelles de ce nom par Mithridate, qui les fit entrer dans la composition du Mithridate. Leur composition. Usage qu'on en fait aujourd'hui. IV. 600. *b*.

CYPHONISME, (*Hist. anc.*) ancien tourment auquel les premiers martyrs ont été souvent exposés. En quoi il consistoit. Etym. du mot. Ce que quelques-uns ont écrit sur le κύφων, dont le mot cyphonisme est dérivé. Fragment d'une ancienne loi qui se trouve dans Suidas, où il est parlé de ce supplice. IV. 600. *b*.

CYPRE, *voyez* Chypre. Délices de cette isle. XI. 846. *a*. Cypre se vantoit d'être la patrie d'Homere. XV. 245. *a*.

CYPRÈS, (*Botan.*) caractere de ce genre de plante. Lieux où il croît. Deux especes de cyprès, appellées l'une cyprès femelle, l'autre cyprès mâle; qualifications impropres, *&c.* Ces deux especes ne se reproduisent pas constamment les mêmes. On prétend qu'en semant la graine de l'une ou de l'autre, il en vient des deux sortes. IV. 601. *a*. Description de ces deux especes. Usages qu'on peut faire dans les jardins du cyprès pyramidal. Fausse opinion qu'on en a conçue. Terrein qui convient à ces arbres. De la maniere de les multiplier & de les cultiver. Attentions qu'il faut avoir en les transplantant & en les taillant. *Ibid.* *b*. Accroissement de ces arbres. On ne peut les multiplier pour le profit dans nos contrées, parce que les grands froids les font périr. De leur feuilles & de leur verdure. A quel âge ils donnent du fruit. Tems de leur maturité. En quel tems on doit tirer la graine des pommes pour la semer. Qualités du bois de cyprès. *Ibid.* 602. On assure que des portes de l'ancienne église de S. Pierre de Rome, faites de ce bois, ont duré onze cens ans. C'est sans fondement qu'on a écrit que les fourmis s'attachoient à cet arbre. On assure qu'il purifie l'air. Trois autres especes de *cyprès*.

Le cyprès de Portugal. Observations sur cet arbre. Le cyprès de Virginie. Sa description, tirée de Catesby. *Ibid.* *b*. Qualité & usage de son bois. Cet arbre est aquatique, recherché des oiseaux, sur-tout du perroquet, qui y fait son nid. De la maniere de le multiplier. Vigueur de cet arbre. Essais de l'auteur pour conserver les jeunes plants.

Le cyprès d'Amérique, ou le cedre blanc. Lieux où il se trouve. Sa description. *Ibid.* 603. *a*. Sa culture. *Ibid.* *b*.

Cyprès. Caractere générique de cet arbre. *Suppl.* II. 667. *b*. Enumération de ses especes. *Ibid.* 668. *a*. Pourquoi les arbres toujours verds, sont depuis long-tems en discrédit en France. Qualités & mérite de ces arbres qui doivent engager à les cultiver. Description, culture, qualités & usages des différentes especes de cyprès. Contrées & climats dont ces arbres sont originaires. *Ibid.* *b*.

Cyprès. Celui qu'on appelle *petit cyprès*. VII. 511. *b*.

Cyprès, (*Mat. méd.*) propriétés médicinales des fruits du cyprès. Maladies dans lesquelles on les emploie. Maniere de les administrer en remede. Noms que leur donnent les pharmacologistes. Compositions pharmaceutiques, où ce fruit entre. IV. 603. *b*.

Cyprès, (*Mythol.*) symbole de la tristesse. IV. 603. *b*.

Cyprès,

Cyprès, on le mettoit autour du bûcher dans les funérailles. XVII. 525. *b.*

CYPRIAN, (*Abraham*) anatomiste. *Suppl.* I. 404. *a.*

CYPRIEN, (*Saint*) éditions de ses œuvres. Ses erreurs. Observations sur son style. XII. 341. *b.* Sa doctrine sur le baptême des hérétiques. XIII. 839. *b.* Usage qu'il faisoit du sort. XV. 380. *b.* Il perfectionna la tachygraphie de Séneque. 816. *a.*

CYPRUS, (*Botan.*) le cyprus des anciens est l'alcana des modernes. *Suppl.* I. 257. *b.*

CYPSELIDES. Du coffre des cypsélides. V. 891. *b.*

CYPSELUS, (*Hist. anc.*) citoyen de Corinthe, se ménagea, avec tant de dextérité, l'affection du peuple, qu'il fut revêtu du pouvoir suprême, sans employer la ruse & la violence. Il la fit ensuite passer à son fils Périandre. Diverses révolutions qu'éprouva le gouvernement de Corinthe. *Suppl.* II. 672. *b.*

CYRBES *ou* AXONES, (*Hist. anc.*) noms donnés aux loix de Solon. Lieux où l'on en gardoit l'original. Maniere dont elles étoient écrites. IV. 603. *b.*

CYRENAIQUE, *secte*, (*Hist. de la Philosophie*) diverses sectes opposées, qui naquirent de l'école de Socrate. Origine & fondation de la secte cyrénaïque. Caractere de la philosophie d'Aristipe son fondateur. Soupçons qu'on répandit sur ses mœurs. Son commerce avec la courtisanne Laïs. Son séjour à la cour de Denys. IV. 604. *a.* Aristipe accusé d'avoir manqué à Socrate, à Diogene, à Platon. Sagesse de sa conduite auprès de Denys. Il cultiva particuliérement la morale, & faisoit cas des mathématiques. Il estima singuliérement la dialectique. Ses principes philosophiques. *Ibid. b.* Suite de son histoire. Ses disciples. Hégesias, surnommé le Pisithanate. En quoi sa doctrine différoit de celle d'Aristipe. Anniceris: sa doctrine. Théodore l'athée, principaux événemens de sa vie. *Ibid.* 605. *a.* Principes qu'on lui attribue. Evemere le cyrénaïque. Bion le boristhenite : diverses sectes auxquelles il a participé. Son caractere. Calomnies dont il fut l'objet. La secte cyrénaïque ne dura pas long-tems. Quelle en est la raison. *Ibid. b.*

CYRÉNAÏQUE, (*Géogr. anc.*) contrée d'Afrique, qui fut aussi nommée *Pentapole* à cause de ses cinq principales villes. Rocher merveilleux dans cette contrée, selon Pomponius Mela. *Suppl.* II. 672. *b.* Observation sur la fécondité & les productions de ce pays, selon le rapport d'Hérodote. *Ibid.* 673. *a.*

CYRÉNAIQUE, *Pentapole*, (*Géogr.*) XII. 315. *a.* Partie de la Lybie. *Suppl.* III. 816. *b.*

CYRENE, (*Géogr.*) ville d'Afrique, capitale de la Cyrénaïque. Son origine. Ses révolutions. Noms arabes de cette ville. Juifs & chrétiens de Cyrene. Nombre des villes & villages qui étoient dans ses environs. Philosophes dont elle fut la patrie. Réponse de Platon aux Cyrénéens qui lui avoient envoyé demander des loix. *Suppl.* II. 673. *a.*

Cyrene, ville de Lybie. *Suppl.* III. 816. *b.* Vestiges de l'ancienne Cyrene. VIII. 477. *b.* Monnoies de cette ville dans le cabinet du roi. X. 253. *b.* Ses habitans sacrifioient au dieu chasse-mouche. I. 97. *a. Suppl.* I. 866. *a.*

CYRIADE, (*Hist. de l'empir. Rom.*) premier des trente tyrans qui envahirent l'empire sous le regne de Valérien & de Gallien. Principaux événemens de sa vie. *Suppl.* II. 673. *a.*

CYRICENES, (*Hist. anc.*) salles de festin chez les anciens Grecs. D'où elles tirerent leur nom. IV. 606. *a.*

Cyricenes, fautes à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 673. *b.*

CYRILLE, (*Saint*) deux patriarches de ce nom : examen de leurs ouvrages. XII. 342. *b.*

CYROPÉDIE, quels sont les Indiens dont il est parlé dans cet ouvrage. VIII. 661. *a.*

CYRUS *le grand*, (*Hist. anc.*) Observations sur son histoire. VIII. 222. *a.* Le nom de messie donné à ce roi. X. 402. *a.* Comment il vainquit les Saces. I. 397. *a.* XIV. 472. *a.* Sa victoire de Thymbrée. XVI. 309. *a.* Traitement qu'il fit à Crésus. XIV. 654. *b.* Postes qu'il établit dans son empire. IV. 391. *b.* XIII. 170. *b.* Son goût pour la chasse. XVI. 917. *a.*

CYRUS, (*Hist. anc.*) fils de Darius. Histoire de la vie de ce prince, & de sa révolte contre son frere Artaxerxès. *Suppl.* II. 673. *b.*

CYRUS. Sa révolte contre son frere. *Suppl.* I. 599. *a.*

CYSIQUE, société des Phileteres à Cysique. XII. 504. *b.* Prytanes & prytanée de cette ville. XIII. 536. *a.* 537. *a.* Fêtes qu'on y célébroit en l'honneur de Neptune. XV. 941. *a.* 944. *b.*

CYST-HEPATIQUE, *conduit*, (*Anatom.*) auteurs qui en ont parlé les premiers. Il n'a pas encore été découvert dans l'homme. IV. 606. *a. Voyez* HÉPATICYSTIQUE.

CYSTIQUE, (*Anatom.*) arteres & veines cystiques. Remedes cystiques. Canal cystique. IV. 606. *a.*

Cystique, *conduit*, III. 844. *a. Suppl.* I. 893. *b. Suppl.* III. 78. *b.* 80. *a.* Bile cystique, *voyez* BILE & FIEL.

CYTALES, *laconiques*, I. 297. *a.* III. 334. *a.* IV. 666. *b.* XIV. 847. *b.*

CYTHARE, à sept cordes des anciens. VIII. 138. *a*, *b.* Cythares appellées *phorminge*, *Suppl.* IV. 343. *a. pythique* & *dactylique*. 556. *b.*

CYTHERÉE, faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 674. *a.*

CYTISE, (*Botan.*) caractere de ce genre de plante. IV. 606. *a.*

CYTISE-GENET, (*Botan.*) variétés de ses especes. On n'en voit aucun dans les pays du Nord. Les uns cependant résistent aux plus grands froids ; les autres ont besoin de l'orangerie en hiver, &c. Variétés dans la couleur des fleurs. Peu d'utilité de ces arbrisseaux.

Le plus beau & le plus utile est le faux ébenier ou cytise des Alpes. Diverses observations sur cet arbre. Variétés dans les cytises des Alpes. IV. 606. *b.* Le cytise des jardins désigné sous la phrase de cytise à feuilles lisses arrondies, dont le pédicule est très-court. Diverses observations sur cette plante.

Le cytise verd foncé. Sa description & sa culture. Le cytise velu. Le cytise rampant. Ce sont là les especes de cytise les plus robustes & les plus intéressantes. Autres especes. Le cytise des Canaries. Le cytise épineux. *Ibid.* 607. *a.* Le cytise de Montpellier. Le cytise à feuilles blanchâtres & à gousses longues. Cytise velu à fleurs jaunes pourprées ; cytise verd ; cytise de Portugal ; cytise à feuilles argentées ; cytise du Levant, à grandes feuilles blanchâtres en-dessous. Cytise d'Afrique, d'Amérique, à fruit blanc. Cytise-indigo ; cytise à feuilles ovales ; cytise de Sibérie. *Ibid. b.*

Cytise. Noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. Énumération de seize especes renfermées dans ce genre. Leur description, culture, qualités & usages. Lieux où elles croissent. *Suppl.* II. 674. *a.*

Cytise. Différentes especes. Celle qu'on nomme *laburnum.* XI. 149. *a.* Genet-cytise. VII. 577. *b.* Cytises du Japon, dits *jedogawa-tsutsusi*, VIII. 507. *b.* & *to-ken* ou *satsuki.* XVI. 386. *b.*

CYTISE, (*Mat. méd.*) propriété qu'on attribue à ses feuilles. IV. 608. *a.*

CYZICENES, (*Hist. anc.*) *voyez* CYRICENES.

C Z

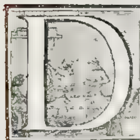
CZAR, (*Hist. mod.*) on prononce dans le pays *tzar* ou *zaar.* Etym. du mot *czar.* Premier prince qui a pris ce titre. Nom que ces princes portoient auparavant. Comment le titre d'empereur leur fut accordé par la cour de Vienne. IV. 608. *a.*

Czar. Observations sur ce titre. XIV. 443. *b.* Etymologie de ce mot. Premier prince qui prit le titre de *tzar* & de *powelitel.* Ce titre changé par Pierre I, en celui d'empereur. XVI. 729. *a*, *b.* L'empereur de Constantinople lui conféra le titre de grand-maître de sa maison, ou *dapifer*, comme une marque de faveur. IV. 631. *a.* Mariages des anciens czars. XIV. 444. *b.* Ce prince est le seul cabaretier de ses états. Revenus que lui procurent les cabarets. II. 475. *b.* Dime qu'il leve sur ses sujets. IV. 1090. *a*, *b.* Gardes-du-corps du czar. *Suppl.* III. 186. *b.* Ses armes, planch. 15 du blason, vol. II.

CZIRNITZ, (*Géogr.*) lac de ce nom, *voyez* CIRKNITZ.



D



Maniere de former le *d* italique, le coulé & le rond. IV. 609. *a*.

D, (*Gramm.*) d'où nous vient la figure de cette lettre. Noms que lui donnent les maitres modernes. Le *d* est souvent une lettre euphonique. Mouvement par lequel se prononcent le *d* & le *t*. Le *d* est la foible du *t*; ce qui fait que ces lettres se trouvent souvent l'une pour l'autre. IV. 609. *a*.

d. Observations sur cette articulation. IV. 556. *b*. Usage du *d* pour l'euphonie. II. 18. *a*. Commutation du *t* avec le *d*. XV. 873. *a*.

D *numeral*. En chiffres romains, il signifie cinq-cent. Pourquoi il a été employé à signifier ce nombre. IV. 609. *b*.

D, *abréviation*. Diverses significations de cette lettre employée en forme d'abréviation. IV. 609. *b*.

D, (*Antiquaire*) ce qu'elle signifie dans les inscriptions. IV. 609. *b*.

D, (*Musiq.*) caractere qui indique la note *ré*. IV. 609. *b*.

d. Signification & usages de cette lettre en musique. *Suppl.* II. 677. *a*.

D, (*Comm.*) employée pour abréger certains termes qu'il faudroit répéter trop souvent. IV. 609. *b*.

D A

DA, particule post-positive en françois. XII. 102. *b*.

DAALDER ou *daelder*, (*Monn.*) monnoie d'argent, qui a lieu en certains endroits d'Allemagne & de Hollande. Sa valeur. *Suppl.* II. 677. *a*.

DACES, (*Géogr. anc.*) diverses observations sur ces peuples. Leur origine, leurs migrations, *&c.* Pourquoi Trajan fut surnommé le *Dacique*. Quel pays étoit alors la Dacie. Dacie Aurélienne. IV. 609. *a*.

Daces, peuples Scythes, que les Perses appelloient de ce nom. XIV. 473. *a*. Observations sur l'ancienne Dace. XVI. 554. *a*. Figure symbolique de la Dace. XV. 732. *b*.

DACIER, (*André*) sa patrie. *Suppl.* II. 267. *b*.

DACIER, (*Anne le Fevre*) observations sur cette femme célebre & sur ses ouvrages. XIV. 717. *b*. Son sentiment sur l'époque où les Grecs connurent l'art de l'équitation. V. 886. *b*.

DACQS *ou* DAX *ou* ACQS, (*Géogr.*) ville ancienne de la Gascogne. Ses révolutions. Diverses observations sur ce lieu. Origine de son nom. *Suppl.* II. 677. *a*.

DACTYLE, (*Littér.*) étym. de ce mot. Inventeur du dactyle. Observations sur le dactyle & le spondée, les deux principaux piés de la poésie ancienne. Les vers françois les plus nombreux sont ceux où le rithme du dactyle est le plus souvent employé. Danse appellée *dactyle*. Dactyle, fruit du palmier. IV. 610. *a*.

DACTYLES, (*Hist. Myth.*) premiers prêtres de Cybele. Ce que la fable nous en raconte. IV. 610. *a*. Leurs descendans s'appellerent *curetes* ou *corybantes*. On leur attribue l'invention du fer. *Ibid. b*.

Dactyles idéens, prêtres de Jupiter. VIII. 494. *a*. *Voyez* CURETES.

DACTYLIOMANCE ou *dactyliomancie*, divination par le moyen d'un anneau. Etym. de ce mot. Explication de cette maniere de deviner. On rapporte à la dactyliomancie ce qu'on raconte de l'anneau de Gygès, & de ceux d'un certain tyran des Phocéens, *&c.* IV. 610. *b*.

DACTYLIQUE, (*Littér.*) flûtes dactyliques. Flûtes spondaïques. Vers dactyliques. IV. 610. *b*.

DACTYLONOMIE, (*Arithm.*) art de compter par les doigts. Quelle en est la maniere. Incommodité de cette façon de compter. Il y a apparence que ce sont les dix doigts de la main qui ont donné naissance aux dix caracteres de l'arithmétique. On auroit peut-être mieux fait d'en prendre douze. Les Romains n'avoient que trois caracteres jusqu'à cent. IV. 611. *a*.

DAGHESTAN. Tartares du Daghestan. XV. 921. *b*. Condition sans laquelle nul ne peut se marier parmi eux. XII. 712. *a*.

DAGINCOURT. Son mémoire sur l'arithmétique binaire. I. 675. *a*.

DAGOBERT, (*Hist. de Fr.*) onzieme roi de France, fils de Clotaire II. Histoire de sa vie & de son regne, *voyez* quelques réflexions sur son regne à l'article *Pepin-le-bref*. *Suppl.* II. 677. *b*.

DAGOBERT II, neuvieme roi d'Austrasie, fils de Sigebert II, & d'Emnichilde. Histoire de sa vie & de son regne. *Suppl.* II. 678. *b*. *Voyez* sur ce sujet *Suppl.* IV. 285. *a*, *b*.

DAGOBERT III, fils de Childebert II. Son regne peu connu. *Suppl.* II. 679. *a*.

DAGON, (*Hist. anc.*) idole des Philistins. Comment elle étoit représentée. Ce mot signifie poisson. IV. 611. *a*. Quelques modernes l'ont confondue avec Atergatis. Sort de cette idole, quand l'arche de l'alliance fut placée dans son temple. *Ibid. b*.

Dagon. Observations sur cette divinité. *Suppl.* I. 885. *a*. Ses temples. XVI. 70. *a*. Son temple chez les Philistins. *Suppl.* IV. 718. *b*.

DAGUES. Celles des anciens. XVII. 785. *b*. *Voyez* POIGNARD.

D'AGUESSEAU, (*Henri-François*) éloge de ce magistrat. IX. 543. *b*.

DAHOMET, roi de Juda, en Afrique. Ses actes de cruauté. *Suppl.* III. 673. *a*.

DAIL, (*Hist. nat.*) coquillage du genre des pholades. On en trouve deux especes sur les côtes du Poitou & d'Aunis. Troisieme espece. On trouve ces dails dans une pierre assez molle. Comment ils y sont placés. Comment ils percent leur trou. Il y a des dails dans la glaise comme dans la banche. Il est à croire que les trous des dails ont été pratiqués d'abord dans la glaise, qui s'est ensuite pétrifiée. IV. 611. *b*. Disposition des dails dans leur trou. Les dails ont la propriété d'être lumineux dans les tenebres. Singuliers phénomenes qui en résultent. On n'a vu, sur les côtes de Poitou, aucune autre espece de coquillages lumineux comme les dails. *Ibid.* 612. *a*. *Voyez* PHOLADE.

D'AILLEURS, *de plus, outre cela*. Différence entre ces mots. IV. 612. *a*.

DAILLON, (*Benjamin & Jacques de*) observations sur ces hommes de lettres. XIV. 312. *b*.

DAIM, (*Zoolog.*) Willughbi en a distingué quatre especes; 1°. les daims d'Espagne; IV. 612. *a*. ceux qui ont différentes couleurs; 3°. ceux de Virginie; 4°. les daims dont les sabots des piés de derriere sont marqués d'une tache blanche. *Ibid. b*.

DAIM, (*Venerie*) sa maniere de fuir lorsqu'il est poursuivi des chiens. Où l'on doit le chercher. Il faut le quêter comme le cerf. Observation sur la maniere de le quêter. IV. 612. *b*.

DAIM, (*Chamois.*) usage de sa peau. IV. 612. *b*.

DAIM, (*Blason*) comment on représente cet animal. Signification de ce symbole. *Suppl.* II. 679. *a*.

DAIRI *ou* DAIRO, *le*, (*Hist. du Japon*) souverain pontife des Japonois, ou leur monarque ecclésiastique. Les grands prêtres ont été long-temps les monarques de tout le Japon. Avant eux il n'y avoit que les princes du sang qui pussent succéder à la monarchie. Comment les dairi usurperent le trône. Hommages que les Japonois rendirent à leur nouveau monarque. IV. 612. *b*. Singuliers honneurs & culte superstitieux que le dairi recevoit. Pouvoir qu'exerçoient les bonzes, par les intrigues desquels il étoit monté sur le trône. Révolution qui fit rentrer les dairos & les bonzes dans leur état naturel. Quels sont les restes de leur ancienne splendeur. Lieu de la résidence du dairo. Celui où réside l'empereur ou le kubo. *Ibid.* 613. *a*.

Dairi. Armoiries de ce prince du Japon. IX. 131. *a*.

DAIS, (*Archit.*) description & usage. Ce qu'on appelle *haut-dais*. IV. 613. *a*.

Dais, (*chambre du*) III. 45. *a*.

DALAÏ-LAMA, souverain pontife & prince du Tibet. I. 753. *a*. IX. 224. *b*. XVI. 314. *b*. Lieu de sa résidence. IX. 229. *a*. XV. 886. *b*.

DALAINE, (*ressorts. à la*) pour les voitures. III. 18. *a*.

DALECARLIE, acieries dans cette province. I. 104. *b*. 106. *a*. *b*.

DALEM ou *Daalhem*, ou *s'Gravendal*, (*Géogr.*) ville des Pays-Bas hollandois. Observations sur cette place, & sur le comté dont elle est capitale. *Suppl.* II. 679. *a*.

DALIE, (*Géogr.*) province de Suede. Description de ce pays. *Suppl.* II. 679. *a*.

DALILA, (*Hist. sacr.*) vallée de la Palestine où elle demeuroit. *Suppl.* IV. 811. *b*. *Voyez* SAMSON.

DALLER *germanique*, (*Comm.*) monnoie d'argent. Daller de Hollande. Daller oriental: on se plaint aux échelles du levant de cette monnoie; elle est même souvent refusée. IV. 613. *b*. Daller S. Gal. *Voyez* THALER.

DALMATES, (*Géogr. anc.*) peuples originaires de l'Illyrie. Conquêtes de ces peuples par lesquelles ils s'étendirent jusqu'à la mer adriatique. Origine du nom *Dalmates*. Divers événemens de leur histoire. *Dalmatie*, état actuel de ce pays. IV. 614. *a*.

DALMATIE, erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 679. *b.*
Dalmatie, noblesse de terre ferme dans ce pays. XI. 179. *b.*
DALMATIQUE, (*Hist. eccl.*) ornement des diacres & sous-diacres quand ils assistent le prêtre. Quels autres personnages en ont été revêtus. Diverses observations sur l'usage qu'on a fait de cet ornement. Ancienne chasuble en usage dans l'église. Cet ornement considéré comme symbole des superfluités de cette vie. Origine du nom *dalmatique*. IV. 614. *a.* Voyez *Habits sacrés.*
DALOT, (*Marine*) piece de bois placée aux côtés du vaisseau. Son usage. Dimensions des dalots du pont d'en bas d'un vaisseau de cinquante canons. IV. 614. *a.* Des dalots du pont d'en haut. Dalots, tuyaux qu'on met dans un brûlot. *Ibid. b.*
DAM, *dommage*, *perte* : différence entre ces mots. IV. 614. *b.*
DAMAS. (*Manuf. en soie.*) Définition qu'en donne le dictionnaire de Savari : observations sur cette définition. Largeur des damas de Lyon. Quatre sortes de damas. Nombre des portées qu'il doit avoir. IV. 614. *b.* Armures des satins à cinq lisses. Lisses de rabat. Quelle doit être la distribution des fils. Armure du damas ordinaire, tant pour le satin que pour le rabat. Le damas n'a point d'envers. Ordre qu'on doit suivre en passant le liage. *Ibid.* 615. *a.* Armure d'un damas ordinaire broché seulement. Maniere dont le course complet de cette étoffe doit être conduit, lorsqu'elle est travaillée à cinq marches de satin & à cinq de liage. Différentes combinaisons des mouvemens de cette manœuvre. Armure d'un damas liseré, ou reborde & broché. *Ibid. b.* Observations sur les damas : toutes les manufactures de damas qui sont en Europe ne se fabriquent pas de même. *Ibid.* 616. *a.* Réglement du premier octobre 1737 sur les damas, comparé au réglement du 8 avril 1724 pour la manufacture de Turin. Damas des Génois : damas de Lyon. Comparaison du travail des uns & des autres. *Ibid. b.* Autres sortes de damas : damas caffart. *Ibid.* 617. *a.* Celui de la Chine ou des Indes. Celui d'Abbeville. Celui de Caux. Celui de Hollande. *Ibid. b.*
Damas : de la fabrication de cette étoffe : différence des damas de Lyon & de Gênes. XV. 287. *b.* &c. Modele d'un métier d'étoffe fabriquant seul un damas à fleurs. 302. *a.* Damas à l'imitation de ceux de Gênes. XVI. 492. *b.*
Damas, sabres de ce nom. IV. 617. *b.*
DAMAS, (*Géogr.*) fleuve qui traverse cette ville. XII. 494. *a.* Bibliotheque de Damas. II. 233. *b.* Royaume de Damas. XIV. 420. *b.* Raisins de Damas. XIII. 769. *a.* 770. *a.* Le siege de Damas, tragédie angloise. XVII. 621. *a.*
DAMASCENE, (*Jean*) sa doctrine & sa maniere d'enseigner. VIII. 520. *a.*
DAMASE I, pape. VII. 1007. *b.* Remarques sur le catalogue des pontifes Romains, attribué à ce pape. XV. 246. *b.*
DAMASQUINER, art d'enjoliver le fer ou l'acier. Origine de ce mot. Les anciens se sont beaucoup appliqués à ce travail. Ornement de damasquinure. Anneaux antiques travaillés de cette maniere. Divers ouvrages damasquinés en France. En quoi consiste ce travail ; maniere de damasquiner. IV. 617. *b.* *Voyez* les planches du Ciseleur & Damasquineur dans le III. vol.
DAMASSÉ, *tissu*. XVI. 354. *a. b.*
DAMATER. Observations sur cet article de l'encyclopédie. *Suppl.* II. 679. *b.*
DAMBACH en Alsace : son acierie. I. 103. *b.*
DAMBÉE. (*Géogr.*) *Voyez* BARCENA.
DAME, (*Hist. mod.*) titre autrefois fort distingué. Nos rois ne le donnoient qu'aux femmes de chevaliers ; celles des écuyers étoient simplement nommées *mademoiselles*. IV. 618. *a.*
DAME *du palais*, (*Hist. de France*) titre d'office chez la reine avec pension. François I introduisit les femmes à la cour. Pourquoi Catherine de Médicis y introduisit les filles d'honneur. Aventure qui donna lieu ensuite à l'établissement des douze dames du palais. IV. 618. *b.*
Dame d'honneur. VIII. 291. *a.*
Dame, (*notre-*) église de Paris. Plan du pavé du sanctuaire, & d'une partie du chœur de cette église. X. 79. *a.*
Dame (*notre-*) du chardon, ordre militaire. XI. 254. *a.*
DAME, (*Archit.*) deux choses différentes qui portent ce nom. IV. 618. *b.*
DAME ou *demoiselle*, (*Fortific.*) IV. 618. *b.*
DAME *jeanne*, (*Marine*) grosse bouteille de verre. IV. 618. *b.*
DAME *lopre*, (*Marine*) petit bâtiment de Hollande. Sa description. Son usage. IV. 618. *b.*
DAME, (*grosses Forges*) piece qui ferme la porte du creuset, &c. IV. 618. *b.*
DAME, (*Jeu*) IV. 618. *b.*
DAMES, (*Jeu de*) deux sortes de jeux de ce nom. Description du jeu de dames françoises. Description du jeu de dames Polonoises. IV. 619. *a.*
DAMES *esclaves de la vertu*, (*l'ordre des*) son institution. Marque de cette chevalerie. *Suppl.* II. 679. *b.*
Dames réunies pour honorer la croix, (*l'ordre des*) son institution. Marque de l'ordre. *Voyez* vol. II. des pl. blason. pl. 24.
DAMIANISTE, (*Hist. eccl.*) nom de secte, en quoi consistoit la doctrine des Damianistes. IV. 619. *b.*
Damianistes, religieuses de sainte Claire. III. 500. *a.*
DAMIEN, (*Pierre*) cardinal. XIII. 831. *a.*
DAMIER, (*Jeu*) description des damiers françois & polonois. IV. 619. *b.*
Damier, autrefois dit *tablier*. XV. 810. *a.* IX vol. de pl. Tabletier, pl. 2.
Damier, oiseau aquatique de l'Amérique méridionale : sa description. XVII. 768. *b.*
DAMIETTE, *voyez* PÉLUSE : terrible usage que les Turcs firent du feu grégeois au siege de cette ville. VI. 646. *b.* Distance à laquelle la mer s'en est éloignée. XVI. 164. *b.*
DAMNATION, (*Théol.*) peine éternelle de l'enfer. Ce dogme étant révélé dans l'écriture, on ne doit plus s'embarrasser sur ce sujet dans une suite de raisonnemens captieux, &c. IV. 619. *b.* Ce qu'on doit plutôt considérer pour affermir sa foi sur ce point & exciter sa crainte. *Ibid.* 620. *a.*
DAMOISEAU, *damoisel*, *damoiselle*. (*Hist. mod.*) Diverses révolutions que ce terme a souffertes. C'étoit anciennement un nom d'espérance, & qui marquoit quelque sorte de grandeur & de seigneurie. Dans l'onzieme & douzieme siecles, ce titre étoit propre aux enfans des rois & des grands princes. Dans la suite ce nom fut donné aux personnes nobles des deux sexes. Étym. du mot *damoisel* ou *damoiseau*. Nobles encore appellés damoiseau dans le Béarn. Les fils des rois de Danemarck & ceux de Suede ont porté ce titre. Ces noms ne sont plus d'usage aujourd'hui.
Demoiselle, ustensile qu'on met dans le lit pour chauffer les piés d'un vieillard. IV. 620. *a.*
DAMOPHILE & *Gorgasus*, peintres célebres de la Grece, XII. 258. *b.* & sculpteurs. XIV. 819. *a.*
DAMOPHON, sculpteur ancien. XIV. 819. *a.*
DAN, (*Hist. sacr.*) cinquieme fils de Jacob. Signification de son nom. Sa nombreuse postérité. Bénédiction qu'il reçut de son pere. Observation sur la tribu de Dan. Ville du même nom. *Suppl.* II. 680. *a.*
DAN, (*Geogr. sacr.*) ville de la tribu de Nephtali. La même dont il est parlé dans l'article précédent. Différens noms qu'elle a reçus. *Suppl.* II. 680. *a.*
DAN, (*Hist. de Danem.*) précis du regne de trois rois de Danemarck qui ont eu ce nom. *Suppl.* II. 680. *a.*
DANAÉ, (*Myth.*) fille d'Acrisius, roi d'Argos. Aventures de cette princesse. *Suppl.* II. 680. *b.* Voyez *Suppl.* II. 552. *a.*
DANAIDES, (*Mythol.*) ce qu'en raconte la fable. On les appelle quelquefois *Bélides*. IV. 620. *b.*
Danaides, lieu où elles égorgerent leurs maris. IX. 397. *a.* Tonneau des Danaides. XVI. 410. *b.*
DANAUS, (*Hist. anc.*) roi d'Argos. *Suppl.* I. 552. *a.*
DANCHET. (*Antoine*) Observation sur ce poete & ses ouvrages. XIV. 296. *a.* Ses entrées comiques. II. 45. *b.*
D'ANCOURT, (*Florentin Carton sieur*) Observation sur ses comédies. *Suppl.* III. 502. *a.*
DANDA. (*Géogr.*) Observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 680. *b.*
DANDAMIS gymnosophiste : langage qu'il tint à Onésicrite. VIII. 675. *a.*
DANEBROG, ou *Danenbrug*, (*Hist. mod.*) ordre de chevalerie en Danemarck. Évènement qui donna lieu à son institution en 1219. Cet ordre renouvellé en 1671. Marques qui distinguent les chevaliers de cet ordre. Titres qu'il faut posséder pour y être admis. IV. 620. *b.*
DANE-GELT, (*Hist. mod.*) premiere taxe fonciere établie en Angleterre. Signification de ce mot. Origine de cette taxe. Elle fut établie par Edouard, & Guillaume I la renouvella. Services & subsides que les rois Saxons recevoient de de leurs sujets avant que cette taxe eût lieu. IV. 621. *a.* *Voyez* DANOIS IMPOT, & TAXE des TERRES.
DANEMARCK, observations géographiques & politiques sur ce royaume. IV. 621. *a.*
Danemarck, origine du nom de ce royaume. *Suppl.* II. 680. *b.* Armes du roi, *voyez* planche 15 du blason, vol. II. Chancelier de Danemarck. III. 93. *a.* Droit de Danemarck. V. 124. *a*, *b.* *Voyez* DANOIS.
DANGALA, (*Géogr.*) observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 680. *b.*
Dangala, ville de Nubie : principales denrées de son pays. XI. 276. *b.*
DANGE, mine d'alun appellée mine du Dange, près de Liége. I. 309. *b.*
DANGER, péril, risque : différence entre ces mots. IV. 621. *a.* *Voyez* PÉRIL.
Danger, cérémonie qui se pratiquoit à Rome dans les grands dangers. III. 884. *b.*
DANGER, (*Jurispr.*) en matiere d'eaux & forêts, signifie dime ou dixieme. Divers éclaircissemens sur ce droit. IV. 621. *a.* Son ancienneté. En quoi il consiste. Pourquoi l'on joint les termes de *tiers & danger*. Comment l'ordonnance de 1669

s'explique sur ce qui concerne le droit de danger. Auteurs à consulter. *Ibid. b. Voyez* TIERS & DANGER.

Danger, *fief de*, VI. 702. *a.*

DANGER, (*Médec.*) Comment le médecin juge du danger d'une maladie. IV. 622. *a.*

DANGERS, (*Marine.*) rochers ou bancs de sable cachés sous l'eau ou à fleur d'eau. *Voyez* ECUEIL. Comment on fait connoître ceux qui se trouvent à l'entrée d'un port ou d'une riviere. Dangers civils ou de la seigneurie, ou risques de terre. IV. 622. *a.*

DANGEREUX *sergent.* XV. 89. *b.* 92. *b.*

DANIEL. (*Prophéties de*) Qui étoit Daniel. Lieu & tems où il prophétisa. IV. 622. *a.* On ne traite ici de son livre qu'autant qu'on a contesté la canonicité de quelques-unes de ses parties. Quelle portion des écrits de Daniel a toujours été reconnue des juifs & des chrétiens. Autre portion dont la canonicité a été contestée. Du tems de saint Jérôme les Juifs étoient partagés sur cette derniere partie. Quels sont les endroits de ce prophete écrits en hébreu; quels sont ceux qu'il a écrits en chaldéen, & ceux qui ont été écrits en grec. Quel a été le traducteur grec de tout l'ouvrage. Comment Porphyre a cru éluder l'autorité des prophéties de Daniel, dont la clarté l'embarrassoit. Réfutation du sentiment de Porphyre. La plupart des rabbins le retranchent du nombre des prophetes. IV. 622. *b.*

Daniel, observations sur ce prophete. I. 31. *b.* XV. 709. *a. b.* Sur sa prédiction du tems du messie. XIII. 464. *a.* XIV. 935. *b.* XVI. 772. *b.* Il explique deux songes de Nabuchodonosor. *Suppl.* IV. 3. *a.* 4. *a.* Pourquoi il n'y a point de targum sur le livre de Daniel. XV. 912. *a.* La version du livre de Daniel par Théodotion, préférée à celle des septante. XVII. 166. *b.* Ouvrage de Newton sur les prophéties de Daniel. 635. *a.* Observations sur ch. II. ℣. 5. 12. & ch. IV. ℣. 7. 8. XV. 357. *b.*

Daniel, (*Gabriel*) observations sur son histoire. XIV. 394. *a. b.*

DANNIWARTACH, (*Hist. nat.*) arbrisseau des Indes. Usage qu'en font les Indiens. IV. 622. *b.*

DANOIS, *Impôt*, (*Hist. mod.*) taxe annuelle imposée anciennement sur les Anglois. Destination de cette taxe. Histoire de cet impôt. Pourquoi les biens de l'église ne le payoient pas. IV. 623. *a. Voyez* DANE-GELT.

Danois, observations sur les Danois. VIII. 346. *a.* Loi des Danois. V. 119. *b.* Histoire de la compagnie des Indes orientales en Danemarck. 665. *a*, *b. &c.* Histoire de l'établissement de la loi royale en Danemarck. Pouvoir qu'elle donne au roi: ses principaux articles. IX. 669. *a. b.* Revenu que le Danemarck tire des vaisseaux qui passent par le détroit du Sund. XV. 659. *a.* De la prononciation de la langue danoise. XIII. 458. *b.*

DANS, *en:* difference entre ces mots. IV. 623. *a. Voyez* EN.

DANSE, (*Art & Hist.*) origine de la danse. La voix & le geste ne sont pas plus naturels à l'homme que le chant & la danse. Les hommes chanterent d'abord les louanges & les bienfaits de Dieu, & ils danserent en les chantant pour exprimer leur respect & leur gratitude. IV. 623. *a.*

Danse. Son utilité. V. 312. *a.* Cause du plaisir qu'elle nous donne. VII. 765. *b.* Une des causes de ce plaisir, dans le rythme qui la regle. *Suppl.* IV. 646. *a.* Raison de l'introduction de la musique dans la danse. X. 905. *b.* Elle a ses accens. *Suppl.* I. 107. *b.* Son expression. *Suppl.* II. 922. *a.* Caractere des airs de danse de chaque nation. *Suppl.* III. 982. *b.* De l'usage du masque dans cet exercice. VII. 652. *a.* Danses des Egyptiens: Danses des Grecs: II. 43. *a*, *b.* des Athéniens. XI. 958. *a.* Des Histrions d'Etrurie. VIII. 231. *a.* La danse & le chant partagés entre deux acteurs sur le théatre des anciens. IV. 686. *b.* Observations sur les danses des anciens & des orientaux. 687. *a.* De la danse théatrale. *Suppl.* IV. 156. *a.* 161. *b.* 162. *a.* Observations sur la danse, & sur celle des ballets figurés. 232. *a.* Depuis l'invention de l'opéra par Quinault, la danse figurée & la danse simple reprirent la place qu'elles avoient occupée chez les Grecs & chez les Romains: introduction des danseurs sur le théatre de l'opéra. II. 45. *a.* IV. 350. *a.* Murmures élevés dans les commencemens sur la danse moderne du théatre. V. 728. *b.* Diverses observations sur les danses associées à l'opéra. XII. 833. *b.* Danse qu'on exécute dans les divertissemens d'un acte d'opéra. V. 730. *b.* Observations sur le projet d'associer la parole avec la danse pantomime. *Suppl.* IV. 232. *a. b.* Sur le projet de substituer sur la scene de l'opéra la danse pantomime aux ballets figurés. *Ibid. b.* Des mouvemens de la danse. III. 367. *b.* 368. *a. b.* 369. *a* Différentes sortes de pas. *Ibid.* & XII. 110. *b.* Positions des piés. XIII. 161. *b.* Art d'écrire la danse, *voyez* CHORÉGRAPHIE, où vous trouverez des détails sur l'art de la danse. Muse qui présidoit à la danse. XVI. 162. *b.* Sur la danse, *voyez* BALLET.

Danse sacrée, pratiquée par les anciens Juifs. Celles que les Égyptiens, les Grecs & les Romains pratiquoient en l'honneur de leurs dieux. Celles des chrétiens dans les premiers tems de l'église. Chant & danse des Israelites après le passage de la mer Rouge. Danse des filles de Silo, celles des Lévites, celles de David en accompagnant l'arche. Dans presque tous les pseaumes on trouve des traces de la danse sacrée des Juifs. Une partie des temples de Jérusalem, de Samarie, d'Alexandrie, étoit destinée au chant & à la danse pour les fêtes solemnelles. IV. 623. *b.* La danse sacrée passa des Juifs chez les autres peuples. Danses des Égyptiens: celle des Israelites au tour du veau d'or au désert, en fut une imitation, par où l'on peut juger de l'antiquité des superstitions égyptiennes. Les Grecs durent aux Egyptiens presque toutes leurs premieres notions. Institution de la danse & du culte des dieux, par Orphée qui avoit parcouru l'Égypte. Numa, auteur des cérémonies & des danses sacrées chez les Romains. Les dieux que Rome adopta dans la suite, eurent des autels & des danses. Les Gaulois, les Espagnols, les Allemands, les Anglois, eurent des danses sacrées, les prêtres furent danseurs par état. *Ibid.* 624. *a.* Danses des premiers chrétiens. Terrein élevé dans les églises, auquel on donna le nom de chœur, où le sacerdoce formoit des danses sacrées. Étym. du nom *præsules* donné aux évêques anciennement. La fête des agapes avoit ses danses comme les autres fêtes. But de l'établissement des agapes; cette fête abolie au concile de Carthage en 397. Abus introduits dans la danse de l'église. Danses baladoires & celle des brandons anathématisées. Cependant les PP. de l'église parloient toujours avec vénération de la danse sacrée. *Ibid. b.* Quoique la danse sacrée ait été successivement retranchée des cérémonies de l'église, elle en fait encore partie dans quelques pays catholiques. Exemples: danses établies dans la religion de Mahomet. L'usage de la danse introduit dans les fêtes des particuliers, & pour manifester en toute circonstance l'allégresse publique. *Ibid.* 625. *a.*

Danse angélique. I. 460. *a.*

Danse armée, la plus ancienne des danses profanes. Comment elle s'exécutoit. Inventeur de cette danse. La jeunesse grecque s'y exerçoit pendant le siege de Troye. Caractere & utilité de cette danse. IV. 625. *a.*

Danse astronomique. Les Égyptiens l'inventerent; elle passa aux Grecs. Platon & Lucien en parlent comme d'une invention divine. IV. 625. *b.*

Danse astronomique en usage à Lacédémone. VIII. 310. *b.*

Danses bacchiques. Le plaisir & la joie furent les seules armes de Bacchus dans ses conquêtes. Trois especes de danses bacchiques. Noms qu'on leur donnoit. IV. 625. *b.*

Danse baladoire. II. 24. *a.* Danse des brandons. II. 397. *a.*

Danses champêtres, inventées par le dieu Pan. IV. 625. *b.*

Danse des Curetes & des Corybantes. IV. 625. *b.*

Danse des chevaux. II. 46. *a.* Ancienne danse appellée *canarie.* 587. *a.* Danse appellée *chacone.* III. 4. *b.* Danse des Grecs nommée *cordace.* IV. 201. *a.* Danse dite *courante.* IV. 376. *b.* Danse des Grecs nommée *cycinnis.* IV. 586. *a.* Autre dite *cyclopée.* 592. *a.*

Danse des anciens appellée *dactyle.* IV. 610. *a.*

Danse des Grecs appellée *emmelie.* V. 570. *a.* Danses d'Arcadie dites *endymaties.* 650. *b.*

Danses des festins. Bacchus les institua à son retour en Egypte. Autres sentimens sur l'inventeur de ces danses, qui sont comme l'origine des bals en regle. IV. 625. *b.*

Danse des funerailles. Celle qu'on pratiquoit aux funérailles des rois d'Athenes. IV. 625. *a.* Les funérailles des particuliers formées sur le même modele étoient à proportion de la dignité des morts & de la vanité des survivans. *Ibid.* 626. *a.*

Danse de la grue qu'inventa Thésée. II. 43. *a.* VII. 971. *b. Suppl.* III. 274. *b.* Danse des Lacédémoniens dite *gymnopédie.* VII. 1021. *a*, *b.*

Danse hyporchematique chez les Grecs. VIII. 412. *a.*

Danse italique. VIII. 934. *b.*

Danse des Lacédémoniens. Celle à laquelle les jeunes gens devoient s'exercer dès l'âge de sept ans sur le ton phrygien: la gymnopédie: *voyez* ce mot. La danse de l'innocence: les vieillards avoient des danses en l'honneur de Saturne: espece de branle qu'on nommoit *hormus.* IV. 626. *a.*

Danse des Lapithes. IV. 626. *b.*

Danse de l'archimime dans les funérailles des Romains. Un homme instruit en l'art de contrefaire l'air, la démarche, les manieres des autres hommes, précédoit le cercueil, couvert des habits du défunt & d'un masque qui retraçoit tous ses traits. Eloge ou satyre qu'il en faisoit par ses mouvemens & ses gestes. Utilité de cette danse. IV. 626. *b.*

Danses lascives. C'est aux bacchanales qu'elles durent leur origine. Les Grecs en firent leurs délices, & les Romains les adopterent avec une sorte de fureur. IV. 626. *b.*

Danse de l'hymen. C'est une des danses qui étoient gravées sur le bouclier d'Achille. Il ne faut pas la confondre avec les danses nuptiales. IV. 627. *a.*

Danse des matassins ou *bouffons.* Elle a été fort en usage sur nos anciens théatres. IV. 627. *a.*

Danse memphitique. IV. 627. *a.*

Danses des Mexicains: *voyez* MEXICAIN.

Danses militaires. Pourquoi l'invention en fut attribuée à Castor

Castor & à Pollux. Elles furent sur-tout en usage à Lacédémone. IV. 627. *a.*

Danse, espece de contre-marche dans la tactique des Grecs. *Suppl.* II. 575. *b.*

Danses des Negres d'Amérique. II. 560. *a.* XV. 874. *b.*

Danse nuptiale. La licence de cet exercice fut poussée si loin sous Tibere, que le sénat chassa de Rome tous les danseurs. Ce remede ne servit qu'à rendre cet exercice plus piquant & l'abus plus général. Domitien bannit du sénat ceux qui s'étoient avilis jusqu'à exécuter en public ces sortes de danses. IV. 627. *a.*

Danse pyrrhique. IV. 627. *a.*

Danses pantomimes. XI. 827. *b. &c.* Danse pyrrhique. XIII. 607. *a*, *b.* Danse espagnole appellée pavane. XII. 192. *b.*

Danse du premier jour de mai, qui étoit en usage à Rome & dans toute l'Italie. IV. 627. *a.* Origine de ce proverbe: *on ne me prend point sans verd.* Cette danse ayant dégénéré en licence, Tibere l'abolit. Cependant elle se renouvella & se répandit dans l'Europe. Origine de ces arbres qu'on plante le premier de mai. Plusieurs pensent que c'est de la danse du premier de mai que dériverent les danses baladoires, qui furent si sévérement condamnées. *Ibid. b.*

Danses des Saliens, instituées par Numa. IV. 627. *b.*

Danses que les Grecs appelloient strophes & antistrophes. II. 43. *b.* Danse sphéristique des anciens. II. 39. *b.*

Danse théatrale. Les Grecs unirent la danse à la tragédie & à la comédie. Nouveau genre créé à Rome, du tems d'Auguste par Pilade & Bayle. IV. 627. *b.* Ces deux hommes ne furent point remplacés, & leur art se perdit tout-à-fait sous Trajan. La danse reparut en Italie avec les arts dans le quinzieme siecle. Epoque de la naissance des grands ballets. *Ibid.* 628. *a.*

Danse des Bacchantes appellée *thyiase.* XVI. 308. *a.* Danse dite *tordion.* 422. *b.*

Danse de S. Weit, selon les Allemands, ou *de S. Guy*, selon les François, (*Médecin.*) espece de maladie convulsive. Divers auteurs qui en ont parlé. Ils ne conviennent pas tous des accidens qui l'accompagnent. Description de cette maladie par Cheyne. IV. 628. *a.* Pourquoi elle a été appellée danse de S. Weit. Elle n'est pas une simple convulsion, mais elle est compliquée comme une disposition à la paralysie. Causes de ce mal prochaines & éloignées. *Ibid. b.* Traitement de cette maladie à la maniere de Cheyne. *Ibid.* 629. *a.*

DANSEUR, DANSEUSE. Etat actuel de la danse de l'opéra de Paris. Danseurs figurans. IV. 629. *a.* Voyez ce dernier mot.

DANSEUR, (*Maître de danse*) Statuts de la communauté des maîtres de danse. Etat & police de cette communauté. IV. 629. *a.*

Danseur de corde. Quelques-uns prétendent que cet art a été inventé peu de tems après les jeux corniques, où les Grecs dansoient sur des outres de cuir, & qui furent institués en l'honneur de Bacchus 1345 ans avant Jesus-Christ. Les Grecs firent de cet art un exercice très-périlleux. Divers noms qu'on donnoit aux danseurs de corde chez les Grecs. Cinq figures de ces danseurs données par Mercurial. IV. 629. *b.* Danseurs de corde chez les Romains. Médaille qui prouve qu'ils ont fait un des principaux ornemens de Rome. Le plaisir que peut donner le spectacle des danseurs de corde est l'effet de l'attrait de l'émotion qui nous fait courir par instinct après les objets capables d'exciter nos passions, quoique ces objets fassent sur nous des impressions fâcheuses. Cause de l'attrait des jeux de hazard, & de tout ce qui excite en nous des sensations vives. Ouvrage à consulter sur cette matiere. *Ibid.* 630. *a.*

Danseur de corde: voyez *Funambule.* Pourquoi ces danseurs ont la facilité de plier leur corps en plusieurs manieres. V. 803. *a.* De l'équilibre dans leurs mouvemens. 879. *b.* Danseurs de corde chez les Romains. I. 114. *a.* XIII. 259. *a*, *b.* XIV. 769. *a.*

Danseurs chez les Romains: voyez MIMES.

DANS-*le-sens de la bande* ou *en bande.* (*Blas.*) *Suppl.* II. 680. *b.*

Dans-le-sens de la barre; signification de ces expressions. *Suppl.* II. 680. *b.*

DANTA; (*Zoolog.*) le plus grand des quadrupedes de l'Amérique méridionale. Sa description. Lieux où il se trouve. Divers noms que plusieurs nations lui donnent dans leur langue. Cette description est de M. de la Condamine. IV. 630. *a.* Ce qu'en ont dit d'autres voyageurs. *Ibid. b.*

DANTE, (*Alighieri*) pere de la poésie italienne. IV. 877. *a.* Son bannissement par le pape. *Suppl.* III. 225. *b.* Son tombeau. *Suppl.* IV. 578. *a.*

DANTE, (*Pierre-Vincent*) XII. 392. *a.*

DANTE, (*Ignace*) XII. 392. *a.*

DANTE, (*Vincent*) sculpteur. XII. 392. *a.* XIV. 830. *a.*

DANTE, (*Jean-Baptiste*) XII. 392. *a.*

DANTZICK. (*Géogr.*) Siege de cette ville par Battori, roi de Pologne. *Suppl.* I. 833. *a.*

DANUBE. (*Géogr. mod.*) Hésiode est le premier qui en a parlé. Pourquoi les rois de Perse mettoient de l'eau de ce fleuve & du Nil dans Gaza. Cours du Danube. Vers de Regnier Desmarais sur le cours de ce fleuve. Ouvrage du comte de Marsigly sur le Danube: éloge de cet ouvrage. IV. 630. *b.*

Danube. Observations sur ce fleuve. *Suppl.* III. 671. *b.* Rivieres qui le forment; leur nombre. VI. 868. *b. Suppl.* III. 671. *b.* De la rapidité de son cours. VI. 871. *a.* Il gele aisément. *Suppl.* III. 671. *b.* Ses cataractes. *Ibid.* Passage périlleux du Danube nommé *Grein. Ibid.* 262. *b.* Pont de Trajan sur le Danube. XIII. 26. *a.* 72. *a. Suppl.* III. 651. *b.* Pont militaire jetté sur ce fleuve par M. de Guille. *Suppl.* II. 842. *b.*

DAPHNÉ, (*Myth.*) fille du fleuve Pénée. Variations des mythologues sur sa métamorphose. *Suppl.* II. 681. *a.*

DAPHNÉ, (*Botan.*) noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. Enumération de ses especes & variétés. *Suppl.* II. 681. *a.* Lieux où elles se trouvent; leur description, culture, qualités & usage. *Ibid. b.* Voyez *Thymelée*, *Garou*, *Lauréole.*

DAPHNÉPHORE, jeune homme qui figuroit dans les daphnéphories *ou* fêtes d'Apollon. IV. 630. *b.*

DAPHNIS, lieu de la naissance de ce berger célebre. VIII. 157. *b.*

DAPHNOMANCIE, (*Divinat.*) divination par le moyen du laurier. Comment on la pratiquoit. IV. 631. *a.*

DAPIFER, (*Hist. mod.*) grand-maître de la maison de l'empereur. Etymologie de ce mot. L'empereur de Constantinople conféra ce titre au czar de Russie, comme marque de faveur. Cet office institué en France par Charlemagne: les rois d'Angleterre se faisoient honneur de le posséder dans la maison des rois de France. Cette charge appellée en françois *sénéchal*, fut remplacée par celle de grand-maître de la maison du roi. Ce qu'étoit cette dignité en Angleterre. Dignité du même nom en Allemagne. Divers noms que les auteurs ont donnés à la charge de *dapifer.* IV. 631. *a.*

Dapifer. Observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 684. *a.*

DARBY, province d'Angleterre: description d'une caverne qui s'y trouve. II. 785. *a*, *b.*

D'ARC. (*Jeanne*) Voyez PUCELLE D'ORLÉANS.

DARCET. Son ouvrage sur les effets du feu sur les pierres précieuses. *Suppl.* II. 711. *b.*

DARD. Différence entre le dard & le javelot. VIII. 62. *a.* 471. *a.* Espece de dard appellé *phalarique.* VI. 387. *b.* XII. 484. *a.* Velites armés de dards. XVI. 879. *b.* Dards de la milice Turque. *Suppl.* III. 206. *b.*

DARDANARIUS, usurier, celui qui fait monopole de denrées. Etymologie de ce mot. Divers noms qu'on a donnés à ces gens, qui ont toujours été en horreur. IV. 631. *b.*

DARDANELLES, (*Canal ou détroit des*) Origine de ce nom. Description de ce détroit. IV. 631. *b.*

DARDANELLES, (*Détroit des*) autrefois Hellespont. VIII. 107. *a.* Courant des eaux de la mer observé à ce détroit. X. 361. *b.*

DARDANELLES. (*Châteaux des*) Mahomet II. les fit bâtir. Leur distance de Constantinople & leur importance. Deux autres châteaux des Dardanelles, bâtis en 1659. IV. 631. *b.* Facilité qu'auroit une armée à forcer ce passage. *Ibid.* 632. *a.*

DARDANUS, (*Myth.*) fils de Jupiter & d'Electre. Abrégé de l'histoire de sa vie. *Suppl.* II. 684. *a.*

DARET, (*Jean*) bénédictin. *Suppl.* III. 840. *a.*

DARIEN, *Isthme de* (*Géogr.*) Blafards qu'on y remarque. *Suppl.* I. 345. *a.*

DARIQUE, (*Litt.*) piece d'or frappée au nom de Darius Médus. D'où fut tiré l'or employé à ces fameuses pieces. Elles ont été préférées à toutes les monnoies de l'Asie. Poids & valeur de cette monnoie. IV. 632. *a.* Sous quels noms il en est parlé dans l'écriture & dans le talmud. Autres dariques frappées dans la suite. Demi-dariques. Erreurs des auteurs sur cette monnoie. Comment elle étoit marquée. Bon mot d'Agésilas sur l'usage que le roi de Perse en faisoit contre lui. *Ibid. b.*

DARIUS, *fils d'Histape.* Aventure qui lui fit desirer d'avoir des Péoniens dans ses états. XI. 743. *b.* Protection qu'il accorda à Zoroastre. XII. 421. *a*, *b.* Inscription qu'il fit graver en l'honneur d'un fleuve. XVI. 1. *a.* Ses entreprises sur la Grece. VII. 913. *a.*

DARIUS *Codoman*, dernier roi de Perse. Affaires de Darius & d'Alexandre. *Suppl.* I. 267. *a*, *b.* 268. *b.* — 270. *a.*

DARKING, (*Géogr.*) ville d'Angleterre dans la province de Surrey. Salubrité de son air. Fertilité de son terrein. Son commerce. *Suppl.* II. 684. *a.*

DARLINGTON, (*Géogr.*) ville d'Angleterre dans l'évêché de Durham. Cavernes fameuses près de ce lieu. Fondations dans cette ville. Ses foires & marchés. *Suppl.* II. 684. *a.*

DARTOS. (*Anatom.*) Description que la plupart des anatomistes donnent de cette membrane, dont le scrotum est revêtu intérieurement. Ils en font un muscle cutané; mais d'autres prétendent que le dartos n'est formé que par la membrane cellulaire du scrotum. Ce qui a pu induire les premiers en erreur. IV. 632. *b.*

DARTRE, (*Médecin.*) Noms grec & latin de cette maladie. Dartres discretes. Dartres confluentes. Dartre miliaire. Dartre rongeante. Causes de ces différentes especes de dartres. IV. 633. *a.* Celles qui se manifestent sur le visage par quelques pustules simples ont besoin du secours de l'art. Difficulté de guérir la seconde espece de dartre : divers remedes indiqués. Traitement des dartres miliaires. De la curation de la dartre rongeante. *Ibid. b.*

Dartre. Il parut à Rome, sous le regne de Claude, une dartre lépreuse. X. 343. *a*, *b.* Pommade propre à guérir les dartres, rubis & autres difformités de la peau. II. 502. *b.* Dartre des paupieres. XII. 207. *a.* XVI. 506. *b.* Dartre nommée *serpigo.* XV. 113. *b.* Dartres de la vessie. XVII. 207. *b.*

DARTRE, (*Maréch.*) sorte d'ulcere auquel les chevaux sont sujets. IV. 633. *b.* Voyez *Suppl.* III. 412. *a.*

DARZ, (*Géogr.*) presqu'île de la mer Baltique. Villages & métairies qu'elle contient. *Suppl.* II. 684. *a.*

DASSIER, (*Jean & Jacques-Antoine*) pere & fils, graveurs. VII. 867. *b.*

DATAIRE, (*Jurisp.*) le premier officier de la daterie de Rome. Cardinal prodataire. Pouvoirs & fonctions de la charge de dataire. Sous-dataire; quel est cet office, quelles en sont les fonctions. IV. 634. *a.*

Dataire ou *Reviseur per obitum*, officier de la daterie, dépendant du dataire général. Fonctions de sa charge. IV. 634. *b.*

Dataire ou *Reviseur des matrimoniales*, autre officier dépendant du dataire général. Fonctions de sa charge. Traité à consulter sur les dataires en général. IV. 634. *b.*

DATE. (*Chronol.*) Dissertation indiquée sur les dates des anciennes chartes & chroniques, & sur les difficultés auxquelles ces dates peuvent donner occasion. Une des sources de ces difficultés. IV. 634. *b.*

Date. Eloge de l'ouvrage intitulé *l'art de vérifier les dates.* III. 392. *a.* Observations sur cet ouvrage. *Suppl.* III. 244. *a.* Son auteur. *Suppl.* IV. 218. *b.* Calendrier perpétuel qu'il renferme. II. 555. *a.* D'où viennent les difficultés de fixer les dates des chartres & chroniques. III. 220. *b.* De l'examen des dates dans les anciens actes. IV. 1023. *a.*

DATE. (*Jurisp.*) Actes dans lesquels elle est nécessaire. Actes dans lesquels elle n'est qu'utile. Nécessité de la date dans les testamens olographes. Dates exigées dans des actes faits par des officiers publics. IV. 634. *b.* Il seroit à propos de marquer dans tous les actes l'heure à laquelle ils ont été faits. Il seroit plus à propos de mettre la date à la fin qu'au commencement de l'acte; il conviendroit au moins de la répéter. Les actes authentiques ont une date certaine, à la différence des actes sous seing privé. *Ibid.* 635. *a.*

Date en matiere beneficiale. Ces dates sont de deux sortes; les dates en abrégé ou les petites dates, & celles qui s'apposent au bas des bulles ou des signatures. Privileges des François en cour de Rome, par rapport aux petites dates. Pourquoi on use de ces petites dates. Pourquoi ceux qui requierent un bénéfice retiennent ordinairement plusieurs dates à différens jours. Autres observations sur ces dates. IV. 635. *a.* Officier pour les petites dates, ou préfet des dates. Fonction de son substitut. Comment on s'assure qu'un impétrant n'a point retenu date du vivant du bénéficier. On ne retient point date quand le S. Siege est vacant. Abus qui s'étoit introduit à cet égard. Edit donné par Henri II, en 1558, pour remédier à cet abus. *Ibid. b.* Regle de chancellerie que fit Urbain III en 1634, pour faire cesser totalement cet abus. Louis XIV ordonna en 1646 qu'elle seroit reçue & observée dans le royaume. *Ibid.* 636. *a.*

Date. Maniere de dater de la chancellerie romaine. VIII. 496. *a.* En quel tems les papes commencerent à dater leurs actes par l'année de l'indiction : différentes manieres de dater qu'emploie la cour de Rome dans une même expédition : grandes & petites dates. VIII. 674. *b.* Provision sur dates retenues ou petites dates : sur date courante. XIII. 525. *b.* Rétention prématurée des dates. IV. 397. *b.* Edit des petites dates. V. 394. *b.* VI. 291. *a.*

DATERIE, (*Jurisp.*) office & jurisdiction des officiers de la daterie. Quels sont les officiers dont elle est composée. Du style de la daterie. Les usages de la daterie sont fort modernes. Privileges des François dans la daterie. Les dates de France ne peuvent être étendues après l'année expirée. Registres de la daterie. IV. 636. *a.* Extraits des registres. Ce que signifie cette réponse des officiers de la daterie; *nihil fuit expeditum per dictum tempus. Ibid. b.*

Daterie. Pourquoi l'on prend souvent la voie de la daterie pour certaines expéditions, plutôt que celle du consistoire. IV. 48. *a.*

DATIF, (*Gramm.*) le datif est communément le cas de l'attribution & de la destination; cependant il marque non seulement l'utilité, mais aussi le dommage. Les latins se sont souvent servi du datif au lieu de l'ablatif avec la préposition *à.* IV. 636. *b.* Comment nous suppléons au défaut du datif dans notre langue. Autres exemples du datif en latin. Le régime des mots se tire du tour d'imagination sous lequel le mot est considéré; ensuite l'usage & l'analogie de chaque langue destinent des signes particuliers pour chacun de ces tours. Exemples. Ces différens tours d'imagination ne se conservent pas toujours les mêmes de génération en génération. Les enfans s'en écartent insensiblement. Exemples. Pourquoi les verbes *succurrere*, *favere*, *studere*, *nubere*, régissent la datif. *Ibid.* 637. *a.* On examine ici s'il y a des occasions où le datif grec doive être appellé ablatif, comme le prétend la méthode de P. R. *Ibid. b.* Origine de l'ablatif chez les Latins. Suite de l'examen de la question précédente & des raisons pour lesquelles l'auteur le détermine contre l'avis de P. R. *Ibid.* 638. *b.* Il est arrivé en latin seulement que l'usage a affecté aux propositions *à*, *de*, *ex*, *pro*, &c. une terminaison particuliere du nom, ensorte que cette terminaison ne paroît qu'après quelqu'une de ces prépositions exprimées ou sous-entendues : c'est cette terminaison qui est appellée *ablatif.* Or dans les déclinaisons grecques, il n'y a point de terminaison exclusivement affectée à certaines prépositions; d'où il suit que les noms grecs ont une terminaison de moins que les noms latins, & qu'ils n'ont point d'ablatif. Les Grecs ont destiné trois cas pour déterminer les prépositions. Les Latins n'en ont consacré que deux à cet usage. *Ibid.* 639. *a.* La langue arménienne a jusqu'à dix cas. Ces terminaisons pourroient être encore en plus grand nombre; mais il n'a pas été possible que chaque vue particuliere de l'esprit fût exprimée par une terminaison particuliere & unique. Conséquences tirées de cette observation; 1°. les différentes dénominations des terminaisons des noms grecs ou latins ont été données à ces terminaisons à cause de quelqu'un de leurs usages, mais non exclusivement. 2°. P. R. se trompe, en disant que les expressions des différentes vues de l'esprit peuvent être réduites à six en toutes les langues. *Ibid. b.* Dans les verbes hébreux, il y a trois genres à observer comme dans les noms. Ne seroit-il pas déraisonnable d'imaginer une sorte d'analogie, pour trouver quelque chose de pareil dans les verbes des autres langues? Il en est de même lorsqu'on croit voir un ablatif en grec, parce que le latin en a un. Autres raisons qui montrent que le génitif grec ne sauroit être considéré comme un ablatif, *Ibid.* 640. *a.* & que par conséquent on doit tenir le même langage à l'égard du datif. *Ibid. b.* Pourquoi nos grammairiens se sont accoutumés à attribuer des cas aux noms de la langue françoise. En chaque langue particuliere les différentes vues de l'esprit sont distinguées de la maniere qu'il plait à l'usage de chaque langue de les désigner. Exemples tirés du françois, de l'espagnol & ensuite du latin, dont les cas retiennent constamment les dénominations qui leur ont été données de quelque maniere qu'ils soient construits. Ce qui montre qu'il en doit être de même en grec. *Ibid.* 641. *a.* La raison tirée de l'analogie que la langue grecque doit avoir avec la latine, est tout-à-fait frivole. Chaque langue a sa maniere particuliere, qu'il ne faut point transporter de l'une à l'autre. Il n'est permis de raisonner par analogie en matiere grammaticale, qu'autant qu'il ne s'agit que de la même langue; comme lorsqu'on voudroit prouver, par exemple, que la seconde déclinaison de la langue latine doit avoir six cas, quoiqu'elle n'ait que cinq terminaisons, parce que la troisieme en a six, *&c. Ibid. b.* L'auteur examine, si l'on peut conclure de ce que Cicéron a associé un datif avec une préposition latine qui régit l'ablatif, que les datifs grecs peuvent être considérés quelquefois comme des ablatifs. La supposition faite par P. R. que la langue grecque primitive a eu un ablatif, est sans fondement. Passage de Périzonius. P. R. opposé à P. R. lui même. *Ibid.* 642. *a.*

Datif. Usage de ce cas. II. 734. *b.*

DATIF, (*Jurispr.*) en France toutes les tutelles & curatelles sont datives, *&c.* IV. 642. *b.*

DATION, (*Jurispr.*) acte par lequel on donne quelque chose. Différence entre dation & donation. Dation en paiement. Elle produit les mêmes droits seigneuriaux qu'une vente, du moins quand elle est faite entre étrangers. L'abandonnement de biens qu'un débiteur fait à ses créanciers, ne fait cependant pas ouverture aux droits seigneuriaux, *&c.* Si on donne à la femme, en paiement de ses remplois, des propres du mari, c'est une vente dont elle doit les droits seigneuriaux, *&c.* Le propre du mari donné aux enfans, *&c.* ne fait point ouverture aux droits seigneuriaux, *&c.* Dation *ad medium plantum.* Dation du tuteur & curateur. IV. 642. *b.*

DATISME, (*Littérat.*) maniere de parler ennuyeuse, dans laquelle on entasse plusieurs synonymes pour exprimer une même chose. Origine du mot datisme. Ce qu'en dit Aristophane dans sa comédie *de la paix.* IV. 642. *b.*

DATTE, (*Botan.*) fruit du palmier-dattier. Détails tirés de Kempfer. Description de ce fruit. Trois sortes de dattes distinguées selon leurs trois degrés de maturité. De la récolte de ces fruits. Comment on acheve ensuite de les sécher pour les conserver facilement. Usage qu'on en fait après en avoir tiré le suc au pressoir. Comment on conserve les

dattes qu'on ne presse point. Divers noms qu'on donne à ces fruits en différentes langues. IV. 643. *a.* Comment les dattes de Syrie & d'Egypte ont été préparées. Le syrop qu'on tire de ce fruit, tient lieu de beurre, de sauce & d'assaisonnement. Diverses manieres de tirer ce syrop. Nourriture que fournissent les dattes. Vin qu'on en tire. Esprit qu'on en distille. Vertus médicinales de ce fruit. *Ibid. b.* Préparations diverses où on l'a fait entrer fort inutilement. Usage qu'on en doit faire. Comment on doit choisir les meilleures dattes. *Ibid.* 644. *a.*

Dattes fameuses de la vallée de Jéricho. XI. 135. *a.* Electuaire fait de dattes. IV. 945. *a.*

DATTIER-PALMIER. XI. 795. *a, b.* — 798. *a.* Fécondation du dattier femelle. *Suppl.* IV. 223. *a.*

DAVANTAGE, *plus*, (*Synon.*) XII. 803. *a.*

DAUCUS *de Candie*, (*Pharm.*) compositions officinales où entre la semence du *daucus.* Maladies pour lesquelles on la recommande. *Daucus vulgaris.* IV. 644. *a.*

DAUDERY, fou de l'empereur Théophile. Anecdote à son sujet. VII. 42. *a.*

DAVENANT, (*Charles*) son arithmétique politique. I. 679. *b.*

DAVID, (*Hist. sacr.*) second roi des Hébreux. David & Saül. *Suppl.* IV. 747. *b.* De sa femme Michol. *Suppl.* III. 928. *a.* Théraphim qu'elle mit dans le lit de David. XVI. 265. *a.* David & Nabal. *Suppl.* IV. 1. *b.* David irrité contre Nabal, est appaisé par Abigaïl. *Suppl.* I. 28. *a.* Affaires entre David & Achis. *Suppl.* I. 145. *b.* Son amitié pour Abner. 29. *b.* Sa danse en accompagnant l'arche. IV. 623. *b.* Supplice qu'il fit souffrir aux Ammonites pris en guerre. XV. 676. *a, b.* Sa conduite généreuse envers Méphiboseth. *Suppl.* III. 939. *b.* David séduit Bethsabé, femme d'Uri, cause la mort de celui-ci, & épouse sa veuve. *Suppl.* I. 885. *b.* David & Nathan. *Suppl.* IV. 18. *b.* Son crime & sa repentance. XV. 221. *a.* Révolte d'Absalom. *Suppl.* I. 61. *a, b.* Conseiller de David qui se joignit contre lui avec Absalom. 145. *b.* Service qu'il reçut de Chusai durant cette révolte. *Suppl.* II. 426. *a.* David & Semeï. *Suppl.* IV. 768. *a, b.* Douze départemens de gardes établis par ce roi. XVI. 774. *a.* La musique introduite par lui dans le culte. IX. 596. *b.* Ses pseaumes. XIII. 538. *a, b.* Comment s'est accomplie la promesse faite à David, que son regne seroit éternel. *Suppl.* III. 547. *b.*

DAVID *de Delft*, (*George*) *Suppl.* III. 3. *b.* Secte dont il fut le chef. VI. 390. *b.*

DAVIDIQUES, hérétiques, sectateurs de David George, natif de Gand, qui parut en 1525. Ses principales erreurs. IV. 644. *a.* Principaux événemens de sa vie. Restes subsistans de cette secte. *Ibid. b.*

DAVIER, *instrument de Chirurg.* pour l'extraction des dents. Sa description. Maniere de s'en servir. Autres especes de daviers. IV. 644. *b.*

DAVIS, *détroit de*, (*Géogr.*) relations des voyageurs sur les sauvages qui habitent les environs de ce détroit. IV. 645. *a.*

Davis. Ses habitans. VIII. 347. *a.* Leurs canots. II. 621. *a.* Pêche de la baleine vers ce détroit. 35. *a.*

DAVITI, (*Pierre*) XVI. 489. *b.*

DAUL, (*Instrum. milit. des Turcs*) *voyez pl. II. Art milit. Armes & autr. mach. milit. des Turcs. Suppl.* Caisse militaire que les tambours portent à cheval. *Suppl.* II. 684. *a.* Son usage. *Ibid. b.*

DAULIES, (*Mythol.*) erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 684. *b.*

DAUN, (*Botan.*) espece de plante. *Suppl.* I. 856. *a, b.*

DAUPHIN, (*Ichtyolog.*) poisson cétacée. Divers noms qu'on lui donne. Description de ce poisson. IV. 645. *a.* Maniere dont le mâle & la femelle s'accouplent. Terme de la portée des femelles. Leurs soins pour leurs petits. Durée de la vie des dauphins. Comment ils dorment. Ils peuvent vivre plus long-tems hors de l'eau que dedans. Diverses autres observations sur ces animaux. Récits fabuleux qu'on a faits sur les dauphins. *Ibid. b.*

DAUPHIN, (*Astron.*) constellation. IV. 645. *b. Voyez Suppl.* II. 568. *b.*

DAUPHIN, (*Hist. anc.*) arme offensive ou machine de guerre chez les anciens, peut-être la même que celle qui est appellée *corbeau.* Dans quelle occasion les historiens en ont parlé. IV. 645. *b.*

Dauphin, ornement des cirques anciens. IV. 646. *a.*

DAUPHIN, figure symbolique. XIII. 715. *a.* XV. 733. *b.*

DAUPHIN, (*Hist. mod.*) prince qui possédoit la province viennoise. Divers sentimens sur l'origine de ce nom. Guigne, premier dauphin, au milieu du douzieme siecle. Diverses maisons où la principauté du dauphiné a été portée. Humbert II donna enfin cette principauté à Charles, petit-fils de Philippe de Valois, en 1349. Il y a eu vingt-trois dauphins depuis cette époque, *&c.* IV. 646. *a.*

Dauphin. Conseil du dauphin de Viennois. IV. 5. *a.* Du dauphin de France. Observation sur le titre qu'on lui donne. I. 305. *a.* Chancelier du dauphin. III. 93. *a.* Couronne du dauphin. IV. 394. *a.*

DAUPHIN, (*Blason*) IV. 646. *a.*

Dauphin, meuble d'armoiries. Manieres de le représenter. Dauphin allumé, corré, peautré, pâmé. *Suppl.* II. 684. *b.*

Dauphin pâmé. *Suppl.* IV. 228. *b.* Queue de dauphin peautrée. 264. *b.*

DAUPHIN, (*Artific.*) IV. 646. *a. Voyez* GENOUILLERE.

DAUPHINÉ. Description & division géographique de ce pays. Ses productions. IV. 646. *b.*

Dauphiné. Etats du Dauphiné. VI. 29. *b.* Merveilles de ce pays. X. 392. *b.* 393. *a.* Ses mines de fer, I. 106. *b.* & d'argent. 638. *a.* De la culture & de la fertilité des terres du haut-Dauphiné. *Suppl.* II. 186. *b.* Plaine remarquable du Dauphiné, appellée *Pierrelatte*, voyez ce mot. Parlement du Dauphiné. XII. 56. *a, b.* &c. Sa chancellerie. III. 114. *b.* Notaires du Dauphiné. XI. 243. *a.* Protonotaire. XIII. 507. Dauphiné d'Auvergne. XVII. 411. *a.*

DAUPHINS, (*Littér.*) commentateurs sur les anciens auteurs latins, *&c.* On en compte trente-neuf. Leur énumération par ordre alphabétique. IV. 646. *b.*

DAUSQUEIUS, (*Claude*) chanoine. Ouvrage qu'il a publié. XI. 469. *a.*

DAUTHIAU, horloger. Cadrature d'équation qu'il a construite. V. 859. *b.*

DAVUS. Origine de ce nom employé dans les comédies latines. VII. 653. *b.*

D E

DE, *du*, *des*, (*Gramm.*) observations sur ces articles. I. 723. *a, b.* 724. *a, b.* 727. *a.* *De*, particule prépositive en françois. XII. 101. *a.*

DE, (*Lang. lat.*) observation sur l'usage de cette préposition latine. I. 723. *b.* 724. *b.*

DÉ, *jeu de*, (*Littér.*) antiquité de son origine. Forme des dés antiques. Le jeu le plus ordinaire étoit à trois dés. Description des deux principales manieres dont les anciens jouoient aux dés. IV. 647. *a.* Ce que signifie ce que dit Epicharme, que dans le mariage, comme dans le jeu de dés, on amene quelquefois trois six & quelquefois trois as. Principe des anciens, que les malheureux méritoient des peines, par là même qu'ils étoient malheureux. Ce que dit Ovide sur la maniere de jouer aux dés. Ce jeu, source de désordres autrefois à Rome. Pourquoi les hommes goûtent des jeux de cette espece. Le mot *jet de dé*, vient du vieux gaulois *jus de dé*, qui signifioit *jugement de Dieu. Ibid. b.*

DÉ, *jeu de*, (*Antiq.*) dés & cornets en ivoire, trouvés à Herculanum. Tableau singulier représentant Enée & Anchise fuyant de Troie, trouvé dans ce même lieu. Dés à coudre qu'on y a aussi découverts. Conjecture sur l'origine des dés trouvés en grande quantité près de Zurzach & de Bade en Suisse. *Suppl.* II. 684. *b.*

Dé à douze faces. 563. *b.* Dé dont on a rendu une face plus pesante que les autres : comment cela se fait par art & naturellement. III. 202. *b.* Espece de dé appellé *tarot.* XV. 915. *b.* Dès des anciens, appellés *tesseres.* XVI. 188. *a.* Cornet dont les anciens se servoient au jeu de dés. IV. 253. *b.* Dés qui se trouvent près de la ville de Bade en Suisse. XVI. 188. *a.* Différence entre le jeu de dés & le jeu des osselets chez les anciens. XI. 686. *a.* Du jeu de dés des anciens Grecs & Romains. XV. 860. *b.*

DÉ, divination par les dés. I. 778. *a.* II. 67. *a, b.* III. 530. *b.* Divination par les dés à la fontaine d'Apon. XII. 240. *a.* Oracles par les dés. XV. 376. *b.*

DÉ, (*Anal. des hasards*) recherches sur les combinaisons possibles avec deux dés, & sur le nombre qu'il est le plus avantageux de parier qu'on amenera. IV. 647. *b.*

Dé. Problêmes à résoudre sur les jeux de dés. VIII. 886. *a.* Pari entre deux joueurs. XI. 942. *b.* Rafle des dés. XIII. 755. *b.*

DÉ, (*Archit.*) différens usages de ce mot. IV. 648. *a.*

DÉ des ouvrieres & des tailleurs. Deux sortes de dés. Où se font les meilleurs. A qui en appartient le négoce. IV. 648. *a.*

Dé à emboutir. IV. 648. *b.*

DEA, particule usitée dans l'ancien françois. XII. 102. *b.*

DEAL, (*Géog.*) ville d'Angleterre dans la province de Kent. Son commerce. *Suppl.* II. 685. *a.*

DEBARDER, (*Econ. rustiq.*) debarder du bois. En quel tems les bois doivent être débardés. IV. 649. *a.*

DÉBARQUEMENT, (*Marine*) les propriétaires sont obligés de faire enlever à leurs frais, dans l'espace de trois jours, les marchandises débarquées. IV. 649. *a.*

DÉBAT, (*Jurisp.*) débats de compte. Débat de tenure. IV. 649. *a.*

DÉBAT, *contestation*, *dispute*, *altercation*, (*Synon.*) IV. 112. *a.*

DÉBAUCHE, principe d'athéisme. I. 799. *a.* Femmes

DECADE, (*Littérat.*) mot employé pour désigner les dixaines de livres, dans lesquelles on a partagé l'histoire romaine de Tite-Live. Ce qui nous reste de cet ouvrage. Jugement de l'auteur sur la diversité du style qu'on remarque dans les décades de cet historien. Supériorité de Tacite & de Saluste sur Tite-Live. On a reproché à ce dernier d'être trop partial en faveur des Romains, & sa puérile crédulité à l'égard des prodiges. Mérite de cet auteur. IV. 658. *b.*

DÉCADENCE, *ruine* : différence entre ces mots. IV. 659. *a.*

Décadence des lettres, des arts, des sciences : *voyez* PROGRÈS.

DÉCAGONE, (*Géom.*) décagone régulier. Les côtés du décagone régulier sont égaux en grandeur & en puissance au plus grand segment d'un exagone inscrit dans le même cercle, & coupé en moyenne & extrême raison. IV. 659. *a.*

DÉCALOGUE, (*Théol.*) Etym. de ce mot. Le nombre des dix préceptes est certain, mais les commentateurs ne conviennent pas de leur distinction. IV. 659. *a.* Ces préceptes ont été conservés dans la loi évangélique, à l'exception de l'observation du sabbat. Commandement que les Samaritains ajoutent après le dixieme. Ce que disent les Talmudistes & Postel sur la maniere dont le décalogue étoit gravé sur les tables de pierre. Tous les préceptes de cette loi se peuvent déduire de la justice & de la bienveillance universelle. Principes sur lesquels sont fondés les commandemens de la premiere table. *Ibid. b.* Comment chacun de ces commandemens se déduit de la connoissance des perfections de Dieu, & de la nécessité de son empire pour le bien commun. Principes sur lesquels sont fondés les commandemens de la seconde table. Principaux chefs auxquels on peut réduire tout ce qui concerne le droit de propriété. 1°. Le droit que chacun a de conserver sa vie & ses membres en leur entier, pourvu qu'il ne commette rien de contraire à quelque utilité publique, qui soit plus considérable que la vie d'un seul homme. 2°. Chacun a besoin de quelque portion des choses extérieures & du service des autres, pour conserver sa vie & sa famille, *&c.* 3°. L'utilité publique exige que chacun soit à l'abri des paroles nuisibles ou illégitimes. Le bien de la société qui est le but du décalogue, exige encore qu'on soit disposé à servir les autres, *&c. Ibid.* 660. *a.* Reconnoissance prescrite dans le cinquieme précepte. On ne peut étendre plus loin l'idée de l'humanité. Pourquoi les hommes doivent rendre au créateur leur culte & leurs hommages. Sommaire de toute la loi. Le commentaire qu'on vient de donner du décalogue, est extrait du traité des loix naturelles du docteur Cumberland. On peut considérer les préceptes du décalogue comme les principaux chefs du droit civil du peuple Hébreu; mais ces fondemens néanmoins renferment des loix qui sont naturellement imposées à tous les hommes. *Ibid. b.*

Décalogue, tables du. XV. 798. *b.*

DÉCAMÉRIDE, (*Musiq.*) exposé du système de M. Sauveur, sur le tempérament. IV. 661. *a.*

DÉCAMPER. (*Art milit.*) Il est dangereux de décamper devant l'ennemi. Ce qu'on doit observer lorsqu'on est obligé de le faire. Ce fut l'oubli de quelques-unes des attentions ici indiquées, qui fut cause de la bataille de Senef. Ce que dit là-dessus M. le Marquis de Feuquieres. IV. 661. *a.* M. le Maréchal de Puysegur attaque cette opinion, que toute armée qui se retire étant campée très proche d'une autre, est toujours en danger d'être attaquée avec désavantage dans sa retraite. *Ibid. b.*

Décamper, décampement des troupes romaines. X. 511. *b.* Instructions sur la maniere de faire cette marche lorsqu'on quitte son camp de jour, & à portée de l'ennemi. 86. *a.*

DECANAT. (*Jurisp. Hist.*) Dans un chapitre on dit, *doyenné.* A qui est conféré le titre de doyen dans les compagnies laïques. IV. 661. *b. Voyez* DECANUS.

DECANTER, (*Chymie*) *verser par inclination.* En quels cas la décantation est employée. Deux sortes de décantations. IV. 661. *b.* Le lavage des mines est une décantation continuelle. Ce qu'il faut observer dans le lavage de la chaux d'or départie par l'eau forte, & dans la décantation de la dissolution de l'argent de dessus cette chaux. *Ibid.* 662. *a.*

DECANUS, (*Hist. anc.*) officier chez les Romains. Signification de ce mot parmi nous. IV. 662. *a. Voyez* DECANAT & DOYEN.

DÉCAPITER, *voyez* DÉCOLLATION.

DECAPOLIS, observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 685. *a.*

DECAPROTI, ou *decemprimi*, (*Hist. anc.*) officiers qui recueilloient les taxes. Etymol. de ce mot. Ils étoient obligés de payer pour les morts. Autre signification de ce mot. IV. 662. *a.*

DECASTYLE, (*Anc. Archit.*) temple decastyle de Jupiter Olympien. Etym. du mot. IV. 662. *b.*

DÉCELER, *découvrir, manifester, révéler* : différence entre ces mots. IV. 662. *b.*

DÉCEMBRE. (*Chron.*) Depuis 1564 ce mois est le douzieme de l'année. Dans quel signe entre le soleil sur la fin de ce mois. IV. 662. *b.*

Décembre, mois du calendrier romain. *Suppl.* II. 123. *a.* Nom qui fut donné à ce mois pour flatter l'empereur Commode. I. 318. *b.* Travaux de laboureur en décembre. 187. *b.* Especes de saturnales qu'observoient quelques évêques sur la fin de ce mois. VI. 575. *b.*

DECEMPEDA, (*Hist. anc.*) mesure. Usage qu'on en faisoit. Passage d'Horace qui parle de cette mesure. IV. 662. *b.*

DÉCEMVIR, (*Hist. rom.*) Histoire du décemvirat. IV. 662. *b.* Le seul avantage qui revint à la république de l'administration des décemvirs, fut le corps de droit romain connu sous le nom de loix des douze tables. Vices de ces loix dont plusieurs démontroient le but des décemvirs, qui aspiroient à la tyrannie, vouloient renverser la liberté, & mettre la division entre les nobles & le peuple. *Ibid.* 663. *b.* Quelques-unes de ces loix ou cassées ou insensiblement tombées en désuétude. *Ibid.* 664. *a.*

Décemvir. Fonctions des décemvirs dans les jugemens particuliers des Romains. IX. 19. *a. b.* Décemvirs nommés par le peuple romain pour former un nouveau code de loix : voyez *Loix des douze tables.* 675. *b.* 676. *a.* Evénement qui mit fin à leur autorité & à leur puissance. *Suppl.* II. 457. *a.*

DECEMVIRALES, *loix.* XV. 799. *a.*

DÉCENCE. (*Moral.*) La décence varie, *&c.* au lieu que les idées de vertu & d'honnêteté sont invariables & universelles. Exemple de décence dans la mort de Lucrece. IV. 664. *a.*

DÉCENCE, (*Rhét.*) accord de la contenance, des gestes & de la voix de l'orateur avec la nature de son discours, dans le genre tempéré. En quoi consiste cet accord. L'assurance est un des principaux moyens qui donne à l'orateur cette dignité décente, dont le pouvoir est si efficace sur l'esprit des auditeurs. *Suppl.* II. 685. *a.* L'orateur décent ne cherche point à se faire admirer : il veut que l'auditoire s'occupe de son discours & non de sa personne. *Ibid. b.*

DÉCENCE, (*Mor. & Belles-Lett.*) dans les paroles, *voyez* EUPHÉMISME. Tours honnêtes par lesquels on exprime des actions, qui, quoique légitimes, tiennent quelque chose de la corruption de la nature. XVI. 158. *a.* Décence dans les ouvrages de l'art. *Suppl.* II. 585. *a, b.* Dans le récit dramatique. *Suppl.* IV. 17. *a, b.* Sur la décence, *voyez* INDECENT.

DÉCENNA, ou *Décurie.* (*Hist. anc.*) C'étoit en Angleterre une compagnie de dix familles, &c. Le chef de ces compagnies s'appelloit *dixenier.* Ce qu'on entend en certains endroits par le nom de dixenier. Ils se sont conservés dans la police de Paris, & de plusieurs autres villes du royaume, &c. IV. 664. *a.*

DÉCENNALES, (*Hist.*) fête de la dixieme année du regne des empereurs. Vœux qu'on faisoit pendant cette fête. Depuis Antonin le pieux, ces fêtes sont gravées sur les médailles. IV. 664. *a.* On prétend que ces vœux furent substitués à ceux que le censeur faisoit pour le salut de l'état. Intention d'Auguste en établissant les décennales. *Ibid. b.*

Décennales du regne d'Auguste. XVII. 237. *a.* Assemblées décennales du clergé de France. IV. 676. *b.*

DÉCERNER un décret contre quelqu'un, &c. IV. 664. *b.*

DÉCÈS, *mort, trépas.* Différence entre ces mots. *Voyez* TRÉPAS, DÉCÈS, (*Jurispr.*) IV. 664. *b.*

Décès, droits que les ecclésiastiques s'arrogent en certains lieux, sous le nom de louable coutume, au decès de quelqu'un de leurs paroissiens. IV. 416. *b.*

DÉCHARGE, (*Jurisp.*) donner une décharge à quelqu'un d'un billet ou obligation. Obtenir sa décharge. IV. 664. *b.* Décharge de la contrainte par corps. Décharge d'un accusé : différence entre la décharge & le mis *hors de cour. Ibid.* 665. *a. Voyez* DESCHARGE.

DÉCHARGE, (*Archit.*) piece servant à déposer près d'un office, *&c.* les ustensiles qui ne sont pas d'un usage continuel. Décharge, autrement *bouge.* Décharge, arc de voûte placé au-dessus d'une plate-bande de porte ou de croisée : les anciens en avoient de deux sortes. Décharge, servitude qui oblige à souffrir la décharge des eaux d'un voisin. IV. 665. *a.*

DÉCHARGE, (*Hydraul.*) il y en a de deux sortes, celle du fond & celle de superficie. IV. 665. *a.*

DÉCHARGE *le petit hunier*, (*Marine*) IV. 665. *a.*

Décharge, terme de brasserie, de charpenterie, d'orfévrerie & de serrurerie. IV. 665. *a.*

DÉCHARGEOIR, (*Hydraul.*) son usage dans une écluse. IV. 665. *b.*

Déchargeoir, terme de tisserand. IV. 665. *b.*

DÉCHARGER, terme de marine & de commerce. Décharger la feuille d'un messager. Décharger son livre : de quelle maniere cette décharge doit se faire. IV. 665. *b.*

DÉCHARGER. (*Peinture*) Couleurs qui se déchargent. IV. 665. *b.*

DÉCHARGER, (*Jurispr.*) *voyez* DESCHARGER.

DÉCHARGEURS *de vins*, (*Arts & Mét.*) maîtres tonneliers de la ville de Paris. Transaction qui leur attribue exclu-

ſivement le droit de décharger & labourer les vins, cidres, *&c.* qui arrivent à Paris. IV. 665. *b.*

DÉCHAUSSOIR, inſtrument de chirurgie : deſcription & uſage. IV. 666. *a.*

DÉCHÉANCE, (*Juriſpr.*) excluſion. Ce qu'on entend par emporter la déchéance d'une action ou d'un droit. Déchéance du retrait. Déchéance de la demande. IV. 666. *a.*

DÉCHET, en termes de marine, de commerce, d'hydraulique, d'orfévrerie, de rubannerie. IV. 666. *b.*

DÉCHIFFRER. (*Analyſ. & Arts des combin.*) Art d'expliquer un chiffre, ou de deviner le ſens d'un diſcours écrit en caractere différent du caractere ordinaire. D'où peut venir cette dénomination. Scytale des Lacédémoniens : cette eſpece de chiffre ne devoit pas être fort difficile à deviner. IV. 666. *b.* On donne ici l'extrait raiſonné d'un petit ouvrage de M. S'graveſande ſur l'art de déchiffrer. *Ibid.* 667. *a.* *Voyez* STÉGANOGRAPHIE. *Ibid. b.* On peut rapporter à cet art la découverte des notes de Tyron, & celle des caracteres palmyréniens. *Ibid.* 668. *a.* *Voyez* NOTES DE TYRON & PALMYRE.

Déchiffrer les inſcriptions & les médailles défigurées. XVII. 490. *a.*

DÉCHIREMENT. (*Chirurg.*) Différence entre le déchirement & la ſolution de continuité faite par contuſion. Ce qu'il faut obſerver dans la cure. IV. 668. *a.*

DÉCHIRER, (*Hydraul.*) nappe d'eau déchirée. IV. 668. *a.*

DÉCIDER, *juger* : différence entre ces mots. IV. 668. *a.*

DECIMAL. (*Arithm.*) Arithmétique décimale, inventée par Regiomontanus. Ce qu'on entend par fractions décimales. Maniere de les écrire. Les fractions décroiſſent, ou croiſſent en raiſon ſou-décuple en leur mettant des zéros ſur la gauche. Les zéros qu'on met à la droite des décimales ne ſignifient rien. Maniere de réduire une fraction décimale quelconque à une fraction décimale dont le dénominateur ſoit 1000. On opere ſur ces fractions comme ſur les entiers : l'attention particuliere qu'elles demandent a rapport uniquement au point qui doit ſéparer les décimales des entiers. Maniere dont cela s'exécute. IV. 668. *b.* Comment on ajoute deux ou pluſieurs fractions décimales. Regle à ſuivre pour la ſouſtraction. Pour la diviſion. Lorſqu'il n'y a pas de nombre entier dans une fraction décimale, on met ordinairement un zéro avant le point. Principe ſur lequel eſt fondé tout le calcul des fractions décimales. *Ibid.* 669. *a.* Comment par le moyen des fractions décimales on approche auſſi près qu'on veut de la racine d'un nombre quelconque (*Voyez* APPROXIMATION.). On ne reduit pas toujours exactement une fraction quelconque en fraction décimale par la regle indiquée ci-deſſus : mais cette réduction eſt toujours utile en ce qu'on peut du moins approcher de la valeur auſſi près qu'on voudra. Arithmétique décimale. Il ſeroit très à ſouhaiter que toutes les diviſions, par exemple de la livre, du ſou, de la toiſe, du jour, de l'heure, *&c.* fuſſent de dix en dix. *Ibid. b.*

Décimal. Addition des décimales. I. 129. *b.* Arithmétique décimale. 674. *b.* Fractions decimales. VII. 265. *b.* Fractions décimales périodiques. *Suppl.* III. 110. *b.* 115. *b.*

DÉCIMAL. (*Juriſpr.*) Droit décimal : matiere décimale. IV. 670. *a.*

DÉCIMATEUR. (*Juriſpr.*) Différence entre le décimateur & le dixmeur. Gros décimateur : décimateur eccléſiaſtique, laïc. Charges auxquelles ſont tenus les gros décimateurs. IV. 670. *a.*

Décimateur. Charges impoſées aux décimateurs. IV. 1094. Des codecimateurs. III. 586. *a.* Des curés gros décimateurs. IV. 574. *b.* On doit avertir les décimateurs avant de commencer la récolte. IV. 1093. *b.* Sur les décimateurs, *voyez* DIXME. IV. 1090. *b.* — 1098. *a.*

DÉCIMATION, (*Hiſt. rom.*) auteurs à conſulter ſur ce ſujet. Pour quels crimes cette peine étoit infligée aux ſoldats. Comment s'exécutoit la décimation. On ſe tromperoit beaucoup de croire qu'il y ait dans un corps aucun crime qui puiſſe être regardé comme un crime égal dans chaque particulier qui compoſe ce corps. Il ſuit delà que les peines qui tomberoient ſur le corps doivent être très-douces & de courte durée. IV. 670. *a.* La décimation répondoit à cette maxime. *Ibid. b.* *Voyez* DÉCIMER.

DECIME, (*Hiſt. Juriſpr.*) ancien droit que nos rois levoient ſur tous leurs ſujets. Dans la ſuite le terme de décime eſt demeuré propre aux ſubventions que les eccléſiaſtiques paient au roi. Le mot *decima* a été appliqué d'abord à la dixme, & enſuite aux décimes. Premiere levée faite en France, qui a été qualifiée de *décime*, *dixme* ou *décime ſaladine.* Autres ſubventions levées dans la ſuite du dixieme, du cinquantieme, du centieme, également appellées *décimes.* Il y eut auſſi des doubles-décimes, & des demi-décimes. Enfin ce nom eſt demeuré à toutes les levées qui ſe font ſur le clergé. *Ibid. b.* Croiſades contre les hérétiques & les excommuniés qui donnerent lieu à de nouvelles décimes. Les papes en levoient auſſi pour leurs guerres, & les ſouverains qui en partageoient le profit permettoient qu'elles fuſſent levées dans leurs états. Affaires entre Boniface VIII & Philippe-le-bel, ſur une décime-centieme. Des décimes levées en France par les papes ; levée d'un demi-dixieme ordonnée par le concile de Baſle. *Ibid.* 671. *a.* Derniere décime papale qui a été levée en France. Des décimes royales. Les ſubventions fournies par le clergé en particulier furent quelquefois appellées *aides* & non pas décimes. Toutes les décimes & autres ſubventions des eccléſiaſtiques, ont toujours été levées de l'autorité du roi, & ſans attendre le conſentement du clergé, juſqu'au regne de Charles IX. Bulles que donnoient les papes pour approuver ces levées, à deſſein d'en obtenir une partie, *&c.* Il y eut pluſieurs occaſions où l'on en leva de la ſeule autorité du roi ſans l'intervention de ces bulles, & depuis plus de deux ſiecles il n'en a plus paru. *Ibid. b.* Hiſtoire des décimes levées en France dès le regne de Philippe-Auguſte. Quatre décimes levées ſous ce regne. Le regne de Louis VIII, n'offre qu'un ſeul exemple de levée faite ſur le clergé en 1226. Celles qui ont été faites ſous S. Louis : en moins de 20 ans, il tira du clergé treize décimes ou ſubventions. *Ibid.* 672. *a.* Sous Philippe le hardi, il y en eut deux différentes. Pendant le regne de Philippe-le-bel on compte au moins 21 décimes. Diverſes occaſions dans leſquelles elles furent levées : intervention des papes qui s'arrogeoient le droit de les accorder. Boniface VIII voulut de ſa part lever auſſi pour lui une décime, mais Philippe-le-bel s'y oppoſa. Suites de cette oppoſition : bulles données en 1296 & en 1297. Principaux articles renfermés dans cette derniere, dans laquelle, le pape reconnoit formellement, que l'uſage de demander au clergé des ſubventions eſt un droit de la couronne. Autre bulle donnée l'année ſuivante. Cependant Boniface VIII & ſes ſucceſſeurs accorderent encore des décimes à Philippe-le-bel. *Ibid.* 669. *a.* Autres levées faites ſans le conſentement des papes pour la guerre de Flandres. Double décime ou cinquieme impoſée par Philippe-le-bel en 1305. Il en leva d'autres encore les années ſuivantes. Décimes levées ſous Louis Hutin : ſous Philippe V, dit le long, il n'y eut pas de levées. *Ibid. b.* Décimes accordées par le pape à Charles IV, dit le bel, & à Philippe VI, dit de Valois. Regne du roi Jean. Décimes levées ſous ce regne : ſon ordonnance donnée en 1355 par rapport à la ſubvention qui lui fut accordée par les états aſſemblés à Paris pour la guerre contre les Anglois. *Ibid.* 674. *a.* Autres ordonnances relatives aux mêmes objets, l'une de 1355, l'autre de 1356. Aides qui furent levées pendant la captivité du roi. Ordonnance du dauphin Charles, régent du royaume, donnée en 1358. *Ibid. b.* Privileges accordés à l'évêque de Mende par Philippe-le-bel, & confirmés par Charles V, il eſt queſtion des décimes. Décimes accordées par le pape à Louis duc d'Anjou, régent du royaume, pendant la minorité de Charles VI. Les Anglois devinrent ſi puiſſans en France, que les états du royaume accorderent au roi d'Angleterre une taille impoſée ſur tous les ſujets. Décime accordée par le clergé à Louis XI. Décime levée ſous Louis XII pour une croiſade contre les Turcs. Juſqu'ici les décimes n'étoient point encore ordinaires. On tient qu'elles devinrent annuelles depuis la négociation du concordat entre Léon X & François I. *Ibid.* 675. *a.* Il paroît cependant qu'elles ne l'étoient point encore en 1557. Levées faites ſous François I, ſans qu'il fût queſtion du conſentement des papes. Ce qui ſe paſſa de remarquable ſur ce ſujet à la tenue du lit de juſtice en 1527, le 20 décembre. *Ibid. b.* La guerre qui ſe préparoit en 1534, obligea François I de s'aider encore du revenu temporel de l'égliſe, ce qui obligea les eccléſiaſtiques à lui offrir trois décimes. On continua de lever des décimes juſqu'au décès de François I ; elles ſubſiſterent pareillement ſous Henri II. Offres généreuſes que fit le clergé à ce Prince par la bouche du cardinal de Bourbon, lorſque Henri eut expoſé la nouvelle guerre qu'il alloit ſoutenir en 1551. *Ibid.* 676. *a.* Le clergé accorda encore à ce prince en 1557, ſix cent mille écus. Les décimes furent levées juſqu'en 1561. L'on avoit confondu juſqu'alors les décimes avec les dons gratuits ou charitatifs. Ce ne fut que depuis le contrat de Poiſſy en 1561, que ces deux objets furent diſtingués. Objet du contrat de Poiſſy : origine des rentes ſur le clergé. Les aſſemblées du clergé devenues plus fréquentes depuis ce contrat : & enſuite rendues *décennales* depuis le commencement du ſiecle dernier. Nouveau contrat paſſé avec le roi en 1580 : le terme pris par le contrat de Poiſſy & par celui de 1580 étant expiré, il fut renouvellé à Paris par le clergé en 1586 pour dix années, & depuis lors, il a toujours été renouvellé de dix ans en dix ans. *Ibid. b.* Ces rentes dont le clergé eſt chargé forment ce qu'on appelle *les anciennes décimes* ou *les décimes du contrat.* Ce qu'on entend par les décimes extraordinaires. Ce qui les concerne eſt expliqué aux mots *Don gratuit* & *Subvention.* Comment ſe paient les décimes anciennes ou ordinaires,

& les extraordinaires. L'impoſition des unes & des autres ne peut être faite que par lettres-patentes duement enregiſtrées. Elus & receveurs pour le fait des impoſitions ſur le clergé. Comment ſe fait la répartition des décimes & autres impoſitions. *Ibid.* 677. *a.* Communautés qui ne ſont point compriſes dans les rôles des décimes ordinaires. Les décimes ont lieu dans toutes les provinces, excepté dans les évêchés de Metz, Toul & Verdun, l'Artois, la Flandre françoiſe, la Franche-comté, l'Alſace & le Rouſſillon : entre ces pays, il y en a quelques-uns où les eccléſiaſtiques ſe prétendent exempts de toute impoſition, d'autres où ils paient quelques droits. Il y a quelques provinces du nombre de celles où les décimes ont lieu, qui ſont abonnées avec le clergé à une certaine ſomme. Taxe arrêtée ſur les curés. *Ibid. b.* On peut demander au bénéficier trente années de décimes, lorſqu'elles ſont échues de ſon tems ; ſes héritiers en ſont pareillement tenus ; *&c.* De ce que peuvent devoir les ſucceſſeurs au bénéfice. Termes du paiement annuel des décimes. Comment ſe fait la répartition des décimes extraordinaires. De ceux qui ont penſion ſur bénéfices. Les ſaiſies pour décimes ſont privilégiées. Des perſonnes prépoſées à la levée des décimes ordinaires & extraordinaires. Ce qui a été établi à cet égard dans les divers tems de la monarchie. *Ibid.* 678. *a.* Les receveurs en titre ont des proviſions, *&c.* Exemptions dont ils jouiſſent. Divers officiers, établis & ſupprimés en différens tems, pour le recouvrement des décimes. *Ibid. b.* Comptes que les receveurs des décimes doivent rendre de leur recette. Receveur général du clergé. Des conteſtations qui peuvent naître au ſujet des décimes. Etabliſſement des bureaux diocéſains ou chambres particulieres. Moyen de ſe pourvoir contre la taxe impoſée. Recueil, mémoires, *&c.* à conſulter ſur cette matiere. *Ibid.* 679. *a.*

Décime, voyez DON-GRATUIT. Impoſitions miſes autrefois ſur les eccléſiaſtiques en France. VIII. 580. *b.* 581. *a.* Collecteurs des décimes. III. 630. *b.* Elus des décimes. V. 531. *b.* Commiſſaires des décimes. III. 707. *b.* Décime Saladine. IV. 1097. *a.*

Décime centieme. IV. 679. *a.*

Décime cinquantieme. IV. 679. *a.*

Décime des clameurs. IV. 679. *b.*

Décime entiere. IV. 679. *b.*

Décime extraordinaire. IV. 679. *b.*

Décimes ordinaires. IV. 679. *b.*

Décimes papales. IV. 679. *b.*

Décime paſchaline. IV. 679. *b.*

Décime ſaladine. IV. 679. *b.*

DÉCIMER une troupe. Cas particulier où l'on s'eſt ſervi en France de cette exécution. IV. 679. *b.* *Voyez* DÉCIMATION.

DÉCISION, (*Juriſpr.*) IV. 679. *b.*

DÉCISION, *réſolution.* (*Synon.*) XIV. 179. *b.*

DECISIONES BURDIGALENSES. IV. 680. *a.*

Déciſions de la chapelle de Toulouſe. Contenu de ce recueil. Quel en eſt l'auteur. Additions d'Aufrerius. IV. 680. *a.*

Déciſions du conſeil. IV. 680. *a.*

Déciſions de Juſtinien. IV. 680. *a.*

Déciſions de la Rote. IV. 680. *a.*

Déciſions eccléſiaſtiques ou des conciles. III. 812. *a, b.* Code des déciſions pieuſes. 572. *a.* Appel des déciſions du pape à celles des conciles. 817. *a, b.*

DÉCISOIRE, (*Juriſpr.*) moyens *litis*-déciſoires. Serment déciſoire. IV. 680. *a.* *Voyez* SERMENT.

DECIUS, (*Hiſt. des Emp.*) *Cneus Metius Quintus Trajanus Decius*, Parménien de naiſſance. Hiſtoire de cet empereur. *Suppl.* II. 685. *a.*

DECIUS MUS, (*Hiſt. rom.*) l'hiſtoire fait mention de trois perſonnages de ce nom, pere, fils & petit-fils qui ſe dévouerent en différentes occaſions pour le ſalut de leur patrie. *Suppl.* II. 685. *b.*

DECIUS, dévouement des Decius. IV. 921. *a.* 922. *a.*

DÉCLAMATION, (*Belles lett.*) art de rendre le diſcours. Chaque mouvement de l'ame a ſon expreſſion naturelle dans les traits du viſage, dans le geſte & dans la voix. De ces ſignes naturels réduits en regle, on a compoſé l'art de la déclamation. IV. 680. *a.*

Déclamation théatrale. La déclamation naturelle donna naiſſance à la muſique, la muſique à la poéſie, la muſique & la poéſie à leur tour firent un art de la déclamation. Etat de la déclamation, lorſqu'Eſchyle fit paſſer la tragédie du chariot de Theſpis ſur le théatre d'Athenes. La déclamation tragique fut d'abord un chant muſical. Quelle étoit la déclamation théatrale lorſqu'Eſchyle eût donné des interlocuteurs à la tragédie. Sentiment de M. Dacier, de l'abbé Vatri ſur ce ſujet. Cette diſpute difficile à terminer eſt plus curieuſe qu'intéreſſante. Uſage des maſques ſur les théatres d'Athenes & de Rome. Ce qui a pu rendre cet uſage ſupportable. IV. 680. *b.* Défaut de proportion dans l'acteur, qui réſultoit de l'exhauſſement du cothurne. Il eſt à préſumer cependant que les anciens avoient porté le geſte au plus haut degré d'expreſſion. Imperfection attachée au jeu muet des pantomimes auxquels ſe portoient les Romains avec une eſpece de fureur du tems d'Auguſte. Etat de la déclamation lors de la renaiſſance des lettres en Europe. *Ibid.* 681 *a.* L'art ne fit que s'éloigner de plus en plus de la nature, juſqu'à ce qu'un homme extraordinaire, Baron, l'éleve de Moliere, oſa tout-à-coup l'y ramener. Caractere de la déclamation de cet acteur. Ce prodige fit oublier tout ce qui l'avoit précédé, & fut le digne modele de tout ce qui devoit le ſuivre. Bientôt on vit s'élever Beaubourg. Caractere de ſon jeu. Comparaiſon de Baron & de Beaubourg. De mademoiſelle le Couvreur. Efforts qu'elle eut à faire pour corriger en elle la nature. *Ibid. b.* De la déclamation comique : en quoi conſiſte ſa perfection. Réflexion ſur la déclamation théatrale en général : quelle eſt l'exagération permiſe. L'emploi du comédien eſt de remplir l'intention du poete, & l'attente du ſpectateur : or le ſeul moyen de parvenir à ce but, eſt de reſſembler à ce qu'on imite. De l'uſage des vers dans la tragédie : une proſe nombreuſe eſt préférable aux vers. *Ibid.* 682. *a.* Le héros diſparoît dès qu'on apperçoit le comédien ou le poete. Choix de la belle nature, point important & difficile de l'art de la déclamation. Dans quelles ſources le comédien doit puiſer la belle nature ; la premiere eſt l'éducation, la ſeconde ſeroit le jeu d'un acteur conſommé. Exemples où la déclamation de Baron ſe faiſoit ſur-tout admirer. De tels exemples devroient être ſans ceſſe préſens à ceux qui courent la même carriere. *Ibid. b.* La troiſieme c'eſt l'étude des monumens de l'antiquité. Avantages qu'a tirés de cette étude M. Chaſſé, acteur de la ſcene lyrique. La quatrieme enfin, c'eſt l'étude des originaux : le monde eſt l'école d'un comédien, *&c.* L'étude de l'hiſtoire & des ouvrages d'imagination, eſt pour lui ce qu'elle eſt pour le peintre & le ſculpteur. Les livres ne préſentent point de modele aux yeux, mais ils en offrent à l'eſprit. Exemples tirés de Virgile & de Lucain. Talens naturels que doit poſſéder le comédien. Cauſes d'une déclamation défectueuſe. *Ibid.* 682. *a.* L'auteur à qui la nature a refuſé les avantages de la figure & de l'organe, veut y ſuppléer à force d'art ; mais les moyens qu'il emploie, au lieu de corriger la nature, la rendent monſtrueuſe. A l'égard de la voix, il en faut moins qu'on ne penſe pour être entendu dans nos ſalles de ſpectacle. Avantage admirable que ſut tirer une actrice d'un épuiſement de voix dans la déclaration de Phedre. Quelles reſſources n'a pas ſur la ſcene tragique celui qui joint une voix flexible, ſonore & touchante, à une figure expreſſive & majeſtueuſe! Une déclamation ſimple ne doit point être confondue avec une déclamation froide. Quand les paſſions ſont à leur comble, le jeu le plus fort eſt le plus vrai..... Mais elles doivent avoir dans le ſtyle leurs gradations & leurs nuances, *&c. Ibid. b.* Nous rions quelquefois de ce qui auroit pénétré les Athéniens de terreur ou de pitié ? Une vaine délicateſſe, un défaut de vigueur dans l'ame, ou le goût mépriſable des parodies, en ſont cauſe. Complaiſance blâmable des poetes en faveur de ces hommes qu'affecte machinalement une déclamation outrée. En quoi conſiſte la beauté dans les vers : quel doit être le genre de déclamation analogue à telle ou telle beauté : c'eſt par l'artifice du comédien que le poete cherche à cacher quelquefois la foibleſſe de ſes vers. Corneille ne demandoit pour ſpectateurs qu'un parterre compoſé de marchands de la rue S. Denis. Applaudiſſement que mademoiſelle Clairon reçut un jour d'un tel ſpectateur. Défauts de la part du poete qui peuvent jetter l'acteur hors de la déclamation naturelle. *Des geſtes.* Ce qui a été dit de la parole peut s'appliquer au geſte. *Ibid.* 684. *a.* Effets d'une fauſſe délicateſſe. Geſte propre à chaque paſſion. Qui ſont ceux qui ont beſoin de peu de geſtes. Situations dans leſquelles les geſtes doivent être rares & très-modérés. Notre avantage ſur les anciens par rapport à l'expreſſion. Ce qu'on entend par *jeu mixte ou compoſé. Ibid. b.* Le comédien a toujours au moins trois expreſſions à réunir ; celle du ſentiment, celle du caractere, & celle de la ſituation. Lorſque deux ou pluſieurs ſentimens agitent une ame, ils doivent ſe peindre en même tems dans les traits & dans la voix, même à travers les efforts qu'on fait pour les diſſimuler. *Du jeu muet.* Il n'eſt point de ſcene où cette eſpece d'action ne doive entrer dans les ſilences. Le jeu muet doit être une expreſſion contrainte, & un mouvement réprimé. Circonſtance où le poete fait taire l'acteur à contre-tems. *Ibid.* 685. *a.* Quel doit être alors ſon jeu. Exemple de mademoiſelle Clairon dans un cas ſemblable. Des repos de la déclamation. Avantages de la déclamation muette ſur la parole. L'acteur qui ſent vivement, trouve toujours dans l'expreſſion du poete aſſez de vuide à remplir. Silence de Baron dans le rôle d'Ulyſſe. Silence auquel Racine donne lieu dans le rôle de Phedre. *Ibid. b.* Silence de Barneweld avec ſon ami. Ce qu'il faut de la part du public pour encourager les auteurs & les acteurs à chercher les grands effets. *Ibid.* 686. *a.*

Déclamation *des anciens*, (*Littér.*) Eloge du morceau par lequel M. Duclos a rempli cet article.

De l'art de partager l'action théatrale qu'on prétend avoir été en usage chez les Romains. L'action comprend la récitation & le geste ; mais cette seconde partie est si naturellement liée à la premiere, qu'il seroit difficile de trouver un acteur qui avec de l'intelligence & du sentiment eût le geste faux. IV. 686. *a.* Ce seroit une bisarrerie de séparer dans l'imitation ce qui est essentiellement uni dans les choses qui nous servent de modele. On dit que chez les anciens l'action théatrale étoit partagée de maniere qu'entre deux acteurs, l'un faisoit les gestes dans le tems que l'autre récitoit. L'auteur recherche si cet usage a en effet existé. Pieces d'Andronicus; peu de cas qu'en faisoient Cicéron & Horace. Passage de Tite-Live où cet historien dit qu'Andronicus obtint la permission de faire chanter les paroles par un jeune comédien, tandis qu'il l'accompagnoit de ses gestes. Examen du vrai sens de ce passage, que l'auteur éclaircit en montrant qu'il ne s'agit point ici de gestes proprement dits, mais de danse. *Ibid. b.* Explication qui se trouve appuyée par un passage de Lucien qui dit, que les mouvemens de la danse nuisant à la voix, on jugea plus convenable de partager le chant & la danse. Pantomimes des anciens, perfectionnées sous le regne d'Auguste. Les danses des anciens étoient presque toujours des tableaux d'une action connue. Pourquoi ces pantomimes avoient un accompagnement de musique. Nouvelles preuves que le geste & la récitation n'ont point été partagés chez les anciens. *Ibid.* 687. *a.*

Sur la déclamation notée. Définition de la déclamation naturelle. Méchanisme par lequel s'exécute la voix articulée. En quoi consiste la différence qui se trouve entre la voix articulée & la voix de chant. *Ibid. b.* Sentimens d'Aristoxene & des anciens musiciens sur cette différence : celui de M. Dodart. La voix de chant consiste dans la marche par saut d'un ton à un autre, dans le séjour sur les tons, & dans cette ondulation du larynx qui affecte la totalité de la voix & la substance même du son. *Ibid.* 688. *a.* Examen de la voix par rapport à la déclamation naturelle, qui doit être le modele de la déclamation artificielle. La question se réduit à savoir 1°. si les changemens de voix expressifs des passions se font comme dans le discours ordinaire, ou comme dans le chant. 2°. Si ces changemens peuvent être exprimés par des notes. L'opinion commune suppose que ces inflexions sont du genre des intonations musicales, qu'on peut exprimer par des notes. C'est le sentiment de l'abbé du Bos. Observations qui prouvent le contraire, & d'après lesquelles l'auteur conclut que l'expression dépend de quelque chose, qui affectant le son même de la voix, la met en état d'émouvoir & de transporter notre ame. *Ibid. b.* Les langues ne sont que des institutions arbitraires, au lieu que les inflexions expressives des passions, *&c.* forment une langue universelle pour toutes les nations. La déclamation est donc une modification de la voix distincte du son simple de la parole & du chant, *&c.* Il reste à examiner si l'on pourroit exprimer ces inflexions par des notes. Quand on supposeroit que ces inflexions consistent dans les différens degrés d'élévation de la voix, il est prouvé qu'on ne pourroit pas encore se servir de notes musicales. *Ibid.* 689. *a.* Observation faite par M. Fréret, qui vient à l'appui du même sentiment, & qui prouve qu'il n'est pas possible de trouver dans la proportion harmonique, des subdivisions capables d'exprimer les intonations d'une langue qui cependant nous paroit très-chantante. La comparaison qu'on fait des prétendues notes de la déclamation avec celles de la chorégraphie d'aujourd'hui, n'a aucune exactitude, & appuie même le sentiment de l'auteur. Enfin cet art d'employer les notes dans la déclamation, s'il étoit possible, ne serviroit qu'à former des acteurs froids, affectés, contraints, *&c. Ibid. b.* Il est donc impossible de noter les tons déclamatoires ; & quand on le pourroit, cet art seroit inutile. Examen de la question de fait, si les anciens ont eu des notes pour la déclamation. Il n'y avoit aucun mot dans la langue grecque qui n'eût son accent, ce qui rendoit cette langue fort chantante. Accent des latins & autres signes pour la prononciation, qu'on a pris pour des notes de la déclamation. Nous ignorons quelle étoit la valeur de leurs longues & de leurs breves, & si dans les accens on parloit d'un ton fixe & déterminé. Nous savons que les langues grecque & latine avoient une harmonie ; mais nous devons avouer qu'elles n'ont plus rien de semblable aujourd'hui ; & peut-être serions-nous fort choqués de la prosodie des anciens, si nous la connoissions. Ce que dit Cicéron sur la déclamation, & une espece de chant qu'il y a dans le simple discours. *Ibid.* 690. *a.* Usage que faisoit Caius Gracchus, l'orateur, du *tonorion*, qui étoit une espece de flûte par laquelle un esclave placé auprès de lui, ramenoit sa déclamation véhémente à un ton plus doux. Les flûtes du théatre pouvoient faire un accompagnement suivi, sans que la récitation fût un véritable chant. A quelle utilité a pu se réduire l'usage des notes chez les Romains. Comme les Romains destinoient à l'état de comédiens des esclaves étrangers ou nés dans l'esclavage, il est probable que pour les former à la récitation, les maîtres se servoient des notes dont les grammairiens postérieurs ont parlé. *Ibid. b.* Mais tous ces secours n'ont rien de commun avec la déclamation considérée comme étant l'expression des sentimens de l'ame. La parole s'écrit, le chant se note, mais la déclamation expressive de l'ame ne se prescrit point. A l'égard de la simple récitation, celle des Romains étant si différente de la nôtre, ce qui pouvoit être d'usage alors ne pourroit s'employer aujourd'hui. *Ibid.* 691. *a.*

Déclamation, (*Rhét. Bell. lettr.*) ce mot se prend en mauvaise part, pour exprimer une fausse éloquence. Chez les Grecs, c'étoit l'art des sophistes. — Comment Socrate avoit accoutumé de les confondre. — Chez les Romains, la déclamation n'étoit pas sophistique, mais pathétique ; & au lieu de séduire l'esprit & la raison, c'étoit l'ame qu'elle essayoit d'intéresser & d'émouvoir. La déclamation étoit à Rome l'apprentissage des orateurs, & d'abord rien de plus utile ; mais quand le goût dans tous les genres se corrompit, l'éloquence éprouva la révolution générale. Espece d'éloquence à laquelle les jeunes orateurs s'exerçoient du tems de Pétrone. *Suppl.* II. 686. *a.* — Comment la déclamation corrompit & décrédita l'éloquence chez les Romains. — Cet art de déclamation imité autrefois par les avocats françois. — L'education des colleges ne fait que le perpétuer. – Méthode plus raisonnable à suivre pour former des orateurs. *Ibid. b.*

Déclamation, (*Musiq.*) excès où tombent les vieillards attachés aux beaux vers de Quinault, & les jeunes gens qui ont savouré le brillant & le feu de la nouvelle musique. Ce que pensent les gens de goût qui savent évaluer les choses, sur l'emploi de la belle déclamation dans nos opéras. IV. 691. *a.* Le succès des scenes de déclamation dépend presque toujours du poete. L'effort du génie a été d'abord de trouver le chant propre à la langue & au genre. *Ibid. b.*

Déclamation, (*Musiq.*) définition. *Suppl.* II. 687. *a.*

Déclamation, voyez *Ton*, *Prononciation*, *Voix*. Contresens dans la déclamation. IV. 141. *a*, *b.* Du geste dans la déclamation. VII. 652. *b.* Eloge de la bonne déclamation. IX. 336. *a.* Déclamation musicale. XII. 825. *a.* Déclamation simple appellée récitation. XIII. 854. *b.* Du ton pathétique dans la déclamation. I. 63. *b.* 64. *b.* XIII. 498. *b.* Des notes dans celle des anciens. *Suppl.* I. 107. *b.* De l'accent dans la déclamation. 107. *a*, *b.* 108. *a*, *b.* De l'expression. *Suppl.* II. 921. *a*, *b.* Comment les anciens déclamoient leurs poëmes. *Suppl.* IV. 586. *a.* Déclamation théatrale chez les anciens & les modernes. 959. *b.*

Déclamation, (*Belles lettr.*) discours sur un sujet de pure invention. Quelle étoit cette déclamation chez les Grecs. Art des sophistes, que Socrate avoit décrédités. Ces exercices n'étoient propres qu'à mettre de la fausseté dans l'esprit, *&c.* Tems où ce mot fut connu à Rome. Utilité que Cicéron tira de ces exercices, qui avoient été conçus chez les Romains d'une toute autre maniere que chez les Grecs. Comment ces compositions dégénérerent ensuite : elles furent une des principales causes de la corruption de l'éloquence. IV. 691. *b.* A quels exercices la déclamation se borne aujourd'hui. Pieces de théatre qu'on fait déclamer aux écoliers pour les exercer. On en a reconnu l'abus dans l'université de Paris. *Ibid.* 692. *a.*

Déclamation dans l'éloquence poétique, consiste dans des moyens forcés qu'on emploie pour émouvoir, ou dans un pathétique qui n'est point à sa place. Cause ordinaire de ce défaut. Regle sommaire de l'éloquence, dont tout ce qui s'éloigne est déclamation. *Suppl.* II. 686. *b.*

DÉCLARATION, (*Jurisp.*) quand le juge donne acte de la déclaration d'une partie, elle ne peut plus être révoquée. Déclaration censuelle ; déclaration des confins : déclaration des dépens ; en quoi elle differe du mémoire de frais : déclaration de dommages & intérêts : déclaration d'héritages, observations sur cet objet. IV. 692. *a.* Déclaration d'hypotheque, en quel cas on forme une demande en déclaration d'hypotheque ; déclaration en jugement ; déclaration au profit d'un tiers. *Ibid. b.*

Déclaration faite avec serment. I. 161. *b.* Déclaration de dépens : ce qui se pratique lorsqu'il y a appel de cette déclaration. IV. 507. *a.*

Declaration du roi. Forme que doivent avoir ces déclarations : en quoi elles different des ordonnances & édits. IV. 692. *b.*

Déclaration, différence entre les édits, les ordonnances & les déclarations. V. 391. *a.* Voyez *Code*, *Ordonnance*, *Édit*, *Loi*, *Lettres*, *Réglemens.* Lettres de déclaration. IX. 421. *a.*

Déclaration. (*Lettres de*) IV. 692. *b.*

Declaration *de guerre*, (*Hist.*) En quoi elle consistoit chez les anciens. Comment elle se pratiquoit chez les Romains, depuis qu'Ancus Martius l'eut établie. Comment la guerre se déclare aujourd'hui. IV. 692. *b.*

Déclaration de guerre, officiers que les Romains employoient

pour

pour déclarer la guerre. Cérémonies qu'ils obſervoient en ce cas. VI. 462. *b*. VIII. 143. *b*. Circonſpection avec laquelle ils ſe déterminoient à faire la guerre. VII. 996. *b*. Cérémonie & uſage par leſquels ils juſtifioient leurs déclarations de guerre. X. 37. *b*. Uſage des puiſſances modernes dans le même cas. 83. *a*. Héraut d'armes envoyé par Louis XIII pour déclarer la guerre à Bruxelles. VIII. 144. *b*.

DÉCLARATION, (*Comm.*) celle d'un débiteur à ſes créanciers. IV. 693. *a*.

Déclaration, en termes de douane & de commerce. A quel bureau les déclarations d'entrée & de ſortie doivent ſe faire. Ce qu'elles doivent contenir. Pourquoi elles doivent être ſignées. C'eſt ſur ces déclarations que les commis délivrent leur acquit de paiement. A quel terme après leur arrivée les capitaines & maîtres de navire doivent donner leur déclaration. Les voituriers & conducteurs de marchandiſes qui n'ont pas en main leurs déclarations, ſont tenus de déclarer ſur les regiſtres, *&c.* Quand on a donné ſa déclaration, on n'y peut plus augmenter ou diminuer. Ce qui arrive quand la déclaration ſe trouve fauſſe. IV. 693. *a*. Nouveau réglement ſur le même ſujet, dreſſé en 1723. *Ibid. b*.

Déclaration. Ce que nous nommons ainſi. Les négocians des échelles du levant le nomment manifeſte. X. 38. *a*.

DÉCLIN, (*Patholog.*) tous les ſymptômes diminuent dans le déclin. C'eſt ſur ce principe que Galien a prétendu qu'il n'y a plus rien à craindre pour la vie après l'état de la maladie. Cependant il réſulte quelquefois de cette premiere maladie une ſeconde à laquelle les malades ſuccombent. Maladies dans leſquelles le déclin n'eſt pas ſenſible. IV. 694. *b*.

DÉCLINABLE, (*Gramm.*) ce qu'on entend par noms déclinables dans certaines langues. Noms indéclinables. Langues dont les noms ne ſe déclinent point. Comment on connoît en françois les rapports reſpectifs des mots entr'eux. IV. 694. *a*.

Déclinable. Des mots déclinables & indéclinables. VIII. 495. *a*. 668. *a*, *b*. IX. 257. *a*. X. 753. *a*, *b*. &c. Fondement de la différence entre les déclinables & les indéclinables. 757. *b*.

DÉCLINAISON, (*Gramm.*) Si nous conſidérons notre penſée, ſans aucun rapport à l'élocution, nous trouverons qu'elle eſt très-ſimple, ... il n'y a alors dans la penſée ni ſujet, ni attribut, ni nom, ni verbe, *&c.* Mais dès que nous voulons faire paſſer notre penſée dans l'eſprit des autres, comme les ſignes naturels ne peuvent ſuffire, nous ſommes obligés de l'analyſer, de la diviſer en différentes parties, & d'adapter des mots à chacune de ces parties. IV. 694. *a*. Ces mots forment d'abord divers enſembles ; de-là les propoſitions, les périodes, le diſcours. Mais chaque tout ne forme de ſens que par les rapports que l'eſprit met entre les mots qui le compoſent. Il faut donc 1°. connoître la valeur des mots. 2°. Etudier les ſignes établis en chaque langue, pour indiquer les rapports que celui qui parle met entre les mots dont il ſe ſert, ſans quoi il ne ſeroit pas poſſible d'entendre le ſens d'aucune phraſe. Exemple, par lequel on voit qu'en latin les noms & les verbes changent de terminaiſon, & que chaque terminaiſon a ſon uſage propre. Or la liſte de ces diverſes terminaiſons a été appellée *déclinaiſon* par les anciens grammairiens ; mais dans la ſuite le mot déclinaiſon a été réſervé pour les ſeuls noms. *Ibid. b*. Pourquoi l'on s'eſt ſervi du mot déclinaiſon pour exprimer ces différences dans les terminaiſons des noms. On compte en latin cinq déclinaiſons. La grammaire de P. R. dit qu'on ne doit point admettre le mode en latin ni en françois, parce qu'en ces langues, l'optatif n'a point de terminaiſon particuliere ; ainſi ce n'eſt pas de la différence de ſervice qu'on doit tirer la différence des modes dans les verbes, ni celle des déclinaiſons dans les noms. Il n'y a ni cas ni déclinaiſon dans les langues où les noms gardent la même terminaiſon. Quels ſont alors les ſignes de relation des mots par leſquels on peut ſaiſir le ſens de la propoſition. *Ibid.* 695. *a*. Pourquoi nos grammairiens ont imaginé des déclinaiſons dans la langue françoiſe. En quels cas & comment il eſt permis de tranſpoſer les mots dans notre langue. *Ibid.* 695. *b*.

Déclinaiſon, ſignification & origine de ce mot. II. 734. *b*. Ce mot employé autrefois pour les verbes. III. 880. *b*. Langues qui n'ont point de déclinaiſons. II. 735. *a*. Paradigmes des déclinaiſons. XI. 889. *b*. Terminaiſon des génitifs de chaque déclinaiſon latine. VII. 586. *a*. Des déclinaiſons italiennes. I. 724. *a*, *b*. Plan & modele de déclinaiſon pour une langue nouvelle. IX. 270. *b*. Déclinaiſon françoiſe. *Suppl.* III. 125. *b*.

DÉCLINAISON, (*Aſtronom.*) diſtance d'un aſtre à l'équateur. Déclinaiſon réelle ou apparente. Déclinaiſon boréale, déclinaiſon auſtrale. IV. 695. *b*. Arc du grand cercle qui ſert à meſurer la déclinaiſon. Comment on trouve la déclinaiſon d'une étoile, lorſqu'on connoît ſa hauteur méridienne & l'élévation du pole. Diverſes petites corrections qu'il faut faire pour avoir avec exactitude la déclinaiſon. De la table des déclinaiſons des principales étoiles donnée par M. le Monnier. D'où vient que la déclinaiſon des étoiles n'eſt pas conſtante. Parallaxe de déclinaiſon. Réfraction de la déclinaiſon. Déclinaiſon de l'aiguille ou du compas de variation. *Ibid.* 696. *a*. Table de la déclinaiſon de quelques étoiles pour les années 1742 & 1750. *Ibid. b*.

Déclinaiſon. Différence entre la latitude & la déclinaiſon, IX. 303. *b*. Cercles de déclinaiſon. II. 835. *b*. Obſervation de la déclinaiſon d'une étoile. XII. 902. *a*. Réfraction de déclinaiſon. XIII. 900. *a*. Maniere de trouver la déclinaiſon des aſtres. *Suppl.* I. 628. *a*. Uſage du réticule dans cette opération. *Suppl.* IV. 623. *b*. 624. *a*. Méthode pour trouver la déclinaiſon des étoiles & la hauteur du pole indépendamment l'une de l'autre. I. 291. *a*. Secteur aſtronomique deſtiné à prendre la différence des déclinaiſons de deux aſtres éloignés. XIV. 877. *a*, *b*. Méthode pour obſerver la plus grande déclinaiſon de l'écliptique. V. 299. *b*. 300. *b*. Effet de la nutation ſur la déclinaiſon, *voyez* NUTATION. Préceſſion des étoiles en déclinaiſon, *voyez* PRÉCESSION. De l'aberration en déclinaiſon, *voyez* ABERRATION. Mouvement annuel des étoiles en déclinaiſon, affecté de la diminution d'obliquité de l'écliptique. *Suppl.* IV. 919. *a*. Tables de l'aſcenſion droite & de la déclinaiſon, ſelon les différens degrés de longitude & de latitude céleſtes. 924. *a*.

DÉCLINAISON *d'un plan vertical*, (*Gnomoniq.*) moyen de trouver la déclinaiſon d'un plan par le déclinateur. Ce moyen n'eſt pas infaillible. Autre moyen plus ſûr. IV. 696. *b*.

Déclinaiſon d'un plan vertical. Comment doivent être conſtruites les bouſſoles dont on ſe ſert pour trouver cette déclinaiſon. Maniere de s'en ſervir. II. 377. *b*.

Déclinaiſon de l'aiguille aimantée. I. 200. *b*. 215. *b*. IV. 1029. *a*. Uſage du compas azimuthal pour trouver cette déclinaiſon. III. 757. *b*. Méridien ſous lequel il n'y a point de déclinaiſon. XVI. 147. *a*. Compas de variation qui revient au compas azimuthal. II. 379. *a*. Table des différens degrés de déclinaiſon obſervés à Paris. I. 201. *a*. Variation de la déclinaiſon. I. 201. *a*. XVI. 840. *b*. — 845. *b*. Hypotheſe de M. Halley pour expliquer la cauſe de la déclinaiſon de l'aimant. IX. 860. *b*.

DECLINANT, (*Gnom.*) cadrans déclinans. Ces cadrans ſont fort fréquens. IV. 697. *a*.

DECLINATEUR ou *déclinatoire*, inſtrument de gnomonique. Ses uſages. Sa ſtructure. IV. 697. *a*.

DECLINATOIRE, (*Juriſpr.*) exception déclinatoire (*Voyez* EXCEPTION). On doit propoſer le déclinatoire *in limine litis*. On doit ſtatuer ſur le déclinatoire avant de ſtatuer ſur le fond. Du jugement du déclinatoire. Diverſes obſervations. IV. 697. *b*.

DECOCTION, (*Pharm.*) la matiere de la décoction ſe diviſe en trois ; le menſtrue, qui eſt aqueux, vineux ou ſpiritueux ; la matiere à diſſoudre, qualités qu'elle doit avoir ; les acceſſoires qui aident la diſſolution : tels ſont les différens ſels, ou même les eſprits ardens. IV. 697. *b*. Les acceſſoires ſont encore ceux qu'on mêle après que la décoction eſt faite, *&c.* Diſcernement avec lequel le choix doit ſe faire. Principes généraux ſur ce ſujet, par rapport à la qualité des menſtrues, au degré de chaleur, de coction qu'il faut donner ſelon la nature des ingrédiens ; par rapport à certaines préparations préliminaires, au choix du vaſe, *&c.* Les ingrédiens, dont la vertu par l'ébullition ſe change en une autre vertu qui ne répond point au but du médecin, ne doivent point être mis en décoction. Exemples de quelques végétaux de cette nature. Il n'eſt pas indifférent que la matiere de la décoction ſoit vieille ou nouvelle, verte ou ſeche, *&c.* *Ibid.* 698. *a*. Autres obſervations ſur la doſe, la quantité générale, la proportion mutuelle des ingrédiens, celle du menſtrue, avec la matiere de la décoction. La ſouſcription du médecin, s'il ne veut pas s'en rapporter à l'apothicaire, indique ce qu'il faut pratiquer avant la coction. Les décoctions prennent le nom de teinture, potion, apozeme, bouillon, décoction ſecondaire, ſelon certaines circonſtances. L'uſage des décoctions eſt univerſel, *&c.* mais il y a certains inconvéniens qui leur ſont attachés. Obligation que nous avons à Boerrhaave ſur cette matiere. *Ibid. b*.

Décoction. Différence entre la coction & la décoction, III. 569. *a*. entre la décoction & l'apozeme. I. 541. *b*. Fourneaux de décoction. VII. 235. *a*. 247. *a*. 248. *b*, *d*. Plantes médicinales qu'on ne prépare que ſous la forme de décoction ou de bouillon. VIII. 741. *a*. Comment on doit ménager dans les décoctions le principe odorant des médicamens. XI. 353. *b*. Motifs qui déterminent le choix entre la décoction, l'infuſion ou la macération, dans la préparation des remedes. VIII. 741. *a*. Des extraits par décoction. VI. 336. *a*, *b*. Huiles par décoction. VIII. 338. *a*.

DÉCOGNOIR, uſtenſile d'imprimerie. Deſcription & uſage. IV. 698. *b*.

DÉCOLLATION, (*Hiſt. eccl.*) martyre de S. Jean-Baptiſte. Ce que fit Mahomet II, pour faire ſentir à un ambaſſadeur de France, un défaut qu'il crut appercevoir dans un

tableau de la décollation de S. Jean. IV. 699. *a. Voyez* sur ce sujet *Bellin.*

Décollation, supplice en usage chez les Hébreux. XV. 676. *a.*

DÉCOMBRES, RUINES, DÉBRIS, (*Synon.*) IV. 658. *a.*

DÉCOMPOSITION *des forces*, (*Méch.*) comment se fait cette décomposition. Son grand usage dans la méchanique. IV. 699. *a. Voyez*-en un exemple à l'article *Coin.* Divers cas où cette décomposition est utile. Autres usages des mots *décomposition* & *décomposer*, en géométrie & en algebre. Quand on décompose une puissance en méchanique, il faut observer que la somme des puissances composantes est toujours plus grande que la puissance composée. *Ibid. b.*

DÉCOMPOSITION, (*Médec.*) celle des humeurs, qui se fait soit par l'action naturelle des organes qui constituent la vie, soit par l'action contre nature des solides sur les fluides. Exemples. IV. 699. *b. Voyez* INCRASSANT, COLLIQUATION, DISSOLUTION.

DÉCOMPOSITION, (*Chym.*) la doctrine des chymistes modernes sur cette partie, se trouve au mot *Principe.* La décomposition est plus connue sous le nom d'*analyse*; voyez aussi ce mot. IV. 699. *b.*

DÉCONFITURE, (*Jurispr.*) insolvabilité du débiteur. Ce cas est prévu par les loix romaines. Ce que porte la coutume de Paris en cas de déconfiture. L'usage des pays de droit écrit est conforme à celui de pays coutumier sur cette matiere; mais en Normandie, on n'a point d'égard à la déconfiture. IV. 700. *a.*

DÉCORATION, (*Belles-lettr.*) trois sortes de scenes ou de décorations chez les anciens, analogues à leurs pieces, tragiques, comiques & satyriques, qu'on représentoit sur leurs théatres. Ces trois scenes pouvoient se varier de bien des manieres; mais la disposition en devoit être toujours la même en général. On ne sait pas sur quoi ces décorations étoient peintes; mais il est certain que la perspective y étoit observée. Comment se faisoient les changemens de théatre. IV. 700. *b.* Deux sortes de décorations; les unes de décence, les autres de pur ornement. La plus capable de charmer les yeux devient effrayante, dès qu'elle met les acteurs en danger. Les décorations de décence sont une imitation de la belle nature, comme doit l'être l'action dont elles retracent le lieu. Modele en ce genre. Le théatre de la tragédie a trop négligé cette sorte de décorations. Combien cette négligence nuit à l'illusion & à l'intérêt. *Ibid.* 701. *a.* Qui sont ceux qui devroient remédier à ces défauts de nos spectacles. De la décence des vêtemens. Usages ridicules de nos théatres par rapport à cet objet. *Ibid. b.*

DÉCORATION, (*Opéra*) ce spectacle est celui du merveilleux: c'est-là qu'il faut sans cesse éblouir & surprendre. Quelle doit être la décoration de ce théatre. L'invention, le dessein & la peinture en forment les trois principales parties. Rien n'est plus commun que d'imaginer une décoration en formant le plan d'un opéra, *&c.* Ce point une fois décidé, on croit que le reste regarde le décorateur. IV. 701. *b.* Cependant le poëte doit acquérir une connoissance exacte & profonde de toutes ces grandes parties, qu'on croit peut-être fort étrangeres à la poésie. Exemples tirés des poëtes grecs, de P. Corneille, de Quinault. La décoration à l'opéra fait une partie de l'invention. Ce n'est pas assez d'imaginer des lieux convenables à la scene, il faut encore varier le coup d'œil que présentent les lieux, par les décorations qu'on y amene. *Ibid.* 702. *a.* Le décorateur, quelque génie qu'on lui suppose, n'imagine que d'après le plan donné. Avantages qui résulteront du concours du poëte & de l'artiste. Inconvéniens qu'on préviendra par-là. Pompe, variété dans les opéras de Quinault. Utilité qu'un homme de goût peut en retirer. *Ibid. b.*

Décorations des anciens. XIV. 752. *b.* XVI. 229. *a.* Du théatre de Scaurus. 231. *a*, *b.* Des décorations de l'opéra. *Suppl.* IV. 157. *a.* 160. *b.* 161. *a.* Observation sur les décorations de l'opéra françois. XII. 830. *a.* Comment se font les changemens de décorations. III. 132. *b.* IV. 335. *b.* Ciel de théatre. III. 443. *b.* Coulisses. 233. *a.* Partie de la décoration, appellée *ferme.* VI. 515. *b.* Voyez MACHINES THÉATRALES.

DÉCORATION, (*Archit.*) partie de l'architecture la plus intéressante, quoique la moins utile, relativement à la commodité & à la solidité: *voyez* sur ce sujet les planches d'architecture, vol. I. A quelles sortes d'édifices les décorations sont particuliérement destinées. IV. 702. *b.* Quatre genres de décorations; celles des façades, des appartemens, des jardins, des théatres. La premiere est celle qui exige le plus les préceptes de l'art: l'architecture & la sculpture doivent également concourir à son embellissement. Ce qu'on entend par décorations d'architecture & décorations de sculpture. Pourquoi nous sommes restés, dans ces ouvrages-là, inférieurs aux Grecs & aux Romains: cependant l'architecture françoise peut être citée à la suite de la grecque & de la romaine. De la décoration intérieure. Nos avantages en cette partie. *Ibid.* 703. *a.* En quoi consiste la décoration des jardins. Modeles en ce genre qu'on trouve parmi nous. Comparaison des jardins françois avec ceux de l'Angleterre & de l'Italie. En quoi consiste la décoration des théatres. De toutes les parties de la décoration, c'est celle-ci que nous entendons le moins. Sources du peu de succès de nos décorations théatrales. *Ibid. b.*

DÉCORATION, (*Jardin.*) maniere d'inventer & de distribuer les beaux jardins. On peut aussi entendre par-là les ornemens qui contribuent à embellir un jardin, ou les changemens de scenes, occasionnés par les fleurs des saisons. Fleurs du printems. Celles d'été. Celles d'automne. IV. 704. *a.*

DÉCOUPÉ, (*Blason*) différence entre *édenté* & *découpé.* Symbole que portoit Jules-César. Découpé se dit aussi au lieu de *tronqué* & *coupé.* IV. 704. *b.*

DÉCOUPER, *fers à*, VI. 504. *a.* 866. *b. Voyez* les planch. du découpeur d'étoffes, vol. III.

DÉCOUPEUR, ouvrier qui fait des desseins sur des étoffes, *&c.* Communauté des découpeurs à Paris. IV. 704. *b.*

DÉCOUPEUR (*Pêche de la baleine*) IV. 704. *b.*

DÉCOUPEUSE, (*Gazier*) usage qu'on pourroit faire de la matiere enlevée de la gaze figurée. La découpure de la gaze est une ressource pour les personnes du sexe qui manquent de fortune. IV. 704. *b.*

DÉCOUPURES. Talent de M. Hubert de Geneve dans l'art des découpures. *Suppl.* II. 641. *a.*

DÉCOUVERT, *à*, (*Jurisp.*) *voyez* DESCOUVERT.

DÉCOUVERTE, (*Philosoph.*) les découvertes peu considérables s'appellent *inventions.* Découvertes du premier ordre, celles dont l'objet est utile, curieux & difficile. Autres découvertes qui ne méritent pas moins d'être estimées, quoique leurs objets ne réunissent pas ces trois avantages. Dans une découverte dont le principal mérite est la difficulté vaincue, il faut que l'utilité, au moins possible, ou la singularité s'y joigne. IV. 705. *a.* Les découvertes sont souvent le fruit du hasard dans les arts & métiers. Pourquoi les inventeurs dans les arts sont ordinairement restés inconnus. Les découvertes faites par le génie, ont principalement lieu dans les sciences de raisonnement, quoiqu'il y en ait aussi quelques-unes qui ne sont que de pur hasard. Il s'en trouve aussi qui sont à la fois le fruit du hasard & du génie, & qu'on pourroit appeller *la bonne fortune d'un homme de génie.* Les découvertes qui sont le fruit du génie, se font de trois manieres; ou en trouvant des idées absolument nouvelles, ou en joignant une idée nouvelle à une idée connue, ou en réunissant deux idées connues. Exemples de ces trois especes de découvertes. *Ibid. b.* En matiere de découvertes, le dernier pas, quoique facile en apparence, est souvent celui qu'on fait le plus tard. Les découvertes de la troisieme espece, ne doivent être estimées, qu'autant qu'il en résulte quelque chose d'important, ou qu'elles ont été difficiles. Souvent une découverte consiste dans la réunion de deux ou plusieurs idées, dont chacune en particulier étoit ou sembloit être stérile, quoiqu'elle eût beaucoup coûté aux inventeurs. En matiere d'érudition, les découvertes sont rares. Ce qu'on peut appeller découverte en ce genre. Il paroit que les deux seules sciences qui ne sont pas susceptibles de découvertes, sont la théologie & la métaphysique. *Ibid.* 706. *a.* Quelle en est la raison. *Ibid. b.*

Découverte. Réflexions sur les découvertes dans les sciences & dans les arts. I. 715. *a*, *b.* Observation sur cette pensée de M. de Fontenelle, qu'il y a plus de choses trouvées dans ces derniers siecles, qu'il n'y en a de perdues des anciens; mais qu'il ne peut y avoir de perdu que ce qu'on veut bien qui le soit. II. 456. *a.* On trouve, dans les ouvrages des anciens, les semences de la plupart des découvertes modernes. XII. 512. *a.* Avantages des modernes sur les anciens, dans les découvertes philosophiques. V. 918. *a.* C'est au hasard que nous devons la plupart des grandes découvertes. I. 495. *a.* XVI. 38. *a.* Il y a quelquefois plus de mérite à retrouver la voie par où l'inventeur est parvenu à telle vérité, qu'il n'y en a eu à la découvrir. IV. 491. *a.* Il est pour les découvertes un tems de maturité, avant lequel les recherches semblent infructueuses. *Ibid. b.* Utilité qu'on pourroit tirer pour les découvertes, des traités élémentaires bien faits. V. 497. *a.* Les conséquences les plus simples des vérités connues, échappent quelquefois à ceux qui sembleroient avoir le plus de facilité & de droit à les déduire. VII. 119. *b.* Une découverte est presque toujours le germe d'un grand nombre d'autres. XIII. 49. *b.* Descartes pensoit qu'en suivant la méthode des géometres, il n'y avoit rien de si caché qu'on ne pût enfin découvrir. II. 718. *b.* Lenteur avec laquelle les découvertes sont perfectionnées. X. 488. *b. Voyez* INVENTION.

DÉCOUVERTE, *aller à la*, (*Art milit.*) devoirs du maréchal de camp lorsqu'il envoie à la découverte. X. 93. *b.* Voyez *Reconnoitre le pays.* XIII. 862. *a*, *b.*

DÉCOUVRIR, *trouver.* Nuances qui distinguent la valeur & l'usage de ces deux mots. IV. 706. *b.*

Découvrir, *déceler*, *manifester*, *révéler*, (*Synon.*) IV. 662. *b*.

DÉCOUVRIR, (*Chauderonn.*) donner le lustre aux pieces de chauderonnerie. Comment cela s'exécute. IV. 706. *b*.

DÉCOUVRIR, (*Metteur en œuv.*) enlever les parties superflues de la sertissure qui couvrent la pierre au-dedans de son feuilleti, & qui lui ôteroient de son étendue. Détails sur cette sorte d'ouvrage. IV. 707. *a*.

DÉCRASSER, *décrasser un cuir*, (*Corroyeur*) comment se fait cette opération. IV. 707. *a*.

DÉCRASSER, (*Orfev.*) 1°. épurer les matieres lorsqu'elles sont en fusion. Comment on le fait ; 2°. nettoyer les ouvrages aux endroits que la soudure doit couvrir. IV. 707. *a*

Décrasser. Instrument avec lequel les anciens se décrassoient le corps. XV. 546. *a*, *b*.

DÉCRÉPITATION, (*Chymie*) explosion de certains sels exposés au feu. Quels sont ces sels. IV. 707. *a*. Changement qu'ils subissent dans la décrépitation. L'opération chymique par laquelle on fait décrépiter un sel, s'appelle aussi *décrépitation*. Sel décrépité. Manuel de cette opération pour le sel marin, qui est le seul pour lequel elle soit usitée. But de cette décrépitation. *Ibid. b*.

Décrépitation du sel marin jetté sur les charbons ardens. XIV. 920. *a*.

DÉCRÉPITUDE, (*Médec.*) terme de la vieillesse. Description de cet état. IV. 707. *b*. *Voyez Suppl.* II. 200. *b*.

DÉCRET, (*Jurispr.*) compilations d'anciens canons. Idée sommaire de ces principales collections. Celle de *Bouchard, évêque de Wormes*. IV. 707. *b*. Détails sur ce qu'elle renferme. Ce qu'elle a de défectueux. *Ibid.* 708. *a*. L'importance & la multiplicité de ces imperfections, n'ont point empêché Sigebert de prodiguer à cet ouvrage les éloges les plus outrés.

Autre collection de la même sorte, le décret d'*Yves de Chartres*. Quelques événemens de la vie de cet évêque. En quel tems il composa son grand recueil des canons, qu'il avoit intitulé, *excerptiones ecclesiasticarum regularum*. *Ibid. b*. But de son ouvrage indiqué dans la préface, qui mérite d'être lue, & montre un grand fonds d'érudition dans son auteur. Détails sur le contenu de cet ouvrage. Usage qu'il fait de la collection de Bouchard. *Ibid.* 709. *a*. Yves est regardé comme le premier qui, dans l'Occident, ait joint le droit civil au droit canonique. Autre recueil de canons, d'Yves de Chartres, intitulé, *pannormie*. Raisons pour lesquelles on a douté que cette collection soit de cet auteur. Pourquoi on l'a attribuée à un certain Hugues de Châlons-sur-Marne ; cependant M. Baluze ne doute pas que la pannormie ne soit d'Yves de Chartres. Raisons qui concourent à établir ce sentiment. *Ibid. b*. Ce qui rend recommandables ces deux compilations d'Yves de Chartres. En quoi cet auteur est répréhensible. De la collection de *Gratien* de Chiusi en Toscane. Il intitula son recueil, *la concorde des canons discordans*. Dans la suite il fut appellé simplement *décret*. Matieres de ce recueil. *Ibid.* 710. *a*. Diverses observations sur cet ouvrage. *Ibid. b*. La premiere est que Gratien n'a point mis à ses distinctions ou causes, des titres qui annoncent le sujet de chacune. Les interpretes y ont suppléé. En second lieu, on trouve souvent dans le décret, des canons avec cette inscription, *palea*. Divers sentimens sur la signification de ce mot. Raisons qui appuient le sentiment de ceux qui croient que le mot *palea* est le nom propre de celui qui a fait ces additions. Il paroît cependant que ces additions n'ont point été faites dans le même tems. Imperfections dont cette collection est remplie. *Ibid.* 711. *a*. Causes des erreurs de Gratien. *Ibid. b*. L'ouvrage de cet auteur est très-utile pour bien connoître l'ancienne discipline de l'église. A peine vit-il le jour, que les jurisconsultes & les théologiens se réunirent à lui donner la préférence sur toutes les collections précédentes. On s'embarrassa peu si Gratien étoit conforme aux originaux qu'il citoit. Quelles sont les raisons de cette autorité, qu'on attribuoit aux ouvrages de Gratien. *Ibid.* 712. *a*. Soins & travaux de quelques savans pour corriger les fautes du décret. Ouvrages de MM. de Mouchy & Leconte. Autres corrections qui succéderent à ces premieres. *Ibid. b*. Ce fut sous le pontificat de Grégoire XIII, qu'on mit sur-tout la main à cette grande entreprise, tandis qu'Antoine-Augustin y travailloit de son côté en Espagne. Soins qu'on prit à Rome pour purger le recueil de Gratien, de toutes les fautes dont il étoit rempli. Succès de ce travail. Méthode, selon laquelle il a été composé. Quelle est celle qu'on a suivie pour la correction du texte. *Ibid.* 713. *a*. Critique que les savans ont faite de cet ouvrage des correcteurs romains. *Ibid. b*. Les éloges que le souverain pontife donna à cette révision du décret, n'empêchent pas qu'il ne soit resté dans le *décret* beaucoup de fautes, qui ont échappé à la vigilance des correcteurs, & de pieces supposées qu'ils ont adoptées ; *Ibid.* 714. *a*. en sorte que depuis cette opération, celle de M. Leconte n'est point inutile. Quelle autorité l'on doit attribuer à la collection de Gratien. *Ibid. b*. Quels sont les meilleurs auteurs qu'on peut consulter sur cette collection. *Ibid.* 715. *a*.

DÉCRET. (*Théolog.*) Sur la doctrine des décrets divins, *voyez* PRÉDESTINATION, SUPRALAPSAIRE, INFRALAPSAIRE, VOLONTÉ EN DIEU. Décret antécédent. I. 491. *a*. Décrets conditionnels selon les Arminiens, absolus selon les Gomaristes. III. 840. *a*. Ordre des décrets selon les Congruistes. 870. *a*. Selon Molina. X. 629. *b*. Passage de Montaigne sur ceux qui s'érigent en interpretes & juges des décrets de Dieu. VIII. 600. *b*.

DÉCRET. (*Hist. anc.*) Comment se formoit un décret dans les assemblées du peuple d'Athenes. XIV. 153. *a*. Dans celles du sénat romain. XV. 4. *b*, &c. 8. *a*, *b*. Espece de décret des Athéniens, dit *psephisma*. XI. 506. *b*. Décrets des Romains appellés *privilegia*. XIII. 391. *b*.

DÉCRET, (*Jurispr.*) diverses significations de ce mot. IV. 715. *a*.

Décret. Conversion de décret. IV. 166. *b*. Décerner un décret contre quelqu'un. 664. *b*. Greffe des décrets. VII. 921. *a*. Interposition de décrets. VIII. 832. *b*. Opposition à un décret. XI. 514. *a*. Rabattement de décret. XIII. 733. *b*.

Décret d'ajournement personnel. On l'ordonne lorsque les charges ne sont pas assez graves pour décréter de prise de corps, & qu'elles sont trop fortes pour décréter simplement d'assigner pour en être oui. Il n'est ordonné qu'après avoir oui les conclusions du procureur du roi, &c. Le juge peut aussi décreter d'office, &c. Ce décret emporte interdiction de toutes fonctions publiques. Quels sont les décrets qui peuvent résulter des procès-verbaux des juges inférieurs, & de ceux des sergens & huissiers. Ce qu'ordonne la déclaration du roi du mois de décembre 1680 sur les décrets d'ajournement personnel. Peine de celui qui ne compare pas sur l'ajournement personnel. IV. 715. *b*.

Décret d'ajournement simple. IV. 715. *b*.

Décret d'assigné pour être oui. En quels cas on l'ordonne. IV. 715. *b*. Si l'accusé ne compare pas, ce décret se convertit en ajournement personnel. Celui contre lequel il y a décret d'assigné pour être oui, ne peut être arrêté prisonnier. *Ibid. b*.

Décrets des conciles. Quels sont les termes par lesquels un concile prononce ordinairement. Distinction qu'on fait entre *canons* & *décrets*. Les décrets des conciles qui concernent la discipline, n'ont point force de loi en France, qu'ils n'aient été acceptés par le roi & les prélats. Le concile de Trente n'y est observé que pour les canons qui regardent la foi & le dogme. Il a été reçu en Espagne avec des modifications. Les décrets des conciles nationaux & provinciaux doivent aussi être agréés du roi pour avoir la permission de les publier. IV. 716. *a*.

Décret dans les bulles. IV. 716. *a*.

Décret forcé. IV. 716. *a*.

DÉCRETS, (*Faculté des*) *Décrets* des facultés. IV. 716. *a*.

Décret irritant. *Décret* du juge. *Décret* en matiere criminelle. IV. 716. *b*.

Décret du prince. IV. 716. *b*.

Décret de prise de corps. Différens cas dans lesquels on l'ordonne. Qui sont ceux contre lesquels on ne le décerne, qu'en matiere très-grave. Les décrets s'exécutent, nonobstant toute appellation. Officiers tenus de prêter main-forte à leur exécution. IV. 716. *b*. Les accusés qui sont arrêtés doivent être incessamment conduits dans les prisons publiques. Etat des écroues & recommandations, &c. que les procureurs du roi des justices royales doivent envoyer aux procureurs généraux de leur ressort, aux mois de janvier & de juillet. Préalables nécessaires pour l'élargissement d'un prisonnier pour crime. Il ne peut être élargi, si son jugement porte condamnation de peine afflictive, &c. quand les parties civiles y consentiroient. *Ibid.* 717. *a*.

Décret rabattu. Saints *Décrets*. *Décret* de Sorbonne. IV. 717. *a*.

Décret de tutelle. IV. 717. *a*.

Décret volontaire. Lorsque l'acquéreur craint de n'avoir pas ses sûretés, il stipule qu'il pourra faire un décret volontaire. Obligation qu'on passe pour parvenir à ce décret. Formalités de ce décret. *Ibid.* 717. *a*. Titre qui résulte pour le vendeur & l'acquéreur, de l'adjudication par décret volontaire. Diverses observations sur cette adjudication. Maximes de droit relatives à cet objet. Les appropriemens en usage dans la coutume de Bretagne, ont quelque rapport avec les décrets volontaires. *Ibid. b*.

Décret volontaire. Commissaires conservateurs généraux des décrets volontaires. III. 707. *b*. Conservateurs des décrets volontaires. IV. 34. *a*, *b*.

Décret de l'université. IV. 717. *b*.

DÉCRETS *impériaux*, (*Hist. mod.*) *recessus imperii*. On ne publie ces décrets que quand la diete est prête à se séparer. L'article des levées de troupes contre les Turcs faisoit autrefois la plus grande partie du *recessus*. Réglemens sur la chambre impériale de Spire, insérés dans le *recessus imperii*, en 1654. *Ibid. b*. *Voyez* RECÈS.

DÉCRÉTALES, (*Jurifpr. Can.*) elles étoient fort rares au commencement, & on s'en tenoit à l'autorité des canons des premiers conciles. Denys le petit eft le premier qui en a inféré quelques-unes dans fa collection. Pourquoi l'on s'accoutuma infenfiblement à confulter le pape de toutes parts, même fur les affaires temporelles. Les décretales des pontifes étant devenues fréquentes, donnerent lieu à diverfes collections, dont on rend compte dans cet article. Premiere de ces collections qui parut à la fin du douzieme fiecle, fon auteur eft Bernard de Circa. Contenu de ce recueil. Autre collection de cette efpece donnée par Jean de Galles au commencement du treizieme fiecle. IV. 718. *a.* Les favans firent grand cas de ces deux recueils. La troifieme collection eft de Pierre de Benevent, auffi du commencement du treizieme fiecle : compilation de Bernard, évêque de Compoftelle. La quatrieme collection parut après le quatrieme concile de Latran, on en ignore l'auteur. La cinquieme eft de Tancrede de Bologne : ces collections font appellées *les anciennes collections.* Leur utilité. Ces ouvrages réunis en une nouvelle compilation par Raimond de Pennaford : idée de cet ouvrage. *Ibid. b.* Grégoire IX lui donna le fceau de l'autorité publique. Défauts de cette collection : il a fouvent retranché comme inutiles des chofes qui étoient abfolument néceffaires pour arriver à l'intelligence de la décrétale. Il a fouvent partagé une décrétale en plufieurs, ce qui lui donne un autre fens, ou du moins la rend obfcure. *Ibid.* 719. *a.* En rapportant une décrétale, il omet quelquefois la précédente ou la fuivante, qui ferviroit à en éclaircir le fens. Enfin il eft répréhenfible pour avoir altéré les décrétales qu'il rapporte. Additions faites à cet ouvrage par Antoine le Conte, François Pegna, Efpagnol ; ces additions de ce qui avoit été retranché par Raimond étoient indifpenfables, pour bien entendre l'efpece du capitule. Nonobftant ces fupplémens, il eft toujours très-avantageux de recourir aux anciennes décrétales, & même de remonter jufqu'aux premieres fources. *Ibid. b.* Nouvelle compilation publiée vers la fin du treizieme fiecle fous le nom de Boniface VIII. Son contenu. Elle eft appellée *le fexte.* Autre collection appellée *Clémentines* du nom de fon auteur Clément V. *Extravagantes* de Jean XXII. *Extravagantes communes*, compofées des conftitutions de vingt-cinq papes. Ces collections ont été nommées extravagantes, comme qui diroit, *vagantes extrà corpus juri canonici.* Ce que renferme aujourd'hui le corps du droit canonique. *Ibid.* 720. *a. De l'autorité* des diverfes collections des décrétales ; & particuliérement de leur autorité en France. *Ibid. b.* Raifons qu'allegue M. de Marca pour prouver la néceffité & l'utilité de l'étude des décrétales. Il n'eft pas moins néceffaire de confulter auffi les auteurs qui les ont interprétées. Quels font ceux qu'on regarde comme les meilleurs. *Ibid.* 721. *a.*

Décrétales. Origine du mot de décrétales. III. 175. *a.* Collection des décrétales appellées *Sexte.* XV. 138. *b.* Recueil des décrétales du pape Clément V. III. 522. *a.* Recueil qui porte le nom d'*extravagantes.* VI. 337. *b.*

DÉCRÉTALES, (*Fauffes*) celles qu'on trouve raffemblées dans la collection qui porte le nom *d'Ifidore Mercator.* Recherches fur leur auteur. Le cardinal d'Aguirre croit qu'elles ont été compofées par Ifidore, évêque de Séville. Raifons qu'il donne de fon fentiment. Oppofitions qui le réfutent. *Ibid. b.* Suivant l'opinion la plus généralement reçue, on donne cette collection à un Ifidore furnommé *Mercator.* Cependant les correcteurs romains obfervent que dans plufieurs exemplaires, au lieu du furnom de *Mercator*, on lit celui de *Peccator*, titre que prenoient plufieurs évêques foufcrivant aux conciles. Troifieme fyftême fur l'auteur des fauffes décretales, par lequel cet ouvrage eft attribué à Ifidor-Mercator, évêque de Xativa, mort en 805. Ce fentiment réfuté. *Ibid.* 722. *a.* Remarques critiques de David Blondel fur ce fujet. Il foupçonne qu'un Allemand eft l'auteur de cette collection, & qu'elle a été faite à Mayence. Quel en eft le contenu. En quoi il s'eft rendu coupable de fuppofition. *Ibid. b.* Pourquoi l'artifice d'Ifidore, tout groffier qu'il étoit, en impofa à toute l'églife latine. Faux principes qu'il établit : que les évêques ne peuvent être jugés définitivement que par le pape feul : que toute perfonne opprimée peut, en tout état de caufe, appeller directement au pape : qu'on ne peut tenir aucun concile, même provincial, fans la permiffion du pape : on voit par-là qu'il n'eft pas étonnant que les évêques & les papes aient adopté avec empreffement les fauffes décrétales. IV. 723. *a.* Difficultés entre le pape Nicolas I & Hincmar, archeveque de Reims, auxquelles ces fauffes décrétales donnerent lieu, à l'occafion de Rotade, évêque de Soiffons. Adrien II fucceffeur de Nicolas ne parut pas moins zélé en faveur des fauffes décrétales dans l'affaire d'Hincmar de Laon. Expofé de cette affaire. *Ibid. b.* Lettre pleine de vigueur du roi Charles-le-Chauve au pape Adrien contre fes prétentions. *Ibid.* 724. *a.* De quelle maniere Hincmar de Reims attaquoit les fauffes décrétales. Ufage qu'en ont fait les conciles & les évêques. Autorité qu'elles s'acquirent infenfiblement, tellement que pendant 800 ans la collection d'Ifidore eut la plus grande faveur. Premiers foupçons élevés fur fon authenticité dans le feizieme fiecle. *Ibid. b.* Ce ne furent d'abord que des conjectures ; mais enfuite on lui porta de plus rudes atteintes. Fondemens fur lefquels on appuya la critique qu'on en fit. 1°. Les décrétales rapportées dans cette collection, ne font point dans celles de Denys le petit ; 2°. la matiere des épitres que l'auteur fuppofe écrites dans les premiers fiecles, n'a aucun rapport avec l'état des chofes de ces tems-là ; 3°. Leurs dates font prefque toutes fauffes ; 4°. il eft prouvé que les fauffes décrétales font plus récentes que S. Jérôme ; 5°. toutes ces lettres font d'un même ftyle, qui eft très-barbare. *Ibid.* 725. *a.* Comment David-Blondel & le pere Labbe ont attaqué cette collection. Altération & maux, pour ainfi dire, irréparables que les fauffes décrétales ont produits dans la difcipline eccléfiaftique ; la ceffation des conciles provinciaux ; l'impunité des crimes ; le droit que les papes fe font attribué de transférer feuls les évêques d'un fiege à un autre, & d'ériger de nouveaux évêchés ; la multiplication des appellations au pape. *Ibid. b.* Maux qu'entraînerent ces appellations. Tant d'abus font le fruit de l'ignorance profonde où l'on a été plongé pendant plufieurs fiecles. Combien il importe aux princes de protéger les lettres & ceux qui les cultivent. *Ibid.* 726. *a*, *b.*

DECROISSEMENT, (*Phyfiolog.*) diminution du corps humain en hauteur & en fubftance. Defcription de cet état. Principes fur lefquels eft fondée la théorie de l'accroiffement & du décroiffement de notre machine. Comment fe fait l'accroiffement. Ceffation de croiffance. Comment fe fait le décroiffement, & comment arrive la mort naturelle. IV. 727. *a.*

Décroiffement. Ses caufes dans la vieilleffe. *Suppl.* IV. 74. *a*, *b*, &c.

DECRUSER, (*Manuf. en foie*) foies crues, foies décrufées ou décrues. Comment les teinturiers décrufent leurs foies. IV. 727. *b.*

DECUPLE. (*Arithm.*) Différence entre le décuple & décuplé. IV. 727. *b.*

DÉCURIE. (*Hift. anc.*) La cavalerie romaine étoit rangée par décuries. Dans la divifion du peuple par Romulus, chaque centurie étoit divifée en dix décuries. IV. 727. *b.*

Décuries des troupes grecques. *Suppl.* III. 45. *a*, *b. Suppl.* IV. 315. *a*, *b.*

DÉCURIE, (*Hift. d'Angl.*) c'étoit une compagnie de dix hommes avec leurs familles. IV. 664. *a.* II. 337. *a. Voyez* DIXAINE.

DECURION, (*Hift. anc.*) chef d'une décurie. IV. 727. *b.*

Décurions. Les enfans des décurions étoient obligés à Rome de prendre le métier de leur pere. V. 654. *b.* Décurions dans l'ancienne milice grecque. *Suppl.* III. 45. *a. Suppl.* IV. 316. *a*, *b.*

Décurion municipal, fénateurs des colonies romaines. Les villes d'Italie avoient part à l'élection des magiftrats municipaux de la république. IV. 727. *b. Voyez* JUGE MUNICIPAL.

Décurion, prêtre deftiné à quelque facrifice particulier. Infcription qui prouve que Terentius étoit décurion dans la maifon d'un particulier. IV. 728. *a.*

DEDALE, (*Myth.*) arriere-petit-fils d'Erecthée, roi d'Athenes. Aventures de ce prince. *Suppl.* II. 687. *a.*

Dédale, hiftoire de ce célebre artifte. X. 558. *b.* XIV. 819. *a*, *b.* 820. *a.* Dédale fut le premier qui donna aux ftatues l'attitude d'un homme qui marche. XV. 499. *a.* Effet de l'envie de Dédale contre Talaüs, inventeur du compas. III. 751. *a.* Trois ftatuaires qui portent le nom de dédale. XIV. 820. *a.*

DÉDALES, (*Hift. anc. Myth.*) fêtes que les Platéens célébroient depuis leur retour dans leur patrie. A quelle occafion elles furent inftituées. Cérémonies des grands & des petits dédales. Origine du nom donné à ces fêtes. IV. 728. *a.*

Dédales, erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 687. *a.*

DEDANS, (*Manege*) diverfes façons felon lefquelles ce terme eft employé dans le manege. Avoir un, deux, trois dedans. Talon, rêne, jambe du dedans. Quelques académiftes préferent les expreffions à droite, à gauche. Cheval qui a la tête & les hanches dedans. Mettre un cheval dedans. Cheval qui s'eft bien mis dedans. IV. 728. *b.*

Dedans, efpece de jeu de paume. En quoi il differe des autres qu'on appelle *quarrés* : galerie nommée auffi *le dedans.* IV. 728. *b.*

Dedans, obfervations fur cette prépofition. XIII. 302. *b.*

DEDICACE, (*Hift. prof. & eccl.*) l'ufage des dédicaces eft très-ancien. Comment les Hébreux appelloient cette cérémonie. On trouve dans l'écriture des dédicaces du tabernacle, des autels, du premier & du fecond temple, des maifons des particuliers, *&c. &c.* Ce qu'on entend chez les chrétiens par confécration, ordination, bénédiction. Fête de la dédicace

cace dans l'église romaine. Institution de cette cérémonie. IV. 728. *b.* Elle fut jugée absolument indispensable. Ce qui se pratique dans les tems d'une dédicace. Eglises qui ne sont pas dédiées, mais simplement bénites. On dédioit autrefois les fonts baptismaux. Fêtes de la dédicace chez les Anglois avant la réformation. Fête de la dédicace établie chez les Juifs par Judas Machabée. Dédicaces des temples, des autels & des images des dieux des païens. Principales cérémonies qu'observoient les Romains en dédiant leurs temples. *Ibid.* 729. *a.* Inscription de la dédicace. Cette solemnité renouvellée tous les ans. *Ibid. b.*

Dédicace. De la dédicace des temples ou des statues chez les anciens Romains. XV. 498. *b.* Cérémonies qu'ils pratiquoient à cette occasion. XVI. 65. *a*, *b.* Dédicace d'une église. III. 904. *a.* Différence entre consécration, ordination, bénédiction & dédicace. *Ibid. b.* *Voyez* Encénies. Dédicace d'un livre : origine de cet usage : quelle est la maniere honnête de dédier un livre. V. 822. *a.*

DÉDIT. *Voyez* Desdit.

DÉDOLATION, section du crâne. IV. 433. *a.*

DÉDOUBLER. (*Carrier*) Dédoubler des pierres. Quelles sont les carrieres voisines de Paris dont la pierre se dédouble. IV. 729. *b.*

DÉDUCTION. (*Philosoph.*) Deux significations de ce mot. En matiere de calcul, il signifie soustraction. En matiere de science, il se dit d'une suite de raisonnemens par lesquels on arrive à la preuve d'une proposition. Ce qui est requis pour qu'une déduction soit bonne. Pour juger de la bonté d'une déduction, il faut connoître le genre d'ouvrage où elle se trouve, & le genre d'esprits & de lecteurs auxquels elle est destinée. Les ouvrages de géométrie sont ceux où l'on peut trouver plus facilement des exemples de bonnes déductions. IV. 729. *b.* Il n'y a point de proposition mathématique si compliquée, dont on ne puisse former une chaine continue jusqu'aux premiers axiomes. Dans une déduction, l'esprit apperçoit au moins deux propositions à la fois; mais il est difficile de décider s'il en peut appercevoir davantage. Autre qualité que doit avoir une bonne déduction, qu'elle soit le plus simple qu'il est possible. *Ibid.* 730. *a.*

DÉESSE. (*Myth.*) Les anciens avoient presqu'autant de déesses que de dieux. Ils avoient aussi des dieux hermaphrodites. IV. 730. *a.* Les déesses étoient représentées nues sur les médailles. Elles ne dédaignoient pas quelquefois de s'unir avec des mortels ; mais les hommes honorés de ces faveurs ne vivoient pas long-tems. *Ibid. b.*

Déesses-meres. Divinités connues à plusieurs peuples, surtout honorées dans les Gaules & dans la Germanie. Leurs surnoms dans les inscriptions semblent être ceux des lieux où elles étoient honorées. Dans quel but on les invoquoit. Elles étoient souvent confondues avec les Suleves, les Commodeves, les Junons, les Matrones, *&c.* Ces déesses étoient connues en Espagne & en Angleterre : d'où ces nations avoient reçu ces cultes. Origine des déesses-meres. Origine des fables & de l'idolâtrie. IV. 730. *b.* Opinions qui ont donné lieu aux fées & à la cabale. On rendoit sans doute aux déesses-meres le même culte qu'aux divinités champêtres. Détails sur celui que leur rendoient les Gaulois. Idées superstitieuses auxquelles ce culte peut avoir donné lieu chez les gens de la campagne. *Ibid.* 731. *a.*

Déesses. Les plus honorées des dames romaines. IX. 305. *b.* Usage de plusieurs peintres anciens de peindre les déesses d'après les femmes qu'ils aimoient. XII. 273. *b.* 274. *a.* Déesses des eaux. VII. 107. *b.* Déesses salutaires. XIV. 730. *b.* La bonne déesse. II. 223. *b.*

DÉFAILLANCE : *voyez* Evanouissement.

DÉFAIT, Vaincu, Battu. (*Synon.*) Différences entre ces mots. IV. 731. *a.*

DÉFAITE, Déroute. Différence entre ces mots. IV. 731. *b.*

Défaite, ressources d'une armée après sa défaite. XIV. 215. *a.*

DEFAUT, Vice, Imperfection. Différence entre ces mots. IV. 731. *b.* *Voyez* Vice.

Défaut. Indulgence pour les défauts des autres. XVII. 235. *b.* VIII. 691. *a.*

Défaut. (*Jurisp.*) Donner défaut. Prendre défaut. Jugement par défaut. Officiers qui donnent défaut dans leurs actes contre ceux qui ne comparent pas. IV. 731. *b.* Profit du défaut. Le demandeur prend défaut contre le défendeur, & celui-ci congé, quand le demandeur est défaillant. Le défaillant peut revenir dans la huitaine contre le défaut qu'on a pris contre lui, *&c.* *Ibid.* 732. *a.*

Défaut, faute de comparoir. Terme auquel se prend ce défaut. Celui auquel on fait juger le profit. Le défaillant reçu opposant à ce défaut. IV. 732. *a.*

Défaut, faute de conclure. Demande en profit du défaut. IV. 732. *a.*

Défaut contumace. Défaut découplé. IV. 732. *a.*

Défaut, faute de défendre. Où se donnoit ce défaut dans les jurisdictions inférieures & dans les cours souveraines. Opposition reçue à ce défaut. IV. 732. *a.*

Defaut fatal. IV. 732. *a.*

Defaut aux ordonnances. IV. 732. *b.*

Défaut. (*Petit*) IV. 732. *b.*

Défaut sur pieces vues. IV. 732. *b.*

Défaut, faute de venir plaider. IV. 732. *b.*

Défaut. (*premier*) Il n'est pas vrai qu'un premier défaut ne soit qu'un avenir en parchemin. IV. 732. *b.*

Défaut emportant profit, dans les jurisdictions consulaires. IV. 732. *b.*

Défaut pur & simple. IV. 732. *b.*

Défaut rabattu. Il est fort différent de se faire recevoir opposant à un défaut, ou de le faire rabattre. IV. 732. *b.*

Défaut, faute de reprendre. IV. 733. *a.*

Defaut sauf l'heure. IV. 733. *a.*

Défaut. (*sauf*) IV. 733. *a.*

Défaut. (*second*) IV. 733. *a.*

Défaut tillet. IV. 733. *a.*

Défaut à tour de rôle. IV. 733. *a.*

Défaut. (*Escrime*) Prendre le défaut d'un mouvement, d'une attaque. Prendre l'ennemi dans le défaut de la parade. La parade du cercle ne couvre ni le dedans, ni le dehors, &, par conséquent, n'est pas bonne. IV. 733. *a.*

Defaut. (*Hydrauliq.*) Dans la hauteur des jets-d'eau. IV. 733. *b.*

Défaut *héréditaire.* (*Manege*) IV. 733. *b.*

Defaut. (*Vénérie*) IV. 733. *b.*

DÉFÉCATION, (*Pharm.*) dépuration d'un suc de plante ou de fruit. Comment se font ces dépurations. La défécation est indispensable pour les sucs des fruits ; mais la filtration ou l'ébullition suffit pour les sucs des plantes. Exception par rapport à certaines plantes dont les sucs ne peuvent se clarifier que par défécation. IV. 733. *b.*

DÉFECTIF, terme de grammaire, d'arithmétique & de géometrie. IV. 733. *b.*

Défectif. (*Gramm.*) Différence entre les verbes défectifs & les anomaux. I. 487. *a.* Verbes latins défectifs. III. 880. *b.*

Défectif. (*Géom.*) Hyperboles défectives : elles sont opposées aux hyperboles redundantes. Démonstration de ces hyperboles. IV. 733. *b.*

DÉFENDANT, (*Fortific.*) *ou* Flanquant. Ce qu'on entend quand on dit que le flanc défend la courtine. IV. 734. *a.*

DÉFENDEUR. (*Jurisp.*) Le défendeur doit être assigné devant un juge. On laisse au défendeur copie de l'exploit, *&c.* Il doit se présenter à l'échéance de l'assignation. Quand le demandeur ne comparoît pas, le défendeur demande congé contre lui, *&c.* Lorsqu'il y a doute sur la demande, on incline plutôt pour le défendeur. IV. 734. *a.* *Voyez* Défenses.

Défendeur & défaillant. IV. 734. *a.*

Défendeur & demandeur. IV. 734. *a.*

Défendeur au fond. IV. 734. *b.*

Défendeur en la forme. IV. 734. *b.*

Défendeur originaire en matiere de garantie. IV. 734. *b.*

Défendeur au principal. IV. 734. *b.*

Défendeur en taxe. IV. 734. *b.*

DÉFENDRE, Protéger, Soutenir : différence entre ces mots. IV. 734. *b.*

Defendre, *justifier* quelqu'un : différence entre ces mots. IV. 734. *b.*

Défendre, *se*, (*Manege.*) IV. 734. *b.*

DÉFENDS, (*Jurisp.*) terme de coutume. Bois, terre, vignes en défends. *Banon & défends*, dans la coutume de Normandie. Dispositions de ce titre dans cette coutume. IV. 734. *b.*

DÉFENDU, Prohibé : différence entre ces mots. IV. 735. *a.*

DÉFENSE *de soi-même.* (*Droit nat.*) Ce droit est une suite du soin de se conserver. De l'obligation de ménager la juste défense de soi-même dans l'état naturel & dans l'état civil. Quelque injuste que soit l'entreprise d'un agresseur, la sociabilité nous oblige à l'épargner, si on le peut, sans en recevoir un préjudice considérable. Mais quand la chose est impossible, il est permis..... de repousser la force par la force, *&c.* IV. 735. *a.* La loi naturelle va même plus loin ; elle nous l'ordonne positivement. Mais, si dans l'état naturel on a droit de repousser le danger présent dont on est menacé, l'état civil y met des bornes. Quelles sont les seules circonstances où il est permis d'avoir recours aux voies de la force. Le droit de la défense de nous-mêmes ne cesse pas lorsque l'agresseur qui veut nous ôter la vie par violence est notre supérieur. *Ibid. b.* Nous pouvons nous défendre à main armée pour prévenir la perte de quelque membre de notre corps. La défense de l'honneur autorise pareillement aux dernieres extrêmités ; mais il faut bien se garder de placer l'honneur dans des objets fictifs. De la défense de ses

biens dans l'état de nature & dans l'état civil. Quel est le cas où l'agresseur même acquiert le droit de se défendre à son tour. Les principes qu'on vient d'établir n'ont rien de contraire à la morale du christianisme. *Ibid.* 736. *a.* Question délicate sur la défense de soi-même. De la défense de sa liberté. Auteurs à consulter. *Ibid. b.*

Défense de soi-même ; en quoi elle differe de la vengeance. XV. 253. *b.* Sentiment de Socin sur ce sujet. XVII. 396. *a.*

DÉFENSE. (*Jurisp.*) Diverses significations de ce mot. Défense péremptoire. IV. 736. *b.*

Défense ; débouté de défense. IV. 657. *b.* Défaut faute de défendre. 732. *b.*

Defenses. En quoi les exceptions different des défenses. Obligation du défendeur de fournir ses défenses. Moyens employés dans les defenses. Dès qu'il y a eu des défenses fournies, on peut porter la cause à l'audience. L'usage des dupliques, *&c.* a été abrogé, *&c.* IV. 736. *b.*

DÉFENSES. (*Arrêt de*) IV. 737. *a.*

Défenses par atténuation. Elles ont été abrogées. IV. 737. *a.*

Défenses au contraire. IV. 737. *a.*

Defenses générales. Offices que ne peuvent plus exercer ceux qui ont obtenu de telles défenses. IV. 737. *a.*

Défense dans la guerre des sieges. IV. 737. *a.*

DÉFENSES, (*Fortific.*) défenses d'un ouvrage : deux sortes de défenses, celles de front & celles de flanc. IV. 737. *a.* La défense du flanc est la plus essentielle de la fortification, & elle est infiniment préférable à la défense de front. Elle peut être, ou directe, ou oblique. Dans les systêmes de MM. de Pagan & de Vauban, les flancs défendent directement les faces des bastions opposés. Dans les systêmes d'Errard, de Marolois, du chevalier de Ville, *&c.* la défense est oblique. Cette maniere est généralement méprisée. *Ibid. b.*

Défense, ligne de, IX. 523. *b.* Pourquoi la défense directe est défectueuse. VI. 844. *a.*

Défense des places. Cette partie de l'art militaire étoit beaucoup plus parfaite chez les anciens que chez les modernes. Notre fortification actuelle a besoin d'une rectification, qui remette plus d'équilibre entre la défense & l'attaque. IV. 737. *b.* Ne pourroit-on pas proposer un prix pour perfectionner notre fortification ? Le tribunal qui en jugeroit, seroit composé des officiers généraux les plus habiles dans l'art de la guerre, & des ingénieurs les plus distingués par leurs talens. Utilité d'un tel établissement. Paroles de M. de Folard sur ce sujet. L'école militaire qu'a établie le roi, renouvelle les anciennes écoles de tactique des Grecs & des Romains sur la défense des places. *Ibid.* 738. *a. Voyez* SIÉGE.

Défense des lignes de circonvallation. III. 465. *b.*

Défense du chemin couvert. Comment elle doit se pratiquer. 1°. Lorsque l'ennemi travaille à se loger sur le glacis, IV. 738. *a.* 2°. lorsqu'il est à portée de s'emparer du chemin couvert de vive force, 3°. lorsqu'il travaillera à son logement. Comment on peut s'instruire du jour où l'ennemi doit faire son attaque. Opérations, lorsqu'on s'apperçoit que les assiégeans sortent de leurs tranchées ; lorsque le chemin couvert est abandonné à l'ennemi. IV. 739. *a.* Ces attaques de vive force du chemin couvert sont extrêmement meurtrieres, & leur succès n'est pas toujours certain. Exemples de l'attaque du chemin couvert de Lille en 1708, & de celle du chemin couvert de Fribourg en 1713. La méthode de s'en rendre maître par la sape est infiniment moins meurtriere & plus sûre. Ce qu'il reste à faire aux assiégés lorsque l'ennemi attaque le chemin couvert par la sape, & qu'il éleve des cavaliers de tranchée pour plonger dans le chemin couvert. *Ibid. b.*

Defense des breches. Ce qu'on doit pratiquer lorsque l'ennemi est au pied de la breche. IV. 739. *a.* Lorsqu'il est parvenu au haut, lorsqu'il a trouvé le moyen de faire abandonner la breche. *Ibid. b.*

Defense des petites villes & des châteaux. Ce qu'on doit faire lorsqu'on se trouve enfermé dans de tels lieux. Travaux, précautions de jour & de nuit. IV. 739. *b.* Ce qu'on doit faire lorsqu'on craint que l'ennemi ne tente une escalade. *Ibid.* 740. *a.*

DÉFENSE, (*Blason.*) IV. 740. *b.*

DÉFENSES ou BOUTE-HORS, (*Marine*) défenses pour chaloupes. IV. 740. *b.*

DÉFENSE. (*Couvreurs*) IV. 740. *b.*

DÉFENSE, (*Manege.*) IV. 740. *b.*

Défense. Différence entre fantaisie & défense dans un cheval. VI. 403. *b.*

DÉFENSE, (*Venerie.*) IV. 740. *b.*

Défenses du sanglier ; propriété médicinale de cette substance. XIV. 620. *b.* Défenses de l'éléphant. IV. 839. *a. b.* V. 449. *a. b.* 502. *a.* Changemens que subissent leurs parties constitutives. *Suppl.* IV. 73. *a.*

DÉFENSE, (*Escrime.*) *voyez* les planch. d'Escrime, IVe vol.

DÉFENSEURS, (*Hist. eccl.*) nom d'office & de dignité fort en usage autrefois. Fonctions des défenseurs. Noms que leur donne le concile de Chalcédoine. Auteurs qui parlent des défenseurs du palais. Défenseur du royaume. Défenseurs des pauvres, des orphelins, des veuves, *&c.* Origine des défenseurs des églises, vers l'an 420. Chaque église patriarchale commença à avoir son défenseur. Défenseurs du patrimoine de S. Pierre. Defenseurs régionnaires à Rome. Autres noms qu'on a substitués à ceux de défenseurs. IV. 740. *b. Voyez* ADVOUÉ, PATRON. Dès l'an 407, un concile de Carthage demanda à l'empereur des défenseurs pour les églises : mais on ignore ce qui fut statué sur cette demande. Les défenseurs faisoient partie du clergé. Il ne faut point les confondre avec d'autres officiers qu'on nommoit *cancellarii.* Qualité d'advoué de l'église que prend l'empereur, celle de défenseur de la foi que s'attribue le roi d'Angleterre. *Ibid.* 741. *b.*

Defenseurs de la Cité, anciens magistrats. IX. 13. *b.* Leurs salaires. VII. 418. *b.*

DÉFENSIF, (*Chirurg.*) remede qu'on applique sur une partie pour empecher l'inflammation. Effet de ces remedes sur les solides. En quelle place Fabrice d'Aquapendente les faisoit appliquer. Usage qu'en faisoient les anciens. En quel cas il seroit dangereux de les appliquer. IV. 741. *a.* Deux classes de défensifs. Les astringens & les relâchans. Il faut être attentif à bien saisir l'indication pour faire choix de ces remedes. Formule de défensif la plus usitée dans les entorses. Remede le plus efficace pour les plaies contuses. Des parties contuses intérieurement par la résistance des os, ou par leur fracture ou dislocation. Défensif pour les plaies des jointures. De l'application des défensifs dans le premier appareil des grandes opérations. Ceux qu'appliquoient les anciens après l'opération de la cataracte, de la fistule lacrymale ; sur le perinée & le scrotum après l'opération de la lithotomie. *Ibid. b.* Troisieme classe de défensifs appellés défensifs animés : en quels cas on les emploie. Ceux dont on se sert pour ranimer des chairs contuses. Ceux qui sont en usage pour réveiller l'action organique des chairs médiocrement contuses. Remede auquel on a recours quand la débilité de l'action organique dépend d'une disposition à la gangrene. *Ibid.* 742. *b.*

DÉFENSIVE, *guerre*, (*Art. milit.*) *voyez* GUERRE.

DÉFÉRENCE, *considération, respects, égards ;* (*Synon.*) IV. 43. *b.*

DÉFÉRENT, (*Astronom.*) cercle inventé dans l'ancienne astronomie pour expliquer l'excentricité des planetes. Inclinaison de ces déférens à l'écliptique. Le déférent est aussi appellé déférent de l'épicycle. Ces déférens satisfaisoient assez bien aux phénomenes. Dans le systême des épicycles, les déférens étoient inutiles. IV. 742. *a.* Aussi on n'en a fait usage que lorsqu'on a banni les épicycles. Képler a depuis changé ces cercles excentriques en ellipses, & Newton les a démontrees. *Ibid. b.*

Déférent, mouvement de déviation de ce cercle. IV. 909. *a.*

DÉFÉRENS, (*Vaisseaux*) *Anatom.* Définition. Leur situation & leur cours. Leur extrémité. Leur substance. Leur cavité. IV. 742. *b. Voy. Suppl.* II. 819. *a. Suppl.* IV. 936. *a, b.*

DÉFÉRENT, (*Anatom.*) description des canaux déferens. *Suppl.* II. 687. *b.* Ces canaux ne versent leur liqueur que dans la véficule féminale, & la véficule ne la verse que dans l'uretre. Nécessité de l'obstacle qui s'oppose à l'écoulement de la liqueur fécondante dans l'uretre. Quelle est la puissance qui l'exprime de la véficule. *Ibid.* 688. *a.*

DÉFÉRENT, (*à la Monnoie.*) Trois especes de déférens ; celui de la monnoie, celui du directeur, & celui du graveur. IV. 742. *b.* Déférens des hôtels des monnoies de France. *Ibid.* 743. *a.*

DÉFETS, (*terme de Librairie & d'Imprimerie.*) quelles sont les feuilles qui portent ce nom. Pourquoi l'on a soin de les conserver. IV. 743. *a.*

DÉFI-D'ARMES, (*Hist. mod.*) Exemples de ces défis mutuels entre les champions de la nation Angloise & de la Françoise. Lettres de défi du duc d'Orléans, adressées en 1402 au duc de Lancastre. Détails à lire dans Froissard sur cette matiere. Exemples de défis-d'armes dont les dames étoient le sujet. IV. 743. *a.* Ces sortes de défis avoient leurs loix : celle qui exigeoit la permission du roi fut souvent négligée. Défis entre diverses factions formées en France. Celui qu'offrit Henri IV au duc de Mayenne. Celui du comte d'Essex au comte de Villars en 1591. Auteurs à consulter sur ce sujet. Origine des défis de particulier à particulier. Ce qu'on lit dans Froissard d'un statut renouvellé touchant les défis, lorsqu'Edouard, roi d'Angleterre, fut fait vicaire de l'Empire. *Ibid. b.*

DÉFI *d'armes* (*Hist. mod.*) Faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 688. *a.*

Défi. cri de, IV. 461. *b.*

DÉFIANCE, distingué de la méfiance, X. 301. *a.* & des soupçons. XV. 407. *b.*

DÉFICIENT, (*Arith.*) nombres déficiens. Théorêmes sur ces sortes de nombres. IV. 743. *b.*

DÉFIER, *méfier*, (*se*) différences dans la signification & l'usage de ces mots. *Suppl.* III. 891. *a.*

DÉFILÉ, en terme de guerre. Une armée obligée de s'éloigner de l'ennemi, fait ensorte qu'il soit contraint de passer

par quelque défilé pour la suivre. Facilité à défendre ces défilés. Précautions que doit prendre un général, lorsqu'il s'engage dans un défilé. Défilés que les anciens appelloient du nom de *portes*. Portes caspiennes. Ces défilés s'appellent *cols* dans les Pyrénées & dans les Alpes. IV. 744. *a*.

Défilés. Comment les Grecs les passoient. *Suppl.* III. 935. *a*. Maniere d'exécuter le passage du défilé. VI. 192. *b*. Comment on empêche l'ennemi de pénétrer dans un pays fermé de montagnes & de défilés. VII. 991. *b*.

DÉFILER, aller par file. Commodité de cette marche par file qui est très-commune. Les manieres de défiler sont fort variées, mais elles se réduisent aux mêmes principes. IV. 744. *a*. Défiler par rangs. Défiler par file. Défiler de file. Défiler par manche ou quart de manche. *Ibid. b. Voyez* ÉVOLUTIONS MILITAIRES, & les planches de l'art militaire. I. vol. des planches.

Défiler, comment les armées grecques défiloient. *Suppl.* III. 935. *a*.

DÉFINI, (*Gramm.*) il se dit de l'article *le la les*, soit qu'il soit simple, ou composé de la préposition *de*. Pourquoi ces prénoms sont appellés définis. Quand un nom est pris dans un sens défini, on met devant, la préposition *de*, ou la préposition *à*. Défini & indéfini se disent aussi du prétérit des verbes françois. IV. 744. *b*.

DÉFINITIF, conclusions définitives. III. 821. *a*. Exécution définitive. VI. 233. *b*.

DÉFINITEUR, (*Jurisp.*) titre qu'on donne à ceux qui sont choisis dans certains ordres religieux pour régler les affaires de l'ordre ou de la province, &c. Autorité des définiteurs. Ce qu'on entend par le mot *définitoire*. Deux sortes de définiteurs; les généraux & les particuliers. IV. 744. *b*. Des usages de différens ordres religieux pour l'élection, le nombre & les prérogatives des définiteurs. *Ibid.* 745. *a*, *b*.

DÉFINITION, (*Logiq.*) notions imparfaites que les philosophes en donnent. Deux sortes de définitions selon eux, l'une nominale, & l'autre réelle. Ce que dit M. Wolf de l'une & de l'autre. IV. 746. *a*. La définition d'un mot peut, en un sens très-légitime, s'appeller *la nature de la chose définie*. Différentes idées attachées à cet mot *nature*. Toutes les définitions des philosophes sur la nature des substances, sont vaines & frivoles. Ils se préviennent pour des idées abstraites qu'ils réalisent, & prennent ensuite pour l'essence même des choses.. Origine de cette méprise. *Ibid. b.* Elle devient une des sources les plus étendues de nos erreurs : il suffit d'avoir supposé que les mots répondent à la réalité des choses, pour les confondre avec elles. Il est donc bien important de ne pas réaliser nos abstractions : moyen d'éviter cet inconvénient. Préjugé où les philosophes ont été, qu'il falloit commencer par les idées générales, & descendre ensuite aux particularités : c'est ce préjugé qui leur a fait réaliser leurs abstractions. Mais si toutes les définitions qu'on fait sur les substances, n'en font point connoître la nature, il n'en est pas de même dans les sciences où l'on raisonne sur des idées archétypes. La nature des choses purement idéales, étant une fois fixée, on en tire des conséquences, dont le tissu forme une science aussi véritable que la géométrie, qui a pour base la définition des mots. *Ibid.* 747. *a*. Analyse de la méthode établie dans les écoles, de définir par le moyen du genre & de la différence. On demande trois choses dans une définition; qu'elle soit claire, universelle ou adéquate, & enfin propre à la chose définie. Réflexions sur la définition en général. 1°. L'usage des définitions est impossible, quand il s'agit des idées simples : ce qu'a dit Loke sur ce sujet. *Ibid. b.* Philosophes qui ont oublié cette maxime. 2°. Les définitions par lesquelles on veut expliquer les propriétés des choses par un genre ou par une différence, sont tout-à-fait inutiles, *&c.* 3°. Les définitions ne nous aident jamais à connoître la nature des substances, mais seulement les essences, qui se confondent avec les notions que nous nous faisons des choses. 4°. Les définitions ne peuvent être contestées, & on peut les prendre pour des principes. 5°. Une des grandes utilités des définitions, c'est de faire comprendre nettement de quoi il s'agit, afin de ne pas disputer inutilement sur des mots. *Ibid.* 748. *a*. 6°. Il ne faut point changer les définitions déjà reçues, quand on n'a point sujet d'y trouver à redire : défaut où sont tombés à cet égard quelques chymistes : raisonnemens ridicules auxquels ce défaut les a conduits. *Ibid. b.*

Définition. Préceptes sur l'art de bien définir. V. 493. *b*. *&c.* La distinction de définition de nom & de définition de chose est futile & absurde. 494. *b*. Les sensations & les notions intellectuelles les plus générales ne peuvent être définies. VI. 43. *b*. Combien il importe pour nous préserver de l'erreur, de n'employer aucun terme qui n'ait été exactement défini. 108. *b*. Un philosophe n'est point autorisé à définir arbitrairement un mot. VI. 109. *a*. Deux défauts dans la plupart des définitions; l'un de donner pour définition d'un mot l'énonciation d'une seule de ses acceptions particulieres, l'autre de vouloir comprendre dans la définition d'un mot toutes ses acceptions différentes : détails sur ces deux défauts. VI. 108. *b*. *&c.* Des définitions selon Leibnitz. IX. 373. *b*. Définitions par lesquelles on doit commencer l'instruction selon la méthode synthétique. XV. 762. *b*. Qualités que doivent avoir les définitions des mots dans un dictionnaire de langue. IV. 959. *a*, *b*. Observations sur celles qu'on trouve dans l'Encyclopédie. I. xxxvij.

DÉFINITION, (*Mathém.*) importance des définitions exactes de mathématique. Les définititions mathématiques ne sont à la rigueur que des définitions de nom. IV. 748. *b*. Dans quel sens les définitions mathématiques peuvent être prises pour des définitions de choses. Les définitions des philosophes, & celles des géometres, sont souvent les mêmes, quoique les uns prétendent expliquer la nature de la chose, & les autres simplement le mot. Les définitions des mathématiciens sont absolument arbitraires : cependant il faut, autant qu'il est possible, se conformer à l'usage. *Ibid.* 749. *a*.

Définition. Observations sur l'usage des définitions en géométrie. VII. 635. *b*. Dans les définitions mathématiques on n'admet que des notions distinctes. XI. 252. *b*.

DÉFINITION, (*Rhétor.*) différence entre les définitions de l'orateur & celles du dialecticien. Différentes sortes de définitions oratoires, par l'énumération des parties, par les effets, par l'entassement de diverses notions, par la négation & l'affirmation, IV. 749. *a*. par ce qui accompagne la chose, par des similitudes & des méthaphores : cinq définitions métaphoriques de l'homme. Les définitions philosophiques sont d'autant plus essentielles, que les hommes ne sont jamais en contradiction que pour n'avoir pas défini, ou pour avoir mal défini. *Ibid. b.*

DÉFINITION. (*Médec.*) Observation sur les définitions pathologiques. XII. 170. *b*. Avantage des définitions symptomatiques & pratiques. 171. *a*.

DÉFLEXION. (*Physiq.*) Déflexion des rayons de lumiere : en quoi elle consiste. Le P. Grimaldi l'a observée le premier; mais Newton l'a examinée beaucoup plus à fond. IV. 749. *b*.

DEFLORATION. (*Hist. mod.*) *Voyez* VIRGINITÉ. Quelle est la réparation de ce crime ordonnée par les juges. IV. 739. *b*. Preuve de virginité selon les anciens anatomistes. Les anciens ne faisoient mourir les vierges, qu'après leur avoir ôté la virginité. Coutume des habitans de la côte de Malabar, de faire déflorer ces femmes par les étrangers. Chez les Écossois, c'étoit un droit du Seigneur de déflorer la jeune mariée. Autres lieux où cette coutume étoit établie. Dans l'Anjou & le Maine, une fille après vingt-cinq ans peut se faire déflorer, *&c.* Droit que s'attribuoit l'évêque d'Amiens sur ceux qui se marioient. *Ibid.* 750. *a*. Voyez *Coutume louable* & *Culage*.

DÉFRICHEMENT des terres, préceptes sur cet objet. I. 188. *a*. Observations sur les défrichemens, *Suppl.* II. 30. *b*. De l'opération de brûler les terres pour les défricher. 73. *a*, *b*. Du défrichement d'un pré que l'on veut mettre en champ, *Suppl.* I. 327. *a*, *b*. 328. *a*, *b*.

DEFTARDAR, (*Hist. mod.*) grand trésorier de l'empire Ottoman. Sens littéral de ce mot. IV. 750. *a*. Ce que disent de cet officier Méninski & Castel. Ses fonctions. Suivant Ricaut il y en a un dans chaque gouvernement. Suivant Vigenere il n'y en a que deux dans tout l'empire. Leurs agens & commis subalternes. Autrefois le deftardar n'étoit point du nombre des grands de la Porte. Dignité actuelle de cette charge. Son autorité. *Ibid. b.*

Deftardar : il en est parlé. XVI. 756. *b*.

DÉGAGEMENT *forcé*, (*Escrime*) deux sortes de dégagemens forcés : maniere de les exécuter. IV. 750. *b*.

DÉGAGEMENT *volontaire*, (*Escrime*) maniere de l'exécuter. IV. 751. *a*

Dégagement, dans la gravure en bois. IV. 751. *a*.

DÉGAT, (*Droit de la guerre*) jusqu'où s'étend ce droit. Les dégâts que la guerre occasionne sont un mal nécessaire, dont le peuple est la victime. *Quidquid delirant reges, plectuntur achivi.* Sentimens d'humanité du connétable Bertrand du Guesclin, & de M. de Turenne. Du dégât des choses sacrées; examen de la question si le droit de la guerre le permet. IV. 751. *b*. Raison qui pouvoit justifier les païens du crime de sacrilege, lorsqu'ils pilloient les temples des dieux qu'ils reconnoissoient pour tels. Tous les princes chrétiens sont aujourd'hui d'accord de respecter, dans le dégât que le droit de la guerre autorise, les choses sacrées. Exemple que les Grecs en ont donné. Les mêmes égards doivent s'étendre sur les maisons religieuses, les sépulcres & les monumens érigés en l'honneur des morts. Ce que dit Florus sur la conduite contraire de Philippe. Passage de Polybe sur ce sujet. Modération avec laquelle on doit user du dégât à l'égard des choses profanes. Raisons légitimes & juste mesure de l'usage du droit dont il s'agit. *Ibid.* 752. *a*. En quels cas il faut s'abstenir du dégât. Exemple de Timothée. Parole de Protogene à Démétrius. Réflexions que fait Grotius pour engager les princes à garder dans le dégât une juste modération. Ce que dit l'historien du siecle de Louis XIV sur l'incendie du Palatinat. *Ibid. b.* Réflexions de M. de Folard & de Montecuculi sur le dégât en tems de guerre. Conclusion tirée de tout ce qui vient d'être dit. *Ibid.* 753. *a*. *Voyez* PILLAGE, MARAUDE, PICORÉE.

DEGEL, (*Physiq.*) principaux phénomenes du dégel. La glace mise sur une assiette d'argent plus froide qu'elle, fond

plus vîte que sur la paume de la main. Elle fond plus vîte sur le cuivre que sur les autres métaux, *&c.* IV. 753. *a.* Elle se fond plus lentement qu'elle ne s'est formée, *&c.* Causes générales du dégel. Masse de glace qui se forma en 1608 sur la Saone à Lyon. Le froid paroît augmenter au commencement du dégel: espece de gelée qui se forme sur les murailles & les panneaux de vitres pendant le dégel. *Ibid. b.*

Dégel, phénomenes de la glace dans sa fonte & dans son dégel. VII. 682. *b.* 683. *a.* Effet du dégel de la neige sur les plantes. XI. 88. *a.* Danger d'un degel trop considérable & trop prompt. VII. 541. *a.* L'abbaissement du mercure dans le barometre annonce le dégel. 540. *b.*

DÉGELER, maniere de dégeler les pommes. VII. 359. *a.* 471. *a.* Croûte de glace qui se forme autour des fruits qu'on fait dégeler dans la neige. VII. 683. *b.* — Moyen de sauver un membre qui a été gelé. 471. *a.* 541. *a.* 331. *a, b.* Pourquoi l'on emploie la neige ou l'eau médiocrement froide pour dégeler les fruits ou les membres gelés. VII. 683. *b.* Pratique observée par les habitans du Nord pour réchauffer leurs membres qui ont été trop long-tems exposés au froid. V. 682. *a.* Moyen de rappeller à la vie un homme gelé. X. 727. *a.* XI. 88. *b.*

DÉGÉNÉRATION de l'espece humaine. Réflexions sur ce sujet. VI. 239. *b.* 240. *a.* Une de ses causes. *Suppl.* I. 349. *a.* Dégénération des végétaux. *Suppl.* IV. 968. *a, b.*

DÉGLUTITION. (*Médec. Physiol.*) Comment se fait cette action de l'économie animale, quand on avale des alimens solides. IV. 753. *b.* Méchanisme par lequel on avale des fluides. *Ibid.* 754. *b.*

DÉGLUTITION, (*Physiol.*) détails contenus dans cet article de l'Encyclopédie, qui méritent d'être relevés. *Suppl.* II. 688. *a.* Nouvelles observations sur le méchanisme de la déglutition. *Ibid. b.*

Déglutition, mouvement du larynx dans cette action de l'économie animale. IX. 297. *b.* *Voyez* AVALER.

DÉGLUTITION *lésée.* (*Médec.*) Trois manieres dont cette fonction peut être viciée. Elle peut être diminuée ou abolie, par le défaut de la langue, lorsqu'elle est paralytique ou raccourcie, ou enflammée; par le défaut du gosier, lorsqu'il est insensible, œdemateux, calleux; par le défaut des muscles; par le vice du pharinx. La déglutition peut être dépravée, lorsqu'elle se fait d'une maniere contre nature; comme lorsque la luette est alongée, enflée, pendante; IV. 755. *a.* lorsque le voile du palais est fendu, que la luette manque entiérement; lorsque les alimens sont si secs qu'ils absorbent, en passant par les voies de la déglutition, toute l'humidité qui s'y trouve, pour les rendre glissantes. Quelques exemples cités par Boerhave, Ruisch, & l'auteur, sur les différentes manieres dont la déglutition peut être lésée. *Ibid. b.* Moyen méchanique de déboucher l'œsophage en pareil cas. Pourquoi l'on avale en certains cas les solides plus aisément que les fluides. Pourquoi dans d'autres cas de déglutition lésée, on ne peut avaler que les fluides. *Ibid.* 756. *a.*

DÉGORGEOIR, (*Artill.*) de quelle matiere on fait les dégorgeoirs. Description & dimensions de ces instrumens. IV. 756. *a.*

DÉGORGEOIR, (*Serrur.*) IV. 756. *a.*

DÉGORGER les cuirs, terme de corroyeur & de tanneur. IV. 756. *b.*

DÉGORGER, (*Hydraul.*) IV. 756. *b.*

DÉGORGER, (*Manufact. en soie & laine, & Teinture*) Comment on dégorge la soie. Usage de ce mot dans la teinture. Comment on dégorge les soies & les laines décrusées. IV. 756. *b.*

DÉGORGER, (*Pêche*) faire dégorger le poisson. IV. 756. *b.*

DÉGOUT, (*Médec.*) divers mots que les Grecs employoient pour exprimer différentes sortes de dégoûts. Quatre manieres dont l'appétit peut être vicié. Le goût pour les alimens peut être diminué. 1°. Parce qu'il ne se sépare pas dans l'estomac une suffisante quantité de sucs digestifs. 2°. Parce que la salive qui se sépare dans l'estomac est viciée. 3°. Parce que le ferment de l'estomac est corrompu par une boisson trop abondante. IV. 757. *b.* 4°. Parce que le tissu de l'estomac a souffert de trop grandes distentions. Le goût pour les alimens est entiérement aboli par le vice des fermens, ou par le défaut de l'estomac. Ainsi le dégoût peut être produit ou par une intempérie chaude ou par une intempérie froide. Symptômes auxquels on peut reconnoître la cause particuliere du dégoût. Prognostic du dégoût. Comme la nature indique souvent les alimens ou les remedes dont on doit faire usage en certaines maladies, par les répugnances ou les appétits singuliers qu'elle inspire, il est bon d'y avoir égard. *Ibid.* 757. *a.* Indications à suivre pour la guérison du dégoût. 1°. Évacuer l'estomac de toute crudité. 2°. Exciter une plus grande secrétion du suc gastrique. 3°. Émousser l'acrimonie bilieuse chaude de la salive stomacale. 4°. Corriger l'acidité dominante des fermens de l'estomac. 5°. Remédier au relâchement des tuniques internes du ventricule. *Ibid. b.*

Dégoût des alimens, ses causes. I. 489. *a. b.* VI. 374. *b.* 375. *a, b.* Intonation par laquelle le dégoût & l'aversion s'expriment. VIII. 827. *b.* Exemple d'un homme guéri du dégoût par des anchois. V. 737. *b.* Du dégoût dans les femmes enceintes. VII. 962. *a.*

DÉGOUT, (*Maréch.*) maladie du cheval. *Suppl.* III. 420. *a.*

DÉGOUTANT, *fastidieux*, (*Synon.*) VI. 421. *a.*

DÉGRADATION *d'un bien.* (*Jurisp.*) Demande que peut former celui qui se plaint des dégradations commises. IV. 757. *b.*

Dégradation d'un ecclésiastique. IV. 757. *b.* La dégradation des personnes consacrées au culte divin, a été en usage chez différens peuples, & dans les tems les plus reculés. Celle des vestales. Celles qui se pratiquoient chez les Juifs: dégradation d'Aron: dégradation dont l'effet étoit de reculer la personne à un grade plus éloigné: ce qui en est dit dans Ézéchiel: *ch.* 44. Exemple d'une pareille dégradation citée par S. Jérôme. Dans la primitive église on dégradoit les prêtres qui devoient être livrés à l'exécuteur de la justice. Ce que le second concile de Carthage arrêta sur le tribunal qui pourroit juger un évêque, un prêtre, ou un diacre. Décision de Boniface VIII sur le nombre d'évêques requis pour exécuter la dégradation. Ce que décide à ce sujet le concile de Trente. Disposition de la novelle 83 de Justinien. L'ecclésiastique dégradé étoit incontinent *curiæ traditus* chez les Romains. Sens de cette expression. IV. 758. *a.* Cérémonies qui étoient usitées en France dans la dégradation. Exemple d'une dégradation de deux augustins en 1398. Auteurs qui prétendent qu'un ecclésiastique peut être exécuté sans dégradation préalable. Pourquoi l'usage de la dégradation a été supprimé. On ne doit point confondre la dégradation avec la simple suspension. *Ibid. b.*

Dégradation, *déposition*, *suspense*: différences entre ces peines. IV. 863. *a.* 864. *a.* Dégradation des clercs, par laquelle on les réduisoit à un dégré inférieur. XII. 350. *a.*

Dégradation d'un office ou ordre civil. En quel cas cette peine a lieu. Cet usage est fort ancien. Trois sortes de peines usitées chez les Romains contre les soldats qui avoient démérité; *militiæ mutatio*: *degradu dejectio seu degradatio*. *Ignominiosa missio*: en quels cas on exerçoit cette derniere peine: exemples cités: ce qu'ordonnent à cet égard les loix romaines. *Dégradation* des soldats & officiers militaires en France. IV. 759. *a.* Celle d'une personne constituée en dignité, lorsqu'elle est condamnée à mort. Celle des officiers de justice: exemples de conseillers au parlement qui ont été dégradés. Maniere d'imprimer une plus grande flétrissure à un juge qu'on dégrade. Deux sortes de dégradations distinguées par Loiseau, l'une verbale, & l'autre réelle & actuelle. *Ibid. b.*

Dégradation d'un office. Erreurs à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 688. *b.*

Dégradation des armes chez les Romains. XIII. 574. *a.*

Dégradation de noblesse: qui sont ceux contre lesquels elle a lieu de plein droit. Effet de cette dégradation sur les descendans. IV. 759. *b.*

Dégradation & dérogeance de noblesse; différence entre l'une & l'autre. IV. 870. *a.* Raser les cheveux, autrefois signe de dégradation. III. 318. *b.* Dégradation d'un chevalier. 312. *a.* V. 768. *a.*

DÉGRADATION, (*Peinture*) ce qu'un peintre doit observer en faisant dégrader ses lumieres & ses couleurs. IV. 760. *a.*

DÉGRADER. (*Marine.*) Dégrader un vaisseau. Dégrader un homme. IV. 760. *a.*

DÉGRADER. (*Jardin*) IV. 760. *a.*

DÉGRAISSER *une étoffe de laine.* Comment on dégraisse les laines avant de les travailler. Comment les salpêtriers dégraissent leur salpètre. IV. 760. *a.*

Dégraisser des draps de laine. IX. 191. *b.* Terre à foulon pour dégraisser les laines. XVI. 174. *a.* *Voyez* III. vol des planches, article *Draperie*, pl. 5.

Dégraisser le vin. Différentes manieres de faire cette opération. IV. 760. *a.*

Dégraisser les vins, voyez sur cet sujet XVII. 286. *a.*

DÉGRAISSER les cheveux, (*Perruq.*) IV. 760. *b.*

DÉGRAISSER *les peaux*, (*Chamois.*) III. 72. *a.*

DÉGRÉ, *montée*, *escalier.* V. 929. *b.*

DÉGRÉ *de comparaison*, (*Gramm.*) IV. 760. *b.* *Voyez* COMPARAISON.

DÉGRÉ, (*Métaph.*) différence interne qui se trouve entre les mêmes qualités: exemples en physique & en morale. Les degrés ne sauroient être compris que par voie de comparaison. Les degrés se subdivisent en d'autres plus petits. IV. 760. *b.* Les parties qui constituent les qualités ne sont pas comme celles de l'étendue, l'une hors de l'autre. Un degré de vitesse peut s'augmenter ou se diminuer, sans qu'il arrive aucun changement à l'étendue du sujet dans lequel il existe. Suivant ces principes, il faut, 1°. être attentif à n'employer le mot *dégre* qu'à propos. 2°. Ne s'en servir que lorsqu'il est question de quantités qu'on peut mesurer. On ne peut se servir du mot *degré de mouvement*, que lorsqu'il s'agit de comparer le mouvement de deux ou plusieurs corps. On ne peut exprimer par ce mot les différences entre deux sensations ou affections. Des *degrés d'être* que l'auteur de la prémotion physique imagine dans notre ame. Ce qu'on entend par degrés métaphysiques. IV. 761. *a.* Ce sont des abstractions qui n'indiquent rien de réel dans l'individu. *Ibid. b.*

DEGRÉ, (*Géom.*) la 360[e] partie d'une circonférence de cercle. Pourquoi l'on a pris ce nombre dans la division du cercle.

cercle. Maniere d'indiquer les ſubdiviſions des degrés. On abrégeroit les opérations, ſi, au lieu de la diviſion ſexagéſimale du degré, on ſe ſervoit de la décimale. La grandeur des angles ſe déſigne par les degrés. Pourquoi l'on meſure un angle par les degrés d'un cercle. IV. 761. *b.* Un ſigne du zodiaque renferme 30 degrés de l'écliptique. Degré de latitude *en géographie:* c'eſt l'eſpace qu'il faut parcourir ſur un méridien, pour que la diſtance d'une étoile au zénith croiſſe ou diminue d'un degré. Démonſtration de cette définition. Un degré de latitude eſt d'environ 57000 toiſes. Comment on meſure ce degré. Degrés de latitude ſeptentrionale & de latitude méridionale. Inégalités dans les degrés de latitude qui réſultent de l'allongement ou de l'applatiſſement de la terre. Grandeur du degré du méridien, *Ibid.* 762. *a.* ſelon Ptolomée, ſelon les Arabes, ſelon Kepler, ſelon Snellius, ſelon M. Picart. Cette meſure réduite en milles anglois, en milles de Florence, en lieues communes de France, en perches du Rhin. Grandeur du degré, ſelon M. Caſſini; celle de la minute & de la ſeconde. Réſultat du travail de Norwood en Angleterre pour le même objet. Celui de M. Caſſini le fils. Il faut remarquer ſur les opérations de M. Caſſini, 1°. qu'il a trouvé que les degrés alloient en diminuant vers le nord, ce qui eſt contredit par des obſervations plus récentes; 2°. que la valeur du degré trouvée par M. Caſſini, eſt fondée ſur la baſe de M. Picart, dont il prétend que la meſure eſt fautive. On peut prendre 57060 toiſes pour la meſure du degré. Celle qui a été trouvée par M. Muſſchembroek: celle qu'avoit trouvée Fernel, médecin de Henri II. *Ibid. b.* Grandeur du degré vers le nord, en France & au Pérou, ſelon MM. les académiciens, qui travailloient à ces meſures en 1736 & 1739. *Ibid.* 763. *a. Voyez* FIGURE *de la terre.*

Degré. Table pour la réduction des degrés, minutes, ſecondes, tierces en parties du rayon, tirées des papiers de M. de Mairan. *Suppl.* II. 689. *a.* Cette même table peut ſervir pour les heures, minutes & ſecondes. Mois ſynodique & périodique de la lune en minutes d'heure. *Ibid. b.*

Degré. Maniere de meſurer, ſur la ſurface de la terre, un degré du méridien. VI. 751. *a*, *b.* IX. 302. *b.* Baſes établies pour cette meſure. *Suppl.* I. 821. *b.* Aſtronomes arabes, qui meſurerent, vers l'an 820, deux degrés du méridien, l'un vers le nord, l'autre vers le ſud. I. 290. *a.* Différentes valeurs des degrés de latitude terreſtres, trouvées juſqu'à M. Picart incluſivement. VI. 752. *a.* Divers réſultats des meſures actuelles de ces degrés, à différentes latitudes & en différens lieux de la terre. 753. *&c. &c.* Raiſonnement qui démontre que ſi la terre eſt applatie, les degrés doivent aller en augmentant de l'équateur vers le pole. 753. *a.* Meſure des degrés du méridien, par M. de la Condamine. *Suppl.* I. 664. *b.* Meſure de ces degrés ſous différentes latitudes. *Suppl.* IV. 878. *a.* Tables des valeurs du degré du méridien. *Ibid. b.* Degrés du *méridien*, voyez ce dernier mot.

DEGRÉ *de longitude.* Ces degrés ſont d'autant plus petits, que l'on eſt plus proche du pole. Pour meſurer un degré de longitude, il faut aller ſur le même parallele, juſqu'à ce qu'on ſoit à 4 minutes de différence du lieu d'où l'on eſt parti, *&c.* Regle pour trouver la grandeur du degré d'un parallele. IV. 763. *a.*

Degrés de longitude. Leur meſure à différentes diſtances de l'équateur. *Suppl.* IV. 878. *a.* 882. *b.* 883. *a. Voyez* PARALLELES.

DEGRÉS *de l'équateur*, (*Aſtron.*) converſion de ces degrés en tems, & du tems en degrés de l'équateur. VIII. 193. *b.* XIV. 858. *b. Suppl.* II. 587. *a.* 832. *a*, *b.*

DEGRÉ, (*Algeb.*) équation du ſecond, du troiſieme degré. On ſe ſert encore de ce mot en parlant des courbes. Courbe du ſecond, du troiſieme degré. IV. 763. *a. Voyez* ORDRE.

Degré. Equations des différens degrés. V. 847. *b.*

DEGRÉS *de froid & de chaud*, (*Phyſiq.*) ils ne peuvent ſe déterminer par nos ſenſations. IV. 763. *a.* Un thermometre nous apprend ſimplement l'augmentation du froid & du chaud, ſans nous apprendre au juſte la proportion de cette augmentation. *Ibid. b.*

DEGRÉ, (*Hiſt. mod.*) dans les univerſités. Formalités & uſage dans l'univerſité de Paris pour obtenir les degrés de bachelier, enſuite de licentié, IV. 764. *a.* & enfin de docteur. Des degrés dans les facultés de droit & de médecine: dans la faculté des arts. Des degrés dans les univerſités d'Angleterre. Frais du doctorat & de la maîtriſe-ès-arts à Oxford. Nombre des docteurs & maîtres-ès-arts qu'on y reçoit ordinairement par année. Formalités pour les degrés de bachelier & de maître-ès-arts. Des degrés dans l'univerſité de Cambridge. Formalités néceſſaires pour les obtenir. *Ibid.* 764. *a.* Différence entre ces expreſſions, *avoir des grades* & *avoir des degrés.* Homme gradué, ou qui a des degrés dans la faculté de droit. Dans cette faculté, on peut avoir des degrés, & n'être point gradué avec prétention aux bénéfices. *Ibid. b.*

Degrés obtenus à l'effet d'acquérir des bénéfices. VII. 807. *b.*

DEGRÉ *d'affinité*, (*Juriſpr.*) les degrés de parenté ſe comptent par générations, ce qui ne peut avoir lieu entre alliés, *&c.* L'affinité en ligne collatérale empêche le mariage aux mêmes degrés que la parenté. Juſqu'à quel degré empêche le mariage l'affinité par conjonction illicite. IV. 764. *b.*

Degrés de juriſdiction. Supériorité d'une juriſdiction ſur une autre. Trois degrés de juriſdiction ſeigneuriale, quant au pouvoir. Pour le reſſort d'appel, il n'y a que deux degrés de juſtices ſeigneuriales. Trois degrés de juſtice royale. IV. 764. *b.* Le conſeil ne forme pas un quatrieme degré. Comment ſe compte le nombre des degrés de juriſdiction dans certaines matieres, dont la connoiſſance eſt attribuée à des juges particuliers en matiere d'eaux & forêts, d'amirauté, de tailles, de gabelles, *&c.* de monnoies. On n'obſerve pleinement l'ordre des degrés que dans les appellations interjetées en matiere civile. Degrés de juriſdictions eccléſiaſtiques. On ne va point par appel devant un juge ſupérieur. Exception. Quelques évêques & archevêques ſont ſoumis immédiatement au ſaint ſiege. On ne peut aller au-delà de trois ſentences qui ont été conformes les unes aux autres. *Ibid.* 765. *a.*

Degré; même, être en même degré de ſuccéder. Etre en pareil degré ou en égal degré. IV. 765. *a.*

Degré de nobleſſe. Offices qui tranſmettent la nobleſſe au premier degré. Ceux qui la tranſmettent au ſecond. IV. 765. *b.*

Degré de parenté. Dans quelques coutumes on ne ſuccede qu'au ſeptieme degré. Suivant le droit commun, on ſuccede à l'infini. Juſqu'à quel degré les mariages ſont défendus. Des titres que l'on donne à chacun de ceux qui forment les degrés. Degrés en ligne directe aſcendante, en ligne directe deſcendante, en collatérale. Degrés aſcendans & deſcendans. IV. 765. *b.* Comment on deſigne les différentes générations de couſins. Deux manieres de compter le nombre des degrés de parenté, celle du droit romain & celle du droit canon. Les degrés en ligne directe ſe comptent de la même maniere, ſuivant le droit civil & le droit canon. Comment on les compte par générations. Maniere de compter en collatérale. Comment on connoît le degré qui eſt entre l'oncle & le neveu. Maniere de compter en collatérale, ſuivant le droit canon. *Ibid.* 766. *a.*

Figure par laquelle on voit la maniere de compter les degrés en directe, ſuivant le droit civil & canonique.

Figure par laquelle on voit la maniere de compter les degrés en collatérale, ſuivant le droit civil. *Ibid. b.*

Figure par laquelle on voit la maniere de compter les degrés en collatérale, ſuivant le droit canon. *Ibid.* 767. *a. Voyez* PARENTÉ.

Degrés des ſubſtitutions. Différentes parties de la durée des ſubſtitutions. La durée des fidéi-commis n'étoit point fixée par les loix romaines, ni autrefois en France. Ce que déciderent là-deſſus les ordonnances d'Orléans en 1560, & de Moulins en 1566. Provinces où les ſubſtitutions peuvent encore s'étendre à l'infini. Maniere de compter les degrés de ſubſtitution, ſelon l'ordonnance de 1629. Diſpoſition de la nouvelle ordonnance ſur cette matiere. IV. 767. *a.*

Degrés de ſuccéder. Maximes de droit ſur ce ſujet. IV. 767. *b.*

DEGRÉ, (*Médec.*) dans quel but on détermine les degrés de chaleur que doit avoir un poêle, les degrés de peſanteur de l'atmoſphere. Trois différens degrés qu'on détermine dans les malades hectiques. IV. 767. *b.*

DEGRÉ, (*Muſiq.*) notes au même degré, notes à l'uniſſon, quoique ſur différens degrés; notes à un degré d'intervalle. Maniere d'avoir le nombre des degrés qui ſéparent deux notes. Ce qu'on entend par degrés conjoints & degrés disjoints. IV. 767. *b. Voyez Suppl.* II. 724. *a.*

DEGRÉ, (*Faucon.*) IV. 767. *b.*

DÉGROSSIR. Signification de ce mot dans le travail des glaces, *&c.* en architecture, chez les aiguillers, les orfevres, les batteurs d'or, & à la monnoie. IV. 768. *a.*

DÉGUERPISSEMENT, (*Juriſpr.*) exemple naturel du déguerpiſſement que Loiſeau trouve dans le caſtor. IV. 768. *a.* On ne doit pas confondre le déguerpiſſement avec diverſes autres ſortes de délaiſſemens, inventées pour ſe délivrer de toute pourſuite, telles que la ceſſion, la rénonciation, le déſiſtement, le délaiſſement par hypotheque. Etymologie du mot *déguerpiſſement.* Autres termes par leſquels on l'a exprimé. Il étoit peu uſité chez les Romains; cependant il y a quelques-unes de leurs loix qui peuvent s'y adapter. Quelles ſont les charges dont on veut ſe libérer en faiſant le déguerpiſſement. Du déguerpiſſement fait par l'héritier. Autres ſucceſſeurs qui peuvent déguerpir toute la ſucceſſion. *Ibid. b.* Tout détenteur en général peut déguerpir. Explication de cette maxime. Comment le déguerpiſſement doit être fait. L'héritage doit être rendu entier. Effet du déguerpiſſement. *Ibid.* 769. *a.* Auteurs à conſulter. *Ibid. b. Voyez* DÉLAISSEMENT.

Déguerpiſſement. Il ne faut pas le confondre avec la déſertion d'un héritage. IV. 882. *a.* Différence entre le déguerpiſſement & le déſiſtement. 886. *b.* Déguerpiſſement d'un héritage chargé de cens, rente ou autre devoir. V. 972. *a.*

De la foi & hommage ensuite du déguerpissement. VII. 25. *a.*

DÉGUISEMENT, *travestissement.* Différences entre ces mots. IV. 769. *b.*

Deguisemens en usage chez les Romains dans certains mysteres. X. 581. *a*, *b.* Vol avec déguisement. XVII. 440. *a.* Deguisemens autrefois en usage au premier jour de l'an. II. 839. *b.*

DÉGUISER, *cacher*, *dissimuler*, (*Synon.*) II. 504. *a.* IV. 1048. *a.*

DEHORS, (*Fortific.*) ouvrages avancés ou détachés. Leur usage. Quels sont les plus ordinaires. Sur quels principes est établie la position & la figure des dehors. Rempart, parapet & fossé des dehors. IV. 769. *b.* Le chemin-couvert doit envelopper les dehors & toutes les fortifications. Inconvéniens attachés à un grand nombre de dehors dans une place. *Ibid.* 770. *a.*

DEHORS, *mettre un vaisseau*, (*Marine*) emprunt que peut faire le maître du navire pour le mettre dehors, lorsque les propriétaires réfusent de donner leur contingent pour les frais nécessaires. IV. 770. *b.*

DEHORS, (*Manege*) côté opposé à celui sur lequel le cheval tourne. IV. 770. *b.*

Dehors, *apparence*, *extérieur*, (*Synon.*) I. 243. *b.*

DEIDIER, professeur en médecine. Sa doctrine sur la cause des inflammations. VIII. 711. *b.*

DÉJECTION, (*Médecine*) fonction par laquelle cette évacuation se fait naturellement. IV. 770. *b.* Trois différentes manieres dont cette fonction peut être lésée: lorsqu'elle se fait trop rarement, ce qui arrive ou par le vice des matieres qui doivent être évacuées, ou par le vice des organes qui concourent à exécuter la déjection: lorsqu'elle se fait trop souvent; quelles en sont les causes: enfin lorsque les organes se mettent en jeu pour la faire, mais avec des efforts inutiles. *Ibid.* 771. *a.* Causes de ce mal.

Nature des matieres fécales dans l'état de santé. Evacuations d'un homme qui se porte bien, selon M. Haller. Boerhave dit que le ventre doit être paresseux, & la matiere seche sans incommodité. Il y a des gens en très-bonne santé qui ne se vuident le ventre qu'une fois la semaine.

Changemens que les matieres fécales éprouvent dans les maladies. Les évacuations qui se font par les intestins, ont fixé particuliérement l'attention d'Hippocrate. *Ibid.* *b.* Matieres viciées qui peuvent se porter dans les boyaux, sortir par la voie des déjections, & fournir différens pronostics. Exemples de quelques-uns de ces pronostics tirés d'Hippocrate.

Si la matiere évacuée est telle qu'elle doit être pour le bien des malades, ils en sont soulagés, & soutiennent sans peine l'évacuation, *&c.* Réflexions de l'auteur sur cet axiome. *Ibid.* 772. *a.* Dans quel tems de la maladie on peut espérer que les déjections sont salutaires. Déjections moins fluides quand la maladie tend à une terminaison heureuse. Pour ce qui regarde les différentes qualités de déjections qui sont toutes mauvaises, l'auteur se borne à en exposer quelques-unes de chaque espece de déjection viciée. Description qu'en donne Prosper Alpin. Comment l'auteur des prorrhétiques parle des déjections de matiere dure: leur cause & leurs pronostics, selon Galien. Excrémens d'une consistance aqueuse; leurs pronostics. Matiere gluante, blanche, un peu safranée, en petite quantité & légere: elle est toujours de très-mauvais signe. *Ibid.* *b.* Pronostics fondés sur les déjections qui finissent par être de matiere pure & bilieuse; sur les excrémens d'une odeur extraordinairement mauvaise; sur les déjections abondantes & fréquentes; sur celles qui sont peu abondantes. Auteurs à consulter sur ce sujet. *Ibid.* 773. *a.* *Voyez* EXCRÉMENS, MATIERE *fécale.*

Déjection. Effort par lequel cette évacuation se fait. *Suppl.* IV. 619. *a*, *b.* Les animaux qui ne vivent que de végétaux, rendent leurs excrémens presque sans puanteur. VI. 598. *b.* Déjection des matieres fécales, avantageuse une fois chaque jour. XI. 223. *b.* Dissipation des fluides par les selles. 286. *b.* Déjection de matiere écumeuse. V. 378. *b.* Déjections blanches; ce qu'elles marquent. II. 272. *b.* Moyen de corriger la feteur des déjections dans la phtisie, dans l'hydropisie & en santé. VI. 598. *b.*

DÉJEUNER. Comment les Grecs le faisoient. IV. 773. *a.* Sur ce qu'on doit observer à cet égard. *Voyez* HYGIENNE, RÉGIME.

Déjeuner. Vin que les Romains prenoient le matin. XV. 191. *a.*

DÉINCLINANT, (*Gnom.*) cadran déinclinant. Ces cadrans sont peu en usage. IV. 773. *a.*

DÉISTES, (*Théolog.*) nom qu'on a d'abord donné aux anti-trinitaires. Ce que sont les déistes modernes. Plainte qu'ils forment. Confession de foi des déistes. Rien n'est moins uniforme que leurs sentimens; c'est pourquoi les auteurs qui les ont combattus, en distinguent différentes especes. Quatre classes de déistes, selon Abbadie. IV. 773. *b.* M. l'abbé de la Chambre en parle d'une maniere encore plus précise. Selon cet auteur, on peut réduire ce que disent les déistes à deux différentes hypotheses. Les premiers admettent un dieu créateur, *&c.* mais qui n'exige de ses créatures aucun devoir, qui n'a aucun égard à leurs actions, & n'a établi ni peine ni récompense après cette vie. Les seconds établissent une différence essentielle entre le vice & la vertu, & une providence rémunératrice, *&c.* *Ibid.* 774. *a.* mais les peines du vice ne seront point éternelles, selon eux, & la vraie adoration de l'être suprême consiste simplement à remplir ses devoirs. Méthode que propose le même auteur pour réfuter les déistes, & qu'il a suivie dans huit dissertations particulieres. Cette méthode reconnue excellente pour réfuter les déistes de la premiere espece. Quelle est la voie qu'on devroit suivre à l'égard des seconds. *Ibid.* *b.*

DÉIVIRIL, (*Théolog.*) ce terme signifie en J. C. des opérations qui tiennent en même tems de la nature divine & de la nature humaine. Les Grecs l'expriment par *théandrique*, *voyez* ce mot. Passage de Denys l'aréopagite, où ce dernier terme est employé. M. Witasse remarque que ni les anciens, ni les modernes, n'ont jamais eu une notion bien claire de la vraie signification de ces mots, *opérations déivirils.* IV. 774. *b.* Il conclut donc que par ce terme on doit entendre une nouvelle maniere d'opérer qui étoit dans J. C. depuis l'incarnation, & que toutes les opérations du Christ pouvoient être appellées *déivirils.* *Ibid.* 775. *a.*

DÉLAI, (*Jurispr.*) où se trouve traitée la matiere des délais dans le droit romain. Différens délais accordés en France par les ordonnances & les coutumes. Principes généraux en matiere de délais. Quels sont les jours comptés dans les délais des assignations & des procédures. IV. 775. *a.* Dans les matieres de rigueur, le jour de l'échéance du délai est compté dans le délai. Différence entre *terme* & *délai.* *Ibid.* *b.*

DÉLAI d'avis. Délai (*bref*). Délai pour délibérer. Délai fatal. Délai franc. Délais frustratoires. Délai de grace. Délai de l'ordonnance. Délai péremptoire. IV. 775. *b.* *Voyez* DEMEURE.

Délai, terme de l'échéance dans les délais d'ordonnance & dans les délais de coutume. V. 244. *b.* Du délai pour délibérer. IV. 782. *b.* 783. *a.* Exception qui tend à obtenir quelque délai. VI. 219. *a.* Délai pour le paiement des lettres de change. XVII. 521. *a.*

DÉLAISSEMENT, (*Jurispr.*) cinq sortes de délaissemens de biens, distingués par les jurisconsultes. IV. 775. *b.*

Délaissement. Différence entre le délaissement & le déguerpissement, IV. 768. *b.* & la désertion d'héritage. 882. *a.* Différence entre le délaissement par hypotheque & le désistement d'héritage. 886. *b.*

DÉLAISSEMENT par hypotheque. Il differe du désistement. En quoi il differe aussi du déguerpissement. Ce délaissement avoit lieu chez les Romains. Comment ils le pratiquoient. Le détenteur d'un héritage qui est poursuivi hypothécairement, n'a pas besoin de déguerpir l'héritage, il lui suffit d'en faire le délaissement. En quel cas il n'est pas de l'intérêt du détenteur de faire le délaissement au créancier. Quel est celui où il est plus à propos qu'il le fasse. Effet de ce délaissement. IV. 776. *a.* Il est indifférent pour le délaissement qui se fait par rapport à des rentes constituées, qu'elles aient été créées avec assignat ou non. Celui qui délaisse, demeure toujours propriétaire jusqu'à la vente par décret. On ne peut poursuivre la vente de l'héritage sur celui qui en fait le délaissement. Les charges imposées sur l'héritage par le détenteur, demeurent en leur force jusqu'à la vente. Le détenteur peut former opposition pour les hypotheques, servitudes, *&c.* qu'il avoit à prendre sur cet héritage, avant de l'avoir acquis. Le détenteur a son recours contre son vendeur, tant pour la restitution du prix, que pour ses dommages & intérêts. Avantages qu'il a en ce point. Ce que le détenteur doit observer pour avoir ce recours contre son vendeur. *Ibid.* *b.* Le délaissement n'opere point seul de mutation de propriétaire, & ne produit point de droits seigneuriaux. L'acquéreur qui a fait des améliorations en l'héritage, ne peut se dispenser pour cela de le délaisser, s'il ne veut pas reconnoître & payer les dettes. *Ibid.* 777. *a.*

DÉLAISSEMENT, *délaisser*, *abandonner*, (*Comm. maritime*) termes usités par rapport aux assurances. En quoi consiste le délaissement. Ce qui regarde le délaissement se trouve réglé par l'ordonnance de la marine, 1681. Disposition de cette partie de l'ordonnance. IV. 777. *a.*

DÉLAL, (*Comm.*) nom que les Persans donnent à ceux qui agissent pour eux dans l'achat & la vente des marchandises. IV. 777. *b.* *Voyez* COURTIER.

DÉLASSER. Bains propres à délasser. IX. 299. *b.*

DÉLATEURS. (*Hist. anc.*) Pourquoi quelques empereurs les favoriserent. Maux que firent les délateurs dans Rome. Salaire qu'ils recevoient. Châtimens que leur infligea Antoine le pieux. IV. 777. *b.* Voyez *Accusation secrete.*

Délateurs qu'on appelloit *quadruplatores.* XIII. 748. *a.*

DÉLATEURS. (*Jurisp.*) Rapports & différences entre les

délateurs & les dénonciateurs (*Voyez* DÉNONCIATEUR). Au parlement de Provence, on les appelle *instigateurs*. On distingue dans notre usage les délateurs & dénonciateurs d'avec les accusateurs. IV. 777. *b*. Les plus fameux délateurs connus dans l'histoire, sont ceux qui se rendoient dénonciateurs du crime de leze-majesté. Différentes manieres dont leur conduite a été envisagée. En France, les délateurs sont regardés peu favorablement ; ils sont néanmoins autorisés. Deux sortes de dénonciateurs parmi nous, les uns volontaires, les autres forcés. *Ibid*. 778. *a*. Quelles sont les personnes qui ne sont pas obligées d'en dénoncer d'autres. Quelles sont celles qui ne le peuvent. Comment les dénonciations doivent être écrites. Peine infligée aux faux dénonciateurs. Si le dénonciateur se désiste, il peut être poursui par l'accusé. En quel cas les dénonciateurs doivent être nommés à l'accusé. Quoique le registre du ministere ne fit pas mention du dénonciateur, l'accusé peut être admis à en faire preuve, tant par titres que par témoins. Autorités & ouvrages à consulter. *Ibid*. *b*.

DÉLAYANT, (*Thérapeut. Mat. médic.*) nom que les humoristes ont donné à une classe de remedes altérans. Les solidistes les ont appellés *émolliens* & *relâchans*. L'eau & les boissons aqueuses sont les vrais délayans. Substances qui peuvent être mêlées à l'eau sans altérer sa vertu délayante. La théorie moderne a prétendu que ces substances étoient essentielles à l'effet de délayer. Les délayans sont indiqués dans presque toutes les maladies aiguës. Quelles sont les maladies chroniques où ils sont employés. Incommodités dans lesquelles leur usage est regardé comme salutaire. Le bain est un grand délayant ou relâchant. IV. 779. *a*.

Délayant apozeme. I. 541. *b*.

DÉLECTATION *victorieuse*. (*Théol.*) Ce que Jansénius entend par-là. Délectation céleste & délectation terrestre, selon Jansénius. IV. 779. *a*. Leurs effets dans la volonté. En quels sens la premiere peut être victorieuse. Jansénius se déclare pour la délectation victorieuse *relativement*. Le cœur humain, dans son systême, est comme une balance, dont les bassins montent & descendent selon les poids dont ils sont chargés. *Ibid*. *b*.

DÉLÉGATION, (*Jurisp.*) acte par lequel quelqu'un substitue un autre en sa place. Deux sortes de délégations. 1°. Celle qui est faite par un officier public. Tous officiers avoient à Rome la liberté de déléguer à d'autres personnes tout ce qui dépendoit de leur office. IV. 779. *b*. Les fonctions de justice pouvoient être déléguées par les magistrats à des personnes publiques ou privées. Autorité du délégué général, celle du subdélégué. Devant qui étoit relevé l'appel du délégué général. Jusqu'où pouvoit s'étendre le pouvoir du délégué général. Le magistrat ne pouvoit déléguer le pouvoir appellé *mixtum imperium*. Pourquoi les magistrats eurent la liberté sous la république de commettre d'autres personnes en leur place. Sous les empereurs, cette liberté ayant été resserrée, on ne trouve dans le code aucune loi qui autorise le magistrat à faire une délégation générale. *Ibid*. 780. *a*. Usages pratiqués autrefois en France par rapport aux délégations. Les juges ne peuvent plus faire de délégation générale. Quels sont les cas où les délégations particulieres peuvent avoir lieu. Délégations faites autrefois par les procureurs généraux du roi dans les parlemens, & par ceux des bailliages & sénéchaussées. Les commissaires départis par le roi dans les provinces sont considérés comme délégués généraux. Autres especes de délégations données par plusieurs autres officiers. Comment finit la délégation ou subdélégation. Loix à consulter. *Ibid*. *b*.

Délégation d'un débiteur, lorsque celui-ci autorise son créancier à prendre le paiement de son dû sur une autre personne. IV. 780. *b*. Ce qui est requis pour une délégation valable. Quand la délégation n'est point acceptée par le débiteur délégué, ce n'est qu'un simple mandement que le délégué peut refuser d'accepter. La délégation acceptée par le créancier tient lieu du paiement pour le premier débiteur. Obligation du débiteur délégué qui a consenti. Différence entre le transport & la délégation. De l'usage des délégations dans les contrats de vente. Loix à consulter. *Ibid*. 781. *a*. *Voyez* TRANSPORT.

DÉLÉGUÉ, *juge*. IX. 12. *a*. Jurisdiction déléguée. 74. *b*. 75. *a*. Des délégués chez les Romains. 503. *a*, *b*.

DÉLESTAGE. (*Marine*) Disposition de l'ordonnance de la marine, 1681, sur cette matiere. IV. 781. *a*. Délestage, vieux lest qu'on tire du bâtiment & qu'on jette. *Ibid*. *b*.

DELHI, *ou* DELI, *ou* DEHLI. (*Géogr.*) Observation sur cette ville de l'Indoustan. *Suppl*. II. 689. *b*.

Delhi. Prise de cette ville par Kouli-Kan. XII. 419. *b*.

DELIAQUE, *problême*. XIII. 402. *a*.

DÉLIBÉRATIF. (*Bell. lettr.*) en quoi consiste le genre délibératif. Il étoit fort en usage chez les Grecs & les Romains. Conseils où il a encore lieu. Ce que doit faire l'orateur pour porter les hommes à une entreprise. La citation des exemples est particuliérement nécessaire dans ce genre. Quelle est la regle qui lui convient. IV. 781. *b*. L'usage des passions entre aussi dans ce genre. Ce que doit faire l'orateur pour dissuader. *Ibid*. 582. *a*.

Délibératif, genre. VII. 595. *b*. XI. 550. *a*.

DÉLIBÉRATIF, (*Hist.*) droit délibératif. A quel âge les juges dans les parlemens & autres cours ont voix délibérative. Dans les conciles les évêques seuls ont voix délibérative. IV. 782. *a*.

Délibérative, voix. XVII. 438. *a*.

DÉLIBÉRATION. (*Jurisp.*) Les ordonnances se délibéroient autrefois en parlement. Deux significations du mot *délibération*. Ce qui est requis pour qu'une délibération soit valable. Par qui peuvent être formées les délibérations capitulaires. Des délibérations qui se forment dans les assemblees de créanciers. IV. 782. *a*.

Délibération, mouvement de l'ame qui délibere. VIII. 668. *a*.

DÉLIBÉRÉ, ce qui a été résolu. Jugement préparatoire appellé en audience *un délibéré*. IV. 782. *a*. Jugement définitif appellé aussi *délibéré*. Objet des délibérés. Ils se jugent en l'état qu'ils se trouvent. Le délibéré se juge quelquefois sur le champ. Quelquefois on le remet à un autre jour. Lorsqu'une partie forme quelque nouvelle demande depuis le délibéré, il faut la porter à l'audience. Délibéré sur pieces vues. Des délibérés à la cour des aides. Délibéré sur le registre. Ce qu'ordonna sur ces délibérés un arrêt de la cour des aides. 1683. *Ibid*. *b*.

DÉLIBÉRER. (*Jurisp.*) Un héritier a le droit de délibérer. Cette faculté de délibérer tire son origine du droit romain. Un esclave institué héritier n'avoit point délai pour délibérer. IV. 782. *b*. Du délai pour délibérer parmi les Romains. Disposition des loix du code sur ce sujet. Ce que porte l'ordonnance de 1667, *tit. vij*. sur le droit de délibérer en matiere de succession. *Ibid*. 783. *a*.

DÉLIBÉRER. (*Maneg.*) Délibérer un cheval. IV. 783. *b*.

DÉLICAT. Ouvrage délicat, fragile. Ouvrage dont le travail est délicat. Pensée délicate. Table délicatement servie. Faire entre les objets des distinctions délicates. IV. 783. *b*.

DÉLICAT, DÉLIÉ. (*Synon.*) IV. 784. *a*.

Délicat en peinture. IV. 783. *b*.

DÉLICAT. (*Médec.*) Personnes délicates qu'on ne peut toucher sans leur causer une échymose. V. 267. *b*. Mauvaise santé des enfans élevés trop délicatement. 660. *a*. Les passions & l'imagination ont beaucoup de force sur les personnes délicates. VI. 122. *a*. Régime des personnes délicates. XIV. 13. *a*.

DÉLICATESSE. (*Moral. Bell. lett.*) A la sagacité de l'esprit appartient la finesse ; à la sagacité de l'ame appartient la délicatesse de sentiment & de l'expression. Comment la délicatesse de l'expression doit imiter celle du sentiment. Comment elle doit ménager la pudeur dans les aveux qui lui échappent, la sensibilité dans les reproches qu'elle fait, *Suppl*. II. 690. *a*. & la modestie dans les éloges qu'elle donne. Délicatesse de l'expression qui consiste de la part de l'écrivain à exercer la sagacité du sentiment du lecteur. La délicatesse est toujours bien reçue à la place de la finesse ; mais la finesse à la place de la délicatesse manque de naturel & refroidit le style. *Ibid*. *b*.

Délicatesse. Différence entre délicatesse & finesse dans les écrits & la conversation. VI. 816. *a*. Gens qui ont le goût délicat. VII. 765. *b*. Si la délicatesse est jointe à beaucoup de sensibilité, elle ressemble plus à la sagacité qu'à la finesse. VI. 816. *b*. Délicatesse dans les sentimens, essentielle à l'églogue. V. 428. *b*. Traits de délicatesse exprimés sous la forme de l'antithese. *Suppl*. I. 464. *b*. Fausse delicatesse. XVII. 769. *a*.

DÉLICE, PLAISIR, VOLUPTÉ. (*Synon.*) XII. 689. *a*.

DÉLICIEUX, terme propre à l'organe du goût. Séjour délicieux. Odeurs délicieuses. IV. 783. *b*. Quel est celui qui a connu le charme d'un repas délicieux. Tableau de l'état d'un tel homme. *Ibid*. 784. *a*.

DÉLIÉ ; il se dit au simple de tout ce qui a très-peu d'épaisseur relativement à sa longueur. Et au figuré d'un esprit propre aux affaires épineuses, *&c*. Discours délié. Différence entre délicat & délié. Il seroit à souhaiter que quelqu'un à qui la langue fût bien connue, s'occupât à marquer avec exactitude les nuances qui distinguent ces sortes d'expressions. IV. 784. *a*.

DÉLIÉ. (*Ecriture*) IV. 784. *a*.

DÉLIES, (*Mythol.*) fête en l'honneur d'Apollon. IV. 784. *a*. Ambassade que les Athéniens envoyoient en ce tems à Délos. Tout le tems qu'elle duroit s'appelloit les délies. Pendant ces jours-là, on n'exécutoit aucun criminel. En quel tems & à quelle occasion les Athéniens instituerent les délies. Long-tems avant ce tems-là, les Ioniens faisoient des especes de délies. *Ibid*. *b*.

DÉLIAQUE. (*Hist. anc.*) Les déliaques engraissoient la volaille, vendoient les œufs, *&c*. Pourquoi ils furent appellés déliaques. Problême déliaque. IV. 784. *b*.

DELILERS, (*Hist. mod.*) hussards Turcs, qu'on tire de la Servie, de la Bulgarie, de la Croatie. Détails sur ces

ſoldats. IV. 784. *b.* Pourquoi ils ont été nommes *délilers*, *fous*, *inſenſés*. Leur habit militaire, leurs chevaux. Les bachas, béglerbeys, *&c.* ont en guerre des delilers à leur ſolde. *Ibid.* 785. *a.*

DELIQUIUM, (*Chym.*) machines pour laiſſer tomber les ſels en deliquium, vol. III des pl. article *Chymie*, pl. 12.

DELIRE, (*Médec.*) étymologie de ce mot. La cauſe du délire n'eſt que dans la diſpoſition des organes. Selon que les vibrations de la fibre médullaire du cerveau, ſont d'accord entr'elles ou ne le ſont pas, l'ame qui eſt affectée d'une maniere ſemblable ou diſſemblable par les idées, les unit ou les ſépare, & après en avoir jugé, elle s'y attache plus ou moins fortement, ſelon que cette conſonance ou diſſonance eſt plus ou moins grande, à proportion de la longueur, de la groſſeur & de la tenſion de la fibre. IV. 785. *a.* Cauſes prochaines de la phrénéſie, de la manie, de la mélancolie, de la démonomanie, de la léthargie, de la ſtupidité. Deux ſortes principales de délires, le délire univerſel, & le particulier. Différens degrés de délire. Ce qui ſe paſſe dans un homme atteint d'un léger délire; ce qui ſe paſſe dans un malade attaqué d'un fort délire. Pourquoi un homme en délire ſe perſuade que les idées qui l'occupent ſont vraies. *Ibid.* *b.* Pourquoi le délire eſt accompagné quelquefois de mouvemens furieux : deſcription de cet état. Délires qui n'entrainent aucun mouvement violent : comment Hippocrate les décrit. Ces délires obſcurs ſont de très-mauvais augure. Délires qui repréſentent des choſes qu'on n'a jamais vues, ni imaginées. Pronoſtic qu'en tire Hippocrate. On peut réduire les différens genres de délires à trois. *Ibid.* 786. *a.* Des ſuites de ces délires. Quels ſont ceux qu'Hippocrate eſtime les moins dangereux, & ceux qu'il regarde comme très-funeſtes. Recherches ſur les cauſes du delire. Tout ce qui peut empêcher le cours libre des fluides dans les petits vaiſſeaux de la ſubſtance médullaire du cerveau, peut produire le délire. Le délire ſurvient auſſi par la ſeule agitation des humeurs mues avec trop de viteſſe pendant l'accès de la fievre ; *&c.* Il peut donc être produit par toutes les cauſes de l'obſtruction & de l'inflammation. Les cauſes dont il vient d'être fait mention, ont leur ſiege dans le cerveau même. *Ibid.* *b.* Mais il eſt conſtant que l'organe des ſenſations peut être affecté par le vice de différentes parties du corps, même des plus éloignées. Le délire, comme ſymptôme de fievre, eſt occaſionné par la matiere morbifique qui a ſon ſiege dans la région épigaſtrique. Il importe de connoitre les moindres principes de ce délire. Comparaiſon ingénieuſe dont Galien uſe à ce propos. *Ibid.* 787. *a.* Différens ſymptômes qui annoncent le délire, ſelon Hippocrate. *Prognoſtics.* Les délires qui donnent quelque relâche ſont les moins mauvais. Aucun délire n'eſt regardé comme un ſigne de ſécurité, ni comme un ſigne de mort. Quelquefois s'il ſurvient un délire ſubit dans les ſymptômes les plus violens, c'eſt un ſigne d'hémorragie ou de criſe. Comment le délire ſe termine quelquefois. C'eſt un très-bon ſigne lorſque le délire eſt calmé par le ſommeil. *Ibid.* *b.* Délires de très-mauvais augure. Divers accidens, qui joints au délire, le rendent funeſte. *De la curation.* *Ibid.* 788. *a.* *Voyez* LA CURATION DU DÉLIRE, dans Van-Swieten.

Delire. Fureur dans le délire. VII. 377. *a*, *b.* Délire érotique. V. 909. *a*, *b.* Délire dans lequel on ſe croit changé en chat, VII. 434. *a.* en loup, IX. 771. *b.* Singulier délire cauſé par la racine d'une plante, appellée pavot jaune cornu. XII. 205. *a.* Mouvemens de délire dans les maladies aigues, appellés *tilmoi* par Hippocrate. XVI. 332. *a*, *b.*

DELIT, (*Juriſpr.*) quelquefois ce terme eſt employé pour ſignifier toutes ſortes de crimes. Plus ordinairement il n'eſt employé qu'à exprimer les crimes légers. Principes généraux en matiere de délits. Tous les délits ſont perſonnels. Examen de cette maxime, que le délit de l'un ne nuit point aux autres : exceptions. Les délits ſont publics ou privés. Perſonne ne doit profiter de ſon délit. Circonſtances qui rendent le délit plus ou moins grave. IV. 788. *b.* Les délits ne doivent point demeurer impunis. La peine doit leur être proportionnée. Les particuliers n'en peuvent pourſuivre la peine. Il n'y a point de compenſation en matiere de délits : comment cette maxime doit s'entendre. Excuſes inadmiſſibles dans les cas de délit. Délits dont l'action eſt annale. Délits dont la peine ſe preſcrivoit par dix ans, & aujourd'hui par vingt ans. Comment s'éteint la pourſuite du délit. *Ibid.* 789. *a.*

Délit, *crime*, *forfait*, *faute*, *péché*; différences entre ces mots. IV. 466. *b.* Différence entre crime, délit & malefice. 468. *a.* Quatre manieres dont les crimes & les délits peuvent ſe commettre. *Ibid.* Diſtinction entre les crimes capitaux & les délits. 469. *a.* Corps de délit. IV. 267. *a.* Délit d'epingles. V. 807. *b.* Juge du délit. IX. 12. *a.*

Délit d'animaux. Comment ce délit ſe réparoit chez les Romains : comment il ſe répare parmi nous. IV. 799. *a.*

Delit capital. *Délit* commis ou commun. IV. 789. *a.*

Delit commun, oppoſé à délit privilégié, termes uſités lorſqu'il s'agit de délits commis par les eccléſiaſtiques. A qui appartient la connoiſſance des uns & des autres. IV. 789. *a.* Origine de la diſtinction du delit commun & du cas privilegié. Ce qu'on appelloit chez les Romains délits communs, & délits propres à une certaine profeſſion. On remonte ici aux premiers ſiecles de l'égliſe pour montrer de quelles cauſes, les juges d'égliſe, ont connu ſelon les différens tems. Conſtantin fut le premier qui fit un réglement entre les officiers eccléſiaſtiques & les ſéculiers. Jugement d'Athanaſe dans lequel fut obſervée la diſtinction des délits communs d'avec les délits eccléſiaſtiques. Le même ordre obſervé ſous les empereurs Conſtans & Conſtantius, à l'occaſion d'Etienne, évêque d'Antioche. *Ibid.* *b.* Exception accordée en faveur des évêques, & révoquée enſuite par les empereurs Valens, Gratien, & Valentinien. Suite de l'état de la juriſdiction eccléſiaſtique pour les matieres criminelles juſqu'au tems de Juſtinien. Cet empereur diſtingua expreſſément les delits civils des délits eccléſiaſtiques. Quels devoient être les juges de ces différens délits. Changement que Juſtinien fit enſuite à cet ordre. Autrefois en France les eccléſiaſtiques ne reconnoiſſoient point la juriſdiction ſéculiere pour les matieres criminelles. Exemples qui le prouvent. *Ibid.* 790. *a.* Capitulaires qui favoriſent cet uſage. Ordonnance de Philippe III, qui y apporta quelque changement. Ce n'étoit que par déférence pour les évêques qu'on en uſoit ainſi, car la diſtinction des délits civils & des délits eccléſiaſtiques étoit connue dans le royaume. Bientôt après les gens d'égliſe commencerent à reconnoitre l'autorité des juges ſéculiers pour les délits graves. Ces délits graves furent appellés très-improprement *delits privilégiés*. Un tel exercice de la juriſdiction ſéculiere eſt un droit commun à toutes les nations chrétiennes. En Eſpagne les eccléſiaſtiques ne pouvoient jamais être pourſuivis que devant les juges d'égliſe : diſtinction qui fut enſuite admiſe par rapport aux crimes graves. La même choſe arrivée en Angleterre. *Ibid.* *b.* La coutume de Flandres conforme à ce dernier uſage. Quels ſont les délits qu'on met dans la claſſe de ceux qu'on appelle *privilégiés*, ſelon l'expreſſion commune. Quels ſont les délits communs. Délits purement eccléſiaſtiques. En quels cas le juge royal peut en connoitre. En quels cas un eccléſiaſtique eſt juſticiable du juge d'égliſe & du juge royal. Les juges des ſeigneurs ne peuvent connoitre d'aucun délit commis par des eccléſiaſtiques. Comment on procédoit ſuivant l'ordonnance de Moulins, en cas de délit commun & privilégié. Ce qui a été ordonné depuis ſur ce ſujet par l'édit de Melun. *Ibid.* 791. *a.* Forme de cette procédure réglée par deux déclarations de 1682 & 1685 & par l'édit de 1695. Ce qu'ordonne à cet égard une déclaration de 1711. Peines que le juge d'égliſe peut infliger pour le délit commun. Loix & auteurs à conſulter. *Ibid.* *b.*

Delit commun, décret du ſecond concile de Carthage ſur le tribunal qui pourroit juger un évêque, un prêtre ou un diacre. IV. 758. *a.*

DELIT eccléſiaſtique. *Délit* (*flagrant*) *Délit* grave. *Délit* imparfait. *Délit* léger. *Délit* militaire. IV. 791. *b.* *Délit* monachal, perſonnel, privé, privilégié. *Délit*, (*quaſi*) obligation de réparer le dommage cauſé par le *quaſi-délit*. Quels ſont les cas que les loix romaines mettent au nombre des *quaſi-délits*. *Ibid.* 792. *a.*

DELIT ou ſimplement *lit*, (*Coupe des pierres*) ce qu'on entend par *poſer en lit*. Pierres ſi compactes qu'elles n'ont ni lit ni délit. Ce qu'on doit obſerver en les poſant. IV. 792. *a.*

DÉLIT, *bois de*, (*Comm.*) IV. 792. *a.*

DELITESCENCE, (*Chir.*) retour ſubit de la matiere d'un apoſtême dans les vaiſſeaux. En quels cas elle eſt avantageuſe ; en quels cas elle eſt a craindre. IV. 792. *a.* Cauſes de la délitescence. Comment on peut la prévenir. Symptômes qui l'annoncent. Symptômes auxquels on reconnoit que la matiere s'eſt dépoſée dans le cerveau, dans la poitrine, & dans le foie. *Ibid.* *b.*

Deliteſcence. III. 867. *b.* Réſolution des inflammations par déliteſcence. VIII. 716. *b.*

DELITSCH, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans l'électorat de Saxe. Sa deſcription. Son commerce. *Suppl.* II. 690. *b.*

DELIVRANCE. (*Juriſpr.*) Délivrance de legs : diverſes obſervations ſur ce ſujet. IV. 792. *b.*

Delivrance, action de livrer, *voyez* TRADITION.

Délivrance des namps ; terme uſité en Normandie. Ce que porte ce titre dans la coutume de cette province. IV. 792. *b.*

Delivrance tranchée, terme uſité dans la Bourgogne. IV. 792. *b.*

Delivrance, à la monnoie. Faire une délivrance. IV. 792. *b.*

DELIVRANCE, (*Hiſt. anc.*) fêtes qu'on célébroit pour quelque délivrance. XV. 384. *a.*

DÉLIVRER, *affranchir* : différence entre ces mots. IV. 792. *b.*

DELOS, (*Géogr. & Hiſt. anc.*) elle appartient aux Turcs &

& on l'appelle maintenant *Sdile*. Usage qu'on fait des belles ruines qui s'y trouvent. Ce que la possession de cette isle coûte aux habitans de Myconé. Comparaison de ce qu'elle fut avec ce qu'elle est. IV. 793. *a.*

Délos, son premier nom. *Suppl.* IV. 191. *a.* Merveilles racontées par les poëtes sur cette isle. VIII. 923. *a.* Nom de Pyrpile donné à Délos. XIII. 606. *b.* Isle voisine de celle de Délos qui servoit de cimetiere aux habitans de celle-ci. XVI. 249. *a.* Fêtes célébrées à Délos en l'honneur d'Apollon. IV. 784. *a*, *b.* Musiciens sacrés & pompe que les villes grecques envoyoient chaque année à Délos. XIV. 249. *a.* Ordre & magnificence que Nicias établit dans cette solemnité. XVI. 253. *a.*

DELOS, (*Jean*) seigneur de Heinsbergues, duc de Bouillon. *Suppl.* II. 36. *b.*

DELPHES, (*Géogr. anc. Hist.*) état présent de cette ville. Les Grecs croyoient que Delphes étoit le milieu de la terre. Description de Delphes ancienne, sa grandeur, sa situation. IV. 793. *a.* Magnificence de cette ville. Effet des échos parmi les rochers qui l'entouroient. Médailles de Delphes. Auteurs à consulter. *Ibid. b.*

Delphes, ville de, avantage de sa situation pour les oracles. XI. 534. *a.* Quartier de la ville appellé *Lycorée*. IX. 774. *a.* Sybille de *Delphes*. XIII. 631. *b.* XV. 157. *a.* L'ancienne Delphes nommée aujourd'hui *Amphisa*. XIV. 577. *a.*

DELPHES, (*temple de*) premier temple rustique d'Apollon à Delphes. Construction du second temple après que le premier eût été détruit. Celle du troisieme qui fut fait d'airain. IV. 793. *b.* Celle du quatrieme & du cinquieme. Offrandes dont les divers temples de Delphes furent successivement enrichis. Dès le tems de Xerxès on faisoit monter les trésors de Delphes aussi haut que ceux de ce souverain des Perses. Divers pillages auxquels ces trésors furent exposés. *Ibid.* 794. *a.* On en compte sept, dont le dernier fut celui que ce temple essuya de la part de Néron. Ministres destinés à desservir ce temple. A l'entrée du sanctuaire habitoit le gardien de l'or d'Apollon. Prophetes qui accompagnoient la pythie. En sortant du sanctuaire se trouvoient les femmes consacrées au service du dieu. Autres prêtresses occupées à la garde du feu sacré. Autres personnes destinées à servir ce temple. *Ibid. b.*

DELPHES, (*Temple de*) observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 691. *b.*

DELPHES, (*Oracle de*) son antiquité. IV. 794. *b.* Comment se fit la découverte de l'oracle de Delphes, au rapport de Diodore de Sicile, de Strabon, de Pausanias, *&c.* Durée de cet oracle jusqu'au tems où les Thraces pillerent le dernier temple vers l'an 670 de la fondation de Rome. Célébrité de cet oracle. Zele des habitans de Delphes à lui procurer des consultations. Parmi ses ministres se distinguoient les prophetes & les poëtes. Situation de l'antre d'où sortoient les oracles. Les prophetes recevoient les paroles de la pythie. Comment elle les prononçoit. Eclat que cet oracle donna à la ville de Delphes. Sacrifices par lesquels il falloit engager l'oracle à parler. Auteurs à consulter sur cet oracle. *Ibid.* 795. *a.*

Delphes, temple & oracle de, statue d'Apollon dans ce temple, connue sous le nom d'Apollon Sitalcas. XV. 230. *b.* Ce temple possédoit un chef-d'œuvre de Phidias & des richesses immenses. XVI. 70. *a.* Trépiés du temple. 594. *b.* 595. *a.* Feu sacré. VI. 638. *a.* De l'oracle de Delphes. *Suppl.* I. 489. *a*, *b.* Cet oracle appartint à différentes divinités. XVI. 179. *b.* Observations sur la pythie. XIII. 631. *a*, *b.* Palpitation que les prêtres exigeoient de la victime avant que d'installer la pythie sur le trépié. VIII. 314. *a.* Observations sur ces prêtres. *Ibid.* Comment ils avoient su lier les habitans à leurs intérêts. XI. 534. *b.* Ministres du temple appellés *périégetes*. XII. 357. *b.* Autre dit *chrysophulax*. XVII. 657. *a*, *b.* Fête de l'apparition d'Apollon à Delphes. XVI. 252. *a.* Fêtes nommées *hebdomées* qui s'y célébroient. VIII. 75. *b.* Sacrificateurs athéniens qui alloient de tems en tems sacrifier à Delphes. XVI. 252. *b.* Imprécation contre les Cyrrhéens & les Acragallides qui en avoient profané le temple. VIII. 604. *b.* Le temple pillé dans le tems de la guerre sacrée. XII. 522. *a.*

DELPHINAL, *Scel.* XIV. 750. *a.*

DELPHINIES, (*Hist. anc.*) fêtes en l'honneur d'Apollon *Delphinius*. Pourquoi il avoit reçu ce surnom. IV. 795. *b.*

DELPHINIUM, (*Hist. anc.*) une des cours de judicature des Athéniens. Objet de cette cour. Son institution. Origine du nom *Delphinium*. IV. 795. *b.*

DELPHINIUM, (*Botan.*) espece de ce genre appellée *staphisaigre*. XV. 492. *b.*

DELTA, (*Géogr.*) partie de la basse-Egypte. Bras du Nil qui forment le Delta. Son étendue. *Suppl.* II. 691. *a.*

DELTA, (*Géogr.*) partie d'Egypte : comment le Delta a été formé. X. 360. *a.* Temple d'Isis dans le Delta. XVI. 73. *b.*

DELTOIDE, (*Anatom.*) muscle triangulaire de l'épaule. Origine de son nom. Description de ce muscle. IV. 795. *b.*

DELUBRUM, signification de ce mot. XVI. 65. *b.* 89. *b.*

DELUGE. (*Hist. sacr. & prof.*) Déluge de Deucalion. Temple que Deucalion bâtit à Jupiter *phryxius* qui l'avoit sauvé du déluge. Fêtes que Deucalion établit en l'honneur de ceux qui avoient péri dans l'inondation. Tems où l'on a fixé l'époque de ce déluge. Déluge d'Ogyges ; incertitude de l'époque de cet événement. IV. 795. *b.* Autres déluges dont parlent les historiens. Inondations des Pays-Bas dans nos siecles modernes. Déluge universel, ou de Noé. Tems où les chronologistes en fixent l'époque. Les points principalement contestés sur ce déluge regardent son étendue, sa cause, ses effets.

I. *De son étendue.* Raisons qu'alleguent ceux qui ne l'ont cru que partiel. Pourquoi nous devons croire qu'il fut universel : raisons tirées de l'écriture même. *Ibid.* 796. *a.* Traditions presque universelles qui en ont été conservées. Tous les déluges particuliers dont parlent les historiens rentrent dans le récit & dans l'époque de celui de la Genese. *Ibid. b.* Cependant ce systême a été combattu par les chronologistes, dont il dérange les époques. Et d'ailleurs on peut juger par les anecdotes particulieres à différentes contrées, qu'en chacune d'elles, il est resté quelques-uns des anciens témoins, qui après être échappés, ont transmis à leur postérité ce qui étoit arrivé en leur pays. Ce que les Thessaliens & les Béotiens disoient des effets de leurs déluges sur leurs contrées, confirmé par des observations. Ravages du Pont-Euxin par son dégorgement dans l'Archipel, examinés par M. de Tournefort. Quoique ces déluges nationaux semblent contraires à l'universalité de celui dont parle Moïse, il n'est pas difficile cependant de les ramener tous à cette grande & unique époque. *Ibid.* 797. *a.* Les dispositions qui se voient dans le détroit de Constantinople, dans les vallées du Penée & du Colpias, s'observent également dans le cours de toutes les vallées de la terre, elles ont donc la même origine, elles sont donc les monumens du même fait, il est donc constant que le fait a été universel. Objections ; 1°. les angles alternatifs & correspondans des vallées paroissent ne pouvoir être l'effet que d'un long sejour des mers, 2°. il faut qu'il soit resté des témoins du déluge en differentes contrées de la terre, puisque les anecdotes physiques sur cet événement ont été conservées en plusieurs contrées particulieres. *Ibid. b.* La réponse à la premiere objection se trouvera dans le troisieme article sur les effets du déluge. Réponse à la seconde. Solution de la difficulté élevée sur la différence entre les dates de ces déluges. Autre preuve de l'universalité du déluge, cette multitude étonnante de corps marins répandus sur la surface & dans l'intérieur de la terre. *Ibid.* 798. *a.* On a opposé à cette preuve l'antiquité des pyramides d'Egypte, dans les pierres desquelles on a trouvé des coquilles décomposées. Et d'ailleurs, si ce sont les torrens du déluge, qui ont creusé en serpentant tous ces profonds sillons que nous nommons *vallées*, ce ne peut être ces mêmes torrens qui y aient apporté les corps marins, puisque ces corps se trouvent dans ce qui nous reste de la masse des anciens terreins tranchés. Quoi qu'il en soit, il n'en résulte rien de défavorable au déluge, puisqu'une seule de ces preuves suffit pour montrer physiquement les traces de son universalité.

II. *Cause physique du déluge.* Moïse en établit deux, les sources du grand abysme, & les cataractes du ciel. *Ibid. b.* Burnet prouve qu'il n'auroit pas fallu moins de huit océans pour submerger la terre. Pour résoudre cette difficulté, plusieurs adoptent le systême de Descartes sur la formation de la terre : quel est ce systême. Causes du déluge selon Burnet : inclinaison que cette révolution donna à l'axe de la terre. La théorie de Burnet combattue par l'écriture sainte. Anecdote du déluge à laquelle on a fait peu d'attention ; signification du nom de *Deucalion*. Moyen qu'ont imaginé d'autres auteurs pour faire sortir les eaux du grand abysme. Hypothese ingénieuse de Whiston. *Ibid.* 799. *a.* Remarque sur cette terreur universelle que cause l'apparition d'une comete. *Ibid. b.* Ce qui a rendu difficile le problême dont il s'agit ici ; c'est que les naturalistes ont pris avec trop d'étendue ce que dit la Genese des 15 coudées d'élévation dont les eaux du déluge surpasserent les plus hautes montagnes. Flexibilité des couches continues de la terre dont l'auteur d'une mappe-monde nouvelle vient d'expliquer les phénomenes & les effets dans les grandes révolutions, & par laquelle il est plus aisé d'expliquer aussi cette excessive élévation des eaux du déluge, sans recourir à d'autres eaux que celles de notre globe.

III. *Des effets du déluge.* Les savans se sont long-tems accordés à regarder la dispersion des corps marins comme un des effets de ce grand événement. Opinion de ceux qui suivent le systême de Descartes. *Ibid.* 800. *a.* Fluidité de la terre dans son origine, selon eux. Formations de couches en différens tems. Objection contre le systême de la fluidité de la terre. Sentiment de Scheuchzer pour expliquer la rentrée des eaux dans leurs réservoirs souterreins & l'inclinai-

ſon des couches concentriques dans les montagnes. Effets du deluge ſelon Woodward, par leſquels il prétend expliquer les ſingularités qu'on obſerve ſur la ſurface & dans les premieres couches de notre globe. *Ibid. b.* Obſervations ſur cette hypotheſe. Cette opinion & autres ſemblables ſeront abandonnées, ſi ceux qui prétendent que nos contrées, préſentement habitées, ont été très-long-tems couvertes par les eaux de la mer, continuent à faire autant de partiſans qu'ils en ont fait aujourd'hui. M. D. L. P. eſt un des premiers, qui ait attribué la cauſe du déluge à de violens tremblemens de terre, & avancé que cette terre que nous habitons étoit le fond de la mer qui exiſtoit avant le déluge. Avantage d'un tel ſyſtême qui s'accorde avec les obſervations ſans heurter l'écriture. *Ibid.* 801. *a.* Objection contre ce ſyſtème : ceux qui l'adoptent ſont forcés de convenir que les régions du Tigre & de l'Euphrate n'ont point été compriſes dans cette terrible ſubmerſion, & qu'elles ſeules en ont été exceptées, parmi toutes celles de l'ancien monde. Sur ce principe, ces régions ne devoient point contenir de foſſiles marins, comme tout le reſte de la nouvelle terre que nous habitons, cependant nous ſavons qu'elles ſont remplies comme les nôtres de productions marines qui ſont étrangeres à leur état préſent. L'uniformité, & la généralité des traditions, & les obſervations des grands eſcarpemens & des angles alternatifs de nos vallées, ſont des preuves hiſtoriques & phyſiques qui nous reſteront toujours du déluge & de ſon univerſalité. *Ibid. b.* Pluſieurs obſervateurs ayant remarqué que toutes les chaînes des montagnes forment des angles alternatifs & qui ſe correſpondent, on en a conclu que leurs vallées étoient les anciens lits des courans des mers, qui ont couvert nos continens. Mais ſi le fond des mers s'eſt autrefois élevé au-deſſus des eaux qui les couvroient, les anciennes directions des courans auront été altérées & changées ; ce qui doit former quelque doute ſur le ſyſtême dominant de l'origine des angles alternatifs. Les ſinuoſités de nos vallées qui les forment, ont dans tout leur cours trop de rapports avec la poſition de nos ſommets & l'enſemble de nos continens, pour ne pas ſoupçonner qu'elles ſont un effet tout naturel de leur ſituation préſente au-deſſus des mers. Développement de cette hypotheſe, qui prouve la réalité & l'univerſalité du déluge, & par laquelle la phyſique, l'hiſtoire profane & l'hiſtoire ſacrée ſe concilient merveilleuſement. *Ibid.* 802. *a.* Comment les animaux après le déluge ont pu paſſer en Amérique. Réflexion de M. Pluche contre ceux qui ont prétendu que la mer ne renfermoit pas aſſez d'eau pour inonder par un déluge toute la ſurface du globe. Monumens hiſtoriques du déluge que M. Pluche a ramaſſés dans ſon hiſtoire du ciel. Souvenir qu'en retraçoient dans leurs fêtes les deſcendans de Noé. Allégorie & peinture des ſuites de cet événement qu'avoient conſervé les Egyptiens & la plupart des Orientaux. *Ibid. b.* Traductions des noms de chacun des géans qui compoſent cette allégorie, par où l'on voit que ces perſonnages ſont autant de ſymboles qui expriment les déſordres qui ont ſuivi le déluge, les peines des premiers hommes, & en particulier l'état malheureux du labourage en Egypte. Preſque toutes les fables concourent à nous montrer que les ſuites du déluge influerent beaucoup ſur la religion des nouveaux habitans de la terre. *Ibid.* 803. *a.*

Déluge, faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 691. *a.*

Déluge. Des hommes qui ont vécu avant le déluge. *Voyez* PATRIARCHE, ANTEDILUVIENNE PHILOSOPHIE. Du tems qui s'eſt écoulé depuis la création juſqu'au déluge : différences ſur ce point entre les différens textes ſacrés. III. 394. *a. b.* Cauſe du déluge ſelon Whiſton : coïncidence de l'apparition de la comete qu'on vit en 1680 avec le tems où arriva le déluge univerſel. III. 677. *b.* Cauſe du déluge ſelon M. Pluche. IX. 480. *a.* Obſervation qui prouve que les montagnes ont été couvertes autrefois par les eaux. XVI. 170. *b.* Monumens d'un déluge en Amérique. I. *Suppl.* 348. *a.* Etat du genre humain dans les tems qui ſuivirent immédiatement le déluge. III. 396. *b.* XI. 367. *a. b.* Sur les bouleverſemens que le déluge a cauſés ſur la terre, *voyez* CONTINENT, TERRAQUÉE, TERRE, &c. Quelques naturaliſtes ont attribué au déluge ces couches de coquilles, ces plantes, bois & oſſemens foſſiles qu'on trouve dans la terre en divers endroits. VII. 210. *b.* 211. *a.*

Déluge, tableau du Pouſſin qui le repréſente. V. 319. *b.* XII. 212. *b.*

DÉLUGE *de Deucalion*, (*Hiſt. anc.*) II. *Suppl.* 707. *a. b.* IV. 795. *b.*

DE L'UN A L'AUTRE, (*Blaſon.*) IV. 803. *a.*

DE L'UN EN L'AUTRE, (*Blaſon.*) IV. 803. *a.*

DE L'UN A L'AUTRE. *De l'un en l'autre*, (*Blaſon.*) expreſſions relatives à certaines poſitions des pieces de l'écu. IV. 803. *b.*

DEMADES, parole de cet orateur, lorſqu'on eut annoncé la mort d'Alexandre. VIII. 404. *b.*

DEMANDE, *queſtion* : différence entre ces mots. IV. 803. *b.*

Demandes employées dans l'inſtruction ſelon la méthode ſynthétique. XV. 763. *a.*

DEMANDE, (*Mathem.*) différence entre un axiome & une demande. Les axiomes & les demandes ſemblent avoir à-peu-près le même rapport l'un à l'autre, que les théorêmes ont aux problêmes. Demandes appellées *hypotheſes* ou *poſtulata* : dans quel ſens. Les hypotheſes influent plus ou moins ſur la rigueur des démonſtrations : exemple. Dans les ſciences phyſico-mathématiques, les hypotheſes conduiſent ſouvent à des conſequences très-éloignées de ce qui eſt dans la nature. Utilité des hypotheſes en méchanique. IV. 803. *b.*

DEMANDE, (*Juriſp.*) en terme de palais. Acte par lequel le demandeur conclut contre le défendeur à ce qu'il ſoit tenu de faire ou donner quelque choſe. IV. 803. *b.* Ce qui eſt requis pour que la demande ſoit faite en regle. Les peines établies par les Romains contre les demandes deſtituées de fondement, n'ont pas lieu parmi nous. *Ibid.* 804. *b.*

Demande. Chef de demande. III. 271. *b.* Concluſion où tend une demande. 820. *b.* Décharger d'une demande. IV. 878. *a.*

Differentes ſortes de demandes. Demande ſur le barreau, demande connexe, demande incidente, demande indéfinie, demande introductive, demande judiciaire, demande libellée, demande nulle, demande originaire. IV. 804. *a.* Demande poſſeſſoire, préparatoire, principale, proviſoire, ſubſidiaire. *Ibid. b.*

DEMANDE, (*Marine.*) demande du bois. Filer de cable ſi le navire en demande. IV. 804. *b.*

DEMANDER, *queſtionner*, *interroger*, (*Synon.*) XIII. 705. *a.*

DEMANDEUR, (*Juriſp.*) nommé *actor* chez les Romains. On l'obligeoit *in limine litis* à prêter ſerment, & à donner caution de pourſuivre le jugement dans deux mois. Regles tirées du droit Romain qu'on obſerve aujourd'hui à l'égard du demandeur. IV. 804. *b.*

Demandeur & défendeur. IV. 805. *a.*

Demandeur en requête. IV. 805. *a.*

Demandeur en taxe. IV. 805. *a.*

Demandeur en complainte. III 763. *a, b.*

DÉMANGEAISON, (*Phyſiol. Médec.*) En quoi conſiſte le prurit, cauſe du plaiſir & enſuite de la douleur qu'on éprouve en frottant la partie où l'on reſſent la démangeaiſon. Exemple tiré du prurit cauſé par la gale. Remedes à employer contre la démangeaiſon. IV. 805. *a.* Deux claſſes générales de ces remedes, les externes & les internes. Diverſes ſortes de démangeaiſons dont on indique ici les remedes particuliers. *Voyez* PRURIT. *Ibid. b.*

Démangeaiſons, leurs cauſes ordinaires. IV. 583. *b.* Démangeaiſon cauſée par les chenilles. III. 294. *b.* Par les cirons. 476. *a.* Maniere de détruire ces inſectes. *Ibid.* De la démangeaiſon qui ſuit quelquefois le traitement des fractures. VI. 832. *b.*

DÉMANTELER, *raſer*, *démolir* : différences entre ces mots. IV. 805. *b.*

DÉMARCATION, (*Géog. Hiſt.*) ligne de démarcation fixée par le pape Alexandre VI, pour terminer les conteſtations entre les Eſpagnols & les Portugais. *Suppl.* II. 691. Autre ligne de démarcation tirée en 1524. Ouvrage à conſulter. *Ibid. b.*

DÉMARCATION, *ligne de*, IX. 525. *a.*

DÉMARQUE, (*Hiſt. anc.*) nom du chef d'une région, ou d'un diſtrict de la province de l'Attique. Etymologie du mot. IV. 806. *a.*

DÉMATÉ. (*Vaiſſeau*) Manœuvres à faire quand on eſt dématé. IV. 806. *a.* *Voyez* COUPER UN MAT.

DÉMEMBREMENT *d'un fief*, (*Juriſp.*) Eclichement du fief, ſelon les coutumes de Picardie & d'Artois. Dépié de fief, ſelon celles d'Anjou, du Maine, & de Touraine. Différence entre le jeu exceſſif de fief & le démembrement. Par l'ancien uſage, tout démembrement étoit prohibé. Quoique les fiefs ſoient devenus depuis héréditaires, les ſeigneurs dominans ont conſervé, autant qu'ils ont pu, les fiefs de leurs vaſſaux dans leur intégralité. Motifs qui ont fait défendre le démembrement de fief dans la plupart des coutumes. Le démembrement eſt ſingulièrement défendu pour les fiefs de dignité. Ce que porte la coutume de Paris ſur ce ſujet. Coutumes qui autoriſent le démembrement du fief. Quels ſont les fiefs dont le démembrement eſt permis par ces mêmes coutumes. IV. 806. *b.* De quelle maniere il ſe fait. La dévolution au ſeigneur dominant de la mouvance immédiate des portions démembrées du fief ſervant, eſt un uſage très-ancien. Motif qui a fait admettre le démembrement dans certaines coutumes, du moins pour les fiefs ſimples. Comment il eſt avantageux au ſeigneur. Démembrement forcé & démembrement volontaire. Dans les coutumes comme celle de Paris, les co-partageans ne peuvent diviſer la foi. Il n'eſt pas non plus permis dans ces coutumes de démembrer les mouvances. On ne peut dans aucune coutume démembrer, ſans la per-

miffion du roi, la juftice attachée au fief. De la peine contre le vaffal qui a fait un démembrement. *Ibid.* 807. *a.* Ce qu'on entend par *fe jouer de fon fief* : jufqu'à quel point la coutume de Paris le permet. Traités & autres ouvrages à confulter. *Voyez* DEPIÉ. *Ibid. b.*

Démembrement d'un fief. IV. 860. *b.* Démiffion de foi dans le démembrement. 816. *a.* Le démembrement de fief en général eft défendu : exceptions. Différence entre le jeu de fief & le démembrement. VI. 697. *b.* Peine du démembrement. *Ibid.* Démembrement qui fe faifoit autrefois d'un fief, lorfqu'il tomboit entre plufieurs freres. VII. 289. *b.* Comment on remédia au préjudice que ces démembremens caufoient aux feigneurs. *Ibid.*

Démembrement d'une juftice. On ne peut le faire fans permiffion du roi. Celui qui a haute, moyenne & baffe juftice, ne peut la partager, à moins que ce ne foit avec la glebe à laquelle le roi a attaché le droit de juftice. Difpofitions différentes de quelques coutumes. Auteurs à confulter. IV. 807. *b.*

DÉMENCE, (*Médec.*) En quoi elle differe de la fatuité, du délire & de la manie. Signes qui caractérifent cette maladie. IV. 807. *b.* La vivacité des affections de l'ame répond à la vivacité des impreffions faites fur les fibres du cerveau. Cet exercice peut être vicié par excès, dépravation & abolition de la difpofition des fibres, à éprouver des changemens. Cette abolition a lieu par le défaut des fibres mêmes, par le vice des efprits, le petit volume de la tête, une fecouffe violente, une maladie incurable, ou quelque venin. Cette maladie eft ou incurable ou très-difficile à guérir. Remedes qu'on peut tenter. IV. 808. *a.* Brebis qu'on a vues dans une forte de démence : état de leur cerveau. *Ibid. b.*

Démence, *voyez* FOLIE & PHRÉNÉSIE. Comment elle peut être caufée par l'imagination. VIII. 562. *b.* Remedes indiqués dans cette maladie. XV. 551. *a*, *b.*

DÉMENCE, (*Jurifp.*) Les actes paffés avant l'interdiction des gens en démence font valables. Sur quoi fe fonde la demande de l'interdiction. La démence feule n'eft pas une caufe de féparation de corps, mais elle peut donner lieu à celle de biens. Ceux qui font en démence ne peuvent être promus aux ordres, &c. Loix & auteurs à confulter. IV. 808. *b.*

Démence, *curateur à la.* IV. 571. *a.*

DÉMENTI, (*Hift mod.*) Il n'étoit pas envifagé par les Grecs & les Romains du même œil que nous l'envifageons. Origine des principes différens dont nous fommes affectés fur cet article. IV. 808. *b.* Par l'ordonnance de l'empereur Othon II, le combat judiciaire devint le privilege de la nobleffe. L'ufage du point d'honneur du combat réduit en principes de jurifprudence au commencement de la troifieme race. Comment s'établit la maxime que, quand on avoit reçu un démenti, il falloit fe battre. Le démenti donné pour quelque caufe que ce fût, a continué de paffer pour une offenfe fanglante. Délicateffe toujours fubfiftante parmi nous fur cet article du point d'honneur. Quelle en eft la vraie raifon. Sentiment de Montaigne. IV. 809. *a.*

DÉMENTI, (*Jurifp.*) peines infligées par les loix à ceux qui auront donné un démenti. IV. 809. *a.* Diverfes diftinctions fur les perfonnes & les circonftances. Le démenti n'eft point excufé pour avoir ajouté, *fauf l'honneur.* Ouvrages à confulter. *Ibid b.*

DÉMÉRITE, *voyez* MÉRITE. Son fiege de Rhodes. *Suppl.* IV. 238. *a.*

DEMETRIA, (*Hift. anc. & Myth.*) fêtes à l'honneur de Cérès. Fêtes du même nom à l'honneur de Démétrius Poliorcete. IV. 809. *b.*

DÉMÉTRIUS POLIORCETE. Comment il fe délivra d'un engagement téméraire qu'il avoit pris envers les Athéniens. XIII. 444. *b.* Fête en fon honneur. IV. 809. *b.*

DÉMÉTRIUS *de Phalere.* Son caractere. Hiftoire de fa vie. Ses ouvrages. XII. 484. *b.* Ses talens dans l'éloquence. XI. 563. *a.* Obfervations fur fa vie & fa philofophie. XII. 372. *a.* Cet athénien chargé par Ptolémée Philadelphe de lui procurer une verfion grecque des livres facrés des Juifs. XV. 66. *b.* Belle parole de Démétrius, lorfqu'il eut appris que les Athéniens avoient renverfé fes ftatues. VI. 76. *b.*

DÉMÉTRIUS, roi de Syrie. Réponfe qu'il reçut des Arabes, chez lefquels il vouloit porter la guerre. *Suppl.* II. 504. *a.*

DÉMÉTRIUS, philofophe cynique. IV. 599. *a.*

DÉMÉTRIUS, (*Saint*) le jour de ce faint redouté par les matelots du Levant. II. 747. *a.*

DÉMÉTRIUS, fils du czar Jean-Bazile. Sa mort. XVII. 227. *a.*

SE DEMETTRE, *abdiquer.* Différences entre ces mots. IV. 809. *b.*

DEMEURE, *retardement*, (*Jurifpr.*) être en demeure de faire quelque chofe. Conftituer ou mettre quelqu'un en demeure. Cas où il n'eft pas befoin de mettre fon adverfaire en demeure. En quel cas on dit qu'il y a péril en la demeure. IV. 809. *b. Voyez* DÉLAI.

Demeure, *habitation*, *maifon*, *féjour*, *domicile*, (*Synon.*) VIII. 17. *a.*

DEMEURER, (*Marine*) demeurer au nord, au fud, à bas-bord, *&c.* Demeurer de l'arriere. IV. 810. *a.*

DEMEURER, (*Comm.*) demeurer en fouffrance. Demeurer en refte, en arriere ; demeurer garant. IV. 810. *a.*

Demeurer du croire. Les commiffionnaires doivent convenir avec leurs commettans, s'ils demeureront du croire ou non. Effets de l'un & de l'autre cas. Cette expreffion *demeurer du croire* reçoit deux fignifications différentes, qui font ici expliquées. IV. 810. *a.*

DEMEURER, (*Maneg.*) en parlant du cheval. IV. 810. *a.*

DEMEURER, (*Gramm.*) obfervation fur la conjugaifon de ce verbe. XI. 121. *a.*

DEMI. IV. 810. *b.*

DEMI-DÉESSES & DEMI-DIEUX, (*Myth.*) IV. 810. *b. Voyez* HÉROS.

Demi-dieux, *voyez* HÉROS. Origine & regne des demi-dieux fur la terre. XI. 375. *a*, *b.*

Demi-livre, demi-quarteron, demi-once, demi-gros, demi-aulne de Paris, demi-boiffeau de Paris, demi-litron, demi-queue d'Orléans, *&c.* de Champagne, demi-muid, demi-feptier, demi-groffe, *&c.* IV. 810. *b.*

Demi-air ou *demi-volte*, (*Maneg.*) IV. 810. *b.*

Demi-autour, (*Fauconn.*) IV. 810. *b.*

Demi-baftion, (*Art. milit.*) IV. 810. *b.*

Demi-canon d'Efpagne. IV. 811. *a.*

Demi-canon de France, ou *coulevrine.* IV. 811. *a.*

Demi-cafe, au trictrac. IV. 811. *a.*

Demi-ceint, (*Hift. mod.*) ceinture autrefois à l'ufage des femmes. IV. 811. *a.*

Demi-ceintier, (*Art méch.*) chaînetier. IV. 811. *a.*

Demi-cercle, (*Géom.*) deux demi-cercles ne peuvent s'entre-couper en plus de deux points. IV. 811. *a.*

Demi-cercle, inftrument d'arpentage. Sa defcription. Différence entre le demi-cercle & le théodolite ou demi-bâton d'arpenteur. Maniere de prendre un angle avec le demi-cercle. IV. 811. *a.*

Demi-clé, (*Marine*) IV. 811. *b.*

Demi-diametre, (*Géom.*) les aftronomes évaluent ordinairement en demi-diametres de la terre, les diftances, les diametres des corps céleftes. Moyen de connoître le demi-diametre des planetes dans leurs rapports avec celui de la terre. IV. 811. *b.*

Demi-corde, (*Comm.*) IV. 811. *b.*

Demi-futaie. IV. 811. *b.*

Demi-gorge, (*Fortific.*) mefure que doit avoir la demi-gorge du baftion. Demi-gorges des demi-lunes. Demi-gorges des places d'armes des chemins-couverts. IV, 811. *b.*

Demi-Hollande, (*Comm.*) toiles de lin, *&c.* IV. 811. *b.*

Demi-jeu, (*Mufiq. inftrum.*) IV. 812. *a.*

Demi-lune, (*Archit.*) portion circulaire en tour creufe, qu'on emploie dans la diftribution des portes-cocheres, *&c.* Autres manieres de l'employer. En général les plans quadrangulaires font préférables aux circulaires. IV. 812. *a.*

Demi-lune, (*Fortific.*) defcription de cet ouvrage. Il eft appellé *ravelin* dans les anciens auteurs. Maniere de conftruire une demi-lune vis-à-vis une courtine. Capitale de la demi-lune. Utilité de cet ouvrage. IV. 812. *a.* Ce qu'on doit faire pour les flancs aux demi-lunes. On fait quelquefois des flancs aux demi-lunes. Inftruction fur la maniere de les faire. Ils font condamnés par plufieurs ingénieurs. On conftruit quelquefois une autre demi-lune dans la premiere. On la couvre quelquefois d'une contre-garde. Comment fe conftruit le pont qui fe fait fur le foffé des demi-lunes. *Ibid. b.*

Demi-lune. Faces de la demi-lune. VI. 356. *b.* Demi-gorge. IV. 811. *b.* Attaque de la demi-lune. I. 835. *a*, *b.*

Demi-lune, (*Jardin.*) IV. 812. *b.*

Demi-métaux, (*Chym.*) leur définition & defcription. En quoi les demi-métaux different des métaux. IV. 812. *b.* On a compté, jufqu'à préfent, cinq demi-métaux ; le régule d'antimoine, le bifmuth, le zinc, le régule d'arfénic & le mercure. Cramer retranche ce dernier de ce nombre. Obfervation fur le rang qu'on a donné au mercure entre les métaux ou les demi-métaux. Nouveau demi-métal, le régule de cobalt. *Ibid.* 813. *a.*

Demi-ordonnées, (*Géom.*) leur defcription. IV. 813. *a.*

Demi-paraboles, (*Géom.*) courbes ainfi nommées. Raifon de cette dénomination. IV. 813. *a.*

Demi-paralleles ou *places d'armes*, (*Fortific.*) ce qu'on entend par-là dans l'attaque des places. Leurs largeurs & profondeurs. En quels cas elles fe conftruifent. IV. 813. *b.*

Demi-revêtement, (*Fortific.*) avantages du demi-revêtement. IV. 813. *b.*

Demi-favans, (*Littérat.*) leur caractere. *Suppl.* I. 97. *a.*

Demi-fceau, (*Hift. mod.*) celui dont on fe fert à la chancellerie d'Angleterre. Ce qui lui reffemble à-peu-près en France. IV. 813. *b.*

Demi-tour à droite ou *à gauche*, (*Art milit.*) comment s'exécute le demi-tour à droite, ou quart de converfion. Comment s'exécute le demi-tour à droite ou à gauche d'une

troupe, lorsqu'elle est en marche. Comment les Allemands appellent les demi-tours à droite dans la cavalerie. Ce que doit faire l'escadron, afin de pouvoir faire demi-tour à droite. IV. 813. *b.* Sur les moyens de faire exécuter à la cavalerie les mêmes mouvemens qu'à l'infanterie, *voyez* les arrangemens que propose M. de Puysegur. Maniere d'exécuter le *uider-zourouk*, qui paroît fort simple & fort aisée. *Ibid.* 814. *a.*

DÉMISSION *d'un bénéfice*, (*Jurispr.*) on en distingue deux sortes; la démission pure & simple, & celle qui se fait en faveur d'un autre. En quoi consiste la premiere. Quelle est la seconde, qu'on appelle aussi *résignation* en faveur. Quand l'usage s'en est introduit. La premiere se fait entre les mains de l'ordinaire. IV. 814. *a.* En quels cas elle se fait entre les mains du pape. Quelle est la date des provisions qu'il donne en ce cas. Acte que donne l'ordinaire quand la démission se fait entre ses mains. *Ibid. b.*

Demission de biens. Dans quelle vue elle se fait. Comme cette demission n'est qu'une succession anticipée, elle est sujette aux mêmes regles que les successions. Quelle est la plus grande différence entre la succession & la démission de biens. Quelles sont les provinces de France où ces actes sont le plus fréquens. IV. 814. *b.* De la part de qui ces démissions se pratiquent. On ne peut la regarder comme une véritable donation entre vifs. Elle n'est pas une véritable donation à cause de mort. On doit la mettre dans la classe des contrats innommés *do ut des.* Conditions nécessaires pour la validité d'une démission. Comment doit se faire la démission quand le demettant est taillable, & veut se faire décharger de la taille qui concerne ses biens. *Ibid.* 815. *a.* La démission proprement dite est irrévocable jusqu'à la mort. L'Ecriture semble ne pas l'approuver. Démissions de nature irrévocable. Démission révocable de plein droit. Effet rétroactif de la révocation de la démission. Démission devenue caduque à l'égard du demettant. Les démissionnaires peuvent renoncer à la succession. Principes suivis en Bretagne sur cette matiere. Ouvrages à consulter. *Ibid. b.*

Démission de foi. IV. 816. *a.*

Demission d'un office, charge ou commission. Un officier royal qui donne sa démission entre les mains de M. le chancelier, ne peut quitter ses fonctions que sa démission ne soit acceptée; ce qui est conforme aux usages des Romains. On ne fait point aujourd'hui de démission pure & simple. A qui donne sa demission un officier de seigneur. IV. 816. *a.*

Demission de possession & de propriété. IV. 816. *a.*

DEMOCEDE, médecin. X. 282. *b.*

DÉMOCRATIE, (*Droit polit.*) il paroît qu'elle est une des formes les plus anciennes de gouvernement. IV. 816. *a.* Ce n'est pas sans raison que les démocraties se vantent d'être les nourrices des grands hommes. Le peuple dans la démocratie est, à certains égards, souverain; & à d'autres, il est sujet. Quelles sont les choses absolument nécessaires pour la constitution de ce genre de gouvernement: 1°. un lieu & certains tems réglés pour délibérer en commun; 2°. la pluralité des suffrages doit passer pour la volonté de tous; 3°. des magistrats chargés de convoquer l'assemblée du peuple dans les cas extraordinaires, & de faire exécuter les décrets du souverain; 4°. Le peuple doit être divisé en de certaines classes. *Ibid. b.* Division du peuple d'Athenes par Solon. *Les loix* qui établissent le droit de suffrage, sont *fondamentales* dans ce gouvernement. La maniere de donner son suffrage est une autre loi fondamentale. Suffrages qui tiennent en même tems du sort & du choix. Exemple tiré de ce que fit Solon. La loi qui fixe la maniere de donner son suffrage, est une troisieme loi fondamentale. De la question si les suffrages doivent être publics ou secrets. Comment ils se donnent à Genève dans l'election des premiers magistrats. C'est une quatrieme loi fondamentale que le peuple nomme ses ministres. Le peuple est très-propre à faire ce choix. *Ibid.* 817. *a.* C'est enfin une loi fondamentale que le peuple soit législateur. Il est souvent à propos d'essayer une loi avant de l'établir. Exemples tirés d'Athenes & de Rome. *Du ressort*, ou *principe propre à la démocratie.* Ce principe ne peut être que la vertu. En quoi elle consiste. De l'amour de l'égalité & de la frugalité. Les Grecs firent, pour inspirer ces vertus, des institutions singulieres. L'éducation particuliere doit être extrêmement attentive à les inspirer. *Ibid. b.* Comment le principe de la démocratie se corrompt. Exemple de cette corruption dans Athenes. De l'esprit d'égalité extrême. Il est bien rare que la démocratie puisse long-tems se préserver, ou de l'esprit d'inégalité qui mene à l'aristocratie, ou de l'esprit d'égalite extrême qui conduit à l'ochlocratie. Ouvrages à consulter. *Ibid.* 818. *a.*

Democratie. Son origine. VII. 789. *a.* République démocratique. XIV. 150. *b.* De la vertu dans cette république. XIII. 87. *b.* XVII. 179. *a.* De l'egalité dans la democratie. III. 489. *b.* Des grands dans cette espece de gouvernement. VII. 848. *b.* Les démocraties n'ont pas besoin de noblesse, & n'en sont que plus heureuses. XI. 166. *b.* Dans la démocratie, il faut moins d'art & de soin que dans l'aristocratie ou la monarchie. IX. 358. *b.* Des manieres sous ce gouvernement. X. 35. *b.* 36. *a.* Représentans dans les démocraties. XIV. 143. ... La démocratie regardée comme un gouvernement pernicieux à la société. XI. 381. *a.* La démocratie favorable à la population. XIII. 94. *a.* Des séditions dans les gouvernemens populaires. XIV. 886. *b.* Abus du gouvernement démocratique, appellé *ochlocratie.* XI. 337. *b.* *Voyez* POPULAIRE, *état.*

DÉMOCRITE *d'Abdere.* Sa vie, sa philosophie. V. 451. *b.* Maladie que les Abdéritains lui attribuoient. *Suppl.* I. 20. *a.* Sa doctrine sur les atomes. I. 823. *a.* Athéisme de ce philosophe. VIII. 391. *b.* Démocrite considéré comme médecin. X. 283. *a.* Mépris qu'il fit des richesses. XIV. 273. *a.* 278. *b.* Son opinion sur les cometes. III. 673. *b.* Sa physiologie. *Suppl.* IV. 345. *a.*

DÉMOCRITE, sculpteur. XIV. 820. *a.*

DEMOGORGON, (*Myth.*) vieillard qui habitoit au sein de la terre. Comment il forma l'univers. IV. 818. *a.*

DEMOISELLE *de Numidie*, (*Ornith.*) divers noms qu'on a donnés a cet oiseau. On prétend qu'il imite les gestes qu'il voit faire aux hommes, ce qui a donné lieu à l'invention du moyen par lequel on dit qu'on le prend. M. Perrault a donné la description de six demoiselles de Numidie. Sauts fort singuliers qu'elles faisoient. Extrait de la description de M. Perrault. IV. 818. *b.* *Voyez* vol. VI. des planch. Regne animal, pl. 45.

DEMOISELLE, (*Ichtyolog.*) petit poisson de mer. Sa description. IV. 818. *b.* Différence entre les mâles & les femelles de cette espece. Lieux où on les trouve. Qualité de leur chair. *Ibid.* 819. *a.* *Voyez* PEZGALLO.

DEMOISELLE, (*Insectol.*) description de ces mouches. En quels endroits elles se trouvent plus communément. De quoi elles vivent. On les divise en terrestres & en aquatiques. Les premieres ne sont connues que des naturalistes. Trois genres différens de demoiselles aquatiques. IV. 819. *a.* Suite des différens états par lesquels passent ces insectes aquatiques. *Ibid. b.* Tems & maniere dont ces demoiselles s'accouplent. *Ibid.* 820. *a.* Dans la plupart des especes, les femelles ont des couleurs différentes de celles des mâles. Tems & maniere de la ponte. *Ibid. b.*

Demoiselle. Celle du fourmilion. Comment elle sort de la coque. Etat de la demoiselle en sortant du fourreau. Sa description. VII. 232. *a.*

DEMOISELLE, (*Hist. mod.*) *voyez* DAMOISELLE.

DEMOISELLE, (*Epinglier*) IV. 820. *b.*

DEMOISELLES, (*Lutherie*) description de cette partie de l'orgue. IV. 820. *b.*

DEMOISELLE, (*à la Monnoie*) IV. 820. *b.*

DÉMOLIR, DÉMANTELER, RASER, (*Synon.*) IV. 805. *b.*

DÉMON, (*Hist. anc. mod. & Bell. lett.*) d'où & comment s'est repandue l'opinion des démons. Ce que Platon entendoit par démons. IV. 820. *b.* Les disciples de Platon, pour rendre raison de l'origine du mal, imaginerent les mauvais démons. Cette nouvelle opinion n'étoit pas moins révoltante que la nécessité du mal dans l'ordre des choses. L'opinion des bons & des mauvais génies passa chez les Israëlites par leur commerce avec les Chaldéens. Un auteur anglois a prétendu prouver que l'origine des démons étoit une invention d'après l'idée du messie. Comment les Phéniciens les appelloient. Premier démon des Egyptiens. *Ibid.* 821. *a.*

Démon. Sentimens des peres sur la nature & le pouvoir du démon. XIII. 169. *a*, *b.* Le nom de serpent donné au démon dans l'Ecriture. XV. 109. *b.* Sentimens des Juifs sur les démons. IX. 47. *a.* 48. *a.* Examen du sentiment de Spinosa contre leur existence. XV. 466. *b.* Doctrine des stoïciens sur les démons. 528. *a.* 530. *a.* Les démons admis par les philosophes païens. I. 458. *b.* Réflexions sur leur existence admise par Platon & Pythagore. 493. *a.* Idée que les anciens peuples du Nord s'étoient faite du démon. IX. 680. *a.* Démons gardiens des trésors. VIII. 660. *a.* Démons incubes, 659. *b.* & succubes. XV. 607. *b.* Démons faunes ou satyres. VI. 435. *b.* Démons gnomes, *voyez* ce mot. Description de la chûte des mauvais anges par Milton. X. 854. *a.* Connoissances attribuées aux démons. I. 493. *b.* Celles que quelques auteurs prétendent que les démons ont communiquées aux hommes. III. 423. *b.* Prétendu commerce des démons avec les femmes. III. 423. *b.* V. 173. *b.* VI. 436. *a.* VIII. 659. *b.* 660. *a.* XII. 348. *a.* L'opération du démon comptée, par quelques mauvais philosophes, parmi les causes de la mélancolie. X. 309. *a.* Si les démons peuvent opérer des miracles. 561. *b.* Obsession du démon. XI. 325. *b.* Possessions du démon: diverses observations pour & contre. XIII. 162. *a.* 167. *a.* — 169. *b.* Operations des démons, selon Pomponace. I. 665. *b.* Conjuration pour expulser les démons. III. 885. *a.* De l'exorcisme des démons. VI. 270. *b.* — 272. *b.* Sur les démons, *voyez* GÉNIES.

DÉMON de Socrate, (*Hist. de la Philos.*) en quelle circonstance Cicéron raconte que Socrate fut sauvé par son démon. Recherches

Recherches des auteurs sur ce démon. Ce que les plus sensés en ont pensé. IV. 821. *a.*

Démon de Socrate. Dans quel sens on doit entendre ce qui en est dit. XVI. 253. *b.* 254. *a.*

DÉMON, d'Athenes, peintre célebre. XII. 258. *b.*

DEMONAX, philosophe cynique. IV. 599. *a.*

DÉMONIAQUE, sorte de lycanthrope. IX. 772. *a.* Sur les démoniaques, *voyez* aussi *Possédés* & *Possession.*

DEMONOMANIE, (*Médec.*) une variété de la mélancolie. En quoi consiste cette maladie. Mélancolie fanatique, causée par la morsure d'un chat. Huile qui, appliquée aux tempes, cause, dit-on, les visions des sorciers. Semence qui rend fou. IV. 821. *b.*

Démonomanie. Cause prochaine de cette espece de mélancolie. IV. 785. *b.*

DÉMONSTRATEUR, en anatomie. Ses fonctions. IV. 1046. *a.* Etablissement fait en 1724 de cinq démonstrateurs. III. 356. *a.*

DÉMONSTRATIF, (*Bell. lett.*) l'un des trois genres de la rhétorique. IV. 821. *b.* En quoi il consiste. D'où l'on tire la matiere des louanges & la matiere des invectives. Les catilinaires & les philippiques sont de ce dernier genre. Pour louer ou blâmer justement quelqu'un, il faut le prendre en lui-même, & le dépouiller de tout ce qui n'est pas lui. Le genre démonstratif comporte toutes les richesses & la magnificence de l'art oratoire. Ce que dit à cet égard Cicéron. *Ibid.* 822. *a.*

Démonstratif, genre, VII. 595. *b.* XI. 550. *a.*

DÉMONSTRATIF, (*Jurispr.*) ce qui sert à désigner une chose. Comment Bartole définit la démonstration. Ce qui est simplement démonstratif, est fort différent de ce qui est limitatif. Principes en fait de démonstration & de clauses démonstratives. IV. 822. *a.* Autorités à consulter. *Ibid. b.*

Démonstratifs, termes, XVI. 158. *b.*

DÉMONSTRATIVE, *connoissance.* Pourquoi elle n'a pas toujours la même vivacité d'évidence que la connoissance intuitive. III. 890. *b.* 891. *b.* En quoi consiste cette connoissance. 891. *a.* Quels esprits sont capables de l'acquérir. *Ibid.*

DÉMONSTRATION, *témoignage d'amitié.* Le premier de ces mots dit moins que le second. Différences entre l'un & l'autre. IV. 822. *b.*

DÉMONSTRATION, (*Philosoph.*) la méthode de démontrer des mathématiciens est la même que celle des logiciens. Ce qu'il faut pour qu'une démonstration soit parfaite. On pourroit prouver qu'on ne sauroit faire une bonne démonstration sans suivre exactement les regles du syllogisme. Elémens de géométrie & d'arithmétique, réduits à la forme syllogistique. IV. 822. *b.* Auteurs illustres qui ont reconnu qu'une démonstration mathématique pour être bonne, doit être conforme aux regles du syllogisme; cependant il n'en faut pas conclure que la forme syllogistique doive être toujours employée dans la géométrie. Explication des trois parties dont un problême est composé. Les philosophes de l'école divisent les démonstrations en deux especes; les unes qu'ils appellent *propter quod*, & les autres *quia. Ibid.* 823. *a.*

Démonstration affirmative. *Démonstration* apagogique. *Démonstration* géométrique. *Démonstration* méchanique. *Démonstration à priori.* IV. 823. *a.*

Démonstration à posteriori. Exemples de démonstrations de l'existence de Dieu *à priori* & *à posteriori.* Quelques philosophes rejettent les démonstrations *à priori.* Quelles sont les preuves de cette vérité les plus sensibles au peuple, & celles qui convainquent plus le philosophe. Il n'y a que les mathématiques dont l'objet soit absolument susceptible de démonstration. Usage qu'on a fait mal-à-propos de la forme géométrique dans des ouvrages de métaphysique. IV. 823. *b.*

Démonstration. Elle n'est exacte qu'autant que la raison apperçoit par intuition la convenance de chacune des idées qui lient ensemble les deux extrêmes. III. 892. *b.* 893. *a.* Les idées qui regardent les nombres & l'étendue, ne sont pas les seules susceptibles de démonstration. 894. *b.* Les vérités morales le sont aussi. 895. *a.* Démonstration dont les sciences sont susceptibles. XVII. 70. *a*, *b.* Principes qui peuvent servir à démontrer les propositions qui ont rapport à la géométrie élémentaire. VII. 634. *a*, *b.* De la démonstration des propositions converses. VIII. 851. *b.* Sur les démonstrations mathématiques, *voyez* MÉTHODE.

DÉMONSTRATION, dans un acte, (*Jurispr.*) III. 836. *b.* 837. *a.*

DÉMONSTRATION, (*Médec.*) quelques médecins prétendent que les principes de leur science sont susceptibles de démonstration. IV. 823. *b.* Comment M. Bouillet entreprend de le prouver. *Ibid.* 824. *a.*

DÉMONTRER, PROUVER, (*Gram. Syn. Logiq.*) différences dans la signification & l'usage de ces mots. *Suppl.* II. 691. *b.*

DÉMOSTHENES. Observations sur la vie, les talens & les ouvrages de cet orateur. XI. 561. *a*, *b.* 562. *a.* A quelle occasion il se voua à l'éloquence. 660. *b.* Leçons qu'il reçut d'Euclide de Mégare. X. 304. *a.* Qualités qui lui donnoient le talent de persuader, indépendamment de son éloquence. XI. 565. *b.* La réunion de la justesse & de l'harmonie paroit avoir été son talent supérieur. V. 525. *b.* Trait sublime dans un serment qu'il prononça. XV. 566. *b.* Affaires d'Eschine & de Démosthenes. XI. 562. *a*, *b.* Marque de considération qu'on lui accorda dans le prytanée. XIII. 536. *b.* Vénalité de cet orateur. *Suppl.* I. 814. *b.* Lieu où il mourut. XV. 170. *a.* Eloge des philippiques de Démosthenes. XII. 506. *a.* Pourquoi Cicéron l'emportoit sur cet orateur dans le genre délicat & tendre. XII. 147. *a.* Lanterne de Démosthenes, (*Antiquit.*) *Suppl.* I. 671. *a.*

DEMOURS, (*Pierre*) anatomiste. *Suppl.* II. 410. *a.*

DENAIN, (*Géogr.*) bourg du Hainaut françois. Victoire qu'y remporta le maréchal de Villars en 1712. Abbaye de chanoinesses dans ce lieu. *Suppl.* II. 692. *a.*

DÉNATES, (*Myth.*) dieux pénates. IV. 824. *a.* Description des pénates qu'Enée emporta de Troye. Temple des pénates à Rome. Pourquoi on les a appellés *dénates*, selon Denys d'Halicarnasse. On examine s'il est vrai que les anciens n'avoient point de P, comme le prétend cet historien. *Ibid. b.*

DENCHÉ, (*Blason*) *voyez vol. II. des planches, Blason, planch.* 4 & 18. Croix denchée, *voyez vol. II. des planch. Blason, pl.* 4. *Suppl.* II. 692. *a.*

DENDERMONDE, (*Géogr.*) ville de Flandre. Observations historiques. Commerce de ce lieu. Tableaux remarquables dans son église paroissiale de Notre-Dame. *Suppl.* II. 692. *a.*

DENDRITE, espece d'agathe. I. 168. *a.* Observation de M. de la Condamine sur un changement arrivé à deux dendrites naturelles. 169. *a.* Dendrites représentées vol. VI. des planch. article *Coquilles fossiles*, pl. 11 & 12.

DENDROMETRE, (*Géom. pratiq. Méchaniq.*) moyen facile & simple que présente cette machine pour mesurer la hauteur, le diametre d'un arbre & de ses branches, & savoir la quantité de bois qu'il contient. Diverses opérations du génie & de l'arpentage que cet instrument facilite. *Suppl.* II. 692. *a.* Description de cet instrument. *Ibid. b. Voyez planch.* 1. *de géométrie. Suppl.*

DENDROPHORIE, (*Hist. anc. Myth.*) étymologie du mot. En quels sacrifices cette cérémonie se faisoit. En quoi consistoit celle qui avoit lieu dans les sacrifices de la mere des dieux. Qui étoient les *dendrophores.* College des dendrophores qui suivoient les armées. IV. 824. *b.*

DENEB, terme arabe qui signifie *queue*, & dont les astronomes se servent dans la dénomination de diverses especes d'étoiles fixes. Ce mot n'est plus en usage, quoiqu'on en ait conservé quelques autres de cette nation dans l'astronomie. IV. 825. *a.*

DÉNÉGATION. (*Jurisp.*) IV. 825. *a.* Voyez *Inscription de faux.*

DENI *de garantie.* (*Jurisp.*) IV. 825. *a.*

Déni de justice ou *de droit.* Vassaux absous de la foi & obéissance qu'ils devoient à leurs seigneurs, pour raison d'un déni de justice. Le déni de justice donne lieu contre le juge à la prise à partie. Sommations de juger faites préalablement. IV. 825. *a.* Il y a des cas où le juge peut refuser de juger. Où doit être poursuivi l'appel de déni de justice des officialités. Ouvrages à consulter. *Ibid. b.*

Déni de renvoi. Les appels comme de déni de renvoi sont portés au parlement, &c. IV. 825. *b.*

DENIAUD, (*Robert*) historiographe du roi. *Suppl.* III. 227. *a.*

DÉNICATION. *Lettres de* IX. 421. *b.*

DENIER, (*Hist. anc.*) sou romain. Sa valeur. *As* romain appellé aussi *libra* ou *pondo.* Premiere monnoie d'argent qui parut à Rome. Divisions du denier. Le denier fut appellé *consulaire*, sa valeur. Denier impérial, sa valeur. Le denier suffisoit pour entretenir par jour une personne. Empreinte du denier consulaire. Denier d'argent qu'on eut en France sous la premiere race. Le denier n'est maintenant d'aucun usage dans le commerce comme monnoie. IV. 825. *b.*

Denier romain, son rapport avec la dragme des Grecs. V. 103. *a.* Premiers deniers d'argent employés à Rome. X. 650. *a.* XIII. 642. *a.* Evaluation des deniers romains. X. 651. *a.*

DENIER. (*Jurisp.*) Denier de pâques. I. 193. *a.* Centieme denier. II. 821. *b.* Chambre aux deniers. III. 51. *a.* Consignation de deniers. IV. 43. *b.* Francs-deniers. VII. 280. *b.* Denier de garde. 491. *b.* Quart-denier. XIII. 671. *b.* Tiers-denier. XVI. 324. *b.*

Denarius est employé chez les Anglois, dans leurs livres de droit, pour leur *penny.* IV. 826. *a.*

Denier, ancienne monnoie fabriquée d'or, d'argent ou de cuivre, selon les tems. Ce qu'il étoit du tems de Charlemagne. Valeur numéraire de ce denier. IV 826. *a.*

Denier, douzieme partie d'un sol. Parties du denier. On ne les distingue plus que par rapport aux censives. IV. 826. *a.*

Denier, argent en général. Il signifie quelquefois le taux qu'il n'est pas permis d'excéder. IV. 826. *a.*

Denier-à-dieu. Origine de ce nom. La location verbale peut être rompue en retirant dans les vingt-quatre heures le denier-à-dieu. Différence entre les arrhes & le denier-à-dieu. Denier-à-dieu ; piece de monnoie de billon, que les marchands billonneurs mettoient à part dans une boete. IV. 826. *a.*

Deniers ameublis. IV. 826. *a.*

Denier-César. Droit qui se perçoit dans la châtellenie de Lille. Origine de ce droit. Observations qui le concernent. Il ne faut pas le confondre avec l'*espier* ni avec le *tonlieu.* IV. 826. *b.*

Deniers clairs, communs, comptans, à découvert. IV. 826. *b.*

Deniers dix, dotaux, d'entrée. IV. 826. *b.*

Denier fort, taux qui excede le taux ordinaire. Les terres seigneuriales s'estiment au denier fort. IV. 827. *a.*

Denier, (*fort*) modiques fractions qui excedent une somme. Le fort denier est pour le marchand. IV. 827. *a.*

Deniers francs. Deniers immobilisés, *denier* mançais, *deniers* oisifs, parisis, patrimoniaux, propres, publics, pupillaires, réalisés. IV. 827. *a.*

Deniers royaux. Ils sont privilégiés: Peine de ceux qui divertissent les deniers royaux. IV. 827. *a.*

Deniers royaux ; des comptes des deniers royaux & publics. III. 792. *a*, *b.*

Denier de S. Pierre. Etablissement de ce droit en Angleterre. En quoi il consistoit. Tems où il cessa d'être payé. Autres royaumes où il se payoit. IV. 827. *b.*

Deniers tournois. Deniers viennois. IV. 827. *b.*

DENIER. (*Comm.*) Diverses significations de ce mot dans le commerce. IV. 827. *b.*

Denier S. André. Denier de poids. Denier en médecine. IV. 827. *b.*

Denier. Gagne- IV. 827. *b.*

Denier de boîte, à la monnoie. IV. 827. *b.*

Denier courant, à la monnoie. Prix actuel des especes dans le commerce. Monnoie en or. IV. 827. *b.* Monnoie en argent. Billon. Cuivre. *Ibid.* 828. *a.*

Denier de fin, à la monnoie. *Denier* de monnoyage. IV. 828. *a.*

DENIS. *Voyez* DENYS.

DÉNOMBREMENT. (*Hist. rom.*) Coutume à Rome de faire de cinq ans en cinq ans un dénombrement de tous les citoyens. (*Voyez* ÉNUMÉRATION.) Détails où l'on entroit dans ce cens. Premier cens fait sous Servius Tullius. Ceux de Pompée & de Crassus. Auguste étendit le premier le dénombrement dans toutes les provinces de l'empire. Trois dénombremens faits sous cet empereur. C'est en vertu du second que Joseph & Marie se rendirent à Béthléem. IV. 828. *b.* Détails par lesquels on concilie parfaitement les narrés de Josephe & de S. Luc sur ce dénombrement. Le dénombrement en Syrie fut ordonné trois ans avant la naissance de J. C. mais Sextius Saturninus, président de cette province, ne parvint que trois ans après à la partie de son département où étoit renfermée Béthléem, & il ne se leva de taxes en Judée que douze ans après, lorsqu'Archélaüs ayant été déposé, la Judée fut mise sous le gouvernement d'un procurateur romain, qui fut alors Coponius, soumis à Quirinus, président de la province de Syrie, à laquelle la Judée fut annexée. Changemens que Quirinus & Coponius établirent alors dans le gouvernement de la Judée. *Ibid. b.* Dans quel but Auguste & ses successeurs firent ces dénombremens. Avantages qui naîtroient d'un dénombrement fait pour étendre le commerce, favoriser la population, distribuer les impôts avec justice, *&c.* Utilité de la critique & de l'étude de l'histoire profane pour l'intelligence de l'écriture sainte. *Ibid.* 829. *a.*

DÉNOMBREMENT. (*Jurisp.*) *Renovatio feudi. Aveu.* Cependant le terme de dénombrement ajoute à celui d'*aveu.* Pourquoi le vassal doit donner un dénombrement. Par qui il doit être donné. Diverses maximes de jurisprudence sur cette matiere & sur la maniere de fournir le dénombrement, IV. 829. *a.* & sur ce qu'il doit contenir, *&c. &c.* Des aveux & dénombremens dus au roi. Ce que doit faire le seigneur après que le dénombrement lui a été présenté. On met dans les aveux la clause, *sauf à augmenter ou à diminuer.* Effet d'un dénombrement en forme authentique : preuve & titre qu'on en tire. *Ibid. b.* Si le vassal est poursuivi par un autre seigneur, il doit dénoncer cette prétention à celui qui a reçu son dénombrement, *&c.* Traités à consulter. *Ibid.* 830. *a.*

Dénombrement, aveu & dénombrement, acte de vassalité. I. 149. *b.* Diverses maximes de jurisprudence par rapport à cet acte. Commise en cas de dénombrement imparfait. III. 704. *a.* Moyen de faire le dénombrement des biens de l'état. XVII. 881. *a*, *b.*—889. *b.* Dénombrement fait en Angleterre par ordre de Guillaume le conquérant. V. 52. *a*, *b.* Sur le dénombrement, *voyez* CENS, ÉNUMÉRATION.

Dénombrement d'une armée. Cette évaluation se fait par le nombre des bataillons & des escadrons dont elle est composée. M. de Puységur n'approuve pas cette maniere de dénombrement. IV. 830. *a.*

Dénombrement imparfait, sorte de sophisme. XV. 363. *b.*

DÉNOMINATEUR (*Arithm.*) d'une fraction. Le dénominateur représente toujours l'entier ou l'unité. On peut regarder une fraction comme un nombre entier dont l'unité n'est autre chose qu'une *partie* de l'unité primitive *exprimée* par le dénominateur. Moyen de réduire deux fractions au même dénominateur. IV. 830. *a.* Dénominateur d'un rapport. *Ibid. b.*

DÉNOMINATION. (*Métaph.*) Deux sortes de dénominations en logique & métaphysique, les internes & les externes. IV. 830. *b.*

DÉNONCIATEUR, ACCUSATEUR, DÉLATEUR : différence entre ces mots. IV. 830. *b.*

Dénonciateur. Différence entre dénonciateur & accusateur. I. 91. *a.* Rapports & différences entre délateur & dénonciateur : on distingue l'un & l'autre de l'accusateur. IV. 777. *b.* Sur les dénonciateurs, *voyez* particuliérement l'article DÉLATEUR.

DÉNONCIATION, (*Jurisp.*) acte par lequel on donne connoissance de quelque chose à un tiers : exemples. IV. 730. *b.*

Dénonciation, en matiere criminelle. Comment elle doit être faite. IV. 830. *b. Voyez* PLAINTE.

Dénonciation de nouvel œuvre. Comment les Romains appelloient cette action. Effet de cette demande. En quoi elle differe de la complainte. IV. 831. *a.*

DÉNOUEMENT. (*Bell. lett.*) Dénouement de l'épopée. Dénouement de la tragédie : divers exemples. L'art du dénouement consiste à le préparer sans l'annoncer. *Il y a une grande différence*, dit Aristote, *entre les incidens qui naissent les uns des autres, & ceux qui viennent les uns après les autres.* IV. 831. *a.* L'intérêt ne se soutient que par l'incertitude. Le dénouement pour être imprévu doit donc être le passage d'un état incertain à un état fixe. Aristote divise les fables en *simples* & en *implexes.* Le choix qu'il donne d'amener la *peripétie* ou nécessairement ou vraisemblablement, ne doit pas être pris pour regle. De la longueur du dénouement. D'où vient ce défaut. La promptitude du dénouement ne doit pas nuire à sa vraisemblance, ni sa vraisemblance à son incertitude. Il est rare qu'on évite aujourd'hui le reproche ou du défaut de préparation, ou du défaut de suspension du dénouement. *Ibid. b.* De toutes les péripéties, la reconnoissance est la plus favorable à l'intrigue & au dénouement. Aussi a-t-elle été pour les anciens une source feconde de situations intéressantes & de tableaux pathétiques. Ce qui fait la beauté de la reconnoissance. Aux moyens naturels d'amener le dénouement se joint la machine *ou* le merveilleux. Réflexions sur l'usage de ce moyen, & sur le caractere des pieces où l'on peut l'employer. Sentiment d'Aristote sur l'usage du merveilleux. *Ibid.* 832. *a.* En quoi l'auteur de Sémiramis est d'un avis précisément contraire. Examen de la question, si le denouement doit être affligeant ou consolant. Sentimens d'Aristote, de Socrate & de Platon sur ce point. Ce que doit être le dénouement de la comédie. Ce qu'il a de commun avec celui de la tragédie. Ce qu'il a de particulier. Dénouement dans le comique attendrissant. Ce qu'on appelle *achevement* ou éclaircissement sur le sort des personnages. *Ibid. b.* Les sujets bien constitués n'en ont pas besoin. Dans la comédie, la piece finit heureusement par un trait de caractere : exemples de l'Avare & de l'Irrésolu. Comment devroit finir la tragédie : exemple. *Ibid.* 833. *a.*

DÉNOUEMENT. (*Bell. lett. Poésie.*) Différentes sortes de dénouement, selon que la tragédie est pathétique, ou morale, simple, ou implexe. *Suppl.* II. 692. *b.* De toutes ces especes, il n'en est aucune qui ne manque ou de pathétique ou de moralité. Le systême moderne est beaucoup plus favorable que l'ancien à un denouement à la fois moral & pathétique. L'homme entraîné dans le malheur par une passion qui l'égare, & qui se concilie avec un fonds de bonté naturelle, est un exemple à la fois terrible, touchant & moral. *Ibid.* 693. *a.* Et d'un autre côté, si ce même homme sort de l'abyme où l'avoit précipité sa passion, cet heureux dénouement n'a rien d'odieux & de révoltant ; il a même sa moralité, en ce que la révolution du malheur au bonheur n'arrive qu'au moment où le danger est extrême & qu'on a eu tout le tems d'en frémir. Un autre avantage du systême moderne sur l'ancien, c'est que le dénouement naît toujours du fond de l'action même, au lieu que chez les anciens il venoit ordinairement du dehors. *Du dénouement de la comédie.* Son grand mérite est d'achever le tableau du ridicule par un trait de force que la surprise rende plus vif & plus piquant, ou par une situation qui acheve de rendre méprisable & risible le vice que l'on a joué. Lorsque le dénouement est adroit & bien amené, c'est une beauté de plus ; & elle est d'autant plus précieuse qu'elle couronne toutes les autres. *Ibid. b.*

Dénouement dans le poëme épique ou dramatique. *Suppl.* IV. 640. *b.* &c. Celui de l'épopée. I. 121. *b.* Dénouement

amené par l'introduction de personnages allégoriques. *Suppl.* I. 300. *b.* Dénouement dans la tragédie. *Voyez* CATASTROPHE. Moyen de rendre intéressante l'espece de fable dont le dénouement est favorable au crime. *Suppl.* IV. 963. *a.* Observation sur le dénouement des *Précieuses ridicules* & du *Tartuffe.* III. 682. *a.*

DENRÉE, (*Hist. mod. Jurispr.*) certaine étendue de terre usitée dans quelques pays. Etymologie de ce mot. La denrée de terre est une portion plus ou moins étendue, selon l'usage du pays. Exemples. IV. 833. *a.*

DENRÉES. (*Comm.*) Grosses & menues denrées. IV. 833. *a.*

Denrée, voyez VIVRES. Officiers dans Athenes qui veilloient sur les denrées des marchés. V. 593. *a.* Les denrées considérées comme objet de commerce : cet objet traité très-en détail dans l'article *Culture des terres.* IV. 552, *&c.* *Voyez* aussi VII. 825. *a*, *b.* De leur abondance & des moyens de la procurer. *Suppl.* I. 30. *b.* Effet de la concurrence sur le prix des denrées. III. 833. *a.* Comment on peut évaluer quel devroit être dans un pays le degré de la multiplication des denrées en raison de celle des signes. IV. 449. *a.* A mesure que les monnoies de cuivre disparoissent, les denrées haussent de prix. V. 960. *b.* Effet du surhaussement des especes sur le prix des denrées. 967. *a*, *b*, &c. Droit que certaines personnes ont de prendre sur certaines denrées, autant qu'on peut en prendre avec la main. VIII. 63. *a*, *b.* Des impôts sur les denrées. VIII. 602. *b.* Maux qu'entraîne la perception des droits sur les denrées. XVII. 874. *b.* 875. *a*, *b.* 876. *a*, *b.* De l'exportation des denrées, *voyez* EXPORTATION.

DENSITÉ. (*Physiq.*) Un corps plus dense est d'une pesanteur spécifique plus grande qu'un corps plus rare. Si les volumes de deux corps sont égaux, leurs densités sont comme leurs masses. Si deux corps ont la même densité, leurs masses sont comme leurs volumes. IV. 833. *a.* Les masses de deux corps sont entr'elles en raison composée de leurs densités & de leurs volumes, *&c.* La densité d'un corps est le rapport de sa masse à son volume. Définition de la densité, selon les Péripatéticiens. D'où dépend le plus ou le moins de densité des corps. L'or, le plus dense de tous les corps contient plus de vuide que de substance. Moyens de trouver les rapports de densité entre des liqueurs différentes. De la densité de l'air. *Ibid. b.* La densité de l'air est en général en même raison que les poids dont on le charge. Cependant la densité de l'air d'ici-bas n'est pas proportionnelle au poids de l'atmosphere, à cause du froid & du chaud qui alterent sensiblement cette densité. Si l'air devient plus dense, le poids des corps qui s'y trouvent, diminue. Principe sur lequel est fondé le *manometre* ou instrument pour mesurer les changemens de densité de l'air. *Ibid.* 834. *a.*

DENSITÉ, (*Physiq. & Métallurg.*) effets de l'alliage des métaux sur leur densité. Des expériences faites par Gellert sur la densité de l'alliage des métaux avec les demi-métaux. Principes de théorie que MM. Gellert & Krafft ont suivis. *Suppl.* II. 694. *a.* Dans la fonte de tous les métaux, à l'exception de l'or & de l'argent, ils perdent tous une portion de leur matiere, par la fumée, les sublimations, ou les scories. Si l'on mêlange deux métaux qui diminuent de leur masse en se fondant, alors pour pouvoir assurer que l'alliage est devenu plus ou moins dense que le calcul ne l'indique, l'auteur présente ici deux méthodes. Résultats de vingt & une expériences faites par les chymistes nommés ci-dessus. *Ibid. b.* Récapitulation de ces expériences & de leurs résultats. Conjectures de M. Gillert sur les causes qui font varier la densité des métaux selon leurs différens alliages. *Ibid.* 697. *a.*

Densité. Différence entre masse & densité. X. 178. *a.* Principe de la différence de densité des corps : tous les corps que nous connoissons contiennent peu de matiere sous un grand volume. XIII. 812. *a.* Méthode pour mesurer la densité des fluides. I. 632. *b.* Moyen de déterminer la densité relative de différens fluides. VI. 882. *b.*

DENSITÉ, (*Astron.*) explication de la méthode par laquelle on trouve la densité des planetes. Comment on connoît la densité d'une planete dans son rapport à celle du soleil. Densités relatives du soleil, de la terre, de jupiter & de saturne comparées à celles de quelques substances qui nous sont familieres. *Suppl.* II. 697. *b.* Méthode pour trouver la densité de mercure, de vénus & de mars. Comment on trouve celle de la lune. Densité de ce satellite relativement à celle de la terre. Table des densités des planetes par rapport à la terre. *Ibid.* 698. *b.*

DENSITÉ des planetes, (*Astr.*) *Suppl.* IV. 400.

DENTS, (*Anatom.*) étymologie du mot. Nombre & disposition des dents, dans l'homme. Trois sortes de dents, les incisives, les canines & les molaires. Etat des alvéoles dans le *fœtus.* IV. 834. *a.* Matiere visqueuse & molle, renfermée dans l'alvéole, & figurée à-peu-près comme une dent. Membrane dans laquelle cette matiere est contenue. Nombre des germes renfermés dans chaque alvéole. Pellicules jointes ensemble par une mucosité visqueuse dont les dents sont formées. Autres manieres dont les auteurs expliquent la formation des dents. Ordre dans lequel les dents commencent à paroître. Chûte des premieres dents. Des racines des dents de lait. Pourquoi l'on a vu des gens faire des dents jusqu'à trois fois. *Ibid. b.* Age où paroissent les dents de sagesse. Deux parties distinguées dans chaque dent. Inégalités & petits sillons qui rendent l'adhérence du périoste plus intime. Petit trou observé au bout de la racine. Disposition des branches des racines. Email de la dent. Danger de perdre cet émail. Nerfs que reçoivent les dents. *Ibid.* 835. *a.* Leurs arteres. Leur périoste. D'où vient leur sensibilité. Pourquoi une dent cassée ne donne point de douleur, quoique l'os reste nud. Quelques anciens ont cru les dents incombustibles. Une autre erreur est, que les dents croissent jusqu'à l'heure de la mort. Sagesse qu'on observe dans la figure & l'arrangement des dents : réflexion de Galien sur ce sujet. La différente figure des dents dans les animaux n'est pas moins admirable. Le défauts de dents pendant un certain tems, dans quelques animaux, n'est pas moins digne d'attention. *Ibid. b.* Exemples de quelques personnes qui sont nées avec toutes leurs dents ou une partie. Différentes singularités observées par rapport aux dents. Un médecin a soutenu qu'on peut entendre avec les dents ; ce qui peut l'avoir induit dans cette erreur. Différentes dispositions des dents chez les animaux. M. Duverney a remarqué qu'on peut connoître à la seule inspection des dents, de quels alimens chaque animal se nourrit. Dispositions des dents des animaux carnaciers. *Ibid.* 836. *a.* Comment la forme & l'articulation de leurs mâchoires favorisent les dents. Usage des dents molaires de l'ours : ses dents incisives & canines. *Ibid. b.* Observations sur la forme de la tête & sur les mâchoires des animaux carnaciers. Dents des animaux qui paissent & qui ruminent : disposition & forme de leurs mâchoires. A la mâchoire supérieure, la partie extérieure de la dent est moins solide, & plus longue que sa partie intérieure. A la mâchoire inférieure, au contraire, la partie extérieure de la dent est plus solide & plus courte que sa partie intérieure. *Ibid.* 837. *a.* En quoi le chameau est différent des autres animaux qui ruminent, dans la disposition de ses dents. Utilité du bourlet que les animaux ruminans ont à la mâchoire supérieure. Ce qui se passe dans l'action des dents, lorsqu'ils paissent l'herbe. En quoi consiste l'action de l'animal qui rumine. *Ibid. b.* Disposition des dents des animaux qui paissent l'herbe, & qui ne ruminent point. Maniere de paître du cheval. Forme & disposition de la mâchoire inférieure dans les animaux qui paissent & dans les animaux carnaciers. Quelles sont les dents des animaux qui vivent de racines, d'écorces d'arbres, de fruits & de noyaux. *Ibid.* 838. *a.* Celles du castor & du porc-épic. Forme du museau de tous ces animaux. Quelle est la maniere dont ils coupent avec leurs dents. La nature a fait la racine de leurs dents six fois plus longue que la partie extérieure, & a courbé cette longueur. Leur maniere de broyer les alimens. La base de leurs dents est comme piquée de plusieurs petits trous. Utilité qu'ils en tirent. *Ibid. b.* La structure des dents de l'homme fait connoître qu'il peut vivre de toutes sortes d'alimens. Dents des singes ; leur ressemblance à celles de l'homme. Des dents & des défenses des éléphans. *Ibid.* 839. *a.* Différence entre la matiere des dents & celle des défenses. Quelle est la maniere dont l'éléphant prend sa nourriture. Usage de sa trompe. Structure de cet organe. *Ibid. b.* Dents artificielles dont on remplace les dents naturelles de l'homme. Les Romains ont pratiqué l'usage de porter des dents d'ivoire, attachées avec un fil d'or. Composition d'une pâte pour faire des dents artificielles qui ne jaunissent jamais. *Ibid.* 840. *a.*

Dent. Etat des dents dans le fœtus. I. 305. *b.* Leur accroissement. *Suppl.* IV. 72. *b.* De l'émail des dents. V. 545. *a.* Choix des nourrices auquel il faudroit être attentif pour prévenir la mauvaise qualité des dents. 908. *b.* Observations sur les dents & la dentition. VIII. 257. *b.* Alvéoles des dents. I. 305. *b.* Sympathie des dents avec d'autres parties. XV. 737. *a*, *b.* Description des dents. VIII. 268. *b.* Dents incisives. 649. *b.* Dents canines. II. 598. *a.* Dents molaires. X. 625. *a*, *b.* Pourquoi les dents sont quelquefois agacées par des sons aigus. *Suppl.* IV. 211. *a.* *Voyez* DENTITION.

DENT, (*Médec. Chir.*) soin que les dames romaines prenoient de leurs dents. XVI. 383. *b.* Cause des incrustations tartareuses qui se forment sur les dents : comment on les prévient. XIII. 750. *b.* 751. *a.* Instrumens destinés à nettoyer & ratisser les dents. XIV. 432. *b.* D'où vient le sentiment de la douleur dans les maux de dents. I. 306. *a.* Médicamens pour nettoyer & blanchir les dents. IV. 848. *a.* Moyen de raffermir les dents chancellantes & de nettoyer les gencives. *Ibid.* De la carie des dents. II. 684. *b.* Inégalité de l'émail des dents appellée *érosion.* V. 908. *b.* Sur les maux de dents, *voyez* GENCIVE, ODONTALGIE & ODONTALGIQUE

Vers qui s'engendrent aux dents. XVII. 43. *a.* Maniere de plomber les dents. XII. 780. *b.* De l'extraction des dents, *voyez* EXTRACTION. Dents que l'on a trouvé formées dans certaines tumeurs. *Suppl.* I. 134. *a.*

Dents artificielles. De l'art qui a pour objet les dents artificielles. XI. 352. *b.* Matiere propre à cette sorte de dents. VIII. 218. *b.*

DENTS, (*Séméiotique*) Des présages que le médecin peut tirer des craquemens & grincemens de dents & des changemens qu'elles éprouvent dans les maladies aigues. IV. 840. *a.*

Dents. (*Maréch.*) Dents machelieres & incisives du cheval. Leur usage. Les dents de devant utiles à faire connoitre l'âge. Dents de lait. Cheval qui a la dent mauvaise. Quel est celui qu'on doit couper. IV. 840. *b.*

Dents. Description des dents du cheval. *Suppl.* III. 380. *b.* VI. 445. *b*, *&c.* Dentition du cheval. *Ibid.* & 446. *b.* Maladies causées par la dentition. 448. *b.* Comment on facilite l'éruption. *Ibid.* Des dents du cheval & du moyen de juger de son âge par l'inspection de ses dents. III. 306. *b. Suppl.* III. 380. *b.* Changemens qui surviennent à ces dents chaque année. I. 171. *a*, *b.* Dents appellées *coins.* III. 611. *a.* Dents appellées *crochets.* IV. 497. *b.* Moyen de détruire les inégalités qui surviennent aux dents molaires des chevaux : moyen de raffermir les dents vacillantes. VI. 449. *a.* VII. 752. *a*, *b.*

Dents des animaux : comment elles sont appropriées au genre de nourriture qui leur convient. XI. 264. *b.*

Dents de poissons pétrifiées. IV. 434. *b.* VII. 722. *a.* IX. 229. *b.* XVII. 670. *b.* Dents de chevaux & de chiens marins, que l'on a trouvées dans les régions du nord-est de l'Asie. *Suppl.* I. 637. *a.*

Dents d'éléphans, *voyez* IVOIRE.

DENT, (*Botan.*) feuille dentelée. IV. 840. *b.*

Dent de chien : caractere de cette plante. IV. 840. *b.*

Dent de lion : caractere de cette plante. IV. 840. *b.*

DENT d'une roue. (*Méchan.*) La figure des dents des roues est une chose très-essentielle. Negligence des anciens méchaniciens sur cet objet. IV. 840. *b.* M. de la Hire est le premier qui y ait fait attention & qui en ait parlé. *Voyez* son traité des *Epicicloïdes.* M. Camus a suppléé à ce qui manquoit à ce traité, & a déterminé les courbes que doivent avoir les dents d'une roue & les ailes de son pignon. Ce qu'on doit observer pour que la roue mene le pignon uniformément. Principe de méchanique sur cet objet. *Ibid.* 841. *a.* Ce principe démontré ; par lequel on voit les conditions requises dans un engrenage, & les courbes que doivent avoir les dents de la roue & les aîles du pignon, dans les trois différens cas, où la dent peut rencontrer l'aîle. *Ibid. b.* Lorsque la dent rencontre l'aile dans ou après la ligne des centres, il faut que la face de l'aile soit une ligne droite, tendante au centre, & que celle de la dent soit la portion d'une épicycloïde engendrée par un point d'un cercle qui a pour diametre le rayon du pignon, & qui roule extérieurement sur la circonference de la roue. Démonstration de cette proposition. *Ibid.* 842. *a.* Cette démonstration s'étend à toute sorte d'epicycloïdes. L'action de la roue pour faire tourner le pignon étant toujours uniforme, il est clair, en renversant, que l'action du pignon pour faire tourner la roue le sera aussi. *Ibid. b.* Quel est celui des trois différens cas, où la dent peut rencontrer l'aîle, qui est le plus avantageux. Quelle courbe doivent avoir les dents des roues qui menent des pignons dans un autre plan, comme par exemple celle d'une roue de champ. *Ibid.* 843. *a.* On trouvera à l'article *Pignon à lanterne*, ce qui regarde la figure des dents des roues qui engrennent dans cette sorte de pignon. *Ibid. b. Voyez* d'ailleurs ALLUCHON, ENGRENAGE & ROUE.

DENT *de loup*, (*Jardin.*) IV. 843. *b.*

DENT, (*Reliur.*) instrument de relieur & son usage. IV. 843. *b.*

DENT *de rat*, (*Ruban.*) petit ornement qui se forme sur les lizieres de plusieurs ouvrages. Comment on l'execute. IV. 843. *b.*

DENT, (*Serrur.*) sur le museau du panneton de la clé. IV. 843. *b.*

DENT *de loup*, (*Serrur.*) espece de clou. Son usage. IV. 843. *b.*

DENTS, (*faire les*) tabletier-cornetier. IV. 843. *b.*

DENT *de peigne*, (*Tisserands*) IV. 843. *b.*

DENTALES *coquilles.* IV. 189. *a.* XII. 583. *b.* XVI. 770. *b.*

Dentales, *lettres.* IV. 53. *b.* IX. 556. *b.*

DENTALITES, vol. VI des planch. Coquilles fossiles, planche. 7.

DENTELÉ, (*Anatom.*) nom que l'on donne à plusieurs muscles. Petit dentelé antérieur. Grand dentelé antérieur. Dentelé postérieur, supérieur. Dentelé postérieur, inferieur. Description & situation de chacun de ces muscles. IV. 844. *a.*

Dentelé, *ligament. Suppl.* III. 945. *b.*

DENTELÉ, (*Blason*) IV. 844. *a.*

DENTELLE. On peut regarder la dentelle comme un composé de gase, de toile & de broderie. Description des instrumens nécessaires à cette sorte de travail, IV. 844. *a.* & de la maniere de l'exécuter. Coussin, épingles, fuseaux, patron, petits ciseaux, casseaux ; une ouvriere a toujours l'une de ces trois choses à faire, ou composer & travailler une dentelle d'idée, ou remplir un dessin donné sur le papier seulement, ou copier une dentelle donnée. Maniere de rendre une dentelle donnée. *Ibid. b.* Description de l'opération de piquer ; la plus difficile de l'art de la dentelle. *Ibid.* 845. *a.* Maniere fort simple d'apprendre à faire la dentelle la plus composée en très-peu de tems. *Ibid. b.* Différentes sortes de dentelles. *Ibid.* 847. *a.* Usage des dentelles en général. *Ibid. b. Voyez* les planches de cet art, vol. III.

Dentelles. Toilé d'une dentelle. XVI. 381. *a.* Espece de dentelle appellée *tulle.* 742. *b.* Dentelles que les Hollandois envoient à Cadix pour l'Amérique espagnole. XIII. 574. *b.* Sur l'art de la dentelle, *voyez* les planches qui s'y rapportent, dans le volume III. Maniere de coudre les dentelles. *Suppl.* III. 753. *b.*

DENTELLE *de mer*, (*Hist. nat.*) V. 242. *a.*

DENTELLE, (*Diamant.*) IV. 847. *b.*

DENTELLE ou *bordure*, (*Imprimerie*) IV. 847. *b.*

DENTELLE, (*Metteur en œuvre*) IV. 847. *b.*

DENTELLE, (*Reliure*) IV. 847. *b.*

DENTICULE, (*Archit.*) ou larmier denticulaire. Largeur des denticules & des métoches qui les separent. Ornement du denticule. Les auteurs anciens & presque tous les architectes ont placé indistinctement des denticules dans leurs entablemens ; exception. Les mutules dans l'ordre dorique sont l'ornement le plus convenable. Modillons préférés aux denticules dans l'entablement composite. Le denticule peut être employé ou supprimé selon l'élégance de l'ordre, la richesse de la décoration, & l'importance du bâtiment. Détails sur ce sujet. IV. 847. *b.* La plupart des ornemens dont on décore les cimaises des corniches ne servent qu'à corrompre les formes des moulures, & au bout d'un certain tems à les noircir. Quels sont les bâtimens pour lesquels on doit réserver cette prodigalité, dont néanmoins il faut encore user avec prudence. *Ibid.* 848. *a.*

DENTICULES, (*Luther.*) dans l'orgue. IV. 848. *a.*

DENTIFRICE, terme de matiere médicale externe : médicament qui sert à nettoyer & à blanchir les dents. Composition de ces remedes. Maniere d'en user. Comment on raffermit les dents chancelantes & on nettoie les gencives. Moyen de nettoyer les dents à leur partie postérieure. IV. 848. *a.*

Dentifrices, compositions de ces médicamens. IX. 921. *a.*

DENTILLAIRE de Rondelet, (*Botan.*) XII. 798. *b.*

DENTISTE, (*Chirurg.*) qualités d'un bon dentiste. *Suppl.* 698. *b.*

Dentiste De l'art du dentiste qui a pour objet les dents artificielles. *Voyez* ci-dessus, DENTS ARTIFICIELLES. Lime du dentiste : maniere de s'en servir. IX. 539. *a*, *b.* Instrument du dentiste nommé *rizagran. Suppl.* IV. 652. *b.* De l'art d'arracher les dents, *voyez* EXTRACTION.

DENTITION. (*Médec.*) Exemple d'une femme qui dans toute sa vie n'avoit jamais eu aucune dent. Les dents ne commencent à paroître que dans le tems où elles commencent à devenir nécessaires. IV. 448. *a.* Pourquoi la sortie des dents est ordinairement accompagnée de douleurs. Les dents canines sortent les premieres, ensuite les incisives, & enfin les molaires ; celles-ci causent plus de douleur. Elles sont toutes sorties dans l'espace de deux ans. Il en est qui viennent à sept ans, d'autres à vingt-un ans environ. Signes qui annoncent l'éruption des dents ; violence des accidens qui surviennent quelquefois : causes des accidens qui dépendent des nerfs : divers maux qui en résultent. *Ibid. b.* Quels sont les enfans les plus exposés aux maladies de la dentition. A quoi il faut avoir égard pour établir le prognostic de la dentition difficile. En quoi consiste le traitement pour des cas de cette nature. Exemple qui prouve que les adultes sont quelquefois exposés à de fâcheux symptômes à cette occasion. Remedes qui leur conviennent. *Ibid.* 849. *a.*

Dentition. Observation de quelques phénomenes sur la dentition des enfans. XV. 737. *b.* Il est bon que les enfans tettent durant la dentition. *Suppl.* I. 295. *a*, *b.*

DENTURE, *voyez* DENTS, (*Méchaniq.*) Des nombres des dentures selon le nombre des vibrations que le pendule doit faire dans un tems donné. XVII. 850. *a*, *b.* 853. *b.*

DÉNUDATION, (*Chir.*) état d'un os qui paroît à découvert. Fractures où cet accident est ordinaire. La dénudation n'est pas un obstacle à la réunion. Comment peut se faire la guérison, lorsqu'il n'est pas possible de recouvrir les os des parties dont ils ont été dépouillés. Invention de Belloste pour éviter l'exfoliation. Imperfection de ce moyen. De la dénudation après l'amputation d'un membre. Moyens de remédier à la saillie de l'os, lorsque le moignon a pris une forme conique après l'amputation, ce qui est un des plus grands

inconvéniens de la cure. IV. 749. *b.* Une ſeconde amputation pour ſéparer la partie ſaillante eſt praticable. Moyen qu'employoient les anciens. Pourquoi cette ſeconde amputation a été accompagnée quelquefois de grands accidens. Exemple qui prouve que ce moyen n'eſt pas préférable dans tous les cas; obſervation rapportée par Fabrice de Hilden, IV. 850. *a.* qui montre qu'il faut quelquefois confier la ſéparation de l'os aux ſoins de la nature, toujours attentive à rejetter tout ce qui lui eſt nuiſible. *Ibid. b.*

DENYS I. tyran de Syracuſe : prédiction dont il fut l'objet : malheurs de ſa vie. VII. 437. *b.* Il fait mourir un homme pour un ſonge. IX 399. *b.* Structure qu'il donnoit à ſes priſons. II. 493. *a.* XI. 614. *b.* Comment il manqua de parole à un joueur de luth. XIII. 444. *b.*

Denys le jeune : curioſité des Grecs à le viſiter lorſqu'il fut à Corinthe. XIII. 513. *b.*

Denys d'Halycarnaſſe : obſervations ſur cet hiſtorien & ſur ſes ouvrages. VIII. 28. *a.*

Denys l'Aréopagite. I. 635. *a.*

DENYS, (*Saint*) protecteur de la France : banniere de S. Denys. V. 710. *b.* Obſervations ſur l'ancien cri, *Montjoye S. Denys.* X. 687. *a.*

DENYS, (*Abbaye de Saint-*) Quels étoient les offices clauſtraux de cette abbaye. III. 515. *a.* Vaſes précieux dans ſon tréſor. XVI. 851. *b.*

DENYS, (*Jean-Baptiſte*) médecin : ſes expériences ſur la transfuſion du ſang des animaux. XVI. 548. *b.*

DENYS, (*Jacques*) chirurgien & anatomiſte. *Suppl.* I. 409. *a.*

DÉODANDE, (*Hiſt. mod.*) choſe confiſcable en quelque ſorte au profit de Dieu; uſage pratiqué en Angleterre. Explication de cet uſage, fondé ſur cette loi; tout ce qui par ſon mouvement a donné la mort à un homme, doit être dévoué à Dieu. Loi de l'Exode qui s'y rapporte. Ch. XXI. Ce que dit Fleta ſur le déodande. IV. 850. *b.*

Déodande. Erreur dans cet article de l'Encycl. *Suppl.* II. 698. *b.*

DEPARAGER, (*Juriſp.*) Dans la coutume de Normandie, le frere ne doit pas déparager ſa ſœur. IV. 850. *b.*

DEPARCIEUX, (*Antoine*) trigonométrie ſphérique de ce géometre. XV. 455. *b.* Deparcieux, phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 360. *b.*

DÉPART, (*Métall.*) opérations par leſquelles on ſépare l'or de l'argent. Le départ par le moyen des menſtrues qui n'attaquent que l'argent eſt le plus ordinairement employé. *Départ par voie humide*, uſage des acides minéraux, employé à Veniſe vers l'an 1400. L'argent doit être le triple de l'or dans la maſſe à départir. Avantage attaché à cette proportion. Le départ d'une telle maſſe s'appelle proprement inquart, *quartatio.* C'eſt l'eau-forte qui ſert de menſtrue. Autre méthode de ſéparer l'or de l'argent par l'acide vitriolique. Deſcription de la méthode par l'eau-forte. IV. 851. *a.* Extrait du traité *de la fonte des mines* de Schlutter. *Ibid. b.* Maniere de précipiter l'argent de cette diſſolution dans une baſſine de cuivre, ou dans des vaiſſeaux de verre, ou de grès. Moyen de faire la repriſe de l'argent par la diſtillation de l'eau forte. Edulcoration de la chaux d'or. *Ibid.* 852. *a.* Ce qu'on doit faire de l'eau des lotions. Maniere de ſécher l'or, & de lui faire reprendre ſa couleur naturelle. Fuſion de la chaux d'or. Laboratoires établis en Hongrie, en Tranſilvanie, & à Schemnitz pour les départs des matieres d'or & d'argent. *Ibid. b.* On y regle le départ de façon que l'or en ſort au titre des ducats : en quoi conſiſtent le bon ordre, l'économie, & la plus grande perfection des opérations du départ. Autre méthode de procéder au départ par voie humide, donnée par Schlutter. De l'opération par laquelle on ſépare l'argent du menſtrue auquel il eſt uni. Deux moyens employés pour cela, *la précipitation*, & *la diſtillation.* Explication du premier moyen qui eſt le plus ſûr & le plus court. La précipitation ſe fait ou à chaud ou à froid. La premiere eſt la plus expéditive. *Ibid.* 853. *a.* De la précipitation à froid. Elle n'a ſon utilité que dans les petits départs. *Ibid. b.* Comment on y procede. Suite des opérations communes aux deux manieres de précipitation. *Ibid.* 854. *a.* Autre opération d'économie que le départeur doit ſavoir exécuter, c'eſt la repriſe du cuivre. Comment elle ſe fait. Moyen de conſerver l'eau forte dans les repriſes de l'argent & du cuivre. Cet avantage eſt peu conſidérable, & le procédé peu utile. Comment on s'y prend pour retirer immédiatement une partie de l'eau-forte de la diſſolution d'argent, en même tems qu'on retire l'argent. *Ibid. b.* Le départ par l'eau régale eſt encore un excellent moyen de ſéparer l'or de l'argent. En quel cas on emploie cette méthode. Maniere de l'employer. *Ibid.* 855. *b.*

Départ par voie ſeche ou par la fuſion. Voyez SÉPARATION PAR LA VOIE SECHE. IV. 855. *b.*

Départ par voie humide, *voyez* INQUART. VIII. 772. *b.* En quelle proportion doivent être l'or & l'argent dans un alliage dont on veut faire le départ par eau régale ou par eau-forte. XIII. 672. *b.* Départ par la voie ſeche. XV. 61. *a*—63. *b.* De la granulation pour les départs. VII. 937. *b.*

Départ d'un ami, comment on l'honoroit à Rome. XVII. 255. *b.*

DÉPARTAGER, (*Juriſpr.*) lever le partage d'opinions. Ce qui ſe pratique en parlement, lorſqu'il y a partage. En matiere criminelle, une ſeule voix de plus ne ſuffit pas pour départager, il en faut deux. IV. 855. *b.* Il n'y a jamais de partage au conſeil du roi. *Ibid. b.*

DÉPARTEMENT *du conſeil du roi.* (*Juriſp.*) IV. 856. *a.*

Départemens des ſecrétaires d'état. IV. 856. *a.*

Départemens des finances. IV. 856. *a.*

Départemens du commerce. IV. 856. *a.*

Départemens des intendans des provinces & généralités du royaume. IV. 856. *a.*

Départemens des intendans de marine. IV. 856. *a.*

Départemens des fermiers-généraux. IV. 856. *a.*

Départemens des tailles. IV. 856. *a.*

DÉPARTEMENT, (*Archit.*) IV. 856. *b.*

DÉPARTEMENT, (*Marine.*) IV. 856. *b.*

DÉPÊCHES, *conſeil des*, IV. 18. *a.* Dépêche, *v.* DÉPESCHE.

DÉPENDANCE, (*Morale.*) La dépendance des choſes ne nuit point à la liberté & n'engendre point de vices : la dépendance des hommes étant déſordonnée les engendre tous. Moyens de remédier à ce mal. Le bonheur de l'homme eſt en raiſon inverſe du nombre de ſes dépendances. *Suppl.* II. 698. *b.*

DÉPENDANT, (*Marine*) aller en dépendant. Venir en dépendant. Tomber en dépendant. IV. 856. *b.*

DÉPENS, (*Juriſp.*) *expenſæ litis ; pœna temerè litigantium.* Iſocrate étoit d'avis qu'on rendit les frais très-grands, pour empêcher le peuple de plaider. Ce qu'il y a eu d'exaucé dans ce vœu. Dans quelle vue les dépens ont été établis. IV. 856. *b.* Différence entre les frais, *ſumptus*, & les dépens. Les épices des juges, les ſalaires des huiſſiers, *ſportulæ*, faiſoient chez les romains partie des dépens. Il eſt parlé des dépens dans les code Théodoſien & de Juſtinien, *&c.* Ce qu'on peut recueillir de ces loix ſur ce ſujet. Edit de Théodoric, roi d'Italie, ſur les dépens. En France autrefois il n'y avoit que les gens d'égliſe qui condamnoient aux dépens. Ce que prononce ſur les dépens l'ordonnance de 1667. *Ibid.* 857. *a.* Le miniſtere public n'eſt jamais condamné aux dépens. Exception. De celui qui demande plus qu'il ne lui eſt dû. Pourſuite de la taxe par le demandeur, quand une affaire a été jugée définitivement. Ce que doit faire le défendeur en taxe. Ce qui peut entrer en taxe dans la déclaration de dépens. Ce qui a été établi pour faciliter la taxe des dépens. *Ibid. b.* Remiſe de la déclaration de dépens à un procureur tiers. Fonctions de ce procureur. Droit de contrôle pour chaque article de dépens. Droit d'aſſiſtance du procureur du défendeur. Signature du calcul. Obtention d'exécutoire s'il n'y a point d'appel de la taxe. Ce qui ſe pratique lorſqu'il y a appel. Amende pour les articles croiſés dans leſquels l'appellant ſuccombe. Par qui ſe fait la taxe dans les bailliages, ſénéchauſſées & préſidiaux ; *Ibid.* 858. *a.* dans les juſtices ſubalternes, royales ou ſeigneuriales. Les dépens en général ne ſont pas ſolidaires. De la diviſion des dépens en matiere civile. Les tuteurs, curateurs, *&c.* ne doivent pas les dépens en leur nom, *&c.* Sur qui tombent les dépens, quand le procès eſt continué par un autre. Dépens que le garant doit au garanti. Des condamnations de dépens obtenues contre une communauté d'habitans. De la contrainte par corps pour cauſe de dépens. Dépens que paie celui qui ſe déſiſte d'un procès commencé. Droit du procureur qui a avancé les frais pour ſa partie. Des condamnations de dépens obtenues contre une femme en puiſſance de ſon mari. Une partie peut répéter dans la taxe ce qu'il lui en auroit coûté pour ſes procureurs & avocats, quoiqu'ils aient travaillé gratuitement. De l'hypotheque des dépens. *Ibid. b.*

Dépens, contrôle des dépens. IV. 149. *a.* Dépens curiaux. 576. *b.* Déclaration de dépens. 692. *a.* Ce qui ſe pratique lorſqu'il y a appel de dépens, *voyez* CROISER. 607. *a.* Diſtraction de dépens. 1061. *b.* Exécutoire de dépens. VI. 235. *a.* En quoi les frais & ſalaires different des dépens. VII. 275. *b.* Différence entre le mémoire des frais & la déclaration de dépens. X. 329. *a.* Taxateurs de dépens. XV. 947. *a.* Taxe des dépens. *Ibid.*

Dépens de cauſe d'appel. IV. 859. *a.*

Dépens de cauſe principale. *Dépens* compenſés. *Dépens* de contumace. *Dépens* curiaux. *Dépens* de l'incident. *Dépens* préjudiciaux. *Dépens* de premiere inſtance. *Dépens* proviſionnels. *Dépens* réſervés. Loix & auteurs à conſulter. IV. 859. *a.*

DÉPENSE, terme de juriſprudence, de commerce, d'architecture, de marine. IV. 859. *b.*

Dépenſe. Vous acquerrez une idée de quelques anciennes dépenſes, ſoit de voyage, ſoit domeſtiques à l'article *Tablette en cire.* Economie dans la dépenſe. V. 745. *a*, *b.* Dépenſes abuſives de l'état. 747. *a.* Toute conſommation de biens utiles eſt une véritable perte que l'argent ne répare point. VI. 570. *a.* Livre de dépenſe, en terme de commerce. IX. 612. *b.* 616. *a. Voyez* IMPENSES.

DÉPENSE, (*Hydrauliq.*) Dépenſe des eaux. Comment on la meſure. Deux ſortes de dépenſes, la naturelle & l'effective. Rapport des dépenſes pour des jets qui viennent d'un

réservoir de même hauteur, mais dont l'ajutage varie ; & ensuite pour des jets dont les ajutages sont égaux, mais dont les réservois ne sont pas à même hauteur. Deux formules essentielles dans cette matiere. *Premiere formule :* calculer la dépense des jets venant d'un même réservoir & avec différens ajutages. IV. 859. *b. Seconde formule :* calculer la dépense des jets venant de différentes hauteurs de réservoirs avec les mêmes ajutages. Sur la dépense des eaux, *voyez* AJUTAGES. *Ibid.* 860. *a.*

DÉPESCHE, (*Hist. mod.*) Lettre d'affaire qu'on envoie en diligence, *&c.* IV. 860. *a.* Ministres chargés des dépêches. En Allemagne ces couriers se nomment *estafettes :* leurs privileges & leur maniere d'aller. Dépêches, paquet qui contient les lettres. Conseil de dépêches sous Louis XIV. Secrétaire des dépêches universelles en Espagne. Conseil des dépêches, une des seances du conseil du roi. IV. 860. *b.*

DÉPHLEGMATION, en quoi elle differe de la dessication. IV. 893. *a.*

DÉPHLEGMER, (*Chymie*) *concentrer.* Séparer d'un liquide composé une partie de l'eau qu'il contient. Sujets ordinaires de la déphlegmation. Maniere de faire cette opération. IV. 860. *b.*

DÉPIÉ DE FIEF, (*Jurisp.*) *démembrement de fief.* Coutumes où ce terme est usité. Le dépié de fief arrive en deux manieres en ces coutumes. Ce qu'on appelle faire son domaine de son fief. Ce qui arrive au vassal qui a fait le dépié de fief dans le Maine & l'Anjou. IV. 860. *b.* Ce que deviennent en Touraine, les possesseurs de portions de fief aliénées. Le parage est une espece de dépié de fief. *Ibid.* 861. *a.*

Dépié de fief, ce qu'on entend par-là dans quelques coutumes : peine du dépié de fief. VI. 697. *b.*

DEPILATOIRE, (*Mat. méd. externe*) médicamens qui font tomber le poil. Les anciens se servoient de résine pour dépiler. Ce qui peut avoir donné lieu à la coutume de se faire raser. Les remedes qui arrachent le poil par leur vertu aglutine, ne sont pas proprement dépilatoires. Divers dépilatoires simples & composés. Il faut user de ces remedes avec beaucoup de précaution. IV. 861. *a.* Comment les femmes juives se donnent un front haut & dégarni de cheveux, ce qui est une beauté parmi elles. Les orientaux & les femmes du serrail se servent fréquemment de dépilatoires. Diverses proportions de chaux & d'orpiment pour les dépilatoires. Maniere de faire usage de cette poudre. *Ibid. b.*

Dépilatoire fait avec de l'orpiment & la chaux vive, XI. 665. *b.* avec une sorte de vitriol & de la chaux vive. XIV. 441. *b.* Hommes & femmes qui chez les Romains étoient employés à dépiler le corps. VII. 1018. *b.*

DÉPLÉTION, (*Médec.*) terme employé par M. Quesnay dans son art de guérir par la saignée. Deux effets de cette opération, la déplétion & la spoliation. La déplétion est promptement réparée, mais non pas la spoliation. IV. 861. *b.*

DÉPONENT, (*Gramm.*) Pourquoi certains verbes sont appellés de ce nom. M. de Valenge les appelle verbes masqués. Leur terminaison donne lieu de croire que dans leur origine ils n'avoient que la signification passive. Exemples qui le font croire. Le tour passif est plus dans le génie de la langue latine que l'actif ; c'est le contraire en françois. Comment on s'écarte de la signification qui avoit été attachée aux termes dans les commencemens. IV. 862. *a.*

DEPOPULATION, *voyez* POPULATION.

DÉPORT. (*Jurisp.*) *Déport* en matiere bénéficiale ; espece de droit d'annates. IV. 862. *a.* Origine de ce droit. On s'est souvent récrié contre ce droit. Cependant le pape jouit du droit d'annate sur les grands bénéfices, & à l'égard du déport, cette coutume a été appellée louable, *&c.* L'usage n'en est pas par-tout uniforme. Ce qu'il est dans le ressort du parlement de Paris, en Normandie. Auteurs à consulter. *Ibid. b.*

Déport. Prétentions que forment les archidiacres en quelques diocèses sur l'année du déport. I. 614. *a.*

Déport, délai. IV. 862. *b.*

Déport d'un juge, d'un arbitre, d'un expert. IV. 862. *b.*

Deport de minorité, dans les coutumes d'Anjou & du Maine. Pourquoi ce droit a été introduit. IV. 862. *a.* Extension que quelques seigneurs ont voulu lui donner. Ce que porte sur ce droit l'article II des arrêtés de M. de Lamoignon. Ouvrages à consulter. *Ibid.* 863. *a.*

DEPORTATION, (*Jurisp.*) peine chez les Romains de celui qui étoit condamné à passer dans les isles. Tout ce qu'emportoit cette peine. La déportation étoit différente de la relégation. Loix à consulter. IV. 863. *a.*

Déportation, en quoi elle differe de la rélégation. XIV. 63. *b.*

DEPOSITAIRE, *voyez* DÉPOST. Tous dépositaires de justice sont contraignables par corps à la représentation des effets dont ils sont chargés : exception. IV. 121. *a.*

DÉPOSITION d'un évêque, abbé, ou autre ecclésiastique. Cette peine n'est encourue que pour des fautes graves. Différence entre la suspense, la déposition, la dégradation. IV. 863. *a.* La déposition étoit commune dans les premiers siecles. Les jugemens qui intervenoient dans ce cas n'étoient exécutés que par provision. Les évêques ne peuvent ôter les honneurs ecclésiastiques, selon *un concile tenu en Espagne en* 590. Ce que prononce sur le sujet de la disposition un concile de Châlons. On ne connoissoit point alors de crimes qui fissent vaquer de plein droit les bénéfices. La déposition des évêques mise au nombre des causes majeures. Anciens monumens sur la maniere de juger les évêques. Ce que disent sur cette matiere le concile d'Antioche & le premier de Carthage. Usage de la France pour la déposition d'évêques. *Ibid. b.* *Voyez* DESTITUTION.

Déposition de témoins. A quoi l'on a égard pour juger du mérite d'une déposition. Les dépositions se détruisent quand elles sont contradictoires, ou qu'elles ne s'accordent pas ; celles auxquelles on s'en tient dans ce dernier cas. IV. 863. *b.* Une seule déposition ne forme pas une preuve. *Ibid.* 864. *a.*

Déposition, celle d'un seul complice ne suffit pas pour faire appliquer ses complices à la question. III. 766. *a.* Des dépositions des femmes. VI. 475. *b.* Les enfans reçus à déposer. VIII. 739. *a.* — *Voyez* TÉMOIGNAGE & TÉMOIN.

DÉPOSITION, (*Jurisp.*) destitution d'une dignité ou d'un office ecclésiastique. On ne dépose point un simple prêtre, on le dégrade. En quoi la déposition differe de la dégradation. En quoi elle differe de la suspense. IV. 864. *a.*

DÉPOSSÉDÉ, (*Jurisp.*) maxime de droit, *spoliatus antè omnia restituendus est.* Autorités à consulter. IV. 864. *a.*

Dépossédé, action que peut intenter celui qui a été dépossédé par violence. XIII. 165. *a*, *b.* Action de déposséder, appellée *eviction.* VI. 146. *b.* 157. *b.*

DEPOST, (*Jurisp.*) la foi du dépôt a été sacrée chez toutes les nations. A quel point les Romains exigeoient la fidélité du dépôt. On a obligé parmi nous les dépositaires à garder le dépôt, jusqu'à ce que le débiteur ait obtenu mainlevée des saisies. Le dépôt doit être purement gratuit. Il n'est pas permis au dépositaire de faire aucun usage du dépôt. IV. 864. *a.* Le dépositaire n'est pas responsable des cas fortuits, ni d'une légere négligence. De la loi du dépôt. Deux actions, l'une directe, l'autre contraire, que produit le dépôt. La condamnation contre le dépositaire emporte une sorte d'infamie. Le dépôt volontaire excédant 100 liv., ne peut être prouvé par témoins, *&c.* Cas où le dépositaire nie le dépôt. Des preuves testimoniales en matiere de dépôt. Jusqu'où s'étend le privilege du dépôt. La compensation ne peut être opposée par le dépositaire. De la prescription en matiere de dépôt. En quel cas on peut faire condamner le dépositaire aux intérêts. Condamnation par corps à rendre le dépôt. *Ibid. b.* Lorsque le dépôt est fait sous le sceau du secret, les héritiers ou créanciers ne peuvent obliger le dépositaire à déclarer l'usage qu'il en a fait. *Ibid.* 865. *a.*

Dépôt, voyez *Dépositaire.* Dépôt judiciaire, *voyez* CONSIGNATION. Faute en matière de dépôt. VI. 438. *b.*

Dépôts publics. Lieux de ces dépôts appellés *voûtes* en Allemagne. XVII. 476. *b.*

Dépôt, forcé ou nécessaire. *Dépôt* de justice. *Dépôt* public. IV. 865. *a.*

Dépôt volontaire. Loix à consulter sur les regles du dépôt. IV. 865. *a.*

Dépôt civil, greffe civil. *Dépôt* criminel, greffe criminel. IV. 865. *a.*

Dépôts, (*Greffe des*) voyez *Greffe.* VII. 921. *a*, *b.*

Dépôts des sels. IV. 865. *a.*

DÉPÔT, (*Médec.*) *Voyez* SÉDIMENT.

DÉPÔT, (*Chirurg.*) différence entre abcès & dépôt. Cause la plus ordinaire des dépôts. IV. 865. *a. Voyez* CONGESTION.

DÉPÔT *laiteux*, (*Medec.*) maladie formée par le sejour du lait dans une partie quelconque du corps. Indication des sources où l'auteur a puisé la plupart des observations renfermées dans cet article. *Suppl.* II. 698. *b.* Les dépôts laiteux n'ont ordinairement lieu qu'à la suite de l'accouchement. Causes qui font contracter au lait une qualité plus ou moins vicieuse. Circulation du lait. Parties vers lesquelles il se porte en plus grande abondance pendant la grossesse & après l'accouchement. Terme au bout duquel la femme s'en trouve naturellement débarrassée. Causes des depôts laiteux. Quelles sont les femmes qui y sont le plus exposées. *Ibid.* 699. *a.* Parties sur lesquelles peuvent se former ces dépôts. Leurs suites fâcheuses. Ces dépôts peuvent se former brusquement, ou par une congestion lente ; c'est pourquoi l'auteur les distingue en dépôts aigus & dépôts chroniques. Signes qui forment le diagnostic de ces maladies. Symptômes des dépôts chroniques, *Ibid. b.* & de ceux que nous avons appellés aigus. Signe pathognomonique de toutes les especes de dépôts laiteux. Description des différentes especes de dépôts chroniques. Maladies qu'ils causent selon les parties où ils se forment. *Ibid.* 700. *a.* Accidens qui forment le diagnostic des dépôts aigus : diverses maladies qui en sont les suites. *Ibid. b.* Cause prochaine de ces maladies. Prognostic. Indications à remplir dans le traitement. Remedes. *Ibid.* 701. *b.*

DEPOUILLES, (*Art milit.*) maniere de les partager chez

les Grecs. IV. 865. *a*. A qui elles appartenoient suivant la discipline militaire des Romains. Prudence & circonspection avec laquelle le général distribuoit quelquefois le pillage aux soldats. *Ibid. b.*

Dépouilles militaires chez les Romains. X. 513. Dépouilles opimes. XI. 505. *b*. 506. *a*.

DÉPOUILLE, (*Grav. en bois*) taillé ou gravé en dépouille. IV. 1098. *a*, *b*. *Errata.*

DÉPOUILLE, (*Gravure en bois*) ouvrages taillés ou gravés en dépouille. *Suppl.* II. 703. *a*. Voyez *Gravure en bois.*

DÉPOUILLE de serpent. (*Mat. méd.*) Vertu qu'on attribuoit autrefois à ces peaux. IV. 865. *b*.

DÉPOUILLES, (*Blason*) IV. 865. *b*.

DÉPRAVATION. (*Médec.*) Dépravation des fonctions, lorsqu'elles se font sans regle & sans conformité à l'état naturel. L'appétit naturel par exemple peut être lésé de quatre manieres. IV. 865. *b*. Comment la respiration peut pécher par dépravation ; le jugement être lésé par dépravation.

DÉPRÉCATIF, (*Théol.*) maniere d'administrer quelqu'un des sacremens. Chez les Grecs, la forme d'absolution est déprécative. Tems où l'on joignit dans l'église latine la forme indicative à la déprécative. Autre tems où cette seconde fut abandonnée. IV. 866. *a*.

Déprécatif, forme déprécative dans les sacremens. VII. 177. *b*. La forme de l'extrême onction est déprécative chez les Grecs & dans l'église latine. VI. 338. *b*.

DÉPRÉCATION, (*Bell. let.*) figure de rhétorique. Exemple de Cicéron. IV. 866. *a*.

Déprécation, lettres de, (*Jurisp.*) IX. 421. *b*.

DÉPRESSION, (*Chir.*) se dit des os du crâne enfoncés par une cause externe. Ceux des enfans y sont plus sujets. Elle entraine dans un adulte la fracture de la table interne. Moyen de procurer la résolution du sang épanché entre les deux tables. IV. 866. *a*. Danger de négliger ces secours. Observations de Scultet. *Ibid. b.*

DEPRI, (*Jurisp.*) *deprisus*. Déprier, composer avec le seigneur. Etym de ce mot. Tems où cet accord peut se faire. Ce que remet ordinairement le seigneur. Les administrateurs des églises, hôpitaux, &c. ne peuvent faire de remises. Le tuteur n'en peut accorder. Le seigneur n'en peut accorder au préjudice de l'usufruitier. Quand le seigneur l'a accordée, il ne peut révoquer son consentement. Ouvrage à consulter. IV. 866. *b*.

Dépri, déclaration faite au bureau des aides. IV. 866. *b*.

DÉPRIER, (*Jurisp.*) dans quelques coutumes, notifier au seigneur une acquisition. Comment cette déclaration se faire. IV. 866. *b*.

DEPRISER, *mépriser* : différence entre ces mots. IV. 866. *b*. Notre langue dit estimer & estime, mépriser & mépris ; cependant elle n'a point adopté dépris, qui nous seroit nécessaire dans bien des occasions. Exemple : on devroit dire le dépris plutôt que le mépris des richesses. IV. 867. *a*.

DEPURATION, (*Pharmac.*) clarification des sucs des plantes & des fruits. Quel est le but de la dépuration. Elle se fait ordinairement par défécation pour les sucs des fruits. Divers moyens par lesquels se fait celle des sucs des plantes. IV. 867. *a*.

Dépuration par défécation, IV. 733. *b*.

DÉPURATOIRE, *fievre*, VI. 730. *a*. 738. *a*.

DEPUTATION, (*Hist. mod.*) ce qui la rend plus ou moins solemnelle. *Députation* ne peut s'employer que lorsqu'il s'agit d'un corps envoyé. Exemples. IV. 867. *a*.

DÉPUTATION, (*Hist. mod.*) assemblée des états de l'Empire, différente des dietes. Son institution à la diete d'Augsbourg en 1555. Changemens établis dès-lors. Maniere d'y délibérer. IV. 867. *b*.

DÉPUTÉ, *ambassadeur*, *envoyé* : différences entre ces trois qualités. IV. 867. *b*.

DÉPUTÉ. (*Hist. mod.*) Députés que certaines provinces de France envoient au roi pour lui présenter le cahier des états. Députés dans les villes de Turquie pour traiter avec les officiers du grand-seigneur. Députés du commerce en France. IV. 867. *b*.

Députés élus anciennement par les états pour les aides & autres impositions. V. 461. *a*, *b*. Assemblées de députés de différens ordres de citoyens. VI. 20. *b*. Députés représentans. XIV. 143. *a*, *b*. &c.

Député, chez les Anglois. Sens du mot *deputatus* chez les anciens. IV. 868. *a*.

Deputatus Δεπὀτατος, officier de l'église de Constantinople. IV. 868. *a*.

Députés du clergé. IV. 868. *a*.

Député du tiers-état, en Angleterre. IV. 868. *a*.

DÉPUTÉ du commerce. (*Comm.*) Il n'y a que le député des états de la province de Languedoc, qui soit dispensé de la profession actuelle du négoce, &c. Treize députés du commerce. Leurs appointemens. IV. 868. *a*.

DERBY, (*Géogr.*) pic de Derby. XII. 543. *b*.

DERCETO, voyez *Adargatis.*

DERHAM, (*Guillaume*) sa théologie astronomique. I. 794. *a*. Sa doctrine sur la distribution de la terre & de l'eau. XVI. 163. *b*. Sa physiologie. *Suppl.* IV. 355. *a*.

DERISOIRE, *condition*. III. 837. *b*.

DERIVATION. (*Médecin.*) La dérivation est opposée à la révulsion. L'un & l'autre termes sont employés pour donner idée des effets de la saignée. IV. 868. *b*. Autres significations du mot *dérivation*. Moyens employés pour exciter la dérivation des humeurs vers une partie moins essentielle, ou plus relâchée. *Ibid.* 869. *a*.

Derivation des humeurs, cause de congestion. III. 867 *a*. La dérivation est une des causes du développement des parties de l'embryon. *Suppl.* I. 135. *a*. *Suppl.* III. 73. *b*. Puissance singuliere qui agit sur le mouvement du sang, & qui naît de la dérivation. *Suppl.* IV. 728. *b*. 829. *b*. Dérivation dans la saignée. XIV. 507. *a*. Dérivation obtenue par le moyen des vésicatoires. XVII. 194. *a*.

DÉRIVATION, (*Gramm.*) de la formation des mots par dérivation & par composition. VII. 172. *b*. &c. Dérivations du génitif. 585. *b*. Deux sortes de dérivations, l'une philosophique, l'autre grammaticale. VIII. 668. *a*.

DERIVE, (*Marine*) différence entre la route du navire, & la direction de sa quille, ou entre le rumb sur lequel on court & celui sur lequel on veut courir. Explication du premier cas. Il est important de connoitre la quantité de cette dérive. Moyen de la connoitre. IV. 869. *a*. Ce qu'on entend par *un quart* de dérive. *Ibid. b. Voyez* 15 planch. de marine, VII[e] volume.

Dérive, instrument propre à mesurer en tout tems l'angle de la dérive. *Suppl.* IV. 977. *b*.

DÉRIVÉS, (*Gramm.*) I. 70. *a*. Différence entre les dérivés & les composés. IV. 964. *a*. VII. 172. *b*. Voyez *Dérivation.*

DERIVOIR, (*Horlog.*) outil d'horlogerie ; sa description ; son usage. IV. 869. *b*.

DERNIER, terme du jeu de paume. IV. 869. *b*.

DEROBEMENT, (*Coupe des pierres*) IV. 869. *b*.

DÉROBER *une marche.* (*Art milit.*) La faute de se laisser dérober une marche est humiliante & sujette à de grandes suites. Deux manieres de dérober une marche à l'ennemi. On ne doit jamais forcer les marches sans une grande nécessité. IV. 869. *b*.

DÉROBER le vent, (*Marine*) IV. 869. *b*.

DÉROBER, *se*, *sous l'homme.* (*Manege*) IV. 870. *a*.

DÉROGATION, (*Jurisp.*) maxime générale ; *posteriora derogant prioribus*. Déroger à un acte précédent. Dérogation expresse & tacite. A quels égards les particuliers peuvent dans leurs conventions déroger aux coutumes & ordonnances. Il n'y a que le prince qui puisse déroger aux loix anciennes. IV. 870. *a*.

Dérogation, différence entre abrogation & dérogation. I. 39. *b*. Dérogation de noblesse. XI. 169. *a*, *b*. Dérogation aux coutumes. XIV. 414. *a*, *b*.

DEROGATOIRE, *clause*. III. 514. *b*.

DEROGEANCE, (*Jurisp.*) comment les ecclésiastiques dérogent à leurs privileges de cléricature. Actes de dérogeance par lesquels la noblesse se perd. Différence entre l'effet de dérogeance & l'effet de dégradation par rapport aux enfans. IV. 870. *a*.

DEROUTE, différence entre déroute, retraite d'une armée, & armée battue. IV. 870. *b*.

Déroute ; différence entre déroute & défaite, IV. 731. *b*. & entre fuite & déroute. VII 363. *b*.

DERVIS. (*Hist. orient.*) Relation de M. de Tournefort sur ces religieux. Maison de cet ordre à Cogna, lieu où réside le général de l'ordre : ce qui l'a rendue fameuse. Pourquoi les dervis sont appellés *melelevis*. Chapitre général de l'ordre. IV. 870. *b*. Habillement des dervis. Leurs mœurs. Effets qu'ils éprouvent de l'opium dont ils font usage. Leurs voyages dans le Mogol & au-delà. Leurs exercices du mardi & du vendredi ; leurs danses ; leurs prédications où les femmes ont droit d'assister ; leurs hymnes au son des flûtes & des tambours de basque. *Ibid.* 871. *a*. Pourquoi les Turcs ne leur permettent pas d'avoir de couvens. Maisons qu'ils ont cependant obtenues. Monastere de ces dervis en Egypte. *Ibid. b.*

Dervis, M. d'Herbelot prétend que les mots fakir & dervis sont synonymes. VI. 386. *b*. Espece d'aliénation à laquelle les dervis aspirent. XIV. 675. *a*, *b*. Monastere où les dervis logent avec leurs femmes. XV. 859. *b*. Différentes especes de dervis nommés *mevelevites*, X. 475. *b*. *sofis*, XV. 267. *b*. *softas*, 268. *a*.

DÈS, particule préposition en françois, XII. 101. *a*.

Dès, observations sur cette préposition. XIII. 303.

DESAGRÉABLE, pourquoi la description des objets désagréables à voir nous plaît. IV. 879. *a*. *Voyez* sur ce sujet ÉMOTION. Les idées désagréables déguisées par l'usage de l'euphémisme. VI. 207. *a*. *b*.

DESAGULIERS, ses recherches sur la force de l'homme. VII. 121. ses expériences sur la pesanteur & la chûte des corps. XII. 445. *b*.

DESAJULIUS, (*J. Théophile*) physiologiste. *Suppl.* IV. 356. *a.*

DESAPROUVER, voyez *Improbation.*

DESARGENTER, comment se fait cette opération. I. 644. *b.*

DESARMEMENT. Il y a différentes loix en Angleterre pour le désarmement des papistes, *&c.* Loi de George I pour le désarmement des Irlandois, & du menu peuple d'Angleterre. IV. 871. *b.*

Desarmement, (*Marine*) d'un vaisseau. Ce qui doit être observé dans le désarmement d'un vaisseau, selon l'ordonnance de la marine de 1689. IV. 872. *a.*

Désarmement, (*Escrime*) en faisant tomber l'épée de la main de l'ennemi. Désarmement de tierce, de quarte; comment s'exécutent toutes ces actions. IV. 872. *a.*

Désarmement, détails sur ce sujet. IV. vol. des planches, article *Escrime*, pag. 11. *b.*

DESAVEU, (*Jurisp.*) celui d'un avocat. Celui d'un enfant. Celui d'un huissier ou sergent. Celui d'un mandataire. IV. 872. *a.*

Désaveu d'un procureur *ad lites.* Le procureur n'a pas toujours besoin d'un pouvoir par écrit. On admet rarement le désaveu contre les héritiers d'un procureur décédé. Peine du désavouant, quand le désaveu est injurieux & mal fondé. Les présidiaux ne peuvent juger en dernier ressort un désaveu. Auteurs à consulter. IV. 872. *b.*

Désaveu du seigneur. Il a été appellé *prodition.* Il est opposé à l'aveu, mais il ne faut pas entendre par-là *l'aveu du denombrement.* IV. 872. *b.* Lorsqu'un fief est saisi féodalement, & que le vassal veut avoir main-levée, il doit avant tout avouer ou désavouer le seigneur. Confiscation du fief pour cause de désaveu mal fondé. Comment le vassal peut éviter la peine du désaveu. Ce qui arrive lorsque le désaveu se trouve fondé. Trois cas où le vassal n'est pas obligé d'avouer ni de désavouer son seigneur. Le vassal qui avoue tenir du roi, au lieu d'avouer son véritable seigneur, n'encourt point la commise. Quand le désaveu est fait en justice, & que le seigneur a formé sa demande pour la commise, il n'y a plus pour le vassal *locus pœnitentiæ. Ibid.* 873. *a.* Le roi ne peut remettre la peine du désaveu. Le désaveu formé par un tuteur, *&c.* ne préjudicie pas au mineur. Désaveu d'un main-mortable. La peine du désaveu n'a pas lieu en pays de droit écrit. L'héritier bénéficiaire qui désavoue mal-à-propos, confisque le fief au préjudice des créanciers chirographaires. Auteurs à consulter. *Ibid. b.*

DESCARTES. (*René*) *Voyez* Cartésianisme.

DESCEMET, anatomiste. *Suppl.* I. 414. *b.*

DESCENDANCE *de pere en fils. Voyez* Filiation.

DESCENDANT. (*Astronom.*) Signes descendans. Nœud descendant. IV. 873. *b.*

Descendans; (*Jurisp.*) ils forment la ligne directe descendante. Ils doivent dans le besoin les alimens à leurs ascendans. Dans les successions, ils sont préférés aux ascendans & aux collateraux. Loix du code à consulter. IV. 873. *b.*

Descendans. (*Collatéraux*) IV. 873. *b.*

Descendans. Degrés en ligne directe & en collatérale descendante. IV. 765. *b.* Succession des descendans. XV. 597. *b.* 598. *b.* Exhérédation des descendans. VI. 257. *b.* Personnes qui se sont vu une nombreuse descendance. V. 657. *a.*

Descendant. (*Anatom.*) IV. 874. *a.*

DESCENDRE. Observation sur la conjugaison de ce verbe. XI. 121. *a.*

DESCENSION. (*Astron.*) Descension droite d'une étoile ou d'un signe. Descension oblique. Comment se comptent les descensions tant obliques que droites. On ne se sert presque plus que du mot d'*ascension droite.* Origine de ces mots *ascension* & *descension.* IV. 874. *a.*

DESCENSUM, (*Chymie*) appareil de la distillation *per descensum.* En quoi consiste l'appareil de Geber pour le descensum. Les chymistes modernes lui ont substitué celui des deux creusets. IV. 460. *b.*

DESCENTE *ou* Chute. (*Méch.*) Deux opinions opposées sur la cause de la descente des corps pesans. IV. 874. *a.* Systême de Newton sur ce sujet. Force qui retient la lune dans son orbite. Réflexions sur la maniere dont les cartésiens expliquent la descente des corps. Tourbillon imaginé par M. Huyghens. Explication des Gassendistes. Loix de la descente des corps trouvées par Galilée.

1°. Dans un milieu sans résistance, les corps pesans descendent avec un mouvement uniformément accéléré. Maniere de représenter les instans de la chûte & les espaces parcourus. Voyez *Accélération.* Conséquences de cette premiere loi. *Ibid. b.* 2°. Loix de la descente des corps dans un milieu résistant. 1°. Un corps ne peut descendre, à moins qu'il ne divise le milieu où il descend, & il ne peut faire cette séparation, à moins qu'il ne soit plus pesant que ce milieu. 2°. Un corps d'une pesanteur spécifique plus grande que le fluide où il descend, y descend avec une force égale à l'excès de sa pesanteur sur celle d'un pareil volume de fluide. 3°. Les pesanteurs spécifiques de deux corps étant supposées les mêmes, celui qui a le moins de volume doit tomber moins vite dans le volume où il descend. 4°. Si les pesanteurs spécifiques de deux corps sont différentes, celui qui a plus de pesanteur spécifique tombe plus vite que l'autre. La théorie de la chûte des corps dans des fluides est moins avancée que celle de leur chûte dans le vuide. Observations préliminaires par rapport à la chûte des corps dans un milieu non résistant. *Ibid.* 875. *a.* Le résultat des expériences de Galilée est que les espaces qu'un corps parcourt en descendant, sont comme les quarrés des tems employés à la parcourir. I. Résultat des expériences de Grimaldi & de Riccioli sur le même sujet. II. Si un corps pesant descend dans un milieu non résistant, l'espace qu'il décrit pendant un tems quelconque est sous-double de celui qu'il décrivoit uniformément avec la vitesse qu'il a acquise à la fin de sa chûte. III. Maniere de déterminer les espaces qu'un corps parcourt dans les différentes parties du tems qu'il emploie à tomber d'une hauteur donnée. *Ibid. b.* IV. Maniere de determiner le tems qu'un corps emploie à parcourir un espace donné, lorsqu'on connoît déja le tems qu'il emploie à parcourir un certain espace. V. L'espace qu'un corps parcourt dans un certain tems étant donné, moyen de determiner l'espace qu'il parcourra dans un autre tems donné. Descente le long d'un plan incliné; voyez *Plan incliné*: dans un cycloïde; voyez *Cycloïde* & *Pendule.* Ligne de la plus vite descente. *Ibid.* 876. *a.* Voyez *Brachystochrone.*

Descente des corps, *chûte des corps.* Galilée a découvert le premier la loi de la chûte des corps. III. 404. *a.* Ses expériences sur ce sujet. *Suppl.* III. 173. *a.* Doctrine de ce philosophe sur la descente des corps par une courbe. *Suppl.* III. 175. *a.* La chûte des corps prouve le vuide. XVII. 573. *a.* Elle doit être attribuée à l'impulsion de quelque fluide invisible. VII. 112. *a. Voyez* Pesanteur. Ligne de la plus vite descente ou brachystochrone. II. 392. *a.* Ligne isochrone par laquelle on suppose qu'un corps descend sans accélération: écrit de Leibnitz sur cette ligne. VIII. 926. *b.* Descente tautochrone. XV. 945. *b.* Ligne la plus courte que parcourroit un corps tombant obliquement à l'horizon. IV. 590 *b.* Accélération de la chûte des corps. I. 60. *b.* Diverses hypotheses pour en expliquer la cause. 60. *b.* 61. *a.* Cette cause démontrée: l'espace parcouru considéré comme un rectangle composé du tems & de la vitesse. *Ibid. a*, *b.* Loi de l'accélération des corps dans leur chûte; conséquence de cette loi. 62. *a.* Loix de la chûte des corps graves. X. 837. *b.* 838. *a.* Methode de déterminer l'espace que parcourt en un tems donné un corps pesant qui tombe perpendiculairement. XII. 296. *a.* Rapport de l'espace que parcourt un corps, en tombant avec la longueur du pendule à secondes. XIV. 858. *b.* Lignes qu'un corps tombant d'une hauteur considérable doit décrire, en supposant qu'il se meut circulairement par le mouvement diurne de la terre, & perpendiculairement par la force de la pesanteur. XVII. 614. *b.* 632. *a.* Estimation de la force de pression d'un corps d'un poids déterminé, tombant d'une hauteur donnée. XII. 609. *b.* Vitesse d'une goutte de pluie en tombant. *Suppl.* IV. 420. *a.* Force qu'acquiert une goutte d'eau en tombant dans le vuide. XII. 793. *b.* Pourquoi tous les corps ne descendent pas également vite dans l'air. XIV. 199. *a.* Tems qu'une pierre mettroit à tomber de la surface de la terre au centre. *Suppl.* II. 703. *a.* Table relative à la chûte des graves. *Suppl.* IV. 885. *b.* Loix de la descente des corps par un plan incliné. VIII. 652. *a.* XII. 692. *b.* Descente d'un solide dans un fluide spécifiquement plus léger. XV. 444. *a.* Vitesse de la chûte des corps sur la surface de chaque planete. *Suppl.* IV. 308. *a*, *b.*

Descente *des planetes vers le soleil.* (*Astron.*) tems qu'elles employeroient à tomber par une ligne droite, si la force de projection qui les anime & leur fait décrire des orbites étoit détruite. Regle qui sert à faire ces calculs. *Suppl.* II. 703. *a.*

Descente *du juge* ou *sur les lieux.* (*Jurisp.*) Quels sont les différens cas dans lesquels il convient que le juge voie les choses par lui-même, & qu'il entende les parties sur le lieu. Ce que prononce là-dessus l'ordonnance de 1667. Quel est le juge qui peut être commis pour la descente, lorsqu'elle est ordonnée dans une cour souveraine, & dans les autres sieges. IV. 876. *a.* Formalités observées par rapport à la descente sur les lieux. L'ordonnance de 1667 a abrégé l'usage qui se pratiquoit de faire recevoir en justice les procès-verbaux des descentes. Défendu aux commissaires de recevoir aucun présent, *&c.* Du paiement des juges employés en différentes commissions hors le lieu de leur domicile. Chaque partie est tenue d'avancer les vacations de son procureur, *&c.* Le procès-verbal de descente étant fini, le procureur le plus diligent peut en donner copie à l'autre, & trois jours après poursuivre l'audience, *&c.* Ordonnance & auteurs à consulter. *Ibid. b.*

Descente *du fossé.* (*Guerre des sieges*) Deux sortes de descentes, la souterreine, & celle à ciel ouvert. Description de la premiere. On en fait ordinairement deux ou trois pour le passage du fossé. La galerie souterreine doit former une porte

porte qui se termine à-peu-près vers le fond du fossé sec. Moyen pour y parvenir. En quel cas la descente souterreine doit se pratiquer. En quel cas la descente à ciel ouvert s'exécute : en quoi elle consiste, & comment on la fait. IV. 877. *a.* Inconvénient de la maniere dont elle se pratiquoit autrefois. *Ibid. b.*

DESCENTE. (*Marine. Art milit.*) Celles que doit se proposer en tems de guerre un prince qui a une marine. *Suppl.* II. 162. *b.* Usage des galeres pour favoriser les descentes & pour s'y opposer. *Suppl.* III. 169. *b.*

DESCENTE, (*Comm.*) Droit d'entrée pour les vins à Bordeaux. Barques de descente. Descente, transport des sels dans les greniers. IV. 877. *b.*

DESCENTE, *Hernie.* (*Chirurg.*) IV. 877. *b.*

Descente, terme employé dans la coupe des pierres, en hydraulique & en vénerie. IV. 877. *b.*

DESCHARGE, (*Jurisp.*) acte par lequel quelqu'un est tenu quitte d'un engagement. Différence qu'on met entre quittance & décharge. Elle peut être donnée sous-seing privé, par notaire ou par jugement qui prononce la décharge. IV. 877. *b.* Quelquefois le laps de tems opere la décharge d'une partie. Exemples. *Ibid.* 878. *a.*

DESCHARGER, (*Jurisp.*) Décharger d'une demande. Décharger de l'accusation. Mettre hors de cour sur l'accusation : différence entre ces deux expressions. IV. 878. *a.* Voyez DÉCHARGE.

DESCHENEW ; relation de ses voyages au nord de l'Asie. *Suppl.* I. 636. *b.* 637. *a.* 642. *a.*

DESCHT-KITCHAK, nom d'un peuple d'Asie : remarque sur le pere de ce peuple. II. 488. *a.*

A DESCOUVERT. (*Jurisp.*) IV. 878. *a.*

DESCRIPTION. (*Hist. nat.*) Décrire les différentes productions de la nature. Les descriptions ne peuvent être utiles qu'autant qu'elles sont restreintes à de justes bornes, & assujetties à de certaines loix. Plus un corps est composé, plus il est nécessaire de décrire les détails de son organisation, pour en exposer le jeu & la méchanique. IV. 878. *a.* Lorsqu'on décrit un être, il faut observer les rapports qu'il a avec les autres êtres de la nature. Dans cette vue, les descriptions doivent être faites dans un plan suivi ; mais on ne peut se dispenser de le changer en passant d'un regne à un autre. Connoissances qu'on se propose d'acquérir ou de donner en décrivant les objets de chaque regne en particulier. *Ibid. b.*

Descriptions dans l'histoire naturelle. VIII. 226. *a*, *b.* Celles des anciens presque toujours incomplettes. III. 298. *a.* 643. *a.* De la description des plantes. *Suppl.* II. 28. *a.*

DESCRIPTION. (*Géom.*) Description des courbes de deux manieres, ou par un mouvement continu, ou par plusieurs points. Moyens fort ingénieux de tracer plusieurs courbes, donnés par M. Maclaurin. La description par points préférée. IV. 878. *b.*

Description des courbes par plusieurs points, préférable à celle qui se fait par un mouvement continu. V. 518. *a.* Sur la description des courbes, *voyez encore* IV. 381. *a*, *b.*

DESCRIPTION. (*Bell. lett.*) Les grammairiens se contentent de descriptions ; les philosophes veulent des définitions. IV. 878. *b.* Une description ne fait pas connoître la chose à fond, parce qu'elle n'en renferme pas les attributs essentiels ; elle n'est pas une réponse à la question *quid est*, qu'est-il ? mais à la question *quis est*, qui est-il ? Elle sert donc principalement à faire connoître les singuliers & les individus. Elle est la figure favorite des orateurs & des poëtes ; diverses sortes de descriptions ; celles des choses, des lieux, des tems, des personnes. Pourquoi dans les descriptions bien faites, ce qui est désagréable à voir nous plaît si fort. Cependant la description des belles choses plaît infiniment davantage. Une des plus grandes beautés de l'art des descriptions, est d'exciter une secrete émotion dans l'esprit du lecteur. *Ibid.* 879. *a.* Les mêmes passions qui nous sont désagréables en tout autre tems, nous plaisent lorsqu'elles sont excitées par de belles descriptions. Il est digne d'un grand maître de rassembler dans ses descriptions toutes les beautés possibles. Exemples. *Ibid. b.*

Description. La description ne se borne pas à caractériser son objet ; elle en présente souvent le tableau dans ses détails les plus intéressans & dans toute son étendue. Ici ce goût consiste à bien choisir, *Suppl.* II. 703. *a.* 1°. l'objet que l'on veut peindre ; 2°. le point de vue le plus favorable à l'effet qu'on se propose ; 3°. le moment le plus avantageux, si l'objet est changeant ou mobile. *Ibid. b.* 4°. Les traits qui l'expriment le plus vivement, & les contrastes qui peuvent le rendre plus saillant & plus sensible encore. Cet article renferme sur chacun de ces points, les détails les plus intéressans. *Ibid.* 704. *a.* Voyez *Narration*, *Esquisse.*

Descriptions. La poésie descriptive a bien plus de mérite à peindre la nature toute nue, qu'à l'envelopper des voiles de l'allégorie. *Suppl.* I. 302. *a.* Différence entre description, image & tableau. *Suppl.* III. 562. *a.* Des descriptions poétiques. *Suppl.* IV. 424. *b.* De l'art des descriptions en peinture & en poésie. *Suppl.* III. 518. *a.* Descriptions dans la poésie épique. V. 830. *b.* Description appellée *éthopée* & *hypothypose.* IV. 56. *b.* VIII. 418. *a*, *b.* Voy. *Image*, *Esquisse*, *Tableau.*

Description de lieux ou topographie. XVI. 420. *a.*

DESDIT. (*Jurisp.*) Chez les Romains, ceux qui se fiançoient, se donnoient mutuellement des arrhes, *&c.* Cas imaginé dans les établissemens de S. Louis, par lequel on peut connoître la disposition de la loi par rapport aux arrhes concernant le mariage. Auteurs à consulter. IV. 879. *b.*

DESENFLURE. (*Médec.*) Causes qui peuvent la produire. Le prognostic differe selon diverses circonstances ici indiquées. IV. 880. *a.*

DESERGOTER ; (*Maréch.*) cette opération inconnue à Paris est fort en usage en Hollande. IV. 880. *b.*

DÉSERT. (*Hist. sacr.*) Colonne de nuée qui accompagnoit les Israélites dans le désert. XI. 278. *b.* 279. *a*, *b.* Comment, selon le rapport de Tacite, ils trouverent moyen de s'y désaltérer. 486. *a.* Manne du désert. X. 45. *b*, *&c.* Station des Israélites au désert dans un lieu nommé *Raphidim.* XIII. 794. *a.* Murmures dont ils se rendirent coupables au désert X. 876. *b.* Idole qu'ils y adorerent. IX. 128. *a.* Leur campement à Salmona dans le désert. *Suppl.* IV. 713. *a.* Déserts qu'habitoient les premiers religieux d'Egypte. XI. 598. *b.*

Déserts d'Afrique. XIV. 500. *a*, *b.* Description d'un désert. *Suppl.* III. 629. *a.*

DÉSERTEUR. (*Art milit.*) Peine des déserteurs. Dans l'ancienne Eglise, on les excommunioit. Ce qui arrive lorsque plus de deux déserteurs sont arrêtés ensemble. Les commandans des provinces ne peuvent surseoir l'exécution. Formalités observées, lorsque le criminel doit être livré à l'exécuteur de la justice, ou qu'il doit être passé par les armes, & après l'exécution. IV. 880. *b.*

DÉSERTEUR. (*Moral. Politiq.*) Sentiment de M. de Montesquieu sur la peine qu'il faudroit infliger aux déserteurs. Loi qu'avoit faite Charondas contre les déserteurs. Origine de la peine de mort infligée en France. Une des causes qui rendent les désertions fréquentes. Pourquoi les désertions étoient rares chez les Romains. Examen de la question, s'il est permis de se servir à la guerre des déserteurs de l'armée ennemie & des traîtres qui viennent s'offrir. IV. 881. *a.*

Déserteur : voyez *Transfuge.* XVII. 831. *b.*—837. *a.* Différence entre transfuge & déserteur. XVI. 547. *a.* Réflexions sur les moyens d'empêcher la désertion, & sur les peines à infliger aux déserteurs. XVII. 452. *b.* Comment le roi de Prusse punit ceux qui sont coupables de deux désertions. XIII. 93. *a.*

DÉSERTION *d'appel.* (*Jurisp.*) Un appel est désert, lorsqu'il n'est pas relevé dans le tems. Peine de la désertion d'appel. De la désertion d'appel chez les Romains. Usages des apôtres ou libelles appellatoires. L'appel doit être relevé par des lettres de chancellerie ; autrement il est désert ; mais il faut faire prononcer la désertion. Appointement offert à l'appellant, lorsqu'il a comparu sur la demande en désertion. Le premier appel étant déclaré désert, l'appellant en peut interjetter un autre, *&c.* Ce qui se pratique pour éviter le circuit d'appels. La désertion d'appel n'a pas lieu dans les appels comme d'abus, ni en matieres criminelles. Loix & ordonnances à consulter. IV. 881. *b.*

Désertion, *Lettres de.* IX. 421. *b.*

Désertion d'un bénéfice. Après un an de l'absence du bénéficier, on peut obtenir provision du bénéfice vacant par désertion, *&c.* IV. 882. *a.*

Désertion des héritages. Elle est fort différente du déguerpissement & du délaissement. Les terres désertes sont différentes des termes hermes, terres gayves, communes, ou vains pâturages. Si les héritages déserts sont chargés de rentes foncieres, le bailleur n'est pas pour cela en droit de rentrer dans son héritage. Selon quelques coutumes, le seigneur peut reprendre les héritages dont le propriétaire a passé trois ans sans labourer. Différence pour les vignes tenues à rente. Ce que peut faire le bailleur, si la rente est à prendre en nature de fruits. Selon quelques coutumes, le premier occupant peut cultiver des terres désertes. IV. 882. *b.*

DESESPOIR. (*Moral.*) Différentes manieres dont cette passion agit sur l'esprit des hommes. Les actions du désespoir sont quelquefois fondées sur un nouvel espoir qui porte à tenter toutes choses extrêmes. IV. 882. *b.*

DESHAYS, (*Jean-Baptiste*) de Rouen. *Suppl.* IV. 685. *a.*

DÉSHÉRENCE, (*Jurisp.*) droit du roi ou des seigneurs, qui consiste à prendre les biens d'un homme décédé *ab intestat.* Le droit de déshérence ne doit pas être regardé comme un droit de succéder. Différence entre le droit d'aubaine & celui de déshérence. Origine de ce droit. IV. 882. *b.* Comment les Grecs & les Romains appelloient les biens vacans. Ce qu'on observoit chez ces derniers, à l'égard des biens à titre de déshérence. Ce droit a eu lieu en France dès le commencement de la monarchie. Depuis quel tems les seigneurs haut-justiciers y ont participé. Les seigneurs de fiefs ont long-tems prétendu avoir les déshérences au préjudice des seigneurs simplement haut-justiciers. Quelques-uns prétendent que ce n'est point au droit romain, mais à l'usage des fiefs & des mains-mortes, que l'on doit rapporter l'ordre des successions établi par la plupart des coutumes, & singulié-

b. Sous le despotisme il a fallu anéantir le ressort des passions. VIII. 287. *a.* Le despotisme qui détruit tout, se détruit finalement lui-même. X. 613. *b.* Des manieres sous le despotisme. X. 35. *b.* Des graces. XII. 921. *a.* Des grands. VII. 850. *a.*

Du Despote. Dans un état despotique, le chef de la nation est tout, la nation n'est rien. XIV. 143. *a.* On a toujours eu pour principe de cacher le vrai nom du souverain. XI. 377. *b.* Titre de monarque universel que tous les despotes se sont arrogé. 378. *a.* Espece d'éternité attribuée en certains lieux à la personne des despotes. *Ibid.* Empire sur toute la nature que certaines nations leur ont attribué. *Ibid.* Maux que le despotisme cause au despote lui-même. 377. *a.* 379. *a.* Comment quelques princes se sont avisés en Europe de s'attribuer un pouvoir arbitraire. VI. 692. *a.*

DESRENNE, *loi de.* IX. 658. *b.*

DESSAISINE, (*Jurisp.*) coutumes de saisine & dessaisine. IV. 889. *a.*

DESSAISIR, *se*, (*Jurisp.*) défense faite au tiers-saisi de se dessaisir des deniers, *&c.* de même à un gardien ou autre dépositaire de justice. IV. 889. *b.*

DESSALER *l'eau de la mer.* Elle ne peut se dessaler par filtration. VII. 84. *a.* Moyens donnés par quelques chymistes. VI. 807. *b.* X. 361. *a.* 363. *a*, *b.* XIV. 585. *b.*

DESSECHEMENT, (*Agric.*) celui du lac Fucin par les Romains. *Suppl.* II. 192. *b.* Dessèchement des terres. 778. *b.* Des marais & lieux aquatiques. 191. *b.* 192. *a*, *b.* Des canaux de dessèchement. 185. *a*, *b.* *&c.* 778. *b.*

DESSEIN, *but*, *vue*, (*Synon.*) II. 469. *b.* Dessein, projet. XIII. 441. *b.*

DESSERT, ce service appellé *fruit* chez les grands, n'est appellé *dessert* qu'en terme bourgeois. Pourquoi les Romains l'appelloient *mensæ secundæ.* Les femmes sortoient de table quand ce service arrivoit. IV. 892. *b.*

DESSERTE. (*Jurisp.*) Celui qui fait la desserte d'un bénéfice est appellé *desservant.* C'est une commission révocable *ad nutum.* Desservans commis aux cures pendant la vacance ou l'interdit. Salaire des desservans pendant l'interdit. IV. 892. *b.*

DESSICATIFS, (*Chirur.*) remedes aussi nommés *cicatrisans.* L'exsiccation est la fin qu'on se propose dans la curation des ulceres. Les remedes incarnatifs ne produisent pas les effets qu'on en attend. Énumération de plusieurs dessicatifs. Précautions à prendre pour dessécher certains ulceres cacoëthes. IV. 893. *a.*

Dessicatif, *cérat*, II. 833. Emplâtre dessicatif. V. 591. *b.*

DESSICATION, (*Chymie & Pharm.*) en quoi elle differe de la déphegmation. Dans quelle vue les chysmies emploient souvent la dessication. IV. 893. *a.* Regles à suivre pour dessécher les sels: pour dessécher un précipité. Les pharmaciens dessechent les substances végétales & animales pour les conserver. Préjugé des anciens pharmaciens de sécher à l'ombre. L'unique regle de l'art de dessécher, consiste à procurer ce desséchement le plus rapidement qu'il est possible. Comment on doit le pratiquer. *Ibid. b.* *Voyez* les manœuvres à observer pour la dessication de chaque substance, à son article particulier. *Voyez* aussi les articles SUBSTANCE & SÉCHER.

DESSIN, (*Peint.*) disputes dans lesquelles il s'agissoit d'établir des rangs & une subordination entre le dessin & la couleur; disputes vaines & sans utilité. IV. 889. *b.* Comment on peut parvenir à bien dessiner. De l'âge auquel il convient de s'y exercer. Détails sur la méthode qu'on doit suivre pour faire des progrès dans cet art. *Ibid.* 890. *a.* Du dessin ayant pour but d'imiter les contours & les formes des animaux. Dessins du paysage. Des différens moyens employés pour dessiner & pour ombrer. *Ibid.* 891. *a.*

Dessin. Du rang que tiennent dans la peinture, le dessin, le coloris & l'expression. V. 331. *a.* Premiere invention du dessin. XIV. 820. *a*, *b.* Beauté des choix dans le dessin. III. 363. *a.* Effet dans le dessin. V. 406. *b.* Expression. *Suppl.* II. 920. *a*, *b.* Du dessin de la figure. VI. 774. *b.* *&c.* XIII. 469. *a*, *b.* *&c.* Du dessin des esquisses. V. 981. *b.* Des dessins à la plume. XII. 800. *b.* 801. *a.* Ouvrage de dessin dit anamorphose. I. 404. *a*, *b.* Dessin charbonné. III. 195. *a.* Dessin de clair-obscur. 499. *b.* Du dessin des figures géométriques. VI. 749. *a*, *b.* L'art du dessin nécessaire à l'architecte. I. 367. *b.* Dessin d'architecture appellé *trait.* XVI. 530. *b.* Dessin au trait. 531. *a*, *b.* Dessins formés par les combinaisons de carreaux mi-partis. II. 700. *a*, *b.* De l'art de réduire un dessin. XIII. 881. *a*, *b.* Sur l'art du dessin, *voyez* les instructions qui précedent les planches relatives à cet art. III. volume des planches.

DESSIN, (*Musiq.*) l'invention du sujet, la disposition des parties & l'ordonnance du tout. Unité qui doit régner dans le chant, le mouvement, le caractere, l'harmonie, la modulation, IV. 891. *a.* sans nuire à la vérité. En quoi consiste la perfection du dessin. Ce qui est dit du dessin général, s'applique aussi à chaque morceau. Préceptes donnés sur cet objet. *Ibid. b.*

DESSIN. (*Archit.*) Dessin au trait, lavé, arrêté. Le dessin au trait peut être regardé comme le talent le plus essentiel à l'architecte. Le dessin devroit même entrer dans le plan de toute éducation. IV. 891. *b.*

Dessins, maniere de dessiner ou faire des ornemens sur fleurs naturelles ou autres. IV. 891. *b.*

DESSIN, (*Gasier*) figure dont l'ouvrier enrichit son étoffe, & qu'il copie d'après le peintre. Comment on doit préparer l'ouvrage, quand on travaille des gases brochées. Ce qu'on entend par, lire le dessin, mettre sur le simblot ou semple, ce qui a été lu. Comment le même dessin se répete. Après que le dessin est lu, & le métier tout-à-fait remonté, un enfant suffit pour le tirer. IV. 892. *a.*

DESSIN. (*Ruban.*) Dessin de tissutiers-rubaniers. IV. 892. *a.* Comment l'ouvrier monte son métier pour tel ou tel dessin. *Ibid. b.*

DESSIN, (*Manufact. en soie*) IV. 892. *b.*

DESSIN, (*Tapiss. de haute-lisse*) IV. 892. *b.*

DESSINATEUR, *en architecture.* Talens qu'il faut posséder pour mériter ce titre. Pourquoi l'on trouve en France peu d'habiles dessinateurs. IV. 894. *a.*

Dessinateur, études qu'il doit faire pour parvenir à prononcer correctement les articulations du corps humain. *Suppl.* I. 605. *a*, *b.* Importance du coup d'œil dans le dessinateur, *Suppl.* II. 641. *a.*

DESSINER, papier à dessiner. XI. 861. *a.* De la maniere de dessiner les plans. IX. 313. *a.* 314. *a*, *b.* XII. 433. *b.* De la maniere de dessiner la coupe des ouvrages de fortification, XIII. 427. *a*, *b.* Maniere de dessiner sur le verre, XVII. 100. *a*, *b.* 101. *a*, *b.* de dessiner en calquant, II. 565. *a*, *b.* aux petits carreaux. IV. 436. *b.* Maniere de dessiner appellée graticuler. VII. 862. *b.* De la maniere de hacher. VIII. 19. *b.* 21. *a.* Dessiner avec résolution. XIV. 181. *a.* Des dessins des bâtimens, *voyez* ce mot.

DESSOLER *les terres*, (*Jurisp.*) changer leur état. Ce qu'on entend par soles & saisons. Dans les baux des biens de campagne, le fermier s'oblige de labourer les terres par soles & saisons convenables, *&c.* Peine du fermier qui contrevient à cet article du bail. IV. 894. *b.*

DESSOLER, (*Maréch.*) arracher la sole à un cheval. Maladies pour lesquelles on pratique cette douloureuse opération. La méthode de dessoler un cheval pour le clou de rue, est abusive & pernicieuse. Détails sur la maniere de dessoler. Préparation. IV. 894. *b.* Opération, pansement. *Ibid.* 895. *a.*

Dessoler. Suppl. III. 415. *b.* Encastelure qui oblige de dessoler promptement l'animal. V. 607. *a.* Danger de dessoler pour le clou de rue. 626. *a*, *b.*

DESSOUDER. (*Orfevr.*) Pourquoi l'ouvrier est obligé quelquefois de dessouder quelque partie de son ouvr... Comment cette opération se fait sans nuire au reste de ... piece. IV. 895. *b.*

Dessouder une terre, observations sur cette opération d'agriculture. IX. 146. *b.*

DESSOUS, *dessus*: observations sur ces prépositions. XIII. 303. *a.*

DESSUS *du vent*, (*Marine*) IV. 895. *b.*

DESSUS. (*Musiq.*) Quelles sont les voix qui exécutent le dessus dans la musique vocale. IV. 895. *b.* Premier & second dessus. Bas-dessus. *Ibid.* 896. *a.*

Dessus, regles que doit observer le dessus par rapport à la basse fondamentale. II. 120. *a.* Bas-dessus. *Suppl.* I. 819. *b.* A quelle distance il peut se rapprocher ou s'éloigner de la basse, 825. *a*, *b.*

DESSUS, (*Opéra*) les chœurs de femmes à l'opéra sont composés de dessus & de bas-dessus. Comment ils sont placés à l'opéra de Paris. Par qui sont chantés les dessus à la chapelle du roi. IV. 896. *a.*

DESSUS de flûte à bec. (*Luth.*) IV. 896. *a.*

DESSUS de flûte traversiere. (*Luth.*) IV. 896. *a.*

DESSUS de viole. (*Luth.*) IV. 896. *a.*

DESSUS de porte. (*Archit.*) IV. 896. *a.*

Dessus en terme de bijoutier. IV. 896. *a.*

DESTIN, (*Morale*, *Métaph.*) ce qu'étoit le destin selon quelques philosophes païens. Ce que les Stoïciens entendoient par-là. IV. 896. *a.* Ce fut pour charger le destin de tout le mal qui arrive, que les hommes forgerent ce phantôme. *Ibid. b.*

Destin. Du destin selon les Pharisiens. IX. 33. *a.* Selon les Stoïciens. XV. 528. *a.* Selon les Turcs. VI. 428. *a.* XI. 33. *b.* XIII. 276. *a.* Selon Hobbes. VIII. 233. *b.* Livre des destins. IX. 604. *b.* Sur le destin, *voyez* FATUM, FATALISME, DESTINÉE.

DESTINATION. (*Jurisp.*) La destination, quoique non remplie, ne laisse pas d'avoir son effet quand elle est prouvée. IV. 896. *b.*

Destination de pere de famille; arrangement qu'un propriétaire a fait dans ses corps de bâtiment. Il n'a pas besoin de titre pour faire de telles dispositions. Cette destination vaut titre pour les servitudes qui se trouvent imposées sur une partie de l'héritage en faveur de l'autre, pourvu qu'elle soit par écrit. Ce que doit faire le pere de famille lorsqu'il met hors de ses mains une partie de l'héritage, pour que les servitudes qu'il a constituées, puissent valoir. IV. 896. *b.*

DESTINÉE, (*Métaphys.*) sens & étymol. du mot *fatum*,

fort en usage parmi les anciens philosophes. IV. 896. *b.* Les Grecs l'appellent εἱμαρμένη *nexus*, & les modernes, *providence.* Le mot *fatum*, a un sens plus étendu. Quelques auteurs ont divisé la destinée en astrologique & en stoïcienne ou fatalité. Les dieux même étoient soumis à cette destinée. Les poëtes appellent cette suite éternelle Μοῖραι & *parcæ.* Quelques modernes divisent la destinée en physique & en divine. Sa definition selon Platon ; celle qu'en a donnée Boece. *Ibid.* 897. *a.* *Voyez* DESTIN.

Destinée, les anciens la désignoient par une étoile. *Suppl.* II. 898. *a.*

DESTITUTION *d'un officier*, (*Jurispr*) en quoi elle differe de la *suppression.* IV. 897. *a.* Platon & Aristote partagés sur la durée des offices militaires. Loiseau estime que dans les démocraties il vaut mieux que cette durée soit courte, & qu'elle soit perpétuelle dans les monarchies. Quelle étoit cette durée du tems de la république romaine. La destitution avoit aussi lieu dans les emplois du sacerdoce. Destitutions qui avoient lieu dans le sénat & dans le gouvernement des provinces. Sous les empereurs, les offices devinrent presque tous à vie. Les empereurs ne révoquoient jamais les officiers sans cause. Observations sur Antonin & Alexandre-sévere. Différence entre les commissions & les offices chez les Romains. De la destitution de ceux qui étoient charges de commission. *Ibid. b.* Au commencement de la monarchie, les officiers étoient révocables en France. Trois manieres usitées alors de conférer certains offices, tels que les prévôtés. Les grands offices de la couronne n'étoient pas à couvert de la destitution. Comment les offices du parlement, qui étoient aussi révocables, devinrent ensuite perpétuels. Les ducs & les comtes, magistrats des provinces, étoient aussi révocables *ad nutum.* Les baillifs & sénéchaux, qui succéderent aux ducs & aux comtes, furent révocables, & révoquoient eux-mêmes leurs lieutenans. Philippe-le-bel fut le premier qui voulut rendre les offices perpétuels. Conduite de Charles V envers les officiers qu'il avoit destitués. *Ibid.* 898. *a.* Ce qui se passa sur ce sujet sous Louis XI & sous Charles VIII. Distinction faite sous celui-ci des offices en titre, d'avec les commissions. Ces derniers peuvent être destitués. Les engagistes ne peuvent destituer les officiers royaux. Des offices des justices seigneuriales. La destitution peut avoir lieu à leur égard, pourvu qu'elle soit faite en termes honnêtes. *Ibid. b.* Les officiers de seigneur, pourvus à titre onéreux, ne laissent pas d'être destituables *ad nutum.* Comment cette destitution doit se faire pour être légitime. De la destitution des officiers de justices temporelles appartenantes à des évêques, abbés, & autres bénéficiers. De celle de leurs officiaux, vicegerens, promoteurs, appariteurs. Destitution des officiers ecclésiastiques ou laïcs de l'évêché, faite par le chapitre, *sede vacante.* Les usufruitiers, douairiers, tuteurs & curateurs, peuvent destituer les officiers des seigneuries dont ils jouissent. Les officiers des villes & communautés ne peuvent être destitués sans cause légitime. Auteurs à consulter. *Ibid.* 899. *a.*

Destitution d'un officier. Erreur dans un trait historique concernant le consul Flaminius, cité dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 705. *a.*

Destitution des juges. IX. 9. *b.*

DESTOUCHES, (*Philippe-Néricault*) son éloge par M. de Voltaire. VIII. 535. *b.*

DESUDATION, (*Médec.*) petits boutons qui exulcerent la peau Qui sont ceux que ces éruptions attaquent. Comment elles se manifestent. Causes de cette maladie. De la guérison. IV. 899. *a.* *Voyez* SUDAMINA.

DESULTEUR, (*Hist. anc.*) nom qu'on donnoit à ceux qui sautoient avec adresse d'un cheval sur l'autre. La course à cheval étoit fort ancienne chez les Grecs. Desulteurs que les Indiens, les Scythes, les Numides, menoient avec eux. Les Tartares & les Polonois sont dans le même usage. IV. 899. *b.*

DÉSUNI, (*Manege*) cheval désuni, désuni de derriere. IV. 900. *a.*

DÉSUNION. Désunion de bénéfices. Désunion de fiefs. Désunion de justice. IV. 900. *a.*

DÉTACHEMENT. (*Art milit.*) Détachemens envoyés pour s'emparer de quelque poste, pour visiter les lieux par où l'armée ennemie doit passer. Ce que doivent faire ces troupes. Les détachemens se font par compagnies. Par qui ils sont commandés, à proportion du nombre. Par qui sont commandés ceux de cavalerie. IV. 900. *a.*

Détachement. Différens motifs qui donnent lieu à faire des détachemens dans une armée. Comment ils doivent être composés. Exemple remarquable qui montre qu'on ne doit jamais sans nécessité, ou si ce n'est pour quelque dessein important, faire de détachement considérable de cavalerie, sans y mêler de l'infanterie, ou des dragons, qu'on peut au besoin faire combattre à pié. Conduite que doit observer l'officier à qui l'on a confié un détachement. *Suppl.* II. 705. *b.* Combien il importe de ne donner ces sortes de commissions qu'à des hommes habiles & nourris dans la guerre. Danger d'affoiblir ses troupes par des détachemens, lorsqu'on a dessein de livrer bataille. *Ibid.* 706. *a.* Maximes à suivre à cet égard, lorsqu'on agit offensivement, & dans la guerre défensive. *Ibid. b.*

Détachement. Diverses observations sur les détachemens envoyés pour investir une place, couvrir ou attaquer un convoi, reconnoître l'ennemi, ou faire divers autres actes d'hostilité. VII. 993. *b*, *&c.* Guides pour ces détachemens. 1005. *a.* Sorte de détachemens appellés *campement. Suppl.* II. 163. *b.*

Détachement, recommandé dans l'évangile. XVII. 545. *a, b.*

DÉTAIL, (*Art milit.*) détail d'une armée, détail des régimens. Ouvrage intitulé, *détails militaires.* IV. 900. *b.*

DÉTAIL, (*Comm.*) qui sont les marchands en détail. IV. 900. *b.*

DÉTAILLEUR, (*Comm.*) marchands détailleurs & marchands grossiers. A Amsterdam, il n'y a point de différence entre ces deux sortes de marchands. Exception à l'égard de ceux qui font commerce d'eau-de-vie & de vins. IV. 900. *b.*

DÉTAILS, (*Bell. lett. Poésie*) de l'invention & du choix des détails, & de l'art de les peindre. *Suppl.* III. 642. *b.* Des détails dans la narration dramatique. *Suppl.* IV. 17. *a, b.*

DÉTENTE, (*Arquebus.*) piece de fusil. Description & usage. IV. 901. *a.* *Voyez Suppl.* III. 159. *b.*

DÉTENTE, en horlogerie. IV. 901. *a.*

DÉTENTEUR, (*Jurispr.*) trois sortes de détenteurs. Les détenteurs propriétaires sont tenus de payer les arrérages des charges foncieres, échus de leur tems. IV. 901. *a.* Des tiers détenteurs. Des simples détenteurs. Détenteurs propriétaires des simples hypotheques. *Ibid. b.*

Detenteur, *tiers-*, XVI. 324. *b.* Comment il se met à couvert de poursuites pour raison d'une rente dont est chargé l'héritage qui lui a été vendu, sans qu'il eût connoissance de cette charge. IV. 112. *b.* Discussion du tiers détenteur. 1036. *b.* Co-détenteurs. III. 586. *a.*

DÉTÉRIORATION, (*Jurispr.*) le mineur qui contracte ne peut détériorer sa condition. Détériorations en matiere d'héritage. IV. 901. *b.*

DÉTERMINATIF, (*Gramm.*) tout verbe actif, toute préposition, tout individu qu'on ne désigne que par le nom de son espece, a besoin d'être suivi d'un déterminatif. Exemples. IV. 901. *b.*

Déterminatif. Les mots susceptibles de nombres, divisés en déterminatifs & indéterminatifs. XI. 206. *b.* Le génitif sert de déterminatif à l'égard du nom auquel il est joint. Autres moyens de déterminer un nom en latin. VII. 587. *b.* 588. *a.* Termes déterminatifs, qui, ajoutés aux termes simples, les rendent complexes. XVI. 155. *b.* Conjonction déterminative. X. 760. *a.* Proposition déterminative. IV. 83. *b.*

DÉTERMINATION, (*Gramm.*) il se dit de l'effet que le mot qui en suit un autre auquel il se rapporte, produit sur ce mot-là. Toute syntaxe est fondée sur le rapport d'identité & sur le rapport de détermination. IV. 901. *b.*

Détermination. Rapport de détermination entre les mots. Diverses observations sur ce sujet. IV. 86. *a, b.*

DÉTERMINÉ, (*Métaphys.*) ce dont on peut affirmer quelque chose. Ce qu'on affirme d'un triangle, en disant qu'il est déterminé par trois côtés égaux entr'eux. Dès que les qualités déterminantes sont posées, les déterminées suivent nécessairement. La détermination va en augmentant à mesure qu'on étend l'énumération des qualités d'un sujet. Une même chose peut être appellée déterminée ou déterminante, suivant les égards sous lesquels on l'envisage. IV. 902. *a.*

DÉTERMINÉ, *sens*, XV. 18. *a.*

DÉTERMINÉ, (*Géom.*) un problême est déterminé quand il n'a qu'une seule, ou un petit nombre de solutions. Exemples. Un problême peut être déterminé, même lorsque la solution est impossible. IV. 902. *a.* En général un problême est déterminé, lorsqu'en le résolvant, on arrive à une équation qui ne contient qu'une inconnue, ou lorsqu'on a autant d'équations que d'inconnues ; mais il faut, 1°. que les différentes équations que l'on a, ne puissent pas revenir à la même ; 2°. si en dégageant les inconnues, on tombe dans l'absurdité, cela prouve que le problême est impossible ; 3°. cas où le problême est à la fois déterminé & indéterminé ; 4°. problêmes qui paroissent indéterminés & qui ne le sont pas. *Ibid. b.*

DÉTERSIFS, (*Chirurg.*) usage des médicamens détersifs. IV. 902. *b.* La fin curative des ulceres est la dessication : gradation qu'il faut suivre pour y parvenir. Quels sont les premiers détersifs dont on peut faire usage. Ceux qu'on emploie lorsque les chairs ont beaucoup de sensibilité. Ceux dont on peut se servir lorsque le sentiment des chairs n'est point vif. Remedes qu'il faut employer, lorsque les chairs sont blafardes, & que le pus est épais & glutineux. *Ibid.* 903. *a.* Détersifs salins. Usage du miel comme détersif. Autres détersifs antiputrides, les remedes spiritueux. De la cure des ulceres vénériens & scorbutiques. Quel est l'effet des détersifs. En quel

quel cas il faut se servir de déterfifs irritans. Leur effet. D'où dépend la propriété déterfive irritante. *Ibid. b.* Les déterfifs irritans ont plus ou moins d'activité, suivant la combinaison des substances qui les composent. Le verd-de-gris sert à la préparation de plusieurs compositions déterfives. Lotions déterfives irritantes. Quel doit être l'art du chirurgien dans l'administration des remedes pour la déterfion des ulceres. Lumieres que la chirurgie a fournies à la médecine interne. *Ibid.* 904. *a.*

Déterfif, apozème déterfif. I. 542. *a.* Emulfion déterfive. V. 603. *a.* Onguent déterfif, dit *égyptiac.* V. 434. *a. Suppl.* I. 178. *a.* Emplâtre déterfif. 591. *b.*

DÉTESTABLE, ABOMINABLE, EXÉCRABLE, (*Synon.*) I. 31. *b.*

DETHMOLD, forêt d'Allemagne. XVI. 214. *a.*

DETLEF, (*Pierre*) physiologiste. *Suppl.* IV. 362. *a.*

DÉTONATION, (*Chymie*) en quoi elle differe de la fulmination. VII. 364. *b.* Observations sur la propriété qu'a le nitre de détonner par le contact de certaines matieres phlogistiques embrafées. XI. 156. *a*, *b.* Détonation du régule d'arfenic avec le nitre. 665. *b.* Produit volatil des détonations du nitre avec différentes substances. III. 553. *a.*

DE TOULOUSE, (*Blason*) se dit d'une croix vuidée, cléchée, pommetée & alézée. Origine de cette expression. *Suppl.* II. 707. *a.*

DETREMPE, peinture en détrempe. VII. 749. *b.* 978. *b.* Maniere de glacer dans cette sorte de peinture. 687. *b.* Mordant pour rehauffer les ouvrages en détrempe. X. 707. *b.* Peintures en détrempe, trouvées dans Herculanum. *Suppl.* III. 355. *b.* 356. *a.*

DÉTROIT, (*Hydrogr.*) le plus fréquenté est celui de Gibraltar. Le passage du détroit de Magellan, découvert en 1520, fut abandonné lorsqu'on eut découvert celui de le Maire. Détroit du Sund: celui de la Sonde. Quelles sont les causes qui ont formé les golphes & les détroits, selon Varenius. Pourquoi la direction de la plupart des détroits est d'orient en occident. IV. 904. *b.* *Voyez* la dissertation de M. Desmarets, sur le pas de Calais.

DÉTROIT, *voyez* DÉBOUQUEMENT, PASSAGE. Formation des détroits. VII. 620. *b.* Différens détroits. 619. *a.* Courans des eaux de la mer dans les détroits. X. 361. *b.* Détroit découvert par les Ruffes en 1731, entre l'Asie & l'Amérique septentrionale. IX. 110. *b.* Détroits auxquels on a donné les noms de *Canal* & de *Manche. Suppl.* II. 168. *b.*

DÉTROIT, (*Droit polit.*) trois grandes questions sur les détroits & les golfes. Réponse à ces questions. IV. 904. *b.*

1°. A qui appartiennent légitimement les détroits & les golfes?

2°. Un souverain, maître d'un détroit, peut-il avec justice imposer des péages sur les vaisseaux étrangers qui paffent par ce bras de mer?

3°. Le même souverain pourroit-il également imposer des droits de péage à un autre prince, dont les terres confineroient à la côte superieure & inférieure de ce détroit? Ce sujet discuté dans les œuvres de Bynkershoek. *Ibid.* 905. *a.*

DÉTRUIRE, *tuer*, usage de ces mots en peinture. XVI. 737. *a.*

DETTES. (*Hist. anc.*) Chez les Juifs, chaque septieme année les débiteurs étoient libérés de leurs dettes. XVII. 543. *b.* Loi de Solon sur les dettes du pauvre peuple. XIV. 903. *a.* Brouilleries entre le sénat & le peuple romain à l'occasion des dettes que le peuple avoit contractées. XIV. 4. *b.* XVII. 548. *b.* 549. *a.* Plébifcite par lequel les Romains abolissoient les dettes. XV. 811. *b.* Les Latins exprimoient une dette par le mot *nomen.* XVII. 528. *b.*

DETTE *publique*, (*Droit politiq.*) il faut qu'il y ait une proportion entre l'état créancier & l'état débiteur: ce que doit faire l'état débiteur, lorsque son crédit n'a point reçu d'atteinte, & lorsque son crédit n'est pas entier: quatre classes de gens qui paient les dettes de l'état. XVII. 769. *a*, *b.* Effet des dettes publiques par rapport au crédit de la nation. IV. 447. *b.* V. 597. *b.* 598. *a*, *b.* Billets faits au commencement du regne de Louis XIV pour acquitter les dettes du regne précédent. II. 225. *a.*

DETTE. (*Jurifpr.*) Dettes actives & passives. Ceux qui ne peuvent s'obliger valablement ne peuvent contracter des dettes. Personne ne peut contracter valablement des dettes sans cause légitime. On peut contracter des dettes verbalement & par toutes sortes d'actes. IV. 905. *a.* Causes pour lesquelles on peut contracter des dettes. Différentes sortes d'actions que le créancier peut employer pour obtenir son paiement. Comment les dettes s'éteignent. *Ibid. b.*

Dette. Compenfation de dettes. III. 761. *a.* Des dettes dans une communauté de biens entre conjoints. 720. *b.* Dettes du condamné prélevées sur ses biens confifqués. 854. *b.* Dette chirographaire. 349. *a.* Dette consulaire. IV. 107. *a.* Contribution aux dettes d'un défunt. 144. *a.* De la contrainte par corps pour dettes. 120. *a*, *b.* Pourquoi les dettes contractées au jeu se paient plus rigoureusement que toute autre. VIII. 885. *a.* Par le droit naturel, la prescription n'abolit point les dettes. XVII. 527. *a*, *b.* Sur les moyens d'assurer une dette, *voyez* GAGE, HYPOTHEQUE, CAUTION, FIDEJUSSEUR.

Dette active, ancienne, annuelle, caduque, chirographaire, civile, claire, de communauté, commune, conditionnelle, confuse. IV. 905. *b.*

Dette consulaire: comment ces dettes se contractent & par qui. Qui sont ceux qui ne doivent point en contracter de telles à cause de leur état. IV. 905. *b.*

Dette douteuse, éteinte, exigible, hypothécaire, hypothéquée, immobiliaire, légale, légitime, liquide, litigieuse, mobiliaire, passive, personnelle, privilégiée, propre, IV. 906. *a.* pure & simple, dette *quot annis*, réelle, simulée, de société, solidaire, solue. *Ibid. b.*

Dette de succession. Les dettes se divisent entre les différens héritiers & autres successeurs, à titre universel, ou pour une certaine quotité. *Bona non æstimantur nisi deducto ære alieno.* IV. 906. *b.*

Dette surannée, usuraire. Ouvrages à consulter sur la matiere des dettes en général. IV. 906. *b.*

DEVANT. *Devant du tableau*, (*Peint.*) Les arbres d'un paysage doivent être rendus plus distincts sur le devant du tableau. Pourquoi les paysages du peintre des batailles d'Alexandre, ne font pas l'effet qu'ils devroient faire. IV. 906. *b.* Il est de la bonne ordonnance de ne jamais négliger dans les parties d'un tableau, les regles du clair-obscur & de la perspective aérienne. Pourquoi le peintre doit particuliérement soigner les objets qui sont sur le devant du tableau. *Ibid.* 907. *b.*

Devant, *avant:* différence entre ces mots. I. 859. *b.* Observations sur le mot *devant.* XIII. 303. *a.*

DEUCALION. (*Myth.*) Histoire fabuleuse de Deucalion & de Pyrrha. *Suppl.* II. 707. *a.* Origine de cette fable. *Ibid. b.*

Deucalion, signification de ce mot. IV. 799. *a.* Du déluge de Deucalion. 795. *b. Suppl.* II. 707. *a*, *b.*

DEUCALION, (*Myth.*) fils de Minos, second roi de Crete. *Suppl.* II. 707. *b.*

DEUCALION, (*Astron.*) on donne quelquefois ce nom à la constellation du verseau. *Suppl.* II. 707. *b.*

DÉVELOPPANTE, (*Géom.*) le cercle osculateur touche & coupe toujours la développante en même tems. Méthode pour faire comprendre cette disposition. Autres observations sur la développante & le cercle osculateur. IV. 907. *a.*

DÉVELOPPÉES, (*Géom.*) genre de courbes que M. Huyghens a inventées. IV. 907. *a.* Maniere de concevoir l'origine & la formation d'une développée. Rayon de la développée. Cercles osculateurs. Courbe développante. La développée est le lieu de tous les centres des cercles qui baisent la courbe développante. Le rayon de la développée est perpendiculaire à la courbe décrite par développement. Les courbes développantes peuvent être décrites par plusieurs points. Toute courbe peut être conçue comme formée par le développement d'une autre. Trouver la courbe du développement de laquelle un autre est formée. Trouver les rayons des développées; ouvrages à consulter pour la solution de ce problême important. *Ibid. b.* Tous les arcs des développées peuvent être rectifiés géométriquement. La théorie des rayons des développées a été approfondie par M. Léibnitz. Application de la théorie des rayons des développées à celle des forces centrales. Théorie générale des développées & de leurs propriétés, par M. Varignon. *Ibid.* 908. *a.*

Développée imparfaite. Quelle est cette sorte de développée que M. de Reaumur a appellée de ce nom. Ouvrage de M. de Maupertuis *sur toutes les développées qu'une courbe peut avoir à l'infini.* IV. 908. *a.*

DÉVELOPPEMENT, (*Géom.*) figure de carton dont les différentes parties étant pliées, composent la surface d'un solide. Exemple. Développement d'une quantité algébrique en série. IV. 908. *a.* Cette opération se fait commodément par le moyen du bynome élevé à une puissance quelconque. *Ibid. b.*

DEVELOPPEMENT. (*Archit.*) Ce qu'on entend par développer un édifice. Importance de cette connoissance pour un architecte. IV. 908. *b.*

DEVELOPPEMENT, (*Coupe des pierres*) IV. 908. *b.*

DÉVELOPPEMENT, (*Beaux-arts*) exposition détaillée de ce qu'un objet renferme, ou analyse de ses parties. Tout objet qui, pour produire son effet entier doit être distinctement apperçu, exige un développement. *Suppl.* II. 707. *b.* Les idées se developpent au moyen de leurs définitions; mais au défaut de celles-ci, ou lorsqu'elles ne sont pas nécessaires, l'analyse peut y suppléer. Le développement des pensées se fait aussi à l'aide de l'analyse. Maniere de développer les sentimens & les caracteres. Du développement des passions. En développant un objet, on peut avoir l'un de ces buts opposés; ou d'affoiblir l'expression que produit cet objet, ou de la renforcer. Exemples. *Ibid.* 708. *a.*

DÉVELOPPER, *éclaircir*, *expliquer*, (*Synon.*) V. 268. *b.*
DEVERRA ou *Deverrana*. Observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 708. *b.*
DEVERS, observations sur cette préposition. XIII. 303. *a.*
DEVIARIA, correction à faire dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 708. *b.*
DÉVIATION, (*Astron.*) Le déférent qu'on imaginoit porter la planete, dans l'ancienne astronomie, avoit un mouvement de déviation. Quelle étoit la plus grande déviation. IV. 909. *a.*
DÉVIATION. (*Astron.*) Déviation de l'axe de la terre. Déviation d'un quart de cercle mural, quantité dont il s'écarte du véritable plan du méridien. Maniere de l'observer. *Suppl.* II. 708. *b.*
DÉVIDAGE, dans les manufactures en laine. IX. 187 *a*, *b.* *Voyez* vol. III des planches, article DRAPERIE, planch. 3. Dévidage de la soie. vol. XI. des planch. article SOIERIE, premiere section, n° 5 & 6.
DEVIDER, (*Manege*) Cheval qui devide. IV. 909. *a.*
DEVIDER, (*Ruban.*) action de mettre les soies, fils, filoselles, & autres sur les rochets en bobines, qui étoient auparavant en bottes. Divers détails sur cette opération. IV. 909. *a.*
DEVIDER *le fil*, (*Manuf. en soie*) IV. 910. *a.*
DEVIDOIR, ou *rouet à devider la soie*. Description de cette machine & de son usage. IV. 910. *a.*
Devidoir, nommé asple. I. 762. *b.* Devidoir du bonnetier. II. 325. *b.* Canon à devider. 618. *a.* Devidoir nommé *chignolle*. III. 337. *b.* Devidage pour le filage du coton. IV. 311. *a.* Devidoir appellé *tournette*. XVI. 484. *a.* *Voyez* vol. IV des planches, article FIL & LAINE, pl. 1. Devidoir d'épinglier appellé *tourniquet*. *Ibid.* *b.*
DEUIL. (*Hist. anc.*) Diverses couleurs employées dans le deuil en différens tems & en différens pays. Raisons qu'on peut avoir eues dans le choix de chacune de ces couleurs. Usages anciens des Orientaux, des Romains, des Grecs dans le deuil. IV. 910. *b.*
DEUIL, (*Jurispr.*) divers objets à considérer dans cette matiere. Du deuil des veuves. IV. 910. *b.* Du deuil des veufs. Droits que perd la femme qui vit impudiquement ou qui se remarie pendant l'année du deuil. Dispenses accordées à des femmes pour se remarier avant la fin du deuil. Tems des deuils réglés par les ordonnances de 1716 & 1730. Deuil des commensaux de la maison du roi, de la reine, des enfans de France, & des princes du sang, lors des décès des rois & des reines. IV. 911. *a.* Loix à consulter. *Ibid.* *b.*
Deuil, douceur qu'on éprouve à pleurer celui ou celle qu'on a aimé. XII. 765. *b.* 766. *a.* Vêtement de deuil des Hébreux. III. 451. *a*, *b.* Celui des Romains. VIII. 13. *a.* Comment les Romains ornoient leurs portes en tems de deuil. XIII. 135. *b.* Des usages par rapport à la barbe dans les deuils. II. 71. *a.* Deuil des maris pour leurs femmes selon l'usage de France. X. 103. *a.* Deuil des veuves. XVII. 248. *b.* Des veuves qui se remarient dans l'année du deuil. XIV. 860. *a.* Tenture de deuil. XVI. 142. *b.*
DEVIN. Différence entre devin & prophete. XIII. 461. *b.* 463. *b.* Devins de Chaldée dont parle Daniel. IX. 851. *b.* Devins animés de l'esprit de Python. XIII. 632. *a*, *b.* Naturel prophétique des habitans de Telmesse. XVI. 51. *a.* Sorte de devins très-estimés en Espagne. I. 131. *a.* Devins appellés *bohemiens*. II. 294. *b.* Diseurs de bonne aventure originaires d'Arabie. *Suppl.* I. 502. *a.* Devins celtes. *Suppl.* II. 287. *a.* Les poetes qualifiés de devins. XIII. 461. *a.* Sur les devins, *voyez* aussi MAGICIEN.
DEVIS, (*Archit.*) IV. 911. *b.*
DEVIS. (*Marine*) On trouve ici le devis & les proportions du vaisseau du roi *le Jason* de cinquante pieces de canon. IV. 911. *b.* 912. *a*, *b.* 913. *a*, *b.* Etat abrégé de ce que coûte un vaisseau de 50 canons ou du troisieme rang, tant pour la construction, que pour la garniture, armement & rechange. Somme totale, 287148 livres 10 sols. Somme totale que coûteroit un vaisseau du premier rang de 100 pieces de canon. 616586. liv. 9. sols 6 den. *Ibid.* 914. *a.*
DEVISE. (*Bell. lettr.*) Ce qu'exige une bonne devise. Devise vraie, devise fausse. La devise est un composé de figures & de paroles. Corps & ame de la devise. IV. 914. *a.* Quelles doivent être les figures qui entrent dans la devise. Le corps humain ne doit point entrer dans la devise. Les vrais corps des devises doivent être pris des sciences & des arts. Ils doivent être agréables à la vue, & se faire connoitre dès qu'on les voit. Le mot ou l'ame de la devise doit être proportionné à la figure. Il ne faut pas que le mot ait un sens achevé. *Ibid.* *b.* Ouvrage à consulter sur cette matiere. *Ibid.* 915. *a.*
Devise. Observations sur ce sujet. IV. 84. *a.* Différence entre l'emblème & la devise. V. 556. *a.* Devises de quelques académies. I. 52. *b.* 55. *a.* 56. *a.*
DÉVOIEMENT, (*Maréch.*) *Suppl.* III. 421. *b.*

DEVOIR, (*Droit nat. Moral.*) trois relations différentes sous lesquelles on peut considérer l'homme, d'où résultent ses devoirs envers Dieu, envers lui-même, & envers les autres hommes. Liaison des deux premieres classes de devoirs avec ceux qui sont le principe de la sociabilité. IV. 915. *a.* Fondement de l'obligation où nous sommes de remplir tous ces devoirs. Motif qui doit nous y porter. Maniere dont on doit régler la préférence entre ses devoirs, dans les cas où l'on ne peut pas s'acquitter en même tems de chacun. A quoi se réduisent les devoirs de l'homme envers Dieu. D'où découlent ses devoirs envers lui-même. Du soin que l'homme doit à son ame. *Ibid.* *b.* De ceux qu'il doit à son corps. Les devoirs de l'homme par rapport à autrui, réduits à deux classes. On peut appeller les uns, devoirs absolus, & les autres, conditionnels. Premier devoir absolu; celui de ne faire de mal à personne, c'est le plus général, le plus facile & le plus nécessaire. Second devoir absolu; traiter les autres comme des êtres qui nous sont naturellement égaux. Troisieme; contribuer autant qu'on le peut commodément à l'utilité d'autrui; énumération des principaux devoirs particuliers renfermés dans celui-ci. *Ibid.* 916. *a.*
Devoirs conditionnels de l'homme envers ses semblables: ils se réduisent à celui-ci; que chacun tienne sa parole & ses engagemens. Principaux établissemens sur lesquels sont fondés les devoirs conditionnels. Ceux qui résultent de l'usage de la parole, de la propriété des biens, & du prix des choses.
Devoirs des états accessoires. Ceux du mariage. Ceux des enfans envers leurs parens. *Ibid.* *b.* Devoirs réciproques de ceux qui servent & de ceux qui se font servir. Il n'y a point d'avantages ni d'agrémens qu'on ne puisse trouver dans la pratique des devoirs dont on a traité jusqu'ici. Quatrieme des états accessoires, les sociétés civiles. Devoirs particuliers du souverain. Devoirs des sujets, les uns particuliers, les autres généraux: ceux-ci ont pour objet, ou les conducteurs de l'état, ou tout le corps de l'état, ou les particuliers. Les premiers regardent les emplois qu'on occupe. Maxime générale de n'accepter aucun emploi dont on ne se sent point capable. Devoirs d'un ministre d'état, *Ibid.* 917. *a.* des ministres de la religion, des magistrats & autres officiers de justice, des officiers de guerre, des soldats, des ambassadeurs & ministres auprès des puissances étrangeres. L'on est plus ou moins honnête homme à proportion de l'observation de chacun de ces devoirs. Altération que les mœurs ont apportée à la signification du mot *devoir*. En quoi l'on a fait consister les devoirs des grands, ceux du beau sexe. Pourquoi cette maniere de déterminer les devoirs a prévalu sur ceux que la morale impose. *Ibid.* *b.*
Devoir. C'est dans la constitution de l'homme qu'il faut chercher le principe de ses devoirs. XVII. 184. *a*, *b.* Etats moraux d'où découlent nos devoirs. VI. 18. *b.* 19. *a.* La pratique de nos devoirs ne doit point inspirer la tristesse. XII. 690. *a*, *b.* De la fermeté dans le devoir malgré les menaces & les souffrances. VIII. 638. *b.* 639. *a.* Le sentiment seul de l'immortalité & l'attachement à la religion peuvent nous rendre fideles à tous nos devoirs. XIII. 400. *b.* XIV. 496. *a*, *b.* XV. 254. *b.* Devoirs prescrits dans le décalogue. IV. 659. *a*, *b.* Ordre des devoirs de la société. XVII. 254. *b.* De la connoissance de nos devoirs envers Dieu. III. 895. *a.* Devoirs envers les autres hommes, qui découlent du principe de sociabilité. XV. 251. *a.* 253. *a*, *b.* Devoir envers le prochain. XIII. 407. *a.* Devoirs des enfans envers pere & mere. V. 652. *b.* 653. *a*, *b.* 654. *a*, *b.* VI. 803. *b.* Devoirs réciproques des pere & mere & des enfans. V. 654. *a.* Devoirs envers nous-mêmes; I. 374. *a.* Devoirs d'un vieillard. XVII. 258. *b.* La confusion des devoirs enfante le fanatisme. VI. 398. *a.* *Voyez* OFFICE.
DEVOIR, (*Jurispr.*) office, engagement. Engagemens du vassal envers son seigneur. Redevance seigneuriale ou emphythéotique. IV. 918. *a.*
Devoir de Montigné. Suppression de ce droit en 1729. IV. 918. *a.*
DEVOIR, (*Comm.*) être obligé envers quelqu'un par promesse, lettre, billet, &c. IV. 918. *a.*
Devoir, terme de teneur de livres. IV. 918. *a.*
DEVOIR, (*Comm.*) droits qu'on leve en Bretagne. Devoir du quarantieme, de la vieille coutume, de quillage, de brieux, de registre, de guimple. IV. 918. *a.*
DÉVOLU. Succession dévolue. XV. 598. *b.*
DÉVOLUT, (*Jurispr.*) impétration en cour de Rome d'un bénéfice, fondée sur l'incapacité du pourvu ou le défaut de ses titres. IV. 918. *a.* Jetter un dévolut sur un bénéfice. Collation par dévolut. Vacance par dévolut. D'où dérive le droit de conférer par dévolut. Différence entre la dévolution & le dévolut. Pourquoi la collation par dévolut est ainsi appellée. Regle qu'on observe pour la France dans les provisions par dévolution. Cette collation est moins un titre de provision du bénéfice, qu'une permission d'intenter une action, contre celui en la personne duquel il vaque de droit. Causes pour lesquelles on peut impétrer un bénéfice par dévo-

lut. Le pape ſeul peut diſpenſer les intrus. Qui ſont ceux qui ſont ſujets au dévolut. *Ibid. b.* A qui doivent s'adreſſer les dévolutaires pour avoir des proviſions. On ne peut impétrer par dévolut un bénéfice conféré par le roi. Proviſions par dévolut qui deviennent nulles. Les dévolutaires ſont toujours odieux. Ce qu'ils doivent faire pour ne pas décheoir de leur droit. De la caution du dévolutaire. *Ibid.* 919. *a.* La priſe de poſſeſſion du dévolutaire n'empêche pas le titulaire de réſigner. Le dévolutaire ne peut s'immiſcer en la jouiſſance des fruits du bénéfice, avant d'avoir obtenu ſentence de proviſion. Ouvrages à conſulter. *Ibid. b.*

Dévolut. Eviction par dévolut. VI. 146. *b.* Proviſion par dévolut. XIII. 525. *b.*

DÉVOLUTIF. (*Juriſp.*) Appel dévolutif. Appel ſuſpenſif. IV. 919. *b.*

DÉVOLUTION. (*Juriſp.*) Dévolution en matiere d'appel. En matiere bénéficiale. Différence entre le droit de dévolution, & la collation par dévolut. Comment la dévolution a lieu. IV. 919. *b.* Le collateur qui confere par dévolution, confere librement. Du cas où le pape confere par dévolution. Les proviſions données par le collateur ſupérieur doivent exprimer que c'eſt par droit de dévolution. Bénéfices pour leſquels la dévolution n'a pas lieu, *&c.* Auteurs à conſulter. *Ibid.* 920. *a.*

DÉVOLUTION, (*Droit de*) uſité dans le Brabant & une partie de l'Alſace. Définition qu'en donne Stockmans. Autres définitions. IV. 920. *a.* C'eſt un droit ſingulier de ſucceſſion réciproque entre les conjoints. Ses principaux effets. Les conjoints peuvent déroger à ces uſages. Droit de dévolution uſité dans les coutumes d'Arras, de Béthune & de Bapaume. Succeſſion dévolue. IV. 920. *b.*

Dévolution. Droit de dévolution établi dans quelques coutumes de Flandre. V. 122. *b.* Du droit de conférer un bénéfice par dévolution de l'inférieur au ſupérieur. VII. 810. *b.* Proviſion par dévolution. XIII. 525. *b.*

DEVONSHIRE, fontaine remarquable dans cette province. VII. 99. *b.*

DÉVOTION. Différence entre dévotion, religion, piété. XII. 601. *a.* Faſte dans la dévotion. VI. 419. *a.* La dévotion, derniere reſſource d'une femme galante. 474. *b.* Illuſion dangereuſe dans laquelle la fauſſe dévotion fait tomber. VIII. 829. *b.* Fauſſes idées de dévotion d'où naît la mélancolie religieuſe. X. 308. *a.*

DÉVOTION. (*Juriſp.*) Hommage de dévotion. VIII. 255. *a.* Serf de dévotion. XV. 83. *b.*

DÉVOUEMENT, (*Hiſt. & Litt.*) l'amour des Romains pour leur patrie n'a jamais triomphé avec plus d'éclat, que dans le ſacrifice volontaire de ceux qui ſe ſont dévoués pour elle à une mort certaine. Auteurs qui ont traité du dévouement. Exemples de tels ſacrifices chez les Grecs. IV. 920. *b.* Exemples tirés de l'hiſtoire romaine. Dévouement des plus conſidérables du ſénat, quand les Gaulois gagnerent la bataille d'Allia, l'an 363 de Rome. Celui de Curtius. Celui des deux Décius, pere & fils. L'amour de la patrie s'étant ralenti, les Décius eurent peu ou point d'imitateurs. Coutume établie en Eſpagne & dans les Gaules par laquelle ceux qui s'étoient attachés au prince ou au général, mouroient avec lui. Pacuvius imita ce dévouement en faveur d'Auguſte. L'exemple de Pacuvius imité ſous les empereurs ſuivans. *Ibid.* 921. *a.* Coutume ſinguliere qui ſe pratiquoit anciennement à Marſeille. Principal motif du dévouement des païens. Les dévouemens faiſoient une ſi vive impreſſion ſur les eſprits des deux partis, lorſqu'ils avoient lieu en tems de guerre, qu'elle ne contribuoit pas peu à la révolution ſubite qu'on s'en promettoit. Il n'y avoit que le général qui pût devouer un ſoldat pour toute l'armée. Cérémonie qui ſe pratiquoit lorſque le général ſe dévouoit. *Ibid. b.* Le grand prêtre faiſoit la cérémonie du dévouement. Paroles qu'il prononçoit alors. Elles paſſoient toujours pour efficaces. On ne doit pas être ſurpris des révolutions qui ſuivoient les dévouemens pour la patrie. Impreſſions qu'ils faiſoient ſur les eſprits. Combien Pyrrhus craignoit le dévouement de Décius. Ce que penſoit Cicéron ſur l'effet des dévouemens. *Ibid.* 922. *a.* Honneurs funebres que recevoit le général qui s'étoit dévoué. Ce que devoit faire le général qui avoit ſurvécu à ſa gloire, pour lever l'exécration qui étoit ſur lui. Ce qu'on pratiquoit lorſqu'un ſoldat dévoué par ſon général réchappoit. Le javelot que le conſul avoit ſous ſes pieds en faiſant ſon dévouement devoit être gardé ſoigneuſement. Outre le dévouement, les Romains tâchoient d'enlever à leurs ennemis la protection des dieux par des évocations. Le dévouement étoit quelquefois un moyen de ſe défaire des ſujets pernicieux. Enchantemens & conjurations appellés *dévotions*, que les magiciens employoient contre ceux qu'ils avoient deſſein de perdre. *Ibid. b.* Les relations des dévouemens pratiqués aux Indes, au Tonquin, en Arabie, *&c.* ſont trop ſuſpectes pour devoir trouver ici leur place. Le chriſtianiſme a fait ceſſer toute ſorte de dévouement ſemblable. Quels ſont ceux qu'il approuve. Il n'eſt point de parties, ni d'objets de ſcience où l'on ne puiſſe citer des exemples de dévouemens. *Ibid.* 923. *a.*

Dévouement des trois Décius. *Suppl.* II. 685. *b.* Dévouement à l'anathême. I. 408. *a*, *b.* Celui que les magiciens employoient contre ceux qu'ils avoient deſſein de perdre. IV. 922. *b.* Dévouement volontaire à la mort pour plaire à la divinité. VI. 394. *b.* Le général romain avoit ſeul le pouvoir de dévouer un ſoldat : quelquefois il ſe dévouoit lui-même. VII. 550. *a.* Dévouement que les habitans de Marſeille pratiquoient lorſqu'ils étoient attaqués de la peſte. XIV. 471. *b.* Sur l'action de dévouer, *voyez* IMPRÉCATION.

DÉVOUEMENT, *attache*, *attachement*. (*Synon.*) I. 824. *b.*

DEUTERIE, femme du roi Théodebert : fait précipiter ſa fille dans la Meuſe. *Suppl.* I. 826. *b.*

DEUTÉROCANONIQUE, (*Théol.*) étymologie de ce mot. Quels livres ont été appellés de ce nom. Les Juifs reconnoiſſoient dans leur canon, des livres qui n'y ont été mis qu'après les autres, tels que ceux de Daniel, d'Ezéchiel, d'Aggée, d'Eſdras, de Néhémie. De même, l'égliſe en a mis quelques-uns qui ne ſont point dans le canon des juifs. IV. 923. *a.* Pourquoi nous ne devons pas douter de la canonicité des livres deutérocanoniques. Enumération de ces livres. *Ibid. b.*

DEUTÉRONOME, (*Théol.*) Etymologie de ce mot. Les rabbins le nomment quelquefois *miſna*. Moïſe ni les Juifs n'ont point admis les diviſions du Pentateuque reçues parmi les chrétiens. Quels ſont les noms que les Juifs donnent à chacun des livres de Moïſe. Ce furent les Septante qui les intitulerent de la maniere uſitée parmi nous. Les Juifs nomment le Deutéronome, *le livre des réprimandes.* IV. 923. *b.* Tems & lieu où ce livre fut écrit. Raiſons pour leſquelles on a cru qu'il n'étoit pas de Moïſe. Par qui peut avoir été ajouté le morceau qui contient le récit de la mort de Moïſe. Il paroît que ce récit appartient plutôt au commencement du livre de Joſué. Différentes diviſions du Deutéronome. *Ibid.* 924. *b.*

Deutéronome, obſervations ſur Deut. ch. XXVIII. ℣. 12. XVII. 544. *b.* ſur Deut. ch. XXVIII. ℣. 66. VI. 763. *a.*

DEUTÉROPATHIQUE, *maladie*, XIII. 508. *a.*

DEUTÉROSE, (*Théol.*) c'eſt ainſi que les Juifs appellent leur miſne ou ſeconde loi. Sens de ces deux mots. Différentes explications de la deutéroſe admiſes par les Juifs. S. Jérôme dit que les Hébreux rapportoient leurs deutéroſes à Sammaï & à Hillel, & il parle de ces deutéroſes avec un ſouverain mépris. Quels ſont, ſuivant ce pere, les principaux auteurs de ces livres. Auteurs à conſulter. IV. 924. *a.*

DEUTÉROTES, ſorte de ſavans chez les Juifs. IX. 28. *a.*

DEUX, propriétés que les Pythagoriciens attribuoient à ce nombre. XI. 205. *b.*

DEUX POUR UN, (*Ornithol.*) Deſcription de cet oiſeau. Pourquoi on lui a donné ce nom. IV. 924. *a.* Alimens dont il ſe nourrit, lieux qu'il habite. *Ibid. b.*

DEUX COUPS, (*Ruban.*) ſe dit par rapport au galon, où l'ouvrier doit marcher deux fois de ſuite les mêmes marches. Quelle en eſt la néceſſité. Ces deux coups ſuppoſent quatre coups de navette. IV. 924. *b.*

DEUXENIERS, (*Hiſt. mod.*) hommes évalués à 200 ſchelins chez les Anglo-Saxons. Amende de celui qui en avoit tué un. IV. 924. *b.* *Voyez* DOUZENIERS.

DEXICREONTIQUE, (*Mythol.*) Surnom de Vénus. Origine de ce nom. IV. 925. *a.*

DEXTROCHERE, (*Blaſon.*) ſignification & étymologie de ce mot. IV. 925. *a.*

DEY, (*Hiſt. mod.*) prince ſouverain du royaume d'Alger. Epoques & circonſtances de l'inſtitution du dey. IV. 925. *a.* Depuis 1710, le grand-ſeigneur n'envoie plus de bacha à Alger, comme cela ſe pratiquoit pour veiller ſur le gouvernement du dey. Depuis ce tems, le dey ſe regarde comme indépendant & allié du grand-ſeigneur. Etendue de ſa domination. Ses gouverneurs généraux ou beys. Sénat redoutable au dey. Signification du nom de dey. Conditions requiſes pour pouvoir parvenir à cette dignité. Marque de cette dignité. Comment les Turcs appellent le dey. Son ſiege au divan. Officier de Tunis nommé auſſi dey. *Ibid. b.*

D I

DI, DIS, (*Gramm.*) Cette particule pourroit venir de διά. Uſage qu'on en fait : ſens qu'elle donne aux mots auxquels on la joint en françois. IV. 925. *b.*

Di, obſervation ſur cette particule prépoſitive. XII. 101. *a.*

DIA, (*Myth.*) déeſſe de ce nom. IV. 925. *b.*

DIA, (*Pharm.*) prépoſition grecque que les anciens médecins employoient très-ſouvent, *&c.* Sa ſignification. IV. 925. *b.* Comment on eſt venu à compoſer certains mots de cette prépoſition. Le *dia* ne s'employoit que pour les préparations compoſées & jamais pour les ſimples. *Ibid.* 926. *a.*

DIABETES, (*Médec.*) maladie caractériſée par une excré-

noîtra pareillement l'autre diagonale. Cette propoſition eſt d'un grand uſage dans la théorie des mouvemens compoſés. Application de cette propoſition à cet uſage. Les côtés d'une figure rectiligne étant donnés, trouver les diagonales. L'uſage de ce problême eſt de quelque importance en planimétrie. *Ibid.* 933. *a.*

Diagonale. Le côté d'un quarré commenſurable en puiſſance avec ſa diagonale. VIII. 652. *b.* Dans tout parallélogramme, la ſomme des quarrés des diagonales eſt égale à la ſomme des quarrés des quatre côtés. XI. 911. *b.*

DIAGORAS l'Eléatique. V. 453.

DIAGORAS, de Rhodes, le plus fameux athlete du monde. XIV. 255. *a, b.*

DIAGREDE, (*Pharm.*) ſcammonée préparée. Comment ſe fait cette préparation. On prétend cependant qu'on peut employer la ſcammonée dans ſon état naturel. IV. 933. *b.*

DIAH *ou* DIAT, (*Hiſt. mod.*) nom que les Arabes donnent à la peine du talion. Par qui ſe fait la pourſuite d'un meurtrier, ſelon la loi mahométane. Cette loi eſt conforme à celle de Moyſe. Repréſailles qu'exerçoient les Arabes dans leurs guerres avant Mahomet. Comment ce légiſlateur réduiſit ces repréſailles. Autrefois les Turcs maſſacroient preſque tous les priſonniers de guerre. IV. 933. *b.*

DIAHEXAPLE, (*Maréch.*) ſorte de breuvage. IV. 933. *b.*

DJAKAT, (*Botan.*) eſpece de bambou. *Suppl.* I. 774. *b.*

DIALECTE, (*Gramm.*) obſervations ſur le genre de ce mot. IV. 933. *b.* Etym. de ce mot. Différence entre l'idiotiſme & la dialecte. Le gaſcon, le baſque, le languedocien, le provençal, ne ſont pas des dialectes, mais des langages particuliers. Ce qu'on entend par les dialectes en grec. Eclairciſſemens qui ſe trouvent dans quelques grammaires ſur les dialectes. L'uſage de ces dialectes étoit autoriſé dans la langue commune, & étoit d'un grand ſervice pour le nombre. Quelles étoient les quatre dialectes. *Ibid.* 934. *a.* Uſage qu'en ont fait divers auteurs anciens. *Ibid. b.*

Dialecte. En quels cas une langue peut avoir pluſieurs dialectes. IX. 249. *b.* De la dialecte dorique. V. 55. *b.* Dialecte éolienne. 739. *b.*

DIALECTIQUE, (*Philoſoph.*) étym. de ce mot. Auteur de l'art de la dialectique. Diviſion de la dialectique des anciens en pluſieurs eſpeces. La premiere, appellée *éléatique*, ſe diviſoit en trois; ſavoir, la dialectique des conſéquences, celle des converſations, & celle des diſputes. La ſeconde eſt la mégarienne : ſon auteur. Inventeur de l'art du ſophiſme. La troiſieme eſt celle de Platon. La quatrieme, celle d'Ariſtote. IV. 934. *b.* La cinquieme, celle des ſtoïciens. Détails ſur leur méthode. La ſixieme, celle d'Epicure. *Ibid.* 935. *b.* *Voyez* les articles particuliers de ces philoſophes.

Dialectique des anciens ſophiſtes : celle de Socrate, de Caton, de Cicéron. *Suppl.* II. 686. *a.* Des éclectiques, V. 285. *a, b.* de Campanella. II. 576. *b.* Etat de la dialectique dans le onzieme ſiecle. XIII. 839. *a, b.* *Voyez* à leurs articles particuliers, des détails ſur les différentes dialectiques des anciens. Sur la dialectique en général, *voyez* LOGIQUE.

DIALELE, (*Logique*) le plus formidable des argumens que les pyrrhoniens employoient contre les dogmatiques. En quoi il conſiſtoit. Exemples propres à en donner une juſte idée. Comment les pyrrhoniens prétendent montrer que nos raiſonnemens ne ſont que des cercles vicieux. IV. 935. *a.* Ce qu'on doit leur répondre. *Ibid. b.*

DIALIES, (*Hiſt. anc. Myth.*) ſacrifices. Par qui ſe faiſoient les ſacrifices de ce nom. IV. 935. *b.*

DIALIS. Etym. de ce mot. On appelloit ainſi un des prêtres de Jupiter. IV. 935. *b.*

DIALOGUE, (*Belles-lett.*) étym. de ce mot. Le dialogue eſt la plus ancienne façon d'écrire. M. de Fenelon en a fait ſentir le pouvoir & les avantages. Les peres, & le S. Eſprit même, n'ont pas dédaigné d'employer cette méthode. Uſage qu'en a fait l'antiquité profane. Jugement que porte un auteur moderne ſur les dialogues de Platon & de Lucien. Modeles de dialogues que nous a donnés Cicéron. Auteurs modernes qui ont ſuivi cette méthode. Tout dialogue n'eſt pas dramatique. Différence entre le dramatique & l'oratoire. Dialogue ſans objet. Mauvais dialogue. Critique de quelques-uns de ceux des églogues de Virgile. IV. 936. *a.* Du dialogue dramatique. Quel il doit être. Une des qualités eſſentielles du dialogue, c'eſt d'être coupé à propos. *Ibid. b.* Exemple & leçon qu'a donnés Corneille de l'attention qu'on doit apporter à la vérité du dialogue. On peut diſtinguer, par rapport au dialogue, quatre formes de ſcenes dans la tragédie; dans la premiere, les interlocuteurs s'abandonnent aux mouvemens de leur ame, ſans autre motif que de l'épancher : dans la ſeconde, les interlocuteurs ont un deſſein commun qu'ils concertent, ou des ſecrets qu'ils ſe communiquent : dans la troiſieme, l'un des interlocuteurs a un projet qu'il veut inſpirer à l'autre; dans la quatrieme, les interlocuteurs ont des paſſions qui ſe combattent. Détails ſur cette derniere forme de ſcene. Modeles en ce genre. *Ibid.* 937. *a.* Le deſir de briller a beaucoup nui à nos dialogues de tragédies. Avantages que quelques anciens ont à cet égard ſur nous. Eloge des dialogues de Moliere. Ses ſucceſſeurs fort inférieurs à lui. D'où viennent les écarts du dialogue. *Ibid. b.*

DIALOGUE, (*Belles-lett. Poéſ.*) quoique toute eſpece de dialogue ſoit une ſcene, il ne s'enſuit pas que tout dialogue ſoit dramatique. Le dialogue épique ou dramatique a pour objet une action : le dialogue philoſophique a pour objet une vérité. Obſervations ſur cette ſorte de dialogues dramatiques, où l'on imite une ſituation, plutôt qu'une action de la vie. *Suppl.* II. 709. *a.* Une regle eſſentielle du dialogue dans la poéſie dramatique, c'eſt qu'il doit tendre à ſon but. Si quelquefois les poetes ont paru s'en écarter, ce n'eſt qu'en apparence, comme il eſt aiſé de le voir par les exemples que l'auteur cite en cet endroit. Une autre regle du dialogue, c'eſt qu'il ſoit coupé à propos. Le dialogue eſt vicieux dès que la replique ſe fait attendre. *Ibid. b.* On peut diſtinguer, par rapport au dialogue, quatre ſortes de ſcenes. Dans la premiere, les interlocuteurs s'abandonnent aux mouvemens de leur ame ſans autre motif que de l'épancher; dans la ſeconde, les interlocuteurs concertent enſemble; dans la troiſieme, l'un des interlocuteurs a un projet ou des ſentimens qu'il veut inſpirer à l'autre; dans la quatrieme, les interlocuteurs ont des vues ou des paſſions qui ſe combattent, & c'eſt la forme la plus favorable au théatre; mais elle eſt d'une très-difficile exécution. Ce qui a beaucoup nui au dialogue de nos tragédies, c'eſt le deſir de briller. *Ibid.* 710. *a.* Caractere du dialogue des anciens. Défaut de ceux de Garnier, poëte françois. Dans le comique, Moliere eſt un modele accompli dans l'art de dialoguer comme la nature. Comment ſes ſucceſſeurs ſe ſont éloignés de la vérité. Des reparties ſur le mot. Cauſe des écarts du dialogue. Du nombre d'acteurs qu'on peut faire dialoguer enſemble. *Ibid. b.*

Dialogue. Inconvénient du diſcours direct dans le dialogue par la répétition des mots *dis-je*, *dit-il*, &c. Comment quelques-uns y ont remédié. IV. 1025. *b.* Des caracteres des interlocuteurs. VIII. 830. *b.* De ce qui peut rendre le dialogue intéreſſant. *Suppl.* II. 518. *b.*

DIALOGUE, (*Muſiq.*) Ce mot s'applique plus préciſément à l'orgue. IV. 937. *b*

DIALTHÉE, (*Pharm.*) ſorte d'onguent. En quoi il conſiſte. Sa propriété. IV. 937. *b.*

DIAMANT, (*Minéral.*) diverſes qualités qui font le prix du diamant. Il y a très-peu de mines de cette pierre précieuſe. Mines de diamant connues en Aſie. Deſcription de celle de Raolconda & de ſon travail. Détails ſemblables ſur celle appellée *gani* à ſept journées de Golconde. IV. 938. *a.* Autres mines d'Aſie, mais qui ont été abandonnées parce que les diamans que l'on en tiroit étoient défectueux. Mines de diamans de la côte de Coromandel. Pourquoi il y a en Europe très-peu de diamans d'un grand volume. Deſcription de la mine de Colure, la même que nous avons appellée *gani* : qualité des diamans qu'on en tire. Mines de Codardilicub, de Malabar & de Buttephalem. Mines de Ramiah, de Garem & de Muttampellée. Qualité des diamans de celles de Currure; de celles de Canjecconcta, Lattawaar, Jonagerrée, Pirai, Duquullée, Purwillée, Anuntapellée. *Ibid. b.* Détails ſur les mines de Waſergerrée & de Mannemurg, & ſur la maniere de les travailler. Mine de Langumboot. Diamans de celle de Woothour, de Muddemurg, celle-ci eſt aiſée à exploiter, mais le pays eſt très-mal-ſain; celle de Melwillée fut découverte en 1670 : qualité de ſes diamans. La politique du roi de Viſapour eſt de ne permettre l'exploitation que des mines qui renferment de petits diamans : quinze mines ouvertes dans ce royaume. Mine de Ramulconcta; qualité de ſes diamans. Celles de Manugunnapellée, de Pendekull, de Moodanwarum, de Cummerwillée, de Peulkull & de Workull. *Ibid.* 939. *a.* Qualité des diamans de Longepoleur, de Pootloor, de Punchelingull, de Shingarrampent & de Tondarpaur, de Gundepellée, de Donée & de Gazerpellée. Comment les diamans ſont cachés dans la plupart de ces mines. Comment on les tire de celle de Melwillée. Mine de Soumelpour dans la riviere de Gouel du royaume de Bengale. Elle a été découverte avant toutes les autres : tems où l'on y peut travailler. Détails ſur ce travail. *Ibid. b.* De la mine de la riviere de Succadan dans l'iſle de Borneo. Les Portugais n'ont pu établir un commerce avec les peuples de cette iſle. Diamans & autres pierres précieuſes du Bréſil. Etat du diamant dans ſa mine. Diſtinction de quatre eſpeces de diamans, caractériſés par la figure. De l'opération par laquelle on le décroûte. A quoi il faut prendre garde pour lui donner le poli. *Ibid.* 940. *a.* Ce qu'on entend par *eau* du diamant dans le commerce. Défauts des diamans : leurs cauſes. Qualités qui les rendent plus précieux. Sur la façon de tailler le diamant, *voyez* PIERRE PRÉCIEUSE. Quelle eſt la taille qui produit le plus grand effet : détails ſur cette taille. Différentes couleurs des

donne au poumon la facilité de se gonfler des deux côtés. En même tems que le diaphragme favorise l'inspiration, il paroît y apporter quelque obstacle. On ne peut prouver que le diaphragme soit un muscle inspirateur & expirateur. Exemple qui fait voir l'usage de cette cloison dans la respiration. *Ibid.* 946. *a.* Les mouvemens du cœur & du diaphragme sont indépendans l'un de l'autre. *Ibid. b.*

DIAPHRAGME, (*Anatom. Physiol.*) c'est après le cœur le principal muscle du corps humain : il ne se trouve cependant que dans les quadrupedes à sang-chaud. Description de cette partie, de ses fibres, de ses arteres, de ses veines & de ses nerfs. *Suppl.* II. 713. *b.* 714. *a, b.* 715. *a, b.* Expériences sur le nerf phrénétique. *Ibid.* 716. *a.* Détails sur l'action du diaphragme, & ses fonctions. *Ibid. b.*

Diaphragme, sa description. VIII. 271. *b.* Partie dans laquelle les queues des muscles du diaphragme se rencontrent. II. 828. *a.* Jeux de la nature sur cette partie. *Suppl.* III. 551. *b.* Observations physiologiques sur le diaphragme. *Suppl.* II. 859. *a, b.* Fonctions étendues de cet organe qu'on peut regarder comme le vrai centre du systême nerveux & aponévrotique. V. 792. *a.* Importance de cette partie par rapport aux fonctions vitales. XI. 363. *b.* 366. *a.* XV. 436. *a.* Le diaphragme n'est point le moteur de la machine animale. *Suppl.* II. 493. *b.* Sa pression sur l'estomac. 876. *b.* Son influence sur l'œsophage. *Suppl.* IV. 119. *b.* & sur la respiration. 616. *a.* Expérience sur le diaphragme. 42. *a.* Ses maladies ne causent point de délire. *Suppl.* II. 859. *a.* Mélancolie qui fut l'effet ou la cause d'un abcès dans cette partie. *Ibid.* De l'inflammation du diaphragme. XI. 921. *a, b.* Pourquoi cette inflammation cause la phrénésie. XV. 738. *a.* Des plaies du diaphragme. XII. 684. *a.* Elles ne sont point mortelles. *Suppl.* II. 859. *b.* Sur le diaphragme, *voyez* PHRÉNIQUE.

DIAPHRAGME, (*Maréch.*) rupture du diaphragme. *Suppl.* III. 422. *b.*

DIAPHRAGME, (*Optiq.*) anneau de métal ou de carton placé dans une lunette pour intercepter les rayons trop éloignés de l'axe. Etymologie du mot. *Suppl.* II. 717. *b.*

DIAPHORESE, (*Médec.*) toute évacuation qui se fait par l'habitude du corps humain. Ce qu'on entend par remedes diaphorétiques. IV. 946. *b.*

DIAPHTORE, (*Médec.*) étymologie de ce mot. Sa signification dans Galien, dans Boerhaave, & dans Hippocrate. IV. 946. *b.*

DIAPNOIQUE, *voyez* SUDORIFIQUE.

DIAPRÉ. (*Blason*) IV. 946. *b.*

DIAPRÉ, (*Blason*) signification & étymologie de ce mot. *Suppl.* II. 717. *b.*

DIAPRUNUM, (*Pharm.*) électuaire dont les pruneaux font la base. Diaprun simple, & diaprun purgatif. Composition de l'un & de l'autre. Le second est un purgatif assez fort. IV. 946. *b.*

DIARRHÉE, (*Médec.*) étymologie de ce mot. Noms que Hippocrate, Galien & Celse ont donné à cette maladie. La diarrhée distinguée de la dyssenterie, de la lienterie, & de l'affection cœliaque. Presque toutes les humeurs peuvent être portées par leurs vaisseaux dans les intestins : la matiere de la diarrhée peut donc être de différente nature, selon ses différentes causes. Ce qu'on entend parmi les médecins par le mot de diarrhée spécialement pris. Trois choses à considérer dans les diarrhées ; les matieres de l'évacuation, les parties du corps qui les fournissent, les causes qui les rassemblent dans les intestins.

I. *Matieres de l'évacuation.* La mucosité qui sert à enduire la membrane des narines & de toutes les premieres voies. IV. 947. *a.* La salive & les différens sucs digestifs de nature lymphatique ; la bile hépathique, lorsqu'elle est bien délayée. La sérosité du sang épanchée dans quelque cavité, & qui étant repompée par les veines, peut être portée dans le canal intestinal. La bile cystique, lorsqu'elle vient à contracter trop d'âcreté. Des abcès rompus dans les premieres voies, de petits ulceres qui y ont leur écoulement. La graisse rendue plus fluide par la chaleur de la fievre, &c. Les matieres morbifiques en général.

II. *Diverses parties du corps qui fournissent ces matieres.* Comment les mucosités peuvent être portées dans les intestins. *Ibid. b.* Communication du foie avec les boyaux, par laquelle la bile peut y être portée en grande abondance. Rameaux par lesquels les humeurs peuvent refluer dans les boyaux, quand leur cours n'est pas libre dans la veine-porte ou dans les arteres mésentériques. Comment les humeurs peuvent être portées dans les intestins, soit à cause du relâchement des vaisseaux & autres colatoires des intestins. Exemples tirés de l'usage trop fréquent des purgatifs, & de ce qui arrive dans le *cholera morbus.*

III. *Causes de cette maladie.* La premiere a lieu lorsque les humeurs sont déterminées à se porter vers la cavité des entrailles, en plus grande abondance que dans l'état naturel, & qu'elles ne sont pas pompées par les pores des intestins, dont l'action n'est pas assez forte, pour les appliquer aux vaisseaux absorbans, de maniere à les y faire pénétrer. *Ibid.* 948. *a.* La seconde, lorsque le mouvement péristaltique des intestins est tellement augmenté, que les matieres sont portées avec trop de rapidité pour pouvoir être appliquées à l'orifice des vaisseaux absorbans, de maniere à y pénétrer. La troisieme, lorsque le passage dans les vaisseaux absorbans est empêché, de maniere que les liquides contenus dans les intestins, n'y peuvent pénétrer. *Ibid. b.* Ces trois classes générales des causes de la diarrhée, renferment un très-grand nombre de différentes causes qui s'y rapportent. Enumération de ces causes particulieres. La diarrhée admet bien des différences par rapport à ses effets. En quels cas elle peut être salutaire ou dangereuse. Maxime d'Hippocrate très-propre à diriger le médecin dans le prognostic de cette maladie. Diarrhées mortelles. *Ibid.* 949. *a.* De la diarrhée colliquative. De la diarrhée aqueuse. Durée de cette maladie au-delà de laquelle elle devient nuisible. De la curation de la diarrhée : Remedes à employer. *Ibid. b.* Observations particulieres sur la curation de cette maladie. *Ibid.* 950. *b.*

Diarrhée, ce qui la distingue de la dyssenterie. V. 177. *b.* 178. *a.* Diarrhée des femmes en couche. VI. 480. *a.* Diarrhée laiteuse. *Suppl.* II. 700. *b.* Diarrhée des phthysiques : électuaire contre cet accident. XII. 533. *a.* Des crises qui s'operent par la diarrhée : caractere du pouls qui les précede. XIII. 233. *a.* Fievre diarrhétique. VI. 726. *b.* Sorte de diarrhée connue sous le nom de flux hépathique. VIII. 134. *a, b.* Spécifique contre la diarrhée. XV. 444. *b.* Vertus merveilleuses du codaga-pale contre la diarrhée, maniere de l'employer. III. 570. *a.* L'équitation salutaire dans les diarrhées invétérées. *Suppl.* II. 848. *a, b,* &c. *Voyez* FLUX DE VENTRE.

DIARRHODON, (*Pharm.*) préparations officinales où entroit la rose rouge. Trois compositions officinales de ce nom dans les anciens dispensaires. Description de *la poudre diarrhodon Abbatis* de la pharmacopée de Paris. IV. 950. *b.*

DIARTHROSE, (*Anatom.*) espece d'articulation des os. Etymologie de ce mot. Elle est opposée à la synarthrose. Elle est ou manifeste avec grand mouvement, ou obscure avec petit mouvement. L'une & l'autre est encore de trois sortes, qu'on appelle *enarthrose*, *arthrodie*, & *ginglyme*. Voyez ces mots. IV. 950. *b.*

Diarthrose, synarthrodiale, aussi nommée amphiarthrose. IV. 951. *a.*

DIASCORDIUM, (*Pharm.*) préparation officinale, dont le *scordium* est un ingrédient. Son auteur. Son fréquent usage. Description du diascordium, selon la pharmacopée de Paris. Propriété de ce remede. Dose qu'on en peut prendre. IV. 951. *a.*

DIASEBESTEN, (*Pharm.*) ingrédiens de cet électuaire. Ses propriétés. IV. 951. *a.*

DIASPHENDONESE, (*Hist. anc.*) description de ce cruel supplice, que l'on croit être venu de Perse. IV. 951. *a.*

DIASTASIS, (*Chir.*) espece de luxation. M. Petit croit le diastasis des os de l'avant-bras impossible ; cependant il a trouvé une espece de diastasis qui n'étoit pas l'effet immédiat d'une chûte ou d'un effort. Diastasis du pié. IV. 951. *b.*

DIASTOLE, (*Physiologie*) étymologie de ce mot. Mouvement opposé appellé *systole*. De la dilatation ou *diastole du cœur.* Sa cause dans le sang qui est porté par les veines dans les ventricules. Causes qui peuvent s'opposer à cette dilatation. IV. 951. *b.* Il n'y a dans le cœur aucune force qui favorise le mouvement de diastole. Au contraire, la résistance qu'il y apporte augmente à proportion des divers degrés d'action contre ses parois intérieures. Phénomenes qu'on observe dans les mouvemens du cœur d'un chien qu'on a ouvert vivant. Ces mouvemens donnent lieu à la pulsation. *Ibid.* 952. *a.* & à l'action du pouls. Le cœur est toujours dans un état violent, tant que la vie dure ; il l'est même après la mort. *Ibid. b.*

DIASTOLE, (*Écon. anim. Physiol.*) observations sur cet article de l'Encyclopédie. 1°. Sur la vraie cause de la diastole du cœur. Ce mouvement n'est pas l'effet de la force distendante du sang veineux, c'est-à-dire, que le relâchement du cœur est fondé dans la nature des muscles, & la dilatation est une suite de ce relâchement, lorsqu'il se trouve une liqueur à portée de remplir le cœur, dont la résistance a considérablement diminué. *Suppl.* II. 717. *b.*

Diastole, mouvemens de diastole & de systole du cœur. *Suppl.* II. 492. *a, b.* III. 594. *a.* Effet naturel de ce mouvement alternatif 467. *a.* Ses causes selon les anciens. I. 719. *b.* Le docteur Drake a expliqué admirablement le mouvement de diastole. III. 594. *b.* Sentimens de Lower, de Cowper, & de quelques physiciens sur la cause de ce mouvement. 595. *a, b.* La masse de l'atmosphere paroît être le véritable antagoniste de tous les muscles qui servent à l'inspiration ordinaire, & à la contraction du cœur. 596. *a.* La respiration regardée comme la vraie cause de la diastole de ce muscle. XIV. 183. *a.* *Voyez* PULSATION.

Diastole du cerveau. Les anatomistes se sont convaincus que le cerveau a un mouvement de systole & de diastole. Ce sentiment cependant a été combattu par quelques-uns. Les auteurs n'ont pas moins été partagés sur l'ordre de ces mouvemens comparés à ceux du cœur. Auteurs qui ont cru remarquer quelque rapport entre les mouvemens du cerveau & ceux de la respiration. IV. 952. *b.* Recherches de M. de la Mure pour se convaincre de ce rapport. Détails d'une expérience faite sur un chien, d'où l'on peut inférer tout ce que son mémoire contient de plus essentiel. Conséquences que tire de cette expérience M. de la Mure pour établir ce rapport, & en montrer la cause. *Ibid.* 953. *a.* Les mouvemens qu'on observe dans le cerveau s'observent aussi dans le cervelet, & doivent avoir lieu dans toute la moëlle épiniere. M. de la Mure fait ensuite l'application de ses expériences au corps humain. Pourquoi, selon cet auteur, la toux augmente le mal de tête. Pourquoi après l'application du trépan on fait expirer fortement le malade, dans la vue de procurer l'évacuation des matieres contenues entre la duremere & le crâne. Diverses autres conséquences utiles qu'on peut tirer des expériences de cet auteur. *Voyez* à l'article DURE-MERE quelques observations sur son mouvement de systole & de diastole. *Ibid. b.*

Diastole du cerveau. Eclaircissemens sur les faits allégués dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 718. *a.*

DIATONIQUE, (*Musiq.*) celui des trois genres de la musique, qui procede par tons & sémi-tons majeurs, selon la division de la gamme. Etymologie du mot. Genre diatonique des Grecs. Le genre diatonique est le plus naturel des trois, puisqu'il est le seul qui ne suppose aucun changement de ton. Nous n'avons presque point dans notre musique, de diatonique bien pur. Zarlin appelle ce diatonique pur *diatono-diatonique*, & il en donne pour exemple le plain-chant de l'église. IV. 954. *a.*

DIATONIQUE, (*Musiq. anc.*) sons ou cordes diatoniques selon Euclide. *Suppl.* II. 719. *a.*

Diatonique, histoire du systême diatonique des Grecs: en quoi consistoit leur genre diatonique. VII. 595. *b.* XV. 780. *a*, *b.* XVI. 57. *a.* vol. VII des planch. *Musique pl. V.* Du genre diatonique des modernes. VII. 596. *a*: Progression d'où résulte, selon M. Rameau, le genre diatonique. V. 688. *b.* Especes de genres diatoniques appellés *mol*, X. 625. *a.* & syntonique. XV. 764. *b.* Enharmonique. V. 689. *a.* VII. 595. *b.* &c. Degrés diatoniques. IV. 767. *b.* Echelles diatoniques. V. 250. *a*, *b.* vol. VII des planch. *Musique pl.* 12 & 13. Systême diatonique. XV. 779. *b.* &c.

DIATRAGACANTHI FRIGIDÆ SPECIES, (*Pharm.*) description de cette composition. Son utilité. Maniere d'en faire usage. IV. 954. *b.*

DIATRION PIPEREON SPECIES, (*Pharm.*) Composition & usage de cette poudre. IV. 954. *b.*

Diatrium santalorum pulvis. Voyez SANTAL.

DIAULE, (*Musiq. instr. anc.*) espece de flûte des anciens. *Voyez* vol. V des pl. de lutherie, pl. I. Air appellé diaulie, qu'un joueur de flûte exécutoit dans l'intérieur du théatre. *Suppl.* II. 719. *a.*

DIAULODROME, (*Hist. anc.*) Coureurs dans les jeux publics. Origine de leur nom. Tems où ils parurent pour la premiere fois. Couronne dont on les récompensoit. IV. 954. *b.*

DIAZEUXIS. (*Anc. musiq.*) IV. 954. *b.*

DIBUTADES, sculpteur grec. XIV. 820. *a.*

DICANICIUM, (*Hist. anc.*) petit bâton qu'on voit à la main des empereurs grecs, &c. IV. 954. *b.*

DICÉ, (*Myth.*) fonction de cette déesse selon les mythologistes. *Suppl.* II. 719. *a.*

DICEARQUE, philosophe & historien. Description qu'il a donnée de Lacédémone. IX. 160. *a.* Ses principes philosophiques. XII. 372. *a.*

DICENEUS, le Scythe. XIV. 849. *b.*

DICERATIUM, (*Hist. anc.*) monnoie grecque. C'étoit l'impôt que Nicéphore avoit mis sur chaque bourgeois de Constantinople, pour réparer ses murs. IV. 954. *b.*

DICHORDE, (*Musiq. instr. antiq.*) ancien instrument à corde. Sa description. *Suppl.* II. 719. *a.*

DICHORÉE, (*Bell. lett.*) pié de la versification latine. IV. 954. *b.*

DICHOTOMIE, *bissection* (*Astron.*) phase de la lune dans laquelle elle est coupée en deux. De la méthode de déterminer la distance du soleil à la terre par l'observation de la dichotomie. Elle a été inventée par Aristarque de Samos. Difficulté de fixer le moment précis de la dichotomie. Une très-petite erreur dans le moment de la dichotomie, en produit une fort grande dans la distance du soleil. Maniere de fixer ce moment. On ne peut guere se flatter de connoitre la distance du soleil par cette méthode. Quel a été le résultat de semblables observations pour trouver cette distance. IV. 955. *a. Voyez* QUADRATURE & QUARTIER.

DICKINSON, cosmogonie de cet auteur. X. 742. *b.*

DICTAMNE *de Crete*, (*Bot.*) Il est vraisemblable que celui que nous connoissons est le même que celui des anciens. Ce que divers auteurs anciens en ont dit. Passage de l'Énéide. La description botanique de cette plante qu'a donnée Virgile est très-exacte. Cette description confirmée par celle que donne l'auteur. Le dictamne peut endurer le froid de nos hivers. Comment on le cultive. Autre espece de dictamne appellée *dictamnus montis sipyli*, *origani foliis*. Etymologie du mot *dictamne*. Voyez FRAXINELLE.

DICTAMNE *de Crete*, (*Mat. méd.*) Description des feuilles que nous trouvons chez les apoticaires sous le nom de dictamne de Crete. On les apporte seches du Levant. Choix des meilleures. Sous quelle forme les médecins les prescrivent, & pour quelles maladies. Compositions où elles entrent. Fable sur laquelle on a cru qu'elles guérissoient les plaies. Auteurs qui ont accrédité leurs vertus vulnéraires. Autres vertus prétendues qu'on leur a attribuées. IV. 956. *a.* Plantes communes auxquelles le dictamne de Crete est analogue. *Ibid. b. Voyez* FRAXINELLE.

DICTAMNE *blanc.* (*Bot.*) Voyez FRAXINELLE.

DICTATEUR, (*Hist. rom.*) Par qui & en quelles circonstances ce magistrat étoit créé. Son pouvoir. Fonctions du général de la cavalerie qu'il nommoit. Marques de la dignité du dictateur. Durée de cette charge. Premier dictateur qui a été créé. Premier dictateur pris de l'ordre des plébéiens. Camille nommé cinq fois dictateur. IV. 956. *b.* Deux dictateurs à la fois durant la guerre contre Annibal. Pourquoi il étoit défendu à ce magistrat de monter à cheval. Cette défense levée en faveur de Fabius Maximus. L'établissement de la dictature subsista conformément au but de son institution jusqu'au tems de Marius & de Sylla. Ce dernier déclaré dictateur perpétuel. Usage qu'il fit de son pouvoir, auxquels il renonça au bout de quatre ans. Son exemple fit appercevoir que le peuple romain pouvoit souffrir un maitre. Affaires de Pompée & de César; différentes vues de ces deux rivaux en recherchant la dictature. *Ibid.* 957. *a.* Auguste ayant préféré le titre d'empereur à celui de dictateur, il n'y eut plus de dictature. Réflexions qui naissent des faits qu'on vient de rapporter. Rien de mieux & plus sagement établi que le dictateur: mais depuis Sylla, il ne regna plus d'amour de la patrie, plus d'union entre les citoyens, plus de vertus. L'ambition secondée des armes, s'empara de la puissance & des honneurs, & bouleversa la république. Quelques coups portés sur les tyrans, ne porterent jamais sur la tyrannie. *Ibid. b.*

Dictateur, fonction de planter le clou mystérieux, réservée au dictateur. III. 551. *b.* Officier appellé prodictateur, qui avoit le même pouvoir que le dictateur. XIII. 421. *a.*

DICTATURE, (*Droit publ. & Hist. mod.*) assemblée des secrétaires de légation, dans la ville où se tient la diete de l'empire en Allemagne. Occupation de cette assemblée. La dictature est publique ou particuliere. Ce qu'on entend par l'une ou par l'autre. IV. 958. *a.*

DICTION, (*Belles lett.*) c'est ce qu'on nomme autrement *élocution*, *style*. Les différens genres d'écrire exigent une diction différente. Il y a, outre cela, des qualités générales, communes à toute sorte de diction. 1°. Elle doit être claire, 2°. pure, 3°. élégante, 4°. assortie au sujet que l'on traite. détails sur cette derniere qualité. IV. 958. *a.*

Diction, ce qu'on entend par diction & style. V. 520. *b.* D'où dépendent les graces de la diction. VII. 805. *b.* Obscurité dans la diction. XI. 309. *b.* Figures de diction. VI. 767. *b.* X. 440. *b.*

DICTIONNAIRE, on en distingue trois sortes, ceux de langue, ceux de sciences & d'arts, & les dictionnaires historiques. Un dictionnaire de langues doit être souvent un dictionnaire de choses, lorsqu'il est bien fait. Celui de sciences doit n'être souvent qu'un dictionnaire de faits. Celui d'histoires sera souvent un dictionnaire de choses, s'il est bien fait. IV. 958. *b.*

Dictionnaire de langues. Ce qui le distingue des autres especes de dictionnaires. IV. 958. *b.*

Dictionnaire de langue françoise. Dans un tel ouvrage il y a trois choses à considérer, la signification des mots, leur usage, & la nature de ceux qu'on doit faire entrer dans ce dictionnaire: à quoi l'on peut joindre trois autres objets, la quantité, l'orthographe & l'étymologie des mots. IV. 958. *b.* Les définitions doivent être claires, précises, & aussi courtes qu'il est possible; car la briéveté en ce genre aide à la clarté. Mais comme les définitions consistent à expliquer un mot par un ou plusieurs autres, il résulte de là qu'il est des mots qu'on ne doit jamais définir. Il est un grand nombre de mots qui, de l'aveu de tout le monde, se refusent à quelque espece de définition que ce puisse être. Le premier objet qu'il faut donc se proposer, est de se former une liste exacte de ces mots, qui seront comme les racines philosophiques de la langue. Il faut éviter deux défauts dans cette liste; savoir, qu'elle soit trop courte ou trop longue. Quelle est la regle à suivre pour former cette liste. *Ibid.* 958. *a.* Tables qu'il convient de former des mots qui ont entr'eux quelque rapport

rapport. Réflexions sur les définitions même. La définition d'un mot doit tomber sur le sens précis de ce mot, & non sur le sens vague ; elle ne doit tomber que sur le sens propre, & le sens métaphorique ne doit y être ajouté que comme une suite du premier. Mais il faut avoir grand soin d'expliquer ce sens métaphorique, qui fait une des principales richesses des langues. *Ibid. b.* Comment la combinaison du sens métaphorique des mots avec leur sens propre, peut aider l'esprit & la mémoire dans l'étude des langues. Maniere dont nous avons appris notre langue. La distinction du sens propre & du sens métaphorique sera encore très-utile pour le développement & l'explication des synonymes. L'expérience nous a appris qu'il n'y a pas deux mots parfaitement synonymes. Mais il arrive souvent qu'on peut employer un mot à la place d'un autre. *Ibid.* 960. *a.* Et s'il existoit une langue où cela ne fût pas praticable, cette langue seroit pauvre & sans finesse. Maniere de traiter les synonymes dans un dictionnaire. *De la construction & de la syntaxe des mots.* Comment cette partie doit être traitée dans le dictionnaire. *Ibid. b.* Autre objet important dans un tel ouvrage, c'est de tâcher, autant qu'il est possible, de fixer la langue. Moyen d'empêcher qu'une langue ne se dénature, en proscrivant expressément les significations impropres & étrangeres, qu'un abus négligé peut introduire, & l'impropriété des tours : jamais ce dernier avis ne fut plus nécessaire qu'aujourd'hui. Un des moyens les plus propres pour se former le style & le goût, c'est de lire & d'écrire beaucoup sur des matieres philosophiques. Utilité d'un dictionnaire fait sur de bons principes. *Ibid.* 961. *a.*

De la nature des mots qu'on doit faire entrer dans un dictionnaire de langues. Les figures seront souvent nécessaires dans un tel ouvrage. A l'exception de quelques termes d'arts & de sciences, tous les autres doivent entrer dans ce dictionnaire : comment il en faut indiquer l'usage. De l'innovation des mots dans un dictionnaire. Distinctions grammaticales que l'auteur doit faire sur les mots. *Ibid. b.*

De la quantité. Maniere dont on pourroit traiter cet objet. Regle qu'on doit suivre sur *l'orthographe* dans un dictionnaire : réflexions sur la différence qui se trouve entre la prononciation & l'orthographe. Abus que nous commettons dans l'usage des accens. *Ibid.* 962. *a.* En quoi consisteroit la réforme qu'on pourroit admettre dans notre orthographe. Il seroit presque impossible que cette réforme fût entiere. *Ibid. b.* D'où vient la différence qui se trouve entre notre maniere de lire & d'écrire. Un bon dictionnaire doit tenir compte de cette différence, de même que des différentes orthographes qui auront été pratiquées pour un même mot. Renvois auxquels ces différentes orthographes doivent donner lieu. Uniformité que l'auteur doit suivre par rapport à l'orthographe dans tout le cours de son ouvrage. *Ibid.* 963. *a.* Il conviendroit encore d'indiquer en faveur des étrangers la maniere dont chaque mot devroit se prononcer, suivant l'orthographe des autres nations. On feroit bien de former au commencement du dictionnaire une espece d'alphabet universel, composé de tous les véritables sons simples, tant voyelles que consonnes, & de se servir de cet alphabet pour indiquer non-seulement la prononciation dans notre langue, mais encore dans les autres, en y joignant pourtant l'orthographe usuelle dans toutes.

Des étymologies. Quelles sont celles qu'un bon dictionnaire ne doit pas négliger. La langue Françoise est plus analogue dans ses tours avec la langue grecque qu'avec la latine. On devroit marquer cette analogie par des exemples. *Ibid. b.* Il seroit bon d'insérer les mots radicaux de la langue même, en les indiquant par un caractere particulier. Alors on reconnoitroit aisément les dérivés & les composés. Différence entre ces deux qualités de mots. Du choix des racines, lorsqu'il y a de l'arbitraire dans ce choix. *Ibid.* 964. *a.* Observations sur le dictionnaire de l'académie françoise. Réflexion sur les dictionnaires *de rimes. Ibid. b.*

Dictionnaires de langues étrangeres, mortes ou vivantes. Les définitions doivent y être supprimées. C'est un abus d'entasser un grand nombre de significations pour un même mot, à moins qu'on ne distingue exactement la signification propre de la métaphorique. Il vaudroit encore mieux s'en tenir au seul sens propre. IV. 964. *b.* Dans les dictionnaires de langues mortes, il faut marquer avec soin les auteurs qui ont employé chaque mot. Il ne faut pas croire qu'un mot latin ou grec, pour avoir été employé par un bon auteur, soit toujours dans le cas de pouvoir l'être. Maniere de citer Plaute ou Térence dans un dictionnaire. Il faut même prendre des précautions, pour distinguer les termes & les tours employés par un seul auteur, quelque excellent qu'il puisse être. Lorsqu'un mot ou un tour a été employé par un auteur suspect, & par de bons auteurs, il faudroit se contenter de citer ceux-ci. Lorsqu'il a été employé par un bon auteur, il faut indiquer si d'autres bons écrivains du même tems en ont fait usage. *Ibid.* 965. *a.* Il sera bon de marquer les différens emplois d'un mot, & de faire sentir les synonymes. Autres observations sur les étymologies, la quantité, les racines qu'il faut indiquer dans ces dictionnaires. Des dictionnaires latins appellés *synonymes*, leur usage condamné.

Des dictionnaires de la langue vivante étrangere. Il sera bon d'y joindre à la signification françoise des mots la signification latine. *Ibid.* 965. *b.* Cependant cette pratique ne peut pas être généralement bonne : réflexions qui le prouvent. De la disposition des mots par racines. Exactitude à marquer la prononciation de chaque mot. Quel est le meilleur moyen d'apprendre promptement une langue quelconque. *Ibid.* 966. *a.*

Dictionnaires historiques. Utilité de ces ouvrages. Il ne s'agit ici que des dictionnaires qui ont pour objet l'histoire universelle. Ils renferment trois objets, l'histoire, la chronologie & la géographie. Comment doit être exposée l'histoire des peuples en général. Comment doit l'être celle des hommes. Un tel livre peut devenir pour les princes une leçon forcée, plus sûre encore que l'histoire. Des généalogies des grands : la connoissance des généalogies emporte celle du blason, qu'un dictionnaire historique ne doit pas négliger. *Ibid.* 966. *b.* Un tel ouvrage doit faire mention des hommes illustres dans les sciences, dans les arts liberaux, & autant qu'il est possible, dans les arts méchaniques même. De la place que doivent occuper dans un dictionnaire les mauvais écrivains, & les écrivains satyriques. Réponse à la critique de ceux qui reprochent à M. Bayle d'avoir fait mention de plusieurs auteurs peu connus, & d'en avoir omis de célebres. On a eu tort de négliger dans les dictionnaires historiques les sculpteurs, les architectes & les musiciens ; & de ne point parler des auteurs vivans. *Ibid.* 967 *a.* Pour les satyres, il faut se les interdire sévérement. Mais on ne sauroit trop recommander la critique dans un dictionnaire littéraire. De la maniere de donner des éloges dans un tel ouvrage. De ce qui concerne *la chronologie.* Préceptes sur ce sujet. *Ibid. b.* De la partie *géographique* du dictionnaire. Ce que doivent renfermer les articles de géographie. Cette partie est fort imparfaite & négligée dans les dictionnaires. Articles sur les sciences & les arts qu'un tel ouvrage devroit contenir. *Ibid.* 968. *a.*

Dictionnaires de sciences & d'arts, tant libéraux que méchaniques. Voyez sur ce sujet le prospectus de l'Encyclopédie, qui se trouve à la suite du discours préliminaire. IV. 968. *a.* De l'utilité de cette sorte d'ouvrages. Un dictionnaire bien fait est un ouvrage que les vrais savans se bornent à consulter, & que les autres lisent pour en tirer quelques lumieres superficielles. Ces ouvrages ne favorisent la paresse que de ceux qui n'auroient jamais eu par eux-mêmes la patience d'aller puiser dans les sources. Ce n'est point le nombre des dictionnaires qui fait que celui des vrais savans diminue. On convient de l'utilité des journaux littéraires, & cependant on peut leur faire le même reproche. De l'ordre encyclopédique d'un dictionnaire : voyez le discours préliminaire, pages 18 & 36. Regles & méthode que doivent suivre les auteurs d'un dictionnaire encyclopédique. *Ibid. b.* Utilité d'un tel ouvrage.

Du style des dictionnaires en général. Réflexions particulieres sur cette Encyclopédie. *Ibid.* 969. *a.* Dispositions des auteurs de cet ouvrage par rapport aux critiques, dont ils ont été, ou dont ils peuvent devenir les objets.

Dictionnaire, vocabulaire, glossaire : différentes acceptions de ces mots. *Ibid. b.*

Dictionnaire, objets que doit traiter un bon dictionnaire. I. 377. *a.* Un dictionnaire ne doit pas être diffus. IV. 990. *b.* Le laconisme n'est pas le ton d'un tel ouvrage. V. 647. *c.* Le plagiat permis dans les dictionnaires. XII. 680. *a.* Observation sur l'ordre alphabétique selon lequel les matieres y sont traitées. I. 297. *b.* Inconvénient attaché à l'ordre abécédaire dans l'exposition & l'explication des différentes parties d'une science. *Suppl.* II. 26. *b.* Comment ces divers articles doivent être composés. 27. *a.* 1°. Des dictionnaires de langue vivante étrangere. V. 638. *c. d.* Usage de la grammaire générale raisonnée pour un dictionnaire de langues. 640. *a.* De la maniere d'y traiter les synonymes. *Ibid. b.* De la maniere de former le dictionnaire raisonné des langues de l'Europe ancienne & moderne. VIII. 88. *a.* Difficulté de faire un bon dictionnaire de langues. IX. 260. *a.* Genre de travail par lequel on parviendroit à donner le dictionnaire des mots les plus nécessaires à la langue primitive, & les plus universels aujourd'hui. 261. *b.* Dictionnaire néologique. XI. 94. *a.* Observation sur une imperfection de nos dictionnaires classiques, & sur la maniere de la corriger. XIV. 17. *b.* 18. *a.* Espece de dictionnaire de langues appellé *glossaire.* VII. 721. *a, b.* Éloge du dictionnaire anglois de Johnson. *Suppl.* I. 429. *b.* 430. *a.* Dictionnaire de la Crusca. 89. *b.* Sur les dictionnaires de langues, *voyez* VOCABULAIRE. 2°. Des dictionnaires historiques : leur origine. XVII. 749. *a.* 3°. Des dictionnaires de science & d'art : leur utilité. I. xxxjv. III. vj. Comment ils ont nui au progrès des sciences. *Suppl.* I. 97. *b.* Projet d'un dictionnaire philosophique. VII. 575. *b.* Observations sur le dictionnaire de Bayle. V. 636. *d.* *Voyez* l'article *Bayle.* Dictionnaire économique. *Suppl.* I. 220. *b.*

DICTUM, (*Juriſpr.*) diſpoſitif des jugemens. Pourquoi il a été ainſi appellé. Exemples où ce terme eſt employé. Certaines diſpoſitions des loix par rapport aux dictums des ſentences. IV. 970. *a.*

DIDACTIQUE. Etym. de ce mot. Ouvrages didactiques que les anciens & les modernes ont compoſés en vers. Raiſons par leſquelles M. Racine le fils montre que ces ouvrages ſont de vrais poemes. Les poëtes ne ſont vraiment eſtimables qu'autant qu'ils ſont utiles. IV. 970. *a.* Deux ſortes de fi-[illegible], les autres de ſtyle. Tout poeme peut ſubſiſter ſans les fictions de la premiere eſpece. Les fictions de ſtyle ſont eſſentielles au poeme didactique. Autre maniere de décider cette queſtion, c'eſt de nier que la fiction ſoit eſſentielle à la poéſie. Tout diſcours en vers qui peint, mérite le nom de poëme; tel eſt le poeme didactique. La froideur eſt le vice radical de ce genre. Les Anglois n'ont donné à leurs poëmes didactiques, que le titre modeſte d'*eſſai. Ibid. b.*

Didactique, poëme, XII. 813. *a*, *b*, &c.

DIDEROT, (*Denis*) patrie de ce philoſophe. *Suppl.* III. 702. *b.* Ses conjectures ſur l'élaſticité, tirées de ſes penſées ſur l'interprétation de la nature. V. 445. *a.*

DIDIA, *loi*, IX. 658. *b.* XV. 343. *b.*

DIDIER, dernier roi des Lombards. IX. 681. *b.*

DIDYME, ville d'Ionie. Prêtres d'Apollon dans cette ville. II. 396. *b.*

DIDYME, d'Alexandrie. Sa doctrine. VIII. 518. *b.*

DIEDO. Son hiſtoire de Veniſe. XVII. 13. *b.*

DIEPPE. Navigations de commerce de cette ville au quinzieme ſiecle. III. 693. *a.*

DIERESE, (*Figure de diction*) étym. de ce mot. Définition de cette figure. Ce qu'en dit le docte Deſpautere. Exemples de diéreſe, tirés d'Horace & de Plaute. Cette figure bannie de la poéſie françoiſe. IV. 971. *a.*

Diéreſe. Obſervation ſur l'uſage des deux points ſur une voyelle. XII. 869. *b.* 870. *a.* De l'*i* diéreſe. VIII. 424. *a*, *b.*

DIÉRESE, (*Chirur.*) en quoi conſiſte cette opération. IV. 971. *b.*

DJERNANG, (*Botan.*) eſpece de bananier. *Suppl.* I. 781. *b.*

DIERVILLE, (*Botan.*) caractere de ce genre de plante. IV. 971. *b.*

DIERVILLE, (*Jardin.*) deſcription de cet arbriſſeau. Comment il ſe multiplie. Terreins qui lui plaiſent. Meilleur parti qu'on en peut tirer. Quels ſont les pays d'où il tire ſon origine. Il peut ſoutenir nos hivers les plus rigoureux. IV. 971. *b.*

Dierville. Caractere générique de cette plante. *Suppl.* II. 719. *a.* Deſcription de la ſeule eſpece connue. Sa culture. *Ibid. b.*

DIES. Du genre de ce nom latin. VII. 592. *a.*

DIESIS, (*Muſiq. anc.*) IV. 971. *b.*

DIESE, (*Muſiq.*) définition. IV. 971. *b.* Trois ſortes de dieſes. Le dieſe enharmonique mineur, le chromatique, l'enharmonique majeur. Il n'y a plus que le chromatique qui ſoit en uſage dans notre muſique. Comment ſe place le ſigne du dieſe. Deux manieres d'employer le dieſe; l'une accidentelle, l'autre de le placer à la clé. La poſition des dieſes à la clé n'eſt pas arbitraire. Quel eſt le ſeul ordre qui peut leur convenir à la clé. *Ibid.* 972. *a.*

Dieſe. Manuſcrit le plus ancien où l'auteur a vu ce ſigne employé. Ce qu'on entend par dieſe dans les calculs harmoniques. *Suppl.* II. 719. *b.* Ces dieſes diſtingués en majeurs, mineurs & maximes. Des doubles dieſes dont ſe ſervent aujourd'hui les Italiens & les Allemands. On verra au mot *Syſtême* quelle idée on doit ſe former de leur uſage. *Ibid.* 720. *a.*

Dieſes. Regle pour trouver le nombre de dieſes & de bémols de chaque mode ou ton, ſoit en montant, ſoit en deſcendant. X. 598. *a.* Uſage des dieſes pour les tranſpoſitions des clés. III. 517. *a*, *b.*

DIESPITER, nom de Jupiter. Divers ſentimens ſur le ſens de ce mot. IV. 972. *b.*

DIETE, (*Hiſt. anc.*) petite ſalle à manger chez les Romains. IV. 972. *b.*

DIETE *de l'empire*, (*Droit public & Hiſt. mod.*) autrefois l'empereur ſeul avoit droit de convoquer la diete. Conſentement des électeurs dont il a beſoin aujourd'hui. Ceux-ci peuvent même la convoquer ſans ſon conſentement. Raiſon de cette différence. A qui appartient le droit de convocation en l'abſence de l'empereur. Maniere de convoquer la diete. Formalités obſervées dans cette convocation. IV. 972. *b.* Ordre que tiennent les états de l'empire dans leur aſſemblée générale. College électoral. College des princes. College des villes impériales. Rang de tous les princes & états qui ont droit de ſuffrage & de ſéance à la diete de l'empire. *Ibid.* 973. *a.* Pourquoi l'empereur & les princes ne comparoiſſent plus à la diete que par repréſentans. Repréſentant de l'empereur. Un état peut comparoitre en perſonne ou par députés. Deux ſortes de ſuffrages à la diete; l'un perſonnel, l'autre collégial. Un membre des états peut avoir pluſieurs ſuffrages. Exemple. Il y a des juriſconſultes qui diviſent les ſuffrages en déciſifs & en délibératifs. L'empereur ne peut ni donner à perſonne le droit de ſéance à la diete, ni en prier perſonne, ni empêcher les états d'expoſer leurs griefs & leurs demandes à la diete. *Ibid.* 974. *a.* Comment ſe font les délibérations & les recueillemens des ſuffrages. Ce qu'on appelle *recès* de l'empire. La diete ſe tient ſans interruption à Ratisbonne depuis 1663. Durée que les dietes avoient anciennement. On donne encore le nom de diete aux aſſemblées des électeurs pour l'élection de l'empereur, ou du roi des Romains, & à d'autres aſſemblées particulieres. Aſſemblées des proteſtans ou du corps évangelique. En quels cas on peut avoir recours à la diete. Inconvéniens attachés aux dietes générales de l'empire. *Ibid. b.*

Diete de l'empire. Obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 720. *a.*

Diete. Détails ſur la diete impériale. VIII. 590. *a.* Des colleges dont elle eſt compoſée. III. 633. *a*, *b.* Députation des états de l'empire, aſſemblée différente de la diete. IV. 867. *b.*

Diete de Pologne. On en diſtingue trois ſortes; les diétines, les dietes générales & celles d'élection. Tems & durée de la tenue de la diete générale. Lieu de cette aſſemblée. Le roi ſeul a droit de la convoquer. Maréchal ou orateur de la diete. Inconvénient de ces aſſemblées. De la diete d'élection. IV. 975. *a.*

Diete de Pologne. Aſſemblées qui la précedent. IX. 134. *a.* Lettres pour ſa convocation. XVII. 405. *a.* Détails ſur les ſéances de la diete. XII. 928. *b.* Eſpece de confédération qui a quelquefois lieu dans les dietes de Pologne. XIV. 330. *b.* Des diétines. XII. 927. *b.*

Diete de Suiſſe. Tems & durée de cette aſſemblée. Quel en eſt le but. IV. 975. *a.* Chaque canton peut demander une diete extraordinaire dans le beſoin. Un miniſtre étranger peut faire la même demande. A qui appartient le droit de convocation & de préſidence. Dietes particulieres des cantons catholiques & des réformés. *Ibid. b.*

DIETE, (*Médec.*) étym. de ce mot. En quoi elle conſiſte. Doctrine diététique. Son objet. Trois eſpeces de dietes; la conſervatrice, la préſervatrice, la curatrice. Diete ou régime que l'on preſcrit au malade. Les anciens preſcrivoient très-peu de remedes. Réflexions ſur ce qu'Hippocrate nous a laiſſé ſur ce ſujet IV. 975. *b.* Ce qu'on entend communément par *faire diete. Ibid.* 976. *a.*

Diete, voyez JEUNE, ALIMENS. Différence entre diete & régime. XIV. 11. *a.* Doctrine diététique d'Hippocrate. VIII. 212. *b.* Excès permis de tems en tems aux perſonnes qui jouiſſent d'une bonne ſanté. 806. *b.* Diete des convaleſcens. IV. 160. *b.* VI. 376. *b.* Diete des vieillards. XVII. 258. *b.* Diete à obſerver lorſqu'on eſt menacé de maladie. VIII. 387. *a.* De l'uſage diététique du vin. XVII. 289. *a*, *b.* 292. *a.* Voyez HYGIENNE, RÉGIME & ABSTINENCE.

DIETE, (*Juriſpr.*) ſignification de ce mot dans la province du Maine. IV. 976. *a.*

DIETRICHSTEIN, (*Géogr.*) château d'Allemagne dans le cercle d'Autriche. Des princes de Dietrichſtein. *Suppl.* II. 720. *a.*

DIEU, (*Métaphyſ. Théolog.*) réponſes de Thalès & de Simonide à la queſtion, *qu'eſt-ce que Dieu?* Il n'y a guere de ſujet qui mérite plus de circonſpection dans nos jugemens, que ce qui regarde la divinité. Comment en ont parlé les PP. de l'égliſe. Ce que nous pouvons & devons affirmer de Dieu. Tout parle à l'homme en faveur de la divinité; il la trouve en lui & hors de lui. IV. 976. *a.* C'eſt en vain que Bayle s'efforce de prouver que le peuple n'eſt pas juge dans la queſtion de l'exiſtence de Dieu. Difficultés qu'il entaſſe pour le prouver. Réponſe à ces difficultés. Comment Bayle a attaqué la preuve tirée du conſentement unanime des nations ſur l'exiſtence de Dieu. *Ibid. b.* 1°. Le conſentement de tous les peuples à reconnoitre un Dieu, eſt, dit cet auteur, un fait qu'il eſt impoſſible d'éclaircir. L'on peut même objecter des hommes & des peuples reconnus pour athées. 2°. Il eſt extrêmement difficile, pour ne pas dire impoſſible, de diſcerner ce qui vient de la nature d'avec ce qui vient de l'éducation. 3°. Le conſentement des nations n'eſt point une marque caractériſtique de la vérité; & s'il étoit de quelque force, il prouveroit plus pour l'exiſtence de pluſieurs fauſſes divinités, que pour celle du vrai Dieu. *Réponſe* à la premiere objection de Bayle. Il n'y a jamais eu de nations athées. S'il y avoit de tels peuples, ils ne ſeroient athées que parce qu'ils n'auroient pas exercé leur raiſon. *Ibid.* 977. *a.* Réponſe à la ſeconde objection: marques auxquelles on peut reconnoitre ſi l'idée que nous avons de Dieu, vient ſeulement de l'éducation & non pas de la nature. Il n'eſt point vrai, quoi qu'en diſe Bayle, que le magiſtrat légiſlateur ſoit le premier inſtituteur de la religion. Réponſe à la troiſieme objection. Pour cet effet l'auteur diſtingue en nous deux ſen-

timens : l'un est celui de l'homme qui pense & qui suit la raison ; ce sentiment ne trompe jamais : l'autre est le sentiment de la cupidité & de la passion ; il trompe la raison, parce qu'il précede les réflexions de l'esprit. Cela posé, l'auteur prouve contre Bayle, que le polythéisme n'a jamais été universel ; & quand il l'auroit été, la preuve de l'existence de Dieu, tirée du consentement général, n'en seroit point affoiblie. *Ibid. b.* Il y a deux sortes de causes de nos erreurs ; les unes extérieures, qui n'ont influé qu'en certains tems & en certains lieux ; & comme l'existence de Dieu a rempli tous les tems & tous les lieux, elle n'a point sa source dans ces causes extérieures de nos erreurs. Les autres intérieures, qui peuvent faire naître des erreurs constantes & universelles ; c'est ainsi que le polythéisme auroit pu devenir une erreur universelle par l'ouvrage de l'imagination & des passions. L'auteur se propose ici de donner des preuves métaphysiques, historiques & physiques de l'existence de Dieu ; les premieres tirées de Clarke, les secondes de Jaquelot, les troisiemes de Fontenelle. *Ibid.* 978. *a.*

Argumens métaphysiques. Premiere proposition : quelque chose a existé de toute éternité. *Seconde* proposition : un être indépendant & immuable a existé de toute éternité. L'auteur prouve qu'on ne peut supposer en sa place une succession infinie d'être dépendans & sujets au changement, qui se soient produits les uns les autres dans un progrès à l'infini, sans aucune cause originale de leur existence. *Troisieme* proposition : cet être immuable & indépendant existe aussi par lui-même. Conséquences de cette proposition. 1°. On ne peut nier, sans une contradiction manifeste, l'existence d'un être, qui existe nécessairement & par lui-même. 2°. Le monde matériel ne peut pas être cet être premier, original, incréé, indépendant, éternel par lui-même. *Ibid. b. Quatrieme* proposition. L'être qui existe par lui-même, doit être infini, & présent par-tout. C'est une contradiction manifeste que de supposer qu'un être fini puisse exister par lui-même. Conséquence ; l'être existant par lui-même, doit être simple, immuable, & incorruptible, sans parties, sans mouvement, sans divisibilité. *Cinquieme* proposition : l'être existant par lui-même doit nécessairement être unique. Il y a une contradiction manifeste à supposer deux ou plusieurs natures différentes, existantes par elles-mêmes nécessairement & indépendamment. *Sixieme* proposition : l'être existant par lui-même, est un être intelligent. Il est vrai qu'on ne peut le démontrer *à priori. Ibid.* 977. *a.* Mais *à posteriori*, il n'y a rien dans l'univers qui ne nous démontre cette grande vérité. 1°. L'être existant par lui-même, doit posséder au plus haut degré toutes les perfections de tous les êtres ; 2°. la beauté, l'ordre, la symmétrie qui éclatent dans l'univers, prouvent l'intelligence d'un premier être. *Septieme* proposition : l'être existant par lui-même doit être un agent libre. Trois preuves de cette liberté. *Ibid. b. Huitieme* proposition : l'être existant par lui-même, la cause suprême de toutes choses, possede une puissance infiniment sage. *Argument historique* tiré du récit que Moïse nous fait de la création du premier homme, de l'état du monde primitif, du déluge qui a suivi, récit contre la vérité duquel on ne peut produire aucun monument & dont il eût été aisé de démontrer l'imposture, si son auteur avoit eu dessein de tromper les hommes. *Ibid.* 980. *a.* Preuves historiques de la nouveauté des arts, des lettres & des sciences, dont on peut fixer l'époque & les commencemens. *Ibid. b.* M. Jaquelot, de qui cet argument est tiré, démontre que les empires d'Assyrie, d'Egypte & de la Chine même, n'ont que l'antiquité que leur donne Moïse. A l'égard de l'Egypte, qui croira que Moïse eût exposé la fausseté de ses dates à la dérision d'un peuple si connu, si habile, si voisin ? Les Egyptiens d'ailleurs ayant été de tous les peuples le plus célebre dans les annales profanes, la ville d'Alexandrie ayant rassemblé des savans de toutes religions, est-il croyable qu'ils n'aient pas cherché à éclaircir la grande question sur l'antiquité du monde, dans un lieu où ils avoient sous la main tous les monumens dont ils pouvoient tirer les lumieres les plus utiles ? Cependant au milieu de ces ressources contre l'erreur, les récits de Moïse ne trouverent point de contradicteurs. On ne sauroit attribuer aucune autorité à l'histoire chronologique de Manéthon, si obscure & si confuse que la plus savante critique n'a pu réussir à en débrouiller le cahos. *Ibid.* 981. *a.* Les antiquités chinoises conciliées par M. Jaquelot avec la chronologie des Septante. Cependant comme selon son systême, il n'y avoit eu que 200 ans depuis la dispersion des peuples jusqu'au premier roi de la Chine, ce qui ne paroît pas un intervalle assez long, M. Freret a fait de nouvelles recherches dans la chronologie chinoise, & a trouvé que cette haute antiquité que les Chinois s'attribuent, n'est que le résultat des périodes astronomiques inventées pour donner la conjonction des planetes dans certaines constellations. A l'égard des tems historiques, il est prouvé que les regnes des deux fondateurs de l'empire chinois ont fini seulement 1991 ans avant Jesus-Christ. *Ibid. b. Argument physique.* Il faut que les deux premiers animaux de chaque espece aient été produits ou par la rencontre fortuite des parties de la matiere, ou par la volonté d'un être intelligent. Si le hasard a produit les premiers animaux, on demande pourquoi il n'en produit plus. La terre, dira-t-on, dans son premier état de jeunesse & de vigueur put avoir une fécondité qu'elle n'a plus ; mais il est aisé de montrer que cette terre qui dut se trouver propre à fournir aux animaux qu'elle avoit produits les fruits qui leur étoient nécessaires, dut se trouver par conséquent dans un état entiérement semblable à celui où elle est aujourd'hui. *Ibid.* 982. *a.* Il est vrai que les marais nouvellement desséchés produisent plus, que quelque tems après qu'ils l'ont été ; mais enfin ils produisent toujours un peu, & il suffiroit que la terre en fît autant. D'ailleurs on ne peut pas dire que la terre soit dépourvue de ces atomes précieux, dont se durent former tant de machines surprenantes : nous les avons en même quantité ; ils en forment tous les jours par la voie de la nourriture : pourquoi donc n'en forment-ils plus par une rencontre fortuite, comme autrefois ? Tous les animaux, ceux même qu'on avoit cru venir de pourriture, ou de poussiere humide & échauffée, ne viennent que de semences que l'on n'avoit pas apperçues. Mais y eût-il des animaux qui vinssent hors de la voie de la génération, on pourra toujours demander, pourquoi la nature n'a-t-elle conservé cette disposition à produire des animaux que pour ceux de cette espece seulement ? Pourquoi cette voie qui étoit la plus conforme à la premiere origine des animaux, s'est-elle perdue dans presque toutes les especes ? *Ibid. b.* Une autre réflexion qui fortifie la premiere, c'est que pour la conservation de l'espece humaine, par exemple, la terre ne devoit produire le premier homme, qu'à un âge où il eût pu satisfaire à ses besoins, & se secourir lui-même. Mais nous voyons au contraire que la nature n'amene rien que par degrés, & qu'elle conduit toujours ses ouvrages depuis leur état le plus foible jusqu'à leur perfection. La rencontre fortuite des atomes n'a donc pu produire les animaux ; il a fallu que ces ouvrages soient sortis de la main d'un être intelligent, c'est-à-dire de Dieu même. Ce sont les animaux qui portent ainsi l'inscription la plus nette, où se trouve écrit le nom du *Dieu de l'univers. Ibid.* 983. *a.*

DIEU. 1°. *Preuves de son existence.* L'idée de Dieu n'est point innée en nous, XV. 246. *b.* mais la considération de nous-mêmes nous éleve à lui. *Suppl.* IV. 332. *b.* Comment nous nous élevons à la connoissance de la substance infinie, premiere cause de toutes les substances créées. XV. 585. *a.* Comment Descartes s'élevoit à l'idée de Dieu. II. 718. *a.* Ouvrage de ce philosophe, où il démontre son existence. 721. *a.* Démonstration de l'existence de Dieu, donnée par M. de Maupertuis. IV. 297. *b.* Méthode fort simple de la prouver par la providence. XIII. 516. *a.* Quelles sont les preuves les plus sensibles pour le peuple, & celles qui conviennent le mieux au philosophe. IV. 823. *b.* Preuve de l'existence de Dieu par celle du mouvement. XV. 473. *a, b.* C'est par les phénomenes généraux qu'on doit sur-tout s'appliquer à prouver qu'il y a un Dieu. IV. 297. *b.* Nos sensations nous conduisent à la connoissance d'une premiere cause, dont l'action vivifie tous les corps vivans. VI. 155. *a.* Les loix du sentiment se joignent à tout l'univers pour déposer en faveur d'une cause intelligente, & d'un législateur bienfaisant. X. 29. *a, b.* Sur les preuves de l'existence de Dieu, *voyez* CRÉATION.

2°. *De la nature de Dieu.* De l'idée que nous en avons. *Suppl.* IV. 1000. *b.* Une des causes de nos erreurs sur sa nature. *Suppl.* I. 67. *b.* 68. *a.* Des fausses idées qu'on se fait de Dieu, d'où s'ensuit le crime d'idolâtrie. XVII. 801. *a, b.* Combien il importe que les hommes en aient de justes idées. III. 203. *b.* Doctrine des philosophes sur Dieu, VIII. 396. *a. Voyez* THÉOGONIE, THÉOLOGIE, & les articles particuliers de chaque espece de philosophie & de chaque philosophe célebre. Tous les sentimens des anciens sur la nature de Dieu tenoient beaucoup du spinosisme. I. 327. *b.* Sentiment de Socrate sur la Divinité. XV. 263. *a, b.* Doctrine des docteurs juifs sur ce sujet. IX. 44. *b.* 45. *a, b.* Sentiment des cabalistes. II. 481. *a, b.* &c. Doctrine d'un Dieu ordonnateur portée & reçue dans le Japon. VIII. 456. *b.* Idée de Dieu selon Leibnitz. IV. 375. *a, b.* Parallele entre le dieu de la religion & celui d'Epicure. XIII. 514. *a.* De la vision de Dieu. XVII. 347. *b.*

3°. *De l'unité de Dieu.* Elle étoit enseignée chez les païens aux initiés dans les mysteres. VIII. 503. *b.* Les premiers Indiens n'adoroient qu'un seul Dieu. 662. *a.* L'unité de Dieu reconnue par les anciens philosophes. XII. 961. *a, b.* &c.— *Voyez* POLYTHÉISME.

4°. *Des autres attributs divins.* L'auteur des êtres créés existe d'une maniere toute différente d'eux. VI. 48. *a.* Opinion des anciens philosophes & des peres de l'église sur la spiritualité de Dieu. VIII. 570. *a, b,* &c. Comment nous devons concevoir la durée de Dieu. XVI. 95. *b.* De la

question si Dieu agit de toute éternité. I. 175. *b.* Réflexion sur la puissance de Dieu. VIII. 556. *a.* De l'immensité de Dieu. 574. *b.* 575. *a.* De sa science. XIV. 789. *b.* — 791. *a.* De sa prescience. XIII. 310. *a*, *b.* Des volontés de Dieu. XVII. 454. *b.* Réflexions sur la liberté de Dieu. IX. 470. *a.* Examen des objections contre la sagesse & la bonté de Dieu, tirées du mal qu'il y a dans le monde. 916. *b.*—919. *b.* Difficulté de concilier quelques attributs divins, soit entr'eux, soit avec la liberté humaine. I. 857. *a.* Description de la grandeur de Dieu tirée du poëte Sadi. XII. 840. *a.* Trône de Dieu décrit par les prophetes. XVI. 301. *a.* Doctrines opposées de deux sectes mahométanes sur les attributs divins. X. 589. *b.* Si nous consultons les idées de l'ordre, nous verrons clairement que l'unité, le pouvoir infini, & le bonheur appartiennent à Dieu. 23. *b.* Sur les attributs divins, *voyez* PERFECTION, DIVINITÉ.

5°. *Des noms de Dieu.* Observations sur le nom *Jehova.* I. 141. *b.* II. 478. *b.* XVI. 210. *a.* Comment on désigne le nom de Dieu en chaldéen. VIII. 866. *a.* Du nom *Adonai*, donné à Dieu. I. 141. *b.*

6°. *Nos devoirs envers Dieu.* IV. 915. *b.* *Voyez* PIÉTÉ, RELIGION, CULTE, AMOUR DE DIEU. Respect de Descartes pour la Divinité. II. 724. *b.*

7°. *Symbole de la Divinité* : comment l'être suprême étoit représenté par les Egyptiens. III. 553. *b.*

DIEU & *mon droit*, (*Hist. mod.*) devise des armes d'Angleterre. Quels sont les rois d'Agleterre qui ont pris cette devise. IV. 983. *a.*

DIEUX, (*Mythol.*) quels sont les êtres que les Grecs & les Latins appelloient de ce nom. Les poëtes étoient théologiens : comment ils personnifierent les attributs divins. Quels sont les premiers faux dieux que les hommes ont adorés. Comment ces dieux se multiplierent à l'infini. Comment les païens autoriserent le crime & la débauche par l'invention de leurs dieux. Principaux dieux & demi-dieux des Romains. IV. 983. *b.* *Voyez* dans le dictionnaire de Trévoux, le détail de tous les dieux du paganisme. Enumération de quelques-uns de leurs dieux subalternes, qui n'étoient que des passions ou affections humaines déifiées. Divinités ridicules qui faisoient sur-tout la honte des païens. *Ibid.* 984. *a.*

Dieux. Origine de l'opinion & du culte des dieux, *voyez* IDOLATRIE & POLYTHÉISME. Origine des dieux, *voyez* THEOGONIE. Ils étoient originairement des personnages allégoriques. *Suppl.* I. 300. *a.*

1°. *Distribution des dieux en différentes classes.* Trois sortes de dieux ; les poétiques, les politiques, & les philosophiques. XII. 961. *a.* Autre distribution en trois classes. IV. 1073. *a.* Différence entre les dieux des Grecs & ceux des Romains. XIV. 84. *a*, *b.* 85. *a.* Grands & demi-dieux des Romains. VIII. 503. *a.* Dieux averrunques. I. 869. *b.* Dieux azones. 912. *a.* Divinités conservatrices. XV. 384. *a.* Dieux communs. III. 716. *a.* Dieux *consentes.* IV. 33. *a.* Dieux des eaux. VII. 107. *b.* Dieux qui protégeoient les enfans, *voyez* ENFANT. Dieux qui avoient le pouvoir de lancer la foudre. *Suppl.* III. 105. *b.* Dieux geniales. VII. 581. *a.* Dieux hermaphrodites. IV. 730. *a.* Dieux infernaux, *voyez* INFERNAL. Dieux indigetes. VIII. 679. *a.* Dieux inconnus. XII. 484. *b.* Dieux qui présidoient aux fonctions du mariage. VIII. 636. *b.* Dieux patrices. XII. 178. *b.* Dieux de la patrie. 180. *b.* Dieux prodomiens. XIII. 424. *a.* Dieux purs. XVI. 78. *a.* Dieux rustiques. XIV. 445. *b.* Dieux sabasiens. 454. *b.* Dieux sauveurs. 730. *b.* Dieux semons. 948. *b.* Dieux du sommeil. XV. 342. *b.* Dieux tutélaires. XVI. 763. *a.* Dieux tutélaires des villes & provinces. IX. 292. *b.* Evocation de ces dieux. VI. 161. *b*, *&c.* Dieux viales, qui présidoient à la sûreté des chemins. XVII. 228. *a.* Dieux zogonoi, chez les Grecs. 722. *b.* Fils des dieux. VI. 804. *a*, *b.*

2°. *Leurs qualités.* Pourquoi les dieux des païens faisoient souvent un double personnage. II. 323. *b.* Les païens croyoient honorer leurs dieux en leur supposant les deux sexes. IX. 928. *a.* Triple pouvoir qu'ils leur attribuoient. XVI. 161. *a.* Caracteres par lesquels les Grecs distinguoient les traits propres à chaque divinité. *Suppl.* III. 257. *a*, *b.* De la nature que les poëtes leur ont attribuée. IV. 1001. *b.* Défauts attribués à ces dieux. XII. 959. *b.* 960. *a*, *b.* Influence des dieux vicieux sur les mœurs. 963. *b.*

3°. *Apparitions des dieux.* XVI. 252. *a.* I. 520. *a.* Fuite des dieux en Egypte. VII. 538. *b.*

4°. *Leurs représentations*, *symboles*, *signes & statues.* Attributs des principales divinités des Grecs & des Romains. VIII. 488. *a.* Les païens ont cru relever la majesté de leurs dieux en les peignant montés sur des chevaux ou sur des chars. *Suppl.* III. 376. *b.* Les Egyptiens donnoient souvent à leurs dieux un corps de serpent. XV. 110. *a.* Ornemens de têtes des divinités sur les médailles. XVI. 201. *b.* Couronnes affectées à chacun des dieux. IV. 393. *a.* Des statues des dieux. XV. 498. *a*, *b.* Symboles des divinités. XV. 728. *a*, *b.* 730. *a*, *b.* 731. *a*, *b.*

5°. *Leurs temples & leurs cultes.* Des temples des dieux. XVI. 62. *a*, *b*, &c. Culte & temple des grands dieux dans Tritée. 663. *b.* Autels des dieux célestes & des divinités de l'enfer. *Suppl.* I. 723. *a.* On croyoit que les dieux résidoient dans leurs statues & dans leurs autels. *Ibid.* *b.* Fête des Athéniens où l'on sacrifioit à tous les dieux. 261. *b.*

DIEUZE, dans le pays de Salins. *Suppl.* IV. 750. *b.* Saline de Dieuze, XIV. 556. *a.* vol. VI. des pl. travail du sel.

DIEZ, *Saint*, (*Geogr.*) *Suppl.* IV. 698. *a.*

DIFFAMATOIRES, *discours.* VIII. 753. *a.* *Libelles.* IX. 459. *a*, *b.*

DIFFARRÉATION, (*Hist. anc.*) cérémonie chez les Romains, par laquelle on publioit le divorce des prêtres. Etymologie de ce mot : ce qu'en disent Festus & Vigènere. IV. 984. *a.* *Voyez* CONFARRÉATION.

Diffarréation, erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 720. *a.*

DIFFÉRENCE. (*Métaphys.*) Le premier attribut essentiel que comprend chaque espece, de plus que le genre, s'appelle sa *différence* ; & l'idée que nous en avons est une idée universelle. IV. 984. *a.* Le corps & l'esprit sont deux especes de la substance ; mais la différence du corps sera l'étendue, celle de l'esprit sera la pensée. D'où l'on voit ; 1°. que la différence a deux rapports, l'un au genre, qu'elle divise & partage, l'autre à l'espece, qu'elle constitue & qu'elle forme ; 2°. que la différence doit avoir la même étendue que l'espece, & qu'il faut qu'elles se puissent dire réciproquement l'une de l'autre ; 3°. Quand un attribut ne suffit pas pour constituer la différence d'une espece, on en réunit plusieurs, dont l'assemblage ne convient qu'à cette espece ; 4°. il n'est pas nécessaire que les deux différences qui partagent un genre soient positives, il suffit qu'il y en ait une. *Ibid.* *b.*

DIFFÉRENCE. (*Gramm. Phys. Métaphys.*) Différence, bigarrure, diversité, variété : distinction entre ces mots. II. 247. *a.* Autre distinction entre inégalité, disparité & différence. IV. 1037. *a.* Différence & ressemblance des choses. XV. 201. *b.* Différence en logique. XVII. 405. *b.* Cause de la différence entre les végétaux & les animaux ; entre chaque ordre, chaque espece, chaque individu, même parmi les animaux. VI. 670. *a.* Cause de la différence de tempérament & de constitution. *Ibid.*

DIFFÉRENCE, (*Arithmétiq. Algeb.*) excès d'une quantité sur l'autre. Différence de longitude de deux endroits. IV. 684. *b.*

DIFFÉRENCE, (*Géom. de l'infini*) nom que l'on donne aux grandeurs différentielles. Comment on appelle la différence d'une quantité finie, celle d'une quantité infiniment petite, celle d'une différence seconde, *&c.* IV. 984. *b.*

Différence. Equations aux différences finies. *Suppl.* II. 837. *a*, *b.* Equations aux différences finies & infiniment petites. 838. *b.* Equations aux différences partielles. *Suppl.* IV. 243. *a*, *b.* Différencier par parties. 245. *a.*

DIFFÉRENCE *ascensionnelle.* (*Astron.*) Différence entre l'ascension droite & l'ascension oblique d'un astre. Différence d'ascension droite entre deux astres. Moyen de connoître l'ascension droite d'une planete en la comparant à une étoile connue par le catalogue donné au mot *ascension droite. Suppl.* II. 720. *b.*

DIFFÉRENCE, (*Médec.*) distinction entre deux états de santé, deux états de maladie. On ne doit pas rechercher ces distinctions jusqu'à la subtilité. Comment elles doivent être établies, *&c.* IV. 985. *a.*

DIFFÉREND, (*Gramm. Droit nat.*) Différence entre *dispute*, *querelle* & *différend.* Deux moyens de vuider les différends ; l'un par la discussion des raisons, ce qui convient proprement à l'homme ; l'autre par la force, ce qui n'appartient qu'aux bêtes. Quatre manieres dont se fait la discussion des raisons. *Suppl.* II. 720. *b.*

DIFFÉRENTIEL. (*Géom.*) quantité différentielle, moindre que toute grandeur assignable. Pourquoi on l'appelle différentielle. Newton l'appelle *fluxion* ; Léibnitz, *quantité infiniment petite.* IV. 985. *a.*

Différentiel, *calcul*, sa définition. Signe par lequel Léibnitz exprime les grandeurs infiniment petites. Pourquoi Newton appelle ce calcul, *méthode des fluxions.* Signe par lequel il marque les fluxions. Regles du calcul différentiel. IV. 985. *a.* Ouvrages de M. de l'Hopital à lire sur cette matiere : autres ouvrages de M. Jean Bernoulli, & de M. de Bougainville le jeune. Ce que l'auteur se propose sur-tout, de traiter ici, c'est *la métaphysique du calcul différentiel.* Comment on démontre que les principes sur lesquels ce calcul est fondé, sont simples & certains. M. Léibnitz embarrassé des objections qu'on pouvoit lui faire, a réduit ses infiniment petits à n'être que des incomparables, ce qui ruineroit l'exactitude géométrique des calculs. D'autres, comme Nieuwentit, admettoient seulement les différentielles du premier ordre, & rejettoient celles des ordres plus élevés ; ce qui n'a aucun fondement. M. Newton est parti d'un autre principe : il n'a point regardé le calcul différentiel comme le

calc-

calcul des quantités infiniment petites, mais comme la méthode de trouver les limites des rapports. *Ibid. b.* Aussi n'a-t-il jamais différentié des quantités, mais seulement des équations ; parce que toute équation renferme un rapport entre deux variables, & que la différentiation des équations ne consiste qu'à trouver les limites du rapport entre les différences finies de deux variables que l'équation renferme : c'est ce que l'auteur éclaircit ici par un exemple, qui donne tout-à-la-fois l'idée la plus nette & la démonstration la plus exacte de la méthode du calcul différentiel. *Ibid.* 986. *a.* La supposition de quantités infiniment petites n'est que pour abréger les raisonnemens ; mais le calcul différentiel ne suppose point nécessairement l'existence de ces quantités. Définition nette & précise de ce calcul. On peut appliquer les principes développés par l'auteur aux differens problêmes que l'on résout par le calcul différentiel, comme l'invention des *maxima* & *minima*, des points d'inflexion, *&c.* Comme il n'y a point proprement de quantités infiniment petites du premier ordre dans le calcul différentiel, il en est de même des différences secondes & des autres d'un ordre plus élevé. Ce qu'on entend par le calcul *différentio-différentiel ;* & par les quantités *différentio-différentielles.* Signe par lequel on caractérise la différentielle d'une différentielle. Différentielle du premier degré, du second, du troisieme. Les différentielles du premier ordre s'appellent *différences premieres*, & ainsi des suivantes. La puissance seconde d'une différentielle du premier ordre, est une quantité infiniment petite du second ordre. Les puissances différentielles se différentient de la même maniere que les puissances des quantités ordinaires, *&c. Ibid.* 987. *a.* Explication précise de la différence de dy devenue égale à l'infini, dans certains points d'inflexion. Il résulte de ce qui a été dit ; 1°. que les quantités qu'on néglige, ne sont négligées que parce qu'elles doivent l'être pour l'exactitude rigoureuse ; 2°. Il ne s'agit point dans le calcul différentiel, de quantités infiniment petites, mais uniquement de limites de quantités finies. On parlera plus au long de la métaphysique de ces quantités à l'article *Infini. Ibid. b.* Avertissement sur une erreur de Newton qui a déja été relevée dans quelques ouvrages. Observation sur la différence des courbes polygones & des courbes rigoureuses. *Equation différentielle.* Les équations différentielles à deux variables appartiennent aux courbes méchaniques. *Ibid.* 988. *a.* Leur construction se trouve au mot *Courbe.* Dans les équations différentielles du second ordre, où dx par exemple est supposé constant ; si on veut qu'il ne soit plus constant ; regle à suivre pour cela. De la différentiation des quantités sous le signe $\int$. De l'inventeur du calcul différentiel. Le calcul différentiel n'est autre chose que la méthode de Barrow pour les tangentes, généralisée : & il est possible que ce ne soit ni Newton, ni Léibnitz, mais Barrow qui ait trouvé le calcul différentiel. *Ibid. b.* Ce qu'il y avoit à faire pour généraliser la méthode de Barrow. Examen de différens faits, d'où il résulte, que si on ne peut refuser à Newton la gloire de l'invention du calcul différentiel, il n'y a pas non plus de preuves suffisantes pour l'ôter à Léibnitz. *Ibid.* 989. *a.* Réponse à quelques objections qu'on peut faire contre Léibnitz. C'est dans les actes de Léipsic 1684, que Léibnitz a donné le calcul différentiel des quantités ordinaires. L'invention du calcul des quantités exponentielles appartient à M. Jean Bernoulli. *Methode différentielle.* Objet de l'ouvrage de Newton, qui porte ce titre. Cette méthode expliquée & commentée par d'autres auteurs. *Ibid.* 989. *b.*

Différentiel. Léibnitz a disputé à Newton l'invention de la méthode du calcul différentiel. IX. 371. *b.* Usages des courbes mechaniques pour la construction des équations différentielles. IV. 389. *a*, *b.* Méthode fluxio-différentielle. VI. 922. *b.* Différentielles des quantités exponentielles. VI. 311. *a*, *b.* Triangle différentiel d'une courbe. XVI. 616. *b.* Méthode pour intégrer toute fraction différentielle rationnelle. VII. 266. *a.* La méthode de réduire à des quantités irrationnelles est fort utile pour réduire une différentielle donnée en fraction rationnelle. IV. 1014. *a.* Equations différentielles qui ont des integrales finies. *Suppl.* IV. 516. *a*, *b.* Intégrer des différentielles exactes du premier ordre & de plusieurs variables. 557. *b.* Méthode des substitutions dans les équations différentielles. 835. *b.*

DIFFIDATION, (*Hist.*) espece de guerre ou de brigandage que chaque prince se croyoit en droit d'exercer en Allemagne. Pourquoi cet abus fut long-tems toleré. Formalités qu'on se contentoit d'exiger dans ces sortes de guerres. Abolition de ces abus par Maximilien I, en 1495. IV. 989. *a.*

DIFFORME, *laid*, (*Synonyme*) IX. 176. *a.*

DIFFORMITÉ. (*Médec.*) Les difformités peuvent venir de naissance, ou de plusieurs accidens après la naissance. Effet des difformités. De la guérison des difformités ou de la maniere de les prévenir après l'accident. Mere extravagante qui vouloit défigurer sa fille, afin que sa beauté ne fût pas un obstacle à son salut. IV. 990. *a.*

Difformité des épaules, V. 756. *a*; *b*; des jambes, VIII. 440. *b.* de la taille, *voyez* ce mot. *Voyez* sur les difformités l'article *Jeux de la nature.*

DIFFRACTION, (*Optiq.*) déviation des rayons de lumiere lorsqu'ils rencontrent un corps opaque. Quatre manieres dont la lumiere peut se répandre. Effet de la diffraction. Maniere de se convaincre aisément de ce phénomene. Ce qu'en a dit Newton. IV. 990. *a.* Explication détaillée de la diffraction. Quel est le premier qui a découvert cette propriété des rayons de lumiere. *Ibid. b. Voyez* INFLEXION.

DIFFUS. (*Bell. lett.*) Le style diffus opposé au style concis. Un dictionnaire ne doit pas être diffus. IV. 990. *b.*

DIFFUSION, (*Physiq.*) action par laquelle une qualité se propage & s'étend. Trois manieres dont cela se fait. Le mot propagation est plus en usage. IV. 990. *b.*

DIGAMMA, lettre que l'empereur Claude voulut introduire. VIII. 423. *b.* Usage que les écoliers en firent. VI. 341. *a.*

DIGASTRIQUE, (*Anat.*) étymologie de ce mot. Description du muscle digastrique de la mâchoire inférieure. Celle du muscle digastrique de la tête. IV. 991. *a.* Voyez *Suppl.* III. 862. *b.*

DIGBY, (*Kenelme*) sa poudre sympathique. XV. 740. *b.*

DIGESTE, ou *Pandectes.* (*Hist anc. & Jurisp.*) Compilation faite par ordre de Justinien. Connoissances nécessaires pour bien entendre ce qui en fait la matiere. Recueil des premieres loix de Rome, appellé *le droit Papyrien.* Son autorité abolie par la loi *tribunitia.* Comment la justice fut rendue à Rome sous les consuls. Loi des douze tables. IV. 991. *a.* Origine du *droit Flavien*, & du *droit Ælien.* Fragmens conservés des douze tables après qu'elles eurent été détruites. Edit perpétuel. Ordonnances des empereurs appellées, *constitutiones principum.* Origine des codes Grégorien, Hermogénien & Théodosien. Premiere édition du code Justinien. Les loix ci-dessus nommées furent observées jusqu'à la confection du digeste. Réponses des jurisconsultes qui faisoient aussi partie du droit des Romains. Diverses personnes qui s'étoient adonnées à l'étude des loix. On ne trouve aucune de leurs réponses dans le digeste. *Ibid. b.* Autres jurisconsultes dont on a rapporté des fragmens dans le digeste, distingués selon les âges où ils ont vécu. Ceux qui ont vécu du tems de la république, jusqu'au siecle d'Auguste. Autorité qu'acquirent leurs consultations & réponses. Quels furent ceux à qui Auguste permit d'expliquer publiquement le droit. Leurs décisions furent appellées *responsa prudentum.* Deux sectes dans lesquelles se partagerent les jurisconsultes qui expliquerent le droit sous Auguste. *Ibid.* 992. *a.* Troisieme secte mitoyenne qui se forma ensuite. Enumération des plus fameux jurisconsultes qui ont vécu depuis Adrien jusqu'à Constantin. Codes faits sous Constantin par Grégoire & Hermogénien. On comptoit du tems de Justinien plus de deux milles volumes de droit. Pour lever les contrariétés d'opinions qui se trouvoient entre ces auteurs, les empereurs Théodose le jeune & Valentinien, ordonnerent qu'on ne consulteroit plus que les ouvrages de Papinien, de Caïus, de Paul, d'Ulpien & de Modestin. Mais tous les anciens jurisconsultes ont été cités dans le digeste. Jurisconsultes qui travaillerent au code de Théodose le jeune. Soins que prit ensuite Justinien pour la confection d'un nouveau code. *Ibid. b.* Seconde compilation dont il chargea Tribonien, & qui fut appellée *digeste* ou *pandectes.* Autres livres qui étoient déja connus sous le nom de *digeste.* Etymologie du nom de *pandectes.* Autres ouvrages qui avoient été intitulés du même nom. Ordres de Justinien sur la maniere d'écrire le digeste. Défense de le commenter. Jurisconsultes associés à Tribonien. Tems où parut le digeste. La diligence des compilateurs louée par Justinien. *Ibid.* 993. *a.* Directions qui leur furent données sur les jurisconsultes dont ils pourroient prendre les fragmens & les notes, sur les contradictions qu'ils devroient éviter, sur les corrections qu'ils pourroient faire aux écrits des jurisconsultes. Le digeste fut écrit en latin & a été ensuite traduit en grec. De l'ordre que Tribonien a suivi dans l'arrangement du digeste. Deux divisions du digeste, qui sont l'une & l'autre de Justinien. La premiere est en cinquante livres, & chaque livre contient plusieurs titres, qui sont divisés en plusieurs loix, *&c.* Exposé du contenu de chacun de ces livres, jusqu'au cinquantieme. *Ibid. b.* Autre division du digeste en sept parties : la raison de cette division fut la considération qui étoit alors attachée au nombre septenaire. Troisieme division du digeste en trois parties, attribuée au jurisconsulte Bulgare, qui vivoit dans le douzieme siecle. Premiere partie, intitulée *digestum vetus.* Seconde partie, intitulée *digestum infortiatum. Voyez* INFORTIAT. Troisieme partie, intitulée *digestum novum. Ibid.* 996. *b.* Cujas a relevé plusieurs fautes dans le digeste. Reproches faits par quelques auteurs à Tribonien. Reproche fait à Justinien lui-même ou à Tribonien, d'avoir supprimé les écrits des anciens jurisconsultes, dont il se servit pour composer le digeste. Réponse à ce reproche. Quels sont les ouvrages qui nous restent de tous les anciens jurisconsultes. Autre compilation faite en Orient sous le nom de *basiliques.* Quels étoient les ouvrages de droit qu'on sui-

voit dans l'Occident & dans les Gaules. Le digeste perdu pendant plusieurs siecles, & retrouvé en 1130. Circonstance dans laquelle il fut retrouvé : conjectures sur le copiste du manuscrit. *Ibid. b.* Présent que fit l'empereur Lothaire aux habitans de Pise du manuscrit des pandectes, d'où vient que le digeste a été appellé *pandectæ pisanæ*. Ce manuscrit transporté ensuite à Florence en 1505, fut appellé *pandectæ Florentinæ*. Cérémonies qu'on observoit en le montrant aux étrangers. Autres manuscrits du digeste conservés dans diverses bibliotheques. Editions du digeste; quelle est la plus estimée. Le digeste observé en France depuis le tems de Louis-le-jeune. Enumération des plus célebres jurisconsultes modernes qui ont travaillé sur le digeste. *Ibid.* 997. *a.* Abbréviations dont on se sert pour citer le digeste. Critiques du digeste faites par quelques jurisconsultes du seizieme siecle. Ouvrage fait par Jacques Labitte, disciple de Cujas, où le digeste est présenté dans un nouvel ordre. Nouveaux plans du digeste donnés par plusieurs autres jurisconsultes, tels que Voltangus Freymonius, Antoine-Augustin, Loysel, M. Dugone, avocat au Parlement. Ce que dit M. Terrasson du fruit qu'on peut retirer de ces nouveaux plans. Pandectes de Justinien mises dans un nouvel ordre par M. Potier, conseiller au présidial d'Orléans. *Ibid. b.* But de cet ouvrage. Détails propres à en faire connoître la nature & l'utilité. *Ibid.* 998. *a.*

Digeste, fautes à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 721. *a.*

DIGESTEUR, (*Physiol.*) instrument qui sert à dissoudre les mets hors de l'estomac. Digesteur artificiel donné par M. Leigh. En quoi consiste sa préparation. Quel en est l'effet : composition & effet du digesteur de Clopton Havers. IV. 998. *a.* Le plus célebre des digesteurs est celui de Papin. Description, usage & effet de cette machine. Analogie de cette expérience avec l'opération de l'estomac. *Ibid. b.*

Digesteur. Sa description. IV. 1003. *b.* Gelée d'os faite avec cet instrument. VII. 542. *b.*

DIGESTIF, (*Chirurg.*) onguent ou liniment qu'on applique sur les plaies pour en mûrir la matiere. Relâchement que le pus produit dans les chairs voisines de l'abcès, avant qu'il ait été évacué. Nécessité de suppléer par des remedes à cette évacuation de l'abcès, pour entretenir les chairs dans un état qui favorise la continuation de la suppuration. IV. 998. *b.* Dépravation des matieres purulentes que peut causer l'air en pénétrant dans la cavité de l'abcès. Usage des digestifs pour empêcher cette dépravation, entretenir le relâchement. Trois sortes de digestifs; les relâchans, les balsamiques, & les animés. On ne doit pas continuer long-tems les digestifs, & sur-tout les relâchans. Différens états des plaies, selon lesquels le chirurgien doit combiner les remedes qui doivent composer le digestif. IV. 999. *a.* *Voyez* MATURATIF.

DIGESTION, (*Econom. anim.*) Définition. IV. 999. *a.* Outre son effet le plus sensible, la digestion a une influence générale sur toute l'économie animale. Cet effet le plus sensible est la coction, ou le *chylosis* des anciens. L'histoire raisonnée de cette fonction, suppose la connoissance de ses instrumens ou organes immédiats, de quelques autres qui paroissent agir sur ceux-ci, du jeu des principaux organes qui séparent les humeurs, &c. Comment les alimens solides arrivent à l'estomac; forme qu'ils lui font prendre; descente de la salive & de l'humeur œsophagienne. L'estomac comme muscle a un mouvement par lequel il agit par compression sur ce qu'il contient. Pâte liquide, grisâtre, & tournant à l'aigre, sous la forme de laquelle les alimens sont contenus dans l'estomac. *Ibid. b.* Passage des alimens par le pylore dans le duodenum. Seconde digestion qui s'y fait. Divers changemens que cette matiere éprouve dans la route des intestins. Utilité du fluide qui suinte continuellement dans la cavité du colon. Matiere mucilagineuse qui se filtre par les grosses glandes des intestins. Les gros intestins ne sont pas dépourvus de veines lactées. La fonction qui vient d'être décrite s'accomplit en quatre ou cinq heures. De la digestion des alimens liquides. *Ibid.* 1000. *a.* Diverses opinions des anciens sur la cause de la digestion; & la maniere dont elle se fait. Explication donnée par la secte des chymistes. La secte des solidistes méchaniciens a réfuté les chymistes. Le systême de la trituration que ces derniers ont imaginé, est la plus ridicule opinion qui ait jamais défiguré la médecine. Réflexions qui le démontrent : 1°. la trituration lors même qu'elle seroit possible, seroit inutile, ou du moins très-insuffisante. *Ibid. b.* 2°. L'induction tirée en faveur de ce systême, de l'exemple de certains animaux dont l'estomac broie des corps très-durs, est absolument nulle. 3°. Expérience de M. de Réaumur qui renverse entiérement ce systême. L'opinion de ceux qui ont fait exercer la digestion par une armée de vers dans l'estomac, n'a pas fait fortune dans les écoles. L'explication que Boerhaave a adoptée n'est autre chose qu'une espece de concordance de tous les systêmes, dans laquelle il a admis une fermentation, une trituration, une coction, & une dilution. Observations sur ce systême. *Ibid.* 1001. *a.* L'opération de la digestion comparée à celle par laquelle un chymiste sépare un extrait, ou une résine d'un bois, ou un métal de sa mine. Conjecture sur la couleur & la nature du chyle fourni par les lavemens nourrissans. Ce phénomene détruit la nécessité de l'action de l'estomac. Usage de la bile dans la digestion. Quelle peut être la cause & l'effet de l'action de l'estomac. Causes immédiates internes des digestions contre nature. *Ibid. b.* Influence de la digestion sur l'économie générale de la vie. Maniere dont en parle M. Bordeu, médecin de la faculté de Paris. On ne peut douter que la seule digestion n'ait la vertu de rétablir les forces & de ranimer les mouvemens dans l'économie animale, même avant que le chyle soit formé. Voyez là-dessus *Économie animale*, où vous trouverez aussi ce que la médecine enseigne sur les vices des digestions, considérés comme causes de maladies. Problêmes diététiques dont on trouvera la solution au mot *Régime. Ibid.* 1002. *a.* Autres vices des digestions dont on trouvera le traitement à l'article *Maladies de l'estomac*. De la digestion fongueuse. Digestion languissante habituelle. Difficulté d'en établir la cause. Bizarreries singulieres qu'on a observées par rapport à la qualité des alimens que certains estomacs digerent préférablement à d'autres. L'unique voie pour traiter ces incommodités, c'est l'empyrisme ou le tâtonnement. Essais qu'on peut tenter. *Ibid. b.*

Digestion. Détails sur la maniere dont elle s'opere. III. 405. *b.* &c. Espece de fievre qui l'accompagne quelquefois. 568. *a.* Digestion perfectionnée dans le duodenum. V. 167. *b.* Comment se fait la digestion dans les animaux ruminans. XIV. 435. *a*, *b.* Comment elle s'opere dans les oiseaux granivores & frugivores. II. 690. *b.* Facilité avec laquelle elle s'opere dans les poissons & les serpens. *Suppl.* II. 877. *b.* Des causes concourantes à la digestion. Coopération de la chaleur naturelle dans cette action de l'économie animale. III. 567. *b.* *Suppl.* II. 877. *b.* Des liqueurs qui y concourent. *Suppl.* II. 877. *a*, *b.* Usage de la bile cistique pour la digestion. VII. 35. *a.* Effet de la bile sur l'acidité qui regne dans l'estomac. *Suppl.* I. 892. *a.* Hypothese sur le moyen que la nature emploie pour opérer la secrétion de la bile dans le tems de la digestion. *Suppl.* IV. 577. *a.* Forces de l'estomac qui aident la digestion. *Suppl.* II. 876. *b.* 877. *a.* Expériences du docteur Pringle sur les causes de la digestion; conséquences utiles en médecine tirées de ces expériences. VI. 525. *b.* 526. *a*, *b.* Hypotheses sur la digestion. Celle des anciens. III. 566. *b.* Systêmes qui succéderent. *Ibid.* & 567. *a.* Doctrine des fermentateurs. VI. 519. *b.* &c. On ne peut attribuer la digestion à la fermentation. *Suppl.* II. 877. *b.* Du systême de la digestion par trituration. XVI. 665. *b.* Opinion la plus généralement reçue sur ce sujet. III. 405. *b.* Maladies de la digestion. Digestion lente & foible; causes & remedes. V. 176. *b.* 177. *a.* II. 392. *b.* Repos conseillé à ceux dont la digestion est lente, jusqu'à ce qu'elle soit achevée. A quelles personnes un léger exercice peut convenir après le repas. VI. 246. *b.* Causes qui peuvent totalement empêcher la premiere digestion. IX. 491. *a.* Quand la premiere élaboration ne se fait pas dans l'estomac, les alimens sont insolubles par les sucs des intestins. *Ibid.* Exemples qui prouvent que le défaut de salive dans la digestion produit le marasme. X. 68. *a.* Art de rendre les alimens plus faciles à digérer. IV. 539. *a.* De l'effet de la méridienne pour la digestion. *Suppl.* III. 903. *b.* 904. *a*, *b.*

DIGESTION. (*Chir.*) Elle est aux plaies & aux ulceres ce que la suppuration est aux humeurs. IV. 1003. *a.*

DIGESTION. (*Chymie*) Les sujets de la digestion rangés sous deux classes; ou l'on fait digérer par un menstrue, un corps qu'on veut dissoudre, ou dont on veut tirer une teinture; ou l'on expose à la digestion un liquide homogene, mais composé, qu'on se propose d'altérer. En quoi consiste l'opération dans le premier cas. Merveilleux effets de la seconde sorte de digestion, selon les anciens chymistes : les chymistes dogmatiques regrettent que ce moyen ait été presque abandonné. L'analogie des corps fermentans & de la fermentation confirme les idées avantageuses qu'on nous a données des effets de la digestion. IV. 1003. *a.* En quoi la digestion differe de la circulation, de la macération & de l'infusion. Quels sont les vaisseaux les plus ordinaires dans lesquels on exécute les digestions de la premiere classe. *Ibid. b.*

Digestion, sorte de digestion nommée *insolation*. VIII. 791. *a.* Digestion des substances végétales dont on veut tirer des huiles essentielles par distillation. XIV. 920. *b.*

DIGESTOIRE ou *Digesteur de Papin*. Description par figures de cette machine. IV. 1003. *b.*

DIGITAL. (*Anat.*) Arteres digitales. *Suppl.* II. 50. *a.* Celles des orteils. 662. *a*, *b.*

DIGITALE. (*Botan.*) Caractere de ce genre de plante. IV. 1003. *b.*

Digitale, espece de digitale dite *gratiole*. VII. 863. *a*, *b.*

DIGITALE. (*Mat. méd.*) Vertus qu'on lui attribue comme émétique, comme anti-épileptique, comme guérissant les écrouelles. IV. 1003. *b.*

DIGNITAIRE. *Voyez* PRÉLAT. Fief dignitaire. VI. 702. *b.*

DIGNITÉ. (*Jurisp.*) La dignité des personnes est différente

de leur condition. Toute qualité honorable ne forme pas une dignité. Les Grecs & les Romains ne connoissoient d'autres dignités que celles qui pouvoient résulter des ordres ou des offices. Trois sources dont procedent les dignités en France. IV. 1004. *a.* On distingue parmi nous les dignités ecclésiastiques & les temporelles. Dans l'état ecclésiastique on distingue les dignités des personnats & des offices. Les dignités temporelles procedent, ou de l'épée, ou de la robe, ou des fiefs. Traités à consulter. *Ibid. b.*

Dignité, des devoirs extérieurs à l'égard des dignités. VI. 58. *a.*

DIGRESSION, (*Astronom.*) éloignement apparent des planetes au soleil. *Voyez* ÉLONGATION. Quelle est la plus grande digression de mercure & de vénus. Utilité qu'on peut tirer de l'observation de ces planetes dans cette circonstance. *Suppl.* II. 721. *a.*

DIGUE. (*Hydr.*) En quoi elle differe de l'éclusе. Principe général pour trouver l'effet de l'eau contre une digue, soit que l'eau soit stagnante ou en mouvement. IV. 1004. *b.* Outre ces regles mathématiques, il faut encore avoir égard à un grand nombre de circonstances physiques qu'on ne peut soumettre au calcul. *Ibid.* 1005. *a.*

DIGUE. (*Hydr. Hist. nat.*) La Nort-Hollande plus basse de quatorze piés que le niveau de la mer. Pilotage fait le long du Zuidersée, pour empêcher que la mer ne submerge tout. Mauvais état des pilotis, qui ont été percés & rongés de vers : (en 1732) Frais immenses pour les réparations, que ni les possesseurs des terres voisines, ni l'état, ne pourroient supporter. *Suppl.* II. 721. *a.* Description du ver destructeur. Le dommage encore plus grand en Frise qu'en Nort-Hollande. *Ibid. b.*

Digue. Batardeau, espece de digue. II. 139. *b.* Jettée, espece de digue ou muraille. VIII. 529. *a.*

DIJON; histoire de son parlement. XII. 46. *b.* &c. Chancellerie près de ce parlement. III. 109. *b.* Chancelleries de Dijon. 115. *b.* Doyen du parlement. V. 96. *b.* Usage que les habitans de cette ville faisoient autrefois des bains. *Suppl.* I. 752. *b.*

DIIPOLIES. (*Myth.*) Observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 721. *b.*

DILATANS, (*Chir.*) corps qu'on introduit dans la cavité d'une plaie ou d'un ulcere. IV. 1005. *a.* Enumération de quelques-uns. Leurs avantages & leurs inconvéniens dans la pratique. *Ibid. b. Voyez* DILATATION.

Dilatans. La racine de gentiane préférée à l'éponge en qualité de dilatant. VII. 603. *a.* Deux vues pour lesquelles on entretient une ouverture dilatée. *Ibid.* Tentes employées comme dilatans. XVI. 141. *a*, *b. Voyez* aussi BOURDONNET.

DILATATION. (*Physiq.*) Différence entre la dilatation & la raréfaction. Effort des corps élastiques pour se dilater. La force comprimante & la force élastique sont toujours égales. Le mouvement par lequel les corps comprimés reprennent leur premier état est ordinairement accéléré. De tous les corps connus, il n'y en a point qui se dilate davantage que l'air. Il n'y a point de corps qui ne soit susceptible de dilatation jusqu'à un certain point. Métal qui se dilate le moins; celui qui se dilate le plus. IV. 1005. *b.*

Dilatation. De la dilatation de l'air. I. 231. *b.* 232. *a*, *b. Voyez* EXPANSIBILITÉ. De la dilatation de l'eau : plus grande que celle de la poudre à canon. V. 187. *b.* Celle qu'elle éprouve quand elle approche de la congélation. III. 836. *a.* VII. 312. *a.* 313. *b.* 678. *b.* 681. *b.* Dilatation & contraction perpétuelle que cause l'air dans les corps où il s'insinue. I. 233. *a.* De la dilatation des corps par le feu. VI. 599. *b.* &c. *Suppl.* IV. 938. *a.* Dilatation des métaux. VI. 600. *a.* X. 429. *a.* Instrument destiné à mesurer la dilatabilité des métaux. XIII. 605. *a.* Le fer se dilate au moment où il cesse d'être en fusion. VII. 312. *b.* Sur la dilatation, voyez *Expansibilité*, *Extension*, *Raréfaction.*

DILATATION, (*Astron.*) augmentation prétendue du diametre des planetes, par la grande lumiere qui les environne. Cette dilatation démontrée fausse dans la lune & dans vénus; mais vraie par rapport au soleil. *Suppl.* II. 721. *b.*

DILATATION, (*Médec.*) synonyme de diastole. Dilatation d'un vaisseau contre nature. IV. 1006. *a.*

DILATATION, (*Chirur.*) d'une plaie pour la rendre plus large. On confond souvent dans l'usage le terme de dilatation avec celui d'incision. Ce qu'on entend précisément par dilatation. Dilatation employée lorsqu'on fait faire une contr'ouverture. Eponge & racine dont on dilate quelquefois les plaies. Instrumens pour dilater l'anus & le vagin. IV. 1006. *a. Voyez* DILATANS.

DILATATOIRE, (*Chir.*) instrument dont se servoient les lithotomistes. On n'en fait plus usage. Instrument de ce nom dont on se servoit pour dilater la matrice & le vagin. Maniere dont on en faisoit usage. Inconvénient de cet instrument. L'introduction du doigt du chirurgien y supplée & vaut beaucoup mieux. IV. 1006. *a.* Description par figure du dilatatoire du fondement. Précautions à prendre en l'introduisant. *Ibid. b.*

DILEMME. (*Logiq.*) Pourquoi on l'appelle *argument cornu.* Pourquoi on l'appelle *crocodilus.* Exemples de dilemmes tirés de Cicéron. Beau dilemme de Tertulien, pour détromper les païens & faire des reproches à Trajan. Qualités que doit avoir le dilemme pour être exact. Défaut du dilemme, par lequel Aristippe vouloit dissuader du mariage. Défaut du dilemme par lequel un ancien philosophe vouloit prouver qu'il ne falloit point se mêler des affaires de la république. IV. 1006. *b.*

Dilemme captieux. Exemple. IV. 502. *a.*

DILIGENCE, (*Jurisp.*) synonyme de *poursuite.* Diligence à faire sur les personnes & meubles exploitables des comptables. En matiere bénéficiale, le plus diligent est préféré. IV. 1007. *a.*

DILIGENCE, (*Comm.*) protêts qu'on doit faire, faute d'acceptation ou de paiement d'une lettre, *&c.* IV. 1007. *a.*

Diligence, espece de voiture : diligence à l'angloise. VII. vol. des planch. Menuiserie en voitures. planch. 9 & 10. Diligence de Lyon représentée. IX. vol. des planch. Sellier-carrossier, planch. 9. Diligence à cul de singe. Pl. 10. Diligence montée sur des cordes à boyaux. Pl. 11.

DILIGERE, AMARE. (*Lang. lat.*) Différence dans la signification de ces verbes. XV. 758. *b.*

DILLINGEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne en Souabe. Fondations faites dans ce lieu. *Suppl.* II. 721. *b.*

DILTSIS, (*Hist. mod.*) muets mutilés qui accompagnent le grand-seigneur. Ils sont les bourreaux secrets. Comment ils exécutent les ordres de la vengeance ou de la colere du grand-seigneur. IV. 1007. *a. Voyez* CORDON.

DIMACHERUS, (*Hist. anc.*) gladiateur armé de chaque main. Etymologie de ce mot. Ce que dit Justelipse sur ces gladiateurs. IV. 1007. *a.*

DIMANCHE. Pourquoi les premiers chrétiens transporterent au dimanche la célébration du sabbat. Ce qui se pratiquoit chez les chrétiens ce jour-là, selon le rapport de Justin. Distinction qui se trouve dans les bréviaires & autres livres lithurgiques des dimanches de la premiere & de la seconde classe. Autrefois chaque dimanche de l'année avoit son nom. Ce que prescrit l'église pour la célébration de ce jour. Ce que dit M. l'abbé de S. Pierre sur la prohibition de travailler ce jour-là. Qui sont ceux que cet abbé appelle pauvres. IV. 1007. *b.* Suivant son calcul, le gain qui se feroit par année, si l'on accordoit la permission de travailler l'après-midi du dimanche, monteroit à plus de vingt millions par an. Paroles de l'abbé de S. Pierre, pour exhorter l'église & le gouvernement à donner cette permission. Passage de l'Exode & du Deutéronome, qui marquent la vraie destination du sabbat. *Ibid.* 1008. Paroles du Sauveur sur le même sujet. Le sabbat étant établi pour l'homme, ne doit pas lui devenir dommageable : conséquences qui en résultent, fondées d'ailleurs sur quelques passages de l'écriture. Réponse de l'auteur à ceux qui allégueroient contre lui le précepte formel : *souviens-toi de sanctifier le jour du repos.* Si l'on permettoit aux pauvres de travailler le dimanche après midi, on rentreroit véritablement dans l'esprit du législateur. *Ibid. b.* Divers travaux utiles auxquels on pourroit employer une partie du dimanche, selon l'auteur. Virgile approuvoit hautement certaines occupations champêtres, usitées de son tems aux jours de fêtes. *Ibid.* 1009. *a.*

Dimanche. De la sanctification ou célébration de ce jour. XIV. 607. *b.* Service du dimanche dans la primitive église. I. 881. *b.* Les collectes se faisoient ce jour-là. *Ibid. a*, *b.* Défense de Dagobert I. en faveur de l'observation du dimanche. III. 853. *b.* Il n'est pas permis d'arrêter pour dettes les dimanches & jours de fêtes, ni de prendre le débiteur dans sa maison. IV. 121. *a.* De l'usage autrefois établi en Angleterre de tenir des marchés le dimanche. X. 84. *a.* Projet de transporter plusieurs fêtes au dimanche. VI. 565. *b.*

DIMEL, (*Géogr.*) riviere d'Allemagne en Westphalie. Evénemens qui l'ont rendue fameuse. *Suppl.* II. 721. *b.*

DIMEN. (*Géogr.*) Deux isles de ce nom, du nombre de celles de Faro, & sous la domination danoise. Pâturages qu'elles produisent. *Suppl.* II. 721. *b.* Observation singuliere faite sur les brebis qui paissent dans l'une de ces isles. *Ibid.* 722. *a.*

DIMENSION. (*Physiq. Géom.*) Trois dimensions considérées dans la matiere. Ce qu'on entend par dimensions des racines. Il ne peut y avoir proprement que des quantités de trois dimensions. Ce que sont les quantités a^4, a^5, qu'on emploie dans l'application de l'algebre à la géométrie, & qui semblent être des quantités de plus de trois dimensions. IV. 1009. *b.* Quelqu'un a prétendu qu'on pourroit regarder la durée comme une quatrieme dimension. Dans les fractions algébriques, la dimension est égale à celle du numérateur, moins celle du dénominateur. Dimension négative. *Ibid.* 1010. *a.*

DIMESSES, (*Hist. eccl.*) congrégations de personnes du sexe, dans l'état de Venise. Leur fondatrice. Détails sur la nature de ces congrégations. IV. 1010. *a.*

DIMINUTIF. (*Gramm.*) Diminutifs physiques. Diminutifs

de compassion, de tendresse. Les Italiens & les Espagnols sont plus riches que nous en diminutifs. IV. 1010. *a*. Auteurs qui n'ont rien négligé pour les introduire dans notre langue. Dès le tems de Montaigne, on s'éleva contre tous ces mots *si mignons*. Exemples de diminutifs des diminutifs, tirés de l'Italien, de l'Espagnol & du Latin ; ce qu'en dit le pere Bouhours. *Ibid. b.*

Diminutif. Verbes diminutifs & fréquentatifs tout ensemble. VII. 298. *a*, *b*.

DIMINUTION, figure de *Rhetorique*. IV. 1010. *b*. *Voyez* LIPTOTE & LITOTE.

DIMINUTION *d'especes* (*Jurisp.*) tombe sur celui auquel appartiennent les deniers. Ce que doit faire un débiteur, pour ne pas supporter la diminution d'especes. IV. 1010. *b*.

DIMINUTION *de feux*. (*Jurispr.*) Ce qu'on entend par le terme *de feux*. A quels pays on accordoit cette diminution. Formalités qui étoient observées lorsqu'une ville ou autre lieu demandoit une diminution de feux. Lettres portant diminution de feux. IV. 1010. *b*.

DIMINUTION *des colonnes*. (*Archit.*) Les colonnes, qui sont une imitation des arbres, doivent être moins grosses par le haut que par le bas ; mais comme la diminution commencée dès le bas feroit un effet désagréable, on a posé pour principe, qu'il ne falloit la commencer qu'au tiers de la hauteur des colonnes. Proportion dans laquelle cette diminution se fait. Maniere de la tracer, selon Vignole. *Suppl.* II. 722. *a*.

DIMISSOIRE. (*Jurispr.*) Lettres dimissoires. Ce que disent sur ce sujet l'ordonnance d'Orléans, & l'arrêt du 4 Septembre 1690. Moyen de réparer l'irrégularité provenant du défaut de dimissoire. Ce qu'on entendoit autrefois par *lettres apôtres* ou *dimissoires*. IV. 1011. *a*.

Dimissoire. En quoi il differe de l'*exeat*. VI. 229. *a*.

DIMŒRITES. (*Hist. eccl.*) Etymologie de ce mot. Pourquoi ce nom fut donné aux appolinaristes. IV. 1011. *a*.

DIMSDALE. (*M.*) Extrait de son ouvrage sur l'inoculation. *Suppl.* III. 606. *a*, *b*. &c.

DINANT, ville des Pays-Bas. Marbre de Dinant. IX. 817. *b*.

DINANT, (*David de*) ses erreurs. VIII. 520. *b*.

DINDON. (*Econ. rustiq.*) Diverses observations d'économie sur le nombre d'une couvée, sur le tems de l'incubation où les dindons éclosent, & les soins à prendre pour les élever & les guérir quand ils sont malades. IV. 1011. *b*. *Voyez* DINDONNIER.

DINER. (*Littérat.*) Le diner des Romains étoit fort frugal ; c'est peut-être pour cela qu'Isidore l'a compté pour rien. Heure du diner chez les Romains. On dinoit autrefois en France beaucoup plutôt qu'aujourd'hui. IV. 1011. *b*.

Diner. De l'exercice avant ce repas. VI. 246. *b*.

DING, (*Comm.*) nom que les Siamois donnent à toute sorte de poids. Ils n'en ont guere d'autre que leur monnoie même. Autres noms des poids des Siamois. IV. 1012. *a*.

DINGLE. Faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 722. *a*.

DIOCÉSAIN. (*Jurisp.*) Un évêque ne peut donner la tonsure qu'à son diocésain. Abbesse diocésaine. Evêque diocésain. Bureaux diocésains. IV. 1012. *a*.

Diocésain, concile. III. 819. *a*. Loi diocésaine. IX. 659. *a*.

DIOCESE. (*Jurispr.*) Acceptation de ce mot chez les Grecs & les Romains. Division de l'Asie en dioceses ou provinces. IV. 1012. *a*. Nouvelle division de l'empire par dioceses, faite par Constantin le grand. Comment ces dioceses étoient gouvernés. Origine de la division par dioceses dans le gouvernement ecclésiastique. On pourroit reporter au pape Anaclet la premiere division par dioceses. Cependant on tient communément que ce fut le pape Denys qui établit le mieux cette police, vers l'an 266. *Ibid. b.* Le terme de diocese a été pris pour le spirituel en trois sens différens. Ce que défend le concile de Constantinople, tenu en 381, aux évêques hors de leur diocese. Le métropolitain ne peut rien entreprendre dans le diocese de ses suffragans. La division par dioceses n'a jamais porté atteinte à l'unité de l'église. Les ressorts du métropolitain & du primat ne s'appellent plus dioceses. On n'observe pas toujours pour la division des dioceses, celle des provinces. Subdivisions du diocese. L'évêque n'a ordinairement qu'un official. Syndic nommé dans les assemblées diocésaines. *Ibid.* 1013. *a*.

Diocese. Erreurs à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 722. *a*.

Diocese. Division des dioceses en doyennés. V. 97. *a*. 98. *a*. Les chapitres des cathédrales n'ont plus de part dans le gouvernement du diocese : de ce gouvernement pendant la vacance. III. 180. *b*. Visites des églises du diocese par l'évêque. VI. 144. *b*. XVII. 355. *b*. Droit qu'exigeoient autrefois les évêques en visitant leur diocese. II. 776. *a*.

DIOCLÈS, médecin. X. 283. *a*. Sa doctrine sur la saignée. XIV. 501. *b*. Sa physiologie. *Suppl.* IV. 346. *a*. Autres écrivains de ce nom. XII. 319. *b*.

DIOCLETIEN. (*Caius-Valerius*) (*Hist. de l'emp. Rom.*) Histoire du regne de cet empereur. *Suppl.* II. 722. *b*.

DIOCLETIEN. (*Caius-Valerius*) Observations sur cet empereur. XIV. 577. *a*. Etat des chrétiens sous son regne. *Ibid.* & XVI. 507. *b*. Palais de Dioclétien à Spalato. XV. 427. *b*. Thermes de Dioclétien. XVI. 268. *b*. Voyez *Antiquités*. Vol. 1 des planch.

DIOCLÉTIENNE, (*Epoque*) ou *des martyrs*. Les Ethiopiens en ont formé un cycle de 534 ans. IV. 1013. *a*.

Dioclétienne, *époque*. Erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 723. *a*.

Diocletienne, *époque*. V. 835. *b*. 900. *a*. 901. *b*.

DIODORE, philosophe péripatéticien. XII 371. *b*. Diodore surnommé *Cronus*, philosophe de la secte mégarique. X. 305. *a*.

DIOGENE le babylonien, philosophe stoïcien. XV. 532. *b*.

DIOGENE l'appoloniate ; sa philosophie, VIII. 879. *a*. & sa physiologie. *Suppl.* IV. 346. *b*.

DIOGENE le cynique. Histoire de sa vie. Son caractere. XIII. 532. *a*. Son éloge. IV. 596. *b*. XV. 216. *b*. 217. *a*. Sa réponse à Alexandre. *Suppl.* I. 266. *b*.

DIOGENE, sculpteur. XIV. 820. *b*.

DIOGNETE, de Rhodes, philosophe sous Marc-Aurele. XIV. 256. *b*.

DION. Observations sur cet auteur & sur ses ouvrages. XIII. 532. *a*.

DION-CASSIUS. De la vie & des ouvrages de cet historien. XI. 132. *a*.

DIONÉ, (*Myth.*) mere de Vénus. C'est entre ses bras que Vénus se jetta toute en pleurs, lorsque Diomede lui eut effleuré la peau de la main, *&c.* Eloge de cet endroit de l'Iliade. IV. 1013. *b*.

Dioné. Observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 723. *a*.

DIONIS, (*Pierre*) ses ouvrages en chirurgie, III. 352. *b*. en anatomie. *Suppl.* I. 401. *a*.

DIONYSIENNES, (*Hist. anc.*) fêtes en l'honneur de Bacchus. Etym. de ce mot. Ce sont les mêmes fêtes que les orgies. Ancienne & nouvelle dionysienne. Comment ces fêtes se célébroient. IV. 1013. *b*. *Voyez* ORGIES.

Dionysiennes. Erreurs dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 723. *a*.

DIONYSIENNE, *période*. IV. 590. *a*. IX. 745. *a*, *b*. XII. 361. *b*.

DIONYSIUS de Colophone, peintre célebre. XII. 258. *b*.

DIOPHANTE. Problêmes de Diophante. Il s'agit de trouver des nombres commensurables, qui satisfassent à des problêmes indéterminés, auxquels satisferoient une infinité de nombres incommensurables. IV. 1013. *b*. Exemple. En quoi consiste l'art de résoudre ces sortes de questions. Divers exemples qui peuvent donner une idée de la maniere de les résoudre. Ouvrages à consulter. La méthode de réduire à des quantités rationnelles les quantités irrationnelles, est fort utile dans le calcul integral, pour réduire une différentielle donnée en fraction rationnelle. *Ibid.* 1014. *a*. Ouvrages à consulter. Eloge que M. Saunderson fait de l'ouvrage de Diophante. Etat de l'algebre chez les anciens. *Ibid. b.*

Diophante. Son ouvrage sur les problêmes indéterminés. *Suppl.* III. 571. *a*.

DIOPTRIQUE, ou *anaclastique*. (*Mathém. mixtes*) Etym. du mot *dioptrique*. Deux parties distinguées dans la dioptrique. Divers auteurs qui ont écrit sur cette science. IV. 1014. *b*. Une des principales difficultés de la dioptrique est de déterminer le lieu de l'image d'un objet qui est vu par réfraction. En quoi les auteurs different sur ce sujet. *Ibid.* 1015. *b*. Sentiment de Barrow. Ce sentiment attaqué par M. Smith dans un ouvrage qu'on peut regarder comme le plus complet que nous ayons sur cette matiere. Celui de M. Smith combattu. *Voyez* les articles *Miroir*, *Apparent*, *Image*, *vision*. Les regles de dioptrique expliquées aux articles *Réfraction*, *Lentille*, &c. *Ibid. b.* Voyez aussi *Télescope*, *Microscope*.

Dioptrique. Loix de dioptrique. XIII. 894. *b*. Télescopes de dioptrique. XVI. 36. *b*. — 43. *a*. 48. *b*. 49. *a*, *b*. Ouvrages de Kepler & de Descartes sur cette science. Celui du P. Reita. IX. 744. *a*. Ouvrages de M. Hooke. XVII. 614. *a*.

DIOSCURES, (*Myth.*) surnom de Castor & de Pollux. Etym. de ce mot. Leur histoire. Leur temple à Athenes. Fonction qu'on leur attribuoit. Ce qu'on pensoit des feux qui paroissent sur mer à la fin des tempêtes. Comment les dioscures ont été designés dans les bas reliefs & les médailles. IV. 1016. *a*. *Voyez* CASTOR.

DIPHTONGUE, (*Gramm.*) différence entre les monophtongues & les diphtongues. Etym. de ce mot. En quoi consiste l'essence de la diphtongue. Distinction des diphtongues en vraies ou propres, & en fausses ou impropres. IV. 1016. *a*. La premiere voyelle de la diphtongue, appellée *preposition*, & la seconde *postposition*. Du nombre des diphtongues. Celles que l'auteur a remarquées, en suivant l'ordre des voyelles. Observations sur la diphtongue *ai*, & sur l'ortographe de ceux qui veulent substituer dans plusieurs mots

mots cette diphtongue, à la diphtongue oculaire *oi*. Usage que les Grecs & les Latins ont fait de la diphtongue *ai*. *Ibid. b.* Observations sur les diphtongues *eau*, *ei*, *ia*, *ié*, *iè*, *ien*, *ieu*, *io*, *ion*, *Ibid.* 1017. *b. iou*, *ya*, *yan*, *ye*, *yé*. De la diphtongue *oi*. Des diphtongues *oin*, *oua*, *oe*, *ouan*, *oue*. *Ibid. b.* Des diphtongues *oui*, *ouin*, *ue*, *ui*, *uin*. Diphtongues en prose que les poetes font de deux syllabes. *Ibid.* 1018. *a.*

Diphtongues. Leur origine. VIII. 199. *b.* Leur formation. IV. 53. *b.* Diphtongues propres & impropres. VIII. 631. *a.* Pourquoi les diphtongues sont toujours longues. 199. *b.* Observations sur quelques diphtongues. *Suppl.* III. 131. *a*, *b*.

DIPLOÉ, (*Anatom.*) substance spongieuse qui sépare les deux tables du crâne, & forme avec elles le crâne. Observations sur cette substance. IV. 1018. *a.*

DIPLOIS, (*Hist. anc.*) mot grec qui signifie habit double, manteau double. Quelles sortes d'habits les anciens appelloient de ce nom. Manteau des philosophes cyniques. IV. 1018. *a.* Passages de la bible où le mot *diplois* est employé. *Ibid. b.*

DIPLOME & *diplomatique.* (*Jurisp.*) Origine de ce mot. En quoi consiste la science de la diplomatique. Cette science suppose la connoissance exacte de la chronologie, qui étoit différemment pratiquée chez les différentes nations; & celle des mœurs & du style diplomatique de chaque siecle. Art que la diplomatique suppose. On donne aux diplômes le nom de titres & de chartes. A quoi ils servoient comme titres. Pourquoi on les a nommés *chartes.* IV. 1018. *b.* Les diplômes servent pour la connoissance de l'ancienne origine des grandes maisons. Diplômes qui nous font connoître l'origine de la maison d'Autriche. En matiere de généalogie, l'histoire & les titres se prêtent un mutuel secours. Mais dès qu'il s'agit de matieres à contestations, les titres sont beaucoup plus nécessaires que l'histoire. L'histoire développe quelquefois davantage l'illustration des maisons : exemples tirés de la maison d'Autriche & de celle de France. Histoires particulieres pour lesquelles les diplômes peuvent être utiles. Pourquoi l'on ajoute peu de foi aux diplômes des communautés, sur-tout des communautés ecclésiastiques. *Ibid.* 1019. *a.* Les chartes falsifiées sont fort difficiles à reconnoitre. Il est beaucoup plus aisé de reconnoitre celles qui sont entiérement supposées: deux sortes de chartres supposées. Regle qui en découvre la fausseté. Comment une charte peut être fausse, quoique le privilege qui s'y trouve énoncé soit certain. *Ibid. b.* Divers auteurs qui, convaincus de la facilité avec laquelle on pouvoit être trompé par les diplômes, se sont élevés contre leur usage. Ouvrage intitulé *de re diplomaticâ*, du P. Mabillon, par lequel cet auteur s'est proposé de les justifier : réflexions sur ce savant ouvrage. Deux ans après que ce livre eut paru, le P. Jourdan se déclara contre les titres & les diplômes en général : passages tirés de son livre. Ce qu'a dit sur le même sujet M. Gibert, avocat au parlement. *Ibid.* 1020. *a.* Critique de l'ouvrage du P. Mabillon, par M. Baudelot de Dairval. Motif qui, selon le même M. Baudelot, engagea le P. Mabillon à entreprendre son ouvrage. *Ibid. b.* Paroles tirées du même auteur, dans lesquelles il rend compte de la maniere dont le P. Mabillon répond au P. Papebroek qui avoit rendu suspect le titre de S. Denis, & à M. Petit, auteur du *pénitentiel* de Théodore de Cantorbery, dans lequel se trouvent des notes qui combattent le même titre. Contradictions que l'ouvrage du P. Mabillon a souffertes. *Ibid.* 1021. *a.* Disputes auxquelles il a donné lieu. Éloge de cet ouvrage. La diplomatique est devenue à la mode chez presque toutes les nations : divers écrivains qui l'ont traitée suivant leur goût & leurs vues particulieres. *Ibid. b.* Déclaration d'un faussaire nommé Guernou, qui confessa d'avoir fabriqué deux actes essentiels sous le nom du pape. Récompense qu'il en avoit reçue. Regles qu'on a données pour distinguer dans les anciens actes ceux qui sont faux ou altérés.

La *premiere* est, dit-on, d'avoir des titres authentiques pour en comparer l'écriture avec celle des diplômes de la vérité desquels on est en doute. Cette regle démontrée incertaine : contestations entre le P. Papebroek & le P. Mabillon sur l'authenticité de certains titres. *Ibid.* 1022. *a.* Fait qui prouve combien il est facile à quelques personnes d'imiter parfaitement les anciennes écritures.

Seconde regle : il faut examiner la conformité ou la différence du style d'une piece à l'autre. Incertitude de cette regle. Les fautes d'orthographe ne sont point une preuve de la fausseté d'une charte ou d'un diplôme. *Ibid. b.*

La *troisieme regle* est d'examiner la date ou la chronologie des actes ou des lettres. Cette regle plus certaine que les précédentes. Diverses observations chronologiques que le censeur de chartes ne doit pas négliger. Dates des indictions des papes & des empereurs. Tems où l'on a commencé à compter les années selon l'ere chrétienne dans les chartes.

Quatrieme regle : elle consiste dans l'observation des signatures des personnes; savoir, si elles n'étoient pas mortes au tems de la date marquée dans le diplôme. Comment les rois des deux premieres races signoient dans les chartes.

Cinquieme regle : examiner l'histoire de la nation & de ses rois, les mœurs, les usages du peuple, au siecle où l'on prétend que la charte a été donnée. Difficulté de suivre exactement cette regle. *Ibid.* 1023. *a.*

Sixieme regle : examiner les monogrammes & signatures des rois & de leurs chanceliers.

Septieme regle : examiner les sceaux. Il importe d'observer si un sceau n'a point été transporté d'une piece sur une autre. Nos premiers rois n'avoient point d'autre sceau que celui qui étoit à leur anneau. La plupart des princes étoient inhumés près les grands chemins. Usage des grands sceaux qui ont succédé aux anneaux. Des sceaux des évêques, des abbés, des chapitres, des seigneurs.

Huitieme regle : observer la matiere sur laquelle s'écrivoient les diplômes. Matiere dont on s'est servi en différens tems. *Ibid. b.* Observation par rapport à l'encre, & à la nature des caracteres. Malgré ces précautions on sera quelquefois trompé dans l'examen des chartes. Des cartulaires ou papiers-terriers des églises ou des monasteres. Cartulaires historiques. Cartulaires simples où le faux se trouve mêlé avec le vrai. Dès qu'on est arrivé à la troisieme race des rois de France, on convient qu'il se trouve beaucoup moins de chartes fausses ou altérées. *Ibid.* 1024. *a.* Fausse conséquence qu'on a voulu tirer de l'altération ou de la supposition de plusieurs diplômes, contre l'autorité des manuscrits qui nous restent des anciens auteurs. Ouvrage moderne de diplomatique, intitulé *la vérité de l'histoire de l'église de S. Omer*, &c. Il faut observer ici que les recherches sur l'authenticité des chartes, ne regardent ordinairement que les titres des abbayes, des communautés régulieres, ou des églises cathédrales. Le même inconvénient ne se rencontre pas dans les archives des princes, des cours supérieures & des villes. *Ibid. b.*

Diplomes. Difficulté de s'assurer de leur authenticité par la comparaison d'écritures. III. 746. *a*, *b*. V. 369. *b.* 370. *a.*

DIPŒNE & *scyllis*, sculpteurs. XIV. 820. *b.*

DIPPELIUS, (*Huile de*) vertu qu'on lui attribue contre l'épilepsie. VIII. 336. *b.*

DIPTERE, temple, XVI. 61. *a.* Insectes dipteres. VIII. 786. *b.*

DIPTYQUE, (*Hist. anc.*) tablettes à deux feuilles de bois. IV. 1024. *b.* Ceux qui étoient désignés consuls avoient plusieurs de ces diptyques, *&c.* qu'ils distribuoient, *&c.* Ce qui étoit gravé sur ces feuilles. Description de la gravure qui se voit sur une moitié de diptyque trouvée à Dijon. *Ibid.* 1025. *a.*

DIPTYQUE, (*Hist. anc.*) registre public, *&c.* Diptyques sacrés, diptyques profanes. IV. 1025. *a.*

DIRE, (*Jurisp.*) procédure qui porte ce nom. Autre signification de ce mot. A dire d'experts. Dire de prud'hommes. IV. 1025. *a.*

DIRECT. (*Arithm. & Géom.*) Raison directe ou proposition directe. En quels cas on dit que les causes sont en raison directe, ou en raison inverse des effets. Autres exemples de raisons directes. IV. 1025. *a.*

DIRECTE, (*Logiq.*) démonstration ou preuve directe. Démonstration indirecte. *Suppl.* II. 723. *b.*

DIRECT, (*Gram.*) cas direct, *voyez* NOMINATIF. Modes directs. XI. 306. *a.* Propositions directes. *Ibid. b.*

DIRECT, (*Optiq.*) vision directe d'un objet : elle est opposée à celle qui se fait par réflexion ou réfraction. IV. 1025. *b.*

DIRECT. (*Astron.*) Planete directe, stationaire, rétrograde. IV. 1025. *b.*

Direct, dans l'histoire. Ce qu'on entend dans le style historique par un discours direct, une harangue directe. Il est étonnant quelle éloquence Tite-Live prête aux premiers Romains. Il est des circonstances où cette espece de fiction, sans altérer le fonds de la vérité, répand dans la narration beaucoup de force & de chaleur. Exemple de Salluste. Inconvénient du discours direct dans le dialogue, par la répétition de ces mots, *lui dis-je*, *reprit-il*, *me répondit-elle.* Comment quelques-uns y ont remédié. IV. 1025. *b.*

Direct, discours admirable que Mezerai met dans la bouche du maréchal de Biron. V. 530. *b.*

DIRECT, (*Musiq.*) intervalles directs. Accords directs. *Suppl.* II. 723. *b.*

DIRECTE, (*Jurisp.*) seigneurie directe; ligne directe; action directe; propriété directe; succession directe. IV. 1026. *a.*

Direct, action directe, I. 123. *a.* IV. 121. *a.* Degrés de parenté en ligne directe. IV. 765. *b.* Domaine direct. V. 20. *b.* Héritier direct. VIII. 163. *b.* Seigneur direct. XIV. 894. *b.* Seigneurie directe. 868. *b.* Substitution directe. XV. 592. *b.* Succession directe. 598. *b.* Termes directs. XVI. 158. *b.*

DIRECTEURS *des cercles.* (*Hist. mod. Droit public*) Quelles sont leurs principales fonctions. Il ne faut point les confondre avec les *duces circuli.* Chaque cercle a un ou deux directeurs. Qui sont ceux qui exercent cette fonction dans les dix cercles de l'Empire. IV. 1026. *a.*

Directeur de la diete de l'Empire, voyez DIETE.

DIRECTEUR, (*Comm.*) principaux directeurs qui regardent les négocians. IV. 1026. *b.*

Directeurs des compagnies de commerce. Ordre d'où ils sont tirés. Leur nombre. Qui sont ceux qui les choisissent. Directeurs de la compagnie hollandoise de Indes orientales. Ceux de la compagnie françoise des mêmes Indes. Leurs fonctions, leurs droits & privileges. IV. 1026. *b.* Directeurs que les compagnies ont dans les parties du monde où elles commercent. Pourquoi leur pouvoir doit être étendu. *Ibid.* 1027. *a.*

Directeurs de chambres de commerce. Autres noms sous lesquels ils sont désignés en certains endroits. Corps d'où ils sont tirés. Durée de leur charge. Leurs fonctions. Jettons & médailles qu'on leur distribue. IV. 1027. *a.*

Directeurs généraux des cinq grosses fermes. Nature de leurs fonctions, & de leur pouvoir. Directeur général des comptes à la douane de Paris. IV. 1027. *a.*

Directeurs des aides. IV. 1027. *a.*

Directeurs *des créanciers*, (*Jurisp.*) but de leur élection. Comment ils sont appellés en pays de droit écrit, a Paris & en d'autres endroits. Leur nombre. Du syndic considéré comme premier directeur. Les contrats d'union & & de direction doivent être homologués en justice. Etendue du pouvoir des directeurs. Le débiteur demeure toujours propriétaire des biens par lui abandonnés, jusqu'à la vente qui est faite par les directeurs des créanciers. Les directeurs des créanciers ne sont tenus envers eux que comme tout mandataire en général est tenu envers son commettant. Les directeurs tiennent un registre de leurs délibérations. IV. 1027. *b.* Ils peuvent quitter leurs fonctions quand ils le jugent à propos. *Ibid.* 1028. *a.*

Directeur des fortifications. Connoissances qu'il faut posséder, pour bien s'acquitter de cette charge. Ce que dit M. de Vauban des qualités que cet officier doit avoir. IV. 1028. *a.*

Directeur ou *inspecteur général des fortifications.* Divers ministres qui ont occupé cette place en France, depuis M. Colbert. IV. 1028. *a.*

Directeur à la monnoie. Il est chargé de la manutention de sa monnoie. Trois comptes differens qu'il fournit. Quel est le droit des directeurs des monnoies. IV. 1028. *b.*

Directeur général, à la monnoie. Ses fonctions. IV. 1028. *b.*

DIRECTION, en méchanique, & en astronomie. IV. 1028. *b.*

Direction, (*Astrolog.*) IV. 1028. *b.*

Direction, *ligne de*, (*Méchaniq.*) angle de direction. Direction de l'aimant. IV. 1028. *b.* Ce que cette direction a de surprenant. Déclinaison de l'aiguille aimantée à Paris. Carte des déclinaisons de l'aimant par M. Halley. *Ibid.* 1029. *a.*

Direction du mouvement. X. 834. *a.* Maniere de déterminer la direction la plus avantageuse pour mouvoir un corps sur un plan, lorsqu'on veut avoir égard au frottement. VII. 345. *a.* Direction de l'aimant. I. 215 *a*, *b.*

Direction magnétique, tendance de la terre & de tous les corps magnétiques vers certains points. Selon d'anciens philosophes, l'axe de la terre est dans l'axe même de l'univers. Cette position attribuée à l'effet d'une vertu magnétique. Mais ces idées doivent être regardées comme chimériques. IV. 1029. *a.*

Direction, en anatomie, en astrologie, en jurisprudence. IV. 1029. *a.*

Direction, emploi de directeur, étendue de son département. IV. 1029. *a.*

Direction, (*Gabelles*) Nombre de ces directions. IV. 1029. *a.*

DIRECTRICE. (*Géom.*) Ligne directrice dans la génération d'une figure plane ou d'un solide. IV. 1029. *b.*

DIRIBITEUR, signification de ce mot dans quelques auteurs latins. *Suppl.* II. 723. *b.*

DIRIMANS, *empêchemens*, de mariage. V. 573. *b.*

DIS, particule prépositive en françois. XII. 101. *a.*

DISCANT ou *déchant*, (*Musiq.*) espece de contre-point que composoient sur le champ des parties supérieures en chantant impromptu sur le tenor ou la basse. Reproche que fait Jean de Muris aux chanteurs de son tems sur les mauvais discants qu'ils composoient. *Suppl.* II. 723. *b.*

DISCERNEMENT, (*Logiq.*) pourquoi tous les hommes ne discernent pas leurs propres idées. Distinction entre le discernement direct & le discernement réfléchi. IV. 1029. *b.* Pourquoi discernant toujours chacune de nos idées par un discernement direct, nous ne le faisons pas toujours par un discernement réfléchi. *Ibid.* 1030. *a.*

Discernement des esprits. Don de Dieu dont parle S. Paul. En quoi il consiste. Tems auxquels ce discernement étoit d'une grande importance. IV. 1030. *a.* *Voyez* sur ce sujet Deuter. xviij. ℣. 20.—22.

DISCIPLE. Des soixante-douze disciples dont il est parlé, *Luc* x. IV. 1030. *a.*

Disciple, *élève*, *écolier*, (*Synon.*) V. 337. *a.* 506. *b.*

DISCIPLINE *ecclésiastique.* Sur quoi elle est fondée. Des réglemens sages dans un tems, n'ont plus été utiles dans un autre. La discipline présente de l'église n'est plus la même sur plusieurs points, qu'elle étoit dans les premiers siecles. IV. 1030. *a.* Ouvrage celebre du P. Thomassin de l'Oratoire sur l'ancienne & nouvelle discipline de l'église. *Ibid. b.*

Discipline. Ce qu'on entend en général par *discipline.* I. 713. *b.* De la discipline ecclésiastique. III. 812. *a*, *b.* Décrets des conciles sur la discipline. IV. 716. *a.* L'autorité des conciles ne regarde pas la discipline, qui peut changer selon les circonstances. III. 817. *b.* Lettres des papes sur les points de discipline. IV. 718. *a*, *b.* Maux que les fausses décrétales ont produits dans la discipline. 725. *b.* Edit de Melun sur la discipline ecclésiastique. V. 392. *b.* Divers rapports entre les épiscopaux d'Angleterre & les catholiques sur cet objet. 812. *b.*

Discipline, châtiment des religieux volontaire ou infligé. Il ne paroît pas que la discipline ait été en usage dans l'antiquité, excepté pour punir les moines qui avoient péché. Introduction de cet usage. Discipline, instrument de ceux qui se mortifient. Discipline de S. Jérôme. IV. 1030. *b.* *Voyez* Flagellation.

Discipline militaire. Importance d'une bonne discipline. Les troupes pour être bien disciplinées doivent être exercées sans relâche. Observations de M. de Folard sur la nécessité de la discipline militaire. IV. 1030. *b.* Discipline rigoureuse des Romains. *Ibid.* 1031. *a.*

Discipline militaire des légions romaines. IX. 357. *a.* X. 511. *a* — 514. *b.* XV. 101. *a*, *b*, &c. C'est aux princes d'Orange qu'on doit le rétablissement de cette discipline en Europe. II. 755. *a.* Soins de Louis XIV pour établir la discipline dans les garnisons. VII. 517. *b.* Réflexions sur la discipline militaire, *voyez* Transfuge. Sur la discipline militaire des anciens, *voyez* Officiers généraux.

DISCOBOLE, (*Hist. grecq. & rom.*) athletes qui faisoient profession de l'exercice du disque. Auteurs à consulter sur cette matiere. Origine de l'exercice du disque. Ses progrès, combien cet exercice fut en usage & répandu. IV. 1031. *a.* Comment il s'exécutoit. Peintres & sculpteurs qui s'étudierent à représenter au naturel l'attitude des discoboles. Premier athlete qui mérita le prix du disque. Tems où l'on ne couronna plus que ceux qui se distinguoient dans les cinq sortes d'exercices qui composoient le pentathle. Quel étoit celui des discoboles qui remportoit le prix. Comment on marquoit chaque coup de disque. *Ibid. b.* Ce qui arrivoit à un athlete à qui le disque glissoit de la main. Il est vraisemblable que les discoboles étoient nuds, comme les autres athletes. Passage d'Homere dont on peut inférer la nudité des discoboles. Autre passage d'Ovide. Sentiment contraire de Faber. Avantages qu'on se proposoit de l'exercice du disque. *Ibid.* 1032. *a.* *Voyez* Disque.

DISCONTINUATION, (*Jurisp.*) celle des poursuites pendant trois ans donne lieu à la péremption, &c. IV. 1032. *b.*

DISCONTINUER, *cesser*, *finir* (*Synon.*) II. 868. *a.*

DISCONVENANCE, (*Gramm.*) celle des mots qui composent les membres d'une période. Exemples. Lorsque dans le premier membre d'une période on a exprimé un adjectif en lui donnant un certain genre, on ne doit pas dans le second membre sous-entendre cet adjectif en un autre genre. Disconvenance de tems. Une disconvenance bien sensible est celle qui se trouve assez souvent dans les mots d'une métaphore. IV. 1032. *b.* Disconvenances dans le style, lorsque traitant un sujet grave, on se sert de termes bas. Disconvenances dans les pensées, dans les gestes, &c. Horace cité. *Ibid.* 1032. *a.*

DISCORDE, (*Myth.*) Comment elle est représentée. Portrait qu'en fait Pétrone. Description qu'en donne Homere. IV. 1033. *a.*

DISCOURS. (*Gramm.*) Du discours considéré grammaticalement & des parties qui le composent. IV. 81. *a*, *b.*

Discours, (*Bell. lett.*) Définition. IV. 1033. *a.* Caracteres du plaidoyer, du sermon, du discours académique, de la harangue, du panégyrique. Oraisons funebres des Egyptiens. Il seroit à souhaiter que leur usage se fût répandu & perpétué. Parties du discours selon les anciens. Division introduite par les scholastiques. Ce que dit M. l'abbé Girard sur le discours. Un discours doit toujours être touchant, ou du moins exciter quelque passion douce. *Ibid. b.*

Discours, différence entre discours, harangue & oraison. XI 549. *a*, *b.* But du discours oratoire. *Suppl.* IV. 423. *a.* Enumération des parties du discours. IV. 1042. *b.* *Voyez* Exorde, Division, Narration, Confirmation, Confutation, & Péroraison. Maniere de distribuer un discours selon les modernes. Parties du discours dans l'éloquence du barreau. IV. 1043. *a.* Choix & distribution des parties du discours & des moyens de persuader. III. 769. *a.* Du commencement. *Suppl.* II. 527. *a.* De la méthode dans le discours. X. 460. *a*, *b.* Lieu des passions. XII. 147. *a.* La netteté & la précision sont les premieres qualités que le discours doit avoir. I. 739. *a.* Continuité nécessaire dans le discours oratoire. IV. 117. *a.* Clarté. V. 525. *b.* *Suppl.* II. 918. *b.* 919. *a.* D'où dépend la clarté distincte de toutes les parties qui composent un discours. 452. *b.* Causes qui nuisent à cette

clarté 453. *a.* Elégance. V. 482. *b.* Mélodie. V. 524. *a*, *b.* X. 320. *a.* Nombre. XI. 209. *a.* Des transitions. XVI. 554. *a*, *b.* Des figures & des tropes. VI. 765. *b.* XVI. 700. *a*, *b.* &c. Utilité des exemples dans le discours. *Suppl.* II. 912. *a.* De l'amplification dans le discours. *Suppl.* I. 371. *a*, *b.* Ce qu'on entend par dur dans le discours. Ce défaut en détruit ou en affoiblit l'effet. *Suppl.* II. 745. *b.* 746. *a.* Discours délié. IV. 784. *a.* Faux-brillant dans le discours. VI. 443. *a.* Récapitulation d'un discours. I. 395. *a.* Des discours sur un sujet de pure invention. IV. 691. *b.* Défauts des discours faits sur le champ. *Suppl.* I. 33. *b.*

DISCOURS, (*Bell. lett.*) titre qu'Horace donnoit à ses satyres. Les critiques sont partagés sur la raison qu'a eue le poete d'employer ce nom. Opinion du pere le Bossu. Différence entre la poésie des odes d'Horace & celle de ses satyres. Bien des personnes n'ont mis Regnier & Despréaux pour leurs satyres qu'au nombre des versificateurs. IV. 1034. *a.*

DISCRÉDIT, (*Comm.*) tems où ce mot s'est introduit. Discrédit des actions. IV. 1034. *a.*

DISCRET, (*Hist. eccl.*) épithete en usage dans plusieurs maisons religieuses. Pere discret. Mere discrete. IV. 1034. *a.*

DISCRETE, (*Géom. Phys.*) proportion discrete ou disjointe. Quantité discrete. IV. 1034. *a.*

Discret, la quantité divisée en discrete & en continue. Proportion discrete & continue en arithmétique. IV. 115. *a.* XIII. 653. *b.*

DISCRET, (*Morale*) *voyez* DISCRÉTION.

DISCRÉTIVE, *proposition.* IV. 85. *b.*

DISCRÉTION, (*Morale*) Le substantif *discrétion* paroît avoir une toute autre acception que l'adjectif *discret.* IV. 1034. *b.*

Discrétion, *voyez* INDISCRÉTION, TACITURNITÉ, SECRET.

DISCUSSIFS, (*Chir.*) remedes discussifs. Dans quel but on les emploie. Exemples de quelques discussifs. Ceux qu'on emploie dans les tumeurs indolentes; dans les tumeurs flatueuses; dans certaines maladies des yeux. IV. 1034. *b.*

DISCUSSION, définition de ce mot. IV. 1034. *b.*

DISCUSSION, (*Philosoph.*) il n'est point indifférent de commencer par l'affirmative ou par la négative, la discussion d'un problême. I. 801. *a.*

DISCUSSION, (*Médec.*) IV. 1035. *a.*

DISCUSSION. (*Jurisp.*) De la discussion que l'on fait des biens du débiteur. Comment le bénéfice de discussion est appellé en droit. Ce bénéfice avoit lieu dans l'ancien droit. En quoi consiste la discussion. IV. 1035. *a.* Quels sont ceux pour qui le bénéfice de faire discussion a lieu. Quels sont ceux qui ne sont pas obligés de faire aucune discussion préalable. Quels sont les biens que l'on n'est pas obligé de discuter. Comment on renonce au bénéfice de discussion. *Ibid. b.*

Discussion, c'est à celui qui demande la discussion à indiquer les héritages qu'il prétend y être sujets. VIII. 673. *b.*

Discussion des cautions ou *fide-jusseurs.* Elle étoit permise par l'ancien droit romain. Dispositions d'Adrien & de Justinien sur ce sujet. Cautions pour lesquelles ce bénéfice a lieu parmi nous. Coutume de Bourgogne sur cet objet. Auteurs à consulter. IV. 1035 *b.*

Discussion des donataires. IV. 1035. *b.*

Discussion de l'hypotheque spéciale avant la générale. Loi sur laquelle elle est fondée. Comment elle a lieu. IV. 1035. *b.* La discussion de l'hypotheque spéciale peut être opposée entre deux créanciers. IV. 1036. *a.*

Discussion de l'hypotheque principale avant la subsidiaire. IV. 1036. *a.*

Discussion des meubles avant les immeubles. Loi sur laquelle elle étoit fondée chez les Romains. Abrogation de cette loi en France. La discussion préalable des meubles est toujours nécessaire à l'égard des mineurs. Auteurs à consulter. IV. 1306. *a.*

Discussion des offices. IV. 1306. *b.*

Discussion en matieres de rentes. IV. 1036. *b.*

Discussion du tiers-acquéreur ou *détenteur.* Elle a lieu dans les pays de droit écrit; dans les pays coutumiers l'usage n'est pas uniforme. Ce que doit faire le tiers-acquéreur ou détenteur après la discussion, si les biens discutés ne suffisent pas pour acquitter la dette. Auteurs à consulter. IV. 1036. *b.*

DISERT, différence entre éloquent & disert. Notre *disert* n'est point synonyme au *disertus* des anciens. IV. 1036. *b.*

Disert, la différence entre éloquent & disert est encore expliquée. V. 520. *b.* & 523. *a.*

DISETTE, (*Agric. Econom. Gouvern.*) Différence entre besoin, nécessité, disette, indigence & pauvreté. II. 213. *b.* Causes de la disette des blés en France. VI. 534. *a*, *b.* Pratiques des laboureurs qui montrent pourquoi les disettes surviennent lorsqu'il arrive des mauvaises années. *Ibid. a.* La nation Angloise n'a point essuyé de cherté extraordinaire de blé, depuis qu'elle a permis l'exportation. 536. *b.* Projet chimérique de greniers publics pour prévenir les disettes. VII. 825. *a.* Observations qui doivent bannir toute crainte de disette dans le cas d'exportation. *Ibid. b.* Maniere de préparer une nourriture abondante & à peu de frais en tems de disette. XIV. 368. *a.* De la disette des bois. VII. 129. *a.*

DISGRÉGATIVES *opérations*, (*Chymie*) XI. 500. *a*, *b.*

DISJOINT, (*Musiq.*) tetracordes disjoints dans le systême des Grecs. Intervalles disjoints. Degrés disjoints. *Suppl.* II. 724. *a.*

DISJONCTIF, conjonction disjonctive. I. 149. *a*, *b.* III. 873. *a.* X. 759. *b.* Proposition disjonctive. IV. 84. *b.* Syllogisme disjonctif. XV. 722. *b.* *Voyez* DISJONCTIVE.

DISJONCTION, (*Jurisp.*) séparation de deux causes qui avoient été jointes, &c. Demande à fin de jonction. Comment le juge l'ordonne. IV. 1036. *b.* Requête à fin de disjonction. Sentence ou arrêt de disjonction. *Ibid.* 1037. *a.*

DISJONCTIVE, (*Gramm.*) Conjonctions disjonctives. Examen de la question, si lorsqu'il y a plusieurs substantifs séparés par une disjonctive, le verbe qui se rapporte à eux, doit être au pluriel ou au singulier. Sentimens de Vaugelas & de Patru. *Voyez* DISJONCTIF. IV. 1037. *a.*

DISLOCATION, *voyez* LUXATION. Etonnante flexibilité d'un Anglois, qui avoit trouvé le secret de disloquer la plupart des jointures de son corps. VIII. 870. *a.*

DISPARATE, divers êtres entre lesquels ce défaut peut se trouver. Différence entre inégalité & disparate. IV. 1037. *a.*

DISPARITÉ, *inégalité*, *différence.* Différence entre ces mots. IV. 1037. *a.*

DISPENSE, (*Jurisp.*) On n'en accorde jamais contre le droit divin ni contre le droit naturel. On ne doit dispenser que lorsque dans le cas particulier il y a des raisons plus fortes que celles de la loi. Différentes sortes de dispenses. Par qui peuvent être accordées les dispenses en matieres canoniques. Par qui sont accordées les dispenses qui regardent les offices & autres droits temporels. Elles ne reçoivent point d'extension, même à des cas pour lesquels il y auroit un argument *de majori ad minus.* Toutes dispenses sont volontaires & de grace. Auteurs à consulter. IV. 1037. *b.*

DISPENSE, (*Droit natur. & polit.*) Le souverain a le droit de suspendre l'effet de la loi en faveur de telles ou telles personnes. Lui seul a ce pouvoir. Il doit ménager les dispenses avec sagesse. Toute dispense ne doit avoir lieu qu'en matiere de loix positives; & nullement en matiere de loix naturelles. XVII. 769. *b.* Lettres de dispenses. IX. 421. *b.*

Dispenses d'affinité; toute sorte de dispenses matrimoniales, entre ceux qui ont quelque liaison de parenté. IV. 1037. *b.* Par qui elles peuvent être accordées. On n'en accorde jamais entre parens en ligne directe. Dispense entre parens en ligne collatérale qu'on n'accorde jamais. Il en est de même du premier degré d'affinité spirituelle. On a quelquefois accordé des dispenses au premier degré d'affinité contractée *ex illicitâ copulâ.* A l'égard du second degré de cognation naturelle ou spirituelle, le pape en peut dispenser. Dispenses refusées par Alexandre IV, à Valdemac, roi de Suede, & par Urbain V, à Edmond, fils d'Edouard, roi d'Angleterre. Dispositions du concile de Trente sur les dispenses matrimoniales. Elles s'obtenoient plus difficilement autrefois qu'aujourd'hui. Trois cas où ces dispenses peuvent avoir lieu. *Ibid.* 1038. *a.* De qui doivent obtenir leurs dispenses ceux qui ne reconnoissent point le pape. Les dispenses qui viennent de Rome doivent être fulminées. Celles que peuvent accorder les évêques. Auteurs à consulter. *Ibid. b.*

Dispense d'affinité. Fautes & erreurs dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 724. *a.*

Dispense de mariage en forme de pauvreté. VII. 179. *a.* Empêchemens dirimans dont on n'accorde jamais de dispense: ceux dont on dispense quelquefois. V. 574. *a*, *b.*

Dispense d'âge. L'émancipation est une espece de dispense d'âge. Age requis chez les anciens Romains pour parvenir à la magistrature. Dispenses d'âge qu'on accordoit dès-lors. Auteurs cités sur ce sujet. A quoi l'on avoit égard lorsqu'on accordoit ces dispenses. IV. 1038. *b.* Celles que le roi accorde en France. Dispenses qu'on accordoit autrefois à de jeunes magistrats pour être reçus avant l'âge de 25 ans. Dispenses que le pape accorde pour prendre les ordres ou posséder des bénéfices. *Ibid.* 1039. *a.*

Dispense de bans de mariage. Ce que prononcent le concile de Trente & l'ordonnance de Blois sur ce sujet. Les évêques accordent quelquefois dispense des trois bans. Pour quelles causes on les accorde. Défenses faites d'accorder ces dispenses sans cause légitime. IV. 1039 *a.* Ces dispenses doivent être insinuées avant la célébration du mariage, &c. *Ibid. b.*

Dispense de bâtardise. Acte qui habilite une bâtard à l'effet de recevoir les ordres ecclésiastiques ou de posséder un bénéfice. Ces dispenses s'accordent en deux manieres, *aut à jure*, *aut ab homine.* Quels sont les cas où il n'y a que le pape qui puisse dispenser. L'impétrant doit faire mention du défaut de naissance dans sa supplique. La dispense pour les bénéfices emporte dispense pour les pensions. Quelques autres observations sur le même sujet. Ouvrages à consulter. IV. 1039. *b.* *Voyez* IRRÉGULIER.

Dispense pour les bénéfices. Par qui ces dispenses sont accordées. Cet usage devenu commun à Rome depuis Paul III. IV. 1039. *b.* Dispenses tacites. Dispenses expresses. Dispense d'âge

pour les ordres & les bénéfices. Dispenses pour ceux qui sont irréguliers. Différens cas pour lesquels il faut des dispenses pour les bénéfices. Défense d'obtenir aucune dispense en cour de Rome, sans avoir auparavant obtenu des lettres-patentes du roi. Les dispenses à l'effet de tenir plusieurs bénéfices, sont ou pures & simples, ou accompagnées de conditions. En quel cas le pape accorde dispense pour deux bénéfices-cures. IV. 1040. *a.* On n'accorde pas de dispense pour tenir deux dignités *sub eodem tecto*, *&c.* Autres maximes & regles sur le même sujet. Ouvrages à consulter. *Ibid. b.*

Dispenses accordées par les papes pour certains bénéfices. XI. 832. *b.* Diverses dispenses que le pape peut accorder. *Ibid.* Dispense qui permet de prendre les ordres hors des tems prescrits par les canons. VI 337. *b.* Les dispenses de l'irrégularité. VIII. 907. *b.*

Dispense ad duo & plura, pour posséder en même tems plusieurs bénéfices incompatibles. En quels cas le pape peut accorder ces dispenses. Dispositions sur lesquelles cet usage est fondé. L'évèque peut aussi accorder des dispenses *ad duo.* Auteurs à consulter. IV. 1040. *b.*

Dispense d'examen. IV. 1040. *b.*

Dispense expresse, dispense tacite. IV. 1041. *a.*

Dispense des degrés. IV. 1041. *a.*

Dispense d'incompatibilité. *Voyez* INCOMPATIBILITÉ.

Dispense d'irrégularité. *Voyez* IRRÉGULARITÉ.

Dispense pour les offices. IV. 1041. *a.*

Dispense pour opiner. IV. 1041. *a.*

Dispense des ordres, ou *de non promovendo.* IV. 1041. *a.*

Dispense pour les ordres. L'évèque peut dispenser pour les ordres mineurs. Un clerc qui a quelque difformité ne peut être promû sans dispense. IV. 1041. *a.*

Dispense de parenté & affinité. IV. 1041. *a.*

Dispense des quarante jours : liberté accordée à un officier de résigner son office, encore qu'il ne survive pas 40 jours à la résignation. Pourquoi cette dispense est nécessaire. Elle peut être expresse ou tacite. Du tems de la ligue, celui qui se qualifioit lieutenant-général du royaume, accordoit cette dispense même après la mort des officiers. IV. 1041. *b.*

Dispense de résidence. En général, ces dispenses sont abusives. Quelques bénéficiers sont dispensés de droit de résider à leur bénéfice. IV. 1041. *b.*

Dispense du serment. Exemple unique de la dispense du serment que les officiers doivent à leur réception. IV. 1041. *b.*

Dispense de service, que le roi accorde à quelqu'un de ses officiers commensaux, ou autres officiers privilégiés, *&c.* Ce que portent sur ce sujet le réglement des tailles de 1614, & le réglement général de 1636. *Ibid.* 1042. *a.*

Dispense de tems d'étude. IV. 1042. *a.*

Dispense pour tester. IV. 1042. *a.*

Dispense de vœux. *Voyez* VŒU.

DISPERSION, (*Dioptrique*) point de dispersion ; ainsi nommé par opposition au point de concours ou de foyer. IV. 1041. *a.*

Dispersion des hommes après le déluge. III. 396. *b.*

DISPOSER, *dresser*, *former*, *ordonner*, explication de ces synonymes relatifs à l'art militaire. VII. 182. *b.*

DISPOSITIF, (*Jurisp.*) partie d'une sentence qui contient le jugement proprement dit. Différentes parties distinguées dans un jugement. On appelle aussi dispositif, un projet de jugement arrêté de concert entre les parties. Comment sont dressés ces dispositifs. Détails sur ce sujet. IV. 1042. *b.*

Dispositif des jugemens appellé *dictum.* IV. 970. *a.*

DISPOSITION, (*Bell. lett.*) Enumération des parties du discours qu'il s'agit de disposer : ces parties exprimées dans un vers technique. Ce qu'on entend par la disposition naturelle. IV. 1042. *b.* La nature elle-même nous dicte ce que nous devons faire pour persuader nos auditeurs. Maniere de distribuer un discours, selon les modernes. Parties du discours dans l'éloquence du barreau. Ce qu'on entend par disposition artificielle. *Ibid.* 1043. *a.*

DISPOSITION, (*Médec.*) On l'exprime en latin & en grec par le mot *diathesis.* IV. 1043. *a.*

DISPOSITION, (*Jurisp.*) Dispositions d'un acte, d'un arrêt ou autre jugement. Disposition caduque. IV. 1043. *a.*

Disposition captatoire. Cette disposition est réprouvée. Autorités à consulter. IV. 1043. *a.*

Disposition à cause de mort. Trois sortes d'actes par lesquels on peut faire des dispositions ; les donations, testamens & codiciles. IV. 1043. *a.* Elles sont ordinairement révocables jusqu'au dernier moment de la vie. *Ibid. b.*

Disposition comminatoire. IV. 1043. *b.*

Disposition conditionnelle. IV. 1043. *b.*

Dispositions des coutumes. (*Voyez* IV. 414. *b.*) IV. 1043. *b.*

Dispositions de derniere volonté. IV. 1043. *b.*

Disposition entrevifs. IV. 1043. *b.*

Disposition gratuite, irrévocable. IV. 1043. *b.*

Disposition d'un jugement. Chaque disposition d'une sentence forme comme autant de jugemens séparés. IV. 1043. *b.*

Disposition de l'homme. La disposition de l'homme fait cesser celle de la loi. IV. 1043. *b.*

Disposition. libre. IV. 1044. *a.*

Disposition de la loi. IV. 1044. *b.*

Disposition morale. IV. 1044. *b.*

Disposition négative : cette disposition est opposée à la prohibitive : il y a des dispositions qui sont à la fois l'une & l'autre. IV. 1044. *a.*

Disposition onéreuse. IV. 1044. *a.*

Dispositions pieuses : à qui il appartient d'en procurer l'exécution. VI. 232. *b.*

Disposition prohibitive : il n'est pas permis d'y déroger : exemple d'une disposition prohibitive négative. IV. 1044. *a.*

Disposition rémunératoire. IV. 1044. *a.*

Disposition de sentence. IV. 1044. *a.*

Disposition testamentaire. IV. 1044. *a.*

DISPOSITION d'une armée. (*Art milit.*) Quelle est la meilleure disposition d'une armée. Exemple tiré des commentaires de César. IV. 1044. *b.*

DISPOSITION, (*Archit.*) IV. 1044. *b.*

DISPOSITION *de guerre* (*Art. milit.*) plan général ou particulier qu'on se propose pour agir offensivement ou défensivement. Importance de cette partie de l'art militaire. *Suppl.* II. 724. *b. Voyez* CAMPAGNE.

DISPOSITIONUM scrinium. XIV. 813. *a.*

DISPUTE, *débat*, *altercation*, *contestation*, (*Synon.*) IV. 112. *a.* Dispute, querelle, différend. *Suppl.* II. 720. *b.*

DISPUTE, (*Metaph. & Morale*) Imperfections humaines qui ont donné naissance à la dispute. Objets sur lesquels la dispute s'est exercée. Excès qu'il en faudroit bannir A[illegible] tages attachés à la dispute accompagnée de mo[illegible] peut devenir une source de plaisirs dans la soci[illegible] 1044. *b.* Elle peut devenir dans les sciences une source de lumieres. Mais c'est la raison qui écarte le nuage ; & la raison active & clairvoyante dans le calme, perd dans le trouble & ses lumieres & son activité. L'homme emporté dans la dispute paroît sentir beaucoup ; il n'est que trop vraisemblable qu'il pense peu. L'emportement né du préjugé lui prête à son tour de nouvelles forces. Les preuves & les raisons, quelque connues qu'elles nous soient dans le calme, ne nous sont plus présentes dans l'accès de l'emportement. D'ailleurs la raison même dans la bouche de l'homme emporté n'est prise que pour la passion. *Ibid.* 1045. *a.* Enfin l'emportement dans la dispute est contagieux. *Ibid. b.*

Dispute, des disputes académiques : en quoi vicieuses : exercices à leur substituer. VI. 93. *b.* Des disputes en paroles ou injures : des disputes de mots : sur des choses frivoles. IX. 642. *a*, *b.* 643. *a.* Les disputes condamnées par Montagne. XIII. 869. *a.* Utilité des disputes de controverse. IV. 138. *a.* Pour ne pas disputer inutilement sur des mots, il faut les définir. 748. *a.* 749. *b.*

DISQUE, (*Hist. anc.*) bouclier rond, *&c.* Il s'en voit un d'argent dans le cabinet des antiques de S. M. *Disque*, palet en usage dans les jeux publics. IV. 1045. *b.*

Disque. Description du disque des anciens. En quoi consistoit le jeu du disque. Dans quelle vue on s'y exerçoit. Des discoboles. Mort d'Hyacinthe en jouant au disque. IV. 1045. *b. Voyez* DISCOBOLE.

DISQUE, (*Astron.*) maniere de diviser le disque du soleil & de la lune. IV. 1045. *b.*

DISQUE, (*Optiq.*) dans les lunettes. IV. 1045. *b.*

DISQUE, terme de *botanique.* IV. 1845. *b.*

DISQUE, terme de lithurgie grecque. IV. 1046. *a.*

DISQUISITION, (*Philosoph.*) on n'emploie plus guere que le mot de *recherche* ; mais on peut s'en servir ironiquement. Exemple. IV. 1046. *a.*

DISSECTION, (*Anat.*) elle a deux parties ; la préparation qui doit suivre l'examen, & la séparation. En quoi consiste l'examen. But de la dissection. Connoissances qu'elle suppose. Ce que doit faire un démonstrateur en anatomie. IV. 1046. *a.* Il seroit avantageux qu'il y eût dans les hôpitaux des disséqueurs assez instruits pour bien préparer toutes les parties ensemble & séparément, sur différens cadavres, & qu'il fût permis d'aller dans ces endroits, après s'être rempli la mémoire de ce qu'il y a à remarquer sur chaque partie, voir développer ces parties mêmes, *&c. Ibid. b.* Utilité des dissections dans l'étude de la médecine. La maniere dont se pratiquoient les dissections chez les Egyptiens, n'a pu beaucoup contribuer à la perfection de la médecine. Il y a cependant tout lieu de présumer qu'Esculape l'égyptien, devoit en avoir quelques connoissances plus particulieres. Connoissances anatomiques de Podalire & de Machaon. Les Asclepiades, entre les mains desquels passa la médecine, ont passé pour de grands anatomistes. Il y a tout lieu de croire qu'Hippocrate s'étoit appliqué à l'anatomie. Avant Erasistrate & Hérophile on n'avoit pas disséqué de corps humain, comme ils le firent. Ecrits de Galien sur les administrations anatomiques. *Ibid.* 1047. *a.* Énoncés généraux sur la maniere de découvrir les parties qu'on trouve dans les anciens anatomistes. Préceptes que Vesale & Charles Etienne ont donnés pour la dissection de chaque partie. Inventions qui ont été faites de divers moyens

moyens de découvrir les parties. Divers traités qui ont paru sur la dissection. *Ibid. b.*

Dissection. Utilité de la dissection des cadavres. II. 511. *a.* *Suppl.* IV. 104. *b.* Dissection de chiens. II. 597. *b.* Utilité des dissections du cheval. *Suppl.* III. 377. *a.* Cause de l'odeur désagréable qui s'exhale du bas-ventre & de la poitrine, à l'ouverture des animaux les plus sains. VI. 598. *a.* Pincettes à disséquer. XII. 638. *b.* Erigne, instrument employé dans les dissections. V. 907. *b.* De l'utilité qu'il y auroit à destiner les malfaiteurs à être disséqués vivans. I. 409. *b.* V. 13. *a.* Dissection des nerfs, *voyez* NEVROTOMIE.

Dissection des feuilles. VI. 655. *a.*

DISSENTANS ou *opposans*, (*Hist. eccl.*) différentes sectes ainsi nommées en Angleterre. IV. 1047. *b.*

DISSERTATION. Différence entre la dissertation & le traité. IV. 1048. *a.*

DISSIDENS, (*Hist. eccl.*) liberté dont ils doivent jouir en Pologne. Les ariens & les sociniens exclus du nombre des dissidens. IV. 1048 *a.*

DISSIMILITUDE, (*Rhétor.*) lieu commun. Usage qu'en ont fait Cicéron & Catulle. IV. 1048. *a.*

DISSIMULATION. (*Morale*) Différence entre dissimuler, cacher & déguiser. La dissimulation étoit bannie des premiers chrétiens. IV. 1048. *a.* Le premier trait essentiel dans un homme, pour le bonheur de la société, c'est la franchise & la sincérité. Les bons princes ont regardé la dissimulation comme un mal nécessaire; mais elle le seroit infiniment moins, si l'on ne formoit que des entreprises justes. Trois propositions résumées de ce qui vient d'être dit. *Ibid. b.*

DISSIMULER, DÉGUISER, CACHER, (*Synon.*) II. 504. *a.*

DISSIPATION, (*Physiq.*) IV. 1048. *b.*

Dissipation qui se fait des parties fluides & solides du corps humain. XI. 286. *b.* Comment elle se répare. 287. *b.* 288. *a.*

DISSIPATION, (*Jurispr.*) elle devient une cause d'interdiction, & un moyen de séparation de biens pour la femme. IV. 1048. *b.*

DISSOLVANT, (*Physiq. & Chymie*) *voyez* DISSOLUTION. Dissolvant universel, *voyez* ALKAHEST. L'air considéré comme dissolvant. I. 234. *a.* VI. 127. *b.* Même propriété de l'eau. V. 189. *b.* Usages qu'on en tire. Ordre des affinités que diverses substances ont avec l'eau. 190. *a*, *b.* Les acides considérés comme dissolvans. I. 99. *a.* Les alkalis dissolvans des matieres grasses. 274. *b.* Dissolvant de tous les métaux. VIII. 133. *a.* Dissolvans qui agissent sur les différens métaux, *voyez* les articles de ces métaux, & ci-dessous l'article *Dissolution.* Métaux que l'huile dissout. VIII. 337. *a.* Dissolvans de substances animales, ou caustiques. II. 791. *b.* *Voyez* MENSTRUE.

DISSOLVANS, (*Médec.*) *voyez* RÉSOLUTIFS.

DISSOLUTION, (*Chymie*) action du menstrue. Corps résultant de l'union chymique de deux substances. IV. 1048. *b.* Dissolution d'argent. Dissolution d'or. *Ibid.* 1049. *a.*

Dissolution, *voyez* CHYMIE & MENSTRUE. La dissolution est l'opération fondamentale de la chymie. Les newtoniens ont établi que l'attraction étoit le principe de la dissolution. La plupart des chymistes, & les François sur-tout, ont attaqué ce systême, & blâmé les physiciens d'appliquer les loix des masses aux affections des petits corps; mais le Newton de la France a déchiré le voile qui enveloppoit encore la vérité soupçonnée par le philosophe de Londres. En considérant les affinités des corps comme des effets de l'attraction générale, déterminés par des variétés de distance qui résultent elles-mêmes des différentes figures des parties, toutes les difficultés s'applanissent, tout s'explique naturellement. Définition de la dissolution. La division en est la premiere condition; l'équipondérance (*Voyez ce mot*) est la seconde. Quel est, dans une dissolution, le corps appellé *dissolvant.* Comme l'attraction est le principe de la cohésion, elle est de même le principe de la division. *Suppl.* II. 724. *b.* Cette assertion rendue sensible par un exemple. Que l'on se représente, dit l'auteur, un morceau de bois, dont les couches ligneuses sont foiblement adhérentes. Si l'on colle sur ce bois un autre corps, en enlevant ce corps, on enlevera avec lui quelques parties du bois. Voilà le méchanisme de la dissolution. Développement de cette théorie. *Ibid.* 725. *a.* Ce n'est pas seulement la division qui produit la dissolution; il faut encore l'équipondérance, c'est-à-dire, le rapport de gravitation entre les parties du corps dissous & celles du fluide dissolvant. — Deux corps ne se conservent en l'état de dissolution, qu'autant que leur rapport de gravitation n'est pas changé. — Méchanisme de ce qu'on appelle *intermede de dissolution. Ibid. b.*

Dissolution. Causes de la dissolution des corps. III. 415. *b.* Dans toute dissolution, les corps qui s'unissent sont également actifs. *Suppl.* I. 821. *b.* Dissolution humide. XI. 500. *b.* Circonstances dans lesquelles un corps plongé dans un fluide se dissoudra. I. 852. *b.* Comment il arrive que les principes hétérogenes, dissous dans l'eau, sont répandus & invisibles dans cette eau. *Suppl.* III. 473. *a.* Dissolutions chymiques froides & accompagnées d'effervescence. VII. 319. *a.* Dissolution menstruelle suivie de la précipitation. XI. 500. *a.* Phosphores produits par dissolution. XII. 526. *a.* Dissolutions pharmaceutiques, connues sous le nom de teintures. XVI. 32. *b.* Cause de la dissolution des sels par l'eau. I. 582. *b.* Dissolutions obtenues par différens sels, *voyez* SEL. Dissolution de certains corps par la trituration. XVI. 665. *a*, *b.* Dissolutions par l'esprit de vin. XVII. 287. *b.* Dissolution de la chaux par les acides, III. 266. *b.* par le vinaigre. 267. *a.* Dissolutions par voie de décoction. IV. 697. *b.* Dissolution de l'eau par l'air, VI. 127. *a*, *b.* de l'argille par l'acide vitriolique. VII. 699. *a.* Dissolutions métalliques. D'où dépend le succès de la dissolution du fer dans l'alkali fixe. X. 60. *a.* Dissolutions de l'or. XI. 523. *b.* Dissolutions cuivreuses. IV. 545. *b.* Dissolution de l'argent dans l'opération du départ. 851. *a*, *b.* Différentes manieres de dissolution de l'étain. VI. 8. *a.* Différentes dissolutions du fer. 496. *b.* Dissolutions des métaux par les sels, *voyez* l'article SEL. Sur les dissolutions, *voyez* SOLUTION, MENSTRUE.

DISSOLUTION, (*Médec.*) IV. 1049. *a.*

Dissolution des humeurs, voyez COLLIQUATION, DÉCOMPOSITION. Observations sur le sentiment d'une dissolution de la masse entiere des humeurs: remedes que la médecine moderne met en usage dans ce cas. VIII. 656. *a*, *b*, *&c.* Spécifique contre la dissolution des humeurs. XV. 445. *a.*

DISSOLUTION, (*Jurisp.*) IV. 1049. *a.*

Dissolution de communauté; cessation de communauté de biens entre conjoints. Comment elle arrive. Ce qu'on doit faire lorsqu'il y a des enfans mineurs du conjoint prédécédé. IV. 1049. *a.*

Dissolution de mariage. Causes qui l'operent. IV. 1049. *a.*

Dissolution de la communauté de biens entre conjoints. III. 721. *a*, *b.* Sort de la dot de la femme après la dissolution du mariage. V. 64. *b.* Sur la dissolution de mariage, *voyez* DIVORCE.

Dissolution de société. IV. 1049. *a.*

DISSOLUTION, (*Morale*) débauche excessive. IV. 1098. *b.* *errata.* Voyez DÉBAUCHE.

DISSONANCE, (*Musiq.*) les anciens n'admettoient point les tierces & les sixtes pour accords consonnans. Les dissonances se réduisent à un assez petit nombre dans le systême reçu. IV. 1049. *a.* Nous n'appercevons point de raison physique qui nous autorise à les introduire dans le corps de l'harmonie. Ce que dit M. Rameau sur l'emploi des dissonances dans l'harmonie. Le principe physique de la dissonance employée dans l'harmonie n'a été jusqu'ici expliqué par aucun auteur. Où l'on doit prendre la dissonance. Là où il n'y a point de seconde, il n'y a point de dissonance, & la seconde est proprement la seule dissonance qu'on puisse employer. En quel lieu de l'accord parfait on peut placer une dissonance pour la rendre le moins choquante à l'oreille qu'il est possible. *Ibid. b.* Moyen de sauver la dissonance. Marche que doit tenir le son fondamental relativement au mouvement assigné à la dissonance. Comment on doit déterminer l'intervalle que doit former la basse fondamentale en quittant l'accord. La dominante est la corde à laquelle convient l'accord de sixte ajoutée. IV. 1050. *a.* Les dissonances majeures doivent monter, & les mineures descendre. De la dissonance qui est la fausse quinte & le triton par renversement. Comment on peut rendre raison de la dissonance. IV. 1050. *b.*

DISSONANCE, (*Musiq.*) étymologie du mot. — Son usage. — Analogie qui s'observe entre l'accord de la dominante *sol* & celui de la sous-dominante *fa*. — En quoi consiste l'altération de l'harmonie des deux quintes. — Observations sur l'emploi de la quinte au-dessous de la tonique de cette sous-dominante, entre laquelle & la tonique on n'apperçoit pas la moindre liaison qui puisse autoriser l'emploi de cette sous-dominante, non-seulement comme corde essentielle du ton, mais même en quelque qualité que ce puisse être. — L'auteur n'appercevant ni dans la physique, ni dans le calcul, la véritable génération de la dissonance, en a cherché la véritable origine purement méchanique, & c'est ainsi qu'il l'a expliquée, article *Dissonance* de l'Encyclopédie, sans s'écarter du systême de M. Rameau. — *Suppl.* II. 726. *b.* Les deux seules notes de l'échelle qui ne se trouvent point dans les harmoniques des deux cordes principales *ut* & *sol*, sont précisément celles qui s'y trouvent introduites par la dissonance, & achevent par ce moyen la gamme diatonique. — Ces deux dissonances, la sixte majeure, & la septieme mineure, ne different que d'un semi-ton, & différeroient encore moins si les intervalles étoient bien justes. — A l'aide de cette observation, l'on peut tirer du principe de la résonnance, une origine très-approchée de l'une & de l'autre. — M. Tartini est le premier, & jusqu'à présent le seul, qui ait déduit une théorie des dissonances des vrais principes de l'harmonie, *voyez* SYSTÊME. *Ibid.* 727. *a.* Passé le terme où les harmoniques naturels sont encore sensibles, la consonance des

n'eſt pas eſſentiel à une diſtillation de laiſſer un réſidu. La diſtillation diviſée en trois eſpeces ; ſavoir la droite, l'oblique, & la diſtillation par le bas. Dans les deux premieres, c'eſt ſous la forme de vapeurs que les produits mobiles s'exhalent : en quoi ces deux eſpeces different. Les trois manieres d'opération reviennent au même quant à l'effet. Vaiſſeaux néceſſaires dans un appareil de diſtillation. Vaiſſeaux employés à contenir la matiere à diſtiller. IV. 1054. *a.* Vaiſſeau deſtiné à recevoir les produits mobiles. Différens degrés de feu, & manieres de l'appliquer. La diſtillation eſt une des opérations les plus anciennes de l'art. Ce qu'enſeigne Géber ſur la diſtillation. La chymie a été appellée l'art diſtillatoire. La diſtillation eſt une opération chymique dont l'uſage eſt très-étendu, & la théorie très-compliquée. Ce qu'on ſe propoſe dans toute diſtillation. Deux conditions eſſentielles dans les ſujets de cette opération. *Ibid. b.* Les diverſes matieres qu'on ſoumet à la diſtillation éprouvent des changemens qui dépendent de leur conſtitution ſpécifique. Les ſujets de la diſtillation diſtribués en trois claſſes. *La premiere* renferme les ſimples mêlanges ou les amas formés par confuſion : énumération de ces différens mêlanges. La diſtillation de ces ſubſtances n'eſt donc qu'une ſéparation de ſubſtances mêlées par confuſion. Produits des ſujets de cette premiere claſſe. *La ſeconde claſſe* s'étend à tous les compoſés formés immédiatement par l'union chymique & la combinaiſon d'un petit nombre de principes étroitement liés, *&c.* Les anciens ont appellé la diſtillation de ces ſubſtances *édulcoration philoſophique. Ibid.* 1055. *a.* Effet de la diſtillation ſur ces ſubſtances. *La troiſieme claſſe* renferme les corps organiſés, les ſur-compoſés, les compoſés que la diſtillation altere juſque dans leurs principes, les compoſés & ſur-compoſés artificiels. En quoi la diſtillation de ce genre de matieres differe des deux autres. Propriété particuliere à la diſtillation des ſubſtances de cette claſſe. On exécute la diſtillation en général dans une vue philoſophique ou économique. La diſtillation des ſubſtances purement confondues eſt plus utile au ſecond égard qu'au premier. *Ibid. b.* Les ſujets de cette claſſe ne fourniſſent dans la diſtillation qu'un ſeul produit mobile. Uſage philoſophique de la diſtillation ſur les ſujets de la ſeconde claſſe : ſes uſages économiques. Des ſujets de la troiſieme claſſe ; quelle a été l'utilité de l'analyſe produite par la diſtillation pouſſée par degré juſqu'à la plus grande violence du feu. Uſage philoſophique de la diſtillation des compoſés artificiels, ou des ſubſtances diſtillées avec des intermedes. Matieres que cette diſtillation fournit aux arts, & ſur-tout à la pharmacie. *Ibid.* 1056. *a.* La diſtillation des ſujets de cette claſſe, fournit toujours pluſieurs principes ; ordre ſous lequel les produits les plus généraux ſe préſentent : quelle eſt la cauſe qui fixe cet ordre. Comme il eſt naturel de penſer que dans la diſtillation, les principes les plus volatils s'élevent les premiers, & les autres enſuite, l'auteur cherche à vérifier cette regle ſur un ſujet de la ſeconde claſſe, le vitriol de mars non calciné, & enſuite ſur divers ſujets de la troiſieme claſſe, & ſe confirme par ces expériences, que cette regle n'eſt point admiſſible dans le plus grand nombre des cas. *Ibid. b.* Autre théorie abſolument hors d'atteinte : chaque produit s'éleve plus ou moins tard dans la diſtillation, ſelon qu'il étoit plus ou moins retenu dans le corps dont il étoit principe, & non pas ſelon qu'il eſt plus ou moins volatil. Des changemens que ſubiſſent les vapeurs élevées par la diſtillation. Le premier changement ne conſiſte qu'en une nouvelle expanſion par l'action continuée du feu, expanſion qui a lieu en tout ſens, & qui ne paroit tendre vers le haut que par la forme des vaiſſeaux qui la contiennent. *Ibid.* 1057. *a.* L'aſcenſion des vapeurs dans les vaiſſeaux fermés, n'a qu'une étendue très-bornée, & exactement proportionnelle à leur expanſion, c'eſt-à-dire, à leur chaleur. Dans un appareil convenable de diſtillation latérale, ou *per deſcenſum*, la vapeur pourra, par la ſeule application de la chaleur, être portée à côté ou en bas à un éloignement indéfini. La forme des vaiſſeaux que Boerhaave a diſtribués en trois eſpeces, eſt abſolument indifférente à l'aſcenſion des vapeurs. Ces vapeurs, dans les appareils communément uſités, à l'aide de la chaleur communiquée par l'application ordinaire du feu, s'éleveront en raiſon de leur rareſcibilité ſpécifique. *Ibid. b.* Quelles ſont les cauſes qui peuvent condenſer la vapeur juſqu'à en faire une liqueur, ou même un corps concret. Ce changement eſt eſſentiel à toute diſtillation. Regles du manuel à ſuivre dans toute diſtillation. 1°. On doit employer des vaiſſeaux contenans élevés, lorſque le réſidu de la diſtillation doit être une ſubſtance volatile. 2°. Maniere de déterminer la hauteur de ces vaiſſeaux. 3°. Du degré de feu. 4°. Cas où l'on ne doit appliquer le feu qu'à la partie inférieure du vaiſſeau. *Ibid.* 1058. *a.* 5°. En quels cas il faut employer les vaiſſeaux les plus bas. 6°. Juſqu'où l'on doit échauffer le vaiſſeau dans le cas des réſidus abſolument fixes. La voûte de la cornue ne fait point du tout la fonction du chapiteau, & ne condenſe les vapeurs qu'en pure perte, & lorſqu'on adminiſtre mal le feu. 7°. Il eſt toujours utile de rafraîchir le lieu de l'appareil où la vapeur doit ſe condenſer. Avantage de ce refroidiſſement. Moyens les plus employés pour rafraîchir. *Ibid. b.* Autres attentions que doit avoir le diſtillateur. 1°. Lutter exactement toutes les jointures des vaiſſeaux auxquelles les vapeurs peuvent parvenir. 2°. Ménager une iſſue à une partie des vapeurs & à l'air dégagé de la plupart des corps diſtillés. 3°. Choiſir les vaiſſeaux d'une matiere convenable. Comment on évalue le degré du feu. *Ibid.* 1059. *a.*

Diſtillation. Différence entre la calcination & la diſtillation. II. 543. *a, b.* L'évaporation préférée dans certains cas à la diſtillation, pour ſéparer un liquide de la ſubſtance qu'il tient en diſſolution. VI. 130. *b.* Fourneaux pour les différentes ſortes de diſtillations. VII. 233. *c. d.* &c. Diſtillation *per deſcenſum.* IV. 874. *a.* Maniere de faire les eaux diſtillées. V. 196. *b.* 197. *a, b.* Diſtillation de l'eau-de-vie. 199. *a, b,* &c. Des diſtillations au bain-marie. VI. 928. *a, b.* Méthode de tirer l'huile eſſentielle du geroſle par l'alembic. VII. 671. *b.* Méthode de tirer cette huile *per deſcenſum* : cette méthode ſert de modele pour toutes ſortes d'huiles aromatiques du même genre, & pour quelques autres. 672. *a.* Maniere de préparer les ſubſtances végétales dont on veut tirer par diſtillation les huiles eſſentielles. XIV. 920. *b.* Diſtillations des huiles. VIII. 334. *a, b.* De la diſtillation du lait & de ſes produits. IX. 200. *a, b.* Diſtillation du ſel marin. XIV. 921. *a, b.* Produits des diſtillations du vin. XVII. 287. *a.* Effets de la diſtillation des diſſolutions de différentes huiles eſſentielles dans l'eſprit-de-vin. *Ibid. b.* Déſavantage de la diſtillation des eſpeces aromatiques avec l'eſprit-de-vin. *Ibid.* Réſultats de la diſtillation du vinaigre. 302. *b.* Diſtillation par laquelle on ſépare du vitriol l'acide vitriolique. 366. *a.* Diſtillation par ſublimation. XV. 565. *b.* De l'uſage des retortes & de quelques autres vaiſſeaux dans les diſtillations. *Suppl.* IV. 639. *b.* Sur la diſtillation, *voyez* ANALYSE.

DISTILLÉES, *eaux*, V. 196. *a, b.* Leur odeur lorſqu'elles ſont récentes. 601. *b. Voyez* LIQUEURS.

DISTINCTE, *baſe*, (*Optiq.*) la baſe diſtincte eſt la même choſe que ce qu'on appelle *foyer.* Comment elle eſt produite. IV. 1059. *b.*

DISTINCT. Idées diſtinctes. VIII. 492. *b.* Elles ſont le fruit de nos abſtractions. *Suppl.* I. 67. *a.* Notion diſtincte. XI. 252. *b.* Penſée diſtincte. XII. 309. *b.* Vue diſtincte. XVII. 568. *a.* 569. *a.*

DISTINCTION, (*Métaphyſ.*) différence entre *diſtinction ; ſéparation* & *diverſité.* Divers ſentimens entre les philoſophes ſur la marque caractériſtique de la diſtinction des êtres. La diſtinction, ſource de diſputes entre les thomiſtes & les ſcotiſtes. Expoſé du ſyſtême de ces derniers. IV. 1059. *b.* La diſtinction en général eſt de deux eſpeces ; réelle & mentale. Trois ſortes de diſtinctions réelles qu'admettent les ſcotiſtes ; la premiere s'appelle réelle majeure, la ſeconde mineure, & la troiſieme la plus petite. La diſtinction mentale ou de raiſon eſt de deux ſortes ; l'une eſt dite diſtinction *rationis ratiocinantis* ; & l'autre, *rationis ratiocinatæ.* Les défenſeurs de la premiere diſtinction ſont appellés *nominaux.* Naiſſance de cette ſecte vers la fin du onzieme ſiecle. Cordelier anglois qui fut un de leurs chefs dans le quatorzieme ſiecle. Détails ſur cette ſecte. Diſtinction de raiſon raiſonnée. Fondemens de cette diſtinction. *Ibid.* 1060. *a.*

Diſtinction, *voyez* DIVISION. Diſtinction délicate. IV. 783. *b.* Diſtinction formelle, diſtinction virtuelle. VII. 182. *a.*

DISTINCTION, (*Morale*) eſtime de diſtinction. V. 1004. *a, b.* L'amour des diſtinctions produit la flatterie. VI. 844. *b.*

DISTIQUE, (*Bell. lett.*) celui de Virgile, à l'occaſion des fêtes données par Auguſte. Autre diſtique plus digne d'être connu. Etymologie du mot. Des diſtiques de Caton. Uſage que les anciens & ſur-tout Ovide ont fait de cette forme de poéſie. Quels ſont ceux de nos poëtes qui ont écrit en diſtiques. Obſervation ſur la méthode de Boileau, qui conſiſtoit à faire le ſecond vers de la rime avant le premier. Quelle eſt la grande maniere de verſifier. IV. 1060. *b.*

Diſtique. Pourquoi les anciens ont pris la forme du diſtique pour les ſujets triſtes, & pour exprimer les ſentimens d'une ame contente. V. 483. *b.* Pourquoi tout ouvrage poëtique, écrit en diſtique, a été appellé *élégie.* 487. *a.*

DISTORSION. (*Médec.*) Diſtorſion de la bouche. Lorſque la diſtorſion de la bouche a lieu des deux côtés, c'eſt ce qu'on appelle *ſpaſme cynique* ou *rire de chien*, ou encore, *rire ſardonique.* Effet de cette plante de l'iſle de Sardaigne, qui a donné lieu à cette derniere expreſſion. Autre diſtorſion de la bouche, figure viciée d'un côté du viſage. IV. 1060. *b.* Cauſes de la diſtorſion de la bouche, lorſque cette partie en eſt affectée des deux côtés. La diſtorſion qui n'a lieu que d'un côté, peut provenir de convulſion ou de paralyſie. En quel cas la premiere a lieu. Comment le même effet arrive par la ſeconde cauſe. Caractere qui diſtingue l'un & l'autre cas. Guériſon de la diſtorſion qui n'eſt occaſionnée par le vice

d'aucune autre partie. Prognostic de celle qui arrive dans une fievre continue. De la curation de cette maladie. *Ibid.* 1061. *a.*

DISTRACTION, (*Morale*) elle a sa source dans une extrême facilité dans les idées de se réveiller les unes les autres. IV. 1061. *a.* Caracteres d'un homme distrait & de celui qui est maître de son esprit. Caractere d'un bon esprit. La distraction est presque toujours un manque d'égards pour ceux avec qui nous nous entretenons. On peut s'en garantir avec un peu d'attention sur soi-même. Quel est le moyen d'apprécier l'intervalle de la distraction. *Ibid. b.*

Distractions. Moyens de les éviter dans l'étude. I. 840. *b.*

DISTRACTION, (*Jurispr.*) distraction de dépens. Le procureur est en droit de demander ses frais & salaires malgré sa partie. Celui qui a été condamné aux dépens, *&c.* & qui est en état d'opposer quelque compensation, ne peut pas l'opposer au procureur qui demande distraction de dépens, *&c.* IV. 1061. *b.*

DISTRACTION de jurisdiction. *Distraction* de ressort. IV. 1061. *b.*

Distraction d'une saisie réelle. IV. 1061. *b.*

DISTRAIRE, (*Jurispr.*) distraire quelqu'un de son juge naturel. Opposition à fin de distraire. IV. 1061. *b.*

DISTRAIRE, *retrancher*, *deduire*, (*Comm.*) IV. 1062. *a.*

DISTRAIT. Différence entre distrait & abstrait. I. 47. *b.* Portrait du distrait par la Bruyere. XIII. 869. *a*, *b.*

DISTRIBUER, terme employé dans le commerce, en anatomie, en imprimerie & en peinture. IV. 1062. *a.*

DISTRIBUTIF, (*Gramm.*) sens distributif opposé au sens collectif. Propositions vraies dans le sens collectif, & qui seroient fausses, si on les appliquoit à chaque individu, selon le sens distributif. IV. 1062. *a.* *Voyez* SENS.

DISTRIBUTION, (*Gramm. & Bell. lett.*) celle d'un poëme dramatique, celle d'un discours. IV. 1062. *a.* Différentes acceptions du mot distribuer. *Ibid. b.*

DISTRIBUTION, (*Rhét.*) énumération des qualités d'un sujet. Peinture que David fait des méchans. IV. 1062. *b.*

Distribution de conseillers. Celle des conseillers au parlement. IV. 1062. *b.*

Distributions manuelles ou *quotidiennes*, celles qui se font à chacun des chanoines qui ont assisté aux offices. Motif qui engagea Yves de Chartres à établir de telles distributions pour ses chanoines. Les évêques peuvent assigner aux églises qui n'ont point de distributions ordinaires, la troisieme portion des fruits & revenus, pour l'appliquer aux diverses distributions. Les statuts qui changeroient la qualité des distributions manuelles, *&c.* seroient déclarés abusifs. Qui sont ceux qui sont réputés présens aux offices. Office du chanoine-pointeur. Qui sont ceux qui ne gagnent que les gros fruits. IV. 1062. *b.* Quels sont les absens qui ne perdent pas les distributions manuelles. Eglises dans lesquelles on donne une portion de ces distributions aux jeunes chanoines pendant le tems de leurs études. Les distributions manuelles ne sont point saisissables, *&c.* Autorités à consulter. *Ibid.* 1063. *a.*

Distribution des instances & procès. IV. 1063. *a.* *Redistribution* des instances & procès. XIII. 876. *a.*

Distribution du prix des biens saisis. Celle du prix des immeubles se fait par ordre d'hypotheque. Ordre qu'on suit dans la distribution du prix des meubles. IV. 1063. *a.*

DISTRIBUTION, (*Anatom.*) IV. 1063. *a.*

DISTRIBUTION, (*Comm.*) distribution des profits d'une compagnie, dont les fonds consistent en actions. IV. 1063. *a.*

DISTRIBUTION, (*Archit.*) répartition de tout le terrein sur lequel on érige un édifice. IV. 1063. *a.* But d'une bonne distribution. Quelle doit être la distribution dans les palais des rois, dans les édifices sacrés, les bâtimens publics, ceux pour les commerçans, pour les artisans, *&c.* Sources des fautes que l'on commet dans la distribution ; le déréglement de l'imagination des architectes ; le mépris des regles de convenance, sous prétexte que l'esprit n'agit jamais mieux que lorsqu'il est affranchi de toute servitude. Difficulté d'acquérir l'art de distribuer les bâtimens. *Ibid. b.* Il n'est pas vrai que les grands génies méprisent l'observation des regles. Pour parvenir à distribuer avec convenance, il est des loix générales dont on ne peut s'écarter, qui concernent l'arrangement, la forme & l'usage des pieces de nécessité, de commodité & de bienséance. Celles de necessité semblent avoir un fondement réel dans la nature. Maniere d'appliquer ce principe à la pratique. Attention qu'il faut faire à ce qui concerne la commodité. L'objet de bienséance paroît plus difficile à être réduit en principes. *Ibid.* 1064. *a.* C'est lui qui fait tout le mérite de l'architecture. Etendue de cet objet. *Ibid. b.*

DISTRIBUTION *des eaux*, (*Hydraul.*) *celle qui se fait dans une ville.* Usage des tuyaux de plomb. Somme qu'on retire de la vente de l'eau à Paris pour l'entretien des bâtimens & machines hydrauliques. A Londres on oblige chaque maison d'acheter de l'eau. Comment elle se distribue. Maniere de partager à six particuliers ou plus une fontaine ou une source fournissant deux pouces d'eau. IV. 1064. *b.*

De la distribution des eaux dans un jardin. Trois choses à examiner. 1°. La quantité d'eau que l'on a. Par quel moyen on connoît cette quantité. 2°. La situation du lieu. 3°. Le nombre des fontaines qu'on veut exécuter. Observations à faire pour un jardin de niveau, sur le nombre & la nature des jets qu'on peut faire à proportion de la quantité d'eau qu'on a à dépenser. Des jardins en terrasse. Avantage de cette disposition pour l'objet dont il s'agit ici. *Ibid.* 1065. *a.* Si l'on a des cascades & des buffets à fournir, la distribution devient plus difficile. Directions sur ce sujet. *Ibid. b.*

DISTRIBUTION, (*Jardinag.*) la distribution d'un jardin est la même chose que sa disposition. Les jardins les plus beaux sont les plus variés. D'où cette distribution tire sa beauté. C'est suivant les différentes situations d'un jardin qu'il faut en distribuer les parties. Quatre maximes fondamentales pour bien disposer un jardin. Observations particulieres. Opposer le plein au vuide & le plat au relief. Ouvrage à consulter. *Ibid. b.*

DISTRIBUTION, (*Imprimerie*) IV. 1065. *b.*

DISTRIBUTION, (*Peinture*) IV. 1065. *b.*

DISTRIBUTIVE, *justice.* IX. 94. *a.*

DISTRICT, *ressort.* Différence entre l'un & l'autre. XIV. 191. *b.* Différence entre district, contrée, province, pays, région. XV. 759. *a*, *b.* District appellé νομα par les Grecs. XVI. 52. *a.*

DITHMAR, (*Juste-Christophe*) observations sur ses ouvrages. XIV. 379. *b.*

DITHYRAMBE, (*Bell. lett.*) poésie consacrée à Bacchus chez les Grecs. Divers sentimens sur l'étymologie de ce mot, & sur le premier auteur de la poesie dithyrambique. Il y a beaucoup d'apparence qu'elle doit son origine aux assemblées rustiques de buveurs. Six principales qualités qui caractérisoient cette sorte de poésie, & qui prouvent que l'excellence du dithyrambe approchoit beaucoup du galimathias. Ouvrages sur lesquels on peut se faire une idée des poésies de ce genre. IV. 1066. *a.* Les dithyrambes sont différens de ce que nous appellons vers libres, & de ce que les Italiens nomment *versi sciolti.* Erreur de M. Dacier & du P. Commire sur les dithyrambes. Cérémonie singuliere qu'imaginerent les amis de Jodele, poete, qui vivoit du tems de Henri II, pour le complimenter sur sa tragédie de Cléopatre. Dithyrambe de Baif fait à cette occasion. Réflexion de M. de Fontenelle sur ces vers. *Ibid. b.*

Dithyrambe. Réflexion sur les hymnes ou chansons adressées à Bacchus, dont quelques modernes ont prétendu renouveller l'usage. *Suppl.* II. 730. *b.* Les Latins, quoique leur culte fût celui des Grecs, ne respectoient pas assez la fureur bacchique pour en estimer l'imitation ; & de tous les genres de poésie, le dithyrambe fut le seul qu'ils dédaignerent d'imiter. — La poésie dithyrambique, cultivée par les Italiens modernes. — Nos anciens poëtes, du tems de Ronsard, ne manquerent pas d'essayer aussi le même genre ; mais ni notre langue, ni notre goût, ne se sont prêtés à cette docte extravagance. *Ibid.* 731. *a.*

DITHYRAMBIQUE, (*Bell. lett.*) un mot composé & dithyrambique a quelquefois sa beauté ; mais ce ne peut guere être que dans les langues grecque & latine. Quelques-uns appellent dithyrambiques, des pieces dans le goût de l'ode, mais qui ne sont point distinguées par strophes, *&c.* Regles de la poésie dithyrambique. IV. 1067. *a.*

Dithyrambiques, *pieces*, en l'honneur de Bacchus. III. 361. *a.*

DITO, (*Comm.*) usage qu'on fait dans le commerce de ce mot, abrégé par D°. IV. 1067. *a.*

DITTON, (*Humfroi*) ses ouvrages. XIV. 571. *a*, *b.*

DIVALES, (*Hist. anc. Myth.*) fête en l'honneur de la déesse Agéronne. Jour de l'année où on la célébroit. A quelle occasion elle fut établie. Comment on la célébroit. IV. 1067. *a.*

DIVAN. Signification de ce mot. Divan du grand-seigneur. Officiers qui le composent. Jours de la semaine auxquels il s'assemble. Divan du grand-visir. Salle où il rend la justice. Jours du divan. Assesseurs du visir. Comment se tiennent ces assemblées. Comment s'y traitent les causes. Officiers qui composent ce divan. Causes importantes qui sont réservées au conseil privé du grand-seigneur, appellé *galibé divan.* Détails sur la maniere dont ce conseil se tient. Conseil général que le sultan convoque, lorsqu'il le juge à propos. En quoi il differe du *galibé divan.* IV. 1067. *b.* Ce divan s'appelle *ojadivani*, le *divan des piés. Ibid.* 1068. *b.*

Divan. Visirs qui ont séance au divan. XVII. 371. *a*, *b.*

DIVAN-BEGHI, nom d'un ministre d'état en Perse. Nature de sa charge & de ses fonctions. Causes qu'il juge. Ses appointemens. Lieu où il rend la justice. Loi qu'il suit. IV. 1068. *a.*

DIVERGENCE des rayons du soleil produite par différentes expériences. III. 802. *b.* XI. 462. *b.*

DIVERGENT, foyer imaginaire des rayons réfléchis divergens. VII. 263. *a.*

DIVERSION, (*Médec.*) changement qu'on produit dans le

le cours d'une humeur. En quoi consiste ce changement. IV. 1068. *a.*

DIVERSION, (*Art milit.*) diversion pour obliger l'ennemi d'abandonner le siege d'une ville, ou pour se dédommager de la perte de cette place. Exemple tiré de l'histoire de Henri IV. Diversion d'Agathocle, lorsqu'il fut assiégé dans Syracuse par les Carthaginois. Il est presque toujours avantageux de porter la guerre chez les autres, lorsqu'on est attaqué dans son propre pays. Ce qu'il faut observer avant de s'engager dans des guerres de diversion. Réflexions militaires du marquis de Santacrux sur ce sujet. IV. 1068. *b.*

DIVERSITÉ, (*Peint.*) celle qu'on doit observer en peignant la joie, la douleur, *&c.* IV. 1068. *b.* Modeles que nous possédons en ce genre. Il n'est pas possible de donner des régles pour enseigner l'art de diversifier les personnages d'un tableau, *&c.* C'est au génie à imaginer. *Ibid.* 1069. *a.*

DIVERSITÉ, (*Synon.*) différence entre diversité, bigarrure, différence & variété, II. 247. *a.* entre distinction, séparation & diversité. IV. 1059. *b.*

DIVERTIR, *amuser*, (*Synon.*) *Suppl.* I. 376. *b.*

DIVERTISSEMENT. (*Jurisp.*) Différence entre recelé & divertissement. IV. 1069. *a.* *Voyez* RECELÉ.

DIVERTISSEMENT. (*Bell. lett.*) Deux especes de divertissemens de théatre. Divertissemens qu'on introduit épisodiquement dans les actes d'opéra. L'art d'amener les divertissemens est une partie fort rare au théatre lyrique. Regle qu'on doit observer à cet égard : le divertissement doit être nécessaire à la marche théatrale du sujet. Celui qui termine l'opéra est moins assujetti à cette regle : IV. 1069. *a.* mais on doit sur-tout l'observer par rapport aux ballets. Observation sur ce qui fait la perfection de cette sorte de divertissement. Erreur où l'on tombe sur cette partie dramatique. Ce qui est essentiel pour former une bonne entrée de ballet. *Ibid. b.*

Divertissemens des entr'actes. V. 727. *a.* 730. *b.* VI. 598. *a.* Divertissement de ballets. *Suppl.* I. 764. *b.* Divertissemens qui étoient destinés à occuper les convives dans l'intervalle des services d'un festin. 731. *b.* Divertissemens d'opéra. VI. 598. *a. Suppl.* IV. 161. *b.* 162. *a.*

Divertissement, *amusement*, *récréation*, *réjouissance* : différences entre ces mots. Les divertissemens qui n'ont pas pour but des choses utiles ou nécessaires, sont les fruits de l'oisiveté, de l'amour pour le plaisir, *&c.* Description des divertissemens de la nation françoise, par madame de Grafigny dans les *lettres d'une Péruvienne.* IV. 1069. *b.*

DIVIDENDE, (*Comm.*) signification de ce mot. I. 124. *a.* Le nom de *dividende* donné au chirographe. III. 349. *b.* Portion de la dividende, ou répartition d'une action. IV. 354. *a.* *Voyez* RÉPARTITION.

DIVIN, ce mot s'emploie dans un sens figuré pour exprimer quelque chose d'excellent, d'extraordinaire, *&c.* Pourquoi ce surnom a été donné à Platon. On a appellé Hyppocrate le divin vieillard, *&c.* Les Arabes donnent le nom de *divin* à la seconde secte de leurs philosophes. IV. 1070. *a.*

Divin. Epithete de *divus* & *diva* donnée aux empereurs & à quelques dames romaines après leur apothéose. III. 905. *a.* XVII. 770. *a.* Droit divin. V. 124. *b.*

DIVIN, *emplâtre*, (*Pharm.*) Description tirée de la pharmacopée de Paris. IV. 1070. *a.*

DIVINATION. Il est parlé dans l'écriture, de neuf especes de divinations. Les Juifs s'étoient infectés de ces superstitions en Egypte. Les Romains distinguoient la divination en artificielle & en naturelle. Ils divisoient celle-ci en innée & en infuse, IV. 1070. *b.* & l'artificielle en deux especes, l'une expérimentale, l'autre chimérique, extravagante, *&c.* De cette derniere vinrent les sorts. Enumération des principaux. Définition que Delrio donne de la divination. Deux especes de pactes que cet auteur distingue, l'un implicite, l'autre explicite : il observe que cette derniere est tantôt licite, tantôt illicite. *Ibid.* 1071. *a.* Les Romains se désabuserent peu-à-peu de ces sottises. Exemple de Caton & de Cicéron. Origine que M. Pluche donne à la divination. Comment il a pu arriver, selon cet auteur, que les Egyptiens aient perdu la signification de leurs symboles, & qu'ils les aient tous pris à la lettre. Systême de M. de Condillac sur l'origine & les progrès de la divination. Comment la crainte imagina un génie malfaisant. *Ibid. b.* L'espérance ne tarda pas à créer des génies favorables. Le soleil fut bientôt compté parmi les êtres bienfaisans. On supposa de l'influence à la lune, à tous les corps célestes, & les cieux parurent concerter le bonheur ou le malheur des hommes. La liaison qu'on est tenté de supposer entre les noms & les choses, fit qu'on trouva dans les planetes & les signes du zodiaque des qualités analogues à celles des personnes ou des animaux dont ces astres portent les noms : ainsi se forma l'astrologie judiciaire. Comment une seule prédiction accomplie dut l'accréditer dans les esprits. On attribua ensuite quelque intelligence à ces êtres, on s'adressa à eux, on les évoqua, on se procura leur protection par des talismans, *&c. Ibid.* 1072. *a.* Après avoir oublié le sens des caracteres hiéroglyphiques, on leur attribua des vertus, on les introduisit dans la magie. Naissance de la chiromancie. Origine de l'interprétation des songes, ou de l'oneirocritie. Insensiblement les hommes se jetterent sur tous les objets, & les transformerent en types, en avertissemens, en signes, en prognostics, *&c.* Origine de l'inspiration. Comment la fourberie des prêtres favorisa ensuite la superstition des peuples. La philosophie, les connoissances de la médecine, la politique, concoururent au même but. *Ibid. b.* Ces erreurs introduites chez les juifs & chez les chrétiens. Quel est le service que la philosophie doit à cet égard rendre à l'humanité. Estime que nous faisons aujourd'hui des livres de Cicéron sur la nature des dieux & sur la divination, qui durent lui attirer l'indignation des prêtres de son tems. En quelque tems & chez quelque peuple que ce puisse être, la vertu & la vérité méritent seules notre respect. *Ibid.* 1073. *a.*

Divination. Réflexions sur le desir que les hommes ont toujours eu de connoître l'avenir : différens moyens qu'ils ont employés pour acquérir cette connoissance. XV. 157. *b.* La divination étoit particuliérement affectée aux femmes chez les Celtes. II. 810. *b.* Divination par le crible, IV. 290. *a.* par la coupe, 346. *b.* par la pâte & la farine des sacrifices, 489. *b.* par le moyen d'une glace ou d'un miroir, 529. *b.* par le moyen d'un anneau, 610. *b.* du laurier, 631. *a.* par les noms, XI. 483. *b.* 484. *a.* par les sorts. XV. 376. *a*, *b*, &c. Divination dite *Simia* par les Arabes. 201. *a.* Les autres especes de divination sont indiquées à l'article *Divination* de l'Encyclopédie.

Divination, terme de jurisprudence romaine. IX. 21. *a.*

DIVINATOIRE, *baguette.* II. 3. *a*, *b.*

DIVINE, *pierre*, VIII. 432. *a*, *b.* Loix divines. IX. 659. *a.*

DIVINITÉ. De la divinité de Jesus-Christ. De la divinité dans les personnes de la sainte Trinité. Réponse aux athées qui prétendent que l'idée d'une divinité est une invention de la politique. Trois classes des divinités du paganisme. IV. 1073. *a.*

Divinité du Christ. X. 404. *b.* Divinité des écritures. V. 363. *b.*—365. *b.*

Divinité ou majesté divine décrite dans un hymne attribué à Orphée, VIII. 396. *b.* & dans un autre attribué à Cléanthe. *Ibid.* Description de la grandeur de Dieu, tirée du poëte Sadi. XII. 840. *a.*

DIVISE. (*Blason*) Fasce divise. *Suppl.* II. 731. *a.* *Voyez* *Suppl.* IV. 368. *a*, *b.*

DIVISÉ. Sens divisé en terme de grammaire. XV. 19. *a.* Divisé en terme de blason, *voyez* PARTI.

DIVISER, (*Arithm.*) *voyez* DIVISION.

DIVISER, (*Géomét.*) étymologie de ce mot. XVI. 701. *b.* *Voyez* DIVISION.

DIVISEUR. (*Arithm.*) Ce qu'on appelle commun diviseur. Maniere de trouver le plus grand diviseur commun de deux quantités quelconques. Maniere de trouver celui de trois nombres quelconques, de quatre nombres. Il est quelquefois utile de connoître tous les diviseurs d'un nombre : méthode à suivre pour cela. IV. 1073. *b.* Démonstration de la regle indiquée ci-dessus pour trouver les communs diviseurs. Méthode abrégée pour trouver le plus grand commun diviseur. Deux nombres premiers, ou deux nombres, dont l'un est premier, ne sauroient avoir de commun diviseur plus grand que l'unité. Un produit de nombres premiers quelconques, divisé par un produit d'autres nombres premiers quelconques, ne peut se réduire à une expression plus simple. De la méthode par laquelle on trouve le plus grand diviseur commun de deux quantités algébriques : son utilité. *Ibid.* 1074. *a.* *Voyez* IV. 1098. *b.*

Diviseur. Table pour trouver les diviseurs des nombres jusqu'à 100,000. XIII. 915, *&c.*

DIVISIBILITÉ. (*Géom. Phys.*) Les Péripatéticiens & les Cartésiens soutiennent que la divisibilité est une affection de toute matiere ou de tout corps. Les Epicuriens disent que la divisibilité est propre à toute continuité physique ; mais ils soutiennent que les corpuscules primitifs sont indivisibles. Différence qu'ils établissent entre la divisibilité des quantités physiques, & celle des quantités mathématiques. Comme la question de la divisibilité à l'infini est sujette à bien des difficultés, on expose ici les raisonnemens pour & contre. La divisibilité d'un corpuscule prouvée, parce qu'il a nécessairement des parties, des côtés, des surfaces distinctes. IV. 1074. *b.* Démonstration de la divisibilité à l'infini d'une quantité mathématique. Objections : l'infini ne peut être renfermé dans ce qui est fini. *Réponse.* On ne soutient point la possibilité d'une division actuelle *in infinitum.* Il y a une infinité d'exemples dans la nature de parties très-petites, séparées actuellement l'une de l'autre. Exemple de la grande divisibilité de l'or. Division d'un grain de cuivre rouge dissous dans de l'esprit de sel ammoniac. Petitesse extrême des animalcules que Lewenhoeck a remarqués dans de l'eau où l'on avoit jetté du poivre. *Ibid.* 1075. *a.* Finesse des par-

ties qui s'exhalent d'un corps odoriférant. Il est possible qu'un petit grain de sable ou une petite partie de matiere soit étendue dans un grand espace, & le remplisse de maniere qu'il ne s'y trouve aucun pore dont le diametre excede quelque ligne donnée, si petite qu'on voudra. Objections des adversaires de la divisibilité à l'infini. Il n'en est pas des corps naturels, comme du corps géométrique, qui ne contient que des parties simplement possibles, qu'on peut augmenter tant qu'on veut à l'infini. *Ibid. b.* Les corps naturels sont des composés, qui ont leurs parties déterminées & dissemblables, qu'il n'est point permis d'exprimer par un nombre arbitraire. Il n'y a aucune expérience qui fasse voir démonstrativement que les corps sont composés de parties sans cesse divisibles. 1. Si la matiere étoit résoluble à l'infini, la forme & la façon d'être dans les composés, seroient sujetes à mille changemens, & les especes des choses seroient sans cesse brouillées. 2. Non-seulement les especes se mêleroient, mais il s'en formeroit de nouvelles. 3. Les dissolutions des corps ont leurs bornes fixes, aussi-bien que leur accroissement. 4. Le systême des germes rend l'irrésolubilité des premiers corps indispensablement nécessaire. 5. Les parties emportées par le frottement de deux corps, seront toujours visibles au microscope. 6. La divisibilité à l'infini suppose que les corps sont composés à l'infini d'autres corpuscules; ce qu'on ne sauroit concevoir. *Ibid.* 1076. *a.* car il faudroit que les élémens de la matiere fussent autre chose que de la matiere. C'est ce qui avoit fait imaginer à Léibnitz son systême des monades. Ce qu'il entendoit par ces monades. *Ibid. b.*

Divisibilité. Examen de la question si l'étendue est divisible à l'infini. VI. 45. *a.* La grande divisibilité de la matiere, prouvée par la dissolution du cuivre dans l'alkali volatil, IV. 546. *b.* par la divisibilité de l'or, V. 156. *b.* par la propagation des odeurs. XI. 348. *b.* Exemple de la prodigieuse divisibilité de la matiere. *Suppl.* IV. 775. *b.* 776. *a.* La divisibilité actuelle de la matiere prouve le vuide. XVII. 573. *b.*

DIVISIF, (*Chirurg.*) espece de bandage. Son usage, & sa description. IV. 1076. *b.*

DIVISION, (*Logiq.*) son utilité. Application de la méthode de diviser à l'examen de la question, si la musique italienne n'est pas préférable à la musique françoise. IV. 1076. *b.* Et à la question, si les anciens auteurs l'emportent sur les modernes. Utilité des distinctions dans plusieurs occasions qui se présentent dans les discours des hommes. *Ibid.* 1077. *a.*

Division du discours, introduite par les scholastiques. IV. 1033. *b.* Regles sur la maniere de diviser un sujet que l'on doit traiter synthétiquement. XV. 763. *a.*

DIVISION, (*Arithm.*) elle n'est au fond qu'une méthode abrégée de soustraction. On considere principalement trois nombres dans cette opération. Différentes manieres de faire la division. *De la division ordinaire*, maniere dont on la fait, quand le diviseur ne contient qu'un chiffre. *Ibid.* 1077. *a.* Quand il contient plusieurs chiffres. *Ibid. b.* Cinq observations particulieres pour l'intelligence de cette regle. *Ibid.* 1078. *a.* Ouvrage où se trouve la théorie de tous ces préceptes. Quant à la division des fractions vulgaires, des fractios décimales, & à la division de proposition, *voyez* FRACTION, DÉCIMAL, PROPORTION.

Division. Observations sur quelques preuves de division que l'auteur démontre fautives. *Suppl.* II. 731. *a.*

Division. Baguette de Néper pour exécuter la division. XI. 96. *a*, *b.* Division des fractions. VII. 265. *a.* Division des fractions décimales. IV. 669. *a.* Division dans les calculs des conducteurs des mines. VII. 638. *b.*

De la division algébrique. Maniere de la faire. Divers exemples pour l'intelligence des différens cas possibles dans la division algébrique. IV. 1078. *b.* Pour la division par les logarithmes, *Ibid.* 1709. *a.* *Voyez* LOGARITHME.

Division algébrique. I. 676. *a*, *b.* Division d'une puissance par une autre de même racine. XIII. 556. *b.* Division des exposans des puissances. VI. 312. *b.*

De la division géométrique. Elle regarde les lignes droites, & est utile dans la construction des problêmes plans: exemple. Comment on résout ces problêmes. Moyen de faire une division géometrique avec la regle & le compas. Dans la division, le dividende est au diviseur comme le quotient est à l'unité. Ces deux propositions qui paroissent les mêmes, ne le sont cependant pas, absolument parlant. IV. 1079. *b.* On peut présenter la division sous deux points de vue différens: diviser, c'est chercher combien de fois une quantité est contenue dans une autre de même genre; ou c'est chercher une quantité qui soit contenue un nombre de fois donné, dans une quantité donnée du même genre. Nous supposons ici que le diviseur est plus petit que le dividende, & que la division se fait sans reste. Mais 1°. si le diviseur est plus petit, & que la division ne se fasse pas sans reste, la proportion entre le dividende, le diviseur, le quotient, & l'unité, n'en a pas moins lieu. Exemple. 2°. Si le diviseur est plus grand que le dividende, alors le quotient sera plus petit que l'unité ou qu'une fraction d'unité. Si le diviseur est une fraction plus petite que l'unité, le quotient sera un nombre plus grand que le dividende. *Ibid.* 1080. *a.* Détails destinés à donner une idée nette de la division. *Ibid. b.* Des différentes manieres de faire la division: en quoi elles different. Exemple de l'*italienne abregée.* Lorsque le dividende & le diviseur sont des nombres concrets, il faut distinguer, si ce sont des nombres concrets de la même espece ou de différentes especes. Ce qu'il faut faire dans l'un & l'autre cas. Observation sur la division algébrique. *Ibid. b.* Sur la division géométrique. *Ibid.* 1082. *a.*

Division géométrique. De la division des lignes, *voyez* LIGNE. Maniere de diviser une figure rectiligne & de la calculer VII. 606. *b.* Maniere de diviser une figure curviligne, *Ibid.* & une figure quelconque en raison donnée. 607. *a*, *b.* Partie de la géométrie qui enseigne à diviser les terres entre plusieurs propriétaires. VII. 606. *b.*

DIVISION. (*Jurisp.*) Bénéfice de division. Dispositions d'Adrien & de Justinien sur ce bénéfice de division. Quel est à cet égard l'usage en France. IV. 1082. *a.*

Division de dettes actives & passives. IV. 1082. *a.*

DIVISIONS, (*Art milit.*) pourquoi elles sont nécessaires dans une armée. Quelles sont ces divisions. Divisions des bataillons. Pour faire concevoir cette espece de division, l'auteur rend compte ici de plusieurs anciens usages des troupes de France. IV. 1082. *a.* Comme les anciennes expressions ne sont plus naturelles, il seroit à propos de leur en substituer de plus propres. Ce qu'on entend par ces expressions, *marcher par manches*, *par demi-manches*, *par quart de manches*, &c. Ces divisions sont indépendantes de la compagnie des grenadiers. Poste des officiers dans la marche. Divisions naturelles de l'escadron. *Ibid. b.*

DIVISION. (*Marine*) Division d'une armée navale. IV. 1082. *b.* Variétés dans le nombre des vaisseaux qui font une division. *Ibid.* 1083. *a.*

DIVISION, (*Blason*) *voyez* PARTITION.

DIVISION, (*Imprimerie*) petite ligne ou tiret dont on fait usage en quatre occasions différentes; lorsqu'un mot est coupé à la fin d'une ligne; lorsqu'on joint des mots composés; après un verbe suivi du pronom transposé par interrogation; avant & après le *t* euphonique. IV. 1083. *a.*

DIVORCE, (*Jurisp.*) il est contraire à la premiere institution du mariage. Décision de Jesus-Christ. *Matth. XIX.* Cependant il étoit permis chez les païens & chez les Juifs. IV. 1083. *a.* Pourquoi Moïse l'avoit permis; paroles du seigneur: explication de ces paroles. Ce qu'on entendoit chez les Juifs & chez les Romains par *libellus repudii.* Différence que les Romains mettoient entre *divortium* & *repudium.* Etymologie du mot *divorce.* Pourquoi l'on joignoit souvent ces deux mots *divortium* & *repudium.* Quelle étoit la femme qu'on appelloit *répudiée.* Le divorce étoit fréquent dès le tems de l'ancien droit romain. Formule ancienne du divorce ou *repudium.* Loi qui supposa que les femmes avoient le pouvoir de provoquer le divorce. De quelle maniere la femme en faisoit l'acte quand il venoit de sa part. Sentiment de l'auteur des questions sur l'ancien & le nouveau testament touchant le pouvoir accordé aux femmes de provoquer le divorce. Il paroît que la loi qui le leur donne est du jurisconsulte Julien. *Ibid. b.* Du tems de Marc-Aurele, le divorce avoit lieu entre les chrétiens, comme entre les païens. Premier exemple du divorce chez les Romains. Détails sur la maniere dont le divorce se pratiquoit parmi eux. Loix touchant le divorce, que firent les empereurs Alexandre Sévere, Valérien & Galien, Dioclétien & Maximien, Constantin, Théodose & Valentinien. Loix de Justinien sur le même objet. *Ibid.* 1084. *a.* L'usage du divorce porté dans les Gaules par les Romains. Clause qu'inséroient les rois de France dans leurs lettres pour autoriser le libelle de divorce. Le divorce autorisé par l'exemple de Charlemagne. En quel sens le terme de divorce est employé en plusieurs textes du droit canon. L'église n'a jamais approuvé le divorce proprement dit. Le mariage ne peut être dissous que par voie de nullité, ou par appel comme d'abus. *Ibid. b.* On n'entend aujourd'hui par le divorce que la mésintelligence qui peut survenir entre les conjoints. Mais la seule mésintelligence ne suffit pas pour donner lieu à la séparation de corps & de biens. Cette séparation ne peut être demandée que par la femme. Pays où le divorce se pratique. Loix à consulter. *Ibid.* 1085. *a.*

Divorce, erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 731. *b.*

Divorce, des prêtres chez les Romains. IV. 984. *a.* Formule de divorce que les Romains observoient pour la dissolution des mariages contractés par coemption. XIV. 91. *b.* Comment les divorces devinrent rares à Thurium. XVI. 303. *b.* 304. *a.* Formalités du divorce chez les Juifs. VII. 654. *a*, *b.* Le divorce fréquent chez les Cophtes. *Suppl.* II. 593. *a.* Le divorce autorisé en Pologne. XII. 931. *a.* Causes

de dissolutions de mariages chez les Turcs. X. 115. *a*. Observations sur la dissolution du mariage parmi nous. X. 108. *b*. Causes qui l'operent. IV. 1049. *a*. Des causes d'impuissance qui peuvent y donner lieu. VIII. 634. *b*. 635. *a*. *Suppl.* III. 569. *a*, *b*. Sort de la dot de la femme après le divorce. V. 64. *b*. Sur le divorce, *voyez* encore RÉPUDIATION & SÉPARATION.

DIURÉTIQUE. (*Thérap. & Mat. médic.*) Différentes manieres dont les diurétiques agissent ; delà vient la distinction des diurétiques vrais & de diurétiques faux, mieux entendue que celle de diurétiques chauds & de diurétiques froids. IV. 1085. *a*. Enumération de quelques-uns de ces derniers. Les plantes de la famille des bourraches & les cucurbitacées ; rangées par plusieurs parmi les diurétiques froids, sont éminemment nitreuses, & rentrent par-là dans la classe des chauds. Les diurétiques chauds sont assez communément confondus avec les apéritifs. Deux vues des médecins dans l'usage des diurétiques, ou pour établir la sécrétion de l'urine, ou pour procurer une évacuation utile à la guérison de plusieurs maladies. Ce qu'on se propose en employant les diurétiques dans les maladies aigues. En quels cas conviennent les diurétiques faux & les vrais. Les diurétiques tempérés peuvent être donnés sans conséquence dans la plupart des maladies. *Ibid. b*. Considérations que demande l'emploi des diurétiques forts : on ne doit pas les donner dans le cas d'une grande pléthore, ou d'un corps étranger dans les voies ordinaires ; rarement doit-on les employer dans les affections goutteuses : il ne faut pas tenter de chasser par eux les petits calculs & le gravier ; état de maladie où l'on doit avoir soin de faire couler les urines ; il faut procurer certaines évacuations d'urine, qui sont périodiques dans certains sujets. Liste des diurétiques donnée par Juncker, tirés des racines, des herbes ou plantes, des fleurs, des semences & fruits, *Ibid.* 1086. *a*. des gommes-résines, des baumes, des bois, des sels végétaux, des minéraux, & des animaux. Enumération des remedes les plus éprouvés. Forme sous laquelle on administre les diurétiques. Application extérieure des diurétiques. *Ibid. b*.

Diurétique. Enumération de différens diurétiques. VIII. 381. *a*. Celui de Tulpius. IX. 588. *a*, *b*. Propriété diurétique des pois chiches. XII. 884. Puissant diurétique tiré de la plante nommée *colasso*. *Suppl.* II. 500. *b*.

DIURNE ou *journalier*. (*Astron.*) Arc diurne & semi diurne. Cercle diurne. Mouvement diurne d'une planete : comment on le trouve. Mouvement diurne de la terre. IV. 1087. *a*.

Diurne. Accélération diurne des étoiles. *Suppl.* I. 106. *b*. Mouvement diurne. 662. *b*.

Diurne, terme dont on se sert en parlant de ce qui a rapport au jour naturel de vingt-quatre heures. On explique les phénomenes diurnes des corps célestes, par le moyen de la révolution diurne de la terre autour de son axe, en vingt-quatre heures. IV. 1087. *a*. Par la révolution diurne de la terre, tous les corps célestes semblent se mouvoir d'orient en occident. Distinction du mouvement commun & du mouvement propre. *Ibid. b*.

DIVULGUER. Les connoissances, les inventions, l'industrie d'une nation doivent-elles être divulguées ? V. 647. *b*.

DIVUS, *diva*, (*Antiq. rom.*) *voyez* DIVIN.

DIX, maniere de multiplier & de diviser par ce nombre. IV. 1087. *b*.

Dix. Propriétés de ce nombre selon les Pythagoriciens. XI. 205. *b*.

DIX, *conseil des*, (*Hist. de Venise*) dans quel but ce tribunal fut créé en 1310. Objets de ce conseil. Difficulté de s'instruire de ce qui regarde le gouvernement intérieur de la république de Venise. On tire de ce tribunal les inquisiteurs d'état. Pouvoir des sénateurs qui le composent, indépendant de celui du doge. De leur élection. Fonctions des chefs. La liberté existe moins à Venise que dans plusieurs monarchies. IV. 1088. *a*.

Dix. Conseil des dix du tems de la ligue. IV. 5. *a*, *b*.

DIXAINE. (*Hist. d'Anglet.*) Compagnie de dix hommes qui s'obligeoient solidairement envers le roi, *&c.* Chef de ces compagnies, appellé *dixainier* ou *décurion* ; &c. IV. 1088. *b*.

Dixaines. Le royaume divisé par Alfred en comtés, centaines & dixaines. XVII. 587. *b*. *Voyez* DÉCURIE.

DIXAINE, (*Manuf. en soie*) espaces séparés sur le papier reglé, *&c.* IV. 1088. *b*. *Voyez* PAPIER REGLÉ.

DIXENIERS, chefs des décuries établies autrefois en Angleterre : ce qu'on entend aujourd'hui en certains endroits par ce nom. IV. 664. *a*. 1088. *b*. Officiers de police ainsi nommés à Paris. XIII. 680. *b*. 682. *b*.

DIXIEME *denier* des revenus du royaume : imposition extraordinaire que le roi leve dans les besoins pressans. Quels en sont les plus anciens exemples. IV. 1088. *b*. Le dixieme imposé en 1710. Emprunt de trois millions qui fut fait ensuite. Les biens du clergé exempt du dixieme depuis 1711. Nouvelle imposition du dixieme en 1733 ; don gratuit que le clergé paya alors au roi pour tenir lieu du dixieme. Nouvelle imposition du dixieme en 1741. Levée des deux sols pour livre du dixieme en 1746. Levée du vingtieme en 1749. Ces deux impositions se perçoivent actuellement. Principales dispositions de l'édit de 1741, qui donnent une idée de la maniere dont se percevoit le dixieme. *Ibid.* 1089. *a*. Le clergé accorda en 1742 un don gratuit de douze millions, au moyen de quoi tous les biens ecclésiastiques furent déclarés exempts du dixieme à perpétuité comme en 1711. Disposition d'un arrêt du conseil de 1743, relative à l'imposition du dixieme. Comment on fixe pour chaque particulier le montant du dixieme. Il est permis, en créant une rente fonciere, de stipuler qu'elle sera exempte de la retenue du dixieme de la part du débiteur ; mais il n'en est pas de même des rentes constituées. Tous les débiteurs de cens & rentes seigneuriales, sont tenus de les payer sans aucune retenue du dixieme ni du vingtieme ; *&c.* Dixieme que le czar leve en Russie. *Ibid.* 1090. *a*.

Dixieme denier ou *deux sols pour livre d'augmentation* sur les revenus du roi. Histoire de l'établissement de ce droit en 1705. Arrêt du conseil de 1706, qui ordonna qu'on en continueroit la perception. Déclaration donnée en 1709 pour la perception d'un dixieme, par augmentation de tous les droits qui se levent dans la ville de Paris, *&c.* IV. 1090. *b*.

Dixieme des prises. *Dixieme* de retenue. *Dixieme* sur les vins. IV. 1090. *b*.

DIXIEME, (*Musique*) IV. 1090. *b*.

DIXME. (*Jurisp.*) Premiere division des dixmes en ecclésiastiques & laïques ou inféodées. Quelques-uns prétendent que les dixmes sont de droit divin. Argumens tirés de l'écriture, sur lesquels ils se fondent. IV. 1090. *b*. Les païens étoient dans l'usage de payer la dixme à leurs sacrificateurs. Parole de Crésus à Cyrus rapportée par Hérodote. Les Juifs la payoient à leurs prêtres. Examen de deux passages du nouveau testament sur ce sujet. *Math. XXIII. 23. Luc, XI. 42. Ibid.* 1091. *a*. Il n'est fait mention de la dixme, comme dûe dans l'église chrétienne, dans aucun des premiers écrits des chrétiens. Comment le clergé étoit entretenu dans les premiers tems. Quand les peres de l'église exhorterent à payer la dixme, cela ne fut point proposé comme un précepte. Ce que dit S. Augustin sur la dixme. Il est difficile de remarquer le tems où elle est devenue un précepte. Les loix romaines ne parlent point de cette espece d'imposition. Des dixmes dans l'église grecque. Concile de Tours qui les ordonne à titre d'aumône en 567. Celui de Mâcon en 585 les ordonne plus rigoureusement. Charlemagne en exigea le paiement. Divers conciles qui en ont fait un précepte. *Ibid. b*. Il paroit donc que les dixmes ecclésiastiques ne sont que de droit positif, *&c.* Observations qui confirment qu'elles ne sont pas de droit divin. 1. Elles n'ont point été payées dès la naissance de l'église chrétienne. 2. Elles n'ont point été payées dans tout le monde chrétien. 3. Elles ne sont point dues sur le pied de la dixieme partie des fruits, comme on les payoit aux lévites. 4. Les papes ont donné des dixmes à des laïcs. 5. Le saint siege a exempté du paiement des dixmes des ordres entiers. *Ibid.* 1092. *a*. 6. Les papes ont attribué les novales à certains ordres, à l'exclusion des curés. 7. Les accords faits entre les ecclésiastiques sur les dixmes contestées entr'eux, ont toujours été approuvés par le droit canonique. Les dixmes appartiennent de droit commun aux curés. Elles peuvent appartenir aussi à d'autres ecclésiastiques. Origine des concessions de dixmes faites aux monasteres. Dixmes établies par l'église même, en faisant des concessions de certaines terres à des particuliers. Quels sont les fruits & revenus d'où la dixme est tirée selon le droit canonique. En France on se conforme à cet égard à l'usage, aux titres & à la possession. *Ibid. b*. La dixme est due par toute sorte de personnes. Obligation du preneur à rente & du fermier des dixmes. Les terres de l'ancien domaine des curés exemptes de la dixme envers les décimateurs. Des bulles qui exemptent des dixmes quelques ordres religieux. Ordres qui en sont exemptés en France. Les héritages aliénés par les religieux ne conservent point cette exemption, *&c.* Parcs, clos & jardins exempts de la dixme. Autres terres qui ne la doivent point. *Ibid.* 1093. *a*. Des terres négligées : le décimateur n'en peut exiger la dixme, *&c.* Une dixme levée sur certains fruits pendant 40 années devient un droit. De la prescription de la dixme. Si l'on seme une espece nouvelle de fruits, la dixme en est insolite. On doit avertir les décimateurs avant de commencer la récolte. Du lieu où se leve la dixme. La dixme n'arrérage point : exceptions. *Ibid. b*. Trois principales charges qui se prennent sur les grosses dixmes. Charges imposées aux décimateurs. A qui appartient la connoissance des dixmes inféodées. Le pétitoire des dixmes ecclésiastiques appartient au juge d'église, & le possessoire au juge royal. *Ibid.* 1094. *a*.

Dixme. Du droit de dixme des églises. VIII. 580. *b*. Dixme du curé. IV. 574. *a*.

Dixme abonnée, celle pour laquelle on a composé avec le décimateur. Diverses observations sur la durée & la validite des abonnemens. IV. 1094. *a*.

Dixmes anciennes. IV. 1094. *a*.

Dixme de carnelage. IV. 1094. *a*.

Dixme de charnage ou sacramentelle. IV. 1094. *a*.

Dixme des clos. IV. 1094. *b*.

Dixmes domaniales ou patrimoniales. IV. 1094. *a*.

Dixme domestique. IV. 1094. *b*.

Dixme domiciliaire. IV. 1094. *b*.

Dixme de droit. IV. 1094. *b*.

Dixme ecclésiastique. IV. 1094. *b*.

Dixme extraordinaire. IV. 1094. *b*.

Dixme des gros fruits. IV. 1094. *b*.

Dixme du haut & du bas. IV. 1094. *b*.

Dixme des hautains. IV. 1094. *b*.

Dixmes inféodées : celles qui sont possédées par des laïcs, à titre d'inféodation : on les appelle aussi *laïques* ou *militaires*. IV. 1094. *b*. Elles étoient dans l'origine des dixmes ecclésiastiques. Divers sentimens sur le tems où ces dixmes ont changé de nature. Il y avoit en France, du tems des Romains, des dixmes temporelles. Témoignages qui prouvent que des laïcs tenoient des dixmes des ecclésiastiques dans le dixieme siecle. En quels tems ces dixmes furent appellées *inféodées*. *Ibid.* 1095. *a*. Les dixmes inféodées n'ont pas toutes eu la même origine : différentes voies par lesquelles les dixmes ecclésiastiques ont été démembrées. On peut avoir aussi compris sous le titre de dixmes inféodées, des droits qui appartenoient naturellement à des seigneurs laïcs. Les laïcs confirmés dans la possession de ces dixmes par le concile de Latran 1179. Il suffit aujourd'hui de justifier son droit d'une possession de cent années. Un laïc peut tenir à titre d'inféodation les menues dixmes de même que les grosses. Les domaines annexés aux cures depuis le concile de Latran sont sujets à la dixme inféodée. *Ibid. b*. Les dixmes inféodées sont patrimoniales & entrent dans le commerce. Lorsqu'une dixme inféodée est cédée à l'église, elle devient dixme ecclésiastique, si elle est séparée du fief; sinon elle continue d'être considérée comme inféodée. Il y a des pays où l'on paie à la fois la dixme ecclésiastique, & la dixme inféodée: quelle en est la raison. Dans le Béarn, les laïcs qui possedent des dixmes inféodées s'appellent abbés. Observations sur ces abbés laïcs. Un seigneur laïc peut prescrire les dixmes inféodées contre un autre seigneur. Les ecclésiastiques peuvent aussi prescrire les dixmes inféodées. *Ibid.* 1096. *a*.

Dixmes insolites. Comment on détermine si une dixme est insolite. Défenses aux ecclésiastiques de lever aucune dixme de cette espece. IV. 1096. *a*.

Dixmes insolites qu'il falloit autrefois payer en Angleterre. IV. 1094. *b*.

Dixmes judaïques. IV. 1096. *b*.

Dixmes laïques. IV. 1096. *b*.

Dixmes menues. IV. 1096. *b*.

Dixmes militaires. IV. 1096. *b*.

Dixmes mixtes. IV. 1096. *b*.

Dixme novale ; celle qui se perçoit sur les héritages défrichés depuis 40 ans. Principe sur lequel cette dixme appartient de droit commun au curé. Quelques ordres religieux ont obtenu des papes le privilege de percevoir les novales à proportion de leur part dans les grosses dixmes. IV. 1096. *b*. Les curés jouissent des novales à portion congrue. En quel sens on doit entendre cette maxime, *novale semper novale*. IV. 1097. *a*.

Dixme ordinaire. IV. 1097. *a*.

Dixme patrimoniale. IV. 1097. *a*.

Dixme personnelle. IV. 1097. *a*.

Dixmes présidiales. IV. 1097. *a*.

Dixmes prémices. IV. 1097. *a*.

Dixme réelle. IV. 1097. *a*.

Dixme royale. IV. 1097. *a*.

Dixme sacramentaire. IV. 1097. *a*.

Dixme saladine. IV. 1097. *a*. *Voyez* DÉCIME.

Dixmes de suite : ouvrages à consulter. IV. 1097. *b*.

Dixme surnuméraire. IV. 1097. *b*.

Dixme de verdages. IV. 1097. *b*.

Dixmes vertes. IV. 1097. *b*.

Dixme à volonté. IV. 1097. *b*.

Dixme d'usage : ouvrages à consulter. IV. 1098. *a*.

Dixme, droit appellé *danger* en matiere d'eaux & forêts. IV. 621. *a*, *b*.

DIXMEUR, distingué du décimateur. IV. 670. *a*.

DIX-SEPTIEME, (*Musiq.*) double octave de la tierce. IV. 1098. *a*. Toute corde sonore rend, avec le son principal, celui de sa dix-septieme majeure, plutôt que celui de la tierce simple. *Ibid. b*.

D N

DNIESTER fleuve autrefois nommé Tyras. XVI. 786. *b*. & aujourd'hui Dniester ou Niester. XI. 139. *b*.

D O

DOBARWA, (*Géogr.*) ville d'Afrique. *Suppl.* I. 819. *a*.

DOCETES, secte de Gnostiques. VII. 727. *b*.

DOCILITÉ utile à un enfant. V. 398. *b*. 399. *b*. Vice contraire. VIII. 686. *a*.

DOCIMASIE, utilité de cette branche de la chymie, dans le travail des mines & dans les fonderies. V. 1. *a*. L'affinage des matieres d'or & d'argent, & le départ ou la séparation de ces deux métaux sont aussi du ressort de la docimasie. Objets sur lesquels la docimasie s'exerce. Ses principales opérations. Détail des instrumens qu'elle emploie pour les exécuter. *Ibid.* 2. *a*, *b*. Flux ou fondans de différentes sortes, tant pour les essais des mines, que pour autres matieres que l'on veut fondre. Calcul que doit connoître l'essayeur, pour déterminer la proportion dans laquelle étoient entr'eux les différens principes qu'il a séparés, & le rapport de ces produits avec ceux du travail en grand. *Ibid.* 3. *b*. Quels sont les plus célebres auteurs originaux de docimasie. *Ibid.* 4. *a*.

Docimasie ou *Docimastique*, définition de cet art : critique de l'ouvrage de M. Cramer sur la docimastique : état de la docimastique avant Agricola : auteurs à qui l'on est redevable de ses progrès depuis Agricola : leurs ouvrages. V. 983. *a*, *b*. Utilité de la docimastique : comment elle est exercée en Allemagne : détails sur les ustensiles nécessaires dans cet art. 984. *a*, *b*, *&c* Des opérations de docimastique. 989. *b*, *&c*. Instrumens docimastiques. VIII. 803. *b*.

DOCTE *savant*, (*Synonymes*) Différences entre ces mots. V. 4. *a*.

Docte, usage des mots, docte, érudit, savant. V. 913. *b*. Différence entre docte, habile & savant. XIV. 706. *a*.

DOCTEURS *de la loi*. Comment se faisoit leur investiture. V. 4. *a*.

Docteurs de l'église. On en compte quatre dans l'église latine, & autant dans la grecque. *Voyez* PERES DE L'EGLISE. V. 4. *b*.

Docteur, celui qui a passé tous les degrés d'une faculté. Origine de ce titre. V. 4. *b*.

Docteur : des formalités en usage pour obtenir les degrés de bachelier, de licencié, de docteur dans l'université de Paris. IV. 763. *b*. Du bonnet de docteur. II. 324. *b*. 325. *a*. III. 95. *b*. Lettres de docteur. IX. 421. *b*.

Docteur, ce nom joint quelquefois avec différentes épithetes: exemples. V. 4. *b*.

Docteur, officier particulier de l'église grecque. V. 4. *b*.

Docteur en théologie. Tems d'étude nécessaire pour parvenir à ce degré. Cérémonie de l'inauguration pratiquée dans la faculté de théologie de Paris. V. 5. *a*. Fonctions des docteurs en théologie dans l'intérieur de la faculté; & par rapport à la religion & à la société. Frais de la prise de bonnet de docteur. V. 5. *b*.

Docteur en droit. Pour le devenir il faut soutenir d'abord un acte public qu'on appelle la these du doctorat; cet acte n'est point probatoire. Il y avoit autrefois trois sortes de docteurs en droit, savoir en droit civil, en droit canon & *in utroque jure*. Restrictions faites à cet égard, mais qui ne concernent point les étrangers. Cérémonies d'inauguration. V. 5. *b*. Ancienneté du titre de docteur. Comment il en est parlé dans le code au titre *de professoribus & medicis*, *loix* 6ᵉ *&* 7ᵉ. Docteurs ès loix chez les Romains. *Voyez* GRADE. Il y avoit dès le tems de Justinien trois écoles publiques de droit. Origine du doctorat en France. V. 6. *a*. Dans l'école de Boulogne : dans l'université de Paris. Droit civil moins estimé dans les siecles d'ignorance que le droit canon. Docteurs ès loix dans l'université de Toulouse, dès l'an 1335. Protection du roi accordée en 1350 à ceux de l'université de Montpellier. *Ibid. b*. Docteurs-régens, dans quelques universités. Docteurs aggrégés dans l'université de Paris. Leur premier établissement en 1656. Docteurs honoraires. Docteurs honoraires aggrégés, qu'on appelle communément aggrégés d'honneur : leur nomination : leur fonction. *Ibid.* 7. *a*. Conditions requises pour être docteur aggrégé. Fonctions & droits de ces docteurs. Docteurs aggrégés dans les autres universités. Les docteurs en droit ou autres facultés, qui ont obtenu des bénéfices, ou des provisions en cour de Rome, sont sujets à l'examen ordinaire. Privileges des docteurs en droit. *Ibid. b*. Habit qui les distingue. Mariage défendu autrefois à ces docteurs. *Ibid.* 8. *a*.

Docteur en médecine. Toute la suite des épreuves publiques établies pour constater la capacité des candidats, se voit dans l'édit du roi du mois de mars 1707, portant réglement sur l'étude & l'exercice de la médecine. L'école de médecine établie dès l'an 1472, est composée de huit professeurs. V. 8. *b*. Actes préalables pour recevoir le bonnet de docteur. *Ibid.* 9. *a*. Pour acquérir les droits de régence, il suffit d'avoir présidé à une these. Pourquoi le public est si souvent la dupe de tant d'empyriques & de charlatans. *Ibid. b*.

DOCTRINE *chrétienne*. (*Hist. eccl.*) Congrégation religieuse. Brefs des papes en sa faveur. V. 9. *b*. Les prêtres de la

Domaine ancien, partie du domaine du roi. Le domaine casuel & nouveau, par succession de tems devient ancien. V. 20. *b.*

Domaine casuel, opposé au domaine fixe ou ancien : se se confond avec lui après dix ans de jouissance, ou par l'effet de quelque édit, *&c.* V. 21. *a.*

Domaine congéable, commun dans la basse Bretagne. Son origine. A quelles conditions le seigneur peut en déposséder le tenancier. Si ce domaine peut être réputé noble. V. 21. *a.*

Domaine de la couronne. Son origine : il a commencé dès l'entrée des Francs dans les Gaules. V. 21. *a.*

I. *Nature du domaine* & ses différentes especes. On distinguoit autrefois en France le *domaine public*, composé de possessions attachées à la couronne, *&c.* & le *domaine privé* qui étoit le patrimoine personnel du roi. Cette distinction n'a plus lieu. V. 21. *b.* Autre distinction, en *domaine ancien*, qui se forma du partage que nos rois firent des terres conquises entr'eux & leurs capitaines ; & *domaine nouveau*, composé des biens qui ont été unis au domaine ancien. Les biens du domaine consistent ou en immeubles réels, ou en droits incorporels. Les immeubles réels donnent lieu à ces subdivisions, en grand & petit domaine ; en domaine engagé ou non engagé. Les droits incorporels se subdivisent en domaniaux par leur essence, *Ibid.* 22. *a.* & autres qui ne dépendent que du droit de justice. Autres divisions du domaine. *Ibid. b.*

II. *Privileges du domaine :* deux sortes : les uns sont inhérens à sa nature, tel est celui de l'aliénabilité : les autres sont établis sur les dispositions des ordonnances. Ces privileges peuvent avoir rapport, soit à la conservation du domaine, soit aux tribunaux où les causes qui les concernent doivent être traitées, V. 22. *b.* soit à la nature des actions qu'il peut intenter, & dont il est exempt. *Ibid.* 23. *a.*

III. *Comment le domaine peut être conservé.* Précautions prises pour cet effet. V. 23. *b.*

IV. *Comment il peut être augmenté.* Par la réunion d'anciennes parties ; & par l'union de nouvelles, qui peut se faire expressément par lettres-patentes, ou tacitement en plusieurs manieres. V. 24. *a.*

V. *Comment il peut être aliéné.* 1°. En faveur des puînés, fils de France, pour leur fournir un appanage : usage qui n'a pas toujours été observé. 2°. Par la nécessité de pourvoir aux charges accidentelles de l'état : conditions sur lesquelles cette aliénation peut se faire. V. 24. *b.* Divers exemples d'aliénation du domaine. 3°. Par échange. Les ordonnances ont mis cette espece de contrat au rang des aliénations qu'elles prohibent. Conditions nécessaires pour en établir la validité. 4°. Par libéralité. Ces dons sont sujets à être révoqués : formalités qui le prouvent. *Ibid.* 25. *a.*

VI. *Administration du domaine.* De tems immémorial les biens du domaine ont été donnés à ferme. Les baux n'en peuvent être faits pour plus de neuf ans. On a établi dans chaque généralité des receveurs généraux, obligés d'acquitter les charges assignées sur leur recette, de telle sorte que leurs recettes & dépenses sont fixées par les états du roi. Quelles sont les charges que les possesseurs des biens domaniaux doivent payer. V. 25. *b.*

VII. *Jurisdiction du domaine.* Un des privileges du domaine est de n'être soumis qu'à certains juges royaux, à l'exception de tous autres. Ces juges étoient autrefois les trésoriers de France, qui se déchargeoient de ce soin sur des personnes versées dans la judicature. Le roi en 1388 donna deux adjoints aux trésoriers qui étoient alors au nombre de trois. En 1412, il fut établi par le roi un conseiller-clerc du trésor, pour juger avec les trésoriers les affaires contentieuses du domaine. Bureau des finances & chambre du trésor. V. 26. *a.* Créations d'un second & d'un troisieme conseiller du trésor. Etendue de la jurisdiction de la chambre du trésor. Elle eut d'abord (en 1496) le droit de connoître des affaires domaniales de tout le royaume. Restrictions apportées à ce droit par François I, abolies par Louis XIII en 1627. *Ibid. b.* Enfin Louis XIV a fixé en 1693 la jurisdiction du domaine en l'état où elle se trouve aujourd'hui. Matieres qui forment la compétence de la chambre du domaine. *Ibid.* 27. *a.* Appel des jugemens de cette chambre au parlement de Paris. Ouvrages à consulter pour connoître l'origine & compétence de la chambre du trésor. *Ibid. b.*

Domaine public préférable au fisc. V. 344. *b.* Dépôt créé par Louis XIV. pour les doubles des inventaires des titres du domaine, & les états de la consistance, de la valeur & des revenus du domaine. III. 788. *b.* Observations sur les engagemens du domaine. V. 677. *a*, *b.* &c. Magistrats établis pour connoître du domaine. XVI. 600. *a*, *b.*—602. *a.* Fonctions de la chambre des comptes pour la conservation des domaines du roi & des droits régaliens. III. 784. *b.* De l'aliénation du domaine : voyez *aliénation.* Conservateurs du domaine. IV. 34. *b.* Contrôleurs du domaine. 149. *b.* Engagiste du domaine. V. 681. *a.* Chambre du domaine. III. 50. *b.* 56. *a.* Vicomte du domaine. XVII. 239. *b.*

Domaine direct, *engagé*, *fixe*, &c. &c. V. 28. *a.*

Domaine utile, opposé au *domaine direct*. V. 28. *b.* Voy. *Utile.*

Domaine, héritage : voyez ce dernier mot. Proportion entre les prés & les champs dans un domaine bien monté. *Suppl.* I. 326. *b.*

DOMANIAL. Office domanial. XI. 417. *a.* Justice domaniale. IX. 94. *a.*

DOMBES. De la souveraineté du pays de Dombes & de son conseil. IV. 5. *b.* 6. *a*, *b.* 7. *a.* Histoire du parlement de Dombes. V. 597. *b.* XII. 52. *a.* Chancelier de Dombes. III. 94. *a.* Grands jours de Dombes. VIII. 894. *a.*

DOME. (*Archit.*) Les dômes de plans circulaires & de formes paraboliques dans leur contour extérieur sont les plus approuvés. Les dômes surmontés, formés par un demi-sphéroïde sont préférables à ceux qui sont décrits par un demi-cercle, lesquels paroissent trop écrasés. V. 28. *b.* Construction & ornemens des dômes. Le nom de *dômes* donné quelquefois aux coupoles. *Ibid.* 29. *a.*

Dôme. Des combles en dômes. III. 664. *b.* XIII. 37. *b.* 38. *a.* Côtes de dôme. IV. 303. *a.* Tour de dôme. XVI. 454. *b.* Escalier autour du dôme des chartreux à Lyon. *Suppl.* II. 869. *b.*

DOMESNESS, (*Géogr.*) capitale du duché de Courlande. Observations sur un banc de sable qui commence à sa pointe. Fanaux que la ville de Riga entretient sur le cap, pour préserver les navigateurs du péril que leur présente cet écueil. *Suppl.* II. 732. *b.*

DOMESTIQUE, nom commun à plusieurs officiers de la cour des empereurs à Constantinople. Les rois & empereurs de la race de Charlemagne avoient pour domestiques les personnes les plus distinguées de l'état. Les électeurs sont regardés comme officiers domestiques de l'empereur. V. 29. *b.*

Domestiques dans l'église de Constantinople. V. 29. *b.*

Domestiques, nom d'un corps de troupes dans l'empire Romain. V. 29. *b.*

Domestique, *adj.* Affaires domestiques ; heure de la journée à laquelle les Romains y vaquoient. XVII. 256. *a.* Coutumes domestiques. IV. 416. *a.* Dixme domestique. 1094. *b.* Justice domestique. IX. 94. *b.* Robe domestique des Romains. XVI. 370. *a.* Vol domestique. XVII. 440. *a.*

Domestiques, serviteurs. Loi touchant les domestiques qui servent en France. Vol domestique. Maîtres responsables des délits de leurs serviteurs. Ordonnance du roi sur les livrées. V. 29. *a.* Demandes que peuvent former les domestiques sur leurs gages. Donations dont ils sont capables. Libéralités que les maîtres en peuvent recevoir. Dans quels cas leur témoignage est rejetté ; dans quels cas il est reçu. *Ibid. b.*

Domestiques à Athenes, n'étoient point tenus sur le pied d'esclaves. XII. 282. *a.* Pouvoir des maîtres sur leurs domestiques. XIII. 558. *b.* Devoirs réciproques des maîtres & des domestiques. IV. 917. *a.* Condition & mœurs des domestiques dans les grandes villes où regne le luxe. XIII. 102. *b.* Réflexions contre l'esclavage domestique. *Ibid.* 103. *a.* Défense de prendre des domestiques qui n'aient des répondans par écrit. XIV. 137. *a.* Projet d'une taxe sur les domestiques. XV. 581. *b.* Domestique chez les Anglois, établi pour veiller uniquement à l'économie. V. 749. *a.* Les maîtres devroient favoriser le mariage de ceux qui les servent. Bel exemple d'humanité envers les domestiques. XIII. 103. *a.*

DOMFRONT, (*Géogr.*) ville en Passais, au canton du Bocage, au pays de Houlme, à l'extrémité des diocèses d'Avranches & de Bayeux. Ses révolutions. Hommes célebres nés à Domfront, ou dans son voisinage. *Suppl.* II. 733. *a.*

DOMICILE. Circonstances qui constituent un véritable domicile. V. 30. *b.* Ceux qui ne sont pas maîtres de leur volonté, ne peuvent se choisir un domicile. Outre le domicile de fait, on peut avoir en outre un domicile de droit ou de dignité. Le domicile du roi, de la famille royale, *&c.* est censé être en la ville de Paris. Où est le domicile d'un évêque. *Ibid.* 31. *a.* Les meubles & droits mobiliers suivent le domicile. C'est la loi du domicile que le mari avoit au tems du mariage qui regle les droits que les conjoints n'ont pas prévus par leur contrat. Les exploits doivent être signifiés à personne ou à domicile. *Ibid. b.*

Domicile actuel, ancien, des bénéficiers, civil, contractuel, conventionnel, dernier, de dignité, de droit, élu, V. 31. *b.* de fait, de fait & de droit, légal, matrimonial, momentané, naissant, naturel, d'office, d'origine, statuaire. Ouvrages à consulter. *Ibid.* 32. *a.*

Domicile, habitation, maison, séjour, demeure : différence entre ces mots. VIII. 17. *a.* Election de domicile. V. 459. *a.* Juge du domicile. IX. 17. *b.* Translation de domicile. XVI. 555. *a.*

DOMICILIÉ. Différence entre un citoyen & un domicilié. III. 489. *a.*

DOMINANT. Fief dominant. VI. 703. *a.* Seigneur dominant. XIV. 894. *b.*

DOMINANTE. (*Musiq.*) La dominante & la tonique sont les deux cordes qui constituent le ton. Accord de la dominante. Dominante dans le plain-chant. L'auteur d'un ou-

vrage intitulé, *Exposition de la théorie & de la pratique de la musique*, prétend que dans cette basse fondamentale, *ut*, *la*, *re*, *sol*, *ut*, *fa*, *si*, *mi*, *la*, *re*, *sol*, *ut*, les notes, *la*, *ut*, *fa*, *si*, *mi*, *la*, n'appartiennent point au mode d'*ut*, & ne sont d'aucun mode. V. 32. *b.* Ce sentiment réfuté. *Ibid.* 33. *a.*

Dominante, c'est la corde à laquelle convient le mieux l'accord de septieme. IV. 1050. *a.* Sous-dominante. XV. 417. *b.* Deux différentes manieres d'employer l'accord de sous-dominante. V. 79. *a.*

DOMINE, *pierre de*, (*Hist. nat.*) espece de pierre qui se trouve dans une riviere de l'isle d'Amboine. Ses caracteres. V. 33. *a.*

DOMINER, (*Gramm.*) l'esprit impérieux ou de domination dans les princes, dans les peres, dans les maris & dans les femmes, annonce toujours ou peu de génie, ou peu de vertu. Exemples concernant les princes. *Suppl.* II. 733. *a.*

DOMINGUE, (*Saint*) montagne de cette isle, dans laquelle des fleuves semblent se perdre. VI. 869. *a.* Plaine deSaint-Domingue, appellée *Véga-réal*. XVI. 868. *b.* Des terres de cette isle, & de l'effet des pluies sur ces terres. *Suppl.* III. 591. *b.* Indigoteries de Saint-Domingue. 586. *b.* &c. Maladie nommée *épian*, à laquelle les habitans sont sujets. V. 775. *b.* Prêtres nommés *bohitis*, autrefois établis dans cette isle. II. 295. *a.*

DOMINICAINS, tirent ce nom de Dominique de Guzman, né en 1170. Il jetta les premiers fondemens de son ordre en Languedoc. Premier couvent des dominicains en France. Leurs progrès dans ce royaume. Habit de ces religieux. Etendue & célébrité de cet ordre. Ils tiennent pour la doctrine de S. Thomas. Ils sont inquisiteurs en différens pays. V. 33. *b.*

Dominicains, voyez JACOBINS. On les a aussi nommés prêcheurs. XIII. 279. *b.* Les généraux des dominicains ont été long-tems comme inquisiteurs nés dans la chrétienté. VIII. 773. *a.* Théologiens que cet ordre a produits. I. 663. *b.* Querelle des dominicains avec les cordeliers. VII. 284. *a.* Monastere que les dominicains possedent dans le lieu où naquit Cicéron. XVII. 273. *b.*

DOMINICAINES, religieuses de l'ordre de saint Dominique. Tiers-ordre de dominicains & de dominicaines. V. 33. *b.*

DOMINICAL, (*Hist. eccl.*) linge dans lequel on recevoit le sacrement de l'eucharistie. V. 33. *a.*

DOMINICALE, *oraison*, XI. 349. *b.* Sentiment des brownistes sur cette priere. II. 446. *a.*

Dominicales ou *homélies*. Usage des dominicales dans les premiers siecles de l'église. D'où vint la coutume de tirer des textes pour les quatre grandes fêtes, ensuite pour les fêtes des saints, enfin pour tous les dimanches. V. 34. *a.*

Dominicale, *lettre*, son usage dans le calendrier. Changement de la lettre dominicale d'année en année. Retour du même ordre de lettres au bout de 28 ans. Origine du cycle solaire. Manieres de trouver la lettre d'une année proposée. Changement arrivé dans l'ordre des lettres dominicales, par la reformation du calendrier, sous Grégoire XIII. V. 34. *b.* Indication d'une table de toutes les lettres dominicales, depuis Jesus-Christ jusqu'en 1800. *Ibid.* 35. *a.*

Dominicales, *lettres*, explication nécessaire pour bien entendre la distribution des lettres dominicales dans le cycle solaire. IV. 588. *a.* Table qui indique la lettre dominicale, qui répond à chacune des années du cycle solaire dans le calendrier julien. Changement que fit à cette table Grégoire XIII, en réformant le calendrier. *Ibid. b.* Table du cycle solaire & des lettres dominicales, depuis l'année grégorienne 1700, jusqu'à 1800. Moyen de faire une table générale. Observations sur la table perpétuelle des lettres dominicales qu'on trouve dans la chronologie de Wolf. 589. *a.* Pourquoi l'année bissextile a deux lettres dominicales. II. 264. *a.* Table des lettres dominicales pour chaque année, depuis J. C. jusqu'au 19e siecle. *Suppl.* III. 573. &c.

DOMINIQUE, l'une des Antilles. Solphatere ou soufriere qui se trouve dans cette isle. V. 35. *a.*

Dominique, (*la*) espece de serpent de cette isle. XV. 107. *b.*

DOMINIQUE *l'encuirassé*, (*Saint*) VI. 833. *b.*

DOMINIQUE, (*Saint*) premier inquisiteur général, commis contre les Albigeois. VIII. 773. *a.*

DOMINIQUIN, (*Dominico Zampieri*, *dit le*) peintre. V. 327. *b.*

DOMINIS, (*Marc-Antoine de*) archevêque de Spalato. XV. 427. *b.*

DOMITIA, *loi*, IX. 659. *b.* Voie domitia. III. 275. *b.* XVII. 420. *a.* Cirque de domitia. III. 476. *b.*

DOMITIEN, *Flavius*, (*Hist. rom.*) fils de Vespasien & frere de Titus, fut leur successeur à l'empire. Histoire de sa vie & de son regne. *Suppl.* II. 733. *a.*

Domitien. Regne de cet empereur. XIV. 335. *b.* Son luxe. VIII. 659. *a.* Son palais. IX. 892. *b.* Statues qu'il exigeoit pour lui-même. XV. 500. *b.* Il releve le temple de Jupiter capitolin. IX. 67. *a.* Combat donné sur l'eau sous cet empereur. XI. 60. *b.* Conseil tenu à l'occasion d'un turbot dont on lui avoit fait présent. XVI. 751. *b.*

DOMMAGE, *perte*, *dam*. Différence entre ces mots. IV. 614. *b.* Dommage causé par les animaux, 789. *a.* dans une terre cultivée. *Suppl.* I. 197. *b.* Des loix sur les dommages faits par les animaux. 499. *a*, *b.* Loi singuliere établie par un roi de Suede contre ceux qui avoient fait du tort à quelqu'un. 647. *a.* Dommage causé involontairement. IV. 792. *a.* Réparation de dommage. VIII. 670. *b.*

Dommages & intérêts. Maximes de droit, relatives à ce sujet. V. 35. *b.* Maniere d'en fixer la somme. Dommages & intérêts personnels. Dommages & intérêts réels. *Ibid.* 36. *a.*

Dommages & intérêts, *déclaration de*, IV. 692. *a.*

DOMPTE-VENIN. Caracteres & usages de cette plante. V. 36. *a.* *Voyez* ASCLÉPIAS.

DOMU, (*Botan.*) espece de bambou. *Suppl.* I. 771. *b.*

DON, *présent*: différences entre ces synonymes. V. 36. *b.*

Don absolu, en usage dans le Hainaut. Droit du seigneur sur ce don. V. 36. *b.*

Don charitatif. V. 36. *b.*

Dons corrompables. Loi des Athéniens contre cette sorte de dons, rendue plus rigoureuse par les décemvirs. Séveres défenses faites aux juges à cet égard, à Rome & ensuite en France. Ordonnance de Philippe-le-bel sur cet objet en 1302. V. 37. *a.* Ancienne formule du serment des chanceliers de France & autres officiers royaux, sur les dons corrompables. Ordonnance d'Orléans de 1560. Celle de Moulins. Celle de Blois. Auteur à consulter. *Ibid. b.* Voyez PRÉSENT.

Don gratuit. Origine de ceux que certains pays d'état paient au roi tous les trois ans. Don gratuit ordinaire & extraordinaire. V. 38. *a.*

Don gratuit du clergé. Dons charitatifs, aides, dixiemes ou décimes. V. 38. *a.* Contrat de Poissy. Deux engagemens que prit le clergé par ce contrat. Origine des rentes assignées sur le clergé. Origine des dons gratuits, dans le sens où ce terme s'entend aujourd'hui. *Ibid. b.* Diverses subventions faites au roi par le clergé, depuis le contrat de Poissy. *Ibid.* 39. *a.* Jusqu'en 1695, on s'étoit peu servi des termes de don gratuit; mais ils furent plus fréquemment employés dans la suite. *Ibid.* 40. *a.* Suite des subventions ou dons gratuits accordés par le clergé en diverses circonstances. *Ibid. b.* Imposition faite sur le clergé en 1750. *Ibid.* 42. *a.*

Dons gratuits. Ceux du clergé & des provinces d'état. II. 245. *b.* Lettres de dons gratuits. IX. 421. *b.* Les dons gratuits distingués des décimes depuis le contrat de Poissy. IV. 676. *b.*

Don mobile, d'usage en Normandie, n'est point dû de plein droit. En quoi il consiste. V. 42. *a.* Restrictions sur ce don. Il n'est point réciproque. Réglemens à cet égard. Auteurs à consulter. *Ibid. b.*

Don mutuel. Différence entre le don mutuel & la donation mutuelle. Origine de ce don. V. 42. *b.* Pourquoi il a été introduit. Conditions requises pour la validité du don mutuel. Formalité que doit observer le survivant donataire mutuel, pour obtenir délivrance du don. V. 43. *a.* Auteurs à consulter. *Ibid. b.*

Dons de noces, en chambre garnie. III. 61. *b.* Don appellé *chapeau de roses*. 174. *a*, *b.* Don de noces & de survie, stipulé sous le nom de coffre. 603. *a.* Don de noces, *pro osculo*. XI. 680. *b.* Les dons & avantages ne sont pas réalisés par les fiançailles, si le mariage ne suit pas. VI. 661. *a.* V. 48. *b.*

Dons du roi. De quels biens le roi peut disposer en dons ou libéralités. V. 43. *b.*

DON, (*Géogr.*) *voyez* TANAÏS.

DONATAIRE. Obligations imposées à l'héritier donataire. III. 200. *a.* Discussion des donataires. IV. 1035. *b.* Donataire indigne. VIII. 679. *b.* Donataire ingrat. 745. *b.* Co-donataires. III. 587. *b.*

DONATIF, (*Hist. anc.*) différence entre donatif & *congiarium*. V. 44. *a.*

Donatif. Observations sur ce qui est dit dans cet article, de Julia Pia, femme de l'empereur Sévere. *Suppl.* II. 734. *b.*

DONATIF, (*Hist. eccl. d'Angl.*) bénéfice donatif. A qui appartient le droit de conférer les chapelles qui n'ont point été spiritualisées. Chapelle donative & non présentable. Droit des rois d'Angleterre de fonder une chapelle libre. La collation d'un évêché est un donatif. V. 44. *a.*

DONATION. Ordonnance des donations, publiée en 1731. Qui sont ceux qui ne peuvent donner. A qui on ne peut donner. V. 44. *b.* Exceptions. Quelles sont les choses qu'on peut donner. *Ibid.* 45. *a.*

La capacité de donner se regle par la coutume du domicile du donateur; mais l'âge auquel on peut donner tels biens, la qualité & quotité des biens qu'on peut donner, les personnes auxquelles on peut donner, se reglent par la loi du lieu où sont les biens.

Formalités & conditions de la donation. *Ibid. b.* Diverses especes de donations entre-vifs. Toute donation doit avoir une cause légitime. Formalités intrinseques des donations entre-vifs : la tradition, l'acceptation, l'insinuation. *Ibid.* 46. *a.* Donations dans lesquelles l'acceptation n'est pas nécessaire. Donations qui ne sont pas sujettes à insinuation. *Ibid. b.* Où doit se faire l'insinuation. Effet du défaut d'insinuation. Quelles personnes ne peuvent exciper du défaut d'insinuation. *Ibid.* 47. *a.* Effet de la donation entre-vifs, lorsqu'elle est revêtue de toutes ses formalités. Dans quels cas les donations peuvent être révoquées. Effet de cette révocation. *Ibid. b.* Lorsque les biens laissés par le donateur ne suffisent pas pour la légitime des enfans, le supplément de la légitime se prend sur les donations. Prescription en faveur des donataires contre les légitimaires. *Ibid.* 48. *a.*

Donation. Différence entre dation & donation, IV. 642. *b.* entre don mutuel & donation mutuelle. V. 42. *b.* 50. *a.* Acceptation d'une donation. I. 68. *a.* Charges d'une donation. III. 200. *a.* Confirmation d'une donation. 853. *a.* Dations que les Romains faisoient à leurs femmes. V. 68. *a.* La donation faite par un fiancé à sa fiancée entre les promesses & le mariage, est nulle, si les noces ne s'ensuivent pas. VI. 660. *a.* V. 48. *b.* Insinuation des donations. VIII. 789. *a*, *b.* Des donations que font les novices. XI. 259. *b.* Donation de survie. XV. 697. *a.*

Donation alimentaire. A quelles personnes elle peut se faire. V. 48. *a.* *Voyez* ALIMENS.

Donation antenuptiale. Constantin-le-grand ordonna le premier qu'elle seroit révoquée, en cas que le mariage n'eût pas lieu. V. 48. *b.* *Voyez* FIANÇAILLES.

Donation en avancement d'hoirie, est toujours faite en déduction sur la succession du donateur. V. 48. *b.*

Donations des biens présens & à venir. La nouvelle ordonnance les annulle, même pour les biens présens. Exception. V. 48. *b.*

Donations à cause de mort. Elles étoient permises chez les Romains ; mais l'ordonnance de 1731 les a abrogées, excepté celles faites par contrat de mariage. V. 49. *a.*

Donation à cause des noces, permise, & ainsi nommée par Justinien. Sur quelle raison cette permission fut fondée. Principes qu'on suivoit par rapport à ces donations. V. 49. *a.* Elles tomberent en non-usage sous les derniers empereurs de Constantinople, & on leur fit succéder l'augment de dot. *Ibid. b.* *Voyez* DOT.

Donation à charge de retour. Dans quel cas elle a lieu. V. 49. *b.*

Donation entre conjoints, prohibée. V. 49. *b.*

Donation par contrat de mariage : étendue que peut avoir cet acte. V. 49. *b.*

Donation en faveur de mariage. Elles sont ordinairement faites par contrat de mariage, elles peuvent l'être aussi par un acte separé fait avant la célébration. V. 49. *b.*

Donation mutuelle, différente du don mutuel & de la donation réciproque. V. 50. *a.*

Donations pieuses, voyez le code fait par Aubert le Mire. V. 50. *a.*

Donations pieuses, (*Code des*) III. 572. *a.* A qui appartient le droit de procurer l'exécution d'une donation pieuse. VI. 232. *b.*

Donation réciproque, différente de la donation mutuelle. V. 50. *a.*

Donation rémunératoire, assujettie à la formalité de l'insinuation, quoiqu'elle soit une sorte de paiement. V. 50. *a.*

Donation de survie, usitée dans certaines provinces de droit écrit. Auteur à consulter. V. 50. *a.* *Voyez* SURVIE.

Donation universelle, auteurs à consulter. V. 50. *a.*

DONATISTES. Leur origine à Carthage l'an 311, à l'occasion de l'élection de Cécilien pour la chaire épiscopale, à laquelle s'opposa Donat. V. 50. *a.* Donat condamné à Rome par le concile d'Arles & par un édit de Constantin. Erreurs des donatistes. Leur politique & leurs persécutions. Formidables par leur nombre, ils se diviserent ensuite. Si les donatistes étoient Ariens. Ils ont été connus sous divers autres noms. *Ibid. b.*

Donatistes. Pourquoi ils rebaptisoient les catholiques. XIII. 839. *b.* Prédicateurs qu'ils envoyoient. I. 181. *a.* Secte de donatistes appellés *circoncellions* ou *scotopites.* III. 458. *b.*

DONATO, sculpteur. XIV. 830. *a.*

DONAVERT, (*Geogr.*) correction à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 734. *b.*

DONCASTER, (*Géogr.*) ville d'Angleterre. Diverses observations sur ce lieu. *Suppl.* II. 734. *b.*

DONDIS, auteur de l'horloge de Padoue. VIII. 299. *b.*

DONJON, (*Fortific. ancien.*) étymologie de ce mot. V. 51. *a.*

DONNE. Analyse de l'ouvrage de ce docteur sur le suicide. XV. 640. *b.*

DONNÉES. Traité d'Euclide sur les données. Ce mot a été transporté dans la philosophie, la médecine, *&c.* V. 51. *a.* *Voyez* *Suppl.* I. 386. *a*, *b.*

DONNEGAL, ou *Dungal* (*Géogr.*) comté d'Irlande. Diverses observations sur ce pays. *Suppl.* II. 734. *b.*

DONNER. Usage de ce mot dans le commerce, la marine & le manege. V. 51. *b.*

DONT. Observation grammaticale sur ce mot. XIII. 455. *a.*

DONZELLE, (*Ichthy.*) description de ce poisson. Qualité de sa chair. Donzelle jaune. V. 51. *b.*

DONZERRE, (*Canal de*) *Suppl.* II. 189. *a*, *b.*

DOOM'S-DAY-BOOK, (*Hist. d'Angl.*) livre du jour du jugement. Dénombrement exact & sévere, fait par ordre de Guillaume I. Quand & comment il se fit. V. 52. *a.* Ce livre fut mis dans la chambre du trésor royal, & sert de loi dans plusieurs différends. Utilité d'un tel dénombrement. Mauvaises vues qui le firent entreprendre à Guillaume. *Ibid. b.*

DORADE *ou* DORADILLE, *herbe dorée*, (*Botan.*) description de cette espece de capillaire. V. 51. *b.* Lieux où elle croit. Ses propriétés aperitive & diuretique. Maniere d'en user. Ses excellens effets. *Ibid.* 53. *a.*

DORADE. Description de ce poisson. V. 53. *a.* Celle des Antilles est vorace. Comment on la prend. Qualité de sa chair. *Ibid. b.*

Dorade. Description de sa mâchoire. Dent de ce poisson pétrifiée. IV. 435. *a.* Poisson de mer très-ressemblant à la dorade. XV. 428. *b.*

DORADO, ville imaginaire d'Amérique. X. 48. *a.*

DORDRECHT, (*Synode de*) I. 696. *b.* VII. 735. *a.* Réflexion de Martinius sur ce synode. XVII. 584. *b.* Décision de ce synode sur la prédestination. XIII. 275. *b.*

DORÉ. Papier doré & argenté. XI. 861. *b.*

DORÉE. Description de ce poisson. Pourquoi il est appellé poisson de S. Pierre. V. 54. *a.* Qualité de sa chair. *Ibid. b.*

DORÉE, *loi.* IX. 659. *b.*

DORER *sur cuir.* Maniere d'opérer. Description de la presse dont on se sert. V. 54. *b.*

Dorer. Maniere de dorer en or moulu. Maniere de dorer en or en feuilles. V. 55. *a.*

DORER *sur bois.* Réglemens sur cette profession. V. 55. *a.* Sur la maniere d'opérer, *voyez* DORURE.

DORER, en terme de tireur d'or. Maniere d'opérer. V. 55. *a.*

DORER *sur tranche.* Description de ce travail. V. 55. *a.*

Dorer. Différentes manieres de dorer, *voyez* DORURE. Dorer chaud. III. 252. *b.* Préparation qu'on donne au bois qu'on veut dorer. V. 630. *a.* Blanc des doreurs sur bois. II. 270. *b.* Maniere de réparer les défauts de la dorure faite avec l'or moulu. 353. *a.* Comment les doreurs brunissent l'or. 450. *b.* Moyen d'appliquer l'or & l'argent sur le verre. XVII. 100. *a*, *b.* 101. *a*, *b.* Maniere de dorer la porcelaine. *Suppl.* IV. 510. *b.* Quelques outils des doreurs ; brunissoirs. II. 451. *a.* Chevalet des doreurs sur bois. III. 310. *b.* Différens couteaux pour toutes sortes de doreurs. IV. 407. *b.* Fers des doreurs. VI. 504. *a.* *Voyez* vol. III. des planch. article *Doreur.*

DORÉS. Chevaliers dorés. A quelles personnes cet honneur est conféré. V. 55. *b.*

DORGUE, espece de poisson, *voyez* ÉPAULARD.

DORIA, (*André*) cet habile navigateur fixa la naissance de la manœuvre. X. 49. *a.* Précis de sa vie. XI. 477. *a.* Services qu'il rendit à la ville de Gênes, sa patrie. VII. 576. *a.*

DORIDE, *Tetrapole de la*, XVI. 212. *a.*

DORIEN, (*Musiq.*) caractere du mode dorien. Platon en permet l'usage dans sa république. V. 55. *b.*

DORIEN, (*Mode*) son inventeur. Pollux dit que l'harmonie dorienne est au nombre de celles dont se servent les joueurs de flûte. Observations sur ce passage. *Suppl.* II. 734. *b.*

Dorien : il est parlé de ce mode. X. 905. *a.*

DORIQUE, (*Gramm.*) dialecte grec. Quels peuples s'en servoient. Auteurs qui ont écrit dans ce dialecte. On le trouve dans les inscriptions de plusieurs médailles des villes de la grande Grece & de la Sicile. Regles pour discerner ce dialecte. V. 55. *b.*

DORIQUE, *ordre*, (*Archit.*) XI. 610. *a*, *b.* Chapiteau dorique. III. 179. *a.* Ornement du fust. 651. *b.* Métopes de la frise. X. 470. *a.* Pourquoi plusieurs architectes ne se servent de cet ordre que pour les temples. *Ibid.* Observation de Vitruve sur cet ordre, auquel il semble donner la préférence sur l'ionique. VIII. 880. *a.*

DORMANS, (*Géogr.*) bourg de Champagne sur la Marne. Hommes célebres dont il est la patrie. *Suppl.* II. 735. *a.*

DORMANS, (*Jean & Mille de*) *Suppl.* IV. 366. *a.*

DORMANT, terme de marine, de blason, d'art méchanique. Ses différentes significations. V. 56 *a.*

DORMELLE, *bataille de*, *Suppl.* IV. 191. *b.*

DORMIR, (*Jurispr.*) tant que le vassal dort, le seigneur veille. Quand la cour se leve le matin, elle dort l'après-dîné.

diné. Laiſſer dormir ſa nobleſſe. Sens de ces maximes. V. 56. *a.*

Dormir. Laiſſer dormir ſa nobleſſe. Obſervations ſur ce qui a été dit à ce ſujet dans cet article de l'Encyclopédie. XI. 169. *a*, *b.* Nobleſſe qui dort. 175. *b.* Tant que le vaſſal dort, le ſeigneur veille, *&c.* XVI. 875. *a.*

DORMITARE, (*Lang. latine*) obſervations ſur ce vers d'Horace, *quandoque bonus dormitat Homerus.* XV. 22. *a.*

DORNOCK, (*Géogr.*) ville de l'Ecoſſe ſeptentrionale. *Suppl.* II. 735. *a.*

DORONIC, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Ses racines propres à réſiſter au venin, à fortifier le cerveau & le cœur. Cependant on dit que Geſner périt pour en avoir pris à jeun. V. 56. *b.*

DORSAL, (*Anat.*) muſcles de ce nom. Le grand dorſal, le long dorſal, le moyen dorſal. Glande dorſale. V. 56. *b.* Nerfs dorſaux. *Ibid.* 57. *a.* *Voyez Suppl.* IV. 42. *b.*

Dorſal. Glandes dorſales. Celles qui régnent tout le long de l'œſophage. Deſcription du muſcle appellé le *long dorſal. Suppl.* II. 375. *a.*

Dorſal. Phthiſie dorſale. XII. 534. *a.* Conſomption dorſale. XV. 797. *a.*

DORSET, (*Thomas Sackville, comte de*) XV. 702. *a. b.* 703. *a.*

DORTOIR, (*Archit.*) diſpoſition que doivent avoir les dortoirs. V. 57. *a.*

DORURE, (*Art méch.*) on ne vit de dorure à Rome qu'après la deſtruction de Carthage. Cet art encore imparfait chez les Romains. V. 57. *a.* Avantages des modernes ſur les anciens dans la dorure. Celle des Grecs.

Dorure, premieres dorures qui ſe ſont faites à Rome : progrès du luxe à cet égard. II. 159. *b.* Dorure en feuilles employée dans les édifices publics & particuliers chez les Romains. VIII. 659. *a.* Introduction dans Rome de l'uſage de dorer les lambris. IX. 226. *b.* 1°. Maniere de dorer à l'huile. Methode angloiſe. Quelles ſortes de dorures ſe font à l'huile. *Ibid. b.* 2°. Dorure en détrempe : ne peut être employée en autant d'ouvrages que la précédente. *Ibid.* 58. *a.* Deſcription de ce travail. *Ibid. b.* 3°. Maniere de dorer au feu, en or moulu, & en or ſimplement en feuille. *Ibid.* 59. *a.*

DORURE *ſur cuir*, ou *maniere de faire les cuirs dorés* (*Art méchan.*) deſcription de différentes manœuvres que ce travail exige. *Suppl.* II. 735. *b.*

DORURE *d'or moulu* (*Art méch.*) prix de l'once de l'or moulu & de l'or en feuilles. Deſcription de la maniere de dorer en or moulu. *Suppl.* II. 737. *b.*

Amalgame par lequel ſe fait la dorure du cuivre. I. 314. *a.* Dorure à l'or moulu. XI. 529. *a*, *b.* Dorure avec l'or en poudre, *ibid. b.* Voyez vol. III. des planches, article DOREUR.

Dorure ſur parchemin, maniere de l'exécuter. Maniere de dorer la tranche des livres. Celle de dorer ſur cuir. V. 59. *b.* Procédé ſuivant lequel on parvient à retirer l'or qui a été employé ſur le bois dans la dorure à colle. *Ibid.* 60. *a.*

Dorure des cartons pour écrans, des papiers d'éventails, *&c.* VII. 525. *b.* *Voyez* CARTONNIER dans le vol. des planches.

Dorure, matieres en or ou argent employées dans les étoffes riches. V. 60. *a.*

Dorure, étoffes en dorure. VI. 59. *b.*

DOS, *voyez* ÉPINE. V. 801. *a.* Muſcles dorſaux. 56. *b.* Tranſverſaires du dos. XVI. 564. *a.*

DOS *du cheval.* (*Maréch.*) *Suppl.* III. 381. *a.* 387. *b.* 508. *b.*

DOS *d'âne*, (*Marine*) ſes dimenſions. V. 60. *b.*

Dos, diverſes ſignifications de ce mot employé dans les arts & métiers. V. 60. *b.*

DOSE, ordinaire des remedes peu actifs. Celle des remedes plus énergiques doit être plus exactement déterminée. V. 60. *b.*

DOSITHÉE, précis de ſa vie : ſecte qu'il fonda chez les Samaritains. IX. 28. *a.* *Voyez* l'article ſuivant.

DOSITHÉENS, (*Hiſt. eccl.*) ſecte parmi les Samaritains. Ils demeuroient le jour du ſabath dans la poſture où ce jour les ſurprenoit. V. 60. *b.* Leurs ſentimens par rapport au mariage. Le tems où vivoit Doſithée leur chef eſt incertain. Etendue de ſa ſecte. Accuſations formées contre lui. S. Epiphane croit qu'il fut maître de Sadoc, chef des Sadducéens. *Ibid.* 61. *a.*

DOSSIER, (*Juriſp.*) Uſages des procureurs par rapport aux doſſiers. Dans les appellations qui ſe portent au parlement, on enferme dans des ſacs les pieces enveloppées d'un doſſier. On change la ſuſcription du doſſier ſuivant l'état de l'affaire. Cote du doſſier. V. 61. *b.* *Voyez* COTE.

DOSSIER, (*Serrurerie*) eſpece de chape. Son uſage : différentes ſortes de doſſier. V. 62. *a.*

DOT, (*Juriſp.*) divers ſens de ce mot. V. 62. *b.*

Dot de la femme. Chez les Hébreux, les hommes étoient obligés de conſtituer une dot aux filles [illegible] épouſoient, ou à leurs peres. Exemple de Jacob, de [illegible], de David. Cette loi encore obſervée par les Juifs. Les Lacédémoniens, les Thraces, les peuples du nord en uſoient de même. Raiſon de cette loi. Quotité de cette dot. Chez les Germains, le mari dotoit ſa femme, & en recevoit un préſent. En Allemagne, aujourd'hui les femmes apportent une dot à leurs maris, mais fort modique. L'uſage des Romains à cet égard étoit de recevoir une dot de leurs femmes, & de leur faire une donation à cauſe de nôces. V. 62. *b.* Cet uſage continué chez les Grecs depuis la tranſlation de l'empire. Chez les Gaulois le mari & la femme ſe réciproquoient une dot égale. Uſage obſervé chez les Francs ſous la premiere & ſeconde races de nos rois. Formules anciennes de ces conſtitutions de dots faits par le mari. Origine du douaire. De la dot que la femme apporte à ſon mari. Majorien en 458 déclara nuls les mariages contractés ſans dot. *Ibid.* 63. *a.* Cette loi reſtreinte par Juſtinien. Les papes ordonnerent que les femmes ſeroient dotées. L'égliſe gallicane ſuivit cette ordonnance. Les prêtres ne béniſſoient point le mariage en France, ſans être aſſurés que la femme fût dotée. Aujourd'hui la dot n'eſt point de l'eſſence du mariage. Privileges de la dot dans les pays de droit écrit, & dans les pays coutumiers. Biens dotaux, paraphernaux : réglemens pour la quotité des dots chez les Romains. Anciens réglemens pour les dots des filles des rois de France, *ibid. b.* & pour celles des particuliers. Hortenſe Mancini, ducheſſe de Mazarin, avoit eu en dot vingt millions. Dans les pays de droit écrit, le pere eſt obligé de doter ſa fille. Divers cas prévus par la loi, relatifs à la dot. Action du mari pour demander paiement de la dot. *Ibid.* 64. *a.* A qui appartiennent les revenus & l'adminiſtration de la dot ; le mari ne peut aliéner la dot. Sort de la dot après la diſſolution du mariage. *Ibid. b.* Ce que le mari ou ſes héritiers peuvent en retenir. Privileges de la femme pour la répétition de ſa dot ſur les biens de ſon mari. En pays coutumier, la mere & le pere ſont également obligés de doter leur fille. Tous les biens que la femme apporte en mariage ſont cenſés dotaux. Des intérêts de la dot. De la reſtitution de la dot. Titres du digeſte & novelles qui traitent de la dot. *Ibid.* 65. *a.*

Dot, chez les Juifs le mari donnoit la dot à ſa femme. XI. 181. *b.* Les anciens Francs achetoient leurs femmes : ſous les deux premieres races en France, les maris ne recevoient point de dot de leurs femmes. VI. 478. *a.* Détails ſur la maniere dont les loix romaines avoient pourvu à la ſûreté des biens dotaux des femmes XVI. 880. *b.* Augment de dot. I. 875. *a.* Origine de cet uſage. V. 68. *b.* Ameubliſſement d'une partie de la dot. I. 357. *b.* Conſignation de la dot. IV. 46. *a*, *b.* Conſtituer en dot. 61. *b.* Conſtitution de dot. 62. *a.* Fonds dotal. VII. 52. *b.* Femme indigne de ſa dot. VIII. 679. *b.* Si la mere eſt obligée de doter ſes filles. X. 380. *a.* Réaliſation des deniers dotaux. XIII. 828. *a.*

Dot du mari. V. 65. *b.*

Dot, ou *dotation religieuſe.* On diſtingue trois tems ſur les dotations religieuſes : le premier dans lequel il étoit défendu de rien exiger. Défenſes du ſecond concile de Nicée, du concile de Tours, du troiſieme concile général de Latran, du concile de Trente. V. 65. *b.* Dans le ſecond tems, il étoit défendu aux novices de diſpoſer de leurs biens au profit du monaſtere. Ordonnances d'Orléans & de Blois, du concile de Sens, de celui de Tours. Divers réglemens relatifs à cet objet. V. 66. *a.* Le troiſieme tems eſt celui qui a ſuivi la déclaration du roi du 28 avril 1693. Expoſé de cette déclaration. *Ibid. b.* Autres obſervations ſur cette matiere. Livres à conſulter. *Ibid.* 67. *a.* *Voyez* NOVICE.

DOTATION *d'une égliſe.* Les biens qui en proviennent, diſtingués de ceux qu'elle a acquis. V. 67. *b.*

Dotation d'une égliſe. V. 424. *a.* Devoir du fondateur de redoter ſon égliſe lorſqu'elle eſt pauvre. VII. 75. *b.* L'évêque ne peut autoriſer une fondation que l'égliſe ne ſoit dotée ſuffiſamment. 76. *a.*

DOTÉES, *filles*, leur rappel à ſucceſſion. XIII. 795. *a*, *b.*

DOTERELLE, (*Ornith.*) deſcription de ce oiſeau. Maniere de le prendre aux filets. V. 67. *b.*

DOUAIRE, (*Juriſp.*) condition du douaire de la femme. Raiſons de ſon établiſſement. Il n'eſt uſité que dans les pays coutumiers. V. 68. *a.* Différence entre l'augment de la dot & le douaire. L'uſage du douaire vient des Gaulois, & fut confirmé par leurs plus anciennes loix. Ce qui donna lieu à la juriſdiction eccléſiaſtique de connoitre du douaire. Cérémonie qui en eſt réſultée. Quotité du douaire réglé par Philippe Auguſte. *Ibid. b.* Réglement de Henri II, roi d'Angleterre, ſur le même objet. Quotité du douaire dans les provinces en-deçà de la Loire, & dans les provinces au-delà. Si le douaire préfix n'eſt pas ſtipulé, la femme prend le douaire coutumier. Quotité du douaire coutumier à Paris. La femme renonçant à ſon douaire, les enfans ſont cenſés y renoncer auſſi. V. 69. *a.* Sur quels biens ſe prend le douaire coutumier. Quel eſt celui du ſecond mariage. *Ibid. b.* Le mari ne peut rien faire au préjudice du douaire de ſa femme. L'hypotheque pour le douaire eſt du jour du con-

trat ou du mariage. Ordre du droit du douaire avec les autres droits. Il n'y a ouverture au douaire que par la mort naturelle du mari. Cas où la femme ne se remarie pas, où elle se remarie, où elle est privée de son douaire. Diverses conventions par rapport au douaire. Droits & charges de la femme par son douaire. *Ibid.* 70. *a.* Diverses autres circonstances sur cet objet. Du douaire des enfans. On ne peut être héritier & douairier. *Ibid. b.* Comment on fixe la part des enfans dans le douaire, *&c. &c. Ibid.* 71. *a.*

Douaire, origine du douaire. V. 63. *a.* Observations sur le douaire. X. 108. *b.* Douaire préfix. XIII. 283. *b.* Douaire des veuves des pairs. XI. 765. *a.* Du douaire des femmes chez les Turcs. X. 115. *b.*

Douaire accordé, en bordelage, conventionnel ou préfix, coutumier ou légal, divis, demi-douaire. V. 71. *a.* Douaire égaré, entier, en espece, du mari, mi-douaire, douaire ouvert, plein, propre aux enfans, sans retour, réversible, viager. *Ibid. b.*

DOUANNE, trois bureaux en France portant le nom de douanne, celui de Paris, celui de Lyon, celui de Valence. L'ordonnance de 1687 sur les fermes, regle ce qui est de la régie des bureaux des fermes. Marchandises qui rendent la douanne de Lyon considérable. Etablissemens de Charles IX. Réglement de Henri III. Tarif particulier. Où se levent les droits. Droit de garde des marchandises. Douanne de Valence, son tarif particulier. Douanne de Paris. Ses tarifs. Dispositions des différens bureaux de provinces. V. 72. *a.* Bureaux de conserve. Les marchandises doivent être conduites directement aux bureaux, *&c.* Perceptions des droits d'entrée & de sortie. Les ballots, *&c.* ne doivent être ouverts qu'au dernier bureau de la route. Obligations des négocians & des voituriers par rapport aux bureaux dans le transport des marchandises. *Ibid. b.* But de l'établissement des douannes. Perfection des arrangemens pris en France à l'égard des douannes. M. de Montesquieu cité sur ce sujet. *Ibid.* 73. *a.*

Douanne, étymologie de ce mot. Etablissement des douannes. IX. 17. *a.* Droits des douannes, regle à suivre dans la maniere de les établir. III. 697. *b.* Observations sur les tarifs des douannes. XV. 914. *a.* Contrebande des douannes. IV. 130. *a.* Principaux commis des douannes, particuliérement de celle de Paris. III. 701. *a.* Directeur général des comptes à la douanne de Paris. IV. 1027. *a.* Du poids du roi dans cette douanne. XII. 858. *b.* Gagne-deniers de cette même douanne. VII. 422. *b.* Conseillers de la douanne à Lyon. IV. 28. *a.* Douanne de Valence, réflexions sur son établissement. XVI. 813. *b.*

DOUANNIER en Perse. III. 326. *b.*

DOUAY, histoire de son parlement. XII. 55. *a.*

DOUBLAGE, double-cens, double-taille. Dispositions des coutumes d'Anjou, V. 73. *a.* & du Maine, sur cette sorte de droits. *Ibid. b.*

Doublage, en marine, en imprimerie, en manufacture en soie. V. 73. *b.*

DOUBLE. (*Géom.*) Raison double & sous-double. Point double : ouvrages à consulter. IV. 74. *a.*

Double. Nombre double en puissance. XI. 204. *a.*

DOUBLE, (*Musiq.*) addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 738. *b.*

Double-corde. Double-crochet. Double-mordant. Double-octave. Double-triple. *Suppl.* II. 738. *b.*

DOUBLE *feuille*, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. V. 74. *a.*

DOUBLE *marcheur*, (*Zoolog.*) espece de serpent. Lieux où on le trouve. V. 74. *a.*

DOUBLE, (*Jurisp.*) dispositions que contiennent les loix Romaines sur cette matiere. Paiement du double. Offre du double. Peine du double. V. 74. *a.*

Double action, celle qui tendoit à faire payer le double ; V. 74. *a.* celle qui dans un contrat produit action respective envers les contractans ; celle qui produit deux actions différentes en faveur de la même personne. *Ibid. b.*

Droit d'août. Droit usité dans la province de la Marche. V. 74. *b.*

Double-cens, coutume de Mehun-sur-Evre ; celle de Hesdin. V. 74. *b.*

Double du surcens. Double devoir. Double droit. Double écrit ou fait double. V. 74. *b.*

Double emploi, ordonnance de 1667, sur les faux emplois, parmi lesquels peuvent être comptés les doubles emplois. V. 75. *a.*

Double lien, parenté par double lien, privilege qu'elle donne dans certains pays. La distinction du double lien étoit inconnue dans l'ancien droit romain. V. 75. *a.* Comment elle commença à être introduite. Dispositions de quelques loix touchant le privilege du double lien. *Ibid. b.* Par l'exposé de ces loix il paroit que ce n'est point Justinien qui a introduit le premier le privilege du double lien, déjà établi par les empereurs Léon & Anthémius : mais qu'il n'a fait que l'étendre. Les enfans des freres germains excluent-ils les enfans des freres consanguins ou utérins ? examen de cette question. *Ibid.* 77. *b.* Introduction en France du privilege de double lien, vers la fin du douzieme siecle. Les coutumes sur cet objet partagées en dix classes différentes. *Ibid.* 78. *a.* Ouvrages à consulter. *Ibid. b.*

DOUBLE. (*Musiq.*) Différence des doubles aux broderies ou fleurtis (*Voyez* BRODERIE.). Double-croche. Double-fugue. V. 78. *a.* Précepte de M. Rameau sur ce sujet. *Ibid.* 79. *a.*

Double canon renversé, vol. VII des pl. Musique, planch. 8.

DOUBLE *emploi*, (*Musiq.*) ouvrage à consulter sur le double emploi. Ses regles & ses usages. Un des principaux est de pouvoir porter la succession du mode diatonique jusqu'à l'octave. V. 79. *a.*

Double emploi : exemple, vol. VII. des planch. Musique, planch. 8.

Double-octave. V. 79. *a.*

Double. Acteurs qui portent ce nom. V. 79. *b. Voyez* DOUBLER.

DOUBLE-COUPE, (*Coupe des pierres*) description de cet appareil. V. 79. *b.*

DOUBLE-FOND, (*Manuf. en soie*) sorte d'étoffe. Explication de ce qui concerne la figure du poil de l'armure. V. 79. *b. Voyez* LUSTRINE.

DOUBLÉ. (*Arith. & Algeb.*) Raison doublée : dans une progression géométrique, le premier terme est au troisieme en raison doublée du premier au second. Il ne faut pas confondre la raison doublée avec la raison double ; ni la raison sous-doublée avec la sous-double. V. 80. *a.*

DOUBLEMENT, *subst.* En matiere d'eaux & forêts, on peut d'une seule enchere faire le tiercement & demi-tiercement, ce qui s'appelle doublement. En fait d'adjudication des fermes du roi, le doublement est de six fois le montant de la premiere enchere. V. 80. *a.*

DOUBLER, (*Spectacle*) usage qu'il faudroit faire des acteurs en sous-ordre ; 1°. les exercer beaucoup pour les rompre au théatre ; 2°. tirer avantage de ce nombre d'acteurs pour l'embellissement du spectacle & sur-tout pour donner du mouvement aux chœurs. V. 80. *b.*

Doubler les rangs, les demi-files & les files, en terme militaire. V. 81. *a.*

Doubler les rangs. XIII. 789. *a*, *b.* Doubler les files. VI. 794. *a.* Comment les Grecs doubloient les rangs & les files. *Suppl.* III. 45. *b.* Comment on doubloit la hauteur de la phalange sans former un plus grand nombre de rangs. *Ibid. Voyez* EVOLUTIONS.

Doubler, en terme de marine, de blondier, de cirier, de manege, de relieur, de manufacture en soie. V. 81. *a.*

DOUBLER, (*Manege*) *voyez* dans les planches, plan de terre de la maniere de doubler : doubler large : doubler étroit, vol. VII. des planches. Manege, pl. 17.

DOUBLETS, fausses pierreries, maniere de les faire. V. 81. *a.*

Doublet, instrument des blondiers ; son usage. V. 81. *b.*

Doublet, instrument du faiseur de cardes. V. 81. *b.*

Doublet, terme des jeux de billard & de trictrac. V. 81. *b.*

DOUBLETTE, jeu d'orgues. V. 81. *b.*

DOUBLURE, (*Orfev.*) défaut qui provient de la fonte & du mal forgé des métaux. *Doublure* se dit aussi de l'or ou de l'argent qui revêt intérieurement les tabatieres d'écaille, de vernis ou autres. V. 82. *a.* — Doublure dans le fer, *voyez Suppl.* III. 14. *a.*

DOUBLURE, (*Fabriq. des arm.*) défaut qui vient d'une soudure manquée. Quelle en est la cause. *Suppl.* II. 738. *b.*

DOUC, espece de singe, décrit vol. VI des planch. Regne animal, pl. 21.

DOUCE-AMERE, (*Botan.*) *voyez* DULCAMERE. Différens noms de cette plante. Son caractere générique. Enumération de vingt-quatre especes de morelle grimpante, avec leurs variétés. *Suppl.* II. 739. *a.* Observations sur ces especes, leur culture, les usages qu'on en peut tirer pour la décoration des bosquets. Description particuliere de la morelle grimpante à tige d'arbrisseau, tortueuse & désarmée, à grappes terminales, dont les feuilles supérieures sont figurées en lance. Description de la morelle grimpante d'Amérique, à feuilles ondées, & très-profondément découpées. *Ibid.* 740. *b.*

DOUCEUR, (*Bell. lettr.*) dans une langue, dans le style. *Suppl.* III. 305. *a.*

DOUCHE. (*Chirurg.*) Utilité des douches dans certaines maladies. Celles des eaux de Bareges, de Bourbon, du Mont d'or, de Bourbonne, de Plombieres. Machine inventée à Paris pour administrer les divers bains médicinaux. V. 82. *a.*

Douche. Article sur ce sujet. *Suppl.* I. 757. *b.* De l'usage de la douche dans les bains. X. 538. *a*, *b.* 540. *b.* 541. *a.* Douches employées pour les maladies des chevaux. V. 209. *b.*

DOUGLAS ; (*Jacques*) son explication de la chaleur animale. III. 33. *a*, *b*. Objections contre son système VII. 322. *b*. 323. *a*, *b*. &c. Corrections faites à ce système. 325. *a*, *b*. C'est à lui qu'on doit le renouvellement, la théorie fondamentale & la pratique de la taille au haut appareil. VIII. 68. *b*. Ses ouvrages anatomiques. *Suppl.* I. 404. *b*.

DOUJAT, (*Jean*) jurisconsulte. XVI. 453. *a*.

DOULEUR, *chagrin*, *tristesse*, *affliction*, *désolation* ; mots synonymes, leurs différences. V. 82. *b*. Beau passage des tusculanes de Cicéron, où il définit les synonymes correspondans de la langue latine. *Ibid.* 83. *a*.

Douleur. Comment se sont formées nos idées de plaisir & de douleur. I. 46. *b*. La douleur & le plaisir semblent ne différer que par des nuances. VIII. 277. *a*. Espece d'insensibilité que produit quelquefois l'excès de la douleur. 788. *a*. Intonation par laquelle la douleur s'exprime. 827. *b*. Genre de musique propre à exprimer la douleur. III. 387. *b*. Nos perceptions de douleur ne dépendent pas de notre volonté. XV. 24. *b*. Signes extérieurs de douleur. 411. *a*, *b*.

DOULEUR, (*Médec.*) il suffit qu'une partie reçoive dans sa composition un plus grand ou un moins grand nombre de nerfs pour qu'elle soit susceptible de douleur plus ou moins forte. Utilité de la douleur. Elle a lieu de trois manieres : ou lorsque la sensation dans un organe est abolie, ou seulement diminuée, ou lorsqu'elle s'exerce avec trop d'intensité. V. 83. *a*. Il est impossible d'exprimer en quoi consiste la nature de cette perception. Le sentiment de la douleur est l'effet de quelque affection dans les nerfs. Si elle dure trop ou si elle augmente considérablement, elle produit solution de continuité dans les nerfs affectés. *Ibid.* *b*. Un changement dans le cerveau sans qu'aucun nerf soit blessé, peut aussi produire la douleur. Maladies dolorifiques causées par la seule sensibilité de l'organe commun des sensations. On peut comparer de tels effets à ce qui se passe dans les délires de toute espece. *Ibid.* 84. *a*. Quatre especes de douleur. *Ibid.* *b*.

1°. *Douleur tensive.* Sa cause. Divers exemples. La douleur qui survient lorsqu'un nerf ou un tendon sont à demi coupés ou rongés, est de cette espece. La distension des fibres nerveuses peut être produite par une cause interne. Divers noms que prend la douleur tensive. V. 84. *b*.

2°. *Douleur gravative.* Celle que fait éprouver la fatigue aux voyageurs à pied. Stupeur gravative. V. 85. *a*.

3°. *Douleur pulsative.* Sa cause. Elle a principalement lieu dans les parties où il se fait une grande distribution de nerfs : douleur lancinante. V. 85. *a*.

4°. *Douleur pongitive.* Sa cause. On l'appelle aussi térébrante, fourmillement, prurigineuse, mordicante. V. 85. *a*. Les mouvemens inquiets, les insomnies, la fievre, les convulsions, le délire, la fureur sont souvent l'effet de grandes douleurs. Elles suspendent les secrétions & excrétions. Enfin elles causent quelquefois la gangrene. Difficulté de connoitre le siege de la cause de la douleur. *Ibid.* *b*. Une douleur qui affecte un organe principal est très-pernicieuse. Quelle est celle qu'on regarde comme moins mauvaise. Les douleurs servent quelquefois à annoncer un bon effet dans les maladies aigues. Douleurs symptomatiques. Celles qui dissipent après la fievre ou après quelque évacuation. Especes de douleurs dangereuses. *Ibid.* 86. *a*. Remedes. Régime convenable. Ce qu'il faut faire quand la douleur provient d'une trop forte distension ; lorsqu'elle provient d'une matiere obstruante, d'une matiere âcre, ou enfin d'un corps étranger. Quelquefois on ne connoit pas, ou on ne peut pas détruire la cause de la douleur. Le seul remede alors est de rendre les nerfs affectés, insensibles ; ce qu'on peut obtenir par la section, au moyen du feu ; usage des anciens médecins & des asiatiques ; ou au moyen de la compression. Si l'on ne peut détruire le nerf, on doit ôter au cerveau le sentiment de la douleur, ou par les narcotiques avec certaines précautions. *Ibid.* 87. *a*. ou par les antispasmodiques associés aux narcotiques. *Ibid.* *b*.

Douleur. Espece de douleurs appellées *épreintes*. V. 836. *a*, *b*. Douleur stimulante. XV. 521. *a*. Effets de la saignée dans les douleurs violentes. XIV. 512. *b*.

DOULEUR, (*Myth.*) correction à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 741. *a*.

DOUMER, sa balance d'essai. *Suppl.* I. 759. *b*.

DOUTE. Doute effectif, doute méthodique. Celui de Descartes. Ses exceptions 1°. en faveur des vérités révélées, V. 87. *b*. & de l'obéissance due aux loix de son pays ; 2°. à l'égard de la conduite ; à l'égard de ses propres passions. Inutilité du doute de Descartes, en ce qu'il ne réforme rien dans la nature des idées : il est même impraticable. Sa prévention en faveur des idées innées. Le plus grand service qu'il nous a rendu a été de nous avoir laissé l'histoire des progrès de son esprit. Le doute de Descartes est bien différent de celui des Sceptiques. *Ibid.* 88. *a*. Difficulté de douter, sur tout pour les esprits bouillans. Différence entre le doute & l'ignorance. Quels doutes seroient déraisonnables ou même impossibles. Contradiction où tombe Montaigne dans le jugement qu'il prononce entre les Pyrrhoniens. *Ibid.* *b*. Chaque action que fait un Pyrrhonien dément son système. Frivolité du subterfuge qu'emploient ces philosophes pour justifier la contradiction qui se trouve entre leur conduite & leurs opinions. Danger du doute des Pyrrhoniens dans la société. *Ibid.* 89. *a*. Ce doute n'est pas seulement contraire à la recherche de la vérité, il est de plus indigne de l'homme. Bon mot de Pyrrhon pour sauver une inconséquence. *Ibid.* *b*.

Doute de Socrate, de Platon, d'Arcésilas & de Carnéade, qui sont les principaux académiciens. I. 50. *a*, *b*. 51. *b*. Doute moins outré de la nouvelle académie. 51. *b*. Doute des philosophes sceptiques : comment ils le justifioient. V. 831. *b*. XIII. 608. *a*, *b*. &c. Du doute de Descartes. V. 833. *a*. Circonstances qu'il faut se rappeller pour en juger raisonnablement. II. 719. *a*. Ce doute ne tomboit point sur des principes de conduite. 720. *a*. Fondement & utilité du dout. de ce philosophe. 721. *b*. Doute prescrit par le chancelier Bacon. II. 9. *a*. Doute où nous laisse notre ignorance sur l'existence des objets extérieurs. *Suppl.* II. 930. *a*. Voyez *Existence*. Du doute sur les causes de plusieurs effets physiques. *Suppl.* IV. 320. *a*. Causes de doutes par rapport aux faits qui nous sont attestés. IV. 451. *b*. 452. *a*. Intonation par laquelle le doute & le dissentiment s'expriment. VIII. 827. *b*. Voyez *Pyrrhonisme*.

Doute, figure de Rhétorique. Doute singulier qui se trouve au commencement d'une lettre de Tibere, citée par Tacite. Belle réflexion de cet historien. Le doute & la perplexité sont le langage de la nature dans une conscience bourrelée. V. 90. *a*.

DOUTEUX, *Incertain*, *Irrésolu*. Synonymes ; leurs différences. V. 90. *a*.

Douteux. Choses douteuses. III. 375. *a*. Conscience douteuse. 902. *b*. Genre douteux en terme de grammaire. VII. 592. *a*, *b*.

DOW, (*Gérard*) peintre. V. 324. *a*.

DOUVE, terme d'hydraulique, de relieur, de tonnelier. V. 90. *a*.

DOUVE. (*Tonnel.*) Partie des douves qu'on appelle jable. VIII. 426. *a*.

DOUVRES, (*Géogr.*) ville maritime d'Angleterre. Sa situation. Son état dans les anciens tems. Son état présent. Observations sur son château. Canon remarquable dans son arsénal. Port de Douvres. *Suppl.* II. 741. *a*.

Douvres. Ancien phare de cette ville. XII. 489. *a*.

DOUWING, (*Ichthy.*) deux especes de poissons de ce genre, nommés *citvisch*, *Suppl.* II. 448. *a*, *b*. & *coitade*. 499. *a*, *b*.

DOUX, *Benin*, *Humain*, *Indulgent*. (*Synon.*) *Suppl.* III. 875. *b*.

DOUX. (*Chymie*) Enumération des matieres végétales douces : par cette douceur il faut entendre une qualité d'un corps qui le rend éminemment propre à la fermentation spiritueuse : qualité que n'ont pas les substances animales, dont le goût est le plus analogue à celui des corps doux végétaux. V. 90. *b*.

DOUX. (*Métallurgie*) Mine douce. Métal doux. V. 90. *b*.

Doux en matiere médicinale & en pharmacie. V. 90. *b*. L'auteur examine si les alimens doux sont de qualité échauffante ; s'ils sont caustiques ; s'ils operent l'épaississement des humeurs ; s'ils sont bilieux ; s'ils produisent des vers dans les corps. Préceptes sur l'usage des alimens doux. 1°. Ils conviennent aux personnes délicates, *Ibid.* 91. & dont l'ame affranchie des passions vulgaires n'est doucement remuée que par des affections intellectuelles. 2°. Les gens destinés aux travaux pénibles ne sauroient s'accommoder des alimens doux. 3°. Les personnes qui ont les organes de la digestion relâchés doivent les éviter. 4°. Quatre especes de doux, leurs usages. *Ibid.* *b*. Sentimens d'Hyppocrate & de Galien sur l'usage des doux. Vertus médicinales des corps doux : purgatifs lubréfians ou lénitifs. Bons pectoraux, propres à calmer la toux ou à guérir les rhumes de poitrine. Ils servent aussi à masquer les remedes désagréables au goût. *Ibid.* 92. *a*.

DOUX. (*Musique*) Les Italiens écrivent *dolce* & plus communément *piano*. Cependant quelques-uns mettent de la différence dans le sens de ces deux mots. V. 92. *b*.

Doux, du style doux. VI. 865. *b*. *Suppl.* III. 305. *a*.

Doux, en terme de maréchal, à la monnoie, & en terme de teinture. V. 92. *b*.

DOUZA. (*Jan*) Observations sur la vie & le caractere de cet homme célebre. IX. 451. *b*. 452. *a*.

DOUZAINE, *Sergent de la*, XV. 87. *a*, *b*. &c.

DOUZIEME, (*Musique*) octave de la quinte. Toute corde sonore rend avec le son principal, celui de la douzieme. V. 92. *b*.

DOXOLOGIE. (*Théolog.*) Les Grecs distinguent la grande & la petite doxologie. Origine des diverses formules de la

petite. V. 92. *a*. Celle-ci n'a pas toujours été uniforme dans les églises catholiques. Comment elle fut consacrée par le quatrieme concile de Tolede en 533. L'église grecque s'en servit quelque tems. Ancienne doxologie tirée des constitutions apostoliques. Différence entre *hymnologie* & *doxologie*. On ignore les auteurs de la grande doxologie, *Ibid*. 93. *a*. qui est très-ancienne. Les ascetes la chantoient à l'office du matin. Usage qu'on en a fait dans diverses églises. *Ibid*. *b*. Voyez *Gloria patri*.

DOYEN. On appelloit *decanus* celui qui commandoit à dix soldats, ou un juge qui rendoit la justice à dix villages. Doyens chez les empereurs de Constantinople. L'église eut aussi ses doyens. V. 93. *b*.

Doyen, voyez *Decanat* & *Decanus*. A qui est conféré ce titre dans les compagnies laïques. IV. 661. *b*.

Doyen d'âge. Origine de la plupart des dignités ecclésiastiques. Privilege du *doyen d'âge*, qu'il faut distinguer du *doyen d'ancienneté*. V. 93. *b*.

Doyen d'ancienneté. Il differe du doyen en charge. Il est ordinairement appellé l'*ancien*. V. 93. *b*.

Doyen des avocats, *des bourgeois*, *des cardinaux*, *d'une cathédrale*. V. 94. *a*.

Doyen d'un chapitre. L'institution de la dignité de doyen dans les églises paroît remonter jusqu'aux premiers siecles de l'église. Il étoit appellé *primicerius*. Quoiqu'à la tête du chapitre, le doyen n'est pas néanmoins du corps du chapitre. Etendue de ses fonctions. Doyens en dignité dans les églises régulieres. Le concile de Cologne, tenu en 1260, distingue les doyens des prévôts résidans dans la cathédrale. V. 94. *a*. Comment il s'est trouvé plusieurs doyens dans un même chapitre. Jurisdiction & pouvoir du doyen. Sa place n'est pas élective. Il exerce, au nom du chapitre, toutes les fonctions curiales envers ses membres. Ses autres fonctions. *Ibid*. *b*. Assemblées extraordinaires du chapitre au refus ou en l'absence du doyen. Restriction du droit du doyen au chapitre, s'il n'est pas chanoine. Le doyen a double voix pour la nomination aux bénéfices. Ouvrage à consulter sur les doyennés ecclésiastiques. *Ibid*. 95. *a*.

Doyen en charge, différent du doyen d'ancienneté. V. 95. *a*.

Doyen du châtelet. V. 95. *a*.

Doyen d'une compagnie. V. 95. *a*.

Doyen du conseil. V. 95. *a*.

Doyen des conseillers, *des conseillers-clercs*. V. 95. *a*.

Doyen des doyens. V. 95. *a*.

Doyen des enquêtes. V. 95. *a*.

Doyen d'une faculté. Ceux des facultés de théologie, de droit & de médecine, sont conseillers-nés du recteur de l'université. Droit & office de celui de la faculté théologique. Doyens de la faculté de droit. Ceux de la faculté de medecine. V. 96. *a*.

Doyens de la grand'chambre. V. 96. *a*.

Doyen d'honneur. V. 96. *a*.

Doyen juge. V. 96. *a*.

Doyen ou *maire*. *Doyen des maîtres des requêtes*. V. 96. *a*.

Doyen d'un monastere. V. 96. *b*.

Doyen du parlement. Les conseillers laïcs ont toujours été maintenus dans le droit de décaniser seuls en la grand'chambre, à l'exclusion des conseillers-clercs. Aux parlemens de Besançon, de Toulouse, de Bordeaux, de Dijon, l'usage est le même que dans celui de Paris. Cependant celui de Dijon est précédé par l'abbé de Citeaux. Avantages de ce doyenné. V. 96. *b*. Exemples contre l'usage dont on vient de parler dans le parlement de Rouen. On tient qu'il en est de même au parlement de Provence. Les conseillers-clercs peuvent aussi décaniser dans ceux de Metz & de Grenoble. Les ecclésiastiques peuvent posséder dans ceux de Bretagne & de Pau des charges de conseillers laïcs & decaniser à leur tour. *Ibid*. 97. *a*.

Doyen des prisons. Défense faite aux doyens des prisons, *&c*. de rien recevoir des prisonniers, ou de les maltraiter. V. 97. *a*.

Doyen de quartier. V. 97. *a*.

Doyen rural. Chaque diocese divisé en deux, trois ou quatre doyennés ruraux. Les doyens sont archiprêtres de la campagne; mais d'une institution moins ancienne que celle des archiprêtres des villes, comme il paroît par les conciles d'Aix-la-Chapelle en 836, V. 97. *a*. de Pavie en 850; par le capitulaire de Carloman, en 883. Leon IX designe encore les doyens ruraux sous le titre d'archi-prêtres. Conciles du treizieme siecle, qui reglent leurs droits & fonctions. Les conciles de Milan établirent à leur place des vicaires forains des évêques. *Ibid*. *b*. Les doyens ruraux sont appellés dans les décrétales *archi-prêtres de la campagne*. Discipline presente de l'église Gallicane. Les droits & fonctions des doyens ruraux sont réglés par les statuts de chaque diocese. Leurs fonctions les plus ordinaires. Leur nomination appartient à l'évêque & à l'archidiacre conjointement. La clause de leur *commission* est qu'*elle ne vaudra que tant qu'il plaira à l'évêque*. *Ibid*. 98. *a*. Voyez *Mémoires du clergé*.

Doyen rural, Archi-prêtre de la campagne. I. 616. *a*. Les archi-prêtres & doyens ruraux paroissent avoir succédé aux chorévêques. III. 373. *b*.

Doyen urbain. V. 98. *a*.

D R

DRABICIUS, (*Nicolas*) fameux enthousiaste du dix-septieme siecle. XV. 540. *b*.

DRACO, fils d'Hyppocrate. X. 268. *a*.

DRACON, législateur d'Athenes. VII. 908. *b*. IX. 648. *b*. Ses loix. *Suppl*. I. 672. *a*.

DRACUNCULES *ou* DRAGONNEAUX. (*Médecine*) Les enfans atteints de cette maladie sont ordinairement très-maigres. Figure de ces vers. Ils naissent de la suppression de la transpiration insensible. Douleur qu'ils excitent. V. 98. *b*. Le remede contre ces vers est de plonger les enfans dans l'eau tiede ou de les frotter avec du miel. Autres remedes. Ce qu'il faut faire quand ces vers sont trop abondans. Maladie singuliere en Egypte, dans l'Inde & les pays voisins, appellée *dracunculus*. *Ibid*. 99. *a*. Les dragonneaux & le tœnia se reproduisent par végétation comme le polype. Ulceres que causent les dragonneaux de Guinée: vers qui affectent les pieds des habitans de ce pays. *Ibid*. *b*.

DRACONITES *ou* DRACONTIA. Fables débitées sur cette espece de pierre, qu'on croit être l'*astroïte*. Ce qui pouvoit la rendre merveilleuse au peuple. La description que Pline donne du draconția ne paroît point avoir de rapport avec celle de l'astroïte. V. 99. *b*.

DRAGÉE. (*Fond. Art méch.*) Elle se fait à l'eau ou au moule. Maniere de fondre la dragée à l'eau. Celle qui provient de cette manœuvre se trouve quelquefois creuse & par conséquent perd plus promptement la vitesse qui lui est imprimée par la poudre. V. 100. *a*. Maniere de faire la dragée coulée au moule. *Ibid*. 101. *b*. La fabrique des balles ne differe de celle des dragées que par la grandeur du moule. Ceux qui font ces ouvrages s'appellent *bimblotiers*. *Ibid*. 102. *a*. Table des différentes sortes de balles & de dragées fabriquées à l'eau. *Ibid*. *b*.

Dragée. Fourneau des faiseurs de dragée. VII. 233. *a*. Machine destinée à adoucir les angles des dragées. X. 815. *a*. *Voyez* vol. V. des planch. *Fonte de la dragée*.

DRAGÉE. (*Confis*.) III. 856. *a*. & vol. III. des planch. Article *Confiseur*, planch. 3.

DRAGEOIR, (*Horlog*.) espece de filet ou de rainure, qui sert à faire tenir ensemble deux pieces, comme le couvercle du barillet de la montre & sa virole, *&c*. V. 102. *b*.

DRAGME. Quoiqu'on ait regardé la dragme des Grecs équivalente au denier romain, valant quatre sesterces, il y a cependant quelque différence. La dragme pesoit neuf grains plus que le denier. En quel sens l'un & l'autre étoient à-peu-près égaux dans le commerce. V. 103. *a*. Evaluation de la dragme attique avec nos monnoies. Les médecins comptent une dragme poids pour la huitieme partie d'une once; mais l'once n'a pas le même poids en tout pays. La dragme des Juifs valoit un demi-sicle, & la didragme un sicle. Son empreinte. *Ibid*. *b*.

Dragmes d'Athenes, X. 649. *a*, *b*. XI. 308. *b*. d'Alexandrie & de Babylone. X. 651. *b*. 652. *a*.

DRAGON, (*Astronom*.) constellation. V. 103. *b*.

Dragon. Moyen de connoître cette constellation. *Suppl*. II. 567. *a*.

Dragon. Tête & queue du dragon. Ces points ont un mouvement rétrograde & une révolution de 19 ans. V. 103. *b*. Voyez *Nœuds*.

DRAGON, animal fabuleux. Descriptions qu'en ont faites les anciens. Ce qui peut avoir donné lieu à ces fables. V. 104. *a*.

DRAGON *volant*. (*Zoolog*.) XIII. 648. *a*.

DRAGON, enseigne militaire. V. 104. *a*.

Dragon, étendard de ce nom chez les anciens. VI. 41. *b*. XIII. 139. *b*.

DRAGON, symbole. V. 104. *a*.

DRAGON. (*Blason*) Représentation de cet animal dans l'écu. *Suppl*. II. 741. *a*. Fonctions des dragons, selon les poetes. *Ibid*. *b*.

DRAGON, météore. Voyez *Pompe de mer*, *Puchot*, *Trombe*.

DRAGON, *tête de* (*Botan*.) XVI. 199. *b*.

DRAGON *renversé*, ordre de chevalerie, qui ne subsiste plus. V. 104. *a*.

Dragon renversé. (*l'ordre du*) Croix que les chevaliers portoient sur leur habit. Son institution. *Suppl*. II. 741. *b*. *Voyez* vol. II. des planch. Blason, planch. 27.

DRAGONS, sorte de cavaliers. Origine du nom. Leur poste. Ils sont réputés du corps de l'infanterie. Leurs armes. Création de ce corps militaire en France. A l'armée, ils sont quelquefois mêlés avec la cavalerie; quelquefois ils font corps entr'eux. Leurs principaux officiers. V. 104. *b*.

Dragons.

On croit cependant que ces loix n'étoient que la confirmation des anciennes, auxquelles il ne fit que quelques additions. Auteurs qui les ont données au public. La grande charte. Le droit que les Anglois reconnoissent actuellement, est composé de ce qu'ils appellent le droit *commun*, le droit *civil*, & le droit *canon*. *Ibid.* 120. *a.* Loix forestieres. Loi militaire. Nature du gouvernement d'Angleterre. Diverses loix pénales. *Ibid. b.* Usages singuliers en matiere civile. Auteurs à consulter sur les usages d'Angleterre. Droit d'Irlande, *Ibid.* 121. *a.* & d'Ecosse. *Ibid. b.*

DROIT *belgique*, différentes loix dont il est composé. 1°. Les édits, placards, *&c.* qui forment le principal droit des souverains, ont deux époques par rapport au parlement de Flandres; le tems qui a précédé la conquête, & celui qui a suivi. 2°. Distinction des coutumes particulieres dans les Pays-Bas, en coutumes homologuées & non homologuées. V. 121. *b.* 3°. Usages généraux de chaque province. 4°. Statuts & ordonnances politiques des magistrats municipaux. 5°. Droit romain reçu en Flandres comme une loi écrite. 6°. Les sentences des juges subalternes y ont aussi beaucoup d'autorité. 7°. Les avis & consultations des avocats forment des actes de notoriété. Privileges des nobles en Hainaut. Le droit d'aubaine dans les Pays-Bas appartient aujourd'hui au souverain. Comment on y devient bourgeois d'une ville. *Ibid.* 122. *a.* Durée de la puissance paternelle dans certaines villes. Serfs dans la Flandres & le Hainaut. Droit d'excommunication des évêques. Regles de la chancellerie romaine reçues dans ce pays. Concordat germanique fait en 1448, reçu à Cambray. Droit d'issue dont jouissent quelques villes de Flandres. Trois sortes de biens distingués dans cette province. Droit de dévolution dans le Brabant & dans quelques coutumes de Flandres. On y pratique aussi plusieurs sortes de retraits. Ouvrages à consulter sur le droit belgique. *Ibid. b.*

DROIT *canonique*. Pourquoi appellé de ce nom. Droit canonique romain, dans lequel les papes ont eu trois objets; l'un comme princes temporels, l'autre comme chefs de l'église, le troisieme a été de donner aux ecclésiastiques des regles de discipline. On distingue le droit canonique françois du romain. Le droit canonique en général se divise en droit écrit & non écrit; celui qui est écrit se distingue aussi en deux sortes, les saintes écritures & les canons. Le corps du droit canonique est composé de six collections différentes. De quoi est composé celui de France. Différences entre le droit canonique & le droit ecclésiastique. Auteurs V. 123. *a.*

Droit canonique, différence entre le droit canonique & le droit divin. V. 124. *b.* Son origine. VIII. 521. *a.* Articles sur le droit canonique. II. 619. *a.* IV. 266. *b.* Celui qu'on a suivi en France depuis le commencement de la monarchie. IX. 474. *b.* Le droit civil moins estimé que le droit canonique dans les siecles d'ignorance. V. 6. *b.* Ce que renferme aujourd'hui le corps du droit canonique. IV. 720. *a.* Index de ce corps de droit. VIII. 673. *a.*

DROIT *civil*, droit particulier de chaque peuple. Il s'entend aussi quelquefois par opposition au droit canonique, quelquefois par opposition au droit criminel. V. 123. *b.*

Droit civil, ce droit moins estimé que le droit canon dans les siecles d'ignorance. V. 6. *b.* Défense faite par Honorius III. d'enseigner le droit civil à Paris. V. 140. *b.* Objets qu'il embrasse. III. 496. *b.* IV. 266. *b.* IX. 82. *a.* Objets qu'il embrassoit chez les Romains. XIII. 340. *a.* Index du corps de droit civil. VIII. 673. *a.*

DROIT *commun*: sa définition. Droit commun d'un état. Le droit romain est aujourd'hui le droit commun en France. *Voyez* V. 141. *a.* Droit commun d'une province. V. 123. *b.*

Droit commun, celui de la France. IV. 414. *b.* Droit commun & municipal d'Angleterre, ouvrage de Thomas Littleton. XVII. 638. *b.* Des choses qui sont de droit commun. V. 415. *a.*

DROIT *consulaire*. Sa définition. V. 123. *b.*

DROIT *coutumier*, opposé au droit écrit, fondé sur de simples usages que les peuples s'étoient accoutumés à suivre, & qui ont insensiblement acquis force de loi. Il est plus ancien que le droit écrit. Dans les pays même où il y avoit un droit écrit, il y en avoit en même tems un coutumier non écrit. Il n'y a encore présentement guere d'état qui ne soit dans le même cas. Quel est le droit commun coutumier d'un pays. Celui de France est composé de plus de 300 coutumes différentes rédigées par écrit vers le quinzieme siecle. Le droit coutumier traite de plusieurs matieres qui lui sont propres. V. 124. *a.*

Droit coutumier, voyez COUTUMES, IV. 411. *b.* & COUTUMIER, 419. *a*, *b*.

DROIT *de Danemarck*. V. 124. *a.*

DROIT *divin*, de deux sortes; l'un fondé sur quelque raison connue, l'autre sur la seule volonté de Dieu. Différence entre le droit ecclésiastique ou canonique & le divin. V. 124. *b.*

Droit divin qu'admettoit Grotius. IX. 659. *a.*

DROIT *écrit*, opposé au *coutumier* non écrit. En France, le droit romain est souvent appellé le droit écrit. V. 124. *b.*

Droit écrit, en quel tems les commentaires des jurisconsultes romains commencerent à faire partie du droit écrit. IX. 70. *b.* III. 71. *a.*

DROIT *d'Espagne & de Portugal*. Ce qu'il étoit avant l'invasion des Romains. Etat de ce droit sous les Romains, sous les Goths, sous les Maures & les Sarrasins. Alphonse IX & Alphonse X adopterent ensuite les loix de Justinien dans leur royaume d'Aragon. V. 124. *b.* Le droit gothique abandonné après l'expulsion des Maures. Droit royal qui lui succéda; le droit romain en fait partie. On suit les mêmes loix dans les Indes, qui appartiennent aux Espagnols. Jurisconsultes à consulter. *Ibid.* 125. *a.*

DROIT *étroit*. La loi même ordonne qu'on préfere au droit étroit la justice & l'équité. Il y avoit chez les Romains des contrats de bonne foi, & des contrats de droit étroit. Il y avoit aussi plusieurs sortes d'actions, les unes appellées de bonne foi, d'autres arbitraires, d'autres de droit étroit. En France, tous les contrats & les actions sont censés de bonne foi. V. 125. *a.*

DROIT *Flavien*. Formules rédigées par le décemvir Appius Claudius. Outre ces formules, il y avoit aussi le livre des fastes. Les pontifes & patriciens faisoient des unes & des autres un mystere au peuple; mais Cneus Flavius les rendit publiques. V. 125. *b.*

Droit Flavien. Son origine. IV. 991. *b.* Formules dont le recueil compose le droit Flavien. VII. 184. *a*, *b*.

DROIT *François*, distingué en ancien & nouveau. Quel étoit le plus ancien. Nous en tenons encore plusieurs coutumes & usages. Comment les Gaulois se soumirent insensiblement aux loix romaines. Quel fut le premier droit romain observé dans les Gaules. V. 125. *b.* Les peuples qui s'emparerent chacun d'une partie des Gaules, y apporterent leurs loix ou usages qui étoient fort simples. Mais ne contraignant point les Gaulois de les suivre, l'embarras que causa cette diversité de loix, engagea à les faire rédiger par écrit dans un volume intitulé *codex legum antiquarum*. Loix qui succéderent. Les Gaulois & les Romains établis dans les Gaules, suivoient la loi romaine. Les provinces méridionales l'ont conservé comme leur droit municipal, au lieu que dans les septentrionales, les coutumes ont prévalu. *Ibid.* 126. *a.* Le droit françois se divise en droit *public* & droit *privé*; en *civil* & *canonique*. Histoire du droit françois par l'abbé Fleuri. Auteurs qui en ont traité. L'étude du droit françois n'a été établie qu'en 1680. *Ibid. b.*

DROIT *des gens*, différence entre droit naturel & droit des gens. On distinguoit le droit des gens chez les Romains en *primitif* & *secondaire*. Effets du droit des gens par rapport aux biens. Le droit privé en fait partie comme le droit public. Fondement & pérennité du droit primitif; V. 127. *a.* origine du secondaire. Droit des gens considéré de peuple à peuple. Les nations policées ont plus ou moins de droits communs avec certains peuples qu'avec d'autres, selon que ces peuples sont plus ou moins civilisés. Comment s'est formé le droit des gens observé aujourd'hui en Europe. Les Germains ne connoissoient presqu'aucun droit des gens. *Ibid. b.* Les loix & les mœurs de la France s'étendirent depuis Charlemagne dans toute l'Europe. Rapports qu'elles y ont établis dans plusieurs usages. C'est donc à l'époque de Charlemagne que remonte notre droit des gens. D'autres ne le font remonter qu'à l'époque de Maximilien I. Traité de Grotius *de jure belli & pacis*. *Ibid.* 128. *a.* Analyse de celui de Puffendorf *du droit de la nature & des gens*. Dans le premier livre, il cherche la source du droit naturel & des gens dans l'essence des êtres moraux, dont il examine l'origine & les différentes sortes. Dans le second, il traite de l'état de nature, & des fondemens généraux de la loi naturelle. Dans le troisieme, il examine les devoirs absolus des hommes les uns envers les autres, & les promesses ou les conventions en général. Dans le quatrieme, il traite de l'obligation qui concerne l'usage de la parole & du serment, du mensonge, & enfin du droit de propriété. *Ibid. b.* Dans le cinquieme livre il traite du prix des choses & des contrats en général. Le sixieme livre concerne le mariage, le pouvoir paternel & le pouvoir des maîtres sur les serviteurs. Le septieme a pour objet l'origine & les fondemens de la souveraineté. Dans le huitieme l'auteur explique le pouvoir législatif, le droit de la guerre, *&c.* Enfin il traite des changemens & de la destruction des états. Principes du droit naturel de Burlamaqui. Autre ouvrage à consulter. *Ibid.* 129. *a.*

Droit des gens. Observations sur l'ouvrage de Puffendorf, intitulé, *droit de la nature & des gens*. X. 577. *a.* 702. *a.*

Droit de la guerre, par rapport à la personne d'un ennemi, V. 692. *b.* par rapport à ses biens. IV. 751. *b.* *&c.*

DROIT *humain*, considéré par opposition au droit divin. V. 129. *b.*

DROIT *d'Italie*. V. 129. *b.*

DROIT *de Lorraine & Barrois*. Diverses dominations sous lesquelles ont passé ces pays, jusqu'aux ducs de Lorraine.

Loix eccléſiaſtiques & civiles de la Lorraine. Forme judiciaire qu'on y obſerve.

Les coutumes forment le principal droit de la Lorraine, & ſont de trois ſortes. V. 129. *b.*

1°. *Celles pour la Lorraine*, intitulées : *coutume générale du duché de Lorraine.* Comment elle a été formée. Coutume locale pour la ſeigneurie & juſtice de la Breſſe. Coutumes du bailliage de S. Michel. Celles du Blamontois. Celle de Baſſigni. *Ibid.* 130. *a.* Création de 35 nouveaux bailliages royaux, & de ſept prévôtés, par le roi Staniſlas.

2°. *Les coutumes pour le Barrois.* On diſtingue ce pays en Barrois mouvant & non mouvant. Depuis 1301, les comtes & les ducs de Bar ont toujours fait la foi & hommage à la France pour le Barrois. Difficultés par rapport aux droits régaliens, ſur le comté de Bar, décidées par la déclaration de Henri III. *Ibid. b.* Rédaction de la coutume de Bar-le-duc; celle des anciennes coutumes de Bar. Edits & déclarations du roi de France & du roi Staniſlas, qui déclarent leurs ſujets regnicoles de part & d'autre, &c.

3°. *Les coutumes pour les trois évêchés*, Metz, Toul & Verdun.

Coutume de Verdun, imprimée en 1678, réformée en 1741. *Ibid.* 131. *a.* Auteurs à conſulter. *Ibid. b.*

Droit *maritime.* Ce droit eſt public ou privé. Divers réglemens ſur cet objet. Ordonnance de la marine par Louis XIV, diviſée en cinq livres. Où ſe trouvent les édits & déclarations ſur cette matiere. V. 131. *b.*

Droit *de la nature* ou *droit naturel*, voyez ci-deſſus, page 115, *Droit naturel.* Il eſt perpétuel & invariable. V. 131. *b.* Différences entre le droit naturel & le droit des gens. La ſcience des mœurs ou du droit naturel, n'a été connue que très-imparfaitement des anciens. Les meilleurs traités que nous ayons, ſont les offices de Cicéron & ſon traité des loix. Les principes de l'équité naturelle n'étoient pas inconnus aux juriſconſultes romains. La ſecte des proculeiens faiſoit profeſſion de s'y attacher plutôt qu'à la rigueur du droit. *Ibid.* 132. *a.* Auteurs modernes qui ont traité du droit naturel. Expoſition du traité de Grotius, *de jure belli & pacis.* Sa définition du droit naturel. Traité de Selden, *de jure naturæ & gentium apud Hebræos*, ſans ordre, & d'un ſtyle obſcur, aſſez mal raiſonné. Traité du *citoyen*, par Thomas Hobbes, où il établit que le principe des ſociétés n'eſt que l'utilité particuliere, *&c.* Précis d'un autre ouvrage du même, intitulé, *Leviathan.* Spinoſa a eu les mêmes principes. Premier traité de Puffendorff, ſous le titre d'*élémens de juriſprudence univerſelle.* Buddæus, auteur d'une hiſtoire du droit naturel. Second traité de Puffendorf, *de jure naturæ & gentium*, abrégé ſous le titre *des devoirs de l'homme & du citoyen. Ibid.* 133. *a.*

Principes du droit naturel, de Burlamaqui. Analyſe de cet ouvrage. *Ibid. b.*

Droit *papyrien*, *particulier*, *politique*, *perpétuel.* V. 134. *b.*

Droit papyrien. Recueil des premieres loix de Rome. Son autorité abolie par la loi *tribunitia.* IV. 991. *a.*

Droit *de Pologne*, compoſé des loix municipales du droit ſaxon & du droit romain. Auteur à conſulter. V. 134. *b.*

Droit *de Portugal*, compoſé du droit royal & du droit romain. V. 134. *b. Voyez* ci-deſſus Droit *d'Eſpagne.*

Droit *poſitif*, par oppoſition au droit naturel. V. 134. *b.* Il eſt de deux ſortes; ſavoir, divin & humain. Subdiviſion de ce dernier. *Ibid.* 135. *a.*

Droit *prétorien.* Les préteurs & les édiles accordoient, par leurs édits, certains privileges que le droit civil refuſoit. Leurs édits ne duroient qu'un an comme leurs fonctions. Ils ont été compilés ſous le titre d'*édit perpétuel.* V. 135. *a.*

Droit du préteur. XIII. 340. *a. Voyez* auſſi *Edit perpétuel.*

Droit *privé*, compoſé en partie du droit naturel, en partie du droit des gens & du droit civil. V. 135. *a.*

Droit *public* : il eſt général ou particulier. V. 135. *a.* Il ne faut pas confondre le droit public général avec le droit des gens dont il fait ſeul partie. De quoi eſt compoſé le droit public particulier. Quel eſt ſon objet. Origine des ſociétés. Néceſſité d'un gouvernement. Droits de la puiſſance publique. *Ibid. b.* Engagemens mutuels de ceux auxquels la puiſſance publique eſt déférée, & des autres membres de l'état. Tout ce qui a rapport au gouvernement eccléſiaſtique, civil, de juſtice militaire ou des finances, eſt du reſſort du droit public. Il enviſage ce qui concerne les mœurs; il pourvoit aux biens corporels, à ce qui regarde les vivres, les habillemens, *Ibid.* 136. *a.* les bâtimens. Tout ce qui a rapport à l'adminiſtration de la juſtice, n'appartient pas également au droit public. Il faut à cet égard diſtinguer la forme & le fond, les matieres civiles & les matieres criminelles. Tout ce qui touche les fonctions des officiers publics eſt une matiere de ce droit. Il a encore pour objet le gouvernement des finances, & tout ce qui ſe rapporte à l'utilité commune. *Ibid. b. Voyez* les articles Crime, Gouvernement, Puissance *publique.*

Droit *public eccléſiaſtique*, oppoſé au droit particulier eccléſiaſtique. Ce droit en France n'eſt point recueilli ſéparément du reſte du droit canonique ou eccléſiaſtique. On ne doit pas confondre les libertés de l'égliſe gallicane, avec le droit public eccléſiaſtique de France. V. 137. *a.*

Droit *public françois.* Quels en ſont les objets. V. 137. *a.*

Droit *romain*, diſtingué en ancien & en celui qui forme le dernier état. Loix romaines faites par les rois, raſſemblées par Sextus Papyrius, ſous le nom de *code papyrien.* Ce qui nous en eſt reſté. Loix des conſuls. Autorité des tribuns. V. 137. *b.* Loi des douze tables, perdue lors de l'invaſion des Goths. Fragmens qui nous en reſtent. Création des formules, d'où ſont venus le droit Flavien & le droit Œlien, qui ne ſont point parvenus juſqu'à nous. *Ibid.* 138. *a.* Edits des préteurs & des édiles, ſenatus-conſultes, réponſes des juriſconſultes : toutes ces choſes firent partie de la juriſprudence romaine. Compilation des loix romaines, entrepriſe par Cicéron, Pompée & Jules-Céſar. Loix d'Auguſte, du ſénat & des empereurs ſuivans. *Ibid. b.* Juriſconſultes diviſés en deux ſectes, ſous le regne d'Auguſte; les proculeiens & les ſabiniens. Edit perpétuel d'Adrien. Edit provincial; il ne nous reſte de l'un & de l'autre que des fragmens. Reſcrits d'Adrien. Décrets & conſtitutions des empereurs. Autres manieres dont ils manifeſtoient leurs volontés. Conſtitutions d'Antonin-le-pieux. Loix de Marc-Aurele & Lucius Verus, *Ibid.* 139. *a.* dont il ne nous reſte que quatre livres.

Ouvrages du célebre Gaïus : ceux de Papyrien, d'Ulpien; de Paulus. Conſtitutions de l'empereur Conſtantin, dont il y en a 200 dans le code Juſtinien. Codes Grégorien & Hermogenien. Code Théodoſien, après lequel cet empereur donna les novelles, *Ibid. b.* qui furent amplifiées par Valentinien III & Marcien. Publication du code Juſtinien en 528, des inſtituts en 533, du digeſte l'année ſuivante. Conſtitutions particulieres de Juſtinien, appellées *novelles*, à la ſuite deſquelles ſe trouvent encore 13 édits. Ecoles de droit, établies par les empereurs. *Ibid.* 140. *a.* Abrégé du corps de droit, intitulé, *baſiliques.*

Droit romain, aboli en Orient par Mahomet II, en 1453. Quel eſt celui qu'on ſuivoit en Occident.

Le code Théodoſien, établi dans l'empire par Charlemagne, perdit de ſon autorité ſous la ſeconde race des rois de France. Pandectes Florentines. Lothaire établit le code Juſtinien au lieu du Théodoſien, & il prévalut auſſi en France, où il fut enſeigné dans pluſieurs villes. Défenſe faite par Honorius III, d'enſeigner le droit civil à Paris ni aux environs. *Ibid. b.* Cette décrétale ne fut pas d'abord obſervée, & l'étude du droit fut rétablie en 1679. Chez quelles nations le droit romain eſt admis comme droit commun. Défauts remarquables de ce droit. *Ibid.* 144. *a.* Commentaires & traités dont il eſt l'objet. *Ibid. b.*

Droit romain. En quel tems les commentaires des juriſconſultes commencerent à faire partie du droit écrit. IX. 70. *b.* III. 71. *a.* Droit romain ancien. V. 119. *a.* Objets compris dans le corps de droit civil des Romains. XIII. 340. *a.* Hiſtoire du droit romain. IV. 991. *a*, *b. &c.*

Droit *de Sardaigne.* Code de Victor Amédée II, établi comme loi générale de tous les états du roi de Sardaigne. V. 141. *b.*

Droit *de Suede.* Zalmoxis, diſciple de Pythagore, premier auteur des loix de ce pays. Changemens qui y ont été faits. Le droit romain eſt peu cité dans ce pays. Idée des loix qui le gouvernent. V. 241. *b.*

Droit de Suede. Corrections à faire à cet article. *Suppl.* II. 742. *b.*

Droit, (*Ecoles de*) V. 304. *a*, *b.* — 306. *a.* Faculté de droit, appellée quelquefois faculté des décrets. IV. 716. *a.* Des degrés dans cette faculté. 764. *a*, *b.* Doyen de la faculté de droit. V. 96. *a.* Gradué en droit. VII. 810. *b.* Docteur en droit. V. 5. *b.* Licence en droit. Licentié. IX. 482. *a*, *b.*

Droits abuſifs, contraires à la raiſon. Divers exemples. On convertit ordinairement ces droits en quelque devoir plus ſenſé. V. 142. *a.*

Droit acquis. Le droit acquis à quelqu'un ne peut lui être enlevé dans ſon fait, & le fait d'un tiers n'y ſauroit nuire. V. 142. *a.*

Droit colonaire. V. 142. *a.*

Droit curial. V. 142. *b.*

Droits eccléſiaſtiques. V. 142. *b.*

Droits épiſcopaux. V. 142. *b.*

Droit & fait. Diſtinction de droit & de fait. VI. 384. *a*, *b.* Poſſeſſion de droit. Poſſeſſion de fait. XIII. 166. *a.*

Droits honorifiques. V. 142. *b.*

Droits honorifiques dont jouit le fondateur ou patron d'une égliſe. VIII. 75. *b.* XII. 184. *b.* Droits honorifiques du clergé. III. 528. *a.* Obſervations ſur ce qui eſt rapporté dans cet article de l'Encyclopédie ſur l'uſage de Bretagne, à l'égard des droits honorifiques. VIII. 292. *b.*

Droits honorifiques dans les églises, *grands droits honorifiques:* à qui ils appartiennent. Usage de Bretagne & de Normandie par rapport à ces droits. V. 142. *b. Moindres honneurs* de l'église : à qui ils appartiennent. Auteurs à consulter. *Ibid.* 143. *a.*

Droits immobiliers. V. 143. *b.*

Droits incorporels. V. 143. *b.*

Droits litigieux. Les cessionnaires de droits litigieux sont regardés d'un œil défavorable. Analyse de deux loix contenues au code, *mandati*, qui traitent de cette matiere. V. 143. *b.* Avec quelles modifications elles sont suivies au parlement de Paris. A quelles personnes il est défendu d'acquérir des droits litigieux. *Ibid.* 144. *a.*

Droits luctitieux. V. 144. *a.*

Droit mobilier. V. 144. *a.*

Droits, *noms*, *raisons & actions.* V. 144. *a.*

Droit personnel V. 144. *b.*

Droit, redevance, *voyez* REDEVANCE & COUTUME.

Droit réel. V. 144. *b.*

Droits régaliens. V. 144. *b.*

Droits du roi. V. 144. *b.*

Droits seigneuriaux. V. 144. *b.*

Droit d'un tiers. V. 144. *b.*

Droits ou *titres.* XVI. 360. *a*, *b.*

Droit utile. V. 144. *b. Voyez* UTILE.

Droits du roi. Comment se faisoit la recette des finances du tems où les rois n'avoient de revenu que celui du domaine. Changemens faits par François I. V. 144. *b.* Regles à suivre dans l'imposition des droits sur les sujets. La fraude aux contributions étoit appellée un crime dans le droit romain. Dans quelle vue les droits du roi sont établis. On ne peut chercher l'origine de la plupart des droits établis. Réforme de M. Colbert. En 1664, parut le tarif pour les droits d'entrées & de sorties des marchandises. *Ibid.* 145. *a.* Distinction des provinces réputées étrangeres, & des provinces des cinq grosses fermes. Ordre établi sur les gabelles en 1680. Nouvelle ordonnance des aides en la même année. Marques sur le fer, *&c.* sur le papier, sur l'or & l'argent; commerce du tabac, octrois, réglement sur l'adjudication & les encheres pour le bail des fermes. *Ibid. b.* Une autre classe des droits du roi, sont les domaines, & les subsides qu'il tire du clergé. *Ibid.* 146. *a.*

Droits sur les marchandises, *voyez* DOUANE. Pourquoi on les impose. IV. 129. *b.* Inconvéniens attachés à ceux qui se perçoivent de province à province. Ce qu'il y a de sage dans l'établissement de ces droits. Ceux qui se perçoivent dans les ports & sur les frontieres, présentent des facilités à la fraude. 131. *a.* Les droits sur les marchandises sont ceux que les peuples sentent le moins. V. 73. *a.* Ils sont moins payés par les marchands que par les acheteurs. 348. *a.* A la Chine, c'est l'acheteur qui acquitte ce droit. *Ibid. b.* Ces droits sont de tous les impôts les moins onéreux, ceux qui rendent le plus, & les plus justes. VIII. 602. *b.* Les droits sur les marchandises retombent sur les cultivateurs. XVII. 873. *b.* La ruine du commerce est le produit nécessaire des impôts sur les marchandises. 875. *a*, *b.* Divers maux qu'entraîne la perception de ces droits. 874. *b.* — 876. *b.* — *Voyez* ENTRÉE *des marchandises.*

DROIT *de copie*, droit de propriété que le libraire a sur un ouvrage littéraire. Droit des auteurs ou de leurs cessionnaires sur leurs ouvrages. But des loix établies sur la liberté de l'imprimerie. V. 146. *a.* Approbation & privilege : nature de ces actes. Droits d'un auteur sur ses propres productions : transmission de ces droits. Le droit de réimprimer est un effet commerçable. Un auteur ne peut rentrer dans la propriété de son ouvrage après l'avoir vendu pour toujours. Pourquoi les souverains fixent un terme à la durée de leurs privileges. Ce n'est pas le privilege qui fait le droit du libraire; mais c'est le transport des droits de l'auteur. *Ibid. b.* L'auteur cependant conserve une sorte de droit d'inspection & de paternité sur son ouvrage. Moyen de prévenir les contestations entre les auteurs & les libraires sur le droit de copie. Les libraires acquierent encore ce droit sur un ouvrage, lorsqu'ils en ont proposé l'exécution à un ou plusieurs hommes de lettres. Enfin lorsqu'un libraire fait imprimer le premier dans son pays un ouvrage tiré de l'étranger, il en acquiert la propriété. Il faut convenir cependant que ce droit est alors contre le droit des gens. *Ibid.* 145. *a.* Accord équitable que devroient faire les libraires des différens pays. On devroit autoriser l'introduction d'une édition étrangere d'un livre, quand il vient du pays où il a été originairement imprimé; comme on le pratique en Hollande. *Ibid. b.*

Droit, terme d'architecture & de manege. V. 147. *b.*

DROMADAIRE, chameau à une seule bosse. III. 66. *a.* Sa description. *Ibid. b.* Sa représentation, vol. VI des pl. Regne animal, pl. 2.

DRONTHEIM, (*Géogr.*) ville épiscopale de Norwege. Sa situation. Observations historiques sur cette ville. Son état présent. *Suppl.* II. 742. *b.*

DRONTHEIM, *la province de*, (*Géogr.*) ses bornes & son étendue. Sa division. Ses productions. *Suppl.* II. 742. *b.*

DROPAX, (*Pharmac.*) sorte d'emplâtre. Usage qu'en faisoient les anciens. V. 148. *a.*

Dropaces, espece de vésicatoires, dont il est parlé. XVII. 199. *a.*

DROUILLES ou *rière-lods*, (*Jurisp.*) les châtelains de Forès sont en possession de percevoir ce droit sur toutes les ventes. V. 148. *a.* Usage de ce mot en Bresse & en Bugei. V. 140. *b.*

DROUILLETTES, espece de filets; la pêche aux drouillettes commence à la mi-avril & finit avant la S. Jean. Pêche aux maquereaux ou sansonnets. V. 148. *b.*

DRUIDES, leur rang & leur autorité dans les Gaules. Effet de l'excommunication qu'ils lançoient. Ils étoient les arbitres de la paix & de la guerre. Ils exerçoient encore une médecine superstitieuse. Leur chef étoit le souverain de la nation : le plus considérable après lui lui succédoit par élection. V. 149. *a.* Trois principaux ordres de druides. Fonctions qu'exerçoient les femmes druides : leurs prophéties. Habillemens des chefs des druides. Ceux qui étoient revêtus du sacerdoce habitoient des cellules au milieu des forêts. Instruction & noviciat de ceux qui vouloient entrer dans leur corps. Le college des druides gaulois étoit dans le pays chartrain. Assemblée générale de tous les druides qui s'y tenoit chaque année. *Ibid. b.* Cérémonies qui s'y pratiquoient. Leurs autres demeures chez les Gaulois. Objets de leurs délibérations dans la grande assemblée. Loix, morale, & discipline des druides. *Ibid.* 150. *a.* Leur religion mal connue, parce qu'ils n'en écrivoient rien. Elle se conserva long-tems & passa même en Italie. Massacre des druides sous Tibere. Origine du nom de *druide.* Auteurs à consulter. *Ibid. b.*

Druides. Observations sur les druides, leur rang & privileges chez les Eduens. *Suppl.* II. 775. *a. Voyez* aussi l'article CELTES. *Suppl.* II. 287. *a.* Leurs fonctions, autorité, privileges, leur maniere d'enseigner. II. 809. *a.* Leur influence dans le gouvernement : leur habillement : leur distribution en plusieurs classes : de la doctrine des druides. *Ibid. b.* De leur culte. 810. *a.* Abolition des druides par les empereurs. Art de divination qu'ils professoient. Leur cosmogonie. Leur doctrine sur l'état de l'ame après cette vie. *Ibid. b.* Excommunication qu'employoient les druides. VI. 222. *a.* L'usage des imprécations établi parmi eux. VIII. 606. *b.* Médecine des druides. X. 263. *b.* Du lieu où ils s'assembloient chaque année. 826. *b.* Doctrine qui établissoit parmi eux la nécessité des sacrifices d'hommes. XVII. 242. *a.* Superstition des druides sur les œufs de serpent. XI. 410. *a*, *b.* College de druidesses sur le mont S. Michel. *Suppl.* III. 960. *b.* Oracle que les druidesses rendoient dans l'isle de Sain. XIV. 517. *b.* Différentes classes de druides : les bardes ou saronides. II. 75. *b.* Les vacerres. XVI. 791. *a.* Les évates. VI. 131. *b.* Druides appellés *Semnothées.* XIV. 947. *a.* Druides de Bayeux. *Suppl.* IV. 56. *a.* Tombeau d'un chef de druides trouvé à Dijon. *Suppl.* II. 427. *a.*

DRUNCAIRES, officiers qui commandoient mille hommes sous les empereurs de Constantinople. Origine de ce nom. Ses diverses acceptions. V. 150. *b.*

DRUSEN ou *Druses*, filons poreux, dans les mines, dépourvus de matiere métallique; de mauvais présage pour les ouvriers. Quelle en est la cause. *Drusen*, assemblage de plusieurs crystaux. V. 151. *a.*

DRUSES, peuples de la Palestine. On les croit François d'origine. Leur religion. Mariage des peres avec leurs filles, des freres avec leurs sœurs. Leurs armes. Leurs femmes seules savent lire. Leur commerce. Le Turc les gouverne par des émirs. V. 151. *a.*

DRUSILLE, (*Julie*) fille de Germanicus. XVI. 607. *b.*

DRUSIUS, (*Jean*) théologien. XI. 701. *a.*

DRUSUS, fils de Claude Tibere Néron : observations sur ce Romain. XVII. 677. *b.* IX. 562. *a.* Il défait les Vindéliciens. XVII. 306. *b.* Danger qu'il courut d'être défait par les Sicambres. 598. *b.* Sa mort. IX. 562. *a.* Canal de Drusus. *Suppl.* II. 183. *b.*

DRYADES. Différence entre les dryades & les hamadryades. Sous quelle condition l'on pouvoit couper les arbres d'une forêt. Dryades ou femmes druides. V. 151. *b.*

Dryades. Différence entre ces divinités & les hamadryades. VIII. 33. *a.*

DRYDEN, (*Jean*) son épitaphe. V. 817. *b.* Observations sur une ode de ce poëte. *Suppl.* IV. 436. *a.*

D U

DUALISME, opinion qui suppose deux principes. Son antiquité. L'ancien sentiment des mages selon M. Hyde revenoit à celui des chrétiens touchant le diable & ses anges. Le dualisme a été reçu chez plusieurs nations, au rapport de Plutarque. V. 151. *b.* Passage de Spencer sur,

l'opinion des deux principes reçus chez divers peuples. Secte des manichéens. L'origine de ce systême vient de la difficulté d'expliquer l'existence du mal dans le monde ; difficulté avouée par Origene & S. Augustin. Delà les égaremens de plusieurs anciens hérétiques. *Ibid.* 152. *a.* Leur motif a quelque chose de louable : cependant il n'est pas besoin de recourir à deux principes pour justifier la providence. *Ibid. b.*

DUBNORIX, chef des Eduens : médaille où il est représenté. *Suppl.* I. 710. *b.*

DUBOIS, (*Gerard*) XI. 652. *b.*

DUBREUIL, (*Guillaume*) son recueil d'ordonnances. XI. 592. *a.*

DUBRAW, (*Jean*) XII. 625. *a.*

DUC, oiseau de proie. Descriptions de cet oiseau, l'une de Gesner, l'autre d'Aldrovande. V. 152. *b.* Celui qu'a décrit Marggrave. Déprédation que fait cet oiseau. *Ibid.* 153. *a.*

Duc. Petit duc. Sa description. Aldrovande parle d'un autre du même genre, un peu différent. V. 153. *a.*

Duc. Grand duc : cet oiseau décrit, vol. VI des pl. Regne animal, pl. 37.

Duc, prince souverain : ce mot est emprunté des Grecs modernes. V. 153. *a.* Deux grands ducs en Europe. *Ibid. b.*

Duc, titre d'honneur de celui qui a le premier rang après les princes ; dignité romaine sous le bas empire. Ce nom vient de *ducere.* On avoit établit treize ducs dans l'empire d'orient, & douze dans l'occident A qui ces dignités étoient conférées. Les Francs diviserent toutes les Gaules en duchés & comtés. Les Saxons en Angleterre appellerent du nom de ducs les généraux d'armées ; titre qui s'éteignit depuis Guillaume jusqu'à Edouard III. V. 153. *b.* Sous la seconde race, il n'y avoit en France presque point de ducs. Vers le tems de Hugues-Capet, les ducs ou gouverneurs des provinces s'en firent souverains. Mais quand les provinces ainsi démembrées furent reunies à la couronne, le titre de ducs ne fut plus donné aux gouverneurs. En quoi a consiste depuis ce tems le titre de duc. Ce que sont aujourd'hui les ducs en Angleterre. Cérémonie de leur création : leurs titres & ceux de leurs enfans. Titres de ceux de France. Ce nom en Allemagne emporte un titre de souveraineté. Le titre de duc s'est fort multiplié en Italie. Etats de l'Europe où il est inconnu. *Ibid.* 154. *a. Duc-duc*, qualité attachée en Espagne à un grand de la maison de Sylva. *Ibid. b.*

Duc. Origine des ducs sous les empereurs. XII. 908. *b.* Police qu'ils exercerent en France depuis Hugues-Capet 909. *b.* Les ducs magistrats des provinces, étoient révocables en France. IV. 898. *a.* Ce qui distinguoit autrefois les comtes des ducs. III. 800. *a.* Des ducs en Angleterre. V. 186. *b.* Tems où les ducs & les comtes se rendirent seigneurs de leurs gouvernemens. VI. 692. *a.* 695. *a.* Casque de duc, *voyez* planch. 14 du blason, vol. II. Couronne de duc. *Suppl.* II. 642. *a.*

Duc, (*Antoine le*) these qu'il soutint en faveur de l'inoculation. VIII. 755. *b.*

DUCAL, lettres patentes accordées par le sénat de Venise. V. 154. *a.*

Ducal, juge. IX. 12. *b.*

DUCANGE, *glossaire de.* VII. 721. *a*, *b.*

DUCENAIRE, officier dans les armées romaines. Les empereurs avoient aussi des *ducenarii* au nombre de leurs procureurs ou intendans. V. 154 *b.*

DUCHAT, (*Jacob le*) observation sur ses ouvrages. X. 473. *a.*

DUCHÉ. Duchés-pairies, & duchés non pairies ; duchés par simple brevet. Les droits de la pairie n'appartiennent qu'à ceux dont les duchés ont été enregistrés en parlement. L'antiquité du duché donne le rang à la cour. Le plus ancien duché non pairie est celui de Bar. Edit pour la réunion des duchés, marquisats ou comtés à la couronne à défauts d'hoirs mâles. Indemnité dûe au précédent seigneur quand une terre est érigée en duché. Elle ne retourne plus à lui, même après l'extinction du titre. V. 155. *a.*

Duché, les Lombards furent les premiers qui érigerent des duchés pour relever en fief de leur état. VI. 694. *a.* Cour de duché en Angleterre. IV. 373. *b.*

DUCHÉ-*pairie.* 1. Duchés-pairies, grands offices de la couronne : leur origine. V. 155. *a.* Office de duc & pair est un office viril. 2. Duchés-pairies, considérées comme fiefs : leur origine. Il y a aussi des comtés-pairies. *Ibid. b.* Edit de 1711 sur les hoirs & successeurs aux duchés-pairies. 3. Duchés-pairies considérées comme justice seigneuriale. A quelle condition cette justice peut déroger au ressort du juge royal. Ces justices n'ont pas la connoissance des cas royaux. *Ibid.* 156. *a.* Grands jours pour les duchés supprimés définitivement. *Ibid. b. Voyez* PAIR DE FRANCE.

DUCHESSE, ouvrage de menuiserie. vol. VII des pl. Menuiserie en meubl. planch. 10. & vol. IX des pl. Tapissier, planch. 11.

DUCLOS, (*Charles*) remarques de M. de Mairan sur sa grammaire françoise. *Suppl.* III. 251. *b.*

DUCTILITÉ. (*Physiq.*) Deux classes de corps ductiles ; l'une composée de corps durs, l'autre de corps souples au toucher. La cause de la ductilité est très-obscure, & les hypotheses qui l'expliquent insuffisantes. V. 156. *b.*

Ductilité de l'or, un grain d'or peut occuper trente-six pouces & demi quarrés. V. 156. *b.* Ductilité de l'or qui passe par la filiere. Travail des tireurs d'or : une once de leur fil s'allonge à 3232 pieds. *Ibid.* 157. *a.* Cependant le lingot dans cet état n'est pas parvenu à sa plus grande longueur : avant de le filer on l'applatit, ce qui l'allonge encore d'un septieme : l'once d'or est alors étendue en une surface de 1190 pieds quarrés : épaisseur de l'or dans cet état. On peut encore la diminuer considérablement. *Ibid. b.*

Ductilité. Différens degrés de ductilité des métaux. X. 428. *b.* Celle de l'argent. I. 641. *b.* Celle de l'or. II. 159. *a.* VI. 790. *a.*

Ductilité du verre. On peut le réduire en fil d'une finesse excessive. Ouvrages faits de cette matiere. V. 157. *b.* Méthode employée pour la faire. Les filets sont à peine plus gros que le fil d'un ver à soie & ont une flexibilité merveilleuse. Expériences de M. de Reaumur à dessein d'en faire des étoffes propres à s'habiller. V. 158. *a.*

Ductilité des toiles d'araignée. Matiere de la toile. Mammelons d'où elle sort. V. 158. *a.* L'araignée a des trous pour plus de six mille fils. Source de ces fils & méchanisme qui les produit, selon M. de Réaumur. *Ibid. b.* Enorme petitesse des trous des mammelons dans les petites araignées. Nature de la matiere dont ces fils sont formés. *Ibid.* 159. *a.*

DUEL. Les duels ordonnés autrefois comme une preuve juridique. V. 159. *a.* Origine de cette coutume. Quelques-uns l'attribuent à Gombaud, roi des Bourguignons : mais il ne fit qu'adopter une coutume déjà ancienne dans le Nord. Quels peuples reçurent cet usage. On avoit recours à cette épreuve, tant en matiere civile que criminelle. Usage qu'en firent Othon premier en 968, & Alphonse VI, roi de Castille. Avec quelles restrictions le duel fut reçu en France. *Ibid. b.* Entre quelles personnes il pouvoit avoir lieu, & quelles en étoient dispensées : dans quelques pays on n'étoit point obligé de s'y soumettre. Il n'appartenoit qu'au juge haut-justicier d'ordonner de tels combats. Toute sorte de seigneurs n'en avoient pas le droit. Exemples où le roi & le parlement ordonnerent le duel. L'église même approuvoit ces épreuves. *Ibid.* 160. *a.* Formalités des duels : gages du duel Moyens employés avant l'action pour en détourner les parties. Cérémonies qui précédoient & accompagnoient ce combat. A Paris le roi y assistoit avec sa cour. *Ibid. b.* Jugement qui suivoit l'acte du duel. Peine qu'encouroit celui qui se rendoit pour une blessure. Il n'y avoit que trois endroits en Allemagne où l'on pût se battre. Cas où l'on n'accordoit pas le duel ; & où l'appellé n'étoit pas obligé d'accepter. *Ibid.* 161. *a.* On s'est toujours récrié contre cet usage barbare, souvent condamné par les papes, les évêques & les conciles. Les empereurs, les rois & autres princes ont fait leurs efforts pour le déraciner. Louis VII fut le premier en France qui le restreignit. S. Louis le défendit absolument dans ses domaines. Mais l'intérêt empêcha les seigneurs particuliers de l'imiter. *Ibid. b.* Cas singulier auquel Philippe-le-bel restreignit le duel, en conséquence de quoi il fut fait un formulaire très-détaillé pour les duels. On traitoit juridiquement la question, si le duel devoit avoir lieu. *Voyez* dans les œuvres de Dumoulin un ouvrage sur ce sujet, de Dubreuil, avocat, vers l'an 1330. Réglemens du roi Jean sur cet objet. *Ibid.* 162. *a.* Voyez ce qui se trouve à cet égard dans les privileges de habitans de Pontorson. Sous Charles VI on se battoit pour si peu de chose, qu'il fit défense, sur peine de la vie, d'en venir aux armes sans cause raisonnable. Duel ordonné par le parlement en 1386, entre Caronge & Legris : effet de ce duel. On disoit des messes, & on donnoit la communion à ceux qui alloient se battre. Le dernier duel autorisé publiquement fut en 1547. *Ibid. b.* Mais la fureur des duels subsista toujours entre les particuliers. Etrange méthode du maréchal de Brissac pour les abolir. Défenses contre les duels en diverses années depuis 1569, jusqu'à la déclaration de Louis XIV rendue en 1711. Mais celle du mois d'août 1679 peut être regardée comme le siege de la matiere, étant le réglement le plus ample. *Ibid.* 163. *a.* Exposition de ce réglement. *Ibid. b.* Réglement des maréchaux de France du 22 août 1653. Déclaration du 28 octobre 1711 Autre du 12 avril 1723. *Ibid.* 164. *b.*

Duel. Origine de l'usage des duels. III. 84. *b.* 85. *a.* Réflexion de M. de Montesquieu sur cet usage. *Ibid.* Cet usage fut une des causes de l'oubli des loix saliques, romaines & capitulaires, & l'origine du point d'honneur. *Ibid. b.* En quels cas le duel avoit lieu. Ancienneté de cet usage. Quel fut le dernier qu'on admit en Angleterre. Ce qui se passoit entre l'accusateur & l'accusé avant le combat. III. 662. *b.* Application singuliere qu'Alphonse, roi de Castille, fit de cet usage.

Dernier duel autorisé qui s'est fait en France. 663. *a*. Un bourgeois de Bourges se justifioit autrefois de son défaut de comparution par le moyen du duel. 750. *a*. Rien ne pouvoit dispenser de l'épreuve des duels, quand on étoit accusé de trahison : on vint à s'en servir pour décider toutes sortes de questions, soit publiques, soit particulieres. V. 837. *a* Anciennes maximes sur les duels. II. 143. *b*. Parrains dans les duels. XII. 82. *a*. Ce qu'on entendoit par *vadiare duellum*. XVI. 793. *a*. Espece de duel de six contre six. I. 690. *b*. Gage de bataille dans les duels. VII. 416. *a*. Gage-plege de duel. 418. *a*. Edit des duels. V. 392. *a*. Ordre de chevalerie qui avoit été projettée pour empêcher les duels. *Suppl*. III. 830. *b*. *Voyez* COMBAT *singulier*.

DUEL, (*Gramm*.) nombre admis dans quelques langues, XI. 206. *a*. particuliérement dans la langue grecque. III. 880. *a*.

DUFOSSÉ, (*Pierre-Thomas*) de Rouen. *Suppl*. IV. 683. *b*.

DUFOUR, (*Thomas*) bénédictin. *Suppl*. III. 300. *a*.

DUFOUR, (*Louis*) abbé de Longuerue. *Suppl*. III. 776. *b*.

DUGDALE, (*Guillaume*) antiquaire anglois. XVII. 591. *b*.

DUGUET, (*Jacques-Joseph*) théologien. X. 682. *a*.

DUHAMEL *du Monceau*. (*Henri-Louis*) Ses ouvrages d'agriculture. *Suppl*. I. 220. *b*. Ses observations sur le systême d'agriculture de M. Tull, I. 189. *a*, *b*. *&c*. sur la culture des arbres, *voyez* ARBRE. Instrumens qu'il a inventés pour le travail du chanvre. III. 155. *b*. Ses expériences & observations sur les cordes de chanvre. IV. 228. *a*, *b*. Ouvrage de cet auteur sur la corderie, 238. *b*. sur la conservation des grains. 556. *a*. Sa nouvelle méthode de cultiver le froment. VII. 336. *a*. Ses recherches sur les propriétés du bois. *Suppl*. II. 32. *a*. Son ouvrage sur l'art de faire l'huile d'olive & le savon. *Suppl*. IV. 125. *b*. Son éloge. *Suppl*. II. 32. *a*.

DUHAMEL *du Monceau*, (*François*) anatomiste, *Suppl*. I. 409. *a*. physiologiste. *Suppl*. IV. 358. *b*.

DUILLIA MÆNIA, loi romaine. VIII. 823. *b*. IX. 659. *b*.

DUILLIUS, (*Caius*) honneur du triomphe naval, accordé pour la premiere fois à ce général. XVI. 652. *b*.

DUITS, pêcheries de pierre. Leur construction. Préjudice qu'elles causent à la pêche & à la navigation. Pêche des lamproies aux nasses sur les duits. Forme des nasses. Maniere de les tendre. V. 165. *a*. Comment on retire les lamproies qui y sont entrées. Nombre des nasses sur un duit. Les lamproies qui proviennent de cette pêche, ne sont pas les plus estimées. *Ibid*. *b*.

DUIVELAND, (*Géogr*.) isle des Provinces-Unies. Etym. de son nom. Inondation qu'elle souffrit en 1530. *Suppl*. II. 743. *a*.

DULAURENS. Son traité sur les crises. IV. 476. *a*, *b*.

DULCAMERE *bâtarde*, (*Botan*.) *voyez* SOLANOÏDE & DOUCE-AMERE.

DULCIFICATION. Des acides. I. 99. *b*. Des esprits acides par l'esprit de vin. XVII. 288. *a*. Des vins aigres & des liqueurs maltées qui tournent à l'aigre. 297. *a*.

DULCINISTES, hérétiques du 14[e] siecle. Erreurs & vices de Dulcin : il fut pris & brûlé ; mais ses hérésies lui survécurent. V. 165. *b*.

DULIE. Distinction du culte de dulie & de latrie, exprimée par S. Augustin. V. 165. *b*.

Dulie. Observations sur ce culte. IV. 551. *a*. En quoi il differe de celui de latrie. IX. 305. *b*.

DUMOULIN. Son recueil d'ordonnances. XI. 592. *b*.

DUNALMA, fête des Turcs. Comment & à quelle occasion elle est célébrée. V. 166. *a*.

DUNBARTON *ou* LENOX, *comté de*, (*Géogr*.) province d'Ecosse. Ses bornes. Ses productions. Lac renfermé dans son sein. *Suppl*. II. 743. *a*.

DUNMOW, (*Géogr*.) ville d'Angleterre dans la province d'Essex. Sa situation. Son ancienneté. Droit singulier attaché autrefois dans cette ville aux mariages heureux. *Suppl*. II. 743. *a*.

DUNS, (*Jean*) *voyez* SCOT.

DUNSTABLE, (*Géogr*.) ville d'Angleterre dans la province de Bedfort. Sa situation. Monumens d'antiquité trouvés dans son voisinage. *Suppl*. II. 743. *b*.

DUNTRE, (*Aluold*) physiologiste. *Suppl*. IV. 362. *a*.

DUNUM. (*Lang. latin*.) Les noms terminés en *dunum* indiquent des lieux situés sur une hauteur. XVI. 490. *a*.

DUNUS, (*Thaddée*) médecin. Ses ouvrages. IX. 625. *a*.

DUO. (*Poës. lyriq*.) En quoi consiste la vraisemblance du duo, du trio, *&c*. Plus le duo se rapproche de la nature, plus il est susceptible d'expression, d'agrément, de variété ; & à mesure qu'il s'en éloigne, il perd de ses avantages. Observations sur les duo françois & italiens. Caracteres qui les distinguent. Talens que l'art d'écrire le duo exige dans le poete. Métastase cité comme le modele le plus parfait dans cet art. *Suppl*. II. 743. *b*.

DUO. (*Musiq*.) Les regles du duo sont les plus rigoureuses de la musique, par la raison de la simplicité même de sa composition. De toutes les parties de la musique, la plus difficile à traiter, sans sortir de l'unité de la mélodie, c'est le duo. Les duo sont hors de la nature. Le meilleur moyen d'en sauver l'absurdité est de les traiter en dialogues. V. 166. *b*. Soins du poëte & du musicien. Que tout le dialogue ne forme qu'une mélodie. Quand on joint les deux parties, que la seconde fasse son effet sans distraire de la premiere. Que les sons perçans & renforcés soient gardés pour les instans de désordre & de transport, qui doivent être rares & amenés avec art. Duo du premier acte de la Serva Padrona, cité comme modele. *Ibid*. 167. *a*.

Duo. Le duo est de toutes les sortes de musique, celle qui demande le plus de goût, de choix, & le plus difficile à traiter, sans sortir de l'unité de mélodie. Moyen de donner de la vraisemblance au duo dramatique. Choix des situations dans lesquelles on doit le placer. Comment le dialogue du duo doit être phrasé & divisé. Quelles sont les passions les plus propres à fournir le sujet du duo. *Suppl*. II. 744. *a*. Observations sur deux duo du fameux Graun, dont les sujets expriment la fureur & l'emportement. Les duo qui font le plus d'effet, sont ceux des voix égales, parce que l'harmonie en est plus rapprochée ; & entre les voix égales, celles qui font le plus d'effet sont les dessus, parce que leur diapason plus aigu, se rend plus distinct, & que le son en est plus touchant. Par quel moyen le compositeur parviendra à trouver deux chants, qui, quoique différens, ne blessent en rien l'unité de mélodie, & qui pourront se transposer dans les modes relatifs au dominant, sans sortir du diapason des voix. Des duo bouffons qu'on emploie dans les intermedes & autres opéras comiques. De ceux qui sont faits pour être exécutés par deux instrumens sans accompagnement. *Ibid*. *b*.

Duo. Observations sur cette espece de composition musicale. XII. 826. *a*.

DUODENUM, (*Anatom*.) premier intestin grêle. V. 167. *a*. Il a été regardé comme un substitut de l'estomac. Raisons qui fondent ce sentiment. Il a de plus que ce viscere trois différens menstrues qui s'y répandent abondamment. Digestion perfectionnée dans cet intestin. Il est comme le siege d'un grand nombre de causes morbifiques, par la disposition qui s'y trouve à retenir les matieres qui y sont contenues. Douleurs & maladies qui en résultent. *Ibid*. *b*. Raison pour laquelle on fait toujours beaucoup d'attention à l'état des premieres voies. Utilité des vomitifs au commencement des grandes maladies. Comment on corrige le vice dominant dans le duodenum, après l'usage des évacuans. *Ibid*. 168. *a*.

Duodenum. Observations sur les articles de l'Encyclopédie, où il est traité de cet intestin. De sa longueur & de ses plis & sinuosités. Sa description. *Suppl*. II. 745. *a*.

Duodenum. Description de cet intestin. VIII. 841. *a*. *Suppl*. III. 632. *a*, *b*. Seconde digestion qui s'y fait. IV. 1000. *a*.

DUPER, *surprendre*, *tromper*, *leurrer*, (*Synon*.) XV. 693. *b*.

DUPERRON. (*Jacques Davy*) Sa lâcheté envers Henri IV. *Suppl*. III. 959. *a*.

DUPLICATA, double d'un acte. Quels actes sont expédiés par duplicata. Différence entre duplicata & copie collationnée. V. 168. *a*. Autre sens de ce mot. *Ibid*. *b*.

DUPLICATION, multiplication d'une quantité par le nombre deux. Duplication du cube. Ce problême fut proposé par l'oracle de Delphes. Autre origine donnée à ce problême. Platon donna la solution demandée par l'oracle.

On résout ce problême en trouvant deux moyennes proportionnelles entre le côté du cube & le double de ce côté. La premiere de ces moyennes proportionnelles est le côté du cube double. V. 168. *b*. On ne peut trouver le côté du cube que l'on cherche par le seul secours de la regle & du compas. On peut y parvenir en se servant des sections coniques, par l'intersection d'un cercle & d'une parabole. On peut y employer des courbes du troisieme degré. La façon la plus simple est d'exprimer par des nombres le côté du cube donné. Ouvrage de M. de Montucla, où il détaille ce qui concerne l'histoire de la duplication du cube, & les diverses solutions données par les anciens. *Ibid*. 169. *a*.

DUPLICATURE, (*Anatomie*) petits os trouvés dans la duplicature des meninges dans un jeune homme de 27 ans. V. 169. *b*.

DUPLICITÉ, (*Morale*) elle suppose un mépris décidé de la vertu. Deux sortes de duplicité ; l'une raisonnée, l'autre naturelle, & pour ainsi dire animale. La finesse est bien voisine de la duplicité. V. 169. *b*.

DUPLIQUES. Elles étoient en usage chez les Romains. V. 169. *b*. *Instit. liv*. IV. *titr*. XIV. § 1. & *le* § *suivant*. Erreur de M. de Ferrieres dans son dictionnaire de droit. Les dupliques, tripliques, *&c*. abrégées en France par l'ordonnance de 1667. Les replique & duplique verbales sont rarement permises. *Ibid*. 170. *a*.

DUPUIS. Description de la nouvelle machine hydraulique

de ce méchanicien. VIII. 365. *b.* & vol. V des planch. article *Hydraulique.*

DUPUY, (*Raimond*) grand-maître de l'ordre de Malthe. *Suppl.* III. 837. *b.*

DUR. (*Beaux-Arts*) Le dur est l'opposé du moëlleux, où tout est gracieusement lié sans sauts ni lacunes. En quoi consiste ce qu'on appelle *dur*, dans le discours, en musique, *Suppl.* II. 745. *b.* & en peinture. Les choses qui ne tombent pas sous les sens, peuvent être susceptibles de ce défaut. Métaphore dure. L'artiste doit éviter tout ce qui est dur, principalement parce qu'il affoiblit l'impression que doit faire son ouvrage. *Ibid.* 746. *a.*

DUR, (*Musiq.*) tout ce qui blesse l'oreille par son aprêté. *Suppl.* 746. *a.* Intervalles durs dans la mélodie. Accords durs dans l'harmonie. Usage qu'on peut faire de la dureté en musique. *Ibid. b.*

DURAND. (*Guillaume*) Observations sur ce théologien. XIV. 776. *a. Suppl.* IV. 554. *b.* Ouvrage qu'il a publié. XIII. 827. *a.*

DURAND, célebre artiste. Ouvrages en bas-reliefs qu'il a exécutés sur la nacre. V. 536. *b.* Description d'un très-beau morceau de peinture en émail de cet artiste. *Ibid.*

DURANTI, (*Jean-Etienne*) XVI. 452. *a.*

DURAZZO, autrefois *Epidamné.* Cette ville devint odieuse aux Romains, qui en changerent le nom en celui de *Dyrrachium*, lorsqu'ils y envoyerent une colonie. Elle n'est depuis long-tems qu'un pauvre village. V. 170. *b.*

DURAZZO. (*Géogr.*) Passage de Pétrone mal cité dans cet article de l'Encyclopédie. Observation sur le lieu qui porte ce nom. *Suppl.* II. 746. *b.*

DURAZZO, (*Charles de*) adopté par Jeanne, reine de Naples, qu'il fait mourir ensuite. X. 876. *b.*

DURCIR. Matieres durcies par le froid. Matieres durcies par la chaleur. III. 607. *a.*

DURÉE, TEMS. Différence entre ces deux mots. V. 170. *b.*

Durée. Rapports entre l'étendue & la durée. VI. 44. *b.* Quelqu'un a prétendu qu'on pouvoit regarder la durée comme une quatrieme dimension des corps. IV. 1010. *a.* Réflexions sur la durée. XVI. 93. *b. &c.* Jugement que nous formons sur notre durée passée par le souvenir de nos actions. IV. 1053. *a.*

DURE-MERE ou *meninge.* Description de cette membrane. Elle est très-adhérente à la base du crâne; attachée à la pie-mere & au cerveau par les vaisseaux qui passent de l'un à l'autre. Sa surface remplie d'inégalités du côté du crâne, unie du côté du cerveau. Elle a trois allongemens par la duplicature de ses membranes internes. Sinus ou canaux qui vont entre ses membranes intérieures & extérieures. Vaisseaux de la dure-mere. Son mouvement de systole & de diastole. V. 171. *a.* Mouvemens que divers anatomistes lui ont attribués. Sentiment de l'auteur de cet article sur ce point. Usage de la dure-mere. *Ibid. b. Voyez* MÉNINGE & MERE. (*Anat.*)

DURER, (*Albert*) peintre allemand, V. 315. *a.* 323. *b.* & graveur. VIII. 866. *b.* Vitres qu'il a peintes. *Suppl.* III. 2. *b.*

DURETÉ, (*Physiq.*) nous ne connoissons dans l'univers aucun corps parfaitement dur. Quelques auteurs ont prétendu démontrer la chose impossible. V. 171. *b.* Sentiment des péripatéticiens sur la dureté. Celui des épicuriens. Celui des cartesiens. Quelques-uns attribuent la dureté à la pression d'un fluide. Les newtoniens croient que les particules premieres de tous corps sont dures, que ces particules sont jointes par la vertu attractive, qui, selon différentes circonstances, rend un corps dur, mol ou fluide. Vraisemblance de ce sentiment. Difficultés qu'on peut former sur l'effet de cette vertu attractive. *Ibid.* 172. *a.* Quelle est donc la cause de la dureté? on n'en fait rien. *Ibid. b.*

Dureté. Différence entre dureté & solidité. XV. 322. *a*, *b.* Dureté des élémens des corps. III. 606. *a.* IV. 261. *a.* La dureté essentielle à la matiere, selon Newton. X. 190. *a.* Comment les leibnitziens prouvent qu'il n'y a point de corps parfaitement dur. IV. 117. *a.* L'attraction considérée comme cause de la dureté, III. 606. *a.* de même que la compression de l'air. I. 229. *b.* Cause de la dureté, selon les cartésiens, XIV. 139. *a.* selon les chymistes. IX. 826. *a.* Dureté des particules d'eau. V. 187. *a.* Dureté de la glace. VII. 682. *a.* Expérience par laquelle on donne à la glaise la dureté du caillou. 700. *a. Voyez* MOLLESSE.

DURETÉ. (*Médec.*) Dureté de ventre, dureté d'oreille. Callosités qui viennent à la peau. Durillons chez les ouvriers. Duretés calleuses au talon de ceux qui marchent beaucoup. Cors qui viennent aux piés. Ces duretés empêchent l'exercice du tact dans les parties où elles se trouvent. Elles causent quelquefois de la douleur; alors il faut les amollir ou les emporter en les raclant ou en les coupant. V. 172. *b. Voyez* COR & DURILLON.

DURETÉ *de style*, (*Bell. lett.*) *Suppl.* III. 305. *a.*

DURILLON. Ils viennent en plusieurs endroits du corps. En quoi ils different des cors. La cause de ce mal est la compression répétée par la chaussure & l'exercice. Remede contre les durillons: les amollir, puis les enlever feuille à feuille. Eviter de couper trop avant. Fréquente répétition du remede. V. 173. *a. Voyez* COR & DURETÉ.

DUSCHAL, liqueur dont on fait usage en Perse. On l'évapore jusqu'à siccité pour la transporter. V. 173. *b.*

DUSIENS, démons incubes. Ce qu'en dit S. Augustin. V. 173. *b.*

DUSLINGEN, (*Géogr.*) *voyez* DUTTLINGEN.

DUSSELDORF, tableau de Raphael, représentant le baptême de Jean-Baptiste, dans la galerie de Dusseldorf. *Suppl.* I. 305.

DUTTLINGEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne en Souabe, chef-lieu d'un grand bailliage. Grosses forges dans cet endroit. *Suppl.* II. 746. *b.*

DUTOT. Cet auteur cité sur l'effet de la variation des especes dans leur valeur numéraire. V. 966. *b.*

DUVAL, (*André*) docteur de Sorbonne. XIII. 83. *a.*

DUVERNEY, (*Joseph Guichard*) anatomiste, *Suppl.* I. 400. *a.* physiologiste. *Suppl.* IV. 352. *b.*

DUVERNEY, (*J. François Maurice*) anatomiste. *Suppl.* I. 412. *b.*

DUVERNOI, (*J. George*) anatomiste. *Suppl.* I. 406. *b.*

DUVET. C'est du gerfaut qu'on tire l'édredon. Poils d'autruche, de deux sortes. Leur usage. Autre duvet dont se servent les plumassiers. V. 173. *b.*

Duvet. Espece de duvet nommé *édredon.* V. 396. *b.*

DUUMVIR. Les Romains avoient autant de duumvirs qu'il y avoit chez eux de commissions remplies par deux officiers.

Duumvirs avec inspection sur la construction & consécration des autels. Duumvirs capitaux. V. 173. *b.* Duumvirs de la marine. Duumvirs des choses sacrées, créés par Tarquin, portés dans la suite au nombre de dix. Sylla les augmenta encore de cinq. Leur corps monta ensuite jusqu'à soixante. Théodose les abolit. Duumvirs qui connoissoient des crimes de leze-majesté. Duumvirs dans les colonies, avec autorité de consuls. Duumvirs municipaux. V. 174. *a.*

Duumvirs des villes municipales. IX. 13. *b.* Duumvirs pour la garde des livres sybillins. XV. 158. *a.*

D Y

DYDIME, lieu célebre dans l'isle de Milet. Licinius en consulta l'oracle avant de recommencer la guerre contre Constantin. Réflexion sur la variété des oracles. V. 174. *b.*

Dydime. Erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 746. *b.*

DYNAMIQUE. M. Leibnitz s'est le premier servi de ce terme pour designer cette partie de la méchanique qui traite du mouvement des corps, causé par des forces actuellement agissantes. Principe général de cette science. Dans quel sens les géometres emploient communément ce mot. Problême des centres d'oscillation, V. 174. *b.* dont la solution se trouve à l'article *Oscillation.* Depuis quelques années, les géometres se sont appliqués à la solution de divers problêmes de dynamique. Traité de dynamique de M. d'Alembert, où il donne un principe général pour résoudre tous les problêmes de ce genre. Courte exposition de ce principe, *Ibid.* 175. *a.* dont on trouvera l'application aux articles *Oscillation* & *Percussion.* Par-là on voit que toutes les loix du mouvement des corps se réduisent aux loix de l'équilibre. On peut résoudre par ce principe tous les problêmes de dynamique. Diverses applications qu'en a faites l'auteur. *Ibid. b.*

Dynamique. Principe d'où résultent toutes les loix de dynamique. V. 874. *a.* Le principe de la conservation des forces vives facilite la solution d'un grand nombre de problêmes de dynamique. VII. 115. *b.* Traité de dynamique de M. d'Alembert. VII. 114. *a.* 115. *a.*

DYNASTIE. (*Hist. d'Egypte*) On en compte trois grandes en Egypte. Celle des dieux, celle des demi-dieux, celle des hommes ou rois. Durée de chacune, selon la chronique égyptienne. Dynasties de Manéthon. On en corrige l'erreur en regardant comme collatérales, des dynasties qu'il a comptées comme successives. Leur énumération. Leur incertitude & leur obscurité. V. 176. *a.* Auteurs à consulter sur cette matiere. *Ibid. b.*

Dynastie. Celles des rois de Perse. XII. 415. *b.* Celles des rois de This en Egypte. XVI. 279. *b.* Sur les dynasties égyptiennes, *voyez* EGYPTE, EGYPTIEN.

DYRRACHIUM, *voyez* DURAZZO.

DYSPEPSIE, digestion lente & foible. Causes de cette maladie, provenantes du vice des humeurs. Remedes. Le relâchement des fibres de l'estomac cause nécessairement une mauvaise chilification. Remedes. La dyspepsie qui provient des fautes commises dans l'usage des choses non-naturelles, se rétablit par une conduite contraire. Si quelque matiere morbifique se jette dans l'estomac ou les intestins, comment on y peut obvier. V. 176. *b.* Maux qu'entraîne la dyspepsie. *Ibid.* 177. *a. Voyez* DIGESTION.



E



E, Diſtinction établie par les Grecs d'*e* long & bref. Le long s'écrivoit auparavant par deux *e* de ſuite. Les Grecs modernes le prononcent *ita*. Raiſon pour laquelle il faut lui donner le ſon de l'*é*. Prononciation de l'*e* latin. Analogie entre l'*e* fermé & l'*e* en latin. Pluſieurs grammairiens diſtinguent quatre ſortes d'*e* en françois, V. 183. *a*, quoiqu'en effet nous n'en ayons que trois ſortes. *Ibid. b.*

I. L'*e* ouvert qui ſe ſubdiviſe en trois; *Ibid. b.* 1°. l'*e* ouvert commun. Dans quel cas l'*e* muet devient ouvert. S'il ne peut y avoir deux *e* muets de ſuite. 2°. L'*e* plus ouvert. 3°. L'*e* très-ouvert. L'*e* ouvert commun au ſingulier, devient ouvert long au pluriel. *Ibid.* 184. *a.* L'auteur examine, 1°. s'il eſt vrai que nos peres ont doublé les conſonnes pour marquer que la voyelle qui précede étoit breve; 2°. s'il eſt vrai qu'anciennement les voyelles longues étoient ſuivies d'*s* muettes qui en marquoient la longueur. Ces *s* n'étoient point muettes, mais prononcées, comme nous en voyons encore divers exemples. L'*e* eſt bref dans pluſieurs mots, quoique ſuivis d'une *s*. *Ibid. b.*

II. L'*e* fermé, appellé auſſi maſculin. Obſervation ſur l'*e* des infinitifs ſuivi d'une *r*. V. 185. *a.*

III. L'*e* muet l'eſt à différens degrés, ſelon les mots où il ſe trouve. Dans le chant, il eſt moins foible à la fin des mots. Il ſe trouve dans toutes les langues, lorſqu'une conſonne eſt immédiatement ſuivie d'une autre. Il faut toujours s'arrêter ſur la ſyllabe qui précede un *e* muet à la fin des mots. Les vers qui finiſſent par un *e* muet ont une ſyllabe de plus que les autres. V. 185. *a.* Il eſt appellé *féminin*, parce qu'il forme le féminin des noms adjectifs. *E* qu'on ajoute après le *g* pour en adoucir la force. Quand on rend ſenſible l'*e* muet, il reſſemble à la voyelle *eu* affoiblie. Les lettres inutiles dans l'orthographe ne changent pas la nature du ſon ſimple. L'*e* muet eſt long dans la troiſieme perſonne du pluriel des verbes. Forme de l'*e* dans l'écriture italienne & la coulée. *Ibid. b.*

E. Diſtinction & uſages de trois ſortes d'*e* en françois. *Suppl.* III. 131. *a.* Ce n'eſt qu'inſenſiblement que notre *e* a eu les trois ſons différens que nous lui reconnoiſſons. I. 67. *a.* Obſervations ſur le ſon de cette voyelle. *Suppl.* III. 304. *a.* Quelle doit être la prononciation de l'*êta* des Grecs. V. 639. *c.* Uſage de l'*e* après le *g*, pour en adoucir la prononciation. X. 850. *b.* L'*e* conſidéré comme particule prépoſitive en françois. XII. 101. *b.* Eliſion de l'*e* muet dans les vers. françois. XVII. 159. *a.* Regles ſur cette eſpece d'*e* dans nos vers *Suppl.* IV. 984. *b.* 985. *a.* Obſervations ſur l'*e* muet qui termine le féminin de quelques adjectifs. *Suppl.* III. 251. *b.*

E A

EANUS, (*Mythol.*) dieu des anciens. *Suppl.* III. 4. *a.*

EAQUE, juge des enfers. IX. 7. *a.* XI. 402. *a.*

EARLDORMAN, le premier degré de nobleſſe chez les Anglo-Saxons. Ce mot, qui dans ſon origine ſignifie hommage, vint peu-à-peu à déſigner les perſonnes les plus diſtinguées, les plus conſidérables de la nobleſſe, qui poſſédoient le plus de biens. Peu-à-peu ce mot déſigna un gouverneur de province ou d'une ſeule ville. Pendant l'heptarchie, ces charges ne duroient qu'autant qu'il plaiſoit au roi; mais enſuite elles furent données à vie. Les danois établis en Angleterre changerent le nom d'*earldorman* en celui d'*earl* de même ſignification, qui revient aujourd'hui à celui de *comte*. Quelques earldormans n'étoient que gouverneurs de provinces; d'autres poſſédoient leur province en propre. V. 186. *a.* Ceux-ci étoient honorés du titre de *reguli*, *principes*; d'autres portoient ce titre ſimplement à cauſe de leur naiſſance; enfin, il y en avoit d'autres qui n'étoient que magiſtrats ſubalternes rendant la juſtice au nom du roi; ils ont pris le nom d'*alderman*; la charge d'*earldorman* étoit purement civile. *Ibid. b.*

EASLOW & WEST-LOW, (*Géogr.*) deux bourgs d'Angleterre, dans la province de Cornouailles. Leurs habitans. *Suppl.* II. 747. *a.*

EATON ou ETON, (*Géogr.*) petite ville d'Angleterre, dans la province de Buckingham. Obſervations ſur le college ou l'école publique dont elle fut pourvue par le roi Henri VI. Eloge de cet établiſſement. *Suppl.* II. 747. *a.*

EAU. (*Lang. franç.*) Obſervation ſur cette diphtongue. IV. 1017. *a.*

Eau. Thalès la regardoit comme le principe de toutes choſes. V. 186. *b.* Trois ſortes d'eaux; eau de pluie, eau de ſource, & eau de mer. L'eau n'eſt jamais abſolument pure.

E A U

Effet de ces particules hétérogenes de l'eau ſur les corps où elle paſſe. On purifie l'eau de diverſes manieres; par filtration, congelation, évaporation & clarification. Expériences qui prouvent l'incompreſſibilité de l'eau & la dureté de ſes particules. Leur adhérence. La peſanteur ſpécifique de l'eau eſt à celle de l'or comme 1000 à 19640. Pores de l'eau. Elle ne peut pénétrer le verre. Echauffée, elle ſe raréfie de la vingt-ſixieme partie de ſon volume. *Ibid.* 187. *a.* Son évaporation. Cette vapeur a une grande vertu élaſtique ſupérieure à celle de la poudre à canon. La cauſe de ce phénomene nous eſt inconnue. Sa dilatation plus grande que celle de la poudre. Elle eſt ordinairement fort pleine d'air. Pourquoi l'eau éteint le feu, ſelon M. Muſſchenbroek. Examen de la queſtion, ſi l'état naturel de l'eau eſt d'être glacée. *Ibid. b.*

Eau. Thalès la conſidéroit comme le principe de tout. XIII. 376. *b.* Sur les diverſes qualités & propriétés des eaux, voyez *Hydrologie*. Adhérence des parties de l'eau. I. 132. *a.* Les eaux les plus pures contiennent une portion de terre aſſez ſenſible. XII. 575. *a.* XVI. 172. *a.* Poids d'un pied cube d'eau commune. XII. 850. *a.* Balance hydroſtatique du docteur Hook, qui peut ſervir à examiner la pureté de l'eau. II. 27. *a.* Les particules de l'eau plus légeres que celles de l'air. VI. 283. *a.* Solidité de l'eau. XV. 322. *b.* Incompreſſibilité de l'eau. III. 776. *a.* 836. *a.* Union de l'eau avec l'air. VI. 128. *b.* L'eau reçoit les impreſſions du ſon. XV. 344. *b.* Eau bouillante. Voyez *Bouillir*. De l'évaporation de l'eau. VI. 123. *b.* &c. Cauſe de ſon évaporation, lorſque ſa chaleur eſt au-deſſous du degré de l'eau bouillante. 928. *a.* Dilatation de l'eau. III. 836. *a.* Voyez auſſi *Dilatation*. Comparaiſon de la raréfaction de l'eau & de celle de l'eſprit de vin. *Suppl.* IV. 938. *b.* Pourquoi l'eau chaude ſe refroidit plutôt dans le vuide qu'à l'air. VI. 601. *a.* De ſon expanſibilité. 281. *a.* 282. *b.* &c. 284. *a*, *b.* Effet de l'eau dans différentes exploſions. 284. *a.* L'eau contribue eſſentiellement à la production de la flamme. 838. *a.* Putréfaction de l'eau. V. 192. *a.* XIII. 588. *a*, *b.* Eau ſouterreine. Comment elle contribue aux tremblemens de terre. XVI. 581. *b.* Révolutions cauſées ſur la terre par les eaux. XIV. 237. *b.* De ceux qui prétendent voir l'eau au-travers de la terre. *Suppl.* III. 478. *b.*

EAU. (*Hydraul.*) Niveau que les eaux obſervent. Elles ſe diſtinguent en naturelles, artificielles, jailliſſantes, plates, courantes, vives, forcées, dormantes, folles; eaux de pluie ou de ravine. V. 188. *a.*

EAU. (*Hydraul. Hydroſtat.*) Calcul du poids de l'eau & de ſon élévation. II. 547. *b.* Rapport de la peſanteur de l'air à celle de l'eau. I. 229. *a.* Conſidérations ſur le poids de l'eau, relativement aux machines hydrauliques. XII. 851. *a*, *b.* Ce qu'on entend par une colonne d'eau. III. 656. *b.* Cauſe de l'aſcenſion de l'eau dans les pompes. I. 228. *b.* Pourquoi on n'aſpire l'eau dans les pompes qu'à vingt ou vingt-ſix pieds, quoiqu'elles puiſſent monter à 32 pieds. I. 762. *a.* Principes généraux pour trouver l'effort de l'eau contre une digue. IV. 1004. *b.* De la force des eaux. VII. 120. *b.* Regle pour trouver l'eſpace que parcourra dans un tems donné, l'eau pouſſée par une force égale à celle d'un vent qui fait parcourir à l'air vingt-quatre pieds dans une ſeconde. XVII. 20. *b.* Méthode pour connoître la quantité d'eau que fournit une ſource. VIII. 474. *b.* 475. *a.* Celle que fournit un ruiſſeau ou une petite riviere. 475. *b.* Celle que fournit une pompe. *Ibid.* Machine à épuiſer les eaux d'une mine, d'un marais, *&c.* de l'invention de M. Dupuis. Voyez ce dernier mot. Amaſſer des eaux. I. 316. *b.* 317. *a.* Des moyens de fournir de l'eau à une maiſon. III. 487. *b.* De l'art de conduire les eaux. 842. *b.* Comment on meſure l'écoulement de l'eau. V. 351. *b.* Diſtribution des eaux, ſoit dans une ville, ſoit dans un jardin. IV. 1064. *b.* Dépenſe des eaux. 859. *b.* Quantité de l'écoulement de l'eau par un canal d'un pouce de diametre dans un tems donné. XIII. 186. *b.* Pouce d'eau. *Suppl.* IV. 375. *b.* 519. *b.* Extrait d'un mémoire de M. Varignon ſur les proportions néceſſaires des diametres des tubes, pour donner préciſément une certaine quantité déterminée d'eau. XVI. 732. *b.* 733. *a.* Des tuyaux pour les eaux. XVI. 768. *a*, *b.* Valeur des eaux. 819. *b.* Veine d'eau. 876. *a.*

EAU. (*Jardin.*) Epreuve qui en indique la bonne qualité pour les plantes. Quelle eſt la meilleure pour le jardinage. On doit en conſulter le goût, eu égard aux fruits. Après l'eau de ſource & de riviere, la meilleure eſt celle de citernes. Si on eſt réduit à l'eau de puits, il faut la dégourdir au ſoleil. V. 188. *a.*

EAU. (*Agricult. Jardin.*) Néceſſité de l'eau pour la végétation. *Suppl.* III. 218. *b.* De la recherche des eaux ſouterreines. *Suppl.* I. 46. *a*, *b.* De l'art de les raſſembler pour l'irrigation des prés. *Ibid. b.* Des moyens de ſe procurer des eaux

pour l'arroſement des terres. *Suppl.* III. 218. *b.* Des eaux des jardins. 499. *b.* Moyens d'aſſembler les eaux pour arroſer les jardins. *Suppl.* I. 577. *b.* Signes extérieurs des bonnes eaux. 47. *a.* Maniere de découvrir la viſcoſité de l'eau. *Ibid.* *b.* Eaux propres à fertiliſer. *Suppl.* III. 30. *a.* 692. *b.* *Suppl.* IV. 419. *b.* Eaux mauvaiſes. *Suppl.* I. 47. *a*, *b.* *Suppl.* III. 30. *b.* Du choix des eaux propres aux arroſemens. *Suppl.* I. 578. *a.* Moyens de corriger les mauvaiſes eaux, & d'empêcher qu'elles ne contractent de mauvaiſes qualités. 48. *a*, *b.* Comment on corrige la crudité de celles qu'on tire immédiatement des montagnes. *Suppl.* II. 191. *b.* De l'uſage des eaux pour l'irrigation des prairies. *Suppl.* I. 46. *a*, *b.*—53. *b.* De la conduite des eaux. *Suppl.* I. 48. *b.* &c.

EAU (*Chymie*) 1°. *conſidérée comme principe conſtituant des corps naturels & des mixtes artificiels.* Définition de cet élément. Une matiere premiere, homogene, univerſelle, eſt un être abſtrait dont on doit nier l'exiſtence. Le dogme qui fait de l'eau le principe univerſel de tous les corps, eſt deſtitué de fondement. Examen des expériences ſur leſquelles on le fonde. L'air ne peut devenir de l'eau en ſe condenſant. L'eau exiſte *phyſiquement* dans un état de pureté, & de diviſion actuelle, abſolue, & qu'on pourroit appeller *radicale.* V. 188. *b.* Quels ſont les corps à la formation deſquels l'eau concourt comme principe eſſentiel. Elle entre dans la compoſition d'un grand nombre de corps très-ſecs & très-compactes; car en général, les principes conſtituans des corps ne ſont jamais ſenſibles tant qu'ils ſont actuellement combinés. *Ibid.* 189. *a.*

2°. *L'eau conſidérée comme menſtrue ou diſſolvant.* Quels corps elle diſſout. Elle a quelque priſe ſur les chaux métalliques & les ſubſtances métalliques inaltérées. Tous les métaux triturés avec l'eau paſſent pour fournir un certain ſel. Subſtances dont l'eau extrait quelque choſe, quoiqu'elle ne les diſſolve pas. Les pierres vitrifiables ne donnent abſolument rien à l'eau. Obſervons cependant, 1°. que l'eau ne diſſout les corps que juſqu'à une certaine quantité déterminée; qu'elle s'en charge juſqu'à un terme connu ſous le nom de *ſaturation.* V. 189. *b.* 2°. Qu'on n'obſerve point une pareille proportion entre l'eau & les différens liquides avec leſquels elle fait une union réelle. La propriété diſſolvante de l'eau nous ſert à ſéparer certaines ſubſtances de divers corps auxquels elles ſont unies. De-là mille uſages auxquels nous l'employons. Qualité que doit avoir l'eau que le chymiſte emploie comme menſtrue. L'acide vitriolique & l'alkali fixe ſont les ſubſtances qui ont le plus d'affinité avec l'eau. Les eſprits ardens occupent le ſecond rang. *Ibid.* 190. *a.* Rapports de quelques autres ſubſtances avec l'eau. Utilités pratiques que nous retirons de la connoiſſance de ces rapports. *Ibid.* *b.*

3°. *Le chymiſte emploie l'eau comme inſtrument méchanique ou phyſique.* Elle eſt l'inſtrument de la pulvériſation philoſophique & de certains lavages. Eau douce ou commune, conſidérée comme objet chymique. V. 190. *b.* La diſtillation de cette eau donne toujours un réſidu terreux. Principales eſpeces d'eau douce; ſavoir, l'eau de pluie & de neige, de fontaine, de puits, de riviere; l'eau croupiſſante. La légéreté de l'eau eſt un ſigne de ſa pureté. Comment on en détermine la gravité ſpécifique. Signes auxquels on peut connoitre la pureté des eaux. *Ibid.* 191. *a.*

Eau. Van-Helmont & Paracelſe regardoient l'eau comme l'inſtrument univerſel de la chymie & de la philoſophie naturelle. I. 272. *b.* Thalès la regardoit comme le principe de tout. V. 186. *b.* XIII. 376. *b.* Les anciens ont cru que l'eau ſe changeoit en air & l'air en eau. Expérience qui ſembleroit d'abord appuyer cette opinion. VII. 82. *a.* I. 226. *b.* Comment l'eau imprégnée de ſoufre, de ſels & de terre, peut être changée en métaux, minéraux, gommes, foſſiles. III. 866. *a.* Effet du mélange de l'eau avec l'acide vitriolique. I. 100. *a.* Influence de l'eau dans les fermentations. XVII. 284. *a.* L'analyſe des eaux minérales regardée comme ce qu'il y a de plus difficile en chymie. I. 403. *b.* Eau du chymiſte. III. 414. *b.*

Eau douce. Une barque enfonce plus en eau douce qu'en mer. I. 633. *b.* Divers exemples d'eaux douces trouvées au fond de la mer en différens endroits. VII. 92. *b.* Plus les imprégnations que les eaux éprouvent dans leur paſſage ſur la terre ſont riches & ſulfureuſes, plus les eaux deviennent douces & bonnes. XIV. 586. *a.*

Eau de pluie & de neige. Quoique la plus pure des eaux naturelles, elle contient encore quelques principes étrangers. Maniere de la recueillir, pour l'examiner chymiquement. Réſultat de l'examen chymique de l'eau de pluie & de neige, par M. Marggraf. V. 191. *b.* Putréfaction qu'éprouve l'eau la plus pure ſous la ligne. Si l'eau de neige eſt inſalubre. La compoſition de la pluie & de la neige doit varier par différentes cauſes & circonſtances. Maniere de ramaſſer l'eau de pluie & de neige, pour qu'elle ſe conſerve. Voyez l'article *Citerne.* L'eau de pluie & de neige diſtillée eſt inaltérable. V. 192. *a.*

Eau de pluie. *Suppl.* III. 472. *b.* Ses propriétés. 475. *a.* *Suppl.* IV. 419. *b.* Différence entre cette eau & celle de roſée. XIV. 368. *b.* Matieres dont elle eſt imprégnée. XII. 793. *a*, *b.* Pourquoi l'eau de pluie, venant des vapeurs de la mer, eſt douce. XIV. 586. *a.* Altération qu'elle ſouffre dans l'air. *Suppl.* IV. 419. *a*, *b.* Nature des eaux qui viennent des neiges & glaces fondues des glacieres. *Suppl.* III. 229. *b.*

Eau de fontaine. Les variétés des eaux de fontaine ſont très-conſidérables. On en trouve qui ſont autant ou même plus pures que l'eau de neige. Quelles terres les alterent ou les conſervent ſimples. V. 192. *b.*

Eau de puits. Ce qui la fait différer de l'eau de fontaine. Elle devient d'autant plus pure qu'elle eſt plus tirée. Elle varie conſidérablement ſelon les lieux. Qualités de celles de Paris & de Berlin. V. 192. *b.*

Eau de puits. Filtration de cette eau, qui, ſelon M. Leutmann, la rend plus pure que ſi on la diſtilloit. VI. 807. *b.* Les eaux de puits tirent leurs propriétés de la nature des couches de terre ſupérieures à leur baſſin. VII. 84. *b.*

Eau de citerne. Qualité de cette eau. III. 487. *a.* Une maiſon qui auroit quarante toiſes en ſuperficie, peut ramaſſer aſſez d'eau pour abreuver vingt-cinq perſonnes par année. *Ibid.* *b.*

Eau de riviere. Principes de ſa compoſition. Ce qui fait le plus varier ſa qualité, c'eſt la nature du terrein qu'elle parcourt. La rapidité des rivieres eſt une cauſe très-efficace de la pureté de leurs eaux, de même que lorſqu'elles ſont peu poiſſonneuſes. Eau de la Seine devenue dangereuſe en 1731, par certaines plantes qui s'y étoient multipliées. Les immondices n'alterent pas une riviere autant qu'on l'imagine. Pourquoi celle de la Seine donne le dévoiement aux étrangers. V. 193. *a.*

Eau de riviere. Pourquoi il n'y en a point de ſalée. VI. 869. *b.* Cauſes des différentes qualités, peſanteurs & couleurs de ces eaux. 870. *a.* *Suppl.* III. 470. *a.*

Eau croupiſſante. Cauſe de ſon impureté. V. 193. *a.*

EAU *commune*, (*Pharm.*) ſon uſage dans la Pharmacie. V. 193. *b.*

Eau commune, (*Diete*) uſage diététique de l'eau, bons effets qu'on lui attribue. Nous nous bornerons ſur ce point à un petit nombre de faits inconteſtables. 1°. Nous n'avons aucun moyen pour apprécier au juſte l'utilité de l'eau conſidérée comme boiſſon. 2°. Les buveurs d'eau jouiſſent plus communément d'une bonne ſanté que les buveurs de vin. V. 193. *b.* 3°. Les buveurs d'eau ne ſont pas ſujets aux indigeſtions. 4°. En mangeant des fruits ou des ſucreries, il faut boire de l'eau. 5°. Les buveurs d'eau paſſent pour très-vigoureux auprès des femmes; cependant il n'eſt pas vrai que les payſans qui ne boivent que de l'eau ſoient plus robuſtes que ceux qui uſent de vin.

En général, il vaut mieux boire l'eau froide que chaude. De l'uſage de boire chaud dans les rhumes. Danger des eaux chaudes ou infuſions théiformes. *Ibid.* 194. *a.* Précaution de ne pas boire de l'eau froide, quand le corps eſt très-échauffé. L'eau bue en trop grande quantité en été fait ſuer, & affoiblit. La plus pure & la meilleure pour la boiſſon. Les eaux de neige paſſent pour la principale cauſe des goëtres & écrouelles. Mauvais effets des eaux croupiſſantes. Moyen de purifier les mauvaiſes eaux. *Ibid.* *b.* De l'uſage journalier des bains à l'eau froide. Sentiment de Locke. Avantages que procure cet uſage. Les femmes, pendant le tems de leurs regles ne doivent point mettre les pieds ou les mains dans l'eau froide. Les perſonnes expoſées à l'humidité ſont ſujettes aux rhumatiſmes & à certaines paralyſies. Maladies des ouvriers qui ont toujours les jambes dans l'eau. *Ibid.* 195. *a.*

Eau commune. Obſervation ſur la qualité des eaux qui cuiſent le mieux les légumes. IX. 369. *b.* Qualité de l'eau la plus ſalutaire à l'homme. XI. 222. *a.* Qualité ſalutaire de l'eau froide priſe en boiſſon. II. 311. *a.* Des différentes qualités d'eaux. *Suppl.* III. 470. *a.* De leurs propriétés diététiques. 474. *b.* 475. *a.* Racine propre à corriger les diverſes mauvaiſes qualités des eaux. *Suppl.* I. 152. *a.* Des propriétés de l'eau dans ſes uſages extérieurs ſur le corps humain. 155. *b.* 757. *a.*

EAU *commune*, (*Mat. méd.*) ſon utilité dans les maladies. Excès des prétentions de quelques médecins en faveur de l'eau. V. 195. *a.* 1°. Le traitement des maladies aiguës par la boiſſon des remedes aqueux eſt inefficace & ſouvent meurtrier. 2°. L'utilité de la boiſſon dans les maladies aiguës, à titre de ſecours ſecondaire, n'eſt rien moins que démontrée. 3°. Certaines méthodes nées hors du ſein de l'art, comme celle de guérir par l'eau froide, ne ſauroient être tentées qu'avec beaucoup de précaution. *Ibid.* *b.* 4°. A quoi ſe réduiſent les vertus réelles de l'eau, ſoit chaude, ſoit tiede, ſoit froide. Uſages extérieurs de l'eau. *Ibid.* 196. *a.*

Eaux minérales. De leurs qualités & de leurs effets. *Suppl.* I. 756. *b.* 758. *a.* *Suppl.* III. 471. *a.* *b.* 472. *a.* *b.* Pourquoi les eaux minérales & les ſources d'eaux chaudes participent aux propriétés de la chaux. II. 541. *b.* De la ſaveur & de la vertu

de ces eaux. *Suppl.* I. 235. *b.* Cause des vertus médicinales des eaux minérales. VI. 870. *a.* Maniere d'éprouver ces eaux par les noix de galle. XI. 193. *a.* Difficulté de leur analyse. I. 403 *b.* Eaux chaudes naturelles. VII. 95. *a.* 99. *a. b.* XVI. 267. *a. b.* 268. *a.* Eaux minérales cémentatoires, II. 812. *b.* inflammables, VI. 838. *b.* qui contiennent du foie de soufre. VIII. 133. *a.* Moyen de connoître si une eau minérale renferme du sel séléniteux. IX. 74[illegible]. *a.* Eaux minérales qui possedent la qualité enivrante à un certain degré. XVII. 287. *a.* Eaux chargées de vitriol. 364. *b.* Fontaine d'eau minérale nommée Backelbroun, en Alsace. I. 759. *b.* Eaux de Cransac. IV. 433. *b.* Celles de Vic-en-Carladès, & de Vic-le-Comte. XVII. 231. *a.* Celles d'Acton en Angleterre. I. 124. *b.* Voyez à leurs articles particuliers celles qu'on tire de divers autres lieux. Promenade à pied salutaire, lorsqu'on prend les eaux minérales. XIII. 444. *a.* Article sur ces eaux. X. 534. *b.* — 541. *a.*

Eau de mer. Différentes considérations sur cette eau. *Suppl.* III. 470. *b.* 475. *b.* Quantité de sel que contient une livre de cette eau. VII. 85. *a.* Diverses observations sur la nature & les qualités de l'eau de mer. X. 360. *b.* — 364. *a.* Poids d'un pied cube d'eau de mer. XII. 850. *a. b.* Elle pese plus que l'eau douce. I. 633. *b.* De sa salure. VII. 621. *a.* XIV. 584. *a. b.* &c. Des moyens de la dessaler. VI. 807. *b.* X. 361. *a.* 363. *a. b.* XIV. 585. *b.*

Eaux distillées. Différens principes qui peuvent entrer dans leur composition. V. 190. *a.* Méthode de l'artiste pour cette distillation. On exécute cette opération dans deux appareils différens. Quelles substances sont traitées, selon le premier procédé. Quelles autres, selon le second. Distinction entre *eaux essentielles* & *eaux distillées* proprement dites. *Ibid. b.* Ces dernieres ne retiennent que bien peu de l'eau qui a été employée dans leur distillation. Les eaux essentielles, retirées des substances odorantes, sont plus aromatiques que celles qui sont retirées des mêmes substances par l'addition de l'eau. Les eaux distillées par la seconde méthode sont moins durables. Observations importantes; 1°. que les vaisseaux employés à la distillation des eaux ne puissent leur rien communiquer d'étranger ou de nuisible; 2°. ressource du serpentin ajouté au bec du chapiteau; 3°. nécessité de faire macérer les substances à distiller, qui sont dans un état sec ou solide; 3°. attention sur la quantité de matiere dont il faut remplir la cucurbite; 5°. sur la quantité d'eau qu'il faut employer; 6°. on devroit supprimer l'eau dans l'opération, selon le premier procédé. Eaux distillées simples & composées.

Autres préparations qui portent le nom d'eaux spiritueuses. *Ibid. b.* Exemples de distillation, d'eau essentielle, d'eau distillée simple, de composée, d'eau spiritueuse simple, d'eau spiritueuse composée. Les recherches de l'ignorance & de la charlatanerie nous ont procuré une multitude d'eaux distillées parfaitement inutiles. Projet ridicule de nourrir un malade avec de l'eau distillée de chapon. Satyre de Gedeon Harvée sur de tels remedes. Propriétés des eaux distillées aromatiques & de celles des plantes alkalines. *Ibid.* 198. *a.* Propriétés des eaux distillées spiritueuses. Eaux chymiques improprement dites. *Ibid. b. Voyez* LIQUEURS.

Eaux distillées. Celles qu'on tire des plantes astringentes ne participent point à cette qualité. *Suppl.* I. 662. *a*, *b.*

Eau-de-vie. Description de la chaudiere dont on se sert pour cette distillation. V. 199. *a.* Maniere de la disposer. Comment on y fait bouillir le vin. Seconde eau-de-vie. Qualité du bois dont on chauffe la chaudiere. *Ibid. b.* Chapeau dont on la couvre, ce qui s'appelle *coëffer la chaudiere.* Communication de la queue du chapeau avec un autre vaisseau appellé *serpentine.* Celle-ci est placée dans un tonneau que l'on appelle *pipe. Ibid.* 200. *a.* Comment on s'assure si la serpentine est bien posée, s'il n'y a point de trou à la chaudiere, au chapeau ou à la serpentine. Quand les ustensiles sont en ordre, on remplit la pipe d'eau froide, de maniere qu'elle surmonte la serpentine d'environ un pied. Comment l'eau-de-vie parvient par les tours de la serpentine dans un bassiot couvert. Acreté de l'eau-de-vie qui entre chaude dans le bassiot. *Ibid. b.* Description du bassiot. Comment les deux ouvertures du fourneau se ferment. Maniere d'entretenir le feu dans un degré toujours égal de chaleur. *Ibid.* 201. *a.* Plus le courant est fin, plus l'eau-de-vie est bonne. Attentions nécessaires pour cela. Danger de donner au feu trop d'activité. *Ibid. b.* Il y a trois choses dans le vin; l'esprit fort & supérieur qui forme l'eau-de-vie, un esprit foible, & une partie épaisse & flegmatique. Usage qu'on fait de l'esprit foible pour en tirer encore de l'eau-de-vie. *Ibid.* 202. *a.* Comment on connoit que tout l'esprit fort est tiré de la chaudiere. Ce qu'il faut observer pour avoir de l'eau-de-vie très-forte. Ordonnance de sa majesté sur les eaux-de-vie, rendue en 1753. *Ibid. b.* Un arrêt rendu en 1743, prescrit la forme des futailles où doit être renfermée l'eau-de-vie.

Courtiers & agréeurs établis pour le commerce d'eau-de-vie. Epreuve par laquelle on s'assure s'il reste encore quelque esprit dans la chaudiere. *Ibid.* 203. *a.* Il faut 24 heures pour les deux chauffes; la simple & la double. Comment on peut construire dans un même lieu deux ou plusieurs chaudieres. *Ibid. b.*

Eau-de-vie. Procédé pour réduire les sucs des végétaux dans un état propre à fournir de l'eau-de-vie. XVII. 294. *a.* Eau-de-vie faite avec le vin de cocotier. XV. 932. *a.* Vendeurs d'eaux-de-vie. XVI. 912. *a.* Instrumens pour connoître la force de ces liqueurs. *Suppl.* IV. 310. *a*, *b.* De l'eau-de-vie de pomme de terre. 490. *a*, *b.* &c. Planche représentant l'art de distiller l'eau-de-vie, *voyez* vol. III. des planch.

Eaux ameres de jalousie, employées chez les Juifs pour connoître si une femme étoit coupable d'adultere. Malédiction prononcée par le prêtre qui présentoit ces eaux à la femme. Effets de cette épreuve. V. 203. *b.*

EAU *lustrale.* (*Myth.*) Eau commune dans laquelle on éteignoit un tison tiré du foyer des sacrifices. Usages de cette eau. Officiers préposés pour en répandre. On en lavoit les corps de ceux qui venoient de mourir, & ceux qui venoient à la maison du mort, avoient soin de s'asperger de cette eau. V. 203. *b.*

Eau lustrale, vase qui la contenoit. Lieux où on le plaçoit. Usages de cette eau. Comment on la sacroit. XII. 379. *b.*

EAU *bénite*, (*Hist. eccl.*) sert à effacer les péchés véniels, chasser les démons, préserver du tonnerre. Eau bénite de l'église grecque se fait le 5 janvier. Ses usages. Les Arméniens ne font de l'eau bénite qu'une fois l'année, & en retirent un profit considérable. Eau d'expiation parmi les Hebreux. Origine de ces cérémonies. V. 204. *a.*

Eau bénite. Article sur ce sujet. IV. 574. *a.* Son origine. XVI. 82. *a.* Officiers de l'église grecque qui étoient chargés de la faire. VIII. 375. *b.*

EAUX ET FORÊTS. (*Jurispr.*) Les Romains avoient établi plusieurs regles sur cet objet. Attentions particulieres pour la police des forêts & des bois, observées de tout tems. Exemples tirés de l'histoire sainte. Aristote desire en toute république des gardiens de forêts. Ancus Martius réunit les forêts au domaine public. Loix & magistrats établis par les décemvirs pour la conservation des forêts. Autres soins que les Romains prirent dans le même but. V. 204. *b.* Forestiers de Flandres dans les premiers tems de la monarchie. Soins que prirent les rois de la seconde race pour la conservation des forêts. Ordonnances des rois de la troisieme race. Derniere ordonnance, celle de Louis XIV de 1669, qui résume tout ce qui étoit dispersé dans les précédentes. *Ibid.* 205. *a.* Tribunaux établis pour connoitre des matieres d'eaux & forêts. Officiers établis pour cette jurisdiction. *Ibid. b.*

Eaux & forêts. Observations relatives à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 747. *a.*

Eaux & forêts, *voyez* FORÊT. VII. 132. *a*, *b.* Jurisdiction appellée *grurie*, qui connoit des contestations concernant les eaux & forêts. VII. 972. *a.* Officiers des eaux & forêts. XI. 427. *a*, *b.* Maitrise des eaux & forêts. IX. 911. *a.* Grands-maitres & maitres. 895. *a*, *b.* Chevauchées des grands-maitres. III. 315. *a.* Maitre particulier. IX. 898. *b.* &c. Contrôleur. IV. 151. *b.* Gardes. XV. 89. *b.* 90. *a.* 91. *b.* 92. *b.* Officiers appellés *verdiers.* XVII. 60. *a*, *b.*

EAU, (*Jurispr.*) Défense de prendre de l'eau de la mer. Eau des fleuves appartient au roi, mais l'usage en est public. Les petites rivieres sont aux seigneurs: les ruisseaux aux riverains. Il n'est pas permis de détourner le cours de ces eaux sans le consentement du propriétaire. Le droit de prise d'eau s'acquiert par prescription. Droit de celui qui a la source dans son fonds & de celui dont l'eau coule dans le sien. Loix à consulter. V. 206. *a.*

Eau, anciennes épreuves par l'eau. V. 837. *b.* A qui appartient dans Paris la police sur les porteurs d'eau. XI. 511. *a.* Torture par l'eau. XVI. 439. *b.*

EAU, (*Marine*) définition de ce terme, selon les divers sens où il est employé par les marins. V. 206. *a.*

EAU, (*Manege*) Ses usages pour les chevaux. 1°. *Comme boisson ordinaire.* Aristote a prétendu que les chevaux & chameaux boivent l'eau trouble avec plus de plaisir que l'eau claire. Preuves de la fausseté de cette opinion. V. 206. *b.* S'il est vrai que les chevaux trempent leurs nazeaux quand ils s'abreuvent. L'eau trouble ne peut engraisser le cheval comme le pensoit Aristote. Quelles sont les seules eaux bienfaisantes pour cet animal. *Ibid.* 207. *a.* Tems où l'on doit abreuver les chevaux. Maniere de les abreuver, soit en les envoyant à la riviere, soit en leur apportant l'eau dans l'écurie. Convient-il mieux d'abreuver un cheval dans la route, que d'attendre d'être arrivé au terme ou l'on doit s'arrêter? Réponse à cette question. *Ibid. b.* Selon Aristote, les chevaux peuvent se passer de boisson environ quatre jours. *Ibid.* 208. *a.* Maladies qui les empêchent de boire. Barbillons: opérations nécessaires pour la guérison de ce mal. Maniere de faire *l'eau blanche* à l'usage des chevaux malades. *Ibid. b. L'eau miellée* forme encore une boisson très-adoucissante. Eaux plus nourrissantes dont on abreuve le cheval quand il ne peut manger. Utilité de:

des eaux minérales. 2°. *Comme employée à l'extérieur de l'animal.* Ses effets relativement à l'homme & au cheval sont les mêmes. Eau froide, circonstances où elle est dangereuse ou salutaire. *Ibid.* 209. *a.* Utilité des bains à l'eau chaude. Les douches d'eau sont très-souvent d'une excellente ressource, soit d'eau commune, soit d'eau associée à des plantes médicinales. Effets salutaires des fomentations. Douches d'eaux minérales, & applications de leurs sédimens épais. Comment on peut guérir les chevaux qui craignent l'eau, *Ibid. b.* & corriger ceux qui se couchent dans l'eau. *Ibid.* 210. *a.*

Eau, utilité des eaux minérales pour les chevaux. V. 209. *a.* Mauvaise qualité des eaux dans lesquelles on a lavé le linge & les ordures des maisons. *Suppl.* III. 805. *a*, *b.* 808. *b.* Des qualités des eaux pour les chevaux. 400. *b.*

Eau pour abreuver le bétail, *voyez* ABREUVER.

EAUX, maladie des chevaux, signes de cette maladie. Ses causes. Cause interne, une lymphe plus ou moins âcre, plus ou moins épaisse. V. 210. *b.* Causes externes; la crasse, la boue, & d'autres matieres irritantes. Quelquefois il y a cause interne & cause externe tout ensemble. Traitement de cette maladie. Remedes intérieurs, *Ibid.* 211. *a.* & extérieurs. *Ibid. b.* Autres maladies dont le principe est le même que celle des *eaux.* Arrêtes ou queues de rat, les crevasses, la crapaudine humorale. *Ibid.* 212. *a.*

Eau, chez les Jouailliers. V. 212. *b.*

EAU, (*donner l'*) terme de drapier, teinturier, tanneur, chapelier. V. 212. *b.*

EAU, (*donner une*) terme de plumassier. V. 212. *b.*

EAU FORTE, usage qu'en fait le relieur pour faire paroître sur le veau de grosses ou petites taches. V. 212. *b.*

Eau forte, appareil avec lequel les distillateurs de Paris font l'eau forte. VII. 236. *d.* Moyen de purifier l'eau forte de divers acides. IX. 740. *a.* Eaux fortes pour les graveurs en taille-douce. VII. 885. *a.* 887. *b.* Eau forte appellée eau de départ. 887. *a.* Eaux fortes préparées avec l'arsenic. *Suppl.* I. 581. *b.*

EAU *de senteur*, (*Parfum.*) partie odoriférante de différentes substances. V. 212. *b.*

Eau sans pareille. III. 493. *a.*

Eau de mille fleurs. XVI. 791. *a.*

Eaux, leur usage dans la teinture. XVI. 11. *a.*

EAU, (*Divin.*) Art de prédire l'avenir par le moyen des eaux. VIII. 374. *a*, *b.*

EAUX, (*Mythol.*) divinités des eaux. VII. 107. *b.* Espece de vase qui représentoit le dieu des eaux chez les Egyptiens. VIII. 368. *b.*

EAUSE, *Eauze* ou *Euze*, (*Géogr.*) petite ville de Gascogne. Ses révolutions. Elle fut la patrie du fameux Rufin. *Suppl.* II. 747. *a.*

E B

EBAUCHE, *esquisse.* Différences entre ces mots. Ebauches en architecture, en gravure, en peinture. V. 213. *a.*

EBAUCHER, terme employé par les épingliers, les éventaillistes, les filassiers, formiers, lapidaires, V. 213. *a.* planeurs. *Ibid. b.*

EBAUCHOIR, instrument de ce nom, dont se servent les charpentiers, les filassiers & les sculpteurs. V. 213. *b.*

EBENE, (*Hist. nat.*) trois sortes d'ébene; le noir, le rouge & le verd. On les trouve dans les isles de Madagascar & de S. Maurice. Description de l'arbre d'ébene noir. V. 213. *b.* Son écorce infusée dans de l'eau est bonne, dit-on, pour la pituite & les maux vénériens. De l'ébene verd: sa qualité, ses usages, tant chez les Indiens que parmi nous. Lieux où on le trouve. Description de l'arbre: l'ébene rouge peu connu. Comment on contrefait l'ébene noir. *Ibid.* 214. *a.*

EBENE, erreurs dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 747. *b.*

Ebenes, de différentes couleurs. X. 138. *b.*

EBÉNISTE, Comment se font les ouvrages en marqueterie. Rabots & racloirs dont se servent les ébénistes. V. 214. *a.*

Ebénistes, ceux qu'a fournis la manufacture des Gobelins. X. 138. *a.* Outil à ondes des ébénistes. XI. 719. *a.* Fers crochus. VI. 504. *b.* Fraisoir. VII. 278. *a.* *Voyez* les planches de l'ébéniste, où vous trouverez de plus grands détails sur ses instrumens, ses opérations & ses ouvrages. vol. IV. des pl.

EBIONITES, (*Hist. eccl.*) hérétiques du premier siecle. Leur chef, leurs erreurs. Ils se disoient disciples de S. Pierre, & rejettoient S. Paul. Ils soutenoient que Dieu avoit donné l'empire de toutes choses au Christ & au diable. Que le Christ étoit descendu en Jésus à cause de ses vertus. Ils joignoient à la foi les observations légales. Livres sacrés qu'ils tronquoient ou retranchoient. Ils adoroient Jérusalem, obligeoient leurs sectateurs au mariage, & permettoient la polygamie. *Voyez* NAZARÉITES. V. 214. *b.*

Ebionites, leur évangile. VI. 117. *a.*

EBOULEMENS *de montagnes.* II. 786. *a.* *Voyez* LAVANCHES.

ÉBOURGEONNER, utilité de cette opération. On ne doit la faire aux arbres que quand les bourgeons ont un pié de long. Comment elle doit se pratiquer. L'ébourgeonnement doit toujours être accompagné du palissage. Quelles branches on doit ébourgeonner. Danger de supprimer les extrémités de tous les rameaux. Il faut laisser pousser par les côtés les rameaux dans toute leur étendue. Ce qu'il faut entendre par l'ébourgeonnement des vignes. V. 215. *a.* *Voyez* VIGNE.

EBRBUHARITES, ou EBIBUHARIS, religieux mahométans, grands contemplatifs. Comme ils se dispensent du pélerinage de la Mecque, sous prétexte que la pureté de leur ame leur rend le saint lieu aussi présent que s'ils y étoient, les autres musulmans les regardent comme hérétiques. V. 215. *b.*

EBRE, observations sur la partie de cette riviere qui coule autour de Saragosse. XIV. 643. *b.* *Suppl.* IV. 738. *b.*

EBRILLADE, (*Maneg.*) mouvement désordonné du cavalier. Ce mot a vieilli. Nous nous servons du terme de *sacade.* V. 216. *a.*

EBROUEMENT, (*Maneg.*) mouvement convulsif du cheval produit par l'irritation de la membrane pituitaire. Comparaison de l'ébrouement avec l'éternuement. Cause de l'ébrouement. V. 216. *a.* On ne doit pas confondre ce mouvement avec l'expiration forte de certains chevaux à la vue d'un objet extraordinaire: ce qui est parfaitement exprimé, Job. ch. XXXIX. Plus un cheval a d'ardeur, plus la respiration est forte & fréquente en lui. Ebrouement, signe favorable dans un cheval qui tousse ou qui jette. *Ibid. b.*

EBSOM, on distribue en divers endroits sous le nom de sel d'ebsom, des sels de ce genre qui different entr'eux par quelques caracteres particuliers. V. 216. *b.*

EBULLITION, *effervescence*, *fermentation*, Différences entre ces trois mots. V. 216. *b.* Il se trouve des effervescences très-considérables sans ébullition, & qui ne sont pas plus des fermentations. Caractere de la fermentation. Raison pourquoi on a confondu ces trois actions sous le nom de fermentation. *Ibid.* 217. *a.*

Ebullition. Différence entre l'ébullition, le bouillonnement, la fermentation, & l'effervescence. VI. 518. *a.*

EBULLITION, (*Physique*) chaleur de l'eau qui bout dans différentes circonstances. Quelques physiciens croient que l'ébullition vient des particules de l'eau changées en vapeur & qui s'élevent du fond du vase. V. 217. *a.*

Ebullition. Explication des phénomenes de l'ébullition. I. 853. *a.* II. 357. *a*, *b.* Effets de l'ébullition sur le lait. IX. 199. *b.* Dépuration des sucs de plantes par ébullition. IV. 733. *b.* Comment on arrête l'ébullition d'une liqueur qui fermente. XVII. 284. *b.* Ebullition des vins d'Espagne & d'Italie moins forte que celle des vins septentrionaux. 285. *a.*

Ebullitions, petites tumeurs sur la surface du corps. V. 217. *b.*

Ebullitions, espece appellée *phlystene.* XII. 521. *a.*

Ebullition, maladie légere dans les chevaux. Comment elle se manifeste. Comment on distingue ces boutons de ceux qui caractérisent le farcin. Cause de cette maladie, une lymphe saline & grossiere provenant de trop de repos ou d'une transpiration interceptée par une crasse abondante. Remedes, V. 217. *b.* *Voyez Suppl.* III. 406. *b.*

EBURONS, (*Géogr. anc.*) ancien peuple de la Gaule Belgique. Pays qu'il occupoit. *Suppl.* II. 747. *b.* Observations sur le nom de ce peuple. Sa ville capitale. *Ibid. b.* *Voyez* TUNGRI.

E C

ECAILLAGE, (*Saline*) comment se fait cette opération. V. 218. *a.*

ECAILLE, (*Ichthy.*) écailles des poissons. Espece de poisson appellé *grande-écaille.* Qualité de sa chair. V. 218. *a.*

Ecailles. Observations sur celles des poissons. XII. 888. *a.* 889. *b.* 890. *a.* I. 29. *b.* Sur celles de la carpe. II. 695. *a*, *b.* Sur celles qui forment la poussiere dont les ailes des papillons sont couvertes. *Suppl.* III. 728. *a.*

EÇANGUER, (*Econ. rustiq.*) description de cette manœuvre qui se pratique sur le lin & autres plantes de même espece. V. 218. *b.*

ECARLATE, l'une des sept belles teintures en rouge. Où se trouve la graine appellée *kermès* qui donne l'écarlate. Tems de la cueillir. Le P. Plumier a observé que cette drogue étoit l'ouvrage d'un insecte & non pas une graine. Arbrisseau sur lequel on la trouve. Comment se forme la vésicule qui devient kermès. Description de ses enveloppes. Soin qu'il faut prendre aussi-tôt que ces noix sont cueillies. V. 219. *a.* La graine d'écarlate sert en médecine. *Ibid. b.* *Voyez* KERMÈS.

Ecarlate, voyez KERMÈS: graine d'écarlate, *voyez* ALKERMÈS: écarlate de cochenille. III. 559. *a*, *b.* Pastel d'écarlate. XVI. 10. *a.* De l'art de teindre en écarlate. 18. *b.* Ecarlate des Gobelins. VII. 728. *b.* Teinture du coton en écarlate. *Suppl.* II. 624. *b.*

ECART, (*Gramm.*) obſervations ſur l'uſage de ce mot. V. 219. *b.*

Ecart. Mettre à l'écart, écarter, éloigner, (*Synon.*) V. 221. *b.*

ECART, (*Manege*) disjonction accidentelle, ſubite & forcée du bras d'avec le corps du cheval. Ses cauſes les plus ordinaires. Maux qui réſultent de cet accident. V. 219. *b.* La claudication de l'animal en eſt un ſigne très-équivoque. Comment on peut juger ſainement & avec certitude de la partie affectée. *Ibid.* 220. *a.* Cure de cette maladie. *Ibid. b.* Voyez *Suppl.* III. 404. *a.*

ECARTELÉ. (*Blaſon*) Ecu écartelé. Ecartelé en ſautoir. Croix écartelée : *voyez vol. II des pl. Blaſon, pl.* 4.

ECARTELER. (*Blaſon*) On écartele en croix & en ſautoir. René, roi de Sicile, en 1435, amena l'uſage d'écarteler. L'écartelure ſert quelquefois à diſtinguer les puînés de l'aîné. Colombiere compte douze façons d'écarteler, & d'autres davantage. V. 221. *b. Voyez* Ecu.

ECARTEMENT, accident en docimaſie; ce qui le cauſe. Il rend l'eſſai faux. V. 221. *b.*

ECARTER, *mettre à l'écart, éloigner*; en quoi ces mots different entr'eux. V. 221. *b. Ecarter, éloigner, ſéparer*; différences entre ces mots. *Ibid.* 222. *a.*

ECASTOR, obſervations ſur ce jurement des hommes & des femmes, parmi les anciens. *Suppl.* II. 748. *a.*

ECATONPHONEUME, ſacrifice d'un homme qu'on offroit à Mars, lorſqu'on avoit défait cent ennemis de ſa propre main. *Voyez* Hécatonphonie. Les Athéniens & les Lemniens le célébroient. Changement que firent les Athéniens dans l'eſpece de la victime. Ce genre de ſacrifice paſſa de Grece en Italie. V. 222. *a.*

ECBATANE, (*Géogr. & Hiſt. ſacr.*) capitale de la Médie. *Suppl.* II. 748. *a.* Prince qui la fortifia & l'embellit. *Ibid. b.*

Ecbatane, cette ville paroit être aujourd'hui la ville d'Amadan. XV. 942. *a.*

ECCE, en, (*Lang. lat.*) obſervations ſur ces deux particules. VIII. 828. *b.*

ECCLÉSIASTE, (*Critiq. ſacr.*) pourquoi ce livre ſacré eſt appellé de ce nom. La plupart l'attribuent à Salomon. Réfutation du ſentiment de Grotius qui a cru ce livre poſtérieur à ce roi. Quelques hérétiques attribuoient ce livre à un impie qui n'admettoit point une vie à venir. V. 222. *b.*

ECCLÉSIASTIQUE, (*Critiq. ſacr.*) un des livres de l'ancien teſtament. On l'attribue à Jeſus, fils de Sirach. Les Juifs & les premiers chrétiens ne l'ont point regardé comme canonique. Raiſon pour laquelle l'égliſe catholique l'admet comme tel. V. 223. *a.*

Eccléſiaſtique, on a confondu dans cet article de l'Encyclopédie le traducteur latin de ce livre avec ſon auteur. *Suppl.* II. 748. *b.*

Eccléſiaſtique, adject. Eloge de l'hiſtoire eccléſiaſtique de M. Fleuri. V. 223. *a.*

Eccléſiaſtiques, nouvelles : feuille ou libelle périodique. Mépris que mérite cet ouvrage. V. 223. *a.*

Eccléſiaſtique, adject. Patronage eccléſiaſtique. I. 153. *b.* De l'âge requis pour les charges eccléſiaſtiques. I. 170. *a.* Cenſures eccléſiaſtiques. II. 819. *b.* Déciſions eccléſiaſtiques. III. 812. *a*, *b.* Communauté eccléſiaſtique. 716. *b.* 722. *a.* Diſcipline eccléſiaſtique. 812. *a*, *b.* IV. 1030. *a*, *b.* Conſtitutions eccléſiaſtiques. IV. 62. *b.* Délits eccléſiaſtiques. IV. 789. *a*, *b.* Dignités eccléſiaſtiques. 1004. *b.* Dixme eccléſiaſtique. 1090. *b.* Droit public eccléſiaſtique. V. 137. *a*, *b.* Hiſtoire eccléſiaſtique, *Voyez* Histoire. Habit eccléſiaſtique VIII. 15. *a*, *b.* Juriſdiction eccléſiaſtique. IX. 73. *a.* 74. *b.* 75. *a*, *b.* Lettres eccléſiaſtiques. 421. *b.* Loi eccléſiaſtique. 659. *b.* Notaires eccléſiaſtiques. XI. 238. *b.* 243. *b.* Des ſtatuts eccléſiaſtiques. 310. *a.* Hiérarchie eccléſiaſtique. VIII. 203. *b.* Infinuation eccléſiaſtique. 790. *a.* Officier eccléſiaſtique : *voyez* Officier. Peines eccléſiaſtiques, *voyez* Censure, Excommunication, Anathême. Fondations eccléſiaſtiques. VII. 75. *b.* Pouvoir eccléſiaſtique, *voyez* Pouvoir. Scel eccléſiaſtique. XIV. 750. *a.* Sécularisation des biens eccléſiaſtiques. 883. *b.* Serf eccléſiaſtique. XV. 83. *b.*

Eccléſiaſtique, perſonne qui appartient à l'égliſe. Le nombre des clercs étoit autrefois réglé. Préſentement le nom d'eccléſiaſtiques appartient à tous ceux qui ont reçu le caractere de leur ſupérieur eccléſiaſtique. Les moines qui d'abord n'étoient que laïques furent regardés au neuvieme ſiecle comme les premiers de la cléricature. Préſentement tous religieux & religieuſes ſont réputés perſonnes eccléſiaſtiques. On fait néanmoins une différence entre ceux qui ſont engagés dans les ordres & ceux qui ſont ſimplement attachés au ſervice de l'égliſe. Eccléſiaſtiques ſéculiers & réguliers. Aſſemblées des eccléſiaſtiques : Concile œcuménique : concile national : concile provincial : ſynodes : chapitre. Soumiſſion des eccléſiaſtiques aux puiſſances. Les miniſtres de la primitive égliſe contribuoient aux charges de l'état. Que faiſoit l'égliſe de ſes biens fonds pour l'aſſiſtance de clercs. Les conciles obligeoient les clercs à travailler de leurs mains. *Ibid.* 224. *a.* Partage du revenu de l'égliſe en quatre portions vers la fin du quatrieme ſiecle. Origine des bénéfices en titre. Chaque égliſe contribuoit aux charges publiques. Immunités, privileges, charges des eccléſiaſtiques ſous divers empereurs. Les papes ont été tributaires des empereurs juſqu'à la fin du huitieme ſiecle. Les papes ſouverains de Rome par la donation de Pepin en faveur d'Etienne III. Sous les empereurs & au commencement de la monarchie françoiſe, les eccléſiaſtiques gaulois étoient ſujets au tribut. *Ibid. b.* Suite de l'hiſtoire des impoſitions faites au clergé ſous la monarchie françoiſe. *Ibid.* 225. *a.* Outre ces redevances & ſubventions, le clergé devoit encore au roi le droit de gîte ou procuration, & le ſervice militaire. *Ibid. b.* Comment les eccléſiaſtiques ont été peu-à-peu diſpenſés de ſervir. *Ibid.* 226. *b.* Honneurs, diſtinctions & privileges accordés au clergé ſinguliérement en France. Il forme le premier des trois ordres de l'état. Comment il a obtenu cette prérogative. Les aſſemblées du clergé n'ont pris une forme réglée que depuis le contrat de Poiſſy en 1561. Mais les eccléſiaſtiques étoient admis aux aſſemblées de la nation ou parlemens généraux. *Ibid.* 227. *a.* On diſtinguoit, dès le tems de Charlemagne, deux chambres dans les parlemens, l'une pour les eccléſiaſtiques, l'autre où ſe traitoient les affaires du gouvernement civil. Rang & ſéance des eccléſiaſtiques dans les conſeils parlementaires & autres tribunaux. Ils rempliſſoient autrefois preſque ſeuls les premieres places de l'état. Relâchement introduit parmi eux. Comment ils parvenoient à obtenir des laïcs ce qu'ils vouloient. *Ibid. b.* Privileges actuels des eccléſiaſtiques. *Ibid.* 228. *a.* Réglemens par rapport aux mœurs du clergé. Honoraires des eccléſiaſtiques. *Ibid. b.*

Eccléſiaſtique, erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 748. *b.*

Eccléſiaſtiques, ne ſubſiſtoient anciennement que d'aumônes. I. 881. *a.* Variations dans les uſages ſur la barbe parmi les eccléſiaſtiques. II. 71. *a.* Du célibat des eccléſiaſtiques. II. 804. *b.* Défenſe de la chaſſe, du bal & de la comédie aux eccléſiaſtiques. III. 226. *a.* Défenſe à eux faite de porter de longs cheveux. 319. *a.* Tonſure des eccléſiaſtiques. XVI. 413. *b.* Défenſe aux eccléſiaſtiques d'aſſiſter à aucun ſpectacle. III. 672. *a.* Du concubinage des eccléſiaſtiques. 831. *a.* Femmes qu'ils prenoient anciennement avec eux. XV. 418. *b.* Extenſion qu'ils avoient donnée à leur autorité dans les tems d'ignorance. IX. 340. *a.* Moyens employés contre les entrepriſes des eccléſiaſtiques. I. 48. *a.* Aſſemblées où l'on chercha à les régler par des capitulaires, qui furent inſenſiblement négligés. II. 633. *b.* De l'hommage exigé des eccléſiaſtiques. VIII. 253. *b.* — 255. *a.* Obſervations ſur le ſervice militaire des eccléſiaſtiques. II. 51. *b.* VIII. 317. *a.* 580. *b.* Des immunités & des charges ou impoſitions des eccléſiaſtiques. 578. *a.* 579. *b.* Des décimes qu'ils payoient au roi. IV. 670. *b*, *&c.* Origine de l'exemption de la taille pour les eccléſiaſtiques. XV. 841. *b.* Juges dont les eccléſiaſtiques ſont juſticiables. IV. 789. *a*, *b.* 791. *b.* Pairs des eccléſiaſtiques. XI. 766. *b.* Eccléſiaſtiques acéphales. I. 93. *b.* Eccléſiaſtiques des chrétiens de S. Thomas. XVI. 283. *a*, *b.* Sur les eccléſiaſtiques, *voyez* Clerc, Clergé, Cléricature, Sacerdoce, Prêtres.

ECDIQUE, addition à cet article de l'Encyclopédie, *Suppl.* II. 748. *b.*

ECECHIRIA, (*Mythol.*) *voyez* Echechiria.

ÉCHAFFAUD. Etymologie de ce mot. Echaffaud, en terme d'architecture, de marine & de pêche, de riviere & de commerce de bois. V. 229. *a.*

Echaffaud. Etymologie de ce mot. XVII. 762. *b.* Echaffauds pour fêtes & ſpectacles, à qui en appartient l'inſpection dans Paris. IX. 511. *b.* Echaffaud appellé *triquet*. XVI. 661. *a.* Echaffaud pour la peinture, vol. VIII des pl. Peinture, planche 3.

ECHALATS, *travail des*, voyez les planches d'économie ruſtique, vol. I. De l'uſage des échalats, *voyez* l'article Culture de la vigne, dans le même volume. Echalats de quartier. XIII. 602. *b.*

ÉCHALOTE, (*Jardin.*) deſcription de cette plante. Son uſage en cuiſine. Maniere de la multiplier. Echalote d'Eſpagne dont les tubercules ſe nomment *rocamboles*. V. 229. *b.* Voyez ce mot.

Echalote, voyez Oignon. XI. 431. *b.*

ECHANGE, *troc, change, permutation*; différentes ſignifications de ces mots. III. 127. *b.* XVI. 681. *b.* Du commerce d'échange. XVII. 872. *b.* 873. *a.* Echange en nature dans les premiers tems du commerce devenue embarraſſante, III. 691. *a.* & enſuite impoſſible. *Ibid. b.* Echange ſec. XIV. 855. *b.* Soûte dans les échanges. XV. 422. *b.* Sur l'échange, *voyez* Especes. V. 957. *a*, *b*, &c.

ÉCHANGER, *troquer, permuter*; différences entre ces mots. V. 230. *a.*

ÉCHANSON, *grand*, cérémonies où cet officier ſe trouve & à ſon rang. Le grand échanſon a ſuccédé au bouteiller

de France. Cependant il y avoit un échanson dans le même tems qu'il y avoit des bouteillers; mais depuis 1483, il n'est plus parlé de ces derniers. V. 230. *a.*

Echansons, chez les anciens. XII. 810. *b.* Chef de l'échansonnerie du grand seigneur. III. 299. *b.* Grand échanson de l'empire. I. 614. *b.* Grand échanson de France, nommé autrefois *boutillier*, prérogatives de sa charge. II. 381. *b.*

ÉCHANTILLER, terme de commerce usité à Lyon. V. 931. *b.*

ÉCHANTILLON, terme employé dans l'artillerie, le commerce, à la monnoie, & dans quelques arts méchaniques. V. 230. *b.*

ÉCHANTILLON, (*Horlog.*) description & usage de cet instrument. V. 230. *b.*

ECHAPPADE, accident qui arrive dans le travail des graveurs en bois. Quelle en est la cause. V. 231. *a.*

ÉCHAPPÉ, (*Gram.*) ces mots *est échappé*, *a échappé*, ne sont point synonymes. Différence dans leur usage. V. 231. *b.*

EVADER, *s'enfuir*, *s'échapper*: différences entre ces mots. V. 231. *b.*

ECHAPPÉ, (*Manege*) cheval qui s'est dégagé des liens qui le tenoient attaché. Comment on prévient cet accident. V. 231. *b.*

ÉCHAPPEMENT, (*Horlogerie*) deux sortes. Les échappemens à recul & ceux à repos. Le but des échappemens est d'obvier aux défauts qui peuvent se rencontrer dans la puissance régulatrice. Les artistes intelligens font ensorte que l'échappement d'une pendule ne permette que de très-petits arcs. Ils disposent l'échappement dans la montre, de maniere que ses diverses situations & le transport qu'on en fait ne lui fassent éprouver aucune variation. Ils tâchent aussi que le rouage soit peu fatigué par le régulateur. V. 232. *a.*

Description de l'échappement ordinaire ou à verge. Effet de cette construction. V. 232. *a.* L'échappement ordinaire produit une grande liberté dans le régulateur & augmente beaucoup la puissance régulatrice. *Ibid.* 233. *a.* Angle que doivent former les palettes, arc qu'elles doivent parcourir. *Ibid. b.* Comment les horlogers ont trouvé le rapport que doit avoir le régulateur avec la force motrice. La masse du balancier doit être telle que l'aiguille parcoure 27′ dans une heure sans le spiral. Avantages & défauts de l'échappement ordinaire. Échappement à pirouette. *Ibid.* 234. *a.* Le but de cette construction est de rendre les vibrations fort lentes.

Description de l'échappement à ancre. Extrait d'une dissertation de M. Saurin sur cette sorte d'échappement. *Ibid. b.* Avantages & inconvéniens de cette construction. V. 235. *b.*

De l'échappement à deux verges. En quoi il consistoit autrefois & comment il a été perfectionné. Comment on est parvenu à lui procurer une compensation exacte des inégalités du moteur. Maniere dont s'opere cet effet. *Ibid. b.* Témoignage de M. de Maupertuis en faveur de cette construction. *Ibid.* 236. *a.*

Echappement à repos. Description de l'échappement des montres de M. Graham: avantages & défauts de cette construction. *Ibid. b.* Comment on a remédié à ces défauts.

Echappement des pendules à secondes de M. Graham. Cet échappement est un des meilleurs, quoique sujet à beaucoup de frottemens. *Ibid.* 237. *a.* Défauts irrémédiables de l'échappement à cylindre. Les montres à roue de rencontre se soutiennent beaucoup plus long-tems que celles à cylindre. Les premieres sont plus faciles à faire & à raccommoder que les secondes. *Ibid. b.* Supplément à cet article, destiné à rendre compte d'un nouvel échappement inventé par M. Caron le fils qui remédie à un des principaux inconvéniens du précédent échappement à cylindre, qui est l'usure à laquelle ses levées étoient sujettes. *Ibid.* 238. *a.* Contestation élevée entre M. Caron & M. le Paute, décidée par l'académie.

Echappement de M. Caron, *corrigé* par M. Romilly: ce qui a donné lieu à une nouvelle contestation portée au tribunal de l'académie des sciences. *Ibid. b.*

Mettre une montre ou pendule dans son échappement. Importance de cette opération. *Ibid.* 239. *a.*

Echappement, chûte de l'échappement. III. 404. *b.* Inconvéniens qui résultent de trop de chûte à un échappement. Moyen de rendre la chûte égale sur chaque palette. III. 404. *b.* Des frottemens attachés aux différentes sortes d'échappemens. VII. 347. *b*, *&c.* Vice de l'échappement appellé acrochement. I. 87. *a.* Cause du recul de la roue de rencontre dans l'échappement ordinaire. XIII. 871. *b.* Des échappemens à repos. XIV. 140. *a*, *b*. Sur les échappemens, *voyez* encore *Arc de levée*, IX. 442. *a*, *b*, *&c. Arc de supplément*, XV. 673. *b.* & les planches d'horlogerie, volume IV.

ECHAPPER *un cheval*, l'exciter à une course violente. D'où naît l'irrésolution du cheval dans cette action. Enchaînement & dépendance des divers mouvemens du cheval. Le galop & la course de vitesse ne sont autre chose qu'un saut en avant. Ordre & succession des diverses leçons que doit recevoir le cheval. V. 239. *b.* On ne doit dans les commencemens échapper le cheval que du galop. Comment le cavalier doit accélérer l'action du galop. *Ibid.* 240. *a.* Le cheval obéissant au *partir*, doit également être soumis à l'arrêt. Comment on doit l'y amener graduellement. On peut tenter ensuite d'échapper le cheval de ses différens pas, & du repos même, ou aussi du recul. *Ibid. b.* Différens effets d'une même leçon selon qu'elle est bien ou mal dispensée. Les réflexions suivantes sont des aphorismes de cavalerie d'autant plus utiles, qu'on ne trouve dans les auteurs sur cette matiere aucun principe médité. Circonstances selon lesquelles les courses de chevaux doivent être plus ou moins longues. Quels sont les chevaux qu'il ne faut pas échapper avec violence, ni arrêter trop tôt. Quels sont ceux dans le cas contraire. Chevaux qui ne relevent point assez en galoppant. *Ibid.* 241. *a.* De ceux qui sont déterminés, mais qui font montre de paresse. De la difficulté de certains chevaux à s'unir dans leur action. Des chevaux fougueux, coleres; des paresseux; il faut varier les leçons selon les lieux. Chevaux qui consentent trop aisément à l'arrêt, quoique résolus & déterminés. Un cheval doit être rarement échappé. Danger de la furie de la course. *Ibid. b.*

S'échapper, *s'enfuir*, *s'évader*, (*Synon.*) V. 231. *b.*

ECHARA, (*Hist. nat.*) description de ce corps marin; formé par des insectes de mer. V. 242. *a.*

ECHARD, (*Jean & Laurent*) l'un théologien & l'autre historien Anglois. XV. 637. *b.*

ECHARPE, (*March. de modes*) description de cette espece d'ajustement. V. 242. *a.*

ECHARPE, (*Hist. mod.*) ordre de l'écharpe, institué en Espagne en faveur des dames dont la bravoure défendit la ville de Palancia dans le quatorzieme siecle. V. 242. *a.* Voyez *Suppl.* IV. 220. *a.*

ECHARPE, (*Chir.*) espece de bandage. Maniere de le faire. V. 242. *b.*

Echarpe, terme employé en marine, architecture, blason, hydraulique & menuiserie. V. 242. *b.*

ECHASSE, espece d'oiseau, vol. VI des pl. regne animal, pl. 46.

ECHASSE, ou *Echasses*, description de cette sorte d'instrument. Usages du mot *échasses* dans le figuré. *Suppl.* II. 748. *b.*

ECHAUDÉ, (*Agric.*) blé échaudé, ou retrait. M. Duhamel pense que ce grain est bon pour ensemencer les terres, & qu'il fait du bon pain, mais en très-petite quantité. *Suppl.* II. 748. *b.* Causes auxquelles on croit pouvoir attribuer le blé échaudé. Moyens de le prévenir. *Ibid.* 749. *a.*

ÉCHAUFFANT, qualité échauffante. V. 243. *a.* Effet des remedes échauffans. Comment se manifeste l'échauffement. Quels remedes produisent tous ces symptômes: échauffans légitimes & échauffans incisifs. *Ibid. b.* Les alimens n'échauffent que par leurs assaisonnemens. Autres causes d'échauffement, le climat, la chaleur extérieure, les exercices immodérés, l'étude opiniâtre, le jeûne, les austérités, le jeu, les passions. L'effet échauffant n'est jamais un bien dans aucun cas. Pour les remedes contre les échauffemens, Voyez *Chaleur animale contre nature. Ibid.* 244. *a.*

Échauffans, c'est à tort qu'on regarde les alimens doux comme échauffans. V. 90. *b.* De l'usage des remedes échauffans dans les fievres exanthémateuses. VI. 732. *a*, *b*.

ÉCHAUFFEMENT, conseils à ceux qui sont sujets aux échauffemens. Symptôme le mieux caractérisé de cette indisposition. III. 35. *b.* Accidens par lesquels l'échauffement devient une incommodité: remedes à employer. IV. 61. *a.* Échauffement contracté par un excès d'exercice & de travail. *Suppl.* II. 913. *a*, *b*.

ÉCHAUFFER, expériences de M. Boyle, par lesquelles on échauffe des liqueurs avec de la glace. III. 27. *a.*

ÉCHAUGUETTE, *voyez* GUÉRITE.

ECHAULER, (*Économ. rustiq.*) arroser le blé qu'on veut semer de chaux amortie dans de l'eau. Comment on le pratique. V. 244. *b.*

ÉCHÉANCE, *dans les délais d'ordonnance.* L'échéance est le jour qui suit l'extrémité du délai: dans les délais de coutume, le jour d'échéance est compris dans le délai. V. 244. *b.*

Echéance, remise que fait le créancier lorsqu'il est payé avant l'échéance. V. 943. *b.* Livre des échéances. IX. 615. *a.*

ECHECHIRIA. Observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 749. *a.*

ÉCHECS, idée générale du système de ce jeu. V. 244. *b.* Diverses opinions sur son origine. On ne peut douter que ce ne soit dans les Indes qu'il a été inventé. *Ibid.* 245. *a.* Des Indes, ce jeu passa dans la Perse. Etymologie du mot *échec*. La seconde piece du jeu étoit appellée d'un mot qui signifie un ministre d'état, un visir. *Ibid. b.* Le fou chez les orientaux est appellé éléphant, la tour chameau, les cavaliers ont le même nom dans tous les pays. Les pions représentent aux Indes comme chez nous les simples soldats. *Ibid.* 246. *a.* Position & mouvement des pieces. *Ibid. b.* Avantage du pion qui arrive à la derniere ligne de l'échiquier.

Comment les pieces se prennent. Échec au roi. Échec double. Le pat ou mat suffoque. Échec & mat aveugle. Échec & mat. Exemple d'un jeune homme de 18 ans qui jouoit deux parties à la fois sans voir les échiquiers. *Ibid.* 247. *a.* Recherches sur l'origine de ce jeu. Les Chinois y ont fait quelque changement ; Tamerlan en ajouta d'autres: gens qui s'y sont distingués en Europe. Livre qui contient la science pratique de ce jeu. Montaigne & le cardinal Cajetan désapprouvoient cet exercice. D'où dépend l'habileté qu'on y acquiert. *Ibid. b.*

Échecs, faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. Solutions du problème de la marche du cavalier en commençant par une case quelconque, & finissant à une case quelconque. *Suppl.* II. 749. *a.* Observations sur le traité du jeu des échecs imprimé à Paris chez Stoupe, rue de la Harpe 1775. Éloge de cet ouvrage. *Ibid. b.*

Échecs. Ce jeu inventé par les Indiens. VIII. 661. *b.* De la reine du jeu des échecs XIV. 50. *b.* du roi. 328. *b.* des fous. VII. 212. *a.* Gambit aux échecs. 456. *b.* Desseins des pieces du jeu d'échecs vol. IX des pl. tabletier, pl. 1.

ÉCHELLE, (*Mathematiq.*) échelle des parties égales. Son usage. Échelles proportionnelles, ou logarithmiques, V. 248. *a. Voyez* LOGARITHMIQUE.

ÉCHELLE *angloise*, (*Astron.*) échelles proportionnelles, ou échelles des logarithmes. De l'échelle de Gunter. Traités qu'en ont donnés divers auteurs, & particuliérement Leybourn. Maniere de construire ces échelles. *Suppl.* II. 750. *b.* Leurs usages.

ÉCHELLES, (*Géom. & Gnomon.*) pour la construction des cadrans solaires. *Suppl.* II. 98. *b.* — 101. *b.*

Échelle, instrument d'arpentage. Son usage pour lever les plans. XII. 695. *a*, *b.* Échelle de réduction. XIII. 881. *b.*

Échelle en géographie ou architecture. V. 248. *b.* Ce qu'on entend en perspective par *échelle de front*, & *par échelle fuyante.* V. 248. *b.*

Échelle arithmétique. Principes sur lesquels elle est composée. V. 249. *a.* Cinq problèmes dont la solution est donnée par l'usage de cette échelle. *Ibid. b. Voyez* ARITHMÉTIQUE & PROGRESSION.

ÉCHELLE, (*Musique*) les Grecs l'appelloient *diagramme.* S. Grégoire fut le premier qui changea les tétracordes des anciens en eptacorde ou succession de sept notes. Noms qui furent donnés aux notes. Les rapports des tons & semi-tons dont l'échelle est composée, ne sont point des choses arbitraires. V. 250. *a.* Échelle semi-tonique ou chromatique. Son usage. Rapports des intervalles marqués dans cette échelle. *Ibid. b.* Il y a encore deux autres especes d'échelles semi-toniques qui viennent de deux autres manieres de diviser l'octave par semi-tons. La premiere se fait en prenant une moyenne arithmétique entre les deux termes du ton majeur, & une autre entre ceux du ton mineur. Expérience de cette échelle. L'autre est celle des Aristoxéniens : elle consiste à diviser géométriquement l'octave par onze moyennes proportionnelles en douze semi-tons parfaitement égaux. Échelle diatonique des anciens. *Ibid.* 251. *a.* Notre échelle est plus composée & moins exacte. *Voyez* GAMME.

Échelles de musique. *Voyez* vol. VII. des pl. Musique, pl. 12, 13 & 14. Échelle harmonique, selon M. Jamard. *Suppl.* IV. 860. *a*, *b.* Échelle contre-harmonique, selon le même. 862. *b.* Échelle diatonique d'un auteur anonyme anglois. 870. *b. &c.*

ÉCHELLE, (*Jurisp.*) ou *Pilori*, différence de ces deux choses. On les regarde comme signe de haute-Justice. Il y a en France quelques lieux où les moyens-justiciers ont droit d'échelle. V. 252. *a.* On en use aussi quelquefois en jurisdiction ecclésiastique ; mais ce droit n'est pas particulier à cette sorte de jurisdiction. *Echelles à mitres.* Origine de cette expression. *Ibid. b.* Quand l'échelle est ruinée, le seigneur la peut faire rétablir sans permission du roi, pourvu que ce soit dans l'année. Il y avoit autrefois plusieurs de ces échelles dans la ville de Paris. Exhortation qui s'appelloit *prêcher & mitrer un criminel. Ibid.* 253. *a.*

Échelles patibulaires, en quoi elles different des fourches. VII. 224. *b.* Tour de l'échelle. XVI. 462. *a.*

ÉCHELLE, (*Géograph.*) *Échelles du levant.* V. 253. *b.*

Échelles du levant. Pourquoi ces places sont ainsi nommées. VII. 811. *b. Suppl.* III. 242. *a.* Golfe de l'échelle. *Ibid.*

ÉCHELLES, (*Marine*) endroits faits pour monter & descendre dans un vaisseau. V. 253. *b.*

Échelle de corde, (*Plombier, Charp. Couvreur*) description & usage de cette sorte d'échelle. V. 254. *a.*

Échelle, nommée sambuque, dont les anciens se servoient à la guerre. XIV. 596. *a.*

ECHELETTE, (*Ornith.*) pic de muraille, pic d'Auvergne. Description de cet oiseau. Aliment dont il se nourrit. V. 254. *a.*

Echelette, (*Jurisp.*) compte par échelette. V. 254. *a.*

ECHELETTES, (*Musiq. & Luth.*) morceaux de bois secs & durcis au feu, qui composent une espece d'instrument de percussion. Construction de cet instrument. V. 254. *b.*

ECHELETTES, (*Luth.*) addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 751. *a.*

ECHEVEAU de fil, VI. 785. *b.* Maniere de mettre l'écheveau en écagnes chez les rubanniers. V. 218. *a.*

ECHEVINS, (*Jurisp.*) officiers municipaux. Noms qu'ils portoient autrefois. V. 255. *a.* Election des échevins selon les capitulaires de Charlemagne. En quoi consistoient leurs fonctions. De la jurisdiction des échevins vers la fin de la seconde race, & au commencement de la troisieme. *Ibid. b.* Echevins de Paris. Ils cesserent de faire la fonction de juges en 1251. Echevins de la confrairie des marchands, formée en 1170. Quelle étoit leur jurisdiction. *Ibid.* 256. *a.* Election des échevins de Paris : de quel ordre on les tire, durée de leurs fonctions. En quoi elles consistent. Privileges que le roi leur a accordés. *Ibid. b.* Les échevins reçoivent en d'autres villes différens noms. *Ibid.* 257. *a.*

Echevins, conseillers qui porterent autrefois ce titre : leur élection. IV. 24. *a.* 25. *a.* Echevins de Paris : part que les quarteniers ont à leur élection. XIII. 681. *a*, *b.* Leur jurisdiction reglée en 1700 par un édit. IX. 511. *a*, *b.* Leur acquisition de l'hôtel-de-ville sur la place de Greve. XI. 950. *a*, *b. Voyez* PREVOT DES MARCHANDS.

ECHEVINAGE, droits des échevinages ; ressort de l'échevinage en Artois. V. 257. *a.* Détail de ce qui se pratique dans l'échevinage de Saint-Omer, ce qui pourra donner une idée des autres. *Ibid. b.*

Echevinage, noblesse d' XI. 175. *b.*

ECHEVINALE, *loi.* IX. 660. *a.*

ECHIDNA, (*Myth.*) monstre qui naquit selon la fable, de Chrysaor & de Callirhoé. Histoire de ce monstre. V. 258. *a.*

ECHIDNA, (*Myth.*) observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 751. *a.*

ECHIM BASSI, (*Hist. mod.*) premier médecin du sultan. Il a le privilege de marcher le premier au convoi funebre de l'empereur. V. 258. *b.*

ECHINADES, *isles.* XVI. 35. *b. Voyez* ESCHINADES.

ECHINITES, *voyez* COQUILLES FOSSILES, vol. VI des planch. Planch. 4, & l'article *Oursins de mer fossiles.*

ECHINOPE, (*Botan.*) caractere de ce genre de plante. Description de la principale espece qui lui appartient. *Suppl.* II. 751. *a.*

ECHINOPHORA, (*Botan.*) caractere de ce genre de plante. *Suppl.* II. 751. *a.* Ses especes. *Ibid. b.*

ECHIQUETÉ, (*Blason*) écu échiqueté. Pieces échiquetées. Animaux échiquetés. Le terme *échiqueté* vient de l'échiquier sur lequel on joue aux échecs. Signification de ce hyéroglyphe. V. 751. *b.* Voyez *Suppl.* IV. 369. *a.*

ECHIQUIER, (*Hist. & Jurisp.*) en Normandie & Angleterre. Assemblée de commissaires délégués pour réformer les sentences des juges inférieurs. V. 258. *b.* Origine de ce nom. Les échiquiers ont quelque rapport avec les assises, & avec les grands jours, qui se tenoient par ordre du roi. *Ibid.* 259. *a.*

ECHIQUIER *d'Alençon*, établissement de ce tribunal. Comment il demeura indépendant de l'échiquier de Normandie jusqu'en 1550, V. 259. *a.* & depuis 1566 sous Charles IX jusqu'au regne de Henri III, où l'échiquier d'Alençon fut supprimé. *Ibid. b.*

Echiquier d'Angleterre, cour souveraine qui juge les causes touchant le trésor royal. Elle est divisée en deux cours ; la cour de loi, la cour d'équité. Quelles personnes y ont séance. Livre de l'échiquier. Le petit échiquier. V. 259. *a.*

Echiquier d'Angleterre. Barons de l'échiquier. II. 88. *a.* Chancelier à la cour de l'échiquier. III. 90. *b.* 94. *a.* Compteur ou receveur de l'échiquier. 796. *b.* Sous-chambellans de l'échiquier. XV. 416. *a.* Comment on payoit anciennement une livre d'argent à l'échiquier. IX. 621. *a.*

Echiquier des apanagers. V. 259. *b.*

Echiquier de l'archevêque de Rouen. Sur quels fondemens les archevêques de cette ville ont prétendu avoir un échiquier particulier. Le parlement ordonna que cette jurisdiction porteroit le titre de *hauts-jours*, & non celui d'échiquier. Ouvrage à consulter. V. 260. *a.*

Echiquier de Beaumont le Roger. V. 260. *a.*

Echiquier de Rouen. Fonctions de cette cour. Cet échiquier étoit ambulatoire à la suite du prince : il ne s'assembloit que deux fois l'année. Comment il étoit composé. La forme de ces échiquiers sous les ducs étoit différente de celle des échiquiers tenus depuis la réunion de la province à la couronne. V. 260. *b.* Actes des anciens échiquiers absolument perdus. Le lieu de la séance de l'échiquier n'a pas toujours été fixe depuis la réunion de la province à la couronne. Trente séances depuis 1302 jusqu'à 1317. Eclaircissemens que nous donnent sur cette cour Guillaume le Rouillé, *Ibid.* 261. *a.* & Favin en son histoire de Rouen. L'échiquier qui jusqu'alors avoit été ambulatoire, fut rendu sédentaire dans la ville de Rouen, l'an 1499. *Ibid. b.* Edit du roi à ce sujet. Lieu où s'assemble cette cour. En 1507, le roi donna à l'archevêque de Rouen & à l'abbé de S. Ouen la qualité de Conseillers nés de l'échiquier. Privileges de l'échiquier confirmés par François I. *Ibid.* 262. *a.*

Echiquier de Rouen, officier qui jugeoit les affaires pendant la ceſſation de l'échiquier. XV. 12. *a.*

ECHIQUIER, (*Pêche*) eſpece de filet. Sa deſcription & ſon uſage. V. 262. *a.*

Echiquier, voyez ce filet repréſenté. vol. VIII. des planch. Pêche, planch. 4.

ECHITES, (*Bot.*) caractere de ce genre de plante. Deſcription de l'une de ſes eſpeces. *Suppl.* II. 751. *b.*

ECHMALOTARQUE, (*Hiſt. anc.*) nom des gouverneurs du peuple Hébreu pendant la captivité de Babylone. Ils étoient tirés de la famille de David. V. 262. *b.*

ECHO, (*Phyſiq.*) conditions néceſſaires pour former l'écho. Tout ſon qui tombe ſur un corps denſe dont la ſurface eſt polie, ſe réfléchit & forme un écho. V. 262. *b.* Si le corps réfléchiſſant eſt éloigné de celui qui parle de 90 toiſes, l'intervalle de l'écho ſera d'une ſeconde. Quand cet intervalle eſt fort court, on ne peut diſtinguer l'écho. Tout ce qui réfléchit le ſon peut être la cauſe d'un écho. Différentes circonſtances ſelon leſquelles les échos ſe produiſent. Examen de toute la théorie phyſique qui vient d'être expoſée. *Ibid.* 263. *a.* On diſtingue les échos en ſimples & en multiples. Divers échos remarquables, celui du ſépulcre de Metella, d'une tour de Cyzique, de Coblentz qui répétoit 17 fois les paroles qu'on prononçoit. Lieu d'où l'on entendoit 40 répétitions des mêmes paroles. Echo en Italie qui répete 56 fois le bruit d'un coup de piſtolet. Autre écho merveilleux près de Rouen, cité dans les mémoires de l'Académie royale des ſciences, année 1692. *Ibid. b.* Deſcription de celui de Verdun. *Ibid.* 264. *b.*

ECHO, (*Phyſiq.*) Obſervation ſur l'écho de Genetay à deux lieues de Rouen. *Suppl.* II. 651. *b.* Echo remarquable près de Rosncath, belle maiſon de campagne en Ecoſſe, *&c. Ibid.* 752. *a.*

ECHO, ſe dit auſſi de certaines voûtes qui redoublent les ſons. Moyen dont ſe ſervoient les anciens au théatre pour propager la voix des acteurs. V. 264. *b.*

Echo, propriétés remarquables de quelques échos, *voyez* CABINETS SECRETS. II. 492. *b.* 493. *a.* Echo de Charenton. *Suppl.* II. 329. *a.*

ECHO, (*Poéſie*) ſorte de poéſie, dont les dernieres ſyllabes forment en rime un ſens qui répond à chaque vers. Les anciens poetes grecs & latins en ſont les inventeurs. V. 264. *b.* Ces puérilités ont plû quelquefois à des gens de lettres au-deſſus du commun. Dialogue en ce genre de Dubellay. De tels ouvrages ne peuvent ſe ſoutenir contre le bon goût d'un ſiecle éclairé. *Ibid.* 265. *a.*

ECHO, (*Muſique*) ſorte de pieces dans leſquelles, à l'imitation de l'écho, on répete de tems en tems un petit nombre de notes. Exemples. V. 265. *a.*

ECHO, (*Myth.*) fille de l'air, & de la langue. Hiſtoire mythologique de cette nymphe qui étoit de la ſuite de Junon.

ECHOPE, (*Comm.*) petite boutique. Echopes portatives. Echopes couvertes de toile. V. 265. *a.*

ECHOPE, (*Gravure*) outil de graveur. Maniere de l'aiguiſer. Qualité de la pierre à huile dont on doit ſe ſervir. Uſage des échopes. V. 265. *b.*

Echope, inſtrumens de ce nom dont ſe ſervent les graveurs, les orfevres, les metteurs en œuvre & les bijoutiers. V. 266. *a.*

Echopes de graveur. VII. 881. *a.* Crochet en échopes dont ſe ſervent les horlogers. IV. 499. *a.*

ECHOUEMENT, (*Marine*) L'ordonnance de Louis XIV, de 1681, regle tout ce qui concerne les naufrages, bris & échouemens. *Voyez* NAUFRAGE. V. 266. *b.*

Echouement, peines infligées à un pilote qui échoue par ignorance ou de deſſein prémédité. VIII. 529. *a.* De la maniere d'alléger le vaiſſeau échoué. *Suppl.* I. 297. *a.*

ECHUTE, ou *échoite* (*Loyale*) terme uſité dans les renonciations que font les filles en ſe mariant à toutes ſucceſſions, *fors la loyale échute.* Les auteurs ſont partagés ſur l'effet que doit produire cette réſerve. Leurs divers ſentimens. V. 266. *b.*

ECHYMOSE, (*Chir.*) infiltration, tumeur cauſée par un ſang épanché. Ses cauſes. Remedes pour les différens cas. V. 267. *a.* Perſonnes délicates qu'on ne peut toucher ſans leur cauſer une échymoſe. Echymoſes de cauſe interne chez les ſcorbutiques. Celles qui ſurviennent ſous l'ongle. *Ibid. b.*

Echymoſes, caillots que le ſang forme dans ces tumeurs: ce ſang rendu fluide & repompé dans les veines. *Suppl.* IV. 722. *a.*

ECKARTSBERG, (*Géogr.*) château, ville & bailliage d'Allemagne, dans le cercle de la Haute-Saxe. *Suppl.* II. 752. *b.*

ECLAIR, (*Phyſiq.*) Expoſition de ce phénomene. Il eſt compoſé de tout ce qu'il y a d'oléagineux & de ſulphureux dans les vapeurs qui s'élevent de la terre. Comment ſe forme le tonnerre. Il eſt rare qu'un orage accompagné d'éclairs & de tonnerres continue quelque tems ſans qu'il ſurvienne une groſſe pluie. Effet qui en réſulte. Quelquefois on entend le tonnerre ſans voir l'éclair. Maniere de juger par l'éclair à quelle diſtance eſt le tonnerre. V. 268. *a.*

Eclair, cauſe des éclairs & des tonnerres en tems ſerein. VII. 214. *a.* Cauſe des éclairs dans les orages. XI. 545. *a. Suppl.* III. 97. *a*, *b.* Effet qu'on leur attribue ſur le bled. *Suppl.* II. 641. *a. Voyez* TONNERRE.

ECLAIR, (*Chymie*) lumiere que donne l'argent en bain quand il perd ſa fluidité. Cauſe de ce phénomene. L'éclair eſt plus vif quand l'argent eſt pur. V. 268. *b.*

Eclair, eſpece d'artifice. Sa compoſition. V. 268. *b.*

ECLAIRCIR, *expliquer*, *développer.* Différences entre ces mots. V. 268. *b.*

ECLAIRE, (*Botan.*) grande chélidoine. Ses vertus, priſe intérieurement, & appliquée extérieurement. Elle eſt ſur-tout vantée pour les maladies des yeux. On tient dans les boutiques ſon eau diſtillée, ſon extrait & ſa racine. Précautions avec leſquelles il faut en uſer. V. 269. *a.*

ECLAIRÉ, *clairvoyant.* Différences entre ces mots. V. 269. *b.*

ECLAT, *lueur*, *clarté*, *ſplendeur*: en quoi ces mots different entr'eux. V. 269. *b.*

Eclat, *brillant*, *luſtre*, différentes ſignifications de ces mots. II. 420. *b.*

ECLECTIQUE, ſecte de médecins. Elle fut ainſi appellée, parce qu'elle faiſoit profeſſion de recueillir le meilleur des autres ſyſtêmes. Le parti le plus judicieux eſt d'être *éclectique.* V. 270. *a.*

Eclectiques, voyez ce qui en eſt dit à l'article MÉDECINE. X. 269. *b.*

ECLECTISME, éloge du vrai philoſophe éclectique. V. 270. *a.* Quand on dit des éclectiques que ce fut une ſecte de philoſophes, on aſſemble deux idées contradictoires. Les éclectiques & les ſceptiques ont eu cette conformité, qu'ils n'étoient d'accord avec perſonne; ceux-ci, parce qu'ils ne convenoient de rien; les autres, parce qu'ils ne convenoient que de quelques points. L'éclectique devroit toujours marcher à côté du ſceptique, pour recueillir tout ce que ſon compagnon ne réduiroit pas en pouſſiere par la ſévérité de ſes eſſais.

L'éclectiſme pris à la rigueur, n'a point été une philoſophie nouvelle, puiſqu'il n'y a point de chef de ſecte qui n'ait été plus ou moins éclectique. *Ibid. b.* Il ne faut pas confondre l'éclectiſme avec le ſyncrétiſme, qui n'admet d'autre liberté que de modifier les ſentimens du maître. Celui-ci eſt tout au plus un apprentiſſage du premier. Bacon fondateur de l'éclectiſme moderne. Méthode de l'éclectique par laquelle il parvient à former un tout ſolide des vérités diverſes qu'il découvre. *Ibid.* 271. *a.* Origine de l'éclectiſme vers la fin du ſecond ſiecle, & le commencement du troiſieme. Il eſt étonnant qu'en partant du principe le plus ſage, on ait formé le ſyſtème le plus monſtrueux. *Ibid. b.*

Tableau général de la philoſophie éclectique. Cette philoſophie appellée auſſi *le Platoniſme réformé*, prit naiſſance à Alexandrie en Egypte, au centre des ſuperſtitions. Progrès du chriſtianiſme dans les premiers ſiecles. V. 271. *b.* Le parti que prirent dans ces circonſtances les éclectiques, fut de parodier une religion qu'ils ne pouvoient étouffer. Dogmes qu'ils en emprunterent. Ce qu'ils retirerent du Platoniſme. *Ibid.* 272. *a.* Excès criminels où ils ſe jetterent. Quelques chrétiens ſe précipiterent dans leurs écoles. Quelques éclectiques au contraire qui avoient le jugement ſain, renoncerent à cette philoſophie, & ſe firent baptiſer. Lorſque les empereurs eurent embraſſé le chriſtianiſme, la crainte de la perſécution fut une raiſon de plus pour les philoſophes de rapprocher encore davantage leur doctrine de celle de l'égliſe. *Ibid. b.* Il y eut un tems où les éclectiques étoient preſque parvenus à ſe faire paſſer pour chrétiens. Ils avoient tellement quinteſſencié la théologie payenne, que, proſternés aux pieds des idoles, on ne pouvoit les convaincre d'idolâtrie. Etoient-ils matérialiſtes? Ne l'étoient-ils pas? C'eſt ce qui n'eſt pas même aujourd'hui facile à décider. Rien de plus voiſin de la monade de Leibnitz, que les petites ſpheres intelligentes qu'ils appelloient *yunges.* Comment les philoſophes anciens & les modernes ont pu ſe rencontrer en quelques points. *Ibid.* 273. *a.*

Hiſtoire de l'éclectiſme. Son premier chef fut *Potamon* d'Alexandrie. Auteurs qui en ont parlé. Paſſages de Porphyre & de Diogene Laerce ſur ce philoſophe. *Ibid. b.* La philoſophie de Potamon ſe répandit ſur la fin du ſecond ſiecle & le commencement du troiſieme. Il lui manquoit bien des qualités pour faire un bon choix parmi les principes des autres philoſophes, & pour donner de la célébrité à ſa ſecte. Quels étoient ſes principes philoſophiques. Son ſucceſſeur fut *Ammonius Saccas* d'Alexandrie; il n'écrivit point; il impoſa à ſes diſciples un profond ſilence ſur la nature & l'objet de ſes leçons. *Ibid.* 274. *a.* L'éclectiſme dégénera ſous ſes ſucceſſeurs en une théurgie abominable.

Longin, le rhéteur, fut un des philoſophes de l'école d'Ammonius; mais il excella plus encore dans les lettres que dans la philoſophie. Il fut condamné à mort par Aurélien, pour avoir été ſoupçonné d'avoir donné des conſeils à Zénobie. *Ibid. b.* Après Longin, parurent *Herennius* & *Origene*; mais un des plus célebres de cette école, fut *Plotin*, dont Porphyre

a défiguré la vie en lui attribuant des miracles. Abrégé de sa vie & de ses voyages. Il enseigna publiquement à Rome, & composa plusieurs ouvrages sur différens sujets. *Ibid.* 275. *a.* Ces ouvrages sont méprisables; mais il avoit le talent d'entrainer ceux qui l'entendoient lui-même. Enthousiasme qu'il excita dans un certain Rogatien. Crédit & célébrité que Plotin obtint à Rome. Il vouloit réaliser la république de Platon; mais l'empereur ne lui permit pas de travailler à cette expérience intéressante. *Ibid. b.* Austérité de sa vie. Sa mort. L'école d'Alexandrie le regarda comme son chef. *Amelius*, successeur de Plotin, écrivit beaucoup. *Porphyre*, cet ennemi du nom chrétien, naquit à Tyr, 233 ans après J. C. Il étudia sous Plotin. Son esprit se tourna à l'enthousiasme & la mélancolie. Digression sur la nature de l'enthousiasme. Il faut un très-grand sens pour le balancer. Défauts qu'il répand dans un ouvrage où il domine. Ses effets dans l'homme chez qui il est devenu habituel. *Ibid.* 276. *a.* Exemple de Porphyre & de Plotin. Livres du premier contre le christianisme, supprimés par Théodose. Défaut de ces ouvrages. Porphyre mourut l'an 305 de J. C.

Jamblique, disciple de Porphyre, fut une des lumieres principales de l'école d'Alexandrie. Etonnante préférence que les éclectiques donnoient au paganisme sur le christianisme. *Ibid. b.* Jamblique moins éloquent que son maitre, avoit de la douceur & de la gaieté. Extases de ce philosophe. Ses ouvrages. Il mourut l'an 333, sous Constantin, qui dispersa les philosophes & ferma leurs écoles. Eloge de *Sopatre*, disciple de Jamblique. *Ibid.* 277. *a.* Mort tragique de ce philosophe.

Edesius, de Cappadoce, fut son disciple. Son origine. Son heureux caractere. Jamblique lui conféra le don d'enthousiasme. *Ibid. b.* Il consulta l'oracle & voulut se retirer du monde; mais les prieres de ses amis l'en ayant empêché, il établit son école à Pergame, devint célebre, & parvint à l'âge le plus avancé. Ses successeurs, *Eustathe*, *Sosipatra*, *Antonin*, *Eusebe*, de Minde. Ses efforts inutiles pour séparer la philosophie théurgique de la rationelle. Attachement de l'empereur Julien aux superstitions de la premiere.

Maxime d'Ephese. Noblesse de son origine. Son enthousiasme. *Ibid.* 278. *a.* Fermeté de son ame dans l'adversité. Son sort déplorable en Asie. Heureuse révolution qu'il éprouve par la générosité de Cléarque, qui le renvoie triomphant à Constantinople, où il périt peu après, accusé d'avoir eu part à une conspiration contre Valens. *Ibid. b.* Mort de Festus qui l'avoit fait mourir, regardée, par le peuple superstitieux, comme l'effet de la vengeance du ciel.

Prisque, ami de Maxime : sa vie retirée.

Chrysanthius, disciple d'Edesius, & instituteur de Julien, joignit l'étude de l'art oratoire à celle de la philosophie. *Ibid.* 279. *a.* Aucune sollicitation ne put l'obliger à quitter sa retraite. Julien le fit pontife de Lydie. Modération de sa conduite. Il se retira dans Athenes, protégé des empereurs chrétiens. Sa vie & ses mœurs. Il mourut dans un âge très-avancé.

Précis de la vie de *Julien*, considéré comme philosophe. Il faut se défier également & des éloges que la flatterie lui a prodigués, & des injures qu'a vomies contre lui le ressentiment. *Ibid. b.* La médiocrité de ses maitres occasionna son apostasie. Les disputes des catholiques avec les Ariens acheverent d'étouffer le christianisme dans son cœur. Il vit le philosophe Maxime, & embrassa l'éclectisme. Son tempérament le conduisit à l'enthousiasme, & tous les prestiges de la théurgie lui promettoient l'empire. Sa conduite envers les chrétiens. *Ibid.* 280. *a.* Justice des demandes que ceux-ci lui faisoient. Comment la providence protégea le christianisme contre son ennemi. Signe de croix que fit Julien assistant un jour à une évocation de démons. Réflexions sur ce fait. Il faut, ou donner dans un pyrrhonisme général sur tous les faits surnaturels, ou convenir de la vérité de plusieurs opérations théurgiques. *Ibid. b.*

Eunape, disciple de Maxime & de Chrysanthius, fleurit du tems de Théodose. Pourquoi la persécution a fait fleurir le christianisme & éteint l'éclectisme. Tout est perdu lorsque la théologie dégénere en philosophie, ou la philosophie en théologie. Voyages d'Eunape. Arts & sciences qu'il professa. Ouvrage qu'il a laissé.

Hierocles professa la philosophie dans Athenes, sous Théodose le jeune. Ridicule mélange de ses principes, ainsi que de ceux de Plutarque, son successeur. *Syrianus. Hermeas* : caractere, *Ibid.* 281. *a.* & disciples de celui-ci. *Proclus.* Extravagance de sa philosophie. Un philosophe éclectique se regardoit comme un pontife universel; c'est-à-dire, comme le plus grand menteur qu'il y eût au monde. *Marinus*, successeur de Proclus. *Hégias. Isidore. Zenodote. Damascius.* Cause des injures dont se couvroient mutuellement les chrétiens & les païens. *Ibid. b.* Les éclectiques compterent aussi des femmes parmi leurs disciples : telle fut *Hypathie*, d'Alexandrie. Ses études & ses lumieres extraordinaires. Sa célébrité. Sa beauté. Sa vertu, telle que jamais la calomnie n'attaqua sa réputation. Unanimité des éloges que tous les historiens lui rendent. *Ibid.* 282. *a.* Sa mort tragique, causée par la haine du patriarche d'Alexandrie contre le préfet de l'empereur, auquel Hypatie étoit attachée. *Ibid. b.* Elle mourut sous Théodose le jeune, l'an 415 de J. C. & la secte éclectique ancienne finit à sa mort. Elle demeura dans l'oubli jusqu'à la fin du seizieme siecle. Enumération des principaux éclectiques modernes, dont on pourra voir les travaux aux articles de leurs noms. Pourquoi les hommes qui auroient pu s'illustrer en quelque genre, demeurent si souvent dans l'obscurité. *Ibid.* 283. *a.* Quelle fut, à l'époque du renouvellement des lettres, la principale occupation des gens de lettres & des philosophes. Travaux des eclectiques. Inutiles essais des éléctiques systématiques. *Ibid. b.* Deux sortes d'éclectisme; le systématique & l'expérimental.

Causes qui retardent les progrès de l'éclectisme moderne. *Ibid.* 284. *a.* Regrets sur la mort de Montesquieu. Comment les philosophes modernes doivent travailler à la perfection des arts, & le gouvernement les encourager. *Ibid. b.*

Philosophie des eclectiques. Principes de leur dialectique, *Ibid.* 285. *a.* de leur métaphysique, *Ibid.* 286. *a.* & de leur psychologie. *Ibid.* 287. *a.* Leur doctrine cosmologique. *Ibid.* 289. *b.* Leur théologie. *Ibid.* 290. *a.* Abrégé de leur théogonie. *Ibid.* 292. *b.*

Principes de leur philosophie morale. Ibid. 293. *a.* Auteurs à consulter. *Ibid. b.*

Eclectisme. Maniere de philosopher, nommée *éclectisme*, introduite du tems d'Auguste. X. 701. *a.* Difference entre les philosophes éclectiques & les syncretistes. XV. 748. *a.* Observation sur la philosophie éclectique. *Suppl.* II. 931. *b.*

ECLEGME, (*Médec.*) remede pectoral. Usage, composition de cette sorte de remede. V. 293. *b.*

ECLIPSE. (*Astron.*) Difference entre éclipse, occultation & passage. V. 293. *b.* Opinions superstitieuses des Grecs, des Egyptiens, des Romains, des Indiens, sur la cause des éclipses, & leurs présages funestes. Usages qui en résultoient. Anaxagore, contemporain de Périclès, écrivit le premier très-clairement & hardiment sur cette matiere. Les généraux romains se sont servis quelquefois des éclipses pour contenir ou pour animer leurs soldats. *Ibid.* 294. *a.* Causes naturelles de ces phénomenes. Explications de quelques termes en usage en parlant des éclipses. Pourquoi l'on n'observe point d'éclipses dans toutes les planetes. *Ibid. b.* Circonstances d'où resultent les éclipses de lune. Les éclipses totales & celles de la plus longue durée arrivent dans les vrais nœuds de l'orbite lunaire, ou à une petite distance de ces nœuds. Toutes les éclipses de lune sont universelles ou visibles dans toutes les parties de la terre qui ont la lune sur leur horizon. Effet de la penombre terrestre, au commencement de l'éclipse.

Astronomie des éclipses lunaires. Ibid. 295. *a.* 1°. Méthode pour trouver la longueur du cone d'ombre de la terre. 2°. Comment on détermine le demi-diametre apparent de l'ombre terrestre. 3°. La latitude de la lune au tems de son opposition avec l'angle qu'elle fait au nœud étant donnés, résultats qu'on en tire pour la détermination des éclipses. *Ibid. b.* Méthode pour déterminer les limites d'une éclipse de lune, pour en déterminer la quantité ou le nombre des doigts éclipsés; pour trouver la durée, le commencement, le milieu, la fin d'une éclipse. *Ibid.* 296. *a.* Indication de la suite des opérations à faire pour le calcul d'une éclipse de lune.

Méthode pour tracer sur un plan la figure d'une éclipse lunaire. *Ibid. b.*

Eclipse. Fondement de la crainte excessive que les peuples ont eue pour les éclipses. VIII. 735. *a.* Ce qui se pratiquoit sur la côte de Cumana pendant les eclipses. XII. 541. *a, b.* La plupart des éclipses rapportées dans les annales chinoises ont été trouvées fausses. XVI. 132. *a.*

Eclipses de soleil & de lune. Cartes qui représentent diverses éclipses de soleil & de lune. *Suppl.* I. 665. *b.* 666. *a.* Tables de Hallei, contenant une suite d'éclipses. *Suppl.* II. 813. *b.* Tables construites pour le calcul des éclipses. *Suppl.* IV. 923. *b.*

Eclipse. Addition à ce qui est dit dans cet article de l'Encyclopédie sur un sacrifice de Paul-Emile. Etymologie du mot *éclipse*. Terreur superstitieuse que les éclipses ont inspirée aux anciens & aux peuples sauvages. Cette terreur funeste a quelques généraux d'armées. Quelques-uns ont eu l'habileté de tirer avantage de cette superstition, qui leur a procuré la victoire. *Suppl.* II. 752. *b.* Cause des éclipses. Moyen de connoitre s'il y aura éclipse à telle nouvelle ou pleine lune, cherchée par la méthode des épactes, ou par les tables astronomiques. *Ibid.* 753. *a.* A quelle distance des nœuds il peut y avoir éclipse de soleil ou de lune. Préliminaires essentiels dans le calcul de toutes les éclipses. *Ibid. b.* Méthode pour trouver les phases d'une éclipse de lune. *Ibid.* 754. *b.* Differences considérables observées dans la couleur de ces éclipses. *Ibid.* 755. *a.*

Eclipses lunaires. Arc entre les centres dans les éclipses. I. 593. *a.* Comment on exprime la grandeur d'une éclipse.

V. 16. *b*. XIV. 815. *b*. Eclipses adulteres. I. 151. *b*. Observations sur l'ombre & la pénombre de la terre dans les éclipses de lune. XI. 462. *a*, *b*. *Suppl.* IV. 147. *a*. De la pénombre. XII. 307. *b*. *&c.* Difficulté d'observer le moment précis de l'immersion & de l'émersion de la lune. VIII. 575. *b*. Description & usage du réticule qui sert à mesurer la quantité des éclipses. XIV. 203. *b*. Explication de la méthode de trouver les longitudes par les éclipses de lune. IX. 686. *a*. *Suppl.* III. 773. *a*.

Des éclipses du soleil. Circonstances nécessaires pour former ces éclipses. Il n'y en a point d'universelle. Une éclipse ne paroît pas la même dans tous les lieux où elle est vue. Elle n'arrive pas en même tems à tous les lieux où elle est visible. Dans la plupart, le disque de la lune paroît couvert d'une lumiere foible. V. 297. *a*. *Astronomie ancienne des éclipses de soleil.* Déterminer les limites d'une éclipse. Trouver les doigts éclipsés. Déterminer sa durée. *Astronomie moderne des éclipses de soleil.* Plusieurs auteurs ont mieux aimé considérer ces éclipses comme des éclipses de terre : avantages de cette méthode. *Ibid. b.* Consultez là-dessus Jean Keill, dans son *Inductio ad veram astronomiam*, ou *les Institutions astronomiques de* M. le Monnier. Phénomene qu'on observe dans les éclipses totales de lune : son disque n'est jamais absolument obscurci. *Ibid.* 298. *a*. M. de la Hire augmente dans le calcul des éclipses le diametre de l'ombre d'environ une minute. La lune prend successivement différentes couleurs dans les éclipses. On a vu des éclipses de lune, le soleil étant encore sur l'horizon. *Ibid. b.*

Eclipse de soleil. Leur cause. Eclipses totales, annulaires, centrales. Auteurs anciens qui nous ont raconté de grandes éclipses de soleil comme des événemens remarquables. Ouvrage où l'on trouve un catalogue de toutes les éclipses arrivées depuis l'ere vulgaire, & de celles qui arriveront jusqu'à l'an 1900. Circonstances singulieres qui accompagnent une éclipse totale de soleil. *Suppl.* II. 755. *b*. Il y aura encore d'ici à l'an 1900, cinquante-neuf éclipses visibles à Paris dont aucune ne sera totale, mais une seule annulaire, savoir, le 9 octobre 1847. Exposition du calcul des éclipses de soleil. *Ibid.* 756. *a*. Méthode graphique, par laquelle on peut trouver sans calcul, avec la regle & le compas, les phases d'une éclipse, à deux ou trois minutes près. *Ibid.* 758. *a*, *b*. Cette méthode appliquée aux occultations des étoiles par la lune, *Ibid.* 761. *a*. & à celle des planetes. *Ibid. b.*

Eclipses de soleil. Anneau lumineux observé dans ces éclipses, lorsqu'elles sont totales. IX. 733. *b*. Ce qu'on entend dans les éclipses de soleil par angle d'azimuth, angle de conjonction. *Suppl.* I. 427. *a*, *b*. Recherches de l'angle de position, par une opération graphique, pour calculer les éclipses de soleil avec la regle & le compas. *Suppl.* IV. 515. *b*. Comment on peut trouver sans figure de quel côté est le cercle de latitude dans les éclipses. *Ibid.* Formule analytique, très-simple & très-commode pour calculer la partie principale d'une éclipse de soleil. *Suppl.* II. 115. *b*. De l'ombre de la lune dans les éclipses. *Suppl.* IV. 147. *a*. Le diametre de la lune diminué par l'inflexion des rayons solaires. *Suppl.* III. 601. *a*. Des éclipses annulaires. *Suppl.* I. 446. *b*.

Eclipses des satellites. Principales circonstances qu'on y observe. Leur immersion dans l'ombre de jupiter. Leur occultation dans la lumiere de jupiter. Passage de l'ombre du premier satellite sur le disque de jupiter. Avantages de ces éclipses dans la recherche des longitudes. V. 298. *b*.

Eclipses des satellites ; voyez *Satellites*. Usages qu'on en tire. XIV. 685. *b*. *Suppl.* III. 773. *a*, *b*. Détails sur la maniere de les calculer. *Suppl.* IV. 740. *a*, *b*. Exemples de planetes & d'étoiles éclipsées par d'autres planetes. Eclipse d'une étoile par une comete. Usage des éclipses de soleil ou des étoiles. Comment on trouve par elles la longitude des lieux où elles ont été observées, & l'on se sert de ces observations pour corriger les tables astronomiques. *Suppl.* II. 762. *a*.

Eclipses des étoiles fixes par la lune. Usage qu'on en tire pour la détermination des longitudes terrestres. *Suppl.* III. 773. *b*.

Eclipse miraculeuse, arrivée à la mort du sauveur. (*Critiq. sacr.*) Voyez *Ténebres de la passion.*

ECLIPTIQUE, adjectif. (*Astronom.*) V. 299. *a*.

Ecliptique, subst. Dans le systême de Copernic, c'est la terre qui décrit ce cercle. Il se nomme aussi *orbite terrestre*, ou *annuelle*, ou *grand orbe*. Ses douze signes. Son axe. Nœuds de l'écliptique. Elle est placée obliquement par rapport à l'équateur. L'obliquité de l'écliptique est d'environ 23°. 29'. V. 299. *a*. Méthode pour observer la plus grande déclinaison de l'écliptique. Les observations des anciens la donnent beaucoup plus grande que celles des modernes. L'an avant J. C. 324, elle fut observée de 23° 52' 41". Malgré ces observations, plusieurs astronomes ont cru l'obliquité de l'écliptique immuable. Cependant le chevalier de Louville a trouvé qu'elle diminue à raison d'une minute tous les cent ans. Les Egyptiens disent que l'écliptique avoit été autrefois perpendiculaire à l'équateur. *Ibid. b.* Les Chaldéens comptoient 403,000 ans écoulés depuis lors jusqu'à l'entrée d'Alexandre dans Babylone, ce qui s'accorde avec le calcul de M. de Louville. Selon ce même calcul, l'écliptique & l'équateur ne feront qu'un même cercle dans 140,000 ans. Détails de cette matiere, tirés des institutions astronomiques de M. le Monnier. *Ibid.* 300. *a*. Sa méthode pour observer la plus grande déclinaison du soleil, & pour en déterminer les variations. Nutation de l'écliptique. La terre peut s'écarter du plan réel de l'écliptique d'environ 13" par l'action de la lune. *Ibid. b.*

Ecliptique en géographie. V. 300. *b*.

Ecliptique. Obliquité de ce cercle. XI. 308. *a*. XV. 712. *a*, *b*. Cercles secondaires de l'écliptique. IX. 303. *b*. XIV. 857. *b*. Mouvement de l'écliptique causé par l'attraction des planetes. *Suppl.* III. 710. *b*. Pourquoi on trace l'écliptique sur les cartes géographiques. Maniere de le tracer. II. 707. *a*, *b*.

ECLISSES (*Chir.*) *ou* ATTELLES, morceaux de bois, pour assujettir des membres cassés. Matiere dont on doit les faire. V. 300. *a*. On ne doit point appliquer une éclisse sur le trajet des vaisseaux. Précautions avec lesquelles il faut en faire usage. *Ibid.* 301. *a*.

ECLISSES, (*Maréch.*) c'est ce que dans la chirurgie on appelle de ce même nom. Maniere de contenir par leur moyen les appareils qu'on est obligé de fixer sous le pied de l'animal. V. 301. *a*. Quelques personnes prétendent qu'on devroit au lieu d'éclisses avoir recours à un fer entiérement couvert. Examen de ce sentiment. *Ibid. b.*

ECLISSES, (*Luth.*) pieces du soufflet de l'orgue. V. 301. *b*.

ECLISSE, (*Econom. rustiq.*) petit panier d'osier, *&c.* V. 301. *b*.

ECLORRE. De la maniere dont on fait éclorre les œufs de poules en Egypte. XIII. 200. *a*, *b*. Sur l'art de faire éclorre les poulets, voyez les planches d'économie rustique, vol. I.

ECLUSE, (*Archit.*) espece de canal enfermé entre deux portes. Ecluse à tambour, à vannes, quarrée. V. 302. *a*.

Ecluse. En quoi elle differe d'une digue. IV. 1004. *b*. Assemblage de charpente qui sert à fermer la porte d'une écluse. XVII. 24. *b*. Balancier d'une écluse. *Suppl.* I. 761. *a*. Description des écluses du canal du Languedoc & de leur manœuvre. *Suppl.* II. 174. *a*, *b*. Ecluses employées pour l'irrigation des prés. *Suppl.* I. 49. *a*, *b*. Voyez les planches d'hydraulique. vol. V.

ECLUSE. (*Pêche*) Pêcheries appellées parcs de pierres sur les bords de l'isle d'Oléron. Leurs différentes figures. V. 302. *a*. Les tems orageux sont les plus favorables pour la pêche des écluses. *Ibid. b.*

ECOLATRE, (*Jurisp.*) ecclésiastique chargé de l'institution ou d'une jurisdiction sur les instituteurs de la jeunesse. V. 302. *b*. Autres noms par lesquels il est désigné. En quoi consiste sa charge & sa jurisdiction. Son établissement est aussi ancien que celui des écoles. Fonctions qui lui sont assignées par différens conciles. *Ibid.* 303. *a*. Dans les villes d'universités, l'écolâtre possede un rang honorable & un pouvoir plus ou moins étendu. Il ne faut pas confondre avec la dignité ou office d'écolâtre, les prébendes préceptoriales. Auteurs à consulter. *Ibid. b.*

Ecolâtre. On a donné en certains lieux le nom d'écolâtres à ceux qu'on appelloit auparavant scholastiques. XIV. 777. *b*.

ECOLE. Ce mot signifioit autrefois tout lieu où s'assembloient plusieurs personnes pour étudier, pour converser, ou pour d'autres usages. *Ecole* se dit aussi d'une faculté, d'une université, d'une secte. Dans la primitive église, les écoles étoient dans les églises cathédrales : depuis, elles passerent dans les monasteres. V. 303. *b*.

Ecoles. Celles d'Athenes. Ce qu'on y enseignoit. XI. 959. *a*. Ecoles ou académies en Angleterre. I. 56. *b*. Ecoles fondées à Londres. IX. 683. *b*. Ecoles de charité chez les Anglois. III. 207. *b*. De la méthode d'enseigner admise dans les écoles. X. 460. *a*.

ECOLE. (*Théologie de l'*) V. 303. *b*. *Voyez* SCHOLASTIQUE.

ECOLE (*Philosophie de l'*) qu'on nomme plus communément *scholastique*. V. 303. *b*. Cette philosophie est née de l'esprit & de l'ignorance. Son origine est du 12e siecle. Ce qui donna lieu à cette philosophie. C'est à Descartes que nous avons l'obligation d'en avoir secoué le joug. Cependant nous n'en sommes pas entiérement délivrés. Etat des universités d'Espagne & de Portugal. *Ibid.* 304. *a*. *Voyez* ARISTOTÉLISME.

Ecoles de droit. Il n'y en avoit point sous les premiers empereurs romains. V. 304. *a*. L'école de Beryte *ou* Beroë en Phénicie, paroît être la plus ancienne. Celle de Constantinople établie en 425. Celle de Rome. *Ibid. b.* Avant Justinien, le cours du droit duroit quatre années. En quoi il consistoit. Justinien voulut qu'il fût de cinq ans. *Ibid.* 305. *a*. Etat de l'école sous Phocas, Basile & ses successeurs,

jusqu'à Mahomet II. en 1453. Comment le droit fut enseigné en Italie. Comment il le fut en France. Défense faite par Honorius III. d'enseigner le droit civil. Philippe-le-bel en rétablit l'étude à Orléans. *Ibid. b.* Divers lieux de Paris où cette école a été tenue jusqu'au commencement du 15e. siecle, où elle fut transportée dans le lieu où elle est aujourd'hui. Cause de ce changement Professeurs de cette école. Réglemens concernant les étudians. *Ibid.* 306. *a.*

Ecoles de droit. Celles que les empereurs Romains établirent. V. 140. *a.* Celles du tems de Justinien. 6. *a.* Voyez *Droit* & *Faculté.*

Ecoles de théologie. Elles n'étoient autre chose dans la primitive église que la maison de l'évêque. Jusqu'au 12e. siecle elles ont toujours subsisté dans les églises cathédrales ou dans les monasteres. Changement qui leur arriva depuis cette époque. Ecoles de l'université de Paris. Ce n'a été que sous François premier qu'elles ont commencé à prendre la forme qu'elles ont aujourd'hui. Méthode actuelle de ces écoles. Dans quelques universités étrangeres, on suit encore la méthode ancienne. V. 306. *b.* Ecoles des catholiques les plus renommées. Celles des protestans. *Ibid.* 307. *a.* Voyez *Faculté*, *Théologie.*

Ecole de théologie. Correction à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 764. *a.*

ECOLE *militaire.* Soins des Grecs & des Romains à former ceux qu'ils destinoient à servir la patrie. Quel étoit l'état militaire dans les commencemens de la monarchie Françoise. Ce qui a rendu nécessaire une théorie de l'art militaire. V. 307. *a. Discours politiques & militaires* du célebre la Noue. Le cardinal Mazarin est le seul qui ait tenté l'exécution d'une institution militaire. College qui porte son nom. Ecole des cadets établie & bientôt supprimée. Idée d'un college académique proposée en 1724. Examen de ce projet. *Ibid. b.* Circonstances qui donnerent lieu à l'établissement d'une école militaire. Ce projet imaginé par le frere de celui qui avoit donné celui de l'an 1724, fut proposé & appuyé par madame la marquise de Pompadour, & agréé du roi, qui donna ses ordres à cet égard en 1751. Difficultés attachées à l'institution d'un plan d'institution publique. *Ibid.* 308. *a.* Réflexions préliminaires sur la nature de l'institution dont on rend compte ici. *Ibid. b.* Soins qui concernent la *religion. Etudes. Ibid.* 309. *a. La grammaire.* Méthode employée pour l'enseigner. Etudes des *langues latine*, *italienne* & *allemande. Ibid. b.*

Mathématiques. Leur utilité. Leçons sur cet objet bornées à ce qui se rapporte à l'art de la guerre. Pratique jointe à la théorie. Usage des méthodes synthétique & analytique. Toutes les opérations se font en grand sur le terrein. V. 310. *a.* De l'âge auquel on doit commencer l'étude de la Géométrie. *Ibid. b.*

Logique. Simplicité de la méthode qu'on doit suivre pour l'enseigner. *Ibid. b.*

Géographie. Qu'elle est celle qu'on doit enseigner à de jeunes militaires. V. 311. *a.*

Histoire. Cette étude négligée dans les écoles françoises est cultivée chez les étrangers. On doit se borner, en s'y appliquant, à ce qui est relatif à la vocation qu'on embrasse. Quelle doit être celle d'un militaire. V. 311. *a.*

Droit naturel. Nécessité de l'étudier. V. 311. *b*

Morale. Il faut plus l'enseigner par les exemples que par les préceptes. V. 311. *b.*

Ordonnances militaires. Ici encore il faut joindre la pratique à la théorie. V. 311. *b.*

Exercice, *évolutions.* Les éleves doivent être exercés tous les jours. V. 311. *b.*

Tactique. Il faut en enseigner la théorie, & en borner les démonstrations aux choses possibles. *Ibid. b.*

Danse. Son utilité. *Escrime*, ne doit pas se borner à l'exercice de l'épée seule. V. 312. *a.*

Art de nager. Souvent utile & quelquefois nécessaire aux militaires. V. 312. *a.*

Manege. L'art de monter à cheval leur est essentiel. V. 312. *a.*

Détail de ce qui compose l'hôtel. Le secrétaire d'état ayant le département de la guerre, est surintendant né de l'établissement. Autres officiers de ce corps. Fonctions des officiers de piquet. Ordre & police observée pour la nuit. Administration de l'intendant. Directeur général des études. Professeurs & maitres pour chaque objet d'instruction. *Ibid. b.* Trois sortes de conseils dans cette école: un conseil d'administration, un conseil d'économie, & un conseil de police. Eloge de l'établissement dont on vient de parler. V. 313. *a.*

École militaire. Éducation militaire qu'on donnoit autrefois en France aux jeunes gens. VII. 995. *a. b.* Modele d'éducation pour une école militaire. V. 403. *a.* Études militaires. VI. 94. *b.* — 96. *b.* Projet d'établissement de college militaire ou d'académie. 249. *a. b.* Voyez ACADÉMIE *gymnastique.*

ECOLE *d'Artillerie.* Ecoles de théorie & de pratique établies à Metz, Strasbourg, Grenoble, la Fere & Besançon. V. 313. *a.* L'école de théorie se tient trois jours de la semaine. Police établie pour y maintenir l'ordre. Examen de Mathématiques qui se fait tous les six mois. En quoi consiste l'école de pratique qui se fait les trois autres jours. V. 313. *b.*

ECOLE *d'Architecture.* Leçons de M. Blondel sur la théorie & la pratique, & sur toutes les parties des arts & des sciences qui ont rapport à l'architecture. Méthode observée dans ces leçons. Divers programmes proposés aux éleves. Prix destiné à ceux qui ont le mieux réussi dans chaque genre. Douze places gratuites pour ceux qui sans fortune annoncent d'heureuses dispositions. V. 314. *a.* Cours d'élémens, de théorie & de pratique donnés aux éleves à certains jours fixes. Ces exercices sont aussi ouverts à ceux qui ont besoin du dessin en particulier. V. 314. *b.*

ECOLE *en peinture.* Huit écoles en Europe: la Romaine, la Florentine, la Lombarde, la Vénitienne, l'Allemande, la Flamande, la Hollandoise & la Françoise. V. 314. *b.*

ECOLE *Allemande.* Caractere de cette école. En quoi elle est inférieure à celle des Pays-Bas. V. 314. *b.*

Durer, jetta les fondemens de l'école Allemande. Estime qu'on a fait de ses ouvrages.

Holbein, n'eut pour maitre que son pere & son heureux génie. Genre & caractere de ses ouvrages.

Rhotenamer. Tableaux de sa main. Sa maniere.

Elshaimer, *Bachuysen*, *Netscher*, *Mignon*, ses ouvrages sont précieux par l'art avec lequel il représentoit les fleurs. V. 315. *a.*

Merian, *Kneller*, *Klingstet.* V. 315. *b.*

ECOLE *Flamande.* Mérite & défauts des ouvrages de cette école.

Hubert & *Jean Van-Eyck*, fondateurs: celui-ci trouva le secret de la peinture à huile.

Steenwik, *Bril*, *Pourbus* le fils.

Breujel (*Jean & Pierre*), freres. *Ibid. b.*

Rubens, originaire d'Anvers, né à Cologne en 1577. Eloge de son génie & de ses ouvrages. Il a travaillé supérieurement l'histoire. La ville d'Anvers enrichie de plusieurs de ses tableaux, où l'on distingue le crucifiement de Notre Seigneur. V. 316. *a.* Peintures de la galerie du Luxembourg.

Fouquieres, *Krayer*: son chef-d'œuvre dans la galerie de Dusseldorp.

Snyders, *Jordans*, son pinceau peut être comparé à celui de Rubens même. *Ibid. b.* Ouvrages de ce peintre.

Vandeik, le second peintre de l'école flamande, & le roi du portrait.

Braur, ou *Brower*, a travaillé dans le goût de Teniers.

Teniers le jeune. Louis XIV n'aimoit point son genre. Aucun peintre n'a mieux réussi dans les petits sujets.

Van-der-meer, *Vad-der-meulen.* V. 317. *a. Vleughels.*

Ecole Flamande. Erreurs à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 764. *a.*

ECOLE *Florentine.* Caractere de cette école. Son origine dans le treizieme siecle.

Cimabué, restaurateur de la peinture en Italie.

Léonard de Vinci. Son éloge. Son tableau de la Ste. Cene dans le réfectoire des Dominicains de Milan. Ses ouvrages sont dispersés dans toute l'Europe. Sa fameuse Gioconde. Ses desseins. *Ibid. b.* Défaut de son coloris. *Ibid.* 318. *a.*

Michel-Ange Buonarotta. Rapidité de ses progrès. Son éloge. Son tableau du Jugement universel. Ornement de son tombeau à Florence.

André del Sarto.

Pontorme, ou *Giacomo Carruci.* Différence qu'on observe entre ses premiers & ses derniers ouvrages qui sont moins estimés. V. 318. *a.*

Le Rosso. L'un des restaurateurs de la peinture en France. Galerie de Fontainebleau construite sur ses desseins, & embellie de ses peintures. Caractere de ses ouvrages.

Volterre, disciple de *Michel-Ange.* Son tableau de la descente de croix.

Civoli, ou *Cigoli.* Son *Ecce Homo.*

Cortone. Ses divers ouvrages.

Romanelli. Ses principales compositions sont à fresque. Leur caractere. V. 318. *b.*

Ecole Florentine. Erreurs de quelques dates marquées dans cet article de l'Encyclopedie. *Suppl.* II. 764. *a.*

ECOLE *Françoise.* Beaucoup de diversité dans les caracteres des ouvrages de cette école. V. 318. *b.* Le Primatrice, Maitre Roux, Nicolo, Léonard de Vinci ont apporté le bon goût sous François I.

Cousin, premier peintre françois. Son meilleur tableau est le Jugement universel. Ses défauts.

Freminet. Caractere de ses ouvrages. Son plafond de la chapelle de Fontainebleau.

Vouet, fondateur de l'école françoise. Ses éleves. Multitude de ses ouvrages. Leurs défauts.

Poussin, le Raphael de la France, premier peintre de l'Europe en son tems. Son éloge. V. 319. *a.* Beauté de ses ouvrages. Son génie le portoit plus souvent au caractere noble, mâle & sévere qu'au gracieux. Sa passion pour l'antique. Son tableau de la Cene à St. Germain-en-Laye. Celui de Xavier ressuscitant

tant un mort. Celui de la mort de Germanicus. Collection du palais royal. Son beau paysage nommé *Arcadie*. Son tableau du déluge. V. 319. *b*.

Stella, ami du Poussin. Tableau de la Vierge qu'il fit en prison. Mérite de ses ouvrages dans le petit. Défaut de ses ouvrages dans le grand.

Blanchard. Ses ouvrages.

Lorrain. Ses progrès : grand paysagiste.

Valentin. Il imita le style du Caravage : en quel genre il a travaillé. Caractere de ses ouvrages.

Champagne de la Hire.

Mignard le Romain. Il possédoit éminemment le talent du portrait. V. 320. *a*. Caractere de ses compositions. Galerie de Saint Cloud. Coupole du Val de grace. Monument que lui éleva sa fille.

Robert, peintre fleuriste de Gaston, duc d'Orléans, & ensuite du cabinet de Louis XIV. Son recueil déposé dans la bibliotheque du roi.

Fresnoi, son poëme de la peinture. *Ibid. b*.

Bourdon, son caractere. Il a embrassé tous les genres de la peinture. Son tableau du martyre de S. Pierre.

Le Sueur, sa vie de S. Bruno.

Le Brun, ses talens précoces. Mérite de ses ouvrages. Le massacre des innocens, Madeleine pénitente. Batailles d'Alexandre. V. 321. *a*. Galerie de Versailles. Recueil d'estampes de M. Macé.

Noël Coypel, ses ouvrages. *Forest*, son caractere.

De la Fosse, son caractere, ses principaux ouvrages.

Jouvenet, son tableau de *Mai*. La guérison du paralytique. Maniere dont il travailloit étant devenu paralytique lui-même. Ses ouvrages.

Parrocel : il a peint avec succès des sujets d'histoire & de caprice. *Ibid. b*.

Les freres Boullongne. *Santerre*, énumération de ses meilleurs morceaux. Mérite de cet artiste.

De Largillieres.

Antoine Coypel, fils de Noel. *Desportes* : son genre. Son pinceau guidé par la nature en suivit la variété.

Rigault, le Vandick de la France. Caractere de ses compositions.

Froy. Raoux. Vanloo. Nos églises sont ornées de ses productions. Son frere & ses fils.

Watteau, peintre gracieux.

Le Moine : son apotheose d'Hercule. Mort tragique de ce peintre.

Lancret. Noël-Nicolas Coypel. Charles Coypel. Ibid. 322. *a*. *b*.

Ecole Françoise. Erreurs de quelques dates marquées dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl*. II. 764. *a*.

ECOLE *Hollandoise*, caracteres & défauts des peintres de cette école. On les distingue à une représentation de la nature, telle qu'on la voit avec ses défauts. Il ne faut pas chercher chez eux la beauté de l'ordonnance, de l'invention & de l'expression. En quoi consiste leur talent. La scene de leurs tableaux est une boutique, un corps de garde ou la cuisine d'un paysan; ils n'ont pas réussi dans l'histoire. Ils ont connu la valeur des couleurs locales, mais sans en savoir tirer avantage. V. 323. *a*.

Lucas de Hollande, son assiduité au travail de la peinture & de la gravure. Sa rivalité avec *Albert Durer*. Mérite de ses ouvrages.

Octave Van-Veen, caractere de ses compositions. Il eut pour disciple *Rubens*.

Poëlemburg.

De Heem.

Rembrant, fils d'un meûnier. *Ibid. b*. Il mettoit des fonds noirs dans ses tableaux. Leur beauté.

Van-Ostade, *Gerard Dow*, *Laar* ou *Bamboche*; il n'a traité que de petits sujets.

Metzu a fait peu de tableaux, mais très-précieux. Il ne peignoit qu'en petit, & des sujets de caprice.

Wouwermans, *Berghem*, *Mieris*, dit *le vieux*. Il se servoit d'un miroir convexe pour arrondir les objets.

Van-del-Velde, paysagiste. *Scalken*.

Vander-Werff, ses principaux ouvrages à Dusseldorp.

Van-Huysum, le peintre de Flore & de Pomone. *Ibid*. 324. *b*.

Ecole hollandoise, observations sur quelques dates marquées dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl*. II. 764. *a*.

ECOLE *Lombarde*. V. 324. *b*. Caractere de cette école. Courte énumération des grands peintres qui l'ont rendue célebre.

Le Correge, sa modestie, son indigence; anecdote sur sa mort. Le Correge n'a rien emprunté de personne. Mérite de ses ouvrages. Ce qu'il pensoit de Raphaël. *Ibid*. 325. *a*. Son exclamation en voyant un de ses ouvrages.

Le Parmesan, ses talens précoces. Ce qui lui arriva à Rome pendant le siege de cette ville en 1527. Perte qu'il essuya à Bologne; d'où il se rendit à Parme. Son attachement à l'alchymie. Parties qui caractérisent les ouvrages de ce maitre. Ses desseins.

Louis Carrache, génie lent, mais qui parvenu à maturité brilla tout à coup. *Ibid. b*. Ses principaux ouvrages. Son génie dans la peinture.

Augustin Carrache, cousin du précédent.

Annibal Carrache, frere du précédent, ou *le grand Carrache*. Son pere le destinoit à être tailleur d'habits. Mérite de ce peintre. Ses paysages, ses caricatures, sa galerie du cardinal Farnèse. Ses desseins, ses gravures. *Ibid*. 326. *a*.

Schidone, sa passion pour le jeu causa sa mort. Caractere de ses ouvrages.

Michel-Ange de Caravage. Il peignoit tout d'après nature. Défaut de ses productions. Le caractere de ce peintre semblable à ses ouvrages, s'est toujours opposé à son bonheur. Ses portraits sont très-bons. Effet admirable de son Prométhée. Autres morceaux de sa main. *Ibid. b*.

Guido Reni, appellé *le Guide*, avantages qu'il reçut du pape Paul V, mais dont il ne profita pas. Marques distinctives de ses productions. Les ouvrages qu'il a laissés à Rome & à Bologne, sont les plus considérables. Ses autres ouvrages. Arts auxquels il s'est exercé. Mérite de ses desseins.

Albane, ami du *Guide*, l'un des plus agréables & des plus savans peintres. Modeles qu'il trouvoit dans sa famille même pour ses tableaux. *Ibid*. 327. *a*.

Lanfranc, ses progrès rapides; il excelloit dans les grandes machines. Bonheur dont il jouissoit.

Dominiquin. Son grand travail lui tenant lieu des dons de la nature, lui fit produire des ouvrages dignes de la postérité. Comment il s'éleva peu-à-peu jusqu'au sublime. Morceaux admirables de cet artiste. *Ibid. b*. Effets de la jalousie que ses rivaux conçurent contre lui. Jugement de ses ouvrages.

Guerchin. Il s'attacha à la maniere de Caravage. Quelques défauts de ce peintre ne peuvent empêcher qu'il ne passe pour un grand maître. Le nombre de ses ouvrages est incroyable.

Mola, génie, invention, facilité dans ses ouvrages. Ses principaux sont à Rome.

Cignani, la coupole de la Madona del fuoco fait admirer la beauté de son génie. Caractere de ce peintre.

ECOLE *Lombarde*, correction à faire de quelques dates marquées dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl*. II. 764. *a*.

ECOLE *Romaine*. On lui trouve un goût formé sur l'antique. Sa touche est facile, savante, gracieuse, *&c*. V. 328. *a*. Le coloris est la partie qu'elle a négligée davantage. Les peintres de cette école nomment Raphaël à leur tête. Les plus célebres artistes ont embelli Rome de leurs chefs-d'œuvres. Utilité de son séjour.

Antoine de Messine, le premier italien qui ait peint à l'huile. Evénemens qui répandirent promptement son secret dans l'Italie. *Ibid. b*.

Pérugin, né pauvre, ses talens & son économie le mirent dans l'opulence; mais la perte de sa cassette le fit mourir de douleur. Chef-d'œuvre de ce peintre. *Raphael* fut son disciple : voilà le roi de la peinture. Ses plus célebres tableaux; transfiguration de Notre-Seigneur, chef-d'œuvre de ce peintre. Ses talens. Maniere dont il les cultiva. C'est dans le vatican qu'il peignit ses immortels ouvrages. Il n'a laissé que peu ou point d'ouvrages imparfaits. *Ibid*. 329. *a*. Il mourut à trente-sept ans. Caracteres auxquels on peut reconnoître la plupart de ses ouvrages. Ses desseins singuliérement recherchés : tableaux de sa main qu'on possede en France. Ses disciples.

Primatice. Le peu d'ouvrages qui restent de lui méritent seulement d'être loués pour le coloris & les attitudes des figures.

Jules Romain, le plus savant des disciples de Raphaël. Il excella dans plusieurs genres. Eloge de cet artiste. *Ibid. b*. Comment la protection du duc de Mantoue pour lequel il travailla, lui fut salutaire. Ses desseins très-estimés. Batailles de Constantin, martyre de S. Etienne, deux pieces de ce peintre.

Perrin del Vaga, éleve de Raphaël. Ses ouvrages.

Nicolo del Abbate, éleve du Primatice.

Baroche a sur-tout réussi dans les sujets de dévotion. Sa méthode. Son caractere. Ses gravures. *Ibid*. 330. *a*.

Feti. Son éloge. Ses tableaux & desseins. Ses études peintes à l'huile sur du papier.

Sacchi. Son éloge.

Michel Ange des batailles ou *des bambochades*.

Maratte, un des plus gracieux peintres de son tems. Gravures à l'eau forte de cet artiste. Ses principaux ouvrages sont à Rome. Comment il travailla au platond du palais Farnèse.

ECOLE *Vénitienne*. Caractere de cette école. Une imitation simple & fidelle de la belle nature. V. 330. *b*. Difficulté de décider la question sur la prééminence du coloris, ou sur celle du dessein & de l'expression.

Gentil Bellin, ce qui se passa entre lui & Mahomet II. *Ibid*. 331. *a*. Récompense qu'il en reçut.

Jean Bellin, comment il découvrit & publia le ſecret d'Antoine de Meſſine pour la peinture à l'huile. Il a travaillé le premier à joindre l'union à la vivacité des couleurs Son goût de deſſein. On n'apperçoit point de vives expreſſions dans ſes tableaux.

Titien Vecelli, diſciple de Bellin, enſuite émule du Giorgion. Il ſe diſtingua preſque dans tous les genres. Son talent pour le portrait. *Ibid. b.* Honneurs qu'il reçut de Charles-quint. Précis de ſa vie, qu'on peut appeller heureuſe. Travail de ſa vieilleſſe. Les égliſes de Veniſe ſont toutes embellies de ſes productions.

Giorgion, ſes progrès rapides. Sa mort à l'âge de trente-trois ans. Eloge de ſes ouvrages. Ce qu'il en reſte. *Ibid.* 332. *a.*

Sébaſtien del Piombo, diſciple de Giorgion, qui s'attacha enſuite à Michel-Ange. Tableau de la réſurrection du Lazare, qu'il fit pour l'oppoſer à celui de la transfiguration par Raphaël. Il commença pluſieurs ouvrages qu'il n'a pu terminer. Comment il peignoit à l'huile ſur les murailles.

Bordone. Précis de ſa vie.

Baſſan, il excella dans la repréſentation des plantes, des animaux & des payſages, & a traité beaucoup de ſujets de nuit. *Ibid. b.* Il a renouvellé les miracles qu'on raconte des peintres Grecs. Ses ouvrages ſont répandus dans tous les cabinets de l'Europe, malgré leurs grands défauts rachetés par le charme du coloris. Caractere de ſes deſſeins.

Le Tintoret, ainſi nommé, parce qu'il étoit fils d'un teinturier. Fécondité de ſon génie.

Véronèſe, rival de Tintoret, il excelloit dans les grandes machines. Parties de la peinture dans leſquelles il excelloit. Ses ouvrages les plus eſtimés. Ses défauts. *Ibid.* 333. *a.* Ses deſſeins très-recherchés. Tableaux de cet artiſte qui ſont en France. On en voit pluſieurs ſous ſon nom qui ne ſont pas dignes de ſon génie.

Palme le jeune, *Palme le vieux*.

ECOLE *Vénitienne*, dates à corriger dans cet article de l'Encyclopédie.

ECOLES *de peinture*, voyez les articles PEINTRE & PEINTURE. Ecoles modernes de peinture ; hiſtoire abrégée de ces établiſſemens. XII. 275. *b*, *&c.*

Ecole dans les beaux arts en général. Danger d'une imitation trop ſervile des ouvrages d'un maître, ſur-tout en peinture. On ne ſauroit équitablement porter un jugement général ſur les ouvrages ſortis d'une école. V. 333. *b.* Les ouvrages de peinture s'alterent inſenſiblement. Ce qu'il faut entendre quand on dit que telle école s'eſt attachée au coloris, telle autre au deſſin, *&c.* Pourquoi l'école italienne languit actuellement, & la françoiſe eſt ſupérieure à toutes les autres. L'école de peinture commence cependant à dégénérer en France, tandis que celle de ſculpture ſe ſoutient. *Ibid.* 334. *a.* Dans quel tems de ſa vie un artiſte doit écrire ſur ſon art. Comparaiſon de l'école ancienne d'Italie avec la françoiſe. *Ibid. b.* Il faut juger des ouvrages de génie, non par les fautes qui s'y rencontrent, mais par les beautés qui s'y trouvent. Supériorité de l'école d'Italie ſur la françoiſe. *Ibid.* 335. *a.* L'illuſtre Pergoléſe eſt le Raphael de la muſique italienne. Les François n'ont eu que deux écoles de muſique, celle de Lulli & celle de Rameau. *Ibid. b.*

ECOLE, (*Manege*) haute, moyenne & baſſe école dans les maneges. Dès les premieres leçons, il ne s'agit que de preſcrire au cavalier les regles d'une belle aſſiette, & d'une juſte poſition. Enſuite on peut lui donner un ſecond cheval accoutumé à cheminer au pas. V. 335. *b.* Détails des attentions que doit avoir ici le maître. Des leçons au trot. *Ibid.* 336. *a.* Objet de la moyenne école, la ſcience de faire manier des chevaux de paſſage. Objet de la haute école, faire rechercher à l'éleve la portion de la force mutuelle & variée des renes, & l'inſtruire de la ſucceſſion harmonique des mouvemens du cheval. *Ibid. b. Voyez* MANEGE, ÉQUITATION, CHEVAL.

ECOLE, (*Jeu*) faire une école au trictrac. V. 336. *b.*

ECOLIER, *Diſciple*, *Eleve* ; différence entre ces mots. V. 337. *a.*

ECOLIERS, (*Juriſp.*) réglemens concernant les écoliers. Ecoliers jurés de l'univerſité. V. 337. *a.*

ECOLIER *juré*. (*Lettres d'*) IX. 421. *b.*

ECONOMIE, (*Morale & politique*) il s'agit ici de l'économie générale ou politique. V. 337. *a.* Les regles de conduite ne peuvent être les mêmes pour le gouvernement de la famille, & pour celui de l'état. Par pluſieurs raiſons tirées de la nature de la choſe, le pere doit commander dans la famille. *Ibid. b.* Aucune de ces raiſons n'a lieu dans la ſociété politique. Différences entre les fonctions du pere de famille & du magiſtrat. Diſtinction entre le gouvernement & la ſouveraineté. Comparaiſon du corps politique à un corps organiſé & vivant, tel que celui de l'homme. *Ibid.* 338. *a.* Le corps politique eſt un être moral qui a une volonté, regle du juſte & de l'injuſte pour tous les citoyens, mais qui peut être fautive chez les étrangers. Sociétés particulieres dans l'état, qui modifient de mille manieres les apparences de la volonté générale par l'influence de la leur. La volonté de ces ſociétés peut être bonne par rapport à elles, & mauvaiſe par rapport à l'état. *Ibid. b.* Quoique la volonté la plus générale ſoit toujours la plus juſte, il ne ſuit pas delà que les délibérations publiques ſoient toujours équitables. Alors autre choſe ſera cette délibération, & autre choſe la volonté générale. Examen de la queſtion ſi les magiſtrats appartiennent au peuple ou le peuple aux magiſtrats. Différence entre l'économie populaire & la tyrannique. *Ibid.* 339. *a.*

La *premiere* maxime du gouvernement populaire ou qui a pour objet le bien du peuple, eſt *de ſuivre en tout la volonté générale*. Premiere difficulté qui ſe preſente, connoître cette volonté. Seconde difficulté, aſſurer à la fois la liberté publique & l'autorité du gouvernement. Par quel art a-t-on pu aſſujettir les hommes pour les rendre libres, employer au ſervice de l'état les biens, les bras, la vie de ſes membres, ſans les contraindre ? Ces prodiges ſont l'ouvrage de la loi. Le premier devoir du chef eſt donc de veiller à l'obſervation des loix, & de les obſerver lui-même. *Ibid. b.* La puiſſance des loix dépend encore plus de leur ſageſſe que de la ſévérité de leurs miniſtres. Le talent de régner eſt celui de faire aimer la loi. *Ibid.* 340. *a.* Comment le gouvernement peut ſuppléer au défaut de la loi dans les cas qu'elle n'a pu prévoir. Le grand art du gouvernement eſt de former des hommes, de diſpoſer les cœurs à aimer la loi.

Seconde maxime du gouvernement. *Faites régner la vertu. Ibid. b.* Le plus grand reſſort de l'utilité publique eſt dans le cœur des citoyens. Progrès funeſtes de la corruption. Le pire des abus eſt de n'obéir en apparence aux loix que pour les enfreindre avec ſûreté. Miſérables moyens ſubſtitués par les chefs à la voix du devoir qui ne parle plus dans les cœurs. Avantages de la vertu dans un état ; comment elle rend l'adminiſtration facile. *Ibid.* 341. *a.* Il faut ſur-tout nourrir dans le cœur des citoyens l'amour de la patrie. Les plus grands prodiges de vertu ont été produits par ce ſentiment. Parallele de Socrate & de Caton. *Ibid. b.* Avantages que les citoyens doivent trouver dans la patrie pour l'aimer. La ſûreté particuliere eſt intimement liée avec la confédération publique. Exemples de la protection que l'état doit à ſes membres, tirés des Spartiates, des Macédoniens, *ibid.* 342. *a.* des Romains. Récompenſes données aux citoyens qui en avoient ſauvé d'autres. Comment la mauvaiſe volonté des chefs anéantit les droits des citoyens ſans paroître les attaquer. Danger de l'inégalité des fortunes. *Ibid. b.* Néceſſité d'une bonne éducation. *Ibid.* 343. *a.* Le gouvernement doit ſe charger de l'éducation publique. Magiſtrats qui doivent y préſider. Exemple des Crétois, des Lacédémoniens & des Perſes. Comment les Romains ont pu ſe paſſer de l'éducation publique. *Ibid. b.* Par tout où le peuple aime ſon pays, reſpecte les loix & vit ſimplement, il reſte peu de choſe à faire pour le rendre heureux.

Troiſieme maxime du gouvernement, *pourvoir aux beſoins publics*. Difficultés qui ſe rencontrent dans l'obſervation de cette maxime, tirées ſur-tout du droit de propriété. Moyens de les lever. Le droit de propriété ne s'étend point au-delà de la vie du propriétaire. *Ibid.* 344. *a.* Pourquoi les biens de la famille ne doivent en ſortir & s'aliéner que le moins qu'il eſt poſſible. C'eſt dans la cruelle alternative ou de laiſſer périr l'état, ou d'attaquer le droit ſacré de propriété que conſiſte la difficulté d'une ſage économie. Premier ſoin de l'inſtituteur d'une république, aprés l'établiſſement des loix, trouver un fonds ſuffiſant pour les dépenſes publiques. Domaine public préférable au fiſc. *Ibid. b.* Le plus infâme des vols eſt celui des revenus de l'état. Remettre les finances à des hommes vertueux, c'eſt le ſeul moyen qu'elles ſoient fidellement régies. Les chefs de l'état ſont de droit les adminiſtrateurs des fonds publics. Pourquoi les revenus d'un état doivent augmenter ſans ceſſe. La plus importante maxime de l'adminiſtration des finances, eſt de travailler avec plus de ſoin à prévenir les beſoins, qu'à augmenter les revenus. *Ibid.* 345. *a.* Reſſources qu'ont les chefs pour prévenir tous les beſoins publics, ſans toucher aux biens des particuliers. La richeſſe d'un état lui eſt quelquefois plus onéreuſe que ne ſeroit la pauvreté même. Danger du goût des conquêtes : quel en eſt ordinairement le but ſecret. Les ſuccès des peuples conquérans ne font qu'augmenter leurs beſoins. *Ibid. b.* Autre ſource d'augmentation des beſoins publics ; le prétexte d'entretenir des troupes réglées. Ces troupes ſoldoyées furent une des principales cauſes de la ruine de l'empire romain. Les ſouverains de l'Europe ont aujourd'hui à cet égard des motifs plus légitimes, mais l'effet peut en être également funeſte. *Ibid.* 346. *a.* La cottiſation des citoyens dans les cas de beſoin, doit être volontaire, c'eſt-à-dire, l'effet d'une volonté générale, ſur un tarif qui ne laiſſe rien d'arbitraire. Ces contributions ſont ou réelles ou perſonnelles ; diſtinction entre *impôt* & *ſubſide*. Proportions difficiles à obſerver dans les contributions perſonnelles ou *capitations*. Principes ſur leſquels il faut les calcu-

ÉCREVISSE, (*Littér.*) observations sur celles de Tenedos. XVI. 134. *a*.

ÉCREVISSE, (*Astron.*) *voyez* CANCER.

ECREVISSE, (*yeux d'*) leur propriété : leur préparation. Celle avec le suc de citron. Tablettes d'yeux d'écrevisses. Autres compositions où ils entrent. V. 357. *a*.

Ecrevisse. Effet de l'infusion des yeux d'écrevisse dans le vinaigre. XVII. 304. *b*.

ÉCREVISSE, (*Mat. médic.*) bouts noirs des grosses pattes d'écrevisses de mer, dont on compose une poudre absorbante. V. 357. *a*.

ÉCREVISSE, (*Blason*) meuble d'armoire. *Suppl.* II. 764. *b*.

ÉCREVISSES, (*Chaufournier*) pierres qui ne se sont pas calcinées faute d'un feu assez violent. *Suppl.* II. 764. *b*.

ÉCRIRE. (*Comm.*) Ecrire sur le journal, sur le grand livre, écrire sur son agenda, écrire une partie en banque. V. 357. *b*.

ECRITS *originaux*, divers sens de cette expression. XI. 648. *a*.

Ecrite, *loi*, IX. 660. *a*.

ÉCRITEAU, *épigraphe*, *inscription* ; différence entre ces mots. Ecritaux que les anciens peintres faisoient grossierement sortir de la bouche de leurs personnages. V. 357. *b*. *Voyez* ROULEAU. Observation sur la traduction de ce passage, *ils marquerent le sujet de la condamnation de Jesus-Christ dans cette inscription* (écriteau) *qu'ils mirent au-dessus de sa tête. Ibid.* 358. *a*.

ÉCRITURE, vers de Brebeuf qui renferment la définition de cet art. De l'invention de l'écriture. On commença par dessiner tout naturellement les images des choses : preuve tirée de l'usage des Mexicains. V. 358. *a*. A cet usage succéda chez les Egyptiens la méthode *hieroglyphique*. Trois manieres dont on employoit cette écriture. Son premier objet fut de conserver la mémoire des évènemens. Les Egyptiens choisirent la figure d'un épervier pour peindre le vent du nord, & d'une huie pour peindre celui du midi. *Ibid. b*. Ainsi on eut soin de n'employer au commencement que les figures dont l'analogie étoit le plus à la portée de tout le monde ; mais les philosophes donnerent dans le rafinement à mesure qu'ils s'appliquerent aux matieres de spéculation. Enfin on représenta les modes mêmes des substances par des images sensibles. La nécessité d'écrire sur beaucoup de sujets fit inventer ensuite *l'écriture coulante des hieroglyphes*, que les anciens ont appellée *hiérographique*. Thoot, secretaire d'un roi d'Egypte inventa ensuite l'écriture ordinaire, *Ibid.* 359. *a*. dont la perfection fut plus aisée que l'invention. Avantage de cette écriture sur la hiéroglyphique dans les affaires qui demandoient de la précision ou du secret. Progrès rapides qu'elle fit. Pourquoi les Egyptiens conserverent encore l'usage des hiéroglyphes. *Ibid. b*. Les mêmes figures symboliques qui avoient d'abord été inventées pour la clarté & ensuite converties en mysteres, reprirent à la longue leur premier usage, du moins dans la Grece & à Rome. Origine de l'idolâtrie & des superstitions des Egyptiens. Le langage a suivi les mêmes révolutions que l'écriture. *Ibid.* 360. *a*.

Ecriture. Etymologie du mot *scribere*. XI. 485. *a*. Origine de l'écriture. I. 295. *a*. II. 645. *a*. VII. 845. *a*. L'art d'écrire a été long-tems rare en France & en Espagne : incertitude qui en résulte pour l'histoire de ces pays. VIII. 221. *b*. Diverses nations qui ont subjugué une partie de la terre, sans connoître l'art d'écrire. *Ibid. b*. Différence entre l'écriture & l'hyéroglyphe. V. 435. *b*. I. *Différentes manieres d'écriture*. Deux manieres dont les anciens formoient leurs caracteres d'écriture. X. 467. *b*. Maniere d'écrire des anciens Grecs de droite à gauche & de gauche à droite. II. 379. *a*. Premiere espece d'écriture. VIII. 205. *a*, *b*. Différentes méthodes dans la maniere d'écrire de divers peuples. 83. *a*. Cordes nouées qui tenoient lieu d'écriture chez les Péruviens & les Chinois. IV. 211. *a*. Ecriture chinoise. VIII. 283. *a*. Ecriture hébraïque. 76. *b*, *&c*. Ecriture par abréviations. I. 3. *a*. II. 391. *b*. 647. *b*. XI. 248. *a*, *b*. XV. 815. *a*, *b*. Ecriture coulée. IV. 326. *a*. Ecriture gothique. VII. 749. *a*. Ecriture italienne ou batarde. VIII. 934. *a*, *b*. IX. 431. *b*. Ecriture ronde. XIV. 359. *a*. Ecriture courante. XV. 816. *b*. Espece d'écriture appellée *lettre en chemise*. III. 282. *b*. Exemple d'une écriture singuliérement menue. VIII. 552. *a*. Projets d'une écriture universelle. II. 645. *b*. XV. 817. *b*. *Voyez* CARACTERES & LETTRES. II. *Instrumens employés pour l'écriture*. Des différentes matieres sur lesquelles les hommes ont imaginé d'écrire leurs pensées. IV. 1023. *b*. XI. 846. *a*. 848. *a*. Ecorce & feuilles d'arbres sur lesquelles les Indiens écrivent. 878. *a*. Du bon papier à écrire : maniere de le préparer. 860. *b*. Instrument nommé *style*, dont les anciens se servoient pour écrire sur leurs tablettes. XV. 556. *b*. Canne ou jonc à écrire dont les anciens se servoient : peuples qui s'en servent encore. II. 598. *b*.

ÉCRITURE *chinoise*. Chaque idée a sa marque distincte dans cette écriture, ce qui la rend commune à diverses nations, quoiqu'elles ne parlent pas la même langue. V. 360. *a*. On compte 80,000, de ces caracteres. Il paroît que les Chinois ont eu des caracteres représentatifs pour les choses qui ont une forme, & des signes arbitraires, pour celles qui n'en ont point. Différence des sentimens de M. Warburthon & de M. Freret sur cette matiere. Moyen de les concilier. *Ibid. b*. Voyez ce qui est dit de l'écriture chinoise à l'article HOMONYME.

ÉCRITURE *des Egyptiens* : l'hyéroglyphique, la symbolique, V. 360. *b*. l'épistolique, l'hiérogrammatique. L'écriture *hiéroglyphique* consistoit à marquer la partie principale pour le tout, ou à substituer l'une à l'autre des choses qui avoient des qualités ressemblantes. Comment cette premiere écriture devint *symbolique*. Les auteurs les ont souvent confondues. Celle-ci se distinguoit comme la premiere en *tropique*, qui approchoit plus de la nature de la chose, & en *énigmatique*, où l'on appercevoit plus d'art. Comment on parvint à l'écriture *épistolique*, *Ibid.* 361. *a*. & ensuite à *l'hiérogrammatique* réservée aux prêtres. Cet usage des lettres sacrées fut commun aux prêtres de plusieurs nations. *Ibid. b*. Voyez CARACTERES.

ÉCRITURE-SAINTE. (*Théolog.*) I. 1°. *Authenticité des livres saints*, fondée d'abord sur la décision de l'église, prouvée ensuite contre les objections de l'incrédule, par l'usage des regles de la plus saine critique. V. 361. *b*. Ce n'est point attaquer l'authenticité de ces livres, que de dire qu'ils n'ont été conservés que par une nation intéressée à les citer en confirmation de sa doctrine. 2°. Dès qu'une tradition écrite & perpétuée d'âge en âge, remonte jusqu'à l'origine d'un ouvrage, qu'elle en cite l'auteur, & qu'une foule d'écrivains déposent en sa faveur, c'en est assez pour décider tout homme sensé. *Ibid.* 362. *a*. 3°. Ecrivains profanes qui reconnoissent la plupart des livres sacrés comme étant de ceux dont ils portent les noms. 4°. Un ouvrage important, précieux à tout un peuple, conservé avec soin, ne sauroit être corrompu ni altéré. Comment il est impossible que les livres de Moïse l'aient été dans aucun tems. *Ibid. b*. Les raisons qui prouvent l'authenticité de ces livres, sont également applicables à ceux du nouveau testament. 5°. Il n'étoit point nécessaire, pour démontrer la divinité ou l'authenticité des écritures, que tout ce qu'elles contiennent, fût exprimé d'une maniere sublime ; & les morceaux où le sublime convenoit sont tels, qu'on ne trouve rien de mieux dans les écrivains profanes. *Ibid.* 363. *a*. *Voyez* AUTHENTICITÉ.

II. *Divinité des écritures*. Divers sentimens sur le degré & la nature de l'inspiration des auteurs sacrés. Ceux de Grotius, de Simon, de Leclerc. *Ibid. b*. Explication de quelques termes relatifs à la matiere de l'inspiration des livres sacrés.

Ce qu'on entend par *révélation*, *inspiration*, *assistance*, *choses contenues* dans l'écriture, & *style des livres saints*. Sentiment des théologiens catholiques sur l'inspiration. Il la prouvent, 1°. par le témoignage que l'écriture se rend à elle-même ; *Ibid.* 364. *a*. par le témoignage des peres : réponse à une objection tirée des erreurs contenues dans l'écriture en matiere de physique, & de l'inutilité de l'inspiration pour raconter des évènemens historiques. *Ibid. b*. Argumens de M. l'abbé de Vence, pour prouver que les expressions même de l'écriture ont été inspirées par le S. Esprit. Argumens cités par ceux qui prétendent que l'inspiration ne s'étend point jusqu'au choix des termes. *Ibid.* 365. *a*. *Voyez* INSPIRATION.

III. *Du sens des écritures*. Les interpretes distinguent un sens littéral & historique, & un sens mystique, spirituel & figuré. Le premier se divise en littéral propre & en littéral métaphorique. Le second se divise en allégorique, en tropologique ou moral, *Ibid.* 366. *a*. & en anagogique. Excès à éviter en interprétant l'écriture.

Qu'elle ait un sens littéral, c'est une chose facile à démontrer par la nature des choses qu'elle renferme & par leur destination ; mais on ne prouve pas moins aisément que ce sens littéral renferme quelquefois un sens mystique. Système des figuristes, qui prétendent que tout est symbolique dans les écritures. *Ibid. b*. Réfutation de ce système par la vraie explication des passages sur lesquels on l'appuie. Système de ceux qui, comme Grotius, admettent un objet prochain & un objet éloigné dans les prophéties. *Ibid.* 367. *a*. *Voyez* INTERPRÉTATION.

IV. *De l'autorité de l'écriture*. Sentiment des catholiques. Celui des protestans. Celui des sociniens. *Ibid. b*. Les catholiques prétendent que pour découvrir le véritable sens de l'écriture, il faut recourir à l'autorité de l'église, & ils le prouvent, 1°. par l'obscurité de l'écriture en bien des points. Citation du passage, *hoc est corpus meum. Ibid.* 368. *a*. Les peres ont insisté sur la nécessité de recourir à une autorité extérieure pour fixer le sens des livres saints. 2°. L'écriture est insuffisante par elle-même pour terminer toutes les disputes en matiere de foi. *Ibid. b*. 3°. Dans toute république bien réglée, le juge & la loi sont deux choses très-distinguées. Or, l'écriture est la loi, & il faut une autorité qui en explique le sens. 4°. La sagesse divine a toujours établi un tribunal visible, juge infaillible en matiere de doctrine. La chose est

evidente

évidente pour l'ancien testament. Paroles de J. C. qui montrent l'existence de ce tribunal dans la loi nouvelle. *Ibid.* 369. *a.* Passage formel de S. Augustin en faveur de l'autorité de l'église catholique. *Ibid. b. Voyez* AUTORITÉ.

Ecriture sainte, *voyez* BIBLE, TESTAMENT. Les écritures divisées par les Juifs en trois classes. VIII. 22. *b.* Livres de l'ancien testament, appellés *sapientiaux* ou *hagiographes*. 22. *b.* XIV. 634. *b.* Pourquoi les livres saints furent écrits sans distinction de phrases, ni même de mots. XIII. 15. *b.* Texte de l'écriture. XVI. 215. *b.* Canon des livres sacrés. II. 601. *a*, *b.* — 604. *a.* 619. *a.* Chronologie de l'écriture sainte. III. 392. *b.* — 399. *b.* Du style des écrivains de l'ancien testament. VIII. 89. *a*, *b.* 90. *a*, *b.* 91. *a.* XI. 278. *b.* Docteurs Juifs qui enseignoient à lire l'écriture, *&c.* X. 172. *a*, *b.*

Ecriture secrete, *voyez* CHIFFRE, CRYPTOGRAPHIE, STEGANOGRAPHIE. De l'art d'inventer un alphabet secret. I. 297. *a.* Art de déchiffrer les écritures secretes. IV. 666. *b.*

ECRITURES, *comparaison d'*, (*Jurispr.*) incertitude de cet art pour la vérification des écritures. M. Rolland le Vayer justifie que la preuve par comparaison d'écritures est très-suspecte. On peut, par l'habitude & par l'art, imiter parfaitement l'air & les traits d'une écriture.

Exemples qui le démontrent. Celui du faux Sébastien; celui d'un nommé François Fava; celui d'un françois, qui, par de fausses lettres, reçut du banquier du sieur Chart rs, 3 à 4, 000 liv. sterlings. V. 369. *b.* Exemple ancien d'un certain Priscus. D'ailleurs cette comparaison d'écritures ne fait pas foi par sa propre autorité. Livre du sieur Raveneau sur cette matiere. Moyen de faire revivre une écriture ancienne & presque effacée. Le même auteur indique les artifices dont on se sert pour contrefaire les écritures. On ne sauroit être trop reservé dans les jugemens sur la preuve par comparaison d'écritures. *Ibid.* 370. *a. Voyez* COMPARAISON.

Ecriture. Crime de fausses écritures. VI. 440. *b.* 441. *a.* Tems auquel les contrefacteurs d'écritures ont été le plus communs. Précautions que Charles IX prit contr'eux. IX. 906. *a.* Reconnoissance d'écriture. XIII. 861. *a*, *b.* Vérification d'écriture. XVII. 68. *a*, *b.*

Ecriture. Différentes sortes d'écritures : écriture authentique, écriture privée, écriture publique. V. 370. *b.*

Ecritures, greffes, tabellionages. Diverses ordonnances des rois de France à l'égard de ces écritures. V. 370. *b.*

Ecritures, certaines procédures faites pour l'instruction d'une cause, instance ou procès. V. 370. *b.*

Ecritures d'avocats. Il est défendu aux procureurs de les faire. Deux arrêts touchant ces écritures. V. 371. *a.*

ECRITURES. Divers sens de ce mot dans le commerce. V. 371. *a.*

ECRITURE, art de former les caracteres. Cet art trop négligé dans l'éducation. Pour écrire, il faut, 1°. commencer par avoir une plume taillée. Maniere de la tailler pour les différentes sortes d'écritures. V. 371. *a.* 2°. Maniere de se placer. 3°. Mouvemens convenables dans l'écriture. 4°. Il faut connoitre les effets de la plume, qui se réduisent à deux, les pleins & les déliés. *Ibid. b.* 5°. Distinguer les situations de la plume qui se réduisent à trois principales; la plume est, ou de face, ou oblique, ou de travers. 6°. Appliquer convenablement ces situations. 7°. Ecrire. Préceptes à cet égard. On rapporte la formation de toutes les lettres à celle de l'*I* & de l'*O*. Plusieurs sortes d'écritures. Moyen de vivifier l'écriture effacée. *Ibid.* 372. *a.*

De l'art d'écrire. Observations historiques, & principes de cet art. IX. 430. *a*, *b.* — 432. *a.* Conseil donné par Quintilien pour enseigner aux enfans à écrire. XV. 556. *b.* Des leçons d'écriture pour un enfant. VI. 90. *b.* Position du corps dans l'écriture. XIII 161. *b.* Corps d'écriture. IV. 268. *b.* Vous trouverez à l'article particulier de chaque lettre, des instructions sur la maniere de la former. *Voyez*, outre cela, les planches d'écriture & leurs explications, vol. II des planches. Des liaisons à observer dans les lettres & dans les mots. IX. 455. *b.* Des moyens d'écrire en lettres d'or. XI. 530. *b.* Avis à ceux qui écrivent, pour que cet exercice ne nuise pas à leur vue. III. 588. *a.* Moyen de faire revivre une écriture ancienne & presque effacée. V. 370. *a.* 372. *a.* IX. 433. *a.*

ECRIVAIN, *Auteur.* Différence entre ces mots. V. 372. *a.* Abus de notre langue sur l'usage du mot *écrire. Ibid. b. Voyez* AUTEUR.

Ecrivain, celui qui trace sur le papier les caracteres. Énumération de quelques personnes qui se sont distinguées dans cet art, *voyez* MAITRES *écrivains.* Quelque belle que soit l'impression, les traits d'une main exercée sont encore au-dessus. V. 372. *b.* Exemples d'une adresse singuliere dans l'écriture. *Ibid.* 373. *a.*

Ecrivain. Récompense que le meilleur écrivain de Rotterdam recevoit chaque année. *Suppl.* IV. 467. *a.*

Ecrivain, celui qui écrit pour le public. V. 373. *a. Voyez* SCRIBE, COPISTE.

ÉCROU, (*Art méchan.*) sa description. Celui d'une presse d'imprimerie. V. 373. *a.* Différentes sortes d'écrous. *Ibid. b.*

Ecrou. Usage des taraux pour faire les écrous. VI. 799. *b.* Maniere de faire les écrous de bois. 800. *a.*

ECROUE. Mention que le greffier des prisons fait sur son registre du nom, de la qualité, *&c.* de la personne qui a été amenée dans la prison. Etymologie de ce mot. Dans l'ancien style, *ecroue* signifie aussi *déclaration*, *rôle* ou *état*. Ce mot signifioit dans l'origine, *le registre même de la prison.* Ce terme signifie aussi l'*acte d'élargissement & décharge*, selon quelques-uns. V. 373. *b.* Diverses ordonnances des rois de France au sujet de l'écroue. *Ibid.* 374. *a.*

Ecroue. Etat des écroues que les procureurs du roi des justices royales doivent envoyer en certains tems aux procureurs généraux de leur ressort. IV. 717. *a.*

ECROUELLES. (*Chirurg.*) Étymologie du mot. Causes de cette maladie. Les enfans qui vivent de lait, y sont fort sujets. Parties où elles se manifestent. La matiere qui forme ces tumeurs, est d'une autre nature que celle qui forme les skirrhes. Rémedes généraux. Les pilules de savon ont beaucoup de succès. V. 375. *a.* Remedes pour détruire les callosités des ulceres & consumer les chairs. On abuse souvent des caustiques dans le traitement de cette maladie. Ce qu'il faut faire lorsque la tumeur est ulcérée jusques dans son centre. Ulceres compliqués de carie des os. Traitemens pratiqués dans les hôpitaux pour cette maladie. On ne doit point la regarder comme incurable; mais le traitement est long & suppose beaucoup de patience. *Ibid. b.*

Ecrouelles. Les eaux de neige passent pour une des causes des écrouelles. V. 194. *b.* Fondant très-estimé pour les écrouelles. I. 604. *a.* Onguent de bryone pour les résoudre. II. 453. *b.* Usage du mercure contre cette maladie. X. 376. *a.* Phthisie écrouelleuse. XII. 533. *b.* Grande réputation des anciens rois de France pour la guérison des écrouelles. XV. 808. *a.* 803. *a.*

Ecrouelles. Le roi de France jouit du privilege de toucher les écrouelles. V. 375. *b.* Témoignages qui l'attestent. Cérémonies qu'observoit Charles VI en les touchant. Les Anglois prétendent, mais à tort, que leurs rois jouissent de cette prérogative & même exclusivement.

On prétend que Pyrrhus avoit la vertu de guérir les rateleux en leur pressant la rate de son pié droit. *Ibid.* 376. *a.*

ECRU, toile écrue. XVI. 380. *b.*

ECTHESE, confession de foi publiée en 639, par Héraclius, en faveur des monothélites; mais qu'il désavoua ensuite, & qui fut condamnée dans le concile de Latran en 649. V. 376. *b.*

ECTROPIUM ou *éraillement*, *rétraction des paupieres.* (*Chir.*) Causes de cette affection. Remedes à pratiquer dans les différens cas, comme lorsqu'elle procede d'un trop long usage des remedes émolliens, ou d'une inflammation suivie d'excroissance au-dedans de la paupiere, lorsque le rebroussement est une suite de l'encanthis, du sarcome, *&c.* de quelques cicatrices, *Ibid.* 377. *a.* d'une paralysie de la paupiere, ou de quelque autre accident. Si le défaut est considérable, on ne sauroit tenter de le guérir. *Ibid. b. Voyez* ÉRAILLEMENT.

ÉCU *de Sobieski*, (*Astron.*) constellation de l'hémisphere austral. V. 377. *b.*

ÉCU, (*Art milit.*) il étoit différent du bouclier appellé *clipeus.* Il falloit qu'il fût bien grand à Lacédémone, puisqu'une femme avoit dit à son fils, *ou rapportez ce bouclier*, *ou revenez dessus.* V. 377. *b. Voyez* BOUCLIER.

ÉCU. (*Blason*) Divers noms dont il est appellé, suivant ses divisions. V. 378. *a.*

Écu. Maniere d'avoir ses proportions géométriques. Écu parti, coupé, tranché, taillé; écu en banniere, en losange. Etym. du mot *écu. Suppl.* II. 766. *a.*

Écu. Quartiers de l'écu. XIII. 689. *b.* Origine de l'usage de partir l'écu. XII. 89. *b.* 90. *a.* Différentes manieres dont l'écu peut être parti. *Ibid.* & V. 221. *b.* Division de l'écu en plusieurs quarrés appellés *points.* XII. 873. *b.* Centre de l'écu. I. 26. *b.* Champ de l'écu. III. 76. *b.* Chef de l'écu. 272. *b.* Partie la plus élevée dans les ornemens de l'écu. 453. *b.* Couronnes d'écu. IV. 393. *b.* Pieces honorables dans l'écu. VIII. 291. *b.* Écu barré. II. 93. *a.* Écu barré-bandé. *Ibid.* Écu billeté. 255. *b.* Écu contre-bandé, contre-palé, contre-fessé, contre-poné, contre-barré, contr'écartelé, contre-changé, contre-chevronné, contre-costé, contre-fleuré, contre-potencé; écu détranché, écartelé, échiqueté, fermaillé, gironné; écu palé, fenestré, taillé, tiercé, tranché, traversé, vergeté, *&c. voyez* ces mots. Écus qui ne contiennent que la simple couleur du champ. XV. 801. *a. Voyez* les planches du blason, vol. II.

Articles tirés des supplémens. Champ de l'écu. *Suppl.* II. 315. *b.* Forme & dimensions de l'écu : maniere de le tracer. *Suppl.* IV. 366. *b.* Pieces & meubles de l'écu, *voyez* BLASON, & les articles PIECES, MEUBLES. Partitions & répartitions de l'écu, *voyez* BLASON, & les articles PARTI, PARTITION, RÉPAR-

TITION. Diviſion des écus en quartiers. *Suppl.* IV. 558. *b.* Maniere d'expliquer les pieces & meubles de l'écu en termes propres & convenables. *Suppl.* I. 911. *b.* Ecu bandé, *Suppl.* I. 790. *a.* bandé de huit pieces, *Suppl.* IV. 368. *a.* burelé, *Suppl.* II. 84. *b.* *Suppl.* IV. 369. *a.* chevronné, *Suppl.* II. 396. *b.* *Suppl.* IV. 368. *a.* contre-vairé, *Suppl.* II. 585. *a.* coticé, 623. *b.* *Suppl.* IV. 369. *a.* écartelé, *Suppl.* II. 748. *a.* écuſſon poſé ſur un écu écartelé. *Suppl.* IV. 849. *b.* Ecu échiqueté, *Suppl.* II. 751. *b.* *Suppl.* IV. 369. *a.* émanché, *Suppl.* II. 799. *a.* enté en pointe, 808. *b.* faſcé, *Suppl.* III. 7. *b.* faſcé de huit pieces, *Suppl.* IV. 368. *a.* freté, *Suppl.* III. 147. *b.* gironné, 226. *a.* *Suppl.* IV. 369. *b.* loſangé, *Suppl.* III. 780. *a.* *Suppl.* IV. 369. *b.* nébulé, 23. *b.* palé, 219. *a.* palé de huit pieces, 368. *a.* papelonné, 233. *a*, *b.* plein, 414. *b.* taillé, 925. *a.* vergetté. 369. *a.* 983. *a.* *Voyez* les planches du Supplément.

ÉCU, (*Comm.*) piece d'argent, qui a maintenant cours en France. V. 378. *a.*

Écu. Écus de France. *Suppl.* II. 764. *b.* Table des principaux écus qui ont cours en Europe. Leur poids, leur titre, & leur valeur en argent de France. Autre table des principaux écus qui ont cours en Europe, avec les années de leur date, leur poids, leur titre, & leur valeur en grains de poids de marc françois, en matiere pure. *Ibid.* 765. *a.* Du *nummus* des anciens. Sa valeur en argent de France. *Ibid.* 766. *a.*

Écu, *voyez* LOUIS *d'argent*. IX. 699. *b.* 700. *a.* Quart d'écu. XIII. 671. *b.* Légende ſur la tranche des écus. XVI. 539. *a.*

ÉCUBIER, (*Marine*) plomber les écubiers. XII. 780. *b.*

ÉCUEIL, *voyez* BANCS, BRISANS & DANGERS. Signal qu'on met ſur les écueils, I. 316. *b.* & ſur la côte pour les faire éviter. 356. *b.* Écueil près de la côte du canton de Jederen en Norwege. *Suppl.* III. 547. *b.*

ÉCUELLE, de Cabeſtan. Écuelle, en terme de géométrie: comment on trouve la ſolidité de celle-ci. V. 378. *a.*

ÉCUELLE *d'eau hydrocotyle.* (*Botan.*) Caracteres de ce genre de plante. V. 378. *b.*

Ecuelle d'eau. Eſpeces de ce genre, nommées *acaricoba*, *Suppl.* I. 104. *a.* *codagen.* *Suppl.* II. 484. *a*, *b.*

ÉCUME, (*Médec.*) humeurs extravaſées ou évacuées du corps humain. La qualité écumeuſe des différentes humeurs eſt un ſigne diagnoſtic ou prognoſtic dans diverſes maladies. Écume dans le crachement de ſang. Bouche écumante dans certaines maladies. Veines écumeuſes. Déjections de matiere écumeuſe. V. 378. *b.*

ÉCUME *de mer.* (*Botan.*) V. 378. *b.* *Voyez* ALCYONIUM.

Écume de nitre, eſpece de nitre dont les anciens font mention. V. 378. *b.*

ÉCUME. (*Manege*) Bouches toujours ſeches. Pour y faire entrevoir de la fraîcheur, les maquignons donnent du ſel aux chevaux. Le défaut de fraîcheur provient ſouvent de la main du cavalier. Cauſes qui produiſent de l'écume ſur la ſuperficie du corps du cheval en ſueur. V. 379. *a.*

ECUMES, (*Raffineur*) Mal-propretés tirées du ſucre en le clarifiant. Faire des écumes, c'eſt en ſéparer les ſyrops qu'on a levés avec elles. Maniere de les faire. V. 379. *a.*

Ecumes printanieres, filamens qu'on voit voltiger à la campagne, ſur-tout dans le beau tems. V. 379. *b.*

ÉCUMER, opération en pharmacie, deſtinée à purifier certains corps. V. 379. *b.*

ECUMER. (*Fauconn.*) V. 379. *b.*

ECUREUIL. (*Hiſt. nat.*) Deſcription de cet animal. Ses attitudes & mouvemens. Ses alimens. Il habite des creux d'arbres. Son agilité. Caracteres génériques de l'écureuil, ſelon M. Linnæus & ſelon M. Rai. Ecureuil de Virginie. Les auteurs ont fait mention d'autres écureuils étrangers. Celui qu'on appelle *écureuil volant* eſt un vrai chat reſſemblant à de certains rats. V. 380. *a.*

ECUREUIL *volant.* (*Zoolog.*) Autres noms de cet animal. *Suppl.* II. 766. *a.* Lieux où on le trouve. Maniere de le chaſſer. Sa deſcription. *Ibid.* *b.*

Ecureuil, eſpece d'écureuil de la nouvelle Eſpagne. XVI. 364. *a.* Ecureuil volant. XIII. 648. *a.* Voyez *Polatouche.* Écureuil orangé. *Suppl.* II. 594. *b.* 595. *a.*

ECURIE; ſes dimenſions. Les voûtes ſont préférables aux planchers. Il faut que le ſol ſoit ſec & élevé, & qu'elles ſoient orientées à l'eſt. Ruiſſeau que doit former le pavé pour l'écoulement des eaux. On doit préférer les plates-formes à un terrein pavé. Deſcription de l'auge & des pieces qui en dépendent. V. 380. *b.* Deſcription du ratelier. *Ibid.* 381. *a.* Séparation de chaque place par des barres ou par des cloiſons. *Ibid.* *b.* Diſtribution des jours qui doivent éclairer l'écurie. Ecuries ſimples & à double rang. *Ibid.* 382. *a.* Deſcription de l'écurie dont M. Soufflot, architecte du roi, a donné le plan. *Ibid.* *b.* Avantages de cette conſtruction. *Ibid.* 383. *b.* Inſtrumens en uſage dans une écurie. *Ibid.* 284. *b.*

Ecurie. Officiers de la grande écurie du roi. V. 387. *b.* 388. *a*, *b.* Etat de l'écurie pour le ſervice de la grande vénérie. XVI. 951. *a.* Conſtruction & ſoin des écuries. *Suppl.* III. 400. *b.* Contre-mur qu'on eſt obligé de faire à Paris, lorſqu'on bâtit une écurie contre un mur mitoyen. IV. 138. *a.* Cloiſons d'écurie. III. 545 *b.* Poteaux d'écurie. XIII. 180. *b.* Fourches d'écurie. VII. 225. *a.* Plan & élévation d'une écurie. VII. vol. des planch. Manege, planch. 30—33. Meubles & uſtenſiles d'écurie. *Ibid.* Planch. 27. 28. Précautions à prendre dans les écuries, lorſqu'il y eſt mort un animal de quelque épidémie. *Suppl.* III. 809. *b.*

ECUSSON, (*Pharm.*) eſpece d'épitheme. Il s'applique principalement ſur l'eſtomac. V. 385. *a.*

ECUSSON, ornement qu'on met à l'arriere des vaiſſeaux. V. 385. *a.*

ECUSSON, à la monnoie, en terme de blaſon. V. 385. *a.*

ECUSSON, (*Blaſon*) meuble d'armoirie. *Suppl.* II. 767. *a.*

ECUSSON, (*Jard. fleur.*) petite plaque numérotée que l'on met à côté d'une plante ou ſur le pot où elle eſt. Obſervation ſur les écuſſons d'ardoiſe. *Suppl.* II. 767. *a.*

ECUSSON. (*Botan.*) *Voyez* GREFFE.

ECUYERS, gentils-hommes faiſant le ſervice militaire à la ſuite des chevaliers. Leurs fonctions. V. 385 *a.* Ecuyers en Angleterre. Dès qu'un jeune gentilhomme avoit atteint l'âge de ſept ans, on le faiſoit page. Leçons qu'il recevoit. De-là il paſſoit au titre d'écuyer. A l'âge de vingt-un ans, il étoit reçu chevalier. *Ibid.* *b.* Conſultez là-deſſus les *mémoires de M. de Sainte-Palaye, vol. XX. de l'acad. des belles-lettres.*

ECUYER, (*Juriſp.*) titre que les ſimples gentilshommes ajoutent après leurs noms. Etymologie du mot. V. 385. *b.* Ecuyers romains. Sur le déclin de l'empire, deux ſortes de gens de guerre furent en réputation de bravoure, les gentils & les écuyers. Les empereurs leur donnerent la meilleure part dans la diſtribution qui ſe faiſoit aux ſoldats, des terres à titre de bénéfice; & les princes gaulois les imiterent. L'état d'écuyer n'étoit pas non plus nouveau pour les germains. *Ibid.* 386. *a.* Les premiers nobles en France furent les gentilshommes & écuyers, dont la profeſſion étoit de porter les armes. Comment les écuyers étoient diſtingués des chevaliers. Comment s'acquéroient les titres d'écuyer, de chevalier & de banneret. Solde journaliere des écuyers, des chevaliers, des ſimples gentilshommes, *&c.* La qualité d'écuyer ne fut pas d'abord le terme uſité pour déſigner un *noble*; *Ibid.* *b.* mais inſenſiblement ce terme a été regardé comme ſynonyme de *noble*. Dès que la qualité d'écuyer eut prévalu ſur celle de noble, le titre de noble homme déſigna un roturier. La nobleſſe qui s'acquiert par les grands offices ne donnoit point la qualité d'écuyer. Titre que prenoient les conſeillers & préſidens de cours ſouveraines. Conditions ſous leſquelles l'édit de 1600 permet de prendre le titre d'écuyer. *Ibid.* 387. *a.* Déclarations de 1624, de 1663 & de 1702, ſur le même ſujet. Titres conſtitutifs du droit de nobleſſe. Certains emplois militaires donnent le titre d'écuyer ſans nobleſſe héréditaire. Auteurs à conſulter. *Ibid.* *b.*

Ecuyer. Etymologie de ce mot. *Suppl.* III. 204. *b.* Hauber & armure de tête qu'avoient les écuyers. VIII. 64. *a.* Les écuyers autrefois appellés *ſervientes*. XV. 85. *b.* 86. *a.* Fief d'écuyer. VI. 703. *a.*

ECUYER, grand écuyer de France. Quelle étoit cette charge ſous les premiers rois. V. 387. *b.* Il prête ſerment entre les mains du roi. Prérogatives & fonctions de ſa charge. Aux entrées que le roi fait à cheval dans les villes, il marche directement devant la perſonne du roi. Celui d'aujourd'hui (1755) eſt M. le comte de Brionne. V. 388. *a.* Ses armes, planche 18 du blaſon. Vol. II.

Ecuyer commandant la grande écurie du roi. Celui qui commande en l'abſence du grand écuyer. V. 388. *a.*

Ecuyer, *premier écuyer.* Cette charge eſt très-ancienne. V. 388. *a.* Elle eſt dans la maiſon de Beringhen. Objet & fonctions de cette charge. Ses prérogatives. Ecuyers de ſa dépendance. Fonctions des écuyers du roi ſervant par quartier. *Ibid.* *b.*

Ecuyer, *premier écuyer-tranchant.* Tems où il exerce. Ses fonctions telles qu'on les voit dans les ordonnances de Philippe-le-bel de 1306. Charges de premier écuyer-tranchant & de porte-cornette-blanche : par qui elles ont été poſſédées. V. 389. *a.*

Ecuyer-bouche. Ses fonctions. V. 389. *a.*

ECUYER. (*Manege*) On proſtitue ce titre ſans conſidérer les talens qu'il ſuppoſe. La facilité de ſe donner ou de recevoir des titres ſupérieurs à ceux qu'on mérite, nuit aux progrès des arts & des ſciences. V. 389. *b.*

Ecuyers, hommes célebres auxquels la France eſt redevable des premiers écuyers qu'elle a eus. VI. 247. *b.* Importance de la théorie de l'art dans les écuyers. 249. *b.* Lumieres qu'ils devroient acquérir. 250. *b.*

E D

EDDA, livre qui renferme la théologie & la coſmologie des anciens Celtes ſcandinaves. VIII. 916. *a*, *b.* &c. Deſcription de l'enfer dans ce livre. XI. 33. *b.*

Edouard, (*le prince*) prétendant au royaume d'Angleterre. Dangers qu'il courut après la bataille de Culloden. *Suppl.* III. 643. *b.*

Edouard, roi de Portugal, (*Hist. de Portugal.*) fils & successeur de Don-Juan. Tableau de son regne. *Suppl.* II. 772. *a.*

EDRED, (*Hist. d'Anglet.*) les foiblesses de ce prince éclipserent, sur la fin de sa vie, les grandes qualités qui l'avoient rendu célebre dans les premieres années de son regne, dont on trouve dans cet article l'histoire abrégée. *Suppl.* II. 773. *b.*

EDREDON, duvet que l'on tire d'un canard de mer appellé *eider*. Description de cet oiseau. V. 396. *b.* Comment on ramasse ses plumes. V. 397. *a.*

EDUCATION. Objets qu'elle embrasse. *De l'éducation en général.* L'éducation des enfans est utile pour eux-mêmes, pour leurs familles & pour l'état. Avantages d'une bonne éducation dans le chef ou le magistrat d'un état, V. 397. *a.* & dans les enfans de divers ordres qui le composent. L'éducation est le plus grand bien que les peres puissent laisser à leurs enfans. Analogie entre la culture des plantes & l'éducation des enfans. Ne forcez point leur inclination; mais aussi prenez garde qu'ils n'embrassent un état auquel vous prévoyez qu'ils ne soient pas propres. V. 397. *b.*

Premier objet de l'éducation, la santé. Importance de cet article. Utilité de quelques connoissances anatomiques pour apprendre à prévenir par nous-mêmes bien des maux. *Ibid. b.* Préceptes généraux sur les moyens de maintenir la santé. Il est dangereux de croire que tout soit également bon pour tous. Erreur du czar Pierre, funeste aux enfans de ses matelots. V. 398. *a.* Danger d'abandonner la santé à des charlatans.

Second objet, la culture de l'esprit. Avantages de la docilité. Talens du maître pour cultiver les esprits. Obstacles à l'instruction qui peuvent se trouver dans un éleve. Soins qu'exigent les premieres années. *Ibid. b.* Il importe extrêmement à un jeune homme que, dès qu'il commence à juger, il n'acquiesce qu'à ce qui est vrai. Précautions à prendre pour cela. Dangers de la peur pour un enfant. Combien ceux qui s'amusent à tromper les enfans sont blâmables. On devroit leur faire connoître la pratique des arts, même des plus communs, & les expériences de physique. V. 399. *a.* Maniere d'enseigner aux enfans une sorte de logique usuelle. Il ne faut rien dire de nouveau à un enfant, qui ne puisse se lier avec ce que l'usage de la vie lui a déjà appris. *Ibid. b.* Le grand art d'enseigner, c'est de savoir démêler la subordination des connoissances. Ce n'est qu'après que les organes ont acquis une certaine consistance, & que l'usage de la vie nous a donné certaines connoissances préliminaires, que nous pouvons comprendre certaines vérités. Passage du P. Buffier sur cette matiere. *Ibid.* 400. *a.* Sa preuve de la spiritualité de l'ame, ou de la distinction des deux substances. Nouvelle méthode d'enseigner le latin aux enfans, d'après les principes établis ci-dessus. *Ibid. b.* Des différens états de l'homme par rapport à l'esprit. Son état dans le sommeil. Sentiment que les enfans nouveaux nés ont de leur existence. *Ibid.* 401. *a.* Notre ame n'opere qu'autant que notre corps se trouve en certaine disposition. Infirmités de l'esprit qui résultent de cette harmonie. Moyens de guérir les maladies de l'esprit qui peuvent être guéries. *Ibid. b.* L'expérience & notre sentiment intime nous apprennent que la cause de nos sensations n'est point en nous, qu'elle est indépendante de notre volonté. C'est d'après ces impressions que nous jugeons des objets & de leur propriété, & que nous formons différentes reflexions. Diverses considérations qui prouvent que chaque connoissance individuelle doit avoir sa cause particuliere ou son motif propre. Conditions que doit avoir ce motif. *Ibid.* 402. *a.* Nécessité d'un motif extérieur, propre & légitime dans tous nos jugemens. Il seroit utile de demander souvent à un jeune homme le motif de son jugement dans des occasions très communes. Utilité d'instruire les jeunes gens des nouvelles publiques, pour leur donner certaines connoissances d'usage. *Ibid. b.* Modele d'education dans l'école militaire. *Ibid.* 403. *a.*

Education. 1°. *Observations historiques sur ce sujet.* Détails de quelques usages par rapport à l'éducation chez les anciens Juifs, les Grecs, les Romains, V. 656. *a. b.* & les Germains. 657. *a.* Soins que les Athéniens & les Romains donnoient à cet objet. VI. 248. *a. b.* Détails sur l'éducation des jeunes gens à Lacédémone. IX. 153. *b.* 156. *a. b.* 157. *a.* Paralelle de l'éducation des anciens & de celle des modernes. *Suppl.* I. 420. *a.* Celle des Arabes. 504. *b.* 508. *b.* Celle des anciens Celtes. *Suppl.* II. 284. *b.* Usages des anciens de faire apprendre des sentences à leurs enfans. XV. 56. *b.*

2°. *Reflexions sur l'éducation en général.* Soins qu'un pere & une mere doivent à leurs enfans, quand ils n'écouteroient que la voix de l'instinct. I. 370. *a.* L'éducation objet important pour un législateur. IX. 360. *a.* Obligation imposée aux peres d'élever leurs enfans. XII. 339. *a.* De l'éducation convenable dans chaque espece de gouvernement. V. jx. *a. note.* Réflexions sur les préjugés modernes en matiere d'éducation, qui nous empêchent de profiter des exemples des anciens. V. 769. *b.* Combien l'éducation des femmes seroit importante. VIII. 278. *a.* Négligence où l'on tombe dans le choix des gouverneurs & des précepteurs. I. 668. *a.* l'éducation ne doit point être confiée aux religieux. VII. 301. *a.* Réflexions sur l'éducation d'un jeune homme. 792 *a. b.* &c. Utilité des éloges sagement dispensés à un enfant. V. 646. *b.* Passages de l'écriture qui prouvent que l'instruction doit être accompagnée de la punition. VI. 89. *b.* Des voyages considérés comme partie de l'éducation. XVII. 476. *b.* De l'éducation d'un prince. VII. 797. *a. b.* &c. IX. 360. *a.* Analyse du livre de Locke sur l'éducation. 627. *a.*

3°. *De l'éducation publique.* Nécessité d'une bonne éducation dans l'état. V. 343. *a.* Le gouvernement doit se charger de l'éducation publique. *Ibid. b.* Exemple des Crétois, des Lacédémoniens, des Perses. *Ibid.* Comment les Romains ont pu s'en passer. *Ibid.* L'éducation publique préférée par Quintilien à l'éducation particuliere. Ce qu'il dit sur la vertu & la probité que l'on doit chercher dans les maîtres, & sur les châtimens des écoliers. III. 506. *b.* 634. *b.* Principaux objets qu'embrasse l'éducation publique. 635. *a. b.* 637. *a. b.* Passage tiré de la *théorie des sentimens agréables*, sur les soins que les législateurs de Lacédémone & de la Chine ont donnés à l'éducation publique. VI. 49. *b.*

4°. *De la premiere éducation.* Réflexions sur ce sujet à l'article *Gouvernante d'enfans.* VII. 783. *b, &c.* Usages de diverses nations sur la maniere de tenir, de gouverner & de nourrir les enfans nouveau-nés. VIII. 257. *b.* De la mauvaise coutume des nourrices d'appaiser les enfans en leur inspirant la frayeur des spectres. IX. 229. *b.* Réflexions sur les nourrices. XI. 260. *b, &c.* Leçon aux meres qui punissent leurs enfans à cause de leur incontinence d'urine pendant leur sommeil. XVII. 509. *b. Voyez* ENFANT.

5°. *Premier objet de l'éducation, le corps & la santé.* Préceptes sur l'éducation physique de l'enfance. V. 652. *a.* Des changemens qu'on peut produire dans le tempérament par l'éducation. VIII. 497. *a.* Sur la nourriture des enfans, *voyez* PÉDOTROPHIE. Moyens de corriger les enfans de divers défauts dans *l'attitude* ou dans *la taille.* Voyez ces mots. Utilité des exercices. VI. 248. *a, b.* Les manieres doivent être l'objet de l'éducation. X. 36. *b.*

6°. *Second objet, la culture de l'esprit.* On néglige trop dans l'éducation l'art d'ecrire. V. 371. *a.* Le dessein devroit entrer dans le plan de toute éducation. IV. 891. *b.* Des études qui doivent faire partie de l'éducation. VI. 87. *a, b, &c.* — 94. *b.* Directions sur la maniere d'instruire. IX. 332. *b.* X. 460. *a, b.* Tout livre préparé pour l'instruction des enfans doit être conçu & rédigé par la philosophie. XV. 713. *b.* Des livres élémentaires. IX. 603. *b.* 608. *b. Voy. Elémens des sciences.*

7°. *Troisieme objet, les sentimens & les mœurs.* Vertus que l'éducation particuliere doit sur-tout inspirer dans les républiques. IV. 817. *b.* De l'art de former l'ame ou le naturel. XI. 45. *b.* Le principal objet de toute éducation doit être la vertu. XVII. 182. *a.* Il faut accoutumer les enfans à l'épargne. V. 750. *b.* Combattre en eux le goût de la parure. VI. 92. *a.* Nourrir l'humanité dans leur cœur. VIII. 277. *b.* Le principal moyen de l'éducation, c'est l'exemple. *Ibid.* Ce qu'on doit faire à l'égard d'un enfant qui peche par défaut de sensibilité, ou qui est sujet à quelque passion trop difficile à corriger. 656. *a.*

Education militaire, plan d'éducation pour l'école militaire. V. 307. *a, b, &c.* Etudes militaires. VI. 94. *b.* Plan d'éducation militaire. VI. 249. *a, b.* — 252. *a.* Gymnastique qui doit en faire partie. VII. 1018. *b. Voyez* HOMME DE GUERRE. 995. *a, b.*

EDUENS, (*Géogr. Hist. anc.*) peuple Celte qui formoit la premiere république des Gaules, & qui en avoit la supériorité du tems de César & des premiers empereurs. *Suppl.* II. 774. *a.* Ancienne division de la Gaule en Belgique, en Aquitaine & en Celtique. Caractere des trois différens peuples qui habitoient ces pays. Subdivision de ces pays en cantons. Observations sur les peuples qui habitoient la Gaule du tems de César. Leurs assemblées générales dans le champ de Mars. Histoire des Eduens. Pays qu'ils occupoient. *Ibid. b.* Leurs principales villes. Peuples qu'ils avoient dans leur dépendance. Leur république divisée en plusieurs cantons. Capitale des Eduens. Leur gouvernement. Observations sur les deux ordres de l'état; savoir les druides & les nobles, qui partageoient entre eux les honneurs & les privileges. Différentes causes qui contribuerent à la grandeur & à l'opulence des Eduens. *Ibid.* 775. *a.* Académie de Bibracte. Langues que parlerent ces peuples. Sujets & alliés des Eduens. *Ibid. b.*

EDULCORATION, (*Chymie*) quels sont les sujets de cette operation. Regles du manuel à observer. V. 403. *a.*

Edulcoration philosophique. V. 403. *b.*

Edulcoration. De la chaux d'or. IV. 852. *a.* Edulcoration philosophique selon les anciens. 1055. *a.* XI. 501. *a.*

EDULCORER, (*Pharm.*) ajouter du sucre ou un sirop à certains remedes, *&c.* Edulcoration du petit lait. Celle des potions anti-hystériques. V. 403. *b.*

E F

EFFACER, *raturer*, *rayer*, *biffer*; différences entre ces mots. V. 403. *b.*

EFFECTIVEMENT,

EFFECTIVEMENT, *en effet.* En quoi ces mots different. V. 404. *a.*

EFFECTUER, *exécuter;* différentes ſignifications de ces mots. V. 404. *a.*

EFFÉMINÉ. On n'aime point à rencontrer dans une femme les qualités extérieures de l'homme, ni dans un homme les qualités extérieures de la femme. Acception du mot *efféminé* dans les langues anciennes orientales. V. 404. *a.*

EFFEN, (*Juſte Van-*) XVII. 564. *a.*

EFFERVESCENCE, *fermentation, ébullition,* (*Synon.*) V. 216. *b.* VI. 518. *a.*

EFFERVESCENCE, (*Chymie*) ſubſtances qui s'attachent avec effervescence. Il eſt eſſentiel que l'une des deux ſoit liquide. En quoi conſiſte l'effervescence. Cet effet eſt dû à l'éruption d'un fluide léger & élaſtique. Etat où étoit l'air avant qu'il fût dégagé par l'effervescence. Le mouvement de l'effervescence n'eſt point l'effet d'une attraction forte avec laquelle les deux corps à unir tendent l'un vers l'autre. Elle eſt ordinairement accompagnée d'un ſifflement ou pétillement. *Ibid. b.* On ne ſait abſolument rien ſur la production de la chaleur, ni ſur celle du froid dans les effervescences. Cette chaleur eſt quelquefois telle qu'elle produit l'inflammation. Effervescence froide qui produit des vapeurs chaudes. Expériences de M. Muſſchembroeck ſur ſes effervescences; celles de M. Hales nous ont inſtruits davantage. En quoi l'effervescence differe de la fermentation. *Ibid.* 405. *a.*

Effervescence, la théorie chymique de la chaleur des effervescences nous manque abſolument: comment l'expliquoit l'école chymique du dernier ſiecle. III. 265. *b.* Méchaniſme de l'effervescence qui s'obſerve dans les mélanges chymiques. VI. 284. *b.* Pourquoi certaines ſubſtances pierreuſes & calcaires après leur calcination, ne font plus une effervescence auſſi marquée qu'avant la calcination. III. 189. *b.* Effervescence de la chaux & de l'eau. 265. *b.* Diſſolution avec effervescence de la chaux par le vinaigre. 267. *a.* Vapeurs qui ſe détachent des menſtrues, & qui abſorbent l'air dans certaines effervescences. 553. *a.* Effervescences de certaines diſſolutions froides. VII. 319. *a.* Effervescence produite par le mélange de l'huile de girofle & de l'eſprit de nitre. 671. *b.* Par l'acide nitreux avec l'huile. VIII. 337. *a.* Cauſe de l'effervescence produite par le mélange des acides & des alkalis. XIV. 905. *b.* Cauſe de l'effervescence dans les fermentations vineuſes. XVII. 284. *b.*

EFFERVESCENCE, (*Médecine*) dans les humeurs du corps humain. Il n'exiſte point de ſemblable mouvement dans l'économie animale. V. 405. *b.*

EFFET, (*Logique*) relation de cauſe & d'effet. Elle eſt de la plus vaſte étendue. Sens de cet axiome; *rien ne ſe fait ſans cauſe.* Il faut s'aſſurer de l'exiſtence avant que d'en chercher les cauſes. V. 405. *b.* Il faut enſuite s'aſſurer des indices convaincans que cette cauſe exiſte dans la nature. Pourquoi nous prenons ſi aiſément le change en recherchant la cauſe d'un effet connu. *Ibid.* 406. *a.*

Effet, voyez *Cauſe.* Produire un effet. I. 175. *b.* Quand la cauſe eſt inconnue, nous pouvons ſimplement conſidérer l'effet, ſans avoir égard à la cauſe. 850. *a.* Comment on acquiert l'idée de cauſe & d'effet. II. 787. *b.* Examen de l'axiome que les effets ſont proportionnels à leur cauſe. 790. *a, b.* VII. 114. *b.* L'intenſité d'un agent étant donnée, déterminer combien il faut d'agens ſemblables pour donner un effet donné dans un tems donné. V. 844. *a.* Les puiſſances de différens agens étant données, déterminer le tems dans lequel ils produiront enſemble un effet donné. *Ibid.* Les épicuriens ont prétendu qu'il y avoit des effets ſans cauſe. VI. 424. *b.* Aucun effet naturel ne peut être produit en un inſtant. VIII. 794. *b.* Un effet eſt toujours exactement ſimultané à ſa cauſe complette. 850. *a.*

EFFET, (*Juriſp.*) effets civils: qui ſont ceux qui en ſont capables. Un mariage clandeſtin ne produit point d'effets civils. Effets rétroactifs. V. 406. *a.*

Effet ſe prend auſſi pour tout ce qui eſt *in bonis.* Effet caduc, commun, douteux, effets royaux. V. 406. *a.*

EFFET, (*Peinture*) l'art de la peinture eſt compoſé de pluſieurs parties; chacune eſt deſtinée à produire une impreſſion particuliere qui eſt ſon effet propre. V. 406. *a.* Mais l'invention doit commander toutes ces parties, c'eſt elle qui décide de l'effet. On entend particuliérement par le mot *effet*, une expreſſion grande, majeſtueuſe, forte. Effet dans le deſſin, dans le coloris; écueil où tombent la plupart des artiſtes à l'égard du coloris. On peut favoriſer l'effet de la couleur par la diſpoſition des lumieres, qui produit l'effet du clair-obſcur. Mais quelques périls menacent encore ceux qui ſe fondent ſur ce ſecours. *Ibid. b.* Exemple tiré des ouvrages du Carravage. Un tableau dont l'effet eſt juſte, produit ſur tout le monde une ſenſation intéreſſante. Heureux choix des détails que doit faire l'artiſte. Un peintre d'effet eſt ordinairement un homme de génie. Dans tous les arts, le génie conduit à la ſcience des effets. *Ibid.* 407. *a.*

EFFET, (*Beaux arts*) de l'effet de l'enſemble. *Suppl.* II. 807. *a, b.* Soins qu'il faut donner aux acceſſoires pour qu'un ouvrage produiſe ſon effet, *voyez* ACCESSOIRES, & à ce qu'il n'y ait dans l'ouvrage rien de dur, de bruſque & de tranchant. *Suppl.* II. 746. *a.* Conformité qu'il doit avoir avec la nature. *Suppl.* IV. 21. *b.*

EFFET, (*Rhétoriq.*) figures de rhétorique: la cauſe pour l'effet, X. 466. *b.* l'effet pour la cauſe. 467. *b.*

EFFET, (*Manege*) critique de la définition qu'en donne le dictionnaire de Trévoux. V. 407. *a.*

Effet, (*en*) *effectivement,* (*Synon.*) V. 404. *a.*

EFFEUILLER *un arbre,* tems où il faut éviter cette opération. VI. 654. *a.*

EFFIAT, (*Marquis d'*) *Suppl.* III. 776. *a.*

EFFIGIE, *figure, image, portrait,* (*Synon.*) XIII. 153. *b.*

EFFIGIE, (*Juriſp.*) tableau ignominieux. Origine de cet uſage. Il n'y avoit point à Rome d'exécution par effigie. Les anciennes ordonnances font mention des effigies ſous le terme de tableaux. Diverſes ordonnances relatives à cet objet. V. 407. *b.* But de cette ſorte d'exécutions. Leur effet eſt que le crime ne ſe preſcrit plus que par trente ans, au lieu qu'il auroit pu être preſcrit par vingt ans. *Ibid.* 408. *a.*

EFFILÉ, (*Manege & Maréch.*) cheval effilé. V. 408. *a.*

EFFILÉ, (*Rub.*) les effilés ſervent ordinairement dans le deuil. Origine de leur uſage en ce cas. Diverſes ſortes d'effilés. Comment ils ſe travaillent. V. 408. *a.*

EFFILER, étoffes qui s'effilent. Comment les tailleurs y remédient. V. 408. *b.*

EFFLORESCENCE, (*Chymie*) double acception de ce mot. Sels qui éprouvent une efflorescence. V. 408. *a.*

EFFLORESCENCE, (*Médecine*) éruption de petites tumeurs ſur la peau. V. 408. *b.* *Voyez* EXANTHÈME.

EFFORT. (*Méchan.*) Selon quelques auteurs l'effort eſt par rapport au mouvement, ce que le point eſt par rapport à la ligne. Il eſt auſſi le commencement de tout mouvement. Meſure de l'effort. V. 409. *a.* *Voyez* FORCE, ACTION, PERCUSSION, PESANTEUR.

EFFORTS. (*Médec.*) Comment ils s'operent. *Suppl.* IV. 619. *a, b.* Accidens que produiſent les efforts du corps, violens, long-tems continués. *Suppl.* II. 914. *b.*

EFFORT. (*Médec.*) Mouvemens exraordinaires de la nature tendant à opérer des effets utiles pour le bien de l'économie animale. C'eſt ſur ce principe que les plus célebres médecins ont établi leur méthode de traiter les maladies, & borné leurs ſecours à aider les efforts de la nature. V. 409. *a.* Conduite qu'ils ont tenue en conſéquence. La fievre, les ſpaſmes, les convulſions, ſont les trois eſpeces de mouvemens extraordinaires que la nature emploie pour guérir. Lorſqu'on arrête les efforts fébriles avant que la coction de la matiere morbifique ſoit faite, on cauſe un déſordre plus réel que n'étoit la fievre même. Ce qui donne lieu aux efforts dont nous parlons. *Ibid. b.* *Voyez* NATURE, ECONOMIE *animale,* COCTION, CRISE.

EFFORT, en hydraulique. V. 410. *a.*

EFFORT, (*voix*) défaut dans le chant, le contraire de l'aiſance: c'eſt le défaut le plus dangereux, & dont on revient le moins. Le volume & les grandes voix ſont, à-peu près, tout ce qu'applaudit la multitude. V. 410. *a.*

EFFORT. (*Manege*) Efforts de reins. Cauſes de cette maladie. Ses ſignes. V. 410. *a.* On n'eſt pas toujours aſſuré de la guérir radicalement. Il eſt impoſſible que l'effort ſoit jamais dans les hanches. Par quel accident l'effort dans la cuiſſe peut avoir lieu. Symptômes de cette maladie. *Ibid. b.* Cauſes de l'effort du jarret. Ses ſymptômes. Souvent auſſi la corde tendineuſe qui répond au jarret, eſſuie elle ſeule un effort. Les efforts du graſſet ont été ſouvent confondus avec ceux de la cuiſſe. Leurs cauſes & leurs ſignes. *Ibid.* 411. *a.* Traitement des efforts. *Ibid. b.*

Effort de la hanche. Suppl. III. 404. *a.*

EFFRACTION. Vol avec effraction. XVII. 440. *a.*

EFFRAIE. (*Ornith.*) Deſcription de cet oiſeau de nuit. V. 412. *a.*

EFFRAYANT, *effroyable, terrible, épouvantable.* Différences qui caractériſent ces mots. V. 412. *b.*

EFFRAYÉ, *épouvanté, allarmé.* En quoi ces mots different. V. 412. *b.*

EFFRAYÉ, (*Blaſon*) V. 412. *b.*

EFFROI, *allarme, terreur, frayeur, épouvante, crainte, peur, appréhenſion,* (*Synon.*) I. 277. *b.*

EFFRONTÉ, *audacieux, hardi.* Différentes ſignifications de ces mots. V. 412. *b.*

EFFROYABLE, *effrayant, terrible, épouvantable,* (*Synon.*) V. 412. *b.*

EFFRONTÉS, (*Hiſt. eccl.*) hérétiques du ſeizieme ſiecle. V. 413. *a.*

EFFRONTERIE, *hardieſſe, audace,* (*Synon.*) I. 866. *b.*

EFFUSION, (*Médec.*) écoulement des humeurs par leurs vaiſſeaux rompus. Diverſes ſortes d'effuſions. Leurs cauſes. Leurs effets. Leurs remedes. V. 413. *a.*

E G

EGA, (*Hist. de France*) maire du royaume sous Clovis II. *Suppl.* IV. 284. *b.*

EGAGROPILE, pelote de poil dans l'estomac des animaux ruminans. Comment elle se forme. V. 413. *a.*

EGAGROPILES, (*Mat. méd.*) fausses vertus qu'on leur a attribuées. V. 413. *b.*

Egagropiles, pierres dans le cheval. *Suppl.* III. 393. *b.*

EGAL. (*Géométrie*) Cercles égaux, angles égaux, figures égales, concavités égales, solides égaux, rapports géométriques égaux. V. 413. *b.* Rapports arithmétiques égaux. *Ibid.* 414. *a.*

EGAL. Mouvement égal en méchanique. V. 414. *a.*

EGAL. (*Optique*) On dit dans l'ancienne optique que les choses qui sont vues sous des angles égaux, paroissent égales, *&c.* ce qui n'est vrai que quand on compare des objets extrêmement éloignés de nos yeux. V. 414. *a.*

EGAL. (*Médec.*) Tempérament égal, pouls égal, urine égale, maladies égales. V. 414. *a.*

EGALEMENT, *subst. masc.* (*Jurispr.*) Comment les peres & meres peuvent faire un également entre leurs enfans. V. 414. *a.* Ce qui se pratique dans une coutume d'égalité parfaite, lorsque les pere, mere, ou autres ascendans, n'ont pas fait l'également entre leurs enfans. Exactitude avec laquelle cet également doit se faire. *Ibid. b.*

EGALISSAGE *de la fusée au ressort.* (*Horlog.*) De la figure que doit avoir la fusée pour être égalée au ressort. VII. 392. *a*, *b.* Description & usage de l'instrument qui sert à cette opération. IX. 447. *b.*

EGALITÉ, *similitude*, (*Synon.*) XV. 201. *b.*

EGALITÉ, (*Logiq.*) ressemblance de quantité, découverte par l'opération de l'esprit. V. 414. *b.*

EGALITÉ. (*Astron. & Géom.*) Cercle d'égalité dans le systême de Ptolemée. Raison d'égalité en géométrie. Proportion d'égalité ordonnée. V. 414. *b.* Proportion d'égalité troublée. Egalité en algebre. *Ibid.* 415. *a.*

Egalité. Maniere de prouver l'égalité de deux grandeurs, en montrant que leur différence est plus petite qu'aucune quantité assignable. VI. 256. *a.*

EGALITÉ *naturelle.* (*Droit nat.*) Ses fondemens. Principales conséquences qui en découlent. 1°. Tous les hommes sont naturellement libres. 2°. Les supérieurs doivent traiter leurs inférieurs comme leur étant naturellement egaux. 3°. En général, on ne doit rien prétendre plus que les autres. 4°. Comment une chose qui est de droit commun, doit être possédée entre tous. 5°. Devoirs de charité, d'humanité, de justice. De la violation du principe d'égalité naturelle, est né l'esclavage politique & civil. V. 415. *a.* Ce principe n'est point opposé à l'inégalité des conditions établies entre les hommes. Réflexions de M. de Montesquieu sur le moyen qu'avoit imaginé Phaleas de Chalcédoine, pour établir l'égalité des fortunes dans une république. *Ibid. b.*

Egalité. De l'égalité de nature entre les hommes. XV. 253. *a.* Trait remarquable de Charles XII sur l'égalité naturelle. *Ibid.* De l'égalité dans les démocraties. IV. 817. *b.* La république n'est une que dans le cas du droit universel aux premieres dignités. VII. 849. *a.* Esprit d'égalité extrême. IV. 818. *a.* Coutume d'égalité. 416. *a.* *Voyez* INÉGALITÉ.

EGALITÉ, (*Voix*) une des qualités les plus essentielles à la voix. V. 415. *b.*

EGARDS, *ménagement*, *attentions*, *circonspection.* Différence entre ces mots. V. 415. *b.* Les égards réciproques sont un devoir indispensable dans la société. Les égards du supérieur envers son inférieur constituent la véritable politesse des grands. Caractere qu'elle doit avoir. Différence de la politesse & de la civilité. *Ibid.* 416. *a.*

Egards, *circonspection*, *retenue*, *considération*, *ménagement*, (*Synon.*) III. 463. *b.*

Egards, *considération*, *respect*, *déférence*, (*Synon.*) IV. 43. *b.*

EGARÉ, (*Maréch.*) bouche égarée. Causes de ce défaut. V. 416. *a.* Effets qui en résultent. Moyens de le guérir. *Ibid. b.*

EGARÉES, *choses*, (*Jurispr.*) *voyez* EPAVES & GAIVES.

EGBERT, (*Hist. d'Angl.*) roi d'Angleterre. Principaux événemens de son regne. *Suppl.* II. 775. *b.*

EGÉE, *mer*, X. 365. *b.* *Voyez* ARCHIPEL.

EGERIE, (*Myth.*) déesse qui présidoit aux accouchemens. V. 418. *a.*

EGERIE, nymphe que Numa feignoit de consulter. On imagina qu'après la mort de ce roi elle avoit été changée en fontaine. Numa craignant qu'on ne se méfiât de la réalité de ses entretiens, résolut de la prouver par un miracle. V. 418. *a.*

Egerie. Pourquoi l'on crut cette nymphe changée en fontaine. XI. 292. *b.*

EGIALÉ. (*Myth.*) Observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 778. *a.*

EGIALÉE, (*Géogr.*) XV. 167. *b.* *Voyez* SICYONE.

EGIDE, bouclier ou cuirasse de Jupiter & de Pallas. Origine de ce nom. V. 418. *a.* Hérodote prétend que les Grecs ont emprunté des Lybiens l'habit & le bouclier de Minerve. Comment ils embellirent cette fable. Passages de Virgile & d'Homere sur ce bouclier. *Ibid. b.*

EGIDE, (*Myth.*) monstre qui ravagea la Phrygie, *&c.* Vérité historique cachée vraisemblablement sous cette fable. V. 418. *b.*

EGINE. Habitans de cette isle, nommés *Myrmidons.* X. 914. *b.* L'isle d'Egine avoit été auparavant appellée *Oenone.* XV. 213. *b.* Combat poétique qui s'y faisoit en l'honneur de Bacchus. I. 378. *b.* Promontoire & golfe d'Egine ou Engia. XIV. 662. *b.* Culte que les Eginetes rendoient à Auxesie & à Damie. *Suppl.* I. 727. *a.*

EGINHART, historien. *Suppl.* IV. 704. *b.*

EGLANDER. (*Manege*, *Maréch.*) Extirper une glande. V. 418. *b.* Observations sur cette opération. Maniere de la pratiquer. Pansement qui doit suivre. *Ibid.* 419. *a.*

EGLANTIER, (*Jardin.*) rosier sauvage. Sa description. Qualités médicinales de sa fleur & de son fruit. Conserve de cynorrhodon. V. 419. *a.* Qualités des semences ou pepins, de la racine & de l'éponge d'eglantier, appellée *bédeguar.* *Ibid. b.*

EGLISE. (*Théolog.*) Définition de l'église, selon les théologiens catholiques. Celles qu'en donnent divers hérétiques, conformément à leurs opinions. V. 419. *b.* Chef de l'église, selon les Anglicans. Observation sur le mot *église.* Sens de ce mot dans le nouveau testament. De l'église universelle. On distingue en elle deux parties; l'une extérieure & visible, qu'on appelle son corps; l'autre intérieure & invisible, qu'on appelle son ame. Ses caracteres sont, qu'elle est une, sainte, catholique, apostolique, *Ibid.* 420. *a.* visible, indéfectible, infaillible. Eglises particulieres dans l'église catholique. De celle d'Orient: schisme de cette église. De celle d'Occident: schisme d'une partie, appellée *église réformée.* Conquêtes de l'église dans les autres parties du monde. En quoi consiste l'église romaine. *Ibid. b.* Ancienne église d'Afrique. Eglise gallicane. Son éloge. *Ibid.* 421. *a.*

Eglise apostolique. I. 536. *b.* De la catholicité de l'église. II. 777. *b.* 778. *a*, *b.* Unité de l'église. XVII. 401. *a.* Infaillibilité de l'église. VIII. 696. *b.* Autorité de l'église dans l'interprétation de l'écriture, *voyez* AUTORITÉ. Ce qu'on doit entendre, lorsqu'on dit que l'église juge des écritures. VII. 11. *b.* *&c.* Pouvoir de l'église, de changer la hiérarchie. VIII. 204. *a.* Eglise militante, souffrante & triomphante. X. 514. *b.* Du chef visible de l'église. XIII. 365. *a*, *b.* — 367. *a.* Doctrine des sociniens sur l'église & sur son chef visible. XVII. 389. *a*, *b.* La doctrine de l'église altérée peu de tems après la mort des apôtres. 757. *a.* Schismes des églises grecques, d'Occident & d'Angleterre. XIV. 765. *b.* Des différens rits des églises chrétiennes. 302. *a.* Privileges dont les anciens fideles jouissoient dans l'église. VI. 685. *b.*

EGLISE. (*Architecture*) Les anciens l'appelloient ἐκκλησιαστήριον. Ses noms en différentes langues, & selon différens auteurs des premiers siecles. V. 421. *a.* Eglise simple, à bas côtés, en croix grecque, en croix latine, en rotonde. Description de la forme & des différentes parties des anciennes églises des Grecs. *Ibid. b.* De la forme des églises latines. *Ibid.* 422. *a.* *Voyez* TEMPLE.

EGLISE, temple bâti & consacré en l'honneur de Dieu, sous l'invocation de quelque saint. Les réformés ont substitué le nom de *prêche* à celui d'église. Différens noms des églises, selon leur rang, leur usage, *&c.* Eglise de sainte Sophie à Constantinople, désignée sous le nom de grande église, dans la liturgie grecque. V. 422. *a.* Dans les anciens livres de droit anglois, le mot *ecclesia* signifie une paroisse desservie par un curé en titre. Quelle a été la premiere église bâtie par les chrétiens. *Ibid. b.*

Eglise. Différence entre église & temple. XVI. 61. *a.* *Voyez* TEMPLES *des chrétiens.* Plan d'une ancienne église, *voyez* ANTIQUITÉS, vol. I des planches. Péribole des églises des premiers chrétiens. XII. 355. *b.* Porche des églises. XIII. 123. *a.* Porte méridionale des anciennes églises. 136. *b.* Chœur des églises. III. 361. *b.* Terrein élevé dans les églises, où le sacerdoce formoit des danses sacrées. IV. 624. *b.* Partie des anciennes églises, nommée *apsis.* I. 562. *b.* Autels dans les églises. I. 894. *a.* Petit autel nommé *prothese* dans les églises grecques. XIII. 506. *b.* Partie de l'église appellée *cancel.* III. 86. *a.* Collatéraux d'une église. 622. *a*, *b.* Formes d'église, espece de bancs. VII. 179. *a.* Linge d'église. *Suppl.* III. 759. *a*, *b.* 760. *a.* Eglises nommées *basiliques.* II. 117. *b.* Eglises de couvens. IV. 420. *b.* Principales églises de Paris, *voyez* l'article PARIS. Dédicace d'une église. III. 904. *a.* IV. 728. *b.* Place d'honneur à l'église. IV. 303. *b.* De l'inhumation dans les églises. V. 554. *b.* VII. 374. *b.* VIII. 746. *b.* Abus de la location des chaises dans l'église. V. 748. *a.* Peu de commodité dans nos églises. VI. 568. *b.*

EGLISE. (*Jurispr.*) Divers sens de ce mot. Des biens d'é-

glise. Communauté de biens entre les premiers chrétiens de Jérusalem. Comment se faisoit parmi eux la distribution des aumônes. V. 422. *b.* Comment l'église commença à posséder des biens fonds. Etat des biens de l'église sous Dioclétien, Maximien, Maxence, Constantin & Licinius. Augmentation de ces biens. Fondations communes dès le septieme siecle. Etat de ces biens en France sous les premieres races, & ensuite sous la troisieme. Leur administration. Partage qui se fit en Occident, vers la fin du quatrieme siecle, des revenus de l'église en quatre parts; savoir, pour l'évêque, le clergé, les pauvres & la fabrique de l'église. On ne tarda pas aussi à partager les fonds: ce fut l'origine des bénéfices en titre. *Ibid.* 423. *a.* Défense d'aliéner les biens de l'église. Dans les cas où l'aliénation est permise, elle ne peut être faite sans certaines formalités. Restitution de ces biens. Abus commis par les laïcs par rapport aux églises & aux biens qui en dépendent. *Ibid. b.* De la prescription à l'égard des biens de l'église. Antiquité de l'usage de construire des églises parmi les chrétiens; de leur bénédiction & de leur dédicace. Interdiction d'une église polluée. Les premieres églises étoient de bois. Dotation des églises. Comment s'acquiert un patronage d'église. Frais de réparations. Translation des églises d'un lieu dans un autre. De la puissance de l'église. *Ibid.* 424. *a.* Réglemens des rois de France, relatifs à l'ordre de l'église. *Ibid. b.*

Eglise. Les premieres églises des chrétiens, appellées du nom de *titre.* XVI. 360. *b.* 361. *a.* Fondation d'une église. VII. 75. *b.* Eglises autocephales. I. 895. *b.* Eglises cathédrales, collégiales, épiscopales, métropoles, paroissiales, privilégiées, *voyez* ces mots. Eglises suburbicaires de Rome. XV. 595. *a.* Juge d'église. IX. 12. *b.* Advoué ou patron d'église. I. 152. *b.* XII. 183. *a*, *b.* Chancelliers des églises. III. 94. *a*, *b.* Défenseurs des églises. IV. 740. *b.* Doyen dans les églises séculieres & régulieres. V. 94. *a.* Garde des églises. VII. 491. *b.* — *Des biens, privileges & charges des églises.* Ce qu'on entendoit autrefois par *pecunia ecclesiæ.* XII. 234. *a.* Les dons faits aux églises sont des aumônes. I. 881. *b.* Biens donnés à l'église, appellés *franche-aumône* & *pure-aumône.* VII. 283. *a.* Partage fait du revenu de l'église en quatre portions, vers la fin du quatrieme siecle. V. 224. *b.* VI. 350. *a.* Dotation d'une église. V. 67. *a*, *b.* Des immunités & charges des églises. VIII. 578. *a*, *b. &c.* Asyles des églises. I. 794. *a*, *b.* Si l'église a quelque droit sur le temporel des rois. XVI. 90. *b.* Livres d'église. IX. 603. *b.* Cire des églises. III. 474. *a*, *b.* Jurisdiction de l'église. IX. 73. *a.* 74. *b.* 75. *a*, *b. &c.* Patriarchats de l'église. XII. 175. *a*, *b.* Droit de patronage sur une église. 183. *a*, *b.* 184. *a*, *b.* 185. *b.* Regiftre des églises. XIII. 197. *b.* Quel est le meilleur ouvrage que nous ayons pour la connoissance des églises de France. *Ibid.* Visite des églises par les évêques. XVII. 355. *b.* Chancellerie d'église. III. 115. *b.* Cour d'église. IV. 372. *a.* L'église ne peut faire d'emphytéose perpétuelle. V. 581. *a.* De la fabrique des églises. VI. 350. *a*, *b.* For exterieur & intérieur de l'église. VII. 108. *a*, *b.* Dépendance de l'église à l'égard du souverain. VIII. 580. *a.* Autorité que les rois saxons s'étoient réservée sur l'église. XVII. 587. *a.* — *Des honneurs d'église.* VIII. 291. *a.* Origine des droits honorifiques dans les églises. VI. 691. *b.* Du droit de litre dans les églises. IX. 594. *a*, *b.*

Eglise abbatiale, anglicane, archiépiscopale, archipresbitérale, cardinale, catholique, collégiale, cure, épiscopale: église fille d'une autre église, église gallicane. V. 424. *b.* Eglise grecque ou d'Orient, latine; église-matrice, métropolitaine, paroissiale, primatiale, primitive, principale, priorale, réguliere, romaine, sécularisée, séculiere, schismatique, succursale, universelle. *Ibid.* 425. *a.*

EGLISE, *état de l'* (*Géogr.*) Contrée d'Italie, que le pape possede en souveraineté. Son étendue. Ses bornes. Ses provinces. V. 425. *a.*

EGLISES, (*Trois*) lieu de Perse. XVI. 689. *a.*

EGLOGUE: peinture des mœurs champêtres. Elle plaît également aux philosophes & aux grands. Charme de cette sorte de poésie. V. 425. *b.* Remarques sur le mot *églogue.* L'églogue est une espece de poëme dramatique. Le poëte doit choisir le lieu de la scene conformément à son sujet. La poésie bucolique doit s'élever au vrai idéal qui tend à embellir le vrai naturel. La scene & ce que les auteurs y viennent dire, doivent avoir ensemble une sorte de conformité qui en fasse l'union. *Ibid.* 426. *a.* Caractere que doivent avoir les personnages. Virgile & les autres poëtes de l'antiquité n'ont fait qu'introduire les bergers & les paysans de leur pays & de leur tems un peu ennoblis. Aujourd'hui même on voit encore les habitans de ces mêmes campagnes sensibles à des plaisirs fort au-dessus de la portée de nos paysans. *Ibid. b.* Du nombre d'acteurs qu'on doit admettre sur le théatre rustique. De la matiere de leurs entretiens. Bornes étroites dans lesquelles ce genre de poésie est renfermé. Les grands maîtres n'ont fait qu'un petit nombre d'églogues. *Ibid.* 427. *a.* Caractere du style de cette poésie. Examen de divers poëtes qui ont travaillé en ce genre. *Ibid. b.* Préceptes de Despreaux sur l'églogue. *Ibid.* 428. *a.*

Réflexions sur la poésie pastorale. On peut considérer les bergers dans trois états; celui du premier âge, celui de leur misere actuelle, celui qu'on peut imaginer en supposant qu'ils eussent conservé leur innocence & leur liberté pour se polir sans se corrompre. Défauts où sont tombés les poëtes, en perdant de vue ce premier âge: premierement Théocrite, & ensuite Virgile. V. 428. *a.* Dans quelques-uns de nos poëtes, les bergers pensent au lieu de sentir, & analysent au lieu de peindre. Tout l'esprit de l'églogue doit être en sentimens & en images. C'est le mérite dominant de celles de Virgile. Réflexion de la Motte sur ce sujet. Un berger ne doit appercevoir que ce qu'apperçoit l'homme le plus simple, sans réflexion & sans effort. Mais la naiveté n'exclut pas la délicatesse; elle est même essentielle à la poésie pastorale. *Ibid. b.*

Du degré de sentiment dont l'églogue est susceptible. L'abbé Desfontaines cité; passages de MM. de Fontenelle & de la Motte, sur le caractere de l'amour qui doit entrer dans l'églogue. M. la Motte a oublié le caractere de l'églogue en prétendant que le poëte pastoral doit peindre les emportemens & même le désespoir de l'amour. *Ibid.* 429. *a.* Les anciens n'ont peint de l'amour que le physique: les modernes y ont ajouté tous ces petits rafinemens que la fantaisie des hommes a inventés pour leur supplice. *Ibid. b.*

Du choix des images. Les images grossieres ou purement rustiques doivent être bannies de l'églogue. V. 429. *b.*

L'action de l'églogue pour être vive ne doit avoir qu'un moment. V. 430. *a.*

Du *dessein* de l'églogue. Vérité générale qui suffit au dessein & à l'intérêt de ce poëme, c'est l'avantage d'une vie douce, tranquille, & innocente. L'églogue en changeant d'objet, peut changer de genre. Ne pourroit-elle pas être aussi la peinture d'un état digne de pitié? Intérêt & beauté que renfermeroit un tel genre. V. 430. *a.* L'églogue ne doit rien laisser à desirer dans son commencement, dans son milieu, ni dans sa fin. Dans l'églogue en récit, c'est le poëte, ou l'un des bergers qui raconte: son style dans l'un & l'autre cas. Non-seulement il est dans la nature que le style des bergers soit figuré; mais il est contre toute vraisemblance qu'il ne le soit pas. D'un autre côté, une allégorie continuelle paroîtroit artificielle. La comparaison même ne convient ici, que lorsqu'elle semble se présenter sans qu'on la cherche. *Ibid. b.*

Eglogue. La poésie pastorale ou bucolique, est un genre qui renferme deux especes de poésie, l'églogue & l'idylle. *Voyez* donc BUCOLIQUE, PASTORALE & IDYLLE. Toutes les églogues ne doivent pas être mises au rang des bucoliques: exemple tiré de Virgile. II. 458. *b.* Critique des dialogues de quelques églogues de ce poëte. IV. 936. *a.* Eglogue de Virgile sur Silene. XV. 192. *b.*

EGNATIO, (*Jean-Baptiste*) littérateur. XVII. 7. *b.*

EGOISME, (*Morale*) Sources de ce défaut. On y tombe par ses discours & par ses écrits. MM. de Port-Royal ont banni l'usage de parler d'eux-mêmes à la premiere personne; ils l'ont tourné en ridicule sous le nom d'*égoïsme*, adopté depuis. Excès d'humilité de Pascal. Réflexions sur l'égoïsme de Montaigne. Cas où l'égoïsme est excusable. V. 431. *a.*

EGOISTES, philosophes qui ne reconnoissent d'autre vérité que celle de leur propre existence. Ce sont les plus extravagans des philosophes & les plus difficiles à convaincre. V. 431. *b.*

Egoïstes, leur doctrine. XV. 58. *a*, *b.* Deux sortes de philosophes égoïstes: secte de philosophes semblables dans les Indes: c'est le docteur Berkley qui a réveillé l'attention des métaphysiciens sur ce systême oublié. VI. 266. *a.* Argumens contre l'existence des corps, suivis de leur réfutation. IV. 261. *a*, *b.* V. 431. *b.* VI. 153. *a*, *b.* 267. *a.* XVII. 184. *a.* *Suppl.* II. 930. *a.* Démonstration de l'existence des corps. XV. 36. *a*, *b.* Cette preuve ébranlée par les phénomenes du somnambulisme. 342. *a.* *Voyez* EXISTENCE DES ÊTRES EXTÉRIEURS, PYRRHONIENS, & SCEPTIQUES.

EGOUT, (*Hydraulique*) Quelque piece d'eau que l'on ait, il faut toujours un écoulement. Dans l'usage ordinaire, égout est distingué de cloaque. V. 431. *b.*

Egout, en terme de fonderie. V. 431. *b.*

Egout, en terme de miroitier; table sur laquelle les ouvriers mettent les glaces au teint, posent la glace étamée, pour en faire égoutter le vif-argent. V. 431. *b.* *Voyez* ÉGOUTTER.

Egout, en terme de raffineur de sucre. V. 432. *a.*

EGOUTTER *les terres*, (*Agric.*) Maniere de dessécher les terres, qui, étant dans les bas-fonds, reçoivent l'eau des terres voisines, ou celles qui, retenant l'eau, font presque toujours si humides, qu'elles ne peuvent être labourées. Sillons qu'on doit faire dans les terres argilleuses pour en écouler les eaux. Tranchées pratiquées dans les terres qui ne sont pas extrêmement sujettes à être inondées: terres labourées en planches. Distances à laisser entre les sillons, selon que les terres sont plus ou moins sujettes aux inondations. Ce qu'on entend par labourer en billons. Maniere

de garnir le fond des tranchées. On doit nettoyer tous les trois ans les fossés qui restent ouverts. *Voyez* DESSECHEMENT. *Suppl.* II. 778. *b.*

Egoutter, terme de chapellier. V. 432. *a.*

Egoutter une glace. Comment on pratique cette opération. V. 432. *a.*

EGOUTTOIR. Terme de marine. Ce terme est aussi en usage chez les cartonniers & chez les marbreurs. V. 432. *a.*

EGRA, ville de Bohême. Révolutions qu'elle a essuyées. V. 432. *a.*

EGRA, (*Géogr.*) ville de Bohême. Description de cette ville & de son territoire. Eaux minérales près d'Egra. Révolutions qu'elle a essuyées. *Suppl.* II. 779. *a.*

EGRA, (*Géogr.*) riviere d'Allemagne & de Bohême. *Suppl.* II. 779. *a.*

EGRAPPER, (*Jardin.*) La grappe qui séjourne dans la cuve avec le raisin, nuit à la qualite & à la quantité du vin. Usage de l'égrappoir. Le pepin donne aussi un mauvais goût au vin, & la pellicule du raisin l'affoiblit. *Suppl.* II. 779. *b.*

EGRAPPOIR pour nettoyer les mines. VII. 142. *b. &c.*

EGRATIGNÉE, (*Maniere*) espece de peinture à fresque. Polidore de Caravage s'en est souvent servi. André Cosimo est le premier qui ait travaillé de clair-obscur dans la maniere égratignée. V. 432. *b.*

EGREFIN, (*Ichthy.*) ou *églefin.* Description de ce poisson de mer. Lieux où il est fréquent. Qualité de sa chair. V. 432. *b.*

EGRILLOIR, (*Pêche*) grille faite pour laisser passer les eaux & retenir le poisson. Maniere de prendre les poissons d'un étang par le moyen de cette grille. *Suppl.* II. 779. *b.*

EGRUGEOIR, instrument employé dans le travail du chanvre. III. 149. *b.*

EGRISER, en terme de diamantaire. Comment cette opération s'exécute. Description & usage de l'égrisoir. V. 433. *a.*

EGUILLE, de peintres en email. Description & usage de deux sortes d'éguilles, V. 433. *a.* & d'un éguille de buis dont ces peintres se servent. *Ibid. b.*

Eguille, *voyez* AIGUILLE. V. 433. *b.*

EGUILLETTES, sorte de poisson que l'on nomme autrement *orphie.* Maniere d'en faire la pêche. V. 433. *b. Voyez* ORPHIE.

EGUILLETTES, (*Marine*) différentes pieces & instrumens de ce nom. V. 433. *b.*

EGUILLETTE; *nouer l'* (*Manege*) Un cheval qui ne noue pas l'éguillette n'est point propre à faire des caprioles. V. 434. *a.*

EGUILLETTE, *nouement de l'* (*Magie*) *Voyez* NOUEMENT.

EGYPTE, (*Géogr.*) contrée d'Afrique. Son étendue & ses bornes. Diverses observations sur ce pays. V. 434. *a.*

Egypte, division de ce pays par nomes. XI. 211. *a.* Il paroit que l'endroit où est l'Egypte, étoit mer autrefois. 336. *a.* L'Egypte appellée autrefois terre de Seriad. XV. 93. *a.* Partie de la basse Egypte appellée *Delta. Suppl.* II. 691. *a.* Haute-Egypte, *voyez* THÉBAIDE. Observation qui montre que, vers la ville de Tanis dans la basse-Egypte, le rivage de la mer n'a point changé. XV. 887. *a.* Changemens causés à l'Egypte par les terres que le Nil charrie. XVI. 164. *b.* Inondations du Nil. XI. 142. *a. Du climat de l'Egypte.* XVII. 733. *b. Suppl.* IV. 50. *b.* De la pluie qui y tombe annuellement. 418. *a.* Vent qui cause beaucoup de mal dans ce pays *Suppl.* III. 189. *b.* 190. *a.* Ancienne fertilité de ce pays. II. 280. *a.* La lepre originaire d'Egypte. IX. 395. *b.* Maladies des Egyptiens dont Dieu promet de garantir son peuple. X. 263. *b. Monumens & merveilles de l'Egypte.* Province où se trouvoient ses principales merveilles. VIII. 138. *b.* Le labyrinthe. IX. 149. *a*, *b.* Le lac Mœris. X. 611. *a.* Les pyramides. XIII. 595. *b*, *&c.* Des canaux dont elle étoit coupée. *Suppl* II. 184. *a.* 185. *a.* Remarques de M. de Buffon sur le canal qu'on croit avoir été construit pour la communication du Nil avec la mer Rouge. XIV. 404. *a.* C'est en Egypte que la construction des temples prit naissance. XVI. 62. *b.* Temples remarquables dans l'ancienne Egypte. 63. *b.* 66. *b.* 67. *a.* 73. *a.* Des monnoies & médailles anciennes de ce pays. X. 255. *a.* Avantages que les savans retireroient d'un voyage dans la haute Egypte. XV. 713. *a.* Figure symbolique de l'Egypte. 732. *a.* 733. *b. Histoire d'Egypte.* Fables dont l'histoire des Egyptiens se trouvoit chargée. VIII. 221. *a.* Dynasties Egyptiennes. V. 176. *a*, *b.* Royaumes d'Egypte. XIV. 420. *a.* 421. *a.* Rois qui ont régné à Saïs. 531. *a.* Pluies d'Egypte. XII. 685. *a*, *b.* Comment ce royaume fut policé par Menès, IX. 90. *b.* & embelli par Sesostris. XI. 298. Conquête qu'en fit Nabuchodonosor IX. 28. *b.* Ancienne population de l'Egypte. XIII. 89. *b.* L'Egypte conquise par Alexandre-le-grand. *Suppl.* I. 268. *a.* Ses successeurs, *voyez* PTOLOMÉE, CLÉOPATRE. Conquête de l'Egypte par Selim I. Ce pays gouverné par les Mammelus. Etat de l'Egypte depuis la conquête de Selim. X. 6. *a*, *b.* Etat de splendeur de l'Egypte ancienne, mis en parallele avec son état présent. XII. 279. *a.* Chrétiens d'Egypte. IV. 175. *a*, *b.* Peuples Egyptiens appellés *Coptes*; *voyez* ce mot.

EGYPTIAC, (*Pharm.*) nom qu'on donne à divers onguens déterfifs ou corrosifs. Composition de l'égyptiac simple. Ses usages. V. 434. *a.*

EGYPTIENS. (*Philosophie des*) Antiquité que s'attribuoient les Egyptiens. Mystere que les prêtres de ce pays faisoient de leurs connoissances. Pourquoi les traditions des Egyptiens furent corrompues par les fables. Invention des hieroglyphes. Comment ils devinrent obscurs. D'où vient l'obscurité répandue dans les historiens de l'Egypte. L'Egypte étoit devenue une énigme presqu'indéchiffrable, pour l'Egyptien même. Cependant on vint de tous les côtés du monde connu chercher la sagesse en Egypte. Les sectes qui divisoient la Grece s'établirent successivement dans les gymnases de l'Egypte, & mêlerent leur doctrine à celle des Egyptiens. V. 434. *b.* Comment les prêtres conserverent leurs mysteres. Le mélange de la philosophie orientale qui se fit quelque tems avant Jesus-Christ, acheva de défigurer la doctrine égyptienne. Le christianisme donna lieu à de nouveaux changemens dans la philosophie. On négligea les livres anciens. Theut, fondateur de la sagesse égyptienne. L'Hermès, fils d'Agathomédon, succede à Theut. *Ibid.* 435. *a.* Inventions qu'on lui attribue. Après lui, l'Egypte retomba dans son ancienne barbarie, dont elle fut tirée par Hermès trismégiste. Ces trois grands hommes mis au rang des dieux. But de la construction des pyramides, selon l'auteur. *Ibid. b.* Ces peuples pressés entre la nécessité & l'inconvénient d'attacher la mémoire des faits à des monumens, ne dûrent naturellement penser qu'à en construire d'assez solides pour résister éternellement aux plus grandes révolutions, afin qu'ils fussent couverts un jour de la science politique, civile & religieuse de la contrée. De l'institution des prêtres. Il n'y eut dans l'état aucun ordre de citoyen plus ancien. Raisons qui durent le rendre extrêmement nombreux. *Ibid.* 436. *a.* Causes de l'enrichissement des prêtres. Il n'y avoit peut-être sur la surface de la terre aucun sol plus favorable à la superstition que l'Egypte. Maux que causa dans l'état l'augmentation d'un corps dont les membres étoient dispensés de travailler. *Ibid. b.* L'Egypte fut superstitieuse dans tous les tems; mais elle ne le fut jamais plus que sous les derniers hiérophantes. Doctrine, fonctions, mœurs, usages & habillement des prêtres. Ordre qu'ils observoient dans quelques-unes de leurs processions. Science des chantres. *Ibid.* 437. *a.* Des tireurs d'horoscopes, des scribes des choses sacrées, des stolites; fonctions des prophetes. Volumes où étoit contenue la sagesse égyptienne. Instruction des néophytes. En quoi consistoit chacune des sciences qu'ils cultivoient. *Ibid. b.* Leurs principes de cosmogonie, de métaphysique. *Ibid.* 438. *a.* Leur maxime fut de ne rejetter aucune superstition étrangere. Le culte qu'ils rendoient aux bêtes & à d'autres êtres de la nature, fut une suite assez naturelle de l'hiéroglyphe. Ce qui nous reste de la plupart des auteurs qui ont écrit de la théologie & de la philosophie des Egyptiens est apocryphe. La table Isiaque est une des antiquités égyptiennes. Diverses mains par lesquelles elle a passé. On croit qu'elle existe aujourd'hui parmi les antiquités du duc de Savoie. Les modernes y ont trouvé tout ce que leur imagination a voulu. *Ibid. b.*

Egyptiens. Pourquoi ils ont long-tems conservé leur caractere national. X. 36. *a.* 1°. *De l'antiquité des Egyptiens.* VI. 221. *b.* Celle qu'ils s'attribuoient. I. 516. *a.* 785. *a.* III. 388. *a.* Comment les annales égyptiennes peuvent, selon M. Gibert, être réduites à notre chronologie. III. 393. *a*, *b.* La chronologie égyptienne de Manéthon rejettée. IV. 981. *a.* Observations qui prouvent la haute antiquité des Egyptiens. VIII. 221. *b.* Pourquoi les peuplades égyptiennes & chinoises ont eu de très-bonne heure plus de conformité que les autres avec les anciens habitans de Chaldée. IX. 254. *b.* — 2°. *De la religion.* Origine de l'idolâtrie & des superstitions des Egyptiens. V. 360. *a.* VIII. 206. *a.* XII. 955. *a*, *b.* Origine de l'honneur religieux qu'ils rendoient à divers animaux. VI. 41. *a. note.* Différend entre les Egyptiens & les Chaldéens sur la primauté de leurs dieux. II. 620. *a*, *b.* Ce qu'ils pensoient eux-mêmes du culte qu'ils rendoient aux animaux & aux plantes. VIII. 503. *a.* Mythologie des Egyptiens. 913. *b.* Antiquité de leurs fables religieuses. *Suppl.* III. 192. *b.* Leurs divinités tutélaires. I. 395. *a.* Leurs néoménies. XI. 95. *b.* Différentes manieres dont les peuples d'Egypte regardoient les crocodiles. IV. 502. *a.* Leur vénération pour les éperviers, VIII. 203. *a.* pour l'escarbot. *Suppl.* II. 869. *b.* Idole des Egyptiens nommée *Beelzephon.* II. 190. *a*, *b.* Leur vénération pour Jupiter-Ammon. *Suppl.* I. 366. *a*, *b.* Dieu suprême, selon leur théologie. *Suppl.* II. 475. *b.* Leurs fables sur Typhon. *Suppl.* III. 189. *b.* 190. *a.* Vase qu'ils adoroient. II. 368. *b.* Coutume égyptienne qui donna lieu aux dieux lares. IX. 292. *a.* Ces peuples furent les premiers qui employerent les statues dans la religion. XV. 498. *a.* La méthode de peindre les opérations de la divinité sous des figures hu-

maines, fort en usage chez les Egyptiens. IX. 42. *a*. Etat du sacerdoce en Egypte. X. 261. *b*. Des prêtres Egyptiens. XIII. 343. *b*. Pureté de leurs mœurs. *Suppl.* IV. 189. *b*. Qualité de juges & de magistrats qu'ils exerçoient. VI. 274. *a*. Les Egyptiens attachés à leurs dieux n'ont jamais embrassé de cultes étrangers; mais les nations étrangeres ont souvent adopté leurs cultes. IV. 29. *a*. — 3°. *Du gouvernement.* Législateurs des Egyptiens. IX. 70. *b*. Loix auxquelles les rois étoient soumis. 648. *a*. Quelques loix des Egyptiens. *Ibid.* Loix contre les fainéans. X. 331. *a*. Loi qui régloit le métier des voleurs. XVII. 439. *a*. De la police de l'Egypte. XII. 905. *b*. Tribunal de justice. XVII. 72. *a*. Préfet que les Romains envoyoient en Egypte. XIII. 281. *a*. Des armées des anciens Egyptiens. XI. 424. *a*. Leur cavalerie. V. 885. *a*. Tribut imposé aujourd'hui en Egypte à ceux qui ne sont pas mahométans. VIII. 40. *b*. — 4°. *Arts & sciences.* Ancienne langue des Egyptiens, langue cophte. IV. 177. *b*. Si l'ancien Egyptien est dérivé de l'Hébreu. *Suppl.* II. 591. *b*. Différentes sortes d'écritures qu'ils ont eues. V. 360. *b*. Voyez II. vol. des planches, article *Caractere*. pl. 5 & 7. De l'usage qu'ils ont fait des hiéroglyphes. VIII. 205. *a*, *b*. &c. Usages hiéroglyphiques qu'ils tiroient de l'escarbot. *Suppl.* II. 869. *b*. 870. *a*. Couronnes de nymphæa dont ils couronnoient leurs dieux, leurs prêtres & leurs rois. XI. 92. *a*. Du papier d'Egypte. 847. *b*. — 850. *b*. Maniere de calculer des Egyptiens. VIII. 530. *a*. Année égyptienne. I. 389. *b*. L'année solaire trouvée par eux. XVI. 773. *a*. Mois des Egyptiens. X. 620. *b*. 621. *a*, *b*. Différentes eres qu'ils ont suivies depuis la mort d'Alexandre. V. 902. *a*. Origine de la géométrie en Egypte. VII. 629. *a*. Qui furent ceux qui porterent les premiers le grec dans ce pays. IX. 28. *b*. L'anatomie née en Egypte. *Suppl.* I. 393. *b*. Etat de la médecine & des médecins en Egypte. X. 261. *b*. 262. *a*. De l'astronomie des Egyptiens. I. 785. *a*, *b*. Bibliotheques égyptiennes. II. 229. *b*. Caractere de leur philosophie. I. 329. *b*. Origine de la métempsycose parmi eux. 330. *a*. Rapport de leur doctrine avec celle des Orientaux sur la métempsycose. *Suppl.* IV. 810. *a*. Comment le dogme monstrueux de l'ame du monde passa des Grecs aux Egyptiens. I. 330. *b*. Jours heureux & malheureux, selon les Egyptiens. VIII. 891. *b*. Leur opinion sur l'état des ames après la mort. XIII. 595. *b*. L'Egypte peu commerçante dans les premiers tems. XVI. 783. *a*, *b*. Commerce & navigation de ses peuples. XI. 54. *b*. Les Egyptiens sont les premiers peuples qui ont fait usage de maçonnerie. IX. 804. *b*. Salles égyptiennes. XIV. 574. *a*. — 5°. *Usages.* L'hospitalité exercée par les Egyptiens. VIII. 315. *a*. Comment ils embaumoient les corps. V. 552. *a*, *b*. 555. *a*. *Suppl.* II. 800. *b*. Jugement qu'ils prononçoient sur les morts, I. 96. *a*. IX. 7. *b*. particuliérement sur les rois. IV. 1033. *b*. Funérailles des Egyptiens. V. 533. *a*. 671. *a*. VII. 368. *a*, *b*. IX. 7. *b*. Usage des Egyptiens d'engager le corps de leur pere. XVII. 791. *b*. Pourquoi les chats ont aujourd'hui des hôpitaux en Egypte. X. 36. *b*. La rareté du bois fait que l'on se sert dans ces contrées de la fiente d'animaux pour chauffage. XIV. 913. *a*. Observations sur les Egyptiens modernes. VIII. 346. *a*. Comment ils se peignent le corps. *Suppl.* I. 257. *a*.

Egyptiens ou plutôt *Bohémiens*, espece de vagabonds..... qui font profession de dire la bonne aventure. V. 438. *b*. Leur origine est incertaine. Pourquoi on leur a donné le nom d'*égyptiens*. Il est peu de nations où il ne s'en trouve. Divers noms sous lesquels ils sont connus. Equipage dans lequel ils parurent pour la premiere fois, en 1417. Leur passage en France & en Angleterre. Origine que leur attribue Raphael de Volterre. *Ibid.* 439. *a*.

E H

EHANCHÉ. (*Maréch.*) Cheval dont les hanches sont inégales. Causes de ce défaut. V. 439. *a*.

EHRENBERG, (*Géogr.*) place forte d'Allemagne dans le Tyrol. Ses révolutions. Seigneurie dont elle est le chef-lieu. *Suppl.* II. 779. *b*.

EHRENBREITSTEN, (*Géogr.*) forteresse d'Allemagne dans le cercle du bas-Rhin. Sa situation. Palais près de ce lieu. Cette place prise par les François en 1632. *Suppl.* II. 779. *a*.

EHUD. (*Hist. sacr.*) Il délivra les Israélites de la tyrannie des Moabites. *Suppl.* II. 194. *a*.

E I E J

EI, observations sur cette diphtongue. IV. 1017. *a*. VIII. 424. *b*.

EJACULATEUR. (*Anat.*) Muscles éjaculateurs dans l'homme & dans la femme. Conduits éjaculateurs. V. 439. *b*.

Ejaculateur, mauvais nom. On parle dans cet article de l'Encyclopédie de l'accélérateur. *Suppl.* II. 780. *a*. Voyez ce mot dans l'ordre alphabétique.

Ejaculateur de Santorin, véritable dilatateur de l'uretre. Sa description. *Suppl.* II. 780. *a*.

EJACULATION. (*Physiol.*) Méchanisme par lequel cette action s'exécute. V. 439. *b*.

Ejaculation: voyez *Semence* & *Coït*. Des parties qui servent à cet acte. *Suppl.* II. 615. *a*. Vaisseaux éjaculoires de la matrice. *Ibid.* Espece d'impuissance dont la cause dépend de l'éjaculation. VIII. 633. *b*.

EICETES, (*Hist. eccl.*) hérétiques du 7e. siecle: ils croyoient qu'on ne pouvoit bien louer Dieu qu'en dansant. V. 440. *a*.

EICK, (*Hubert & Jean Van-*) peintres. V. 315. *b*.

EIDER, oiseau dont on tire l'édredon. V. 396. *b*. Comment on ramasse ses plumes. 397. *a*. Sa description. VI. vol. des planch. Regne animal, pl. 49.

EISCTERIES; observations sur cét article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 780. *a*.

EISENMAN, (*J. S.*) anatomiste. *Suppl.* I. 411. *b*.

EISENSCHMID, (*Jean-Gaspard*) observations sur cet auteur. XV. 740. *a*. Son hypothese sur la livre romaine. IX. 619. *b*. Son traité sur la figure de la terre. *Suppl.* IV. 878. *b*.

EISETERIES, *voyez* EISCTERIES.

E L

ELABORATION *des humeurs récrémentitielles.* (*Médec.*) Comment elle s'opere. V. 440. *b*.

ELÆAGNUS *ou* OLEASTER. (*Botan.*) Noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. Enumération de trois especes qui lui appartiennent. *Suppl.* II. 780. *a*. Leur description, culture: usage qu'on en peut tirer pour les bosquets. *Ibid.* *b*.

ELAGABALE, dieu qu'on adoroit à Emese en Syrie, *&c.* sous la figure d'un cône de pierre. Honneur que lui rendit l'empereur Eliogabale. Statue de la déesse céleste avec laquelle il le maria. Sort de ce mariage après la mort de l'empereur. V. 440. *b*. *Voyez* CÉLESTE.

ELAGAGE, *voyez* TAILLE, ELAGUER; *voyez* EMONDER. Utilité de l'élagage. *Suppl.* I. 521. *b*.

ELAN, (*Hist. nat.*) animal quadrupede du genre des ruminans. Sa description. V. 440. *b*. Contrées que les élans habitent. Particularités sur cet animal. Propriété contre l'épilepsie qu'on attribue à son pied. *Ibid.* 441. *a*.

Elan. Il paroit que l'animal appellé *alcé* est le même que l'élan. I. 248. *a*. Description de l'élan. VI vol. des pl. Regne animal. pl. 6.

ELAN. (*Mat. méd.*) Usage qu'on faisoit autrefois de la corne de son pied contre l'épilepsie. On est aujourd'hui revenu de cette erreur. V. 441. *a*.

ELAN, (*Chamoiseur*) Usage & préparation de sa peau. V. 441. *a*.

ELAPHEBOLIES, fête des Phocéens. Son origine. Les Athéniens en avoient de ce nom. Comment ils la célébroient. V. 441. *b*.

ELAPHEBOLION, neuvieme mois des Athéniens. Origine de ce nom. V. 441. *b*.

ELARGIR *un cheval*, le contraindre à embrasser un plus grand espace de terrein. Cet espace ne peut être limité. On peut attribuer une grande partie des défenses des chevaux au peu de soin qu'on a de les travailler large & de les empêcher de se rétrecir; comme lorsqu'en trottant un poulain à la longe, on n'a pas attention de l'éloigner du piqueur qui la tient; lorsqu'on le monte par le droit dans un espace trop court & trop rétreci,.... &c. Il importe donc essentiellement de le constamment élargir. L'observation de ce principe ne doit pas être moins rigoureuse à l'égard des chevaux que nous entreprenons & qui ont acquis toutes leurs forces..... V. 441. *b*. Il en est en qui le derriere est trop foible. De-là les désordres de l'animal, qu'on ne prévient qu'en l'élargissant. Autres sortes de chevaux qu'on doit toujours élargir. Tout cheval peut se rétrecir & mettre le cavalier dans la nécessité de l'élargir, soit qu'il exécute des changemens de main larges ou étroits. Ce qu'on doit observer dans tous ces différens cas. *Ibid.* 442. *a*. Obligation & importance de varier les leçons & la place où on les donne. *Ibid.* *b*. Ce qu'il faut faire par rapport à ceux qui préviennent la volonté & l'action, qui tournent sans y être invités; à l'égard des chevaux ramingues, & de ceux dont les croupes sont légeres ou fausses, *&c.* la méthode indiquée est préférable à celle de n'employer que les châtimens. *Ibid.* 443. *a*.

Elargir: cette expression est encore en usage en parlant de la position des jambes de l'animal en action. Le derriere ne peut être rétreci, que le devant ne s'élargisse, & réciproquement. V. 443. *a*.

Elargir. Cheval qui se serre ou qui s'élargit trop. XV. 117. *b*.

ELARGISSEMENT *d'un prisonnier.* (*Jurisp.*) Elargissement définitif ou provisoire. V. 443. *a*. Défense d'élargir un prisonnier sans lettres patentes, *&c.* De l'élargissement des

prifonniers détenus pour dettes. De l'élargiffement de ceux qui font détenus pour crime. *Ibid. b.*

Elargiffement. Préalables néceffaires pour l'élargiffement d'un prifonnier pour crimes. IV. 717. *a.* Elargiffement accordé à certains prifonniers en certaines fêtes. XIII. 873. *a*, *b.* Loi des Anglois qui donne à un prifonnier la faculté d'être élargi fous caution. VIII. 5. *a*, *b.*

ÉLASTICITÉ. (*Phyfiq.*) Corps très-élaftiques. Il paroît prefqu'impoffible qu'il y en ait qui le foient parfaitement. Il femble que l'élafticité foit différente à proportion que les parties font plus ou moins compactes, ou que le corps eft plus ou moins froid. Le vuide ne change rien à l'elafticité. Caufe de l'élafticité, felon les cartéfiens. Ils la déduifent d'une matiere fubtile qui fait effort, felon eux, pour paffer par des pores devenus plus étroits. V. 444. *a.* Réfutation de leur hypothefe. D'autres philofophes, tels que Malebranche, ont attribué l'élafticité à de petits tourbillons de matiere, dont ils ont fuppofé que tous les corps étoient remplis ; d'autres, à l'action de l'air ; d'autres, à l'élafticité de l'éther ; d'autres, à l'attraction : cette derniere explication ne paroît guere plus fondée à bien des philofophes que les précédentes. *Ibid. b.* Conjectures de M. Diderot, tirées de fes penfées fur l'interprétation de la nature. *Ibid.* 445. *a.* Loix de l'élafticité. Nous fuppoferons que tous les corps élaftiques font compofés de petites cordes ou fibres qui, par leur union, conftituent ces corps. Les fibres n'ont d'élafticité qu'autant qu'elles font tendues par quelque force. Mais quand une fibre eft trop tendue, elle perd fon élafticité. D'où l'on voit la différence entre les corps élaftiques & non élaftiques. Entre les limites de tenfion, qui font les termes de l'élafticité, on peut compter différens degrés de tenfion. Mais quelle eft la proportion de ces forces par rapport aux longueurs des cordes ? Sgravefande s'eft donné beaucoup de peine pour déterminer ces rapports. Réfultat des expériences qu'il a faites pour cela. *Ibid. b.* On explique l'élafticité d'un fluide en fuppofant à toutes fes parties une force centrifuge. Demonftration que donne M. Newton, d'après cette fuppofition. Loix de la compreffion & du mouvement des fluides élaftiques, données par M. Manuel Bernoulli. Loix de l'équilibre & du mouvement des fluides élaftiques, données par M. d'Alembert. *Ibid.* 446. *a.* M. Jacques Bernoulli remarque, *Mém. acad. 1703.* que la compreffion des fibres élaftiques n'eft pas exactement proportionnelle au poids comprimant. Or cette regle a également lieu dans les fluides élaftiques. *Ibid. b.*

Elafticité. Principe ou caufe de l'élafticité. I. 852. *a.* De l'effort des corps élaftiques pour fe dilater. IV. 1005. *b.* Réflexion fur la nature & les effets de la force élaftique. XV. 474. *b.* Deux efpeces d'élafticité, l'expanfibilité & le reffort. VI. 276. *b.* Les corps élaftiques paroiffent les plus propres à raffembler le feu. 601. *b.* Du mouvement des fluides élaftiques. 887. *a.* Ouvrage de M. Hooke fur l'élafticité. XVII. 614. *b.* Voyez *Reffort.*

De l'élafticité de l'air. C'eft fon élafticité & non fon poids qui eft la caufe immédiate de la fufpenfion du mercure dans le barometre, *&c.* V. 446. *b.*

Elafticité de l'air. En quoi elle confifte. I. 226. *b.* Elle n'eft point la qualité conftitutive de l'air. 227. *a.* Selon MM. de Fontenelle & de la Hire, l'humidité l'augmente. *Ibid.* & VI. 283. *b.* Selon M. Formei, l'humidité l'affoiblit. I. 233. *b.* Expériences qui prouvent l'élafticité de l'air. 230. *a.* On ne fauroit ni lui affigner des bornes, ni la détruire ou l'altérer. *Ibid. b.* Différence entre l'elafticité de l'air & celle des autres corps élaftiques. 230. *b.* Preffion dont il eft fufceptible en conféquence de fon élafticité. 231. *a.* Ufages que l'art a tirés de l'air. *Ibid. b.*

ELASTICITÉ, (*Phyfiol.*) force par laquelle les parties d'une fibre tendent à refter unies entr'elles, *&c.* V. 447. *a.*

Elafticité. Elle paroit être en raifon inverfe de la flexibilité des parties. VI. 665. *b.*

ELASTIQUE ; corps élaftique ; définition. Ces corps diftingués en naturels & artificiels. Principaux phénomenes des corps élaftiques. V. 447. *a.* Quant aux loix du mouvement & de la percuffion dans ces corps, voyez *Mouvement*, *Percuffion & Reffort.* On ajoute deux obfervations ; 1°. On démontre ici qu'un corps élaftique peut, après être venu frapper contre un plan inébranlable, fe rétablir parfaitement dans fa figure, en perdant beaucoup de fa viteffe. 2°. Si on frappe un cerceau avec un bâton pour le faire avancer, la partie du cerceau oppofée à la partie choquée, avancera vers le bâton & s'applatira, tandis que le cerceau entier ira en avant. *Ibid. b.*

ELASTIQUE. (*Courbe*) Explication de ce que M. Jacques Bernoully entend par cette courbe. Analyfe de cette courbe dans les *Mém. acad.* 1703. *&c.* V. 447. *b.* Comparaifon qui en donne l'intelligence. Cette propofition démontrée dans la *nouvelle théorie de la nouvelle manœuvre des vaiffeaux*, par M. Jean Bernoulli. Solution du probleme de l'élaftique dans le *tome* 4 des œuvres de ce géometre. *Ibid.* 448. *a.*

ELATERIUM. (*Pharm.*) Etymologie du mot. Purgatifs violens. Préparation de concombre, *&c.* Maniere de préparer ce remede, felon Diofcoride, V. 448. *a.* & felon Galien. Elatérium de M. Boulduc. Dofe qu'en faifoient prendre les anciens. *Ibid. b.*

ELBE, (*Geogr.*) fleuve d'Allemagne. Sa defcription. Ses ponts les plus remarquables. *Suppl.* II. 781. *a.*

ELCANA, (*Hift. facr.*) pere de Samuel. Autres perfonnages de ce nom. *Suppl.* II. 781. *a.*

ELCATIF, (*Géogr.*) *voyez* ALKATIF.

ELCESAITES, (*Hift. eccl.*) hérétiques du fecond fiecle ; fectateurs d'Elcefaie *ou* Elxaï. Rêveries, dogme & préceptes de ce fanatique. V. 448. *b.* Les elcéfaites auffi nommés *famféens*, confondus mal-à-propos par Scaliger avec les efféens. Ils fe joignirent aux ébionites, & fubfifterent plufieurs fiecles. *Ibid.* 449. *a.* *Voyez* SAMPSÉENS.

ELDAGSEN *ou* ELDAGSHAUSEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de Baffe-Saxe. Parallele de ce qu'elle étoit autrefois & de fon état préfent. *Suppl.* II. 781. *a.*

ÉLÉATIQUE, (*Secte*) ainfi appellée d'Elée ville de la grande Grece, *&c.* *Xenophane*, fucceffeur de Télauge, fils de Pythagore, en fut le fondateur. Divifion de cette fecte en deux, les éléatiques métaphyficiens & les éléatiques phyficiens. V. 449. *a.* Dialectique éléatique, *voyez* DIALECTIQUE. *Hiftoire des éleatiques métaphyficiens.* Celle de *Xenophane* leur chef. Nous n'avons point d'ouvrage des éléatiques. Métaphyfique de Xenophane : elle n'étoit pas éloignée du fpinofifme. *Ibid. b.* Phyfique de Xenophane. Au milieu de beaucoup de puérilités, vous y trouvez plufieurs idées qui ne font point au-deffous de la philofophie de nos tems. Quoique ces éléatiques fiffent peu de cas de la fcience des faits, ils s'en occupoient néanmoins férieufement, *&c.*

Parmenide, fa philofophie. *Ibid.* 450. *a.* Ses principes de phyfique. Quelques particularités fur fa vie. Voyez *Parménidéenne, philofophie.*

Meliffe de Samos. Sa philofophie.

Zénon l'éléatique. Cruauté que Phalaris exerça contre lui, felon quelques-uns. Sa philofophie. *Ibid. b.*

Hiftoire des éléatiques phyficiens. Leucippe d'Abdere. Son application à la phyfique. On peut le regarder comme fondateur de la philofophie corpufculaire. Il ne voulut rien admettre que ce qu'il obferveroit dans les corps. Il imagina l'atomifme. Mais Epicure le perfectionna. *Ibid.* 451. *a.* Rapport entre cette doctrine & le cartéfianifme.

Democrite d'Abdere, fucceffeur de Leucippe. Principaux événemens de fa vie. *Ibid. b.* Sa logique. Sa philofophie naturelle. *Ibid.* 452. *a.* Sa théologie. Sa morale. *Ibid. b.*

Protagoras fucceffeur de Démocrite. Son origine. Pourquoi Démocrite fe l'attacha. Son livre fur la nature des dieux.

Diagoras l'éléatique. Hiftoire de fa vie. Sa doctrine.

Anaxarque d'Abdere, fut plus fameux par la licence de fes mœurs que par fes ouvrages. Traits de fa vie. Sa fin tragique. *Ibid.* 453. *a.*

ÉLEAZAR, (*Hift. facr.*) fix différens perfonnages de ce nom. Le premier étoit fils d'Aaron & fut fon fucceffeur dans la dignité de grand-prêtre. *Suppl.* II. 781. *a.* Le fecond étoit fils d'Abinadab à qui l'on confia la garde de l'arche du feigneur. Le troifieme étoit fils d'Aod, frere d'Ifaï. Le quatrieme fut furnommé *Auran* ou *Abaron*, frere des Macchabées. Le cinquieme étoit un des principaux docteurs de la loi, qui fouffrit la mort dans la perfécution d'Antiochus. Le fixieme étoit fils d'Onias premier, & frere de Simon furnommé *le Jufte*, auquel il fuccéda dans la fouveraine facrificature. *Ibid. b.*

ÉLECTEURS, princes en poffeffion du droit d'élire l'empereur. Divers fentimens fur l'origine de la dignité électorale. Quelques-uns prétendent que les électeurs fe font arrogés pour toujours un droit qui n'étoit qu'à tems. La Bulle dor eft la premiere loi qui en fixe le nombre, favoir à fept. Création des deux autres. Les électeurs font en poffeffion des grands offices de l'empire. Diftribution de ces offices. V. 453. *b.* Les électeurs eccléfiaftiques parviennent à la dignité électorale par le choix des chapitres. Les électorats féculiers s'acquierent par droit de naiffance. College électoral. *Voyez* DIETE. Prérogatives qui mettent les électeurs au-deffus des autres princes d'Allemagne. Autres privileges de leur dignité. Attributs de la dignité électorale. *Ibid.* 454. *a.* *Voyez* ELECTORAL & ÉLECTORAT.

Electeurs. Suppl. I. 309. *a*, *b.* 310. *a.* Titre qu'on leur donne. I. 304. *b.* Comment le corps des électeurs s'eft infenfiblement féparé de celui des princes : électeurs qui compofent le college électoral. III. 633. *a.* Au milieu du treizieme fiecle, les principaux princes s'attribuerent à eux feuls l'élection de l'empereur : du cortege des électeurs lorfqu'ils fe rendent au lieu défigné pour l'élection. IV. 63. *b.* Du college des électeurs & de chacun d'eux en particulier. 64. *a*, *b*, &c. Les électeurs peuvent convoquer la diete fans le confentement de l'empereur. 972. *b.* Les électeurs confidérés comme officiers domeftiques de l'empereur. V. 29. *b.* Fiefs immédiats poffédés par les électeurs. 469. *b.* Leurs fous-officiers. XV. 419. *a.* Leur couronne. *Suppl.* II. 642. *a.*

ÉLECTIF. Tems où l'empire devint électif. Il l'a été jusqu'à ce que la maison d'Autriche en le laissant tel en apparence, l'a rendu réellement héréditaire. Les charges municipales sont électives en Angleterre, &c. Avant le concordat les évêchés étoient électifs en France. V. 454. *b.*

ÉLECTION, (*Théolog.*) sens de ce mot. L'élection à la grace est purement gratuite. Question entre les théologiens sur l'élection à la gloire. V. 454. *b.* *Voyez* ÉLU.

Election, sens du passage, *il y en a beaucoup d'appellés, mais peu d'élus.* III. 482. *b.*

ÉLECTION, *choix*, (*Synon.*) VIII. 631. *b.*

ÉLECTION. (*Hist. anc.*) Elections par acclamation. I. 72. *b.* L'élection des magistrats appellée *chirotonie* chez les Grecs & chez les Romains. III. 350. *a.* Assemblées des Athéniens & des Romains pour l'élection des magistrats. *Voyez* ASSEMBLÉE.

ÉLECTION *d'ami en ami*, (*Jurispr.*) déclaration que celui qui paroît être acquéreur d'un immeuble, fait du véritable acquéreur, &c. Maniere dont cette déclaration est stipulée. Les élections en ami sont usitées dans toutes les adjudications de biens qui se font par justice. Au moyen de cette déclaration, il n'y a qu'une vente, &c. Dans quel terme de tems doit se faire cette déclaration. V. 454. *b.*

Election en matiere bénéficiale. Choix d'un ecclésiastique pour remplir quelque bénéfice, &c. L'élection faite d'un apôtre à la place de Judas fut la premiere de cette espece. Election des premiers diacres, du premier évêque de Jérusalem. Cette voie d'élection pratiquée dans la suite. Evêques choisis par le peuple. Témoignage de S. Léon & de S. Cyprien en faveur de cette méthode. Comment cet usage fut observé en orient & en occident, V. 455. *a.* pendant les douze premiers siecles. Cette forme autorisée en France. Contraventions à cet usage. Les religieux avoient part à l'élection de l'évêque, de même que les autres ecclésiastiques. Il faut observer néanmoins que les souverains avoient beaucoup de part à ces élections : exemples très-anciens qui le prouvent. *Ibid. b.* Il y eut même sous la premiere race plusieurs évêques nommés par le roi sans aucune élection précédente. Mais Charlemagne & Louis le débonnaire firent tous leurs efforts pour rétablir l'ancienne discipline sur les élections. Les choses changerent bien de face sous la troisieme race. Les chapitres des cathédrales s'attribuerent le droit d'élire seuls les évêques. L'élection des abbés étoit réglée sur les mêmes principes. Ils étoient élus par les moines du monastere qu'ils devoient gouverner. *Ibid.* 456. *a.* Les autres bénéfices, offices, dignités étoient conférés par les supérieurs ecclésiastiques. Confusion dans le douzieme siecle dans les élections pour les prélatures. Comment le quatrieme concile de Latran, & quelques autres travaillerent à rétablir l'ordre à cet égard. Assemblée de Bourges en 1438 dans laquelle Charles VII dressa la pragmatique-sanction, pour rétablir les élections dans leur pureté. Les papes firent tous leurs efforts pour en obtenir la révocation. Et enfin pour terminer tout différend avec la cour de Rome, François I fit avec Léon X une transaction connue sous le nom de concordat. Sommaire des articles de ce traité. *Ibid. b.* Comment le roi en use pour les nominations, *voyez* ÉVÊCHÉ, NOMINATION ROYALE. Le clergé de France a souvent renouvellé ses vœux pour le rétablissement des élections à l'égard des évêchés, abbayes, &c. Disposition de l'ordonnance d'Orléans 1560, pour l'élection des évêques & archevêques. Elle ne s'observe point, & les évêchés ne sont plus électifs. Ordre établi pour l'élection des abbayes, & autres dignités semblables. *Ibid.* 457. *a.* Comment l'élection doit être publiée. Terme accordé à celui qui a été élu, pour accepter ou refuser. Quand le scrutin est publié, les électeurs ne peuvent plus varier. Il ne suffit pas pour être élu, d'avoir le plus grand nombre de voix, il faut en avoir seul plus de la moitié de la totalité. Exception pour les élections d'abbesses. *Ibid.* 458. *a.* Cas où l'élection faite par la moindre partie subsiste. Autres regles de droit sur les élections. De la confirmation de la personne élue. Ces regles reçoivent diverses exceptions, suivant les statuts particuliers, privileges, coutumes, de chaque monastere. *Ibid. b.* Bénéfices électifs, collatifs, & électifs-collatifs. Ouvrages à consulter sur les élections. *Ibid.* 459. *a.*

Election de domicile. V. 459. *a.*

Election d'héritier. Diverses manieres dont se fait ce choix. Comment se partage la succession, quand celui qui avoit le pouvoir d'élire, décede sans avoir fait choix. Autres regles sur le droit d'élection. V. 459. *a.*

Election d'un officier. Droit d'élire les principaux magistrats réservé constamment au peuple romain. Comment les empereurs romains & les rois de France conféroient les grands offices. Dès le premiers tems de la monarchie, il y avoit dans chaque ville & bourg des officiers municipaux qui étoient électifs. Les élus autrefois choisis par les trois états pour le gouvernement des aides & tailles, ont depuis été érigés en titre d'office. *Ibid. b.*

ÉLECTION, (*Jurispr.*) jurisdictions royales. Pourquoi ainsi nommées. Avant l'institution des élus c'étoient les maires & les échevins des villes qui se mêloient de faire l'assiette & levée des impôts. V. 459. *b.* Origine de ces jurisdictions appellées *élections*. Réglement donné par S. Louis pour que les tailles fussent imposées avec justice, & pour les asseoir dans les villes royales. Les tailles furent donc la matiere dont les *élus* ordonnerent d'abord. Mais outre que les tailles n'étoient pas encore ordinaires, la forme prescrite pour leur assiette ne fut pas toujours observée. *Ibid.* 460. *a.* Il y avoit encore des élus du tems de Philippe de Valois pour la taille non royale qui se levoit dans certaines villes. Autres soins dont ces élus étoient chargés par une ordonnance de 1331, touchant la ville de Laon. A l'égard des subventions qui se levoient par le ministere des élus de chaque ville ou diocese, on établissoit quelquefois au-dessus d'eux une personne avec titre d'élu de la province, pour avoir la surintendance de la subvention. On établit aussi des élus à l'occasion des droits d'aides, dont la levée fut ordonnée sur toute marchandise vendue dans le royaume, en 1355. *Ibid. b.* Disposition de cette ordonnance. *Ibid.* 461. *a.* On voit par elle qu'il y avoit deux sortes de députés élus par les états ; savoir les députés généraux, & les particuliers. Le nom d'élus demeura propre à ces derniers. Leur établissement en divers endroits du royaume. Leurs fonctions, & droits de jurisdiction. Ce ne fut pas seulement pour les aides qui se levoient sur les marchandises, que les trois états élurent des députés ; ils en établirent de même pour les autres impositions. *Ibid. b.* Il y eut des députés ou élus commis en chaque diocese & notamment en la ville de Paris. Instruction donnée par ceux de la ville de Paris en 1355 aux commis qu'ils envoyoient dans chaque paroisse de ce diocese. Par l'ordonnance, ci-dessus mentionnée de 1355, le roi Jean établit aussi des élus pour le fait des monnoies. Les députés particuliers sur le fait des aides furent qualifiés d'élus dans une ordonnance de Charles, dauphin de France, en 1356. Distribution de leurs départemens. *Ibid.* 462. *a.* Par la même ordonnance, les élus des trois états par les dioceses sur le fait de l'aide, étoient chargés de voir le compte des élus, impositeurs, receveurs, &c. de l'année précédente. Instruction faite par les trois états de la languedoil sur le fait de cette aide. *Ibid. b.* Les états de la languedoil accorderent de leur part en 1356, une aide au roi, & à cette occasion le dauphin Charles rendit encore une ordonnance, où il est question des fonctions des élus. Telle fut l'origine des élus qui sont encore nommés dans les pays d'états. Autre ordonnance du dauphin Charles en 1358, rendue à l'occasion d'une aide accordée par les trois états de la languedoil, où il s'agit de l'élection des personnes pour gouverner l'aide, & de leurs fonctions *Ibid.* 463. *a.* & salaires. Lettres données par le même dauphin à l'occasion de cette aide, pour l'élection d'une personne de la part de l'église, & d'un bon bourgeois de la part des gens de la ville de Paris & du pays pour gouverner l'aide, &c. Ordonnance du roi Jean du 5 décembre 1360. *Ibid. b.* Ordonnance de Charles V en 1367, d'où vient l'origine des huissiers attachés aux élections & peut-être des huissiers des tailles. Ordonnance du même en 1370. Autres ordonnances de 1372, 1373. *Ibid.* 464. *a.* 1374. Celle-ci est la premiere qui fasse mention de l'auditoire des élus. Celui de l'élection de Paris étoit dans l'enclos du prieuré de S. Eloi en la cité. *Ibid. b.* Tems où les élus commencerent à y siéger. Ce ne fut probablement qu'en 1452, que l'auditoire de l'élection de Paris fut transféré dans le palais. Autre ordonnance de Charles V en 1379 sur le fait des aides & de la gabelle, où sont déterminés le nombre, les offices des élus, &c. *Ibid.* 465. *a.* Elus établis par les états d'Artois, du Boulonnois, du comté de S. Pol, à l'occasion de l'aide par eux accordée en 1381. *Ibid. b.* Il y avoit aussi en 1382 des élus dans la province de Normandie. Cette même année, Charles VI autorisa les généraux des aides, d'établir les élus en toute ville & diocese où les aides avoient cours. Dans le même tems, le roi fit une instruction pour la levée des aides, qui contient plusieurs réglemens par rapport aux élus. Réglemens répétés dans une autre instruction en 1383. Les élus, tant des sieges généraux que des sieges particuliers, qualifiés de college. Instruction pour la levée des aides en 1388. *Ibid.* 466. *a.* Autres instructions sur les aides en 1388 & en 1392. Ordonnances de 1395. Le roi laissoit quelquefois aux élus le choix d'affermer ou de mettre en régie les aides : lettres à ce sujet du 2 août 1398. Autre ordonnance de Charles VI en 1400, concernant les élus. *Ibid. b.* Les commissions d'élus furent enfin érigées en titre d'office, formé sous le regne de Charles VII en 1445. Par un édit de 1685, les élus particuliers ont été supprimés & réunis aux élus en chef, & toutes les commissions érigées en élection en chef. Il y a présentement 181 élections dans le royaume, qui sont distribuées dans les provinces & généralités, qu'on appelle pays d'élection. Enumération de ces généralités &

des élections renfermées dans chacune d'elles. *Ibid.* 467. *a.* Etendue de chaque élection. Dans les pays d'état il n'y a point d'élection, ſi ce n'eſt dans quelques-uns. Officiers dont chaque élection eſt compoſée : leurs offices & fonctions. *Ibid.* 468. *a.* L'appel de leurs ſentences eſt porté aux cours des aides. Privileges de ces officiers. *Ibid. b.* Leur rang dans les aſſemblées publiques. Les offices de judicature ſont compatibles avec ceux des élections. Ouvrages à conſulter ſur cette matiere. *Ibid.* 469. *a.*

Election. Conſeiller en l'élection. IV. 28. *a.* V. 531. *b.* Contrôle des élections. IV. 149. *b.* Elections du reſſort de la cour des aides de Paris. 369. *b.* Diviſion des provinces par généralités, élections & paroiſſes. VII. 557. *b.* Avantages des pays d'états ſur les pays d'élection. VIII. 809. *b.*

ELECTION. (*en Pharmacie*) V. 469. *a.*

ELECTORAL. Prince électoral. Alteſſe électorale. Préſéance des électeurs dans les aſſemblées impériales. Celle du roi de Bohème ſur les autres rois. College électoral, le plus illuſtre de l'Europe. Son inſtitution. V. 469. *a.* Couronne électorale. *Ibid. b.*

ELECTORAT, territoires ou fiefs immédiats poſſédés par les électeurs. L'empereur donne l'inveſtiture des électorats. Condition ſans laquelle on n'en peut créer de nouveaux. Un électorat ne peut être aliené, *&c.* A qui paſſe l'électorat quand la ligne directe vient à manquer. Des électorats eccléſiaſtiques. V. 469. *b.*

ELECTRA, (*Aſtron.*) l'une des pleïades. Étymologie de ce dernier mot. Fiction des poëtes ſur les pleïades. *Suppl.* II. 782. *a.*

ELECTRICITÉ. (*Phyſiq.*) *Voyez* à l'article FEU *électrique*, les diverſes opinions des phyſiciens ſur l'électricité. Propriété de la matiere électrique, d'attirer & de repouſſer les corps légers. Propriété d'attirer les pailles, reconnues dans le ſuccin, dans les corps bitumineux, V. 469. *b.* le verre, les pierres précieuſes, la ſoie, la laine, le crin. On a reconnu enſuite que tous les corps, excepté les métaux, peuvent devenir électriques. Divers degrés d'électricité dans les corps. Cinq genres de corps qui s'électriſent facilement. Quatre genres de ceux qui ne s'électriſent pas par le frottement, ou du moins très-peu. *Ibid.* 470. *a.* Ces derniers deviennent électriques par communication (maniere d'électriſer une barre de fer). Alors ils acquierrent plus d'electricité que les autres par le frottement. Quoique le frottement ait paru néceſſaire pour la plupart des corps électriques, il y en a qui conſervent & manifeſtent cette vertu ſans qu'il ſoit beſoin de frottement; mais le frottement l'augmente. Il faut auſſi que les corps qu'on veut électriſer par cette opération, ſoient exempts d'humidité. Le tems humide eſt nuiſible aux expériences d'électricité. *Ibid. b.* La flamme nuit plus poſitivement encore à ces expériences. Il paroît cependant que ce n'eſt pas par l'effet de la chaleur que la vertu électrique diſparoît, mais par l'effet des émanations particulieres que les corps embraſés laiſſent échapper. Le verre eſt de toutes les matieres, celle dont on ſe ſert le plus dans les expériences. Deſcription du tube d'électricité. Maniere de le frotter. Cet inſtrument eſt ſouvent le plus commode de tous. Subſtitution du globe au tube. *Ibid.* 471. *a.* Maniere de le diſpoſer entre deux pivots & de le frotter. Comment l'électricité du tube & du globe ſe rend ſenſible. L'application des autres corps électriques ſur ces inſtrumens n'en diminue pas alors l'électricité; mais l'application des corps non électriques la détruit preſque ſur le champ, ſi ces corps établiſſent quelque communication entre ces inſtrumens & la terre; mais ſi l'on uſe de précaution pour empêcher cette communication avec la terre, le métal deviendra lui-même électrique. *Ibid. b.* Si l'on applique au tube quelques corps électriques, ceux-ci n'en recevront jamais, comme les métaux, la propriété d'attirer & de repouſſer les corps légers.

Experiences qui confirment cette vérité. Ibid. 472. *a.* Si le verre, la ſoie, le ſoufre, *&c.* n'avoient pas la propriété d'arrêter la matiere électrique, les phénomenes de l'électricité ne nous ſeroient jamais rendus ſenſibles; c'eſt pourquoi on emploie ces ſortes de corps pour ſupporter ceux à qui on veut communiquer de l'électricité. Maniere de le faire.

Autres expériences. Sur la maniere d'électriſer un homme. Phénomenes que donne cette expérience. 1°. Toutes les parties de ſon corps attireront & repouſſeront de très-loin les petits corps légers. 2°. Tous les corps non électriques qu'il tiendra dans ſa main, s'électriſeront comme lui. *Ibid. b.* 3°. Si cette perſonne donne la main à une autre, poſée auſſi ſur un pain de réſine, celle-ci deviendra auſſi électrique que la premiere. 4°. Si la premiere perſonne ceſſe de toucher le globe, elle conſervera quelque tems l'électricité qu'elle a reçue. Les grands tuyaux de fer blanc conſervent leur électricité bien plus long-tems que les animaux, *&c.* Le départ de la matiere électrique eſt marqué comme ſon entrée, par une étincelle qui frappe le doigt de celui qui les touche, *&c.* 5°. Si une perſonne non électriſée approche la main du viſage de la premiere, elle ſentira l'impreſſion d'une atmoſphere fluide; *&c.* & en s'approchant davantage, il ſortira avec bruit une étincelle très-éclatante, *&c.* 6°. Odeur qui s'exhale du corps d'une perſonne électriſée. *Ibid.* 473. *a.*

Autre expérience. Electricité communiquée à un fil de fer, long de deux mille toiſes, à l'extrémité duquel la plus éloignée du globe pend une balle de plomb. *Phenomenes.* 1°. Le fil de fer devenu électrique. 2°. La même qualité communiquée à la balle. 3°. Tous les corps ſubſtitués à la balle, électriſés pareillement. 4°. Étincelles lumineuſes qui en ſont ſorties. 5°. Ceſſation des effets, lorſqu'une perſonne qui n'étoit point électrique, a pincé le fil de fer. 6°. Subſtitution d'autres cordons à ceux de ſoie, qui ſupportoient le fil de fer. 7°. & 8°. Subſtitution d'une corde de chanvre, d'un cordon de ſoie, ou d'un tuyau de verre au fil de fer. *Ibid. b.* 9°. Fil de fer coupé en pluſieurs pieces placées de ligne, à la diſtance d'environ un pied les unes des autres. 10°. Un homme ſur un gâteau de réſine, préſentant la pointe d'une épée entre une de ces interruptions, eſt devenu auſſi tôt électrique. 11°. Cercle de fil de laiton ſuſpendu de maniere que le fil de fer en fût comme l'axe. 12°. Fil de fer replié à la diſtance de 1000 toiſes, de maniere que l'autre partie de ce fil revienne parallélement à l'autre. Dans le même inſtant que l'une des extrémités a été électriſée, l'autre a donné des marques qu'elle l'étoit auſſi. *Ibid.* 479. *a.* Durée de l'électricité dans le fil de fer, lorſqu'on ceſſoit de l'électriſer. L'approchement du doigt tire à ſoi tout le fluide électrique contenu dans le fil de fer. Conſéquences tirées des expériences précédentes. *Ibid. b.* Le premier effet qui nous manifeſte la préſence de la matiere électrique, eſt l'attraction des petits corps légers qu'on lui préſente. Comment cette attraction s'exerce dans les corps naturellement électriques, & dans les corps électriſés par communication. Le mouvement par lequel les corps légers tendent vers les corps électriques, eſt toujours réciproque. *Ibid.* 475. *a.* Tous les corps légers, excepté la flamme, ſont attirés par les corps électriques, mais non pas tous avec la même forme. Les corps légers doivent être iſolés pour être attirés de plus loin. Conditions les plus favorables pour qu'un corps léger ſoit attiré. Phénomenes de la répulſion. *Ibid. b.* On peut faire attirer & repouſſer de la même maniere une feuille d'or, en la préſentant à un grand tuyau de métal électriſé par communication. Moyen de rendre une feuille d'or immobile en l'air. Pourquoi la feuille eſt alternativement attirée & repouſſée. *Ibid.* 476. *a.* Lorſqu'un tube repouſſe une feuille d'or, ſi on lui ſubſtitue promptement un autre tube auſſi électriſé, la feuille continuera d'être repouſſée. Phénomene que préſentent deux ou pluſieurs feuilles d'or, approchées d'un tube bien électriſé, ou une feuille d'or circulaire, découpée en franges fort menues juſqu'à ſon centre. Aigrette de fils d'argent très-fins, attachée à l'extrémité d'une barre electriſée. Si on met de la pouſſiere à l'extrémité de cette barre, elle ſera chaſſée. Vaiſſeau de métal plein d'eau & garni d'un ſiphon placé à l'extrémité de la barre. *Ibid. b.* Conſequences tirées des expériences précédentes. *Ibid.* 477. *a.*

Electricité. Expériences très-ſimples d'électricité. I. 857. *a.* Celle qu'on fait ſur le poil du chat. III. 235. *b.* Obſervations d'après leſquelles on conclut quels doivent être les conducteurs qu'on doit employer dans les expériences d'électricité. 840. *b.* 841. *a.* L'intenſité de l'électricité augmente-t-elle dans les corps en raiſon de leur maſſe ou en raiſon de leur ſurface ? Sentimens de MM. Nollet & le Monnier. 841. *b.* De la maniere dont le conducteur doit recevoir l'électricité du globe. 842. *a.* Des conducteurs deſtinés à manifeſter l'électricité des nuages. *Suppl.* IV. 951. *a*, *b.* Expérience d'électricité, connue ſous le nom de coup foudroyant. IV. 337. *a*, *b.* 345. *a.* Expériences d'électricité, faites avec le cerf-volant. *Suppl.* II. 291. *b.* 294. *a.* Propriétés des corps électriſables par eux-mêmes & de ceux qui le ſont par communication. IV. 338. *b. &c.* L'électricité conſidérée comme cauſe de répulſion & d'expanſibilité. VI. 279. *b.* Cauſe de la rapidité du mouvement & des autres effets du fluide électrique. *Ibid.* & 280. *a*, *b.* La matiere de la foudre paroît être la même que celle de l'électricité. VII. 213. *b.* Obſervation qui ſemble prouver que l'électricité agit ſimplement ſur les ſurfaces des corps, ſans entrer dans leur ſubſtance. *Suppl.* II. 782. *a.* Hypotheſe ſur la génération, fondée ſur les découvertes faites dans l'électricité. VII. 572. *a*, *b.* Inſtrument qui ſert à meſurer la force de l'électricité. V. 478. *b. &c.* Rapport de l'aurore boréale avec l'électricité. *Suppl.* I. 721. *a*, *b.* *Voyez* FEU *électrique*. VI. 614. *a*, *b. &c.*

ÉLECTRICITÉ *médicinale*. Faits d'où l'on a conclu que le corps humain eſt un ample magaſin de matiere électrique : V. 477. *a.* qu'étant miſe en mouvement, elle devoit produire des changemens ſur le fluide nerveux : que ce fluide même eſt peut-être de nature électrique. Expériences d'électricité par leſquelles on a tenté de guérir les paralyſies. Succès des expériences de M. le Cat, chirurgien de Rouen, & de celles de M. Jallabert, profeſſeur de phyſique à Geneve. Celles de M. de Sauvages, de Montpellier, annon-

çoient le même succès ; *Ibid. b.* mais M. l'abbé Nollet, chargé de répéter la nouvelle expérience, selon la méthode de M. Jallabert, n'opéra aucune guérison, pas même aucun effet qui la fit espérer. Voyage de M. Nollet en Italie, pour vérifier les expériences dont on avoit débité les merveilleux succès, & par lequel il ne fit que se convaincre davantage de l'inutilité des recherches entreprises jusqu'alors. Malgré cette inutilité, les physiciens ne doivent pas se décourager dans leurs tentatives. *Ibid.* 478. *a.*

ELECTRIDES, (*Mythol.*) isles supposées par la fable à l'embouchure du Pô, dans l'une desquelles tomba Phaëton foudroyé. Lac qui le reçut. Origine du mot *électrides.* V. 478. *a.*

ELECTRIQUE. Rien de plus mal fondé que l'identité prétendue entre le fluide électrique & l'élément de la chaleur. VI. 279. *b.* De la répulsion produite par le fluide électrique. *Ibid.* & 617. *b.* 621. *a*, *b.* 622. *a.* Détails, observations, expériences sur le feu & le fluide électriques. VI. 614. *a*, *b.* 622. *b.* Conducteur électrique. Cerf-volant électrique, *voyez* ces mots. Lanterne électrique. *Suppl.* II. 293. *b.* Fusées électriques. 294. *a.* Phénomenes & météores électriques, *voyez* ETOILE *tombante*, AURORE *boréale*, ÉCLAIR, FOUDRE, TONNERRE. Sur ces derniers, *voyez Suppl.* III. 97. *a*, *b.* Pierre électrique. XVI. 474. *b.* 476. *a.* Le fluide électrique nécessaire à la germination. 954. *b.* Anguille électrique. *Suppl.* IV. 363. *b.*

ELECTROMETRE, (*Physiq.*) instrument qui sert à mesurer la force de l'électricité. Etymologie du mot. Combien il convient de s'attacher en physique à observer la parité des circonstances, dans les expériences qu'on fait & dans les phénomenes qu'on observe. Utilité des instrumens qui servent à mesurer les divers degrés d'une force ou d'une vertu dont on observe les effets. V. 478. *b.* Un instrument de cette espece particuliérement utile à l'électricité. De tous les phénomenes de l'électricité, celui qui est le plus propre à donner une mesure exacte & générale de la force électrique, c'est la répulsion. *Ibid.* 479. *a.* Il n'est point trop tôt pour penser à l'instrument dont il s'agit ici, & un électrometre, loin d'embrouiller, peut au contraire éclaircir beaucoup de difficultés. Principes dont l'électrometre a donné la connoissance. Description de cette machine. *Ibid. b.* Comment elle fait son effet. *Ibid.* 480. *a.* Maniere de s'en servir. Cet électrometre a les propriétés essentielles à un instrument de cette espece. *Ibid. b.* Méthode facile pour avoir le rapport des élévations apparentes de l'électrometre. Si cet instrument a quelque chose d'embarrassant dans son usage, c'est en quelque façon une suite nécessaire de la nature de la force électrique qu'il doit mesurer. Description d'une espece de *spinthérometre* ou *mesure-étincelles*, pour juger de la force de l'électricité par les différentes grandeurs ou forces de ces étincelles. *Ibid.* 481. *a.* Maniere de s'en servir. Comment il remédie à quelques inconvéniens spécifiés dans cet article. *Ibid. b.*

Electrometre. Description d'un électrometre fort simple, qui est de l'invention de M. Daniel Bernoulli. Expériences auxquelles il a été employé. Observation qui semble prouver que l'électricité agit simplement sur les surfaces des corps, sans entrer dans leur substance. *Suppl.* II. 782. *a.* L'électrometre de MM. d'Arcy & le Roi rejetté de plusieurs physiciens qui l'ont trouvé défectueux & peu exact. Description & usage de l'électrometre de M. de Saussure. *Ibid. b.* Description d'un autre électrometre, inventé par M. Lasse, anglois. Principe selon lequel il agit. Maniere d'en faire usage. *Ibid.* 783. *a.*

ELECTRUM des anciens, espece d'orichalque. XI. 641. *b.*

ELECTUAIRE, (*Pharm.*) Les électuaires sont solides ou mous. Il est question des premiers au mot *Tablette.* L'électuaire est une forme de médicamens très-ancienne. Les Grecs & les Arabes l'appelloient antidote. Ce qu'Ælius-Aurelianus a entendu par le mot d'électuaire. Nombre prodigieux d'électuaires qui ont été mis en usage dans la médecine. V. 481. *b.* Inconvéniens attachés aux électuaires. L'action menstruelle de certains ingrédiens les uns sur les autres, détruit leurs vertus respectives : leur fermentation les dénature : ils excitent la répugnance des malades. Tentatives de quelques pharmaciens pour réformer les électuaires qui étoient le plus en usage. On peut proposer de n'en retenir qu'un très-petit nombre. Maniere de faire un électuaire *Ibid.* 482. *a.* Les électuaires magistraux sont connus sous le nom *d'opiate. Ibid. b.*

Electuaire lénitif. IX. 384. *b.* Electuaires catholicons. II. 777. *b.*

ELÉENS, principales villes des Eléens, *voyez* ELIS, OLYMPIE. Course de jumens chez les Eléens. II. 565. *a.* Dieu des Eléens nommé Sosipolis. XV. 383. *a.* Dispute de beauté qui se faisoit tous les ans chez les Eléens. XVI. 133. *b.* 134. *a.*

ELÉGANCE, (*Belles lett.*) Etym. de ce mot. On emploie ce mot dans la sculpture & dans la peinture. La sévérité des premiers Romains donna à ce mot un sens odieux, & la qualification d'homme élégant fut prise en mauvaise part. Mais vers le tems de Cicéron, le mot *élégant* devint une louange. Arts auxquels nous avons consacré ce terme. Différence entre grace & élégance. Ce qu'on entend par l'élégance dans le discours. L'élégance est encore plus nécessaire à la poésie qu'à l'éloquence. V. 482. *b.* Le grand point dans la poésie & dans l'art oratoire, est que l'élégance ne nuise jamais à la force. Si l'élégance a toujours l'air facile, d'un autre côté tout ce qui a cet air facile n'est pas élégant. On dit rarement d'une comédie qu'elle est écrite élégamment. Cependant la plupart des vers de l'Amphitrion de Moliere sont élégans. Un madrigal doit bien plutôt être élégant qu'une épigramme. Dans le sublime, il ne faut pas que l'élégance se remarque. *Ibid.* 483. *a.*

ÉLÉGANCE, (*Bell. lettr.*) qualités que suppose l'élégance du style. La langueur & la mollesse du style sont les écueils voisins de l'élégance. Le point essentiel & difficile est de concilier l'élégance avec le naturel. Il y a deux moyens pour cela ; le choix des idées & des choses, & le talent de placer les mots. *Suppl.* II. 783. *b.* Pourquoi il est des auteurs dont le style a moins vieilli que celui de leurs contemporains. Auteurs qui doivent s'attendre à un sort opposé. Usage qu'un écrivain doit faire des poëtes, des historiens, des orateurs qui ont excellé dans l'art d'écrire. *Ibid.* 784. *a.*

Elégance, un ouvrage plus élégant & moins pensé, a communément plus de succès qu'un ouvrage plus pensé & moins élégant. V. 829. *b.* *Voyez* JOLI.

ÉLÉGANCE, (*Peint.*) Le goût de l'élégance ne dépend ni des maîtres, ni des préceptes. Elle brille dans l'antique & dans Raphaël ; elle peut se trouver dans des ouvrages d'ailleurs négligés : exemple tiré du Correge. Avantages d'un peintre qui joint l'élégance à la correction. V. 483. *a.*

ÉLÉGIAQUE, (*Bell. lett.*) vers élégiaques des anciens : ce qu'en dit Horace. Questions proposées ; pourquoi les anciens avoient-ils pris la forme du distique pour les élégies tristes ? Pourquoi cette même forme fut-elle employée ensuite à exprimer les sentimens d'une ame contente ? L'inégalité des vers élégiaques les distingue des vers héroïques : Ovide cité sur ce sujet. M. Marmontel explique comment cette mesure pouvoit peindre également deux affections de l'ame opposées. V. 483. *b.* Cependant le pathétique en général se peint encore mieux dans le vers iambe. Des élégies de Tibulle, de Catulle, & d'Ovide. Jugemens portés sur les unes & les autres. Ordre dans lequel ces poëtes se sont succédés, indiqué dans quatre vers d'Ovide. Des élégies de Gallus. Des élégiaques grecs. Elégies des modernes. *Ibid.* 484. *a.*

Elégiaques, vers, toute piece écrite en vers élégiaques, n'est pas élégie : divers sujets traités par les anciens en vers élégiaques. V. 487. *a.*

ÉLÉGIE, (*Bell. lett.*) Son caractere, selon Boileau. Etym. de ce mot. Vrai caractere de l'élégie. Préceptes sur cette sorte de poésie. Son éloge. Ce genre négligé depuis la renaissance des lettres. Il n'est point de ton depuis l'héroïque, jusqu'au familier, qu'il ne lui soit permis de prendre. On peut diviser l'élégie en trois genres ; le passionné, le tendre & le gracieux. Son caractere dans chaque genre. De l'élégie amoureuse. Défauts de celles d'Ovide. V. 484. *b.* Eloge de celles de Properce. En quoi ces deux poëtes different l'un de l'autre. Caractere du genre de Tibulle. Comment l'élégie a pu devenir fade. Regle générale de la poésie pathétique donnée par Ovide, & mieux observée par Tibulle & Properce. L'élégie plaintive n'a pas besoin d'ornemens, lorsqu'elle est passionnée ; mais une amante qui n'est qu'affligée, doit réunir pour nous émouvoir les charmes de la beauté, la parure ou plutôt le négligé des graces. Situation de l'ame dans l'élégie tendre. *Ibid.* 485. *a.* Ton du sentiment dans Tibulle & dans Properce. Jugement de Quintilien, sur ces deux poëtes & sur Ovide. Traits dont ce dernier s'est peint à lui-même l'élégie amoureuse. Il y prend quelquefois le ton plaintif, mais ce ton-là même est un badinage. Telle métaphore que le ton galant permettra, ne sauroit convenir à une élégie sérieuse. *Ibid. b.* Tibulle & Properce, rivaux d'Ovide dans l'élégie gracieuse, l'ont ornée comme lui de tous les trésors de l'imagination. Chez les modernes, l'élégie est le plus souvent froide & négligée, & par conséquent ennuyeuse. Examen des *héroïdes* d'Ovide. Pourquoi le sentiment est la partie foible des *tristes* de ce poëtes, quoiqu'il y déplorât ses malheurs, tandis qu'il est la partie dominante de ses héroïdes, où il ne peint que les malheurs de personnages imaginaires. *Ibid.* 486. *a.* Comparaison qui peut rendre sensible la raison de la froideur d'Ovide dans les tristes. Pourquoi Properce & Tibulle ont au contraire si bien exprimé leur situation, même dans la douleur. Modeles d'élégies parmi les modernes, dans le genre gracieux & dans le genre passionné. Des élégies de la Fontaine. *Ibid. b.*

Réflexions sur la poésie élégiaque. Quelle a été vraisemblablement l'origine de l'élégie. Comment on vint à faire un art des plaintes qui entroient dans l'élégie. On ignore quel est celui qui a donné à ces plaintes l'art & la forme qu'elles ont dans Mimnerme & dans ceux qui l'ont suivi. Comment il est arrivé que toute œuvre poétique écrite en vers hexametres

& pentametres, quel qu'en fût le sujet, gai ou triste, s'est nommée élégie. Toute piece écrite en vers élégiaques, n'est pas élégie. Divers sujets traités en vers élégiaques par les anciens. *Ibid.* 487. *a.* Les grammairiens n'appellent pas élégie un poeme dont les vers ne sont pas élégiaques, quoique le sujet de ce poëme convienne à l'élégie. Il ne nous reste des élégies grecques en entier, que celle qu'Euripide a insérée dans son Andromaque; on n'en connoît point de plus belle. Sujet de cette élégie. Traduction françoise de cette piece. Pourquoi le poete a préféré ici les vers élégiaques. Combien la forme de l'élégie grecque est propre à exprimer les sentimens douloureux. *Ibid. b.* Il ne nous reste que deux pieces des poësies de Sapho, bien propres à nous faire regretter celles qui nous manquent. Celles de Platon ne sont pas moins dignes sans doute d'être regrettées. Vers passionnés qu'il fit pour Agathon, traduits par M. de Fontenelle. A quelle occasion Mimnerme composa ses élégies. Combien elles étoient estimées. Jugement qu'en porte Horace. Caractere de la muse de Simonide. De Philetas & de Callimaque : statue qui fut élevée au premier. Callimaque regardé comme le maitre de l'élégie. Hermésianax dernier poete grec dont le tems nous a ravi les élégies. *Ibid.* 488. *a.* Quel fut celui qui inspira aux Romains le goût du théatre & de la poésie. Tibulle, Properce & Ovide contribuerent le plus à leurs progrès en ce genre. Eloge des élégies de Tibulle & de Properce. *Ibid. b.* Caractere d'Ovide : son infériorité aux deux précédens. Difficulté de prononcer entre ces deux poetes, & de décider quel est celui qui doit être préféré à l'autre. *Ibid.* 489. *a.*

Discussion détaillée du caractere de l'élégie. Il n'est point de genre de poésie qui n'ait son caractere particulier. Il ne suffit pas pour faire des élégies d'être passionné. La passion doit sans doute fournir les sentimens; mais c'est à l'art de les mettre en œuvre. C'est l'art qui doit exprimer le désordre des passions, conformément à la belle nature, que les grands maitres ont si bien connue. *Ibid.* 489. *a.* Combien Tibulle est admirable à cet égard. Rien n'est plus opposé au caractere de l'élégie que l'affectation. Elle ne s'accommode point des pensées recherchées, ni dans le genre tendre & passionné, de celles qui seroient seulement ingénieuses & brillantes. Les pensées sublimes & les images pompeuses n'appartiennent pas non plus au caractere de l'élégie. Properce n'a pas osé se les permettre, même en pleurant Marcellus, fils adoptif d'Auguste. Maniere dont il invoquoit le mânes de Philetas & de Callimaque. Les images funebres conviennent parfaitement au caractere de l'élégie triste. Tour ingénieux employé à cet égard par les anciens. Exemple tiré d'une élégie de Tibulle. *Ibid. b.* Le délire de la grande douleur & les faux raisonnemens qu'elle fait former, conviennent très-bien à l'élégie : exemple. La douleur produit aussi des desirs & des espérances. De-là les digressions de Tibulle sur des plans de vie imaginaires. Caractere des élégies qui doivent représenter l'état d'un cœur au comble de ses vœux. Quelles doivent être les louanges que les poetes donnent à leurs maîtresses dans les élégies amoureuses : exemple tiré de Tibulle. Préceptes sur l'élégie, de quelque genre qu'on la suppose. *Ibid.* 490. *a.* Défauts où sont tombés les modernes dans leurs élégies. Vers de Despréaux sur ce sujet. Les Anglois ont quelquefois destiné ce poeme à l'éloge de l'esprit, de la valeur & des talens. Récapitulation de tout ce qui vient d'être dit sur cette matiere. *Ibid. b.* Attraits du genre élégiaque. Nous aimons beaucoup à être émus, & voilà pourquoi de tous les poemes, il n'en est point, après le dramatique, qui soit plus attrayant que l'élégie. Les Euripide & le Sophocle ne crurent point déshonorer leurs lauriers en s'y appliquant. *Ibid.* 491. *a.*

Elégie. Son origine. IX. 228. *b.*

ELEMEDEN, *voyez* ELMEDEN. V. 490. *b.*

ÉLÉMENS *des sciences*, (*Philosoph.*) Supposons qu'une science soit entiérement traitée dans un ouvrage, ensorte que les propositions qui font l'ensemble de cette science, forment une suite absolument continue; en ce cas chaque proposition ne sera que la traduction de la premiere présentée sous différentes faces, & qu'on pourra regarder comme l'élément de la science dont il s'agit. Si nous pouvions appercevoir la chaine invisible qui lie tous les objets de nos connoissances, les élémens de toutes les sciences se réduiroient à un principe unique. V. 491. *a.* Mais, loin d'appercevoir cette chaine, nous ne voyons pas même dans leur totalité les parties de cette chaine qui constituent chaque science en particulier. On peut regarder les élémens d'une science sous deux points de vue différens; ou comme considérant en gros toutes les parties principales de l'objet, ou comme considérant en détail les parties de l'objet les plus grossieres. L'auteur s'attache ici aux élémens pris dans le premier sens. Après un certain nombre de découvertes faites dans les sciences, on a senti la difficulté d'en ajouter de nouvelles, & cette difficulté a fait naitre le dessein de mettre en ordre celles qui avoient été faites. *Ibid. b.* De-là sont nés les premiers traités en tout genre, traités qui n'ont pu qu'être imparfaits & informes. Les inventeurs seuls pouvoient traiter d'une maniere satisfaisante les sciences qu'ils avoient trouvées. Mais il est aussi des cas où les inventeurs même n'auroient pu réduire en ordre convenable leurs connoissances. Or, ce que nous disons des traités détaillés & complets, peut s'appliquer aux traités élémentaires. On ne doit entreprendre les élémens d'une science, que quand on y pourra remarquer des propositions principales, dont les autres seront des conséquences. Comment on apprendra à distinguer ces propositions principales. *Ibid.* 492. *a.* Conditions nécessaires pour qu'une proposition entre dans les élémens d'une science; qu'elles soient distinguées les unes des autres, qu'elles soient la source de plusieurs autres, *&c.* Il faut insérer aussi dans les élémens les propositions isolées. Mais ce qu'il faut sur-tout bien développer, c'est la métaphysique des propositions. Plus elle est simple, facile & populaire, plus elle est précieuse. Quels sont dans chaque science les principes d'où l'on doit partir. Le métaphysique de chaque science ne peut consister que dans les conséquences générales qui résultent de l'observation, présentées sous le point de vue le plus étendu qu'on puisse leur donner. *Ibid. b.* La philosophie, sur quelque objet qu'elle s'exerce, est la science des faits. Ce seroit en avoir une idée bien informe que de la croire destinée à se perdre dans les abstractions, dans les propriétés générales de l'être, dans celles du mode & de la substance, méthode non-seulement inutile, mais dangereuse. Questions vaines & frivoles qu'il faut bannir de la philosophie. On peut juger de l'inutilité d'une question sur laquelle on se divise, lorsqu'on voit que les philosophes se réunissent d'ailleurs sur des propositions, qui sembleroient au premier coup d'œil tenir à cette question : exemples. Le point auquel on doit s'arrêter dans la recherche des principes d'une science, est déterminé par la nature de cette science même, par le point de vue sous lequel elle envisage son objet. *Ibid.* 493. *a.* Principes *secondaires*, qui dépendent moins de la nature des choses que du langage, qui ont principalement lieu, lorsqu'il s'agit de communiquer ses connoissances aux autres; ce sont les *définitions.* En quoi elles consistent. On fait usage dans les sciences de deux sortes de termes, *les termes vulgaires* & *les scientifiques.* Nécessité de définir les premiers; en examinant quelles sont les idées simples que ces mots renferment. Comment on doit juger du degré de simplicité des idées. *Ibid. b.* Les idées simples peuvent se réduire à deux especes; les unes sont des idées abstraites, les autres sont les idées primitives que nous acquérons par nos sensations. Quand on a trouvé toutes les idées simples qu'un mot renferme, on le définira en présentant ces idées d'une maniere aussi claire, aussi courte & aussi précise qu'il sera possible. On ne doit ni ne peut définir un mot vulgaire qui ne renfermeroit qu'une idée simple. Mais on doit définir tous ceux qui en renferment plusieurs, fussent-ils d'un usage très-commun. Les idées simples qui entrent dans une définition doivent être tellement distinctes, qu'on ne puisse en retrancher aucune. Plus une définition sera courte, plus elle sera claire : c'est pourquoi l'on peut & l'on doit même y employer des termes qui renferment des idées complexes, pourvu que ces termes aient été définis auparavant. *Ibid.* 494. *a.* La distinction qu'on a faite de définitions de nom & de définitions de chose, est futile & absurde. Toute définition sera plus qu'une définition de nom; mais elle sera moins aussi qu'une définition de chose. Outre les termes vulgaires, on est obligé d'employer, a-t-on dit ci-dessus, *les termes scientifiques*: ces mots ont besoin d'être définis. Regle à suivre dans ces définitions. On ne doit pas charger une science de termes scientifiques sans nécessité. *Ibid. b.* Les regles qui viennent d'être données, concernent les élémens pris dans le premier sens. En quoi les élémens pris dans le second sens different des autres. Les regles de ces deux sortes d'élémens sont parfaitement semblables. Quelques questions sur la maniere de traiter les élémens d'une science. 1°. Doit-on suivre en traitant les élémens l'ordre qu'ont suivi les inventeurs, c'est-à-dire, celui qu'ils auroient pu suivre en procédant avec méthode? Réponse affirmative. En quoi consiste la méthode analytique : ce qu'il faut observer en la suivant. Elle peut sur-tout être employée dans les sciences dont l'objet n'est pas hors de nous; à l'égard des autres, la méthode synthétique peut souvent être employée avec succès. Avantages de l'une & de l'autre. *Ibid.* 495. *a.* 2°. Laquelle des deux qualités doit être préférée dans les élémens, de la facilité ou de la rigueur exacte. Réponse, la facilité ne se trouve que dans la rigueur exacte. Les élémens des *belles-lettres* sont appuyés sur les principes du *goût*: voyez ce mot. On trouvera de même à l'article *Histoire*, des réflexions sur les élémens de l'histoire en général. Toutes nos connoissances se réduisent à trois especes, l'histoire, les arts & les sciences; & ces trois especes peuvent être réduites à une seule, à celle des sciences proprement dites. *Ibid. b.* De la maniere d'étudier quelques sortes d'élémens que ce puisse être. Savoir des élémens, ce n'est pas seulement connoître ce qu'ils contiennent, c'est en connoitre l'usage, les applications & les conséquences, pénétrer dans le génie de l'inventeur, & se mettre en état d'aller plus loin que lui. On feroit bien d'indiquer en deux mots dans les élémens, l'usage & les

conſéquences des propoſitions démontrées. *Ibid.* 496. *a.* Des élémens complets des ſciences ſuppoſent une connoiſſance trop approfondie, pour qu'ils puiſſent être l'ouvrage d'un homme ſeul. Cauſe de l'extrême diſette où nous ſommes de bons livres élémentaires, & de la foule de mauvais dont nous ſommes inondés. Les maitres de l'art qui ſeuls pourroient travailler avec ſuccès en ce genre, & qui dédaignent de le faire, devroient ſentir combien cette maniere de penſer eſt nuiſible au progrès & à la gloire des ſciences. Les élémens d'une ſcience ne peuvent être l'ouvrage que d'une main fort habile & fort exercée. *Ibid. b.* Des élémens bien faits mettroient les bons eſprits ſur la voie des découvertes à faire, & chacun plus à portée de diſtinguer les vraies découvertes, d'avec les fauſſes. *Ibid.* 497. *a.*

Des élémens de Mathématiques & de Phyſique en particulier. Premier ouvrage de cette eſpece, celui de Hérigone, publié en 1664. Contenu de cet ouvrage : ce qu'il a de remarquable. Divers auteurs qui, depuis Hérigone, ont expliqué les élémens de différentes parties de mathématiques : Schot, Moore, Dechales, Ozannam, Wolf; éloge de ſon ouvrage; éditions qui en ont été publiées. Editions & commentaires des élémens d'Euclide. V. 497. *a.* Quelques auteurs ont réduit en ſyllogiſmes toutes les démonſtrations d'Euclide. Auteurs qui ont publié le fond de ſa doctrine ſuivant de nouvelles méthodes. Jugement porté ſur la géométrie de M. Clairault. Inſtitutions de géométrie, imprimées à Paris en 1746, chez Debure l'aîné : éloge de cet ouvrage. Obſervation ſur les élémens d'algebre de M. Clairault. Quels ſont les meilleurs élémens de phyſique. *Ibid. b.*

Elémens des ſciences. Faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 784. *b.*

Elémens, continuation de la liſte des auteurs qui ont donné des élémens de géométrie. VII. 633. *b.*

Elémens, (*Géom. tranſc.*) parties infiniment petites ou différentielles d'une courbe, d'une ſurface ou d'un ſolide. Exemple. V. 497. *b.*

Elémens, (*Aſtron.*) principaux réſultats des obſervations aſtronomiques, & généralement tous les nombres eſſentiels employés par les aſtronomes à la conſtruction des tables du mouvement des planetes. Elémens de la théorie du ſoleil & de la lune. V. 497. *b.*

Elémens, (*Phyſiq.*) parties primitives des corps. L'opinion des anciens qui admettoient quatre élémens, quoiqu'abandonnée, n'étoit pas ſi déraiſonnable. Quels ſont les trois élémens de Deſcartes. Sentiment des philoſophes ſages ſur la doctrine des élémens. V. 498. *a.* *Voyez* Corpuscules & Principes.

Elémens ou *principes*, doctrine d'Ariſtote ſur ce ſujet. I. 659. *a.* Celle des Stoïciens, XV. 529. *a.* des épicuriens, V. 780. *b.* des Gaſſendiſtes, *voyez* ce mot. De Deſcartes. II. 722. *b.* Des Chymiſtes. III. 418. *b.* Dureté des élémens, des corps. III. 606. *a.* IV. 261. *a.* Difficulté de connoître les élémens de la matiere. IV. 270. *b.* X. 189. *b.* Phiole des quatre élémens. XII. 517. *a*, *b.* — Philoſophes qui ont cru que chaque élément eſt rempli d'un certain nombre d'eſprits. XV. 448. *a.* Sur les élémens. *voyez* auſſi Atome, Atomisme.

Elément, (*Médec.*) V. 498. *a.*

ELÉMENTAIRE, (*Philoſoph.*) ce que les anciens appelloient région élémentaire, peuple élémentaire, ſcience élémentaire. V. 498. *a.*

Elémentaire. Des livres élémentaires. IX. 603. *b.* 608. *b.* *Voyez* Elémens des sciences.

ELEMI, (*Hiſt. nat. des drogues*) ſorte de réſine. On en diſtingue deux ſortes, le vrai élémi ou celui d'Ethiopie & de l'Arabie heureuſe, ſa deſcription; l'élémi d'Amérique, V. 498. *a.* ſa deſcription. Contrées d'où il nous vient. Arbre qui le fournit. Fraudes que les marchands commettent dans le commerce de cette réſine. *Ibid. b.*

Elémi, arbre qui fournit la réſine élémi d'Amérique. VIII. 487. *a.*

Elémi *réſine*, (*Mat. médic.*) elle eſt plus connue dans les boutiques ſous le nom de *gomme*. Elle entre dans pluſieurs préparations officinales externes. Analyſe de la réſine élémi. Ses propriétés dans les applications extérieures. Préparations dans leſquelles elle entre. V. 498. *b.*

ELENCHI ignoratio, eſpece de ſophiſme. XV. 363. *a.*

ELEOMELI, (*Pharm.*) eſpece d'huile, &c. Effet & propriété de cette huile. V. 498. *b.*

ELEO-SACCHARUM, (*Chym. Pharm.*) toute huile eſſentielle combinée avec du ſucre. C'eſt un moyen pour rendre les huiles propres à ſe mêler avec de l'eau. Maniere de faire cet eleo-ſaccharum. V. 498. *b.* Uſage que les Italiens font de ce moyen pour donner à leurs fleurs artificielles la même odeur qu'ont les fleurs naturelles. Comment ſe font l'eleo-ſaccharum carminativum, & celui de ſaſſafras. *Ibid.* 499. *a.*

ÉLÉPHANT, (*Hiſt. nat.*) Cet animal ſemble être mal proportionné & mal deſſiné, l'habit dont il eſt couvert eſt encore plus mal taillé & plus mal fait. Le roi de Portugal envoya en 1668 au roi de France un éléphant du royaume de Congo, âgé de 17 ans, &c. Il vécut 13 ans dans la ménagerie de Verſailles, & ne grandit que d'un pié. Il n'avoit que ſept piés & demi de hauteur lorſqu'on en fit la deſcription, qui ſe trouve ici rapportée dans un très-grand détail. V. 499. *a.* Les éléphans ſe trouvent en Aſie & en Afrique. Ceux de l'Aſie ſont les plus grands. Poids extraordinaire des défenſes de quelques éléphans. *Ibid. b.* Meſure des éléphans d'Afrique; celle des plus grands de l'iſle de Ceylan. Ce que les auteurs rapportent ſur les éléphans de cette iſle. Couleur des éléphans. Uſages que cet animal fait de ſa trompe. *Ibid.* 500. *a.* On l'apprivoiſe fort aiſément & on le ſoumet à pluſieurs exercices différens. Maniere dont on le conduit. On s'en ſert de monture, mais elle eſt fort incommode. Deſcription des tours qu'on fait porter aux éléphans. Pour les voyages des femmes de qualité & des grands ſeigneurs, les éléphans ont des pavillons richement ornés. Quelle eſt la charge des plus forts éléphans. Diligence de leur marche. Comment on peut éviter cet animal lorſqu'on en eſt pourſuivi. Maniere de le charger. Les éléphans ſe couchent toutes les nuits, excepté en voyage. Qualité & quantité de la nourriture qu'ils conſomment par jour. Ils ne s'irritent que lorſqu'on les offenſe. Effets de leur fureur. *Ibid. b.* Comment on les arrête. Cet animal eſt expoſé aux inſultes des plus vils inſectes. Il a beſoin de ſe baigner ſouvent. Ses ennemis les plus redoutables. Les negres vendent ſes défenſes & mangent ſa chair. Diverſes obſervations concernant l'accouplement de ces animaux, leur portée, l'éducation de leurs petits, &c. De la durée de leur vie. On a mis l'éléphant au rang des animaux fiſſipedes. Deſcription de leurs piés. Diverſes opinions ſur les défenſes de l'éléphant. Ce que l'amour du merveilleux a fait débiter ſur les qualités morales de cet animal. *Ibid.* 501. *a.* Prix attaché à l'éléphant blanc. Différentes manieres de prendre & d'apprivoiſer les éléphans. *Ibid. b.* Ouvrages à conſulter ſur cette matiere. *Ibid.* 502. *a.*

Eléphant, des dents & défenſes de l'éléphant. IV. 839. *a*, *b.* Maniere dont il prend ſa nourriture : ſtructure & uſage de ſa trompe. *Ibid. b.* Eſpece de bananier dont il aime beaucoup le fruit. *Suppl.* I. 780. *a.* Inſectes qui font ſouvent périr les éléphans. VIII. 792. *b.* Situation des mammelles de la femelle de l'éléphant. X. 5. *a.* Eléphans dreſſés à danſer ſur la corde. XIV. 769. *b.* Eloge de l'éléphant. XVII. 728. *a.* Cauſe du reſpect que quelques peuples d'Aſie ont pour les éléphans blancs. III. 3. *b.* Noms des officiers chez les anciens Grecs qui commandoient à des éléphans. XVI. 265. *b.* Conducteurs d'éléphans. IV. 244. *a.* Dents d'éléphans qui ſe trouvent en Sibérie. IX. 63. *a*, *b.* 64. *a.*

Eléphant, (*Mat. médic.*) il n'y a que les dents de cet animal qui ſoient en uſage. V. 502. *a.*

Eléphans, (*Hiſt. anc.*) de l'uſage que divers peuples orientaux ont fait de ces animaux dans les combats. Comment ceux qui en étoient attaqués apprirent à leur réſiſter. Défaite des Romains par les éléphans de Pyrrhus. Divers uſages que ce peuple en fit dans la ſuite. Noms donnés à ceux qui commandoient les éléphans. V. 502. *b.* — *Voyez* Thérarque.

Eléphant, (*Myth. Médaill.*) diverſes ſignifications des figures d'éléphans ſur les médailles. Auteurs à conſulter. V. 502. *b.*

Eléphant, figure ſymbolique. XV. 733. *b.*

Eléphant, (*Blaſon*) meuble d'armoirie. Signification de ce ſymbole. *Suppl.* II. 784. *b.*

Eléphant, ordre militaire que conferent les rois de Danemarck. Pourquoi on l'appelle *ordre de l'éléphant.* V. 502. *b.* Voyez Ordre.

Eléphant, (*l'Iſle de l'*) ſur la côte du Malabar. Origine de ce nom donné à cette iſle. Diverſes figures qu'on y voit taillées dans le roc. V. 503. *a.* *Voyez* Isle.

Eléphant, eſpece de poiſſon. XII. 481. *a.*

ELÉPHANTIASE, (*Médec.*) ou *lepre.* Lepre des Grecs. Lepre des Arabes. Deſcription de cette cruelle maladie. Pourquoi on l'a nommée éléphantiaſe. Raiſon des autres noms qu'on lui a donnés, ſavoir ceux de *ſatyryaſmum*, *leontiaſis*, *mal de S. Lazare.* Comment les ſymptômes de cette maladie naiſſent par degrés. Quels ſont ces principaux ſymptômes. V. 503. *a.* Cette maladie eſt des plus contagieuſes. C'eſt mal-à-propos qu'on a voulu confondre l'éléphantiaſe avec la vérole. *Ibid. b.* L'éléphantiaſe eſt endémique en Syrie & en Egypte, il eſt abſolument étranger en Europe. Lucrece fait entendre qu'il étoit particulier à l'Egypte. Cette maladie a toujours été plus commune dans les pays chauds. Ce qui regarde les cauſes, le prognoſtic & la curation de cette maladie, ſe trouve à l'article *Lepre.* Autre maladie appellée éléphantiaſe par les médecins Arabes. *Ibid.* 504. *a.*

ELÉPHANTIN, (*Hiſt.*) livres appellés éléphantins chez les Romains : regiſtres qu'ils contenoient. On les renouvelloit tous les cinq ans, & on les gardoit dans le tréſor public. Pourquoi ils furent appellés éléphantins. V. 504. *a.*

ÉLÉVATION, (*Astronom.*) *voyez* HAUTEUR. Elévation d'une étoile sur l'horizon. Elévation du pole. Elle est toujours égale à la latitude du lieu. Elévation de l'équateur. Les élévations de l'équateur & du pole jointes ensemble, forment toujours un quart de cercle. Trouver l'élévation de l'équateur. Angle d'élévation en méchanique. Celle d'un canon & d'un mortier. V. 594. *b.*

Elévation des fractions en arithmétique. VII. 265. *b.* Elévation d'une racine à une puissance quelconque. V. 312. *b.* VIII. 582. *b. Voyez* ELEVER.

ÉLÉVATION. (*Hydrauliq.*) Pourquoi les jets ne s'élevent jamais aussi haut que leur réservoir.

Premiere formule: connoitre la hauteur des réservoirs par rapport à celle des jets. Un jet venant d'un réservoir de cinq pieds de haut, monte un pouce de moins, *&c.* V. 504. *b.* Les eaux de décharge & de superficie, de quelque hauteur qu'elles viennent, ne font que rouler dans les tuyaux, *&c.* La hauteur d'un jet est plus difficile à déterminer par rapport à celle du réservoir, parce que plus il est élevé, plus il trouve de résistance dans l'air. Les différences de hauteur des jets avec celle des réservoirs sont dans la raison des quarrés des hauteurs des mêmes jets. *Seconde formule:* connoitre la hauteur d'un jet par rapport à celle du réservoir. *Ibid.* 505. *a.*

ÉLÉVATION, (*Archit.*) *voyez* ORTOGRAPHIE.

ÉLÉVATION, (*Physiq.*) cause de l'élévation spontanée des corps selon les péripatéticiens, selon les modernes. L'élévation des corps légers dans un milieu pesant, est produite de la même maniere que l'élévation du bassin le plus léger d'une balance. V. 505. *a.* Elévation des corps sur des plans inclinés. *Voyez* PLAN INCLINÉ. Elévation ou ascension des fluides. Diversités observées dans l'élévation de différentes liqueurs. Sur les phénomenes des tuyaux capillaires, *voyez* CAPILLAIRE. Le principe des tuyaux capillaires appliqué à d'autres expériences. *Voyez* ASCENSION.

ÉLÉVATION, (*Alchymie*) sublimation, distillation. V. 505. *b.*

ÉLÉVATION, (*Chirurg.*) mouvement par lequel le chirurgien incise la peau & la veine dans l'opération de la saignée. Observations sur ce mouvement & la maniere de le faire. V. 505. *a.*

Elévation à la messe. Carlostad & Luther la supprimerent. On a raconté que S. Louis est le premier qui ordonna la génuflexion au moment de l'élévation. Dans les anciennes liturgies, on ne voit point d'autre élévation que celle qui se fait à la fin du canon. V. 505. *b.*

ÉLÉVATOIRE, (*Chir.*) usage de cet instrument, pour relever les os du crâne. Pourquoi les modernes ont proscrit les élévatoires des anciens. Quels sont ceux qui sont aujourd'hui le plus en usage. Description de ces instrumens. Maniere de s'en servir. Nouvel élévatoire de M. Petit, & son usage. V. 506. *a.* Remarques sur ce dernier instrument, dans les mémoires de l'académie de Chirurgie. *Ibid. b.*

ELEVE, (*Philosoph. & Arts*) A qui l'on donna ce titre lors de la fondation des académies des sciences & des inscriptions. Pourquoi ce titre fut supprimé. On lui a substitué celui d'adjoint dans l'académie des sciences. Il y a plus d'égalité dans l'académie des inscriptions que dans celle des sciences; mais cette égalité n'est parfaite que dans l'académie françoise. Le nom d'éleve est demeuré consacré à la peinture & à la sculpture. V. 506. *b.*

Eleve, différence entre éleve, écolier & disciple. V. 337. *a.* Obstacles à l'instruction qui peuvent se trouver dans un éleve. 398. *b.* Devoirs d'un gouverneur envers son éleve. VII. 794. *a*, *b.*

ELEVE, (*Peint.*) différence entre éleve & disciple. Il seroit à souhaiter que les philosophes ne fussent disciples que de la sagesse, & que les peintres ne fussent éleves que de la nature: cependant les avantages qu'un maitre habile peut procurer, sont inestimables. V. 506. *b.* L'éleve qui se destine à la peinture, ne sauroit commencer trop tôt à apprendre les élémens d'un art dont l'étendue est immense. *Voyez* au mot *Dessin* une partie de la route qu'on doit faire tenir au jeune éleve. Devoirs qu'il doit pratiquer. *Ibid.* 507. *a.*

ELEVER, *exhausser.* Différence entre ces mots. V. 507. *a.*

ELEUSINIES, (*Hist. nat.*) mysteres de la déesse Cérès. On les nommoit ainsi de la ville d'Eleusis. Pourquoi cette ville fut ainsi nommée. Les Eleusinies étoient les cérémonies des Grecs les plus solemnelles & les plus sacrées. Leur institution. Combien la ville d'Eleusis étoit jalouse de la gloire de célébrer ces mysteres, qui cependant étoient communs à tous les Grecs. Description de ces cérémonies. V. 508. *a.* La loi condamnoit à mort quiconque auroit osé les publier. Figure que quelques auteurs ont prétendu qu'on montroit dans ces mysteres. Cicéron soupçonna qu'on découvroit aux initiés la véritable histoire de Cérès & de sa fille. But de l'assemblée du sénat le lendemain de la fête. Les petites éleusinies furent instituées en faveur d'Hercule. En quel tems de l'année les unes & les autres se célébroient. On n'étoit admis à ces mysteres que par degrés. Ceux qui n'étoient que des petites s'appelloient *mystes*, ceux qui étoient des grandes s'appelloient *époptes*. Noviciat par lequel on y étoit admis. Quoiqu'on ne sache pas précisément en quoi consistoit la contemplation claire des mysteres, les anciens nous ont pourtant laissé quelques descriptions des cérémonies qui la précédoient. En quoi elles consistoient. *Ibid.* 508. *a.* Il ne se passoit point d'infamie dans ces mysteres comme dans ceux de Bacchus. *Ibid. b.*

Eleusinies, voyez CÉRÈS. Famille consacrée au culte de Cérès éleusinienne. IX. 773. *b.* Mysteres d'Eleusis. X. 922. *b.* 923. *a*, *b.* Comment les femmes Athéniennes célébroient les fêtes d'Eleusis. XI. 958. *b.* Fonctions du hierocéryce dans les mysteres de Cérès. VIII. 205. *a.* Fête des flambeaux que les initiés aux mysteres de Cérès célébroient. IX. 233. *a.* — *Voyez* MYSTERE.

ELEUSIS, *voyez* LESSINA. IX. 401. *b.* Fondation de cette ville. *Suppl.* I. 552. *a.* Temple d'Eleusis. XVI. 71. *a.*

ELEUTHERE, (*Hist. anc.*) ou *libérateur.* Pourquoi les Grecs donnerent ce surnom à Jupiter. Fêtes éleuthériennes. V. 508. *b. Voyez* JEU DE LA LIBERTÉ.

ELEUTHEROS, ancien nom d'une riviere de Syrie. IX. 114. *b.*

ELIAB, (*Hist. sacrée*) personnages de ce nom. *Suppl.* II. 784. *b.*

ELIACHIM, (*Hist. sacrée*) sacrificateur qui retourna de Babylone avec Zorobabel. Autre personnage de ce nom, qui fut député vers Sennacherib dans le tems du siege de Jérusalem. *Suppl.* II. 784. *b.* — Eliachim, roi de Juda. *Voyez* JOACHIM.

ELIDE, *voyez* ELÉENS, ELIS.

ELIE, (*Hist. sacr.*) fameux prophete dans le royaume d'Israel, qui vécut sous le regne d'Achab, roi d'Israël & de Josaphat, roi de Juda. Histoire de ce saint personnage. *Suppl.* II. 785. *a.*

ELIE, les prêtres de Bahal confondus par ce prophete. IX. 927. *b.* Pluie envoyée à sa priere. *Ibid.* Sa demeure à Sarepta. XIV. 659. *b.* Il fait tomber le feu du ciel sur les soldats qu'Ochosiaz avoit envoyés pour le saisir. *Suppl.* I. 143. *a.* *Suppl.* IV. 80. *b.* Elie adopte Elisée. I. 143. *a.* Grotte d'Elie. II. 687. *b.*

ELIEN, son ouvrage sur la tactique. XV. 824. *b.*

ELIEZER, (*Hist. sacr.*) prophete qui vivoit sous le regne de Josaphat, roi de Juda. Deux autres personnages de ce nom. *Suppl.* II. 785. *b.*

ELIGIBILITÉ, (*Jurisp.*) bulle d'éligibilité. V. 508. *b.*

ELIMAÏS, sur la Diane de ce lieu. *Voyez Suppl.* I. 382. *b.*

ELINGUE, (*Marine*) grosse corde qu'on lie de maniere qu'elle forme la figure d'un huit de chiffre. Usage de cette corde. Elingue à pattes. V. 508. *b.*

ELIQUATION, opération chymique. XI. 500. *b.*

ELIRE, *choisir, faire choix, opter, préférer*, (*Synon.*) III. 362. *b.*

ELIS, fête de Bacchus dans cette ville. XVI. 307. *b. Voyez* ELÉENS.

ELISÉE, (*Hist. sacrée*) disciple & successeur d'Elie dans le ministere de la prophétie. Histoire de ce saint patriarche. *Suppl.* II. 789. *b.*

Elisée adopté par Elie. I. 143. *a.* Il guérit Naaman. *Suppl.* IV. 1. *a*, *b.*

ELISION, (*Bell. lett.*) dans la prosodie latine. Quelquefois l'élision se fait de la fin d'un vers au commencement de l'autre. On doit éviter les élisions dures. Les anciens latins retranchoient l'*s* qui précédoit une consonne. Nous n'avons d'autre élision que celle de l'*e* muet devant une voyelle, tout autre concours de deux voyelles y est interdit. Ce qu'il y a de bisarre dans cette regle. Il est vraisemblable que dans la poésie latine, les voyelles qui formoient l'élision, n'étoient point prononcées, ou l'étoient très-peu. V. 509. *a.* Observations sur les *hiatus* dans notre prose. On assure que M. Leibnitz composa une longue piece de vers latins, sans se permettre une seule élision, puérilité indigne de ce grand homme & de son siecle. V. 509. *b.*

Elision, observations sur cette figure. I. 538. *a.* L'élision pratiquée même en prose par les latins pour éviter les hiatus. II. 17. *a.* Usage de cette figure chez les latins & chez les François. VIII. 198. *b*, *&c.* De l'élision dans les vers grecs. 199. *a.* Deux sortes d'élisions chez les latins. XV. 745. *a.* Elision de l'*e* muet à la fin des mots dans les vers françois. XVII. 159. *a.* Les élisions produisent une beauté dans notre langue. *Suppl.* III. 252. *a.*

ELIUS, pont de Rome. XIII. 71. *a.*

ELIXATION, (*Pharm.*) étymologie de ce mot. Liqueur dont on se sert ordinairement dans les élixations. But qu'on se propose ordinairement dans ces opérations. V. 509. *b.*

ELIXIR, (*Pharm. & Mat. médic.*) étymologie de ce mot. V. 509. *b.* On a donné le nom d'élixir à ces préparations, qui prises par goutte ou cuillerée, devoient produire les effets les plus merveilleux dans certaines maladies, regardées ordinairement comme incurables. Il ne paroît pas que les

les Grecs ni les Arabes aient connu l'élixir. Les alchymistes donnoient ce nom à la pierre philosophale, &c. Ce fut surtout depuis Paracelse que les élixirs se multiplierent. Il en publia lui-même un qui devint fameux. Il n'est presque point de médecin chymiste qui n'ait donné quelque élixir particulier. Jugement que les médecins instruits portent des élixirs. *Ibid.* 510. *a.* Le nombre des élixirs usuels est borné à six ou sept, que la pharmacopée de Paris a retenus. Description de l'élixir stomachique de la pharmacopée de Paris. Elixir de vitriol. Elixir de propriété de Paracelse. Pourquoi l'on trouve chez les auteurs, des descriptions de cet élixir si différentes les unes des autres. Trois différentes préparations de cet élixir. *Ibid. b.* Vertus merveilleuses que Paracelse lui attribuoit. Dose de cet élixir préparé selon la pharmacopée de Paris. Elixir de Garus. *Ibid.* 511. *a.* Il n'a d'autre propriété que celle des liqueurs ordinaires. Il en est de même de la plupart des prétendus spécifiques, mis en vogue par les charlatans. Usage qu'on peut faire de la matiere restante dans l'alembic après la distillation de l'élixir. *Ibid. b.*

ELIXIR ou *le grand élixir.* (*Alchim.*) V. 511. *b.*

ELIZABETH, (*Sainte*) visite qu'elle reçut de la sainte vierge. XVII. 355. *a*, *b.* *Voyez* ZACHARIE.

ELIZABETH, (*Hist. d'Anglet.*) histoire de cette reine d'Angleterre. *Suppl.* II. 785. *b.*

Elizabeth, reine d'Angleterre : observations sur son regne. VII. 920. *b.* Précepteur qui lui enseigna le grec & le latin. XVII. 673. *a.* 674. *b.* Soins qu'elle donna au maintien des manufactures en laine. IX. 180. *a.* Lettre qu'elle écrivit à Henri IV. après que ce roi eut embrassé la religion catholique. XII. 189. *b.* Sa conduite à l'égard de la réforme. XIII. 581. *b.* 582. *a.* Comment elle ranimoit son courage dans son lit de mort. X. 906. *b.*

EL-KATIF, (*Géogr.*) *voyez* AL-KATIF.

ELLAC, fils d'Attila. *Suppl.* I. 690. *a*, *b.*

ELLE, (*Gramm.*) quoique ce pronom pris au nominatif, convienne également à la chose & à la personne dans les cas obliques, il n'est pas d'usage de s'en servir pour exprimer la chose. Cependant cette regle souffre trois exceptions, que l'auteur expose dans cet article. V. 511. *b.*

ELLEBORE, (*Botaniq.*) *veratrum.* Caractere du genre appellé ellébore *blanc* : on en distingue deux especes, *veratrum flore subviridi*, & *veratrum flore atro rubente.* Description de l'une & de l'autre. La premiere est beaucoup plus âcre & plus forte que l'autre. V. 512. *a.* Maniere de les disposer dans les jardins. Celle de les multiplier. De l'ellébore *noir*, son caractere. On en distingue six especes. 1. *Helleborus niger, angustioribus foliis.* Sa description. *Ibid. b.* Lieux où elle se trouve. 2. *Helleborus niger orientalis amplissimo folio*, &c. Sa description. C'est cette espece que M. Tournefort croit être le vrai ellébore noir d'Hippocrate & des anciens. Lieux où il est commun. 3. *Helleborus niger hortensis, flore viridi.* Sa description. 4. *Helleborus niger flore albo, etiam interdùm valdè rubente.* 5. *Trifolicatus.* 6. *Flore roseo*, *minor belgicus.* De la culture & de la maniere de multiplier ces especes. *Ibid.* 513. *a.*

ELLÉBORE. (*Pharm. & Mat. médic.*) Toutes les fois qu'Hippocrate se sert du mot *ellebore*, sans y ajouter d'épithete, il entend l'ellebore *blanc*, au lieu qu'il ne parle jamais du *noir*, sans le spécifier. Usage qu'on faisoit du premier. V. 513. *a.* Diverses manieres dont on le corrigeoit. Maladies pour lesquelles on l'employoit. L'action de l'ellébore pris intérieurement est des plus violentes. Aussi en avons-nous abandonné l'usage. Composition officinale qui est la seule où il entre. Autres usages auxquels on a quelquefois employé le blanc. Utilités que nous tirons de l'ellébore noir. Ces deux especes sont du genre des remedes dont l'activité est due à une partie volatile. Ce que dit Oribasius de l'action de ce purgatif. *Ibid. b.* Usage qu'on en a fait dans la plus haute antiquité : deux anecdotes tirées des anciens sur l'usage qu'ils ont fait de cette plante. Drusus guéri de l'épilepsie par l'ellébore. Quelle est cette fameuse Anticyre où croissoit l'ellébore & ou tant de poëtes assignent aux fous un logement. Manieres dont on corrigeoit & l'on préparoit l'ellébore. Maladies pour lesquelles les anciens l'employoient. De quelle maniere Hyppocrate l'administroit. *Ibid.* 514. *a.* Usage extérieur qu'on faisoit de l'ellébore noir. Précautions avec lesquelles les anciens médecins s'en servoient. En quoi consistoit la préparation du remede, du tems de Pline. Les anciens ont décrit si obscurément l'ellebore qu'ils employoient, que nous ne pouvons le reconnoître. Raisons pour lesquelles nous devons nous abstenir de l'usage de tout ellébore. *Ibid. b.* L'ellébore blanc est encore plus digne de la proscription que le noir. Expériences chymiques sur la racine de l'ellébore noir rapportées dans les mémoires de l'académie des sciences, 1701. Auteurs qu'on peut consulter sur ce sujet. *Ibid.* 515. *a.*

Ellébore, observations sur l'Anticyre dont il est parlé dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 790. *a.*

Ellébore noir, son efficacité à provoquer les menstrues. X. 339 *a.*

ELLEBORISÉ, *syrop.* XIII. 3. *a.*

ELLER, (*J. Théodore*) anatomiste. *Suppl.* I. 405. *b.* Physiologiste. *Suppl.* IV. 355. *b.*

ELLIPSE, (*Gramm.*) étymologie de ce mot. Cette figure est en usage dans la construction usuelle de toutes les langues. En quels cas elle doit être autorisée. V. 515. *a.*

Ellipse. Diverses observations sur cette figure. IV. 76. *b.* VI. 768. *a.* XV. 672. *a*, *b.* Especes d'ellipses appellées *anacoluthe.* I. 396. *a.* Zeugma. XVII. 709. *a.* Ellipse dans la synthese. XV. 764. *a.* *Voyez* ELLIPTIQUE.

ELLIPSE. (*Musiq.*) Deux sortes d'ellipse, l'une dans l'harmonie, l'autre dans la mélodie. Exemples rapportés, *planch. 9 de Musiq. Suppl.*

ELLIPSE. (*Géom.*) Quelle est la section conique qui engendre l'ellipse. Etymologie de ce mot. Les quarrés des ordonnées de l'ellipse sont moindres que les rectangles formés sous les parametres, & que les abscisses, ou leur sont inégaux par défaut. Définition de l'ellipse. Diametre transverse, axe conjugué, diametres conjugués de l'ellipse. Centre, foyers de l'ellipse. L'ellipse considérée comme section conique, se définit encore mieux par sa génération dans le cône, que par la maniere dont elle peut être produite sur un plan. V. 515. *b.* Définition de l'ellipse par une de ses propriétés supposée connue. Quelle est la meilleure maniere de traiter de l'ellipse & de toutes les sections coniques géométriquement. Treize différentes propriétés de l'ellipse. *Ibid.* 516. *a.* Maniere de chercher les démonstrations de ces propriétés. *Ibid. b.* La quadrature de l'ellipse dépend de celle du cercle. De la rectification de l'ellipse. Traités à consulter pour connoître les différentielles qui se rapportent à la rectification de l'ellipse. Au lieu de rapporter l'ellipse à des coordonnées rectangles ou à des ordonnées paralleles, on peut considérer son équation par rapport à l'angle que font avec l'axe les lignes menées du foyer. Utilité de cette considération dans l'astronomie. La maniere la plus générale de considérer l'ellipse en géométrie, est de la considérer par l'équation aux ordonnées paralleles. Observations utiles sur ce sujet. *Ibid.* 517. *a.* Maniere de démontrer que les parallélogrammes formés autour des deux diametres conjugués sont égaux, & que la somme des quarrés des diametres conjugués est constante. *Ibid. b.* Mémoire de M. Euler dans lequel il recherche les courbes qui peuvent avoir une propriété semblable. Au lieu de considérer l'ellipse par rapport à ses axes, on peut la considérer par rapport à son équation envisagée de la maniere la plus générale. Le sphéroïde formé par une ellipse autour de son axe, est à la sphere qui a cet axe pour diametre, comme le quarré de l'axe est au quarré de son conjugué. Quelle est la maniere la plus simple de décrire l'ellipse par un mouvement continu. La description des courbes par plusieurs points préférable à la précédente. Comment on peut employer cette seconde méthode pour l'ellipse. On ne peut décrire l'ellipse par plusieurs arcs de cercle. Nouvelles considérations sur les propriétés de l'ellipse appliquées à l'astronomie. *Ibid.* 518. *a.* Propriété de l'ellipse dont on fait usage dans l'acoustique & dans l'optique. Comment l'ellipse devient une ligne droite : comment elle devient une parabole. Ellipses à l'infini, ou de tous les genres. L'ellipse ordinaire est appellée Apollonienne. *Ibid. b.*

Ellipse, sa différence de l'ovale. XI. 698. *b.* Comment on forme l'ellipse par section conique : description de cette courbe. III. 875. *a.* Différentes especes d'ellipses : définition des termes qui lui appartiennent : ses propriétés. *Ibid. b.* Axes de l'ellipse. I. 905. *a.* Les deux axes étant donnés, trouver les foyers par lesquels on peut ensuite tracer l'ellipse. III. 883. *b.* Espece de solide que formeroit une demi-ellipse en tournant, non autour de son axe, mais autour d'un de ses diametres. 602. *a.* Trouver le côté d'un quarré égal à une ellipse dont les diametres sont donnés : décrire une ellipse dont les diametres aient un rapport quelconque, & qui soit égale en surface à un quarré donné : décrire une ellipse dont les diametres sont donnés. 755. *b.* quadrature de l'ellipse. XIII. 640. *b.* Ellipses dans lesquelles se meuvent les planetes. XI. 576. *a.* Hypothese elliptique. *Suppl.* III. 487. *b.* 771. *a.*

Ellipse de M. Cassini, autrement appellée *cassinoïde.* Propriété de cette courbe, qui la distingue de l'ellipse ordinaire. V. 518. *b.* M. l'abbé de Gua a déterminé ses principales propriétés, dont l'auteur donne ici une idée. Cette courbe que M. Cassini avoit substituée à celle de Képler, *Ibid.* 519. *a.* n'est plus en usage dans l'astronomie. *Ibid. b.*

ELLIPSE, (*Horlog.*) piece adaptée sur la roue annuelle d'une pendule d'équation. V. 519. *b.* *Voyez* PENDULE D'ÉQUATION.

ELLIPSOIDE. (*Géom.*) Ellipsoïde allongé, ellipsoïde applati. L'ordonnée de l'ellipse génératrice est toujours à l'ordonnée correspondante du cercle qui a pour diametre l'axe de révolution, comme l'autre axe est à l'axe de révolution. Corollaires. V. 519. *b.*

ELLIPTICITÉ. (*Géom.*) Fraction qui exprime le rapport de la différence des axes d'une ellipse, au grand ou au petit axe de cette ellipse. Le degré d'ellipticité d'une ellipse est représenté par cette fraction. V. 519. *b.*

ELLIPTIQUE. (*Gramm.*) Phrase elliptique : la langue latine est presque toute elliptique. Pourquoi notre langue l'est beaucoup moins. V. 519. *b.*

Elliptique, *proposition.* IV. 84. *a.* XIII. 475. *b.* L'usage a introduit dans notre langue beaucoup plus de propositions elliptiques que de pleines. XIII. 475. *b.*

ELLIPTIQUE. (*Géom.*) Les orbites des planetes sont elliptiques. La force centrifuge ou la gravité d'une planete est en raison doublée inverse de ses distances au foyer, ou réciproquement comme les quarrés de ses distances. De la forme elliptique donnée aux arcs de voûte. Espace elliptique. Conoïde ou sphéroïde elliptique. Compas elliptique. V. 520. *a.*

Elliptique. Compas elliptique. III. 757. *a.* Miroir elliptique. I. 627. *b.* X. 570. *a.* Tour elliptique. XVI. 460, *a*, *b.* Expérience sur le mouvement elliptique. XVII. 613. *b.* 614. *a.* Hypothese elliptique en astronomie. *Suppl.* III. 487. *b.* 771. *a.*

ELLIPTOIDE, (*Géom.*) espece de courbe. Différens genres ou degrés d'elliptoïdes. V. 520. *a.*

ELLIS, (*Jean*) anatomiste. *Suppl.* I. 413. *a.*

ELLOTIDE, (*Mythol.*) surnom de la Minerve de Corinthe. Origine de ce surnom. V. 520. *a.*

ELLOTIDE ou *Ellotès*, (*Myth.*) observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 790. *a.*

ELLOTIES, (*Myth.*) nom que les Crétois donnoient à Europe. Fêtes elloties. V. 520. *a.*

ELME, *feu S. Elme & S. Nicolas*, espece de météore sur mer. II. 753. *b.* 734. *a.* IV. 1016. *a.* VI. 613. *b.* Branle de S. Elme, fête qu'on célébroit à Marseille. II. 397. *b.*

ELMOHASCAR, observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 790. *b.*

ELNE, *Eaune*, (*Géogr.*) ancienne ville de la Gaule narbonnoise. Histoire & révolutions de cette ville. *Voyez* *Suppl.* IV. 9. *a.*

ELOCUTION, (*Bell. lettr.*) ce mot ne s'emploie guere qu'en parlant de la conversation, & signifie le caractere du discours. V. 520. *b.*

Elocution, partie de la rhétorique, qui traite de la diction & du style de l'orateur. *Diction* ne se dit que des qualités générales & grammaticales du discours : quelles sont ces qualités. Différence entre *style* & *diction*. Définition de l'éloquence. Différence entre un homme éloquent & un homme disert. V. 520. *b.* Les anciens ont défini l'éloquence, le talent de persuader. Mais il s'en faut beaucoup que cette définition soit complette. Différence d'objet entre l'éloquence des anciens & celle des modernes, qui montre que ceux-ci ont eu encore plus tort que les anciens, lorsqu'ils ont borné l'éloquence à la persuasion. Pourquoi l'on doit appeller l'éloquence un talent, & non pas un art. Usages des regles dans l'éloquence. Ce que l'on sent avec chaleur, s'énonce de même : sentez vivement & dites tout ce que vous voudrez, voilà toutes les regles de l'éloquence proprement dite. Caractere du sentiment dont l'orateur doit être rempli. *Ibid.* 521. *a.* L'émotion communiquée par l'orateur est d'autant plus vive que l'auditeur a plus de génie & de talent. Comment il est arrivé que quelques écrivains ont inspiré l'amour des vertus qu'ils n'avoient pas. Réponse à cette objection, que l'on peut toucher sans être touché, & convaincre sans être convaincu. Nul discours ne sera éloquent s'il n'éleve l'ame. On peut être éloquent dans quelque langue que ce soit. C'est mal-à-propos qu'on a distingué l'éloquence des choses & celle des mots : il n'y a point proprement de style sublime ; c'est la chose qui doit l'être. *Ibid. b.* Les morceaux vraiment sublimes, sont toujours ceux qui se traduisent le plus aisément. L'éloquence véritable a peu besoin des regles de l'élocution. Examen de la question, pourquoi les anciens ont traité principalement de l'élocution dans leurs ouvrages sur l'art oratoire. Les regles de l'élocution n'ont lieu, à proprement parler, que pour les morceaux qui ne sont pas véritablement éloquens. Des trois parties de l'orateur, l'élocution est la seule dont on puisse donner des préceptes détaillés & positifs. Raison particuliere des regles que les anciens ont données sur l'élocution, tirée de la mélodie dont leur langue étoit susceptible. Cicéron paroît avoir regardé l'arrangement des mots, comme très-essentiel dans des morceaux, où la beauté de la pensée sembloit dispenser de ce soin : exemple. *Ibid.* 522. *a.* L'éloquence a besoin de l'action & du geste ; ces deux qualités lui sont encore plus nécessaires que l'élocution. Quelle force devoient avoir dans la bouche de Cicéron ses péroraisons touchantes, que nous ne pouvons lire sans être attendris. L'action peut même inspirer l'orateur, sur-tout dans les occasions où il s'agit de traiter sur le champ & sur un grand théatre de grands intérêts : passage de Quintilien sur ce sujet. *Ibid. b.* Observations sur la signification du mot *disertus*. Les anciens entendoient par-là celui qui a le talent de persuader par le discours. Ils appelloient *éloquent*, celui qui joignoit à la qualité de *disertus*, la connoissance de la philosophie & des loix. Passages de Cicéron sur ce sujet. Explication d'un endroit des dialogues de Cicéron sur l'orateur, où *disertus* semble avoir à-peu-près la même signification que *disert* en françois. *Ibid.* 523. *a.*

Principales regles de l'élocution oratoire. De la clarté grammaticale : quels sont les moyens d'être clair. Le soin de l'être n'empêche pas l'orateur de se permettre quelquefois la finesse des pensées & des tours, *&c.* De la correction, en quoi elle consiste. Elle est moins nécessaire dans un discours à prononcer que dans un discours qui doit être lu. De la correction & de la clarté qui appartiennent au style, & qui consistent dans la propriété des termes. C'est principalement cette qualité qui distingue les grands écrivains, de ceux qui ne le sont pas. *Ibid. b.* Qualités qui résultent de la propriété des termes. De la convenance du style avec le sujet : d'où elle dépend. Il n'y a qu'une sorte de style. En quoi consiste la convenance dont il s'agit ici. C'est elle qui constitue la vraie éloquence, & le vrai talent d'écrire. De l'observation de cette regle résultera la noblesse du style oratoire. La bassesse des idées & des sujets est à la vérité trop souvent arbitraire, mais il suffit que les idées de la nation soient fixées sur ce point, pour que l'orateur doive s'y conformer. De l'harmonie du style. Il paroît que le plaisir qu'elle donne, vient en partie de l'habitude, & en partie de quelque chose de réel. *Ibid.* 524. *a.* L'harmonie est l'ame de la poésie, & c'est pour cela que les traductions des poëtes ne doivent être qu'en vers : mais la prose a aussi son harmonie. Comment les anciens avoient distingué celle de la poésie & celle de la prose. Peut-être la mélodie de la prose a-t-elle un avantage, en ce qu'elle est moins monotone & moins fatigante. C'est l'harmonie de la poésie, qui a fait naître celle de la prose. Balzac est le premier qui ait donné de l'harmonie à notre prose, comme Isocrate est le premier qui l'ait connue parmi les anciens. Ce que dit Cicéron du style d'Herodote & de celui de Thucydide. Deux choses charment l'oreille dans le discours, le son & le nombre. En quoi consiste l'harmonie du discours. *Ibid. b.* Cicéron blâme Théopompe, d'avoir porté jusqu'à l'excès le soin minutieux d'éviter le concours des voyelles. Les anciens dans leur prose, évitoient de laisser échapper des vers ; le vers iambe étoit le seul qu'ils s'y permissent quelquefois. Mais les vers françois sont moins choquans dans la prose françoise. On a même remarqué que la prose la plus harmonieuse contient beaucoup de vers, qui donnent à la prose un des agrémens de la poésie. Exemple tiré de Moliere. Ce sont les vers de huit syllabes, qui doivent le plus dominer, dans une prose harmonieuse. M. de la Motte prétend que le plaisir qui naît de la mesure des vers, est un plaisir de convention & de préjugé. Ce sentiment combattu. *Ibid.* 525. *a.* Comment l'orateur doit se déterminer lorsque l'harmonie nuit à la justesse de l'expression, ou cette justesse à l'harmonie. La réunion de la justesse & de l'harmonie, étoit peut-être le talent supérieur de Démosthene. Mérite de cet auteur perdu presque entiérement pour nous. Ce que nous appellons ici harmonie devroit s'appeller plus proprement *mélodie*. Le plus ou le moins d'harmonie est peut-être ce qui distingue le plus réellement les différentes especes de style. Du style serré : en quoi il consiste. Il arrive souvent qu'on est aussi obscur en fuyant la brièveté, qu'en la cherchant. *Ibid. b.* Combien est opposée à l'éloquence véritable, cette loquacité si ordinaire au barreau, qui consiste à dire si peu de chose avec tant de paroles. Fausses idées qu'on acquiert de l'éloquence dans les colleges. Outre les qualités du style dont on a parlé jusqu'ici, il faut encore qu'il soit facile. Evitez pour cela le style figuré, poétique, chargé d'ornemens, d'antitheses, & d'épithetes, qu'on appelle mal-à-propos style académique. Ce style prétendu académique est celui de la plupart de nos prédicateurs, du moins de plusieurs de ceux qui ont quelque réputation : modele qu'ils devroient avoir sans cesse sous les yeux. L'affectation du style paroît sur-tout dans la prose de la plupart des poëtes. *Ibid.* 526. *a.* Peu de poetes ont bien écrit en prose. Ouvrages de Cicéron & de Quintilien à consulter sur l'élocution. Des figures : si la nature ne les dicte, elles sont froides & insipides, *&c.* Sur les qualités du style en général, *voyez* ÉLÉGANCE, STYLE, GRACE, GOUT. Les ouvrages des rhéteurs modernes calqués sur ceux des anciens, sont presque absolument inutiles, & contraires même au genre d'éloquence que nous connoissons aujourd'hui. Ce que dit sur ce sujet M. Freret. *Ibid. b.*

Elocution, voyez DICTION, PENSÉE, STYLE. De l'ordre de l'élocution oratoire. VIII. 859. *a.*

ÉLOGE. (*Bell. lettr.*) La vérité simple & exacte devroit être la base & l'ame de tous les éloges. V. 526. *b.* Les hommes ne peuvent souffrir qu'un panégyriste se rende le maître d'é-

tablir la réputation des autres, ou d'en décider. Sur les éloges qu'on peut donner dans les dictionnaires historiques, *voyez* DICTIONNAIRE. Des éloges & des critiques qui peuvent se trouver dans quelques articles de l'Encyclopédie; déclaration des éditeurs sur ce sujet. Réflexions sur l'abus des panégyriques & des satyres, qui avilit aujourd'hui la république des lettres. *Ibid.* 527. *a.*

Eloge. Comment les éloges doivent entrer dans un dictionnaire littéraire. IV. 967. *b.* Il est juste & utile d'accorder à l'homme de mérite, tandis qu'il vit encore, les éloges qui lui sont dus. V. 646. *a.* Eloges prostitués aux crimes heureux des conquérans. VII. 717. *b.* Sobriquets qui font l'éloge de ceux qui les portent. XV. 249. *a*, *b.* Exemples d'eloges exprimés avec délicatesse. *Suppl.* II. 690. *b.*

Eloge, *louange* : différence entre ces mots. V. 527. *a.*

Eloges académiques : il y en a de deux sortes; d'oratoires & d'historiques. Eloge oratoire que doit faire un nouvel académicien, de celui auquel il succede dans l'académie françoise. Des éloges historiques qui se font dans les académies des sciences & des belles-lettres. Regles que donne l'auteur sur la maniere de composer ces éloges. V. 527. *b.* Il seroit juste & desirable qu'on imposât au secrétaire la loi rigoureuse de faire l'éloge de tous les académiciens. Connoissances & talens que doit posséder le secrétaire d'une académie. Réflexions sur M. de Fontenelle. Il a rendu la place qu'il a remplie très-dangereuse à occuper. Ce qu'il faut faire pour réussir dans cette carriere épineuse. *Ibid.* 528. *a.*

ÉLOGE, (*Droit civil*) *elogium*, dans le droit écrit signifie le blâme, & non pas la louange. V. 528. *a.* La raison que le pere donne pour autoriser l'exhérédation de son enfant, s'appelle *elogium.* Exemples. *Ibid. b. Voyez* EXHÉRÉDATION.

ELOIGNER. Différence entre éloigner, écarter, & mettre à l'écart, V. 221. *b.* entre éloigner, écarter, & séparer. 222. *a.* Pourquoi l'on cligne les yeux pour voir un objet éloigné. III. 531. *b.*

ÉLONGATION, (*Astron.*) la plus grande distance d'une planete au soleil s'appelle sa plus grande élongation. Raisons pour lesquelles elle varie. C'est dans les mouvemens de vénus & de mercure qu'on a sur-tout égard aux élongations. De la plus grande élongation de mercure. Angle de la plus grande élongation des planetes inférieures. La plus grande élongation des planetes supérieures est de 180 degrés. Celle de vénus de 45^d, celle de mercure de 30. *Voyez* DIGRESSION. Autre usage du mot *élongation.* V. 528. *b.* Ce qu'on entend par l'élongation de la lune au soleil. Angle d'élongation, ou angle à la terre. *Ibid.* 529. *a.*

ÉLONGATION. (*Chir.*) L'élongation est une espece de luxation imparfaite. Luxation qui se fait peu-à-peu & long-tems après l'action de la cause externe. Causes internes du déplacement de l'os. Ce que recommande à ce sujet Hippocrate. Usage du feu pour corroborer & fortifier les parties. V. 529. *a.*

ÉLOQUENCE. (*Belles-lett.*) L'éloquence est née avant les regles de la rhétorique. La nature rend les hommes éloquens dans les grands intérêts & dans les grandes passions. Le peuple même s'exprime par des figures; rien n'est plus commun que les tours qu'on appelle *tropes.* V. 529. *a.* C'est la nature qui inspire quelquefois des débuts vifs & animés : exemple. Tisias fut le premier qui recueillit les loix de l'éloquence. Talens que doit posséder l'orateur, suivant Platon. Court exposé de la rhétorique d'Aristote. La Grece étoit la seule contrée de la terre où l'on connût les loix de l'éloquence. Tems où l'éloquence se montra dans Rome, & celui où elle périt. Pourquoi l'éloquence n'appartient qu'à la liberté. *Ibid. b.* Du livre de Cicéron, intitulé, *de l'Orateur.* Caractere de l'éloquence simple. Quelle étoit celle du barreau jusqu'au milieu du dix-septieme siecle. On disoit, avec emphase, des choses triviales. Du genre sublime. On en voit de vives traces dans le parlement d'Angleterre. Du genre tempéré. Les trois genres rentrent souvent l'un dans l'autre. La grande éloquence, qui n'a pu, parmi nous, être connue du barreau, s'est réfugiée dans les oraisons funebres. L'éloquence de la chaire presque barbare jusqu'à Bourdaloue. Etat de l'éloquence de la chaire chez les Anglois. Il se trouve dans nos sermons peu de morceaux frappans. *Ibid.* 530. *a.* Figure hardie du P. Massillon, dans son sermon sur le *petit nombre des élus.* Effet qu'elle produisit sur son auditoire. De pareils chefs-d'œuvre sont devenus très-rares. Ce que devroient faire les prédicateurs médiocres. Quelle sorte d'éloquence convient aux historiens. Des harangues directes qu'on met dans la bouche d'un héros. Discours admirable que Meserai met dans la bouche du maréchal de Biron, lorsque Henri IV étant pressé auprès de Dieppe par une armée de trente mille hommes, on lui conseilloit de se retirer en Angleterre. *Ibid. b.*

Eloquence poëtique. Il y a dans l'art d'instruire & de persuader un procédé que la philosophie ne connoît pas, & dans lequel la poésie excelle; c'est l'art de frapper l'ame du côté sensible, de l'intéresser à croire ce qu'on veut lui persuader; c'est l'éloquence même dans toute sa force, & avec tous ses artifices. *Suppl.* II. 790. *b.* Toute la différence qu'il y a entre l'éloquence poétique & l'éloquence oratoire, c'est que la premiere doit être plus animée, plus rapide, plus soutenue que celle de l'orateur. Pour employer toutes les ressources de l'éloquence, les poetes ont soin de choisir des sujets intéressans, féconds & dociles; de grandes causes à discuter, de grands intérêts à débattre. *Ibid.* 791. *a.* Quelquefois celui qui parle ne veut que répandre & soulager son cœur : rien de plus favorable au développement des passions. — Plus la passion tient de la foiblesse, plus elle est facile à se répandre au-dehors. L'amour a plus de confidens que la haine & que l'ambition; celles-ci supposent dans l'ame une force qui sert à les renfermer. Aussi nos poëtes qui ont mis au théatre l'amour, que les Grecs dédaignoient de peindre, ont-ils trouvé dans le trouble, les combats, les mouvemens divers qu'il excite, une source intarissable de la plus belle poésie. *Ibid. b.* Nos poetes se sont quelquefois engagés dans des analyses de sentimens aussi froides que superflues; mais si le cœur ne s'épanche que parce qu'il est trop plein de sa passion, & lorsque la violence de ses mouvemens ne lui permet pas de les retenir, l'effusion n'en sera jamais ni froide ni languissante. — Les réflexions, les affections de l'ame qui servent d'aliment à cette espece de pathétique, peuvent se combiner à l'infini; cependant, comme elles ont pour base un caractere & une situation donnée, le poëte, en méditant sur les sentimens qu'il veut développer, peut y observer quelque méthode, & dans les circonstances les plus marquées, se donner quelque point d'appui. — Profonde étude des mœurs que cette sorte de scene exige & suppose. Milieu à saisir entre la langueur & la mollesse qu'on nous reproche, & l'excès contraire, la sécheresse & la dureté. *Ibid. b.*

Eloquence. Définition de l'éloquence. V. 520. *b.* Différence entre l'éloquence & la poésie. *Suppl.* IV. 441. *a.* De l'origine & des regles de cet art. I. x. *Disc. prélimin.* L'éloquence née de la pauvreté des langues primitives. VIII. 89. *a.* Si l'éloquence est un art d'imitation. *Suppl.* I. 586. *b.* Réflexions sur le goût des anciens, relativement à l'éloquence. 418. *b.* 420. *b.* Histoire de l'éloquence grecque & romaine. XI. 559. *b.* 573. *b.* Caractere de l'éloquence romaine. *Suppl.* II. 686. *a.* Une des causes de la corruption de l'éloquence à Rome. IV. 691. *b.* L'éloquence cultivée chez les anciens Celtes. *Suppl.* II. 286. *a*, *b.* Caractere de l'éloquence des peres de l'église. XII. 349. *b.* Objet de l'éloquence & de la morale : qualités qu'il faut réunir pour exceller dans cet art. IV. 493. *b.* 494. *a.* Diverses observations sur l'éloquence. V. 521. *a*, *b.* &c. Observations sur les regles d'éloquence & de poésie. *Suppl.* IV. 595. *a*, *b.* De l'abondance du style dans l'éloquence. *Suppl.* I. 32. *b.* 33. *a*, *b.* Elle ne doit tirer ses forces & ses moyens que d'elle-même. 840. *b.* 841. *a.* De la beauté dans l'éloquence. 837. *b.* 839. *b.* Des convenances à observer. *Suppl.* II. 586. *b.* L'imagination moins permise dans l'éloquence que dans la poésie. VIII. 562. *b.* De l'art de remuer les passions par l'éloquence. XII. 146. *b.* 147. *a*, *b.* Importance de l'action dans l'éloquence. XIII. 456. *b.* De la critique, relativement à l'éloquence. IV. 493. *b.* Force de l'éloquence. VII. 110. *a.* Méthode pour former à l'éloquence. *Suppl.* II. 686. *b.* Espece de fausse éloquence, appellée *déclamation. Ibid. a*, *b.* Observations sur l'éloquence de la chaire. *Suppl.* I. 33. *a. Voyez* PRÉDICATION. Sur l'éloquence du barreau. *Suppl.* I. 32. *b. Voyez* BARREAU. Déesse de l'éloquence. XII. 662. *b.* XV. 559. *a.*

ÉLOQUENT, *disert*, (*Synon.*) IV. 1036. *b.* V. 520. *b.* 523. *a.*

ELSGOW, (*Géogr.*) canton de l'Alsace & de la Franche-Comté, autrefois *Alsgaugensis pagus. Suppl.* I. 324. *a.*

ELSHAIMER, (*Adam*) peintre. V. 315. *a.*

ELU. (*Théol.*) La prédestination à la gloire suppose la prédestination à la grace & à la persévérance. V. 531. *a.* Deux significations du mot *élu. Ibid. b. Voyez* ELECTION.

Elu. Doctrine impie sur le petit nombre des élus. XIII. 446. *b.* III. 482. *b.*

ELU. (*Jurispr.*) *Elus* sur le fait de l'aide. *Elu* du clergé, ou pour le clergé. *Elu*, ou conseiller d'une élection. *Elus* conseillers de ville. *Elus* des décimes. *Elu* ecclésiastique. *Elus* ou échevins. *Elus* des états. *Elus* sur le fait des finances des aides. *Elus* sur le fait des gabelles. *Elus* généraux. *Elus* sur le fait de la guerre. *Elus* sur le fait de l'imposition foraine. V. 531. *b. Elus* des Juifs. *Elus* laïcs. *Elus* de la marée, ou conseillers. *Elus* des métiers. *Elus* sur le fait des monnoies. *Elus* sur le fait des octrois, ou tailles des villes. *Elus* particuliers. *Elus* des poissonniers de la marée fraîche. *Elu* de la province. *Elus*, ou prudhommes. *Elus* sur le fait des subsides. *Elus* pour les tailles. *Elus* pour les tailles des villes ou pour les octrois. *Ibid.* 532. *a.*

Elus pour le fait de l'aide, *voyez* ELECTION. Origine du nom d'élu donné à ces officiers. IV. 358. *a.* Chevauchées des élus. III. 314. *b.* Elus & receveurs pour le fait des impositions sur le clergé. IV. 677. *a.*

ELUL, (*Hist. anc.*) mois des Hébreux, qui revient à-peu-près à notre mois d'août. Jeûne que pratiquoient les Hébreux dans ce mois. V. 532. *a.* Fête de la Xylophorie. Mémoire de la dédicace des murs de Jérusalem, par Néhémie. *Ibid. b.*

ELUSIO, (*Géogr.*) ville des Gaules. *Suppl.* II. 12. *a.*

ELXAI, héréfiarque, chef de la fecte des elcéfaites. V. 448. *b.*

ELYME, (*Mufiq. inftr. Antiq.*) efpece de flûte des anciens. *Suppl.* II. 792. *a.* Differens noms qu'on lui donnoit. *Ibid. b.*

ELYSÉES, *champs*, (*Mythol.*) Comment Virgile les caractérife. Des defcriptions qu'en font les poetes. Divers fentimens fur l'endroit du monde où étoit cette demeure fortunée, fur fon origine, & fur l'efpace de tems que les ames l'habitoient. V. 532. *b.* On ne peut douter que la premiere notion des champs élifées, de même que de l'enfer, ne foit venue de l'Egypte. Explication fimple que M. Pluche donne de cette fable, dans fon hiftoire du ciel. Du tems que les ames devoient refter dans les champs élyfées. *Ibid.* 533. *a.*

Elyfées. Origine de la fable des champs élyfées. V. 670. *b.* Différence entre l'élyfée des Grecs & celui des Romains. XIV. 85. *b.* 86. *a.* Partie de l'homme qui defcendoit dans les champs élyfées. VI. 162. *b.*

ELYTHROIDE, (*Anatom.*) l'une des trois tuniques propres des tefticules. Etym. de ce mot. Sa defcription. V. 533. *a.*

Elythroïde & Erythroïde. Defcription des tuniques du tefticule. *Suppl.* II. 792. *b.* Différence dans le fœtus & dans l'adulte, par rapport à la membrane vaginale du tefticule & à fa fituation. Efpece de rat mufqué, dans lequel le tefticule defcend annuellement depuis les reins, & remonte alternativement. Structure du tefticule des chiens. *Ibid.* 793. *a.*

ELZEVIRS, imprimeurs. VIII. 625. *b.*

E M

EMAGURIES, (*Myth.*) fêtes qui fe célébroient à Lacédémone. V. 533. *a.*

Emaguries, *voyez* EMATURIES. Etymologie du mot. *Suppl.* II. 793. *b.*

EMAGE, (*Comm.*) droit qui fe leve fur le fel, en quelques endroits de Bretagne. V. 533. *a.*

EMAIL, (*Art méchan.*) préparation particuliere du verre. V. 533. *b.* Les auteurs diftinguent trois fortes d'émaux. Le P. Kircher eft un des premiers qui ait parlé de la peinture en émail. Les anciens ont poffédé le fecret de porter des couleurs fur le verre; mais il ne paroît pas qu'ils aient connu la peinture en émail.

I. *De la préparation des émaux*, d'après Neri & Kunckel. Préparer une matiere commune pour toutes fortes d'émaux. *Ibid. b.* Faire un émail blanc de lait: deux manieres différentes. Faire un émail bleu turquin. Faire un émail bleu d'azur. *Ibid.* 534. *a.* Faire un émail verd: trois manieres différentes. Faire un émail noir: trois différens procédés. Faire un émail purpurin: deux différentes manieres. *Ibid. b.* Faire un émail jaune. Faire un émail bleu. Faire un émail violet. Ces emaux viennent de Venife ou de Hollande: fous quelle forme.

II. *L'art de peindre fur l'émail.* Son ancienneté. Ses progrès fubits du tems de Michel-Ange & de Raphael. Quelle fut alors la peinture en émail. L'invention de la nouvelle peinture en émail eft attribuée aux François. *Ibid.* 535. *a.* L'ufage en fut d'abord confacré au bijou; mais quand il n'y eut plus de mérite à émailler purement & fimplement, on fongea à peindre en émail. Ce fut en 1632, qu'un orfevre de Châteaudun fe mit à chercher la peinture *fur l'émail.* Différens artiftes qui fe font diftingués en ce genre. Réflexions fur la peinture en émail, fes avantages, fes difficultés, & les moyens de la perfectionner. *Ibid. b.* Suite de l'hiftoire des artiftes en ce genre. S'il eft vrai que dans les arts, la diftance du médiocre au bon eft grande, & que celle du bon à l'excellent eft prefque infinie, ce font des vérités fingulièrement frappantes dans la peinture en émail. Difficulté d'exécuter de grands morceaux en émail. Obfervations fur les ouvrages de Petitot. *Ibid.* 536. *a.* Des ouvrages en bas-relief, que M. Durand a exécutés fur la nacre. Defcription d'un très-beau morceau de peinture en émail, par ce même artifte. *Ibid. b.* Détails fur la maniere de peindre en émail. Ce qu'on doit obferver, lorfqu'on fe propofe d'émailler fur l'or. *Ibid.* 537. *a.* De la maniere d'émailler fur le cuivre rouge. *Ibid. b.* Procédés à obferver fur la maniere de paffer au feu. *Ibid.* 538. *a*, *b.* Seconde charge & feconde opération de paffer au feu. Les pieces de cuivre doivent être chargées jufqu'à trois fois. On ne peut émailler des pieces d'argent. Obfervations fur le contre-émail, ou émail de deffous. Suite des opérations: ufer la piece, *Ibid.* 539. *a.* enlever les traits du fable, laver la piece, *&c.* Lorfque la piece eft préparée, il s'agit de la peindre. Préparations des couleurs. Maniere de s'affurer de leurs qualités. Quelle eft la palette d'un émailleur. Le peintre a, pour ainfi dire, deux palettes; l'une fous les yeux, & l'autre dans l'efprit. *Ibid. b.* Difficulté de mettre d'accord un morceau de peinture en émail, un peu confidérable. Autres directions fur le choix de l'huile, la maniere de broyer les couleurs, celle de tracer fon deffein. *Ibid.* 540. *b.* Suite des opérations du peintre en émail. *Ibid. b.* Notions élémentaires, propofées dans une fuite de trente-trois obfervations, utiles à ceux qui voudront s'occuper de la peinture fur l'émail, ou plutôt fur la porcelaine. On a indiqué dans ces obfervations les matieres d'où l'on tire les couleurs. *Ibid.* 541. *a.* On peut peindre à l'eau comme à l'huile. Avantages des deux manieres. Détails fur la peinture à l'eau. *Ibid.* 542. *a.*

III. *L'art d'employer les émaux tranfparens & clairs. Ibid. b.*

IV. *L'art d'employer l'émail à la lampe.* Agrémens de cet art. Directions fur la maniere de l'exercer. *Ibid.* 543. *b.* Tableau d'un attelier d'émailleurs, compofé d'un grand nombre de lampes & d'ouvriers. Maniere de filer les aigrettes. Comment on applatit les émaux tirés à la lampe. Maniere de fouffler la poudre brillante. Celle de faire les jayets dont on fe fert dans les broderies. Autres différens ouvrages d'émailleurs. *Ibid.* 544. *b.* Situation de l'émailleur dans fon travail. Ufage de la lampe de l'émailleur, pour réduire une petite quantité de chaux métallique, ou effayer une petite quantité de minéral. *Ibid.* 545. *a.*

Email. Fourneau de l'émailleur. VII. 242. *a.* Lampe à fouder. IX. 234. *a.* Azur d'émail. I. 913. *a.* Bleu d'émail; façon de le préparer; fon ufage. II. 282. *a*, *b.* Bordure du métal, fur lequel on étend les émaux clairs. 334. *a.* Canon d'émail. 617. *b.* Préparation d'émail pour la peinture à frefque. VII. 304. *b.* Ramaffer l'émail pour en tirer du canon. XIII. 781. *b.* Tirer l'émail à la courfe. XVI. 345. *a.* — *Voyez* les planches de l'émailleur & de la peinture en émail, *vol. IV. des planches.*

Email, *cadrans d'*, defcription de l'art de faire & de peindre les cadrans d'émail. Fabrication de la plaque du cadran. *Suppl.* II. 793. *a.* Maniere de preparer l'émail. *Ibid. b.* Préparation de la plaque du cadran, avant de la charger d'émail. Comment on place l'émail & le contr'émail. *Ibid.* 794. *a.* Du fourneau. De l'arrangement du fourneau & de la moufle. *Ibid. b.* Maniere de paffer le cadran au feu. *Ibid.* 795. *a.* L'opération de le charger d'émail & de le paffer au feu, répétée par trois fois. Divifion du cadran. *Ibid. b.* Préparation du noir. Peinture des heures & des minutes. Dernieres opérations du peintre émailleur. *Ibid.* 796. *a.*

EMAIL, (*Anatom.*) celui de la dent. De quoi il eft compofé. Dans les adultes, l'os de la dent ne croît point, mais feulement l'émail. Si l'émail fe détruit, l'os fe carie. V. 545. *a.*

EMAIL, (*Blafon*) maniere de repréfenter les métaux & les couleurs. D'où font venus les émaux de blafon. V. 545. *a.*

Émail. Des émaux: de la maniere de les repréfenter: de leur fignification. *Suppl.* I. 909. *a*, *b.* Pourquoi les métaux & couleurs ont été appellés *emaux. Suppl.* II. 626. *a.* Du premier émail, 745. *b.* du fecond, du troifieme émail: 746. *b. Voyez* COULEUR & MÉTAUX.

EMAILLEUR. (*Art. méch.*) Diverfes fortes de perfonnes à qui convient le titre d'émailleur. V. 545. *a.* Emailleurs proprement dits, autrement appellés *patenotriers* & *boutonniers en émail.* De la communauté de ces ouvriers. Statuts de cette communauté. En 1706, ils furent unis avec les verriers. *Ibid. b.*

EMANATIONS. (*Phyfiq.*) Etym. de ce mot. Il eft certain qu'il fort des émanations des corps qui nous environnent. V. 545. *b.* Corps qui envoient des émanations continuelles, fans perdre fenfiblement de leur volume & de leur poids. Quant à la loi de l'émiffion de ces émanations, *voyez* l'article *Qualité.* Ces émanations operent avec beaucoup d'efficacité fur les corps qui font dans la fphere de leur activité. Traité de M. Boyle fur la fubtilité des émanations. Preuves qui montrent que les émanations peuvent s'étendre à de très-grandes diftances. Plufieurs veulent que la lumiere foit produite par une émanation de corpufcules qui s'élancent du corps lumineux. *Ibid.* 546. *a.*

Emanations. Comment un corps en attire un autre par les émanations qui fortent de lui. I. 853. *b.* Emanations plus ou moins fenfibles qui partent de tous les corps. X. 778. *b.* Effet des émanations du corps d'une vieille femme fur celui d'un enfant. VI. 416. *a.* Emanations appellées *efpeces impreffes.* VIII. 607. *a.* Emanations des cabaliftes. II. 481. *a*, *b. &c.* Doctrine des émanations de la philofophie platonicienne, embraffée par les chrétiens contemplateurs. VIII. 319. *b.*

EMANCHE, (*Blafon*) piece honorable, qui fignifie ennemis vaincus & dépouillés. Maniere de la repréfenter. Emanche mal déployée. *Suppl.* II. 796. *a.* Champ-émanché. Exemples de champ qui porte un émanché. *Ibid. b.* Exemples du champ-émanché. Correction de quelques erreurs fur l'émanche qui fe trouvent dans les planches de l'art héraldique. Vol. II. des planch. *Ibid.* 797. *a.* Obfervations fur la définition

tion que les éditeurs du dictionnaire de Trévoux ont donnée de l'émanché. Correction de quelques autres erreurs sur l'émanché, enseignées par différens maîtres en blason. *Ibid.* 798. *a.*

Emanche. Ecu émanché. Chefs émanchés. Origine de ce mot. *Suppl.* II. 799. *a.*

EMANCIPATION. (*Jurifpr.*) Quelles sont les personnes pour lesquelles l'émancipation a lieu. V. 546. *b.*

Emancipation anastasienne. V. 546. *b.*

Emancipation ancienne ou *légitime.* Premiere forme dont on usoit chez les Romains pour l'émancipation des fils de famille. Pourquoi on l'appelloit ancienne & légitime. Ce que portoit cette loi. De quelle maniere Denys d'Halicarnasse l'a entendue. Ce qui se pratiquoit chez les Romains en vertu de cette loi. V. 546. *b.*

Emancipation, contractâ fiduciâ. V. 547. *a.*

Emancipation par le décès de la mere, qui avoit lieu dans certaines coutumes. V. 547. *a.*

Emancipation expresse. V. 547. *b.*

Emancipation de la femme. V. 547. *b.*

Emancipation d'un fils de famille. Où cette émancipation a lieu. Le pere de famille peut émanciper ses enfans à tout âge. L'émancipation ne met pas les impuberes hors de tutelle. Comment se fait l'émancipation. Effets de l'émancipation des enfans de famille, par rapport au pere & aux enfans. V. 547. *b.*

Emancipation des gens de main-morte. V. 547. *b.*

Emancipation justinienne. V. 547. *b.*

Emancipation légale, aussi nommée *tacite.* V. 547. *b.*

Emancipation par lettres du prince. Son origine. Où s'obtiennent & à qui s'adressent les lettres de bénéfice d'âge. V. 548. *a.*

Emancipation de majorité coutumiere. V. 548. *a.*

Emancipation par mariage. Elle n'a pas lieu dans les pays de droit écrit, *&c.* Pour ce qui est des pays coutumiers, le mariage n'y a pas toujours opéré l'émancipation. Diverses dispositions de certaines coutumes sur cette émancipation. Effet de cet acte d'émancipation. V. 548. *a.*

Emancipation de mineur. Comment elle avoit lieu chez les Romains. V. 548. *a.* Réflexions sur la loi romaine qui oblige les mineurs qui veulent jouir de leur revenu, de prendre des lettres. De l'âge où s'obtiennent parmi nous les lettres de bénéfice d'âge. Les mineurs peuvent être émancipés par mariage & par la majorité coutumiere. Quel est le pouvoir du mineur émancipé. *Ibid. b.*

Emancipation des moines. V. 548. *b.*

Emancipation d'un monastere. V. 548. *b.*

Emancipation per æs & libram. V. 548. *b.*

Emancipation tacite. Il n'y avoit que la dignité de patrice capable d'émanciper. Dignités qui émancipent en France. V. 548. *b.* Causes qui prouvent l'émancipation tacite dans différentes coutumes. *Ibid.* 549. *a.*

Emancipation. Différence entre l'émancipation & la dispense d'âge. IV. 1038. *b.* Effets de l'émancipation. VI. 8[illegible]3. *a.* Lettres d'émancipation. IX. 415. *b.* Moyens qui font finir la puissance paternelle. XIII. 562. *a.*

EMANCIPÉ. (*Jurifpr.*) Quel est le pouvoir du mineur émancipé. Droits du fils de famille majeur, lorsqu'il est émancipé. V. 549. *a.*

EMANUEL, (*Hist. de Portug.*) surnommé *le fortuné*, roi de Portugal, successeur de Jean II, son cousin. Tableau de son regne. *Suppl.* II. 799. *a.*

EMATH. (*Peuples d'*) Leur idole. *Suppl.* I. 646. *a.*

EMATURIES, *voyez* Emacuries, mais lisez Ematuries.

EMAUX, (*Blason*) métaux, couleurs & fourrures. Maniere de les marquer en gravure. Signification des émaux. Etymologie de ce mot. *Suppl.* II. 799. *b.* *Voyez* vol. II. des planch. Blason, pl. I.

EMBALLAGE, (*Douane & Comm.*) trois différentes significations de ce mot. Toile d'emballage. V. 549. *a.*

Emballage des plantes qu'on veut transporter. *Suppl.* IV. 972. *a*, *b.*

EMBALLER. Plusieurs manieres d'emballer les marchandises. V. 549. *a.* Maniere d'emballer dans les échelles du Levant. *Ibid. b.*

EMBALLEUR. (*Comm.*) Quels étoient ceux qui faisoient autrefois cet office. Emballeurs en titre d'office dans les douanes de Paris & de Lyon. Leur nombre à Paris. Objets de leur office. Instrumens dont ils se servent. V. 549. *b.*

Emballeur. Corde ou ficelle nommée *seizaine*, dont les emballeurs se servent. XIV. 903. *a.*

EMBAMMA, (*Hist. anc.*) sauce amere, qui servoit d'assaisonnement à l'agneau paschal. Comment elle étoit composée. Cérémonie qui se pratiquoit avec cette sauce. V. 549. *b.*

EMBARGO. Deux manieres de mettre un embargo sur les vaisseaux. VI. 526. *b.*

EMBARQUER *des marchandises.* (*Comm.*) Un maître de vaisseau doit avoir le connoissement, & un voiturier par eau la lettre de voiture de ces marchandises. Embarquer en grenier. Marchandises qu'on embarque de la sorte. V. 558. *a.*

EMBARRURE, (*Chirur.*) espece de fracture du crâne, *&c.* Maniere de la traiter. V. 550. *b.*

Embarrure, (*Maneg. Maréch.*) tout accident qui suit l'action de s'embarrer. En quoi peuvent consister ces accidens. De l'embarrure limitée à l'écorchure. Elle est quelquefois accompagnée d'inflammation. Traitement qu'elle exige. V. 550. *b.* Des contusions occasionnées par l'embarrure. Divers caracteres plus ou moins graves de ces contusions. Traitemens proportionnés à ces différens cas. *Ibid.* 551. *b.*

EMBATERIE, (*Musiq. des Anc.*) nom d'une marche des Lacédémoniens, qui régloit le pas des soldats marchant à l'ennemi. Observation sur la mesure de cette marche. *Suppl.* II. 800. *a.*

EMBATERIENNE, (*Musiq. instr. anc.*) flûte de ce nom. Son usage chez les anciens Grecs. *Suppl.* II. 800. *a.*

EMBATTRE, (*Maréch. gros.*) ferrer les roues. Deux manieres d'embattre; l'une avec un cercle d'une seule piece; cette maniere est expliquée à l'article *Diable*: l'autre avec autant de bandes de fer qu'il y a de jantes à la roue. Comment cela s'exécute. V. 551. *b.*

EMBAUKIS, *voyez* Trompette. *Suppl.* IV. 979. *b.* 980. *a.*

EMBAUMEMENS. (*Hist. anc.*) L'art d'embaumer fut plus commun chez les Egyptiens que chez tout autre peuple. Détails donnés par Hérodote sur leurs trois manieres d'embaumer. V. 552. *a.* Observations du savant chymiste M. Rouelle, sur le récit d'Hérodote. La dépense de la caisse pour la momie étoit considérable. Différentes autres dépenses qui se faisoient pour les bandes qui étoient plus ou moins fines, *&c.* pour les idoles, amuletes, ornemens de caisse, *&c.* Matiere de l'embaumement le plus précieux. *Ibid. b.* Secours qu'on peut tirer de la description d'Hérodote, pour parvenir à imiter les embaumemens des Egyptiens. Deux sentimens des modernes sur ce sujet. Les uns ont cru que le corps entier salé avoit été embaumé de maniere que les matieres balsamiques ne faisoient qu'une masse avec les chairs; les autres, qu'on saloit & desséchoit le corps, & qu'on lui appliquoit les matieres balsamiques. Différence entre notre nitre & le natrum des anciens. Comment il agissoit sur les chairs. Comment on enlevoit, en lavant le corps, les restes du natrum, source d'humidité. De quelle maniere Bils préparoit ses pieces anatomiques. *Ibid.* 553. *a.* Des bandes de toile dont les momies sont enveloppées. Critique de la relation que donne Hérodote sur la seconde maniere dont les Egyptiens embaumoient. Durée que l'embaumement donnoit aux trois sortes d'embaumemens que M. Rouelle a découvert par ses expériences. *Ibid. b.*

Embaumemens. Les Romains plus habiles que les Egyptiens dans cet art. VII. 370. *a.* Classe des embaumeurs en Egypte. X. 261. *b.* Pourquoi les Egyptiens embaumoient leurs corps. XIII. 595. *b.*

Embaumement. (*Hist. nat.*) Usage de l'arsenic pour embaumer les oiseaux ou leur peau emplumée. *Suppl.* I. 583. *b.*

Embaumement, (*Chirur.*) action d'embaumer un corps. Comment se fait cette opération. *Ibid. b.* Ce qu'on pratique dans les endroits où l'on n'a pas tous les secours nécessaires pour l'embaumement. Il seroit à souhaiter, pour l'utilité publique & l'intérêt des survivans, qu'on trouvât des moyens de préserver de la pourriture à peu de frais. Funestes effets des vapeurs cadavereuses. Réflexions contre l'usage de l'inhumation dans les églises. V. 554. *b.* Comment on conservoit les corps en Europe, avant que l'art des embaumemens y fut pratiqué comme aujourd'hui. Ouvrages à consulter pour acquérir des connoissances d'érudition sur l'art des embaumemens. V. 355. *a.*

Embaumement. (*Hist. anc. Phys. Prépar. anat.*) Différentes matieres propres à préserver le corps de la putréfaction. Caveaux où les cadavres se sont conservés sans le secours de l'art. *Suppl.* II. 800. *a.* Des peuples qui ont embaumé leurs morts. Observations sur la maniere dont les Egyptiens pratiquoient l'embaumement. Méthode de Ruysch d'embaumer par injection. *Ibid. b.*

EMBAUMER. (*Chir.*) Exemples d'embaumemens tirés de la bible & d'ailleurs. Sentiment du D. Grew sur la maniere dont les Egyptiens embaumoient les corps. De la maniere dont les Péruviens embaumoient les corps de leurs Yncas. V. 555. *a.*

EMBDEN, *Comté.* XI. 692. *a.*

EMBISTAGE, (*Horl.*) c'est deux fois la distance entre le centre de la platine de dessus, & le point où l'axe de la grande platine la rencontre; ce qui se trouve expliqué par le moyen de la figure. Maniere de déterminer la grandeur de la platine de dessus, celle de l'autre platine étant donnée, de même que la hauteur des piliers. V. 555. *b.*

EMBLAVES, (*Jurifp.*) terres ensemencées de bled, terme de coutumes. On distingue quelquefois les terres emblavées des terres simplement ensemencées. V. 556. *a.*

Emblaves. Etymologie de ce mot. *Suppl.* I. 913. *a.*

EMBLÊME. (*Bell. lett.*) Emblême tiré de l'action de Scevola. L'emblême eft un peu plus clair que l'énigme. Comment Gale le définit. Emblême d'Alciat. Ce que les Grecs & les Romains ont entendu par *emblemata*. Ce que les jurifconfultes entendent par ce mot. Différence entre l'emblême & la devife. V. 556. *a.*

Emblêmes. Leur utilité en morale. I. 252. *b.* Sur les emblêmes, *voyez* ALLÉGORIE. *Suppl.* I. 302. *a.* & 304. *a.* *Voyez auffi* HIÉROGLYPHE, SYMBOLE.

EMBOITEMENT, (*Art milit.*) entrelacement que font les foldats d'un bataillon, lorfqu'on veut le faire tirer, pour que les fufils des foldats du quatrieme rang dépaffent un peu le premier. Objet de l'emboitement. Dans cet état les foldats font dans une attitude fort gênante. Inconvéniens auxquels cet arrangement donne lieu. Comment on y pourroit remédier. Maniere de faire tirer jufqu'à cinq rangs à la fois. V. 556. *b.*

EMBOIRE, (*Peint.*) Lorfqu'on peint fur un fond de couleur qui n'eft pas bien fec, celles qu'on met deffus s'emboivent en féchant. Moyen d'y remedier.

EMBOLISME, (*Chronol.*) Intercalation. Ce que les Grecs entendoient par leurs mois *embolifmeus*. Etymologie de ce mot. V. 557. *a.*

EMBOLISMIQUE, intercalaire; mois fur-ajoutés pour former le cycle lunaire de 19 ans. On ajoute à 19 années lunaires 7 mois, ou 209 jours, pour égaler 1939 jours & 18 heures des 19 années folaires; il y a donc dans 19 ans 228 lunes communes, & 7 mois embolifmiques. Diftribution des années qui deviennent par-là embolifmiques. V. 557. *a.* Longueur des mois embolifmiques. Epactes embolifmiques. Les Turcs ne fe fervent point du mois embolifmique, mais ils ont des jours embolifmiques. Comment ils les diftribuent. Moyen d'accorder les années lunaires avec les folaires. *Ibid. b.*

EMBOLON. (*Art milit. anc.*) *Voyez* COIN.

EMBONPOINT. (*Médec.*) Formation de ce mot. Defcription que donne Hippocrate de l'état d'embonpoint. Difpofition de l'efprit favorable à cet état. Apparence extérieure de l'embonpoint. On fe fert communément de ce mot dans un fens qui lui eft moins propre, pour défigner un homme gras & replet. V. 557. *b.* Le trop d'embonpoint dégénere en maladie. Défaut d'embonpoint. Caufes de l'un & de l'autre vice. *Ibid.* 558. *a.*

Embonpoint, *voyez* CORPULENCE, OBÉSITÉ, GRAS. Ses caufes. *Suppl.* III. 249. *b.* 465. *a.* Embonpoint que produit le défaut d'exercice. XI. 290. *a.* Celui qui vient de l'excès du dormir. XV. 332. *b.* Pourquoi les gens qui ont de l'embonpoint fuent aifément. 628. *a.*

EMBOUCHER, (*Maneg.*) art de fabriquer & d'approprier un mords à un cheval; action de le lui donner. Il eft difficile de fixer avec précifion le tems où les hommes ont imaginé de réduire le cheval, & de le maitrifer. Dans la langue des Grecs une grande partie des mots confacrés à la navigation étoient adaptés à l'équitation. V. 558. *a.* Il eft conftant qu'au tems où vivoit Xenophon, on embouchoit les chevaux. Freins dont parlent Ovide, Silius, Horace & Virgile. Sentimens de quelques commentateurs fur ces freins. Comment il eft vraifemblable que les hommes conduifirent d'abord leurs chevaux, & parvinrent enfin à les emboucher. *Ibid. b.* Obfervations fur les mors que nous peignent la colonne trajane, la colonne antonine, & celle de Théodofe. La fcience d'emboucher les chevaux, eft de toutes les parties que renferme la fcience de l'éperonnier, la plus délicate & la plus épineufe. Connoiffances que fuppofent les principes d'après lefquels l'éperonnier doit agir. Sur l'art & le travail de l'éperonnier, *voyez* MORS.

EMBOUCHOIR, partie du fufil. *Suppl.* III. 159. *b.*

EMBOUCHURE, (*Manege*) portion du mors reçue dans la bouche du cheval. Enumération de plufieurs fortes d'embouchures qu'on trouve dans les auteurs, V. 559. *a.* & que nous avons abandonnées avec raifon. *Ibid. b.*

Embouchure, *voyez* ESCACHE. Efpeces d'embouchures appellées filet. VI. 795. *b.* Gorge de pigeon. VII. 742. *b.* Partie de l'embouchure appellée gourmette. 756. *a. b.* *Voyez* MORS, & les planches de l'éperonnier.

Embouchure. Ce mot eft employé en géographie, en lutherie, dans le commerce, chez les chauderonniers & les tireurs d'or. V. 559. *b.*

Embouchures des fleuves. Obfervations fur ce fujet. VI. 869. *a. b.* VII. 622. *a.* Nom de gras donné à quelques embouchures. VII. 811. *b.*

EMBOUTIR, terme de boutonnier, de ferblantier & d'orfevre. *Ibid. b.*

EMBOUTIR. (*Orfevr.*) *Voyez* BOMBER. Dé à emboutir. IV. 648. *b.*

EMBRASÉ. (*Gramm.*) Differens degrés par lefquels un corps combuftible peut paffer, depuis fon ignition jufqu'au moment où il eft confumé. Il étoit froid, il devient chaud, brulant, ardent, enflammé, embrafé, confumé. L'acception du fubftantif *embrafement*, n'eft pas exactement la même que celle du participe *embrafé*. V. 560. *a.*

EMBRASEMENT. *Voyez* IGNITION, INCENDIE. Embrafemens fouterreins. XVI. 580. *b.* 581. *a.*

EMBRASSADE, *embraffement.* Différence entre ces mots. Coutume des embraffemens à Rome; elle devint fi incommode que Tibere les défendit. V. 560. *a.*

EMBRASSEMENT. (*Geom.*) *Voyez* OSCULATION.

EMBRASSER *un cheval.* (*Maneg.*) Certaines gens, fans principes de l'art, difent qu'un homme très-grand embraffe mieux un cheval qu'un autre; ce principe eft le plus fouvent démenti par l'expérience. Quelques-uns s'expriment encore ainfi, en parlant d'un cavalier qui ferre médiocrement les cuiffes, & qui tient les jambes très-près du ventre de fon cheval. En quel fens les auteurs du dictionnaire de Trevoux ont adopté ce mot: ce fens critiqué par l'auteur. V. 560. *b.*

Embraffer. (*Aiguilletier.*)

EMBRASURE. (*Archit.*)

Embrafure. (*Fortific.*) Defcription & dimenfions des embrafures. La partie du parapet comprife entre deux embrafures fe nomme merlon. Diftance d'une embrafure à l'autre. Différence entre les crenaux & les embrafures. V. 561. *a.*

Embrafure. Différence entre creneau & embrafure. IV. 453. *b.* Partie de l'embrafure appellée genouillere. VII. 589. *a.*

EMBROCATION. (*Chir.*) Defcription de celle qu'on fait après l'opération de la taille ou du bubonocelle. Embrocation fur les taches ou échymofes des fcorbutiques. V. 561. *b*

EMBRYON. (*Phyf.*) Etymologie de ce mot. On n'eft pas d'accord fur le tems pendant lequel le fœtus peut être défigné par ce nom. V. 561. *b.* Diverfes obfervations fur la groffeur & les dimenfions de l'embryon. L'accroiffement de l'embryon ne fe fait pas toujours en proportion du nombre des jours qui fe font écoulés depuis la conception. Le nom d'embryon donné au fœtus des animaux & aux femences des plantes. *Ibid. a.*

EMBRYON. (*Phyf.*) Inutiles recherches & travaux de l'auteur pour fixer les jours des premiers accroiffemens de l'embryon de l'homme. Des œufs humains qu'on fe procure quelquefois par le moyen des fages-femmes. *Suppl.* II. 800. *b.* Le plus grand nombre des auteurs ont donné à leurs fœtus un accroiffement & une proportion qui ne quadre pas avec l'époque de leur conception. L'exemple des quadrupedes prouve évidemment que l'accroiffement & le perfectionnement de l'embryon eft beaucoup plus tardif que ne l'ont fuppofé ces auteurs. Diffections qu'il y auroit à faire pour connoitre à-peu-près les premiers accroiffemens de l'embryon. *Ibid.* 801. *a.* Réfultat des expériences faites à ce fujet fur différens quadrupedes. Découvertes de quelques anatomiftes fur les premiers progrès de l'embryon humain. Terme au-delà duquel le fœtus n'eft plus appellé embryon. *Ibid. b.*

Embryon, fa vie avant la fécondation; foible accroiffement que cette vie peut lui donner. *Suppl.* III. 66. *a.* Effet de la liqueur fécondante fur cet embryon. *Ibid.* Liqueur dont il fe forme. 198. *a.* Le phyfiologifte conçoit dans l'embryon des folides & des fluides affez diftincts pour former déjà un corps organifé. VI. 664. *a.* Premier état de l'embryon: comment fe fait fon accroiffement. 668. *a.* Détails fur fon développement, *Voyez* ACCROISSEMENT, & *Suppl.* I. 134. *b.* 135. *a. b.* 199. *a.* *Suppl.* III. 66. *b.* Nutrition & conformation de l'embryon. *Suppl.* III. 70. *a. b. &c.* Formation de fes os. *Suppl.* IV. 193. *b.* Du moment où l'ame s'unit à lui. *Suppl.* I. 438. *a. b.* Pourquoi les progrès de la folidité ne fe font pas également dans toutes les parties de l'embryon. VI 669. *a.* Quel eft le terme auquel la figure humaine eft tout-à-fait déterminée. VI. 443. *b.* Senfibilité de l'embryon. XV. 40. *b.*

EMBRYOTOMIE. (*Chir.*) Diverfes fignifications de ce mot. Son étymologie. V. 562. *a.*

EMBRYULKIE, (*Chir.*) opération par laquelle on tire l'enfant du ventre de fa mere. Etym. de ce mot. Les Latins ont appellé cette opération, céfarienne.

Embryulkie. (*Maneg. Maréch.*) L'affurance que le maréchal doit avoir en la pratiquant fur la jument, doit donner autant de partifans qu'elle a eu de contradicteurs relativement à l'efpece humaine. En quel cas il convient de la pratiquer. Détails fur la maniere de l'opération. Maniere de couper le cordon. V. 562. *b.* Le fuccès de l'embryulkie dépend de l'attention à prévenir la mort de la jument. *Ibid.* 563. *a.*

EMBUSCADE. (*Art milit.*) Précautions à prendre pour ne pas tomber en embufcade. V. 563. *a.*

EMENDE, *Loi d'* IX. 660. *a.*

EMERAUDE. (*Hift. nat.*) Moyen de diftinguer l'émeraude de quelques autres pierres précieufes. Cryftaux d'émeraude. Les émeraudes diftinguées en orientales & occidentales. Aujourd'hui on ne voit aucune émeraude orientale. Incertitude des auteurs fur le lieu où elles fe trouvent. Sentiment de Tavernier fur ce fujet. On peut douter de l'exiftence de ces émeraudes. De l'émeraude occidentale: en quel pays elle fe trouve. Les Efpagnols en apporterent une fi grande quantité du Pérou, que le prix de cette pierre baiffa beaucoup en Europe. D'où fe tirent les émeraudes d'Europe. V. 563. *b.* Les belles émeraudes d'Amérique extrêmement eftimées. Emeraudes prodigieufes dont parle Théophrafte; ce qu'on en doit penfer. Groffe émeraude que les Péruviens adoroient fous le nom de la déeffe émeraude, & que les Efpagnols n'ont jamais

pu trouver. D. Alvarado & ses compagnons briserent la plupart des émeraudes sur des enclumes. *Ibid.* 564. *a.*

Emeraude jardineuse, VIII. 460. *b.* espece d'émeraude connue des anciens sous le nom d'inosarcion. 772. *b.* Especes de pierres nommées primes d'émeraude. XIII. 367. *b.* Espece d'émeraude nommée smaragdo-prase. XV. 239. *b.* Emeraudes travaillées & percées par les anciens Américains. XII. 576. *b.* Expériences chymiques faites sur les émeraudes. 595. *a.* Vase d'émeraude conservé dans l'église cathédrale de Gènes. XIV. 522. *a.*

EMERGENT, (*Chron.*) époque dont nous commençons à compter le tems. Année émergente que prenoient les Juifs. Année émergente des anciens Grecs, celle des Romains, celle des chrétiens, celle des mahométans. V. 564. *a.*

EMERIL, (*Minéral.*) mine de fer d'une dureté extrême. Sa description, sa propriété, son usage. V. 564. *a.*

Emeril de l'isle de Garnesey. VII. 516. *b.* Celui de l'isle de Naxe. XI. 64. *a.* Or chargé d'émeril. 527. *b.* Alliage de l'or avec l'émeril d'Espagne par les Indiens. I. 286. *a.* L'émeril des marchands est communément de l'émeril qui a servi. Préparation de l'émeril pour tourner le verre. XVII. 99. *b.*

EMERILLON, (*Ornith.*) Le plus petit des oiseaux qu'on dresse pour la chasse, à l'exception de la pie-grieche. Sa description. V. 564. *a.* Différences entre le mâle & la femelle. Son courage. Comment il tue les perdrix. *Ibid. b.*

Emerillon. (*Artill.*) V. 564. *b.*

Emerillon. (*Boutonn.*) Description & usage. V. 564. *b.*

Emerillon. (*Cordier.*) Description & usage. V. 564. *b.*

EMERITAT, (*Hist. anc.*) récompense qu'on accordoit chez les Romains à un homme qui avoit bien servi pendant un certain nombre d'années. On ne sait pas précisément en quoi elle consistoit. Emerites accordés par Auguste. V. 564. *b.* L'émerite, de quelque rang qu'il fût, étoit très-estimé. V. 565. *a.*

Emerite. (*Hist. mod.*) On donne dans la faculté des arts ce titre aux professeurs qui ont vingt ans de service. Quelle est leur récompense. V. 565. *a.*

EMERSION. (*Physiq.*) Quelle est la force avec laquelle remontera un solide plongé dans un fluide, d'une gravité spécifique double de la sienne. Jusqu'à quelle hauteur il remontera. V. 565. *a.* — *Voyez* ASCENSION.

Emersion. (*Astron.*) Usage que l'on tire des immersions & des émersions du premier satellite de jupiter. Divers usages de ce mot. Scrupules ou minutes d'émersion. V. 565. *a.*

Emersion. (*Arc d'*) *Suppl.* I. 528. *b.*

EMERUS. (*Jardin.*) Description de cet arbrisseau. V. 565. *a.* Noms vulgaires qu'on lui donne. Observations relatives à sa culture & à la maniere de le multiplier. Deux especes de cet arbrisseau. Le séné ordinaire batard moins commun que le suivant; son usage, maniere de le tailler. Le petit séné batard, l'un des plus jolis arbrisseaux. Sa description. Emploi qu'on en peut faire dans un jardin. *Ibid. b.*

EMERUS, (*Botan.*) ou séné batard. Ses noms en différentes langues. Son caractere générique. *Suppl.* II. 801. *b.* Enumération de trois especes qui lui appartiennent. Leur description. Leur culture. Usages qu'on en tire pour l'ornement des jardins. *Suppl.* II. 802. *a.*

ÉMÉTIQUE. *Voyez* VOMITIF. Emétique d'antimoine. I. 506. *b.* VII. 70. *a.* XVII. 567. *b.* Tartre émétique. XIV. 40. *b.* 41. *a.* XV. 931. *a.* Vin émétique. XIV. 40. *b.* Les émétiques sont aussi sternutatoires. XV. 517. *a. b.* Propriété contraire des acides végétaux & minéraux par rapport à la vertu émétique. 872. *b.* De l'usage de l'émétique dans les maladies inflammatoires. VIII. 726. *b.* Dans les apoplexies. *Suppl.* I. 485. *a.*

EMEU, ou *Eme.* (*Ornith.*) Description de cet oiseau des Moluques. V. 565. *b.* Celle de ses œufs; les habitans du pays s'en nourrissent. Cet oiseau avale tout ce qui se présente à lui, &c. Propriétés de sa graisse. *Ibid. a.*

EMIGRATIONS, multitude de petites sociétés formées par les émigrations. VII. 789. *b.* Migrations des peuples du nord. 645. *b.* X. VII. 238. *a.*

EMILE, (*Paul*) feu de joie qu'il alluma à Amphipolis. VI. 637. *a.* Sa réponse à ceux qui lui reprochoient d'avoir répudié sa femme. XV. 405. *a.*

EMILIE *de Nassau*, femme d'Emmanuel de Portugal: anecdote sur sa maladie: sa mort à Geneve. XVII. 562. *b.*

EMILIEN, (*Hist. des emper.*) empereur romain. Précis de son regne. *Suppl.* II. 802. *b.*

EMILIO, (*Paolo*) de Verone. XVII. 90. *a.*

EMINENCE, (*Anat.*) trois différentes especes d'éminences des os. Divers noms tirés de leurs figures, de leurs situations, de leurs connexions, de leur usage. V. 566. *a.*

EMINENCE. (*Hist. mod.*) Dignités qualifiées d'éminence. V. 566. *a.* Titres que leur substituent les papes, l'empereur & les rois. Par qui le titre d'éminence a été donné à ces dignités. *Ibid. b.*

EMINENTISSIME, *Altesse*, titre donné aux princes cardinaux. I. 305. *a.*

EMIR, (*Hist. mod.*) parens ou descendans du grand prophete Mahomet. Signification propre du mot. Privileges des émirs. Emirs qui sont princes souverains. Ce titre ne se donnoit d'abord qu'aux califes: dans la suite ils l'abandonnerent à leurs enfans, & enfin il a été donné à ceux qui descendent de Mahomet. Ministere auquel ils étoient autrefois consacrés. Le privilege de punir les émirs réservé à *l'émir Bachi.* Par le fait, la plupart des Turcs le respectent assez peu; mais un Chrétien qui l'auroit maltraité seroit brûlé vif. Diverses significations du mot *émir*, lorsqu'il est joint à quelqu'autre mot. V. 566. *b.*

Emir. Origine illustre des émirs. XVI. 757. *b.* Titre substitué à celui d'émir. XV. 327. *b.* Emir-al-omra, dignité créée par le calife Rhadi. *Suppl.* I. 15. *b.*

EMISSAIRE. (*Hist. mod.*) Les chefs de parti ont plusieurs émissaires, &c. V. 567. *a.*

Emissaires, (*Anat.*) veines de ce nom. *Suppl.* IV. 798. *a. b.*

EMISSION. (*Phys.*) C'est une grande question que de savoir si la lumiere se fait par pression ou par émission. Preuve que des philosophes modernes ont crue très-favorable à l'émission; elle est tirée de l'observation du tems que la lumiere du soleil emploie à parvenir jusqu'à nous. Expérience & raisonnement de l'auteur qui montrent que cette preuve a de la force, mais qu'elle n'est pas rigoureusement démonstrative. V. 567. *a.* L'accord de la théorie de l'aberration avec le système de l'émission ne suppose pas qu'on connoisse la vraie distance de la terre au soleil. *Ibid. b.*

Emission, (*Physiol.*) terme employé pour exprimer le sentiment de Pythagore & de ses sectateurs sur la vision. Quel étoit ce sentiment. Usage que les platoniciens faisoient de ce même mot. Réflexion sur ces hypotheses. V. 567. *b.* *Voyez* ESPECES.

Emission de vœux. (*Jurispr.*) La mort civile du religieux se compte du jour de l'émission de ses vœux, &c. V. 567. *b.*

EMISSOLE, (*Ichthyol.*) poisson du genre des chiens de mer. En quoi il differe du chien de mer proprement dit, autrement aiguillat. Description de ce poisson. V. 568. *a.*

EMITHÉE, (*Mythol.*) divinité de Castabé, village de Carie. Miracles qu'on lui attribuoit. Ce qu'on remarque sur les richesses de son temple. Combien elle fut respectée. Pourquoi son temple ne fut jamais pillé. V. 568. *a.*

Emitée. Observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 803. *b.*

EMMA, abbesse de Saint-Amand de Rouen. *Suppl.* IV. 683. *a.*

EMMAILLOTER, terme de sage-femme & de nourrice. Cette méthode est en usage chez la plupart des peuples de l'Europe. Réflexions de l'auteur de l'histoire naturelle, M. de Buffon, sur l'usage d'emmailloter. V. 568. *a.* Coutume des Siamois, des Japonois, des Indiens, des Negres, des Sauvages du Canada, à l'égard de leurs enfans, préférable à notre usage d'emmailloter. Enumération des inconvéniens attachés à notre méthode. 1°. On ne peut guere éviter, en emmaillotant les enfans, de les gêner au point de leur faire ressentir quelque douleur. 2°. L'inaction où le maillot tient les enfans leur est nuisible. Usage contraire des Péruviens. 3°. La position naturelle des membres d'un enfant se dérange très-souvent, parce que l'enfant ne cesse de remuer. 4°. Autres accidens que peut causer le maillot. *Ibid. b.* 5°. Douleurs, mal-propreté qui peuvent résulter du maillot; efforts impuissans, espece de désespoir des enfans dans cet état. Ces maux augmentés par la négligence des nourrices. Précautions qu'on doit prendre en suivant la méthode de l'emmaillotement. *Ibid.* 569. *a.* Celles qu'on doit avoir lorsqu'on pose un enfant dans le berceau, & lorsqu'on le tient entre les bras. *Ibid. b.*

Emmailloter. Comment les Patagons emmaillotent leurs enfans. XII. 160. *b.*

EMMANCHÉ, (*Blason*) *voyez* EMANCHE. Observation sur le mot *emmanché.* *Suppl.* II. 797. *b.*

EMMANUEL, (*Hist. sainte.*) *Dieu avec nous.* Prophétie où ce mot se trouve exprimé. Accomplissement de cette prophétie selon S. Matthieu. V. 569. *b.*

Emmanuel. Examen du passage d'Isaïe où le messie est désigné par ce nom. XIII. 463. *b.* &c.

EMMELIE, (*Hist. anc.*) danse des Grecs. Son inventeur. Caractere de cette danse. Doute sur l'emmelie théatrale. V. 570. *a.*

Emmelie. Additions à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 803. *a.*

EMMEN. (*Géogr.*) Description des deux rivieres de ce nom en Suisse. *Suppl.* II. 803. *a.* Choses précieuses trouvées dans leurs eaux. *Ibid. b.*

EMMENAGOGUE, (*Méd.*) remede de la classe des évacuans. On désigna par-là une des trois sortes des médicamens du genre des utérins. Quelles sont ces trois sortes. Les mêmes médicamens peuvent être emménagogues, écholiques & aristolochiques, selon les circonstances. V. 570. *a.* Tout ce qu'il y a à dire sur ces remedes se trouve au mot *Utérin.* Voyez aussi *Suppl.* I. 558. *a.*

EMMENALOGIE, (*Médec.*) traité des menstrues ou de l'écoulement périodique des femmes. Quel est le plus fameux ouvrage connu sous ce nom. V. 570. *a.*

EMMENER, *Mener*, *Remener*, *Amener*, *Ramener*, *Remmener.* (*Synon.*) X. 333. *a.*

EMMENTHAL, (*Géogr.*) province du canton de Berne,

Sa division. Son commerce. Etat d'aisance des habitans. Observation sur leurs mœurs. *Suppl.* II. 803. *b.*

EMMIELLURE, (*Maneg. Maréch.*) remede topique. Circonstances dans lesquelles quelques-uns l'emploient. Auteur où l'on en peut trouver des recettes. V. 570. *a.*

EMOLLIENT, (*Mat. méd.*) remedes que quelques médecins ont appellés de ce nom. Propriétés attribuées à ces remedes. Les préjugés conçus touchant ces remedes, sont examinés à l'article *Délayant.* V. 570. *b.*

EMOLLIENTES, (*Plantes*) *Pharmac.* Quelles sont ces plantes, & celles qui sont censées en approcher le plus près. Les rangs de ces plantes ont été déterminés par un choix très-arbitraire. V. 570. *b.*

Emolliens, *Remedes.* XIII. 785. *b.* 786. *a.* Différence entre les émolliens & les relâchans considérés dans l'usage intérieur. XIV. 52. *a.* Cataplasme émollient nommé *malagme.* IX. 940. *b.* De l'usage des émolliens dans les inflammations. VIII. 719. *b.* Pourquoi les médicamens huileux ne conviennent point sur les parties attaquées d'inflammation. XIII. 786. *a.* 787. *b.*

EMOLUMENT, *Bénéfice*, *Gain*, *Profit*, *Lucre.* (*Synon.*) II. 202. *a.* XIII. 428. *a.*

EMONCTOIRE; (*Médec.*) vaisseaux appellés de ce nom. Les anciens appelloient les narines l'émonctoire du cerveau. On dit que la peau, les reins, sont les émonctoires du corps. On ne peut pas dire des parotides, des vésicules séminales, qu'elles sont des émonctoires. V. 571. *a.*

EMONDER, (*Jardin.*) effet de l'élagage sur les arbres qui ne portent point de fruit. Regle à observer sur les arbres de haute tige. Maniere d'émonder un jeune arbre la seconde année de sa pousse. Quelle est la meilleure maniere de bien élever & dresser des allées. V. 571. *a.*

EMOTIONS. Combien les hommes aiment à être émus. *Suppl.* IV. 954. *b.* 955. *a.* En quoi consiste la différence entre les émotions légeres & celles qui nous agitent avec violence. XV. 693. *b.* Différens effets du besoin d'être ému. VIII. 277. *a.* Les émotions considérées comme causes de maladies. II. 252. *b.* Du plaisir attaché à certaines émotions causées par des objets désagréables ou par leur description. IV. 630. *a.* 879. *a.* *b.* Empressement avec lequel le peuple court à un spectacle qui lui fait horreur. VII. 697. *a.* Dans toute espece de spectacle, les hommes veulent être émus. XV. 447. *a.* L'émotion particuliere singuliérement augmentée par celle de la multitude. *Suppl.* IV. 241. *a.* Emotion communiquée par l'orateur. V. 521. *b.* *Suppl.* IV. 257. *a*, *b.* Emotion de l'enthousiasme. V. 720. *a.* Emotion causée par la musique. X. 903. *a*, *b.* &c. par le seul effet du rhythme, *Suppl.* IV. 646. *a*, *b.* Voyez *Intéressant*, *Intérêt*, *Plaisir*, *Passion.*

EMOUCHOIR (*Maneg.*) couverture qui revêt toutes les parties du corps du cheval harnaché, qui ne sont point occupées par la selle. Description de cette couverture. Divers noms qu'on lui a donnés. Deux sortes d'émouchoirs, les uns à mailles, les autres d'un tissu suivi : ces derniers préférés. Ils ne conviennent ni à la chasse, ni en hiver. Emouchoirs à mailles sur les harnois des chevaux de carrosse. Emouchoirs usités relativement aux chevaux de tirage. V. 571. *b.*

Emouchoir, queue de cheval jouant dans un manche de bois. Son usage. V. 571. *b.*

EMOUDRE. (*Arts méch.*) Peu d'ouvriers savent bien émoudre. Ce que les ouvriers entendent par passer au mouleau. Direction sur ce sujet. V. 592. *a.* *Voyez* AIGUISER.

EMOUSSER, (*Art milit.*) retrancher les pointes des angles d'un bataillon. Pourquoi on le fait. Maniere d'émousser les angles d'un bataillon quarré. V. 572. *a.*

EMOUSSER, (*Jardin.*) ôter la mousse de la tige des arbres. Tems qu'il faut choisir pour cela. V. 572. *a.*

EMPAILLER, (*Jardin.*) Maniere d'empailler les arbres & arbustes délicats. *Suppl.* I. 249. *b.*

EMPALEMENT, (*Botan.*) partie la plus extérieure de la fleur. Le calice est le godet creux que forme le périanthe ou empalement. Fleurs qui n'ont point d'empalement & qui ont cependant un calice. V. 572. *b.*

Empalement, terme usité dans le travail des mines de fer. VII. 144. *a*, *b.* &c.

EMPALEMENT, (*Hist.*) supplice affreux qui est d'usage en Turquie. Description de la maniere dont il s'exécute. Quels sont les criminels condamnés à ce supplice. Un homme qui a commis un grand crime est regardé comme indigne d'être musulman. V. 572. *b.*

EMPARER, (*s'*) *Envahir*, *Usurper.* (*Synonym.*) XVII. 556. *a.*

EMPECHEMENT. (*Jurisp.*) Empêchement de mariage. V. 573. *a.* Causes d'empêchement fondées sur le droit naturel. Empêchemens qui procedent des vœux, d'un autre mariage déjà contracté, de la diversité de culte. Deux sortes d'empêchemens, savoir les empêchemens dirimans & les empêchemens prohibitifs. Enumération de dix-huit sortes d'empêchemens *dirimans. Ibid. b.* Empêchemens dirimans dont on n'accorde jamais de dispense; autres dont on dispense quelquefois après le mariage. *Ibid.* 574. Quels sont ceux pour lesquels on s'adresse au pape ou aux évêques. Empêchemens *prohibitifs.* En quoi ils consistent, & quelles en sont les causes. Il y avoit dans le droit canonique certains empêchemens qui s'opposoient au mariage avec quelques personnes que ce fût; mais l'usage les a abrogés. Ouvrages à consulter. *Ibid. b.*

Empêchemens de mariage causés par la parenté. I. 161. *a.* IV. 764 *b.* 765. *b.* XIV. 514. *b.* 937. *b.* Voyez *Opposition.*

EMPEDOCLE *d'Agrigente*, philosophe. *Suppl.* I. 224. *a.* Précis de sa vie & de sa doctrine; prodiges qu'on lui attribua. XIII. 621. *a*, *b.* 622. *a.* Espece de résurrection qu'il opéra. X. 726. *a.* Son systême physiologique. I. 411. *b.* *Suppl.* IV. 344. *b.* Pratique de ce médecin. VIII. 211. *b.* Son éloge. X. 263. *a.* 283. *a.*

EMPEDOCLE *d'Agragas.* Sa statue. XV. 499. *b.*

EMPEREUR, (*Hist. anc.*) nom qui étoit donné à tous les généraux d'armée. A quel général ce titre étoit particuliérement décerné. Pourquoi César fut appellé de ce nom. Quelques empereurs romains posséderent ce titre, & en vertu de leur dignité, & en récompense de leurs victoires. La dignité d'empereur héréditaire jusqu'à Caligula, devint ensuite élective. Pourquoi les enfans ou parens de l'empereur défunt lui succédoient ordinairement. Sur quelles personnes tomboit ordinairement le choix des armées. Ce qui se pratiquoit, soit de la part du sénat, soit de la part de l'empereur dès qu'il étoit élu. Honneurs qu'on lui déferoit. Du pouvoir des empereurs : il fut tyrannique ou modéré, selon leur caractere. V. 575. *a.* Ils étoient à la fois à la tête du civil, du militaire & de la religion. Honneurs qu'on leur rendoit en certaines circonstances. *Ibid. b.*

Empereur. Histoire des empereurs romains. XIV. 333. *b.* —338. *b.* Physionomie de quelques-uns. *Suppl.* II. 229. *b.* La postérité d'Antoine jouit pendant quelque tems de l'empire; au lieu que celle d'Auguste ne parvint jamais à le posséder. V. 900. *b.* Titre d'auguste donné aux empereurs I. 877. *a.* La dignité de souverain pontife réunie en leur personne. IX. 55. *a.* XIII. 80. *b.* 81. *b.* Empereurs qui se donnerent le titre de seigneurs. XIV. 895. *b.* Puissance tribunitienne dont ils se revêtirent. XVI. 631. *b.* On leur donna aussi le titre de porte-trophées. 704. *a.* Pouvoir que la loi *regia* leur donnoit. IX. 668. *b.* Ils se réserverent à eux seuls l'honneur du triomphe. VII. 550. *b.* Usage de planter des lauriers à leurs portes. IX. 321. *a.* Respect des Romains pour leurs statues. XV. 500. *a.* Fêtes qu'on célébroit chaque dixieme année de leur regne. IV. 664. *a*, *b.* Espace de trente ans dans la durée du gouvernement des empereurs. XVI. 632. *b.* Apothéose des empereurs. I. 538. *b.* A proportion que la vertu diminuoit, les marques d'honneur se multiplierent dans leur personne. XVI. 706. *a.* Honneur qu'ils accordoient à ceux qu'ils vouloient favoriser. XIV. 309. *b.* Comment les empereurs contribuerent à la chûte de l'éloquence. XI. 572. *a.* Titre de freres que se donnoient les empereurs collegues. VII. 301. *b.* — Ornemens de tête des empereurs dans les médailles. XVI. 201. *a.* 202. *a.* Couronnes des empereurs. IV. 393. *b.* Le poignard étoit une des marques de leur souveraineté. XII. 862. *a*, *b.* Petit bâton qu'on voit à la main des empereurs grecs. IV. 954. *b.* Robe des empereurs. XVI. 369. *b.* — Loix des empereurs. V. 139. *a.* Pouvoir que les empereurs chrétiens exerçoient anciennement sur les papes. XI. 834. *b.* & XIII. 81. *b.* Droit qu'ils avoient de convoquer les conciles. Autorité qu'ils y exerçoient. III. 808. *a*, *b.* XVII. 623. *a.* Consistoire, conseil intime des empereurs. IV. 47. *a.*

EMPEREUR. (*Droit public Germanique*) Epoque où la dignité impériale est devenue élective. Précaution prise pour que la dignité impériale ne devînt pas héréditaire dans la maison d'Autriche. Qualités que doit avoir celui qu'on veut élire. Usages qui s'observent pour l'élection de l'empereur, dès que le trône est vacant. V. 575. *b.* L'absence d'un électeur duement invité n'empêche point les autres d'aller en avant. Si l'élection n'étoit pas faite au bout de trente jours, les électeurs seroient au pain & à l'eau. Cérémonies qui suivent l'élection. Comment la personne élue est proclamée empereur. Cérémonie du couronnement. A qui appartient le droit de couronner l'empereur. Lieu où le couronnement doit se faire. En quels lieux sont conservées les marques de la dignité impériale. *Ibid.* 576. *a.* Repas qui se fait après le couronnement. Autres couronnemens que les empereurs alloient encore recevoir autrefois. Du droit que les papes se sont attribués de confirmer l'élection des empereurs. Le pape, pour mettre ses prétendus droits à couvert, envoie un nonce à l'élection. Charles-Quint est le dernier empereur couronné en Italie. L'empereur se qualifie d'élu empereur des Romains. Quels sont les pouvoirs, droits & privileges de l'empereur. Ce qu'on entend par *mois romains.* Les droits particuliers de l'empereur se nomment *reservata Cæsarea* : en quoi ils consistent. *Ibid. b.* Titres que prennent les empereurs. Bon mot de Guillaume III, roi d'Angleterre sur l'empereur Léopold, en

en faisant allusion au titre de *semper Augustus*. Armes de l'empereur. *Ibid.* 577. *a.*

Empereur, voyez *Constitution*. IV. 63. *a*, *b*. Origine du titre d'empereur des Romains. *Suppl.* I. 308. *b*. Premiers rois d'Allemagne qui prirent ce titre. *Suppl.* II. 551. *a*. Les empereurs prenoient autrefois le titre de roi des Romains jusqu'à ce qu'ils eussent été couronnés par les papes. XIV. 327. *b*. Les papes prétendoient que l'empereur ne pouvoit être couronné que par eux. XI. 833. *a*. Cérémonie du sacre de l'empereur. XIV. 476. *a*. Points auxquels il s'engage par la capitulation impériale. II. 633. *b*. Subside qu'on accordoit à l'empereur lorsqu'il alloit se faire couronner à Rome. VI. 290. *a*. Election & couronnement de l'empereur à Francfort. VII. 282. *b*. Pouvoir dont il jouit. *Suppl.* I. 309. *a*. 310. *a*. 312. *a*, *b*. Réserves & prérogatives réservées à l'empereur. XIV. 168. *b*. Qualité qu'il prend d'advoué de l'église, IV. 741. *a*. & de défenseur de l'empire. *Suppl.* I. 309. *a*. Son représentant à la diete. IV. 974. *a*. L'empereur ne peut ni donner à quelqu'un le droit de séance à la diete, ni en priver personne, ni empêcher les états de présenter à la diete leurs demandes & leurs griefs. *Ibid.* Grands officiers de l'empereur. *Suppl.* I. 309. *b*. Déposition de l'empereur. IV. 72. *b*. Casque & armes de l'empereur : voyez les planch. 14 & 15 du blason, vol. II. Sa couronne. *Suppl.* II. 642. *a*.

EMPEREUR, espece de poisson. V. 953. *a*.

EMPERIERE, (*Hist.*) vieux mot qui signifie *impératrice*. Ce que les anciens rimeurs entendoient par *rime emperiere*. V. 577. *a*.

EMPETRUM. (*Botan.*) Caractere de ce genre de plante. V. 577. *b*.

EMPETRUM, (*Jardin.*) bruyere à fruit ou camarigne. Deux especes connues de cet arbrisseau. 1. La bruyere à fruit noir. Sa description. Oiseaux qui se nourrissent de son fruit. Terres qui lui conviennent. Les lieux où elle peut croître montrent qu'elle est extrêmement robuste. Maniere de la multiplier. 2. Bruyere à fruit blanc ou camarigne. Sa description. Saison de son fruit. Lieux où cet arbrisseau est commun. Terrein qui lui convient. V. 577. *b*.

EMPETRUM. (*Botan.*) Etymologie de ce mot. Noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. Enumération de ses especes. Description de cet arbuste. Sa culture. Ses usages. *Suppl.* II. 803. *b*.

EMPHASE. Celle de la langue hébraïque est née de sa pauvreté. VIII. 90. *b*.

EMPHYSEME. (*Médec. Chirurg.*) Etymologie de ce mot. Tumeur flatueuse, raréscible, ramassée en quelque partie du corps que ce soit. V. 577. *b*. Especes d'emphysemes nommées *pneumatocele*, *tympanite*. Ce qu'on entend par l'emphyseme proprement dit, distingué de la tumeur emphysémateuse. Quel est le siege de l'emphiseme proprement dit. Artifice dont se servent les maquignons & les marchands de bœufs, pour faire paroître plus gras les animaux dont ils font commerce. Autres exemples d'emphysemes artificiels. Il n'est pas nécessaire qu'il se fasse aucune rupture dans les parois des cellules, pour établir la communication qui produit l'emphyseme. Exemple monstrueux d'un homme attaqué de cette maladie. De la cause de l'emphyseme. Comment cet accident peut survenir à la suite des plaies de la tête. *Ibid.* Les plaies qui pénetrent dans la poitrine fournissent encore plus souvent des exemples d'emphyseme. La même chose peut arriver par la solution de continuité dans la surface interne du thorax, *&c.* Emphysemes produits à la suite de la fracture d'une côte. Air thorachique, cause d'emphyseme. Cette maladie produite par une rupture d'œsophage. Rarement l'emphyseme est produit par une cause interne. *Ibid.* *b*. Emphyseme produit par putréfaction. Effet de la bupreste prise intérieurement. Phlyctenes emphysémateuses. Exemple d'une fille de cinq ans devenue emphysémateuse trois jours avant sa mort. Comment on distingue l'emphyseme de toute espece de tumeur. Prognostics de cette maladie. Indication qui se présente pour le traitement de l'emphyseme. Détails sur ce traitement. *Ibid.* 579. *a*. Des tumeurs emphysémateuses, & de la maniere de les guérir. *Ibid.* *b*.

Emphyseme. Addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 804. *a*.

Emphyseme, placé mal-à-propos parmi les especes d'hydropisie. VIII. 377. *a*. Emphyseme produit par une blessure à la gorge ; sa guérison. XVI. 506. *a*.

EMPHYSEME. (*Maréch.*) L'emphyseme particulier est très-commun dans les chevaux. Désordre & confusion répandus dans les livres concernant le traitement de ces animaux. V. 579. *b*. Peu de progrès qu'on a faits dans cet art. Ce qu'on devoit faire pour l'avancer. Comment on remédie aux tumeurs emphysémateuses. Caracteres qui les distinguent des tumeurs œdémateuses. *Ibid.* 580. *a*. Voyez *Suppl.* III. 413. *a*.

EMPHYTÉOSE ; (*Jurispr.*) ce contrat n'a lieu que pour des héritages. Etymologie de ce mot. De l'emphytéose chez les Romains. V. 580. *a*. D'où vient la contradiction apparente qui se trouve entre quelques loix sur cette matiere. On distinguoit chez les Romains le contrat emphytéotique du bail à longues années ou à vie ; mais on les confond sur-tout parmi nous. Vicairies du Poitou. Albergemens du Dauphiné. Autres différences entre le contrat emphytéotique, tel qu'il se pratiquoit parmi les Romains, & la maniere dont il se pratique en France. Ce qu'on entend par canon emphytéotique. Commise emphytéotique. Ce que dit Boutaric sur cette commise. M. Guyot dit que les auteurs s'accordent assez pour conclure qu'il n'est point dû quint en fief, ni lods & ventes en roture pour bail emphytéotique à vie, *&c.* *Ibid.* *b*. En quoi l'emphytéose differe du bail à locaterie perpétuelle ; *voyez ce mot*. Divers usages & maximes de droit sur l'emphitéose, exposés dans cet article. En quoi le bail à vie differe du bail à ferme, & comment il lui ressemble. L'église ne peut faire d'emphytéose perpétuelle. Redevance emphytéotique. L'emphytéote ne peut obtenir diminution de la pension annuelle, pour cause de stérilité. Il ne doit rien faire qui dégrade l'héritage. *Ibid.* 581. *a*. Condition de bâtir imposée quelquefois à l'emphytéote. Ce qui se passe à l'expiration du terme porté par le bail. Autres articles sur le même sujet. Auteurs à consulter. *Ibid.* *b*.

Emphytéose. En quoi elle differe du bail à rente. II. 16. *b*. Devoirs dont le censitaire emphytéote est tenu envers le seigneur. XV. 123. *a*. Retrait emphytéotique. XIV. 209. *a*. Commise emphytéotique. III. 703. *a*, *b*.

EMPIRE, *Autorité*, *Pouvoir*, *Puissance*. Différence entre ces mots. V. 582. *a*. *Voyez* AUTORITÉ.

Empire. Différence entre empire & regne. XIV. 33. *a*, *b*.

EMPIRE. (*Hist. anc.*) Des quatre grands empires connus dans l'histoire ancienne. Epoques & durée de ces monarchies. V. 582. *a*. Diverses époques marquées dans la durée de l'empire romain. *Ibid.* *b*.

EMPIRE. (*Hist. chron.*) Epoque & durée de l'empire des Assyriens, selon Usserius. *Suppl.* II. 804. *a*.

Empire. Histoire abrégée des quatre grands empires de l'antiquité. VIII. 222. *a*, *b*. &c. Division de l'empire d'Alexandre après la mort de ce conquérant. *Suppl.* I. 271. *b*. Précis de l'histoire de l'empire romain. XIV. 333. *b*. — 338. *b*. Division des provinces de l'empire par Auguste. IX. 346. *b*. Divisions de l'empire par Constantin. III. 801. *a*. IV. 1012. *b*. L'empire divisé depuis Héraclius en districts appellés *themata*. XVI. 52. *a*. Des changemens arrivés sous les empereurs aux frontieres de l'empire. IX. 541. *b*. Chûte de l'empire romain. VI. 689. *b*. Une des causes de cette chûte. X. 514. *b*. Le christianisme justifié de l'accusation d'y avoir contribué. III. 386. *b*. Observations sur l'empire d'Orient ; ses révolutions ; sa durée. XI. 642. *a*, *b*. Foiblesse de cet empire du tems des rois lombards. 834. *b*. Marque qui distinguoit les compagnies dans la milice grecque du bas empire. VI. 839. *a*. Empire grec détruit par Mahomet second. IX. 302. *a*. Empire des Latins fondé par les croisés. *Ibid.* Les grands empires ont été détruits sous des princes qui portoient le même nom que ceux qui les avoient fondés. XI. 483. *b*. Matricules de l'empire. X. 206. *b*. Empire proconsulaire. XIII. 409. *b*. Vicaires de l'empire. XVII. 232. *b*.

EMPIRE, (*Hist. & Droit politiq.*) nom qu'on donne aux états soumis à un souverain qui a le titre d'empereur. Empire & corps Germanique : cet empire n'est qu'une portion des états qui étoient soumis à Charlemagne. Possessions de ce prince, qui composerent l'empire d'occident. La France détachée ensuite de cet empire. L'Italie réunie à l'empire par Othon le grand. Affoiblissement du pouvoir des empereurs sous les successeurs d'Othon. Comment les empereurs chercherent à contre-balancer le pouvoir de leurs vassaux. V. 582. *b*. Il est très-difficile de déterminer le nom qu'il faut donner au gouvernement de l'empire. Ce gouvernement est celui d'une république mixte. Le président de Thou a dit sur l'empire Germanique : *jamais on n'a vu un corps plus robuste*, *malgré la foiblesse de ses membres*, &c. Observation sur cette parole de cet historien. Inconvéniens auxquels est sujet l'empire germanique, bien propres à le rendre moins redoutable au-dehors, & à porter coup à sa postérité au-dedans. *Ibid.* 583. *a*. Vers latins qui, quoique mauvais, peignent assez la vraie situation de l'empire. *Ibid.* *b*.

Empire d'Allemagne, voyez *Allemagne*. Des états de l'empire. VI. 20. *a*, *b*. Colleges de l'empire. *Suppl.* I. 310. *a*, *b*. III. 633. *a*, *b*.

EMPIRE *de Galilée*, (*Jurispr.*) jurisdiction des clercs de procureurs de la chambre des comptes. Ancienneté de cette institution. Comment se forma insensiblement la communauté de ces clercs de procureurs. V. 583. *b*. Origine du titre de haut & souverain empire de Galilée. En quel endroit se tient aujourd'hui cette jurisdiction. Le premier officier de l'empire conserva long-tems le titre d'empereur. Tems de l'abolition de ce titre. Extraits des comptes de l'ordinaire de Paris, où l'on voit certaines sommes payées aux clercs de l'empire de Galilée, pour fêtes & autres sembla-

bles circonstances. *Ibid.* 584. *a.* Quel est le chef & protecteur de cette communauté. Divers réglemens de la chambre des comptes, concernant l'empire de Galilée, & notamment au sujet des gâteaux des rois. Les protecteurs de cette communauté ont aussi fait divers réglemens, concernant son état & administration. Formule ordinaire de ces réglemens. *Ibid. b.* Leur enregistrement. Arrêts que rend le protecteur. Disposition des arrêts de l'empire. Force de ces arrêts. Réglement de M. Barthelemi, protecteur de l'empire, donné en 1705. Forme d'administration & police intérieure de cette communauté. *Ibid.* 585. *a.* Droits en argent des officiers de l'empire, tant pour la réception que pour l'entrée de certaines personnes en la chambre. *Ibid. b.* Suite des privileges de l'empire & de ses réglemens. Lecture qui se fait tous les ans des derniers réglemens de l'empire. Fête qu'il celebre annuellement. *Ibid.* 586. *a.* Voyez *Chancelier de Galilée*, & *Chambre des comptes*, au mot *Compte.* Autres ouvrages à consulter. *Ibid.*

Empire de Galilée. III. 526. *a.* Chancelier de cette jurisdiction. 98. *b.*

EMPIRIQUE, signification propre de ce mot qui se prend odieusement dans un sens figuré pour désigner un charlatan. V. 586. *b.*

EMPIRIQUE, *secte*, (*Médec.*) Premiers empiriques. Quelques-uns, pour l'emporter par l'antiquité sur les dogmatiques, ont prétendu qu'Acron d'Agrigente étoit fondateur de cette secte. Il est vrai que les premiers médecins après Esculape furent empiriques; mais ils ne pouvoient passer pour sectaires, puisqu'il n'y avoit alors qu'une opinion, au lieu que les empiriques dont il s'agit ici se séparerent eux-mêmes des dogmatiques. Différences entre les uns & les autres. Etym. du nom d'*empirique.* Ils ne se fondoient que sur l'expérience. Trois sortes d'expériences distinguées par eux. Exposé de leur doctrine. V. 586. *b.* Jugement impartial que Celse a prononcé entre les dogmatiques & les empiriques. Ouvrage à consulter sur l'histoire de l'empirisme. *Ibid.* 587. *a.*

Empiriques, différence entr'eux & les dogmatiques. V. 13. *a.* Sentiment des anciens empiriques sur l'utilité de l'anatomie. I. 409. *b.*

EMPIRISME, (*Médec.*) médecine-pratique, uniquement fondée sur l'expérience. On confond dans la pratique ordinaire trois sortes d'exercices sous le beau nom d'expérience; & de cette confusion naissent toutes les fausses idées du public sur l'expérience des praticiens. V. 587. *a.* On rapporte mal-à-propos à l'expérience, l'exercice des médecins livrés aux pratiques qui dominent dans chaque nation. On croira peut-être que ces différentes méthodes sont le fruit des progrès de la théorie; mais si cela étoit, cette théorie concilieroit aussi les esprits, & les médecins des différens pays reconnoitroient les avantages de ces diverses pratiques. On confond encore sous le nom d'expérience l'exercice habituel d'un vieux praticien, qui, privé de lumieres, s'est fixé à une routine. Ce que dit plaisamment M. de Voltaire à un de ces médecins qui vouloit le traiter. *Ibid. b.* Eloge de M. Tronchin. Les vrais médecins ne se prévalent jamais d'une routine habituelle, ils ne se sont livrés au public qu'après avoir acquis un grand fonds de savoir, qu'ils entretiennent par des études continuelles. Quelle est la véritable expérience, la seule digne de ce nom. Le grand exercice de la médecine ne rend un praticien que plus redoutable, lorsqu'il n'est pas suffisamment instruit. Si un praticien bien instruit, met plus de tems à réfléchir & à délibérer, c'est toujours pour la sureté des malades. Danger de la routine dans un médecin clinique : l'âge & la longue pratique du médecin, ne suffisent point pour devoir augmenter son crédit. *Ibid.* 588. *b.* Un médecin savant, mais qui n'a pas acquis l'habitude, est à la vérité encore imparfait, mais il l'est beaucoup moins que le premier. En quoi Boerhaave a mérité d'être appellé le réformateur de l'art. Lumieres nécessaires pour devenir habile dans la pratique. *Ibid. b.*

Empirisme des premiers médecins. VIII. 211. *b.* XI. 315. *b.* Insuffisance de l'empirisme. XI. 315. *b.* Etablissement de la secte des empiriques. X. 268. *b.* Disputes des dogmatiques & des empiriques. *Ibid.* L'empirisme fut la premiere médecine des Romains. 270. *b.* 279. *a*, *b.*

EMPLATRE, (*Pharm.*) matériaux des emplâtres. V. 588. *b.* Ceux dont la préparation est la plus simple. Exemple des emplâtres de cette premiere espece dans la préparation de celui d'André de la Croix. Emplâtres d'une seconde espece; préparation de celui de mucilages selon la pharmacopée de Paris. *Ibid.* 589. *a.* Troisieme espece d'emplâtre, ceux dans la composition desquels on fait entrer des fécules ou parties colorantes vertes des plantes. De la cuite du vieux linge pour la préparation d'un emplâtre qui doit son nom à ce ridicule ingrédient. Décoctions de parties animales, telles que celle qui est requise dans l'emplâtre de grenouilles ou de vigo. Les extraits réduits en consistance solide, se mêlent très-difficilement avec les matériaux huileux des emplâtres. Les emplâtres dans lesquels on fait entrer la chaux de plomb, constituent une quatrieme classe. Pratique usitée pour cela. *Ibid. b.* Comment on rend brun ou noir un emplâtre qui contient une chaux de plomb. Emplâtre noir ou de céruse brûlée. Maniere d'ajouter les huiles essentielles dans la composition de quelques emplâtres. *Ibid.* 590. *b.* Sous quelle forme les emplâtres se gardent dans les boutiques. Emplâtres composés que demandent quelquefois les chirurgiens. Espece d'emplâtre avec la cire blanche qu'on ne doit exécuter qu'au besoin. De toutes les compositions pharmaceutiques, aucune n'a été si inutilement multipliée que les emplâtres. *Ibid. b.*

EMPLATRE, (*Mat. médic.*) Usage des emplâtres pour certaines affections intérieures. V. 590. *b.*

EMPLATRE, (*Chir.*) Usage des emplâtres dans la chirurgie. La seule qualité glutineuse des emplâtres les fait quelquefois employer, pour des plaies qu'on ne sauroit contenir par des bandages. Quels sont ceux dont on se sert en pareil cas. V. 590. *b.* Ce qu'on doit observer pour les faire tenir. Préceptes sur la figure & la grandeur des emplâtres, sur la maniere de les lever. Les emplâtres purement contentifs ne servent que par leur qualité glutineuse, &c. Maux que peut causer l'adhérence de l'emplâtre aux environs de l'ulcere. Négligences où tombent les éleves dans les hôpitaux, par rapport à la propreté dans les pansemens. Emplâtre contentif dont on se sert le plus communément. On peut couvrir d'un médicament emplastique le côté d'une compresse expulsive qui touche la partie, afin de la fixer invariablement sur le fond du sinus dont on veut faire sortir la matiere. Il peut y avoir des indications qui exigent que la compresse expulsive soit enduite d'un médicament approprié au cas. *Ibid.* 591. *b.* Les emplâtres contre la teigne n'agissent que par la qualité agglutinative. Diverses especes d'emplâtres, selon la vertu des médicamens dont ils sont composés. L'effet des emplâtres est relatif aux dispositions des fluides & des solides. Directions sur la maniere de les employer. Emplâtre maturatif dans les furoncles, emplâtres pour mondifier, dessécher, cicatriser. Emplâtre céphalique. Emplâtre pour les mamelles des femmes qui ne veulent pas nourrir. Emplâtre contre l'hydropisie. Emplâtre fébrifuge. *Ibid. b.* Emplâtre vesicatoire. Emplâtre d'opium contre les maux de dents. Applications salutaires dans toutes les affections qui dépendent de l'irritation des solides & de l'émotion spasmodique des fibres. Différentes figures des emplâtres. *Ibid.* 592. *a.*

Emplatre : maniere de mettre un emplâtre en magdaléon. IX. 845. *b.* Emplâtre mondificatif. X. 861. *b.*

EMPLOI, (*Jurispr.*) emploi dans un compte : employer une somme en recette, en dépense, en reprise. Emploi de deniers. Emploi de la dot. Double emploi; faux emploi : V. 592. *b.* En quoi ces deux derniers different l'un de l'autre. Emploi dans un inventaire de production, ou dans une requête de production nouvelle. On fait des emplois non-seulement de pieces qui existent, mais de faits que l'on pose comme certains. Comment ces sortes d'emplois peuvent avoir quelque force. *Ibid. b.*

Emploi, double emploi. V. 75. *a.* Faux emploi. VI. 443. *b.* Requête d'emploi. XIV. 165. *a.*

EMPLURES, terme de batteur d'or ou d'argent. II. 157. *a.*

EMPOIGNÉS, ÉES, adj. (*Blason*) Usages de ce mot. *Suppl.* II. 804. *a.*

EMPOINTER, *appointer*, *pointer* une piece d'étoffe. (*Draper.*) On ne peut bien examiner une piece qu'elle ne soit désempointée. Défense d'empointer aucune piece de toile pour l'exposer en vente. Ce qu'on entend par étoffe empointée. V. 592. *b.*

EMPOIS, (*Blanchis. du linge*) Maniere de le faire. V. 592. *b.*

EMPOISONNÉES *fleches. Suppl.* III. 49. *b.*

EMPOISONNEUR, *voyez* POISON. Loi Cornelia sur les empoisonneurs. XI. 657. *b.* Chambre établie en 1679 pour la poursuite des empoisonneurs. III. 47. *b.*

EMPOISSONNER, (*Pêche*) Mois de l'année que l'on choisit pour empoissonner les étangs. Quantité de poisson exigée pour cela; l'empoissonnement se dit en Bourgogne de l'*alvin.* V. 593. *a.* *Voyez* ÉTANG, & *Suppl.* II. 881. *b.*

EMPORIUM, (*Hist. anc.*) lieu dans Rome où s'assembloient certains marchands. Deux places de ce nom. Il y avoit dans Athenes des *emporii curatores*; quelles étoient leurs fonctions. V. 593. *a.*

EMPORTÉ, *violent*, (*Synon.*) XVII. 315. *b.*

EMPORTEMENT dans la dispute : mal qui en résulte. IV. 1045. *a.* Différence entre emportement, colere & courroux. *Suppl.* II. 501. *b.*

EMPORTE-PIECE, ce mot sert à désigner divers instrumens en usage chez les boutonniers, les bourreliers, les ceinturiers, V. 593. *b.* les ferblantiers, les fermoirs de livres, les jardiniers, les facteurs de clavecin, & à la monnoie. Descriptions & usages de ces instrumens. *Voyez* les planches de ces différens arts. *Ibid. b.*

EMPORTER, *remporter*, (*Synon.*) différence entre ces mots. V. 593. *b.*

Emporter, *porter*, *apporter*, *tranſporter* : différence entre ces mots. XIII. 145. *b.*

EMPORTER, (*s'*) (*Manege*) action d'un cheval que le cavalier ne peut arrêter. Cauſes de ce défaut. On ne peut le corriger qu'autant que la bouche & principalement les barres n'auront point été endommagées. Ce qu'on doit faire lorſque cette action eſt tournée en habitude. Moyen d'y remédier lorſqu'elle n'eſt que paſſagere. V. 594. *a.* La plupart s'imaginent que la voie la plus ſûre de retenir un cheval qui fuit, eſt de s'attacher à la main : ce moyen démontré mauvais. *Ibid. b.*

EMPOULE, *voyez* CLOCHE.

EMPOULÉ *ſtyle*, *voyez* AMPOULÉ.

EMPREINTE, (*Gravure*) On tire des empreintes de médailles, de monnoies, de cachets, de pierres gravées. Maniere de tirer ces empreintes. 1°. Pour les gravures en creux. Comment on doit procéder pour les tirer avec la cire d'Eſpagne. Inconvéniens attachés aux empreintes levées avec cette cire. Maniere de les lever avec le plâtre. Celles qui ſe font en ſoufre méritent encore la préférence. V. 595. *b.* Comment il faut y procéder. *Ibid. b.* 2°. Des empreintes pour les gravures en relief : celles-ci exigent une double opération. Il faut commencer par mouler le relief. Maniere de procéder avec la mie de pain. Imperfection de cette ſorte de moule. Autre méthode par le moyen de la colle forte. *Ibid.* 596. *b.* On ne peut faire des empreintes de gravûres trop ſaillantes & trop évidées. Maniere de diſpoſer les empreintes lorſqu'elles ſont faites. Autre façon de faire des empreintes des pierres gravées par le moyen de la cire molle. Compoſition de cette cire. Pour ce qui eſt des pâtes ou empreintes de verre, qui imitent parfaitement les pierres fines, *voyez* PATE. Avantages qu'on retire des manœuvres qui viennent d'être décrites, en ce qu'on ſe rend par-là poſſeſſeur de monumens très-précieux. *Ibid. b.* Deux ſignifications différentes du mot *empreinte*. Empreinte de médailles, dont on ſe ſert pour être imprimee dans le ſable, où l'on fait enſuite des médailles de tel métal qu'on veut. *Ibid.* 597. *a.*

EMPREINTES, (*Hiſt nat.*) de plantes ou de poiſſons dans certaines pierres. I. 628. *b.* VI. 782. *b. &c.* VIII. 482. *b.* X. 47. *b.* 48. *a.* XII. 540. *b.* XIV. 768. *a.* XVI. 782. *b. Suppl.* III. 32. *b. Suppl.* IV. 371. *a*, *b. Voyez* auſſi vol. IV. des pl. article COQUILLES FOSSILES, pl. 9—14. Celles qui ſe font trouvées près de Saint-Chaumont. *Suppl.* IV. 696. *b.* Maniere de prendre l'empreinte des feuilles des plantes. VI. 655. *a.*

Empreintes appellées pâte de verre. XII. 163. *a*, *b. &c.*

Empreinte ou *Calibre*, outil de bois du métier de potier d'étain. Quelques-uns diſtinguent les empreintes d'avec les calibres. Deſcription & uſage des différentes ſortes d'empreintes. Empreinte à couteaux, ou empreinte-plate. V. 597. *a.*

EMPRISONNEMENT. Réflexions ſur ce ſujet. *Suppl.* I. 137. *a*, *b. Suppl.* IV. 459. *b. Voyez* PRISON, CONTRAINTE PAR CORPS. Acte d'*habeas corpus* en uſage en Angleterre dans les cas d'empriſonnement. VIII. 5. *a*, *b.*

EMPROSTOTHONOS, (*Médec.*) Etym. de ce mot. Deſcription de cette étrange maladie. Ses cauſes. V. 597. *a.* Symptômes par leſquels elle ſe manifeſte dans les Indes où elle eſt commune. Traitement de cette maladie. *Ibid. b.*

EMPRUNT, (*Juriſpr.*) Emprunt à conſtitution de rente. Emprunt au denier vingt, trente, quarante, *&c.* Emprunt de territoire. V. 597. *b.*

Emprunt, billet d'emprunt des anciens Romains. XV. 754. *a*, *b.* De l'uſage d'emprunter ſur gage. XVII. 791. *a*, *b. Voyez* auſſi GAGE.

EMPRUNT, (*Finance*) Combien les emprunts qu'on fait en des tems malheureux, ſous différentes formes illuſoires, nuiſent au crédit. Deux eſpeces d'emprunt, les uns ſur des effets dont le fonds eſt exigible, les autres ſur des rentes ou gages dont le fonds eſt aliéné. V. 597. *b.* Maux que cauſe à l'état cette derniere reſſource. Néceſſité de payer exactement de telles dettes pour le maintien de la confiance. Il faut ſavoir ſe ménager la reſſource des emprunts pour les occaſions importantes : exemple de cette habileté dans M. Colbert. Celui qui eſt capable de réparer les déſordres & de faire des emprunts dans les tems difficiles, ſans altérer le crédit, eſt aſſurément le plus habile. Le crédit de l'état dans les tems de guerre, dépend beaucoup du ſort des armes. Quels ſont les fondemens du crédit du roi ſur ſon peuple. Le premier ébranlement du crédit vient preſque toujours d'une faute commiſe dans l'adminiſtration. Pluſieurs miniſtres ont ſu rétablir ce crédit perdu, à peine en voit-on un qui ait ſu le conſerver depuis M. Colbert. Ce qui arrive lorſque l'eſprit s'accrédite trop dans le gouvernement, & qu'au lieu de principes, l'imagination prend le deſſus : conduite de l'auteur *du ſyſtême. Ibid.* 598. *b.* Le crédit de l'état dépend toujours de l'aſſurance ſur les conventions publiques ; & les opérations pour faire des emprunts ne réuſſiſſent que par le ſort intérêt qu'on y attache. La confiance eſt en proportion avec les dettes ; ſi l'état s'acquitte, elle renaît ; ſinon, elle ſe perd. Il ſemble cependant que la confiance dépende moins de l'ordre dans les recettes & dépenſes, que des idées que le gouvernement imprime. Habileté d'un miniſtre à cet égard. *Ibid. b.*

Emprunt, une des reſſources que les finances procurent. VI. 813. *b.* Caiſſe des emprunts. II. 557. *b.* Des emprunts publics. IV. 447. *b.*

EMPRUNTER, (*Rubanier*) c'eſt, lorſque l'on paſſe les rames d'un patron, ſe ſervir des mêmes bouclettes des hautes liſſes, lorſque cela ſe peut. Comment ſe font ces emprunts d'une rame ſur la ſuivante : détails ſur ce ſujet. V. 598. *b.*

EMPUSE, (*Myth.*) Correction à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 804. *b.*

EMPYEME, (*Chir.*) Maladie & opération. Définition de l'une & de l'autre. Etym. de ce mot. Cauſes de l'épanchement de matiere dans la poitrine. Signes qui dénotent l'épanchement. Ceux qui font connoître le côté de la poitrine où il s'eſt fait. Ceux auxquels on reconnoît qu'il y a épanchement dans les deux cavités de la poitrine. Signes auxquels on peut juger de la nature de la liqueur épanchée. V. 599. *a.* La nature aidée des médicamens peut quelquefois évacuer les matieres épanchées. Epanchemens d'eau guéris par les remedes diurétiques. Cas où il faut faire l'opération. Moyen qu'il faut tenter auparavant, lorſque l'épanchement de ſang dans la poitrine eſt la ſuite d'une plaie. Deux manieres de faire l'ouverture pour donner iſſue au fluide épanché ; l'une en dilatant la plaie, l'autre en faiſant une contr'ouverture. Préceptes ſur la premiere opération. En quel cas on fait l'opération par forme de contr'ouverture. Opération de l'empyeme dans le lieu d'élection. Détails ſur la maniere d'y procéder, & ſur les panſemens qui doivent ſuivre. *Ibid. b.* Opération de l'empyeme dans le lieu de néceſſité. *Ibid.* 600. *a.*

EMPYEME, (*Maréchal.*) Opération. Utilité de l'anatomie des animaux pour la guériſon des maladies de l'homme. V. 600. *b.* Tous les cas qui peuvent engager le chirurgien à pratiquer l'empyeme, peuvent ſe préſenter au maréchal. Signes auxquels on reconnoitra l'effuſion du ſang dans la capacité de la poitrine de l'animal à la ſuite d'une bleſſure. Ligature de l'artere intercoſtale, dont l'ouverture a cauſé l'épanchement dans le thorax. Moyen de vuider le thorax lorſque la plaie a été faite dans la partie inférieure de la poitrine. Néceſſité de faire l'opération de l'empyeme, lorſque la plaie ſe trouve dans la partie ſupérieure. Choix de l'endroit où il faut ouvrir. *Ibid. b.* Maniere d'opérer. Conduite qu'on doit tenir dans la ſuite du traitement. Bandage propre à maintenir l'appareil. *Ibid.* 601. *a.*

EMPYRÉE, étymologie de ce mot. Ce que les peres ont penſé de l'empyrée. V. 601. *a.* Trous que M. Derham a ſoupçonnés dans le firmament, au travers deſquels paroit l'empyrée. *Ibid. b.*

Empyrée, *ciel*. III. 443. *a.* Divers noms que l'écriture lui donne : *Ibid.* Idée que l'homme eſſaie d'en concevoir : auteurs inſpirés qui en font de ſuperbes deſcriptions : rapports ſur ce ſujet entre Platon & ces auteurs : ciel des anciens Romains : celui des mahométans. 443. *b.*

EMPYREUME, (*Chym.*) odeur de feu : étym. de ce mot. odeur empyreumatique : la plupart des eaux diſtillées ont cette odeur, quand elles ſont récentes. Comment on la leur fait perdre. Cette odeur eſt beaucoup plus inhérente aux huiles empyreumatiques. V. 601. *b.*

Empyreumatiques, *huiles*. VIII. 336. *b.*

EMULATION. (*Morale*) Définition. L'émulation & la jalouſie ne ſe rencontrent guere que dans les perſonnes du même art, de mêmes talens & de même condition : mais cette jalouſie & cette émulation ſont bien différentes dans leurs effets. *Ibid. b.* Différences entre l'émulation & l'envie. Suite des caracteres de l'émulation. Ceux qui font profeſſion des ſciences & des arts ne devroient être capables que d'émulation. Exemple de Corneille à imiter. Ses propres paroles citées. V. 602. *a.*

EMULGENS, (*Anat.*) vaiſſeaux qui aboutiſſent aux reins. Arteres & veines émulgentes. V. 602. *a.* — Voyez *Suppl.* II. 614. *a.*

EMULGENS. Obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 804. *b.* — *Voyez* RÉNALES.

EMULSION. (*Pharm.*) L'orgeat n'eſt autre choſe que l'émulſion dont il s'agit ici. Semences qui en font la baſe. V. 602. *a.* Maniere d'édulcorer & d'aromatiſer les émulſions. Procédés à ſuivre pour faire une émulſion. S'il nage de l'huile ſur la ſurface d'une émulſion, c'eſt la preuve qu'elle a été mal faite. Moyen d'éviter ce défaut. Les émulſions ſont ſujettes à s'altérer comme le lait. *Ibid. b.* L'émulſion ſe décompoſe par l'ébullition. Ce qu'on appelle dans quelques pays émulſion cuite, eſt une pratique directement contraire aux regles de l'art. Propriétés des émulſions ; maladies auxquelles elles conviennent. Doſe qu'il en faut preſcrire. On ſe ſert de l'émulſion comme d'un véhicule commode, pour donner certains ſels neutres, dans une grande quantité de liquide. Maniere de préparer une émulſion purgative. Emulſion vulnéraire, déterſive & cicatriſante. La liqueur connue ſous le nom de lait de poule eſt analogue à l'émulſion. *Ibid. a.*

Emulsion. Différence entre l'orgeat & l'émulsion XI. 635. *a. b.*

E N

EN, & *dans.* Dans l'élocution usuelle il y a bien des occasions où l'une de ces prépositions n'a pas le même sens que l'autre. Remarques de l'abbé Girard sur ce sujet. Observations de l'auteur sur les remarques qu'a faites le P. Bouhours sur les mêmes prépositions, & leur usage. V. 603. *b.* Divers exemples sur leur usage. 1°. *En* ou *dans* suivis d'un nom sans article, parce que le mot qui suit la préposition n'est pas pris dans un sens individuel, mais dans un sens général d'espece ou de sorte. 2°. *En* ou *dans* suivis d'un nom avec l'article, à cause du sens individuel. *Ibid.* 604. *a.*

En. Différence entre les prépositions *en* & *dans.* IV. 623. *a.* Observation sur la prononciation du mot *en.* XI. 1. *b.* Différentes phrases où l'adverbe *en* est si nécessaire, que dès qu'on l'ôte on change le sens. XIII. 294. *a. En*, particule prépositive en françois. XII. 101. *b.* Observations sur *en*, adverbe. XIII. 452. *b.*

En, eccè. (*Lang. lat.*) Observations sur ces mots. VIII. 828. *b.*

ENALLAGE, (*Gramm.*) *changement, permutation.* Etym. de ce mot. Prétendue figure de construction que les grammairiens qui raisonnent ne connoissent pas, mais que les grammatistes célebrent. Définition que ces derniers en donnent. Les premiers soutiennent qu'il n'y a rien de plus déraisonnable que ces sortes de figures. V. 604. *a.* Quelle est la seule voie raisonnable d'entendre cette prétendue figure. Comment on doit entendre l'énallage renfermé dans cette phrase de Térence : *Magnas verò agere gratias Thaïs mihi?* qui n'est qu'une maniere de parler elliptique. Ce que dit la méthode de P. R. sur la maniere d'entendre les infinitifs qui se trouvent seuls dans le discours. V. 604. *b.*

Enallage. Détails sur cette prétendue figure de grammaire. VI. 770. *a.* VIII. 398. *a.*

ENARRHEMENT, (*Comm.*) il y en a de permis, il y en a de prohibés par les loix. V. 604. *b.*

ENARTHROSE, (*Anat.*) une des trois especes de diarthrose. Définition de l'énarthrose, de l'arthrodie & du ginglyme. Origine de ces mots grecs, & de tous ceux des articulations. Les anciens les ont mal exprimées, & les modernes, loin d'éclaircir cette matiere, l'ont rendue plus abstraite & plus inintelligible. Nouvelle théorie de M. Lieutaud sur les noms des articulations. C'est parler improprement de donner le nom de connection à l'énarthrose, à l'arthrodie & au ginglyme. V. 605. *a.*

Enarthrose, sur cette sorte d'articulation *voyez* IV. 950. *b.*

ENCAISSÉES *plantes.* Petit labour qu'on leur donne tous les mois. II. 206. *a.* Maniere de les transporter. XVI. 561. *a.* *Voyez* CAISSE & ORANGER.

ENCAN. (*Jurispr.*) Etym. de ce mot. Maxime de droit sur les meubles vendus à l'encan. V. 605. *b. Voyez* ENCHÈRE & INQUANT.

ENCANTHIS. (*Méd. Chir.*) Etym. de ce mot. Tubercule qui se forme dans l'angle interne de l'œil. L'encanthis a son siege ou dans la caroncule lacrymale, ou dans la cuticule rouge qui lui est contigue. Progrès de ce mal. Deux especes d'encanthis, l'une bénigne, & l'autre dure & douloureuse. Maniere de guérir l'encanthis. V. 605. *b.*

ENCAPUCHONNER, (*s'*) *s'armer.* (*Maneg.*) action d'un cheval qui, pour ne point consentir à l'effet des rênes, déplace sa tête & baisse le nez, &c. Sentiment de M. de la Broue sur les raisons de l'application du mot *armer*, à cette attitude du cheval. Sentiment de l'auteur de cet article. V. 606. *a.* Quels sont les chevaux plus propres à s'encapuchonner que les autres. Il est difficile de remédier à cette imperfection, quand le cheval en a contracté l'habitude. Ressources qu'on peut cependant employer contre le cheval qui s'arme. *Ibid. b.*

ENCAPUCHONNÉS, (*Hist. eccl.*) hérétiques nommés *caputiati.* Voyez ce mot.

ENCAQUER *le hareng.* (*Comm.*) *Suppl.* II. 228. *b.*

ENCASTELÉ. (*Maréch.*) Comment on distingue le cheval encastelé de celui qui tend à l'encastelure. Pourquoi les pieds de devant s'encastellent, & non ceux de derriere. V. 606. *b.*

Encastelé, ferrure d'un pied encastelé. VI. 552. *a.*

ENCASTELURE. (*Maréch.*) Description de cette maladie. quels sont les chevaux qui y sont le plus sujets. Elle ne provient quelquefois que d'un talon. *Ibid. b.* Défauts dans la conformation de l'animal qui conduisent à cette maladie. Moyens de prévenir l'encastelure qui viendroit de la sécheresse de l'ongle & des mains ignorantes du maréchal. A quoi l'on reconnoit l'aridité de l'ongle. Attention qu'il faut avoir d'assouplir cette partie. Ce qu'on doit faire dans ce but. Attention sur le maréchal chargé d'entretenir les pieds. Quel est le cas où l'encastelure oblige à dessoler promptement l'animal. *Voyez Suppl.* III 413. *b.*

ENCAVER. Chemins dont les tonneliers se servent pour cette opération. III. 280. *a. b.*

ENCAUMA, (*Chirur.*) différence entre cet ulcere & l'ulcere nome. XI. 211. *a.*

ENCAUSTIQUE, (*Peint.*) Espece de peinture pratiquée par les anciens, & qu'on cherche à ressusciter aujourd'hui : comme il ne reste aucun monument de la manœuvre des anciens en ce genre, on ne peut en juger que par les auteurs. Passage de Pline sur l'antiquité de cette invention. Trois sortes de peintures encaustiques, selon le même auteur. Usage qu'on avoit anciennement d'employer la cire au feu & à la brosse. Description que Vitruve donne d'un vernis encausti[illegible] la cire. V. 607. *b.* Cette description éclaircit les pa[illegible] Pline, & s'applique d'elle-même à la peinture. Imperfection de la peinture encaustique des anciens. Manieres qui p[illegible]derent chez eux l'encaustique au pinceau. Ce que dit Quint[illegible] de la grossiéreté des premieres peintures. Zeuxis, qui inventa l'art des ombres & des clairs, montra un art qui ne fut p[illegible] fort cultivé. *Ibid.* 608. *a.* Paroles de Quintilien qui montrent que les anciens n'entendoient gueres ni le clair obscur, ni les reflets, ni la gradation des couleurs, &c. Tableaux de Pausias. Difficultés attachées aux grands tableaux encaustiques. L'encaustique étoit plus pratiquable dans les vaisseaux, où il falloit plutôt de grandes ébauches, que des peintures finies : car ce n'étoit pas seulement des couleurs appliquées, mais des figures. En quoi les tableaux encaustiques, quoiqu'imparfaits, étoient estimables. *Ibid. b.* Résultat de tout ce qui précede ; ordre des opérations des anciens. Ils avoient des cires colorées ; ils faisoient fondre ces cires, & les employoient au pinceau ; ils fixoient leur tableau par l'inustion ; enfin ils frottoient & polissoient le tout avec des linges nets. Callixene de Rhodes appelle cet art : *peinture en cire.* Quels sont parmi n[illegible] restaurateurs de l'encaustique. M. le comte de Caylus a publié cinq manieres, dont les quatre premieres sont, selon lui, autant de vrais encaustiques : description de la premiere maniere de peindre en cire. *Ibid.* 409. *a.* Comme cette maniere s'exécute sans inustion, ce n'est point l'encaustique des Grecs ; cette méthode est rebutante, & ses effets sont imparfaits. Seconde maniere. *Ibid. b.* M. le comte de Caylus l'a jugée lui-même embarassante & bornée. Troisieme maniere. Cet encaustique s'exécute par un procédé très-ingénieux ; mais il paroit mal répondre aux conditions nécessaires pour l'encaustique des anciens. Quatrieme maniere, qui n'est qu'un renversement de la précédente. *Ibid.* 610. *a.* Nouvelle façon de peindre à l'huile que ces deux dernieres méthodes ont suggérée à M. le comte de Caylus. Cinquieme maniere, laquelle n'est ni encaustique, ni donnée pour telle. Elle consiste à composer des vernis avec des résines solubles dans l'essence de térébenthine, & avec un corps gras ; à faire fondre la cire dans ce vernis, à ajouter des couleurs à ce mêlange, & à peindre à l'ordinaire avec ces couleurs ainsi préparées. Cinq sortes de vernis nécessaires. Maniere de les préparer. Préparation des couleurs & celle des ingrédiens. *Ibid. b.* M. de Caylus assure que cette espece de peinture en cire est pratiquable sur le bois, sur la toile & le plâtre. Directions pour la peinture sur le bois, pour la peinture sur la toile, pour celle sur le plâtre. La troisieme maniere indiquée ci-dessus est aussi pratiquable sur le plâtre & la pierre ; moyens à employer pour cela. Comment on doit appliquer un blanc d'œuf sur les tableaux en cire. Comment on peut donner un vernis à la peinture en cire. Couleurs dont il faut se servir pour retoucher ses tableaux & y mettre l'accord. *Ibid.* 611. *b.* Des découvertes & procédés de M. Bachelier dans la même sorte de peinture. Premiere maniere de peindre en cire sur la toile ou sur le bois, selon cet inventeur. Cette peinture n'est nullement un encaustique. Seconde maniere bornée particuliérement à la toile. Cette maniere est un excellent encaustique ; mais ce n'est point celui des anciens. *Ibid.* 612. *a.* Cependant de toutes les méthodes connues, c'est la plus sûre, la plus prompte. Troisieme maniere, qui est un véritable encaustique : l'invention en est heureuse, & les effets en sont sûrs. *Ibid. b.* Quatrieme maniere. Moyen de rendre les pastels dont on se sert dans cette pratique, fermes & durs comme la sanguine. Propriétés de l'eau de cire de M. Bachelier. Comme les couleurs sortent de la boutique du marchand mêlées de substances hétérogenes, l'on indique ici la maniere de les purifier. *Ibid.* 613. *a.* Objections faites à M. Bachelier sur son savon & son eau de cire. Réponse à ces objections. Il est faux que tout savon ait été inconnu aux anciens. Théocrite, Paul d'Egine, & Pline cités sur ce sujet. *Ibid. b.* Suite des objections sur le savon de cire. Histoire des inventions de MM. de Caylus & Bachelier, *Ibid.* 614. *a.* par laquelle il paroit que M. Bachelier est le premier qui ait peint en cire en 1749, comme M. de Caylus est le premier qui en ait parlé en 1753 ; & que quant à l'inustion, M. Bachelier est le premier qui en ait parlé & qui ait appris au public comment se pratiquoit cette manœuvre. Enumération des principaux tableaux dont ces découvertes nous ont enrichis. *Ibid. b.* Chef-d'œuvre en ce genre de M. Bachelier représentant la fable du loup & du cheval. Bon mot sur ce tableau. V. 615. *a.*

ENCAVURE, (*Médec.*) ulcere profond de la cornée. *Voyez* ULCERE DE L'ŒIL.

ENCEINTE *d'une ville.* (*Hist. anc.*) VII. 191. *b.* Comment on la traçoit anciennement. XVII. 278. *a.* Pierres que l'on plaçoit

plaçoit d'espace en espace sur la trace de l'enceinte. III. 458. *a.* Comment les anciens flanquoient ou défendoient toutes les parties de l'enceinte. II. 129. *b.*

ENCÉNIES, (*Hist. anc.*) fêtes qu'on célébroit à la dédicace d'un temple, à la réédification d'une maison, &c. Nous avons aussi nos encénies, &c. V. 615. *a.*

Encénies. (*Hist. sacr.*) Etym. de ce mot. Fête célébrée chez les Juifs en mémoire de la restauration du temple, par Judas-Machabée. *Voyez* CASLEU. Ils avoient encore deux encénies. *Encénies*, dédicace des églises. V. 615. *a.*

ENCENS. (*Hist. des drog.*) Caracteres de cette substance, selon M. Geoffroy. Choix de l'encens le plus estimé. Antiquité & universalité de son usage. Divers sentimens des auteurs sur le pays natal de l'encens, & sur l'arbre qui le fournit. Quel étoit le parfum ou encens dont les Juifs faisoient usage. Manne d'encens. Suie d'encens. Ecorce d'encens. V. 615. *b.* Le galipot s'appelle gros encens, à la différence de l'oliban qu'on nomme encens fin. Encens marbré. Encens des Indes, appellé vulgairement encens de Mocha. Encens de Thuringe. *Ibid.* 616. *a.*

Encens. (*Pharm. & Mat. médic.*) Il entre dans beaucoup de compositions. Usages qu'en faisoient les Grecs & les Arabes. Maniere dont Quercetanus l'administre dans la pleurésie; ses heureux effets. Fumigations d'encens pour la tête & pour la chûte de l'anus. Suie d'encens employée par les anciens pour les inflammations des yeux. Son usage pour la chassie: pour les maux de dents. Usage que nous faisons aujourd'hui de l'encens. V. 616. *a.*

ENCENSEMENT, (*Hist. eccl.*) action d'encenser dans l'église romaine. V. 616. *a.* Origine de cet usage. Preuve tirée du témoignage des peres, que l'encensement n'est point une partie du culte. Cet usage destiné ensuite à imiter l'exemple des mages qui vinrent adorer le Fils de Dieu. L'encensement devint aussi une obligation honorifique aux princes de la terre, qui fut premiérement pratiquée à l'égard des empereurs de Constantinople; & dans la suite les grands seigneurs s'attribuerent l'encensement. L'honneur futile de l'encensement produit tous les jours en France des procès. *Ibid. b.*

ENCENSOIR, sa description & son usage. V. 616. *b.* Quel étoit le nombre des encensoirs dans le temple de Salomon: en quoi ils différoient des nôtres. Quel est le nombre de ceux que nous avons dans nos plus riches églises. *Ibid.* 617. *a.*

ENCEPHALE, (*Médecine*) étymologie de ce mot. Différentes especes de vers qui naissent en différentes parties de la tête. La céphalalgie peut être causée par des vers engendrés dans le cerveau, ou dans les sinus frontaux, ou dans les cellules de l'os etmoïde. Témoignages & observations qui le prouvent. Maladies pestilentielles dans lesquelles il s'engendroit des vers dans le cerveau même. Ouvrages à consulter. V. 617. *a.*

Encéphales, distinction de quatre sortes de vers encéphales. XVII. 42. *b.* 43. *a.*

ENCHAINEMENT, (*Métaphysiq.*) celui des causes, des faits, des événemens. II. 318. *a.* VI. 422. *b.* *Suppl.* IV. 528. *a.* Examen de la question si la chaîne des événemens est contraire à la liberté. VI. 425. *b*, &c. VII. 204. *b.* Réflexions contre l'enchaînement infini des causes & des effets. IV. 978. *b.* XV. 473. *a.*

ENCHANTEMENT, étymologie de ce mot. On donnoit aux enchantemens le nom de *carmina.* Origine des enchantemens selon M. Pluche. Comment on vint à se persuader que certaines herbes & certaines paroles pouvoient faire descendre du ciel en terre la lune & les étoiles. Il suit de ce sentiment 1°. que l'enchantement est composé d'herbes ou autres instrumens magiques, & de certaines paroles ou formules. 2°. Qu'il y avoit des enchantemens favorables, & d'autres pernicieux. Ces derniers furent abhorrés chez tous les peuples policés. V. 617. *b.* Figures de cire par lesquelles on s'imaginoit faire périr ceux qu'on haïssoit: ce qu'on entendoit en France par *envouster* quelqu'un. L'usage de ces figures étoit accompagné de paroles qu'on se persuadoit ne pouvoir être prononcées efficacement par toute sorte de personnes: particularités du procès de Robert d'Artois sous Philippe de Valois, qui le prouvent. Ces sortes d'enchantemens étoient aussi connus des sauvages de l'Amérique. *Ibid.* 618. *a.*

Enchantement, charme, sort. Différentes significations de ces mots. III. 210. *a.* Différence entre l'enchantement & le sortilege. 885. *a.* Extrait du livre de Pomponace sur les enchantemens. I. 665. *b.* Enchantemens que les magiciens employoient contre ceux qu'ils avoient dessein de perdre. IV. 922. *b.* Des enchantemens des magiciens & des sorciers. XV. 368. *b.* &c. sur les enchantemens, *voyez* CHARME, FASCINATION.

ENCHANTEMENT, (*Médec.*) maniere superstitieuse de guérir les maladies. Quelle en a été l'origine. Comment ces moyens s'accréditerent. Toutes les nations les ont pratiqués de tems immémorial. Hammon, Hermès & Zoroastre passoient pour les auteurs de cette pratique médicinale. Usage qu'en faisoient Chiron le centaure & les sages femmes d'Athenes. Les enchantemens sur-tout accrédités chez les Juifs. Hippocrate contribua beaucoup à en désabuser les Grecs. Ce que Périclès en disoit. Combien les Romains furent infatués de ces pratiques superstitieuses. V. 618. *b.* Quels étoient alors les peuples célebres dans la science des enchantemens auxquels les Romains s'adressoient. Asclépiade qui vivoit du tems de Cicéron, eut le bonheur de bannir de Rome cette vaine maniere de traiter les maladies. Les premiers chrétiens n'ont pas été exempts de cette folie. En quel tems les ténebres de l'erreur se dissiperent, & la médecine éclairée reprit le dessus. Anecdote sur une Thessalienne que Philippe de Macédoine avoit fait venir à sa cour pour le guérir de ses enchantemens. *Ibid.* 619. *a.*

ENCHANTEMENT, (*Bell. lett.*) le merveilleux est le fonds de l'opéra françois. Moyen de le produire. Enchantement employé dans l'opéra d'Amadis, dans celui de Tancrede. V. 619. *a.* Ce qui autorise les poëtes à se servir des enchantemens. Regles qu'ils doivent observer en les employant. *Ibid. b.* *Voyez* FÉERIE.

ENCHANTEUR, *terme d'opéra.* Ce nom ne convient qu'aux rôles de magiciens bienfaisans. Observations sur quelques rôles de ce genre. V. 619. *b.*

ENCHASSURE, (*Imprim.*) morceau de bois de noyer, ses dimensions, son usage. V. 619. *b.*

ENCHAUSSER, ou *Enchauler*, (*Agricult.*) voyez CHOTTÉ.

ENCHERE, (*Jurisp.*) dans quelques pays, les encheres sont appellées *mises à prix*, & en d'autres *surdites.* Les encheres sont reçues dans toutes les sortes de ventes à l'encan: c'est l'huissier qui fait la premiere enchere. Diverses autres ventes qui se font à l'enchere. V. 619. *b.* Ce qu'on entend par enchere de quarantaine à l'égard des immeubles qui se vendent par décret. En quoi consiste le contrat de l'enchere. Lorsqu'il y a appel de l'adjudication, le dernier enchérisseur peut demander d'être déchargé de son enchere. Diverses regles de jurisprudence par rapport aux encheres. Enchere couverte. Derniere enchere. Enchere à l'extinction de la chandelle. Folle enchere. *Ibid.* 620. *a.* Diverses maximes de droit sur la folle enchere. Enchere par licitation. Encheres au profit commun & au profit particulier, usitées en Normandie. *Ibid. b.* Détails sur ces sortes d'encheres. Enchere de quarantaine. Détails sur ce sujet. *Ibid.* 621. *a.* Enchere au rabais. Ce qu'on entend par renchere, & par sur-enchere. *Ibid. b.*

Enchere, celle qu'on appelle à Amsterdam vente au bassin. II. 124. *b.* Enchere à l'extinction de la chandelle. III. 127. *a.* Enchere ou crue. IV. 621. *a*, *b.* Enchere appellée doublement. V. 80. *a.* L'enchere exprimée dans certaines provinces par le mot *inquant.* VIII. 772. *b.* Enchere par licitation. IX. 485. *a*, *b.* Enchere dite tiercement. XVI. 322. *b.*

ENCHERIR, diverses significations de ce mot dans le commerce. V. 621. *b.*

ENCHÉRISSEUR, *dernier:* gratification qu'on lui accorde à Amsterdam pour certaines marchandises. XII. 772. *b.*

ENCHEVÊTRÉ, (*Maneg.*) cheval enchevêtré. Etymologie de ce mot. A quelle occasion l'animal s'enchevêtre. Ecorchure ou plaie plus ou moins profonde dans le pli du pâturon, causée quelquefois par l'enchevêtrure. Moyen de prévenir ces sortes d'accidens. V. 621. *b.*

ENCHEVÊTRURE, (*Maneg. & Maréch.*) divers degrés d'écorchure & d'érosion, selon lesquels on indique ici le traitement convenable. V. 622. *a.*

ENCHEVÊTRURE. (*Archit.*) V. 622. *a.*

ENCHIFRENEMENT, (*Médec.*) rhume de cerveau. Etymologie de ce mot. Noms grec & latin de cette maladie. Cause prochaine de l'enchifrenement. Causes éloignées. V. 622. *a.* Ses symptômes. Deux especes d'enchifrenement. L'automne est la saison de l'année où cette maladie est plus commune. V. 622. *b.* Elle se guérit quelquefois par la seule opération de la nature; mais elle est plus rebelle dans les vieillards & dans les personnes d'un tempérament froid & humide. Remedes à employer dans les différentes sortes d'enchifrenement, & les différens degrés de cette maladie. *Ibid.* 623. *a.* — *Voyez* RHUME.

ENCLAVE, (*Jurisp.*) droit d'enclave. Le seigneur dont le fief n'est point un fief volant, n'a pas besoin d'autre que l'enclave, pour prétendre la directe sur l'héritage qui se trouve compris au-dedans des limites de sa directe. En quoi consiste le droit de l'enclave dans les coutumes de franc-aleu. 623. *a.*

ENCLAVE, *ressort*, *territoire*, (*Synon.*) XVI. 186. *a.*

ENCLAVE, (*Archit.*) *enclaves*, (*Hydrauliq.*) V. 623. *b.*

ENCLIQUETAGE, (*Horlog.*) pieces dont il est composé; quel est le but de l'encliquetage: description par figure. V. 623. *b.*

ENCLIQUETER, (*Horlog.*) en quel cas on dit qu'un cliquet encliquete bien. V. 623. *b.*

ENCLITIQUE, (*Gramm.*) terme de la grammaire grecque. Etymologie de ce mot. V. 623. *b.* Définition des mots enclitiques accompagnée d'exemples. Pourquoi ces mots sont

ainsi nommés. Si une enclitique suivoit un nom propre en grec, elle cessoit d'être enclitique & gardoit son accent. Neuvieme livre de la méthode grecque de P. R. à consulter sur cette matiere, où l'on traite de la prononciation du grec, & des inflexions qui étoient en usage, quand le grec ancien étoit encore une langue vivante. La différence des accens qui étoit observée encore à la fin du dernier siecle à Paris, presque entiérement négligée aujourd'hui. C'est ainsi que plusieurs entendent les livres anglois, en les lisant à la maniere françoise. *Ibid.* 624. *a.*

Enclitiques, mots: comment ils modifient l'accent de la syllabe qui les précede. I. 66. *b.*

ENCLOUER *une piece d'artillerie,* (*Art milit.*) diverses manieres d'enclouer un canon & de le mettre hors de service. Parmi ces manieres il en est une qui est lente à la vérité, mais à laquelle on n'a trouvé aucun moyen de remédier. En quels cas on encloue les pieces. Moyen de rendre dans un siege les pieces hors de service & de les faire crever, indiqué par M. Vautier, officier d'artillerie. V. 624. *b.* En quels cas & comment cette très-périlleuse expédition peut être tentée. La méthode d'enclouer les canons est fort ancienne. Deux manieres de remédier à l'enclouage. *Ibid.* 625. *a.*

ENCLOUEURE, (*Manege & Maréch.*) blessure faite au pié du cheval par le maréchal qui le ferre. Différence entre enclouer & serrer. Signe auquel on reconnoit ces accidens. Moyen de discerner le clou d'où vient le mal. Ouverture qu'on doit faire en pareil cas. Ce qu'il faut pratiquer lorsque le pié n'a été que serré. V. 625. *b.* Remedes à employer dans le cas de l'encloueure; attentions à faire dans les pansemens. Le cheval peut encore être serré & piqué en conséquence d'une retraite: extraction de ce corps étranger, délicate à exécuter, & qui doit être faite par un habile ouvrier. Plaie compliquée lorsque cette retraite a été chassée dans le vif. *Voyez* RETRAITE & FERRER. *Clou de rue,* espece d'encloueure. Avantages qui résultent de ne point dessoler, quelque grave que soit la plaie du clou de rue. *Ibid.* 626. *a.* Cependant il n'est pas douteux que cette méthode n'éprouve des contradictions. On peut objecter que beaucoup de chevaux guérissent par le moyen de la dessolure. Réponse à cette objection. Preuve qui résulte en faveur de la méthode de ne pas dessoler par la comparaison des deux traitemens. Description anatomique du pié du cheval. Combien ces parties doivent être affectées par la dessolure. Démonstration du danger de la dessolure appliquée au clou de rue. *Ibid. b.* Cure du clou de rue simple. Cure pour le clou de rue grave & compliqué. *Ibid.* 627. *a. Suppl.* III. 405. *a.*

ENCLUME, différentes especes d'enclumes. Maniere de forger une enclume. Suite des opérations nécessaires pour fabriquer cet instrument, & toutes ses parties, selon les différentes especes & formes d'enclumes. V. 627. *b. &c.*

Enclume, maniere de faire en sable le moule d'une enclume de fer, VII. 155. *a.* & d'y couler la fonte. *Ibid.* Petite enclume nommée bel-outil. II. 199. *b.* Bigorne. 247. *b.* Enclume ronde nommée boule. 361. *b.* Especes d'enclumes appellées tas. XV. 932. *b.* Enclumes de ferrurier. XVII. 827. *b.* vol. IX des planch. Serrurier, pl. 51. Billot d'enclume. II. 256. *b.*

ENCLUME, (*Anat.*) un des quatre osselets qu'on rencontre dans la caisse du tambour. Situation & description de cet osselet. Quel est celui qui en a fait la découverte. V. 629. *a. Voyez* OSSELETS, OREILLE & OUIE.

ENCLUME, (*Cloutier.*) V. 629. *a.*

ENCLUME, (*Aiguilletier.*) V. 629. *a.*

ENCLUME *en bigorne,* (*Arquebus.*) V. 629. *a.*

ENCLUME *quarrée,* (*Arqueb.*) V. 629. *a.*

ENCLUME, (*Ceinturier.*) V. 629. *a.*

ENCLUME *ronde,* (*Chaudron.*) V. 629. *a.*

ENCLUME, (*Coutel.*) V. 629. *b.*

Enclume des couvreurs. V. 629. *b.*

ENCLUME, (*Marech.*) V. 629. *b.*

ENCLUME, (*Orfév.*) V. 629. *b.*

ENCLUME, (*Teintur.*) V. 629. *b.*

ENCLUMEAU, (*Art méch.*) ouvriers qui s'en servent. V. 629. *b.*

ENCLUMEAU, (*Chauder.*) description & usage. V. 629. *b.*

ENCLUMETTE, (*Boissellerie*) V 629. *b.*

ENCLUMETTE, (*Mett. en œuv.*) V. 629. *b.*

ENCOLLER, ouvriers auxquels ce terme est commun: ce qu'ils entendent par-là. V. 630. *a.*

ENCOLLER, (*Doreur*) maniere de faire cette préparation sur le bois qu'on veut dorer. V. 630. *a.*

ENCOLLER, (*Tisserand.*) V. 630. *a.*

ENCOLURE, (*Manege Maréch.*) avantage d'une belle encolure. Encolure fausse, renversée, penchante, caracteres de ces différentes sortes d'encolures. V. 630. *a.* La bonne ou mauvaise conformation de l'encolure décide des qualités que l'on recherche dans le cheval. Effets d'une encolure molle & effilée; de celle qui est courte & chargée. Encolure des barbes, des jumens & chevaux d'Espagne. C'est l'art qui procure cette liberté & facilité des mouvemens du cheval, qu'on appelle souplesse. Etroite correspondance & intimité réciproque de l'encolure & de la tête du cheval, avec les attaches & les usages des muscles divers qui concourent à leurs actions. L'aptitude & l'aisance avec lesquelles l'encolure se prêtera dans tous les sens divers, aideront à la juste position de cette partie, à la franchise & à la sûreté de la bouche, & conséquemment à l'exacte précision des effets des rênes. De toutes les portions extérieures & mobiles du corps de l'animal, l'encolure est la premiere qu'on doit tenter d'assouplir. D'où viennent la plupart des déréglemens & des désordres auxquels nombre de chevaux s'abandonnent. Mouvemens de flexion ou d'extension auxquels il faut d'abord travailler à déterminer l'encolure. *Ibid. b. Voyez* PLACER & TÊTE. Des moyens d'assouplir entiérement cette partie, en la dirigeant dans le sens des flexions latérales, qui sont ce qu'on entend par le terme de *plis.* Maniere de déterminer la mesure précise du pli à suggérer. *Ibid.* 631. *a.* Comment on distingue les aides qui conviennent aux diverses especes de chevaux, selon les défauts auxquels ils ont le plus de penchant. *Ibid. b.* — Sur l'encolure, *voyez Suppl.* III. 398. *a.*

ENCOMBOMATE, (*Hist. anc.*) observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 804. *b.*

ENCOMBREMENT, (*Marine*) lorsqu'il s'agit du fret des marchandises, on en fait l'évaluation suivant l'encombrement. V. 632. *a.*

ENCRATITES, (*Hist. eccl.*) hérétiques du deuxieme siecle. Tatien auteur de cette secte. Sa doctrine. Pourquoi ses disciples furent appellés encratites ou continens. On les appella aussi *aquariens* ou *hydroparastates.* V. 632. *b. Voyez* AQUARIENS & TATIANISTES.

ENCRATITES, *Evangile des,* VI. 117. *a.*

ENCRE *à écrire.* (*Arts*) Recette de M. Lémery pour faire de l'encre. Recette de M. Geoffroy. Maniere de faire de l'encre sur le champ. V. 632. *b.* Des quatre especes de vitriol, celui qu'on appelle vitriol de Chypre ou de Hongrie, est le seul qui ne fasse point d'encre. Moyen de faire disparoître la couleur noire de l'encre. *Ibid.* 633. *a.*

Encre dont on se servoit autrefois. IV. 1024. *a.* Principales drogues qu'on emploie dans la composition des encres: deux manieres de faire l'encre à l'usage des maîtres écrivains. IX. 432. *a.* Maniere de faire de l'encre avec l'iris jaune de marais. VIII. 902. *b.* avec le kermès. IX. 120. *b.* Encre grise: encre pour le parchemin: encre de communication: encre rouge: encre blanche pour le papier noir. IX. 432. *b.* Moyen de revivifier l'encre effacée. V. 370. *a.* IX. 433. *a.*

ENCRE *noire.* (*Imprimerie*) Détails sur la maniere de la faire. V. 633. *b.* Encre rouge d'imprimerie. Maniere de la faire & de la conserver. Maniere de faire des encres de différentes couleurs, verte, bleue, jaune, violette. *Ibid. b.*

Encre de la Chine. Sa composition. V. 634. *a.*

Encre de la Chine. Maniere de la détremper. IX. 314. *b.*

ENCRE *sympathique,* (*Physiq. Chymie*) composition de deux liqueurs, dont l'une sert à tracer sur le papier des caracteres qui demeurent invisibles; & l'usage de l'autre, tel qu'il est indiqué ici, sert à les faire paroître presque aussi noirs que s'ils eussent été formés avec de l'encre ordinaire. La premiere s'appelle *vinaigre de saturne;* la seconde, *foie d'arsenic.* Ces deux liqueurs claires & limpides, quand elles sont séparées, deviennent, par le mêlange, d'un noir brun foncé. *Ibid.* 634. *a.* Encres sympathiques de la même classe, faites avec une dissolution d'or dans de l'eau régale, & une autre dissolution d'étain fin, avec pareille eau. Jeu singulier d'encre sympathiques. Seconde classe de ces encres; elle comprend celles dont l'écriture invisible devient colorée en l'exposant à l'air. *Ibid. b.* La troisieme classe est celle des encres dont l'écriture invisible paroit en la frottant avec quelque poudre brune ou noire. La quatrieme est celle de ces écritures qui ne deviennent visibles qu'en les chauffant. Propriétés de l'encre sympathique de M. Hellot. 634. *a.*

Encre sympathique, faite avec le bismuth, II. 263. *b.* avec le suc de figuier, VI. 745. *b.* avec le foie de soufre arsénical. XI. 665. *b.*

ENCRIER *d'imprimerie.* V. 634. *b.*

ENCRINITES, (*Oryctolog.*) espece de fossiles. De leur origine. *Suppl.* IV. 223. *b.* 224. *a.*

ENCRINUS, *encrinite,* (*Hist. nat. Fossil.*) pétrification qui représente la figure d'un lis qui n'est pas épanoui. Description. Quelques-uns croient que c'est une étoile de mer pétrifiée. Lieu où il s'en trouve. V. 634. *b. Voyez* PIERRE DE LIS.

Encrinus, représenté vol. VI. des planch. Coquilles fossiles, planch. 8.

ENCROISER, (*Manuf. en soie, en laine, fil, &c.*) façon de donner de l'ordre aux différens brins de soie, de laine, *&c.* qui composent la chaîne. Les brins doivent être passés, suivant le rang de cet encroix, d'abord dans les lisses,

& ensuite dans le peigne. Comment se fait l'encroix. V. 634. *b*.

ENCROIX, (*Manuf.*) trois chevilles placées à demeure sur les traverses de deux des ailes du moulin, en haut. Détails sur ces chevilles, & leur usage. Encroix mobile, qui consiste en une tringle de même force que les traverses qui portent les encroix fixes dont on vient de parler. Maniere dont il doit être fait. Son usage. V. 635. *a*.

ENCROUÉ, (*Jurispr.*) arbre qui en tombant s'embarrasse dans les branches d'un autre qui est sur pied. Ce que porte là-dessus l'ordonnance des eaux & forêts. V. 635. *a*.

ENCYCLOPÉDIE, (*Philosop.*) enchaînement de connoissances. Etymologie de ce mot. But d'une Encyclopédie. Il est difficile de se proposer un objet plus étendu. Paroles tirées du chancelier Bacon, pour répondre à ceux qui ont jugé que cette Encyclopédie ne s'acheveroit pas. V. 635. *a*. Un tel ouvrage ne peut être celui d'un seul homme. Il n'est point donné à un seul homme de connoitre tout ce qui est connu; & quand cet ouvrage ne contiendroit que les élémens des sciences, on doit savoir que l'exposition des principes d'une science ou d'un art, ne peut être que le chef-d'œuvre d'un maitre. Pour démontrer combien il est difficile qu'un seul homme exécute jamais un dictionnaire raisonné de la science générale, l'auteur se contente ici d'insister sur les seules difficultés d'un simple vocabulaire. *Ibid. b*. Ces difficultés sont peu senties par ces hommes qui nous entretiennent de tout & qui ne savent rien, & qui prétendroient borner la connoissance de la langue à un très-petit nombre de termes qui leur sont familiers, & qui même auroient besoin d'appeller à leur secours, le philosophe, le jurisconsulte, l'historien, pour la définition de plusieurs de ces termes. Cependant, s'il est difficile qu'un seul homme exécute un simple vocabulaire, quel concours de talens ne supposera pas l'exécution d'un ouvrage, où, loin de se borner à la définition du mot, on se propose d'exposer en détail tout ce qui appartient à la chose? Cet ouvrage ne peut être celui d'un homme seul, ni même celui d'aucune des sociétés littéraires ou savantes qui subsistent, prises séparément ou en corps. *Ibid.* 635. *a*. Il y a cependant une tâche qui rameneroit leurs travaux au but de cet ouvrage, & qui devroit leur être imposée; elle consisteroit à recueillir les connoissances anciennes & modernes, à les enchaîner, & à en publier des traités complets & méthodiques. Ils renfermeroient une infinité de matériaux excellens, dispersés dans un grand nombre d'ouvrages, où ils restent sans produire aucune sensation utile, comme des charbons épars qui ne formeront jamais un brasier. *Ibid. b*. C'est à l'exécution de ce projet étendu..... qu'une Encyclopédie doit suppléer. Ouvrage qui ne s'exécutera que par une société de gens de lettres & d'artistes, liés par l'intérêt général du genre humain. Ces personnes même doivent être éparses, parce que si l'on vouloit que l'ouvrage se fît toujours & ne s'achevât jamais, il n'y auroit qu'à former une société subsistante, dans les assemblées de laquelle il fallût discuter chaque article. Ces personnes ne doivent être liées que par l'intérêt général du genre humain, & par un sentiment de bienveillance réciproque, parce que ces motifs étant les plus honnêtes, sont aussi les plus durables. Si le gouvernement se mêle d'un pareil ouvrage, il ne se fera point; toute son influence doit se borner à en favoriser l'exécution. Ce que deviennent les projets littéraires conçus par les grands. *Ibid.* 636. *a*. Pourquoi il arrive que pour l'ordinaire on traite moins honnêtement avec le prince qu'avec ses sujets. Non seulement les interruptions sont plus communes; il faut ajouter qu'elles sont plus funestes encore aux projets littéraires, lorsque le gouvernement est à la tête de ces projets, que lorsqu'ils sont conduits par des particuliers. Remarquez enfin qu'une Encyclopédie, ainsi qu'un vocabulaire, doit être commencée, continuée & finie dans un certain intervalle de tems, & qu'un intérêt sordide s'occupe toujours à prolonger les ouvrages ordonnés par les rois. *Ibid. b*. Si celui-ci traîne en longueur, on remarquera l'irrégularité la plus désagréable; & à l'égard des arts, quelle diversité ne s'introduit pas tous les jours dans la langue qui leur est propre, dans les machines & dans les manœuvres? Quoique la révolution soit moins sensible dans les sciences & les arts libéraux, cependant il s'en fait une;... mais ce qui donnera sur-tout à l'ouvrage l'air suranné, c'est la révolution qui se fera dans l'esprit des hommes & dans le caractere national. *Ibid.* 636. *a*. Le tems qui a émoussé notre goût sur les questions de critique & de controverse, a rendu insipide une partie du dictionnaire de Bayle. Il n'y a point d'auteur qui ait tant perdu dans quelques endroits, & qui ait tant gagné dans d'autres; mais si tel a été le sort de Bayle, qu'on juge de ce qui seroit arrivé à l'Encyclopédie de son tems. Si l'on excepte cinq ou six hommes de génie, il n'y en avoit peut-être pas un, du tems de cet auteur, qui en eût écrit une page qu'on daignât lire aujourd'hui. Les connoissances les moins communes sous le siecle passé, le deviennent de jour en jour: d'où il arrivera que la langue, même populaire, changera de face; qu'elle s'étendra à mesure que nos oreilles s'accoutumeront aux mots, par les applications heureuses qu'on en fera. *Ibid. b*. Notre langue est deja fort étendue; elle va faire encore des pas immenses sous l'empire de la philosophie. Dans tout ouvrage destiné à l'instruction générale des hommes, il faut sur-tout se résoudre à ne travailler que pour les générations suivantes, parce qu'à peine une grande entreprise sera-t-elle achevée, que la génération présente ne sera plus: c'est pourquoi il faut abréger la durée du travail, en multipliant le nombre des collegues. Cependant les connoissances ne peuvent devenir communes que jusqu'à un certain point. Il y a dans les sciences un terme au-delà duquel il ne leur est presque pas accordé de passer. L'individu n'a qu'une certaine énergie dans ses facultés; & c'est en ajoutant au travail de cet individu, celui d'un autre, que vous vous formerez quelque notion de ce que l'espece entiere peut produire de plus parfait. *Ibid.* 637. *a*. Un ouvrage tel que l'Encyclopédie, doit, par sa nature, descendre peu-à-peu au-dessous de la portée commune des hommes par rapport à certains objets; & par rapport à d'autres, rester toujours au-dessus. Le moment le plus glorieux pour un ouvrage de cette nature, seroit celui de cette portée qui succéderoit à quelque grande révolution qui auroit suspendu le progrès des sciences. Ce moment glorieux ne pourroit devenir l'objet de nos espérances, si la langue n'est fixée & transmise à la postérité dans sa perfection. Malheureusement on a donné jusqu'ici dans cette Encyclopédie, peu de soin à cet objet: c'est ce qui engage l'auteur à le traiter ici spécialement, & dans une certaine étendue.

Sans la double convention qui attacha les idées aux voix, & les voix à des caracteres, tout restoit au-dedans de l'homme & s'y éteignoit. Sans les grammaires & les dictionnaires, tout demeuroit concentré dans une nation, & disparoissoit avec elle. *Ibid. b*. Supposé un idiome commun, admis & fixé, les notions deviennent permanentes; il se forme des points habités de l'espace & de la durée, & tous les êtres vivans & pensans s'entretiennent. La langue d'un peuple donne son vocabulaire, & le vocabulaire est une table assez fidelle de toutes les connoissances de ce peuple.... Elle indique à l'homme pénétrant jusqu'où l'on étoit allé dans une science, dans les tems même les plus reculés: elle fait connoître la supériorité des Grecs sur les Romains, & la nôtre sur les uns & les autres. Ils survient, chez tous les peuples en général, relativement aux progrès de la langue & du goût, une infinité de révolutions légeres, d'évènemens peu remarquables, qui ne se transmettent point. On ne peut s'appercevoir qu'ils ont été, que par le ton des auteurs contemporains, ton ou modifié ou donné par ces circonstances passageres. *Ibid.* 637. *a*. Les auteurs ne s'apperçoivent pas quelquefois eux-mêmes de l'impression des choses qui se passent autour d'eux; mais cette impression n'en est pas moins réelle. L'abus qu'ils font quelquefois d'expressions, dont la force leur est inconnue, décele qu'ils n'étoient pas au courant de la philosophie de leur tems; mais le bon esprit qui recueille ces expressions, n'entrevoit pas moins l'état des opinions dominantes. Ce qui rend les anciens auteurs si difficiles à juger en matiere de goût, c'est que les choses qui servoient de base à leurs figures les plus familieres, n'étant plus connues, l'éclat de leur discours a passé avec elles. Leçon que doit tirer de cette observation tout écrivain qui veut assurer à ses ouvrages un charme éternel. *Ibid. b*. Aussi dans un ouvrage tel que celui de l'Encyclopédie, où il est souvent à propos de citer des exemples, doit-on s'attacher à des morceaux dont la beauté soit fondée sur des modeles permanens. L'art de transmettre les idées par la peinture des objets, a dû naturellement se présenter le premier: celui de les transmettre en fixant les voix par des caracteres, dut effrayer l'homme de génie qui l'imagina. Avantages & désavantages de ces deux moyens. La peinture n'atteint point aux opérations de l'esprit, il y a une infinité de choses qu'elle ne peut figurer; mais elle montre du moins toutes celles qu'elle figure. Les peintures des êtres sont très-incomplettes; mais elles n'ont rien d'équivoque. La peinture ne peut exprimer le mouvement le plus simple sans devenir obscure, ni représenter une action durable par des images d'instans séparés; *Ibid.* 638. *a*. mais ces termes qui demeurent dans une langue, nécessairement inexpliqués, les radicaux ne correspondent-ils pas assez exactement à ces instans intermédiaires que la peinture ne peut représenter? Comment les recueillir & les expliquer? Recherches sur la maniere de résoudre ces questions. Pour discerner ces radicaux, il faut que ceux qui coopéreront à un vocabulaire, s'imposent la loi de tout définir; ensuite l'éditeur aura soin de séparer les termes où un même mot fera pris pour genre dans une définition, & pour différence dans une autre. Des deux termes qui sont définis l'un pour l'autre, il est évident que c'est le plus général qu'il faudra regarder comme une des racines grammaticales. Pour fixer la notion de ces radicaux, il n'y a d'autre moyen que de rapporter la langue vivante à une langue morte, qui

n'existant que dans les auteurs, ne change plus. *Ibid. b.* On peut employer à cet usage la langue latine, & se servir du grec comme de supplément à la disette du latin. On écrira d'abord le radical françois, & à côté le radical grec ou latin, avec la citation de l'auteur ancien d'où il a été tiré, *&c. Ibid.* 638. *a.* Quand le dictionnaire anglois-françois auroit été fait sur la mesure invariable & commune, ou même sur un grand usage habituel des deux langues, on n'en sauroit rien; au lieu qu'en faisant usage d'un dictionnaire grec ou latin, on est rassuré par l'application. On compose son vocabulaire par la seule voie qui peut suppléer au commerce immédiat avec la nation étrangere dont on étudie l'idiome; mais quelle sera la ressource du nomenclateur dans les cas où la mesure commune l'abandonnera? 1°. Ces cas seront très-rares; 2°. la maniere d'employer un mot radical en fait insensiblement connoître la valeur à un lecteur intelligent. Les signes connus sont autant de conditions données pour la solution du problème. *Ibid. b.* Après la connoissance de l'acception des termes, il faut étudier l'orthographe de la langue, & la partie de l'orthographe, qu'on appelle *ponctuation*. Il est arrivé, par les altérations qui se succedent dans la maniere de prononcer, que la prononciation & l'écriture ne marchent point ensemble; & l'inconvénient s'est accru à un tel excès, qu'on n'ose plus y remédier; mais on ne doit point être arrêté par ces considérations : il faut se faire un alphabet raisonnable, où un même signe ne représente que les mêmes sons; déterminer la valeur de ces signes par la description des différens mouvemens des organes de la parole dans la production des sons attachés à chaque signe, & ne pas craindre de tomber dans des détails minucieux. *Ibid.* 639. *a.* C'est ainsi que si nous ne parvenons pas à transmettre à la postérité notre prononciation, nous lui en ferons passer une approchée, que l'habitude de parler corrigera sans cesse; car les combinaisons dures & fatigantes des sons d'une langue, sont chassées par l'euphonie. Mais, dira-t-on, si l'euphonie tend à rapprocher les hommes d'une même prononciation, pourquoi les différentes nations modernes prononcent-elles toutes diversement les vers d'Homere & de Virgile? Pourquoi ces lettres, ces syllabes, ces mots, ou solitaires ou combinés, sont-ils également agréables aux personnes qui les prononcent diversement? *Ibid. b.* Comment est-il arrivé que parmi tant de vers grecs & latins, il n'y ait pas une syllabe tellement contraire à la prononciation des Suedois, des Polonois, que la lecture leur en soit absolument impossible? Réponse tirée de l'harmonie attachée encore aujourd'hui aux langues mortes; & de ce que, quoique les anciens nous aient laissé assez de regles sur leur prononciation pour pouvoir en approcher, cependant ils n'ont pas été sur ce point aussi exacts & minucieux qu'ils auroient dû l'être. Comment il est prouvé que les Anglois prononcent mal le grec. Quelle doit être la prononciation de l'η, de l'ρ & de l'ω, selon Denys d'Halicarnasse. *Ibid.* 639. *a.* Mais en nous conformant aux regles de Denys d'Halicarnasse, prononcerions-nous le grec comme les anciens Grecs le prononçoient? Il n'est pas plus possible par ces regles d'acquérir la vraie prononciation du grec, qu'il ne l'est à un peintre de faire un portrait ressemblant, d'après la description la plus exacte du visage qu'il auroit à peindre. On n'en doit pas cependant inférer, ni que ces regles soient entiérement inutiles, ni que l'euphonie n'ait une action constante qui tende du moins autant à nous rapprocher de la vraie prononciation qu'à nous en éloigner. — A l'égard de la ponctuation, il ne sera pas inutile de déterminer le nombre des signes qu'elle admet, selon les regles de la logique, & d'en fixer la valeur par des exemples. Enfin, quant à l'accent & à la quantité, l'on peut réduire notre quantité à des longues, à des breves, à des moins breves. En quoi elle paroît admettre moins de variété que celle des anciens. C'est encore ici le cas où l'on peut s'en rapporter à l'organe exercé, du soin de réparer les négligences. *Ibid. b.* Précis de toutes les conditions praticables & nécessaires pour que la langue, sans laquelle les connoissances ne se transmettent point, se fixe autant qu'il est possible de la fixer par sa nature. Cet ouvrage suppose une connoissance exacte de deux ou trois langues; mais l'académie de la Crusca a levé une partie de ces difficultés dans son célebre vocabulaire; & tout nous porte à croire que l'académie françoise suivra le plan générique qui vient d'être tracé, & que son ouvrage deviendra d'une utilité essentielle à ceux qui s'occuperont à perfectionner cette esquisse. Elle n'aura pas oublié sans doute de désigner nos gallicismes, par lesquels nous nous écartons des loix de la grammaire générale raisonnée. Nécessité de faire usage de cette grammaire dans un dictionnaire de langues. *Ibid.* 640. *a. Des synonymes.* Il faut chercher quelque loi qui en fixe le nombre. Il ne faudra traiter comme synonymes que les termes que la poésie prend pour tels, & ceux que l'art oratoire emploie indistinctement. L'harmonie recherchée, quoique aux dépens du mot propre, est accompagnée de plusieurs agrémens. Quels sont les cas où l'on doit s'attacher au mot propre, & ceux où l'on peut & où l'on doit même l'abandonner. On recueillera toutes les expressions que nos grands poëtes & nos meilleurs orateurs auront employées indistinctement; mais il est inutile de nuancer les mots qu'on ne sera point tenté de confondre quand la langue sera morte. *Ibid. b.* Deux autres attentions dans la distinction des mots synonymes; l'une, de marquer également les idées qui différencient, & celles qui sont communes; l'autre, de choisir ses exemples de maniere qu'en expliquant la diversité des acceptions, ils deviennent encore utiles, instructifs & vertueux. Moyen d'abréger la nomenclature; c'est de ne pas distribuer en plusieurs articles séparés, ce qui doit naturellement être renfermé sous un seul. On ne feroit donc de *précipitable*, *précipiter*, *précipitant*, *précipitation*, *précipité*, *précipice*, qu'un article, auquel on renverroit dans les endroits où l'ordre alphabétique offriroit des expressions liées par une idée générale & commune. Enfin pour la perfection d'un idiome, il seroit à souhaiter que les termes y eussent toute la variété dont ils sont susceptibles : c'est une source féconde, dans laquelle il reste encore à notre langue bien des richesses à puiser. *Ibid.* 640. *a.*

De l'ordre encyclopédique. Variétés que cet ordre admet. Comme les objets de nos connoissances peuvent être distribués de plusieurs manieres différentes, il est impossible de bannir l'arbitraire de l'ordre qu'on a choisi préférablement à tout autre. Plus une machine est grande, compliquée, plus on aura de différens plans de descriptions : que sera-ce si la machine est infinie en tout sens, & s'il est question de l'univers réel & de l'univers intelligible? Le seul systême d'où l'arbitraire seroit exclu, c'est celui qui existoit de toute éternité dans la volonté de Dieu; *Ibid. b.* mais ce systême général nous ne l'aurons jamais, & peut-être ne nous seroit-il pas fort avantageux de l'avoir; car quelle différence y auroit-il entre la lecture d'un ouvrage où tous les ressorts de l'univers seroient développés, & l'étude même de l'univers? Le point de vue d'où nous devons contempler les objets, doit être élevé, simple, clair & facile. Ce doit être une grande avenue, sur la longueur de laquelle on en rencontre d'autres, qui conduisent aux objets solitaires par le chemin le plus facile & le plus court. L'homme doit sur-tout être placé dans notre ouvrage, comme il l'est dans l'univers. Nous en devons faire un centre commun. Quelle douce réaction n'en résultera-t-il pas des êtres vers l'homme, & de l'homme vers les êtres? C'est ce qui a déterminé les auteurs de cette Encyclopédie à chercher dans les facultés principales de l'homme, la division générale à laquelle ils ont subordonné leur travail. *Ibid.* 641. *a. Un second ordre*, non moins essentiel que le précédent, est celui qui déterminera l'étendue relative des différentes parties de l'ouvrage. Difficulté d'établir une juste proportion entre les parties d'un si grand tout.... Celui qui aura cru prendre avec ses différens collegues des précautions telles, que les matériaux qui lui seront remis quadreront à-peu-près avec son plan, est un homme qui n'a nulle idée de son objet, ni des collegues qu'il s'associe. Défauts de proportion & autres qui doivent nécessairement se trouver dans un tel ouvrage, soit de la part des artistes, soit de la part des gens de lettres, & des savans qui y contribuent. *Ibid. b.* Ces défauts sont inséparables d'une premiere tentative, & il n'appartient qu'aux tems & aux siecles à venir de les réparer. Une autre cause de disproportion dans les parties de cet ouvrage, c'est l'émulation qui s'allumant nécessairement entre des collegues, leur fait produire des dissertations, au lieu d'articles. Ce défaut diminuera à mesure que les éditions se multiplieront; mais celle-ci, en revanche, aura toujours, au milieu de ces irrégularités, un air original qui passera difficilement dans les suivantes. Pourquoi l'ordre encyclopédique est-il si parfait dans l'auteur anglois? Cela vient de ce que se bornant à compiler, toutes les matieres lui sont également intéressantes. Il n'en est pas ainsi de cet ouvrage-ci. On se pique, on veut avoir des morceaux d'appareil, & l'exemple de l'un en entraîne un autre. *Ibid.* 641. *a. Un troisieme ordre* est celui qui expose la distribution particuliere à chaque partie. Cet ordre n'est pas entiérement arbitraire. Une science a ses principes, ses divisions, ses subdivisions, sa méthode.... L'ordre encyclopédique général sera comme une mappe-monde, où l'on ne trouve que les grandes régions, ensuite les cartes particulieres, les détails, sont amenés dans le corps de l'ouvrage; les renvois serviront comme d'itinéraires, *&c. Un quatrieme ordre*, moins général que les précédens, est celui qui distribue plusieurs articles différens, compris sous une même dénomination. Au milieu de ces différens articles, l'éditeur se comportera comme s'il en étoit l'auteur; il suivra l'ordre qu'il eût suivi, s'il eût eu à considérer le mot sous toutes ses acceptions. *Ibid. b.* Ordre au moyen duquel, malgré la diversité des acceptions, chaque article formera un ensemble, & malgré cette unité commune à tous les articles, il n'y aura, ni trop d'uniformité, ni monotomie; mais quel que soit l'objet dont on traite, il faut exposer le genre auquel il appartient, sa différence spécifique, ses causes, ses effets, son

objet

objet, sa fin, ses usages, sa génération, son accroissement, son dépérissement, &c. &c. d'où il suit qu'un même objet doit souvent appartenir à plusieurs sciences, & fournir plusieurs articles différens. *Ibid.* 651. *a.* Une énumération méthodique & raisonnée des qualités déterminera *un cinquieme ordre.* La suite des procédés par lesquels on fait passer une substance, selon l'usage auquel on la destine, suggérera la place que chaque notion doit occuper. En un mot, un article doit être traité avec ordre & méthode, quel que soit cet ordre. L'ordre soulage la mémoire du lecteur, & tourne à l'avantage de l'auteur, qui ne juge jamais mieux des idées qu'il doit rejetter ou admettre, que lorsqu'il a établi sa méthode. La marche à laquelle il faudroit s'assujettir quelquefois, c'est celle par laquelle on s'éleve des effets particuliers aux principes généraux que leur simplicité rend indémontrables; mais il est de la derniere importance de bien exposer la métaphysique des choses, ou leurs raisons premieres & générales; le reste en deviendra plus lumineux & plus assuré dans l'esprit. *Ibid. b.* Outre l'avantage de la méthode, selon laquelle chaque article doit être traité, un dictionnaire encyclopédique montre la liaison, les rapports des différens articles par le moyen des renvois. Utilité de deux sortes de renvois, ceux de choses & ceux de mots. Les premiers peuvent être d'un avantage infini. Lorsqu'un préjugé national doit être respecté, il faut l'exposer à son article respectueusement; mais renverser l'édifice de fange, en renvoyant aux articles où des principes solides servent de base aux vérités opposées. *Ibid.* 652. *a.* Utilité des renvois de mots. Troisieme sorte de renvois; ceux qui rapprochant dans les sciences certains rapports, dans les substances naturelles des qualités analogues, dans les arts des manœuvres semblables, conduiroient à de nouvelles vérités, à la perfection des arts, ou à quelques inventions utiles. Ces rapports peuvent être fondés sur des conjectures quelquefois chimériques; cependant il vaut mieux les hasarder que d'en laisser perdre d'utiles. L'auteur propose ici quelques conjectures de ce genre, sur la possibilité d'un rapport entre le mouvement de déclinaison & d'inclinaison de l'aiguille aimantée, & celui de l'axe de la terre; entre l'anneau de saturne & un certain nombre de satellites mûs dans un même plan; & par rapport aux arts, sur la possibilité d'exécuter des tableaux sur le métier des ouvriers en soie, où l'on exécute déja des feuilles & des fleurs si parfaitement nuancées; *Ibid. b.* sur la possibilité de remplir sur les mêmes métiers, les fonds des tapisseries en laine qu'on fait à l'aiguille; sur celle d'étendre le petit art d'imprimer en caracteres percés, à l'impression, ou à la copie de la musique. Derniere sorte de renvois; ceux qu'on pourroit appeller satyriques ou épigrammatiques, qui se trouvant à la suite d'un éloge pompeux, transportent le lecteur à un autre article, qui fait la critique ou la satyre de la chose dont on vient de lire l'éloge. Ménagement avec lequel il faut les employer. Leur utilité. *Ibid.* 653. *a.* Pourquoi certains ouvrages, où le ridicule & la méchanceté ont été peints, ont été regardés, lorsqu'ils ont paru, comme une indécence horrible & punissable, & sont lus aujourd'hui avec le plus de plaisir.

Quelle que soit la nature des renvois, on ne pourra trop les multiplier. Leurs effets les plus immédiats seront, 1°. de perfectionner la nomenclature, 2°. d'éviter les répétitions. *Ibid. b.* Combien cet ordre encyclopédique est favorable aux progrès de nos connoissances. Pour vérifier ces renvois, un éditeur doit avoir tout son manuscrit sous les yeux; il ne donnera jamais au tout une certaine perfection, s'il n'en possede les parties que successivement. *Ibid.* 644. *a.* Si l'éditeur a tout son manuscrit sous ses mains, il prendra une partie, il la suivra dans toutes ses ramifications: si elle est incomplette, il est bien difficile qu'il ne soit pas instruit des omissions, par les renvois qui se feront des autres parties à celle qu'il examine; comme les renvois de celle-ci à d'autres, lui indiqueront ce qui sera dans ces dernieres, ou ce qu'il y faudra suppléer, &c. La prélecture réitérée du manuscrit complet obvieroit à trois sortes de supplémens, de choses, de mots & de renvois. *Ibid. b.* Il importe d'autant plus de posséder toute la copie, que les omissions sont les plus grands défauts d'un dictionnaire. Indulgence que méritent à cet égard les éditeurs de l'Encyclopédie. Soins des éditeur & du typographe pour donner à la premiere édition de cet ouvrage une perfection qui se trouvera difficilement dans les éditions subséquentes. *Ibid.* 645. *a.* Enumération des principales difficultés qu'a offertes l'exécution d'une si vaste entreprise. Motifs d'encouragement qui ont soutenu & animé les éditeurs. *Ibid. b.* Il n'appartenoit qu'à un siecle philosophe de tenter une Encyclopédie. Ceux qui sont venus après les premiers inventeurs, n'ont été, pour la plupart, que leurs esclaves, & s'il parut de tems en tems un homme d'un génie hardi & original, qui fatigué du joug, osa le secouer, & enfanter quelque ouvrage auquel le nom donné & les loix prescrites ne furent point exactement applicables, il tomba dans l'oubli, & y resta très-long-tems. Pour fouler aux pieds ces puérilités, & renverser des barrieres que la raison n'avoit point posées, il falloit un siecle raisonneur, où l'on ne cherchât plus les regles dans les auteurs, mais dans la nature. Il seroit heureux pour un peuple, qu'il ne se rencontrât point chez lui un homme extraordinaire, sous lequel un art naissant fit ses premiers progrès trop grands & trop rapides, & qui en interrompît le mouvement insensible & naturel. Mais si les sciences & les arts s'avancent par un progrès insensible, un homme ne différera pas assez d'un autre pour lui en imposer, & ainsi la nature & la raison conserveront leurs droits. *Ibid.* 646. *a.* Dans les commencemens de la littérature, un petit nombre d'hommes de génie étoient occupés à composer, & un peuple innombrable de manœuvriers à transcrire. Dans les siecles à venir, les uns liront peu & s'abandonneront à leurs recherches; tandis que les autres s'occuperont à feuilleter les innombrables volumes qui existeront, & à en séparer ce qu'ils jugeront digne d'être recueilli. Quel est le sort auquel doivent s'attendre dans le siecles à venir tant de volumineux écrivains, qui occupent déja tant de rayons dans nos bibliotheques. Quel est celui auquel doit s'attendre cette Encyclopédie elle-même, dont il entreroit à peine les deux tiers dans une véritable Encyclopédie. Une des principales raisons de son imperfection est tirée de la nécessité où l'on a été de prendre pour base un mauvais auteur, & de la difficulté de déterminer les encyclopédistes ou les collegues à travailler à neuf. *Ibid. b.* Observation sur la nomenclature; elle ne pouvoit se perfectionner que par l'exécution même. Cette exécution exigeoit qu'on employât à une premiere édition un très-grand nombre de collegues: mais un petit nombre d'hommes bien choisis suffiroit à l'exécution d'une seconde. Quel seroit le nouvel arrangement à prendre pour ce second travail. Une premiere édition ne pouvoit être qu'une compilation très-informe & très-incomplette. Cause des succès de l'Encyclopédie malgré ces défauts. Cet ouvrage a l'avantage de contenir une infinité de choses nouvelles. Il ne s'est point fait, & il ne se fera de long-tems une collection aussi considérable & aussi belle de machines. Les hommes de lettres de la plus grande réputation, les artistes de la premiere force, n'ont pas dédaigné d'enrichir cet ouvrage. Avantages qu'il ne faudroit pas négliger dans le projet d'une seconde édition; recourir à ces hommes d'une réputation distinguée; établir des correspondances dans les principaux lieux du monde lettré. Divers ouvrages qu'il faudroit se procurer. *Ibid. b.* La citation des sources seroit d'une grande utilité; il faudroit s'en imposer la loi. Il faut analyser scrupuleusement & fidelement tout ouvrage auquel le tems a assuré une réputation constante. *Ibid.* 647. *a.* Ce qu'il faut particuliérement extraire des auteurs. Ouvrages que l'Encyclopédie doit, pour ainsi dire, engloutir tout entiers. Maniere de les distribuer artistement dans les articles qui leur conviennent. Il importe quelquefois de faire mention des choses absurdes; mais il faut que ce soit légérement & en passant, seulement pour l'histoire de l'esprit humain. Exemples de quelques-uns de ces traits qui peignent plus fortement & plus complettement que tout un discours. Il conviendroit de recueillir aussi tous les traits frappans des vertus morales. En quels cas il faudroit faire mention des actions deshonnêtes. Les traits qu'il faudroit sur-tout recueillir seroient ceux où le caractere de l'honnêteté est joint à celui d'une grande pénétration, ou d'une fermeté héroïque. L'auteur en cite ici quelques-uns pour exemples. *Ibid. b.* Si l'on publioit un recueil qui contînt beaucoup de ces grandes & belles actions, qui est-ce qui se résoudroit à mourir sans y avoir fourni la matiere d'une ligne? Il faudroit singuliérement se garantir de l'adulation. Quant aux éloges mérités, il y auroit bien de l'injustice à ne les accorder, qu'à la cendre insensible & froide de ceux qui ne peuvent plus les entendre. L'éloge est un encouragement à la vertu: celui d'un honnête homme est la plus digne & la plus douce récompense d'un autre honnête homme. Après les bonnes actions qu'on a faites, l'aiguillon le plus vif pour en multiplier le nombre, c'est la notoriété des premieres. *Ibid.* 648. *a.* Quant au ton de la satyre, c'est le plus mauvais de tous pour un dictionnaire. Il faut aussi en bannir ces allusions fines, ces à propos légers, qui deviendroient fades en les expliquant, ou inintelligibles en les abandonnant à la pénétration du lecteur. Il en est des ornemens qui conviennent à de grands ouvrages, comme de ceux qui décorent de grands édifices. Si l'on proscrit les satyres, il n'en est pas ainsi des portraits, ni des réflexions. Imaginer un caractere, c'est trouver d'après une passion dominante donnée, les passions subordonnées qui l'accompagnent, & ces peintures idéales ne peuvent jamais devenir chimériques: il se rencontrera éternellement dans la société des individus qui auront le bonheur ou le malheur de leur ressembler. *Ibid. b.* C'est ainsi qu'il arrive à un siecle très-éloigné d'élever des statues hideuses ou respectables, au bas desquelles la postérité écrit

successivement differens noms : elle écrit Montesquieu où l'on avoit gravé Platon, Desfontaines où on lisoit auparavant Erostrate & Zoile. Les premieres multipliées, comme elles devroient l'être, inviteroient à la vertu sur ces piedestaux, où l'on expose à nos regards les débauches des dieux du paganisme.

Réponses à différentes critiques qui ont été faites de l'Encyclopédie; à ceux qui auroient voulu qu'on supprimât la théologie, à ceux qui en excluent la géographie, à ceux qui l'auroient desirée moins seche, à ceux qui y ont regardé avec dégoût certains traits historiques, la cuisine, les modes, *&c.* à ceux qui se sont plaints de la maniere dont on avoit traité la botanique, *Ibid.* 648. *a.* à ceux qui sont mécontens de la partie des arts & à ceux qui en sont satisfaits. Celui qui se chargera de cette derniere partie, ne s'acquittera pleinement de son travail, s'il n'a profondément étudié l'histoire naturelle, la minéralogie, s'il n'est excellent mechanicien, s'il n'est versé dans la physique rationnelle & expérimentale, & s'il n'a fait plusieurs cours de chymie. Comment il devra procéder dans son travail pour une nouvelle édition. *Ibid. b.* Bevues grossieres qui se sont glissées dans cette Encyclopédie, & qu'il aura à rectifier. Conseil sur le choix des artistes auxquels il devra particuliérement s'adresser. Il n'en est pas de l'origine & des progrès d'un art, ainsi que de l'origine & des progrès d'une science : les premiers demeurent ordinairement si cachés, qu'il est presque impossible d'en faire l'histoire réelle, & qu'il faut lui substituer le plus souvent l'histoire hypothétique de l'art. *Ibid.* 649. *a.* Difficulté de pénétrer dans les secrets des artistes; le meilleur moyen pour cela seroit de mettre en apprentissage quelqu'un de confiance. Ce sentiment à la vérité n'est pas celui de tout le monde. A quoi bon, disent quelques-uns, divulguer les connoissances de la nation, ses inventions, son industrie, ses arts & toute sa sagesse ? L'intérêt de l'humanité n'étend point leurs vues, & ce mot est pour eux un mot vuide de sens : hommes inconséquens, qui se plaignent de l'obscurité répandue sur les siecles de l'antiquité, & qui ne s'apperçoivent pas qu'ils exigent des hommes d'autrefois ce dont ils font un crime à ceux d'aujourd'hui. Le sort auquel doivent s'attendre les détracteurs de l'Encyclopédie, si elle conserve dans dix ans la réputation dont elle jouit maintenant, sera probablement le même que celui *Ibid. b.* des ouvrages publiés contre M. de Fontenelle, contre l'histoire naturelle & l'esprit des loix. C'est l'esprit philosophique dans lequel un ouvrage est composé qui lui assure un prix éternel; c'est pourquoi l'Encyclopédie sera toujours plus estimée, tandis que ses censeurs, & tous ceux qui ne s'assujettissent qu'aux idées courantes, ne peuvent tarder de tomber dans l'oubli : combien ont gagné de nos jours les ouvrages du chancelier Bacon, quoique nous soyons encore loin d'en sentir toute l'importance. *Du style* propre à l'Encyclopédie. Le laconisme n'est pas le ton d'un dictionnaire. La diversité est inévitable dans cet ouvrage, elle y doit plaire, & l'éditeur la doit laisser dans le style comme dans les choses. Regle générale du style qui convient ici, *communia, proprie; propria, communiter. Ibid.* 647. *a.* Une encyclopédie peut se comparer au tableau d'une campagne immense, où tous les objets éclairés de différentes manieres, se font valoir réciproquement. La trace la plus légere d'affectation doit être bannie de tous les grands ouvrages. Ceux de deux des plus grands hommes, l'un philosophe & l'autre poëte, vaudroient infiniment mieux, s'ils n'avoient déparé par des traits brillans, les idées les plus sublimes. Comme les objets les plus indifférens doivent ici prendre un tour moral, le ton doit répondre à ces vues, & en recevoir même quelque austérité, *&c.* Quant à la pureté de la diction, on a droit de l'exiger dans tout ouvrage, même dans les *in-folio. Ibid. b.* Mais il n'en est pas auquel il soit plus essentiel d'être bien écrit qu'à une Encyclopédie : éloge de celle-ci par rapport à cet objet. Il faut sur-tout se garantir singuliérement de l'obscurité, & observer qu'il n'y ait jamais rien de vague dans l'expression. *Ibid.* 648. *a.* Pour cet effet l'on a besoin d'un modele invariable & constant auquel les définitions & les descriptions se rapportent, tel que la nature de l'homme, des animaux ou des autres êtres subsistans. Mais il est des contradictions inévitables, que l'intolérance, la marque de la double doctrine, le défaut de la langue hiéroglyphique & sacrée perpétueront à jamais. Pour se mettre à la portée de tous les lecteurs, un éditeur se placera dans la classe moyenne des esprits. Il n'est pas facile de saisir cette portée, & plus difficile encore à un homme de génie de s'y fixer. Un autre inconvénient de l'éditeur d'un Encyclopédie, est d'avoir à réparer des omissions, qui demanderoient un tems que la vitesse de l'impression n'accorde point. *Ibid. b.* Comment il doit réparer les contradictions qu'il remarque entre les principes & les idées de ses associés. Une attention que devra observer l'éditeur d'une seconde édition de l'Encyclopédie, c'est d'envoyer aux censeurs les feuilles imprimées & non le manuscrit. On a demandé s'il ne vaudroit pas mieux qu'une Encyclopédie fût permise tacitement, qu'expressément approuvée. Ce qui a été dit pour & contre ces deux sentimens. Qualités que doivent avoir le censeur, l'auteur & l'éditeur d'un tel ouvrage. *Ibid.* 648. *a.* Le concours des plus heureuses circonstances n'empêchera pas qu'il n'y ait toujours des imperfections dans l'exécution de cette entreprise. La refonte même de l'ouvrage peut aussi bien le détériorer que le perfectionner, & on en pourroit même citer un exemple récent. Le danger auquel il faudra principalement obvier, c'est que le soin des éditions subséquentes ne soit pas abandonné au despotisme d'une société, quelle qu'elle puisse être. *Ibid. b.*

Encyclopédie. 1°. *De l'ordre encyclopédique.* Regles & méthode que doivent suivre les auteurs d'un dictionnaire encyclopédique. IV. 968. *b.* Utilité d'un tel ouvrage. 969. *a.* Arbre encyclopédique. I. xjv. xv, *&c.* Comment on a tâché de concilier dans cet ouvrage l'ordre encyclopédique avec l'ordre alphabétique. I. xviij. Usage que les éditeurs ont fait du systême encyclopédique du chancelier Bacon. I. xxv. 2°. *Des encyclopedies qui ont paru avant celle-ci.* I. xxxjv. Encyclopédie de Jean Maignon. XVI. 490. *a.* 3°. *Réflexions sur la présente Encyclopédie.* IV. 969. *a.* Objets de grammaire auxquels l'Encyclopédie doit se borner. VII. 451. *a.* Utilité de cette Encyclopédie par rapport aux découvertes. VIII. 849. *b.* Détails sur la maniere dont on a travaillé à cet ouvrage. I. xxxjv. Pourquoi l'on y a préféré l'ordre alphabétique. I. xxxvj. Principaux détails de l'exécution de l'ouvrage. I. xxxvij. La science des faits n'appartient à l'Encyclopédie que par le rapport qu'elle peut avoir avec la science des choses. III. jv. Et il y a beaucoup d'apparence que plus ce Dictionnaire se perfectionnera, plus il perdra du côté des simples faits, & plus il gagnera au contraire du côté des choses, ou du moins du côté des faits qui y menent. III. v. Un inconvénient qu'on a tâché d'éviter, c'est d'être trop étendu sur certaines sciences & trop resserré sur d'autres. III. vj. L'Encyclopédie doit par sa nature contenir un grand nombre de choses qui ne sont pas nouvelles. III. vij. Mais elle renferme aussi des richesses qui lui sont propres. III. viij. Réponse aux reproches sur les articles omis : & sur certains détails qui n'ont pas paru nobles. III. x. Observation sur la partie géographique de cet ouvrage. III. xj. *Prospectus* de l'Encyclopédie. I. xxxjv. Des critiques dont elle est l'objet. III. xj. 4°. *Réflexions sur les auteurs & les éditeurs.* Savans qui ont concouru à cet ouvrage. I. xlj. xlvj. II. j. ij. III. xjv. xv. IV. j. ij. V. j. lj. VI. vj. vij. viij. VII. xiij. xjv. Les auteurs de l'Encyclopédie justifiés de plagiat. III. vij. viij. XII. 680. *a. Des éditeurs :* en quoi ont consisté leurs fonctions. III. jx. On ne doit ni les blâmer de ce qu'on pourroit trouver de foible dans l'Encyclopédie, ni les louer de ce qu'on y trouvera d'excellent. V. 396. *a.* Déclaration des éditeurs sur les éloges & les critiques qui peuvent se trouver dans quelques parties de cet ouvrage. 527. *a.* Observations sur les critiques qui peuvent les regarder particuliérement. III. xj. xij. Persécutions suscitées à MM. les encyclopédistes par quelques auteurs. XI. 934. Leurs dispositions par rapport aux critiques dont ils ont été ou dont ils peuvent devenir les objets. IV. 969. *b.*

ENDEMIQUE, (*Médec.*) étymologie de ce mot; maladies particulieres à un pays. Maladies endémiques de la Pologne, de l'Espagne, des pays voisins des Alpes, des endroits marécageux. Leurs causes. V. 649. *a.*

Endémique. Différence entre maladie épidémique & maladie endémique. V. 788. *a.* Fievre endémique. VI. 730. *a.*

ENDIVE, (*Bot. Mat. méd. Jard.*) espece de chicorée. Trois sortes d'endives en usage. 1°. L'endive à feuilles larges, ou commune, sa description. V. 649. *a.* 2°. La petite endive. 3°. L'endive ou chicorée frisée; sa description. De la culture de cette plante. Analyse chymique des feuilles fraîches de l'endive verte; celle des feuilles qu'on a blanchies en les liant : pourquoi celles-ci sont plus tendres & plus agréables au goût. Usage que les apothicaires font de cette plante. Ses propriétés. Maladies où elle est utile. Comment on l'emploie. *Ibid. b.*

ENDOEUS, athénien, sculpteur. XIV. 820. *b.*

ENDOR. De la pythonisse d'Endor. XIII. 632. *b.* 634. *b.*

ENDORMIR. Divinité qu'on invoquoit pour faire dormir les enfans. IV. 529. *b.*

ENDOSSEMENT, (*Jurisp.*) diverses significations de ce mot. On peut faire plusieurs endossemens sur une lettre ou un billet de change, & le dernier porteur d'ordre pour garans solidaires tous les endosseurs, tireurs & accepteurs. V. 650. *a.*

Endossement des lettres de change, maniere d'y mettre le reçu. I. 112. *b.*

ENDOSSER, (*Relieur*) comment se fait cette opération. V. 650. *a.*

ENDROIT, *lieu*, (*Gramm.*) différences entre ces mots. V. 650. *a.*

Endroit, lieu, place : en quoi ces mots different. XII. 671. *a.*

ENDROMIS, (*Hist. anc.*) chaussure de Diane. Celle que portoient les coureurs dans les jeux publics. Sorte de robe que les Latins désignoient par ce mot. V. 650. *a.*

ENDUIRE *un bassin*, (*Hydraul.*) V. 650. *b.*

ENDUIT. (*Archit.*) Différentes sortes d'enduits dont parlent les auteurs. V. 650. *b.*

ENDYMATIES, *les*, (*Littér.*) danses vêtues qui se dansoient en Arcadie, *&c.* V. 650. *b.*

ENDYMATIES, (*Hist. anc.*) addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 804. *b.*

ENDYMION, (*Myth.*) fils d'Æthlius & de Chalice, regna dans l'Elide. Histoire mythologique de ce prince. Fondement de cette fable. Passage de Pausanias sur Endymion. *Suppl.* II. 804. *b.*

ÉNÉE, (*Myth.*) fils de Vénus & d'Anchise. Histoire de ce prince, tirée de ce que les poëtes & les historiens nous en ont raconté. *Suppl.* II. 805. *a.*

ÉNÉE, sa fuite de Troie, XI. 790. *a*, *b.* ses vaisseaux changés en nymphes. XVI. 808. *b.* Rameau d'or par lequel il pénétra dans les enfers. *Suppl.* IV. 567. *b.* Trophée qu'il éleve après la mort de Mézence. XVI. 705. *a.* Sa mort : il est appellé *Jupiter* indigete. VIII. 679. *a.* Chevaux d'Énée. *Suppl.* II. 393. *b.*

ENÉIDE, observations sur ce poëme. XII. 818. *b.* En quoi consiste l'action du poëme. *Suppl.* I. 157. *a.* Nœud de l'Enéide. XI. 185. *b.* De l'épisode des harpies. II. 800. *b.* De la maniere dont finit l'énéide, *Suppl.* I. 144. *b.* ses beautés & ses défauts. 417. *a*, *b.* Parallele entre l'énéide & le poëme de Lucrece *de naturâ rerum.* XII. 814. *b.* Auteurs qui ont défiguré la beauté de l'énéide. X. 59. *b. Voyez* l'article VIRGILE & les divers articles qui traitent de l'épopée.

ÉNÉORÊME, (*Médec.*) partie hétérogene des urines gardées un certain tems, *&c.* Divers noms que lui donne Hyppocrate selon la partie qu'elle occupe dans l'urine. De quels principes sont composés ces différens énéorêmes. V. 650. *b.* Sur les présages qu'on en peut tirer, *voyez* URINE.

ENEOSTIS, (*Hist. nat.*) pierres qui ressemblent à des os pétrifiés. Ce qu'en pense Boëce de Boot. Sentiment de quelques naturalistes sur leur origine. V. 651. *a.*

ÉNERGIE, *force.* Ces mots considérés en tant qu'ils s'appliquent au discours. Leurs différences. V. 651. *a.*

ÉNERGIQUES, (*Hist. eccl.*) nom donné à quelques sacramentaires du 16e siecle. V. 651. *a.*

ENERGUMENE, une personne possédée ou tourmentée du démon. Ce qu'en pense Papias. L'église en admet l'existence. V. 651. *a.*

ENERVATION, (*Anatom.*) tendons qui se remarquent dans les différentes parties des muscles droits du bas-ventre. Ces tendons entrecoupent les fibres de ces muscles. Le nombre de ces tendons varie dans les différens sujets. V. 651. *a.*

ENERVATION, (*Médec.*) espece d'affoiblissement. Etymologie de ce mot. V. 651. *a.* Quelle en est la cause la plus ordinaire. *Ibid. b.*

ENERVER. (*Maneg. Maréch.*) But de cette opération. Quelle est la partie dont on prive par-là un cheval. Comment se fait l'opération. Inutilité de ce douloureux expédient. V. 651. *b.*

Enerver, opération d'énerver les chiens. XVI. 932. *a*, *b.*

ENEVAL, (*Géogr.*) voyez *Motteville.*

ENFANCE. (*Médec.*) On l'étend ordinairement jusqu'à l'âge de sept à huit ans. V. 651. *b.* Le bonheur dont on peut jouir dans ce monde se réduit à avoir l'esprit bien réglé, & le corps en bonne disposition. Quoique l'on trouve plus de préceptes d'éducation à l'égard de l'esprit, qu'à l'égard du corps, cependant ce dernier ne doit pas être négligé. C'est dans l'enfance que l'économie animale est le plus susceptible des changemens avantageux ou nuisibles ; il est donc très-important de travailler alors à perfectionner le tempérament des enfans. Préceptes de la médecine qui nous conduisent à ce but. *Ibid.* 652. *a.*

Enfance. Description philosophique de cet âge. *Suppl.* I. 200. *a.* Moyens que les Lacédémoniens employoient pour avoir des enfans beaux, robustes, IX. 156. *a.* & adroits. 157. *a. Observations philosophiques sur les enfans.* Des enfans nés à sept & à huit mois. VI. 444. *b.* S'il est vrai que ceux qui naissent à huit mois ne peuvent pas vivre. VII. 959. *b.* 961. *a.* Différences observées dans les enfans, selon la durée des grossesses. 959. *b.* Changemens qu'éprouve l'enfant nouveau-né. VII. 5. *a*, *b.* &c. Pourquoi dès qu'il a respiré, la respiration lui devient d'une nécessité absolue. *Suppl.* IV. 620. *a*, *b.* Etat du sens de la vue au moment de la naissance. XVII. 565. *b.* Des proportions du corps de l'enfant. *Suppl.* II. 544. *b.* Facilité avec laquelle on fait subir au cerveau d'un enfant nouveau-né des compressions considérables sans inconvénient sensible. *Suppl.* III. 598. *a.* Enfant qui donna à cinq ans des marques de virilité. *Suppl.* I. 201. *a.* De la ressemblance des enfans à leurs parens. VII. 562. *b.* 569. *b.* *Suppl.* III. 65. *b.* Pourquoi quelques-uns naissent coëffés. I. 83. *b.* Proportion selon laquelle l'enfant croît après la naissance. 87. *b.* VIII. 258. *a.* Pourquoi la nutrition dans les premiers tems de la vie doit être plus abondante que la dissipation. XI. 290. *b.* Pourquoi les enfans dorment beaucoup. XV. 332. *a.* Cause du gonflement de mammelles dans les enfans. X. 2. *b. Gouvernement & régime.* Des principaux secours qu'exige un enfant nouveau-né. *Suppl.* III. 599. *a.* Situation qu'il faut donner à l'enfant dès qu'il est né : soins à prendre lorsqu'il a souffert au passage. I. 83. *a.* Diverses observations sur l'enfant nouveau né, sur la maniere de le gouverner & de le nourrir. VIII. 257. *b.* Nourriture des enfans. XII. 238. *b. Suppl.* I. 289. *a.* Inconvénient de faire jeûner un enfant d'abord après sa naissance. *Ibid. b.* De l'allaitement des enfans, & de la maniere de les gouverner & de les nourrir pendant l'allaitement. *Suppl.* I. 287. *b.*—296. *a.* De la bouillie dont on les alimente : nourriture à lui substituer. *Suppl.* II. 34. *b.* 35. *a.* De l'usage de se servir de chevres pour nourrir les enfans. *Suppl.* III. 960. *b.* Du sevrage, *voyez ce mot.* De l'usage de les emmailloter. V. 568. *a*, *b.* Etat de tous les vêtemens & ustensiles nécessaires à un enfant jusqu'à l'âge de trois mois. *Suppl.* III. 718. *a.* De l'usage de bercer les enfans. *Suppl.* I. 880. *a*, *b.* Régime de l'enfance. XIV. 12. *a.* A Paris, les enfans des gens riches ou aisés meurent en général moins que ceux du bas peuple. XVII. 253. *a. Maladies de l'enfance.* I. 170. *b.* Remedes propres à ces maladies. *Ibid.* Cause la plus ordinaire des maladies des enfans dans la mauvaise qualité que le lait contracte dans leur estomac. XIII. 788. *a.* Cinq causes qui peuvent alterer leurs humeurs. XIV. 242. *b.* Effets de la sensibilité physique des enfans. XV. 47. *a.* Comment une sage-femme a rappellé à la vie plusieurs enfans nouveaux-nés. X. 726. *b.* Tranchées des enfans. *Suppl.* I. 294. *b.* Atrophie. 682. *a.* Chlorose. *Suppl.* IV. 221. *b.* Des vers auxquels les enfans sont sujets. XVII. 42. *b.* &c. Vers qui viennent à leur nombril. 45. *a.* Remedes contre les vers. 73. *b.* 74. *a*, *b.* Maux de dents des enfans. IV. 848. *a*, *b.* Excoriation qui survient quelquefois à leurs cuisses. VI. 228. *a.* Moyens de préserver les enfans des chûtes du fondement. VII. 78. *a.* Moyens de leur corriger la taille ou d'en prévenir les défauts, voyez *Attitude* & *Taille.* Maladies des enfans nés de parens infectés de la vérole. XVII. 84. *b.* Examen des différentes causes de mort, soit naturelle, soit violente, des enfans nouveaux-nés. *Suppl.* III. 592. *a*, *b.*—399. *b.* Voyez, sur les maladies de l'enfance, l'article ci-dessous. V. 657. *b.* &c.

ENFANCE *de Jesus-Christ.* (*Filles de l'*) (*Hist. eccl.*) Congrégation dont le but étoit l'instruction des jeunes filles & le secours des malades. Détails sur cette congrégation. V. 652. *a.* Leur institut aboli par Louis XIV. *Ibid. b.*

ENFANT. (*Physiol. Moral. Philosoph.*) Sentiment que les enfans ont de leur existence. V. 401. *a.* Leur disposition à prendre le caractere moral & les affections morbifiques de leurs nourrices. *Suppl.* I. 289. *a.* Comment les enfans apprennent les sons & la valeur des mots ; l'analyse qu'ils doivent faire de la pensée qu'ils veulent énoncer. IV. 74. *a.* Premieres lettres & syllabes qu'ils commencent à bégayer. VIII. 258. *a.* Age auquel ils prononcent distinctement. *Ibid.* Le langage d'un enfant, avant qu'il puisse articuler, est tout d'interjections. 827. *b.* Du grasseiement des enfans. VII. 861. *b.* De la capacité naturelle des enfans à concevoir & à raisonner. X. 452. *a*, *b.* De ceux dont les progrès de l'esprit ont été prématurés. *Suppl.* I. 200. *b.* Aimable familiarité des enfans. VI. 390. *a.* Cause du peu d'intelligence qu'ils manifestent quelquefois. 364. *b.* Pourquoi ils commencent assez tard à compter. III. 796. *a.* Comment se font leurs progrès par rapport à l'entendement & à l'expérience. VI. 364. *b.* Parole enfantine. XII. 76. *b.*

ENFANT. (*Droit nat. Moral.*) Devoirs des enfans envers leurs pere & mere. Cause de leur assujettissement. Pour mieux comprendre la nature & les bornes des devoirs des enfans, il faut distinguer en eux trois états, selon les trois tems différens de leur vie ; le premier, lorsque leur jugement est imparfait ; le second, lorsque leur jugement est mûr ; le troisieme, lorsqu'ils sont sortis de la famille par le mariage. V. 652. *b.* Devoirs des enfans dans chacun de ces états. Un enfant qui n'acquerroit jamais un degré de raison suffisant pour se conduire, dépendroit toujours de la volonté de son pere & de sa mere. L'âge qui amene la raison met les enfans hors du pouvoir paternel. La liberté des enfans étant devenus hommes faits, & l'obéissance qu'ils doivent avant ce tems à leurs parens, ne sont pas plus incompatibles que la sujétion d'un prince en minorité avec l'autorité dont il sera un jour revêtu. Un enfant est obligé à tout âge d'honorer son pere & sa mere ; *Ibid.* 653. *a.* mais les devoirs qu'il doit remplir envers eux sont plus ou moins étendus, selon que le pere & la mere ont plus ou moins soigné son éducation. Examen de la question, si l'obligation perpétuelle d'un enfant envers ses pere & mere est fondée principalement sur la naissance ou sur les bienfaits de l'éducation. Examen de quelques autres questions ; savoir, 1°,

si les promesses & les engagemens d'un enfant sont valides; 2°. si un enfant parvenu à un âge mûr ne peut pas sortir de sa famille sans l'acquiescement de pere & de mere, & s'il peut se marier sans leur consentement; *Ibid. b.* 3°. si les enfans, ceux-là même qui sont encore dans le ventre de leur mere, peuvent acquérir & conserver un droit de propriété sur les biens qu'on leur transfere; 4°. si les enfans peuvent être punis pour le crime de leur pere ou de leur mere. Sentiment de l'auteur de l'Esprit des loix sur ce dernier point. *Ibid.* 654. *a.*

Enfant. Tableau des devoirs des enfans. IV. 916. *b.* VI. 803. *b.* Amour filial. I. 370. *b.* Devoirs des enfans envers leur mere. X. 380. *a.* Les défauts d'une mere ne peuvent dispenser un enfant de ses devoirs envers elle. XV. 262. *a*, *b.* Devoirs des enfans envers leurs parens lorsqu'ils sont parvenus à l'âge d'hommes faits. XIII. 561. *a.* Rien ne peut affoiblir le devoir de l'honneur que les enfans doivent à leurs peres & à leurs meres. XIII. 255. *b.* Alimens qu'ils leur doivent. XII. 339. *a.* La déesse Nemesis, selon Platon, a une inspection particuliere sur les offenses que les peres reçoivent des enfans. XI. 90. *b.* Piété filiale d'Opimius récompensée. XVI. 675. *a.* Du choix d'une profession pour les enfans. XIII. 426. *a*, *b.*

ENFANT. (*Jurisp.*) Il n'y a qu'une voie légitime d'avoir des enfans; c'est le mariage. L'enfant, chez les Romains, suivoit la condition de la mere & non celle du pere. Loi contraire en France. Devoirs réciproques des pere & mere & des enfans. V. 654. *a.* Droits des peres sur leurs enfans, chez les Romains. Etat & dépendance des mineurs parmi nous. Ce que doivent les enfans à leurs ascendans, quand ils sont dans l'indigence. Le nombre des enfans excuse le pere de la tutelle. Il avoit été accordé à ceux qui avoient dix ou douze enfans des privileges qui furent révoqués en 1683. Les enfans ne peuvent déposer dans le cas de pere & de mere. Le pere est civilement responsable du délit de ses enfans, étant en sa puissance. Anciennement les enfans étoient aussi punis pour le délit de leur pere. Ils le sont encore pour crime de leze-majesté. Chez les Romains, les enfans des décurions étoient obligés de prendre le même état que leur pere. *Ibid. b.*

Enfant adoptif. V. 654. *b.*
Enfant adultérin. V. 654. *b.*
Enfant en âge. V. 655. *a.*
Enfant en bas âge. V. 655. *a.*
Enfant bâtard. V. 655. *a.*
Enfant conçu. V. 655. *a.*
Enfant émancipé. V. 655. *a.*

Enfant exposé ou *Enfant trouvé.* La coutume barbare d'exposer les enfans est fort ancienne, *&c.* Pour l'empêcher, Constantin permit de vendre les enfans, *&c.* mais Valens, Valentinien & Gratien le défendirent. Elle est aussi défendue en France. Ce qui se pratiquoit autrefois en France dans l'exposition des enfans. A la charge de qui doit être la nourriture des enfans exposés. Hôpitaux établis pour les enfans trouvés. Ces enfans ne sont point réputés bâtards, & à Madrid, ils sont réputés gentilshommes. Auteurs à consulter. V. 655. *a.* Voyez *Part.*

Enfans trouvés. Lieu où on les exposoit à Rome: ce qu'ils devenoient. IX. 170. *b.* Observation sur l'institution de l'hôpital pour les enfans trouvés. XIII. 102. *a.*

Enfans de famille. V. 655. *b.*

Enfans de France. Les filles de France ont toujours été exclues de la couronne. Sous les deux premieres races, tous les fils partageoient également le royaume entr'eux. Quel fut le premier fils puîné de France qui n'eut point le titre de roi, ni même de légitime. Sous la troisieme race fut introduite la coutume des apanages. Comment sont dotées les filles de France, *&c.* V. 655. *b.*

Enfant impubere; enfant incestueux; enfant légitime; enfant légitimé; enfant majeur; enfant mâle; enfant mineur; enfant mort-né. V. 655. *b.*

Enfans à naître; regles de jurisprudence établies par rapport à eux. Enfant naturel; enfant naturel & légitime, enfans en puissance de pere & de mere; petits enfans; enfans posthumes; enfant du premier lit; enfant pubere; enfant putatif; enfant supposé. V. 656. *a.*

Enfant. Dès qu'il est né, il est sous la protection des loix. *Suppl.* I. 199. *b.* De la succession de la mere à ses enfans; de la succession des enfans à leur mere. X. 380. *a*, *b.* Alimens que se doivent mutuellement les peres & les enfans. XII. 339. *a.* Du douaire des enfans. V. 70. *b.* Enfant adoptif. I. 142. *b.* Enfant adultérin, 151. *b.* bâtard, incestueux; voyez ces mots. Etat des enfans qu'un homme avoit de sa concubine parmi les Romains. III. 831. *a.* Enfant désavoué. IV. 872. *b.* Enfant d'honneur. VIII. 291. *a.* Enfant posthume. XIII. 172. *b.* Enfans de tribut en Turquie. VIII. 566. *b.* Officier chargé de lever ce tribut. 425. *b.* Ceux que le grand-seigneur achete des Tartares, ou prend en guerre. I. 171. *b.* — Sur les enfans, voyez *Part.*

ENFANS. (*Hist. anc.*) Ils étoient, ou légitimes, ou naturels & illégitimes. La stérilité en opprobre chez les Juifs. Cérémonies qu'ils pratiquoient à la naissance d'un enfant, *&c.* Ce qu'on pratiquoit dans la suite de son éducation. V. 656. *a.* Etat & éducation des filles. Coutumes civiles à l'égard des enfans, chez les Juifs. Coutumes des Grecs par rapport au même objet. La loi enjoignoit à tous de se marier, & on honoroit ceux qui avoient beaucoup d'enfans. Les meres nourrissoient. Coutumes des Romains dans ce qui concernoit leurs enfans. *Ibid. b.* Coutumes des Germains sur le même sujet. Cette éducation qu'ils donnoient à leurs enfans ne pouvoit que les rendre robustes, vaillans, infatigables. *Ibid.* 656. *a.*

Enfant. Nom que les Romains donnoient aux enfans venus au monde avec travail. I. 190. *b.* Nom qu'ils donnoient à ceux qui meurent dans leur tendre jeunesse: leurs funérailles. I. 701. *b.* Enfans qu'on appelloit *alimentaires.* 270. *a.* Habit des enfans des sénateurs. VIII. 13. *a.* Toge prétexte des fils de patriciens. XVI. 369. *a.* Petite boule que ces enfans portoient au cou. II. 462. *b.* Jeux des enfans de Rome. VIII. 538. *a.*

ENFANT, (*Mythol.*) Divinité qui présidoit à la naissance des enfans. V. 418. *a.* Celle que l'on invoquoit pour les endormir, IV. 529. *b.* pour les faire tetter, XIV. 434. *b.* pour leur apprender à manger. V. 403. *b.* Divinité sous la protection de laquelle on les mettoit. IV. 568. *a.*

ENFANS. Naissance des enfans. (*Hist. nat.*) Selon Derham, les mariages produisent quatre enfans, l'un portant l'autre. Exemple d'un noble de Sienne qui eut 150 enfans. Exemple d'une femme qui avoit vu 188 de ses enfans, issus d'elle directement. Celui d'une dame du comté de Kent, qui avoit pu voir dans sa vie 367 enfans descendus d'elle. V. 657. *a.* Distique qui exprime cette descendance. *Ibid. b.*

Enfans. (*Maladies des*) L'homme ne commence à sentir qu'il existe que par les maux qu'il éprouve. Pourquoi les maladies sont plus communes dans l'enfance qu'à tout autre âge. Enumération que fait Hippocrate des maladies auxquelles les enfans sont sujets. V. 657. *b.* L'âge, la differente nourriture & la diverse façon de vivre, contribuent beaucoup à changer la disposition des sujets, à contracter différentes maladies. Difficultés d'établir le diagnostic des maladies des enfans. Quels sont les moyens qui restent au médecin pour connoître ces maladies. *Ibid.* 658. *a.* Boerhave allegue pour une des causes principales de ces maladies, qu'ils ont la tête & le genre nerveux plus considérables à proportion du reste du corps, que les adultes; d'où il conclut que ces maladies sont presque toutes de la classe des convulsives. Causes de ces maladies dans la débilité des parties solides du corps d'un enfant. Quels sont les maux que peuvent produire dans les enfans l'abondance des humeurs pituiteuses, la dépravation & l'acrimonie des humeurs, la très-grande sensibilité du genre nerveux. *Ibid. b.* L'acide dominant dans les humeurs doit aussi être regardé comme une source principale d'une grande partie des maux qui leur surviennent. Les causes éloignées de la debilité & de la sensibilité des solides dans les enfans, sont principalement la disposition naturelle, eu égard à l'âge, &, par conséquent, la foiblesse du tempérament. Ce qui rend particuliérement défectueuses cette foiblesse & cette sensibilité, ce sont les vices de constitution que les enfans tiennent d'un pere ou d'une mere infirmes ou épuisés, *Ibid.* 659. *a.* ou des erreurs que les meres commettent pendant leur grossesse, dans l'usage des choses qui influent le plus sur l'économie animale, ou en se livrant à leurs imaginations déréglées, *&c. &c.* ou, enfin, les forces que les enfans épuisent dans les travaux de l'enfantement, par la faute de la mere. Comment les sages-femmes nuisent aussi aux enfans. Accidens qui peuvent aussi contribuer à rendre les enfans plus foibles & plus sensibles. *Ibid. b.* Toute sorte d'intempérie de l'air affecte bien plus les enfans que les adultes. Soins mal-entendus qui peuvent affoiblir leur tempérament. Ce que dit Locke sur ce sujet. Des causes qui disposent les humeurs des enfans à l'acrimonie acide, qui est si souvent dominante dans leurs maladies. Cette acrimonie est le plus souvent produite par le mauvais régime & la mauvaise santé des nourrices, *Ibid.* 660. *a.* ou lorsqu'elles remplissent trop leurs nourriçons. On nuit encore à leur santé par la qualité des alimens qu'on leur donne. On peut joindre à toutes ces causes le changement trop fréquent de nourrices. Du prognostic à porter sur les maladies des enfans. *Ibid. b.* Prognostic plus favorable à l'égard des enfans nés de parens robustes & endurcis par le régime. Les maladies des enfans sont en général plus faciles à guérir que celles des adultes. Ils doivent être plus médicamentés. Les enfans gros, gras & charnus sont plus sujets à être malades. Maladies des enfans maigres. Les enfans qui ont le ventre libre se portent mieux. Mauvais signe lorsque les convulsions ou les tranchées & les insomnies se joignent avec d'autres maux. Tems de l'année où les douleurs d'entrailles & les coliques sont ordinairement épidémiques & dangereuses

dangereuſes pour les enfans. Ce qui rend leurs tranchées dangereuſes. Prognoſtics ſur les aphtes, ſur la maigreur & la conſomption. *Ibid.* 661. *a.* Directions générales ſur leurs maladies. Secours à donner aux enfans nouveaux-nés, ſelon les différentes maladies auxquelles ils peuvent être ſujets. *Ibid. b.* De l'évacuation de cette humeur épaiſſe & noirâtre appellée *meconium*, & des moyens de la favoriſer. Traitement des maladies produites par la coagulation du lait dans les premieres voies. Celui des fievres particulieres aux enfans; remedes auxquels les nourrices doivent s'aſſujettir; attention qu'elles doivent avoir par rapport à leur régime. *Ibid.* 662. *a.* De la curation des aphtes. Celle de l'épilepſie. *Ibid. b.* Curation de l'atrophie des enfans. Quant aux autres maladies, qui leur ſont communes avec les perſonnes d'un âge plus avancé, voyez en ſon lieu chacune de ces maladies. Auteurs à conſulter. *Ibid.* 663. *a.* Voyez ci-deſſus *Enfance.*

ENFANS *perdus.* (*Art. milit.*) V. 663. *a.*

Enfans de la langue, envoyés dans le Levant. (*Comm.*) V. 663. *a.*

ENFANS *ſans ſouci*, (*Hiſt. mod.*) ſociété ſinguliere, formée à l'exemple de la mere folle ou infanterie dijonnoiſe, vers le commencement du regne de Charles VI, par quelques jeunes gens de famille qui joignirent à beaucoup d'éducation un grand amour pour les plaiſirs & les moyens de ſe les procurer. Hiſtoire de cette ſociété. *Suppl.* II. 805. *b.*

ENFANTEMENT. (*Médec. Chir.*) Liſte des principaux ouvrages qui ont paru ſur cette matiere en diverſes langues. Auteurs latins. V. 663. *a.* Auteurs françois. *Ibid. b.* Auteurs anglois. Auteurs allemands. *Ibid.* 664. *a.* Auteurs italiens. Mémoires de diverſes académies ſur cette matiere. *Ibid. b.*

ENFANTEMENT, *Douleurs de l'*, (*Médec.*) Examen attentif que l'accoucheur doit faire de l'eſpece de douleurs de la femme groſſe. Signes auxquels on peut diſtinguer les fauſſes douleurs des véritables. V. 664. *b.* Des douleurs qui arrivent au ſeptieme mois. Douleurs avant-courieres de l'enfantement, qu'on appelle communément *mouches* : leurs ſalutaires effets. Signes qui annoncent à l'accoucheur que les douleurs ſont parvenues au degré de violence néceſſaire pour l'expulſion de l'enfant. *Ibid.* 665. *a.* Voyez *Accouchement.*

ENFER. (*Théol.*) Noms que les païens avoient donnés à l'enfer. D'où vient que dans le nouveau teſtament, l'enfer eſt ſouvent déſigné par les mots de *feu de la gehenne.* Principales queſtions qu'on peut former ſur l'enfer.

1°. *Son exiſtence.* Paſſages de l'ancien teſtament qui montrent que, quoique les Hébreux n'aient pas eu de terme propre pour exprimer l'enfer, ils n'en ont pas moins reconnu la réalité. V. 665. *b.* Ce qu'on objecte, que les écrivains ſacrés ont emprunté ces idées des poëtes grecs, n'a nul fondement. Il eſt vrai que les Eſſéniens, les Phariſiens & les autres ſectes qui s'éleverent parmi les Juifs, mêlerent les opinions particulieres des Grecs ſur l'enfer, aux idées ſimples qu'en avoient eues les anciens Hébreux. Doctrine des Eſſéniens ſur l'état des ames après la mort : celle des Phariſiens. Sentiment de Philon ſur le même ſujet, & particuliérement ſur l'enfer. *Ibid.* 666. *a.* L'exiſtence de l'enfer eſt atteſtée preſque à chaque page du nouveau teſtament. Les théologiens diſtinguent deux ſortes de tourmens en enfer; la peine du *dam*, & la peine du *ſens.* Quel étoit l'enfer des païens. Cet enfer trouvoit peu de créance dans l'eſprit même du peuple & des enfans. C'eſt un des vices que Juvenal reproche aux Romains. Les Talmudiſtes diſtinguent trois ſortes de perſonnes qui ſubiront le jugement de Dieu; les méchans, les gens de bien, & ceux qui tiennent le milieu entre ces deux claſſes. Quel ſera, ſelon eux, le ſort des uns & des autres. Réviſion que Dieu fait tous les ans des enfers, ſelon les Rabbins. Idée que les Muſulmans ont conçue de l'enfer. Nom qu'ils lui ont donné. *Ibid. b.* Sept portes de l'enfer ou ſept degrés de peines, ſelon eux. Ce que dit un poëte perſan ſur ces ſept portes. Opinion des Cafres ſur le nombre des enfers & des paradis. Uſages que les légiſlateurs ont fait de cette perſuaſion des peines à venir, répandue dans toutes les religions.

2°. *Du lieu de l'enfer.* Ce que les prophetes & les autres auteurs ſacrés en diſent ne détermine pas le lieu fixe de l'enfer. Deſcriptions du lieu de l'enfer, ſelon les poëtes grecs & latins. *Ibid.* 667. *a.* Ce que nous devons penſer de ces fictions. Opinion des premiers chrétiens ſur le lieu de l'enfer. Idée à-peu-près ſemblable dans Virgile. Opinion de Whiſton. Celle de Swinden; ſuivant ſes idées, le ſoleil luimême eſt l'enfer local. Traces de cette opinion dans l'Apocalypſe. Pythagore paroît avoir eu la même penſée. Comment Swinden ſoutient ſon ſyſtême. *Ibid. b.*

3°. *De l'éternité des peines* que ſouffriront les damnés en enfer. Elle paroît expreſſément décidée par les écritures. Incrédules qui rejettent cette doctrine. Opinion d'Origene ſur la nature des peines de l'enfer; cette opinion ſoutenue par Calvin & les ſociniens. Sentiment d'Origene ſur la durée de ces peines. Comment il ſoutenoit ſa doctrine. Diverſes raiſons ſur leſquelles ſe fondent les modernes qui l'ont embraſſée. Les phraſes qu'emploie l'Ecriture pour exprimer l'éternité, ne ſignifient pas toujours une durée infinie. *Ibid.* 668. *b.* M. le Clerc remarque qu'il n'y a point de mot hébreu qui exprime proprement l'éternité. Comment Tillotſon prouve que, dans les endroits de l'Ecriture où il eſt parlé des tourmens de l'enfer, les expreſſions doivent être priſes dans un ſens étroit & d'une durée infinie. Cet auteur concilie le dogme de l'éternité des peines avec celui de la miſéricorde divine d'une maniere plus ſatisfaiſante qu'on ne l'avoit fait encore. Il eſt abſurde d'avancer, comme quelques théologiens l'avoient fait, que tout péché eſt infini par rapport à Dieu. D'autres ont voulu mal-à-propos juſtifier le dogme de l'éternité des peines, en prétendant que ſi les méchans pouvoient vivre toujours, ils ne ceſſeroient jamais de pécher. *Ibid.* 669. *a.* Réponſe à ceux qui ont ſoutenu que Dieu promettant de récompenſer éternellement, peut auſſi menacer de punir de même. Voici comment Tillotſon, mécontent de tous ces ſyſtêmes, a entrepris de réſoudre cette difficulté. La meſure des punitions, dit-il, ſe regle ſurtout ſur les raiſons d'économie & de gouvernement, qui demandent des punitions capables de porter les hommes à obſerver les loix, & de les détourner d'y donner atteinte. Il faut faire attention, ajoute le même auteur, que celui qui fait la menace ſe réſerve de l'exécuter lui-même. Celui qui promet, donne droit à un autre, & s'oblige à exécuter ſa parole; mais celui qui menace ſe réſerve le droit de punir quand il le voudra, & n'eſt point obligé à la rigueur d'exécuter ſes menaces, ni de les porter plus loin que n'exigent l'économie, les raiſons & les fins de ſon gouvernement. *Ibid. b.* A quoi il faut ajouter que ce qu'on lit dans l'écriture ſur les peines de l'enfer, n'eſt ſimplement que comminatoire, & qu'il eſt au choix de l'homme dans cette vie de les éviter, *&c. Ibid.* 670. *a.*

Enfer. De l'éternité des peines de l'enfer. IV. 619. *b.* XII. 249. *a*, *b.* 250. *a.* Voyez *Peines purifiantes.* XII. 251. *a.* Sentiment d'Origene ſur les peines de l'enfer. *Ibid.* & VIII. 518. *b.* Doctrine des ſociniens ſur ce ſujet. XVII. 391. *a*, *b.* Examen du ſentiment de Spinoſa ſur l'enfer. XV. 467. *a.* Deſcription de l'enfer en vieux vers françois. *Suppl.* III. 962. *a.*

ENFER, (*Théol.*) *la mort & la ſépulture.* De la deſcente de Jeſus-Chriſt aux enfers. Divers ſentimens ſur ce paſſage du ſymbole. V. 670. *a.*

Enfer. Sentiment de Tertullien ſur la deſcente de l'ame de Jeſus-Chriſt aux enfers. XIV. 899. *b.* Celui du docteur Thomas Bilſon ſur le même ſujet. XVII. 623. *a.*

ENFER ou *Enfers.* (*Mythol.*) Dieu, déeſſe, & juges de l'enfer. Deſcription de l'enfer & des principales choſes qu'on y remarquoit. V. 670. *a.* Portrait que fait Virgile du batelier Caron. Auteurs qui ont traité des idées fabuleuſes des peuples ſur l'enfer. C'eſt d'Orphée que vint l'idée des champs éliſés & du tartare. Variations des poëtes ſur le lieu de l'enfer. Aucun n'a mieux réuſſi que Virgile dans la deſcription du ſéjour infernal. Il diviſe le ſéjour des ombres en ſept demeures. Traduction faite par M. de Voltaire des vers où Virgile dépeint ceux qui occupent la troiſieme demeure. *Ibid. b.* Diodore de Sicile nous explique, par le ſecours des traditions égyptiennes, la plupart des fables qu'on a débitées ſur les enfers. Rapports entre ce que ces fables racontent des enfers, & ce qui ſe paſſoit chez les Egyptiens après la mort de quelqu'un. *Ibid.* 671. *a.* Aux circonſtances près, on trouve en Egypte tout ce qui compoſe l'enfer des poëtes de la Grece & de Rome. Etymologies des mots *acheron*, *cerbere* & *tartare*, tirés de la langue & de l'hiſtoire d'Egypte. Quel peut être le fondement des voyages que les poëtes ſont faire à leurs héros dans les enfers. Orphée nous parle de ſon voyage dans la Theſprotie où il avoit été pour évoquer l'ombre d'Eurydice, comme d'un voyage aux enfers. Les Grecs ajouterent enſuite aux idées des Egyptiens ſur l'immortalité des ames, & les Romains ſuivirent l'exemple des Grecs. Le ſyſtême des enfers produiſit un tel mêlange de fables ridicules, que tout le monde vint à s'en moquer. *Ibid. b.* Cependant la pratique du culte public ne changea point de face; tant il eſt vrai que les particuliers peuvent ſe trouver déſabuſés, & le même culte ſubſiſter. Polybe regarde l'idolatrie & les ſuperſtitions des Romains comme des choſes qui furent avantageuſes à leur gouvernement. *Ibid.* 672. *a.*

Enfer. Origine des fables que les poëtes ont débitées ſur l'enfer. V. 533. *a.* Lieu ſouterrein, ſelon les Egyptiens, où vont les ames des hommes. I. 355. *b.* Diverſes fictions des enfers, tirées de la contrée de l'Epire appellée Theſprotie. XVI. 275. *b.* Comment on explique la fable de l'empire des enfers aſſigné à Pluton. XII. 803. *b.* Différence entre l'enfer des Grecs & celui des Romains. XIV. 85. *b.* Le lac d'Averne regardé comme une entrée de l'enfer. I.

869. *b.* Dieu des enfers appellé *Summanus.* XV, 658. *a.* Juges des enfers. IX. 7. *a*, *b.* Portes des enfers. XIII. 135. *b.* Soupirail des enfers. XVI. 127. *a*, *b.* Description du lieu des enfers appellé le *tartare.* XV. 919. *a*, *b.* C'étoit l'ombre qui descendoit aux enfers. XI. 466. *a.* Descente dans les enfers, ouvrage de Thomas Sackville. XV. 702. *b.* 703. *a.* Sur l'enfer voyez *Orcus.*

Enfer de Mahomet. I. 251. *a.* Des Budsdoïstes dans les Indes. 754. *a.* Des anciens scandinaves. XI. 33. *b.* 140. *a.* Doctrine des Banians sur l'enfer. XII. 161. *a.*

ENFER *de Boyle.* (*Chym.*) description & usage de cette machine. V. 672. *a.*

ENFILADE. (*Art milit.*) Les tranchées ne doivent point être enfilées; mais la ligne de contre-approche doit l'être. Les derniers boyaux des tranchées sont sujets à être enfilés. V. 672. *a.*

ENFILER, (*Trictrac*) suite de trous qui s'appelle enfilade. En quel cas un des joueurs se trouve enfilé. V. 672. *a.*

ENFLURE. (*Médec.*) On peut dire de toutes les tumeurs en général qu'elles sont des enflures. Quelquefois même l'affection des parties internes cause une enflure à l'extérieur. V. 672. *b.* Ce qu'on entend plus particuliérement par enflure. Enflure appellée *emphyseme.* Tumeur emphysémateuse; enflure tympanite; leucophlegmatie ou anasarque; bouffissure; œdeme; tumeurs aqueuses ou séreuses qui affectent les extrémités du corps simplement appellés enflure; hydropisie; celle-ci se divise en plusieurs especes, ascites, hydrocele, *&c. Ibid.* 673. *a.*

Enflure. Celle du visage. XVII. 337. *a.* Diminution ou cessation d'enflure. IV. 880. *a*, *b.* Enflure emphysémateuse. V. 577. *b.*

ENFLURE, (*Manég. Maréch.*) Définition de ce qu'on entend particuliérement par ce mot. Quoique toutes les parties du corps soient sujettes à l'enflure, il y en a cependant quelques-unes qui y paroissent plus exposées. Dans quelles maladies l'enflure est formée par l'air; dans quelles autres elle l'est par le sang, ou par la sérosité. Comment doit être terminée l'enflure essentielle. Comment doit l'être la symptomatique. V. 633. *b.*

ENFLURE, (*Rhét.*) Deux sortes d'enflures, l'une dans les pensées qui n'ont rien d'élevé, & qu'on tâche de rendre grandes; l'autre dans le sublime outré & le gigantesque. L'enflure est dans les mots ou dans la pensée, quelquefois dans l'une & l'autre à la fois. Exemple de l'enflure du style dans une tragédie de Médée par Séneque. Exemple de celle du style & de la pensée, tiré de la Pharsale. V. 673. *b.* Faux sublime dans cette pensée de Lucain, *le ciel couvrira celui qui n'a point de sépulcre.* Balzac tombe ordinairement dans l'enflure, lorsqu'il recherche le grand & le pathétique : exemples. Le poete Rousseau n'a pu lui-même éviter de tomber quelquefois dans le défaut dont il s'agit. Exemple tiré de son ode sur la naissance du duc de Bourgogne. Quelles sont les pires de toutes les especes d'enflure. Deux conséquences de ce qui vient d'être dit. 1°. Ceux qui cherchent le pathétique & qui craignent qu'on ne leur reproche d'être foibles ou secs, sont naturellement portés à donner dans l'enflure. *Ibid.* 674. *a.* 2°. Les plus grands orateurs & les premiers poëtes, lorsqu'ils veulent traiter le grand, ont bien de la peine à se garder de ce vice. Comment ils doivent tâcher à s'en corriger. *Ibid. b.*

ENFONCEMENT que prend un solide dans un fluide, selon le rapport de pesanteur spécifique entre l'un & l'autre. XV. 444. *a.*

ENFONCER, *creuser* : différences entre ces mots. Divers usages du mot enfoncer en maréchallerie, fauconnerie, jardinage, en terme de layetterie, d'orfevre & de planeur. V. 674. *b.*

ENFONÇURE, (*Chir.*) affaissement de plusieurs pieces du crâne. Les médecins grecs en distinguent trois especes, l'ecpiesme ou enfonçure avec esquilles, l'engissome ou embarrure, le camarose ou voûture. V. 674. *b.*

Enfonçure de mangeoire. V. 675. *a.*

Enfonçure, terme de tonnelier, terme de vannier. V. 675. *a.*

ENFORESTER, (*Hist. anc. & mod.*) suivant l'usage d'Angleterre, c'est mettre une terre en forêt royale. Ce mot est opposé à *désenforester.* Ce qui se passa sur ce sujet sous Guillaume-le-Conquérant & ses successeurs. V. 675. *a.*

ENFUIR, (*s'*) *s'évader*, *s'échapper*, (*Synon.*) V. 231. *b.*

ENFUMER, (*Peint.*) noircir un tableau. Quelquefois on enfume des tableaux modernes pour leur donner un air d'antiquité. V. 675. *b.*

ENGAGE, ou VIF GAGE, (*Jurispr.*) Coutume qui parle de ce contrat. Il est opposé à l'antichrese ou mort-gage. Dissertation de M. Hevin, pour établir cette distinction. Ouvrages à consulter. V. 675. *b.*

ENGAGÉ, (*Comm.*) Ceux qui s'engagent avec les habitans des Antilles pour les servir pendant trois ans. Il y a sur le sujet de ces engagés divers réglemens. Dispositions de celui de 1716, de l'ordonnance de 1721, du réglement de 1724. V. 675. *b.*

ENGAGÉ, ou *trente-six mois*, (*Marine*) Marché que faisoient avec un capitaine de vaisseau, ceux qui n'ayant pas le moyen de payer leur passage, vouloient cependant passer aux isles de l'Amérique. Ce marché ne se fait plus. Les Anglois passoient aussi des engagés dans leurs colonies, *&c.* V. 675. *b.*

ENGAGEMENT, (*Droit nat. Morale*) Ceux que l'on prend de soi-même envers autrui. V. 675. *b.* Combien il importe au genre humain que le devoir de tenir sa parole soit exactement observé. On s'engage, ou par un acte obligatoire d'une part seulement, ou par un acte obligatoire des deux côtés. Une chose nécessaire pour rendre valables les engagemens, c'est le consentement volontaire. Il faut encore que ce à quoi l'on s'engage, ne soit ni impossible ni contraire aux loix. On ne peut s'engager validement au sujet de ce qui appartient à autrui, ou de ce qui est déja engagé à un autre. Il y a des engagemens absolus & des engagemens conditionnels. On s'engage non-seulement par soi-même, mais encore par l'entremise d'un tiers. *Ibid.* 676. *b.* L'observation des principes qui viennent d'être établis est un des plus grands devoirs de la morale. Cette vérité prouvée par les principes du christianisme & de la philosophie. Cependant l'expérience montre assez que ces motifs n'ont pas toujours assez de force pour porter les hommes à exécuter leurs promesses : de-là l'origine de tant de loix, de clauses, de conditions, de formalités : ces moyens sont souvent même encore impuissans. *Ibid. b.*

Engagement, voyez PROMESSE, FIDÉLITÉ. Il n'est pas même permis de manquer de foi à un ennemi. V. 693. *a.* De la fidélité dans les engagemens. IV. 916. *b.* VI. 686. *a.* XVII. 766. *a.* Déesse qu'on prenoit à temoin dans ses engagemens. VI. 687. *a*, *b.* Des engagemens par serment. XV. 99. *b. &c.*

ENGAGEMENT, (*Jurispr.*) Il a des engagemens fondés sur la nature. Il y en a de fondés sur la religion. D'autres enfin le sont sur les loix civiles. Ceux de cette derniere classe résultent quelquefois d'une convention expresse ou tacite, *&c.* d'autres ont lieu sans aucune convention; d'autres naissent d'un délit ou quasi-délit, *&c.* d'autres naissent du fait d'autrui. V. 676. *b.* Tous ces différens engagemens sont volontaires ou involontaires. Toutes sortes d'engagemens sont simples ou réciproques. *Ibid.* 677. *a.* Voyez CONTRAT, PROMESSE.

Engagement, si les engagemens d'un enfant sont valides. V. 653. *b.*

Engagement d'un bien. Il y a deux sortes d'engagemens pour les biens; les uns sont faits par le débiteur au profit du créancier; les autres sont des aliénations faites sous condition de rachat, *&c.* Quels sont les contrats auxquels on donne ce nom dans l'usage. V. 677. *a.*

Engagement, especes d'engagement appellées antichrese. I. 499. *b.* Contrat pignoratif. IV. 126. *b.* Voyez aussi BAIL, ALIENATION.

Engagement du domaine de la couronne. Etym. du mot *engagement.* Différence entre l'engagement ou antichrese d'un débiteur, & l'engagement du domaine du roi. Cette derniere sorte d'engagement suppose toujours faculté de rachat. V. 677. *a.* Diverses manieres d'aliéner le domaine qu'on admettoit autrefois en France. Les apanages sont aujourd'hui réversibles à la couronne. Les terres de domaine ne sont plus données purement & simplement en mariage. Les inféodations faites à prix d'argent, *&c.* ne sont pas sujettes à révocation comme les simples dons. Distinction des engagemens, faits à titre d'inféodation, de ceux qu'on appelle engagemens simples. On ne doit pas confondre avec les engagemens, les inféodations faites sans aucun paiement de finance, à condition par l'infeodataire d'améliorer le domaine inféodé, *&c.* Pourquoi on les a quelquefois confondus. *Ibid. b.* La plus grande partie des aliénations des justices a été faite à ce titre d'inféodation. Quel est l'objet de cette inféodation. Il y a lieu de présumer que c'est par des inféodations que se sont faits les établissemens des fiefs, de la directe & des censives. Exemples de ces inféodations faites dans le dernier siecle. Toute aliénation du domaine, à quelque titre qu'elle soit faite, excepté le cas d'apanage ou d'échange, n'est qu'un engagement. *Ibid.* 678. *a.* L'engagiste a moins de droit qu'un acquéreur ordinaire à charge de rachat. L'engagiste ne doit point de foi & hommage, ni de droits seigneuriaux, soit pour la premiere acquisition, soit pour les autres mutations. Il ne peut se qualifier que seigneur par engagement. Quand le chef-lieu d'une grande seigneurie est engagé, les mouvances féodales qui en dépendent, & la justice royale qui est attachée au chef-lieu, & tous les droits honorifiques demeurent réservés au roi. Mais quand le roi engage seulement quelque dépendance du chef-lieu, & qu'il engage aussi la justice, alors c'est comme une nouvelle justice seigneuriale qui s'exerce au nom du seigneur. Quels sont les droits que l'engagiste n'acquiert pas. Acquisitions que fait l'engagiste, qui ne sont point réunies au domaine. *Ibid. b.* L'engagiste peut sous-inféoder ou donner à cens ou à rente quelque portion du domaine qu'il tient.

Jusqu'au rachat, l'engagiste peut disposer comme il veut du domaine. L'engagiste doit acquitter les charges du domaine. Auteurs qui ont traité des engagemens. *Voyez* ALIÉNATION. *Ibid.* 679. *a.*

ENGAGEMENT, (*Hist. mod.*) Vœux des anciens chevaliers dans leurs entreprises d'armes. Les chevaliers qui formoient ces entreprises, chargeoient leurs armes de chaînes ou d'autres marques attachées par la main des dames, *&c.* Comment ils se préparoient & s'engageoient à l'exécution de leur entreprise. Origine de ces deux especes d'enchaînement. V. 679. *a.* Ces marques une fois attachées sur l'armure d'un chevalier, il ne pouvoit plus se décharger de ce poids qu'au bout d'une ou de plusieurs années, *&c.* Auteur à consulter sur les formalités qui s'observoient pour les lever. *Ibid. b. Voyez* VŒUX DE CHEVALERIE.

ENGAGEMENT, (*Art milit.*) Tout engagement doit être au moins de six ans. V. 679. *b.*

Engagement, *voyez* ENROLLEMENT, LEVÉE DES TROUPES. Engagemens que prenoient les troupes Romaines. XV. 102. *b.* 103. *a.*

ENGAGEMENT *des marchandises*, (*Comm.*) espece de négociation très-commune à Amsterdam, lorsque le prix des marchandises diminue, ou qu'il y a apparence qu'il augmentera de beaucoup dans peu de tems. Comment se fait cet engagement des marchandises. Formule de cet engagement. V. 679. *b.* Quand l'intérêt est trop haut, on se garde bien de le spécifier, *&c.* Ce que paie l'emprunteur lorsqu'il veut retirer sa marchandise avant le terme stipulé. Ce qui arrive lorsque l'emprunteur ne paie pas au terme. *Ibid.* 680. *a.*

ENGAGEMENT, (*Escrime.*) V. 680. *a.*

ENGAGISTE, (*Jurispr.*) Deux sortes d'engagistes; les uns qui jouissent d'un bien par forme d'antichrese, pour sûreté de leur créance; les autres qui jouissent d'un domaine de la couronne. Diverses maximes & observations de jurisprudence sur la premiere sorte d'engagistes, leurs droits, leurs charges, & leurs devoirs. Autorités à consulter. V. 680. *b.*

Engagiste de domaine. Titre qu'il prend lorsque le domaine est cédé en fief. V. 681. *a.*

ENGALADE, (*Teint.*) Quelles sont les étoffes auxquelles on donne cet apprêt. En quoi il consiste. V. 681. *a.*

ENGALLAGE *des toiles.* XVI. 374. *b.*

ENGASTREMITHE, ou *Engastremande.* Etym. de ce mot. Personne qui parle sans ouvrir la bouche, de maniere que la parole semble retentir dans le ventre. Divers sentimens des anciens sur le sujet des engastremithes. Les plus fameux engastremithes ont été les Pythies. S. Chrysostome & Œcumenius font mention de pareils hommes. Ce que dit M. Scott des engastremithes des anciens. Traité de Léon Allatius sur ce sujet. Il est très-vraisemblable que les prétendus ventriloques n'étoient que des fourbes. On pourroit donner ce même nom aux enfans qui ont passé pour avoir crié dans le ventre de leurs meres. V. 681. *a.* Ouvrage où l'on en lit des exemples. Observations qui rendent ces faits très-peu croyables. *Ibid. b. Voyez* VENTRILOQUE.

Engastremithes. Divers sentimens sur ceux qui rendoient les oracles d'Apollon. *Suppl.* I. 489. *b.*

ENGELURE, (*Médec.*) Comment les Grecs & les Latins l'appelloient. Cause prochaine de cette maladie. Causes qui y disposent. Signes de ce mal. V. 681. *b.* Danger à craindre dans les engelures négligées ou mal soignées. Les personnes qui en ont été attaquées par une disposition des humeurs, y demeurent sujettes presque toute leur vie. Ce qu'on doit faire pour s'en préserver. Usage des habitans des pays septentrionaux, lorsqu'ils viennent de s'exposer au froid. De la curation des engelures, lorsqu'elles sont formées: *Ibid.* 682. *a.* lorsqu'elles viennent à s'ouvrir: lorsque la gangrene succede à l'exulcération. *Ibid. b.*

Engelure, usage de la neige contre cette maladie. XI. 88. *b.*

ENGENDRER, (*Physique*) *Voyez* GÉNÉRATION.

Engendrer, de l'âge auquel l'homme peut engendrer, & de celui auquel il perd cette faculté. VIII. 259. *b.*

ENGENDRER, (*Géomét.*) Usage qu'on fait en géométrie du mot *engendré.* Trouver les courbes qui s'engendrent elles-mêmes par développement. Solution de ce problême. V. 682. *b.*

Engendrer, ouvrage à consulter sur les courbes qui en se développant s'engendrent en elles-mêmes. XI. 681. *a.*

ENGER AGARIA, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne en Westphalie. Diverses observations sur ce lieu. *Suppl.* II. 806. *a.*

ENGIA, *golfe d'.* XIV. 662. *b.*

ENGIN, (*Méchan.*) machine composée: sa définition. Engins de plusieurs sortes, les uns propres à la guerre, les autres utiles dans les arts. On ne se sert plus guere de ce mot que pour désigner des machines simples. V. 683. *a.*

ENGIN, (*Arts méch.*) en pêche, en chasse, dans les mines. V. 683. *a.*

ENGIN, (*Archit.*) En quoi le gruau differe de l'engin. Enumération des pieces de l'engin. V. 683. *b.*

ENGIN, (*Aiguillier*) V. 683. *b.*

ENGISOME, (*Chir.*) espece de fracture du crâne. Son traitement. V. 683. *b.*

ENGLÉCERIE, (*Hist.*) Il signifioit la qualité qu'un homme avoit d'être Anglois. Quand un homme étoit tué en secret, on le réputoit *francigent*, étranger, jusqu'à ce que l'on eût prouvé son englécerie. Origine de cette coutume. V. 683. *b.*

ENGLOUTIR, *absorber*, (*Synonym.*) I. 43. *a.*

ENGONCEMENT *des épaules*, moyen de guérir cette difformité. V. 756. *b.*

ENGORGEMENT, usage de ce mot en médecine, jardinage, hydraulique. V. 683. *b.*

Engorgement, *voyez* INFLAMMATION, OBSTRUCTION; engorgemens dans les gangrenes. VII. 467 *a.* 470. *a.*

ENGOURDISSEMENT, (*Médecine*) Il peut être causé par le froid, par la compression des nerfs, ou par un vice du cerveau qui diminue la distribution du fluide nerveux: c'est souvent un avant-coureur de l'apoplexie; l'engourdissement & la surdité dans les maladies aiguës sont souvent un très-mauvais signe. L'engourdissement peut être accompagné d'une sorte de sentiment douloureux. V. 684. *a.*

Engourdissement de quelques animaux par le froid. X. 132. *a.* Engourdissement produit par la torpille. XVI. 428. *a*, *b.* 430. *b. Voyez* STUPEUR.

Engourdissement de l'esprit, anasthaisie de Boerhaave. C'est un symptôme funeste dans les maladies aiguës. V. 684. *b.*

ENGRAIS, (*Econ. rustiq.*) Les engrais sont en général la plus grande ressource de l'agriculture. Réponse à quelques écrivains qui ont prétendu affoiblir la nécessité des engrais. Engrais dont l'effet dure un grand nombre d'années. V. 684. *b.* D'où dépend la durée de l'engrais que donne la marne. Cette durée est entre dix-huit & vingt-cinq ans. La marne convient à toutes les terres froides, *&c.* Elle les rend propres à rapporter du blé. De la quantité de marne dont un arpent a besoin. Quels grains il faut semer les deux premieres années après qu'une terre est marnée. Maniere d'entretenir les terres marnées. Un inconvénient auquel il faut s'attendre, c'est que la terre devient à la fin plus stérile, que si elle n'avoit pas été marnée. A quoi l'on reconnoit une terre marnée trop anciennement. Le remede ne se trouve que dans la marne même. *Ibid.* 685. *b.* Avec l'aide des fumiers, on prolonge pendant plusieurs années l'effet de la marne. Précautions à prendre en renouvellant la marne. De l'usage des fumiers pour engrais. Terres auxquelles conviennent les fumiers de mouton, de cheval, de vache, de pigeon. Utilité du parcage des moutons. On ne peut guere évaluer qu'à deux ou trois ans la durée du fumier. Quel est le train commun pour la culture, après que les terres ont été fumées. *Ibid. b.* Si les fumiers ne sont pour les terres qu'un engrais passager, c'est aussi celui dont les effets sont les plus heureux & les plus sûrs. Avantage de cet engrais sur celui de la marne. L'augmentation du bétail entraîne celle du fumier, & celle-ci favorise à son tour la premiere. Exemple des Anglois. Moyens de suppléer au défaut des fumiers & des marnes. *Ibid.* 686. *a.* Toutes les cendres sont aussi d'excellens engrais. Moyens particuliers à certains pays ou certaines provinces. Ressource pour les bonnes terres épuisées, le changement de plantes: directions sur cet objet. Attentions particulieres qui concernent l'engrais des prés, & l'usage des eaux par rapport à eux. Retirer l'eau d'un grand nombre de marais, ce seroit en faire des prés fertiles. *Ibid. b.* Les prés ont cet avantage sur les autres terres, que l'engrais est la seule culture qu'ils demandent. Les terres de toute espece, excepté le sable pur, sont un très-bon engrais pour les prés. Quels sont ceux auxquels convient le parcage des moutons, & ceux qui s'engraissent mieux par le fumier de vache. Le parcage est d'un très-grand effet pour les prés du côté de l'abondance. *Ibid.* 687. *a.*

Engrais, voyez *Fumier*, *Fertilisation.* Observations sur les engrais. *Suppl.* II. 30. *b.* Différentes sortes d'engrais. I. 315. *b.* Engrais naturel que les arbres donnent à la terre. *Suppl.* I. 520. *b.* Maniere fort simple de rendre à la terre les sucs épuisés par la récolte précédente. *Ibid.* Usage des cendres pour amander les terres. II. 814. *b.* III. 216. *a.* Cendres les plus propres à féconder la terre. IV. 562 *b.* Usage des cendres de mer. VIII. 323. *a.* Engrais des terres marneuses. IV. 561. *b.* Engrais tirés des falunieres. VI. 389. *a.* Terre propre à accélérer la végétation des plantes. VII. 222. *a.* Engrais que procure la plante de fougere & ses cendres. 218. *b.* De l'usage de la houille en qualité d'engrais. VIII. 323. *a. b. &c.* De l'engrais à donner aux terres en jachere. 429. *b.* De l'engrais des terres par la marne. X. 132. *b.* 133. *a. Suppl.* III. 850. *b.* — 856. *b.* Sorte de terrein que l'argille peut fertiliser. X. 133. *a.* Parcage pour engraisser la terre. XI. 925. *b.* Engrais de fiente de vache. *Suppl.* II. 42. *a.* Usage de la suie pour les engrais. XV. 642. *a.* Engrais tirés de la tourbe. XVI. 470. *a. b.* Du varech. 838. *b.* 839. *a. b.* Usage de l'urine pour engraisser les terres. XVII. 500. *a.* Différens engrais que les terres fournissent en

Angleterre. IV. 561. *b. &c.* Maniere d'engrais particuliere aux Lithuaniens. IX. 592. *a.* Sorte d'engrais appellé *tangue*, employé par les riverains de la basse-Normandie. XV. 885. *b.* Les principes nitreux que renferment les engrais en font toute la bonté. *Suppl.* III. 215. *a. b.* Engrais d'un pré de terre forte, dont la pente est médiocre. *Suppl.* I. 52. *b.* En quelle saison l'engrais doit être mis sur les prés artificiels. 329. *b.* Engrais les plus propres aux terres à bled. *Suppl.* III. 214. *b.* Engrais à employer pour que les insectes n'endommagent point les bleds. *Suppl.* I. 925. *a.* La qualité de l'engrais des vignes influe sur le goût du vin. XVII. 285. *b.* Engrais convenable aux jardins, *Suppl.* III. 501. *b.* aux poiriers, *Suppl.* IV. 459. *a.* aux pommes de terre, 480. *b.* aux pommiers. 501. *b.*

ENGRELURE, (*Dentelle*) pied de la dentelle. Autre espece d'ouvrage qui porte ce nom. Usage qu'on en fait. V. 687. *a.*

ENGRENAGE. (*Horlog.*) La perfection des engrenages est d'une grande importance. Il faut éviter dans un engrenage deux défauts, l'un qu'il soit trop fort, l'autre qu'il soit trop foible. *Ibid. a.* Inconvéniens de ces deux défauts. V. 687. *b.*

Engrenage, chûte dans un engrenage. III. 404. *b.* Principes sur lesquels l'engrenage du pignon & de la roue doit être fait. IV. 841. *a. b.* 842. *a. b.* 843. *a. b.* Observations sur la perfection des engrenages, & sur les moyens de rendre uniformes leurs frottemens. VII. 352. *a.* Usages des engrenages. XIV. 238. *a.* *Voyez* planch. d'horlogerie. IV. vol. Pl. 19.

Engrenage. (*Machine à*) Une roue étant donnée de position, trouver tous les points sur lesquels le centre d'une autre roue étant placé, elles feront l'une avec l'autre un engrenage déterminé ; c'est le problème qu'on résout par le moyen de cette machine à engrenage. Description & usage de cet instrument. V. 687. *b.*

Engrenage des roues dans les lanternes des grandes machines : moyens d'en adoucir le frottement. VII. 345. *b.*

ENG-SHEN, montagne du canton de Berne : fontaine remarquable de cette montagne. VII. 98. *a.*

ENHARMONIQUE. (*Musiq.*) L'un des trois genres de la musique des Grecs. Explication de ce genre. Il étoit le plus doux des trois. Qui en fut l'inventeur. Son extrême difficulté le fit bientôt abandonner des musiciens. Nous avons encore aujourd'hui un genre enharmonique entiérement différent de celui des Grecs : en quoi il consiste. V. 688. *a.* Comme ce genre est peu connu, l'auteur l'explique ici dans un certain détail. Quart de ton enharmonique. Progressions d'où résultent, selon M. Rameau, le genre diatonique & le genre chromatique. *Ibid. b.* Diatonique enharmonique. Chromatique enharmonique. Comment on forme ces sortes de chants. *Ibid.* 689. *a.*

Enharmonique, *genre*, des anciens. VII. 595. *b.* Genre enharmonique des modernes. 596. *a.* Observations sur le systême enharmonique des Grecs. *Ibid. b.* Distinction de trois especes de genres enharmoniques. *Ibid.* Dieses enharmoniques. IV. 972. *a.* Relation enharmonique. XIV. 63. *b.* Triade enharmonique. *Suppl.* IV. 976. *b.* Tétracorde enharmonique. VII. vol. des pl. Musique. Pl. 13. Echelle enharmonique. Pl. 14.

ENHYDRUS. (*Minéral.*) Etymologie de ce mot : Pierre d'aigle qui contient de l'eau. Sa description. Il y en a en Angleterre & ailleurs. V. 689. *a.*

ENJAMBEMENT, (*Poésie*) construction vicieuse, principalement dans les vers alexandrins. Il faut sur-tout éviter d'enjamber du premier hémistiche au second, & d'une stance à l'autre. L'enjambement est autorisé dans les vers de dix syllabes. C'est à Malherbe le premier à qui l'on doit la correction de ce défaut : Boileau cité. V. 689. *b.*

Enjambement dans les vers françois. XVII. 160. *b.*

ENIF, (*Astron.*) étoile de Pégase. Son ascension droite, sa déclinaison. *Suppl.* II. 806. *b.*

ENIGME. (*Littér.*) Acception de ce mot chez les anciens & les modernes. V. 689. *b.* D'où dépend la bonté de nos énigmes. Cet exercice ne doit être regardé que comme une puérilité. Origine du langage énigmatique. Les rois d'orient se faisoient un mérite de composer & de résoudre des énigmes. Exemple tiré de l'écriture : l'énigme proposée par Samson. V. 690. *a.* Cette énigme ne seroit point dans nos regles. On ne cherchoit qu'à attraper ceux à qui l'on présentoit des énigmes à expliquer. Le voile mystérieux de cette sagesse la rendit le plus estimé de tous les talens. L'usage des hiéroglyphes contribua beaucoup à conserver les énigmes en vogue. Elles disparurent dans le 17e. siecle. Le. P. Menestrier en a publié un traité particulier. Il faut bien se garder de confondre les énigmes avec ces fameux problêmes de géométrie transcendante, qui, sur la fin du même siecle, exercerent des génies d'un ordre supérieur. *Ibid. b.*

Enigme. Observation sur celle de Samson. XVII. 792. *a.*

ENJOUEMENT. (*Morale*) Eloge de ce caractere. *Suppl.* II. 806. *b.*

ENIVRER, principe de la qualité enivrante de l'esprit ardent. Eaux minérales qui possedent cette qualité à un certain degré. XVII. 287. *a.* Principe de la qualité enivrante des liqueurs spiritueuses : comment elles produisent cet effet. 681. *a. b.* 682. *a. b.* Moyens imaginés pour chatrer la vertu enivrante du vin. 683. *a.*

ENKIOPING, *Enecopia*, (*Géogr.*) ville de Suede. Observations historiques sur ce lieu. *Suppl.* II. 806. *b.*

ENKISTÉ, (*Chir.*) ce qui est renfermé dans une membrane en forme de poche. Tumeurs enkistées, abcès enkistés. Etym. de ce mot. Cette membrane n'est pas nouvellement formée dans la partie. De quelle maniere commence le kiste. Les anciens avoient découvert que, pour la guérison de ces tumeurs, il faut extirper la poche ou le sac qui contient la matiere. Quelle en est l'opération. Procédé plus doux qu'il faut suivre, si le kiste n'est pas trop épais. Mémoires donnés par M. Houstet sur les pierres enkistées dans la vessie. V. 691. *a.* Figure qui réprésente une telle pierre. *Ibid. b.*

ENLAYER, déférer le serment. (*Jurispr.*) Ancienne coutume où ce terme est employé. D'où il dérive. V. 691. *b.*

ENLEVEMENT d'une chose mobiliaire remise en main tierce. V. 724. *b.* Enlevement, rapt. XIII. 809. *b.*

ENLEVER *les chauderons*, terme de chauderonnier. V. 691. *b.*

ENLEVER, terme d'éperonnier. V. 691. *b.*

ENLEVER, terme de ferrurier. V. 691. *b.*

ENLEVER la meute. (*Vénerie*) V. 691. *b.*

ENNÉADÉCATERIDE, (*Chronol.*) Cycle de dix-neuf années solaires. Etym. de ce mot. Tel est le cycle lunaire inventé par Méthon. Quelques anciens peuples se sont servis de l'ennéadécateride pour accommoder les mois lunaires avec l'année solaire. De l'ennéadécateride des Juifs. En quoi elle differe de la Julienne. V. 692. *a.*

ENNÉAGONE. (*Géom.*) Etym. de ce mot. Maniere de tracer dans un cercle un ennéagone régulier. V. 692. *a.*

ENNEEMIMERIS, (*Bell. lett.*) espece de césure d'un vers latin. Définition & exemple. V. 692. *b.*

ENNEMI. (*Droit des gens.*) On peut tuer innocemment un ennemi, tant selon la justice intérieure des nations, que selon les loix de la conscience. On ne sauroit trop limiter & adoucir les droits cruels de la guerre. Réponse à la question s'il est permis de tuer les vieillards, les femmes & les enfans des nations ennemies. Les loix de la guerre même demandent que l'on s'abstienne du carnage, & que l'on ne répande pas du sang sans une pressante nécessité. Le droit de la guerre ne va pas au-delà de notre propre conservation. V. 692. *b.* Les droits de la guerre ne s'étendent pas jusqu'à autoriser & à souffrir les outrages contre l'honneur des femmes. Les moyens d'ôter la vie à un ennemi ne sont point indifférens, & il en est qu'il faut regarder comme une exécrable lâcheté. Aucun homme, aucun souverain qui aura la conscience un peu délicate, ne se servira de la main d'un traitre pour exécuter un assassinat dans la guerre. Il n'est pas plus permis de manquer de foi à un ennemi : sentence de Silius Italicus : réflexions de Cicéron & de Quintilien sur ce sujet. *Ibid.* 693. *a.* Quant aux bornes qu'il faut mettre aux droits de la guerre sur les biens d'un ennemi, *voyez* DÉGAT.

ENNEMI, (*Morale*) nos devoirs envers nos ennemis : il n'est pas permis de leur manquer de foi. V. 693. *a.* Il n'est jamais permis d'étouffer le principe de bienveillance envers un ennemi. XV. 251. *a.* 253. *b.* Maximes de l'évangile sur l'amour des ennemis. XVII. 545. *a.* 546. *b.*

ENNEMI, (*Peint.*) couleurs ennemies. Les habiles peintres se font quelquefois un jeu de les associer. V. 693. *b.*

ENNIUS. Article sur ce poëte. XIV. 428. *b. &c.*

ENNUI. (*Moral. Philos.*) L'ennui est le plus dangereux ennemi de notre être. La douleur a quelque chose de moins accablant. L'origine de l'ennui vient de ce que l'ame n'est point assez remuée. L'un des plus grands besoins de l'ame est d'être occupée, ou par les objets extérieurs, ou par des spéculations intérieures. La premiere maniere, plus facile que la seconde, est l'unique ressource de la plupart des hommes contre l'ennui. Mouvemens divers & multipliés qu'ils se donnent. V. 693. *b.* Quand dégoûtés de ce qu'on appelle le monde, ils prennent la résolution d'y renoncer, il est rare qu'ils puissent la tenir. Les hommes sont encore plus légers qu'ils ne sont dissimulés. Ils souffrent encore plus à vivre sans passions, que les passions ne les font souffrir. L'ame trouve pénible & souvent impratiquable la seconde maniere de s'occuper, qui est de méditer & de réfléchir. Il n'est personne qui n'ait éprouvé l'ennui de cet état où l'on n'a pas la force de penser à rien, & la peine de cet autre, où, malgré soi, l'on pense à trop de choses. Moyens d'apprendre à méditer. *Ibid.* 694. *a.* Les personnes propres à vivre avec elles-mêmes sont bien rares. Remede contre l'ennui, pratiquable & à la portée de tout le monde ; les travaux du corps réunis à la culture de l'esprit. Il faut éviter l'inaction & l'oisiveté, tant par remede que pour son propre bonheur. Le travail porte sa récompense dans tous les états de la vie. La puissance, la grandeur, la faveur, le rang, le crédit, les richesses ne peuvent nous préserver de l'ennui. Ennui qu'éprouvoit madame de Maintenon. *Ibid. b.*

ENOCH, liturgie rédigée par Enoch. IX. 596. *a.* Du livre d'Enoch cité par S. Jude. 608. *a.*

ENOMOTIE, (*Milice des anciens Grecs*) *Suppl.* III. 45. *a.*

ENONCIATION. (*Logiq.*) Les philofophes fcholaftiques diftinguent trois opérations de l'efprit; l'appréhenfion, l'énonciation & le raifonnement. Enonciation fignifie *propofition.* V. 695. *a.*

Enonciations. Efpeces de propofitions ainfi nommées. IV. 81. *b.*

ENOPTE, (*Hift. anc.*) infpecteur dans les repas, qui veilloit à ce que chacun bût également. V. 695. *a.*

ENOPTROMANTIE, (*Divin.*) divination par le miroir. Comment les Theffaliens donnoient leurs réponfes par l'énoptromantie. V. 695. *a.*

ENORCHIS, (*Minéralog.*) pierre dont la figure reffemble aux tefticules. Defcription de cette forte de pierre. V. 695. *a.*

ENQUERE, (*Blafon*) armes à enquere. Etymologie de ce mot. *Suppl.* II. 807. *a.*

ENQUÊTE. (*Jurifpr.*) Il y avoit autrefois enquêtes en matiere criminelle & en matiere civile; aujourd'hui on ne donne ce nom qu'aux informations de cette derniere efpece. L'ufage des enquêtes eft de tous les tems & pays. Enquêtes verbales & enquêtes par écrit. Les formalités pour ces dernieres ont été réglées par l'ordonnance de 1667, tit. XXII. Regles de jurifprudence fur cette matiere. V. 695. *b.* Adjoints aux enquêtes crées en 1578, & fupprimés en 1667, &c. Suite des regles de jurifprudence concernant les enquêtes. *Ibid.* 696. *a. b.* Auteurs qui ont traité de cette matiere. *Ibid.* 697. *a.*

Enquête, voyez *information.* En quoi les enquêtes different des interrogatoires. VIII. 835. *b.* Converfion d'information en enquête. IV. 166. *b.* Rapport d'enquête. XIII. 799. *b.* Chambres des enquêtes. XII. 29. *b.* Préfidens des enquêtes. II. *b.* Doyen des enquêtes. V. 95. *b.* Conflict de jurifdiction entre la grand' chambre, & une chambre des enquêtes: entre deux chambres des enquêtes. III. 857. *a.*

Enquête d'examen à futur, étoit celle qui fe faifoit d'avance & avant la conteftation en caufe, même avant que le procès fût commencé, lorfqu'on craignoit le dépériffement de la preuve. Loix du droit civil & du droit canonique fur lefquelles cette forme de procéder avoit été appuyée: elle le fut auffi par les anciennes ordonnances. Comment on procédoit dans cette forte d'enquête. Raifons qui l'ont fait abroger en 1667. Auteurs qui en parlent. V. 697. *a.*

Enquête, ou *information.* V. 697. *a.*

Enquête juftificative. V. 697. *a.*

Enquête d'office. Exemple de cette forte d'enquêtes. V. 697. *a.* Elles font quelquefois qualifiées d'information. Le terme d'enquêtes d'office n'eft guere ufité qu'en matiere civile. Ce qu'ordonne fur ces enquêtes l'ordonnance de 1667. *Ibid. b.*

Enquêtes du parlement. V. 697. *b.*

Enquêtes ou *pieces.* V. 697. *b.*

Enquêtes ou *procès*, ces termes étoient autrefois fynonymes: exemples qui le prouvent. V 697. *b.*

Enquêtes de fang, fignifioit autrefois information en matiere criminelle. Ordonnance de Philippe V. qui en parle. V. 697. *b.*

Enquête fecrette. V. 697. *b.*

Enquête fommaire. Ce que porte fur ce fujet l'ordonnance de 1667. V. 697. *b.*

Enquêtes par turbes. En quel cas les cours ordonnoient cette forte d'information, & pourquoi on l'appelloit ainfi. Ces enquêtes ne pouvoient être ordonnées que par les cours fouveraines. Comment elles fe pratiquoient. Pourquoi l'ordonnance de 1667 les a abrogées. Il y en a eu cependant une confirmée depuis. Comment on a fuppléé à cet ufage. V. 698. *a.* *Voyez* TURBE.

Enquête vieille. V. 698. *a.*

ENQUÊTEURS, (*Jurifpr.*) on les appelle auffi commiffaires-enquêteurs, ou examinateurs. V. 698. *a.* Voyez *commiffaires au châtelet*, & *commiffaires enquêteurs.*

Enquêteurs des forêts. Quel étoit l'office de ces commiffaires. V. 698. *b.*

ENRAYER. Utilité de cette précaution dans une defcente. V. 698. *b.*

ENRAYEURE, lien deftiné à enrayer une voiture: différentes manieres d'enrayer. V. 698. *b.*

ENRAYEURE. (*Charpente*) V. 698. *b.*

ENREGISTREMENT, (*Jurifpr.*) tranfcription d'un acte dans un regiftre. Objet de cette formalité. V. 698. *b.* Enregiftremens qu'on doit pratiquer dans le commerce. Enregiftremens des baptêmes, mariages, &c. Actes qu'on a coutume d'enregiftrer. *Ibid.* 699. *a.* *Voyez* INSINUATION.

Enregiftrement des ordonnances, &c. Différentes opérations que l'on confond fous le nom d'enregiftrement. En quoi confifte la vérification des lettres du roi. Quel eft l'objet de l'admiffion du nouveau réglement au nombre des minutes du tribunal; elle eft différente de la tranfcription fur les regiftres. Procès-verbal d'enregiftrement. Mention de l'enregiftrement que le greffier met fur le repli des lettres. Pourquoi fe fait la tranfcription fur les regiftres. Ce qu'on entend communément, lorfqu'on dit qu'une loi a été enregiftrée. Deux objets principaux à expliquer par rapport à l'enregiftrement: favoir *la vérification* & *la tranfcription.* De l'origine des vérifications & de ce qui fe pratiquoit autrefois pour donner aux nouvelles loix l'autorité néceffaire pour leur execution. Chez toutes les nations policées on a toujours fait examiner les nouvelles loix par ceux qui étoient chargés de les faire exécuter. Ufage femblable obfervé en France en tout tems. Ce qui fe pratiquoit à cet égard fous les premieres races. Réformation de la loi falique fous Clovis: comment elle fe fit, & ce que porte cette loi relativement à l'objet dont il s'agit ici. V. 699. *a.* Comment Childebert en ufa, lorfqu'il fit de nouvelles additions à cette loi. Comment furent faites les autres loix anciennes. Elles font mention du confentement général de la nation. Ce qui fe pratiqua, lorfque les affemblées générales furent devenues trop nombreufes; par exemple, lorfque Charlemagne voulut faire une addition à la loi falique. *Ibid.* 700. *a.* Capitulaires de Charles le Chauve, qui portent qu'ils ont été faits *ex confenfu populi & conftitutione regis.* D'où fe font formés les anciens parlemens tenus fous la feconde race. Les nouvelles ordonnances étoient alors dreffées dans le parlement même; ce qui tenoit lieu de la vérification & de l'enregiftrement. Etabliffemens ou ordonnances de Philippe-Augufte & de Louis VIII. faits en parlement avec le confentement des grands vaffaux de la couronne. Exemples de quelques établiffemens faits par S. Louis dans les affemblées du parlement. Exemples femblables que fournit le regne de Philippe III. dit *le hardi. Ibid. b.* On en trouve auffi plufieurs fous les regnes de Philippe le Bel, de Philippe VI. dit *de Valois*, & de Charles VI. Quelques-uns croient que le roi Jean fut le premier qui établit que les loix ne feroient plus délibérées en parlement, lorfque l'on en formoit le projet. Cependant l'ufage de former de nouvelles loix dans le confeil du roi eft plus ancien; il s'étoit introduit peu-à-peu dès le tems de Philippe III. Mais ces mêmes loix ne laiffoient pas d'être délibérées en parlement, parce que le roi y tenoit fouvent fon confeil. *Ibid.* 701. *a.* La plus ancienne ordonnance qui n'a été que vérifiée & enregiftrée en parlement, eft de 1334, fous Philippe de Valois. Ufage établi de la lecture & publication qui précede l'enregiftrement: le premier exemple eft de 1336. Suite des exemples d'ordonnances lues, publiées & enregiftrées en parlement fous Charles V. & Charles VI. *Ibid. b.* Le parlement conferva, pour les vérifications, la même liberté de fuffrages qu'il avoit, lorfque les ordonnances étoient délibérées dans fes affemblées. Ce qui fe pratiqua fous le roi Jean, & Charles, fon fils, régent du royaume. L'enregiftrement n'eft donc point un fimple cérémonial; fon objet eft de donner à l'ordonnance le caractere de loi par la vérification & l'enregiftrement. Témoignages de Louis XI. & de Charles IX, qui le prouvent. Les rois ont fouvent qualifié l'examen des nouvelles ordonnances, fait en parlement, de vérification ou enregiftrement. *Ibid.* 702. *a.* Il eft vrai que pour l'ordinaire le roi mande feulement aux parlemens qu'ils aient à les faire lire, publier & enregiftrer; mais cela même fuppofe la vérification. Les ordonnances, édits, déclarations, *&c.* ne font point enregiftrés au confeil du roi, lorfqu'on les adreffe à différentes cours; elles font d'abord vérifiées & enregiftrées au parlement de Paris, ce qui fe fait, toutes les chambres affemblées. Les déclarations données en interprétation de quelques édits, font ordinairement enregiftrées par la grand'chambre feule. Les réglemens qui peuvent être de la compétence de quelqu'autre cour fouveraine que les parlemens, y font auffi enregiftrés. Ce qui fe pratiquoit à la chambre des comptes, quand on refufoit d'enregiftrer des lettres. Les généraux des aides enregiftroient auffi les lettres qui leur étoient adreffées. *Ibid. b.* La cour des aides eft pareillement en poffeffion de vérifier & enregiftrer les lettres qui lui font adreffées. L'ordonnance de Moulins, *&c.* enjoint aux cours de procéder inceffamment à la vérification des ordonnances. Les rois même ont défendu d'enregiftrer aucunes lettres qui feroient fcellées contre la difpofition des ordonnances: exemples. Le parlement & les autres cours fe font auffi fouvent oppofés à la vérification des ordonnances, *&c.* contraires aux intérêts de fa majefté & au bien public. Quelquefois les cours ont enregiftré les nouveaux réglemens avec des modifications. Lettres à l'enregiftrement defquelles les particuliers ou le procureur général peuvent former oppofition. *Ibid.* 703. *a.* Les compagnies qui ont une forme publique peuvent s'oppofer à l'enregiftrement d'une loi qui paroît bleffer leurs droits. De la forme en laquelle fe fait l'infcription des réglemens fur les regiftres. Il y avoit, dès le tems de la feconde race, un dépôt en chef dans le palais du roi, dont tous les autres n'étoient qu'une émanation. S. Louis le fit placer à côté de la fainte chapelle. Ce roi ayant fait plufieurs ordonnances, les fit *enregiftrer* & *publier* au châtelet: c'eft la premiere fois que ce terme enregiftrer a été employé, pour exprimer l'infcription des réglemens dans les actes du tribunal: ce qu'on entendoit par *inrotulare*, & par *rotula*, les rouleaux. Premiers actes qui ont été écrits en cahiers ou regiftres. Quel eft le plus ancien regiftre de la chambre des comptes. *Ibid. b.* Origine du mot *enregiftrement.*

Dans les premiers tems où le parlement fut rendu sédentaire à Paris, il ne portoit guere dans ses regiſtres que ses arrêts & les ordonnances qui avoient été délibérées dans le parlement même; mais il ne laiſſoit pas de vérifier les ordonnances qui n'étoient pas inſcrites dans ses regiſtres. Comment il faiſoit enſuite publier la nouvelle ordonnance. Lorſque l'uſage des vérifications commença, on ne faiſoit pas regiſtre de cet examen, *&c.* Mais on ne tarda pas à le faire, comme il se pratique aujourd'hui. Formalités obſervées pour la vérification d'une loi. *Ibid.* 704. *a.* La tranſcription de l'original ſur les regiſtres en parchemin, n'eſt point le véritable enregiſtrement, & ne se fait quelquefois que pluſieurs années après la vérification. Charles IX. ordonna que les vérifications des édits & ordonnances qui s'étoient faites juſqu'alors en latin, ſe feroient dans la ſuite en françois. Depuis ce tems, le greffier mettoit ſon certificat en ces termes : *lu, publié & regiſtré, &c.* Ces ſortes de certificats étoient d'uſage dès le tems de Philippe de Valois. *Ibid. b.* On ne connoît point de regiſtre particulier des ordonnances qui remonte ſi haut que l'année 1328. Le premier regiſtre des ordonnances qu'il y a en parlement, commence en 1337. Quand on tranſcrit une piece dans les regiſtres, elle doit être copiée tout au long, & non par extrait ſeulement. Plainte élevée par l'univerſité de Paris ſur ce que le privilege qui lui fut accordé en 1336, n'avoit été couché ſur le regiſtre que par extrait, & avec pluſieurs omiſſions. Le procureur général de chaque parlement envoie copie des nouveaux réglemens aux bailliages, ſénéchauſſées & autres juſtices royales reſſortiſſantes au parlement, & aux pairies du reſſort. La cour des aides pratique la même choſe à l'égard des élections & autres ſieges de ſon reſſort. *Ibid.* 705. *a.* Mais cet enregiſtrement n'eſt qu'une ſimple tranſcription, & non une vérification, à moins que le nouveau réglement ne fût contraire aux privileges des juges inférieurs, qui en ce cas pourroient faire des repréſentations au parlement. Ils peuvent auſſi délibérer ſur la forme ſur laquelle l'envoi des nouveaux réglemens leur eſt fait. En quels cas ces juges peuvent ſuſpendre l'exécution des loix qu'on leur envoie. Regiſtre ſur lequel les nouvelles ordonnances ſont inſcrites au châtelet de Paris. Certificat de l'enregiſtrement que les juges doivent envoyer au procureur général. Depuis quel terme les nouvelles ordonnances doivent être exécutées. *Ibid. b.* Il n'eſt pas d'uſage de faire enregiſtrer les nouveaux réglemens dans les juſtices ſeigneuriales. Auteurs à conſulter ſur les enregiſtremens. V. 706. *a.*

Enregiſtrement. Communication des nouveaux réglemens pour être enregiſtrés. III. 729. Comment les juges témoignent leur improbation à l'égard des édits qu'ils ſont forcés d'enregiſtrer. VII. 630. *a.* Obſervations ſur les délibérations des cours pour l'enregiſtrement d'une loi. IX. 649. *a.* Utilité des enregiſtremens. XI. 330. *b.*

Enregiſtrement des privileges ou permiſſions pour l'impreſſion des livres. Où ſe doit faire cet enregiſtrement. Quel en eſt l'objet. V. 706. *a.* *Voyez* l'article DROIT DE COPIE.

ENRÊNER. (*Maneg. Maréch.*) Arrêter & nouer les rênes des chevaux de carroſſe, *&c.* Comment elles ſont fixées pour les chevaux de carroſſe, de brancard & de charrette. Danger d'enrêner trop court. Comment on a prévenu cet inconvénient. V. 706. *a.* On s'eſt encore ſervi de l'expreſſion *d'enrêner*, en parlant de l'arrangement & de la diviſion des guides, & pour diſtinguer à cet égard notre maniere de celle des Italiens. Expoſition de l'une & de l'autre. Obſervations de l'auteur ſur ce qu'elles ont d'avantageux & de déſavantageux. *Ibid. b.*

ENRICHIR, (*s'*) faire fortune : des différens moyens employés dans ce but. VII. 206. *a*, *b.* Folie d'un petit bourgeois qui s'eſt enrichi. 43. *b.* *Voyez* RICHESSE.

ENRÔLEMENT. (*Art milit.*) Précautions & formalités avec leſquelles les Romains faiſoient leurs enrôlemens. V. 706. *b.* Quelle étoit la taille militaire fixée par la loi. L'on ne connoiſſoit point encore ce moyen nouveau d'enrôler par violence, fraude & ſtratagême, ſur lequel, dans quelques pays, les princes & les miniſtres ferment les yeux en tems de guerre. Cependant l'intérêt même de l'état s'oppoſe à la violence & à l'artifice dans les enrôlemens. *Ibid.* 707. *a.*

Enrôlement, voyez ENGAGEMENT, LEVÉE DE TROUPES. Enrôlemens chez les Athéniens. *Suppl.* III. 932. *b.* De la maniere dont les enrôlemens ſe pratiquent aujourd'hui. XVII. 832. *a.* Police établie dans Paris ſur les recrues & enrôlemens. IX. 512. *a*, *b.*

ENROUEMENT, (*Médec.*) cauſes prochaines de cette maladie. Son traitement. V. 707. *a.* De l'enrouement dans le catarrhe. *Ibid. b.* Voyez CATHARRE.

ENS, (*Chymie*) différentes ſignifications que Paracelſe & ſes diſciples ont données à ce mot. Ce qu'il entendoit par *ens Dei*, *aſtrorum*, &c. Vertu de rajeunir le corps qu'il attribuoit à l'*ens primum* des végétaux. V. 707. *b.*

Ens veneris, remede chymique célébré par Boyle ſous ce nom. V. 707. *b.*

ENSABATÉS, (*Hiſt. eccl.*) hérétiques vaudois du treizieme ſiecle. Quelle étoit leur héréſie. Origine du nom qu'ils portoient. V. 707. *b.*

ENSAISINEMENT, (*Juriſp.*) *miſe en poſſeſſion civile.* Origine de la formalité de l'enſaiſinement. Ce terme ne s'applique qu'aux [illegible] en [illegible] ſeſſion des [illegible]. L'enſaiſinement étoit autrefois co[illegible] c[illegible] une [illegible] en poſſeſſion réelle & de fait. On étoit obligé de prendre du ſeigneur l'enſaiſinement, du tems que les coutumes notoires du châtelet furent rédigées. Prix que l'on payoit pour cette formalité. L'obligation de prendre ſaiſine tomba bientôt en non-uſage, du moins dans la prévôté de Paris. La coutume de Clermont eſt la ſeule qui ait retenu cet uſage. V. 708. *a.* Ce qui ſe pratique dans les coutumes qui n'ont aucune diſpoſition à ce ſujet. Droit du ſeigneur pour ſe faire payer de l'enſaiſinement. Pourquoi il eſt avantageux à l'acquereur de faire enſaiſiner ſon contrat. Comment ſe donne l'acte d'enſaiſinement. Le ſeigneur ne doit pas refuſer l'enſaiſinement que l'acquéreur lui demande. *Ibid. b.*

Enſaiſinement de rentes conſtituées. V. 708. *b.*

Enſaiſinement. Rente enſaiſinée. XIV. 116. *b.*

Enſaiſinement des actes d'aliénation des biens domaniaux. V. 708. *b.*

ENSEIGNE, (*Hiſt. anc. & mod.*) ſigne militaire. V. 708. *b.* Dans la premiere antiquité, les enſeignes militaires furent auſſi ſimples que l'étoient les premieres armes : comment les enſeignes furent enſuite perfectionnées. Termes par leſquels les Grecs & les Latins déſignoient leurs enſeignes. Le mot *enſeigne* eſt générique : deux eſpeces d'enſeignes parmi nous; le drapeau de l'infanterie & l'étendard de la cavalerie. Quelles étoient les enſeignes des douze tribus d'Iſrael. Quelles étoient celles des nations idolâtres. Enſeignes des Grecs dans les tems héroïques, & dans ceux qui ſuivirent. *Ibid.* 709. *a.* Celles des Perſes, des anciens Gaulois, des Romains. Marius réduiſit toutes les enſeignes à l'aigle. Différentes ſortes d'enſeignes dans les armées romaines, & leur deſcription. Depuis la converſion de Conſtantin, les enſeignes romaines changerent de deviſes, & le prince & ſes ſucceſſeurs ſe donnerent une enſeigne de corps qu'on nomma *labarum. Ibid. b.* Deſcription de cette enſeigne. Détails ſur tout ce qui s'obſervoit chez les Romains à l'égard des enſeignes. Les François qui entrerent dans les Gaules avoient des enſeignes chargées de divers ſymboles. Symboles des Ripuaires, des Sicambres, des premiers rois de la monarchie. Depuis la converſion de Clovis, la banniere de S. Martin de Tours fut le premier étendard de la France. Enſeignes de dévotion qu'on portoit dans les armées, outre celles de politique. Ce qu'on doit entendre par la chape de S. Martin qu'on portoit à la guerre. Quelle étoit la véritable enſeigne. Cérémonie par laquelle on alloit lever la banniere de S. Martin de deſſus le tombeau de ce ſaint. A qui l'on confioit le ſoin de la porter. *Ibid.* 710. *a.* La banniere de S. Denis ſubſtituée à celle de S. Martin par Louis le gros : on la nomma l'oriflamme : le roi alloit en grande pompe à S. Denis lever cet étendard. Quel étoit celui à qui le roi le confioit. Epoque depuis laquelle il n'en eſt plus fait mention. Deux autres enſeignes principales qui étoient jointes à l'oriflamme, la banniere de France, & le pennon royal. Etymologie du mot *banniere*. Deſcription de celle de France. On nomma les plus grandes bannieres gonfanons. Deſcription du pennon royal. Différentes ſortes de pennons. *Ibid. b.* Changement arrivé ſous Charles VII à l'ancienne gendarmerie & aux enſeignes. Etymologie du mot *drapeau*. Quelle fut la couleur des croix qui y étoient peintes. La couleur de la croix montre la nation à qui appartient l'enſeigne, & celle du fond, l'uniforme de la troupe. Depuis Charles VII juſqu'à François I, il n'y eut que deux enſeignes royales blanches. Mais depuis les guerres du calviniſme, il y eut autant d'enſeignes blanches que de colonels généraux de différentes milices, *&c.* & par la ſuite lorſque l'infanterie fut enrégimentée, le colonel général voulut avoir une compagnie dans chaque régiment, & que le drapeau fût blanc. *Ibid.* 711. *a.* Obſervations ſur les étendards & guidons de la cavalerie. C'eſt la charge qu'on nomme aujourd'hui *guidon* dans la gendarmerie & non l'enſeigne. Origine des noms de guidon & d'étendard. Cornette blanche qu'a pris le premier régiment de cavalerie pour ſa compagnie colonelle. Etendard des dragons. Enſeignes de l'infanterie. Quel eſt le nom des drapeaux d'infanterie, des étendards de cavalerie & des dragons. Diſpoſition des étendards dans l'ordre de bataille. Deviſes peintes ſur chaque étendard. Ce qu'on entend par la cravate du drapeau & de l'étendard. Enſeignes & étendards des Turcs. *Ibid. b.* Du principal étendard des Turcs appellé l'étendard *du prophete*. Etendards qui précedent le grand ſeigneur quand il va à l'armée. Tous les gouverneurs des provinces ont auſſi leurs étendards particuliers. Diverſes obſervations ſur les étendards des Turcs & quelques uſages militaires qui s'y rapportent. Grand étendard du grand-viſir. *Ibid.* 712. *a.* Drapeaux des janniſſaires, des ſpahis, des ſéliſtarlis. Etendards

brûler lui ſuccéda. II. 758. *a*, *b*. Profondeur & diſtance à laquelle il faut enterrer les morts. *Suppl.* II. 429. *a*. De l'uſage d'enterrer dans les villes & hors des villes. 430. *a*. Anciennement les loix ne permettoient pas d'enterrer dans l'enceinte des villes. XVII. 278. *b*. Cette défenſe ſubſiſte encore chez les Chinois. VII. 372. *b*. En quel tems cet uſage fut permis chez les chrétiens. III. 453. *b*. Foſſes où les Romains enterroient les pauvres gens. XIII. 586. *a*. D'où eſt venue la coutume d'enterrer dans les egliſes. VII. 374. *b*. Comment on enterroit les corps des perſonnes excommuniées. VIII. 566. *a*. Prêtre qui étoit chargé de faire les foſſes pour enterrer. IV. 175. *b*. Officier de l'égliſe d'orient qui faiſoit enterrer les morts. VII. 207. *b*. Divers exemples de gens qu'on avoit crus morts, & qui ont été enterrés vivans. X. 719. *b*. 720. *a*. Supplice pratiqué à Rome, qui conſiſtoit à enterrer vif. XVII. 215. *a*. 241. *b*. *Voyez* INHUMER & SÉPULTURE.

ENTE-TAILLES, terme de gravure en bois. V. 733. *b*.

ENTE-TAILLE, (*Gravure en bois*) tailles plus nourries à certains endroits que dans le reſte de leur longueur, c'eſt ce que les graveurs en cuivre appellent tailles rentrées. Sur la façon de pratiquer les ente-tailles, *voyez* GRAVURE EN BOIS. Comment Mellan faiſoit ſes tailles rentrées. On trouve dans ſes ouvrages des ente-tailles de toute façon. La ſainte face couronnée d'épines, eſt un de ſes morceaux les plus admirables. François Chauveau a le mieux approché de la maniere de Mellan. V. 733. *b*.

Ente-tailles, appellées par les graveurs en cuivre entre-deux. *Voyez* à l'article *gravure en bois* la maniere de les exécuter. V. 733. *b*.

ENTÊTEMENT, celui que donne la préoccupation. XIII. 295. *a*, *b*. Réflexions ſur l'entêtement. XVII. 770. *a*, *b*. *Voyez* OPINIATRETÉ.

ENTHOUSIASME. (*Philoſ. & Bell. lettr.*) Cauſe de la fauſſe idée qu'on s'eſt faite de l'enthouſiaſme. Les poëtes flattés qu'on les crût des êtres inſpirés, n'eurent garde de détromper la multitude; ainſi la fureur poétique fut établie dans le monde comme une inſpiration divine. Cependant c'eſt la raiſon ſeule qui fait naître l'enthouſiaſme; il fut toujours de toutes ſes opérations la plus prompte & la plus animée; il eſt le chef-d'œuvre de la raiſon; comment peut-on le définir, comme on définiroit un accès de folie? V. 719. *b*. C'eſt la raiſon, qui par une opération rapide, préſente à l'homme de génie un tableau frappant & nouveau qui l'arrête, l'émeut, le ravit & l'abſorbe. L'imagination n'eſt que comme une des cauſes fecondes de l'enthouſiaſme. Le tableau que préſente la raiſon doit être nouveau; parce qu'il ne s'agit point ici d'une opération froide & commune de la mémoire. L'émotion qui ſaiſit l'ame à la vue de ce tableau eſt en proportion de ſa vivacité, de ſes connoiſſances, de ſa délicateſſe. *Ibid.* 720. *a*. Il eſt dans la nature que l'ame n'éprouve point de ſentiment, ſans former le deſir prompt & vif de l'exprimer. Il faut donc qu'à l'aſpect ſubit de ce tableau frappant, elle cherche à répandre au-dehors l'impreſſion vive qu'il fait ſur elle: & delà toutes ces productions de l'enthouſiaſme & du génie qui ſont autant de monumens de la gloire de notre nation & de l'humanité. Définition de l'enthouſiaſme. Connoiſſances & exercices antérieurs qu'il ſuppoſe. Deux ſortes d'enthouſiaſme auxquels convient la définition précédente; ſavoir celui qui produit & celui qui admire. Cette définition pourra ne pas plaire aux eſprits froids. Objections auxquelles l'auteur s'attend de leur part: on a cru juſqu'ici, l'enthouſiaſme une eſpece de fureur, l'idée reçue, diront-ils, vaut bien la nouvelle; & quand l'ancienne ſeroit une erreur, quel déſavantage en réſulteroit-il pour les arts? On refroidit l'eſprit, on affoiblit le génie par ces recherches incertaines des cauſes, *&c.* *Ibid.* *b*. L'auteur leur répond, 1°. qu'il n'eſt point d'erreur dans les arts qu'il ne convienne de détruire; 2°. que celle dont il s'agit ici leur eſt infiniment préjudiciable; 3°. que c'eſt applanir les routes que de chercher & d'établir les premiers principes; 4°. que ſi les belles productions des arts ſont l'ouvrage de la raiſon, cette découverte élévera l'ame de l'artiſte; 5°. que les mots d'imagination, de génie, d'eſprit, de talent, ne ſervent qu'à exprimer les différentes opérations de la raiſon; 6°. que ſi l'enthouſiaſme n'eſt dû qu'à la raiſon comme cauſe premiere, tous les préjugés nuiſibles à la gloire des beaux arts ſont pour jamais détruits, & les artiſtes triomphent. *Ibid.* 721. *a*. Les ouvrages du dernier ſiecle ſont regardés maintenant, comme des chefs-d'œuvre de la raiſon; tel ſera le ſort de tous ces monumens glorieux aux arts & à la patrie, qui s'élevent ſous nos yeux. Comment la définition donnée ci-deſſus de l'enthouſiaſme convient au muſicien & à l'orateur. Mettre en doute l'enthouſiaſme de l'orateur, c'eſt vouloir faire douter de l'exiſtence de l'éloquence même. Sans enthouſiaſme point de création, & ſans création les artiſtes & les arts rampent dans la foule des choſes communes. Faux enthouſiaſme, qui abuſe celui qui l'éprouve. Il n'eſt point d'enthouſiaſme ſans génie & ſans talent. L'enthouſiaſme plonge les hommes qui en ſont ſuſceptibles dans un oubli preſque continuel de ce qui eſt étranger à leur art, ce qui rend ſouvent leur conduite peu reſſemblante avec ce que nous regardons comme les manieres d'être adoptées dans la ſociété. *Ibid.* *b*. On rencontre communément dans les vrais talens, une bonne foi, comme naturelle, une franchiſe de caractere, & ſur-tout l'antipathie la plus décidée pour tout ce qui a l'air d'intrigue & de cabale. Quelle eſt la ſorte de gloire qu'on peut acquérir par ces derniers moyens. Quelle eſt celle qui eſt réſervée à l'homme de génie. Il eſt de la nature de l'enthouſiaſme de ſe communiquer & de ſe reproduire: exemple tiré de ce qui ſe paſſe au théatre à la repréſentation d'un excellent ouvrage. Analogie qui ſe trouve entre ce que nous pouvons produire, & ce que nous avons acquis. *Ibid.* 722. *a*. Plus l'homme de génie acquiert de connoiſſances, plus ſes momens d'enthouſiaſme ſont fréquens, & les tableaux que la raiſon lui préſente, hardis, nobles, extraordinaires. Moyen de développer, étendre, nourrir, réchauffer le génie. Effets de l'enthouſiaſme, *Ibid.* 722. *b*. *voyez* l'article ECLECTISME.

Enthouſiaſme, conſidéré comme l'effet de l'imagination. VIII. 562. *a*, *b*. Caractere de l'état d'enthouſiaſme: défauts dont il eſt la cauſe. V. 276. *a*. Il ſemble que l'artiſte devroit concevoir l'enthouſiaſme avec d'autant plus de force & de facilité, que ſon génie eſt moins contraint par les regles: cependant il n'en eſt pas ainſi: exemples. VII. 377. *a*. Enthouſiaſme poétique. XI. 345. *a*. XVII. 186. *a*. *Suppl.* III. 567. *b*. 568. *a*. *Suppl.* IV. 87. *b*, *&c.* 423. *b*, *&c.* 444. *a*. Pindarique. XII. 640. *a*. Examen du ſentiment qui fait conſiſter l'eſſence de la poéſie dans l'enthouſiaſme. 838. *a*. L'enthouſiaſme poétique peint par Rouſſeau. XIII. 631. *b*. L'enthouſiaſme eſt le germe de toutes les grandes choſes, bonnes ou mauvaiſes. XVI. 254. *b*. 260. *b*. Empire qu'exercent ſur le commun des hommes ceux qu'anime le feu de l'enthouſiaſme. 261. *a*. Enthouſiaſme du peintre: différence entre le véritable enthouſiaſme & les écarts de l'imagination: moyen de diſpoſer ſon eſprit à l'enthouſiaſme. XVII. 770. *b*.

ENTHOUSIASTES, (*Hiſt. eccl.*) auſſi appellés *maſſaliens*, *enchites*; anciens ſectaires. Quels ſont ceux auxquels on donne aujourd'hui ce nom. V. 722. *b*. *Voyez* FANATISME.

ENTHYMÊME, (*Logiq.*) l'enthymême eſt un ſyllogiſme parfait dans l'eſprit, quoique imparfait dans l'expreſſion. Cette maniere d'argumenter eſt commune dans les diſcours & dans les écrits. En abrégeant le diſcours, elle le rend plus fort & plus vif. V. 722. *b*. Ce qu'Ariſtote appelle ſentence enthymématique. Exemple. *Ibid.* 723. *a*.

Enthymême. C'eſt l'argument le plus familier aux orateurs. I. 648. *b*.

ENTICHITES, (*Hiſt. eccl.*) certains ſectateurs de Simon le magicien dans le premier ſiecle. V. 723. *a*.

ENTIENGIE, (*Ornithol.*) oiſeau d'Afrique. Merveilles qu'on raconte de cet oiſeau. V. 723. *a*.

ENTIER, (*Manege*) cheval entier. Diſtinctions que quelques auteurs établiſſent entre un cheval entier & un cheval rétif ſur les voltes. En général tous les chevaux ſe portent plus volontiers à la main gauche qu'à la droite. V. 723. *a*. Ceux qui ſe portent ſur la main droite ſont d'une nature plus rebelle. Lorſque la réſiſtance du cheval entier vient d'une douleur ou d'une foibleſſe occaſionnée par quelques maux qui affectent quelques parties, les reſſources de l'art ſont impuiſſantes, à moins qu'on ne puiſſe rendre à ces mêmes parties leur intégrité & leur force. Il y a très-peu de chevaux qui ſoient naturellement entiers. Ils n'acquierent ce vice que conſéquemment à de mauvaiſes leçons. Attentions qu'il faut avoir pour gagner le conſentement des poulains, ainſi que des chevaux faits. *Ibid.* *b*. Les actions des jambes ne contribuent pas moins à ſuſciter la révolte du cheval & à le confirmer quand elles ſont faites mal-à-propos, avec trop de dureté & de rigueur. Quelles ſont les cauſes de l'irréſolution du cheval. *Ibid.* 724. *a*. Moyens de remédier au défaut dont il s'agit dans les chevaux qui l'ont contracté. *Ibid.* *b*.

ENTIERCEMENT, (*Juriſp.*) terme de coutume qui ſignifie enlevement d'une choſe mobiliaire & miſe en main-tierce. Ce que porte la coutume d'Orléans ſur l'entiercement d'une choſe qui ayant été volée, ſeroit reconnue dans un marché ou foire publique. Formalité à ſuivre pour entiercer une choſe volée. En quels cas il n'y a plus lieu à l'entiercement. Oppoſitions qu'on peut faire ſur la choſe entiercée. Il eſt défendu d'entrer dans la maiſon d'autrui pour faire entiercer les biens qui y ſont, ſans autorité de juſtice. *Ibid.* *b*.

ENTOILER, quelle eſt la maniere de coller ſur une toile une eſtampe, un deſſin, *&c.* V. 725. *a*.

ENTONNAGE *des vins*, XIII. 329. *b*, *&c.*

ENTONNER, (*Muſiq.*) deux ſignifications de ce mot. Conſonnances faciles à entonner. Difficulté à entonner de grands intervalles. V. 725. *a*.

ENTONNOIR, (*Anatom.*) cavité aſſez profonde dans la partie inférieure du troiſieme ventricule du cerveau, *&c.*

&c. Deux ouvertures qu'on lui attribue. L'exiſtence de ces ouvertures conteſtée ſur-tout par M. Lieutaud. Jugement de l'auteur ſur ce ſujet. V. 725. *a.*

ENTONNOIR, (*Anat.*) nouvelles obſervations ſur cette partie. *Suppl.* II. 810. *a.*

ENTONNOIR, (*Chir.*) inſtrument dont on ſe ſert pour conduire le cautere actuel ſur l'os unguis dans l'opération de la fiſtule lacrymale. Sa deſcription. On n'en fait plus uſage dans cette maladie. V. 725. *b.*

ENTONNOIR, (*Pharmac.*) uſage qu'on en fait pour ſoutenir les filtres, & pour ſéparer les huiles eſſentielles de l'eau, *&c.* Uſage des entonnoirs de verre; obſervation ſur les entonnoirs d'étain & de fer-blanc. Maniere de raffermir un entonnoir de verre fendu. Uſage des entonnoirs pour les ſuffumigations. V. 725. *b.*

ENTONNOIR, (*Art milit.*) dans l'artillerie. V. 725. *b.*

ENTONNOIR. (*Blanchiſſ.*) V. 725. *b.*

ENTONNOIR. (*Tonnelier.*) V. 725. *b.*

Entonnoir, eſpece d'entonnoir nommé chantepleure. III. 144. *a.*

ENTORSE, (*Chirurg.*) mouvement dans lequel une articulation eſt forcée, ſans que les os ſouffrent de déplacement ſenſible. V. 725. *b.* Les entorſes du pied ſont les plus communes; quelles en peuvent être les fâcheuſes ſuites. Moyen de les prévenir. Ce qu'on doit faire lorſqu'on a négligé d'y porter remede ſur le champ. *Ibid.* 726. *b.*

Entorſe, formule de défenſifs la plus uſitée dans les entorſes. IV. 741. *b.*

ENTORSE, (*Manege, Maréch*) entorſes les plus fâcheuſes. Symptômes de cette maladie. Ses cauſes. V. 726. *a.* Directions ſur la maniere dont il faut la traiter. *Ibid. b.* *Voyez Suppl.* III. 404. *b.*

ENTR'ACTE, (*Bell. lett.*) eſpace de tems qui ſépare deux actes d'une piece de théatre. V. 726. *b.*

Entr'acte, eſt auſſi un divertiſſement que l'on place entre les actes d'une comédie ou d'une tragédie. Ce divertiſſement n'eſt qu'une mauvaiſe reſſource qui décele le défaut de génie de celui qui y a recours. Les entr'actes des Grecs étoient plus excuſables, parce que l'art n'étoit alors que dans ſon enfance. Le théatre des Romains plus défectueux que celui des Grecs. En France, Corneille & Moliere profiterent des fautes des Romains, & s'approprierent les grandes beautés des Grecs. Ils débarraſſerent le théatre d'entr'actes & d'intermedes. Quels ſont ceux de la comédie françoiſe, de l'opéra & des drames de college. L'opéra italien a beſoin d'entr'actes; on les nomme intermedes. Réflexions ſur cet opéra & ſes intermedes. V. 727. *a.*

ENTR'ACTE, (*Bell. lettr.*) un des plus précieux avantages du théatre moderne, c'eſt le repos abſolu de l'entr'acte, repos qui n'eſt que pour les ſpectateurs, puiſque les perſonnages ſont cenſés agir dans l'intervalle d'un acte à l'autre. Facilité que l'entr'acte donne à l'action, ſoit du côté de la vraiſemblance, ſoit du côté de l'intérêt. — Autre avantage attaché à l'entr'acte; celui de donner aux événemens qui ſe paſſent hors du théatre un tems idéal un peu plus long que le tems réel du ſpectacle. — A la fin de chaque acte, l'idée du lieu doit donc diſparoître, notre illuſion ſe détruit & nous rend à nous-mêmes en un lieu totalement diſtinct de celui de l'action, juſqu'à ce que cette action reparoiſſant à nos yeux, reproduit en nous l'illuſion précédente. Ces mouvemens de la penſée ſont auſſi aiſés que rapides. *Suppl.* II. 810. *b.* Il ſuit de-là que la toile qui détruit l'enchantement du ſpectacle, devroit tomber toutes les fois que le charme eſt interrompu. L'illuſion y gagneroit, & les moyens de la produire ſeroient plus ſimples & en plus grand nombre. *Suppl.* II. 811. *a.*

Entr'actes, voyez ACTE. I. 116. *a.* & INTERMEDE, VIII. 831. *a.* Muſiciens qui chantoient dans les entr'actes chez les Romains. XVI. 310. *a.*

ENTR'ACTE, (*Muſiq.*) examen de la queſtion ſi les Grecs avoient des entr'actes dans leurs ſpectacles. Deſtination de l'entr'acte dans le ſyſtême moderne. Quoique le théatre reſte vuide dans cet intervalle, la muſique ne doit pas être interrompue. *Suppl.* II. 811. *a.* Caractere des pieces dont l'exécution doit remplir cette interruption du ſpectacle. De la durée hypothétique de l'entr'acte. De ſa durée réelle. *Ibid. b.*

ENTRAILLES, (*Anatom.*) ce ſont les inteſtins; mais ce mot ſe prend quelquefois pour tous les viſceres. Les victimes qu'on offroit anciennement à la divinité, ne devoient être ſouillées d'aucune maladie. V. 727. *b.*

ENTRAILLES, (*Myth.*) avec quelle impiété Cicéron parle de l'uſage d'obſerver les entrailles des victimes. Ce que diſoit Caton ſur les aruſpices. V. 727. *b.*

Entrailles, uſage qu'on en faiſoit dans les ſacrifices des païens. XIV. 483. *b.* De l'inſpection des entrailles des victimes. I. 746. *a.* VI. 327. *b.* 328. *a.* VIII. 60. *b.* Divination par l'inſpection des entrailles humaines. I. 497. *b.* *Voyez* VICTIME.

ENTRAVES, (*Man. Maréch.*) pourquoi l'on en fait uſage. Diverſes ſortes d'entraves ſelon les cas où on les emploie. Maniere de les employer. V. 727. *b.*

Entraves, appellées *compes*, III. 762. *a.* & penteſyringues. XII. 318. *a.* Ceps ou entraves en uſage chez les anciens Hébreux. XV. 676. *a.*

ENTRECHAT, (*Danſe*) il doit au moins être formé à quatre: on a vu des danſeurs le paſſer à douze. V. 728. *a.* Les excellens danſeurs ſe bornent ordinairement à ſix. L'entrechat emploie deux meſures. Entrechats de face & de côté. Ceux que faiſoit Deruel danſeur de l'opéra. Origine des entrechats. Exemples de quelques danſeuſes. Murmures élevés dans les commencemens ſur la danſe moderne. *Ibid. b.*

ENTRE-COLONNE, (*Archit.*) diſtance d'une colonne à l'autre dans les colonnades ou périſtiles. Différentes proportions indiquées par les auteurs pour les entre-colonnes. *Suppl.* II. 812. *a.* De la diſtance à obſerver entre les colonnes couplées. Piedeſtal de ces colonnes. *Ibid. b.* Voyez INTERCOLONATION.

ENTRECOUPE, (*Coupe des pierres*) on fait ſouvent des entrecoupes pour ſuppléer à la charpente d'un dôme. V. 728. *b.*

ENTRE-COUPER, (*s'*), (*Manege, Maréch.*) *ſe couper, s'entre-tailler*: action du cheval qui en cheminant s'atteint à la partie latérale interne du boulet, & quelquefois à ſa portion poſtérieure. Cauſes de ce vice. Différences entre un cheval qui s'entre-taille & un cheval qui s'attrape. V. 728. *b.* Le défaut d'un cheval qui s'attrape eſt d'autant plus eſſentiel, qu'il eſt comme impoſſible d'y remédier. Il n'en eſt pas ainſi de l'entre-taillure. *Ibid.* 729. *a.*

ENTRE-COURS, (*Juriſp.*) ſociété contractée autrefois entre deux ſeigneurs, par laquelle les ſujets de l'un qui alloient s'établir ſur la terre de l'autre, devenoient ſujets de ce dernier. Quelquefois un roturier qui étoit franc dans un lieu, devenoit ſerf dans un autre. Comment les ſeigneurs parerent à cet inconvénient en établiſſant le droit d'entre-cours. Il y avoit entre-cours entre les comtes de Champagne & de Bar. Ce que porte la coutume de Virry touchant les effets de cet entre-cours. V. 729. *a.* Exemples de ces entre-cours dans l'hiſtoire de Verdun. Le droit d'entre-cours eſt quelquefois appellé *parcours*. *Ibid. b.*

ENTRÉE, (*Aſtron.*) du ſoleil ou de la lune dans un ſigne, de la lune dans l'ombre, *&c.* V. 729. *a.*

ENTRÉES, (*Hiſt. anc.*) privilege accordé à des particuliers d'être admis auprès des rois & des princes dans certains tems. Cette ſorte de faveur eſt d'un uſage fort ancien. C. Gracchus & Livius Druſus en furent les auteurs à Rome. Comment on diſtinguoit les amis de la premiere, de la ſeconde, de la derniere entrée. Cet uſage après avoir été interrompu, fut rétabli par Tibere. Etant de nouveau tombé en déſuétude, il reprit vigueur ſous Conſtantin. V. 729. *b.* Réflexion ſur cet uſage. Ce qu'on appelle aujourd'hui *entrée* dans les cours de l'Europe, eſt un droit que donne la charge & non la perſonne. *Ibid.* 730. *a.*

ENTRÉE, (*Hiſt. mod.*) réception ſolemnelle qu'on fait aux rois & aux reines, lorſqu'ils entrent la premiere fois dans les villes, ou qu'ils viennent triomphans de quelque expédition. Ces cérémonies ſont un monument des uſages des différens peuples, & de la diverſité de ces uſages dans une même nation, leſquels ſont communément un excellent tableau de caractere. Deſcription des cérémonies qui ſe pratiquoient autrefois lorſque les rois & les reines entroient dans Paris. Entrée de Louis XI en 1461. Ce qui ſe pratiqua à l'entrée de la reine Anne de Bretagne. V. 730. *a.* Ces cérémonies prouvent la paſſion du peuple françois pour les ſpectacles, & ſon amour pour ſes rois. *Ibid. b.*

Entrées des princes dans les villes: ſpectacles qui en faiſoient autrefois en France les principaux ornemens. III. 670. *a.* X. 923. *a.* Graces de criminels obtenues dans ces occaſions. VII. 803. *b.*

ENTRÉE, (*Juriſpr.*) acquiſition, priſe de poſſeſſion. Deniers d'entrée. Entrage. V. 730. *b.*

ENTRÉE, (*Comm.*) droit d'entrée. Comment il ſe paie lorſqu'il n'eſt pas réglé par le tarif. Les droits d'entrée ſe paient y compris les emballages, à la réſerve des drogueries & épiceries. Certaines marchandiſes ne peuvent entrer en France que par les lieux qui leur ſont marqués. Peines contre ceux qui veulent faire entrer les marchandiſes en fraude. V. 730. *b.* *Voyez* CONTREBANDE.

Entrée: lieux où ſont établis les bureaux des entrées. II. 95. *a.* Denier d'entrée. IV. 826. *b.* Entrée & iſſue foraine. VIII. 929. *b.* Déclarations d'entrées & de ſorties. IV. 693. *a, b.* Perception des droits d'entrée & de ſortie. V. 72. *b.* Droits que l'on perçoit à l'entrée & à la ſortie des provinces des cinq groſſes fermes, & des provinces réputées étrangeres. 145. *b.* VI. 515. *b.* Obſervations ſur les tarifs où ſont contenus ces droits. V. 145. *a.* XV. 914. *a.* Ordonnance de 1687 concernant la perception de ces droits. IX. 17. *a.* Connoiſſance attribuée aux maitres des ports de tous les différends ſur ce ſujet. *Ibid.* Pourquoi l'on prohibe dans un état

l'entrée de plusieurs denrées étrangeres: prohibitions utiles à cet égard. IV. 129. *b.* De la prohibition d'une manufacture étrangere. 130. *a.* Droit d'entrée & de sortie appellé tonlieu. XVI. 408. *a.* Traite-charente. 532. *a.* Comptablie de Bordeaux. III. 780. *a.* Pondage, subside payé en Angleterre à l'entrée & à la sortie de toute marchandise. XIII. 24. *a.* Droit que l'on paie au levant pour l'entrée & la sortie des marchandises. V. 908. *a.* Certificat que les marchands reçoivent dans les états du grand seigneur, lorsqu'ils ont payé ces droits. XVI. 275. *a.* Droit d'entrée qui se paie en Perse. III. 326. *b.* *Voyez* DROITS, IMPORTATION.

ENTRÉE, (*Comm.*) terme de teneur de livres en parties doubles. V. 730. *b.*

ENTRÉE, (*Danse*) air de violon sur lequel les divertissemens d'un acte d'opéra entrent sur le théatre. Details sur la danse même qu'on exécute. Trois objets principaux que doit remplir le danseur dans toute entrée de danse. V. 730. *b.* Chaque partie séparée des ballets anciens nommée entrée. Dans les modernes, on a conservé ce nom à chacune des actions séparées de ces poëmes. Difficultés par rapport à la coupe de ces sortes d'ouvrages. Regles sur leur composition. *Ibid.* 731. *a.*

Entrées de ballets. IV. 1069. *b.* Quadrilles qui forment les entrées. II. 44. *a.* Entrées comiques de Danchet. 45. *b.* Danseurs qui figurent dans les corps d'entrées. VI. 748. *a.*

ENTREJOU, (*Jurispr.*) terme de coutume, espace nécessaire pour donner cours à l'eau. Ce que porte là-dessus la coutume de Berri. V. 731. *a.*

ENTRE-METS, (*Hist. mod.*) ancien mot employé au lieu de celui d'intermede. Ces divertissemens étoient destinés à occuper les convives dans l'intervalle des services d'un festin. Auteur qui a traité de ces anciens divertissemens. Description de ce qui en faisoit l'essentiel. Du tems où cet usage s'introduisit. Divers exemples de semblables spectacles. V. 731. *b.* Autres magnificences que Louis XIV a fait succéder aux divertissemens des entre-mets. *Ibid.* 732. *a.*

ENTREMETTEUR, *voyez* PROXENETE. XIII. 527. *a.* Regle de prudence lorsqu'on s'entremet des affaires d'autrui. XIII. 528. *a.*

ENTREPAS, (*Manege*) allure non-naturelle du cheval: d'où elle dépend. III. 306. *a.* *Suppl.* III. 396. *b.*

ENTREPOSEUR, (*Comm.*) commis qui a soin d'un magasin ou bureau d'entrepôt. Ce terme employé pour la premiere fois dans une déclaration du roi de l'année 1723. V. 732. *a.*

ENTREPOT, (*Comm.*) villes d'entrepôt. Smyrne, Batavia; il y a en France plusieurs villes d'entrepôt. Commissionnaires d'entrepôt. Magasins d'entrepôt, établis dans quelques bureaux des cinq grosses fermes. Enumération des villes où se trouvent ces magasins. Les marchandises qui y reposent ne sont sujettes pendant six mois à aucun droit d'entrée ni de sortie, *&c.* A qui sont remises les clés de ces magasins. Conditions préalables, & formalités pour y interposer les marchandises. Tout autre magasin d'entrepôt défendu jusqu'à une distance limitée. Entrepôt, personne interposée. V. 732. *b.*

Entrepôt, magasin d'entrepôt. IX. 844. *b.* Ville d'entrepôt. XVII. 280. *a.*

ENTREPRISE, (*Gramm.*) Deux significations de ce mot. V. 733. *a.*

ENTREPRISE, (*Art milit.*) résolution d'exécuter quelque opération, comme de combattre, de faire un siege, *&c.* Quand une entreprise a été une fois résolue dans un conseil de guerre, il importe extrêmement que ceux qui ont été d'un sentiment contraire, paroissent approuver ce qui s'y est déterminé, quelque mauvais qu'il puisse être. V. 733. *a.*

Entreprise. Des entreprises de commerce. III. 740. *b.* Action par laquelle on s'oppose à une entreprise que l'on prétend préjudiciable à soi. IV. 831. *a.* Réflexions sur les succès des entreprises humaines. XV. 596. *b.*

ENTRE-SOL, (*Archit.*) usages auxquels sont destinées ces petites pieces. V. 733. *a.* Ce qu'il faut observer par rapport à leur construction. Quelquefois on pratique des entresols simplement pour corriger la trop grande élévation des planchers. *Ibid. b.*

ENTRE-TAILLURE, (*Manege, Maréch.*) Quelles sont les blessures de ce nom, & le traitement qu'elles demandent. Moyen de prévenir l'entre-taillure. V. 733. *b.*

ENTRETIEN, *conversation.* (*Synon.*) IV. 165. *b.*

ENTREVOUT, (*Charpent.*) maniere de couvrir les entrevouts. I. 239. *a.*

ENTROCHITES, vol. VI. des planch. coquilles fossiles. pl. 2. & 3.

ENVAHIR, *s'emparer, usurper*, (*Synon.*) XVII. 556. *a.*

ENVERS, *vers*, (*Synon.*) XVII. 162. *a, b.*

ENVIE, (*Morale*) inquiétude de l'ame causée par la considération d'un bien que nous desirons, & dont jouit une autre personne. Elle peut être plus ou moins malheureuse, & plus ou moins blâmable; mais elle a toujours quelque chose de bas. Effets de la haine & de l'envie jointes ensemble. Portrait de l'envieux, ses chagrins, ses ressources, ses délices. L'envie porte quelquefois les gens en place à regarder comme leurs rivaux, ceux dont les conseils pourroient le plus seconder leur ambition. V. 734. *b.* L'envie est la ruine des républiques. Exemple tiré de celle des Achéens. Il ne faut point chercher à l'appaiser en abandonnant la vertu. Gloire que l'envie procure à la vertu. *Ibid.* 735. *a.*

Envie, différences entre l'envie & l'émulation, V. 602. *a.* entre l'envie & la jalousie. VIII. 439. *a.* XV. 758. *a.* Réflexions sur l'envie. I. 252. *b.*

ENVIE, (*Médec.*) cette passion peut devenir tellement excessive, qu'elle dégénere en délire mélancolique, & en produise les funestes effets. Comment les poëtes ont exprimé ces effets de l'envie. Traitement qu'exige cette maladie du corps & de l'esprit. V. 733. *a.*

Envie, voyez TACHE DE NAISSANCE. XV. 814. *b.* Effets du pouvoir de l'imagination dans les femmes enceintes. VIII. 563. *a, b.*

Envie déréglée; desir immodéré de certains alimens, ou de certaines matieres nuisibles, absurdes, *&c.* V. 735. *a.* Dépravation d'appétit appellé *pica*, qui consiste à manger des choses d'une nature différente, & contraire même à celle des alimens. Autre dépravation appellée *malacia*, qui affecte particuliérement les femmes enceintes, & qui n'est maladie que par l'ardeur du desir. Quelles sont les personnes sujettes à la premiere espece de dépravation. Quel que soit le vice des organes ou des sucs digestifs, soit dans la bouche, soit dans l'estomac, il pourra bien former une cause déterminante de la dépravation d'appétit; mais il ne sera pas suffisant pour la produire immédiatement. *Ibid. b.* Il n'y a vraisemblablement que la lésion de l'imagination que l'on puisse regarder comme la cause prochaine de ce vice dans la faculté concupiscible. On a souvent guéri des personnes qui avoient l'appétit dépravé en éloignant soigneusement tout ce qui pouvoit rappeller l'idée de l'objet de cet appétit. Pourquoi les femmes sont sujettes à cette sorte de maladie. Les personnes du sexe sont plus susceptibles d'engendrer de mauvaises humeurs, & de fournir matiere aux causes prochaines de la dépravation d'appétit. *Ibid.* 736. *a.* Les hommes n'y sont sujets qu'autant que leur tempérament approche de la délicatesse de celui des femmes. Exemple d'un artisan qui éprouvoit une dépravation d'appétit & des vomissemens toutes les fois que sa femme étoit enceinte. La maladie appellée *malacie*, se change souvent en celle que nous avons appellée *pica. Ibid. b.* Il est rare que la dépravation d'appétit soit aussi excessive dans les filles que dans les femmes grosses. Vice des humeurs qui en est la cause dans les premieres. Signes auxquels ce vice se fait connoître. Prognostics de cette maladie: lorsqu'elle est simple, il n'y a rien à en craindre. Les femmes en sont ordinairement délivrées le quatrieme mois de leur grossesse. Si elle subsiste au-delà, elle devient dangereuse. Deux objets à se proposer dans la curation de l'appétit dépravé; corriger l'erreur de l'imagination & le vice dominant du corps. Directions sur l'un & l'autre objet. *Ibid.* 737. *a.* Dans le cas où cette affection ne dépend que de la grossesse, le médecin ne doit donner des secours qu'avec un extrême ménagement. Souvent aussi des filles qui mangent avec une extrême avidité du mortier, des scories de fer, ou des croûtes de pain en abondance, n'en sont point incommodées, & il vaut mieux les laisser libres à cet égard. Un homme qui avoit un dégoût insurmontable pour toute sorte d'alimens, fut guéri par une envie immodérée de manger des anchois qu'il satisfit. Les matieres terreuses, crétacées, *&c.* sont autant d'absorbans propres à dégager les premieres voies des acides auxquels les enfans & les filles cachectiques débiles sont fort sujets. *Ibid. b.* Hippocrate recommande même aux médecins d'avoir égard aux fantaisies des malades, *&c.* Comment on doit traiter le *pica* & le *malacia*, lorsqu'ils sont symptomatiques. Exemples de plusieurs envies singulieres de choses qui ne sont point relatives à la nourriture, comme de certaines odeurs, de certaines couleurs, *&c.* Le mot *envie* se dit aussi des taches ou autres choses contre nature qui paroissent sur le corps des enfans nouveaunés, appellées par les Grecs σπιλοι, & par les Latins *nævi*. *Ibid.* 738. *a.* *Voyez* là-dessus IMAGINATION.

Envie. L'imagination peut jetter dans le dégoût, & faire desirer des choses pernicieuses. VI. 375. *b.* Appétit dépravé de certains alimens. IX. 929. *a.* XII. 544. *b.*

ENVIE. (*Myth.*) Comment les poetes l'on représentée. V. 738. *a.*

ENVIEUX, JALOUX. Différence entre ces mots. V. 738. *a.*

ENULA *campana*. Conserve de cette racine. IV. 43. *a.* *Voyez* AUNÉE.

ENUMERATION, (*Belles-lett.*) cette figure est admirable en poësie, parce qu'elle rassemble les traits les plus frappans d'un objet qu'on veut dépeindre, *&c.* V. 738. *a.* Exemple tiré d'Athalie. *Ibid. b.*

ENUMÉRATION *imparfaite*, (*Logiq.*) espece de sophisme. XV. 363. *b.*

ENUMÉRATION, *dénombrement.* (*Hist. anc.*) Celui qu'ordonna César-Auguste au tems de la naissance de Notre-Seigneur. Dénombremens des familles romaines, faits par Servius Tullius, par Pompée & Crassus, & enfin par César. Nombre des citoyens romains trouvé par différens dénombremens faits sous Auguste, Tibere & Claude. V. 738. *b. Voyez* DÉNOMBREMENT.

ENVOI, *livre d'*, (*Comm.*) IX. 612. *a.*

ENVOUSTER, signification de ce vieux mot françois. V. 618. *a.*

ENVOYÉ. (*Hist. mod*) Quels sont les ministres qui portent le titre d'envoyés. Les envoyés sont ou *ordinaires* ou *extraordinaires*, *voyez* ces mots. De leurs honneurs & prérogatives. Cette qualité est très-moderne. Honneurs qui leur ont été retranchés par la cour de France. Anecdote sur Justiniani, premier envoyé extraordinaire de la république de Venise à la cour de France. V. 739. *a.*

Envoyé, *ambassadeur*, *député*. Différence entre ces caracteres. IV. 867. *b.* Envoyé extraordinaire. VI. 337. *a.*

ENYO, (*Myth.*) déesse de la guerre. Divers sentimens sur son origine & ses fonctions. *Suppl.* II. 812. *b.*

ENZINA, *voyez* EUCINA; mais lisez ENZINA.

E O

ÉOLE, (*Myth.*) dieu des vents. Ce que sont les vents; selon la mythologie. Comment les poëtes en ont réprimé les désordres. Eole a joué un grand rôle dans la poésie, pour élever ou calmer les tempêtes. V. 739. *a.* Empire qu'il exerce sur les vents. Divers endroits de Virgile, relatifs à ce dieu. Auteurs & poëtes qui en ont parlé. *Ibid. b.*

EOLIEN ou *éolique*, (*Gram.*) l'un des cinq dialectes de la langue grecque. En quels lieux il a régné. Auteurs qui ont écrit dans ce dialecte. Caractere qui le distingue. Plusieurs le confondent avec le dorique. V. 739. *b.*

EOLIEN. (*Musiq.*) Caractere du mode éolien. V. 739. *b.*

EOLIENNES, *isles*, séjour des vents. XVII. 23. *b.*

EOLIPYLE, (*Physiq.*) description & usage de cet instrument. Pourquoi il est appellé *éolipyle*. Expériences faites par son moyen. Force prodigieuse du feu souterrein, lorsqu'il est joint à l'air & à l'eau. V. 740. *a.* Examen de cette question; savoir, si le vent de l'éolipyle est produit par l'air renfermé dans l'eau, ou par la vapeur même de l'eau. La vapeur chaude qui sort de l'éolipyle, devient froide à quelque distance de-là. Comment les physiciens rendent raison de ce phénomene. Divers usages assez peu importans de l'éolipyle que quelques auteurs ont proposés. *Ibid. b.*

Eolipyle. Diverses expériences faites avec cet instrument. VI. 602. *a.*

EONIENS, (*Hist. eccl.*) sectateurs d'Eon de l'Étoile, dans le douzieme siecle. Sur quel fondement il se croyoit le Messie. V. 741. *a.*

EONS ou *éones*, (*Théolog.*) mot qui signifie *siecle*, *éternité*. C'est aussi de ce nom que quelques hérétiques avoient appellé les idées que Platon avoit imaginées en Dieu, & qu'ils personnifierent, en composant la divinité de leur assemblage. Origine des gnostiques & de leur prétendue science mystérieuse, appellée *gnose*. Doctrine des éons, selon l'hérésiarque Valentin, telle qu'elle est rapportée par M. Fleury. V. 741. *a. Voyez* VALENTINIENS.

EORIES, (*Myth.*) fêtes que les Athéniens célébroient en l'honneur d'Erigone. A quelle occasion elles furent instituées. V. 741. *b.*

E P

EPACTE. (*Chronol.*) Les épactes sont ou annuelles ou menstruelles. Celles-ci sont les excès du mois civil sur le mois lunaire. Les épactes annuelles sont l'excès de l'année solaire sur la lunaire: cet excès est de près de onze jours. Le cycle des épactes expire avec le nombre d'or, ou le cycle lunaire de 19 ans, & recommence encore dans le même tems. Petite table qui montre le rapport des épactes avec le nombre d'or. V. 741. *b.* La différence entre l'année lunaire & l'année solaire revient la même après 19 ans. Dans l'usage ordinaire, le mot *épacte* signifie le nombre qu'il faut ajouter à l'année lunaire pour la faire correspondre à la solaire. Regle pour trouver l'épacte convenable à une année quelconque du cycle lunaire. Moyen de trouver par l'épacte le jour de la nouvelle lune, & ce qu'on appelle l'âge de la lune. *Ibid.* 742. *a.* Maniere de construire une table qui fera voir tout d'un coup le jour de la nouvelle lune. Différence entre l'épacte julienne & la grégorienne. L'épacte grégorienne pour une année, est la même que l'épacte julienne de l'année précédente. En 312 ans, les épactes diminuent d'un jour; de sorte que pour avoir les épactes, il faut diminuer alors d'une unité celles qu'on devroit avoir par la regle ci-dessus indiquée. Une autre raison qui fait changer le cycle des épactes dans le calendrier grégorien, c'est que sur quatre années séculaires, il y en a trois qui ne sont point bissextiles; de sorte que ces années-là, les nouvelles lunes, au lieu de tomber au jour marqué dans le calendrier, tombent le jour d'après. *Ibid. b.* On a donc été obligé de former deux autres tables pour les épactes. Maniere de les construire: auteurs à consulter sur ces tables. Détails sur leur usage. *Ibid.* 743. *a.* Quelque soin qu'on ait employé pour la détermination des nouvelles lunes par les épactes, & pour fixer la Pâque, cette méthode n'a pas toute l'exactitude qu'on pourroit desirer. Exemples qui le prouvent. Ouvrage à consulter sur l'usage du calcul des épactes pour la chronologie, & pour les dates des anciens titres. *Ibid. b.*

EPACTES, (*Astron.*) nombres de jours, d'heures, de minutes & de secondes, dont les astronomes font des tables, & qui servent à préparer les calculs des éclipses. Epactes astronomiques dont nous nous servons pour trouver les nouvelles lunes moyennes. Leur usage. Maniere de calculer l'épacte d'une année. *Suppl.* II. 813. *a.* Epactes de mois. Tables de Hallei, contenant une suite d'éclipses, depuis 1701, jusqu'à 1718; une table des conjonctions moyennes, & des tables d'équations pour trouver à-peu-près les conjonctions vraies. *Ibid. b.*

Epactes, *voyez* CYCLE *méthonique*. X. 462. *b.* Equation solaire, à laquelle il faut avoir égard pour éviter l'erreur d'un jour dans la détermination de la nouvelle lune, *voyez* MÉTEMPTOSE & PROEMPTOSE. Tables dressées pour cette équation. X. 444. *a.* Epactes embolismiques. V. 557. *b.* Epactes du soleil. III. 833. *a.*

EPAGNEULS. (*Vénerie*) Leurs qualités pour la chasse. V. 743. *b.*

EPAILLER. (*Bijoutier*) Détails sur cette manœuvre, & ce qui la rend nécessaire. V. 743. *b.*

EPAIS. (*Gramm.*) ce mot se prend relativement à la dimension, ou à la consistance, ou au nombre. V. 742. *b.*

EPAIS. (*Musiq.*) Ce que les anciens entendoient par genre épais. V. 744. *a.*

EPAISSISSEMENT. (*Médec.*) Il faut que les puissances qui font mouvoir les fluides, & les poussent vers les dernieres filieres des vaisseaux, aient une force supérieure à celle de la cohésion des molécules, *&c.* Quand cette cohésion est trop forte, il en résulte des engorgemens, des obstructions de différente nature, selon la différence des humeurs épaissies. La plupart des humeurs sont très-disposées à contracter ce vice, & à devenir moins propres à circuler. Diverses causes qui produisent l'épaississement des humeurs. V. 744. *a.* Remedes qu'il faut leur opposer. *Ibid. b.*

Epaississement. Plusieurs humeurs du corps laissées à elles-même hors de leurs conduits, perdent leur fluidité. VI. 664. *a.* Epaississement de la masse des humeurs dans certaines fievres. VII. 331. *b.* Sur l'épaississement des humeurs, *voyez* *Coagulation*, *Concrétion*, *Ténacité*, *Viscosité*.

EPAMINONDAS. Précis de la vie & caractere de cet illustre Thébain. XVI. 242. *a*; *b.* Son courage. IV. 374. *a.* La charge de Télearque donnée à Epaminondas. XVI. 35. *b.* Propos qu'il tint sur le langage bref des Lacédémoniens. IX. 167. *b.* Ses exploits. VII. 914. *a.* Sa piété filiale. *Suppl.* IV. 961. *a.* Ordre sur lequel il combattit à Leuctres & à Mantinée. XI. 608. *b.* Sa mort dans cette derniere bataille. X. 56. *b.*

EPANADIPLOSE, (*Figure de diction*) étym. de ce mot. Il y a *anadiplose* & *épanadiplose*: ce sont deux especes de répétition du même mot. Définition & exemples de l'une & de l'autre. L'épanadiplose est aussi appellée *épanaplese* par quelques grammairiens. Réflexion de l'auteur sur cette figure. V. 744. *b.*

EPANCHEMENT, (*Médec.*) *voyez* EXTRAVASATION. Différence entre infiltration & épanchement. VIII. 702. *a.* Epanchement de lait. IX. 211. *b.* Fluctuation d'un fluide épanché dans quelque tumeur. VI. 881. *a.* Epanchemens du sang dans l'intérieur du crâne, dans la poitrine, dans la cavité du bas-ventre. VIII. 119. *a*, *b.* Injections à faire lorsqu'il y a épanchemens de pus dans ces mêmes parties. 749. *b.*

EPANNELER, opération du sculpteur-statuaire. V. 744. *b.*

EPANORTHROSE. (*Belles-lett.*) Définition de cette figure. Exemples tirés de Cicéron & de Térence. V. 745. *a. Voyez* CORRECTION. (*Rhétor.*)

EPARGNE. (*Morale*) Diverses significations de ce mot. Epargne, trésor du prince. Loi de l'épargne que Dieu suit dans le gouvernement du monde. *Epargne*, soin & habileté nécessaires pour éviter les dépenses superflues, & faire à peu de frais celles qui sont indispensables. L'épargne économique a toujours été regardée comme une vertu. V. 745. *a.* Elle est la base & l'appui de la politique, elle en est inséparable. Elle s'allie encore parfaitement avec la piété; elle en est la compagne fidele. Pourquoi les François ont aujourd'hui si peu de goût pour l'épargne. Mauvaise éducation,

mauvais exemples ; défaut d'exhortations à cette vertu : autant de causes qui la rendent étrangere à nos mœurs. *Ibid. b.* Fausse idée qu'on donne de l'avarice, qui fait que pour l'éviter on se jette dans la prodigalité & dans le faste. Les hommes, plutôt ménagers qu'avares, sont presque toujours d'un bon commerce ; ils deviennent même quelquefois compatissans ; & si on ne les trouve pas généreux, on les trouve au moins assez équitables. Combien la société gagneroit à être peuplée de ces hommes-là. Les anciens Romains identifioient l'économie avec la probité la plus entiere. L'Esprit saint nous présente la même idée en plusieurs endroits. Citations de divers passages de l'écriture sur cette matiere. *Ibid.* 746. *a.* Eloge de la femme forte. L'évêque doit être bon économe, dit S. Paul. Exemple d'épargne que nous a donné Jesus-Christ. *Ibid. b.* Dépenses abusives que fait l'état, & dont la suppression ne gêneroit point la liberté publique. On a déja donné l'exemple d'une meilleure économie, lorsqu'à la naissance du duc de Bourgogne, on a mieux aimé allumer de toute part le flambeau de l'hyménée, que de faire, suivant l'usage, des prodigalités mal entendues. Exemple & paroles d'un sage suédois sur ce même sujet. Autres traits ; l'un tiré d'un empereur de la Chine, l'autre du ministere d'Angleterre. *Ibid.* 747. *a.* Un ambassadeur hollandois se plaignoit de ce qu'au lieu de lui donner une lettre de change de quarante mille écus, la cour qu'il quittoit lui avoit fait présent d'un bijou de même valeur. Epargnes qu'on pourroit faire dans l'administration de la justice & des finances, dans la discipline des troupes, dans la police des arts & du commerce, particulierement dans celle des métiers, & enfin dans l'exercice même de la religion. Il est démontré que le pain-béni seul coûte plusieurs millions par an. *Ibid. b.* Abus de la location des chaises dans l'église. Moyen de fournir aux dépenses ordinaires, quand cette recette seroit retranchée. Comment le gouvernement devroit intervenir à cet égard. On a sagement observé que le nombre surabondant des gens d'église est visiblement contraire à l'opulence nationale ; ce qui est principalement vrai des réguliers de l'un & de l'autre sexe. *Ibid.* 748. *a.* Réforme qu'il faudroit établir sur cet objet. Autres abus auxquels il importe de faire attention. Les académies de jeu, le trop grand nombre de cabarets. Réponse à ceux qui objecteroient que des réglemens à cet égard diminueroient le produit des aides. Autre proposition qui tient à l'épargne publique ; ce seroit de fonder des monts de piété, pour faire trouver de l'argent sur gage & sur un très-foible intérêt. Avantages de tels établissemens. *Ibid. b.* Usage particulier aux Anglois, qui sert à faire connoitre leur économie domestique. Objection faite à l'auteur : si l'économie devenoit à la mode parmi les François, que feroit-on de tant de richesses accumulées ? que deviendroient tant de sujets dont l'unique destination est d'être employés aux arts de somptuosité ? *Ibid.* 749. *a.* Réponse, qui sert à renforcer la these de l'auteur, en lui donnant lieu d'exposer les bonnes œuvres que l'économie rend praticables, & ce que l'ordre public gagneroit par le retranchement de mille abus contraires à la prospérité de l'état. Il est certain que la différence d'occupation dans les sujets produit l'abondance ou la disette nationale. Ce qui rend indifférent sur les raisons les plus concluantes en faveur de l'économie, c'est l'ignorance, la mollesse, & l'habitude de confondre l'épargne avec l'avarice. Détails sur le genre de vie de feu M. Godinot, chanoine de Reims. Son goût pour l'agriculture ; son épargne ; sa vie retirée, & les richesses qu'il avoit amassées par tous ces moyens. Faux jugemens qu'on avoit portés sur son compte. Effets de sa libéralité qui confondirent ces faux jugemens. *Ibid. b.* Sociétés établies en Angleterre, en Ecosse & en Irlande, propres à encourager à l'économie & à des largesses dispensées à propos. Académie royale fondée en Suede, dont l'unique objet se rapporte à des vues économiques. Le journal économique qui se publie en France, est digne de toute l'attention du ministere. Comment il devroit favoriser & soutenir cet ouvrage. Ce seroit une vue bien conforme à l'économie, de ne pas abandonner le plus grand nombre de sujets à la rapacité de ceux qui les emploient, & dont le but principal est de profiter du labour d'autrui sans aucun égard au bien des travailleurs. Eloge de ces hommes précieux à la France, qui joignent, à la supériorité du génie, les vues les plus utiles & les plus grandes. Exemples que les princes de l'Europe ont donnés de leur goût pour l'économie publique, depuis la paix de 1748. *Ibid.* 750. *a.* Ouvrages des savans qui concourent à un si intéressant objet. Maux publics & particuliers qui viennent de ce qu'on a mal saisi ce juste milieu qu'il faut tenir entre l'avarice & la prodigalité. Caractere d'une sage épargne. Comment les anciens accoutumoient leurs enfans à l'épargne, & combien peu leur exemple est imité. Le but de tout ce qui vient d'être dit, est d'éclaircir les hommes sur leurs véritables intérêts. *Ibid. b.* *Voyez* ECONOMIE.

Epargne, ménage, ménagement. Différentes significations de ces mots. X. 330. *a.* Ajoutez à l'article *Epargne* le projet de transporter plusieurs fêtes au dimanche. VI. 565. *b. &c.* Action généreuse qui tint lieu de fête à la naissance de M. le duc de Bourgogne. 588. *a.*

EPARGNE. (*Finances*) Greffier de l'épargne chez les Romains. XIV. 813. *a.* Billet de l'épargne. II. 254. *b.* Contrôleurs de l'épargne sous François I, & Henri II. IV. 157. *b.* Trésorier de l'épargne en Angleterre. VII. 509. *b.* *Voyez* TRESOR.

EPARGNE. (*Gravure en bois*) ouvrage fait à taille d'épargne. V. 1011. *Errata.*

Epargne, peinture à l', X. 551. *a.*

EPARGNE, (*Hydr.*) V. 750. *b.* *Voyez* AJUTAGE.

EPARVIN, (*Maneg. Maréch.*) tumeur qui affecte les jarrets. Origine du mot éparvin. Trois sortes d'éparvins, Origine du mot éparvin. Trois sortes d'éparvins, selon quelques auteurs.

1°. *L'éparvin sec.* Flexion convulsive & précipitée de la jambe qui en est attaquée, lorsque l'animal marche. Un cheval crochu avec ce défaut doit être rejetté. Ceux dans les deux jambes desquels il se rencontre, n'ont pas toujours été rejettés dans les maneges. Causes de cette flexion convulsive ; causes prochaines & éloignées. V. 751. *a.* Si cette maladie n'est pas parvenue à un degré considérable, la sensation douloureuse n'existera que dès les premiers pas, & cessera insensiblement. Il est de toute impossibilité d'assigner à cette maladie une place dans le jarret, ou dans les parties qui l'environnent. Si le premier moment de la contraction est celui de la douleur, il faut conclure que le siege du mal est dans la partie qui se contracte, c'est-à-dire, dans la partie charnue des muscles.

2°. *L'éparvin de bœuf.* Pourquoi cette maladie est appellée de ce nom. Nature de la tumeur qui cause cette maladie dans les bœufs. Celle qui survient aux chevaux n'a aucun caractere semblable. Ainsi elle doit être simplement appellée éparvin, ou *éparvin calleux*, qui est la troisieme espece, selon quelques auteurs. *Ibid. b.* Ce qui caractérise l'éparvin, c'est sa situation ; & dans la maladie dont il est ici question, il n'y a de gonflement qu'à la portion de l'os du canon, que l'on a nommée ainsi ; c'est un mal dont le siege, ainsi que celui de la courbe, est dans l'os même. Détails sur la situation de la courbe ; ses caracteres extérieurs ; ses symptômes. Le véritable éparvin & la courbe ont un même principe. Quelles en sont les causes internes & externes. *Ibid.* 752. *a.* Traitement de ces maladies. Cure de la tumeur humorale, à supposer qu'elle se montre dans le cheval, comme celle qui se montre quelquefois dans les bœufs. Le traitement de l'éparvin sec n'est pas encore véritablement connu. Essais inutiles de l'auteur, pour parvenir à le guérir. Ce qu'on vient de lire est de M. *Bourgelat. Ibid. b.* La même matiere traitée par M. *Genson.* Les différens symptômes de l'éparvin ont fait diviser cette maladie en plusieurs especes, sur lesquelles les auteurs ne sont pas d'accord. Quelques-uns en reconnoissent trois, d'autres deux, d'autres une seule. L'éparvin de bœuf n'a jamais été reconnu par MM. Bourgelat & Genson dans le jarret du cheval. Ce qu'on entend par éparvin sec : il faut le distinguer du véritable éparvin. Causes de l'éparvin calleux. *Ibid.* 753. *a.* Siege de l'éparvin sec. Il est inutile de proposer des remedes pour ces genres de maladies, puisque la cure en est jusqu'à présent inconnue. Les cures prétendues de l'éparvin ne sont arrivées que dans les cas où il est superficiel, c'est-à-dire, lorsque le frottement a suffi pour rendre aux parties voisines la liberté de leur mouvement. Le vrai remede de l'éparvin est d'en prévenir les causes primitives : quelles sont ces causes. Pourquoi cette maladie est plus commune aujourd'hui qu'autrefois, & les beaux & les bons chevaux si rares de nos jours. Conduite prudente qu'on tenoit autrefois à l'égard des chevaux, opposée aux abus où l'on tombe si fréquemment aujourd'hui. *Ibid. b.* *Voyez Suppl.* III. 410. *a.*

EPAVES, (*Jurispr.*) choses mobiliaires égarées ou perdues, dont on ignore le légitime propriétaire. Etym. de ce mot. V. 754. *a.* En Normandie on les appelle *choses gaives.* Différence entres les épaves & les biens vacans, de même aussi entre un trésor & un épave. Ce qu'ordonnent les loix Romaines sur les bestiaux égarés. Comment les coutumes en disposent. Quelles sont celles qui contiennent quelques dispositions sur cette matiere. Auteurs qui traitent des épaves. *Ibid. b.*

Epaves d'abeilles, ou *avettes*, essains de mouches à miel qui viennent se poser dans le fonds de quelqu'un, & que personne ne réclame. Elles appartiennent au seigneur haut-justicier. Coutumes qui en disposent ainsi. Disposition particuliere de la coutume du Maine. V. 755. *a.*

Epaves d'aubains, hommes & femmes nés hors le royaume en pays si lointain, que l'on ne peut avoir connoissance du lieu de leur naissance. V. 755. *a.*

Epave du destrier. V. 755. *a.*

Epave du faucon. V. 755. *a.*

Epaves foncieres. V. 755. *a.*

Epaves marines ou *maritimes*, appellées en vieux langage, *herpes marines* : Etym. de cette derniere dénomination. Les poissons

poissons qui viennent échouer, sont du nombre des épaves marines. V. 755. *a.* Ce que les jugemens d'Oleron établissent sur les épaves marines. La coutume de Normandie les appelle *varech* : voyez ce mot. Ce que déclare sur ce sujet l'ordonnance de la marine de 1681. *Ibid. b.*

Epave mobiliaire, distinguée en cela des épaves foncieres, qui consistent en immeubles. Coutumes où il en est parlé. V. 755. *b.*

Epave de personne, ou *d'aubain*. V. 755. *b.*

Epave de riviere. Ce que prescrit sur ce sujet l'ordonnance des eaux & forêts. V. 755. *b.*

EPAVITÉ, (*Jurispr.*) se dit en quelques coutumes pour aubaine. Ce que portent sur le droit d'épavité, la coutume de Vitry, Bacquet en son traité du droit d'aubaine, & les ordonnances du duc de Bouillon. V. 756. *a.*

EPAULARD, (*Ichtyolog.*) poisson cétacée, que l'on appelle *dorgue* en Languedoc. Sa description. Pourquoi les pêcheurs empêchent qu'on ne le blesse. V. 756. *a.*

EPAULE, (*Anatom.*) Définition. C'est principalement de l'omoplate que dépendent les différentes attitudes de l'épaule. Pourquoi les épaules sont plus hautes ou plus basses, plus larges ou plus étroites dans différentes personnes. Causes des trois difformités principales des épaules, qui gâtent la beauté de la taille. V. 756. *b.* Précautions que doivent prendre les enfans pour éviter ces difformités. 1°. Pour éviter la voussure, il faut engager les enfans à avancer la poitrine en devant, à retirer les épaules en arriere, à porter leurs coudes sur les hanches. Il faut les obliger quand ils sont assis de se tenir à plomb sur leur séant. Il faut que la tablette sur laquelle ils s'asseyent, soit absolument plate au lieu d'être enfoncée dans le milieu. Il faut coucher l'enfant dans son lit le plus plat qu'il sera possible. 2°. Pour éviter l'engoncement, il faut se garder de suspendre & de soulever un enfant par la lisiere, il faut que la table où il mange soit deux doigts plus basse que ses coudes. *Ibid. b.* Un autre moyen seroit de ne point asseoir les enfans dans des sieges, ou roulettes qui ont des accoudoirs un peu hauts. 5°. Pour remédier à l'inégale hauteur des épaules, il faut mettre quelque chose d'un peu lourd sur l'épaule qui baisse. Comment il est prouvé que l'épaule chargée se hausse, & que celle qui ne l'est pas se baisse. On peut au lieu de ce moyen, faire porter par l'enfant, avec la main qui est du côté de cette épaule, quelque chose d'un peu pesant; cet expédient est sur-tout très-utile, quand un enfant a la taille considérablement plus tournée d'un côté que de l'autre. Autre moyen; faire porter à l'enfant une petite échelle sur l'épaule qui baisse. Autres expédiens. *Ibid.* 757. *b.* Quelquefois enfin, un enfant penche trop l'épaule sur un des côtés, soit le gauche, soit le droit. Moyens d'y remédier. S'il penche trop l'épaule sur un des côtés, soit le gauche, soit le droit. Moyens d'y remédier. S'il penche trop l'épaule du côté gauche, faites-le soutenir sur le pied droit. Tous ces moyens demandent une longue continuation. Les difformités des épaules ne peuvent être corrigées que dans les premieres années de l'enfance. Pourquoi l'on a vu des personnes qui, après avoir été blessées à l'épaule, ont tout-à-coup perdu la parole. *Ibid. b.*

Epaule, pieces osseuses de l'épaule, *voyez* CLAVICULE & OMOPLATE. Muscle deltoïde de l'épaule. IV. 795. *b.* Le trapeze. XVI. 565. *b.*

EPAULE, (*Manege*) partie de l'avant-main du cheval. V. 757. *b.* On a confondu cette partie, qui n'est proprement composée que de l'omoplate, avec le bras qui est formé par l'humérus. Il importe essentiellement de se former une idée juste de la structure de cet animal. C'est au bras qu'il faut rapporter toutes les observations qui ont été adoptées, & qui ont paru ne concerner que l'épaule. Le bras doit être petit, plat, libre & mouvant. Comment on reconnoît s'il est doué de ces qualités. Comment le défaut de liberté peut se réparer, lorsque cette partie n'est que nouée & entreprise. Si cette partie se trouve chevillée ou froide, ou desséchée, on ne peut plus lui donner aucune liberté. Signes auxquels on reconnoît qu'elle a quelqu'un de ces défauts. *Ibid.* 758. *b.* Causes qui rendent cette partie froide. Causes du dessèchement. Comment on reconnoit que la partie dont il s'agit, est froide ou prise. *Ibid. b.* Symptômes du desséchement. Moyens de prévenir les progrès de ces maladies. Dès que le mal est ancien, les tentatives sont infructueuses. En quoi consiste la souplesse des épaules. La nécessité de la procurer à l'animal est la base de toutes les actions auxquelles nous pouvons le solliciter. Quels sont les moyens de dénouer ces parties, & d'en faciliter le jeu en tout sens. *Ibid.* 759. *b.* L'unique intention de l'auteur est d'assouplir l'omoplate & l'humérus, & pour cet effet, de solliciter le mouvement en rond, dont le bras principalement, ou son articulation sphéroïde est susceptible. Leçons de l'auteur pour parvenir à ce but. *Ibid. b.* Divers détails instructifs sur cette matiere. *Ibid.* 760. *a.*

Epaule, description de cette partie. *Suppl.* III. 382. *a.* 384. *b.* 388. *b.* 398. *a.* Cheval froid dans les épaules. 409. *a.* Cheval pris des épaules. *Ibid.* Gagner l'épaule du cheval. VII. 423. *a.* Leçon de l'épaule en dedans, vol. VII. des pl. Manege. pl. 13 & 14.

EPAULÉ, (*Maréch.*) Cette partie est sujette à beaucoup d'infirmités, comme entr'ouverture, écart ou effort d'épaule, *&c.* Pour mieux expliquer la cause, les effets de ces genres de maladies, l'auteur développe ici la composition anatomique de la partie qui en est le siege. V. 760. *b.* Cause principale de l'effort d'épaule. Cas où la maladie est légere, & peut se guérir aisément. Cas plus grave, dans lequel la maladie devient souvent incurable, sans un prompt secours. L'entr'ouverture ou disjonction des os de l'épaule proprement dite, est un des plus funestes accidens qui puissent arriver au cheval. Signes symptomatiques qui le caractérisent. Cure pour l'écart ou effort d'épaule simple. *Ibid.* 761. *a.* Ce qu'il faut faire si l'effort d'épaule est ancien. Autre genre de maladie auquel les épaules des chevaux sont sujettes : il se divise en trois especes qui ont chacune leur cause particuliere; les épaules froides, les épaules chevillées; les épaules étroites ou serrées. *Ibid. b.* Pourquoi les chevaux anglois, & sur-tout les chevaux de selle, sont plus sujets à cette maladie que les autres. Cause des épaules froides. Comment il est facile d'être trompé sur cette maladie lorsqu'on achete un cheval. Cause seconde de ce même mal. *Ibid.* 762. *a.* D'où vient le défaut des épaules chevillées. Cause des épaules étroites ou serrées. Impossibilité de guérir ces maladies. *Ibid. b.*

EPAULEMENT, (*Fortific.*) ouvrage qui sert à couvrir du canon de l'ennemi. C'est encore la partie avancée d'un flanc couvert, non arrondie. Autrefois on faisoit des épaulemens pour couvrir la cavalerie du feu de l'assiégé. V. 763. *a.*

EPAULIES, (*Hist. anc.*) lendemain des noces chez les Grecs. Ce qui se pratiquoit ce jour-là; pourquoi on l'appelloit épaulie. Meubles & présens donnés par le beau-pere & appellés du même nom. Comment ces présens étoient envoyés à l'époux. V. 763. *a.*

EPEAUTRE, (*Agric.*) espece de froment. Deux sortes d'épeautre. Qualité de son pain. Usage qu'on en faisoit autrefois. Usage qu'on en fait aujourd'hui. Description de la plante. Seigle blanc aussi nommé épeautre. V. 763. *a.*

Epeautre, observations sur cette espece de blé. *Suppl.* I. 914. *b. Suppl.* IV. 409. *a*, *b.* Espece d'épeautre appellée seigle blanc, ou blé barbu. 408. *b.*

EPÉE, (*Escrim.*) Définition de toutes les parties de l'épée, en termes d'escrime. V. 763. *a.* Epée à deux mains ou espadron. Diverses sortes d'épées. Quelles étoient autrefois les épées des sauvages du Mexique. Longueur des épées en Espagne. Les anciens chevaliers donnoient des noms à leurs épées. Comment étoient faites les épées dans les premiers tems de la troisieme race de nos rois. Faits extraordinaires des anciens chevaliers avec leurs épées. Force qu'elles supposoient dans ceux qui les manioient. *Ibid. b.*

EPÉE, (*Escrim.*) Salut de l'épée, *voyez* SALUT. Battemens d'épée. II. 148. *a.* Coulement d'épée. IV. 326. *a*, *b*, *&c.*

EPÉE, (*Art milit.*) Epées de différentes sortes. Celles des anciens Espagnols & des Gaulois. Celles des François sous la premiere race. Epées qui fendoient un homme en deux. Epées du tems de S. Louis, *Suppl.* II. 814. *b.* & du tems de François I. Epées qu'on appelloit bracquemart, stocade, espadon. Epées des mousquetaires & piquiers du tems de Louis XIII. Celles des soldats sous Louis XIV & dans les tems suivans. *Voyez les planch. de l'art milit. Suppl.* Exemples qui prouvent que la nation Françoise a su toujours tirer de grands avantages de cette arme, & s'en servir avec autant de vigueur que de succès. Ces exemples sont tirés de la bataille de Cassel en 1667, de la bataille de Staffarde en 1690. *Ibid. b.* La brigade des gardes à Steinkerque en 1692, fit une charge l'épée à la main, qui décida le combat. Occasions où l'épée est préférable à la bayonnette. Autres exemples qui montrent la grande utilité de cette arme. *Ibid.* 815. *a.* De la meilleure forme qu'on doit lui donner : *Ibid. b.* voyez là-dessus l'article FUSIL-PIQUE.

EPÉE, (*Art milit. Antiq.*) Raisons alléguées contre l'usage de l'épée pour l'infanterie. Ces raisons réfutées par les exemples rapportés ci-dessus. Matiere dont les épées romaines étoient faites. Espece de sabre dont Persée se servit pour délivrer Andromede selon le tableau qu'on en a trouvé dans les peintures d'Herculanum. Des différentes formes qu'ont eues les épées chez différens peuples. *Suppl.* II. 815. *b.*

Epée, gardes & lames d'épée, voyez ces mots. Poignée d'une épée. XII. 682. *b.* Maniere de monter une épée, vol. IV des planches, article ESCRIME, pag. 1. *a.* Différentes sortes d'épées, vol. IV des planches, article FOURBISSEUR. Coutilles. IV, 410. *b.* Panserotesches ou paluches, dont se servent les hussards. XI. 824. *b.* Epées en bâton, ou épées fourrées des anciens. XVII. 785. *b.* Braquemarts. *Ibid. Voyez* l'article ARMURIER, vol. I. des planches. Inutilité de l'épée pour le soldat. I. 689. *b.* On n'a pas supprimé l'épée, mais on l'a dépouillée de tout ce qui la rendoit embarrassante. VIII. 8. *b.* Leçons pour bien manier l'épée, *voyez* ESCRIME.

EPÉE, (*Jurispr.*) noblesse d'épée, *voyez* NOBLESSE. Con-

feiller d'épée. IV. 28. *a.* Juge d'épée. IX. 12. *b.* Officier d'épée. XI. 417. *a.* Sergent de l'épée. XV. 89. *b.*

ÉPÉE, (*Blafon*) meuble d'armoirie. Différentes manieres de la repréfenter. Noms que d'anciens chevaliers donnoient à leurs épées. Signification de l'épée fymbolique des armoiries. *Suppl.* II. 816. *a.*

ÉPÉE, (*Hift. mod.*) ordre de chevalerie, autrefois en honneur dans l'ifle de Chypre, &c. Inftituteur de cet ordre. Quelle en étoit la marque. V. 763. *b.*

Epée, ordre de chevalerie. Obfervations fur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 816. *a.*

ÉPÉE, (*Hift. mod.*) ordre des deux épées de Jefus-Chrift, ou les chevaliers du Chrift des deux épées. Inftitué en Pologne en 1193. Occafion & origine de cet ordre. Quelle en étoit la banniere. V. 764. *a.*

Epées, l'ordre des deux épées de J. C. Tems de fon inftitution. *Suppl.* II. 816. *a.*

ÉPÉE ROMAINE, (*Maneg. Maréch.*) épi qui, dans quelques chevaux, regne tout le long de l'encolure, &c. V. 764. *a.*

ÉPÉE, (*Cordier*) inftrument du cordier. V. 764. *a.*

ÉPÉE, (*Diamantaire*) lien de fer qui unit le bras avec le coude de l'arbre de la grande roue. Defcription & ufage. V. 764. *a.*

EPEICHE, (*Ornithol.*) cul rouge, oifeau de la groffeur du merle ou un peu plus gros. Defcription très-detaillée de cet oifeau. V. 764. *a.* Il fe nourrit d'infectes. *Ibid. b.*

EPELLER, regles fur la maniere d'épeller les fyllabes. XV. 716. *b.* 717. *a*, *b.*

EPENTHESE, (*Gramm.*) Etym. de ce mot. Cette figure confifte à inférer une lettre ou même une fyllabe au milieu d'un mot. Exemples tirés de Lucrece, Virgile, Juvénal. V. 764. *b.*

EPERIES, ville de Hongrie : mines de fel dans fon voifinage. XIV. 917. *b.*

EPERLAN, (*Ichthyol.*) poiffon ainfi nommé, parce qu'il a une belle couleur de perle. Lieux où il fe trouve. Il y en a deux fortes. Defcription de ce poiffon. Qualité de fa chair. Tems où on le pêche. Propriétés qu'on attribue à fa chair. V. 765. *a.*

EPERON, (*Maneg.*) Comment les Grecs, Virgile, Silius-Italicus, Térence & Cicéron l'ont nommé. Pourquoi nous n'en voyons aucune repréfentation dans les anciens monumens. Quelle forme les anciens lui donnoient. V. 765. *a.* Les éperons étoient autrefois une marque de diftinction; plufieurs eccléfiaftiques fe l'attribuerent; mais enfuite elle leur fut interdite. Différence entre l'éperon doré & l'éperon argenté. Peut-être la groffeur de ce fer & l'énorme longueur du collet, étoient-elles une preuve de bravoure & une marque d'honneur accordée aux grands hommes de guerre. Différentes fortes d'éperons en ufage de nos jours. Obfervations fur certaines formes d'éperons défectueufes. Corrections qu'on y a faites. *Ibid. b.* Eperons à reffort. Défauts de cette conftruction. Les éperons préférables à tous les autres, font ceux dans lefquels on diftingue le collier, les branches, le collet & la mollette. Détails fur cette conftruction, & les variétés qu'elle admet. *Ibid.* 766. *a*, *b.* C'eft une très-bonne méthode de brifer en charnieres les branches de l'éperon deftiné à une chauffure légere. Autre forte d'éperon, dont les branches ne font nullement brifées, & qui ne font ni refendues à leurs extrémités en une ou deux châffes, ni garnies d'aucun membret. Defcription de ces éperons nommés éperons à la chartreufe. Ils peuvent fe perdre très-aifément. Dans la conftruction de l'éperon en général, la forme de la mollette eft ce qui mérite le plus d'attention : détails fur cette partie. *Ibid.* 767. *a.* Obfervations fur la maniere de travailler un éperon : *voyez* vol. IV des planches, article EPERONNIER, pl. 15. Ufages qui fe pratiquoient dans les maneges avant l'invention des éperons. Leçons fur la maniere de s'en fervir. *Ibid. b.* Cet inftrument ne devroit être confié qu'à des maîtres fages, perfuadés qu'il n'en eft point de plus nuifible quand on en abufe. *Ibid.* 768 *a.*

Eperon, avoir l'éperon fin. IV. 269. *a.*

EPERON, (*Hift. mod.*) ordre de chevalerie. Son inftitution. Marque de cet ordre. Cérémonie par laquelle on dégradoit un chevalier de l'éperon. V. 768. *a.*

EPERON, (*Fortific.*) *voyez* CONTREFORT. V. 768. *a.*

EPERON, poulaine, cap, avantage. (*Marine*) Affemblage de plufieurs pieces de bois, qu'on pofe en faillie au-devant du vaiffeau, &c. Détails fur la conftruction de cette partie du vaiffeau. V. 768. *b.*

Eperon, *voyez* CAP, POULAINE & PROUE. Aiguille de l'éperon. I. 209. *b.* Pointe de l'éperon. II. 214. *a.* Courbaton de l'éperon. IV. 377. *b.* Piece de l'éperon appellée gorgere. VII. 743. *b.* Herpe de l'éperon. VIII. 183. *b.*

EPERON, (*Hydraul.*) arc-boutant. V. 768. *b.*

EPERON, (*Blafon*) molette d'éperon. *Suppl.* III. 954. *a.*

EPERONNIER, (*Art méch.*) Divers ouvrages que les éperonniers ont droit de faire. Autres artifans avec lefquels les éperonniers faifoient corps autrefois; comment ils fe font défunis. Ancienneté des maîtres lormiers-éperonniers. Réglemens pour leur communauté faits en 1357. V. 768. *b.* Autres réglemens faits en 1576. La féparation des éperonniers & des felliers, opérée en 1748, ne porta aucune atteinte à leurs droits. S. Eloi étoit autrefois leur patron. Pourquoi cette communauté a quitté S. Eloi pour invoquer S. Gilles. *Ibid.* 769. *a.*

Eperonnier, connoiffances fur lefquelles fe fonde l'art d'emboucher les chevaux. V. 559. *a.* Sur l'art de l'éperonnier, *voyez* vol. IV. des pl. article EPERONNIER.

EPERVIER, (*Ornithol.*) oifeau de proie, gros comme un pigeon. Sa defcription. Ponte de la femelle. Cet oifeau eft très-fort & courageux. V. 769. *a.*

Epervier. Vénération des Egyptiens pour cet oifeau. VIII. 203. *a.* Rajeuniffement des éperviers. XIII. 763. *a.*

EPERVIER, (*Blafon*) oifeau affez commun dans les armoiries. Signification de ce fymbole. Epervier chaperonné, longé, grilleté, perché. *Suppl.* II. 816. *a.*

Epervier. Epervier longé. *Suppl.* III. 772. *a.*

EPERVIER *du furet*, (*Pêche*) forte de filet avec lequel on prend le poiffon dans les rivieres. Defcription & ufage de ce filet. La pêche à l'épervier eft défendue. V. 769. *b.* Voyez *Furet.*

Epervier. Voyez VIII. vol. des pl. Pêche, pl. 5.

EPERVIER, (*Botan.*) herbe à l'épervier. VIII. 146. *b.*

EPHA, (*Hift. anc.*) mefure grecque qui étoit en ufage parmi les Hébreux. Evaluation de cette mefure. Hofpitalité de Gédeon, qui fit cuire pour un ange un épha de farine. V. 769. *b.* Voyez *Bath.*

EPHÉBÉUM, (*Littér.*) falle de Gymnafe où s'affembloient les jeunes gens qui n'avoient pas encore atteint feize ans. Réflexion fur les préjugés modernes en matiere d'éducation, qui nous empêchent de profiter des exemples des anciens. V. 769. *b.*

EPHEDRA. (*Botan.*) Différens noms de cette plante. Son caractere générique. *Suppl.* II. 816. *a.* Defcription & culture de deux fortes d'éphedra. Enumération de trois autres moins connues. *Ibid. b.*

EPHELIDE. (*Médec.*) Etymologie de ce mot. Taches rouffes qui viennent à la peau & fur-tout au vifage. Leur caufe. Celles qui ont la figure d'une lentille font appellées en latin *lentigines.* Voyez *Lentille.* Caufe qui les produit. Autre efpece de tache appellée *le hâle*, *morphœa folaris.* V. 769. *b.* Voy. *Hâle.* Autres éphélides improprement nommées, ce font des taches brunes, quelquefois rougeâtres, qui affectent le vifage & le front, fur-tout des femmes groffes & même des filles. Leurs caufes. Ce font des fignes équivoques de groffeffe. Quelle en eft la durée. Maniere de les traiter. *Ibid.* 770. *a.*

EPHÉMERE, (*Infectol.*) infecte qui meurt prefque auffitôt qu'il eft transformé en mouche. Defcription de ces infectes. Combien de tems ils vivent avant de fe transformer en mouche. En quoi le ver differe de la nymphe; defcription de l'un & de l'autre. V. 770. *a.* Leur maniere de vivre dans l'eau. Defcription de leur habitation. La transformation de la nymphe en mouche eft très-prompte. Tems de l'année où ces mouches paroiffent. A quelle heure du jour elles commencent à fe montrer. Si l'on a une lumiere, elles s'y portent de toutes parts, elles décrivent des cercles tout autour & en tout fens; elles fe répandent par-tout en un inftant; elles tombent comme les flocons de neige la plus abondante, &c. Obfervations faites fur leurs apparitions, en 1738 & en 1739. *Ibid. b.* Les pêcheurs regardent les éphémeres comme une manne qui nourrit le poiffon, & qui ne tombe que pendant trois jours. Leur longueur & la couleur de leurs ailes. Détails fur la ponte des femelles. *Ibid.* 771. *a.*

EPHÉMERE. (*Médec.*) Etymologie de ce mot. Fievre éphémere, qui fait fon cours dans l'efpace d'un jour. Comment Gallien & les latins l'ont appellée. Quelques-uns ont appellé improprement de ce nom une fievre prolongée jufqu'au troifieme jour. La fievre éphémere doit être regardée comme continue, mais non comme une maladie aiguë. V. 771. *a.* Il ne faut pas la confondre avec la fuete ou la fueur angloife, maladie cruelle qui faifoit périr en peu d'heures par la fueur ceux qui en étoient attaqués. En quoi la fievre éphémere differe de toute autre fievre continue. Elle eft le plus fouvent caufée par quelque abus des chofes qu'on appelle dans les écoles *non-naturelles.* Des fymptômes de cette maladie. Diagnoftic. *Ibid. b.* Prognoftic. La fievre éphémere peut être regardée comme falutaire; & la curation en eft facile. En quoi confifte cette curation. *Ibid.* 772. *a.*

Ephémere, *fievre.* VI. 730. *b.*

EPHÉMÉRIDES, (*Aftron.*) tables calculées par les aftronomes, qui marquent l'état du ciel pour chaque jour. Différens aftronomes de qui nous avons des éphémérides. Celles de M. l'abbé de la Caille. Ephémérides intitulées *la connoiffance des tems.* Celles de M. Pingré intitulées *état du ciel.* V. 772. *b.*

Ephémérides. Ephémérides les plus anciennes dont il foit parlé dans l'hiftoire de l'aftronomie, celles de Régiomonta-

nus. *Suppl.* II. 816. *b.* Autres imprimées en différens endroits dans les 15, 16 & 17e siecles. Premieres éphémérides publiées en France, celles qui furent calculées par ordre de l'académie des sciences de Paris. Celles que fait publier l'académie de l'institut de Bologne. *Ibid.* 817. *a.* Autre livre analogue aux éphémérides, intitulé *Connoissance des tems* (Voyez ce mot.) Observations sur les éphémérides astronomiques du P. Hall, & sur le nautical almanach qui se publie à Londres depuis 1767. Ouvrages du même genre qui ont été publiés en France, pour l'usage de la marine. *Ibid. b.*

Ephémérides, voyez *Almanach astronomique.* De quelques tables éphémérides de Vienne & de Berlin, voyez *Tables.*

EPHÉMÉRIES. (*Hist. anc.*) Les prêtres des Juifs étoient distribués en huit éphéméries par Moyse. Vingt-quatre éphéméries de prêtres sous David. Chaque éphémérie vaquoit au service divin pendant une semaine. Distribution du service entre les familles d'une éphémérie. Regle à laquelle étoit assujetti un prêtre de service, de même que sa famille. Sous David, le temple étoit desservi par cent vingt mille hommes & davantage. Quel étoit le moment où une éphémérie succédoit à l'autre. Tout le corps des lévites étoit aussi divisé en éphéméries, *&c.* qui faisoient le service divin dans le même ordre que les prêtres, *&c.* V. 772. *b.*

EPHEMÉRIUS. (*Hist. anc.*) Ceux à qui l'on donnoit ce nom dans l'église grecque. V. 772. *b.*

EPHESE, (*Hist. anc.*) nommé aujourd'hui *Ajasaloue.* C'est aujourd'hui un misérable village bâti de boue, parmi de vieux marbres cassés, habité par une trentaine de familles grecques fort misérables. V. 772. *b.* Peu de villes ont autant donné de médailles. Sage neutralité des Ephésiens pendant la guerre des Athéniens & des Lacédémoniens. Prédiction des devins de cette ville le jour de la naissance d'Alexandre. Différentes révolutions qu'elle a subies depuis la bataille du Granique. Divers événemens remarquables arrivés à Ephese. Ceux qui concernent l'église que S. Paul y fonda. Les Perses pillerent cette ville dans le troisieme siecle, & les Scythes quelque-tems après ne l'épargnerent pas. Tems où elle fut soumise à l'empire Ottoman. Misérable état de cette ville. *Ibid.* 773. *a.*

Ephese. Observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 818. *a.*

Ephese. Déclaration que firent les Ephésiens, que personne chez eux ne devoit se distinguer par son mérite. XI. 337. *b.* Dispute sur la primatie d'Asie entre Ephese, Pergame & Smyrne. XV. 242. *b.* Troisieme concile général assemblé à Ephese. III. 808. *b.* Figure symbolique de la ville d'Ephese. XV. 733. *a.*

Ephese, (*Temple d'*) Histoire de ce temple. Il ne fut d'abord qu'une espece de niche creusée dans le tronc d'un ormeau. V. 773. *a.* Selon Pindare, les Amazones firent édifier un temple à Ephese. Premieres inventions d'architecture pratiquées à la construction du temple de Diane d'Ephese. Description de cet édifice. Incendie qui le détruisit. Réponse des Ephésiens à Alexandre qui leur offrit de le réédifier. Contributions qu'ils firent pour cette reconstruction. Architecte & sculpteurs dont il fut l'ouvrage. Ses divers ornemens. Médailles où il est représenté. Divers pillages qu'il souffrit depuis Néron jusqu'au tems de Constantin qui le fit démolir entiérement. Ce qu'il en reste aujourd'hui. *Ibid. b.*

Ephese. Temple de la Diane d'Ephese. XVI. 71. *a*, *b.* Sa statue étoit un symbole de la nature. IV. 942. *b.* Fondemens de ce temple. III. 189. *b.* Du poids que pouvoient supporter ses colonnes. 654. *a.* Fête que les Ephésiens célébroient en l'honneur de celui qui leur découvrit les carrieres d'où l'on tira les marbres pour sa construction. VI 118. *b.* Ce temple brûlé par Erostrate. IV. 942. *b.*

EPHÉSIES, (*Hist. anc.*) fêtes qu'on célébroit à Ephese en l'honneur de Diane. V. 773. *b.*

EPHESTIES, (*Hist. anc.*) fêtes en l'honneur de Vulcain. V. 774. *a.* Voyez *Ephestiées.*

EPHESTION, ami d'Alexandre le grand. Sa mort. *Suppl.* I. 271. *b.*

EPHESTRIES, (*Hist. anc.*) fêtes qu'on célébroit à Thebes en l'honneur de Tirésias. V. 774. *a.*

EPHETE, (*Hist. anc.*) magistrat chez les Athéniens. Par qui cette magistrature fut créée. Tribunal des éphetes que composa Dracon. Ce tribunal anéanti par Solon, sous lequel l'Aréopage reprit sa splendeur. V. 774. *a.*

EPHOD, (*Hist. sacr.*) ornement sacerdotal en usage chez les Juifs. Description que Josephe donne de l'éphod du grand-prêtre. Ce que d'autres auteurs en ont dit. Deux sortes d'éphod; l'un, commun à tous ceux qui servoient au temple; l'autre, uniquement réservé au grand-prêtre. V. 774. *a.* David, marchant devant l'arche, étoit revêtu d'un éphod de lin. Ephod que fit faire Gédéon. Divers sentimens sur cet éphod. Ses descendans en abuserent par des pratiques idolâtres. L'éphod n'étoit pas inconnu parmi les païens. *Ibid. b.* Voyez *Pontife.*

EPHORE, (*Hist. anc.*) magistrat de Lacédémone. Etymologie de ce mot, qui signifie un surveillant, un inspecteur. On a cru que les Romains avoient réglé sur les éphores l'autorité des tribuns du peuple. Quel étoit leur pouvoir. Ils eurent l'administration des deniers de l'état, lorsque Lysandre y eut apporté des trésors. Chapelle dédiée à la peur bâtie près du lieu de leurs assemblées. Les armées des Lacédémoniens prenoient leur nom du principal des cinq éphores. En quel tems se faisoit l'élection de ces magistrats. Divers sentimens sur l'institution de cette magistrature. V. 774. *b.* Cet établissement contribua beaucoup à maintenir la royauté & le sénat dans les justes bornes de la modération. Combien il convenoit particuliérement à la constitution de cette république. Trait de sagesse des éphores dans un jugement qu'ils prononcerent sur les Clazoméniens. Moyens qu'on employa pour détruire leur pouvoir. Exemples de Pausanias & de Cléomene III. On croit que les éphores furent rétablis après la mort de ce dernier. *Ibid.* 775. *a.*

Ephore. Par qui cette magistrature fut créée. *Suppl.* II. 818. *a.*

Ephore. Premiere fonction des éphores en entrant en charge. IX. 644. *b.*

EPHRAIM & *Manassé* adoptés par Jacob. I. 142. *b.*

EPHREM. (*Saint*) Observation sur sa vie & ses ouvrages. XI. 147. *b.*

EPI *ou* MOLLETTE, (*Maneg. Maréch.*) assemblage de poils frisés sur le cheval, *&c.* On peut diviser les épis en ordinaires & extraordinaires. Préjugé ridicule de ceux qui pensent que les épis placés aux endroits que le cheval peut voir en pliant le cou, doivent dépriser l'animal. V. 775. *a.* Voyez *Epée romaine.*

Epi: ce mot employé en botanique, en astronomie, en hydraulique & en termes de boutonnier. V. 775. *b.*

EPI. (*Agricult.*) Etymologie de ce mot. *Suppl.* III. 221. *a.* Description de l'épi de bled. *Ibid.* Différences singulieres qui se trouvent dans les épis par rapport à la bonté de leurs grains. *Suppl.* IV. 49. *a.* 408. *a.* Caractere des bons, médiocres & mauvais épis. *Suppl.* I. 916. *b.* Du nombre de grains qu'ils produisent. *Ibid.* Examen des épis noirs, stériles, avortés, charbonnés & ergottés. 917. *a.* Caractere des épis carriés & charbonnés. *Suppl.* II. 240. *b.* 325. *b.*

EPI *de la vierge.* (*Astronom.*) Voyez *Vierge.* Heures de son passage au méridien. *Suppl.* II. 894. *b.*

Epis. Figure symbolique. XV. 729. *a*, *b.* 731. *a.*

EPI-D'EAU. (*Botan.*) Voyez *Potamogeiton.*

EPIALE, *fievre.* VI. 730. *b.*

EPIALTES, sorte de divinités rustiques. VIII. 210. *a.*

EPIAN. C'est ainsi que les naturels de l'île de S. Domingue appellent une maladie chez eux endémique, connue aujourd'hui sous le nom de *mal vénérien.* V. 775. *b.*

EPIBATERION, (*Belles lett.*) espece de composition poétique: en quelle occasion les Grecs recitoient des compositions de ce genre. V. 775. *b.*

EPICARME de Cos. Précis de sa vie & de sa philosophie. XIII. 622. *b.*

EPICE. (*Comm.*) V. 776. *b.*

Epices blanches, faites avec le gingembre. VII. 663. *b.* De l'usage des épiceries relativement à la nature du climat. III. 535. *a.* Les épiceries plus convenables dans les climats chauds. *Suppl.* I. 348. *b.* Pain d'épice. XI. 752. *a.*

EPICES *fines.* (*Pharm.*) Maniere de les composer. Usages dont elles pourroient être dans la médecine. V. 776. *b.*

EPICES, (*Jurispr.*) droits en argent que les juges sont autorisés à recevoir des parties pour la visite des procès par écrit. Ces contributions appellées en droit *sportulæ* ou *species.* Fruits confits dont on faisoit autrefois présent aux juges. L'origine des épices, même en argent, remonte aux Grecs: exemple tiré de l'Iliade. Usage plus relatif encore aux épices, dont Plutarque fait mention dans la vie de Periclès. V. 776. *b.* Ce qui se pratiquoit à cet égard chez les Romains. Epices que Justinien assigna aux juges inférieurs. Etymologie du mot *sportulæ.* Comment se faisoit la taxe des épices, selon les dernieres constitutions grecques. Signification du mot *pulveraticum*, dont on appelloit aussi les épices. Quel étoit anciennement l'usage en France par rapport à cet objet. Amendes au profit du juge qui tenoient lieu d'épices du tems de S. Louis. Ce que payoit au juge celui qui louoit une maison à quelque ribaude. Autres réglemens de ce prince sur ce sujet. *Ibid.* 777. *a.* Quel étoit l'usage établi par rapport aux juges d'église. Ce qu'ordonna le roi Jean à l'égard des juges de la ville d'Aigues-mortes. Ordonnances qui défendirent depuis à tous juges de rien recevoir des parties. Ce que permit Philippe de Valois aux commissaires députés du parlement. Commencement de l'usage de présenter aux juges quelques boites de confitures seches, lorsqu'on avoit gagné un procès. Ces épices converties en argent, avant qu'elles entrassent en taxe. Les juges ne pouvoient recevoir ces présens sans permission. *Ibid. b.* Arrêt qui commença à taxer les épices; mais qui cependant n'établit pas d'abord un usage constant. Les boites de dragées se don-

noient d'abord avant le jugement. Les juges regarderent ensuite cela comme un droit; mais cet abus fut réprimé par un arrêt de 1437. Cependant l'usage des épices fut continué. Il fut ordonné par un réglement de 1502 qu'elles entreroient en taxe. Ce que prescrit à cet égard l'ordonnance de Roussillon. La chambre des comptes autorisée à en prendre en 1581. Tribunaux où l'on ne prend point d'épices. L'édit du mois d'août 1669 contient un réglement général pour les épices & vacations. Dispositions de ce reglement. *Ibid.* 778. *a.* Déclaration du roi qui remit aux juges subalternes les épices mal prises, en payant une taxe. Création des offices de receveurs des épices dans les différens tribunaux du royaume. Leur suppression peu d'années après. On rétablit ensuite tous ceux qui avoient été reçus & installés, & qui n'avoient point été remboursés. Autres créations & suppressions, *&c.* Suite de l'édit de 1669. Autres usages relatifs aux épices qui ont été ensuite abrogés. Les juges ne peuvent décerner aucun exécutoire pour les épices. Les épices ne sont pas saisissables. Les procureurs généraux & ceux du roi, *&c.* autorisés à prendre des épices, *&c.* Auteurs à consulter. *Ibid. b.*

EPICEA, espece de sapin. XIV. 637. *a, b.*

EPICEDION, (*Bell. lett.*) poeme sur la mort de quelqu'un. Trois sortes de discours qu'on prononçoit aux obseques des personnes de marque. V. 776. *a.*

EPICENE, (*Gramm.*) ἐπικοινος *super communis.* Les noms épicenes sont des noms d'especes, qui, sous un même genre, se disent également du mâle & de la femelle. Différence entre le nom commun & le nom épicene. V. 776. *a.*

Epicene, genre. VII. 591. *b.*

EPICERASTIQUE. (*Pharm.*) Etymologie de ce mot. Remede externe ou interne qui tempere l'acrimonie des humeurs. Remedes employés à cet usage parmi les végétaux, les sucs & les liqueurs, les mucilages, les huiles, les onguens, les sirops, & les préparations officinales. V. 776. *a.* Il faut observer que ces remedes doivent varier selon la nature des humeurs morbifiques. *Ibid. b.*

EPICHARME, poëte philosophe. XV. 770. *a.*

EPICIER, corps des épiciers à Paris, l'un des six corps de marchands. V. 778. *b.* Détails sur ce corps & celui des apothicaires qui en fait partie; leur police & divers articles de leurs réglemens. Confirmations de leurs statuts. Habit de cérémonie des gardes de ce corps. Cérémonies de l'enterrement d'un épicier qui est garde ou qui l'a été. La même cérémonie s'observe à l'égard des femmes. *Ibid.* 779. *a.*

EPICHEREME, (*Logiq.*) syllogisme dans lequel on joint à chaque prémisse sa preuve. V. 777. *a.* Exemple. L'usage de ce syllogisme irrégulier n'est bon que pour former les récapitulations des orateurs, quand les principes d'où dépend leur conclusion, ont déjà été précédemment établis. *Ibid. b.*

EPICOMBES, (*Hist. anc.*) bouquets enrichis de monnoie qu'un sénateur jettoit au peuple, lorsque l'empereur de Constantinople sortoit de l'eglise. Il y avoit ordinairement dix mille de ces bouquets, *&c.* V. 779. *b.*

EPICTETE; observations sur ce philosophe & sur ses ouvrages. VIII. 203. *a.* L'unité de Dieu reconnue par Epictete. 504. *a.* Sa doctrine sur la mort. I. 339. *b.*

EPICUREISME. (*Hist. de la philosoph.*) La secte éléatique donna naissance à l'épicurienne. Jamais philosophie ne fut moins entendue & plus calomniée que celle d'Epicure. V. 779. *b.*

De la philosophie en général. Elle est faite pour régler l'entendement & la volonté de l'homme. Comment s'acquiert le bonheur. Trois sortes de caracteres qu'Epicure distingue entre ses disciples. Importance de s'attacher à la vérité. Pourquoi le peuple reste plongé dans l'erreur. Nécessité de s'appliquer à la science des mœurs. Des moyens d'arriver à la vérité. En quoi consiste la sagesse qu'il faut mettre dans ses actions.

De l'étude de la nature en général. But de cette étude. *Ibid.* 780. *a.* L'univers a toujours été & sera toujours. Il n'existe que la matiere & le vuide. Notion du vuide. La matiere est infinie & le vuide est infini. Attributs de l'univers; il est immobile, immuable, éternel. Phénomenes qui s'y succedent. Doctrine des atômes. *Ibid. b.* Ce que sont les élémens. Principe universel des destructions & des régénérations. Les vicissitudes des composés ne sont que des suites de l'activité essentielle des atômes qui les constituent. Ce que c'est que le destin. De la séparation des atômes, naissent le dense, le rare, l'opaque, le transparent. D'où dépendent la figure, le poids, le froid & le chaud. *Ibid.* 781. *a.* Idée du tems & de l'espace. Nul composé n'est éternel. Comment il est possible que nous ressuscitions. Ce qu'il faut entendre par le monde. Sa formation n'exige aucune cause intelligente & suprème. Origine du monde & de tout ce qui le compose. La doctrine des génies & des démons rejettée. De la fin du monde. La pluralité des mondes n'a rien qui répugne. *Ibid. b.* Mouvement des atômes, d'où résulterent la terre, le ciel & les astres. Chûte des graves. Absurdité des antipodes. Forme de la terre. Cause des tremblemens de terre. Circulation des eaux qui l'arrosent. Cause des inondations du Nil. Ce qu'on doit penser des plantes. Génération des animaux; systême qui l'explique. Les yeux n'ont point été faits pour voir, *&c.* L'ame humaine est corporelle; mais il ne faut pas cependant la confondre avec le reste de la substance animale. Idée des sens. *Ibid.* 782. *a.* Ce qu'Epicure entend par l'esprit. Cause de la peine & du plaisir, du desir & de l'aversion. Les passions varient selon la combinaison des atômes qui composent le tissu de l'ame. Etat de l'ame dans le sommeil. Effet de la mort; le corps dissous, l'ame est dissoute. L'étude de la nature conduit l'homme à des connoissances qui assurent la paix dans son ame. Principes astronomiques d'Epicure. *Ibid. b.* Des nuées. Des vents. Cause des éclairs & des tonnerres. Celle des pluies & de l'arc-en-ciel.

Théologie d'Epicure. En quoi consiste le bonheur des dieux qu'il admet. Leur existence soutenue & prouvée. Leur apparition pendant notre sommeil. Leur nature. *Ibid.* 783. *a.* L'existence des dieux est stérile par rapport à nous. Quel est le culte qu'on peut leur rendre. Leur substance est corporelle. En quel lieu ils peuvent s'être réfugiés.

De la morale. Le bonheur est la fin de la vie. Ce qui peut arriver de mal à l'homme, c'est de voir le bonheur où il n'est pas. Il faut donc apprendre au plutôt en quoi il consiste. Dans la recherche du bonheur, il ne faut pas oublier que nous ne sommes que des hommes. La peine est toujours un mal, la volupté toujours un bien; mais il n'y a point de volupté pure. Tous nos mouvemens se rapportent à elle. Combien il importe de bien connoitre le prix des objets sous lesquels elle peut se présenter à nous. *Ibid. b.* Rien de plus précieux que la santé du corps après celle de l'ame. Si l'ame se porte avec excès vers une vertu particuliere, elle n'est pas entiérement vertueuse. Le desir de l'estime est un motif à remplir nos devoirs. L'honnête préférable au sensuel. Du choix d'un état. But qu'on doit avoir uniformément dans sa vie. Du mépris de la mort. De la véritable piété. Le droit naturel n'est que le symbole de l'utilité générale. Eloge de la décence & de l'amitié. Ce qu'il y a d'estimable dans la philosophie d'Epicure.

Principaux évènemens de la vie de ce philosophe. *Ibid.* 784. *a.* Activité des hommes de génie. Tout ce qui s'offre à leurs yeux dans le monde, jette dans leur ame autant de germes de connoissances qui n'y demeureront pas stériles. Suite de la vie d'Epicure. Célébrité qu'il acquit. Comment il donnoit ses leçons. Il vécut dans le célibat. Caractere de ses ouvrages. *Ibid. b.* Femmes célebres qu'il recevoit dans ses jardins. Pureté de ses mœurs. Sa mauvaise santé sur la fin de sa vie. Circonstances de sa mort. Honneurs rendus à sa mémoire. Progrès que fit l'epicuréisme à Rome. Renaissance de cette philosophie au commencement du 17e siecle. Quels ont été ses principaux sectateurs dans les tems modernes. Magnene; ouvrage médiocre qu'il a écrit. Pierre Gassendi; détails sur ce philosophe; son éloge. Disciples de Gassendi. *Ibid.* 785. *a.* Ecoles où l'on a professé & pratiqué la morale d'Epicure. La plus ancienne fut dans la maison de Ninon Lenclos: quelles personnes la fréquentoient. Seconde école, celle d'Auteuil. Troisieme école, celle de Neuilly. Quatrieme école, celle d'Anet & du Temple: personnes célebres qui la fréquentoient. Cette école est la même que celle de S. Maur ou celle de madame la Duchesse. Ecole de Sceaux: qui sont ceux qui l'ont illustrée. La secte épicurienne n'a jamais eu plus d'éclat qu'en France, & sur-tout pendant le siecle dernier. *Ibid. b.*

Epicuréisme. Détails sur Epicure & sur sa morale. XVII. 458. *a, b.* X. 700. *b.* Philosophie d'Epicure, *voyez* CORPUSCULAIRE, PHYSIQUE. Envie que ce philosophe portoit à Zénon. XV. 526. *a.* Fête en son honneur. VIII. 480. *a.* Réfutation de son sentiment sur l'ame. I. 335. *b.* Doctrine des épicuriens sur la chaleur. III. 23. *b.* 29. *b.* Sur l'origine du monde. IV. 440. *b.* Sur la divisibilité de la matiere. 1074. *b.* Sur la dureté. V. 172. *a.* L'atomisme perfectionné par Epicure. 451. *a.* Sa dialectique. IV. 935. *a.* Réfutation de sa doctrine sur la formation des animaux. 982. *a, b,* &c. Les épicuriens rejettent l'enchaînement des causes. VI. 424. *b.* Doctrine d'Epicure sur le froid. VII. 312. *b.* Sur la génération. 562. *b.* Sur la gravité. I. 61. *a.* IV. 874. *a.* Définition du mouvement par les épicuriens. X. 831. *a.* Leurs principes les conduisoient à rejetter le dogme de la providence. XIII. 512. *a, b.* Idée du tems selon ces philosophes. XVI. 94. *a.* Leur systême sur la vision. XVII. 344. *a.* Sur le vuide. 572. *a.* Secte d'épicuriens à la Chine. III. 343. *b.*

ÉPICYCLE, (*Astron.*) étymologie de ce mot. V. 785. *b.* Phénomenes du mouvement des planetes auxquels satisfait l'invention de l'épicycle. C'est dans l'excentrique que se meut le centre de l'épicycle emportant avec lui la planete, *&c.* Apogée & périgée de l'épicycle. Cette hypothese est très-ingénieuse; M. Godin a donné dans un mémoire les loix du mouvement apparent des planetes dans l'épicycle. Ce qui rend cette théorie de quelque utilité. Simplicité

cité de cette théorie dans le mémoire de cet académicien. L'excentrique sur lequel se meut l'épicycle se nomme aussi *déférent*. Combien l'hypothese des épicycles a gêné Riccioli dans la composition de ses tables astronomiques. Les astronomes modernes ont trouvé que les inégalités apparentes du mouvement de la lune étoient les mêmes que si elle se mouvoit dans un épicyle. *Ibid.* 786. *a.* Hypothese de M. Machin sur les mouvemens de la lune, renversée par M. Clairaut. Celle de M. Halley. *Ibid. b.*

Epicycle : déferent de l'. IV. 742. *a.* Balancement de l'épicycle lunaire. *Suppl.* II. 907. *a.*

ÉPICYCLOÏDE, (*Géom.*) ligne courbe engendrée par la révolution d'un point de la circonférence d'un cercle, lequel se meut en tournant sur la partie convexe ou concave d'un autre cercle. Epicycloïde allongée ou accourcie. Epicycloïde supérieure & extérieure : épicycloïde inférieure & intérieure. Base de l'épicycloïde. Ouvrages à consulter sur les principales propriétés de cette courbe. Divers écrits qui traitent des épicycloïdes sphériques. Différence entre celles-ci & les épicycloïdes ordinaires. Mémoires à consulter sur leurs propriétés. V. 786. *b.* Théorie des épicycloïdes simples & ordinaires. *Ibid.* 787. *a.* Sur l'usage des épicycloïdes en méchanique, *voyez* DENT. M. de Maupertuis a examiné les figures rectilignes formées par le roulement d'un polygone régulier sur une ligne droite, & il en a déduit les dimensions de la cycloïde. Sa théorie appliquée à l'épicycloïde. *Ibid. b.*

Epicycloïde. Traité des épicycloïdes par M. de la Hire : la courbure de l'épicycloïde employée dans quelques engrenages. IV. 841. *a*, *b*, &c.

EPIDAURE. L'oracle de Delphes ordonne aux Epidauriens d'ériger deux statues, pour remédier à la stérilité de leurs terres. XV. 499. *b.* Temple d'Esculape à Epidaure. XVI. 71. *b.* Culte que les Epidauriens rendoient à Damie & à Auxesie. *Suppl.* I. 727. *a.*

ÉPIDÉLIUS, (*Myth.*) surnom d'Apollon. Prodige qui donna lieu à ce surnom. Ce qu'on en doit penser. V. 787. *b.*

Epidélius, surnom d'Apollon. Corrections à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 818. *a.*

ÉPIDÉMIE, (*Médec.*) étymologie de ce mot. Quelques auteurs la nomment quelquefois *maladie universelle*. Différence entre les maladies épidémiques & celles qu'on appelle *endemiques*, entre les maladies épidémiques & les sporadiques. Les épidémies ne sont pas d'un seul & même genre, elles different beaucoup selon la différence des saisons, qui ont précédé & qui subsistent, selon la différente nature des habitans d'un pays. Elles changent presque chaque année de caractere & de nature, lors même qu'elles paroissent avoir les mêmes symptômes. D'où dépendent les différentes causes des épidémies qui sont dans l'air. V. 788. *a.* Les alimens sont souvent aussi par leur nature la cause des maladies populaires : c'est ce qu'on observe quelquefois dans des villes assiégées, où tout le monde est contraint à manger des choses de mauvaise qualité. Les maladies épidémiques ne se communiquent pas aussi communément qu'on le pense par contagion. Ce qu'on doit faire en général pour s'en préserver. Comment les habitans d'un pays doivent purifier l'air, lorsqu'ils sont menacés ou atteints d'une épidémie. Les villes où l'on brûle du charbon de pierre sont moins sujettes aux maladies épidémiques, *&c.* Bons effets des vents du septentrion & du levant dans les tems d'épidémies. Les pluies sont aussi très-salutaires. *Ibid. b.* Directions pour les médecins, lorsqu'il survient une maladie épidémique dont le caractere n'est pas bien connu. Combien il seroit utile d'avoir un recueil d'observations exactes sur toutes celles qui ont paru jusqu'à présent. Quels sont tous les objets qui doivent entrer dans ces observations : avec quels soins cette histoire de chaque épidémie doit être faite. Modeles que les médecins devroient imiter à cet égard. *Ibid.* 789. *a.*

Epidémie. De la cause des épidémies. I. 233. *a.* V. 178. *a.* Cause de leurs progrès. *Suppl.* III. 734. *a.* Amulettes propres à en préserver, selon Wedelius. III. 613. *b.* Fievres épidémiques. VI. 731. *a.* De la maniere d'observer les maladies épidémiques. XI. 320. *a.* Comment on pourroit s'assurer de l'état de l'air dans un tems d'épidémie. 322. *b.* Maladies épidémiques ou populaires. XIII. 87. *b.*

EPIDÉMIES, *fêtes*, (*Myth.*) en l'honneur de Junon & d'Apollon, *&c.* Elles étoient comme les fêtes de la présence du dieu. V. 789. *a.*

ÉPIDERME ou *cuticule*, (*Anatom.*) *voyez* ce mot. Il faut remarquer dans l'épiderme ; 1°. son union étroite avec la peau ; 2°. sa régénération ; 3°. son origine ou sa formation ; 4°. sa substance. De quelle maniere se forment les callosités aux pieds, aux mains & aux genoux. V. 789. *b.* 5°. ses trous ou pores. Comment les cloches ou empoules restent gonflées sans laisser la sérosité extravasée échapper par les trous, qui doivent être aggrandis par l'extension de l'épiderme soulevé ; 6°. son épaisseur, differente en différentes parties du corps ; 7°. ses sillons plus ou moins considérables en différentes parties ; 8°. son insensibilité ; 9°. son incorruptibilité. *Ibid.* 790. *a.* 10°. sa couleur. La couleur de l'épiderme ne détermine point absolument celle de la peau, mais plutôt celle du corps muqueux situé au-dessous ; 11°. son usage. L'épiderme mérite beaucoup l'examen & les recherches des physiologistes. Remarque utile aux accoucheurs. Il ne faut pas regarder le détachement de l'épiderme comme un signe certain de la mort de l'enfant. *Ibid. b.*

Epiderme, son usage. XV. 820. *b.* Pourquoi l'action du toucher est douloureuse quand l'épiderme est raréfiée, macérée ou brûlée. 821. *b.* Pourquoi le tact est détruit lorsque l'épiderme se durcit. *Ibid.*

ÉPIDIDYME, (*Anatom.*) nom de deux corps variqueux situés sur la partie supérieure des testicules. Etymologie de ce mot. Description des épididymes ; en quoi ils different des testicules. V. 791. *a.* *Voyez* TESTICULE & *Suppl.* II. 614. *b.*

ÉPIDIDYME. (*Anat.*) Nouveaux détails sur la structure de cette partie. *Suppl.* II. 818. *a.* Maniere de l'injecter avec le mercure. *Ibid. b.* Continuation de l'épididyme, appellée *canal déférent*. *Suppl.* II. 819. *a.*

ÉPIER, (*Jurisp.*) droit domanial qui ne se leve sous ce nom que dans la seule province de Flandres. Nature de cette redevance. Origine de ce droit. Certains mémoires assurent que Charlemagne avoit chargé les terres de Flandres de la redevance de l'épier. V. 791. *a.* Difficultés survenues insensiblement par rapport aux moyens de lever ce droit. Ce fut pour y mettre fin, que les archiducs Albert & Isabelle rendirent le placard du 13 juillet 1602. Dispositions de ce placard. Il s'est encore élevé récemment des contestations à ce sujet. Comment elles ont été terminées. Enumération que donne M. Ghewiet des lieux où se leve cette redevance. Une partie de ces rentes a été engagée ou aliénée. Receveurs de l'épier. *Ibid. b.*

Epier, il ne faut pas confondre ce droit avec le denier-césar. IV. 826. *b.*

ÉPIEU, arme dont se servoient les soldats romains. XII. 626. *b.* Arme moderne de ce nom. XVII. 786. *a.*

ÉPIGAMIE, droit réciproque que des personnes de différente nation avoient de se marier ensemble. XVII. 771. *a.*

ÉPIGASTRIQUE. (*Anat.*) Région épigastrique. On la divise en deux parties, les côtés ou hypocondres & l'épigastre. Veines & arteres épigastriques. V. 792. *a.* *Voyez* *Suppl.* II. 657. *a.*

ÉPIGASTRIQUE, *région*, (*Physiol.*) cette partie regardée par plusieurs auteurs comme un centre d'où les forces organiques semblent partir pour s'y réunir de nouveau. C'est le diaphragme qui joue le principal rôle dans cette région. Fonctions étendues du diaphragme. On peut regarder cet organe comme le vrai centre du systême nerveux & aponévrotique. Diverses observations qui le prouvent. V. 792. *a.*

Epigastrique, *région*, l'auteur de cet article de l'Encyclopédie considere la région épigastrique, comme un centre ou point de réunion, d'où les forces organiques semblent partir pour s'y réunir de nouveau. C'est contre cette hypothese qu'on trouve ici plusieurs observations. *Suppl.* II. 819. *a.*

ÉPIGÉNESE, (*Médec. anc.*) terme de médecine employé par les Grecs. IX. 937. *b.*

ÉPIGÉNEUM, (*Musiq. instr. Antiq.*) addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 820. *a.*

ÉPIGLOTTE, (*Anat.*) étymologie de ce mot. Couvercle du larynx. Description & usage. Galien croit que l'épiglotte est le principal organe de la voix. Sa situation, & ses mouvemens. V. 792. *b.*

Epiglotte, description détaillée de ce cartilage. *Suppl.* II. 819. *b.*

Epiglotte, sa description. *Suppl.* III. 707. *a.* 708. *b.* Muscle thyro-épiglottique. XVI. 311. *b.*

ÉPIGONES, (*Myth.*) les enfans des sept capitaines qui assiégerent en vain la ville de Thebes. Leur expédition pour venger la mort de leurs peres. V. 793. *a.*

ÉPIGONIUM, (*Musiq. instr. Antiq.*) instrument à quarante cordes. Services que son inventeur Epigonus a rendus à la musique des anciens. *Suppl.* II. 820. *a.* *Voyez* XIV. 943. *b.*

ÉPIGRAMMATIQUES, *épitaphes*. V. 817. *b.*

ÉPIGRAMME. (*Belles-lett.*) Les épigrammes dans leur origine étoient la même chose que ce que nous appellons aujourd'hui *inscriptions*. Divers usages auxquels elles furent employées. Les Grecs les renfermoient dans des bornes assez étroites ; mais les Latins & les modernes ont été moins scrupuleux à cet égard. Définition de l'épigramme, par M. le Brun. Sentiment de M. Despréaux sur ce petit poëme. Les sentimens sont partagés sur la longueur de l'épigramme & sur la pensée qui doit la terminer. Caractere des épigrammes grecques. V. 793. *a.* Nous ne sommes pas dans le point de vue convenable pour en bien juger. Différence entre

l'épigramme & le madrigal. Elle est regardée comme le dernier des ouvrages de poésie. En quoi consistent les beautés de l'épigramme. Etendue de la matiere sur laquelle elle s'exerce. Regles qu'elle doit observer. Défauts qu'il faut éviter dans les épigrammes. Exemple d'une des meilleures épigrammes modernes; elle est de M. Piron, contre le Zoïle de notre siecle. *Ibid. b.*

Epigrammes. Recueil d'épigrammes de divers auteurs grecs. I. 496. *b.* Epigramme de Martial sur un chirurgien. III. 536. *b.* Des pointes épigrammatiques. XII. 876. *b.* Traits épigrammatiques exprimés sous la forme de l'antithese. *Suppl.* I. 464. *b.*

EPIGRAPHE, (*Hist. anc.*) commis qui tenoient dans Athenes le registre des impôts. V. 794. *a.*

EPIGRAPHE. (*Belles-lett.*) Elles sont devenues fort à la mode. Celle que M. de Voltaire a mise à la tête de sa Mérope. V. 794. *a.*

EPIGRAPHE, (*Arts*) inscription mise sur un bâtiment. Comment ces inscriptions se gravent. Caracteres dont se servoient les anciens pour celles des arcs de triomphe & des temples. Epigraphe, inscription qui accompagne une estampe. Epigraphe remarquable que fit mettre l'abbé de Choisy au frontispice d'un livre qu'il dédioit à madame de Maintenon. Les peintres devroient toujours accompagner leurs tableaux d'histoire d'une courte épigraphe, sans imiter cependant l'usage ridicule des rouleaux gothiques. V. 794. *a.* Ce qu'ont pratiqué à cet égard quelques grands peintres. *Ibid. b.*

Epigraphe, écriteau, inscription. Différence entre ces mots. V. 357. *b.* *Voyez* INSCRIPTION & ROULEAUX.

EPILEPSIE. (*Médec.*) Etymologie de ce mot. Pourquoi les Romains l'ont appellée *comitialis morbus.* Divers autres noms qu'on lui a donnés. L'épilepsie admet plusieurs différences, ou par les divers accidens qu'elle produit, ou par les différens sieges de sa cause. En quoi consistent les unes & les autres. V. 794. *b.* Causes surnaturelles, auxquelles les anciens attribuoient cette maladie. En quoi consistent les variétés de ses symptômes, & d'où elles dépendent. Les causes en sont très-nombreuses, telles, 1°. que les lésions du cerveau. Les causes de ces lésions sont rendues plus actives par tout ce qui peut augmenter la quantité des humeurs qui se portent vers le cerveau. 2°. Tout ce qui affecte violemment le genre nerveux. 3°. La suppression de certaines évacuations qui se faisoient auparavant. 4°. Certaine vapeur dont le foyer a ordinairement son siege dans quelque partie des extrémités du corps, *&c. Ibid.* 795. *a.* Conjectures sur les causes de ce phénomene. 5°. Une mauvaise conformation des solides, ou un vice héréditaire. Cause prochaine de cette maladie dans la disposition du cerveau. Signes qui annoncent les accès prochains de cette maladie. Comment ces accès se manifestent. *Ibid. b.* Différence entre l'épilepsie, le spasme & les convulsions. Signes auxquels on distingue les différentes especes d'épilepsie; celle dans laquelle le cerveau est immédiatement affecté. Comment on distingue les attaques d'épilepsie sympathique, & celles d'épilepsie idiopathique. Des signes de l'épilepsie, dont la cause a son siege dans la matrice. Comment on juge si l'épilepsie provient d'une cause fixée dans une partie externe. *Voyez* dans les œuvres de Sennert, l'énumération de tous les signes des différentes especes d'épilepsie. *Ibid.* 796. *a.* Des signes prognostics de cette maladie. De quelque espece qu'elle soit, elle est toujours dangereuse. Quelle est celle qui doit faire craindre un évenement fâcheux, & celle qui est susceptible de guerison. L'épilepsie héréditaire est incurable. Celle qui survient avant l'âge de puberté peut être guérie. Conseil d'Hippocrate pour cette guérison. Les épileptiques de naissance sont plus en danger, à proportion, qu'ils sont moins avancés en âge. Cette maladie plus rare chez les femmes & les vieillards. Comment les garçons & les filles s'en délivrent quelquefois. De l'épilepsie survenue dans une grossesse. L'idiopathique plus dangereuse que la sympathique. Epilepsie incurable quand le délire & la paralysie lui succedent. La mélancholie, cause ou effet de l'épilepsie. Celle-ci produit souvent l'apoplexie. L'épilepsie guérie quelquefois par une longue fievre. *Ibid. b.* Instructions sur les diverses manieres de traitemens, & sur ce qu'il faut faire au moment des accès. *Ibid.* 797. *a*, *b.*

Epilepsie. Différence entre cette maladie & le carus. II. 733. *b.* L'épilepsie nommée *maladie des comices*, *maladie herculéenne.* IX. 938. *a.* Cause de l'épilepsie. II. 864. *a.* Observations faites dans ceux qui en sont morts. *Ibid. b.* Curation de l'épilepsie des enfans. V. 662. *b.* Vertu de l'huile de Dippelius contre l'épilepsie. VIII. 336. *b.* Exemple d'une épilepsie causée par des vers, & guérie par le remede qui les détruisit. IX. 921. *a.* De l'usage de la pivoine contre l'épilesie. XII. 666. *b.* Especes d'épileptiques appellés *statiques.* XV. 497. *a.*

EPILEPSIE. (*Maneg. Maréchal.*) Divers symptômes qui annoncent cette maladie dans les chevaux. Remedes à administrer. La plus grande efficacité de ces médicamens se borne à éloigner les accès, sans opérer la cure radicale. V. 798. *b.* *Voyez Suppl.* III. 419. *b.*

EPILLER, (*Potier d'étain*) c'est ôter les jets des pieces avec le fer. Comment se fait cette opération. V. 798. *b.*

EPILOGUE, (*Belles-lett.*) dans l'art oratoire. V. 799. *a.*

EPILOGUE, (*dans la Poésie dramatique*) ce que les principaux acteurs adressoient aux spectateurs, quand la piece étoit finie. A l'épilogue des anciens, les modernes ont fait succéder les petites pieces, pour dissiper les idées tristes que la tragédie auroit excitées. Cette pratique, assez peu raisonnable, est conforme à celle des anciens, qui terminoient leurs pieces par une farce dans le même but. L'épilogue n'a pas toujours été d'usage chez les anciens. Difference entre ce qu'ils appelloient exode & épilogue. V. 799. *a.*

EPIMELETE, chef d'une tribu dans les villes grecques. XII. 535. *b.*

EPIMENIDE, natif de Gnosse en Crete. Traits historiques sur ce poëte philosophe. VII. 726. *b.* 908. *a.* XII. 482. *a*, *b.* Il bâtit un temple dans Athenes à l'impudence & à l'outrage. VIII. 632. *b.* L'érection de l'autel aux dieux inconnus attribuée à Epimenide. XII. 484. *b.*

EPIMETRUM, (*Hist. anc.*) partie de la cargaison d'un vaisseau qu'on accordoit au pilote, pour l'indemniser ou le récompenser. Déchet accordé aux pilotes pour les vaisseaux de la flotte d'Alexandrie. V. 799. *b.*

EPINARS. (*Botan. Diete*) Caractere de ce genre de plante. De la culture des épinars. Qualité & propriété de cet aliment. En quels cas on le conseille. V. 799. *b.*

Epinars des Indes. *Suppl.* I. 821. *b.*

EPINARS, *graine d'*, (*Rubanner.*) XII. 132. *b.* XVI. 423. *a.*

EPINE. (*Botan.*) Les épines sont ou ligneuses ou corticales. V. 799. *b.* Dans quelques plantes, les poils un peu roides se changent en épines. Vaisseaux de l'intérieur des épines. Diverses plantes armées d'épines, comme la courge, la bugrande, l'ortie, la bardane. Epines du rosier; de l'épine-vinette, du néflier, de l'aubepine, de l'épine jaune, *&c.* En général elles naissent de la base des boutons, ou paroissent vers les nœuds des plantes. Systême de Malpighi, sur la cause productrice des épines. Variétés dans la distribution des épines. On n'en connoît encore ni la vraie cause, ni l'utilité. *Ibid.* 800. *a.*

EPINE *jaune.* (*Botan.*) Caractere de cette plante. V. 800. *a.*

Epine-vinette. Caractere de cette plante. Description de l'épine-vinette. Terrein convenable à cet arbrisseau. Manieres de le multiplier. Usages qu'on en tire. Six especes ou variétés de cet arbrisseau.

1. Epine-vinette commune.
2. Epine-vinette sans pepin: c'est une variété accidentelle. Il n'est guere possible de la perpétuer par la transplantation des rejettons. C'est sur les plus vieilles tiges de l'arbrisseau qu'on trouve des fruits sans pepin. V. 800. *b.*
3. Epine-vinette à fruit blanc.
4. Epine-vinette de Canada.
5. Epine-vinette de Candie. Description qui en a été faite par Bellus, médecin de l'isle de Candie.
6. Epine-vinette du Levant. *Ibid.* 801. *a.*

Epine-vinette. Noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. Enumération de quatre especes. Leur description, culture & usage. Lieux où elles croissent naturellement. *Suppl.* II. 822. *b.*

EPINE-VINETTE. (*Pharm. Mat. médic.*) Usage qu'on tire des fruits de cet arbrisseau en pharmacie & chez les confiseurs. Les chymistes employoient le suc de berberis pour la teinture de corail. Sel essentiel d'épine-vinette que préparoit Simon Pauli, sous le nom de *tartre de berberis.* Le suc d'épine-vinette occupe dans la classe des corps muqueux, l'extrême marqué par l'excès d'acide, *&c.* V. 810. *a.* Propriétés de la gelée, du rob & du sirop de berberis. Préparations où entrent le suc de berberis & ses pepins. *Ibid. b.*

EPINE *du dos*, (*Anatom.*) colonne osseuse, composée de vingt-quatre pieces, appellées *vertebres*, *&c.* D'où lui vient le nom d'épine. Sa courbure. Elle est articulée avec la tête. Moelle spinale qu'elle contient. Description des *vertebres.* Etymologie de ce mot. Les plus massives font la base de l'épine du dos. L'épine considérée dans sa totalité de bas en haut, finit en maniere de pyramide. Inégalités des vertebres observées par M. Winslow. Division des vertebres en vraies & en fausses. V. 801. *b.* Les connexions des vertebres sont distinguées en communes & en propres. Description des cartilages & des ligamens qui unissent & affermissent les vertebres. Considérations très-importantes qui résultent de la structure de l'épine. 1°. Il paroît de cette structure, que la premiere courbure de l'épine est formée par le poids de la tête, & pour la capacité de la poitrine. 2°. Utilité du grand nombre de pieces dont elle est composée. 3°. L'attitude droite est la plus ferme & la plus assurée. 4°. Les muscles qui meuvent l'épine ont plus de force pour amener le tronc à une attitude droite, que pour se prêter à aucune autre. *Ibid.* 802. *a.* 5°. Autre considération qui montre que l'attitude droite est la plus facile & la plus favorable à la structure de l'épine.

6°. Pourquoi notre taille est allongée le matin & diminuée le soir. 7°. La destination des vertebres & des ligamens est de faciliter plutôt le mouvement en avant que celui en arriere. Pourquoi les danseurs de corde & les voltigeurs ont la facilité de plier leur corps en plusieurs manieres différentes. 8°. Du méchanisme de l'épine, on peut déduire toutes les différentes courbures contre nature dont l'épine est capable. De quelles causes provient l'inégalité d'épaisseur dans différens côtés des vertebres. *Ibid. b.* Toutes les fois qu'il arrive une courbure contre nature, il en résulte presque infailliblement une autre dans une direction opposée à la premiere. Indication générale que le chirurgien doit suivre pour corriger la courbure contre nature. *Ibid.* 803. *a.*

Epine du dos. Ses vertebres. XVII. 169. *b.* Structure de l'épine. Poids qu'elle supporte quand le corps est debout. I. 90. *a.* Moelle de l'épine. X. 607. *b.* 608. *a. Suppl.* III. 945. *b.* Nerfs de l'épine. *Suppl.* IV. 42. *b.* Vices de conformation dans cette partie, *voyez* GIBBOSITÉ & LORDOSE. Instrument pour redresser l'épine. *Suppl.* IV. 592. *a*, *b. Voyez* BOSSE.

Epine. Diverses éminences ainsi appellées, parce qu'elles ont à-peu-près la figure d'une épine. V. 803. *a.*

Epine. Couronne d'épine du Sauveur. IV. 394. *b.*

EPINE. (*Maneg. Maréch.*) Faire tirer l'épine. Quels sont les cas dans lesquels quelques-uns pratiquent cette opération, & comment. V. 803. *a.*

EPINETTE. (*Luth.*) Diverses sortes d'épinettes. V. 803. *a.*

Epinette. Etat de cet instrument dans le seizieme siecle. *Suppl.* II. 820. *a.* Changement qu'on y a fait il y a environ cent ans. Espece d'épinette dont le corps s'ouvre, & les cordes étoient perpendiculaires. Du mani-cordion ou clari-corde. En quoi il differe de l'épinette. Son usage. *Ibid. b.* Epinette à marteaux de bois dur. Observations sur son usage. Epinette à laquelle les Anglois ont ajouté six rangs de sautereaux emplumés, & un rang de sautereaux à marteaux. Description des épinettes ordinaires. Comment on pourroit leur faire rendre un son de harpe & un son de luth. *Ibid.* 821. *a.* Changemens avantageux qui ont été faits à celle de Rukers. Cet instrument perfectionné par M. Berger, musicien de Grenoble, qui, par une méchanique fort simple, lui fait rendre non-seulement le jeu de luth, celui de la harpe, le *piano*, le *forte*, mais encore le *crescendo* (*voyez* ce mot). Le même méchanisme applicable à l'orgue. M. Delaine a tâché d'imiter l'épinette de M. Berger; mais il n'y a réussi qu'imparfaitement. Epinettes construites pour la commodité du transport. Changemens que le sieur Renaud a faits à cet instrument, pour en quadrupler le son. Défauts attachés à ces changemens. *Ibid. b.* Epinette à cordes de métal & à archet sans fin, à laquelle travaille dans Grenoble un commandeur de Malthe. Autre sorte d'épinette imaginée par un particulier de Paris, à laquelle il a réuni deux violons, une taille & un violoncel. Observations sur cet instrument. Nouvelles idées pour perfectionner les épinettes. *Ibid.* 822. *a.*

Epinette. Espece d'épinette nommée *claquebois.* III. 504. *a*, *b.* Nom italien d'une petite épinette. *Suppl.* II. 80. *b.*

EPINETTE, *fête de l'*, (*Hist. de Flandres*) la plus célebre des fêtes des Pays-Bas, dont la mémoire est presque effacée, *&c.* Les peuples de Flandres & des Pays-Bas ont toujours aimé les jeux & les spectacles, *&c.* V. 803. *a.* Lille attiroit, par la magnificence de la fête de l'épinette, un concours extraordinaire de monde. Description de cette fête. Interruptions qu'elle souffrit en divers tems. Sa suppression en 1556. Quelle peut être l'origine du nom qui lui fut donné. Autres fêtes par lesquelles on associoit la dévotion aux spectacles profanes, aux festins, aux joûtes, aux tournois, *&c. Ibid. b.*

EPINEUX. Diverses parties auxquelles on donne ce nom en anatomie. V. 803. *b.*

Epineux, poissons. VIII. 483. *a*, *b.*

EPINGLE. (*Art méch.*) Une épingle éprouve dix-huit opérations avant d'entrer dans le commerce. 1°. On jaunit le fil de laiton; 2°. on tire le fil à la bobille; V. 804. *a.* 3°. on dresse le fil; 4°. on coupe la dressée; 5°. on empointe; 6°. on repasse; 7°. on coupe les tronçons; *Ibid. b.* 8°. on tourne les têtes; 9°. on les coupe; *Ibid.* 805. *a.* 10°. on les amollit; 11°. on les frappe; 12°. on jaunit les épingles; 13. on les blanchit; *Ibid. b.* 14°. on les éteint; 15°. on les seche; *Ibid.* 806. *a.* 16°. on les vanne; 17°. on pique les papiers; 18°. on boute les épingles.

L'espece & le prix des épingles distingués par des numéros. Ordre de ces numéros. Comment se comptent les épingles jaunes, qui s'appellent *houseaux.* Le fil de laiton arrive de Suede en bottes de trois grosseurs. Destination de ces grosseurs différentes. Fabrication des épingles de fer. Maniere de préparer le fer pour le réduire en fil d'épingles. *Ibid. b.* En quoi consiste la perfection de l'épingle. *Ibid.* 807. *b.*

Epingle. Instrumens de l'épinglier: la chaume, III. 257. *b*, contre-poids de l'épinglier, IV. 139. *a*, *b.* broches, II. 429. demoiselle, IV. 820. *b.* frottoir, VII. 355. *a.* jauge, VIII. 472. *b.* métier, X. 463. *b.* moulin, 814. *b.* rouet, XIV. 398. *b.* tourniquet. XVI. 484. *b.* Description de quelques opérations de cet art. Jaunir le fil de laiton. VIII. 476. *b.* Dresser ce fil. V. 111. *b.* Fesser une botte. VI. 559. *a.* Mouler les plaques. X. 791. *a.* Comment on fait la tête de l'épingle. VII. 289. *a.* Opération de tourner les têtes sur le moule. 524. *b.* Maniere de blanchir. II. 274. *b.* Opération de sécher. XIV. 8[illegible]6. *b. Voyez* les planches de l'épinglier dans le vol. IV.

EPINGLES, (*Jurispr.*) appellées par les auteurs *jocalia* ou *monilia.* Les épingles sont pour les femmes ce que le pot-de-vin est pour le vendeur; elles ne sont point censées faire partie du prix, mais elles sont censées faire partie des loyaux-coûts, pourvu qu'elles soient mentionnées & liquidées par le contrat. Cens en épingles. Délit d'épingle. Histoire d'une femme condamnée à mort à Paris pour ce délit. V. 807. *b.*

EPINGLES *des cartiers.* V. 808. *a.*

EPINGLE, (*Rubann.*) instrument. V. 808. *a.*

EPINGLIER. (*Comm.*) Observations sur le corps des épingliers à Paris. V. 808. *a.*

Epingliers. Réunion de leur communauté à celle des aiguilliers. I. 210. *a.*

EPINICION, (*Belles-lett.*) poëme pour quelque victoire remportée. Scaliger traite de ce poëme. Exemples de quelques pieces modernes de ce genre. V. 808. *a.*

EPINOCHIE ou *épinarde*, (*Ichthyol.*) poisson d'eau douce, le plus petit de tous. Sa description. Deux especes d'épinochie. V. 808. *b.*

EPINSAGE *des draps*, *voyez* LAINE. IX. 184. *b*, *&c.* & vol. III. des planch. *Draperie*, pl. 7.

EPINYCTIDE, (*Médec.*) espece d'exanthême ou d'éruption cutanée. Etym. de ce mot. Description de cette maladie. Sa cause. Elle est extrêmement incommode dans la nuit. Traitement de cette maladie. V. 808. *b.*

EPIPHALLUS. (*Musiq. des Anc.*) Addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 824. *a.*

EPIPHANE. (*Saint*) Fausses imputations qu'il a faites aux Samaritains. IX. 26. *b.* Impiétés qu'il attribue à Simon le magicien. 27. *b.* Edition que le P. Pétau a donnée de ses ouvrages. XI. 779. *a.* Paroles de S. Epiphane sur le culte de la sainte Vierge. XVII. 600. *b.*

EPIPHANES. (*Myth.*) Pourquoi Jupiter fut appellé de ce nom. V. 808. *b.*

EPIPHANIE, (*Hist. eccl.*) fête des rois, ou de l'apparition de J. C. aux gentils. V. 808. *b.* Les Grecs la nomment aussi *Théophanie*, *voyez* ce mot. Les anciens Grecs appelloient *épiphanie*, la présence des dieux sur la terre. Fêtes qu'ils instituerent en mémoire de ces apparitions. Pourquoi l'épiphanie chrétienne a été nommée *fête des rois.* Comment on se préparoit autrefois à la célébrer. L'exemple des païens, selon quelques auteurs, a pu servir à chasser le jeûne usité autrefois à la veille de l'épiphanie, pour lui subroger la bonne chere. Rapports entre les saturnales & la maniere de célébrer l'épiphanie. Comment il a pu arriver que la dissolution s'est introduite dans le souper de la veille des rois, que les chrétiens célébroient autrefois avec beaucoup de respect & de religion. Observation qui détruit toute comparaison entre cette fête & les saturnales. Comment on la célébroit autrefois en France. *Ibid.* 809. *a.* Simplicité qu'on observe en la faisant aujourd'hui. *Ibid. b.*

Epiphanie, *parlement de l'.* XII. 56. *a.*

EPIPHÉNOMENE, (*Médec.*) Etym. de ce mot qui sert à désigner les affections morbifiques qui surviennent dans une maladie, outre les symptomes qui lui sont propres. V. 809. *b.*

EPIPHONEME. (*Rhét.*) En quoi consiste cette figure de rhétorique. Maniere de l'employer. Exemples. Velleius Paterculus est l'historien romain qui s'est le plus servi de cette figure. L'épiphoneme judicieusement employée a des charmes pour tout le monde. V. 809. *b.*

EPIPHORE. (*Médec.*) Etym. de ce mot. Il signifie, 1°. tout transport contre nature d'humeurs dans quelque partie du corps que ce soit. 2°. Une fluxion inflammatoire sur les yeux. 3°. Un flux de larmes habituel. Cause prochaine de cette incommodité: tempéramens qui y sont le plus sujets. Comment on la doit traiter. V. 810. *a.*

EPIPHYSE, (*Anat.*) appendice cartilagineuse. Etym. de ce mot. V. 810. *a.* Les épiphyses se rencontrent dans toutes les articulations avec mouvement. Comment se fait leur union au corps de l'os. Le bout des os des extrémités, & la plupart des apophyses, ont été épiphyses dans l'enfance. L'union des épiphyses au corps de l'os permet à une partie du périoste de s'insinuer entre deux. Il y a des épiphyses qui ont encore leur apophyse, & des apophyses qui portent des épiphyses. Différens noms que prennent les épiphyses, tirés de leur figure. Leurs divers usages. *Ibid. b.*

Epiphyse. Sa formation. *Suppl.* I. 131. *a. Suppl.* IV. 194. *a.* Sa structure. 192. *a.*

EPIPLOÏQUE, (*Anat.*) artere épiploïque droite, artere épiploïque poſtérieure, épiploïque gauche. V. 810. *b.*

EPIPLOON, (*Anat.*) noms de différentes membranes graiſſeuſes qui flottent dans la cavité du bas-ventre. Il y a trois épiploons continus l'un à l'autre : ſavoir, l'hépatogaſtrique, le gaſtrocolique & le colique, & pluſieurs autres petits diſtribués le long du colon. Deſcription détaillée de ces différentes parties, de leurs glandes & de leurs vaiſſeaux. *Suppl.* II. 824. *a.*

EPIPLOON. (*Anat.*) *Voyez* OMENTUM. Sa deſcription. *Suppl.* II. 614. *a.*

EPIQUE, *poëme. Voyez* EPOPÉE.

EPIRE. (*Géogr. Hiſt. anc.*) Outre le pays déſigné par ce mot, les écrivains grecs s'en ſervent quelquefois pour exprimer en général ce que nous appellons continent. Ce qui a rendu l'Épire célebre. Ses diverſes révolutions. État préſent des Épirotes. V. 811. *a.*

EPISCOPAL. Egliſe épiſcopale. II. 775. *b.* Villes épiſcopales. III. 486. *a. b.* VI. 143. *b.* Droits épiſcopaux. V. 142. *b.* Fief épiſcopal. VI. 703. *b.* Juriſdiction épiſcopale. 144. *a.* IX. 75. *a. b.* &c. Notaires épiſcopaux. XI. 242. *b.* 243. *b.* Notaires de la cour épiſcopale. 243. *a.* Ordination épiſcopale. XI. 581. *b.*

EPISCOPAT. (*Hiſt. eccl.*) Il n'y a qu'un épiſcopat, dit S. Cyprien, & cet épiſcopat eſt ſolidairement poſſédé par chacun des évêques en particulier. Les théologiens ſcholaſtiques ſont partagés ſur la queſtion ; ſavoir, ſi l'épiſcopat, ou l'ordination épiſcopale, eſt un ordre & un ſacrement diſtingué de la prêtriſe. Le nombre de ceux qui embraſſent l'affirmative eſt le plus grand ; mais ils ſont diviſés ſur ce qui conſtitue la matiere & la forme de ce ſacrement. Cérémonies pratiquées dans la conſécration des évêques. La plupart de ces cérémonies n'ont été ni par-tout, ni de tout tems en uſage. L'impoſition des mains ſeule eſt la matiere de l'épiſcopat. V. 811. *b.* Diverſité de ſentimens ſur ce qui doit faire la forme de l'épiſcopat. Cependant il eſt prouvé que cette forme ſe réduit aux prieres qui accompagnent l'impoſition des mains. Examen de la queſtion, ſi une perſonne qui n'eſt pas prêtre peut être ordonnée évêque. Diſpoſition du concile de Sardique à ce ſujet. Il y a lieu de croire que les évêques n'ont jamais été diſpenſés de la prêtriſe, quoiqu'ils l'aient été quelquefois des interſtices uſités pour s'aſſurer des mœurs & de la foi du ſujet. Les évêques ne pourroient communiquer à certains fideles le pouvoir de célébrer les ſaints myſteres & d'abſoudre les pécheurs, s'ils n'avoient pas été préalablement ordonnés prêtres. *Ibid.* 812. *a.*

Epiſcopat. De la validité de l'épiſcopat de l'égliſe anglicane. XI. 581. *b.* 582. *a, b.* Réflexions de Robert Grévil ſur l'épiſcopat d'Angleterre. XVII. 591. *a.*

EPISCOPAUX, (*Hiſt. mod. d'Angl.*) ainſi nommés par oppoſition aux presbytériens. *Voyez* ANGLICANS. En quel tems ils ſe rapprocherent & formerent les deux branches de Wighs & de Torys mitigés. De tous les ſectaires, les épiſcopaux ſont ceux qui ſont le moins éloignés de l'égliſe romaine, pour ce qui concerne la diſcipline eccléſiaſtique. Diſpute entre quelques théologiens catholiques ſur la validité & légitimité de l'ordination des miniſtres parmi les épiſcopaux. Divers rapports entre les épiſcopaux & les catholiques ſur la diſcipline & la police eccléſiaſtique. V. 812. *b.* Sur quels points ils conviennent avec les calviniſtes. En quel tems leur lithurgie fut autoriſée & confirmée. Ils ſont regardés comme non-conformiſtes en Ecoſſe. Privileges des presbytériens en Angleterre. Les miniſtres épiſcopaux ſujets à pluſieurs loix pénales. *Ibid.* 813. *a.*

Epiſcopaux joints aux Torys. XVI. 441. *a.*

EPISYNTHÉTIQUE, (*Médec.*) ſecte de médecins. Etym. de ce mot. Quel étoit vraiſemblablement le but de Léonides & des autres du même parti. Tout ce qui regarde cette ſecte, & même le tems où vivoit Léonides, nous eſt inconnu. V. 813. *a.*

Epiſynthétique, voyez ſur cette ſecte de médecins. X. 269. *b.* 462. *a.*

EPISODE. (*Bell. lett.*) Définition générale. Dans la poéſie dramatique des anciens on appelloit épiſode la ſeconde partie de la tragédie. V. 813. *a.* Origine de ces épiſodes. Auteurs qui en ont traité. Diſtribution de l'ancienne tragédie en quatre parties. Obſervations ſur ces épiſodes de l'ancienne tragédie. Les épiſodes étoient alors ce que nous appellons aujourd'hui *actes. Ibid. b.*

Epiſode épique. En quoi il differe, ſelon Ariſtote, de l'épiſode tragique. Trois ſens différens que cet auteur donne au mot *épiſode.* 1°. Il entend par l'épiſode épique, le poëme tout entier, en en retranchant la propoſition & l'invocation. V. 813. *b.* 2°. Chaque incident étoit auſſi compris ſous le nom général d'épiſode. 3°. Ce philoſophe donne une troiſieme ſorte d'épiſode, lorſqu'il dit que ce qui eſt compris & exprimé dans le premier plan de la fable, eſt propre, & que les autres choſes ſont des épiſodes. Rapport de ce troiſieme ſens avec le ſecond. C'eſt à ce troiſieme ſens qu'il faut reſtreindre le précepte d'Ariſtote, de ne faire les épiſodes, qu'après avoir choiſi les noms qu'on veut donner aux perſonnages. Ainſi cet auteur n'entend pas par épiſode un événement étranger, mais une partie néceſſaire de l'action & du ſujet. *Ibid.* 814. *a.* On pourroit donc définir les épiſodes, les parties néceſſaires de l'action étendue avec des circonſtances vraiſemblables. La partie de l'action qui ſert de fond à l'épiſode, ne doit pas, lorſqu'elle eſt épiſodiée, demeurer dans la ſimplicité, telle qu'elle eſt énoncée dans le plan de la fable. Le ſujet d'un poëme peut s'amplifier, ou en employant beaucoup de ces épiſodes, ou en donnant à chacun une étendue conſidérable. *Ibid. b.* Réſumé de tout ce qui vient d'être dit ſur ce ſujet. *Ibid.* 815. *a.*

EPISODE, (*Poéſie*) c'étoit originairement une ou pluſieurs ſcenes placées entre les chants du chœur d'une piece dramatique. Les modernes entendent par ce mot tout ce qui ſert à remplir l'intervalle d'une action épique ou dramatique, interrompue ou ſuſpendue : & par ornemens épiſodiques, certains acceſſoires qui ne tiennent pas eſſentiellement au ſujet principal. Utilité des épiſodes dans la poéſie épique & dramatique. Du choix des épiſodes & du rapport qu'ils doivent avoir avec l'action principale. *Suppl.* II. 825. *b.*

Epiſode. Voyez INCIDENT. Comment les épiſodes peuvent ſe concilier avec l'unité d'action. I. 121. *b.* XVII. 402. *a.* Epiſodes ajoutés au chant des dithyrambes. III. 361. *a.* Epiſodes dans l'épopée. V. 825. *b. Suppl.* I. 160. *a. Suppl.* IV. 990. *a, b. &c.* Des ſcenes épiſodiques dans la comédie. *Suppl.* II. 519. *a.* Réflexions contre la multiplicité & diverſité des épiſodes. XII. 148. *b.* Regle ſur les épiſodes en peinture & en poéſie. 849. *a.*

EPISODE. (*Peint.*) Définition & exemples. V. 815. *a.*

EPISODIQUE, (*Bell. lett.*) fable épiſodique chargée d'incidens ſuperflus. Drames épiſodiques condamnés par Ariſtote. Les actions les plus ſimples ſont les plus ſujettes à cette irrégularité. Les plus anciens poëtes françois ſont tombés dans ce défaut. Moyen de connoître ſi un épiſode eſt ſuperflu. V. 815. *a.* En quel cas il eſt permis d'imaginer un épiſode, & de le lier au ſujet, de ſorte qu'il y devienne comme néceſſaire. Des pieces à tiroirs. *Ibid. b.*

EPISPASTIQUE. (*Médec.*) *Voyez* VÉSICATOIRES. Onguent épiſpatique. XI. 482. *a.*

EPISSER *une corde.* (*Corderie & Marine*) Lorſque quelques manœuvres ſont rompues, on eſt obligé de les épiſſer, quand on n'en a pas de rechange. Comment on épiſſe deux cables enſemble. V. 815. *b.*

EPISTATE, (*Hiſt. anc.*) ſénateur d'Athenes qui étoit en ſemaine de préſider. Etym. de ce mot. V. 815. *b.* L'élection du ſénat des cinq-cens par les dix tribus d'Athenes, tirés de chacune de ces tribus. Chaque tribu avoit tour-à-tour la préſéance. Les cinquante ſénateurs en fonction ſe nommoient *prytanes.* Durée de la prytanie. Quels étoient ceux des prytanes qu'on appelloit *proëdres*, & celui des proëdres qu'on appelloit *épiſtate.* Celui qui avoit été épiſtate ne pouvoit plus eſpérer de l'être. A qui s'adreſſoient les particuliers qui avoient quelques affaires devant les prytanes. Fonctions de l'épyſtate dans les affaires importantes. *Ibid.* 816. *a.*

EPISTOLAIRE. (*Belles-lett.*) Du ſtyle épiſtolaire. Divers caracteres des lettres de Cicéron. V. 816. *a.* Jugement de l'auteur ſur celles de Pline & de Séneque. Lettres politiques du cardinal d'Oſſat. Celles de madame de Sévigne ſont les plus eſtimées. Jugement ſur celles de Balzac & celles de Voiture. Lettres du chevalier d'Her... Lettres à la marquiſe, *&c.* Enumération des principaux auteurs épiſtolaires. *Ibid. b.*

Epiſtolaire, ſtyle. XV. 553. *a, b. Voyez* LETTRES. IX. 410. *b.* — 414. *a.*

EPISTOLARUM ſcrinium. XIV. 813. *a.*

EPISTOLIQUE, écriture des Egyptiens. V. 361. *a.*

EPITAPHE. (*Bell. lett.*) Etym. de ce mot. A Sparte on n'accordoit d'épitaphe qu'à ceux qui étoient morts pour le ſervice de la patrie. V. 816. *b.* Le mauſolée du duc de Malboroug encore ſans épitaphe. Exemples d'épitaphes où l'on fait parler la perſonne morte. Origine de la formule *ſta viator.* L'épitaphe eſt communément un extrait de louange ou de morale, ou de l'un & de l'autre. Epitaphe de M. de Turenne. Celle d'Alexandre, de Newton, *Ibid.* 817. *a.* de Dryden, du Taſſe. Epitaphes épigrammatiques. Exemple d'une telle épitaphe naïve & plaiſante. Réflexions ſur les épitaphes inſultantes & calomnieuſes. Quelquefois l'épitaphe n'eſt que morale, & n'a rien de perſonnel : exemple, celle de Jovianus Pontanus. Des épitaphes à la gloire des hommes vertueux. Elles ſont quelquefois l'ouvrage de la reconnoiſſance : exemple. Le ſentiment de l'honneur, ou la reconnoiſſance, opere dans certaines ames ce que l'eſpoir des récompenſes n'eût jamais opéré : exemples. Quelques auteurs ont fait eux-mêmes leur épitaphe. Celle de la Fontaine. *Ibid. b.*

Epitaphe. Parallele des épitaphes des anciens avec les nôtres. VIII. 777. *b.* Réflexions que fait naître la vue des épitaphes & des tombeaux. XVI. 399. *b.* 400. *a.* Epitaphe des Termophyles.

mopyles. XVI. 273. *b.* Mots que les anciens Romains mettoient quelquefois au bas d'une épitaphe. VIII. 772. *b.* Epitaphe de Pallas, affranchi de Claude. XVI. 399. *b.* 400. *b.* Exemples de quelques épitaphes modernes : épitaphe d'un abbé ignorant. II. 2. *a.* Celle d'un homme dont le pied s'étant engagé dans l'étrier, fut traîné si long-tems par son cheval, qu'il en mourut. VI. 77. *b.* Celle d'un bouffon de cour. VII. 42. *b.* Epitaphe de M. Piron. XII. 122. *a. b.* Epitaphe de Moliere par la Fontaine. 844. *a.* Epitaphe d'un libraire de Boston. *Suppl.* I. 302. *a.*

EPITASE, (*Bell. lett.*) c'étoit la seconde division du poëme dramatique. En quoi elle consistoit. L'épitase est ce que nous appellons nœud & intrigue. Comment l'ont définie les anciens scholiastes de Térence & Scaliger. V. 818. *a.*

Epitase. En quoi elle differe de la catastase. II. 772. *b.*

EPITASE. (*Méd.*) V. 818. *a.*

EPITHALAME. (*Bell. lett.*) Etym. de ce mot. Pourquoi les Grecs nommerent ainsi le chant nuptial. Lieu où se chantoit l'épithalame. Les critiques regardent le pseaume 44 comme un véritable épithalame. Origene appelle aussi de ce nom le cantique des cantiques. Les Grecs connurent ce chant nuptial dès les tems héroïques. En quoi il consistoit dans sa premiere origine. V. 818. *a.* L'acclamation *d'hymen, ô hyménée*, qui étoit le principal de l'épithalame, en devint aussi l'accessoire. Hésiode & Stésichore sont les premiers poëtes connus qui aient fait des épithalames. En quoi consiste l'épithalame grec. Origine de l'épithalame latin ; il commençoit par l'acclamation de *Talassius*. Usage qu'on fit ensuite des vers fescenniens. Catulle perfectionna ce genre de poésie. Observations sur les épithalames de Stace, de Claudien, de Sidonius. *Ibid. b.* Epithalames des modernes. Des regles à suivre dans cette sorte d'ouvrage. Défauts des épithalames du cavalier Marini. Des images ou peintures qui conviennent à ce poëme. *Ibid.* 819. *a.* Théocrite cité comme modele en ce genre : son épithaphe d'Hélene ; regles observées dans cette piece. Personne n'a mieux écrit sur cette matiere que M. Souchai, dans un de ses discours inséré dans le recueil de l'académie des belles-lettres. Ce genre est aujourd'hui presqu'entiérement abandonné. *Ibid. b.*

Epithalame. Voyez HYMENÉE. Comment on invoquoit l'hymen dans les épithalames. VIII. 393. *b.*

EPITHALAME. (*Grav.*) Estampes que les graveurs de Hollande appellent de ce nom. Personne n'a mieux réussi en ce genre que Bernard Picart. La mode en est presque passée. V. 820. *a.*

EPITHÊME. (*Pharm.*) Etym. de ce mot. L'usage a exclu les emplâtres & les onguens de la classe des épithêmes, qui ne comprend que les remedes extérieurs appliqués sous forme liquide, sous forme seche, & sous forme de bouillie ; & encore ce mot est il presqu'entiérement oublié. Especes d'épithêmes secs. V. 820. *a.*

Epithême, écusson, espece d'épithême. V. 385. *a.* Epithêmes vermifuges. XVII. 74. *b.* De l'usage des épithêmes. 197. *a.*

EPITHETE. (*Gram. & Rhét.*) Etym. & genre de ce mot. Différences entre épithete & adjectif. V. 820. *a.* Origine de l'usage des noms propres de famille. Adjectifs qu'on peut ranger dans la classe des épithetes. De l'art d'user des épithetes. *Ibid. b.*

EPITHETE. Distinction de trois especes d'épithetes : les unes que l'auteur appelle esthétiques, qui servent à rendre l'idée principale plus sensible, par les idées accessoires qu'elles y ajoutent. *Suppl.* II. 825. *b.* Les autres qui ne font que grammaticales, adjectifs nécessaires à l'intelligence du discours : les troisiemes que les grammairiens nomment patronymiques, titres ajoutés au nom d'une personne. De l'usage des épithetes. *Ibid.* 826. *a.* On remarque que la décadence du goût a été annoncée par la profusion de cette sorte de mots. *Ibid. b.*

EPITOME. (*Bell. lett.*) On reproche souvent aux auteurs d'épitomes que leur travail occasionne la perte des originaux. V. 820. *b. Voyez* ABRÉGÉ.

EPITRE. (*Bell. lett.*) Etym. de ce mot. Usage que nous en faisons aujourd'hui. V. 820. *b.* On attache aujourd'hui à l'épître, l'idée de la réflexion & du travail, & on ne lui permet point les négligences de la lettre. Défauts de quelques épîtres de Boileau. En quoi consistoit le mérite de ce poëte. Défauts de celles de Rousseau. Regles à observer dans l'épître philosophique. *Ibid.* 821. *a.* Quelques épitres de Boileau jugées d'après ces regles : celle à M. Arnaud, & celle à M. de Seignelai. On n'a besoin que d'un peu de philosophie pour n'en trouver aucune dans les épitres de Rousseau. Critique de celle qu'il adresse à Clément Marot. *Ibid. b.* Examen des épîtres de Pope qui composent son essai sur l'homme. *Ibid.* 822. *a.*

Epitre dédicatoire. L'estime & l'amitié l'ont inventée, mais la bassesse & l'intérêt en ont avili l'usage..... Il ne reste qu'une façon honnête de dédier un livre, c'est de fonder sur des faits la reconnoissance, l'estime ou le respect, qui doivent justifier aux yeux du public l'hommage qu'on rend au mérite. V. 822. *a.*

EPITRE, (*Hist. eccl.*) c'est une des parties de la messe, & qui précede l'évangile. Origine de l'epitre & de l'usage de l'église à cet égard. V. 822. *a.* Quels sont les mots par lesquels commence la lecture des épitres de S. Paul, & celle de quelques passages de l'ancien & du nouveau testament. Par qui se fait cette lecture. *Ibid. b.*

Epitre synodale. XV. 755. *a.* Des épitres de S. Paul. XII. 199. *a.*

EPITRITE, (*Bell. lett.*) pied composé de trois syllabes longues & d'une breve. Quatre sortes d'épitrites. V. 822. *b.*

EPITRITE (*Musiq. anc.*) V. 822. *b.*

EPITROPE, figure de rhétorique appellée par les latins *concessio*. Exemple tiré de Despréaux. Sat. IX. 212. V. 822. *b.*

EPITROPE, (*Hist. mod.*) juge ou arbitre que les chrétiens grecs, qui vivent chez les Turcs, choisissent pour terminer leurs différends. Il y a dans chaque ville divers épitropes. Quelques auteurs ont appellé *epitropi* les *vidames*, voyez ce mot. V. 822. *b.* Sens du mot ἐπίτροπος chez les anciens Grecs & dans le nouveau testament. *Ibid.* 823. *a.*

EPIZOOTIQUES *maladies. Voyez* LOUVET.

EPLOYÉ, (*Blason*) *Voyez* vol. II. des pl. Blason. pl. 18.

EPODE, (*Poés. anc.*) espece de poésie ancienne des Grecs & des Latins. 1°. On appelloit épode chez les Grecs, un assemblage de vers lyriques où la derniere stance qui, dans les odes, se chantoit immédiatement après deux autres stances nommées strophe & antistrophe...... 2°. Un petit poëme lyrique composé de plusieurs distiques, *&c*...... V. 823. *a.* 3°. Un demi-vers élégiaque, ou même le petit vers adonien mis après trois vers saphiques, *&c*...... 4°. Tout petit vers mis à la suite d'un ou de plusieurs grands. Ce que signifie le titre de *liber epodon* que porte le livre 5ᵉ. des odes d'Horace. *Ibid. b.*

EPODES. (*Musiq. anc.*) V. 823. *b.*

EPOINTÉ *cheval.* (*Maneg.*) *Suppl.* III. 417. *a.*

EPOISSES, dans l'Auxois. (*Géogr.*) *Suppl.* I. 263. *a.*

EPONGE. (*Hist. nat.*) M. Peyssonel a découvert que l'éponge étoit formée par des insectes de mer, de même que beaucoup d'autres prétendues plantes marines. Diverses especes d'éponges. V. 823. *b.*

Eponge. La fleur de la tannée pourroit être rangée sous le genre des éponges. XV. 888. *b.* 889. *a.* VI. vol. des planches, regne animal, pl. 93.

EPONGE. (*Pharm. Mat. médic.*) Maniere de faire l'éponge brûlée, l'éponge préparée. Vertu qu'on attribuoit autrefois à l'éponge brûlée. Usage de l'éponge préparée avec la cire. V. 824. *a.*

EPONGE, (*Maneg. Maréch.*) extrémité de chaque branche d'un fer de cheval. V. 824. *a.*

EPONGE, (*Maneg. Maréch.*) tumeur située à la tête ou à la pointe du coude. Pourquoi on l'appelle de ce nom, comment elle est occasionnée. V. 824. *a.* Cause de ses progrès. La même cause qui produit cette loupe n'occasionne quelquefois qu'une callosité. Ce qui distingue la callosité de la loupe. L'une & l'autre ne présentent rien de dangereux. Ce qu'on doit faire pour guérir la loupe. *Ibid. b.*

EPONGES, (*Plombier*) bordures de la table sur laquelle les plombiers versent leur plomb. Usage de ces bordures. V. 824. *b.*

EPONTILLES, *spontilles*, (*Marine*) différentes sortes d'épontilles. V. 825. *a.*

EPONYME, premier archonte d'Athenes. I. 619. *b.* Officiers ainsi nommés à Sardes. XIV. 653. *b.*

EPOPÉE, (*Bell. lettr.*) imitation en récit d'une action intéressante & mémorable. Auteur qui a traité la partie historique de l'épopée. Caractere de divers autres traités sur cette matiere. Des regles de l'épopée. On se propose de les tirer non d'aucun poeme connu, mais de la nature même de ce genre de poésie. V. 825. *a.* Les unes regardent le choix du sujet, les autres la composition.

Du choix du sujet. Divers sentimens du P. le Bossu & de l'abbé Terrasson sur la maniere de choisir le sujet. On peut dire qu'il n'y a point de regle exclusive sur ce choix. Caractere d'unité qui convient à l'épopée. Cette unité n'en détermine ni la durée ni l'étendue. Quant au nombre des incidens, on peut les multiplier sans crainte, pourvu qu'ils naissent les uns des autres & s'enchaînent mutuellement. Une action vaste a l'avantage de la fécondité, d'où résulte celui du choix. Le poëme épique n'est pas borné, comme la tragédie, aux unités du lieu & du tems. *Ibid. b.* L'épopée exige une conclusion qui ne laisse rien à desirer. Son action doit être mémorable & intéressante : & en cela le poeme de l'Odyssée est bien supérieur à celui de l'Énéide. Cette action doit avoir une grandeur & une importance universelles : observation sur l'Iliade conformément à cette regle. Lucain est recommandable par la hardiesse avec laquelle il a traité son sujet aux yeux des Romains devenus esclaves, & dans la cour de leur tyran. *Ibid.* 826. *a.* La grandeur & l'importance de l'action de l'épopée dépendent de l'importance & de la grandeur de l'exemple qu'elle contient. Comment

doivent être présentés les exemples vertueux & les vicieux. La vertu infortunée n'est point un exemple dangereux. L'action de l'épopée semble quelquefois tirer son importance de la qualité des personnages. Cependant l'action d'un homme privé, exécutant des grandes choses, aura toute l'importance qu'exige la dignité de l'épopée. Un intérêt particulier peut souvent être plus sensible & donner plus d'importance au poëme épique qu'un intérêt public.

De la composition. Trois points principaux qu'elle embrasse; le plan, les caracteres & le style. *Ibid. b.*

Du plan. On distingue dans le plan, l'exposition, le nœud & le dénouement. Observation sur les trois parties renfermées dans l'exposition; savoir le début, l'invocation, & l'avant-scene : ce que Lucain a substitué à l'invocation. Dans l'avant-scene, ou le poete suit l'ordre des événemens, ou il laisse derriere lui une partie de l'action pour se replier sur le passé : avantage de cette méthode : cependant la premiere peut aussi former le tissu d'un très-beau poëme. De l'intrigue : elle a été jusqu'ici la partie la plus négligée. L'épopée, selon Aristote, doit être une tragédie en récit : dévéloppement de ce principe, d'après lequel l'auteur examine ensuite le plan des anciens poëmes épiques. *Ibid.* 827. *a.* Ce genre de poésie seroit encore susceptible de perfection en s'écartant de la route qu'Homere a tracée, & que Virgile a suivie. La tragédie dès son origine a eu trois parties; la scene, le récit, & le chœur : comment doivent être traitées les trois parties correspondantes du poëme épique. Comment le poëte doit raconter les choses terribles ou touchantes. Eloge des beautés qui se trouvent dans le poëme de Lucain. Observations sur les mœurs de la Pharsale. *Ibid. b.* Divers exemples tirés de ce poëme, & qui servent à indiquer le mélange de dramatique & d'épique que le poëte peut employer, même dans sa narration directe. Le rôle du chœur dans les tragédies, rempli dans l'épopée par le poete, étant une source de beautés, on recherche pourquoi Lucain est le seul des poetes anciens qui s'y soit livré. La scene est la même dans la tragédie & dans l'épopée, pour le style, le dialogue & les mœurs. Elle doit avoir dans l'épopée plus d'étendue, mais rien d'oisif, ni de superflu, rien qui ne concoure à l'intérêt général. A ces conditions, on ne peut trop y multiplier les morceaux dramatiques. *Ibid.* 828. *a.* La Henriade seroit le plus beau de tous les poëmes connus, si elle contenoit moins de récits & plus de scenes. Les poëmes où les personnages se succedent comme les incidens pour ne plus revenir, ne sont pas susceptibles d'intrigue. Négligence de l'auteur de la Pharsale dans la contexture de l'intrigue. D'où vient qu'avec le plus beau génie, Lucain n'en a pas fait un beau poëme. Ce que cet ouvrage renferme d'admirable & de défectueux. *Ibid. b.*

Des caracteres. Cette partie du poëme dramatique sera traitée au mot *Tragédie.* Observations particulieres aux personnages de l'épopée. Il vaut mieux employer les efforts de la poésie à rapprocher les hommes des dieux qu'à rapprocher les dieux des hommes. Passage de Pope sur les dieux d'Homere. On suppléra aux personnages surnaturels dans l'épopée, par les vertus & les passions humaines rendues sensibles par leurs effets. Les mêmes caracteres doivent avoir plus d'uniformité dans la tragédie que dans l'épopée. *Ibid.* 829. *a.* Mais les changemens dans les caracteres ne doivent jamais avoir lieu sans cause. Disparates dans la conduite d'Achille à l'égard de Priam qui vient lui demander le corps d'Hector.

Du style. Les premieres qualités qui conviennent au style de l'épopée, sont la force, la précision & l'élégance. Difficulté d'allier les deux premieres avec la troisieme. Un ouvrage plus élégant & moins pensé a communément plus de succès qu'un ouvrage plus pensé & moins élégant. Combien d'auteurs célebres doivent leur fortune à d'obscurs écrivains qu'ils n'ont jamais daigné nommer? L'homme de génie est souvent comme le ver à soie qui file pour l'ouvrier. *Ibid. b.* Le poëte doit se hâter de répandre ses idées dans toute leur rapidité, & ne donner à la correction que les intervalles du génie. L'harmonie & le coloris distinguent surtout le style de l'épopée. Deux sortes d'harmonie; celle des vers appellée *contrainte*, & l'harmonie libre. D'où vient qu'on a donné douze syllabes à notre vers alexandrin. Le mélange des syllabes breves & longues détruit dans nos vers la régularité de la mesure. L'harmonie & la mesure sont incompatibles dans nos vers. D'où se forme l'harmonie de la prose. Exemples de l'harmonie imitative des anciens. *Ibid.* 830. *a.* Rien n'est plus difficile à nos vers que de leur donner cette expression harmonique. Quel feroit le moyen de rompre la monotonie de nos vers, & d'en rendre jusqu'à un certain point l'harmonie imitative : exemple tiré d'une épitre de l'abbé de Chaulieu au chevalier de Bouillon. Du coloris du style. Le style de la tragédie est commun à toute la partie dramatique de l'épopée : mais la partie épique exige des peintures plus fréquentes & plus vives. Des descriptions. La chaleur des descriptions est la partie brillante d'Homere. *Ibid. b.* Ce n'est point assez de peindre, il faut bien choisir ce qu'on peint. Les poëtes doivent supprimer tous les détails qui n'ont rien d'intéressant, & auxquels la réflexion du lecteur peut suppléer sans effort. Combien les grands effets de la nature & de l'industrie humaine peuvent fournir d'images & de couleurs à la poésie moderne. Le grand art de ménager les descriptions est de les présenter dans le cours de l'action principale. La partie des images sera traitée à l'article de ce mot. *Ibid.* 831. *a.*

ÉPOPÉE, (*Poésie*) c'est du penchant naturel que nous avons à raconter des événemens remarquables avec les additions, les portraits, & l'ordre particulier que le feu de l'imagination supplée, qu'il faut dériver l'origine de l'épopée. *Suppl.* II. 826. *b.* — Cette sorte de poëme, production de l'art, a succédé au récit naturel, comme les édifices somptueux aux abris que la nature offroit à l'homme dans les premiers âges. Au lieu de remonter de la sorte au principe de l'épopée, les critiques qui en ont traité ont surchargé cette partie de la poétique de regles & de préceptes dont un bon nombre est ou purement arbitraire ou même faux. *Ibid.* 827. *a.* C'est donc en suivant les traces de la nature, que l'auteur se propose de rechercher ici ce qui constitue l'essentiel de l'épopée. Chez les nations grossieres, on instituoit des fêtes publiques en commémoration des événemens remarquables, auxquels ces nations avoient eu part. Ceux qui avoient participé à l'action célébrée, s'avançoient sans doute au milieu du peuple & en faisoient un récit circonstancié, pathétique & pittoresque. — Dans la suite, pour avoir l'honneur de parler en public dans ces solemnités, il est possible que des hommes de génie se soient exercés à des compositions épiques, & qu'insensiblement ce genre de narration soit devenu un art; — & comme la musique faisoit partie des fêtes chez les peuples les plus sauvages, il est très-vraisemblable que c'est ce qui a introduit le metre dans ces narrations. *Ibid. b.* On peut réduire à très-peu de préceptes ce qui est essentiel à ce genre de poeme. L'unité d'action, l'intérêt & la grandeur de l'événement, la maniere de le rapporter, plus épique qu'historique : des peintures saillantes des héros, & de leurs exploits, une diction très-pathétique; tout poëme qui réunira ces qualités, méritera le nom d'épopée. — Raisons qui appuient la premiere regle concernant l'unité d'action. — Plus cette action sera simple, plus elle sera parfaite. *Ibid.* 828. *a.* L'action de l'épopée doit être intéressante & grande : développement de cette maxime. *Ibid. b.* Différence entre la narration historique & le poëme épique. — Ce qui distingue principalement l'épopée, ce sont les portraits & les tableaux : détails sur ce sujet. — Sagacité, connoissance des hommes, souplesse de génie, que ce talent de peindre exige. — Tous les personnages doivent avoir une grandeur idéale un peu au-dessus de la grandeur naturelle. *Ibid.* 829. *a.* On exige encore de l'épopée qu'elle soit instructive. Or c'est par la voie des exemples qu'elle instruit principalement. L'influence vraiment énergique de l'épopée sur les mœurs, consiste dans les actions & la maniere noble à penser des héros. — Observations sur le style de l'épopée. Espece de vers qui lui convient le mieux. *Ibid. b.* Des différens sujets qui peuvent être célébrés dans le poëme épique. — Tout ce qui regarde la forme du poeme, l'espece de merveilleux qui lui convient, le lieu, le tems, la durée de l'action, est abandonné au discernement du poëte & à son génie, & ne doit être soumis à aucune regle particuliere. — De quelques autres especes de poemes, appellés *la petite épopée, & l'épique badin* ou *comique.* — La grande épopée considérée comme la plus noble production des beaux-arts. *Ibid.* 830. *a.* Du petit nombre de poëtes épiques, qui méritent d'être comptés, chez les anciens & chez les modernes. *Ibid. b.*

Epopée, voyez POEME ÉPIQUE. De la nature de l'épopée selon le P. le Bossu. *Suppl.* I. 301. *b.* Ces poëmes ont chacun un caractere qui leur est propre. VIII. 132. *b.* Du choix du sujet. *Suppl.* III. 640. *b*, *&c.* *Suppl.* I. 159. *b.* De la fable qui doit faire le fond du poëme. VI. 349. *a.* De la moralité. *Suppl.* III. 961. *a*, *b.* Quelques auteurs ont cru que le sujet de l'épopée n'étoit qu'une maxime de morale allégoriée. I. 280. *b.* Examen de ce sentiment du P. le Bossu, que la moralité doit être déterminée avant qu'on ait inventé la fable & les personnages. VI. 349. *a.* Caracteres de l'action. I. 121. *a*, *b.* 122. *a.* *Suppl.* I. 156. *b.* 158. *a.* Regles d'unité qu'il faut observer. XVII. 402. *b.* — 404. *a.* *Suppl.* IV. 990. *a*, *b.* Des épisodes. V. 813. *b.* Défaut d'unité appellé *polymythie.* XII. 944. *b.* De la vraisemblance. XVII. 484. *b.* *Suppl.* IV. 996. *a*, *b.* Continuité qu'il faut observer dans le poeme épique : cette loi violée dans le paradis perdu. IV. 117. *a.* De la division de ce poeme par chants : observations sur cette division & sur les regles qui en résultent. III. 142. *b.* De l'exorde. XIII. 484. *b.* Commencement. *Suppl.* II. 526. *a*, *b.* Début. 916. *b.* De l'invocation. VIII. 865. *a*, *b.* De l'intrigue. 845. *b.* Du

nœud. XI. 185. *a*, *b*. De la narration. 30. *a*. Du récit épique. XIII. 854. *a*. Des descriptions. *Suppl.* II. 704. *a*, *b*. Des situations intéressantes. *Suppl.* III. 627. *b*, &c. Du dénouement. IV. 831. *a*. Révolutions. *Suppl.* IV. 640. *a*, *b*, &c. De l'achévement. *Suppl.* I. 144. *b*. Du caractere des personnages. *Suppl.* II. 230. *b*. De la personnification des êtres métaphysiques introduits dans l'épopée. XII. 433. *b*. De l'introduction des êtres surnaturels. IX. 799. *a*, *b*. Du merveilleux. X. 392. *a*, *b*.— 395. *a*. *Suppl.* III. 906. *a*, *b*, &c. Des mœurs. X. 611. *b*. 612. *a*, *b*. *Suppl.* III. 947. *a*, *b*, &c. Des passions propres à l'épopée. XII. 147. *b*. Du style. XV. 552. *b*. De l'harmonie du style. *Suppl.* III. 308. *b*. 309. *a*. Moyen d'animer le style épique. 971. *a*, *b*. Des vers de l'épopée françoise. *Suppl.* IV. 985. *a*. Des sentences. 56. *b*. Qualités que doit réunir le critique par rapport à l'épopée. IV. 495. *a*, *b*. Avantages que la poésie épique trouva chez les Grecs, *Suppl.* IV. 427. *a*, *b*, &c. & chez les Romains, 430. *a*. chez les Italiens modernes, 432. *b*. Dispositions des Espagnols à ce genre de poésie. 434. *a*. De la poésie épique angloise. 436. *a*, *b*. Observations sur quelques poëmes épiques de quelques anciens poëtes françois. 438. *a*. Le poëte épique doit exceller dans l'art d'exprimer l'aspect, & c'est peut-être le plus difficile de son art. *Suppl.* I. 648. *a*. Avantages & désavantages de l'épopée comparée à la tragédie. 158. *a*, *b*.

EPOPTES, initiés aux grands mysteres de Cérès. V. 508. *a*. X. 921. *b*.

ÉPOQUE, (*Logiq.*) suspension de jugement. Les philosophes sceptiques ne sortoient jamais des bornes de l'époque, & ne recevoient aucun dogme. V. 831. *a*. Pour arriver à cette époque, ils employoient dix moyens principaux ; le premier est tiré de la diversité des animaux.... Si les mêmes choses paroissent différentes à différens animaux à cause de la diversité de leur nature, nous pourrions bien dire d'un objet, quel il nous paroît, mais nous ne déciderons rien sur ce qu'il est véritablement.

Le second, de la différence des hommes. Cause de la diversité de leurs opinions. Ou nous croirons tous les hommes, ou nous n'en croirons que quelques-uns : le premier est impossible, & si nous prenons le second parti, à quels hommes, à quelle secte donnerons-nous cette préférence ?

Le troisieme, de la comparaison des organes des sens. Incertitudes où nous laisse leur témoignage. *Ibid.* *b*.

Le quatrieme, des circonstances. Ce moyen consiste à considérer quelles sont les sensations d'une personne dans toutes les différentes manieres d'être dont elle est susceptible, & selon lesquelles elle prononcera différemment sur un même objet.

Le cinquieme, des situations des distances, & des lieux. Selon que ces relations sont différentes, les mêmes choses paroissent diversement. Exemples.

Le sixieme, des mêlanges. Rien ne tombe sous nos sens seul & pur, mais toujours avec quelque autre chose ; d'où il arrive qu'il est apperçu & senti diversement par ceux qui le considerent ; soit que les mêlanges soient extérieurs, soit qu'ils résident dans les organes même de nos sens. *Ibid.*

Le septieme, des quantités & des compositions, qui font que nous n'appercevons que d'une maniere obscure les qualités réelles des objets extérieurs.

Le huitieme, des relations. Nous ne pouvons dire ce qu'est une chose purement & de sa nature ; mais seulement quelle elle paroît par rapport à une autre.

Le neuvieme, des choses qui arrivent fréquemment ou rarement. Différentes impressions que font sur nous les choses par la seule raison de leur fréquence ou de leur rareté ; d'où doit encore résulter la suspension de jugement. *Ibid.* *b*.

Le dixieme, des instituts, des coutumes, des loix, des persuasions fabuleuses, & des opinions des dogmatiques. Ensuite après avoir opposé instituts à instituts, coutumes à coutumes, loix à loix, dogmes à dogmes, &c. Sextus les met aux prises les uns avec les autres, & conclut que le plus sûr est de douter (*Voyez* PYRRHONIENNE, PHILOSOPHIE). L'époque renfermée dans de justes bornes est le préservatif contre l'erreur le plus excellent. Usage qu'en a fait Descartes. *Ibid.* 833. *a*. *Voyez* DOUTE.

ÉPOQUE, (*Astron.*) lieu moyen d'une planete déterminé pour quelque instant marqué. Quel est l'instant du commencement de l'année dans les tables astronomiques. Maniere de fixer le lieu moyen d'une planete pour un instant quelconque, l'époque étant une fois bien établie. Moyen de bien fixer l'époque. L'époque du lieu moyen de la lune ne peut être fixée que par une espece de tâtonnement & des combinaisons répétées & délicates. V. 833. *b*.

Epoque. Epoque des moyens mouvemens d'une planete. Usage des astronomes, de n'exprimer dans leurs tables & leurs calculs que le tems actuellement écoulé. Méthode pour déterminer, à l'aide de l'époque bien établie, le lieu d'une planete. Directions sur la maniere de fixer l'époque par les observations. *Suppl.* II. 830. *b*.

ÉPOQUE, (*Histoire*) étymologie de ce mot. Principales époques de l'histoire sacrée, de l'histoire ecclésiastique, de l'histoire de France. Les nations ont différentes époques. Celles des Chrétiens, des Mahométans, des Juifs, des Grecs, des Romains, des anciens Perses & Assyriens. Utilité des époques dans l'histoire ancienne. D'où vient la difficulté de les bien fixer. Pour réduire les années d'une époque à celles d'une autre, on a inventé la *période julienne*. Voyez ce mot. V. 834. *a*. Quel est le jour de l'année où commence l'époque de notre-seigneur : année de la période julienne répondante à celle de sa naissance. Auteur de notre époque vulgaire. A quelle occasion elle fut introduite. Quel est le jour du commencement de l'année en Angleterre & en cour de Rome. Observation de la méprise où est tombé Denis le petit, en fixant l'époque vulgaire. *Ibid.* *b*. C'est à cette ere vulgaire que les chronologistes réduisent toutes les autres époques, comme à un point fixe & déterminé. Cependant il n'y a aucune de ces époques qui ne soit le sujet de quelque dispute. Epoque de la création, selon le calcul des Juifs ; selon les historiens grecs ; selon les Grecs modernes & les Russiens. Epoque alexandrine de la création. Epoque eusébienne de la création. *Ibid.* 835. *a*. Epoque des olympiades. Epoque de la fondation de Rome. Epoque de Nabonassar. Epoque dioclétienne ou des martyrs. Epoque de l'hégire ou mahométane. Epoque des Séleucides. Epoque persienne. Epoque julienne ou des années juliennes. *Ibid.* *b*. Epoque grégorienne, *voyez* GRÉGORIEN. Epoque espagnole. Epoque actiaque ou actienne. Quelques autres mémorables époques. *Ibid.* 836. *a*. *Voyez* ERE.

Epoque. L'âge du monde divisé en six époques. I. 169. *b*. Epoques des quatre monarchies de l'histoire ancienne. V. 582. *a*. Celles que renferme l'histoire de l'empire romain. *Ibid.* *b*. Epoque que prenoient les Juifs : celles des Grecs, des Romains, des Chrétiens, des Mahométans. V. 564. *a*. Usage qu'on peut faire des différens textes de l'écriture pour fixer les principales époques de l'antiquité. III. 394. *a*, *b*, &c. Epoque chrétienne : différence de sept à huit ans entre les auteurs sur cette époque. 391. *a*. Epoque dioclétienne. IV. 1013. *a*. Rapport entre la période julienne & l'époque constantinopolitaine. IX. 36. *b*. Epoques contenues dans les marbres d'arondel. X. 72. *a*. Epoques marquées sur les médailles anciennes. 258. *b*. Epoques usitées chez les Japonnois. XI. 144. *b*. *Voyez* ERE.

EPOUSAILLES. Piece de monnoie qu'on donnoit autrefois en France à la messe des épousailles. XVI. 609. *b*.

EPOUSSETTE. (*Manege. Maréch.*) Différentes sortes d'époussettes. Leur usage. V. 836. *a*.

EPOUSSETTE, (*Gravure*) V. 836. *a*.

EPOUVANTABLE, *effrayant*, *terrible*, *effroyable*, (*Syn.*) V. 412. *b*.

EPOUVANTE, *allarme*, *terreur*, *effroi*, *frayeur*, *crainte peur*, *appréhension*, (*Synon.*) I. 277. *b*.

EPOUVANTÉ, *effrayé*, *allarmé*, (*Synon.*) V. 412. *b*.

EPOUX. Réflexions sur les époux infideles. VIII. 701. *b*.

EPPONINA, femme de Julius Sabinus, né à Langres, &c. Leurs aventures. IX. 245. *a*.

EPREINTES, (*Médec.*) douleurs vives au rectum, à la vessie, ou à la matrice, & qui font faire des efforts, comme pour pousser au dehors, la cause irritante. On restraint vulgairement ce terme à une maladie du fondement, &c. qui produit quelquefois le renversement de la membrane interne du rectum. V. 836. *a*. Moyen de prévenir cet inconvénient ou d'y remédier. Ceux qui ont la pierre dans la vessie, sont sujets aux épreintes du rectum. Espece d'épreinte appellé *tenesme de la vessie* ou *strangurie* : causes de cette maladie. Manieres de la traiter. Comment on excite des épreintes pour procurer la sortie d'un enfant mort ou du placenta. *Ibid.* *b*.

ÉPREUVE, *essai*, *expérience* : différence entre ces mots. V. 837. *a*.

ÉPREUVE, (*Hist. mod.*) maniere de juger en matiere criminelle, reçue & fort en usage dans les neuf, dix & onzieme siecles. Pourquoi ces jugemens étoient nommés *jugemens de Dieu*. Les épreuves se rapportoient toutes à trois principales ; le serment, le duel, & l'ordalie ou épreuve par les élémens. Diverses manieres dont se faisoit l'épreuve par serment, qu'on appelloit aussi *purgation canonique*. Sur la seconde sorte d'épreuve, *voyez* DUEL, COMBAT, CHAMPION. Rien ne pouvoit dispenser du duel, quand on étoit accusé de trahison. On vint à s'en servir pour decider toutes sortes de questions, soit publiques, soit particulieres. V. 837. *a*. De l'ordalie : signification de ce mot. Deux especes d'épreuves de ce genre, celle par feu & celle par eau. Diverses manieres dont se faisoit l'épreuve par le feu. Celle par l'eau se faisoit ou par l'eau bouillante ou par l'eau froide. Détails sur l'une & sur l'autre. Il est encore parlé dans les anciennes loix de l'épreuve de la croix, de celle de l'eucharistie, & de celle du pain & du fromage. *Ibid.* *b*. Comment elles se pratiquoient. Origine de cette façon de parler,

que ce morceau de pain me puisse étrangler, si, &c. Ces différentes sortes d'épreuves autorisées par des conciles, des papes, des rois, *&c.* n'ont jamais été approuvées par l'église. Autorités qui se sont élevées contr'elles. Ce que leur opposoient les défenseurs de ces épreuves. Examen de la question, de quel principe partoit le merveilleux que plusieurs auteurs attestent avoir accompagné ces épreuves. *Ibid.* 838. *a.* Observations de M. Duclos en traitant cette question. La durée de ces épreuves a été beaucoup plus grande vers le Nord que par-tout ailleurs. Combien elle a duré en Angleterre. Comment on éprouvoit les sorciers. Comment l'église est intervenue dans ces sortes de pratiques. Pourquoi dans l'épreuve de l'eau froide, on estimoit coupable celui qui surnageoit. La loi salique en admettant l'épreuve par l'eau bouillante, permettoit du moins de racheter sa main du consentement de la partie, & même de donner un substitut. Epreuve proposée sur la sainteté de Savonarole, mais qui ne fut point effectuée. *Ibid. b.* Auteurs qui ont traité des épreuves. *Ibid.* 839. *a.*

Epreuve, voyez ORDALIE. Epreuve par le moyen du pain d'orge. I. 298. *a.* Sorte d'épreuve appellé *corsned*, qui étoit usitée chez les Anglo-Saxons. IV. 279. *b.* Jugement de la croix. 510. *a.* Epreuve par les duels. III. 84. *b.* V. 159. *a*, *b*, &c. Pain d'épreuve en usage chez les Anglo-Saxons. XI. 752. *a.* Exorcismes employés dans les épreuves. VI. 271. *a.* Epreuve qu'on faisoit autrefois de la vérité des sermens, sur un lac de Sicile. XI. 783. *a.* 786. *a.* Substitution d'un champion pour subir une épreuve. XVII. 232. *a. Voyez* JUGEMENT DE DIEU & PURGATION. Le jugement de Dieu appellé *jus de dé*. IV. 647. *b.* Epreuve miraculeuse ordonnée chez les anciens Juifs. V. 203. *b.*

EPREUVE, (*Artill.*) moyens qu'on emploie pour s'assurer de la bonté des pieces & de celle de la poudre. Comment doit être faite celle des pieces de canon, selon l'ordonnance de 1732. Disposition d'une autre ordonnance. (1744) sur le même sujet. Comment se fait l'épreuve des mortiers. V. 839. *a.* Pour l'épreuve de la poudre, *voyez* POUDRE & EPROUVETTE.

EPREUVE *des canons de fusil de munition*, (*Art. milit. Artill.*) *voyez pl. III. Fabrique des armes, fusil de munition. Suppl.* Description de la maniere dont on éprouve les canons des fusils destinés à armer les troupes du roi. Double épreuve que ces armes subissent. *Suppl.* II. 831. *a.* Visites qu'on en fait lorsque l'épreuve est finie. Marque qu'on leur imprime. Visites des reviseurs. *Ibid. b.*

Epreuve des pieces de canon. II. 612. *a.* Des canons de fusil. 617. *a.* Maniere dont les fusils de munition sont éprouvés, avant que d'être reçus pour le compte du roi. *Suppl.* II. 209. *b.* Observations sur les épreuves par lesquelles on s'assure de la bonté d'un canon de fusil. *Suppl.* III. 13. *b.* 16. *b.*

EPREUVE. (*Imprim.*) Usages qu'on doit faire de la premiere, de la seconde épreuve, *&c.* V. 839. *a.*

EPREUVE, (*Imp. en taille douce*) V. 839. *b.*

Epreuve dans la gravure en bois. VII. 894. *a.*

Epreuve, en terme raffinerie de sucre. XIII. 357. *b.*

EPREUVES, (*Morale*) *voyez* AFFLICTIONS.

EPROUVETTE, (*Artill.*) machine propre à faire juger de la bonté de la poudre. Description de celle dont on se sert le plus ordinairement. Description de deux autres especes d'éprouvettes. Toutes ces machines ne peuvent faire juger que de la bonté relative des poudres. Ce qu'a ordonné Louis XIV pour avoir là-dessus quelque chose de plus précis. Description du mortier dont on doit faire usage selon cette ordonnance. V. 839. *b. Voyez* EPREUVE.

Eprouvette. Des différentes manieres d'éprouver la bonté de la poudre. XIII. 192. *b.* 193. *a.* 195. *b.* 196. *a.* Voyez les planches de l'art militaire, vol. I.

EPROUVETTE, (*Comm.*) espece de jauge, *&c.* En quoi elle consiste. V. 840. *a.*

EPROUVETTE, (*Potier d'étain*) V. 840. *a.*

EPUISEMENT, *voyez* ATROPHIE, ENERVATION, EXTÉNUATION, FOIBLESSE, IMPUISSANCE, usage du vin dans certains épuisemens. XVII. 289. *a.*

EPULIDE, (*Médec.*) étymologie de ce mot; tubercule ou excroissance qui se forme sur les gencives, *&c.* Différentes especes d'épulides. V. 840. *a.* Leurs différens effets. Quelle en doit être la cure Moyen d'arrêter l'hémorragie après l'opération. *Ibid. b.*

Epulide, ajoutez à cet article ce qui se trouve. VII. 546. *a*, *b*. &c.

EPULON, (*Hist. anc.*) ministre des sacrifices chez les Romains. Pourquoi les trois épulons étoient établis. Etymologie de ce nom. Leurs fonctions. Leur habillement. Augmentation de leur nombre. Tems de leur institution. Voyez *septem viri epulonum.*

EPULUM, banquet pour les dieux. Comment on y plaçoit leurs statues. V. 840. *b.*

EPURE. (*Coupe des pierres*) Description d'une épure ordinaire. V. 840. *b.*

EPURGE, (*Botan.*) *voyez* TITIMALE.

E Q

EQUANT, (*Astron. ancien.*) cercle dont on ne fait plus d'usage aujourd'hui. V. 841. *a.*

Equant, définition du cercle ainsi nommé dans l'ancienne astronomie. *Suppl.* II. 832. *a.*

Equant, (*centre de l'*) II. 827. *b.*

EQUARRIR, de la maniere d'équarrir les bois dans l'art de la charpente. XIII. 29. *b.*

EQUARRISSEMENT, (*Tailler par*) *coupe des pierres.* V. 841. *a.*

EQUARRISSOIR, (*Horlog.*) différentes sortes d'équarissoirs. Quels sont les meilleurs. V. 841. *a.*

Equarrissoir du fourbisseur. XVII. 788. *b.*

EQUATEUR, (*Astron. & Geog.*) définition. Origine du mot. V. 841. *a.* Situation de ce cercle dans la sphere & sur le globe. Tems où le soleil décrit ce grand cercle. Les peuples qui habitent sous l'équateur, ont pendant toute l'année les jours égaux aux nuits. Pourquoi les longues nuits sont nécessaires dans ces climats. Le temps égal ou moyen de l'équateur s'estime par les passages de ses arcs sur le méridien. Table de la conversion des parties de l'équateur en tems, & réciproquement. *Ibid. b.* Maniere de construire cette table. Son usage. Elle est fort utile dans la recherche des longitudes. Elévation ou hauteur de l'équateur: son rapport avec celle du pole. *Ibid.* 842. *a.*

EQUATEUR, (*Astron.*) inclinaison de l'équateur du soleil sur l'écliptique. La lumiere zodiacale selon quelques astronomes, est dans le plan de cet équateur. Orbites des planetes rapportées à l'equateur du soleil. Tems de l'équateur ou du premier mobile, compté à raison de 15 degrés par heure. *Suppl.* II. 832. *a.* Angle horaire. Maniere de convertir les degrés de l'équateur en tems, & le tems en degrés. *Voyez* ces opérations toutes faites dans la connoissance des tems. Conversion des parties de l'équateur en tems solaire moyen. *Ibid. b.*

EQUATEUR, (*Astron.*) différence entre l'équateur & l'équinoxial. V. 881. *a.* La hauteur de l'équateur est toujours égale au complément de la hauteur du pole. V. 504. *b.* Moyen de trouver la hauteur de l'équateur, *ibid.* & VIII. 73. *b.* IX. 303. *b.* Rapport entre les parties de tems & les parties de l'équateur. VIII. 193. *b.* XIV. 858. *b. Suppl.* II. 587. *a.* 832. *a*, *b.* Inclinaison de sept degrés de l'équateur solaire sur l'équateur terrestre. XV. 814. *b.*

EQUATEUR. (*Géogr.*) Pourquoi il n'y a sur la terre que les habitans de l'equateur qui conservent leurs jours égaux aux nuits pendant toute l'année. XI. 908. *b.* Des saisons sous l'équateur. VIII. 231. *a.* XIV. 529. *b.* La pesanteur moindre sous l'équateur que dans nos climats : la terre plus élevée sous l'équateur que sous les poles. VI. 752. *a*, *b. Voyez* EQUINOXIAL, LIGNE.

EQUATION, (*Algeb.*) expression de la même quantité presentée sous deux dénominations différentes. V. 842. *a.* Caractere ou signe d'équation. Membres & termes d'une équation. Racine d'une équation. Equation simple; celle du second degré ou quarrée; du troisieme degré ou cubique; du quatrieme degré. On peut considérer les équations auxquelles on arrive dans la solution des problêmes, ou comme les dernieres conclusions auxquelles on arrive dans la solution des problêmes, ou comme les moyens par lesquels on parvient à la solution finale. Pour trouver la valeur de l'inconnue renfermée dans une équation, on transforme l'équation de différentes manieres, qui servent à la rendre aussi simple qu'il est possible. Diverses branches ou parties renfermées dans la théorie & la pratique des équations. De la méthode de mettre en équation une question proposée. *Ibid. b.* Regles par lesquelles on peut savoir si la question est déterminée ou indéterminée. Moyen de réduire une question en plusieurs équations médiates, pour arriver à une équation finale. Exemple : un marchand augmente tous les ans son bien d'un tiers, en ôtant 100 liv. qu'il dépense par an dans sa famille, au bout de trois ans il trouve son bien doublé. On demande combien ce marchand avoit de bien au commencement de ces trois ans. Maniere de poser algébriquement la question, & ensuite de la résoudre. *Ibid.* 843. *a.* Pour résoudre les questions qu'on propose sur les nombres ou sur les quantités abstraites, il ne faut presque que les traduire du langage ordinaire en langage algébrique. Exemples destinés à lever les difficultés qui peuvent se rencontrer dans cette traduction. 1°. Etant données la somme de deux nombres a, & la différence de leurs quarrés b, trouver les nombres. 2°. Trouver trois quantités x, y, z, dont on connoisse la somme, étant prises deux à deux. 3°. Diviser une quantité donnée en un nombre quelconque de parties, telles que les differences des plus grandes sur les plus petites, soient égales à des quantités données. *Ibid. b.* 4°. Une personne voulant distribuer trois sous à un certain nombre de pauvres, trouve qu'il lui manque huit sous, ainsi elle ne leur donne à chacun que deux sous, & elle a trois sous de

reste

reſte. On demande combien cette perſonne avoit d'argent, & combien il y avoit de pauvres. 5°. Le pouvoir ou l'intenſité d'un agent étant donnés, déterminer combien il faut d'agens ſemblables pour produire un effet donné dans un tems donné. 6°. Les puiſſances de différens agens étant données, déterminer le tems dans lequel ils produiront un effet donné, étant jointes enſemble. 7°. Etant données les peſanteurs ſpécifiques de pluſieurs choſes mêlées enſemble, & la peſanteur ſpécifique de leur mélange, trouver la proportion des ingrédiens dont le mélange eſt compoſé. *Ibid.* 844. *a.* De la maniere de réduire en équation les problèmes géométriques. On doit ſuivre pour ces ſortes de problèmes les mêmes regles que pour les problèmes numériques. Mais il eſt rare qu'ils ſe réduiſent toujours auſſi facilement en équations. 1°. Quelles que ſoient les quantités que l'on prend pour connues (dans les problèmes concernant les lignes qui doivent avoir un certain rapport les unes aux autres) & les quantités qu'on prend pour inconnues, les équations que l'on aura ſeront les mêmes quant au fond, &c. *Ibid. b.* 2°. Le calcul pour arriver à l'équation, & l'équation elle-même, ſont ſemblables dans tous les cas, excepté que les mêmes lignes y ſont déſignées par des lettres différentes ſelon les données & les inconnues que l'on ſuppoſe. 3°. Un problême étant propoſé, il faut comparer entr'elles les quantités qu'il renferme, & ſans diſtinction des connues & des inconnues, examiner le rapport qu'elles ont enſemble, pour connoître celles qui peuvent faire trouver plus facilement les autres. 4°. Il faut employer quelque méthode ſynthétique, en prenant pour données certaines lignes par leſquelles on puiſſe arriver à la connoiſſance des autres, de maniere que le retour de celles-ci aux premieres ſoit plus difficile. *Ibid.* 845. *a.* 5°. Ayant ainſi comparé les termes de la queſtion entr'eux, il faut encore de l'art & de l'adreſſe pour trouver parmi les connexions ou relations particulieres des lignes, celles qui ſont les plus propres pour le calcul. Différens moyens qu'on peut employer pour cela. *Ibid. b.* Toutes les difficultés des problèmes de la géométrie rectiligne peuvent ſe réduire à la compoſition des lignes & à la ſimilitude des triangles. 6°. Ce qu'il faut faire pour accommoder ces théorêmes à la conſtruction des problèmes. *Ibid.* 846. *a.* 7°. Ayant déterminé la méthode ſuivant laquelle on doit procéder & faire ſa figure, on donne d'abord des noms aux quantités qui doivent entrer dans le calcul, c'eſt-à-dire, deſquelles on doit tirer la valeur des autres, juſqu'à ce qu'on arrive à une équation. 8°. Par les différentes opérations qu'on a faites pour exprimer les lignes auxquelles on n'a point donné de noms, le problême eſt déja preſque réduit à une équation..... Il ne reſte plus qu'à faire attention aux conditions du problême, pour découvrir une équation. 9°. A l'égard de la géométrie des lignes courbes, quelle eſt la maniere de les déterminer. Comment les anciens les détermnoient. *Ibid. b.* Méthode de calculer les courbes, lorſqu'on les décrit par le mouvement local de quelque ligne droite. Si au lieu de deſcriptions géométriques, on ſe ſert d'équations pour déſigner les lignes courbes, les calculs deviendront encore plus ſimples, puiſqu'on aura moins d'équations à trouver. Lors même qu'on détermine des courbes par des deſcriptions géométriques, ou par des ſections des ſolides, on peut toujours les déſigner par des équations, & par conſéquent toutes les difficultés des problèmes qu'on peut propoſer ſur les courbes, ſe réduiſent au cas où l'on envisageroit les courbes ſous ce dernier point de vue. *Ibid.* 847. *a.* Quand une courbe n'eſt point donnée d'eſpece, on peut ſuppoſer une équation à volonté qui exprime ſa nature d'une maniere générale. *Tout ce qui vient d'être lu eſt tiré de l'Encyclopédie angloiſe. Mais il reſte encore ſur ce ſujet beaucoup de choſes à dire pour rendre cet article complet. Additions de l'auteur.* Des équations d'un degré plus élevé que l'unité, & de la maniere de les réſoudre. *Ibid. b.* Une équation d'un degré quelconque repréſente réellement autant d'équations particulieres, qu'il y a d'unités dans ſon degré. *Ibid.* 848. *b.* Les propoſitions connues ſur les coefficiens des équations, ſervent quelquefois à démontrer d'une maniere ſimple & élégante des propoſitions de géométrie. Si une des racines de l'équation eſt un nombre entier poſitif ou négatif, ce nombre ſera un des diviſeurs du dernier terme. Si toutes les racines d'une équation ſont réelles, & que tous les termes de l'équation aient le ſigne +, toutes ces racines ſeront négatives. Dans une équation les racines imaginaires vont toujours deux à deux. Dans les équations d'un degré impair, il y a du moins une racine réelle. Dans une équation délivrée de fractions, & dont le premier terme n'a d'autre coëfficient que l'unité, la racine ne ſauroit être une fraction, dont le dénominateur & le numérateur ſoient des nombres entiers & rationnels. *Ibid.* 849. *a.* Auteurs à conſulter ſur la transformation d'une équation en une autre. *Voyez* ce mot. On trouvera au mot *Racine*, le fameux théorême de Deſcartes ſur les racines des équations. Réflexions générales ſur les racines des équations. 1°. Si on propoſoit de trouver un nombre tel que le quarré de ce nombre plus 15, fût égal à 8 fois le nombre cherché, on trouveroit que cette équation auroit deux racines réelles & poſitives. 2°. Si on propoſoit de trouver un nombre plus petit que 1, & tel que le quarré de $1 - x$ fût égal à $\frac{1}{4}$, on auroit $(1-x)^2 = \frac{1}{4}$, & $1-x = \pm \frac{1}{2}$; donc $x = \frac{1}{2}$ & $x = \frac{3}{2}$. Voilà deux racines réelles & poſitives; cependant il n'y a proprement que la racine $\frac{1}{2}$ qui ſatisfaſſe au problême. Or on ſuppoſe dans l'énoncé que x eſt plus petit que 1; pourquoi donc trouve-t-on une autre racine réelle & poſitive? *Ibid. b.* Réponſe à cette queſtion. 3°. Si on propoſoit de trouver un nombre x, tel que retranchant l'unité de ce nombre, le quarré du reſte fût égal à quatre, on trouveroit $(x-1)^2 = 4$), $x = 3$ & $x = -1$. Obſervations ſur ces deux racines. *Ibid.* 850. *a.* 4°. Si on demandoit un nombre x, tel que, ajoutant l'unité à ce nombre, le quarré du tout ſoit égal à $\frac{1}{4}$, on auroit $(x+1)^2 = \frac{1}{4}$, $x = -\frac{1}{2}$, $x = -\frac{3}{2}$, deux racines négatives: comment il eût fallu changer la queſtion. 5°. Les racines négatives ne ſont deſtinées qu'à indiquer de fauſſes ſuppoſitions faites dans l'énoncé, & que le calcul redreſſe. Inconvénient que cauſe la ſolution algébrique, lorſque les racines ſont en partie poſitives, & en partie négatives. 6°. Ce qui prouve que les racines négatives ne ſont pas tout-à-fait inutiles à la ſolution d'un problême, c'eſt l'application de l'algebre à la géométrie. *Ibid. b.* 7°. Si on propoſoit de trouver un nombre x, tel que $(x+1)^2 + 4$ fût $= 0$, on auroit $x = -1 + \sqrt{-4}$, & $x = -1 - \sqrt{-4}$, valeurs imaginaires qui indiquent que l'énoncé de la queſtion eſt abſurde, & ne peut ſe réſoudre. 8°. Différentes eſpeces d'impoſſibilités dans la ſolution que déſignent les racines négatives, imaginaires & incommenſurables. 9°. Ce qu'indiquent les racines imaginaires quand elles ſont mêlées avec des racines réelles. Remarques ſur la maniere dont on réſout ordinairement les équations du ſecond degré. *Ibid.* 851. *a.* Sur la maniere de réſoudre celles du troiſieme degré, *voyez* CAS IRRÉDUCTIBLE. A quoi ſe réduit la queſtion qu'il s'agit de réſoudre dans ces équations. Des équations du quatrieme degré. *Ibid. b.* Il n'y a juſqu'à préſent que les équations du ſecond degré dont on ait une ſolution complette. Lorſqu'une équation du troiſieme degré a une racine réelle & commenſurable, le plus court moyen de la déterminer, eſt d'eſſayer tous les diviſeurs du dernier terme. Méthode pour abréger cet eſſai. Paſſé le quatrieme degré, on n'a plus de méthode, même imparfaite, pour réſoudre les équations. Ce qu'on doit faire en ce cas. Si on trouve deux quantités a, b peu différentes l'une de l'autre, qui étant ſubſtituées à la place de x dans une équation, donnent, l'une un réſultat poſitif, l'autre un réſultat négatif, il s'enſuit que la valeur qui donne le réſultat $= 0$, & qui eſt la vraie racine de l'equation, ſera entre a & b. *Ibid.* 852. *b.* Mémoire de M. Fontaine ſur l'analyſe: objet de cet ouvrage. Obſervations de l'auteur ſur la méthode de M. Fontaine. *Ibid.* 853. *a, b.* Réflexions ſur la multiplicité des racines des équations en géométrie. On voit au mot *Decouverte*, par quel raiſonnement Deſcartes eſt parvenu à expliquer les équations indéterminées aux courbes. Les mots *Courbe*, *Differentiel*, *Tangente*, &c. ſont voir en détail les applications & les conſéquences de ce principe. On trouve au mot *Conſtruction*, comment on conſtruit les équations par la géométrie. *Ibid.* 854. *a.* Sur les équations différentielles, exponentielles, *&c.* voyez *Differentiel*, *Expoſant*, *Exponentiel*, *Intégral*, *Conſtruction*, &c. On appelle quelquefois *équation* en géométrie & en méchanique, ce qui n'eſt qu'une ſimple proportionnalité indiquée d'une maniere abrégée. Exemples. *Ibid. b.*

EQUATION, (*Algeb.*) conſtruction & uſage d'une machine pour trouver les racines de quelque équation que ce puiſſe être. Théorie ſur laquelle cette machine eſt fondée. *Suppl.* II. 832. *b.* 833. *a, b.* Sa deſcription. *Ibid.* 834. *b.* Maniere de s'en ſervir. *Ibid.* 835. *a.*

Equation algébrique. I. 677. *a.* Membres, termes d'une équation. X. 325. *b.* XVI. 158 *a.* Racines d'une équation. XIII. 747. *b.* 748. *a, b.* Des coefficiens & des expoſans dans les équations, *voyez* ces mots. Somme d'une équation. XV. 330. *b.* En quoi les racines négatives d'une équation different des racines imaginaires. XI. 73. *b.* Equation d'une courbe. I. 677. *b.* IV. 378. *a, b.* Réſoudre une équation. I. 677. *b.* Méthode des caſcades pour cette opération. II. 739. *b.* Autre méthode qui a beaucoup de rapport avec celle des caſcades. 740. *a.* En quoi conſiſte l'art des équations. III. 297. *a.* Uſage des courbes pour la contruction des équations. IV. 387. *a.* Méthode pour conſtruire des équations du premier degré, du ſecond, du troiſieme, *&c.* IV. 92. *b.* 93. *a, b.* Comparer des équations, en réduire pluſieurs en une ſeule. III. 750. *a.* XIII. 881. *a.* Art de chaſſer les ſeconds termes d'une équation. XIV. 857. *b.* De la maniere d'en faire évanouir l'inconnue. VI. 119. *a, b.* Méthode pour avoir la valeur approchée de toutes les racines d'une équation numérale determinée. *Suppl.* I. 492. *b.* — 494. *b.* & d'une équation algébrique déterminée. 494. *b.* — 497. *a.* Des méthodes d'intégrer une équation. *Suppl.* III. 619. *a, b.* —

624. *a.* Réduction des équations au moindre degré dont elles sont susceptibles. I. 7. *b.* Conversion des équations. IV. 166. *a.* Différentiation des équations. 986. *a.* Transformation des équations. XVI. 546. *b.* Equation affectée. I. 157. *b.* Equations cubiques du troisieme degré. IV. 531. *a.* Remarques sur ces équations : cas irréductible d'une équation du troisieme degré. II. 736. *a*, *b*, *&c.* Equation différentielle. IV. 988. *a*, *b.* Equations qui peuvent se présenter sous une forme différentielle. VII. 636. *b.* Equations aux différences partielles. *Suppl.* IV. 243. *a*, *b.* Equation exponentielle. VI. 311. *b.* Equation homogene. *Suppl.* III. 446. *b.* — 447. *a*, *b.* Equation identique. VIII. 494. *a*, *b.* Equation latérale. IX. 300. *b.* Equation linéaire. 554. *b.* *Suppl.* III. 749. *a*, *b*, *&c.* Equation ordonnée. XI. 595. *a.* Equation possible. *Suppl.* IV. 516. *a*, *b.* Equation des problêmes indéterminés. *Suppl.* III. 571. *a*, *b.* Equation quadratique ou du second degré. XIII. 638. *a*, *b.* Equation transcendante. XVI. 545. *b.* Equation de Ricati. *Suppl.* IV. 648. *a.*

EQUATIONS *déterminées*, (*Algeb.*) exposition de ce qui a été fait jusqu'ici sur la solution génerale des équations. Méthodes pour faire disparoître autant de termes qu'on voudra d'une équation proposée, par le moyen d'une substitution. *Suppl.* II. 835. *b.*

EQUATIONS *aux différences finies*, (*Algeb.*) M. Euler a fait sur cet objet un grand nombre de belles & utiles recherches ; mais il s'est occupé sur-tout d'appliquer aux suites infinies ou indéfinies la théorie de ces différences, ou réciproquement. Détails sur ce sujet. Théorie générale des équations aux différences finies, des fonctions qui peuvent entrer dans leurs intégrales, & de la maniere de les trouver rigoureusement autant qu'elles sont possibles par la méthode des coefficiens indéterminés. On trouvera aux articles *Possibles*, *Maximum*, *Lineaires*, ce qui regarde leurs équations de condition ou de *maximum*, & la solution des équations lineaires. *Suppl.* II. 837. *a*, *b.*

Equations aux différences finies & infiniment petites. Ce sont celles qui contiennent, outre les variables *y* & *x*, leurs différences finies & infiniment petites. Remarques fondamentales qui peuvent conduire à une méthode de les résoudre généralement. *Suppl.* II. 838. *b.* *Voyez* LINÉAIRES ÉQUATIONS. Ouvrage à consulter.

EQUATIONS *empiriques*, (*Algeb. Astron.*) équations trouvées independamment de toute théorie, & d'aprés les seules observations d'une planete ; comme elles représentent avec exactitude le mouvement de cette planete pendant les révolutions observées, on en conclut qu'elles pourront les représenter indefiniment. Exemples de telles équations. *Suppl.* II. 338. *b.* M. de la Grange est le premier qui ait imaginé de réduire en méthode génerale l'art de trouver ces équations empiriques. Idée abrégée de cette méthode. 839. *a.*

EQUATION *du tems ou de l'horloge*, (*Astron.*) différence entre le tems vrai & le tems moyen. Causes de cette différence. V. 855. *a.* Les astronomes ne pouvant avoir dans le mouvement du soleil une mesure toujours égale du tems, ont inventé pour la commodité de leurs calculs, des jours fictifs, tous égaux entre eux, & moyens entre le plus court & le plus long des jours inégaux. De quelle maniere on a determiné ces jours. *Ibid.* *b.* Comment on peut définir l'équation du tems. Méthode pour trouver l'équation des jours solaires, c'est-à-dire, pour convertir le tems vrai en tems moyen, & le tems moyen en tems vrai. Usage de cette théorie de l'inégalité & de l'équation des jours naturels dans l'horlogerie & dans l'astronomie. Pourquoi l'on a besoin quelquefois en astronomie de réduire le tems moyen en tems vrai, & le tems vrai en tems moyen. Ce qu'on entend par l'equation de l'horloge. Ouvrages où se trouve l'équation de l'horloge pour chaque jour. *Ibid.* 856. *a.* Quelles sont les deux causes d'inégalités auxquelles il faut avoir égard dans la composition de la table de l'équation de l'horloge. Cette table ne sauroit être perpétuelle à cause de la précession des équinoxes & du changement de l'apogée du soleil. *Ibid.* *b.*

Equation du tems. Cause des inégalités du jour naturel, d'où vient la nécessité de l'équation du tems. VIII. 890. *b.* Tems de l'année auxquels la pendule avance ou retarde sur le soleil, & celui de la plus grande inégalité de l'horloge. V. 857. *a.* Tables de l'équation du tems. *Suppl.* IV. 923. *b.*

Equation du centre. Explication de cette équation, par la comparaison du mouvement d'une planete dans les divers points de son orbite, avec le mouvement d'un corps qui parcourroit la circonférence d'un cercle d'un mouvement toujours égal & uniforme. V. 856. *b.* C'est par les tables de l'équation du centre, que les astronomes déterminent le lieu vrai du soleil & des planetes pour chaque jour. *Voyez* au mot *Ellipse*, la formule pour l'équation du centre, & la maniere de la trouver. Moyen de trouver l'anomalie vraie ou égalée, c'est-à-dire, la distance du lieu vrai de la planete à l'aphélie. Quels sont les tems de l'année auxquels la pendule avance ou retarde sur le soleil, & celui de la plus grande inegalité de l'horloge. *Ibid.* 857. *a.*

Equation du centre. Voyez I. 484. *b.* Equation absolue ; somme des équations optique & excentrique. 41. *b.*

Equation du mouvement des planetes. Autres inégalités dans le mouvement des planetes, outre celle de l'équation du centre. Elles sont sur-tout sensibles dans la lune, jupiter & saturne, *voyez* ces mots. Observations à l'égard des inégalités de la lune. V. 857. *a.* Sur la construction & la forme des tables d'équation des planetes, *voyez* TABLES *astronomiques.*

Equation annuelle du moyen mouvement du soleil & de la lune, des nœuds & de l'apogée de lune. I. 484. *a*, *b.* Equation du mouvement de la lune, appellé *évection.* VI. 138. *a.*

EQUATION *lunaire*, (*Chronolog.*) V. 857. *b.*

EQUATION *séculaire.* (*Algeb. Astron.*) Equation qui augmente continuellement avec le tems, *voyez* APPROXIMATION. Cette sorte d'équation considérée astronomiquement. Ouvrage à consulter. *Suppl.* II. 839. *b.*

Equation séculaire. Sa cause, selon M. Euler. *Suppl.* II. 886. *b.* *Voyez* TABLES *astronomiques.*

Equation solaire. V. 857. *b.*

EQUATION, (*Horlog.*) partie de l'horlogerie qui indique les variations du soleil. Il s'agit ici de la description des machines qu'on a employées pour indiquer ces variations. Différentes especes de construction que l'on a mises en usage pour faire marquer le tems vrai & moyen.

1°. Pendules à équation, qui marquoient les deux tems par le moyen de deux aiguilles. Quelle a été la premiere connue. Ce que dit M. de Sully, dans sa réponse au P. Kéfra, sur les premieres équations. V. 857. *b.* 2°. Pendule du P. Alexandre dont il a fait la description dans son traité des horloges. Elle est sujette à plusieurs défauts, & ne peut marquer le tems moyen. Pendule du même genre de M. Rivaz, exempte des défauts de la précédente. 3°. Pendule du sieur le Bon, qui indique les deux tems. Les pendules d'équation, à cercles mobiles, sont aussi de ce genre, *&c.* 4°. Pendules dont une aiguille marque les minutes du tems moyen, & une autre la différence d'avec le tems vrai. Traité dans lequel on en peut voir la description, ainsi que de plusieurs autres constructions d'équations. *Ibid.* 858. *a.* Remarques sur le choix des constructions d'équation, & sur ce qu'exige l'exécution de cette partie de l'horlogerie. Réflexions sur cette classe des artistes, qui, nés avec des dispositions particulieres, s'appliquent à découvrir de nouveaux principes, & à approfondir ceux qui ont été déja trouvés. Moyens d'exciter l'emulation de ces artistes. Toutes les parties de l'horlogerie réduites à deux points essentiels ; la construction & l'exécution. La construction des ouvrages d'équation a été jusqu'à présent trop composée. *Ibid.* *b.* Inconvéniens qui en résultoient. La conduite de la roue annuelle étoit aussi trop composée. Il suffit que le changement d'équation par cette roue ne se fasse qu'une fois par jour. Description de la pendule à équation de M. Julien le Roy. *Ibid.* 859. *a.* Description d'une cadrature d'équation construite par M. Dauthiau. *Ibid.* *b.* Construction d'une équation de M. Rivaz, à deux cadrans & deux aiguilles. *Ibid.* 860. *a.* Equation présentée en 1752, à l'académie des sciences, par M. Berthoud. *Ibid.* *b.* Table pour tracer la courbe de la roue annuelle, de la pendule de M. Berthoud, pour les années bissextiles & communes. *Ibid.* 862. *a.*

Description des pendules à heures & minutes du soleil, lesquelles ne marquent point le tems moyen ; de celle du P. Alexandre. *Ibid.* *b.* Description d'une quadrature d'équation à heures & minutes du tems vrai, par M. de Rivaz. *Ibid.* 863. *a.*

Des constructions d'équation par une seule aiguille & à cadran mobile. Description d'une montre d'équation à secondes concentriques, marquant les quantiemes du mois & les mois de l'année, par M. Ferdinand Berthoud ; *Ibid.* *b.* d'une pendule à équation, à secondes concentriques, marquant les mois & quantiemes des mois, les années bissextiles, & qui va treize mois sans être montée, par M. F. Berthoud. *Ibid.* 864. *a.*

De l'exécution des pendules à équation. Instruction sur la maniere de tailler la courbe ou ellipse. *Ibid.* *b.* Quelques observations sur la table d'équation qui va suivre.

Table de la différence du tems vrai au tems moyen pour le midi de chaque jour, au méridien de Paris. *Ibid.* 865. *b.* De l'usage de cette table pour régler les ouvrages d'horlogerie. Observations sur les deux tables d'équation qui se trouvent dans la connoissance des tems, dont l'une a pour titre, *équation de l'horloge*, & se trouve à la sixieme colonne de la seconde page de chaque mois, & l'autre a pour titre, *table du tems moyen au midi vrai pour le méridien de Paris.* *Ibid.* 868. *b.* Méthode pour regler une pendule par le méridien, & lui faire suivre le tems moyen ou égal. *Ibid.* 869. *a.* Méthode pour faire suivre le tems vrai à une pendule. Exemple pour régler la pendule sur le tems moyen, en lui faisant suivre le tems vrai. *Ibid.* *b.* Description d'un moyen particulier de faire une révolution annuelle astronomique, de marquer les quantiemes des mois, les mois de l'année, & annees bissextiles, par M. Admyrauld. *Ibid.* 870. *a.*

Equation. Des pendules à équation. VIII. 305. *a*, *b*. XII. 298. *b*. Roue de cette sorte de pendule, qui en regle le mouvement sur le tems vrai du soleil. V. 519. *b*. *Voyez* les planches d'horlogerie, vol. IV.

EQUERRE. (*Géom.*) Maniere d'examiner si une équerre est juste. V. 871. *a*.

EQUERRE *d'arpenteur*. Description. En quoi consiste la précision de cet instrument. A quoi il faut avoir attention pour éviter de fausser cette équerre. Equerres à huit pinnules; leur usage. Maniere de se servir de l'équerre d'arpenteur. V. 871. *a*.

Equerre d'arpenteur. Usage de la boussole attachée à cet instrument. II. 377. *a*.

Equerre, en architecture, en hydraulique, en terme de bijoutier; équerre dont se servent les graveurs & dessinateurs. V. 871. *b*.

Equerre, *retour d'*, (*Coupe des pierr.*) XIV. 207. *b*.

EQUERRE *à épaulement*, (*Charp.*) V. 871. *b*.

Equerre, outil de graveur de poinçons à lettres. Description & usage. V. 871. *b*.

Equerre, en terme de potier de terre, en terme de vitrier. V. 872. *a*.

EQUERRE, (*Serrurer.*) XVII. 826. *a*.

EQUERRES ou *esquiers* des clochers & des églises. (*Jurispr.*) Plusieurs coutumes disent que le droit de vaine pâture s'étend jusqu'aux équerres des clochers voisins. V. 872. *a*.

EQUESTRE. (*Gramm.*) Statue de la fortune équestre dans l'ancienne Rome. V. 872. *a*.

EQUESTRE. (*Hist. anc.*) Jeux que fit célébrer Romulus en l'honneur de Neptune équestre. Ordre équestre chez les Romains. *Suppl.* II. 840. *a*.

Equestre, *statue*, XV. 497. *b*. 502. *a*. Observation sur les chevaux des statues équestres. XIV. 822. *b*. Art de jetter en bronze ces statues, *voyez* BRONZE, FONDERIE; & les dernieres planches du vol. VIII.

EQUIANGLE. (*Géom.*) Triangle équiangle. Réflexion sur l'usage de mot. V. 872. *a*.

EQUIDIFFERENT. (*Arithm.*) Quantités continuement équidifférentes. Quantités discretement équidifférentes. V. 872. *b*.

EQUIDISTANT. (*Géom.*) Différence entre équidistant & parallele. Divers usages du mot *équidistant*. V. 872. *b*.

EQUILATERAL ou *équilatere*. (*Géom.*) Triangle équilatéral; polygones équilatéraux; hyperbole équilatere. V. 872. *b*.

EQUILIBRE, EQUIPONDERANCE, (*Synon.*) *Suppl.* II. 847. *b*.

EQUILIBRE. (*Méchan.*) Etym. de ce mot. L'équilibre des corps est l'objet de la statique. Lorsque plusieurs forces ou puissances agissent les unes contre les autres, il faut commencer par réduire deux de ces puissances à une seule; & en opérant de suite, on les réduira toutes à une seule: or, pour qu'il y ait équilibre, il faut que cette derniere soit nulle, ou que sa direction passe par un point fixe qui en détruise l'effet. Moyen de trouver la valeur & la direction d'une puissance qui résulteroit de deux puissances paralleles. Le principe de l'équilibre est un des plus essentiels de la méchanique. Il y a équilibre entre deux corps, lorsque leurs directions sont exactement opposées, & que leurs masses sont entr'elles en raison inverse des vitesses avec lesquelles ils tendent à se mouvoir. Cette proposition reconnue pour vraie, mais difficile à démontrer, ne l'a été exactement dans presque aucun ouvrage de méchanique. V. 873. *a*. Traité de dynamique, où cette démonstration se trouve. Route qu'on doit suivre pour arriver à cette démonstration. A l'égard de l'équilibre dans le levier & autres machines, *voyez* LEVIER, POULIE, FORCES *mouvantes*, ROUE, COIN, MACHINE *funiculaire*, VIS, *&c.* Examen de la question; si les loix du choc des corps sont telles qu'il ne pût pas y en avoir d'autres. *Ibid. b*. Il n'y a de vrai cas d'équilibre, que celui des vitesses égales & contraires. Quand deux corps sont en équilibre, en vertu de la raison inverse de leur vitesse & de leurs masses, si on augmente ou qu'on diminue si peu qu'on voudra la masse ou la vitesse d'un des corps, il n'y aura plus d'équilibre: il faut nécessairement supposer cette proposition pour démontrer la proposition ordinaire de l'équilibre, dans le cas de l'incommensurabilité des masses. Il n'y a qu'une seule loi possible de l'équilibre, un seul cas où il ait lieu, celui des masses en raison inverse des vitesses. Un corps en mouvement, en communiquant une partie du sien, en doit garder le plus qu'il est possible: de ces deux principes résultent les loix du mouvement & de la dynamique. *Ibid.* 874. *a*. On ne devroit, à la rigueur, employer le mot d'*équilibre*, que pour désigner le repos de deux puissances qui sont dans un état d'effort continuel. *Ibid. b*.

Equilibre. En quoi consiste l'action d'une force. *Suppl.* II. 840. *a*. Toute force agit autant qu'elle peut. Définition de l'équilibre. *Ibid. b*. Démonstration métaphysique du principe général de l'équilibre. *Ibid.* 841. *a*. Ce principe renfermé dans cette regle: la somme de tous les efforts que des forces font sur un corps, doit être un minimum pour que ce corps soit en équilibre. *Ibid. b*.

Equilibre. Centre d'équilibre dans un systême de corps. Principe d'équilibre trouvé par M. le marquis de Courtivron. II. 827. *b*. Conditions requises pour établir équilibre entre deux corps. VII. 112. *b*. Méthode pour déterminer l'équilibre sur toutes les machines. XV. 497. *a*. Archimede prouve l'équilibre par le principe de la raison suffisante. XV. 635. *a*. Le principe de la minimité d'action appliqué à l'équilibre dans le levier. IV. 296. *b*. Des loix de l'équilibre des puissances. III. 770. *b*. Utilité que peuvent procurer les recherches sur les loix de l'équilibre. VI. 300. *b*. Méthode pour trouver les loix de l'équilibre dans la machine funiculaire. VII. 376. *a*, *b*. Fécondité du principe des loix d'équilibre. VI. 889. *a*. Toutes les loix du mouvement des corps se réduisent à celles de l'équilibre. V. 175. *b*. Examen de la question, si les loix de l'équilibre sont nécessaires. XII. 331. *a*. Des loix de l'équilibre des fluides. VI. 881. *b*, *&c.* 885. *b*. VIII. 384. *a*. Précis d'un ouvrage de M. Herman sur l'équilibre & le mouvement des solides & des fluides. XII. 924. *a*.

EQUILIBRE, (*Econom. anim.*) proportion dans les forces actives & passives, qui peut être conçue dans les parties, tant fluides que solides, du corps animal, par rapport à ce que chacune de ces parties doit opérer pour la fonction à laquelle elle est destinée: c'est de la différence habituelle de cette disposition dans les différens sujets, que dépend la diversité des tempéramens. Cette sorte d'équilibre peut être considérée de trois manieres; par rapport aux solides comparés entr'eux, par rapport aux solides comparés aux fluides, & par rapport aux fluides comparés entr'eux. V. 874. *b*. En quoi consiste l'équilibre entre les différens organes. L'équilibre, dans l'économie animale, dépend principalement de l'état des parties solides, qui ont dans l'animal toute l'action, ou naturelle, ou sur-ajoutée, tandis que les fluides n'ont que des forces passives, *&c.* Toutes les fibres qui entrent dans la structure de l'animal, sont dans un état de distractilité continuelle, & comme dans un état violent. Tous les solides forment un ressort d'une seule piece, dont les parties soutiennent l'effort les unes des autres, sans qu'aucune plie: ce qui arrive lorsque l'équilibre est rompu par le relâchement de quelques parties. *Ibid.* 875. *a*. Différens symptômes qui en résultent, selon le siege & les fonctions des organes qui pechent par le relâchement. Le mal n'est jamais plus grand, que lorsque les vaisseaux relâchés servent à une excrétion quelconque. Enumération des funestes effets qui en résultent. Cette théorie convient à toutes sortes de fluxions, de dépôts, d'amas considérables, & d'écoulemens d'humeurs, qui proviennent de la perte de l'équilibre des solides. *Ibid. b*. On peut regarder tous les efforts provenant de cette cause, comme autant de diabètes. C'est par des pertes d'équilibre dans l'économie animale, que les ventouses agissent, que les animaux se gonflent dans le vuide. Defaut d'équilibre occasionné par la trop grande élasticité dans les fibres d'une partie, ou par leur rigidité, ou par la constriction spontanée ou spasmodique des tuniques musculaires des vaisseaux. Dérangemens dans l'économie animale que peuvent causer ces nouvelles causes de défaut d'équilibre. *Ibid.* 876. *a*. C'est à un défaut d'équilibre de cette espece, qu'on peut attribuer la plupart des indispositions que causent les commencemens de la grossesse à un grand nombre de femmes. Cause de l'engorgement des mammelles dans la grossesse. *Ibid. b*. Circonstances qui rendent la saignée salutaire dans cet état. Causes des maux qui résultent de la suppression des regles. *Ibid.* 877. *a*. Pourquoi les inflammations, le resserrement spasmodique des parties nerveuses, *&c.* produisent la fievre. Pourquoi les irritations qui affectent les membranes nerveuses, les remedes irritans, *&c.* attirent un plus grand abord d'humeurs dans les parties où ils agissent. Comment on peut concevoir la maniere d'agir des topiques irritans, des cauteres actuels, du *moxa*. Cause de l'agitation générale qui accompagne les impressions voluptueuses. Tout ce qui tend les nerfs plus qu'à l'ordinaire, produit un plus grand abord de sang dans les parties affectées. Résumé de tout ce qui a été dit sur les deux causes de défaut d'équilibre, le relâchement, & le resserrement des fibres ou des vaisseaux. Combien il importe de s'instruire de tout ce qui sert à faire connoitre les loix constantes de cet équilibre requis pour la vie saine. *Ibid. b*. Les anciens médecins méthodiques faisoient dépendre l'exercice réglé ou vicié de toutes les fonctions de ce qu'ils appelloient le *strictum* & le *laxum*. Erreur de Baglivi sur cette matiere. Avantages qu'on peut retirer de la théorie qui vient d'être établie. *Ibid.* 878. *a*.

Equilibre que l'homme observe en se tenant debout. IV. 654. *b*, *&c.*

Equilibre politique. Systême que présente l'histoire moderne. VIII. 223. *b*. IX. 362. *a*, *b*. L'or & l'argent apportés en Europe, ont établi une nouvelle proportion de forces entre les puissances. X. 646. *a*.

Equilibre. (*Peinture*) Toute eſpece de corps, dit Pomponius Gauric, dont les extrêmités ne ſont pas contenues de toutes parts, & balancées ſur leur centre, doit néceſſairement tomber & ſe précipiter. Secours que la phyſique prête à la peinture. V. 878. *a.* Le mot *équilibre* s'entend principalement des figures qui ont par elles-mêmes du mouvement; mais on ſe ſert auſſi de cette expreſſion pour la compoſition d'un tableau: cette idée développée par un paſſage cité du poëme de M. du Freſnoy. Comment ce paſſage a été traduit par M. de Piles: cette traduction critiquée. En quoi conſiſte cet équilibre, ce balancement de compoſition que preſcrit M. du Freſnoy. *Ibid. b.* Les beautés de la nature ont un caractere de ſimplicité qui s'étend ſur ſes tableaux les plus compoſés, & qui plaît dans ceux même qu'on pourroit accuſer de monotonie. Il faut, pour imiter ces beautés, une extrême juſteſſe, *&c.* Ce que dit Léonard de Vinci, ſur l'équilibre des corps en particulier. Equilibre ſimple, équilibre compoſé dans un homme. Une action, quelque rapide qu'elle ſoit, eſt compoſée d'une ſuite infinie de momens; ils ſont donc tous ſuſceptibles de l'imitation que le peintre en peut faire. *Ibid.* 879. *a.* La figure doit par ſon mouvement paſſer alternativement de l'équilibre à la rupture de cet équilibre. Pour parvenir à une juſte expreſſion des actions, il faut que le peintre faſſe en ſorte que ſes figures démontrent, par leur attitude, la quantité de poids qu'elles empruntent pour l'action qu'elles ſont prêtes d'exécuter. Cette ſucceſſion d'égalité & d'inégalité de poids ſe remarque ſurtout dans les danſeurs, les ſauteurs, les faiſeurs d'équilibre & les funambules. *Ibid. b.* Principes que doivent ſe former les artiſtes pour donner à leurs ouvrages des beautés vraies & des graces naturelles: ils doivent s'occuper ſérieuſement de l'équilibre & de la pondération des corps, & joindre cette étude à celle de l'anatomie. Avantages qu'ils en retireront. *Ibid.* 880. *a.*

EQUILLE. (*Fontaines ſalantes*) Diverſes acceptions de ce mot. V. 880. *b.*

Equille, poiſſon paſſager, qui ſe pêche à l'embouchure de la riviere d'Orne. Deſcription de cette pêche. XIV. 902. *b.*

EQUINOXE. (*Aſtron.*) Ceux de printems & d'automne. Etym. de ce mot. Il y a environ huit jours de plus depuis l'équinoxe du printems à celui d'automne, que de celui d'automne à celui du printems. Cette différence rendue avec plus de préciſion par M. Caſſini. V. 880. *b.* Le ſoleil ne s'arrête point dans les points équinoxiaux. Il n'y a que les habitans de l'équateur qui ont un équinoxe perpétuel. Maniere de trouver, par l'obſervation, le moment de l'équinoxe, lorſque l'on connoît la latitude du lieu où l'on obſerve. Les points équinoxiaux ſe meuvent continuellement contre l'ordre des ſignes; c'eſt ce qu'on appelle, *préceſſion des équinoxes. Ibid.* 881. *a.*

Equinoxe. La diminution actuelle de l'obliquité de l'écliptique ne peut aller qu'à quelques degrés: elle augmentera enſuite; mais rien n'indique un équinoxe perpétuel, ni pour les ſiecles paſſés, ni pour les ſiecles à venir. *Suppl.* II. 842. *a.*

Equinoxe. Egalité des jours & des nuits par toute la terre au tems des équinoxes. XI. 908. *b.* Cauſe du froid dans les équinoxes. VII. 316. *b.* Heures du paſſage au méridien du point de l'équinoxe du printems. *Suppl.* II. 894. *b.* De la préceſſion des équinoxes. XIII. 269. *b.* *Voyez* Printems, Automne.

Equinoxe. (*Médec.*) Les médecins font mention des équinoxes parmi les cauſes de maladies. V. 881. *a.*

Equinoxe. Maladies auxquelles le tems des équinoxes eſt contraire. VIII. 735. *b.*

EQUINOXIAL. (*Aſtron.*) Différence entre l'équateur & l'équinoxial: le premier eſt mobile, celui-ci ne l'eſt pas. V. 881. *a.* Egalité des jours & des nuits, quand le ſoleil arrive à ce cercle. *Ibid. b. Voyez* Equateur.

Equinoxial, *adj.* Ligne équinoxiale, points équinoxiaux, colure équinoxial, cadran équinoxial, orient équinoxial, France équinoxiale. Obſervation ſur la maniere d'écrire ce mot. V. 881. *b.*

Equinoxiales, *heures*, VIII. 193. *b.*

EQUIPAGE *de guerre.* En quoi conſiſtent ces équipages. Obſervations ſur ce que doivent être les équipages des officiers. V. 881. *b.* Inconvéniens attachés à une trop grande quantité d'équipage. Gros & petits équipages. Comment le général, lorſqu'il veut combattre, ſe débarraſſe des gros équipages. Inconvéniens des gros équipages. Les Romains ne ſe ſervoient à l'armée que de bêtes de charge. Equipages que peuvent avoir en France, le général, un lieutenant-général, un maréchal-de-camp & un brigadier, colonel, ou meſtre-de-camp. Réglemens ſur ceux des lieutenans-colonels, capitaines, *&c.* ceux des officiers infirmes, ceux de chaque bataillons, & des régimens de cavalerie, *&c.* Le général doit veiller à la conſervation des équipages de ſon armée. Quels étoient les équipages de guerre de Charles XII, roi de Suede. *Ibid.* 882. *a.* En quel tems s'eſt introduit l'uſage de la vaiſſelle d'argent pour les généraux. Officiers qui ne peuvent avoir en argent que des cuillers, des fourchettes & des gobelets. Le luxe que ſuppoſent les équipages trop nombreux, eſt ſouvent auſſi une cauſe de maladies. Ce que dit là-deſſus M. le marquis de Santa-Crux. *Ibid. b.*

Equipage *de pont.* (*Art milit.*) De l'art de conſtruire des ponts militaires. Son importance: il n'exiſte aucun traité ſatiſfaiſant ſur cette matiere. Ouvrage d'où l'auteur de cet article a tiré ſes inſtructions. Obſervations critiques ſur l'article *Pont militaire* de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 842. *a.* Exemples qui prouvent que nos armées traverſent avec promptitude, facilité & ſécurité, non-ſeulement les rivieres, mais les fleuves les plus rapides & les plus conſidérables. Exemple qui prouve qu'il ne faut que trois ou quatre heures pour jetter un pont ſur une riviere ordinaire. *Ibid. b.* Les ponts que nous conſtruiſons ont toute la ſolidité que l'on peut deſirer, puiſqu'ils ſont en état, non-ſeulement de réſiſter au poids d'une artillerie de ſiege, mais encore de ſervir de communication pendant pluſieurs années. Moyens de ſûreté employés contre l'ennemi dans le paſſage des rivieres. *Ibid.* 843. *a.* Détails particuliers qui concernent l'équipage de pont, c'eſt-à-dire, les agrès & outils néceſſaires à la conſtruction de pluſieurs eſpeces de ponts, ſelon le poids de l'artillerie qu'ils auront à ſupporter, & ſelon les différentes circonſtances du paſſage de la riviere. *Ibid. b.* Des radeaux à former au défaut de bateaux, & dans les lieux où on ne peut conduire un équipage de pont. Objets principaux que le capitaine d'ouvriers ne doit jamais perdre de vue. Moyens à employer pour donner à cet officier tout le tems néceſſaire à vaincre la réſiſtance que la nature pourroit oppoſer à la conſtruction du pont. De l'uſage des peaux de boucs enflées. Moyen de faire traverſer un fleuve à la cavalerie, à l'aide des peaux de boucs. *Ibid.* 846. *a.*

Equipage de ſiege. Connoiſſances particulieres à acquérir avant de le former: cet équipage doit être compoſé ſuivant les différens cas & la diverſité des circonſtances. *Suppl.* II. 846. *b.*

Equipage du cheval chez les anciens. III. 304. *a.* Equipage d'artillerie. XVI. 525. *a*, *b.* XVII. 778. *b.*

Equipage *d'un vaiſſeau.* (*Marine*) Différence dans les équipages, ſelon le rang des vaiſſeaux. Ce que preſcrit, à cet égard, l'ordonnance de la marine, de 1689. Aujourd'hui les équipages ſont plus forts. En quelle proportion doivent être les divers ordres de perſonnes qui compoſent un équipage. V. 882. *b.*

Equipage. Maître d'équipage. IX. 905. *b.* Contre-maître d'équipage. IV. 136. *b.* Equipage de chaloupe. III. 40. *a.* Des cauſes des maladies de l'équipage, & des moyens de les prévenir. *Suppl.* I. 235. *b.*

Equipage d'attelier. *Equipage* de pompe. V. 882. *b.*

Equipage. (*Hydrauliq.*) Equipage d'une pompe. V. 883. *a.*

Equipage, dans le commerce de terre. Les équipages des voituriers qui ſe trouvent en fraude, ſont ſujets à confiſcation. V. 883. *a.*

Equipage. (*Archit.*) V. 883. *a.*

EQUIPEMENT des troupes. VIII. 6. *b*, *&c.*

EQUIPOLLÉ, (*Blaſon*) *Suppl.* IV. 369. *a.*

EQUIPONDERANCE, *équipondérable.* (*Phyſiq.*) Différence entre l'équilibre & l'équipondérance. *Suppl.* II. 847. *a.*

Equiponderance, (*Chym.*) l'une des cauſes de la diſſolution des corps. *Suppl.* II. 725. *b.*

EQUITABLE, *juſte*, (*Synon.*) IX. 86. *a.*

EQUITATION. (*Hiſt. anc. & mod.*) De l'ancienneté de l'équitation, & de l'uſage des chevaux dans les armées. L'art de monter à cheval ſemble auſſi ancien que le monde. Il y a beaucoup d'apparence que le cheval ne ſervit d'abord qu'à ſoulager ſon maître dans le cours de ſes occupations paiſibles. Néceſſité où ſe trouverent les hommes de réduire en art le métier de la guerre. Ce fut alors que parmi les moyens qu'ils inventerent, ils commencerent à faire uſage du cheval. Le cheval paroît né pour la guerre. Paſſages de l'écriture ſur ce ſujet. V. 883. *b.* Elégante peinture que Virgile a tracée du cheval. Ce qu'en dit Homere. Divers motifs qui ont dû engager l'homme à s'en ſervir pour la guerre. Sentiment de fidélité que lui ont reconnu quelques auteurs. L'hiſtoire nous apprend que des chevaux ont défendu ou vengé leurs maîtres: exemples. *Ibid.* 884. *a.* Monumens de reconnoiſſance que quelques guerriers ont dreſſés à leurs chevaux. Il eſt probable, quoique l'écriture ſe taiſe ſur ce ſujet, que les patriarches & les anciens Iſraélites ont connu l'uſage des chevaux. Le ſentiment contraire d'Origene réfuté. Preuves certaines que du tems de Moïſe, l'art de l'équitation étoit connu. Achéas, roi des Scythes, panſoit lui-même ſon cheval. Cavalerie de Salomon. *Ibid. b.* Antiquité de l'art de l'équitation, prouvée par l'hiſtoire profane. Cavalerie d'Oſimandué, roi d'Egypte, lorſqu'il fit la guerre aux Bactriens révoltés. Cavalerie qui accompagna Séſoſtris dans ſes expéditions.

ditions. *Ibid.* 885. *a.* Celle de Ninus, roi des Assyriens; lorsqu'il fit la guerre dans la Bactriane. L'équitation étoit connue chez les Scolothes, ancienne nation Scythe. Cérémonie qui se pratiquoit tous les ans chez ce peuple. Usages que les Scythes ont fait des chevaux. *Ibid. b.* Le hasard fournit aux Amazones l'occasion de se servir des chevaux, & elles cultiverent l'art de l'équitation. Cavalerie qu'elles menerent devant Athenes, pour se venger de la victoire que Thésée & Hercule avoient remportée sur elles. L'équitation en usage, dès les premiers tems, chez les Macédoniens, les Gaulois, les Germains, les peuples d'Italie, les Ibériens. Quelle étoit la maniere de chasser des Iyrces, peuple Scythe, vers les Palus-Méotides.

L'équitation connue chez les Grecs avant la guerre de Troye. Cette proposition contredite par madame Dacier & M. Freret. Observations de l'auteur qui tendent à l'appuyer. M. l'abbé Sallier a démontré que l'art de monter à cheval étoit connu des Grecs long-tems avant la guerre de Troye. *Ibid. b.* Inconvéniens que madame Dacier reconnoît attachés à l'ancien usage de combattre dans des chars : elle n'en conclut pas moins que l'art de monter à cheval n'étoit point connu des Grecs dans le tems de la guerre de Troye; cependant elle reconnoit que les cavaliers étoient en usage dans les jeux & dans les tournois. M. Fréret est également persuadé que les Grecs, du tems dont il s'agit ici, ne connoissoient point l'équitation. Comment il établit son opinion. *Ibid.* 887. *a.* Examen du texte d'Homere, par lequel l'auteur démontre l'erreur de M. Fréret. *Ibid. b.* D'où il résulte que l'art de monter les chevaux étoit connu dans la Grece avant le siege de Troye. Pourquoi Homere n'a point décrit particuliérement de combats de cavalerie. Son grand objet étoit de chanter les exploits de héros qui combattoient sur des chars.

Témoignages des écrivains postérieurs à Homere. M. Fréret recuse, conséquemment à son systême, tous les témoignages contraires à son opinion, & particuliérement ceux des auteurs latins. Le témoignage de Virgile défendu contre M. Fréret. *Ibid.* 890. *a.* Ce critique ne prétend pas moins réfuter ce que dit Hygin sur Bellérophon, dont celui-ci fait un cavalier, qui remporta le prix de la course à cheval aux jeux funebres de Pelias, celébrés après le retour des Argonautes. Il rejette également le témoignage de Pline, qui regarde Bellérophon comme l'inventeur de l'équitation, *&c.* Le témoignage de Pausanias lui paroissant plus favorable, il s'en rapporte aveuglement à lui. Passage de ce même Pausanias, capable de renverser le systême de M. Fréret. *Ibid. b.* Pourquoi Pindare n'a pas célébré des courses de chevaux. M. Fréret remarque qu'on ne trouve aucun exemple de courses à cheval jusqu'à la XXXIII[e] olympiade de Corœbus, célébrée l'an 648 avant Jesus-Christ. Il y a quelque apparence que la nouveauté des courses de char fut cause qu'on abandonna les autres pendant long-tems. La fable & Homere ont parlé du cheval d'Adraste, comme d'un cheval accoutumé à être monté. *Ibid.* 891. *a.*

Monumens anciens. M. Fréret regarde comme factices ou modernes les monumens où il voit des chevaux de monture. Du cofre des Cypsélides. Des statues équestres de Castor & de Pollux. Grouppe de deux figures, représentant le combat d'Hercule contre une amazone à cheval. Discussions sur tous ces monumens. *Ibid. b.* Statue qui se voyoit dans la place publique de Tégée, que les paroles de Pausanias ont fait regarder comme une statue équestre: ce qu'en pense M. Fréret. De la fable des centaures, alléguée en preuve de l'ancienneté de l'équitation. *Ibid.* 892. *a.* M. Fréret prétend que les diverses représentations des centaures n'avoient aucun rapport à l'équitation. Ce sentiment réfuté.

Conjectures de M. Fréret sur l'époque de l'équitation dans l'Asie mineure & dans la Grece. Remarques de l'auteur sur cette partie de la dissertation de M. Fréret. *Ibid. b.*

Equitation. Corrections à faire dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 848. *a.*

Equitation. Les anciens ne l'ont connue que tard. III. 304. *a.* Maniere dont ils montoient à cheval. *Ibid.* & VI. 77. *a*, *b.* Dans le langage des Grecs, un grand nombre de mots consacrés à la navigation étoient adoptés à l'équitation. V. 558. *a.* Les Thessaliens passent pour avoir inventé la maniere de combattre à cheval. XVI. 277. *a.* Maîtres en cet art qui ont paru en France. X. 685. *b.* Sur l'équitation, *voyez* CHEVAL. III. 304. *a*, *b*, 305. *a.* MANEGE, EMBOUCHER, COURSE A CHEVAL, COURSE DE CHEVAUX.

EQUITATION, (*Médec.*) Ses effets salutaires à la santé. V. 894. *b.* Quels sont les cas où l'on doit l'employer. Attentions à cet égard. Combien Sydenham faisoit cas de cet exercice. Quelles maladies il croyoit guérissables par l'équitation. Précautions avec lesquelles il entendoit qu'on en doit user. *Ibid. b.*

EQUITATION, (*Méd.*) exercice du cheval considéré dans ses effets sur la santé. L'exercice du corps en général est un des moyens les plus propres à conserver la santé ou à la rétablir lorsqu'elle est altérée. L'exercice du cheval en particulier guérit non-seulement un grand nombre de maladies, mais il les prévient avant qu'elles soient formées. Comment il opere ces effets salutaires. *Suppl.* II. 848. *b.* Utilité de l'équitation pour les dames. Cet exercice particuliérement recommandé dans les maladies de poitrine, du poumon, dans l'asthme, la phthisie, les maladies des visceres du bas-ventre, les affections hypochondriaques & mélancoliques, les jaunisses, les diarrhées invétérées, *&c. &c. Ibid. b.* Regles à observer dans cet exercice, pour en retirer tous les avantages qu'il peut procurer. *Ibid.* 849. *b.* Pourquoi plusieurs personnes ont employé ce remede sans en retirer aucun effet salutaire. *Ibid. b.* De l'exercice du cheval pour les femmes. Description & usage d'une machine qui peut suppléer à l'équitation pour les personnes qui redoutent cet exercice. *Ibid.* 850. *a.* Cette machine peut préparer les enfans aux premiers élémens du manege, sans leur faire courir aucun risque. *Ibid. b.*

EQUITÉ, (*Morale*) Il ne faut pas confondre l'équité avec la justice. Cour de chancellerie ou d'équité établie en Angleterre, l'un des plus beaux établissemens de ce royaume. Définition de l'équité, dans le droit politique. Son usage dans la correction des loix civiles. V. 894. *b.* La loi naturelle est la vraie source de l'équité, digne de toute notre attention. Elle est de la derniere nécessité dans les cas où les loix civiles se taisent, & dans la pratique de tous les devoirs envers les hommes. Ce n'est point des conventions humaines & arbitraires que dépend l'équité. Eloge que M. de Montesquieu fait de cette vertu. *Ibid.* 895. *a.*

Equité, elle est quelquefois opposée au droit. V. 116. *b.* Elle doit lui être préférée. 125. *a.* Secte de jurisconsultes Romains qui faisoient profession de s'y attacher plutôt qu'à la rigueur du droit. 132. *a.*

EQUITÉ, (*Myth.*) divinité des Grecs & des Romains. V. 895. *a.*

Equité, symbole qui la représente. XV. 731. *b.*

EQUIVALENT, (*Philos.*) Equivalence dans les propositions, dans les termes & dans les choses. Les choses équivalentes sont ou morales, ou physiques, ou statiques. V. 895. *a.*

EQUIVALENT, (*Jurispr.*) imposition en Languedoc sur certaines marchandises. A quelle occasion elle fut établie. V. 895. *a.* Variations par rapport à ce droit sous différens regnes. La connoissance de l'équivalent attribuée à la cour des aides de Montpellier. Ce droit est présentement affermé au profit de la province. A quelle somme annuelle en monte le bail. *Ibid. b.*

Equivalent, nom que l'on donne en certaines provinces à une imposition qui tient lieu de la taille. V. 895. *b.*

Equivalent, est en quelques lieux ce que le pays paie au roi au lieu de gabelle. V. 895. *b.*

Equivalent, droit qui se paie en quelques provinces, pour être exempt du tabellionage. V. 895. *b.*

EQUIVOQUE, (*Gramm.*) les langues qui demandent la clarté sont ennemies des ambiguités de construction. Si l'on vous relit deux fois, dit Vaugelas, que ce soit pour vous admirer, & non pas pour chercher ce que vous avez voulu dire. La plupart des équivoques se forment en françois par les pronoms relatifs, possessifs & démonstratifs. Ils se forment encore, quand un mot qui est entre deux autres, se peut rapporter à tous les deux; & enfin quand on met quelques mots entre ceux qui ont du rapport ensemble, *&c.* Il est très-difficile d'éviter l'équivoque, si l'on n'y donne une extrême attention. V. 896. *a.*

Equivoque, terme à double sens, *voyez* POINTE ou JEUX DE MOTS. V. 896. *a.*

Equivoque. Du sens équivoque d'une phrase ou d'un mot. XV. 22. *b.* 23. *a*, *b.* Termes équivoques. XVI. 155. *b.* 156. *a*, *b.* Calembours fondés sur des équivoques. *Suppl.* III. 680. *b.* 681. *a*, *b.* *Voyez* POINTE.

EQUIVOQUE, (*Morale*) expédient imaginé pour ne point mentir & ne point dire la vérité. V. 896. *a.* Cet expedient n'est qu'une tromperie condamnable. En quels cas il est permis de se servir de termes ambigus ou obscurs. — *Voyez* AMBIGUITÉ. *Ibid. b.*

Equivoque insipide. XVI. 754. *a*, *b.* Equivoques condamnés lorsqu'on les emploie en promettant quelque chose. VI. 686. *a.*

EQUIVOQUE, (*Médec.*) Signe équivoque, opposé à univoque. V. 896. *b.* *Voyez* SIGNE.

E R

ER, (*Lang. Franç.*) des infinitifs terminés en *er.* V. 185. *a.*

ERABLE, (*Bot. Jardin.*) caractere de ce genre de plante. Plusieurs especes d'érables croissent naturellement en Europe, quelques-uns dans le levant, & le plus grand nombre en Amérique. Eloge de cette plante. Elle s'accommode de tous les terreins. Ses variétés & agrémens. V. 896. *b.* On distingue

le tems où elle commence. Différence entre les dates du premier & du second livre des Machabées. *Ibid. b. Voyez* SELEUCIDES.

Ere des Séleucides. Correction à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 853. *b.*

Ere de Syracuse. V. 902. *b.*

Ere de Troye. V. 902. *b.*

Ere des Turcs. V. 902. *b.*

Ere des Tyriens. V. 902. *b.*

EREBE, (*Mythol.*) fils du Cahos & de la Nuit. V. 902. *a.*

ERECTEUR, *érection.* (*Anat. Physiol.*) Les muscles auxquels on a donné le nom d'érecteurs dans cet article de l'Encyclopédie, ne méritent pas ce nom. *Suppl.* II. 853. *b.* Observations qui montrent que l'action d'un muscle est insuffisante pour procurer quelque espece d'érection que ce soit. Observation sur les causes de l'érection du penis. *Ibid.* 854. *a.* L'une se réduit à l'affluence du sang dans l'organe général, & l'autre à une irritation quelconque. Divers stimulus qui produisent l'érection. Méchanisme par lequel l'irritation produit l'affluence du sang. *Ibid. b.* Action des muscles & des nerfs dans l'érection. Explication du relâchement qui suit cet état. *Ibid.* 855. *a.*

ERECTEURS, *muscles*, (*Anat.*) *Suppl.* IV. 278. *b.*

ERECTION, (*Gramm.*) réponse de Caton-le-censeur à celui qui lui demandoit pourquoi on ne lui avoit point encore érigé de statue. V. 903. *a.*

ERECTION, (*Physiol.*) action par laquelle l'homme couché se leve, pour mettre son corps debout. Condition essentielle pour l'exercice de cette action. Dans la plupart des mouvemens, les os du bassin sont le point fixe commun à toutes les parties de l'admirable édifice du corps humain. V. 903. *a.*

ERECTION, (*Médec. Physiol.*) état du membre viril, *&c.* Cause de l'érection. Celle du clitoris. Erection, gonflement qui survient aux mammelons de l'un & de l'autre sexe. L'érection de toutes ces parties arrive en conséquence de l'imagination échauffée. V. 903. *b.* Examen des raisons qu'on a données pour expliquer le méchanisme de l'arrêt du sang, nécessaire pour l'érection. *Ibid. b.*

Erection, cause & effets des érections du membre viril. XII. 302. *b.* Ses causes. *Suppl.* III. 599. *b.* 600. *a. Suppl.* IV. 281. *a, b.* Comment on remédie à ce défaut de conformation du frein qui fait courber la verge dans l'érection. VIII. 412. *a.* De l'impuissance causée par défaut d'érection, 632. *b.* & par une érection trop forte. 633. *b.* Affoiblissemens que de simples érections font éprouver, lorsqu'elles sont fréquentes. X. 53. *a.* Espece d'érection que M. de Bordeu attribue aux organes par lesquels se font les excrétions & les sécrétions. XIV. 874. *b.* Erection du mamelon. *Suppl.* IV. 839. *a, b.*

ERESIPELE, (*Médec.*) Définition. Etym. du mot. Autres noms donnés à cette maladie. Différentes especes d'érésipele: érésipele phlegmoneuse, œdemateuse ou skirreuse. Erésipele essentielle, érésipele symptomatique. Erésipele interne, externe, bénigne ou maligne, accidentelle ou habituelle. V. 903. *b.* Parties affectées par l'érésipele interne, par l'externe. Qualité du sang qui forme l'érésipele. Cause continente de cette maladie. Causes éloignées. Symptômes qui l'accompagnent quelquefois. Prognostic. Elle est plus ou moins à craindre à proportion de la fievre & de la violence des autres accidens. L'érésipele de la face est de plus grande conséquence que celle des autres parties. *Ibid.* 904. *a.* Elle change quelquefois de siege, & devient alors difficile à détruire. Le changement de l'érésipele est sur-tout fâcheux lorsqu'elle passe du dehors en dedans. On doit mal augurer de celle qui tend à la suppuration ou à la gangrene. La seule indication qui se présente dans cette maladie est la résolution. Moyens à employer pour cela. *Ibid. b.* Il n'est aucun cas où l'on puisse appliquer des remedes répercussifs sur l'érésipele, non plus que des narcotiques, des huileux. Ce qu'on doit faire lorsqu'il se forme des vessies sur l'érésipele. Traitement de l'érésipele qui ne vient d'aucun vice des humeurs, mais seulement de la crasse de la peau, ou de l'application d'un emplâtre qui a pu arrêter la transpiration, ou embarrasser le cours des fluides dans la partie. Traitement de l'érésipele phlegmoneuse, œdemateuse. *Ibid.* 905. *b.*

Erésipele, fievre érésipélateuse. VI. 731. *a, b.* Des inflammations érésipélateuses. VIII. 709. *a.* Leurs caracteres. *Ibid.* Leurs causes prochaines. 715. *a.* Leurs signes. 717. *b.* De l'usage des topiques contre l'érésipele. XVI. 419. *b.* Erésipele de matrice. XVII. 558. *a.* Cautérisation recommandée par Celse dans les érésipeles gangréneuses. VI. 623. *b.* Espece d'érésipele appellée feu persique. 647. *b.*

ERESIPELE, (*Maneg. Maréch.*) maladie cutanée. Rien ne prouve mieux l'uniformité de la marche de la nature dans les hommes & dans les animaux, que les maladies auxquelles les uns & les autres sont sujets. L'érésipele peut être essentielle ou symptomatique. Ses causes. Ses signes. Cette humeur fixée sur les jambes de l'animal, est moins formidable que celle de la tête. Indications curatives. V. 905. *b.*

ERETHISME, (*Médec.*) cause de l'éréthisme. V. 906. *a.*

Eréthisme des fibres nerveuses des organes de la génération. VII. 561. *a.* Espece d'éréthisme que M. de Bordeu attribue aux organes des excrétions & des sécrétions. XIV. 874. *b. Voyez* IRRITABILITÉ, SPASME.

ERGANE, (*Myth.*) surnom de Minerve, inventrice des arts. Quels sont ceux qu'elle a inventés. V. 906. *a.*

ERGASTULE, (*Hist. anc.*) cachot où les Romains renfermoient à la campagne leurs esclaves coupables de quelque forfait. Grandeur de ce cachot. On y précipita d'honnêtes gens, qui disparoissoient sans qu'on sût ce qu'ils étoient devenus. Pourquoi Adrien & Théodose firent détruire ces lieux. V. 906. *a.*

ERGAVICA, (*Géogr.*) ville des Celtibériens dans l'Espagne Tarragonoise. Anciens monumens où se trouve le nom de cette ville. Nom moderne du lieu où elle étoit située. *Suppl.* II. 855. *b.*

ERGOT, (*Hist. nat.*) sorte de corne molle qui se trouve derriere le boulet du cheval. V. 906. *b.*

ERGOT, (*Agric. Econ. domest.*) maladie du seigle, nom du grain même attaqué de cette maladie. Origine de ce nom. Caractere extérieur du blé ergotté. Gangrene que cause le pain fait avec ce blé. Réfutation du sentiment de ceux qui attribuent la cause de l'ergot aux brouillards. Autres plantes différentes du seigle, que l'ergot attaque également. M. Tillet croit devoir l'attribuer à la piquure de quelque insecte. Diversité de sentiment sur les effets nuisibles de l'ergot. Le froment, selon M. Tillet, est aussi sujet à l'ergot, mais le cas est rare. L'extrait de l'ouvrage de cet auteur se trouve au mot *Grain.* V. 906. *b.* La poussiere des grains ergotés ne paroit pas contagieuse dans le froment comme celle des grains cariés. M. Tillet a trouvé quelques épis ergotés, tant dans les endroits où il avoit semé le seigle pur, que là où il avoit été sali par la poussiere de quelques ergots broyés. Observations qu'il a faites sur les insectes qu'il avoit trouvés dans le grain ergoté. Il n'y a qu'un petit nombre d'ergots qui contiennent des chenilles. Pourquoi l'ergot est plus commun en certaines années qu'en d'autres. *Ibid.* 907. *a.*

ERGOT, (*Bot. Agric. Malad. des grains.*) blé cornu, blé fourchu, blé have. Production monstrueuse qui se trouve plus souvent dans les épis de seigle, & plus rarement dans ceux d'orge & de froment. Différens noms donnés à cette maladie. Description des grains ergotés, & de la substance qu'ils contiennent. *Suppl.* II. 855. *b.* Terres & expositions favorables à la génération de l'ergot. Le seigle semé en mars, & celui qui est mêlé de vesce, sont pareillement sujets à cette maladie. Les années pluvieuses le multiplient. Les petits épis tardifs y sont plus sujets que les autres. *Ibid.* 856. *a.* Du froment ergoté. Autres plantes graminées où l'on a trouvé de l'ergot. Il ne paroît pas que les anciens aient connu cette maladie. Le seigle peu cultivé en Italie. Cause de l'ergot selon Thalius. *Ibid. b.* Sentimens de différens auteurs sur le même sujet. Les uns l'attribuent à l'abondance des pluies, les autres aux rosées & aux brouillards, *&c. Ibid.* 857. *a.* Ces explications combattues par M. Tillet, qui soupçonne que l'ergot est produit par la piqure d'un insecte, qui fait des grains de seigle une espece de galle ou excroissance, qui commence par le suintement de la liqueur contenue dans le grain altéré par la tariere de l'insecte. Autres naturalistes qui ont adopté le même sentiment. *Ibid. b.* Observations qui en affoiblissent la probabilité. *Ibid.* 858. *a.* L'auteur de cet article trouve plus vraisemblable d'attribuer l'ergot, soit à l'imperfection de la semence & au défaut de conformation de quelques-uns des ovaires de la plantule séminale, soit au défaut de fécondation de quelques-uns des germes de l'épi, occasionné par l'humidité & les vapeurs, qui empêchent l'effet des parties sexuelles & l'émission de la poussiere fécondante. Développement de ce sentiment. Observations qui l'appuient. *Ibid. b.* M. Aymen attribue à une même cause l'ergot dans le seigle & le charbon dans le froment. Pourquoi, selon cet auteur, la cause de ces maladies étant la même, les effets en sont si différens. *Ibid.* 859. *a.* Diverses circonstances qui peuvent concourir à former l'ergot. Observations curieuses de M. Demozé, qui confirment l'hypothese de l'auteur. Liqueur mielleuse qui sort de l'épi ergoté, *ibid. b.* & qui attirant les mouches & les insectes, est cause qu'on trouve quelquefois dans le grain des petites chenilles dues à ces insectes. Cette liqueur regardée comme contagieuse. Des funestes effets que produit le pain dans lequel il est entré beaucoup de grains ergotés. Exemples de ces effets dans les maladies gangreneuses qui attaquerent les habitans de la Sologne en 1709, & de l'Orléanois & du Blaisois en 1716. Remede qui a été employé contre ce mal affreux. *Ibid.* 860. *a.* Moyen de prévenir le mal même. Plus l'ergot est frais, plus il est dangereux; il y a des années où il est plus malin. Divers témoignages réunis sur les maladies causées par le pain de seigle ergoté. Symptômes de ces maladies. *Ibid. b.* L'ergot également nuisible aux animaux. *Ibid.* 861. *a.* Description très-détaillée des funestes effets qu'il produit sur les hommes. *Ibid. b.* Maniere de traiter cette maladie. Ouvrage à consulter. *Ibid.* 862. *a.*

Ergot, seigle ergoté. XIV. 893. *a, b.* Epis ergotés. *Suppl.* I.

917. *a.* Ouvrages publiés sur les blés ergotés. *Suppl.* I. 219. *b.* 220. *a.*

Ergot, (*Maneg. Maréch.*) Opération inutile & en pure perte que font les maréchaux sur l'ergot. V. 907. *b.*

ERIC I, roi de Danemarck, (*Hist. de Danem.*) le quatrieme fils de Suénon II. Tableau de son regne. *Suppl.* II. 862. *a.*

Eric II, surnommé *pied de lievre* & *illustre*, roi de Danemarck. Précis de son regne. *Suppl.* II. 862. *a.*

Eric III, surnommé l'*agneau*, successeur d'Eric II. Incapacité de ce roi, qui ne tarda pas de descendre du trône pour entrer dans un cloitre. *Suppl.* II. 862. *b.*

Eric IV, successeur de Valdemar II. Principaux événemens de son regne. *Suppl.* II. 862. *b.* Voyez *Suppl.* I. 22. *b.*

Eric V, surnommé *glipping*, parce que ses paupieres étoient sans cesse en mouvement. Histoire abrégée de son regne. *Suppl.* II. 862. *b.*

Eric VI, fils du précédent. Principaux événemens de son regne. *Suppl.* II. 863. *a.*

Eric VII, fils de Christophe II, fut associé à son pere au trône de Danemarck. C'étoit plutôt un soldat qu'un roi : il étoit moins ministre que citoyen. *Suppl.* II. 863. *b.*

Eric VIII de Pomeranie, roi de Danemarck. Histoire de son regne. *Suppl.* II. 863. *b.*

Eric IX, roi de Danemarck. Passion qu'il conçut pour la dame d'honneur de sa femme Philippine. *Suppl.* II. 276. *b.*

ERIC III, surnommé *le sage*, (*Hist. de Suede.*) roi de Suede. Services importans qu'il rendit à Frothon, roi de Danemarck. Comment il acquit ensuite la couronne de Suede. Evénemens de son regne. *Suppl.* II. 864. *b.*

Eric IV, roi de Suede, fils & successeur d'Agnius. Discorde perpétuelle entre ce prince & son frere Aric son collegue. *Suppl.* II. 865. *a.*

Eric V, VI, VII, VIII, ne firent rien de mémorable. *Suppl.* II. 865. *a.*

Eric IX dit *le saint*, roi de Suede, successeur de Suercher. Principaux événemens de son regne. *Suppl.* II. 865. *a.* & 356. *a*, *b.*

Eric X, fils de Canut Ericson, & successeur de Suercher, fils de Charles. Son regne paisible. *Suppl.* II. 865. *b.*

Eric XI, surnommé *Leipse*, fils du précédent. Il étoit begue & paralytique, comme l'indique son surnom, & fut sur le trône tout ce qu'un homme si disgracié de la nature pouvoit être. Parti que forme contre lui la maison des Folkunger, dont il réprime l'ambition. Massacre que l'un de ses généraux exerce sur les Finlandois qui refusent d'embrasser le christianisme. Mort de ce roi. *Suppl.* II. 865. *b.*

Eric XII, roi d'une partie de la Suede, fils de Magnus & de la reine Blanche. Son soulevement contre son pere. Partage qu'ils font des états de la Suede. Eric jouit peu de son usurpation, étant mort deux ans après. *Suppl.* II. 865. *b.*

Eric XIII ; voyez ci-dessus *Eric VIII de Pomeranie*, *roi de Danemarck* : c'est le même prince.

Eric XIV, fils de Gustave Vasa, auquel il succéda. Principaux évenemens de sa vie & de son regne. *Suppl.* II. 866. *a.* Voyez XV. 625. *a.*

ERIDAN, (*Geogr.*) voyez Pô.

ERIDAN, (*Astron.*) constellation méridionale. Son origine. Nombre de ses étoiles. Ascension droite & déclinaison de la principale. *Suppl.* II. 867. *a.*

ERIENS, (*Hist. eccl.*) hérétiques du 4[e] siecle. Doctrine d'Erius l'ancien, auteur de cette secte. V. 907. *b.*

ERIGNE, petit instrument de chirurgie en usage dans les dissections. Erignes simples & érignes doubles. Description de cet instrument. Leur usage. V. 907. *b.*

ERIGONE, fête que les Athéniens célébroient en son honneur. V. 741. *b.*

ERIGONUS, peintre célebre de l'antiquité. XII. 259. *a.*

ERINGIUM. Maniere de confire la racine d'éringium. III. 336. *b.* Espece d'éringium dit *panicaut de mer.* XI. 817. *b.*

ERIVAN (*Géogr.*) *ou* Chirvan, grande ville d'Asie dans la Perse, enlevée aux Turcs en 1635, siege d'un patriarche arménien. Sa situation. Dans quelle vue le kan *ou* gouverneur y vint quelquefois. Combien lui vaut son gouvernement. Vœu que faisoit en faveur du roi de Perse une femme d'Erivan qui en avoit reçu quelque grace. V. 908. *a.*

ERMES, *terres*, (*Jurispr.*) Etymologie de ce mot. Les terres ermes, selon la coutume de Bourbonnois, sont au seigneur-haut-justicier. Différence entre les terres ermes & les biens vacans. V. 908. *a.*

ERMIN, (*Comm.*) droit de douane que l'on paie au Levant. En quoi il consiste. V. 908. *a.*

ERNAGIUM. (*Géogr.*) Recherches sur ce lieu, que Ptolomée place parmi les villes des Salyes. *Suppl.* II. 867. *a.*

EROSION. (*Médec.*) Causes d'érosion. V. 908. *b.* Voyez *Corrosion*, *Diabrose*, &c.

Erosion, (*Chirurg.*) inégalité de l'émail des dents. Ses causes. Choix des nourrices auquel il faudroit être attentif pour prévenir la mauvaise qualité des dents. Circonstances jointes à l'érosion qui peuvent occasionner la carie. M. Bunon, à la premiere inspection d'une dent marquée d'érosion, découvroit avec certitude la maladie que la personne avoit eue à tel ou tel âge. V. 908. *b.* Observation de M. Bunon sur une dent cariée par une suite de l'érosion. Limes qui servent à détruire les caries superficielles. *Ibid.* 909. *a.*

EROTIQUE, (*Chanson*) espece d'ode anacréontique, dont l'amour & la galanterie fournissent la matiere. Rien n'est plus commun en françois. Quelles sont les graces qui doivent caractériser ces petits ouvrages. V. 909. *a.*

Erotique. (*Médec.*) Etymologie de ce mot. Excès de l'appétit corporel. Différence entre l'amour insensé, la fureur utérine, & le satyriasis. Différens degrés du délire érotique. V. 909. *a.* Auteurs qui ont cité & donné des descriptions des effets de cette passion. L'amour démesuré se tient quelquefois caché dans le cœur. Amour d'Antiochus pour Stratonice sa belle-mere. Cette affection déréglée constitue une maladie très-dangereuse quelquefois. Remedes pharmaceutiques qu'on peut essayer. *Ibid. b.*

Erotique. Différence entre la fureur utérine & la mélancholie érotique. VII. 378. *a.*

ERPENSIUS, (*Thomas*) professeur en langue arabe en Hollande. VII. 741. *a.*

ERRARD de Bar-le-duc, ingénieur. VII. 192. *a*, *b.* 194. *a*, *b.* Son systême de fortification représenté dans les planches de l'art militaire. I. vol.

Errard (*Charles*) de Nantes, peintre & architecte. *Suppl.* IV. 7. *b.*

ERRATA, terme d'imprimerie. Remarques sur la dissertation que Lindenberg a faite sur cette matiere. L'ouvrage du P. Hardouin sur les médailles, appellé l'errata des antiquaires. Ouvrage qui peut être appellé l'errata des anciens historiens. Le dictionnaire de Bayle a été regardé comme l'errata de celui de Moreri. V. 910. *a.*

Errata. Attention que les auteurs doivent avoir pour que leurs livres n'aient pas besoin de longs errata. VIII. 624. *b.*

ERRATIQUE, *fievre.* VI. 731. *b.*

ERREMENS. (*Jurispr.*) Les derniers erremens sont les dernieres procédures faites sur une affaire. Origine de ce mot. Les erremens du plaids étoient opposés aux gages de batailles. Ce qu'on entend par procéder suivant les derniers erremens. V. 910. *a.*

ERREUR. (*Philos.*) Le théories de plusieurs philosophes sur les causes de nos erreurs sont peu propres à éclairer dans la pratique. V. 910. *a.* Souvent au lieu de quitter nos erreurs, nous ne faisons qu'en embrasser d'autres. Sources de nos erreurs : 1°. les idées mal déterminées. D'où vient l'inexactitude des idées. Moyens de corriger nos idées complexes, lorsqu'elles sont défectueuses. *Ibid. b.* Les cartésiens n'ont connu ni l'origine, ni la génération de nos idées. Loke a mieux réussi. Le chancelier Bacon a compris aussi qu'il falloit refaire les idées de l'esprit qui avoient été mal faites. Ce qu'il dit sur ce sujet. Pourquoi la méthode de Descartes devoit être plutôt reçue que celle de Bacon. 2°. Une cause de nos erreurs, ce sont certaines liaisons d'idées incompatibles qui se forment en nous : exemples. 3°. Autre cause ; nous prenons plaisir à effacer en nous les traits de la nature & à obscurcir la lumiere qu'elle y avoit mise : différentes manieres dont cela peut arriver. Ouvrage à consulter. *Ibid. b.* Voyez *Evidence.*

Erreur. Difference entre erreur, mensonge & fausseté. VI. 438. *a.* L'erreur est pire que l'ignorance. I. 46. *b.* L'erreur n'est point un crime. XVI. 390. *b.* Quelle doit être, selon Platon, la peine d'un homme qui erre. VIII. 159. *b.* *Causes de nos erreurs.* On les distingue en extérieures & en intérieures. IV. 978. *a.* 1°. Nos sens. XV. 25. *a*, *b.* 30. *b.* 2°. Nos erreurs viennent de ce que nous retranchons d'une idée quelque chose qui lui appartient, ou que nous lui ajoutons quelque chose qui ne lui appartient pas. I. 402. *b.* 3°. De l'espece d'impossibilité où les hommes sont de fixer exactement le sens des signes auxquels ils n'ont appris à lier des idées que par une habitude formée dans l'enfance. VI. 108. *b.* 4°. De la supposition que les mots répondent à la réalité des choses. IV. 747. *a.* 5°. De prétendus rapports que nous établissons entre les noms & les choses. 1072. *a.* 6°. Idées factices qui sont la source de nos erreurs. VI. 150. *b.* 151. *a.* 7°. Septieme cause, l'imagination. VIII. 561. *b.* 8°. Les passions. *Suppl.* III. 603. *a.* 9°. Nos erreurs viennent plus de ce que nous raisonnons sur des principes faux, que de ce que nous ne raisonnons pas suivant nos principes. XIII. 777. *a.* 10°. Principe & progrès de l'erreur chez un peuple. II. 394. *a.* — Ce n'est qu'après avoir passé par diverses erreurs que nous pouvons arriver à quelque chose de raisonnable. XII. 511. *b.* Pourquoi les philosophes & les législateurs ont laissé les peuples dans l'erreur. 963. *a.* — *Préservatifs.* Moyens de prévenir l'erreur dans l'esprit d'un enfant. V. 399. *a.* Doute raisonnable, préservatif contre l'erreur. 833. *a.* — Sur l'erreur, voyez *Ignorance.*

Erreur, (*Astronom.*) Différence entre le calcul & l'observation.

ſervation. MM. Halley & le Monnier ont donné les erreurs de leurs tables de la lune. Erreur d'un quart de cercle. Erreur d'une lunette méridienne. Mémoire ſur les rapports que les erreurs ont les unes avec les autres, & ſur la maniere de les calculer par les regles du calcul différentiel. Autre ouvrage à conſulter. *Suppl.* II. 867. *b.*

ERREUR. (*Juriſp.*) Ce qu'on appelle erreur de fait & erreur de droit. L'ignorance où quelqu'un eſt de ſes droits peut venir d'une erreur de fait ou de droit. L'erreur ne nuit jamais aux mineurs. De l'erreur, ſoit de fait, ſoit de droit, par rapport aux majeurs. Diverſes obſervations ſur ce ſujet. V. 911. *b.*

Erreur commune, maxime de droit, *error communis facit jus.* V. 911. *b.* Deux exemples remarquables dans les livres de Juſtinien, de l'effet que produit l'erreur commune. *Ibid.* 912. *a.*

Erreur de nom. Une telle erreur vicie le legs, *&c.* V. 912. *a.*

Erreur de perſonne. Elle rend le contrat nul. V. 912. *a.*

Erreur, (*propoſition d'*) XIII. 485. *b.* &c.

ERREUR *de lieu.* (*Médec.*) Lorſqu'un fluide ſort de ſon lieu & ſe porte dans les vaiſſeaux voiſins qui ne ſont pas propres à les recevoir. Ce mot ſe dit particuliérement du ſang, qui paſſe de ſes vaiſſeaux, dans les lymphatiques ou autres. La ſanté ſemble conſiſter principalement en ce que les différens fluides reſtent chacun dans ſon vaiſſeau propre. Diverſes cauſes de l'erreur de lieu. V. 912. *a.* L'ophtalmie fournit un exemple bien marqué du paſſage du ſang dans des vaiſſeaux de différent genre, par l'effet de l'inflammation. Exemples de différens effets de l'erreur de lieu dans les inflammations. Exemples du paſſage du ſang dans les vaiſſeaux étrangers, par l'effet de la diſſolution des humeurs. On trouve même dans l'économie animale ſaine, des preuves de ce paſſage du ſang dans des vaiſſeaux de différens genres, que l'on ne doit cependant pas appeller erreur de lieu, puiſqu'il ſe fait naturellement. Exemple tiré de l'écoulement du flux menſtruel. *Ibid. b.*

ERREUR *de lieu.* (*Anatom.*) C'eſt, ſelon Boerhaave, le paſſage vicieux des globules rouges dans cette claſſe de vaiſſeaux qui n'eſt faite que pour des humeurs plus fines. Il n'y a aucun doute que ce paſſage n'ait lieu dans les nombreux exemples d'hommes pléthoriques, qui par quelque léger excès rendent du ſang par les urines. On a vu des ſueurs de ſang, des diarrhées ſanglantes, ſans rupture de vaiſſeaux, *&c. Suppl.* II. 867. *b.* De l'erreur de lieu qui conſiſte dans le paſſage du ſang des vaiſſeaux rouges dans les arteres lymphatiques. Ces arteres n'ont pas été adoptées univerſellement. Pluſieurs ne les regardent que comme des arteres rouges extrêmement fines, qui ne ſont inviſibles avant l'inflammation qu'à cauſe de leur ténuité. Improbabilité qu'il y ait des vaiſſeaux qui ne naiſſent de l'artere rouge, que par l'entremiſe d'un grand nombre de vaiſſeaux de différens ordres. *Ibid.* 868. *a.*

Erreur de lieu : de l'inflammation qui en provient. VIII. 714. *a*, *b.* 715. *b.* Maladies cauſées par l'erreur du lieu. *Suppl.* III. 465. *b.* 466. *a*, *b.* Examen de l'explication que quelques médecins ont donnée des inflammations par le ſyſtème de l'erreur de lieu. 600. *a*, *b.*

ERREUR, (*Comm.*) défaut de calcul, omiſſion de partie, article mal porté ſur un livre, *&c.* V. 912. *b.* Clauſe que mettent les marchands dans l'arrêté des comptes, *ſauf erreur de calcul, ou omiſſion de parties. Ibid.* 913. *a.*

ERRHINS, adj. (*Pharm.*) remedes deſtinés à être introduits par le nez : étym. de ce mot. Diverſes ſortes de ces remedes. Divers ſentimens ſur la ſignification du mot *errhin*, & ſur la nature des remedes auxquels doit être borné ſon uſage. Des errhins conſidérés comme ſternutatoires. Des errhins conſidérés comme évacuans. V. 913. *a.* L'uſage des errhins devient indifférent par une longue habitude : exemples du tabac. *Ibid. b.*

Errhins, leur propriété & uſages. *Suppl.* I. 484. *b. Voyez* STERNUTATOIRE.

ERS. (*Bot. Pharm. Mat. médic.*) Caractere de cette plante. Uſage de la farine de cette plante en médecine. Comment les anciens médecins la préparoient. Dans les diſettes on a été quelquefois obligé d'y recourir. Elle eſt une des quatre farines réſolutives, *&c.* V. 913. *b.*

ERUCAGO. (*Bot. Mat. méd.*) Caractere de cette plante. Ses propriétés. V. 913. *b.*

ERUDIT, (*Litt.*) Uſage des mots *érudit*, *docte & ſavant.* V. 913. *b.*

ERUDITION. (*Philoſ. Litt.*) L'érudition renferme trois branches ; l'hiſtoire, les langues, & la connoiſſance des livres. Il ſuffit, pour être aujourd'hui profondément érudit, de poſſéder ſeulement à un certain point de perfection chacune de ces parties. On donne cependant la qualité d'érudits à ceux qui embraſſent dans un certain degré d'étendue la premiere branche d'érudition. De la connoiſſance des trois branches indiquées ci-deſſus, naît cette partie importante de l'érudition qu'on appelle *critique* : en quoi elle conſiſte. V. 914. *a.* Regles principales de la critique conſidérée par rapport à la croyance des faits hiſtoriques. 1°. On ne doit compter pour preuves que les témoignages des auteurs originaux, & de ceux qui ont écrit dans le même tems, ou à-peu-près. 2°. Comparaiſon qu'il faut faire des auteurs les uns avec les autres. 3°. Examen des auteurs eux-mêmes, ſi leurs ouvrages ne ſont point ſuppoſés, s'ils ſont dignes de foi. Comment on doit établir les divers degrés de crédibilité des auteurs. Deux excès à fuir dans la critique, trop d'indulgence & trop de ſévérité. Un autre excès de critique eſt de donner trop aux conjectures. *Ibid. b.* Raiſons pour leſquelles les modernes ſe ſont ſur-tout diſtingués dans ce genre de connoiſſances. L'érudition ſe ſoutint encore en orient, lorſque toute eſpece de connoiſſances fut anéantie avec l'empire en occident. Deſtruction de la bibliotheque de Conſtantinople par Léon l'Iſaurien, & de celle d'Alexandrie par les Sarrazins. Erudition de Photius qui vivoit ſur la fin du 9[e]. ſiecle. Les ouvrages qui échapperent à Léon & à Omar étoient au nombre d'environ 280. *Ibid.* 915. *a.* Hommes érudits que poſſéda la Grece après Photius. Cauſes de la renaiſſance des lettres en occident. Ce fut par l'étude des langues grecque & latine que l'érudition renaquit. Le premier avantage que produiſit cette étude fut la critique. Le goût des ouvrages de bel eſprit, & l'étude des ſciences exactes a ſuccédé au goût de l'érudition. Plaintes que forment ceux de nos contemporains qui cultivent l'érudition, ſur la préférence que nous donnons à d'autres objets. Examen de quelques-unes de leurs plaintes qui ne ſont pas parfaitement fondées. *Ibid. b.* Quelles ſont les raiſons de la préférence qu'on donne aujourd'hui à l'étude des ſciences, & aux matieres de bel eſprit. Les mathématiques, dit-on, ſont compoſées de parties diſtinguées les unes des autres, que l'on peut cultiver ſéparément : cette aſſertion n'eſt pas exactement vraie. Toutes les branches de l'érudition, ajoute-t-on, tiennent entr'elles & doivent être embraſſées à la fois : cette propoſition eſt fauſſe à quelques égards. L'auteur examine s'il eſt vrai que les mathématiques offrent plus d'eſpérance de fortune que l'érudition. Raiſons plus réelles de la préférence dont il s'agit ici. 1°. Les objets ordinaires de l'érudition ſont comme épuiſés, au lieu que les découvertes en mathématiques offrent un champ plus vaſte & flattent davantage ; & le plaiſir de traiter des ſujets plus agréables, & à portée d'un plus grand nombre de juges, attache aux matieres de bel eſprit. 2°. Les ouvrages de bel eſprit n'exigent preſqu'aucune lecture ; l'étude des mathématiques en exige peu, au lieu que l'érudition demande bien plus de livres. *Ibid.* 916. *a.* Raiſons qui devroient attacher aux matieres d'érudition, & qui montrent qu'on a tort de les négliger. La curioſité y eſt agréablement ſatisfaite, *&c.* L'érudition n'exige pas moins de ſagacité que les ſciences exactes. Il reſte encore beaucoup à défricher dans l'étude des langues orientales. Combien l'étude des langues arabe & chinoiſe nous procureroit d'avantages. *Ibid. b.* Il reſte encore beaucoup à découvrir dans des branches qui ont été déja cultivées, comme par exemple dans la Géographie ancienne & moderne. Enfin les ſecours que nous avons pour l'érudition nous invitent à nous y livrer. Peu de gens peuvent ajouter aux découvertes des Deſcartes & des Newton ; mais il n'y a point d'homme qui ne puiſſe devenir très-érudit à force de lecture. L'auteur examine s'il eſt vrai que l'érudition rende l'eſprit froid, peſant, inſenſible aux graces de l'imagination. L'érudition appellée *le bagage de l'eſprit. Ibid.* 917. *a.* L'eſprit philoſophique trouve de fréquentes occaſions de s'exercer dans les matieres d'érudition. Les ſciences exactes, dira-t-on, ont à cet égard beaucoup d'avantage, en ce que leur étude nourrit l'eſprit philoſophique, & qu'au contraire l'étude de l'hiſtoire peut à tout moment jetter dans l'erreur un eſprit d'une trempe commune. Il s'enſuit de cette objection, non que l'érudition ſoit mépriſable en ſoi, mais qu'elle doit être éclairée par la philoſophie. D'ailleurs l'étude des ſciences exactes n'eſt pas ſans inconvénient, puiſqu'on lui reproche qu'elle affoiblit l'imagination & donne de la ſechereſſe à l'eſprit. Réponſe à l'objection, que la multiplication des journaux & des dictionnaires a porté le coup mortel à l'érudition. Quoique les traductions ſoient aujourd'hui fort multipliées, cependant leur lecture ne peut empêcher de recourir aux originaux, & par conſéquent de cultiver cette branche d'érudition qui conſiſte dans la connoiſſance des langues. *Ibid. b.* Enfin l'étude même des ſciences doit tirer beaucoup de lumieres de la lecture des anciens. Mais en recommandant cette lecture, il ne faut point oublier les riches découvertes dont nous ſommes redevables aux philoſophes des derniers ſiecles, & leurs avantages ſur les anciens. *Ibid.* 918. *a.* Examen du reproche que faiſoit un ſavant de nos jours à ceux qui s'adonnent à la phyſique expérimentale, de n'être que de curieux fainéans, & des manœuvres qui uſurpent le titre de ſages. Concluſion de cet article : nous ne devons mépriſer aucune eſpece de ſavoir utile, ni aucune eſpece d'hommes. *Ibid. b.*

Erudition. Différence entre érudition & philosophie, XII. 514. *a.* entre érudition & littérature. *Suppl.* III. 763. *b.* L'érudition fut le premier objet d'étude à la renaissance des lettres. I. XIX. XX. Des découvertes en matiere d'érudition. IV. 706. *a.* L'érudition traitée aujourd'hui de pédanterie. Réflexions à ce sujet. IX. 594. *b. &c.*

ERUPTION, (*Médec.*) ou *exanthême* : voyez ce mot. Autre usage du mot *éruption.* V. 918. *b.*

Eruptions cutanées, XII. 217. *a*, *b. &c.* exanthémateuses. IV. 215. *b.* Eruption causée par les sueurs âcres : *Voyez* DÉSUDATIONS, par les dépôts laiteux. *Suppl.* II. 700. *b.* 701. *a.*

ERYCINE, (*Myth.*) surnom de Vénus : son origine. Merveilles du temple qui lui fut élevé sur le mont Erix. Elle en avoit aussi un à Rome. V. 918. *b.*

ERYCINE. (*Myth.*) Observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 868. *b.*

Erycine. Statue de Vénus érycine : son temple à Rome. XVII. 36. *b.*

ERYNNIE, *voyez* FURIE, EUMÉNIDE.

ERYNNIS, (*Myth.*) Pourquoi Cérès avoit reçu ce nom des Siciliens. Cérès s'étant cachée, la peste & la stérilité ravagerent la terre, & les dieux inquiets sur le sort des hommes, chercherent la déesse. Ainsi le voile de l'allégorie a souvent enveloppé les faits historiques. V. 919. *a.*

ERYNNIS, (*Mythol.*) Faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 868. *b.*

ERYTHRÉ, (*Myth.*) surnom donné à Hercule. Pourquoi il étoit représenté sous la forme d'un radeau dans son temple à Erythrée en Arcadie. V. 919. *a.*

ERYTHRÉ. Corrections à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 868. *b.*

ERYTHRÉE, ou *Erythréenne.* (*Myth.*) La sybille Erythrée. Ce qu'elle prédit aux Grecs qui partoient pour l'expédition de Troye. V. 919. *a.*

ERYTHROIDE, (*Anat.*) membrane qui environne les testicules. Sa description. Pourquoi elle est appellée de ce nom. V. 919. *a.* *Voyez* ELYTHROIDE.

ERZEROM, (*Géogr.*) observations sur le climat & la situation de cette ville. V. 919. *a.*

Erzerom. Voleurs de nuit qui en infestent les environs. VIII. 463. *b.*

E S

ES, de l'ancien usage de cette préposition. Elle est quelquefois préposition inséparable. V. 919. *b.*

Es, observations sur cette préfixe dont l'usage moderne a retranché l's dans certains mots par euphonie. XII. 101. *b.*

ESCACHE, (*Maneg.*) observation sur la signification de ce mot : ancienne monture à laquelle les éperonniers modernes l'ont adapté. V. 919. *b.*

ESCADRE, (*Marine*) il faut au moins 4 ou 5 vaisseaux ensemble, pour qu'on leur donne le nom d'escadre. Division qui se fait d'une escadre, lorsqu'elle est considérable. Les armées navales partagées en France en trois escadres. V. 919. *b.*

Escadre. Ce qu'on entend par escadre & flotte. I. 694. *b.* Chef d'escadre. III. 272. *b.* Nombre des escadres de la marine de France. *Ibid.* Evolutions de l'escadre. VI. 201. *b.* — 206. *b.* Vaisseau à la suite de l'escadre, destiné aux malades. VIII. 294. *b.*

ESCADRON. (*Art. milit.*) Etym. de ce mot. Comment les Espagnols & les Allemands nomment l'escadron. L'escadron a varié dans tous les tems. Les deux plus anciens livres que nous ayons, l'un sacré, l'autre profane, ne nous disent rien de l'ordre dans lequel on faisoit servir la cavalerie. Les plus grands capitaines ont toujours fait un cas particulier de la cavalerie. Polybe attribue les victoires des Carthaginois, dans les guerres puniques, à la supériorité de leur cavalerie. V. 920. *a.* On peut regarder la seconde guerre punique comme la véritable époque de l'établissement de la cavalerie dans les armées. Ce que dit Xénophon sur l'utilité dont la cavalerie eût été pour les Grecs dans la retraite des dix-mille. Si les Grecs n'eurent pas de cavalerie dans le tems de la guerre des Perses, c'est qu'ils n'eurent pas le moyen d'en avoir : mais une fois enrichis de leurs dépouilles, ils crurent n'en pouvoir faire un meilleur usage qu'en augmentant leurs armées de cavalerie. Grands avantages qu'ils en retirerent. Les Romains dans leurs premiers tems n'eurent que très-peu de cavalerie ; *Ibid. b.* mais leurs conquêtes & leurs alliances leur donnerent les moyens de l'augmenter & de l'entretenir. Ils ignorerent long-tems l'art de s'en servir avec avantage, & ils ne commencerent à obtenir de la supériorité sur les Carthaginois, que lorsque des corps entiers de cavalerie numide eurent passé de leur côté. Avantages de la cavalerie romaine qui déciderent de la bataille de Zama en faveur de Scipion. Les Parthes firent sentir aux Romains avec quelle supériorité on combat un ennemi inférieur en cavalerie. Ce qu'en dit M. de Montesquieu. Diverses raisons qui porterent les Romains à augmenter leur cavalerie. *Ibid.* 921. *a.* Les succès de Cesar dus à son habileté à se servir de sa cavalerie. Quand il seroit vrai que les anciens se fussent servis de cavalerie, il n'en résulteroit pas qu'on dût aujourd'hui s'en passer. Turenne lui fut redevable de la plupart de ses victoires. La célebre bataille de Rocroi nous apprend le cas que le grand Condé faisoit de la cavalerie : détails sur cette fameuse journée. Opérations de la guerre qui prouvent l'importance de la cavalerie en mille occasions. *Ibid. b.* Un corps d'armée n'est parfait qu'autant qu'il ne lui manque aucun de ses membres, & la cavalerie en est un des plus essentiels. Usages divers de la cavalerie dans l'armée. De deux armées, celle qui sera supérieure en cavalerie sera l'offensive, & l'autre sera forcée à se borner à la défensive. *Ibid.* 922. *a.* Nombreux avantages que la premiere aura sur celle-ci. Les escortes du général & de ses lieutenans sont aussi du ressort de la cavalerie, & c'est elle seule qui doit être chargée de cette partie du service. Que peut-on attendre de celui qui, privé d'escorte, ne peut juger des dispositions de l'ennemi que par le rapport des espions ? La vitesse est bonne pour le secret ; c'est par-là qu'on saisit les momens, & c'est cette qualité qui distingue particuliérement la cavalerie. La victoire n'est jamais complette que lorsqu'elle est l'ouvrage de la cavalerie. C'est par elle qu'on est maitre de choisir l'occasion du combat. La seule cavalerie peut être chargée du soin de faire les fourrages. *Ibid. b.* Diverses circonstances qui se présentent dans la guerre de plaine, où l'on ne peut se passer de cavalerie. Si l'on excepte les sieges, il n'y a peut-être aucune occasion à la guerre qui ne demande de la diligence, & pour laquelle les services de la cavalerie ne soient très-avantageux. Dans les sieges elle a aussi un service qui lui est uniquement affecté. En quoi elle est nécessaire pour la défense d'une place. Comment elle dédommage de la dépense qu'elle occasionne. *Ibid.* 923. *a.* Enumération de quelques grands capitaines qui ont dû leurs avantages à leur cavalerie. Suffrages des auteurs modernes en sa faveur. *Ibid. b.* On a jugé de tout tems que, dans les occasions où il y a mélange de cavalerie & d'infanterie, l'officier de cavalerie doit commander le tout. Diverses formes qui ont été données aux escadrons : la forme quarrée préférée aujourd'hui. Raisons que les Turcs alleguent pour donner à leurs escadrons la forme de losange & du coin. Désavantages de cette forme. Les Thessaliens furent les premiers qui donnerent à leurs escadrons la forme de losange : noms & postes de ceux qui les commandoient. Il y avoit quatre manieres de former les escadrons en losange. *Ibid.* 924. *a.* Formes que leur donnerent les Macédoniens, les Scythes, les Thraces & les Germains. Les Siciliens & la plupart des Grecs les formerent en quarré. Les Perses se servirent de la même forme, mais avec plus de profondeur. Autre espece de quarré dont les Romains se servirent, sans cependant s'assujettir toujours à cette même forme. Divers usages pratiqués successivement en Europe sur le même objet. *Ibid. b.* De l'usage actuellement adopté de faire combattre les escadrons sur trois rangs. Examen du sentiment de ceux qui voudroient leur en donner un quatrieme, & de ceux qui voudroient les réduire à deux. Le premier des trois rangs dans les escadrons des gardes du corps est composé entiérement d'officiers. Si l'on veut comparer notre cavalerie avec la maison du roi, on se croira forcé de lui donner plutôt six rangs que trois, ce qui vient de la maniere dont elle est composée. Il faut que la hauteur de l'escadron soit proportionnée à sa longueur, de maniere qu'il n'occupe ni trop, ni trop peu de terrein ; or la disposition sur trois rangs est la plus propre à réunir ces avantages. *Ibid.* 925. *a.* Démonstration de cette proposition. Désavantages attachés à la disposition sur deux rangs : ces inconvéniens levés par la disposition pour laquelle l'auteur se déclare ici. *Ibid. b.* Prétendus avantages attachés à l'escadron sur deux rangs. On ne doit cependant pas négliger d'exercer la cavalerie sur cette derniere disposition. Ce qui vient d'être dit de l'obligation de former les escadrons sur trois rangs, ne doit s'entendre que de ceux qui auront un front assez étendu, c'est-à-dire, de quarante à quarante-huit maitres. *Ibid.* 926. *a.* Comment se forment aujourd'hui les escadrons, suivant l'instruction du 14 mai 1754. Détails sur cette disposition & celle des officiers de cavalerie. Ces détails accompagnés de figures. *Ibid. b.* A l'égard des escadrons de dragons, hussards, & autres troupes légeres, il seroit bon qu'ils fussent plutôt sur quatre rangs que sur trois : il faut de plus que ces rangs soient également mêlés d'anciens & de nouveaux. Auteurs qui ont écrit particuliérement sur la cavalerie. *Ibid.* 927. *a.*

ESCADRON, (*Tactique des Grecs*) escadrons en losange des Thessaliens. Jason qui introduisit cette forme, la regardoit comme la seule qu'on pût employer en toutes sortes de conjonctures. Description de cette sorte d'escadrons. *Suppl.* II. 868. *b.* — Les Scythes & les Thraces faisoient leurs escadrons en forme de coin, & la même méthode étoit pra-

tiquée par les Macédoniens. Ses avantages. — Les Perſes, les Siciliens, & la plupart des peuples de la Grece ont fait uſage de l'ordonnance quarrée. Pourquoi ils lui donnoient la préférence. — Parmi les différentes troupes quarrées, les Grecs eſtimoient davantage celles dont la longueur eſt double de la profondeur. — Poſtes que la cavalerie occupoit dans les batailles. Diſpoſition & rangs des cavaliers dans chaque eſcadron. Corps total de la cavalerie. — Eſcadrons quarrés des Grecs. *Ibid.* 869. *a.* Avantages qu'on attribuoit à cette ordonnance. *Ibid. b.*

Eſcadron. Diviſion naturelle de l'eſcadron. IV. 1082. *b.* Néceſſité d'avoir deux étendarts par eſcadron. VI. 42. *b.* 43. *a.* Evolutions des eſcadrons. VI. 197. *a*, *b.* De l'intervalle des eſcadrons dans une armée rangée en bataille. VIII. 837. *b.* Voyez les planches de l'art militaire. I. vol. des planches.

ESCALADE, (*Art milit.*) Précautions que prenoient les anciens pour ſe garantir de cette ſorte de ſurpriſe. Pourquoi les eſcalades étoient plus fréquentes autrefois qu'aujourd'hui. V. 927. *a.* En quels cas on peut encore tenter cette entrepriſe. Indication & détail de tous les moyens néceſſaires, & de toutes les précautions à prendre pour y réuſſir. *Ibid. b.* Echelles dont on ſe ſervit pour l'eſcalade de Geneve en 1602. Suite de la maniere dont une eſcalade doit être conduite. *Ibid.* 928. *a.* Ce qu'on doit faire, lorſque la ville eſt défendue par un château ou une citadelle. Quelle eſt la ſaiſon la plus favorable pour une eſcalade, lorſque le foſſé de la ville eſt plein d'eau. Précautions à prendre contre les eſcalades. *Ibid. b.*

Eſcalade. Précautions à prendre pour la défenſe des petites villes ou châteaux, quand on craint que l'ennemi n'en tente l'eſcalade. IV. 740. *a.* Echelle appellée ſambuque, dont les anciens ſe ſervoient dans certaines eſcalades. XIV. 596. *a.* Tortue qu'ils employoient pour les eſcalades. XVI. 439. *a.*

ESCALE, (*Comm.*) lieu de commerce en Afrique où les marchands negres viennent apporter leurs marchandiſes aux Européens : on le dit auſſi des endroits où les Européens vont faire la traite avec eux. Eſcales du Sénégal. Eſcales ſur l'Océan, ports où abordent les navires pendant leurs voyages. Eſcales en France pour Terre-neuve. *Faire eſcaler*, explication de ce mot. V. 929. *a.*

ESCALETTE. (*Manuf. en ſoie*) Deſcription & uſage de cet inſtrument. V. 929. *b.*

ESCALETTE, (*Ruban.*) eſpece de peigne de bois, dont on trouve la deſcription dans les planches. V. 929. *a.* Son uſage. *Ibid. b.*

ESCALIER, *degré*, *montée* : eſcalier eſt aujourd'hui le ſeul terme d'uſage. V. 929. *b.*

ESCALIER. (*Antiquités*) Eſcaliers de différens édifices des anciens. Eſcaliers dans quelques colonnes qu'on voit à Rome. Eſcaliers autour des minarêts des Turcs. Eſcalier autour du dôme des chartreux de Lyon. *Suppl.* II. 869. *b.*

ESCALIER. (*Archit.*) Eſcaliers à une, à deux, à trois rampes. Noms qu'on leur donne ſelon la diverſité de leur figure & de leur conſtruction. De la ſituation des eſcaliers. V. 929. *b.* De leur grandeur. De leur différente forme. De la maniere la plus convenable de les éclairer. *Ibid.* 930. *a.* De leur décoration : eſcaliers des bâtimens de Paris qui paroiſſent décorés le plus convenablement. De la conſtruction des eſcaliers. *Ibid. b.* Regle la plus convenable pour conſtater la hauteur & le giron des marches ; *voyez* là-deſſus, MUR D'ÉCHIFFRE, GIRON, MARCHE. Conſultez ſur cette matiere le célebre Palladio. *Ibid.* 931. *a.*

Eſcalier. Marches d'un eſcalier. X. 86. *b.* Noyau. XI. 268. *a.* Rampes d'eſcaliers. XIII. 786. *b.* Repos. XIV. 140. *a.* Baluſtres d'eſcaliers. II. 50. *a.* Boulons. 365. *b.* Vis. XVII. 333. *b.* Conſtruction de différentes ſortes d'eſcaliers en charpente. XIII. 34. *a*, *b.* — Voyez l'article ARCHITECTURE, vol. I des planches, & l'article CHARPENTERIE, vol. II pl. 7, 8 & 9.

ESCALIER, (*Hydraul.*) V. 931. *a.*

ESCALIER *de gazon.* (*Jardin.*) Lieux où ces eſcaliers conviennent. Obſervations ſur la maniere de les faire & de les entretenir. V. 931. *a.*

ESCALIER. (*Charp.*) Eſcalier à noyau recreuſé, à un noyau, à deux noyaux, à quatre noyaux. V. 931. *a.*

ESCANDILLONNAGE, (*Juriſp.*) droit de quelques ſeigneurs féodaux pour la viſite & l'étalonnage des poids & meſures. Etymologie de ce mot. Ce que porte la charte des libertés de Mont-royal de l'an 1287. Ce que ſignifie à Lyon le terme *d'échantiller.* Auteurs à conſulter. V. 931. *b.*

ESCARBOT, (*Inſectol.*) *ſtercorarius*, *pilularius*, deſcription de cet inſecte. V. 931. *b.* *Voyez* SCARABÉE.

Eſcarbot, cet inſecte ſujet à certains poux. XVII. 810. *b.*

ESCARBOT, (*Myth.*) il fut adoré en Egypte. Monumens où il ſe trouve. Porphyre dit que les eſcarbots ſont tous mâles. V. 931. *b.*

ESCARBOT. (*Inſectol. Idol.*) Pourquoi les Egyptiens adoroient cet animal. Ils l'employoient comme ſymbole & hiéroglyphe, & attachoient à ſa figure diverſes ſignifications expliquées dans cet article. *Suppl.* II. 869. *b.* Eloge de l'eſcarbot. *Ibid.* 870. *a.* Diſtribution méthodique de la famille de ſcarabées, ſelon Linnæus. *Ibid. b.*

ESCARBOUCLE, (*Lithol.*) pourquoi les anciens ont appellé cette pierre précieuſe de ce nom. Erreur ſur laquelle on a cru que l'eſcarboucle des anciens étoit perdu. Ce qu'on peut conjecturer ſur cet eſcarboucle des anciens. V. 932. *a.*

Eſcarboucle, pierre de Trazene, eſpece d'eſcarboucle des anciens. XVI. 572. *b.* Sentiment de Boece de Boot ſur l'eſcarboucle des anciens. VIII. 358. *b.*

ESCARBOUCLE, *ray-d'*, (*Blaſon*) *Suppl.* IV. 578. *b.*

ESCARE, (*Chirurg.*) en Grec ἐσχάρα, eſpece de croûte faite ſur la peau. Comment elle ſe forme, par l'effet des cauteres actuels & potentiels. Comment elle arrive dans la brûlure. De la guériſon des différentes ſortes d'eſcares. V. 932. *a.*

ESCARE, (*Maréch.*) celle que l'impreſſion du cautere forme ſur le corps du cheval. VI. 631. *a*, *b*, &c.

ESCARGOT, limaçon des vignes ou des jardins. XIII. 1. *a.* Son organiſation merveilleuſe. *Suppl.* IV. 607. *b.* 608. *a.* De la réproduction de ſes cornes & de ſa tête. 608. *a*, *b.* Eſcargots foſſiles, vol. VI des planches. Coquilles foſſiles, planche I.

ESCARMOUCHE, (*Art milit.*) étymologie de ce mot. V. 932. *a.* Les eſcarmouches s'engagent quelquefois malgré le général. Comment elles lui peuvent être utiles. Maxime de M. de Feuquieres ſur les eſcarmouches. De la maniere de faire eſcarmoucher. En quelles circonſtances on peut employer ce moyen. Ouvrage à conſulter. *Ibid. b.*

Eſcarmouche. Maniere d'eſcarmoucher, qu'on appelle *houzarder.* VIII. 330. *a.*

ESCAROTIQUE, *trochiſque.* X. 375. *b.*

ESCARPINS. (*Cordonn.*) Travail des eſcarpins d'hommes & de femmes. *Suppl.* IV. 813. *b.* 814. *a*, *b.* 815. *b.*

ESCARTS ou *eſcas*, (*Juriſp.*) droit dû au ſeigneur dans quelques coutumes. Sa nature & ſon origine. V. 932. *b.*

ESCARTS, (*Comm.*) certains cuirs qui viennent d'Afrique. V. 933. *a.*

ESCAVESSADE. (*Manege*) L'eſcaveſſade eſt un châtiment, puiſqu'il en réſulte un coup du caveſſon ſur le nez du cheval. On ne fait plus uſage dans certains cas que du ſimple caveſſon briſé. Comment il eſt fixé ſur le nez de l'animal. Son uſage. Du caveſſon fait pour arrêter & maintenir un cheval dans les piliers. V. 933. *a.* Pourquoi nous ne nous ſervons point du caveſſon malgré les effets admirables que les écuyers étrangers lui attribuent, & malgré l'autorité du duc de Newkaſtle. *Ibid. b.*

ESCAUT, autrefois *Scaldis.* Ptolomée l'a nommé *Tabuda.* *Suppl.* IV. 924. *a.* Obſervations ſur ce fleuve. XIV. 737. *b.* Projet de le joindre à la Somme. *Suppl.* II. 183. *a.*

ESCHÉATEUR, (*Hiſt. mod.*) officier en Angleterre qui avoit ſoin des eſchéats du roi.... Cette charge n'exiſte plus aujourd'hui. Actes où il en eſt parlé. V. 933. *b.*

ESCHIL, apôtre & évêque d'une contrée de la Suede. *Suppl.* II. 870. *b.*

ESCHILLON, (*Marine*) météore que les matelots de la mer Méditerranée craignent autant qu'une tempête. Opération ſuperſtitieuſe par laquelle ils croient le détourner. V. 933. *b.*

ESCHILSTUNA, (*Géogr.*) ville de Suede. Etymologie de ſon nom. Premier évêque de la contrée, nommé *Eſchil.* Cette ville réunie dès le ſiecle paſſé avec celle de Karl-Guſtavſtadt. *Suppl.* II. 870. *b.*

ESCHINE, obſervations ſur la vie de cet orateur ; ſur le caractere de ſon éloquence. XI. 561. *a.* XV. 265. *a.* Affaires d'Eſchine & de Démoſthene. XI. 362. *a*, *b.*

ESCHRAKITES ou ERASKITES, (*Hiſt. mod.*) Philoſophes mahométans platoniciens. Sens & étymologie de ce mot. Leur doctrine & leurs mœurs. V. 934. *a.*

ESCHWEGE, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle du Haut-Rhin. Son ancienneté. Seigneur qui la poſſede. Son pont de pierre ſur la Werra. *Suppl.* II. 870. *b.*

ESCHYLE. La tragédie perfectionnée par ce poëte. III. 361. *a.* XVI. 514. *a*, *b.* Ses tragédies ſur Prométhée. XIII. 446. *a*, *b.* Morceaux de ſa tragédie ſur Clitemnestre. XV. 184. *a.* Tétralogie d'Eſchyle. XVI. 210. *b.* De la maniere dont il expoſe ſes ſujets. *Suppl.* II. 917. *a.*

ESCLAVAGE, (*Droit nat. Relig. Mor.*) la ſervitude a été vraiſemblablement d'abord fondée ſur des conventions libres, quoique la néceſſité en ait été l'origine. Les premiers eſclaves ne furent que des mercénaires ou domeſtiques. V. 934. *a.* Mais enſuite les priſonniers qu'on fit à la guerre devinrent les eſclaves proprement dits de ceux qui les avoient pris. On ſe crut en droit de les traiter avec rigueur, & l'on étendit cette licence à ceux qui en étoient nés, & à ceux que l'on achetoit. Diſtinction qui s'établit d'hommes libres & d'eſclaves. L'eſclavage a été reçu, à la honte de l'humanité, par preſque tous les peuples. En quoi conſiſtent la

ſervitude réelle & la perſonnelle. La ſervitude des étrangers chez les Juifs étoit exceſſive. Loix par leſquelles Moïſe tâcha d'adoucir leur condition. *Ibid. b.* Précepte fondé ſur la nature & la religion, que donne S. Paul en faveur des eſclaves. Les Lacédemoniens furent les premiers de la Grece qui introduiſirent l'eſclavage. En quoi conſiſtoit celui des Ilotes. Cette condition étoit extrêmement adoucie chez les autres peuples de la Grece. Etat des eſclaves dans Athenes. L'humanité exercée envers les eſclaves, prévient les dangers que l'on pourroit craindre de leur trop grand nombre. *Ibid.* 935. *a.* Les premiers Romains traitoient leurs eſclaves avec plus de bonté que ne l'a jamais fait aucun autre peuple. Quel étoit leur plus grand châtiment. Multiplication des eſclaves par le mariage, leur état dans la famille. Comment chaque eſclave cherchoit à faire profiter ſon pécule. Une fois enrichis, les eſclaves ſe rachetoient & devenoient citoyens. La ſervitude devenue plus dure & plus rigoureuſe à meſure que le luxe s'introduiſit dans Rome. Loix cruelles qu'on fit contre les eſclaves pour la ſûreté des maîtres. *Ibid. b.* Loi de Claude en faveur des eſclaves. Réflexions qui démontrent l'injuſtice des loix qui furent faites contr'eux : guerre à laquelle cette inhumanité donna lieu. Douceur de l'eſclavage chez les Indiens au déçà du Gange. Les eſclaves des peuples ſimples, laborieux, ſont plus heureux que partout ailleurs. Etat des eſclaves des anciens Germains. Quelle fut leur condition, lorſque leurs maîtres eurent conquis les Gaules, ſous le nom de Francs. *Ibid.* 936. *a.* Leur ſervitude étant devenue plus dure & plus accablante, ils firent en 1108 cette fameuſe révolte qui aboutit à leur procurer l'affranchiſſement. D'ailleurs les rois déterminés à abaiſſer les ſeigneurs prirent le parti d'affranchir les eſclaves. C'eſt à quoi travaillerent Louis le gros, Louis VIII & Louis X, dit *Hutin.* Termes de l'édit donné par ce dernier. Ce ne fut que vers le quinzieme ſiecle que l'eſclavage fut aboli dans la plus grande partie de l'Europe. Reſtes d'eſclavage qui s'y trouvent encore en certains pays. Contradiction ſinguliere par laquelle les puiſſances chrétiennes autoriſent l'eſclavage hors de l'Europe. *Ibid. b.* Réflexions contre le droit d'eſclavage. Il bleſſe la liberté de l'homme. Cette liberté eſt ſi étroitement unie à la conſervation de l'homme, qu'elle n'en peut être ſéparée que par ce qui détruit en même tems ſa conſervation & ſa vie. Celui qui veut me rendre eſclave m'autoriſe donc à le repouſſer par toute ſorte de voies, pour mettre ma perſonne & mes biens en ſûreté. On ne peut dépouiller un homme de ſa liberté ſans qu'il y ait donné lieu par quelque action criminelle. Ce qui rend licite la mort d'un criminel, c'eſt que la loi qui le condamne avoit été faite en ſa faveur . il n'en ſeroit pas de même de la loi de l'eſclavage ; elle ſeroit dans tous les cas contre l'eſclave. *Ibid.* 937. *a.* Il répugne à la raiſon qu'un homme puiſſe donner ſur ſa vie un droit qu'il n'a pas lui-même, ni qu'il puiſſe ſe vendre. La loi civile qui a permis aux hommes le partage des biens, n'a pu mettre au nombre des biens une partie des hommes qui doivent faire ce partage. L'eſclavage choque toutes les formes de gouvernement. On ne peut dire qu'il ſoit jamais néceſſaire. Il n'eſt utile ni au maître, ni à l'eſclave. *Ibid. b.* L'eſclavage eſt humiliant pour l'humanité même qui eſt dégradée. Il ne peut être coloré ni par le droit de la guerre, ni par le droit d'acquiſition, ni par celui de la naiſſance. Si l'eſclavage étoit fondé ſur la nourriture, il faudroit le réduire aux perſonnes incapables de gagner leur vie ; mais on ne veut pas de ces eſclaves-là. *Ibid.* 938. *a.* C'étoit une prétention orgueilleuſe que celle des anciens Grecs, qui s'imaginant que les barbares étoient eſclaves par nature, penſoient pouvoir avec juſtice les aſſujettir. C'eſt aller contre le droit des gens & de la nature, de penſer que la religion chrétienne autoriſe à réduire à l'eſclavage ceux qui ne la profeſſent pas. Autre prétexte réfuté. Examen de la queſtion, s'il n'y a point de cas ni de lieu où l'eſclavage dérive de la nature des choſes. Dans les gouvernemens arbitraires où l'excès de l'eſclavage politique anéantit la liberté civile, on a une grande facilité à ſe vendre. A Achim tout le monde cherche à ſe vendre. Dans les états deſpotiques, où l'on eſt déjà ſous l'eſclavage politique, l'eſclavage civil eſt plus tolérable qu'ailleurs. *Ibid. b.* Dans les états mahométans, la ſervitude eſt récompenſée par la pareſſe dont on fait jouir les eſclaves qui ſervent à la volupté. *Ibid.* 939. *a.*

Eſclavage. L'eſclavage politique & civil eſt né de la violation du principe d'égalité naturelle. V. 415. *a.* De l'eſclavage chez les Hébreux. XV. 123. *a.* XVI. 914. *a.* XVII. 543. *b.* En quels cas chez les Romains l'homme perdoit ſa liberté naturelle. IX. 471. *b.* Eſclavage des débiteurs inſolvables chez les premiers Romains. XI. 125. *b.* 126. *a.* XVII. 548. *b.* 549. *a.* 551. *b.* De l'eſclavage des priſonniers de guerre. XIII. 387. *a.* Peine qui étoit infligée à ceux qui voloient des perſonnes libres pour les vendre comme eſclaves. XII. 680. *a*, *b.* De l'eſclavage chez les Germains I. 480. *a.* V. 118. *a.* Eſclavage des femmes chez les Orientaux. VI. 469. *b.* L'eſclavage aboli chez les chrétiens. De l'eſclavage des Negres. IX. 471. *b.* XI. 79. *b.* — 83. *a.* XVI. 532. *b.* 533. *a.* Pourquoi Louis XIII y conſentit. XIII. 93. *b.* Eſclavage des payſans de Lithuanie. IX. 592. *a.* Eſclavage des chrétiens dans le royaume de Maroc. X. 133. *b.* Réflexions de M. de Monteſquieu ſur l'eſclavage civil. V. xj. *a. Note.* Réflexions contre l'eſclavage domeſtique, XIII. 102. *b.* 103. *a.* contre l'eſclavage établi encore aujourd'hui parmi les chrétiens. XVII. 550. *a.*

Esclavage, (*Comm.*) droit que l'on fait payer aux François en Angleterre. V. 939. *a.*

Esclavage, (*Metteur en œuvre*) V. 939. *a.*

ESCLAVE, (*Juriſp.*) l'état de ſervitude perſonnelle eſt une invention du droit des gens. Quels furent les premiers eſclaves, & les premiers peuples qui en firent. Les égyptiens, les Grecs, les Romains avoient des eſclaves. Différence que les Romains mettoient entre ceux qui après avoir mis bas les armes ſe rendoient, & ceux qu'ils prenoient les armes à la main. Autres manieres dont les Romains s'en procuroient. Hommes libres qui ſe vendoient eux-mêmes. V. 939. *a.* Enfans nés eſclaves. On réduiſoit auſſi en eſclavage ceux qui s'étoient rendus indignes de la liberté. Diſtinction des eſclaves par différens titres, ſelon l'emploi qu'ils avoient chez leur maître. *Ibid. b.* Etat des eſclaves chez les Romains, droits dont ils étoient déchus. *Ibid.* 940. *a.* Le droit de vie & de mort ſur les eſclaves adouci par Adrien. Comment ſe faiſoit à Rome le commerce des eſclaves. Trois différentes manieres dont ſe faiſoit l'affranchiſſement. Loi *fuſia caninia* ſur l'affranchiſſement par teſtament. La coutume d'avoir des eſclaves a duré encore chez pluſieurs nations depuis l'évangile. Il y avoit autrefois des eſclaves en France. Loi de Childebert en 554 contre les débauches des eſclaves. L'état de ſerf étoit mitoyen entre la ſervitude & la liberté. Louis le gros, S. Louis & ſes ſucceſſeurs travaillerent à abolir l'eſclavage. Il y a cependant encore dans quelques coutumes des ſerfs de main-morte. Il y avoit même encore quelques eſclaves en France dans le treizieme ſiecle. Mais aujourd'hui toutes perſonnes y ſont de condition libre. *Ibid. b.* Des eſclaves des iſles françoiſes de l'Amérique. Edit du mois de mars 1685, appellé *le code noir* ſur les eſclaves de ces iſles. Diſpoſitions de cet edit ſur la religion des eſclaves, l'obſervation du dimanche, le concubinage des hommes libres avec leurs eſclaves, le mariage & l'état des enfans des eſclaves, leur inhumation. *Ibid.* 941. *a.* Réglemens de police pour la ſûreté publique contre les eſclaves ; réglemens concernant le commerce, relatifs aux eſclaves. Ceux qui regardent les obligations impoſées aux maîtres. Ceux qui concernent le pécule des eſclaves. *Ibid. b.* Les eſclaves ne peuvent être revêtus d'aucun office, ni eſter en jugement. On peut les pourſuivre criminellement. Loix pénales contr'eux. Des eſclaves conſidérés comme biens meubles dont on peut diſpoſer. *Ibid.* 942. *a.* De la ſaiſie des eſclaves. Effets du bail judiciaire ſur les eſclaves attachés à l'héritage qui eſt l'objet de ce bail. De l'affranchiſſement des eſclaves, & de l'état des affranchis. Ce que doit obſerver un maître qui veut amener ou envoyer un eſclave en France. *Ibid. b.* Défendu à toute perſonne de ſouſtraire en France les eſclaves negres de la puiſſance de leurs maîtres. Etat des eſclaves envoyés ou amenés en France. Un eſclave qui, après avoir quitté la colonie s'eſt retiré en France ſans la permiſſion du maître, n'a point acquis pour cela la liberté. Les habitans des colonies qui ſe ſont retirés en France & veulent vendre leurs habitations, doivent renvoyer dans l'eſpace d'un an leurs eſclaves dans les colonies. Loix à conſulter. *Ibid.* 943. *a.*

Eſclave. Des eſclaves chez les Hébreux : deux ſortes d'eſclaves. XV. 123. *a.* De ceux qui vendoient leur liberté. XVI. 914. *a.* *Des eſclaves chez les Romains* : noms des eſclaves. XI. 201. *a.* Famille des eſclaves. VI. 392. *a.* Habit des eſclaves. XVI. 745. *b.* Eſclaves qui étoient deſtinés à garder les malades. III. 536. *b.* Eſclave de peine. X. 727. *b.* Sort des biens d'un homme libre qui ſe vendoit lui-même. XV. 599. *b.* Eſclaves que les Romains nommoient *addicti.* I. 128. *b.* Peine d'un eſclave fugitif. VII. 360. *a.* XV. 519. *a.* Lorſqu'un eſclave étoit ſujet à s'échapper, il falloit en avertir celui qui l'achetoit. VII. 360. *a.* Supplices des eſclaves chez les Romains. XII. 250. *b.* Guerre des eſclaves. VII. 697. *b.* Femme eſclave qu'ils appelloient *quaſillaria.* XIII. 694. *a.* Actes héroïques de quelques eſclaves Romains dans le tems des proſcriptions du ſecond triumvirat. XVI. 675. *b.* — Comment les Germains traitoient leurs eſclaves. V. 118. *a.* — Des eſclaves chez les Turcs : des femmes eſclaves. X. 115. *b.* Des eſclaves du grand-ſeigneur. IX. 139. *a.* Vente des eſclaves à Conſtantinople. IV. 59. *a.* Prix des eſclaves de Mingrélie. X. 547. *a.* Enfans que le grand-ſeigneur achete des Tartares ou qu'il prend en guerre. I. 171. *b.* Enfans levés en forme de tribut chez les Turcs & réduits à l'eſclavage. VIII. 566. *b.* Sur les eſclaves negres,

voyez ce dernier mot. Esclaves attachés à la glebe. VII. 706. *b.* Esclaves appellés *serfs.* XV. 82. *b*, &c.

ESCLAVON. (*Hist. mod.*) Langue Esclavonne. V. 943. *a.* Elle passe, après l'Arabe, pour la langue la plus répandue. Pays qu'habitoient autrefois les Sclaves. D'où ils étoient originaires. Signification du mot *sclava. Ibid. b.*

Esclavons, *caracteres*, voyez ILLYRIENS. Bible en langue esclavonne. II. 226. *a.* Anciens Esclavons, *voyez* SLAVES.

ESCLAVONIE. (*Géogr.*) ancienne & nouvelle Esclavonie. Leur situation. Etendue de ce dernier pays. Sa division. *Suppl.* II. 870. *b.*

ESCOMPTE, (*Arith. Comm.*) remise que fait le créancier lorsqu'il est payé avant l'échéance du terme. Escompter sur une somme, c'est en séparer les intérêts qui étoient confondus avec le capital. Deux manieres d'énoncer l'escompte. Terme d'escompte. Elémens qui entrent nécessairement dans toutes les questions de ce genre. V. 943. *b.* Exemples d'escomptes. Un homme doit 1344 liv. payables dans quatre ans; son créancier offre de lui escompter à raison de 3 pour cent par an, s'il paie actuellement; acceptant l'offre, que doit-il payer? Le même exemple retourné. Second exemple; un homme doit 2000 liv. payables dans deux ans; on offre de lui escompter à raison de cinq pour cent par an, du jour qu'il pourra anticiper le paiement; il paie au bout de sept mois; quelle somme doit-il compter? Le même exemple retourné. *Ibid.* 944. *a.* La regle de change n'est souvent qu'une regle d'escompte. Exemple; un homme comptant à un banquier une somme de 3000 livres, de combien sera la lettre qu'il en recevra, supposé le change à trois pour cent?

On ne connoît dans le commerce que l'escompte qui correspond à l'intérêt simple. Autre espece d'escompte relative à *l'intérêt redoublé*, voyez ce mot. Démonstration algébrique de la regle d'escompte. *Ibid. b.* Voyez EXCOMPTE.

ESCOPERCHE, (*Méch.*) différentes machines appellées de ce nom. *Suppl.* II. 870. *b.*

ESCORTE, *terme de guerre.* Les escortes doivent être proportionnées aux différens corps de troupes qu'elles peuvent avoir à combattre. Comment elles doivent être placées auprès du convoi. Ce qu'elles doivent faire. V. 945. *a.*

Escorte de convoi. IV. 170. *a*, *b.*

ESCORTE (*Droit d'*) établi en Allemagne; en quoi il consiste. Origine de ce droit. Conséquences de ce droit à l'égard du prince qui le possede. V. 945. *a.*

ESCRIME. Définition. V. 945. *a.* Il n'est permis en Asie qu'aux princes & aux nobles de s'adonner à cet exercice. Du tems de Montaigne, la noblesse évitoit la réputation de savoir faire des armes. En quoi consistent les leçons du maître descrime. Elémens de l'escrime. *Ibid. b.*

Escrime. Cet exercice pratiqué chez les Romains. *Suppl.* IV. 668. *b.* En quoi consiste l'adresse d'un escrimeur. I. 766. *b.* Sentiment délicat d'un escrimeur. XV. 58. *b.* Leçons pour bien tenir l'épée. X. 34. *b.* Détails sur l'art de l'escrime, contenus dans le IV volume des planches. L'étude de l'escrime ne doit pas se borner à l'exercice de l'épée seule. V. 312. *a.*

ESCUBA, espece de liqueur forte. XVII. 523. *a.*

ELCULANUS, (*Mythol.*) *Voyez* ÆSCULANUS.

ESCULAPE. (*Mythol.*) Histoire de ce dieu de la médecine. V. 947. *b.* Son premier temple à Epidaure. Comment on le représentoit. Ses symboles. Ses fils & ses filles. Diverses observations sur ses temples; ses guérisons; sa statue. Histoire de l'introduction du culte d'Esculape à Rome. Cause de la cessation de la peste dans cette ville à l'arrivée d'Esculape. *Ibid.* 948. *a.*

Esculape. Distinction de deux Esculapes, l'un égyptien, l'autre grec, celui-ci auteur de la médecine clinique. VIII. 211. *a.* Histoire d'Esculape médecin. X. 283. *b.* Usage qu'il faisoit de la musique pour la guérison des maladies. 903. *b.* Temples d'Esculape. XVI. 71. *b.* dans l'île de Cos, IV. 290. *a.* à Pergame, XII. 353. *b.* à Sicyone, XV, 169. *a.* à Titana dans la Sicyonie. XVI. 355. *a.* Sacrifice qu'on lui faisoit après une maladie. IV. 179. *a.* Oracle d'Esculape. XI. 539. *a.* Miracles qu'on lui attribuoit. *Ibid.* Il paroît que ce dieu étoit invoqué pour les maladies des animaux, comme pour celles des hommes. XI. 961. *b.* Réponses d'Esculape à Irene dans la Bruyere. XVII. 249. *a.* Le serpent lui étoit consacré. XV. 109. *b.* Figure symbolique d'Esculape. XV. 730. *a.* 734. *a.*

ESCURIAL, (*Hist. mod.*) un des lieux de la résidence des rois d'Espagne. Situation du village de ce nom. Monastere que Philippe II y fit bâtir. Le roi & la reine y ont leurs appartemens. V. 948. *a.* Chapelle qui est le lieu de la sépulture des rois & des reines d'Espagne. Bibliotheque renfermée dans ce monastere. Dépenses faites pour la construction de l'Escurial. Une partie de cet édifice brûlée en 1671. *Ibid. b.*

Escurial. Sur la bibliotheque de l'Escurial, voyez II. 225. *b.*

ESDRAS. (*Théol.*) Livres d'Esdras & de Néhémie. Qualités & travaux d'Esdras. Révision qu'il fit des livres saints. Les deux livres d'Esdras sont canoniques. Observation sur le troisieme & quatrieme livres dits d'Esdras. Comment il écrivit les livres qui le composent. La synagogue a ajouté d'autres livres à ce canon. V. 948. *b.*

Esdras. Soin qu'il prit des livres sacrés. II. 229. *a.* 804. *a.* Services qu'il rendit à sa nation : ces services exprimés dans la signification même de son nom. VIII. 82. *b.* Pourquoi il n'y a point de targum sur le livre d'Esdras. XV. 912. *a.*

ESKIMAUX, (*Géogr.*) peuple sauvage de l'Amérique septentrionale. Ce sont les sauvages des sauvages. Chez eux tout est féroce & presque incroyable. Leurs mœurs & usages. Les Danois les ont découverts les premiers. Commerce des Eskimaux avec les habitans de Québec. Défiance avec laquelle il faut lire les relations qu'on en donne. C'est le peuple de toute l'Amérique le moins connu. V. 949. *a.*

Eskimaux. Leur petite taille. *Suppl.* I. 344. *b.* Pourquoi ils permettent aux femmes d'avorter. VI. 453. *a.* Deux principes, l'un du bien, l'autre du mal, reconnus par eux. XVII. 371. *b.* Lunette dont ils se servent pour garantir leurs yeux de l'impression de la neige. 670. *b.*

ESOPE. Caractere de ses fables. VI. 346. *a.* 352. *b.* Son éloge. Fiction de Philostrate sur cet auteur. Abrégé de sa vie. 352. *b.*

ESOTERIQUE, Doctrine. *Voyez* EXOTERIQUE.

ESPACE. (*Métaphys.*) Les philosophes en ont donné des définitions fort différentes & même tout opposées. Philosophes qui l'ont distingué de la matiere. Newton croyoit que l'espace étoit le *sensorium* de Dieu, & l'immensité de Dieu. Clarke a soutenu le sentiment de Newton contre Léibnitz, qui prétendoit que l'espace n'étoit que l'ordre des choses coexistantes. Les partisans de l'espace absolu & réel, appuient leur idée de tous les secours que l'imagination lui prête. V. 949. *b.* Ensuite ils font sentir la difficulté qu'il y auroit pour les corps de se mouvoir, dans les paroles citées de M. Clarke à M. Léibnitz : ou l'espace est un néant, dit Clarke, ou une simple idée, ou une simple relation; ou il est la matiere, ou quelque sorte de substance, ou enfin une propriété de la même maniere que la durée. C'est à cette derniere supposition que ce philosophe s'arrête, après avoir prouvé la fausseté des précédentes. *Ibid.* 950. *a.* Dieu n'existe point, ajoute-t-il, dans l'espace ni dans le tems; mais son existence est la cause de l'espace & du tems. L'espace, disent au contraire les Léibnitziens, est quelque chose de purement relatif comme le tems; car s'il étoit une propriété, il devroit l'être de quelque substance. Si l'espace est une réalité absolue, il sera plus subsistant que toutes les substances : tous les attributs, même de Dieu, conviendront à l'espace. Si l'espace étoit un être absolu, il y auroit quelque chose dont il seroit impossible qu'il y eût une raison suffisante. De quelle maniere, selon les Léibnitziens, nous venons à nous former une idée de l'espace. Cet examen peut servir à découvrir la source des illusions que l'on s'est faites sur la nature de l'espace. *Ibid. b.* Toute l'étendue, selon ces philosophes, doit être conçue comme étant uniforme, similaire, & n'ayant point de détermination interne qui en distingue les parties les unes des autres, puisqu'étant posées comme l'on voudra, il en résultera toujours le même être. Comment il arrive que l'étendue nous paroît distincte du tout réel, dont nous l'avons séparée par abstraction, & que nous nous figurons qu'elle peut subsister par elle-même. *Ibid.* 951. *a.* Comment les Léibnitziens prouvent qu'ils ont raison de définir l'espace, l'ordre des coexistans, c'est-à-dire, la ressemblance dans la maniere de coexister des êtres. Pourquoi cet être idéal d'étendue que nous nous formons de la pluralité & de l'union de tous les êtres, nous paroît une substance..... Cependant, ajoutent-ils, l'espace n'est pas les choses mêmes; c'est un être qui en a été formé par abstraction, &c. L'espace est aux êtres réels, comme le nombre aux choses nombrées. *Ibid. b.* Réflexion de M. Musschembroek sur la nature de la question dont on vient de s'occuper, & sur toutes ces disputes touchant la possibilité ou l'impossibilité de l'espace. Inutilité de cette question par rapport à la géométrie & à la physique. *Ibid.* 952. *a.*

Espace, voyez *Lieu*, IX. 495. *b.* 496. *a.* & l'article *Etendue.* VI. 43. *b.* &c. Ordre & disposition dans les choses & dans l'espace : passage de Newton sur ce sujet. Définition de l'espace par Léibnitz. III. 390. *b.* IX. 378. *a.*

ESPACE. (*Géom.*) Espace parabolique, elliptique, &c. V. 952. *a.* Voyez *Etendue.*

ESPACE. (*Droit civil*) On met au rang des immeubles l'espace. On le divise en commun & en particulier. La possession de l'espace qui est perpendiculaire au sol d'une possession, est absolument nécessaire pour la possession du sol. V. 952. *a.* Usage que le propriétaire peut faire de l'espace qui est au-dessous de son sol. *Ibid. b.*

ESPACE. (*Musique*) V. 952. *b.*

ESPACE. (*Imprim.*) V. 952. *b.*

ESPACER. (*Jardin.*) Distance à laquelle on espace les arbres dans les allées, à la campagne, dans les vergers, dans les espaliers, &c. V. 952. *b.*

ESPADE ou *Espadon* (*Cordier*) palette à espader le chanvre. Espade, façon que l'on donne à la filasse après qu'elle

a été broyée. Avantages de cette préparation. V. 952. *b.*

Espade du chanvre, voyez quelques détails sur cette opération. III. 153. *a.*

ESPADON, *Empereur.* (*Ichthyologie*) Description de ce poisson. Il est très-fort; il enfonce son bec pointu dans les navires, & perce les plus grands poissons. V. 953. *a.*

Espadon, voyez sur ce poisson VI vol des pl. Regne animal, pl. 51.

ESPADON, arme ancienne. XVII. 786. *a. Suppl.* II. 814. *b.* De l'exercice de l'espadon. IV. vol. des planch. Article *Escrime*, page 15. *a*, *b.*

ESPADOT, (*Pêche*) terme usité dans le ressort de l'amirauté de Marennes. Description & usage de cet instrument. Diverses sortes d'espadots. V. 953. *b.*

ESPAGNE. (*Géogr. Hist.*) Tableau des révolutions de ce royaume, tiré de l'histoire du siecle de Louis XIV. Ferdinand, premier roi d'Espagne. Projet de monarchie universelle formé par Charles-Quint. V. 953. *a.* Ceux de Philippe II. Etat de l'Espagne sous Philippe IV. Etat présent de ce royaume. *Ibid. b.*

Espagne. Sur l'Espagne ancienne, voyez *Bétique* & *Ibérie.* Milice qui introduisit les Barbares en Espagne. VIII. 292. *b.* Comment le pouvoir des Musulmans tomba en Espagne. IX. 867. *b.* Des Maures d'Espagne. X. 210. *b.* Commencemens de la monarchie espagnole. *Suppl.* IV. 274. *b*, &c. Sommes immenses que les Pays-Bas ont coûté à l'Espagne. XII. 211. *b.* Bibliotheques en Espagne. II. 236. *a.* Origine du titre de catholique donné aux rois de ce pays. II. 778. *a*, *b.* Armes du roi d'Espagne, voyez planch. 15 du blason, vol. II. Sa couronne. *Suppl.* II. 642. *a.* Chancelier & chancelleries d'Espagne. III. 99. *a*, *b.* 115. *b.* Droit d'Espagne & de Portugal. V. 124. *b.* &c. Titre qu'on donne dans ce pays à ceux qui sont de famille noble. VIII. 201. *b.* Rigueur de l'inquisition en Espagne. 774. *b.* Conseil que le roi consulte dans les affaires importantes. 881. *a.* Diverses observations sur la laine d'Espagne. IX. 177. *a*, *b.* &c. Moyens employés dans ce pays pour hâter les progrès de l'agriculture. *Suppl.* I. 222. *a.* Canaux projettés en Espagne. *Suppl.* II. 184. *b.* Moyens qu'a l'Espagne de soutenir son luxe. IX. 765. *b.* Maux que fait à ce pays le grand nombre de ses monasteres. X. 638. *a*, *b.* De la permission de trafiquer dans les ports d'Amérique qui appartiennent à l'Espagne. XIV. 19 *a.* Des vins d'Espagne. XVII. 290. *b.* Symbole de l'Espagne. VV. 733. *b.* Histoire d'Espagne par Mariana. 861. *b.*

ESPAGNE, (*Pierre d'*) docteur scholastique. XIV. 774. *b.*

ESPAGNOL, adj. De la comédie espagnole. III. 667. *b.* Epoque espagnole. V. 836. *a.* 901. *b.* Médailles espagnoles. X. 255. *a*, *b.*

ESPAGNOLS. Cruautés qu'ils exercerent en Amérique lors de sa découverte. *Suppl.* I. 352. *b.* Combien les Espagnols s'abuserent lorsqu'ils fonderent leur opulence sur les mines de l'Amérique. I. 642. *a.* Leur cruauté envers les habitans de Harlem, en 1573. VIII. 49. *b.* Fleches empoisonnées employées par eux contre les Maures. XVI. 297. *a.* Epées des anciens Espagnols. *Suppl.* II. 814. *a.* Des navigateurs espagnols. XI. 52. *b.* Les Espagnols amateurs des titres. XVI. 359. *b.* Observations sur la figure des Espagnols. VIII. 346. *a.* Habitude des dames espagnoles de mâcher du bucaros. II. 454. *b.* Des dispositions des Espagnols pour la poésie. *Suppl.* IV. 434. *a*, *b.* De la poésie lyrique espagnole. *Suppl.* III. 821. *b. Suppl.* IV. 434. *a.*

ESPAGNOLE, *langue.* Observations sur la conjugaison des verbes de cette langue. III. 883. *a.* Comment les Espagnols expriment cette vue de l'esprit que nous appellons régime ou cas du verbe. IV. 641. *a.* L'Espagnol lié par le celtique avec l'hebreu. IX. 259. *a.* Des tems des verbes dans cette langue. XVI. 103. *b.* Caractere de la langue espagnole. IX. 262. *a*, *b. Suppl.* IV. 434. *a.* De sa prononciation. XIII. 458. *a.*

ESPAGNOLET, (*Joseph-Robert Ribara dit l'*) peintre. XVII. 650. *b.*

ESPAGNOLETTE. (*Drap.*) Où se fabriquent ces étoffes de laine. Ce qu'ordonnent sur ces étoffes les réglemens du commerce. V. 953. *b.*

ESPAGNOLETTE, (*Econom. rustiq.*) espece de fermeture de fenêtre. En quoi elle consiste. V. 954. *a.*

Espagnolette, terme de serrurerie. XVII. 826. *a*, *b.* IX. vol. des pl. article *Serrurier*, pl. 32. & suivantes.

ESPALIER. (*Jardin.*) Avantages de l'espalier. Il faut beaucoup d'habileté pour conduire les arbres en espalier. Les fruits à pepin y conviennent moins que ceux à noyau. La premiere attention, lorsqu'on veut planter un espalier, regarde la distance des arbres. Directions sur cet objet. De la forme qu'on doit donner aux arbres en espalier. V. 954. *a.*

Espaliers. Leur plantation. XII. 726. *b.* Leur entretien. IV. 551. *b.* Maniere de diriger l'eau de la pluie pour leur arrosement. *Suppl.* I. 578. *a.* Maniere de mettre les pêchers en espaliers. *Suppl.* IV. 272. *b.* Des espaliers poiriers, voyez ce dernier mot. Distance des espaliers pruniers. *Suppl.* IV. 549. *a*, *b.* Contr'espaliers, voyez ce mot.

ESPALLEMENT, terme usité parmi les commis des aides, qui signifie la même chose que jeaugeage. Il ne se dit que du mesurage qui se fait dans les brasseries. Ce que dit là-dessus l'ordonnance des aides de 1680. V. 954. *b.*

Espallement, comparaison d'une mesure neuve avec l'originale. Ce que Louis XIV a ordonné sur ce sujet. V. 954. *b.*

ESPECE. (*Métaphys.*) Comment se forme la notion de l'espece : la division des êtres en genre & en espece n'est pas l'ouvrage de la philosophie : c'est celui de la nécessité : mais c'est la philosophie qui donne à ces notions de l'exactitude & une determination fixe. La définition de l'espece exprime ordinairement celle du genre, *&c.* Ce sont les qualités essentielles & les attributs qui servent à déterminer l'espece, mais, à leur défaut, les possibilités des modes entrent aussi dans ces déterminations. Figures géométriques divisées par genres & especes. La même précision qui regne dans cette distribution ne peut régner dans le développement des sujets physiques. V. 955. *a.*

Espece. Abstractions par lesquelles se forment les noms d'espece. I. 45. *b.* De ces noms. 548. *b.* 727. *a*, *b.* 728. *a*, *b.* 730. *a*, *b.* Différences qui divisent un genre en especes. IV. 984. *a. b.* Définition de l'espece. XVII. 405. *b.* Comment on parvient de la notion de l'espece à celle de l'individu. VIII. 684. *a*, *b.*

ESPECE. (*Arithm.*) Grandeurs de même espece : grandeurs de différente espece. On ne sauroit multiplier l'une par l'autre des quantités de différentes especes, *&c.* Un triangle est donné d'espece, quand chacun de ses angles est donné : alors le rapport des côtés est aussi donné. Comment les autres figures rectilignes sont données d'especes. Comment une courbe est donnée d'espece. V. 955. *b.*

ESPECES *impresses* ou *visibles*, (*Ancienn. Philos.*) image des corps au fond de l'œil. Les anciens n'avoient aucune idée de la façon dont les rayons de lumiere viennent se réunir au fond de l'œil. V. 955. *b.* Comment se produit la sensation de la vue, selon les sectateurs d'Aristote & selon les modernes. Exposition & réfutation abrégée du systême des anciens sur les especes. Les raisons qui détruisent leur hypothese sont tirées de l'impénétrabilité des corps, du changement dans les especes. *Ibid.* 956. *a.* De la différence qu'il y a entre certaines images, & les corps qui les renvoyent; de la diminution que les corps en devroient souffrir, *&c. Ibid. b.* Voyez *Emission.*

ESPECE. (*Hist. nat.*) Tous les individus semblables qui existent sur la surface de la terre, sont regardés comme composant l'espece de ces individus. C'est la succession constante de ces individus qui constitue l'espece. V. 956. *b.* C'est dans la diversité caractéristique des especes, que les intervalles des nuances de la nature sont les plus sensibles & les mieux marqués : ces intervalles sont aussi les plus égaux & les moins variables de tous. La dénomination d'espece ne doit s'étendre qu'aux animaux & aux végétaux. *Ibid.* 957. *a.*

Especes. De la distribution méthodique des différentes productions de la nature en classes, genres, especes. III. 505. *b.* 506. *a.* X. 458. *b.*—460. *a.* C'est dans la succession, le renouvellement & la durée des différentes especes d'animaux, que la nature paroît tout-à-fait inconcevable. I. 470. *a.* Diverses observations sur les especes, tant des animaux que des végétaux. 472. *b.* 473. *a*, *b.* Causes de la multiplication apparente de celles des végétaux. *Suppl.* III. 212. *b.* 213. *a.* 259. *a.* De leurs variétés : *voyez ce mot.* Il ne paroît pas qu'il y ait d'especes absolument invariables. *Suppl.* IV. 969. *a.*

ESPECE, *changement d'*, (*Agric.*) Culture alternative de différentes especes de plantes dans le même terrein. Voyez *Alterner.* Il y a des plantes destinées à resserrer & affermir la terre, & d'autres à l'ouvrir & à la diviser. *Suppl.* II. 871. *a.* Quand une terre est souvent ensemencée de bleds & autres grains, elle se condense trop. Une récolte de pois, de feves, de navets, l'atténue & la pulvérise. Les plantes à racines fibreuses appauvrissent la terre; les plantes à pivot la fertilisent, & peuvent être semées avec succès les unes après les autres. Pourquoi le même grain semé dans la même terre y dégénere. *Ibid. b.*

ESPECES. (*Pharm.*) Divers usages de ce mot en pharmacie. V. 957. *a.*

ESPECES, (*Chym.*) produits généraux de l'ancienne analyse. V. 957. *a.*

ESPECE. (*Jurispr.*) Diverses significations de ce mot. V. 957. *a.*

ESPECES, (*Comm.*) différentes pieces de monnoie. Il n'y a dans un état d'especes courantes que celles du prince. V. 957. *a.* Pourquoi divers seigneurs, barons ou évêques ont eu le droit de faire battre monnoie. Quels sont les rois qui ont travaillé à faire qu'il n'y eût en France qu'une même monnoie. Du florin qui avoit autrefois cours dans le royaume; du parisis; du tournois. Especes qui ont cours en France. Commencement de la fabrication des especes d'argent. V. 957. *b.* Pourquoi l'or, l'argent & le cuivre ont été

préférés pour la fabrication des especes. En Angleterre on ne prend rien pour le droit du roi, ni pour les frais de la fabrication. Ce qu'on pratique en France à ce sujet. Les especes ont différens noms, suivant leur empreinte, suivant le nom du prince. Premiere monnoie qui ait eu un buste en France. Deux valeurs des especes, l'une réelle & intrinseque, l'autre imaginaire : variations de celle-ci. *Ibid.* 958. *a.* Carte dressée par M. Dérius, où l'on voit la valeur respective de la livre numéraire sous les différens regnes. Proportions entre l'espece d'or & celle d'argent. Cette proportion diversement observée par les différens princes, fait la base du pair dans l'échange des monnoies. *Ibid. b.*

De la circulation, du surhaussement, & de l'abaissement des especes. Introduction de l'usage des métaux dans le commerce pour faciliter les échanges. De là naquirent trois sortes de richesses; les naturelles, les artificielles & celles de convention. Un poids égal de chacun des métaux dut être le signe d'une quantité inégale de denrées. Chacun des métaux, tel que la nature le produit, n'est pas toujours également parfait : il falloit donc qu'il portât un certificat de sa finesse & de son poids ; tel est l'usage de l'empreinte du souverain sur ces métaux. Origine de la différence entre la valeur numéraire & la valeur réelle. *Ibid.* 959. *a.* Le chef de chaque société a seul droit de monnoie. Les monnoies n'ont de valeur intrinseque que leur poids & leur titre. Les hommes sont convenus 1°. de termes pour exprimer la plus grande finesse des métaux. 2°. De donner un plus grand volume des moins rares en échange des plus rares. Le peuple qui donne à l'un des métaux une valeur plus grande que ses voisins, est réellement & relativement appauvri par l'échange. Le législateur doit encore se conformer à la proportion unanimement établie entre les parties de la plus grande finesse dont chaque métal est susceptible. *Ibid. b.* L'intérêt de chaque société exige que la monnoie fabriquée avec chaque métal, se trouve en raison exacte & composée de la proportion unanime des titres, & de la proportion du poids établie par les états voisins. Lorsqu'un état reçoit une quantité de métaux pour compenser l'excédent des denrées qu'il vend sur celles qu'il achete, & que sans s'écarter des proportions établies, il présente un petit avantage à l'un des métaux hors d'œuvre sur l'autre, la balance lui sera payée avec le métal préféré, qui par-là deviendra plus abondant que les autres. Si ce métal est le plus précieux, beaucoup de denrées hausseront plus de prix que si la préférence eût été donnée à un métal moins rare. *Ibid.* 960. *a.* Si les subdivisions des différentes especes ne sont pas dans une certaine proportion entre elles, les choses payées par le riche doivent augmenter de prix dans une proportion plus grande que les richesses générales. Importance de cette observation. A mesure que les monnoies de cuivre disparoissent, les denrées haussent de prix. Proportion essentielle entre les divisions & subdivisions de chaque espece de métal. *Ibid. b.* Un état suspend pour long-tems la circulation, & diminue la masse de ses métaux, lorsqu'il donne à la fois deux valeurs intrinseques à une même valeur numéraire, ou deux valeurs numéraires différentes à une même valeur intrinseque. Les états qui font des réformes de monnoie pour y gagner, paient d'un secours léger la plus énorme des usures aux dépens des sujets. Dans les pays où la fabrication se fait aux dépens du public, jamais un semblable désordre n'arrive.

De la circulation. L'introduction de l'argent dans le commerce n'a rien changé dans la nature de ce commerce : elle consiste toujours dans un échange des denrées. *Ibid.* 961. *a.* C'est abusivement que l'argent est regardé en soi comme le principe de la circulation. Deux sortes de circulations de l'argent; l'une naturelle, & l'autre composée. Explication de la premiere. L'opération de la circulation n'est autre que l'échange réitéré des denrées contre l'argent, & de l'argent contre les denrées. La circulation naturelle est la présence continuelle de la portion d'argent qui a coutume de revenir à chaque portion des denrées, en raison des masses réciproques. Effet de cette circulation naturelle. Par-tout où cet ordre naturel existe, l'argent n'est point la mesure des denrées, mais la quantité des denrées mesure le volume des signes. *Ibid. b.* Motifs qui peuvent engager quelques propriétaires de l'argent à faire des amas d'une quantité superflue à leurs besoins. Effets de la diminution de la masse d'argent qui en résultera. Pour rappeller cet argent dans le commerce, ceux qui en auront un besoin pressant, offriront un profit à ses propriétaires pour s'en dessaisir pendant quelque tems. En quelles proportions sera ce profit. Abus qui pourra résulter d'un usage si favorable à la paresse. Origine de l'usure. Conséquences qui dérivent de ce qui vient d'être dit. *Ibid.* 962. *a.* La circulation composée doit être définie en conséquence des observations précédentes, une concurrence inégale des denrées & de leurs signes, en faveur des signes. Ce qui arriveroit lorsque l'argent que nous supposons s'être absenté du commerce, seroit passé pour toujours dans un pays étranger. Il est très-essentiel que la masse des signes ne diminue jamais. La situation d'un peuple est beaucoup plus fâcheuse, lorsque l'argent qui circuloit dans son commerce en est sorti, que si cet argent n'y avoit jamais circulé. *Ibid. b.*

Des effets de l'augmentation de l'argent. Nous parlons ici d'une nouvelle masse d'argent qui n'entre point précairement dans la circulation d'un état ; deux manieres de se la procurer ; le travail des mines, le commerce étranger. La circulation s'accroîtra plus sûrement & plus promptement par le commerce étranger que par le travail des mines ; ce n'est aussi que de ce premier moyen que l'auteur se propose de traiter. Par-tout où l'argent n'est plus simple signe attiré par les denrées, il en est devenu en partie la mesure, & il les attire réciproquement. Toute augmentation de la masse d'argent, sensible dans la circulation, commence donc par multiplier sa fonction de signe, avant d'augmenter son volume de signe. Cette nouvelle masse d'argent aura nécessairement réveillé l'industrie à son premier passage : comment cela arrive. *Ibid.* 963. *a.* Effets de cette nouvelle masse introduite. 1°. L'augmentation de la dépense des ouvriers, & leur profit diminué. 2°. La confiance augmentée : la réduction des intérêts haussant le prix des denrées, il y aura plus de profit à les apporter dans le commerce. Plus l'intérêt est bas dans un pays, plus les terres y seront réputées fertiles, plus les manufactures, la navigation, la pêche, *&c.* seront réputées lucratives. De ce qu'il y a moins d'emprunteurs dans l'état, & plus de profit proportionnel dans le commerce, le nombre des négocians s'accroît. *Ibid. b.* Conséquences qui résultent de ce qui vient d'être dit de l'augmentation de la masse de l'argent par le commerce. L'intérêt de l'argent ne diminuera point par-tout où les consommations n'augmenteront pas. Tant que l'intérêt se soutient haut dans un pays qui commerce avantageusement avec les étrangers, on peut décider que la circulation n'y est pas libre. Effets de l'absence de l'argent dans un état, après qu'il y auroit circulé dans une certaine abondance. *Ibid.* 964. *a.* L'inégalité des fortunes faites par le commerce, ne détruit point l'équilibre établi entre les diverses classes du peuple. Ce qui arrivera, si les fortunes faites par le commerce étranger en sortent. De l'influence du commerce étranger dans la circulation. Si l'introduction ordinaire d'une nouvelle masse d'argent venoit à s'arrêter subitement, son effet seroit le même que celui d'une diminution de la masse. Le commerce étranger doit être l'intérêt le plus sensible de la société, & de chaque individu : ce qu'on doit faire pour le soutenir. *Ibid. b.* Etat de la circulation dans un pays où la masse des signes seroit augmentée à un point assez considérable, pour que toutes les denrées fussent trop cheres pour les étrangers. Ce pays, avant d'en venir à l'interruption totale de son commerce avec les étrangers, auroit disputé pendant une longue suite de siecles le droit d'attirer leur argent : cette méthode est toujours avantageuse à une société qui a des intérêts extérieurs avec d'autres sociétés, quand même elle ne lui seroit d'aucune utilité intérieure. Moyen général & naturel qui prolonge dans une nation l'introduction des métaux étrangers. *Ibid.* 965. *a.* Grands avantages qui résultent du moindre nombre des emprunteurs & du bas intérêt de l'argent. Deux sortes de signes par lesquels les hommes ont imaginé de représenter l'argent dans le commerce : les uns sont momentanés, & de simples promesses par écrit. *Ibid. b.* Les autres sont des obligations permanentes comme la monnoie même, & qui circulent également. Ce que ces deux sortes de signes ont de commun. Ils different dans leur nature & dans leur effet. Les signes permanens sont de deux sortes; les uns peuvent s'anéantir à la volonté du propriétaire, les autres ne peuvent s'anéantir qu'à la volonté de celui qui a proposé de les reconnoître pour signes. Les signes momentanés répetent la concurrence de la masse d'argent avec les denrées. Les signes permanens multiplient dans l'opinion la masse de l'argent : effets de leur multiplication & de leur suspension. *Ibid.* 966. *a.* Tous ces signes quelconques sont un usage de la puissance d'autrui, ainsi ils appartiennent au crédit. Trois principes déduits des précédens ; 1°. tout ce qui nuit au commerce épuise les sources de la circulation : 2°. toute sûreté diminuée suspend les effets du commerce : 3°. moins la circulation sera active, plus il y aura de pauvres dans l'état. Espece de sûreté qui forme l'un des liens du commerce, & qui par conséquent doit être traitée dans cet article. Lorsque les proportions réciproques des monnoies de plusieurs états sont établies, il est indifférent à leur conservation que leur valeur numéraire soit haute ou basse. Dans quelques états on a pensé que ce changement pouvoit être utile dans certaines circonstances. Cette question traitée par M. Melon & M. Dutot. Ce qui suit tend à prouver que les surhaussemens des monnoies sont utiles dans certaines circonstances. *Ibid. b.* Extrait de ce que l'auteur a recueilli des deux ouvrages qui viennent d'être cités. Si le numéraire augmente, dit M. Melon, le prix des denrées doit hausser, ce qui arrivera dans une des trois

398. *b.* Différentes qualités des esprits, selon les différens degrés d'imagination & de mémoire dont ils sont doués. X. 328. *b.* Pénétration d'esprit. *Suppl.* I. 72. *b.* Esprit brillant. *Suppl.* II. 53. *a.* Esprit profond, esprit superficiel. VIII. 493. *a.* Comment on parvient à acquérir de la profondeur dans l'esprit. *Ibid.* Justesse d'esprit. IX. 88. *a.* Esprit naturel, esprit cultivé, esprit affecté. XI. 45. *b.* Esprit philosophique. XII. 515. *a*, *b.* Esprit délié. IV. 784. *a.* De l'affectation d'esprit, *voyez* AFFECTATION. Esprit-faux. VI. 438. *a.* Esprit-foible. VII. 27. *a.* Foibles qui viennent de l'esprit. *Ibid. b.* Force de l'esprit. 110. *a.* Des plaisirs de l'esprit. XII. 690. *a.* 691. *a*, *b.* Plaisirs & peines de l'esprit. 142. *b.* Comment les plaisirs de l'esprit peuvent devenir dangereux. 145. *b.* Pourquoi les bossus ont ordinairement de l'esprit. II. 338. *a*, *b.* Ceux qui ont beaucoup de vigueur dans les organes sont rarement des gens d'esprit. XIV. 630. *a.* *Voyez* ci-dessus ESPRIT, (*Philosph.*).

Esprit des loix. Analyse de cet ouvrage. V. viij. – xiij.

ESPRIT, (*Chym.*) corps subtil, délié, invisible, impalpable. Les chymistes, antérieurs à Stahl, ont été grands fauteurs des agens de cette classe, qui ont été mis en jeu dans plusieurs systêmes de physique. V. 975. *a.* Etres très-existans, qui méritent éminemment la qualité d'esprit, & qu'on désigne ordinairement sous le nom de *gas.* Quelles sont les substances auxquelles on donne aujourd'hui le nom d'esprit. Enumération de ces substances désignées dans les ouvrages de chymie. Dans le langage ordinaire, on ne désigne, le plus souvent, les esprits particuliers, que par le nom de la substance qui les a fournis, sans déterminer, par une qualification spécifique, la nature de chaque esprit. *Ibid. b.*

Esprit de vin. Sa dilatation par la chaleur, comparée à celle du mercure & de l'eau. *Suppl.* IV. 938. *b.* 939. *a.* Instrument pour en connoître la force. 310. *b.* Observations & expériences chymiques sur cette liqueur. XVII. 286. *b.* 288. *b.* Cause de l'augmentation de chaleur qui résulte du mélange de l'eau & de l'esprit de vin. 289. *a.* Usage de l'esprit de vin pour conserver les vins. 296. *b.* Effet du mélange de l'esprit de vin avec l'esprit de nitre, 302. *a.* avec l'acide vitriolique. VI. 53. *b.* Inflammation de l'huile de vitriol avec l'esprit de vin. VIII. 337. *b.* Esprit de vin tartarisé. XIV. 906. *a.*

Esprit contenu dans les eaux minérales. *Suppl.* III. 472. *a*, *b.*

Esprits ardens, *voyez* ESPRIT *de vin.* XVII. 286. *b. &c.* De l'art de faire les esprits inflammables. 294. *a.* Existence d'un esprit ardent dans le vinaigre. 302. *a*, *b.*

Esprit recteur, proportion selon laquelle il entre dans les corps aromatiques. VII. 760. *b.* Il est le principe des saveurs dans les huiles, les eaux minérales, le vin, la biere, *&c.* XIV. 709. *a.*

ESPRIT *volatil.* (*Chymie*) Alkalis volatils sous forme fluide. V. 976. *a.*

ESPRIT *volatil aromatique huileux*, (*Pharm. Mat. méd.*) préparation officinale. Comment elle se fait, selon la nouvelle pharmacopée de Paris. Ses propriétés. Maniere d'en faire usage. V. 976. *a.*

ESQUILIN. (*Hist. anc.*) Mont Esquilin. Ce fut Servius Tullius qui l'enferma dans Rome. C'est aux esquilies que se faisoient les exécutions des criminels. V. 976. *b.*

Esquilin, mont, X. 679. *a.* Fierté des Romains modernes qui l'habitent. XII. 178. *a.* Champ Esquilin. III. 75. *a.*

ESQUILLES, (*Chirurg.*) tenailles pour les enlever. XVI. 123. *b.*

ESQUIMAUX, *voyez* ESKIMAUX.

ESQUINANCIE, *angine.* (*Médec.*) Quatre différentes especes d'angines, distinguées par les anciens médecins. Ils les ont nommées *synanche*, *parasynanche*, *cynanche*, & *paracynanche.* Etym. de ces mots. Ces distinctions sont plutôt des subtilités que des conséquences tirées de l'observation. Il vaut mieux diviser cette maladie avec les modernes, en légitime ou vraie, en suffocation & non suffocation, en idiopathique & en sympathique, en épidémique & sporadique, *&c.* V. 976. *b.* Siege de cette maladie. Les causes de l'esquinancie sont aussi différentes que ses especes. Causes de celle qui provient d'inflammation; cause de l'angine œdémateuse; de l'angine skirrheuse; de la suffocatoire: exemples d'angines de cette espece, rapportés par Dodonée. Cause de l'angine non suffocatoire; de l'idiopathique; de la sympathique; *Ibid.* 977. *a.* de l'esquinancie épidémique; de la sporadique; de la suppuratoire. La tumeur dont l'angine est accompagnée, est extérieure ou intérieure; quelquefois même il n'y a pas de tumeur. Toutes les distributions qu'on a faites de cette maladie, peuvent se réduire à ces deux; l'esquinancie vraie & la fausse. Danger attaché à la premiere: ses causes éloignées. Quelles sont les personnes qui y sont le plus exposées. Tout ce qui peut augmenter l'activité du sang, contribue à procurer cette maladie. *Ibid. b.* Sydenham assure que celle qui vient de la fraîcheur des nuits d'été, fait plus périr de monde que la peste, la guerre & la famine. Symptômes communs à toute sorte d'angine, & qui la caractérisent. Signes propres qui servent à distinguer les différentes parties affectées dans l'angine vraie. Si l'inflammation gagne les muscles qui servent à fermer la glotte, la suffocation suit de près; c'est le cas le plus terrible: les poumons se trouvent quelquefois affectés dans cette espece d'angine. Signes de celle dans laquelle l'inflammation n'affecte que les muscles destinés à élever l'os hyoïde & le larynx. *Ibid.* 978. *a.* A quels signes on apperçoit que le pharynx est enflammé. Signes de celle dans laquelle l'inflammation affecte les amygdales, la luette, les membranes musculeuses du voile du palais. Symptômes de celle dans laquelle l'inflammation attaque l'œsophage, proprement dit, au-dessous du pharynx. Comme il est rare que ces inflammations différentes se trouvent solitaires, la maladie sera d'autant plus dangereuse, qu'il y aura un plus grand nombre de parties affectées. De l'angine aqueuse, œdémateuse, catarrheuse: son siege; ses effets. *Ibid. b.* Il n'y a point de tumeur dans l'angine paralytique & convulsive. Causes de l'esquinancie paralytique. La convulsive est un symptôme de maladie spasmodique. Comment on distingue ces deux dernieres sortes d'angine. Prognostics de ces différentes especes de maladie. *Ibid.* 979. *a.* Le globe hystérique qu'éprouvent si souvent bien des femmes, est une angine convulsive avec flatulence. Il suit de tout ce qui a été dit, que cette maladie n'est pas simple, mais un assemblage de différentes maladies sous le même nom: ce qu'elles ont de commun, & en quoi elles different. *Ibid. b.* On ne peut indiquer un traitement qui convienne à toute sorte d'angine.

Ceux de l'angine inflammatoire, qui a son siege dans l'intérieur du larynx & aux environs de la glotte. *Ibid.* 980. *a.* Remedes à employer lorsque c'est le voisinage de l'os hyoïde & l'extérieur du larynx qui sont enflammés. Remedes pour l'inflammation du pharynx. Traitement de l'angine suffocatoire. Moyens à employer lorsque l'inflammation angineuse a fait des progrès, & qu'il s'est formé un abcès. *Ibid. b.* Traitement de l'angine, lorsqu'elle devient gangreneuse. Curation des angines humorales froides, telles que l'aqueuse, l'œdemateuse, la catarrheuse, la skirreuse. L'angine chancreuse est incurable. Traitement de l'angine paralytique: de celle qui dépend du relâchement des organes de la gorge par épuisement, à la suite de quelque grande évacuation, de longues maladies. Traitement de l'esquinancie convulsive; de celle qui est causée par la compression des vents arrêtés dans l'œsophage. *Ibid.* 981. *a.*

Esquinancie. Opération à faire lorsqu'elle résiste à tous les remedes, & qu'elle menace de suffocation. II. 435. *a.* Gargarisme pour les esquinancies gangreneuses. VII. 515. *a.* De la saignée des veines ranules dans l'esquinancie. XIII. 791. *b.* Usage du sel pharyngien dans cette maladie. XIV. 928. *a.* *Voyez* PHARYNX, (*inflammation du*).

ESQUINANCIE, (*Maréchall.*) *voyez* ETRANGUILLON.

ESQUISSE. (*Peinture*) Le mot italien *schizzo* se rapproche de la signification du mot *ébauche.* Faire une esquisse ou esquisser ne veut pas dire précisément la même chose. Difficulté de rendre bien précisément le sens du mot *esquisse.* Divers moyens qu'on peut employer pour produire l'esquisse. L'esquisse est destinée à fixer par des traits, différentes formes qui se présentent en grand nombre à l'imagination du peintre, & dont il pourroit, sans ce moyen, perdre le souvenir. C'est la rapidité d'exécution qui est le principe du feu qu'on voit briller dans les esquisses des peintres de génie. Combien il est utile d'étudier ces sortes de desseins des grands maîtres. V. 981. *b.* On découvre quelquefois dans les esquisses des grands maîtres, des preuves de la gêne que leur ont imposée les personnes qui les ont employés, & qui les ont forcés d'abandonner des idées raisonnables, pour y substituer des idées absurdes. Tableau de Raphaël qui peut être cité pour exemple. Dessein du cabinet du roi, qui disculpe ce grand peintre. *Ibid* 982. *a.* Dangers que préparent aux jeunes artistes les attraits du genre de composition dont il s'agit ici. Usage juste & modéré que l'artiste doit faire des esquisses. *Ibid. b.*

Esquisse. Différence entre une esquisse & une ébauche, V. 213. *a.* entre esquisse, pensée & croquis. XII. 310. *b.* Des esquisses dans la peinture à fresque. VII. 303. *a*, *b.* Pourquoi les premieres esquisses en peinture & sculpture sont précieuses aux yeux d'un connoisseur. IX. 788. *b.* Les esquisses appellées *monogrammes* par les anciens. X. 668. *a.* Des idées qui ne doivent être qu'esquissées dans certains ouvrages des beaux-arts. *Suppl.* III. 518. *a.*

ESQUISSE. (*Belles-lett. Poés.*) Définition. Sur la toile du peintre on ne voit que ce que l'artiste y a mis; au lieu que dans une peinture poétique, chacun voit ce qu'il imagine, & c'est même un des charmes de la poésie de nous laisser ainsi le plaisir de créer. *Suppl.* II. 871. *b.* Le poëte ne peut ni ne doit finir la peinture de la beauté physique. Le soin qui doit l'occuper est de nous mettre sur la voie, & il n'a besoin pour cela que de quelques traits vivement touchés. Il suffit que ces traits soient tels, que nous n'ayons aucune peine à remplir les milieux. *Ibid.* 872. *a.*

ESSAI. (*Gramm.*) Comment ce terme est usité dans le commerce. V. 982. *b.*

Essai, épreuve, expérience, (*Synon.*) V. 837. *a.*

Essai. (*Littérat.*) Différentes acceptions de ce mot. V. 982. *b.*

Essai. (*Chymie métallurgique*) Examen d'un minéral. On emploie ce mot dans un sens encore plus général, pour désigner une expérience faite sur un objet de l'un des trois regnes. Les opérations des essais ne sont autre chose que l'analyse chymique de certains corps, à laquelle on applique le calcul. Ce qu'on entend par la *docimastique*. Contradictions où M. Cramer est tombé dans son ouvrage intitulé, *élémens de l'art des essais*, pour avoir oublié que la docimastique n'est qu'une branche de la chymie. *Ibid.* 983. *a.* Avant Agricola, la docimastique n'avoit existé que dans les laboratoires. Ceux qui cultivoient les essais, étoient les mêmes qui exerçoient la métallurgie ; ce qui est encore presque par-tout ; car une fonderie ne va jamais sans un laboratoire d'essais. Auteurs à qui l'on est redevable des progrès de la docimastique depuis Agricola. Ouvrages qu'ils ont produits. *Ibid. b.* Notice de quelques autres ouvrages sur le même art. Utilité de l'art des essais pour juger si les frais des travaux qui concernent la métallurgie, seront compensés par le produit qu'on retirera de la mine, & s'il y aura du bénéfice. La difficulté & même l'impossibilité de connoître certaines mines à l'inspection, sont aussi des motifs qui prouvent la nécessité & les avantages de la docimastique. Autres avantages de cet art. Comment la docimastique est exercée en Allemagne. *Ibid.* 984. *a.*

Ustensiles nécessaires pour faire les essais en petit. Perfection de la balance d'essai inventée par le sieur Galonde. Celle dont M. Cramer a donné la description. Détails sur la premiere qui se trouve représentée dans les planches de l'Encyclopédie ; vol. III. article *Chymie*, planch. 15 & 16. Description de celle dont on fait encore usage en Hollande, & dont M. Cramer a parlé. *Ibid.* 986. *a.*

Directions données à un artiste qui voudroit fondre lui-même sa balance d'essai. Avantages de la balance du sieur Galonde, sur celle qui vient d'être décrite. *Ibid. b.* Des fourneaux d'essais. L'auteur en donne de quatre especes. Description du principal fourneau d'un laboratoire docimastique, celui auquel on donne particuliérement le nom de *fourneau d'essai* ou de *coupelle*. Maniere de le construire. *Ibid.* 987. *a.* Description du fourneau d'essai des fournalistes de Paris. *Ibid. b.* Description du fourneau de Schlutter, qui se trouve, à la grille près qui lui manque, le même que celui de M. Cramer. *Ibid.* 988. *a.* Observation sur ce défaut de grille. Description du fourneau d'essai à l'angloise. *Ibid. b.* De l'usage de ce fourneau. *Ibid.* 989. *a.* Proportions qu'on lui donne ordinairement.

Des opérations de docimastique. Ces opérations pour les essais n'ont point d'autre définition générale que celle de la chymie analytique. En quoi elles consistent. Quelques remarques sur l'ouvrage de M. Cramer, *Ibid. b.* & sur celui de Schlutter. Les opérations que l'artiste décrit, sont distribuées de maniere que la premiere serve de clé à la suivante ; & c'est sur ces principes qu'il commence par le plomb. *Ibid.* 990. *a*, *b. &c.* Opération d'affinage qui se fait sur le plomb, soit pour connoître si la quantité d'argent que le plomb contient, peut être affinée avec bénéfice ; soit pour s'assurer de la quantité d'argent que contient le plomb grenaillé qu'on emploie aux essais. *Ibid.* 992. *b.* Du raffinage de l'argent. Comment on peut retirer l'argent par la coupelle, de quelques-unes de ses mines. Comment on sépare l'or contenu dans l'argent. Comment se traite la mine de cuivre pyriteuse, sulphureuse & arsénicale. Maniere de purifier le cuivre noir. *Ibid.* 993. *a.* Méthode de M. Cramer, pour tirer l'étain de sa mine. On ne peut guere compter sur l'exactitude d'un essai fait par la réduction & précipitation dans les vaisseaux fermés, de tout métal destructible au feu, & de l'étain surtout. *Ibid. b.* Quelle est l'autre méthode à laquelle il faut avoir recours. Maniere de traiter la mine de fer. *Ibid.* 994. *a.*

Essai. Observation sur les essais des mines. X. 526. *b.* Maniere dont on les fait à Schemnitz. XIV. 761. *b.* Précautions avec lesquelles on doit faire ces essais. X. 521. *b.* Essai d'une petite quantité de minéral par le moyen de la lampe d'émailleur. V. 545. *a.* Essais des métaux pour savoir le fin qu'ils contiennent. VI. 810. *a*, *b.* Bouton de fin dans l'essai. II. 384. *a.* De la granulation pour les essais. VII. 938. *b.* Essai étouffé ; moyen d'y remédier. VI. 69. *b. Des instrumens.* Des fourneaux d'essai. VII. 241. *d.* Usage du fourneau décrit à l'article *Essai* de l'Encyclopédie. 242. *a.* Utilité dont un athanor peut être pour un essayeur. 244. *d.* Usages que peut tirer un essayeur du fourneau de fusion de M. Cramer. 246. *d.* Moufle du fourneau d'essai. X. 780. *b.* 781. *a.* Tenailles employées dans l'art des essais. XVI. 123. *a.* Cornet d'essai. IV. 253. *a.* Poids dont se sert l'essayeur. XII. 859. *b.* Maniere de préparer l'essai qu'on a dessein de faire sur une masse d'or & d'argent dont on veut faire la séparation par voie seche. XV. 62. *a.* Les essais d'argent demandent plus d'attention & de soins que ceux d'or. XI. 526. *b.* Essai par lesquels on peut s'assurer de la quantité d'argent contenue dans une mine. IX. 738. *b.* Quelle est la meilleure maniere de faire l'essai de la mine de fer. VI. 494. *b.* Essai de mine douce, de mine de cuivre, jointe à une roche de fusion difficile. VII. 239. *b.* Maniere de faire l'essai d'une mine d'étain, selon Henckel. VI. 5. *b.* Maniere de faire l'essai de l'étain pour en connoître la qualité & le titre. 10. *a*, *b.* Calcul que doit faire l'essayeur pour déterminer la proportion dans laquelle étoient entr'eux les différens principes qu'il a séparés, & le rapport de ces produits avec ceux du travail en grand. V. 3. *b.*

Essai. (*Métall.*) Aiguilles d'essai pour l'or, II. 672. *b.* pour l'or & pour l'argent. XVI. 443. *b.*—445. *a.* Il ne faut jamais essayer l'or ou l'argent dans les endroits soudés. VI. 920. *a.* Boites d'essai à la monnoie. II. 313. *a.* Reprise d'essai à la monnoie. XIV. 148. *a.* Table d'essai des potiers d'étain. XV. 802. *b.*

ESSAIM, (*Hist. nat. Insectol.*) En quel tems les essaims quittent la ruche. Comment on juge qu'une ruche est en état, & qu'elle est sur le point d'essaimer. Quelles sont les heures où les essaims paroissent. V. 994. *a.* Des jours trop froids empêchent la sortie des essaims. Comment se fait la sortie de l'essaim. Lorsqu'il n'y a point d'abeille femelle dans un essaim, il revient bientôt dans son ancienne ruche. S'il ne se trouve pas auprès des ruches quelques arbres nains, l'essaim prend son vol si haut, qu'il est souvent difficile de le suivre. Moyen de l'arrêter. Ce qu'il faut observer pour mettre l'essaim dans une ruche. Comment on le fait passer dans la ruche lorsqu'il se trouve fixé sur une branche d'arbre peu élevée. Ce qu'il faut faire si plusieurs mouches retournoient sur la branche. Ce qu'on pratique pour retirer l'essaim d'un arbre fort élevé ou fort touffu : pour le retirer d'un trou d'arbre ou de mur. *Ibid. b.* Ce qu'on fait pour engager les abeilles à demeurer dans la ruche où l'on veut les loger. Une mere abeille est en état de conduire un essaim, quatre ou cinq jours après qu'elle est métamorphosée en mouche : lorsqu'elle sort de la ruche, elle est déja prête à pondre. Ce qui arrive lorsqu'il y a deux ou plusieurs femelles dans un essaim. Il sort quelquefois trois ou quatre essaims d'une même ruche, mais le premier est le meilleur. Ce qu'on fait pour empêcher qu'une ruche trop foible ne donne un essaim, ou que plusieurs essaims ne sortent d'une même ruche. Comment on peut séparer en deux ruches deux essaims qui s'étoient réunis en un seul. Quel est le poids des essaims, celui des médiocres, celui des bons : 5000 mouches pesent une livre. *Ibid.* 995. *a.* Premiers travaux des abeilles dès qu'elles se trouvent bien dans une ruche. Un essaim en peut donner un autre dans la même année. *Ibid. b.*

Essaim, voyez Mouche a miel. X. 770. *b.*—774. *a.* Essaims qui viennent se poser dans le fonds de quelqu'un, & que personne ne réclame. V. 755. *a.*

ESSALER, (*Font. salant.*) Maniere de faire cette opération. V. 995. *b.*

ESSAYEUR. Quels sont ceux que la cour consulte pour savoir si les pieces de monnoie sont au titre prescrit. V. 995. *b.*

ESSEDUM, (*Hist. anc.*) charriot en usage chez les Belges, &c. Sa description & son usage. V. 995. *b.*

ESSENCE, (*Métaphys.*) ce que l'on conçoit comme le premier & le plus général dans l'être, sans quoi l'être ne seroit point ce qu'il est. Qualités qui constituent l'essence d'une chose. L'essence de l'être une fois connue, suffit pour démontrer la possibilité intrinseque. Des qualités essentielles on passe aux attributs, des attributs aux modes. La diversité des définitions de l'essence données par les philosophes, n'est qu'apparente. Définition de François Suarez ; celle de Descartes. En quoi les scholastiques & Descartes se sont trompés. De la notion des essences, on en déduit l'éternité & l'immutabilité. V. 996. *b.* Ce qu'on entend par la nécessité d'une essence. *Ibid. b.*

Essence, différence entre la propriété & l'essence. XIII. 491. *a.* entre l'essence & la substance. *Suppl.* I. 113. *a.* Examen de la question si l'essence des substances nous est connue. XV. 584. *b.* 585. *a. Suppl.* I. 68. *a.*

Essence Divine, (*Théolog.*) voyez Hypostase & Trinité.

Essence, (*Pharm.*) ce nom n'a jamais eu en pharmacie une signification bien déterminée. V. 996. *b.*

Essence de jasmin. VIII. 466. *a.*

Essence d'Orient, (*Joaillerie*) matiere destinée à colorer les fausses perles. On la retire du petit poisson qu'on appelle *able*. Voyez ce mot. La dénomination *d'essence d'Orient* lui convient mal. Quelle en est la nature, telle qu'elle paroît à la loupe. Ce qui la rend propre à s'arranger sur le verre. V. 996. *b.*

Essence d'Orient, maniere de la faire. I. 29. *b.*

ESSENIENS, (*Théol.*) secte célebre parmi les Juifs. Josephe compte trois principales sectes de sa religion ; les Pharisiens, les Saducéens & les Esséniens ; & il ajoute que ces

derniers étoient originairement Juifs. V. 996. *b.* Deux sortes d'Esséniens ; les uns qui vivoient en commun, les autres dans la solitude & en contemplation. Ceux-ci qui étoient nombreux en Egypte, ont été nommés *Thérapeutes.* Grotius prétend que les Esséniens sont les mêmes que les Assidéens. De tous les Juifs, les Esséniens étoient ceux qui avoient le plus de réputation pour la vertu. Mœurs de ces philosophes. Epreuve que subissoient les postulans. A quoi ils s'engageoient en entrant dans l'ordre. Ils méprisoient la logique & la physique, & ne s'appliquoient qu'à la morale. Leur service divin, *ibid.* 997. *a.* & autres pratiques religieuses. La simplicité de leurs mœurs étendoit la vie de plusieurs jusqu'à cent ans. Expulsion de celui qui étoit convaincu de quelque grande faute. Il n'y avoit des Esséniens qu'en Palestine, au nombre seulement de quatre mille environ. C'étoient les plus superstitieux de tous les Juifs. Ils prétendoient connoître par les livres saints l'avenir & la médecine. Ils donnoient tout au destin. Leur fermeté, leur zele pour la liberté. Ils ne reconnoissoient pour maître que Dieu seul. Ce mélange d'opinions sensées & d'erreurs fait voir qu'ils étoient bien au-dessous des premiers chrétiens. Ce que quelques auteurs ont pensé des Thérapeutes. *Ibid. b.*

Esséniens, leur origine. IX. 34. *a.* Pourquoi l'évangile n'en parle point. Mœurs des Esséniens selon Josephe. *Ibid. a, b.* Noviciat qu'ils imposoient à ceux qui desiroient d'être admis parmi eux. Leur courage & leur mépris de la vie. 35. *a.* Leur doctrine sur l'état des ames après la mort. V. 666. *a.* IX. 35. *b.* Connoissance de l'avenir dont quelques-uns d'entr'eux se vantoient. Autre sorte d'Esséniens qui ne se distinguoient des précédens que par leur doctrine sur le mariage. Doctrine des Esséniens sur la providence. IX. 35. *b.* Fatalité qu'ils admettoient. 462. *b.* Pourquoi ils préféroient la campagne à la ville. 36. *a.* Deux sectes d'Esséniens ; ceux qui s'appliquoient à la pratique, & les contemplatifs. *Ibid.* Excommunication qu'ils exerçoient. VI. 222. *b.* Goût des Esséniens d'Egypte pour les allégories. IX. 29. *a.*

ESSENTIEL, (*Métaphys. Physiq. Chym.*) Pourquoi les qualités essentielles d'un sujet en sont inséparables. VIII. 788. *a.* Différence entre les parties intégrantes & les parties essentielles. 805. *b.* Huiles essentielles. 333. *b.* Sel essentiel. XIV, 914. *b.*

ESSEQUEBÉ, (*Géogr.*) faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 872. *b.*

ESSERE, (*Médec.*) espece de gale. Ses causes & symptômes selon Sydenham. V. 997. *b.* Elle paroît être la même chose que le sora ou sare des Arabes. Cure de cette maladie. *Ibid.* 998. *a.*

ESSEREPH-ESSACHALLI, philosophe Arabe. XIV. 666. *a.*

ESSOGNE, ou *Essongne*, (*Jurisp.*) droit qui est dû par les héritiers du défunt aux seigneurs, dans la censive desquels il possédoit des héritages. Etym. de ce mot. En quoi consiste ce droit. Rapport de ce droit avec celui du meilleur catel usité dans les Pays-bas. V. 998. *a.*

ESSOPHI, philosophe Arabe. XIV. 665. *b.*

ESSOYE, bourg ; justice de ce bourg tenue en pariage avec le roi. IX. 96. *b.*

EST, ce vent souffle continuellement. VII. 625. *a.* Comment il contribue à la rigueur de l'hiver. 316. *b.* Il est perpétuel entre les tropiques. XVII. 22. *b.*

Est, (*Hist mod.*) Des princes de la maison d'Est. *Suppl.* III. 940. *b.* Marie d'Est, femme de Jacques II, roi d'Angleterre : sa retraite à S. Germain-en-laye. *Suppl.* IV. 698. *b.*

ESTAFETTE, courier d'Allemagne, chargé de dépêches : ses privileges & sa maniere d'aller. IV. 860. *b.*

ESTAIM, ou *Etaim.* (*Manufact.*) fil d'estaim. Son usage. Serges à deux estaims. Serges à un estaim ou sur estaim. Bas & gants d'estame. *Suppl.* II. 872. *b.*

ESTAINS, ou *Cornieres*, (*Marine*) deux pieces de bois de la construction du vaisseau. Leur description, situation & dimension. V. 999. *a.*

ESTAME, (*Manufact.*) voyez ESTAIM.

ESTAMPE, (*Gravure*) Définition. V. 999. *b.* Annonce de l'ouvrage de M. Mariette sur l'histoire de la gravure. Comment on fait une estampe. Preuves de l'antiquité de la gravure, tirées des ouvrages des Egyptiens. Il est vraisemblable que la gravure est le premier moyen que les hommes ont employé pour se faire entendre les uns aux autres. L'art de multiplier par des empreintes les traits de la gravure, n'a pris naissance qu'au quinzieme siecle. Quel en est l'inventeur selon les Italiens, selon les Allemands. De quelque maniere que cette découverte soit venue, elle est le fruit du hasard. Perfection rapide à laquelle cet art fut conduit. *Ibid. b.* Par cet art nous préparons à ceux qui nous suivront, un amas presque intarissable de vérités, d'inventions, de formes, de moyens, qui éterniseront nos sciences, nos arts, & qui nous donneront un avantage réel sur les anciens. Combien nous serions plus instruits des miracles de l'antiquité, si les anciens avoient eu le secours de la gravure empreinte, pour nous transmettre leurs connoissances. L'estampe est une espece de peinture. Le noir & le blanc sont les moyens les plus ordinaires qu'on emploie dans l'estampe pour représenter l'effet que produisent sur les objets les jours & les ombres. Quels sont les principes de la perfection des estampes. Efforts que les artistes ont faits pour rapprocher l'art des estampes de celui de la peinture. *Ibid.* 1000 *a.* Les détails sur cet art se trouvent aux articles GRAVURE & IMPRESSION. *Ibid. b.*

Estampes, celles de la bibliotheque du roi. II. 239. *a.* Imperfection des estampes qui représentent les chefs-d'œuvre de la peinture. *Suppl.* I. 91. *a.* Estampes appellées épithalames. V. 820. *a.* Des estampes en camayeu. VII. 897. *b.* Estampes imprimées en couleurs & imitant la peinture. 899. *a, b. &c.* De l'imprimerie des estampes en taille-douce. VIII. 620. *a, b, &c.*

Estampe, outils & instrumens. Ce nom en usage dans quelques arts & métiers. V. 1000. *b.*

ESTAMPER. Diverses opérations désignées par ce mot dans quelques arts & métiers. V. 1001. *a.*

ESTAMPOIR *des anches.* (*Luth.*) Description de cet outil. Son usage. V. 1001. *b.*

ESTANCES, (*Marine*) pieces qui appartiennent au corps du vaisseau. V. 1001. *b.*

ESTANT, participe présent, (*Jurispr.*) du latin *stans*, terme *d'eaux & forêts.* Ce que prescrit l'ordonnance de 1669 sur les *bois en estant.* V. 1001. *b.*

ESTER *en jugement.* (*Jurispr.*) Quelles sont les personnes qui ne sont pas capables d'ester en jugement. V. 1002. *a.*

ESTER *à droit.* (*Jurispr.*) Un accusé condamné par contumace, qui a laissé passer cinq ans sans se représenter, ne peut plus ester à droit, *&c. Ibid. b.*

Ester en jugement. Absolution accordée à un excommunié pour qu'il puisse ester en jugement. VI. 227. *b.* Lettres pour ester à droit. IX. 422. *a.*

ESTERAC, (*Géogr.*) contrée dans la Gascogne. *Suppl.* I. 660. *a.*

ESTHER. (*Théol.*) Sujet du livre d'Esther. Divers sentimens sur l'auteur de ce livre. La plupart l'attribuent à Mardochée : on suppose aussi que la reine Esther y eut quelque part. Preuves qui appuient ce sentiment. On croit que ce livre a d'abord été composé en hébreu, puis amplifié par quelque Juif hellénifte. Conjecture d'Origene sur ce sujet. Le livre d'Esther étoit compris dans le canon des anciens Juifs. De l'authenticité de ce livre selon les chrétiens. V. 1002. *b.*

Esther. Additions qui avoient été faites à l'édition vulgate du livre d'Esther. IX. 347. *b.* Targum sur le livre d'Esther. XV. 913. *a.*

ESTHETIQUE, (*Beaux-Arts.*) philosophie des beaux-arts. Etymologie de ce mot. Chaque art a précédé sa théorie ; les regles particulieres ont été connues avant que l'on ait remonté aux principes généraux d'où elles découlent. Aristote fut un des premiers qui établit des regles sur la comparaison des exemples particuliers ; mais ni sa poétique, ni sa rhétorique ne peuvent être considérées comme des théories complettes de ces deux arts. M. du Bos est le premier des modernes qui ait entrepris de déduire d'un principe général la théorie des beaux-arts, & d'en démontrer les regles. Observations sur son ouvrage. *Suppl.* II. 872. *b.* M. Baumgarthen est le premier qui ait hasardé de créer sur des principes philosophiques, la science générale des beaux-arts, à laquelle il a donné le nom *d'esthétique.* Idée de sa théorie. Imperfection de son ouvrage. Exposition du plan général de l'esthétique & de ses parties de détail. *Ibid.* 873. *a.* Des principes de cette science. Comment on lui conservera sa simplicité, & l'on empêchera qu'elle ne dégénere en un vain étalage de mots. *Ibid. b.*

ESTIMATION, (*Jurispr.*) estimation de meubles qui n'est que préparatoire, & qu'on ne fait pas à juste valeur. Estimation faite par autorité de justice dans les licitations des immeubles appartenans à des mineurs. Il y a des cas où l'estimation équivaut à une vente. V. 1003. *a.*

Estimation, huissier qui fait l'estimation des meubles. VIII. 341. *b.* Estimation particuliere de chacun des objets compris dans une vente, & qui ont été vendus pour un seul & même prix. XVII. 28. *b.*

ESTIME, (*Droit nat.*) on la divise en estime simple & en estime de distinction. Hobbes prétend qu'il faudroit présumer la méchanceté des hommes jusqu'à ce qu'ils eussent prouvé le contraire. Ce qui me paroît plus juste & plus raisonnable, c'est d'estimer gens de bien ceux qui n'ont point donné atteinte à leur probité ; mais de ne pas se confier à eux sans réserve. Il faut encore distinguer ici entre le jugement intérieur, & les marques extérieures de ce jugement. V. 1003. *a.* Fondement de l'estime simple parmi ceux qui vivent dans l'état de nature. Cette estime peut être considérée ou comme intacte, ou comme ayant reçu quelque atteinte, ou comme entiérement perdue. En quoi consiste l'estime simple dans la société civile. Différence entre l'estime simple naturelle, & l'estime civile. Qui sont ceux qui sont

privés de cette derniere. *Ibid. b.* Les loix ne peuvent pas ſpécifier toutes les actions qui donnent atteinte civilement à la réputation d'honnête homme. La réputation d'honnête homme ne dépend pas de la volonté des ſouverains. Un citoyen n'eſt jamais tenu de ſacrifier ſon honneur & ſa vertu pour perſonne au monde. Crillon refuſa d'aſſaſſiner le duc de Guiſe. Réponſe du vicomte Dorté à Charles IX. qui avoit mandé à tous les gouverneurs de province de maſſacrer les huguenots. Vrai moyen de mériter l'eſtime des autres. Diſſertation de Thomaſius ſur cette matiere. En quoi conſiſte l'eſtime de diſtinction. *Ibid.* 1004. *a.* Fondemens de cette eſtime, ſoit en tant qu'ils produiſent ſeulement un mérite, ſoit en tant qu'ils donnent un droit. Parole d'Ariſtote ſur l'honneur porté à ceux qui ſont bienfaiſans. Les qualités qui ſont de légitimes fondemens de l'eſtime de diſtinction, ne produiſent néanmoins par elles-mêmes qu'un droit imparfait. Réponſe des Scythes à Alexandre, fondée ſur ce principe. Les ſages mettent au rang des ſottes opinions du vulgaire, d'eſtimer les hommes par les choſes qui ſont hors de nous. Excellent paſſage de Montaigne ſur ce ſujet. *Ibid. b.* Les enfans raiſonnent ſenſement ſur cette matiere : faites bien, diſent-ils, vous ſerez roi. Le devoir de l'eſtime doit être mis au rang de ceux dont la pratique eſt d'autant plus louable, qu'elle eſt entiérement libre. Quels peuvent être les fondemens du droit d'exiger des autres des marques d'eſtime de diſtinction. Regle que le ſouverain doit ſuivre en diſtribuant les honneurs. *Voyez* CONSIDÉRATION. Quels ſont les moyens par leſquels l'eſtime de diſtinction devroit etre ambitionnée. En quoi conſiſte la véritable gloire. Qui ne ſait être un Eraſme, dit la Bruyere, peut penſer à être évêque. V. 1005. *a.*

Eſtime, *voyez* RÉPUTATION : deſir de l'eſtime, *voyez* HONNEUR. Principe & utilité de l'amour de l'eſtime. I. 371. *a.* Différence entre eſtime, célébrité & gloire. VII. 716. *b.* D'où vient le deſir de l'eſtime dans l'homme vertueux. VIII. 288. *a.* De l'eſtime accordée au mérite. X. 388. *a*, *b.* Point de véritable amour ſans eſtime. I. 368. *a.*

ESTIME, (*Marine*) calcul de la route du vaiſſeau. Principes ſur leſquels ce calcul eſt fondé. V. 1005. *a.* Comment on eſtime la viteſſe du vaiſſeau. *Ibid. b. Voyez* LOCH.

ESTIUS, (*Guillaume*) théologien. VII. 741. *a.*

ESTOC, (*Juriſpr.*) ſouche commune dont pluſieurs perſonnes ſont iſſues. Etym. de ce mot. Sa ſignification dans les coutumes de ſimple côté, ou de côté & ligne, & dans les coutumes ſoucheres. Différence entre *eſtoc & côte & ligne*, ſelon la coutume de Dourdan. V. 1005. *b.*

ETOC-ET-LIGNE, (*à la monnoie.*) droits de ceux qui ſont d'eſtoc-&-ligne de monnoyage. V. 1005. *b.*

Eſtoc-&-ligne, *propre d'.* XIII. 489. *b.*

ESTOC, (*Art milit.*) frapper d'eſtoc, frapper de taille. On montroit aux ſoldats romains principalement à pointer. Dans l'attaque & dans la défenſe il eſt plus avantageux de pointer que de trancher. Paſſage de Vegece ſur ce ſujet. V. 1006. *a.*

ESTOC. (*Comm. de bois*) Coupe à blanc-eſtoc. V. 1006. *a.*

ESTOCADE, (*Eſcrime*) eſtocade de flanconade, VI. 843. *a.* de paſſe, XII. 123. *a.* de prime, XIII. 368. *a.* de quarte, 676. *b.* de quarte baſſe, 677. *a.* de ripoſte, XIV. 298. *a.* de ſeconde ou tierce baſſe, 858. *a.* de tems, XVI. 122. *a.* de tierce, 321. *b.* de volte, de volte de quarte ou de quarte baſſe, de volte en tierce ou en ſeconde. XVII. 456. *a*, *b.*

ESTOIRE, ou *aſterotes*, (*terme de Pêche.*) uſité dans le reſſort de l'amirauté de Bayonne ; ſorte de filet. Sa deſcription & ſon uſage. V. 1006. *a.*

ESTOMAC, (*Anat.*) ſa deſcription & ſituation. V. 1006. *a.* Viſceres voiſins de l'eſtomac. Membranes dont il eſt compoſé ; tunique glanduleuſe, tunique nerveuſe, tunique muſculaire ; ces membranes ſont unies par un tiſſu cellulaire. Vaiſſeaux, arteres & veines qui ſe rendent à l'eſtomac. La huitieme paire de nerfs envoie à l'eſtomac deux branches conſidérables ; d'où vient la grande ſympathie qu'il y a entre la tête, l'eſtomac & le cœur, *&c.* Du mouvement de l'eſtomac. Expériences du docteur Pitt ſur ce ſujet. V. 1006. *b.* Eſtomacs des animaux qui ruminent. Eſtomac des oiſeaux qui ſe nourriſſent de graines dures. Eſtomac des oiſeaux carnivores. *Ibid.* 1007. *a.* Sur l'action de l'eſtomac, *voyez* DIGESTION.

ESTOMAC. (*Anat. Phyſiol.*) Tous les animaux un peu conſidérables en ſont pourvus : quelques animaux marins, les microſcopiques, & ceux dont la forme eſt cylindrique, n'en ont pas. Animaux à un, deux, trois, quatre eſtomacs. Situation de cette partie dans l'homme. *Suppl.* II. 873. *b.* Sa diſpoſition lorſqu'il eſt rempli. Sa figure. Ses membranes. Structure muſculaire de l'eſtomac. *Ibid.* 874. *a.* De ſes fibres muſculaires. *Ibid. b.* Valvule de l'eſtomac, autrement dite valvule du pylore. Sa deſcription & ſon uſage. Glandes de l'eſtomac. *Ibid.* 875. *a.* Sucs gaſtriques. Son origine & ſa qualité. Arteres & veines lymphatiques. *Ibid. b.* Vaiſſeaux lymphatiques. Nerfs qui appartiennent à cette partie ; ſentiment exquis dont elle eſt douée. Des voies abrégées de l'urine que l'on a cru devoir imaginer au travers des pores de l'eſtomac pour expliquer certains phénomenes. Cette prétendue tranſſudation rejettée. *Ibid.* 876. *b.* Parmi les cauſes agiſſantes dans l'eſtomac on compte 1°. différentes preſſions, celle du diaphragme, & les muſcles du bas-ventre ; 2°. le mouvement pérytaltique de l'eſtomac lui-même. Obſervations ſur cette force contractive. *Ibid. b.* Ordre dans lequel les alimens paſſent du ventricule dans le duodenum, ſelon leurs différens degrés de fluidité. L'effet du mouvement périſtaltique de l'eſtomac ne ſe borne pas à l'expulſion des alimens, il eſt démontré par pluſieurs obſervations qu'il les broie. Des liqueurs dont il eſt arroſé pour faciliter la digeſtion. Comment cette digeſtion s'opere. *Ibid.* 877. *a.* Facilité avec laquelle elle ſe fait dans les ſerpens & les poiſſons. Effet de la chaleur & de l'air raréfié dans l'eſtomac ſur les liqueurs qui ſervent à la digeſtion. Obſervations qui montrent qu'on ne peut attribuer cette élaboration des alimens à la fermentation. Libre accès de la bile dans l'eſtomac. Abondante mucoſité qui aide la digeſtion des poiſſons & des oiſeaux carnivores. *Ibid. b.*

Eſtomac, ſon état dans le fœtus. *Suppl.* III. 69. *a.* Sa deſcription. VIII. 271. *b. Suppl.* II. 613. *b.* Membrane veloutée de l'eſtomac. X. 325. *a.* XVI. 907. *b.* Deſcription & uſage de la partie de l'eſtomac appellée pylore. XIII. 593. *a.* Vaiſſeau au fond de l'eſtomac appellé *vas breve.* XVI. 850. *a.* Nerfs de l'eſtomac. *Suppl.* IV. 40. *b.* Sa ſenſibilité. XV. 42. *a.* Sympathie de l'eſtomac avec d'autres parties. 738. *a.* Eſtomacs des animaux ruminans. XIV. 434. *b.* — Action de l'eſtomac dans la digeſtion. IV. 999. *b.* 1001. *b.* Pourquoi la plénitude de l'eſtomac ôte le ſentiment de la faim. VI. 375. *a.* La pituite & la bile dans l'eſtomac produiſent le même effet. 374. *b.* 375. *a.* Pourquoi, lorſque l'eſtomac ne ſe vuide pas ſuffiſamment, le dégoût ſurvient. 375. *a.*

ESTOMAC. (*Maladies de l'*) Les fonctions de cet organe ſont ſuſceptibles de différentes léſions. Celles de la premiere eſpece dépendent des vices de ce viſcere ; voyez *Faim*, *Anorexie*, *Dyſorexie*, *Apoſitie* & *Envie.* Celles de la ſeconde eſpece regardent la coction, en tant qu'elle dépend principalement de l'action du ventricule ; voyez *Digeſtion*, *Apepſie*, *Dyſpepſie*, *Bradypepſie*, *Diaphtore* & *Faim.* Celles de la troiſieme eſpece regardent l'action de ce viſcere tendantes à expulſer les matieres qu'il contient ; voyez *Hoquet*, *Nauſée*, *Vomiſſement*, *Cholera-morbus*, *Rot* & *Lienterie.* Celles de la quatrieme eſpece dépendent des vices qui affectent les parties dont ſa ſubſtance eſt compoſée ; voyez *Cardialgie.* V. 1007. *a.* De l'inflammation de l'eſtomac. Cauſe prochaine. Il eſt rare que l'eſtomac ſoit entiérement enflammé. Symptomes de cette maladie. Il eſt difficile de diſtinguer l'inflammation de l'eſtomac, d'avec celle du petit lobe du foie qui recouvre la partie ſupérieure du ventricule, ou celle des parties contenantes de l'abdomen qui lui eſt contiguë. *Ibid. b.* Cauſes tant prochaines qu'éloignées de cette affection. Comment le médecin peut en connoître la nature & les différences. Cette maladie devient très-dangereuſe, ſi l'on ne ſe hâte pas d'y apporter remede. Quelles ſont les perſonnes qui en guériſſent rarement. Signe de mort prochaine dans cette maladie. Différentes manieres dont elle ſe termine. Cauſes de l'exulcération de ce viſcere. Maux qui s'enſuivent de l'inflammation de l'eſtomac tournée en ſuppuration. De la gangrenne de l'eſtomac. Difficulté de guérir l'œdeme, les obſtructions, le ſkirrhe qui ont leur ſiege dans ſa ſubſtance. *Ibid.* 1008. *a.* Douleurs que le chancre y cauſe. Traitement à ſuivre dans l'inflammation de l'eſtomac. *Ibid. b.*

ESTOMAC. (*Maladies de l'*) XVII. 31. *b.* 32. *a.* Langueur d'eſtomac familiere aux Indiens. X. 708. *a*, *b.* Des remedes ſtomachiques. XV. 534. *a*, *b.* Uſage de l'huile de giroſle pour ranimer le ton de l'eſtomac. VII. 672. *b.* Utilité des glaces pour l'eſtomac. 686. *a.* Des topiques dans les douleurs d'eſtomac. XVI. 419. *b.* Pourquoi les mouvemens déréglés qui arrivent à l'eſtomac produiſent ſouvent la toux. 499. *a*, *b.* De la toux d'eſtomac. *Ibid. b.* Hernie de l'eſtomac. VIII. 176. *a.* Des plaies de cet organe. XII. 685. *a.* De l'attraction des corps étrangers de l'eſtomac. VII. 522. *b.* Vergettes ou broſſes de l'eſtomac. II. 24. *a*, *b.*

ESTOMAC *du cheval.* (*Maréch.*) *Suppl.* III. 393. *a.* Sa rupture. 421. *b.*

ESTOTILAND, (*Géogr.*) pays de l'Amérique ſeptentrionale. Par qui l'on prétend qu'il a été découvert. Davity en a donné la deſcription, & cependant ce pays n'eſt qu'idéal & chimérique. V. 1008. *b. Voyez* LABRADOR.

ESTRAC, cheval eſtrac, étroit de boyau. II. 388. *b.*

ESTRADE, (*Hiſt. mod.*) battre l'eſtrade. Une armée ne marche jamais ſans envoyer des batteurs d'eſtrade. Etym. de ce mot. Cavaliers autrefois appellés *eſtradiots.* V. 1009. *a. Voyez* CAVALERIE.

Eſtrades, *batteurs d'.* II. 154. *a*, *b.*

ESTRADIOTS, ancien corps de troupes françoiſes. II. 781. *b.* Eſtradiot à cheval ; voyez les planches de l'armurier. vol. I.

ESTRAGON, (*Botan.*) deſcription de cette plante. Son uſage. Comment elle ſe multiplie. V. 1009. *a.*

ESTRAGON, (*Mat. médic.*) ses propriétés. Son analyse. V. 1009. *a*. Vinaigre d'estragon. *Ibid. b.*

ESTRAGON, (*Diete.*) on en mange les feuilles en salade avec la laitue. Utilité de cet assaisonnement. V. 1009. *b.*

ESTRAGON, (*Chymie.*) principe contenu dans cette plante. V. 1009. *b.*

ESTRAMADURE, faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 877. *b.*

ESTRAPADE, châtiment militaire; châtiment que l'on fait aussi souffrir à un matelot. V. 1009. *b.*

Estrapade en usage parmi les gens de mer. II. 547. *b.*

ESTRAPADE, (*Maneg.*) espece de châtiment donné avec les rênes du caveçon ou de la bride. V. 1009. *b.*

ESTRAQUELLE. (*Verrerie*) Description & usage de cet instrument. V. 1010. *a.*

ESTRALAGE, (*Jurispr.*) droit qui se leve sur le sel par quelques seigneurs, *&c.* Où doit être placée la pancarte de ce droit, il se leve aujourd'hui en argent. V. 1010. *a.*

ESTREJURES, (*Jurispr.*) choses abandonnées; coutumes qui en parlent, *&c.* V. 1010. *a.*

ESTRIQUER, (*Rafin. de sucre.*) instruction sur cette opération. V. 1010. *a.*

ESTURGEON. (*Ichthyolog.*) Description de ce poisson. Il entre dans les grandes rivieres, & il devient aussi grand qu'un poisson cétacée, au lieu que dans la mer il reste petit. il est excellent à manger. V. 1010. *b.*

ESTURGEON, (*Pêche*) Tems & manieres de faire cette pêche. V. 1010. *b.*

Esturgeon, sa description. VI. vol. des planch. Regne animal. pl. 54.

Esturgeon, préparation d'œufs d'esturgeon telle qu'elle se fait en Russie. II. 787. *a.* Pêche des esturgeons aux créadiers. IV. 437. *a.*

ESULE, (*Botan.*) voyez TITIMALE.

E T

ET, *conj.* (*Gramm.*) usage de ce mot. *Voyez* ce qui en est dit au mot *Conjonction.* 1°. Ce mot vient du latin, mais nous n'en prononçons jamais le *t*. 2°. En latin ce *t* est toujours prononcé, & la syllabe est longue devant une consonne; 3°. L'usage de cette conjonction est quelquefois de ne lier que les propositions & non les mots. VI. 1. *a.* 4°. Quand deux périodes sont jointes par cette conjonction, les deux corrélatifs ne doivent pas être trop éloignés. 5°. Dans les dénombremens, le mot *&* doit être placé devant le dernier substantif. 6°. *Et même* a succédé à *voir même.* 7°. Observation sur l'expression *&* *donc.* 8°. La conjonction *&* est renfermée dans la négative *ni.* 9°. Au lieu d'écrire *& le reste*, on écrit souvent *& cætera*, de cette maniere, *&c. Ibid. b.*

ETABLE. Différence entre étable & bergerie. II. 208. *b.*

ETABLI, (*Art méch.*) celui du bijoutier. Celui du ceinturier. Celui du chauderonnier. Celui des corroyeurs. Les deux établis du marbreur de papier. VI. 2. *a.* Etabli des menuisiers. Celui des plombiers. Celui des tailleurs d'habits. Celui des bourreliers & des selliers. *Ibid. b.*

ETABLIR, (*Gramm.*) diverses significations de ce mot: établir un commerce avec des nations sauvages. Etablir une manufacture. Etablir un métier. Etablir un comptoir, une loge, une factorerie. Etablir un jeune homme dans le commerce. Etablir une caisse ou mont de piété. Etablir une ou plusieurs pierres, une ou plusieurs pieces de bois. VI. 2. *b.*

ETABLISSEMENT, (*Jurisp.*) plusieurs anciennes ordonnances sont intitulées de ce nom. VI. 3. *a.*

Etablissement des fiefs, ordonnance latine de Philippe-Auguste en 1209. C'est la plus ancienne des rois de la troisieme race qui porte une forme constitutive. Elle est singuliere, 1°. en ce qu'au lieu d'affermir les fiefs, elle tend à les réduire, 2°. en ce qu'elle est rendue au nom du roi & des seigneurs présens à l'assemblée. VI. 3. *a.*

Etablissemens généraux. VI. 3. *a.*

Etablissement sur les Juifs. VI. 3. *a.*

Etablissemens de S. Louis: ordonnance faite en 1270. Ducange en donna le premier une édition en 1658. Titre de cette ordonnance qui se trouve dans un manuscrit de la bibliotheque de M. le chancelier Daguesseau. VI. 3. *a.* Autre titre de cette ordonnance qui se trouve dans un ancien regiftre à l'hôtel de ville d'Amiens. Comment Ducange prouve que ces établissemens n'ont jamais eu force de loi, & n'ont point été faits & publiés en plein parlement. Réponse à ces preuves. *Ibid. b.* M. de Lauriere en conséquence a donné place à ces établissemens parmi les ordonnances de la troisieme race. Ces établissemens sont divisés en deux livres, *&c.* ils servent à éclaircir plusieurs points du droit françois. *Ibid.* 4. *a.*

Etablissemens, il est parlé des ordonnances connues sous ce nom. XI. 586. *a*, *b.* 587. *a*, *b.* 588. *a.*

Etablissement en fait de marée. X. 97. *a.*

Etablissement ou *fondation.* VII. 72. *b*, *&c.*

ETAGE, (*Jurisp.*) quel étoit le devoir de lige étage des vassaux en tems de guerre. VI. 4. *a.*

ETAGE. (*Archit.*) Etage souterrein, au rez-de-chaussée, quarré, en galetas. VI. 4. *a.*

Etage supérieur appellé *attique.* I. 844. *b.*

ETAGERS, *sujets*, coutumiers. IV. 419. *b.*

ETAI. (*Charp.*) Espece d'étai appellé *chevalement.* III. 308. *b.*

ETAI, (*Marine*) voyez ETAY.

ETAIN. (*Métall.*) Définition. VI. 4. *a.* Ce métal ne devient sonore que quand il est allié avec d'autres substances métalliques. Les mines d'étain sont moins communes que celles des autres métaux. Pays où il s'en trouve. Etain de malaque ou en chapeau. Les mines d'étain les plus abondantes & les meilleures sont celles de la grande-Bretagne; elles étoient fameuses dans l'antiquité. Etymologie du mot *Bretagne* selon Bochart. Description de la maniere dont l'étain se trouve dans les mines, particuliérement dans celles de la province de Cornouailles. Direction des filons dans les différentes mines d'Angleterre. Comment on fait l'exploitation de ces mines. Crystaux qui se trouvent dans celles de Cornouailles, qui paroissent être une espece de grenats. *Ibid. b.* Mine d'étain prodigieuse qui se trouve en Saxe dans le district d'Altemberg. Celle d'Eybenstock en Saxe; comment on exploite cette mine, de même que celles d'autres endroits du même district. Différentes especes de mines d'étain connues, suivant la minéralogie de M. Wallerius; 1°. L'étain vierge. Plusieurs naturalistes en nient l'existence; 2°. les crystaux d'étain; c'est de l'étain combiné avec du fer & de l'arsenic. Ces crystaux sont, à l'exception des vrais métaux, la substance la plus pesante que l'on connoisse. Leur description. *Ibid.* 5. *a.* 3°. La mine d'étain appellée *zwitter* par les Allemands; c'est la plus commune; 4°. la pierre d'étain. 5°. La mine d'étain dans du sable. Ces deux dernieres especes sont des variétés de la précédente. Mine d'étain dont parle M. Cramer, blanche, demi-transparente, très-pesante. On peut mettre les grenats au nombre des mines d'étain. De quoi sont composées en général les mines. La mine d'étain se trouve dans des pierres de toute espece. Mine d'étain engagée dans des roches dures: comment on les rend plus tendres: cette mine doit être calcinée pour être ensuite écrasée. Maniere de faire l'essai d'une mine d'étain selon M. Henckel. Substances auxquelles les mines d'étain se trouvent le plus souvent unies, & qui les rendent difficiles à traiter. *Ibid. b.* Comment on les sépare de ces substances. Grillage de la mine pour en détacher la partie arsénicale. Il y a des mines d'étain assez pures pour pouvoir être traitées au fourneau de fusion, sans qu'il soit besoin de les griller auparavant. Maniere de dégager l'étain des parties ferrugineuses, lorsqu'elles s'y trouvent mêlées en si grande quantité, qu'on ne peut les en séparer en le lavant. *Ibid.* 6. *a.* Comment on tire parti du soufre & de l'arsenic qui sont dégagés dans la calcination de la mine. Lorsque la mine d'étain a été préparée de la maniere décrite ci-dessus, elle est en état d'être traitée au fourneau de fusion. Détails de cette opération, telle qu'elle est décrite dans l'ouvrage allemand de Rœssler. *Ibid. b.* Quelques détails sur la maniere dont le travail d'étain se fait en Angleterre. *Ibid.* 7. *a.* Comment les potiers-d'étain allient leur étain. Des propriétés de l'étain, & des phénomenes qu'il présente. L'étain uni avec les autres métaux les rend aigres & cassans. Pellicule ou chaux d'étain qui se forme sur la surface de ce métal en fusion. Phénomenes de l'étain exposé au foyer d'un miroir ardent. Ceux qu'on observe lorsqu'on fait fondre ensemble parties égales de plomb & d'étain en donnant un feu violent: préparation appellée *étain fulminé sur le plomb.* L'étain entre dans la composition de quelques soudures & dans celle du bronze. Composition métallique qui fait feu avec le briquet: si on en met dans du nitre en fusion, il se fait un embrasement très-violent. Composition d'étain qui ressemble à de l'argent. Phénomenes observés dans l'alliage du fer & de l'étain. *Ibid. b.* Composition d'étain propre à faire des chandeliers, des boucles, *&c.* L'étain s'attache extérieurement au fer & au cuivre. Expériences faites par des mêlanges d'étain & de nitre, d'étain en grenaille & de soufre pulvérisé. Il est difficile de réduire la chaux d'étain, lorsqu'elle a été long-tems calcinée. Différentes manieres de dissolution de l'étain; dans l'acide vitriolique; avec l'esprit de nitre; dans l'eau forte; dans l'eau régale. Le vinaigre distillé agit, mais difficilement, sur l'étain. L'alkali fixe, dissous dans l'eau l'attaque, *&c.* Substance formée par l'union de l'étain & du soufre. Il est dissout par l'*hepar sulphuris.* L'étain s'amalgame avec le mercure. Maniere de faire le beurre d'étain ou l'étain corné. *Ibid.* 8. *a.* Parmi les phénomenes que présente l'étain, il n'en est point de plus remarquable que celui par lequel on obtient la précipitation de l'or en couleur pourpre. Usages qu'on peut tirer de ce précipité. Plusieurs auteurs ont cru qu'on pouvoit tirer de l'étain du genêt. Principes dont quelques chymistes ont cru que l'étain étoit composé. *Ibid. b.*

Etain. Différentes formes de la mine d'étain, vol. VI des planches, Cryſtalliſation, Mathém. planche 3. Subſtances étrangeres dont la mine d'étain ſe trouve quelquefois chargée. X. 433. *b.* Etain minéraliſé avec l'arſenic. 541. *a. Suppl.* I. 580. *a.* Subſtance ferrugineuſe & arſénicale qui accompagne ſouvent les mines d'étain. XIV. 765. *a.* XV. 482. *a.* Facilité avec laquelle l'étain s'unit au fer & au cuivre. *Suppl.* II. 878. *a.* Produit des mines d'étain d'Eybenſtok. 932. *a.* Mines d'étain d'Angleterre. *Suppl.* III 241. *b.* De la maniere de traiter la mine d'étain. VI. 917. *a.* X. 433. *b*, vol. VI des planches, article MÉTALLURGIE. Méthode de M. Cramer pour tirer l'étain de ſa mine. V. 993. *b.* Degré de chaleur de l'étain fondu. VI. 600. *a.* Les anciens confondoient le plomb avec l'étain. XII. 781. *b.* Préparations chymiques d'étain, régule jovial. I. 507. *a*, *b.* Bézoard jovial. II. 221. *b.* Alliage de l'étain avec le mercure pour le perfectionner. I. 286. *a.* Etain ſublimé par le mercure, appellé *aurum muſicum.* I. 889. *b.* Compoſition d'étain nommée *argentum muſicum. Ibid.* Compoſition métallique appellée *étain d'Angleterre.* II. 263. *a.* L'étain conſidéré comme fondant. VI. 915. *b.* Effet de la fuſion du fer avec l'étain. 496. *b.* Beurre d'étain. IX. 565. *b*, *&c.* Granulation de l'étain. VII. 939. *a.* Différence de poids entre l'or & l'étain. VI. 921. *a.* Médailles d'étain. X. 243. *b.* Uſage de l'étain contre les maladies des vers. XVII. 74. *b.* Supplément à l'article ETAIN de l'Encyclopédie. XIII. 183. *a*, *b.*

ETAIN. (*Potiers-d'étain*) L'uſage des vaiſſeaux de ce métal peut être très-pernicieux. Réflexions & expériences qui le prouvent. Les uſages médicinaux de l'étain doivent auſſi être très-ſuſpects. Ce qu'on doit penſer de l'anti-hectique de potier. VI. 9. *a.*

Etain. Diſtinction de l'étain doux & de l'étain aigre. Celui qu'on appelle *du Pérou*, eſt le plus eſtimé. Uſages qu'en tirent divers artiſtes. Aloi que les potiers mettent à l'étain pour l'employer en vaiſſelle. VI. 9. *a.* Moyen de connoître le titre de l'étain, *voyez* ESSAI. Diverſes formes ſous leſquelles l'étain nous vient d'Angleterre, des Indes eſpagnoles, de Siam, & d'Allemagne. L'etain d'Allemagne eſt eſtimé le moins bon. Uſage de l'étain de glace ou *biſmuth.* Uſage que les potiers-d'étain font du *zinc.* Etain en feuille dont ſe ſervent les miroitiers. Autre eſpece d'étain battu qui ſe tire de Hollande : à quoi on l'emploie. Etain en treillis ou en grille : ouvriers qui s'en ſervent. *Ibid. b.* Etain d'antimoine : comment on fait cet alliage. Uſage auquel on l'emploie. Etain plané ou étain neuf d'Angleterre. Etain ſonnant ou fin. Etain commun : comment on le fait : étain appellé *claire ſoudure* ou *claire étoffe.* Etain en rature : emploi qu'en font les teinturiers. Alliage de l'étain aux métaux deſtinés à l'artillerie, à la fonte des cloches & au bronze. Du négoce de l'étain d'Angleterre. *Ibid.* 10. *a.*

Etain, *potier d'.* XIII. 183. *a*, *b.* 184. *a*, *b.* Maniere d'apprêter l'étain. I. 557. *a.*

ETAIN. (*Eſſayer de l'*) Comment on fait l'eſſai de l'étain pour en connoître la qualité & le titre. V. 10. *a.* Comment on remet la claire en étain commun. Comment on rétablit le fin qui ſe trouve abaiſſé. Autres méthodes d'eſſayer. Ce qu'on entend par la touche. Raiſons d'honneur & d'intérêt qui doivent engager les potiers-d'étain dans les provinces à ne point tromper dans la qualité de l'étain. VI. 10. *b.*

ETAIN, (*Géogr.*) petite ville du diocefe de Verdun. Divers ſeigneurs qui l'ont poſſédée. Quel en eſt le poſſeſſeur actuel. Le chœur de l'égliſe de S. Martin bâti par le cardinal Huin. *Suppl.* II. 878. *a.*

ETAINS, (*Marine*) voyez *planches de marine*, vol. VII des planches. Clé des étains. III. 519. *a.*

ETALCHE, (*Botan.*) arbre exotique grand & épineux. Différentes couleurs de ſon bois. Uſage auquel on l'emploie. Gomme qui en découle. On ſe ſert de ſa réſine pour faire du vernis. VI. 11. *a.*

ETALIERES, *rets de baſſes*, (*Pêche*) maniere de tendre ce filet. VI. 11. *a.*

Etalieres, *applets* ou *treſſures flotées.* Comment les pêcheurs de la côte de Bretagne les tendent. VI. 11. *a.* Saiſon de l'année où l'on pratique cette pêche. *Ibid. b.*

Etaliers, *hauts*, (*Pêche*) VII. 1004. *b.*

ETALON, (*Juriſp. Comm.*) prototype ou exemple des poids & des meſures. Néceſſité d'avoir des étalons. Uſage des étalons chez les Hébreux. Comment l'étalon étoit nommé en hébreu, en grec & en latin. Etymologie de ce mot ſelon Ménage. Autre étymologie. On diſoit autrefois *eſtellons.* Les Hébreux gardoient les étalons dans le temple. Officiers qui en avoient la garde chez les Athéniens. VI. 11. *b.* Les Romains les gardoient dans le temple de Jupiter, & les empereurs chrétiens les firent garder par les gouverneurs des provinces. Soins d'Honorius ſur cet objet. Uſage qu'établit Juſtinien par rapport aux étalons. Ce qui s'obſervoit à cet égard en France. Réglement de Charles le chauve en 864. Ce qu'on lit ſur ce ſujet dans le traité entre Philippe-Auguſte & l'évêque de Paris. Uſage établi ſous le regne de Louis VII. Statuts de S. Louis. Pierre qui étoit le modele des meſures & des poids de Paris. Il y a encore en quelques villes de provinces des étalons de pierre pour la vérification des meſures. Ce qu'ordonna ſur le ſujet des étalons Henri II. *Ibid.* 12. *a.* Garde des étalons des meſures arides donnée aux jurés-meſureurs pour le ſel. Droits des apothicaires de Paris par rapport aux étalons : leur deviſe. Officiers à la viſite deſquels les orfevres ſont ſoumis. Qui ſont ceux à qui la garde des étalons eſt confiée ſelon la plupart des coutumes des provinces. Coutumes de Tours & de Poitou. Deux meſures expoſées à l'hôtel de ville de Copenhague ; l'une qui eſt l'aune du pays, l'autre eſt la meſure que doit avoir un homme pour n'être pas convaincu d'impuiſſance. Les étalons ſont ordinairement d'airain. Comment on en fait l'eſſai. *Ibid. b.*

Etalon. Coutume des anciens de conſerver les étalons dans les temples. XII. 862. *a.* Etalon pour la toiſe de France. III. 7. *a.* Etalon pour les poids. XII. 861. *b* Nouveaux étalons que Louis XIV établit dans les pays conquis pour le poids de marc. X. 82. *a.*

Etalon terme d'eaux & forêts. VI. 12. *b.*

ETALON, (*Manege*) *voyez* HARAS. VI. 12. *b.*

Etalon, voyez auſſi, III. 302. *a*, *b.* 303. *a.* garde étalon. VII. 510. *b.*

ETALONNAGE, deux ſignifications de ce mot. Ce que portoit l'ordonnance de 1567 ſur le droit d'étalonnage. Ce droit ſupprimé en 1641. VI. 12. *b.*

Etalonnage. Droit qui ſe paie à quelques ſeigneurs pour l'étalonnage. V. 931. *b.* Vérification & étalonnement fait pour conformer le poids du marc de l'empire pour les Pays-bas, au poids royal de France. X. 659. *b.* Poids étalonné. XII. 859. *b.*

ETAMBOT, (*Marine*) piece de bois droite qui termine la partie de l'arriere du vaiſſeau. Diverſes obſervations ſur la maniere d'aſſujettir l'étambot, & ſur ſes dimenſions, ſelon différens conſtructeurs. VI 13. *a.*

ETAMBRAIES, (*Marine*) deux groſſes pieces de bois employées dans la conſtruction du vaiſſeau. Leur uſage. Etambraie des différens mâts. Dimenſions de celle du grand mât, dans un vaiſſeau de 60 canons. Etambraie, lieu où porte le pied du mât. Etambraies du cabeſtan. Etambraie, toile poiſſée, qui ſe met autour des mâts ſur le tillac. VI. 13. *b.*

ETAMER, (*Arts & Mét.*) alliage dont ſe ſervent les chauderonniers pour leurs étamages. En quoi conſiſte l'opération d'étamer. VI. 13. *b.* Non-ſeulement l'étamage ne met pas à couvert des dangers du cuivre, mais il expoſe à d'autres maux. *Ibid.* 14. *a.*

ETAMER *le cuivre & le fer.* (*Chym. & Métall.*) Différence dans les pratiques pour l'étamage de ces deux métaux. Le fer étamé porte le nom de *fer blanc.* Facilité avec laquelle l'étain s'unit au cuivre & au fer. Principes ſur leſquels eſt fondé l'art de l'étamage. En quoi conſiſte cet art. Procédés des chauderonniers lorſqu'ils étament le cuivre. *Suppl.* II. 878. *a.* Pourquoi ils font uſage de poix réſine. Maniere d'étamer le fer. Raiſon des opérations pratiquées en ce cas. Avantages qu'on retire de l'étamage. Le cuivre étamé n'eſt pas entiérement exempt de contracter le verd-de-gris. *Ibid. b.*

Etamer les glaces. Pourquoi les glaces étamées ſont plus propres à réfléchir les rayons. Deſcription de cet étamage. *Suppl.* II. 879. *a.* Cet art ne peut procurer une bien forte adhérence au métal ſur la glace. Précautions à prendre pour conſerver les glaces étamées. Obſervation ſur les miroirs métalliques. Préférence qu'ils méritent ſur ceux de glaces étamées. Expérience qui peut conduire à l'invention d'un étamage plus ſolide que celui qui eſt ordinairement pratiqué & qui feroit d'une grande utilité en phyſique. Maniere d'étamer des boules ou des bouteilles de verre. *Ibid. b.*

ETAMER, (*Cloutier d'épingles*) VI. 14. *a.*

Etamer des miroirs. *Voyez* cette méthode indiquée au mot *Verrerie.* XVII. 153. *b.* Maniere d'étamer les miroirs qui ſont en forme de globe. *Voyez* TEINT.

ETAMER, (*Hydraul.*) VI. 14. *a.*

ETAMER, (*Plomb.*) blanchir le plomb. Fourneaux à étamer. VI. 14. *b.*

ETAMINES, (*Botan.*) *Suppl.* IV. 787. *b.* Uſage des etamines des fleurs. XII. 714. *b.* De la pouſſiere des étamines. XVI. 962. *a*, *b.*

ETAMINE, (*Manufact.*) étoffe à deux étaims : comment on la fabrique. IX. 195. *b.* Etymologie du mot *étamine. Suppl.* II. 872. *b.*

ETAMINE, (*Pharmac.*) maniere de s'en ſervir pour les filtrations. VI. 808. *a.*

ETAMPE, celles dont ſe ſervent les ſerruriers. XVII. 828. *a.* 829. *a.*

ETANCHE, (*Géogr.*) abbaye de l'Etanche. *Suppl.* IV. 815. *b.*

ETANÇON, (*Archit.*) piece de bois deſtinée à ſoutenir un plancher, un mur qu'on ſappe, *&c.* Un étançon poſé obliquement ſupporte moins que celui qui eſt poſé perpen-

diculairement. M. Musschembrock l'a démontré par le calcul. Principes sur lesquels cette démonstration est fondée. VI. 14. *b.* Regles du même physicien pour savoir quelle est la force des étançons ou des poutres posés perpendiculairement. *Ibid.* 15. *a.*

Etancons, terme de marine, de vergetier, & pieces de presse d'imprimerie. VI. 15. *a.*

ETANG. (*Géogr.*) En quoi l'étang differe du lac & de la mare. VI. 15. *a.* Etang de Villers dans le Berri. Directions sur la maniere de former un étang, & de l'empoissonner, sur la pêche de l'étang. Etangs destinés dans les Indes à fournir de la pluie aux habitans. Etangs salés : celui de Languedoc ou de Maguelone. *Ibid. b.*

ETANG. (*Econom. rustiq.*) différens poissons qu'on peut mettre dans les étangs, selon leur étendue. Considérations à faire lorsqu'on se propose d'asseoir un étang. Position la plus convenable. De la profondeur de l'étang & de son étendue. Chaussée qui doit servir de demi-mur pour résister à l'effort de l'eau. Maniere de la construire. *Suppl.* II. 880. *b.* Arbres ou arbrisseaux qu'on peut planter sur cette chaussée. *Ibid.* 881. *a.* Etablissement d'une espece de vanne pour faire sortir l'eau quand on veut pêcher ou mettre à sec l'étang. Maniere de connoître l'endroit où se feroit une perte d'eau. De l'empoissonnement. *Ibid. b.*

Etang. Singularité de quelques étangs. VII. 100. *b.* Mois de l'année auquel on doit empoissonner les étangs. V. 592. *a.* Leur utilité pour l'irrigation des prés. *Suppl.* I. 50. *b.* Maniere de les construire. 51. *a*, *b.*

Etang, ce qu'appellent de ce nom ceux qui fabriquent des enclumes. VI. 15. *b.*

ETAPE, *droit d'*, (*Droit politiq.*) en vertu de ce droit, le souverain arrête les marchandises qui arrivent dans ses ports, pour les faire exposer en vente. Plusieurs villes anséatiques & autres jouissent différemment de ce droit. Etymologie du mot *étape*. VI. 15. *b.* Observations sur la légitimité de ce droit. *Ibid.* 16. *a.*

ETAPE, (*Art milit.*) provisions qu'on distribue aux soldats quand ils passent d'une province dans une autre, *&c.* Ceux qu'on appelle *étapiers*. Carte qu'a fait dresser M. de Louvois des lieux destinés à la fourniture des étapes sur les routes du royaume. Cette carte a depuis servi de regle pour les marches des recrues. Cet établissement avoit été déja projetté par Louis XIII. Pillages de la part du soldat auxquels les défauts attachés à cet arrangement donnerent lieu. Comment Louis XIV y obvia. VI. 16. *a.* Suppression des étapes en 1718. Inconvéniens qui résulterent de cette suppression, & qui furent cause de leur rétablissement en 1727. *Ibid. b.*

ETAPLE, *pied d'*, (*Cloutier*) XII. 564. *b.*

ETAT, *situation*, (*Synon.*) XV. 231. *b.*

ETAT (*Metaphys.*) état d'un être en général & dans le sens onthologique. Quelle est la cause des divers états par lesquels les êtres passent. On distingue l'état d'une chose en interne & en externe. Deux choses qui ont les mêmes modifications actuelles sont dans le même état interne. Il faut être circonspect dans l'application de ce principe, de peur de prendre pour les mêmes modifications, celles qui ne sont pas telles effectivement. Le changement de relation change l'état externe. VI. 16. *b.*

ETAT *de nature.* (*Droit nat.*) Cet état peut être envisagé de trois manieres; ou par rapport à Dieu, en tant que Dieu a fait l'homme le plus excellent des animaux; ou par rapport à la situation de l'homme, s'il étoit abandonné à lui-même en venant au monde; ou selon la relation morale qu'il y a entre tous les hommes : dans ce sens, l'état de nature est opposé à l'état civil. Cet état de nature est un état de parfaite liberté & d'égalité; mais ce n'est pas un état de licence, puisqu'il a pour regle la loi naturelle. Chacun dans cet état a le pouvoir de punir les coupables. VI. 17. *a.* Les princes des sociétés indépendantes sont dans l'état de nature : ce qui met fin à cet état, c'est la convention par laquelle on entre volontairement dans un corps politique. Tout autre sorte d'engagement laisse les hommes dans l'état de nature. Il ne faut pas confondre l'état de nature avec l'état de guerre. Faute d'un juge devant lequel un homme puisse interpeller son aggresseur, il a le droit de faire la guerre à cet aggresseur, fussent-ils, l'un & l'autre, membres d'une même société. *Ibid. b.* Motifs qui ont engagé les hommes à s'unir de bonne heure dans un corps civil, fixe & durable. Pourquoi l'histoire ne nous dit que peu de choses des hommes qui ont vécu dans l'état de nature. Toutes les sociétés politiques se sont formées par une union volontaire de personnes dans l'état de nature. Diverses choses essentielles à l'ordre, qui manquent dans cet état; 1°. des loix établies; 2°. un juge impartial; 3°. un pouvoir coactif. Nous voyons dans l'état de nature des hommes, la source & les bornes du pouvoir législatif & du pouvoir exécutif. *Ibid.* 18. *a.*

Etat moral, toute situation où l'homme se rencontre par rapport aux êtres qui l'environnent. Les états moraux de la nature humaine sont, ou primitifs ou accessoires. Dans la premiere classe, est l'état de la dépendance de l'homme par rapport à Dieu, & celui où les hommes sont tous les uns à l'égard des autres. Les états accessoires apportent de grandes modifications à l'état primitif, & sont proprement l'ouvrage de l'homme. Différence entre l'état primitif & l'état accessoire. VI. 18. *b.*

Etat accessoire. Divers états accessoires; celui de famille, la propriété des biens, l'état civil. Autres états accessoires, auxquels ces deux derniers ont donné lieu. Ces diverses relations peuvent être envisagées comme autant d'états naturels, pourvu que leur usage n'ait rien que de conforme à la droite raison. V. 19. *a.*

ETAT. (*Droit polit.*) L'état considéré comme une personne morale. Ce qui distingue l'état d'une multitude. Union de forces & d'intérêts nécessaire pour former l'état. VI. 19. *a.* Deux choses contribuent à le maintenir; l'engagement par lequel les particuliers se sont soumis à l'empire du souverain, & l'établissement d'un pouvoir supérieur. D'où naissent les maladies de l'état. *Ibid. b.* Sur la maniere dont les états se sont formés pour subsister sous la dépendance d'une autorité souveraine, *voyez* SOCIÉTÉ *civile*, GOUVERNEMENT, SOUVERAIN, SOUVERAINETÉ.

Etat. Un petit état doit être républicain. IX. 357. *a.* Etats auxquels le gouvernement d'un seul convient davantage. *Ibid. b.* Réflexions sur l'administration des états. 360. *b. &c.* Différens périodes dans la durée d'un état. XVII. 238. *a.* Mesure de la grandeur d'un état. Force d'un état. Maximes que doit observer un état qui veut s'aggrandir. Principale richesse des états. XVII. 771. *a.* De la liberté des états. IX. 472. *a.* Loix de l'état. 660. *a.* De la puissance des états. XIII. 556. *b.* Des divers ordres de l'état. XI. 602. *a.* *Des causes qui influent sur le bonheur ou le malheur des états.* Leur prospérité liée avec la pureté des mœurs, I. 812. *a.* & leur décadence causée par la corruption des mœurs qu'introduit le libertinage d'esprit. *Ibid.* Conduite condamnable des philosophes modernes & des prétendus esprits-forts, en publiant leur funeste doctrine. *Ibid. b.* Pourquoi un état policé peut moins se passer des principes religieux qu'une nation de sauvages dans l'état de nature. 814. *b.* Avantages que la religion chrétienne procure aux états. III. 386. *a*, *b.* Avantages qu'un état retire de la culture des terres. IV. 552. *a*, *b.* Rien ne contribue davantage à la prospérité d'un état, que l'accès libre qu'il accorde aux étrangers. VI. 71. *a.* Des effets du luxe sur la prospérité des états. IX. 763. *b. &c.* L'harmonie & le parfait accord des tribunaux influe sur le bonheur de l'état. 857. *b.* Maux que causent à l'état les mauvais ministres. X. 555. *a.* Cause & effet de l'altération des ordres de l'état. XI. 602. *a.* Le pouvoir ecclésiastique regardé par les sociniens comme un vice dans l'état. XVII. 394. *b.* Existence incertaine d'un état, dont la subsistance dépend entiérement de la volonté des autres. 871. *a.* *Voyez* ECONOMIE *politique* & SOCIÉTÉ.

Etat. Homme d'état. VIII. 279. *a*, *b.* Lettres d'état. IX. 422. *a*, *b.* Lettres de contre-état. 423. *a.* Ministre d'état. X. 553. *a*, *b.* 555. *b.* Raison d'état. XIII. 776. *a.* Revenus de l'état. XIV. 228. *a.* Dette de l'état. XVII. 769. *a*, *b.* Conseil d'état. IV. 17. *a*, *b.*

Etats composés, ceux qui se forment par l'union de plusieurs états simples. Divers exemples de ces assemblages d'états. Ce qui peut donner lieu à l'assemblage de deux ou plusieurs états sous un seul & même roi. Quelle est la cause des confédérations perpétuelles de plusieurs états. En quoi consistent ces confédérations. VI. 19. *b.* Réglemens indispensables dans les états confédérés. Examen de la question, si la décision des affaires communes doit dépendre du consentement unanime des confédérés ou du plus grand nombre. Causes de la dissolution des états composés. Dissertation de Puffendorf sur cette matiere. *Ibid.* 20. *a.* *Voyez* CONFÉDÉRATION.

ETATS *de l'empire.* (*Hist. & Droit politiq.*) Comment on acquiert la prérogative de membre de l'empire. Division des états de l'empire en laïcs & ecclésiastiques, en catholiques & protestans. V. 20. *a.* *Voyez* à l'article *Diete* les noms de ceux qui ont droit de suffrage & de séance à l'assemblée générale des états de l'empire. Comment les divers états de l'empire acquierent leur droit. Comment un de ces états peut être dépouillé de ses prérogatives, *voyez* sur ce sujet *Exemption*. Différence entre les états de l'empire & les états provinciaux ou les cercles. *Ibid. b.*

ETATS, (*Hist. & Jurispr.*) assemblée des députés de différens ordres de citoyens. Etats généraux, états particuliers. Pourquoi ces assemblées sont nommées *états*. Il y avoit chez les Romains trois ordres; les sénateurs, les chevaliers & le peuple. Les prêtres ne composoient point un ordre. Le peuple avoit droit de suffrage. Objets des assemblées des comices. Le peuple divisé en trente curies, dont chacune n'avoit qu'un suffrage à donner. Comment ces suffrages se donnoient. Comment on consultoit le peuple assemblé par centuries & assemblé par tribus. Les comices cesserent sous les empereurs. Les états assemblés sont appellés *dietes* en Pologne, *parlement* en Angleterre, *états* en d'autres pays. En Pologne,

il n'y a que deux états ; la noblesse & le clergé. VI. 20. *b.* En Suede, on en distingue quatre ; la noblesse, le clergé, les bourgeois & les paysans. Dans la plupart des autres états & en France, on distingue trois états ; le clergé, la noblesse & le tiers-état. Avant Jules-Cesar, il n'y avoit que deux ordres ; celui des druides & celui des chevaliers. Les Francs ne reconnurent qu'un seul ordre ; celui des nobles. Ensuite, le clergé forma un ordre à part ; le tiers-état ne se forma que sous la troisieme race. Assemblées de la nation, appellées champs de mars ou de mai, dont les parlemens tirent leur origine. On ne connoissoit point encore de tiers-état ; ainsi ces assemblées ou parlemens ne peuvent être considérés comme assemblées des trois états. Le tiers-état ne commença à se former que sous Louis-le-Gros, par l'affranchissement des serfs. Comment & pourquoi les rois releverent insensiblement le peuple. *Ibid.* 21. *a.* Philippe-le-Bel fut le premier qui convoqua une assemblée des trois états en 1301, à la persuasion d'Enguerrand de Marigny, son ministre. Quels en furent les motifs. Détails sur ce qui se passa dans cette assemblée. C'étoit autrefois l'usage observé par les trois ordres du royaume, de présenter leurs cahiers à genoux. Ouvrages cités qui en font preuve. *Ibid. b.* Ces assemblées des trois états n'étoient point une suite des champs de mars & de mai. Les historiens ne sont souvent pas d'accord sur les tems de la tenue de plusieurs de ces états, ni sur la durée de leurs séances.

Des états généraux les plus connus ; de ce qui s'y est passé de plus mémorable ; de la maniere dont ils s'arrogerent peu-à-peu une certaine autorité, & dont elle fut ensuite réduite. Quels étoient les nobles compris dans l'ordre de la noblesse. Le tiers-état n'étoit que le peuple, représenté par ses magistrats-députés. De l'assemblée des états en 1313. *Ibid.* 22. *a.* Histoire de ce qui s'y passa. Observation qui montre combien ces assemblées étoient illusoires : cependant on y arrêta un point très-important ; savoir, qu'on ne leveroit point de taille sans le consentement des états. Assemblées provinciales que fit tenir Louis Hutin en 1315. Philippe V, dit le Long, ayant mis, sans consulter les états, une imposition qui mécontenta tous les ordres, convoqua l'assemblée des états ; mais le clergé éluda la décision de l'affaire, qui ne put être terminée, Philippe étant mort peu de tems après. Assemblées provinciales tenues sous Charles IV, son successeur, pour la réduction des monnoies, des poids & des mesures. Confirmation de la chartre aux Normands, donnée par Philippe de Valois, avec déclaration de ne rien imposer sur la province sans le consentement des états. Il fut arrêté en 1338 & 1339, que l'on ne pourroit lever les tailles sur le peuple, sans l'octroi des états. *Ibid. b.* Les états assemblés en 1343, accorderent à Philippe de Valois un droit sur les boissons & sur le sel pendant le tems de la guerre. Aucun prince n'assembla si souvent les états que le roi Jean. Objets de ces assemblées. Ce qui se passa dans celle du 13 février 1360, & dans les assemblées provinciales qui suivirent. Il paroit que sous le roi Jean, on ne tint plus que des assemblées provinciales. Etats du Limousin, tenus en 1355. Commissaires que le roi nommoit, avec pouvoir de convoquer ces assemblées. Les trois ordres formoient leurs délibérations, & présentoient leurs requêtes séparément. *Ibid.* 23. *a.* Ce qu'on entendoit par états généraux. Ceux de la Languedoil furent assemblés en 1355. Objets de cette assemblée, par où l'on voit quel étoit le pouvoir que les états s'étoient attribués. Assemblée des états à Paris en 1356, lorsque le roi Jean fut pris par les Anglois. Details sur ce qui s'y passa & sur les suites de cette assemblée. *Ibid. b.* Deux autres en 1357, où la noblesse gagnée par le dauphin, ne parut point. L'indécence avec laquelle se conduisirent les états en 1358, fut l'écueil où se brisa leur puissance. Ceux de la sénéchaussée de Beaucaire & de Nimes en 1363, présenterent au roi un cahier, sur lequel il étoit libre au roi de faire ou ne pas faire droit. Les états généraux ne furent assemblés que deux fois sous le regne de Charles V. La foiblesse du regne de Charles VI donna lieu à leur fréquence. Charles VII les assembla rarement. Louis XI fut celui de tous qui sut tirer le meilleur parti des états. Assemblée d'états tenue à Tours sous Louis XII en 1506. *Ibid.* 24. *a.* Assemblée sous Henri II, en 1558. Trois célebres ordonnances auxquelles les états assemblés sous Charles IX donnerent lieu. Ordonnance de Blois, à laquelle donna lieu l'assemblée tenue à Blois en 1576, sous Henri III. Autre assemblée à Blois en 1588. Prétendus états généraux tenus à Paris en 1593, par le duc de Mayenne. Les derniers états généraux se tinrent à Paris en 1614. Histoire détaillée de cette assemblée, dont l'ouverture se fit le 27 octobre. Nombre des personnes dont chacun des ordres étoit composé. Lieu où se tint l'assemblée. Ordre selon lequel chacun prit séance. *Ibid. b.* Ce qui se passa dans cette assemblée sur divers objets, & particuliérement sur une proposition faite par les députés du tiers-état, tendant à maintenir l'indépendance des rois. *Ibid.* 25. *a.* La clôture en fut faite le 23 février 1615 ; depuis lors, il n'y a eu que quelques assemblées de notables, improprement appellées *assemblées d'états.* La noblesse se donna de grands mouvemens en 1651, pour faire convoquer les états ; mais ses efforts n'eurent aucun effet. *Ibid. b.* Etats particuliers qui se tiennent encore dans quelques provinces, qu'on appelle, par cette raison, *pays d'états.* Les gens de robe ne peuvent être placés que dans le tiers-état, s'ils ne sont pas nobles ; mais ceux qui jouissent du titre de noblesse, sont incontestablement compris dans l'ordre des nobles. Chez les Romains, la noblesse ne residoit que dans l'ordre des sénateurs ; celui des chevaliers ne jouissoit point d'une noblesse parfaite. Anciennement en France tous ceux qui portoient les armes, étoient réputés nobles : alors la robe ne faisoit point un état différent de l'epée. Changemens arrivés sous la troisieme race, par rapport à la cause productive de la noblesse. Si l'on distingue aujourd'hui la noblesse de la robe de celle de l'épée, ce n'est que pour en indiquer l'origine, & non pour établir entre ces nobles aucune distinction. *Ibid.* 26. *a.* On n'en connoit d'autre que celle qui vient de l'ancienneté, de l'illustration, ou de la puissance dont quelques nobles seroient revêtus, à cause de leurs offices. Pourquoi quelques-uns ont cru que toute la robe étoit dans le tiers-état. L'entrée dans la magistrature ne sauroit effacer l'éclat d'une ancienne noblesse ; & l'administration de la justice, qui est le premier devoir des souverains, n'est point incompatible avec elle. Comment & par qui la justice étoit autrefois rendue en France, dans les provinces & dans les parlemens. *Ibid. b.* Fonctions de justice attribuées aux gouverneurs de certaines provinces, aux maréchaux de France & aux officiers militaires. Conseillers d'épée admis dans le conseil du roi. Chevaliers d'honneur établis dans les cours souveraines. Les baillis & sénéchaux sont des officiers d'épée, & doivent être nobles. Origine des gens de robe. Depuis que l'administration de la justice fut confiée à des gens de loi, les barons ou chevaliers s'adonnerent, les uns à cet emploi, d'autres à la profession des armes ; les premiers étoient appellés *chevaliers en loix*, les autres *chevaliers d'armes.* Plusieurs offices de judicature communiquent la noblesse. Privileges de noblesse accordés aux premiers magistrats. *Ibid.* 27. *a.* Observations de M. de Voltaire sur la noblesse de robe. Tous les nobles d'épée ne sont pas pour cela plus anciens que les nobles de robe. Il y a même nombre de maisons illustres dans l'épée, qui tirent leur origine de la robe. Si la magistrature étoit dans le tiers-état, elle seroit du moins à la tête ; au lieu que ce corps a toujours été représenté par les officiers municipaux seulement. Pourquoi les magistrats ne se trouvent pas ordinairement dans les états. Observation sur le rang que prit la magistrature dans une assemblée de notables en 1558. *Ibid. b.*

Etats. Diverses observations sur les assemblées d'états. XIV. 143. *a*, *b*. 146. *b*. XVI. 918. *a*. XVII. 880. *b*. Rangs qu'on observoit entre les différens ordres. XIII. 321. *b*. Du clergé dans les assemblées d'états. III. 527. *b*. IV. 227. *a*. Ordonnances faites dans ces assemblées. XI. 590. *a*. Députés envoyés pour présenter au roi le cahier des états. IV. 867. *b*. Elus des états. V. 531. *b*. Dons gratuits que certains pays d'état paient au roi. V. 38. *a*. Les états provinciaux sont le meilleur remede aux inconvéniens d'une grande monarchie. VIII. 809. *a*, *b*. Avantages des pays d'etat sur ceux d'élection. *Ibid. b*. 810. *a*.

ETAT. (*Jurispr.*) Etat d'ajournement personnel. Un officier ou bénéficier qui demeure en état d'ajournement personnel, demeure interdit jusqu'à ce que le décret soit levé. VI. 28. *a*.

Etat d'assigné pour être oui. VI. 28. *a*.

ETAT, (*Matiere bénéficiale*) recréance ou provision. L'explication de ce mot fournie par l'art. 18. du tit. 15 de l'ordonnance de 1667. Différence dans l'usage entre le mot *état* & le mot *recréance*. VI. 28. *a*.

Etat dernier, en matiere bénéficiale. Ce dernier état décide souvent les questions possessoires. VI. 28. *a*.

Etat dernier, en matiere de possession. VI. 28. *a*.

Etat des enfans. Rang qu'ils tiennent dans la famille ou la société. VI. 28. *a*.

Etat d'une femme. Sa situation en puissance de mari. VI. 28. *a*.

ETAT. (*se mettre en*) Mettre une cause ou procès en état. VI. 28. *b*.

Etat & *office*. VI. 28. *b*.

Etat de personne. Sa filiation : ce qui l'attache à une famille. VI. 28. *b*.

Etat de prise de corps. VI. 28. *b*.

Etat, *question d'*, VI. 28. *b*.

Etat premier. VI. 28. *b*.

Etat, en matiere de compte. VI. 28. *b*.

Etat, *bref*, VI. 28. *b*.

Etat final. VI. 28. *b*.

Etat des maisons royales. VI. 28. *b*.

Etat de recette, de reprise. VI. 28. *b*.

Etat du roi, en style de la chambre des comptes. VI. 28. *b*.

Etat au vrai, en même style. VI. 28. *b*.

Etat ut jacet, lorsque l'on tarde à clorre un compte. VI. 28. *b*.

Etat, en Normandie. VI. 28. *b*.

Etat de Nevil, en Angleterre. VI. 28. *b.*

Etats d'Artois, aſſemblée des trois ordres de la province. Ils ne peuvent être convoqués que par le roi. Objet de cette aſſemblée; régler ce qui eſt néceſſaire par rapport aux ſubventions. Ancienneté de cet uſage : ſon origine. Interruption de 20 ans que la tenue des états a ſoufferte une ſeule fois; ſavoir, depuis 1640, juſqu'en 1660. Préſident de ces états. Ouvrages à conſulter. VI. 29. *a.*

Etats de Bourgogne : cette aſſemblée ſe tient tous les trois ans environ. Ouvrage à conſulter pour connoître ceux qui y ont entrée. VI. 29. *a.*

Etats de Breſſe. VI. 29. *a.*

Etats de Bretagne. VI. 29. *a.*

Etats du Bugey. VI. 29. *a.*

Etats du Charolois. VI. 29. *a.*

Etat du clergé ou de l'égliſe. VI. 29. *b.*

Etats du Dauphiné. VI. 29. *b.*

Etats généraux. VI. 29. *b.*

Etats de la Languedoc. VI. 29. *b.*

Etats de Languedoc. Aſſemblées de ces états avant la réunion de cette province en un ſeul corps, & depuis ſa réunion à la couronne. Ils s'aſſemblent tous les ans ordinairement à Montpellier. Leur préſident. VI. 29. *b.*

Etats de la Languedoil. VI. 29. *b.*

Etats du Maconnois. VI. 29. *b.*

Etat de la Nobleſſe. VI. 29. *b.*

Etats particuliers. VI. 29. *b.*

Etat, tiers-, VI. 29. *b.*

Etat, tiers-, en Angleterre, III. 727. *b.* en France. XVI. 323. *a.*

Etats, trois, VI. 29. *b.*

Etats des villes. VI. 30. *a.*

Etat. (*Médec.*) Tems où la maladie eſt dans toute ſa force. VI. 30. *a.*

Etat de la guerre. Arrangemens néceſſaires pour la faire avantageuſement. En quoi doit conſiſter l'état de la guerre par rapport à un prince, qui ne peut avoir des armées auſſi fortes que celles de ſon ennemi. Comment réglera l'état de la guerre, un général dont la cavalerie eſt ſupérieure à celle de l'ennemi, & celui qui eſt plus fort en infanterie. Il n'appartient qu'aux généraux du premier ordre, de régler avec ſuccès l'état de la guerre qu'ils entreprennent. Auteurs à conſulter. Deux exemples de projets de guerre bien entendus & bien exécutés. Le premier eſt de M. de Turenne, lorſqu'il fut queſtion en 1674, de chaſſer de l'Alſace les impériaux qui avoient formé le deſſein de s'en emparer. VI. 30. *a.* Le ſecond eſt de M. le Maréchal de Créqui, lorſqu'il fut obligé en 1677, d'agir contre M. le duc de Lorraine, dont l'armée étoit ſupérieure à la ſienne. Combien il importe à la guerre de ſe conduire ſur un projet antérieurement formé, plutôt que de n'agir que ſelon l'occaſion. *Ibid. b.*

Etat-major, aſſemblage de pluſieurs officiers chargés de veiller à tout ce qui concerne le ſervice du corps, *&c.* Quels ſont ces officiers & leurs fonctions. L'infanterie a un état-major-général, de même que la cavalerie légere, & les dragons. Etat-major dans les places de guerre & la plupart des régimens. VI. 31. *a.*

Etat *d'armement*, (*Marine*) liſte que l'intendant de la marine envoie à la cour, contenant le nombre des vaiſſeaux qu'on doit armer dans ſon département, *&c.* VI. 31. *a.*

Etat d'armement d'un vaiſſeau. Détail qui marque le nombre, la qualité & les proportions des agrès, apparaux & munitions qui ſont employés pour le mettre en état de faire ſa campagne.

Etat de la garniture, armement & rechange d'un vaiſſeau du premier rang. Haubans. Funins d'artimon. Garniture du perroquet de fougue. VI. 29. *a.* Funins du grand mât. Funins du grand hunier. Garniture du grand perroquet. *Ibid. b.* Funins du mât d'avant. Funins du petit hunier. Garniture du petit perroquet. Funins de beaupré. *Ibid.* 32. *a.* Garniture du perroquet de beaupré. Les manœuvres des voiles d'eſtai. Manœuvres des bonnettes en étui. Marche-pié de vergue. Faux eſtai. *Ibid. b.* Cables, grelins & auſſieres. Ancres & leurs uſtenſiles. Mâts, vergues & jumelles. Cordage neuf de rechange. Poulies & caps de mouton de rechange. *Ibid.* 33. *a.* Voiles. Uſtenſiles de pilote. *Ibid. b.* Canons & leurs uſtenſiles. Boulets ronds. Divers autres menus objets. *Ibid.* 34. *a.* Armes. Coffre de l'armurier. Uſtenſiles du maître. Uſtenſiles du charpentier & calfat. *Ibid. b.* Uſtenſiles de pompe. Clouterie. Uſtenſiles du fond de calle. Cuiſines. Chaloupes & canots garnis de leur gouvernail & rouets. Ornemens de chapelle. *Ibid.* 35. *a.*

Coffre des médicamens pour ſix mois à 800 hommes. Cordiaux électuaires. Syrops ſimples & compoſés. Miels. Eaux. Eſprits. Huiles. Onguens. Emplâtres. Trochiſques. Mercures. Drogues ſimples. Semences. Gommes. Aſtringens. *Ibid. b.* Fleurs. Racines. Drogues. Minéraux. Herbes. Inſtrumens : uſtenſiles. *Ibid.* 36. *a.*

Etats, *terre des*, (*Géogr.*) XVI. 180. *b.*

ETAU. (*Comm.*) Diverſes ſignifications de ce mot. VI. 36. *a.*

Etaux. (*Boucherie*) police des étaux. II. 351. *b.*

Etau, (*Serrur. & autr. Profeſſ.*) machine de fer, compoſée de pluſieurs pieces & d'une forte vis. Son uſage. Diverſes groſſeurs de ces inſtrumens. VI. 36. *a.* Diverſes pieces dont un étau eſt compoſé. De la fabrication d'un étau. Comment on l'aſſujettit à l'établi. Explication de la fabrique de la vis, & de l'uſage des machines dont on ſe ſert pour la former. *Ibid. b.* Explication de l'étau conſidéré mathématiquement. Boîtes d'étaux & de preſſes, fabriquées de maniere que le filet de l'écrou eſt de la même piece que la boite. Petits étaux qui n'ont point de pié. Comment ils ſe fixent à l'établi. *Ibid.* 38. *a.*

Etaux de ſerrurier. XVII. 829. *a.* vol. IX. des pl. Serrurier, pl. 53, 55. Façon d'un étau. Vol. IX. des pl. Taillanderie, pl. 3. Fabrique des étaux. *Ibid.* pl. 10, 11, 12.

Etau, outil d'aiguillier-bonnetier. Deſcription avec figures. VI. 38. *a.*

Etau d'aiguillier-bonnetier. I. 208. *b.*

Etau des arquebuſiers. VI. 38. *b.*

Etaux à main de l'orfevre, du bijoutier, & de pluſieurs autres ouvriers en métaux. VI. 38. *b.*

Etau d'orfevres, vol. VIII. des planch. Orfevre groſſier, pl. 13.

Etau à bagues du metteur-en-œuvre. Etaux du chainetier, du charron, du coutelier. Etaux du doreur. Etau du fourbiſſeur. Etaux du gainier. Etau de bois des orfevres. VI. 38. *b.*

Etaux de fourbiſſeur. XVII. 788. *a.* *Voyez* les planch. de cet art.

ETAY, (*Marine*) gros cordage à douze tourons. Son uſage. Poſition des différens étays. Leurs différentes groſſeurs & longueurs ſe voient à l'article *Cordage*. VI. 38. *b.*

ET CÆTERA, (*Juriſpr.*) termes latins uſités dans les actes & dans le ſtyle judiciaire. Origine de l'uſage de ces mots. C'eſt ſur-tout dans les actes de notaires qu'on uſe de ces abréviations. Différence entre les notes ou abréviations dont les notaires uſoient à Rome, & l'*& cætera* des notaires d'aujourd'hui. Clauſes dans leſquelles cet *&c.* eſt employé. Autrefois les *&c.* ne ſe mettoient qu'en la minute & non point dans la groſſe; mais aujourd'hui les notaires les mettent également dans l'une & dans l'autre. VI. 39. *a.* Ces abbréviations ne peuvent s'appliquer qu'aux objets déterminés par l'uſage. Dans un teſtament, l'*& cætera* ne peut ſuppléer la clauſe codicillaire. A proprement parler, cette abbréviation ne ſert jamais à rien. Auteurs à conſulter ſur l'effet de cette clauſe.

Un ſeigneur, après avoir énoncé toutes les terres dont il eſt ſeigneur, ajoute quelquefois un *&c.* Il y a des cas où le ſeigneur pourroit s'oppoſer à cette addition faite par ſon vaſſal dans le dénombrement des fiefs qu'il poſſede. L'omiſſion d'un *&c.* fit, dans le ſiecle précédent, le ſujet d'un différend très-ſérieux, & même d'une guerre entre la Pologne & la Suede. *Ibid. b.*

ÉTÉ. (*Géogr. & Phyſ.*) Détermination aſtronomique du commencement & de la fin de l'été. VI. 39. *b.* Pourquoi le tems de la plus grande chaleur n'arrive ordinairement que cinq ou ſix ſemaines après le commencement de l'été. Levant & couchant d'été. *Ibid.* 40. *a.*

Eté. Solſtice d'été. XV. 327. *a.* Cauſe de l'été aſtronomique. XI. 908. *a.* Fleurs de cette ſaiſon. IV. 704. *a.* VI. 857. *b.* Plantes, fleurs & fruits que l'été fournit pour l'ornement des boſquets. II. 24. *b.* 25. *a*, *b.* De la chaleur d'été de différens climats. VI. 601. *a.* Sentiment de M. Hallei ſur la chaleur de l'été, près des poles. XII. 901. *b.* Pourquoi la plus grande chaleur n'a pas lieu le premier jour du ſolſtice. III. 28. *b.* Rapport entre la chaleur de l'été & le froid de l'hiver des climats tempérés. VII. 326. *b.* Pourquoi il fait beau en été quand l'air ſe trouve chargé de brouillards le matin. II. 445. *a.* Filamens qu'on voit voltiger dans les jours d'été, & dont on voit quelquefois les plantes couvertes. VI. 789. *a.* Fontaines qui ne coulent qu'en été. VII. 97. *a.* Des pluies d'été. XII. 792. *b.* 793. *a*, *b.* *Suppl.* IV. 419. *a*, *b.* Maladies de cette ſaiſon. XIII. 87. *a.* Danger des étés ſecs pour les beſtiaux. *Suppl.* III. 806. *a.* Régime à obſerver en été. XIV. 13. *a.* Utilité des bains de riviere en été. II. 21. *a.* L'eau bue en trop grande quantité dans cette ſaiſon, affoiblit. V. 194. *b.* — *Voyez* Saison. Eté de la S. Martin. VIII. 893. *a.*

ÉTÉ. (*Littér. Poéſ.*) Comment les anciens repréſentoient l'été. XIV. 530. *a.* Deſcription poétique de cette ſaiſon. VII. 736. *a*, *b.*

Été, *quartiers d'*, (*Art milit.*) XIII. 689. *a.*

ETEINDRE, (*Gramm.*) VI. 40. *a.*

Eteindre; uſage de ce terme en pharmacie, en peinture VI. 40. *a.*

ETENDARD, (*Art milit.*) étoit un chiffon de ſoie envergé au bout d'une pique, *&c.* Les étendards étoient de toutes ſortes de formes & de couleurs. Comment ils ſont faits aujourd'hui. Ordonnances du 1 février 1689, & du 7 mars 1684, ſur ce ſujet. A qui eſt dû le ſalut de l'étendard, & comment il ſe fait. Le pavillon des vaiſſeaux s'appelle étendard ſur les galeres; étendard royal, en marine. Uſages des

signaux qui, de tout tems, ont été employés dans les armées. Les anciens ont eu des termes génériques pour désigner ces signaux. Chez les Romains, ces termes étoient ceux de *signum & vexillum*; mais le premier signifioit plus expressément les enseignes de l'infanterie légionnaire, & le second celles des troupes de cavalerie. VI. 40. *b.* De même, nous donnons le nom d'enseigne à celles de l'infanterie; & ceux d'étendards, guidons, cornettes, aux enseignes affectées aux gens de cheval. Divers changemens arrivés à la forme des signes militaires, depuis leur institution, jusqu'aux tems des empereurs. Figures symboliques adoptées autrefois chez quelques peuples. De l'aigle employée comme enseigne. Le nombre des aigles marquoit le nombre des légions parmi les Romains. Enseignes des manipules. Observation sur l'usage du mot *vexillum*. Comment les Egyptiens vinrent à mettre au rang de leurs dieux, les animaux dont les figures leur avoient servi d'enseignes *Ibid.* 41. *a.* Enseignes d'une forme plus recherchée, dont les Romains firent usage dans des tems postérieurs à ceux dont il a été parlé ci-dessus. Quel fut alors l'étendard de la cavalerie. Les dragons ont encore servi d'enseignes à bien des peuples. Details sur ce sujet. Ils devinrent, après Trajan, l'enseigne particuliere de chaque cohorte, & l'on nomma dragonnaires ceux qui les portoient dans les combats. On prit enfin des enseignes symboliques. Quelques peuples ont poussé le respect pour leurs enseignes, jusqu'à l'idolâtrie. Honneurs que leur rendoient les Romains. Peine & déshonneur attachés à la perte d'une enseigne. *Ibid. b.* Jamais les Romains ne firent de traités de paix, que sous la condition que leurs enseignes leur fussent rendues. De l'enseigne appellée *oriflamme*, en France. Des gonfalons. Il y eut des étendards en 922. Etendard attaché à la personne des rois, & distinctif de ceux des troupes. Sous la troisieme race, les bannerets eurent des bannieres, & les chevaliers, *&c.* des pennons. Le connétable avoit droit de planter sa banniere sur la muraille d'une ville qu'il avoit prise. Démêlé que ce droit causa entre Philippe-Auguste & Richard, roi d'Angleterre. Tems où la cavalerie légere eut des étendards. Les guidons en usage depuis Charles IX sont affectés à la gendarmerie. Les gardes du corps ont des enseignes, & les grenadiers à cheval un étendard; les gendarmes & les chevaux légers de la garde du roi ont des enseignes & des étendards, & les dragons de même. *Ibid.* 42. *a.* Ce qu'on entend par servir à la cornette. Depuis quel tems sont connues les cornettes. Parole de Henri IV à ses troupes à la bataille d'Ivri, en leur montrant son panache blanc. De la cornette blanche. Origine de l'usage des cornettes & du nom qu'on leur a donné. Les officiers cornettes se font un principe de ne jamais rendre leur étendard qu'avec le dernier soupir. Place de chaque étendard dans l'ordre de bataille. Nécessité d'avoir deux étendards par chaque escadron, contre le sentiment de quelques officiers qui ont pensé qu'il seroit avantageux d'en réformer un. *Ibid. b.* Pourquoi les escadrons de dragons n'ont qu'un étendard. *Ibid.* 43. *a.*

Etendard. Observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 882. *a.*

Etendard. Origine de ce mot. V. 711. *b.* L'aigle a servi d'étendard à plusieurs nations. I. 196. *b.* Etendards & cornettes de la cavalerie romaine. IX. 355. *b.* Etendards des anciens, appellés *dragons*. XIII. 139. *b.* Espece d'étendards appellés *bannieres*; voyez ce mot. Observations sur les étendards de la cavalerie en France. Disposition des étendards dans l'ordre de bataille. V. 711. *b.* Devises peintes sur les étendards. *Ibid.* Etendards de diverses nations. 712. *a.* Différentes sortes d'étendards connus par les noms suivans: l'oriflamme de S. Denis. XI. 645. *a.* Fanion. VI. 402. *a.* Guidon. VII. 1005. *b.* Pannon. XI. 822. *b.* Pennon. XII. 307. *a*, *b.* Etendard de Mahomet: celui qui le porte. XI. 10. *b.* Queue de cheval, étendard turc. XIII. 706. *a*, *b.* Salut de l'étendard. XIV. 587. *a.*

ETENDARDS. (*Jardin.*) *Voyez* IRIS.

ETENDOIR; celui des cartonniers; celui des chamoiseurs; celui des mégissiers; celui des papeteries. V. 43. *a.*

ETENDUE. (*Metaphys.*) L'étendue considérée comme sensation & comme idée abstraite. La sensation de l'étendue ne peut être définie, par cela même qu'elle est une sensation. Les sensations & les notions intellectuelles les plus générales ne peuvent être définies. Il n'est qu'un moyen de connoitre l'étendue d'un corps, c'est l'application successive & continue de l'organe du toucher sur la surface de ce corps. Ainsi la sensation de l'étendue n'est point simple; mais elle est composée de plusieurs sensations de même genre. VI. 43. *b.* Si l'œil mesure les distances, ce n'est qu'autant qu'il a été auparavant instruit par le toucher. Comment un aveugle de naissance à qui la vue est rendue tout-à-coup, voit les objets. Des objets en mouvement devant un homme qui n'auroit jamais exercé l'organe du toucher, ne pourroient faire naitre la perception du mouvement réel, ni par conséquent, celle de l'étendue. L'organe de la vue est purement passif, au lieu que celui du toucher est actif, sent les dimensions des corps, détermine leurs distances, réagit sur eux directement, nous assure de leur réalité, & nous fait acquérir la vraie notion du mouvement & de l'étendue. Le mouvement entre si essentiellement dans la notion de l'étendue, que par lui seul nous pourrions acquérir cette notion, quand même il n'existeroit aucun corps sensiblement étendu. *Ibid.* 44. *a.* L'idée du tems entre aussi dans celle de l'étendue. Les idées de l'espace & du tems qui semblent, a certains égards, d'une nature entiérement opposée, ont plus de rapports entr'elles qu'on ne le croiroit au premier coup d'œil: le mouvement est le nœud qui lie ces idées. Rapports entre le tems & l'espace: l'un & l'autre sont le lien de toutes choses. Le tems est supposé couler avec une vitesse uniforme; l'espace est supposé uniforme dans tous ses points. L'étendue & la durée considérées dans les choses, sont composées de parties qui ne sont point similaires dans leur tout; les parties de la durée ne sont point durée; celles de l'étendue ne sont point sensiblement étendue. *Ibid. b.* Il faut distinguer soigneusement l'étendue abstraite de l'étendue sensible. Celle-ci consiste dans les sensations qu'excitent en nous les surfaces des corps parcourues par le toucher; l'étendue abstraite est l'idée des dimensions de la matiere, separée par abstraction de toutes les qualités sensibles des corps. On demande si l'étendue est divisible à l'infini. L'étendue sensible ne l'est point; l'étendue abstraite le sera, si l'on veut que toute partie intelligible qui la compose soit de l'étendue. La question sur l'infinité actuelle de l'étendue se résoudroit de meme. Réponse à la question si l'étendue constitue ou non l'essence de la matiere. VI. 45. *a.* Contradictions où sont tombés de grands métaphysiciens qui ont cru que l'étendue étoit une qualité premiere qui résidoit dans les corps, telle précisément qu'elle réside dans nos perceptions; & qu'elle etoit distinguée en cela des qualités secondaires, qui, selon eux, ne ressemblent en aucune maniere aux perceptions qu'elles excitent. Les questions du genre de celles qui sont traitées dans cet article sont plus épineuses qu'utiles. Il est bon de comparer les êtres, & de généraliser leurs rapports; mais il n'est pas moins nécessaire de ne jamais perdre de vue les objets réels auxquels ils se rapportent, & de bien marquer le terme où l'abstraction doit enfin s'arrêter. *Ibid. b.* Sur l'étendue géométrique, voyez l'article *Géometrie.*

Etendue. Considérations sur l'étendue. I. v. Disc. prélim. Deux sortes d'étendues à distinguer pour se faire une idée claire du mouvement. X. 225. *a.* De l'étendue des corps. *Suppl.* IV. 321. *a*, *b.* Selon M. Formey, c'est une distinction chimerique que celle qu'on met entre l'étendue des corps & l'etendue de l'espace. XV. 322. *a.* Définition de l'étendue géométrique. IV. 263. *b.* De l'idée representative d'étendue. VI. 147. *a.* Impénétrabilité de l'étendue, selon les cartésiens. VIII. 585. *a.* Ces philosophes prennent l'étendue pour l'essence de la matiere. X. 189. *b.* Conséquence de la définition que Descartes donne de la matiere en la confondant avec l'étendue. XVII. 69. *b.* Sentiment de Spinosa sur l'étendue. XV. 464. *a.* 469. *b.* La sensation de l'étendue devient, selon Barclay, contradictoire, quand elle est réalisée hors de notre ame. XVI. 184. *a.* Sur l'étendue, voyez *Lieu.*

ETENDUE. (*Voix*) La nature a donné à la voix humaine une étendue fixe de tons; mais elle en a varié le son à l'infini, comme les physionomies. Lorsque le chant est devenu un art, l'expérience a décomposé les voix différentes de l'homme, pour en établir la qualité & en apprécier la valeur. Division qui sert de regle aux musiciens en France: dans les voix des femmes, le premier est le second dessus. Les voix d'hommes sont tailles ou hautes-contres, ou bassestailles ou basses-contres. Etendue de ces différentes voix; la voix de second-dessus ou bas-dessus est très-rare. VI. 46. *a.* La taille est la voix la plus ordinaire de l'homme. Pourquoi l'on s'en sert peu pour nos théatres & pour notre musique lanne. Le concordant & le fausset sont regardés comme des voix bâtardes & inutiles. On fait usage de la basse-contre dans les chœurs; mais on en a très-peu à l'opéra. Eloge de la voix du sieur Lepage. On produit en Italie, par un art cruel, des voix de dessus qu'on croit supérieures à celles que la nature a voulu faire; & en travaillant dès l'enfance la voix des *castrati*, on a cru en écarter les bornes, parce qu'on a enté deux voix factices & tout-à-fait étrangeres sur la voix donnée. Par ces voix factices, les compositeurs ont eu la liberté de se jouer d'une plus grande quantité d'intervalles; & comme les voix de femmes, dans leur état naturel, n'auroient plus été qu'un obstacle aux écarts des musiciens, elles ont eu l'adresse de gâter leurs voix, pour se prêter aux circonstances. *Ibid. b.* Avec cet artifice, les femmes se sont soutenues au théatre, & elles y disputent de talens avec ces especes bizarres que l'inhumanité leur a données pour rivales. L'art ne doit être qu'une agréable imitation de la nature; ainsi le chant réduit en regles, ne peut être qu'un embellissement de la voix humaine, *&c.* Puisque le son de la voix est le premier langage de l'homme, & suffit aux différentes expressions qu'il peut avoir à rendre, les tons

que l'art ajoute à ces premiers tons naturels, sont donc superflus & sans expression. Outre cela, l'humanité, la raison, la religion, sont également outragées par les voix factices qu'on fait payer si cher aux malheureux à qui on les donne; & cependant de deux mille victimes sacrifiées aux bizarreries de l'art, à peine trouve-t-on trois sujets qui réunissent le talent à l'organe. *Ibid.* 47. *a.*

Etendue. (*Musiq.*) Quelle est la plus grande étendue possible. L'étendue sonore ou musicale est divisible à l'infini. *Suppl.* II. 882. *b.*

Etendue, voyez *Appréciables Sons*, & *Diapason*. Différence entre corps de voix & étendue de la voix. *Suppl.* II. 612. *a.* Table du rapport de l'étendue des voix & des instrumens comparés au clavecin. *V. vol. des pl. Luth. pl.* 22. Erreur dans cette table. *Suppl.* II. 596. *a.*

ETENTES, *Etates*, *Palis*, *Cibaudiere*, (*Pêche*) sorte de rets ou filets. Leur description. Pêcheurs qui s'en servent. Maniere d'en faire usage. VI. 47. *b.*

ETERNEL. Vérités éternelles. XVII. 71. *a.*

ETERNITÉ (*Métaphys.*) On envisage l'éternité comme une ligne qui n'a ni commencement ni fin, & le tems présent comme le milieu qui divise toute la ligne en deux parties égales. La nature de l'éternité est inconcevable à l'esprit humain. Tout ce qui a été une fois présent est à une certaine distance de nous; & tout ce qui est à une certaine distance de nous, ne peut jamais être l'éternité. Ainsi nous sommes assurés qu'il y a eu une éternité; mais nous nous contredisons dès que nous nous en formons quelque idée. VI. 47. *b.* Nos difficultés sur ce point viennent de ce que nous ne pouvons avoir d'autres idées d'aucune sorte de durée, que de celle par laquelle nous existons. Il doit y avoir eu quelque être de toute éternité. Tout ce qui existe à la maniere des êtres finis ne sauroit avoir été de toute éternité. L'auteur de la nature existe donc d'une toute autre maniere que les êtres créés. Preuves des Scotistes en faveur de l'éternité successive. *Ibid.* 48. *a.* Preuves des Thomistes en faveur de l'éternité simple sans succession de momens. *Ibid. b.*

Eternité. Celle du monde, selon Aristote, I. 659. *b.* & selon d'autres philosophes de l'antiquité. IV. 440. *a*, *b.* Eternité des essences. V. 996. *a.*

Eternité *des peines.* (*Critiq. sacr. Théol.*) Voyez sur ce sujet. IV. 619. *b.* V. 668. *b.* XII. 249. *a*, *b.* 250. *a.* Doctrine des Sociniens sur ce sujet. XVII. 391. *a*, *b.* Observations sur la signification des mots grec & hébreu que nous avons traduits par celui d'*éternité.* V. 668. *b.* 669. *a.* XII. 249. *b.*

Eternité. (*Myth.*) Comment on la représentoit. VI. 48. *b.*

Eternité, symbole de l'. XV. 731. *b.* 733. *b.* 732. *a. Suppl.* I. 304. *a.*

ETERNUMENT, (*Médec.*) une des fonctions secondaires des organes de la respiration. En quoi consiste l'éternument. VI. 48. *b.* Méchanisme de l'éternument. Comme la toux sert à nettoyer les voies de l'air dans les poumons, l'éternument est produit pour nettoyer les narines. *Ibid.* 49. *a.* Pourquoi l'on éternue sur-tout le matin après le réveil. Divers bons effets que produit l'éternument, pourvu qu'il ne soit pas répété trop de fois de suite. Mauvais effets qu'il produit en ce cas. Diverses causes qui peuvent produire l'éternument, outre l'irritation des narines. Remedes qu'on doit employer contre l'éternument excessif. *Ibid. b.*

Eternument. Sa cause. *Suppl.* IV. 619. *a.* Cause de l'abondance de mucosité entraînée par l'éternument. X. 847. *b.* Prognostics tirés de l'éternument. Son utilité. XV. 439. *a*, *b.* Ce mouvement est soumis à la volonté. *Suppl.* IV. 635. *a*, *b.*—637. *a.* De l'éternument excité par l'aspect du soleil. 636. *a.* Moyen fort simple d'arrêter l'éternument. *Ibid. b.* Personnes qui éternuent en mettant les pieds dans l'eau. 637. *a.* Voyez *Sternutation.* Médicamens qui provoquent l'éternument. Voyez *Sternutatoires.*

Eternument. (*Littér.*) Recherches des littérateurs sur l'origine de l'usage de faire des souhaits pour ceux qui éternuent. Auteurs à consulter sur ce sujet. VI. 49. *b.* Ne pouvant avoir sur ce sujet que des conjectures très-hazardées, nous nous contenterons de remarquer que cet usage fut anciennement établi chez les Grecs & chez les Romains. Ceux-ci faisoient de ce compliment un des devoirs de la vie civile. Tibere exigeoit cette marque de respect, même en voyageant & dans sa littiere. Anecdotes sur ce sujet, qui se trouvent dans Pétrone & dans Apulée. Comment la superstition intervint dans ce phénomene naturel, pour y trouver de grands mysteres. L'éternument passoit pour être particuliérement décisif dans le commerce des amans. Les poëtes disoient des jolies personnes que les amours avoient éternué à leur naissance. Distinction qu'on faisoit entre les bons & les mauvais éternumens. *Ibid.* 50. *a.* Les présages tirés des éternumens ont fini; mais on a réservé quelque marque d'attention & de respect pour les supérieurs qui viennent à éternuer. *Ibid. b.*

Eternument. Origine de l'usage de faire un souhait pour ceux qui éternuent. X. 343. *b.* Présages que les païens tiroient des éternumens. XIII. 308. *b.*

ETÉSIENS, *vents.* (*Hydrog. & Hist. anc.*) Ces vents étoient annoncés par ceux que l'on nommoit *prodromes*, durant quelques jours. On attribuoit à ces vents, que l'on croit venir du nord, le refoulement des eaux du Nil, & l'une des causes de ses debordemens. Cependant le nom d'étésiens est aussi appliqué à des vents venant du couchant. On trouve même dans Pline & dans Strabon, que les vents soufflant de l'est sont appellés étésiens; mais en cela ils s'écartent de l'idée la plus générale. Vents alisés. Etym. de ce mot. Ce qu'on entend spécialement par là. *Ibid. b.* Voyez *Suppl.* IV. 51. *a.*

ETÊTER. (*Jardin.*) Quel est le but de cette opération. VI. 51. *a.*

ETEUF, (*Paumier*) espece de balle. Comment doit être fait l'éteuf, suivant les statuts des paumiers. Deux sortes d'éteufs. VI. 51. *a.*

ETHELBALD; (*Hist. d'Anglet.*) tableau du regne de ce roi d'Angleterre, fils d'Ethelwolf. *Suppl.* II. 882. *b.*

ETHELBERT, (*Hist. d'Anglet.*) frere d'Ethelbald, auquel il succéda. Guerres qu'il soutint contre les Danois. *Suppl.* II. 883. *a.*

ETHELRED I, (*Hist. d'Anglet.*) frére & successeur d'Ethelbert. Enchainement de calamités qui remplirent son regne. *Suppl.* II. 883. *a*, *b.*

Ethelred II, (*Hist. d'Anglet.*) fils d'Edgard le pacifique & frere d'Edouard le martyr. Un lâche assassinat commis par Elfride sa mere sur le jeune Edouard le plaça sur le trône; & sa perversité, sa bassesse, furent à tous égards dignes de l'inique moyen qui avoit fait passer le sceptre dans ses mains. Principaux événemens de son regne. *Suppl.* II. 884. *b.* 218. *b.*

ETHELWOLF, (*Hist. d'Anglet.*) fils d'Egbert, auquel il parut digne de succéder. Histoire abrégée de son regne. Il fut respecté par sa piété; mais il eut la réputation d'un prince foible, peu capable de gouverner. *Suppl.* II. 885. *b.*

ETHEOCLE & Polinice. L'une des parques placée auprès de leur tombeau. XII. 81. *a.*

ETHER. (*Physiq.*) Etymologie de ce mot. Plusieurs philosophes ne pouvant concevoir que la plus grande partie de l'univers soit entiérement vuide, le remplissent de cette matiere subtile qu'ils appellent éther. Divers sentimens sur la nature & l'existence de l'éther, & sur la place que l'on suppose qu'il occupe. VI. 51. *a.* Les cartesiens l'appellent matiere subtile; & Newton, esprit ou milieu subtil. Raisons qui semblent prouver qu'il y a dans l'air une matiere plus subtile que l'air. Propriétés que lui attribue Newton. Phénomenes de la nature qu'il explique par le moyen de l'éther. L'éther des cartésiens remplit exactement, selon eux, tous les vuides des corps. Ce sentiment combattu par Newton. *Ibid. b.*

Ether, milieu dans lequel les planetes se meuvent. III. 442. *b.* Propriétés de l'éther, selon Newton. VI. 619. *b.* X. 509. *b.* 510. *a*, *b.* L'éther considéré comme étant le feu électrique & comme principe de tous les phénomenes d'électricité. VI. 616. *a*, *b.* 617. *a*, *b.* &c.

Ether. (*Phys.*) La résistance de l'éther a paru à M. Euler devoir être la cause de l'accélération ou de l'équation séculaire que les astronomes ont cru appercevoir dans le mouvement de la lune. — La résistance de l'éther, selon M. Euler & l'abbé Bossut, ne peut causer de changement sensible dans les excentricités, mais seulement dans les distances & dans les apsides ou aphélies des planetes. — Sentiment contraire de l'auteur. *Suppl.* II. 886. *b.*

Ether, (*Chym. Mat. méd.*) la plus volatile des huiles connues. VI. 51. *b.*

Ether, liqueur de libavius propre à la production d'un éther. IX. 566. *a.* Ether marin. XIV. 923. *b.* Opérations sur l'éther: éther vitriolique. XVII. 288. *a*, *b.* Ether acéteux, voyez *Vinaigre.*

Ether Frobenii, (*Chym. Mat. méd.*) liqueur éthérée de Frobenius. Principes dont elle est composée. VI. 51. *b.* Cette substance est connue depuis long-tems. Auteurs qui en ont parlé. Frideric Hoffman la fit connoître principalemement par les vertus médicinales qu'il lui attribua. Ensuite un chymiste allemand, nommé Frobenius, lui donna la célébrité qu'elle a aujourd'hui. Les divers noms qu'on lui avoit donnés expriment des erreurs; celui d'éther doit être préféré. Auteurs à consulter sur ce sujet. Procédé le plus sûr & le plus abrégé pour préparer l'éther vitriolique en abondance. *Ibid.* 52. *a.* Comparaison de ce procédé avec d'autres dont le but est le même. *Ibid. b.* Réflexions sur la nature & les propriétés de l'éther vitriolique. La seule propriété chymique de cette liqueur est de dissoudre facilement certaines substances résineuses. Les médecins lui ont reconnu une qualité sédative, antispasmodique. Quels sont les cas auxquels ils en ont appliqué l'usage. Sa grande vertu contre les maux de tête, & contre les

hoquets violens. Maniere de l'administrer intérieurement. *Ibid.* 55. *a.* Base de la liqueur minérale anonyme d'Hoffman. Examen de la matiere qui reste dans la cornue après la production de l'éther. *Ibid. b.* Voyez sur ce dernier article *Esprit de vin.*

Ether de Frobenius. IX 566. *b.* XVII. 366. *b.*

ETHER *nitreux*, (*Chym. Mat. méd.*) ou séparé par l'acide nitreux. L'éther nitreux & celui de Frobenius ne sont proprement qu'une même liqueur. La seule différence entr'eux, c'est quelque variété dans l'odeur. Comment M. Navier fit la découverte de l'éther nitreux. Observations sur l'expérience de M. Navier. Le mêlange de l'acide nitreux & de l'esprit de vin, est, tout étant d'ailleurs égal, plus tumultueux, plus violent, plus dangereux que celui de l'acide vitriolique avec l'esprit de vin. VI. 53. *b.* Circonstances qu'on a soin d'observer lorsqu'on n'a en vue que l'éther même. De l'effervescence qui se fait après le mêlange. Tous les chymistes qui ont préparé l'esprit de nitre dulcifié, soit par la digestion seule, soit par la digestion & la distillation, ont fait de l'éther nitreux sans le savoir. Ce qu'on doit faire pour être assuré d'avoir l'éther bien pur. Autre espece d'éther qu'a obtenu M. Navier en substituant une dissolution de fer dans l'acide nitreux, à l'acide nitreux pur. *Ibid.* 54. *a.*

ETHICOPROSCOPTES, (*Hist. eccl.*) sectaires que S. Jean Damascene entendoit par ce nom. Quels sont ceux auxquels il convient en général. VI. 54. *b.*

ETHIOPIE, (*Géogr.*) Les anciens reconnoissoient deux Ethiopies; l'une en Afrique & l'autre en Asie. Le Chusistan montre peut-être les premieres habitations des Ethiopiens, pendant que l'Inde & l'Afrique nous apprennent leur division. Les Grecs nommerent Ethiopiens tous ceux en général qui ont la peau noire ou basanée. Mais Ptolomée a donné de l'Ethiopie la division la plus exacte. A quels égards l'Ethiopie est illustre dans l'antiquité. Les Ethiopiens ont disputé aux Egyptiens la primauté de l'ancienneté. Bornes de l'Ethiopie moderne. Elle est par-tout habitée, contre l'opinion des anciens. VI. 54. *b.* Divers pays renfermés dans la haute & basse Ethiopie. Les Portugais ont découvert celle-ci depuis environ deux siecles. Degrés géographiques entre lesquels l'Ethiopie est renfermée. *Ibid.* 55. *a.*

Ethiopie. Quel en est le plus beau pays. XV. 776. *b.* Voyez *Abissinie.*

ETHIOPIENS; (*Philosophie des*) l'histoire de leur philosophie n'est pas moins incertaine que celle de la philosophie des Egyptiens. Les vies de la plupart des législateurs sont calquées à-peu-près sur le même modele. Observation qui nous apprend à discerner ce qu'elles renferment de fabuleux. Pourquoi les Ethiopiens se prétendoient plus anciens que les Egyptiens. Ce qu'il paroit qu'ils ont imaginé sur l'origine des animaux, & celle de la distinction des sexes. Ce qu'ils ont eu de commun avec les Egyptiens, dont il paroit qu'ils sont une colonie. VI. 55. *a.* Les Ethiopiens s'avouoient autant inférieurs aux Indiens, qu'ils se croyoient supérieurs aux Egyptiens. Leurs Gymnosophistes. Petit bois où ils s'assembloient. Ils regardoient le Nil comme le plus puissant des dieux. Quelques observations sur leurs mœurs & leurs usages. On leur attribue l'invention de l'astronomie & de l'astrologie. Leurs premieres observations eurent pour objet les phases de la lune. Comment l'astrologie naquit parmi eux de la connoissance astronomique. Quelques-uns ont cru que ces lumieres & ces préjugés passerent de l'Ethiopie en Egypte & ensuite en Lybie. Divers sentimens sur Atlas. Philosophie morale des Ethiopiens. *Ibid. b.* Dès le tems d'Homere, les Ethiopiens étoient connus & respectés des Grecs, pour l'innocence & la simplicité de leurs mœurs. *Ibid.* 56. *a.*

Ethiopiens. Observations sur leur extérieur & leur figure. VIII. 346. *b.* Les premiers Ethiopiens avoient choisi les chiens pour symbole de leur dieu monarque. XI. 376. *b.* Et il est parlé d'un peuple d'Ethiopie qui étoit gouverné par un chien. III. 331. *a. Du roi.* Il est désigné par le nom de *Negus.* XI. 85. *a.* Titre qu'il prit dans le 16[e] siecle. XIV. 498. *b.* Cérémonie de son mariage & de l'installation de la reine. VIII. 935. *b.* Principal ministre de la cour. XIII. 742. *b.* Armes du roi, planch. 16 du blason. Vol. II. des planch. *Mœurs & usages.* Chaumieres d'Ethiopie. IX. 458. *b.* Espece de grain qui fait la principale nourriture des Ethiopiens. XVI. 4. *a.* Leur hospitalité. VIII. 315. *a.* Maniere dont ils se saluent. XIV. 589. *b.* Espece de littérature à laquelle ils s'appliquent. II. 233. *a.* Leurs funérailles. VII. 373. *b. Religion.* Des prêtres : pouvoir excessif qu'ils exerçoient anciennement. XI. 85. *a.* Droit que les ministres du temple de Méroë s'arrogeoient sur la vie des souverains. XII. 379. *a*, *b.* Prêtres d'Ethiopie appellés *komos.* IX. 134. *a*, *b.* Bibles éthiopiennes. II. 226. *a.* Sectes que les éthiopiens ont embrassées. 233. *a.* Leur messe. IX. 597. *b.* Espece de coffre sur lequel ils la célebrent. XV. 810. *b. Peuples* d'Ethiopie appellés *Hilophages.* VIII. 391. *a. Péchiniens.* XII. 231. *b.* Année éthiopienne. I. 391. *a.* VIII. 35. *a*, *b.* Caracteres éthiopiens. II. vol. des pl. *Caracteres*, pl. 6. Bibliotheque sur le mont Amara en Ethiopie. II. 233. *a.*

ETHIOPS, *minéral. Voyez* ÆTHIOPS.

ETHMOIDALE, (*Anatom.*) une des sutures du crâne; sutures qui séparent les os du crâne de ceux des deux joues. VI. 56. *a.*

ETHMOIDE, (*Ostéolog.*) os situé à la partie antérieure de la base du crâne, *&c.* D'où lui vient le nom d'éthmoide. Quels sont les os auxquels il est joint. Difficulté de le séparer sans le briser. Sa description. VI. 56. *a.* Premier anatomiste qui en a donné une description exacte. *Ibid. b.*

Ethmoïde, os. *Suppl.* IV. 100. *b.* IV. 252. *a.* Eminence de cet os appellée *crête de coq.* 458. *b.*

ETHMOIDIENNE, (*Anatom.*) artere. *Suppl.* II. 248. *a.* *Suppl.* IV. 13. *a*, *b.* Veine. *Ibid. b.*

ETHNA *ou* MONT GIBEL. (*Géogr. Hist. nat.*) Hauteur de son sommet. Grandeur de sa base. Qualité du terroir des environs. De son volcan. Trois différentes régions qu'on distingue dans sa hauteur. *Suppl.* II. 886. *b.* Vue du ciel au sommet de cette montagne. Observation qu'on y a faite de l'aiguille aimantée. Spectacle effrayant qu'offrent les phénomenes du volcan. Différens effets singuliers de ses éruptions. *Ibid.* 887. *a.* Incertitude sur la hauteur perpendiculaire de l'Ethna. Végétation extraordinaire de cette montagne. Ouvrage à consulter. *Ibid. b. Voyez* ETNA.

ETHNARQUE, (*Hist. anc.*) gouverneur d'une nation. Etymologie de ce mot. Médailles dans lesquelles ce nom est donné à Hérode I. Antoine l'établit tétrarque avec Phasaël son frere. En quel tems les médailles dont on vient de parler furent frappées. Le terme de tétrarque se confond avec celui d'ethnarque. VI. 56. *b.*

Ethnarque. Corrections à faire à cet article de l'Encyclopédie. Différence entre ethnarque & tétrarque. Division qu'Auguste fit du royaume d'Hérode entre les enfans de ce prince. *Suppl.* II. 887. *b.*

ETHNOPHRONES, (*Hist. eccl.*) hérétiques du 7[e] siecle. Comment ils allioient le christianisme avec le paganisme. Etymologie du mot *ethnophrone.* VI. 56. *b.*

ETHOPÉE, (*Réthor.*) description de mœurs, passion, génie, tempérament, *&c.* de quelque personne. VI. 56. *b.* Voyez *Hypotipose.* Etymologie de ce mot. Exemples de cette figure. Portrait de Catilina dans Salluste. Celui de Cromwel par Bossuet. Peinture que Sarrasin a faite de ce Walstein, si fameux dans le dernier siecle. On divise l'éthopée en prosopographie & éthopée proprement dite. *Ibid.* 57. *a.*

ETHRA. (*Mythol.*) Aventure arrivée à cette femme dans l'isle Sphérie. XV. 454. *b.*

ETIENNE, (*Monn.*) ancien écu de Dijon. IX. 244. *a.*

ETIENNE (*L'ordre de saint*) de Toscane. Son institution & sa confirmation par le pape. Engagement que prirent les chevaliers. Croix de cet ordre. *Suppl.* II. 887. *b. Voyez* vol. II. des pl. Blason, pl. 25.

ETIENNE. (*Hist. d'Angl.*) Histoire détaillée de son regne. *Suppl.* II. 887. *b.*

ETIENNE, (*Saint*) pape : dispute entre ce pape & quelques évêques sur le baptême des hérétiques. XIII. 839. *b.*

ETIENNE, (*Saint*) troisieme abbé de Citeaux. *Suppl.* II. 445. *b.*

ETIENNE III, pape, demande du secours à Pepin, & lui donne l'onction royale. XI. 834. *b.* Lettre qu'il feignit écrite par S. Pierre à Pepin. 835. *a*, *b.* Voyez l'article *Pepin. Suppl.* IV. 283. *b.*

ETIENNE, (*Les*) imprimeurs. VIII. 625. *b.* 626. *a*, *b.*

ETIENNE. (*Robert*) Sa bible hébraïque. II. 224. *a.* Les chapitres du nouveau testament divisés par lui en versets. XVII. 165. *a.*

ETIENNE, (*Charles*) anatomiste. *Suppl.* I. 394. *b.* Son ouvrage d'agriculture. 216. *a.*

ETIENNE, (*Saint-*) en Forès : fabrique de canons de fusil dans cette ville. II. 617. *a.*

ETINCELANT. (*Blason*) *Suppl.* II. 890. *a.* Voyez *vol. II. des planch.* Blason, *planch.* 7.

ETINCELLE, produite par le choc de l'acier contre un caillou. I. 108. *a.* II. 535. *b.* VI. 497. *b.* 601. *b.* Etincelles électriques, *voyez* ELECTRICITÉ.

ETINCELLEMENT *des étoiles fixes.* La plupart des physiciens l'attribuent aux vapeurs de l'atmosphere. Il n'a lieu que lorsque la lumiere est fort vive. Planetes dans lesquelles on l'observe. Quels sont les lieux de la terre où l'étincellement des étoiles ne s'apperçoit pas ou ne s'apperçoit que foiblement. VI. 57. *b.*

Etincellement des étoiles, est d'autant moindre que l'air est plus chargé de vapeurs. VI. 62. *a.*

ETIOLEMENT, (*Botan.*) en quoi consiste cette altération qui arrive aux plantes qu'on éleve dans des lieux renfermés. M. Charles Bonnet de Geneve soupçonne que cette maladie des plantes procede de la privation de la lumiere. Eloge de ce physicien. VI. 57. *b. Voyez Suppl.* III. 836. *a.*

ETIOLOGIES des philosophes dogmatiques réfutées par les Pyrrhoniens. XIII. 609. *b.*

ETIQUETTE, (*Hist. mod.*) cérémonial qui regle les devoirs extérieurs à l'égard des rangs, des places & des dignités. Raisons de l'établissement de l'étiquette : elle est une sauve-garde pour le mérite & un maintien de l'ordre. L'étiquette s'étend à mesure que le mérite diminue : le despotisme fait de l'étiquette une sorte de culte. Il y a cependant des peuples assez libres qui conservent une étiquette fort cérémonieuse pour leur prince. L'étiquette fut établie chez les empereurs du bas empire. L'étiquette proprement dite n'est pas fort ancienne en Europe. Histoire de son établissement. Comment elle est pratiquée en France. VI. 58. *a.*

Etiquettes, petits écriteaux qui se mettent sur des sacs, des boëtes ou des vases. VI. 58. *a.*

Etiquettes & cérémonies : réflexions sur ce sujet. IX. 361. *a*, *b.*

ETIQUETTE, (*Jurisp.*) morceau de papier ou de parchemin attaché sur les sacs des causes, instances ou procès. Ce qui est écrit sur l'étiquette. Origine de ce mot. Ce qu'on appelle étiquette au grand conseil. VI. 58. *b.*

Etiquette, terme de pêche. *Voyez* TRUBLE. VI. 58. *b.*

ETIQUETER, (*Jurisp.*) VI. 58. *b.*

Etiqueter des témoins. Ce qu'on entend par-là. *Etiquette* signifie en Flandres les faits & articles sur lesquels on fait entendre les témoins. Usage de ce parlement sur cet objet. VI. 58. *a.*

ETIRE. Description & usage de cet instrument du corroyeur. VI. 58. *b.*

ETIRER. Tenailles à étirer des orfevres. XVI. 125. *a.* *Voyez* BANC A TIRER.

ETITES, (*Minéral.*) description de ces pierres. Erreur qui a donné lieu au nom de *pierres d'aigles* qui leur a été donné. Leur origine. Lieux où on les trouve. Pourquoi les Arabes les ont nommées *pierres sonnantes*. Etites qu'on trouve quelquefois dans les environs d'Alençon. *Suppl.* II. 890. *a.* *Voyez* AIGLE, PIERRE D'.

ETIVAL, (*Géogr.*) abbaye du canton de la Charnie. *Suppl.* II. 569. *a.*

ETNA, bois que Vulcain avoit sur ce mont. II. 310. *a.* Eruptions de ce volcan. XVII. 444. *a.* 446. *a.* Pluies de terre auxquelles ces éruptions ont donné lieu. XII. 796. *a.* *Voyez* GIBEL & ETHNA.

ETOFFE, (*Ourdissage*) toutes sortes d'ouvrages d'or, d'argent, soie, laine, poil, coton ou fil, travaillés au métier. VI. 59. *a.*

Etoffe. Différence entre étoffe, toile ou toilerie. XVI. 381. *b.* Etoffe bien ou mal coeffée. III. 589. *b.* Etoffe qui s'effile. V. 408. *b.* Etoffe empointée. V. 592. *b.* Tête & queue d'une étoffe. XVI. 203. *b.*

Etoffes. Etoffes de laine légere, *&c.* VI. 59. *a.*

Etoffes en laine, leur fabrication. IX. 184. *b*, *&c.* Maniere de les blanchir. *Suppl.* I. 906. *b.* *Voyez* DRAPERIE.

Etoffe, terme de chapelier. Chapeau bien étoffé. VI. 59. *a.*

ETOFFE. (*Ruban.*) petite boëte où l'ouvrier renferme ses étoffes. VI. 59. *a.*

ETOFFES, (*Manuf. en soie*) on les distingue en façonnées & unies. Toutes les étoffes ne sont travaillées que de deux manieres ; ou en satin, ou en taffetas. Espece d'étoffe appellée *serge*. Les étoffes en satin, composées depuis 75 jusqu'à 100 portées. VI. 59. *a.* Celles en taffetas, depuis 40 jusqu'à 160. Etoffes ordinaires. Outre les chaines qui font le corps des étoffes façonnées, on y ajoute encore d'autres petites chaines appellées *poils*. Cependant il y a beaucoup d'étoffes façonnées qui n'ont point de poil. Etoffes en dorure auxquelles il est de regle de donner un poil. Ce qu'on appelle *accompagner la dorure*. Toutes les étoffes doivent avoir une façon de faire lever les lisses, à laquelle on donne le nom d'armure. VI. 59. *b.*

Etoffes en soie, leur fabrication. XV. 284. *b*, *&c.* Apprêt des étoffes de soie. I. 556. *a*, *b.* De la fabrication des étoffes appellées *brocards*. II. 425. *a*, *b.* Des étoffes brochées. 430. *b.* Des étoffes chinées & figurées. III. 339. *b.* En quoi consiste l'art des étoffes figurées. VI. 790. *b.* De la dorure des étoffes riches. V. 60. *a.* Fonds d'or ou d'argent des étoffes en soie. VII. 54. *a.* Glacer les étoffes. 687. *b.* Considération sur l'industrie des étoffes que le luxe a inventées. VIII. 12. *a.* Description du travail des étoffes en soie dans le vol. XI des planches. Article SOIERIE.

ETOFFE, (*Coutell. Serrur. Tailland.*) morceaux d'acier commun dont les ouvriers en fer forment les parties nontranchantes de leurs ouvrages. Ils font aussi l'étoffe de toute piece d'acier rebutée pour quelque défaut, qu'ils mettent en forme de barre. Comment se fait cette opération. VI. 59. *b.*

ETOFFE, *basse*, (*Potier-d'étain*) VI. 59. *a.*

Etoffe, terme de riviere. VI. 59. *b.*

ETOILES, (*Astron.*) distinguées par les phénomenes de leurs mouvemens, en fixes & en errantes.

Distance des étoiles fixes : nous n'avons point de distance dans le systême des planetes qui puisse leur être comparée. Leur distance immense s'infere de ce qu'elles n'ont point de parallaxe sensible, & que le diametre de l'orbite de la terre n'a point de proportion sensible avec leur distance. Quand l'angle que cette orbite formeroit à l'étoile seroit d'une demi-minute, on trouveroit les étoiles plus loin de nous que le soleil 12000 fois & au-delà. Méthode employée par Huyghens pour déterminer la distance de syrius. VI. 60. *a.* Cette distance immense sert à expliquer dans le systême du mouvement de la terre, pourquoi certaines étoiles ne paroissent pas plus grandes dans un tems de l'année que dans un autre ; & pourquoi leur distance respective ne varie jamais par rapport à nous. Comment le soleil nous paroitroit, s'il étoit à la même distance de nous que l'étoile fixe la plus proche de la terre.

Grandeur & nombre des étoiles. La différence de leurs grandeurs peut venir en partie de la différence de leurs distances. Division des étoiles en sept différentes grandeurs. La multitude des étoiles appellées *télescopiques* est très-considérable. *Ibid. b.* Etoiles de grandeurs intermédiaires. Il faudroit à proprement parler, établir autant de classes, qu'il y a d'étoiles. Principales différences qu'on a reconnues dans celles de la premiere grandeur. Catalogue des étoiles de différentes grandeurs selon Kepler. Total 1392. Quelques auteurs ont cru que le diametre de quelques étoiles égaloit celui de l'orbite terrestre. Mais cette prétendue grandeur n'est fondée que sur des observations très-imparfaites. L'angle sous lequel paroissent les étoiles de la premiere grandeur n'est pas même d'une seconde. *Ibid.* 61. *a.* Fausse lumiere qui les fait paroître à nos yeux au moins cent fois plus grandes qu'elles ne sont. Comment on fait disparoitre cette fausse lumiere. Les étoiles paroissent plus petites au télescope qu'à la vue simple. Erreur du P. Riccioli sur la grandeur apparente de syrius qu'il a crue de 18 secondes ; tandis qu'il est certain qu'elle est à peine de 9 tierces. Pourquoi nous appercevons les étoiles fixes malgré leur énorme distance. *Ibid. b.* La scintillation des étoiles est d'autant moindre, que l'air est moins chargé de vapeurs.

Catalogue des étoiles : on les divise en astérismes ou constellations. Cette division est aussi ancienne au moins que le livre de Job. Etoiles appellées *informes*. Les astronomes modernes en ont formé de nouvelles constellations. Etoiles nébuleuses, *voyez* l'article NEBULEUX. Catalogue des étoiles fait par Hipparque 125 ans avant J. C. Ptolomée y ajouta quatre étoiles. Catalogue que fit ou fit faire Ulug Beigh petit fils de Tamerlan, en 1437. Catalogues faits dans le 16 & le 17[e] siecles. Ceux de Ticho-Brahé, de Kepler, de Riccioli, de Bayer, de Halley, de Hevelius, de Flamsteed. Pourquoi dans les belles nuits d'hiver on croit voir une multitude innombrable d'étoiles. *Ibid.* 62. *a.* Opinion de Riccioli sur le nombre total des étoiles. Conjecture sur la voie lactée, *voyez* GALAXIE & VOIE LACTÉE. Nombre des étoiles que quelques astronomes ont comptées dans les pleyades, & dans la constellation d'orion. Cartes célestes que publia Bayer en 1603, dans lesquelles il désigne les étoiles par des lettres grecques. Les changemens qu'ont éprouvés les étoiles sont très-considérables, quoique les anciens aient soutenu que la matiere des cieux & des corps célestes est inaltérable & éternelle. Nouvelle étoile observée par Hipparque. Phénomenes observés par Ticho-Brahé dans une nouvelle étoile de cassiopée, qui parut plus grande que vénus, & disparut ensuite au bout de seize mois, sans avoir changé de place. Nouvelle étoile observée dans la même constellation par Léovicius vers l'an 945. Autre nouvelle étoile observée dans la même constellation ; Keill prétend que c'est la même étoile & lui attribue des apparitions périodiques. *Ibid. b.* Nouvelle étoile qu'observa Fabricius en 1648, *&c.* dans le cou de la baleine. Autres étoiles nouvelles observées dans diverses constellations. Plusieurs des anciennes étoiles ne sont plus visibles à présent. Il en est dont la lumiere s'affoiblit, s'éteint & reparoît ensuite : étoile de la baleine qui nous offre ces variations. Conjectures sur leur cause. Quelques-uns l'ont attribuée à quelques taches dont une partie de sa surface est couverte. M. de Maupertuis l'attribue à l'applatissement de ces étoiles vers leurs pôles. *Ibid.* 63. *a.* Disparition de deux étoiles de la seconde grandeur qui étoient dans le navire argo. Autres changemens observés par Montanari. Catalogues donnés des étoiles qui ne se levent point. *Nature des étoiles fixes.* 1°. Les étoiles fixes brillent de leur propre lumiere ; 2°. elles sont autant de soleils ; 3°. il est très-probable qu'elles ne sont pas plus petites que notre soleil ; *Ibid. b.* 4°. qu'elles ne sont pas dans une même surface sphérique du ciel ; 5°. il est naturel de penser que chaque étoile est le centre d'un systême. Les planetes imaginées autour de certaines étoiles, pourroient servir à expliquer le mouvement particulier qu'on remarque dans quelques-unes d'elles.

Mouvement des étoiles. Elles ont deux mouvemens apparens ; l'un est journalier & vient du mouvement réel de la terre autour de son axe. L'autre est celui par lequel elles

paroiſſent ſe mouvoir ſelon l'ordre des ſignes, décrivant un degré de leur cercle dans l'eſpace de 71 ou 72 ans. Quelques-uns ont imaginé que quand elles auront fini leur grande révolution, les cieux demeureront en repos. Tems où doit finir le monde ſelon différens aſtronomes qui ſont partis de ce principe chimérique, *voyez* PRÉCESSION DES EQUINOXES. La latitude des étoiles fixes eſt toujours ſenſiblement la même; mais leur longitude augmente ſans ceſſe. Diverſes obſervations ſur la longitude du cœur du lion en différens tems. *Ibid.* 64. *a.* Eſtimation de divers aſtronomes ſur ce mouvement en longitude. La longitude d'une étoile étant donnée, il eſt aiſé de la déterminer pour une année quelconque. Cette longitude eſt ſujette à une petite équation. Principaux phénomenes qui viennent des mouvemens apparens des étoiles fixes. La méthode donnée au mot *Aſcenſion* pour trouver l'aſcenſion droite, n'a lieu que pour le ſoleil. Pour trouver l'aſcenſion droite des étoiles, *voyez* les INSTITUTIONS ASTRONOMIQUES de M. le Monnier. Du nombre des étoiles qui forment chaque conſtellation. Ouvrages à conſulter. *Ibid. b.*

ETOILE, *mouvement des*, (*Aſtron.*) quelques-unes en très-petit nombre ont un mouvement propre, un dérangement phyſique dont on ignore la cauſe, *Suppl.* II. 890. *a.* & qui prouve en général l'immobilité reſpective des étoiles entr'elles, ce ſont les alignemens obſervés autrefois, & qu'on retrouve conſtamment les mêmes. Exemples d'étoiles qui, priſes trois à trois paroiſſent conſtamment en ligne droite. Obſervations de trois principales étoiles, *ſyrius*, *arcture* & *aldebaran* dont la latitude a changé depuis le tems de Ptolomée dans un ſens contraire au changement de toutes les autres, & contraire à ce qu'exige la diminution de l'obliquité de l'écliptique. *Ibid. b.* Autres variations en latitude découvertes dans rigel, l'épaule orientale d'orion, regulus, la chevre & l'aigle. Ouvrage à conſulter ſur ces variations. Leur cauſe. Conſéquence tirée par l'auteur ſur l'attention que doivent avoir les aſtronomes dans leurs recherches ſur le mouvement des planetes. — Parallaxe annuelle des étoiles fixes. Quoiqu'il ſoit démontré actuellement que la parallaxe annuelle eſt abſolument inſenſible & comme nulle dans les étoiles fixes, l'auteur a cru néceſſaire d'en donner ici une courte explication, puiſque la queſtion a été agitée ſi ſouvent. Il démontre d'une maniere plus ſimple qu'on ne l'a fait juſqu'à préſent la loi des variations qui devroient en réſulter. *Ibid.* 891. *a.* Inégalités obſervées dans quelques étoiles, qu'on avoit attribuées d'abord à la parallaxe annuelle, & qui étoient l'effet de l'aberration. *Ibid.* 892. *b.* Méthode pour reconnoître les étoiles & les conſtellations, ſans les cartes céleſtes, & par le moyen des catalogues. *Ibid.* 893. *b.* Heures du paſſage au méridien des étoiles aldebaran, la chevre, ϵ d'orion, ſyrius, procyon, regulus, l'épi, arcture, antarès, la lyre, fomahan, & de α pour le premier jour de chaque mois, avec leur hauteur méridienne pour Paris. 1762. *Ibid. b.* De la méthode des alignemens pour reconnoître les principales conſtellations, *voyez ce dernier mot.* Moyen de connoître dans le ciel le pôle boréal de l'écliptique. Inſtruction qui peut mettre à portée le lecteur d'eſtimer en degrés les diſtances des étoiles. Méthode pour trouver l'heure par le moyen des étoiles. *Ibid.* 895. *a.* Etoiles nouvelles ou changeantes. Différence dans le nombre des pléiades. Etoile nouvelle obſervée anciennement près de l'aigle. Etoile très-brillante obſervée dans le neuvieme ſiecle au 15ᵉ degré du ſcorpion. Etoiles nouvelles obſervées autrefois entre céphée & caſſiopée. La plus récente & la plus fameuſe de toute les étoiles nouvelles a été celle de 1572, obſervée dans la conſtellation de caſſiopée. *Ibid. b.* Nouvelle étoile du ſerpentaire obſervée en 1604. Suite d'obſervations faites ſur la changeante de la baleine. Des changeantes du cygne. *Ibid.* 896. *a.* Changemens de grandeur & de lumiere dans quelques autres; dans l'étoile β de l'aigle, dans la précédente χ à la jambe gauche du ſagittaire, & dans ſyrius. *Ibid. b.* Recherches ſur la cauſes du changement des étoiles. Quelques-uns l'ont attribuée à une obſcurité répandue ſur une portion de leur diſque, que leur mouvement de rotation ſur leur axe nous préſentoit en certains tems: D'autres, comme M. de Maupertuis, leur ont ſuppoſé un applatiſſement conſidérable, enſorte que ſelon leur inclinaiſon par rapport à nous, elles devront nous paroître plus ou moins lumineuſes. Etoiles doubles ou ſingulieres. Phénomenes remarquables que préſente l'étoile γ de la lyre. Nouvelle planete qu'on a cru voir tourner autour d'une étoile de la lyre. *Ibid.* 897. *a.* Parmi les étoiles doubles on remarque l'étoile γ à l'épaule de la vierge, l'étoile α du capricorne, l'étoile γ à la tête du belier, la plus boréale des trois du front du ſcorpion, la tête précédente des gemeaux, *&c.* Ouvrages à conſulter, ſi l'on veut connoître les préjugés des anciens au ſujet des étoiles. Des étoiles conſidérées comme objets phyſiques qui ont ſervi d'hiéroglyphes ou d'emblêmes parmi les anciens & les modernes. *Ibid. b.*

Etoiles fixes: de leur étincellement. VI. 57. *b.* *Suppl.* IV. 755. *a.* De leur diametre apparent. *Suppl.* II. 713. *a.* De leur nombre. XIV. 790. *a.* Cartes des étoiles. *Suppl.* II. 253. *a*, *b.* Catalogues d'étoiles. 269. *a*, *b.* Comment elles ſont diſtinguées dans les conſtellations. IV. 60. *a.* *Suppl.* II. 565. *a*, *b.* — 569. *a.* Etoiles informes, nommées *ſporades* par les anciens. XV. 481. *b.* *Suppl.* III. 601. *b.* Etoiles nébuleuſes. XI. 67. *b.* Etoiles changeantes. *Suppl.* II. 318. *b.* Moyen de connoître & diſtinguer les étoiles dans le ciel, en ſe ſervant du globe. VII. 712. *a.* Autres moyens de connoître les étoiles. *Suppl.* II. 566. *a*, *b.* Obſervations ſur l'étoile polaire. XII. 900. *b.* Etoiles qui ne ſe couchent jamais. III. 462. *b.* Etoiles qui ne ſe levent jamais. I. 491. *a.* Obſervations de Galilée ſur les étoiles. *Suppl.* III. 173. *b.* Leur accélération diurne. *Suppl.* I. 106. *b.* Aberration des étoiles. I. 24. — 25. *Suppl.* I. *a*, *b.* Apparences qui nous trompent ſur leur ſituation. VI. 819. *a.* De leur latitude. IX. 304. *a.* *Suppl.* III. 710. *b.* Leur mouvement propre, XVII. 720. *b.* leur mouvement en longitude & en latitude, *Suppl.* IV. 78. *a.* leur mouvement en longitude. XIII. 269. *b.* *Voyez* PRECESSION DES EQUINOXES. Grande année des étoiles fixes. I. 387. *a.* Moyen de trouver leur longitude. IX. 685. *a.* Des occultations des étoiles fixes par la lune ou par les planetes, *voyez* OCCULTATION. De la recherche des longitudes terreſtres par les occultations des étoiles par la lune. IX. 686. *b.* De la parallaxe des étoiles fixes. XI. 905. *a.* *Suppl.* IV. 920. *a*, *b*, &c. Maniere de trouver leur aſcenſion droite. *Suppl.* I. 628. *a*, *b.* Aſcenſion droite de vingt principales étoiles pour les années 1742 & 1750. I. 749. *b.* Déclinaiſon de quelques étoiles. IV. 696. *b.* Effets de la nutation ſur la poſition des étoiles, *voyez* NUTATION. Utilité des obſervations de leur hauteur ſur l'horizon. *Suppl.* III. 312. *a.* Tables des étoiles fixes, ſavoir de leurs noms, de leurs grandeurs, de leurs poſitions, & de la variation de ces poſitions, de leurs mouvemens particuliers. *Suppl.* IV. 907. *a*, *b.* — 921. *b.* Des étoiles nouvelles, changeantes, doubles, nebuleuſes, *&c.* 915. *b.* 916. *a*, *b.* Du mouvement ſéculaire des étoiles, du mouvement particulier de quelques-unes. 916. *b.* — 921. *b.* Quantité dont il faut que le ſoleil ſoit abaiſſé ſous l'horizon, pour que les étoiles de différentes grandeurs commencent à être viſibles à la vue ſimple. *Suppl.* I. 528. *b.* Vue des étoiles ſur le mont Etna. *Suppl.* II. 887. *a.*

Etoiles errantes. VI. 64. *b.*

Etoiles flamboyantes. VI. 64. *b.*

ETOILE *tombante*, (*Phyſiq.*) tems où ce phénomene paroît. VI. 64. *b.* Paſſage tiré de Muſſchenbrock ſur cette matiere. Subſtance viſqueuſe, *&c.* qu'on remarque à l'endroit où l'étoile vient de tomber. Comment on imite ces ſortes d'étoiles. Cauſes de ce phénomene. *Ibid.* 65. *a.*

Etoile tombante. En quel tems ce phénomene eſt ſur-tout fréquent. Quelques perſonnes prétendent l'avoir obſervé de jour. *Suppl.* II. 898. *a.* Matiere glutineuſe que l'on dit avoir été trouvée dans l'endroit où l'étoile étoit tombée. De la cauſe de ces phénomenes. Singuliere obſervation faite par le P. Beccaria, d'où il a conclu que les étoiles tombantes ne ſont que des phénomenes électriques. Autres obſervations qui confirment cette hypotheſe. *Ibid. b.*

Etoile tombante ou qui file. XVII. 771. *a*, *b.*

ETOILE *de mer.* (*Hiſt. nat.*) Erreur ſur cet animal qui ſe trouve dans la traduction des œuvres d'Ariſtote par Gaza, & dans les œuvres de Pline. Chaleur que l'on a attribuée aux étoiles de mer. Explication du méchaniſme par lequel elles ſe nourriſſent. VI. 65. *a.* Chaque rayon de l'étoile eſt fourni d'un grand nombre de jambes, dont le méchaniſme eſt ce qu'il y a de plus curieux dans cet animal: détails ſur ce méchaniſme. Moyens que l'étoile emploie pour allonger ſes jambes & pour marcher. Deſcription de l'intérieur de l'animal. *Ibid. b.* L'inſecte que Rondelet appelle *ſoleil de mer*, & celui que Geſner nomme *lune de mer*, paroiſſent être le même que la petite étoile de mer. Comment il peut aller de tout côté avec une égale facilité. Pluſieurs autres eſpeces d'étoiles de mer reſtent encore à connoître aux naturaliſtes. Ce qui en fait le prix aux yeux des curieux. Ouvrage à conſulter. *Ibid.* 66. *a.*

Etoile de mer, appellée *ſoleil.* XV. 318. *a.* Etoile bleue d'Amboine. *Suppl.* I. 912. *b.* Etoile de mer pétrifiée. V. 634. *d.* Etoiles de mer repréſentées, vol. VI des planches. Regne animal, planche 62 & 63. Pierre empreinte d'une étoile marine. *Ibid.* Regne minéral, planche II.

Etoile des mages. IX. 849. *b.*

ETOILES, (*Litt. Myth.*) figures ſymboliques. XV. 729. *b.* Appartement des étoiles dans un temple des anciens Péruviens. XVI. 84. *b.*

ETOILE, (*Hiſt. mod.*) marque qui caractériſe les ordres de la jarretiere & du bain. Ordre de l'étoile ou de notre-dame de l'étoile, inſtitué ou renouvellé par le roi Jean en 1352. Peu-à-peu cet ordre tomba dans le mépris. D'autres prétendent qu'il fut inſtitué par le roi Robert en 1022. Mar-

ques de l'ordre. VI. 66. *a.* Devoir que les chevaliers devoient remplir chaque jour. Pourquoi cet ordre tomba dans l'oubli. Autre ordre de l'étoile ou du croissant, dont parle Justiniani. Son institution. Changement que René, duc d'Anjou, fit dans le collier de cet ordre. Soin du peuple de Messine à le relever; changement qu'il établit dans la marque de l'ordre. Sa devise. *Ibid. b.*

ETOILE, *chambre de l'* (*Jurisp.*) III. 51. *a.*

ETOILE, (*Blason*) en quoi elle differe de la mollette ou roue d'éperon. Comment elle est formée. Etoiles employées comme symboles dans les médailles. VI. 66. *b.*

ETOILE, (*Fortificat.*) espece de petit fort. VI. 66. *b.*

ETOILE ou *pelote*, (*Maneg. Maréch.*) espace de poils blancs placés au milieu du front. Les chevaux dont le front est garni de cette pelote, sont nommés des *chevaux garnis en tête.* Souvent cette marque est artificielle. VI. 66. *b.* Comment les maquignons parviennent à la faire. *Ibid.* 67. *a.*

ETOILE, (*Artific.*) petit artifice lumineux d'un feu clair & brillant. Lorsqu'il est adhérent à un saucisson, on l'appelle *étoile à pet.* Diverses manieres de faire cet artifice dans sa composition & dans sa forme. Dose de composition pour les étoiles. Maniere de faire les étoiles à pet; les étoiles à serpentaux. VI. 67. *a.*

Etoiles dont on garnit les fusées volantes. VII. 390. *b.* 391. *a.* 668. *b.*

ETOILE, (*Horlog.*) son usage est à l'article RÉPÉTITION. VI. 67. *b.*

ETOILE. (*Jardin.*) Allées à étoile. Oignon de fleur appellé *étoile.* VI. 67. *a.*

Etoile, outil des relieurs-doreurs: *voyez* FERS A DORER. VI. 67. *b.*

ETOILE, (*Manuf. en soie*) piece du moulin à mouliner. VI. 67. *b.*

ETOILE, (*Chirurg.*) espece de bandage: il y en a de deux sortes, le simple & le double. Le premier est pour les fractures du sternum & des omoplates. Maniere de le faire & de l'appliquer. Le second s'applique à la luxation des deux humerus, & à la fracture des deux clavicules. Maniere de le faire & de s'en servir. VI. 67. *b.*

ETOILÉ. (*Blason*) Croix étoilée. VI. 67. *b.*

ETOILÉ, (*à la monnoie*) VI. 68. *a.*

ETOILÉES, *plantes*, (*Botan.*) XII. 721. *a.*

Etoilées, coquilles fossiles, vol. VI des planches. Regne minéral, pl. 2 & 3. Pierres étoilées, *voyez* ASTERIE & ASTROITE.

ETOLE, (*Hist. eccl.*) ce que désigne cet ornement sacerdotal. Etymologie de ce mot. Etole en usage chez les anciens Grecs & Romains. Différence entre l'étole & *l'orarium* avec lequel on l'a quelquefois confondu. Description de l'étole sacerdotale. Il paroît que l'étole des anciens étoit quelquefois un habit de cérémonie que les rois donnoient à ceux qu'ils vouloient honorer. Usage moderne des monarques d'orient, analogue à celui qui vient d'être cité. L'usage ou le droit qu'ont les curés de porter l'étole, n'est pas uniforme par-tout. Diverses dispositions des conciles sur ce sujet. Explication de l'étole selon les mystiques. VI. 68. *a.*

Etole, voyez ORAIRE & ORARIUM. Tour d'étole. *Suppl.* III. 759. *b.*

ETOLE, (*Hist. mod.*) ordre de chevalerie institué par les rois d'Aragon. Obscurités répandues sur son origine. Conjecture sur les marques de cet ordre. VI. 68. *a.*

Etole d'or, ordre militaire à Venise. Qui sont ceux qui peuvent être élevés à cet ordre. VI. 68. *b.*

ETOLIENS, histoire de ces peuples depuis l'entrée des Romains en Grece. VII. 915. *b.* Les Etoliens fournissoient des troupes à ceux qui vouloient les payer. XV. 121. *b.* Leur férocité & leur brigandage. *Suppl.* I. 139. *b.*

ETONNEMENT, (*Morale*) suites de l'étonnement, selon la nature de l'événement qui le cause. En quel sens il se dit en physique. VI. 68. *b.*

Etonnement, esprits auxquels il est difficile d'en causer. I. 141. *a.* Différence entre étonnement & admiration. *Suppl.* I. 170. *b.*

ETONNEMENT *de sabot*, (*Manege, Maréch.*) commotion que souffre le pied en heurtant contre quelque corps très-dur. Maladies très-graves qui peuvent en résulter. Ce que signifie l'expression, *souffler au poil.* A quels signes on peut être assuré de la commotion & de l'étonnement. Moyens d'y remédier, dès le moment du heurt. VI. 68. *b.* Moyens de prévenir les efforts de la matiere, qui pourroit souffler au poil dans l'instant même où l'on ne s'y attendroit pas. Ce qu'on doit faire lorsque les humeurs sont extravasées de maniere à former une collection & à suppurer; lorsque cette matiere s'est déjà ouverte une voie par la corrosion du tissu de la peau vers la couronne. Des cas où les progrès sont tels que la chûte de l'ongle est inévitable. *Ibid.* 69. *a.*

ETOQUIAU, (*Horlog.*) diverses pieces auxquelles on donne ce nom. VI. 69. *b.*

ETOSI, philosophe Arabe. XIV. 668. *a.*

ETOUFFÉ, (*Docimastiq.*) essai recouvert de ses scories. Causes de cet inconvénient. L'essai y est fort sujet quand il est mêlé d'étain. Comment on y remédie. VI. 69. *b.*

Etouffé, rapport d'un chirurgien au sujet d'un enfant étouffé. XIII. 806. *a.* Défense de manger des animaux étouffés. XVII. 228. *b.*

ETOUFFEMENT, *voyez* SUFFOCATION.

ETOUPES, dans le travail du chanvre. III. 156. *b.* VI. 729. *b.*

ETOUPILLE, (*Art milit. & Pyrotechnie*) espece de meche qui sert dans l'artillerie & dans les feux d'artifiee. Maniere de la faire. Comment on juge de sa bonté. Usages de l'étoupille. VI. 70. *a.*

Etoupille pour les feux d'artifice. VI. 644. *a.*

ETOURDISSEMENT, (*Médec.*) premier degré du vertige. Symptômes de l'étourdissement. Maladies dont il est l'avant-coureur ou le symptôme. VI. 70. *a.*

ETOURDISSEMENT. (*Maréch.*) *Voyez* EPILEPSIE.

ETOURNEAU, (*Ornithol.*) description de cet oiseau; signes caractéristiques du mâle. Nid & ponte de la femelle. Nourriture des étourneaux. Ils vont en bandes, & se mêlent avec quelques especes de grives, *&c.* Variétés dans les oiseaux de cette espece. L'étourneau apprend à parler. VI. 70. *b.*

Etourneau, espece d'étourneau de la Chine, nommé kaaling. IX. 105. *b.* Etourneau du cap de Bonne-Espérance, vol. VI. des planch. Regne animal, pl. 43.

ETOURNEAU, *gris-étourneau.* (*Manég. Maréch.*) Couleur du poil des chevaux étourneaux. Préventions mal fondées des anciens contre ces chevaux. VI. 70. *b.*

ETRABARANI, médecin Arabe. X. 284. *a.*

ETRANGE, ce qu'on entend par un homme étrange, une affaire étrange. Ce qui nous paroît étrange dans un tems, cesse quelquefois de nous le paroitre quand nous sommes mieux instruits. VI. 70. *b.*

ETRANGER, (*Droit polit.*) usages des anciens Scythes à l'égard des étrangers. Les Romains ont confondu le mot d'ennemi avec celui d'étranger. Injustice des Grecs envers les étrangers. Cette injustice fut cause du peu de durée des républiques de Sparte & d'Athenes. Admirable édit d'Alexandre, qui lui mérite sur-tout le nom de grand. Personne n'ignore aujourd'hui que rien ne contribue davantage à la prospérité d'un état, que l'accès libre qu'il accorde aux étrangers. Peu d'endroits qui ne soient assez fertiles pour nourrir les étrangers qui s'y retirent. Les loix contraires aux étrangers sont des restes des siecles barbares. VI. 71. *a.*

Etranger, exercice de l'hospitalité envers les étrangers. VIII. 314. *b.* Observations sur les étrangers établis à Athenes. X. 466. *a.* Nom que les Athéniens donnoient aux hommes étrangers parmi eux. XIV. 742. *b.* & aux femmes de ces étrangers. VIII. 368. *b.* XIV. 780. *b.* Loix des Lacédémoniens par rapport aux étrangers. XVII. 651. *b.* 654. *a.* Fauxbourgs destinés aux étrangers dans les villes de l'empire Russien. XV. 237. *a*, *b.* De la naturalisation des étrangers en divers pays. XI. 39. *a*, *b.* 40. *a.*

ETRANGER, (*Jurisp.*) voyez AUBAIN, REGNICOLE. C'est celui qui n'est pas de la famille. Le retrait lignager a lieu contre un acquéreur étranger. V. 71. *a.*

Etranger, les étrangers nobles dans leur pays sont aussi tenus pour nobles en France. XI. 176. *a.* Observations sur les ouvriers étrangers qu'on reçoit dans ce royaume. XVII. 804. *b.* Héritier étranger. VIII. 163. *b.*

ETRANGERS, *corps*, (*Chirurg.*) voyez CORPS.

ETRANGERES, AFFAIRES, (*Conseil des*) IV. 17. *b.*

ETRANGLEMENT, (*Chirurg.*) différentes sortes d'étranglemens considérés comme cause de gangrene. VII. 468. *b. &c.* Etranglemens dans certaines plaies. 469. *a.* Etranglement par suspension, *voyez* PENDU & SUSPENSION. Expédient le plus court pour rendre la vie à un homme étranglé. *Suppl.* IV. 616. *b.* Des signes d'étranglement. 67. *b.*

ETRANGUILLON, (*Manege, Maréch.*) maladie qui est la même que l'esquinancie dans l'homme. Nature de cette maladie. Parties qu'elle affecte. Etranguillon externe, étranguillon interne. Signes & prognostics de ces deux especes de maladie. VI. 71. *b.* Causes de l'étranguillon, éloignées & prochaines. Cause des progrès de cette maladie. Indications curatives. Traitement de la maladie. *Ibid.* 72. *a.* Ce qu'on doit faire lorsque l'esquinancie ayant été négligée, l'humeur forme extérieurement un dépôt qui ne peut se terminer que par la suppuration. Du cas dans lequel la tumeur est interne. Symptômes qui annoncent une disposition prochaine à la mortification & à la gangrene. A quoi l'on reconnoît que la gangrene est formée. Alors le danger est extrême. Comment l'on doit procéder à la cure. *Ibid. b.* Opération de la bronchotomie, lorsque l'animal est privé de la faculté de respirer. Etat où se trouvoit un cheval sur lequel l'auteur entreprit avec succès cette opération. Détails sur la maniere dont il la pratiqua. *Ibid.* 73. *a.* Soins qu'il employa ensuite pour en assurer le succès. *Ibid. b.* La nature opere de grandes merveilles dans les chevaux, & rectifie

fouvent les procédés & les démarches des maréchaux ignorans. Les plaies fe réunissent dans cet animal plus aisément que dans l'homme: la régénération des chairs y eft plus heureufe; les abcès y dégénerent moins fréquemment en fiftules. Le fang du cheval vaut mieux que celui de l'homme. Secours mutuels que peuvent fe donner l'hippiatrique & la médecine. *Ibid.* 74. *b.*

ETRAVE, (*Marine*) pieces de bois courbes qu'on affemble à la quille, ou plutôt au ringeot, *&c.* On la fait ordinairement de deux pieces empatées l'une à l'autre. Longueur des empatures de l'étrave. V. 74. *b.* On a coutume de piéter l'étrave. Quelle en eft la raifon. Comment on établit les dimenfions de l'étrave. Ces dimenfions pour un vaiffeau de cent dix pieces de canon. Maniere d'établir la hauteur de l'étrave pour les frégates qui n'ont qu'un pont. De l'échantillon ou groffeur de cette piece. *Ibid.* 75. *a.*

Etrave, (*Safran de l'*) XIV. 490. *b.*

ETRE, (*Métaphyf.*) ce à quoi l'exiftence ne répugne pas. Pour arriver à la notion de l'être, il fuffit de fuppofer unies des chofes qui ne font point en contradiction entre elles, *&c.* VI. 75. *b.*

Etre feint, celui auquel nous fuppofons que l'exiftence ne répugne pas, quoiqu'elle lui répugne en effet. Exemple. VI. 75. *b.*

Etre imaginaire, repréfentation qu'on fe fait de chofes purement abftraites, qui n'ont aucune exiftence réelle, ni même poffible. Exemples. Une telle notion met à la place du vrai une efpece d'être, qui le repréfente dans la recherche de la vérité. VI. 75. *b.*

Etre externe. VI. 75. *b.*

Etre univerfel. Il y a des degrés d'univerfalité qui vont en augmentant, à mefure qu'on diminue le nombre des déterminations, *&c.* Abftraction par laquelle fe forment les êtres univerfaux. VI. 75. *b.* La fameufe queftion de l'exiftence *à parte rei* des univerfaux, mérite à peine d'être indiquée aujourd'hui. *Ibid.* 76. *a.*

Etre actuel. VI. 76. *a.*

Etre potentiel. Ce qu'on entend par puiffance prochaine, & puiffance éloignée. VI. 76. *a.*

Etre pofitif. Etre privatif. Etre permanent. Etre fucceffif. VI. 76. *a.*

Etre, diftinction des Ariftotéliciens entre l'être & l'accident. I. 72. *a. Suppl.* I. 114. *b.* Effence de l'être. V. 996. *a*, *b.* De l'état des êtres. VI. 16. *b.* Diftinction des êtres. IV. 1059. *b.* Etre fimple. XV. 204. *b.* Etres compofés. III. 767. *a*, *b.* Etres tranfcendans. XVI. 545. *b.* Un être ne paffe point d'un état à un autre, fans paffer par tous les états intermédiaires qu'on peut concevoir entre eux. IV. 116. *a*, *b.* Gradation dans les êtres felon leur plus ou moins de perfection. II. 317. *b.* Enchainement de tous les êtres de l'univers. 318. *a.*

ETRE *moral*, (*Droit nat.*) tous les êtres moraux effentiellement attachés aux chofes, peuvent être réduits à deux, le droit & l'obligation. C'eft là le fondement de toute moralité. Différence entre les êtres moraux produits par l'inftitution divine, & ceux qui procedent de la volonté des hommes. VI. 76. *a.* Belle parole de Démétrius de Phalere, lorfqu'on lui eut appris que les Athéniens avoient renverfé fes ftatues. *Ibid.* *b.*

ETRENNES, (*Hift. anc. & mod.*) l'origine de l'ufage des étrennes, rapporté à Tatius roi des Sabins. Ce que les Romains pratiquoient le premier jour de l'an. Libéralités qu'on faifoit à Augufte ce même jour. Ufage auquel elles étoient employées. Ce que firent à cet égard fes fucceffeurs. Pourquoi les premiers chrétiens défapprouverent les ufages de ce jour: raifons pour lefquelles l'églife a ceffé de les défapprouver. VI. 76. *b.*

Etrennes, voyez JOUR DE L'AN. VIII. 893. *a.* Déeffe qui préfidoit aux étrennes. XV. 545. *b.*

ETRIER, (*Maneg.*) définition. On ne voit des veftiges d'aucune forte d'appui pour les piés du cavalier dans aucun monument de l'antiquité. Les mots *ftapes*, *ftapia*, &c. font des mots nouveaux qui n'ont été imaginés que depuis qu'on a fait ufage des étriers. Ce que dit Xénophon fur la maniere de monter à cheval. Les écuyers des Perfes foutenoient avec leur dos les piés de leurs maîtres, lorfqu'ils montoient à cheval. De quelle maniere les Grecs montoient à cheval, felon le récit de Pollux & de Végece. Les Grecs & les Romains fe formoient à cet exercice à l'aide de chevaux de bois. VI. 77. *a.* Des montoirs placés auprès des portes des maifons chez les Romains. Menage a foutenu que S. Jérôme eft le premier qui ait parlé des étriers. Mais le P. de Montfaucon contefte la réalité de ce paffage. Epitaphe d'un homme dont le pié s'étant engagé dans l'étrier, fut traîné fi long-tems par fon cheval, qu'il en mourut. Quelle eft la raifon pour laquelle, felon le P. Montfaucon, les hommes ont été privés pendant tant de fiecles d'un fecours fi utile au cavalier. Comment les felles étoient faites anciennement. *Ibid.* *b.* Quels furent les premiers étriers qui nous ont été connus. Comment nos prédéceffeurs en ont corrigé les défauts. Imperfections qui reftent encore à cet inftrument. On diftingue dans l'étrier, l'œil, le corps, la planche & la grille. Il n'y a pas long-tems que nos étriers étoient fans grille. Comment on en fentit la néceffité. On caractérife affez fouvent les différentes fortes d'étriers, eu égard aux différentes figures qui naiffent de divers enlacemens des grilles. L'œil doit être fitué au haut du corps, & tiré de la même piece de métal par la forge. *Ibid.* 78. *a.* Il eft encore des étriers dont l'œil eft une partie féparée & non forgée avec le corps; il lui eft fimplement affemblé par tourillon. Cette méthode eut fans doute lieu en faveur de ceux qui chauffent leurs étriers fans attention. Inconvéniens de cette forte d'étriers. Obfervations fur la maniere dont le corps doit être fait. Communément & au bout des deux bras au-deffus des boutons, de même diametre, qui les terminent, on foude la planche & la grille. Defcription de la planche. Il eft effentiel dans cette conftruction, que les parties qui forment la grille foient foudées d'une même chaude pour chaque côté. Comment la grille doit être faite. Conditions neceffaires pour que l'étrier fe préfente convenablement au cavalier, & lui ferve à l'affermir & à le foulager. Defcription de l'étrier quarré. En quoi il differe des autres étriers. Maniere de le faire. *Ibid.* *b.* Quelles doivent être la largeur & la hauteur de l'étrier. Comment l'étrier après avoir été ébauché de près à la forge, doit être fini. Dans certains pays, quelques perfonnes fe fervent d'étriers figurés en efpece de fabot, & formés par l'affemblage de fix bouts de planche de quelque bois fort & léger, *&c.* Efpece d'étriers appellés étriers garnis. Ce qu'on entend dans les maneges fous le nom de chapelet. Ajufter les étriers, ou les mettre à leur point. Retrouffer les étriers. *Ibid.* 79. *a.* Tenir l'étrier: maniere de tenir l'étrier à quelqu'un pour l'aider à monter en felle. En quoi confifte de la part du cavalier l'adreffe à tenir les étriers. Perdre les étriers: ce qui occafionne cette perte. Faire perdre les étriers. Pefer fur les étriers: quel eft l'effet de cette forte d'aide. En quoi confifte celle que fe donne le cavalier en approchant les gras de jambe du corps du cheval. *Ibid.* *b.* Leçon fur la maniere de chauffer les étriers. Mettre le pié à l'étrier: précautions que cette action demande: obfervations fur la méthode de la plus grande partie des maîtres. *Ibid.* 80. *a.*

Etrier, anachronifme confidérable dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 899. *a.* Tems où les étriers ont été inventés. *Ibid.* *b.*

Etrier, les Romains n'en connoiffoient point l'ufage. XIV. 933. *a.* Différentes formes d'étriers, vol. IV des planch. Eperonnier pl. 16.

ETRIER, (*Ofteolog.*) un des quatre offelets de la caiffe du tambour. VI. 80. *b.* On le divife en tête, en jambes ou branches, & en bafe. Defcription de ces parties. Sa fituation. La découverte de cet offelet paroit devoir être attribuée à Euftache. L'étrier n'a qu'un mufcle: fa defcription. Nous ignorons encore l'ufage de cet offelet. *Ibid.* 81. *a.*

Etrier, il eft parlé de cet offelet. XI. 613. *b.* 703. *a.* & *Suppl.* IV. 177. *b.*

ETRIER, (*Chirur.*) bandage dont on fe fert pour la faignée du pied. Maniere de le faire & de l'appliquer. VI. 81. *a.* Pourquoi on lui a donné le nom d'étrier. *Ibid.* *b.*

Etrier, en architecture & en marine. VI. 81. *b.*

ETRIER, (*Blafon*) meuble d'armoirie. *Suppl.* II. 8[illegible]. *a.* Sautoirs dont on fe fervoit au lieu d'etriers dans les anciens tournois. *Ibid.* *b.*

ETRIERE, (*Maneg.*) petit morceau de cuir placé à chaque côté de la felle, pour tenir les étriers fufpendus & relevés en arriere. Defcription & ufage de l'étriere. Obfervation fur une pratique défectueufe à l'égard de l'étriere. Le cuir dont il s'agit doit être cloué de maniere qu'il tombe perpendiculairement, & qu'il fuive les pointes de l'arçon dont il dépend. Il eft important que les cloux fervant à fixer l'étriere foient minces & légers. Pourquoi l'on a la précaution de retrouffer les étriers. VI. 81. *b.*

ETRILLE, (*Maneg.*) utilité de cet inftrument. Détail des parties que l'on doit diftinguer dans l'étrille en général. Préférence donnée à l'étrille à la lyonnoife. VI. 82. *a.* Obfervations fur quelques défectuofités des étrilles les plus ufitées. *Ibid.* 83. *a.*

ETRILLES, (*Antiq.*) dont les Romains fe fervoient au bain. *Suppl.* I. 752. *a.*

ETRIVIERE, (*Manege.*) courroie de cuir par laquelle les étriers font fufpendus. Obfervation fur cette définition donnée dans le dictionnaire de Trévoux. Longueur & largeur de cette courroie. Le cuir d'Hongrie préféré pour cet ufage au cuir d'Angleterre. Comment l'on fe procure un cuir qui ne foit plus fufceptible d'allongement, & qui maintienne les étriers à une égale hauteur. VI. 83. *a.* Des trous qui doivent être faits le long de l'étriviere. Du porte-étriviere. Comment doit être introduite l'extrémité percée que le porte-étriviere doit recevoir. Moyen de reconnoître la jufte hauteur à laquelle

laquelle doit être placé l'étrier. *Ibid.* 84. *a.* De l'usage du chapelet; ses inconvéniens: moyens d'y remédier. *Ibid. b.* Usage du chapelet dans les maneges où les éleves ne peuvent monter à cheval que par le secours d'un étrier. Autre moyen préféré par l'auteur. *Ibid.* 85. *a.*

ETRURIE, *voyez* HÉTRURIE.

ETRUSQUES. (*Hist. des arts*) *Extrait des observations que M. le comte de Caylus a insérées dans les deux premiers volumes in-4°. de ses recueils des antiquités égyptiennes, étrusques, grecques & romaines.* Difficulté de connoître l'origine des anciens Toscans. Ce que nous savons de leurs principales révolutions. Leur attachement aux présages & aux augures. Ils introduisirent les jeux & la musique dans le culte des dieux. Quelques auteurs ont présumé qu'ils avoient emprunté des Egyptiens la théorie & la pratique de leurs usages. Les femmes furent admises dans le college des prêtres de la nation. *Suppl.* II. 899. *b.* Les Etrusques inventerent l'ordre toscan dans l'architecture, & l'on voit quantité de monumens qui démontrent le bon goût qu'ils avoient pour cet art, de même que pour la sculpture, la peinture & la gravure. Des vases étrusques. Manufactures de poterie établies chez cette nation. *Ibid.* 900. *a.* Les Toscans, dans leurs tableaux, cherchoient à se procurer un aspect & une attitude terribles. Des gravures sur pierres qui leur servoient de cachets. Leur goût pour la musique. Diverses inventions qu'on leur attribue. Images qu'ils faisoient des divinités. Leur maniere de représenter les figures humaines. De la couleur de leurs vases, & des peintures dont ils les ornoient. *Ibid. b.* Tableaux en camayeux & monumens étrusques trouvés dans Herculanum. Extrait de l'ouvrage de Winckelmann. intitulé: *histoire de l'art chez les anciens.* Analyse du chapitre III. de son I. volume, qu'il a consacré à démontrer par des faits ce qu'étoit l'art chez les Etrusques & chez leurs voisins. Des causes qui ont favorisé le progrès de l'art chez ce peuple. Ces causes sont: 1°. la liberté; 2°. son commerce sur mer & sur terre; *Ibid.* 901. *a.* 3°. les récompenses qui étoient affectées aux personnes qui se distinguoient par leurs talens ou leurs vertus; 4°. leur génie, leur tempérament. Passion singuliere des Etrusques pour la superstition. Ils inventerent les combats de gladiateurs. Le caractere des Toscans analogue encore aujourd'hui à celui des anciens Etrusques. Leurs goûts & leurs productions se ressentent de leur disposition rêveuse & mélancolique. Contraste remarquable entre le caractere des anciens Romains & celui des Etrusques. *Ibid. b.* Cause de la décadence de l'art chez ces derniers. En quel tems la langue étrusque se perdit. Des images des dieux & des héros étrusques. *Ibid.* 902. *a.* Des principaux monumens de l'art qu'on a trouvés chez ce peuple. Statues. *Ibid. b.* Relief en bronze. Pierres gravées. Médailles. Du style étrusque, c'est-à-dire, de la maniere de dessiner, graver, *&c.* Artistes de cette nation. *Ibid.* 903. *a.* On doit reconnoître trois especes de style parmi les Etrusques: savoir, le style ancien, le style secondaire, & le style d'imitation formé sur celui des Grecs. 1°. *Du style antique.* On en reconnoît le caractere en ce que le dessein est tracé en lignes droites; l'attitude des figures est roide, leur action gênée; la forme des premieres têtes est un ovale oblong qui paroît rétreci, parce que le menton est terminé en pointe. Caractere auquel on distingue les premiers changemens du style ancien. En quel tems arriva cette révolution de l'art. *Ibid. b.* 2°. *Du style secondaire.* Ses marques caractéristiques sont une expression forte dans les traits des figures & dans les différentes parties du corps. Cette forte expression doit être jointe à une attitude & à une action gênées, & même quelquefois singuliérement contournées, forcées & outrées. Ce style a un grand défaut, en ce que les sujets différens n'y sont point caractérisés en particulier; il n'y a qu'un ton & qu'une maniere universelle pour toutes les figures: il est maniéré. *Ibid.* 904. *a.* 3°. *Du style d'imitation.* On en voit un exemple dans les trois statues de bronze étrusques qui sont dans la galerie de Florence, *&c.* Observations sur la draperie étrusque. Arrangement des cheveux des figures. *Ibid. b.* Des plus beaux vases étrusques: lieux où on les voit. Desseins qui en font l'ornement. Carriere de marbre qu'avoit cette nation. Suite de l'histoire de l'art chez ce peuple. Comment les Etrusques peignoient leurs femmes. Colonies qu'ils formerent en Grece. *Ibid.* 905. *a.* Trait de générosité des femmes étrusques. Ouvrages à consulter. *Ibid. b. Voyez* HÉTRUSQUES.

ETRUSQUE, *Académie*, (*Hist. mod.*) société de savans qui s'assemblent à Cortone, ville de Toscane. Sa fondation est en 1727. Pourquoi ces académiciens ont pris le nom d'Etrusques. Quel est leur symbole & leur devise. VI. 85. *b.* Leurs assemblées de chaque mois. La poésie est exclue de cette académie. Cette société recherchée par les savans & la noblesse de l'Italie. Le nombre des académiciens est fixé à cent. Le célebre Buonarotti en fut le président perpétuel. Dignité sous le nom de *lucumon* qu'ils renouvellent tous les ans. *Ibid.* 86. *a.* — *Voyez* HÉTRUSQUE.

ETTMULLER, (*les*) pere & fils: leur patrie; leurs ouvrages. IX. 380. *b.*

ÉTUDE. (*Arts & Sciences*) Enumération de quelques grands de l'antiquité qui honorerent les savans. Eloge de l'étude des lettres & des sciences. Passages de Cicéron & de Pline sur ce sujet. VI. 86. *a.* Réponse du duc de Vivonne à Louis XIV, qui lui demandoit un jour à quoi lui servoit de lire. Il y a, dans l'étude des élémens des sciences, des peines à vaincre; mais on en vient à bout avec un peu de tems & de patience. L'effet de l'étude sur notre esprit comparé à la Diane de Scio, dont le visage paroissoit triste à ceux qui entroient dans son temple, & gai à ceux qui en sortoient. Il importe, pour goûter le plaisir de l'étude, de s'appliquer à des sujets capables d'attacher, d'étendre & de récréer l'esprit: une autre chose très-importante, c'est d'entrer de bonne heure dans la carriere de l'étude. *Ibid. b.* On ne peut guere s'arrêter dans l'étude des sciences sans décheoir; mais l'on peut se délasser dans la variété de l'étude, & ce changement n'empêche pas que l'on n'ait toujours un objet principal auquel on rapporte ses veilles. Ne prenez point de dégoût de votre étude, parce que d'autres vous y surpassent. Rapportez les sciences dont vous vous occupez à la perfection des facultés de votre ame & au bien de la patrie. Exemple d'Helvidius Priscus dont Tacite parle, & que nous devrions imiter. *Ibid.* 87. *a.*

Etude. De l'amour de l'étude. I. 368. *b.* Usage de la méthode analytique dans l'étude des sciences. 401. *b.* De l'attention dans l'étude. 840. *b.* De ceux qui se conduisent dans leurs études par l'autorité seule. 901. *a.* Maniere d'étudier les élémens d'une science. V. 496. *a.* Il faut éviter, par raison de santé, toute application trop forte à l'étude. XI. 224. *a.* Délices de l'étude en hiver. XVII. 741. *a*, *b. &c.* Etude de l'homme, du monde & des mœurs. *Suppl.* III. 947. *a*, *b. &c.*

ÉTUDES, (*Littérat.*) exercices littéraires usités dans l'instruction de la jeunesse. Leur objet a été fort différent chez les différens peuples; voyez *le traité des études* de M. Fleury. Objets ordinaires des études de nos jours. VI. 87. *a.* De la conduite des études latines. Il vaut mieux se borner à l'intelligence de cette langue, que d'aspirer à la composition. *Ibid. b.* Succès de la méthode de M. le Febvre employée dans l'instruction de son fils, & dans celle de mademoiselle le Febvre connue sous le nom de madame Dacier. Comparaison de la méthode usitée jusqu'à ce jour dans les colleges avec celle qui est ici proposée. *Ibid.* 88. *a.* Le moyen le plus efficace pour arriver à la perfection de l'éloquence latine, est certainement la lecture constante, l'explication & la traduction perpétuelle des auteurs de la bonne latinité. Schorus, auteur allemand, qui écrivoit il y a deux siecles, étoit dans les mêmes sentimens. Cette méthode étoit la seule usitée, lorsque le latin étoit si répandu en Europe, qu'il étoit presque vulgaire. *Ibid. b.* Il n'y avoit alors que cette voie pour devenir latiniste; les dictionnaires françois-latins n'existoient point encore. Par cette méthode les difficultés ne se développent qu'à mesure qu'on les trouve dans les livres: l'exercice est tout-à-fait indépendant des difficultés compliquées dont on fatigue des enfans qui commencent. Il est des observations raisonnables qu'on doit faire sur le systême grammatical, mais elles peuvent se réduire à une douzaine au plus, à la portée des enfans de sept à huit ans. La plupart des regles n'ont été inventées que par le peu de connoissance qu'on avoit de la langue. La nouvelle institution épargneroit bien des châtimens aux enfans, considération digne d'être pesée. *Ibid.* 89. *a.* Contradiction entre les maîtres qui ne cessent de tourmenter leurs éleves, & les parens qui ne veulent pas qu'on les mene par la voie de la punition. Passages de l'écriture qui prouvent que l'instruction doit être accompagnée de la punition, & qui malheureusement ne sont plus écoutés. L'expérience prouve que la mollesse dans l'éducation peut devenir criminelle. Mais comme il convient aussi de préférer à toute autre méthode, celle qui entraîne le moins la nécessité des punitions, c'est une raison de plus en faveur de celle qui est ici proposée par rapport à l'étude du latin. *Ibid. b.* Comme la jeunesse passe rapidement, & que ce qu'il faut savoir est d'une grande étendue, on doit saisir au plus vîte le bon & l'utile de chaque chose, & glisser sur le reste. On ne peut remplir le grand objet de l'éducation, en bornant l'instruction de la jeunesse au travail des thêmes & des vers, qui dans la suite n'est plus d'aucun usage. D'ailleurs le fruit de tant de travail se réduit à peine à l'intelligence même du latin. Quel est l'âge où l'on doit commencer d'enseigner la lecture à un enfant: on doit tâcher d'en obtenir une lecture aisée, & une prononciation forte & distincte. Premieres leçons de latin que doit recevoir l'éleve. *Ibid.* 90. *a.* On ne doit d'abord s'attacher qu'à un auteur: il convient de faire la construction. Exercice de la mémoire. Leçons d'écriture: quelles sont les choses que les enfans devront écrire. L'exercice de l'écriture préféré à celui d'apprendre par cœur. Suite des leçons

relatives à la latinité. On occupera les jeunes gens à traduire de la prose & des vers; mais en s'attachant à faire traduire le même livre de suite. Comment ces versions devront être écrites. *Ibid. b.* De l'étude du grec. L'étude de quelque langue moderne préférée à celle du grec. Celle de la langue angloise: facilités que nous avons pour cette étude, de plus que pour celle de la langue grecque. *Ibid.* 91. *a.* Autres exercices qui doivent faire partie de l'éducation, tels que le dessein, le calcul & l'écriture, la géométrie, la géographie, la musique, *&c.* Comment ces études doivent être traitées, depuis l'âge de huit à neuf ans jusqu'à la fin de l'éducation. Directions pour la suite de l'éducation, depuis l'âge de douze ans, jusqu'à l'âge de quinze ou seize, par rapport à la latinité. Réflexions de M. Pluche sur le même sujet. Par la nouvelle méthode les enfans auront vu dans leur cours d'étude, quatre fois plus de latin qu'on n'en peut voir par la méthode vulgaire, & auront acquis plus de facilité de s'énoncer en cette langue. *Ibid. b.* Ce travail continué depuis six ans, jusqu'à quinze ou seize, donnera moyen de voir & d'entendre presque tous les auteurs classiques, *&c.* Traités qu'il faut joindre aux livres de classe pour ouvrir de bonne heure aux jeunes gens le sanctuaire des sciences & des arts. Auteurs qui ont le mieux écrit en notre langue, qu'il faudra leur faire connoître. Occasions & objets de distractions qu'on devroit éloigner dans l'institution de la jeunesse. Comment on pourroit accoutumer les jeunes gens à paroitre en public. Du goût de mollesse & de parure qui gagne à présent tous les esprits. Directions par rapport aux habits. *Ibid.* 92. *a.* Exercices de rhétorique pour les dernieres années d'humanités. Les versions ne doivent pas être données sans avoir été expliquées en pleine classe. La rhétorique n'est pas seulement l'art de persuader, mais aussi celui d'instruire, d'exposer, de narrer, de discuter d'une maniere à la fois élégante & solide. Les compositions françoises, les lectures, & autres opérations semblables, seront toujours plus efficaces pour atteindre au vrai but de l'éloquence & de la rhétorique. De la philosophie. On a tort de la regarder comme une science indépendante & distincte de toute autre. Elle doit se commencer dès les premieres leçons de grammaire, & se continuer tout le reste des études. Soins du maitre à cet égard. *Ibid. b.* Indépendamment de ces soins, il est toujours censé qu'il faut faire un cours de philosophie. Combien il conviendroit d'avoir un cours imprimé. Corrections qu'il faudroit faire aux cours de logique, de métaphysique, de morale, de physique, qui ont été enseignés jusqu'ici. Réflexions sur la maniere d'enseigner la philosophie. Questions qu'il conviendroit d'en bannir. *Ibid.* 93. *a.* Dispositions vicieuses qu'entretiennent dans les esprits les disputes académiques. Exercices qu'il faudroit substituer aux theses: de fréquens examens sur les divers traités qu'on fait apprendre. Défauts dans la maniere ordinaire d'examiner. *Ibid. b.* On sait que Newton & Nicole s'étant présentés à l'examen, furent tous deux refusés, & cela chacun dans le genre où il a excellé dans la suite. Progrès qu'auroit faits un jeune homme qui, après avoir été instruit selon la méthode proposée, quitteroit les études à l'âge de quatorze ans. Quel seroit l'acquis de celui qui suivroit jusqu'au bout ce nouveau plan d'éducation. Récapitulation des avantages attachés à cette méthode. *Ibid.* 94. *a.* Il y a lieu de s'étonner que les académies négligent d'examiner les divers projets d'éducation, & d'exposer ensuite au public sur cela ce qu'il y a de plus exact & de plus vrai. Sur les institutions & les études relatives aux mœurs, voyez l'ouvrage de M. de Saint-Pierre intitulé: *projet pour perfectionner l'éducation.* Passage tiré d'un ouvrage intitulé: *théorie des sentimens agréables*, sur les soins que les législateurs de Lacédémone & de la Chine ont donnés à l'éducation publique. *Ibid. b. Voyez* EDUCATION.

Etudes militaires, joignez à l'article *Ecole militaire*, les réflexions insérées dans celui-ci. Plan des différentes matieres qu'on doit enseigner dans une école de mathématique militaire. En quoi cette école doit différer de celle qui ne seroit destinée qu'à former de simples géometres & des physiciens. VI. 94. *b.* Utilité d'un plan de cette espece, qui, outre le détail des matieres que le professeur doit enseigner, contiendroit encore l'énumération des livres les plus propres à être mis entre les mains des jeunes militaires. L'article premier du plan qu'on propose ici, regarde l'arithmétique & la maniere de l'enseigner. 2. Etude des choses les plus faciles en géométrie. L'abrégé de la *géométrie de l'officier* peut remplir cet objet. 3. Commencemens de la fortification. 4. Exercices sur le lavis des plans. *Ibid.* 95. *a.* 5. Traité plus étendu de géométrie. Celle de M. Sauveur peut servir à remplir cet objet. 6. Leçons de méchanique & d'hydraulique. Usage qu'on pourra faire de *l'abrégé de méchanique* de M. Trabaud. Utilité de ces connoissances pour un officier. *Ibid. b.* 7. La fortification irréguliere. Ouvrages qu'on pourra étudier. On traitera aussi de la fortification des camps, & l'on fera tracer ces ouvrages sur le terrein. 8. La science de l'artillerie. Usage qu'on fera des *mémoires d'artillerie* de M. de Saint-Remi, ou du premier volume *des Élémens de la guerre des sieges. Ibid.* 96. *a.* 9. Détail de l'attaque & de la défense des places. On pourra se servir des *Élémens de la guerre des sieges*, *du traité* de M. de Vauban sur la même matiere, & de *l'Ingenieur de campagne* par M. Clairac. 10. La castramétation. On pourra se servir de *l'essai sur la castramétation*: abrégé de tactique: on pourra lire *l'art de la guerre*, par M. de Puiségur: on donnera enfin un précis des ordonnances ou réglemens militaires. Lorsqu'il se trouvera plusieurs régimens dans un même lieu, les officiers seront invités d'assister aux leçons de tactique, & d'y communiquer leurs réflexions. Usage qu'on pourra faire du *commentaire sur Polybe*, par M. le chevalier de Folard. Autres livres dont la lecture pourra être la plus utile. Méthode qu'il faudra suivre en expliquant les réglemens militaires. On se servira de l'abrégé contenu dans la troisieme édition du livre intitulé: *Élémens de l'art militaire*, par M. d'Héricourt. *Ibid. b.*

ETUDE, (*Jurispr.*) endroit où travaillent les clercs d'un procureur, ou le procureur lui-même. VI. 96. *b.*

Etude de procureur, pourquoi l'on nomme ainsi le lieu où travaillent les clercs. III. 526. *a.*

ETUDE, (*Peinture*) Presque tous les termes employés dans l'art de la peinture ont deux significations. Dans tous les arts, on a commencé par se servir des mots établis, ensuite on a adapté à des significations particulieres, une partie des mots généraux, & enfin on en a inventé. Plus les arts sont méchaniques, plus ils ont besoin de termes nouveaux. Double signification du mot *étude*, en peinture. Dans la premiere, ce mot comprend tout ce qui constitue l'art de la peinture. La plus parfaite étude est celle de la nature; mais il faut qu'elle soit éclairée par de sages avis, ou par les lumieres d'une raison conséquente & réfléchie. Le mot *étude* signifie encore les essais que le peintre fait en exerçant son art. Ce mot est employé assez ordinairement pour les parties différentes, dessinées ou peintes. VI. 97. *b.*

Etude, cas que les anciens faisoient des études des artistes. XII. 271. *b.*

ETUDIER, *apprendre*, *s'instruire*, (*Synonym.*) I. 555. *b.*

ETUVE, (*Archit.*) piece de l'appartement du bain échauffée par des poeles. Ce que les anciens appelloient *hypocaustes.* Coutume que les anciens avoient d'échauffer leurs appartemens par des tuyaux non apperçus. VI. 97. *b.*

Etuves des anciens, deux sortes. Comment on les chauffoit. IX. 167. *a.* Etuve nommée *tepidarium.* XVI. 144. *b. Voyez* BAINS.

Etuve pour la conservation des grains, voyez les planch. d'économie rustique, vol. I.

ETUVE, (*Chapelier*) Les chapeliers font sécher leurs chapeaux à deux reprises différentes. VI. 97. *b.*

ETUVE, (*Confiserie*) sorte d'ustensile. VI. 97. *b.*

Etuves pour goudronner les cordages, vol. VII. des pl. Marine; pl. 10. & 11.

Etuve, instrument du perruquier. XII. 403. *a.*

ETUVE, (*Raffinerie de sucre*) Double signification de ce mot. Détails qui s'y rapportent. VI. 97. *b.*

ETUVÉE, sorte d'accommodage de cuisine. I. 74. *b.*

ETYMOLOGIE, origine d'un mot. Les mots n'ont point avec ce qu'ils expriment un rapport nécessaire; comment se forme dans notre esprit la liaison de certains sons avec certaines idées. Une langue a dans elle-même un principe de variation: d'où il suit que pour comprendre les anciens mots, il faut les analyser, remonter des composés aux mots simples, & des acceptations métaphoriques au sens primitif. Les Grecs se livrerent de bonne heure à ce genre de recherches, & lui donnerent le nom d'*étymologie.* Les Latins furent obligés d'aller plus loin que les Grecs, & d'étudier dans des langues plus anciennes l'origine des mots de leur langue. V. 98. *a.* L'histoire nous a transmis quelques étymologies; mais hors de-là, l'origine d'un mot est en général un fait à deviner; quelles sont les premieres lueurs qu'on suit pour en venir à bout. L'art étymologique est composé de deux parties, l'invention & la critique, l'art de former les conjectures & l'art de les vérifier. *Ibid. b.*

Sources des conjectures étymologiques. Ici l'invention n'a point de regle bien déterminée. Il faut saisir une supposition, puis une seconde, & plusieurs successivement, jusqu'à ce qu'on ait rencontré la véritable. Cependant l'analogie trace des routes, qui présentent à l'esprit une étendue moins vague, & le ramenent d'abord du possible au vraisemblable. Dispositions nécessaires à quiconque veut inventer dans quelque genre que ce soit. Regles générales à suivre dans l'art étymologique. 1°. L'examen attentif du mot même, & de tout ce qu'il emprunte de l'analogie propre de sa langue, est le premier pas à faire. 2°. Souvent le résultat de cette décomposition se termine à des mots absolument hors d'usage; il ne faut pas perdre pour cela l'espérance de les éclaircir, sans recourir à une langue étrangere. VI. 99. *b.* 3°. Quelquefois les changemens arrivés dans la prononciation effacent dans le dérivé presque tous les vestiges de sa racine. 4°. Le problême devient plus compliqué lorsque les variations dans le

ſens concourent avec les changemens de la prononciation. Comment on peut retrouver la trace de ces changemens. 5°. Lorſqu'on a pouſſé auſſi loin qu'il eſt poſſible, ſans ſortir de ſa langue, la décompoſition & la filiation des mots, il faut recourir aux langues étrangeres. *Ibid. b.* Connoiſſances qu'il faut acquérir dans la langue dont on veut tirer les étymologies. Il eſt très-bon de l'étudier, non-ſeulement dans ſa pureté, mais encore dans les tours les plus corrompus, dans le langage du bas peuple & des provinces. 7°. Lorſque d'une langue primitive, pluſieurs ſe ſont formées à la fois, l'étude de ces différentes langues, de leurs dialectes, des variations qu'elles ont éprouvées, *&c.* ſervira beaucoup à donner des vues pour les origines de chacune d'entr'elles. 8°. Quand pluſieurs langues ont été parlées dans le même pays & dans le même tems, les traductions réciproques de l'une à l'autre fourniſſent aux étymologiſtes une foule de conjectures précieuſes. *Ibid.* 100. *a.* 9°. Lorſqu'une nation reçoit d'une autre quelque connoiſſance ou quelque art nouveau, elle en adopte en même tems les termes. 10°. Il faudra remonter quelquefois du petit nombre de langues dont une langue s'eſt formée immédiatement, à des langues plus anciennes : quelquefois il ſe ſera conſervé quelque choſe de la langue des premiers maîtres du pays, dans quelques cantons particuliers. L'hiſtoire indiquera comment des nations auparavant éloignées ſe ſont mêlées enſuite. Au défaut de l'hiſtoire, on pourra fonder ſes ſuppoſitions ſur des mélanges de peuples, plus anciens que les hiſtoires même. *Ibid. b.* 11°. Il faut que les étymologiſtes tirent de l'examen du même mot dont ils cherchent l'origine, des circonſtances ou des analogies, ſur leſquelles ils puiſſent s'appuyer. Le ſens eſt le premier guide qui ſe préſente ; la connoiſſance détaillée de la choſe exprimée par le mot, & de ſes circonſtances principales, peut ouvrir des vues. La théorie philoſophique de l'origine du langage & de ſes progrès, les cauſes de l'impoſition primitive des noms, eſt la lumiere la plus ſûre qu'on puiſſe conſulter. *Voyez* Origine des Langues. *Ibid.* 101. *a.* 12°. Non-ſeulement la reſſemblance des ſons, mais encore des rapports plus ou moins éloignés, ſervent à guider les étymologiſtes, du dérivé à ſon primitif. Si les conſonnes ſe reſſemblent, on pourra n'avoir pas beaucoup d'égard à la différence des voyelles. On ne s'arrêtera pas même, lorſqu'il y aura quelque différence entre les conſonnes, pourvu qu'il reſte entr'elles quelque analogie. Il ſuffit même que le changement d'une conſonne en une autre ſoit prouvé par un grand nombre d'exemples, pour qu'on ſe permette de le ſuppoſer. 13°. En même tems que la facilité qu'ont les lettres à ſe transformer les unes dans les autres, donne aux étymologiſtes une liberté illimitée de conjecturer, ſans égard à la quantité proſodique des ſyllabes, au ſon des voyelles, & preſque ſans égard aux conſonnes même ; il eſt cependant vrai que toutes ces choſes, ſans en excepter la quantité, ſervent quelquefois à indiquer des conjectures heureuſes. *Ibid. b.* 14°. Lorſque les degrés de filiation ſe multiplient, les degrés d'altération ſe multiplient auſſi à un tel point, que le mot n'eſt ſouvent plus reconnoiſſable. En vain prétendroit-on exclure les transformations de lettres, en d'autres lettres très-éloignées ; & il n'y a qu'à ſuppoſer un plus grand nombre d'altérations intermédiaires, & deux lettres qui ne pouvoient ſe ſubſtituer immédiatement l'une à l'autre, ſe rapprocheront par le moyen d'une troiſieme. La variété des métaphores entées les unes ſur les autres, a produit des bizarreries peut-être plus grandes encore, & propres à juſtifier par conſéquent des étymologies auſſi éloignées par rapport au ſens, que les autres le ſont par rapport au ſon. *Ibid.* 102. *a.*

Principes de critique pour apprécier la certitude des étymologies. La marche de la critique eſt l'inverſe, à quelques égards, de celle de l'invention. Ce n'eſt pas qu'il faille ſéparer ces deux opérations : elles doivent marcher toujours enſemble dans l'exercice de la méditation. Le fondement de toute la critique eſt un principe bien ſimple ; que toute vérité s'accorde avec tout ce qui eſt vrai ; & que réciproquement, ce qui s'accorde avec toutes les vérités, eſt vrai. Cependant ce principe ne peut jamais recevoir cette application complette & univerſelle, qui nous donneroit une certitude du même genre que celle des mathématiques. *Ibid. b.* L'accord d'un certain nombre de circonſtances produit une probabilité, toujours contrebalancée par la poſſibilité du contraire dans un certain rapport, & l'objet de la critique eſt de fixer ce rapport. La recherche des étymologies a, comme toutes les autres, ſes regles de critique particulieres. Voici les principales. 1°. Il faut rejetter toute étymologie qu'on ne rend vraiſemblable qu'à force de ſuppoſitions multipliées. *Ibid.* 103. *a.* 2°. Il y a des ſuppoſitions qu'il faut rejetter, parce qu'elles n'expliquent rien ; il y en a d'autres qu'il faut rejetter, parce qu'elles expliquent trop. Une étymologie tirée d'une langue étrangere n'eſt pas admiſſible, ſi elle rend raiſon d'une terminaiſon propre à la langue du mot qu'on veut éclaircir. 3°. Une étymologie probable exclut celles qui ne ſont que poſſibles. 4°. Un mot n'eſt jamais compoſé de deux langues différentes, à moins que le mot étranger ne ſoit naturaliſé par un long uſage avant la compoſition. 5°. Il ne faut s'arrêter qu'à des ſuppoſitions appuyées ſur un certain nombre d'inductions, qui leur donnent déja un commencement de probabilité, & les tirent de la claſſe trop étendue des ſimples poſſibles. *Ibid. b.* 6°. On puiſera dans la connoiſſance détaillée des migrations de peuples, d'excellentes regles de critique, pour juger des étymologies tirées de leurs langues, & apprécier leur vraiſemblance. 7°. La date du mélange des deux peuples, & du tems où les langues anciennes ont été remplacées par de nouvelles, ne ſera pas moins utile. 8°. On pourra comparer cette date à la quantité d'altération que le primitif aura dû ſouffrir pour produire le dérivé. 9°. La nature de la migration, la forme, la proportion, & la durée du mélange qui en a réſulté, peuvent auſſi rendre probables ou improbables pluſieurs conjectures. *Ibid.* 104. *a.* 10°. Lorſqu'il n'y a eu entre deux peuples qu'une ſimple liaiſon, ſans qu'ils ſe ſoient mélangés, les mots qui paſſent d'une langue dans l'autre, ſont le plus ordinairement relatifs à l'objet de cette liaiſon. 11°. Un nouveau moyen d'eſtimer la vraiſemblance des ſuppoſitions étymologiques fondées ſur le mélange des nations, c'eſt d'examiner, quelle étoit au tems du mélange la proportion des idées des deux peuples, les objets qui leur étoient familiers, leur maniere de vivre, leurs arts, & le degré de connoiſſance auquel ils étoient parvenus. Lorſque des peuples inégalement avancés dans leurs progrès ſe mêlent, la langue du peuple policé fournit au mélange dans une plus grande proportion. *Ibid. b.* Il faut ſuivre la comparaiſon des nations dans un détail plus grand encore, y faire entrer la connoiſſance de leurs arts reſpectifs, des progrès de leur éloquence, de leur philoſophie, *&c.* voir quelle ſorte d'idées elles ont pu ſe prêter les unes aux autres, diriger & apprécier ces conjectures d'après toutes ces connoiſſances, & en former autant de regles de critique particulieres. 12°. Il faut bien prendre garde de prendre pour des mots latins, les mots nouveaux, auxquels on ajoutoit des terminaiſons de cette langue. 13°. Comme l'examen attentif de la choſe dont on veut expliquer le nom, & de ſes qualités, eſt une des plus riches ſources de l'invention ; il eſt auſſi un des moyens les plus ſûrs pour juger certaines étymologies. *Ibid.* 105. *a.* 14°. Très-ſouvent le défaut de juſteſſe ne donne pas droit de rejetter les étymologies fondées ſur des métaphores. Regles de critique pour vérifier ces ſortes de métaphores. 15°. La quantité d'altération d'un dérivé dépend beaucoup du cours que ce mot a dans le public. On doit ſe prêter plus ou moins à l'altération ſuppoſée d'un mot, ſuivant qu'il eſt plus ancien dans la langue, que la langue étoit plus ou moins formée, étoit ou n'étoit pas fixée par l'écriture, lorſqu'il y a été introduit ; enfin ſuivant qu'il exprime des idées d'un uſage plus ou moins populaire. *Ibid. b.* 16°. C'eſt principalement la pente générale qu'ont tous les mots à s'adoucir qui les altere ; & la cauſe de cette pente eſt la commodité de l'organe qui les prononce. Les mots adoucis ou abrégés par l'euphonie ne retournent pas plus à leur premiere prononciation, que les eaux ne remontent vers leur ſource. 17°. Si l'on veut conſidérer les différentes ſuites d'altération dans tous les langages, que l'euphonie produiſoit en même tems, ſi l'on veut auſſi fixer les yeux ſur les différentes époques de ces changemens, on ſera ſurpris de leur irrégularité apparente...... On conclura qu'il n'y a à cet égard aucune regle générale. *Ibid.* 106. *a.* Ne cherchons donc point à ramener à une loi fixe des variations multipliées à l'infini, dont les cauſes nous échappent ; étudions-en ſeulement la ſucceſſion, comme on étudie les faits hiſtoriques, *&c.* 18°. Moyen de diſtinguer un mot venu d'une langue ancienne ou étrangere d'avec un mot qui n'auroit ſubi que ces changemens inſenſibles que ſouffre une langue d'une génération à l'autre, & par le ſeul progrès des tems. *Ibid. b.* 19°. Il réſulte de tout ce qui a été dit, qu'une étymologie ne reçoit un caractere de vérité & de certitude que de ſa comparaiſon avec les faits connus, du nombre de circonſtances de ces faits qu'elle explique, des probabilités qui en naiſſent, & que la critique apprécie. Différentes probabilités que donnent différens rapports entre les dérivés & les primitifs. Plus on remonte de degrés dans la filiation des étymologies, plus les rapports deviennent vagues & les ſuppoſitions ſont multipliées. Principes qui doivent en ce cas diriger le critique. Comment on doit vérifier les étymologies qu'on établit ſur le mélange des peuples & des langues, celles qu'on tire des changemens du ſens au moyen des métaphores, celles qu'on tire des altérations de la prononciation, *&c. &c.* 20°. Derniere regle de tout l'art étymologique, celle de douter beaucoup. Quel eſt le principal but de cet art. *Ibid.* 107. *a.* Il ſeroit auſſi impoſſible qu'inutile de connoître l'étymologie de tous les mots. Exemple tiré de l'origine du mot *falbalas*. *Ibid. b.*

Réflexions ſur l'utilité des recherches étymologiques. Le réſultat de ce travail eſt une partie eſſentielle de l'analyſe d'une langue, de la connoiſſance complette du ſyſtème de cette langue, de ſes alimens radicaux, de la combinaiſon dont ils ſont ſuſceptibles, *&c.* Le fruit de cette analyſe eſt la facilité de comparer les langues entr'elles ſous toute ſorte de rapports, ce

qui eſt un préliminaire indiſpenſable pour ſaiſir en grand la théorie générale de la parole, & la marche de l'eſprit humain dans la formation du langage. VI. 107. *b.* Cette théorie eſt la ſource d'où découlent les regles de la grammaire générale. L'hiſtoire philoſophique de l'eſprit humain & des idées des hommes, eſt encore un fruit de cette théorie. Voyez l'art. LANGUES. Exemple du ſervice que l'étude des langues & des mots a rendu à la philoſophie. *Ibid.* 108. *a.* Cette étude peut devenir auſſi d'une application uſuelle, & prêter à la logique des ſecours pour appuyer nos raiſonnemens ſur des fondemens ſolides. Une des ſources de nos erreurs, eſt l'eſpece d'impoſſibilité où les hommes ſont de fixer exactement le ſens des ſignes, auxquels ils n'ont appris à lier des idées que par habitude formée dans l'enfance. Cependant tout l'art du ſyllogiſme eſt fondé ſur l'uſage des mots dans le même ſens; d'où réſulte la néceſſité de n'employer aucun terme, dont le ſens ne ſoit exactement défini: or, il eſt certain que pour une bonne définition d'un terme, il faut connoître la marche & l'embranchement de ſes différentes acceptions. Deux défauts dans la plupart des définitions; l'un de donner pour la définition d'un mot, l'énonciation d'une ſeule de ſes acceptions particulieres; l'autre de vouloir comprendre dans la définition d'un mot toutes ſes acceptions différentes. Dans quels cas le premier défaut a le plus ordinairement lieu. *Ibid. b.* Un philoſophe n'eſt point autoriſé à définir arbitrairement les mots. Une définition doit fixer le ſens que les hommes ont attaché à une expreſſion, & non lui en donner un nouveau. Exemple tiré de trois définitions différentes qu'on peut donner du mot *imagination*, dont aucune n'aura fixé toutes les idées que ce mot excite; mais ſeulement l'idée momentanée qu'il aura plu aux auteurs de ces définitions d'y attacher. Le ſecond défaut eſt né du deſir d'éviter le premier. Par cette ſorte de définition, il arrive qu'on ne comprend aucun des caracteres qui diſtinguent la choſe de tout autre, & que par conſéquent on ne définit rien. L'auteur cite pour exemple une définition du mot *eſprit*, par laquelle on voudroit extraire de toutes les acceptions de ce mot une idée qui fût commune à toutes; alors on verroit s'évanouir tous les caracteres qui diſtinguent l'eſprit de toute autre choſe, dans quelque ſens qu'on le prenne. *Ibid.* 109. *a.* Toutes les définitions dans leſquelles on annonce qu'on va définir les choſes dans le ſens le plus général, ont plus ou moins ce défaut. Comment l'étude hiſtorique de la génération des termes & de leurs révolutions fournit le moyen d'éviter les deux défauts dont on vient de parler. *Ibid. b.* Le ſecours des étymologies eſt indiſpenſable, lorſqu'il faut connoître exactement le ſens qu'un mot a eu dans l'eſprit de tel auteur, dans tel tems, dans tel ſiecle. Il l'eſt ſur-tout aux théologiens, lorſqu'il s'agit d'appuyer des dogmes reſpectables ſur les expreſſions des livres révélés, ou ſur les textes des auteurs témoins de la doctrine de leur ſiecle; il l'eſt en général toutes les fois qu'il faut établir une vérité ſur le témoignage d'un auteur. Voyez ſur ce ſujet L'ART CRITIQUE de Leclerc. Autre ſorte d'utilité des étymologies; ce ſont les lumieres que pluſieurs ſavans ont cru en tirer, pour l'éclairciſſement de l'hiſtoire ancienne. La plupart ſe ſont égarés dans leurs ſyſtêmes; mais s'ils s'étoient aſtreints à la ſévérité des regles qui viennent d'être données, ils ſe ſeroient épargné bien des volumes. *Ibid.* 110. *a.* Quelle eſt la véritable utilité dont peuvent être les étymologies, pour l'éclairciſſement de l'hiſtoire & de la fable. Les mêlanges des langues ſervent à indiquer les mêlanges de peuples. La décompoſition des langues modernes peut nous rendre, juſqu'à un certain point, des langues perdues, & nous guider dans l'interprétation d'anciens monumens. Uſage qu'on peut faire de l'art étymologique par rapport à la mythologie. *Ibid. b.* Comment on peut appliquer cet art à diſſiper quelques obſcurités de l'hiſtoire ancienne, à entendre par exemple ce qu'on trouve dans le fragment de Sanchoniathon ſur l'origine du monde. Uſage de l'étymologie pour diſtinguer les cas où le nom du fondateur d'une ville a été donné à la ville même, d'avec ceux où l'on a imaginé le fondateur & ſon nom d'après le nom de la ville. Recherche ſur l'origine de la ville de Ninive. Lorſque le nom d'une ville a, dans la langue qu'on y parle, un ſens naturel & vraiſemblable, on eſt en droit de ſuſpecter l'exiſtence du prince qu'on prétend lui avoir donné ſon nom. *Ibid.* 111. *a.* Auteurs diſtingués qui ſe ſont occupés de l'art des étymologies. *Ibid. b.*

Etymologie, du cas qu'on doit faire de la ſcience étymologique. I. 242. *b.* Comment un bon dictionnaire doit traiter des étymologies. IV. 963. *b.* Deux fins différentes que peut avoir l'étude de l'étymologie. VII. 844. *a.* Obſervation à faire dans l'art étymologique ſur la commutabilité du *c* & du *g*, VII. 407. *a.* & ſur celle des autres lettres de l'alphabet; voyez leurs articles. Variétés entre nos étymologiſtes, fondées ſur le défaut de voyelles dans l'ancien hébreu. VIII. 81. *a.* Des étymologies françoiſes que l'on pourroit tirer de la bible. 88. *a.* La connoiſſance de la langue Phénicienne fournit l'étymologie de pluſieurs mots de notre langue: exemples. *Ibid. b.* Obſervations ſur les fauſſes étymologies données par les auteurs de la plus haute antiquité. 89. *b.* Trois choſes que l'étymologiſte doit diſtinguer dans un mot. 718. *a.* Rien de plus important dans les recherches étymologiques que d'avoir bien préſentes à l'eſprit les différentes eſpeces de métaplaſmes. X. 437. *b.* De l'étymologie des mots formés par Onomatopée. XI. 484 *a*, *b.* La fixité de l'orthographe facilite la connoiſſance des étymologies. 669. *a*, *b.* Etymologies de quelques mots latins. XVI. 701. *a*, *b.* 702. *a.*

ETYMOLOGIQUE, *Art*, (*Littérat.*) En quoi il conſiſte. Malgré les incertitudes attachées aux recherches de cet art, il ne doit point toujours paſſer pour un objet frivole; il a ſes principes & ſes regles, il peut être ſouvent d'un très-grand ſecours, & mérite l'attention du philoſophe. VI. 111. *b.*

E U E V

EU, (*Gramm.*) 1°. *Eu* n'indique qu'un ſon ſimple dans pluſieurs mots. 2°. *Eu*, participe paſſif du verbe *avoir*. Différentes manieres dont on l'a écrit. Puiſque l'*e* dans ce mot ne ſert qu'à le groſſir, on feroit bien de le ſupprimer. 3°. *Eu* s'écrit par *œu*, dans certains mots. 4°. Dans nos provinces méridionales on prononce *j'ai veu*, *j'ai creu*, *pourveu*, *ſeur*, ce qui donne lieu de croire que l'on a parlé ainſi autrefois. VI. 112. *a.*

EVACUANT, (*Thérapeut. Mat. médic.*) Les évacuans ſe diviſent en chirurgicaux & en pharmaceutiques. Ces derniers prennent différens noms, tels que ceux de *vomitifs*, *purgatifs*, *ſudorifiques*, *diurétiques*, *expectorans*, *ſalivans*, *errhins*. Les anciens les diviſoient en généraux & particuliers. Cette diviſion vaine & mal-entendue. La diviſion la plus générale des médicamens eſt celle qui les diſtingue en évacuans & altérans. Diverſes queſtions dont les médecins ſe ſont occupés à propos des évacuans. VI. 112. *b.*

Evacuant, principe auquel il faut recourir pour expliquer les effets des évacuans. VI. 362. *a.* Remedes emmenagogues, de la claſſe des évacuans. V. 570. *a.*

EVACUATION, (*Médec.*) Toute évacuation ſalutaire après la coction de la matiere morbifique. III. 565. *b.* Doit-on entreprendre de procurer des évacuations dans le commencement des maladies? *Ibid.* & 566. *a.* Evacuation par bas. IV. 770. *b.* Evacuation diaphorétique. 946. *b.* Des évacuations dans l'état de ſanté. XI. 223. *b.* 224. *a.* Pourquoi les grandes évacuations ſont ſuivies de maigreur & de foibleſſe. 290. *a.* Evacuation critique la plus générale & la plus ſûre dans les maladies aigues. XV. 621. *b.* Le vin preſcrit pour diſſiper les roideurs cauſées par les grandes évacuations. XVII. 289. *a.* Etats de l'urine qui annonce quelque évacuation critique. 502. *a*, *b.* Etat du pouls d'où l'on tire la même concluſion, *voyez* POULS. Remedes qui procurent les évacuations de la tête & du cerveau. *Suppl.* I. 484. *b.*

EVACUATOIRES *maladies*. IX. 936. *a.* De l'uſage des narcotiques dans ces maladies. XI. 24. *a.*

EVACUER, *voyez* RENDRE, VOMIR.

EVADER, (S') *s'enfuir, s'échapper.* (*Synon.*) V. 231. *b.*

EVAGON de Chypre, épreuve par laquelle on s'aſſura de la légitimité de ſa naiſſance. XIII. 544. *a.*

EVAGRE, deſcription qu'il a donnée de la peſte du ſixieme ſiecle. XII. 457. *b.*

EVAGRIUS, diacre de Conſtantinople: eſpece de quiétiſme qu'il profeſſa. XIII. 710. *a.*

EVALUATION, *voyez* ESTIMATION.

EVAN, (*Myth.*) ſurnom de Bacchus. *Suppl.* II. 905. *b.* *Voyez* EVIEN.

EVANDRE, il porte en Italie le culte du dieu Pan. IX. 746. *b.*

EVANGÉLIQUE, *harmonie*. VIII. 53. *a.* Evangéliques, *voyez* RÉFORMÉS.

EVANGÉLISER, (*Juriſp.*) vieux terme du palais, vérifier un procès ou un ſac, pour s'aſſurer s'il étoit complet. Anciennes ordonnances où ce terme eſt employé. Préſentement cette évangéliſation ou vérification ne ſe fait plus. Il y a encore quelques provinces où l'on ſe ſert du terme évangéliſer, pour dire vérifier, rendre authentique. VI. 113. *a.*

EVANGÉLISTE, (*Hiſt. Litt.*) celui des académiciens ſur qui tombe le ſort pour être témoin du ſcrutin, ou pour y tenir la place d'un officier abſent. VI. 113. *a.*

EVANGÉLISTES, (*Hiſt. eccl. & Theolog.*) étymologie de ce mot. VI. 113. *a.* Outre les quatre évangéliſtes du Nouveau Teſtament, on appelloit encore de ce nom ceux que les apôtres envoyoient pour annoncer l'évangile aux peuples, & qui n'étoient point attachés à un troupeau particulier. Paſſages de l'écriture où il en eſt parlé. M. de Tillemont a employé le mot évangéliſte dans le même ſens. *Ibid. b.*

Evangéliſte, obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 905. *b.*

EVANGÉLISTES, (*Juriſp.*) ceux qui vérifioient un procès ou un ſac, *&c.* Les notaires-ſecrétaires du roi près les cours de parlement, étoient ainſi nommés. On donne préſentement ce nom aux conſeillers qui ſont les fonctions d'aſſi-

ftans près du rapporteur, pour vérifier s'il dit vrai. Quelles font leurs fonctions. Evangéliftes à la chambre des comptes. VI. 113. *b.*

EVANGILE, (*Théolog.*) étymologie du mot. En quel tems, en quelle langue, & à quelle occafion fut écrit celui de S. Mathieu. VI. 113. *b.* Quel a été le traducteur de cet évangile en grec, felon l'opinion de ceux qui croient qu'il fut écrit d'abord en hébreu. Antiquité de la verfion latine. Le texte hébreu fe confervoit encore du tems de S. Epiphane & de S. Jérôme. L'évangile en Syriaque qui fubfifte aujourd'hui, paroît n'être qu'une traduction du grec. En quel tems S. Marc a écrit. Obfervations fur les cahiers de l'évangile de S. Marc que l'on conferve à Prague, & l'évangile entier que l'on garde précieufement à Venife. *Ibid.* 114. *a.* Obfervation critique fur ce qu'on rapporte ici touchant l'original de l'évangile de S. Marc. *Suppl.* II. 905. *b.* Obfervations fur la perfonne & l'évangile de S. Luc, fur le tems où il écrivit. Du ftyle de cet évangélifte. VI. 114. *a.* Divers fentimens des critiques fur l'année & le lieu où S. Jean compofa fon évangile. A quelle occafion il l'écrivit. Confervation de l'original grec dans l'églife d'Ephefe. Traductions qui en furent faites. Preuves de la canonicité des quatre évangiles. Les plus anciens hérétiques non-feulement ont rejetté les évangiles qui contenoient la réfutation de leurs erreurs, mais ils en ont fuppofé de faux & d'apocryphes, entre lefquels on compte les évangiles felon les Hébreux, & felon les Nazaréens, ceux des douze apôtres & de S. Pierre. Mais les critiques conjecturent que ces quatre évangiles ne font que le même, celui de S. Matthieu, mais corrompu par les Nazaréens hérétiques. Suite du catalogue des évangiles apocryphes que l'auteur fait monter au nombre de trente-neuf, d'après M. Fabricius. *Ibid. b. Notice abrégée de chacun de ces évangiles.* Obfervations fur les quatre premiers évangiles apocryphes cités ci-deffus. *Ibid.* 115. *a.* Sur l'évangile felon les Egyptiens. Sur l'évangile de la naiffance de la Vierge. *Ibid. b.* Sur l'évangile de l'enfance de Jefus. *Ibid.* 116. *a.* Sur l'évangile de Nicodeme. Sur l'évangile éternel. *Ibid. b.* Sur l'évangile de S. André. Sur l'évangile de S. Barthelemi. Sur l'évangile d'Apellès. Sur l'évangile de Bafilide. Sur l'évangile de Cérinthe. Sur l'évangile des Ebionites. Sur l'évangile des Encratites. Sur l'évangile d'Eve. Sur l'évangile des Gnoftiques. *Ibid.* 117. *a.* Sur l'évangile de Marcion. Sur l'évangile de S. Paul. Sur les interrogations de Marie. Sur le livre de la naiffance du Sauveur. Sur l'évangile de S. Jean. Sur l'évangile de S. Mathias. Sur l'évangile de la perfection. Sur l'évangile des Simoniens. Sur l'évangile des Syriens. Sur l'évangile de Tatien. *Ibid. b.* Sur l'évangile de Thadée ou de S. Jude. Sur l'évangile de Valentin. Sur l'évangile de vie ou l'évangile vivant. Sur l'évangile de S. Philippe. Sur l'évangile de S. Barnabé. Sur l'évangile de S. Jacques le majeur. Sur l'évangile de Judas Ifcariot. Sur l'évangile de la vérité. Sur les faux évangiles de Leucius, Lucianus, Seleucus, & Hezychius. *Ibid.* 118. *a.* Outre les preuves hiftoriques de l'authenticité de nos quatre évangiles, & de la fuppofition de ceux qu'on vient de rapporter, il fuffit de jetter de bonne foi les yeux fur ces livres, pour fe convaincre que la fageffe & la vérité ont préfidé à la compofition des premiers, tandis que les autres font évidemment l'ouvrage du fanatifme & du menfonge. Comparaifon des myfteres des uns avec les rêveries des autres, des prodiges rapportés dans les premiers, avec les ridicules miracles imaginés par les falfificateurs, & enfin de la doctrine & de la morale renfermées dans les uns & les autres. *Ibid. b.*

Evangiles en langue arabe. II. 225. *b.* En langue gothique. 226. *a.* Evangiles manufcrits dans la bibliotheque de Bafle. XVII. 758. *b. Voyez* les articles particuliers de chaque évangélifte.

EVANGILE, (*Hift. eccl.*) nom que les Grecs donnent à leur livre d'office. Ordre dans lequel ils font la lecture des évangiles. VI. 118. *b.*

Evangile, figne de refpect qu'on donnoit autrefois dans l'églife à la lecture de l'évangile. II. 143. *a.*

EVANGILES, (*Mythol.*) fêtes que les Ephéfiens célébroient en l'honneur d'un berger qui leur avoit montré les carrieres d'où l'on tira les marbres pour la conftruction du temple de Diane. VI. 118. *b.* En quoi confiftoient ces fêtes. Ce qui donna lieu à la découverte qu'avoit faite ce berger. On appelloit ailleurs *évangélies* toutes les fêtes qu'on célébroit à l'occafion de quelque bonne nouvelle. *Ibid.* 119. *a.*

EVANGILE, (*Jurifp.*) dans l'ancien ftyle du palais, vérification que les greffiers font des procès qu'ils reçoivent, pour s'affurer fi toutes les pieces y font: pourquoi on l'a appellée du nom d'évangile. Ce qui eft dit dans une ordonnance de Charles IX. 1575. VI. 119. *a.*

EVANOUIR, (*Algeb.*) faire évanouir une inconnue d'une équation. En quoi confiftent les difficultés de la folution d'un problême qui renferme plufieurs inconnues. Opération par laquelle on fait évanouir les radicaux, lorfqu'ils ne font que du fecond degré. VI. 119. *a.* Si l'on a deux équations, & dans chacune de ces équations une quantité inconnue d'une dimenfion, on peut faire évanouir l'une de ces deux inconnues, en faifant une égalité de fes différentes valeurs, tirées de chaque équation. Ce qu'il faut faire lorfque la quantité qu'il s'agit de faire évanouir eft d'une dimenfion dans une des équations, & qu'elle en a plufieurs dans l'autre. Comment on procede, lorfque dans aucune des deux équations, la quantité inconnue n'eft d'une feule dimenfion, lorfqu'il y a plufieurs équations & autant de quantités inconnues, lorfque la quantité inconnue a plufieurs dimenfions. *Ibid. b*, & 120. *a*, *b.*

EVANOUISSEMENT. (*Médec.*) Hippocrate l'appelle ἐκλυσις: les deux extrêmes de l'évanouiffement font la défaillance & la fyncope. Pourquoi les évanouiffemens font plus rares parmi les brutes que dans l'efpece humaine. Caufes les plus ordinaires des évanouiffemens de la part des fluides. Quelle eft, felon Charles Pifon, la caufe de la plus funefte de toutes les fyncopes. VI. 121. *a.* Caufes de l'évanouiffement, qui attaquent les parties folides. Quels font ceux qu'on peut appeller fympathiques. M. Michelotti dit que fans le fecours des mathématiques, on ne peut diftinguer les caufes obfcures de l'évanouiffement. Examen de cette affertion. *Ibid. b.* Les paffions & l'imagination ont beaucoup de force fur les perfonnes d'un tempérament délicat. Juncker obferve que l'évanouiffement eft plus prompt & plus décidé quand l'homme fuccombe à la crainte de l'avenir, que quand il eft frappé d'un mal préfent. Symptomes qui diftinguent l'évanouiffement de l'apoplexie, de l'épilepfie, des fortes paffions hyftériques. Caufes du vertige & du tintement d'oreilles qui précedent l'évanouiffement, & de chacun des fymptomes particuliers qui l'accompagnent. Signe d'un évanouiffement mortel. *Ibid.* 122. *a.* Pourquoi le malade pouffe des foupirs lorfqu'il revient. Ceux qui s'évanouiffent fréquemment, fortement, & fans caufe manifefte, meurent fubitement. Signes qui annoncent la confomption dans un homme qui a été attaqué de fyncope. Quels font les évanouiffemens les plus dangereux & les plus terribles. L'habitude en général diminue le danger; les défaillances plus fréquentes font ordinairement moins funeftes. Du traitement des différentes fortes de fyncopes. *Ibid. b.* Aretée a cru que dans les maladies du cœur, l'ame s'épuroit & pouvoit lire dans l'avenir. Différens effets que le fentiment d'une défaillance prochaine fait fur les hommes. Montaigne s'y livroit avec douceur. Vers admirables d'Addiffon fur l'horreur que les hommes ont pour leur deftruction. *Ibid.* 123. *b.*

Evanouiffement. Des évanouiffemens dans les hémorragies VIII. 121. *a.* Moyen de diffiper le premier degré de l'évanouiffement. IX. 561. *b. Voyez* SYNCOPE.

EVAPORATION. (*Aérologie*) Deux fignifications principales de ce mot. VI. 123. *b.* Il fignifie, ou l'opération par laquelle on expofe les corps à la chaleur, pour les priver de leur humidité, ou l'élévation de certains corps dans l'atmofphere. Les corps élevés dans l'air par l'évaporation s'y foutiennent, de maniere qu'ils font abfolument invifibles, jufqu'à ce que, par quelque caufe particuliere, leurs particules fe réuniffent & troublent la tranfparence de l'air. L'élévation de certains corps dans l'atmofphere, produites par un degré fuffifant de chaleur pour les décompofer, ou par l'uftion même, a quelque rapport avec l'évaporation. Exemples qui prouvent que l'évaporation ne differe point effentiellement de l'élévation de ces particules volatiles dégagées par la chaleur: cependant l'ufage n'a point appliqué le nom d'évaporation à ce dernier phénomene. *Ibid.* 124. *a.* Parmi les corps évaporables, les liquides tiennent le premier rang. La plupart s'évaporent fans le fecours de la chaleur, d'autres ont befoin de cet agent pour s'évaporer: détails fur ces derniers. Quelles font les liqueurs qui s'évaporent avec le plus de rapidité. Les corps folides tirés des animaux & des végétaux font la plupart fujets à l'évaporation; & même plufieurs matieres minérales n'en font pas exemptes: l'eau, l'air, le principe inflammable & les molécules de nature terreufe, font en général les matieres qui s'élevent dans l'atmofphere par l'évaporation. *Ibid. b.* L'eau fait la matiere principale de l'évaporation; & l'air étant contenu abondamment dans toute forte d'eau, il eft clair qu'il doit s'élever avec elle dans l'atmofphere. Les molécules de nature terreufe qui s'élevent auffi par l'évaporation, n'acquierent cette propriété qu'autant qu'elles font unies avec l'eau; & ce que nous difons de ces molécules, fe peut appliquer au principe inflammable, qui ne s'éleve dans l'air que lorfqu'il eft combiné avec l'eau. Objection: plufieurs métaux imparfaits expofés à l'air perdent leur principe inflammable, fans qu'il foit combiné par l'eau, & fans le fecours d'aucune chaleur étrangere. Réponfe: *Ibid.* 125. *a.* il réfulte de ce qui a été dit, que l'eau doit être regardée comme la bafe ou le fondement de toute évaporation. Par quel méchanifme fingulier les paricules aqueufes peuvent-elles s'élever & fe foutenir dans l'atmofphere? Pour répondre à cette queftion, les phyficiens ont inventé diverfes hypothefes dont l'auteur de cet article

donne le précis. On a ſuppoſé que les molécules d'eau étant raréfiées par la chaleur, leur peſanteur ſpécifique diminuoit à tel point que, devenues plus légeres que l'air, elles pouvoient s'y élever. Cette hypotheſe contraire à l'obſervation. Ce prétendu degré de chaleur néceſſaire pour l'évaporation, devra être fort au-deſſous du terme de la glace, puiſque la glace s'évapore même dans les froids les plus rigoureux. *Ibid. b.* Il eſt vrai que M. Muſſchenbroek a tâché de faire voir par un calcul, que la chaleur du terme de la glace étoit capable de raréfier les molécules d'eau, juſqu'à les rendre ſpécifiquement plus légeres que l'air; mais il eſt démontré que ce phyſicien s'eſt trompé dans ſon calcul. D'ailleurs, quand on accorderoit la poſſibilité de cette ſuppoſition, il n'en ſeroit pas plus difficile de faire voir que la nature n'eſt point d'accord avec ce ſentiment......... Si donc les molécules d'eau s'élevent dans l'air, ce n'eſt point parce qu'elles deviennent ſpécifiquement plus légeres que ce fluide. Autre hypotheſe; celle de M. Hamberger. *Ibid.* 126. *a.* Il ſuppoſe que la molécule évaporable eſt environnée dans ſa ſurface inférieure de particules ignées, & que par ſa partie ſupérieure étant contigue à l'air, celui-ci agira ſur elle avec plus de force que le feu, à cauſe de la différence entre les gravités ſpécifiques de ces deux fluides: par conſéquent la molécule tendra, par une réaction inégale, avec plus de force vers le haut que vers le bas. Objection contre cette hypotheſe. Modification que M. Hamberger a apportée à ſon hypotheſe, qui ne la rend pas cependant plus d'accord avec les obſervations. Dans un autre ouvrage, ce phyſicien avance que les particules évaporables paſſent dans l'air par voie de diſſolution. D'autres ont également adopté une hypotheſe ſur la diſſolution, pour expliquer le méchaniſme de l'évaporation; mais l'examen de ce ſentiment eſt plus du reſſort de la chymie, & ſera fait à l'article *Menſtrue Ibid. b.* Pour expliquer le méchaniſme par lequel les molécules s'élevent dans l'air, M. Hamberger admet la ſuppoſition, que les corps dont elles ſe détachent ſont plus chauds que l'air environnant, ce qui eſt contraire à l'obſervation.

Sentiment de l'auteur ſur l'évaporation. Il obſerve d'abord que le mot de diſſolution eſt employé par les chymiſtes en deux ſens différens; quelquefois pour exprimer l'action du diſſolvant ſur le corps qui s'y diſſout; quelquefois pour ſignifier le mêlange qui réſulte de la ſuſpenſion du corps diſſous dans le diſſolvant, mêlange qui conſiſte dans l'union intime des dernieres molécules de ces deux corps: cette union intime eſt prouvée par la tranſparence du fluide formée par ce mêlange; *Ibid.* 127. *a.* car, lorſque le corps ſolide eſt ſuſpendu dans le fluide, dans l'état de ſimple diviſion méchanique, le fluide qui réſulte de ce mêlange eſt opaque. L'objet du mémoire de l'auteur eſt de prouver que, comme une certaine quantité d'eau tient en diſſolution une quantité de ſel déterminée, à proportion de la chaleur qu'elle a reçue, la même propriété doit être attribuée à l'air, conſidéré comme capable de diſſoudre l'eau.

Article I. L'eau ſouffre dans l'air une véritable diſſolution.

Article II. Cette diſſolution a les mêmes propriétés que la diſſolution de la plupart des ſels dans l'eau. L'air échauffé à un degré de chaleur donné, ne peut tenir en diſſolution qu'une quantité d'eau déterminée. *Ibid. b.* Si étant chargé de cette quantité d'eau, il vient à ſe refroidir, il laiſſe précipiter une partie de l'eau qu'il tient en diſſolution. Si au contraire il s'échauffe, il en peut diſſoudre davantage. Expériences deſtinées à démontrer ces propoſitions. *Ibid.* 128. *a.* Nous devons remarquer ici que, comme les ſels en ſe cryſtalliſant retiennent une partie de l'eau qui les tenoit en diſſolution, ainſi l'eau qui ſe précipite retient une partie de l'air qui la tenoit en diſſolution: de même que pluſieurs ſels privés de leur eau de cryſtalliſation, la reprennent s'ils ſont expoſés à l'air; ainſi l'eau dépouillée de ſon air le reprend bientôt après. *Ibid. b.*

Article III. Maniere de déterminer les cauſes qui font varier la quantité d'eau que l'air libre tient en diſſolution. Il y a en tout tems un certain degré de feu auquel l'air ſeroit ſaoulé d'eau; l'auteur appelle ce degré, degré de ſaturation de l'air. Expérience facile pour déterminer ce degré de ſaturation, ſuppoſé que le degré ſoit au-deſſus du terme de la glace. *Ibid.* 129. *a.* Objection qui a été faite à l'auteur: ſuivant les expériences de quelques phyſiciens, l'eau s'évapore dans le vuide; elle peut donc s'élever ſans le ſecours de l'air, ſans y être ſoutenue dans l'état de diſſolution. Réponſe: l'eau contient une quantité immenſe d'air dont on ne peut la purger entiérement, & elle ne peut s'évaporer, ſans que l'air qu'elle contient ſe développe. *Des cauſes qui accélerent ou qui retardent l'évaporation.* Les corps ne peuvent être échauffés ſans communiquer leur chaleur à l'air environnant; alors ſon degré de chaleur devient plus éloigné de ſon degré de ſaturation, & acquiert par-là plus d'activité à diſſoudre les particules évaporables, & à s'en charger. L'air contenu dans l'intérieur des corps eſt encore un agent qui, mis en action par la chaleur, contribue à accélérer l'évaporation. Le vent naturel ou artificiel l'accélere auſſi. *Ibid. b.* Plus le degré de chaleur de l'air eſt au-deſſus de ſon degré de ſaturation, plus l'évaporation eſt rapide. Pendant la nuit, le degré de chaleur de l'air eſt ordinairement de beaucoup plus près du degré de ſaturation que dans le jour; quelquefois même l'air ſe refroidit juſqu'au degré de ſaturation, ou au-delà. Dans la nuit, l'évaporation eſt plus lente encore que dans le jour, parce que l'air eſt moins agité. La rapidité de l'évaporation ſouffre encore beaucoup de variétés, ſuivant la direction du vent. La conſtitution de l'air étant extrêmement variable, il n'eſt pas poſſible de déterminer la quantité d'eau qui peut s'élever dans l'atmoſphere dans l'eſpace d'un jour, ni même pendant une année. *Ibid.* 130. *a.* Cette multitude immenſe de corps ſuſceptibles d'évaporation nous fait aſſez comprendre que cette propriété appartient à l'économie générale de notre globe. Utilité de la circulation qui ſe fait de tant de matieres différentes par l'évaporation, & de celle de l'eau qui ſans cela tendroit par ſa pente naturelle à ſe ramaſſer dans les endroits les plus profonds de la terre. *Ibid. b.*

Evaporation. Différence entre évaporation & vaporiſation. VI. 927. *a.* Action du feu dans les évaporations. *Suppl.* IV. 338. *b.* L'eau évaporée dans un vaſe eſt plus conſidérable que l'eau pluviale dans le rapport de 5 à 3. VII. 89. *b.* Cauſe de l'évaporation de l'eau, lorſque ſa chaleur eſt au-deſſous du degré de l'eau bouillante. VI. 928. *a. De l'évaporation en tems froid.* Pourquoi l'évaporation eſt très-conſidérable lorſqu'il gele. III. 866. *b.* La glace eſt d'autant plus ſujette à s'évaporer que le froid eſt plus violent: explication de ce phénomene. VII. 682. *b.* Pourquoi les liquides qui ne ſe gelent point s'évaporent cependant conſidérablement dans les grands froids. *Ibid.* Evaporation de la neige. XI. 86. *b.* Expériences qui prouvent que les fluides en évaporation peuvent produire du froid. XIII. 905. *b. De l'évaporation des eaux de la mer.* Meſure de leur évaporation annuelle. VI. 868. *a.* XI. 334. *b.* 335. *a.* Détermination de la quantité de vapeurs qui s'élevent de la mer. VII. 88. *a.* Evaporation de l'eau de la Méditerranée. *Ibid. b.* Lacs qui ne peuvent rendre que par l'évaporation les eaux qu'ils reçoivent. *Ibid. Autres corps, outre l'eau, qui s'élevent par l'évaporation.* VI. 928. *b.* Evaporation de l'huile. X. 192. *a.* Sur le phénomene de l'évaporation, *voyez* VAPEUR.

EVAPORATION, (*Chymie*) elle conſiſte à diſſiper, par le moyen du feu, en tout ou en partie, un liquide expoſé à l'air libre, & qui tient en diſſolution une ſubſtance, laquelle n'eſt ni volatile, ni altérable au degré de feu qui opere la diſſipation de ce liquide. On a recours à l'évaporation, lorſqu'on ne ſe met point en peine de ce liquide relevé par le feu. Lorſqu'on veut le retenir, on doit avoir recours à la diſtillation. Avantage de l'évaporation ſur la diſtillation. Une évaporation eſt d'autant plus rapide que le liquide eſt expoſé à l'air libre ſous une plus grande ſurface. Dans quelles occaſions l'évaporation ſe pratique. Certains cas où il faut exécuter l'evaporation à une foible chaleur. VI. 130. *b.* Quels ſont ceux auxquels on doit avoir recours au bain-marie. On exécute des évaporations dans toute la latitude du feu chymique. L'évaporation par la ſeule chaleur de l'atmoſphere s'appelle inſenſible. Avantages qu'en a tirés M. Rouelle. Des loix ſelon leſquelles il faut hâter, retarder ou ſuſpendre l'évaporation. *Ibid.* 131. *a.*

EVAPORATOIRES, vol. III. des planches. Chymie, pl. 12.

EVAPORER, (*Docimaſt.*) faire fumer une coupelle. En quoi conſiſte cette opération. Quel en eſt le but. VI. 131. *a.*

EVARIX, *code d'.* III. 572.

EVATES, (*Hiſt. anc.*) Une branche ou diviſion des druides. Les philoſophes bretons ou gaulois diviſés en trois ſectes; les bardes, les évates, les druides. Quelques auteurs les réduiſent à deux; les bardes & les druides. Céſar les renferme tous ſous le nom de druides. Quelques-uns ont confondu les évates avec les eubages. Diſtinction que M. Bouche admet entr'eux. VI. 131. *b.*

EUBAGES. (*Hiſt. anc.*) Divers ſentimens ſur cette claſſe de prêtres ou de philoſophes. VI. 131. *b.*

EUBAGES, ordre de druides. II. 809. *b.* Sorte de poëtes. *Suppl.* I. 808. *a.*

EUBÉE, *voyez* NÉGRÉPONT.

EUBULIDE le miléſien, de la ſecte mégarique. X. 304. *b.*

EUCHARISTIE. (*Théol.*) Etym. de ce mot. Pourquoi le ſacrement de la Ste. Cene eſt appellé de ce nom. Divers autres noms qu'on lui donne. Doctrine de l'égliſe catholique ſur ce ſacrement. VI. 131. *b.* Quelles en ſont la matiere & la forme. Miniſtres & conſécrateurs de l'euchariſtie. Quelle a été de tout tems la pratique de l'égliſe à l'égard de ce ſacrement. Le retranchement de la coupe a occaſionné dans le 15e. ſiecle les guerres les plus ſanglantes en Boheme. Obſervations ſur Jean Scot, le premier auteur qui a attaqué le dogme de la préſence réelle. Obſervations ſur Berenger qui attaqua auſſi dans le 11e. ſiecle le même dogme. *Ibid.* 132. *a.* Dans le 16e. ſiecle, les proteſtans l'ont auſſi attaqué,

mais de différentes manieres. Doctrines de Luther, de Zuingle & de Calvin sur cette matiere. Conduite inconséquente des calvinistes par rapport aux catholiques & aux luthériens. Précis des principales raisons par lesquelles on a attaqué & défendu le dogme de la transubstantiation. Les catholiques prouvent ce dogme par deux voies; l'une qu'ils appellent de discussion, l'autre de prescription. La premiere consiste dans l'exposition des passages de l'écriture qui regardent la promesse de l'eucharistie, son institution & son usage. *Ibid. b.* Il est évident que ces textes ne peuvent s'entendre que dans le sens propre. C'est ainsi que les Capharnaites & les apôtres même entendirent les paroles de la promesse (S. Jean vj. 54.), & Jesus-Christ ne dit pas un mot pour les détromper sur le fonds de la chose. Les paroles de l'institution seroient vuides de sens, si le sauveur eût employé une métaphore aussi extraordinaire, sans avoir préparé l'esprit de ses disciples. Les paroles qui concernent l'usage de l'eucharistie ne sont pas moins précises..... La croyance constante de l'église dès les premiers siecles est conforme à la doctrine catholique: la voie de prescription consiste à prouver cette conformité. Comment nos controversites l'ont démontrée. Nouveauté de la doctrine opposée. *Ibid.* 133. *a.* Argumens des protestans. 1°. Les textes allégués par les catholiques peuvent aussi bien se prendre dans un sens métaphorique, que tant d'autres qui se trouvent dans l'écriture, & qu'on ne sauroit prendre dans un sens littéral. Réponse. On montre aux protestans la disparité sensible entre les autres passages, & ceux qui établissent le dogme de la présence réelle. Dans les premiers, les esprits étoient suffisamment disposés à ne pas prendre le signe pour la chose signifiée; mais il n'en est pas ainsi des paroles que Jesus-Christ adressa à ses apôtres: *ceci est mon corps, ceci est mon sang. Ibid. b.* 2°. Les protestans ajoutent qu'il n'est presque point de pere qui n'ait déposé en faveur du sens figuratif & métaphorique. Réponse. L'eucharistie étant composée de deux parties; l'une extérieure & sensible, l'autre intérieure & intelligible, il n'est pas étonnant que les peres se servent souvent d'expressions qui ne conviennent à ce sacrement que selon ce qu'il a d'extérieur; mais lorsqu'ils s'expliquent sur la partie intérieure & intelligible, ils s'expriment d'une maniere si nette & si précise, qu'ils ne laissent aucun lieu de douter qu'ils n'aient admis la présence réelle. *Ibid.* 134. *a.* Divers systèmes imaginés par les protestans pour montrer que la doctrine de la présence réelle n'a pas été la foi de la primitive église. Examen particulier du systême d'Aubertin, qui prétend que Paschase Ratbert, abbé de Corbie, dans un traité du corps & du sang du Seigneur, rejetta le sens de la figure, admis jusqu'alors par tous les fideles, & y substitua celui de la réalité, fruit de son imagination; que cette nouveauté prit si rapidement, que, lorsque Bérenger voulut, deux siecles après, revenir au sens de la figure, on lui opposa comme immémorial le consentement de toute l'église décidée pour le sens de la réalité. *Ibid. b.* Réfutation de ce systême. *Ibid.* 135. *a*, *b.* On ne s'est proposé dans cet article que d'alléguer en gros les principaux argumens des deux partis. Il s'agit ici d'un mystere: qu'en a-t-on cru dans tous les tems? La chose se réduit à une question de fait aisée à décider par les monumens qui viennent d'être indiqués dans cet article. On ne peut rendre la raison seule arbitre du fond de cette dispute. *Ibid.* 136. *a.*

EUCHARISTIE. Corrections à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 905. *b.*

Eucharistie, édifiante simplicité de l'institution de ce sacrement. IX. 596. *b.* La perception de l'eucharistie suivoit anciennement les agapes. I. 165. *a.* L'eucharistie nommée *antitype* par les peres grecs. 518. *a.* Le nom de formée donné par les Grecs à ce sacrement. VII. 182. *a.* Hostie de l'eucharistie. VIII. 318. *b.* Table de l'eucharistie. XV. 799. *a*, *b.* Observation de Clément d'Alexandrie sur le vin de l'eucharistie. XVII. 271. *a*, *b.* Hérétiques qui substituoient l'eau au vin dans ce sacrement. I. 563. *b.* Dispute entre les églises grecque & latine sur la qualité du pain sacramental. 914. *a.* Doctrine des Grecs sur l'eucharistie. VII. 919. *a.* Difficultés entre les églises grecque & latine sur les paroles de la consécration. III. 904. *b.* De la présence réelle dans le sacrement. XIII. 313. *b.* 314. *a.* Sur le retranchement de la coupe eucharistique, *voyez* RETRANCHEMENT. Sentiment des Berengariens sur l'eucharistie. II. 207. *b.* Description de la maniere dont communient quelques églises de Transylvanie, l'église d'Angleterre, celles de Hollande, de la Suisse, & de l'Allemagne protestante, & les collégians de Rinsburg. Sentiment des Moraves sur la communion. Doctrines de l'église catholique, de Luther, de Zwingle, & de Calvin sur le même sujet. IX. 597. *a*, *b.* Examen particulier de celle de Calvin. II. 566. *b.* Celle des luthériens expliquée dans les articles CONSUBSTANTIATION, IMPANATION, LUTHÉRANISME. Différence de sentiment entre Zwingle & Luther sur ce sacrement. XVII. 745. *b.* Eucharistie des chrétiens de S. Thomas. III. 380. *a.* XVI. 283. *a.* Sur l'eucharistie, *voyez* COMMUNION.

Eucharistie, épreuve par l'. V. 838. *a.*

EUCHITES, (*Hist. eccl.*) hérétiques qui soutenoient que la priere seule suffit pour nous sauver. VI. 136. *a.* Leurs pratiques & leur doctrine. S. Cyrille d'Alexandrie reprend vivement certains moines d'Egypte atteints de cette hérésie. Les hommes d'oraison estimés encore aujourd'hui dans les sectes d'Orient. *Ibid. b.*

EUCHOLOGE, (*Hist. eccl.*) discours pour prier. Etymologie de ce mot. Ce que contient l'euchologe des Grecs. Examen qui en fut fait à Rome sous le pontificat d'Urbain VIII. Ce livre imprimé plusieurs fois à Venise. La meilleure édition a été publiée à Paris. VI. 136. *b.*

EUCINA, (*Hist. mod.*) ordre de chevalerie établi en 722. Sa marque de distinction. L'on doute qu'il ait existé. VI. 136. *b.*

EUCLIDE, fondateur de la secte mégarique : histoire de ce philosophe : son amour pour Socrate. X. 304. *a.* Sa dialectique. IV. 934. *b.*

Euclide le géometre. Son traité sur les données. V. 51. *a. Suppl.* I. 386. *a*, *b*, *&c.* Ses élémens de mathématique. V. 497. *a*, *b.* VII. 629. *b.* Traités d'optique qu'on lui attribue. XI. 518. *b.*

EUDEME, philosophe péripatéticien: ses principes. XII. 372. *a.*

Eudeme, plusieurs médecins de ce nom. X. 284. *a.*

EUDES, (*Hist. de France*) fils de Robert *le fort*, vingt-neuvieme roi de France. Histoire abrégée de son regne. *Suppl.* II. 906. *a.*

Eudes, soutient un siege contre les Normands. XI. 229. *b.* Proclamé roi de Neustrie. *Suppl.* I. 563. *b.* 564. *a.* Son couronnement, sa mort, lieu de sa sépulture. XI. 960. *a.*

EUDOXE *de Gnide*, son astronomie, I. 786. *a.* il fut le législateur de sa patrie. VII. 724. *a.* Abrégé de sa vie. XIII. 624. *a*, *b.*

EUDOXIENS. (*Hist. eccl.*) branche des ariens dont Eudoxe fut le chef. Leurs erreurs. VI. 136. *b.*

EVE. Sentiment des docteurs juifs sur la nature de la femme. IX. 49. *b.* Sur sa création. 50. *a*, *b.* I. 126. *a.*

EVÊCHÉ, (*Hist. eccl. & Jurisp.*) église ou bénéfice d'un évêque. VI. 136. *b.*

Evêché. Siege d'un évêque, dignité d'évêque, diocèse ou territoire soumis à la jurisdiction spirituelle d'un évêque, demeure de l'évêque, son palais épiscopal. Le plus ancien évêché est celui de Jérusalem. Le second celui d'Antioche. Le troisieme celui de Rome. Evêché de Limoges fondé vers l'an 80. Evêques envoyés en plusieurs lieux vers l'an 94 par le pape S. Clément. Les érections des nouveaux évêchés devinrent sur-tout communes dans les douzieme & treizieme siecles. Quoique la pluralité des évêchés soit défendue, on a toujours trouvé des prétextes de dispenses, pour en posséder plusieurs ensemble. Exemples remarquables sur ce sujet. Limitation des évêchés faite en 380. Dans les premiers siecles, chaque évêque étoit indépendant des autres. Distinction établie dans le concile de Nicée des évêques métropolitains & des suffragans. VI. 137. *a.* Evêques *in partibus*, suffragans de quelques évêchés. Evêchés soumis immédiatement au S. Siege. Pays qui ne sont d'aucun évêché. Ce qu'on entend par patriarchat ou primatie. Comment se fait l'érection d'un évêché. Dans quels cas se fait l'union d'un évêché à un autre ou la translation du siege d'un évêché. Des évêchés & archevêchés de France, leur nombre. Les évêchés ne sont pas partagés également entre les métropolitains. Comment les évêchés sont remplis. *Ibid. b.*

Evêché, observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 906. *b.*

Evêché. Origine du droit que les papes se sont attribué d'ériger de nouveaux évêchés. IV. 725. *b.* De l'union des évêchés & archevêchés. XVII. 385. *a.*

Evêchés alternatifs. VI. 137. *b.*

Evêchés alternatifs, observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 906. *b.*

Evêchés sécularisés. VI. 138. *a.*

Evêché suffragant. VI. 138. *a.*

Evêché vacant. VI. 138. *a.*

Evêchés, les trois, (*Géogr.*) cédés à Henri II, roi de France. IV. 71. *b.* Coutumes pour les trois évêchés. V. 131. *a*, *b.* Voyez les articles, METZ, TOUL & VERDUN.

EVECTION, (*Astron.*) terme des anciens astronomes pour désigner la libration de la lune. Dans la nouvelle astronomie, ce mot désigne une des principales équations du mouvement de la lune; la plus grande après l'équation du centre. C'est l'évection qui fait varier l'équation du centre dans les tables Newtoniennes. VI. 138. *a.*

Evection, seconde inégalité de la lune, produite par l'attraction du soleil, & dont la quantité est de 1°. 20′ 34″. Pourquoi elle est nommée évection. *Suppl.* II. 906. *b.* Hypothese que Ptolemée avoit imaginée pour expliquer cette inégalité. Celle d'Horoccius. Méthodes de calculer l'évection d'une maniere très-simple. Comment l'attraction solaire produit cette inégalité. *Ibid.* 907. *a.*

Evections, (*Hiſt. anc.*) permiſſion écrite de l'empereur ou de ſes officiers, ſur laquelle on pouvoit courir la poſte, ſans bourſe délier. Détails ſur cet uſage. VI. 138. *a.*

EVELYN, (*Jean*) ſavant diſtingué : détails ſur ſes ouvrages. XV. 695. *b.* 696. *a.*

EVENEMENT, ſens grammatical de ce nom. VI. 138. *a.*

Evénement, *aventure*, *accident*, (*Synonym.*) I. 868. *b.*

Evénemens, leur enchaînement. VI. 422. *b.* VI. 204. *b.*

Evénement, (*Médec.*) iſſue bonne ou mauvaiſe d'une maladie. VI. 138. *a.* Rien ne fait plus d'honneur à un médecin que de pouvoir prédire l'événement d'une maladie. Excellente doctrine donnée ſur ce ſujet par Proſper Alpin. Principes d'après leſquels un médecin peut prévoir l'événement. *Ibid. b.*

EVENT, terme de commerce, d'artillerie, de fonderie & de raffinerie. VII. 138. *b.*

EVENTAIL. La coutume de porter des éventails vient de l'Orient. Il n'y a pas long-tems que les femmes européennes les portoient de peau. Elles en portent aujourd'hui en hiver auſſi-bien qu'en été. VI. 138. *b.* Eventails d'uſage en Orient, en Italie & en Eſpagne. Pourquoi l'on donne chez les Grecs un éventail aux diacres, dans la cérémonie de leur ordination. Eventails, cheminées que les Perſans pratiquent pour donner de l'air à leurs appartemens. Deſcription de ce qu'on appelle éventails en France. Les éventails ſe font à double ou à ſimple papier. Maniere de les fabriquer. *Ibid.* 139. *a.* Par qui ſe font les montures des éventails. Fabrique des éventails médiocres. *Ibid. b.*

Eventail. Bois d'éventail. II. 509. *b.* Fleches d'éventail. VI. 850. *b.* Maniere de faire les papiers d'éventail. XI. 861. *b.* Maniere de les gaufrer. VII. 525. *b*, *&c.* Différentes ſortes d'ouvriers employés au travail des éventails. XI. 861. *b.* *Voyez* vol. IV des planches. Eventailliste.

Eventail, terme d'orfevre en groſſerie, de jardinage, & d'émailleur. VI. 139. *b.*

Eventail. (*Jardin.*) Arbres fruitiers en éventail ſur le bord des plates-bandes. VI. 927. *a.*

EVENTAILLISTE. De la communauté des maîtres éventailliſtes à Paris. Conteſtation qu'il y eut anciennement entre les doreurs ſur cuir, les marchands merciers & les peintres ſur la fabrique & la vente des éventails. Réglemens de la communauté des éventailliſtes. VI. 139. *b.*

EVENTUS, (*Bonus*) comment on repréſentoit ce dieu. XIV. 820. *b.* XVI. 69. *a.*

EVÊQUE, (*Hiſt. eccl. & Juriſp.*) deux ſignifications de ce terme; l'une reſtreinte & l'autre étendue. Etymologie de ce mot. Ce que ſignifie le mot ἐπίσκοπος chez les Grecs, & celui d'*epiſcopus* chez les Latins; d'où les chrétiens l'emprunterent enſuite pour déſigner leurs gouverneurs ſpirituels. Ce nom fut appliqué par J. C. à S. Pierre, il l'a été à tous les prêtres, & même aux laïcs peres de famille. VI. 140. *a.* Pourquoi les évêques ſont auſſi appellés *ordinaires*. Quels ſont les pouvoir, dignité & fonctions d'un évêque. But de l'établiſſement des évêques dans les tems apoſtoliques. Dans les premiers ſiecles, c'étoit les évêques des villes voiſines qui en établiſſoient de nouveaux dans celles où ils le jugeoient convenable. Comment ſe font ces établiſſemens depuis huit ou neuf cens ans. Le pape eſt le premier des évêques par l'inſtitution divine. Les diſtinctions établies entre les autres évêques, ſont de droit eccléſiaſtique. *Ibid. b.* Les évêchés n'étoient conſidérés dans les premiers tems que comme une charge très-peſante. Qualités que S. Paul deſire dans un évêque. Pourquoi cet apôtre dit, qu'il ne doit être *mari que d'une ſeule femme*. Devoir des hommes mariés qu'on élevoit à l'épiſcopat. Peu-à-peu dans l'égliſe latine on ne choiſit plus d'évêques qui fuſſent actuellement mariés. Dans les égliſes ſchiſmatiques, les évêques & prêtres ſont mariés. Exemples de prélats élus entre les laïcs. Conditions requiſes par le concile de Trente pour l'épiſcopat. Exemples d'évêques nommés étant encore fort jeunes. Conditions requiſes par le concordat. *Ibid.* 141. *a.* Diſpoſitions de l'ordonnance de Blois ſur la nomination aux évêchés; elles ne ſont point exactement obſervées. On a toleré que les nonces du pape, reçuſſent la profeſſion de foi du nommé à l'évêché, & fiſſent par rapport à lui les informations néceſſaires, ce qui a été enſuite défendu en 1639. A l'égard des qualités que doit avoir celui qu'on élit pour évêque, l'uſage de toutes les égliſes n'eſt pas en tout ſemblable à celui de France : diſpoſitions du concile de Trente, des canons, du concordat, de l'ordonnance de Blois relatives à cet objet. Dans les premiers ſiecles, les évêques étoient élus par le clergé & par le peuple. Enſuite par un décret formel dans le huitieme concile général tenu à Conſtantinople en 869, on n'admit plus aux élections que le clergé, & on défendit de recevoir ceux qui ne ſeroient nommés que par les empereurs ou par les rois. *Ibid. b.* Du droit de nommer aux évêchés dans le royaume de France. Les rois de la premiere race en diſpoſoient, à l'excluſion du peuple & du clergé. Dans le ſeptieme ſiecle, les rois en diſpoſoient de même. Louis le débonnaire rendit aux égliſes la liberté des élections, en ſe réſervant la nomination aux évêchés.... Les chapitres des cathédrales devenus puiſſans, s'attribuerent l'élection des évêques. Guerres ſuſcitées par les papes pour enlever aux ſouverains l'inveſtiture des évêchés. Etat des choſes immédiatement avant le concordat, ſur la nomination aux évêchés. Celui qui eſt nommé doit dans neuf mois obtenir des bulles, & le pape ne peut les lui refuſer. *Ibid.* 142. *a.* Le nouvel évêque poſſede avant d'être ſacré la juriſdiction ſpirituelle; mais il ne peut donner les ordres. Il doit être conſacré trois mois après l'élection. Par qui & comment ſe faiſoit autrefois la conſécration. Par qui elle ſe fait aujourd'hui. Cérémonies qu'on obſerve aujourd'hui dans l'égliſe latine pour la conſécration d'un évêque. *Ibid. b.* Viſite que l'évêque autrefois devoit faire à ſon métropolitain deux mois après ſon ſacre. Preſtation du ſerment de fidélité. Des marques extérieures de la dignité épiſcopale. Celles que l'on croit que S. Jean & S. Jacques ont portées. Ornemens épiſcopaux. Marques d'honneur particulieres à quelques évêques. *Ibid.* 143. *a.* Pairs eccléſiaſtiques en France. La plupart des évêques y poſſedent de grandes ſeigneuries. Ils ont été admis dans les conſeils du roi. Leur rang dans les parlemens. D'où leur vient le titre de *monſeigneur*. Autres titres qu'ils ont poſſédés ou qu'ils poſſedent. Honneurs qu'on leur rendoit communément autrefois. Ils donnent aujourd'hui des bénédictions que les aſſiſtans reçoivent à genoux. Entrée ſolemnelle des évêques dans la ville épiſcopale après leur ſacre. Noms de quelques ſeigneurs qui étoient tenus de porter l'évêque de Paris. Privilege des évêques d'Orléans dont ils peuvent uſer le jour de leur entrée. Droit de joyeux avénement dont quelques évêques jouiſſent. *Ibid. b.* Il eſt défendu aux évêques d'être long-tems hors de leur diocèſe & de réſider hors de la ville épiſcopale. Dans la primitive égliſe, les évêques n'ordonnoient rien d'important ſans conſulter leur clergé & quelquefois le peuple. Lorſque l'on eut établi des prêtres à la campagne, ils ne conſulterent plus que le clergé de la ville épiſcopale. Dans la ſuite, le clergé forma une eſpece de monaſtere dont l'évêque étoit le ſupérieur. Mais enſuite les chanoines ont inſenſiblement perdu le droit d'être le conſeil de l'évêque. En quoi conſiſte la juriſdiction ſpirituelle des évêques. De la juriſdiction contentieuſe qu'ils poſſedent. De leur juriſdiction à l'égard des affaires entre laïcs pour choſes temporelles. L'ignorance des dix, onze & douzieme ſiecles leur donna lieu d'accroître beaucoup leur juriſdiction contentieuſe. *Ibid.* 144. *a.* Mais enſuite elle a été réduite. Divers officiers qu'ils ont pour l'exercer. Obligation impoſée aux évêques de viſiter leur diocèſe. Actes de juriſdiction volontaire ou gracieuſe que l'évêque fait par lui ou par ſes grands vicaires. Fonctions qu'il doit remplir par lui-même. Coadjuteur donné à l'évêque lorſqu'il ne peut faire ſes fonctions. Juriſdictions auxquelles un évêque eſt ſoumis en matiere civile & en matiere criminelle. *Ibid. b.* De la tranſlation d'un évêque d'un ſiege à un autre. En quels cas un évêque devient irrégulier, ſuivant les canons. De l'élection des évêchés & de la dignité épiſcopale en Allemagne. Changemens que le traité de Weſtphalie a apportés dans les évêchés d'Allemagne. *Ibid.* 145. *a.*

Evêque-abbé. VI. 145. *a.*

Evêque acéphale. VI. 145. *a.*

Evêque aſſiſtant. VI. 145. *a.*

Evêques cardinaux : à quels évêques ce titre fut donné. Tems de leur inſtitution. Leur rang dans les aſſemblées eccléſiaſtiques du onzieme ſiecle. VI. 145. *a.*

Evêque cathédral. VI. 145. *b.*

Evêque commendataire. VI. 145. *b.*

Evêque de la cour. VI. 145. *b.*

Evêque diocéſain. VI. 145. *b.*

Evêque in partibus infidelium. Celui qui eſt promu à un évêché ſitué dans les pays infideles. En quel tems cet uſage a commencé. On les appelle quelquefois *évêques titulaires*. Ces évêques ont cauſé beaucoup de troubles dans les derniers ſiecles. Ceux qui deviennent ſuffragans de quelque évêché ſont regardés d'un œil plus favorable. Réſolution priſe par rapport à eux dans l'aſſemblée du clergé de 1655. VI. 145. *a.*

Evêque métropolitain. VI. 145. *b.*

Evêques nulla tenentes. VI. 145. *b.* *Voyez* Evêque in partibus. Ouvrages à conſulter ſur les évêques. *Ibid. b.*

Evêques. 1°. *De leur élection & de ce qui s'y rapporte.* Comment elle ſe faiſoit autrefois. V. 455. *a*, *b.* Le ſort employé dans les élections des évêques. XV. 379. *b.* 380. *a.* Cérémonies pratiquées dans leur conſécration. V. 811. *b.* Examen de la queſtion, ſi une perſonne qui n'a pas été prêtre, peut être ordonnée évêque. 812. *a.* Inthroniſation de l'évêque. VIII. 842. *b.* Origine du droit que les papes ſe ſont attribué de transférer ſeuls les évêques d'un ſiege à un autre, & d'ériger de nouveaux évêchés. IV. 725. *b.* Tranſlation d'un évêque d'un ſiege à un autre. XVI. 555. *a.*

2°.

lires, la folie, l'imbécillité ne consistent que dans l'exercice imparfait de la mémoire; *Ibid.* 150. *a.* de même que toute prévention opiniâtre, tout écart de l'esprit dans les raisonnemens de bonne foi. Le déréglement moral, qui est une espece de folie, résulte d'un méchanisme à-peu-près semblable, & se trouve toujours accompagné du déréglement de l'intelligence. 30°. La mémoire peut nous rappeller les sensations dans un autre ordre & sous d'autres formes que nous les avons reçues par les sens. 31°. Les sensations changées ou variées, ou diversement combinées par la mémoire, ne produisent que des idées factices, formées de sensations que nous avons déjà reçues par l'usage des sens. *Ibid. b.* 32°. Ces idées factices sont la source de nos erreurs. 33°. Il n'y a que nos sensations qui nous instruisent sûrement de la réalité & des propriétés des objets. 34°. Des idées que l'ame se produiroit elle-même, sans l'action d'aucune cause extrinseque, ne lui procureroient aucune évidence de la réalité d'aucun être distinct de l'ame même. 35°. Une sensation abstraite générale, n'est que l'idée particuliere d'un attribut commun à plusieurs objets; c'est l'imperfection de l'esprit qui le force à avoir des idées abstraites générales. Il en est de même des idées particulieres à un seul objet. 36°. On ne peut rien déduire sûrement & avec évidence d'une sensation sommaire ou générale, qu'autant qu'elle est réunie aux sensations complettes des objets auxquels elle appartient. *Ibid.* 151. *a.* Vice du systême de Spinosa. 37°. Nos sensations nous font appercevoir deux sortes de vérités; des vérités réelles & des vérités purement idéales. La certitude de nos connoissances naturelles ne consiste que dans l'évidence des vérités réelles. 38°. Ce sont les idées factices & les idées abstraites générales qui font connoitre l'évidence, & qui favorisent le pyrrhonisme. Mais tous ceux qui seront assujettis dans la déduction des vérités réelles, aux sensations, telles qu'ils les ont reçues par l'usage des sens, conviendront toujours de la certitude de ces vérités. *Ibid. b.* Il est vrai cependant que relativement aux bornes de notre esprit, les idées sommaires sont nécessaires & utiles; mais elles ne nous instruisent point. 39°. Nous ne connoissons les rapports nécessaires entre nos sensations & les objets réels de nos sensations, qu'autant que nous en sommes suffisamment instruits par la mémoire; car sans le ressouvenir du passé, nous ne pouvons pas même juger de l'absence ou de la présence des objets qui nous sont indiqués par nos sensations actuelles. *Ibid.* 152. *a.* Ainsi nous ne reconnoissons sûrement l'erreur où nous avons été jettés dans nos rêves qu'à notre réveil, lorsque la mémoire est rétablie dans son exercice complet. L'expérience de nos rêves nous apprend que le sommeil suspend l'exercice de la mémoire; que cet exercice s'exécute par le méchanisme du corps; que l'ame ne peut suppléer aux idées dont elle est privée par le non-exercice de la mémoire; qu'elle n'a point d'idées innées; qu'il lui est inutile de penser pendant le sommeil. 40°. Nous sommes aussi assurés de l'existence, de la durée, de la diversité des objets de nos sensations, que nous le sommes de la durée de notre être sensitif. Comment la fidélité de la mémoire nous est prouvée avec certitude. Sans la mémoire, l'être sensitif n'auroit que la sensation, ou l'idée de l'instant actuel; il ne pourroit pas tirer de cette sensation la conviction de sa propre existence. *Ibid. b.* La certitude de la fidélité de notre mémoire suppose nécessairement la durée de l'existence des mêmes objets, qui nous procurent en différens tems les mêmes sensations par l'exercice des sens. L'égoïsme, ou la rigueur de la certitude réduite à la connoissance de moi-même, ne seroit qu'une abstraction captieuse, qui ne pourroit se concilier avec la certitude même que j'ai de mon existence. Quelles sont les raisons les plus fortes qu'on puisse alléguer en faveur de l'égoïsme. *Ibid.* 153. *a.* Ces raisons combattues & réfutées. *Ibid. b.* La même certitude que nous avons de l'existence des objets de nos sensations, s'étend jusqu'à la notion que nous avons des êtres sensitifs des autres hommes. 41°. Un être sensitif qui est privativement & exclusivement affecté de sensations bornées à lui, & qui ne sont senties que par lui, est réellement distinct de tout autre être sensitif. *Ibid.* 154. *a.* 42°. Les êtres sensitifs ont leurs sensations à part, qui ne sont qu'à eux, & qui sont renfermées dans les bornes de la réalité de chaque être sensitif qui en est affecté. 43°. Démonstration de cette vérité; qu'une portion de matiere composée de parties réellement distinctes, placées les unes hors des autres, ne peut pas former une ame, & que les êtres sensitifs individuels ne peuvent pas être des substances matérielles. 44°. Les objets corporels agissent sur nos sens par le mouvement. 45°. Le mouvement n'est pas un attribut essentiel de ces objets. 46°. Le mouvement est une action dont les corps sont les sujets passifs. 47°. Le sujet passif & la cause qui agit sur lui sont réellement distincts. 48°. Un corps en repos ne se remet point par lui-même en mouvement. Un corps qui en meut un autre, perd autant de mouvement qu'il lui en communique. 49°. Les corps n'étant point la cause de leur mouvement, sont réellement distincts de cette cause. *Ibid. b.* 50°. Les objets qui occasionnent nos sensations par le mouvement, ne sont donc pas la cause primitive de nos sensations. 51°. Cette cause de nos sensations est donc distincte de notre être sensitif & des objets de nos sensations. 52°. Nos sensations nous conduisent à la connoissance d'une premiere cause, dont l'action vivifie tous les corps vivans. On ne doit point chercher dans le corps ni dans l'ame humaine, la forme constitutive de l'homme moral. Elle résulte de l'acte même du premier principe de toute intelligence & de toute activité. Mais la maniere dont il agit sur nous est inaccessible à nos lumieres. 53°. La cause primitive des formes actives, sensitives, intellectuelles, est elle-même une cause puissante, intelligente & directrice. *Ibid.* 155. *a.* 54°. Chaque homme est assuré par la connoissance intime des fonctions de son ame, que tous les hommes & les autres animaux qui agissent & se dirigent avec perception & discernement, ont des sensations & un être qui a la propriété de sentir, & que cette propriété rend tous les êtres sensitifs susceptibles des mêmes fonctions naturelles purement relatives à cette même propriété. Nous appercevons dans les animaux l'exercice des mêmes fonctions sensitives que nous reconnoissons en nous-mêmes; savoir, le discernement, la remémoration, les relations, les indications, les abstractions, les déductions, les inductions, les passions. *Ibid. b.* 55°. Les volontés animales ou purement sensitives, ne consistent que dans les sensations, & ne sont que les sensations elles-mêmes, en tant qu'elles sont agréables ou désagréables à l'être sensitif. Mais il faut distinguer l'acquiescement & le désistement décisif, d'avec les volontés indécises. 56°. Nos connoissances évidentes ne suffisent pas, sans la foi, pour nous connoitre nous-mêmes, pour découvrir la différence qui distingue essentiellement l'homme des autres animaux. *Ibid.* 156. *a.* L'union périssable du corps & de l'ame n'existe pas par elle-même; ces deux substances ne peuvent agir l'une sur l'autre; les sensations & la raison de l'homme sont l'effet immédiat de l'action de Dieu sur l'homme; l'organisation du corps est la cause instrumentale des sensations, & les sensations les causes déterminantes de la raison. C'est dans cet état d'intelligence & dans la force d'intention que consiste le libre arbitre, considéré simplement en lui-même. En quoi consistent le pouvoir de faire le bien, & le pouvoir funeste de se livrer au mal. Il semble que les volontés décisives de l'ame excluent la liberté, parce qu'elle n'a pas, lorsqu'elle se détermine décisivement, le double pouvoir actuel d'acquiescer & de se désister, dans lequel consiste la liberté; mais c'est dans le tems de la délibération qu'elle est véritablement libre. *Ibid. b.* Deux sortes de motifs naturels; les motifs instructifs & les motifs affectifs. La liberté naturelle est resserrée entre deux états également opposés à la liberté même, savoir l'invincibilité des motifs, & la privation des motifs. Les motifs sont donc eux-mêmes de l'essence de la liberté; l'ame se détermine presque toujours sans examen & délibération, parce qu'elle est instruite des regles qu'elle doit suivre sans hésiter. Il faut aux hommes des regles positives & déterminées pour fixer & assurer leur conduite. *Ibid.* 157. *a.* La regle qui guide les uns suffit dans l'ordre moral, pour les déterminer. Ce conflit de sensations affectives, cette liberté animale, doivent être distingués de la liberté morale ou d'intelligence, qui n'est pas obsédée par des affections déréglées. C'est cette liberté qui fait chérir la probité, l'honneur, la vertu, & qui établit dans l'homme l'image de la divinité; car la liberté divine n'est qu'une pure liberté d'intelligence. Importance de ces premieres vérités *évidentes* rassemblées dans cet article. *Ibid. b.*

Evidence. Différence entre l'évidence & la certitude. I. xjv. Disc. prélim. II. 845. *b.* Des différens degrés d'évidence. III. 890. *b.* Evidence morale. XIII. 393. *b.* Ce qui est évident pour l'un est souvent obscur pour l'autre. XVI. 390. *a*, *b.*

EVIEN, (*Mythol.*) surnom de Bacchus. Il falloit dire *Evan* dans l'Encyclopédie, au lieu d'*Evien.* Origine de ce surnom. Montagne auprès d'Ithome nommée *Evan. Suppl.* II. 907. *b.*

EVINCER, (*Jurispr.*) dépossèder quelqu'un juridiquement d'un héritage ou autre immeuble. Diverses manieres dont on peut être évincé. VI. 127. *b.*

EVITÉE, (*Marine*) Espace nécessaire à un vaisseau pour tourner à la longueur de ses amarres, *&c.* VI. 158. *a.*

EVITER. (*Marine*) Ce qu'on entend par un vaisseau qui a évité. Eviter un vent. Eviter à marée. VI. 158. *a.*

EVITERNITÉ; ce mot synonyme à celui d'*éternité.* Observations sur la signification qu'on lui a donnée dans l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 908. *a.*

EULER. Ouvrage de ce géometre intitulé: *Methodus inveniendi lineas curvas maximi vel minimi proprietate gaudentes.* I. 120. *a.* Ses ouvrages astronomiques. *Suppl.* I. 665. *a*, *b.* Ses tables astronomiques. *Suppl.* IV. 889. *a.* 903. *b.* 904. *a.* 917. *a*, *b.* 918. *a.* Sa théorie du mouvement de la lune. IX. 735. *b.* Son ouvrage sur les cometes. III. 678. *b.* Sa

division des lignes du 3[e] ordre. IV. 385. *b.* Dissertation sur le feu, VI. 603. *a.* sur le flux & reflux de la mer. 908. *a.* Théorie des figures isopérimetres curvilignes. VIII. 927. *b.* Controverse de cet académicien avec M. d'Alembert sur les logarithmes. IX. 632. *b.* Son ouvrage sur les problêmes indéterminés. *Suppl.* III. 571. *a*, *b*. Comment il a perfectionné le calcul intégral. 619. *b.* Ses recherches & expériences pour un télescope dioptrique. XVI. 48. *b. Suppl.* I. 146. *a. Suppl.* III. 814. *a*, *b*. Son microscope solaire. *Suppl.* III. 931. *a.*

EULOGIE, *dans l'hist. de l'église*, morceaux du pain sacramental que les Grecs appellent de ce nom. Etymologie de ce mot. L'église latine a eu long-tems quelque chose de semblable aux eulogies. Gâteaux appellés de ce nom. Présens qu'on appelloit aussi eulogies. Toutes sortes de personnes bénirent & distribuerent leurs eulogies. VI. 158. *a.*

EUMARUS d'Athenes, peintre monochrome. XII. 259. *a.*

EUMENE d'Autun, ancien professeur d'éloquence. *Suppl.* I. 726. *a.*

EUMENES II, roi de Pergame. Principaux événemens de sa vie. XII. 353. *b.*

EUMÉNIDES. (*Mythol.*) Evénement qui fit donner ce nom aux furies. Fonctions des euménides. Leur figure. Temple des euménides à Athenes. VI. 158. *b.*

Euménides, voyez *Furies*, *Imprécations*. Pourquoi ces divinités furent nommées euménides. VI. 209. *a.* Divinités nommées *némeses* qu'on doit mettre au rang des euménides. XI. 90. *a.* Statues de Pluton, de Mercure & de la Terre dans le temple des euménides à Athenes. XII. 804. *a.* Temple des euménides près de Titana. XVI. 355. *a.*

EUMOLPE, premier hiérophante. VIII. 207. *a.*

EUMOLPIDES, (*Mythol.*) prêtres de Cérès. Excommunication qu'ils exerçoient. Origine de leur nom. VI. 158. *b.*

Eumolpides. Erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 908. *a.*

EUNAPE, rhéteur né à Sardes. V. 281. *a.* XIV. 655. *a.*

EUNOMISPHRONIENS, (*Hist. eccl.*) secte d'hérétiques. I. 178. *b.*

EUNUQUE. Comment les Italiens nomment les eunuques. Etymologie de ce mot. La castration, ainsi que l'infibulation, ne peuvent avoir d'autre origine que la jalousie. Castration usitée autrefois chez les Valésiens, hérétiques arabes. Elle étoit chez les Egyptiens la peine de l'adultere. VI. 158. *b.* Il y avoit beaucoup d'eunuques chez les Romains. But de la castration dans l'Asie, l'Afrique, l'Italie, chez les Hottentots. & dans d'autres pays. Diverses especes de castrations. Quelle est la plus dangereuse. Eunuques de différens pays qui se trouvent à Constantinople, dans toute la Turquie, en Perse, *&c. Ibid.* 159. *a.* Les noirs sont d'autant plus recherchés qu'ils sont plus horribles. Les eunuques auxquels on n'a laissé que les testicules, ne laissent pas de sentir de l'irritation dans ce qui leur reste. Correspondance entre les parties de la génération, la gorge & la barbe chez les hommes; & chez les femmes, entre la matrice, les mammelles & la tête. Ouvrages modernes qui traitent de cette correspondance. *Ibid. b.* Recherches sur la cause du changement qui survient à la voix des enfans mâles, dès qu'ils atteignent l'âge de puberté, & par conséquent sur la raison pour laquelle les femmes & les eunuques n'éprouvent point ce changement. Il en est des bords & des rubans de la glotte comme des cordes des instrumens. Les sons qu'ils rendent par leurs vibrations doivent être aigus ou graves, à proportion que ces rubans sont gros ou grêles. Le fluide séminal n'est pas destiné seulement à la génération, mais encore à s'unir à la lymphe nourriciere. Ce fluide rend ainsi la texture de toutes les parties plus fortes. Cette augmentation de forces dans les mâles, est une cause sur-ajoutée à celle qui produit l'augmentation de forces communes aux deux sexes. De-là les hommes doivent être plus vigoureux que les femmes. *Ibid.* 160. *a.* Cette rigidité des fibres doit être plus sensible dans les bords de la glotte. On comprend aisément que les eunuques n'éprouvent point ce changement, cette augmentation de forces. Pourquoi ils manquent de barbe. Correspondance entre les poils & les parties de la génération. Sur ces particularités, voyez *Poil. Ibid. b.* Observations qui concourent à confirmer l'explication qui vient d'être donnée. Changemens qui arrivent dans les adultes à qui les testicules ont été emportés par accident ou de toute autre maniere. Accidens qui arrivent aux jeunes gens qui se livrent à la masturpation ou à l'exercice vénérien trop fréquent ou prématuré. Les grandes maladies produisent aussi quelquefois des changemens dans la voix. Utilité dont peut être l'explication qu'on vient de lire. *Ibid.* 161. *a.*

Eunuque. Origine de l'usage d'avoir des eunuques : ceux que les orientaux nomment eunuques du ciel. II. 802. *b.* Comment & pourquoi cet usage est établi chez les Turcs & en Italie. 755. *b.* Observations sur l'état des eunuques. VIII. 258. *b.* Chef des eunuques noirs du serrail. IX. 131. *b.* Les Romains faisoient eunuques ceux qu'ils destinoient au métier de pantomimes. XI. 828. *a.*

EUNUQUES, (*Hist. eccl.*) secte d'hérétiques, *&c.* Quelle en peut avoir été l'occasion. VI. 161. *a.*

EUNOMIENS, (*Hist. eccl.*) hérétiques du quatrieme siecle; branche des Ariens. Histoire d'Eunome leur chef. Sa doctrine. On nommoit aussi les Eunomiens *Troglodytes.* Voyez ce mot. VI. 161. *b.*

EUNOMIO-EUPSYCHIENS, (*Hist. eccl.*) hérétiques du quatrieme siecle, qui avoient la même doctrine que les précédens, dont ils ne s'étoient détachés que pour un seul point. Sozomene les appelle EUTYCHIENS. VI. 161. *b.*

EVOCATIO, sorte d'engagement des troupes romaines. XV. 103. *a.*

EVOCATION, (*Littér.*) opération religieuse du paganisme. VI. 161. *b.*

Evocation des dieux tutélaires. Les Romains en particulier la pratiquerent avant la prise des villes pour en faire sortir les dieux de leurs ennemis. Evocation que fit Camille des dieux Veiens. VI. 161. *b.* Précaution que prenoient les prêtres pour qu'on ne pût évoquer leurs dieux. Formule de ces évocations conservée par Macrobe. Après cette évocation, les Romains ne doutoient plus de la perte de leurs ennemis. Comment Virgile parle de la désertion des dieux tutélaires de Troye. Cette opinion paroît conforme à ce que rapporte Josephe d'un événement miraculeux qui se passa dans le temple de Jerusalem avant sa destruction. Moyen dont se servirent les Tyriens assiégés par Alexandre pour retenir Apollon dans leur ville. *Ibid.* 162. *a.*

Evocation des dieux tutélaires. Correction à faire à cet article de l'Encyclopédie. Ouvrages à consulter. *Suppl.* II. 908. *a.*

Evocation par laquelle les Romains tâchoient d'enlever à leurs ennemis la protection des dieux. IV. 922. *b.*

Evocation des manes. La plus ancienne & la plus solemnelle des évocations. Moyse l'avoit défendue. Cette pratique passa de l'Orient dans la Grece. Elle étoit exercée par les ministres des choses saintes. Les voyages que les poëtes font faire à leurs héros dans les enfers, n'ont peut-être d'autre fondement que les évocations auxquelles ils avoient recours. Ce que les prêtres évoquoient, n'étoit ni le corps ni l'ame, mais quelque chose qui tenoit le milieu entre ces deux substances. Ce n'étoit ni l'ame ni le corps qui descendoit dans les champs élysées, mais ce que les Grecs appelloient εἴδωλον. Dans quel but les évocations se pratiquoient. Les magiciens qui se mêlerent ensuite de ces opérations, y joignirent les pratiques les plus folles & les plus abominables. VI. 162. *b.* Pouvoir de la magie, selon le poëte Lucain. Magiciens goetiques, ceux qui s'adressoient aux divinités malfaisantes. La magie & la théologie payenne se touchoient de près, & émanoient l'une de l'autre. *Ibid.* 163. *a.*

Evocation. On évoquoit les mauvais esprits en leur offrant des feves. VI. 650. *b.* Pierre qui avoit la vertu d'évoquer les génies. IX. 588. *a.* Magiciens chez les Grecs consacrés à évoquer les ombres. XIII. 542. *b.* Lieux où l'on évoquoit les ames des morts. 543. *b.* GRYMOIRE, NÉCROMANCIE, NÉCYOMANCIE, SCIAMANCIE, & SCIOMANCIE.

EVOCATION, (*Jurisp.*) changement de juges. Plutarque regarde les Grecs comme les premiers qui inventerent les évocations. Les loix romaines sont contraires à tout ce qui dérange l'ordre des jurisdictions. VI. 163. *a.* Il y avoit cependant chez les Romains des juges extraordinaires. En quels cas les empereurs se faisoient rendre compte des affaires des particuliers. Marc Antonin renvoyoit au sénat les causes qui le concernoient. Tibere agissoit à peu près de même. Il n'en fut pas ainsi de Claude, *&c.* Lettres évocatoires dont il est parlé dans les codes Théodosien & Justinien. En France, les évocations trop fréquentes ont toujours été regardées comme contraires au bien de la justice. Les ordonnances en ont aussi restraint l'usage à certains cas. Les causes sur lesquelles l'évocation peut être fondée, doivent être mûrement examinées. *Ibid. b.* Principales dispositions qu'on trouve dans les ordonnances sur cette matiere. Ordonnance de 1344. Ordonnance de Charles VI en 1389. Celle de Louis XII en 1499. Edit donné par François I en 1529. Ordonnance de ce même prince appellée de Villers cotterets. *Ibid.* 164. *a.* Reproche qu'on fait au chancelier Duprat d'avoir rendu les évocations trop fréquentes. Ordonnance de Moulins donnée par Charles IX. Ordonnance de Blois. Edits du mois de janvier 1597, & du mois de mai 1616. *Ibid. b.* Déclarations du dernier juillet 1648, & du 22 octobre suivant. Lettres patentes du 11 janvier 1657, annexées à l'arrêt du conseil du même jour. *Ibid.* 165. *a.* Arrêts des années 1737 & 1738. On distingue deux sortes d'évocations; celles *de grace* & celles *de justice*. Les premieres sont ou particulieres ou générales. Ce que portent sur les évocations générales les ordonnances de 1669 & de 1737. Provinces où les *committimus* & les évocations générales n'ont point lieu. Il y a quelques pays qui ont des titres particuliers contre l'effet de ces évocations, *&c.* En d'autres pays elles ne peuvent avoir lieu pour un certain genre d'affaires. En quoi consistent les évocations *de justice*. Les exceptions que les

loix ont faites aux évocations de juſtice, s'appliquent à plus forte raiſon à celles qui ne ſont que de pure grace. De la forme dans laquelle l'évocation peut être obtenue. *Ibid. b.* Reſtrictions apportées à l'évocation par les ordonnances de 1669 & de 1737. 1°. L'évocation ſur parentés & alliances, n'a pas lieu en certains tribunaux. *Ibid.* 166. *a.* 2°. Il y a des affaires, qui, à cauſe de leur nature, ne ſont pas ſuſceptibles d'évocation, même pour parentés & alliances. 3°. L'évocation ne peut être demandée que par celui qui eſt actuellement partie dans la conteſtation qu'il veut faire évoquer, & du chef de ceux qui y ſont parties en leur nom, & pour leur intérêt perſonnel. 4°. L'évocation n'aura pas lieu dans pluſieurs cas, à cauſe de l'état où la conteſtation que l'on voudroit faire évoquer, ſe trouve au tems où l'évocation eſt demandée. *Ibid. b.* Conſidération de juſtice ſur laquelle ces différentes reſtrictions ſont fondées. Si l'un des officiers du tribunal en poſſeſſion d'une cauſe, s'étoit vivement intéreſſé pour une des parties, par raiſon d'alliance ou de parentage, cette conſidération ſerviroit à fonder l'évocation. Mais l'ordonnance de 1737 a preſcrit une procédure pour les occaſions où ce fait eſt allégué. Comment on a prévenu les craintes ſur leſquelles une des parties fonderoit ſa demande d'évocation. Tableau par lequel on voit comment le nombre des parens ou alliés néceſſaire pour évoquer, eſt réglé ſelon différentes cours. *Ibid.* 167. *a.* Suite de l'examen des cauſes qui peuvent donner lieu à l'évocation. Procédure établie pour ſtatuer ſur les évocations. Ce qu'on entend par cédule évocatoire. Différens cas dans leſquels les cédules évocatoires ſont regardées comme non-avenues. *Ibid. b.* L'ordonnance de 1737 a permis dans ces cas au défendeur d'obtenir, ſur ſa ſimple requête, un arrêt qui le met en état de pourſuivre ſon affaire dans le tribunal où elle eſt pendante. Quelle eſt, hors de ces cas, la forme dont on inſtruit l'inſtance au conſeil. Effet de la demande en évocation, lorſqu'elle eſt fondée. Quelle eſt l'ordre fixe ſelon lequel ſe fait le renvoi d'une cour à une autre. *Ibid.* 168. *a.* Suites de la demande en évocation, lorſqu'elle eſt mal fondée. Comment on ſe regle dans les compagnies ſemeſtres, lorſque l'un de ceux qui ont une cauſe ou procès, pendant à l'un des ſemeſtres, ſe trouve parent du préſident du ſemeſtre. Ce qui arrive lorſqu'il ne reſte pas aſſez de juges dans un ſemeſtre, ou dans une compagnie qui ſe tient par chambre & non par ſemeſtre, pour juger un procès. Ce ſont les cours ſupérieures qui connoiſſent des demandes en évocation, pour des parentés ou alliances, ou pour défaut de juges, ou pour ſuſpicion. On ne peut évoquer des préſidiaux ſur des parentés & alliances, que dans les affaires dont ils connoiſſent en dernier reſſort. Comment ſe demande alors l'évocation. *Ibid. b.* Selon quelles loix & coutumes doivent être jugés les procès évoqués. En quel cas a lieu l'évocation pour cauſe de connexité ou litiſpendance. Les juges auxquels toutes les affaires d'une certaine nature ont été attribuées, évoquent les affaires qui ſont de leur compétence: quelle eſt la voie qui reſte à la perſonne qui ne veut pas déférer à l'évocation. Evocation du principal, autoriſée par diverſes ordonnances. *Ibid.* 169. *a.*

Evocation, lettres d'. IX. 423. *a.*

EVOCATOIRE, (*Juriſp.*) cauſes évocatoires. Cédule évocatoire. VI. 169. *a.*

EVOLUTIONS, (*Art milit.*) l'infanterie & la cavalerie ont chacune leurs évolutions. Il eſt très-eſſentiel que les troupes ſoient bien exercées aux évolutions. L'officier particulier doit connoître les uſages particuliers de chaque évolution. Utilité des évolutions. Celles de l'infanterie ſont plus aiſées à exécuter que celles de la cavalerie. VI. 169. *a.*

Détail des principales évolutions de l'infanterie.

Article I. *Obſervations préliminaires.* Toute la troupe qu'on aſſemble doit d'abord être miſe en bataille, c'eſt-à-dire, former des rangs & des files. Deux ſortes de diſpoſitions & de rangs; les files ſerrées & ouvertes, & les rangs ſerrés & ouverts. Diſtances des rangs & des files ſelon ces diſpoſitions, & ſelon les différentes circonſtances où ſe trouve la troupe. *Ibid.* 170. *a.* Du nombre des rangs qu'on doit donner à une troupe d'infanterie, ou à un bataillon. *Ibid. b.* Peut-être ſeroit-il avantageux d'avoir deux ordres de bataille différens; l'un pour paroître dans les revues & pour tirer, l'autre pour charger la bayonnette au bout du fuſil. *Ibid.* 171. *a.* Quel eſt le nombre de rangs qu'il faudroit donner à ces deux ordres de bataille. Les évolutions du bataillon peuvent être conſidérées de trois manieres différentes; en mouvemens qui s'exécutent homme par homme; en mouvemens qui ſe font par tout le bataillon enſemble; en mouvemens qui s'exécutent par différentes parties du bataillon.

Article II. *Du mouvement d'homme par homme.* Explication des quatre mouvemens à droite. *Ibid. b.*

Remarques. 1. Il eſt aiſé après cette explication de concevoir comment les mêmes mouvemens s'exécutent à gauche. 2. Comment ſe fait le tour entier que l'on exécute par quatre à droite. *Ibid.* 172. *a.* Comment s'exécute le demi-tour à gauche. 3. Comment la troupe exécute le mouvement qui lui eſt commandé par ces paroles, *remettez-vous.* 4. On ne fait point faire trois quarts de tours par un ſeul commandement. 5. Ce mouvement des *à droite* & des *à gauche* s'enſeigne ordinairement dans l'exercice ou le maniement des armes, auquel il paroît appartenir particuliérement.

Article III. *De la maniere de ſerrer le bataillon. Ibid. b.*

Remarques. 1. En quels cas il eſt d'uſage de faire remettre le bataillon après chaque mouvement dans ſa premiere poſition. Après avoir fait ſerrer les rangs en avant, on les fait ouvrir en arriere, pour les remettre comme ils étoient d'abord. Comment cela s'exécute. 2. Comment on peut faire ſerrer les rangs en marchant. *Ibid.* 173. *a.*

Remarques. 1. Comment on peut ſerrer le bataillon ſur tel rang que l'on veut. 2. Comment on remettra le bataillon dans ſa premiere poſition. Obſervations par rapport à l'opération de ſerrer le bataillon par files. *Ibid. b.*

Remarques. 1. Les manieres qui viennent d'être indiquées de ſerrer le bataillon par files peuvent s'exécuter ſur telle file qu'on voudra. 2. On peut le ſerrer de pié ferme & en marchant.

Article IV. *Des différentes manieres d'ouvrir le bataillon. Ibid.* 174. *a.*

Remarque ſur les différens mouvemens indiqués dans cet article. *Ibid. b.*

Article V. *De la maniere de doubler les rangs & les files d'une troupe ou d'un bataillon, & de les dédoubler.*

Premier problême. Doubler les rangs à droite en avant. *Ibid.* 175. *a.*

Remarques. 1. Pluſieurs officiers font remettre par un *à droite* ou par un *à gauche* les rangs qui ont doublé. 2. Il eſt évident que pour doubler les rangs, il faut qu'ils ſoient en nombre pair dans le bataillon. *Ibid. b.*

Second problême. Doubler les rangs par demi-files à droite en avant.

Troiſieme problême. Doubler les rangs par quarts de files en avant.

Quatrieme problême. Doubler les rangs en avant par demi-files ſur les aîles. *Ibid.* 176. *a.* On doublera de la même maniere les rangs en arriere. On pourra doubler par ce même problême les rangs en avant ou en arriere par quarts de files. On doublera également les rangs par quarts de files de la tête & de la queue. On doublera encore les files par quarts de files ſur les aîles en tête & en queue. *Ibid. b.*

Cinquieme problême. Doubler les rangs en-dedans par demi-files. Maniere d'exécuter ce mouvement en arriere. Comment on doublera les rangs en-dedans par quarts de files, lorſque la troupe eſt par exemple à huit de hauteur. Comment on doublera les rangs du centre en-dedans, par quarts de files de la tête & la queue. Maniere de doubler les rangs de la tête & de la queue par quarts de files du centre ou du milieu.

Article VI. *Du doublement des files. Ibid.* 177. *a.*

Premier problême. Un bataillon ou une troupe quelconque étant en bataille, doubler les files à droite. *Ibid. b.*

Second problême. Doubler les files par demi-rangs vers l'aile droite ou gauche. *Remarques. Ibid.* 178. *a.*

Troiſieme problême. Doubler les files à droite ou à gauche par quarts de rangs.

Quatrieme problême. A droite & à gauche par quarts de rangs des aîles, doubler les files ſur les quarts de rangs du milieu.

Cinquieme problême. A droite & à gauche par quarts de rangs du milieu, doubler les files des quarts de rangs des ailes. *Ibid. b.*

Sixieme problême. Doubler les files en tête ou en avant.

Remarques. 1. Il eſt d'uſage avant de doubler les files en avant, de faire ſerrer les rangs à la pointe de l'épée. 2. On peut doubler de la même maniere les files en arriere. 3. On doublera auſſi en ſuivant la méthode de ce problême, les files en avant & en arriere, ou en tête & en queue en même tems.

Septieme problême. Doubler les files en-dedans vers la droite ou vers la gauche. *Ibid.* 179. *a.*

Huitieme problême. Doubler les files par demi-rangs: deux manieres différentes de l'exécuter. *Ibid. b.*

Remarques. Maniere de doubler les files en-dedans, par exemple, vers la droite. On doublera de même les files de la gauche en-dedans par demi-rangs de la droite.

Neuvieme problême. Doubler les files par quarts de rangs. Doubler les files en tête ou en queue, à droite & à gauche par quarts de rangs du milieu. *Ibid.* 180. *a.* Ce mouvement s'exécutera en arriere de la même façon.

Article VII. *Des converſions.* Comme on a déja expliqué à l'article *Converſion* en quoi conſiſte ce mouvement, on ſe contente d'en donner ici la figure. Ce qu'il faut obſerver pour que le quart de converſion s'exécute aiſément. *Ibid. b.*

Article VIII. *De la converſion avec pivot au centre.* Ce mouvement s'appelle le moulinet, ou quelquefois converſion centrale. Raiſons pour leſquelles on peut l'exécuter.

1°.

2°. Parce que dans cette manœuvre il faut moins de terrein pour tourner le bataillon. 2°. Pour accélérer l'exécution du quart de conversion. 3°. Pour maintenir des troupes qui marchent en colonne, ou les unes derriere les autres, sur la même direction où on les a mises d'abord. *Ibid.* 181. *a.*

Remarques. 1. On peut faire faire ce mouvement non-seulement sur un pivot pris au centre du premier rang, mais encore à tel endroit de la troupe qu'on veut, comme au tiers ou au quart. *Ibid. b.* 2. Le pivot pourroit aussi être pris dans celui des rangs qu'on voudroit, comme au troisieme, au quatrieme, *&c.* 3. Lorsqu'on veut faire marcher un bataillon sur l'un de ses flancs par deux divisions, chacune de la moitié du front du bataillon, on peut faire exécuter à chacune de ces parties un quart de conversion sur le centre.

Article IX. *Des conversions à plusieurs pivots, ou par differentes divisions du bataillon.* Observations sur ce mouvement. 1. Il faut que les divisions du bataillon aient plus d'étendue de la droite à la gauche, que de profondeur de la tête à la queue. *Ibid.* 182. *a.* 2. Si l'on s'apperçoit de quelque imperfection dans l'exécution de ce mouvement, il ne faut pas l'attribuer aux troupes qui le font, mais au mouvement même, qui ne peut se faire sans qu'il y paroisse quelque confusion. Du mouvement d'un bataillon sur sa droite ou sur sa gauche, sans s'allonger, ou sans augmenter l'étendue de son front. Circonstance où ce mouvement doit être employé. *Ibid. b.*

Remarques sur ce mouvement.

Article X. *De la contre-marche.* Son utilité. *Ibid.* 183. *a.*

Premier problême. Faire la contre-marche par files, en conservant le même terrein. *Ibid. b.*

Remarques. 1. On fait remettre le bataillon par une seconde contre-marche, exécutée dans le même sens que la premiere. 2. Observation sur la pratique de quelques auteurs. 3. Quand un régiment sera bien exercé, il fera presque aussi facilement la contre-marche à files & rangs serrés que quand ils sont ouverts, pourvu qu'on ne presse pas les files autant qu'on le fait aujourd'hui.

Second problême. A droite ou à gauche par files; faire la contre-marche en quittant ou en perdant le terrein, ou la file après soi. *Ibid.* 184. *a.*

Troisieme problême. A droite par files; faire la contre-marche en gagnant le terrein. Cette contre-marche étoit appellée évolution laconique, parce qu'elle est de l'invention des Lacédémoniens. *Ibid. b.*

Remarques sur l'exécution de ce mouvement.

Quatrieme problême. A droite par chefs de files & de demi-files, faire la contre-marche. De la contre-marche par rangs. *Ibid.* 185. *a.*

Cinquieme problême. A droite par rangs, faire la contre-marche. Elle s'exécutera à gauche par rangs de la même maniere. *Remarques. Ibid. b.*

Sixieme problême. Faire la contre-marche par rangs en changeant de terrein, ou en gagnant le terrein.

Septieme problême. Faire la contre-marche par demi-rangs, partant des ailes ou des flancs du bataillon.

Article XI. *De la maniere de border la haie, & de former des haies. Ibid.* 186. *a.*

Premier problême. Par rangs border la haie.

Second problême. A droite par rangs, border la haie en tête. *Remarques.*

Troisieme problême. A droite par files, border la haie en tête. *Ibid. b.*

Quatrieme problême. Une troupe ou un bataillon étant rangé en bataille à l'ordinaire, en former des haies. *Remarques. Ibid.* 187. *a.*

Cinquieme problême. Augmenter ou diminuer le nombre des rangs d'une troupe en bataille, par le moyen de l'évolution précédente.

Remarques. 1. Pour que cette évolution puisse s'exécuter avec précision, il faut que le nombre d'hommes des rangs du bataillon, & celui des haies, puissent se diviser exactement en autant de parties égales que l'on veut avoir de rangs. *Ibid. b.* 2.—5. Différentes méthodes employées dans leurs circonstances, pour changer le nombre des rangs du bataillon, c'est-à-dire, pour les augmenter ou les diminuer. *Ibid.* 188. *a.*

Article XII. *De la formation des bataillons.* 1. *Du bataillon quarré.* Dans quelle circonstance on le forme.

Premier problême. Un bataillon ou une troupe quelconque d'infanterie étant en bataille, en former un bataillon quarré à contre-plein. *Ibid. b.* Des bataillons à contre-vuide. Maniere de les former. *Ibid.* 190: *a, b.*

Remarques. 1. Comment il faudroit opérer si le bataillon étoit à plus ou moins de hauteur que dans l'exemple donné. 2. Ce qu'il faut faire lorsque le nombre d'hommes qu'on a pour chaque peloton des angles du quarré est plus grand qu'il n'est nécessaire pour les remplir. 3. Maniere de former le bataillon quarré, sans avoir la peine de remplir les angles, comme dans la formation précédente. *Ibid.* 191. *a.*

Remarques. L'instruction du 14 Mai 1754 se sert à-peu-près de cette même méthode pour changer le bataillon ordinaire en colonne. Autre maniere de former le bataillon quarré à centre vuide, qui paroît plus générale que celle qu'on vient d'expliquer, mais qui exige la connoissance de l'extraction de la racine quarrée. *Ibid. b.* Comment on procéderoit si la hauteur ou le nombre des rangs de chaque côté du bataillon étoit fixé, 1°. à six, 2°. à quatre. Quel est le plus grand quarré apparent qu'on peut former avec une troupe d'un nombre d'hommes donné. *Ibid.* 192. *a.*

Article XIII. *Du passage du défilé ou du pont. Ibid. b.*

Remarques. 1. Comment on exerce les troupes à cette évolution. 2. Dans cette évolution, on ne dérange point l'ordre des soldats ni des compagnies. 3. Comment on passe par files un défilé qui n'a de largeur que pour trois soldats, si le bataillon est à trois de hauteur, pour quatre s'il est à quatre, *&c. Ibid.* 193. *a.* 4. Il est aisé d'observer que dans le passage de ce défilé, il passe réellement autant de files que le défilé peut contenir d'hommes de front. 5. Lorsqu'on a un bataillon en bataille sur quatre ou six de hauteur, on peut le mettre en colonne ou lui donner beaucoup plus de profondeur que de front, en se servant de l'évolution précédente. Réflexions par lesquelles M. Bottée termine l'article où il traite du passage du défilé. *Ibid. b.* Formation de deux colonnes dont l'ordonnance du 6 Mai 1755 fait mention; savoir, la colonne d'attaque & celle de retraite. 1°. De la colonne d'attaque. *Ibid.* 194. *a.*

Remarques. En quoi cette colonne differe de celle que propose M. le chevalier de Folard. Avantages qu'on peut tirer de cette colonne. *Ibid.* 195. *a.* Comment on la forme selon M. de Folard. *Ibid. b.* 2°. De la colonne de retraite. *Ibid.* 196. *a.*

Remarques. Evolutions de cavalerie: On se propose seulement d'expliquer ici les regles & les principes des manœuvres qui servent de fondement ou d'élémens à tous les mouvemens que la cavalerie peut exécuter. Indication de ces manœuvres qui se réduisent à six principales. *Ibid. b.*

Premier problême. Un escadron étant en bataille, lui faire serrer ou ouvrir les files.

Second problême. Un escadron étant en bataille, lui faire faire face du côté opposé à son front, ou ce qui est le même, lui faire exécuter le demi-tour à droite. *Ibid.* 197. *a.*

Troisieme problême. Faire à droite ou à gauche par divisions du front de l'escadron, pour faire volte-face ou le demi-tour à droite, & pour marcher par la droite ou par la gauche de l'escadron. *Ibid. b.*

Remarques. 1. Le demi-tour à droite, de la maniere dont on vient de le supposer exécuté, change un peu le terrein de l'escadron. 2. Il se fait aussi quelques changemens dans l'intérieur de l'escadron, mais seulement dans l'arrangement des hommes de chaque rang. 3. Si l'on veut faire ce même mouvement à gauche, c'est le cavalier de la gauche de chaque division qui sert de pivot. 4. Par le mouvement qu'on vient d'expliquer, une ligne de cavalerie peut tourner pour marcher sur sa droite ou sur sa gauche, dans le tems nécessaire à quatre ou six cavaliers, pour décrire un quart de conversion. *Ibid.* 198. *a.* 5. Au lieu de faire des divisions qui obligent de compter, comme de cinq ou de six cavaliers, on peut diviser le front de chaque compagnie en deux parties, & faire le mouvement précédent sur la droite ou sur la gauche par demi-compagnie.

De la conversion. Comment se font les conversions dans la cavalerie. Ce qu'on appelle quart de conversion dans l'infanterie, se nomme *caracole* dans la cavalerie. Ce que signifioit autrefois ce terme. *Ibid. b.*

De la demi-conversion sur le centre. Ibid. 199. *a. Maniere de faire marcher & défiler l'escadron par différentes divisions, & de la réformer. Ibid. b.*

Problême. Doubler les rangs de l'escadron ou d'une troupe quelconque de cavalerie, ou les dédoubler. Maniere de doubler les rangs. *Ibid. b.*

Remarques. 1. Distance à laquelle les rangs doivent être les uns des autres pour exécuter ce mouvement. 2.... 3. Par la méthode qui vient d'être indiquée, on peut augmenter le front d'un escadron dont les rangs sont en nombre impair. Maniere de dédoubler les rangs. *Ibid.* 201. *a.*

Evolutions: sur les moyens de faire exécuter à la cavalerie les mêmes mouvemens qu'à l'infanterie, voyez les arrangemens que propose M. de Puiségur. IV. 814. *a.* Nouveau moyen de commander les évolutions parmi le fracas des armes. XV. 185. *b.* Les évolutions de l'infanterie & de la cavalerie représentées, vol. I. des planches, article ART MILITAIRE.

EVOLUTIONS NAVALES, (*Marine*) Méthode générale pour joindre un vaisseau qui est sous le vent, par la route la plus courte. VI. 201. *b.* Maniere de connoître si on est au vent ou sous le vent d'un autre vaisseau à la voile. *Ibid.* 202. *a.* Utilité du quarré pour les mouvemens d'une armée navale. *Ibid. b.* Ordre de marche au plus près du vent sur une ligne. Maniere de revirer par la contre-marche, dans l'ordre de

marche au plus près du vent fur une ligne. *Ibid.* 203. *a.* Lorfqu'on revire tous en même tems, & que l'arriere-garde devient avant-garde, maniere de fe mettre en ligne le plus près du vent. *Ibid. b.* Ordre de marche fur trois colonnes. *Ibid.* 204. *a.* Ordre de marche fur trois colonnes au plus près du vent. *Ibid. b.* L'armée navale marchant fur trois colonnes, le général au milieu de fon efcadre; maniere de faire mettre en bataille l'efcadre de deffous le vent, mettant de panne un pavillon blanc au-deffus de la vergue d'artimon. L'armée marchant fur trois colonnes, maniere de la faire mettre en bataille; l'efcadre deffous le vent, prenant l'avant-garde, un pavillon bleu au bout de la vergue d'artimon, & ajoutant un pavillon rayé blanc & bleu fous les barres du mât du perroquet d'artimon. *Ibid.* 205. *a.* L'armée marchant fur trois colonnes, maniere de la faire mettre en bataille; l'efcadre de deffous le vent revirant de bord pour prendre l'arriere-garde, & pour prendre le moins de chemin qu'on pourra, un pavillon blanc au bout de la vergue d'artimon, & ajoutant le pavillon hollandois au bout du petit mât d'hune. *Ibid. b.* Ordre d'une armée qui force un paffage. Ordre de retraite. Ordre d'une armée qui garde un paffage. *Ibid.* 206. *a.*

Evolutions navales repréfentées dans le vol. VII. des planch.

EVONIMOIDE, (*Botan.*) arbriffeau très-flexible du Canada. Sa defcription. VI. 206. *b.* On pourroit le rapporter au rang des fufains, ou bonnets de prêtre. *Ibid.* 207. *a.*

EUPHANTE, philofophe de la fecte mégarique. X. 305. *a.*

EUPHEMIE, (*Bell. lett.*) priere que les Lacédémoniens adreffoient aux dieux. Etym. du mot. VI. 207. *a.*

EUPHEMISME, étym. de ce mot: figure par laquelle on déguife à l'imagination des idées peu honnêtes, triftes ou défagréables. VI. 207. *a.* De la premiere forte d'euphémifme. En quelle circonftance nous l'employons. Pourquoi nous employons celui de la feconde forte. Pourquoi nous exprimons en latin ce que nous n'ofons pas dire en françois. Selon Cicéron, c'eft par euphemifme que les Latins difoient *nobifcum* & non pas *cum nobis*: Quintilien plus rigide fur les mots obfcenes ne permet pas même l'euphémifme. *Ibid. b.* Exemples d'euphémifme dans Térence. Sentiment de Cicéron fur l'ufage de cette figure. Les anciens portoient la fuperftition jufqu'à croire qu'il y avoit des mots, dont la feule prononciation pouvoit attirer quelque malheur. *Ibid.* 208. *a.* Les dieux devoient être nommés par le nom qu'ils aimoient le mieux. Sens de l'expreffion *favete linguis.* On appelloit par euphémifme, du nom *d'autre augure*, un mauvais augure qui venoit détruire le bon effet du premier. Il y avoit des mots confacrés dans les facrifices, dont le fens propre étoit bien différent de ce qu'ils fignifioient dans ces cérémonies fuperftitieufes. Dans l'écriture même, le mot *bénir* eft quelquefois employé par euphémifme pour celui de *maudire*, & les circonftances en déterminent le fens. *Ibid. b.* Le mot *facer* employé par euphémifme pour *execrabilis.* Euphémifme de Cicéron en parlant de la mort de Milon. Cette figure employée à l'égard du Pont-Euxin. C'eft par euphémifme que les furies ont été appellées *Euménides*, bienfaifantes. Exemples d'euphémifmes ufités parmi nous. *Ibid.* 209. *b.*

Euphemifme, définition de ce mot. I. 512. *b.* Exemple d'euphémifme dans le culte des furies. VIII. 606. *b.* Périphrafes employées par euphémifme. XII. 374. *a.* Tours honnêtes par lefquels on exprime des actions, qui, quoique légitimes, tiennent quelque chofe de la corruption de la nature. XVI. 158. *a.* En quel cas on doit obferver l'euphémifme. *Suppl.* I. 384. *b. Voyez* DÉCENCE.

EUPHONIE, (*Gramm.*) Etym. de ce mot. VI. 209. *a.* Lettres euphoniques. Divers exemples d'euphonie en françois & en latin. L'ufage nous autorife à préférer l'euphonie à l'exactitude des regles. *Ibid. b.*

Euphonie, les combinaifons dures & fatigantes des fons d'une langue font chaffées par l'euphonie. V. 639. *b.* L'euphonie eft une des caufes de l'altération des langues. VI. 106. *a.*

EUPHONIQUES *lettres*, leur ufage. II. 17. *b.* 18. *a.* Emploi du *c* comme lettre euphonique. 474. *a.* Celui du *d.* IV. 609. *a.* Celui du *t.* XV. 783. *a.*

EUPHORBE, (*Botan.*) Origine du nom de cette plante. Ses caracteres. Sa defcription détaillée. VI. 209. *b.* Lieux où elle croît. Suc cauftique dont elle eft remplie. *Ibid.* 210. *a.* Cette plante repréfentée VI. vol. des pl. Regne végét. pl. 95.

EUPHORBE, (*Hift. nat. des drogues*) gomme-réfine en gouttes ou en larmes. Expériences qui l'ont fait mettre au rang des gommes. Il eft vraifemblable que l'euphorbe qu'on reçoit en Europe vient de plufieurs efpeces du même genre de plante. Maniere de tirer ce fuc de l'arbriffeau. VI. 210. *a.* Choix de la meilleure euphorbe. *Ibid. b.*

EUPHORBE, (*Pharm. & Mat. médic.*) Comment quelques auteurs ont prétendu corriger fa caufticité. Il eft plus fûr de ne l'employer que par l'ufage extérieur: c'eft un épipaftique. Diverfes circonftances dans lefquelles on en a recommandé l'ufage. L'euphorbe eft un très-puiffant fternutatoire, qui fait fouvent éternuer jufqu'au fang. Préparation & ufage de fon huile. Compofitions dans lefquelles l'euphorbe eft employée. *Ibid. b.*

EUPHORBUS, médecin. X. 284. *a.*

EUPHRANOR, peintre célebre de la Grece, XII. 259. *a.* & fculpteur. XIV. 820. *b.* Son tableau de Pâris. *Suppl.* I. 304. *b.*

EUPHRATE, médaille de Trajan, où ce fleuve & le Tigre font repréfentés. XVI. 328. *b.* Lieu de fa fource. *Suppl.* I. 6. *a.*

EUPLOE, (*Myth.*) furnom de Vénus. Erreur dans cet article de l'Encyclopédie. Signification de ce furnom donné à Vénus. *Suppl.* II. 908. *a.*

EVREMOND, (*Saint-*) Sa difpute fur le mot *vafte.* XVI. 857. *a.*

EVREUX, fociété des Conards établie autrefois dans cette ville. III. 801. *b.*

EURIC, *code d'.* III. 572. *a.*

EURILOQUE, philofophe fceptique. XIII. 608. *b.*

EURIPE, (*Bell. lett.*) canaux qui ceignoient les anciens cirques. Euripe du cirque de Sparte. Combats que les jeunes gens fe livroient dans le cirque. Les Spartiates couroient à la mort, lors même qu'elle étoit affurée. VI. 211. *a.*

EURIPE, *l'* (*Géogr.*) Détroit de la mer Egée. Du flux & reflux de l'Euripe. Le P. Babin nous en a donné la defcription la plus exacte; elle fe trouve dans les voyages de Spon. Ce que raconte le docteur Placentia des mouvemens de l'Euripe & de fon flux & reflux. VI. 211. *a.* S. Juftin & S. Grégoire de Nazianze fe font trompés quand ils ont écrit qu'Ariftote étoit mort de chagrin pour n'avoir pu comprendre la caufe du flux & du reflux de l'Euripe. *Ibid. b.*

EURIPE, obfervations fur quelques paffages renfermés dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 908. *a.*

Euripe, mouvement de fes eaux. VII. 751. *b. Suppl.* III. 477. *a.*

EURIPIDE, obfervations fur la vie & les ouvrages de ce poete. XIV. 537. *a, b.* Sur fon cyclope, drame fatyrique. 702. *b.* Elégie qu'il a inférée dans fon Andromaque. V. 487. *b.* Traduction françoife de quelques vers d'Euripide pleins d'images, & que Longin cite comme fublimes. XV. 569. *a.* Tétralogie d'Euripide. XVI. 210. *b.* Nombre des pieces qu'il a faites. 237. *a.* Obfervations fur ces pieces, 514. *b.* fur quelques chœurs de fes tragédies. *Suppl.* II. 404. *b.* 405. *a.* Sur les débuts de quelques-unes, 526. *a.* Sur les confidentes de Phedre. 543. *a.* Eloge d'une fcene d'Alcefte, 911. *b.* Art avec lequel il a expofé fon fujet dans Orefte, 917. *a.* Tragédies de ce poete, dont Hécube fait le principal fujet. *Suppl.* III. 319. *a.* Plan de fa tragédie d'Orefte, 638. *b.* d'Iphigénie, 660. *b.* d'Iphigénie en Tauride, 661. *a.*

EVRON, (*Geogr.*) abbaye du canton de la Charnie. *Suppl.* II. 369. *a.*

EUROPE, (*Géogr.*) Etym. de ce mot. Bornes de l'Europe. Caufes de fa célébrité. VI. 211. *b.* Ses avantages fur les autres parties du monde. L'Europe étoit appellée *Celtique* dans les tems anciens. *Ibid.* 212. *a.*

EUROPE, tableau général de cette partie de la terre. *Suppl.* II. 908. *b.*

Europe, fleuves de cette partie du monde. VI. 870. *b.* Ses principales montagnes. X. 673. *b.* 676. *b.* Régions de l'Europe qui produifent les meilleurs vins. XVII. 292. *a.* Sur les climats de l'Europe, voyez CLIMAT. Comment on doit chercher l'origine des préjugés, des mœurs & des ufages des peuples d'Europe. IX. 358. *a.* Réflexions fur l'état préfent de cette partie du monde. 362. *a, b.* 363. *a.* VIII. 223. *b.* Différentes qualités militaires qui diftinguent les nations de l'Europe. IX. 439. *a.* Calculs fur les forces, finances, commerce, *&c.* de quelques états de l'Europe. XII. 919. *a, b.* Sa population préfente felon Hubner & Voffius. XIII. 90. Figure fymbolique de l'Europe. XV. 732. *a.*

EUROPE, (*Myth.*) Les Crétois la furnommerent Ellotis. V. 520. *a.* Médailles où font repréfentés les amours de Jupiter & d'Europe. VII. 747. *a.*

EUROTAS, (*Géogr. & Hift. anc.*) riviere du Péloponnefe: fon nom moderne. Paffage de Vénus fur l'Eurotas. Pourquoi Euripide l'a furnommé Callidonax. Ufage que les jeunes Spartiates faifoient de fes rofeaux. L'Eurotas eft encore aujourd'hui couvert de cignes de la plus grande beauté. On ne peut diftinguer aujourd'hui les divers bras que cette riviere formoit autrefois. Pourquoi les Lacédémoniens y plongeoient leurs enfans; pourquoi les Turcs s'y baignent. VI. 212. *a.*

EUROTAS, ce fleuve repréfenté par Eurychide. XIV. 821. *a.* Son nom moderne. XVI. 854. *b.*

EURYNOME, (*Myth.*) tableau dans lequel ce dieu étoit peint. Comment il étoit repréfenté. *Suppl.* II. 908. *b.*

EURYSTHÉE, il chaffe les Héraclides du Péloponefe: eft tué par Hyllus. VIII. 140. *a, b.*

EURYTHMIE, (*Arts lib.*) élégance & majefté dans les ouvrages d'architecture, de peinture & de fculpture. Etymologie de ce mot. Vitruve met l'eurythmie au nombre des parties effentielles de l'architecture. VI. 212. *b.*

EURYTHMIE, (*Beaux-arts*) harmonie des parties d'un tout

par rapport à leur grandeur, qui fait qu'aucune ne se distingue au préjudice des autres ou de l'ensemble. L'eurythmie est le principe de la beauté. Elle produit dans nos perceptions le repos, & dans notre ame l'acquiescement. L'observation des belles proportions exige une grande sagacité & un goût très-fin. Pour acquérir cette partie essentielle de l'art, on ne sauroit trop s'exercer à avoir le coup d'œil juste & à bien saisir l'ensemble. *Suppl.* II. 908. *b.* Tout artiste doit souvent s'appliquer à embrasser d'un coup d'œil des objets composés d'un grand nombre de parties différentes, & s'accoutumer à voir chaque partie dans sa combinaison avec chaque autre réunies en un seul tout. Mais il n'y a que des génies du premier ordre qui sachent saisir de cette maniere des objets d'une grande étendue. *Ibid.* 909. *b.*

EUSEBE de Minde : sa philosophie. V. 278. *a.*

Eusebe, évêque de Césarée : sa doctrine. VIII. 518. *b.* Son sentiment sur les oracles du paganisme. XI. 533. *a.* Observations sur le catalogue qu'il a donné des pontifes Romains. XV. 246. *b.* Sa doctrine sur la Trinité. XVII. 771. *b.* Son témoignage sur la vision céleste de Constantin. 348. *b.* 350. *b.*

EUSEBIENS, (*Hist. eccl.*) Faction d'Ariens, formée dans le 4ᵉ siecle. VI. 212. *b.*

EUSTACHE de Ribaumont; comment Edouard, roi d'Angleterre récompensa sa valeur. *Suppl.* II. 113. *a.*

EUSTACHE, (*Barthelemy*) anatomiste. *Suppl.* II. 395. *a.* Ses tables sur les nerfs. *Suppl.* IV. 36. *b.* Trompe d'Eustache. XI. 612. *b.* 616. *b.* 703. *a.* *Suppl.* IV. 178. *b.* 210. *a.* Valvule d'Eustache. 206. *a.*

EUSTATHE, patriarche d'Antioche. XV. 169. *b.*

EUSTATHIENS, (*Hist. eccl.*) nom que l'on donna dans le quatrieme siecle aux catholiques d'Antioche, *&c.* Circonstances dans lesquelles ce nom leur fut donné. Réunion des ariens & des catholiques dans la même église d'Antioche. Etablissemens auxquels cette réunion donna lieu, & qui ont toujours subsisté. Cause du schisme d'Antioche qui se forma ensuite. VI. 212. *b.*

Eustathiens, hérétiques du 4ᵉ siecle. Erreurs & pratiques d'Eustathe & de ses sectateurs. V. 213. *a.*

Eustathiens, observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 909. *a.*

EUSTYLE, (*Archit.*) espece d'édifice où les colonnes sont placées à la distance la plus convenable l'une de l'autre. Etym. de ce mot. Quelle est cette distance. Observation de Vitruve sur l'eustyle. VI. 213. *a.*

EUTERPE, observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 909. *a.*

EUTHYNES, différence entr'eux & les Logistes. IX. 641. *b.*

EUTROPE, favori d'Arcadius, cherche asyle dans une église : sa mort. VIII. 579. *a.*

EUTYCHIDE, sculpteur. XIV. 821. *a.*

EUTYCHIENS, (*Hist. eccl.*) hérétiques. VI. 213. *a.* L'aversion qu'Eutychès avoit pour le nestorianisme, le précipita dans un excès opposé. Histoire de son hérésie. Diverses branches qui s'en formerent. *Ibid. b.*

Eutychiens, autre secte d'hérétiques moitié Ariens & moitié Eunomiens, qui commença dans le quatrieme siecle. Histoire de cette hérésie. Changemens que les Eunomiens firent dans l'administration du baptême. VI. 214. *a.*

Eutychiens, sectes d'Eutychiens nommés Agnoïtes. I. 178. *b.* Corrupticoles. IV. 278. *a.* Gaïanites. VII. 423. *b.* Incorruptibles. IV. 278. *a.* VIII. 656. *a.* Edit de l'empereur Zénon pour réunir les Eutychiens aux catholiques. VIII. 132. *a.* Chrétiens Grecs en Syrie, qui suivoient la doctrine d'Eutychès. XV. 772. *b.*

EUTYCRATE, sculpteur. XIV. 821. *a.*

EVUIDER, terme commun à plusieurs arts; savoir à l'architecture, au cloutier-faiseur d'aiguilles courbes, au chauderonnier, aux ouvriers en fer, & au cornetier. VI. 214. *b.*

EUXIN, (*Pont-*) *voyez* PONT-EUXIN, & MER-NOIRE.

E X

EX, particule prépositive en françois. XII. 101. *b.*

EXACTION, *voyez* CONCUSSION.

EXACTITUDE, *attention, vigilance*, (*Synon.*) I. 840. *b.*

EXAGÉRATION, (*Rhétorique.*) Etymologie de ce mot. VI. 214. *b.*

EXAGÉRATION, (*Bell. lett.*) En quoi elle differe de l'hyperbole. *Suppl.* III. 482. *a.* De l'exagération poétique pour atteindre au merveilleux. *Suppl.* IV. 999. *b.* 1000. *a, b.*

EXAGÉRATION, (*Peint.*) Son but est de faire paroître les objets tels qu'ils sont, du point d'où ils doivent être vus. Difficulté d'éviter ce qu'elle peut avoir de vicieux. Personne n'a rendu l'exagération plus heureuse & plus sensible, que Rubens dans les grandes machines. VI. 214. *b.*

EXAGÉRATION, (*Arts libéraux*) On a trouvé plus facile d'exagérer la nature que de l'embellir : genre de fiction qui en est né. VI. 681. *a, b.*

EXAGONE, (*Géom.*) valeur du côté de l'exagone régulier. III. 463. *a.* Les côtés du décagone régulier sont égaux en grandeur & en puissance au plus grand segment d'un exagone inscrit dans le même cercle, & coupé en moyenne & extrême raison. IV. 659. *a.*

EXALTATION *de la Sainte-Croix*, (*Hist. eccl.*) Histoire de l'évènement en mémoire duquel cette fête est célébrée. VI. 214. *b.* On célébroit déja auparavant dans l'église Grecque & Latine une fête sous le même nom : ce que rapporte Nicéphore sur cette derniere. *Ibid.* 215. *a.*

Exaltation, terme d'algebre, terme de jurisprudence. VI. 215. *a.*

Exaltation, terme autrefois usité en chymie. Usage qu'on en fait aujourd'hui en médecine. VI. 215. *a.*

EXAMEN, (*Gramm.*) De la maniere de prononcer ce mot. *Suppl.* III. 251. *b.*

EXAMEN *de conscience.* (*Théolog.*) Cinq points auxquels S. Ignace le réduit. VI. 215. *b.*

EXAMEN, (*Jurisp.*) épreuve de la capacité d'une personne. Divers états & offices pour lesquels ceux qui s'offrent à les remplir sont examinés. VI. 215. *b.*

Examens académiques. Défauts attachés à ces exercices. VI. 93. *b.* 94. *a.*

EXAMILION, (*Hist.*) muraille que l'empereur Manuel Paléologue fit élever sur l'isthme de Corinthe. VI. 215. *b.*

EXAMINATEUR, *voyez* COMMISSAIRE. III. 705. *b.* 707. *b.* Clerc-examinateur. 524. *b.*

EXANTHÊME, (*Médec.*) Etym. de ce mot. Eruption sur la peau des humeurs viciées. *Voyez* CUTANÉES, MALADIES. VI. 215. *b.* Causes de l'exanthême. Les exanthêmes fébriles sont ceux qui méritent le plus d'attention. Exanthêmes qui se forment sur la surface des parties internes, & qui se font lorsque la maladie dégénere en une autre : cause de cette éruption. Diversités dans les exanthêmes selon la différente nature de la matiere morbifique. Fievres exanthémateuses. *Voyez* FIEVRE ÉRUPTOIRE. *Ibid.* 216. *a.*

Exanthêmes causés par dépôts laiteux. *Suppl.* II. 700. *b.*

Exanthême, espece d'exanthême appellé épinyctide. V. 808. *b.* Fievre exanthémateuse. VI. 731. *b.* 732. *a.*

EXARCHAT *de Ravenne.* XIII. 831. *a, b.* Observations sur la donation de cet exarchat au pape par le roi Pepin. IX. 835. *a, b.* 833. *a.* *Suppl.* IV. 290. *b.*

EXARQUE, (*Hist. eccl.*) titre de dignité ecclésiastique dans les premiers siecles de l'église. C'est ce que les Latins appellerent depuis *primat*, & les Grecs *patriarche.* Le premier exarque d'Orient étoit celui d'Asie, & résidoit à Ephese. Deux autres exarchats, ceux de Césarée en Cappadoce & d'Héraclée en Thrace. Abolition de l'autorité des exarques. Jurisdiction des exarques du Pont & de l'Asie, enlevée par l'évêque de Constantinople. On appelloit aussi autrefois les patriarches, exarques d'un diocese; & les métropolitains, exarques d'une province. Acception du mot *exarque* chez les Grecs modernes. VI. 216. *b.*

Exarques, ce qu'on entendoit par ce mot. IV. 1102. *b.* Officiers ecclésiastiques appellés exarques ou périodeutes chez les Grecs. XII. 363. *a.*

EXARQUE, (*Hist. anc.*) Officiers que les empereurs d'Orient appelloient de ce nom. Quelle étoit la ville où l'exarque faisoit sa résidence. Qui fut le premier exarque. Durée des exarques. Auteur qui a écrit sur le pouvoir & les fonctions de l'exarque d'Italie à l'élection & à l'ordination du pape. VI. 216, *b.* Exarque du royaume de Bourgogne, créé par l'empereur Fréderic. Acception de ce mot dans Homere, Philon & d'autres anciens auteurs. *Ibid.* 217. *a.*

EXARQUE, erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 909. *b.*

Exarque de Ravenne. Le pape ne pouvoit être consacré sans sa permission. XI. 834. *b.*

EXCELLENCE. (*Hist. mod.*) A quelles personnes on donne ce titre. Depuis quelle époque les ambassadeurs le possedent. Ceux des têtes couronnées ne veulent point le donner à ceux des princes d'Italie. La cour de Rome ne l'accorde point aux ambassadeurs ecclésiastiques. A quelles personnes les ambassadeurs de France donnent ce titre à Rome. Quelles sont celles à qui la cour de Rome l'accorde. VI. 217. *a.* Les rois & les empereurs portoient autrefois ce titre. Les sénateurs de Venise sont qualifiés d'excellences. Les François & les Italiens ont renchéri sur la simple excellence. *Ibid. b.*

EXCENTRICI, (*Académie Degli*) *Suppl.* I. 89. *a.*

EXCENTRICITÉ. (*Astron.*) Excentricité dans l'ancienne astronomie. Les astronomes, depuis Copernic jusqu'à Kepler, faisoient mouvoir les planetes dans des cercles dont le soleil n'occupoit pas le centre. Réforme que fit Kepler à ce systême. Excentricité dans la nouvelle astronomie. Excentricité double. Trouver l'excentricité du soleil. L'orbite elliptique de la terre ne s'éloigne que peu de la forme circulaire. VI. 217. *b.* Des inégalités observées dans l'excentricité de l'orbite terrestre, dans celle de la lune, *&c. Ibid.* 218. *a.*

Excentricité. Comment on détermine l'excentricité du soleil

ou de la terre. Comment Kepler détermina cette excentricité & celle de mars. Méthode que suivent aujourd'hui les astronomes pour trouver l'excentricité des planetes. Table contenant les résultats de leurs recherches sur cet objet. On croit ces excentricités constantes, excepté celle de jupiter, que l'attraction de saturne rend sujette à quelque variation. *Suppl.* II. 909. *b.*

Excentricité. De l'orbite terrestre. *Suppl.* IV. 804. *b.* Des orbites des planetes. XII. 706. *b.* *Voyez* aussi l'article de chaque planete. Cercle inventé par les anciens pour expliquer cette excentricité. IV. 742. *a*, *b.*

EXCENTRIQUE. (*Géom.*) Cercles ou globes excentriques. VI. 218. *a.*

Excentrique. Cercle de ce nom dans la nouvelle astronomie. Ce qu'on entendoit par-là dans l'ancienne, *voyez* DÉFÉRENT. Changemens que les modernes ont faits à cette hypothese. Anomalie de l'excentrique, selon plusieurs astronomes modernes. Equation excentrique dans l'ancienne astronomie. Lieu excentrique de la planete dans son orbite. VI. 218. *a.*

EXCEPTION. (*Jurispr.*) Diverses acceptions de ce mot. VI. 218. *a.*

EXCEPTIONS. En quoi elles different des défenses. IV. 736. *b.*

Exception d'argent non compté. Quel est le terme pendant lequel cette exception peut être proposée. En quels lieux de la France elle est reçue. Comment elle se pratique. VI. 218. *b.*

Exception civile. VI. 219. *a.*

Exception déclinatoire. Elle doit être proposée avant contestation en cause. VI. 219. *a.* *Voyez* DÉCLINATOIRE.

Exception dilatoire. Il y a de ces exceptions qui peuvent devenir péremptoires. Celui qui a plusieurs exceptions dilatoires, les doit proposer toutes par un même acte, *&c.* VI. 219. *a.*

Exception de discussion & de division. VI. 219. *a.*

Exception de dol. VI. 219. *a.*

Exception de dote cautâ non numeratâ. VI. 219. *a.*

Exception négatoire. VI. 219. *a.*

Exception péremptoire. VI. 219. *a.*

Exception perpétuelle. VI. 219. *b.*

Exception personnelle. VI. 219. *b.*

Exception réelle. VI. 219. *b.*

Exception temporaire. Ouvrages à consulter sur les exceptions en général. VI. 219. *b.*

EXCÈS, (*Comm.*) terme en usage dans les bureaux des cinq grosses fermes. VI. 219. *b.*

EXCÈS. (*Morale*) Tout excès est folie. VII. 43. *a.* En quel cas un excès réel est regardé comme vertu. *Ibid. b.* Pente naturelle de l'homme qui le porte en toute chose à l'excès. VIII. 277. *a.* *Voyez Intempérance*, *Gourmandise.*

EXCÈS. (*Médec.*) Regle d'hygiene; éviter tout excès en quelque chose que ce soit. VIII. 386. *a.* 387. *a.* Maux qui résultent de l'excès du travail & de l'excès du repos. *Suppl.* II. 913. *a*, *b.* *&c.* Certains excès utiles à la santé. VIII. 806. *b.* *Voyez Ivresse*, *Intempérance*, *Gourmandise.*

EXCIPIENT, (*Pharmac.*) substance qui sert à lier les différens ingrédiens d'une composition, ou qui sert de véhicule à une drogue simple. L'excipient des compositions sous forme solide, n'en dissout jamais les ingrédiens. Regles à suivre dans l'usage des excipiens. VI. 220. *a.*

EXCISE, (*Hist. mod. & Comm.*) impôt mis sur certaines liqueurs en Angleterre. Commencement & continuation de cet impôt. Quel en est le tarif. Comment ce droit est régi. VI. 220. *a.* Officiers employés dans cette branche des revenus. Somme de leurs appointemens annuels. Produit annuel de l'excise. Produit net des differentes impositions de l'excise. *Ibid. b.*

EXCLAMATIF, *point*, (*Gramm.*) Son usage. XIII. 23. *a.*

EXCLAMATION. (*Rhét.*) Exemples de cette figure. VI 221. *a.*

EXCLUSIF. (*Jurispr.*) Privilege exclusif. Clause exclusive. Voix exclusive. VI. 221. *a.* Sur les privileges exclusifs, *voyez Privilege.*

EXCLUSION. (*Mathém.*) En quoi consiste la méthode des exclusions. Ses avantages. Fréquent usage qu'en faisoit M. Frénicle, qui vivoit du tems de Descartes. Défis que les mathématiciens se faisoient dans ce tems, sur la solution des problêmes numériques. Avantages qu'avoit M. Frénicle dans ces combats d'esprit. VI. 221. *a.* Comment il se servoit de la méthode des exclusions. Cette méthode connue depuis sa mort. Ouvrage qui la fait connoitre: elle n'est plus que de simple curiosité. *Ibid. b.*.

EXCOMMUNICATION, (*Hist. anc.*) peine usitée en certains cas parmi les païens, & qui étoit infligée par leurs prêtres. Excommunication d'Alcibiade chez les Athéniens. Excommunication exercée contre Crassus chez les Romains. Celle qu'employoient les druides chez les Gaulois. VI. 222. *a.*

EXCOMMUNICATION. (*Théolog.*) Quel en est le but & l'effet. VI. 222. *a.* 1°. Causes pour lesquelles on séparoit de la communion chez les anciens Juifs. Quelle étoit la durée de l'excommunication. Observations historiques sur l'origine & l'usage de cette peine parmi les Juifs. On la voit établie au tems de Jesus-Christ. Excommunication qu'exerçoient les Esséniens envers les coupables de leur secte. En quoi consiste l'excommunication, selon les rabbins. *Ibid. b.* De l'excommunication majeure, & de la mineure parmi les Hébreux. Causes d'excommunication rapportées par les docteurs Juifs. Censures qui précédoient ordinairement cette peine. A qui appartenoit le droit d'excommunier. Comment l'excommunication pouvoit arriver pendant le sommeil. *Ibid.* 223. *a.* Comment un homme passoit quelquefois de l'excommunication mineure à la majeure. Etat d'un homme soumis à cette derniere. Distinction faite par quelques critiques de trois sortes d'excommunications chez les Juifs. Origine de la maniere & du droit d'excommunication, selon les rabbins. Formule d'excommunication attribuée à Hénoch. *Ibid. b.* De l'absolution de cette peine. Auteurs à consulter sur l'excommunication des Juifs.

2°. De l'usage de cette peine parmi les chrétiens. Excommunication médicinale & excommunication mortelle employées dans la primitive église: c'est de cette derniere qu'il s'agira particuliérement dans la suite de cet article. En quoi elle consiste: depuis les décrétales, on en a distingué deux sortes; l'une majeure & l'autre mineure. *Ibid.* 224. *a.* A quelles personnes a été donné le pouvoir d'excommunier. Les apôtres ont eu recours à ce remede. Différens degrés d'excommunication qui étoient en usage dans l'église, suivant la nature du crime. Dans la suite, l'excommunication ne s'entendit que de l'anathême. Différens sujets pour lesquels on commença à l'employer vers le neuvieme siecle. Les excommunications devinrent ensuite plus terribles, & se multiplierent. Cette peine ne peut s'étendre au temporel, ni renverser les droits qui lient les sujets à leur souverain. Conséquences affreuses de l'abus du pouvoir d'excommunier les souverains. *Ibid. b.* Maximes pernicieuses de Grégoire VII, par rapport à ce droit. *Ibid.* 225. *a.* En quoi consiste le sage usage de l'excommunication. Maximes reçues en France sur ce sujet. Effets de l'excommunication renfermés par les canonistes nouveaux dans un vers technique. Autre vers par lequel on voit que ces canonistes se sont relâchés de leur premiere sévérité. *Ibid. b.* Conciles qui ont prononcé sur ce sujet avec la même modération. Le cas de l'excommunication contre le prince pourroit avoir lieu dans le fait, & jamais dans le droit: elle n'auroit, par conséquent, nul effet, quant au temporel; doctrine du clergé de France assemblé en 1682, conforme à cette maxime. On ne peut excommunier les officiers du roi, dit M. d'Héricourt: ce qu'ont à faire les juges ecclésiastiques au cas qu'ils se trouvent lésés par eux. *Ibid.* 226. *a.* Principes les plus généraux & les plus conformes aux usages du royaume sur la matiere de l'excommunication. L'excommunication prononcée dans une loi ou dans un jugement, doit s'entendre de l'excommunication majeure. Excommunications, *latæ sententiæ*, & *ferendæ sententiæ*, selon les canonistes. Ces excommunications ne sont point ordinairement encourues de plein droit. Quelles sont celles qui exigent des monitions préalables. On peut attaquer une excommunication comme nulle ou comme injuste; cependant l'excommunié doit se conduire comme si elle étoit légitime. Effets de l'excommunication. Comment doivent être publiées les dénonciations d'excommuniés, & les sentences contr'eux. Dispositions du concile de Bâle sur cette matiere. *Ibid. b.* Comment on doit procéder avant que de dénoncer excommunié celui qui a encouru une excommunication, *latæ sententiæ*. Ce que doit faire le prêtre dès qu'un excommunié entre dans l'église. Formes d'excommunications usitées en differens tems. De l'absolution de l'excommunication. A qui appartient le droit d'absoudre. Cérémonies d'absolution. *Ibid.* 227. *a.* Absolution accordée à un excommunié après sa mort. Absolution *ad cautelam*, accordée à un excommunié, pour qu'il puisse ester en jugement. Auteurs à consulter sur cette matiere. Abus du pouvoir d'excommunication, commis autrefois par les papes contre les souverains. *Ibid. b.*

Excommunication: celles qui étoient en usage chez les Juifs. XI. 138. *b.* Bingham doute que cette espece d'excommunication, qui répondoit au *scham-atha* des Juifs, ait jamais été en usage dans l'eglise chrétienne, quant à ses effets. X. 66. *b.* Abus des excommunications qui ont succédé aux imprécations des patens. VIII. 605. *a.* Excommunication des hérétiques par le pape, le jeudi saint. II. 463. *a*, *b.* En quoi consiste l'excommunication épiscopale. III. 818. *b.* Excommunications prononcées en éteignant une chandelle. 127. *a.* Maniere de fulminer une excommunication. VII. 364. *b.* Excommunication générale que le pape prononce contre un état, un diocese, une ville. VIII. 815. *b.* Examen de la question, si l'église prononçoit quelquefois l'excommunication avec exécration ou dévouement à la mort temporelle. X. 67.

67. *a.* L'église n'a d'autre pouvoir coactif que celui de l'excommunication. XV. 258. *a*, *b.* Sentence qui releve de l'excommunication. I. 42. *b.* *Voyez* ANATHÊME & CENSURE.

EXCOMMUNIÉ. Comment les premiers chrétiens enterroient les corps des personnes excommuniées. VIII. 566. *a.* Singulieres idées des Grecs sur les cadavres de ceux qui meurent excommuniés. XI. 274. *b.* 275. *a.*

EXCOMPTE. (*Jurisp.*) En quoi l'excompte differe du change. Deux significations de ce mot. VI. 227. *b.* *Voyez* ESCOMPTE.

EXCORIATION, (*Médec.*) dépouillement de l'épiderme ou du repli de la peau. Causes qui peuvent donner lieu à l'excoriation. Effets de ce dépouillement. Comment on prévient & on guérit le mal. Cause de l'excoriation des cuisses des enfans. Comment on les guérit. Ce qu'on doit faire si l'inflammation & l'excoriation étoient considérables. VI. 228. *a.*

EXCREMENT. (*Médec.*) Différentes sortes de matieres excrémentitielles. Comment elles sont formées. VI. 228. *b.*

Excrémens, ou humeurs excrémenticielles. VIII. 350. *b.* En quels cas elles sont dites crues. IV. 521. *a.* Vaisseaux destinés à la séparation de quelques humeurs excrémenticielles. V. 571. *a.*

Excrémens produits par les différentes coctions opérées dans le corps humain. III. 564. *b.* 565. *a.* Ce que dit Galien de la féteur extraordinaire des excrémens. VI. 598. *b.* Propriétés attribuées aux excrémens humains. 719. *a.* Proportion entre la nourriture & les excrémens dans l'état de santé. XI. 223. *b.* *Voyez* FÉCALE, *matiere*; FIENTE, DÉJECTION.

EXCRÉMENS. (*Chym. & Alchym.*) Opérations par lesquelles on a prétendu tirer des excrémens du corps humain, un sel doué d'une très-grande vertu. VI. 228. *b.*

EXCRETION. Moyen le plus efficace de favoriser les excrétions dans l'état de santé. VI. 245. *a.* Comment se fait l'excrétion de ce qui est superflu dans le corps. XI. 223. *b.* Excrétion purulente par les pores de la peau. XIII. 584. *b.* Différence entre l'excrétion & la secrétion. XIV, 871. *a.* Particules terreuses dont la plupart des excrétions sont chargées. *Ibid. b.* Méchanisme des excrétions, selon M. de Bordeu. XIV. 874. *a*, *b.* De la suppression des différentes excrétions. XV. 680. *b.* 681. *a.*

EXCROISSANCES, (*Botan.*) causées sur le chêne par quelques insectes. III. 286. *b.*

EXCROISSANCE. (*Chirurg.*) Excroissances cornues. IV. 246. *b.* Excroissance dans les plaies & les ulceres, appellée *hypersarcose*. VIII. 406. *b.* 407. *a.* Remedes qui rongent les chairs fongueuses ou baveuses des plaies. II. 776. *a.* *Suppl.* I. 178. *a.* Excroissance appellée *condylome*, *voyez* VERRUE, FIC, POLYPE, SARCOME, ACROCHORDON.

EXCURSION, (*Astron.*) cercles appellés de ce nom. Ils doivent être fixés à sept degrés de distance de l'écliptique, & lui être paralleles. VI. 228. *b.*

Excursion, (*cercles d'*) II. 835. *b.*

EXCUSE. Différence entre excuse & pardon. XI. 932. *b.*

Excuse, en terme de jurisprudence, *voyez* EXOINE.

EXEAT, (*Jurispr.*) permission donnée à un prêtre de sortir du diocese où il a été ordonné. Conciles qui ont pourvu à ce qu'un prêtre ne quitte point l'église où il a été ordonné, sans permission de l'évêque. Différence entre le dimissoire & l'*exeat*. Espece d'*exeat* que les supérieurs réguliers accordent à leurs religieux. VI. 229. *a.*

EXEBENUM, lisez *Exebenus.*

EXÉCRABLE, ABOMINABLE, DÉTESTABLE, (*Synon.*) I. 31. *b.*

EXECUTER, EFFECTUER, (*Synon.*) V. 404. *a.*

EXECUTER. (*Musiq.*) comme la musique est faite pour être entendue, on n'en peut bien juger que par l'exécution. *Suppl.* II. 910. *a.*

EXECUTEUR *de la haute justice.* (*Jurispr.*) Divers noms qu'on lui donne. Etym. du mot *bourreau*, VI. 229. *a.* (*voyez* ce mot). Comment se faisoit l'exécution des sentences chez les Juifs. Chez les Grecs, l'office d'exécuteur n'étoit point méprisé. Quels étoient ceux qu'avoient les Romains. Pourquoi ils furent nommés *licteurs*. Autres personnes qui furent employées au même usage. Divers exemples qui prouvent qu'anciennement les juges étoient souvent eux-mêmes les exécuteurs de leurs sentences. Quelquefois on donnoit la vie à celui de plusieurs coupables qui exécutoit les autres. Autres personnes choisies dans ce but. Exemples tirés de divers lieux d'Allemagne. *Ibid. b.* Witolde, prince de Lithuanie, voulut que le criminel eût à s'exécuter lui-même. Ce que disent Puffendorf & Beyer sur l'infamie attachée à l'état d'exécuteur de la haute justice. Différence entre l'opinion établie en France sur ce sujet, & celle qui est établie en Allemagne. Les gens de ce métier sont aussi en possession de remettre les os disloqués ou rompus. Quels sont les seigneurs qui ont droit d'avoir un exécuteur. Le roi seul en France a ce droit. Les exécuteurs y sont en titre d'office ou par commission du roi. Les seigneurs haut-justiciers n'ont point de bourreau. *Ibid.* 230. *a.* Ce qui arriveroit, selon Barthole, si l'on manquoit de bourreau, Différentes manieres de résoudre le cas. Ce qui se passa sur ce sujet à Rouen en 1312. C'étoient communément des sergens à verge du châtelet qui faisoient l'office de tourmenteur juré du roi au châtelet de Paris; cependant il est constant que cet office n'étoit point celui de bourreau. La question préparatoire ne doit pas être donnée par le bourreau. *Ibid. b.* Anciens comptes des frais payés au bourreau pour diverses exécutions. Du tems de S. Louis, il y avoit un bourreau femelle pour exécuter les femmes. Divers droits attachés à la fonction d'exécuteur de la haute justice. *Ibid.* 231. *a.* Quel est le moment où il se saisit de la personne du condamné. Il n'est pas permis de le troubler ni de l'insulter. Le bourreau ne peut demeurer dans l'enceinte de la ville, si ce n'est dans la maison du pilori. Etendue de ses fonctions, selon Cayron. Quelles sont les sentences dont l'exécution est de son office. *Ibid.* 232. *a.*

Exécuteur testamentaire. Il n'étoit pas d'usage chez les Romains d'en nommer. Pourquoi cet usage a été introduit dans les pays coutumiers. Toutes personnes peuvent être nommées exécuteurs testamentaires. Exécuteurs testamentaires honoraires. On distingue encore ceux qu'on appelle *légitimes*, & ceux qu'on appelle *datifs*. Selon les loix romaines, l'évêque peut seulement procurer l'exécution des dispositions pieuses; mais le droit canon va plus loin. Quelques-uns même ont cru que les juges d'église peuvent connoître de l'exécution des testamens. *Ibid. b.* La charge d'exécuteur testamentaire n'est qu'un simple mandat. Elle n'a pas besoin d'être confirmée par le juge. Celui qui est nommé exécuteur peut refuser; mais il ne le peut, s'il a une fois accepté la charge. Des fonctions & pouvoirs de l'exécuteur testamentaire. *Ibid.* 233. *a.* Action qu'on peut intenter contre lui. Il ne peut demander aucun salaire. Tems où il doit rendre compte. De la maniere de le rendre. Du reliquat du compte dû par l'exécuteur. En quel cas il y a hypotheque sur ses biens. Ouvrages à consulter. *Ibid. b.*

EXÉCUTION. (*Jurisp.*) Deux significations de ce mot. VI. 233. *b.*

Exécution de biens. VI. 233. *b.*

Exécution définitive d'un acte ou d'un jugement : en quoi elle differe de l'exécution provisoire. VI. 233. *b.*

Exécution parée. Quels sont les contrats & jugemens qui emportent exécution parée. VI. 234. *a.*

Exécution provisoire. VI. 234. *a.*

Exécution testamentaire. VI. 234. *a.*

Exécution militaire. VI. 234. *a.*

Exécution. Frais & mises d'exécution. VII. 275. *a.* Exécution parée. XI. 935. *a.* Scel qui donne droit d'exécution parée. XIV. 751. *a.* Des jugemens qu'il s'agit de mettre à exécution hors de la jurisdiction ou de la souveraineté dont ils sont émanés. IX. 341. *a*, *b.* Pareatis au moyen duquel on obtient dans l'étendue du royaume l'exécution d'un arrêt. XI. 934. *b.* Opposition ou résistance à l'exécution d'un arrêt. VIII. 340. *b.* XIII. 840. *a*, *b.* Saisie & exécution. XIV. 526. *b.* De l'exécution des jugemens d'un juge d'église. IX. 79. *a.*

EXÉCUTION, (*Beaux-arts*) travail de l'artiste au moyen duquel il donne à un objet de son art les beautés accidentelles qui en font un ouvrage de goût, doué d'une perfection sensible. Il y a des objets, qui de leur nature, & sans le secours de l'art, ont toute l'énergie sensible qui leur convient : ceux-là ont si peu besoin d'une belle exécution, qu'elle leur seroit au contraire nuisible. *Suppl.* II. 910. *a.* Jugement & sagacité que la belle exécution suppose dans l'artiste. — C'est peut-être la marque la plus caractéristique d'un artiste du premier ordre, de n'avoir point d'ornemens superflus. — Dans les ouvrages d'un genre tempéré, l'exécution doit être plus soignée que dans ceux d'un caractere plus fier. — Elle doit en général avoir pour but d'ajouter à la force de la simple pensée. — On remarque à cet égard que les accompagnemens tirés d'un genre different de celui qui fait le sujet principal, plaisent davantage. — Des moyens à employer pour faire que l'imagination saisisse fortement la pensée. *Ibid. b.* Du pathétique dans les ouvrages de l'art. Comment l'artiste doit présenter les passions dans les personnes qui les ressentent, *Ibid.* 911. *a.* & mettre sous nos yeux les objets qui produisent en nous ces passions. Des moyens que le poëte peut employer pour jetter quelque intérêt sur un personnage subalterne. — La belle exécution dans tous les genres ne doit pas être portée à l'excès. Comment les ornemens doivent être sagement ménagés. *Ibid. b.*

EXÉCUTION, (*Opera*) maniere dont la musique vocale & instrumentale sont rendues. Il est difficile de bien connoitre une composition musicale, si on n'en a pas entendu l'exécution. Histoire de l'établissement de l'opéra françois. Compositions de Lulli. VI. 134. *a.* Pouvoir dont il usoit sur les exécutans. Progrès que firent sous lui l'orchestre & le chant : quelle étoit encore l'imperfection de l'un & de l'autre. L'art s'est depuis développé; & les progrès qu'il a faits en France sont en proportion avec ceux qu'il a faits en Italie. *Ibid. b.* L'exécution a aussi suivi l'art dans ses différentes

marches. Il n'eſt rien arrivé de nos jours à la muſique, qui ne lui ſoit commun avec tous les autres arts. Mais ceux-ci ont avancé d'un pas plus rapide. Quelle en eſt la raiſon. *Ibid.* 235. *a.*

EXÉCUTION. (*Muſiq.*) Difficultés que préſente une bonne exécution. *Suppl.* II. 911. *b.* On dit d'un ſymphoniſte qu'il a beaucoup d'exécution, lorſqu'il exécute correctement, ſans héſiter & à la premiere vue, les choſes les plus difficiles. Qualités d'où dépend cette habileté d'exécution. *Ibid.* 912. *a.*

Exécution. De l'enſemble dans l'exécution. *Suppl.* II. 807. *b.* Comment le muſicien regle le degré de force de chaque note, & le tems précis & naturel de chaque piece. *Suppl.* III. 912. *b.* Des moyens de bien phraſer dans l'exécution. *Suppl.* IV. 344. *a.* Exécuter proprement. 539. *a.*

EXÉCUTOIRE, (*Juriſp.*) tout ce qui peut être mis à exécution. VI. 235. *a.*

Exécutoire de dépens. Ce qu'on entend par lever l'exécutoire, décerner l'exécutoire. De quel nom ſont intitulés les exécutoires. En quels cas on peut interjetter appel de l'exécutoire & de la taxe. VI. 235. *a.*

EXÉCUTOIRE, *Forme.* VI. 235. *a.*

Exécutoire non obſtant l'appel. VI. 235. *a.*

Executoire par proviſion. VI. 235. *b.*

Exécutoire, forme. VII. 178. *b.* Lettres exécutoires. IX. 423. *a.*

EXÉCUTRICE, *puiſſance*, réflexions ſur ce ſujet. VI. 18. *a*, *b.* XIII. 557. *b.* XV. 424. *a.* 426. *a.*

EXEDRES, (*Hiſt. anc.*) Etymologie du mot. Sentimens de Perrault & de Budée ſur les lieux appellés de ce nom. VI. 235. *b.*

EXEMPLAIRE, *cauſe.* II. 789. *a.*

EXEMPLE, (*Morale*) action vicieuſe ou vertueuſe qu'on ſe propoſe d'éviter ou d'imiter. Efficace de l'exemple : cauſe de cette efficace. Danger des mauvais exemples. Ce que diſoit M. de Buſſi ſur ce ſujet. IV. 235. *b.* Dans les divers gouvernemens, les principes de leur conſtitution étant différens, les exemples de bien & de mal ne ſont pas les mêmes ; & les ſouverains ne ſauroient ſe modeler les uns ſur les autres d'une maniere utile. Ce qu'on doit examiner avant que de prendre les exemples pour modeles. *Ibid.* 236. *a.*

Exemple, il eſt le principal moyen de l'éducation. VIII. 277. *b.* Des mauvais exemples. 639. *b.*

EXEMPLE. (*Arts de la parole*) Dans le diſcours ordinaire & dans les ouvrages didactiques, l'exemple eſt d'un uſage très-fréquent pour éclaircir les propoſitions générales, les regles, les définitions. On l'emploie dans la poéſie & l'éloquence pour exprimer d'une maniere plus ſenſible des choſes qui, d'ailleurs, feroient aſſez intelligibles d'elles-mêmes. L'exemple eſthétique peut être employé, 1°. pour prouver d'une maniere ſenſible la theſe générale, en nous rappellant des cas que nous avons réellement vus, & dont nous ſentons toute la vérité. *Suppl.* II. 912. *a.* 2°. Dans le deſſein d'arrêter plus long-tems le lecteur ſur une vérité dont il ne ſauroit douter, mais qu'il eſt bon de lui remettre ſouvent & fortement ſous les yeux, 3°. Enfin, pour orner la vérité & la rendre plus gracieuſe. Des diverſes formes dont les exemples peuvent être revêtus. *Ibid. b.* Selon le but particulier qu'un auteur ſe propoſe, les exemples peuvent être généraux ou individuels, vrais ou inventés à plaiſir. Il n'y a point de regles à preſcrire là-deſſus. Un orateur qui, après avoir cité divers exemples d'infortunes vient à ſe citer lui-même en dernier exemple, eſt ſûr d'exciter la compaſſion. Plus les cas ſont récens & près de nous, plus ils ont d'énergie lorſqu'il eſt queſtion d'apporter des exemples touchans & pathétiques. *Ibid.* 913. *a.*

EXEMPLE. (*Bell. lett.*) Leçon que donne Ariſtote ſur la maniere d'employer les exemples. Comment on réſout l'argument tiré des exemples. VI. 236. *a.*

EXEMPT *de l'ordinaire*, (*Juriſp.*) VI. 236. *a.*

Exempt. Des curés exempts de l'ordinaire. IV. 574. *b.* Juge des exempts. IX. 12. *b.* Juriſdiction des exempts. 79. *b.*

Exempts, officier dans certains corps de cavalerie, qui commande en l'abſence du capitaine & des lieutenans. Bâton d'exempt. Exempts dans les compagnies des gardes du corps. En quoi conſiſte la charge d'exempt dans la compagnie de la connétablie. VI. 236. *a.* Autres exempts attachés à différens corps. Leurs charges. *Ibid. b.*

Exempts dans les compagnies des gardes du corps. VII. 484. *a*, *b.*

EXEMPTION *de tailles* : *de tutelle.* VI. 236. *b.*

Exemption de l'ordinaire : droit de n'être point ſoumis à la juriſdiction de l'évêque diocéſain. Cette exemption n'avoit point lieu dans les premiers ſiecles de l'égliſe. On trouve dans le cinquieme ſiecle quelques privileges accordés aux grands monaſteres, qui ont quelque rapport avec l'exemption proprement dite. Les chapitres voulurent auſſi avoir part à ces exemptions. Quelle eſt la plus ancienne exemption connue en France. Les évêques eux-mêmes en ont accordé. Ces exemptions furent très-communes en Orient. Quel étoit le motif des exemptions accordées en France. VI. 236. *b.* Ce ne fut guere que vers le 11[e] ſiecle que les papes commencerent à exempter quelques monaſteres de la juriſdiction ſpirituelle des évêques. Ces exemptions révoquées & blâmées. Les exemptions perpétuelles ſont contraires à l'ordre & au droit commun. Elles furent ſur-tout multipliées pendant le ſchime d'Avignon ; mais enſuite révoquées par Martin V. Tentatives inutiles des évêques au concile de Latran, & à celui de Trente, contre les exemptions. Ordonnance de Blois favorable aux exemptions. La poſſeſſion ſeule ne ſuffit pas pour établir une exemption ; mais elle ſuffit pour la détruire. *Ibid.* 237. *a.* Conditions néceſſaires pour la validité de ce titre. Deux ſortes d'exemptions, les unes perſonnelles & les autres réelles. Toute exemption doit être renfermée ſtrictement dans les termes de l'acte. Où ſe fait l'appel de l'official d'un chapitre exempt de l'ordinaire. En quoi de tels chapitres demeurent ſujets à l'évêque. Quelques chapitres ont été maintenus dans le droit de viſiter les paroiſſes de leur dépendance. Maxime de droit ſur la juriſdiction des chapitres exempts de l'ordinaire. Droits que conſerve l'évêque dans les juriſdictions de ces chapitres. *Ibid. b.* Lorſque les exempts abuſent de leurs privileges, ils doivent en être privés. Autres circonſtances dans leſquelles ils peuvent les perdre. Ouvrages à conſulter. *Ibid.* 238. *a.*

Exemption de l'ordinaire. Obſervations ſur quelques endroits de cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 913. *a.*

EXEMPTIONS, (*Finances*) privilege qui diſpenſe d'une charge publique & pécuniaire. Il ne peut y avoir d'exemptions abſolues & purement gratuites. Raiſons d'exemption par rapport à la nobleſſe, aux magiſtrats, ou à quelques autres, citoyens, ou étrangers. Dès qu'il n'y a plus de proportion entre l'exemption dont on jouit & le ſervice qu'on a rendu à l'état, elle eſt abuſive. *Ibid.* 238. *a.* Abſurdité de la maxime qui attribueroit l'exemption à la naiſſance, au crédit ou à l'opulence. Motifs de l'exemption accordée à certains fonds, certaines denrées ou marchandiſes. Différence entre les privileges & les exemptions. *Ibid. b.*

Exemptions, franchiſes, privileges, libertés, immunités. VIII. 578. *a.* Sorte d'exemption appellée *franche-fête.* VII. 283. *a.* En quel tems les miniſtres de la religion commencerent à jouir de quelques exemptions. V. 224. *b.* Immunités, privileges, charges des eccléſiaſtiques ſous divers empereurs. *Ibid.* Comment ils ſe ſont peu-à-peu exemptés du ſervice militaire. 226. *b.* Les curés exempts de tailles. IV. 275. *b.* Provinces où les eccléſiaſtiques ſe prétendent exempts de toute impoſition. 677. *b.* Le clergé exempt du dixieme depuis 1711. IV. 1089. *a.* 1090. *a.* Exemptions accordées à quelques perſonnes pour les mettre à l'abri des vexations auxquelles leurs emplois les expoſent de la part du public. XIII. 389. *a.* Abus des privileges & exemptions. *Ibid. b.* L'exemption des charges publiques en faveur de quelque citoyen que ce ſoit, eſt un attentat à la ſûreté publique & à l'union ſociale. XVII. 857. *a.* Des exemptions des nobles. 878. *a*, *b.* De celles des moines. 880. *a.*

EXENETE, (*Hiſt. anc.*) vainqueur aux jeux olympiques. Son triomphe. *Suppl.* I. 223. *b.*

EXERCICE. (*Art milit.*) En quoi conſiſtoient les divers exercices auxquels les Romains accoutumoient leurs ſoldats. Ces exercices regardoient les fardeaux qu'ils étoient obligés de porter ; VI. 238. *b.* les travaux des ſieges qui étoient fort pénibles ; la conſtruction des édifices, des chemins, des villes même ; l'exercice des armes qui ſe faiſoit tous les jours en tous tems ; les marches forcées ; les courſes ; on leur apprenoit auſſi à nager : pour apprendre à frapper l'ennemi, on les exerçoit à donner pluſieurs coups à un pieu. Les capitaines & les généraux ne ſe diſpenſoient pas de ces exercices dans les occaſions importantes : exemples de Marius & de Pompée. *Ibid.* 239. *a.* Avantages qui réſultoient de ces exercices. Exercices pratiqués en France dès l'établiſſement de la monarchie. Pourquoi les mêmes exercices qui endurciſſoient les ſoldats romains font périr les nôtres. Nous n'avons plus une juſte idée des exercices du corps. L'invention de la poudre à canon a été la cauſe de la ceſſation totale, pour ainſi dire, de tous les exercices propres à endurcir le corps. Deſcription des maſſues de Roland & d'Olivier, dont aucun homme aujourd'hui ne pourroit faire uſage. *Ibid. b.* Combien le défaut d'exercices fatigans a nourri chez nous la molleſſe. Ce que diſoit le P. Daniel de la molleſſe des ſoldats de ſon tems. L'exercice des troupes de l'Europe ne conſiſte plus que dans le maniement des armes & dans les évolutions. Quel eſt le but du maniement des armes. *Ibid.* 240. *a.* Différentes choſes dont il convient que le ſoldat ſoit inſtruit par rapport à cet objet. Il conviendroit d'accoutumer les ſoldats à ne pas s'effrayer des chevaux qui s'avanceroient ſur eux avec impétuoſité : ce que dit ſur ce ſujet le marquis de Santa-Crux. *Ibid. b.* De l'exercice du feu, ajouté à l'exercice concernant le maniement des armes. Le fond & la forme de notre exercice ordinaire eſt imité de celui des

Grecs, & paroît être perfectionné sur celui des Hollandois. Ouvrage où l'on trouve l'exercice pratiqué sous Louis XIII. Réglemens & ordonnances publiés sous Louis XIV, concernant l'exercice. Exercices généraux que M. le marquis de Santa-Crux voudroit qu'on ajoutât à ceux qui sont ordonnés par les réglemens. *Ibid.* 241. *a.* Divers soins qu'on devroit prendre pour accoutumer le soldat à la fatigue. Exercices relatifs à la cavalerie proposés par M. de Santa-Crux. Quel est le point essentiel dans l'exercice de la cavalerie. *Ibid. b.* En quoi consistoit, selon la Noue, les avantages de la cavalerie allemande. Réflexions de M. de Folard sur l'exercice des troupes pendant la paix. *Ibid.* 242. *a.* Pour concevoir tout ce qu'on doit enseigner aux exercices, on doit se représenter les troupes sous quatre points de vue, savoir, lorsqu'elles sont sous les armes pour s'instruire, lorsqu'on les fait travailler pour les endurcir, lorsque loin de l'ennemi elles sont sous les armes, lors qu'en présence de l'ennemi elles attendent l'occasion du combat, *&c.* Les exercices doivent être très-fréquens. Soins à donner aux anciens & aux nouveaux soldats. Cinq parties principales de l'exercice. Instructions que le ministere de la guerre a fait adresser à tous les régimens de cavalerie & d'infanterie. *Ibid. b.* Divers objets traités dans les ordonnances qui ont été données ensuite de ces instructions. La loi d'exercer constamment les troupes oblige plus essentiellement la cavalerie que l'infanterie. Divers exercices auxquels les Grecs étoient incessamment occupés. *Ibid.* 243. *a.* Quel étoit le principal but de leurs jeux olympiques, & pythiques. Combien l'exercice des troupes étoit soigneusement pratiqué à Rome. Description de l'exercice des cavaliers romains. L'une des principales causes des succès d'Annibal fut le relâchement où les Romains étoient tombés après la premiere guerre punique. Changement salutaire auquel Scipion contribua le plus. *Ibid. b.* Exercices auxquels il formoit ses soldats sous les murs de Carthagene. Détail des mouvemens qu'il faisoit faire à sa cavalerie. L'avantage des soldats François sur le reste de l'Europe n'a été le fruit que de leurs fréquens exercices. Des joûtes & des tournois pratiqués autrefois en France. L'établissement de nos camps d'exercice remplacera les anciens spectacles. Les désordres & les malheurs qu'éprouvent les armées, viennent ordinairement de l'inaction du soldat; exemple tiré du changement survenu dans les troupes d'Annibal après leur séjour dans la Campanie. Ancienneté des exercices des François. *Ibid.* 244. *a.*

Exercice. Exercices militaires des anciens Grecs, *Suppl.* II. 932. *a.* des soldats romains. I. 691. *a.* VII. 337. *b.* X. 511. *b.* XI. 775. *b. Suppl.* IV. 668. *a*, *b.* 669. *a.* 671. *a.* Principaux exercices de la gymnastique militaire des anciens. VII. 1018. *b.* Ancien exercice appellé *quintaine. Suppl.* IV. 560. *b.* Les jeunes militaires doivent être exercés tous les jours. V. 311. *b.* Des exercices du corps nécessaires pour former l'homme de guerre. VII. 995. *a.* Exercices dans un camp de paix. *Suppl.* II. 155. *a.* Planches qui représentent l'exercice militaire moderne, vol. I des planch. article ART MILITAIRE. *Voyez* aussi ÉVOLUTIONS. VI. 169. *b.* — 201. *b.*

EXERCICE *de la manœuvre*, (*Marine*) VI. 244. *b.*

EXERCICE. (*Médecine hygiene*) L'exercice musculaire absolument nécessaire à la santé. C'est dans ce but que l'antiquité proposoit des prix pour ceux qui se distingueroient dans les jeux établis à cet effet. Origine de l'art appellé *gymnastique médicinale.* VI. 244. *b.* Le mouvement du corps fut mis au nombre de ce qu'on appelle les six choses *non-naturelles.* Le moyen le plus efficace pour favoriser les excrétions, c'est sans doute l'exercice ou le travail. Il contribue pareillement à favoriser l'ouvrage de la nutrition. Mais lorsque l'exercice & le travail sont pratiqués avec excès, ils produisent de très-mauvais effets dans l'économie animale. *Ibid.* 245. *a.* Remedes que les anciens conseilloient en ce cas. L'exercice continu, sans être même excessif, contribue beaucoup à hâter la vieillesse. L'exercice ne doit pas être employé dans les maladies qui sont aiguës ou qui le deviennent. Quels sont les cas de maladie où l'exercice est convenable. Différens genres d'exercice, les uns actifs, les autres passifs, les autres mixtes. Enumération des exercices appartenant à chacun de ces genres. *Ibid. b.* Quelles sont les personnes à qui chacun de ces différens genres peut sur-tout convenir. Ce qu'on doit observer en général dans le choix qu'on fait d'un certain exercice. *Ibid.* 246. *a.* Observations sur le tems auquel il convient de s'exercer, & sur la durée de l'exercice. Il convient mieux avant le dîner qu'avant le souper. Galien conseille un repos entier à ceux dont la digestion se fait lentement, jusqu'à ce qu'elle soit achevée. A quelles personnes un léger exercice peut convenir après le repas. De la mesure qu'il convient d'observer à l'égard de la durée de l'exercice. *Ibid. b.* Des lieux qu'on doit préférer pour l'exercice. Ouvrages à consulter sur le sujet qui vient d'être traité. *Ibid.* 247. *a.*

EXERCICE, (*Méd. hygien.*) accidens qui naissent de l'excès de l'exercice & du travail. *Suppl.* II. 913. *a.* Quelles sont les personnes à qui cet excès est sur-tout dangereux. *Ibid. b.* Des maux causés par un trop grand repos. *Ibid.* 914. *a.* On peut regarder en général comme nuisible, tout ce qui, par rapport au mouvement & à la position des parties du corps, est ou trop violent, ou de trop longue durée. Accidens qui résultent de la situation d'être debout, trop long-tems continuée, de celle d'être trop long-tems assis, d'un trop long séjour dans le lit. Affections fâcheuses que produit la contraction subite, violente, long-tems continuée & sans relâche des muscles. *Ibid. b.*

Exercice. Différentes fins que les hommes se sont proposées en s'accoutumant aux exercices du corps. VII. 1016. *b.* Proportion qu'on doit établir entre la quantité d'alimens dont on use & l'exercice. VIII. 386. *b.* De l'exercice qu'on doit faire pour la santé. XI. 223. *a. Suppl.* II. 848. *a.* Exercice que prescrivoient les anciens médecins dans certaines maladies chroniques. XII. 666. *a.* De la sueur excitée par l'exercice. XV. 622. *a.* Des exercices suivant les différens climats. III. 535. *b.* Différentes sortes d'exercices: celui des jeux de balle. Son utilité. II. 39. *b.* Celui que les Romains nommoient *gestation*: comment nous devons le pratiquer. VII. 651. *a*, *b.* De l'exercice des femmes enceintes. 962. *b.* Effet de l'exercice du cheval pour la santé. V. 894. *a*, *b. Suppl.* II. 843. *a*, *b*, &c. Exercices de gymnastique médicinale. VII. 1017. *b.* De la promenade à pied. XIII. 444. *a.* Exercices des Romains dans l'après-midi. XVII. 255. *b.* Maniere de suppléer au défaut d'exercice. VII. 306. *b.*

EXERCICE *immodéré de l'esprit*, (*Physiol.*) L'ame est intimement liée, pendant la vie, avec le corps; ensorte qu'il est difficile de concevoir dans ses opérations une simplicité si exacte, que les changemens du corps ne fassent sur elle aucune impression. — D'un autre côté, l'ame exerce sur la force motrice du systême nerveux un certain empire, par lequel elle peut à son gré, l'exciter à agir, tant dans tout le corps, que dans une seule partie, de même que les muscles obéissent aussi à notre volonté. — De plus, la force des nerfs & celle des muscles ne sont pas inépuisables, & ne résistent pas à des efforts trop long-tems continués; l'une ne sauroit être fatiguée sans préjudice pour l'autre. — Suites fâcheuses qui résultent des violentes affections que l'exercice immodéré de l'esprit fait éprouver au systême nerveux. *Suppl.* II. 915. *a.* Maux que produit la négligence à cultiver l'esprit. *Ibid. b.*

EXERCICES, (*Manege*) ce mot s'applique particuliérement à ceux auxquels la noblesse se forme dans les académies. Incertitude où l'on est sur le tems de l'établissement des colleges militaires qui sont sous la protection du roi, & sous les ordres de M. le grand écuyer. Ignorance dans laquelle nous avons langui jusqu'aux regnes de Henri III & de Henri IV. Ce qui se pratiquoit dans ces tems, lorsqu'on vouloit se former à l'art du cavalier. VI. 247. *a.* Quels sont les hommes célebres auxquels la France est redevable des premiers écuyers qu'elle a eus. Instructions données par Pluvinel à Louis XIII, qui montrent que l'état ne se ressentit pas d'abord de ces premiers avantages: plaintes qu'il adresse au roi. Etablissemens qu'il propose. *Ibid. b.* Eloge de Salomon de la Broue; sacrifice qu'il fit de l'intérêt au devoir. Réflexions sur les dépenses qu'exigeoit le projet de Pluvinel. Discours que Lucien met dans la bouche de Solon, sur l'importance des exercices de la jeunesse. Avantages que les Grecs retirerent de leurs exercices. *Ibid.* 248. *a.* Quels étoient ceux auxquels les Romains appliquoient les jeunes gens. Traits qui peignent le ridicule de nos jeunes gens qui joignent à l'ignorance dans les exercices, la fatuité & la présomption. Utilité des exercices pour adoucir l'âpreté de l'éducation par une certaine mesure de plaisir. Ces exercices sont purement du ressort des académies. *Ibid. b.*

Académie, (*architecture.*) Quelle devroit être la grandeur de ces colleges militaires, relativement à tout ce que ces édifices doivent contenir, & à l'usage auquel ils sont destinés. Chaque ville qui a l'avantage de renfermer de semblables écoles, devroit être tenue de construire & d'entretenir des bâtimens convenables, toujours affectés à ces colleges. Avantages qui en résulteroient. De pareils projets ne peuvent avoir leur exécution que dans de grandes villes. Moyen de pourvoir aux dépenses qu'ils exigeroient. VI. 249. *a.*

Académie, *chefs*, devoirs qu'ils devroient remplir. VI. 249. *a.*

Exercices du corps. La pratique seule ne suffit pas, si l'on n'est pas éclairé par les principes. Importance de la théorie dans les écuyers. Utilité des courses de tête & de bague. VI. 249. *b.* En quel tems on devroit y exercer les jeunes gens. Exercices plus relatifs à l'art de la guerre, auxquels il faudroit les former. Les évolutions militaires à pied, la danse, les exercices sur le cheval de bois, & l'escrime, sont des occupations indispensables: mais les succès dépendent également des éleves & des maîtres. Attention qu'il fau-

droit apporter aux travaux des uns & au bon choix des autres. Aveuglement par lequel on contraint tous les hommes à renoncer, dès leurs premieres années, à une ambidextérité qui leur est naturelle, & à laisser languir la main gauche dans une sorte d'inaction. Platon vouloit qu'on s'exerçât, comme les Scythes, à tirer de l'arc des deux mains. Soldats de la tribu de Benjamin qui étoient dressés à combattre de l'une & de l'autre. *Ibid.* 250. *a.* Trait qui montre que Henri IV fut esclave du préjugé que l'auteur combat ici. Réflexion qui montre de quelle utilité seroit quelquefois l'usage égal de la main gauche & de la droite. *Ibid. b.*

Exercice de l'esprit. Foibles connoissances en géométrie que nos academistes acquierent. Oubli dans lequel on laisse la science du cheval : combien il conviendroit aux écuyers d'étudier l'anatomie & les maladies de l'animal; & d'acquérir ensuite les lumieres qui concernent les embouchures, & la construction des harnois, des selles, *&c.* VI. 250. *b.* Effets qui résultent de la négligence de la théorie de l'art. Avantages qu'on retireroit de cette connoissance complete. Négligence de l'étude de l'art militaire, autre défaut de l'éducation de nos jeunes gens. Il importeroit à nos écoles d'avoir des professeurs en langues étrangeres vivantes. Il faudroit y joindre des maitres versés dans la connoissance des intérêts des diverses nations. *Ibid.* 251. *a.* L'étude de cette partie de la politique seroit secondée par celle de l'histoire. Maniere dont on doit enseigner celle-ci. Utilité de cette connoissance. Quels sont les principes de religion & de morale qu'on doit inspirer aux jeunes gens. Quant aux maitres de musique & d'instrumens, le délassement & le besoin de plaire dans le monde les ont rendus nécessaires. *Ibid. b.* Six écoles formées sur le plan qui vient d'être proposé seroient d'un secours réel à l'état, ne se détruiroient point les unes les autres, & se soutiendroient d'elles-mêmes. *Ibid.* 252. *a.*

Exercices d'académie gymnastique, *voyez* ECOLE MILITAIRE & GYMNASTIQUE. Science des exercices du corps, nommée *agonistique.* I. 181. *a.* Description des lieux où l'on s'instruisoit dans les exercices. VII. 1015. *b.* Exercice du cerceau chez les anciens. *Suppl.* II. 290. *b.* Etonnante flexibilité que le corps peut acquérir par les exercices. VIII. 870. *a. Voyez* JEUX.

EXÉRESE, (*Chirurg.*) opération par laquelle on tire du corps humain quelque matiere étrangere & pernicieuse. Etym. de ce mot. Exérese par extraction. Exérese par détraction. Observations qu'on doit faire pour bien s'acquitter de ces opérations. VI. 252. *a. Voyez* CORPS ÉTRANGERS.

EXERGUE. (*Hist.*) Etym. du mot. En quel endroit de la médaille se place l'exergue. Signification des lettres ou chiffres qui se trouvent dans l'exergue. VI. 252. *a.*

EXERGUE. Observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 915. *b.*

EXFOLIATION, (*Chir.*) séparation des parties d'un os qui s'écaille. Etym. de ce mot. Ce qui rend la surface du crâne sujette à l'exfoliation. On ne doit point trop hâter la guérison des blessures faites aux os. Les os découverts ne s'exfolient pas toujours. Mémoire à consulter sur les exfoliations du crâne. Mauvaise pratique des anciens, fondée sur ce faux principe, que tous les os découverts doivent s'exfolier. L'exfoliation des os est presque toujours l'ouvrage de la pure nature, & la plupart des précautions qu'on prend pour la produire, sont d'ordinaire inutiles ou nuisibles. A quels soins doivent se borner les secours de l'art. Autre signification du mot *exfoliation.* VI. 252. *b.*

Exfoliation des os, instrument de Belloste pour l'éviter dans certaines opérations. IV. 849. *b.*

EXFOLIATIF, (*Chirur.*) remede propre à faire exfolier les os cariés. Description du trépan exfoliatif. VI. 253. *a.*

EXHALAISON. (*Physiq.*) Différence entre vapeur & exhalaison. Exhalaisons qui font la matiere du tonnerre, des eclairs & de divers autres météores. Exhalaisons dont l'air se forme, selon M. Newton. VI. 253. *a.* Des exhalaisons qui sont d'une même espece. Propriétés qu'elles doivent avoir analogues à celles de la masse solide dont elles se sont séparées. Mélanges de ces exhalaisons avec celles d'une autre espece. Il doit naître de-là une infinité de phénomenes que nous ne saurions encore ni comprendre, ni expliquer clairement. *Ibid. b.* Cause de ces violens tremblemens de terre, qui font fendre & crever de grosses croûtes pierreuses couchées sous la surface de la terre. Phénomenes que les exhalaisons qui s'échappent par ces ouvertures doivent produire dans l'air. Sur les exhalaisons empoisonnées des minéraux, voyez *l'essai sur les poisons* du docteur Méad. Exemple des effets de ces exhalaisons malignes, rapporté dans l'histoire de l'académie des sciences, année 1701. Autre fait rapporté dans la même histoire, année 1710. *Ibid.* 254. *a.* Autre fait rapporté par le docteur Connor dans les dissertations medico-physiq. *Ibid. b.*

Exhalaison. Les vents & les exhalaisons suffisent, selon Hallei, pour produire toutes les variations du barometre. II. 81. *b.* Les exhalaisons considérées, comme cause particuliere des vents. XVII. 19. *a*, *b.* Dangereuses exhalaisons des marécages. *Suppl.* III. 841. *b.* — Sur les exhalaisons, *voyez* VAPEUR.

EXHALAISONS *minérales* ou *Mouphetes*, (*Minéral.*) vapeurs qui partent des veines ou filons métalliques, de même que des galeries ou souterreins des mines. Différens effets qu'elles produisent. Combien elles sont quelquefois funestes aux ouvriers. VI. 254. *b.* Differentes manieres dont elles se manifestent. Le phénomene le plus singulier qu'elles nous présentent, est celui que les mineurs nomment *ballon.* Description de ce phénomene. Quelles sont, de toutes les exhalaisons minérales, les plus pernicieuses : dans quelles especes de mines elles se forment. Dans quelles circonstances elles paroissent le plus ordinairement. Exhalaisons qui regnent dans les mines où l'on a été obligé de mettre le feu pour detacher le minéral de la roche dans laquelle il se trouve enveloppé. Danger des exhalaisons sulphureuses; celles dont il est parlé dans l'article *charbon fossile*, sont de cette espece. *Ibid.* 255. *a.* Exhalaisons qui se montrent sur-tout le matin & dans le tems que la rosée tombe, & qui détruisent les veines métalliques. Autres exhalaisons qui regnent dans les mines qui ont été long-tems abandonnées. Effet des exhalaisons minérales pour la crystallisation, la minéralisation, & dans les pierres colorées. Sentiment de M. Lehmann sur les mouphetes. Précautions qu'on prend dans les mines contre les exhalaisons. *Ibid. b.*

Exhalaisons minérales. Quatre sortes d'exhalaisons dans les mines. XVII. 27. *b.* Articles sur ces exhalaisons. III. 192. *a*, *b.* X. 778. *b. &c.* XVI. 580. *b.* Effets de celles qui s'élevent de certaines mines. I. 235. *a.* Effets de celles du charbon. III. 190. *a.* 192. *a*, *b.* 193. *a*, *b. Voyez* VAPEUR.

EXHALATOIRE, (*Fontaine salante*) construction particuliere aux salines de Rosieres. Description & usage de l'exhalatoire. VI. 255. *b.*

EXHAUSSER, *élever.* (*Synon.*) V. 507. *a.*

EXHAUSTION. (*Mathem.*) Ce qu'on entend en mathématiques par la méthode d'exhaustion. Elle étoit fort en usage chez les anciens géometres. Théoreme sur lequel elle est fondée. C'est sur ce principe qu'on démontre qu'un polygone régulier d'une infinité de côtés, devient égal au cercle dans lequel il est inscrit. Le calcul differentiel n'est autre chose que la méthode d'exhaustion des anciens, réduite à une analyse simple & commode. VI. 256. *a.*

Exhaustion. Observations sur la méthode d'exhaustion. VII. 635. *a.*

EXHÉRÉDATION. (*Jurispr.*) Différence entre déshéritance & exhérédation. VI. 256. *a.* Dans les pays de droit écrit, tous ceux qui ont droit de légitime, doivent être institués héritiers, du moins pour leur légitime, ou être déshérités nommément. L'exhérédation peut avoir lieu en certains pays contre les ascendans & les collatéraux. Différentes sortes d'exhérédations. Des différentes formes selon lesquelles l'exhérédation peut être faite. *Ibid. b.*

Exhérédation, *abdication*, différente signification de ces mots. I. 16. *b.* Plainte d'inofficiosité formée par ceux qui sont exhérédés. VIII. 771. *b.* XII. 686. *b.*

Exhérédation des ascendans. Comment cette sorte d'exhérédation doit être considérée. Le droit ancien du digeste & du code n'admet point l'exhérédation du pere. VI. 256. *b.* A l'égard de la mere, la loi 28, au code *de inoff. testam.* admet quelques causes d'exhédération. Des causes exprimées dans la novelle 115, pour lesquelles les enfans peuvent être exhérédés par leurs descendans. Enumération de ces causes. *Ibid.* 257. *a.*

Exhérédation des collatéraux. Causes de cette exhérédation exposées dans la nov. 22, ch. 47. Dans les pays coutumiers, il n'est pas nécessaire de les instituer, ni déshériter nommément; ils n'ont ordinairement que la réserve coutumiere des propres. VI. 257. *a.* Quel peut être l'effet de cette exhérédation en pays coutumiers. Causes de cette privation de la réserve. *Ibid. b.*

Exhérédation cum elogio. Cette exhérédation ne peut être prononcée que contre les enfans, & non contre les collatéraux. Auteurs à consulter. VI. 257. *b. Voyez* ELOGE.

Exhérédation des enfans & autres descendans. Avant la loi de Moyse, les Hebreux privés d'enfans, disposoient de leur bien à leur volonté : depuis la loi, les enfans ne pouvoient être déshérités. Usages des Lacédémoniens & des Athéniens sur cet objet. Dispositions de l'ancien droit romain. VI. 257. *b.* Les dispositions du droit prétorien sur ce sujet furent adoptées par les loix du digeste & du code. Changement que fit Justinien par la loi 30 au code *de inoff. testam.* & par la nov. 18, ch. 1. Disposition de la novelle 115, qui forme sur cette matiere le dernier état du droit romain. Enumération des causes (qui sont au nombre de 14) pour lesquelles les descendans peuvent être exhérédés, selon cette novelle. *Ibid.* 258. *a.* Disposition de l'édit du mois de février 1556, sur la cause d'exhérédation tirée d'un mariage contracté sans le consentement de pere & de mere. Observation

vation fur l'exhérédation en pays coutumier. Loix & auteurs à confulter. *Ibid.* 258. *b.*

Exhérédation. Rappel qui en releve les enfans. XIII. 796. *a*, *b.*

Exhérédation officieufe: loi fur laquelle elle eft fondée. VI. 258. *b.*

Exhérédation tacite. VI. 258. *b.*

Exhérédation des vaffaux. Origine de cette expreffion: deux fignifications qui lui font attachées. VI. 359. *a.*

EXHIBITION. (*Jurifpr.*) Différence entre l'exhibition & la communication fans déplacer. VI. 259. *a.*

EXHORTATION, cri d'exhortation dans les batailles. IV. 461. *b.*

EXHUMATION. (*Jurifpr.*) Difpofition du concile de Rheims (tenu en 1583) fur ce fujet. Par quelle ordonnance peut fe faire l'exhumation d'un cadavre. VI. 259. *a.* Voyez les mémoires du clergé, & *Sépulture.*

EXHUMER. Arrêt de l'inquifition pour l'exhumation de Charles-Quint confidéré comme hérétique. VI. 259. *a.*

EXIGUER, (*Jurifpr.*) terme en ufage pour exprimer qu'on fe départ du cheptel, *&c.* Coutumes où ce terme eft employé. Etym. de ce mot. Ce que prononce là-deffus la coutume de Bourbonnois: obfervations de M. Defpommiers fur la difpofition de cette coutume. Celles de Berry & de Nivernois citées fur le même fujet. Obfervations de Coquille. VI. 259. *b.*

EXIL. (*Hift. anc.*) La fentence chez les Romains ne portoit point le mot d'*exil*, mais feulement l'interdiction de l'eau & du feu. L'exil n'étoit pas, à proprement parler, un châtiment. Il n'y avoit point chez les Romains de crime qu'on punît par l'exil. De l'exil auquel les Athéniens condamnoient leurs grands-hommes. VI. 160. *a.* Origine du mot *exil.* Ce qu'on entend par honorable exil. Exemples. *Ibid. b.* Voyez *Banniffement*, *Déportation*, *Relégation.*

EXIMER, (*Hift. & Droit public d'Allem.*) action par laquelle un membre de l'empire eft fouftrait à fa jurifdiction, & privé de fon fuffrage à la diete. Deux fortes d'exemption, la totale & la partielle. VI. 260. *b.*

EXISTENCE, (*Métaphyf.*) notion que les hommes ont dans l'efprit, lorfqu'ils prononcent ce mot. Maniere dont ils l'ont acquife ou formée. Ce raifonnement de Defcartes, *je penfe, donc je fuis*, qu'il regardoit comme le premier anneau par lequel il prétendoit faifir la chaîne entiere des connoiffances humaines, fuppofe lui-même des notions très-abftraites, celles de penfée & d'exiftence. VI. 260. *b.* Locke nous a mieux montré le véritable point où nous devons nous placer pour fuivre la génération de toutes nos idées. Situation de l'homme réduit aux fimples impreffions des fens: énumération exacte de toutes celles qu'il éprouve. *Ibid.* 261. *a.* Sixieme fens, tact intérieur, par lequel nous reffentons les douleurs, les mal-aifes, les diverfes efpeces de friffonnemens intérieurs. De toutes nos fenfations réunies fe forme un tableau, une efpece d'univers idéal qui n'eft jamais le même deux inftans de fuite. La mémoire nous met en état de comparer cette fucceffion de tableaux par laquelle nous acquérons les idées de changement & de mouvement. *Ibid. b.* Parmi les objets de fenfation qui compofent ce tableau mouvant, il en eft un qui attire fur-tout notre attention par fa préfence continuelle, & par la nature des fenfations, qui nous le rendent préfent; cet objet particulier devient pour nous le centre de tout l'univers; nous nous accoutumons à le regarder comme notre être propre, & nous bornons le fentiment du *moi* à ce petit efpace circonfcrit par le plaifir & par la douleur. Relation de préfence qui s'établit entre les objets & nous, & qui donne aux deux termes de cette relation toute la réalité que la confcience affure au fentiment du *moi.* Ces objets nous intéreffent par les fenfations de plaifir & de douleur qu'ils nous caufent. Nous cherchons à nous approcher des uns & à nous éloigner des autres. *Ibid.* 262. *a.* Les objets abfens entrent, comme les préfens, dans le fyftême général de nos defirs, de nos craintes, & des motifs de nos actions. Comment fe forme cette nouvelle chaîne de rapports par lefquels les êtres fe lient à la confcience du *moi*, non feulement par la perception fimultanée, mais par la mémoire. De la perception de ces rapports, il fuit que l'homme eft forcé de ne plus confondre les êtres même avec fes fenfations, & qu'il apprend à diftinguer les uns des autres les objets préfens & les objets abfens. Le *moi* étant toujours un des termes de ces rapports, la réalité de tous les autres nous eft certifiée par la confcience de ce *moi.* Le terme d'*exiftence* ou de *préfence* fert à exprimer le fondement de la relation qui fe forme entre l'être appercevant & l'être apperçu. *Ibid. b.* Nous reconnoiffons entre nous & les objets abfens que l'imagination nous peint, les mêmes rapports de diftance & d'action mutuelle que nous obfervons entre les objets actuels de la fenfation. Le fondement de ces rapports peut être encore défigné par le nom commun d'*exiftence.* Ce n'eft que fur ce fondement que tombent véritablement, & le nom d'*exiftence*, & notre affirmation, lorfque nous difons qu'une chofe exifte. Ce fondement commun ne peut être connu immédiatement, & ne nous eft indiqué que par les rapports différens qui le fuppofent. La diftinction entre les objets & nous une fois reconnue, notre premier mouvement a été de prêter à ces objets tout ce que la confcience nous rapporte de nous-mêmes; enfuite l'obfervation nous en a fait retrancher ce que nous leur avions d'abord accordé de trop. *Ibid.* 263. *a.* Les relations de diftance & d'activité des objets à nous, n'étant préfentées que par la fenfation elle-même, on ne dut y attacher le concept de l'exiftence que lorfqu'on reconnut les objets abfens: ce fut alors que le rapport de fenfation actuelle ne fut plus que le figne de la préfence, c'eft-à-dire, d'un cas particulier compris fous le concept général d'exiftence. Comment les hommes vinrent à diftinguer les objets exiftans des objets fimplement apparens, & la réalité de l'illufion. L'illufion une fois conftatée, il fallut féparer la fenfation du concept de l'exiftence, & même de celui de préfence, & ne la regarder plus que comme un figne de l'une & de l'autre qui pourroit quelquefois tromper. *Ibid. b.* L'efprit dut s'accoutumer à féparer totalement la fenfation de la notion d'exiftence, & il vint même à la féparer auffi de la notion de préfence; enforte que le mot *préfence* s'étend à tout objet renfermé dans les limites où les fens peuvent actuellement appercevoir, foit qu'il foit apperçu ou non. Comment les hommes ont acquis les notions de deftruction, de mort, d'anéantiffement. La mémoire, en nous rappellant l'image des objets paffés, nous rappelle en même tems le rapport qu'ils avoient avec nous dans un tems, & nous difons que ces objets ont été. L'imagination concluant du mouvement paffé & du lieu préfent, de nouveaux rapports de diftance qui ne font pas encore, nous fommes forcés de détacher la notion d'exiftence de tout rapport avec nous, & de ne plus confidérer, pour attribuer l'exiftence aux objets, que leur enchaînement avec le fyftême général des êtres. *Ibid.* 264. *a.* De la notion de poffibilité: comment nous l'acquérons. Différence entre l'exiftence & l'actualité. La notion d'exiftence développée jufqu'ici eft celle qui eft dans l'efprit de la plupart des hommes. Nous ne l'avons pas fuivie jufqu'à ce point d'abftraction où la philofophie l'a portée; mais pour y parvenir, nous n'avons qu'à faire quelque pas encore dans la route où nous venons de marcher. Nous pouvons étendre cette notion d'exiftence à de nouveaux objets, en la refferrant par de nouvelles abftractions qui excluent toute relation avec nous de diftance & d'activité. *Ibid. b.* Qui nous a dit qu'il ne peut pas y avoir d'autres fyftêmes d'etres qui n'ont pas même entre eux de rapport de diftance, & qui n'exiftent point dans l'efpace? La notion d'exiftence ne renferme point néceffairement un rapport de diftance avec nous; il faut donc l'en féparer, & alors elle fera auffi abftraite qu'elle peut l'être, & n'aura d'autre figne que le mot même d'*exiftence*, qui ne peut être défini.

Des preuves de l'exiftence des êtres extérieurs. Il n'y auroit aucune contradiction à ce que le même ordre de fenfations que nous éprouvons eût lieu, fans qu'il exiftât aucun autre être. Difficulté qui naît de-là contre la certitude des jugemens que nous portons fur l'ordre réel des chofes. On ne doit pas s'étonner de ce que la plupart des hommes ne peuvent pas imaginer qu'on ait befoin de prouver l'exiftence des corps. *Ibid.* 265. *a.* Quelques philofophes ont nié l'exiftence de tous les objets extérieurs, & n'ont admis d'autre réalité que celle de leurs idées. Quelques autres fe font contentés de nier l'exiftence des corps & de l'univers matériel. Philofophes égoïftes dans les Indes. C'eft le docteur Berkeley qui a réveillé l'attention des métaphyficiens fur ce fyftême oublié: fes raifonnemens réfutés dans l'article *Immatérialifme.* On fe borne à montrer ici combien il eft néceffaire de lui répondre, & à indiquer le feul genre de preuves dont on puiffe fe fervir. *Ibid.* 266. *a.* Aucune fenfation ne peut immédiatement & par elle-même nous affurer de l'exiftence d'aucun corps. *Ibid. b.* Quel fera donc le moyen de nous en affurer? Nous connoiffons un genre de preuves auquel nous fommes accoutumés de nous fier, c'eft l'induction qui fe tire des effets pour remonter à leur caufe. Nos fenfations font des faits, & en remontant de ces faits à leurs caufes, on fe trouvera obligé d'admettre un fyftême d'êtres exiftans hors de nous, & une fuite de fenfations antérieures à la fenfation actuelle, enchaînées à l'état antérieur du fyftême des êtres exiftans. Deux manieres de remonter d'un effet à fa caufe, l'une qui nous y conduit néceffairement, lorfque le fait dont il s'agit n'a pu être produit que par une feule caufe, l'autre qui nous y conduit par une efpece de tâtonnement. Comment cette derniere méthode qui eft la feule applicable à la queftion préfente, peut néanmoins conduire de la vraifemblance à la certitude. *Ibid.* 267. *a.*

Exiftence. Raifons fur lefquelles Defcartes établit la réalité de fon exiftence. II. 717. *b.* Sentiment que les enfans nouveaux-nés ont de leur exiftence. V. 401. *a.* C'eft par nos fenfations

que nous avons la conscience de notre existence. VI. 147. *a*; *b*. *&c.* VIII. 275. *a*.

Existence, *subsistance*. Différence entre ces mots. VI. 267. *a*.

Existence des êtres extérieurs. Preuve de cette existence. I. ij. Disc. prélim. Connoissances que nous en avons. III. 895. *b*. Comment nous venons à nous en assurer. IV. 261. *a*, *b*. VIII. 688. *a*. Doutes sur l'existence des corps. V. 431. *b*. *Suppl.* II. 930. *a*. *Voyez* EGOISTES.

EXOCATACELE. Observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 916. *a*.

EXOCIONITES, lieu de Constantinople, qui fut appellé *exocionium*. Pourquoi les Ariens furent appellés Exocionites. *Suppl.* II. 916. *a*.

EXODE. (*Hist. anc. sacr.*) Origine de ce nom. Ce que contient le livre de l'exode. Comment les Hébreux le nomment. VI. 267. *b*.

Exode. Espace de tems dont l'exode contient l'histoire; savoir, depuis la mort de Joseph, jusqu'à la construction du tabernacle. *Suppl.* II. 916. *a*.

EXODE. (*Théol.*) Signification de ce mot dans les septante. VI. 267. *b*.

EXODE, (*Litt.*) poeme qui servoit à Rome de divertissement après la tragédie. L'auteur étoit appellé *exodiarius*. Quel étoit le but de sa piece. Habits de théatre dans sa représentation. VI. 267. *b*. Ce qui caractérisoit particuliérement l'exode, étoit la licence & la liberté qu'on avoit dans cette piece d'y jouer sous le masque, jusqu'aux empereurs même. Raisons de politique qui engagerent les empereurs à permettre cette licence. Crime & débauche de Tibere rappellés dans une piece atellane. Parricides de l'empereur Néron, chantés aussi à la fin d'une piece de cette espece. On y inséroit souvent des couplets de chanson répandus dans le public, dont on faisoit une nouvelle application aux circonstances du tems. Entrée de Galba dans Rome, chantée dans une de ces satyres. Quelquefois on redemandoit dans une seconde représentation, l'exode qui avoit été chantée. *Ibid.* 268. *a*. Les exodes se jouerent à Rome plus de 550 ans sans avoir souffert qu'une légere interruption de quelques années. Elles ont été ressuscitées parmi nous dans la comédie italienne. *Ibid.* *b*.

Exode. Différence entre l'exode & l'épilogue dans la poésie dramatique des anciens. V. 799. *a*.

EXOINE, (*Jurispr.*) excuse de celui qui ne comparoît pas en personne en justice, quoiqu'il y fût obligé. Etym. de ce mot. Ce qui en est dit dans les établissemens de S. Louis. En quels cas l'exoine peut avoir lieu. Procuration que doit donner celui qui veut se servir de l'exoine. Autres moyens d'excuse qu'il doit produire. VI. 268. *b*. A qui doivent être communiqués les certificats qui contiennent l'exoine. On peut proposer l'exoine en matieres civile & criminelle. Celui qui propose l'exoine, n'est pas obligé de donner caution, *&c.* Effet de l'exoine. *Ibid.* 269. *a*.

Exoine. En quoi le contre-mand différoit de l'exoine. IV. 136. *b*. Ce que dit Beaumanoir sur ce sujet. Comment celui qui étoit obligé d'user d'exoines ou de contre-mands les proposoit. 137. *a*. Exoines des médecins & chirurgiens. XIII. 803. *a*. *Suppl.* III. 885. *a*, *b*. Exoine pour une prisonniere. XIII. 804. *b*.

EXOLICETUS. Observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 916. *a*.

EXOMIDE, (*Hist. anc.*) vêtement des Grecs. Quels étoient ceux qui le porterent chez les Romains, chez les Lacédémoniens, & ailleurs. VI. 269. *a*.

Exomide. Observations sur cet habillement des anciens. *Suppl.* II. 916. *a*.

EXOMOLOGESE, *confession*, (*Théol. Hist. eccl.*) divers sens de ce mot dans les écrits des peres. Quelquefois il se prend pour toute la pénitence publique; mais les occidentaux l'ont restraint à la confession. VI. 269. *b*.

EXOMPHALE, (*Chir.*) toute espece de descente & de tumeur qui survient au nombril. Les parties internes, sujettes à descendre dans l'ombilic, sont l'intestin & l'épiploon. Cette maladie ne differe des autres que par sa situation; 1°. il faut réduire les parties; 2°. les contenir. Moyen employé pour cela. Bandage inventé par M. Suret. VI. 269. *b*.

Exomphale, *hernie*, VIII. 175. *b*.

EXOMPHALE. (*Maneg. Maréchal.*) L'exemple prouve que les chevaux peuvent être attaqués de cette maladie. Elle est, en quelque façon, incurable. Comment elle se manifeste. VI. 269. *b*.

EXOPHTHALMIE, (*Médec.*) sortie de l'œil hors de son orbite. Dispositions singulieres des yeux, dont cette maladie doit être distinguée. Définition de cette maladie. Ses causes. Ses symptômes. Augmentation des humeurs de l'œil. D'où vient l'inflammation du globe de l'œil, & la douleur qu'éprouve le malade. Progrès rapides & durée de cette maladie. Signes avant-coureurs de la suppuration des parties internes & de leur destruction. Symptômes qui suivent la suppuration. VI. 270. *a*. Ce qui arrive quand la suppuration n'a pas lieu. Quel doit être le but des remedes pour cette maladie. Son traitement. *Ibid.* *b*.

EXORCISME. (*Théol. Hist. eccl.*) Etym. de ce mot. Différence entre l'exorcisme & la conjuration. VI. 270. *b*. Les exorcismes distingués dans l'église romaine en ordinaires & extraordinaires. Leur usage aussi ancien que l'église. Exorcisme employé par S. Grat, contre les rats. Ce que pense M. Thiers de l'utilité qu'on peut tirer aujourd'hui des exorcismes. Dans les tems où les épreuves avoient lieu, les exorcismes y entroient pour quelque chose. Pratiques d'exorcismes fréquentés en Angleterre du tems d'Edouard III. *Ibid.* 271. *a*.

EXORCISME *magique*. (*Divin.*) Trois manieres de conjurer les esprits, selon Agrippa. Empire que l'homme peut exercer en vertu des sacremens qui lui sont propres. VI. 271. *a*. Conjuration pour se mettre à couvert des armes offensives. Vertu des paroles attribuées à Adam, lorsqu'il descendit aux lymbes. Des croix qui doivent accompagner les exorcismes. Usage de la verveine & des cercles. Formule d'exorcisme qui se fait sur le livre magique. *Ibid.* *b*. Les magiciens faisoient présider quatre esprits aux quatre parties du monde. Exorcisme qui doit être plus puissant que les autres, quand les esprits sont rebelles aux ordres. Le pouvoir des esprits est borné, & il faut donner à chacun pour sa peine, une récompense qui lui soit agréable. Ces exorcismes sont tous accompagnés de profanations des noms de Dieu & de Jesus-Christ. *Ibid.* 272. *a*.

Exorcisme, joignez ici l'article *Conjuration*. Sceau destiné à exorcifer les esprits. XII. 314. *a*. Des exorcismes que composa Salomon, au rapport de Josephe. XIII. 169. *b*. Exorcismes rangés dans la classe des remedes anti-spasmodiques. *Suppl.* I. 463. *b*.

EXORCISTE, (*Théolog.*) dans l'église romaine. Les Grecs ne considéroient pas les exorcistes comme étant dans les ordres. Quel rang ils occupent dans l'église romaine. Cérémonie de leur ordination. VI. 272. *a*. Espece d'exorcistes qu'il y avoit chez les Juifs. Il s'en trouvoit aussi parmi les païens. Pourquoi il n'y a plus que des prêtres qui fassent la fonction d'exorcistes. Quels étoient ceux à qui l'on donnoit anciennement la charge de chasser les démons. Fonctions dont ils s'acquittoient. *Ibid.* *b*.

Exorciste. Par qui les fonctions d'exorciste sont exercées. XI. 597. *a*.

EXORDE. (*Belles-lett.*) Etym. de ce mot. Définition qu'en donne Cicéron. L'exorde doit être travaillé avec beaucoup de soin. Deux sortes d'exordes; l'un modéré; l'autre plus vif, qui s'emploie dans les cas d'indignation ou de joie, ou de quelque autre passion. VI. 272. *b*. Les exordes brusques étoient plus conformes au goût des Grecs qu'à celui des Romains. Qualités de l'exorde: la convenance, la modestie, la briéveté; le style périodique, noble, grave, mesuré. Autrefois devant l'aréopage, on parloit sans exorde, sans mouvemens, sans péroraison. *Ibid.* 273. *a*.

Exorde. Du caractere des exordes. XII. 148. *a*. Exorde de la premiere catilinaire. *Ibid.*

EXOSTOSE, (*Médec.*) tumeur extraordinaire qui vient à un os. Quelles maladies y rendent sujet. Comment on doit combattre cette maladie. Les causes peuvent être détruites & le vice local subsister. Maniere de traiter les exostoses qui suppurent. VI. 273. *a*. Ouvrage à consulter sur le traitement de l'exostose. Maniere d'attaquer celle qui n'a point fondu par le traitement de la vérole, ou de toute autre cause interne. *Ibid.* *b*.

EXOTERIQUE & ESOTERIQUE. (*Hist. de la Philosoph.*) La doctrine exotérique s'enseignoit à tout le monde; la doctrine ésotérique étoit réservée à un petit nombre de disciples choisis. Les traités sur celle-ci ne sont point venus jusqu'à nous. Les Grecs appelloient du même nom les secrets des écoles & ceux des mysteres. Cette méthode venoit des Egyptiens: elle ne fut d'abord employée que dans la vue du bien public. VI. 273. *b*. La qualité de juges & de magistrats qu'avoient les prêtres Egyptiens, les engagea à faire usage de cette méthode. On prenoit soin de communiquer particuliérement aux rois & aux magistrats les instructions secretes. La double doctrine étoit aussi en usage chez les mages de Perse, les druides des Gaules & les brachmanes des Indes. Pourquoi l'on s'est imaginé que la double doctrine n'étoit qu'un artifice pour conserver la gloire des sciences & de ceux qui en faisoient profession. D'où naquit l'ancienne mythologie. Véritable cause de la méthode ésotérique. Comment elle passa d'Egypte en Grece. *Ibid.* 274. *a*. *Voyez* DOCTRINE.

Exotérique. Observations sur quelques endroits de cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 916. *b*.

EXOTIQUES, *plantes*, (*Botan.*) de la maniere de les transporter. II. 344. *a*. XII. 725. *a*, *b*. Tems où elles fleurissent. XVI. 335. *b*. Des arbres des pays chauds qu'on peut accoutumer à notre climat. *Suppl.* I. 523. *a*, *b*. De la collection des plantes exotiques. *Suppl.* II. 32. *b*.

EXPANSIBILITÉ, (*Physiq.*) propriété de certains flu-

des, par laquelle ils tendent à occuper un eſpace plus grand. Tout corps expanſible eſt auſſi compreſſible.

De l'expanſibilité en elle-même, de ſes loix & de ſes effets. Principe de l'expanſibilité : Newton l'a quelquefois déſigné par le terme de répulſion. La loi qui exprime le rapport des condenſations à la force comprimante, & celle qui exprime le rapport de la force répulſive à la diſtance des particules, ſont relatives l'une à l'autre : l'une étant donnée, il eſt aiſé de trouver l'autre. La même quantité de fluide étant ſuppoſée, & la condenſation inégale, le nombre des particules ſera le même dans des eſpaces inégaux ; & leur diſtance meſurée d'un centre à l'autre, ſera toujours en raiſon des racines cubiques des eſpaces, ou en raiſon inverſe des racines cubiques des condenſations. VI. 274. *b.* Soient deux cubes égaux, mais remplis d'un fluide inégalement condenſé ; Newton démontre que la preſſion du fluide ſur chaque face des deux cubes, eſt toujours le produit du quarré des racines cubiques des condenſations, ou du quarré inverſe de la diſtance des particules, par la fonction quelconque de la diſtance, à laquelle la répulſion eſt proportionnelle. Méthode pour connoître la loi de la répulſion. Cette loi ne peut avoir lieu que dans une certaine latitude moyenne entre l'extrême compreſſion & l'extrême expanſion. *Ibid.* 275. *a.* Quel eſt le terme de la compreſſion auquel la loi de la répulſion doit commencer à être troublée. Des altérations que cette loi doit ſubir aux approches du dernier terme de l'expanſion. Il eſt dans l'analogie de penſer que ce dernier terme eſt préparé de loin par une eſpece de correction à la loi du décroiſſement de la force. *Ibid. b.* Les obſervations prouvent que la loi des condenſations proportionnelles aux poids dont l'air eſt chargé ; ceſſe d'avoir lieu dans les derniers extrêmes de compreſſion & d'expanſion, *voyez Atmoſphere.* Tout corps expanſible eſt élaſtique ; mais tout corps élaſtique n'eſt pas expanſible. Différence entre l'expanſibilité & le reſſort : ces deux propriétés ſont conſidérées comme deux eſpeces appartenant à l'élaſticité, conſidérée comme genre. A la réſerve d'un petit nombre d'effets, l'expanſibilité & le reſſort n'ont preſque rien de commun. La premiere appartient à un fluide, dont les parties tendent à s'éloigner ; & la ſeconde à un ſolide, dont les parties tendent à ſe rapprocher. *Ibid.* 276. *a.* Il n'y a & ne peut y avoir dans la nature que ces deux eſpeces d'élaſticité. L'expanſibilité eſt le principe des loix qui s'obſervent, ſoit dans la retardation du mouvement des corps qui traverſent des milieux élaſtiques, ſoit dans la naiſſance & la tranſmiſſion du mouvement vibratoire excité dans ces mêmes milieux.

De l'expanſibilité conſidérée phyſiquement ; des ſubſtances auxquelles elle appartient ; des cauſes qui la produiſent ou qui l'augmentent. L'expanſibilité appartient à l'air, & à tous les corps dans l'état de vapeur. Pluſieurs corps ſolides, liquéfiés par la chaleur, ſont ſuſceptibles auſſi d'expanſibilité. Il en eſt même très-peu, qui, ſi on augmente toujours la chaleur, ne deviennent à la fin expanſibles, ſoit en tout, ſoit en partie. *Ibid. b.* Divers faits généraux que nous préſentent l'énumération des différens corps expanſibles, & l'examen des circonſtances dans leſquelles ils acquierent cette propriété. L'expanſibilité paroît n'appartenir conſtamment qu'à l'air : celle des autres corps eſt l'effet d'un certain degré de chaleur. Le degré de chaleur qui rend une ſubſtance expanſible, eſt un point fixe qui ne varie jamais. Divers phénomenes obſervés dans une même ſubſtance, lorſqu'on l'applique ſucceſſivement à différens degrés de température ; exemple tiré de ce qu'on obſerve par rapport à l'eau. De l'expanſibilité de l'eau. *Suppl.* III. 469. *a.* On peut regarder tous les corps comme autant de thermometres, dont tous les états & les volumes poſſibles marquent un certain degré de chaleur. VI. 277. *a.* La chaleur augmente tous les corps, tant ſolides que liquides ; leur fuſion & leur vaporiſation ne ſont que des nuances de l'action de cette cauſe. L'expanſibilité eſt donc l'effet d'une cauſe méchanique, dépendante des loix de l'impulſion. L'expanſibilité de l'air n'a pas d'autre cauſe que celle des vapeurs, c'eſt-à-dire, la chaleur. *Ibid. b.* L'auteur prouve qu'il eſt impoſſible que les parties de l'air ſe repouſſent par une force inhérente & mathématique ; parce que, ſi cela étoit, l'attraction, conſidérée juſqu'ici comme la force dominante dans les eſpaces, ſeroit au contraire prodigieuſement ſurpaſſée par la répulſion. Les particules de l'air ſont des corps d'une nature ſemblable aux autres, & aſſujettis aux mêmes loix ; donc la répulſion des parties de l'air s'exerce, comme dans les autres corps, par une cauſe méchanique. *Ibid.* 278. *a.* Chaque partie de la répulſion croît & décroît en même raiſon que la répulſion totale, c'eſt-à-dire, en raiſon inverſe des diſtances. Raiſonnement d'analogie qui démontre que l'expanſibilité de l'air ne peut avoir d'autre cauſe que la chaleur. L'expérience met tous les jours ſous les yeux des phyſiciens, de l'air qui n'eſt en aucune maniere expanſible : cet air, retenu dans les corps les plus durs, & privé de toute expanſibilité, eſt préciſément dans le cas de l'eau, qui, combinée dans les corps, n'eſt plus fluide, & ceſſe d'être expanſible à des degrés de chaleur très-ſupérieurs au degré de l'eau bouillante, comme l'air ceſſe de l'être à des degrés de chaleur très-ſupérieurs à celle de l'atmoſphere. *Ibid. b.* Analogie entre l'expanſibilité de l'air & celle de l'eau, qui montre qu'on a raiſon de regarder l'air comme un fluide actuellement dans l'état de vapeur, & qui n'a beſoin, pour y perſévérer, que d'un degré de chaleur fort au-deſſous du plus grand froid connu. Hypotheſes ſur la cauſe de l'expanſibilité de l'air, qui ſe trouvent renverſées par les faits & les raiſonnemens qu'on vient d'alléguer. *Ibid.* 279. *a.* L'électricité eſt une autre cauſe, capable, comme la chaleur, d'écarter les parties du corps, & de produire une véritable répulſion. Expériences qui le montrent. On ſera peut-être étonné de voir diſtinguer ici la répulſion produite par l'électricité, de celle dont la chaleur eſt la véritable cauſe ; mais rien n'eſt plus mal fondé que cette identité prétendue entre le fluide électrique & l'élément de la chaleur. Raiſonnemens ſur leſquels cette aſſertion eſt appuyée. *Ibid. b.* On n'a point encore fait les obſervations néceſſaires pour décider ſi l'électricité agit comme la chaleur, ſuivant la loi de raiſon inverſe des diſtances. Secours qu'on pourra tirer pour la ſolution de cette queſtion, de l'inſtrument appellé *électrometre.* Il ne paroît pas, par l'expérience, que l'électricité ſeule pût rendre expanſible aucun corps de la nature. On ſe tromperoit beaucoup, ſi l'on jugeoit de ſes forces abſolues par la grandeur & la violence de ſes effets apparens. Tous les phénomenes de l'électricité ne viennent que du défaut d'équilibre dans le partage du fluide entre les différens corps, & de ſon rétabliſſement ſubit. *Ibid.* 280. *a.* Ainſi la prodigieuſe activité de ce fluide ne décide rien ſur la quantité de répulſion qu'il eſt capable de produire, & nous ſommes fondés à regarder la chaleur comme la vraie cauſe de l'expanſibilité.

De l'expanſibilité, comparée dans les différentes ſubſtances auxquelles elle appartient. Comparaiſon de la loi d'expanſibilité dans les différens corps. Il paroît preſque impoſſible de s'aſſurer directement par l'expérience, qu'elle eſt dans tous les corps la même que dans l'air. Des vapeurs élaſtiques produites par la pâte de farine, ont occupé, par une expérience de M. Muſſchenbroek, un eſpace quatre fois moindre. Difficultés attachées à cette expérience, qui empêchent de la regarder comme concluante. *Ibid b.* D'un côté, la chaleur étant la cauſe de l'expanſibilité dans toutes les ſubſtances connues, on ne peut guere ſe défendre de croire que cette cauſe agit dans tous les corps, ſuivant la même loi ; de l'autre, on peut dire que l'eau élevée dans l'air par la ſimple voie de vaporiſation [obſervation ſur le mot de *vaporiſation*, employé dans cet endroit. VI. 927. *a.*], n'eſt, à proprement parler, expanſible, que par l'expanſibilité propre de l'air, & peut être aſſujettie à la même loi, ſans qu'on puiſſe en conclure qu'elle ne ſuivît des loix différentes, ſi l'action de la chaleur lui étoit immédiatement appliquée. Autre conſidération qui montre la poſſibilité d'une loi différente pour la répulſion dans les différens corps ; *Ibid.* 281. *a.* cependant l'opinion qui admet la loi de répulſion la même dans tous les corps, paroît la plus vraiſemblable ; mais il s'en faut bien qu'il y ait la même uniformité entr'eux par rapport au degré de chaleur dont ils ont beſoin pour devenir expanſibles. Table par laquelle on pourroit repréſenter l'ordre de vaporiſation des corps. Faits généraux qui doivent former la théorie phyſique de cet ordre. *Ibid. b.* [autre obſervation à joindre. VI. 927. *b.*] Le point de vaporiſation de chaque corps eſt celui où la force répulſive, produite par la chaleur, commence à ſurpaſſer les obſtacles qui retenoient les parties des corps les unes auprès des autres : ce fait général comprend tous ceux qui viennent d'être rapportés. Quel doit être le terme de vaporiſation d'un mixte. L'ordre de vaporiſation des corps doit être principalement relatif à l'union qui attache les unes aux autres les molécules des corps : c'eſt ce que confirme l'expérience. *Ibid.* 282. *a.* [il ſe trouve ici une propoſition fauſſe, ſur laquelle on peut lire la remarque contenue. VI. 927. *b.*]. Si l'on compare le degré d'expanſion que chaque corps reçoit par l'application d'un nouveau degré de chaleur, & le rapport qui en réſultera de ſon volume à ſon poids, cet ordre d'expanſibilité des corps, conſidéré ſous ce point de vue, ſera très-différent de l'ordre de leur vaporiſation. Tel corps qui demande, pour devenir expanſible, un beaucoup plus grand degré de chaleur qu'un autre, reçoit pourtant d'un même degré de chaleur une expanſion beaucoup plus conſidérable. L'expérience le vérifie d'une maniere bien ſenſible dans la comparaiſon de l'expanſibilité de l'eau & de celle de l'air. *Ibid. b.* L'application de notre théorie à l'air & à l'eau ſuppoſe que les particules de l'eau ſont beaucoup plus légeres que celles de l'air ; mais il ne s'enſuit nullement de là, que ce corps ait beſoin d'un moindre degré de chaleur pour être rendu expanſible. La petiteſſe des parties doit d'abord retarder la vaporiſation, puis augmenter l'expanſibilité, quand une fois les corps ſont dans l'état de vapeur. Un degré de chaleur, qui ne ſuffiroit pas pour rendre un corps expanſible, peut ſuffire pour le maintenir dans

l'état d'expansibilité. *Ibid.* 283. *a.* Quelle est la vraie cause de l'humidité qu'on voit s'attacher autour d'un verre plein d'une liqueur glacée. De la comparaison des différens degrés d'expansibilité entre l'air, qui contient beaucoup d'eau, & l'air qui en contient moins, ou qui n'en contient point du tout. L'air chargé d'eau a beaucoup plus d'élasticité qu'un autre air. Moyen de savoir combien un air est plus chargé d'eau qu'un autre, & le rapport de son expansibilité avec la quantité d'eau dont il est chargé. *Ibid. b.* Une table où ces rapports seroient indiqués, donneroit la connoissance d'un des élémens qui entre dans la théorie des variations du barometre.

Des usages de l'expansibilité, & de la part qu'elle a dans la production des plus grands phénomenes de la nature. 1°. C'est par l'expansibilité que les corps s'élevent dans la distillation & dans la sublimation [Remarque sur cette premiere proposition. VI. 927. *b.* 928. *a*, *b.*] C'est l'expansibilité qui fournit à l'art & à la nature les forces motrices les plus puissantes & les plus soudaines. Dans les différentes explosions attribuées communément à l'air, on peut dire que si l'air agit comme un, l'eau agit comme mille. *Ibid.* 284. *a.* Principe qui détermine la force de toutes les explosions. 3°. Production de la flamme par l'expansibilité de l'eau. [Observation sur ce qui est dit ici touchant la production de la flamme. VI. 928. *b.*] 4°. Principale cause des vents. Fondement de tous les moyens employés pour diriger les mouvemens de l'air à l'aide du feu. 5°. Effets qui résultent du mélange d'un fluide au moment où il devient expansible, avec un fluide dans l'état de liquidité, l'ébullition, l'effervescence, les mouvemens intestins qui s'engendrent dans les corps en fermentation. 6°. Effets qui résulteront du mélange, si le liquide avec lequel se trouve mêlé le fluide devenu expansible, a quelque viscosité. 7°. Si tandis qu'un corps expansible tend à occuper un plus grand espace, le liquide qui l'environne, acquiert une consistance de plus en plus grande, & parvient enfin à opposer un obstacle insurmontable à l'expansion du corps en vapeur, le point d'équilibre entre la résistance d'un côté & la force expansive de l'autre, formera des ballons, des vases, des tuyaux, des ramifications, relativement aux différentes altérations de l'expansibilité d'un côté, & de la résistance de l'autre. *Ibid. b.* 8°. Presque tous les phénomenes de la physique sublunaire sont produits par la combinaison de deux forces contraires. La force qui tend à rapprocher les parties des corps, & la chaleur qui tend à les écarter, de même que la physique céleste est toute fondée sur la combinaison de la pesanteur & de la force projectile. Moyen de soumettre au calcul la physique sublunaire. *Ibid.* 285. *a.*

EXPANSION, (*Physiq.*) action par laquelle un corps est étendu & dilaté. VI. 285. *a.*

EXPANSION, (*Anatom.*) les fibres du corps animal considérées comme des expansions d'autres fibres. VI. 285. *b.*

EXPECTATION, (*Médec.*) voyez EXSPECTATION.

EXPECTATIVE, (*Jurisp.*) en matiere bénéficiale : grace expectative. On ne connut point les expectatives, tant que l'on observa l'ancienne discipline de n'ordonner aucun clerc sans titre. Ordinations sans titre défendues au concile de Chalcédoine. Ces ordinations introduites dans le douzieme siecle donnerent lieu aux graces expectatives & aux réserves. Adrien IV passe pour le premier qui ait demandé que l'on conférât des prébendes à ceux qu'il désignoit. En quoi consistoient les expectatives alors usitées. Les recommandations des papes devinrent si fréquentes, que les évêques négligerent souvent d'y avoir égard. VI. 285. *b.* Alors les papes changerent les prieres en commandement. Regles établies par Grégoire IX & ses successeurs sur les expectatives. Peu-à-peu les papes s'approprierent la collation de presque tous les bénéfices. Presque tous les clercs se retiroient à Rome pour en obtenir. Les expectatives abolies indirectement par l'ordonnance publiée par S. Louis en 1268. L'autorité des fausses décrétales contribua beaucoup à multiplier les graces expectatives. Les papes accordoient aussi des mandats & des réserves à ceux qui étudioient dans les universités. Réglemens qui furent faits en France contre les expectatives en 1399. *Ibid.* 286. *a.* Ces réglemens ne furent exécutés que pendant le schisme qui partageoit l'église dans ce tems-là. Dispositions du concile de Basle sur les expectatives. Origine du droit des gradués qu'on appelle *expectative des gradués*. Disposition du concordat entre Leon X & François I sur cette matiere. Celle du concile de Trente. Quelles sont les personnes par rapport auxquelles il reste encore des expectatives en France. Droit de premiere priere en faveur des empereurs d'Allemagne. Brevets de joyeux avénement mis au nombre des droits des rois de France. En quoi consiste l'indult des officiers du parlement. *Ibid. b.* L'usage des mandats accordés par le pape aux officiers du parlement de Paris sur la recommandation des officiers de cette compagnie, commença dès la fin du treizieme siecle. Les brevetaires de serment de fidélité sont encore des expectans. Prébende que peuvent conférer nos rois après leur premiere entrée dans les églises dont ils sont chanoines. Quelques évêques jouissent d'un droit semblable à leur avénement à l'épiscopat. Auteurs à consulter. *Ibid.* 287. *a.*

Expectatives, graces. VII. 804. *b.* VIII. 691. *b.* Expectative des gradués, 808. *b.* Statut publié autrefois en Angleterre contre ceux qui poursuivoient des expectatives à la cour de Rome pour les bénéfices vacans. XIII. 257. *b.*

EXPECTORANT, (*Médec. Thérap.*) les remedes de ce nom peuvent être regardés comme des purgatifs de la poitrine. Dans quel état doivent être les matieres excrémentielles pour sortir aisément des cavités cellulaires bronchiques. VI. 287. *a.* Remedes qui peuvent les rendre propres à être évacuées. Distinction etablie entre les remedes béchiques & les expectorans : maniere dont les uns & les autres agissent. Remede que conseilloit Hyppocrate dans le cas d'abcès du poumon. *Ibid. b.* Les différens expectorans que l'on emploie doivent avoir des qualites plus ou moins actives, selon les maladies qui en exigent l'usage. *Ibid.* 287. *a.*

EXPECTORATION, (*Médec.*) elle a été mise au nombre des évacuations par anacatharse. Différentes causes qui excitent la puissance motrice à mettre en jeu les organes propres à opérer l'expectoration. VI. 288. *a.* Pourquoi l'expectoration se fait. La nature opere par elle dans l'état de maladie, des crises souvent très-salutaires. Méchanisme de l'expectoration. *Ibid. b.* En quoi elle differe de la toux. Celle-ci doit être souvent regardée par rapport à l'évacuation, comme un tenesme de la poitrine. Elle peut aussi être regardée comme une préparation à l'expectoration. *Ibid.* 289. *a.*

Expectoration, matieres évacuées par ce mouvement dans les maladies inflammatoires de la poitrine. III. 568. *b.*

EXPÉDIENT, (*Jurisp.*) arrangement pour l'expédition d'une affaire. Deux sortes d'expédiens ; l'un volontaire, l'autre ordonné. Origine de ce second usage. Dispositions de l'ordonnance de 1667 sur ce sujet. VI. 289. *a.* Les expédiens sont qualifiés d'appointemens dans le parlement. *Voyez* DISPOSITIF & APPOINTEMENT. Auteurs à consulter.

EXPÉDITEURS, (*Comm.*) commissionnaires ainsi nommés à Amsterdam. Comment se font par leur moyen le transport des marchandises. Formalités établies par rapport à leurs expéditions. VI. 289. *b.* Droit qu'ils exigent. C'est à eux aussi que s'adressent les négocians d'Amsterdam, lorsqu'ils attendent des marchandises de leurs correspondans étrangers. *Ibid.* 290. *a.*

EXPÉDITION *romaine*, (*Hist.*) subside pour le voyage de l'empereur lorsqu'il alloit se faire couronner à Rome. Cette cérémonie supprimée depuis Charles-Quint. VI. 290. *a.*

Expédition des provisions en chancellerie romaine. III. 120. *b.* Expéditions par consistoire & hors consistoire. IV. 47. *b.* Deux sortes d'expéditions usitées en cour de Rome. III. 804. *b.* VI. 661. *b.*

EXPÉDITION *d'un acte.* (*Jurisp.*) Différence entre l'expédition & la grosse. On distingue l'expédition faite sur la minute, de celle qui est faite sur la grosse. Il y a un tems où l'on faisoit une différence entre une copie collationnée à la minute, d'avec une expédition tirée sur la minute. Dans les pays où il n'y a point de grosse en forme, la premiere expédition en tient lieu. VI. 290. *a.*

Expédition des actes. I. 116. *b.* Expédition des contrats. IV. 123. *b.* Expédition d'un acte public appellée grosse. VII. 956. *b.*

EXPÉDITIONNAIRES *de cour de Rome & des légations.* (*Jurisp.*) On les appelle quelquefois *banquiers en cour de Rome.* Trois tems ou états différens qu'on distingue par rapport à eux. De leur état dans le premier tems, qui est celui qui a précédé l'édit de 1550. D'abord il n'y eut de correspondance entre les Gaules & la cour de Rome, que par le moyen des argentiers ou banquiers. Leur fonction ayant fini avec l'empire Romain, des marchands d'Italie trafiquant en France, leur succéderent. Ce ne fut que vers le douzieme siecle que les papes commencerent à user du droit qu'ils ont présentement dans la collation des bénéfices de France. VI. 290. *b.* Dans ce premier tems, ces banquiers n'avoient aucun caractere particulier. Les abus qu'ils commirent donnerent lieu à *l'édit des petites dates* donné par Henri II en 1550. Dispositions de cet édit. *Second état* de ces expéditionnaires considéré dans l'intervalle qui s'est écoulé depuis cet édit jusqu'en 1673. Les démêlés que Henri II eut avec la cour de Rome, donnerent lieu à une déclaration en 1551 sur cet objet. Autre édit de l'an 1553. *Ibid.* 291. *a.* Arrêt du conseil en 1609 par rapport aux banquiers & solliciteurs d'expéditions de cour de Rome. Brevet accordé au sieur Eschinard en 1615. Arrêt du conseil par rapport à ce dernier en 1617. Autre arrêt du conseil de la même année. L'établissement des banquiers expéditionnaires en titre d'office, fut tenté par un édit en 1633. Mais il intervint arrêt du conseil quelques mois après, par lequel il fut sursis à l'exécution de cet édit. Disposition d'un édit de Louis XIII en 1637, pour diminuer le nombre des banquiers expéditionnaires. *Ibid. b.* Dispositions de la déclaration de 1646, par

par rapport aux banquiers en cour de Rome. Deux édits de l'an 1655 relatifs au projet formé en 1633, qui n'avoit point encore eu d'exécution. *Ibid.* 292. *a.* Autre édit de 1663 portant création de banquiers-expéditionnaires. Ces différentes créations n'eurent lieu que par l'édit de 1673, par lequel commence le *troisieme état* dont il a été parlé. Dispositions & effets de cet édit. *Ibid. b.* Ces offices furent d'abord exercés par commission. Il y eut deux sortes de banquiers-expéditionnaires, savoir les matriculaires & les commissionnaires. Arrêt par rapport à eux de l'an 1674. Autre arrêt de la même année. Leur nombre réduit par une déclaration de 1675. Edit de 1689 qui rétablit & créa huit offices héréditaires. Leur suppression l'année suivante. Leur rétablissement en 1691. Création d'un office en 1712. Il n'y a présentement à Paris que vingt banquiers-expéditionnaires. Disposition qui a été faite des offices semblables qui avoient été établis dans plusieurs villes des provinces. *Ibid.* 293. *a.* Conditions nécessaires pour être reçu banquier-expéditionnaire en cour de Rome. *Ibid. b.* Il est défendu à toute autre personne sans caractere, de s'immiscer en la fonction de banquier-expéditionnaire. Enregistrement au greffe des insinuations des procurations *ad resignandum*, & autres actes pour envoyer en cour de Rome. Vérification des signatures apostoliques. Dispositions de divers édits & déclarations sur les fonctions des banquiers-expéditionnaires. *Ibid.* 294. *a.* De leurs registres. *Ibid.* b. Autres reglemens sur leurs fonctions. *Ibid.* 295. *b.* De leurs droits & émolumens. De leur bourse commune. Privileges des banquiers-expéditionnaires. *Ibid.* 296. *b.* Création en titre d'office de conseillers-contrôleurs des expéditions de cour de Rome en 1703. Réunion de ces offices à ceux de banquiers-expéditionnaires. Leur suppression, & les contrôleurs rétablis. Création & suppression des gardes des archives des banquiers-expéditionnaires. Ouvrages à consulter. *Ibid.* 297. *a.*

EXPÉRIENCE, (*Philosoph.*) la lecture de l'histoire très-utile pour nous donner de l'expérience. Semblable utilité tirée des voyages. Homere pour nous donner une grande idée d'Ulysse, nous parle de ses voyages. Ce qu'on entend par un homme qui a de l'expérience. Pourquoi nous devons beaucoup nous confier à l'expérience. Elle trompe si elle est faite par un observateur passionné. Expériences en physique: leur utilité lorsqu'elles sont faites avec exactitude. VI. 297. *b.*

EXPÉRIENCE, (*Philosoph. natur.*) VI. 297. *b.*

EXPÉRIENCE, (*Médec.*) deux significations de ce mot. VI. 298. *a.*

Expérience, *épreuve*, *essai*: différentes significations de ces mots. V. 837. *a.* En quoi l'observation differe de l'expérience. XI. 313. *b.* 314. *a*, *b.* 315. *a.* Ce qu'on entend par un homme doué d'expérience. XIII. 395. *a.* Observation sur la maniere d'étudier la nature par les expériences. I. 588. *b.* Influence de l'air dans les expériences de physique. 234. *b.* 235. *a.* Il est utile de faire connoître ces expériences aux enfans. V. 399. *a.* Les expériences & observations sont les seuls fondemens de la physique. *Suppl.* IV. 320. *b.* Académie dont le principal objet étoit les expériences physiques. *Suppl.* I. 88. *b.* Expérience en matiere de médecine. V. 586. *b.* 587. *a*, *b.* *&c.* XI. 314. *a.* Science que le médecin en retire. VIII. 230. *a*, *b.*

EXPÉRIMENTALE, (*Philosophie*) les anciens ne l'ont pas négligée, comme nous nous l'imaginons ordinairement. Les ouvrages d'Hippocrate suffiroient pour montrer l'esprit qui conduisoit alors les philosophes: car on peut juger par l'état de la médecine chez les anciens, de l'état où la physique étoit parmi eux. D'ailleurs plusieurs grands hommes parmi lesquels étoit Démocrite, s'appliquoient du tems d'Hippocrate à l'étude de la nature. La physique expérimentale roule sur deux points, l'expérience & l'observation. VI. 298. *a.* C'est particuliérement à cette derniere que les anciens se sont appliqués. De quelle maniere ils ont étudié la nature. Ils paroissent n'avoir cultivé l'expérience que par rapport aux arts, & nullement pour satisfaire une curiosité purement philosophique. *Ibid. b.* C'est peut-être dans l'histoire des animaux d'Aristote qu'il faut chercher le vrai goût de physique des anciens, plutôt que dans ses ouvrages de physique. Abus que les modernes ont fait durant les siecles d'ignorance des ouvrages de ce philosophe. Des génies supérieurs qui réformerent la maniere de philosopher. Ces grands génies cependant n'étoient pas vraiment adonnés à la physique expérimentale. Quelle a été leur maniere d'étudier la nature. Eloge du moine Bacon. Philosophie du chancelier Bacon. Celle de Descartes. *Ibid.* 299. *a.* Ces grands hommes auroient été encore plus utiles à la philosophie, s'ils eussent été plus physiciens de pratique, & moins de théorie. Progrès de la physique expérimentale après Descartes. Newton parut, & montra l'art d'introduire la géométrie dans la physique, & de former en réunissant l'expérience au calcul, une science exacte, profonde, lumineuse & nouvelle. La génération ennemie de ces grands hommes s'est éteinte, la lumiere enfin prévalut. Etat de la philosophie dans l'université de Paris. L'étude de la géométrie & de la physique expérimentale commence à y régner, *&c.* *Ibid. b.* Chaire de physique expérimentale établie depuis peu dans l'université de Paris.

Réflexions générales sur le véritable but des expériences. Les premiers objets qui s'offrent à nous dans la physique, sont les propriétés générales des corps, & les effets de l'action qu'ils exercent les uns sur les autres. Principe d'équilibre au moyen duquel on déterminera facilement les loix de l'impulsion & du mouvement. *Ibid.* 300. *a.* La métaphysique aidée de l'expérience parvient à démontrer l'unité de cette loi d'équilibre. Quelle est la seule utilité véritable que puissent procurer au physicien les recherches expérimentales sur les affections primitives des corps. Premier objet réel de la physique expérimentale, mesurer & déterminer les effets des propriétés générales des corps que l'observation nous fait connoître pour ainsi dire en gros. Ainsi l'expérience nous fait trouver la loi de la chûte des corps pesans, la quantité absolue de la pesanteur de l'air, les loix de l'hydrostatique. *Ibid. b.* Ce seroit ici le lieu de faire quelques observations sur l'abus du calcul & des hypotheses dans la physique. Que de choses n'y auroit-il point à dire sur les sciences physico-mathématiques, & sur la maniere dont le calcul & l'expérience doivent s'unir pour les rendre aussi parfaites qu'il est possible! *Voyez* ces réflexions au mot *Physique.* Les phénomenes que le physicien doit sur-tout chercher à connoître, sont ceux sur la cause desquels le raisonnement ne peut nous aider, ou dont nous ne voyons la liaison que très-imparfaitement. Directions sur la maniere d'étudier ces faits. Les explications dans la physique doivent être sages, amenées par les faits, ou renfermées dans les faits même. *Ibid.* 301. *a.* Cependant on ne doit point proscrire de la physique, l'esprit de conjecture & d'analogie, talens précieux & rares auxquels on doit plusieurs découvertes. Observation qui regarde particuliérement l'université de Paris: en imitant les étrangers dans l'établissement d'une chaire de physique expérimentale, ne devrions-nous pas les imiter encore dans l'établissement de trois autres très-utiles, celles de morale, de droit public & d'histoire? *Ibid. b.*

Expérimental. Philosophie systématique & expérimentale. V. 284. *a.* Réponse à un reproche fait à ceux qui s'appliquent à la physique expérimentale. 918. *b.* Différence entre le physicien observateur & le physicien expérimental. XI. 310. *b.*

EXPERTS, (*Jurisp.*) Quels sont les cas dans lesquels on a recours aux experts en diverses matieres. Les experts sont nommés dans quelques anciens auteurs *juratores*. VI. 301. *b.* L'usage de nommer des experts nous vient des Romains. Détails sur cet usage observé parmi eux. Le droit canon en admet pareillement l'usage. Quel étoit anciennement celui de France sur cet objet. Création des jurés-arpenteurs. Celle des jurés-maçons & charpentiers. Celle de commissaires prud'hommes-experts-jurés dans le ressort du parlement de Toulouse. La plupart de ces offices ne furent pas levés. *Ibid.* 302. *a.* Ordonnance de 1667 sur les experts. Louis XIV créa par divers édits des experts en titre. Le premier est de l'an 1690. Dispositions de cet édit. *Ibid. b.* Le second est de la même année, & fut donné en interprétation du précédent. Le troisieme encore de la même année, par lequel le roi supprima des offices d'arpenteurs-priseurs de terre, & créa en titre d'office trois experts-priseurs & arpenteurs-jurés dans plusieurs villes: dispositions de l'édit. Le quatrieme édit est de 1696. Experts-jurés établis par édits de 1689, 1690 & 1696, & ensuite supprimés en 1700. Experts pour vérification & rupture des scellés. *Ibid.* 303. *a.* Experts pour vérification d'écritures. Les juges ne peuvent nommer que des experts en titre, dans les villes où il s'en trouve d'établis. Qui sont ceux qu'on nomme lorsqu'il n'y a point d'experts en titre. Maximes de droit sur l'usage des experts & leurs fonctions, *&c.* Dispositions de l'ordonnance de 1667 sur ce sujet. *Ibid. b.*

Expert, clercs-experts. III. 524. *b.* Greffiers des experts. VII. 926. *a.* Plumitif des experts. XII. 801. *b.* Tiers-experts. XVI. 324. *b.*

Expert-architecte, ou *Expert-bourgeois*. VI. 304. *a.*

Expert-arpenteur-mesureur-priseur. VI. 304. *a.*

Expert-Bourgeois, *Expert-juré*, *Expert-noble*. VI. 304. *a.*

Expert nommé d'office. Expert-surnuméraire. Expert-tiers. VI. 304. *a.*

EXPERTS-JURÉS, (*Medec. légale*) médecins & chirurgiens nommés par les juges pour quelque examen relatif à leur art, *voyez* MÉDECINE LÉGALE & RAPPORT. Des personnes qu'on choisit ordinairement pour ces fonctions. *Suppl.* IV. 393. *a.* Examen qu'ils font de l'infanticide, des noyés, des effets des poisons, des plaies, des cadavres de ceux qui sont morts de suffocation, de suspension. *Voyez* ces mots.

EXPIATION, (*Théolog.*) doctrine du purgatoire selon les catholiques Romains. VI. 304. *a.* Détails sur la fête des expiations chez les Juifs. Les Juifs modernes immolent un coq ce jour-là. Expiations particulieres qui étoient en usage parmi eux. La principale & grande expiation admise parmi

les chrétiens, est celle que leur procure la mort de Jesus-Christ. Expiation des péchés par la satisfaction. *Ibid. b.*

Expiation. De la cérémonie de l'expiation chez les Juifs. *Suppl.* II. 916. *a.*

Expiation. Fête des expiations chez les Juifs. XIII. 465. *b.* Cérémonie du bouc Azazel qui se pratiquoit ce jour-là. I. 911. *a.* Eau d'expiation. V. 204. *a.* Expiation des péchés des hommes par la mort de Jesus-Christ. XIV. 690. *a, b.*

EXPIATION, (*Littérat.*) acte de religion établi dans le paganisme. Diverses circonstances dans lesquelles on employoit les expiations. VI. 304. *b.* Les principales se faisoient pour l'homicide, pour les prodiges, pour purifier les villes, les temples & les armées. 1°. Les expiations pour les homicides, étoient les plus graves, dès les siecles heroïques. Les rois eux-mêmes ne dédaignoient pas d'en faire la cérémonie. Comment ceux qui étoient coupables de meurtres involontaires les expioient. Des expiations usitées chez les Romains. Celle qu'employa Horace après avoir tué sa sœur. 2°. Expiation qui avoit lieu dans l'apparition de quelque prodige extraordinaire. *Ibid.* 305. *a.* 3°. Expiation pour purifier les villes. 4°. Expiation des temples & des lieux sacrés. 5°. Expiation des armées avant & après le combat. Diverses autres expiations employées en différentes circonstances. Il y avoit chez les Romains comme chez les Grecs des crimes inexpiables. Citation d'un des plus beaux morceaux de l'*Esprit des Loix* dans lequel l'auteur fait le parallele entre le paganisme & le christianisme sur les crimes inexpiables. *Ibid. b.* Citation d'un cas où les idées religieuses de l'expiation tournerent au bien de la nature humaine. *Ibid.* 306. *a.*

Expiations ordonnées par le fanatisme. VI. 394. *a, b.* Féries observées à Rome dans les expiations de prodiges. 508. *a.* Expiations pratiquées dans les lieux frappés de la foudre. VII. 215. *b.* 216. *a.* Hosties d'expiation. VIII. 318. *b.* Cérémonie expiatoire dite *lustration.* IX. 750. *a, b.* Expiations établies chez les Athéniens. XI. 959. *a.* Expiation qu'on offroit à Proserpine. XII. 580. *a.* Expiations publiques pour purifier les villes. XVII. 278. *b.*

EXPIATOIRES, *sacrifices.* (*Hist. anc.*) Ceux qu'on appelloit *ægibolium*, *taurobolium* & *criobolium.* Voyez ces mots.

EXPILATION *d'hérédité*, (*Jurispr.*) soustraction des effets d'une hérédité jacente, faite par quelqu'un qui n'a pas droit à la succession. Les Romains l'appelloient *crimen expilatæ hereditatis.* L'action contre le coupable étoit moins grave que celle appellée *actio furti.* Le jugement qui intervenoit étoit pourtant infamant. Quelles étoient les personnes contre lesquelles on pouvoit l'intenter. VI. 306. *a.* La peine du délit étoit arbitraire. En quoi elle consiste parmi nous. *Ibid. b.*

EXPILLI. (*M. l'abbé*) *Suppl.* IV. 703. *b.*

EXPIRATION. (*Physiolog.*) Derniere expiration; description de ce dernier mouvement du corps, quand la vie vient de cesser. VI. 306. *b.*

Expiration & *inspiration.* Causes de ces mouvemens. III. 594. *b.* Voyez *Poumons*, *Respiration.*

EXPLÉTIF. (*Gramm.*) Usage des mots explétifs. Notre *moi* & notre *vous* sont quelquefois explétifs. VI. 306. *b.* Exemple d'un *me* dans Térence qui paroît être très-explétif. Exemple de *met* explétif en latin. La syllabe *er* ajoutée à l'infinitif passif d'un verbe latin est explétive. Parmi nous, les pronoms *me*, *te*, *se*, joints à la particule *en*, sont quelquefois des mots explétifs. Ces mots: *enfin*, *seulement*, *à tout hazard*, *après tout*, doivent souvent être explétifs. Regle à suivre sur l'usage des explétifs. *Ibid.* 307. *a.* Quand certaines façons de parler ont été autorisées par une longue pratique, & qu'elles sont reçues parmi les honnêtes gens de la nation, nous devons les admettre. Le premier service des particules explétives est d'entrer dans certaines façons de parler, consacrées par l'usage. Le second est de répondre au sentiment intérieur dont on est affecté, & de donner plus d'énergie à l'expression. Exemples tirés de Moliere & de Virgile. *Ibid. b.*

EXPLICATIF. (*Gramm.*) Proposition explicative. IV. 83. *b.* Conjonctions explicatives. III. 873. *b.* X. 760. *a.* Termes explicatifs. XVI. 155. *b.*

EXPLICATION. Quelles doivent être les explications physiques. VI. 301. *a.* Fausses explications qui consistent à donner pour cause ce qui n'est point cause. XV. 363. *b.*

EXPLICITE. (*Gramm. Théol.*) Le contraire est *implicite.* Volonté explicite, volonté implicite. VI. 307. *b.* Foi explicite & implicite: cette derniere est le partage de la plupart des hommes sur plusieurs points que les théologiens nous présentent comme des dogmes. Mais ils peuvent tous parvenir à la foi explicite que le sauveur nous recommande, qui a pour objet la confiance en sa parole, en sa puissance & en sa mission. C'est principalement dans ce dernier sens que le mot *foi* est employé dans le nouveau testament: & c'est sur cette foi qu'est fondée celle que nous devons à l'église. *Ibid.* 308. *a.*

Explicite. Proposition explicite. IV. 84. *a.* Foi explicite. VII. 21. *a, b.*

EXPLIQUER, *Eclaircir*, *Développer.* (*Synon.*) V. 268. *b*

EXPLOIT. (*Jurisp.*) Etymologie de ce mot. Les formalités d'ajournement & citations sont réglées par l'ordonnance de 1667. VI. 308. *a.* Les premieres ordonnances de la troisieme race qui font mention des sergens ne se servent pas du terme d'*exploit.* La plus ancienne qui s'en sert est une du roi Jean, de l'an 1350; & une autre de l'an 1356. Dans quelques anciennes ordonnances, le terme d'*exploit* se trouve joint à celui d'*amende*: comme dans celle du roi Jean, de l'an 1361. Sens du mot *exploit* dans cette ordonnance. Autre ordonnance de l'an 1498, qui parle des exploits des sergens, & de ceux des sous-sergens ou aides. *Ibid. b.* Dispositions de l'ordonnance de 1539, sur le sujet des exploits. Edit de Charles IX, de 1573, sur le même sujet. Les formalités des exploits sont les mêmes dans tous les tribunaux, & à-peu-près les mêmes en toute matiere. Assignations verbales qui se donnoient autrefois dans quelques provinces. Quels sont les exploits qui se font encore verbalement. Par qui doit être écrit l'exploit. *Ibid.* 309. *a.* Diverses formalités à suivre par rapport aux exploits. *Ibid. b.*

Exploit. Contrôle des exploits: exploits sujets au contrôle. IV. 149. *b.* Les exploits des huissiers font foi pour eux-mêmes. Observations sur cette maxime, *à mal exploiter point de garant.* VIII. 341. *a.* Exploit ou intimation. 842. *b.* Libelle d'exploit. IX. 459. *a.* Rapport d'exploit. XIII. 799. *b.* Records dans un exploit. 863. *a.* Voyez *Assignation*, *Ajournement.*

Exploit d'ajournement. VI. 310. *b.*
Exploit d'assignation. VI. 310. *b.*
Exploit contrôlé. VI. 310. *b.*
Exploit de cour. VI. 310. *b.*
Exploit domanier. VI. 310. *b.*
Exploit de justice ou *de sergent.* VI. 310. *b.*
Exploit libellé. VI. 310. *b.*
Exploit nul. VI. 310. *b.*
Exploit in palis. VI. 310. *b.*
Exploit de retrait. VI. 310. *b.*
Exploit de saisie. VI. 310. *b.*
Exploit du seigneur. VI. 310. *b.*
Exploit verbal. VI. 310. *b.*

EXPLOITABLE. (*Jurispr.*) Bois exploitables. Biens exploitables. VI. 310. *b.* Meubles exploitables: deux sortes de meubles qui ne le sont point. *Ibid.* 311. *a.*

EXPLOITATION des différentes especes de métaux, voyez leurs articles particuliers. Description des travaux de l'exploitation des mines. X. 524. *b.* Application de la géométrie à plusieurs problèmes de l'exploitation des mines. VII. 638. *a, b.* Planches & détails sur l'exploitation des mines. VI vol. des pl. article *Métallurgie.* Exploitation des mines de charbon. III. 192. *a, b.* Danger d'exploiter celles de cobalt. 557. *a.* Exploitation des falunieres, VI. 389. *b.* de la houille. VIII. 325. *b.* De l'exploitation des bois, voyez *Forêts.* Celle des sources, voyez *Source*, *Fontainier.*

EXPLOITER *les terres & les bois.* (*Jurispr.*) De l'exploitation que la loi permet à un gentilhomme de faire par ses mains. *Suppl.* II. 916. *b.*

EXPLOSION. (*Physiq.*) Comment l'inflammation de la poudre & le mélange de deux liqueurs produisent-ils une dilatation de l'air subite & bruyante? Voilà ce qu'on ignore parfaitement. VI. 311. *a.*

Explosion. Véritable cause des explosions attribuées communément à l'air. VI. 284. *a.* Principe qui détermine la force de toutes les explosions. *Ibid. b.* Effets singuliers du bruit excité par de violentes explosions. X. 907. *a.* Explication de la poudre à canon & de son explosion. XIII. 191. *a, b.* Explosions causées par le fluide électrique, voyez *Electricité*, *Feu électrique.*

EXPONENTIEL. (*Géom. transc.*) Quantité exponentielle. Il y a des quantités exponentielles de plusieurs degrés. Exemples d'exponentielles du premier, du second & du troisieme degré. La quantité élevée à l'exposant variable peut être constante ou variable. Ouvrages à consulter sur la théorie des quantités exponentielles, sur les regles du calcul exponentiel. Il y a des quantités exponentielles dont les exposans sont imaginaires. Méthode générale pour trouver les différentielles des quantités exponentielles. VI. 311. *a.* Courbes exponentielles. Ces courbes participent de la nature des algébriques & des transcendantes. Equation exponentielle. On résout ces équations par logarithmes, lorsque cela est possible. C'est par les équations exponentielles qu'on pratique dans le calcul intégral, l'opération qui consiste à repasser des logarithmes aux nombres. *Ibid. b.*

Exponentielles, équations, en quoi elles different des équations algébriques. XVI. 546. *a.*

EXPORTATION. (*Comm.*) Principales sortes de marchandises que l'on transporte de l'Angleterre. VI. 311. *b.* Evaluation des ouvrages de laine qu'on en transporte tous les ans. Marchandises qu'il est défendu de transporter. *Ibid.* 312. *a.*

Exportation. Celle des denrées est dangereuse, lorsqu'elle n'est pas restreinte au superflu. *Suppl.* I. 31. *b.* Maximes que

doivent suivre les princes pour procurer à leurs sujets une grande exportation. III. 696. *b.* Quelquefois le législateur, au lieu de prendre des droits sur l'exportation, l'encourage par des récompenses. 697. *b.* L'exportation des armes & des munitions est sujette à des restrictions dans presque tous les états, excepté en Hollande. IV. 130. *b.* De l'exportation de l'or & de l'argent. *Ibid.* De l'exportation des grains. 552. *b.* & suiv. VII. 817. *a.* 825. *a*, *b.* &c. Loix qui l'ont permise. Réflexions sur cet objet. Avantages qui résulteroient de l'exportation des farines. *Suppl.* I. 218. *b.* Exportation annuelle des bleds d'Angleterre, de Pensylvanie, de Barbarie & de Pologne. VI. 533. *a.* Régularité des prix des grains en Angleterre, en conséquence de l'exportation libre. 534. *a.* 536. *b.* Réflexion sur les avantages de l'exportation des bleds. VII. 336. *b.* 831. *a.* Observations sur la récompense que le parlement d'Angleterre accorde pour l'exportation de quelques articles de commerce & particuliérement pour celle des grains. IV. 553. *a*, *b.* VII. 863. *a.* Vue générale de politique par rapport à l'importation & à l'exportation. VIII. 599. *a.* Nécessité d'établir la liberté d'exportation des produits de l'agriculture. IX. 148. *a.* Voyez *Sortie.*

EXPOSANT. (*Algéb.*) On dit l'exposant d'une raison, du rang d'un terme dans une suite, d'une puissance. Quel est l'exposant d'une raison géométrique. C'est l'égalité des exposans de deux raisons qui établit entr'elles ce qu'on appelle *proportion.* De la maniere de trouver le quatrieme terme d'une proportion géométrique. Quel est l'exposant du rang. Quel est l'exposant d'une puissance. Ce qu'on entend par un exposant indéterminé. VI. 312. *a.* Changement qu'a fait Descartes à la maniere dont on représentoit autrefois la quatrieme puissance. Avantages de la briéveté qu'il introduisit dans cette expression. Du calcul des exposans des puissances. Multiplication. Division. Elévation. Extraction. Pourquoi l'on ne dit rien de l'addition ni de la soustraction. *Ibid. b.* Propriétés de deux puissances de la même racine. 1°. Leur différence est toujours un multiple exact de cette racine diminuée de l'unité. 2°. Cette différence est un multiple exact de la racine augmentée de l'unité, quand la différence des exposans des deux puissances est un nombre pair. 3°. La somme de deux puissances de même racine est un multiple exact de cette racine augmentée de l'unité, quand la différence des exposans des deux puissances est un nombre impair. Démonstration commune. *Ibid.* 313. *a.* La différence des troisieme & premiere puissances de la même racine, est égale au produit continu de trois termes consécutifs de la progression naturelle, dont le moyen est la premiere puissance même ou la racine : cette propriété dérive d'une autre ultérieure que l'auteur développe en cet endroit, & dont il montre les usages. *Ibid. b.* Du moyen de donner à toute équation proposée la forme requise, de la réduire à ses premier, troisieme & dernier termes ; de maniere que les deux premiers soient sans coëfficiens & les deux derniers négatifs. Des exposans fractionnaires. Explication de cette expression, $a^{\frac{1}{2}}$.

Des exposans radicaux : explication de cette expression $a^{\sqrt{2}}$ *Ibid.* 314. *a.*

Exposant. Différence entre le coëfficient & l'exposant. III. 590. *a.* Exposant d'un logarithme. II. 669. *a.* VIII. 672. *b.* 673. *a.* Exposant d'une puissance. XIII. 556. *a.* Exposant d'une raison géométrique. 774. *b.*

EXPOSANT, (*Jurispr.*) terme usité dans les lettres de la chancellerie pour désigner l'impétrant. Pourquoi on l'appelle *exposant.* VI. 314. *a.*

EXPOSITION *d'enfant* ou *de part.* (*Jurispr.*) Peines de ce crime & de ses complices. Comment on l'a prévenu ou rendu moins commun. Exposition d'un fait ; de moyens. VI. 314. *b.*

Exposition d'enfant. V. 655. *a*, *b.* Les marguilliers faisoient autrefois élever les enfans exposés. X. 101. *a.*

Exposition de bâtiment. (*Archit.*) VI. 315. *a.*

EXPOSITION, (*Jard.*) voyez *Aspect* & *Abri.* Des expositions qui conviennent aux plantes. *Suppl.* II. 29. *a.* Observation d'où naissent les regles sur l'exposition des arbres à fruit. *Suppl.* I. 522. *a*, *b.* Des expositions qui conviennent aux boutures. *Suppl.* II. 48. *a.* Bonne exposition des jardins. *Suppl.* III. 499. *b.* Des jardins botanistes. 501. *a.* Expositions où l'on ne trouve point de sources, celles où l'on en trouve. *Suppl.* IV. 816. *a*, *b.*

EXPOSITION ; (*Belles-lett. Poésie.*) c'est ce qu'Aristote appelle prologue dans le poëme dramatique, & ce qu'on appelle début ou proposition dans l'épopée. — Qualités qu'elle doit avoir dans le poëme épique. — En quoi consiste l'art de l'exposition dramatique. *Suppl.* II. 916. *b.* — Eschyle, inventeur de la tragédie, est peut-être celui de tous les poetes grecs qui expose ses sujets de la maniere la plus vive & la plus frappante. — Les expositions du théatre moderne ont peu de pathétique ; mais elles annoncent l'intérêt & le font pressentir. — L'exposition se fait ou tout d'un coup ou successivement, selon que le sujet l'exige. — Dans les tragédies à double intrigue, l'exposition est nécessairement double. — Les fables dont le fonds est un intérêt public, donnent communément lieu à de belles expositions. — *Ibid.* 917. *a.* Exemples qu'en fournit notre théatre. La célébrité d'un sujet en rend l'exposition bien plus simple & bien plus facile ; au lieu que lorsqu'une action n'est pas célebre, il faut qu'elle soit claire & frappante par elle-même, & que les personnages qu'on y emploie aient un caractere si marqué, qu'à la premiere vue ils laissent leur empreinte dans les esprits. — L'action comique ne sauroit avoir des rapports éloignés ; c'est communément dans le cercle d'une société, d'une famille, qu'elle se passe ; & par conséquent l'exposition n'en est jamais bien difficile. — Exemples des expositions comiques les plus ingénieuses. Supériorité de Moliere sur les anciens dans cette partie de l'art. *Ibid. b.*

Exposition dans le poëme épique. V. 827. *a.*

EXPRESSION, (*Algeb.*) d'une quantité. VI. 315. *a.*

EXPRESSION. (*Beaux-Arts*) On ne considere dans cet article que les moyens dont les beaux-arts se servent pour exciter du mouvement dans l'ame. — Quels sont ces moyens. — L'expression constitue la moitié du talent de l'artiste, dont tout le travail se réduit à inventer des idées heureuses, & à bien les exprimer. *Suppl.* II. 918. *a.*

EXPRESSION. (*Belles-lett.*) On peut exprimer ses pensées par le ton, par le geste & par la parole. Les expressions suivent la nature de la pensée. Il ne suffit pas d'avoir de belles pensées, il faut avoir encore une heureuse expression. Sa premiere qualité est d'être claire. Boileau & M. de la Mothe cités. VI. 315. *a.* Voyez *Elocution.*

Expression, *terme*, *mot.* Différences dans leur signification, X. 763. *b.* XVI. 155. *a.* Analogie entre l'expression & la pensée. *Suppl.* I. 384. *a.* Expression imitative. *Ibid.* Des moyens de rendre l'expression agréable & analogue au caractere de l'image ou du sentiment. Voyez *Harmonie.* Expression délicate. IV. 783. *b.* *Suppl.* II. 690. *a*, *b.* Expression honnête & deshonnête. IV. 884. *b.* Expression figurée. VI. 765. *b.* Du choix des expressions selon la nature des pensées. XII. 310. *a*, *b.* Des expressions basses. *Suppl.* I. 819. *b.* Expression de génie. *Suppl.* III. 203. *b.* Expression naturelle dans les images. 564. Expression poétique. *Suppl.* IV. 424. *a.* Précision dans l'expression. 525. *b.* &c. De l'expression des caracteres moraux. *Suppl.* II. 230. *b.*

EXPRESSION. (*Art de la parole*) Le poëte, l'orateur, doivent posséder au plus haut degré le talent de s'exprimer. En quoi consiste l'expression parfaite. Il y a deux choses à considérer dans l'expression ; 1°. Par rapport au sens, elle doit être juste, précise, claire & correcte. *Suppl.* II. 918. *a.* Avantages qui en résultent pour le discours. Moyen d'acquérir la justesse d'expression. Cette justesse ne concerne pas seulement le choix de mots, mais aussi leur arrangement & le tour de la phrase entiere. De la clarté de l'expression. Sans elle, l'attention de l'auditeur ne peut se soutenir. *Ibid. b.* Ce que doit observer l'orateur pour que son discours soit clair. Auteurs qu'on doit lire pour acquérir le talent de s'énoncer avec clarté. Passage de Quintilien où se trouvent rassemblées en peu de mots toutes les qualités qui concourent à donner de la clarté au discours. Le terme propre n'est requis pour la clarté, que lorsqu'il s'agit d'idées simples ; mais dès qu'elles sont complexes, l'expression métaphorique est préférable. *Ibid.* 919. *a.* Autre qualité qu'on exige d'une expression, c'est qu'elle soit correcte ou conforme aux regles de la pureté grammaticale. Enumération des défauts qui rendent l'expression vicieuse. 2°. De l'énergie esthétique qui convient à l'expression. Elle est en général subdivisée en trois especes ; l'une agit sur l'entendement, l'autre sur l'imagination, & la troisieme sur le cœur. *Ibid. b.*

EXPRESSION. (*Art théatr.*) Le talent de l'expression est aussi nécessaire à l'acteur & au danseur, qu'au peintre & au sculpteur. Ainsi tout ce qui a été dit sur l'étude de la belle expression, le comédien doit se l'appliquer. De plus, l'acteur doit entrer vivement lui-même dans les sentimens du personnage qu'il représente, & s'exercer assidument à revêtir tous les genres de sentimens. *Suppl.* II. 921. *a.* Celui à qui la nature a donné le talent de tout sentir, doit perfectionner ce talent par l'étude des meilleurs poëtes & par l'exercice. Il ne suffit pas que le comédien entre dans le sentiment qu'il doit exprimer, il faut encore qu'il lui donne le ton qui répond au caractere de son personnage. — Comment la nature & l'étude doivent concourir à former le comédien parfait. — C'est une fausse opinion de penser que l'acteur doive outrer la nature. *Ibid. b.* Il est sur-tout nécessaire au comédien d'entrer dans la passion qu'il doit exprimer, afin d'obtenir cette partie de l'expression qui consiste dans l'attitude du corps & dans le geste. — De l'expression en tant qu'elle dépend de la voix & de la prononciation. Voyez *Déclamation.* De l'expression dans la danse. *Ibid. b.*

EXPRESSION. (*Opéra*) La poésie, la peinture & la musique ont & doivent avoir une expression. L'expression est toujours nécessaire à la musique, soit vocale, soit instrumentale. VI. 315. *a.* Ce principe est sur-tout applicable à

la musique dramatique Lulli [illegible] perfection dans un des points principaux de ce genre. Cependant s'il a excellé quelquefois dans l'expression de son récitatif, il a été fort au-dessous de lui-même dans l'expression de presque toutes les autres parties de sa musique. Les fautes des grands maitres sont toujours funestes à l'art même, si l'on n'a le courage de les développer. Suite de la critique des pieces de Lulli. *Ibid. b.* Observations sur son Armide. *Ibid.* 316. *a.* Ce n'est pas seulement dans ses symphonies que Lulli est répréhensible; ses chants, à l'exception de son récitatif, n'ont aucune expression par eux-mêmes, & celle qu'on leur trouve, n'est que dans les paroles auxquelles ils sont unis. Pour démontrer cette proposition, l'auteur remonte ici aux principes même. Exemple du chant que met Lulli dans la bouche de Méduse, qui pourroit également servir à exprimer le portrait que l'amour triomphant feroit de lui-même, comme l'auteur le montre en faisant parler Méduse & l'amour sur la même musique. *Ibid. b.* L'auteur recherche ici la cause du grand effet que produit ce morceau, & tout l'acte. Il examine ensuite comment il a pu arriver qu'en accordant l'expression à Lulli dans presque tout son récitatif, on la lui refuse dans les autres parties, qu'il connoissoit sans doute aussi bien que celle qu'il a si habilement maniée. Mais est-il bien sûr que le chant doive avoir par lui-même une expression qui ajoute une nouvelle chaleur à l'expression des paroles. Réponse à cette question. *Ibid.* 318. *a.* En quoi consiste l'expression du chant de déclamation, & celle que doit y ajouter l'acteur qui l'exécute; voyez là-dessus l'article *Récitatif.* Le récitatif doit être toujours simple, & tel à-peu-près que nous connoissons la déclamation ordinaire. Mais il doit être un surcroît d'expression, en devenant une déclamation notée & permanente. Quelle est l'expression que peut encore ajouter l'acteur à celle du musicien. L'opéra demande aussi de l'expression dans la danse. *Ibid. b.*

EXPRESSION, (*Musiq.*) Il y a une expression de composition, & une d'exécution, & c'est de leur concours que résulte l'effet musical le plus puissant & le plus agréable. *Suppl.* II. 922. *a.* Ce que doit faire le compositeur pour donner de l'expression à ses ouvrages. Des moyens d'expression que fournissent la mélodie, *Ibid. b.* l'harmonie, la mesure & le rythme, *Ibid.* 923. *a.* le choix des instrumens & des voix. De l'expression dans l'exécution & dans le chant. Moyen de l'acquérir. *Ibid. b.*

Expression musicale: autre article sur ce sujet. Pour porter l'expression à son comble, il faudroit que le musicien fût poete, ou celui-ci musicien. I. *De l'expression de la mélodie.* Elle a deux sources; l'imitation, qui ne peut absolument se rapporter qu'à l'organe de l'ouie; & l'analogie, c'est-à-dire, l'effet que la mélodie produit par l'organe de l'ouie, analogue à celui que produit un autre organe ou une autre cause. *Suppl.* II. 924. *a.* Différentes affections de l'ame que le musicien peut exciter, selon les mouvemens, *Ibid. b.* la mesure, *Ibid.* 925. *a.* le mode, les tons & les instrumens qu'il emploie. *Ibid. b.* Des effets de la musique des anciens. Pourquoi notre mélodie produit si peu d'effets. II. *De l'expression de l'harmonie.* Des effets que produisent à cet égard les différens accords consonnans & dissonans. *Ibid.* 926. *a.* Quel doit être le choix de l'harmonie, selon le caractere de la mélodie à laquelle on l'applique. *Ibid. b.* Travaux auxquels doit se livrer un compositeur philosophe, par lesquels il pourroit parvenir à une expression dont nous n'avons encore aucune idée. Du passage par lequel l'harmonie agit encore physiquement sur nous. III. *De l'accompagnement.* Du mouvement de l'accompagnement. *Ibid.* 927. *a.* Des instrumens qui le forment; de leur effet & de la maniere de les assortir. *Ibid. b.*

Expression musicale à laquelle le drame lyrique doit donner lieu. *Suppl.* II. 321. *a.* Contre-sens en fait d'expression musicale. IV. 141. *a, b.* Sorte d'expression musicale qui appartient à la poésie. VII. 848. *b.* Expression propre de chaque mode en musique. XVI 404. *b.* Genre de musique propre à exprimer la douleur. III. 387. *b.* Expression pathétique. *Suppl.* IV. 256. *b.*

EXPRESSION, (*Peinture*) ce mot s'applique aux actions & aux passions, comme le mot *Imitation* s'adapte aux formes & aux couleurs. Celle-ci paroît vraisemblable à l'esprit, mais l'art de l'expression doit paroître incompréhensible. Cependant cet art existe. Pour sentir la possibilité de son effet, il faut se représenter cette union si intime de l'ame & du corps, qui les fait continuellement participer à ce qui est propre à chacun d'eux en particulier. Etude que doit faire le peintre qui aspire au talent de l'expression. VI. 319. *a.* Voyez sur ce sujet le mot *Passion.*

EXPRESSION. (*Arts du Dessein.*) Un dessinateur excelle dans l'art de l'expression, lorsque ses figures semblent avoir de la vie, des pensées, du sentiment. C'est par-là que la peinture est le plus merveilleux de tous les arts. — Callistrate définissoit la sculpture l'art d'exprimer les mœurs; en effet, après les scenes réelles de la vie, & leur représentation au théâtre, rien ne fait plus d'impression sur notre esprit qu'un tableau où les mouvemens de l'ame sont bien exprimés. — Si l'artiste n'a pas reçu de la nature une ame profondément sensible à tous les genres du bon, qui éclaire elle-même ses yeux, il se tourmentera vainement à réussir dans la force de l'expression. *Suppl.* II. 920. *a.* La nature seule produit les grands artistes; mais l'exercice & l'application les perfectionnent. — Le premier pas vers cette perfection consiste à observer. L'artiste doit s'appliquer à observer la nature humaine par tout où elle s'est bien développée: & ce qu'il ne verra pas de ses propres yeux, les tableaux des historiens & des poetes le lui montreront. — Il faut ensuite joindre à l'observation un goût épuré qui, entre plusieurs traits d'un même genre, sache choisir ce qui assortit le mieux aux personnes & aux circonstances. — En troisieme lieu, l'artiste doit avoir le talent de rendre visible aux autres ce que son imagination lui présente: ce qui suppose un coup d'œil très-juste, & une main bien exercée. Préceptes qu'il doit suivre pour obtenir ces qualités. *Ibid. b.* — Enfin à l'observation de la nature il faut joindre l'étude des antiques; l'expression est parfaite dans la plupart de ces morceaux précieux, & dans les moindres même elle n'est pas entiérement négligée. *Ibid. b.*

Expression. Examen de la question, si l'expression est préférable au coloris & au dessein. V. 331. *a.* De l'expression que les extrémités du corps humain peuvent ajouter à l'action. VI. 340. *a.* Danger de faire grimacer en voulant donner de l'expression. VII. 948. *b.* De l'expression des caracteres. *Suppl.* II. 229. *b.* 230. *a.* 233. *a.*

EXPRESSION, (*Pharm. Chym.*) Moyens qu'on emploie pour exprimer une liqueur selon les différens cas. VI. 319. *b.*

Expression, huiles par expression. VIII. 335. *b.* 340. *a.* Suc qui se tire des végétaux par expression. XV. 595. *b.*

EXPULSER, terme de pratique: il se dit sur-tout d'un propriétaire qui, voulant occuper sa maison par lui-même, force un locataire à la lui céder avant l'expiration de son bail. Quel est à cet égard l'usage établi à Paris. La faculté que la loi donne d'expulser un locataire paroît contraire à l'essence de tous les baux. Elle est visiblement abusive & contraire au bien de la société; cette prérogative est non seulement injuste, mais illusoire, en ce que les locataires ne manquent point d'exiger la renonciation à ce droit. VI. 319. *b.* Difficulté proposée par un avocat célebre: un notaire doit être impartial pour les contractans; or il cesseroit de l'être si, contre l'intérêt du propriétaire, il instruisoit le preneur, de toutes les précautions dont la loi lui permet l'usage pour affermir sa location. Réponse à cette difficulté. Le notaire en faisant un bail doit donc assurer, autant qu'il est possible, l'exécution de toutes les clauses qui intéressent les parties, & insérer dans tous les baux la renonciation du propriétaire à son droit d'expulser. Autre point déraisonnable de notre jurisprudence, le droit attribué à l'acquéreur d'une maison d'expulser un locataire, malgré la renonciation du vendeur au droit bourgeois. *Ibid.* 120. *a.* Motifs allégués par l'auteur pour la réforme de telles loix. La pratique suivie en cela n'est point dans la coutume de Paris, & vient originairement des Romains. C'est l'intérêt secret qui a porté les rédacteurs des loix à admettre celles dont l'injustice vient d'être démontrée. Quel est l'usage des pays voisins sur le sujet dont il s'agit ici. *Ibid. b.* L'auteur démontre que le privilege bourgeois n'est qu'un privilege mal entendu, & dommageable à toutes les parties intéressées. Mais quand il y auroit du désavantage pour quelques propriétaires dans la suppression de ce privilege, ce ne seroit pas une raison suffisante pour arrêter les dispensateurs des loix; parce que la portion des sujets lésée par ce privilege est la plus grande, la plus foible & cependant la plus utile. En quoi les législateurs qui l'ont établi ont manqué de vue & de prévoyance. *Ibid.* 321. *a.*

EXPULSIF, (*Chirur.*) bandage expulsif. Son usage. VI. 321. *a.* Maniere de l'appliquer. *Ibid. b.*

EXPULSION, (*Jurispr.*) force employée pour faire sortir quelqu'un d'un endroit où il n'a pas droit de rester. Procès-verbal d'expulsion. En quel cas on expulse. VI. 321. *b.*

EXPULSION, (*Médec.*) excrétion, évacuation. VI. 321. *b.*

EXQUILIES. Lieux de ce nom. XV. 74. *a.*

EXQUILINUS pons. XIII. 71. *a.*

EXSPECTATION. (*Médec.*) Ce mot n'est presque affecté qu'à la doctrine de Stahl & de ses sectateurs. Plusieurs sortes d'exspectations; la premiere considérée par rapport au malade, lorsqu'il se passe des secours de l'art, & par rapport au médecin qui se borne à être spectateur oisif des efforts de la nature. VI. 321. *b.* La seconde ne differe de la précédente que par les apparences d'un traitement sous lesquelles on la masque. En quel cas elle peut avoir lieu: cette exspectation est proprement ce que les Latins appellent *cunctatio.* Ces différens traitemens sont quelquefois suivis d'un succès dont le médecin se fait honneur & profit. Dissertation de Stahl sur cette sorte de traitement. Ce qu'il dit des médecins

cins qui l'obſervent. La troiſieme ſorte d'exſpectation conſiſte à obſerver ce que la nature fait dans les maladies, en attendant qu'elle donne le ſignal de lui fournir des ſecours : telle eſt la méthode que ſuivoit Hippocrate, & qu'a recommandée le fameux Stahl. *Ibid.* 322. *a.* Pour ſe convaincre que *l'expecta* de cet auteur n'eſt pas autre choſe, on n'a qu'à lire ſon commentaire ſur le traité de Gédéon Harvé *de curatione morborum per exſpectationem.* Injuſtice des médecins ſyſtématiques à l'égard des partiſans de l'exſpectation méthodique & des anciens qui la pratiquoient. Imprudence de la pratique impérieuſe des modernes. Il faut convenir cependant que la méthode des anciens étoit & ne pouvoit être encore qu'imparfaite à pluſieurs égards ; *Ibid. b.* mais au moins ne connoiſſoient-ils pas cette médecine politique par laquelle on a l'adreſſe de s'attribuer l'honneur d'une cure qu'on n'a pas même ſu favoriſer. Les principes de la méthode exſpectante ont été admirablement rédigés par Hippocrate dans ſes aphoriſmes. C'eſt d'après ces regles & ces aphoriſmes, qu'on peut ſe convaincre de la ſageſſe de cette méthode, qu'on ne ſauroit regarder comme une exſpectation oiſive. Il condamne même l'exſpectation dans certains cas. *Ibid.* 323. *a.* On ne peut s'aſſurer de ce que la nature s'efforce de faire, & de ce qui peut réſulter de ſes efforts, qu'en attendant les phénomenes qui indiquent le tems où l'on peut placer les remedes avec ſuccès ; c'eſt par cette conſidération, que le célebre Hoffman regarde l'exſpectation méthodique comme un grand ſecret pour réuſſir dans la pratique de la médecine. *Ibid. b.* Mais c'eſt un moyen trop difficile à employer, pour qu'il n'ait pas été négligé, & même rejetté par ceux qui ont voulu abréger le chemin qui conduit à la réputation & à la fortune. Défauts de la médecine moderne, qui ne peuvent être attribués qu'à l'abandon de la route tenue par les anciens, & qui peut-être ont rendu la médecine plus pernicieuſe que ſecourable à l'humanité. *Ibid.* 224. *a.* On ne peut donc réparer ces défauts qu'en rétabliſſant l'exſpectation. *Ibid. b.*

Exſpectation, voyez *Traitement.* Il n'étoit pas permis aux médecins égyptiens de procurer aucun changement dans les maladies avant le quatrieme jour. III. 566. *a.* Réflexions en faveur de l'exſpectation. *Suppl.* III. 605. *a.*

EXTASE. (*Théol.*) Exemples d'extaſes ; le raviſſement de S. Paul, celui de pluſieurs ſaints atteſtés par l'hiſtoire eccléſiaſtique. Fauſſes extaſes des enthouſiaſtes & des fanatiques. Extaſes de Mahomet. VI. 324. *b.*

Extaſe des viſionnaires. VI. 399. *a.* Eſpece d'extaſe appellée illaps. VIII. 555. *b.* — *Voyez* INACTION.

EXTASE. (*Médec.*) Différentes ſignifications de ce mot. L'uſage a prévalu d'appeller extaſe, une maladie ſoporeuſe en apparence, mais mélancolique en effet, qui prive de tout ſentiment & mouvement ceux qui en ſont affectés. En quoi cette maladie reſſemble à la catalepſie, & en differe. Exemples d'extaſe produite par l'amour malheureux, par la dévotion, par une crainte violente. Traitement de cette maladie. VI. 324. *b.*

EXTENSEUR, (*Anat.*) muſcle extenſeur, c'eſt-à-dire, qui produit l'extenſion. Ce mouvement eſt oppoſé à la flexion. Muſcles extenſeurs des doigts de la main & du pied. Deſcription du muſcle extenſeur commun des doigts de la main. Extenſeur propre du petit doigt. Extenſeur propre de l'index. Petit extenſeur du pouce de la main. VI. 325. *a.* Grand extenſeur du pouce de la main. Long extenſeur des doigts du pied. Court extenſeur des orteils. Extenſeur propre du pouce. Court extenſeur du gros orteil admis par Cowper & Douglas. D'où vient l'extenſion libre de chaque doigt de la main, & l'extenſion néceſſairement ſimultanée des quatre doigts du pied après le pouce. *Ibid. b.* Sur la comparaiſon des muſcles extenſeurs & *fléchiſſeurs*, voyez ce dernier mot.

EXTENSION, (*Phyſiq.*) preuve bien ſenſible de l'extenſion des métaux par la chaleur, obſervée à la machine de Marly. Moyen employé par les artiſtes pour que les verges de pendules ne ſouffrent point d'extenſion par la chaleur. VI. 325. *b.* — *Voyez* DILATATION.

Extenſion ſe dit des métaux ductiles. VI. 326. *a.*

EXTENSION, (*Médec.*) ſe dit des membres qu'on allonge aux approches du ſommeil, du froid fébrile, des accès d'hyſtéricité. Obſervations phyſiologiques ſur la cauſe méchanique & le but de ces extenſions. VI. 326. *a.*

EXTENSION, (*Médec.*) allongement des fibres par des cauſes externes ou internes. Pourquoi nos fibres ſont ſuſceptibles d'allongement ou d'accourciſſement avec élaſticité. Nos vaiſſeaux ſont également capables d'être diſtendus juſqu'à un certain point ſans rupture. VI. 326. *a.* Cauſe de la trop grande extenſion des fibres, des vaiſſeaux & des viſceres du corps humain. Les ſuites de la trop grande extenſion des parties ſont palpables par les effets de la torture, de la rétention d'urine, & même par la groſſeſſe. Divers accidens dans leſquels la trop grande diſtenſion arrive. Accidens qui naiſſent de la rupture des vaiſſeaux du cerveau par trop d'extenſion : remedes. Comment on empêche que les vaiſſeaux foibles ne ſoient diſtendus à l'excès par les fluides qu'ils contiennent. Remedes pour la diſtenſion qui vient de la trop grande ſéchereſſe & rigidité des fibres. Effets généraux d'une diſtenſion exceſſive des fibres. Après qu'on a détruit les cauſes de cette diſtenſion, il faut rapprocher les parties & les ſoutenir. *Ibid. b.* — *Voyez* DISTENSION & FIBRE.

EXTENSION, (*Chir.*) action par laquelle on étend une partie luxée ou fracturée, &c. Obſervations & précautions pour bien faire l'extenſion & la contre-extenſion. VI. 327. *a.*

EXTENSION, (*Muſiq.*) VI. 327. *a. Voyez* TENUE.

EXTENSION *d'une idée.* (*Bell. lett.*) *Suppl.* I. 184. *b.*

EXTÉRIEUR, *apparence, dehors.* (*Synon.*) I. 243. *b.*

EXTERNE, (*Géom.*) angles externes. Les angles externes d'un polygone ſont égaux à quatre angles droits. VI. 327. *a.*

EXTERNE, (*Anat.*) terme relatif. Ce que Winſlow appelle externe par rapport au corps humain. Parties externes ſelon Hippocrate. VI. 327. *a.*

EXTINCTION. (*Phyſiq.*) Boerhaave nie que rien puiſſe éteindre le feu. VI. 327. *a.* Examen de cette opinion. Comment les ſectateurs d'Ariſtote expliquent l'extinction du feu. Quelles en ſont les cauſes ſelon quelques modernes. Nous devons avouer franchement que nous ignorons pourquoi l'eau éteint le feu. *Ibid. b.*

Extinction d'une bougie enfermée dans une cloche de verre. *Suppl.* I. 235. *a.*

EXTINCTION. (*Juriſp.*) Extinction de la chandelle, d'une charge fonciere, réelle ou hypothécaire ; extinction du douaire, d'une famille, d'un fidéi-commis ou d'une ſubſtitution de ligne directe ou collatérale, de nom, d'une rente, d'une ſervitude, d'une ſubſtitution. VI. 327. *b.*

EXTIRPER. Des moyens d'extirper les mauvaiſes herbes des champs. VIII. 148. *b.*

EXTISPICE, (*Antiq.*) inſpection des entrailles des victimes. Etym. de ce mot. Voyez ſur ce ſujet les articles *Aruſpice*, *Entrailles*, *Victime.* VI. 327. *b.* Quelques-uns ont prétendu que les extiſpices ont paſſé des prêtres des Juifs aux gentils. Obſervations qui montrent qu'Homere a connu cette ſorte de divination, & qu'elle étoit en uſage long-tems avant ce poëte. Origine très-vraiſemblable des extiſpices. Pourquoi les anciens donnoient au foie une attention particuliere. Peruzzi dit que la ſagacité qui fait preſſentir aux animaux les changemens de tems, a pu faire croire aux anciens qu'ils portoient plus loin la connoiſſance de l'avenir. *Ibid.* 328. *a.* Penſée de Démocrite ſur ce ſujet. Quels ſont les animaux dont on a regardé les entrailles plus prophétiques. Des victimes auxquelles on ne trouva point de cœur. Les inciſions ſuperficielles des viſceres retardoient les entrepriſes. Les regles particulieres que les anciens ſuivoient dans les extiſpices, ſont ſi incertaines, qu'il eſt inutile de s'y arrêter. Il reſte à examiner ſi le principe fondamental de la divination par extiſpice a moins de certitude. *Ibid. b.* Comment on a pu appliquer les extiſpices à prévoir les accidens de la vie humaine. Le ſyſtême de l'ame du monde favoriſoit les extiſpices. Le plus grand nombre attribuoit ces ſignes prophétiques aux démons ou aux dieux d'un ordre inférieur. Belle réflexion de l'Epictete d'Arien ſur l'aruſpicine. *Ibid.* 329. *a.*

EXTRACTION, (*Arithm. & Alg.*) extraction des racines. L'extraction des racines eſt à la formation des puiſſances par multiplication, ce que l'analyſe eſt à la ſyntheſe. Extraire la racine quarrée d'un nombre. Exemple qui montre l'uſage de cette regle. L'extraction des racines étant proprement la décompoſition d'un produit formé par une ou pluſieurs multiplications, l'auteur conſidere la génération de ce produit. VI. 329. *b.* Manieres de faire l'extraction de la racine quarrée dans l'arithmétique vulgaire. *Ibid.* 330. *a, b.* De la racine cubique : en quoi conſiſte l'extraction de cette racine. Maniere de la faire. *Ibid.* 331. *a, b.* Moyen d'approcher de la racine auſſi près qu'on veut, lorſque le nombre propoſé n'a pas de racine exacte. Il y a des cas où il eſt plus commode d'indiquer l'extraction par le ſigne $\surd$. Au lieu d'extraire la racine quarrée-quarrée, on peut extraire deux fois la quarrée. Au lieu d'extraire la racine cubico-cubique, on peut extraire la racine cubique & enſuite la quarrée. Preuve de l'extraction des racines. Extraire les racines des quantités algébriques. *Ibid.* 332. *b.* Sur l'extraction des racines des équations, voyez *Cas irréductible*, *Equation*, *Racine*, *&c.* On peut extraire facilement par logarithmes les racines des quantités numériques ; voyez *Logarithme.* Extraire la racine d'une quantité irrationnelle : c'eſt par cette méthode qu'on trouve ſouvent la racine commenſurable d'une équation du troiſieme degré. *Ibid.* 333. *b.*

Extraction des expoſans des puiſſances. VI. 312. *b.* Extraction des fractions. VII. 265. *b.* Extraire la racine d'une puiſſance donnée. XIII. 556. *b.* Extraire les racines des équations quadratiques affectées. 638. *b.*

Extraction, en généalogie ; en chirurgie ; en chymie. VI. 334. *a.*

EXTRACTION. (*Généalog.*) Nobleſſe d'extraction. XI. 169. *a.* 171. *b.* Nobleſſe d'ancienne extraction. 179. *a.*

EXTRACTION. (*Chirurg.*) Extraction des corps étrangers,

V. 265. *a*, *b*. 266. *a*. De l'extraction des dents : inſtrumens pour cette opération. IV. 644. *b*. 666. *a*. XIV. 141. *a*. Maniere de la faire. XII. 284. *b*. Accidens à la ſuite de cette opération. VII. 546. *b*. VIII. 124. *a*.

EXTRACTION, (*Chymie*) *Voyez* ANALYSE MENSTRUELLE. X. 342. *b*. 343. *a*. & l'article SOLUTION. Art d'extraire toutes les parties efficaces des mixtes, ſans feu & par le moyen de l'eau. VIII. 367. *a*, *b*.

EXTRAIT. (*Bell. lett.*) Un extrait eſt ordinairement plus court qu'un abrégé. Qualités que doit avoir l'extrait d'un ouvrage philoſophique. VI. 334. *a*. Reproche qu'on faiſoit à Bayle ſur les extraits qu'il donnoit. Quelques journaliſtes, par égard pour le public, pour les auteurs & pour eux-mêmes, ne parlent des ouvrages qu'en hiſtoriens du bon ou du mauvais ſuccès, ne prenant ſur eux que d'en expoſer le plan dans une froide analyſe. C'eſt pour eux que les réflexions ſuivantes ont été deſtinées. La partie du ſentiment eſt du reſſort de toute perſonne bien organiſée : & comme les François ſont de bons critiques dans tout ce qui n'exige ni étude, ni réflexion, le journaliſte n'a rien de mieux à faire que de rendre compte de l'impreſſion générale pour la partie du ſentiment. Il n'en eſt pas ainſi de la partie de l'art ; peu la connoiſſent, & tous en décident. De toutes les critiques des ouvrages du théatre, il n'y a que le jugement ſur le Cid, dont le goût puiſſe être ſatisfait. Méthode de Scudéri. Inſuffiſance des analyſes que les journaliſtes donnent des pieces de théatre. *Ibid. b*. On eſt injuſte ſans le vouloir, peut-être même par la crainte de l'être, lorſqu'on ſe borne au ſimple extrait & à l'analyſe hiſtorique d'un ouvrage de théatre. Il eſt des traits ſans doute dont la beauté n'a beſoin que d'être indiquée pour être ſentie ; mais ces traits ſont auſſi rares que précieux. On ne peut donc s'interdire équitablement dans un extrait littéraire, les réflexions & les remarques inſéparables de la bonne critique. Un journaliſte doit à un auteur les éloges qu'il mérite, au public les critiques dont l'ouvrage eſt ſuſceptible, & à lui-même un uſage honorable de l'emploi qu'il exerce. *Ibid*. 335. *a*. Comme chacun ne juge que d'après ſon caractere, ſon goût, ſes talens propres, le journaliſte témoin de la diſſention cauſée par tant de juges differens, doit en être le conciliateur. Comment il acquerra la confiance générale. *Ibid. b*.

Extrait. Utilité des extraits. Réflexions ſur cette ſorte d'extraits malignement tournés, qui ne ſervent qu'à défigurer & avilir un bon ouvrage. *Suppl*. II. 928. *a*.

EXTRAIT, (*Juriſp.*) VI. 335. *b*.

Extrait baptiſtaire, légaliſé, de mariage, ſur la minute, mortuaire. VI. 335. *b*.

Extrait d'un procès. Uſage qu'en tire le rapporteur. Le rapporteur ne doit pas ſe fier à l'extrait de ſon ſecrétaire : il doit ou le vérifier ou le faire lui-même. Ce qu'on appelle *ſous-extrait*. VI. 335. *b*.

Extrait des regiſtres. VI. 336. *a*.

Extrait de bâtard. VI. 336. *a*.

EXTRAIT, (*Chymie, Pharm. & Therapeut.*) ſignifications de ce mot, l'une générale, l'autre reſtreinte. Dans ce dernier cas, il deſigne une matiere particuliere, retirée de certaines ſubſtances végétales, par le moyen de l'eau. Le menſtrue aqueux qui eſt l'inſtrument de cette ſéparation, ou ſe trouve dans la plante même, ou on le prend du dehors. Comment on opere dans l'un & l'autre cas. Maniere de préparer un extrait, de le retirer de l'eau & de le ſéparer des parties étrangeres ou féculentes. Quelle eſt la conſiſtance d'extrait. Caractere d'un extrait fourni par les ſubſtances végétales. VI. 336. *a*. Diverſes matieres que doit contenir un extrait conſidéré comme la matiere des décoctions par l'eau des ſubſtances végétales. Subſtance particuliere qui doit prédominer dans les ſubſtances retirées par l'évaporation des décoctions & des ſucs végétaux. Propriétés auxquelles on la reconnoit. On ne ſe met point en peine ordinairement en pharmacie de ſéparer les ſubſtances muqueuſes de l'extrait proprement dit. Mais un extrait fait dans des vues philoſophiques devroit en être ſéparé. Quel en eſt le moyen. Les extraits renferment tous les principes utiles des ſubſtances. Plantes qui ne doivent point être expoſées aux opérations qui fourniſſent des extraits. *Ibid. b*. Plantes dont l'extrait affoiblit la vertu purgative. Principal avantage que nous fourniſſent les remedes réduits ſous la forme d'extrait. La pharmacopée de Paris n'a retenu que l'extrait panchymagogue. Enumération de quelques extraits. Préparations tirées des ſubſtances métalliques, connues ſous le nom d'extrait. *Ibid*. 337. *a*.

EXTRAJUDICIAIRE. (*Juriſp.*) Différence entre les actes judiciaires & les actes extrajudiciaires. Les premiers tombent en péremption ; les ſeconds ne ſont ſujets qu'à la preſcription. VI. 337. *a*.

EXTRAORDINAIRE, courier, ambaſſadeur, envoyé extraordinaires. Nouvelles extraordinaires. VI. 337. *a*.

EXTRAORDINAIRE, (*Juriſp.*) ſignifie ſouvent procédure criminelle. Audience extraordinaire. Frais extraordinaires de criées. Jugement à l'extraordinaire. Réglement à l'extraordinaire. Reprendre l'extraordinaire. Voie extraordinaire. VI. 137. *a*.

Extraordinaire. Crimes extraordinaires. IV. 468. *b*. 469. *b*. Décime extraordinaire. 679. *b*. Indult extraordinaire. IX. 12. *b*. Juriſdiction extraordinaire. 79. *b*. Juſtice extraordinaire. 94. *b*. Procédure extraordinaire. XIII. 404. *b*. Procès à l'extraordinaire. 405. *b*. Sergens extraordinaires. XV. 89. *b*. Vicomte extraordinaire. XVII. 239. *b*.

EXTRA TEMPORA, (*Juriſp.*) permiſſion de prendre les ordres hors des tems preſcrits par les canons. VI. 337. *b*.

EXTRAVAGANTES, (*Juriſp.*) conſtitutions des papes poſtérieures aux Clémentines. Pourquoi elles ont été ainſi appellées. En quel endroit du corps canonique elles ont été inſérées. Deux ſortes d'extravagantes, celles de Jean XXII, & les extravagantes communes. Commentateurs des premieres. Les extravagantes n'ont par elles-mêmes en France aucune autorité. VI. 337. *b*.

Extravagantes : voyez ſur cette collection de décrétales, IV. 720. *a*. Juriſdictions extravagantes. IX. 79. *b*.

EXTRAVASATION ou *extravaſion*. (*Médec.*) Etymologie de ces mots. Cauſes des extravaſations. Remedes propres à les prévenir ou à les corriger. VI. 338. *a*. *Voyez* EPANCHEMENT, INFILTRATION.

EXTRAVASÉ. (*Agric.*) Suc extravaſé des plantes. Différentes formes ſous leſquelles il ſe montre. Quels en ſont les effets. *Suppl*. II. 928. *b*.

EXTRÊME, (*Géom.*) ligne diviſée en moyenne & extrême raiſon. Maniere de trouver cette diviſion. Comment on la trouve par les nombres. VI. 338. *a*.

EXTRÊME, (*Métaphyſ.*) notice d'un ouvrage de M. Changeux, intitulé : *Traité des extrêmes* ou *élémens de la ſcience de la réalité*. — Cette notice ne ſauroit être analyſée. *Suppl*. II. 928. *a*.

EXTRÊME-ONCTION, (*Théol.*) définition de ce ſacrement ; ſa matiere ; ſa forme. Héréſie des proteſtans ſur ce ſacrement. Pourquoi on le nomme *extrême-onction*. Dans le treizieme ſiecle on le nommoit *onction des malades*, & on le leur donnoit avant le viatique ; uſage qui ne fut changé que dans le treizieme ſiecle, & qui a été rétabli dans quelques égliſes. Raiſons de ce changement. La forme de l'extrême-onction étoit autrefois indicative & abſolue. Elle a été généralement déprécative chez les Grecs. Celle de l'égliſe latine l'eſt auſſi depuis plus de 600 ans. Le ſacrement eſt en uſage dans l'égliſe grecque & dans tout l'Orient, ſous le nom de l'huile ſainte. Les Orientaux l'adminiſtrent, avec quelques circonſtances différentes. VI. 338. *b*. Deux ſortes d'onctions chez les Maroniſtes. L'onction avec l'huile de la lampe eſt en uſage non-ſeulement chez les Maroniſtes, mais dans toute l'égliſe d'Orient. *Ibid*. 339. *a*.

Extrême-onction. Devoir des médecins d'avertir les malades en danger de mort, ou leurs parens, pour l'adminiſtration des ſacremens. *Suppl*. III. 888. *b*.

EXTREMIS, (*Juriſp.*) des diſpoſitions de derniere volonté, & des mariages faits *in extremis*. VI. 339. *a*.

EXTRÉMITÉ, *fin*, *bout*, (*Synon.*) II. 379. *a*. VI. 809. *b*.

EXTRÉMITÉS *du corps humain*, (*Médec.*) elles doivent être obſervées ſur-tout dans les maladies aiguës. Prognoſtics qu'on en peut tirer. VI. 339. *a*.

EXTRÉMITÉS. (*Peinture*) Ce qu'on nomme extrémités en peinture ſont ſur-tout les mains & les pieds. Ces parties contribuent beaucoup à la juſteſſe de l'expreſſion, & en augmentent la force. Elles ſont ſuſceptibles de graces qui leur ſont particulieres. VI. 339. *b*. Quelles ſont ces graces. Combien la petiteſſe extrême dont les femmes recherchent l'apparence dans leur chauſſure eſt éloignée de la beauté. De l'expreſſion que les extrémités peuvent ajouter aux actions *Ibid*. 340. *a*.

EXTRÉMITÉS, (*Maneg. Maréch.*) VI. 340. *a*.

EXULCÉRATION. Des inflammations qui ſe terminent par exulcération. VIII. 717. *b*.

EX-VOTO, (*Littér.*) offrandes promiſes par un vœu, & tableaux qui repréſentent ces offrandes. Pourquoi ces tableaux portoient chez les Romains le nom d'*ex-voto*. Triſte ſort du Cavedone réduit à la néceſſité de peindre des *ex-voto* pour ſubſiſter. VI. 340. *b*. *Voyez* VOTIF.

E Y

EYBENSTOCK, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans l'électorat de Saxe. Sa grandeur. Occupations des habitans. Mines qui ſe trouvent dans ſon voiſinage. Etat de ſon produit en fer & en étain, en 1748. *Suppl*. II. 932. *a*.

EYBENSTOCK en Saxe : mines d'étain de ce diſtrict. VI. 5. *a*.

EYGS, (*Richard*) jéſuite : ſa patrie & ſes ouvrages. XIV. 248. *a*.

EYMERIC, (*Nicolas*) inquiſiteur. VII. 674. *a*.

E Z



F



(*Gramm.*) rang que cette lettre occupe dans l'alphabet. On la prononce aujourd'hui *fe* plutôt que *effe*. Ces trois lettres F, V & Ph, ſont au fond la même lettre. Les Grecs ne prononçoient le *fe* qu'avec aſpiration. Comment les Latins diſtinguoient le *fe* aſpiré, de celui qu'ils n'aſpiroient pas. Comme les Eoliens n'aimoient point l'aſpiration du *fe*, ils inventerent une lettre qu'ils appellerent le *digamma*, d'où eſt venu le grand F des Latins: les Eoliens s'en ſervirent pour marquer le *fe* doux qui eſt notre *v* conſonne. Dans la ſuite quand on eut donné au *digamma* le ſon du *fe*, on le renverſa pour marquer le *ve*. VI. 341. *a.* Martinius ſe plaint de ce que quelques grammairiens ont mis l'*f* au nombre des demi-voyelles. Signification du double *f*, *ff*, dans les ecritures de juriſprudence. Obſervations ſur l'*f* qui ſe trouvent dans le dictionnaire de Trévoux. *Ibid. b.*

F. Commutabilité de l'*f* en *v*, I. 136. *b.* & du *b* en *f*. II. 2. *a.* Les lettres *f* & *h* ont été employées l'une pour l'autre. VIII. 2. *b.* Eſpece d'*f* que l'empereur Claude voulut introduire à la place du *v*. 423. *b.* Maniere de prononcer l'*f*. IX. 144. *b.* Obſervation ſur cette articulation. 557. *a.*

F, (*Ecriture*) formation de cette lettre. VI. 341. *b.*

F, (*Muſique*) ſignification de cette lettre miſe au-deſſus ou au-deſſous d'une des lignes de la portée. *Suppl.* III. 1. *a.*

F-UT-FA, (*Muſique*) VI. 341. *a.*

F, (*Comm.*) ſignifications de cette lettre. VI. 341. *b.*

F A

FA *feint*, (*Muſiq.*) on appelloit ainſi les notes devant leſquelles on mettoit un *b* mol, & celles qui étoient immédiatement au-deſſus d'un dieſe. *Suppl.* II. 1. *a.*

FA, *clé de fa*. III. 516. *a*, *b.*

FAARBOURG, (*Géogr.*) ville de Danemarck. Sa Situation. Son port. *Suppl.* III. 1. *a.*

FABARIA, correction à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 1. *b.*

FABER, (*Petrus*) ſon traité de gymnaſtique. VII. 1016. *b.*

FABER, (*Jean*) de Hailbron: ſes ouvrages. VIII. 25. *a.*

FABER, (*Jean*) de Lentkirch: obſervations ſur ſa vie & ſes ouvrages. IX. 450. *a.*

FABER, (*Jean*) phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 349. *a.*

FABER, (*Abraham*) maréchal de France. *Suppl.* III. 918. *a.*

FABIA, *loi*. IX. 660. *a.*

FABIENS, college de Luperques. IX. 747. *a.*

FABIUS Maximus Emilianus, (*Quintus*) trophée qu'il éleva après avoir défait les Gaulois. XVI. 706. *a.*

FABIUS, *Maximus*, (*Quintus*) obſervations ſur cet illuſtre Romain. *Suppl.* I. 443. *b.* Surnoms qui le déſignoient. XI. 201. *a.* Ce capitaine loué de ce qu'il avoit laiſſé aux Tarentins les tableaux & les ſtatues de leurs dieux après la priſe de leur ville. 505. *b.* Il eſt nommé prince du ſénat. XIII. 371. *b.*

Fabius pictor, origine de ce ſurnom. XII. 272. *a.*

FABLE, *la*, (*Littérat.*) M. l'abbé Banier diviſe la fable, en fables hiſtoriques, philoſophiques, allégoriques, morales, mixtes, & fables inventées à plaiſir. Définitions de chacune de ces eſpeces. Il y a peu de fables dans les anciens poëtes qui ne renferment quelques traits d'hiſtoire; mais ceux qui les ont ſuivis y ont ajouté mille circonſtances de leur imagination. VI. 342. *a.* Les fables philoſophiques étoient même d'abord hiſtoriques: & delà ſont venues les fables mixtes. Diverſes ſources de la fable; 1°. la vanité; 2°. le défaut de caracteres ou d'écriture; 3°. la fauſſe éloquence des orateurs & la vanité des hiſtoriens; 4°. les relations des voyageurs; 5°. les poetes, le théatre, les ſculpteurs & les peintres; *Ibid. b.* 6°. la pluralité ou l'unité des noms; 7°. l'établiſſement des colonies & l'invention des arts; 8°. les cérémonies de la religion. Il n'y a pas lieu de croire que les poëtes aient tiré de l'ancien teſtament la matiere d'aucune de leurs fables; 9°. l'ignorance de l'hiſtoire & de la chronologie; *Ibid.* 343. *a.* 10°. l'ignorance de la phyſique: vers de Boileau rapportés ſur ce ſujet; 11°. l'ignorance des langues, ſur-tout de la Phénicienne; 12°. les mots équivoques de la langue grecque; 13°. la plupart des fables des Grecs ſont venues d'Egypte & de Phénicie; 14°. l'ignorance de la navigation; 15°. pluſieurs fables tirent leur origine du prétendu commerce des dieux, imaginé à deſſein de ſauver l'honneur des dames qui avoient eu des foibleſſes pour leurs amans; 16°. preſque toutes les fables qui ſe trouvent dans Ovide, Hyginus & Antonius Liberalis, ne ſont fondées que ſur des manieres de parler figurées & métaphoriques. *Ibid.* 344. *a.* Du tems auquel ont commencé les fables, & de la maniere dont elles ſe répandirent. Le ſiecle le plus fecond en fables & en héroïſme, a été celui de la guerre de Troie. Combien la fable eſt en uſage dans nos diſcours, nos écrits & les productions de nos arts. *Ibid. b.*

F A B

Fable. Origine des fables & de l'idolâtrie. IV. 730. *b.* Fables dont quelques hiſtoires anciennes ſe trouvent chargées. VIII. 221. *a.* De l'interprétation des fables par le ſens allégorique. XV. 21. *a.* Obſervations ſur le ſyſtême fabuleux employé dans la poéſie. 779. *b.* Des traditions fabuleuſes. XVI. 509. *b.* *Voyez* MYTHOLOGIE. X. 924. *a.* — 926. *a.*

FABLE, (*Bell. lett.*) *Apologue.* Définition donnée par la Mothe. Origine de la fable. Qui ſont ceux qu'on a regardés comme les inventeurs de cette ſorte d'allégorie. VI. 344. *b.* Il n'eſt pas vrai que l'artifice de la fable conſiſte toujours à rendre les animaux les précepteurs des hommes. Obſervations ſur le diſcours que la Mothe a mis à la tête de ſes fables. D'où vient que les fables les plus défectueuſes de la Fontaine ont un charme & un intérêt, que n'ont pas les plus régulieres de la Mothe. Qualités du ſtyle de la fable. Ce qu'on doit entendre par la naïveté dans la fable, effet qu'elle y produit. *Ibid.* 345. *a.* Origine des petits poemes allégoriques. Le ſuccès conſtant & univerſel de la fable, vient de ce que l'allégorie y ménage & flatte l'amour propre. Cet art ne conſiſte que dans l'éloquence naïve. Différens ſymboles allégoriques ſous leſquels les poëtes nous ont peints, pour ménager en nous cette répugnance que chacun ſent à être corrigé par ſon égal. *Ibid. b.* C'eſt au ſage qui veut nous inſtruire, à nous perſuader par une illuſion paſſagere, qu'il eſt, non pas au-deſſus de nous, mais ſi fort au-deſſous, qu'on reçoive les vérités qui lui échappent, comme autant de traits de naïveté ſans conſéquence. Tout ce qui concourt à nous perſuader la ſimplicité & la crédulité du poëte, rend la fable plus intéreſſante. Réflexion ſur cette penſée de Quintilien, que les fables ont ſur-tout du pouvoir ſur les eſprits bruts & ignorans. La beauté de cette ſorte d'allégorie eſt d'être ſimple & tranſparente. Quelle eſt l'eſpece d'illuſion qui rend la fable ſi ſéduiſante. Caractere des fables d'Eſope, de celles de Phedre, & de celles de la Fontaine. *Ibid.* 346. *a.* En quoi conſiſte le caractere de naïveté de ce dernier. Divers exemples de cette naïveté. Défaut dans lequel eſt tombé la Mothe pour avoir l'air naturel. La Fontaine a toujours le ſtyle de la choſe: il eſt peut-être celui de tous les poëtes, qui paſſe d'un extrême à l'autre avec le plus de juſteſſe & de rapidité. *Ibid. b.* Détails ſur les beautés renfermées dans ſes fables. Le premier ſoin du fabuliſte doit être de paroitre perſuadé, le ſecond de rendre ſa perſuaſion amuſante, le troiſieme de rendre cet amuſement utile. Tous les caracteres d'eſprit ſe concilient avec la naïveté, hors la fineſſe & l'affectation. Si la Fontaine emploie des perſonnages allégoriques, ce n'eſt pas lui qui les invente: on eſt déja familiariſé avec eux. *Ibid.* 347. *a.* La Mothe au contraire, met toute la fineſſe qu'il peut à perſonnifier des êtres moraux & métaphyſiques: ce n'eſt pas là le rôle que doit jouer le poëte dans la fable; mais celui d'un homme ſimple & crédule. Les ſujets dépourvus de vraiſemblance à notre égard, vont toujours plus droit au but de l'apologue, que ceux qui ſont naturels & dans l'ordre des poſſibles. Ce n'eſt pas que dans ces ſujets même, il n'y ait une ſorte de vraiſemblance à garder; mais elle eſt relative au poëte. Son deſſein n'eſt pas de nous perſuader que le lion, l'âne & le renard ont parlé, mais d'en paroitre perſuadé lui-même. Ainſi la regle de ſuivre les mœurs dans la fable, eſt une ſuite de ce principe, que tout doit concourir à nous perſuader la crédulité du poete, mais il faut que cette crédulité ſoit amuſante. La Mothe viſe à être plaiſant. *Ibid. b.* La Fontaine évite avec ſoin tout ce qui a l'air de la plaiſanterie. Il nous fait rire, mais à ſes dépens, & c'eſt ſur lui-même qu'il fait tomber le ridicule. Cependant comme ce n'eſt pas uniquement à nous amuſer, mais ſur-tout à nous inſtruire, que la fable eſt deſtinée, l'illuſion doit ſe terminer au développement de quelque vérité utile: nous diſons au développement, & non pas à la preuve; car il faut bien obſerver que la fable ne prouve rien; mais il faut que l'exemple mene droit à la moralité, ſans diverſion, ſans équivoque. C'eſt ce que la Mothe a parfaitement pratiqué, ſi l'on excepte un petit nombre de ſes fables. *Ibid.* 348. *a.* La Fontaine s'eſt plus négligé que la Mothe ſur le choix de la moralité: mais ſon reſpect pour les anciens, ne lui a pas laiſſé la liberté du choix dans les ſujets qu'il en a pris. De la verſification de ce poëte. Pourquoi l'auteur n'a tiré ſes exemples

exemples que de la Mothe & de la Fontaine. Eloge de ce qu'il y a d'estimable dans les fables du premier. Sur les anciens *fabulistes*, voyez ce dernier mot. *Ibid. b.*

Fable. Différence entre le conte & la fable. IV. 111. *a.* entre la fable & le roman. *Ibid.* De la moralité des fables. X. 702. *b.* 703. *a.* Observation relative à la versification des fables françoises. XVII. 160. *b. Voyez* APOLOGUE.

FABLE, (*Bell. lett.*) fiction morale. *Voyez* FICTION. Tantôt la fable renferme une vérité cachée ; tantôt elle présente directement des exemples personnels & des vérités toutes nues. Un poëte doit avoir égard, dans le choix de son action, à l'influence qu'elle peut avoir sur les mœurs. Examen de ce sentiment du P. le Bossu, que la fable & les personnages ne doivent être inventés qu'après la moralité. Cette opinion est démentie par les exemples même dont cet auteur prétend l'autoriser. VI. 349. *a.* Différentes qualités que doit avoir la fable. *Ibid. b.*

Fable, sujet du poëme dramatique. XV. 644. *a.* Différence entre la fable & l'action. *Suppl.* I. 160. *a*, *b.* De la fable dans la tragédie. *Suppl.* IV. 962. *a*, *b.* Fables simples & implexes, selon Aristote. *Suppl.* III. 638. *a.* Comment il divise la fable. *Ibid.* De la vraisemblance dans la fable du poëme épique & dramatique. *Suppl.* IV. 996. *a*, *b. &c. Voyez* SUJET. Fable épisodique. V. 815. *a.*

FABLIAUX, (*Litt. franç.*) anciens contes connus sous ce nom. Il nous reste plusieurs manuscrits qui contiennent des fabliaux. Ces poësies des 12[e] & 14[e] siecles, prouvent que dans les tems de la plus grande ignorance, non-seulement on a écrit, mais qu'on a écrit en vers. Manuscrit de l'abbaye de S. Germain. Mémoire dans lequel M. de Caylus a extrait quelques morceaux de ces pieces. Caracteres de ces fabliaux. VI. 349. *b. Voyez* TROUVERRE.

FABRETTI, (*Raphaël*) XVII. 489. *b.* 490. *a.*

FABRICE *d'Aquapendente*, (*Jérôme*) célebre anatomiste. III. 352. *b.*

FABRICIUS, (*Caius*) Sa réponse à Pyrrhus en refusant son or & ses honneurs. XII. 179. *b.*

Fabricius, pont de Rome. XIII. 71. *a.*

FABRICIUS, (*Jean Albert*) Ses ouvrages. IX. 380. *b.*

FABRICIUS, (*Philippe Conrad*) anatomiste. *Suppl.* I. 410. *b.*

FABRIEN, *code.* III. 572. *a*, *b.*

FABRIQUE *des églises*, (*Jurispr.*) signifie la construction des églises, le temporel des églises, & enfin ceux qui ont l'administration de ce temporel : le bureau ou lieu d'assemblée est aussi quelquefois désigné sous ce nom. Dans la primitive église, l'évêque avoit l'intendance & la direction des biens de chaque église, & il avoit sous lui des économes qui faisoient la fonction de Fabriciens. Ce que prescrivoit le concile de Chalcédoine sur ces économes. Coadjuteurs des économes. Le temporel des monasteres étoit administré à-peu-près de même. Revenus des églises d'Occident partagés en quatre parts dans le quatrieme siecle. La quatrieme portion fut destinée pour la fabrique des églises. VI. 350. *a.* Ce qu'on trouve sur ce sujet, dans les lettres du pape Gelase, dans une lettre de Grégoire-le-grand, dans le decret de Gratien, & dans une lettre de Grégoire II. En France, on a toujours eu une attention particuliere pour la fabrique des églises. Dispositions sur cet objet, du concile d'Orléans tenu en 511, & d'un capitulaire de Charlemagne. A qui fut confiée l'administration de la part des fabriques. *Ibid. b.* Destination des revenus de la fabrique. Trésoriers des fabriques créés en 1704 & ensuite supprimés. Dispositions d'un édit de 1680 sur l'emploi du revenu des fabriques. A qui appartient la connoissance des comptes des fabriques. Les jugemens rendus sur ces comptes sont exécutoires par provision. De l'aliénation des biens des fabriques. *Ibid.* 351. *a.* Ordre des séances dans les assemblées des fabriques. *Ibid. b.*

Fabriques, comptes des. IV. 574. *a.*

FABRIQUE, (*Arts*) *voyez* MANUFACTURE.

FABRIQUE, (*Archit.*) maniere de construire. Etymologie de ce mot. VI. 351. *b.*

FABRIQUE DES VAISSEAUX, (*Marine*) VI. 351. *b.*

FABRIQUE, (*Peint.*) tous les bâtimens dont la peinture offre la représentation. Du plaisir que font à la vue les tableaux qui représentent des ruines. Tous les peintres ont droit de faire entrer des fabriques dans la composition de leurs tableaux, & souvent les fonds des sujets historiques doivent en être enrichis. Précepte sur cette partie de la peinture. VI. 351. *b.*

FABULEUX, (*Hist. anc.*) Tems fabuleux. Division de la durée du monde par Varron en trois périodes : la premiere, celle des tems qui ont précédé le déluge ; la seconde, celle des tems fabuleux ; la troisieme renferme les tems historiques. VI. 352. *a.*

FABULISTE, (*Littér.*) Quel doit être le but d'un fabuliste, & la maniere de remplir ce but : La Fontaine a dit que les fables étoient descendues du ciel pour notre instruction. VI. 352. *a.* Eloge d'Esope considéré comme fabuliste. Fiction de Philostrate sur cet auteur. Abrégé de la vie d'Esope. M. de Méziriac l'a publiée en 1632. De quelque façon, & dans quelque vue qu'il ait composé ses fables, il est certain qu'elles ne sont pas toutes parvenues jusqu'à nous. Proverbe usité chez les Grecs, qui montre qu'elles leur étoient très-familieres. *Ibid. b.* Ce que Platon a pensé des fables d'Esope. Apollonius de Thyane les estima, & notre siecle continue d'en faire cas. Du roman que Planude a donné sous le nom de la vie du fabuliste Phrygien. Fables de Socrate : il consacra les derniers momens de sa vie à mettre en vers quelques apologues d'Esope. A quelle occasion & dans quelles circonstances Phedre composa ses fables. *Ibid.* 353. *a.* Il ne s'écarta d'Esope son modele qu'à quelques égards, mais alors ce fut pour le mieux. Eloge de ce poëte. Cet auteur a été très-peu connu pendant plusieurs siecles, de même que quelques autres qui ont vécu dans le même tems. Quand & par qui ses ouvrages ont été remis au jour. Phedre est devenu un de nos précieux auteurs classiques. Fables de Rufus Festus Avienus. Ouvrage de Faërno sur les fables d'Esope & sur celles de Phedre. Gabrias & Aphthon, deux fabulistes Grecs. Locman, autre fabuliste. *Ibid. b.* Des fables de Pilpay ou Bidpay. Haute estime que les Orientaux en ont faite. Sentiment de M. de la Mothe sur ces fables. Du célebre La Fontaine : cet auteur a paru pour effacer tous les fabulistes anciens & modernes. Conseil que M. Patru donnoit à La Fontaine de ne point mettre ses fables en vers. Eloge de son ouvrage. Portrait de cet auteur. *Ibid.* 354. *a.* Des fables de M. de la Mothe. Comparaison de ces deux derniers fabulistes. Portrait de M. de la Mothe. *Ibid. b.* Eloge de ses ouvrages. Le talent de conter supérieurement n'a point passé chez nos voisins ; ils n'ont point de fabulistes. Du poëte Gai. De Gellert. *Ibid.* 355. *a.*

FABULISTE, observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 1. *b.*

FAÇADE, (*Archit.*) Différence entre frontispice & façade. Façade latérale. Jugement que la façade d'un édifice fait porter sur les talens de l'architecte & sur l'édifice même. Défaut qui se trouve dans la plupart de nos façades & de nos frontispices. Quels sont ceux de nos bâtimens françois dont les façades & les frontispices méritent le plus d'être cités pour modeles. VI. 355. *a.*

FACE, (*Anat.*) Cette partie de l'homme a de grands avantages sur celle qui lui répond dans les autres animaux. Ouvrage à consulter sur ce sujet. Diversité prodigieuse des mouvemens, dont les muscles de la face sont susceptibles. Jugement qu'on peut porter sur la personne par l'inspection des rides du front : auteur à consulter sur ce sujet. *Voyez* MÉTOPOSCOPIE. Les anatomistes different dans les descriptions des muscles de la face. VI. 355. *b.*

FACE HIPPOCRATIQUE, (*Médec.*) *Suppl.* I. 681. *b.*

FACE, (*Geom.*) un des plans qui composent la surface d'un polyhedre. Distinction de la base d'avec les faces. VI. 356. *b.*

FACE, (*Astrolog. judic. & Divinat.*) la troisieme partie de chaque signe du zodiaque. Les astrologues ont rapporté ces faces aux planetes. Observations de l'auteur sur la vanité des prédictions fondées sur ces divisions & ces regles absolument arbitraires. VI. 356. *a.*

FACE D'UNE PLACE, (*Fortific.*) Nécessité de bien connoître toutes les faces d'une place qu'on veut attaquer. VI. 356. *a.*

FACES, (*Les*) d'un ouvrage de fortification. Faces du bastion, ce sont les parties les plus foibles de l'enceinte des places fortifiées. L'attaque du bastion se fait par les faces. Longueur des faces du bastion. VI. 356. *a.* Elles ne doivent point être trop inclinées vers la courtine. Des faces de la demi-lune, des contre-gardes, des tenaillons ou grandes lunettes, *&c. Ibid. b.*

FACE, (*Arts, Dess. Sculpt. Peint.*) La hauteur du corps divisée en dix parties appellées faces. Division de la face en trois parties égales. Proportions de toutes les principales parties du corps établies sur cette mesure commune appellée face. Quelle est la proportion qui caractérise une belle taille. VI. 356. *b.* Si l'on vouloit vérifier ces mesures sur un seul homme, on les trouveroit fautives à plusieurs égards. Ce n'est que par des observations répétées pendant long-tems, qu'on a trouvé au juste les dimensions des parties du corps humain. C'est à l'art du dessin qu'on doit tout ce que l'on peut savoir en ce genre, & on a mieux connu la nature par la représentation, que par la nature même. Les anciens ont fait de si belles statues, qu'on les a regardées comme la représentation exacte du corps humain le plus parfait. *Ibid.* 357. *a.* Difficulté d'établir les mesures de la grosseur des différentes parties du corps. *Ibid. b.*

FACE, (*Musiq.*) Combinaison ou des sons d'un accord, ou des touches du clavier qui forment le même accord. Un accord a autant de faces possibles qu'il y a de sons qui le composent. L'accord parfait *ut mi sol* a trois faces. Position des doigts dans chacune. Les accords dissonans ont quatre faces. VI. 357. *b.*

FACE, (*Archit.*) membre plat qui a peu de saillie & beaucoup de largeur. VI. 357. *b.*

FACE, (*Manege*) terme qui signifie la même chose que

celui de *chamfrin*. Chevaux appellés *belle-face*. Faux jugemens que les anciens établissoient sur le cheval, d'après l'étoile ou la pelotte située au milieu du front. Cheval qui boit dans le blanc, dans le lait. Pourquoi l'on exclut des haras les étalons & les jumens belle-face. VI. 357. *b*.

Face du cheval. Suppl. III. 386. *a*. 397. *a*, *b*.

FACES DE PIGNON, (*Horlog.*) De la maniere de les faire. VI. 357. *b*.

FACES, *outil à faire des*, (*Horlogerie*) instrument dont les horlogers se servent pour polir les faces des pignons. Son usage. VI. 358. *a*.

FACE, PLATE-FACE, (*Luth.*) parties du fût de l'orgue placées entre les tourelles. Observations sur la maniere de les construire. VI. 358. *a*.

FACE D'OUTIL, (*Orfev. & aut. artist.*) VI. 358. *a*.

FACERE, *agere*, *gerere*, différentes significations de ces verbes latins. XV. 758. *a*.

FACETTES, *verres à*, XVII. 97. *b*. Leurs propriétés. XII. 943. *b*. 944. *a*, *b*.

FACH ou *Vach*, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans le cercle du Haut-Rhin; siege d'un baillif du pays. *Suppl.* III. 1. *b*.

FACHÉ, *affligé*, (*Synon.*) *Suppl.* I. 187. *a*.

FACIAL *nerf*, (*Anat.*) *Suppl.* IV. 39. *b*.

FACILE, (*Litt. & Morale*) chose faite aisément & qui paroît l'être. VI. 358. *a*. En quoi consiste la facilité en peinture, en musique, en éloquence. Exemples. Despréaux avoit, dit-on, appris à Racine à faire difficilement des vers. Réflexions sur la difficulté à donner un air facile à un ouvrage. Un heureux genie produit souvent des beautés faciles sans aucune peine. C'est dans les ouvrages didactiques qu'on a besoin d'art pour paroître facile. On peut faire facilement de très-mauvais ouvrages, qui paroîtront faciles. Du terme de *facile* appliqué au caractere & aux mœurs. Différence entre foible & facile. *Ibid. b*.

FACILITÉ, (*Peint.*) Dans les arts & les talens, la facilité est une suite des dispositions. Combien il seroit à souhaiter pour le bien de la société d'avoir trouvé la cause & les principes de cette facilité, pour diriger les hommes vers les talens qui leur conviennent. La facilité seule ne peut conduire un artiste à la perfection. VI. 358. *b*. Comment elle doit être dirigée. La patience & le travail ne peuvent subvenir absolument au défaut de facilité. La facilité dans la peinture est de deux especes; savoir la facilité de composition, *voyez* GÉNIE, & ce qu'on appelle un pinceau facile. Direction sur l'usage qu'on doit faire de cette facilité. *Ibid.* 359. *a*.

FACOLCK, (*Jean*) anatomiste. *Suppl.* I. 396. *b*.

FAÇON, (*Gramm.*) Diverses acceptions de ce mot. VI. 359. *b*.

FAÇONS, MANIERES, (*Synon.*) X. 36. *b*.

FAÇONS D'UN VAISSEAU, (*Marine*) VI. 359. *b*.

FAÇON, (*Facture de bas au métier*) VI. 359. *b*.

FACTEUR, (*Arithm. Algeb.*) nom que l'on donne à chacune des deux quantités qu'on multiplie l'une par l'autre. En général, les facteurs en algebre sont les quantités qui forment un produit quelconque. La difficulté d'intégrer les équations différentielles à deux variables, consiste à retrouver le facteur qui a disparu par l'égalité à zéro. VI. 359. *b*.

FACTEUR, (*Comm.*) On l'appelle aussi commissionnaire, quelquefois courtier; dans l'Orient, coagis. En quoi consiste la commission des facteurs. Facteurs pour l'achat. Facteurs pour la vente. VI. 359. *b*. De leurs salaires & appointemens. *Voyez* FACTORAGE. *Ibid.* 360. *a*.

Facteur, celui qui tient les registres d'une messagerie, *&c.* VI. 360. *a*.

Facteur d'une communauté. III. 723. *b*. Espece de facteurs nommés à Amsterdam *convoi-loopers*. IV. 170. *b*. Facteurs qu'on nommoit à Rome *institores*. VIII. 799. *b*. Livre d'un facteur. IX. 612. *a*.

Facteur d'instrumens de musique. VI. 360. *a*.

FACTION, (*Polit & Gram.*) Diverses acceptions de ce mot. Le terme de parti n'a rien d'odieux; celui de faction l'est toujours. On peut avoir un parti à soi sans être chef de parti. Un chef de parti est toujours chef de faction. Un parti séditieux quand il est encore foible, n'est qu'une faction: exemples. Les hommes privés peuvent avoir des partis, mais non des factions. VI. 360. *a*.

FACTIONS, (*Hist. anc.*) Celles des combattans qui couroient dans les jeux du cirque: celles que Domitien ajouta ne durerent pas plus d'un siecle. La faveur des empereurs & celle du peuple se partageoient entre les factions. VI. 360. *a*. Il résulta quelquefois de-là de très-grands désordres. Suppression du nom de *faction* dans les jeux du cirque. *Ibid. b*.

Factions dans les jeux du cirque. III. 477. *b*. Factions d'Athenes. IV. 931. *b*. Factions des verds & des bleus. XVII. 59. *a*, *b*.

Factions, défis qui avoient lieu entre diverses factions de la France. IV. 743. *b*.

FACTION, (*Art. milit.*) VI. 360. *b*.

FACTORAGE, (*Comm.*) appointemens de facteur. Variations du factorage suivant les différens pays & les différens voyages que les facteurs sont obligés de faire. VI. 360. *b*.

FACTORERIE, (*Gramm.*) Lieux appellés de ce nom VI. 360. *b*.

FACTUM, (*Jurispr.*) Ce mot servit d'abord à exprimer les circonstances d'une affaire; on a ensuite appellé *factum* un mémoire contenant l'exposition d'une affaire contentieuse. Origine de ce nom. Quel a été le premier mémoire intitulé *factum*. VI. 360. *b*. Il y a 20 ou 30 ans qu'on a substitué le terme de mémoire à celui de *factum*. Arrêt de parlement concernant les imprimeurs de factums. Factums signifiés. *Voyez* MÉMOIRES. *Ibid.* 361. *a*.

FACTURE. (*Comm.*) Comment s'écrivent les factures. De quoi elles doivent faire mention. Vendre une marchandise sur le pié de la facture. Liasse de facture. Livre de facture. VI. 361. *a*.

Factures, *livre des*, IX. 616. *a*.

FACULTÉ, (*Métaphysiq.*) puissance & capacité de faire quelque chose. Usage que les anciens faisoient de ce mot pour expliquer certains phénomenes physiologiques. Facultés de l'ame. Facultés corporelles. VI. 361. *b*.

Faculté. Définition de ce mot. I. 176. *a*. Faculté, puissance des objets. VIII. 491. *a*. Facultés de l'ame. I. 338. *a*, *b*. Origine des facultés intellectuelles. 806. *a*.

FACULTÉ. (*Physiq. & Médec.*) Différence entre les forces & les facultés. Comment les anciens ont divisé & considéré les facultés de l'homme. VI. 361. *b*. Deux sortes de facultés que les anciens ont reconnues dans les corps, les facultés méchaniques & les facultés physiques. Toutes les facultés des corps agissent par des forces mouvantes, sur la premiere origine desquelles on est depuis long-tems en dispute. L'auteur concilie les divers sentimens sur ce sujet, en expliquant la cause des mouvemens méchaniques & des mouvemens spontanés. Les facultés des médicamens se peuvent déduire des regles de l'adhésion. Pour expliquer les effets des évacuans, il faut faire concourir la faculté mouvante de l'homme, laquelle correspond à la sensibilité. Division des facultés de l'homme en deux sortes; celles qui lui sont communes avec les végétaux, & celles que les végétaux ne possedent point. *Ibid.* 362. *a*. La faculté de percevoir distinguée en inférieure, qui est l'instinct; & en supérieure, qui est l'entendement. Principal usage de la perception. De la faculté d'appéter ou de desirer. Comment de sensitive elle devient rationnelle. De la faculté mouvante. Mouvemens excités en nous, que les médecins appellent *nature*. Ils appellent actions naturelles, celles qui résultent de ces mouvemens. La liberté est le principe des mouvemens déterminés par la notion du bien & du mal intellectuels. Différence entre les actions libres & les actions naturelles. *Ibid. b*.

FACULTÉ, (*Physiolog.*) puissance par laquelle les parties peuvent satisfaire aux fonctions auxquelles elles sont destinées. Deux choses à remarquer dans les facultés; 1°. les organes ou causes instrumentales; 2°. la premiere cause qui donne le mouvement à ce principe matériel, qui anime les organes & qui dirige leurs actions. Les facultés se divisent communément en *animales*, *sensitives* & *intellectuelles*. Deux sortes de facultés *animales* dans les hommes; celles du corps qui agissent sur l'ame, celles de l'ame qui agissent sur le corps. D'où dépendent les premieres. *Ibid.* 363. *a*. Recherches sur le lieu où résident les facultés qui nous rappellent nos sensations, & sur leur méchanisme. En quoi consiste la faculté motrice de l'ame sur le corps. Recherches sur le principe de cette faculté. *Ibid. b*. Des facultés *sensitives*. En quoi elles consistent. Quoiqu'en général ces facultés soient plus imparfaites dans les bêtes que dans les hommes, cependant quelques-unes sont plus parfaites dans certains animaux. Les facultés recordatives ont moins de perfection dans les animaux que dans les hommes. Différence entre les actions des animaux & les nôtres, qui montre que leur ame n'est ni libre ni intellectuelle, & qu'elle n'a de commun avec la nôtre, que la faculté de sentir. Preuves tirées du chien & du singe. *Ibid.* 364. *a*. Cause du peu d'intelligence que les hommes montrent dans les premiers tems de leur vie. Les progrès qu'ils font en avançant en âge, leur donnent sur les bêtes un avantage que n'acquierent jamais celles qui vivent le plus long-temps. En quoi consistent ces facultés *intellectuelles*, qui distinguent l'homme des autres animaux. Ces facultés ont une étroite liaison avec le bon état des organes du corps. Opérations de l'ame, que quelques physiologistes ont appellées facultés *mixtes-intellectuelles*: telles sont le goût, le génie, l'industrie. Différens genres de sciences qu'elles exigent pour en perfectionner l'exercice. *Ibid. b*. La connoissance des facultés de l'homme fait une des parties les plus importantes de la physiologie. *Ibid.* 365. *a*.

Faculté. Ouvrage de Galien sur les facultés naturelles. *Suppl.* IV. 347. *b*.

FACULTÉ *appétitive*. (*Physiol. Médec.*) Cette faculté qui est active, en suppose une autre qui est passive, & qu'on appelle *sensitive*. C'est à ce double état de patient & d'agent, dont notre ame est capable, que Dieu a confié la conservation de

l'individu & de l'espece. Ce qui se passe en nous, en conséquence de ces deux principes. VI. 365. *a.* Il faut distinguer en médecine, comme en morale, deux sortes d'appétits; l'un aveugle ou purement sensitif, l'autre éclairé ou raisonnable. Tout appétit suppose une sensation, *&c.* Tout appétit suppose aussi une action dans l'ame, par laquelle elle tâche de se procurer les moyens de jouir des sensations agréables, *&c.* Ces moyens ne sont jamais primitivement indiqués par l'appétit. Si ces moyens sont des instrumens corporels, cachés dans l'intérieur de notre machine, l'ame est nécessairement déterminée à s'en servir; mais s'ils sont des objets extérieurs, l'ame n'est point nécessairement déterminée; elle peut réprimer son appétit. *Ibid. b.*

Faculté vitale. Cette faculté n'appartient-elle qu'au corps? n'appartient-elle qu'à l'ame? c'est ce qu'on ne sait point, ou du moins cè qu'on ne peut appercevoir aisément. Ceux qui ne reconnoissent dans l'ame humaine d'autres facultés que la volonté & la liberté, croient que la faculté vitale appartient uniquement au corps. VI. 365. *b.* D'autres placent cette faculté dans l'ame raisonnable, unie à un corps organisé. Quelques autres enfin font consister la faculté vitale dans l'irritabilité des fibres de l'animal vivant: ce sentiment développé par M. de Haller dans ses notes sur Boerhaave. *Ibid.* 366. *a.* Le sentiment de l'auteur est que la faculté vitale réside dans l'ame, & que cette faculté s'exerce d'une maniere nécessaire, indépendamment de la volonté, de la liberté & de la réflexion. Raisons qui l'ont empêché d'acquiescer au sentiment des autres physiologistes. 1°. Il n'est pas naturel de placer la faculté vitale uniquement dans les parties de notre machine; il est contre toutes les loix de la méchanique, que nos mouvemens vitaux subsistent & se réparent par des moyens tirés uniquement des ressorts de notre corps & de nos organes. *Ibid. b.* 2°. L'auteur prouve que nos mouvemens vitaux n'ont jamais été arbitraires, & que la faculté de l'ame, qui préside à nos mouvemens volontaires, n'a jamais dirigé nos mouvemens spontanés, vitaux & naturels. Comment il explique ce qu'on raconte du colonel Townshend, qui, quelque tems avant sa mort, eut la faculté de suspendre à son gré tous les mouvemens vitaux. 3°. Examen du sentiment de ceux qui placent la faculté vitale dans l'irritabilité des fibres. *Ibid.* 367. *a.* Preuves du sentiment de l'auteur. Il se propose de rechercher s'il n'y auroit pas en nous un sens vital, ou un *sensorium* particulier, capable de transmettre ses impressions jusqu'au *sensorium* principal; & si à ce *sensorium*, ne seroit pas attachée une faculté active de l'ame, qui soit capable d'opérer les mouvemens vitaux par le moyen des instrumens corporels, & indépendamment de tout acte de la faculté libre & réfléchie. On doit admettre ici que l'ame & le corps s'affectent mutuellement, & qu'étant parfaitement unis, tout le corps doit agir sur l'ame, & l'affecter réciproquement. De plus, cette union a dû altérer, jusqu'à un certain point, les facultés de l'ame, *&c.* Division des sens en deux classes; ceux qui n'ont leur siege que dans le cerveau, & ceux qui sont dispersés dans tout le reste du corps. Au nombre de ces derniers, l'auteur place celui d'où naît le desir naturel de perpétuer les mouvemens vitaux: ce sens peut, comme tous les autres, être rapporté au toucher. *Ibid. b.* Siege de ce sens vital dans le cœur, les arteres, les veines, les visceres, & toutes les parties intérieures qui ont des mouvemens vitaux ou spontanés. L'auteur prouve que toutes ces parties ont un *sensorium* particulier, qui correspond au *sensorium* commun. On opposera, peut-être, que les loix de l'union de l'ame & du corps ne s'étendent pas jusqu'aux organes qui ne sont point soumis aux ordres de la volonté. *Réponse.* 1°. C'est gratuitement qu'on avance que les loix de l'union ne s'étendent pas à toutes les parties de notre machine. 2°. L'expérience nous apprend que l'imagination & les passions de l'ame influent sensiblement sur nos mouvemens vitaux. D'où l'on doit conclure que les affections de ces organes affectent aussi l'ame, & qu'ils constituent un *sensorium* particulier. *Ibid.* 368. *a. Autre objection.* Lorsque nous ne sommes agités d'aucune passion, nous ne sentons point que le *sensorium* vital affecte notre ame, ni que notre ame agisse sur lui: donc il n'existe pas. *Réponse.* L'auteur montre qu'il n'est pas vrai que notre ame ne soit pas affectée continuellement par le sensorium vital; & que d'ailleurs, quand les prémisses de l'argument qu'on lui oppose seroient vraies, la conséquence ne seroit pas juste, parce que notre ame peut avoir des modifications qui ne se replient pas sur elles-mêmes, ou dont on n'a aucun sentiment intérieur. Après avoir établi cette sensation ou faculté passive de l'ame, l'auteur prouve qu'à cette faculté doit répondre une faculté appétitive & active, en vertu de laquelle naît une réaction de l'ame qui entretient les mouvemens vitaux. *Ibid. b. Objection* faite à l'auteur; 1°. nous ne sentons point que notre ame opere ces effets; 2°. notre ame ne peut ni les suspendre, ni les varier à son gré. *Réponse.* Nous n'avons pas des idées réfléchies de toutes les opérations de notre ame, & le créateur a eu de sages raisons pour ne le pas vouloir. La faculté vitale de l'ame humaine est une faculté non-raisonnable, distincte de la volonté. *Objection.* Une telle faculté est incompatible avec une substance spirituelle. *Réponse.* Nous ne connoissons pas parfaitement l'essence de l'ame. Unie au corps humain, elle a des propriétés qu'elle n'auroit pas si elle étoit un esprit pur, non uni à un corps. *Ibid.* 369. *a.* Hypothese qu'établit l'auteur, au moyen de laquelle on peut concevoir la distinction des facultés de l'ame en libres & en nécessaires. Preuves de cette hypothese, tirées de quelques observations & expériences. *Ibid. b.* Il résulte de ces observations, que le siege de l'ame ne doit pas être borné au seul corps calleux, mais qu'on doit l'étendre au cervelet & à la moelle allongée, où l'auteur pense que réside la faculté vitale. *Ibid.* 370. *a. Objection* par rapport à l'influence de l'ame, sur les mouvemens vitaux, tirée des enfans sans tête, qui ont eu une vie végétative dans le corps de leurs meres. *Réponse.* Explication de la maniere dont s'exécutent les mouvemens vitaux, en conséquence des principes posés ci-dessus. *Ibid. b.* L'idée réfléchie que nous avons de nos sensations va toujours en diminuant de clarté, depuis l'idée des sensations causées par les objets extérieurs que nous appercevons, jusqu'à l'idée des sensations de la faim & de la soif, & de celle-ci jusqu'à l'idée de la sensation vitale, dont nous n'avons presque aucun sentiment intérieur. Pourquoi il n'étoit pas nécessaire que cette sensation fût suivie d'un sentiment bien clair. Ce que l'auteur a appellé *faculté vitale*, plusieurs médecins l'ont appellé *nature*, *voyez* ce mot. *Ibid.* 371. *a.*

Faculté vitale, *voyez* sur ce sujet l'explication des mouvemens de systole & de diastole du cœur. III. 594. *b. &c.* Système des animistes sur les facultés vitales: réflexions contre ce système. VIII. 712. *a*, *b.* XII. 538. *a.* Hypotheses imaginées pour trouver dans le corps humain, considéré comme une machine de méchanique, la puissance qui met ses différentes parties en mouvement. X. 220. *a*, *b.* *Voyez* ŒCONOMIE *animale.* XI. 360. *a.* — 366. *b.* La faculté vitale dépend de l'irritabilité du cœur. *Suppl.* II. 495. *a*, *b.*

FACULTÉ. (*Hist. Litt.*) Différens corps qui composent une université. VI. 371. *a.*

Faculté. Des degrés dans les facultés. IV. 763. *b.* Doyen d'une faculté. V. 96. *a.*

FAENZA, (*Géogr.*) ancienne ville d'Italie. Ce qui a rendu précieux certains vases de fayence de cette ville. VI. 371. *a.*

FAERNO. (*Gabrieli*) Ouvrage de cet auteur sur les fables d'Esope & de Phedre. VI. 353. *b.*

FAGARA ou *Xanthophylum*, (*Botan.*) frêne épineux. Son caractere générique. Description de deux especes. Lieux où elles croissent. Leur culture & usages. *Suppl.* III. 1. *b.*

FAGOT. (*Hist. mod.*) L'usage du fagot a subsisté en Angleterre aussi long-tems que la religion romaine. Quel étoit cet usage. Etym. du mot *fagot.* VI. 371. *b.*

FAGOT ou *passe-volant*, parmi les gens de guerre. VI. 371. *b.*

Fagot de sappe, (*Guerre des sieges*) VI. 371. *b.*

FAGOT, (*Marine*) VI. 371. *b.*

Fagot de plumes, chez les plumassiers. VI. 371. *b.*

FAGOT. (*Tonnel.*) futailles en fagot. VI. 371. *b.*

FAGUTAL, (*Mythol.*) temple de Jupiter qui fut appellé de ce nom. VI. 372. *a.*

FAHLERTZ, (*Minéral. Métall.*) nom allemand d'une mine de cuivre grise, qui contient aussi un peu de fer, d'ordinaire un peu d'argent, & souvent même en assez grande quantité. Souvent aussi elle est composée d'un peu de soufre & d'arsenic. Comment on la distingue de la mine de cuivre vitreuse, avec laquelle on l'a souvent confondue. *Suppl.* III. 2. *a.*

FAHLUN, ou FALUN, (*Géogr.*) ville de Suede. Sa situation. Mine de cuivre dans son voisinage. Description de cette ville. *Suppl.* III. 2. *a.*

FAIDE. (*Jurispr.*) Diverses significations de ce mot: inimitié capitale; droit de venger la mort d'un parent. L'usage de faide venoit des Germains. On accorda ensuite au coupable & à sa famille le droit de se rédimer, moyennant une certaine quantité de bestiaux qu'on donnoit aux parens de l'offensé. Pour se dispenser de défendre les querelles de ses parens, on avoit imaginé chez les Francs, d'abjurer la parenté du coupable. La faide étoit proprement ce que nous appellons *défi.* Diverses loix dans lesquelles il est parlé de faide. VI. 372. *a.* Le terme de *faide* y est pris pour guerre en général. *Porter la faide*, *déposer la faide*, *&c.* Sens de ces expressions. Toute inimitié n'étoit pas qualifiée de faide. Peine de ceux qui quittoient leur pays, à cause du droit de faide. Edit de saint Louis, où il est parlé de faide. Auteurs à consulter sur ce mot. *Ibid. b.* *Voyez* TREVE DE DIEU, TREVE & PAIX.

FAILLITE. (*Jurispr.*) Différence entre les faillites & les banqueroutes. VI. 372. *b.* La faillite est réputée ouverte du jour que le débiteur s'est retiré, ou que le scellé a été mis sur ses effets. Autres circonstances qui caractérisent la faillite,

Quelles sont les faillites les plus dangereuses & les plus suspectes. Dispositions des loix de France par rapport aux faillites. A Florence, le débiteur doit se rendre prisonnier avec ses livres. *Ibid.* 373. *a*.

Faillite, voyez *Banqueroute*. A Lyon, un marchand absent de la place au tems des paiemens est réputé avoir fait faillite. II. 249. *a*. Sages dispositions par lesquelles on pourroit dans les corps & communautés, procurer des ressources à tous les membres contre les désastres des faillites. IX. 913. *b*. Union de créanciers dans les faillites. 385. *b*.

FAIM, APPÉTIT. (*Gramm. & Synon.*) Différence entre ces deux mots. VI. 373. *b*.

FAIM. (*Physiol.*) Définition. VI. 373. *b*. Sensation que nous fait éprouver la faim. Combien ce sentiment peut devenir terrible. Quels en ont été les funestes effets. Causes de cette sensation. La faim, la soif & le goût ont ensemble la liaison la plus étroite. Pourquoi les poissons & les serpens ont peu de faim, & jouissent de la faculté de pouvoir jeûner long-tems. Les soldats émoussent leur faim en prenant du tabac. *Ibid.* 374. *a*. Comment la salive excite l'appétit : lorsque par défaut de salive dans l'estomac, ou à force de cracher, on n'a point d'appétit, il faut prendre des alimens pour remédier à l'épuisement où on se trouveroit, & réparer les sucs salivaires par la boisson. La bile trop abondante dans l'estomac, ou putride, détruit l'appétit. L'imagination irrite la faim & en rend le sentiment plus incommode. Principe de l'instinct qui porte les deux sexes l'un vers l'autre, semblable à-peu-près à celui qui excite la faim. Explication de divers phénomenes concernant la faim. 1°. Pourquoi l'appétit s'évanouit, lorsqu'on a été un peu plus long-tems que de coutume sans manger. *Ibid. b.* 2°. Pourquoi l'on ne sent pas de faim, quand les parois de l'estomac sont couvertes d'une pituite épaisse. 3°. La faim seroit presque continuelle dans la bonne santé, si l'estomac, le duodenum & les intestins se vuidoient promptement. C'est ce que produit une grande abondance de bile. 4°. Divers moyens de donner l'appétit. 5°. Pourquoi l'on n'a pas d'appétit dans les maladies aigues. 6°. Pourquoi les jeunes gens ressentent la faim plus vivement que les autres. 7°. L'abondance de la pituite émousse le sentiment de la faim. 8°. Pourquoi la plénitude de l'estomac ôte la sensation de l'appétit. 9°. Pourquoi, lorsque le ventricule ne se vuide pas suffisamment, le dégoût succede. *Ibid.* 375. *a*. 10°. L'imagination peut jetter dans le dégoût & faire desirer des choses pernicieuses. Comment la faim se dissipe, même sans manger ; diverses causes qui la font évanouir. *Ibid. b.* Effets que produit la faim sur ceux qui n'en peuvent suivre les mouvemens. Exemples de certaines personnes qui ont vécu long-tems sans manger : la vérité de ces faits mise en doute. *Ibid.* 376. *a*.

Faim. Pourquoi nous n'avons pas besoin de manger quand nous dormons. XV. 332. *a*.

FAIM. (*Séméiotique*) Ce sentiment bien ou mal réglé peut fournir différens signes de grande conséquence pour juger de l'état du sujet où ils se trouvent. Un des principaux signes de l'état de santé est le bon appétit des alimens qui se renouvele souvent, & que l'on peut satisfaire abondamment, sans que la digestion s'en fasse avec moins de facilité & de promptitude. VI. 376. *a*. C'est un signe salutaire dans les maladies, que le malade n'ait point de dégoût pour les alimens qui lui sont présentés convenablement. Des alimens de mauvaise qualité & qui n'incommodent pas, marquent une bonne disposition. Maniere de régler les convalescens par rapport à leur appetit. Prognostic en faveur de ceux qui sentent la faim après avoir fait diete. Auteurs à consulter sur les signes diagnostics & prognostics tirés de l'appetit des alimens & de ses lésions. *Ibid. b.*

FAIM *canine*, (*Médec.*) *cyronexie*. Il ne faut pas la confondre avec l'orexie & la bulimie. Différentes affections relatives à la faim, que les médecins distinguent. VI. 376. *b*. Différence entre la cyronexie & la bulimie. Etymologie de ce dernier mot. La bulimie arrive principalement aux voyageurs dans les pays froids. Quel en peut être le remede. Symptômes de la faim canine. Exemple extraordinaire de cette maladie. *Ibid.* 377. *a*. Diverses causes d'où elle peut provenir. Méthode curative appropriée à ces différentes causes. *Ibid. b.* Voyez *Bulimie*.

FAIM *canine*. (*Maréch.*) Cause du sentiment de la faim dans tous les animaux, & de la cessation de ce sentiment, lorsque le ventricule est distendu par les alimens. VI. 377. *b*. Il n'y a aucune différence dans les causes de cette faim insatiable & contre nature dont l'homme & l'animal peuvent être affectés. Causes de cette maladie. Signes auxquels il est aisé de la reconnoitre dans le cheval. *Ibid.* 378. *a*. Remedes à employer. *Ibid. b.*

FAIM, FAUSSE. (*Médec.*) Voyez *Pseudorexie*.

FAIM-VALE. (*Maréch.*) Cette maladie ne doit point être confondue avec la faim-canine. Elle ne se manifeste qu'une seule fois & par un seul accès dans le même cheval. Circonstances dans lesquelles elle arrive. Quels sont les chevaux qui y sont le plus exposés. Symptôme & remede de cette maladie. Ses causes. VI. 378. *b*. Le marasme n'est point un signe de la faim-vale, comme quelques uns l'ont prétendu. Moyens de prévenir le retour des accidens de cette maladie. *Ibid.* 379. *a*.

FAIM, *la*, (*Mythol.*) On ne s'adressoit à elle que pour l'éloigner. En quel lieu les poëtes plaçoient cette divinité. Tableau effrayant de la faim que les Lacédémoniens avoient à Chialcioëque, dans le temple de Minerve. Un semblable tableau devroit être dans les palais des despotes & les sallons des Apicius. VI. 379. *a*.

Faim. Errreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 2. *b*.

Faim. Portrait qu'en fait Ovide. X. 67. *b*.

FAINE, semence du hêtre. VIII. 191. *b*. 192. *a*, *b*.

FAINOCANTRATON, (*Hist. nat.*) espece de lésard de l'île de Madagascar. Observations sur cet animal. VI. 379. *a*.

FAINÉANTISE, *paresse*. En quoi l'une differe de l'autre. XI. 939. *a*. Sur la fainéantise, voyez *Mendiant*. X. 331. *a*, *b*. 332. *a*. *Oisiveté*. XI. 445. *b*. 446. *a*.

FAIRE. Divers usages de ce mot dans le commerce & dans la navigation. Les différens substantifs auxquels il est joint en déterminent le sens. VI. 379. *b*.

FAIRE, (*Peinture*) *substantif masculin*. Beau-faire de Rubens & de Wandyck. VI. 380. *a*.

FAIRFAX. Equivoque dont se servit ce général en signant la mort de Charles I, roi d'Angleterre. XIII. 16. *a*.

FAIRFORD, (*Géogr.*) bourg d'Angleterre dans la province de Glocester. Observations sur son église & sur les vitres de cette église, peintes par Albert Durer. *Suppl.* III. 2. *b*.

FAISAN. (*Ornythol.*) Description de cet oiseau. Différences auxquelles on distingue le mâle d'avec la femelle. VI. 380. *a*. Six especes de faisans ; le faisan ordinaire, le faisan brun du Bresil, le faisan rouge de la Chine, le faisan blanc de la Chine, le faisan paon, le faisan roussâtre. *Ibid. b.* Voyez *Faisanderie*.

Faisan. Description du faisan cornu que Linnæus place dans le genre du dindon. *Suppl.* III. 2. *b*.

Faisans du Bresil appellés *jacoutins*, VIII. 430. *b*. *jacupema*, 432. *a*. *mitu*. X. 584. *b*. Faisan couronné. VI. vol. des planch. regne animal, pl. 31. Faisan d'Arcadie nommé *katraca*. *Suppl.* III. 683. *a*. Abondance de faisans à l'île du Phase. XII. 495. *b*. 496. *a*. Tendresse maternelle de la poule faisande. VIII. 799. *b*. Chasse du faisan. III. vol. des pl. Chasse, pl. 13, 21, 22.

FAISAN. (*Diete*) Qualité & usage de sa chair. VI. 380. *b*.

Faisan. Analyse de sa chair. I. 267. *b*.

FAISAN. (*Hist. mod.*) Vœu du faisan que faisoient les chevaliers. XI. 833. *a*, *b*. XVII. 411. *b*. La chair des faisans étoit la nourriture des preux & des amoureux. XI. 833. *a*.

FAISANS, *isle des*. (*Géogr.*) *Suppl.* I. 887. *b*.

FAISANCES, (*Jurispr.*) redevances annuelles qui consistent dans l'obligation de faire quelque chose. Ce mot ne signifie pas toujours corvée, il est plutôt synonyme de rente & redevance. Quelquefois il signifie paiement d'une rente. Les fermiers sont quelquefois chargés de faisances. Observations sur celles-ci. VI. 380. *b*.

FAISANDERIE. (*Econom.*) L'éducation domestique du gibier est le meilleur moyen d'en peupler promptement une terre, & de réparer la destruction que la chasse en fait. Méthode la plus sûre pour élever des faisans dans une faisanderie. Description de la maniere dont le lieu doit être disposé. Maniere de nourrir & d'entretenir les poules pour se procurer aisément des œufs. VI. 381. *a*. Tems de l'année où pondent les faisans. Maniere de gouverner les œufs & ensuite les petits. Les faisandeaux sont sujets à être attaqués par une espece de poux qui leur est commune avec la volaille. Comment on y remédie. *Ibid. b.* Moment critique qu'ils ont à passer, lorsque les plumes de leur queue viennent à tomber. Moyen de le rendre moins dangereux. Quel est, de tous les soins, le plus important à l'égard des faisandeaux. Observations sur le soin de les distribuer par bandes. Maniere d'élever les perdrix rouges. Maladie contagieuse à laquelle les perdrix sont sujettes. Education des perdrix grises. A quel âge on doit donner la liberté aux faisans & aux perdrix. Comment on les fixe. *Ibid.* 382. *a*. Les perdrix rouges ne pondent point ou très-peu, lorsqu'elles sont enfermées. On ne peut en élever qu'en ramassant des œufs dans la campagne. Maniere de les gouverner. Quel est l'âge auquel les poules de faisans ne doivent plus être employées à pondre. Durée de la vie d'une perdrix & d'un faisan. *Ibid. b.*

Faisanderie. Soins à prendre pour la conservation des faisans. VII. 659. *b*. 660. *a*. Voyez aussi III vol. des pl. Chasse, pl. 23.

FAISCEAUX. (*Hist. rom.*) Comment étoient faits les faisceaux romains. Quel est celui qui en apporta l'usage à Rome. Durée de cet usage. Pourquoi Horace les appelle *superbes*.

perbos. Les consuls se les arrogerent après l'expulsion des rois. Différens magistrats devant lesquels on portoit les faisceaux, dont le nombre varioit selon la volonté de ces magistrats. Ceux qui portoient ces faisceaux étoient les exécuteurs de la justice. Sens de cette expression *fasces submittere.* Comment Valérius rendit hommage à la souveraineté du peuple. Quel fut le but d'une telle conduite. Auteurs à consulter. VI. 382. *b.*

FAISCEAUX. (*Hist. anc.*) Faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 2. *b.*

Faisceaux de quelques premiers magistrats entourés de lauriers. IX. 320. *b.*

FAISCEAUX D'ARMES. (*Art milit.*) Lorsque l'infanterie est campée, chaque compagnie a son faisceau d'armes. Disposition de ces faisceaux, les uns à l'égard des autres. VI. 383. *a.*

FAISCEAU OPTIQUE. (*Optique*) VI. 383. *a.*

FAISCEAU. (*Pharmacie*) VI. 383. *a.*

FAISCEAUX. (*Jardin.*) VI. 383. *a.*

FAIT. Distribution des faits en trois classes; les actes de la divinité, les phénomenes de la nature, les actions des hommes. Les faits sont ou naturels ou surnaturels, ou arrivés sous nos yeux ou transmis par le témoignage. La certitude d'un fait qui s'est passé sous nos yeux est d'autant plus grande, que l'homme est plus crédule, & le fait plus simple & plus ordinaire. Précautions à prendre contre les autres & contre nous-mêmes. Comment nous devons nous conduire à l'égard des faits qui nous sont transmis. VI. 383. *b.* Conséquences: 1°. il n'y a pas deux hommes sur la terre sur lesquels les témoignages qui concernent les faits & les preuves de ces témoignages fassent la même impression. Il y a même des individus entre lesquels la différence est infinie. 2°. Il y a des ordres de faits dont la vraisemblance va toujours en diminuant, & d'autres dont la vraisemblance va toujours en augmentant. Faits d'un ordre plus relevé que nous devons admettre comme des vérités, même au péril de notre vie. *Ibid.* 384. *a.*

Faits. Leurs différens degrés de crédibilité. I. 180. *a.*

FAIT. (*Philosoph. & Medec.*) De l'observation des faits. XI. 314. *a*, *b.*

FAIT. (*Jurispr.*) Différence entre ce qui est de fait & ce qui est de droit. VI. 384. *a.*

Fait. Condition de fait. III. 838. *a.* Garant de fait. VII. 480. *a*, *b.*

Faits d'un acte. Leur évaluation. VI. 384. *b.*

Faits & articles. VI. 384. *b.*

Fait articulé. VI. 384. *b.*

Fait avéré. VI. 384. *b.*

Fait d'autrui. Le fait d'autrui ne préjudicie point à un autre. Exceptions à cette maxime. VI. 384. *b.*

Fait d'une cause, mémoire, piece d'écriture ou *d'un procès.* VI. 384. *b.*

Fait & cause. En garantie formelle, les garans peuvent prendre fait & cause du garanti; mais non pas en garantie simple. VI. 384. *b.*

Fait de charge. La réparation du dommage résultant d'un fait de charge, est tellement privilégiée sur l'office, qu'elle est préférée à toute autre créance hypothécaire, antérieure & privilégiée. Auteurs à consulter. VI. 384. *b.*

Faits confessés & avérés. VI. 385. *a.*

Faits contraires: être contraire en faits: être appointés en faits contraires. IV. 121. *b.*

Fait controuvé. VI. 385. *a.*

Fait étrange, dans les coutumes de Lodunois & de Touraine. VI. 385. *a.*

Fait fort. VI. 385. *a.*

Faits qui gissent en preuve locale ou littérale. VI. 385. *a.*

Fait grand & petit. VI. 385. *a.*

Faits impertinens, quæ non pertinent ad rem. VI. 385. *a.*

Fait inadmissible. VI. 385. *a.*

Faits justificatifs. L'ordonnance de 1670 contient un titre exprès sur cette matiere, savoir le 28e. Exposé de ce qui est contenu dans ce titre. VI. 385. *a.* Auteurs à consulter. *Ibid. b.*

Faits justificatifs: l'accusé n'est admis à la preuve de ces faits qu'après la visite du procès. VIII. 754. *b.*

Fait négatif. On ne peut obliger personne à la preuve d'un fait purement négatif. Mais lorsque le fait négatif renferme un fait affirmatif, on peut faire la preuve de celui-ci. VI. 385. *b.*

Faits nouveaux. Autrefois il falloit obtenir des lettres en chancellerie pour être admis à articuler faits nouveaux. VI. 385. *b.*

Fait du prince, changement qui émane de l'autorité du souverain. VI. 385. *b.* Le fait du prince est considéré, à l'égard des particuliers, comme un cas fortuit & une force majeure que personne ne peut empêcher. *Ibid.* 386. *a.*

Fait propre des officiers qui ont voix délibérative dans les cours, ou des avocats & procureurs généraux. VI. 386. *a.*

FAIT. (*Question de*) VI. 386. *a.*

Faits de reproches. VI. 386. *a.*

Faits secrets. VI. 386. *a.*

Fait vague. VI. 386. *a.*

Tome I.

FAIT. (*Voie de*) VI. 386. *a.*

Fait, en terme de commerce, ce dont on est convenu. VI. 386. *a.*

FAIT *des marchands.* (*Comm.*) VI. 386. *a.*

FAIT. (*Marine*) VI. 386. *a.*

FAITAGE, ou *fêtage*, (*Jurispr.*) droit qui se paie annuellement au seigneur par chaque propriétaire pour le faîte de sa maison. Exemples de ce droit. Coutumes & autres ouvrages où il en est parlé. Autre sens de ce mot. VI. 386. *b.*

FAIX *de pont.* (*Marine.*) Description & usage de ces pieces de la construction du vaisseau. VI. 386. *b.*

Faix, charge, poids, fardeau, (*Synon.*) III. 197. *b.*

FAIZA, monastere de ce lieu. XV. 324. *a.*

FAKIR, (*Hist. mod.*) religieux mahométan qui court le pays & vit d'aumônes. Etym. de ce mot. M. d'Herbelot prétend que fakir & derviche sont synonymes. Les fakirs vont quelquefois seuls, quelquefois en troupe. Leur maniere d'aller en troupe. Instrumens qu'ils portent avec eux. VI. 386. *b.* Autre espece de fakirs idolâtres: quel est à-peu-près le nombre de ceux-ci & des précédens dans les Indes. Fakirs dont la pénitence consiste dans des observances très-pénibles. Une autre espece de fakirs dans les Indes, sont des jeunes gens pauvres qui, pour devenir docteurs & avoir de quoi subsister, se retirent dans les mosquées où ils vivent d'aumônes. Déréglement des fakirs idolâtres. Caractere qui distingue le chef des fakirs mahométans. Fakirs qui marchent avec un étendard & des armes. *Ibid.* 387. *a.*

Fakirs idolâtres nommés jogues. VIII. 867. *a.* Fakirs mahométans, voyez *Religieux.* Sage maxime d'un roi de la Chine qui l'engagea à détruire une infinité de monasteres de fakirs, XII. 97. *b.*

FALACA, bastonade qu'on donne aux chrétiens captifs dans Alger. VI. 387. *a.*

FALACER, (*Myth.*) observations sur ce dieu des Romains. *Suppl.* III. 2. *a.*

FALAISE, (*Géogr.*) ville de la basse Normandie. Commerce qui s'y fait. Hommes célebres qui y sont nés. VI. 387. *b.* *Suppl.* I. 572. *a.*

Falaise. Conseillers de la commune de Rouen & de Falaise. IV. 27. *b.* Montagne remarquable à une lieue de cette ville. *Suppl.* I. 572. *a.*

FALARIQUE, (*Art milit.*) espece de dard composé d'artifice. La falarique étoit plus grosse que le *malleolus.* Description qu'en donnent Tite-Live & Silius Italicus. VI. 387. *b.* — *Voyez* PHALARIQUE.

FALARIQUE, (*Art milit.*) c'étoit un feu d'artifice qu'on jettoit principalement contre les tours de bois que les ennemis élevoient contre les assiégés, & qu'on appelloit *frelæ.* *Suppl.* III. 2. *b.* Sa description. *Ibid.* 3. *a.* — *Voyez* pl. 1. *Art milit. Armes & Mach. Suppl.*

FALBALA. Origine de ce mot. Antiquité de la mode des falbalas. Cette mode reçue aujourd'hui chez les femmes de tous états. VI. 387. *b.*

FALBALA. De l'origine de ce mot. *Suppl.* II. 3. *a.*

Falbalas. Voyez encore sur l'origine de ce mot. VI. 107. *b.*

FALCADE. (*Manege*) Rien n'est plus capable de ruiner les reins & les jarrets que cette action. Mauvais effets que produisent les falcades qui précedent l'arrêt du galop. VI. 388. *a.* On peut encore faire falquer un cheval sans préméditer de l'arrêter. Auteur qui recommande des pesades au bout de la ligne droite, & avant d'entamer la volte; cette action démontrée superflue & même dangereuse. *Ibid. b.*

FALCIDIA, loi. IX. 660. *a.*

Falcidie. Anciennement la légitime & la falcidie étoient la même chose. IX. 365. *a.* Sur la falcidie, voyez *quarte-falcidie.*

FALCONERIUS. (*Octavius*) Son traité sur les athletes. VII. 1017. *a.*

FALCONET. (*Camille*) Sa bibliotheque. II. 237. *a.*

FALCONET. (*Etienne.*) Ses réflexions sur la sculpture. XIV. 834. *a*, *b. &c.*

FALCONIA HORTINA, (*Proba*) femme poëte. *Suppl.* IV. 190. *b.*

FALDA, (*Jean-Baptiste*) graveur. VII. 867. *b.*

FALERNE, (*Géogr.*) territoire d'Italie dans la Campanie. Observation sur les vins de Falerne. Erreurs à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. Poires de Falerne. *Suppl.* III. 3. *a.*

FALISQUES, (*Géogr.*) l'un des douze peuples de l'Etrurie. Equité des Falisques. Trait de générosité de Camille qui les engagea à se soumettre aux Romains. *Suppl.* III. 3. *a.*

FALISQUES *vers.* (*Poësie lat.*) XVII. 849. *b.*

FALLACIA, (*Logique*) différentes sortes de sophismes distingués par les noms suivans: *fallacia accidentis*, *fallacia compositionis*, *fallacia divisionis.* XV. 364. *a.*

FALLOPE. (*Gabriel*) Observations sur les ouvrages de cet anatomiste. III. 353. *a.* X. 600. *b.* *Suppl.* I. 394. *b.* Trompes de Fallope. VII. 564. *a.* X. 199. *b.* XVI. 692. *b.* Aqueduc de Fallope. *Suppl.* IV. 39. *a.* Ligament de Fallope. 77. *a.*

FALOT, espece de lanterne que fabriquent les boursiers: voyez les planches de cet art, vol. II.

FALSIFICATION, (*Jurifpr.*) différence entre fabriquer une piece fauffe, & falfifier une piece. VI. 388. *b.*

FALTRANCK, (*Médec.*) Boiffon contre les chûtes, vulnéraires fuiffes. Compofition du faltranck : lieux d'où il nous vient. Divers accidens & maladies dans lefquels il convient. Maniere de le prendre. VI. 389. *a.*

FALUNIERES, (*Minéralog.*) Amas formé de coquilles ou autres débris de fubftances marines. Ce qu'on appelle falun. Etendue des falunieres de Touraine. Quelle eft la matiere & l'épaiffeur du falun. Les payfans de ces endroits s'en fervent comme d'engrais. Quelles font les falunieres qu'on exploite. VI. 389. *a.* Obfervations fur la maniere de les exploiter. Le lit de falun n'eft mêlé d'aucune matiere étrangere. Saifon de l'année où l'on ouvre les falunieres. Comment on répand cet engrais fur les terres. Principe de la fertilifation qu'elles reçoivent. La marne qui fe trouve aux environs des falunieres ne vaut rien pour les terres auxquelles le falun eft bon. D'où vient cette différence entre le falun & la marne. Une terre falunée l'eft pour trente ans. *Ibid. b.* Le falun tiré après les premieres couches eft extrêmement blanc. Difpofition des coquilles dans la faluniere. Les bancs de falunieres ont des couches diftinctes. Efpeces de coquilles qu'on y trouve. *Ibid.* 390. *a.* — Voyez *Suppl.* III. 852. *b.*

FAMAGOUSTE, (*Géogr.*) ville de l'île de Chypre. Auteurs à confulter fur le fiege de cette ville en 1571. VI. 309. *a.*

FAMAGOUSTE, (*Géogr.*) c'eft l'ancienne Ammochoftos Arfinoé. *Suppl.* III. 3. *b.*

FAMEUX, *célebre*, *illuftre*, *renommé.* (*Synon.*) II. 800. *b.*

FAMILIARITÉ, (*Morale*) aimable familiarité des enfans. Quelles font les caufes qui la font enfuite difparoître. Elle refte toujours dans le peuple. Barriere que les grands favent mettre entr'eux & l'humanité. Ils font ennemis de la familiarité, & quelques-uns même la craignent entre leurs égaux. VI. 390. *a.* Il y a dans tous les états des hommes modeftes & vertueux qui fe couvrent toujours de quelques nuages. La familiarité eft le charme le plus féduifant & le lien le plus doux de l'amitié. Éloge de la familiarité. *Ibid. b.*

FAMILIER *noble*, *genre.* (*Bell. lett.*) Ce genre difficile à faifir. *Suppl.* I. 383. *b.*

FAMILISTES, (*Hift. eccl.*) hérétiques qui eurent pour chef David-Georges Delft. Cette fecte s'appella la famille d'amour ou de charité. Principes de tolérance, de charité & d'obéiffance admis entr'eux. Doctrine & opinions de leur chef. VI. 390. *b.*

FAMILISTES. De l'auteur de cette fecte. Obfervations fur Georges-David de Delft. *Suppl.* III. 3. *b.*

FAMILLE, (*Droit nat.*) elle eft une fociété civile établie par la nature. VI. 309. *b.* Sens étroit du mot *famille.* Sens plus étendu. L'état de famille rend les hommes participans des biens & autres avantages attachés à la famille dans laquelle ils font nés. Cet état fe perd par la profcription. Du defir que les hommes ont de perpétuer leurs familles. Diverfes relations que produit l'état de famille. *Ibid.* 391. *a.*

Famille. Etymologie de ce mot, felon l'auteur de l'hiftoire du ciel. XI. 804. *b.* 805. *a.* Rapport entre le gouvernement de la famille & celui de l'état. I. 370. *b.* V. 337. *b.* Exemples de familles nombreufes. V. 657. *a.* Fils & filles de famille. VI. 803. *b.* De la généalogie des familles. VII. 548. *b.* Des noms de famille. XI. 198. *a*, *b.* 199. *b.* 200. *a*, *b.* Pacte de famille. 738. *b.* Titres de famille. XVI. 360. *a*, *b.*

FAMILLE. (*Hift. anc.*) Divers fens du mot *familia.* Les familles romaines étoient des divifions de ce qu'on appelloit *gens.* Il y avoit des familles patriciennes, plébeïennes, & d'autres qui tenoient à ces deux ordres. VI. 391. *a.* On pouvoit monter d'une famille plébeïenne à une patricienne, ou defcendre de celle-ci. Confufion dans les généalogies romaines. *Ibid. b.*

FAMILLE. (*Hift. anc.*) Erreurs à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 3. *b.*

Famille. Médailles des familles romaines. XV. 651. *b.*

FAMILLE, (*Jurifpr.*) On diftinguoit chez les Romains deux fortes de familles ; favoir celle qui l'étoit *jure proprio* des perfonnes qui étoient foumifes à la puiffance d'un même chef, & celle qui comprenoit *jure communi* toute la cognation. Pere de famille. Fils ou fille de famille. Les enfans fuivent la famille du pere. Demeurer dans la famille. Sens du terme de *famille* en matiere de fubftitution. VI. 391. *b.*

Famille, dans le droit romain, fe prend quelquefois pour la fucceffion & les biens qui la compofent. VI. 391. *b.*

Famille des efclaves. VI. 392. *a.*

Famille de l'évêque. VI. 492. *a.*

Famille du patron. VI. 392. *a.*

Famille des publicains. VI. 392. *a.*

Famille, *maifon.* C'eft la vanité qui a imaginé le mot de maifon pour marquer encore davantage les diftinctions de la fortune & du hafard. Différence que l'ufage a établi entre ces deux mots. VI. 392. *a.*

FAMILLE. (*Hift. nat.*) L'arrangement des corps naturels en familles eft d'un ufage infini, quand cette diftribution eft bien faite. VI. 392. *a.* Les divifions des regnes en familles peuvent être artificielles ou naturelles. Les familles font artificielles chez tous les anciens naturaliftes ; abfurdité ou infuffifance des méthodes fur lefquelles ces diftinctions font fondées. Les familles naturelles ne font point fujettes aux mêmes inconvéniens. Ces familles ne doivent être fondées que fur des caracteres effentiels. Tout le monde animal, minéral, végétal & foffile femble pouvoir être diftribué par familles, claffes, genres, efpeces, ce qui facilitera beaucoup l'etude de la nature. *Ibid. b.*

Famille. Voyez fur cette divifion des corps naturels, X. 458. *b.* — 460. *a.*

FAMINES fréquentes en France dans le dixieme & onzieme fiecles. *Suppl.* I. 315. *b.*

FAMOCANTRARA, (*Hift. nat.*) efpece de lézard, *voyez* FAINOCANTRATON.

FANA, (*Bot.*) efpece de bananier. *Suppl.* I. 784. *a.*

FANAL, (*Marine*) feu allumé fur le haut d'une tour. VI. 392. *b.* *Voyez* PHARE & FEU.

FANAL. (*Marine*) Quels font les vaiffeaux qui portent trois fanaux à la poupe. Fanal à la grande hune. Fanal de combat. Fanal de fonte. VI. 393. *a.*

FANATISME, (*Philofophie.*) Le fanatifme n'eft que la fuperftition mife en action. Imaginez une immenfe rotonde, &, placé au milieu, figurez-vous un dévot de chaque fecte aux pieds de la divinité qu'il honore à fa façon, fous toutes les formes bizarres que l'imagination a pu créer. Voyez-les enfuite tous fortir du temple, & pleins du dieu qui les agite, répandre la frayeur & l'illufion fur la face de la terre. Pouffez-les dans le défert, la folitude entretiendra le zele : plus ils diront de chofes effrayantes, plus on les croira. VI. 393. *a.* L'efprit humain une fois forti des routes lumineufes de la nature, n'y rentre plus. La peur des êtres invifibles ayant troublé l'imagination, il fe forme un mêlange corrompu des faits de la nature avec les dogmes de la religion, qui mettant l'homme en contradiction avec lui-même, en font un monftre afforti de toutes les horreurs dont l'efpece eft capable. Un roi d'Egypte, pour affervir fes peuples fans retour, fema la divifion entre eux, & leur fit adorer pour cela parmi les animaux les efpeces les plus antipathiques. De quelque part que vienne l'idée de fatisfaire à la divinité par l'effufion de fang, il eft certain que dès qu'il a commencé de couler fur les autels, il n'a pas été poffible de l'arrêter. Il n'a fallu qu'un exemple mal interprété pour autorifer les horreurs les plus révoltantes. *Ibid. b.* Il eft affreux de voir comment cette opinion d'appaifer le ciel par le maffacre s'eft univerfellement répandue, & combien on a multiplié les raifons de ce facrifice, afin que perfonne ne pût échapper au couteau. Tantôt fe font des ennemis qu'il faut immoler à Mars exterminateur ; tantôt des hommes juftes qu'un dieu barbare demande pour victimes ; tantôt des enfans dont les dieux redemandent la vie : quelquefois c'eft le fang le plus cher, quelquefois le plus beau, le plus pur ou le plus facré. *Ibid.* 394. *a.* Quand on fe fut apprivoifé avec les facrifices inhumains, les hommes devenus les rivaux des dieux, affecterent de ne les imiter que dans leurs injuftices. Ce même Achille qui avoit arraché Iphigénie au couteau de Calchas, demande le fang de Polixene. Le fanatifme a confacré la guerre, & le fléau le plus déteftable eft regardé comme un acte de religion. Ces actes d'inhumanité feroient moins de honte à l'efprit humain, qu'à la mémoire de quelques cœurs barbares, fi l'on n'avoit vu les fectes & les peuples entiers fe dévouer à la mort par des facrifices volontaires. Quand on eft entêté de fes dieux, jufqu'à mourir pour leur plaire, ménagera-t-on beaucoup leurs ennemis ? De-là ces fiecles de perfécution, qui acheverent de rendre le nom romain odieux à toute la terre. Mais admirez une légion de fix mille hommes qui, plutôt que de verfer le fang des innocens, fe laiffe décimer & hacher toute en pieces. L'acharnement de la réfiftance, & l'impuiffance même de la tyrannie augmentent les torrens de fang humain ; on ne voit qu'échaffauds dreffés dans les principales villes d'un grand empire, & le fanatifme cherchant la palme par la defobéiffance, les hommes fe pouffent les uns les autres dans les fupplices. *Ibid. b.* Mais quel dut être l'étonnement des païens, quand ils virent les chrétiens multipliés fe déclarer une guerre plus implacable que celle des Nérons, des Domitiens ? Les reproches que fe font les différentes fectes nées dans le chriftianifme donnent aux idolâtres la plus mauvaife idée de la religion des faints. Ceux-ci renverfent un temple de la fortune, & les païens auffi fanatiques, commettent des atrocités inouies. Jérufalem, cette boucherie des Juifs, devient auffi celle des chrétiens qui y font vendus à leurs freres de l'ancien teftament, & maffacrés par milliers. Mais voici le fanatifme qui, l'alcoran d'une main, & le glaive de l'autre, marche à la conquête de l'Afie & de l'Afrique. Mahomet fut d'abord un fanatique, & enfuite un impofteur. Le fanatifme eft un égarement de l'imagination qui domine jufqu'à un certain âge ; & l'hypocrifie une ré-

flexion de l'intérêt. *Ibid.* 395. *a.* Mahomet une fois désabusé, il lui en coûta moins de soutenir son illusion par des mensonges, que d'avouer qu'il s'étoit égaré. Parcourez tous les ravages du fanatisme sous les étendards du croissant: un calife assure l'empire de l'ignorance en brûlant tous les livres; un autre contraint les chrétiens à la circoncision, tandis qu'un empereur chrétien force les Juifs à recevoir le baptême; des chrétiens maudissent Mahomet, & ses sectateurs coupent la tête aux blasphémateurs, & rasent les églises. Autres fureurs: toute l'Europe passe en Asie par un chemin inondé du sang des Juifs, *&c.* C'est alors qu'on vit des hermites guerriers, les monarques en chaire, & les prélats dans les camps. Malheureux effets de ce vertige sacré qui fait égorger pendant deux siecles des nations innombrables sur le tombeau du fils d'un Dieu de paix. *Ibid. b.* A peine l'Europe avoit réparé ses pertes, que la découverte d'un nouveau monde hâta la ruine du nôtre. L'Amérique fut désolée, & ses habitans exterminés. Qu'est-ce qui a fait des esclaves en Amérique, & des rebelles au Japon? Seroit-ce la contradiction qui regne entre le dogme & la morale? Non; mais la fureur des passions soulevées par un levain de fanatisme. Est-il bien surprenant, quand l'homme ne suivra plus le fil de la raison, qu'on voie pendant dix siecles deux empires divisés par un seul mot, & qu'un conquérant détruise l'empire d'orient aux acclamations des occidentaux, qui béniront le ciel d'avoir puni leurs freres schismatiques par la main des esprits communs? *&c. &c. Ibid.* 396. *a.* Si les excès de l'ambition se trouvent ici confondus avec les égaremens du fanatisme, on sait que l'une est le vice des chefs, & l'autre la maladie du peuple. Des lecteurs clairvoyans ne commettront pas l'injustice de rejetter sur la religion des abus qui viennent de l'ignorance des hommes. Parcourez la surface de la terre, & après avoir vu tant d'étendards déployés, au nom de la religion, détournez vos regards de ce tribunal affreux, élevé sur le corps des innocens & des malheureux. S'il est vrai qu'après les édits sanguinaires d'Adrien, les Juifs ayant passé dans l'Arabie déserte, y établirent la loi de Moyse par la voie de l'inquisition, voilà l'effet de leur barbarie retombé sur eux-mêmes. Mais appartient-il à ceux qui vivent sous la loi de miséricorde de les en punir? Séparer de la divinité la bonté & la miséricorde, & de la religion la compassion & la charité, c'est rendre inutiles les deux meilleures choses du monde, la divinité & la religion, *&c.* Passage de Tillotson. *Ibid. b.* Parcourez maintenant tous les effets du fanatisme. La terre devient un lieu d'exil, de péril & de larmes. Ses habitans ennemis d'eux-mêmes & de leurs semblables, vont partager la couche & la nourriture des ours. Les hermitages deviennent la prison des rois & le palais des pauvres, tandis que les temples sont la retraite des voleurs. L'Italie, l'Allemagne & la Pologne sont inondées de maniaques destructeurs de leur être; mais ces flagellations tombent enfin par le mépris, correctif bien plus sûr que la persécution. C'est par la persécution qu'on a vu dans une religion de patience & de soumission s'élever l'abominable doctrine du tyrannicide, qui fut établie pour justifier l'attentat d'un prince contre son propre sang. La puissance qui autorisa des conquêtes sur les nations infidelles, cimenta sur ces fondemens la déposition des conquérans rebelles. *Ibid.* 397. *a.* L'enseigne des clés fut aussi respectée que l'étendard de la croix. L'allégorie des deux glaives & des deux luminaires a fait plus de ravage que l'ambition des Tamerlan & des Gengis. Pourquoi regarder l'hérésie comme un crime inexpiable? Pourquoi faire mourir dans les supplices un ordre de guerriers qu'il suffisoit d'éteindre? La persécution enfante la révolte, & la révolte augmente la persécution. Qu'est-ce que le fanatisme? c'est l'effet d'une fausse conscience qui abuse des choses sacrées, & qui asservit la religion aux caprices de l'imagination, & aux déréglemens des passions. En général il vient de ce que la plupart des législateurs ont eu des vues trop étroites, & de ce qu'on a passé les bornes qu'ils se prescrivoient. *Ibid. b.* Sources particulieres du fanatisme. 1°. La nature des dogmes. 2°. L'atrocité de la morale. 3°. La confusion des devoirs. *Ibid.* 398. *a.* 4°. L'usage des peines diffamantes. 5°. L'intolérance d'une religion à l'égard des autres, ou d'une secte entre plusieurs de la même religion. 6°. La persécution. Symptômes de cette maladie. Le premier & le plus ordinaire est une sombre mélancolie causée par de profondes méditations. *Ibid. b.* Le second est la folie des visionnaires. Le troisieme est la pseudoprophétie. La quatrieme est l'impassibilité. Si ces divers caracteres de folie avoient par malheur attaqué le peuple, quel ravage n'auroient-ils pas faits? Ces misérables, traînés dans les prisons, eussent été traités en rebelles: c'est à la médecine qu'il faut renvoyer de pareils malades. Mais passons aux grands remedes qui sont ceux de la politique. Lorsque le gouvernement est tout fondé sur la religion, alors le fanatisme se tourne principalement au dehors. Lorsque la religion entre dans le gouvernement, alors le zele mal entendu peut diviser les citoyens par des guerres intestines. Pour détourner cette source de désordres, faut-il rendre la religion despotique, ou le monarque indépendant, ou le peuple libre? 1°. On pourra dire que le tribunal de l'inquisition, quelque odieux qu'il dût être à tout peuple qui conserveroit encore le nom de quelque liberté, préviendroit les schismes & les querelles de religion, en ne tolérant qu'une façon de penser. *Ibid. b.* 2°. Que si vous préfériez les périls inséparables de la liberté à l'oppression continuelle, il s'agiroit alors de mettre votre souverain à l'abri de toute domination étrangere, & de faire qu'il n'y eût qu'un seul chef dans l'état.... Réforme générale qui s'ensuivroit dans le corps ecclésiastique. Heureux effets de cette réforme. 3°. Intérêt qu'ont les rois à arrêter les progrès du fanatisme. Ceux qui s'occupent à le détruire, sont les vrais citoyens qui travaillent pour les intérêts du prince & de la patrie. Toute l'amertume du zele devroit se tourner contre ceux qui croient & n'agissent pas, contre les libertins qui ne secouent la religion que parce qu'ils sont révoltés contre toute espece de joug; mais il faut plaindre ceux qui regrettent de n'être pas persuadés, & ne les point persécuter. *Ibid.* 400. *a.* Il faut prouver la vérité par nos œuvres. Être doux & pacifiques, voilà le triomphe assuré à la religion, & le chemin coupé au fanatisme. Si la superstition subjugue & dégrade les hommes, le fanatisme, il est vrai, les releve: l'une & l'autre sont de mauvais politiques; mais celui-ci fait les bons soldats. Un général d'armée, un ministre d'état, peuvent tirer grand parti de ces amas de feu; mais quels dangereux instrumens en de mauvaises mains! Quel parti prendre avec un corps de fanatiques! Il n'y a que le mépris & le ridicule qui puissent les décréditer & les affoiblir. Le fanatisme a fait beaucoup plus de mal au monde que l'incrédulité. *Ibid. b.* Priere adressée au créateur contre le fanatisme. *Ibid.* 401. *a.*

Fanatisme du patriote. On ne peut rien produire de grand sans ce zele outré, qui grossissant les objets, enfle aussi les espérances, & met au jour des prodiges incroyables de valeur & de constance. Exemples de ce patriotisme chez les Romains. Autre espece de fanatisme patriotique qu'il faut rejetter. VI. 401. *a.*

Fanatisme, le christianisme justifié du fanatisme. III. 384. *a*, *b*. Union du fanatisme avec la magie. IX. 854. *a.* Excès où porte le fanatisme, *voyez Intolérance*, *Guerres de religion*, *Rigorisme*, *Victime humaine.*

FANCHIN, fête chinoise. III. 343. *b.*

FANFARE, sorte d'air militaire. De toutes les troupes de l'Europe, les allemandes sont celles qui ont les meilleurs instrumens militaires. Leurs marches & leurs fanfares font un effet admirable. Dans tout le royaume de France, il n'y a pas une trompette qui sonne juste, ce qui n'est pas sans inconvénient. VI. 401. *b.*

FANFARON, celui qui affecte une bravoure qu'il n'a point. Extension que l'usage a donné à ce mot. VI. 401. *b.* Comme les loix de la bienséance varient selon les tems & les lieux, tel homme est pour nous un fanfaron qui ne l'étoit point pour son siecle, & qui ne le seroit point aujourd'hui pour sa nation. Il y a tel discours héroïque qu'un mot feroit dégénérer en fanfaronade, & réciproquement. Tous nos héros de théâtre sont un peu fanfarons. C'est un mauvais goût qui passera difficilement. *Ibid.* 402. *a.*

FANION, (*Art milit.*) étendard qui sert à la conduite des menus bagages des régimens. Par qui est porté & conduit cet étendart. Devoir de celui qui le conduit. VI. 402. *a.*

FANNASHIBA, (*Botan.*) arbre du Japon. Usage que les dames font de ses fleurs. Lieux où l'on plante cet arbre; usage de son bois quand il est vieux. VI. 402. *a.*

FANNIA, *loi.* IX. 660. *a.* XV. 343. *a.*

FANO, (*Géogr.*) petite ville d'Italie. Tableaux du Guide qui s'y trouvent. Papes qui y sont nés. VI. 402. *a.*

FANON, (*Marine*) *prendre le fanon de l'artimon.* VI. 402. *b.*

FANON, (*Chir.*) piece d'appareil pour la fracture des extrémités inférieures. Comment on fait les fanons. Signification de ce mot. Maniere de se servir des fanons. Quel en est l'usage. Disposition qu'il faut donner au membre quand les fanons sont appliqués. Ce qu'on appelle faux-fanons dans les hôpitaux militaires. Comment on les emploie. VI. 402. *b.* Quelle étoit la pratique des anciens, & comment M. Petit l'a perfectionnée. Description de la machine inventée par M. de la Faye, pour contenir les fractures tant simples que compliquées. Dans quelles circonstances elle est sur-tout utile. Moyen que doit employer un chirurgien dans le cas où il manqueroit de tout secours & même de linge. *Ibid.* 403. *a.*

FANON, (*Maneg.*) le fanon trop garni décele des chevaux épais & chargés d'humeurs. En quoi il est nuisible. Comment on le dégarnit. VI. 403. *a.* Voyez *Suppl.* III. 389. *b.* 390. *a.*

FANOS, (*Monn.*) monnoie des Indes, qui a cours particuliérement le long de la côte de Coromandel, & dans l'isle de Ceylan. Du poids & de la valeur des fanos d'or & des fanos d'argent. *Suppl.* III. 4. *a.*

FANTAISIE, (*Gramm.*) signifioit autrefois *l'imagination.*

Changement admis dans le sens de ce mot. Nuances entre *caprice*, *bizarrerie*, *fantaisie*. VI. 403. *a*. Différence entre avoir des fantaisies & être fantasque. Fantaisies musquées. *Ibid. b*.

FANTAISIE, (*Morale*) passion qui n'a sa source que dans l'imagination. Description de cette passion par ses effets. Quelle est la cause des fantaisies. Comment elles tyrannisent les ames foibles. Fantaisies de modes. La fantaisie suspend la passion par une volonte d'un moment, & le caprice interrompt le caractere. VI. 403. *b*.

Fantaisie, moyen de corriger quelquefois un jeune homme de ses fantaisies. VII. 796. *b*.

Fantaisies des malades. On doit quelquefois y avoir égard. V. 738. *a*.

FANTAISIE, (*Musiq.*) piece de musique instrumentale, qu'on exécute en la composant. Différence entre caprice & fantaisie. VI. 403. *b*.

FANTAISIE, (*Manege*) différence entre ce qu'on appelle défense & fantaisie dans un cheval. VI. 403. *b*.

FANTAISIE, (*Peint.*) dessiner de fantaisie. VI. 404. *a*.

FANTASQUE, *bizarre*, *capricieux*, *quinteux*, *bourru*, (*Synon.*) II. 268. *a*. XIII. 722. *a*.

FANTASTIQUE, *genre*. (*Beaux-arts*) VI. 682. *b*.

FANTOME, (*Gramm.*) image qui nous fait imaginer hors de nous des êtres corporels qui n'y sont point. Causes de ces sensations. On a appliqué le nom de fantôme à toutes les idées fausses qui nous tourmentent, & nous impriment de la frayeur. VI. 404. *a*.

FANTON, (*Serrur.*) sorte de ferrure destinée à servir de chaine aux tuyaux de cheminées. Deux sortes de fantons. Description & usage. VI. 404. *a*.

FANTONI, (*Jean*) anatomiste. *Suppl.* I. 403. *b*. & physiologiste. *Suppl.* IV. 354. *b*.

FANUM, (*Littér.*) temple ou monument qu'on élevoit aux empereurs après leur apothéose. Etymologie de ce mot. Cicéron inconsolable de la mort de sa fille, résolut de lui bâtir un temple, *fanum*. Comment il justifie cette apothéose de sa fille. On trouve plusieurs exemples de ces apothéoses domestiques chez les Grecs. On a cependant lieu de croire que Cicéron n'exécuta pas son dessein. VI. 404. *b*.

Fanum, signification de ce mot. XVI. 89. *b*.

FANUS, il n'y a jamais eu de dieu de ce nom, comme on le dit dans l'Encyclopédie; mais voyez EANUS.

FAQUIN, (*Maneg.*) Courir le faquin, espece de jeu fort en usage chez les Romains. Justinien le distingua des jeux de hazard qu'il défendit. Inventeur de ce jeu. Origine des noms *quintaine* & *faquin* qui leur furent donnés. Changement qu'on fit à cet exercice dans les maneges. Cette course & celle des bagues sont de toutes celles qui ont été pratiquées à cheval, les plus agréables & les moins dangereuses. Ces jeux cependant ne sauroient être regardés comme préférables au maniement des armes. La course de la quintaine a encore lieu dans certaines coutumes locales, & dans certaines circonstances. VI. 405. *a*.

FAQUIR, *voyez* FAKIR.

FAR, (*Littér. Agricult.*) espece de blé ainsi nommé par les Latins. *Suppl.* I. 913. *a*. 914. *a*, *b*. 915. *a*. Différence entre le *far* & le *triticum*. 914. *b*.

FARAMOND, ou PHARAMOND, premier roi de France. (*Hist. de Fr.*) Observations sur ce prince. Pays qu'occupoient les Francs sous son regne. *Suppl.* III. 4. *a*. Ses fils. Des rois des Francs & de leur autorité. Mœurs de cette nation qui donnerent lieu à la loi salique. C'est improprement que Pharamond est considéré comme roi de France. *Ibid. b*. *Voyez* PHARAMOND.

FARCE, (*Belles-lett.*) raisons que donnent en faveur de ce spectacle ceux qui le protegent. Ces raisons combattues. VI. 405. *b*. Dans quelle forme il faut laisser ce spectacle à la grossiere populace. *Ibid.* 406. *a*.

FARCE, (*Littér. Poésie*) dans le tems que le spectacle françois étoit composé de moralités & de sotties, la petite piece étoit une farce très-simple & très-courte. Le modele de la farce est l'ancienne comédie de l'avocat Patelin. Morceau de la scene de Patelin avec le berger, qui peut en donner une idée. *Suppl.* III. 4. *b*. Célébrité qu'eut cette piece. Caractere de naïveté qu'on remarquoit dans les farces de ce même tems. Comédie des proverbes donnée en 1616 par Adrien de Monluc. *Ibid.* 5. *a*. Morceau de cette piece. Pourquoi le goût des farces s'est soutenu dans le tems même où la bonne comédie a été connue. *Ibid. b*.

Farce, celles qu'on représentoit chez les Romains, I. 797. *b*. Le goût des farces subsista toujours chez les Grecs. IX. 861. *b*. Espece de farces appellées parades. XI. 888. *a*, *b*. Farces autrefois en usage en France sous le nom de sotties. XV. 384. *b*.

FARCEUR, *voyez* BALADIN, HISTRION, MIME. Farceurs que les Romains firent venir d'Hétrurie. VIII. 230. *b*. XIV. 754. *b*. La France infectée de farceurs par Henri III. 671. *a*. Anciens farceurs provençaux appellés comirs. 683. *a*.

FARCIN, (*Maneg. Maréch.*) de toutes les affections cutanées, le farcin a été regardé comme la plus formidable. Vanhelmont le déclara la source & l'origine de la vérole. Définition qu'en donne Soleysel. VI. 406. *a*. Signes du farcin. Divers noms imaginés pour désigner plusieurs sortes de farcin. Prognostics qu'on a portés relativement à cette maladie, selon les parties qui en ont été affectées. Causes de cette maladie. *Ibid. b*. Caracteres du farcin benin, de celui dont la malignité est redoutable. L'animal atteint d'un farcin qui a de la malignité, doit être séparé de ceux qui sont sains. On doit l'empêcher de lécher la matiere qui échappe de ses ulceres. Description du chapelet dont on se sert dans ce but. Indication à suivre dans cette maladie. *Ibid.* 407. *a*. Maniere de la traiter, dans toutes ses circonstances & accidens. *Ibid. b*.

Farcin, *ébullition*, deux maladies des chevaux. Comment on les distingue. V. 17. *b*. Sur le farcin, voyez *Suppl.* III. 408. *a*.

FARD, (*Art cosmétiq.*) ce qu'on entendoit autrefois par l'art cosmétique ou l'art de farder. VI. 408. *a*. L'amour de la beauté a fait imaginer de tems immémorial, tous les moyens qu'on a cru propres à en augmenter l'éclat, à en perpétuer la durée. L'antimoine est le plus ancien fard dont il soit fait mention dans l'histoire. Moyen que les femmes employoient dans l'Orient pour faire paroître leurs yeux grands & bien fendus : exemple de Jesabel. Divers passages de l'écriture sur ce sujet. Tertullien & S. Cyprien declamerent contre cette coutume usitée de leur tems en Afrique de se peindre les yeux & les sourcils avec du fard d'antimoine. L'usage de se noircir de fard le tour de l'œil, est encore observé chez plusieurs peuples de l'Orient & en Arabie. Les femmes barbaresques se peignent aussi les paupieres avec la poudre de mine de plomb. *Ibid. b*. Le même usage pratiqué par les femmes d'Egypte. A la coutume de se peindre les yeux avec de l'antimoine, les femmes grecques joignirent l'usage du blanc & du rouge jusqu'alors inconnu. Les recherches les plus raffinées en ce genre introduites à Rome avec le luxe & la galanterie. Ce que Juvenal nous dit des bapses d'Athenes, de ces prêtres efféminés qu'il admet aux mysteres de la toilette, se doit entendre des dames romaines. Passage de Pline le naturaliste sur l'usage de se farder des dames romaines. Détail de tous les usages que la mollesse avoit introduits parmi elles pour la propreté & l'ornement du corps & du visage. Recettes détaillées de fards qu'Ovide conseilloit aux dames de son tems. Autres recettes indiquées depuis. *Ibid.* 409. *a*. Effet que produisoit la pluie sur un visage fardé. Fard onctueux dont se servoit Poppée, & qu'elle mit à la mode. Espece de masque domestique que formoit ce fard. Quel étoit le rouge ou *fucus* dont les dames romaines se servoient. Fucus métallique que les Grecs & les Romains employoient pour le blanc. *Ibid. b*. La plupart des peuples de l'Asie & de l'Afrique sont encore dans l'usage de se colorier diverses parties du corps. Usages des femmes Russes, des Groenlandoises, des Zembliennes, des Mingréliennes, des Japonoises de Jedo, des insulaires de Sombréo au nord de Nicobar, de quelques femmes du royaume de Décan. Ce que pratiquent à cet égard les Arabes, les Turquesses Africaines, les femmes Maures, les filles des frontieres de Tunis, les femmes du royaume de Tripoli, la plupart des filles negres du Sénégal, les négresses de Serra-Liona. Usages des floridiennes de l'Amérique septentrionale, des femmes sauvages Caraibes. Comment s'introduisit en France l'usage du blanc & du rouge. Sujet d'une hymne de Callimaque, dans lequel ce poete indique les différens moyens qu'employerent Vénus & Pallas pour remporter le prix de la beauté. *Ibid.* 410. *a*. Réflexion de Rica dans les lettres persannes sur le motif qui engage les femmes à employer le fard. Inutilité des ressources de l'art pour rétablir la beauté qui n'est plus. Danger du fard. Quel est le fard le plus séduisant de la jeunesse, & le seul qui puisse embellir la vieillesse. Nostradamus a donné un traité sur cette matiere qu'on ne peut trouver. *Ibid. b*.

FARD. (*Art cosmet.*) corrections à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 5. *b*.

Fard, usage de l'antimoine en qualité de fard. I. 504. *b*. Racine rouge dont les femmes Grecques se servoient pour se farder le visage. XIV. 308. *b*. Sur le fard, *voyez* ROUGE. 401. *b*.

FARDEAU, *charge*, *poids*, *faix*, différentes significations de ces mots. III. 197. *b*. De la force de l'homme pour porter certains fardeaux. VII. 121. *a*, *b*. Machines pour élever des fardeaux. *Voyez* ESCOPERCHE, GRUE, *&c*.

FARDELLA, (*Michel-Ange*) XVI. 565. *a*.

FARE *de Messine*, (*Géogr.*) Ce qu'il a de remarquable. Charibde & Sylla. VI. 410. *b*. *Voyez* PHARE.

FARE, (*Charles-Auguste de la*) XVII. 368. *b*—370. *a*.

FARENHEIT, (*Thermometre de*) Sa graduation. *Suppl.* IV. 940. *b*.

FARGUES ou FARDES, (*Marine*) Description & usage de

de ces pieces de la conſtruction du vaiſſeau. Leurs dimenſions dans un vaiſſeau du premier rang. VI. 411. *a.*

FARILLON, (*Pêche*) terme uſité dans le reſſort de l'amirauté du Poitou, ou des ſables d'Olonne ; nom que l'on donne à la pêche au feu. Deſcription de cette pêche. VI. 411. *a.* Uſage des orphies qui proviennent de cette pêche. Les orphies annoncent à la côte du cap-Breton, l'arrivée des ſardines. *Ibid. b.*

FARINE (*Boulang.*) Celles qui ſont propres à faire du pain. D'où viennent la plupart des farines qui s'emploient à Paris, & qui ne ſont point moulues dans cette ville ni aux environs. Quelles ſont les meilleures. VI. 411. *b.*

FARINE, (*Boulang.*) qualités & uſages des différentes ſortes de farines de froment. *Suppl.* III. 5. *b.* Maniere de meſurer la farine. Marques auxquelles on reconnoît la bonne farine. Moyens de garder la farine ſans qu'elle ſe gâte. Obſervations économiques ſur la farine. De la quantité de ſon que rendent les grains moulus, ſuivant leurs différentes qualités. De la quantité de pain que produit une quantité déterminée de farine ſelon ſa qualité. Ouvrages à conſulter. Qualité du pain bis que font les boulangers après avoir fait remoudre le ſon. *Ibid.* 6. *a.* Moyens ſinguliers qu'emploient les meûniers pour voler la fine farine. Procédés qu'employa un chymiſte pour découvrir ſi une certaine farine ſuſpectée contenoit de la terre glaiſe ou calcaire blanche, ou du plâtre, ou du tuf moulu. Ouvrages à conſulter ſur les farines des anciens & celles des différens peuples. *Ibid. b.* Qualités & uſages de la farine de pois, de feves, de glands ſéchés au four, de pommes de terre, de blé nouveau & de blé germé. Préparations de farine d'orge pour nourrir les malades, particuliérement ceux qui ſont attaqués de phthiſie. *Ibid.* 7. *a.*

Farine, étymologie de ce mot. *Suppl.* I. 914. *a.* Des divers moyens dont on s'eſt ſervi pour convertir le blé en farine. II. 359. *a.* X. 828. *a*, *b.* 829. *a*, *b. Suppl.* III. 965. *a. Voyez* MOULIN & MOUTURE. Maniere de faire la farine de froment. *Suppl.* III. 920. *a*, *b.* Inſtrument qui ſert à ſéparer le ſon de la farine. II. 228. *b.* Examen de la ſubſtance farineuſe du blé. *Suppl.* I. 379. *a. Suppl.* III. 207. *b.* 208. *a.* Farine des blés ſecs préférée à celle des blés humides. *Suppl.* I. 759. *a.* Graines mêlées au blé qui nuiſent à la qualité de la farine. 916. *a*, *b.* Qualité de la farine du blé marné, 921. *a.* du blé barbu & du blé de mars. 922. *a.* Des différentes ſortes de farines de blé ſuivant les différentes eſpeces de mouture. *Suppl.* III. 919. *b. &c.* Quantité de farine que rend un ſeptier de blé. Poids du pain qui en réſulte. *Suppl.* IV. 781. *a.* Farine de ſeigle : maniere de la faire. *Suppl.* III. 921. *a*, *b.* Produit que le ſeigle donne en farine. *Suppl.* I. 922. *b.* Produit de l'orge, en farine : qualité de cette farine, 923. *a.* De la farine d'orge fromenté. *Suppl.* IV. 410. *b. Note.* Qualité de la farine d'épeautre. 409. *b.* De l'achat des blés & des farines pour les boulangers. II. 361. *a.* Diverſes eſpeces de farine dont les boulangers font du pain. XI. 749. *a*, *b.* Gruau, eſpece de farine. XII. 971. *a.* De l'uſage de la farine de millet. X. 518. *a.* Farine que font les ſauvages du Bréſil, appellée *ovi-pou.* XI. 709. *b.* Qualité de la farine d'Angleterre : en quoi conſiſte le mérite & la bonne qualité de la farine de froment : Qualité de la farine d'Italie & de celle de Picardie : précautions à prendre pour les farines qu'on exporte, & pour celles qu'on voiture ſur mer. XVII. 772. *a.* Quelles ſont celles que les François tranſportent ſur mer. *Ibid. b.*

FARINE & FARINEUX, (*Chymie*, *Diete*, *Mat. médic.*) Acception la plus commune du mot *farine*. Ce que les chymiſtes entendent par corps farineux, ſubſtance farineuſe. Quelle eſt l'union que cette ſubſtance ſubit avec l'eau. VI. 411. *b.* Nature & propriétés du corps farineux. On peut concevoir ce corps comme une eſpece de corps muqueux dans la compoſition duquel le principe terreux ſurabonde. Produit de la diſtillation des corps farineux. La ſubſtance farineuſe eſt abondamment répandue dans le regne végétal : différentes plantes dans leſquelles la nature nous la préſente. Diſtinction des plantes en trois claſſes, ſelon les différens degrés dans leſquels leurs farines poſſedent les qualités rapportées dans la définition du corps farineux. Ce ſont les ſubſtances farineuſes qui fourniſſent l'aliment principal des hommes & d'un grand nombre d'animaux. *Ibid.* 412. *a.* Plantes farineuſes que les hommes ont améliorées par la culture. Différentes eſpeces de plantes employées pour la nourriture chez différens peuples. Poudre alimenteuſe qui nourrit un adulte, & le met en état de ſoutenir des travaux pénibles, à la doſe de ſix onces par jour. On a tenté ſans ſuccès de faire du pain avec la racine de fougere. L'idée de convertir les os humains en aliment à titre de corps farineux, ne peut être tombée que dans une tête eſſentiellement ignorante. *Ibid. b.*

Propriétés médicinales des farineux. Farineux préparés par la fermentation : *voyez* PAIN : farineux non fermentés, ſemences légumineuſes, graines de plantes graminées dont on fait des bouillies, des crêmes, des potages. VI. 412. *b.* Qualités qu'attribue aux farineux le ſyſtême dominant de médecine, & qui les font employer dans les maladies chroniques. Maladies dans leſquelles les farineux non fermentés, ſont regardés comme ſouverains. La pente à ſe convertir en acide, & à engendrer dans les humeurs l'acide ſpontané & le glutineux, attribuée aux farineux, eſt une qualité vague & mal définie : on ne ſauroit leur reconnoître aucune qualité véritablement médicamenteuſe, altérante, exerçant une action prompte ſur les humeurs ou les ſolides. On a reproché aux farineux non fermentés d'être peſans à l'eſtomac ; changement que, d'après ce principe, M. Rouelle a propoſé pour la bouillie des enfans : obſervations de l'auteur ſur ce ſujet. *Ibid.* 413. *a.* Effets bien reconnus de l'uſage des alimens farineux non fermentés. *Ibid. b.*

FARINE DE BRIQUE, (*Chymie.*) VI. 413. *b.*

FARINE, (*Mat. médic. Diete*) Diverſes farines employées en médecine. Ce qu'allegue M. Rouelle contre l'uſage des bouillies qu'on prépare ordinairement pour les enfans. Comment il voudroit qu'on préparât cet aliment. VI. 413. *b.*

FARINES RÉSOLUTIVES, (*les quatre*) (*Pharmacie*) Autres farines également réſolutives. Uſage des premieres. VI. 414. *a.*

Farines réſolutives, propriétés de la farine de feve, VI. 649. *a.* de celle de lupin, IX. 748. *b.* de celle d'orge, XI. 632. *a.* de celle d'orobe. 660. *a.*

Farine, divination par le moyen de la farine. I. 256. *a.* IV. 489. *b.*

FARINE MINÉRALE, (*Minéral*) eſpece de terre crétacée, ſemblable à la farine de froment. Uſage funeſte qu'en ont fait en qualité d'alimens, certaines gens en tems de famine. VI. 414. *a.*

FARINE EMPOISONNÉE, (*Chym. Métall.*) arſenic ſublimé dans les travaux en grand. VI. 414. *a.*

Fariné, *farineux*, en peinture. VI. 414. *a.*

FARISINA, (*canal de*) *Suppl.* III. 184. *a.*

FARLOUSE, (*Ornith.*) alouette des prés. Lieux où elle fait ſon nid. Difficulté de l'élever. Elle chante très-agréablement. VI. 414. *a.*

FARNESE, galerie du cardinal Farneſe. V. 326. *a.* Jardin Farneſe. XIV. 350. *b.* Palais Farneſe. 351. *b.* 352. *a.* Taureau-farneſe. XV. 940. *a.* Hercule farneſe repréſenté, vol. III. des pl. Deſſein, pl. 33.

FAROUCHE, (*Maneg.*) cheval farouche : deſcription d'un tel animal. Quels ſont ceux en qui ſe trouve ce caractere. Moyens de les adoucir. VI. 414. *b.* Obſervations ſur le ſommeil des chevaux, qu'on a cru devoir interrompre pour les apprivoiſer. Expédiens généraux que nous devons employer pour ſubjuguer les animaux, & les amener à la ſociété de l'homme. *Ibid.* 415. *a.*

FARRAGO, (*Lang. latin.*) étymologie de ce mot. *Suppl.* I. 915. *a.*

FARTEURS, *engraiſſeurs*, (*Hiſt. anc.*) valets deſtinés à engraiſſer de la volaille. Autres qui étoient employés dans la cuiſine ſous le même nom. On le donnoit auſſi aux nomenclateurs : quelle étoit leur fonction : pourquoi on les nommoit farteurs. VI. 415. *a.*

FASCE, (*Blaſon*) piece honorable. Différens nombres de faſces dans l'écu. Ce que repréſente la faſce. *Suppl.* III. 7. *a.*

FASCE, (*Blaſon*) piece honorable. *Suppl.* IV. 367. *a.* Faſce componée. III. 766. *b.* Faſce diviſe. *Suppl.* II. 731. *a.* Eſpece de faſce appellée hameide. VIII. 35. *a.* Jumelle. *Suppl.* III. 676. *b.* Deux faſces : trois faſces. *Suppl.* IV. 367. *b.* Faſces appellées tierces. XVI. 321. *b.* Voyez les planches de blaſon, vol. II. des pl.

FASCÉ, (*Blaſon*) écu faſcé. Voyez pl. III. du blaſon. *Suppl.* Chevron faſcé. Pieces faſcées. Étymologie de ce mot. *Suppl.* III. 7. *b.*

FASCÉ, (*Blaſon*) *Suppl.* IV. 184. *a.*

FASCIA-LATA (*Anatom.*) un des muſcles de la cuiſſe & de la jambe. Sa deſcription. Pourquoi les anatomiſtes ne s'accordent point ſur ſon étendue. VI. 415. *b.* Quelle eſt celle que l'auteur de cet article lui donne. Le faſcia-lata eſt une partie aponévrotique, qui enveloppe les quatre muſcles qui font l'extenſion de la jambe. Divers uſages de cette membrane. Obſervation que doivent faire les chirurgiens lorſqu'il ſe forme un abcès ſous le faſcia-lata. *Ibid.* 416. *a.*

FASCINATION, (*Hiſt. Philoſ.*) maléfice produit par une imagination forte, qui agit ſur un eſprit ou un corps foible. Effet des émanations du corps d'une vieille femme ſur les organes d'un enfant. Définition des faſcinations magiques, donnée par Perkins. Idée que Frommann nous donne de la faſcination. VI. 416. *a.* Il n'y a peut-être pas de preuve plus ſenſible de la communication dangereuſe des imaginations fortes, que celles qu'on tire des hiſtoires des loups-garoux. Ce que penſe F. Claude ſur la tranſmutation des hommes. Cauſe des viſions des ſorciers, ſelon J. de Nynauld. Comment les commentateurs expliquent la métamorphoſe de Nabuchodonoſor. Homme changé en mulet. Eutelidas ſe faſcina lui-même, & devint amoureux de ſes charmes. Hippocrate obſerve que les apparitions d'eſprits avoient plus fait périr de femmes que d'hommes. Selon Mercurialis, les corps des enfans & des femmes ſont plus expoſés à la faſcination. Maladies pro-

duites par sortileges, selon quelques-uns. *Ibid. b.* Frommann croit que le tact peut être fasciné. Quel est le seul endroit de l'Ecriture où il semble qu'il soit parlé de fascination proprement dite. Les Romains crurent qu'il falloit opposer des dieux à ces puissances malfaisantes qui fascinent les hommes, & ils en créerent. Amulettes qu'ils suspendoient au cou des enfans. Culte que les Grecs rendoient à Priape. L'image de ce dieu employée comme un puissant préservatif. *Ibid.* 417. *a.* Amulettes qui se trouvent dans les cabinets des curieux en Toscane. Amulettes que Pignorius a fait connoître : leur usage en Espagne. Origine de ce mouvement des doigts que nous appellons *faire la figue* : proverbe fort singulier des Allemands sur ce sujet. De l'usage des *agnus dei.* Le chancelier Bacon regarde comme illicites les amulettes. Les femmes d'Anvers appelloient Priape à leur secours au moindre accident. *Ibid. b.*

On se servoit il n'y a pas long-tems de formules tirées de l'Ecriture contre les fascinations. Dans quel sens on peut dire que le monde est enchanté, & que la fascination est de tous les maux le plus universel. Ce que pensoit sur la magie & la fascination Jules-César Vanini, fameux athée, brûlé à Toulouse. Moyens qu'il conseille contre la fascination. *Ibid.* 418. *a.* *Voyez* ENCHANTEMENT, MALÉFICE.

FASCINES, (*Art milit.*) usage qu'on en fait dans les guerres des sieges. Comment elles doivent être faites. Quel est le nombre de fascines que chaque bataillon doit faire, trois ou quatre jours avant l'ouverture de la tranchée. VI. 418. *a.* Ces fascines ne sont point payées. Les amas s'en font à la tête du camp. Comment on les dispose pour en faire usage. Emploi des fascines dans la construction des batteries & la réparation des breches après un siege. Fascine goudronnée, son usage. *Ibid. b.*

Fascines, usage qu'en faisoient les Romains. *Suppl.* IV. 238. *a.*

FASCINUS, (*Myth.*) divinité des Romains. Quelle en étoit l'image. Usages auxquels on l'employoit. VI. 418. *b.*

Fascinus. Ce dieu étoit le même que Priape. Ouvrage à consulter. *Suppl.* III. 7. *b.*

FASTE, (*Gramm.*) ouvrage de Godeau : intitulé, les fastes de l'église. Fastes consulaires. Fastes des magistrats, jours appellés *néfastes.* Calendriers à l'usage de la ville & de la campagne aussi appellés *fastes.* Origine du mot de *faste* pris dans un sens moral. Quoique ce mot ne soit pas toujours injurieux, *fastueux* l'est toujours. VI. 418. *b.* Différence entre le faste & le luxe. *Ibid.* 419. *a.*

FASTE. (*Morale*) Faste dans certaines vertus, & dans les actions éclatantes. Effets du faste quand il se mêle à la vertu. Faste dans la dévotion. Faste que les grands affectent : différentes manieres dont il se montre. Inutilité du faste dont se parent aujourd'hui les hommes qui commandent aux nations. Quel est le vrai moyen d'en imposer aux étrangers & aux citoyens. Quel est le seul faste qui convient à de grands peuples. VI. 419. *a.*

FASTES, (*Hist.*) calendrier des Romains. Etymologie de ce mot. La distinction des jours établie dans les fastes, étoit inconnue sous Romulus. VI. 419. *a.* Ce fut sous Numa que l'on commença à distinguer les jours appellés *dies fasti*, & ceux qu'on appella *dies nefasti.* Dessein de Numa dans cette distinction. Depuis ce prince jusqu'à Auguste, ces jours furent entendus aussi bien pour l'administration de la justice entre les particuliers, que pour le maniement des affaires entre les magistrats. Ce que signifie *fas & nefas* dans les bons auteurs. Divisions des jours qui se trouvoient dans le livre des fastes ou calendrier de Numa. Pouvoir des pontifes par rapport aux jours de fêtes. Le privilege de posséder le livre des fastes leur donna une autorité singuliere. *Ibid. b.* Le livre des fastes, d'abord fort resserré, devint de jour en jour plus étendu entre les mains des prêtres, qui en tirent un journal immense de divers événemens. Le privilege attribué aux pontifes de posséder les fastes exclusivement, dura 400 ans, ce qui leur donna un grand pouvoir dans plusieurs affaires; comment ce trésor leur fut enlevé. Additions qui furent faites aux fastes dès qu'ils furent devenus publics. Distinction des grands & des petits fastes. Ce que contenoient les fastes rustiques. Le nom de fastes donné ensuite à des registres de moindre importance; 1°. à de simples éphémérides; *Ibid.* 420. *a.* 2°. aux histoires succintes, où les faits étoient rangés selon l'ordre des tems; 3°. aux registres publics de chaque année. Ces années étoient distinguées par les noms des consuls. Dès qu'on savoit sous quel consul une personne étoit née, il étoit aisé de savoir son âge. Auteurs qui ont travaillé sur le sujet qui vient d'être traité & que l'on doit consulter pour s'en instruire plus à fond. *Ibid. b*

Fastes, erreurs à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 7. *b.*

Fastes, jours de ce nom parmi les Romains. VIII. 890. *b.* 891. *a.* *Suppl.* II. 116. *b.* 117. *a.* Livre des fastes. V. 125. *b.* Fastes gravés sur le marbre & conservés au capitole. IX. 751. *a.*

FASTES *consulaires*, (*Littér.*) nom que les modernes ont donné à l'histoire chronologique de la suite des consuls & autres magistrats de Rome. Table des consuls donnée par Riccioli. Calendrier consulaire, imprimé par Alméloveen. Ouvrage de Panvini sur ce sujet. VI. 420. *b.* Eloge de celui de Sigonius. Ouvrage de Réland sur le même sujet, dont il faut joindre la lecture à celui de Sigonius. En quoi la connoissance des fastes consulaires doit intéresser les savans. *Ibid.* 421. *a.*

FASTIDIEUX, *dégoûtant* : différence entre ces mots. Observation sur l'usage du mot *fastidieux* devenu aujourd'hui un terme de mode. VI. 421. *a.*

FASTICIUM, (*Littérat.*) ornement que les Romains mettoient au faîte des temples des dieux. Comment les Grecs l'appelloient. *Fastigia* que Tarquin voulut placer sur le temple de Jupiter capitolin. Ornement que le sénat permit à César de mettre sur sa maison. Songe de Calpurnie sur cet ornement. On ne pouvoit en placer de semblables que par la permission du sénat. Distinction que le sénat accorda à Publicola dans la maniere d'ouvrir la porte de sa maison. VI. 421. *a.* En quoi consistoit ce *fastigium* des hôtels des grands. Changement arrivé au sens de ce mot. Trois significations différentes qui lui sont attachées *Ibid. b.*

FAT, (*Morale*) c'est un homme dont la vanité seule forme le caractere, qui ne fait rien par goût, qui n'agit que par ostentation; & qui voulant s'elever au-dessus des autres, est descendu au-dessous de lui-même. Divers traits qui le caractérisent. VI. 421. *b.*

Fat, *impertinent*, *sot*, en quoi ces qualifications different. XV. 383. *b.* Le fat caractérisé par Séneque. *Ibid.*

FATAL, (*Jurisp.*) déboute fatal. IV. 657. *b.* Défaut fatal 732. *a.* Délai fatal. 775. *b.*

FATALISME, *voyez* DESTIN, DESTINÉE, ENCHAINEMENT. Sens & étymologie du mot *fatum.* IV. 896. *b.* Fatalisme des Stoïciens. IX. 462. *b.* Usage qu'ils faisoient de cette doctrine pour se mettre à l'abri du chagrin. III. 4. *b.* Comment Lucien attaque le fatalisme des Stoïciens. XIII. 278. *b.* Fatalisme admis par les anciens Grecs. XIV. 85. *a*, *b.* Les dieux même étoient soumis à ce fatalisme. IV. 897. *a.* Fatalisme des Esséniens, de Hobbes, de Spinosa. IX. 462. *b*, &c. Fatalisme des Turcs, *Ibid.* & XIII. 276. *a.* cette doctrine des Turcs réfutée. VI. 427. *b.* Argumens par lesquels on attaque les partisans d'un fatalisme aveugle. IX. 464. *b.* 465. *a.*

FATALISTES, exposition & examen de leur système sur la liberté. IX. 462. *a*, *b.* &c.

FATALITÉ, (*Metaphys.*) cause cachée des événemens imprévus, relatifs au bien ou au mal des êtres sensibles. On n'attribue point à la fatalité les phénomenes réguliers de la nature. L'événement fatal est considéré dans ses rapports avec celle d'entre ses causes qui nous sont inconnues. Il n'est appellé tel, que lorsqu'il a quelque influence sur le bien ou le mal des êtres sensibles. Etymologie du mot *fatalité.* Diverses significations qu'on lui a attachées. *Destin* & *destinée* sont synonymes de *fatalité.* Mais on ne sauroit confondre dans l'usage, ce dernier mot avec celui de *hasard.* VI. 422. *a.* Détermination du sens du mot *fortune.* Questions à examiner en traitant cette matiere. *Premiere question. Y a-t-il une cause de l'évenement fatal, & quelle est cette cause ?* Principes généraux auxquels il faut remonter pour résoudre cette question. Tout fait a une raison suffisante de son actualité. Un fait tient à une cause prochaine & à des causes éloignées. Nous ne connoissons que les causes les plus prochaines des faits. *Ibid. b.* Il n'y a point de fait particulier qui ne tienne à tous les autres faits. L'existence d'une force qui lie tous les faits est incontestable dans l'ordre physique. La même loi de continuité d'action doit s'observer dans le monde moral. Ces deux mondes ne forment pas deux régions à part. Leibnitz est le seul des philosophes qui par son harmonie préétablie a séparé ces deux mondes. Cette opinion qui sera examinée au mot *Harmonie*, est supposée ici réfutée. Mais nous pouvons remarquer ici que le système des causes occasionnelles n'intercepte point la communication des causes physiques avec les causes morales. *Ibid.* 423. *a.* *Principe général ;* la forme qui lie les causes particulieres les unes aux autres, & qui enchaine tous les faits, est la cause générale des événemens, & par conséquent de l'événement fatal. Ce principe doit être commun à tous les systêmes des philosophes. Conséquences absurdes qui découlent de ce principe dans le système de l'athée & du matérialiste, & qui n'en peuvent découler dans le système du théiste. Usages que le philosophe chrétien tire de ce principe pour établir la puissance, la prescience, la providence & tous les attributs moraux de l'être suprême. 1°. Dieu n'a pu déterminer l'existence des événemens qui devoient se succéder, qu'au moyen de l'enchainement des causes, *&c. Ibid. b.* 2°. La providence entraîne, comme la création, l'enchainement des causes. Ce n'est qu'au moyen de la coordination des causes entr'elles, qu'on peut venir à bout de justifier la providence des maux particuliers qui se trouvent dans le monde. Opinion de Chrysippe sur ce sujet. *Objec-*

tion. Cet enchainement des causes ne justifie point Dieu des défauts particuliers du système, du mal que souffre un être sensible. *Réponse.* Cette objection attaque également celui qui regarde tous les faits comme isolés. Celui qui voudroit n'être pas entré dans le système de l'univers, parce qu'il souffre, voudroit par conséquent que l'univers entier fût resté dans le néant. *Ibid.* 424. *a.* Quoique dans le système de l'origénisme, cette objection soit plus aisée à résoudre, il faut toujours que l'origéniste explique pourquoi les hommes sont malheureux, même pendant une petite partie de la durée. Cette objection prend sa source dans l'ignorance où nous sommes des raisons pour lesquelles Dieu a créé le monde. 3°. La prescience de l'être suprême suppose cet enchainement des causes. Deux sortes de personnes combattent cet enchainement, les sectateurs d'Epicure, & ceux qui soutiennent dans la volonté l'indifférence d'équilibre. Les premiers ont prétendu qu'il y avoit des effets sans cause. Abbadie cité en réfutation de ces chimeres. *Ibid. b.* Exposé du sentiment des défenseurs de l'indifférence d'équilibre. On trouvera à l'article LIBERTÉ, les principales raisons par lesquelles les philosophes & les théologiens le combattent. Paroles de Léibnitz sur ce sujet. Les actes libres ne rompent donc point la chaine immense des causes. Si un événement est amené par les actions combinées des êtres, tant libres que nécessaires, cet événement est fatal. Deux sortes de *fatalités*, celle des athées & la fatalité chrétienne. *Ibid.* 425. *a.* Ce que dit S. Augustin sur la fatalité prise dans ce second sens.

Deuxieme question. L'enchainement des causes qui amenent l'événement fatal, rend-il nécessaire l'événement fatal. Si les causes libres sont liées entr'elles dans un même ordre ou avec les causes physiques, dès-là même ne sont-elles pas nécessitées, & l'événement fatal n'est-il pas nécessaire? Cicéron nous apprend que Chrysippe, en admettant la fatalité prise pour l'enchainement des causes, rejettoit pourtant la nécessité. Carnéades argumentoit contre Chrysippe de cette maniere : « si tous les événemens sont les suites des causes » antérieures, tout arrive par une liaison très-étroite : si » cela est, tout est nécessaire, & rien n'est en notre pouvoir ». Réponse de Chrysippe. Il distinguoit deux sortes de causes, les unes parfaites & principales; les autres voisines & auxiliaires, telles que les impressions des objets extérieurs, d'après lesquelles la volonté se meut selon ses propres forces, sans être cependant nécessitée. *Ibid. b.* Réflexion de l'auteur sur cette réponse. S. Augustin résout la difficulté à-peu-près de la même maniere. La volonté elle-même, selon lui, entre dans l'ordre des causes; & comme elle produit immédiatement son action, quoiqu'elle y soit portée par des causes étrangeres, elle n'en est pas moins libre, parce que ces causes étrangeres l'inclinent sans la nécessiter. Voici ce que l'auteur ajoute à cette réponse; 1°. lorsqu'on regarde la liaison des causes avec la détermination de la volonté comme destructive de la liberté, on doit prétendre que toute liaison d'une cause avec son effet est nécessaire : or cela est insoutenable. Dieu peut faire un système de causes libres, de maniere que la premiere amene la seconde, celle-ci la troisieme, *&c.* Ces causes seront-elles nécessitées? Non sans doute. *Ibid.* 426. *a.* Mais, dira-t-on, si des causes physiques agissent sur des causes intelligentes, cette action ne rendra-t-elle pas celles-ci nécessaires? Je réponds que si la nécessité suivoit de cette impulsion, elle s'ensuivroit de même de celle d'une cause intelligente sur une cause intelligente. L'action des causes physiques amene dans l'ame des modifications qui y naissent infailliblement & non nécessairement: d'où il suit que l'événement fatal lui-même n'est pas nécessaire; 2°. Rien ne se fait sans raison suffisante, & un effet qui a une raison suffisante n'est pas pour cela nécessaire, quoiqu'il soit infaillible, puisqu'il a sa raison suffisante. *Ibid. b.* Un événement dépendant d'une cause libre, que Dieu a prévu, qui tient par conséquent à tout le système, doit donc infailliblement arriver; or cette infaillibilité n'empêche pas l'événement d'être libre. Les doctrines les mieux établies par les théologiens sur la prédestination & la grace confirment tout ce qui vient d'être dit.

Troisieme question : l'événement fatal est-il infaillible? Réponse affirmative. La même force qui établit l'enchainement des causes, détermine aussi l'existence de l'événement : or cette force n'est jamais vaincue. Supposer que ce que la fatalité entraine n'arrive pas, c'est supposer que l'être à qui l'événement fatal étoit préparé, n'est plus le même être. Les reproches qu'on se fait, *si j'eusse été là*, *si j'avois prévu*, &c. *j'aurois échappé au danger*, ces reproches sont absurdes. *Ibid.* 427. *a.* Ce qui trompe en ceci, c'est que les circonstances du tems & du lieu, étant celles dont on fait plus aisément abstraction, on se dissimule qu'elles entrent elles-mêmes dans l'ordre des causes coordonnées. Cette infaillibilité des événemens, même lorsqu'ils dépendent de l'action des causes intelligentes, ne détruit point leur liberté. *Ibid. b. voyez* GRACE, PRÉDESTINATION, PRESCIENCE.

Quatrieme question : la doctrine de la fatalité peut-elle entrer pour quelque chose dans les motifs des déterminations des êtres libres? Sophisme de la raison paresseuse. Si tout est réglé dès-à-présent, que j'agisse ou que je n'agisse point, l'événement n'arrivera pas moins. Les prieres dans la religion, les conseils entre les hommes, les loix humaines sont inutiles. *Ibid. b.* Réponse au sophisme : les prieres, les conseils, les loix, entrent dans l'ordre des causes des événemens. Quoique tout l'avenir soit déterminé, comme nous ignorons de quelle maniere il l'est, il est clair que dans la pratique, nous devons nous conduire comme s'il n'étoit pas déterminé. Cette difficulté attaque aussi la providence en général. Cette opinion de la fatalité, est ce qu'on appelle *le destin à la turque.* Nous voyons beaucoup de gens qui portent au jeu cette opinion; quoiqu'il n'y ait rien de plus absurde que de faire entrer en ligne de compte ce qu'on appelle bonheur & le malheur. Les seules regles qu'on puisse suivre à cet égard sont celles que prescrit le calcul & l'analyse des hasards. *Ibid.* 428. *a.* Ce que nous disons du jeu doit s'appliquer aussi à toutes les affaires de la vie. Examen de ces préjugés; il y a des tems malheureux où rien ne réussit, des gens malheureux à qui on ne peut rien confier. Réflexions sur ce mot qu'on prête au cardinal Mazarin choisissant un général, *est-il heureux?* Maxime opposée du cardinal de Richelieu, *imprudent & malheureureux sont synonymes.* Il y a peu de matiere sur laquelle la philosophie se soit autant exercée que sur celle-ci. Un auteur compte plus de 160 écrivains qui ont écrit sur ce sujet. La lecture de tous ces ouvrages ne serviroit peut-être qu'à mettre de la confusion dans l'esprit. On ne doit point lire la bonne métaphysique; il faut la faire. *Ibid. b. Voyez* FORTUIT.

FATHIMITES *ou* FATHÉMITES, (*Hist. mod.*) descendans de Mahomet par Fathima sa fille. La dynastie des Fathimites commença en Afrique l'an 908. Ils conquirent ensuite l'Egypte, *voyez* CALIFE. Ils finirent en Egypte l'an 1171. VI, 429. *a.*

Fathimites, commencement de leur empire. *Suppl.* II. 130. *b.* Sa fin. 131. *a.*

Fathimites, lieu où commença leur puissance. XIV. 888. *b.*

FATIGUE. Effet de la fatigue sur les humeurs; remede que les anciens conseilloient en ce cas. VI. 245. *a*, *b.* Le vin la dissipe. XVII. 289. *a.* Le sommeil en est la suite. *Suppl.* IV. 807. *a.* Ses effets dangereux. *Suppl.* II. 314. *b.*

FATIGUE, *garde de*, (*Art milit.*) VII. 484. *a.*

FATIO, (*M.*) cité au sujet de la lumiere zodiacale. IX. 723. *a.*

FATUM, *voyez* FATALISME.

FAUCET, (*Musiq.*) voyez FAUSSET. Raison de ce changement d'ortographe. Effet de l'exercice sur la faculté de chanter en faucet. *Suppl.* III. 8. *a.*

FAUCHET, son buste dans le jardin de S. Germain-en-laie. *Suppl.* IV. 699. *a*, *b.*

FAUCHEUR; (*Michel le*) sa patrie, ses ouvrages. X. 689. *b.*

FAUCILLE, (*Econ. rustiq. Tailland.*) description & usage de cet instrument. C'est de tous ceux de l'agriculture, celui qui fatigue le plus. Comment il se fabrique. VI. 429. *a.*

Faucille. Mouler une faucille, opération du taillandier. X. 792. *a.* Description des faucilles, planches d'agriculture, vol. I.

FAUCON. (*Ornith.*) Douze especes de faucons. 1. Le faucon pélerin. VI. 429. *b.* 2. Le sacré. 3. Le gerfaut. 4. Le faucon de montagne. 5. Le faucon gentil. 6. Le faucon hagard ou bossu. 7. Le blanc. 8. Le faucon d'arbre & le faucon de roche. 9. Le faucon tunisien. 10. Le faucon rouge. 11. Faucons rouges des Indes. 12. Faucon huppé des Indes. *Ibid.* 430. *a.*

Faucon. Marque de la bonté d'un faucon. II. 407. *b.* Epave du faucon. V. 755. *a.* Remede pour guérir les blessures qu'il reçoit à la chasse. I. 72. *b.* Maladies des faucons appellées *filandres.* VI. 791. *a*, *b. Voyez* OISEAUX DE PROIE.

FAUCON. (*Blason*) Faucon chaperonné, longé, grilleté, perché. Etymologie du mot *faucon. Suppl.* III. 8. *a.*

FAUCONNEAU ou *faucon*, (*Artill.*) petit canon qui porte depuis un quart jusqu'à deux livres. Son usage dans les sieges. Ses coups sont incertains; mais il donne de l'inquiétude à l'assiégeant. Charles XII, roi de Suede, en fut tué. VI. 430. *b.*

FAUCONNEAU, (*Charpent.*) VI. 430. *b.*

FAUCONNERIE. (*Econom. rustiq. Chasse*) Dans la fauconnerie on se propose la magnificence & le plaisir plus que l'utilité. Elle est fort en usage en Allemagne. Souvent on attribue le nom de faucon à d'autres oiseaux, en y ajoutant une distinction particuliere. Entre les faucons de même espece, on remarque des différences qui désignent leur âge, & le tems auquel on les a pris. Faucons sors, passagers, ou pélerins. Faucon niais ou royal. Faucon hagard. Autres distinctions que font les auteurs qui ont écrit de la fauconnerie.

Directions ſur la maniere de choiſir les oiſeaux en fauconnerie. VI. 430. *b.* Soins néceſſaires pour dreſſer l'oiſeau. *Ibid* 431. *a.* Différentes diſpoſitions qui ſe trouvent dans les faucons, qui favoriſent l'éducation ou la rendent plus difficile. *Ibid. b.* Soins des oiſeaux de proie, ſoit en ſanté, ſoit en maladie. Maniere de les nourrir. Quelles ſont leurs principales maladies, & la maniere de les guérir. *Ibid.* 432. *a.*

Fauconnerie, voyez le vol. III des planches. Chaſſe, pl. 8, 9 & 10.

FAUCONNIER. (*Hiſt. mod.*) *Maître fauconnier du roi*, aujourd'hui, *grand fauconnier de France*. Quels ont été les premiers fauconniers depuis l'établiſſement en 1250. Différentes ſortes de gages que retire le grand fauconnier de France. Il prête ferment de fidélité entre les mains du roi. Charges auxquels il nomme. Obligation des marchands fauconniers envers cet officier. Preſent que le grand-maître de Malte fait tous les ans au roi. Préſens de même genre que font au roi, celui de Danemarck & le prince de Courlande. Ce qui ſe pratique à la chaſſe quand le roi veut lui-même jetter un oiſeau. Quel eſt le grand fauconnier d'aujourd'hui. VI. 432. *b.*

Fauconnier, armes du grand-fauconnier, pl. 18 du Blaſon, vol. II.

FAVERE. (*Langue latin.*) Pourquoi ce verbe régit le datif. IV. 637. *b.*

FAVEUR, (*Morale*) ſuppoſe plutôt un bienfait qu'une récompenſe. Le dieu Faveur étoit fils de la beauté & de la fortune. Toute faveur porte l'idée de quelque choſe de gratuit. Faveur des grands; faveur du peuple. Différence entre faveur & grace. Des lettres de recommandation s'appelloient autrefois des lettres de faveur. Ce qu'on appelle mois de faveur & de grace. VI. 433. *a.* La galanterie a étendu l'uſage du mot faveur à la complaiſance des femmes. Ornemens & parures qu'on appelloit autrefois *faveurs*. L'ironie s'eſt ſervie de ce mot pour ſignifier les ſuites fâcheuſes d'un commerce haſardé. *Ibid. b.*

FAVEURS. (*Morale & Galanterie*) Faveurs de l'amour: c'eſt tout ce qu'accorde l'amour ſenſible à l'amour heureux; ce ſont même ces riens charmans qui valent tant pour l'objet aimé. Ces faveurs, toutes plus précieuſes & plus aimables, ſe prêtent des ſecours & des plaiſirs égaux. Les faveurs même les plus légeres doivent être ſecretes. VI. 433. *b.*

FAVEUR. (*Juriſpr.*) On accorde beaucoup de faveur aux mineurs & à l'égliſe. La faveur des contrats de mariage eſt très-grande. Ce qui a été introduit en faveur de quelqu'un ne peut pas être retorqué contre lui. Jugement de faveur. Il ne doit y avoir de faveur dans les jugemens, que lorſque la queſtion qui partage les contendans eſt ſi problématique, que les juges peuvent, ſans injuſtice, ſe déterminer pour celui qui, par de certaines conſidérations, mérite plus de faveur que l'autre. VI. 433. *b.*

Faveur des princes. Injuſtice des paſſe-droits. XII. 123. *b.*

FAVEUR. (*Comm.*) Jours de faveurs. Les porteurs de lettres ne peuvent manquer de les faire proteſter faute de paiement, au-delà du dixieme jour. Quel eſt le terme d'où ſe comptent les dix jours de faveur. Ce bénéfice n'a pas lieu pour les lettres payables à vue. VI. 434. *a.*

Faveur. Marchandiſe qui reprend faveur. Crédit que les actions, ou billets des compagnies, prennent dans le public. VI. 434. *a.*

FAUFILER, (*Gramm.*) ſens propre & ſens figuré. Faufiler eſt quelquefois ſynonyme à bâtir. Différence entre ces mots. VI. 434. *a.*

FAVIA, *loi*, IX. 660. *b.*

FAVIER. Son ſyſtême de chorégraphie. III. 371. *a*, *b.*

FAVILA, (*Hiſt. d'Eſpagne*) roi d'Oviedo & de Léon. Deſcription de ſon regne. *Suppl.* III. 8. *a.*

FAVISSE, (*terme d'Antiquaire*) voûte ſouterreine, dans laquelle on garde quelque choſe de précieux. Etym. de ce mot. VI. 434. *a.* C'étoit des dépôts où l'on conſervoit les deniers publics & les choſes ſacrées. Faviſſes du capitole: leur deſcription & uſage. Feſtus donne une autre idée des faviſſes, & dit que c'étoit un lieu proche des temples où il y avoit de l'eau. Maniere de concilier ces deux notions. *Ibid. b.*

FAULIS. Royaume de Faulis en Afrique: peuple de brigands qui l'habite. X. 13. *b.*

FAULTRAGE, *préage*, (*Juriſpr.*) droit de pacage dans les prés, au profit du ſeigneur. Coutumes où il a lieu. Diſpoſition de la coutume de Tours ſur ce droit. Celle de la coutume locale des Eſcluſes. VI. 434. *b.*

FAULX. Diverſes eſpeces de faulx, connues chez les anciens. Faulx, inſtrument de guerre. Comment on s'en défendoit. Quelle eſt la ſorte de faulx que nous employons. Comment on s'en ſert. Comment on la fabrique. VI. 435. *a.*

Faulx. Deſcription de cet inſtrument. Vol. I. des planch. *Agriculture.*

FAULX. (*Tailland. Econom. ruſtiq.*) Deſcription de cet inſtrument. Faulx à foin; faulx à avoine. On voit dans les planches le détail du travail de la faulx par le taillandier. VI. 435. *a.*

Faulx, *chars armés de*, III. 183. *b.*

FAULX, (*Anatom.*) proceſſus de la dure-mere. Deſcription. Elle manque dans pluſieurs animaux. VI. 435. *a.*

Faulx. Cette partie du cerveau décrite. VIII. 264. *b.* Sinus de la faulx. *Suppl.* IV. 797. *a.*

FAULX, (*Aſtron.*) croiſſant de la lune & des autres planetes. En quel tems la lune eſt en faulx. VI. 435. *a.*

FAULX, (*Blaſon*) meuble d'armoirie. Noms du manche & du fer en termes de l'art. Signification de ce ſymbole. *Suppl.* III. 8. *b.*

FAUNA, *voyez* BONNE DÉESSE. II. 323. *b.*

FAUNALES, *faunalia*, (*Littér.*) fêtes de campagne en l'honneur de Faune. Ce dieu paſſoit l'hiver en un lieu, & l'été en un autre. On lui faiſoit des ſacrifices à ſon départ & à ſon retour. C'étoit la coutume de faire des ſacrifices à un dieu quand il s'en alloit. Comment Horace ſe prête à ces ſottiſes populaires. Eloge de ſon ode adreſſée au dieu Faune. VI. 435. *b.*

FAUNE. (*Mythol.*) Les faunes ne différoient point des ſatyres: ce ſont les *panes* des Grecs. Il paroît certain qu'il faut en chercher l'origine en Egypte. VI. 435. *b.* M. Pluche rapporte le nom des faunes & des ſatyres à deux mots hébreux, qui déſignent les maſques dont on ſe ſervoit dans les fêtes de Bacchus. Avenarius avoit tiré de même le nom de *ſatyre*, de l'hébreu *ſatar*, un bouc. Autre étymologie que Bochart donne des pans ou faunes. C'eſt au culte des boucs qu'on adoroit en Egypte, que celui des faunes & des ſatyres ſemble avoir dû ſa naiſſance. Culte honteux des boucs, défendu par la loi de Moïſe. Sacrifice du bouc, ordonné au commencement de chaque mois. R. Kimchi a écrit que les démons ſe faiſoient voir ſous la forme d'un bouc. Les apparitions des dieux, ſelon les Orientaux, étoient effrayantes. Etym. du mot *terreur panique*. En quel tems les dieux ſe déroberent à la vue des mortels. Ce que dit S. Auguſtin de l'amour des ſylvains & des pans pour les femmes. *Ibid.* 436. *a.* Ce que prétend Bochart ſur le regne de Faune en Italie. Il penſe que Pan étoit un capitaine de Bacchus. Paſſage de Jérémie, où il eſt parlé des *fauni ficarii*, dans la verſion de S. Jérôme. Ce qui eſt dit des pans & des ſatyres dans un traité attribué à Héraclite. Le docteur Edouard Tyſon veut que ce ſoit une eſpece de ſinges qu'on trouve en Afrique. Comment il appuie ſon opinion. Les premiers conducteurs des chevres ont peut-être donné lieu à la fable des chevre-piés. Compilation de Munſter ſur les démons, faunes, ſatyres, incubes. Sentiment de quelques docteurs Juifs ſur la création des ſatyres, ſur leur nature & leur pouvoir. *Ibid. b.*

FAUNES. (*Hiſt. de l'Art*) Comment les Etruſques repréſentoient ces divinités. Caractere des ſtatues des faunes. Faune dormant du palais Barberini. *Suppl.* III. 8. *b.* Les anciens confondoient ſouvent les faunes, les ſatyres, les ſilenes & les titires. Comment les faunes & les titires étoient repréſentés. Ouvrages à conſulter. *Ibid.* 9. *a.* Voyez *Suppl.* II. 905. *a.*

FAVONIUS. Jeux donnés par cet édile. V. 390. *b.* XVI. 233. *b.*

FAVORI, *favorite.* (*Hiſt. & Morale*) Favoris de Henri III. Un favori comparé à une piece de monnoie. Le peuple doit être le favori d'un roi. Pourquoi l'on appelle les poëtes, *favoris des muſes*. Sultane favorite. Maiſons de campagne, appellées *favorites* en Allemagne. VI. 437. *a.*

Favoris des princes: entrées auprès d'eux qui leur étoient accordées. V. 729. *b.*

FAUR, *ſeigneur de Pibrac*, (*Gui du*) XVI. 452. *a.*

FAUR, (*Pierre du*) XVI. 452. *a.*

FAVRE. Code de Favre. III. 572. *a*, *b.*

FAUSSE-ATTAQUE. (*Guerre des ſieges*) En quels cas on fait la fauſſe-attaque. Comment il arrive qu'elle devient la véritable. VI. 450. *a.*

FAUSSE-BRAIE, (*Fortific.*) ſeconde enceinte au bord du foſſé. Son uſage. Pourquoi l'on n'en fait plus aujourd'hui. Inconvéniens qui en réſultoient. On ne fait plus de fauſſe-braie que vis-à-vis les courtines où les tenailles en tiennent lieu. La citadelle de Tournay avoit cependant une fauſſe-braie. VI. 450. *a.*

FAUSSES-CÔTES. (*Anatom.*) Pourquoi elles ont été nommées de la ſorte. Vuide que forme auprès de ces côtes l'affaiſſement du diaphragme dans les cadavres couchés ſur le dos. VI. 450. *b.*

FAUSSE-COUCHE. (*Phyſiol. Médec. Droit polit.*) Signes préſomptifs d'une fauſſe-couche prochaine. Signes avant-coureurs immédiats. Des cauſes propres à produire cet effet: 1°. celles qui concernent le fœtus, ſes membranes, les liqueurs dans leſquelles il nage, ſon cordon ombilical & le placenta. VI. 450. *b.* 2°. L'utérus devient auſſi très-ſouvent par lui-même une cauſe fréquente des fauſſes-couches. 3°. Différentes cauſes qui, de la part de la mere, produiſent le même accident. Moyens qu'on doit employer pour prévenir l'avortement. *Ibid.* 451. *a.* Si l'on n'a pu le prévenir & que le fœtus ſoit mort, il faut le tirer par le ſecours de l'art.

l'art. Nous manquons d'un bon traité sur les fausses-couches: il faudroit que dans un ouvrage de cette nature, on réduisit, sous un certain nombre d'aphorismes, les vérités incontestables qui sont connues sur le sujet des avortemens. Exemple de 21 aphorismes que l'auteur joint ici. Terme auquel l'avortement est le plus dangereux. Quelles sont les femmes sujettes à cet accident. L'arriere-faix arrêté dans l'utérus après l'expulsion du fœtus. Terme auquel la nature expulse aisément les fœtus. Leur grosseur ne répond pas ordinairement au terme de la grossesse. Les fœtus vivans ont rarement de la voix avant le sixieme mois. Les fausses-couches rendent certaines femmes fécondes. Précautions que doivent prendre les femmes sujettes aux avortemens. Si le fœtus est mort, il ne faut rien faire pour hâter l'avortement. Quelles sont les précautions contre l'avortement qui réussissent le mieux. Quelles femmes supportent mieux les fausses-couches. *Ibid. b.* On ne doit empêcher, par aucun remede, un avortement prochain. En quel tems doit être traitée la femme grosse qui a la vérole. D'où vient le principal danger de l'avortement. Celui que les femmes se procurent, met leur vie en péril. Remede superstitieux indiqué par les sages-femmes en cas d'avortement. Autre abus à bannir par rapport aux femmes qui se sont blessées. L'avortement provoqué par art, étoit permis en Grece aux courtisannes, & regardé chez les autres femmes comme criminel. Danger des remedes pharmaceutiques employés pour procurer l'avortement. *Ibid.* 452. *a.* Odieuse & funeste invention imaginée depuis Hippocrate, connue autrefois à Rome, & dont parle Tertullien. Danger de ce moyen. Divers exemples de la catastrophe de fausses-couches produites par le secours de l'industrie. Rien ne seroit plus important que de trouver des ressources supérieures à la sévérité des loix, pour épargner les crimes, & sauver à la république tant de sujets qu'on lui ôte. *Ibid. b.* Différentes causes qui troublent la propagation, & font inventer mille moyens pour prévenir la conception. C'est dans la sagesse du gouvernement qu'il faut chercher les remedes propres à ce mal. Helvidia louée par Séneque de n'avoir jamais caché ses grossesses ni détruit son fruit, pour conserver sa taille & sa beauté. Pourquoi les Eskimaux permettent aux femmes d'avorter. Châtiment que subissent les femmes de l'isle Formose qui deviennent grosses avant trente ans. *Ibid.* 453. *a.* *Voyez* AVORTEMENT.

FAUSSE-COUPE, (*Coupe des pierres*) direction d'un joint de lit oblique à l'arc du ceintre. Lorsque la voûte est plate, ce doit être tout le contraire. VI. 453. *b.*

FAUSSE-COUPE, (*Orfev.*) VI. 453. *b.*

FAUSSE ÉNONCIATION, (*Jurispr.*) VI. 453. *b.*

FAUSSE-ÉQUERRE, (*Coup. des pierres*) VI. 453. *b.*

FAUSSE-ÉTRAVE, (*Marine*) VI. 453. *b.*

FAUSSE-GOURME, (*Maréch.*) VI. 453. *b.*

FAUSSES-LANCES, ou *passe-volans*, (*Marine*) VI. 453. *b.*

FAUSSE-NEIGE, ou *nage*, (*terme de riviere*) VI. 453. *b.*

FAUSSE-PLAQUE. (*Horlog.*) Diverses significations de ce mot. VI. 453. *b.*

FAUSSE-QUILLE, (*Marine*) VI. 454. *a.*

FAUSSE-QUINTE. (*Musiq.*) L'accord de la fausse-quinte est renversé de l'accord dominant, en mettant la note sensible au grave. Il faut bien distinguer la fausse-quinte de la quinte fausse. VI. 454. *a.* *Voyez* QUINTE.

FAUSSE-VOIX, (*Musiq. Physiolog.*) XVII. 431. *a*, *b.*

FAUSSER *la cour ou le jugement*, (*Jurispr.*) soutenir qu'un jugement avoit été rendu par des juges corrompus ou par haine. On ne qualifioit pas d'appel la maniere dont on attaquoit un jugement; on appelloit cela *fausser le jugement*. Ordonnance de S. Louis, où il est parlé de l'accusation de fausseté de jugement. VI. 437. *a.* Deux manieres de fausser le jugement. Ce que dit sur ce sujet Beaumanoir. Quelle étoit la suite de l'accusation de fausseté contre le jugement. Cette accusation ne pouvoit avoir lieu dans les justices royales; & dans les seigneuriales, elle devoit se faire le jour du jugement rendu. Ce qui arrivoit lorsqu'un noble faussoit le jugement contre le seigneur. Un roturier ne pouvoit fausser le jugement de son seigneur. Auteur à consulter. *Ibid. b.*

FAUSSET, (*Musiq.*) espece de voix. VI. 437. *b.*

Fausset. Le concordant & le fausset sont regardés comme des voix bâtardes & inutiles. VI. 46. *b.* D'où vient la différence de la voix pleine & de la voix du fausset. XVII. 431. *a.* *Voyez* FAUCET.

Fausset, terme d'écriture. VI. 437. *b.*

FAUSSETÉ. (*Morale*) Différence entre le mensonge, l'erreur & la fausseté. Fausseté dans l'esprit. Fausseté dans le cœur. VI. 438. *a.*

FAUST, (*Jean*) imprimeur à Mayence. VIII. 608. *a.* 626. *b.*

FAUSTE. Observations sur la condamnation prononcée par cet évêque contre les prédestinatiens. XIII. 274. *a.*

FAUTE. (*Jurispr.*) En quoi la faute differe du dol. Contrats où les parties ne sont responsables que de dol; autres où elles sont responsables de la faute. Comment on se rend coupable de faute dans les affaires. On ne doit pas imputer à faute ce qui n'est arrivé que par cas fortuit, ou ce qui est arrivé malgré tous les soins de la prudence. *Ibid.* 438. *a.* Omissions qui sont réputées fautes. On divise les fautes en grossieres, légeres & très-légeres. La faute grossiere est comparée au dol. Peine de la faute légere & de la faute très-légere. Distinction admise en matiere de dépôt. Distinction admise dans ce qui concerne le mandat. *Ibid. b.* Fautes dont le tuteur est tenu. Distinction faite dans le précaire. Fautes dont les parties sont tenues dans les contrats innommés. Fautes dont un héritier-testamentaire est tenu. Des fautes en matiere de revendication. Quelle est la faute dont un débiteur est tenu, étant en demeure de rendre ce qu'il doit. Auteurs à consulter. *Ibid.* 439. *a.*

Faute, *crime*, *péché*, *délit*, *forfait*. Différentes significations de ces mots. IV. 466. *b.* *Faute*, *crime*, *forfait*: en quoi ces mots different. VII. 134. *a*, *b.* Pourquoi les fautes demeurent quelquefois impunies. VIII. 635. *b.* Discernement entre les fautes qu'on doit punir & celles qu'on doit pardonner. 684. *a.*

FAUTE. (*Hydraul.*) Les fautes sont inévitables dans les conduites & dans les bassins. Moyen de connoitre la faute dans une conduite, & d'y remédier. Moyen de connoître la faute dans un bassin de glaise, & d'y remédier. VI. 439. *a.*

FAUTEUIL, *droit de*, (*Police milit.*) Exaction de ce droit défendue en 1750. Cette défense mal observée. Observation sur la maniere dont les réglemens en général sont observés en France. VI. 439. *a.*

Fauteuils représentés, vol. VII. des planch. Menuiserie en meubles, planch. 5 & 6. & vol. IX. des planch. Tapissier, planch. 8 & 9.

FAUVE. De l'art de teindre en fauve. XVI. 22. *b.* Du mêlange du fauve avec d'autres couleurs en teinture. 24. *b.*

FAUVES, *bêtes*, (*Chasse*) Cause des retours familiers à la plupart des bêtes fauves qu'on chasse. IX. 701. *b.* Vers qui s'engendrent entre la nape & la chair des bêtes fauves. XVII. 42. *b.* — *Voyez* BÊTES.

FAUVETTE. (*Ornithol.*) Description de cet oiseau. Lieux où il niche. Il donne aisément dans tous les pieges. VI. 439. *b.*

FAUX. (*Arithm. Algeb.*) Regle de fausse position. Exemple d'une regle de fausse position simple. Trouver un nombre dont la moitié, le tiers & le quart fassent 26. VI. 439. *b.* Maniere de résoudre ce problême par l'arithmétique & par l'algebre. Exemple d'une regle de fausse position composée. Racines fausses en algebre. *Ibid.* 440. *a.*

FAUX. (*Jurispr.*) Crime de faux: il se commet en trois manieres; par paroles, par écritures & par des faits. Comment il se commet par paroles. Ce qu'on entend par *obreption* & *subreption*. Cette fausseté est mise au nombre de celles qui se commettent par paroles, quoique les faits soient avancés dans des requêtes ou dans les lettres du prince, qui sont des écritures. VI. 440. *b.* On distingue aussi le faux qui se commet par paroles, d'avec le faux énoncé. Comment le crime de faux se commet par écritures. Comment il se commet par fait ou action. Imposteurs cités en exemple.

On n'entend ordinairement par le crime de faux, que celui qui se commet en fabriquant des pieces fausses, ou en supprimant ou altérant des pieces véritables. *Ibid. b.* Comment se fait la poursuite de ce crime. Il est plus aisé de contrefaire des écritures privées que des écritures authentiques. Comment on peut fabriquer une piece fausse, sans contre-faire aucune écriture. En quoi consiste le faux qui se commet en altérant des pieces. Comment se fait la preuve du faux. Indices qui servent à reconnoitre la fausseté d'une écriture. Loi *cornelia de falsis*. A quelle occasion elle fut publiée; en quoi elle consiste, & quel en est le but. *Ibid.* 441. *a.* Quelle étoit la peine du faux. Quelle étoit celle qui étoit établie en France. En quoi consiste aujourd'hui celle de ceux qui ont commis un faux dans l'exercice de quelque fonction publique, & celle de ceux qui ont commis un faux hors de leurs fonctions. *Ibid. b.* Sur la punition du crime de fausse-monnoie, *voyez* MONNOIE.

Faux, *inscription en*, VIII. 781. *a.*

Faux-incident. Objet du faux-incident: ce qui le distingue du faux principal. Poursuite du faux-incident: détails sur cet objet. VI. 441. *b.* Quelle est la peine du demandeur en faux, s'il succombe. *Ibid.* 442. *a.*

FAUX, (*Musiq.*) opposé à *juste*. On chante faux, ou par vice d'organe, ou par défaut d'habitude (*Voyez Suppl.* IV. 175. *a.*). Quelle est la cause du faux dans les instrumens. VI. 442. *a.*

Faux-accord. Addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 9. *a.* *Voyez* ACCORD-FAUX, à l'article ACCORD *dissonant*.

FAUX, (*Manége*) défaut de justesse & action non-mesurée, soit du cavalier, soit du cheval. Applications de ce mot à divers cas. VI. 442. *a.*

FAUX, (*Blason*) VI. 442. *b.*

FAUX. (*à la Monnoie*) Differentes manieres dont on se rend coupable de faux. Ceux qui en sont convaincus, sont punis de mort. VI. 442. *b.*

FAUX. (*Pêche*) Description de cet instrument, dont on se sert pour la pêche des morues. Abus de cette pêche. VI. 442. *b.*

Faux, espece de chausse ou verveux. Description & usage. VI. 442. *b.*

FAUX-AVEU. (*Jurispr.*) VI. 442. *b.*

FAUX-BOIS. (*Jardin.*) Diverses sortes de branches appellées *faux-bois*. On les détruit, à moins qu'on ne veuille rajeunir l'arbre, en ne laissant subsister que la fausse-branche. VI. 442. *b.*

FAUX-BOURDON. (*Musiq.*) VI. 443. *a.*

Faux-bourdon. Ce qu'on entendoit autrefois par ce mot. Addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 9. *a.*

FAUX-BOURG, (*Géogr.*) VI. 443. *a.*

Faux-bourgs destinés aux étrangers dans l'empire russien. XV. 237. *a*, *b*.

FAUX-BRILLANT. (*Art oratoire*) Portrait des gens amoureux de ce défaut. VI. 443. *a.*

FAUX-CHASSIS. (*Opéra*) Description. Maniere dont il est disposé sur le théatre. VI. 443. *a.*

FAUX-COMBLE, (*Archit.*) VI. 443. *a.*

FAUX-CÔTÉ d'un vaisseau, (*Marine*) VI. 443. *b.*

FAUX-EMPLOI, (*Jurispr.*) VI. 443. *b.*

FAUX-ÉNONCÉ, (*Jurispr.*) VI. 443. *b.*

Faux-étambot. VI. 443. *b.*

FAUX-FEU, (*Marine*) VI. 443. *b.*

FAUX-FOND, (*Brasserie*) VI. 443. *b.*

FAUX-FRAIS, (*Jurispr.*) VI. 443. *b.* *Voyez* FRAIS.

FAUX-FUYANT, (*Vénerie*) VI. 443. *b.*

FAUX-GERME. (*Physiol.*) On peut croire que l'homme naît dans un œuf, qui, par les sucs nourriciers, transmis de la matrice dans le cordon ombilical, donne au germe qu'il renferme, un commencement de consistance au bout de quelques jours que cet œuf a séjourné dans la matrice. Quel est le terme auquel la figure humaine est tout-à-fait déterminée. Comment & par quels accidens ce vrai germe peut devenir un faux-germe. Sous quelle apparence ce faux germe se montre. VI. 443. *b.* La figure informe du faux-germe devient plus ou moins monstrueuse, selon le plus ou le moins de tems qu'il séjourne dans la matrice : plus il y reste, plus il la tourmente, & plus elle essuie d'accidens ou de violences pour s'en débarrasser. La chûte du faux-germe est ordinairement depuis six semaines, jusqu'au terme de trois mois. Observations de faux-germes expulsés très-peu de tems après avoir manqué, qui semblent démontrer que l'homme naît dans un œuf. Faux-germes artificiels qu'a faits M. Puzos. Il se fait des fausses-couches dans lesquelles on trouve l'embrion commencé au centre du faux-germe. Quel est le volume des plus petits & celui des plus grands. Description du fœtus, tel qu'il est au bout de cinq ou six semaines d'accroissement. Comment la matrice parvient à l'expulser. *Ibid.* 444. *a.* Termes de grossesses susceptibles d'avortement. Des enfans nés à sept mois, à huit mois. Causes qui prématurent un peu le terme des neuf mois par rapport à l'accouchement. *Ibid. b.*

FAUX-JOUR. (*Archit.*) Utilité des faux-jours. Maniere dont on décore la plupart de ces faux-jours du côté des appartemens. VI. 444. *b.*

FAUX-JOUR. (*Peint.*) Tableau placé dans un faux-jour. VI. 444. *b.*

FAUX-LIMONS, (*Charpent.*) VI. 444. *b.*

FAUX-MARQUÉ ou *contre-marqué*, (*Maréchal.*) cheval contre-marqué, friponnerie des maquignons. Comment ils la commettent. Le but de cette fraude ne peut être dévoilé qu'autant que nous nous livrerons à quelques réflexions sur les marques & les signes auxquels on peut reconnoître l'âge du cheval. La connoissance la plus sûre qu'on en puisse avoir, se tire de la dentition. Les dents de l'animal divisées en trois classes, relativement à leur situation. VI. 445. *a.* Ce qu'il y a de merveilleux dans l'ordre & la disposition des dents de l'animal. Les dents ont leur germe dans la matrice, & celles qui succedent à d'autres ne sont pas nouvelles. Comment la matiere des dents, molle dans leur origine, se durcit & devient compacte. En quoi les dents antérieures du cheval different de celles de l'homme. Tache noire, appellée *germe de feve*, qui ne paroît que dans la jeunesse du cheval, & que les maquignons tâchent d'imiter en contre-marquant l'animal. Origine de ce germe de feve. Dans quel ordre & en quel tems le jeune poulain fait ses premieres dents. *Ibid. b.* Différence entre ces dents & celles du cheval fait. Pendant l'espace de deux ans & demi ou trois ans, on ne peut distinguer, par la dentition, l'âge du poulain. On a trop négligé les moyens de connoître cet âge par le moyen de la dentition. Il est vrai qu'on a eu recours, à cet effet, aux poils & aux crins ; mais ces guides & ces objets sont peu sûrs. Il importeroit néanmoins beaucoup de connoître l'âge du poulain. *Ibid.* 446. *a.* Comment il est possible d'être trompé, en achetant un poulain d'un an ou deux, pour un poulain de quatre ans. Connoissance des dents qu'il faudroit acquérir pour éviter de l'être. Changemens qui surviennent aux dents du poulain, à l'âge de deux ans & demi, trois ans ; à celui de trois ans & demi, quatre ans ; à celui de quatre ans & demi, cinq ans. Indices de l'âge qu'on peut tirer des crochets. *Ibid. b.* Recherches sur les moyens de connoître l'âge de l'animal qui a passé cinq ans. Comme les coins sont les dernieres dents qui rasent, on s'est contenté de s'arrêter à l'examen du plus ou moins de progrès que faisoit le remplissage de la dent, pour décider de l'âge du cheval jusqu'à huit ans. Exposé du systême de M. Soleysel sur ce point, par où l'on voit que rien n'est plus équivoque que ce qui résulte de ses principes. Méthode plus sûre & plus facile indiquée par l'auteur, pour juger jusqu'à huit ans de l'âge du cheval. *Ibid.* 447. *a.* Observation non moins fautive que les autres, dont on s'est servi pour connoître l'âge, lorsque l'animal ne marque plus. Principe plus constant qu'il faut suivre. La certitude de ce principe confirmée par l'expérience. Chevaux appellés *béguts* : quels sont ceux qui sont le plus sujets à l'être. Trois especes de chevaux béguts. Signe auquel on s'assure que l'animal est bégut. *Ibid. b.* Signes caractéristiques de la vieillesse de l'animal. Ceux qui ont été décrits par les auteurs : la plupart de ces témoignages sont équivoques. Quels sont ceux qu'on doit regarder comme décisifs. *Ibid.* 448. *a.* Pourquoi la cavité de la dent ne s'efface jamais dans le cheval bégut. Pourquoi le germe de feve subsiste toujours dans celui qu'on appelle *faux-bégut*. Pourquoi le nombre des jumens béguës est si considérable. Maladies causées par l'éruption des dents, & particuliérement des crochets. Comment on facilite cette éruption. Nécessité de l'extraction d'une dent cariée. *Ibid. b.* Moyen de détruire les inégalités des dents molaires, qui viennent presque à tous les vieux chevaux. Maux qui résultent de ces inégalités. Moyen de raffermir les dents vacillantes. *Ibid.* 449. *a.*

FAUX-MARQUÉ, en parlant du cerf, (*Vénerie*) VI. 449. *a.*

FAUX-PLANCHER, (*Archit.*) VI. 449. *a.*

FAUX-PONT, (*Marine*) VI. 449. *a.*

FAUX-PRÉCIPITÉ. (*Chymie*) Matiere qui a l'apparence du précipité, mais qui n'a pas été réellement séparée du dissolvant par un intermede & par la précipitation. *Suppl.* III. 9. *a.* Tel est le mercure précipité *per se*, & le précipité rouge. Espece de précipités, qui ne sont formés que par leur union avec l'intermede qui cause la précipitation. *Ibid. b.*

FAUX-PRINCIPAL. (*Jurispr.*) En quoi le faux-principal differe du faux-incident. VI. 449. *a.* En quelle forme se font les plaintes & accusations de faux-principal. L'accusation de faux peut être admise, encore que les pieces eussent été vérifiées même avec le plaignant. Procédures qui se font en conséquence d'une requête ou plainte de la partie publique ou civile. Les pieces arguées de faux doivent être remises au greffe. *Voyez* l'ordonnance de 1737, sur cette matiere. *Ibid. b.*

FAUX-RACAGE, (*Marine*) VI. 447. *b.*

FAUX-RAS, (*Tireur d'or*) VI. 447. *b.*

FAUX-REMBUCHEMENT, (*Vénerie*) VI. 449. *b.*

FAUX-SAVOIR, (*Philosoph.*) ce qu'on entend par-là. *Suppl.* I. 96. *a.*

FAUX-SAUNAGE, (*Comm. de faux sel*) peines rigoureuses sous lesquelles il est défendu. Le commerce du sel étranger sévérement puni en France. VI. 449. *b.*

Faux-saunage, *sel de*, XIV. 928. *b.*

FAUX-SEL, (*Comm.*) VI. 450. *a.*

FAUX-SOLDAT, *passe-volant*, (*Art milit.*) Comment s'excusent ceux qui passent les faux-soldats aux montres. VI. 450. *a.*

FAYDIT. (*Pierre*) Observations sur cet auteur & sur ses ouvrages. XIV. 296. *a.*

FAYE, (*Jean-Elie Leriget de la*) XVII. 264. *a.*

FAYENCE, (*Art méch.*) elle est originaire de Faenza en Italie. Quelle est la ville de France où la premiere fayence de ce royaume a été fabriquée. VI. 454. *a.* Instructions sur le travail de la fayence. Préparation de la terre. *Ibid. b.* Travail sur le tour. *Ibid.* 455. *a.* Préparation du cru sur la planche pour faire sécher les pieces travaillées. Ensuite on encastre le cru dans des gasettes. Quand les gasettes sont remplies, on les porte au four. Maniere d'enfourner. Quand le four est bouché, on met le blanc au four dans une fosse faite de sable pour y être calciné ; & ceux qui font la belle fayence, y mettent aussi leur couverte à calciner. *Ibid. b.* Composition pour la fayence ordinaire, telle que celle de Nevers. En quoi consiste le calciné. On met le tout ensemble dans la fournette, *&c.* Cuisson de la fayence. Ce qu'on entend par la fougasse ; inconvénient qu'il faut éviter. On quitte le four au bout de trente ou trente-six heures. Après avoir défourné, on descend dans la voûte d'en-bas, & l'on en enleve le blanc que la grande chaleur du four en feu a calciné, & réduit en un gâteau. Préparation du gâteau pour le moulin. Opéra-

tion du moulin. *Ibid.* 456. *a.* Phénomene à observer dans cette opération. Préparation du blanc. Maniere d'y tremper les vaisseaux. *Ibid. b.* Toutes les pieces étant trempées & prêtes à être enfournées, on a des gasettes de la même figure que les premieres, mais d'une grandeur proportionnée à celle des pieces. Maniere de remplir les gasettes. On enfourne comme ci-devant. Travail des gasettes & des pernettes. *Ibid.* 457. *a.* Compositions des diverses couleurs dont on se sert pour peindre la fayence. *Ibid. b. & suiv.* Si l'on desire en savoir davantage, on peut consulter l'article *Porcelaine. Ibid.* 460. *b.*

Fayence, ce qui a rendu précieux plusieurs vases de la ville de Faenza en Italie. VI. 371. *a.* Manufacture de fayence à Nevers. *Suppl.* IV. 33. *a.* Poterie de fayence. 518. *a.* Fayence trezalée. XVI. 609. *b.* Les planches à consulter sur la fabrication de la fayence, se trouvent dans le vol. IV. Ouvrage à consulter sur cet art. *Suppl.* IV. 33. *a.*

FAYENCIER, *voyez* VERRIER.

F E

FÉ, FO, FOÉ, (*Hist. d'Asie*) idole adorée sous différens noms par les Chinois idolâtres, les Japonnois & les Tartares. En quel tems cette idolâtrie est née. Par qui elle est prêchée. Exercices de pénitence qui effraient la nature humaine, pratiqués par certains prêtres en l'honneur de cette idole. Divers effets de leur fanatisme. Cette secte séduit quelquefois des Mandarins. VI. 460. *b.* Montagne qui selon l'imagination de ces fanatiques, représente à leurs yeux leur dieu *Fo. Ibid.* 461. *a. Voyez* FOHI.

FÉAL, (*Jurisp.*) épithete que le roi donne à ses vassaux & à quelques officiers. Etymologie de ce mot. Les leudes qui sous les deux premieres races, étoient les grands du royaume, étoient aussi qualifiés de fideles. Usage & signification du mot *amé* ordinairement joint à celui de *féal*. VI. 461. *a.*

FÉBRIFUGE, *Médicament*, (*Médec. thérapeut.*) On peut trouver la vertu fébrifuge dans tous les moyens qui peuvent être employés contre la cause des lésions des fonctions, en quoi consiste la fievre. Cependant on ne cherche communément les fébrifuges que dans la classe des altérans. On pourroit regarder l'action des solides, des fluides, l'agitation fébrile, comme le premier fébrifuge. Il faut recourir au mot *Fievre*, où se trouve tout ce qui concerne les curations de toutes les diverses affections comprises sous ce mot. *Voyez* aussi toutes les généralités concernant les remedes évacuans, & les altérans. Tous les genres de remedes peuvent former des fébrifuges différens. VI. 461. *b.* Médicamens particuliers auxquels on attribue préférablement à tous autres la qualité de fébrifuge. *Ibid.* 462. *a.*

Fébrifuge, apozême, I. 542. *b.* emplâtre. V. 591. *b.*

FÉBRILE. Froid fébrile, *voyez* FROID & FIEVRE. Insomnie fébrile. VIII. 791. *b.* 792. *a*, *b.* Maladies fébriles simples & composées. IX. 934. *b.* 935. *a.* Tremblement fébrile. XVI. 584. *a.*

FÉBRUA ou *Fébrues*, (*Hist. anc.*) *purification* : fête que les Romains célébroient au mois de février, pour les mânes des morts. Etymologie du mot *février*. But des sacrifices qu'on y célébroit. Leur durée. Origine de l'ancien mot *fébrua*. VI. 462. *a.*

FEBVRE, (*M. le*) sa méthode pour l'étude de la langue latine. VI. 88. *a.*

FECALE, *matiere*, (*Physiol. Médec.*) voyez FIENTE, DÉJECTION, EXCRÉMENT & *Suppl.* II. 614. *a.* nature de cette matiere en état de santé : changemens qu'elle éprouve dans les maladies. IV. 771. *b.* Prognostics tirés de ces changemens. 772. *a*, *b.* Opérations par lesquelles on a prétendu tirer de cette matiere un sel doué d'une très-grande vertu. VI. 228. *b.* Doctrine de Van-Helmont sur la cause de son odeur. 523. *a*, *b.* Les animaux qui ne vivent que de végétaux rendent leurs excrémens presque sans féteur. 598. *b.* La bile contribue à la corruption des matieres fécales. VII. 35. *b.*

FÉCIAL ou *fécialien*, (*Hist. rom.*) officier qui étoit employé à déclarer la guerre ou à négocier la paix. Etymologie que Festus donne de ce mot. College des féciaux. Leurs charges ou fonctions selon Denys d'Halicarnasse. Il y avoit quelque rapport entre ces féciaux & les officiers que les Grecs appelloient *irénophylaques*. Nos anciens hérauts d'armes ne répondent point à la dignité des féciaux. Officier fécialien envoyé par Ancus Martius aux Latins pour leur déclarer la guerre. Cérémonies qu'il observoit. VI. 462. *b.* Dans la formule de la déclaration de guerre, le roi n'étoit point nommé, & tout se faisoit au nom & par l'autorité de la nation. On ne s'accorde point sur l'institution des féciaux : il est vraisemblable que l'idée de cet établissement fut tirée des anciens peuples du Latium ou d'Ardée, qui la tirerent des Pélasges. Ces fonctions étoient abolies du tems de Varron. Auteurs anciens à consulter. *Ibid.* 463. *a.*

Fécial. Observations sur les féciaux. VIII. 143. *b.* Chef de leur college. XII. 169. *a.*

FÉCOND, *fertile* : différence entre ces mots. VI. 463. *a.*

FÉCONDATION. Différence entre fécondation & fétation. VI. 564. *a.* En quoi consiste la fécondation. VIII. 573. *b.* Fécondation des plantes. XII. 714. *b.* 715. *a*, *b.* XVI. 962. *a*, *b. Suppl.* III. 65. *a*, *b.* 221. *a*, *b. Suppl.* II. 446. *Suppl.* IV. 788. *a.*

FÉCONDITÉ, ((*Mythol. Médaill. Littérat.*) Junon adorée sous ce nom. Cérémonie à laquelle se soumettoient les femmes qui alloient l'invoquer. Quelquefois on confond la fécondité avec la déesse Tellus : comment alors elle est représentée. Les Romains érigerent un temple à la fécondité de Poppée. VI. 463. *b.*

Fécondité, son symbole. XV. 731. *a.* La fécondité des femmes en honneur chez les Arabes. *Suppl.* I. 503. *b.*

FÉCONDITÉ, (*Econ. anim.*) définition. VI. 463. *b. Voyez* IMPUISSANCE, STÉRILITÉ, GÉNÉRATION.

FÉCONDITÉ, (*Agric. Jardin.*) voyez FERTILITÉ. Moyens de fécondité, *voyez* EXPOSITION, LABOUR, ENGRAIS, ARROSEMENT. La fécondité des plantes dépend en partie de la liberté des racines à s'étendre. *Suppl.* III. 211. *b.*

FECULE, (*Pharmac.*) poudre blanche qui se sépare du suc de certaines racines, & se précipite à la maniere des feces. VI. 463. *b.* Racines dont on tire communément les fécules. Zwelfer dépouille les fécules de toute vertu. Son sentiment reçu généralement aujourd'hui. *Fécules*, feces vertes qui se séparent des sucs des plantes, lorsqu'on les purifie. *Ibid.* 464. *a.*

FÉDÉRATIVE, *république*. XIV. 150. *b.* 158. *b.* 159. *a.*

FÉE MORGANE, (*Hist. nat.*) phénomene observé par les peuples qui habitent l'extrémité de la Calabre. Cause de cette apparition. *Suppl.* III. 9. *b.* Phénomene semblable qui peut avoir donné lieu chez les Grecs à la prétendue apparition des dieux sur l'Olympe. Explication qu'a donnée M. de Mairan d'une empreinte de sardoine du cabinet du roi, qui représente Neptune plongé dans l'océan jusqu'à la moitié du corps, & tenant au-dessus de sa tête un voile arqué, sur lequel Jupiter est assis avec la foudre en main. Observations sur ce que dans cette même antique & dans une autre pierre gravée qui appartient au duc d'Orléans, on voit une licorne représentée auprès du signe du zodiaque qu'on appelle *la vierge. Ibid. b.*

FÉES, (*Bell. lett.*) elles n'ont aucun rapport avec les divinités du paganisme, si ce n'est peut-être avec les larves. Il paroît que les Persans & les Arabes en sont les inventeurs. Noms qu'ils leur donnent. Province d'Arabie habitée par les fées. *La reine des fées*, poëme de Spencer. Origine des contes des fées, selon Naudé. VI. 464. *a.* Usage que nos romanciers modernes font de la fiction des fées. *Ibid. b.*

Fées. Origine de l'opinion des fées. IV. 731. *a.* Cercles que le peuple suppose avoir été tracés par les fées dans leurs danses en campagne. II. 836. *b.* Especes de fées des romans des Persans. XII. 355. *b.* Grotte des fées. *Suppl.* III. 273. *b.*

FÉERIE, usage qu'on en a fait à l'opéra. Quinault se servit d'abord de la magie, & n'introduisit la féerie qu'en sous-ordre. La férie a paru de nos jours propre à produire une illusion agréable, & des actions aussi intéressantes que merveilleuses. Usage qu'en a fait M. de Moncrif, dans son ballet de *l'empire de l'amour*. Musique de MM. Rebel & Francœur pour ce ballet. VI. 464. *b. Voyez* ENCHANTEMENT.

FEINDRE, *boiter*, (*Manege. Maréch.*) ces deux mots ne sont pas exactement synonymes. Deux significations du mot *Feindre*. On doit d'abord sonder le pied de tout animal qui feint ou qui boite. VI. 465. *a.*

FEINT, *être feint*, (*Métaphys.*) VI. 75. *b.*

FEINTE. (*Musiq.*) Feinte coupée des épinettes & clavessins qui ne sont pas à ravalement. VI. 465. *a.*

FEINTE. (*Escrime*) ce qu'il faut observer pour bien faire une feinte. Double feinte. Feinte droite. *Voyez* vol. IV des planches, Escrime, pl. 9.

Feinte, dans l'usage de l'imprimerie. VI. 465. *a.*

FEINTIERS, *alosieres*, *vergues*, *vergueux*, *rêts verguans*, *cahuyautiers*, (*Pêche*) description de ce filet propre à prendre les aloses. VI. 465. *a.* Comment on fait cette pêche. *Ibid. b.*

FEL, (M[lle]) chanteuse de l'opéra : son éloge. III. 145. *b.*

FELDKIRCH, (*Géogr.*) ville d'Allemagne. Anecdotes concernant le fameux Bernhardi qui naquit dans cette ville. VI. 465. *b.*

FELICITÉ, (*Gramm. & Morale*) état permanent d'une ame contente. Différence entre bonheur & félicité ; entre un bonheur & le bonheur ; entre le plaisir, le bonheur, la prospérité. Signification du mot *féliciter*. VI. 465. *b.*

FÉLICITÉ, (*Mythol.*) *Eudomonie*, chez les Grecs. Lucullus voulut élever une statue à la félicité après ses victoires. César conçut aussi le projet d'ériger un temple à cette même

déesse; mais Lépide eut l'honneur de l'exécuter. Les prêtres ne manquerent pas de vanter la gloire de ce temple & d'exagérer les avantages qu'auroient les dévots qui le fréquenteroient. VI. 466. *a*. Anecdote sur ce sujet. Réflexions de S. Augustin sur le culte de la félicité. Pourquoi les Romains avoient consacré des temples à la peur & à la pâleur, à la fraude, à la discorde, *&c.* Comment la félicité est représentée sur les médailles. *Ibid. b.*

FÉLICITÉ. Différence entre bonheur, béatitude & félicité. II. 169. *b*. En quoi consiste en ce monde notre félicité. XII. 143. *a*. Symbole de la félicité. XV. 728. *b*. 731. *a*. Temple de la félicité. XVI. 71. *b*.

FELIX, *felicissimus*, *felicitas*, (*Littér.*) à qui ces titres furent appliqués. Entre les différens titres qui se lisent sur les monumens antiques, celui de *felix* ou *felicitas* est un des plus fréquens. Sylla fut le premier qui prit le nom d'heureux. Ce titre fut attribué au triste tems présent, au siecle infortuné, au sénat abattu, au peuple romain asservi, à Rome malheureuse, à l'empire consterné sous Macrin, à toute la terre gémissante, aux plus infâmes empereurs. *Ibid. b.* Titre de *felicissimus* devenu commun dans le bas empire. Quantité de colonies se piquerent de se dire heureuses sur leurs monnoies, par adulation pour les princes regnans. Les provinces, à l'imitation des villes, affecterent sur leurs monumens publics de se proclamer heureuses. On fit graver sur les médailles de Commode, que le monde étoit heureux sous son empire. Basse adulation des Asiatiques. *Ibid.* 467. *a*.

FELIX V, cede la thiare à Nicolas & se retire à Ripaille. IX. 322. *a*.

FELIX, (*Jacques*) physiologiste. *Suppl.* IV. 361. *b*.

FELL, (*Jean*) patrie & ouvrages de cet auteur. XI. 728. *a*.

FÉLONIE, (*Jurisp.*) Sens étendu & restreint de ce mot. Comment le vassal se rend coupable de félonie. VI. 467. *a*. Le désaveu est différent de la félonie. Le crime de félonie ne se peut commettre qu'envers le propriétaire du fief dominant. La peine ordinaire est la confiscation. Quel est un des plus anciens & mémorables exemples de cet usage. Quelle est la confiscation des bénéficiers coupables de félonie. La félonie de l'évêque donne ouverture au droit de régale. La confiscation pour félonie n'a pas lieu de plein droit. Autres peines que peut subir le vassal outre la confiscation. Le seigneur dominant qui ne s'est pas plaint du vivant de son vassal de la félonie commise envers lui, est censé lui avoir remis l'offense. Auteurs à consulter. *Félonie* du seigneur envers son vassal. *Ibid. b.* Peine attachée à cette félonie : exemples. Coutumes à consulter. *Ibid.* 468. *a*.

Félonie. Serment d'abjuration que faisoit en Angleterre un homme coupable de félonie. I. 27. *a*. Commise en cas de félonie. 704. *a*. Peine du seigneur coupable de félonie envers son vassal. *Ibid. b.*

FELTRI, (*Géogr.*) ville de la Marche Trévisane, sous la république de Venise. Qualité du terrein des environs. Pieces d'histoire naturelle qu'on y trouve. Ouvrage à consulter. *Suppl.* III. 10. *b*.

FÊLURE d'un vase de verre : maniere de la réparer. V. 725. *b*.

FEMELLES des animaux, caracteres qui les distinguent des mâles. *Suppl.* III. 11. *a*. Leur gestation : *voyez* ce mot. Pourquoi elles ne sont point sujettes aux menstrues. X. 338. *a*. 339. *a*. De leur disposition à l'accouplement. *Suppl.* I. 124. *b*.

FÉMININ, *adj.* (*Gramm.*) *voyez* GENRE. Ce mot joint à un substantif peut avoir une forme grammaticale masculine, & réveiller en même tems un sens féminin. *Rime féminine*, *vers féminins* : voyez RIME. Exemples de quelques noms masculins que le peuple de Paris fait du genre féminin. VI. 468. *b*.

FEMME, (*Anthropologie*) auteurs à consulter sur les différences du squelette de la femme & de celui de l'homme. Systême ingénieux de M. Daubenton sur la différence des organes de la génération de l'homme & de la femme. Il croit que toute la différence que l'on peut trouver dans la grandeur & la position de certaines parties, dépend de la matrice qui est de plus dans les femmes que dans les hommes, *&c.* VI. 468. *b*. Observations sur lesquelles il s'appuie. On ne peut distinguer le sexe des fœtus femelles de celui des mâles, jusqu'à l'âge de quatre mois. Galien ne met d'autre différence entre les parties génitales de l'homme & de la femme, que celle de la situation ou du développement. Auteurs qui ont embrassé l'opinion de Galien. Anatomistes qui l'ont rejettée. On trouve plusieurs femmes changées en hommes. *Voyez* HERMAPHRODITE. Hippocrate dit qu'une femme ne devient point ambidextre. Des philosophes platoniciens ont aussi regardé la femme comme un homme manqué. Causes des divers préjugés sur les rapports d'excellence entre l'homme & la femme. *Ibid.* 469. *a*. Des femmes qui se sont illustrées par les lettres. Examen de la question, si l'étude des lettres convient à une femme chrétienne. Deux excès où l'on est tombé par rapport aux exercices convenables aux femmes. Le beau sexe devenu méprisable en Orient. Loi des Bourguignons sur celle qui renvoyoit son époux. Tous les poetes grecs ont dit beaucoup de mal des femmes. Les poetes latins ne leur sont pas plus favorables. *Ibid. b.* Pourquoi l'on a attribué aux femmes des arts d'une vertu occulte. Selon Aristote, c'est un plus grand crime de tuer une femme qu'un homme. Il est remarquable qu'on a cru être souillé par le commerce légitime des femmes. Opinion des rabins sur la création & la nature de la femme. Les femmes étoient à plaindre dans la loi juive. Personne n'a plus aimé, ni maltraité les femmes dans ses ouvrages que Salomon. Douceur de Jesus-Christ à leur égard. *Ibid.* 470. *a*. Le célibat loué chez les chrétiens & maudit chez les juifs. Ce qu'ordonne S. Pierre aux maris à l'égard des femmes. Auteurs qui ont soutenu l'opinion monstrueuse que Dieu est mâle & femelle en même tems. Les Manichéens regardent la distinction des sexes comme l'ouvrage du diable. Loix de Mahomet sur les femmes. Observation sur la dissertation anonyme, où l'on prétend *mulieres homines non esse*. *Ibid. b.*

FEMME, (*Physiolog.*) la nature ne paroît avoir réservé la distinction des sexes que pour les animaux considérables. Les animaux extrêmement simples, comme les polypes, n'ont aucune apparence de sexe. Des animaux plus composés commencent à porter le caractere d'un sexe; ils sont généralement femelles. Des sexes des coquillages. *Suppl.* III. 10. *b*. Caracteres qui dans les grands animaux distinguent le mâle d'avec la femelle. Différences caractéristiques de l'homme & de la femme. *Ibid.* 11. *a*.

Femme, différence dans les proportions du corps de l'homme & de celui de la femme. VIII. 260. *b*. *Suppl.* II. 545. *a*. Différence entre les os des femmes & ceux des hommes. XV. 483. *a*, *b*. De la beauté des femmes, *voyez* BEAUTÉ. Pourquoi les femmes sont plus sujettes que les hommes à certaines dépravations d'appétit. V. 736. *a*. Pourquoi elles sont plus foibles que les hommes, elles ont la voix grêle, & elles sont sans barbe. VI. 159. *b*. 160. *a*, *b*. 161. *a*. Les fausses couches rendent certaines femmes fécondes. 451. *b*. Les femmes plus précoces que les hommes. *Suppl.* I. 201. *a*. Age auquel leur tempérament commence à prendre de l'ardeur. VII. 380. *b*. Il est rare qu'elles aient ce qu'on appelle du tempérament. *Ibid.* Les femmes en général vieillissent plus que les hommes, VIII. 260. *b*. De l'âge où elles commencent à être propres au mariage. X. 117. *b*. Effets des plaisirs du mariage sur elles, 118. *b*. Des femmes qui ont fait beaucoup d'enfans. 119. *a*. Caractere du pouls des femmes. XIII. 230. *b*. Pourquoi les femmes deviennent puberes plutôt que les mâles. 549. *b*. Régime propre aux femmes. XIV. 13. *a*. De leur sensibilité. XV. 47. *a*.

FEMME, (*Droit nat.*) *uxor.* Principal but & principaux devoirs de la société du mariage. Le droit positif des nations policées, les loix & les coutumes de l'Europe donnent l'autorité dans cette société au mâle. Le code Fréderic favorable à cet usage. Raisons qu'on peut opposer à ce pouvoir marital. VI. 471. *a*. On a vu chez les nations les plus civilisées, des mariages qui soumettent le mari à l'empire de la femme. L'exemple de l'Angleterre & de la Moscovie fait voir que les femmes peuvent réussir dans le gouvernement modéré & dans le despotique. Symbole en usage chez les Lacédémoniens, pour marquer l'égalité de pouvoir entre l'homme & la femme. La femme en Egypte avoit par contrat de mariage autorité sur le mari. *Ibid. b.*

Femme, moyen singulier par lequel les femmes chez les Romains prouvoient à leur mari leur fidélité. II. 290. *b*. Etat des femmes dans les gouvernemens despotiques. IV. 887. *b*. V. xj. *a. note.* La femme infidelle plus coupable que le mari. VIII. 701. *b*. Les femmes à Rome ne pouvoient être contraintes par les licteurs à se retirer devant les magistrats. IX. 487. *a*. Puissance du mari sur sa femme. X. 101. *b*. 102. *a*, *b*. Etat de dépendance où étoient les femmes chez les Romains, & où elles sont parmi nous. XIII. 558. *b*. Leur état chez les Arabes. *Suppl.* I. 503. *b*. 508. *a*.

FEMME, (*Morale*) ce nom seul touche l'ame, mais il ne l'éleve pas toujours. Toutes les femmes voudront que l'écrivain qui doit parler d'elles soit un peintre infidele, & que le portrait soit ressemblant. Attributs distinctifs des femmes par rapport aux qualités du corps. Leurs dispositions naturelles modifiées en mille manieres par l'éducation. Les femmes n'ont guere que des caracteres mixtes, intermédiaires ou variables. Tout parle en elles, mais un langage équivoque. Elles apperçoivent plus vite, peuvent voir aussi-bien, & regardent moins long-tems. Jeunesse & vieillesse, vice & vertu des femmes. Pourquoi elles sont vindicatives. VI. 472. *a*. Pourquoi elles ne sont pas discretes. Il y a moins d'union entre elles qu'entre les hommes. Avantages mutuels qui font l'égalité des deux sexes. De l'éducation des femmes. L'éloge de l'esprit ou du caractere d'une femme est presque toujours une preuve de sa laideur. Abus que les deux sexes ont

ont fait réciproquement de leurs avantages. *Ibid. b.* Politique & morale des femmes. Ce menſonge perpétuel appellé *coquetterie*, ſemble être dans les femmes un caractere primitif: il eſt ſemblable au feu ſacré, qui ne s'éteint jamais. Plus les femmes ont perfectionné l'art de faire deſirer ce qu'elles ne veulent point accorder, plus les hommes ont multiplié les moyens d'en obtenir la poſſeſſion. Il y a un feu, qui caché plus ou moins long-tems, s'allume à notre inſçu, s'étend d'autant plus, qu'on fait plus d'efforts pour l'éteindre, & qui enfin s'éteint malgré nous. *Ibid.* 473. *a.* Etat de Chloé dans le monde après ſon mariage: ſa conduite envers ſes amans. Comme un foible enfant qu'elle protege, Chloé prend l'amour ſur ſes genoux, badine avec ſon arc, ſe joue avec ſes traits, coupe l'extrémité de ſes ailes, lui lie les mains avec des fleurs; & déja priſe elle-même dans des liens qu'elle ne voit pas, ſe croit encore en liberté. A peine Chloé a-t-elle prononcé le mot fatal à ſa liberté, qu'elle fait de ſon amant l'objet de toutes ſes vues, le but de toutes ſes actions, l'arbitre de toute ſa vie. Pour la plupart des hommes, l'amour eſt une fauſſe jouiſſance qui, précédée d'un deſir incertain, eſt immédiatement ſuivie d'un dégoût marqué qu'accompagne encore trop ſouvent la haine ou le mépris. Quand la ſource des plaiſirs eſt dans le cœur, l'amour ne tarit point. *Ibid. b.* Chloé abandonnée par ſon amant. Son déſeſpoir ſe change inſenſiblement en une langueur qui fait de tous ſes jours un tiſſu d'ennuis. Cependant elle conſent à ſe diſtraire, elle finit par ſe conſoler. Elle fait un nouveau choix qui ne ſera guere plus heureux que le premier. Elle appartenoit à l'amour, la voilà qui appartient au plaiſir. Qu'importe que ſon amant y ſoit trompé, s'il eſt heureux! Chloé fait donner à la volupté toutes les apparences du ſentiment, à la complaiſance tous les charmes de la volupté. Elle fait également diſſimuler des deſirs & feindre des ſentimens, compoſer des ris & verſer des larmes. *Ibid.* 474. *a.* Elle ſe perſuade enfin qu'il n'y a qu'un engagement ſolide qui perde une femme: elle ſe conduit en conſéquence. Le ſeul moyen de la rendre conſtante ſeroit peut-être de lui pardonner d'être infidelle. Plus que galante, elle croit cependant n'être que coquette. Elle ſe dit ſans préjugés, parce qu'elle eſt ſans principes. Tant qu'elle aura de la beauté ou des graces, les deſirs des hommes, la jalouſie des femmes lui tiendront lieu de conſidération. Mais enfin le ridicule plus cruel que le deshonneur, l'exile de la ſociété. Alternative qui ſe préſente à elle pour unique reſſource, le bel-eſprit ou la dévotion. L'une & l'autre alternative n'eſt pas toujours facile à embraſſer. *Ibid. b.* Portrait de la femme aimable & vraiment eſtimable. Portrait de la femme ſolidement heureuſe. *Ibid.* 475. *a.*

Femme, de la chauſſure haute des femmes, III. 260. *b.* Uſage que les Romains faiſoient d'un clou myſtérieux pour corriger l'eſprit de leurs femmes. 551. *b.* Caractere moral des femmes. *Suppl.* III. 948. *a.* 952. *a.* Femme coquette. IV. 183. *a.* On n'aime point à rencontrer dans une femme les qualités caractériſtiques de l'homme, ni dans un homme celles de la femme. V. 404. *a.* Eloge de la femme forte par Salomon. 746. *b.* Foibles des femmes. VII. 27. *b.* Pourquoi les femmes laides ont très-ſouvent des graces & font de grandes paſſions, au lieu qu'il eſt rare qu'on puiſſe en dire de même des belles. 765. *b.* Pourquoi les graces ſont plus particuliérement attachées aux femmes qu'aux hommes. 766. *a.* Comment un homme galant les flatte. *Suppl.* III. 48. *a.* Importance de l'éducation des femmes. VIII. 278. *a.* Femmes impérieuſes. 593. *a.* De la décence dans les femmes. 667. *b.* Pourquoi les gymnoſophiſtes des Indes craignoient leur commerce. 675. *a.* Ce qu'on entend par jolie femme. 872. *b.* Les femmes des anciens peuples du Nord les excitoient aux grandes choſes, & elles étoient renommées pour leur chaſteté & leur fidélité. 919. *a.* Lubricité des femmes en quelques pays d'Aſie. XII. 161. *b.* Parallele entre la femme prude & la femme ſage. XIII. 528. *a.* Combien la pudeur convient aux femmes. 553. *a.* Des femmes qui ſe ſont illuſtrées. 630. *b.* Exactitude proſodique que les femmes du grand monde ſavent obſerver en parlant. 656. *b.* C'eſt le ſort des femmes d'être ſenſibles aux perſuaſions des miniſtres de la religion, & de perſuader les hommes. XIV. 444. *a.* Du goût des femmes pour la parure. XVII. 89. *a*, *b.* 221. *a*, *b.* Différence dans leur parure ſelon leurs différens teints. *Suppl.* II. 244. *a*, *b.* Plaiſirs & occupations qui leur conviennent. XVII. 739. *a.*

FEMME, (*Juriſpr.*) La condition des femmes en général eſt différente de celle des hommes. *Citiùs pubeſcunt, citiùs ſeneſcunt.* Les femmes à cauſe de leur délicateſſe, *&c.* ſont exclues de pluſieurs fonctions, *&c.* VI. 475. *a.* Cependant il en eſt qu'elles peuvent exercer dans l'état eccléſiaſtique. Dans certaines monarchies, les femmes ne ſuccedent point à la couronne. Elles ne ſont pas admiſes aux emplois militaires ni aux ordres de chevalerie, *&c.* ni aux charges publiques. Elles ne font plus comme autrefois l'office de pair. Autrefois en France les femmes pouvoient être juges & arbitres. Elles peuvent néanmoins faire en certains cas la fonction d'experts. C'étoit autrefois une femme qui faiſoit la fonction de bourreau pour les femmes. On ne peut les nommer tutrices que de leurs enfans. Elles ſont exemptes de tailles & impoſitions. Mais elles ne ſont point exemptes des corvées ou autres charges, ſoit réelles ou perſonnelles. Evaluation de la corvée d'une femme & de celle d'un homme. Exemples de quelques femmes admiſes dans les académies litteraires. Actes pour leſquels on ne peut les prendre pour témoins. On les peut entendre en dépoſition, tant en matiere civile que criminelle. *Ibid. b.* Il dépend de la prudence du juge d'ajouter plus ou moins de foi aux dépoſitions des femmes, ſelon leur qualité & d'autres circonſtances. On ne reçoit point de femmes dans les corps & communautés d'hommes. Certains commerces & métiers annexés aux femmes. En quels cas les femmes ſont contraignables par corps pour dettes civiles. Loix ſur le luxe des femmes. Des réglemens pour la ſépulture des femmes. *Ibid.* 476. *a.*

Femme commune en biens, & femme non commune. III. 726. *b.* Des condamnations de dépens obtenues contre une femme en puiſſance de mari. IV. 858. *b.* Dot de la femme. V. 62. *b.* *&c.* Douaire de la femme. 68. *a*, *b*, *&c.* Edit des femmes, 392. *a.* Etat d'une femme. VI. 28. *a.* Magiſtrats d'Athenes qui avoient inſpection ſur les femmes. VII. 1022. *b.* Biens de la femme diſtingués en dotaux & paraphernaux, XI. 919. *a*, *b.* Senatus-conſulte par lequel les femmes ne peuvent s'obliger valablement pour d'autres. XV. 10. *a.* XVI. 880. *b.* Sort des biens d'une femme qui avoit commerce avec un eſclave. 599. *b.* Loix ſur les obligations que peuvent contracter les femmes pour autrui ou pour leurs maris. XVI. 881. *a*, *b.*

Femme amoureuſe, exemples qui prouvent que les femmes publiques étoient ainſi nommées autrefois. VI. 476. *a.*

Femme authentiquée, celle qui pour adultere a été condamnée aux peines portées par l'authentique, *ſed hodie.* Diſpoſitions de cette loi. VI. 476. *a.*

Femme autoriſée. VI. 476. *a.*

Femme commune en biens, *Femme non commune*, différence entre une femme ſéparée de biens & une femme non commune. VI. 476. *b.*

Femme de corps. VI. 476. *b.*

Femme cottiere ou coutumiere. VI. 476. *b.*

Femme délaiſſée. VI. 476. *b.*

Femme divorcée. VI. 476. *b.*

Femme douairiere. VI. 476. *b.*

Femme douairée. VI. 476. *b.*

Femme franche. VI. 476. *b.*

Femme jouiſſante de ſes droits. VI. 476. *b.*

Femme lige. VI. 476. *b.*

Femme mariée. Inſtitution divine du mariage. VI. 476. *b.* Puiſſance du mari ſur la femme depuis le péché. Suivant les loix anciennes & nouvelles, la femme mariée eſt ſoumiſe à ſon mari. En quoi conſiſte ce pouvoir marital. Du droit de correction. Préſentement en France, un mari ne peut guere impunément châtier ſa femme. Quels ſont les principaux effets de la puiſſance du mari & de la dépendance de la femme. Elle peut teſter ſans autoriſation. Peine de l'adultere commis par la femme. Chez les Romains une femme mariée qui ſe livroit à un eſclave, devenoit elle-même eſclave. Une femme dont le mari eſt abſent, ne doit pas ſe remarier qu'il n'y ait certitude de la mort de ſon mari. Loi de Pologne plus adoucie. La pluralité des femmes autrefois tolérée chez les Juifs. Comment elle avoit lieu chez les Romains & dans les Gaules. *Ibid.* 477. *a.* De la communauté des femmes qui eut lieu à Rome dans un tems. Du nom des femmes mariées. La femme ſuit la condition du mari. Sens de cette maxime, que le domicile de la femme eſt celui du mari. La femme eſt obligée de ſuivre ſon mari par-tout où il juge à propos d'aller: exceptions du code Frédéric. Trois ſortes de biens que les femmes mariées avoient chez les Romains. *Ibid. b.* Donation à cauſe de noces que la femme reprenoit ſur les biens de ſon mari prédécédé. Les anciens Francs achetoient leurs femmes. Sous les deux premieres races, les maris ne recevoient point de dot de leurs femmes. Diſtinction ſur les biens de la femme, tirée de la loi ſuivant laquelle elle a été mariée. Les loix & coutumes de chaque pays ſont différentes ſur les droits qu'elles accordent aux femmes mariées: en quoi elles s'accordent. Des divers avantages accordés aux femmes par les loix, pour les faire ſubſiſter après le décès du mari. Comment on juge ſi la preſcription a couru contre une femme mariée & en puiſſance du mari. *Ibid.* 478. *a.* *Voyez* ci-deſſus l'article FEMME, (*Droit nat.*)

Femme en puiſſance de mari. VI. 478. *b.*

Femmes publiques, appellées alicaires par les Romains, I. 264. *a.* & ambubaies. 226. *b.* *Voyez* COURTISANNE.

Femme relicte. VI. 478. *b.*

Femme remariée. VI 478. *b.*

Femme répudiée. VI. 478. *b.*

Femme ſéparée. Cinq différentes manieres ſelon leſquelles une femme peut être ſéparée de ſon mari. VI. 478. *b.*

Femme en viduité. VI. 478. *b.*

Femme usante & jouissante de ses droits. VI. 478. *b.*

Femme adultere, (*La*) *Théolog. critiq.* mots consacrés pour désigner celle que Jesus-Christ renvoya sans la condamner. L'authenticité de cette histoire combattue par plusieurs critiques, qui soupçonnent que c'est une interpolation du texte faite par Papias. Raisons de ce soupçon. VI. 478. *b.* Sentimens de divers critiques sur cette authenticité. Savant traité sur cette matiere, utile à consulter. Divers ouvrages dont il faut joindre la lecture à celle de ce traité. *Ibid.* 479. *a.*

Femme adultere, observations sur l'histoire de cette femme. XVII. 758. *b.*

Femme en couche, (*Médec.*) maniere de la soigner dès qu'elle est délivrée. VI. 479. *a.* Moyen de prévenir l'inflammation des parties qui ont souffert une violente distension dans l'enfantement. Bandage dont le ventre de la femme accouchée doit être entouré. Soins à lui donner au cas qu'elle ne veuille ou ne puisse pas être nourrice. Ce qu'on doit observer dans le cas contraire. Régime qu'elle doit suivre. *Ibid. b.* 1°. Observation par rapport aux vuidanges. *Voyez* ce mot. 2°. Secours à donner à l'accouchée lorsque l'hémorrhagie est considérable. 3°. Remedes contre les syncopes. 4°. Des fievres inflammatoires des femmes en couche. 5°. De la diarrhée qui succede à la suppression des vuidanges. 6°. La constipation dans les premiers jours ne doit pas effrayer. Ce qu'on doit faire lorsqu'elle dure. *Ibid.* 480. *a.* 7°. Remedes contre les vents & les flatuosités. 8°. Des tranchées. Leurs causes. Remedes à employer. 9°. De l'enflure du ventre. 10°. De l'inflammation de la matrice. Ses causes. Ses symptômes & divers effets. Traitement de cette maladie. *Ibid. b.* 11°. Relâchement, descente, chûte de la matrice & du fondement. 12°. Des hémorrhoïdes. 13°. De la tumefaction des parties, causée par un accouchement laborieux. 14°. Déchirement, écorchure ou contusion des parties naturelles qui arrive presque toujours dans le premier accouchement. 15°. Dilacération de la fourchette, étendue jusqu'au fondement. *Voyez* FOURCHETTE, LEVRE, VULVE. 16°. Fistule causée par la compression du col de la vessie, lorsque la tête de l'enfant est restée au passage. *Ibid.* 481. *a.* 17°. Enflure des jambes & des cuisses. 18°. Douleur, tumeur & dureté du sein. 19°. De la passion hystérique. *Voyez* PASSION HYSTÉRIQUE. Précautions que doit prendre une femme d'un tempérament foible, après une couche heureuse. Ouvrages indiqués au mot *Enfantement*, par lesquels le lecteur achevera de s'instruire sur les diverses maladies auxquelles les femmes en couche sont sujettes. Le traitement de ces maladies appartient de droit aux médecins, & non aux accoucheurs. *Ibid. b.*

Femme en couche, solemnité qu'observoient les femmes grecques quatorze jours après leurs couches. XVI 187. *b.* Peuples chez lesquels les maris se mettoient au lit dès que leurs femmes étoient accouchées. 313. *b.* Pourquoi le lait vient aux femmes après qu'elles ont accouché. X. 3. *a.* De la maniere de gouverner les femmes en couche. *Suppl.* I. 293. *b.* 294. *a.* Maladies des femmes en couche. IX. 210. *b.* 211. *a*, *b.* 212. *a*, *b.* De leurs lochies & des maladies de cet écoulement, *voyez* LOCHIES. De la suppression des lochies. VIII. 750. *b.* XV. 680. *b.* 681. *a.* Remede contre les gerçures & ulcérations des mammelons des femmes en couche. X. 5. *b.* Ecoulement involontaire d'urine dans certaines couches. XVII. 206. *b.* Cause de la fievre de lait. *Suppl.* I. 288. *a.* Maladies de lait, *voyez* ce dernier mot. Depôts laiteux. *Suppl.* II. 698, *&c.* Maux auxquels s'exposent les femmes qui refusent de nourrir. *Suppl.* I. 288. *a*, *b.* 295. *a.* Atonie de matrice, maladie des femmes en couche, 679, *a*, *b.* Cause d'aliénation d'esprit dans une couche. *Suppl.* II. 700. *a.* Etat de tous les vêtemens & ustensiles nécessaires à une femme en couche. *Suppl.* III. 718. *a.*

FEMUR, (*Anatom.*) os de la cuisse. Sa situation & son mouvement. VI. 481. *b.* Description du fémur. *Ibid.* 482. *a.*

Femur, voyez l'article CUISSE. IV. 539. *b.* Articulation du tibia avec le femur. VIII. 440. *a.* Bandage pour la luxation de l'os de la cuisse. XV. 361. *b.* Trochanters du femur. XVI. 682. *b.*

FENAISONS, récolte ou façon des foins : voyez planches d'agriculture, vol. I. Fenaisons du sain-foin. XIV. 519. *b.*

FENDERIES des grosses forges. VII. 164. *a.* Voyez aussi vol. IV. des pl. Forges, pag. 36. *a*, *b.* *&c.*

FENDOIR en terme de cardier ; *fendoir*, outil de vannier & de tonnelier. *Fendoir* ou *couperet*, outil dont se servent pour diviser le bois, les tourneurs & ceux qui font de la latte, du mérin, de l'échalas de quartier, *&c.* Comment le taillandier le fait. VI. 482. *a.*

FENDRE, *Machine à*, (*Méchan. Horlogerie*) outil à l'aide duquel les horlogers divisent & fendent les dents des roues des pendules, des montres, *&c.* Peu de machines plus nécessaires dans les arts, & dont la justesse soit aussi essentielle. VI. 482. *b.* Cette machine vient d'Angleterre. Quel est le premier qui en a fait usage en France. Premier moyen dont se servoient les anciens ouvriers qui eurent des roues à fendre. Machine qui fut inventée pour diviser exactement les roues, selon le nombre de dents qu'elles devoient avoir. Comment cette machine conduisit à l'invention de celle qui sert à fendre. *Ibid.* 483. *a.* L'auteur se propose dans cet article de donner d'abord la description de la machine à fendre, la plus parfaite qui ait été construite jusqu'à ce jour, & qui est en même tems la plus simple; ensuite de donner la description de celle de Sully. A quoi il ajoute une idée des machines que l'on a faites pour fendre toute sorte de nombres. Enfin il termine cet article par quelques remarques sur les soins d'exécution qu'exige une machine à fendre. Description de la machine à fendre, exécutée & construite par M. Hulot, méchanicien du roi : détails sur la maniere de s'en servir. *Ibid. b.* Ce que pratique M. Hulot pour fendre des roues épaisses dont les dents sont fort grosses. *Ibid.* 484. *a.* Comment on fend les roues ordinaires de la pendule. *Ibid.* 485. *a.* Moyen de fendre les roues d'un grand diametre. Moyen de fendre les roues de montre. Comment on fend les roues de rencontre & rochets d'echappement. *Ibid. b:* Description de la machine à fendre les roues, inventée par le sieur Sully, & perfectionnée par M. de la Fautriere, conseiller au parlement. *Ibid.* 486. *a*, *b.* 487. *a*, *b.* Avantages qui résultent de la construction de cette machine. Description de la machine à fendre toute sorte de nombres. *Ibid.* 488. *a*, *b.* Autre machine à fendre toute sorte de nombres, dont on peut voir le plan dans le traité de M. Thiout. Description & usage de cette machine. Moyen que l'auteur se propose de faire exécuter pour remédier aux défauts que l'on apperçoit dans ces dernieres machines. *Ibid.* 489. *a.* Soins qu'exige une machine à fendre pour être bien exécutée & juste. *Ibid. b.*

FENDRE, (*Machine à*) Fendre les roues de montres arbrées. VI. 490. *b.* Voyez *Machine à fendre les roues de rencontre & montres.*

FENDU, (*Point*) *Brodeur au métier* : divers points inégaux dont cet ouvrage se fait. Détail sur la maniere de le travailler. VI. 490. *b.*

FENDU EN PAL, (*Blason*) Croix fendue en pal. VI. 490. *b.*

FENELON, (*François de Salignac de la Mothe*) Ses ouvrages : observations sur son Télémaque : égards des Anglois pour M. de Fenelon, lorsqu'ils firent la guerre dans son diocese : son épitaphe. XII. 358. *a*, *b.* Du style de Télémaque. *Suppl.* III. 305. *b.* 309. *a.* Défaut de chaleur & de pathétique dans cet ouvrage. 953. *b.* Son éloge. *Suppl.* IV. 438. *b.* Part que M. de Fenelon eut dans les affaires du quiétisme. XIII. 709. *b.* 710. *b.*

FENESTRAGE, (*Jurisp.*) En quoi consiste ce droit dans le pays d'Aunis. Autre droit du même nom à Chartres. VI. 490. *b.*

FENÊTRE, (*Archit.*) *Voyez* CROISÉE, JOUR, VUE.

Fenêtres appellées abajours. I. 7. *a.* Fenêtre de faux-jour. 444. *b.* Fermeture de fenêtre, dite espagnolette. V. 954. *a.* Fiches pour la fermeture des fenêtres. VI. 677. *b.* Des vitres de fenêtre. XVII. 361. *a*, *b.* Projet d'une taxe sur le nombre des fenêtres. XV. 581. *b.*

FENÊTRE, (*Antiq.*) Fenêtres des maisons d'Herculanum. *Suppl.* II. 11. *a.* Forme & disposition des fenêtres de bâtimens représentés dans les tableaux trouvés dans ce lieu. Fenêtres des Chinois. Observations sur la largeur & la hauteur qui conviendroient à nos fenêtres. Des frontons élevés en saillies au-dessus. Comment les personnes qui étudient doivent ménager la lumiere dans leurs chambres ou cabinets. Utilité des rideaux verts. De la grandeur des fenêtres de cuisines, écuries, greniers, *&c.* La solidité des maisons exigeroit que l'on fit beaucoup d'ouvertures dans le haut & peu dans le bas ; & l'on fait précisément le contraire. On ne devroit faire que de simples fenêtres, à la place de vastes arcs de boutiques. *Ibid. b.* Ouvertures dans les greniers qui garantissent les blés des charansons. Utilité de l'air du nord pour la conservation des vins, des viandes & des fruits. De la forme des fenêtres des anciens Romains. On voit dans les tableaux d'Herculanum, que les anciens connoissoient l'usage de garnir les fenêtres en jalousies. *Ibid.* 12. *a.*

FENÊTRES D'HERCULANUM, (*Antiq.*) *Suppl.* III. 352. *a.*

FENÊTRE, (*Physiq.*) Pourquoi en hiver les fenêtres se couvrent de glace en-dedans, & non pas en dehors. VI. 490. *b.*

Fenêtre : recherches sur la cause de cette espece de givre figuré qu'on apperçoit en hiver sur les vitres des fenêtres. VII. 676. *a*, *b.*

FENÊTRE, (*Anatom.*) deux cavités de l'os pierreux, placées dans le fond de la caisse du tambour. Description. VI. 490. *b.*

Fenêtre ovale, sa description & son usage. *Suppl.* IV. 178. *b.* 210. *a.* Fenêtre ronde, sa description & son usage. 179. *a.* 210. *a.*

FENÊTRE, (*Horlog.*) VI. 490. *b.*

FENOUIL, (*Botan.*) Caractere de ce genre de plante. Diverses especes de fenouil. Fenouil commun : sa description,

FER *à rouler* (*Boutonnier*) Description & usage. VI. 503. *b.*
Fers, outils de cartiers. VI. 503. *b.*
FER *à souder.* (*Chauderonnier*, *Ferblantier*, &c.) Différentes sortes de fers à souder. Leur description. VI. 503. *b.* Voyez *Suppl.* III. 17. *b.*
Fer, terme de corderie; description & usage. VI. 504. *a.*
Fers à découper, terme de découpeur. VI. 504. *a.*
Fer à découper les fleurs artificielles. VI. 866. *b.*
Fers à gauffrer. VI. 504. *a.*
Fers à réparer. (*Doreur sur bois*) VI. 504. *a.*
Fer à gros coups. VI. 504. *a.*
Fer à coups fins. VI. 504. *a.*
Fer à refendre. VI. 504. *a.*
FER *quarré.* (*Eperonnier*) VI. 504. *a.*
FER *à souder*, (*Ferblantier*) description & usage. VI. 504. *a.*
Fer, en terme de filassier. VI. 504. *b.*
FER *à souder.* (*Fontainier*) VI. 504. *b.*
FER *à fileter.* (*Gainier*) VI. 504. *b.*
FERS; (*Luthier*) il y en a de plusieurs sortes, & ils servent à divers usages. Fer pour les éclisses des basses, bassons, violons, *&c.* Maniere de s'en servir. VI. 504. *b.*
Fers ronds. VI. 504. *b.*
Fers plats. Description & usages. VI. 504. *b.*
FERS *crochus.* (*Marqueterie*) Description & usage. VI. 504. *b.*
Fers de varlope, de demi-varlope, varlope à onglet, & de rabot. Description de la maniere dont l'ouvrier les fait. VI. 505. *a.*
FER. (*Menuiserie*) Ce qu'on entend par donner du fer à une varlope, demi-varlope, rabot, *&c.* VI. 505. *a.*
Fer, à la monnoie. VI. 505. *a.*
FER *à friser.* (*Perruquier*) Description & usage. VI. 505. *a.*
Fer à friser. III. 590. *a.* Fers à cheveux des dames romaines. XVI. 383. *a.*
Fer à toupet; description & usage. VI. 505. *a.*
FER *rond à souder.* (*Plombier*) Fer pointu, quarré, à souder. Fer rond, pointu, à souder, des vitriers. VI. 505. *a.*
FER *à polir.* (*Reliûre*) Description & usage. VI. 505. *a.*
Fer à dorer. VI. 505. *a.*
FER *de velours à cannelure.* (*Instrument du métier de l'étoffe de soie.* VI. 505. *b.*
Fers de velours frisé. VI. 505. *b.*
Fer de peluche. VI. 505. *b.*
FERALES, (*Hist. anc.*) fête que les Romains célébroient le 12 février en l'honneur des morts. Etymologie de ce mot. Origine de cette fête. Sacrifice qui s'y faisoit à la déesse *Muta.* Interruption de cette fête. Cause de son rétablissement. VI. 505. *b.*
FERBLANTIER; outils dont ces ouvriers se servent. Usage qu'ils font de la poix-résine. VI. 505. *b.*
FERBLANTIER. (*Arts méch.*) Especes de fer dont il fait usage. Ustensiles qu'il fait en fer-blanc. Maniere de polir cette sorte de fer. De la maniere de faire une assiette ou plat, & une boite quarrée de fer-blanc. Composition de la soudure du ferblantier. Son fer à souder. *Suppl.* III. 17. *b.*
Ferblantiers. Leur maniere de souder. XV. 393. *a.* Tas des ferblantiers. 932. *b.* Planches sur l'art des ferblantiers. IV. vol. des planch. voyez *Fer-blanc.*
FERDINAND I, successeur de Charles-Quint, archiduc d'Autriche, (*Hist. d'Allem. de Hongr. & de Boh.*) trentieme empereur depuis Conrad I, vingt-quatrieme roi de Hongrie, trentieme roi de Bohême. Histoire de son regne. *Suppl.* III. 17. *b.*
FERDINAND d'Autriche II. (*Hist. d'Allem. de Hongr. & de Boh.*) trente-quatrieme empereur, vingt-huitieme roi de Hongrie, trente-huitieme roi de Boheme. Principaux événemens de son regne. *Suppl.* III. 18. *b.*
FERDINAND II, empereur. Comment il donna lieu à la guerre de trente ans. XI. 770. *a.*
FERDINAND III, (*Hist. d'Allem. de Hongr. & de Boh.*) fils du précédent, trente-cinquieme empereur, vingt-neuvieme roi de Hongrie, trente-neuvieme roi de Bohême. Principaux événemens de son regne. *Suppl.* III. 22. *a*, *b.* 23. *a.*
FERDINAND I, roi de Castille & de Léon, (*Hist. d'Esp.*) troisieme fils de dom Sanche, roi de Navarre. Tableau de son regne. *Suppl.* III. 23. *b.*
FERDINAND, premier roi d'Espagne. V. 953. *a.*
FERDINAND II, fils puiné d'Alphonse VIII, roi de Léon & de Galice. Caractere de ce prince. Sa conduite généreuse envers le roi de Portugal son beau-pere. *Suppl.* III. 23. *b.*
FERDINAND III, fils d'Alphonse IX, & de Berengere, infante de Castille. Sa canonisation. Tableau de son regne. *Suppl.* III. 24. *a.*
FERDINAND IV, surnommé l'*ajourné*, fils & successeur du roi Sanche au trône de Castille & de Léon. Description de son regne. *Suppl.* III. 24. *a.*
FERDINAND V, dit *le catholique*, fils de Jean II, roi d'Aragon. Il réunit les royaumes de Castille & d'Aragon. Tableau de son regne. *Suppl.* III. 24. *b.*
FERDINAND V, ou le catholique, roi d'Espagne. XV. 426. *b.* XVI. 432. *a.*
FERDINAND VI, surnommé *le sage*, fils de Philippe V; & de la princesse Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, roi d'Espagne. Principaux événemens de son regne. *Suppl.* III. 24. *b.*
FERDINAND, surnommé *le juste*, roi d'Aragon, fils de Jean I, roi de Castille, & d'Eléonore d'Aragon. Histoire abrégée de son regne. *Suppl.* III. 25. *b.*
FERDINAND, roi de Portugal, (*Hist. de Portug.*) fils de Pierre I, & de Constance. Principaux événemens de son regne. *Suppl.* III. 26. *a.*
FÉRENTAIRES ou *Férendaires*, (*Hist. anc.*) troupes auxiliaires chez les Romains, armées à la légere. Origine du nom de *férendaires.* Autre especes de férendaires. VI. 506. *a.*
FERIN, adj. (*Médec.*) Les anciens désignoient par ce mot des maladies d'une nature très-mauvaise. Les malades atteints de ces maladies sont aussi appellés de ce nom. VI. 506. *a.*
FERETRE, (*Hist. anc.*) brancard dont on se servoit pour porter les morts. Autre espece de brancard employé dans les triomphes. On a quelquefois étendu l'acception de ce mot à toute pompe en général. VI. 506. *a.* Il y eut des occasions où le triomphateur étoit porté par les prêtres même, *&c. Ibid. b.*
FERETRIUS. (*Mythol.*) Jupiter férétrius. On lui faisoit des sacrifices après la victoire. VI. 506. *b.*
FERIES, (*Hist. anc.*) jours pendant lesquels on s'abstenoit de travailler. Origine du mot *féries.* Différence entre les jours de féries & les jours de fêtes. Quelques-uns confondent les féries avec les jours de vacation. Ce mot revient à celui de sabbat chez les Juifs. Différentes sortes de féries dont les noms sont ici indiqués. *Férie* se disoit aussi chez les Romains pour un jour de foire. VI. 506. *b.*
FERIE. (*Hist. eccl.*) Le dimanche est la premiere férie. VI. 306. *b.* Autrefois toute la semaine de pâques étoit fêtée par ordre de Constantin, & l'on appella ces sept jours féries. Comme cette semaine étoit la premiere de l'année ecclésiastique, on s'accoutuma à appeller les jours des autres semaines 2, 3 & 4 féries. Sens du mot *férie* dans le bréviaire romain. Féries extraordinaires. *Ibid.* 507. *a.*
Féries, *jours de.* VIII. 893. *a.*
FERIES *latines.* (*Littérat.*) Fête solemnelle des peuples du Latium, imaginée politiquement par Tarquin. L'auteur développe ici l'art de l'institution de cette fête, & la scrupuleuse exactitude que les Romains apporterent à la célébrer. Institution de cette fête à l'occasion d'un traité fait avec les peuples du Latium. Conditions du traité conclu pour la célébration de cette fête. VI. 507. *a.* Quarante-sept peuples assisterent aux premieres féries latines. Le président fut toujours un romain. Ces féries étoient ordinaires ou extraordinaires. On attribuoit à la négligence de cette fête tous les malheurs qui arrivoient dans les armées romaines: exemple qui prouve jusqu'à quel point alloit le scrupule des Romains sur l'omission des féries latines. Le moindre défaut dans les circonstances étoit capable de troubler la fête. Ces féries, qui n'étoient d'abord que d'un jour, furent ensuite de deux & de trois. On y ajouta même un quatrieme jour, mais dont la cérémonie se faisoit au capitole, & non sur le mont Albain, comme celles des autres jours. On ne trouve dans toute l'histoire romaine que deux exemples de féries latines extraordinaires impératives. *Ibid. b.* Ce n'est pas qu'il n'arrivât de tems en tems des prodiges, pour lesquels on faisoit des supplications extraordinaires, qui étoient de véritables féries; mais comme elles se passoient dans Rome, on ne les mettoit point au nombre des latines. Le tems que duroit l'expiation de ces prodiges étoit assez borné. Cependant dans des cas extraordinaires, les féries étoient immuablement de neuf jours. Les féries latines ordinaires étoient mobiles, & on ne les célébroit qu'au jour marqué par le consul. Rome étoit presque déserte pendant leur célébration; on y créoit alors un gouverneur pour prévenir toute entreprise contre elle. Auteurs à consulter. *Ibid.* 508. *a.*
Féries latines. Faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 27. *b.*
Féries latines. IX. 301. *a.*
FERMAGES, (*Jurispr.*) redevance annuelle du fermier au propriétaire; celle des fermiers des droits royaux ou seigneuriaux. VI. 508. *a.* Les loyers des biens de campagne ne doivent pas être confondus avec les fermages. Le propriétaire d'une métairie a un privilege sur les fruits pour les fermages. Privilege que donne la coutume de Paris sur les meubles du fermier. Privilege du propriétaire sur les fermages à lui dus. *Ibid. b.*
FERMAIL & FERMAUX, (*Blason*) nommés aussi *fermalets* ou *fermaillets.* Comment ils sont représentés. Ecu fermaillé. Joinville décrivant une grande fête, parle de cette partie de la parure du roi. Les hommes & les femmes se servoient de cette parure. Comment ils la plaçoient. Passage tiré d'Amadis où il en est parlé: ce qui en est dit dans Froissard. VI. 508. *b.*

Fermail, forte de boucle garnie de fon ardillon, *&c.* Ancien ufage du fermail. *Suppl.* III. 27. *b.*

FERMAHAGH, (*Geogr.*) comté d'Irlande dans la province d'Ulfter; fes bornes; fa capitale; fon étendue & fa population. Qualité du fol & des habitans. Repréfentans de cette province. *Suppl.* III. 28. *a.*

FERMAT; (*Pierre*) fes obfervations fur Diophante. *Suppl.* III. 571. *a.*

FERME, adj. (*Phyfique*) Les corps fermes oppofés aux corps fluides & aux corps mous. VI. 508. *b.* Différence entre corps ferme & corps folide. La fermeté des corps n'eft qu'une dureté plus ou moins grande. La caufe en eft inconnue. Il faut diftinguer la fermeté des corps durs de celle des corps élaftiques. *Ibid.* 509. *a.*

FERME, *Conftant*, *Inébranlable*. (*Synon.*) IV. 58. *b.* Voyez *Imperturbable*.

FERME. (*Jurifp.*) Différentes fignifications & étymologie de ce mot. Diftinction ufitée en Normandie des fimples fermes d'avec les fermes blanches. VI. 509. *a.* Différentes formalités par lefquelles fe fait le bail à ferme. Ce bail ne peut être fait pour plus de neuf années. Les gentilshommes laïcs peuvent fans déroger fe rendre adjudicataires des fermes du roi. Ils peuvent tenir à ferme les terres des princes du fang; mais ils n'en peuvent tenir aucune autre. Quelles font celles que les eccléfiaftiques peuvent tenir. Privilege du propriétaire fur les meubles du fermier felon la feule coutume de Paris. Son privilege fur les fruits de la ferme. Les engagemens réciproques entre le propriétaire & le fermier fubfiftent entre leurs héritiers pendant la durée du bail. La vente de l'héritage affermé rompt le bail, *&c.* La contrainte par corps peut être ftipulée pour les fermes des champs; mais elle ne fe fupplée pas, fi elle n'eft point exprimée. *Ibid. b.* Un fermier n'eft pas reçu à faire ceffion de biens. On peut faire réfilier le bail quand le fermier eft deux ans fans payer. Autre cas pour lequel le fermier peut être expulfé. Obligations & devoirs du fermier. Pertes qu'il doit fupporter. En quel cas il peut demander pour une année une diminution fur le prix de fon bail, ou fufpendre le paiement d'une année. L'action perfonnelle refultante d'un bail à ferme dure trente ans. *Ibid.* 510. *a.* La tacite reconduction eft ordinairement de trois ans. Le premier bail étant fini, la caution ne demeure plus obligée. *Ibid. b.*

Ferme, *bail à*. En quoi il differe du bail emphitéotique. V. 581. *a.* Renouvellement d'un bail à ferme. XIII. 859. *b.*

Ferme, dans quelques coutumes, affirmation ou ferment qui fe fait en touchant dans la main du juge. Autre ferment appellé *contre-ferme*. Coutumes où il en eft parlé. Ce que dit M. de Lauriere fur ces fermens. VI. 510. *b.*

Ferme des amendes. VI. 510. *b.*

Ferme blanche. Ferme dont le loyer fe paie en monnoie blanche. Ce qu'on entendoit par ce mot en Angleterre. VI. 510. *b.*

Ferme d'une, deux ou trois charrues. VI. 510. *b.*

Ferme de droit. VI. 510. *b.*

Ferme générale. VI. 510. *b.*

Ferme à moiffon. VI. 510. *b.*

Ferme à moitié fruit. VI. 510. *b.*

Ferme particuliere. Sous-ferme. Ferme au tiers franc. VI. 511. *a.*

FERME, *lettres en* (*Jurifpr.*) IX. 423. *a.*

FERME. (*Econom. ruftiq.*) Ce mot eft devenu fynonyme avec celui de maifon ruftique, par l'effet du dégoût des foins de l'agriculture. Prefque toutes nos terres font affermées: ce qui vaut mieux que fi elles étoient cultivées par la plupart des propriétaires. Connoiffances générales dont le propriétaire doit être inftruit. Situation que la maifon doit avoir à l'égard des terres qui en dépendent. Il faut profcrire tout ce qui eft inutile dans les bâtimens d'une ferme, mais fe garder encore plus de rien retrancher qui foit néceffaire. VI. 511. *a.* Une maifon ruftique doit être voifine de l'eau, fa cour bien fermée, & fes bâtimens ifolés entr'eux. L'une des qualités effentielles au fermier eft qu'il foit riche. Divers articles de dépenfes dont la fomme indique ce qu'un fermier eft obligé de dépenfer pour une ferme de 500 arpens de terres labourables, avant de recueillir. Détail des frais annuels évalués fur les facilités qu'a un fermier de nourrir fon bétail. Quelque habileté qu'ait un laboureur, il n'apprend à exciter toute la fécondité de fes terres qu'en fe familiarifant avec elles. *Ibid. b.* Si le fermier n'eft pas affez riche, il deviendra plus pauvre d'année en année. Un homme ordinaire peut être chargé fans embarras de l'emploi de quatre voitures, *&c.* Diverfes efpeces de cultures dont une ferme doit être compofée. Si l'on a deux petites fermes contiguës, il eft avantageux de les réunir. Connoiffances qu'il faut avoir pour fixer le prix d'une ferme. Il eft avantageux d'avoir, par exemple, quatre voitures, lorfqu'on a des terres plus que trois voitures n'en peuvent cultiver, & pas affez pour en occuper quatre. Diverfes confidérations locales qui font varier le prix d'une ferme. Les redevances en denrées coûtent ordinairement moins aux fermiers que celles en argent. Si le propriétaire eft en doute fur la valeur de fes terres, il eft de fon intérêt de laiffer l'avantage du côté du fermier. *Ibid.* 512. *a.* Pertes que le propriétaire doit partager avec lui. Différentes conduites qu'il faut tenir avec les fermiers, felon leur caractere. Il faut que dans les claufes d'un bail, le propriétaire prévienne l'abus qu'on pourroit faire de fa confiance: détails à cet égard. Stipulation fur la marne. Vigilance du propriétaire à l'égard des pailles. La mauvaife foi en agriculture eft toujours un effet de la pauvreté ou du défaut de lumieres. Soins qu'on doit prendre à conferver un fermier riche & entendu. *Ibid. b.* Le propriétaire doit être très-réfervé à exiger des augmentations. Il doit entrer dans des vues d'amélioration, & ne point fe refufer aux dépenfes qui y contribuent. L'agriculture ne peut avoir de fuccès étendus que par la multiplication des beftiaux. VI. 513. *a.*

Ferme. Ce que doit faire un homme chargé d'une ferme dénuée de fumier & peu fournie de paille. VII. 366. *a.* Entretien de la volaille dans le fonds d'une ferme. XVII. 441. *b.* 442. *a.*

FERMES *du roi*, (*Bail des*) *Finances.* Examen de la queftion, favoir lequel eft préférable *d'affermer* les revenus publics, ou de les mettre en régie: expofé des principes de M. de Montefquieu fur cette matiere, accompagné des obfervations de l'auteur.

Premier principe. « La régie eft l'adminiftration d'un bon » pere de famille qui releve lui-même, avec économie & » avec ordre, fes revenus ». *Obfervations.* Si le régiffeur fait perdre par fa négligence, ce que le fermier fait perdre par exaction, les avantages & défavantages des deux méthodes en rendront le choix indifférent. Peut-être feroit-il plus facile d'arrêter la vivacité du fermier, que de hâter la lenteur de ceux qui régiffent. L'ordre & l'économie feront moins bien obfervés dans les régies que dans les fermes.

Second principe. « Par la régie, le prince eft le maître de » preffer ou de retarder la levée des tributs, ou fuivant fes » befoins, ou fuivant ceux de fes peuples ». VI. 513. *b.* *Obfervations.* L'auteur montre que le prince peut fe conduire de même en affermant fes revenus. De telles opérations dépendent moins de l'une ou de l'autre méthode, que de la bonne adminiftration. Exemple cité.

Troifieme principe. « Par la régie, le prince épargne à l'état » les profits immenfes des fermiers qui l'appauvriffent d'une » infinité de manieres ». *Obfervations.* Ce que la ferme abforbe en profits, la régie le perd en frais. Il peut fe trouver des moyens de prévenir ces deux abus.

Quatrieme principe. « Par la régie, le prince épargne au peuple » un fpectacle de fortunes fubites qui l'afflige ». *Obfervations.*

Cinquieme principe. « Par la régie, l'argent levé paffe par » peu de mains; il va directement au prince, & par con» féquent revient plus promptement au peuple ». *Obfervations. Ibid.* 514. *a.*

Sixieme principe. « Par la régie, le prince épargne au peuple » une infinité de mauvaifes loix ». *Obfervations.*

Huitieme principe. Exemples allégués en faveur de la régie. » Les peuples les plus malheureux, font ceux où le prince » donne à ferme fes ports de mer & fes villes de commerce ». *Obfervations. Ibid. b.*

Neuvieme réflexion de M. de Montefquieu. Projet magnanime de Néron d'abolir les impôts. Loix qu'il fit contre l'avarice des publicains. *Obfervations. Ibid.* 515. *a.* Voyez encore fur ce fujet l'article *Régie*.

Fermes. Obfervations fur l'article précédent. XV. 575. *a, b.* *&c.* La régie préférée à la ferme. XIV. 228. *a.* Préjudices qui réfultent de la néceffité d'affermer les impôts qu'on leve fur les objets de confommation. XVII. 876. *a.*

FERMES, (*Cinq groffes*) *Finances.* Difficultés que trouva M. Colbert à l'exécution du projet par lequel, voulant affranchir l'intérieur du royaume de tous droits locaux, il fe propofoit de tranfporter fur les frontieres, tout ce qui devoit charger ou favorifer le commerce avec l'étranger. VI. 515. *a.* La plupart des provinces frontieres voulurent garder leurs anciennes loix fur l'article des douanes, comme fur plufieurs autres objets, & M. Colbert ne voulut rien forcer. Le tarif de 1664 n'eut donc lieu que dans les provinces de l'intérieur. Enumération des provinces des cinq groffes fermes. Droits qu'on perçoit tant à l'entrée qu'à la fortie de ces provinces. Provinces réputées étrangeres; pourquoi elles font ainfi défignées: énumération de ces provinces: droits que l'on y perçoit. Les provinces des cinq groffes fermes forment topographiquement une efpece de prefqu'île, dont les provinces réputées étrangeres font le continent. Sans la Normandie, elles formeroient une île toute entiere, ifolée par rapport aux droits du roi, quoique comprife fous la même dénomination. *Ibid. b.* *Voyez* TRAITES.

Fermes. Réglement fur l'adjudication & les encheres pour le bail des fermes. V. 145. *b.* Directeurs généraux des cinq groffes fermes. IV. 1027. *a.* Les biens du domaine donnés à ferme. V. 25. *b.* Principaux bureaux des cinq groffes fermes.

72. *a*, *b*. Provinces des cinq groſſes fermes. V. 145. *b*. Moyen de rendre la ferme des cartes plus importante, ſans être plus onéreuſe au public. II. 571. *b*. De la ferme du tabac. XV. 790. *b*. Commis des fermes. III. 701. *b*. Sous-ferme. XV. 418. *a*.

FERME, (*Opéra*) partie de la décoration qui ferme le théatre. Comment elle eſt placée au théatre de l'opéra de Paris. VI. 515. *b*. De quelle maniere elle eſt ſoutenue. Inconvéniens attachés à cette maniere. Des moyens d'y remédier. *Ibid*. 516. *a*.

FERME-A-FERME. (*Manege*) VI. 516. *a*.

FERME. (*Charpent*.) VI. 516. *a*.

FERME, jeu de la ferme avec des dés, (*Jeu de haſard*) Détails ſur la maniere de le jouer. VI. 516. *a*.

FERME, (*Jeu*) Jeu de cartes. VI. 516. *a*.

FERMENT, ou *levain*. (*Chymie*) VI. 516. *b*.

FERMENT. (*Econom. anim. Méd.*) Les anciens chymiſtes déſignoient par ce nom tout ce qui a la propriété, par ſon mêlange avec une matiere de différente nature, de convertir cette matiere en ſa propre nature. Un grain de bled, dans un terroir fertile, peut produire cent grains de ſon eſpece, & chacun de ceux-ci peut en produire cent autres. Il y a donc quelque choſe dans le grain de bled, qui a la faculté de changer en une ſubſtance qui lui eſt propre, le ſuc que la terre lui fournit. Ce même ſuc, reçu dans un germe différent, ſeroit changé en une toute autre ſubſtance. C'eſt donc cette puiſſance que les anciens chymiſtes appelloient du nom de *ferment*. Ils avoient tranſporté cette idée aux changemens qui ſe font dans le corps humain. Qui eſt-ce qui peut imaginer d'abord que ce corps peut être produit de farine & d'eau? Telle eſt cependant la nourriture ordinaire des enfans, & celle à laquelle l'homme adulte même pourroit ſe borner, enſorte que la liqueur ſéminale qui peut ſervir à produire un individu de la même eſpece, ne ſeroit originairement qu'un compoſé de farine & d'eau. VI. 516. *b*. Mais ſi on entend par ferment, avec pluſieurs modernes, ce qui étant mêlé avec une autre ſubſtance, a la propriété d'y faire naître un mouvement inteſtin, & de changer par cet effet la nature de cette ſubſtance; ou ſi on ne veut appeller ferment que ce qui peut donner lieu au combat qui ſemble ſe faire entre des ſels de nature oppoſée, alors il ne peut que s'enſuivre des erreurs d'un terme employé d'une maniere auſſi impropre. Erreurs de Vanhelmont ſur cette matiere, d'une très-grande conſéquence dans la pratique de la médecine. Autres dangereux ſyſtêmes de Sylvius. Ainſi les fermens de toute eſpece, ſalins, acides, alkalis, neutres, devinrent la baſe de la théorie & de la pratique médicinale; & ce qui n'étoit que le fruit l'imagination, fut reçu comme un principe d'après lequel on fixa les moyens de contribuer à la conſervation des hommes. *Ibid*. 517. *a*. Auteurs à conſulter. *Ibid*. *b*. *Voyez* FFRMENTATION.

FERMENTAIRES, (*Hiſt. eccl.*) nom que les catholiques d'occident ont quelquefois donné aux Grecs dans leurs diſputes ſur l'euchariſtie. VI. 517. *b*.

FERMENTATEURS. (*Médec.*) Voyez VI. 519. *a*, *b*.

FERMENTATION, *Ebullition*, *Efferveſcence*. (*Synon.*) V. 216. *b*. 405. *a*.

FERMENTATION. (*Chymie*) Ce que les anciens & les modernes ont entendu par-là. Le principe de la fermentation fut ſouverainement en regne dans le ſiecle dernier. Les demi-chymiſtes l'employerent de travers, & les médecins en firent l'uſage le plus ridicule. Les notions que nous ont données de la fermentation ſes premiers promoteurs, n'ont eu beſoin que d'être rendues plus philoſophiques, pour nous fournir un principe auſſi fécond qu'évident d'un grand nombre de phénomenes chymiques. VI. 517. *b*. Le mot de *fermentation* a été conſacré à exprimer l'action réciproque de divers principes préexiſtans enſemble, d'abord cachés, oiſifs, & enſuite développés, mis en jeu. Le mouvement qu'une pareille réaction occaſionne eſt inſenſible: il ne faut pas le confondre avec le bouillonnement. Quels ſont les ſujets fermentables. Effet principal & eſſentiel de la fermentation. Becher & Sthal ont penſé que les principaux produits des fermentations étoient dus à une récompoſition. Différence entre la fermentation & l'efferveſcence. Ce que ces deux phénomenes ont de commun. Il ne faut pas non plus confondre les fermentations avec l'ébullition ou le mouvement inteſtin ſenſible. *Ibid*. 518. *a*. Enumération du petit nombre de fermentations qui ont été ſoigneuſement étudiées & ſuffiſamment connues. Les autres eſpeces ne s'y rapportent que par une analogie qui paroît à la vérité naturelle, mais qui n'eſt pas encore établie démonſtrativement. Ce qui reſte à dire ſur ce ſujet qui n'a été qu'ébauché dans cet article, ſe trouvera dans les articles *Pain*, *Vin*, *Vinaigre*, *Putréfaction*. *Ibid*. *b*.

Fermentation. Principe de ce mouvement. I. 853. *a*. III. 415. *b*. L'air principal agent dans les fermentations. 233. *a*. Fermentations excitées par certaines ſubſtances dont l'air eſt imprégné. 235. *b*. Tems qu'il faut choiſir pour la fermentation des ſucs des plantes. *Ibid*. Moyen de raſſembler le feu dans les corps par la fermentation. VI. 602. *a*. Production de la flamme par le mêlange de deux liqueurs froides qui entrent en fermentation. 839. *a*. Fermentations froides. VII. 319. *a*. Phoſphores produits par la fermentation. XII. 526. *a*. Les ſubſtances putrides animales ont la vertu d'exciter une fermentation vineuſe dans les végétaux. XIII. 588. *b*. Pourquoi, pendant qu'il fait du tonnerre, certains fluides entrent en fermentation, & d'autres ceſſent de fermenter. XVI. 413. *a*. De la fermentation vineuſe. 283. *b*. — 289. *a*. De la fermentation acéteuſe. 301. *b*. — 302. *b*. Fermentation excitée par toute eſpece de levain. *Suppl*. III. 734. *a*, *b*. Par la levure de biere. 738. *a*. Fermentation du moût. *Ibid*. Inſtrument propoſé pour meſurer les degrés de fermentation. XVII. 750. *b*. Appareil pour évaluer l'air qui ſort des ſubſtances en fermentation. Vol. III. des planch. Chymie, pl. 12.

FERMENTATION, (*Econ. anim.*) mouvement inteſtin produit ſans aucune cauſe ſenſible dans la plupart des végétaux, par lequel il s'opere un changement dans leur ſubſtance, qui rend leur nature différente de ce qu'elle étoit, & leur donne la propriété de fournir un eſprit ardent ou acide, d'où s'enſuit la diſtinction de la fermentation en *vineuſe* & en *acéteuſe*. Il n'eſt plus queſtion de fermentation en médecine, que rélativement à l'idée qui vient d'en être donnée, & à ce qui en ſera dit à la fin de cet article. VI. 518. *b*. Uſage qu'on en faiſoit depuis Vanhelmont juſqu'à l'extinction de la ſecte des médecins qu'on appelloit chymique. Les différentes fermentations qu'on imaginoit dans les fluides du corps humain, les fermens auxquels on attribuoit la propriété de produire des mouvemens inteſtins, étoient les grands agens auxquels on attribuoit toutes les opérations du corps humain. La ſecte chymique diviſée en deux, celle des humoriſtes, & celle des fermentateurs. *Expoſé de la doctrine des fermentateurs*. C'eſt principalement à l'égard de l'élaboration des alimens dans les premieres voies, que les partiſans de la fermentation mal conçue ſe ſont d'abord exercés à lui attribuer toute l'efficacité imaginable, *Ibid*. 519. *a*. d'où ils étendirent enſuite ſon domaine dans les voies du ſang & de toutes les humeurs du corps humain. C'eſt une opinion fort ancienne que l'acide ſert à la chylification. Doctrines de Galien, d'Avicenne, de Riolan & de Caſtellus ſur cette matiere. Mais perſonne, avant Vanhelmont, n'avoit enſeigné qu'un acide, en qualité de ferment, peut diſſoudre les alimens, comme ſe font les diſſolutions chymiques par l'effet d'un menſtrue. Tant que la circulation n'étoit pas admiſe, on étoit fort embarraſſé de trouver une cauſe à laquelle on pût ſolidement attribuer la chaleur animale. Helmont cherchant la cauſe de ce phénomene, ne crut pas pouvoir la trouver ailleurs que dans la fermentation. *Ibid*. *b*. Expoſé du ſyſtême d'Helmont. Comment Sylvius, l'un de ſes plus zélés ſectateurs, s'écarta de ce ſyſtême. *Ibid*. 520. *a*. Différentes preuves par leſquelles Helmont & toute la ſecte chymique cartéſienne, prétendoient établir l'acidité du ferment digeſtif. Toutes ces raiſons n'ont pu tenir contre les expériences qui démontrent qu'il n'y a jamais de ſuc acide dans l'eſtomac qui ſoit propre à ce viſcere; que toutes les humeurs du corps humain ſont inſipides, & ne ſont chargées d'autre principe ſalin que d'une ſorte de ſel neutre. Le ſang n'eſt ni acide, ni alkali, & ſa diſtillation ne donne aucun ſel de cette nature. Helmont lui-même a été forcé de convenir qu'il n'y a point d'acide dans le ſang d'un homme ſain. Inconſéquence de ſon ſyſtême. Comment on a dét[illegible]t le ſpécieux que préſentent d'abord les preuves données ci-deſſus de l'exiſtence du ferment acide. *Ibid*. *b*. Comme les médecins fermentateurs ne ſe bornoient pas à établir dans le ventricule les merveilles de la fermentation, il faut les ſuivre dans le canal inteſtinal, où ils font jouer encore bien des rôles à ce même principe, pour lui attribuer l'entiere perfection du chyle. Suite du ſyſtême d'Helmont. Réfutation de ce ſyſtême. Changement que Sylvius apporta à la doctrine de ſon maître. *Ibid*. 521. *b*. Syſtême de Sylvius renverſé. *Ibid*. 522. *a*. Fameuſe expérience de Schuyl avec laquelle il venoit à l'appui du ſyſtême de Sylvius, & que toute la ſecte chymique regarda comme invincible. Obſervations qui démontrent que cette expérience ne prouve rien en faveur de Sylvius. *Ibid*. *b*. Il paroît d'abord aſſez ſingulier que les alimens dont nous uſons, qui ſont de nature & de couleur ſi différentes, fourniſſent également un extrait toujours uniforme, toujours de couleur laiteuſe. Comment les partiſans de la fermentation expliquoient ce ſyſtême. Cette explication démontrée fauſſe. Non-ſeulement la couleur du chyle, mais encore l'odeur des matieres fécales a paru à certains fermentateurs devoir être attribuée à l'effet de quelque ferment. Doctrine de Vanhelmont ſur ce ſujet. *Ibid*. 523. *a*. Obſervations de l'auteur ſur cette doctrine. Vanhelmont ſe bornoit à faire uſage du principe de l'efferveſcence fermentative des acides avec les alkalis, pour la ſeule chylification. Mais ſes diſciples ſe firent une gloire d'enchérir ſur les écarts de leur chef. Sylvius & toute ſa ſecte introduiſirent l'influence de cette puiſſance dans les ſecondes voies pour l'étendre ſur toutes les fonctions de

l'économie animale. Quelle étoit, selon eux, la cause du mouvement intestin attribué au sang pour conserver sa fluidité. Observations tirées de *l'Essai de physique sur l'usage des parties du corps humain*, attribué à M. Senac, qui font juger combien les expériences sont contraires à cette opinion. *Ibid. b.* Mais si la fermentation n'est pas absolument nécessaire pour produire la chaleur vitale, quelle en peut être la cause? Voyez la reponse à cette question au mot *Chaleur animale.* Cause de la rougeur du sang selon les chymistes. Hypothese de Descartes, par laquelle, au moyen d'un ferment supposé dans le cœur, il en explique le mouvement de contraction & de dilatation. Cette hypothese renversée par les expériences & le raisonnement. *Ibid.* 524. *a.* Les fermentateurs allerent jusqu'à supposer dans chaque couloir, des levains particuliers qui changent les fluides qui y abondent par le mélange qui se fait entre eux, & par la fermentation qui résulte de ce mélange. Expérience sans replique qui détruit ce sentiment. Par rapport au rôle que l'on a fait jouer à la fermentation dans *la fievre*, *la coction*, *la crise*: voyez ces articles-là. Ce qui a été dit jusqu'ici n'est que l'histoire des erreurs qu'a produites l'abus du terme *fermentation*, & l'ignorance de la chose. *Ibid. b.* En quel sens & jusqu'à quel point la fermentation a lieu dans le corps humain. Diverses causes qui concourent à s'opposer à ce que le changement que pourroit produire la fermentation excitée dans l'estomac devienne complet. *Ibid.* 525. *a.* Comment cette fermentation des alimens commencée, tend à en extraire le suc propre à former le chyle. Cette fermentation n'est jamais poussée jusqu'à produire respectivement un esprit ardent ou acide, un alkali volatil. Mais à l'égard des personnes d'une constitution foible, les alimens trop long-tems arrêtés dans l'estomac éprouvent d'une maniere plus étendue les changemens auxquels ils ont de la disposition. Il est donc très-intéressant de rechercher les moyens de suppléer au défaut de fermentation commençante, de la procurer, ou de corriger l'excès de la fermentation trop continuée. C'est l'objet que s'est proposé le docteur Pringle dans ses expériences. En quoi consistent les expériences de ce médecin anglois. *Ibid. b.* Conclusions qu'il en tire par rapport à la fermentation alimentaire. 1°. Si la salive est bien préparée, qu'il y en ait une quantité suffisante, qu'elle soit bien mélangée avec les alimens, elle arrête la putréfaction, prévient la fermentation immodérée, les vents & l'acidité dans les premieres voies. Examen du sentiment contraire de Stahl. 2°. La plupart des substances animales qui tendent à la putréfaction, ont la faculté d'exciter une fermentation dans les farineux. 3°. Les mélanges qui se sont aigris dans l'estomac ne reviennent jamais à un état putride. 4°. Les substances animales putrides excitent une fermentation dans les farineux, les végétaux & le lait. 5°. Ainsi bien des personnes sont incommodées d'aigreurs, quoiqu'elles ne vivent que de viandes, de pain & d'eau. 6°. Diverses substances qui, s'opposant à la fermentation, sont contraires à la digestion. 7°. Substances utiles, soit pour arrêter la fermentation immodérée, soit pour fortifier l'estomac. *Ibid.* 526. *a.* 8°. Quels sont les stomachiques les plus propres à suppléer au défaut de la salive. 9°. Les aromatiques annoncent moins de vertu carminative que les amers & les anti-scorbutiques. 10°. Il n'y a point de conformité entre un amer animal & un amer végétal. 11°. Quelle est la vertu du sel marin, du sel d'absynthe & de la lessive de tartre, dans la fermentation des alimens. 12°. Des œufs considérés comme alimens. *Ibid. b.*

Fermentation. La digestion ne peut lui être attribuée. *Suppl.* II. 877. *b.*

FERMER *les ports* ou *mettre un embargo.* (*Comm.*) Deux manieres de fermer les ports, c'est-à-dire d'empêcher qu'il n'en sorte aucun bâtiment. VI. 526. *b.*

FERMER, (*Comm.*) VI. 327. *a.*

FERMER *un bateau*, (*terme de riviere*) VI. 527. *a.*

FERMER *une volte*, (*Manege*) VI. 527. *a.*

FERMER *une voûte*, (*Coupe des pierres*) VI. 527. *a.*

FERMETÉ, (*Gramm. & Littér.*) signification propre de ce mot. Fermeté de l'ame, de l'esprit. Fermeté du style de Tacite. La Bruyere a un style ferme. VI. 527. *a.*

Fermeté & *constance* : différence entre ces mots. VI. 527. *a.*

Fermeté : il ne faut point la confondre avec l'entêtement. XVII. 770. *a*, *b.* Fermeté à remplir ses devoirs au péril de la vie. VIII. 638. *b.* 639. *a.*

FERMETÉ, (*Physiol.*) attitude dans laquelle on se tient ferme, dans quelque situation que ce soit. VI. 527. *a.*

FERMETURE des portes d'une place de guerre. XI. 721. *a*, *b.*

FERMIER, (*Econ. rustiq.*) Différence entre le fermier & le métayer. Devoirs d'un fermier à l'égard de son propriétaire. L'assiduité & l'activité sont les qualités essentielles d'un fermier. Ceux qui, sous prétexte de joindre le commerce au labourage, se répandent souvent dans les marchés publics, n'en rapportent que le goût de la dissipation, & perdent de vue la seule affaire qui leur soit importante. Ceux auxquels ils confient les travaux de la campagne ne sauroient suppléer comme il faut à leur absence. VI. 527. *b.* Objets dont le soin doit être abandonné à la fermiere. La théorie de l'agriculture est simple; mais les circonstances obligent à en modifier les principes de tant de manieres, que les regles échappent à travers la foule des exceptions. Si les cultivateurs philosophes avoient eu soin de consulter nos bons fermiers, ils se seroient épargné beaucoup d'expériences, en s'instruisant de celles qui sont deja faites : ils auroient dû aussi déférer davantage à leurs sentimens, lorsqu'en proposant leurs découvertes, ils ont trouvé en eux de la froideur ou de la répugnance. On voit par l'expérience de plusieurs personnes, combien les véritables connoissances en agriculture dépendent de la pratique. *Ibid.* 528. *a.* En matiere d'agriculture, il vaut beaucoup mieux voir la pratique des fermiers, que se borner à la lecture des livres. Il faut beaucoup de courage & d'argent pour réussir à un certain point dans le labourage. La classe des fermiers est injustement méprisée. Dans les premiers tems de la république romaine, on louoit un citoyen vertueux en l'appellant un bon laboureur. Quelques écrivains ont regardé l'agriculture comme une fonction sacrée. Eloge des mœurs de la plupart des fermiers de nos jours. Bonheur de leur état. Sentimens qu'on leur doit. *Ibid. b.*

Fermier ou *locataire* : engagemens qu'il prend. II. 16. *b.* IV. 894. *b.* Opération que se permettent les fermiers fripons qu'on force à quitter leurs fermes. IX. 146. *b.* Des arbres que le fermier a plantés. *Suppl.* I. 523. *b.*

FERMIERS, (*Econ. politiq.*) ceux qui afferment & font valoir les biens des campagnes, & qui procurent les richesses & les ressources les plus essentielles pour le soutien de l'état. VI. 528. *b.* On ne peut bien juger de l'état actuel de l'agriculture en France, si l'on s'en tient à un coup d'œil général. Connoissances auxquelles il faut s'appliquer pour en bien juger. Il s'en faut peu qu'on ne croie que l'usage des chevaux & celui des bœufs ne soient également avantageux. Les cultivateurs eux-mêmes ne doivent pas être consultés là-dessus. Il n'y a que des fermiers riches qui puissent se servir de chevaux pour labourer les terres. Les autres n'ont d'autre ressource que de les faire cultiver avec des bœufs, par des paysans qui leur rendent la moitié de la récolte : cette méthode exige très-peu de frais de la part du métayer. Autre arrangement, par lequel les propriétaires, dans certaines provinces, retirent en argent le revenu du fermage de leurs terres. *Ibid.* 529. *a.* Les propriétaires qui se chargeroient eux-mêmes de la culture de leurs terres dans les provinces ou l'on ne cultive qu'avec des bœufs, seroient obligés de suivre le même usage. De tout tems, & en tout pays, on a cultivé les terres avec les bœufs. Leur travail est beaucoup plus lent que celui des chevaux. C'est un préjugé démenti par l'expérience, que les bœufs ont plus de force que les chevaux : six bœufs voiturent deux ou trois milliers pesans, & six chevaux voiturent six à sept milliers. Les bœufs retiennent plus fortement aux montagnes, mais ils tirent avec moins de force. Proportion de ce qu'il faut de bœufs ou de chevaux pour le labour de différentes terres; quantité de travail que les uns & les autres font dans un jour. *Ibid. b.* L'usage des bœufs ne paroît préférable à celui des chevaux, que dans les pays montagneux ou dans des terreins ingrats, où il n'y a que de petites portions de terres labourables dispersées. Les bœufs peuvent convenir pour les terres fort légeres. Les terres qu'on laboure avec des bœufs, produisent beaucoup moins que celles qui sont cultivées avec des chevaux. Les métayers occupent autant qu'ils le peuvent les bœufs à des charrois pour leur profit ; les terres sont moins cultivées, & une partie demeure en friche. C'est un grand inconvénient, dans les pays où l'on cultive avec des bœufs, quand les terres restent en friche; elles y sont à très-bas prix, & restent en vaine pâture. *Ibid.* 530. *a.* On croit vulgairement qu'il y a beaucoup plus de profit, par rapport à la dépense, à labourer avec des bœufs qu'avec des chevaux : recherches sur ce sujet. Détails sur les frais d'achat des bœufs & des chevaux par lesquels il paroît que la dépense des bœufs surpasse au bout de douze ans celle des chevaux d'environ 700 livres. *Ibid. b.* Il y a des fermiers qui ménagent leurs bœufs ou leurs chevaux pour les vendre plus avantageusement; mais alors ils font moins de culture. Si les chevaux sont plus sujets aux maladies que les bœufs, cet inconvénient se compense; parce que le laboureur qui se sert de bœufs en a besoin d'un plus grand nombre, qu'il n'auroit eu de chevaux. Le désastre que causent les épidémies parmi les bœufs est plus dangereux que les maladies des chevaux. Dépenses pour les bœufs qui compensent celles du ferrage & du harnois des chevaux. Pour la nourriture, le préjugé est en faveur des bœufs; examen de cette question : *Ibid.* 531. *a.* d'où il résulte que l'avantage est toujours en faveur de ceux qui emploient les chevaux. *Ibid. b.* Les chevaux par leur travail se procurent

eux-mêm.

eux-mêmes leur nourriture, sans diminuer le profit que la culture doit fournir au laboureur. Il n'en est pas de même de la culture ordinaire qui se fait avec les bœufs. Il y a de plus pour les bœufs que pour les chevaux, la dépense des pâturages. Diverses causes qui contribuent à rendre cette dépense fort onéreuse. *Ibid.* 532. *a.* Il y a moitié à perdre sur le produit des terres qu'on cultive avec des bœufs. Dans les tems secs, les bœufs trouvent peu de nourriture dans les pâturages, & ne peuvent presque pas travailler. Ainsi le défaut de fourrage & de fumier, le peu de travail, les charrois des métayers, bornent tellement la culture, que les terres ne produisent que très-peu de revenu, & ruinent souvent le propriétaire & le métayer. On prétend que les sept huitiemes des terres du royaume sont cultivées avec des bœufs, ce qui découvre une dégradation de l'agriculture en France: une partie de toutes ces terres sont en friche par le défaut de fermiers. Causes de ces désastres. Pauvreté des habitans de la campagne. Il n'y a point d'homme qui ne sache que les richesses sont le grand ressort de l'agriculture. De cinquante millions d'arpens labourables dans le royaume, il y en a plus d'un quart en friche. Six ou sept millions sont traités par la grande culture & environ trente millions avec des bœufs. *Ibid. b.* Le produit total des terres cultivées donne en blé environ 42 millions de septiers. Calcul de M. Dupré de Saint-Maur, d'où il résulteroit que la consommation totale annuelle en blé est de trente-six millions de septiers, & le produit annuel, année commune, trente sept millions. Si les terres étoient traitées par la grande culture, il paroit qu'on auroit 70 millions de septiers, & qu'ainsi l'augmentation de récolte seroit de 26 millions. Du commerce des blés. Observations qui prouvent qu'on ne pourroit pas vendre à l'étranger ces 26 millions à un prix qui pût dédommager le laboureur de ses frais. Il faut donc envisager par d'autres côtés les produits de l'agriculture. Les profits sur les bestiaux en forment la partie la plus considérable: or ce sont les riches moissons qui les procurent. Il faut aux bestiaux des pâturages pendant l'hiver, & des grains à la plupart pour leur nourriture, c'est sous ces deux points de vue que l'auteur envisage ici la régie de l'agriculture. *Ibid.* 533. *a.* De quelle maniere les différentes terres du royaume devroient être employées. En Angleterre, on réserve beaucoup de terres pour procurer de la nourriture aux bestiaux. Produit des laines de ce pays. Il n'y a aucune branche de commerce qui puisse être comparée à cette seule partie du produit des bestiaux. Produit de la traite des negres comparée à celui des bestiaux en Angleterre. Avantages de l'état du fermier dans ce royaume. *Ibid. b.* En bornant en France la culture du blé aux bonnes terres, le calcul de l'auteur porte que le produit annuel seroit de 60 millions de septiers, lequel surpassant de 18 le produit actuel de nos récoltes, cet excédent vendu à l'étranger produiroit en argent plus de 300 millions de livres. Le surcroît de la récolte en menus grains serviroit avec le produit des terres médiocres, à l'augmentation du profit sur les bestiaux. Le commerce du blé étant libre, il se vendroit à l'étranger environ 20 livres le septier. Régularité dans les prix des grains en Angleterre; ce qui est un grand avantage pour le soutien de l'agriculture. Quel a été le bas prix du blé en France depuis plus de 30 ans. Les disettes arrivent facilement à la suite d'un prix si bas, dans un royaume où il y a tant de cultivateurs pauvres. Pratiques des laboureurs, qui montrent pourquoi les disettes surviennent lorsqu'il arrive de mauvaises années. *Ibid.* 534. *a.* Pourquoi les années abondantes, où le blé a été à bas prix, & qui sont suivies d'une mauvaise année, ne préservent pas de la disette. Pour mieux comprendre le dépérissement indispensable de l'agriculture, par l'inégalité excessive des prix du blé, il ne faut pas perdre de vue les dépenses qu'exige la culture du blé. Total pour la culture de 40 arpens, cultivés par quatre chevaux — 3220 livres. *Ibid. b.* L'auteur démontre ensuite que quand la tête du blé est à seize livres le septier, le cultivateur retire à peine ses frais, & il est exposé à tous les accidens dont il doit supporter le dommage. Estimation des frais & du produit des menus grains qu'on seme au mois de mars. Ces frais sont pour les 40 arpens, 690 liv. qui joints aux 3220 liv. de ci-dessus, font une somme de 3910 liv. pour le total des frais de 40 arpens. Produit du blé, 3266 liv. Produit des menus grains, 800 liv. Total, 4066 liv. Ainsi le produit n'excede les frais que de 156 liv. Il faut donc que les grains soient à plus haut prix, pour que le cultivateur puisse se soutenir. Condition du métayer & du propriétaire en évaluant leurs dépenses & leurs revenus annuels. *Ibid.* 535. *a* Le fermier est toujours plus avantageux à l'état. Il est de l'intérêt des campagnes & par conséquent de l'état, que le blé se maintienne à un certain prix. Le riche fermier occupe & soutient le paysan; le paysan procure au pauvre citoyen la plupart des denrées nécessaires aux besoins de la vie. La culture languit dans les lieux où les fermiers manquent. *Ibid. b.* Si, la semence & les frais prélevés, un fermier a un septier de plus par arpent, c'est ce qui fait son avantage. Et s'il cultive si bien qu'il puisse avoir deux septiers, son profit est doublé; mais il ne peut obtenir ce produit que d'une bonne terre. Le paysan qui entreprendroit de cultiver du blé avec ses bras, ne pourroit se dédommager de son travail. Ce n'est que sur de grandes récoltes qu'on peut retirer quelque profit. L'agriculture n'a pas, comme le commerce, une ressource dans le crédit; il faut donc que les fermiers soient riches par eux-mêmes. Inconvéniens de l'état actuel des choses qui font que l'état de fermier ne subsiste presque plus, & que l'agriculture est abandonnée aux métayers. C'est principalement la liberté ou la contrainte dans le commerce du blé, qui décide de sa valeur. *Ibid.* 536. *a.* La nation angloise n'a point essuyé de cherté extraordinaire ni de non-valeur de blé, depuis qu'elle en a favorisé l'exportation. Le bon état de l'agriculture dans les colonies angloises, sur-tout dans la Pensylvanie, a contribué depuis un tems à diminuer le prix de cette denrée. Outre la liberté de la vente des grains à l'étranger, il faut que le cultivateur ne soit pas inquiété par des impositions arbitraires. Par rapport à la nécessité de fournir à la milice, l'état de fermier pourroit avoir des privileges de plus que l'état de métayer, si le premier étoit bien connu. Le gouvernement ne peut déterminer des personnes riches à l'état de fermiers, que par une protection décidée. *Ibid. b.* Recherches sur le profit des bestiaux dans l'état actuel de l'agriculture en France. Par la grande culture on mettroit à profit les pâturages qui servent en pure perte à nourrir quatre ou cinq millions de bœufs, & qui occupent, pris tous ensemble, au moins pendant six ans, les pâturages, qui pourroient servir à élever pour la boucherie quatre ou cinq autres millions de bœufs, lesquels produiroient, en suivant la méthode indiquée ici, 600 millions de plus tous les six ans. Ces pâturages pourroient la plupart être remis en culture; alors le produit en seroit beaucoup plus grand. Avantage plus considérable que présenteroient les troupeaux de moutons, par l'accroissement du produit des laines & de la vente annuelle de ces bestiaux. *Ibid.* 537. *a.* Dans les domaines cultivés par des bœufs, il n'y a pas le tiers des troupeaux qui pourroient y être nourris, si ces terres étoient mieux cultivées. Calcul des profits que procureroient ces troupeaux de moutons augmentés autant qu'ils peuvent l'être. Les observations qu'on vient de faire sur l'accroissement du produit des bœufs & des troupeaux, doivent s'étendre sur les chevaux, les vaches, les veaux, les porcs, les volailles, les vers à soie, *&c.* Ces richesses se répandroient sur tous les habitans, elles augmenteroient la population, elles accroîtroient les revenus des propriétaires & ceux de l'état. Les frais de la culture n'en seroient guere plus considérables, il faudroit seulement de plus grands fonds pour en former l'établissement. C'est au gouvernement à faire retourner dans la campagne ces fonds que les grandes villes attirent à elles. *Ibid. b.* Avantages qui résulteroient pour le commerce de l'exécution du plan proposé. Autres avantages, la propagation & conservation des hommes, l'augmentation des habitans de la campagne. Misere du paysan dans les provinces où la culture se fait avec des bœufs. Préjugé des habitans des villes sur les causes du dépérissement de l'agriculture. Quand le paysan laboure lui-même la terre, c'est une preuve de sa misere & de son inutilité. Occupation des paysans dans les provinces riches où la culture est bien entretenue. Bonheur de leur état. *Ibid.* 538. *a.* Quelles sont les causes qui plongeant les paysans dans la misere, leur font abandonner les campagnes. Combien le travail du riche fermier est plus profitable à tous égards que celui du métayer. Maux infinis que causent les manufactures & le commerce qui ne sont entretenus que par le désordre du luxe. Quand une nation dépense par le luxe ce qu'elle gagne par le commerce, il n'en résulte qu'un mouvement d'argent, sans augmentation de richesses. Les productions de nos terres doivent être la matiere premiere des manufactures & l'objet du commerce. Causes qui attirent les hommes & les richesses dans les villes. *Ibid. b.* Les hommes sont attirés par l'intérêt & par la tranquillité; qu'on procure ces avantages à la campagne, elle ne sera pas moins peuplée à proportion que les villes. Presque tout l'argent du royaume est employé à un commerce qui n'augmente point les richesses de la nation. Si une partie de cet argent étoit distribué à l'agriculture, elle procureroit des revenus bien plus considérables. On peut assujettir convenablement ses productions à la répartition des impositions. Difficultés de faire exactement cette répartition. Pour assujettir au moins à des regles invariables ces impositions, il ne faudroit se régler que sur les effets visibles. *Ibid.* 339. *a.* Comment cela devroit s'exécuter. Précautions qu'il y auroit à prendre en réglant les impositions sur les commerces établis dans les villages. Les inconvéniens auxquels ces regles ne pourroient obvier, ne seroient pas comparables à celui d'être exposé tous les ans à la dis-

crétion des collecteurs. Observation qui montre que les déclarations exactes qu'on exigeroit du cultivateur ne pourroient cependant le déterminer à restreindre sa culture pour moins payer de taille. Quel seroit le moyen de faire exécuter cette répartition, qui se trouveroit fort composée & par conséquent trop difficile pour des collecteurs qui ne sont pas versés dans le calcul. Maniere d'établir un tarif dans la communauté. Combien l'assurance d'être à l'abri de toute imposition arbitraire seroit favorable à la population des campagnes & à l'agriculture. *Ibid. b.* Joignez à la lecture de cet article celle de l'article GRAINS, (*Econom. politiq.*)

FERMIER, (*Jurisp.*) signification générale de ce mot. VI. 540. *a.*

Fermier conventionnel. VI. 540. *a.*

Fermier général: diverses acceptions de ce mot. Fermier général du roi. Différence entre la régie & le bail à ferme. Devoirs du régisseur. Devoirs du fermier. Injustice que plusieurs commettent dans le jugement qu'ils portent sur les fermiers généraux. VI. 540. *a.*

Fermiers généraux, voyez PARTISAN, TRAITANT, FINANCIER. Les chevaliers romains devenus fermiers des impôts. III. 311. *b.* Fermiers chez les Romains. XIII. 550. *b.* 551. *a.* Dispositions de Néron & de Trajan sur les fermiers des impôts. VIII. 601. *b.* Départemens des fermiers généraux en France. IV. 856. *a.* Combien il importeroit d'abolir efficacement les profits excessifs de ceux qui manient les finances. IX. 100. *b.* Précaution à prendre contre les fermiers. XIV. 228. *a.* Injustices, prévarications & artifices des fermiers. XVII. 876. *a.*

Fermier judiciaire; quelles sont les personnes auxquelles il est défendu d'être fermiers judiciaires. Avant d'entrer en jouissance, le fermier judiciaire doit donner caution du prix du bail, *&c.* Lui & sa caution sont contraignables par corps. Il ne peut percevoir que les droits utiles. Charges réelles du fermier judiciaire. Avantages dont on ne peut le dépouiller en cas de main-levée de la saisie réelle ou d'adjudication par décret. Réglement & traité à consulter. VI. 540. *b. voyez* encore, ADJUDICATION PAR DÉCRET, BAIL JUDICIAIRE, DECRET, SAISIE RÉELLE.

Fermier partiaire. VI. 540. *b.*

Fermier particulier. VI. 540. *b.*

Fermier, vicaire-fermier. XVII. 233. *a.* Vicomte fermier. 239. *b.*

Fermier, au jeu de la ferme. VI. 540. *b.*

FERMIN, (*Philippe*) anatomiste. *Suppl.* I. 414. *a.*

FERMO ou *Firmo*, (*Géogr.*) ville de l'état de l'église. Personnages célebres qui y sont nés. Lactance, Annibal, Adami, le cardinal Phil. Ant. Gualterio. Quelques anecdotes sur ce dernier. VI. 541. *a.*

FERMOIR, (*Tailland.*) ouvriers qui se servent de cet outil. Comment on procede pour le faire. VI. 541. *a.*

FERMOIR, (*Bourell. & autres ouvr.*) description & usage de cet instrument. VI. 541. *a.*

Fermoir, outil de charpentier, celui du menuisier, celui du jardinier. VI. 541. *a.*

Fermoir du graveur en bois. VII. 891. *a.*

FERMOIRS, (*Reliure*) assemblage de pieces de métal. Description. VI. 541. *a.* Fermoirs à crochet, fermoirs à bouton: leur usage. *Ibid. b.*

Fermoirs de livres: emporte-piece pour ces fermoirs. V. 593. *b.*

FERMOIR, (*Stucateur*) VI. 545. *b.*

FERNAMBOUC, (*bois de*) le plus estimé des bois du Bresil. II. 308. *a. Voyez* PERNAMBUCO & BRESIL, (*bois du*) teinture du coton en écarlate avec ce bois. *Suppl.* II. 624. *a.*

FERNANDEZ, *isle de.* VIII. 922. *b.*

FERNANDO, fils naturel d'Alphonse V, roi d'Aragon: il reçoit l'investiture du royaume de Naples. XI. 19. *a.*

FERNEL, (*Jean-François*) médecin. *Suppl.* IV. 365. *b.* Sa physiologie. *Suppl.* IV. 348. *b.*

FERNEY ou *Fernex*, (*Géogr.*) village du pays de Gex, près de Geneve, devenu fameux par le séjour de M. de Voltaire. Description que ce poëte nous donne de ce lieu, dans son épître à Horace. *Suppl.* III. 28. *a.*

FEROCE. Quel animal dans la nature est plus féroce que l'homme? Si l'homme est un animal féroce qui s'immole les animaux, quelle bête est-ce que le tyran qui dévore les hommes? Différence entre la férocité & la cruauté. VI. 541. *b.*

FERONIA, (*Myth.*) divinité à laquelle on donnoit l'intendance des bois, des jardins, des vergers. Les affranchis la regardoient comme leur patrone. Temple de cette divinité *in campis Pometinis*, dont Horace parle *Sat. V. liv. I. v. 24.* Son temple principal étoit sur le mont Soracte. VI. 541. *b.* Les habitans de Capene & ceux des environs l'avoient enrichi de beaucoup de dons, quand Annibal emporta ses richesses. Fête de la déesse qui se célébroit dans un bois près du temple. Prodiges arrivés dans ce bois. Les prêtres d'Apollon, voisins de ceux de Féronia, avoient comme eux le privilege de marcher sur des charbons ardens. Comment se pratiquoit cette supercherie. Solemnité des fêtes de Féronie: grands honneurs qu'on lui rendoit. Médailles d'Auguste qui représentent cette déesse; pourquoi on la nommoit φιλοστέφανος & ἀνθηφόρος: ce qu'en ont dit Servius, le scholiaste d'Horace, & Virgile. Auteurs à consulter. 542. *a.*

Feronia, observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 28. *a.*

Féronia, cérémonies dans lesquelles les prêtres de cette déesse marchoient sur des charbons ardens. VIII. 220. *a*, *b.* XV. 367. *a.* Temple de Féronie au pied du mont Soracte. *Ibid.* Temple & forêt qui lui étoient consacrés près de Pometia. *Suppl.* III. 841. *b.*

FERRA, (*Ichthyol.*) description de ce poisson du lac de Geneve: qualité de sa chair. Saison où on le pêche. On le sale pour l'hiver. Auteur à consulter. VI. 542. *a.*

FERRAILLE. Du fer refondu de vieilles ferrailles. *Suppl.* III. 15. *a*, *b.*

FERRAND, (*Louis*) XVI. 449. *b.*

FERRANDINES, (*Manuf. en soie*) quelles sont ces étoffes. Ce que les réglemens prescrivent sur elles. Connoissances que doivent acquérir les hommes qui donnent des réglemens aux manufactures. VI. 542. *b.*

FERRANDINIER, espece de coffre, vol. III des pl. Coffretier.

FERRANT, (*Manege*) vieille expression qui désignoit un cheval gris pommelé, selon Ducange. Selon d'autres auteurs, ce mot désignoit d'autres qualités. Divers sentimens sur l'étymologie de ce mot. VI. 542. *b.* Anecdote sur l'insulte que le peuple de Paris fit à Ferrant, comte de Flandre, après qu'il eut été fait prisonnier à la bataille de Bovines; insulte fondée sur l'équivoque de son nom avec celui des chevaux qui traînoient son char. *Ibid.* 543. *a.*

FERRARE, (*Géogr.*) ville d'Italie. Ce que coûta sa citadelle au pape Clément VIII. Decadence de cette ville, depuis qu'elle a passé sous la domination du S. Siege. Personnages illustres dont elle a été la patrie; Giraldi; Guarini; Riccioli; le cardinal Bentivoglio. Détails sur chacun d'eux. VI. 543. *a.*

FERRARE, (*Géogr. & Hist. mod.*) ville d'Italie, qui n'a porté ce titre que dans le huitieme siecle, capitale du duché de même nom. Origine & révolutions de cette ville. Sa description. *Suppl.* III. 28. *b.* Le pays de Ferrare autrefois peuplé & bien cultivé, est aujourd'hui négligé. Sa dépopulation & sa décadence. L'évêché de Ferrare érigé en archevêché en 1735. Correction à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Ibid.* 29. *a.*

Ferrare, *bibliotheque de.* II. 234. *b.*

FERRARI, (*Jean-Baptiste*) XV. 178. *a.*

FERREIN, (*Antoine*) son systême sur la structure du foie. VII. 31. *b.* Sur la production de la voix. XVII. 431. *b.* Ses ouvrages anatomiques, *Suppl.* I. 408. *b.* & en physiologie. *Suppl.* IV. 358. *b.*

FERREOL, (*Tonance*) sa bibliotheque. II. 236. *a*, *b.*

FERRER, terme de commerce, d'architecture, d'aiguilletier, & de filassieres. VI. 543. *a.*

FERRER *un cheval*, (*Maréch.*) soins que doit prendre un maréchal, que l'on charge de ferrer un cheval. Mauvaise pratique des maréchaux, par laquelle ils tiennent un appareil de fers tout étampés, disposés à être placés sur le pied du premier animal. Ces ouvriers s'excusent sur la longueur du tems qu'il faudroit employer sans ces préparatifs pour la ferrure de chaque cheval. Reponse à ces excuses. VI. 543. *b.* Maniere de tenir & de lever les pieds de l'animal. D'où vient que certains chevaux se défendent violemment, lorsqu'on veut leur lever les pieds. Ce défaut est des plus essentiels. Moyens de le corriger. *Ibid.* 544. *a.* Diverses dispositions des chevaux par rapport à la docilité qu'exige l'opération de les ferrer. Divers partis que prennent les maréchaux pour les y disposer, comme celui de les renverser, de les étourdir pour les faire tomber, ou même d'abandonner totalement le cheval. Reflexions sur ces diverses méthodes. Opération d'ôter le vieux fer. *Ibid. b.* Le fer étant enlevé, il s'agit de nettoyer le pied de toutes les ordures qui peuvent soustraire la sole, la fourchette & les mammelles, ou le bras des quartiers aux yeux de l'opérateur. Maniere de couper l'ongle & de parer le pied. L'auteur condamne ceux qui appliquent le fer rouge sur l'ongle. Danger de cette pratique. *Ibid.* 545. *a.* On peut rapporter encore à la paresse des ouvriers, l'inégalité fréquente des quartiers. Comment le nouveau fer doit porter sur l'ongle. Moyen de reconnoitre qu'il porte par-tout également. Comment le maréchal doit ensuite l'assujettir. Observations sur la lame des clous. *Ibid. b.* Diverses maximes des maréchaux en forme de proverbes qui indiquent certaines regles sur la maniere de brocher. Suite des opérations du maréchal. *Ibid.* 546. *a.* De la nécessité de ferrer les chevaux un peu plus souvent que l'on ne fait communément. *Ibid. b. Voyez* FERRURE.

buoit à Pluton. Observation sur ce que dit Pline, que les ânes mangent cette plante avec avidité, quoiqu'elle empoisonne les autres bêtes de somme. Culture de cette plante. *Férule de Grece.* Elle croit en abondance dans l'isle de Skinosa. Description de cette plante. On s'en sert pour porter du feu d'un lieu dans un autre. Passages des anciens que cette observation éclaircit. Fondement de la fable de Promethée. *Ibid.* 557. *a.* Pourquoi Bacchus ordonna aux hommes qui boiroient du vin, de porter des cannes de férule. Elle servoit de canne à ses prêtres & de sceptre aux empereurs du Bas-Empire. Elle étoit autrefois la marque de l'autorité des rois. Ouvrages que les anciens faisoient avec ce bois. Usages qu'on en fait aujourd'hui. Cassette de férule dans laquelle Alexandre tenoit les ouvrages d'Homere. *Férule d'Arménie.* Sa description. *Ibid. b.* Grandes vertus que Dioscoride & Pline ont attribuées à la férule de Grece & d'Italie. La férule aujourd'hui connue en médecine, est celle d'Afrique & de Perse, d'où découle le *galbanum*. Les autres especes ne donnent point une substance semblable. *Ibid.* 558. *a.*

Ferule galbanifere. VII. 430. *a.*

Ferule, (*Hist. anc. & mod.*) sceptre de pédant dont il se sert pour frapper dans la main des écoliers qui ont manqué à leur devoir. Ce mot signifie aussi la crosse des prélats. Etymologie de ce mot. Sa signification en terme de lithurgie. VI. 558. *a.*

Ferule, (*Hist. eccl.*) bâton pastoral. Cérémonie de la dégradation du pape Benoît. VI. 558. *a.*

FESCAMP, (*Geogr.*) petite ville du pays de Caux en Normandie. Etymologie de son nom. Observations historiques sur cette ville. De son abbaye & de l'église qui lui appartient. *Suppl.* III. 30. *b.* Marché de Fescamp. Officiers qui gouvernent cette ville. Sa population. Privilege du franc-salé dont jouissent ses habitans. Vallée dans laquelle elle est située. Qualité de l'air du pays. Description du port. *Ibid.* 31. *a.* Foires de Fescamp. Fontaine d'une eau excellente : puits d'eau minérale près de ce lieu. Pêches que font les habitans. Leur principal commerce. S. Maurille, archevêque de Rouen, dans le onzieme siecle, naquit à Fescamp. Longitude & latitude de cette ville. *Ibid. b.*

FESCENNIN, *vers*, (*Litt.*) vers libres & grossiers, *&c.* Caractere de ces vers. VI. 558. *a.* Origine du nom *fescennin.* Quelles étoient les fêtes des peuples de Fescennie. Usage que les Romains firent sur le théatre des vers fescennins. Ce qui se passa entre Auguste & Pollion pendant le triumvirat. Catulle rendit les vers fescennins plus chastes par le style, sans les rendre moins obscenes pour le sens. Les termes grossiers gâtent moins le cœur, que les discours ingénieux d'une galanterie raffinée. *Ibid. b.*

Fescennins, vers, usage de ces vers dans les épithalames latins. V. 818. *b.* *Voyez* Saturniens. XIV. 697. *a.*

FESOLI, *ou* Fiesoli, (*Hist. eccl.*) freres mendians de S. Jérôme. Fondateur de cette congrégation. Tems où elle commença. Papes qui l'approuverent & la confirmerent. VI. 558. *b.*

FESSES. (*Anatom.*) Description des trois muscles qui composent les fesses. Aucun des animaux quadrupedes n'a de fesses. C'est la position droite de l'homme qui donne lieu à ce renflement qui forme les fesses. Pourquoi les femmes les ont plus grosses que les hommes. Comment le rapport de grosseur du ventre avec celle des fesses, fait que l'homme se tient plus ou moins droit en avant ou en arriere. Moyen de corriger un enfant qui auroit l'habitude d'avancer trop le derriere. Moyen d'empêcher un enfant d'avancer le ventre. VI. 559. *a.*

Fesses *d'un vaisseau*, (*Marine*) VI. 559. *b.*

Fesses, (*Manege*) Voyez *Suppl.* III. 399. *b.*

FESSIER, (*Anatom.*) nom de trois muscles considérables, extenseurs de la cuisse, & qui ont encore d'autres usages. Description du grand, du moyen & du petit fessier. VI. 559. *b.*

FESTINS. (*Hist. anc.*) Observations sur tout ce qui concernoit les convives dans les festins. IV. 168. *b.* Danses des festins. 625. *b.* Robes des festins. IX. 585. *a.* XIV. 309. *b.* Festins que les païens donnoient à leurs dieux en tems de calamité. XI. 372. *a.* Autels qu'ils dressoient dans les salles de festins. *Suppl.* I. 723. *b.* Usage que les Romains faisoient des restes d'un festin. XIII. 505. *b.* De l'usage des couronnes dans les festins. XIV. 323. *b.* Roi du festin chez les Grecs & les Romains. *Ibid.* Cérémonie qu'observoient les Grecs dans leurs festins en chantant. 801. *a.* Festin funebre que les Romains faisoient aux vieillards. XV. 194. *b.* Festins publics des Celtes. *Suppl.* II. 285. *a.* *Voyez* Repas.

Fistin, *roi du*, (*Critiq. sacr.*) XIV. 323. *a*, *b.* Les festins doivent faire partie des fêtes religieuses. 606. *b.* *&c.*

Festins, *dieu des*, (*Myth.*) III. 801. *b.*

Festin. *Festins royaux*, banquets extraordinaires que les rois de France ont quelquefois acceptés dans le sein de leur capitale ou ailleurs, à la suite des grandes cérémonies. VI. 559. *b.* Douceur d'un tel spectacle. L'hôtel-de-ville déploie, dans ces occasions, le goût le plus exquis, les soins les plus élégans, les dépenses les mieux ordonnées. Tels furent ces arrangemens magnifiques qui se déployerent le 15 novembre 1744, jour solemnel où le roi, à son retour de Metz, vint jouir des transports d'amour & de joie d'un peuple qui venoit de trembler pour ses jours. Pourquoi l'on s'est appliqué à donner ici le détail de ces festins.

Décoration générale pour le festin royal du 15 novembre 1744. *Ibid.* 560. *a*, *b.* Décoration de la cour de l'hôtel-de-ville. *Ibid.* 561. *a.* Marche du roi. *Ibid. b.* Souper du roi au banquet royal dans l'hôtel de-ville, le 8 septembre 1745. *Ibid.* 562. *b.* Illumination de la place. *Ibid.* 563. *b.*

Festin, pain de, XI. 750. *b.*

FESTON, (*Architect.*) en quels lieux les anciens plaçoient ces ornemens. Usage que nous en faisons aujourd'hui. Festons postiches destinés à des décorations momentanées. VI. 564. *a.*

FETATION ou *Fœtation.* (*Econom. anim.*) Différence entre la fétation & la fécondation. VI. 564. *a.*

FÊTES *des Hébreux.* (*Hist. sacr.*) Le jour du sabbat, selon l'opinion la plus commune, a été, de tout tems, un jour de fête. Sacrifices du sabbat & de chaque jour de la semaine. Fête de la nouvelle lune, *voyez* Néomenie. Autres fêtes principales des Juifs. VI. 564. *a.* Les Juifs modernes célebrent encore d'autres fêtes d'une institution récente. Leurs fêtes commençoient & finissoient le soir. A quel excès de superstition ils poussoient l'abstinence du travail le jour du sabbat. *Ibid. b.*

Fêtes des Hébreux. Comment elles devoient être célébrées. XIV. 606. *b.* 607. *a.*

Fêtes *des païens.* (*Hist. anc.*) Numa partagea les jours de l'année en *festi*, *profesti* & *intercisi.* Comment on divisoit encore les jours appellés *festi*, & ceux qu'on appelloit *profesti.* Emploi des jours de fêtes. Il y en avoit de fixes & de mobiles. Premieres fêtes des Grecs. Jeux que les Romains célébroient dans leurs fêtes à l'imitation des Grecs. De toutes ces fêtes, un petit nombre obligeoit généralement tout le monde, & empêchoit les particuliers de vaquer à leur travail. L'empereur Antonin régla qu'il y auroit trois cens trente jours dans l'année où l'on pourroit s'occuper à ses affaires. Il y avoit, outre cela, des fêtes qui ne revenoient qu'après un certain nombre d'années révolues. VI. 564. *b.*

Fêtes des païens. Origine de ces fêtes. II. 623. *a*, *b.* Fêtes des Romains dans chaque mois, *voyez* Calendrier. *Suppl.* Usage établi chez les premiers Romains, de publier, au commencement de chaque mois, les fêtes qu'on célébreroit. II. 550. *b.* De la danse dans les fêtes sacrées. IV. 623. *b.* Pouvoir des pontifes par rapport aux jours de fêtes. VI. 419. *b.* Fêtes célébrées chez les anciens en mémoire de quelque grand événement. *Suppl.* II. 827. *b.* Feux de joie dans les fêtes des anciens. VI. 637. *a*, *b.* Réflexions sur les fêtes religieuses des païens. VIII. 428. *b.* XIV. 87. *a*, *b.* Comment on ornoit les portes dans les tems de fête. XIII. 135. *b.* Des fêtes domestiques des Romains. XIV. 474. *a*, *b.* Fêtes pour la délivrance de quelque péril. XV. 384. *a.* Fête des Athéniens où l'on sacrifioit à tous les dieux. XVI. 261. *b.* *Voyez* Jeux, Spectacles.

Fêtes des Mahométans. Celle du vendredi ; la fête des victimes & le *bairam* qui termine le *ramadhan.* VI. 565. *a.*

Fêtes des Chinois. Détails sur ces fêtes. Les Indiens orientaux ont leurs solemnités. Les sauvages de l'Amérique en ont également. VI. 565. *a.* *Voyez* Fêtes *des morts.*

Fêtes *des chrétiens.* (*Hist. eccl.*) Ce qu'étoient les fêtes prises en général, & dans le but de leur institution. But des fêtes chrétiennes. Leur multiplication. Suppression de plusieurs. Ces changemens que font les évêques, ne devroient être faits qu'avec la participation de l'église & du gouvernement. Quand l'esprit de piété n'anime pas les fideles dans la célébration de ces fêtes, elles nuisent à la religion. VI. 565. *a.* Cet article est principalement destiné à montrer combien la fréquence des fêtes nuit au bien public. Plus nous travaillons, plus nous augmentons nos biens ; & cette augmentation devient plus sensible si nous faisons moins de dépense. En diminuant le nombre des fêtes, on remplit ces deux objets. Nombre des fêtes qu'on célebre en France. En laissant les plus grandes à leur jour propre, l'auteur propose que les autres soient transportées au dimanche. L'établissement arbitraire de nos fêtes est une violation de la loi qui nous commande de travailler pendant six jours. Cette loi tient essentiellement à l'économie nationale. L'intérêt de la religion demande la transposition de ces fêtes au dimanche. *Ibid. b.* Paroles d'Esaie contre l'abus des fêtes & leurs profanations. Convenance de cette transposition avec la nature même de la fête du dimanche. Par cette transposition, le peuple gagneroit par année environ seize jours de travail. Calcul qui montre que les fêtes font perdre à chaque ouvrier environ douze francs par année, *Ibid.* 566. *a.* sans parler des pertes plus considérables qu'elles causent aux hommes des différentes conditions, à proportion que leur travail est plus ou moins précieux. A supposer huit millions de travailleurs dans

dans le royaume, l'auteur montre que les fêtes font perdre en total quatre-vingt-seize millions de livres par année. Les fêtes dérangent aussi considérablement les foires & les marchés: elles contribuent à débaucher & à corrompre les ouvriers, *Ibid. b.* & ces vices se font ressentir au milieu même de leurs occupations. La décision des procès, l'expédition des affaires, les études des jeunes-gens, souffrent aussi par les fêtes. Usage louable des Arméniens à l'égard des fêtes. Le pape Benoît XIV a laissé toute liberté en Italie de retrancher ou de modifier le nombre des fêtes. Retranchemens qui se sont faits en conséquence. Autres retranchemens semblables faits dans les états du roi de Prusse, dans les Pays-Bas & dans l'Autriche. Avis de l'auteur sur la maniere dont chacune des fêtes de l'année doit être placée. *Ibid.* 567. *a.* Fêtes des patrons qu'on pourroit aussi chommer le dimanche. Fêtes des communautés, considérées comme un abus à supprimer. Des fêtes de palais, de college, du lundi, des processions du recteur, *&c.* Réflexions de l'auteur sur ces jours de perte de travail. *Ibid. b.* Divers avantages attachés à la transposition des fêtes. Quant aux jours maigres ou de jeûne, il conviendroit pour l'économie, de les restreindre aux vendredis & samedis, non compris le carême. Autres propositions & observations de l'auteur sur les jours maigres & sur les jeûnes. *Ibid.* 568. *a.* Autres avantages de la transposition des fêtes. Occasion de réformer le bréviaire, le chant, & les cérémonies, tant des paroisses, que des communautés & collégiales. Peu de commodité qu'il y a dans nos églises, ce qui est un abus qu'il faudroit aussi réformer. Les messes en plusieurs églises ne sont point assez bien distribuées, ni célébrées par l'officiant d'une maniere édifiante. *Ibid. b.* L'arrangement proposé ôteroit tout prétexte à la plupart des railleries & des reproches que font les déistes & les protestans sur la religion. *Objection.* L'épargne prétendue que procureroit la transposition des fêtes, est chimérique, d'autant que l'argent déboursé par les uns, va nécessairement au profit des autres, & par-là tout rentre dans la masse. *Réponse.* La grande utilité du projet n'est pas l'épargne, mais l'augmentation des travaux. Avec le raisonnement renfermé dans l'objection, l'on pourroit montrer que la plupart des pertes & des calamités sont de vrais biens politiques. *Ibid.* 569. *a.* Le travail & l'économie sont les grands moyens de s'enrichir. Quand le goût du luxe & des superfluités feroit entrer de l'argent dans le royaume, cela ne prouveroit point du tout l'accroissement de nos richesses, & n'empêcheroit pas les dommages qui suivent toujours la dissipation & la prodigalité.

Observations qui montrent que, malgré l'abondance de l'or & de l'argent en Europe, plusieurs causes concourent à nous rendre aujourd'hui plus agités, plus pauvres, plus exposés aux chagrins & aux miseres, qu'on ne l'étoit autrefois. *Ibid. b.* Un travail continu de la part des sujets augmentant, à coup sûr, la quantité des biens physiques, doit être beaucoup plus avantageux à la nation, que les dépenses qui accompagnent les fêtes parmi nous. Il n'est pas vrai, comme on le dit, que l'un gagne tout ce que l'autre dépense. Toute consommation de biens utiles est une véritable perte que l'argent ne répare point: l'argent reste, mais le bien s'anéantit. Supposition qui montre qu'une nation peut se mettre plus à son aise, sans acquérir un sou de plus dans tout le royaume. *Objection.* Si le public gagnoit à la suppression des fêtes, il n'est pas moins certain que plusieurs professions y perdroient. *Réponse.* Le bien national doit l'emporter sur le particulier. *Ibid.* 570. *a.* D'ailleurs les professions que l'on croit devoir être lésées par-là, ne le seroient pas réellement. Augmentation de gain pour les fermiers des aides. *Objection.* Dans un tems où les fideles ne sont que trop relâchés dans les devoirs de la piété, il ne faut pas proposer des arrangemens qui favorisent encore ce relâchement. *Réponse. Ibid. b.* Comment l'auteur justifie l'usage perpétuel qu'il a proposé de la graisse & des œufs, & la suppression de certains jours d'abstinence, & même de jeûnes prescrits par l'église. C'est en vain que Jesus-Christ nous apprend à négliger les traditions humaines; nous voulons toujours tenir à de telles observances. Quelles sont les seules austérités auxquelles le vrai christianisme veut nous assujettir. Telle observance qui fut un moyen de salut dans des tems de ferveur, ne seroit plus aujourd'hui qu'une occasion de chûte. *Ibid.* 571. *a.* Préceptes de Jesus-Christ qui suffisent pour exercer notre vertu, & nous porter à la vigilance, sans être surchargés par des traditions humaines. Il ne s'agit d'ailleurs ici que de quelques adoucissemens fort simples, qui ne valent pas les frais de la contradiction; au lieu que les institutions arbitraires sont capables de contrister des gens d'ailleurs réglés, d'énerver leur piété, ou de leur faire prendre le change sur ce qui constitue la véritable vertu. *Ibid. b.*

Fêtes des chrétiens. Celles par lesquelles on associoit la dévotion aux spectacles profanes. V. 803. *b.* Les fêtes du paganisme imitées, mais sanctifiées par les chrétiens. IX. 236. *a.* Le mot *natalis* employé autrefois par les chrétiens pour celui de *fête*. XI. 37. *a.* De la maniere de célébrer les fêtes. XIV. 607. *b.* Fêtes solemnelles de l'église. XV. 318. *a.* De celles des martyrs. XIV. 521. *b.* Livre où les Grecs exposent le sujet de chaque fête. 746. *a.* Prieres propres à certains jours de fête. III. 630. *b.* Projet proposé de réduire toutes les fêtes à deux; savoir, Pâques & la Toussaint. XVI. 497. *a.* Veille des fêtes chez les premiers chrétiens. 874. *b.* Le mot *couleur* employé pour distinguer les offices des différentes fêtes. IV. 333. *b.*

Fêtes mobiles. (*Chronol.*) Il y en a quatre: Pâques, l'Ascension, la Pentecôte & la Fête-Dieu. VI. 571. *b.* Intervalle dans lequel doit se trouver Pâques. A quelle distance de Pâques sont les trois autres fêtes mobiles. Fêtes que la mobilité de Pâques rend aussi mobiles. Tems du mercredi des cendres & de la septuagésime. Maniere de fixer le premier dimanche de l'Avent, qui est une fête dont la mobilité ne dépend point de Pâques. Autres fêtes qui n'étant pas mobiles par elles-mêmes le deviennent par les circonstances. Chiffres que les anciens computistes employoient pour trouver les fêtes mobiles. Des quatre-tems considérés comme fêtes mobiles. *Ibid.* 572. *a.*

Fêtes mobiles. Catalogue qu'on faisoit tous les ans des fêtes mobiles, que l'on écrivoit sur un cierge. III. 447. *a.* Coutume d'attacher au cierge paschal le papier sur lequel on écrivoit les fêtes mobiles. *Ibid.* Voyez *Mobiles, fêtes.* X. 589. *b.*

Fête-Dieu, (*Théol.*) fête instituée pour rendre un culte particulier à Jesus-Christ dans le sacrement de l'eucharistie. Pourquoi & par qui cette solemnité fut instituée. VI. 572. *a.* Office composé pour cette fête par Thomas d'Aquin. Cette fête confirmée en 1311, & rendue plus solemnelle en 1316. Procession du Saint Sacrement. Prédications pendant cette octave. Solemnité de cette fête à Angers. Tems où elle y fut instituée. *Ibid. b.*

Fête-Dieu. Sermons pendant l'octave de la Fête-Dieu. XI. 339. *b.* Procession de cette fête dans le Novarois. *Suppl.* IV. 51. *b.*

Fête des morts ou *Festin des morts.* (*Hist. mod.*) Cérémonie usitée parmi les Sauvages d'Amérique. Description qu'en donne le P. de Charlevoix. VI. 572. *b.*

Fête de l'O *ou* des O, (*Théolog.*) fête de l'attente des couches de la Vierge, établie en Espagne en 656. Tems où cette fête de l'annonciation de N. D. fut fixée. Pourquoi elle fut appellée fête des O. Par qui elle fut nommée *fête de l'attente des couches de la Vierge.* Dans les églises de Rome & de France, il n'y a point de fête particuliere sous ces noms. VI. 573. *a.*

Fête des anes, (*Hist. mod.*) cérémonie qu'on faisoit anciennement dans l'église cathédrale de Rouen le jour de Noël. Description de cette cérémonie. VI. 573. *b.*

Fête de l'épinette, la plus célebre des fêtes des Pays-Bas. V. 803. *a, b.*

Fête des fous, (*Hist. mod.*) réjouissance pleine de désordres, que les diacres & prêtres faisoient depuis Noel jusqu'à l'Epiphanie. Pourquoi on la nommoit la fête des sous-diacres. Elle étoit une imitation des saturnales. Ancienneté de cette fête. Efforts inutiles qu'on fit autrefois pour l'abolir. Description de cette fête. VI. 573. *b.* Extrait d'une lettre circulaire du 12 mars 1444, adressée au clergé du royaume, par l'université de Paris, par laquelle on peut s'instruire des désordres de cette fête. Divers registres qui font connoître les extravagances qui s'y pratiquoient. *Ibid.* 574. *a.* Les abus de cette fête régnoient encore en Angleterre en 1530. Divers autres peuples de l'Europe qui l'ont célébrée. Il se pratiquoit quelque chose de semblable les jours de S. Nicolas & de sainte Catherine dans divers dioceses de France. Ce que dit M. Lancelot sur ces fêtes. Apologies qui en furent publiées, soutenues de raisonnemens dignes de ces tems-là. Efforts des évêques, des papes & des conciles pour les retrancher. *Ibid. b.* Les séculiers concoururent avec le clergé pour faire cesser à jamais la fête des fous. C'est à la renaissance des lettres qu'on en doit principalement l'abolition. Description de la fête des fous, telle qu'elle se célébroit à Viviers. *Ibid.* 575. *a.* Manuscrit qui se trouve dans la bibliotheque du chapitre de Sens, où les cérémonies de cette fête se trouvent représentées & décrites. Cette église fut cependant une des premieres à réformer ces détestables abus. Lettre de Jean Leguise, évêque de Troyes, à Tristan de Salazar, archevêque de Sens, qui montre que cette fête n'étoit plus tolérée dans la cathédrale de ce métropolitain. Coutume qu'observoient quelques évêques de jouer familiérement avec leur clergé, sur la fin de décembre, comme pour imiter les saturnales des païens. *Ibid. b.* Origine de la fête de fous. Ouvrages à consulter. *Ibid.* 576. *a.*

Fête des fous: lieu où a été conservé l'original de l'office des fous. XV. 34. *a.*

Fête des innocens. Cette fête qui étoit comme une branche de la fête des fous, n'a pas disparu comme elle, puisqu'en 1645, Naudé se plaint de ce qu'elle subsistoit dans quelques monasteres de province. Comment elle étoit

célébrée à Antibes dans le couvent des Francifcains. Ufage confervé dans quelques cathédrales & collégiales, pour honorer la mémoire des enfans égorgés par Herode. VI. 576. *b.* Voyez *Innocens.*

Fête de la mere-folle. X. 380. *b.* — 382. *b.*

FÊTES. (*Critiq.*) De la preuve hiftorique tirée des fêtes annuelles. VIII. 224. *b.*

FÊTES. (*Jurifpr.*) Actes des cours de juftice qui ne fe font point dans les jours de fête. Le confeil du roi s'affemble tous les jours de fête & de dimanche. C'eft au juge laïc à connoître de l'inobfervation des fêtes. VI. 576. *a.*

Fêtes de palais. VI. 576. *a.*

Fête de village. VI. 576. *b.*

FÊTE. (*Beaux-Arts*) Etym. de ce mot. Toutes les nations ont eu des fêtes. Il y eut des fêtes établies par la politique ; d'autres qui tenoient à la politique & à la religion. On fe borne ici à faire connoître quelques-unes de ces magnifiques réjouiffances qui ont honoré les etats, les princes, les particuliers même, *&c.* à raffembler quelques details qui forment un tableau hiftorique des reffources ingénieufes de nos arts dans les occafions éclatantes. L'auteur prend pour époque la fête de Bergonce de Botta, gentilhomme de Lombardie. Il la donna dans Tortone, vers l'an 1480, à Galéas, duc de Milan, & à la princeffe Ifabelle d'Aragon, fa nouvelle époufe. Defcription détaillée de cette réjouiffance. VI. 576. *b.* Cette fête donna dans la fuite l'idée des carroufels réguliers, des opéras, des grands ballets à machines, & des fêtes ingénieufes avec lefquelles on a célébré en Europe les grands événemens. Les cours d'Italie imiterent tour-à-tour la fête de Bergonce de Botta, & Catherine de Médicis apporta auffi en France le goût de ces fêtes brillantes, qui depuis y fut pouffé jufqu'à la plus glorieufe perfection. On ne parlera ici que d'une feule des fêtes de cette reine. Pendant fon regne, elle mena le roi à Bayonne, où fa fille, reine d'Efpagne, alla la joindre avec le duc d'Albe, que la régente vouloit entretenir. Plufieurs princes étrangers étoient accourus à la cour de France, qui étoit auffi magnifique que nombreufe. La reine donna le bal deux fois le jour. Feftins fur feftins, fête fur fête. Defcription de celle où fe trouva le plus de variété, de goût & d'invention. *Ibid.* 577. *b.* Defcription d'une fête publique célébrée à Lifbonne en 1610, préparée avec toute la dépenfe poffible, & exécutée avec la pompe la plus folemnelle. *Ibid.* 578. *a.* L'auteur joint ici la relation fuccinte d'une fête qui fit dans fon tems l'admiration de l'Angleterre, & qui fut l'ouvrage des artiftes françois. Circonftance qui avoit obligé ces artiftes ingénieux à s'éloigner de la cour de France pendant le miniftere du cardinal de Richelieu, pour chercher ailleurs les occafions de déployer leurs talens. *Ibid.* *b.* L'objet philofophique de toute l'Encyclopédie, & de cet article en particulier, eft de répandre autant qu'il eft poffible, des lumieres nouvelles fur les différentes opérations des arts : plus les nations où ils feront favorifés auront de connoiffances, & plus le goût fera naître dans leur ame des fentimens délicieux de plaifir. Une qualité effentielle des grands fpectacles, eft la participation fage, jufte & utile qu'on y doit ménager au peuple. Il a été l'inftrument fecret des avantages glorieux qui caufent ces réjouiffances. *Ibid.* 579. *b.*

Fêtes. Leur origine. *Suppl.* II. 827. *b.* La danfe introduite dans la plupart des fêtes. IV. 625. *a.* De l'ufage des feux de joie dans ces réjouiffances publiques. VI. 637. *a*, *b.* Fontaines de vin dans les fêtes. VII. 104. *b.* Ufage des illuminations dans les fêtes profanes & religieufes dès les premiers tems du chriftianifme. IX. 236. *a.* Les fêtes publiques devroient fouvent être converties en actes utiles à la fociété. V. 747. *a.* Voyez *Jeux*, *Spectacles.*

Fêtes de la cour de France. Un événement tragique arrivé en 1559 avoit fait renoncer aux tournois & aux carroufels. Ainfi pendant plus de 50 ans, les bals, les mafcarades, les ballets furent la reffource de la magnificence françoife. Raifons politiques qui donnerent lieu à ces fêtes continuelles, qui amuferent la cour de France fous les regnes de Charles IX. & de Henri III. Defcription des fêtes données en 1581, pour le mariage du duc de Joyeufe & de Marguerite de Lorraine, belle-fœur du roi. VI. 580. *a*, *b.* La cour de France troublée par la mauvaife politique de la reine, divifée par l'intrigue, déchirée par le fanatifme, ne ceffoit point d'être enjouée, polie & galante. Quel fut le goût des fêtes fous Henri IV. Le regne de Louis XIII n'offre rien fur cet article qui mérite d'être rapporté. La plaifanterie du plus mauvais goût s'empara pour lors du palais de nos rois. *Ibid.* 581. *a.* Grand ballet pour le cardinal de Savoie donné fous le titre de *gli habitatori dè monti.* La minorité de Louis XIV fut l'aurore du goût & des arts. Pendant le miniftere du cardinal Mazarin, les fpectacles n'eurent plus ni la groffiereté, ni l'enflure qui furent le caractere de toutes les fêtes d'éclat du regne précédent. Benferade fut chargé de l'invention, de la conduite & de l'exécution de prefque tous ces aimables amufemens. Premier fpectacle où Louis XIV parut fur le théatre en 1651. Dernier ballet dans lequel il danfa en 1669. *Ibid.* *b.* Vers de Racine qui furent caufe qu'il ne repréfenta plus dans aucun fpectacle. Les fêtes de ce regne éclatant font fi généralement connues, que l'auteur a cru devoir fe difpenfer d'en donner ici la defcription. Louis XIV eut la bonté conftante, dans toutes les fêtes fuperbes qui charmerent fa cour, de faire inviter les femmes de la ville les plus diftinguées, & de les y faire placer fans les féparer des femmes de la cour : Réflexion fur ce fujet. La cérémonie du facre de Louis XV fit naître la magnificence qu'on avoit vue fous le regne précédent. Goût éclairé du maréchal de Richelieu pour les fpectacles. Salle de fpectacle qu'il éleva dans le grand manege. But de cette établiffement. *Ibid.* 582. *a.* Une impulfion de goût & de génie détermina cet illuftre ordonnateur à raffembler par un enchainement théatral, tous les genres dramatiques. Si le vafte projet d'un pareil fpectacle n'a pu atteindre fa perfection, c'eft qu'il fera toujours impoffible de la lui procurer. Enumération de tout ce que la nouvelle falle offroit d'admirable & d'enchanteur. Goût que manifefterent les fucceffeurs du maréchal de Richelieu. M. le duc d'Aumont fit travailler à un ouvrage dont il n'y avoit point de modele : un combat continuel de l'art & de la nature en étoit le fonds, l'amour en étoit l'ame, & le triomphe de la nature en fut le denouement. Le zele de M. le duc de Gefvres fut éclairé, ardent & foutenu, comme l'avoit été celui de fes prédeceffeurs. *Ibid.* *b.* Occafion que le fecond mariage de M. le Dauphin, en 1747, offrit au duc de Gefvres de déployer fes talens. Reffources que le théatre du manege fournit encore à ce duc, dignes de fon goût & de celui d'une cour éclairée. Deux grands ballets qu'il fit repréfenter : l'année galante fit l'ouverture des fêtes & du théatre ; les fêtes de l'hymen & de l'amour furent choifies pour en faire la clôture. Ainfi ce théatre étoit devenu l'objet des efforts & du zele de nos divers talens. Repréfentations qui furent données fur ce théatre, de Zélindor, petit opéra ; de Platée ; du ballet de la félicité ; & de Zulifca. Machines nouvelles qui, pendant le cours de ces fêtes magnifiques, données en 1746, parurent les plus dignes de louange. *Ibid.* 583. *a.* Relation de tous les préparatifs qui furent faits enfuite, dans l'efpérance de la naiffance d'un duc de Bourgogne. *Ibid.* *b.* L'attente de la nation fut retardée d'une année, & alors des circonftances qui nous font inconnues, lierent les mains des ordonnateurs, *&c.* Les douceurs de la paix & la naiffance de monfeigneur le duc de Berry, firent renaître le goût pour les plaifirs. Préparatifs des fpectacles, dont M. d'Aumont fut chargé en 1754. Pieces qui furent repréfentées. M. Blondel de Gagny, intendant des menus plaifirs du roi, feconda tout le zele de l'ordonnateur. *Ibid.* 584. *b.*

Fêtes de la cour de France. Fêtes royales où les rois fe montroient en public dans toute leur magnificence. IV. 396. *b.*

Fêtes de la ville de Paris. Zele avec lequel cette capitale a toujours fignalé fon amour pour fes rois. Fête donnée par M. Turgot à l'occafion du mariage de Madame, infante : defcription détaillée de cette fête. VI. 585. *a*, *b.* & fuiv. Autres occafions où la ville de Paris a fait éclater fon zele & fa magnificence. Action généreufe qui tint lieu de fête à la naiffance de M. le duc de Bourgogne. Sacrifice qui fut fait des plus magnifiques préparatifs en faveur de cette action, mille fois plus utile & plus glorieufe à la patrie. Toutes les villes confidérables du royaume imiterent cet exemple. *Ibid.* 588. *a.*

Fetes de la ville de Paris. Defcription d'une fête donnée dans cette ville le 24 janvier 1730, au fujet de la naiffance de M. le dauphin. VI. 639. *b.*

Fêtes des grandes villes du royaume de France. Eloge du zele qu'elles ont manifefté dans les circonftances où leur amour pour le fang de leur roi, a eu la liberté d'éclater. VI 588. *a.* Relation des fêtes données à Bordeaux, lors du paffage de la dauphine dans cette ville en 1745. On commence cette relation du jour que cette princeffe arriva à Bayonne. *Ibid.* *b.* & fuiv.

Fêtes des princes de France. Nos princes, dans les circonftances du bonheur de la nation, fignalent fouvent par leur magnificence, leur amour pour l'augufte maifon dont ils ont la gloire de defcendre. C'eft cet efprit qui produifit, lors du facre du roi en 1725, ces fêtes éclatantes à Villers-coterets & à Chantilly, dont l'idée, l'exécution & le fuccès furent le chef-d'œuvre du génie. Détails des fêtes de Villers-coterets. Premiere journée. VI. 593. *a.* Seconde journée, chaffe du fanglier. *Ibid.* 594. *a.* Chaffe du cerf. Détails de la foire galante que M. le duc d'Orléans avoit fait préparer avec magnificence. *Ibid.* *b.* & fuiv. Defcription du fpectacle élégant, dont S. A S. mademoifelle de Clermont, voulut furprendre la reine le foir du 12 juillet 1729. *Ibid.* 597. *b.* Tous les apprêts de cette fête furent l'ouvrage de trois jours feulement, & exécutés dans le plus grand fecret. Toute la cour s'intrigua pour en découvrir l'inventeur : après bien des propos & des conjectures, les foupçons & les vœux fe réunirent fur M. le duc de S. Aignan. *Ibid.* *b.* M. de Belmont compofa toutes les fymphonies & les chants de cette fête. *Ibid.* 598. *a.*

FÊTE, (*Opéra*) nom de prefque tous les divertiffemens

de l'opéra. Observations sur les fêtes de l'opéra de Thétis. De l'art d'amener les fêtes, de les animer & de les faire servir à l'action principale. Il semble qu'on se serve plus communément du terme de fête pour les divertissemens des tragédies en musique, que pour ceux des ballets. VI. 598. *a*. *Voyez* DIVERTISSEMENT, INTERMEDE.

FÊTE, (*Bell. let.*) piece de vers adressée à une personne le jour de sa fête. *Suppl.* II. 40. *a*, *b*.

FÉTEUR, (*Médec.*) mauvaise odeur qu'exhalent certaines parties du corps humain. Dans l'état de santé il n'est produit de mauvaise odeur dans le corps humain, que par l'amas des matieres fècales dans les gros intestins. L'odeur de l'urine est d'abord sans puanteur. Cause de l'odeur désagréable qui s'exhale du bas-ventre & de la poitrine à l'ouverture des animaux les plus sains. Ce qu'on doit conclure des mauvaises odeurs produites dans quelque partie du corps, qui n'en rend point dans l'état de santé. Diverses causes de la puanteur de la bouche. Divers moyens de corriger ce vice. VI. 598. *a*. Les animaux qui ne vivent que de végétaux, rendent leurs excrémens presque sans féteur. Moyen de corriger la féteur des déjections, en santé, dans la phthisie & dans l'hydropisie. Ce que dit Galien de la féteur extraordinaire des excrémens. Mauvaise odeur dans les ulceres. Sur la cause physique des mauvaises odeurs en général, *voy.* ODEUR, PUANTEUR. Quant aux détails concernant les parties du corps où il s'établit des causes de puanteur, voyez les articles de ces parties même. *Ibid. b.*

FETI, (*Dominique*) peintre. V. 330. *b*.

FETICHE *serpent*, des negres d'Afrique. XV. 108. *b*.

FÉTIDES, *pilules*, (*Pharm. Mat. médic.*) Deux sortes de pilules de ce nom. Les pilules fétides majeures, & les pilules fétides mineures. Composition des premieres *de Mesué*. VI. 598. *b*. Pilules fétides majeures de la pharmacopée de Paris. Propriétés de ces pilules. En quel cas elles sont recommandées. Les fétides mineures ne sont plus d'usage. *Ibid.* 599. *a*.

FÉTU *en cul*, (*Ornith.*) ou l'oiseau du tropique. On ne le voit presque jamais à terre. Description de cet oiseau : son cri. Usage que font les sauvages des deux longues plumes de la queue. VI. 599. *a*.

FÉTU, *tradition par un*, (*Jurispr.*) XVI. 510. *a*.

FEU, (*Physiq.*) Sa définition. Le feu est-il une matiere particuliere, ou n'est-ce que la matiere des corps mise en mouvement? C'est sur quoi les philosophes sont partagés. Sentiment des scholastiques, assez approchant des principes de la chymie moderne. Effets du feu, selon Aristote. Nature du feu, selon les Cartésiens, selon Newton, selon plusieurs philosophes modernes. Vrais caracteres du feu, selon M. Musschenbroeck, la lumiere & la raréfaction : ce physicien prétend que par-tout où il y a lumiere, même sans chaleur, il y a du feu. Ce sentiment combattu. VI. 599. *b*.

De la raréfaction des corps par le feu. Instrument pour la mesurer. Comment se font les progrès de cette raréfaction dans un corps exposé à l'action du feu. Le rapport suivant lequel le feu dilate les corps, est tout-à-fait inconnu. VI. 599. *b*. Ordre des métaux selon leur faculté de se raréfier. Degré de chaleur de l'étain & du plomb fondus, mesuré sur la raréfaction du pyrometre. Les métaux qui se fondent avant que de rougir, n'ont pas acquis leur plus haut degré de chaleur à l'instant de la fusion. De la condensation des corps par leur éloignement du feu qui les avoit raréfiés. Ordre de divers fluides selon la faculté de se raréfier. Corps solides que le feu condense au lieu de les dilater. Pourquoi un verre épais & vuide que l'on approche subitement du feu, se casse & éclate en pieces. *Ibid.* 600. *a*.

De l'augmentation du poids des corps par le feu. Maniere d'en faire l'expérience. VI. 600. *a*. Observations de l'auteur, destinée à prévenir une fausse conséquence, à laquelle l'expérience sembleroit conduire dans certains cas. *Ibid. b.*

Conséquences sur la matiere du feu, tirées des titres précédens. Celles qu'ont tirées MM. Musschenbroeck, Lémery & plusieurs autres. Sentiment de Boerhaave sur la nature du feu. Selon quelques philosophes, le feu doit être autre chose que du mouvement, puisque le mouvement se perd en se communiquant, & que le feu s'augmente au contraire à mesure qu'il se communique. Observations sur ce raisonnement. Quelques physiciens ont cru que le feu étoit plus approchant de la nature de l'esprit que de celle du corps. D'autres, que sa nature étoit de n'avoir point de pesanteur : expériences de Boyle contraires à ce sentiment. Réflexion sur ces expériences. VI. 600. *b*. Plusieurs physiciens sont peu d'accord sur la pesanteur du feu. On n'a point encore décidé non plus si le feu est un fluide. Ce qu'il résulte de plus certain touchant le feu, c'est qu'il est une matiere particuliere & présente dans tous les corps. *Ibid.* 601. *a*.

Divers phénomenes physiques du feu. L'eau chaude se refroidit plus vîte dans le vuide ; c'est le contraire du fer. Explication de ce fait par M. Musschenbroeck. Le bois luisant perd pour toujours sa lumiere dans le vuide. Les mouches luisantes la reprennent à l'air. Tous les corps renfermés quelque tems dans un même lieu, deviennent également chauds. L'étage supérieur d'une maison est le plus chaud dans le jour, & le plus froid la nuit. Observation sur la chaleur d'été des différens climats. Comment se refroidit un corps, appliqué sur un corps dur ou sur un corps mou. VI. 601. *a*. Pourquoi le métal paroît plus froid que la laine. Effets du frottement d'un fusil d'acier contre un caillou, en plein air & dans le vuide. Chaleur qu'acquiert un boulet de canon en traversant l'air. Les corps élastiques paroissent les plus propres à rassembler le feu. Les animaux les plus chauds sont ceux dont les vaisseaux ont beaucoup d'élasticité. Cause de la chaleur que les corps acquierent par le frottement. Les corps noirs s'échauffent plus facilement que les blancs. Un miroir concave enduit de noir brûlera moins qu'un autre. Pourquoi les miroirs brûlent mieux en hiver qu'en été. Les terres blanches donnent à l'air plus de chaleur, & en conservent moins. *Ibid. b.* Pourquoi la lumiere de la lune ne produit aucune chaleur dans un miroir ardent. On rassemble le feu dans les corps, en les laissant pourrir & fermenter en plein air. On peut exciter le feu par le mélange de différens fluides. Effet que produit sur les corps durs la vapeur de l'eau élevée par le feu. Effet du feu sur l'eau renfermée dans l'éolypile. Autres expériences faites par le moyen de cet instrument. Effet du feu dans les machines hydrauliques pour élever l'eau. Effet du feu pour élever de l'eau dans une machine assez simple, dont M. Musschenbroeck fait la description dans son *Essai de physique*. L'idée de la pompe à feu appartient primitivement aux François. *Ibid.* 602. *a*. Usage qu'on en a fait en Flandres, & qu'on en fait aujourd'hui en Angleterre. *Ibid. b.*

De l'aliment du feu : voyez HUILE, PHOSPHORE. L'eau, ni les sels, ni la terre pure ne peuvent nourrir le feu. Causes de la fumée & de la flamme : voyez ces articles. Outre la nourriture, pour ainsi dire, terrestre, dont le feu a besoin, il faut encore que l'air y ait un accès libre, & que les parties grossieres de l'aliment, comme la fumée, soient détournées du feu : diverses expériences & observations qui le prouvent. Il y a cependant des corps qui n'ont pas besoin d'air pour brûler. VI. 602. *b*. Voyez *l'Essai de physique* de M. Musschenbroeck, & les articles CHALEUR, FROID. Autres ouvrages & dissertations couronnés par l'académie, à consulter. *Ibid.* 603. *a*.

Feu, sentiment de Boerhaave & de quelques autres physiciens, qui ont fait du feu un corps particulier. III. 23. *b*. Sentiment de Newton sur la nature du feu. 26. *a*. Celui de M. Homberg, du docteur *s'* Gravesande, & de M. Lémery. *Ibid. b.* Remarque sur la maniere dont les physiciens définissent le feu. 419. *b*. Doctrine des Stoïciens sur le feu. XV. 529. *a*. Aliment du feu. XVI. 172. *a*. Action du feu sur les métaux. I. 100. *b*. 101. *a*. Instrument qui sert à mesurer cette action. XIII. 605. *a*. L'air fluide par l'action du feu, selon quelques philosophes. I. 228. *a*. Effets de la dilation de l'air par le feu. 231. *b*. Ce feu ne consomme point l'air. *Suppl.* I. 235. *a*. De l'extinction du feu. V. 187. *b*. VI. 327. *a*, *b*. Corps qui paroissent n'avoir pas besoin d'air pour brûler. 838. *b*. Le feu cause de toute fluidité selon Boerhaave. 891. *b*. De l'action du feu sur les corps combustibles & incombustibles. VIII. 548. *a*, *b*. Expériences sur le feu par le moyen de la machine pneumatique. XII. 807. *b*. 808. *a*.

FEU, (*Hist.*) Ancienne méthode de se procurer du feu chez les nations sauvages. *Suppl.* I. 349. *a*.

FEU, *pompe à* (*Hydrauliq. & Arts méchaniques.*) La premiere a été construite en Angleterre. Mais on en peut regarder Papin comme l'inventeur. *Voyez* POMPE. Détail explicatif de la machine de bois de Bossu proche Saint-Guilain, en la province du Hainaut Autrichien, pour élever les eaux par l'action du feu. VI. 603. *a*.

Article 1. Du balancier qui est la principale partie de la machine, des jantes qui l'accompagnent, & de leurs dimensions. VI. 603. *a*.

Article 2. D'une pompe refoulante, avec son tire-boute & ses dimensions. VI. 603. *a*.

Article 3. Des pompes aspirantes qui élevent l'eau successivement du puits, avec les dimensions. VI. 603. *b*.

Article 4. De la situation du balancier, lorsque la machine ne joue pas. VI. 603. *b*.

Article 5. Le mouvement du balancier est limité par des chevrons à ressort. VI. 603. *b*.

Article 6. Description du cylindre avec ses dimensions. VI. 604. *a*.

Article 7. Le cylindre est percé de deux trous opposés pour deux causes essentielles. VI. 604. *a*.

Article 8. Description du fond du cylindre. VI. 604. *a*.

Article 9. L'eau provenant d'injection, s'évacue par le fond du cylindre. VI. 604. *a*.

Article 10. Description du piston qui joue dans le cylindre, avec ses dimensions. VI. 604. *a*.

Article 11. De quelle maniere l'eau de la cuvette d'injection s'introduit dans le cylindre. VI. 604. *a*.

Article 12. De quelle maniere l'eau s'introduit au-dessus du piston. VI. 604. *b*.

Article 13. Description de la chaudiere qui compose le fond de l'alembic, avec ses dimensions. VI. 604. *b.*

Article 14. Description du chapiteau de l'alembic. VI. 604. *b.*

Article 15. Explication des parties qui appartiennent au régulateur ou diaphragme, avec ses dimensions. VI. 604. *b.*

Article 16. Situation de l'alembic ou du fourneau dans le bâtiment qui renferme la machine. 605. *a.*

Article 17. Au-dessus du chapiteau de l'alembic est une ventouse pour laisser échapper la vapeur quand elle est trop forte. VI. 605. *a.*

Article 18. Usages des deux tuyaux pour éprouver la hauteur de l'eau dans l'alembic. VI. 605. *a.*

Article 19. De quelle maniere on évacue la vapeur de l'alembic pour arrêter la machine. VI. 605. *b.*

Article 20. Usage d'un réservoir provisionnel pour fournir de l'eau à l'alembic. VI. 605. *b.*

Article 21. De quelle maniere l'eau d'injection sort du cylindre. VI. 605. *b.*

Article 22. Une partie de l'eau d'injection passe dans l'alembic pour suppléer au déchet que cause la vapeur. VI. 605. *b.*

Article 23. Description du tuyau nourricier. VI. 605. *b.*

Article 24. De quelle maniere se font les opérations des articles 22 & 23. VI. 606. *a.*

Article 25. Détail des pieces qui font jouer le régulateur. VI. 606. *a.*

Article 26. De quelle maniere le chevron pendant fait agir le régulateur & le robinet d'injection. VI. 606. *a.*

Article 27. De quelle maniere le mouvement se communique au régulateur. VI. 606. *a.*

Article 28. Détail des pieces qui appartiennent au robinet d'injection. VI. 606. *b.*

Article 29. Explication du mouvement qui fait agir le robinet d'injection. VI. 606. *b.*

Article 30. Conclusion sur le jeu du régulateur, & celui du robinet d'injection. VI. 606. *b.*

Article 31. Explication de la manœuvre que l'on exécute pour commencer à faire jouer la machine. VI. 606. *b.*

Article 32. Le mouvement de la machine doit être réglé de maniere qu'elle produise quatorze impulsions par minute. VI. 607. *a.*

Article 33. Conjecture sur la maniere dont se forme la vapeur. VI. 607. *a.*

Article 34. Expérience de M. Desaguliers sur la forme de la vapeur de l'eau bouillante. VI. 607. *a.*

Article 35. Expérience faite sur la quantité de charbon de terre, ou de bois nécessaire pour l'entretien du fourneau pendant 24 heures. VI. 607. *a.*

Article 36. Quand la machine produit 14 impulsions par minute, elle épuise 255 muids d'eau par heure, élevée à 242 piés de hauteur. VI. 607. *b.*

Article 37. Calcul de la puissance qui fait agir cette machine. VI. 607. *b.*

Article 38. Remarques essentielles pour calculer l'effort de la puissance qui fait agir les pompes. VI. 607. *b.*

Article 39. Calculer la puissance ou le poids de la colonne d'eau des pompes aspirantes. VI. 607. *b.*

Article 40. La puissance doit être au poids comme 6 à 5 pour prévenir tout inconvénient. VI. 607. *b.*

Article 41. Cette machine peut aussi servir à élever l'eau aussi haut que l'on voudra au-dessus de l'horizon. VI. 608. *a.*

Article 42. La théorie des machines à feu, à l'égard de leurs effets, est la même que celle des pompes, mûes par un courant. VI. 608. *a.*

Article 43. Formule générale pour déterminer les dimensions des principales parties des machines à feu. VI. 608. *a.*

Article 44. L'on peut rendre la formule plus simple dans le cas où l'on veut en faire usage. VI. 608. *b.*

Article 45. Connoissant le diametre du piston des pompes, & la hauteur où l'on veut élever l'eau, c'est-à-dire la profondeur du puits, trouver le diametre du cylindre. VI. 608. *b.*

Article 46. Connoissant la hauteur où l'on doit élever l'eau, ou la profondeur du puits, & le diametre du cylindre, trouver le diametre du piston des pompes. VI. 608. *b.*

Article 47. Connoissant le diametre du cylindre & celui des pompes, trouver la hauteur où l'on veut enlever l'eau, ou la profondeur du puits. VI. 608. *b.*

Dépense de la machine à feu, telle qu'elle est dans nos planches. VI. 608. *b.* Cette machine doit être aux yeux de tout Cartésien conséquent, une espece d'animal, vivant, aspirant, agissant, se mouvant de lui-même par le moyen de l'air & de la chaleur. *Ibid.* 609. *a.*

Feu. (*Chymie*) Le chymiste Stahlien considere le feu sous deux aspects bien différens : *premierement* comme un des matériaux ou principes de la composition des corps. Stahl a désigné cette matiere par le mot grec *phlogiston*. Les dogmes de Becher & de Stahl sur le principe du feu, sont pour quelques physiciens, incompréhensibles & faux. Phénomenes chymiques qui appartiennent au feu considéré sous ce premier point de vue. *Secondement*, les chymistes considerent le feu comme principe de la chaleur. VI. 609. *a.* L'auteur s'occupe dans cet article de ses effets chymiques dirigés par l'art. Toutes les opérations chymiques s'exécutent par deux agens, la chaleur & les menstrues; mais ce second agent est entiérement subordonné à la chaleur. La chymie s'appelle dès long-tems *pyrotechnie*, l'art du feu. Eloges que les chymistes ont faits du feu. D'un autre côté, c'est principalement sur les changemens opérés par le feu dans les sujets chymiques, que les détracteurs de la chymie ont fondé leurs déclamations contre cette science. *Usage chymique du feu ou de la chaleur. Ibid. b. Effets généraux du feu.* Ils se réduisent à trois; ou il relâche l'aggrégation de certaines substances, jusqu'à les réduire en liqueur ou même en vapeur; ou il produit des diacreses pures; ou enfin il dispose à la combinaison chymique les substances miscibles. Cependant ce troisieme effet ne differe pas essentiellement du premier. Ces divers effets sont dus à une seule cause, savoir à la propriété de raréfier du feu. *Sources & applications du feu.* Diverses manieres dont les chymistes appliquent le feu à leurs opérations. *Ibid.* 610. *a. Degrés du feu.* La latitude entiere de la chaleur employée aux usages chymiques, a été divisée en différentes portions ou degrés déterminés par divers moyens, qui se trouvent ici exposés. Ceux qui avoient partagé la latitude du feu chymique par degrés qu'ils appelloient, *premier*, *second*, *troisieme*, &c. avoient déterminé ces degrés d'une maniere trop vague : les chymistes modernes ont rectifié ces divisions. Observations en conséquence desquelles ils ont divisé le feu chymique en quatre degrés. Le premier commence à la liquidité de l'eau & s'étend jusqu'à celui qui nous fait éprouver un sentiment de chaleur. Moyen de se procurer ce degré dans la pratique. *Ibid. b.* Le second degré s'étend depuis la chaleur sensible jusqu'à la chaleur presque suffisante pour faire bouillir l'eau. Opérations qui s'exécutent à ce degré. Moyen de l'obtenir. Le troisieme est celui de l'eau bouillante : opérations exécutées à ce degré. L'application de l'eau bouillante à un vaisseau ne communique jamais aux matieres qui y sont contenues, une chaleur égale à celle de cette eau. La chaleur du bain-marie bouillant est communément désignée par le nom de chaleur de l'eau bouillante. Ce qu'il y a de commode dans ce degré de chaleur. Opérations qui s'exécutent à ce degré. Le quatrieme s'étend depuis le degré de chaleur d'eau bouillante, jusqu'à l'extrème violence du feu. Opérations qui se rapportent à ce degré. Il n'y a que l'habitude & l'expérience qui puissent faire connoître au chymiste les subdivisions de ce degré dont la latitude est immense. Dans quels cas il convient d'avoir recours aux mesures physiques de la chaleur, par thermometres & autres instrumens ou moyens de ce genre. *Gouvernement du feu* : il porte sur deux points principaux; le choix du degré & les variations propres à chaque opération; & la connoissance des moyens de produire ces degrés. *Ibid. b.* Il n'existe dans l'art, que peu de préceptes généraux sur cette matiere. Observations sur la maxime d'élever son feu par degrés & de le laisser tomber peu-à-peu. Quatre chefs généraux auxquels se réduisent les moyens de produire & de varier les degrés du feu. C'est particuliérement les laboratoires, *&c.* qu'il faut fréquenter pour apprendre le gouvernement du feu. *Ibid.* 612. *a.* Précautions que doit prendre l'artiste qui doit traiter des matieres inflammables, singuliérement raréscibles ou fulminantes. Détails sur ces différentes matieres. *Ibid. b. Voyez* sur ce sujet l'article Soufre, & l'histoire abrégée de l'accident rapporté par François Hoffmann.

Feu chymique. III. 419. *b.* Quelques chymistes ne font qu'un seul principe actif dans l'univers, savoir le soufre ou le feu. I. 118. *b.* Van-Helmont & Paracelse le regardent comme la cause efficiente de toutes choses. 272. *b.* Théorie de Junckel sur le feu. 436. *a.* Examen de la question, si le feu principe & le feu instrument sont le même : détails sur le feu considéré comme instrument. VI. 918. *b.* 919. *a.* De la maniere de gouverner le feu dans les opérations chymiques qui se font à l'aide des fourneaux. VII. 248. 2. *b, &c.* Des degrés du feu. *Ibid.* De l'aliment du feu. 248. 2. *d.* Généralités sur le jeu de l'air & du feu, & sur son aliment dans les fourneaux. 248. 3. *b.* Moyens d'allumer les fourneaux lentement. Pourquoi l'action du feu dans cette maniere d'allumer se communique du haut en en bas. 248. 4. *b.* Diverses observations sur le feu, sur les moyens de l'entretenir & de le gouverner. 248. 4. *c.* Expérience que devroient faire les artistes, pour acquérir de nouvelles lumieres sur l'action du feu dans les fourneaux. 248. 7. *a.* Le feu des fourneaux moins actif dans les tems chauds : comment quelques-uns remédient à cet inconvénient. *Ibid. b.* Effets du feu sur les pierres fines. I. 168. *b.* Sur le diamant. *Suppl.* II. 710. *b.* 711. *a, b.* Sur le rubis & le saphir. 711. *b.* Maniere d'appliquer le feu aux opérations de distillation. IV. 1054. *b.* 1058. *a, b.* 1059. *a.*

Méchanique du feu ; ouvrage de Leutmann. VII. 248. 8. *b.* Matiere ignée ou de feu, principe que quelques chymistes emploient dans l'explication de plusieurs effets. X. 191. *a*, *b.* Comment le feu agit dans les dissolutions chymiques. 431. *a.* Compositions dans lesquelles le feu s'excite, lorsqu'elles sont exposées à l'air. XIII. 605. *a*, *b.* Feu de suppression en chymie. XV. 681. *b.* Feu fixe dans les corps, & particuliérement dans les métaux, *voyez* PHLOGISTIQUE.

FEU *central & feux souterreins.* (*Physiq.*) Feu perpétuel que quelques physiciens avoient placé au centre de la terre. Usage que ces physiciens en ont fait dans leurs hypotheses. VI. 612. *b.* M. Gassendi a chassé ce feu du poste qu'on lui avoit assigné. Mais ce qu'il y a d'incontestable; c'est l'existence des feux souterreins. Ils se manifestent dans les bains chauds, dans les volcans, & dans le travail des mines métalliques. Observations faites dans ces mines. Effets de ces feux par rapport aux métaux, aux plantes, aux eaux minérales. Effets de ces feux quand ils se trouvent renfermés. L'année 1530 fut aussi funeste à l'Europe par les tremblemens de terre, que l'année 1755. Causes de ces feux. Ce que dit M. Bourguet sur leurs progrès, comme annonçant cet incendie universel dont les anciens philosophes ont parlé. *Ibid.* 613. *a.*

Feu central & feux souterreins. Force prodigieuse du feu souterrein, lorsqu'il est joint à l'air & à l'eau. V. 740. *a.* Articles sur les feux souterreins. VI. 838. *b.* XVI. 580. *b.* 581. *a.* Effets prodigieux qu'ils peuvent produire. *Suppl.* IV. 79. *a.* Des changemens qu'ils ont causés sur la terre. XVI. 170. *b.* 171. *a*, *b.* Des isles qu'ils ont formées. VIII. 919. *b.* Leurs effets, lorsqu'ils brûlent sans bruit, & entiérement cachés sous terre. XVII. 445. *a.*

FEUX-*follets*, (*Ambulones*) lieux où on les trouve plus fréquemment. VI. 613. *a.* Saisons dans lesquelles ils paroissent. Pourquoi ils paroissent suivre ceux qui les évitent, & fuir ceux qui les poursuivent. Matiere dont ils sont composés. Causes qui les produisent. Autre espece de feu follet appellé en latin, *ignis lambens*; petite flamme que l'on voit quelquefois sur la tête des enfans, sur les cheveux des hommes, sur la criniere des chevaux quand on la peigne. Cause de ce feu. Les anciens regardoient comme un feu sacré les petites flammes qui paroissoient sur la tête des enfans, & en tiroient d'heureux présages. Les étincelles qui sortent du dos des chats sont de même nature. *Ibid. b.*

Feux-follets. Différence entre la flamme & ce météore. VI. 838. *a.* Globes de feu. VII. 714. *b.*

Feu S. Elme. Ce feu qu'on a aussi nommé Castor & Pollux, n'est autre chose que le feu électrique. *Voyez l'Essai de physique* de M. Musschembroeck. Ce feu s'attacha au vaisseau de Lysandre, selon le témoignage de Plutarque. *Ibid. b.* Observations de Frésier sur ce sujet, dans son voyage à la mer du Sud. Tradition fabuleuse des anciens au sujet de ces petites flammes. Ce que Cardan rapporte de leurs effets. *Ibid.* 614. *a.*

Feu S. Elme, voyez ELME.

Feu électrique. Phénomene de l'électricité. Comment ce feu se fait appercevoir. Le feu répandu dans tous les corps a été aussi appellé *feu électrique.* On doit considérer le feu électrique sous ces deux points de vue; comme phénomene d'électricité, & comme cause des effets de l'électricité. Lumiere que répandent plusieurs corps frottés contre différentes matieres. Expériences qui prouvent la ressemblance du feu & de la matiere électrique. VI. 614. *a.* Presque tous les corps de la nature font appercevoir le feu électrique d'une maniere plus ou moins sensible, dès qu'on les électrise à un certain degré : mais ils ne rendent presque point de lumiere, si les corps avec lesquels on les frotte n'ont quelque communication avec la terre. Cette lumiere est plus abondante, lorsque les frottemens se font dans le vuide, ou sur quelque vaisseau dont on a épuisé l'air. Facilité avec laquelle le feu électrique se répand au travers d'un espace vuide d'air. Cette lumiere s'y fait appercevoir avec plus de vivacité, lorsque les vaisseaux vuides d'air sont agités d'un mouvement quelconque. *Ibid. b.* Causes de la lumiere que donne le mercure dans le vuide, ou une bouteille bien seche & purgée d'air, que l'on frappe simplement à l'extérieur avec le plat de la main. Expérience curieuse que fit Hauksbée avec un globe de verre enduit intérieurement d'une large bande de cire d'Espagne, vers son équateur, & vuidé d'air. Le feu qui sort des animaux, des métaux, *&c.* est plus vif, plus impétueux que celui qui sort d'un vase de verre, ou d'un canon de soufre, *&c.* Ce feu est d'autant plus brillant que l'explosion se fait avec plus d'impétuosité, par l'éruption d'une plus grande quantité de matiere électrique. Sous quelle forme la matiere électrique sort d'un corps métallique, *&c.* qui a acquis par communication une atmosphere d'une certaine densité. *Ibid.* 615. *a.* Aigrette qui paroît à l'extrémité d'un corps non électrique un peu pointu, lorsqu'on le présente à l'aigrette qui sort d'un conducteur électrisé. Matieres combustibles qu'on a allumées en les présentant à quelque angle émoussé du conducteur. Nouvelle maniere de faire l'expérience de Leyde. Effets de cette expérience. Ressemblance de l'étincelle de cette expérience aux éclairs & aux tonnerres. Vertu électrique des nuages orageux. *Ibid. b.*

Feu électrique ; fluide électrique ; matiere électrique. Fluide très-subtil qui se trouve dans tous les corps & cause les phénomenes de l'électricité. Quelques physiciens le distinguent absolument de tous les autres fluides connus. D'autres lui trouvent beaucoup de propriétés du feu élémentaire. D'autres enfin veulent qu'il soit l'éther des anciens, agent universel de toutes les opérations de la nature. Difficulté de concevoir comment les mouvemens de l'éther peuvent être assez variés dans un même corps, pour y produire, sans le moindre trouble, différentes propriétés, ou différens phénomenes. VI. 616. *a.* Exemple de plusieurs effets différens, qui sont produits par les mouvemens variés d'un même fluide; observation en faveur de ceux qui soutiennent la derniere hypothese indiquée ci-dessus. *Ibid. b. Heureuse application que M. Wilson a faite des propriétés de l'éther, découvertes par M. Newton, pour expliquer les phénomenes de l'électricité.* L'auteur expose d'abord les propriétés générales du fluide électrique établies sur des expériences, & montre ensuite l'usage que Wilson fait de l'éther pour rendre raison de tous ces phénomenes. Le frottement du globe électrique est nécessaire pour exciter le fluide électrique, & nous faire appercevoir ses effets. En présentant à la barre électrisée un corps non-électrique, on tire par explosion tout le fluide dont elle a été chargée. Plusieurs personnes étant montées sur des gâteaux de résine, & communiquant avec des métaux d'une grande étendue en surface, suspendus par des cordons de soie; si une de ces personnes tient la barre dans sa main, tous ces corps recevront le fluide électrique élancé par le globe. Conséquence de cette expérience. Autre expérience qui prouve que le fluide électrique est pompé de la terre. *Ibid.* 617. *a.* Ce n'est que lorsque nous avons augmenté ou diminué dans un corps sa quantité naturelle de fluide electrique, que nous le jugeons électrisé. Les effets d'attraction & de répulsion dépendent plus de la densité du fluide électrique, que de sa quantité. Plus on introduit de fluide électrique dans le globe de métal, plus il résiste à en recevoir une nouvelle quantité. Comment ce fluide s'en échappe. Effet du contact de ce globe avec un autre de même nature non-électrisé. Rapidité avec laquelle le fluide électrique s'élance. Plus le fil de fer par lequel il s'élance est long, plus l'explosion paroît forte. *Ibid. b.* A tous ces caracteres on ne sauroit douter que le fluide de l'électricité ne soit très-élastique. Sa raréfaction est une suite de son élasticité. Cette raréfaction ne change rien à ses effets d'attraction & de répulsion. Moyen de tirer de l'homme qui tourne la roue & de la machine, des étincelles, & de leur faire attirer des corps légers. Autres expériences. *Ibid.* 618. *a.* Il y a dans tous les corps, un terme au-delà duquel on ne sauroit accumuler ni raréfier le fluide électrique. Ce terme dépend & de la nature des corps & de leur figure. Expériences par lesquelles il paroît que les pointes résistent moins que les surfaces arrondies à la sortie du fluide électrique. Différentes causes qui font varier l'accumulation de la matiere électrique dans la barre. Le fluide électrique éprouve moins de résistance, tant à entrer qu'à sortir, dans les corps terminés en pointe, que dans ceux dont les angles sont émoussés & qui présentent de larges surfaces : par conséquent l'accumulation du fluide électrique est, dans ces circonstances, en raison directe de la résistance que ce fluide éprouve à s'échapper des corps dans lesquels on l'accumule. Dans d'autres circonstances, l'accumulation se fait en raison réciproque de la résistance qu'il trouve à sortir du corps dans lequel on l'introduit : expériences qui le prouvent. *Ibid. b.* Vérités qui résultent des expériences précédentes, pour ce qui concerne la résistance qu'éprouve le fluide électrique, soit en entrant dans les corps, soit lorsqu'il en sort. *Ibid.* 619. *a.* Propriétés de l'éther, selon Newton : c'est un fluide très-subtil, très-élastique, qui remplit presque tout l'espace de l'univers. Ce fluide est inégalement distribué dans les corps, à proportion de leur densité; il est le plus dense qu'il puisse être dans l'espace approchant du vuide. Atmosphere formée, selon Newton, autour de tous les corps par l'action de l'éther & de la lumiere. D'où dépend la densité de cette atmosphere. C'est à ce milieu étheré que ce philosophe attribue les effets de réflexion, de réfraction, & d'inflexion de la lumiere, & ceux de l'électricité. Propriétés de l'éther conformes à celles du fluide électrique, qui font penser que ce fluide n'est que l'éther lui-même. *Ibid. b.* De quelle maniere l'éther extérieur pénetre l'atmosphere très-dense d'un corps électrique, par exemple d'un cylindre de verre, pour se condenser dans son intérieur. Quelle est la cause de ce flux d'éther qui arrive des corps du voisinage; comment il s'échappe du globe, pour passer dans les corps qu'on électrise par

communication ; & pourquoi le frottement seul peut produire tous ces effets. *Ibid.* 620. *a.* Le flux d'éther doit continuer aussi long-tems que le frottement. La chaleur du feu ni celle du soleil, ne sauroient produire ici le même effet que le frottement. Divers phénomenes de l'électricité expliqués par l'éther électrique. *Sentiment de M. Nollet sur la nature de la matiere électrique. Ibid. b.* Il définit l'électricité, l'état d'un corps qui reçoit continuellement de dehors les rayons d'une matiere subtile, tandis qu'il élance au-dehors les rayons divergens d'une semblable matiere. Il appelle effluente, la matiere qui s'élance des corps électrisés, & affluente celle qui vient de l'air & de la plupart des corps du voisinage. Ce principe des effluences & affluences simultanées, est le principal fondement de son systême. Détails sur la maniere dont il l'applique à quelques-uns des principaux phénomenes. Causes des phénomenes d'attraction & de répulsion. *Ibid.* 621. *a.* Pourquoi l'on est obligé d'isoler sur de la soie, de la résine, de la cire, *&c.* une barre de fer qu'on veut électriser. Cause de la rapidité du fluide électrique. Cause des aigrettes & du siflement qu'on entend quand les aigrettes sortent, & qui est d'autant plus sensible que le corps est plus fortement électrisé. D'où vient l'étincelle qu'on apperçoit lorsqu'on approche le doigt ou quelque morceau de métal du corps électrique. Pourquoi cette étincelle peut devenir assez forte pour causer l'inflammation d'une liqueur spiritueuse, *&c. Ibid. b.* Explication de l'expérience de Leyde, selon M. l'abbé Nollet.

Hypothese de M. Franklin. Il pense que la matiere électrique est un véritable feu, qui traverse & pénetre la matiere commune avec tant de liberté, qu'elle n'éprouve aucune résistance sensible. Ce feu & le feu commun ne sont peut-être que des modifications du même élément, quoiqu'ils paroissent avoir des propriétés différentes. Le feu électrique est universellement répandu. Quand, au moyen de nos machines, on ajoute aux corps une quantité de ce feu, il forme autour d'eux une atmosphere plus ou moins dense. Les particules de matiere électrique se repoussent mutuellement. Effets de cette répulsion. Ces mêmes particules sont attirées par la matiere commune avec une force plus ou moins grande, suivant les différentes sortes de matieres. *Ibid.* 622. *a.* Pourquoi les corps dans lesquels le fluide electrique est condensé attirent les petits corps légers. Pourquoi le fluide électrique passe du corps électrisé dans celui qui ne l'est pas. Comment M. Franklin explique l'expérience de Leyde. Distinction qu'il fait de deux sortes de l'électricité; l'une positive, & l'autre négative. *Ibid. b. Voyez* ELECTRICITÉ, ELECTRIQUE, COUP FOUDROYANT, CONDUCTEUR.

Feu électrique. Pourquoi il embrase les corps. *Suppl.* III. 105. *a.* De la fusibilité des métaux par le feu électrique des nuées, *voyez* CONDUCTEUR, CERF-VOLANT, FOUDRE.

FEU. (*Médec.*) De ses effets sur nos organes. *Suppl.* I. 754. *a*, *b.* 755. *a.*

FEU, (*Chirurg.*) *cautere actuel.* Voyez ce mot. VI. 622. *b.* L'application du feu est fort recommandée par les anciens pour la guérison des maladies. Ce qu'en pensoit Hippocrate. De quelle maniere il en faisoit usage. Il employoit la cautérisation pour l'ouverture des abcès profonds. Douleurs opiniâtrement fixées sur une partie pour lesquelles il en faisoit usage, lorsqu'elles avoient résisté à tous les autres moyens curatifs. De l'usage de brûler du lin crud dans l'affection sciatique, sur le lieu où la douleur se fait sentir. Pratiques des Indiens & des Egyptiens relatives à cet usage. Utilité de la mousse appellée *moya* pour diverses cautérisations. Autre moyen de cautériser, enseigné par Hippocrate, qui paroit sur-tout convenir pour dessécher la carie, & en prévenir les progrès dans les os spongieux. *Ibid.* 623. *a.* Cautérisation recommandée par Celse dans les éréspyeles gangréneuses. Méthode des anciens dans le cas de la morsure des animaux enragés, qui devroit être la regle de notre conduite. Doctrine d'Ambroise Paré sur l'usage du cautere. Le cautere actuel moins douloureux que le cautere potentiel. Doctrine de Fabrice d'Aquapendente sur le même sujet. *Ibid. b.* Quels sont les cas pour lesquels on se sert encore en chirurgie du cautere actuel. Maux de gorge gangréneux pour lesquels le cautere actuel eût été le remede le plus salutaire. *Ibid.* 624. *a.*

Feu, usage du feu pour fortifier les parties. V. 529. *a.*

FEU, (*Jurisp.*) diverses significations de ce mot. VI. 624. *a.*

Feu, diminution de feux. IV. 1010. *b.* VII. 213. *a.* Droit dû au roi pour chaque feu. VII. 212. *b.* Réparation de feux. 213. *a.* Epreuves par le feu. V. 837. *b.* Supplice du feu. XV. 675. *b.*

Feu croissant & vacant, en Bresse, signifie la vie d'un homme. Il est dû chaque année au seigneur d'Artemare, par ses hommes de main-morte ou affranchis, une gerbe de froment pour le feu croissant & vacant, *&c.* Observations de Collet sur ce sujet. VI. 624. *b.*

Feu, mangeurs de feu. X. 19. *b.* XVI. 464. *b.* Prêtres du paganisme qui marchoient sur le feu. VI. 542. *a.* VIII. 220. *a*, *b.* Usage de la férule pour porter du feu d'un lieu dans un autre. VI. 557. *a.* Divinations par le moyen du feu. XIII. 604. *b.*

FEU, (*Art milit.*) en quoi consistent le feu de l'infanterie & celui de la cavalerie. Faire taire le feu d'une place. Cinq sortes de feux dans l'infanterie, suivant l'ordonnance de 1755. VI. 624. *b.* Feu par rangs, feu roulant ou de rempart: maniere d'exécuter ce dernier feu. Quel est celui qu'on appelle feu *de billebaude.* Le feu de peloton paroit tirer son origine des Hollandois. L'ancien feu le plus ordinaire étoit le feu par rangs: inconvéniens de ce feu: moyen d'en prévenir quelques-uns. *Ibid.* 625. *a.* L'ordre sur trois rangs dans les bataillons a été proposé comme étant plus convenable pour le feu. Un inconvénient de ce feu, c'est qu'on ne peut que très-difficilement le rendre continuel. Avantages du feu par peloton. Ce feu peut être sujet cependant, à moins qu'on n'y soit extrêmement exercé, à plus de confusion que celui des rangs. Pour donner une idée du feu par peloton, l'auteur présente ici la figure d'un bataillon divisé dans ses six pelotons, rangé suivant l'ordonnance de 1755, & indique dans quel ordre le feu de section & celui de peloton doivent se faire. *Ibid. b.* Il est difficile que le feu de peloton dont la manœuvre est si composée, puisse s'exécuter sans désordre un jour d'action. Comment s'exécute le feu par section. Manœuvre du feu par rangs. *Ibid.* 626. *a.* Il y avoit plusieurs autres manieres de tirer, mais qui seroient toutes de peu d'usage aujourd'hui. On a toujours cherché le moyen de faire faire aux troupes un feu réglé; cependant il y a quelques circonstances où le feu sans ordre peut l'emporter sur le régulier. Exemple tiré de ce qui se passa au siege d'Etampes par M. de Turenne en 1652. M. de Bottée dit que les Allemands craignent plus notre feu confus que notre feu ordonné: il est sûr cependant que la bonne discipline parmi les soldats rendroit ce dernier préférable. *Ibid. b.* Mais il faudroit aussi que ce feu régulier fût si simple, que les soldats pussent l'exécuter avec très-peu de formalité. Quel que soit le feu qu'on adopte, l'infanterie ne sauroit trop y être exercée. Exemples qui prouvent que le feu des Autrichiens, des Prussiens, des Hollandois n'étoit pas bien formidable dans les guerres de 1733 & de 1740. Mais les soldats Prussiens ont acquis aujourd'hui une habileté qu'ils ne possédoient pas alors. C'est un fait constant, que le plus grand feu fait taire celui qui l'est moins. Les anciens se servoient de leurs armes de jet pour offenser l'ennemi d'aussi loin qu'ils pouvoient, en avançant pour le combattre de prés; cette méthode de combattre de près est celle qui paroit la plus naturelle. *Ibid.* 627. *a.* C'étoit l'ancienne pratique des troupes de France, & suivant M. de Folard, celle qui convient le mieux au caractere de la nation. Quoique l'expérience démontre ce principe, il ne s'ensuit pas de-là qu'on doive négliger le feu. Sentiment de M. de Puységur. Circonstances où il ne seroit pas prudent qu'une troupe d'infanterie françoise qui combat une autre troupe, l'abordât & la joignît. *Ibid. b.* Il convient en général, de faire comprendre à une troupe qu'en marchant résolument à l'ennemi pour le charger, la bayonnette au bout du fusil, le danger durera bien moins de tems qu'en restant exposée à son feu. Il arrive rarement que l'ennemi attende pour se retirer. Le choc de pié ferme de deux troupes d'infanterie est un événement si rare, qu'on peut presque assurer qu'il n'arrive jamais. Ce que dit là-dessus l'auteur des *sentimens d'un homme de guerre sur la colonne de M. de Folard.* Examen de la question, si lorsqu'un bataillon marche pour en attaquer un autre, il doit essuyer le feu du bataillon ennemi, & chercher à le joindre sans tirer. Usages des troupes françoises & des autres nations de l'Europe à cet égard. Si tout étoit égal de part & d'autre, il y auroit un desavantage considérable à essuyer les décharges de l'ennemi, en s'approchant pour le combattre, sans faire usage de son feu. *Ibid.* 628. *a.* De sorte que si l'on attaquoit des troupes également aguerries, il faudroit se servir de son feu en allant a l'abordage: c'est le sentiment de M. de Santa-Crux: & il le confirme par un exemple de ce qui se passa au siege de Turin en 1706. En supposant les troupes d'infanterie à quatre de hauteur, M. de Santa-Crux propose de les faire tirer par rangs, mais en faisant une espece de feu roulânt par demi-rang de compagnie. Il propose aussi de placer les meilleurs tireurs au premier rang, & de leur ordonner de tirer sur les officiers. *Ibid. b.* Lorsqu'il s'agit de faire feu, les officiers doivent s'incorporer dans le premier rang, & mettre comme lui un genou à terre. Les rangs qui tirent doivent s'emboîter, pour ainsi dire, les uns dans les autres. M. de Santa-Crux propose, pour rendre le feu des ennemis moins dangereux, de faire mettre genou à terre à toute la troupe, qui est à portée de l'essuyer. Exemples qui prouvent la bonté de cet expédient. Observation sur celui de faire mettre en pareil cas, ventre à terre à la troupe. Où les soldats doivent viser en tirant. Pratique des Hollandois pour tirer bas. *Du feu de la cavalerie.* Le feu de la cavalerie est moins que rien, dit M. de Folard; l'avantage du cavalier ne consistant que dans son

épée. Observation sur ce principe. *Ibid.* 629. *a.* En quels cas la cavalerie peut se servir de son feu. Doit-elle l'employer en bataille rangée? M. de Santa-Crux prétend que non. Sentiment différent de M. de Puysegur. De la maniere de charger suivant ce dernier. Observation sur l'inconvénient qui résulte du bruit des armes à feu par rapport aux chevaux de l'escadron. *Ibid. b.* Lorsque la cavalerie s'avance, il n'y a que le premier rang qui puisse tirer; moment où il doit faire sa décharge. Précepte sur le feu des carabiniers. Portée des carabines; portée du fusil: celle du canon de but en blanc, & à toute volée. Angle sous lequel le fusil doit être tiré, pour endommager l'ennemi à la distance de trois cens toises. Difficulté de faire observer cet angle au soldat. *Ibid.* 630. *a.* Observations sur le feu de l'artillerie. Il seroit fort utile que chaque bataillon eût avec lui quelques pieces d'artillerie. Le seul moyen de diminuer le feu du canon, est d'en faire un plus grand, s'il est possible. Comment doivent être dirigés les tirs dans une bataille. Dans quel cas il faut tirer à ricochet. M. de Folard prétend que le feu du canon n'est redoutable que contre les corps qui restent fixes. *Ibid. b.*

Feu, voyez Tirer & Artillerie. *Suppl.* I. 618. *b*, *&c.* Axiome reçu que le plus grand feu fait taire l'autre. Auteurs qui ont écrit de l'usage des armes à feu. XVII. 772. *b.* Différens faits connus de l'usage de ces armes. 773. *a*, *b.* Différentes façons dont l'infanterie fait ou peut faire feu. 774. *a*, *b.* — 777. *a.* Feu de cavalerie contre cavalerie. 777. *a*, *b.* Feu de l'infanterie contre la cavalerie. *Ibid. b.* — 778. *b.* Feu du canon, *ibid.* — 779. *b.* Exemples qui prouvent ce que peut le feu du fusil dans l'attaque & dans la défense. *Suppl.* III. 155. *b.* Difficulté d'empêcher le soldat de tirer, lorsqu'il est animé au combat. 160. *b.* Des cas où le feu est d'une ressource absolument nécessaire. 161. *a.* Observations sur l'inutilité & le danger du feu de mousqueterie. *Suppl.* III. 966. *b.*

Feu rasant. (*Fortific.*) VI. 630. *b.*

Feu, (*Marine*) donner le feu aux bâtimens. Donner le feu à une planche. VI. 631. *a.*

Feu, fanal que l'on allume de nuit sur la poupe, lorsque l'on marche en flotte. Usage que l'on fait de ces feux. La situation & le nombre des feux se regle sur le rang des commandans. Diverses manieres dont on porte des feux. VI. 631. *a.*

Feu, faire feu des deux bords. VI. 631. *a.*

Feu, *cautere*, (*Manege*, *Maréch.*) feu actuel ou cautere actuel. Ses effets sur le corps de l'animal varient, selon la différence de ses degrés. Escarre faite par une impression violente. VI. 631. *a.* On doit l'envisager comme une portion nuisible en ce qu'elle s'oppose à la circulation. Efforts de la nature pour s'en délivrer. De la nature des sucs qui s'écoulent & qui forment la matiere suppurée, dépendent une heureuse réunion & une prompte cicatrice. Causes qui empêchent ou retardent la régénération. Signes d'une réunion prochaine. Comment se fait cette réunion. *Ibid. b.* Les suites de la cautérisation des parties dures sont à-peu-près les mêmes que celles de la cautérisation des parties molles. Effet du feu appliqué sur les os. Quels sont les différens cas où la cautérisation est salutaire. *Ibid.* 632. *a.* Ceux où elle est incontestablement nuisible. *Ibid. b.* Et ceux enfin où elle est inutile. Métaux employés pour les instrumens à cautere. Diverses formes de cauteres. Cautere cutellaire. Cautere essiforme. Cautere à bouton. Diverses figures que les maréchaux impriment en appliquant le cautere. Instrument dont ils se servent. *Ibid.* 633. *a.* En quels cas sont employés les cauteres à boutons, & les cauteres essiformes. Maniere d'appliquer ceux-ci. Maximes sur le manuel de la cautérisation. *Ibid. b.* M. de Soleysel fixe à 27 jours la durée de l'effet du feu: observation sur ce sujet. *Ibid.* 634. *a.* Ce n'est que quelques jours après que l'escarre est tombée, qu'on doit promener l'animal au pas & à la main. Observation sur l'usage des cauteres à bouton relativement aux tumeurs. *Ibid.* 634. *b.*

Feu mort, *rétoire*, *cautere potentiel*, *caustiques.* Définition. Leurs différentes especes distinguées par leurs divers degrés d'activité. Le pouvoir des caustiques simples résulte des sels âcres qu'ils contiennent: celui des composés résulte des particules ignées qui les ont pénétrés. Les suites de l'application des caustiques non-préparés doivent donc se rapporter à l'action stimulante de ces remedes, & à la violence des mouvemens oscillatoires qu'ils provoquent. Effets des caustiques composés. *Ibid. b.* Les vésicatoires feroient totalement impuissans sur le cuir du cheval. Mais l'impression des épispastiques auxquels on accorderoit un certain intervalle de tems pour agir, seroit très-sensible. Effet des cathérétiques. Effet des ruptoires. Formule d'un médicament rétoire donné par M. de Soleysel. Quels sont les cas pour lesquels M. de Soleysel le recommande, & pour lesquels cependant l'auteur le regarde comme très-inutile. Observations sur d'autres rétoires, & en particulier sur les cantharides. *Ibid.* 635. *a.* Usages du séton brûlant préféré dans certaines maladies à celui des cantharides. Cathérétiques employés le plus communément. Ruptoires qu'on emploie sur les chairs découvertes de la peau. Dans les cas où il est question d'ouvrir des tumeurs, il est rare qu'on ne préfere le cautere actuel. *Ibid. b.* Voyez Cautere.

Feu, (*Manege*) cheval qui a du feu, de la vivacité. Différence entre le feu & l'ardeur. Raisons qui doivent faire rejetter un cheval qui a de l'ardeur. Les vices d'un tel animal ne se rencontrent point dans celui qui n'a que du feu. VI. 635. *b.*

Feu, vice auquel sont sujets les flancs du cheval qui a de l'ardeur. VI. 842. *b.*

Feu, (*Manege*) *accoutumer le cheval au feu.* Importance extrême de ne négliger aucune des voies propres à donner de l'assurance à des chevaux timides & peureux. Conseils de M. de la Porterie pour accoutumer le cheval au feu. VI. 636. *a.*

Feu, *marque de*, (*Manege*, *Maréch.*) cheval qui a des marques de feu; ce qu'on entend par-là. VI. 636. *b.*

Feu, *mal de*, (*Maréch.*) fievre ardente dans le cheval. VI. 636. *b.* Voyez *Suppl.* III. 418. *b.*

Feu de joie, (*Littérat.*) c'est une question encore indécise, de savoir si les anciens dans les fêtes publiques allumoient des feux par un autre motif que par esprit de religion. M. Mahudel, de l'académie des belles-lettres, soutient la négative. Exposé de son sentiment. Les feux d'artifice n'avoient selon lui d'autre emploi que pour les machines de guerre. Mais ses raisons ne prouvent point que les anciens n'allumassent aussi des feux de joie en signe de réjouissance publique. *Lampadophories* des Grecs. Appareil d'une fête appellée *lampteries*, qui se faisoit à Pallene en l'honneur de Bacchus. Illuminations qui entroient dans la solemnité des jeux séculaires des Romains. Feux de joie qu'alluma Paul Emile à Amphipolis, après la conquête de la Macédoine. VI. 637. *a.* Le feu de la veille de S. Jean-Baptiste continué jusqu'à nos jours, se pratiquoit autrefois chez les Sarrasins & chez les Turcs. On peut dater l'usage des feux de joie de la premiere antiquité. Il ne s'est point fait d'illumination qui ait procuré de plaisir pareil au simple feu d'Hadrien: quel étoit ce feu. Cette belle action n'avoit point eu d'exemple & n'a point eu d'imitateur. *Ibid. b.*

Feu sacré, (*Littérat.*) le culte du feu suivit de près celui qu'on rendit au soleil. L'écriture nous apprend que Dieu s'est servi du feu, soit pour imprimer le respect, soit pour exciter la terreur. Les rois d'Asie faisoient porter du feu devant eux, & à la tête de leurs troupes. Vénération pour le feu chez toutes les nations. VI. 637. *b.* Feu perpétuel dans les temples de diverses nations, & sur l'autel des holocaustes chez les Juifs. Détails sur le culte que les Perses rendoient au feu. Temples découverts bâtis pour cet usage. Quand les rois de Perse étoient à l'agonie, on éteignoit le feu, & pour le rallumer, il falloit que son successeur fût couronné. Opinion des peuples de Perse, sur le feu qui brûloit sur l'autel du premier temple que Zoroastre avoit fait bâtir dans la ville de Xis en Médie. Feu sacré dans le temple de Delphes, à Mantinée, dans le temple de Minerve à Athenes. Lampe du temple de Jupiter Hammon. Feu sacré de Vesta. Présages tirés de l'extinction de ce feu. Peines des vestales qui le laissoient éteindre. *Ibid.* 638. *a.* Remarques de Plutarque sur l'extinction de quelques feux sacrés. Fausses terreurs conçues par les Romains à l'extinction du feu de Vesta dans la seconde guerre punique. Maniere de rallumer le feu sacré: diversité entre Festus & Plutarque sur ce sujet. Moyen de les concilier. *Ibid. b.*

Feu sacré de Zoroastre ou des mages. IX. 847. *a.* XVI. 84. *a*, *b.* Adorateurs du feu. VII. 529. *b.* 980. *a*, *b.* XII. 83. *b.* Culte que les mages lui rendoient. *Suppl.* I. 334. *b.* Origine du culte du feu. Respect qu'on avoit pour celui des autels: honneurs qu'on lui rendoit en Perse. XII. 957. *a.* L'usage du feu dans la religion est de la plus haute antiquité. XIII. 604. *a.* Hommes qui marchoient à la tête des armées grecques, portant des vases remplis de feu. *Ibid.* Feu sacré du temple de Vesta. XVI. 80. *b.* 81. *a.* XVII. 210. *b.* 212. *a*, *b.*

Feux d'artifice. (Voyez *Pyrotechnie*) Ouvrages à consulter sur le méchanisme des feux d'artifice. *Voyez* aussi le mot Artifice. Ce que doit se proposer en général l'artificier, lorsqu'il travaille pour quelque réjouissance publique. Tout spectacle doit représenter quelque chose; or on ne représente rien dans ces occasions, lorsqu'on ne peint que des objets sans action. Avantages que nous pourrions tirer des progres que les Chinois & les Moscovites ont fait dans l'art dont il s'agit ici. Sujet à exécuter en feux d'artifice, le combat des bons anges contre les méchans, décrit par Milton. VI. 639. *a.* Usage qu'il faudroit faire des machines dans cette sorte de spectacles. Description d'une fête donnée à Paris le 24 janvier 1730, aussi belle que toutes celles qu'on y avoit données dans des occasions d'éclat. La naissance de monseigneur le Dauphin en fut le sujet. L'hôtel de Bouillon servit d'emplacement à la scene principale. *Ibid. b.*

Feux d'artifice. (*Artificier*) De la préparation des matieres & de l'outillage. VI. 640. *b.*

Article 1. Des matieres dont on compose les feux.
Article 2. Du salpètre. *Ibid.* 640. *b.*
Article 3. Du soufre.
Article 4. Du charbon. *Ibid.* 641. *a.*
Article 5. De la poudre. Résultats des essais de l'auteur pour déterminer les différens degrés de la force de la poudre selon les différentes proportions du charbon, du soufre & du salpètre. *Ibid.* 641. *b.* Table des essais qui ont indiqué la meilleure proportion pour composer la poudre. *Ibid.* 642. *b.*
Article 6. Du fer. *Ibid.* 643. *a.*
Article 7. Du carton. *Ibid.* 643. *b.*
Article 8. De l'étoupille.
Article 9. De l'amorce.
Article 10. Outils les plus nécessaires. *Ibid.* 644. *a, b.* Différentes especes de feu d'artifice.
Article 11. De la maniere de communiquer le feu d'un artifice mobile à un artifice fixe. *Ibid.* 645. *a, b.*
Article 12. D'une pâte dont les Chinois se servent pour représenter en feu des figures d'animaux & des devises. Ils s'en servent encore pour représenter des raisins. *Ibid.* 646. *a.*

Feux d'artifice. I. 740. *a, b.* — 744. *b.* Balles à feu. II. 40. *b.* Chevelure de feu. III. 316. *b.* Coffres à feu. 603. *a.* Fontaines de feu. VII. 104. *b.* Feu chinois rouge, chinois blanc, ancien, commun & nouveau. 388. *a.* Feu guilloché. 668. *b.* Jet de feu. VIII. 527. *a, b.* Pluies de feu. XII. 797. *a, b.* Spectacles de feux d'artifice. VI. 602. *a, b.* Voyez les planches de l'artificier à la fin du I. volume.

FEU *grégeois*, (*Hist. du moyen âge.*) matieres dont il étoit composé. Tems pendant lequel les Grecs s'en sont servis. Inventeur du feu grégeois; premiere occasion dans laquelle il fut employé. VI. 646. *a.* Sentiment de Scaliger sur la date de cette découverte. Les successeurs de Constantin Pogonat eurent le bonheur d'en garder le secret jusques vers le milieu du dixieme siecle. Le feu grégeois mis au rang des secrets de l'état par Constantin Porphyrogenete. Les Turcs l'ayant decouvert, en firent un terrible usage au siege de Damiette en 1249. Examen de l'opinion où l'on étoit que ce feu brûloit dans l'eau, & qu'il étoit inextinguible. L'invention de la poudre a fait oublier celle du feu grégeois que nous ne devons pas regretter: reposons-nous en sur les hommes policés, ils ne manqueront jamais des arts les plus propres à se détruire, & à joncher la terre de morts & de mourans. *Ibid. b.*

FEU. (*Théologie*) Ce qu'on doit penser de la réalité du feu de l'enfer: voyez *Enfer.* On croit que ce monde sera détruit par le feu. Dieu s'est manifesté plusieurs fois sous l'apparence du feu. La charité est appellée un feu divin. Feu sacré des Persans, des Hébreux, des Grecs & des Romains. Vulcain honoré comme l'inventeur du feu. Boerhaave a cru qu'il étoit le Tubal-Cain des Hébreux. VI. 647. *a.*

Feu purgatif. XII. 251. *a.*

FEU. (*Mythol. Litt.*) Fable de Prométhée. Comment les hommes peuvent avoir eu la premiere connoissance du feu. Sens historique de la fable de Prométhée. Pourquoi Vulcain, premier roi d'Egypte, fut regardé comme le dieu du feu. Usage que les Romains faisoient de son temple à Rome. Les Romains présentoient aux nouvelles mariées du feu & de l'eau. VI. 647. *a.* Citation de quelques vers de Stace & de Valérius Flaccus sur ce sujet. *Ibid. b*

FEU *S. Antoine*, (*Médec.*) deux maladies bien différentes connues sous ce nom. Symptômes de la premiere qui fit de grands ravages en France dans les 11e. & 12e. siecles. Précautions qu'on prenoit contre les malades qui en étoient atteints. Ce fut pour ces malades qu'Urbain II fonda l'ordre religieux de S. Antoine de Viennois. Seconde maladie connue sous le nom de *feu S. Antoine.* Sa cause. VI. 647. *b.*

Feu S. Antoine. Pratiques religieuses observées autrefois pour guérir de cette maladie. *Suppl.* IV. 695. *a, b.*

FEU *persique*, (*Médec.*) espece particuliere d'érésipele. Pline l'appelle *zoster*: elle étoit moins rare qu'aujourd'hui: son traitement est le même que celui de l'érésipele. VI. 647. *b.* Symptômes de cette maladie. Quels sont les cas où elle est le plus dangereuse. Platerus en a traité sous le nom de *macula lata.* Inutilité des remedes si la nature n'est pas vigoureuse. *Ibid.* 648. *a.*

FEU, (*Littérat.*) synonyme d'*amour.* Feu dans la conversation, dans les écrits. Feu divin dont les poëtes sont animés. On n'a point de génie sans feu, mais on a du feu sans génie. VI. 648. *a.*

FEU, *terre de*, (*Géogr.*) VII. 359. *b.* XVI. 181. *a. Suppl.* III. 191. *a.* Glaces flottantes auprès de cette île. VII. 688. *b.*

FEVE. (*Botan.*) Caractere de ce genre de plante. VI. 648. *a.*

FEVE. (*Jardin.*) Boerhaave en compte six especes, & Tournefort huit. On se borne ici à la description de la principale. Ses noms en différentes langues. VI. 648. *a.* Description de ce fruit légumineux. Parties organiques & similaires de la feve. L'expansion de la feve dans sa croissance est si considérable, qu'elle peut élever un corps chargé de cent livres de poids. *Ibid. b.*

FEVE *de jardin.* (*Botaniq.*) Divers noms qu'elle reçoit des botanistes. Description de la racine, de la tige, des feuilles, de la fleur, de la graine & de l'écorce de cette feve. Les feves vertes & mûres sont des légumes dont on mange souvent. Les botanistes divisés sur la question, savoir si notre feve est celle des anciens. Auteurs qui ont traité cette question. VI. 648. *b.* Observations de l'auteur sur cette question. Principes contenus dans la feve verte. Développement de ces principes par le desséchement de la feve long-tems conservée. On trouve une grande quantité de sels urineux volatils dans les feves mûres, & elles ne donnent presqu'aucun sel acide dans la distillation. *Ibid.* 649. *a.*

FEVE *de jardin.* (*Mat. médic. & Diete.*) Usage qu'on en fait en cuisine; celui qu'en font les matelots. Elles conviennent plus aux gens de la campagne qu'à ceux qui sont délicats. Usages qu'en ont faits les anciens & les premiers hommes. celui qu'on faisoit de la farine de feves. On s'en sert peu en médecine. Usage de leur farine qui est une des quatre resolutives. Eau distillée des fleurs de feve: son usage. On ne fait plus usage aujourd'hui de l'eau distillée de gouttes de feves, ni du sel fixe qu'on tiroit des cendres de toute la plante. VI. 649. *b.*

Feve. De la farine qu'on en tire. *Suppl.* III. 7. *a.*

FEVE *de Bengale.* (*Mat. medic.*) Quel est celui qui a fait connoitre ce remede étranger. Divers sentimens sur ce fruit. Dans quelles maladies & comment on doit l'employer. VI. 649. *b.*

Feve des Indes orientales appellée coulinge. IV. 325. *a.* Différentes especes de feves de l'île de Madagascar. XVII. 409. *a.*

FEVE *d'Egypte.* (*Bot. exot.*) Différens noms sous lesquels divers auteurs l'ont désignée. Quelle est cette fleur, selon nos meilleurs botanistes; idée qu'Hérodote en a eue. Elle fut présentée a Hadrien comme une merveille. Plutarque l'appelle *crépuscule.* Son fruit; comment il est représenté dans les antiques. Description de la plante. VI. 649. *b.*

Feve d'Egypte appellée *abrus.* I. 39. *b.*

FEVE *de S. Ignace.* (*Botan. Mat. médic.*) Nom latin de cette feve. VI. 649. *b.* Sa description. Quand & par qui elle nous est parvenue. Nom de la plante qui la produit. Description de cette plante qui vient des îles Philippines, & de toutes les parties & productions de la plante. Maniere d'administrer cette feve en remede. Propriété de son huile. Usage de la teinture qu'on fait de cette noix par le moyen de l'esprit de vin. Maladies dans lesquelles on vante la vertu de ses noyaux, & leurs diverses préparations. Détails sur cette noix dans une lettre du P. Camelli, jésuite. *Ibid.* 650. *a.* Considérations qui devroient la faire bannir de la médecine. *Ibid. b.*

FEVE. (*Hist. nat.*) Observations microscopiques sur la substance farineuse des feves. VII. 834. *a.* Observations sur les parties d'une feve qui font comprendre le développement des plantes dans la graine. 835. *a.*

FEVE. (*Hist. anc.*) La feve respectée par quelques peuples, regardée comme impure par d'autres. Usage religieux qu'en faisoient les Romains. Origine de la coutume de jetter des feves sur les tombeaux. Naissance de la nécromancie. On évoquoit les mauvais esprits en leur offrant des feves. On en distribue dans les pays catholiques le jour de la commémoration des morts. Divers sentimens sur la raison de la défense que Pythagore faisoit à ses disciples de manger des feves. Plusieurs peuples de la Grece se servoient de feves pour l'élection de leurs magistrats. VI. 650. *b.* Vers d'Horace sur la défense de Pythagore. Auteurs qui ont développé le systême de ce philosophe. *Ibid.* 651. *a.*

Feve. Usage qu'on en faisoit pour éloigner les lémures. IX. 384. *a, b.* Usage qu'en faisoient les Athéniens en tirant au sort pour les magistratures. XII. 635. *a.* Roi de la feve. XIV. 323. *a.*

Feve. (*Hist. nat.*) Pierre de feve. IX. 286. *a.* Mine de feves. *Ibid.*

FEVE, (*Maneg. Maréch.*) maladie de la bouche, aussi connue sous le nom de *lampas.* Cause prochaine, symptômes de cette maladie. Comment on y remédie par le moyen du cautere actuel. Autres moyens qui peuvent dispenser de l'usage du cautere. VI. 651. *a.*

FEVE, *germe de*, (*Maneg. Maréch.*) Définition. VI. 651. *b.* *Voyez* FAUX-MARQUÉ.

FEVE. (*Pêche*) Maniere dont les Anglois préparent les feves pour servir d'appâts aux poissons. Comment on emploie cette amorce. VI. 651. *b.*

FEVERSHAM, (*Géogr.*) petite ville d'Angleterre. Ce qui la rend remarquable dans l'histoire ecclésiastique d'Angleterre. VI 651. *b.*

FEVIER, (*Bot. Jard.*) noms latins & anglois de cette plante. Son caractere générique. *Suppl.* III. 31. *b.* Enumeration de trois especes; leur description, culture & usage. Lieux d'où elles sont originaires. *Ibid.* 32. *a.*

FEUILLANS, (*Hist. eccl.*) origine de ce nom donné à un

un ordre de religieux. Particularités historiques sur cet ordre. Maisons de feuillans établies en France. Religieuses appellées feuillantines. VI. 651. *b.*

FEUILLANS, (*Géogr. & Hist. eccl.*) village & abbaye en Languedoc aux frontieres du comté de Cominges, chef-lieu de la congrégation des feuillans. Institution de cette congrégation. Maisons qui en dépendent. *Suppl.* III. 32. *b.*

FEUILLE, (*Botaniq.*) distinction des feuilles des plantes appellées *folia*, & des feuilles des fleurs, *petala*. On considere les feuilles des plantes par rapport à leur structure, à leur superficie, à leur figure, à leur consistance, à leurs découpures, à leur situation & à leur grandeur. Par rapport à leur structure, elles sont simples ou composées. Par rapport à la superficie, elles sont plates, creuses, en bosse, &c. Par rapport à la consistance, elles sont ou minces & déliées, ou épaisses, ou charnues, ou drapées. Par rapport aux découpures, elles sont ou découpées légérement, ou découpées profondément. VI. 652. *a.* Les feuilles composées sont soutenues par une queue, ou rangées sur un côté simple, ou sur une côte branchue. Par rapport à la situation, elles sont ou alternes, ou opposées deux à deux, ou opposées en plus grand nombre. Par rapport à la grandeur, elles sont ou très-grandes, ou médiocres, ou petites, ou très-menues. M. Linnæus fait trois classes des feuilles; savoir, celle des feuilles simples, celle des feuilles composées, & celle des feuilles déterminées. *Ibid. b.*

Observations sur la distribution, les usages, l'utilité, la multiplication, la direction, le retournement des feuilles, leur inspection au microscope, l'art de les disséquer & d'en prendre l'empreinte. Les botanistes ont tâché de ramener toutes les distributions différentes des feuilles à des classes fixes. M. Bonnet a établi cinq ordres principaux de cette distribution. Premier ordre que ce naturaliste appelle alterne, & qui est le plus simple. Second ordre, à paires croisées. Troisieme ordre, à feuilles verticillées. Quatrieme ordre, feuilles en quinconce. Cinquieme ordre, à spirales redoublées. *Ibid.* 653. *a.* On ne peut que se livrer aux sentimens d'admiration pour les loix éternelles qui dans ces divers ordres de distribution de feuilles, ont si merveilleusement approprié les moyens à la fin; régularité avec laquelle les feuilles sont pliées avant que de sortir du bouton; prévoyance de la nature pour les mettre à l'abri de tout accident; divers soins qu'elle a pris de la conservation des feuilles. De l'usage des feuilles. Celui d'élever le fluide nourricier est un des principaux & des mieux constatés. Différences qui se trouvent ordinairement entre la surface supérieure & la surface inférieure des feuilles. Destination de la surface inférieure & de la pointe des feuilles. Etroite communication entre toutes les parties de la feuille, par laquelle les vaisseaux se communiquent réciproquement les sucs qu'ils reçoivent des pores absorbans les plus voisins. *Ibid. b.* Les plantes tirent l'humidité par leurs feuilles; il y a une étroite communication entre ces feuilles, & cette communication s'étend à tout le corps de la plante. Les feuilles sont aux branches ce que le chevelu est aux racines. Dans les feuilles des herbes les deux surfaces ont une disposition à-peu-près égale à pomper l'humidité. Les feuilles paroissent encore destinées à introduire dans la plante beaucoup d'air frais & élastique. La surface supérieure paroît le principal agent de l'ascension de la seve & de sa transpiration hors de la plante, elle paroît servir de défense ou d'abri à la surface inférieure, & fournir un filtre plus fin qui ne laisse passer que les matieres les plus subtiles. Moyen très-simple d'augmenter ou de diminuer la force d'une branche dans un arbre fruitier. Quel est le tems d'éfeuiller. Si on dépouille une plante de ses feuilles à mesure qu'elles paroissent, elle périra. *Ibid.* 654. *a.* Observations de pratique sur l'usage de laisser paître les bleds quand ils sont trop forts, sur le danger de laisser paître de trop près la luzerne, le sain-foin, le treffle. But de la nature en donnant à certaines plantes des feuilles printanieres & des feuilles d'automne. Il est des feuilles destinées sur-tout à préparer le suc nourricier, & à fournir de leur substance, une nourriture à la tige qu'elles renferment. Importance de retrancher les feuilles mal-saines. De la multiplication des plantes par leurs feuilles. De la direction & du retournement des feuilles pour prendre leur direction naturelle. Observation sur celles qui ont subi plusieurs inversions. Le soleil les détermine à se tourner de son côté, & à rendre leur surface supérieure concave; la rosée produit le contraire. Autres observations sur le retournement des feuilles. *Ibid. b.* De l'inspection des feuilles au microscope. Ouvrage à lire sur ce sujet. Observations microscopiques faites sur la feuille de rose, de sauge, celle de la mercurielle, celle de rue, & autres. Dissection des feuilles: auteurs qui s'en sont occupés. Moyen que Boyle a indiqué pour prendre l'empreinte grossiere de la figure des feuilles de toute sorte de plantes. *Ibid.* 655. *a.*

Feuilles. Leur utilité. I. 187. *b.* 583. *b. Suppl.* II. 45. *b.* 46. *a.* Feuilles alternes. I. 304. *b.* Folioles des feuilles composées. VII. 44. *b.* Observations sur la mutation des feuilles de quelques plantes. XI. 286. *a.* Usage des feuilles pour l'élaboration & la circulation de la seve. XII. 714. *a.* Formation des feuilles. XVI. 956. *b.* Leurs usages. 957. *a.* 960. *b.* Cause de la chûte des feuilles. 962. *b.* Partie des feuilles appellée *unguis.* XVII. 380. *b.* Des maladies des feuilles. *Suppl.* III. 835. *b.* 836. *a*, *b.*

FEUILLES. (*Econ. rustiq.*) On tire d'assez grands avantages de certaines feuilles. Usages des feuilles d'ormes, de vignes, de mûrier. VI. 655. *a.* Fumier qu'on tire des feuilles seches. *Ibid. b.*

FEUILLE, (*Blason*) meuble de l'écu. *Suppl.* III. 32. *b. Voyez* vol. II. des planch. Blason, pl. 8.

FEUILLE *ambulante*, (*Hist. des insect.*) insecte ailé des Indes. Singularités qu'on en raconte, & sur lesquelles il est très-permis de rester encore dans le doute. VI. 655. *b.*

FEUILLE *indienne*, (*Botan. anc.*) *voyez* TAMALAPATRA.

FEUILLES *séminales.* (*Botan.*) Tems où elles paroissent; leur différence d'avec les autres feuilles. Leur desséchement. VI. 655. *b.*

FEUILLE *de myrthe.* (*Instrum. de Chirurg.*) Description générale & usage de cet instrument. Feuille de myrthe, dont le manche est terminé par une pincette. Maniere de fabriquer cet instrument. Description de ses parties. VI. 655. *b.*

FEUILLES *d'or*, (*Batt. d'or*) II. 156. *a*, *b. &c.*

FEUILLE *pétrifiée.* (*Hist. nat.*) On trouve souvent dans les carrieres de tuf ou de pierres fossiles ou d'ardoises, des pierres qui font voir des empreintes de différentes especes de feuilles d'arbres, & d'autres plantes ou marines ou terrestres, souvent très-bien conservées & très-reconnoissables. *Suppl.* III. 32. *b.* Différentes origines de ces empreintes. Différentes sortes de plantes qu'on trouve imprimées ou incrustées dans le tuf ou l'ardoise. Enumération de ces plantes. Ouvrages à consulter. *Ibid.* 33. *a*, *b.*

FEUILLE *de sauge*, (*Maneg. Maréch.*) instrument de maréchallerie. Sa description. VI. 656. *a.*

FEUILLE *de scie*, (*Blason*) VI. 656. *a.*

FEUILLE, (*Comm.*) duplicata des registres que portent avec eux les cochers, charretiers & voituriers, qui leur tient lieu de lettres de voiture. Ce qu'elles doivent contenir. VI. 656. *a.* Ce qu'on entend par décharger la feuille. *Ibid. b.*

FEUILLES, (*Archit.*) ornement de sculpture. Elles sont connues sous le nom de *refend*, & différentes des *feuilles d'eau.* VI. 656. *b.*

FEUILLE *à dos*, (*Brodeur au métier*) VI. 656. *b.*

FEUILLE, (*Eventailliste*) VI. 656. *b.*

FEUILLE *de fer-blanc*, (*Ferblantier*) VI. 656. *b.*

FEUILLE *de refend*, (*Jardinag.*) VI. 656. *b.*

FEUILLE, (*Marquetterie*) VI. 656. *b.*

FEUILLE *à mettre sous les pierres*, (*Metteur en œuvre*) VI. 656. *b.*

FEUILLE, (*Miroitier*) VI. 656. *b.*

FEUILLE, (*Orfevre*) VI. 656. *b.*

FEUILLE *de papier*, (*Papetier*) VI. 656. *b.*

FEUILLE *d'eau*, (*Serrur.*) procédés de l'ouvrier pour la faire. VI. 656. *b.*

Feuille de palmier. VI. 657. *a.*

Feuille de laurier. VI. 657. *a.*

Feuille de revers. VI. 657. *a.*

FEUILLÉE, (*le Pere*) ses ouvrages. X. 158. *a.*

FEUILLERET, (*Menuis.*) outil de charpentier & de menuisier. Son usage. Feuilleret à petit bois. Description du feuilleret. VI. 657. *a.*

FEUILLET, (*Comm.*) moitié d'une feuille pliée en deux. Disposition des artic. 3 & 4. du tit. iij. de l'ordonnance de 1673, par rapport aux livres des négocians & agens de change & de banque. VI. 657. *a.*

FEUILLET, terme de cardeur, terme de cardier. VI. 657. *a.*

FEUILLET, (*Baume de Mademoiselle*) II. 165. *b.*

FEUILLETÉES, *pierres*, (*Hist. nat.*) III. 190. *b.* XIV. 767. *b.*

FEUILLETTE, (*Comm.*) elle est de la contenance d'un demi-muid de Paris. Ce terme en usage en Bourgogne. Autre mesure appellée de ce même nom dans certaines provinces. Etym. de ce mot. VI. 657. *b.*

FEUILLETER *la pâte*, (*Pâtiss.*) comment se fait cette opération du pâtissier. *Suppl.* III. 34. *b.*

FEUILLETI, (*Jouaill.*) opération qu'on appelle *serrer le feuilleti.* VI. 657. *b.*

FEUQUIERES, (*Antoine du Pas, marquis de*) observations sur ce général & sur ses mémoires. II. 132. *a*, *b.* Cet auteur cité dans plusieurs articles sur l'art militaire.

FEVRE *d'Ormesson*, (*Olivier le*) *Suppl.* IV. 186. *a.*

FEVRE *d'Etaples*, (*Jacques le*) *Suppl.* IV. 365. *b.*

FEVRES, (*Fontain. salantes*) maréchaux chargés de l'entretien des chaudieres. Comment ils sont entretenus. Fevres des salines de Moyenvic. VI. 657. *b.*

FEVRET, (*Charles*) ses ouvrages. XIV. 949. *b.*

FÉVRIER. (*Hist. rom.*) Comment on écrivoit autrefois le nom de ce mois. Etymologie de ce mot; trois conjectures sur

ce ſujet. VI. 657. *b.* Ce mois fut ajouté par Numa-Pompilius; il étoit alors le dernier mois de l'année, & précédoit janvier. Les décemvirs le mirent dans l'ordre des mois où il eſt aujourd'hui. Signes du zodiaque, dans leſquels le ſoleil ſe trouve pendant ce mois. *Ibid.* 658. *a.*

Février, mois du calendrier romain. *Suppl.* II. 118. *b.* Travaux du laboureur en ce mois. I. 186. *b.* Fête que les Romains célébroient en février pour les manes des morts. VI. 462. *a.*

FEUTRE. (*Chapel.*) Matieres qui entrent dans la compoſition des feutres. Comment on en fait des chapeaux. VI. 658. *a.*

Feutre. Art avec lequel les Tartares fabriquent en feutre des manteaux coniques, extrêmement ſouples & impénétrables à la pluie. Feutres que préparoient les anciens pour en faire divers meubles. Moyen de les rendre impénétrables à l'épée. Chapeaux de feutre repréſentés dans les peintures d'Herculanum. *Suppl.* III. 34. *b.*

FEUTRE, (*Chym. Pharm.*) morceau de drap qu'on employoit en guiſe de filtre. Etym. de ce dernier mot. VI. 658. *a.* Différentes formes de feutres qu'on emploie encore dans certaines opérations. *Ibid. b.*

FEUTRE, (*Potier d'étain*) VI. 658. *b.*

FEUTRE, (*Papeterie*) VI. 658. *b.*

FEZ. (*Géogr.*) Deſcription géographique. Souverain de ce royaume. Auteurs à conſulter. VI. 658. *b.*

Fez, ville d'Afrique. Ses moſquées & ſes écoles. Synagogues des Juifs. Ornement des dames riches. Muphti de cette ville. VI. 658. *b.* Ravages que cette ville a ſoufferts par les tremblemens de terre de novembre 1755. *Ibid.* 659. *a.*

Fez. Ecoles & académie dans cette ville. *Suppl.* III. 34. *b.*

Fez. Bibliotheque de cette ville. II. 233. *b.* Nom ancien de la ville de Fez. XVII. 457. *a.* Ouvrages de Lancelot Addiſſon ſur les royaumes de Fez & de Maroc. 602. *a.* Des Maures des états de Fez. *Suppl.* III. 962. *b.*

F I

FIACRE, (*Police*) étym. de ce mot. Les voitures de ce nom mauvaiſes & mal entretenues. Police établie par rapport aux fiacres. VI. 659. *a.*

Fiacre. Obſervations ſur les fiacres. II. 705. *b.* Exemples de force que donnent les fiacres. VII. 121. *b.*

FIANÇAILLES. (*Hiſt. anc. & mod.*) Ancienne ſignification du mot *fiancer*, d'où nous avons fait *fiançailles*. Les Latins ont employé les mots *ſpondeo*, *ſponſalia*, dans le même ſens. VI. 659. *a.* Les fiançailles ſont preſqu'auſſi anciennes que le mariage. Celles des Iſraélites. Fiançailles de Rebecca donnée en mariage à Iſaac. Le mariage du jeune Tobie eſt encore une preuve de l'ancienneté des fiançailles. Celles qu'on pratique aujourd'hui, *voyez* Selden, ſur les fiançailles des Juifs. L'égliſe grecque & l'égliſe latine ont eu des ſentimens différens ſur la nature des fiançailles, & ſur l'effet qu'elles doivent produire. Diſpoſitions d'une loi de l'empereur Alexis Comnene & du 6ᵉ concile *in Trullo*, ſur les fiançailles. Ces diſpoſitions critiquées. Pour éviter tout inconvénient, les Grecs ne mirent point d'intervalle entre les fiançailles & le mariage. *Ibid. b.* Maxime reçue dans l'égliſe latine ſur les fiançailles. La donation faite par un fiancé à ſa fiancée entre les promeſſes & le mariage, eſt nulle, ſi les noces ne s'enſuivent point. Equité d'une loi de l'alcoran ſur ce ſujet. Autrefois en France on ne marioit les grands comme les petits, qu'à la porte de l'égliſe. Exemples. *Ibid.* 660. *a.*

Fiançailles. Chez les Romains, ceux qui ſe fiançoient ſe donnoient mutuellement des arrhes. IV. 879. *b.* Obſervations ſur l'uſage des fiançailles. X. 107. *b.* Fiançailles chez les Hébreux. XI. 181. *b.* Préſent qu'on faiſoit en Grece aux jeunes filles prêtes à ſe marier. XVI. 253. *a.*

FIANÇAILLES, (*Juriſpr.*) étym. de ce mot. Elles ſont de bienſéance & non de néceſſité. Ces promeſſes peuvent ſe contracter par toutes ſortes de perſonnes qui peuvent exprimer leur volonté & leur conſentement. Loix romaines qui parlent des fiançailles. VI. 660. *a.* Pourquoi cet uſage a été introduit. Fiançailles par paroles de préſent défendues par l'ordonnance de Blois. Il n'y a plus d'autres fiançailles valables que celles qu'on appelle *ſponſalia de futuro.* Effets des fiançailles. La fiancée n'eſt point en la puiſſance du fiancé. Avantages que les fiancés peuvent ſe faire. Différentes manieres dont l'engagement réſultant des fiançailles peut être réſolu. *Ibid. b.* De la fornication & de l'adultere commis par les fiancés. La ſeule jactance publique de la part du fiancé d'avoir eu commerce avec ſa fiancée, eſt un moyen pour rompre les fiançailles. La fiancée enceinte du fiancé, qui vient à décéder, ne peut ſe dire ſa veuve. Les dons & avantages ne ſont pas réaliſés par les fiançailles, ſi le mariage ne ſuit pas. Obſervation ſur la loi qui décide que ſi le fiancé vient à décéder *poſt oſculum*, la fiancée peut retenir les bagues & joyaux qu'elle a reçus de ſon fiancé. Auteurs à conſulter. *Ibid.* 661. *a.*

Fiançailles. Correction à faire dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 34. *b.*

FIAT, (*Juriſpr.*) en matiere bénéficiale; réponſe du pape à la ſupplique qui lui eſt préſentée pour avoir ſa ſignature. Deux ſortes d'expéditions faites en cour de Rome, ſignées l'une & l'autre de différente maniere. Diſtinction du *fiat* d'avec le *conceſſum.* Laquelle de ces deux ſignatures eſt préférée en cas de concurrence. Traité à conſulter. VI. 661. *b.*

FIATOLE, (*Ichthyol.*) deux ſortes de poiſſons de ce même nom, communs à Rome. Leurs deſcriptions. VI. 661. *b.*

FIBRE *ligneuſe.* (*Bot.*) On diſtingue dans les arbres & les arbriſſeaux les fibres ligneuſes de l'écorce, d'avec celles du bois. Deſcription des fibres ligneuſes de l'écorce. VI. 661. *b.* Fibres ligneuſes du bois: leur deſcription & leur uſage. Ces fibres ſemblent être aux plantes ce que les fibres oſſeuſes ſont aux animaux. Quelques-uns prétendent que c'eſt ſur-tout par les fibres ligneuſes de la racine, que le ſuc nourricier s'éleve dans la plante. *Ibid.* 662. *a.*

FIBRE. (*Anat.*) On en diſtingue d'oſſeuſes, de nerveuſes, de muſculaires, *&c.* ſur quel fondement l'on a cru que les fibres muſculaires étoient creuſes. Plis que reçoivent les filamens des fibres dans le mouvement des muſcles. On ſuppoſe qu'alors les fibrilles tranſverſales s'étendent, reſſerrent ces fibres en différens points, & y produiſent des véſicules qu'enflent les eſprits animaux. Rien de plus incertain que la courbure des fibres de ces véſicules. Recherches de quelques ſavans ſur la courbure des fibres de la véſicule muſculaire. *Ibid.* 662. *a.* Quelle eſt la direction des filamens qui compoſent une fibre muſculaire, creuſe, cylindrique, lorſque le mouvement du muſcle ceſſe. Mouvement tonique des fibres diſtingué de leur mouvement muſculaire. Courbure dont l'avantage eſt de raſſembler, ſous la ſurface donnée d'un muſcle en repos, le plus grand nombre poſſible de machines muſculaires. *Ibid. b.*

FIBRE. (*Econ. anim. Médec.*) Les anciens ne ſont point entrés dans un fort grand détail ſur la compoſition des fibres. Ce que les anciens ont appellé *fibres* dans les plantes & dans l'économie animale. En quel ſens Hippocrate a employé ce mot. VI. 662. *b.* Maniere de concevoir les fibres animales. Ce qui va être expoſé ſur les fibres élémentaires ne peut être préſenté que comme une ſuite de conjectures; cependant les conſéquences qu'on ſe propoſe d'en déduire, ne doivent point être regardées comme conjecturales. *Principe des fibres.* Chaque partie élémentaire des fibres eſt formée de particules de matiere unies entr'elles d'un lien indiſſoluble, & ne peut recevoir aucune altération. Les principes de la matiere ſont de vrais ſolides, d'une dureté à toute épreuve; mais qui aſſemblés en maſſe forment différens degrés de ſolidité ou de fluidité, ſelon la maniere de cet aſſemblage. *Ibid.* 663. *a.* Différence eſſentielle entre les ſolides & les fluides. Le ſolide le plus ſimple eſt celui que l'on peut ſe repréſenter compoſé d'un certain nombre de corpuſcules aſſemblés de maniere qu'ils réſiſtent ſenſiblement à la force qui tendroit à les ſéparer. Cette connexion fait toute la différence entre les ſolides & les fluides. Les phyſiologiſtes appellent plus particuliérement *ſolide* toute partie du corps humain qui a aſſez de force de cohéſion pour éprouver, ſans ſolution de continuité, les allongemens, les diſtenſions qui réſultent des différens mouvemens. Les fluides du corps animal ſont compoſés de molécules qui n'ont preſque point d'adhérence entr'elles, *&c. Ibid. b.* Il ſuit de ces principes que dans l'embryon, le phyſiologiſte conçoit des parties aſſez ſolides pour contenir des fluides, & aſſez liées pour former une véritable machine hydraulique, un corps organiſé. Le ſang & pluſieurs autres humeurs du corps humain, laiſſés à eux-mêmes hors de leurs conduits, perdent la propriété en quoi conſiſte la fluidité. La ſolidité des rudimens de l'animal contenus dans l'œuf, & la fluidité de la plupart des humeurs, ne ſont donc que des propriétés reſpectives & accidentelles. *Formation des fibres.* Un élément ſéparé, qui n'a, d'une maniere ſenſible, aucune des trois dimenſions, uni à d'autres, ſelon la direction d'une ligne, préſente alors la dimenſion en longueur ſeulement: telle eſt la formation de la fibre ſimple. Elle eſt très-ſimple; elle n'a rien d'organiſé, quoiqu'elle puiſſe entrer dans la compoſition des organes: ſes principes ne ſont altérables que dans leur union entr'eux. *Ibid.* 664. *a.* Cette union ſe fait par une eſpece de glu, de colle, qui les retient dans l'état de cohéſion. Il y a lieu de croire que cette colle eſt de nature aqueuſe ou huileuſe. Exemple qui peut rendre la choſe ſenſible. Expériences qui prouvent l'exiſtence de cette ſubſtance glutineuſe dans la compoſition des fibres animales. *Ibid. b.*

Propriété de la fibre en général. Toute fibre eſt tranſparente; & lorſqu'elle eſt ſeche, elle a encore cette propriété plus marquée: elle peut alors, comme le priſme, décompoſer les rayons de lumiere. Toute fibre eſt flexible: ſes parties élé-

mentaires ne se touchent donc que par des portions de surfaces interrompues. Toute fibre est douée plus ou moins d'une force élastique. Rétraction qui se fait des parties séparées d'une fibre par sa section : difficulté de les approcher l'une de l'autre pour les réunir. Ce raccourcissement n'a pas lieu dans les nerfs, ni dans les fibres osseuses coupées, quoique la substance osseuse soit élastique. Les os des enfans résistent plus à être cassés que ceux des vieillards. L'élasticité dans toutes les parties du corps humain, paroit être en raison inverse de leur flexibilité. Efforts que font les fibres pour se raccourcir, prouvés, soit dans le corps vivant, soit par les peaux des animaux, séparées après leur mort. Cette propriété dans la fibre suppose en même tems la faculté de pouvoir être allongée, la distractilité de la fibre. *Ibid. b.* La force de cohésion dans les corps élastiques ne consiste pas dans le contact immédiat. C'est cette force de cohésion qui, dans la distractilité, l'élasticité & le repos des corps, agit toujours pour conserver l'assemblage des parties qui forment les aggrégats. La distractilité doit donc avoir lieu dans la fibre pour qu'elle puisse exercer son élasticité. Recherches sur les causes de cette propriété de la fibre, par laquelle ses parties élémentaires se séparent par distension les unes des autres, selon sa longueur; sans qu'il y ait solution de continuité. Tant que les forces animales sont entieres dans le corps vivant, elles sont dans un état de distension continuelle, dans un état violent, & ne parviennent jamais entiérement à l'état qu'elles affectent. *Ibid.* 666. *a.* C'est cette tendance, cet effort continuel des fibres, qui sont les principaux moyens par lesquels la vie se maintient. Raisons d'empêchement à ce que les fibres ne puissent se raccourcir autant que leur élasticité le comporteroit. Obstacle général au relâchement entier des fibres. La vie semble dépendre d'un perpétuel inéquilibre. De quelle maniere cet inéquilibre doit être entendu. Vibralité de la fibre : cette propriété sera traitée dans les articles où il s'agira du méchanisme de l'ouie, *voyez* SON, OUIE, OREILLE. Quant à l'irritabilité, elle ne doit pas être considérée comme une propriété commune à toutes les fibres. *Ibid. b.*

Composés des fibres. Destinées à des actions purement méchaniques, les fibres, par leur union différemment combinée, composent des solides, des machines & des instrumens de toute espece. C'est sous la forme de tuyau principalement, que les fibres unies sont employées à contenir les fluides, qui est l'usage le plus général, commun à tous les organes, à quelques fonctions qu'ils soient destinés. Les anatomistes distinguent quatre genres de vaisseaux ; les secrétoires, les excrétoires, les arteres & les veines. De ces différens vaisseaux, il en est qui échappent à la vue, & quelques-uns n'ont été rendus sensibles que par l'art des injections. Il est reçu à présent que toutes les parties solides du corps sont formées d'un tissu de vaisseaux. Quoique l'on ne soit pas parvenu à connoitre tous ces différens vaisseaux, on ne sauroit se déterminer à admettre que le décroissement des vaisseaux aille à l'infini. *Ibid.* 667. *a.* La tunique du dernier vaisseau qui existe, ne doit donc pas être faite d'autres vaisseaux : il existe donc une fibre qui n'est point vasculeuse, qui n'a point de cavité ; telle est la fibre élémentaire. De quelle maniere on doit se représenter cette composition des parties, qui résulte de l'union différemment combinée des fibres simples. *Ibid. b.* Cette construction, cette combinaison ne peut être rendue que par parties & par opérations successives ; mais la nature jette, pour ainsi dire, son ouvrage au moule, & forme en même tems toutes les parties de cet ouvrage, qui se trouve aussi parfait dans l'embryon que dans l'adulte. Méchanisme de l'accroissement & de la solidescence de la fibre. *Ibid.* 668. *a.* Comment les parties du corps tendent continuellement à devenir plus solides & plus dures, jusqu'à se dessécher presqu'entiérement. Ce qui constitue la cause essentielle de la vie & l'entretient, tend de plus en plus à devenir la cause de la cessation de la vie : *vivere est continuò rigescere*, disent les anciens. *Ibid. b.* Ces effets ont lieu non seulement dans la peau, les muscles, les tendons ; mais encore dans les substances les plus molles, qui ont été trouvées ossifiées dans des vieillards. Quoique dans l'embryon les parties paroissent toutes également molles, les progrès de la solidité ne se font pas en même proportion dans toutes. Quelle est la cause à laquelle il faut attribuer cette différence remarquable. Formation des os. La solidescence qui s'opere par le changement des petits vaisseaux en fibres composées, ne peut être attribuée qu'à l'inégalité de pression des vaisseaux entr'eux. Pourquoi le cerveau conserve sa mollesse dans tous les âges de la vie. *Ibid.* 669. *a.* *Différence des composés de la fibre.* On la divise ordinairement en osseuse, en charnue, & en nerveuse. Détails sur les fibres osseuses ; leur disposition, leur union, & le grand nombre de fibres qui se trouvent réunies dans le même *aggregat.* Détails sur les fibres charnues ; leurs différentes longueurs & positions ; leur couleur. Détails sur la fibre nerveuse. *Ibid. b.* Toutes les fibres sont très-flexibles, prises séparément ; mais unies en masse, elles different à cet égard. Les différentes especes de fibres ne sont qu'un composé de fibres simples, dont les parties élémentaires sont toujours les mêmes, & qui vraisemblablement ont la même force de cohésion pour leur union, à la composition de quelque partie qu'elles puissent être destinées. Il existe deux genres de parties solides, dont les différences ne sont que les especes ; savoir, des parties similaires primitives, & des parties secondaires, organiques, instrumentaires. Différences de cohésion dans les fibres primitives ; & d'organisme & de méchanisme dans les fibres secondaires, qui constituent la différence entre chaque classe, chaque ordre, chaque espece, chaque individu, même parmi les animaux. *Ibid.* 670. *a.* Quelle est la cause de la différence de tempérament, de constitution, de complexion particuliere. Différence que quelques auteurs établissent entre le tempérament & la constitution. Ouvrages qu'on peut consulter sur la matiere qui vient d'être traitée. *Ibid. b.* *Voyez* aussi les articles *Fœtus*, *Nutrition*, *Muscle*, *Os*.

Examen des changemens auxquels les fibres sont exposées dans l'état de lésion & de maladie. Deux especes de lésions principales dont les parties solides sont susceptibles ; la premiere regarde les parties simples ; la seconde, les parties composées. Les anciens n'ont presque point fait mention de la premiere. Les méthodiques même n'ont rien dit des maladies des fibres proprement dites. *Ibid. b.* Que les causes des maladies soient sensibles ou non, les effets doivent toujours l'être pour déterminer les médecins à s'y intéresser. C'est ce que Galien a très-bien observé, même pour le sujet dont il s'agit. Passages de cet auteur. Une partie élémentaire n'éprouve aucune altération dans sa substance, aucune maladie par conséquent. Il ne peut y avoir non plus aucune lésion dans les parties qui sont immédiatement formées de ces corpuscules primitifs ; c'est-à-dire, dans les fibres simples, si ce n'est eu égard à leur connexion. *Ibid.* 671. *a.* Il n'est pas possible de donner une regle générale, par laquelle on puisse déterminer quel doit être le degré de cohesion des parties élémentaires de la fibre, pour qu'il soit le plus convenable à la santé. Les principaux vices de ces parties simples, consistent dans leur *laxité* & dans leur *astriction.* Il n'est pas possible de juger de ces lésions des solides simples, sans en considérer les effets dans les organes qui en sont composés. Les vaisseaux des parties simples ne sont point connus par les sens, ni même ceux du second, du troisieme ordre ; on n'apperçoit guere que ceux du cinquieme & du sixieme. Ce qu'on entend par *laxité* dans les fibres. *Ibid. b.* Le même vice qui fait cette laxité dans les fibres, fait aussi la laxité dans les parties composées de fibres. Cause prochaine de ce relâchement. De ce vice proviennent le défaut de ressort, la débilité, la mollesse des parties qui sont composées de fibres, & la facilité avec laquelle peut s'opérer la solution de continuité dans les fibres. La laxité ne peut qu'augmenter la flexibilité des fibres, jusqu'à la rendre défectueuse, à proportion que ce premier vice est plus considérablement établi. Causes qui disposent à ces différens vices provenant de la laxité des fibres. *Ibid.* 672. *a.* Effets qui en résultent. Leur diversité, selon les différentes fonctions des parties qui pechent. *Ibid. b.* Second genre des principaux vices qui affectent les fibres, l'*astriction.* Causes prochaines de l'astriction des parties, tant simples que composées. L'astriction rend les parties du corps humain trop élastiques, trop peu distractiles, trop peu flexibles, *&c.* ensorte qu'elles ne se prêtent pas suffisamment, même au jeu ordinaire & le plus nécessaire des organes. Causes qui disposent aux différens vices provenans de l'astriction. *Ibid.* 673. *a.* Différens effets de ce genre de vice dans les solides, selon les différentes parties qui en sont affectées. A quoi il faut avoir égard pour juger de ces vices désignés par les noms de *laxité* & d'*astriction.* On met mal-à-propos dans plusieurs pathologies, la grosseur & l'exilité des fibres contre nature, au nombre des défauts que les fibres simples peuvent avoir. Ce vice dans les fibres les plus composées, peut être rapporté à l'astriction. On n'est pas mieux fondé à faire mention de la tension & du relâchement excessifs parmi les vices des fibres simples, comme le font Boerhaave & bien d'autres. *Ibid. b.* Indication dans le traitement qui regarde la laxité. Moyens de satisfaire à cette indication. *Ibid.* 674. *a.*

Seconde indication, celle qui regarde l'astriction. Comment elle doit être remplie. *Ibid. b.* En général on doit plus insister sur le bon régime, que sur l'usage des drogues, auxquelles on ne doit pas se presser de recourir. Différens ouvrages que l'on peut consulter par rapport aux traitemens de ces maladies. *Ibid.* 675. *a.*

Fibre. Importance de cet article. *Suppl.* II. 34. *b.* Définition de la fibre. Espece de fibre appellée *lame.* La fibre animale élémentaire est invisible. Flexibilité des fibres. Toute fibre est élastique & contractible à un certain degré. Cette derniere propriété remarquable même dans la fibre morte. *Ibid.* 35. *a.* Dans l'animal vivant, le froid, la terreur sont des *stimulus* qui animent cette force. La fibre cellulaire moins contractible que la musculaire. L'attraction des élémens paroît être le principal moteur de cette contraction. Espece

de colle qui sert à lier les élémens terreux de la fibre. L'air fixe fait une partie principale de cette colle. C'est apparemment à la colle animale qu'appartient principalement la force morte par laquelle les élémens de la fibre s'approchent sur cette colle. *Ibid. b. Voyez* GLUTEN. Les fibres, proprement dites, se trouvent plus fréquemment dans les parties où la nature n'a pas voulu qu'il se répandit de la graisse, & dans les intervalles des faisceaux des fibres les plus fines. Usage des lames. Elles ont la même force morte que les fibres. Effets de cette force. La diversité des tempéramens paroît dépendre du plus ou moins de fermeté des fibres & des lames. La fibre entre dans la composition de toutes les parties solides du corps humain. Elément de la fibre musculaire. La moelle du cerveau se forme naturellement en fibres. *Ibid.* 36. *a.*

Fibres. Considérations sur celles du corps humain. *Suppl.* I. 752. *b.* 753. *a.* Leur formation dans le fœtus. *Suppl.* III. 71. *a.* Fibres longitudinales & circulaires. IX. 688. *a.* Fibres musculaires. X. 884. *b.* 889. *b. Suppl.* III. 977. *a, b.* Fibres nerveuses. XI. 100. *a*, *b.* Fibres tendineuses. *Suppl.* III. 978. *a*, *b.* Forces contractives des fibres animales ; force morte, irritabilité ; force nerveuse. 663. *a*, *b.* 664. *a*, *b.* Etat de distractilité continuelle où sont les fibres qui entrent dans la structure du corps de l'animal. V. 875. *a.* Les fibres du corps animal considérées comme l'expansion d'autres fibres. VI. 285. *b.* Pourquoi nos fibres sont susceptibles d'allongement & d'accourcissement avec élasticité. 326. *a.* De la trop grande extension des fibres. *Ibid. b.* De leur laxité. IX. 327. *a*, *b.* XIV. 52. *a.* De leur resserrement. XIV. 186. *b.* Effets de l'eau sur les fibres. *Suppl.* I. 756. *a.*

FIBRE. (*Psychologie*) L'usage que M. Bonnet de Geneve a fait de la théorie des fibres dans son *Essai sur l'ame*, est si intéressant, qu'on a cru devoir en faire la matiere d'un article particulier. Liaison intime des sens avec l'ame. Empire qu'elle exerce sur les organes & sur les membres. *Suppl.* III. 36. *a.* Du siege de l'ame dans le cerveau. En admettant ce siege, on doit le considérer comme un centre où tous les nerfs vont rayonner. Comment les objets excitent dans les nerfs des vibrations ou des mouvemens qui se communiquent à l'ame. Du plus ou du moins de mobilité du genre nerveux, dépend le plus ou le moins de vivacité des sensations. D'où dépend le tempérament d'une fibre, ou son aptitude à céder à l'impression de l'objet. *Ibid. b.* Cause de l'agrément ou du désagrément que procurent les différentes sensations. De l'action de l'ame sur les fibres, & de l'effet qu'elle produit sur elles. Effet de l'attention. Tout ce qui tend à augmenter ou à diminuer la quantité du fluide nerveux, augmente ou diminue l'activité des fibres. *Ibid.* 37. *a.* Diverses conséquences intéressantes que M. Bonnet a tirées des principes qui viennent d'être exposés. *Ibid. b.*

FIBRE *ou* VENULE. (*Minéral.*) VI. 675. *b.*

FIBRILLE, (*Anatom.*) diminutif de fibre. VI. 675. *b.*

FIBULA, (*Instr. de chirurg.*) espece de boucle ou d'anneau par lequel on empêchoit les jeunes hommes d'avoir commerce avec des femmes, lorsqu'on pensoit que cela seroit contraire à la santé. Description de l'opération par laquelle on attachoit cette boucle. On a conservé cette opération dans la vétérinaire pour empêcher l'accouplement du cheval avec la jument. VI. 675. *b.*

Fibula. Addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 37. *b.*

FIC, (*Chirurg.*) tumeur qui ressemble à une figue, & qui peut s'attacher sur toutes les parties du corps. Maniere de la couper. Comment elle se guérit dans la maladie vénérienne. VI. 675. *b.* Voyez *Condylome.* Epigramme de Martial, par laquelle on a pu trouver que les maladies vénériennes existoient dans Rome. *Ibid.* 676. *b.*

FIC, (*Maréch. Manege*) excroissances semblables aux verrues ou porreaux dans l'homme. Leurs causes, leurs effets, leurs remedes sont aussi les mêmes. Ces excroissances n'ont rien de dangereux. Leurs différentes figures. Maniere de les détruire. VI. 676. *a.* Voyez *Suppl.* III. 409. *b.*

FIC, vulgairement *crapaud*, (*Manege. Maréch.*) excroissance fongueuse qui naît ordinairement dans le corps spongieux d'où la fourchette tire son nom & sa figure. Quels sont les chevaux sujets à cette maladie. Ses caracteres plus ou moins benins. Accidens qui peuvent quelquefois l'accompagner. On ne sauroit en commencer trop tôt le traitement. En quoi il consiste. VI. 676. *b.* Voyez *Suppl.* III. 415. *b.*

FICHES. (*Art milit.*) VI. 677. *a.*

FICHES, (*Luth.*) espece de chevilles pour les clavecins, épinettes, psaltérions, *&c.* Leurs descriptions & leurs différences, selon les instrumens auxquels elles appartiennent. VI. 677. *b.*

FICHE, (*Peint.*) instrument à piquer les traits ou poncis. VI. 677. *b.*

FICHE, (*Serrur.*) pieces de fermeture sur lesquelles se meuvent les portes d'armoires, les fenêtres. Fiches à vase ; fiches de brisure ; fiches à chapelet ; fiches de porte-cochere ; fiches à nœuds. VI. 677. *b.*

Fiches. Details sur cette partie des ouvrages de serrurerie. XVII. 825. *b.*

FICHE. (*Jeux de cartes & autres*) Détails sur leurs usages & sur ceux des jettons. VI. 678. *a.*

FICHÉ. (*Blason*) En quoi le fiché differe de l'aiguisé. I. 210. *b.*

FICHTELBERG, (*Géogr.*) montagne d'Allemagne dans le cercle de Franconie. Circonférence de sa base. Productions qu'on en tire. Description de cette montagne. Rivieres qui en sortent. *Suppl.* III. 37. *b.*

FICIN. (*Marsille*) Observations sur ce philosophe. XII. 752. *a*, *b.*

FICOIDES. (*Botan.*) Caracteres de ce genre de plante. VI. 678. *b.*

FICOIDES. (*Bot. exot.*) Cette plante n'est connue que des botanistes & des curieux. Description de cette plante & de toutes ses parties. Les Hottentots se nourrissent de son fruit. Grand nombre d'especes de ficoïdes, qui sont cultivées en Angleterre. En quoi le ficoïde ressemble au figuier d'Inde, avec lequel il ne faut cependant pas le confondre, ni avec le bananier. Les ficoïdes sont presque tous originaires d'Afrique. Lieux où ils croissent. VI. 678. *b.* Comment on les multiplie & on les cultive. Leur durée. Il y a quelques especes que l'on doit multiplier de graine tous les ans. Figure & apparence de leurs feuilles. Fleurs blanches qu'elles produisent en septembre. Précautions à prendre pour que cette espece passe l'hiver. Autre espece de ficoïdes nains. Culture des especes en buisson dont la tige est ligneuse. Les ficoïdes sont très-diversifiés par la couleur de leurs fleurs. Ficoïde appellé par les Anglois *diamond-plant*, l'un des plus remarquables. Ouvrages à consulter sur sa culture, & sur celle des autres ficoïdes. *Ibid.* 679. *a.*

FICTION, (*Belles-lett.*) production des arts qui n'a point de modele complet dans la nature. L'imagination compose & ne crée point. Quatre genres de fictions, le *parfait*, l'*exagéré*, le *monstrueux* & le *fantastique.* Ce qu'on entend par la fiction qui tend au parfait : elle est essentielle à tous les arts d'imitation. Modele intellectuel sur lequel travaillent les artistes. La beauté de composition n'est pas toujours un assemblage de beautés particulieres : elle consiste dans le choix des moyens le plus capables d'émouvoir l'ame, de l'étonner & de l'attendrir. C'est dans les compositions morales que le peintre a besoin de l'étude de la nature la plus profonde. Horace dans la peinture des mœurs laisse le choix, ou de suivre l'opinion, ou d'observer les convenances. Réflexion de l'auteur sur cela. VI. 679. *b.* La fiction doit être la peinture de la vérité, mais embellie, animée par le choix & le mélange des couleurs qu'elle puise dans la nature. Il n'y a point de tableau si parfait dans la nature, auquel l'imagination n'ait encore à retoucher ; & il en est du moral comme du physique. C'est un monde nouveau qu'on demande aux arts, & non le monde tel qu'il est. La beauté morale a des regles fixes, ainsi que la beauté physique ; mais plus l'idée de la belle nature est déterminée, moins le choix en est arbitraire, & plus l'imitation en est difficile. C'est sur-tout dans la partie morale que nos idées se sont étendues. *Ibid.* 680. *a.* Cependant dans cette partie même, le génie n'est pas sans ressource, & la fiction peut encore y trouver de nouveaux tableaux à former. La nature physique est plus féconde & moins épuisée. La peinture est encore aux premiers pas de sa carriere. Cependant dès qu'un génie audacieux & mâle a conduit le pinceau, on a vu éclorre des morceaux sublimes. Qu'on ne dise point que les sujets pathétiques & pittoresques sont rares, l'histoire en est semée, & la poésie encore plus. Exemples de quelques scenes de nos tragédies qui fourniroient d'admirables sujets au peintre. *Ibid. b.* Les talens vulgaires se persuadent que hors de la mythologie, il n'y a point d'invention. Mais que les hommes de génie se nourrissent de l'histoire, ils seront surpris de se sentir élever au-dessus d'eux-mêmes. Pourquoi les peintres qui ont fait souvent une galerie de la vie d'un homme, n'en feroient-ils pas d'une seule action ? On a trouvé plus facile d'exagérer la nature que de l'embellir ; de-là *le second genre de fiction* que nous avons annoncé. L'exagération fait ce qu'on appelle le *merveilleux* de la plupart des poemes, & ne consiste guere que dans des additions de masse, de forme & de vitesse. Mais si, en exagérant dans le physique & le moral, le génie présente les plus belles proportions de la nature idéale ou réelle qu'il veut imiter, il n'est plus distingué du parfait que par un mérite de plus. C'est sur-tout dans le mélange du moral avec le physique qu'il est difficile de passer les bornes de la nature, sans altérer les proportions. *Ibid.* 681. L'esprit métaphysique seroit un mauvais juge en fait de fiction ; mais non l'esprit philosophique, ce qu'il est essentiel de distinguer. Usage de l'esprit philosophique dans les arts. Il n'est rien que les peintres & les poëtes n'aient imaginé pour intéresser par la surprise ; & la même stérilité qui leur a fait exagérer la nature, la leur a fait défigurer. Mais ils n'ont pas été

plus

plus heureux à imiter ses erreurs qu'à étendre ses limites: de-là le *genre monstrueux. Ibid. b.* Ce genre de fiction considéré comme symbole, a sa justesse & sa vraisemblance; mais il a aussi ses difficultés. Regles de proportions & d'ensemble auxquelles l'imagination doit s'assujettir en traitant ce genre. Pour passer du monstrueux au *fantastique*, le déréglement n'a eu que la barriere des convenances à franchir. Ce genre est l'assemblage des formes les plus disparates, sans progression, sans proportion, sans nuances. *Ibid.* 682. *a.* Que les dessinateurs se soient égayés quelquefois à laisser aller leur crayon pour voir ce qui résulteroit d'un assemblage de traits jettés au hazard, on leur pardonne ce badinage; mais ce qu'eux & les peintres n'ont pas dédaigné de faire, a été d'employer ce genre extravagant à la décoration des édifices les plus nobles. Détail & critique que Vitruve donne de ce genre. Le grotesque de Calot n'est point ce que nous avons entendu par le genre fantastique. Le goût des contrastes que Messonier a porté si loin n'en est pas moins éloigné. Le fantastique n'est supportable que dans un moment de folie; le monstrueux ne peut avoir que le mérite de l'allégorie; l'exagéré dans l'assemblage du moral & du physique, tombe dans des disproportions choquantes & inévitables; la fiction en beau est donc le seul genre satisfaisant pour le goût, intéressant pour la raison, & digne d'exercer le génie. *Ibid. b.* Sur la question, si la fiction est essentielle à la poésie, voyez *Didactique*, *Epopée*, *Image & Merveilleux.*

Fiction. De la fiction dans la poésie. XII. 837. *b.* Deux sortes de fictions, les unes de récit, les autres de style. IV. 970. *b.* La fiction n'est pas essentielle à la poésie. *Ibid.* Fictions nées de l'abus des termes métaphysiques. I. 46. *b.* Différentes origines de fictions. VI. 342. *b.* &c. Fiction morale dans le poëme épique. 349. *a*, *b.* Fiction dans le genre grotesque. VII. 966. *b.* Proportion qui doit régner dans toutes les parties d'une fiction. VIII. 819. *b.* Des ornemens que la fiction prête à la poésie. X. 559. *a.* De la vraisemblance dans les fictions. XVII. 484. *b.* Voyez *Mythologie.*

FIDÉI-COMMIS. (*Jurispr.*) Les substitutions dont il est parlé dans les loix romaines, ne doivent s'entendre que des substitutions directes, & non des substitutions fidéi-commissaires. Ce qu'on entend par celles-ci. Chez les romains, les fidéi-commis étoient comparés aux legs *per damnationem.* Les unes & les autres ne produisoient qu'une action personnelle *ex testamento.* Magistrat devant lequel l'action s'en intentoit. Suivant l'ancien droit, les fidéi-commis étoient presque toujours inutiles. Il étoit autrefois nécessaire pour la validité des fidéi-commis qu'il y eût un héritier institué. Formalité des paroles qui étoient nécessaires pour les fidéi-commis, abrogée par Constantin, Constance & Constant. Autre correction faite par Justinien. VI. 683. *a.* Preuve admise autrefois du fidéi-commis verbal. Ceux qui ne peuvent tester, ne peuvent faire de fidéi-commis. Il doit être fait au profit d'une personne capable & sans fraude. L'héritier chargé de rendre après sa mort l'hérédité, doit aussi rendre le prélegs. L'héritier grevé de fidéi-commis est tenu de donner caution: cas exceptés. Le fidéi-commissaire peut obliger l'héritier grevé de faire inventaire. Différence à faire entre l'héritier fiduciaire & l'héritier institué. L'héritier grevé, *&c.* peut retenir la quarte trébellianique. *Ibid. b.* Voyez *Substitution.*

Fidéi-commis caduc. VI. 683. *b.*
Fidéi-commis à la charge d'elire. VI. 683. *b.*
Fidéi-commis conditionnel. VI. 684. *a.*
Fidéi-commis contractuel. VI. 684. *a.*
Fidéi-commis éteint. VI. 684. *a.*
Fidéi-commis graduel. VI. 684. *a.*
Fidéi-commis légal. VI. 684. *a.*
Fidéi-commis linéal. VI. 684. *a.*
Fidéi-commis masculin. VI. 684. *a.*
Fidéi-commis ouvert. VI. 684. *a.*
Fidéi-commis particulier. VI. 684. *a.*
Fidéi-commis perpétuel. Réductions faites de ces fidéi-commis. VI. 684. *a.*
Fidéi-commis pupillaire. VI. 684. *b.*
Fidéi-commis pur & simple. VI. 684. *b.*
Fidéi-commis réciproque. VI. 684. *b.*
Fidéi-commis tacite. Ces substitutions ne se font ordinairement que pour avantager une personne prohibée. Loix qui défendent ces dispositions indirectes. Preuve testimoniale admise lorsque les héritiers attaquent une disposition contenant un fidéi-commis tacite. On peut encore faire affirmer le donataire qu'il n'a point intention de rendre les biens à une personne prohibée. VI. 684. *b.*
Fidéi-commis universel. VI. 685. *a.*
Fidéi-commis, transmission pour. XVI. 557. *b.*

FIDEI-COMMISSAIRE. (*Jurisp.*) Héritier fidéi-commissaire. Substitution fidéi-commissaire. VI. 685. *a.*

Fidéi-commissaire. Héritier fidéi-commissaire. VIII. 163. *b.* Substitution fidéi-commissaire. XV. 590. *b*, &c. 593. *a*, *b.* Succession fidéi-commissaire. 599. *a.*

FIDE-JUSSEUR, (*Jurispr.*) *caution.* En quoi le fidéjusseur est différent du co-obligé. L'intervention du fidéjusseur n'éteint pas l'engagement du principal obligé. Par l'ancien droit romain, le créancier pouvoit s'adresser directement au fidéjusseur. Corrections faites à la loi sur ce sujet par Adrien & par Justinien. Les bénéfices accordés par ces empereurs aux fidéjusseurs leur sont devenus presqu'entiérement inutiles aujourd'hui. Les fidéjusseurs s'obligent aujourd'hui sans aucune solemnité de paroles. Exceptions qui périmant l'obligation principale, servent aussi au fidéjusseur. VI. 685. *a.* Le fidéjusseur qui a payé pour le principal obligé a un recours contre lui. Loix & traités à consulter. *Ibid. b.* Voyez CO-FIDÉJUSSEUR.

FIDÉ-JUSSION. Rapport & différence entre la fidé-jussion & le constitut. XVII. 764. *b.*

FIDELE. (*Théolog. Hist. eccl.*) Dans la primitive église, ce nom étoit particuliérement affecté aux laïcs baptisés, distingués des cathécumenes & des clercs. On distinguoit aussi la messe des cathécumenes & la messe des fideles. Privileges dont les fideles jouissoient dans l'église. On ne compta ensuite sous le nom de fideles que les chrétiens catholiques & orthodoxes. Divers passages par lesquels on voit que J. C. a fait consister le caractere de fidele dans l'intime persuasion de sa puissance & de sa divinité, dans la confiance, la foi invariable en sa parole & en sa mission. VI. 685. *b.* L'auteur prévient la conséquence qu'on pourroit tirer de ces passages, par lesquels il semble que toutes les sociétés chrétiennes qui admettent la médiation & les mérites du sauveur, pourroient prétendre à la qualité de sociétés de fideles. *Ibid.* 686. *a.*

FIDELES. (*Jurispr.*) Usage de ce mot dans les anciens cartulaires. *Suppl.* III. 735. *b.*

FIDÉLITÉ, *Constance.* (*Synon.*) Différence dans la signification & l'usage de ces mots. *Suppl.* III. 37. *b.*

FIDÉLITÉ; (*Morale*) restrictions que la justice doit mettre à nos engagemens. Equivoques condamnés lorsqu'on les emploie en promettant quelque chose. On ne peut refuser à un homme, quoique vicieux, les choses qu'on lui a promises. Il est dangereux d'établir que la foi donnée à un homme sans foi est nulle. La bonne foi est la source de presque tout commerce des êtres raisonnables. VI. 686. *a.*

Fidélité, dans les engagemens. IV. 916. *b.* V. 675. *b.* XVII. 766. *a.* Celle des Arabes. *Suppl.* I. 501. *a. Voyez* FOI. Fidélité des souverains dans leurs traités. XVI. 533. *b.*

Fidélité, serment de. Celui que les Anglois prêtent au roi. I. 279. *b.* Danger d'admettre dans l'état des corps qui prêtent serment de fidélité à un souverain étranger. II. 666. *b.* Serment de fidélité du vassal envers le seigneur. VI. 24. *a*, *b*, *&c.* Hommages convertis en serment de fidelité. VIII. 254. *b.* Serment de fidélité des soldats romains. XV. 101. *a*, *b.* &c. Serment de fidélité au roi & aux seigneurs. 104. *a. Voyez* SERMENT.

FIDÉLITÉ. (*Morale*) La fidélité en amour n'est pas la constance; mais c'est une vertu plus délicate, plus scrupuleuse & plus rare. Avantages qu'elle procure à un amant. Elle est la preuve d'un sentiment très-vrai & l'effet d'une probité bien grande. Il ne faut qu'aimer d'un amour sincere, pour goûter la douceur qu'on sent à demeurer fixe. La fidélité n'appartient qu'à une ame honnête. C'est en examinant ce qu'en amour les femmes font pour nous, que nous verrons ce que nous devons faire pour elles. Il n'y a que l'amour vertueux qui puisse donner l'amour fidele. VI. 686. *a.*

Fidélité conjugale. Comment les femmes romaines prouvoient leur fidélité à leurs maris. II. 290. *b.* Epreuve de la fidélité des femmes chez les anciens hébreux. V. 203. *b.* Motifs qui engagent à la fidélité. VIII. 701. *b.* La musique employée autrefois comme un remede assuré pour la fidélité & la continence. X. 905. *b.* Comment les Psylles éprouvoient la fidélité de leurs femmes. XIII. 544. Comment les Gaulois en faisoient l'épreuve sur les eaux du Rhin. XIV. 251. *a.* Symbole de fidélité. XVI. 496. *b.*

FIDÉLITÉ, (*Mythol.*) déesse des Romains qu'on prenoit à témoin dans ses engagemens. Elle tenoit le premier rang dans la religion. Comment on la représentoit. Inscription qu'on lit sur quelques médailles où elle est dépeinte. Détails sur son culte. Numa lui bâtit le premier temple, & fit entretenir son culte aux dépens du public. Ce temple réédifié par Attilius Collatinus. La statue de la fidélité fut placée dans le capitole, près de celle de Jupiter. Beau passage d'Ennius sur cette divinité. Dans quel but Numa lui éleva un temple. VI. 687. *a.* Fidélité des premiers Romains, opposée à l'infidélité des Grecs. Combien ils avoient dégénéré sous le regne d'Octave. *Ibid. b.*

FIDÉLITÉ. (*Littérat.*) Symbole de cette vertu. *Suppl.* I. 491. *b.*

FIDÉLITÉ; (*l'ordre de la*) son institution par Christian VI, roi de Danemarck. Marque de l'ordre. *Suppl.* III. 37. *b.*

FIDENES, (*Géogr.*) ville du pays des Sabins. Désastre arrivé dans ce lieu sous le regne de Tibere. *Suppl.* III. 37. *b.*

FIDIUS, (*Littérat. & Mythol.*) dieu de la bonne foi. Comment les Romains juroient en son nom. Dissertation de M. l'abbé Massieu sur le dieu *Fidius*. Denis d'Halicarnasse semble le confondre avec Jupiter. La plupart croient que ce dieu est le même qu'Hercule. Quelques-uns le prennent pour Janus; d'autres pour Sylvanus. Noms qu'on lui donnoit le plus communément. Dispute entre les savans sur la maniere dont on doit lire ces noms. VI. 687. *b.* Grossiere méprise où l'ignorance des noms de ce dieu jetta Justin, martyr, & d'autres peres de l'église après lui. Temple que le dieu *Fidius* avoit à Rome. On lui donnoit pour compagnie *l'honneur* & *la vérité*. Ancien marbre, encore existant à Rome, qui en fait foi. Auteurs à consulter. La fidélité étoit une divinité différente du dieu *Fidius*. *Ibid.* 688. *a.*

Fidius. Ce dieu nommé *Sancus*. XIV. 609. *a.*

FIDUCIAIRE. (*Jurisp.*) Heritier fiduciaire. VIII. 163. *b.* Succession fiduciaire. XV. 599. *a.* Tutele fiduciaire. XVI. 764. *b.*

FIDUCIE, (*Jurisp.*) vente simulée sous la condition de rétrocéder la chose au vendeur au bout d'un certain tems. Ce terme ne se trouve point dans tout le corps de droit, du moins pour signifier un *gage*. Origine de ce pacte à Rome. VI. 688. *a.* L'acheteur fiduciaire prenoit pour lui les fruits de l'héritage. Formule qu'on observoit pour cette sorte de vente. Comment ces ventes tomberent en désuetude. Les peres qui vouloient mettre leurs enfans hors de leur puissance les vendoient aussi *titulo fiduciæ*. Changement que Justinien fit à cet usage. Auteurs à consulter. *Ibid. b.*

FIEF. (*Droit polit. Hist. Litt.*) Ce que les fiefs étoient dans l'origine. Comment ils devinrent héréditaires. Origine du gouvernement feodal. Quel spectacle singulier que celui de l'établissement des fiefs! « Un chêne antique s'éleve; l'œil » en voit de loin les feuillages; il approche, il en voit la » tige; mais il n'en apperçoit point les racines; il faut per- » cer la terre pour les fouiller ».

L'origine des fiefs vient de l'invasion des peuples du nord en occident & en orient. VI. 688. *b.* Ces peuples descendoient des anciens Germains dont César & Tacite nous ont si bien dépeint les mœurs.

Raisons de cette invasion en occident. Raisons de cette invasion en orient. Deux jeunes Scythes ayant traversé le Bosphore Cimmérien, revinrent à leurs compatriotes raconter les beautés des nouveaux pays qu'ils venoient de voir; alors des peuples innombrables passerent le Bosphore; & toute la Grece fut ravagée.... Enfin, sous l'empereur Théodose, dans le cinquieme siecle, Attila vint au monde pour désoler l'univers. Portrait de ce prince. *Ibid.* 689. *a.* Ses conquêtes. Chûte de l'empire romain. *Différence qui a résulte de l'invasion en occident & en orient.* Les Huns ne firent en orient que ravager les pays de l'Europe où ils avoient passé. Les Goths au contraire se fixerent dans les royaumes d'occident qu'ils soumirent. Nature & douceur de leurs gouvernemens. Différence entre le gouvernement des Goths & celui des Tartares. Jornandez appelle le nord de l'Europe, *la fabrique du genre humain*; ce seroit mieux de l'appeller *la fabrique des instrumens* qui ont brisé les fers forgés au midi. Mœurs, caractere & génie des Germains dont sortirent ces peuples. *Ibid. b.* Il n'y avoit point chez eux de fiefs; mais il y avoit des vassaux. *Idee du gouvernement féodal etabli par les peuples du nord en Europe.* La nation entiere étoit divisée en plusieurs tribus distinctes; les armées qu'on faisoit partir du pays étoient des sociétés volontaires, ou des co-partageans dans l'expédition qu'on avoit entreprise. La nature de leur société exigeoit que la propriété du pays conquis fût acquise à tout le corps des associés. On divisoit donc le pays en autant de portions que l'armée contenoit de tribus, & les terres étoient encore subdivisées entre les chefs des tribus. A chaque district présidoit le *comte*, & sur toute la seigneurie du royaume présidoit le *général* ou *roi*. Comment les Gaules furent divisées entre les Visigoths, les Bourguignons & les Francs. *Ibid.* 590. *a.* Mœurs & usages qu'ils y apporterent. Le partage des terres se fit différemment chez les divers peuples qui envahirent l'empire: détails à cet égard. Les partages ne furent point exécutés dans un esprit tyrannique, mais dans l'idée de subvenir aux besoins mutuels de l'ancien & du nouveau peuple. Portion de terrein qui fut appellée *terra salica*, pour la distinguer de l'autre portion qui fut appellée *allodium*. Le Romain ne vivoit pas plus dans l'esclavage chez les Francs que chez les autres conquérans de la Gaule. Tributs & cens que les Romains & les Gaulois payerent aux Francs. Origine des vassaux: noms que reçurent les biens qui leur furent réservés. *Ibid. b.* On ne peut douter que les fiefs ne fussent d'abord amovibles. Deux sortes de gens étoient tenus au service militaire; les vassaux & les hommes libres, francs, romains & gaulois. Ce qu'on entendoit par hommes libres. Leurs terres appellées *allodiales*. Ceux qui étoient sous la puissance militaire de quelqu'un étoient aussi sous sa jurisdiction civile: droits du fisc qu'ils devoient payer. Les fiefs comprenoient de grands territoires. Comment la justice fut un droit inhérent au fief même. Pourquoi elle en fut ensuite séparée. Connoissances que nous donnent les observations qui viennent d'être faites sur la nature des gouvernemens établis en Europe par les nations du nord. *Ibid.* 691. *a. Changemens arrivés dans le gouvernement féodal & politique de France.* Comment la corruption se glissa par rapport à la possession des fiefs. Avantages dont jouissoient ceux qui tenoient des fiefs. Cet avantage fit que l'on vint à changer son aleu en fief. Changement des biens d'église en fiefs, & des fiefs en biens d'église sous Charles-Martel; origine des droits honorifiques dans les églises. Les hommes libres qui ne pouvoient se recommander pour un fief, le purent ensuite. Tout homme libre put aussi choisir pour seigneur qui il voulut. Autres changemens depuis Charles le chauve. Les fiefs passerent aux enfans par droit de succession & d'élection. La couronne, comme grand fief, devint aussi héréditaire. Origine de la loi des fiefs. Périodes distinguées dans la durée de cette loi. *Ibid. b.* Par une conséquence de ce qu'on vient de voir, aucun prince de l'Europe ne s'imagina être revêtu d'un pouvoir arbitraire. Comment quelques princes s'aviserent de se l'attribuer. *Effets qui ont résulté de l'hérédite des fiefs.* Etablissement du droit d'aînesse. Cet injuste droit n'étoit point connu dans la premiere race. Usage qu'en fit Louis le débonnaire en faveur de son fils aîné. Ce droit établi dans la succession de la couronne. La loi ancienne qui formoit des partages ne subsista plus. Les comtes ou gouverneurs des villes, érigés d'eux-mêmes en seigneurs propriétaires: la suzeraineté établie. Origine du droit de rachat. Origine du droit de lods & ventes. Origine de ce qu'on a appellé *se jouer de son fief*. *Ibid.* 692. *a.* Les filles par l'établissement du droit de rachat, purent succéder à un fief au défaut d'enfans mâles; mais cette disposition ne put avoir lieu pour la couronne. Quand les fiefs furent perpétuels, les seigneurs prirent le fief jusqu'à la majorité. Origine de la garde-noble. La reconnoissance du vassal depuis la perpétuité des fiefs devint une action réglée & remplie de plusieurs formalités. Les fiefs devenus héréditaires devinrent ainsi l'objet des loix civiles & des loix politiques: les loix concernant l'ordre des successions durent être relatives à la loi de perpétuité des fiefs: les contrats de mariage devinrent pour les nobles une disposition féodale & une disposition civile. *Ibid. b.* Par cette perpétuité des fiefs, il s'introduisit beaucoup d'usages auxquels les loix saliques, ripuaires, *&c.* n'étoient plus applicables. On en retint pendant quelque tems l'esprit, mais sans suivre la loi même. Ainsi les codes des loix des Barbares se perdirent. Comment s'y prirent, vers les 12 & 13e siecles, les monarques de France, d'Angleterre & d'Allemagne, pour former sur les ruines du gouvernement féodal, une espece de gouvernement municipal de villes & de bourgs. Cette apparence de liberté acquise par cette révolution, ne fut qu'une servitude réelle, en comparaison de celle de plusieurs villes d'Italie qui s'érigerent alors en républiques. Progrès de l'industrie, des arts & des sciences; avantages balancés par la renaissance odieuse de la milice romaine. *Auteurs théoriques sur les fiefs*: observations critiques sur leurs ouvrages. *Ibid.* 693. *a.*

FIEF, (*Jurisp.*) C'est la foi & hommage qui distingue le fief des autres biens. Divers sentimens sur l'étymologie du mot *fief*. Trois différentes manieres de tenir un héritage & droit réel réputé immeuble. Dans le doute, une terre est présumée roture. Comment doit être prouvée la qualité de fief. On peut tenir en fief toutes sortes d'immeubles. VI. 693. *b.* L'érection d'un fief ne pouvoit se faire qu'il n'y eût 10 livres de rente. On peut tenir en fiefs toute sorte de droits réels à prendre sur des immeubles. Les justices seigneuriales sont tenues en fiefs du roi, & attachées à quelque fief corporel. Origine de l'obligation du service militaire imposée aux possesseurs. Premiere origine de nos marquis destinés autrefois à garder les marches ou frontieres du royaume. La relation de patron & de client analogue à celle du seigneur & du vassal. Mezerai prétend que la donation des fiefs à la noblesse de France, commença sous Charles-Martel: d'autres, que Charlemagne emprunta des Lombards l'usage des fiefs. A quelle occasion les Lombards érigerent des duchés pour relever en fief de leur état. *Ibid.* 694. *a.* Les livres des fiefs sont l'ouvrage de deux jurisconsultes Lombards. D'autres pensent que Charlemagne prit l'idée des fiefs chez les peuples du nord. Comment quelques-uns concilient ces deux dernieres opinions. Quelques historiens en rapportent l'établissement au roi Raoul. D'autres enfin fixent cette époque au tems de Hugues-Capet. Il paroît constant que les Francs apporterent cet usage dans les Gaules. Remarques de M. Schilter sur l'origine des fiefs. Il y a lieu de croire que les francs avoient pris cet usage des Saxons. Le terme de *fief* étoit inconnu sous la premiere race. Ce qu'on entendoit par terres saliques, & par aleux. Les terres saliques accordées *jure beneficii*, sont les premiers fondemens des fiefs. Dumoulin se sert indifféremment du mot *bénéfice* & *fief*, quoiqu'il y ait une difference essentielle entre l'un &

Fievre inflammatoire. VI. 735. *a. Voyez* FIEVRE AIGUE, FIEVRE ARDENTE, INFLAMMATION.

Fievre intermittente. Ses distinctions en différentes classes. Distinction des fievres du printems & de l'automne. Cours & caracteres de la fievre intermittente. Ses effets. VI. 735. *a.* Cause prochaine des fievres intermittentes. Cure. *Ibid. b.* Observations à faire pour traiter chaque fievre d'une maniere qui lui soit propre. Fievres intermittentes dont il faut abandonner le traitement au régime, au tems, à la nature. Utilité de la fievre bénigne intermittente. *Ibid.* 736. *a.* En quels cas elle demande le secours de l'art. Il faut observer si cette fievre est pure ou symptômatique. *Ibid. b.*

Fievre intermittente : traitement singulier de cette maladie. XII. 484. *a.*

Fievre intestinale : ses symptômes & sa cure. VIII. 482. *a, b.*

Fievre de lait. IX. 211. *a, b.*

Fievre lente. Différence de la fievre lente, & de la fievre hectique. Signes de la fievre lente. Ses causes. Prognostics. VI. 736. *b.* Cure. Espece particuliere de fievre lente à laquelle sont sujets les enfans. Symptômes. Cause. Méthode curative. Auteur à consulter sur la fievre lente. *Ibid.* 737. *a.*

Fievre lipyrie. VI. 737. *a.*

Fievre lipyrie. IX. 562. *b.* Observations sur les sensations qu'elle fait éprouver. VI. 737. *a.* VII. 325. *a.*

Fievre locale. III. 37. *a.*

Fievre maligne. Voyez MALIGNE.

Fievre miliaire. Voyez MILIAIRE.

Fievre pestilentielle : quelle en est la cause. Caractere des fievres pestilentielles. VI. 737. *a.* Symptômes. Quel doit être le principal objet du médecin dans la cure de cette fievre. Auteurs à consulter. *Ibid. b.* Voyez PESTILENTIEL.

Fievre péthéchiale. VI. 737. *b. Voyez* PÉTÉCHIALE & PÉTÉCHIES.

Fievre que les anciens appelloient *phricodes.* XII. 531. *a.*

Fievre pourprée, voyez POURPRE.

Fievre putride. Voyez FIEVRE COLLIQUATIVE. Observation de pratique. VI. 737. *b.*

Fievre putride. Comment la nature doit être aidée dans ces fievres. III. 569. *a.* En quoi elles consistent. VII. 722. *b.* 723. *a.* Météorisme observé dans certaines fievres putrides. X. 444. *b.* 445. *a.* Boisson d'usage en Angleterre dans ces fievres. XIII. 169. *b.* Fievre synoque putride. XV. 760. *a, b.* Fievres qui causent la putridité. *Suppl.* IV. 725. *a.*

Fievre quarte. Voyez QUARTE.

Fievre quotidienne. Voyez QUOTIDIENNE.

Fievre rémittente. Observations sur ces fievres. VI. 737. *b.* Méthode curative. *Ibid.* 738. *a.*

Fievre salubre : deux especes, celles qui sont simplement dépuratoires, & celles qui se guérissent à jour préfix par coction ou par évacuation purulente. Il y a des fievres salubres ou salutaires, relativement à elles-mêmes & à leurs effets avantageux. La fievre est salutaire par elle-même dans les maux inaccessibles aux secrets de la médecine. Les maladies produites par les obstructions & les viscosités des humeurs se guérissent heureusement par le secours de la fievre. Le médecin doit donc, non-seulement soutenir une fievre salutaire, mais l'allumer quand elle est trop lente. VI. 738. *a.*

Fievre scarlatine : cours & durée des taches qui l'accompagnent. Cause de cette maladie. Moyen de guérison. VI. 738. *b.*

Fievre scorbutique. Ses signes. Cure. VI. 738. *b. Voyez* SCORBUT.

Fievre septimane : comment elle se termine. Durée de ces fievres. VI. 738. *b.*

Fievre spasmodique. Cause prochaine. Effets. Prognostics. Cure. VI. 739. *a.*

Fievre sporadique. Auteurs à consulter. VI. 739. *a.*

Fievre stationnaire. Voyez FIEVRE HOMOTONE & STATIONNAIRE.

Fievre stercorale. Ce qu'on doit entendre par les matieres stercorales : causes de cette fievre. Son caractere. Ses signes. Ses causes. Sa cure. VI. 739. *b.*

Fievre subintrante. VI. 739. *b.*

Fievre sudatoire. Causes. Effets. Cure. Observations de pratique. VI. 740. *a.*

Fievre sympathique. VI. 740. *a.*

Fievre symptomatique. Causes. Signes. VI. 740. *a.* Cure. *Ibid. b.* Voyez SYMPTOMATIQUE.

Fievre syncopale. Méthode curative, selon ses différentes causes. VI. 740. *b.*

Fievres synoques. XV. 759. *b.* 760. *a, b.*

Fievre tierce. Voyez TIERCE.

Fievre tritæophie, tritæophès. Voyez TRITÆOPHIE.

Fievre tropique : origine du nom donné à cette sorte de fievre. VI. 740. *b.* Pourquoi les crises sont moins violentes dans les fievres tropiques, que dans les fievres aiguës. Ces sortes de fievres chroniques doivent être distinguées des fievres hectiques. Causes des fievres dont la durée passe quarante jours. *Ibid.* 741. *a.*

Fievre typique. Différence entre cette fievre & la fievre erratique. XVI. 782. *a, b.*

FIEVRE. (*Mythol.*) Pourquoi les Romains l'honorerent. Divers temples qu'elle avoit à Rome. On apportoit dans ces temples les remedes contre la fievre, avant de les donner aux malades. Réflexion sur cet usage. Formule d'une priere ou d'un vœu qui lui a été fait. Les Romains avoient reçu cette divinité des Grecs. VI. 741. *a.*

FIEVRE, (*Manege. Maréchal.*) Fievres distinguées en secondaires ou symptomatiques, & en absolues, idiopathiques ou essentielles. Celles-ci sont intermittentes ou continues. Observations sur deux auteurs; MM. de la Guérinicre & Ruini qui ont traité des fievres intermittentes. Des fievres continues; distinguées en simples & en composées: fondement de cette distinction. De toutes les fievres continues, l'éphémere est la plus simple. Fievre éphémere étendue, ou synoque simple. VI. 741. *b.* Les fievres continues envisagées; 1°. par rapport à leur violence; 2°. par rapport à leur qualité & leur constance; 3°. par rapport à leurs causes; 4°. par rapport à leurs symptômes. Détails des différentes causes des fievres continues de toute espece. Causes des autres fievres symptomatiques, qui peuvent être placées au rang des fievres aiguës. *Ibid.* 742. *a.* Signes généraux des fievres. Les signes tirés de l'examen du pouls ne manquent pas toujours absolument dans l'observation des maladies des chevaux. Observations faites par l'auteur sur les pulsations de l'artere du larmier; sur le nombre des battemens & sur leur progression dans les divers âges: observations faites sur les jumens, qui prouvent que dans les femelles des animaux, le pouls est plus lent que dans les mâles. Les opérations de la nature sont à-peu-près les mêmes dans le corps de l'homme & de l'animal. Pourquoi les pulsations sont plus lentes dans les grands animaux que dans les petits. *Ibid. b.* Autres moyens d'appercevoir les pulsations des arteres dans les chevaux qui fébricitent. Cependant ces pulsations sont toujours inaccessibles au tact. Signes particuliers à la fievre éphémere. Ceux qui sont propres à la fievre éphémere étendue. Symptômes de la fievre putride. *Ibid.* 743. *a.* Ceux de la fievre pestilentielle. Celui de la fievre lente. Prognostics des fievres putrides, lentes, éphémeres. Traitement de la fievre éphémere. *Ibid. b.* Traitement de la fievre ardente. Celui de la fievre pestilentielle. *Ibid.* 744. *a. Voyez Suppl.* II. 418. *a.*

FIFE, (*Géogr.*) province méridionale d'Ecosse. Diverses observations géographiques sur cette province. VI. 744. *b.*

FIFRE. (*Luth.*) Deux especes de fifres. Description de cet instrument. Sa tablature. Moyen d'articuler les sons du fifre. Il n'y a presque plus de fifres aujourd'hui en France que dans les compagnies de Suisses. Tems où ils ont apporté cet instrument en France. VI. 744. *b.*

FIFRE. (*Antiq.*) Bas relief où l'amour est représenté jouant du fifre. *Suppl.* III. 58. *b.*

FIGEAC, (*Géogr.*) origine de cette ville. Observations sur son abbaye, & sur la cérémonie pratiquée lorsque l'abbé y fait sa premiere entrée. Révolutions de cette ville dans le 16 & 17me siecles. *Suppl.* III. 38. *b.*

FIGUE, (*Conchyliol.*) espece de coquille. XVI. 409. *b.*

FIGUE, (*Lang. franç.*) origine de cette expression, *faire la figue.* VI. 417. *b.*

FIGUIER. (*Botan.*) Caracteres de ce genre de plante. Comment Miller & Boerhaave le caractérisent. Du nombre des especes de figuiers communs. On ne parle ici que du figuier domestique, & du figuier sauvage ordinaire. Description du figuier commun cultivé. Ses noms en grec & en latin. VI. 745. *a.* Disposition & forme des différentes fleurs de figuier, selon M. Linnæus. Caracteres & propriétés du suc de figuier tiré par incision. Il entre dans la classe des écritures sympathiques, qui ne sont visibles qu'en les échauffant. *Ibid. b.* Le figuier est très-commun dans les régions chaudes. Culture, progrès, récoltes du figuier. Auteurs qui ont travaillé à la perfection de sa culture. Quelles sont les contrees & provinces où toutes sortes de figues peuvent réussir. Figuier sauvage. Ses noms en grec & en latin. Ses fruits servent à la caprification dont les anciens ont tant parlé. Auteurs anciens qui ont parlé de la *caprification. Ibid.* 746. *a.* Voyez ce mot.

Figuier. Fécondité des figuiers de l'Archipel. Comment les paysans de ces îles en font mûrir les fruits. II. 638. *b.* Comment ils les conservent : leur qualité médiocre compensée par leur abondance. 639. *a.* Les Athéniens étoient de grands mangeurs de figues. XV. 711. *b.*

FIGUIER. (*Agriculture*) Difficulté de le cultiver en plein air dans nos contrées. Pourquoi il est rare de voir des figuiers d'une belle tige. Ses racines, qualité de son bois : son écorce, ses feuilles, son fruit. Facilité de sa culture. Ses deux récoltes,

annuelles. Il eſt de courte durée, & ne s'éleve guere qu'à quinze pieds. Moyens de le multiplier. VI. 746. *a.* Expoſition & terrein qu'il faut choiſir pour le figuier. Il eſt rare qu'il réuſſiſſe en plein vent. Taille du figuier. On connoit plus de quarante eſpeces de figuiers. Quelles ſont celles qui réuſſiſſent le mieux dans notre climat. *Ibid. b.*

FIGUIER. (*Bot. Jard.*) Noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. *Suppl.* III. 38. *b.* Enumération de dix eſpeces de figuiers. Lieux d'où elles ſont originaires. Leur deſcription, culture, qualités & uſages. *Ibid* 39. *a*, *b*. Des figuiers dont les fruits ſont bons à manger. Obſervations ſur ce que divers auteurs ont écrit ſur ce ſujet. *Ibid.* 40. *a*, *b*. Deſcription des variétés de figues & figuiers dont parle Miller. *Ibid.* 41. *a.* Culture des trois principales eſpeces de figuiers connus depuis long tems en France. *Ibid. b.* Encouragement à cultiver dans ce pays de nouvelles variétés de figuier. Comment on pourroit tenter de conſerver les figues d'automne à moitié formées pour les faire mûrir au printems. *Ibid.* 43. *b.*

Figuier. Expoſition qu'il demande. I. 757. *a.* Signes de la maturité des figues. X. 209. *b.* Maniere de les ſécher. VII. 357. *b.* Avantage de tenir les figuiers dans de petites caiſſes. XII. 724. *a.*

Figuier & figue. (*Diete & Mat. médic.*) Propriétés de la figue fraiche & bien mûre. Celle des figues ſeches. Qualités qu'on leur a attribuées ſans beaucoup de fondement. Ce qu'on a obſervé ſur l'uſage des figues dans les provinces du royaume où elles ſont communes. Régime, par rapport aux fruits, qu'a obſervé Galien, & auquel il attribue la ſanté dont il a joui juſqu'à un âge très-avancé. Emploi des figues ſeches à titre de remede. Uſage du ſuc laiteux & des feuilles de figuier. VI. 747. *a.*

Figuier d'Amerique, *grand figuier*, ou *figuier admirable.* Cet arbre différent du paléturier. VI. 747. *a.* Son fruit. *Ibid. b.*

Figuiers d'Amérique appellés *jamacaru.* VIII. 439. *b.* & *muchtli.* XI. 277. *a.*

Figuier d'Adam, appellé aux Antilles *figuier bananier.* VI. 747. *b.*

Figuier d'Inde. Voyez RAQUETTE.

Figuiers, différentes eſpeces : figuier d'Inde ſur lequel on recueille la cochenille. III. 559. *b.* Faculté qu'ont ſes branches de pouſſer des racines lorſque leur extrémité s'abaiſſe juſqu'à terre. XIII. 746. *b.* Figuiers ſauvages du Japon nommés *itabu*, VIII. 932. *b.* & *inuitabu. Ibid.* Figuier de la Chine nommé *ſe-tſe.* XV. 130. *a.* Autre de Siam nommé *topoo.* 150. *b.* Autre du même pays. *Ibid.* Figuier du Japon appellé *ſibu-kaki*, 486. *a.* Figuier du Malabar dit *teregam.* XVI. 153. *a.* Eſpece de figuier des Indes orientales nommé *tsjaskela.* 730. *a.* Eſpece de figuier de l'île de Madagaſcar appellé *voa-nounoue.* XVII. 409. *a.* Figuiers de Malaca nommés *ampelaas*, *Suppl.* I. 370. *a*, *b*. de Java nommé *antsjac*, 471. *a*, *b*. du Malabar nommé *arealu*, 543. *b.* *atti-alu*, 684. *a*, *b*. *atti-meer-alu*, 690. *b.* des Moluques nommé *birani*, 898. *a*, *b*. &c.

Figuier de Navius, (*Hiſt. anc.*) que Tarquin l'ancien fit planter à Rome. Préjugé populaire ſur ce figuier. Il ne faut pas le confondre avec le *ficus ruminalis.* VI. 747. *b.*

Figuier, (*Malédiction du*) *Théol. Crit.* Citation de ce trait de l'hiſtoire évangélique. Pour juſtifier J. C. d'une action qui ſemble porter quelqu'idée d'injuſtice, les interpretes ignorans en botanique ſe ſont fort tourmentés. Comment Hammond, Simon & le Clerc ont tâché de réſoudre la difficulté. Autre ſolution imaginée par Heinſius & Gataker. VI. 747. *b.* Celle qu'ont préférée Calmet, Beauſobre, L'enfant, &c. Solution donnée par l'auteur. *Ibid.* 748. *a.*

Figuier. (*Myth. Hiſt.*) Diverſes obſervations hiſtoriques & mythologiques ſur cet arbre & ſur ſon fruit. Uſages allégoriques du figuier parmi les anciens. *Suppl.* III. 43. *b.* Explication des allégories qu'on en a tirées. *Ibid.* 44. *a.*

Figuier. Divination par ſes feuilles. XV. 711. *a.*

FIGURA. (*Muſiq.*) Définition de ce qu'on appelloit en muſique dans les 15, 16 & 17e. ſiecles, *figura bombilans*, *figura corta*, *figura ſuſpirans. Suppl.* III. 44. *a.*

FIGURANT, adj. (*Opéra*) danſeur qui figure dans les corps d'entrée. En quoi conſiſtent ces figures que les compoſiteurs font exécuter. Ces ſortes de figures les mettent dans le cas de ſe répéter ſouvent. VI. 748. *a.*

FIGURATIVE, (*Gramm.*) lettre caractériſtique dans la langue grecque. VI. 748. *a.* Uſage de cette lettre. Les grammairiens appellent auſſi figuratives, les conſonnes qui leur ont donné lieu d'imaginer ſix conjugaiſons différentes des verbes barytons. Dans chaque conjugaiſon il y a trois figuratives ; celles du préſent, du futur & du preterit ; mais la conjugaiſon a auſſi ſes figuratives qui la diſtinguent d'une autre conjugaiſon. Peu de fondement ſur lequel on a imaginé ces ſix conjugaiſons. *Ibid. b.*

FIGURE, *portrait*, *image*, *effigie.* (*Synon.*) XIII. 153. *b.*

FIGURE, (*Phyſiq.*) diſtinction faite par les anciens philoſophes entre la forme & la figure. Pluſieurs modernes ont prétendu que les corps ne différoient les uns des autres que par l'arrangement & la figure de leurs particules. VI. 748. *b. Voyez* CONFIGURATION.

Figure. Diſtinction des ſcholaſtiques entre la forme & la figure. VII. 176. *b.* Les différentes figures des corps prouvent le vuide. XVII. 573. *b.*

FIGURE, (*Géom.*) *Premiere acception de ce mot.* Un eſpace terminé de tous côtés, ſoit par des ſurfaces, ſoit par des lignes. S'il eſt terminé par des ſurfaces, c'eſt un ſolide : s'il eſt terminé par des lignes, c'eſt une ſurface. VI. 748. *b.* On applique plus ſouvent le nom de figure aux ſurfaces qu'aux ſolides. Si la figure eſt terminée en tout ſens par des lignes droites, on l'appelle *ſurface plane.* Si on ne peut appliquer une ligne droite en tout ſens à la ſurface, elle ſe nomme *figure courbe.* Si les figures planes ſont terminées par des lignes droites, on les nomme *figures rectilignes.* Si elles ſont terminées par des lignes courbes, on les appelle *figures curvilignes*, *&c.* Côtés d'une figure. Figures équilateres, équiangles, figures équiangles entr'elles, régulieres, ſemblables, inſcrites, circonſcrites. *Ibid.* 749. *a.*

Figure, aire des figures. I. 237. *b.* Les figures géométriques diviſées par genres & eſpeces. V. 955. *a*, *b*. Figures premieres. XIII. 288. *b.* Figures régulieres. XIV. 41. *b.* Figures ſolides ſemblables. 937. *a.*

FIGURE, (*Géom.*) *Seconde acception.* Repréſentation ſur le papier de l'objet d'un théorème ou d'un problême. Il y a un art à bien faire les figures géométriques. VI. 749. *a.* Difficulté de bien repréſenter des ſolides ou des plans différens. Avantage & déſavantage des figures en bois gravées à côté de la démonſtration. *Ibid. b.*

Figure. Table ſur laquelle les anciens traçoient leurs figures. I. 9. *a.*

FIGURE *de la terre.* (*Aſtron. Géog. Phyſiq. & Méch.*) Opinions extravagantes des anciens ſur la figure de la terre. Il y a lieu de douter qu'ils aient eu en effet ces opinions, vu les progrès qu'avoit déjà faits l'aſtronomie. Ariſtote établit & prouve la rondeur de la terre. On obſerva que quand on voyageoit dans la direction du méridien, les étoiles vers leſquelles on alloit, paroiſſoient s'approcher du haut de la tête, *&c.* VI. 749. *b.* De-là il fut aiſé de conclure que la ſurface de la terre étoit courbe dans le ſens du méridien. Or il étoit aiſé de concevoir que la terre ne pouvoit être courbe dans ce ſens, ſans l'être de tous les autres. Autres obſervations qui confirmerent la rondeur de la terre. La non-ſphéricité de la terre eſt une découverte qui appartient uniquement à la philoſophie moderne : voyez *Erudition* (V. 918. *a.*). Divers voyages autour de la terre qui en démontrent la rondeur. Méthode par laquelle on eſt parvenu à découvrir que la terre a 9000 lieues de circonférence. *Ibid.* 750. *a.* Principes déduits de la phyſique ancienne, d'où l'on a conclu la ſphéricité de la terre. L'auteur ſe propoſe de montrer, dans cet article, comment on s'eſt déſabuſé de cette ſphéricité, & quel eſt l'état actuel de nos connoiſſances ſur ce point. Une étude longue & dégagée de ſyſtême, apprend aux philoſophes que, pour l'ordinaire, la loi des phénomenes n'eſt ni aſſez peu compoſée pour être apperçue tout d'un coup, ni auſſi reguliere qu'on pourroit le penſer ; que chaque effet venant preſque toujours de pluſieurs cauſes, la maniere d'agir de chacune eſt ſimple ; mais le réſultat de leur action réunie eſt compliqué, quoique régulier ; & que tout ſe réduit à décompoſer ce réſultat, pour en démêler les différentes parties. C'eſt ainſi qu'après diverſes opinions ſucceſſives ſur la figure de la terre, quelques philoſophes prétendent aujourd'hui qu'elle eſt abſolument irréguliere. *Ibid. b.* Explication détaillée de la maniere dont on s'y prend pour connoître la longueur d'un degré de la terre. Tout ſe réduit à deux opérations ; la meſure de l'amplitude de l'arc céleſte, compris entre deux lieux placés ſous le même méridien à différentes latitudes, & la meſure de la diſtance terreſtre de ces deux lieux ; ces deux opérations ſont expliquées ici dans tout leur détail. *Ibid.* 751. *a.* Combien il importe de prendre toutes les précautions poſſibles pour meſurer l'arc céleſte & l'arc terreſtre dans une parfaite exactitude. Une ſeconde d'erreur dans la meſure de l'arc céleſte donne environ 16 toiſes d'erreur dans le degré terreſtre. *Ibid. b.* Différentes valeurs du degré de la terre trouvées juſqu'à M. Picard incluſivement, dans l'hypotheſe de la terre ſphérique. Cette valeur trouvée par M. Picard de 57060 toiſes, à la latitude de 49 degrés, 23′. Obſervation faite ſur le retard de la pendule à l'isle de Cayenne, d'où l'on conclut que l'action de la peſanteur étoit moindre ſous l'équateur que dans nos climats. *Ibid.* 752. *a.* Raiſonnement par lequel, d'après cette obſervation, l'on conclut que la terre doit être plus élevée ſous l'équateur que ſous les poles, & qu'elle eſt un ſphéroïde applati vers les poles. Le même applatiſſement obſervé dans jupiter, & attribué à la rapidité de ſa rotation ſur ſon axe, confirma ce raiſonnement. On alla même juſqu'à eſſayer de déterminer la quantité de l'applatiſſement de la terre ; mais les théories de M. Huyghens & de M. Newton ſur ce ſujet ne s'étant pas accordées, on conclut avec raiſon

que le moyen le plus sûr de connoître la vraie figure de la terre, étoit la mesure actuelle des degrés. *Ibid. b.* Raisonnement qui démontre que si la terre est applatie, les degrés doivent aller en augmentant de l'équateur vers le pole, & réciproquement. Démonstration géométrique de cette proposition. Faux raisonnement par lequel ceux qui mesurerent après M. Picard les degrés du méridien en France, concluoient que si la terre étoit applatie, les degrés devoient aller en diminuant de l'équateur vers le pole. *Ibid.* 753. *a.* Ces mêmes personnes trouverent en effet que dans toute l'étendue de la France en latitude, les degrés alloient en diminuant vers le nord. Les savans de l'Europe instruits de ces résultats, en conclurent que la terre devoit être alongée; car comment revenir sur des mesures qu'on donnoit pour très-exactes? Cette conclusion fut confirmée dans le livre de la grandeur & de la figure de la terre, publié en 1718, par M. Cassini. D'autres opérations faites en 1733, 1734, 1736 confirmoient cette conclusion. Mais les partisans de Newton & les principaux géometres de la France jugerent que ces mesures, vraisemblablement peu exactes, ne renversoient pas la théorie, & que, pour éviter l'erreur, il étoit à propos de mesurer deux degrés très-éloignés. Quelques académiciens furent envoyés sous l'équateur, quelques autres partirent pour la Laponie; & ceux-ci en effet trouverent le degré du méridien sous le cercle polaire considérablement plus grand que le degré moyen de France, c'est-à-dire de 513 toises, d'où l'on conclut l'applatissement de la terre. *Ibid. b.* Formule géométrique par laquelle on trouva que le rapport de l'axe de la terre au diametre de l'équateur étoit de 173 à 174, ce qui ne s'éloignoit pas extrêmement du rapport de 229 à 230 donné par M. Newton. Les partisans de l'alongement de la terre firent d'abord toutes les objections qu'il étoit possible d'imaginer contre les opérations sur lesquelles étoit appuyée la mesure du nord. Cependant cette mesure fut enfin victorieuse. On mesura une seconde fois, mais avec plus de précision que la premiere, les degrés du méridien en France, & on s'assura en 1740, que ces degrés alloient en augmentant du midi au nord, comme on peut le voir dans le livre qui a pour titre : *la méridienne vérifiée dans toute l'étendue du royaume*, par M. Cassini de Thury. *Ibid.* 754. *a.* Il est nécessaire d'ajouter que les académiciens du nord de retour à Paris, suspectant avec raison l'exactitude de l'observation de l'amplitude de l'arc céleste faite par M. Picard, trouverent à propos de la répéter; & ayant trouvé en conséquence le degré plus grand que ne l'avoit trouvé ce premier observateur, l'applatissement de la terre fut conclu de 177 à 178. Mais ensuite la base qui avoit servi à la mesure de M. Picard ayant été vérifiée & trouvée plus courte de six toises, la compensation qui en résulta rétablit le précédent rapport de 173 à 174. Quel peut avoir été, selon M. de la Condamine, le principe de l'erreur de M. Picard. *Ibid. b.* L'incertitude sur la longueur du degré du méridien en France rendoit très-incertaine la quantité de l'applatissement de la terre. Les académiciens du Pérou, à leur retour, rendirent la question encore plus difficile à résoudre. La comparaison des degrés de l'équateur & de la Laponie donnoit, dans l'hypothese elliptique, le rapport des axes 214 à 215, fort près de celui de M. Newton. Nouvelle hypothese imaginée par M. Bouguer, par laquelle ôtant à la terre la figure elliptique, il lui donna celle d'un sphéroïde, & rétablit le rapport des axes de 178 à 179. Nouvelles difficultés sur la figure de la terre produites par les mesures prises du degré du méridien près du cap de Bonne-Espérance, par M. l'abbé de la Caille, *Ibid.* 755. *a.* & par celles que prirent en Italie les PP. Maire & Boscovich; d'où il suit qu'aucune hypothese ne peut s'accorder avec la longueur de tous les degrés mesurés jusqu'ici. Pour mettre en un coup d'œil sous les yeux du lecteur, les degrés mesurés jusqu'à présent, l'auteur les rassemble ici dans une table, *Ibid. b.* & en présente ensuite une autre dans laquelle il a déterminé de 5 en 5 degrés de latitude, la valeur des degrés du méridien, selon la théorie par laquelle on suppose que la terre est un sphéroïde elliptique régulier, & en partant des mesures prises vers le nord & sous l'équateur: l'auteur a joint dans une colonne à côté, les longueurs mesurées à différentes latitudes, afin qu'on pût voir d'un coup d'œil les différences entre la théorie & les observations. Il résulte delà qu'il n'y a que le degré mesuré en Italie, & le degré de France qui ne quadrent pas avec l'hypothese elliptique, & l'applatissement de $\frac{1}{215}$. *Ibid.* 756. *a.* En faisant de légeres corrections aux degrés qui quadrent avec ce dernier applatissement, on trouveroit exactement l'applatissement de $\frac{1}{230}$, tel que Newton l'a donné. M. de la Condamine trouve que le rapport des axes varie depuis $\frac{1}{232}$ jusqu'à $\frac{1}{303}$. Mais l'applatissement de la terre a toujours été trouvé beaucoup plus grand que celui de M. Huyghens. Comme les expériences sur l'alongement & l'accourcissement du pendule à différentes latitudes tiennent à la question de la figure de la terre, l'auteur entre dans quelque détail sur ces expériences, & montre comment elles confirment l'applatissement donné par Newton, & l'hypothese elliptique. *Ibid. b.* Histoire de tout ce qui été fait jusqu'à nos jours pour étendre & perfectionner la théorie de la terre. L'auteur rend compte des hypotheses de MM. Huyghens & Newton, des mémoires donnés en 1734 par MM. Bouguer & de Maupertuis sur la figure de la terre; *Ibid.* 757 *a.* de la piece de M. Maclaurin sur le flux & reflux de la mer, où ce même sujet est approfondi; du traité de M. Clairaut intitulé : *Théorie de la figure de la terre, tirée des principes de l'Hydrostatique. Ibid. b.* A toutes ces recherches l'auteur ajoute les siennes sur cet important objet. *Ibid.* 758. *a.* Examen de la question, si la terre a une figure irréguliere. MM. de Buffon, de la Condamine, de Maupertuis & le P. Boscovich penchent à croire que la terre a de grandes irrégularités dans sa figure. Il est certain que les observations astronomiques ne prouvent point invinciblement la régularité de la terre & la similitude de ses méridiens. *Ibid. b.* La question se réduit à savoir si la mesure du degré faite en Italie, est une preuve suffisante de la dissimilitude des méridiens. Cette dissimilitude une fois avouée, il en résulte tant de conséquences fâcheuses par rapport aux observations astronomiques, que toutes les opérations faites jusqu'à présent pour déterminer la figure de la terre seroient en pure perte. Bouleversemens qui doivent nécessairement avoir altéré la figure de la terre. *Ibid.* 759. Diverses raisons sur lesquelles on se fonde pour douter de la régularité de sa figure. Inconvéniens à admettre cette irrégularité : raisons qui la combattent. *Ibid. b.* A quoi se réduisent les irrégularités provenant des plus hautes montagnes. Comme les doutes sur la régularité de la terre viennent particuliérement des différences entre les mesures prises en Italie & en France, l'auteur montre que ces différences peuvent être attribuées aux observations, quelqu'exactes même qu'on les suppose. Pour être autorisé à croire les méridiens dissemblables, il faudroit avoir mesuré deux ou plusieurs degrés à la même latitude dans des lieux de la terre très-éloignés, & y avoir trouvé trop de différence pour l'imputer aux observateurs. L'observation du pendule à même latitude & à des distances très-éloignées, pourroit aussi nous faire découvrir la vérité sur ce point. *Ibid.* 760. *a.* Conséquence qu'on pourroit tirer de l'observation des méridiens de jupiter, pour déterminer par analogie la figure de la terre..... Mais quand on s'assureroit que les méridiens sont sensiblement semblables, il resteroit encore à examiner s'ils ont la figure d'une ellipse; la théorie n'ayant point donné jusqu'ici l'exclusion aux autres figures, & les mesures actuelles ne nous forçant point à donner à la terre la figure d'un sphéroïde elliptique. *Ibid. b.* M. le Monnier cherchant à lever une partie de ces doutes, a entrepris de vérifier de nouveau la base de M. Picard. Si par-là le degré de France fixé par les académiciens du nord à 57183 toises est rétabli, ce seroit aux astronomes à décider jusqu'à quel point l'hypothese elliptique seroit ébranlée par le degré d'Italie, *&c.* & s'il est proscrit, & qu'on soit forcé d'abandonner l'hypothese elliptique, il faudra faire usage des nouvelles méthodes proposées par l'auteur pour déterminer par la théorie & par les observations, la figure de la terre. Utilité qu'on pourroit tirer en ce cas de l'observation de l'applatissement de jupiter. Réflexions sur la méthode de déterminer la figure de la terre par les parallaxes de la lune. *Ibid.* 761. *a.* Utilité de la question qui vient d'être examinée touchant la figure de la terre. Ouvrage dans lequel l'auteur a préparé les matériaux de ce qui reste à faire, pour faciliter les moyens de la déterminer. Ouvrages à consulter sur cet objet. *Ibid. b.* — *Voyez aussi* DEGRÉ (*Géomet.*).

Figure de la terre. Observations faites pour déterminer la grandeur des degrés d'un méridien terrestre, & en conclure quelle est la figure de la terre. IV. 762. *a, b.* De l'usage qu'on peut tirer des parallaxes de la lune pour déterminer la figure de la terre. XI. 904. *b.* Défauts dans les opérations des géometres qui ont mesuré la terre, provenant de l'attraction des montagnes. *Suppl.* I. 691. *a, b.* Proportion entre le grand & le petit diametre terrestre, trouvée par le capitaine Phipps. *Suppl.* IV. 470. *b.* Ouvrages sur la figure de la terre par MM. Bouguer, *Suppl.* I. 664. *b.* de la Condamine, *Ibid.* le P. Boscovich, 665. *a.* de Maupertuis. *Ibid.* Tables relatives à la figure de la terre. *Suppl.* IV. 878. — 886.

Figure en astrologie. VI. 761. *b.*

Figure en géomancie. VI. 762. *a.*

FIGURE, (*Théolog.*) ce terme sert à désigner les mysteres qui nous sont représentés d'une maniere obscure, sous de certains types ou de certains faits de l'ancien testament. Beaucoup de théologiens soutiennent que tous ces faits ne sont que des figures. Regles que donne M. l'abbé de la Chambre pour l'intelligence du sens figuré des écritures. Observations importantes du même auteur sur la nature des types des figures. 1°. Les endroits de la bible les moins propres à figurer quelque chose qui ait rapport à la nouvelle alliance, ce sont ceux qui ne contiennent que des actions repréhensibles & criminelles. 2°. Les fautes des personnages

de l'ancien teſtament ne ceſſent pas d'être des fautes, parce qu'elles ſont figuratives. VI. 762. *a.*

Figure, en théologie a deux acceptions très-différentes. Ce mot peut ſignifier ou une métaphore ou un type. Toutes les regles qu'on peut preſcrire pour diſtinguer dans les écrits l'expreſſion naturelle, de l'expreſſion figurée, peuvent s'appliquer à l'écriture. *Voyez* au mot ECRITURE, les définitions des différentes ſortes de ſens figurés qu'on trouve dans les écritures. Tous ces ſens ſont toujours unis avec un ſens littéral, ſous lequel ils ſont, pour ainſi dire, cachés. Cauſes qui ont amené l'uſage abuſif des explications figurées. La premiere a été l'uſage qu'en font les écrivains du nouveau teſtament. *Ibid. b.* La ſeconde a été la coutume des Juifs qui donnoient à l'écriture des explications ſpirituelles, & ce goût a duré chez eux juſqu'au huitieme ſiecle. La troiſieme ſe trouve dans la méthode que les peres avoient d'inſtruire les fideles par des homélies, qui n'étoient que des commentaires ſuivis ſur l'écriture. Les explications figurées prodiguées dans cette eſpece d'ouvrages. Exemple tiré d'une homélie de S. Auguſtin. Une quatrieme & une cinquieme ſources de ces abus, ſont le mauvais goût, & l'ignorance des langues originales. *Ibid.* 763. *a.* Exemple de cette ignorance tiré de S. Auguſtin. Sixieme cauſe; l'opinion de l'inſpiration rigoureuſe de tous les mots & de tous les faits de l'écriture: exemple tiré de la maniere dont le jéſuite Kiker raiſonne ſur l'arche de Noé. Inconvéniens qu'a entraînés cette méthode d'interpréter l'écriture. 1°. Des ſens figurés ont été érigés en dogmes. Exemple; de l'allégorie des deux glaives, on en a conclu l'autorité de l'égliſe ſur les ſouverains, même dans le temporel. *Ibid. b.* Combien cette méthode abuſive étoit établie dans le onzieme ſiecle. Comment Vivès s'en eſt plaint. C'eſt toujours un mauvais raiſonnement que d'employer un ſens figuré en preuve d'un dogme bien établi d'ailleurs. Exemple tiré de S. Thomas. 2°. Les incrédules ont dit que ces explications précaires ont autant corrompu l'écriture parmi les chrétiens, en faiſant perdre l'intelligence, qu'auroit pu le faire l'altération du texte même. *Ibid.* 764. *a.* Reproche que font les Sociniens aux catholiques. 3°. D'après la perſuaſion que l'écriture eſt inſpirée, celui qui prétend trouver une vérité de morale ou un dogme dans un paſſage, au moyen du ſens figuré qu'il y découvre, donne de ſon autorité privée une définition en matiere de foi. De-là des opinions théologiques érigées en dogmes, les reproches d'héréſie prodigués, *&c.* Exemple tiré de S. Auguſtin, par lequel il paroît cependant qu'il daignoit ſe prêter aux accommodemens. 4°. Les explications figurées ſont tort à la majeſtueuſe ſimplicité des écritures, & ont gâté les meilleures ouvrages de beaucoup de peres. Exemple tiré encore de S. Auguſtin: autre exemple tiré de S. Ambroiſe. *Ibid. b.* Il faut obſerver ici que les peres ont donné dans ces explications figurées, d'après des principes fixes & un ſyſtême ſuivi. Sentimens d'Origene & de S. Auguſtin ſur la maniere dont on doit interpréter l'écriture. Remarque de M. Fleury ſur l'uſage des ſens figurés. *Ibid.* 765. *a.*

Figure, excès dans lequel ſont tombés ceux qui ont voulu voir des ſens figurés dans toute l'écriture-ſainte. V. 366. *b.*

FIGURE, (*Logiq. Métaphyſ.*) tour de mots & de penſées qui animent ou ornent le diſcours. VI. 765. *a.* On ne cherche ici que leur origine, & la cauſe du plaiſir qu'elles nous font. Ariſtote trouve l'origine des figures dans l'inclination qui nous porte à goûter tout ce qui n'eſt pas commun. Examen de ce ſentiment. Le langage a été d'abord néceſſairement figuré, ſtérile & groſſier. L'uſage des hyéroglyphes concourut enſuite à rendre le ſtyle de plus en plus figuré. Le langage figuré eſt proprement celui des prophetes, & leur ſtyle n'eſt, pour ainſi dire, qu'un hyéroglyphe parlant. Ainſi les premiers efforts pour communiquer ſes penſées par le diſcours, ſe ſont changés en myſteres, & ſe ſont finalement élevés juſqu'à l'art de l'éloquence & de la perſuaſion. Pourquoi les orientaux abondent en pléonaſmes & en métaphores. Le pléonaſme ſe doit viſiblement aux bornes étroites d'un langage ſimple. *Ibid. b.* La métaphore paroît due évidemment à la groſſiéreté de la conception. Le peuple eſt preſque toujours porté à parler figurément. Nous parlons naturellement un langage figuré, lorſque nous ſommes animés d'une violente paſſion. Ce langage nous eſt utile, parce qu'il eſt propre à perſuader les autres, qu'il leur plaît, qu'il les échauffe & les remue. Ainſi c'eſt dans la nature qu'on doit chercher l'origine du langage figuré; & dans l'imitation, la ſource du plaiſir qu'il nous cauſe. Les expreſſions figurées paroiſſent plus vives, parce qu'elles marquent le mouvement & la paſſion de celui qui parle, au lieu que l'expreſſion ſimple ne marque que la vérité toute nue. *Ibid.* 766. *a.* Les figures ſont devenues un ornement, comme les habits qu'on a d'abord cherchés par néceſſité, & qui enſuite ont ſervi de parure. Les arts & les ſciences ont beaucoup enrichi le diſcours de figures riantes & nobles; mais quand on a ſurchargé le ſtyle d'ornemens, l'art eſt tombé en décadence. Regles à ſuivre dans l'emploi des figures. *Ibid. b.*

Figure, du ſtyle figuré des Orientaux. I. 280. *a.* Le peuple porté naturellement au langage figuré. Origine de ce langage. X. 437. *a*, *b. Suppl.* III. 565. *a.* Origine des figures poétiques qui perſonnifient les idées intellectuelles. *Suppl.* I. 72. *a.* Avantage du ſtyle figuré. XVI. 157. *a*, *b. Voyez* FIGURÉ. (*Littér.*) & IMAGE.

FIGURE, (*Rhét. Log. Gramm.*) ce mot vient de *fingere*: définition de Scaliger. La figure eſt une diſpoſition particuliere des mots, relative à l'état primitif des mots ou des phraſes. Les différens écarts que l'on fait dans cet état primitif, & les différentes altérations qu'on y apporte, font les différentes figures de mots & de penſées. VI. 766. *b.* 1. Les figures ſont diſtinguées l'une de l'autre par une confirmation particuliere ou caractere propre qui fait leur différence. 2. Le mot *figure* eſt pris ici dans un ſens métaphyſique & par imitation. Deux eſpeces générales de figures; celles de mots & celles de penſées. « Si vous changez le mot, dit Cicéron, » vous ôtez la figure du mot, au lieu que la figure de pen» ſée ſubſiſte toujours, quels que ſoient les mots dont vous » vous ſerviez ». *Ibid.* 767. *a.* Quatre ſortes de figures de mots: figures de diction, figures de conſtruction, tropes, & enfin une quatrieme ſorte de figure qui n'eſt ni trope ni figure de penſée. 1. Exemples des figures de *diction* qui regardent le matériel du mot. Les altérations qui arrivent au matériel du mot ſe font en cinq manieres différentes; par augmentation, par retranchement, par tranſpoſition, par ſéparation d'une ſyllabe en deux, par réunion de deux ſyllabes en une. Exemples. *Ibid. b.* 2. Figures de *conſtruction*. Les principales ſont l'ellipſe: pour rendre raiſon des phraſes elliptiques, il faut les réduire à la conſtruction pleine, en exprimant ce qui eſt ſous-entendu ſelon l'analogie commune. Exemple. Sorte d'ellipſe appellée *zeugma*, *connexion*, *aſſemblage*. Exemple. Le pléonaſme, qui eſt le contraire de l'ellipſe. *Ibid.* 768. *a.* Regle ſur ſon uſage. La ſyllepſe ou ſyntheſe. L'hyperbate. Exemples. L'ellipſe & l'hyperbate ſont rarement admiſſibles dans les langues qui n'ont point de cas. L'imitation qui conſiſte dans des façons de parler analogues à une langue étrangere. L'attraction. *Ibid. b.* L'archaïſme, façon de parler à l'imitation des anciens. Le contraire de l'archaïſme, ſavoir le néologiſme. Figures qu'on doit rapporter à l'hyperbate, l'anaſtrophe, tméſis, la parentheſe, ſynchyſis, *ibid.* 769. *a.* anacoluthon: autres figures qui n'en méritent pas le nom; mais que l'auteur a cru devoir expliquer, parce que les commentateurs & les grammairiens en font ſouvent mention. Celle qu'ils appellent antiptoſe. Obſervations ſur cette prétendue figure. *Ibid. b.* Celle qu'ils appellent énallage. Obſervations. 3. Figures appellées *tropes*. Toutes les fois qu'on donne à un mot un ſens différent de celui pour lequel il a été premiérement établi, c'eſt un trope. Exemple. Enumération des principaux tropes. *Voyez* TROPE. 4. Derniere ſorte de figures de mots, qui ne ſont point des tropes, puiſque les mots y conſervent leur ſignification propre, ni figures de penſées, puiſque ce n'eſt que des mots qu'elles tirent ce qu'elles ſont. Exemple, la répétition. Pluſieurs ſortes de répétitions, celle que les grammairiens appellent climax; la ſynonymie. L'onomatopée. *Ibid. b.* La paranomaſie, figure appellée *ſimiliter cadens*. Figure appellée *ſimiliter deſinens*; l'iſcolon; le polyſyndeton.

Des figures de penſées. Les figures ont chacune une forme particuliere qui leur eſt propre, & qui les diſtingue les unes des autres; l'antitheſe, *ibid.* 771. *a.* l'apoſtrophe, la proſopopée, l'exclamation, l'épiphoneme, la deſcription, l'interrogation, la communication, l'énumération ou diſtribution, la conceſſion, la gradation, la ſuſpenſion, l'entaſſement, la réticence, l'interrogation, l'interruption, le ſouhait, l'obſécration, la periphraſe, l'hyperbole, l'admiration, les ſentences, & quelques autres figures faciles à remarquer. *Ibid. b.* Les figures rendent le diſcours plus inſinuant, plus agréable, plus vif, plus pathétique; mais elles doivent être rares & bien amenées. Quand on a cultivé un heureux naturel, & qu'on s'eſt rempli de bons modeles, on ſent ce qui eſt à propos, & ce que le bon ſens adopte ou rejette. Vers d'Horace & de Boileau ſur ce ſujet. *Ibid.* 772. *a.*

Figures en uſage dans la conſtruction figurée. IV. 76. *b*, *&c.* Figures de diction; nom général qu'on leur donne. X. 440. *b.* Différence entre les figures de conſtruction & les figures de mots. VII. 845. *a.* figures qui répondent aux divers mouvemens de l'ame. *Suppl.* III. 970. *b.* 971. *a.* Figures qui animent le ſtyle. *Ibid.* & 971. *b.* 972. *a.* Obſervations ſur l'uſage du ſtyle figuré. V. 526. *a*, *b.* XV. 753. *b.* Avantages de ce ſtyle. XVI. 157. *a*, *b. Voyez* FIGURÉ & IMAGE.

FIGURE, (*Logiq.*) tout ſyllogiſme régulier eſt compoſé de trois termes. Exemples par lequel on explique ce qu'on doit entendre par petit terme, grand terme, & terme moyen. La diſpoſition du moyen terme avec les deux autres termes de la concluſion, eſt ce que les logiciens appellent *figure*; 1°. quand le moyen eſt ſujet en la majeure, & attribut en la mineure, c'eſt la premiere figure; 2°. le moyen peut être attribut en la majeure & en la mineure. VI. 772.

a. 3°. il peut être sujet en l'une & en l'autre; 4°. il peut être attribut dans la majeure & sujet en la mineure. Outre les figures, il y a encore les modes. Il faut sur-tout s'appliquer à appercevoir 1°. la connexion de l'attribut avec le sujet; 2°. si le sujet de la proposition est compris dans l'étendue de la proposition générale. *Ibid. b.*

Figure. Des modes & des figures des syllogismes. X. 591. *a*, *b*. 592. *a*, *b*.

FIGURE, (*Gramm.*) accident qui arrive aux mots & qui consiste à être simple, ou à être composé. VI. 772. *b*.

FIGURE, (*Optiq.*) loix de la vision par rapport aux figures des objets visibles. XVII. 342. *a*.

FIGURE. (*Fortific.*) Figure réguliere : figure irréguliere. VI. 772. *b*.

FIGURE. (*Archit. & Sculpt.*) Différences entre les figures & les statues. VI. 772. *b*.

Figures, trait qu'on fait de la forme d'un bâtiment pour en lever les mesures. VI. 772. *b*.

Figure. Les anciens aimoient sur-tout les figures rondes dans plusieurs ouvrages de l'art. XIV. 358. *a*.

FIGURE, (*Musiq.*) assemblage de notes qui résulte de la décomposition d'une note longue en plusieurs de moindre valeur, dont les unes entrent dans l'harmonie de la note longue, les autres non. Noms qu'on avoit donnés à chaque sorte de figures. Leur division & subdivision. *Suppl.* III. 44. *a*. Ce qu'on entend aujourd'hui par figure. Pour bien lire la musique, il faut savoir précisément où commence & finit chaque figure. *Ibid. b.*

Figures des danses, III. 369. *a*. dans les contredanses. *Suppl.* II. 575. *a*.

FIGURES, *figules*, *enflechures*, (*Marine*) VI. 772. *b*.

FIGURE, (*Physiolog.*) se prend pour le visage. VI. 772. *b*. Qu'est-ce que la beauté? Mille voix s'empressent à répondre. J'en conviens avec vous, François, Italien, Allemand, qu'à s'en tenir à vos expressions en général, ce que vous appellez beauté chez l'un, peut passer pour beauté chez l'autre. Mais dans le fait, que vos belles se ressemblent peu! Aucun de vos objets ne rassemblant lui seul tous les traits que vous m'avez vantés, auquel d'entr'eux donnerons-nous la préférence? Et d'ailleurs, qui vous a accordé qu'il n'y a point d'autres traits de beauté, ou même, que les contraires ne les constituent pas? *Voyez* cette belle Chinoise, *&c.* Ce contraste avec ce que vous appellez beauté vous étonne : parcourez rapidement le globe; & chaque degré, pour ainsi dire, vous en fournira d'aussi frappans. *Ibid.* 773. *a*. Si vous m'opposez que la plupart des nations qui le couvrent sont barbares, je vous répondrai que les Grecs & les Romains n'étoient pas plus d'accord entr'eux & avec vous. Tous les cœurs dites vous, volent au-devant de celle que j'aime. Ainsi parlent tous les amans; & cependant aucun n'a été blessé du même trait; tous s'étonnent qu'on puisse l'avoir été d'un autre; & vous-même enfin avez-vous eu toujours les mêmes goûts? Ce qu'il y a de remarquable, c'est que les modeles du beau dans les différens arts, enleveront universellement les suffrages, & qu'il n'en sera pas de même de la beauté. L'intérêt, les passions, les préjugés produisent une variété infinie de sensations. Notre imagination ne nous laisse voir que par ses yeux, & nous fait adorer ses caprices. A qui donc enfin donnerons-nous le titre de belle? *Ibid. b.* A celle qui réunit dans sa personne les qualités que sa nation exige. Mais cette regle est encore sujette à de nombreuses exceptions; car puisque l'imagination préside à notre choix, qui pourroit rendre raison de ses fantaisies? Mais le beau chez l'homme ne sera-t-il donc qu'arbitraire? Non sans doute. Nous pouvons établir avec assurance qu'un organe constitué de maniere à mieux remplir sa destination fait un trait de beauté. Mais la difficulté sera toujours de fixer les justes proportions entre ces différens traits; & enfin quand nos regles seront établies, qui s'y soumettra? ..... Autres sources d'erreur ou d'équité dans nos jugemens; notre ressemblance que nous aimons dans les autres, certaines conjectures relatives au plaisir, *&c*.... L'empire de la beauté n'est donc que celui de l'imagination sur le cœur, empire naturel, passion noble, elle peut devenir une vertu politique, *&c. Ibid.* 774. *a*.

FIGURE. (*Peinture*) Ce qu'on entend par peindre la figure. *Voyez* EXPRESSION, PASSION, HARMONIE DU COLORIS ET DU CLAIR-OBSCUR. On ne traite ici que de l'imitation de toutes les formes possibles du corps. Quelles sont sur-tout les parties de l'anatomie que les artistes doivent étudier. VI. 774. *b*. L'auteur rassemble ici la plus grande partie de ce que le peintre doit connoître de l'ostéologie & de la myologie. C'est au mot *Proportion* qu'on donnera les différentes mesures sur lesquelles on a établi la beauté des figures. Détails sur le squelette de l'homme, expliqué par le moyen des planches. *Ibid.* 775. *a*, *b*. 776. *a*, *b*. Récapitulation en forme de liste des os du squelette. Ce sont les formes extérieures des os, celles de leurs extrémités sur-tout, & les différens moyens par lesquels la nature a préparé l'articulation des membres, que l'artiste doit sur-tout étudier. *Ibid.* 777. *a*. Si l'étude des os est nécessaire, on sentira aisément que la connoissance des muscles doit la suivre immédiatement, & qu'il est absurde de la négliger. Détails sur les figures employées dans les planches pour faciliter l'explication des muscles. Ce qu'on entend par un muscle : différentes parties qu'on y distingue. En quoi consiste son action. L'artiste doit principalement prendre garde au ventre ou milieu du muscle, & se souvenir que le mouvement du muscle suit toujours l'ordre des fibres qui vont de l'origine à l'insertion, & qui sont comme autant de filets. *Ibid. b.* Instruction relatives aux trois figures de l'écorché. *Ibid.* 778. *a*, *b*. 779. *a*, *b*. Plus le sculpteur & le peintre auront étudié l'intérieur de la figure, plus ils doivent de soin à imiter l'adresse que la nature emploie à cacher son méchanisme. L'extérieur de la figure est un objet d'étude d'autant plus essentiel à l'artiste, que c'est par cette voie principalement qu'il prétend au succès. Quels sont les traits qui doivent caractériser l'image des héros, la beauté des femmes, les agrémens de l'enfance. Les attitudes & la mode diminuent ou augmentent les graces dont la figure humaine est susceptible. *Ibid.* 780. *b*. *Voyez* GRACE.

FIGURE. (*Dessein*) De l'ensemble dans une figure. V. 713. *b*. De l'équilibre. 878. *a*, *b*. Des proportions. VI. 356. *b*. XIII. 469. *b*. Figures qui grimacent. VII. 948. *b*. Figures grotesques, 966. *b*. grouppées. 970. *a*, *b*. Sur l'art de dessiner la figure, *voyez* les articles DESSEIN, CORPS HUMAIN & l'article sur le même art dans le vol. III des planches.

FIGURE. (*Ruban.*) soies de chaine qui servent à l'exécution de la figure qui doit se former sur l'ouvrage. Ces soies se mettent par branches séparées sur les roquetins, *&c.* VI. 780. *b*.

FIGURE, (*Blason*) VI. 780. *b*.

FIGURÉ. (*Arith. Algeb.*) Nombres figurés : diverses suites de nombres figurés, appellées, suites des nombres triangulaires, suite des nombres pyramidaux, suite des nombres du quatrieme, du cinquieme, du sixieme ordre, *&c.* Pourquoi on a donné à ces nombres le nom de *figurés*, & celui de *figurés triangulaires*, de *figurés pyramidaux*. Il n'y a proprement que ces deux dernieres sortes qui soient de vrais nombres figurés, parce qu'ils représentent en effet le nombre des points de division que contient une figure triangulaire ou pyramidale. Propriétés des nombres figurés. VI. 781. *a*. Auteurs qui ont traité de ces propriétés. Maniere de trouver un nombre figuré d'une suite quelconque. *Ibid. b.* Formule beaucoup plus générale que celle qui fait trouver les nombres figurés; par laquelle, si au lieu de supposer que la premiere suite soit formée des nombres naturels, on suppose qu'elle forme une progression arithmétique quelconque, on peut trouver la somme de toutes les autres suites qui en seront dérivées à l'infini, & chaque terme de ces suites. M. Jaq. Bernoulli a donné une méthode ingénieuse de trouver la somme d'une suite, dont les termes ont 1 pour numérateur, & pour dénominateur des nombres figurés d'un ordre quelconque. Esprit de cette méthode. Ce qu'on entend par nombres polygones, qu'on peut regarder aussi comme nombres figurés. Ces nombres peuvent être triangulaires, quarrés, pentagones, *&c.* Raison de cette dénomination. *Ibid.* 782. *a*. On pourroit former des sommes des nombres polygones, qu'on appelleroit nombres polygones pyramidaux. *Ibid. b.*

FIGURÉES, *pierres*, (*Minéralog.*) Deux especes de pierres figurées; 1°. celles qui ne doivent leur figure qu'à de purs effets du hasard, qu'on appelle *jeux de la nature.* Ces pierres sont en très-grand nombre; 2°. celles qui ont pris leur figure dans des corps étrangers qui leur ont servi comme de moules. Elles sont de différentes natures suivant la matiere lapidifique qui est venue remplir ces moules. VI. 782. *b*. Quelques naturalistes confondent mal-à-propos avec les pierres figurées, des coquilles, des madrépores, des ossemens de poissons & de quadrupedes, *&c.* qui n'ont souffert aucune altération dans l'intérieur de la terre. On a aussi placé mal-à-propos parmi les pierres figurées, des pierres qui ne sont redevables qu'à l'art de la figure qu'on y remarque. On pourroit plutôt mettre dans ce rang celles qui affectent constamment une forme réguliere & déterminée, *&c. Ibid.* 783. *a*. *Voyez* JEUX DE LA NATURE.

Figurées, pierres. XII. 576. *a*. 583. *b*. *Voyez* SCHISTE, TYPOLITE & EMPREINTES. Leur distribution méthodique. *Suppl.* III. 96. *b*. Pierres figurées appellées *hysterolites*, VIII. 420. *b. itéites. Ibid.* 934. *b*. Celle qui représente la figure d'un lys. V. 634. *d*. IX. 571. *b*. Pierres de Florence. VI. 877. *a*. Pierres qui ont pris par divers accidens une forme étrangere au régime minéral. VIII. 535. *a*, *b*. Pierres dans lesquelles on trouve des empreintes de poissons. 482. *b*. Pierres figurées dites numismales. XI. 283. *b*. Pierres dites *phytolites.* XII. 540. *b*. 576. *a*. *Voyez* le vol. VI des planches, article sur le *regne minéral.*

FIGURÉ, *sens*, (*Théol.*) un passage a un sens figuré,

quand son sens littéral cache une peinture mystérieuse & quelque évènement futur, *&c.* VI. 783. *a.*

Figuré, sens. I. 70. *a.* XV. 17. *a*, *b.* 20. *a*, *b.* 29. *a.*

FIGURÉ. (*Gram.*) De la construction figurée. IV. 76. *a*, *b*, &c.

FIGURÉ. (*Littér.*) Ballet figuré, copie figurée, vérité figurée, style figuré. Origine du style figuré : quels sont les genres auxquels il convient, & ceux dont il faut le bannir. VI. 783. *a.* Exemple d'un style ridiculement chargé de métaphores. Un défaut d'un tel style est l'entassement des figures incohérentes. Défaut du style des Orientaux. L'allégorie n'est pas le style figuré. Presque toutes les maximes des anciens Orientaux & des Grecs sont dans un style figuré. *Ibid. b. Voyez* FIGURE.

FIGURÉ, (*Jurisp.*) VI. 783. *b.*

Figurée, copie. IV. 176. *b.*

FIGURÉ, (*Musiq.*) se dit ou des notes ou de l'harmonie. VI. 783. *b.*

FIGURÉ, (*Blason*) VI. 783. *b.*

FIGURISTES, (*Hist. eccl.*) secte de chrétiens : leurs opinions. V. 366. *b.* Réfutation de leur système. 367. *a.*

FIL, (*Econom. rustiq.*) matiere appellée filasse avec laquelle on fait le fil. On file la filasse au rouet ou au fuseau. VI. 784. *a.* Maniere de filer au rouet. *Ibid. b.* On travaille au rouet avec plus de diligence qu'au fuseau; mais on prétend que le fil en est moins bon. Lorsqu'on a une assez grande quantité de fil, on le met en écheveau par le moyen d'un devidoir, *&c.* On envoie les écheveaux à la lessive ; d'où ils passent entre les mains du tisserand, ou au moulin à tordre. L'art de tordre le fil a fait de grands progrès. L'auteur suit ici ces progrès, & donne l'explication des machines dont on s'est servi successivement. Le premier fil qu'on ait tordu, l'a été au fuseau ou à la quenouille. Ce qu'on entend par retordre le fil ; comment se fait cet ouvrage : détails sur ce sujet. *Ibid. b.* Cette maniere de retordre ayant été trouvée trop longue, l'on imagina un rouet pour cet usage, dont on trouve ici la description, & la maniere de s'en servir. *Ibid.* 786. *a*, *b.* A l'invention du rouet succéda celle des moulins. Ce n'est pas que les rouets ne perfectionnassent les matieres qui étoient préparées par leur secours ; mais ils n'en fournissoient pas encore assez. Le moulin est une machine plus simple que le rouet. Sa description & son usage. *Ibid.* 787. *a.* Les moulins quarrés n'ayant pas paru propres à donner toute la perfection dont les fils & les laines étoient susceptibles, on inventa des moulins ronds. Propriété qui les distingue des précédens, par rapport à la préparation de la matiere, & à la simplicité de leur mouvement. *Ibid. b.* Description & usage des moulins ronds. *Ibid.* 788. *a.* Voilà où l'on en étoit, lorsque M. de Vaucanson, ayant observé que le retors ne pouvoit jamais être égal par cette sorte de machine, perfectionna encore le moulin. On parlera de cette découverte à l'occasion du moulin à soie, à l'article SOIE. Différentes sortes de fils, dont l'usage auquel on les destine, exige qu'ils soient retordus. Combien les moulins de cette derniere espece ont dû être multipliés dans le royaume. *Ibid. b.* La longueur du fil & son poids étant donnés, sa finesse est en raison composée de la directe de sa longueur & de l'inverse de son poids. Numéros par lesquels on exprime ce rapport. Quels sont les fils les plus connus en France. *Ibid.* 789. *a.*

Fil de chanvre, qui se travaille dans les corderies : fil de carret. IV. 215. *b.* Différens ouvrages du fil selon ses grosseurs. 216. *b.* Dévider le fil. IV. 910. *a.* Du fil pour les lacets. IX. 163. *a*, *b.* Sortes de fils appellés sangles-blancs & sangles-bleus. XIV. 618. *a*; *b.* De la maniere de teindre le fil. XVI. 30. *b.* Sur l'art de filer & de retordre le fil, *voyez* vol. IV. des planch. article FIL & LAINE. Fil analogue à notre chanvre, qu'on fait dans l'isle de Baleya en Asie. *Suppl.* I. 472. *a.* Fil d'estaim. *Suppl.* II. 872. *b.*

FIL, (*Astron.*) Fil à plomb, espece de fil qu'on doit employer pour cet usage. Fils d'un micrometre. *Suppl.* III. 45. *a.*

FIL, (*Astron.*) boîte suspendue au centre d'un quart de cercle mobile, destinée à contenir le fil à plomb. *Suppl.* III. 286. *a.*

FIL DE LA VIERGE, (*Physiq.*) filamens qu'on voit voltiger dans les jours d'été. Divers sentimens sur leur cause. VI. 789. *a.*

FIL DE PIEUX, (*Hydr.*) VI. 789. *a.*

FIL-DE-FER, (*Chym. Métall.*) instrument au moyen duquel on résume les matieres contenues dans les tares, coupelles, creusets. Détails sur l'usage & les différentes sortes de ces fils-de-fer. VI. 789. *a.*

Fil, veine qui coupe la pierre & le marbre. VI. 789. *a.*

FIL, (*Cordier*) En quoi consiste un fil bien conditionné. De la grosseur du fil. Fabrique du fil. VI. 789. *b. Voyez* CORDERIE.

FIL, (*Marine*) Fil à gargousses ; fil de voile, de frée, du treusier ; fil blanc ; gaudronné ; fil de caret ; de la grosseur & du degré de tortillement convenables, pour le rendre propre à de bons cordages : autre fil de caret. VI. 789. *b.*

FIL CIRÉ, (*Bourrel.*) Usages de ce fil. VI. 789. *b.*

FIL DE COLOGNE, (*Cordonn.*) VI. 789. *b*

FIL GROS, (*Cordonn.*) VI. 789. *b.*

FIL DE PIGNON, (*Horlog.*) Opération de fendre les pignons à laquelle les horlogers étoient obligés avant l'invention de ce fil : l'invention du fil de pignon & celle de la machine à fendre, ont rendu deux grands services à l'horlogerie. Les horlogers tirent presque tout leur fil de pignon, d'Angleterre. M. Blakey en France a réussi à en faire d'aussi parfait que les Anglois. Il en fait de très-gros pour les pignons de pendules. *Ibid.* 790. *a.*

FIL A LISSE, (*Manuf. en soie.*) destiné à réparer les lisses lorsqu'elles se cassent. Comment on s'en sert pour cet usage. VI. 790. *a.*

FIL DE MÉTAL, (*Tireur d'or*) On peut les travailler avec des fils de soie, de laine & de chanvre. Métaux dont on les tire. VI. 790. *a.*

Fil d'or ; observation de M. Halley, qui montre la prodigieuse ductilité de l'or. Observations du même genre de MM. Rohaut & Boyle. VI. 790. *a.*

Fil d'argent : fils qui imitent l'or & l'argent : fil de cuivre, son usage : fil de fer ; pourquoi il est appellé fil *d'archal* : ses différentes grosseurs, usage des plus petits. La Suede en fournit beaucoup : quel est le fer d'où on le tire. VI. 790. *b.*

Fil de laiton. Comment on le travaille. XII. 221. *a*, *b.* Fil de laiton pour les épingles. V. 806. *b.* VI. 559. *a. Voyez* TRIFILERIE.

Fil-de-fer, travail de ce fil. VII. 167. *b*, *&c.* Différens lieux d'où on tire les fils de fer : leurs qualités : leurs prix. XVII. 813. *a*, *b.* Fil de fer préparé pour épingles. V. 806. *b.*

FIL DE LACS, (*Manuf. en soie.*) En quoi consiste l'art des étoffes figurées. VI. 790. *b.*

FIL DE REMISSE, (*Manuf. en soie.*) VI. 790. *b.*

FIL DE CHAÎNETTE, (*Tisserand*) VI. 790. *b.*

Fil de lisse. VI. 790. *b.*

FIL D'OUVREAU, (*Verrerie*) VI. 780 *b. Voyez* OUVREAU & VERRERIE.

FIL ou *Lambel*, (*Blason*) Quel est le but de cette piece d'armoirie. Distinction que quelques-uns font entre *fil* & *lambel.* VI. 790. *b. Voyez* LAMBEL.

FILAGE, celui du coton. IV. 309. *a*, *b. &c.* Celui de la laine. IX. 184. *a.* 186. *b.* 187. *a.* Voyez aussi vol. III. des pl. Draperie, pl. 3.

FILAGRAME, (*Orfevr.*) Ouvrage de filagrame : d'où ce mot est composé. Divers ouvrages de filagrames. Ouvriers orientaux qui montrent beaucoup d'habileté dans ces sortes d'ouvrages. VI. 791. *a.*

FILAMENT, dans le corps animal. Il n'y a d'essentiel à l'animal, que les filamens qui existent dans l'œuf. VI. 791. *a.*

FILANDRE, (*Maneg. Maréch.*) matiere purulente blanche & filamenteuse qui résulte des certains abcès. Origine & usage de ce terme. VI. 791. *a.*

Filandres en fauconnerie, maladie des faucons. VI. 791. *a.* Ce mot signifie encore une sorte de petits vers, qui incommodent fort les faucons, *&c.* Quatre sortes de ces vermicules. Symptômes de cette maladie. Sa cause. Maniere de la guérir. VI. 791. *b.*

FILANDRES, (*Boyaudier*) VI. 791. *b.*

FILASSE, (*Econom. rustiq.*) écorce du chanvre, lorsqu'elle a reçu toutes les préparations nécessaires pour être filée. Un des plus grands avantages qu'on pût procurer à la plupart de nos provinces, c'est la culture des chanvres. Les femmes peuvent s'occuper des apprêts du chanvre, & les hommes de sa culture. VI. 791. *b.* Il paroit que la nature & les propriétés de cette plante n'ont point encore été bien connues. Observations de M. Marcandier sur le rouissage du chanvre. Comme, après avoir laissé le chanvre suffisamment dans l'eau pour le mettre en état d'être tillé ou broyé, l'écorce en paroit dure & peu propre à l'affinage, selon l'ancienne méthode ; M. Marcandier a trouvé le moyen de lui rendre aisément & sans frais les qualités qui lui manquent. Quel est ce moyen. *Ibid.* 792. *a.* Autre moyen indiqué pour ceux qui trouveroient le premier trop long & trop pénible, ou qui ne craindroient pas la dépense. Par ces méthodes indiquées, les fibres du chanvre se dégagent, se divisent, se purifient, s'affinent & se blanchissent. Préparation du chanvre après avoir été bien séché. Opération du chanvreur, facilitée par l'usage des moyens enseignés ci-dessus, & le chanvre donnera de la filasse susceptible du plus beau filage, & ne fournira guere plus d'un tiers de fort bonnes étoupes. Utilité qu'acquiert cette étoupe par la nouvelle opération. *Ibid. b.* Les toiles fabriquées de chanvre ainsi préparé, ne seront pas si long-tems au blanchissage, *&c.* Emploi qu'on peut faire des déchets & balayures de chanvre qui se trouvent dans les atteliers. On ne s'étoit pas encore apperçu que le fil existe dans

la

la plante, indépendamment des opérations de l'art, qui ne peut ni le former ni le perfectionner. Encouragemens à perfectionner les apprêts des chanvres de Berry. Soins de M. Dodart, intendant de Bourges, pour encourager cette nouvelle culture. *Ibid.* 793. *a.*

Filasse de chanvre, *voyez* CHANVRE. Filasse tirée du houblon pour en faire de la toile : comment cette opération se fait en Suede. VIII. 322. *a.*

FILASSIER, ouvrier & marchand qui donne les dernieres façons à la filasse. Communauté à Paris des linieres, chanvrieres & filassieres. Son ancienneté. Ses statuts de 1485. Lettres-patentes de Henri II, demandées au nom de ce corps. Changement arrivé dans cette communauté depuis 1666. Détails sur ce que renferment les nouveaux statuts de cette année-là. VI. 793. *b.*

FILDALGOS, nobles Portugais. VIII. 201. *b.*

FILE ou *Décurie*, (*Art milit. Milic. grecq.*) Ce que les Grecs entendoient par ces mots. Chef de file ou décurion. *Serre-file.* Ce que les Grecs entendoient par *énomotie.* Noms par lesquels on distinguoit les soldats de la même décurie. Joindre deux files ou deux décuries. *Suppl.* III 45. *a.* Former une troupe. Comment les Grecs doubloient les rangs & les files. Comment on doubloit la hauteur de la phalange, sans former un plus grand nombre de rangs. Comment on rendoit à la phalange la disposition qu'elle avoit. *Ibid. b.*

FILE, (*Art milit.*) chef de file ; serre-file. Serrer les files. Le nombre d'hommes de chaque file dans le bataillon, en détermine la hauteur.

File, former les files, dans la tactique des anciens Grecs. *Suppl.* IV. 315. *a.* Aller par file. IV. 744. *a*, *b.* Distance des files. 1053. *b.* Doubler les files. V. 81. *a.* VI. 175. *a*, *b.* 177. *a*, *b.* Files serrées & ouvertes. 170. *a.* Voyez vol. I. des pl. art. ART MILITAIRE.

FILER, (*Marine*) Filer les manœuvres. Filer du cable. Filer le cable bout pour bout. Filer sur ses ancres. VI. 794. *a.*

Filer, en terme de cardeur, de cirier, de corderie. VI. 794. *a.*

Filer, description des rouets propres à filer la soie, la laine, les chanvres, cotons, *&c.* XIV. 398. *a*, *b.* Planches sur l'opération de filer le fil & la laine, vol. IV. art. FIL & LAINE. Sur le filage des soies, *voyez* SOIE.

FILER LA TÊTE, (*Epinglier*) VI. 794. *b.*

FILER, (*Tireur d'or*) VI. 794. *b.*

FILER *un son* (*Musiq.*) Deux manieres de filer un son. Filer un son à la françoise, moyen de fortifier sa voix, & d'augmenter son étendue. *Suppl.* III. 45. *b.*

FILERIE, (*Corderie*) endroit où l'on file le chanvre. Il y en a de découvertes & de couvertes. Quelles sont ces premieres, leurs inconvéniens. Détails sur les fileries couvertes. VI. 794. *b.*

Fileries des grosses-forges. VII. 167. *b*, *&c.*

FILET *de la langue*, ou *frein.* (*Anatom.*) Où est situé le point fixe du filet de la langue. Sa description, son usage. Veines & arteres qui se trouvent aux deux côtés du frein. Membrane qui le recouvre. Le pli de la membrane dont la cavité inférieure de la bouche est recouverte, n'est pas le filet même, il n'en est que l'enveloppe. VI. 794. *b.* Quel est le principal usage du frein de la langue. Vice de conformation auquel ce ligament est sujet. *Voyez* FREIN. *Ibid.* 795. *a.*

FILET *de la langue*, (*Anat.*) inconvéniens qui peuvent résulter des blessures que recevroit cette membrane. C'est une erreur que ce ligament soit la cause qui fait les begues. On ne doit y toucher que lorsqu'on est bien sûr que son volume est vicieux. *Suppl.* III. 46. *a.* *Voyez* FREIN.

FILET, *opération du* (*Chirurg.*) Quel est le cas de cette opération dans les enfans nouveau-nés. Comment elle se pratique. Danger de l'hémorrhagie qui la suit. Comment on y remédie. Exposé sommaire d'un traité de M. Petit pour cette opération. VI. 795. *a.* Avantage de cet instrument. Moyen d'arrêter l'hémorrhagie de l'artere, lorsqu'elle seroit ouverte par l'opération. Conformation vicieuse sur la langue que plusieurs enfans apportent en naissant, qui consiste en un bourrelet charnu, qui paroit quelquefois former une double langue. Autre obstacle à tetter qui se trouve quelquefois dans la langue des enfans, lorsqu'elle demeure comme appliquée contre le palais. Secours à donner en ce cas. *Ibid. b.*

Filet, ciseau de M. Petit pour l'opération du filet. III. 479. *a.*

FILET, (*Cuisin.*) Différentes acceptions de ce mot. *Suppl.* III. 45. *b.*

FILET, (*Botan.*) Divers usages de ce mot. *Suppl.* III. 46. *a.*

FILET, (*Blason*) piece de l'écu. *Suppl.* III. 46. *a.*

FILET *de merlin*, (*Marine*) VI. 795. *b.*

FILET, (*Maneg. Maréch.*) embouchure destinée à être placée dans certains cas dans la bouche du cheval. VI. 795. *b.*

FILET, (*Chasse*, *Pêche*) Sur la maniere de les travailler VI. 796. *a.* *Voyez* RETS.

FILET, (*Chasse*) Filet appellé tirasse, XVI. 340. *b.* tomberelle, 402. *a.* traineau, 529. *b.* tramail, 537. *b.* Voyez plus en détail les différentes especes de filets dans le vol. III. des pl. art. CHASSE.

FILET, (*Pêche*) *voyez* PÊCHE. XII. 222. *a.* Leurs différentes especes décrites. Vol. VIII. des planch. article PÊCHE. Leur fabrication, pl. 21—27. du même article.

Filet, parmi les blondiers. VI. 796. *a.*

FILET, (*Armur. Coutel. Serrur. &c.*) petite éminence longitudinale & linéaire, exécutée sur certains ouvrages, pour y servir d'ornement. Diverses sortes de filets. Instrument avec lequel on peut faire ceux qui sont droits. Maniere de s'en servir. Avantage de cette manœuvre. Quels sont les ouvrages auxquels les filets ne conviennent point. VI. 796. *a.*

Filet, instrument qui sert à former & élever un filet sur toute espece d'ouvrage en acier. XVI. 342. *b.*

FILET, (*Couvreur*) VI. 796. *a.*

FILET, (*Horlog.*) VI. 796. *a.*

FILET, (*Orf. en groff.*) VI. 796. *a.*

FILET, (*Orfev.*) VI. 796. *b.*

FILETS, (*terme de Paumier*) VI. 796. *b.*

FILET, (*Relieur*) *voyez* PALETTE & ROULETTE. VI. 796. *b.*

FILET, (*Serrur.*) VI. 796. *b.*

FILET, (*Tireur d'or*) VI. 796. *b.*

FILET, (*Blason*) VI. 796. *b.*

FILEUR, (*Corder.*) Deux sortes de fileurs, savoir les fileurs à la ceinture & les fileurs à la quenouille. Inconvéniens des deux méthodes. Maniere de filer selon l'une & l'autre. VI. 796. *b.*

Fileur, manœuvre des fileurs dans les corderies. IV. 215. *a*, *b.* 216. *a*, *b.*

Fileur d'or, *voyez* TIREUR D'OR.

FILIAL, (*Théol.*) crainte servile & crainte filiale. Crainte servilement servile. VI. 797. *a.*

Filial, *amour.* I. 370. *b.* Cause de cet amour parmi les Chinois. X. 35. *a.* Piété filiale, *voyez* ENFANT.

FILIATION, (*Jurisp.*) descendance de pere en fils. Observation sur cette maxime de droit, *pater est quem justæ nuptiæ demonstrant.* Articles de l'ordonnance de 1667, destinés à assurer les filiations, & à prévenir toute contestation sur cette matiere. Preuves admises en certains cas pour justifier les filiations. Auteurs à consulter. VI. 797. *a.*

FILIATION, (*Théolog.*) *voyez* TRINITÉ.

FILIERES, terme d'ouvrier de bâtiment. VI. 797. *b.*

FILIERES, terme d'usage dans les ardoiseries. VI. 797. *b.* *Voyez* ARDOISE.

FILIERE, (*Aiguill.*) VI. 797. *b.*

FILIERE, (*Arquebus.*) VI. 797. *b.*

FILIERE DOUBLE, (*Arquebus.*) VI. 797. *b.*

FILIERE, (*Chainetier*) Description & usage. VI. 797. *b.*

FILIERE, (*Charron*) VI. 797. *b.*

FILIERE, (*Cirier*) VI. 797. *b.*

FILIERE, (*Epinglier*) VI. 797. *b.*

FILIERE, (*Luth.*) machine qui sert à mettre d'épaisseur les petites planches avec lesquelles on fait les filets qui bordent les tables des instrumens. Comment on forme ces filets. Description de la filiere, & son usage. VI. 798. *a.*

FILIERE, (*Orfev.*) Description. Différentes sortes de filieres. Moyen de rendre la filiere solide. VI. 798. *b.*

FILIERE A VIS, (*Orfev.*) Description & usage. VI. 798. *b.*

FILIERE, (*Tailland.*) outil dont se servent les ouvriers qui sont obligés de faire des vis pour monter leurs ouvrages. Il y a des filieres doubles & des simples. Diverses especes de filieres doubles. VI. 798. *b.* Filiere simple. *Ibid. b.*

Filiere à vis, outil de serrur. de fabricat. d'instrumens de mathématiques, de tourneurs, doreurs, horlogers, *&c.* Il y en a de plusieurs sortes. Description de la plus simple. Autre espece de filiere représentée dans les planches de taillanderie. VI. 799. *a.* Moyen de faire une vis avec cet outil. Ce qu'on entend par un tarau : il sert à former les écrous & les coussinets, & les coussinets à former d'autres taraux. Filiere à bois, ou pour faire des vis de bois : sa description & son usage. *Ibid. b.* Maniere de faire les écrous de bois. Taraux fort ingénieux, destinés à faire ces écrous sans aucun inconvénient : leur description & leur usage. *Ibid.* 800. *a.*

FILIERE, (*Tourneur*) filiere à taraux, vol. X. des planch. Tourneur, pl. 7. Filieres doubles. pl. 8.

FILIERE, (*Tireur d'or*) Description & usage de cet outil. VI. 800. *b.*

Filiere, appellée ras. XIII. 813. *a.* Trou de filiere. 820. *b.* Filieres du tireur d'or. vol. X des planch. Tireur d'or, pl. 1.

FILIERE, (*Vitrier*) pl. 3 & 4 de cet art, à la fin du vol. X des planches.

FILIERE, (*Fauconnerie*) fil attaché au pié de l'oiseau. VI. 800. *b.*

FILIERE, (*Blason*) diminutif de bordure. VI. 800. *b.*

FILIERE, (*Blason*) bordure étroite. En quoi elle differe de l'orle. *Suppl.* III. 46. *a.*

FILIPENDULE, (*Bot.*) caractere de ce genre de plante. VI. 801. *a*.

Filipendule, (*Mat. médic.*) de deux ou trois eſpeces de ce genre, il n'y en a qu'une qui ſoit en uſage en médecine. Sa deſcription. Terreins où elle croit. Tems où elle fleurit. Propriétés médécinales de ſes feuilles, & de ſa racine. Analyſe chymique de la racine. En quels cas l'uſage de cette racine convient. Doſe de la racine pulvériſée. VI. 801. *a*.

Fille, voyez *Vierge* & *Virginité*. Pourquoi les filles qui habitent dans Paris ſont plutôt formées que celles des provinces méridionales de la France, ou même des campagnes des environs de Paris. III. 534. *b*. De l'appétit dépravé des filles. V. 737. *a*, *b*. Etat & éducation des filles chez les anciens Juifs. 656. *b*. Cauſe du gonflement des mammelles dans les filles. X. 2. *b*. Cauſe qui fait que les filles laſcives peuvent avoir du lait. 3. *b*. Raiſon qui porte les filles au mariage. 104. *a* Pourquoi les filles deviennent puberes plutôt que les garçons. XIII. 549. *b*. Ancien nom françois dont on nommoit les filles. 551. *b*.

Fille. (*Juriſpr.*) Droit d'aîneſſe des filles. I. 225. *a*. Obligation d'une mere de doter ſes filles. X. 380. *a*. Fille de famille. VI. 803. *b*.

Filles *de la reine*. (*Hiſt. de France*) titre d'office à la cour, qui commença ſous le regne de Charles VIII. VI. 801. *a*. Anne de Boulen avoit eu ce titre en France. Louis XIV, en 1673, réforma la chambre des filles d'honneur de la reine. *Ibid. b*.

Fille d'honneur. IV. 618. *b*. VIII. 291. *a*.

FILLETES, *coutume des* (*Juriſpr.*) IV. 416. *b*.

FILONS, *veines métalliques*. (*Minéral.*) Ce n'eſt communément que dans les montagnes qu'on doit les chercher. Comparaiſons ſous leſquelles les naturaliſtes nous les repréſentent. Les grands filons ſont preſque toujours accompagnés d'autres plus petits qui, venant à s'y joindre, contribuent à les enrichir. Nature de ces fibres, ou fentes, ou venules; quelquefois elles ſont cauſe de la deſtruction du filon. Les minéralogiſtes diſtinguent quatre choſes dans les filons. 1°. Leur direction, ou ſituation relativement aux quatre points cardinaux du monde. Moyen de déterminer la direction d'un filon. Quels ſont ceux qu'on regarde comme les plus avantageux. Ils ſont remplis de ſinuoſités & de coudes. 2°. Leur chûte, ou ſituation par rapport à l'horizon. Comment on détermine cette inclinaiſon. Elle n'eſt pas la même dans tout ſon cours. Ce qu'on appelle tête & queue du filon. Plus les filons ſont perpendiculaires à l'horizon, plus ils ſont riches. Inconvéniens qui réſultent de leur grande profondeur. Ceux qui marchent horizontalement vers la ſurface de la terre ſont pauvres. 3°. La force d'un filon, ſa longueur, largeur & profondeur. Elle varie infiniment. *Ibid.* 802. *a*. Filon qui prend du ventre. Ce qu'on entend par filons dilatés, & filons en maſſe. Ces deux eſpeces de filons en reçoivent d'autres. Les filons ne ſont point de la même richeſſe dans toutes leurs parties. Ce que les naturaliſtes appellent *minera nidulans*. Ce que les mineurs d'Allemagne appellent *donner dans des druſen*. Ce que les mineurs entendent quand ils diſent *qu'ils ſont venus trop tard*. Le minéral contenu dans un filon ne donne pas partout les mêmes produits. Subſtances nuiſibles que les venules lui apportent. Il arrive quelquefois à un filon de manquer tout d'un coup: à quoi ce phénomene peut être attribué. Comment les mineurs cherchent à retrouver leur filon. Effets de la rencontre d'une roche dure par rapport à un filon. *Ibid. b*. On trouve quelquefois dans une même montagne, des minéraux de différentes eſpeces: filon principal, filons concomitans. Avantages des filons principaux ſur les moindres. Divers phénomenes obſervés, lorſqu'il ſe trouve plusieurs filons dans une même montagne. Subſtance qui ſert immédiatement d'enveloppe au filon. En quel cas cette ſubſtance annonce un filon riche & abondant. Toit du filon. Sol du filon. *Ibid.* 803. *a*.

Filons métalliques, filons poreux, dépourvus de matiere métallique. VI. 151. *a*. Venules qui accompagnent les grands filons. VI. 675. *b*. Terre glaiſe qui ſert d'enveloppe à un grand nombre de filons. VII. 700. *a*. Article ſur les filons métalliques. IX. 132. *a*, *b*. Les mines ou filons ne ſe trouvent que dans les montagnes primitives. X. 523. *a*. Signes qui annoncent la préſence des filons. 524. *a*. Variations dans la nature du même filon, *Ibid. b*. Montagnes où ſe trouvent des filons ſuivis qui les traverſent & forment des eſpeces de rameaux dans leur intérieur. 673. *a*. Comment on obtient l'or contenu dans des filons ſuivis. XI. 522. *b*. Roches qui ſervent de couverture & d'appui à une veine métallique. XIII. 77. *b*. Parties de la roche qui environnent un filon. XIV. 539. *b*. Filons repréſentés. VI. vol. des planches. Regne minéral. 7e. collection.

FILOU, (*Ichthy.*) eſpece de poiſſon. *Suppl.* I. 843. *b*.

FILS. (*Gram.*) Fils & filles d'Angleterre. VI. 803. *a*. Fils & filles de France. *Ibid. b*.

Fils. Il y a environ 500 ans que les filles de France ſont appellées *meſdames*. Ouvrages à conſulter. *Suppl.* III, 46. *a*.

Fils naturels des rois d'Angleterre. Comment on les nomme. VI. 831. *b*.

Fils *de famille*. (*Juriſp.*) Filles de famille. Diverſes maximes de droit ſur les fils & filles de famille. Ils ne peuvent s'obliger pour prêt, ni teſter. A qui appartient la jouiſſance de leurs biens. Donations du pere. Mariage du fils. Effets de l'émancipation. Ce qu'on entend par fils de famille en pays coutumier. Du droit de contracter mariage des fils de famille. Traités à conſulter. VI. 803. *b*.

Fils de famille, voyez VI. 391. *b*.

Fils. (*Morale*) Tableau des devoirs d'un fils, tracé d'un ſtyle oriental, par l'auteur du *bramine inſpiré*. VI. 803. *b*. Voyez auſſi l'article *Enfant*, (*Morale*).

Fils. Amour d'un fils pour ſes parens. I. 370. *b*.

Fils, *Beau*- (*Juriſpr. & Bell. lett.*) On diſoit autrefois *fillâtre*. Mauvaiſe critique faite de ces vers d'Horace, où en parlant des Scythes, il dit :

> *Illic matre carentibus*
> *Privignis mulier temperat innocens.*

Suivant les loix romaines, il pouvoit y avoir des *privigni* dont le pere ou la mere étoit encore en vie. VI. 804. *a*.

Fils *des dieux*. (*Myth.*) Cette dénomination eſt auſſi confuſe qu'étendue dans l'hiſtoire fabuleuſe. Principales applications de ce terme. 1°. Les enfans du concubinage des princes. VI. 804. *a*. 2°. Pluſieurs perſonnages poétiques. 3°. Imitateurs des dieux. 4°. Ceux qui ſe rendoient fameux dans l'empire de quelqu'un des dieux. 5°. Ceux dont le caractere reſſembloit à celui de quelque dieu. 6°. Ceux dont l'origine étoit obſcure. 7°. Princes & héros déifiés. 8°. Ceux qu'on avoit trouvés expoſés dans un lieu ſacré. 9°. Les enfans qui naiſſoient du commerce ſcandaleux d'un prince que celui-ci avoit intérêt de cacher. 10°. Ceux qui étoient nés du commerce des prêtres avec les femmes qu'ils ſubornoient. *Ibid. b*.

Fils de la terre. (*Myth.*) XVI. 179. *b*.

Fils des dieux. Leur origine. VI. 344. *a*.

Fils de dieu. (*Théol.*) Divers ſentimens ſur le ſens de ce terme employé fréquemment dans l'écriture. On trouve appellés *fils de dieu*, 1°. ceux qui ſont la volonté de dieu. 2°. Quelques théologiens regardent ce terme appliqué à J. C. comme ſynonyme de *meſſie*. VI. 804. *a*. 3°. Un homme qui auroit reçu ſon exiſtence hors des voies ordinaires de la génération. C'eſt dans ce ſens, excluſivement à tout autre, que J. Chriſt a été regardé par quelques hérétiques comme fils de Dieu. Opinion de Théodotus. 4°. En quel ſens le verbe eſt fils de Dieu, ſelon la doctrine catholique. 5°. En quel ſens, ſelon cette même doctrine, Jeſus-Chriſt, homme-dieu, eſt fils de Dieu. Le nom de fils de Dieu peut être pris dans le ſens propre & naturel ou dans le ſens métaphorique. Les hérétiques ne l'appliquent à J. C. que dans ce ſecond ſens, & les catholiques dans le premier. *Ibid.* 805. *a*. Pour établir cette doctrine, il faut prouver la divinité du verbe, & enſuite l'union hypoſtatique : voyez *Trinité*, *Incarnation*. 6°. Sixieme ſens du mot *fils de dieu*, ſelon le P. Berruyer. En admettant la doctrine catholique ſur ce ſujet, il croit que dans l'écriture cette expreſſion ſignifie quelquefois l'union de la nature humaine à la nature divine faite par dieu dans la perſonne de J. C. &c. Développement & éclairciſſement de cette doctrine du P. Berruyer. *Ibid. b*. Preuves ſur leſquelles cet auteur s'appuie. *Ibid.* 806. *a*. L'empreſſement des théologiens à voir par-tout dans les écritures les dogmes de la foi catholique établis, les écarte ſouvent de l'intelligence du texte. Objections des Sociniens contre la doctrine catholique ſur la qualité de fils de dieu donnée à Jeſus-Chriſt. *Ibid. b*. Comment les principes du P. Berruyer lui fourniſſent moyen de répondre à ces objections qui avoient toujours embarraſſé les théologiens catholiques. De quelle maniere ce pere prévient quelques objections que pourroient lui faire les ſcholaſtiques. Accuſations dont on a chargé le P. Berruyer, & à l'égard deſquelles il a trouvé des défenſeurs. VI. 807. *a*. Voyez, outre les articles *Trinité*, *Incarnation*, les mots *Ariens*, *Neſtoriens*, *Sociniens*.

Fils de Dieu, voyez *verbe*. Significations de ce titre ſelon les docteurs Juifs. X. 405. *a*. Examen de la queſtion ſi le fils de dieu a connu le jour du jugement. I. 178. *b*. Communication d'idiomes dans le fils de Dieu. III. 729. *a*. Le fils conſubſtantiel au pere, ſelon les orthodoxes. IV. 101. *a*. Operations théandriques du fils de dieu. IV. 774. *b*. XVI. 226. *b*. Le fils procede du pere, & le S. Eſprit procede du pere & du fils. 646. *a*. Sentiment d'Euſebe ſur la nature du fils de Dieu. XVII. 771. *b*.

Fils de l'homme. (*Théol.*) Signification générale. Signification particuliere à Jeſus-Chriſt. Cette expreſſion étoit commune chez les Juifs & les Chaldéens. Elle ſignifie auſſi quelquefois la corruption de la nature humaine. VI. 807. *b*.

Fils de la terre, dans l'univerſité d'Oxford. VI. 807. *b*.

Fils (*le*) *avant le pere*. (*Botan.*) VI. 807. *b*.

FILTRANTE *fontaine*. Planches d'hydraulique. V. vol.

FILTRATION, (*Phyſiq.*) paſſage de l'eau à travers un

corps destiné à la purifier. Pierres poreuses dont on se sert pour cet effet. Maniere de dessaler l'eau de mer, selon Lister, selon M. des Landes. Filtration de l'eau de puits, qui, selon M. Leutmann, la rend plus pure que si on la distilloit. Effet de la filtration. On a étendu ce mot à tout passage d'un fluide au travers d'un solide. Moyen fort simple de séparer par filtration deux liqueurs mêlées dans un vase. VI. 807. *a.* Conséquence qu'en ont tirée quelques physiologistes pour expliquer la filtration qui se fait des liqueurs animales dans les glandes. *Ibid.* 808. *a.*

Filtration propre à corriger certaines eaux. *Suppl.* I. 48. *b.*

FILTRATION. (*Médec. Physiol.*) Celles qui se font dans le corps humain. VI. 808. *a.*

FILTRATION & FILTRE. (*Chym. Pharm.*) En quoi consiste cette opération. Divers filtres employés pour la faire. Maniere de se servir de l'étamine & du blanchet. En quel cas on se sert de cette maniere de filtrer. Usage du blanc d'œuf pour clarifier. Filtre appellé *chausse d'Hippocrate.* Comment se fait la filtration par le papier. VI. 808. *a.* Divers cas où les filtrations par le papier s'emploient. Filtration par le sable. Filtration à la languette : détails sur cette opération : inconvéniens qui y sont attachés. En quel cas on s'en sert. *Ibid. b.* Les filtres, outre les usages dont on vient de parler, sont encore des instrumens propres à séparer des matieres non-dissoutes, d'avec un liquide qui les délayoit, & les tenoit comme suspendues, & dont on n'a pas besoin : exemple. *Ibid.* 809. *a.*

Filtration & *filtre.* Etymologie de ces mots. VI. 658. *a.* Dépuration par filtration pour les sucs des plantes. IV. 733. *b.* Espece de filtration appellée colature. III. 613. *a.* Appareils pour filtrer. III. Vol. des planches. Chymie, pl. 13.

Filtration en grand. Quelle est cette sorte de filtration dans les travaux de la halotechnie, ou de cette partie de la chymie qui traite les sels. Quel seroit le moyen de tirer des cendres le sel alkali fixe qu'elles contiennent. VI. 809. *a.*

FILTRE, en médecine & en physiologie. VI. 809. *a.*

FILTRE. (*Chym. Pharm.*) VI. 809. *a.*

FILTRER, (*Pierre à*) *Hist. nat. Econom.* Lieux d'où on tire ces pierres. Sentiment des naturalistes sur leur nature. Deux especes de pierres à filtrer. Plusieurs pierres de différente nature, & sur-tout les grès, peuvent avoir la même propriété. Comment on taille les pierres destinées aux filtrations. Maniere de s'en servir. Grand usage qu'en font les Japonois ; avantage qu'ils croient en retirer. Quelques personnes s'en servent aussi parmi nous. Il faut les nettoyer fréquemment. Brosse pour cet usage. Inconvéniens de ces pierres. VI. 809. *b.*

Filtrer. Vases chez les Indiens destinés à filtrer l'eau. VII. 516. *a.*

FIN, (*Gramm.*) terme relatif à *commencement.* Différence entre *fin*, *bout*, *extrémité.* VI. 809. *b.*

FIN, (*Métaphys.*) Observation sur la distinction que quelques philosophes établissent entre la fin d'un art, & la fin de ceux qui l'enseignent ou l'étudient. IX. 640. *b.*

FIN, (*Morale.*) derniere des raisons que nous avons d'agir. Notre bonheur particulier est la fin derniere de nos actions réfléchies. VI. 810. *a.*

FIN. (*Jurispr.*) Fin civile. Fins & conclusions. Fin de nullité. Fin de non payer. VI. 810. *a.*

Fins de non procéder. Ces fins doivent être proposées avant d'avoir contesté au fond : ou lorsqu'il s'agit d'un déclinatoire fondé sur l'incompétence du juge. Citation de l'ordonnance de 1667. *Tit.* vj. *des fins de non procéder.* VI. 810. *a.*

Fins de non recevoir. Elles se tirent de la forme, du défaut de qualité, du laps de temps. Ordonnance de 1667 sur ce sujet. VI. 810. *a.*

Fin. Couvrir une fin de non-recevoir. IV. 423. *b.*

FIN *de voiles*, (*Marine*) vaisseau léger qui porte bien la voile. VI. 810. *a.*

FIN, (*Chymie*) se dit substantivement de l'or & de l'argent. On essaie le cuivre pour savoir si le fin qu'il contient peut dédommager des frais des opérations. Un bon essayeur fait retirer tout le fin d'un alliage. VI. 810 *a.* On leve les essais du plomb encore en bain, pour savoir s'il peut être affiné avec bénéfice, *&c. Fin* se dit adjectivement d'un métal imparfait, mais pur, par opposition à son état d'impureté, cette épithete ne s'est pas encore donnée au plomb. *Ibid. b.*

Fin, adj. Pensée fine. XII. 310. *a.* Homme fin, rusé, voyez FINESSE.

FIN. (*Manege*) Ce qu'on entend par un cheval fin. Qualités que doivent avoir un cheval de manege, un cheval de voyage, un cheval de guerre, un cheval de chasse, les chevaux d'arquebuse, de promenade & de femme. VI. 810. *b.* Qualités que doivent avoir le cheval de domestique ou de suite, celui de cavalier & de dragon, celui de piqueur, les bidets de poste, les chevaux qui tirent ou qui portent, les chevaux de carrosse, ceux de chaise, de brancard, & autres chevaux de tirage, de bât & de somme. *Ibid.* 811. *a.*

FIN. (*Musiq.*) VI. 811. *a.*

FINAL. (*Gramm. Théol.*) Définition. Impénitence finale. Persévérance finale. VI. 811. *b.*

FINALE. (*Musiq.*) ou *tonique* Quand on compose à plusieurs parties, la basse doit tomber en finissant sur la note même de la finale. Ce que les musiciens appellent par dérision *faire la tierce de Picardie.* VI. 811. *a.*

FINALES, *causes*, (*Métaphys.*) II. 789. *a, b.*

FINALES, *consonnes*, (*Gramm.*) de leur prononciation. *Suppl.* III. 131. *b.* 132. *a.*

FINANCES, (*Econom. Polit.*) deniers publics du roi & de l'état. On trouve dans l'étude bien approfondie des finances le principe, l'objet & le moyen des opérations les plus intéressantes du gouvernement, *&c.* On peut envisager les finances dans le principe qui les produit, les richesses qu'elles renferment, les ressources qu'elles procurent, l'administration qu'elles exigent.

1°. *Les finances considérées dans leur principe* sont produites par des hommes. VI. 811. *b.* Les hommes ne doivent, ne peuvent donc jamais être oubliés ; on ne fait rien que pour eux, & c'est par eux que tout se fait. On suppose les hommes en nombre suffisant pour l'état qui les renferme, & suffisamment bien employés, relativement aux différens talens qu'ils possedent. Moyens de procurer ces deux avantages. L'agriculture se place d'elle-même au premier rang des professions : comment elle procure les matieres premieres pour les autres. Ces matieres sont le fondement du commerce. Le commerce intérieur n'en est point un proprement dit. L'état ne connoît de véritable commerce que celui qui se fait par l'exportation & l'importation. *Ibid.* 812. *a.* Mais l'une & l'autre ont des loix différentes, suivant leurs différens objets. Avantages du commerce extérieur & intérieur bien administrés.

2°. *Considérées comme richesses*, les finances peuvent consister en richesses naturelles ou acquises ; en richesses réelles ou d'opinion. En quoi consistent les unes & les autres. Ouvrages des philosophes & des politiques que le gouvernement doit envisager comme de véritables richesses. Richesses réelles, richesses d'opinion. Les réelles ne sont autre chose que les fonds ou biens immeubles, les revenus & les effets mobiliers. Les immeubles sont tous les fonds qui composent le domaine foncier du souverain & celui des particuliers. Les revenus sont ou fixes ou casuels, & appartiennent soit au souverain, soit aux particuliers. Ceux du souverain lui appartiennent, ou à titre de seigneur particulier, ou à cause de la couronne, distinction bien essentielle. Diverses observations sur les effets mobiliers. L'or & l'argent ne peuvent provenir que des mines ou du commerce. *Ibid.* 813. *a.* L'or, l'argent & les pierreries peuvent être considérés ou comme matieres premieres, ou comme ouvrages fabriqués. Les meubles peuvent être l'objet d'une circulation intérieure, ou du commerce avec l'étranger. Des richesses d'opinion : elles sont fondées sur le crédit. Ce crédit peut être ou celui de la nation, ou celui des particuliers, considérés séparément ou réunis.

3°. *Des ressources que les finances procurent* : trois sortes de ressources, l'aliénation, l'emprunt, l'imposition. Les aliénations sont ou perpétuelles, ou à tems. On aliene les fonds ou les revenus. Les emprunts se font directement ou indirectement. *Ibid. b.* Les impositions sont la ressource qu'on emploie toujours le plus à regret. Elles peuvent être aussi directes ou indirectes. Elles ne peuvent porter que sur les choses, sur les hommes & sur leurs actions. Un usage raisonnable multiplie les ressources, mais l'abus les détruit : sage économie à suivre à cet égard.

4°. *De l'administration qu'exigent les finances.* Elle peut être publique & générale, ou personnelle & particuliere. La premiere se subdivise en politique & économique. La politique embrasse l'universalité des hommes ou des choses. Objet de l'économique. Objet de l'administration politique & générale. *Ibid.* 814. *a.* Importance de l'administration personnelle & particuliere. Cet article sera traité au mot *Financier.* Conclusion de l'article *Finances.* Conséquences de ce qui vient d'être dit. *Ibid. b.*

Finances. Considérations sur la finance. XV. 578. *b.* — 582. *a. De l'administration des finances.* Comment se faisoit la recette des finances du tems où les rois n'avoient de revenus que ceux du domaine. Changemens faits par François I. V. 144. *b.* Maxime de l'administration des finances la plus importante. 345. *a.* Comment les chefs peuvent prévenir les besoins de l'état sans toucher aux biens des particuliers. *Ibid. b.* Des emprunts en matiere de finance. 597. *b.* Administration des finances dans la chambre des comptes. III. 784. *a.* Conseil royal des finances. IV. 18. *a.* Grande & petite direction des finances. 19. *a.* Contrôle des finances. 150. *a.* Bureau des finances. II. 465. *a, b.* Chancelleries des bureaux des finances. III. 112. *b.* Cour des finances. IV. 372. *a.* Départemens des finances. 856. *a.* Chambre de justice pour la recherche de ceux qui ont malversé dans les finances. III.

53. *a*. Combien il importeroit d'abolir efficacement les profits excessifs de ceux qui manient les finances. IX. 100. *b*. Office de finance. XI. 417. *b*. De la vénalité des charges de finance. XVI. 910. *b*. Des généraux des finances. VII. 556. *b*. Intendans des finances. VIII. 812. *a*. Receveurs généraux : ceux qui exerçoient cet emploi parmi les Romains. XIII. 701. *a*. Ceux qui l'exercent parmi nous. 845. *b*. Surintendans. XV. 690. *a*. Supplément de finances. 673. *b*. Ce qu'on entend, en terme de finance, par traité extraordinaire. XVI. 535. *b*.

FINANCE, *caractere de*, (*Imprim.*) ce caractere est fait sur deux corps différens. Détails sur ce sujet. VI. 814. *b*.

Finance. Nouveau caractere de finance. II. 665.

FINANCIER, (*Politiq.*) homme qui manie les deniers du roi, qui est dans les fermes, dans les affaires de S. M. Le philosophe peut voir dans cet homme la possibilité d'un citoyen utile à sa patrie. Divers aspects sous lesquels un financier peut être considéré. VI. 814. *b*. Talens & qualités de l'esprit & du cœur, que l'administration du financier exige. Devoirs des financiers considérés dans les différentes parties qu'ils peuvent avoir à remplir. Injuste anathême lancé dans l'esprit des loix contre les financiers, confondus indistinctement dans les injurieuses dénominations de *traitans* & de *publicains*. *Ibid*. 815. *a*. Estime & reconnoissance que méritent la capacité, le désintéressement, la vertu du financier vrai citoyen. Si l'on a vu dans cet état des personnes qui méritoient qu'on répandit sur elles l'amertume des plus justes reproches, n'a-t-on jamais vu en défaut dans le militaire, le courage ; dans le ministere, les grandes vues ; dans la magistrature, le savoir & l'intégrité ? Observation de l'un des editeurs sur cette matiere. *Ibid*. *b*.

Financier, voyez *Ferme*, *Fermier*, *Publicain*, *Subside*, *Traitant*. Observations sur l'article précédent. XV. 577. *b*. Le financier citoyen. VII. 820. *a*. XIII. 846. *a*.

FINESSE, (*Gramm.*) elle exprime quelque chose de délicat & de fini. VI. 815. *b*. Ce mot a du rapport avec *finir* ; de-là viennent les finesses de l'art. La finesse se dit des choses déliées & de la légéreté de la main-d'œuvre. Quand on veut par ce mot exprimer un défaut, on ajoute le mot *trop*. *Finesse* dans le sens figuré. Finesse dans la conduite. La finesse n'est pas tout-à-fait la subtilité. Finesse dans les ouvrages d'esprit. Répartie très-fine d'un premier président à un chancelier. Différence entre la finesse dans la conversation & les écrits, & la délicatesse. *Ibid*. 816. *a*.

FINESSE. (*Philos. Morale*) Différence entre la finesse & la pénétration. Exemples de l'une & de l'autre. VI. 816. *a*. La finesse ne peut suivre la pénétration : quelquefois aussi elle lui échappe. Un homme profond est impénétrable à un homme fin ; mais l'homme profond est quelquefois surpris par l'homme fin. La délicatesse est la finesse du sentiment qui ne réfléchit point. Si la délicatesse est jointe à beaucoup de sensibilité, elle ressemble plus à la sagacité qu'à la finesse. En quoi ces deux dernieres different l'une de l'autre. Rapports & différences entre la ruse & la finesse. De l'astuce considérée dans ses rapports avec la finesse. De la perfidie. *Ibid*. *b*.

Finesse, *adresse*, *souplesse*, *ruse*, *artifice*. Différences dans la signification de ces mots. I. 146. *a*. La finesse voisine de la duplicité. V. 169. *b*.

FINESSE. (*Belles-lett.*) Différence entre *finesse* & *délicatesse*. *Suppl*. II. 690. *a*. Traits de finesse épigrammatique. *Suppl*. I. 464. *b*.

FINESSE, (*Manege*) terme employé dans le même sens que celui de sensibilité : employé encore pour designer la légéreté de la taille d'un cheval. Finesse relativement au cavalier. VI. 816. *b*.

FINI. (*Gramm.*) Significations de ce mot considéré comme participe, considéré comme adjectif. On divise les modes des verbes en mode infinitif & en modes finis. Ce qu'on entend par sens fini. VI. 817. *a*.

Fini, *finie* : déterminé, borné, limité. Les partisans des idées innées disent que nous ne connoissons le fini que par l'idée innée que nous avons de l'infini. Passages de quelques-uns de ces philosophes. Plus on réfléchit sur cette étrange hypothese, plus on la trouve contraire à l'expérience & aux lumieres du bon sens. VI. 817. *a*. Aussi S. Paul, au lieu de nous dire que l'idée innée de l'infini nous fait connoitre les créatures, nous éleve au contraire des créatures à l'être infini. *Rom. I. 20*. C'est par les idées particulieres que nous nous élevons aux idées générales. De ce principe bien développé, peut naitre un jour une bonne logique. *Ibid*. *b*.

Fini. Examen de la définition que Spinosa donne du fini & de l'infini. XV. 470. *b*. Si l'univers est fini ou infini. XVII. 404. *b*.

FINI. (*Philos. & Géométr.*) Grandeur finie, nombre fini, progression finie. Nous n'avons d'idées distinctes & directes que des grandeurs finies. La dénomination même d'infini prouve que l'idée que nous en avons, n'est point directe, & qu'elle est purement négative. Réflexions sur le sentiment de ces philosophes qui ont prétendu que nous ne concevions le fini que par l'infini. M. Musschenbroeck entreprend de prouver que le fini peut être égal à l'infini ; il devoit dire seulement qu'un espace fini en tout sens, peut être égal à un espace infini en un sens ; vérité démontrée dans une infinité de cas. VI. 817. *b*.

FINIGUERRA, graveur. VII. 868. *a*.

FINIR, *cesser*, *discontinuer*, (*Synon.*) II. 868. *a*, *b*.

FINIR, (*Peint.*) deux significations de ce mot. VI. 818. *a*.

FINIR, (*Batteur d'or*) VI. 818. *a*.

Finir, en terme d'ouvrier en métaux, en terme d'éventailliste, d'orfevre en grosserie. VI. 818. *a*.

FINIR. (*Orfev. Bijout.*) En quoi consiste un beau finissage. Talens qu'il suppose dans l'ouvrier. VI. 818. *a*.

FINIR, (*Planeur*) VI. 818. *a*.

FINIS. (*Lang. latin.*) Du genre de ce mot latin. VII. 592. *b*.

FINISSEUR. (*Horlog.*) Ce qu'on entend par un mouvement en blanc. Ce qui reste à faire au finisseur. Talens qu'exige cette partie de l'exécution des montres & des pendules. VI. 818. *a*.

FINITEUR, *cercle*, (*Astronom.*) Pourquoi l'horizon est appellé de ce nom. Cette dénomination ne convient cependant ni à l'horizon rationnel, ni à l'horizon sensible. Maniere de déterminer le vrai cercle finiteur. VI. 818. *b*.

FINLANDE. (*Géogr.*) Observations géographiques & physiques sur cette province de Suede. VI. 818. *b*.

FINOIS. Leur extérieur. VIII. 346. *a*. Massacre fait sous le regne d'Eric XI, de ceux de ces peuples qui refuserent d'embrasser le christianisme. *Suppl*. II. 865. *b*.

FIONIE, (*Géogr.*) isle de Danemarck. *Suppl*. III. 46. *a*. Sa grandeur, sa fertilité & ses productions. Agrémens de ses campagnes. Description de ses bailliages. Ses ports & principaux lieux d'abordage. *Ibid*. *b*.

FIRMAMENT. (*Astronom.*) *Astronom. ancienne*. Huitieme ciel : il signifie quelquefois dans l'écriture *région de l'air*. Il paroît que ceux qui ont donné ce nom à la huitieme sphere, l'ont crue de matiere solide. C'étoit un des axiomes de la philosophie ancienne, que les cieux devoient être solides. Origine des cieux de crystal. Ce qu'on entend aujourd'hui par le firmament. Apparences qui nous trompent sur la situation des étoiles. Cause de la couleur bleue du firmament. Auteurs à consulter sur ce sujet. Ce que quelques théologiens entendent par le firmament. VI. 819. *a*.

Firmament, voyez CIEL. Pourquoi le firmament paroît bleu. I. 912. *b*. II. 281. *b*. Sens du mot hébreu que les septante ont traduit par στερέωμα, *firmamentum*. III. 442. *a*.

FIRMILIEN. Sa doctrine sur le baptême de hérétiques. XIII. 839. *b*.

FISC, *trésor public*, (*Synon.*) Différence qu'on établissoit à Rome entre l'un & l'autre. Origine du mot *fisc*. Les Romains ont ensuite confondu ces deux mots, & nous avons suivi leur exemple. Du mot *fisc*, on a fait *confisquer*. Fréquentes confiscations sous les empereurs. Nous ne voyons heureusement rien de semblable dans les historiens modernes. Ce que dit là-dessus M. de Montesquieu. Le *fisc* des pontifes s'appelloit *arca*, &c. VI. 819. *b*.

FISC. (*Hist. anc.*) Avocats du fisc. VII. 600. *b*. Tribunal qui jugeoit des différends au sujet du fisc. XIII. 410. *a*.

FISC, (*Jurispr.*) domaine du prince ou d'un seigneur particulier. Etymologie du mot. Du tems de la république romaine, il n'y avoit qu'un fisc. Changement arrivé à cet égard sous les empereurs. La confiscation inconnue dans l'âge d'or de la république. Premieres confiscations faites par Sylla. Trajan loué par Pline sur sa modération à cet égard. Loi de l'empereur Constantin par rapport à ceux qui devoient au fisc. VI. 819. *b*. Sur les femmes qui se remarioient dans l'année de leur deuil, il ordonna que les choses dont il les privoit, iroient à leurs heritiers naturels & non au fisc. Il ne vouloit pas profiter des choses naufragiées. Empereurs qui se relâcherent des droits du fisc par rapport aux confiscations. Justinien abolit ce droit. Droits & privileges dont le fisc jouissoit chez les Romains. *Ibid*. 820. *a*. En France, il n'y a qu'un fisc public, celui du prince. Les seigneurs féodaux & justiciers ont aussi droit de *fisc*. L'église n'a point de fisc, elle ne peut employer les amendes auxquelles elle condamne, qu'à des œuvres pieuses. Principes de jurisprudence qu'on suit en France par rapport au fisc. Traités à consulter. *Ibid*. *b*.

Fisc, *succession du*, XV. 598. *b*.

Fisc, dans les anciens auteurs, signifie souvent *fief* ou *bénéfice*. VI. 820. *b*.

FISCAL. (*Jurispr.*) Avocat & procureur fiscal. Terres fiscales. VI. 821. *a*.

Fiscal. Avocat fiscal. I. 152. *a*. Juge fiscal. IX. 12. *b*. Justice fiscale. 94. *b*. Procureur fiscal. XIII. 419. *a*. Serf fiscal. XV. 83. *b*.

FISCALIN. (*Jurispr.*) Officiers fiscalins. Fiefs fiscalins. Les vassaux étoient autrefois appellés *fiscalins*. Ouvrages à consulter. VI. 821. *a*.

FISCHURE, (*Pêche*) Vol. VIII. des planches, *Pêche*, pl. 4.

FISMES, (*Géogr.*) petite ville de Champagne, remarquable par deux conciles; patrie de mademoiselle le Couvreur. Vers de M. de Voltaire touchant son tombeau. VI. 821. *a*.

FISSIPEDES, *animaux*, XIII. 646. *a*, *b*.

FISSURE, (*Chirurg.*) fracture longitudinale d'un os, ou solution de continuité d'un os, seulement fêlé ou fendu. Quels sont les cas dans lesquels, selon M. Petit, la fissure peut avoir lieu pour les os des extrémités. Elle est très-difficile à reconnoître. Accidens qu'elle peut produire. Moyen qu'on peut mettre en usage pour prévenir ces accidens ou les combattre. VI. 821. *a*. De l'amputation du membre. Fissures du crâne. Ce qu'on appelle contre-fissure ou contre-coup, *voyez* ces mots. Les personnes âgées sont plus sujettes aux fissures. Procédé par lequel on s'assure que la fissure existe. Une fissure du crâne est plus dangereuse qu'une fracture. De l'opération du trépan pour les fractures du crâne. *Ibid. b.*

Fissures du crâne. IV. 453. *a*.

FISTULE, (*Chirurg.*) origine de ce nom. Il y a des fistules sans callosités, & il y en a dont la callosité n'est qu'un accident consécutif. VI. 821. *b*. Les fistules attaquent toutes les parties du corps. Causes des fistules. Les signes de l'écoulement d'un fluide à travers les parties dont la continuité divisée le laisse échapper, sont sensibles par la seule inspection. Indication curative: moyen de la remplir. *Fistule lacrymale.* Cause de cette maladie. Comment on la prévient, lorsqu'il n'y a encore qu'une simple dilatation du sac lacrymal par la rétention des larmes. L'obstruction du conduit nasal n'est point la maladie principale, mais seulement l'accident de l'ulcération du sac lacrymal. Indication à suivre pour cet état. Comment M. Anel la remplissoit. Moyen dont se servoit M. Petit pour déboucher le canal nasal obstrué ou fermé par des tubercules calleux, ou par des cicatrices. *Ibid.* 822. *a*. Pratique des chirurgiens avant M. Petit. Guérisons produites par la nature seule dans le cas de carie de l'os *unguis*. Inconvéniens auxquels exposoit l'ancienne pratique. De quelle maniere quelques-uns pratiquent encore la perforation. Opération qu'il faut faire pour déboucher le canal. Usage d'une bougie dans le conduit nasal. *Ibid. b.* Observations sur l'usage de la cannelure d'or que quelques chirurgiens mettent dans le canal, & sur la précaution de faire des injections pendant l'usage de la bougie. Appareil de l'opération de M. Petit. De la méthode de traiter les maladies des voies lacrymales, en fondant le conduit des larmes par le nez, & en y plaçant à demeure un syphon, par lequel on fait les injections convenables. Mémoire de M. de la Forest sur cette méthode. Elle fut déja connue de M. Bianchi, en 1716. Cette question traitée par M. Morgagni. Observations contre l'usage de la sonde. *Ibid.* 823. *a*. En quel cas cette méthode est recevable.

Fistule lacrymale. Elle peut être causée par l'abcès anchylops. I. 441. *a*. Ce qu'on doit observer sur la commissure des paupieres dans l'opération de cette fistule. III. 712. *a*. Défensif qu'appliquoient les anciens après cette opération. IV. 741. *b*. Des injections dans le cas de cette sorte de fistule. VIII. 750. *b*. Bandage pour la fistule lacrymale. X. 667. *a*.

De la fistule salivaire. Exemples de telles fistules. Ecoulement de la salive à la suite des plaies des joues. Comment il fut guéri par Aquapendente. Observation sur la maniere dont Munnicks a guéri la fistule salivaire. Guérison opérée par M. Ledran, d'un abcès dans la glande parotide. *Ibid. b.* Moyen de guérir l'écoulement de la salive, lorsqu'il vient de la glande parotide. Moyen d'opérer la guérison du canal salivaire. Méthode de M. le Roy. Comment M. Monro, professeur de chirurgie à Edimbourg, guérit un ulcere de même nature. Méthode plus simple, plus douce & plus naturelle, imaginée par l'auteur. Ses expériences & observations. *Ibid.* 824. *a*. Pratique observée par M. Morand, qui confirme la doctrine de l'auteur.

Des fistules urinaires. Leurs causes. Nécessité de l'extraction de la pierre. Des moyens de guérir ces fistules. Opération de Cabrol, chirurgien de Montpellier, par laquelle il guérit une fille qui rendoit ses urines par l'ombilic; *voyez* à l'article *Boutonniere*, la cure d'une fistule urinaire, commune à la vessie & à l'urethre. *Ibid. b.*

Fistules urinaires. Fistule causée par la compression du col de la vessie dans certains accouchemens. VI. 481. *a*.

De la fistule au périnée. Ses causes. Sa guérison lorsqu'elle n'est entretenue que par des chairs calleuses, ensuite des mauvais pansemens faits au périnée, après l'opération de la pierre. Cause la plus fréquente de ces fistules. Autres parties où se font encore les fistules urinaires. Point essentiel pour leur guérison, rétablir le conduit naturel dans ses fonctions, ou bien faire une incision au périnée, pour porter une cannule dans la vessie. Alors toutes les fistules qui n'étoient entretenues que par le passage de l'urine, se guériront d'elles-mêmes. *Ibid.* 825. *a*. On a même vu le conduit artificiel, s'oblitérer enfin par l'absence de la canule, & les urines reprendre leur cours naturel.

Fistule au périnée, guérie par M. Petit. II. 386. *b*.

Fistules de l'abdomen, à la région du foie, causées par l'ouverture de la vésicule du fiel adhérente au péritoine. Cure de ces fistules.

Second genre de fistule: celles qui sont formées par la présence d'un corps étranger. Il n'y a pas d'autre indication que de faire l'extraction de ce corps. Moyen de la remplir. Talens que ces différentes fistules exigent du chirurgien.

Troisieme genre de fistules, celles qui sont produites par des chairs fongueuses, dures & calleuses, que le séjour du pus a rendu telles, *&c.* Extirpation des callosités.

De la fistule à l'anus. Sa cause est un abcès dans le tissu graisseux qui avoisine l'intestin *rectum*. Causes de cet abcès. *Ibid. b.* La différence des fistules à l'anus se tire de leur ancienneté, de leur étendue, de leur complication & de leurs issues. Fistules complettes & incomplettes. Signes diagnostiques de celles-ci. D'où se tire le prognostic de cette maladie. Traitement préparatoire qu'exige la cure. *Ibid.* 826. *a*. Maniere de faire l'opération selon les différens cas. *Ibid. b.* Pansement de la plaie. Moyen d'arrêter l'hémorrhagie, lorsqu'un vaisseau a été ouvert dans l'opération. Levée du premier appareil; suite des pansemens. *Ibid.* 827. *a*. Réflexions sur le traitement des abcès considérables qui se forment à la marge de l'anus, soit que la fistule les ait produits, ou qu'ils la précedent. *Ibid. b.*

Fistule à l'anus, causée par un éclat d'os arrêté dans cette partie. VII. 78. *b*. *Voyez* ANUS.

Fistule de la poitrine. XII. 895. *a*.

FISTULE, (*Maneg. Maréch.*) ulcere profond, dont les bords sont durs & calleux, & dont l'entrée est étroite, tandis que le fond en est évasé. VI. 827. *b*. Fistule simple, composée, compliquée. Moyens d'en reconnoître la nature. Cause des fistules. Quelles sont les parties où elles se manifestent particuliérement. Caracteres & circonstances qui les rendent plus ou moins funestes. Objet principal qu'on doit se proposer dans leur traitement. Quel est celui des fistules simples & récentes. Ce qu'on doit faire si les callosités sont considérables. Traitement des fistules compliquées de carie. *Ibid.* 828. *a*. Celui des fistules composées, dont la dureté & les sinuosités ne présentent rien d'extraordinaire. Soins accessoires que le maréchal doit prendre durant la maladie de l'animal. *Ibid. b.*

Fistule à la saignée du col. *Suppl.* III. 411. *b*. Fistule aux bourses. *Ibid.*

Fistule à l'anus. Négligence des auteurs à l'égard de cette maladie qu'ils n'ont point assez cherché à connoître. Causes de l'ulcere sinueux & calleux qui vient à l'anus. VI. 828. *b*. Fistule simple & incomplette. Fistule borgne & externe. Fistule borgne & interne. Fistule complette. Fistule composée. Quels sont les moyens de s'assurer de ces différences. Quel est le cas d'une fistule incurable. Comment on prépare l'animal à l'opération. Différentes manieres de procéder, selon la diversité des cas. *Ibid.* 829. *a*. Soins qui doivent suivre l'opération. *Ibid. b. Voyez Suppl.* III. 411. *b*.

Fistule lacrymale, ulcere calleux & sinueux, dont le siege est à l'angle interne de l'œil. Quelle peut être la cause du silence que les auteurs ont toujours gardé sur cette maladie. Détails qui montrent la possibilité de la fistule lacrymale dans l'animal, & qui font voir la marche & les progrès de cette maladie. VI. 830. *a*. Les signes de cette fistule ne sont point aussi sensibles dans le cheval que dans l'homme. Symptômes auxquels néanmoins on peut la reconnoître. Causes de cette maladie. *Ibid. b.* Moyen de s'assurer de ses différens degrés. *Ibid.* 831. *a*. Pansement qui doit suivre l'opération. Suite des soins jusqu'à l'entiere guérison. *Ibid. b. Voyez Suppl.* III. 414. *b*.

FISTULES *ou* CANAUX, (*Anatomie des plantes*) VI. 831. *b*.

FISTULE *ou* PETITE FLUTE. (*Luth.*) Les principaux instrumens à vent des anciens étoient la *tibia* & la *fistule*. Description de la fistule. VI. 831. *b*.

FISTULEUX. (*Chirurg.*) Sinus fistuleux qu'on doit dilater. VII. 603. *a*. Deux vues générales pour lesquelles on entretient une ouverture dilatée. *Ibid.* Comment Scultet guérit les sinus fistuleux. XV. 221. *a*. Ulcere fistuleux. XVII. 373. *a*.

FITZ, vieux mot françois, qui signifie *fils*. On l'ajoute ordinairement au nom des fils naturels des rois d'Angleterre. En Irlande, plusieurs familles portent ce titre devant le nom de leur famille. Les Moscovites ont employé de même le mot *wits*, après le nom de leur pere. VI. 531. *b*.

FIUM, (*Géogr.*) ville d'Afrique dans la moyenne Egypte. Détails sur la province de ce nom. Monumens remarquables qui se trouvoient dans l'ancienne *Abydos*, que l'on croit être la même que *Fium*. VI. 832. *a*.

FIUME, (*Géogr.*) ville appartenante à la maison d'Autriche, dans la Liburnie, sur un golfe de la mer Adriatique. Son gouvernement, sa situation. Description de cette ville. Sa longitude & sa latitude. *Suppl.* III. 46. *b*.

FIXATION & FIXÉ. (*Chym.*) Quelles sont les substances qu'on fixe par composition. Quelles sont celles qui sont fixées par dépouillement ou décomposition. Prétendue fixa-

Flamme. Petite flamme que l'on voit quelquefois au haut des mâts de vaisseaux, II. 753. *b.* IV. 1016. *a.* VI. 613. *b.* celle qui paroît quelquefois sur la tête des enfans, les cheveux des hommes, *&c.* VI. 613. *b.* Flamme appellée *feu-follet. Ibid. a, b.*

FLAMME ou *feu vital*, (*Physiol.*) substance ignée que plusieurs anciens & quelques modernes placent dans le cœur des animaux. Ils soutiennent que cette flamme a autant besoin d'air pour subsister, que notre flamme commune. VI. 839. *a.*

Flammes, flammettes, coquilles. VI. 839. *a. Voyez* COQUILLE.

FLAMME, (*Hist. anc.*) marque distinctive des corps de troupes dans la milice grecque du bas empire. En quel endroit de l'armure elle se plaçoit. Ce qu'ordonna l'empereur Maurice sur les flammes des divisions. Flamme considérée comme un simple ornement. VI. 839. *a.*

FLAMME, (*Archit.*) VI. 839. *a.*

FLAMME, (*Marine*) c'est une marque blanche que les officiers qui commandent arborent à leur vaisseau. Ce que prescrit à cet égard l'ordonnance de 1689. VI. 839. *a.* Autres détails sur l'usage des flammes. *Ibid. b.*

FLAMME *d'ordre*, (*Marine*) VI. 839. *b.*

FLAMME, (*Manege. Maréch.*) usage de cet instrument de maréchallerie. Quatre especes de flammes ou lancettes. Flamme françoise : description détaillée de cet instrument. VI. 839. *b.* Flamme allemande. Sa description. *Ibid.* 840. *a.* Autre flamme allemande : en quoi elle differe de la précédente. Flamme nouvelle, quatrieme espece : sa description. *Ibid. b.* Maniere dont on se sert de la flamme françoise : ses inconvéniens ; ceux des flammes allemandes. La flamme nouvelle est exempte de ces défauts. Flamme des anciens nommée *fossorium* dont Albucasis fait mention. Usage qu'on en faisoit en chirurgie. *Ibid.* 841. *b.* Observations sur la maniere de saigner des anciens. Flammette à ressort dont les chirurgiens allemands se servent. *Ibid.* 842. *a.*

FLAMME, (*Metteur en œuvre*) VI. 842. *a.*

FLAMME, (*Blason*) meuble d'armoirie. *Suppl.* III. 47. *a.* Sa signification. *Ibid. b.*

FLAMMEUM, (*Hist. anc.*) voile dont on couvroit la tête des jeunes filles le jour de leurs nôces. Détails sur ce voile. VI. 842. *a.*

FLAMSTEED, (*Jean*) ses connoissances astronomiques. I. 791. *a.* Comment il donna lieu à l'établissement de l'observatoire de Greenwich, dont il fut nommé astronome. XI. 325. *a, b.* Ses observations. 323. *b.* 324. *a.* 905. *a.* Ses observations de quelques inégalités dans les étoiles. *Suppl.* II. 893. *a.* Son histoire céleste. *Suppl.* I. 664. *b.* De ses cartes du ciel. *Suppl.* II. 253. *a, b.* Son catalogue d'étoiles. 269. *b.* *Suppl.* IV. 907. *b.* 913. *a, b.* Ses tables de réfractions. 899. *b.*

FLANC. (*Art milit.*) Attaquer l'ennemi en flanc. Comment on couvre les flancs de l'infanterie. VI. 842. *a.*

Flanc. Attaque d'un ennemi par le flanc. I. 829. *a.*

FLANC, du bastion, (*Fortific.*) quelle en doit ê trela grandeur. VI. 842. *a.*

Flanc bas ou *place basse.* Usage de cet ouvrage. VI. 842. *a.*

Flanc concave ou *tour creuse.* VI. 842. *a.*

Flanc couvert, avantage d'un tel flanc. VI. 842. *b.*

Flanc oblique ou *second flanc.* L'expérience a fait remarquer qu'il n'opéroit presque rien d'avantageux dans la défense. Ouvrage à consulter sur cette partie de la fortification. VI. 842. *b.*

Flanc simple ou *plat.* VI. 842. *b.*

Flanc. Angle du flanc. I. 463. *b.* Défense de la courtine par le flanc. IV. 734. *a.* Défense de flanc. 737. *a, b.*

FLANC *de vaisseau*, (*Marine*) être flanc à flanc. VI. 842. *a. Voyez* PROLONGER.

FLANCS, (*Maneg. Maréch.*) parties latérales du ventre, ou de l'abdomen : espace qu'elles comprennent. Imperfection des flancs qui consiste en ce qu'ils sont creux par vice de conformation : les flancs du cheval qui a de l'ardeur sont sujets à ce vice. Autres causes de ce vice. Cheval cousu. VI. 842. *b.* Examen qu'il faut faire des flancs des chevaux qu'on achete. En quoi l'on reconnoît que le flanc est altéré. Moyen de guérir cette altération. Battement des flancs dans la fievre ; celui qui caractérise la pousse. *Ibid.* 843. *a.*

Flanc, terme d'écrivain. VI. 843. *a.*

Flanc à la monnoie. Préparation du flanc avant que de passer au balancier. VI. 843. *a.*

FLANC, (*Monn.*) vraie ortographe de ce mot. *Suppl.* III. 47. *b.*

Flanc. Blanchiment des flancs. II. 272. *b.*

FLANCONADE ou *flaconade*, *Estocade de*, (*Escrime*) Façon d'exécuter cette botte. Façon de la parer. VI. 843. *a.*

Flanconade, voyez vol. IV des planches, escrime, pag. 11.

FLANDRE, cause de la fertilité de ce pays. *Suppl.* II. 186. *b.* Citernes dans quelques villes maritimes de Flandre. III. 487. *b.* Commencemens du commerce de ce pays. 692. *b.* Ses progrès : sa chûte. 693. *a.* Droit reçu en Flandre. V. 121. *b.* Goût des peuples de Flandre pour les jeux & les spectacles : fête de l'épinette qu'on y célébroit autrefois. V. 803. *a, b.* Le nom de forestiers donné autrefois aux gouverneurs de ce pays. VII. 128. *b.* IX. 895. *b.* Hommage que le comte de Flandre rendoit au roi. XI. 760. *a.* Du parlement de Flandre. XII. 55. *a, b*, &c.

FLANELLES, *terme de manufacture de glaces.* Usage de ces pieces d'étoffe. Pourquoi on les appelle *flanelles.* VI. 843. *b.*

FLANQUANT, *angle*, (*Fortific.*) I. 463. *b.*

FLANQUÉ, (*Blason*) différence selon Leigh entre la flanque & le flasque. VI. 843. *b. Voyez* FLASQUE.

FLANQUÉ. (*Fortific.*) Comment les aîles des ouvrages à corne doivent être flanquées. I. 213. *a, b.* Angle flanqué. 463. *b.* Comment les anciens flanquoient l'enceinte des villes. II. 129. *b.* Table des capitales & des angles flanqués de Scheiter. VII. 201. *b.*

FLANQUER. (*Fortific.*) Flanquer une place : flanquer une muraille avec des tours. Toute fortification qui n'a qu'une défense de front est défectueuse ; pour la rendre complette, il est nécessaire qu'une partie flanque l'autre. Pourquoi la courtine est toujours la partie la plus forte d'une place. VI. 843. *b.* Pourquoi la défense directe est défectueuse. Une place de guerre doit avoir son enceinte, disposée de maniere qu'il y ait des parties plus avancées les unes que les autres, pour qu'elles puissent se flanquer mutuellement. *Ibid.* 844. *a.*

FLAON. (*Monn.*) Maniere dont on donnoit autrefois la couleur aux flaons d'or & d'argent. XVI. 343. *b.*

FLASQUE, signification de ce mot, dans l'artillerie, dans l'art du manege & dans le blason. VI. 844. *a.*

FLATTÉ, (*Musiq.*) agrément du chant françois. *Suppl.* III. 47. *b. Voyez* vol. VII des planches de musique, planche 7.

FLATTER, (*Morale*) signification propre & physique de ce mot. *Suppl.* III. 47. *b.* Son acception morale, analogue à la précédente. Comment on flatte les sots, les furieux, les personnes emportées par un violent accès de colere. Comment un homme galant flatte une femme qui a la passion d'être préférée à toutes ses semblables. Flatteries des courtisans à l'égard des princes & des grands. *Ibid.* 48. *a.* Danger des flatteries. *Ibid. b.*

FLATTER. (*Peint.*) Art avec lequel certains peintres savent flatter sans nuire à la ressemblance. VI. 844. *a.*

FLATTERIE, (*Morale*) plus ou moins coupable selon les circonstances. Ce qui a donné lieu à la flatterie. C'est à la cour que l'intérêt prodigue les louanges les plus outrées aux dispensateurs sans mérite des emplois & des graces. Flatterie d'action plus séduisante que les éloges les mieux apprêtés. Flatterie d'imitation. VI. 844. *a.* Art de plaire né des divers genres de flatterie. Elle est commune aussi dans les pays où l'amour des distinctions remue les hommes. La galanterie rend la flatterie indispensable vis-à-vis les femmes. De la multitude de besoins de vanité dans une nation légere, naît une flatterie générale insupportable au bon sens. Les philosophes l'ont trop souvent encouragée par leur exemple. Heureux changement à cet égard. VI. 844. *b.*

Flatterie. Certaines flatteries plus dangereuses que des libelles diffamatoires. IX. 460. *a.* Différence entre la politesse, la flatterie & la civilité. XII. 916. *a.* Condescendance vicieuse, espece de flatterie. XVII. 764. *a, b.* Flatteries du duc d'Antin envers Louis XIV. *Suppl.* III. 802. *b.*

FLATTEUR. (*Morale*) Définition du flatteur selon Platon & selon Théophraste. L'homme vrai tient le milieu entre l'adulateur & le misanthrope. Otez le masque dont le flatteur se couvre, vous verrez que ce n'est qu'un courtisan sans pudeur, sans attachement, qui ne cherche en vous que son propre intérêt. VI. 844. *b.* Quatre especes de flatteries distinguées par Platon. L'éloquence deshonorée & prostituée par la flatterie. La satyre & la flatterie ont empoisonné les fastes de l'histoire. Comment les historiens ont fait servir la satyre à donner plus de poids à leurs flatteries. Portrait du flatteur. Bassesse de son caractere. Le monde n'est rempli que de gens qu'il séduit ; parce qu'il n'y a point de maladie de l'esprit plus générale que l'amour de la flatterie. Nous commençons les premiers à nous flatter, & alors la flatterie des autres ne sauroit manquer de succès. *Ibid.* 845. *a.* Quels sont les maux que la flatterie cause à ceux qui en sont les objets. Les hommes viennent promptement vis-à-vis les uns des autres à la même bassesse, où une longue domination conduit insensiblement les peuples asservis. La flatterie est plus de mode dans les grands états policés. Rôle que jouent les flatteurs auprès des monarques. Parole de Carnéade sur l'effet de la flatterie dans le cœur des jeunes princes. Aventure d'Antiochus par laquelle il put entendre la vérité une fois en sa vie. Sincérité de Sully

auprès de Henri IV. La flatterie ne peut subsister avec l'égalité : la dependance la fait naitre. *Ibid. b.* Selon Démosthene, ce furent les flatteurs qui vendirent la liberté des Grecs à Philippe & à son fils Alexandre. Traits d'adulation de la part des Samiens envers Lisandre, & des Romains envers Adrien. La flatterie monte à son dernier période sous les tyrans. Bassesse des Romains à l'égard de Séjan. Trait de flatterie impudente & en même tems ingénieuse de Vitellius à Caligula. Les flatteurs infâmes allerent plus loin sous le regne de Néron, & devinrent des calomniateurs assidus, cruels & sanguinaires : crimes dont il chargerent Thrasea Pétus. Les bons princes ne redoutent pas la satyre, de même qu'ils ne soupçonnent point de fausseté les justes éloges qui leur sont rendus : ce que disoit là-dessus Pline à Trajan. *Ibid.* 846. *a.* Considérations qui devroient engager les princes à se garantir du poison de la flatterie. 1°. Il n'y a jamais eu un seul prince dans le monde qui n'ait été flatté ; jamais peut-être un seul qui n'ait été gâté par la flatterie. Langage qu'un prince devroit se tenir à lui-même ; paroles tirées de Montagne. 2°. Leçons que Mentor donne à Idomenée dans Télémaque pour lui apprendre à se preserver des flatteurs. Conseils semblables qu'Isocrate donnoit à Nicoclès. 3°. Les empereurs les plus haïs ont toujours été les plus flattés. 4°. Les princes ne doivent se livrer au plaisir d'être loués, qu'après s'être assurés qu'ils possedent les vertus qu'on leur accorde. *Ibid. b.* 5°. Comment ils doivent autoriser & encourager la liberté qu'on prend de leur donner des avis. Un prince qui agira de cette maniere est, dit Montagne, cinq cens brasses au-dessus des royaumes, *&c.* Vers de Racine contre les flatteurs. *Ibid.* 847. *a.*

Flatteur, adj. Réponse flatteuse. XIV. 137. *b.*

FLATUOSITÉ, (*Médec.*) Définition. VI. 847. *a.* Matiere propre des flatuosités; leurs causes. Doctrine des flatuosités. Principes que l'auteur établit pour donner une idée exacte des flatuosités. *Ibid. b.* Signes des flatuosités. Personnes sujettes à ce mal. Causes. Prognostics. Cure. *Ibid.* 848. *a.* Auteurs qui en ont traité. *Ibid. b.* Voyez VENTS, RUCTATIONS, ROTS, CARMINATIFS.

Flatuosites des femmes en couche. VI. 840. *b.* Cause des vents & flatuosités. *Suppl.* II. 877. *b.*

FLAVIA, *loi.* IX. 660. *b.*

FLAVIEN, *droit.* V. 125. *b.* 138. *a.*

FLAVIEN, (*Saint*) patriarche d'Antioche : effet de son intercession auprès de Théodose en faveur des habitans de cette ville. VIII. 813. *b.*

FLAVIGNY, (*Geogr.*) petite ville de l'Auxois, en Bourgogne. Personnes remarquables dont elle est la patrie. Sa conduite durant les troubles de la ligue. *Suppl.* III. 49. *a.*

Flavigny, *abbaye de*, dans l'Auxois. *Suppl.* I. 263. *a*, *b.* 861. *a.*

FLAVIUM-EBUSUM, (*Géogr.*) ville de la Gaule. *Suppl.* IV. 9. *b.*

FLÉAU, (*Gramm.* & [illegible]) sens propre & sens [illegible] Dans le premier cas il n'est que d'une [illegible] il est de deux. VI. 849. *a.*

[illegible] II. 146. *b.*

[illegible] qu'on immoloit dans les villes dé-[illegible] XII. 379. *a.*

[illegible] une balance, (*Méch.*) VI. 849. *a.*

[illegible] façon angloise : pieces qui le composent. VI. [illegible]

[illegible] *double crochet* : pieces qui le composent. VI. 849. *a.* Cette sorte de fléau est pour les grands poids. *Ibid. b.*

Fléau, façon d'Allemagne, à deux boites. Description. VI. 849. *b.*

Fléau à broche. VI. 849. *b.*

FLÉAU, (*Serrur.*) fermeture ordinaire d'une grande porte cochere. Description. VI. 849. *b.*

FLÉAUX, (*Vitrier*) VI. 849. *b.*

FLECHE, (*Geom.*) Sinus verse d'un arc. La fleche d'un arc infiniment petit, est à l'arc, comme l'arc est au diametre. VI. 849. *b.*

Fleche abscisse. *Voyez* ce dernier mot. VI. 849. *b.*

FLECHE, (*Astron.*) nombre des étoiles de cette constellation. VI. 849. *b.*

Fleche, constellation. Son origine. Ascension droite & déclinaison de la principale étoile. *Suppl.* III. 49. *b.*

FLECHE (*Physiq.*) nom qu'on a donné à certaines aurores boréales. VI. 850. *b.*

FLECHE. (*Art milit.*) Deux especes de fleches qui ont un nom particulier dans nos histoires : l'une appellée *quarreau*, origine de ce nom. Les quarreaux étoient empennés, & quelquefois empennés d'airain. L'autre espece appellée *vireton.* Ce qu'en dit l'auteur de l'histoire de Charles VI, au sujet d'un assaut donné à Melun. Pourquoi ces fleches étoient appellées *viretons.* VI. 850. *a.*

FLECHE, (*Art milit. Armes*) deux especes de fleches qui ont un nom particulier dans l'histoire de France ; savoir les quarreaux & les viretons. Origine de ces noms. Fleches dont on se servoit en France, qui se trouvent encore dans quelques cabinets de curieux. *Suppl.* III. 49. *a.* *Voyez* sur ces différentes armes, *pl.* I. *Art milit. Armes & Mach. Suppl.* Des fleches empoisonnées. Ancienneté de cet usage. Suc du mancenilier employé par les Américains pour empoisonner leurs fleches. Contrepoison par lequel on s'en garantit. Autres végétaux dont le suc sert au même usage. Différens lieux d'Asie où l'on se sert d'armes empoisonnées. Ouvrages à consulter. *Ibid.*

Fleches des anciens. XVII. 785. *b.* Fleches fausses des anciens Romains, *Suppl.* IV. 668. *b.* leurs fleches plombées. 669. *a.* Fleches empoisonnées des Indiens. XIV. 645. *a*, *b.* Les Espagnols en employerent de telles contre les Maures. XVI. 297. *a.* Fleches empoisonnées des Américains, 448. *b.* 449. *a.* Celles des anciens Scythes. 501. *b.* Fleche appellée *oc* dont les Turcs font usage. *Suppl.* IV. 78. *b.*

FLECHE, (*Blason*) meuble d'armoirie. Fleche empennée, encochée, émoussée. *Suppl.* III. 49. *b.*

FLECHES (*Divinat.*) Divination par les fleches. II 199. *b.* XV. 377. *a.*

FLECHES, *herbe aux*, (*Botan.*) voyez TOULOLA.

FLECHE *d'éperon*, (*Marine*) VI. 850. *a.*

Fleche dans la fortification. VI. 850. *a.*

Fleche de clocher. VI. 850. *a.* *Voyez* CLOCHER.

FLECHE *ardente* (*Artific.*) appellée autrefois *malléole.* Usage qu'on en fait. Celui qu'en faisoient les anciens. Maniere de la composer. VI. 850. *b.*

FLECHE. (*Charron*) Longueur de la fleche pour les carrosses à arc & pour les autres. Détails sur ce sujet. VI. 850. *b.*

FLECHES, (*Eventailliste*) VI. 850. *b.*

Fleches, terme de fabrique de tapisserie de haute-lisse. VI. 850. *b.*

Fleche, terme de trictrac. *Voyez* LAME.

FLECHE, *la*, (*Géogr.*) college de la Fleche ; Descartes y avoit étudié. VI. 850. *b.*

FLECHIER, (*Esprit*) ses oraisons funebres. XI. 551. *b.* Ses ouvrages. XII. 389. *b.* Morceaux de ses oraisons funebres donnés pour exemple du style nombreux. *Suppl.* III. 307. *b.* 308. *a.*

FLÉCHISSEUR, (*Anatom.*) muscle qui produit la flexion des os. Court fléchisseur du pouce ; sa description. Long fléchisseur du pouce ; sa description. Celle du fléchisseur du doigt auriculaire. Celles du long fléchisseur des doigts du pied. VI. 851. *a.* Du court fléchisseur des doigts du pied : du long fléchisseur du pouce du pied. Court fléchisseur du pouce du pied : fléchisseur du plus petit des orteils : description de ces deux muscles. La situation naturelle des articulations est d'être un peu fléchies. Les fléchisseurs, dans chaque articulation, sont plus courts que les extenseurs ; mais ils se contractent au même degré. *Ibid. b.* La force tonique des extenseurs est beaucoup plus grande que celle des fléchisseurs. Les fléchisseurs des jambes sont plus foibles que les extenseurs. *Ibid*, 852. *a.* *Voyez* PERFORANT & PERFORÉ.

FLEETWOOD, (*Guillaume*) évêque d'Angleterre, ses ouvrages. IX. 236. *b.* XVI. 465. *b.*

FLESSEN-VISCH, (*Ichthy.*) espece de poisson. *Suppl.* I. 836. *a.*

FLESSINGUE, (*Géogr.*) ville des Provinces-unies. Détails sur l'amiral Ruyter qui naquit dans cette ville en 1607. Deux illustres gens de lettres dont elle est aussi la patrie. VI. 852. *a.*

FLÉTRISSURE, (*Jurisp.*) anciennement chez les Romains les criminels étoient marqués au front. VI. 852. *a.* Constantin voulut qu'ils fussent marqués sur la main ou sur la jambe. En France on les marque sur l'épaule. Lettres dont on les marque. *Ibid. b.*

Flétrissure, toute condamnation qui emporte infamie. VI. 852. *b.*

Flétrissure, voyez IGNOMINIE. De la flétrissure par la fleur de lys. VI. 859. *a.* Antiquité de l'usage de flétrir un criminel. *Ibid.* Les lettres de grace n'effacent pas la flétrissure. III. 835. *a.* Comment elle peut être effacée. *Ibid.*

FLETTAN, (*Ichthyol.*) description de ce poisson de mer. Qualité de sa chair. On en trouve dans la Manche. VI. 852. *b.*

FLEUR. (*Bot. Hist. anc.*) Les anciens n'ont point déterminé fixement ce qu'ils entendoient par le mot de *fleur.* Quelquefois ils ont caractérisé de ce nom les étamines ou filets, qui sont au centre de la fleur. Exemples tirés d'Aurelianus & de Virgile : peinture que ce poete fait de notre baume, sous le nom *d'amello.* Pline en décrivant le narcisse, appelle calice cette partie jaune qui occupe le centre, & fleurs, les pétales qui l'environnent. VI. 852. *b.*

FLEUR. (*Bot. Hist. mod.*) Définitions de la fleur selon différens auteurs. Parties qu'on distingue dans la fleur. Distinctions admises entre les fleurs par rapport au nombre de leurs pétales.

Fleurs

Fleurs parfaites & imparfaites, selon Rai. Distinction des fleurs en mâles, femelles & hermaphrodites. Différences extérieures qui distinguent les fleurs dont les sexes sont partagés. Plantes qui ont les parties mâles & femelles, mais à quelque distance les unes des autres. VI. 853. *a.*

FLEURS *des plantes*, (*Botan. systêm.*) M. de Tournefort a préféré, dans sa distribution méthodique des plantes, les caracteres tirés des fleurs. VI. 853. *a.* Cinq parties qu'il distingue dans les fleurs, mais qui ne se trouvent pas dans toutes. Pétales de la fleur. Ses filets. Ses sommets. Son pistil. Où se trouve l'embryon du fruit. Calice de la fleur. M. de Tournefort divise d'abord les fleurs, en fleurs à feuilles & en fleurs à étamines. Les fleurs à feuilles sont simples ou composées. Détails sur les unes & les autres. *Ibid. b.* Fleurs fleurdelisées. Fleurs nouées. Fleurs en umbelle ou en parasol. *Ibid.* 854. *a.* M. de Tournefort distingue encore les fleurs en régulieres & irrégulieres. Fleurs labiées. Fleurs verticillées. Toutes les fleurs naissent sur des pédicules. Elles sont ou dispersées le long des tiges & des branches, ou ramassées à la cime de ces mêmes parties : détails sur ces deux dernieres différences. *Systême de M. Linnæus.* Les fleurs sont composées de quatre parties différentes. 1. Les calices sont distinguées en sept sortes. *Ibid. b.* 2. Linnæus distingue deux especes de corolles. 3. L'étamine. 4. Le pistil. *Ibid.* 855. *a.*

Fleurs, leurs différentes parties. *Suppl.* IV. 787. *b.* La fleur paroît être le principal organe de la génération des plantes. XII. 714. *a.* Structure générale des fleurs des plantes. *Ibid.* Usages de leurs parties pour la génération. *Ibid. b.* Formation des différentes parties de la fleur. XVI. 961. *b.* 962. *a*, *b.* Boutons à fleur, *Suppl.* II. 44. *a.* leur épanouissement. *Ibid.* Ailes de certaines fleurs. I. 212. *b.* Empâlement de la fleur. V. 572. *b.* Pédicule des fleurs. XII. 237. *b.* Fleurs stériles. III. 250. *b.* Fleurs en papillon. XI. 876. *a.* Fleurs polypétales. XII. 953. *a.* Fleurs radiées. XIII. 753. *b.* Fleurs mâles, femelles, hermaphrodites, selon Linnæus. *Suppl.* IV. 787. *b.* Usages des parties des fleurs : différences des fleurs simples & des fleurs composées, vol. VI des planches. Regne végétal, pl. 103.

FLEURS. (*Physiq.*) *Des couleurs des fleurs.* Les couleurs dépendent du phlogistique & de sa combinaison avec d'autres principes. Les fleurs abondent en une huile essentielle, à laquelle leurs couleurs & la variété qui y regnent peuvent être attribuées. Les infusions des fleurs rougissent par des acides, verdissent par des alkalis : effet du phlogistique uni avec les sels. VI. 855. *a.* Principales couleurs qui s'observent dans les fleurs. Quelle seroit la cause du verd, suivant le systême des chymistes. Cause de la blancheur de la chicorée, du céleri, *&c.* D'où peuvent venir les nuances jaunes dans les fleurs ; les nuances rouges ; le noir ; les nuances du bleu ; le verd : toutes ces explications sont tirées du systême de M. Geoffroy. Observations sur ce systême.

De la conservation des fleurs. Notre pratique n'est pas fort heureuse dans les moyens imaginés jusqu'à ce jour pour conserver aux fleurs leurs beautés. *Ibid. b.* Méthode du chevalier Robert Southwell pour conserver les fleurs dans leur état naturel & dans leurs propres couleurs. Enumération des principaux auteurs qui ont écrit sur les fleurs, & de leurs ouvrages. *Ibid.* 856. *a.*

Fleurs. Cause des variétés qu'on observe & qu'on opere dans les fleurs. XII. 715. *b.* 720. *a.*

FLEUR, (*Agricult.*) les jardiniers-fleuristes restraignent le mot de *fleur* à quelques plantes qu'ils cultivent à cause de la beauté dans leurs fleurs. Ce qu'il y a de singulier, c'est que nous n'avons point de belles fleurs, excepté les œillets, qui ne viennent du Levant. On distingue deux sortes de fleurs, celles qui viennent de racines & celles qui viennent d'oignons ; mais elles peuvent toutes se multiplier par des cayeux, des boutures, des tailles, des marcottes. Détails sur les fleurs qu'il faut élever de graines, & sur la maniere de les cultiver. VI. 856. *b.* De la culture des plantes qui viennent d'oignons. Soins par lesquels on fait croître extrêmement une fleur. Moyens d'exciter dès l'hiver dans les serres celles qui ne viennent qu'au printems ou en été. Des moyens de panacher & de chamarrer les fleurs de diverses couleurs. *Ibid.* 857. *a.* Autres variétés surprenantes que l'art a produites dans les fleurs. Des soins qui concernent la graine. De la culture des oignons qui viennent de graines. Soins à donner aux fleurs en hiver & en été. Enumération des fleurs du printems, de celles d'été, *Ibid. b.* de celles d'automne, de celles d'hiver. Auteurs à consulter. A quel point la passion des fleurs a été poussée en Hollande. *Ibid.* 858. *a.* *Voyez* FLEURISTE.

Fleurs, utilité de leur culture. VIII. 227. *b.* Des graines à fleurs, du soin de les conserver, de la maniere de les semer. VII. 835. *a*, *b*, &c. Soins qu'il faut donner aux fleurs. IV. 551. *b.* Plantation des arbres de fleurs qu'on éleve en caisse. XII. 726. *b.* Pourquoi les fleurs doubles ne donnent point de graine. XIV. 114. *b.* fleurs panachées. *Suppl.* IV. 229. *a.* Maniere de faire des desseins & ornemens sur des fleurs naturelles & autres. IV. 891. *b.* fleurs du printems. XVII. 735. *a.* Fleurs du printems, de l'été & de l'automne. IV. 704. *a.* Fleurs dont en chaque saison de l'année on peut embellir les bosquets. *Suppl.* II. 24. *a*, *b.* 26. *a.*

FLEURS. (*Hist. anc.*) Couronnes de fleurs en usage dans les grandes fêtes. IV. 169. *a.* Usage de jetter des fleurs en certaines occasions. XII. 536. *a.*

Fleur de la passion ou *grenadille.* VI. 858. *a.*

Fleur au soleil. Elle est différente de l'héliotrope. On en distingue deux especes. Elle se tourne toujours vers le soleil. Culture de cette fleur. VI. 858. *a.*

Fleur de cardinal. Voyez CONSOUDE ROYALE.

FLEURS *de muscade.* (*Pharm. & mat. Méd*) *Voyez* MACIS.

FLEURS. (*Pharmac.*) De la maniere de les conserver. Phénomene remarquable sur la destruction de la couleur des fleurs qu'on expose au soleil pour les dessécher. VI. 858. *b.*

Fleurs, *eau de mille.* XVI. 791. *a.*

FLEURS *d'argent.* (*Minéral.*) VI. 858. *b.*

FLEURS *de fer*, (*Minéral.*) espece de stalactite qui se trouve attachée aux voûtes des souterreins de quelques mines ; lorsqu'il s'y trouve du fer, ce n'est qu'accidentellement. C'est dans les mines de fer de Stirie qu'elle se trouve plus fréquemment. VI. 858. *b.*

FLEURS *d'Asie*, (*Minéral.*) sel qui se trouve à la surface de la terre dans plusieurs endroits de l'Asie. On l'appelle aussi *terre sablonneuse de Smyrne.* C'est le natron *ou* nitrum des anciens, *&c.* VI. 858. *b.*

FLEURS, (*Chymie*) produit de la sublimation. VI. 859. *a.*

FLEURS-*de-lys.* (*Jurispr. françoise*) De la flétrissure de la fleur-de-lys imprimée par le bourreau. Quel en est le but. Cette idée de flétrissure est fort ancienne. Les Romains l'appelloient *inscriptio.* Flétrissure que les Samiens imprimerent sur des Athéniens qu'ils avoient fait prisonniers. Flétrissure ordonnée par Platon. Constantin modéra cette peine chez les Romains. Elle a été aussi modérée par plusieurs législateurs modernes, & en France. VI. 859. *a.*

Fleurs d'antimoine. I. 509. *a*, *b.*

FLEURS *d'un vaisseau*, (*Marine*) rondeur qui se trouve dans les côtés du vaisseau. Quelle doit être cette rondeur. VI. 859. *a.* *Voyez* FLORER.

Fleur, à fleur d'eau. Tirer à fleur d'eau. VI. 859. *a.*

FLEURS. (*Peint.*) La nature semble prodiguer sur les fleurs tous les charmes du coloris. Les couleurs les plus franches semblent y concourir & disputer entr'elles. VI. 859. *a.* Elle permet qu'en assemblant un grouppe de fleurs, on joigne ensemble les teintes qui ont été regardées comme les plus antipathiques, sans craindre que les loix de l'harmonie en soient blessées. Quelle est une des meilleures études de coloris qu'un jeune artiste puisse faire. Qualités que doit avoir un artiste qui se voue à la peinture des fleurs. Réflexions sur l'art requis dans ce genre de peinture. *Ibid. b.*

Fleurs, *peintres de.* XII. 266. *b.*

FLEUR *de pêche*, (*Manege*, *Maréch.*) *auber*, *mille-fleurs*, expressions synonymes employées pour désigner une certaine couleur de la robe ou du poil des chevaux. VI. 860. *a.*

Fleur de farine, terme de boulanger. VI. 860. *a.*

Fleur, terme de fabrique de cuirs. Les principaux apprêts qu'on leur donne se font du côté de la fleur. Les couleurs s'appliquent quelquefois des deux côtés. Donner le suif de chair & de fleur. Peaux effleurées. VI. 860. *a.*

Fleur & chair en terme de tanneur & de chamoiseur. III. 12. *a.* 71. *a.*

FLEURS. (*March. de modes*) VI. 860. *a.*

Fleurs artificielles ; comment elles se font en émail. V. 544. *b.* Comment elles se font en plumes, *voyez* PLUMASSIER, & les planch. de cet art, dans le VIII vol. des pl. Moyen de donner aux fleurs artificielles l'odeur des fleurs naturelles. V. 499. *a.* *Voyez* FLEURISTE.

FLEURS. (*Ruban.*) Imitation de toutes les différentes fleurs imaginables. Observations sur celles qui sont de velin ou de coques. Beauté de cette imitation. VI. 860. *a.* Autre signification du mot *fleur.* *Ibid. b.*

FLEURS *artificielles.* (*Ruban.*) Habileté des ouvriers chinois dans l'art d'imiter les fleurs naturelles. Ceux qui sont au palais de l'empereur manient la soie avec beaucoup d'adresse, & savent peindre à l'aiguille toutes sortes de fleurs sur des feuilles de papier. Roseau ou espece de canne qui fournit la matiere qu'on y emploie. Il est appellé *tong-tsao* dans l'herbier chinois. Ses propriétés médicinales. *Suppl.* III. 50. *a.* Lieux où il croît. Sa description. Usages auxquels on l'emploie. *Ibid. b.* Comment ces ouvriers chinois appliquent les couleurs sur la matiere qu'ils en tirent pour faire leurs fleurs artificielles. Comment ils leur donnent les différentes figures qu'elles doivent avoir. *Ibid.* 51. *a.* Espece de lustre qu'ils leur donnent. Maniere dont ils imitent les fruits, les petits insectes qui s'y attachent, & sur-tout les papillons. *Ibid. b.*

FLEURS-*de-lys*, (*Ruban.*) ornement qui garnit les lisieres de différens ouvrages. Fers qui servent à le former. Méchanisme par lequel ces fers exécutent ces fleurs-de-lys. VI. 860. *b.*

FLEUR-*de-lys*, (*Astron.*) constellation boréale. Longitude & latitude de sa principale étoile. *Suppl.* III. 52. *a.*

FLEURS *blanches*, (*Médec.*) pour flueurs blanches. D'où viennent les noms de fleurs blanches & de perte blanche : on peut les regarder comme une espece de diarrhée de la matrice & du vagin. Différentes qualités de l'humeur qui se répand dans les fleurs blanches. Différentes couleurs sous lesquelles cette humeur peut se présenter. Elle a plus ou moins de consistance, selon les qualités qui y dominent. De la durée & de la quantité de cet écoulement. La connoissance des causes du flux menstruel est absolument nécessaire pour juger de celle des fleurs blanches. Exposé de ces causes. VI. 860. *b.* On verra par cet exposé, que le sang menstruel est précédé & suivi d'un flux de matiere lymphatique. Mais lorsque cet écoulement devient trop considérable, relativement à ce qui se passe en santé, il doit être mis au nombre des lésions de fonctions ; c'est la maladie des fleurs blanches. *Ibid.* 861. *a.* Causes qui rendent cet écoulement continuel ou borné à certains intervalles. Relâchement excessif des vaisseaux utérins regardé comme la cause des fleurs blanches. Les fleurs blanches sont cause quelquefois que l'écoulement du sang menstruel n'a plus lieu ; alors il est suppléé par elles. Si, au vice des solides se joint une dissolution des fluides en général, les fleurs blanches seront bien plus abondantes. Dans les femmes scorbutiques, les regles sont suppléées par des fleurs blanches fort abondantes. Diverses causes qui contribuent aux différentes qualités dominantes de la matiere de ce flux contre nature. Moins cette matiere séjourne dans les cavités où s'en fait l'épanchement, moins elle contracte de mauvaises qualités. Les qualités vicieuses de la matiere des fleurs blanches, ne sont donc qu'accidentelles. Autre sorte d'écoulement contre nature, qu'on pourroit appeller *fausses fleurs blanches*, excrétion trop abondante de l'humeur prostatique de la mucosité des lacunes du vagin. *Ibid. b.* Causes procatarctiques des fleurs blanches, par lesquelles on voit que toutes les personnes du sexe, de tout âge & de tout état, peuvent contracter les différens vices qui établissent la cause des fleurs blanches. Mais le plus souvent, elles n'ont lieu qu'après que la disposition au flux menstruel est bien établie, & elle succede assez communément à la suppression de ce flux. Elles sont souvent un supplément aux menstrues, nécessaire & même salutaire. *Ibid.* 862. *a.* Comment on peut distinguer les fleurs blanches d'avec une gonorrhée virulente. Moyen de les distinguer des fausses fleurs blanches ou gonorrhée bénigne. Examen des symptômes qui accompagnent les fleurs blanches, pour juger de l'intensité des causes de cette maladie. Lorsque la matiere est fort séreuse, & qu'elle détrempe continuellement la matrice & le vagin, elle rend ordinairement les femmes stériles, elle donne lieu quelquefois à la chûte de la matrice. Ulceres de mauvaise qualité causés dans la matrice par la qualité bilieuse de la matiere des fleurs blanches & son séjour dans les cavités où se fait l'écoulement. *Ibid. b.* Cependant elles sont rarement dangereuses par elles-mêmes, si elles ne dépendent de quelque grande cause morbifique commune à tout le corps. Elles sont moins dangereuses dans de jeunes sujets bien constitués, que dans ceux d'une mauvaise complexion & d'un âge avancé. Détails sur le traitement de cette maladie, selon ses différens degrés & ses différentes causes. *Ibid.* 863. *a.*

Fleurs blanches, usage de l'ortie-morte contre cette maladie. XI. 672. *b.* Caractere du pouls dans les fleurs blanches. XIII. 234. *b.*

FLEUR, (*Blason*) Fleurs les plus fréquentes dans les armoiries. Voyez vol. II. des pl. Blason, pl. 8.

FLEURS, (*Blason*) *Suppl.* I. 910. *b.* Fleurs épanouies. *Suppl.* II. 813. *b.* au pié nourri. *Suppl.* IV. 62. *b.*

FLEURS-DE-LYS, (*Blason*) armes des rois de France. Les fleurs-de-lys étoient déja employées pour ornement à la couronne des rois de France, du tems de la seconde & même de la premiere race. Observations sur le tombeau de la reine Frédégonde dans l'abbaye de S. Germain-des-prés. Portraits de Charles-le-chauve avec de vraies fleurs-de-lys à sa couronne. Philippe-Auguste est le premier qui s'est servi d'une fleur-de-lys seule au contre-scel de ses chartres. Les fleurs-de-lys furent réduites à trois dans les armes de Charles VII. M. de Sainte-Marthe pense que la fleur-de-lys a commencé d'être l'unique symbole de nos rois sous Louis VII. De l'opinion de ceux qui veulent que nos lys aient été dans l'origine le bout d'une espece de hache d'armes. VI. 864. *a.* Autre opinion examinée, celle de Jacques Chifflet. Divers monumens précieux trouvés dans le tombeau de Childeric II. Fables puériles sur les premieres armes de France, & la cause de leur changement en fleurs-de-lys. *Ibid. b.*

FLEUR-DE-LYS, (*Blason*) meuble le plus distingué de l'écu François. Fleur-de-lys au pié nourri. Premier roi de France qui prit les fleurs-de-lys. Celui qui les réduisit à trois. *Suppl.* III. 52. *a.*

Fleur-de-lys, réflexions sur l'origine de ces armoiries de France. IX. 572. *a.* Fleur-de-lys au pié nourri. *Suppl.* IV. 62. *b.*

FLEUR, (*Géogr.*) terminaison de plusieurs lieux maritimes de Normandie. Origine de cette terminaison. Les noms des lieux de Hollande terminés par *uliet*, ont la même origine : le *flevus* des anciens est encore de ce genre. Dans le bas-Breton, les lieux dont les noms commencent par les syllabes *pleu* & *plou*, sont battus des flots de la mer. VI. 864. *b.*

FLEURDELISÉ, (*Blason*) Usage de ce mot. *Suppl.* II. 52 *a.*

FLEURET, terme de danse : pas qui est presque semblable à celui de bourrée, parce qu'il n'a qu'un mouvement. Comment on l'exécute. Le fleuret se fait de tous côtés. VI. 865. *a.*

FLEURET, (*Escrime*) Lieux d'où l'on tire les meilleures lames de fleurets : leur forme. VI. 865. *a.*

Fleuret, espece d'épée. XVII. 786. *b.*

FLEURET, (*Manuf. en soie*) VI. 865. *a.*

FLEURETTE, (*Galanterie*) La fleurette est un jeu de l'esprit. La fleurette n'a pas un grand éclat, mais elle est agréable, lorsqu'elle réunit une expression ingénieuse à une idée riante. Elle donne une image de ce que l'amour fait sentir, comme de ce que la galanterie fait dire. Les fleurettes n'ont pas l'air redoutable, & peut-être par-là sont-elles un peu dangereuses. VI. 865. *a.*

FLEUREY *sur Ouche*, (*Géogr.*) village de Bourgogne à trois lieues de Dijon. Evénemens qui l'ont rendu remarquable. *Suppl.* III. 52. *a.*

FLEURI, (*Litt.*) teint fleuri, esprit fleuri, discours fleuri. Le style fleuri convient aux harangues qui ne sont que des complimens : mais il doit être banni de tout discours grave, sérieux ou instructif. On ne doit pas cependant rejetter les images douces & riantes ; quelques fleurs ne sont pas condamnables. Ouvrages auxquels le style fleuri convient particuliérement. Il convient peu à la comédie, & doit être encore moins admis dans la tragédie. Il est très-à sa place dans un opéra françois. Il ne doit pas être confondu avec le style doux. Modele du style fleuri. Modele du style doux. VI. 865. *b.*

FLEURI, (*Blason*) VI. 865. *b.*

FLEURISTE, (*Agric.*) personne qui cultive les fleurs, *&c.* Lumieres, soins & moyens qu'exige la culture des fleurs. VI. 866. *b.* Description de la passion du fleuriste. Portrait que la Bruyere fait d'un curieux de cette espece. *Ibid.* 866. *a.*

Fleuriste artificiel. Agrémens de son art pour la société. L'art des fleurs artificielles brille sur-tout dans les desserts. Cet art nouveau en France, y est encore mal connu. Il est plus ancien à la Chine, où l'on fait des fleurs très-parfaites, mais très-fragiles quand la matiere est seche. Recherches sur la nature de cette matiere. VI. 866. *a.* Usage de ces fleurs. Cet art ancien en Italie est exercé par la noblesse. Avantages des fleurs d'Italie sur celles de la Chine. Matieres dont elles sont faites. Comment les Italiens découpent leurs fleurs. Usage des fers à découper : leur inventeur. Talens supérieurs de M. Seguin, natif de Mende, dans la fabrication des fleurs artificielles. Contestations qu'il a essuyées de la part de plusieurs communautés de professions. *Ibid. b.* Tous ses ouvrages étant purement de génie & d'invention, il n'a pu encore apprendre à personne son art dans ce qu'il contient de singulier & de curieux. Divers autres ouvrages qu'il exécute, outre les fleurs artificielles. Matériaux qu'il emploie. Comment il a imité les fleurs de la Chine ; fleurs en feuilles d'argent colorées, dont il a donné la premiere idée. Un tel art demande du talent & une grande exactitude à considérer la nature. Des outils de cet art. *Ibid.* 867. *a.*

Fleuriste artificiel : ses ouvrages : description des opérations de son art. XVII. 780. *a*, *b.* Voyez vol. IV. des planch. article FLEURISTE.

FLEURON, (*Archit.*) ornement de sculpture. VI. 867. *b.*

FLEURON, (*Grav. & Imprim.*) Forme que doivent avoir les fleurons. Ceux qui sont gravés en bois doivent être un peu plus bas d'épaisseur que la lettre de l'imprimerie. VI. 867. *b.*

Fleuron, en terme de relieurs-doreurs, de jardinage & de serrurerie. VI. 867. *b.*

FLEURTIS, (*Musiq.*) voyez BRODERIE.

FLEURUS, (*Géogr. Hist.*) village du côté de Namur, célebre par la victoire qu'y remporta M. de Luxembourg, sur le prince Waldeck le 1er juillet 1690. Détails sur cette action. *Suppl.* III. 52. *a*, *b.*

FLEURY, (*Claude*) abbé. Son histoire du droit François. V. 126. *b.* Eloge de son histoire ecclésiastique. 223. *a.* De l'usage des sens figurés de l'écriture, selon cet auteur. VI. 765. *a*

FLEURY, (*André-Hercule de*) portrait de ce cardinal. IX. 628. *a.*

FLEUVE, *riviere*, (*Synonym.*) Divers sentimens & incertitudes sur la maniere de distinguer un fleuve d'une riviere. Différences que l'usage établit entre ces deux mots. VI. 867. *b.*

Fleuve : différence entre fleuve & torrent. XVI. 433. *a.*

FLEUVE, (*Physiq. & Géogr.*) Fondement de la différence établie entre ruisseau, riviere & fleuve. VI. 868. *a.*

Origine des fleuves. Les vapeurs élevées de la surface de la mer, & transportées par le vent sur la terre, sont plus que suffisantes pour former toutes les rivieres. Mesure de l'évaporation annuelle de l'eau de la mer. Dans l'espece de 812 ans, toutes les rivieres ensemble rempliroient l'océan. Les fleuves sont formés par la réunion de plusieurs rivieres, ou viennent de lacs. Le Volga est formé de 200 rivieres. Le Danube à-peu-près de même. VI. 868. *a.* Enumération des plus grands fleuves, auxquels on a joint le nombre de rivieres dont chacun d'eux est formé. Principales élévations sur la terre, qui paroissent être des points de partages marqués par la nature pour la distribution des eaux. *Ibid. b.*

Direction des fleuves. Les plus grandes montagnes occupent le milieu des continens, & les plus grandes chaînes de l'ancien continent, sont dirigées d'occident en orient. Les plus grands fleuves sont dirigés comme les plus grandes montagnes. L'auteur montre dans une seconde énumération des fleuves, que la plupart dans l'ancien continent, sont dirigés de l'orient à l'occident, ou de l'occident à l'orient. VI. 868. *b.* Dans l'Amérique, les principaux fleuves coulent de même d'orient en occident, ou d'occident en orient, quoique les montagnes soient dirigées nord & sud. *Ibid.* 869. *a.*

Phénomenes & variations des fleuves. Changemens occasionnés par les pluies & les neiges fondues : exemples. Il y a des fleuves qui s'enfoncent brusquement sous terre au milieu de leur cours, & qui reparoissent ensuite en d'autres lieux, comme si c'étoit de nouveaux fleuves : observations faites sur le Niger, sur l'Alphée des anciens. Autres fleuves qui se perdent dans la terre. Montagne de l'isle de S. Domingue remarquable à cet égard. Quelques fleuves se déchargent dans la mer par une seule embouchure, quelques autres par plusieurs. VI. 869. *a.* Embouchure du Danube, du Nil, du Volga. Nombre de fleuves qui tombent immédiatement dans la mer. Leurs sinuosités augmentent à mesure qu'ils en approchent. *Remous*, *cataractes* des fleuves : voyez ces articles. Varenius prétend & tâche de prouver que tous les lits des fleuves, si l'on excepte ceux qui ont existé dès la création, sont creusés par les hommes. Pourquoi, selon cet auteur, il n'y a point de fleuve d'eau salée, tandis que tant de sources le sont. Fleuves qui roulent du sable mêlé avec des grains d'or ; leur énumération. *Ibid. b.* Des fleuves qui roulent des grains d'argent, de fer, de cuivre ou de plomb. Cause des vertus médicinales des eaux minérales. Observations sur un fleuve d'Allemagne, auquel on attribue la propriété de convertir le fer en cuivre. Cause des différentes qualités, pesanteurs & couleurs des eaux des fleuves. *Ibid.* 870. *a.*

Débordement périodique de certains fleuves. Détails sur les inondations du Nil. Effets des inondations par rapport à la fertilité de la terre. Leurs causes. Enumération des autres fleuves sujets à des débordemens périodiques. Etendue & cours des plus grands fleuves de chacune des parties du monde, selon M. de Buffon. VI. 870. *b.* Quels sont les plus rapides de tous. Causes de la vitesse d'un fleuve. Le Danube a un cours moins rapide que le Pô, le Rhin & le Rhône. *Ibid.* 871. *a.*

Loix du mouvement des fleuves & rivieres en général. Les auteurs Italiens se sont distingués dans la recherche de ces loix, & particuliérement Guglielmini. Théorie de cet auteur. Causes qui diminuent la vitesse des eaux à mesure qu'elles font plus de chemin. La hauteur de l'eau où sa pression perpendiculaire peut toujours entretenir son mouvement. Celle qui est à la surface & loin des bords, peut toujours couler par la seule cause de sa déclivité, quelque petite qu'elle soit. VI. 871. *a.* Les parties inférieures rendent aux supérieures une partie du mouvement qu'elles en reçoivent par la pression. Moyen de connoître si l'eau coule par la vitesse qu'elle a acquise dans sa descente, ou par la pression perpendiculaire de ses parties. Les fleuves se creusent presque tout seuls leur lit. Comment ils agissent sur le fond de leur lit selon la qualité du sol. Action de l'eau sur les bords de son lit. Terme auquel le fleuve ni les bords ne changent plus. Changemens qui arrivent dans le lit des fleuves dont les eaux sont épaisses & limonneuses. *Ibid. b.* Nécessité de connoître ces différens effets, avant de travailler à produire aucun changement dans une riviere, sur-tout lorsqu'il s'agit d'en détourner le cours. Effet d'un travail inconsidéré sur le Lamone qui se jette dans le Pô. Pourquoi un petit fleuve peut entrer dans un grand, sans en augmenter la largeur ni la profondeur. Un fleuve qui entre dans un autre selon une direction plus favorable au courant, est insensiblement détourné de cette direction. L'union de deux rivieres doit les faire couler plus vîte. D'où il arrive souvent qu'elles occupent moins d'espace sur la surface de la terre, &c. L'extrait de la doctrine de Guglielmini, se trouve dans les *Mém. de l'acad.* 1710. Recherches de l'auteur pour déterminer plus précisément les loix générales du mouvement des fleuves. *Ibid.* 872. *a*, *b.* Quelles sont les causes qui font que le mouvement des eaux dans le cours des fleuves, s'écarte considérablement de la théorie géométrique. *Ibid.* 873. *b.*

De la mesure de la vîtesse des fleuves. Divers moyens que les physiciens ont imaginés pour déterminer cette vitesse. VI. 873. *b.*

Fleuves. Diverses observations sur les fleuves. VII. 621. *a*, *b.* 622. *a.* 625. *b.* 1°. *Leur origine*, voyez *Fontaine* & *Source*. Méchanisme par lequel s'opere la continuité de leur écoulement, & par lequel, en même tems, les sources ne peuvent causer des inondations subites. VII. 93. *a.* 2°. *De leur direction.* Observations de Quinte-Curce sur la disposition des montagnes & des fleuves en Asie. *Ibid. b.* 3°. *Divers phénomenes des fleuves.* Des cataractes qu'on observe dans leur cours. II. 769. *a*, *b.* Recherches sur la quantité d'eau qu'ils charrient dans la mer. VII. 88. *b. &c.* Du limon charrié par les fleuves. IX. 343. *b. &c.* Effets qui en résultent. XVI. 164. *b.* 171. *b.* L'augmentation de vitesse dans l'eau du fond de la riviere, annonce un prompt accroissement des eaux. X. 842. *b.* Fleuves qui charrient de l'or. XI. 521. *b.* Des paillettes d'or que charrient quelques fleuves. 748. *a*, *b.* Mouvemens appellés *remous*, particuliers aux fleuves. XIV. 99. *a.* Couches de sables & de gravier formées par les fleuves. VII. 624. *a.* Comment les rivieres commencent à se geler. 681. *a.* 4°. *De la vîtesse des fleuves*, voyez *Vitesse*. Comment on l'évalue. VII. 120. *b.* Pourquoi une riviere devient plus rapide quand son lit s'étrécit. 248. 7. *b.* *Voyez Riviere.*

FLEUVES. (*Géogr.*) Ceux des quatre parties du monde, *voyez* l'article de chacune d'elles.

FLEUVE, *ou* RIVIERE *d'orion*, (*Astron.*) VI. 874. *a.* *Voyez* ERIDAN.

FLEUVE. (*Math. Icon. Litt.*) Il y avoit peu de fleuves dans la Grece & dans l'Italie, auxquels on ne trouvât des autels consacrés. Passage de Maxime de Tyr sur ce sujet. Le Rhin, le Tibre, la Pamise, le Clitomne, *&c.* honorés comme des dieux. Trait d'histoire sur ce dieu Clitomne, tiré de Pline-le-jeune. VI. 874. *a.* Hésiode dit que les fleuves sont enfans de l'Océan & de Thétis. Comment ils sont représentés. Pourquoi les anciens leur ont donné des cornes. Aujourd'hui que nous ne les peignons plus avec des cornes, il ne seroit pas permis aux poëtes modernes de parler des cornes des fleuves. *Ibid. b.*

Fleuve. Remarque sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 52. *b.*

Fleuves. Leur utilité pour le commerce. II. 582. *b.* Description poétique des principaux fleuves de la zone torride. XVII. 769. *a*, *b.* Fausses maximes qu'on avoit avancées au sujet des fleuves qu'on voit souvent au revers des médailles. X. 237. *b.* Figure symbolique des fleuves. XV. 732. *a.*

FLEUVES. (*Jurisp.*) Préposé sur certaines rivieres pour faciliter aux bateaux le passage des endroits difficiles. III. 2. *a.* L'eau des fleuves appartient au roi ; mais l'usage en est public. V. 206. *a.*

FLEXIBLE. (*Physiq.*) Corps flexibles sans effort. Corps flexibles avec effort. Plus la puissance motrice est éloignée du point où le corps plie, plus elle a de force. On peut aussi donner le nom de flexible aux corps ductiles. VI. 874. *b.*

FLEXIBILITÉ. (*Physiol.*) Dans l'homme, la flexibilité dépend, 1°. du peu de contact réciproque des élémens ; 2°. de la glu qui joint les élémens solides. VI. 874. *b.* Il est d'autres corps flexibles, dont la flexibilité dépend d'une structure diverse, qu'on ne peut rapporter à aucune figure commune. Méchanisme par lequel les fonctions qui s'exécutent par le mouvement des humeurs, des vaisseaux & des muscles, ont pu s'exécuter. *Ibid.* 875. *a.*

Flexibilité. Etonnante flexibilité à laquelle on peut amener les jointures par un constant exercice. VIII. 870. *a.* Moyen de donner quelque flexibilité à certaines parties ossifiées. XI. 689. *a.*

FLEXION, (*Médec. Physiol.*) mouvement opposé à celui d'extension. Elle a lieu principalement dans les parties où les os sont articulés par ginglyme. Flexions composées dans certaines parties où il faut une combinaison de mouvemens en tout sens. Flexions appellées *adductions* & *abductions*. VI. 875. *a.*

FLEZ. (*Ichthyol.*) Description de ce poisson. Quels sont les lieux qu'il fréquente. VI. 875. *a.*

FLIBUSTIERS, (*Hist. mod.*) *voyez* AVENTURIERS.

FLINS. (*Mythol.*) Corrections à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 52. *b.*

FLINT, (*Géogr.*) qualité de l'air & du terroir de cette province. Ses productions ; ses bornes. Députés qu'elle envoie au parlement d'Angleterre. *Suppl.* III. 53. *b.*

FLINT-GRAS, (*Optiq.*) espece de verre blanc d'Angle-

terre. Ses propriétés particulieres dans l'optique. Quelle en eſt la cauſe. *Suppl.* III. 52. *b.*

FLORAUX, *jeux*, (*Littér.*) inſtitués en l'honneur de Flora, dont le culte fut établi à Rome par Tatius, roi des Sabins. On ne commença à célébrer ſes jeux, que l'an de Rome 513. VI. 875. *b.* Circonſtances dans leſquelles on les renouvelloit. Ces jeux ne devinrent annuels que l'an de Rome 580, à l'occaſion d'une ſtérilité. Quel fut le fonds qui ſervit à l'entretien de ces jeux. Comment on les célébroit. Le dérèglement caractériſoit proprement les jeux floraux. S. Auguſtin, Juvenal & Ovide, cités en témoignage de ce dérèglement. La préſence de Caton ayant un jour gêné cette fête, il prit le parti de ſe retirer. Obſervation ſur une erreur où Lactance eſt tombé ſur l'inſtitution des jeux floraux. *Ibid.* 876. *a.* Sources où l'on peut s'inſtruire à fond ſur cette matiere. *Ibid.* *b.*

Floraux, *jeux*, leur origine. XII. 844. *b.* Honneurs qu'on rendoit à ceux qui en avoient remporté le prix. *Ibid.* But de leur inſtitution. *Suppl.* III. 222. *a.*

FLORAUX, *jeux*, inſtitution des jeux floraux en France, en 1324. Quelle en fut l'origine. Fondation de cette nouvelle académie à Toulouſe. Prix établis par les inſtituteurs. Deux opinions différentes ſur l'origine des jeux floraux. Détail des cérémonies de ces jeux. Quel fut le premier qui remporta la violette d'or. Les jeux floraux érigés en académie par lettres-patentes en 1694. Nombre des académiciens. VI. 876. *b.*

FLORE, (*Mythol.*) une des nymphes des iſles fortunées. Son hiſtoire, ſelon la fable. Peuples qui l'ont adorée. Praxitele avoit fait ſa ſtatue. Courtiſanne qui obtint à Rome des autels ſous le nom de Flore. Les jeux de l'ancienne Flore étoient innocens. Quels furent ceux de la nouvelle. Caton n'en put ſoutenir le ſpectacle juſqu'à la fin. Epigramme à laquelle ſa ſortie du théatre donna lieu. Sur quoi ſe prenoit la dépenſe des jeux floraux. VI. 875. *b.*

Flore. Champ de Flore. III. 75. *a*, *b.* Cirque de Flore. 476. *b.*

FLORENCE. (*Géogr.*) Détails ſur cette ville. VI. 876. *b.* Pierres figurées qui ſe trouvent dans les montagnes de ſon voiſinage. Détails ſur le palais ducal : ſes décorations ; tableaux ; antiquités, & autres magnificences. Florence n'oubliera jamais les Médicis, ni Coſme, ni ſon petit-fils Laurent de Médicis. Parmi les grands hommes dans les lettres qui ont illuſtré cette ville, on diſtingue le Dante, Machiavel, *Ibid.* 877. *a.* Guicciardini, Galilée, Viviani & Lulli. Obſervations ſur chacun d'eux, & leurs ouvrages. *Ibid.* *b.*

FLORENCE. Origine du nom de cette ville. Agrémens de ſa ſituation. Sa grandeur & ſa population. Sa latitude & longitude. Hiſtoire abrégée de Florence. *Suppl.* III. 53. *a*, *b.* Deſcription de cette ville. Son gouvernement. Son inquiſition. Eloge des habitans. *Ibid.* 54. *b.* Deſcription des courſes de chevaux qui ſe font à Florence vers la S. Jean. Papes que Florence a donnés à l'égliſe. Reines qu'elle a données à la France. Des perſonnages illuſtres dans les ſciences & les arts, dont elle a été la patrie. Eclat avec lequel les beaux-arts & les lettres y ont été cultivés. *Ibid.* 55. *a.* Obſervations ſur l'école florentine & ſur les ſculpteurs qui en ſont ſortis. L'établiſſement des académies & des ſociétés littéraires a commencé à Florence, preſque dans tous les genres. Ouvrage à conſulter. *Ibid.* *b.*

Florence. Quelques grands édifices de cette ville. *Suppl.* I. 539. *a.* Gnomon dans la cathédrale. *Suppl.* III. 239. *a.* Pierres ou marbres de Florence. VIII. 535. *a.* X. 71. *a.* XII. 577. *b.* 583. *b.* *Voyez* auſſi vol. VI. des planch. article *Coquilles foſſiles*, planch. 11. & 12. Obſervations ſur la montagne *Pietra Sancta*, du duché de Florence. XII. 599. *b.* Maiſon de plaiſance des ducs, nommée *Pratolino*, dans le voiſinage de Florence. XIII. 265. *a.* Bibliotheques de cette ville. II. 235. *a.* Nobleſſe d'aggregation dans l'état de Florence. XI. 171. *b.* Nobleſſe de laine & de ſoie. 173. *b.* Etat tumultueux de Florence du tems des Guelphes & des Gibelins. *Suppl.* III. 225. *b.* Interdit jetté en 1478, ſur cette ville. VIII. 817. *a.* Invention des lettres de change attribuée aux Florentins. IX. 418. *b.* Academie de la Cruſca, fondée à Florence. IV. 522. *a*, *b.* *Suppl.* I. 89. *b.* Académie platonique. *Suppl.* I. 88. *b.* Couronne du duc de Florence. *Suppl.* II. 642. *a.*

FLORENCE, *Etat de*, (*Hiſt.*) Quel fut l'état de Florence lorſqu'elle ſe gouvernoit en république. Combien le remede qui l'a guérie de ſes émeutes, a été pire que le mal. VI. 877. *b.*

FLORENT, (*François*) *Suppl.* I. 562. *b.*

FLORENTINE, (*Manufacture en ſoie*) fabrication des florentines à ſonnettes. XV. 299. *b.* Florentines damaſſées. XI. Vol. des planch. Soierie, ſection 3[e].

Florentines, *Pandectes*, V. 140. *b.*

Florentine, *école*, de peinture. V. 317. *b.* &c.

FLORENTINO, (*François-Marie*) anatomiſte. *Suppl.* I. 397. *b.*

FLORIDE, (*Géogr.*) grand pays de l'Amérique ſeptentrionale. Sa deſcription géographique. Sa découverte. Premier François qui s'y établit. Pays que les Anglois & les François y poſſedent. Détails ſur les naturels du pays, & ſur ſes productions. VI. 878. *a.*

Floride. Etendue de ce pays. *Suppl.* III. 55. *b.*

Floride. De la religion des ſauvages de ce pays. I. 799. *a.* Prêtres de la Floride, nommés *Boyez*. II. 389. *b.* Deſcription des peuples de la Floride. VIII. 347. *b.* Chefs de ces peuples. XI. 918. *a.*

FLORIEN, (*Marcus-Antonius-Florianus*) empereur. *Suppl.* IV. 299. *b.*

FLORIENS *ou* FLORINIENS, (*Hiſt. eccl.*) hérétiques du 2[e] ſiecle. Leur chef ; ſa doctrine. VI. 878. *a.*

FLORILEGE, eſpece de bréviaire compilé pour la commodité des prêtres grecs ; c'eſt la même choſe qu'anthologie, *voyez* ce mot. On en diſtingue deux, l'ancien & le nouveau. Ouvrages à conſulter. *Suppl.* III. 55. *b.*

FLORIN, (*Comm.*) eſpece de monnnoie. Dans quels lieux on en fait uſage. *Suppl.* III. 55. *b.* Valeurs & diviſions des florins des différens pays. *Ibid.* 56. *a.*

Florins, monnoie réelle. Les florins d'or & d'argent autrefois très-communs dans le commerce. Origine du nom de cette monnoie. Titre des florins d'or & d'argent. Leur poids & leur valeur. *Suppl.* III. 56. *a.*

Florin. Du florin qui avoit autrefois cours en France. V. 957. *b.* IX. 418. *b.*

FLORIOT, (*Pierre*) *Suppl.* III 702. *b.*

FLORIPONDIO, (*Bot. exot.*) arbre du Chili. Son nom en botanique. Deſcription de cet arbre. Sa beauté ; odeur admirable de ſes fleurs. Uſage que les Chiliens font de ces fleurs en médecine. VI. 878. *b.*

FLOTTAGE *du bois.* II. 305. *b.* Pourquoi les cendres du bois flotté ne ſont pas bonnes à la leſſive. 814. *b.*

FLOTTANTES, *iſles*, I. 633. *b.* VIII. 923. *a.*

FLOTTEMENT, (*Art. milit.*) mouvement d'ondulation que font aſſez ſouvent les différentes parties du front d'une troupe en marchant, &c. Il eſt important de rectifier ce défaut. Comment on y remédie. Plus le front d'une troupe eſt grand, plus elle eſt expoſée au flottement. Quelle eſt, ſelon M. de Roſtaing, la plus grande étendue qu'on puiſſe donner au front d'une troupe, pour la faire marcher régulierement. Ce qu'il y a de dangereux dans le flottement d'une troupe qui s'avance pour en combattre une autre. C'eſt à l'ordre & l'exactitude avec laquelle deux armées ennemies avancent, qu'on peut juger, ſelon M. de Puyſegur, laquelle battra l'autre. VI. 879. *a.*

FLOTTE. (*Marine*) Ce que les Eſpagnols appellent *flotte* & *galions*. VI. 879. *b.*

Flotte. Comment doit être rangée une flotte dans un port ou dans une rade. I. 445. *b.* Eſcadre & flotte. 694. *b.* Petite flotte eſpagnole. 685. *a.* Flottes des anciens Romains. *Suppl.* IV. 671. *b.*

Flottes de la Chine, aſſemblage de pluſieurs vaiſſeaux chinois. Quel eſt le fonds de la liaiſon de ces vaiſſeaux. Comment on les fait avancer. Les maîtres y paſſent leur vie avec leur famille. Petits vaiſſeaux qui ſervent auſſi de demeure à une famille. Marques des marchandiſes à vendre dans ces bateaux. VI. 879. *b.*

FLOTTE *invincible.* (*Hiſt. mod.*) Détails de tout ce que contenoit cette flotte équippée par Philippe II, pour détrôner la reine Eliſabeth. Ce que cette flotte coûtoit au roi avant que de ſortir du port. Hiſtoire abrégée du ſort qu'elle éprouva. VI. 879. *b.* Débris qui en furent trouvés en 1728 & en 1740. Médaille que les Provinces-Unies frapperent au ſujet de la deſtruction de cette flotte. Le roi d'Eſpagne ne s'eſt jamais trouvé depuis en état de faire aucun effort contre la Grande Bretagne. En général, les prodigieuſes armées navales n'ont preſque jamais réuſſi. Sort de la flotte que l'empereur Léon I envoya contre les Vandales. Réflexions contre les grandes flottes & les grandes armées. *Ibid.* 880. *a.*

FLOTTER, (*Hydrodyn.*) conditions néceſſaires pour qu'un corps ſoit en repos ſur la ſurface d'un fluide. Sans ces conditions, le corps ſera en mouvement, & ſera des oſcillations ſur le fluide. VI. 880. *a.* Conſidérations qu'on doit faire pour déterminer quel ſera ce mouvement. Ouvrages à conſulter ſur cette matiere. *Ibid.* *b.*

FLOU. (*Peinture*) Ce qu'on entend par peindre flou. Procédé à ſuivre pour donner ce caractere à la peinture. VI. 880. *b.*

FLOYER, (*Jean*) anatomiſte. *Suppl.* I. 403. *b.* & phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 354. *b.*

FLUCTUATION, (*Chirurg.*) mouvement qu'on imprime avec les doigts au fluide épanché dans une tumeur. Lorſque le foyer d'un abcès eſt profond, la fluctuation ne ſe fait point ſentir. Quand la matiere eſt ſous quelque aponévroſe, on ſent difficilement la fluctuation, &c. VI. 881. *a.*

Fluctuation. En quoi elle differe de l'ondulation. XI. 476. *b.*

FLUE, (*Pêche*) VI. 892. *a.* Vol. VIII. des planch. Pêche, planch. 8.

FLUIDE,

FLUIDE, subst. (*Physiq. Hydrodyn.*) Ce qui constitue la fluidité. VI. 881. *a*, Quelle en est la cause. Expériences qui montrent que les particules d'un fluide ont quelque adhérence entr'elles. Circonstances qui peuvent changer certains fluides en corps solides. Les fluides sont, ou naturels, ou animaux, ou artificiels. On peut considérer dans les fluides, leur nature, ce qui constitue la *fluidité*, *voyez* ce mot. Les loix de leur équilibre ; celles de leur mouvement ; celle de leur résistance.

Des loix de l'équilibre des fluides. I. Les parties supérieures des fluides pesent sur les inférieures. Expérience qui le prouve. *Ibid. b.* Les surfaces des fluides en repos sont planes & paralleles à l'horizon, ou plutôt, ce sont des segmens de sphere qui ont le même centre que la terre. II. Si un corps est plongé dans un fluide, en tout ou en partie, sa surface intérieure sera pressée de bas en haut par l'eau qui sera dessous. Pourquoi les corps spécifiquement plus légers que les fluides s'élevent à leur surface. Pourquoi de très-petits corpuscules plus pesans ou plus légers que le fluide, s'y soutiennent pendant long-tems sans s'élever ou sans s'abaisser. III. La pression des parties d'un fluide s'exerce en tout sens. Conséquences d'un tel principe. *Ibid.* 882. *a.* IV. Dans les tubes qui communiquent ensemble, un même fluide s'y élevera à la même hauteur. V. Ainsi le fluide, qui est dans un des tubes, est en équilibre avec celui qui est dans l'autre. VI. Dans les tubes qui communiquent, des fluides de différentes pesanteurs spécifiques seront en équilibre, si leurs hauteurs sont en raison inverse de leurs pesanteurs spécifiques. Moyen de déterminer la gravité spécifique des fluides. Moyen de déterminer leurs densités relatives. VII. Les fonds & les côtés des vaisseaux sont pressés de la même maniere, & par la même loi que les fluides qu'ils contiennent. *Ibid. b.* VIII. Dans les vaisseaux cylindriques, situés perpendiculairement, & qui ont des bases égales, la pression des fluides sur les fonds est en raison de leurs hauteurs. IX. Mais si les bases sont inégales, cette pression sera en raison composée des bases & des hauteurs. X. Si un vaisseau incliné a même base & même hauteur qu'un vaisseau perpendiculaire, les fonds de ces deux vases seront également pressés. XI. Les fluides pressent selon leur hauteur perpendiculaire, & non pas selon leur volume. Si l'on a deux vases de même base & de même hauteur, mais dont l'un aille en s'élargissant vers le haut, & l'autre en diminuant, les fonds de ces deux vases seront également pressés. M. Pascal est le premier qui ait découvert ce paradoxe hydrostatique. Principes de méchanique, par lesquels on peut en rendre raison. *Ibid.* 883. *a.* Moyen de le prouver par expérience. XII. Un corps fluide pesant, lequel, placé vers la surface de l'eau, se précipiteroit en en bas avec une grande vitesse, étant placé néanmoins à une profondeur considérable, ne tombera point au fond. Expérience qui le prouve. La pression des fluides, selon plusieurs physiciens, nous donne la solution du phénomene de deux marbres polis, qui s'attachent fortement ensemble, lorsqu'on les applique l'un à l'autre. *Ibid. b.* Sur l'ascension des fluides dans les tuyaux capillaires, *voyez* TUYAUX *capillaires*. *Voyez* aussi au mot HYDROSTATIQUE, d'autres observations sur l'équilibre des fluides.

Loix du mouvement des fluides. L'auteur s'est contenté d'en donner les énoncés, dont quelques-uns sont accompagnés de corollaires. *Ibid.* 884. *a*, *b.* *Voyez* aussi sur le mouvement des fluides, les articles *Hydrodynamique*, *Hydraulique*, *Elastique*, *&c.* Différentes machines hydrauliques que l'on construit pour l'élévation des fluides. Sur les loix du mouvement des fluides par leur propre pesanteur dans des canaux ouverts, *voyez* FLEUVE. Pour les loix de la pression ou du mouvement de l'air, considéré comme un fluide, *voyez* AIR & VENT. *Ibid.* 885. *a.*

Réflexions sur l'équilibre & le mouvement des fluides. L'auteur s'applique d'abord à connoître quelle différence il doit y avoir entre les principes généraux du mouvement des fluides, & les principes dont dépendent les loix de la méchanique des corps ordinaires. Ces derniers principes se réduisent à trois ; la force d'inertie, le mouvement composé, & l'équilibre de deux masses égales, animées en sens contraire ; de deux vitesses virtuelles égales. Les deux premiers conviennent certainement à chacune des parties des fluides ; mais le principe de l'équilibre des fluides ne peut être connu que par l'expérience. Expérience qui prouve que les parties des fluides pesans sont pressées, & pressent également en tout sens. Cette propriété appartient aux fluides, quelles que soient les forces qui agissent sur leurs différentes parties. Moyen de s'en assurer. Cette propriété est le fondement de tout ce qu'on peut démontrer sur l'équilibre des fluides. *Ibid. b.* Diverses propositions qu'on ne peut démontrer que par des conséquences déduites de ce principe, par un calcul net & précis de toutes les forces qui concourent à la production de l'effet qu'on veut examiner, & par la détermination exacte de la force qui en résulte. Ouvrage de l'auteur de cet article, sur le sujet dont il s'agit ici. Un auteur moderne a prétendu prouver l'égalité de pression des fluides en tout sens, par la figure sphérique & la disposition qu'il leur suppose. Insuffisance de cette démonstration. De l'usage que nous devons faire des principes généraux de l'équilibre des fluides pour trouver les loix de leur mouvement dans les vases qui les contiennent. *Ibid.* 886. *a.* Principe par lequel on réduit fort aisément aux loix de l'hydrostatique ordinaire, les problêmes qui ont pour objet le mouvement des fluides. Principe admis par les anciens auteurs, selon lequel on a prétendu que le fluide qui s'échappe à chaque instant, est pressé par le poids de toute la colonne dont il est la base : fausseté de ce principe. Différens problêmes fort difficiles qu'on résout avec facilité par le moyen des principes de l'auteur. Cette théorie sert à démontrer que la loi de méchanique, appellée *la conservation des forces vives*, a lieu dans le mouvement des fluides. Ce principe est celui dont M. Daniel Bernoulli a déduit les loix du mouvement des fluides dans son hydrodynamique. Mémoire de cet auteur sur le même sujet : observations sur ce mémoire. *Ibid. b.* Du mouvement d'un fluide élastique : en quoi il differe de celui d'un fluide ordinaire. Méthode pour trouver les loix de son mouvement. Du mouvement des fluides dans des tuyaux flexibles. Cette théorie ne sauroit nous conduire, comme quelques-uns l'ont cru, à la connoissance de la méchanique du corps humain, de la vitesse du sang, de son action sur les vaisseaux, *&c.* Lorsque les effets de la nature sont trop compliqués & trop connus pour pouvoir être soumis à nos calculs, l'expérience est le seul guide qui nous reste. *Ibid.* 887. *a.* Ouvrages à consulter, pour connoitre les réflexions que cette matiere peut fournir encore.

De l'action des fluides sur les corps solides qui y sont plongés, & qui s'y meuvent. De la connoissance que les anciens avoient acquise sur la résistance des fluides. Les modernes ne doivent la supériorité qu'ils ont sur eux, qu'aux secours plus nombreux qu'ils ont eus, & à l'avantage d'être venus après les anciens. Usage qu'ils ont tiré des calculs intégral & différentiel. *Ibid. b.* Cependant, avec ces secours même, les plus grands hommes n'ont pu nous donner qu'une légere ébauche sur la résistance des fluides. D'où vient le peu de progrès sur cette matiere. Recherches de l'auteur. Méthode qu'il a suivie dans l'ouvrage qu'il a publié en 1752, *sur la résistance des fluides*. Exposé de ce qui a été fait jusqu'à présent sur cette matiere. Théorie de Newton. Celle de M. Jean Bernoulli. *Ibid.* 888. *a.* Suite de la théorie du philosophe anglois. Observations de l'auteur sur cette doctrine de Newton, *Ibid. b.* & sur ceux qui l'ont attaquée. Méthode entiérement nouvelle, selon laquelle l'auteur a traité la même matiere : elle a l'avantage de n'être appuyée sur aucune supposition arbitraire. La résistance qu'un corps éprouve, lorsqu'il en choque un autre, n'est que la quantité de mouvement qu'il perd : lorsque le mouvement d'un corps est altéré, on peut regarder ce mouvement comme composé de celui que le corps aura dans l'instant suivant, & d'un autre qui est détruit. Toutes les loix de la communication du mouvement entre les corps se réduisent aux loix de l'équilibre. Fécondité de ce principe. Son application à la résistance d'un corps dans un fluide. *Ibid.* 889. *a.* L'expérience seule a pu nous instruire des loix de la pression & de l'équilibre des fluides, & on n'a pu trouver encore d'hypothese satisfaisante pour les exposer. Les philosophes ne pouvant déduire immédiatement de la nature des fluides les loix de leur équilibre, ils les ont réduites à un seul principe d'expérience, l'*égalité de pression en tout sens*. La découverte purement expérimentale de ces loix rend le problême plus simple, que si pour le résoudre nous étions bornés à la seule connoissance de la figure & de la disposition des parties des fluides, & qu'il en fallût déduire toute notre théorie. Il ne s'agit plus que de développer par quel moyen les loix de la résistance peuvent se déduire des loix de l'hydrostatique, *voyez* là-dessus l'article *Résistance*. Difficultés que l'auteur a rencontrées dans ses recherches sur cette matiere. *Ibid. b.* Les limites, où la théorie est forcée aujourd'hui de s'arrêter, ne doivent point être regardées comme tellement fixées, que de nouveaux secours ne puissent nous mener plus loin. L'auteur renvoie sur cette matiere à son ouvrage, intitulé, *Essai d'une nouvelle théorie de la résistance des fluides*. Combien sont délicates & difficiles à exécuter les expériences sur ce sujet. La difficulté fréquente d'appliquer le calcul à la théorie, pourra aussi rendre souvent presque impraticable la comparaison de la théorie & de l'expérience. *Ibid.* 890. *a.* Détails de l'auteur sur l'ouvrage qui vient d'être cité. Avis aux géometres, qui dans la suite, s'occuperont du même objet ; c'est de ne pas ériger trop légérement des formules d'algebre en vérités ou propositions physiques. L'esprit de calcul regne peut-être aujourd'hui un peu trop dans la philosophie. *Ibid. b.*

Fluide. Différence entre les liquides & les fluides. Comment les uns peuvent se transformer dans les autres. IX. 567. *b.* On peut faire prendre à quelques fluides l'apparence de l'air pendant quelque tems. I. 226. *b.* Attraction des parties des fluides. I. 848. *a.* Causes du mouvement & du repos

ou cornets, ni des flûtes traverfieres, ni des flûtes douces, & que par conféquent il falloit néceffairement qu'elles fuffent à anches. *Ibid.* 59. *a.* Il fait voir enfuite qu'elles étoient de deux fortes; l'une ayant l'anche à découvert, comme nos hautbois; l'autre ayant l'anche cachée, à-peu-près comme font les trompettes d'enfans. *Ibid.* 60. *a.* Réponfes à quelques objections contre le fyftême de l'auteur. De l'étymologie du mot latin *tibia*. *Ibid. b.* Explication de quelques difficultés qui regardent les flûtes des anciens. *Ibid.* 61. *a.* Tableau d'Herculanum qui répréfente Marfyas donnant leçon de flûte à Olympe encore enfant. Flûtes entourées d'anneaux qu'on trouve fur les anciens monumens. Morceaux de flûte d'yvoire revêtus d'une plaque d'argent qu'on déterra il y a plufieurs années à Rome. Il paroît que cette multitude de noms que les anciens donnoient à leurs flûtes n'étoient que des épithetes. *Ibid. b.*

Flûte. Partie inférieure des flûtes des anciens. *Suppl.* II. 488. *a.* Flûtes dactyliques, flûtes fpondaïques. IV. 610. *b. Suppl.* IV. 826. *a.* Petites flûtes ou fiftules. VI. 831. *b.* Ufage que les orateurs & les comédiens faifoient de la flûte pour la déclamation. IV. 690. *b.* Airs de flûtes des anciens : nommées polycéphale, XII. 935. *b.* fchœnion. XIV. 769. *a.* Défenfe aux joueurs de flûte d'entrer dans le temple de Ténédos. XVI. 134. *a.*

Articles tirés des Supplémens. Flûtes des Grecs appellées athena, *Suppl.* I. 669. *a.* cythariftérienne, *Suppl.* II. 674. *a.* diopi, 723. *b.* diaule, 719. *a.* éléphantine, 684. *b.* clyme, 792, *a*, *b.* embatérienne, 800. *a.* gingras, *Suppl.* III. 226. *a.* hémiope, 322. *b.* hippophorbe, 488. *a.* lotine, 784. *b.* lyfiode, 828. *b.* magade, 830. *b.* mélététique, 895. *a.* monaule, 954. *b.* palæomagade, *Suppl.* IV. 219. *a.* paratrete, 238. *b.* flûte de Pan, voyez *Syrinx* & *Sifflet.* flûte pariambe, *Suppl.* IV. 239. *a.* parœnie, 241. *a.* parthénienne, voyez *virginale.* flûte photinge, *Suppl.* IV. 343. *a*, *b.* pithantique, 387. *a.* plagiaule, 390. *a.* polyphtongue, 472. *b.* præcentorienne, 525. *a.* puérile, 551. *b.* pycnos, 554. *b.* pythique, 556 *b.* faranne, 739. *a.* thrénétique, 941. *a.* thuraire, *Ibid.* tityrine, 948. *a* tragique, 965. *b.* virginale, 988. *b.* virile, 989. *a.* zygie. 1004. *b.* Flûte des Hébreux appellée chalil. *Suppl.* II. 310. *b.* Ufage que les Grecs faifoient de la flûte dans les marches militaires & les combats. *Suppl.* III. 932. *b.* Concert de flûtes dans la mufique ancienne. *Suppl.* IV. 857. *b.*

Flute *double.* (*Inftr. de mufiq.*) Defcription de cette flûte qui étoit en ufage chez les anciens. Symphonie qui pouvoit en réfulter. Quel fut l'inventeur de cet inftrument. VI. 895. *a.*

Flûte des facrifices. VI. 895. *a.*

Flute *tyrrhénienne.* (*Mufiq. inftr. anc.*) Sa defcription. *Suppl.* III. 63. *a.*

Flûte d'accords. VI. 895. *a.*

Flute. (*Luth.*) Defcription des flûtes ou flageolets des negres. *Suppl.* III. 62. *a.* Voyez pl. 3. de luth. *Suppl.*

Flute *de peau.* (*Luth.*) Voyez *Sifflet de peau.*

Flûte allemande ou *traverfiere.* Defcription & ufage de cet inftrument : maniere d'en jouer. VI. 895. *a.* Détails fur la tablature & l'étendue de la flûte traverfiere. Comment fe fait le fon des principales notes. *Ibid.* 896. *a.* Il y a d'autres flûtes plus grandes ou plus petites qui ne different de celle-ci que par la partie qu'elles exécutent. Inftruction fur les cadences & la maniere de les exécuter, fur les coups de langue, les ports-de-voix, les accens, les doubles cadences, les flatemens, battemens, *&c. Ibid. b.* Tablature de la flûte allemande ou traverfiere. *Ibid.* 897. *a*, *b.* Cadences de la flûte allemande. *Ibid.* 898. *a.*

Flute *traverfiere.* (*Luth.*) Dans une partie de l'Allemagne, & particuliérement en Pruffe, cette efpece de flûte eft conftruite autrement qu'il n'eft rapporté dans l'Encyclopédie. Ces changemens font dus à M. Quantz, muficien de la chambre du roi de Pruffe : en quoi ils confiftent. *Suppl.* III. 62. *a.* Raifons qui les ont fait adopter. *Ibid. b.* L'auteur de l'article *Flûte traverfiere* de l'Encyclopédie prétend qu'il faut plus de vent pour les tons aigus que pour les graves. Cette erreur réfutée. Tablature pour la flûte traverfiere à deux clefs. *Ibid.* 63. *a.*

Flûte traverfiere. Lieu de la France où l'on fait les meilleures flûtes. *Suppl.* III. 678. *a.* Baffe de cet inftrument. II. 120. *b.* Deffus. IV. 896. *a.* Quinte. XIII. 721. *a.* Traverfiere à bec. XVI. 571. *b.* Ouvrage à confulter fur l'art de jouer de la flûte traverfiere. *Ibid.*

Flute Allemande, (*Jeu d'orgue*) VI. 899. *a.*

Flute, (*Jeu d'orgue*) voyez Jeux d'orgue.

Flûte douce ou *à bec.* Defcription de cet inftrument. Détails fur la maniere de le fabriquer. VI. 899. *a.* Inftruction fur l'art d'en faire ufage. *Ibid. b.*

Tablature de la flûte douce ou *à bec.* Suite des cadences de cet inftrument. VI. 901. *a.*

Flûte douce ou *à bec*, baffe de cet inftrument. II. 120. *a*, *b.* Deffus. IV. 896. *a.* Haute-contre. VIII. 71. *a.* Quinte. XIII. 721. *a.*

Flute *de tambourin* ou *à trois trous.* (*Luth.*) Tablature de cet inftrument. Détails fur fon ufage. VI. 901. *b.*

Flute, (*Marine*) Defcription de ce bâtiment. VI. 901. *b.* Ce qu'on entend en France par un vaiffeau armé en flûte. Dimenfions les plus ordinaires des flûtes. Des proportions des différentes pieces de ce bâtiment. *Ibid.* 902. *a.*

Flûte, article fur ce bâtiment. XIII. 790. *a.* Petite flûte. II. 340. *a.* Flûte repréfentée, vol. VII. des planch. Marine, planche 15.

Flute, (*Tapiff.*) efpece de navette dont fe fervent les baffe-liffiers. VI. 902. *a.*

Flute, (*Greffer en*) voyez Greffer.

FLUTÉ, fons flûtés. XV. 347. *a*, *b.*

FLUTEUR, automate de Vaucanfon. I. 448. *b.*

FLUVIALIS, (*Botan.*) genre de plante auffi nommé najas-naide. XI. 7. *a.*

FLUX & REFLUX, (*Phyf. & Hydrograph.*) Pendant le flux, les eaux des fleuves s'enflent vers leur embouchure : pendant le reflux elle recommencent à couler. Ce qu'on appelle haute & baffe mer : trois périodes ordinaires à la marée, la journaliere, la menftruelle, l'annuelle. Durée de la premiere. VI. 902. *a.* Connexion du flux & reflux avec le mouvement de la lune & avec celui de la terre ou du foleil. Phénomenes obfervés ordinairement dans la période journaliere ; dans la période menftruelle ; dans la période annuelle.

Explication de ces phénomenes. Les anciens avoient déja conclu que le foleil & la lune en étoient la caufe. Galilée jugea que le flux & reflux étoit une preuve du double mouvement de la terre par rapport au foleil. *Ibid. b.* Hypothefe imaginée par Defcartes, pour expliquer ces phénomenes. Défauts de cette hypothefe. Explication du flux & reflux par le principe de la gravitation. *Ibid.* 903. *a.* Kepler avoit conjecturé que la gravitation des parties de la terre vers la lune & vers le foleil, étoit la caufe du flux & reflux. Théorie des marées. *Ibid. b.* Pourquoi l'élévation & l'abaiffement des eaux de la mer fe fait aux mêmes inftans dans les points oppofés d'un même méridien. Le mouvement des eaux ne provient point de l'action totale du foleil & de la lune ; mais de la différence entre l'action de ces aftres fur le centre de la terre, & leur action fur le fluide tant fupérieur qu'inférieur. Selon Newton, l'action folaire eft à la pefanteur, comme un à 12868200 : l'action lunaire eft environ quadruple de celle du foleil. *Ibid.* 904. *a.* Il eft évident, d'après les principes pofés, que l'élévation des eaux en un même endroit, doit être fujette à de grandes variétés, foit pour la quantité, foit pour l'heure à laquelle elle arrive. Pourquoi les plus grandes marées arrivent dans les fyzygies, & les plus baffes dans les quadratures. Pourquoi les marées que caufe le foleil font beaucoup moins grandes que celles que la lune caufe. Les périgées du foleil & de la lune rendent auffi les marées plus grandes. La force d'inertie des eaux doit avoir deux effets, celui de retarder l'heure de la haute marée, & celui de diminuer en général l'élévation des eaux. *Ibid. b.* Pourquoi après le flux & le reflux, la mer eft un peu de tems fans defcendre ni monter. Le flux doit arriver plutôt aux rades orientales qu'aux rades occidentales. Pourquoi la navigation eft en général plus prompte vers l'occident que vers l'orient. Une des principales caufes des vents alizés. Quelle eft la raifon qui fait que près des poles & à la latitude de 65 degrés, le flux & reflux n'eft pas fenfible. Pourquoi en général, en allant vers le pôle boréal, les marées de deffus font plus grandes, quand la lune eft dans l'hémifphere boréal, & celles de deffous plus petites. Pourquoi en s'avançant plus loin vers le pole, il ne doit plus y avoir qu'un flux & reflux dans l'efpace de 24 heures. *Ibid.* 905. *a.* Quand la lune va des fyzygies aux quadratures, l'élévation la plus grande des eaux doit fe faire plus au couchant de la lune ; c'eft le contraire quand la lune va des quadratures aux fyzygies. La marée lunaire eft changée tant foit peu par l'action du foleil, & ce changement doit varier chaque jour. Pourquoi les plus hautes marées n'arrivent pas précifément dans la conjonction & dans l'oppofition de la lune. Pourquoi les marées du folftice d'hiver font un peu plus grandes que celles du folftice d'été. Autres phénomenes qu'on ne peut prouver que par le calcul. Ouvrage de M. Daniel Bernoulli, à confulter *fur le flux & reflux de la mer.* Les regles qu'on a établies fur les grandes marées des équinoxes, n'ont lieu, quand la lune eft dans l'équateur, que pour les eaux fituées fous l'équateur même. *Ibid. b.* Particularités & inégalités des côtes, largeur, profondeur des canaux, regardées comme caufe de la grande variété que l'on remarque dans les hauteurs des marées. Diverfes côtes où ces effets font fenfibles. Les bas-fonds & les continens qui entrecoupent la mer, font caufe en partie que la haute marée n'arrive point en plein océan dans le tems que la lune s'approche du méridien ; mais quelques heures après. Altération des phénomenes du flux & du reflux par les vents & les courans irréguliers. Pourquoi les mers Cafpienne, Méditerranée, Blanche & Baltique n'ont point de marées fenfibles. Pourquoi la marée eft plus fenfible dans

le golfe de Veniſe, que dans le reſte de la Méditerranée. Phénomenes ſinguliers des marées qui arrivent dans le port de Tunking à la Chine. *Ibid.* 906. *a.* Explications de ces phénomenes données par M. Euler & par Newton. Diſſertations ſur la cauſe des marées, que doivent conſulter ceux qui ſeront avancés dans la géométrie. Formule algébrique de l'élévation des eaux pour une poſition quelconque donnée du ſoleil & de la lune. *Ibid. b.* Sphéroïde formé par une ſphere fluide dont les parties peſeroient vers le centre; & ſeroient, outre cela, pouſſées perpendiculairement au rayon, ſelon une proportion donnée. Détermination de la différence des rayons de ce ſphéroïde, aux rayons correſpondans de la ſphere primitive: par-là on trouvera l'élévation & l'abaiſſement des eaux en chaque endroit, en ſuppoſant la lune en repos, & la terre ſphérique & auſſi en repos. Quand la terre ne ſeroit pas ſuppoſée primitivement ſphérique, mais ſphéroïde, l'élévation des eaux en vertu de l'action de la lune, ſeroit ſenſiblement la même que ſur une ſphere parfaite. On trouveroit de même l'élévation des eaux en vertu de l'action ſeule du ſoleil. Ces idées ſoumiſes au calcul. *Ibid. b.* Moyen de trouver, par le calcul, l'endroit où les eaux ne ſont ni élevées ni abaiſſées; l'endroit où elles ſeront les plus hautes, *&c.* l'heure des hautes & baſſes marées. De la recherche, par le moyen du calcul, de la différence entre les plus grandes & les moindres hauteurs des marées. Détails ſur les trois pieces de MM. Bernoulli, Euler & Maclaurin, ſur le flux & reflux de la mer. *Ibid.* 908. *a.* Diſſertation toute cartéſienne du P. Cavaller, jointe aux trois précedentes. Eloges que méritent ces trois pieces. De quelle maniere l'auteur de cet article a traité la même queſtion dans ſes *réflexions ſur la cauſe des vents.* Obſervations qui prouvent le mouvement de la mer d'orient en occident. *Ibid. b.* Pourquoi les marées ſont plus fortes dans la zone torride que dans le reſte de l'Océan, & plus ſenſibles dans les lieux qui s'étendent d'orient en occident, dans les golfes longs & étroits, ſur les côtes où il y a des iſles & des promontoires. Quels ſont les lieux où le flux eſt le plus remarquable. Il y a des endroits où la mer a un mouvement d'occident en orient; mais comme le contraire eſt le plus général, la mer doit avec le tems gagner du terrein vers l'occident: *voyez*, outre les ouvrages déja cités, l'article *Marée* & l'*Hiſt. nat. de M. de Buffon. Problême.* Trouver l'heure de la pleine mer dans un port dont on connoît l'heure à laquelle la mer eſt la plus haute au tems des nouvelles & pleines lunes. *Ibid.* 909. *a.* Exemple.

Table de l'état du ciel pour la recherche de l'heure des marées. Heures de la pleine mer, ou établiſſement des côtes & des principaux ports de l'Europe, ſelon l'ordre ſuivant: Eſpagne & Portugal, *Ibid. b.* Gaſcogne & Guyenne, Aunis & Poitou, Bretagne, Normandie, *Ibid.* 910. *a.* Picardie, Flandre, Allemagne, Danemarck, Angleterre, *Ibid. b.* Ecoſſe, Irlande, *Ibid.* 911. *a.* Italie, Amérique, Afrique, *Ibid. b.* Aſie. *Ibid.* 912. *a.*

Flux & reflux. Ses cauſes, ſelon Galilée. *Suppl.* III. 175. *b.* Action de la lune ſur la mer & ſur l'atmoſphere. II. 81. *a*, *b.* Flux & reflux de l'Euripe. VI. 211. *a*, *b.* Prétendues fontaines à flux & reflux. VII. 95. *a.* Etangs à flux & reflux. 100. *b.* Marées entre l'Ecoſſe & les Orcades. XII. 318. *b.* Phénomenes ſinguliers du flux & reflux entre Macapa & le Cap-Nord. XIII. 126. *a*, *b.* Maladies dont les accès ſe ſont accordés avec les retours du flux & reflux. VIII. 736. *b.*

Flux. (*Médecine*) Quelquefois ce mot eſt ſynonyme de *fluxion*: quelquefois il déſigne tout écoulement contre nature. On diſtingue les différentes eſpeces de flux par des épithetes, relatives à la partie qui les fournit, à cette matiere même, ou aux circonſtances de l'écoulement. Exemples de ces trois différentes eſpeces. Ce mot n'eſt employé que rarement dans les écrits des médecins. VI. 912. *a.*

Flux chyleux. III. 591. *b.* Flux de ventre. IV. 947. *a*, *b. &c.* Uſage du ſimarouba dans certains flux de ventre. XV. 200. *a.* Flux hémorrhoïdal. VIII. 124. *a*, *b.* Flux hépathique. 134. *a.* Flux menſtruel. X. 337. *b.* Ligatures employées contre le flux immodéré de quelque humeur. XVII. 200. *b.*

Flux *dyſſentérique*, (*Maneg. Maréch.*) diarrhée ſanglante. Symptômes de cette maladie. Ses cauſes. Ses divers degrés. VI. 912. *a.* Son traitement. *Ibid. b.*

Flux de ventre. Cauſes de cette maladie. Son traitement. VI. 912. *b.*

Flux d'urine. Evacuation exceſſive & fréquente de l'urine, mais qui n'eſt point involontaire comme dans l'incontinence d'urine. Rareté de cette maladie: l'auteur n'en a connu qu'un ſeul exemple. Relation de cette maladie, de ſes ſymptômes, & des moyens efficaces de guériſon qui furent employés. XI. 913. *a.*

Flux, (*Chym. Métall.*) toute matiere deſtinée à accélérer la fuſion des ſubſtances qui n'y entrent que difficilement, ou à la procurer à celles qui ſont abſolument infuſibles par elles-mêmes. Abus à éviter dans l'uſage de ce terme. Détails ſur les différentes eſpeces de flux, & ſur leurs emplois particuliers. Flux blanc, qu'on appelle auſſi *alkali extemporané*: maniere de le préparer. Flux crud. Flux noir: raiſon pour laquelle il ne détonne pas avec autant de rapidité que le flux blanc. *Ibid. b.* Raiſon que donne M. Rouelle de l'inflammation qui s'excite dans la préparation. Pourquoi le feu s'éteint ſouvent dans la préparation du flux noir. Comment on remédie à cet accident, & comment on le prévient. Nature de la vapeur qui s'éleve dans l'opération. Maniere de conſerver les flux noir & blanc. Quelques chymiſtes ne font leur flux noir qu'à meſure qu'ils en ont beſoin. Comment ils operent en ce cas. *Ibid.* 914. *a.* Autres eſpeces de flux noir. Attention qu'il faut avoir par rapport aux vaſes dans leſquels les flux ſont conſervés.

Enumération des différens corps ſimplement réductifs, employés dans differens arts, & particuliérement en chymie: la graiſſe ou le ſuif, le noir de fumée, la réſine, la colophane, les charbons ardens, la poix, la poudre de charbon. *Ibid. b.* Comment on convertit le fer en acier. Comment ſe fait la trempe en paquet. Tout corps inflammable, de quelque regne qu'il ſoit tiré, produit toujours les phénomenes de la réduction. *Des fondans ou menſtrues ſecs.* Différentes ſortes de fondans, parmi leſquels le feu mérite la premiere place: le plomb, la litharge. *Ibid.* 915. *a.* Verre formé par le mélange de la litharge avec des pierres vitreſcibles triturées. Propriété pénétrante de ce verre. Divers effets de la litharge, conſidérée comme fondant. L'étain, le cuivre, l'or & l'argent ſe diſſolvent l'un l'autre. Ils ſe mêlent avec le fer. L'arſenic, le régule d'antimoine donne un verre qui agit beaucoup plus puiſſamment ſur les corps que la litharge, *Ibid. b.* le biſmuth, le zinc, l'alkali fixe, le borax, le nitre. Obſervations de M. Rouelle ſur l'uſage du ſel de verre conſidéré comme fondant. Le ſel ammoniac, le ſel marin, le ſoufre, *Ibid.* 916. *a.* le foie de ſoufre. Mélange du ſel fuſible de l'urine avec l'argille, l'un ſervant de fondant à l'autre. Mélange de craie & d'argille. Mélange d'argille avec du ſpath alkalin.

Des flux réductifs ſimples & compoſés. Le tartre crud, le réſidu de ſa diſtillation, le ſavon, le flux blanc, & le flux noir. Régule formé par le mélange de la limaille de fer, de l'étain, du tartre, du verre & des cendres gravelées. Le cuivre facilite la fuſion du fer. Régule du fer compoſé d'arſenic & d'alkali fixe, de ſavon, de poudre de charbon, & de tartre, fondus avec de la limaille & des lamines de fer. Méthode pour unir au fer une grande quantité d'arſenic. Compoſé blanc qui réſulte du cuivre, traité avec l'arſenic par la même méthode. Précautions à prendre lorſqu'on allie le biſmuth avec des métaux qui ſe fondent difficilement. *Ibid. b.* Additions à faire à l'alliage du nitre pour les métaux de difficile fuſion. Moyen de réduire une mine fuſible de plomb. Ce qu'on doit faire quand la mine eſt rendue réfractaire par les pyrites, les terres ou les pierres. Flux noir qu'on doit joindre à la mine de cuivre fuſible, exempte d'arſenic & de ſoufre, & à cette même mine rendue réfractaire par les terres & les pierres. Les mêmes flux réductifs employés pour la mine de cuivre martiale. Régules que donne cette mine jointe à des matieres ſulphureuſes, arſénicales, *&c.* & traitée de même. Comment doit être traitée une mine de cuivre pyriteuſe & crue. Maniere de convertir en cuivre noir les régules groſſiers qui en proviennent. Travail ſur les ſcories du cuivre, dont on a parlé ci-deſſus. Comment ſe traite la mine d'étain. Comment ſe réduit la mine de fer, lorſque le régule en eſt fragile, lorſqu'elle eſt accompagnée de pierres réfractaires. *Ibid.* 917. *a.* Maniere de réduire le fer en acier. Réduction de la mine d'antimoine en régule. Vitrification des fleurs de zinc. Moyen de tirer des fleurs bleues & griſes, quelques grains de zinc. Le zinc eſt un fondant du cuivre. Moyen de faire le cuivre jaune. Réduction de la chaux d'arſenic en régule. Réduction du cobolt. Comment un métal répare le phlogiſtique qu'il avoit perdu par la calcination. Ce qu'on doit entendre par le corps inflammable, au moyen duquel la réduction ſe fait. *Ibid. b.* Une huile eſſentielle, jointe à l'acide vitriolique, lui eſt tellement combinée, & l'empâte de façon qu'il ne nuit point à la réduction, & qu'elle ne fait plus d'union avec lui, ſi-tôt qu'elle eſt réduite en charbon. Les corps gras & huileux, avec leſquels on réduit une chaux métallique, n'operent cet effet qu'après que la combuſtion les a réduits en charbon. La portion inflammable d'un réductif, qui rétablit une chaux métallique dans ſon état naturel, eſt très-peu de choſe eu égard à ſa maſſe; mais conſidérée du côté de ſes effets, ſa quantité numérique & la ténuité de ſes molécules ſimples ſont preſque infinies. D'où vient la calcination d'un métal fondu expoſé à l'air: effet des corps réductifs contre cette calcination. *Ibid.* 918. *a.* Les métaux à ſouder veulent être bien avivés (à l'exception du fer-blanc) avant que la ſoudure ſoit appliquée. Comment ſe fait la préparation pour l'étamage. Une chaux une fois réduite ne reçoit plus de nouveau phlogiſtique. Le même métal peut ſe calciner & ſe réduire un grand nombre de fois ſans ſe détériorer. Exception à l'égard de l'étain; le fer prend un ſurabondant de phlogiſtique qui le rend acier: effet de cette ſurabondance. Les métaux deſtructibles

tibles à feu nud doivent, dans l'état de fusion; être saupoudrés de poudre de charbon, *&c.* Le zinc se calcine, même dans des vaisseaux fermés: quand on l'allie avec d'autres métaux, il faut lui fournir un réductif continuel. Le fer converti en acier dans un creuset où le feu fait la double fonction de principe & d'instrument. *Ibid. b.* Examen de la question, si le feu principe & le feu instrument sont le même. Détails sur le feu considéré comme instrument: quelle est son action sur les menstrues secs ou les fondans. Quelle doit être la finesse & l'activité de cet instrument. *Ibid.* 919. *a.* Presque tous les sels sont des fondans. Nombre prodigieux de substances sur lesquelles ils exercent leur action. Delà naît une foule de combinaisons dont on peut s'assurer qu'on ne connoît encore que le plus petit nombre. 1. Corps qui se fondent par eux-mêmes, & dont l'addition d'un autre corps ne fait qu'accélérer & faciliter la fusion. 2. Corps qui n'entrent en fonte que par un intermede absolument nécessaire: quels sont ces intermedes. *Ibid. b.* Mélange du borax avec le nitre pour servir de fondant à l'or. Triple propriété de l'alkali fixe & du flux blanc, celles d'être un fondant, un absorbant, & d'agir sur certaines substances par une qualité particuliere. Procédés des ouvriers & artistes pour souder des pieces d'or ou d'argent, au moyen du borax. Lorsqu'on a à essayer une piece d'or ou d'argent, il ne faut jamais en couper un essai dans les endroits soudés. *Ibid.* 920. *a.* Effets des sels employés avec les métaux imparfaits & leurs chaux. Ils ne doivent jamais être traités avec ces fondans, sur-tout dans les essais, où ils causeroient des erreurs considérables. Si l'on veut dépouiller un alliage d'or & d'argent du cuivre qu'il contient, on y ajoute du borax. Effet de cette addition. 3. Corps qui, réfractaires par eux-mêmes, se fondent avec d'autres de même nature. C'est sur la propriété qu'a la litharge & par conséquent le plomb, de fondre les terres & les pierres, & tous les métaux & demi-métaux, qu'est fondé le travail des mines dont on retire l'or, l'argent & le cuivre par son moyen. On n'a soin de bien fermer les vaisseaux où l'on fond les verres tirés des métaux, que pour empêcher la chûte des charbons. Cet inconvénient n'est guere à craindre, quand la surface de la matiere vitrifiable est couverte de nitre. Des fondans qui se séparent des corps après avoir exercé leur action sur eux: leur énumération. *Ibid. b.* Fondans qui restent unis aux corps qu'ils ont dissous: effets qui résultent de cette union. Examen de la question, pourquoi des molécules similaires se désunissent pour former une nouvelle union avec un corps, avec lequel il semble qu'elles doivent avoir moins d'analogie. Différence du poids entre l'or & l'étain, dont l'un est le plus pesant, & l'autre le plus léger des métaux. *Ibid.* 921. *a.* La différence de poids entre les deux corps qui s'unissent, est un obstacle que surmonte l'attraction réciproque des particules qui dissolvent & sont dissoutes. Union du mercure avec le soufre: causes de cette union. Moyen de les séparer, par des corps dont l'attraction avec le soufre sera plus forte que celle du mercure. Cette action se fait également par la trituration. Cette trituration méchanique comparée à l'action du feu dans le même cas. La division physique comparée à la division méchanique. *Ibid. b.* Différence entre le réductif & le fondant considérés dans leurs effets. En quoi le fondant differe du menstrue sec. Détails sur quelques particularités des flux réductifs, sur le tartre crud, le savon, la limaille de fer, le sel marin, la poix, les cendres de bois & la chaux. Le flux blanc n'est guere employé que comme fondant. Comparaison du flux blanc & du flux noir considérés comme réductifs. Il n'y a point de différence réelle, quant au fond, entre les diverses especes de flux réductifs. C'est toujours le principe inflammable uni à un fondant, en plus ou moins grande quantité. Pourquoi il en faut mêler à un métal qui est difficile à fondre. *Ibid.* 922. *a.* Dans les circonstances où un flux est accompagné d'autres corps, c'est pour des raisons particulieres qui ont été détaillées. Le flux, comme composé d'un réductif & d'un fondant, differe de l'un & de l'autre, parce qu'il est tous les deux ensemble. Ses effets sur les corps avec lesquels on le mêle. Définition générale du flux. *Ibid. b. Voyez* FONDANT.

FLUXIO-DIFFÉRENTIEL, (*Géom. transcend.*) en quoi consiste la méthode que M. Fontaine appelle de ce nom. Détails pour l'explication de cette méthode. VI. 922. *b.*

FLUXION, (*Géom. transc.*) Newton appelle ainsi ce que M. Léibnitz appelle *différence*: voyez DIFFÉRENCE & DIFFÉRENTIEL. Pourquoi Newton s'est servi de ce mot. VI. 922. *b.* Vîtesses qu'il appelle *fluxions des quantités.* Signe par lequel il désigne la fluxion d'une quantité. La caractéristique de M. Léibnitz paroît plus commode & moins sujette à erreur. La méthode de considérer comme des *fluxions*, ce que M. Léibnitz appelle *differences*, est plus juste; mais il est plus simple & plus exact de considérer le rapport des différences, comme la limite du rapport des différences finies. Le calcul des fluxions est le même que le calcul différentiel. *Ibid.* 923. *a.*

Fluxion. Comment & par quels degrés Newton inventa la méthode des fluxions. XVII. 630. *b.* Edition de l'ouvrage de Newton par M. Colson. 635. *a.*

FLUXION, (*Médec.*) la signification de ce mot & de celui de catarrhe extrêmement vague dans les écrits des anciens. Ce qu'Hippocrate entendoit par catarrhe. Il employoit le mot de fluxion comme un mot générique. Galien ne l'adopta pas sous une acception aussi étendue. Sa définition. VI. 923. *a.* Distinction qu'établit Sennert entre ῥεῦμα & κατάῤῥους. Il distingue le catarrhe en trois especes, qu'il appelle, *gravedo*, rhume de cerveau, enchifrenement; *rancedo*, enrouement, & catarrhe. Distique dans lequel ces distinctions sont établies. Le mot générique employé pour exprimer toute sorte de fluxions, est celui de *rhume.* Le mot *fluxion* n'est pas un mot de l'art. Idée qu'on lui attache ordinairement, & qui répond parfaitement à celle des anciens. Causes prochaines des fluxions. *Ibid. b.* Les anciens disoient que les fluxions se font par attraction ou par impulsion. La congestion suit ordinairement la fluxion. *Voyez* dans l'article EQUILIBRE, (*Médec.*) la raison de tous les symptômes qui se présentent dans les fluxions, & les indications à remplir pour y apporter du remede. Comment se forment les fluxions chaudes, inflammatoires, bilieuses, *&c.* Comment se forment les fluxions froides, pituiteuses ou œdémateuses. *Voyez* les articles particuliers des maladies du genre des fluxions. Attention qu'on doit apporter dans le traitement de toute sorte de fluxions. *Ibid.* 924. *a.* Circonstances où il faut dans certaines maladies procurer des fluxions artificielles. *Ibid. b. Voyez* CATHARRE & CONGESTION.

Fluxions de poitrine, usage du sang de bouquetin dans cette maladie. II. 367. *b.*

FLUXION, (*Man. Maréch.*) celle qui affecte par intervalles réglés les yeux de certains chevaux. Signes de cette maladie, eu égard à l'intervalle après lequel elle se montre réguliérement, & eu égard au tems même de sa durée & de sa présence. VI. 924. *b.* Réflexions de l'auteur sur l'expression de *cheval lunatique* par laquelle on désigne tout cheval atteint de cette fluxion. Causes de cette maladie. Pourquoi son retour arrive dans un tems juste, fixe & déterminé. *Ibid.* 925. *a.* Pourquoi ce période n'est pas également exact dans tous les chevaux attaqués. Enumération des différens symptômes de cette maladie, & des causes particulieres à chacun. Remedes vains & mauvais qui ont été employés jusqu'ici pour la guérir. Ce que les suites de la fluxion peuvent avoir de fâcheux. *Ibid. b.* Si l'on ne prévient pas les progrès, elle est incurable. Traitement qu'on doit suivre. *Ibid.* 926. *a.*

FLUXION, (*Manege, Maréch.*) prompte accumulation des humeurs dans une partie quelconque. Différence entre *congestion* & *fluxion.* VI. 926. *a.*

FLYNS, (*Hist. superst.*) idole des anciens Vandales-Obolistes. VI. 926. *a.*

F N

FNÉ, (*Marine*) bâtiment qui n'est en usage qu'au Japon. Son usage. VI. 926. *a.* Description de ce bâtiment & de ses parties. *Ibid. b.*

F O

FOCALE, observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 63. *a.*

FOCKLABRUCK, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans l'Autriche supérieure. Révolte des paysans de la contrée dans le siecle passé. *Suppl.* III. 63. *b.*

FOÉ, *voyez* FE & FOHI. Secte idolâtre de Foé à la Chine III. 343. *b.*

FŒDUS, *sponsio*, (*Lang. latin.*) Différentes significations de ces mots. XVI. 535. *b.*

FŒNERATEURS, (*Hist. anc.*) espece d'usuriers qu'il y avoit à Rome. Détails sur ces gens-là. Ce qu'on établit par rapport à l'intérêt de l'argent, lorsqu'on eut défendu ce commerce odieux. VII. 1. *a.*

FOËS, (*Anutius*) littérateur. X. 473. *a.* Eloge de ses commentaires sur Hippocrate. VIII. 213. *b.*

FŒTAK, (*Ichthy.*) espece de poisson. *Suppl.* II. 224. *a.*

FŒTUS, (*Physiol.*) On ne se propose de parler ici que du fœtus humain. Trois ou quatre jours après la conception, il y a dans la matrice une bulle ovale; & au septieme jour, on distingue à l'œil simple les premiers linéamens du fœtus. Suite des observations faites sur le fœtus à quinze jours depuis la conception, VII. 1. *b.* au bout de trois semaines, à un mois, à six semaines, à deux mois, quatre mois & demi, & neuf mois. Différens termes durant lesquels les fœtus sont demeurés morts dans la matrice, sans souffrir beaucoup d'altération, & sans que la santé de la mere ait été dérangée.

Divers endroits de la matrice où les observateurs ont trouvé le fœtus attaché par son placenta. Observations sur les différens nombres d'enfans que les femmes ont eus à la fois. Il est constant qu'une fois qu'un fœtus est développé, il peut encore s'en développer un autre. *Ibid.* 2. *a.* Des fœtus qu'on a observés, contenus dans d'autres fœtus. Situation du fœtus dans la matrice. Membranes appellées chorion, amnios. Ce qu'on entend par le placenta. Description du cordon ombilical. *Ibid. b.* Membrane allantoïde, réservoir de l'urine du fœtus. Recherches sur la nature, le principe & l'usage de l'eau dans laquelle nage le fœtus. Comment il pourroit continuer de vivre après en être sorti, dans le même état que celui où il étoit dans la matrice. Construction particuliere au fœtus, & convenable à la vie qu'il mene dans le sein de sa mere. Ce qu'on appelle *trou ovale*, *conduit artériel* dans le fœtus. De l'usage de ces parties pour la circulation du sang du fœtus. *Ibid.* 3. *a.* De quelle maniere la nature fait passer les sucs nourriciers de la mere dans le fœtus. Examen particulier de l'usage du trou ovale. *Ibid. b.* Suite des observations sur la circulation du sang dans le fœtus. Examen particulier de l'usage du conduit artériel. Pourquoi la circulation est différente avant la naissance de ce qu'elle est après. *Ibid* 4. *a.* Comparaison de ce qui se passe dans la circulation du sang du fœtus, avec ce qu'on observe dans certains animaux aquatiques, les tortues, les grenouilles, les poissons, les insectes. *Ibid. b.* De quelle maniere se ferment les vaisseaux de communication dans le fœtus. Comment se ferme le trou ovale après la naissance. *Ibid.* 5. *a.* Comment se ferme aussi le canal de botal. Etat & usage des reins avant la naissance. Des veines lactées. Corps glanduleux appellé *thymus*, attaché à la partie supérieure & antérieure de la poitrine. *Ibid. b.* L'enfant ne lâche point les eaux ni les excrémens qu'il n'ait respiré; comment ces nouvelles fonctions s'operent. Soins que la nature a pris des organes délicats & sensibles du fœtus, comme de l'œil & de l'oreille. Principales différences qui se trouvent entre le fœtus, le nouveau-né, & l'adulte. *Ibid.* 6. *a.* Remarques sur le squelette du fœtus. Situation du fœtus & de ses différentes parties pendant qu'il est dans la matrice. Autres situations qu'il affecte lorsqu'il se dispose à en sortir. *Ibid. b.* Sa derniere situation au terme de l'accouchement. *Ibid.* 7. *a.*

FŒTUS, (*Physiolog.*) Diverses observations qui prouvent que le fœtus appartient à la mere, dont il n'est qu'une partie détachée. On voit par ces observations, que dans un très-grand nombre d'animaux, le fœtus se forme sans qu'il existe d'animal mâle de la même espece; que dans un nombre considérable d'autres, le fœtus existe dans l'œuf de la femelle, avant que le mâle ait pu en approcher; & que dans toutes les classes, il y a des exemples de parties animales formées dans la femelle sans le concours du mâle. *Suppl.* III. 64. *a.* De la nécessité du concours du mâle pour le développement du fœtus. Expériences & observations faites dans le regne végétal, *Ibid.* 65. *a.* & dans le regne animal, qui démontrent que le fœtus vient de la mere; mais que la liqueur fécondante du mâle a le pouvoir d'en altérer & d'en modifier la structure. De la ressemblance des enfans aux peres. *Ibid. b.* Vie de l'embryon avant la fécondation. Foible accroissement que cette vie peut lui donner. Comment la chaleur contribue à l'accroissement du fœtus dans l'œuf fecondé. Ce que la chaleur fait dans un œuf deja vivifié, la liqueur fécondante paroît le faire sur l'embryon assoupi, dont le cœur & les organes encore fluides, n'agissent pas encore. Effets du stimulus de cette liqueur. *Ibid.* 66. *a.*

Formation du fœtus. Observations exactes & très-détaillées de la progression successive par laquelle le fœtus du poulet tend à sa perfection. *Ibid.* 66. *b.* Observations sur les progrès de quelques-unes des parties principales du fœtus. Accroissemens du cœur. *Ibid.* 67. *a.* Formation des poumons. *Ibid. b.* Difficulté de faire des expériences sur la formation du fœtus dans les quadrupedes. Relation de ce qui a été observé sur l'origine & la formation du fœtus de la brebis, depuis sa fécondation jusqu'au cinquante-cinquieme jour. *Ibid.* 68. *a.* Observations faites sur d'autres especes de quadrupedes. Difficulté d'en faire de bonnes dans la femme. Des premiers accroissemens de l'œuf humain. *Ibid. b.* Description des différentes parties du fœtus de l'homme, de leur structure, de leur grandeur relative, *&c. Ibid.* 69. *a.* Sa longueur & son poids quand il est parvenu à sa maturité. Sa situation dans ses enveloppes. Disposition qu'il prend lorsqu'il est arrivé à terme. *Ibid. b.*

Nutrition & conformation du fœtus. Etat de mucosité où il se trouve au commencement. Tout nous persuade que dans cet état il est déja pourvu de tous ses organes. La différence la plus essentielle de cet embryon au fœtus plus parfait, vient de la trop grande abondance des parties aqueuses. Nombreux [illegible], qui, quoique dans un état à-peu-près semblable, vivent, croissent, agissent & se multiplient. *Ibid.* 70. *a.* Premieres nourritures du fœtus. Nature du blanc & du jaune de l'œuf. Liqueur de l'amnios. L'eau, la liqueur gélatineuse & coagulable, l'huile & quelques sels dissous dans beaucoup d'eau, sont l'élément dont le fœtus doit prendre son accroissement, & la plus grande partie de lui-même. S'il y a entre la mere & le fœtus un commerce réciproque de véritable sang. *Ibid. b.* Etat des autres humeurs du fœtus. Comment les parties qui doivent devenir solides perdent leur fluidité. Formation des fibres, des membranes, du tissu cellulaire & de la peau. *Ibid.* 71. *a.* Comment se forment les vaisseaux, particulierement les sanguins. Forces mouvantes du fœtus: l'air qui se dilate par la chaleur & qui comprime le fœtus, la chaleur elle-même qui en raréfie les humeurs, *ibid. b.* l'attraction qui agit sur les solides & sur les fluides, & sur-tout le cœur. La cause de l'accroissement rapide du fœtus consiste principalement dans la force & l'irritabilité du cœur, qui agit avec d'autant plus d'efficacité que le fœtus est plus tendre. Description du méchanisme de cet accroissement. *Ibid.* 72. *a.* Ses progrès se font dans la proportion de la supériorité du cœur sur la somme des résistances du reste du corps du fœtus. Et c'est pour cela que les accroissemens des derniers jours de l'incubation sont très-inférieurs à ceux des premiers. Comment les parties passent de la transparence à l'opacité. Comment naissent les différentes couleurs, odeurs & saveurs qu'on remarque dans le fœtus. Des causes de la conformation du fœtus: ces causes sont l'expansion, l'attraction, la pression. *Ibid.* 73. *a.* La dérivation & la révulsion, & peut-être enfin l'humeur nutritive des animaux. *Ibid. b.*

Fœtus, du fœtus & de ses parties. Description du fœtus, tel qu'il est au bout de cinq ou six semaines d'accroissement. VI. 444. *a.* Le sexe des fœtus femelles ressemble à celui des mâles, jusqu'à l'âge de quatre mois. 469. *a.* Différences observées dans les enfans, relativement à la durée des grossesses. VII. 959. *b.* Conduit artériel dans le fœtus. I. 720. *b.* Etat des alvéoles dans le fœtus. I. 305. *b.* IV. 834. *a.* Conduit membraneux nommé ouraque. XI. 711. *a.* Du trou ovale. XVI. 709. *b.* Il y a plus de vaisseaux dans le fœtus que dans l'adulte. 802. *b.* Etat du tissu cellulaire dans le fœtus. II. 807. *b.* *Enveloppe du fœtus.* Membranes qui forment cette enveloppe. I. 365. *a.* XIV. 861. *a.* *Diverses observations sur l'état du fœtus.* Comment la circulation se fait en lui. III. 469. *a*, *b.* Observations qui prouvent qu'il reçoit quelques portions d'air par les vaisseaux ombilicaux. 470. *a.* Le fœtus est le seul animal exempt de la nécessité de recevoir & de chasser alternativement quelque fluide. 596. *b.* Les fœtus vivans ont rarement de la voix avant le sixieme mois. VI. 451. *b.* Pouvoir de l'imagination des femmes enceintes sur le fœtus. VIII. 563. *a*, *b.* Usage du cordon ombilical dans le fœtus. XI. 210. *a.* La secrétion a lieu dans le fœtus comme dans l'adulte. XIV. 872. *a.* Sensibilité du fœtus. XV. 41. *b.* Cause de son repos dans le sein de sa mere. 332. *a.* Il n'a point l'exercice de la sensation du tact. 822. *a.* Dissertation de Nymmanus sur la vie du fœtus. XVII. 628. *b.* *De l'accroissement du fœtus.* Matiere dont les premiers rudimens des animaux sont formés. XI. 288. *b.* De l'accroissement de l'embryon jusqu'au tems où il prend le nom de fœtus. V. 561. *b.* VI. 668. *a.* Etat des os dans les premiers tems du fœtus. XI. 687. *b.* Son accroissement dans chaque mois de la grossesse. I. 87. *a.* Causes de son accroissement rapide. *Ibid. b.* Accroissement de la poitrine dans le fœtus. XII. 895. *a.* *De la naissance du fœtus.* Les fœtus des animaux n'ont qu'un terme pour naître. VII. 960. *a.* Le fœtus humain fait plus d'effort que ceux des animaux pour sortir de sa prison. 961. *a.* Accidens du fœtus qui causent l'avortement. VI. 450. *b.* Accouchement du fœtus mort. I. 83. *b.* Conduits extraordinaires par où est sorti un fœtus. 84. *a*, *b.* *Jeux de la nature.* Comment la vie est entretenue dans les fœtus qui naissent sans tête. VI. 370. *b.* Fœtus né sans cerveau, sans cervelet, ni moelle de l'épine. X. 603. *a.* *Voyez* JEUX DE LA NATURE. *Articles tirés des supplémens. Du fœtus & de ses parties.* Proportion de ses principales parties. *Suppl.* I. 126. *b.* Du conduit artériel. 603. *b.* Structure du colon. *Suppl.* II. 506. *b.* Etat des testicules. 793. *a.* *Suppl.* IV. 934. *b.* Etat de la graisse. *Suppl.* III. 249. *a*, *b.* Etat de l'artere hypogastrique. 483. *b.* Organes qui sont dans le sac du péritoine, & qui en sortent avec l'âge. *Suppl.* IV. 302. *a.* Observations importantes sur le poumon du fœtus. 618. *a.* *Ses enveloppes.* Membrane allantoïde qui enveloppe le fœtus des animaux. *Suppl.* I. 296 *a.* *Diverses observations sur l'état du fœtus.* De l'urine du fœtus humain. *Suppl.* I. 297. *a.* De la qualité & des usages de l'eau dans laquelle il nage. 367. *b.* Du moment où l'ame s'unit à lui. 438. *a*, *b.* Communication de la mere au fœtus. *Suppl.* IV. 388. *a*, *b.* Circulation du sang dans le fœtus. *Suppl.* II. 432. *a.* *Voyez* TROU OVALE. Circulation de la mere au fœtus. *Suppl.* II. 432. *b.* Utilité du foie dans le fœtus. *Suppl.* III. 81. *a.* De sa prétendue respiration dans la liqueur de l'amnios, 595. *b.* ou immédiatement avant sa naissance 596. *b.* *De l'accroissement du fœtus.* *Suppl.* I. 125. *b.* — 136. *a.* 199. *a*, *b.* Ses premiers accroissemens. *Suppl.* II. 800. *b.* 801. *a*, *b.* Sa nourriture. *Suppl.* I. 368. *a.* Formation du foie dans le fœtus. *Suppl.* III. 74. *a.* *De la naissance du fœtus.* Comment on reconnoit qu'il est né à terme. *Suppl.* I. 715. *a.* Signes de l'avorte-

ment. 716. *a*, *b*. *Jeux de la nature.* Accroissemens qui se font quelquefois dans le fœtus contre l'ordre de la nature. *Suppl.* I. 133. *b.* Différentes causes qui peuvent à son parfait développement, en faire varier les formes & le vicier. 715. *b.* 716. *a.* Des fœtus monstrueux. *Suppl.* III. 955. *a*, *b.* Fœtus sans cœur. *Suppl.* I. 134. *a.* *Voyez* JEUX DE LA NATURE.

FŒTUS, *de la mort du*, (*Médec. légale*) Signes de sa mort dans le cours de la grossesse. *Suppl.* I. 719. *a.* Diverses observations sur les causes accidentelles de la mort des fœtus, à l'occasion de l'importante question de l'infanticide. *Suppl.* III. 594. *a*, *b*. *&c.* Quoique l'enfant ne présente aucune preuve qu'il ait respiré, il ne suit pas toujours de-là qu'il étoit mort avant l'accouchement. 594. *b.* De la mort du fœtus causée par l'entortillement du cordon ombilical autour de son col, 595. *a.* 598. *b.* par l'oblitération précoce du trou botal, 597. *a*, par l'hémorragie du cordon ombilical. *Ibid.* *a*, *b.* Question medico-légale : un fœtus de sept mois, tiré du sein de sa mere par l'opération césarienne, doit-il être censé viable, ou avoir acquis le terme nécessaire pour jouir des privileges de la société ? *Suppl.* IV. 163. *b.*

FOGARAS, (*Géogr.*) ville de Transylvanie. *Suppl.* III. 73. *b.* Sieges qu'elle a soutenus dans le siecle dernier. *Ibid.* 74. *a.*

FOHI, fondateur de l'empire de la Chine. III. 342. *a*, *b.* Sa mémoire honorée par les Japonois. VIII. 456. *a.* *Voyez* FE & FOÉ.

FOI, (*Théolog.*) On ne peut rechercher la véritable acception de ce mot qu'en recourant aux langues dans lesquelles les écritures nous ont été transmises. L'étymologie de *credere*, & celle de *fides*, ne peuvent pas nous éclairer sur celle du mot *foi.* Ces deux mots considérés comme termes théologiques, n'ont pas emprunté leur sens du latin, mais des mots grecs πιστεύω & πίστις employés dans les écritures. Le premier est synonyme de *persuasion.* Cette persuasion peut avoir différens objets. VII. 7. *a.* 1°. Le pouvoir de Dieu, sa bonté, sa véracité dans ses promesses, & alors *foi* est synonyme de *confiance.* 2°. Ces mots sont employés relativement à Jesus-Christ : mais dans cet usage leur signification varie en plusieurs manieres. Il signifie quelquefois, la disposition d'esprit des malades qui venoient à Jesus pour obtenir leur guérison, ou de ceux qui se convertissoient après une courte prédication : celle des apôtres & des premiers chrétiens plus instruits : celle des apôtres & des chrétiens instruits à fond, ou éclairés du S. Esprit. Nécessité de distinguer ces trois différentes époques. *Ibid.* *b.* Observations sur l'idée que M. Locke a donnée du mot de foi dans son *christianisme raisonnable.* Des trois significations des mots *foi & croire ;* la derniere est celle sur laquelle nous devons nous arrêter davantage. Le mot *foi* signifie assez souvent la doctrine même de Jesus-Christ. Mais nous prendrons généralement le mot de *foi* dans cet article, pour la disposition d'esprit de ceux qui reconnoissent la divinité de la mission de Jesus-Christ, & la vérité de toute sa doctrine. La foi considérée dans cet article sous trois points de vue différens, comme *une persuasion*, comme *une grace*, comme *une vertu.* *Ibid.* 8. *a.*

I. Différentes sortes de vérités qui sont l'objet de la foi considérée comme *persuasion.* Les théologiens qui n'ont pas distingué avec assez de soin ces différens objets, ont défini la foi, l'adhésion de l'esprit aux vérités révélées, & proposées par l'église comme telles. Examen de cette définition.

Des motifs de persuasion que renferme la foi. Le chrétien reçoit plusieurs sortes de vérités : 1. les principes de la religion naturelle : 2. ceux que l'autorité de la révélation suppose d'une maniere encore plus prochaine : 3. le dogme de l'autorité infaillible de l'église : 4. toutes les vérités que l'église propose à croire. Les théologiens ont dit que les vérités qui appartiennent à la foi, sont crues par le motif de la révélation ; & encore, que ces vérités doivent être proposées par l'autorité de l'église. *Ibid.* *b.* Restriction qu'on doit apporter à cette assertion pour la rendre exacte. La persuasion des vérités des deux premieres classes a pour fondement les motifs de crédibilité que la seule raison nous présente. Accord de quelques théologiens sur ce principe. *Ibid.* 9. *a.* Ces vérités des deux premieres classes ne sont point l'objet des décisions de l'église. La persuasion du dogme de l'infaillibilité de l'église a pour motif la révélation même : mais cette doctrine n'est point proposée aux fideles par l'autorité infaillible de l'église. Quant aux vérités du quatrieme ordre, nous ne pouvons nous assurer qu'elles sont contenues dans la révélation, qu'en recevant de l'église le sens des endroits de l'écriture qui les contiennent. *Ibid.* *b.*

De l'analyse de la foi. On entend par-là l'exposition des motifs raisonnés de la persuasion de toutes les vérités que renferme la foi chrétienne, & de l'ordre selon lequel ils doivent être rangés pour la produire dans l'esprit du fidele. Or comme celui qui reçoit les vérités du quatrieme ordre est aussi convaincu de toutes les autres, on aura fait l'analyse de la foi de toutes les vérités chrétiennes, en assignant les motifs raisonnés qui produisent la persuasion d'une vérité du quatrieme ordre, d'un mystere par exemple. Difficulté qu'on éprouve ici à placer dans un ordre naturel & raisonnable deux motifs qui, selon la doctrine de la foi catholique, doivent entrer dans l'analyse de la foi ; savoir l'autorité de l'écriture & celle de l'église. De-là plusieurs méthodes différentes d'analyser la foi. *Ibid.* 10. *a.* Exposition de celle que l'auteur adopte : elle consiste en une chaîne de vérités qui se déduisent exactement les unes des autres, & trouvent ainsi leur preuve & leur fondement dans cette vérité générale qui les embrasse toutes : *la religion chrétienne est émanée de Dieu.* Autre méthode employée par quelques théologiens dans leurs disputes avec les protestans, pour élever à un plus haut degré, s'il étoit possible, l'autorité de l'église : inconvéniens dans lesquels ils sont tombés. *Ibid.* *b.* Preuves en faveur de la méthode adoptée par l'auteur. 1°. Elle est adoptée par de très-habiles théologiens. Ce que dit là-dessus le P. Juenin. Principes d'Holden conformes à ceux de l'auteur. Ceux de Grégoire de Valence. 2°. Preuve tirée du raisonnement. *Ibid.* 11. *a.* Réponses à quelques difficultés qu'on peut proposer contre cette méthode d'analyser la foi. Objection contre ce principe de l'auteur, que ce n'est pas par l'autorité de l'église que nous sommes sûrs de cette proposition : *les écritures sont vraies & sont la parole de Dieu.* Réponse à cette objection. *Ibid.* *b.* Comment l'auteur explique ce passage de S. Augustin : *evangelio non crederem, nisi me ecclesiæ catholicæ commoveret auctoritas.* Objection tirée d'un passage de M. Bossuet, dans lequel il soutient que le fidele baptisé & adulte ne reçoit l'écriture que des mains de l'église. Réponse à cette objection. *Ibid.* 12. *a.* Autre objection. Selon l'analyse de l'auteur, un adulte ne peut pas croire la divinité des écritures sans les avoir lues. Il ne peut recevoir l'infaillibilité de l'église, sans avoir lu les passages qui l'établissent. Et comme la plupart des chrétiens ne lisent point l'écriture, ils ne croiront ni à la divinité des livres saints, ni à l'infaillibilité de l'église. Réponse. *Ibid.* *b.* Avantage que la méthode de l'auteur donne aux catholiques dans leurs disputes avec les protestans. Analyses de la foi que proposent les protestans, comparées à celle que l'auteur vient d'établir. Le plus grand nombre des docteurs protestans ont dit que l'écriture avoit des caracteres qui prouvent sa divinité à celui qui la lit, par la voie du jugement particulier. Ce qu'on doit entendre par ce jugement particulier, & jusqu'où s'en étend l'usage. *Ibid.* 13. *a.* Il faut le distinguer de l'enthousiasme & de l'inspiration immédiate. Ce jugement particulier n'est pas admis uniquement par tous les théologiens protestans pour juger de la divinité des écritures. Quant au sens des écritures, tous les protestans ont dit que l'esprit privé en étoit juge. Analyse de la foi établie par la Placette. Défauts de cette analyse. *Ibid.* *b.*

De l'objet de la foi. C'est particuliérement à la persuasion des vérités du quatrieme ordre (voyez ci-dessus pag. 8. *b.*) que les théologiens donnent le nom de *foi.* C'est pourquoi, dans la suite de cet article, nous prendrons ordinairement le mot *foi* pour la persuasion des vérités de cet ordre. Deux questions sur ces vérités. De quelle maniere un dogme doit-il être contenu dans la révélation pour être actuellement l'objet de notre foi ? De quelle maniere un dogme doit-il être contenu dans la révélation pour devenir l'objet d'une persuasion que Dieu exige de nous par une nouvelle définition de l'église ? Réponse à la premiere question. Un dogme, pour être l'objet de la foi, doit être contenu dans la révélation avec une certitude qui exclue toute espece de doute. Diverses sortes de propositions contenues dans la révélation. *Ibid.* 14. *a.* Un dogme qui y est contenu d'une maniere expresse, est un objet de foi, indépendamment d'une nouvelle définition. Cela est aussi vrai de ceux qui y sont contenus comme conséquence de deux propositions révélées. Les propositions contenues dans l'écriture, comme déduites de deux propositions, dont l'une est révélée, & l'autre connue par la lumiere naturelle, sont encore de foi, indépendamment d'une nouvelle définition de l'église : raisons qui engagent l'auteur de s'écarter en cela de l'opinion commune. *Ibid.* *b.* Il est impossible de citer une seule conséquence de cette espece, qui ne soit vraiment de foi, & qu'on ne regarde dans l'église comme telle. Réponse à la seconde question proposée dans la page précédente (*Colonn.* *a.*). Les propositions contenues dans la révélation, comme conséquences des deux prémisses, dont l'une est révélée, & l'autre connue par la raison, mais dépourvue d'évidence, & susceptible de quelqu'espece de doute & d'incertitude, ne sont point de foi, indépendamment d'une nouvelle décision de l'église, & elles le deviennent dès que cette décision a lieu. Ces propositions sont aussi l'objet propre & particulier de la théologie. Observations sur ce qu'on appelle une conclusion théologique. *Ibid.* 15. *a.* Examen de cette question de S. Thomas : le nombre des articles de foi s'est-il augmenté par la succession des tems ? Autre question examinée. Quand est-ce qu'une proposition est déclarée suffisamment par l'église contenue dans la révélation, de sorte que par cette déclaration elle

devienne l'objet de la foi? *Ibid. b.* Il y a beaucoup de dogmes dont l'église n'a point fait de définition expresse, qu'elle declare cependant être contenus dans la révélation, qu'elle déclare d'une maniere suffisante, pour que ces dogmes soient vraiment de foi.

De l'obscurité de la foi. Toutes les vérités de foi sont-elles obscures, & quelles sont celles qu'affecte cette obscurité? Telle est là question à examiner. L'obscurité de la foi ne peut affecter que les objets même, & non pas les motifs de la persuasion. Pensée de Pascal desapprouvée par l'auteur, que Dieu a laissé à dessein de l'obscurité dans l'économie générale, dans les preuves de la religion. *Ibid.* 16. *a.* Il n'y a que les vérités du quatrieme ordre (*pag.* 8. *b.*) sur lesquelles puisse tomber quelque obscurité.

De la certitude de la foi, par la comparaison avec la certitude des vérités que la raison fait connoitre. La persuasion que renferme la foi peut être considérée ou dans l'esprit qui la reçoit, ou relativement à l'objet sur lequel elle tombe, ou par rapport au motif sur lequel elle est fondée. On distingue de même la certitude de sujet, la certitude objective, la certitude de motif. Celle de sujet est la fermeté de l'assentiment qu'on donne à une vérité quelconque. Comment elle devient raisonnable. Examen de cette question. L'adhésion aux vérités de la foi est-elle plus forte que l'adhésion que la raison démontre. *Ibid. b.* La foi, précisément comme persuasion, n'étoit pas plus grande chez les chrétiens, qui la confessoient dans les martyres, que dans ceux que la crainte faisoit apostasier. Ainsi la certitude qu'on a des vérités de la foi n'est pas plus grande, lorsqu'on meurt pour les soutenir, que lorsqu'on les croit sans en vouloir être le martyr; & la certitude de sujet des vérités de la foi n'est pas plus grande que celle qu'on a des vérités évidentes, ou même que celle des vérités du genre moral, lorsque celle-ci a atteint le degré de certitude qui exclut tout doute. Examen de la certitude objective. On ne peut pas dire que les objets de la foi soient plus certains que ceux des sciences, *Ibid.* 17. *a.* ni qu'ils le soient moins. Ainsi la certitude objective des vérités de foi est égale à celle des vérités dont la raison nous persuade. De la certitude de motifs, la seule qu'on puisse appeller proprement certitude. Cette certitude comparée successivement à celle qu'on appelle métaphysique, & a celle qu'on appelle morale. Examen de cette question: un dogme quelconque est-il aussi certain qu'une vérité que la raison démontre? *Ibid. b.* Pour comparer la certitude de la foi à celle de la raison, il faut nécessairement comparer la certitude des propositions que la raison nous découvre, à la certitude que nous avons que les objets de notre foi sont révélés. Principes qui décident la question proposée. Quand à la certitude que nous avons des vérités du genre moral, la certitude des dogmes de la foi ne lui est pas inférieure, mais egale & du même genre. Réflexion sur cette proposition soutenue par quelques personnes, que la foi est plus certaine que la raison. *Ibid.* 18. *a.* Observations sur quelques fautes que les théologiens ont faites dans l'examen de la question proposée. *Ibid. b.*

II. *La foi considérée comme une vertu.* C'est le sentiment de tous les peres & de tous les théologiens, qu'elle est [illegible]. La persuasion ne pouvant qu'être conséquente à l'effet que les preuves produisent sur l'esprit qui les examine, quel mérite peut-il y avoir à trouver ces preuves bonnes, & quel démérite à y refuser son assentiment? L'autorité des plus habiles philosophes semble confirmer ici que l'inconviction n'est pas un crime, ni la foi une vertu. s'Gravesande cité. Le sentiment de S. Thomas sur ce sujet rejetté. *Ibid.* 19. *a.* Solution de cette difficulté. Toute persuasion résulte de la comparaison de deux idées, & cette comparaison dépend de notre liberté. Toute persuasion en général est libre autant que réfléchie, quoiqu'elle ne le soit pas en tant que directe. *Ibid. b.* Celui qui détournera son esprit de la considération des preuves pour l'attacher aux difficultés qui les combattent, opposera très-librement des difficultés à la persuasion. Passage de Pascal sur ce sujet. L'évidence des preuves de la religion n'est point telle, qu'on ne puisse pas s'y refuser, aussi-tôt qu'on les comprend. Autre passage de Pascal qui confirme cette proposition.

III. *La foi considérée comme une grace.* La foi est une grace extérieure par les circonstances favorables où Dieu nous place pour l'obtenir. La foi est une grace intérieure par le concours surnaturel dont Dieu nous aide pour arriver à la persuasion des vérités religieuses. La foi n'est pas la premiere grace. *Ibid.* 20. *a.* Réflexions sur la définition qu'on donne communément de la foi. Nous divisons la foi en habituelle & actuelle; en acquise & infuse; en foi informe & foi formée, en foi vive & foi morte. Controverse entre les catholiques & les protestans sur la maniere dont on doit concilier ce que S. Paul & S. Jacques ont dit de la foi; *Ibid. b.* enfin on divise la foi en implicite & explicite. Dans l'église catholique, il y a des dogmes qu'il suffit de croire d'une foi implicite, & d'autres qu'il est nécessaire, pour le salut, de croire explicitement. De la nécessité de la foi pour le salut. On distingue en théologie la nécessité de précepte & la nécessité de moyen: ces deux nécessités sont également fortes. Différence qu'on allegue entre l'une & l'autre. Ce que les théologiens pensent de l'ignorance invincible. La nécessité de la foi pour le salut est un dogme capital dans la doctrine chrétienne. *Ibid.* 21. *a.* Ce qu'on entend par croire un dogme d'une foi explicite, & croire ce même dogme d'une foi implicite. Quels sont les dogmes dont la foi explicite est nécessaire au salut. Divers sentimens des théologiens sur cette question. Quelles sont les choses nécessaires au salut d'une nécessité de moyen. *Ibid. b.* Supposition que fait l'auteur pour déterminer avec précision comment la foi est nécessaire au salut. Comment doit s'entendre cette proposition, que la foi explicite est nécessaire aux adultes d'une nécessité de moyen. On regarde comme de foi en théologie, les dogmes rigoureux de la nécessité absolue de la foi; au lieu qu'on traite de sentimens pieux les principes qui peuvent lui servir de correctif. *Ibid.* 22. *a.* Celui qui, en supposant la nécessité de la foi, diroit que les paiens sont élevés à cette connoissance par un secours extraordinaire, diroit une chose peu vraisemblable, mais n'avanceroit rien de contraire à la doctrine chrétienne. Difficulté de concilier ensemble la gratuité & la nécessité de la foi. Moyen d'établir l'une & l'autre. *Ibid. b.* Quoique la foi soit nécessaire au salut, l'infidélité négative, c'est-à-dire, le défaut de foi, lorsqu'on n'a pas résisté positivement aux lumieres de la [illegible], n'est pas un peché. Objection: si les hommes observent la loi naturelle, leur infidélité négative ne leur étant pas imputée à péché, ils peuvent éviter la damnation, & par conséquent arriver au salut sans la foi; & alors la nécessité absolue de la foi souffrira quelqu'atteinte. Réponse qu'on fait ordinairement; celles de S. Thomas. Observations de l'auteur sur ces réponses. *Ibid. b.* Comment S. Thomas établit dans ses réponses la nécessité de la foi dans toute sa rigueur. Des enfans morts sans le baptême. *Ibid. b.*

Foi. Différence entre foi & croyance, IV. 516. *b.* entre foi & science, *Ibid.* entre l'évidence & la foi. VI. 146. *b.* Quelles sortes de propositions sont censées objet de foi. IV. 516. *b.* Usage de la raison en matiere de foi. 517. *b.* En matiere de foi, on ne doit pas raisonner par analogie. I. 400. *a.* Où sont contenus les articles de notre foi. III. 812. *a*, *b.* Quelle est la foi qui fait le caractere du fidele. VI. 685. *b.* Articles de foi fondamentaux. VII. 63. *b.* De la foi explicite & implicite. VI. 308. *a.* De la foi implicite en particulier. VIII. 597. *b.* 598. *a.* Usage de la liberté de penser en matiere de foi. IX. 472. *b. &c.* C'est la foi qui donne toute l'efficace à notre culte. 596. *a.* Ce seroit mal connoitre la religion, que de relever le merite de la foi au-dessus de la morale. X. 702. *a.* Réflexions sur l'alliage des principes de la foi avec ceux de la philosophie. 741. *a*, *b. &c.* Espece d'obscurité essentielle à la foi. XI. 507. *b.* La foi ne peut jamais être contraire aux vérités éternelles: bornes précises qui se trouvent entre la foi & la raison: combien il importe d'établir ces bornes. XIII. 773. *b.* 774. *a.* Ecarts dans lesquels doit tomber tout homme qui ne soumet pas sa raison aux principes de sa foi. XVII. 400. *a*, *b.* Divers égards auxquels la morale l'emporte sur la foi: conséquences qui résultent de cette prééminence de la morale. 780. *b.* On peut avoir la foi sans l'espérance: on ne peut avoir l'espérance sans la foi. V. 971. *a.*

FOI. (*Iconol.*) Comment on représente la foi en qualité de vertu morale. Comment on la représente en tant que vertu chrétienne. VI. 23. *b.*

Foi, figure symbolique qui la représente. XV. 731. *b.* Temple de la foi. XVI. 72. *a.*

FOI, (*Blason*) deux mains jointes ensemble. Foi parée. Signification de ce symbole. *Suppl.* III. 74. *a.*

Foi, ligne de (*Astronom.*) *Suppl.* III. 746. *a.*

FOI, (*Jurispr.*) signifie quelquefois *fidélité*, quelquefois aussi *croyance*, ou encore *attestation* & *preuve*. VII. 23. *b.*

FOI, (*Bonne*) conviction intérieure que l'on a de la justice de son droit ou de sa possession. Contrats de bonne foi, & contrats de droit étroit. Parmi nous tous les contrats sont de bonne foi. Ce qu'exige la bonne foi. De la bonne foi chez les Romains. VI. 24. *a.*

FOI, *bonne* (*Morale*, *Mythol.*) voyez *fidélité*. Il n'est pas permis de manquer de foi à un ennemi. V. 693. *a.* Dieu de la bonne foi. VII. 687. *b.*

Foi du contrat. VI. 24. *a.*

Foi & hommage: en quoi elle consiste. Anciennement on distinguoit la foi de l'hommage. Il n'y a que la foi & hommage qui soit de l'essence du fief. En quel cas se fait la foi au seigneur. Par qui elle se fait. De sa nécessité. De la foi & hommage faite par l'usu-fruitier. VII. 24. *a.* Tous les co-proprietaires doivent porter la foi. De la foi & hommage faite par plusieurs contendans à la propriété d'un fief. Le tuteur ne peut faire la foi pour les mineurs. Le mari

doit

doit la foi pour le fief qui lui eſt échu par ſon mariage. La femme ſéparée de ſon mari doit la faire elle-même. La femme ne doit point de foi, après le décès du mari, pour un fief acquis pendant la communauté, ſi le mari l'a déja portée. La douairiere n'en doit point non plus pour les fiefs ſujets au douaire. Lorſqu'un fief advient au roi, il ne doit point de foi au ſeigneur dominant. Le donataire entre-vifs d'un fief, ou le légataire, ſont tenus de faire la foi. De la foi que doivent les corps & communautés poſſédant fiefs, les bénéficiers. Foi & hommage que doit porter le commiſſaire aux ſaiſies, en cas de ſaiſie d'un fief. *Ibid. b.* Le ſeigneur dominant doit recevoir la foi du commiſſaire ou lui donner ſouffrance. Le curateur d'un vaſſal abſent doit faire la foi. Le délaiſſement par hypotheque n'occaſionne point de nouvelle foi & hommage. De la foi & hommage enſuite du déguerpiſſement. Dans une ſucceſſion vacante, le curateur doit la foi. En ſucceſſion directe, le fils aîné porte la foi. Après le partage, chacun doit la foi pour ſa part. Quel eſt celui de la famille qui doit faire la foi, ſelon différens cas ſuppoſés. Quels ſont les cas où l'aîné n'eſt pas tenu de faire la foi pour ſes puinés. Lorſque l'aîné fait la foi pour les puinés, il doit les acquitter du relief pour les fiefs échus en directe. *Ibid.* 25. *a.* A qui doit être faite la foi & hommage, ſelon divers cas ſuppoſés. Quel eſt le lieu où elle ſe fait. *Ibid. b.* Du délai que les coutumes accordent pour faire la foi. De la forme à obſerver en rendant la foi & hommage. Exemples qui montrent que celle qui eſt due au roi ſe fait à genoux. Le ſerment de fidélité ne ſe prête plus qu'au roi pour les fiefs qui relevent de lui. *Ibid.* 26. *a.* La foi & hommage doit être pure & ſimple & non pas conditionnelle. De l'âge requis pour faire la foi. De la perſonne qui doit faire la foi. Ce qu'on entend par réception en foi & hommage, ou inveſtiture. Quoiqu'il y ait combat de fief, un des ſeigneurs peut recevoir la foi. Lorſque le vaſſal ſe préſente, il eſt au choix du ſeigneur de recevoir la foi ou de retirer féodalement. Ce que doit faire le vaſſal en cas de refus du ſeigneur de recevoir la foi. L'obligation de faire la foi au légitime ſeigneur, eſt de ſa nature impreſcriptible, *&c.* Ouvrages à conſulter. *Ibid. b.*

Foi & hommage, voyez *hommage.* Foi & hommage exprimé dans la coutume de Paris par la bouche & les mains. II. 349. *a, b.* A qui ſe fait la foi & hommage des fiefs relevant immédiatement de la couronne. III. 87. *a.* Abolition de foi & hommage que le roi faiſoit a ſes ſujets. *Ibid.* Demiſſion de foi. IV. 816. *a.* Homme de foi, de foi-lige, de foi ſimple. VIII. 280. *b.* De la réception en foi par main ſouveraine. IX. 879. *b.* Recevoir à foi & hommage. XIII. 846. *b.* Surſéance que le ſeigneur accorde à ſon vaſſal pour lui faire la foi & hommage. XV. 397. *b.* Tierce-foi. XVI. 322. *a.* Cérémonie de la foi & hommage. 856. *b.*

Foi-lige. VII. 26. *b.*

Foi-mauvaiſe. VII. 26. *b.*

Foi-mentie. VII. 26. *b.*

Foi pleine & entiere. VII. 26. *b.*

Foi proviſoire. VII. 26. *b.*

Foi publique. VII. 27. *a.*

FOI, taille générale ou ſpéciale. (*Juriſpr. angloiſe.*) VII. 27. *a.*

FOI. (*Blaſon*) VII. 27. *a.*

FOIBLAGE, terme de monnoyage. XVI. 361. *b.*

FOIBLE. (*Gramm.*) Ame foible, cœur foible, eſprit foible. Ouvrage foible par les penſées, par le ſtyle. Ce qu'on entend par harangue foible, plaidoyer, tragédie, comédie foibles. On ſentira ce qu'on entend par vers foibles, ſi l'on compare les endroits que Racine, & Campiſtron, ſon imitateur, ont traités. VII. 27. *a.*

Foible. Différence entre foible & facile, 358. *b.* entre foible & fragile. VII. 273. *b.*

FOIBLE. (*Morale*) Il y a la même différence entre les foibles & les foibleſſes, qu'entre la cauſe & l'effet. Ce qu'on entend par un foible. Il en eſt qui viennent de l'eſprit, il en eſt qui viennent du cœur. Moins un peuple eſt éclairé, plus il eſt ſuſceptible des foibles d'eſprit: plus un peuple eſt poli, plus il eſt ſuſceptible des foibles de cœur. Foibles des femmes. Quels ſont les contraires des foibles du cœur & de ceux de l'eſprit. Un foible peut être indifférent, une foibleſſe eſt toujours repréhenſible. VII. 27. *b.*

FOIBLE, (*Comm.*) en parlant d'une marchandiſe. Ce qu'on nomme le foible dans la balance romaine; garde-foible dans la balance. Ce qu'on entend, lorſqu'on dit qu'une marchandiſe a été vendue, le fort portant le foible. VII. 27. *b.*

FOIBLE. (*Ecriture*) VII. 27. *b.*

FOIBLE. (*Jardin.*) VII. 27. *b.*

FOIBLESSE. (*Morale*) Diſtinction entre foibleſſe habituelle, & foibleſſe paſſagere. Sources de l'une & de l'autre. VII. 27. *b.* Différences entre l'homme foible, & l'homme qui a des foibleſſes. Tous deux ont ceci de commun, qu'ils ſentent leur état & qu'ils ſe le reprochent; mais par ce ſentiment l'homme devient malheureux, au lieu que l'état

de l'autre a ſes plaiſirs comme ſes peines. L'homme foible le ſera toute ſa vie; l'homme qui a des foibleſſes ſortira d'un état qui lui eſt étranger. Foibleſſes de M. de Turenne; comment il les répara. Divers traits qui peignent l'homme foible: on aime quelquefois les gens foibles, rarement on les eſtime. Autres claſſes d'hommes qu'on appelle foibles, quoique leur caractere ſoit totalement oppoſé au précédent. *Ibid.* 28. *a.*

Foibleſſe, imbécillité, folie: différentes ſignifications de ces mots. VII. 42. *b.*

FOIBLESSE, (*Médecine*) diminution des forces, foibleſſe dans les fibres. VII. 28. *a.*

Foibleſſe, voyez *Débilité.* Foibleſſe cauſée par la perte de la ſemence. XIV. 939. *b.* Examen de la queſtion, s'il eſt vrai qu'il eſt ſalutaire aux perſonnes foibles de coucher avec les perſonnes fraîches & vigoureuſes. XV. 47. *b.*

FOIE, (*Anatomie*) ſtructure du foie. Région qu'il occupe par la grandeur de ſon volume. Diviſion du foie en deux lobes; cette diviſion eſt marquée par une ligne qu'on nomme la ſciſſure du foie. Deſcription des deux lobes. Figure du foie. Éminences du grand lobe. Enfoncemens de la partie concave du foie. VII. 28. *b.* Echancrure commune aux deux lobes. Comment ce viſcere eſt aſſujetti aux parties voiſines. Membrane qui recouvre le foie; vaiſſeaux lymphatiques entre les deux lames de cette membrane. Vaiſſeaux qui compoſent la ſubſtance du foie. Petits grains ou véſicules que M. Winſlow nomme grains pulpeux. Diſtinction des vaiſſeaux qui ſe diſtribuent à ces grains pulpeux en deux ſortes; ſavoir ceux qui y portent quelque liqueur, & ceux qui en rapportent. Veines hépatiques. *Ibid.* 29. *a.* Veines lymphatiques. Pores biliaires; pore épathique. Membrane appellée capſule de Gliſſon. Les anciens plaçoient le ſiege de l'amour dans le foie. Mais les modernes ont démontré que ce viſcere étoit l'organe de la ſecrétion de la bile. De quelle maniere cette humeur eſt ſéparée. Nature & propriétés de la bile. *Ibid. b.* Ce que devient la bile ſéparée dans le foie.

Conſéquences qui réſultent de l'expoſé précédent. 1°. L'artere hépatique & celles qui l'accompagnent, ſervent à la vie, à la nutrition, à la chaleur, ſecrétion, expulſion des humeurs hépatiques. 2°. Il part des extrémités de la membrane externe du foie quantité de vaiſſeaux lymphatiques, *&c.* 3°. Veines qui reçoivent le ſang porté par l'artere hépatique ſur la ſurface du foie, *&c.* 4°. La veine-porte prend la forme d'artere & en exerce les fonctions. 5°. Tous les viſceres abdominaux, chylopoiétiques, *&c.* travaillent uniquement pour le foie. 6°. Situation favorable du foie placé ſous le diaphragme & expoſé à l'action des muſcles de l'abdomen. *Ibid.* 30. *a.* 7°. Les maladies du foie ſont très-communes & très-difficiles à guérir. 8°. On ne voit nulle part tant de cauſes concourir à former quelque liqueur du corps, qu'il s'en trouve pour la production de la bile. Son uſage. 9°. Cette liqueur eſt préparée avec plus d'artifice que celles qui ſe filtrent dans le reſte du corps. 10°. Deux uſages du foie ici indiqués.

Obſervations anatomiques de différens auteurs ſur la ſtructure, la nature & les uſages du foie. *Ibid. b.*

Jeux de la nature. Ibid. 31. *a. Remarques ſur quelques cas rares de maladies du foie. Auteurs à conſulter. Ibid. b.*

Foie. Sa deſcription. VIII. 272. *a. Suppl.* II. 614. *a.* Canaux qui ont leur ſource dans les glandes du foie. II. 252. *b.* Celluloſité très-forte dans ce viſcere. *Suppl.* II. 227. *a.* Capſule commune des vaiſſeaux du foie, *voyez* CAPSULE *de Gliſſon.* Situation de la véſicule du fiel dans le foie. VI. 717. *a.* Parties appartenantes au foie, ou dépendantes du foie. VIII. 133. *b.* Ligamens par leſquels il eſt attaché au diaphragme. 272. *a.* Ligament coronaire du foie. IX. 515. *b.* Ligamens latéraux. *Ibid.* Dépendance mutuelle du foie & de la rate. XIII. 822. *b.* Ligament ſuſpenſoire du foie. XV. 701. *a.* Sympathie du foie avec d'autres parties. 738. *b.* — *Voyez* HÉPATIQUE.

FOIE. (*Phyſiolog.*) Les anciens avoient imaginé que c'eſt dans cette partie, que le ſuc des alimens eſt porté, pour y être converti en ſang, & que la bile n'eſt que la partie excrémentitielle du nouveau ſang. VII. 31. *b.* Détails ſur cette hypotheſe des anciens, & ſur les obſervations qui ſembloient la favoriſer. Sentimens d'Hippocrate, de Démocrite, de Galien, ſur les uſages de ce viſcere. Le ſentiment ſur la ſanguification opérée dans le foie, a été conſtamment adopté par les médecins, juſqu'à la découverte des veines lactées. Ce ſentiment attaqué premiérement par Gliſſon, & enſuite détruit par Bartholin. Quels furent les derniers défenſeurs de l'hypotheſe des anciens. Obſervations qui démontrerent que l'organiſation du foie n'étoit point propre à la ſanguification. *Ibid.* 32. *a.* Importance des fonctions du foie, & de l'humeur, à la ſecrétion de laquelle il eſt deſtiné. Quelle eſt la quantité de bile qui doit ſe former dans l'homme dans l'eſpace de vingt-quatre heures. Autres obſervations concernant le foie & ce qui eſt propre à ce viſcere.

1°. Il n'eſt aucune ſecrétion qui ſoit préparée avec autant

d'appareil que celle qui se fait dans le foie. Cette humeur, qui est la bile, doit les qualités qui la caractérisent, à la réunion des qualités de tous les différens sangs dans les ramifications de la veine-porte, d'où passe la matiere de la bile dans ses vaisseaux secrétoires. *Ibid. b.* 2°. Observations & raisonnemens qui montrent que c'est du sang de la veine-porte qu'est séparée la bile, & non pas du sang de l'artere hépatique. 3°. Usages de cette artere. 4°. *Ibid.* 33. *a.* Variétés particulieres qu'éprouve le sang artériel de la cœliaque & de la mesentérique. Cette proposition, que le cours du sang se fait en circulant du cœur dans les arteres, de celles-ci dans les veines, pour retourner immédiatement au cœur, cette proposition souffre une exception par rapport au sang des visceres qui concourent à la formation de la bile. 5°. L'on peut regarder le sinus de la veine-porte comme un centre de réunion & de division pour le sang de cette veine, qui fait que l'on peut comparer à cet égard ce sinus au cœur. Boerhaave observe que la rate est à ce cœur abdominal, ce que sont les poumons au cœur thorachique. 6°. De toutes les dispositions nécessaires pour rendre le foie propre à la fonction à laquelle il est destiné, il n'en est point de plus importante que le rapport qui existe entre l'épiploon & ce viscere. Usage de l'*omentum*, dont le sang veineux se rend dans la veine-porte. *Ibid. b.* 7°. Différences entre la bile qui coule par le conduit hépatique, & celle qui vient de la vésicule du fiel. La bile est fort éloignée d'être amere, tant qu'elle est dans les vaisseaux secrétoires; mais la plus petite quantité de celle de la vésicule suffit pour infecter de son amertume tout ce à quoi elle se mêle. Animaux qui n'ont point de fiel, & dont le foie ne fournit d'autre bile que celle qui se trouve dans le canal hépatique. *Ibid.* 34. *a.* Il existe des animaux dans lesquels la bile de la vésicule est absolument séparée de celle que le foie fournit au conduit hépatique. Il y a lieu de croire que la bile hépatique est d'une nécessité plus générale que la cystique dans l'économie animale.

8°. De l'origine de la bile de la vésicule. Qualités qu'elle acquiert par son séjour dans ce réservoir. Il n'y a qu'une sorte de bile dans tous les vaisseaux sécrétoires du foie; elle est telle dans toutes les parties de ce viscere, qu'elle arrive dans le conduit hépatique. D'où vient l'erreur de ceux qui ont attribué à la bile hépatique les mêmes qualités qu'a la bile cystique.

9°. Différence entre le cours de la bile hépatique, qui est constant & réglé, & celui de la bile cystique ou du fiel qui est momentané, & ne se fait qu'avant & pendant le travail de la digestion. *Ibid. b.* La vésicule du fiel a été observée en partie vuidée dans les animaux ouverts peu après avoir mangé, & très-remplie & distendue dans ceux qui avoient été privés de manger long-tems avant leur mort. 10°. Distinction qu'établit Riviere entre les deux biles, dont il appelle l'une *récrémentitielle*, & l'autre *excrémentitielle*. Fondement de cette distinction. La bile cystique ne passe point avec le chyle dans les veines lactées; mais demeure avec le marc des alimens, & s'évacue comme lui. Bons effets qu'elle produit dans les premieres veines, & pour la digestion. *Ibid.* 35. *a.* 11°. Il n'est aucun animal connu qui n'ait un foie. Plus les autres visceres sont petits à proportion du sujet, plus le foie est grand. Exemple tiré des poissons. 12°. Hypothese par laquelle l'auteur établit une sorte d'influence générale du foie sur toute l'économie animale, par l'analogie qu'il établit entre ce viscere, le cerveau & le poumon, qu'il regarde comme les trois organes dont les usages sont généraux, tandis que les autres visceres n'ont que des usages bornés. *Ibid. b.* Autres preuves en faveur de cette hypothese. Ce viscere existe dans tous les êtres qui ont vie. Il est d'un volume d'autant plus grand dans les animaux, qu'ils ont leurs humeurs plus disposées à perdre leur fluidité. Les vices qui peuvent affecter cette partie, influent sur toutes les humeurs. 13°. En quoi consistent ces usages généraux, que l'auteur attribue à la bile. *Ibid.* 36. *a.* 14°. Circulation qu'il lui attribue, par laquelle étant sortie du foie pour entrer dans le canal intestinal, une partie de cette humeur retourne au foie, étant absorbée, reprise par les veines du mésentere, & renouvelle continuellement ce cours. Quel est l'usage de cette circulation. 15°. Le recrément fourni par le foie dans les secondes voies, ne se borne pas à entretenir les qualités nécessaires dans les fluides animaux; il agit aussi sur les solides, en excitant l'irritabilité des vaisseaux, & en ranimant continuellement l'action systaltique. *Ibid. b.* Cette action de la bile fait concevoir comment elle peut influer sur le physique des inclinations, des passions, & sur le tempérament. *Ibid.* 37. *a.*

Foie. Différentes opinions sur la maniere dont la bile est séparée dans le foie. II. 250. *a*, *b.* *Suppl.* I. 984. *a.*

FOIE. (*Anatom.*) Animaux dans lesquels il se trouve. Sa formation dans le fœtus. Volume de ce viscere dans différens animaux. De sa couleur; sa situation. *Suppl.* III. 74. *a.* Ses divisions. Description détaillée du foie. *Ibid. b.* Ses ligamens. *Ibid.* 75. *a.* Ses vaisseaux artériels, veineux. *Ibid. b.* 76. *a*, *b.* 77. *a*, *b.* & lymphatiques. *Ibid.* 78. *a.* Vaisseaux biliaires, particuliers au foie. *Ibid. b.* Ses nerfs. Le foie a peu de sentiment. Ses membranes. *Ibid.* 79. *a.* Consistance de ce viscere; il résiste long-tems à la pourriture. La division des lobules du foie s'arrête, quant à l'œil de l'observateur, à de petits grains visibles dans l'homme, & mieux encore dans plusieurs animaux. De la structure interne de ces grains. De la préparation de la bile par le foie. *Ibid. b.* De la direction de la bile, & des conduits de cette humeur. *Ibid.* 80. *a.* Il paroît certain que toute la bile naît dans le foie, & que c'est la veine-porte qui en fournit la matiere. Comment la respiration influe sur les différens degrés de vitesse du sang dans le foie. Balance que les effets différens de la respiration mettent entre le sang des parties au-dessus du diaphragme, & dans celui de la veine-cave inférieure. *Ibid. b.* Compression par laquelle la bile est exprimée. La situation du corps peut quelque chose sur le mouvement de cette liqueur. Il est douteux si, dans l'état de santé, la bile remonte jusques dans l'estomac. Usages du foie dans le fœtus. *Ibid.* 81. *a.*

Foie, maladies de, non seulement il est susceptible de toutes les lésions dont peuvent être affectés tous les organes, mais il est plus disposé qu'aucun autre à contracter les différens vices qui constituent ces lésions. 1°. Vices que doivent aisément contracter les fluides portés dans cet organe par des vaisseaux veineux, très-éloignés de la puissance impulsive, & cependant destinés à faire ici les fonctions d'artere. VII. 37. *a.* 2°. Comment les vaisseaux artériels de ce viscere doivent participer aux vices des vaisseaux veineux. 3°. Cependant les vaisseaux colatoires de la bile, très-irritables par cette raison, doivent aussi être sujets à pécher par trop d'action. Divers maux qui en résultent. 4°. Ces vices dans les solides doivent contribuer d'autant plus à en procurer aux fluides, que ceux-ci sont plus disposés par leur nature à en contracter. 5°. Le vrai sang artériel du foie doit avoir aussi plus de disposition à s'épaissir, à cause de la mollesse du viscere. 6°. Disposition de la bile à perdre sa fluidité. Divers maux qui en résultent. *Ibid. b.* 7°. Les différens vices du foie dans les fluides & dans les solides peuvent aussi être produits sympathiquement, par un effet de sa dépendance des autres organes qui ont relation avec lui. 8°. Les différens vices du poumon même peuvent aussi contribuer aux lésions du foie. *Ibid.* 38. *a.* Ainsi le foie peut être le siege d'un très-grand nombre de maladies, ce qui a fait dire à Stahl, *vena-porta, porta malorum*. Il est moins sujet aux maladies inflammatoires; mais il peut être le siege de diverses maladies chroniques très-douloureuses & très-funestes. De cent maladies chroniques, à peine en trouve-t-on une dont la cause n'ait pas son siege principal dans le foie. De plus, on peut compter mille cures des maladies aiguës, tandis qu'on a peine à en observer une parfaite des différentes maladies du foie. Quelle est la raison de la difficulté qu'on éprouve à les guérir. *Ibid. b.* Principal moyen qu'on doit tenter pour parvenir à détruire ces causes morbifiques. Autres remedes destinés à cet usage. Auteurs à consulter. *Ibid.* 39. *a.*

Foie. Guérison d'un abcès au foie. I. 16. *a.* Autres maladies du foie, le flux hépatique. VIII. 134. *a*, *b.* L'hépatite ou inflammation du foie. 136. *a*, *b.* &c. Hernie du foie. 137. *a*, *b.* Présages qu'on peut tirer du pouls dans les maladies du foie. XIII. 233. *b.* Vers dans le foie. XVII. 43. *b.* Remedes contre l'obstruction du foie, d'où suit la jaunisse. 338. *a.* *Voyez* HÉPATIQUE, (*Anat. Epizoot.*)

FOIE *des animaux.* (*Diete*, *Mat. médic.*) De l'usage du foie des différens animaux, considéré comme aliment. VII. 39. *b.*

Foie des animaux. Les anciens donnoient à cette partie des animaux une attention particuliere. VI. 328. *a.* Vers dans les foies de veaux ou de bœufs. VII. 43. *b.* Foie du cheval. *Suppl.* III. 393. *b.*

Foie de soufre. VIII. 133. *a.* XV. 401. *a.* Foie de soufre d'antimoine. I. 506. *b.* Foie de soufre arsénical. XI. 665. *b.*

Foie d'antimoine. I. 506. *a.* VIII. 132. *b.* XIV. 39. *b.*

Foie d'arsénic, *voyez* ORPIMENT, & V. 634. *a.*

FOIN, (*Jardin.*) toute l'herbe qui couvre une prairie. VII. 39. *a.*

Foie, *voyez* FOURRAGE. Façon & récolte des foins, *voyez* FENAISON. Moyen de suppléer à la disette des foins. XIII. 540. *a*, *b.* Foin en sueur. XV. 625. *b.* Des différentes qualités de foins. *Suppl.* III. 400. *a*, *b.*

FOIN. (*Maneg. Maréch.*) Attention qu'il faut faire à la quantité & à la qualité du foin pour les chevaux. VII. 39. *b.*

FOINS. (*Chasse*) Réglement que la conservation d'une certaine espece de gibier a occasionné sur la fénaison dans certaines capitaineries. VII. 39. *b.*

FOIRE. (*Comm. Polit.*) Etymologie de ce mot. Différence entre foire & marché. Les marchands & les acheteurs ne peuvent se rassembler dans certains lieux sans un intérêt qui surpasse les frais du voyage. Le cours naturel du commerce suffit pour former ce concours, & l'augmenter à un certain point. La concurrence des vendeurs limite le prix des denrées, & ce prix limite le nombre des vendeurs. VII. 39. *b.*

Comment ſe forment les différens centres de commerce ou marchés, auxquels répondent autant de cantons ou d'arrondiſſemens plus ou moins étendus, ſuivant la nature des denrées, la facilité plus ou moins grande des communications, & l'état de la population plus ou moins nombreuſe. La même raiſon de commodité qui détermine le concours des marchands & des acheteurs à certains lieux, le détermine auſſi à certains jours. Quelles ſont les cauſes auxquelles il faut attribuer ces grandes foires, où les productions d'une partie de l'Europe ſe raſſemblent à grands frais, & qui ſemblent être le rendez-vous des nations. *Ibid.* 40. *a.* Différence entre les cauſes du concours des marchands & des acheteurs dans les foires ou dans les marchés. Réglemens de police qu'on a prétendu établir dans les marchés, & qui leur ont été plus nuiſibles qu'utiles. Quelles ſont les foires les plus conſidérables en France & en Allemagne. Réflexions contre l'illuſion aſſez commune, qui fait citer à quelques perſonnes la grandeur & l'étendue du commerce de certaines foires, comme une preuve de la grandeur du commerce d'un état. Lorſque toute l'Europe gémiſſoit ſous les entraves multipliées du gouvernement féodal, il n'eſt pas douteux que les ſeigneurs particuliers qui ſe relâcherent un peu de la rigueur des droits ſur le commerce, virent bientôt les lieux de leur réſidence enrichis, agrandis, embellis. *Ibid. b.* Mais depuis que toutes les petites ſouverainetés ſe ſont réunies ſous un ſeul prince, n'eſt-il pas étonnant que des abus encore ſubſiſtans du gouvernement féodal, aient été loués & imités comme l'ouvrage d'une ſage politique? N'eſt-il pas étonnant qu'on ait encore établi de nouvelles foires, augmenté les privileges de certaines villes, & empêché certaines branches de commerce de s'établir dans des provinces pauvres, crainte de nuire à d'autres villes déja enrichies? Qu'importe qu'il ſe faſſe un grand commerce dans tel endroit, ſi ce n'eſt qu'aux dépens de tel autre lieu dont le commerce eſt empêché. En Hollande, il n'y a point de foire; mais toute l'étendue de l'état & toute l'année n'en forment qu'une continuelle. Prétextes qu'on allegue pour ſoutenir l'utilité des grandes foires. *Ibid.* 41. *a.* Réponſe à ces prétextes. Moyen d'obtenir les mêmes avantages que les foires procurent, en favoriſant également tous les membres de l'état. Ainſi les grandes foires ne ſont jamais auſſi utiles, que la gêne qu'elles ſuppoſent eſt nuiſible. Elles ne peuvent exiſter que dans les états où le commerce eſt gêné, & par conſéquent médiocre. *Ibid. b.*

Foire. Ouverture d'une foire. XI. 721. *b.* Banc que les banquiers tenoient dans les foires. II. 52. *b.* Conſervateur des foires. IV. 34. *b.* 39. *b.* Dérangement que les fêtes cauſent aux foires. VI. 566. *b.* Gardes ou maîtres des foires. VII. 493. *a.* Gardes des foires. 509. *b.* De l'uſage autrefois établi en Angleterre de tenir des foires les dimanches & devant les portes des égliſes. X. 84. *a.* Scel des foires. XIV. 750. *b.* Foires de Lyon. VI. 40. *a.*

Foires de Champagne & de Brie: chancelier de ces foires. III. 100. *a*, *b* Commiſſaires des gardes de ces foires. 708. *b.* Conſeil où étoient données les déclarations & interprétations ſur les ordonnances concernant ces foires. IV. 22. *a.* Notaires des foires de Champagne & de Brie. XI. 243. *b.* 244. *b.* Sergent de ces foires. XV. 90. *a.*

FOIRE *de reſpect*, (*Comm.*) VII. 41. *b.*

FOIRIAO ou *foqueux*, (*Hiſt. mod.*) ſecte de la religion des Japonois. Moyen qu'employa Xaca, auteur de cette ſecte pour réuſſir à la fonder. Inutiles efforts des miſſionnaires pour éclairer les diſciples de Xaca. VII. 41. *b.* Comment on repréſente Xaca. Autre nom qu'il porte. *Ibid.* 42. *a.*

FOISONNEMENT, (*Maçonn.*) renflement du volume de chaux lorſqu'elle eſt réduite en pâte. De la qualité de la chaux eſtimée ſelon ce foiſonnement. *Suppl.* III. 81. *a.*

FOIX, (*Géogr.*) ville & comté de ce nom. Bayle originaire de Carlat, ville de ce comté. Obſervations ſur ſon dictionnaire. VI. 42. *a*

Foix, mines d'argent que ce comté renferme. I. 638. *b.*

FOL *ou* FOU, (*Litt. mod.*) bouffon de cour. L'uſage des rois d'avoir des bouffons à leur cour, remonte aſſez haut dans l'hiſtoire moderne. Anecdote ſur un nommé Daudery, fou de l'empereur Théophile, & ſur l'impératrice Théodora ſa femme. VII. 42. *a.* Cette mode d'avoir des fous devenue commune dans toutes les cours de l'Europe depuis l'expédition des Croiſades. Gonelle, bouffon du marquis d'Eſt Nicolas III. En France, l'emploi de fou fut érigé en titre d'office particulier. Epitaphe d'un fou, qui ſe lit à S. Maurice de Senlis. Mot de Triboulet, fou de François I, ſur Charles-Quint. Le dernier fou de cour dont il ſoit parlé eſt un nommé l'Angely donné à Louis XIV. Mais ce l'Angely étoit un fou plein d'eſprit. Bon mot de Marigny ſur cet homme-là. Pour quelle cauſe il fut chaſſé. Raiſon qu'il donnoit de ce qu'il n'alloit pas au ſermon. *Ibid. b.*

FOL APPEL, (*Juriſp.*) ce qu'on entend par-là. Amende du fol appel. VII. 42. *b.*

FOLARD, (*le chevalier Charles de*) ſes commentaires ſur Polybe. VI. 96. *b.* Colonne du chevalier de Folard. III. 654. *b.* VII. 276. *a*, *b.* Cet auteur cité dans pluſieurs articles ſur l'art militaire.

FOLIE. (*Morale*) Différences entre l'imbécillité, la foibleſſe & la folie. VII. 42. *b.* Ce qu'on entend par *raiſon*, dans un ſens contraire à *folie.* La raiſon n'eſt autre choſe en général que la connoiſſance du vrai. En quoi conſiſtent le vrai phyſique & le vrai moral. L'erreur où nous tombons par rapport à ces deux ſortes de vrais, eſt folie. Dire ou faire des folies, n'eſt pas toujours être fou: c'eſt peut-être ſageſſe, ſi l'on veut faire attention à la foibleſſe de notre nature. Cauſes de la folie. Il y a mille gens dans le monde dont les folies ſont vraiment phyſiques, & beaucoup dans les maiſons de force qui n'ont que des folies morales. Tout excès eſt folie même dans ce qui eſt louable. Quelquefois l'excès eſt vertu, mais alors l'excès n'eſt pas réel. *Ibid.* 43. *a.* Un excès réel eſt regardé comme vertu quand il tient à un motif louable. Souvent l'excès eſt relatif ou à l'âge, ou à l'état, ou à la fortune. Il y a des choſes où la raiſon ne ſe trouve que dans un juſte milieu. Parmi nos folies il y en a de triſtes, d'impétueuſes, de douloureuſes, de gaies, de ſatisfaiſantes ſans être gaies. Folie des jeunes gens. Celle des gens à petits talens. Exemple d'une ſorte de folie à laquelle on ſeroit tenté de porter envie, celle d'un petit bourgeois qui s'étant acquis une aiſance au-deſſus de ſon état, en a conçu pour lui-même la plus ſincere vénération. L'habitude de voir de tels fous, nous les fait ſupporter. *Ibid. b.* Ces folies entrent dans l'ordre de la ſociété, ou elles ſont le partage d'un ſi grand nombre d'individus qu'il n'eſt pas poſſible de les en exclure. *Ibid.* 44. *a.*

Folie, elle ne conſiſte que dans l'exercice imparfait de la mémoire. VI. 150. *a*, *b.* Combien la folie & le génie ſe touchent de près. XVI. 260. *b.*

FOLIE. (*Médec.*) Différentes maladies avec leſquelles on a confondu la folie. Rapport qu'elle a avec la manie. L'erreur de l'entendement qui juge mal durant la veille, de choſes ſur leſquelles tout le monde penſe de la même maniere, eſt le genre de ces trois maladies, le délire, la mélancolie, la manie. Ce qu'on appelle phrénéſie. Différence entre la mélancolie & la folie; entre la manie & la phrénéſie. Différence entre la folie & la manie. VII. 44. *a.* *Voyez* ſur ce ſujet les articles MANIE, MÉLANCOLIE.

Folie, vices du cerveau, qui en ſont le principe. *Suppl.* II. 141. *a.*

FOLIES *d'Eſpagne*, (*Muſiq.*) Voyez vol. VII des pl. Muſiq. pl. 16.

FOLIGNY, (*Géogr.*) ville d'Italie en Ombrie. Ses révolutions. Ses évêques. Statue de S. Félicien. Tableau de Raphael dans une égliſe de religieuſes. Vallée de Foligny. *Suppl.* III. 81. *b.*

FOLIOLE. (*Botan.*) Des variétés & bizarreries qu'offrent l'arrangement, le nombre, la proportion des folioles. Elles ſont plus fréquentes & plus nombreuſes dans les eſpeces herbacées que dans les eſpeces ligneuſes. Communication qui ſe fait du ſuc nourricier d'une foliole aux autres de la même feuille. Ces folioles ſe greffent aſſez ſouvent les unes aux autres. Ouvrage à conſulter. VII. 44. *b.*

FOLIOT, (*Horlogerie*) balancier d'une horloge. VII. 44. *b.*

FOLIOT, (*Serrur.*) détails ſur ce reſſort qui fait partie de la ferrure. VII. 44. *b.*

FOLIUM, (*Géomet.*) courbe du ſecond genre, ou ligne du troiſieme ordre. Equation de cette courbe. Ses propriétés. M. de l'Hopital donne une méthode de trouver les aſymptotes de cette courbe par les tangentes. VII. 45. *a.*

FOLKES, (*Martin*) ſavant Anglois. XVII. 605. *b.*

FOLKUNGERS, (*Hiſt. de Suede*) de l'ancienne maiſon de ce nom. *Suppl.* I. 901. *a.*

FOLLE, *mere*, (*Hiſt mod.*) ſociété formée à Dijon. X. 380. *b.* — 382. *b.* Autres ſociétés folles, *voyez* CALOTTE, (*régiment de la*) & ENFANS SANS SOUCI, *&c.*

FOLLES, (*Pêche*) filet avec lequel on prend des raies, anges, turbots & autres poiſſons. Deux eſpeces de folles, les flottées & les non-flottées. Deſcription & uſage de ces filets. Autre eſpece de folles, que l'on appelle *folles à la mer;* leur deſcription, & uſage. VII. 45. *b.* Demi-folles, & folles montées en ravoirs. Comment les pêcheurs de l'iſle de Ré font la pêche des chiens de mer en employant à cette pêche les folles flottées & non-flottées. Pêches des touils & des bouageois au printems, & des macreuſes & autres oiſeaux marins depuis la S. Michel juſqu'à Pâques, au moyen de ces filets. Deſcription & uſages des folles montées en ravoirs, dont les pêcheurs du reſſort de l'amirauté de Saint-Valeri ſe ſervent pour la pêche des raies. Saiſons favorables à cette pêche. Folles des pêcheurs de cayeux: *Ibid.* 46. *a.* deſcription de cette ſorte de pêche. Comment ſe fait la pêche avec les folles par les gens des hameaux d'Andinghem, reſſort de l'amirauté de Boulogne. *Ibid. b.*

Folles à la côte. XIV. 288. *a*. Folles traînantes & dérivantes. XVI. 529. *a*. Folles tramaillées. 538. *a*.

FOLLETS, *feux-* (*Phyſiq.*) VI 613. *a*, *b*.

FOLLICULE, (*Botan.*) VII. 46. *b*.

Follicules de ſené. XV. 10. *b*. 11. *a*.

FOLLICULE, (*Anatom.*) c'eſt ainſi que pluſieurs anatomiſtes appellent la glande la plus ſimple de toutes. Divers ſentimens ſur l'exiſtence de ces glandes. Obſervations que l'auteur en a faites dans le plexus choroïde. Syſtêmes oppoſés de Malpighi & de Ruyſch ſur la ſtructure des glandes. Extrait des lettres que ſe ſont écrites ſur ce ſujet : Ruyſch & Boerhaave défenſeurs de Malpighi. VII. 46. *b*. & ſuiv.

FOLLICULE, (*Anatom.*) membrane qui renferme une cavité d'où part un conduit excrétoire. On voit ſur la langue & dans le pharinx de véritables follicules ou des glandes ſimples. Deſcription de ces glandes. Leur diſtinction en muqueuſes & en ſébacées. Parties des corps où elles ſe ſont remarquer. *Suppl.* III. 81. *b*. Les follicules ſimples des deux claſſes produiſent en bien des endroits, des glandes compoſées. Une autre eſpece de follicule, c'eſt le ſinus, avec les pores qui y ont du rapport. Matiere viſqueuſe que ces follicules & ces ſinus ſéparent. Quelle eſt leur deſtination. Comment la liqueur eſt retenue dans ces follicules ou ſinus, & comment elle en eſt exprimée. *Ibid.* 82. *a*. Examen du ſyſtême de Malpighi ſur les glandes. Obſervations hiſtoriques ſur ce ſujet. *Ibid. b*.

FOLLICULE, (*Chirurg.*) ſac ou kyſte. VII. 48. *a*.

FOLLIS, (*Hiſt. anc.*) petite monnoie, de cuivre d'abord, enſuite d'argent. Les habitans de Conſtantinople en payoient deux tous les ans, *&c.* VII. 48. *a*.

Follis, impôt créé par Conſtantin. VII. 48. *a*.

FOMAHANT, (*Aſtron.*) différens noms de cette étoile du poiſſon auſtral. *Suppl.* III. 83. *a*.

Fomahant, principale étoile du poiſſon auſtral. *Suppl.* II. 568. *b*. Heures de ſon paſſage au méridien. 894. *b*.

FOMENTATION. (*Pharm. Thérap.*) Comment ſe compoſent les fomentations liquides. La plupart des remedes externes peuvent s'appliquer par forme de fomentation. On néglige trop les fomentations pour la curation des maladies internes. Uſage qu'on en fait dans les plaies du bas-ventre ou après les opérations faites dans cette partie-là. Maniere d'appliquer les fomentations liquides. Fomentations ſeches. VII. 48. *a*.

Fomentation. Homme qui ne vivoit que de fomentations extérieures. II. 311. *a*. Fomentations pour certaines plaies. XI. 824. *b*. Article ſur les fomentations. XVII. 196. *b*.

FOMENTATIONS, (*Maréch.*) V. 209. *b*.

FONCET, terme de riviere ; ſorte de bateau. Deſcription de la conſtruction d'un foncet & des pieces qui le compoſent, pour la conſtruction d'un bateau de 170 pieds de longueur. VII. 48. *b*.

FONCET, (*Serrur.*) VII. 50. *b*.

FONCIER. (*Juriſp.*) Charges foncieres : ſeigneur foncier : juſtice fonciere. VII. 50. *b*.

Foncier. Charges foncieres. III. 198. *a*, *b*. Cour fonciere. IV. 372. *a*. 374. *a*. Epaves foncieres. V. 755. *a*. Juſtice fonciere. IX. 94. *a*, *b*. Juſtice très-fonciere. 95. *a*. Rentes foncieres. XIV. 117. *a*. Rente fonciere ou cens. II. 817. *a*, *b*. Rente fonciere dite *rente premiere*. XIV. 118. *a*. Rente fonciere, dite *rente propriétaire*. *Ibid.* Serf foncier. XV. 83. *b*. Seigneur très-foncier. XVI. 596. *b*.

FONCTION, (*Gram.*) différentes ſignifications de ce mot. *Suppl.* III. 83. *a*.

FONCTION. (*Algeb.*) Les anciens algébriſtes ont appellé fonctions d'une quantité quelconque, les différentes puiſſances de cette quantité. Aujourd'hui on appelle fonction de x, une quantité algébrique compoſée de tant de termes qu'on voudra & dans leſquelles x ſe trouve d'une maniere quelconque, mêlée ou non, avec des conſtantes. Tous les termes d'une fonction de x ſont cenſés avoir la même dimenſion. Quand la fonction n'eſt ni fraction ni radical, ſa dimenſion eſt égale à celle d'un de ſes termes. Quand la fonction eſt une fraction, la dimenſion eſt égale à celle du numérateur, moins celle du dénominateur. Quand la fonction eſt radicale, ſa dimenſion eſt égale à celle de la quantité qui eſt ſous le ſigne, diviſée par l'expoſant radical. Fonction homogene, eſt une fonction de deux ou pluſieurs variables. VII. 50. *b*. Fonctions ſemblables, ſont celles dans leſquelles les variables & les conſtantes entrent de la même maniere. *Ibid.* 51. *a*.

FONCTION, (*Econom. anim.*) action correſpondante à la deſtination de l'organe qui l'exécute. Les médecins entendent par ce terme les actions qui, outre qu'elles ſont relatives à la deſtination des organes, ſont en même tems ſenſibles. Fonctions communes aux végétaux ; fonctions propres aux animaux : fonctions ſaines & fonctions léſées. Deux opinions des médecins ſur le principe de certaines fonctions, comme des mouvemens du cœur, de la poitrine, *&c.* VII. 51. *a*.

Fonctions diſtinguées en vitales, naturelles & animales. XVII. 781. *a*. D'où dépend leur perfection. XII. 537. *b*. Fonctions eſſentielles à la vie. X. 721. *a*. Différence entre les fonctions eſſentielles à la vie & celles qui conſtituent l'état de parfaite ſanté. XIV. 628. *b*. L'exercice des fonctions vitales ne peut s'expliquer par l'ame. VI. 365. *b*. XII. 538. *a*. Dépravation des fonctions naturelles vitales & animales. IV. 865. *b*. Flexibilité néceſſaire à différentes parties pour l'exercice de leurs fonctions. VI. 875. *a*. Pourquoi la léſion d'un viſcere particulier entraîne la ceſſation des fonctions vitales. X. 723. *b*. 724. *a*. *Voyez* ŒCONOMIE ANIMALE. XI. 360. *a*. — 366. *b*.

FONCTIONS, (*Imprim.*) celles du compoſiteur, celles des ouvriers. VII. 51. *b*.

FOND, ce mot ſignifie, 1°. la partie la plus baſſe d'un tout. 2°. Profondeur. Prendre fond, couler à fond, donner fond, un bon fond, un bas fond, (*termes de Marine*), &c. 3°. Fond ſe prend pour le terrein, pour ce qui ſert de baſe. VII. 51. *b*. 4°. Fond ſe dit pour propriété ; 5°. d'une ſomme d'argent qu'on amaſſe & qu'on deſtine à certains uſages ; 6°. Il ſe dit des choſes ſpirituelles, un fonds d'eſprit, *&c.* Diſtinction qu'établit Vaugelas entre *fond* & *fonds*, faiſant venir le premier de *fundum*, & le ſecond de *fundus*. Citation de divers auteurs par rapport à cette diſtinction. *Ibid.* 52. *a*.

FOND. (*Juriſp.*) *Fond* oppoſé à la forme, ſe dit de la ſubſtance d'un acte, ou ce qui fait le vrai ſujet d'une conteſtation. VII. 52. *a*.

Fond. Deſtruction de la forme & du fond. VII. 178. *a*.

Fonds, biens, Fond eſt pris ſouvent pour héritage tout nud. VII. 52. *b*.

Fonds, très-fonds. XVI. 596 *b*.

Fonds de terre, propriété d'une portion de terre, ou redevance qui la repréſente. VII. 52. *b*.

Fonds dotal, immeuble réel que la femme s'eſt conſtitué en dot. VII. 52. *b*.

Fonds perdu : donner un héritage à fonds perdu. Edit du mois d'août 1661, ſur ce ſujet. VII. 52. *b*.

FOND. (*Marine*) Fond de ſable, de vaſe, *&c.* bon fond, mauvais fond. VII. 52. *b*.

Fond de cale, différentes diviſions de cette partie du vaiſſeau. VII. 52. *b*.

Fond de voile. VII. 52. *b*.

Fond de la hune. VII. 53. *a*.

FOND, (*Comm.*) capital. Il ſignifie auſſi toutes les marchandiſes d'un marchand. VII. 53. *a*.

FOND, (*Peint.*) ſignifie ou les derniers plans d'une compoſition, ou le champ qui entoure un objet peint. Attention que les artiſtes devroient faire à la couleur ſur laquelle ils commencent à ébaucher leurs ouvrages. Exemples de Rubens à imiter. Conſeil de l'auteur ſur l'apprêt, qui fait le principal fond général du tableau. Du champ particulier ſur lequel ſe trouvent les objets que renferme le tableau. VII. 53. *a*. Variétés fondées ſur la nature, qui prêtent leur ſecours au peintre, lorſqu'il veut chercher dans les oppoſitions des reſſources pour l'harmonie. Réflexions ſur ce qu'on appelle fonds, lorſqu'on entend par-là les derniers plans d'une compoſition. Fond vague, agréable, piquant, frais, chaud, pittoreſque ; fonds riches ; tableaux dont le fond doit avoir de la ſimplicité, de l'auſtérité. *Ibid. b. Voyez* FABRIQUE.

FOND, (*Archit.*) VII. 54. *a*.

Fond d'ornemens. VII. 54. *a*.

FOND, (*Batteur d'or*) liqueur. Sa compoſition & ſon uſage. VII. 54. *a*.

FOND, (*Bijoutier*) VII. 54. *a*.

FOND, (*Blondier*) VII. 54. *a*.

FOND, (*Cizel.*) VII. 54. *a*.

FOND, (*Jardin.*) VII. 54. *a*.

FOND, (*March. de modes*) VII. 54. *a*.

FOND, (*Planeur*) VII. 54. *a*.

Fond d'or ou d'argent. Etoffe de ſoie en or ou argent : diverſes ſortes de ces étoffes. Comment elles ſe font. VII. 54. *a*.

FOND, (*Ruban.*) chaîne de la livrée qui forme le corps de cette ſorte d'ouvrage : gros fond & fin fond. VII. 54. *a*.

FOND, *faux*, (*Serrur.*) VII. 54. *b*.

FONDAMENTAL, (*Muſiq.*) VII. 54. *b*.

Fondamental, *ſon*, un ſon rendu par un corps n'eſt pas unique de ſa nature. Autres ſons qui l'accompagnent. Cette expérience eſt ſur tout ſenſible ſur les groſſes cordes d'un violoncelle. Ouvrage à conſulter ſur cette expérience. On peut la faire auſſi ſur une des baſſes cordes d'un clavecin. Ce qu'on entend par *ſon fondamental* donné par la nature dans la réſonnance d'un corps ſonore. On a étendu la dénomination de ſon fondamental à divers autres ſons. VII. 54. *b*. Origine de l'accord parfait majeur, & de l'accord parfait mineur. Dans tout accord parfait, ſoit majeur, ſoit mineur, formé d'un ſon principal, de ſa tierce majeure ou mineure,

mineure, & de sa quinte; on appelle fondamental le son principal, qui est le plus grave de l'accord. Explications que quelques physiciens ont données du phénomene de la résonnance de la douzieme & de la dix-septieme majeure conjointement avec l'octave. Celle de M. Daniel Bernoulli. *Ibid.* 55. *a.* Cette théorie attaquée par l'auteur, & trouvée insuffisante pour expliquer le phénomene dont il s'agit. *Ibid. b.* Explication donnée par d'autres auteurs, mais démontrée fausse. *Ibid.* 56. *a*, *b.* Outre l'accord de la douzieme & de la dix-septieme majeure donné par la nature, on a formé d'autres accords principaux, auxquels on a donné le nom de fondamentaux, parce que tous les autres accords en dérivent; & on a appellé son fondamental le son le plus grave de l'accord. *Ibid.* 57. *a. Voyez* ACCORD, BASSE-CONTINUE, RENVERSEMENT.

Fondamentaux, accords, il y en a trois sortes; l'accord parfait, l'accord de sixte & l'accord de septieme. VII. 57. *a.*

L'accord parfait est de deux sortes, majeur ou mineur.

L'accord de sixte est de trois sortes. Les deux premiers s'appellent *accords de sixte ajoutée*, & ne different que par leur tierce: le troisieme s'appelle *accord de sixte superflue*, ou *de sixte italienne*: il paroît très-difficile de déterminer d'une façon bien nette l'origine de ce dernier. VII. 57. *a.*

Accords de septieme; cinq sortes d'accords de ce genre. Détails sur ce sujet. VII. 57. *b.*

FONDAMENTAL. (*Musiq.*) Marque distinctive d'un accord fondamental. *Suppl.* III. 83. *b.*

Basse fondamentale. Elle ne renferme que les accords fondamentaux, qui sont au nombre de dix: *voyez* BASSE. Ouvrage à consulter. Observations sur la regle que se sont imposée les musiciens en se bornant aux dix accords dont on vient de parler. VII. 58. *b.* Autres accords qu'on pourroit faire entrer dans la basse fondamentale. La basse continue n'est proprement que le renversement de la basse fondamentale, & contient beaucoup d'autres accords, tous dérivés des fondamentaux. *Ibid.* 59. *a.* On doit rejetter ce principe, que la basse continue ou l'accompagnement représente le corps sonore, & regarder au moins comme douteuses les regles qu'on appuieroit sur ce seul fondement. Examen de la question, si la mélodie est suggérée par l'harmonie. *Ibid. b.* 1°. L'expression de la mélodie dépend en grande partie de l'harmonie qui y est jointe, & un même chant nous affectera différemment, suivant la différence des basses qu'on y adaptera. 2°. Il paroît que le chant diatonique de la gamme nous est suggéré par la basse fondamentale. Comparaison de la gamme des Grecs avec la nôtre. *Ibid.* 60. *a.* 3°. Dans tout autre chant que celui de la gamme, on pourroit être moins porté à croire qu'il soit suggéré par la basse fondamentale: cependant il faut observer que dans la mélodie, il y a des intervalles par lesquels on ne peut aller, ce sont ceux qu'une bonne basse fondamentale proscrit; qu'il suffit d'avoir de l'oreille pour trouver sans préparation la basse d'un chant, preuve que le fondement de ce chant est dans la basse; que s'il n'y a qu'une bonne basse du chant, on peut penser que cette basse est la basse fondamentale qui a suggéré le chant. *Ibid. b.* Question proposée, savoir si un chant est susceptible de plusieurs basses également bonnes. Sentiment de l'auteur en faveur de la négative. Autre question, pourquoi la seule bonne basse, la fondamentale, échappe souvent à tant de musiciens. La question sur la multiplicité des basses, n'est pas décidée par ce qu'a dit Rameau, que le chant *sol ut*, peut avoir vingt basses fondamentales différentes. Autres questions sur la basse fondamentale, proposées aux artistes. Il n'y a point de bonne mélodie, lorsqu'elle n'est pas susceptible d'une harmonie réguliere. Maniere de composer de Geminiani. Maxime de Rameau; une basse bien chantante annonce une belle musique. *Ibid.* 61. *a.* Doit-on préférer l'effet de l'harmonie dans une composition à celui de la mélodie? Examen de cette question. Unité de mélodie qui consiste dans une basse & un chant bien adaptés l'un à l'autre. Les différens sons doivent s'incorporer tellement avec le chant, que l'oreille en sente l'effet, sans être pour cela distraite du chant. L'harmonie sert à nourrir le chant, mais il ne s'ensuit pas que tout l'agrément de ce chant soit dans l'harmonie. *Ibid. b.* Quelques personnes ayant avancé que la géométrie est fondée sur la résonnance du corps sonore, parce que cette science est, dit-on, fondée sur les proportions, & que le corps sonore les engendre toutes; l'auteur observe à ce sujet que la considération des proportions & des progressions est entiérement inutile à la théorie de l'art musical. Observation sur ces musiciens qui entassent dans leurs écrits chiffres sur chiffres, & croient tout cet appareil nécessaire à l'art. Autre réflexion. Les explications & les raisonnemens physiques ne sont pas plus utiles à la théorie de l'art musical, ou plutôt le sont encore moins que les calculs géométriques. *Ibid.* 62. *a.* Détails sur une expérience intéressante de M. Tartini, qui a rapport à la basse fondamentale. *Ibid. b.* Cette expérience donne la basse qui doit résulter de deux dessus quelconques; mais elle ne donne pas, du moins directement, celle qu'il faut joindre à un dessus seul. Moyen de tirer parti de cette expérience pour la solution de ce dernier problême. Observations de M. Serre, de Geneve, sur l'expérience de Tartini. *Ibid.* 63. *a.*

Fondamentale, basse: voyez ce dernier mot. Extrait d'un mémoire de M. Romieu, par lequel on voit que cet auteur avoit devancé M. Tartini, par rapport à l'expérience sur les sons harmoniques graves. VIII. 54. *b.* 55. *a*, *b.* Question proposée au mot *Fondamental*, & qui se trouve résolue par M. Romieu. 55. *b.* Le sentiment & l'expérience de M. Tartini sur les sons harmoniques graves, critiqués par cet auteur. *Ibid.* Marche de basse fondamentale, appellée transition harmonique, chromatique & enharmonique. XVI. 554. *b.* Note fondamentale selon M. Jamard. *Suppl.* IV. 866. *a.*

Fondamentale, loi. IX. 660. *b.* Vérité fondamentale. XVII. 71. *a*, *b.*

FONDAMENTAUX, *articles*, (*Théolog.*) controverse entre les catholiques & les protestans, sur la définition des articles fondamentaux. VII. 63. *b.* On pourroit appeller articles fondamentaux, les dogmes principaux de la doctrine chrétienne, ceux qui tiennent plus fortement à tout l'édifice de la religion. Cette définition établie, on voit, 1°. qu'il y a dans la doctrine catholique des dogmes fondamentaux, en ce sens, qu'on est obligé de les croire d'une foi explicite, & d'autres qu'on peut ignorer sans danger pour le salut. 2°. La distinction des articles fondamentaux & non fondamentaux, établie par les protestans, n'est pas recevable. Théologiens qui ont parlé des articles fondamentaux dans ce même sens. Ce qu'a dit sur ce sujet M. Jurieu, en prouvant que les diverses églises protestantes ne sont qu'une même église universelle. Le sentiment de Jurieu attaqué par Nicole. *Ibid.* 64. *a.* Observations de l'auteur. *Ibid. b.*

FONDANT *de Rotrou*, (*Chymie*) Description qu'en a donnée M. Astruc. En quoi elle differe de celle de M. Col de Villars. VII. 64. *b.* Différens procédés indiqués par les auteurs, pour la préparation de l'antimoine diaphorétique. *Ibid.* 65. *a.* Sels confondus ensemble auxquels on a donné mal-à-propos le nom de *nitre antimonié.* Méthode que donne M. Rouelle. *Ibid. b.* La méthode des chymistes qui projettent l'antimoine crud, doit être proscrite. *Ibid.* 66. *a.* Clyssus simple d'antimoine; clyssus composé. Doctrine de Lemery sur la maniere de préparer l'antimoine diaphorétique. *Ibid. b.* Premier auteur qui a traité des préparations antimoniales. Diaphorétique minéral, ou poudre blanche d'antimoine: procédés à suivre pour cette préparation, selon Basile Valentin. Observations de l'auteur sur le produit de tout ce travail. Les anciens chymistes appelloient cette préparation *céruse d'antimoine. Ibid. a.* Préparation de l'antimoine diaphorétique selon le compilateur Libavius. Observations sur quelques méthodes de Lémery, Boerhaave, Mender & Geoffroy, dans leurs préparations de l'antimoine diaphorétique. On fait cette préparation avec l'antimoine crud, toutes les fois qu'on traite ce demi-métal de maniere qu'il soit converti en une chaux absolue, blanche & divisée. L'acide nitreux réduit l'antimoine en chaux absolue, si on y fait dissoudre ce demi-métal. *Ibid. b.* Poudre fixe d'antimoine faite avec l'eau-forte, selon Basile Valentin. L'eau régale produit le même phénomene.

Céruse d'antimoine: description de la maniere de la préparer. Observations sur cette méthode. *Ibid.* 68. *a.* Autre méthode qui est à-peu-près celle des anciens. Préparation de la céruse d'antimoine selon Libavius. *Ibid. b.* Autre maniere de faire la céruse d'antimoine. Quelque méthode qu'on suive, la chaux absolue d'antimoine est toujours la même quant au fond. Quelle elle doit être lorsqu'elle est bien faite. Comment on reconnoît celle qui a été falsifiée avec de la craie, ou toute autre terre absorbante. Les édulcorations & digestions ne sauroient augmenter ni changer sa vertu. *Ibid.* 69. *a.* Antimoine diaphorétique martial, connu sous le nom de *safran de mars, antimoine de Stahl.* La terre de l'antimoine par sa simple qualité de substance métallique, absolument privée du principe inflammable, n'est point émétique. Sentimens de Boerhaave & de Mender sur ce sujet. *Ibid. b.* Développement du sentiment de l'auteur sur la propriété de cette terre d'antimoine. Il n'y a point de question qui ait été plus agitée, & sur laquelle les sentimens soient plus partagés, que sur l'éméticité du régule, combiné avec les acides végétaux & minéraux. Détails sur ce sujet. *Ibid.* 70. *a.* Observation sur l'antimoine diaphorétique, qui devient émétique, parce qu'il se trouve uni à la crême de tartre, ou au syrop de limon. L'antimoine diaphorétique le mieux fait recele encore quelques particules régulieres, qui ont échappé à l'embrasement.

Antimoine diaphorétique. On entend également sous ce nom l'antimoine diaphorétique & la céruse d'antimoine. Observation sur la coutume dans les boutiques, de garder cette préparation sous la forme de trochiques. Poudres dans lesquelles on emploie cette préparation. Elle ne devient point émétique en vieillissant. *Ibid.* 71. *a.*

Fondant de Rotrou, remarque à ajouter à cet article, fournie par l'auteur, VIII. 1025. *a*, *b.*

FONDANT, (*Métall.*) substance qu'on joint à d'autres corps

pour les faire entrer en fusion. Enumération de quelques fondans. On ne peut en faire usage dans les travaux en grand. Quelles sont les substances qu'on emploie en ce cas. Fondans pour la fonte du fer, pour l'opération de la coupelle, pour les corps rebelles à la fusibilité, pour les substances pierreuses & terreuses. Quelquefois les substances métalliques portent leur fondant avec elles. VII. 71. *a*. Observation sur le choix des fondans selon les matieres à traiter. Differentes manieres selon lesquelles les fondans agissent. Substances infusibles par elles-mêmes & fusibles par leur réunion : phénomenes singuliers sur ce sujet. Importance de la connoissance des fondans. Ouvrages à consulter. *Ibid. b.*

FONDANT, (*Chym.*) *voyez* FLUX. Enumération des fondans. VI. 915. *a*. En quoi les fondans different des menstrues secs. 922. *a*. Le bismuth. II. 263. *a*. Arbue & castine, fondans de la mine de fer. VIII. 138. *a*, *b*. Le plomb. XII. 774. *b*. Le spath fusible. XV. 441. *a*. Le tartre. 928. *a*. Du degré de chaleur que les fondans exigent pour opérer leur effet. VII. 399. *a*. Fondans des sables dans les verreries. XVII. 127. *a*, *b*. Pourquoi on ne peut faire usage que d'alkalis fixes pour fondans des vitrifications. *Suppl.* II. 712. *a*, *b*.

FONDANT, (*Métall.*) partie d'un fourneau à manche où le feu est le plus violent. VII. 71. *b*.

FONDANT, (*Thérapeutiq.*) propriété de certains remedes. VII. 71. *b*. Enumération des principaux remedes désignés par ce nom. Action de ces remedes employés comme fondans. Quels sont les cas où on les ordonne, & ceux où ils sont contre-indiqués. *Ibid.* 72. *a*.

Fondant, les alkalis sont de puissans fondans. I. 274. *b*. Fondant très-recommandé pour les humeurs froides. 604. *a*. Usage du mercure comme fondant. X. 376. *a*.

FONDANT, (*Peint. en émail*) VII. 72. *a*.

FONDATION, (*Archit.*) Construction de cette partie des édifices qui leurt sert de base. Les architectes & les maçons appellent aussi de ce nom les fondemens eux-mêmes. VII. 72. *b*. *Voyez* FONDEMENT.

FONDATION, (*Politiq. Droit. nat.*) divers usages des mots *fondation* & *fonder*. Fonder dans le sens dont il s'agit ici, c'est assigner un fonds pour être employé à perpétuité à remplir l'objet que le fondateur s'est proposé, *&c*. Différentes circonstances accessoires ou essentielles aux fondations qui ont donné lieu à différentes loix. Le but de cet article est de montrer les inconvéniens des fondations en général par rapport au bien public. 1°. Un fondateur est un homme qui veut éterniser l'effet de ses volontés : or, quand on lui supposeroit les intentions les plus pures, combien n'a-t-on pas de raison de se défier de ses lumieres ? Prévoir avec certitude si un établissement produira l'effet qu'on s'en est promis, & n'en aura pas un tout contraire, ce seroit l'effort du plus profond génie, & peut être la politique n'est-elle pas encore assez avancée de nos jours pour y réussir. VII. 72. *b*. Souvent on présentera à quelques particuliers des secours contre un mal dont la cause est générale ; & quelquefois le remede même qu'on voudra opposer à l'effet, augmentera l'influence de la cause. Combien d'établissemens de charité ont été élevés pour soulager des besoins de toute espece ! Cependant, c'est dans les pays où ces ressources sont les plus abondantes, que la misere est plus générale qu'ailleurs. Explication de la cause de ce phénomene politique. C'est ainsi que les vertus les plus pures peuvent tromper ceux qui se livrent sans précaution à tout ce qu'elles leur inspirent. Or, que faudra-t-il penser de ces fondations qui n'ont eu de véritable objet que la satisfaction d'une vanité frivole ? Peut-être n'y auroit-il pas une seule fondation en Europe qui soutint l'examen d'une politique éclairée. *Ibid.* 73. *a*. 2°. Toute fondation porte en elle un vice irrémédiable, l'impossibilité d'en maintenir l'exécution. Il n'est point de corps qui n'ait à la longue perdu l'esprit de sa premiere origine. Voyez la négligence, l'indifférence, la dureté des administrateurs employés dans une salle d'hôpital où se trouvent rassemblées toutes les miseres humaines. Les précautions que le fondateur a prises pour maintenir la regle, seront inutiles. Aussi presque toutes les fondations anciennes ont dégénéré de leur institution primitive. Alors on en a établi de nouvelles, lesquelles après avoir dégénéré à leur tour, sont aussi remplacées de la même maniere. *Ibid. b*. Certaines fondations cessent encore d'être exécutées par une raison différente, & par le seul laps de tems ; ce sont les fondations faites en argent & en rentes. Toute espece de rente a perdu à la longue presque toute sa valeur. Le corps de la fondation n'en subsiste pas moins ; seulement les conditions n'en sont plus remplies. 3°. L'immutabilité que les fondateurs ont cherché à donner à leur établissement, est même un inconvénient considérable, parce que de nouvelles révolutions ont fait disparoître l'utilité dont il pouvoit être dans son origine. Combien d'établissemens survivent à leur utilité, soit par un effet de l'intérêt particulier, soit par défaut d'activité de la part de ceux qui gouvernent, soit par défaut de lumieres ! 4°. Ce seroit quelquefois évaluer bien favorablement l'utilité d'une fondation, que de l'estimer la centieme partie de la dépense qu'on a consacrée à l'établir. *Ibid.* 74. *a*. 5°. Parmi les différens besoins de la société, distinguons-en deux sortes, les uns appartiennent à la société entiere, & à cet égard le bien général doit être le résultat des efforts de chaque particulier pour son propre intérêt. Ce que l'état doit à chacun de ses membres, c'est la destruction des obstacles qui les gêneroient dans leur industrie, ou qui les troubleroient dans la jouissance des produits qui en sont la récompense. Les hommes sont-ils puissamment intéressés au bien que vous voulez leur procurer ? laissez-les faire : voilà le grand, l'unique principe. Vous paroissent-ils s'y porter avec trop peu d'ardeur ? Augmentez leur intérêt. *Ibid. b*. L'autre classe de besoins publics, sont ceux qu'on peut regarder comme accidentels, bornés à certains lieux, à certains tems & à certaines personnes. Or, l'emploi libre des revenus d'une communauté, la contribution de tous ses membres, une association libre & des contributions volontaires, voilà de quoi remplir toutes sortes de vues vraiment utiles, beaucoup mieux que par des fondations. Exemples de pareilles sociétés en Angleterre, en Ecosse & en Irlande, & même en quelques provinces de France. Celui qu'a donné la ville de Bayeux, pour bannir la mendicité. *Ibid.* 75. *a*. 6°. Ces réflexions doivent faire applaudir aux sages restrictions que le roi a mises en 1749, à la liberté de faire des fondations nouvelles. Droit incontestable qu'ont le gouvernement & l'église de disposer des fondations anciennes. L'utilité publique est la loi suprême, & ne doit être balancée par aucune autre considération. Les citoyens ont des droits sacrés qui existent indépendamment de la société ; au lieu que les corps particuliers n'existent ni par eux-mêmes, ni pour eux. *Ibid. b*.

Fondation, divers motifs fort étrangers à l'amour du bien public concourent souvent à un établissement utile. VIII. 768. *a*.

FONDATION. (*Jurispr.*) Fondations ecclésiastiques dont il s'agit ici. Aucune ne peut être faite sans l'autorité du supérieur ecclésiastique, & des lettres-patentes du roi, *&c*. Différentes manieres de fonder une église, qui acquierent au fondateur le droit de patronage ; pourvu qu'il l'ait réservé spécialement par la fondation. Jouissance des droits honorifiques. Devoir du fondateur de redoter l'église qu'il a fondée, lorsqu'elle est pauvre. VII. 75. *b*. La renonciation au droit de patronage ôte au fondateur celui de présenter aux bénéfices. Les héritiers des fondateurs, tombés dans l'indigence, doivent être nourris aux dépens de la fondation. L'évêque ne peut autoriser une fondation que l'église ne soit dotée suffisamment. A qui appartient la surintendance des fondations. A qui appartient le droit de réduire les fondations. L'évêque ne peut changer en ecclésiastique une fondation séculiere, ni appliquer une fondation faite pour une ville à une autre ville. Des fondations d'églises faites par une femme débauchée. Une église ne peut acquérir une possession contraire à sa fondation. Elle n'est point présumée avoir les biens qu'elle possede, sans qu'il y ait eu quelque charge portée par la fondation. Les biens d'église ne peuvent être aliénés par décret, *&c*. Condition nécessaire pour accepter une fondation faite dans une église paroissiale. Dans les fondations faites par testament, les héritiers doivent payer les droits d'amortissement & d'indemnité. Maxime du docteur Rochus sur les fondations. *Ibid.* 76. *a*. Des fondations exorbitantes. Du paiement des arrérages des fondations. De la prescription par rapport aux fondations. *Ibid. b*.

Fondations ecclésiastiques, communes dès le septieme siecle. V. 423. *a*.

Fondation ecclésiastique ; laïcale ; obituaire ; pieuse. VII. 76. *b*.

Fondation royale, il ne s'agit ici que de celles qui sont ecclésiastiques. VII. 76. *b*.

Fondation sacerdotale : bénéfice sacerdotal *à lege*, & sacerdotal *à fundatione*. VII. 76. *b*.

Fondation séculiere. VII. 76. *b*.

Fondation, d'une ville, d'un empire, *&c*. Les chronologues comptent 779 ans depuis la sortie de l'Egypte, jusqu'à la fondation de Rome. VII. 76. *b*.

Fondation, observation sur un point de chronologie, relatif à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 83. *b*.

Fondation des villes. XVII. 277. *b*. — 279. *a*.

FONDEMENT, *le*, (*Anatom. & Chirur.*) description de cette partie. Différens vices de conformation dans le fondement : auteurs qui en ont parlé : comment on s'apperçoit de ce défaut. Maux qui en résultent si l'on n'a pas soin d'y remédier promptement. Opérations qu'il s'agit de faire selon les cas. VII. 77. *a*. Divers exemples d'autres jeux de la nature sur cette partie. *Ibid. b*. Des maladies auxquelles le fondement est sujet. Tubercules qui s'y forment, soit intérieurement, soit extérieurement. Leurs causes. Moyen de les guérir. Sortie de l'intestin *rectum*. Cause de cet accident. Méthode curative. Moyen de préserver les enfans des chûtes de fondement auxquelles ils sont sujets ; ce moyen les empêche aussi de se gâter la taille. *Ibid.* 78. *a*. Abcès au fonde-

ment causé par un éclat d'os qui s'étoit arrêté dans cette partie. Explication de la maniere dont la chose peut arriver. Ouvrage à consulter touchant la conduite qu'un chirurgien doit tenir en pareil cas. Le fondement donne souvent passage à des concrétions calculeuses, & même à des pierres considérables; exemples de la sortie d'un fœtus par le fondement. *Ibid. b.*

Fondement, voyez ANUS. Maladie du fondement qui produit quelquefois le renversement de la membrane interne du rectum. III. 404. *a.* V. 836. *a*, *b*. Excroissance fongueuse au fondement. VII. 81. *b.*

FONDEMENT. (*Maneg. & Maréch.*) Causes de la chûte du fondement dans le cheval. Cure de cette maladie. VII. 78. *b.*

FONDEMENT. (*Maçonn.*) De l'art de construire les fondemens des édifices. IX. 827. *a*, *b*. — 833. *b. Voyez* aussi vol. I des planches, article ARCHITECTURE, MAÇONNERIE.

FONDERIE, (*Métall. Minéral.*) bâtiment dans lequel se font toutes les opérations pour fondre, purifier & rafiner les métaux. Sa description. Quelles en doivent être la grandeur, & la situation. Les fourneaux dans lesquels on grillera la mine, le boccard où on la pile, les lavoirs où on la sépare des parties terreuses & pierreuses, doivent être très-proches de la fonderie. Ouvrage à consulter. VII. 79. *a.*

Fonderie en bronze. II. 436. *b.* — 442. *b.* Fonderie des canons. 606. *b.* Fonderie pour les caracteres d'imprimerie. 653. *a*, *b*, &c. Fonderie des cloches. III. 541. *b.* Fonderie du cuivre. IV. 542. *b.* Fonderie pour les figures en plomb. VIII. 529. *b.* Fonderie du plomb. IX. 230. *a.* Fonderie pour le laminage du plomb, vol. VIII des planches, laminage du plomb, planche I. Fonderie pour la composition du laiton. IX. 214. *b.* Fosse dans les grandes fonderies. VII. 208. *a.* Description & usage des moules de différentes fonderies. X. 788. *b.*

FONDERIE, (*Blanchiss.*) lieu où l'on fond la cire. Description détaillée de celle d'Antoni. VII. 79. *b.*

FONDEUR *de petit plomb.* Comment ces ouvriers acquirent en France le privilege de vendre le plomb eux-mêmes. Communauté à laquelle ils appartiennent. VII. 79. *b.*

Fondeur. Des fondeurs employés aux usines. VII. 136. *a.* Opérations du fondeur en sable. XIV. 464. *a*, *b*, *&c.*

FONDI, (*Géogr.*) petite ville située à trois lieues de Terracine. Des vins de Fondi. Cette ville ruinée en 1534 par les Turcs. Chambre qu'habitoit S. Thomas-d'Aquin; auditoire où il enseignoit. Lac de Fondi. Productions des environs. *Suppl.* III. 83. *b.*

FONDIQUE, (*Comm.*) maison commune où les marchands s'assemblent. Observations sur l'étymologie de ce mot. Il signifie simplement aujourd'hui un dépôt pour les marchandises étrangeres. VII. 80. *a.*

FONDRE *des actions*, (*Comm.*) VII. 80. *a.*

Fondre, action de liquéfier la cire par le moyen du feu. Quel est le point essentiel de cette opération. Comment on dispose de la cire après avoir été fondue. VII. 80. *a.*

FONDRE *les couleurs*, (*Peinture*) I. 145. *a.*

FONDS, *voyez* FOND.

FONDRE, (*Fauconn.*) VII. 80. *a.*

FONDRE, (*Jardin.*) se dit d'une plante qui périt au pied. Diverses causes de cet accident. Ce qu'on doit observer pour le prévenir dans les serres. VII. 80. *a.*

Fondre, à la monnoie, en peinture, en terme de fondeur de petit plomb. VII. 80. *b.*

Fondre l'étain & le jetter au moule. Lorsqu'un potier d'étain veut mettre l'étain en œuvre, il le fait d'abord fondre. Détails de cette opération pour ceux qui fondent des saumons. Préparation des moules. En quoi consiste la science pour bien jetter. VII. 80. *b.* Façon de jetter la vaisselle. Description des moules de poterie. Maniere de les préparer. *Ibid.* 81. *a.*

Fonds, Negres de ce nom. XI. 81. *a.*

FONGIBLE, *voyez* FUNGIBLE.

FONGITE, *voyez* FUNGITE.

FONGUEUX. (*Chirurg.*) Excroissances fongueuses. VIII. 407. *a. Voyez* EXCROISSANCE. Remedes qui les rongent. II. 776. *a.* 791. *b.* Maniere de détruire les bords fongueux des cicatrices. III. 439. *b.*

Fongueuses, *plantes.* III. 81. *b.*

FONGUS, (*Chirurg.*) excroissance qui vient particuliérement au fondement. Il devient quelquefois skirrheux ou carcinomateux. Cure des fongus. Ce que rapporte Dionis sur la maniere dont on panse à Rome les malheureux qui se sont attirés cette maladie par un commerce infâme. VII. 81. *a. Voyez* FUNGUS.

FONS, *facer*, (*Géogr. anc.*) XIV. 471. *b.*

FONSANCHE, fontaine dans le diocèse de Nîmes : singularités qu'elle offre. VII. 100. *b.*

FONTAINE, (*Géogr. Phys.*) différentes acceptions des mots *source* & *fontaine*. Les deux points de vue auxquels on s'attache en traitant des fontaines dans cet article, sont leur *origine* & leurs *singularités*. VII. 81. *b.*

Fontaines, *origine des*, les anciens n'ont traité cette question qu'en passant, & ils ne paroissent s'être attachés ni aux faits particuliers, ni à leur concert. Sentimens de Platon, d'Aristote & de Séneque sur ce sujet. Ces derniers ont imaginé que l'air se condensoit & se changeoit en eau dans les souterreins; & que l'eau se changeoit à son tour en air. Observation faite de nos jours qui sembleroit d'abord autoriser ces transmutations. *Ibid.* 82. *a.* Opinions de quelques autres auteurs; celles de S. Thomas & des scholastiques de Coïmbre, de Van-Helmont, & de ceux qui ont cru décider la question par des passages des livres sacrés. Discussions vagues de Scaliger sur ce sujet. Hypothese de Cardan. Traité de Perrault à consulter, dans lequel on trouve vingt-deux hypotheses sur l'origine des fontaines. Ouvrage de Plot sur ce sujet. Sentiment éclairé de Bernard Palissy. *Ibid. b.* Il faut de nécessité que ce soit la mer qui fournisse aux fontaines cette quantité d'eau qui lui rentre ensuite. Mais comment l'eau va-t-elle de la mer aux fontaines ? L'eau de la mer est salée, celle des fontaines est douce ; par quel méchanisme l'eau de la mer perd-elle sa salure dans le transport ? Les uns prétendent que les vapeurs qui s'élevent de la mer, emportées dans l'atmosphere, condensées en pluie, saisissant diverses ouvertures pour s'insinuer dans les corps des montagnes, s'arrêtent sur des lits de tuf & de glaise, & forment en s'échappant par la pente de ces lits des fontaines passageres ou perpétuelles. D'autres imaginent dans le globe des canaux souterreins, par lesquels les eaux de la mer se filtrent, se distillent & s'élevent jusqu'aux cavernes qui fournissent à la dépense des fontaines. *Ibid.* 83. *a.* Telle fut l'opinion de Descartes. Correction que M. de la Hire apporta à cette opinion. Divers moyens imaginés pour expliquer cette prétendue élévation des eaux par des canaux souterreins. Observations de l'auteur sur ces hypotheses. L'eau de la mer que l'on veut faire monter par des tuyaux capillaires formés entre les interstices des sables, ne produit jamais aucun écoulement. Expériences de M. Perrault qui le prouvent. *Ibid. b.* Expériences & observations qui montrent que l'eau ne se dessale pas par filtration. Difficultés très-fortes qu'on peut opposer à l'hypothese qu'on vient de décrire ; 1°. on suppose gratuitement des passages libres & ouverts, depuis le lit de la mer, jusqu'au pied des montagnes. Matiere visqueuse qui tapisse le fond de la mer. Supposition gratuite de ces grands réservoirs qui fournissent l'eau à une certaine portion de la surface du globe. *Ibid.* 84. *a.* 2°. Quand ces lacs souterreins existeroient, il ne s'ensuivroit pas qu'ils eussent une communication avec la mer. La plupart des cavernes qu'on a observées sont à sec. Les filets d'eau observés dans les mines tarissent par la sécheresse. L'eau de puits & des sources a des propriétés dépendantes de la nature des couches de terre supérieures au bassin qui contient les eaux. Observations faites sur les sources qui se trouvent aux environs de Modene; 3°. diverses suppositions qu'on est obligé de faire très-gratuitement, pour expliquer l'ascension des eaux dans l'intérieur des montagnes. *Ibid. b.* 4°. Les partisans de l'hypothese, ici combattue, conviennent que les eaux de pluies influent très-sensiblement dans les écoulemens des fontaines ; après cet aveu peuvent-ils se dissimuler que cet effet ne soit une présomption très-forte pour s'y borner, si le produit des pluies suffit à l'entretien des sources, comme on le montrera ensuite ? 5°. Pourquoi l'eau de la mer iroit-elle chercher le centre, ou du moins les endroits les plus élevés des continens, pour y entretenir des fontaines ? 6°. Les sels dont l'eau se dépouille par filtration devroient avoir depuis long-tems obstrué les canaux souterreins, & fait perdre à la mer une quantité de ses sels prodigieuse. Quelle est la quantité de sel que contient une livre d'eau de mer, & quels devroient être les dépôts salins dans l'intérieur des montagnes. *Ibid.* 85. *a.* Comment les physiciens ont tâché de répondre à ces difficultés. Ces réponses examinées. Especes de gouffres où les eaux sont violemment agitées, & paroissent s'engloutir dans des cavités souterreines qui les rejettent avec la même violence. Conclusion qu'on en tire en faveur de l'hypothese Cartésienne. *Ibid. b.* Examen que l'auteur fait de cette complication d'agens introduits par M. Kuhn pour soutenir cette hypothese. *Ibid.* 86. *a.* Divers faits qui semblent détruire les suppositions des gouffres absorbans. Mais en supposant leur réalité, il est certain que leur travail souterrein est contraire aux loix de l'hydrostatique ; & de plus, que l'absorption & le vomissement des eaux, opérés par une action continuelle, devroit se faire sans agitation & sans violence. Obstacles qu'on doit craindre à chaque instant, selon cette hypothese, pour la circulation libre des eaux : inconvéniens & embarras qu'éprouvent ceux qui veulent compliquer leurs ressources, à mesure que de nouveaux faits font naître de nouvelles difficultés. *Ibid. b.* Autres classes de physiciens défenseurs de l'hypothese cartésienne. Ils distinguent l'origine des fontaines de celle des rivieres. Les fontaines proprement dites sont en très-petit nombre selon eux ;

& la plus grande quantité des eaux de rivieres vient des pluies & des sources insensibles distribuées le long du lit des rivieres & des ruisseaux. Observations & hypothese de Perrault. Celles de Guglielmini, favorables à cette derniere maniere de défendre l'hypothese de Descartes. *Ibid.* 87. *a.* Mais ces physiciens ajoutent en même tems qu'une partie de l'eau des fontaines est élevée de la mer par des conduits souterreins : ils insinuent que la mer peut bien ne transmettre dans leurs réservoirs que le tiers ou le quart des eaux qu'elles versent dans les rivieres. En adoptant les faits qu'ils nous offrent, on ne peut dissimuler bien des inconvéniens qui restent dans toute leur étendue. Quels sont ces inconvéniens. Observation importante contre l'hypothese des conduits souterreins. Méthode à suivre en établissant une hypothese philosophique ou en recherchant les moyens d'expliquer les phénomenes de la nature. Expériences fondamentales d'où l'on doit partir, si l'on veut raisonner juste sur l'objet dont il s'agit ici. *Ibid. b.* Divers physiciens qui ont commencé par s'assurer de la quantité d'eau pluviale suivant la diversité des climats & la différente constitution de chaque année. De l'hypothese qui rapporte l'entretien des fontaines aux pluies. Toute la question se réduit à constater, 1°. si les vapeurs qui s'élevent de la mer & se résolvent en pluie, suffisent à fournir d'eau la surface des continens & le lit des fleuves ; 2°. si l'eau de pluie peut pénétrer la terre, & former des réservoirs pour l'entretien des fontaines.

I. *Détermination de la quantité des vapeurs qui s'élevent de la mer.* La mer perd une superficie d'un dixieme de pouce en douze heures, & plus l'eau est profonde plus est grande la quantité de vapeurs qui s'en éleve. *Ibid.* 88. *a.* La mer Méditerranée doit perdre en douze heures en été, 5280000000 tonnes d'eau. De l'évaporation causée par les vents. Estimation de la quantité d'eau qui s'éleve par évaporation de la mer Caspienne, du lac Aral, de la mer Morte. Lacs qui ne peuvent rendre que par l'évaporation les eaux qu'il reçoivent. Idée de la masse du produit de l'évaporation qui s'opere en un jour sur toute la mer. Moyen de trouver la proportion entre le produit de l'évaporation, & la quantité d'eau qui rentre dans la mer par les fleuves. Observations faites sur le Pô. Moyen de déterminer à-peu-près quelle proportion il y a entre le Pô & toutes les rivieres du globe, par rapport à la quantité d'eau qu'elles portent à la mer. *Ibid. b.* Proportion établie en partie par estimation en partie par des observations exactes, entre la quantité d'eau que la mer perd par évaporation, & celle qui lui rentre par les fleuves. Application des calculs qui viennent d'être faits à quelques golphes particuliers. Quantité d'eau que la Tamise verse chaque jour dans la mer. Proportion établie entre l'évaporation de la mer Méditerranée & les eaux qu'elle reçoit des fleuves. Causes qui doivent diminuer la salure de l'eau de la mer Noire. Détails relatifs aux eaux de la mer Morte. *Ibid.* 89. *a.* Il est prouvé par tout ce qui précede, que l'Océan & les grands lacs perdent plus par évaporation, qu'ils ne reçoivent des fleuves & des rivieres. Comparaison de ce qui tombe de pluie sur la terre avec les produits de l'évaporation & avec la dépense des fleuves. Quantité moyenne d'eau de pluie qui tombe annuellement à Paris, en Hollande, en Italie. Il est certain qu'il doit tomber plus de pluie qu'il n'en entre dans les canaux des rivieres & des fleuves. Observations sur la dépense d'eau nécessaire pour l'entretien des végétaux. Cette dépense est considérable ; mais il ne faut pas en abuser pour en conclure l'insuffisance des pluies. Il pleut davantage sur les endroits couverts de végétaux, comme de forêts. L'eau évaporée dans un vase est plus considérable que l'eau pluviale dans le rapport de 5 à 3. *Ibid. b.* Distribution des eaux sur la terre, qui fait que la somme de la pluie, quoiqu'inférieure à l'évaporation possible, fournit aisément au cours perpétuel des fontaines. Comparaison de la quantité d'eau pluviale avec celle qui est nécessaire pour fournir le lit des rivieres : d'où l'on voit que l'eau pluviale est plus que suffisante pour perpétuer le cours des fontaines : calculs & expériences de M. Perrault sur ce sujet. Evaluation qu'il a faite de la quantité d'eau que la Seine charrie depuis sa source jusqu'à Arnay-le-Duc. La Seine ne dépense pas la sixieme partie de l'eau qui arrose le terrein qu'elle parcourt. Produit des sources de Willow-Bridge que Plot oppose au calcul de M. Perrault. Quantité d'eau qui tombe annuellement dans certains endroits d'Angleterre. *Ibid.* 90. *a.* Autres expériences faites par M. Mariotte, en suivant le plan de M. Perrault ; mais sur une plus grande étendue de terrein : l'eau pluviale se trouve encore être sextuple de la dépense de la Seine. Détails des observations & expériences faites en Italie par M. Gualtieri qui conduisent à des rapports bien différens de ceux des précédentes expériences. Quantité moyenne de la pluie à Padoue, à Pise, à Rome. Erreurs du calcul de M. Gualtieri. Grande différence entre les estimes de Riccioli sur la quantité d'eau que le Pô décharge dans la mer, & celles de MM. Perrault & Mariotte par rapport à la Seine. *Ibid. b.* Quelques probabilités que les résultats locaux puissent avoir, on ne doit pas s'en appuyer pour en tirer des conséquences générales. Causes des différences qui se rencontrent entre les diverses observations locales. Difficulté d'apprécier d'une vue générale la masse totale que les rivieres d'un pays charrient dans la mer. Cependant les calculs généraux, tout incertains qu'ils sont, doivent satisfaire davantage que la négative de ceux qui décident que les pluies sont insuffisantes pour l'entretien des fontaines. *Ibid.* 91. *a.* Ceux qui se restreignent à dire que les canaux souterreins fournissent seulement à une petite partie des sources, s'appuient de quelques observations. Mais comme ils n'alleguent aucun fait précis, nous croyons devoir nous en tenir à des déterminations plus exactes.

II. *De la pénétration de l'eau pluviale dans les premieres couches de la terre.* Preuves de cette pénétration. Observation des effets sensibles de la pluie & de la sécheresse sur une fontaine située à Soulaines, au nord de Bar-sur-Aube, & à trois lieues de cette ville. Disposition de cette source. *Ibid. b.* Signes qu'elle donne des orages qu'il y a eus entre Bar-sur-Aube & le bourg. Changement de couleur que les pluies lui font éprouver. Preuves de la pénétration des eaux pluviales tirées d'une observation faite dans les caves de l'observatoire, & de celles de M. Pluche sur la maniere dont ces eaux pénetrent dans les premieres couches de la montagne de Laon. Organisation de la surface du globe favorable à cette pénétration. *Ibid.* 92. *a.* Les couches de cette surface éprouvent plusieurs interruptions, plusieurs crevasses favorables à l'insinuation des eaux. Exemple tiré d'une observation faite à la Sainte-Baulme en Provence. Les sommets élevés des montagnes principales, les croupes de celles qui sont adossées à la masse des premieres, présentent plus que tout le reste du globe, des surfaces favorables à la pénétration des eaux. Ainsi les sources ne seront proprement que les extrémités d'un aqueduc naturel formé par les faces de deux couches ou lits de terre. Divers exemples d'eaux douces trouvées au fond de la mer en différens endroits, qui prouvent que des sources y conduisent leurs eaux. *Ibid. b.* Cette correspondance des couches qui favorise l'insinuation des eaux s'est fait sentir à une très-grande distance. Relation que M. Perrault donne d'un fait très-propre à en convaincre ; d'où l'on peut conclure qu'il y a des communications des montagnes entr'elles. Au moyen d'un syphon naturel renversé, les eaux des vallons franchissent des collines & des montagnes assez élevées. Méchanisme par lequel s'opere la continuité de l'écoulement des rivieres, & par lequel en même tems, les sources ne peuvent causer des inondations subites. Imprudences de ceux qui sont chargés de la conduite des eaux, par lesquelles ils ont souvent affoibli, ou même fait disparoitre une source. Exemple d'une telle imprudence par rapport à la fontaine de Soulaines. *Ibid.* 93. *a.* Conséquences qui résultent de la doctrine qui vient d'être exposée. 1. Ce n'est point en traversant l'épaisseur des couches de la terre, que l'eau pluviale pénetre dans les réservoirs. 2. C'est dans les montagnes ou les gorges formées par les vallons que se trouvent ordinairement les sources. 3. Les fontaines paroissent occuper une position intermédiaire entre les collines qui reçoivent les eaux & les versent dans les couches organisées, & entre les plaines. Observation de Quinte-Curce sur la disposition des montagnes & des fleuves en Asie. 4. Les sources observées dans des lieux élevés viennent donc de lieux plus élevés encore. *Ibid. b.* Souvent l'eau des sources qui paroissent sur des croupes ou dans des plaines, peut remonter au-dessus des couches entr'ouvertes qui le produisent. Exemples de quelques fontaines de cette sorte à Modene, & près de Saint-Omer. Quelle en est la cause. Quelle est celle des sources qui se trouvent dans certaines isles où il ne pleut pas. Fontaine dans une des isles Strophades qui paroit tirer sa source de la Morée. Les rosées & les pluies peuvent fournir à l'entretien des fontaines des autres isles. 5. Effets qui résultent de l'impénétrabilité des premieres couches de la terre par l'eau pluviale. Rareté des puits dans l'Arabie. 6. Cause des ruisseaux souterreins : exemples de ces ruisseaux en Artois. 7. Les secousses des tremblemens de terre sont très-propres à déranger la circulation intérieure des eaux souterreines. *Ibid.* 94. *a.* Exemples que l'Italie en fournit. Changement de couleur des eaux que ces secousses operent quelquefois. *Ibid. b.*

FONTAINES *origine des.* Erreur dans cet article sur la quantité d'eau que fournit le Pô dans une heure. *Suppl.* III. 83. *b.*

Singularités des fontaines, soit par rapport à leur écoulement, soit par rapport aux propriétés de leurs eaux : sur ce dernier objet voyez *Hydrologie*. Les fontaines peuvent être divisées en trois classes : les *uniformes*, les *intermittentes*, & les *intercalaires* : ces deux dernieres classes s'appellent *périodiques*. Différences entr'elles. Fontaines appellées *temporaires*, & en particulier

particulier *maïales. Ibid. b.* Diverses singularités observées dans les fontaines intermittentes & intercalaires. Prétendues fontaines à flux & à reflux. Fontaines d'eau chaude dont parle Pline, situées près de l'embouchure de la riviere du Timavo, qui croissent & décroissent avec le flux & reflux qui est sensible au fond du golphe. Ce que Cluvier en rapporte. Supposition par laquelle on a expliqué le méchanisme des fontaines périodiques. *Ibid.* 95. *a.* On conçoit que de la combinaison des syphons, des réservoirs & des canaux d'entretien, il doit résulter des variations infinies dans l'écoulement des fontaines périodiques, dont on se contente d'indiquer ici les plus singulieres. *Fontaines intermittentes.* Principe par lequel l'auteur en explique les phénomenes. Conséquences qui en résultent. 1. Le tems de l'intermission est toujours égal à celui qu'emploie le canal d'entretien à remplir le bassin de la caverne. *Ibid. b.* 2. Cause de l'écoulement. 3. Connoissant le tems précis de l'écoulement & de l'intermission, on en tirera le rapport du produit du canal intérieur à la dépense du syphon. 4. La connoissance de la période & de l'écoulement donne celle de l'intermission. 5. Si le canal d'entretien augmente son produit après des pluies abondantes, *&c.* l'intermission sera plus courte, & l'écoulement plus long que pendant la sécheresse. 6. Il n'est pas aisé de limiter la période d'une fontaine, puisqu'elle peut éprouver des variations par la sécheresse & par la pluie. *Fontaines intermittentes composées*: celles qui éprouvent une suite de petites intermittences & d'écoulemens, interrompue par une intermission considérable. Raison de ces phénomenes. *Ibid.* 96. *a.* 7. Ces fontaines ont cela de particulier, qu'à chaque accès d'écoulement & d'intermittence, le premier flux est plus long que le second, le second plus que le troisieme. 8. *Fontaines intercalaires.* Raison des singularités qu'elles offrent. *Ibid. b.* Méchanisme par lequel on explique pourquoi certaines fontaines, telles qu'il y en a plusieurs en Angleterre & ailleurs, coulent tout l'été, & dans la sécheresse, & sont à sec en hiver ou depuis les pluies. La marche contraire des autres sources vient de la même cause différemment combinée. 9. Lorsque les fontaines intermittentes cessent de l'être, elles prouvent un peu après l'instant où l'intermittence devroit avoir lieu, une espece d'intercalaison, *&c. Fontaines intercalaires composées.* Causes de ces phénomenes. *Ibid.* 97. *a.* Comment un même méchanisme peut offrir successivement les différens caracteres que nous avons distingués dans les fontaines; l'intercalaison, l'intermittence & l'uniformité. Fontaines artificielles par lesquelles on a réalisé le cours de ces sources, d'après le méchanisme qui vient d'être développé. Mémoires dans lesquels on en peut trouver les modeles. Moyen de varier les effets des eaux jaillissantes ou courantes de nos jardins. Explication de ces phénomenes, qui se trouve dans les pneumatiques de Héron d'Alexandrie. Passage de Pline sur la fontaine de Côme, dans le duché de Milan, qui montre qu'il avoit senti ce que les physiciens ont développé avec plus de précision. Auteurs à consulter.

Opinions populaires sur les fontaines périodiques. Ibid. b. Pline observe que les Cantabres tiroient des augures de l'état où ils trouvoient les sources du Tamaricus. Réflexions sur ce sujet. Fontaine de Haute-Combe en Savoie, qui, selon l'opinion des habitans, ne coule point en présence de certaines personnes. Fontaine du mont Eng-Shen qui cesse, dit-on, de couler, quand on y lave quelque chose de sale. Exemples de quelques fontaines auxquelles on attribue la propriété de prédire la stérilité & la fertilité. Fontaine qui annonçoit la conversion des prétendus réformés. Les eaux du Nil présagerent, selon Séneque, la défaite d'Antoine & les malheurs de Cléopatre.

Application de nos principes à un exemple. Ibid. 98. *a.* Cet exemple est celui de la fontaine de Fontestorbe, sur laquelle on a rassemblé des détails assez circonstanciés pour y essayer une méthode de calculs, & en tracer le modele aux observateurs qui auront quelques fontaines semblables à examiner. Description de cette fontaine près de Bellestat dans le diocese de Mirepoix. Détails sur son intermittence. Principaux faits remarquables sur cette fontaine. Application de la théorie de l'auteur aux phénomenes qu'elle présente. *Ibid. b.*

Détail des principales fontaines périodiques. Celles dont parle Pline, dont l'une étoit à Dodone, l'autre dans l'isle de Ténédos, & trois autres étoient les sources du Tamaricus. Riviere sabbatique, selon Joseph. Fontaine périodique d'eau chaude en Islande. *Ibid.* 99. *a.* Diverses sources intermittentes en Angleterre. Description de la source de Lawyell près de Brixam, la plus singuliere de toutes celles d'Angleterre, dans la province de Devonshire. Fontaine intermittente près de Paderborn en Westphalie. Fontaine remarquable dans le Palatinat de Cracovie. Détails d'une fontaine maïale, intermittente & uniforme dans le royaume de Cachemire. Fontaine thermale & périodique dans le Japon. *Ibid. b.* Fontaine près du lac de Côme dans le duché de Milan, dont on a parlé ci-dessus, *pag.* 97. *b.* Fontaine des merveilles, près de Haute-Combe en Savoie, dont on a parlé *pag.* 98. *a.* Autre fontaine intermittente près de Chambery. Trois fontaines périodiques dont Scheuchzer fait mention dans ses *itinera alpina*, deux dans le canton d'Underwald, & la troisieme dans le Canton de Berne au bailliage de Thun. Fontaine périodique sur le chemin de Touillon à Pont-Arlier, en Franche-Comté. Deux sources périodiques situées en Franche-Comté. Fontaine remarquable dans le diocese de Senez en Provence. *Ibid.* 100. *a.* Description d'une fontaine nommée Fonsanche, dans le diocese de Nimes, entre Sauve & Quissac. Espece de fontaine périodique appellée Vieissan, dans le diocese de Beziers: énumération de quelques autres qui se trouvent en Poitou, en Languedoc, en Guienne, & près de Saumur. Phénomene que la source de la Reinette à Forges offre vers les 6 à 7 heures du soir & du matin: explication vraisemblable de ce phénomene. Singularités de quelques étangs qu'on pourroit rapporter au même méchanisme: les uns au milieu des continens sont pleins pendant la sécheresse, & presqu'à sec durant les pluies: les autres, voisins de la mer, baissent dans les hautes marées, & s'élevent lorsqu'elles sont basses. *Ibid. b.* Lieux où l'on trouve des fontaines simplement maïales & temporaires. Principe de leur écoulement. Rochers dans certaines cavernes qui, par leurs ouvertures, aspirent l'air & l'expirent alternativement. Caverne de cette espece près de Salsedan aux environ de Turin: autre caverne semblable dans la Thuringe. Principe de cette espece de respiration. *Ibid.* 101. *a.*

Fontaines, leur formation. VII. 623. *b.* Propriété de la glaise qui donne lieu aux fontaines. 700. *a.* Admirable disposition des glaciers pour l'entretien de plusieurs fontaines. *Suppl.* III. 232. *b.* Comment les neiges, les rochers, les forêts sur les montagnes contribuent à cet entretien. *Ibid.* De la quantité d'eau dont le globe est arrosé. *Suppl.* III. 475. *b.* Variétés des eaux de fontaine. V. 192. *b.* Différentes fontaines remarquables. Fontaine merveilleuse de l'isle de Tenedos. XVI. 133. *b.* Fontaine en Anjou dont on n'a pu trouver le fond. I. 26. *b.* Fontaine minérale en Alsace nommée *backelbroun*, grandes propriétés de ses eaux. 759. *b.* Fontaine singuliere dans l'évêché de Paderborn. II. 464. *a.* Fontaines dont l'eau est inflammable. VI. 838. *b.* Fontaine de Laponie qui ne gele jamais. IX. 132. *a.* Fontaine ardente du Dauphiné. V. 10. *b.* X. 392. *b.* Fontaine vineuse du Dauphiné. 393. *a.* Fontaine de Dodone. V. 10. *b.* Fontaines pétrifiantes, *voyez* ce dernier mot. Fontaines salantes, XIV. 551. *a*, *b. Suppl.* III. 470. *b.* vol. VI des planches. Article sur le sel. Fontaine remarquable à Wigan en Angleterre. XVII. 612. *a.* Fontaines remarquables de la province de Derby. 646. *b.* Cause des fontaines périodiques ou intermittentes. *Suppl.* III. 232. *b.* Fontaine remarquable près du village de Piètra-mala à 8 lieues de Bologne en Italie. *Suppl.* IV. 372. *a. Voyez* SOURCE.

FONTAINE, (*Fontainier*) description & usage d'une sonde faite pour forer la terre & trouver des eaux. XV. 349. *a*, *b*, &c. Directions sur la maniere de chercher les sources, *voyez* ce dernier mot. Méthode pour connoitre la quantité d'eau que fournit une source. VIII. 474. *b.* 475. *a.* Maniere de partager à six particuliers une fontaine fournissant deux pouces d'eau. IV. 1064. *b.* Comment on la distribue à un plus grand nombre. 1065. *a. Voyez* SOURCE & FONTAINIER.

FONTAINE. (*Jurisp.*) Des droits sur les sources & fontaines. V. 206. *a.*

FONTAINE *artificielle.* (*Hydr.*) Les unes agissent par la pesanteur de l'eau, les autres par le ressort de l'air. Du nombre des premieres sont les jets d'eau. Moyen de faire lancer l'eau selon des directions différentes. VII. 101. *a.* Construction d'une fontaine qui joue par le ressort de l'air. Fontaine qui commence à jouer dès que l'on allume des bougies, & qui cesse quand on les éteint. Fontaine de Héron d'Alexandrie, perfectionnée ensuite par Nieuwentit. *Ibid. b.* Fontaine ou vase dont on tire autant de vin que l'on y verse d'eau, de sorte que l'eau paroit changée en vin. Fontaine de Sturmius, laquelle joue ou s'arrête à la volonté de celui qui la fait aller. *Ibid.* 102. *a.* Fontaine curieuse, qui joue par le moyen d'un siphon. *Ibid. b.*

Fontaines filtrantes. Vol. V. des planch. Hydraulique.

FONTAINES. (*Jardin.*) Diverses especes de fontaines pour l'embellissement & l'entretien des jardins. VII. 102. *b.*

Fontaine, appellée *salle d'eau.* XIV. 574. *b.*

FONTAINES, (*Archit.*) divers noms qu'elles reçoivent selon leurs différentes formes & leurs situations. Communément le sculpteur a autant de part que l'architecte à la composition de ces sortes d'édifices. Ces monumens trop négligés en France. VII. 102. *b.* Les deux seuls qui soient dignes de quelque considération à Paris, sont la fontaine des Saints-Innocens, rue S. Denis; & celle de la rue de Grenelle, fauxbourg S. Germain. En quoi consiste le mérite de ces deux ouvrages. Emulation qui devroit régner entre les artistes. Moyens qu'on devroit employer pour en obtenir des

FORAIN. (*Comm.*) Marchand forain. Marchandises foraines. VII. 109. *a.*

Foraine. Entrée & issue foraine. VIII. 929. *b.* Traite-foraine. XVI. 532. *a*, *b.* Imposition foraine d'Anjou. 533. *a.* Juge des traites-foraines. IX. 16. *b.*

FORBAN, *voyez* CORSAIRE.

FORBISHER, *détroit de*, (*Géogr.*) Voyages au nord-ouest de l'Amérique, & découvertes qu'y fit Martin Forbisher. Détails sur les habitans voisins du détroit. VII. 109. *b.*

FORBISHER, (*Martin*) histoire de ce navigateur. XI. 53. *a*, *b.*

FORCALQUIER, (*Géogr.*) petite ville de Provence. Le comté de Forcalquier avoit autrefois ses comtes particuliers. Le roi prend le titre de comte de Provence, de Forcalquier, *&c.* VII. 109. *b.*

FORÇAT, *voyez* GALERIEN. Bâtiment nommé *bagne*, où l'on tient les forçats. *Suppl.* I. 744. *b. &c.*

FORCE. (*Gramm. Litt.*) Force du cœur que quelques-uns ont faite de 400 liv. & d'autres de 3 onces. Divers usages de ce mot dans le sens propre & dans le figuré. VII. 109. *b.* On appelle *forces*, de grands ciseaux. Cette sorte de ciseaux, employée par allégorie dans une estampe. Usage du mot *force* dans le style très-familier. Force en morale. Force de l'esprit. Force d'un raisonnement ; force de l'éloquence ; force d'un vers : exemple. Force dans la peinture. Des philosophes ont prétendu que la force est une qualité inhérente à la matiere. Tems où la force de l'animal a reçu son plus haut degré. Principe de son décroissement. *Ibid.* 110. *a.*

FORCE. (*Iconolog.*) Comment on personnifie & représente la force. VII. 110. *a.*

Force d'inertie. On lui donne le nom de résistance ou d'action, suivant l'aspect sous lequel on la considere. *Preuves de la force d'inertie.* Un corps ne peut être tiré du repos que par l'action de quelque cause étrangere. Un corps mis en mouvement doit y persister toujours uniformément & en ligne droite, tant qu'une nouvelle cause n'agira pas sur lui ; car, ou l'action de la cause motrice au commencement du mouvement suffit pour faire parcourir au corps un certain espace, & alors ce mouvement doit être uniforme & en ligne droite, & doit continuer perpendiculairement ; VII. 110. *b.* ou le corps a besoin pour se mouvoir de l'action continuée de la cause motrice, d'où il suit encore que son action continuée sera uniforme & constante, & que le corps se mouvra en ligne droite. Il faut convenir, au reste, que les preuves qu'on donne ordinairement de la force d'inertie, en tant qu'elle est le principe de la conservation du mouvement, n'ont point le degré d'évidence nécessaire pour convaincre l'esprit. Réflexions sur cette force qu'on imagine dans la matiere, par laquelle elle résiste à tout changement d'état. Réflexions sur l'indifférence qu'on attribue à la matiere, soit au mouvement, soit au repos. *Ibid.* 111. *a.* Le mouvement du corps, dans un instant quelconque, n'a rien de commun avec son mouvement dans l'instant précédent, ou suivant. Pourquoi nous sommes enclins à croire qu'il y a dans un corps en mouvement un effort ou énergie qui n'est point dans un corps en repos. Trois différens sens que nous pouvons attacher au mot *force*, transporté aux corps susceptibles de mouvement. En attachant à ce mot l'idée de l'effet même, ou de la propriété qui se manifeste par cet effet, sans examiner ni rechercher la cause, nous ne verrons rien de plus dans le mouvement que dans le repos, & nous pouvons regarder la continuation du mouvement, comme une loi aussi essentielle que la continuation du repos. Le principe de la force d'inertie, prouvé par l'expérience. Nous voyons, 1°. que les corps en repos y demeurent tant que rien ne les en tire ; 2°. qu'un corps persévere d'autant plus à se mouvoir, qu'il éprouve moins de résistance. L'expérience journaliere de la pesanteur ne semble démentir le premier de ces principes, qu'aux yeux de la multitude. Nous voyons, par expérience, que le mouvement est toujours l'effet de l'impulsion : ainsi la chûte d'un corps doit être attribuée à l'impulsion de quelque fluide invisible, à moins qu'il n'y ait quelque autre cause du mouvement des corps que l'impulsion. M. Euler prétend que l'attraction, quand on la regarde comme un principe différent de l'impulsion, est contraire au principe de la force d'inertie. Examen de ce sentiment. *Ibid.* 112. *a.* Ce philosophe prouve de plus que la force d'inertie étant une propriété de la matiere, la faculté de penser n'en sauroit être une. *Ibid. b.*

FORCE *d'inertie.* (*Physiq.*) Comme la premiere direction du mouvement détermine celle suivant laquelle ce mouvement doit se faire, il semble que par la même raison, la direction de la tangente, qui touche à son origine la courbe des x & des y, c'est-à-dire, des tems & des espaces, & qui détermine la valeur de la vitesse initiale, c'est-à-dire, du rapport initial de dy à dx, doit déterminer de même la valeur de $\frac{dy}{dx}$ dans la suite du mouvement. — Raisons qui portent à croire que la force qui altéreroit ce mouvement du corps, s'il pouvoit y en avoir une, ne pourroit être proportionnée à une fonction de vitesse. *Suppl.* III. 86. *a.*

Force d'inertie. Notion précise du mot de *force.* I. 119. *b.* Loi générale de cette inertie. II. 789. *b.* Pourquoi les corps continuent de se mouvoir, lorsque la force motrice a cessé d'agir. XIII. 437. *b.* Sur la force d'inertie, *voyez Suppl.* III. 86. *b.* La force d'inertie proportionnelle à la masse. X. 833. *b.*

Force vive, ou *des corps en mouvement.* Distinction qu'établit M. Leibnitz, entre les forces vives & les forces mortes. Ce philosophe convient que la force morte est comme le produit de la masse par la vitesse virtuelle. VII. 112. *b.* Mais il soutient que la force vive doit se mesurer autrement, & qu'elle est comme le produit de la masse par le quarré de la vitesse. Dans le système des adversaires des forces vives, la force des corps en mouvement est toujours proportionnelle à ce qu'on appelle *quantité du mouvement* ; c'est-à-dire, au produit de la masse des corps par la vitesse. Raisonnement par lequel Leibnitz prouvoit sa nouvelle doctrine. Autres preuves que M. Jean Bernoulli a ajoutées à celles de M. Leibnitz. Principale réponse qu'on a faite aux partisans des forces vives. *Ibid.* 113. *a.* Ouvrages à consulter sur cette matiere. Exposé succinct des principes qui peuvent servir à résoudre cette question. *Ibid. b.* On est assez d'accord aujourd'hui que tout le fonds de cette dispute sur les forces vives, n'étoit qu'une dispute de mots. De tout ce qui a été dit, on doit conclure qu'un même corps, selon que sa tendance au mouvement est différemment appliquée, produit différens effets, les uns proportionnels à sa vitesse, les autres au quarré de sa vitesse. Observations sur le sens qu'on doit attacher au mot *effet.* Examen de ce principe : *les effets sont proportionnels à leur cause.*

Conservation des forces vives. Géometres qui ont fait voir l'étendue & l'usage de ce principe de méchanique. Exposé de deux loix de méchanique, dans lesquelles il consiste. *Ibid. b.* M. Huyghens paroît être le premier qui ait apperçu cette loi de la conservation des forces vives dans le choc des corps élastiques. Il paroît aussi avoir connu la loi de la conservation des forces vives dans le mouvement des corps qui sont animés par des puissances. Usage que M. Jean Bernoulli a fait de la découverte de M. Huyghens. Descartes croyoit que la même quantité de force devoit subsister dans l'univers, & que le mouvement ne pouvoit pas se perdre. Traité de dynamique, où l'auteur a démontré le principe de la conservation des forces vives. De la conservation des forces vives dans le mouvement des fluides. Ouvrages sur ce sujet. *Ibid.* 115. *a.* Démonstration donnée par M. Clairant, du principe de la conservation des forces vives. Combien ce principe facilite la solution d'un grand nombre de problêmes de dynamique.

Du rapport de la force vive avec l'action. Les partisans des forces vives avoient imaginé l'action comme le produit de la masse par l'espace & par la vitesse. Cette définition est absolument arbitraire. Cependant il est possible que les partisans des forces vives aient prétendu attacher, par cette définition, quelque réalité à ce qu'ils appellent *action.* Mémoire dans lequel le professeur Wolf croyoit avoir fixé la véritable notion de l'action. Observations qui montrent que cette définition de Wolf est tout-à-fait chimérique & en elle-même, & dans les principes des partisans des forces vives. *Ibid. b.* A l'égard de ceux qui, comme M. de Maupertuis, n'ont point pris de parti dans la dispute des forces vives, on ne peut leur contester la définition de l'action, sur-tout lorsqu'ils paroissent la donner comme une définition de nom. Exemple de la définition donnée par M. d'Arcy. Définition du mot *action*, donnée par l'auteur : défense de cette définition, contre la critique qui en a été faite dans les *Mém. de l'acad. de Berlin*, 1753. *Voyez* sur toute cette matiere les articles *Action* & *Cosmologie. Ibid.* 116. *a.*

Reflexions sur la nature des forces mortes & sur leurs différentes especes.

Forces accélératrices. Comment les forces mortes deviennent accélératrices ou retardatrices. Difficultés sur la maniere dont on considere ici les forces accélératrices. Si le mouvement produit par une force accélératrice quelconque, commence par zéro de vitesse, pourquoi un corps pesant, soutenu par un fil, fait-il éprouver quelque résistance à celui qui le soutient ? Il devroit être absolument dans le cas d'un corps placé sur un plan horizontal, & attaché à un fil aussi horizontal, à l'extrémité duquel on attacheroit une puissance. Or, si la premiere vitesse avec laquelle un corps pesant tend à se mouvoir, est égale à zéro, pourquoi l'effort qu'il faut faire pour la retenir n'est-il pas absolument nul ? *Ibid. b.* On ne peut répondre à cette objection que de deux manieres, dont ni l'une ni l'autre n'est capable de satisfaire pleinement. Premiere réponse, & observations auxquelles elle donne lieu. *Ibid.* 117. *a.* Seconde réponse : réflexions qui s'y rapportent. La difficulté proposée mérite donc encore l'attention des physiciens & des géometres.

Loix des forces accélératrices, & maniere de les comparer. Sur les forces accélératrices, *voyez* ce dernier mot. *Ibid. b.*

Forces centrales & centrifuges. Comment la force centrifuge se manifeste à nos sens. Démonstration de cette force. On a nommé force centrifuge l'effort que fait un corps en mouvement, pour s'échapper par la tangente quelle que soit la courbe que ce corps décrit. Pour calculer la force centrifuge d'un corps sur une courbe quelconque, il suffit de la savoir calculer dans un cercle. Méthode à suivre dans ce calcul. VII. 118. *b.* On lit dans certains ouvrages, que la force centrifuge est égale au quarré de la vitesse divisé par le rayon, & dans d'autres qu'elle est égale au quarré de la vitesse divisé par le diametre. Comment ces deux énoncés se concilient. D'où vient cette différence apparente de valeur, que les auteurs de méchanique ont donnée à la force centrifuge. *Ibid.* 119. *a.* Réflexion philosophique sur les progrès de l'esprit humain, à l'occasion du sujet qui vient d'être traité. Les corollaires les plus simples des vérités connues, échappent souvent à ceux qui sembleroient avoir le plus de facilité & de droit à les déduire : voyez sur cela l'article DÉCOUVERTE. Sur les forces centrales, *voyez* CENTRAL. *Ibid. b.*

Force en méchanique. *Suppl.* II. 840. *a*, *b.* Force motrice. X. 833. *a.* Composition des forces. III. 769. *b.* Leur décomposition. IV. 699. *a*, *b.* Science des forces qui mettent les corps en mouvement. V. 174. *b.* Force attractive; répulsive : voyez ces mots. De l'exécution & application des ressorts en qualité de force motrice. XV. 475. *a*, *b.*

Forces mouvantes; puissances méchaniques : ce sont les machines simples, de la combinaison desquelles on compose toutes les autres machines. Comment ces différentes machines facilitent l'action des puissances pour mouvoir des poids. Aux cinq machines simples, M. Varignon en ajoute une sixieme, qu'il appelle *machine funiculaire* : voyez ce mot. Pour connoître l'effet de ces différentes machines, il faut le calculer dans le cas d'équilibre. Comment on fait ce calcul. Le principe de la réduction de toutes les forces à une seule, renferme toute la statique. VII. 120. *a.*

Forces mouvantes, observations sur la maniere de calculer l'effet d'une machine. IX. 795. *a.*

Force résultante ; force unique qui résulte du concours de plusieurs autres. Comment se trouve cette force. VII. 120. *a.*

Force d'un corps en mouvement, comment on doit l'estimer. XVII. 359. *b. Voyez* EFFORT.

FORCE DES EAUX, (*Hydraul.*) effort que fait l'eau pour sortir & s'élancer contre la colonne d'air qui résiste & pese dessus. Les vitesses sont entr'elles comme les racines quarrées des hauteurs, ou en raison soudoublée des hauteurs. Evaluation des forces d'un homme & d'un cheval dans le jeu d'une pompe à bras. Comment on évalue la force ou la vitesse d'un courant, d'une riviere, d'un ruisseau, d'un aqueduc. VII. 120. *b.*

Force des colonnes. III. 654. *a.* Force de résistance des bois, *voyez* BOIS. Force des différentes especes de cordes. IV. 207. *b.* 208. *a*, *b.*

Force des animaux. Résultat des observations de MM. de la Hire & & Desaguliers, sur la force de l'homme, comparée avec celle des autres animaux. VII. 120. *b.* M. de la Hire pense qu'un homme ordinaire, mais fort, chargé de 150 liv. ne pourroit monter un escalier dont les marches seroient de 5 pouces. Observation contraire que donne M. Desaguliers. Un homme saisissant un point fixe placé sur sa tête, peut élever tout son corps, & même un poids de 20 liv. Ce même homme prenant avec les mains un poids de 100 liv. l'éleve en se redressant. M. Desaguliers assure que les travailleurs élevent un poids de 150 ou même 200 livres. Un homme, le corps penché & les genoux pliés, ne pourra lever de terre un poids de 160 liv. que ses bras soutiennent d'ailleurs. Quelle en est la raison. Moyen singulier par lequel un homme jeune & foible soutenoit un âne en l'air. *Ibid.* 121. *a.* Observations sur le principe de cette force. Tours d'adresse qu'un Allemand montroit à Londres pour des tours de force, & que M. Desaguliers & plusieurs autres répéterent. Explication de la maniere dont ces tours d'adresse s'opéroient. Exemple que donnent les fiacres de la force des extenseurs des jambes. Poids considérables que portent les porte-faix en Turquie. *Ibid. b.* Principe de la résistance étonnante de cette fameuse tortue que formoient les soldats romains avec leurs boucliers. D'où dépend cette force singuliere des porte-faix de Constantinople. Résistance des os du crâne aux fardeaux qu'on lui fait porter : exemples surprenans que les porte-faix de Marseille en donnent. Les porte-faix de Londres portent quelquefois des fardeaux qui tueroient un cheval. Quelle en est la raison. Tours de force prodigieux que faisoit un nommé Topham. Machine qui sert à mesurer dans chaque homme la force des bras, du cou, des vertebres, *&c.* Comparaison de la force du cheval à celle de l'homme. *Ibid.* 122. *a.* Maniere très-ingénieuse & très-juste dont M. de la Hire détermine l'effort de l'homme, pour tirer ou pousser horizontalement. *Ibid. b.* Un homme penché en arriere, tire avec bien plus de force que lorsqu'il est courbé en avant. Manœuvre des rameurs. Comparaison que fait M. de la Hire de la force d'un cheval qui tire, avec celle de l'homme. Estimation que fait M. Desaguliers de la force d'un homme appliqué à la manivelle d'un vindas. *Ibid.* 123. *a.* Force de deux hommes travaillant aux extrémités d'un treuil horizontal. La plus grande force des chevaux & la moindre force des hommes, est lorsqu'ils tirent horizontalement en ligne droite. Force des chevaux attachés aux bateaux qui remontent la Seine. Observations de M. Amontons sur la force des ouvriers qui polissent les glaces. Extrait des *réflexions* de M. Couplet, *sur le tirage des charrettes & des traineaux.* Du travail des chevaux dans les moulins & les machines hydrauliques : des moyens de diminuer la difficulté du tirage sur les trottoirs. *Ibid. b.* Maniere la plus efficace d'employer les hommes à des machines qui produisent leur effet par le jeu des pompes qu'elles renferment. Quelle est, selon M. Dan. Bernoulli, la maniere la plus avantageuse d'employer un homme dans les machines. Comment M. Desaguliers détermine le *maximum* de la perfection des machines hydrauliques. Différence remarquable entre les forces des animaux & celles des corps inanimés. Comment on doit chercher, selon s'Gravesande, le *maximum* de l'effet qu'un animal peut produire. *Ibid.* 124. *a.* M. Martine assure que les forces contractives des muscles, & les forces absolues des membres mis en mouvement dans des animaux semblables, sont comme les racines cubes des quatriemes puissances de leurs masses. Observation de l'auteur sur cette assertion. *Ibid. b.*

Forces de l'homme, *voyez* TOURS DE FORCE. L'homme relativement à son volume, est plus fort qu'aucun animal. VIII. 260. *b.* Travail dont un homme est capable en une seconde de tems, & qu'il peut soutenir six ou huit heures. *Suppl.* IV. 566. *b.*

FORCES VITALES, (*Thérapeutiq. médicin.*) actions dans les malades qui accompagnoient auparavant la santé. D'où elles dépendent. L'état de vie se manifeste par ces forces. Effets par lesquels elles se manifestent dans le malade. Action & force des vaisseaux; d'où elle dépend. Connoissances sur lesquelles est fondé l'art de prédire l'évenement d'une maladie. Comment on connoît l'efficacité de la cause qui entretient encore la vie. Deux axiomes qui doivent servir de regles pour connoître l'évenement d'une maladie. VII. 124. *b.*

FORCE, (*Œcom. anim. Médec.*) différence entre force & faculté. VI. 361. *b.* Estimation de la force du cœur. III. 596. *b.* Force morte, & force qui nait de l'irritation : cette distinction expliquée *articles Irritabilité* & *Musculaire*, *mouvement.* Force prodigieuse des muscles. *Suppl.* III. 979. *b.* 980. *a.* De la cause de cette force. 981. *a*, *b.* 982. *a.* Force nerveuse, *ibid.* & 664. *a*, *b.* Force qu'on se procure par l'inspiration. *Suppl.* IV. 619. *b.* La seule digestion a le pouvoir de rétablir les forces affoiblies par la faim. IV. 1002. *a.* Proportion dans les forces actives & passives d'où résulte la perfection dans l'économie animale. V. 874. *b.* Recouvrement des forces. XIII. 864. *a.*

Force dans le discours : en quoi elle differe de l'énergie. V. 651. *a.* L'amplification contribue à cette force. *Suppl.* I. 371. *a*, *b.*

FORCE, (*Musiq.*) ou intensité du son. D'où dépend sa force ou sa foiblesse. *Suppl.* III. 86. *a.*

FORCE, *grande force*, *petite force*, (*Jurispr.*) Ce qui en est dit dans la coutume de Bar, & dans le commentaire de M. le Paige sur cette coutume. VII. 125. *a.*

Forces, usage de ce mot dans les arts méchaniques, en terme de gantier, de gazier, de chandelier, de charpentier. VII. 125. *a.*

FORCES, *faire les*, (*Maneg.*) L'action de faire les forces consiste de la part du cheval dans celle de mouvoir sans cesse de côté & d'autre, la mâchoire posterieure. Inconvéniens qui résultent de ce mouvement. Quelles en peuvent être les causes. Moyens d'y remédier dans certains cas. VII. 125. *a.*

FORCELLI, (*Geogr.*) presqu'isle à deux lieues de Bologne en Italie. C'est-là qu'Octave, Antoine, & Lepidus s'unirent par un triumvirat funeste à la république, & formerent le plan de leurs proscriptions. *Suppl.* III. 87. *a.*

FORCEPS, (*Chirur.*) instrument particulier auquel on a réservé ce nom : il a été appellé long-tems *le tire-tête de Palfin.* Cet instrument a souffert plusieurs changemens; traité de M. Levret, dans lequel on peut s'instruire de ces variations. Description du forceps. Observations sur celui de M. Smellié, célebre praticien de Londres. Comment M. Levret l'a perfectionné. VII. 125. *b.* Usage & utilité du forceps. Signe qui doit déterminer l'accoucheur à l'employer promptement. Quelle est la circonstance la plus ordinaire, & dans laquelle on se sert le plus utilement du forceps sur une femme bien constituée. Maniere de s'en servir, selon les différentes circonstances. *Ibid.* 126. *a.* Comment on pourroit quelquefois prévenir les cas qui en rendent l'usage nécessaire. Usage d'un instrument fait en levier, tel qu'est le fameux instrument de Roonhuisen, par lequel il terminoit presque tous les accouchemens laborieux d'une maniere très-simple. *Ibid. b.*

FORCER,

FORCER, (*Gramm.*) Diverses acceptions de ce mot pris au simple : forcer un cerf; forcer une serrure; forcer de voiles; forcer à la paume; forcer à un jeu de cartes. Sens figuré de ce mot : forcer son esprit, son génie, son talent; forcer la recette. VI. 127. *a.*

FORCER, *contraindre*, *obliger*, (*Synon.*) IV. 119. *b.*

FORCER *un cheval*, (*Maneg.*) VII. 127. *a.*

FORCER *la main*, (*Maneg.*) C'est de la part du cheval, se soustraire entiérement aux effets de la main, en vaincre la puissance : c'est l'une des plus dangereuses défenses du cheval. Causes de ce vice. Mouvement par lequel l'animal force la main. C'est particuliérement dans le trot & le galop que les effets de ce vice auront lieu. VII. 127. *a.* Des moyens de corriger l'animal, ou de prévenir les occasions où il est tenté de forcer la main. *Ibid. b. Voyez*, outre ce qui est dit ici, les articles EMPORTER, ENCAPUCHONNER, EGARÉE (*Bouche.*)

FORCLUSION, (*Jurispr.*) Juger un procès par forclusion. Elle n'a pas lieu en matiere criminelle. VII. 128. *a.*

Forclusion, en matiere de succession. VII. 128. *a.*

FORCULE, (*Myth.*) divinité chez les Romains. VII. 128. *a.*

Forcule, observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 87. *a.*

FORDICIDES, (*Myth.*) fêtes que les Romains célébroient le 5 avril. Etym. de ce mot. Instituteur de ces fêtes. Occasion & but de leur institution. Les cérémonies superstitieuses, dictées d'abord peut-être par un motif louable, deviennent onéreuses pendant une longue suite de siecles. VII. 128. *a.*

FORDICIDES, lisez *Fordicidies.* Erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 87. *a.*

FORER, (*Arts méch.*) percer un trou dans une piece. Maniere de forer. Ce qu'on appelle forer à la palette. Forer à la machine. VII. 128. *b.*

Forer, machine à forer dans les arts méchaniques. IX. 798. *a*, *b.* Machine à forer les canons. I. 255. *a*, *b.* Machine à forer les pierres, vol. I. des pl. articl. ARCHITECTURE. Machine à forer les canons de fusil, vol. I. des planch. article ARQUEBUSIER. Machine à forer, des serruriers. III. 311. *a*, *b.* Machine à forer les pierres précieuses. XII. 598. *a.*

FOREST, (*Jean*) peintre. V. 321. *b.*

FORESTALLER, *action du*, (*Jurispr. Angloise*) I. 124. *a.*

FORESTIER, (*Jurispr.*) Ordonnance de 1291, dans laquelle il en est fait mention. Coutumes dans lesquelles les forestiers sont les sergens & gardiens des forêts. Des gouverneurs de Flandres appellés *forestiers.* VII. 128. *b.*

Forestier, *voyez* MAITRE des eaux & forêts. IX. 895. *a*, *b. &c.* Sergent forestier. XV. 90. *a.* 91. *a.*

Forestieres loix, IX. 660. *b.* villes. VII. 133. *a.* XVII. 282. *a.*

FORÊT, (*Bot. & Econom.*) Définition. Ce qu'on entend par taillis & gaulis, par jeune ou demi-futaie, & par haute futaie. De tout tems on a senti l'importance de la conservation des forêts. Le nombre de loix forestieres qui existent, prouve leur insuffisance. Nos forêts sont, malgré ces réglemens, généralement dégradées. En fait de bois, lorsqu'on s'apperçoit de la disette, elle est bientôt extrême. Longueur des réparations. Cette partie de l'économie est la moins connue. Les bois sont ou un bien appartenant à l'état, ou un assemblage de bois dont plusieurs particuliers sont propriétaires. De ces deux points de vue naissent des intérêts différens qu'une bonne administration doit concilier. VII. 129. *a.* La coupe est un moyen de rajeunir les bois; mais pour recueillir de ce rajeunissement tout le fruit qu'on en peut attendre, il faut faire plusieurs observations. On doit laisser les bois sur pié tant que dure la progression de leur accroissement. On le doit, soit pour le profit du revenu, soit pour la conservation du fonds même : couper trop souvent un taillis, c'est hâter le moment où il doit dépérir. Quels doivent être à ce sujet les réglemens d'une bonne administration. Comment on pourroit déterminer le dernier degré du plus grand accroissement d'un taillis. Avantages des regles qu'on établiroit là-dessus. *Ibid. b.* Il faudroit aussi déterminer la progression de chaque espece de bois utile à chaque degré de profondeur. Quel est le terme qu'il est important de saisir pour la coupe des bois. Principes sur lesquels l'économie publique peut se régler à l'égard des bois en réserve. La réserve des baliveaux ne produit aucun des effets qu'on a pu s'en promettre; elle est un très-grand obstacle à la conservation des forêts. *Ibid.* 130. *a.* On aura du bois de service de toute espece, en obligeant les particuliers à laisser croître en futaie une partie de leurs taillis, & en augmentant les réserves des gens de main-morte. On pourroit accélérer l'accroissement des brins les plus vigoureux, en coupant de dix ans en dix ans ceux qui plus foibles sont destinés à mourir. Qualité des fonds qui doivent être préférés pour les réserves. Différentes regles à suivre pour la coupe des bois, selon la qualité des terreins. Durée d'un chêne en bons fonds. Attentions par lesquelles on réparera par degrés les pertes successives, & l'on remédiera aux ravages du tems. Comment la nature travaille d'elle-même à y remédier, en faisant succéder certaines especes à d'autres. *Ibid. b.* Difficulté d'élever quelque sorte de bois que ce soit dans un terrein qui a été long-tems fatigué. Lorsqu'un taillis commence à dépérir, il faut donc y favoriser quelque espece nouvelle. Du choix de l'espece qu'on doit favoriser comme espece intermédiaire. Si le terrein n'offroit point d'arbre propre à resemer, il faudroit avoir recours à la plantation. *Ibid.* 131. *a.* Lorsqu'on abbat une vieille futaie, on doit trouver moins de résistance à y réhabiliter la même espèce. Soins qu'on doit avoir de préserver les germes tendres destinés au rétablissement des forêts, de la dent des lapins & des bêtes fauves. Ce qu'on doit faire lorsqu'on veut avoir en même tems des bois & du gibier. De l'extirpation des belettes. Par tout où la quantité de gibier ne sera pas trop grande, les plantations deviennent très-faciles, & se font à peu de frais. Méthode indiquée par M. de Buffon. *Ibid. b.* Directions à suivre sur la maniere de planter. Choix des especes de bois les plus convenables, & dont le revenu rapporte le plus. Des terres les plus favorables aux bois. Un taillis mangé par les lapins à la premiere pousse ne doit point être récepé, *&c. Ibid.* 132. *a.*

Forêt, explication de quelques termes de bois & forêts. II. 297. *a*, *b.* Importance de la culture & de la plantation des forêts, *Ibid. a.* Leur utilité. *Suppl.* I. 519. *b.* 520. *a*, *b.* 521. *a.* Couper une forêt à blanc-étoc ou à blanc-être. 271. *b.* Observation sur la maniere d'exploiter les forêts de sapin. XIV. 636. *a. Voyez* BOIS.

FORÊT, (*Jurispr.*) anciennement le terme de *forêt* comprenoit les *eaux* aussi-bien que les *bois.* Ce qu'on entendoit par forêt d'eau, par droit de forêt. Coutumes qui mettent la forêt au nombre des marques de droite baronnie, selon lesquelles il faut être au moins châtelain pour avoir droit de forêt. Les forêts & les eaux ont mérité l'attention des loix & des ordonnances. Tribunaux & officiers établis pour les eaux & forêts. Détail des divers objets traités dans les ordonnances, & singuliérement dans celle de 1669 sur le sujet dont il s'agit ici. Ce qu'on entend en Angleterre par enforester les terres. VII. 132. *Voyez* EAUX & FORÊTS.

Forêt, police des forêts. *Suppl.* II. 29. *b.* 30. *a.* V. 204. *a*, *b.* Terres enforestées. 675. *a.* Enquêteurs des forêts. 698. *b.* Garde des eaux & forêts. XV. 89. *b.* 90. *a.* 91. *b.* 92. *b.* Lignes dans lesquelles on enferme un espace vendu dans les forêts du roi. XII. 558. *b.* Pié de forêt. 559. *a.*

Forêts souterreines, VII. 624. *a.* X. 92. *b.* 93. *a.* XVI. 469. *a.* Forêts de bois résineux dans le Canada. XIV. 706. *a.*

FORÊT-HERCYNIE, (*Géogr.*) vaste forêt de la Germanie, dont les anciens parlent beaucoup. Les anciens se sont trompés, quand ils ont cru que le mot *hartz* étoit le nom particulier d'une forêt, au lieu que ce terme désignoit une forêt en général. Le mot *arden*, formé de *hartz*, signifioit aussi forêt en général. Ainsi les anciens se sont abusés dans leur description de la forêt hercynienne. Etendue que lui donne César. Les montagnes d'Hercynie dans la Germanie sont pareillement une chimere. VII. 132. *b. Voyez* HARTZ & HERCYNIE.

FORÊT *hercynie*, observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 87. *a.*

Forêt d'Iveline, en France. IX. 5. *a.*

FORÊT NOIRE, (*Géogr.*) *sylva martiana*, selon les Romains. Pourquoi on l'a appellée forêt noire. Villes forestieres. Elle faisoit anciennement portion de la forêt Hercynie. Description de ce pays. VII. 133. *a.*

Forêt noire, observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 87. *a.*

FORET, (*Arts méch.*) comment les horlogers réparent leurs forets. Description des parties du foret. Forets des serruriers. Différentes formes & différens degrés de trempe qu'on donne à la pointe. Espece de poulie à gouttiere qu'on ajuste au foret pour s'en servir. VII. 133. *a.*

Foret, boîte à foret. II. 311. *a.* Porte-foret. XII. 140. *b.* Foret appellé fraisoir. VII. 278. *a.* Tourniquet, espece de foret. XVI. 484. *b.* Foret des mineurs, dit trépan; foret du même nom des sculpteurs & marbriers. 593. *a.* Villebrequin, sorte de foret. XVII. 272. *b.* Forets de serrurier, 830. *b.* 831. *a.*

FORET, (*Arquebusier*) description & usage de cet instrument. VII. 133. *a.*

Foret en bois, (*Arqueb.*) VII. 133. *b.*

Forets pour forer les canons de fusil. *Suppl.* III. 84. *a.*

FORET, (*Bijout.*) différentes formes qu'on donne aux forets, selon les usages auxquels ils sont destinés. VII. 133. *b.*

Foret, outil dont la plupart des artistes qui travaillent les métaux, se servent pour percer des trous. Description & usage. VII. 133. *b.*

Foret à noyon. Description & usage. VII. 133. *b.*

Foret, tablette dont on se sert dans l'imprimerie. VII. 133. *b.*

Foret des tonneliers. VII. 134. *a.*

Foret, inftrument des tondeurs de drap. Defcription & ufage. VII. 134. *a*.

FOREZ, *le*, (*Géogr.*) autrefois *plaga Segufianorum*, province & comté de France. Defcription & bornes de ce pays. Mines qu'il renferme. François I l'a réuni à la couronne. Ses principales villes. Ouvrage à confulter. Gens de lettres que ce pays a produits. VII. 134. *a*.

Forez, (*le*) anciens peuples de ce pays. *Suppl.* IV. 763. *a*. Montagne célebre du Forez. 372. *a*, *b*.

FORFAIRE, (*Jurifpr.*) forfaire fon fief, *&c.* Forfaire le douaire, forfaire l'amende ; fe forfaire. VII. 134. *a*.

FORFAIT, (*Gram. & Synonym.*) *faute*, *crime*, *forfait* ; différences entre ces mots. VII. 134. *a*. *Voyez* CRIME.

Forfait, (*Comm.*) deux fignifications de ce mot. VII. 134. *b*.

FORFAITURE, (*Jurifpr.*) fignifications de ce mot. Forfaiture en matiere d'eaux & forêts. VII. 134. *b*.

FORGAGE, *forgagement* ou *forgas*, (*Jurifpr.*) définition de ce droit. Ce qu'on entend par *forgager*. Terrier fait mention de ce droit. Ce droit eft conforme à l'ufage de plufieurs provinces de France. Ceffion du droit de forgage. VII. 134. *b*.

FORGAGNER. *Voyez* FOURGAGNER.

FORGE, (*Arts méch.*) defcription d'une forge en général. VII. 134. *b*.

Forge, de la forge confidérée comme fourneau de fufion. VII. 238. *d*. Outils de la forge du ferrurier. XVII. 827. *b*. Forge du maréchal, vol. VII. des planch. Maréchallerie. Forge d'orfevre, vol. VIII. des planch. Orfevre groffier, pl. 1. Orfevre bijoutier, pl. 7.

FORGES, (*groffes*) ufines où l'on travaille la mine de fer. Négligences où l'on eft tombé dans l'étude des mines de fer, & dans le travail des forges. Utilité du fer. Soins qu'on devroit prendre pour en tirer le parti le plus avantageux au bien public. Ordre du travail & des opérations qu'on a fuivi dans cet article.

Article I. *Du maître, & des qualités qu'il doit avoir.* Détail des foins & des démarches qu'exige le gouvernement d'une forge, felon les divers objets auxquels elle s'étend. VII. 135. *a*. Combinez votre fanté, votre argent, avec la connoiffance du terrein, des héritages voifins, du cours des eaux, des bois, des mines, de la qualité du fer & du débit. Ne perdez point de tems après cela à faire les apprêts néceffaires. Exactitude & intelligence dans le travail & dans le commerce. Importance d'avoir un bon crédit, fur-tout parmi les ouvriers, les marchands & les voifins. Trois fortes d'ouvriers qu'on doit s'appliquer à bien connoître, le charbonnier, le fondeur & le marteleur. Confeils par rapport aux fociétés qu'on forme. Des denrées fournies par le maître aux ouvriers. Qualités de la femme d'un bon maître de forges. *Ibid.* *b*. Du choix des commis : moyens de s'en paffer. Devoirs d'un charbonnier. Connoiffances que devroit avoir le fondeur. Devoirs qu'il doit remplir. Devoirs des garde-fourneaux. Combien il conviendroit d'établir une école de fondeurs. *Ibid.* 136. *a*. Connoiffances que devroient pofféder les marteleurs. Leurs devoirs. Caractere moral qu'ils doivent avoir.

Article II. *De la recherche des mines & de leur difpofition.* Rien de fi varié que les mines de fer. Ignorance où nous fommes fur la nature des mines. En quel fens on peut dire que les mines fe reproduifent. *Ibid.* *b*. On trouve des parties de mines répandues jufqu'au fommet des plus hautes montagnes, toujours du côté du midi, aux environs des minieres & des fourneaux, quoique la fouille dans l'intérieur n'en donne point. A quels fignes on reconnoît ces parties de mines accidentelles. Caufes qui peuvent les avoir raffemblées. Moyens par lefquels on peut s'affurer de l'exiftence d'une mine qui s'éloigne de la furface de la terre. *Ibid.* 137. *a*. Il feroit à fouhaiter que les maîtres de forges fiffent toutes les tentatives convenables, pour que les traces des mines fuffent exactement fuivies quand on les découvre, & que fur les mémoires des maîtres, les feigneurs fiffent toutes les tentatives coûteufes. *Ibid.* *b*. Diverfités dans les mines caufées par différens mêlanges. Fondans employés à la fufion des mines, appellés *arbue* & *caftine*. A quoi l'on reconnoît l'arbue du meilleur ufage. Moyen de difcerner la bonne caftine. Combien les favans devroient s'appliquer à l'étude de ces fondans, avec lefquels on n'opere encore, pour ainfi dire, qu'en tâtonnant. *Ibid.* 138. *a*. Le feul moyen d'avoir des idées juftes de ces matieres, c'eft d'en faire l'analyfe. Nature de la caftine & de l'arbue.

Article III. *Maniere de tirer les mines.* Cinq efpeces de mines diftinguées par les différens corps qui leur font joints. Ces différentes efpeces font ou fur la furface, ou dans une certaine profondeur de la terre, ou expofées à beaucoup d'eau. Traite de celles qui font à la furface de la terre. Traite de celles qui font à plufieurs degrés de profondeur. *Ibid.* *b*. Traite des mines qui ne font pas bien à fond.

Article IV. *Droits fur la mine & réglemens.* A qui appartiennent le droit fur les mines & le droit fur la traite. Ordonnances dans lefquelles on a diftingué clairement le droit du roi, celui du public, & celui du propriétaire. Termes du réglement de Charles VI du 30 mai 1413. *Ibid.* 139. *a*. Ordonnance de Henri II du 30 feptembre 1548. Ordonnance donnée à Rheims le 10 octobre 1552. Extrait de l'ordonnance de François II du 29 juillet 1560. Autres ordonnances de Charles IX. *Ibid.* *b*. Edit de Henri IV du mois de juin 1601. Ordonnance de Louis XIV du mois de juin 1680. Evaluation qu'elle fait des droits du roi. De cette fucceffion d'édits, réglemens, ordonnances, il eft aifé de conclure 1°. Que le premier mobile du cœur des rois eft le bien de leurs fujets. Privilege accordé par Louis XV au fieur Marcin le 6 août 1719. Efpérances que donne cette conceffion de privilege à ceux qui travailleront avec zele pour le bien public. 2°. Que les minieres de fer appartiennent au domaine du roi. Réflexions fur ce droit qui a été fixé à un dixieme fur les fontes. *Ibid.* 140. *a*. 3°. Que les propriétaires des fonds doivent être dédommagés. Réflexions fur la maniere dont ce dédommagement eft établi par les ordonnances. Diverfes fources de conteftations fur cette matiere. *Ibid.* *b*. Réflexions fur le paiement au poids, le paiement au tonneau, le paiement relatif à la fuperficie. Arrêt du parlement de Bourgogne fur la maniere dont le paiement doit fe faire. *Ibid.* 141. *a*. Défauts de cet arrêt. Réflexions de l'auteur fur la maniere dont on pourroit établir & régler les dédommagemens.

Article V. *De la maniere de nettoyer les mines*, felon leurs différentes efpeces. Celles jointes à la terre feule, premiere efpece : terre & pierre en petits volumes, feconde efpece : beaucoup de terre & peu de pierres accrochées foiblement, troifieme efpece : moins de terre & plus de pierres liées plus étroitement, quatrieme efpece : pierre très-folide jointe très-fortement, cinquieme efpece. *Ibid.* *b*. L'attelier propre à nettoyer celles de la premiere efpece s'appelle *patouillet*. Sa defcription. Maniere de nettoyer la mine. *Ibid.* 142. *a*. Le patouillet eft excellent pour les mines de la premiere & de la troifieme efpece. Les mines de la feconde veulent des lavoirs & des égrapoirs. Defcription des lavoirs : *Ibid.* *b*. Opérations qui s'y pratiquent. Defcription & ufage des égrapoirs. De la maniere de nettoyer les mines de la quatrieme & de la cinquieme efpece. *Ibid.* 143. *a*. Celles de cette derniere, ou font affez riches pour être brûlées fans féparation de la pierre, & alors il ne s'agit que de les mettre en petit volume par le moyen des boccards, *&c.* ou demandent à en être feparées : détails fur cette opération. Obfervations faites fur la qualité des mines venues de l'arbue, & fur celles qui viennent de la caftine. Proportions à établir dans l'ufage de l'arbue & de la caftine. *Ibid.* *b*. De la façon de voiturer les mines. Defcription de la feuillette à mines.

Article VI. *Des réfervoirs & de la dépenfe de l'eau.* Quels doivent être les réfervoirs. Directions fur leur établiffement. Ce qu'on entend par empalement de travail & empalement de décharge. *Ibid.* 144 *a*. Moyen le plus avantageux pour augmenter la force de l'eau. Détails fur les empalemens de décharge & de travail. *Ibid.* *b*. Multiplication des empalemens dans une grande ufine. De la ftructure des roues. *Ibid.* 145. *a*. De l'ufage des roues à feaux & des roues à aubes.

Article VII. *Des bois.* Détails fur l'achat des bois, leur exploitation & leur emploi. L'achat doit être réglé par la qualité du terrein, l'efpece de bois, l'âge, l'épaiffeur, la hauteur & la traite. Comparaifon d'un bois venu dans l'arbue avec un bois venu dans la caftine ; du bois pris vers le cœur, ou au pied de l'arbre, avec le bois pris à l'extérieur ou dans les parties fupérieures. Il paroît que par le poids feul on peut faire la différence de celui qui réfifte le plus longtems au feu. *Ibid.* *b*. La premiere regle pour l'achat d'un bois doit être la connoiffance du terrein ; la feconde eft fon âge : moyen d'en juger. Il faut mettre en compte la hauteur & l'épaiffeur. Compte que doit faire le manufacturier pour voir ce qu'il peut donner de la fuperficie d'un bois. De l'exploitation des bois deftinés à l'ufage des forges. *Ibid.* 146. *a*. Détails fur la maniere de faire le charbon. Qualités différentes des charbons. *Ibid.* *b*. Du mélange des charbons, quand on en a de différentes efpeces, & du choix que l'on doit faire de ces différentes efpeces, felon les travaux auxquels ils font employés. En quelles faifons il en faut faire la provifion. Quelle doit être l'expofition des halles, & la maniere de les bâtir. Il ne faut pas tarder, quand le charbon eft cuit, de le voiturer. Le charbon récent eft bientôt confumé. Il faut le préferver foigneufement de l'humidité. De la façon de voiturer les charbons. Regle établie par l'ordonnance pour la mefure des bois. Mauvaife maniere d'arpenter les bois, qui eft en ufage.

Article VIII. *De l'air.* Néceffité de l'air pour les forges. *Ibid.* 147. *a*. On communique l'air à des foyers par le moyen de l'eau, ou des foufflets, ou des ouvertures expofées à l'air libre. Détails fur le premier moyen. Détails fur le fecond. Calcul de M. de Réaumur fur le volume d'air pouffé par chaque coup de foufflet d'une grandeur déterminée. Defcrip-

loppin. Description du travail de l'ouvrier sur le loppin pour en faire un fer. VII. 169. *a.* Opérations auxquelles il devroit s'en tenir, jusqu'à ce que l'inspection du pied du cheval l'eût déterminé sur le juste lieu des étampures. Suite des opérations. Celle qu'exige la fabrication d'un fer à crampons, soit quarrés, soit à oreilles de lievre ou de chat. Crampons postiches. *Ibid. b.* De la maniere de tirer les pinçons. Comment on applique aux fers quelques pieces par soudure. Du nombre d'ouvriers employés à forger un fer. *Ibid.* 170. *a.*

FORGER. (*Maneg. & Maréch.*) En quoi consiste le défaut d'un cheval qui forge. Ce défaut vient de la foiblesse de l'animal. Autres causes qui peuvent le procurer. VII. 170. *a.*

FORGES. Phénomenes qu'offre la source de la Reinette à Forges. VII. 100. *b.*

FORHU, terme de vénerie. XVI. 926. *a, b.*

FORJUGER. (*Jurispr.*) Diverses significations de ce mot. VII. 170. *a.* Ce qu'on entend, dans le style du pays de Normandie, par *forjuger l'absent.* On se sert aussi indifféremment du terme de *forjurer.* Ouvrages à consulter. *Ibid. b.*

FORJUR, ou *forjurement*, (*Jurispr.*) terme de la coutume de Normandie. Forjurer le pays. Forjurer les facteurs. En Hainaut, quand on avoit une fois forjuré un parent, on ne lui succédoit plus. Détails sur l'ancien usage du Hainaut de forjurer les accusés. Cet usage ne subsiste plus. Forjurer son héritage, dans l'ancienne coutume de Normandie. VII. 170. *b.*

FORLANE, sorte de danse commune à Venise. VII. 170. *b.*

FORLI, (*Géogr.*) *forum Livii*, ancienne ville de la Romagne. D'où lui vient le nom de *forum Livii* & de *Livia.* Diverses révolutions de cette ville dans son gouvernement. Diminution de ses habitans, sa situation. VII. 170. *b.*

FORMALISTES, (*Gramm.*) hommes minutieux dans leurs procédés, *&c.* Portrait de ces gens-là. Réflexion sur les formalités. VII. 171. *a.*

FORMALITÉ, (*Logique*) *Voyez* MODE, MODIFICATION.

FORMALITÉS, (*Jurispr.*) Certaines clauses & conditions dont les actes doivent être revêtus pour être valables. Quatre sortes de formalités : détails sur chacune. Il y a des formalités essentielles & de rigueur, & il y en a qui ne sont pas nécessaires à peine de nullité. VII. 171. *a.*

Formalités de justice : leur utilité. IX. 93. *a.* 646. *a.*

FOR-MARIAGE, ou *Feur-mariage.* (*Jurispr.*) Définition. Origine de ce mot. En quoi consiste le droit du seigneur pour for-mariage. Origine de ce droit seigneurial. Droit de for-mariage que le roi possédoit autrefois dans le royaume de France, & spécialement dans le Vermandois. Détails trouvés sur ce sujet dans un ancien mémoire, que Bacquet rapporte dans son *traité du droit d'aubaine.* Ch. III. VII. 171. *b.* On tient présentement pour maxime, qu'en for-mariage *le pire emporte le bon* : sens de cette maxime. Droit que le seigneur de la main-morte prend pour le for-mariage de la main-mortable. Le for-mariage n'a pas lieu en main-morte, quand la femme n'a point d'héritage. Jugement du parlement de Dijon qui le confirme. Observation de Taisan sur cet arrêt. Coutumes de main-morte où le for-mariage a lieu. Auteurs à consulter. *Ibid.* 172. *a.*

For-mariage, *serf de.* XV. 83. *b.*

FORMATION, *terme de grammaire.* Définition générale. VII. 172. *a.* Ce que les grammairiens entendent ordinairement par ce mot. Deux autres especes de formation, la *dérivation* & la *composition.* Pourquoi les grammairiens n'ont pas réuni ces deux choses avec la déclinaison & la conjugaison. Origine de la distinction des mots en primitifs & dérivés, en simples & composés. Définition de ces quatre sortes de mots. Ce qu'on entend par racine ou mot radical ; différence entre ce que l'auteur appelle racines génératrices & racines élémentaires. *Ibid. b.* Observation qui semble prouver que toutes les langues descendent d'une même langue primitive. *Ibid.* 173. *a.* Définition de la composition & de la dérivation. Deux sortes d'idées accessoires peuvent modifier une idée primitive ; les unes prises dans la chose même, influent tellement sur celle qui leur sert de base, qu'elles en font une toute autre idée. Les autres viennent, non de la chose même, mais des différens points de vue qu'envisage l'ordre de l'énonciation ; ensorte que la premiere idée demeure au fond toujours la même. De cette différence d'idées accessoires, naissent deux sortes de dérivations ; l'une qu'on peut appeller philosophique, l'autre grammaticale. *Ibid. b.* Les langues grecque & latine ont un systême de formation plus méthodique & plus fécond que la langue françoise. Ceux qui desirent faire quelque progrès dans l'étude des langues, doivent donner une attention singuliere aux formations des mots. Pour faire sentir l'importance de cette étude, nous nous contenterons de jetter un simple coup-d'œil sur l'analogie des formations latines. Il faut donc observer à cet égard, 1°. que la composition & la dérivation ont également pour but d'exprimer des idées accessoires ; mais qu'elles emploient des moyens différens & en un sens opposé ; *Ibid.* 174. *a.* 2°. qu'il y a deux sortes de racines élémentaires qui entrent dans la formation des composés ; *&c.* 3°. qu'il y a quantité de mots réellement composés qui au premier aspect, peuvent paroitre simples, à cause de ces racines élémentaires inusitées hors de la composition ; 4°. que la composition & la dérivation concourent souvent à la formation d'un même mot ; *Ibid. b.* 5°. que les primitifs n'ont pas tous le même nombre de dérivés ; 6°. que comme les terminaisons introduites par la dérivation grammaticale, forment les conjugaisons & les déclinaisons, on peut regarder aussi les terminaisons de la dérivation philosophique comme la matiere d'une sorte de déclinaison ou conjugaison philosophique. Ceci est d'autant mieux fondé, que la plupart des terminaisons de cette seconde espece sont soumises à des loix générales. Principes usuels sur ces terminaisons. Application de ces principes à quelques racines. *Ibid.* 175. *a.* Ces terminaisons ont des racines qui expriment fondamentalement les mêmes idées qu'elles désignent comme accessoires dans la dérivation. 1°. Dans les noms, les terminaisons *men* & *mentum* signifient *chose*, *signe sensible* par lui-même ou par ses effets. Étymologie du mot *carmen* & de divers autres terminés en *men.* Etymologie de divers mots terminés en *mentum* & en *culum.* 2°. Dans les adjectifs, la terminaison *undus* désigne abondance & plénitude : la terminaison *stus* marque stabilité habituelle. *Ibid. b.* 3°. Dans les verbes, la terminaison *scere* ajoutée à quelque radical significatif par lui-même, donne les verbes inchoatifs, ceux qui marquent le commencement de l'acquisition d'une qualité ou d'un état. Utilité & agrément de l'étude de la formation des mots. *Ibid.* 176. *a.*

Formation des tems & des personnes dans les verbes françois. *Suppl.* III. 126. *b.* 127. *a.*

FORMATION. (*Philos.*) VII. 176. *a.*

FORMATION. (*Géom.*) VII. 176. *a.*

FORMATION. (*Algeb.*) VII. 176. *a.*

FORME. (*Metaphys.*) Définition générale. Définition du mot *forme* appliqué à l'idée de corps. VII. 176. *a.* Nous ne pouvons pas discerner en quoi consiste précisément la forme de chaque corps : *&c.* cependant l'analogie d'une forme à l'autre, & celle des corps que nous connoissons à ceux que nous ne connoissons pas, nous donne en général quelque idée de la forme des corps. Distinction qu'établissent les scholastiques entre la *forme* & la *figure.* Scene plaisante du mariage forcé. VII. 176. *b.*

Forme, d'où dépendent les différentes formes des corps. II. 606. *b.* Distinction entre la forme & la figure. VI. 748. *b.* Comment nous jugeons par la vue de la forme des objets. XVII. 567. *b.*

FORME *substantielle*, (*Métaphys.*) terme de la philosophie scholastique, par lequel on désignoit de prétendus êtres matériels qui n'étoient pourtant pas matiere. La question épineuse de l'ame des bêtes a donné occasion à cette opinion absurde. Suite de raisonnemens par laquelle les scholastiques sont venus à imaginer les formes substantielles. VII. 176. *b.* Opinion plus raisonnable des modernes sur l'ame des bêtes. L'expérience prouve que les bêtes souffrent ; & d'un autre côté, S. Augustin a dit *que sous un dieu juste, toute créature qui souffre doit avoir péché.* Descartes n'a trouvé qu'une réponse à cette objection, ç'a été de refuser absolument tout sentiment aux animaux. Défauts de cette réponse. Quel parti prendre donc sur cette matiere ? Croire que les bêtes souffrent, que notre ame est immortelle, que Dieu est juste, & savoir ignorer le reste. C'est par une suite de cette même ignorance que nous n'expliquerons jamais pourquoi les animaux restent bornés à leurs sensations, en quoi consiste l'inégalité des esprits, si l'ame peut subsister sans penser ou sentir, *&c.* L'intelligence suprême a mis au-devant de notre vue un voile que nous voudrions arracher en vain. Observation sur un article du concile général de Vienne, où l'ame est regardée comme *étant essentiellement la forme substantielle du corps humain.* Voyez *Ame.* Ouvrage à consulter. *Ibid. b.*

Formes substantielles, explication de la doctrine d'Aristote sur ce sujet. XIII. 839. *a.*

FORME, (*Théolog.*) partie essentielle des sacremens. Ces mots de forme & de matiere appliqués aux sacremens, furent imaginés vers le milieu du treizieme siecle par Guillaume d'Auxerre : ensuite l'église elle-même s'en est servie. L'essence & la validité de tout sacrement demande qu'il ait une forme particuliere & propre. Les Théologiens sont partagés pour savoir si Jesus-Christ a déterminé seulement en général ou en particulier les formes des sacremens : quel est le sentiment le plus probable sur ce sujet. La forme peut être conçue, ou en termes indicatifs, ou en maniere de priere, d'où l'on distingue forme absolue & forme indicative. VII. 177. *b.* On distingue la forme en absolue & en conditionnelle. Six manieres dont la forme des sacremens peut être altérée. Effet de ces altérations sur la validité du sacrement. L'église n'a jamais rejetté le baptême conféré par les hérétiques, lorsqu'ils n'en avoient pas altéré la forme. *Ibid.* 178. *a.*

FORME, (*Jurifpr.*) difpofition que doivent avoir les actes. Détails fur ce fujet. Cette forme des actes fe regle par la loi du lieu où ils font paffés, *&c.* Différence entre *forme* & *formalité.* VII. 178. *a*

Forme, par oppofition au fond : forme des procédures. Moyens de forme, & moyens de fond. On dit communément que la forme emporte le fond. VII. 178. *a. Voyez* FOND.

Forme authentique. VII. 178. *b.*

Forme exécutoire. Les jugemens & les contrats font les feuls actes qu'on mette en forme exécutoire. Ce qu'on entend par *la groffe* d'un acte. Il y a des pays où la forme exécutoire eft différente de notre ufage. Autorité qu'acquiert un acte mis en forme. VII. 178. *b. Voyez* EXÉCUTOIRE.

Forme judiciaire. Voyez INSTRUCTION & PROCÉDURE.

Forme probante. VII. 178. *b.*

Forme, en matiere bénéficiale. Le pape pourvoit ou en forme commiffoire ou en forme gracieufe. La forme commiffoire fe met en trois formes différentes, favoir *in formâ dignum antiquâ*, *in formâ dignum noviffimâ*, & *in formâ juris.* Détails fur ces différentes formes, & les différens cas dans lefquels chacune d'elle eft employée. Ouvrage à confulter. VII. 178. *b.*

Forme gracieufe, provifion en. XIII. 526. *a.*

Forme de pauvreté, maniere dont on expédie en cour de Rome les difpenfes de mariage, *&c.* en faveur de perfonnes qui ne font pas en état de payer les droits, *&c.* Atteftation néceffaire pour obtenir une difpenfe en telle forme. Ouvrage à confulter. VII. 179. *a.*

FORME, (*Archit.*) libage dur qui provient des ciels de carriere. Forme de pavé. Forme d'églife, chaife du chœur d'une églife : il y a les hautes & les baffes. Détails fur leur difpofition & fituation. Les baffes formes ne devroient pas être vis-à-vis les hautes, comment on le pratique, *&c.* VII. 179. *a.*

Forme, banc d'églife. XV. 491. *a.*

FORME, (*Marine*) baffin revêtu de maçonnerie, où l'on a introduit & où l'on maintient à fec le navire pour pouvoir manœuvrer autour. VII. 179. *a.* Lieu où l'on place les formes. Il faut qu'elles aient beaucoup d'efpace tout autour. Lorfque le terrein ne permet pas de placer plufieurs formes de front, l'on en bâtit deux l'une au bout de l'autre. Détails fur ces deux formes, & fur tout ce qui concerne leur conftruction & leur ufage. *Ibid. b.*

Formes bâties à Rochefort pour la conftruction des vaiffeaux. vol. VIII des planches, Marine, planche 9.

FORME. (*Peinture*) Les objets ont des formes générales & des formes caractériftiques. VII. 180. *a.* La fineffe & la fenfibilité avec lefquelles l'artifte découvre & exprime ces différences particulieres & caractériftiques font une fource de fupériorité dans fon talent. Peut-être ce talent eft-il un don de la nature ; mais il a befoin d'être développé & cultivé : les connoiffances de toute efpece l'augmentent. *Ibid. b.*

FORME, (*Cartonn.*) VII. 180. *b.*

FORME, (*Chapelier*) VII. 180. *b.*

FORME. (*Cordonn.*) Forme fimple & forme brifée. Ouvriers formiers. VII. 180. *b.*

FORME, (*Imprimerie*) VII. 180. *b.*

Forme. Impofer une forme. VIII. 599. *a.* Laver les formes. 617. *a. Voyez* vol. VII. des planches d'imprimerie.

FORME, (*Maneg. Marech.*) tumeur calleufe, indolente, *&c.* Son fiege. Ses caufes. Accidens qui font une fuite des progrès de cette maladie. Signe auquel on la reconnoit. Des moyens de la détruire. VII. 181. *a. Voyez Suppl.* III. 410. *b.*

FORME, (*Papeterie*) chaffis fur lequel la feuille de papier prend fa forme. Sa defcription & fon ufage. VII. 181. *a.*

FORMES, (*Raffineur de fucre*) comment on les prépare avant que de s'en fervir. VII. 181. *b.*

FORME, (*Vénerie*) efpace de terre fur lequel un filet eft étendu. Ce qu'on appelle formes & tiercelets parmi les oifeaux de proie. VII. 181. *b.*

FORMÉ, (*Blafon*) VII. 181. *b.*

FORMÉ. (*Jurifpr.*) Ce qu'on appelle *formées* dans l'ancienne coutume de Chauny. Partie formée. Office formé. VII. 181. *b.*

FORMÉES. (*Lettres*) Lettres dont l'ufage a été commun parmi les chrétiens des premiers fiecles. VII. 181. *b.* Les évêques donnoient de ces lettres formées aux voyageurs, afin qu'ils fuffent reconnus pour chrétiens & reçus dans les églifes. On les appelloit auffi *lettres canoniques de paix*, *de recommandation*, *de communion.* Ce qui eft dit dans le concile d'Elvire. Si les voyageurs à qui elles étoient accordées, avoient confeffé la foi, on le marquoit dans ces lettres. Il étoit défendu aux femmes d'en donner, ni d'en recevoir adreffées à elles feules. Les évêques des Gaules ne pouvoient voyager fans avoir de ces lettres formées. Cet ufage fupprimé en 442. Ce qu'on appelloit *loi formée.* Le nom de *formée* donné par les Grecs à l'euchariftie. *Ibid.* 182. *a.*

FORMEL. (*Gramm.*) Démenti formel, loi formelle, objet formel d'une fcience ; les théologiens diftinguent le formel & le matériel d'une action. VII. 182. *a.*

FORMEL. (*Philofoph. fchol.*) Diftinction formelle, & diftinction virtuelle. Objet matériel & objet formel, *&c.* VII. 182. *a.*

Formel. Caufe formelle. II. 788. *b.* Notion formelle. XI. 252. *b.*

FORMEL. (*Jurifpr.*) Ajournement formel. Contradiction formelle. Garant formel. Partage formel. Partie formelle. VII. 182. *b.*

Formel. Garant formel. VII. 480. *a.* Garantie formelle. *Ibid. b.*

FORMER, *dreffer*, (*Art milit.*) différence entre ces deux mots, former des foldats, dreffer des troupes. Différence entre ces fynonymes, *former*, *ordonner*, *difpofer.* VII. 182. *b.*

FORMIER. (*Art méchan.*) Plane de formiers. XII. 702. *a*, *b.* Des bois propres à l'art du formier : de la maniere de faire une forme : des différentes efpeces de formes. XVII. 781. *a*; *b.* 782. *a.* Des embouchoirs : des bouiffes. 782. *b.* Des outils. 783. *a. Voyez* vol. IV. des planches. Article FORMIER.

FORMIES, ce que cette ville étoit anciennement. IX. 402. *b.* 403. *a.*

FORMORT, *formorture*, *formoture*, *formouture* ou *fremeture*, (*Jurifpr.*) terme de coutumes ; échoite ou droit de fucceffion. Signification de ces mots dans la coutume de Hainaut, dans celle de Cambrai ; obfervations fur l'étymologie de ces mots. Tout ce qui eft acquis à quelqu'un par mort, foit à titre de communauté, de fucceffion, ou de legs, peut être nommé *formoture.* Diverfité entre les coutumes fur l'extenfion de ce mot. Ouvrages à confulter. VII. 183. *a.*

FORMOSE, (*Géogr.*) la partie orientale de cette ifle n'eft habitée que par les naturels du pays : & l'occidentale appartient aux Chinois, qui en chafferent les Hollandois en 1661. Capitale de cette ifle. Auteurs à confulter. VII. 183. *a.*

Formofe, obfervations fur les habitans de cette ifle. VIII. 345. *b.* Punition des femmes de Formofe qui deviennent groffes avant trente ans. VI. 453. *a.* VIII. 507. *a.* Prêtreffes de cette ifle. *Ibid.* Obfervations fur les femmes de Formofe. X. 118. *b.*

Formofe, pape : comment il favorife Arnould. *Suppl.* I. 564. *b.* 565. *a.*

FORMULAIRE, (*Théol. Hift. eccl.*) celui par lequel on a condamné les cinq propofitions de Janfénius. VII. 183. *a.* A quoi fe réduit le fond de cette difpute qui a troublé depuis cent ans l'églife de France. Ce qu'on entend en France par *janfénifte* & *molinifte.* Réflexions fur le fujet de ces diffenfions, fur les lettres provinciales, fur le chapitre du janfénifme, dans le fiecle de Louis XIV par M. de Voltaire. Leçon que doivent tirer ceux qui font à la tête du gouvernement de la faute que le cardinal Mazarin commit en ne coupant pas court à ces vaines difputes. *Ibid. b.*

FORMULE. (*Algeb.*) Utilité des formules. VII. 183. *b.* Pour qu'une formule générale foit vraiment utile, il faut que le problême énoncé généralement renferme des difficultés plus grandes que le problême particulier. Défaut des formules de M. Varignon. Bon mot de M. Bernoulli fur les formules de cet académicien. *Ibid.* 184. *a.*

FORMULE, (*Hift. rom.*) regle prefcrite par les loix de Rome, dans les affaires publiques & particulieres, civiles & religieufes. Détails fur ces formules. Il y avoit dans quelques conjonctures éclatantes, des formules auxquels on attachoit des idées beaucoup plus vaftes, que les termes de ces formules ne fembloient défigner. VII. 184. *a.*

Formules de procédures introduites chez les Romains. XIII. 403. *b.*

FORMULES *des actions* ou *formules romaines*, (*Jurifpr.*) leur origine. Rédacteur de ces formules. Elles furent appellées *legis actiones.* VII. 184. *a.* En quels cas elles fervoient. Effets de ces formules. Origine du droit flavien. Comment les formules furent rendues publiques. Nouvelles formules compofées par les patriciens, & publiées enfuite comme les précédentes. Origine du droit ælien. Comment l'ufage des formules tomba infenfiblement. Ouvrage du préfident Briffon fur cette matiere. Celui de Jérôme Bignon. Ce qu'on trouve fur ce fujet dans l'hiftoire de la jurifprudence romaine par M. Terraffon. *Ibid. b.*

Formules publiées par Cn. Flavius. IV. 991. *b.* V. 125. *b.* 138. *a.* Nouvelles formules qui furent publiées par *Sextus Ælius.* IV. 991. *b.* V. 117. *a.* 138. *a.*

Formules de Marculfe. En quoi confifte cet ouvrage. Son utilité. Cet ouvrage publié par Bignon. Additions qu'on y a faites. VII. 184. *b.*

Formules des actes : divers fens de cette expreffion. Origine des formules en France fous Louis XIV. Recueil des

formules pour l'exécution de l'ordonnance de 1667. Edit du mois de mars 1673, par lequel le roi annonça qu'il avoit estimé nécessaire de faire dresser en formules les actes & procédures les plus ordinaires, en conformité de nouvelles ordonnances, *&c.* Dispositions de cet édit. VII. 185. *a.* Déclaration du 30 juin suivant, par laquelle le roi ordonna que les recueils de formules, *&c.* seroient enregistrés dans toutes ses cours. Cette déclaration ne fut point enregistrée au parlement de Paris. Autre déclaration du 2 juillet 1673 sur le même objet. *Ibid. b.* Origine du papier & parchemin timbrés. On a conservé le nom de *formule* au timbre, & quelquefois on donne aussi ce nom au papier même ou parchemin timbré. Pourquoi le projet des formules imprimées a été abandonné. La formule ou timbre change à chaque bail de la ferme. Il y a une formule particuliere pour chaque généralité. Formules particulieres pour les actes reçus par certains officiers. Le bail des formules fait partie de la ferme des aides. Recueil des formules. Mémoire instructif sur les droits de la formule. *Ibid.* 186. *a.*

Formule, nom donné en France au papier timbré. XI. 865. *a.* 867. *b.* 868. *a.* 931. *b.*

FORMULE, (*Pharmac.*) *prescription, ordonnance, recette.* Importance de l'art de dresser des formules. Le médecin doit se conformer scrupuleusement aux regles de cet art. VII. 186. *a.* Excellent ouvrage de Gaubius sur cet objet. Deux vues générales dans la prescription des remedes, soulager le malade, & lui épargner, autant qu'il est possible, le desagrément du remede. Pour remplir la premiere vue, on doit pourvoir à la guérison du malade, par le remede le plus simple qu'il est possible. Attentions qu'on doit avoir lorsqu'on est obligé de prescrire des remedes composés. Connoissance qu'on doit avoir des différens noms qu'une même drogue porte dans les boutiques, pour ne pas ordonner dans une même formule les mêmes drogues sous des noms différens. *Ibid. b.* Connoissance qu'on doit avoir des tems de l'année où l'on peut se procurer commodément certaines substances. *Modus* pharmaceutique par lequel une formule est ordinairement terminée. Comment doit être écrite cette partie de la formule qu'on appelle *souscription.* Cette souscription doit être transcrite par l'apothicaire pour l'usage du malade. Des caracteres & abréviations dont on use dans les formules. On trouvera des exemples de formules aux articles, OPIATE, POTION, POUDRE, TISANE, *&c.* Quelquefois le changement qui arrive après le mélange des drogues, attaque même la vertu médicinale des remedes. *Ibid.* 187. *a.* Qualités auxquelles on doit avoir égard dans les formules composées. Vices de la consistance qu'il faut éviter. De l'attention qu'on doit avoir à la couleur qui résultera du mélange. Observations par rapport aux odeurs des remedes. Ce que la chymie nous enseigne touchant les odeurs. Observations sur les saveurs. *Ibid. b.* Effets singuliers de certains mélanges, ceux d'affoiblir, de détruire, ou de fortifier les propriétés particulieres des substances qui entrent dans le mélange, d'en faire même quelquefois des poisons. Les vertus médicinales d'un corps dissous par tel ou tel menstrue, sont fort différentes. Combien il importe d'être sur ses gardes en ordonnant les mélanges. *Ibid.* 188. *a.*

FORNACALES ou *fornicales*, (*Mythol.*) fête chez les Romains en l'honneur de la déesse Fournaise. Comment & en quel tems on la célébroit : son instituteur. VII. 188. *b.*

FORNICATION, (*Morale*) étymologie de ce mot. Il n'est guere reçu aujourd'hui que dans le style marotique. Les infidélités du peuple juif pour des dieux étrangers, étoient appellées *fornications.* Peine ordonnée par l'ancienne loi contre les fornicateurs. La fornication défendue par la loi de l'évangile. Observation sur la défense faite par les apôtres *de la fornication & des chairs étouffées.* Réflexions sur l'adultere comparé à la simple fornication. VII. 188. *b.* Les législateurs ont principalement decerné des peines, contre les forfaits qui portent le trouble parmi les hommes : il est d'autres crimes que la religion ne condamne pas moins, mais dont l'être suprême se réserve la punition. Pourquoi il y a des loix contre le vol & non point contre les incrédules. La religion n'est pas un frein toujours assez puissant contre les crimes que les loix ne punissent pas. Le christianisme est plus propre à procurer le bien de la société qu'à y empêcher le mal. L'idolâtrie & l'hérésie regardées dans l'écriture comme des fornications spirituelles. *Ibid.* 189. *a.*

Fornication, étymologie de ce mot. XIV. 432. *a.* Maux qui résultent de la fornication. I. 150. *b.* Le concubinage & la fornication expressément défendus par le droit canon : Paroles de S. Paul & de S. Augustin sur ce sujet. III. 831. *a.* Loi de Henri II, qui condamnoit à mort une fille dont l'enfant avoit péri, au cas qu'elle n'eût point déclaré sa grossesse. IX. 658. *a.* Punition ecclésiastique infligée en Angleterre aux fornicateurs. XII. 304. *b.* De la fornication commise par les fiancés. VI. 661. *a.* — *Voyez* PAILLARDISE.

FORRES, (*Géogr.*) bourg royal d'Ecosse. Monumens d'antiquité qu'on y voit. *Suppl.* III. 87. *a.*

FORS *& coutume*, (*Jurisp.*) IV. 411. *b.*

FORSTA, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans la Basse-Lusace. Elle fut ruinée en 1748, & depuis elle a été solidement rebâtie. Ses fabriques. Seigneurs de ce lieu. Tribunaux qui y sont établis. *Suppl.* III. 87. *a.*

FORT. (*Art milit.*) En quoi les forts different des villes fortifiées. Leur utilité. Ce qu'on entend par *forts royaux.* VII. 189. *a.*

FORT. (*Géogr.*) Fort royal, fort S. Pierre, fort de la Trinité, trois lieux considérables de la Martinique. X. 167. *a.*

Fort Saint-François, opérations faites pour forer la fontaine de cette place. XV. 349. *a*, *b*, &c.

Fort de campagne. Longueur que peut avoir la ligne de défense d'un fort de campagne. Quelles sont les parties dont ils sont formés. Méthode indiquée pour construire un fort de campagne triangulaire. Observation sur les angles rentrans qui demeurent sans défense dans cette sorte de fortification. VII. 189. *b.*

Forts à étoile. Maniere de décrire un tel fort exagonal & pentagonal, VII. 189. *b.* & un quarré à étoile. Les angles rentrans des forts à étoiles ne sont pas propres à être défendus. Usage qu'on en peut tirer malgré ce défaut. Usage qu'on en tiroit autrefois. *Ibid.* 190. *a.*

FORT & FORTS, (*Hist. mod.*) espece de monnoie d'or ancienne. Description de cette monnoie. Ce qui en est dit dans le traité de Budé. Pourquoi on lui donna le nom de *fort.* Etym. du nom de *liard* que nous donnons aux petites pieces de monnoie. VII. 182. *a.*

Fort, adj. Pensée forte. XII. 309. *b.*

Fort, *denier fort.* Prêter son argent au denier fort. VII. 190. *b.*

Fort, se dit des poids & des mesures. VII. 190. *b.*

Fort, porte-faix, crocheteur, gagne-denier. Principaux lieux de Paris où il y a des forts établis. De qui ils dépendent. VII. 190. *b.*

FORT, (*Musiq.*) s'écrit pour marquer qu'il faut forcer le son, mais sans le hausser. VII. 190. *b.*

FORT *de bouche*, (*Manege*) VII. 190. *b.*

FORT, volée de poing fort, (*Fauconn.*) VII. 190. *b.*

Fort, épaisseur d'un bois. VII. 190. *b.*

FORT, *bien, très.* (*Synon.*) II. 244. *b.*

FORTE-PIANO, (*Musiq.*) art d'adoucir & renforcer les sons de la mélodie imitative. *Suppl.* III. 87. *a.*

FORTERESSE, (*Fortific.*) nom général dont on appelle toutes les places fortifiées, soit par la nature, soit par l'art. VII. 190. *b. Voyez* PLACE FORTIFIÉE. Il importe d'acquérir la connoissance de l'art de fortifier, celle des forteresses & de leur usage. Ce que dit là-dessus M. Maigret dans la préface de son *traité de la sûreté & conservation des états par le moyen des forteresses.* Les forteresses doivent être disposées de maniere qu'elles ferment tous les passages par où l'ennemi pourroit entrer dans le pays. Connoissances qu'il faut avoir pour juger de la situation la plus avantageuse des forteresses. *Ibid.* 191. *a.*

FORTFUYANCE, (*Jurisp.*) droit d'aubaine dont le duc de Lorraine jouit dans ses duchés. *Vidimus* de l'an 1577 où il en est fait mention. VII. 191. *b.*

FORTIFIANS, *alimens & remedes*, (*Médec.*) voyez ALIMENS, ANALEPTIQUES & VISCÉRAUX. Pourquoi les choses qui ont du goût fortifient promptement. VII. 760. *b.* XIII. 884. *a.*

FORTIFICATION, *la*, (*L'art de fortifier*) Les fortifications sont de différentes especes. Un lieu n'est fortifié que par rapport aux différentes attaques qu'il peut avoir à soutenir. En quoi consistoient les premieres fortifications. Pourquoi les anciens ne faisoient point l'enceinte des places sur de longues lignes continues. Utilité qu'ils tiroient des tours. Ils faisoient le haut de la muraille en massocoulie ou machicoulis. Usage qu'ils faisoient des intervalles des machicoulis. Pourquoi les anciens ne terrassoient pas toujours leurs murailles. Vitruve remarque qu'il n'y a rien qui rende les remparts plus fermes, que quand les murs sont soutenus par de la terre. Quelles étoient les fortifications du tems de Végece. VII. 191. *b.* Changemens qu'on fit à la fortification depuis l'invention de la poudre à canon. Les tours changées en bastions. Tems où les bastions commencerent à être en usage. Recherches sur l'inventeur de cette partie de la fortification. Raisons qui engagent M. Maffei à en attribuer l'invention à un ingénieur de Vérone, nommé San-Micheli. Tems où ont paru les premiers livres qui ont parlé des bastions. Ouvrage de Daniel Specle de Strasbourg. Celui d'Errard de Bar-le-Duc, ingénieur de Henri IV. *Ibid.* 192. *a.* Maximes ou préceptes qui servent de base à la fortification. Nombre d'hommes qu'un bastion doit pouvoir contenir. La fixation exacte de la grandeur d'un bastion n'est ni aisée ni importante. Fortification réguliere, & fortifica-

tion irréguliere. Cette derniere est presque la seule d'usage. *Ibid. b.* Les regles qu'on suit dans la fortification réguliere servent de principes pour la fortification irréguliere. La premiere est toujours préférable à l'autre. Fortification durable & fortification passagere. Maximes de M. de Clairac sur celle-ci. Fortification naturelle & fortification artificielle. Fortification ancienne. *Ibid.* 193. *a.* Fortification moderne. Fortification offensive. Fortification défensive. Il est dangereux de multiplier le nombre des places fortes sans nécessité. Des différens systêmes de fortification. Quatre points principaux auxquels se réduit ce qu'on peut desirer dans un nouveau systême de fortification. Il importe sur-tout qu'une fortification n'ait pas besoin d'une garnison trop nombreuse. *Ibid. b.* Principales méthodes de l'art de fortifier dont on fait le plus de cas en Europe. Systême d'Errard : observations sur ce systême. *Ibid.* 194. *a.* Systême de Marolois, appellé communément *le systême des Hollandois. Ibid. b.* Des autres manieres de fortifier à la hollandoise. Ce que dit sur ce sujet Ozanam dans son traité de fortification. Systême de Stevin de Bruges. *Ibid.* 195. *a.* Systême ou construction du chevalier Antoine de Ville. *Ibid. b.* Cet auteur n'est pas favorable à ceux qui veulent se donner pour inventeurs de plusieurs systêmes : ce qu'il dit sur ce sujet. Systême de fortification à l'italienne ou de Sardi. *Ibid.* 196. *a.* Observation sur une faute que fait Ozanam dans l'endroit où il rapporte le systême de Sardi. *Ibid. b.* Systême de fortification à l'espagnole. Fortification selon l'ordre renforcé. *Ibid.* 197. *a.* Fortification selon la méthode ou le systême du comte de Pagan. *Ibid. b.* Fortification de Manesson Mallet. *Ibid.* 198. *a.* Fortification selon le systême de M. le maréchal de Vauban. *Ibid. b.* Second systême du même. *Ibid.* 199. *a.* Troisieme systême. *Ibid. b.* M. le maréchal de Vauban, dont on vient de donner les constructions, n'a jamais rien écrit sur la fortification. Chaque place différente lui fournissoit une nouvelle maniere. Ressources qui caractérisent le bon ingénieur. Fortification du baron de Coehorn. *Ibid.* 200. *b.* Fortification selon la méthode de Scheiter. Table des capitales & des angles flanqués de Scheiter. *Ibid.* 201. *b.* Fortification de M. Blondel. *Ibid.* 202. *a, b.*

Fortification, supplément à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 87. *a*, *b.* Systême de Diego Uffano. Systême de Rosetti, ou fortifications à rebours. *Ibid.* 88. *a*, *b.* Systême de Sturm. *Ibid.* 89. *b.* Systême du chevalier de S. Julien. *Ibid.* 90. *a*, *b.*

Fortification. Origine des premieres fortifications. VII. 986. *a.* Différentes especes de fortifications successivement employées. II. 127. *b.* 130. *a.* Combien il importeroit de rendre notre fortification plus parfaite. IV. 737. *b.* VIII. 742. *a.* Moyens d'encouragement qu'il faudroit employer dans ce but. IV. 738. *a.* Principaux objets qu'on doit avoir en vue dans les nouveaux systêmes de fortification. Connoissances que doit posséder celui qui travaille à perfectionner cet art. VIII. 742. *b.* Réponse à ceux qui se plaignent de notre fortification actuelle. XV. 779. *b.* *Voyez* sur ce sujet l'article OUVRAGE. Les planches de fortification se trouvent dans le vol. I. des planches, article ART MILITAIRE.

Fortifications, *directeur des.* IV. 1028. *a.*

FORTIFIER *en dedans*, (*Fortific.*) VII. 203. *b.*

Fortifier, en dehors. On peut également fortifier les places en dedans & en dehors. La premiere méthode paroît mériter quelque préférence sur la seconde. Lorsqu'on fortifie en dedans & en dehors, on a l'avantage de fixer les lieux où doivent être les courtines. On peut dans la fortification réguliere se servir indifféremment des deux méthodes, suivant que le terrein ou la situation de la place peuvent le demander. VII. 203. *b.* Si la place qu'on veut fortifier est irréguliere, & que les côtés intérieurs soient donnés de grandeur & de position, ou si elle a une vieille enceinte sur laquelle on doit prendre les courtines, il est fort difficile de parvenir par la fortification du polygone extérieur, à avoir pour côtés intérieurs les côtés de l'enceinte. Quelques auteurs croient qu'il est plus avantageux de fortifier par le polygone extérieur que par l'intérieur. Quels sont les cas où l'on doit se servir du polygone intérieur & ceux où l'on doit se servir du polygone extérieur pour la trace de la ligne magistrale. *Ibid.* 204. *a.*

FORTRAITURE, (*Maneg. Maréch.*) fatigue excessive accompagnée d'un grand échauffement. Cette maladie est fréquente dans les chevaux de riviere. VII. 204. *a.* Signes de cette maladie. En quoi consiste sa cure. *Ibid. b.*

FORTUIT, (*Gramm.*) en quel cas nous disons qu'un événement est fortuit. Les cas fortuits qui rendent l'homme heureux ou malheureux, ne le rendent point digne d'éloge ou de blâme. Combien la vie est fortuite. Cette pensée doit nous favoriser avec l'idée de la mort. VII. 204. *b.*

FORTUIT, (*Métaphys.*) tous les événemens dépendent les uns des autres. Un événement de plus ou de moins dans le monde, ou même une circonstance changée dans un événement, change toute la chaîne de ceux qui doivent suivre. Examen de la question, s'il est vrai qu'il y ait des événemens détachés de la chaîne. On demande si la chaîne des événemens est contraire à la liberté. Réflexions sur cet important sujet. VII. 204. *b.* Conviction intime que nous avons de notre liberté : ce sentiment intérieur est la seule preuve que nous en ayons, & que nous puissions en avoir. La non-existence de la liberté ne seroit pas une raison de supprimer les peines & les châtimens. A l'égard de la maniere dont notre liberté subsiste avec la prescience de Dieu & l'enchainement des événemens, c'est un mystere incompréhensible pour nous. *Ibid.* 205. *a.* La philosophie orgueilleuse a entrepris de le sonder, & n'a fait que s'y perdre. Distinction de quelques-uns entre l'infaillible & le nécessaire. Maniere dont quelques autres expliquent comment Dieu est l'auteur de tout sans l'être du péché. Les uns sauvent la puissance de Dieu aux dépens de notre liberté. Les autres admettent en Dieu une science indépendante de ses décrets, & antérieure à nos actions : ces derniers détruisent par ce systême la providence & la toute-puissance de Dieu, & tombent sans y penser dans le systême de la fatalité ou dans l'athéisme. Le vrai philosophe voit par-tout la puissance de Dieu, avoue que l'homme est libre, & se tait sur ce qu'il ne peut comprendre. *Ibid. b.*

Fortuit. Ce monde n'est point l'ouvrage du hazard. IV. 982. *a*, *b.* La supposition que dans la formation des corps organisés, chaque chose se fait fortuitement, sans la direction d'aucune intelligence, démontrée insoutenable. XII. 729. *a.* Réponse à ceux qui pensent que le hazard influe sur une quantité de choses, & les soustrait à l'empire de la divinité. XIII. 516. *b.* *Voyez* HAZARD.

FORTUNATUS, (*Venantius-Honorius*) évêque de Poitiers. *Suppl.* IV. 467. *b.*

FORTUNE, (*Morale*) différentes acceptions de ce mot. On traite particuliérement ici de l'état d'opulence appellé *fortune.* Sur la suite des événemens qui rendent heureux ou malheureux. *Voyez* FATALITÉ. En quoi consistent les moyens vils de faire fortune auprès de ceux qui sont plus puissans que nous. Ces moyens cessent en quelque maniere d'être vils, quand on ne les emploie qu'à se procurer l'étroit nécessaire. De-là vient qu'il est plus aisé de s'enrichir en partant de l'indigence que d'une fortune étroite. Moyens de s'enrichir, criminels en morale, quoique permis par les loix. Il est contre le droit naturel que des millions d'hommes soient privés du nécessaire pour nourrir le luxe scandaleux d'un petit nombre de citoyens oisifs. Moyens honnêtes de faire fortune. A la tête de ces moyens on doit placer le commerce. Injustice des nobles envers ceux qui parviennent à la fortune par le commerce. *Ibid.* 206. *a.* Il ne faut d'autre talent pour faire fortune, que la résolution bien déterminée de la faire, de la patience & de l'audace. D'ailleurs les moyens honnêtes de s'enrichir ne supposent pas autant de difficultés qu'on pourroit le penser. *Ibid. b.*

Fortune, détermination du sens de ce mot. VI. 422. *b.* Folie d'un petit bourgeois qui a fait fortune. VII. 43. *b.* De l'égalité de fortunes dans la république. IV. 817. *b.* Réflexion sur les fortunes subites. XV. 565. *a.* 576. *a*, *b.*

FORTUNE, (*Myth. Litt.*) Il n'y eut jamais de divinité plus révérée. Homere ni Hésiode ne la connoissoient point encore. Son culte établi à Rome sous le regne de Servius Tullius. Dans la suite, elle devint la déesse la plus fêtée. Enumération des temples qu'elle eut sous divers attributs. Temple qu'elle avoit à Antium, aujourd'hui Anzo-Rovinato. L'église de sainte Marie Egyptienne à Rome étoit un de ses temples. Son plus fameux temple étoit à Préneste. Sa description. Etat présent de ce temple. VII. 206. *b.* Auteurs qu'on peut consulter sur la mythologie de la fortune, & sur les titres que les Romains lui donnoient. Comment elle est représentée dans les médailles & autres monumens des Grecs. *Ibid.* 207. *a.*

FORTUNE, (*Myth.*) observations critiques sur quelques endroits de cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 91. *a.*

FORTUNE, (*Myth.*) observation sur son temple à Palestrine. I. 171. *b.* Statue de la fortune équestre. V. 872. *a.* Sa statue à Lacédémone dont on ne s'approchoit jamais. IX. 159. *b.* Pavé de son temple à Préneste. 589. *a.* Statue panthée de la fortune. XI. 825. *b.* La fortune surnommée Pherepole. XII. 500. *b.* Automatia. *Suppl.* I. 725. *b.* Statue de la fortune érigée par Xenophon. XIV. 829. *a.* Sa représentation symbolique. XV. 731. *a.* Temples de la fortune. XVI. 72. *a.* *Voyez* TUCHÉ.

FORTUNE, (*Inscript. Médaill. Poésie*) comment on la représentoit. XVII. 783. *a.* Epithetes de la fortune. La fortune représentée avec tous les attributs des divinités. Empire que les auteurs grecs & latins lui ont attribué. Hommages que lui rendent Horace & Pindare. *Ibid. b.* Combien cette déesse étoit en honneur. Les seuls Lacédémoniens l'invoquoient rarement. 784. *a.* Tableau allégorique des bisarreries de la fortune. *Suppl.* I. 306. *b.*

FORTUNE, (*Marine*) fortune de vent. Fortune de mer. Voile de fortune. VII. 207. *a.*

FORTUNÉES, *iſles*, (*Geogr. anc.*) on les regarde ordinairement chez les modernes comme les iſles Canaries : fondement de cette opinion. VII. 207. *a*.

FORTUNÉES, *iſles*. Obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 91. *a*.

Fortunées, iſles. VIII. 923. *a*, *b*. Voyez CANARIES.

FORUM, (*Litt.*) différens lieux ou places que les anciens ont déſignés par ce mot. Comment les villes appellées du nom de *Forum* ſe ſont agrandies. VII. 207. *a*.

Forum, voyez MARCHÉ & PLACE PUBLIQUE. *Forum Vulcani*. I. 309. *a*. XV. 319. *b*. Statues qui ornoient diverſes places ou *Forum* de Rome. XV. 501. *b*. 502. *a*. *Forum voſonii*, ville des Gaules. *Suppl.* IV. 11. *b*. Sur le *Forum* de Rome, *voyez* TRIBUNE.

FORURE, (*Serrur.*) il ſe dit principalement du trou pratiqué à l'extrémité d'une clé. Il y en a d'une infinité de figures poſſibles. Obſervations ſur les forures rondes. VII. 207. *a*. Comment on perce la forure en croix de chevalier, la forure en étoile, celle en fleur de lis, celle en tiers-point, en trefle. *Ibid.* *b*.

FOSSÆ, puticulæ. (*Antiq. rom.*) XIII. 586. *a*.

FOSSAIRE, (*Hiſt. eccl.*) officier de l'égliſe d'orient, qui faiſoit enterrer les morts. Création de cent cinquante foſſaires par Conſtantin. Le P. Goar inſinue que les foſſaires ont été établis dès le tems des apôtres. S. Jérôme dit que leur rang eſt le premier parmi les clercs. VII. 207. *b*. *Voyez* FOSSOYEURS.

FOSSANE, (*Zoolog.*) voyez BERBE.

FOSSE, (*Archit.*) VII. 207. *b*.

Foſſe d'aiſance. VII. 207. *b*.

Foſſe à chaux. VII. 207. *b*.

FOSSE, (*Hiſt. eccl.*) lieu creuſé en terre où l'on enfouit un corps mort. VII. 207. *b*.

FOSSE *aux cables*. (*Marine*) VII. 208. *a*.

FOSSE *aux lions*. (*Marine*) VII. 208. *a*.

Foſſe aux mâts. VII. 208. *a*.

Foſſe marine. VII. 208. *a*.

FOSSE, (*Fonderie*) deſcription. VII. 208. *a*. *Voyez* ÉQUESTRE, FIGURE.

Foſſe, galeries qu'on poſe au fond de la foſſe. VII. 444. *b*.

FOSSE. (*Monnoie*) VII. 208. *a*.

FOSSE, (*Plombier*) chaudiere où l'on fond le plomb à mettre en tables ou à faire differens ouvrages. Deſcription & uſage. VII. 208. *a*.

FOSSE, (*Potier d'étain*) trou pratiqué ſous une cheminée, où l'on jette l'étain qui s'y fond, &c. VII. 208. *a*.

FOSSE. (*Tanneur*) VII. 208. *a*.

FOSSE, (*Charles de la*) peintre. V. 321. *b*.

FOSSE, (*La*) le fils, anatomiſte. *Suppl.* I. 414. *b*.

FOSSÉ, (*Archit.*) foſſé d'un château. VII. 208. *b*.

Foſſé revêtu. VII. 208. *b*.

Foſſé ſec. VII. 208. *b*.

FOSSÉ, (*Droit franç.*) détails ſur ceux dont on environne quelquefois les maiſons de campagne. Comment un noble acquiert le droit de faire un foſſé autour de ſa maiſon. VII. 208. *b*.

FOSSÉ, (*Fortific.*) ligne de contreſcarpe qui termine le foſſé du côté de la campagne. Obſervations ſur la maniere dont on conſtruit un foſſé, lorſque le rempart de la place eſt revêtu, & lorſqu'il ne l'eſt point. Avantages & inconvéniens des foſſés ſecs & des foſſés d'eau. Les meilleurs ſont ceux qui ſont ſecs & qu'on peut remplir d'eau par le moyen des écluſes. Obſervations ſur la largeur & la profondeur des foſſés. VII. 208. *b*. Méthode indiquée pour tracer le foſſé d'un front de fortification. Talut qu'on donne aux deux côtés du foſſé, quand la place & la contreſcarpe ſont revêtues de gazon. Paliſſades au milieu du foſſé. Avantages des foſſés taillés dans le roc. *Ibid.* 209. *a*.

Foſſé à fond de cuve. VII. 209. *a*.

Foſſé, avant-foſſé. I. 861. *a*. Caponnieres dans les foſſés. II. 636. *b*. Coffre dans le foſſé. III. 603. *a*. Foſſés appellés criques. IV. 471. *b*. Cunette dans le foſſé. 568. *a*. Foſſé de la demi-lune. 812. *b*. Place d'armes dans le foſſé. XII. 672. *a*. Tenailles du foſſé. XVI. 125. *b*. Traverſes des foſſés. 570. *a*. Foſſé & avant-foſſé de la circonvallation. III. 464. *a*, *b*.

FOSSÉ, (*Art milit.*) deſcente du foſſé par l'aſſiégeant. IV. 877. *a*, *b*. Paſſage du foſſé dans un ſiege. XII. 119. *b*. Galerie pour le paſſage d'un foſſé. VII. 443. *b*. Paſſage qu'on ſe fait dans un foſſé plein d'eau. XIII. 72. *b*. 73. *b*. Saignée d'un foſſé. XIV. 516. *a*. Claie pour paſſer un foſſé qui vient d'être ſaigné. III. 498. *a*. Tortue des anciens qui ſervoit à combler le foſſé. XVI. 439. *a*.

FOSSÉ, (*Econ. ruſtiq.*) ouverture de terre autour d'un champ. Comment cet uſage eſt pratiqué en Angleterre. VII. 209. *a*. Dimenſions que doit avoir un foſſé. Quelle en doit être la forme. *Ibid.* *b*.

Foſſés pour égoutter les terres. *Suppl.* II. 778. *b*. *Voyez* TRANCHÉES.

FOSSÉ, (*Droit civil & coutum.*) Diſpoſition de la loi *ſciendum*, touchant les foſſés. Obſervations à faire ſur les foſſés qui ſont ſouvent diſputés entre les voiſins. VII. 209. *b*.

FOSSETTE, (*Médec.*) ulcere de l'œil, &c. Sa deſcription. VII. 209. *b*. *Voyez* ULCERE DE L'ŒIL.

FOSSETTE, (*Chaſſe*) eſpece de chaſſe aux petits oiſeaux. Saiſon dans laquelle on la fait. VII. 209. *b*.

FOSSILE, (*Minéralog.*) toute ſubſtance qu'on tire du ſein de la terre. VII. 209. *b*. Deux eſpeces de foſſiles, ſavoir les foſſiles natifs, & les foſſiles étrangers à la terre. On ſe ſert auſſi du mot *foſſile* comme d'un adjectif. Enorme quantité de coquilles & de corps marins, dont on rencontre des couches & des amas immenſes dans toutes les parties connues de notre globe, &c. Carrieres aux environs de Paris, uniquement compoſées de coquilles. Il y a lieu de croire que les terres & pierres calcaires doivent leur origine à des coquilles. Diſpoſition des couches des coquilles foſſiles. Les coquilles & corps marins qui ſe trouvent dans nos pays, ne ſont point des mers de nos climats. Il y en a pluſieurs dont les analogues vivans nous ſont abſolument inconnus. *Ibid.* 210. *a*. Il en eſt de même de beaucoup de plantes, de bois, d'oſſemens, &c. Il y a lieu de penſer que la terre que nous habitons, a autrefois ſervi de lit à la mer. Sentiment de quelques anciens ſur ce ſujet. Sentiment qu'embraſſerent dans la ſuite les ſavans imbus de la philoſophie péripatéticienne & des ſubtilités de l'école. Opinion de quelques auteurs qui ont regardé les oſſemens foſſiles comme ayant appartenu à quelques géans. Dès le ſeizieme ſiecle, pluſieurs ſavans ne douterent plus que les ſubſtances foſſiles étrangeres à la terre, n'euſſent été apportées par les eaux de la mer, répandues par le déluge ſur la terre entiere. Théorie de Burnet. *Ibid.* *b*. Celle de Woodward, embraſſée par le célebre Scheuchzer. Cette hypotheſe combattue. Pluſieurs naturaliſtes, ſans adopter les ſentimens de Burnet & de Woodward, n'ont pas laiſſé d'attribuer ces phénomenes au déluge, qu'ils ont cru avoir été cauſé par un changement de poſition dans l'axe de la terre. Cependant il y a lieu de croire que ce n'eſt point au déluge dont parle Moïſe, qui n'a été que paſſager, que ſont dus les corps marins que l'on trouve dans le ſein de la terre. Raiſons ſur leſquelles ce ſentiment eſt appuyé. *Ibid.* 211. *a*. Details des principaux foſſiles étrangers à la terre. Recherches de M. Rouelle ſur cet objet de l'hiſtoire naturelle. Méthode qu'il ſe propoſe de ſuivre dans l'ouvrage qu'il doit donner au public ſur ce ſujet. *Ibid.* *b*.

FOSSILES, (*Oryctolog.*) Dictionnaire qui a été publié ſur les foſſiles. On confond ſouvent les mots *minéraux* & *foſſiles*, quoiqu'il eût été plus naturel de regarder les mineraux comme une claſſe des foſſiles. *Suppl.* III. 91. *a*. Diſtinction des foſſiles en deux claſſes, les foſſiles propres ou natifs, & les foſſiles étrangers ou advenaires. Différens rapports ſous leſquels on peut les conſidérer. Ouvrages de M. Bertrand ſur les foſſiles. Examen d'une nouvelle minéralogie anonyme, qui parut à Stockholm en 1758. *Ibid.* *b*. Syſtême minéralogique de Vogel, qui parut en 1762. Lithogéognoſie de Pott, qui parut à Paris en 1753. Autres ouvrages relatifs à l'oryctologie. *Ibid.* 92. *a*. Quelle eſt, ſelon Henckel, la matiere hypoſtatique ou ſubſtantielle des pierres ou foſſiles. Matieres moins eſſentielles qui ſe ſont jointes à celle-là. Principales manieres dont on peut concevoir, ſelon cet auteur, que ſe forment les pierres. Comment il explique l'origine de tous les végétaux & de tous les animaux qui ſe trouvent pétrifiés dans le ſein de la terre. *Ibid.* *b*. Difficulté d'établir une diſtribution méthodique & détaillée des foſſiles. *Ibid.* 93. *a*. Hypotheſe de Linnæus ſur leur origine. Décompoſition que ſubiſſent les pierres pour ſe former de nouveau. *Ibid.* *b*. Origine qu'il donne aux cailloux, cryſtaux, pyrites, métaux, rochers, pétrifications, &c. Comment il explique la formation des différentes couches dont l'intérieur du globe eſt compoſé. *Ibid.* 94. *a*. Obſervations ſur le goût des hypotheſes dans l'hiſtoire naturelle. Tableau général des claſſes & des ordres, ſelon leſquels on a diſtribué les foſſiles. *Ibid.* *b*. Tableau des genres & des eſpeces principales, renfermées dans ces ordres. *Ibid.* 95. *a*, *b*. 96. *a*, *b*. Ouvrages à conſulter ſur l'origine de cette immenſe quantité de corps étrangers qui ſe trouvent pétrifiés ſur la ſurface de la terre ou dans ſon ſein. *Ibid.* 97. *a*.

Foſſiles, diverſes obſervations ſur les foſſiles. VII. 623. *a*, *b*. Aſtroites foſſiles. I. 779. *a*. Bois foſſiles. II. 307. *a*, *b*. Bois foſſile découvert près de Lons-le-Saunier. *Suppl.* III. 777. *b*. Charbon foſſile. III. 194. *b*. Coquilles foſſiles. IV. 184. *b*. &c. Vol. VI. des planch. Regne minéral, pl. 1—14. Cuir ou papier foſſile. IV. 535. *a*. Eſpece de foſſiles nommés ichthypéries. VIII. 486. *b*. Foſſiles nommés inſalita. 776. *a*. Licornes foſſiles trouvées en Sibérie. IX. 486. *a*, *b*. Liége foſſile. 489. *a*. Ivoire foſſile. IX. 63. *a*, *b*. 64. *a*. Oſſemens foſſiles. XI. 686. *b*. 687. *a*. *Voyez* OS, OSSEMENS. Pain foſſile. XI. 752. *a*, *b*. Claſſe de foſſiles appellés pierres fibreuſes. *Suppl.* IV. 371. *a*, *b*. Ourſins de mer foſſiles. 212. *a*, *b*. Sels foſſiles. XIV. 915. *b*. &c. 927. *a*, *b*. Foſſiles trouvés à Langenſaltza en Thuringe. XVI. 469. *b*. Expoſition d'une nouvelle hypotheſe ſur l'origine de divers foſſiles, comme encrinites, aſteries, trochites,

chiftes, &c. *Suppl.* IV. 223. *b.* 224. *a.* Sur les foffiles, *voyez* Couches de la terre, Pierre, Pétrification.

FOSSOYEURS, (*Hift eccl.*) Ce font les mêmes hommes qu'on appelloit *foffaires*. Pourquoi on leur donne le nom de *corbeaux*. Ufage des quakers à l'égard de leurs morts. VII. 212. *a.*

FOU, (*Hift. mod.*) Sociétés des fous. *Voyez* Folle.

Fou, fête des fous. VI. 573. *b.* &c. Lieu où a été confervé l'original de l'office des fous. XV. 34. *a.* Le czar Pierre I condamnoit des gens à être fous. X. 727. *b.* Refpect des mahométans pour les fous. *Suppl.* I. 5. *b.*

Fou, (*Jurifpr. Médec.*) Différence entre imbécille & fou. VIII. 565. *b.* Les actions des fous ne doivent pas leur être imputées. 637. *b.* Semence qui rend fou. IV. 821. *b.* L'opération de la transfufion faite fur un fou. XVI. 550. *b.* 551. *a*, *b.*

Fou, (*Ornith.*) Defcription de cet oifeau de mer des Antilles. Saveur de fa chair. Pourquoi on l'appelle fou. Autres oifeaux du même nom dans les Antilles. VII. 212. *a.*

Fou de l'ifle de Java. Cet oifeau décrit vol. IV. des planch. Regne animal, pl. 49.

Fous, (*Jeu des echecs*) Leur pofition, leur marche, & leur maniere de prendre. VII. 212. *a.*

FOUAGE, ou *Affouagement*, (*Jurifpr.*) droit dû au roi par chaque feu ou ménage. Etym. de ce mot. Autres noms donnés à ce droit. De l'origine du fouage : fon ancienneté, particuliérement en France. Il eut d'abord lieu en Normandie : comment on le payoit. Cette impofition établie enfuite en d'autres provinces. Les fouages levés pour fournir aux befoins extraordinaires de l'état, furent compris fous le nom général d'*aide*. Pourquoi ils furent enfuite diftingués des aides. VII. 212. *b.* Cette diftinction établie par des lettres de Charles VI en 1383. Ce qu'on appelloit diminution de feux & réparation de feux. Quelques auteurs difent que les tailles ont fuccédé au droit de fouage; mais cela n'eft pas tout-à-fait exact. Ces droits ceffoient néanmoins quelquefois, moyennant d'autres impofitions. Droit de fouage levé par Charles V, pour la folde des troupes. Charles VII le rendit perpétuel, & alors il prit le nom de taille. Comment ce droit exifte encore aujourd'hui. *Ibid.* 213. *a.*

Fouage, obfervations fur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 97. *a.*

Fouages, *collecteurs des.* III. 631. *a.*

FOUANG. *Voyez* Foang.

FOUANNE, *Fifchure*, *Trident.* (*Pêche*) inftrument de pêcheur. Sa defcription & fon ufage. Maniere dont s'en fervent les riverains de Port-Louis en Bretagne. VII. 213. *a.* La fouanne s'appelle ailleurs *bout de quievre*, ou *bouteux* ; aux côtes de haute Normandie, *haveneau*. Defcription & ufage de ce haveneau. Comment on s'en fert pour pêcher les anguilles. Saifon de la pêche. Autre maniere de pêcher l'anguille peu différente de la pêche à la fouanne. *Ibid. b.*

Fouanne, *voyez* Fougue, Houche, Trident, & vol. VIII. des pl. Pêche, pl. 4.

FOUCHY, (*Jean-Paul Granjean de*) phyfiologifte. *Suppl.* IV. 359. *b.* Octant de M. de Fouchy. 84. *b.*

FOUDRE, (*Gramm. & Phyfiq.*) Obfervation fur le genre grammatical de ce mot. Différence entre foudre & tonnerre. Comme la matiere de la foudre & celle du tonnerre font la même chofe, on renvoie à l'article Tonnerre ce qui appartient à ce fujet. Obfervations particulieres fur la foudre. La matiere de la foudre paroît être la même que celle de l'électricité. VII. 213. *b.* Les pays remplis de foufre font plus fujets à la foudre que les autres. Utilité de la foudre. On prétend que la pluie qui tombe lorfqu'il tonne, eft plus propre qu'une autre à féconder les terres. Obfervations de M. Muffchenbroeck, fur la fréquence de la foudre à Utrecht, fur fon rapport avec certains vents & certaines faifons. Caufe des éclairs & des tonnerres en tems ferein. Pourquoi une grande pluie fait ceffer la foudre. Effets de la foudre fur certaines liqueurs. Moyen de détourner la foudre. Ce que croyoient les Prifcillianiftes fur la caufe de la foudre. *Ibid.* 214. *a.*

Foudre, (*Phyfiq.*) Phyficiens qui, avant M. Franklin, ont foupçonné que la matiere de la foudre étoit la même que celle de l'électricité. Cet article eft deftiné à rapporter les obfervations que M. Franklin a faites fur ce fujet, les conféquences qu'il en tire, & les expériences qu'il a imaginées pour les prouver. 1°. Rapport entre le zig-zag de l'éclair & l'étincelle électrique, quand on la tire d'un corps irrégulier, avec un corps irrégulier, ou à travers un efpace dans lequel les conducteurs font difpofés d'une façon irréguliere. *Suppl.* III. 97. *a.* 2°. La foudre frappe les objets les plus élevés, les plus pointus, de même que les corps pointus pouffent & attirent le fluide électrique, plutôt que ceux qui font terminés par des furfaces planes. 3°. La foudre fuit toujours le meilleur conducteur & le plus à fa portée : le fluide électrique en fait de même dans la décharge de la bouteille de Leyde. 4°. La foudre & la matiere électrique ont la propriété de mettre le feu. 5°. La foudre fond quelquefois les métaux. On fait la même chofe avec l'électricité. Différentes expériences fur les fufions opérées par le feu électrique. *Ibid. b.* Examen de certaines fufions froides que l'on dit avoir été produites par la foudre, celle d'une lame d'épée dans fon fourreau. 6°. La foudre déchire certains corps ; l'électricité en fait de même. 7°. La foudre & la commotion électrique ont caufé l'aveuglement. 8°. On rapporte que la foudre emporta un jour de la peinture qui couvroit une moulure dorée d'un panneau de menuiferie, fans avoir endommagé le refte de la peinture ; M. Franklin a imité ce fait. 9°. La foudre tue les animaux ; on a auffi tué des animaux en leur donnant la commotion. *Ibid. a.* 1°. La foudre a ôté à des aimans leur vertu, & renverfé leurs poles ; M. Franklin a imité ce phénomene. Hiftoire de l'invention des conducteurs élevés fur des tours, pour attirer la matiere électrique contenue dans les nuages. Invention des cerfs-volans électriques. Par ces expériences, le phyficien Anglois démontra de la maniere la plus complette, l'identité de la matiere électrique & de celle qui occafionne la foudre, l'éclair & le tonnerre. *Ibid. b.* Ses recherches fur la formation du tonnerre. Dans la fuite des obfervations qu'il fit à ce fujet, il trouva les nuages plus fouvent électrifés négativement que pofitivement ; enforte, dit-il, que dans les coups de foudre, c'eft la terre qui frappe les nuages, & non les nuages qui frappent la terre. Hypothefe par laquelle il tâche d'expliquer la caufe de cette électricité négative des nuages. *Ibid.* 99. *a*, *b.* Expérience qui prouve qu'un corps dans différentes circonftances de dilatation & de contraction, eft capable de recevoir & de retenir plus ou moins de fluide électrique fur fa furface. *Ibid.* 100. *a.* Autres conjectures que préfente M. Vilcke, fur la caufe de l'électricité des nuages. *Ibid. b.* Travaux du P. Beccaria fur le même fujet. Appareil d'expériences qu'il a employé. *Ibid.* 101. *b.* Ses obfervations fur la formation des nuages orageux, *ibid.* 102. *a.* & fur l'électricité de ces nuages au moyen de fon appareil. Explication que ce phyficien donne de ces phénomenes. *Ibid. b.* Selon lui, les nuages fervent de conducteur, pour voiturer le fluide électrique des endroits de la terre qui en font furchargés, à ceux qui en font épuifés. Il a vu dans un tems très-calme de la pouffiere & d'autres corps légers emportés dans l'air, & même aller quelquefois contre le vent : explication de ce phénomene. Spectacle à-peu-près femblable, mais accompagné de plus de circonftances remarquables, dont M. Vilcke a été témoin. *Ibid.* 103. *b.* Démonftration de la maniere dont les vapeurs font élevées pour former les nuages orageux. *Ibid. b.* L'expérience & l'obfervation démontrent que la foudre part quelquefois de la terre pour frapper les nuages. Conféquence que l'auteur en tire fur la maniere d'affujettir les conducteurs à la terre, & de les y enfoncer. De la perte d'équilibre de matiere électrique dans les entrailles de la terre. Caufe du bruit de la foudre. *Ibid.* 104. *a.* Explication que donne M. Franklin des effets de la foudre tombée fur le clocher de la ville de Newbourg dans la nouvelle Angleterre. *Ibid. b.* La rapidité du mouvement de la matiere électrique, eft la caufe de la chaleur qu'elle produit dans les corps, & de leur embrafement. Explication de quelques phénomenes qu'on remarque fur les corps humains frappés de la foudre. Ouvrages où l'on trouve la relation de la mort de M. Richman, qui fut tué par un coup qui partit de fon appareil. Singuliers effets du tonnerre fur quelques liqueurs. *Ibid.* 105. *a.* Pourquoi il tonne fouvent en certains pays, en d'autres rarement, & en quelques autres jamais. Obfervation fur la méthode de détourner les orages par le fon des cloches. *Ibid. b.*

Foudre ; caufe qui la produit. XI. 545. *a.* Explication de fes effets. *Ibid. b.* Conducteurs de la foudre. *Suppl.* II. 540. *a*, *b.* &c. Pourquoi certaines régions font plus fouvent frappées de la foudre que d'autres. 541. *a.* De l'état des poumons de ceux qui ont été tués de la foudre. *Suppl.* IV. 618. *b.*

Foudre, comment il eft poffible qu'elle tombe en pierre. XI. 545. *b.*

Foudre, (*Médec. Anat.*) Recherches des caufes de la mort de ceux que la foudre a tués, fans qu'on ait trouvé en eux aucune trace de ce qui a pu leur ôter la vie. Exemple raconté par M. Scheuchzer qui femble prouver que la feule frayeur caufée par la foudre, peut donner la mort. Obfervations qui femblent montrer que la vapeur du foufre ou la perte de l'électricité de l'air par la foudre, peut auffi ôter la vie. Autres cas qui nous apprennent que les hommes peuvent mourir de frayeur, ou qu'elle peut les réduire à l'extrémité. Phénomenes étranges que la foudre opere quelquefois fur le corps de ceux qu'elle fait périr. VII. 214. *b.*

Foudre ; caufe de la fuffocation par la foudre. VII. 520. *a.* Rapport d'un chirurgien concernant un corps mort de la foudre. XIII. 806. *a.*

Foudre, (*Pierres de*) Ce que M. Lémery penfe de ces pierres. Opinion plus raifonnable. VII. 214. *a.*

Foudre, (*Mythol.*) dard enflammé dont les poetes ont armé Jupiter. Préfent de la foudre que ce dieu reçut de Célus. Les cyclopes fabricateurs de la foudre : vers de Virgile fur ce fujet. Stace eft le feul qui ait donné la foudre à Junon.

Trois rayons que renfermoit chaque foudre. Deux manieres dont la foudre de Jupiter est figurée : plaisanterie de Lucien sur la foudre du pere des dieux. La principale divinité de Seleucie étoit la foudre. La foudre entre les mains des rois, représentoit un pouvoir égal à celui des dieux : exemples. Etym. du mot *foudre*. VII. 215. *a*.

Foudre, divinités qui la portent. *Suppl.* II. 902. *a*.

FOUDRE, (*Littérat.*) Deux sortes de foudres que distinguoient les Romains. Présages qu'ils tiroient de la foudre ; divers noms qu'ils lui donnoient selon la nature de ces présages. Comment la langue latine s'enrichit de la sotte confiance qu'on donnoit aux augures tirés de la foudre. Les endroits frappés de la foudre étoient réputés sacrés. Tout ce qui avoit été brûlé ou noirci par la foudre, étoit placé sous un autel couvert. VII. 215. *a*. Purification des arbres foudroyés. Avant cette purification, ces arbres passoient pour funestes. Passage de Plaute conforme à cette opinion. Il n'étoit pas permis chez les Romains de brûler le corps de ceux qui avoient été frappés de la foudre, il falloit les inhumer : mais il paroit que ce point de religion n'en fut pas un chez les Grecs. On regardoit en général comme impies, ceux qui avoient été frappés du feu du ciel. Observations de Séneque sur toutes ces superstitions. Auteurs à consulter sur ce sujet. *Ibid.* 216. *a*.

FOUDRE, (*Myth.*) Des dieux auxquels les Etrusques & les Romains ont attribué le pouvoir de lancer la foudre. *Suppl.* III. 105. *b*. Observations sur cet art. de l'Encyclopédie. *Ibid.* 106. *a*.

FOUDRE, (*Littérat.*) Diverses remarques sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 106. *a*.

Foudre ; ce que pratiquoient les Romains dans le lieu qui avoit été frappé de la foudre : prêtres chargés des expiations usitées en ce cas. II. 242. *a*. XV. 548. *a*, *b*. Figure symbolique de la foudre. XV. 728. *b*.

FOUDRE, (*Blason*) meuble de l'écu. Signification de ce symbole. *Suppl.* III. 106. *a*.

FOUDRE, (*Archit. Jardin. Tonnel.*) VII. 216. *a*.

FOUDROYANT, coup foudroyant. IV. 337. *a*, *&c.* Barril ou hérisson foudroyant. VIII. 161. *b*.

FOUEDA, *negres de.* XI. 81. *a*.

FOUES *montées en ravoirs*, (*Pêche*) vol. VIII. des pl. Pêche, planch. 15.

FOUET, (*Jurispr.*) peine du fouet. Peuples chez lesquels cette peine avoit lieu. Elle n'emportoit point infamie chez les Romains. Comment elle est considérée en France. De quelle maniere ce supplice s'exécutoit autrefois, & s'exécute aujourd'hui. Cette peine ordonnée en certains cas dans la prison. Autrefois c'étoit une femme en quelques endroits qui fustigeoit les femmes. Peine du fouet ordonnée autrefois par l'église comme pénitence publique. Cette peine infligée à Raimond, comte de Toulouse. VII. 216. *b*. Le juge d'église, selon la disposition canonique, pouvoit condamner ses justiciables au fouet : ce que dit là-dessus Bernard Diaz, dans sa pratique criminelle. Observations d'Ignace Lopez, & de Julius Clarus. Fouet sous la custode. *Ibid.* 217. *a*.

Fouet. De la flagellation. VI. 833. *b*. De la fustigation. *Ibid.* Différence entre *scutica* & *flagellum*. XIV. 844. *b*. Peine du fouet chez les Hébreux. XV. 675. *b*.

FOUET, (*Verrerie*) Fonctions de cet ouvrier dans les verreries. VII. 217. *a*.

FOUGASSE, terme de fayencerie. VI. 456. *a*.

FOUGERE, (*Bot.*) Caracteres de ce genre de plante. Auteurs à qui l'on doit la découverte de la semence de la fougere. Observations de divers botanistes sur cette semence ; celles de M. Cole, de Swammerdam, de M. Tournefort, VII. 217. *b*. & de M. Miles. Description de la fougere que l'auteur appelle *plante épiphyllosperme*. Trois principales sortes de fougeres en usage dans les boutiques. Description de la fougere mâle. *Ibid.* 218. *a*. Celle de la fougere femelle ou commune. La troisieme sorte est la fougere fleurie, ou *osmonde* : voyez ce mot. Auteurs à consulter sur les fougeres exotiques. *Ibid.* *b*.

Fougeres. MM. Linnæus & Adanson désignent par ce nom la famille ou classe naturelle qui comprend toutes les plantes que d'autres ont nommées *capillaires*, *dorsiferes*, *epiphyllospermæ*. Caractere de ces plantes. Observations faites sur leurs graines. Incertitude sur leurs fleurs. Différentes régions de la terre où l'on trouve des fougeres. Leurs qualités. *Suppl.* III. 106. *a*, *b*. Différens genres compris dans l'ordre des fougeres, selon le systême de Linnæus. *Ibid.* 107. *a*.

Fougere, graine de cette plante. XIV. 940. *b*. 945. *a*. Fougere musquée, *voyez* CERFEUIL MUSQUÉ. Fougeres de Malabar, dites *aranapanna* & *bosaya* : voyez ces mots. Genre de fougere dite *pteris*. *Suppl.* IV. 551. *a*, *b*.

FOUGERE, (*Agricult.*) La fougere femelle est très-nuisible aux laboureurs. Comment on la fait périr lorsqu'elle pullule dans les pacages. La fougere coupée étant en seve, est un excellent fumier. Les arbres plantés dans les lieux où elle croît, réussissent très-bien. Utilité de la cendre de la fougere pour fertiliser les terres. VII. 218. *b*.

FOUGERE, (*Mat. médic.*) Trois especes de fougeres en usage chez les apothicaires. VII. 218. *b*. Cette plante est peu employée dans la pratique moderne. Sa racine regardée comme vermifuge : maniere de la préparer en remede. Autres préparations que les charlatans joignent à ce remede, employé contre les vers plats. Propriétés de la fougere. Quels sont les cas où l'on peut en prescrire l'usage. Usage extérieur du suc des racines de fougere mêlée avec de l'eau. *Ibid.* 219. *a*.

FOUGERE MALE, (*Botan.*) espece de polypode, à laquelle les anciens ont donné improprement ce nom. *Suppl.* III. 107. *a*.

FOUGERE, *arbre*, (*Botan.*) espece de polypode qui croît dans l'Amérique méridionale. *Suppl.* III. 107. *a*.

FOUGERE, (*Arts*) Pain de la racine de fougere employé en tems de disette. On emploie la fougere dans le comté de Saxe pour chauffer les fours, *&c.* Comment le peuple en certains endroits de l'Angleterre, se sert de ses cendres au lieu de savon. Usage de ses cendres pour faire le verre de couleur verte. VII. 217. *a*. Phénomenes chymiques très-singuliers que présentent les cendres de la fougere commune. Les Chinois dans leurs manufactures de porcelaine se servent d'une espece de vernis fait avec de la fougere & de la chaux. Quel en est le procédé & la maniere. *Ibid.* *b*.

FOUGERES (*Géogr.*) petite ville de France. Elle est la patrie de René le Pais. Caractere de ses écrits. VII. 220. *a*.

FOUGEROUX, (*M.*) anatomiste. *Suppl.* I. 413. *b*.

FOUGUE, (*Marine*) Mât de fougue. Vergue de fougue. Perroquet de fougue. VII. 220. *a*.

FOUGUE, (*Artific.*) espece de serpenteaux qui changent subitement de vitesse & de direction. Divers moyens par lesquels on peut causer ces variétés. VII. 220. *a*.

FOUGUE, *Fouanne*, *Ansou salin*, (*Pêche*) pêche usitée dans le ressort de l'amirauté de la Rochelle. Comment elle se pratique. VII. 220. *a*.

FOUILLE, (*Archit.*) ouverture faite dans la terre. Fouille couverte. VII. 220. *b*.

FOUILLE *des terres*, (*Agricult.*) Comment on se conduit communément dans la pratique du jardinage pour fouiller les terres. Utilité de cette fouille. VII. 220. *b*.

FOUILLER, (*Art milit.*) Aucun commandant de troupes ne doit s'engager dans un lieu couvert, sans l'avoir fait fouiller auparavant. Comment on doit fouiller les différens lieux par où la troupe doit passer. VII. 220. *b*.

FOUILLER, (*Hydraul.*) VII. 220. *b*.

FOUINE, (*Hist. nat.*) En quoi la fouine & le marte different l'une de l'autre. Caractere & mœurs de la fouine. VII. 220. *b*. Excrémens de cet animal. On peut l'apprivoiser en l'élevant dans la maison. *Ibid.* 221. *a*.

Fouine, espece de fouine dite berbe. *Suppl.* I. 880. *a*. Piege pour les fouines. Vol. III. des pl. Chasse, pl. 15.

FOUINE. (*Pelleterie*) Différentes sortes de fourrures, auxquelles on emploie sa peau. Cas que l'on fait de la fouine de Natolie. VII. 221. *a*.

FOUINE, (*Agricult.*) maladie des blés, *voyez* ROUILLE.

FOULES, (*Géogr.*) peuples d'Afrique. Contrée qu'ils habitent. Divers sentimens des voyageurs sur ces peuples. Qualité de leur pays. Ils tiennent le milieu pour la couleur entre les Maures & les Negres. VII. 221. *a*.

Foules. Observation sur ces peuples d'Afrique. VIII. 346. *b*. 225. *a*.

FOULER. Signification de ce mot dans l'usage ordinaire. Son usage parmi les chapeliers, les corroyeurs & les hongroyeurs. VII. 221. *a*.

FOULER *les draps*. (*Manuf. en laine*) Description de ce travail. IX. 191. *b*. Vaisseaux à fouler. XVI. 808. *b*. *Voyez* vol. III. des planch. Draperie, pl. 5 & 6.

FOULER *les peaux*, (*Chamois.*) III. 71. *a*.

Fouler, opération du chapelier. III. 166. *b*. 170. *b*.

FOULERIE, moulin à foulon, *voyez* LAINE, MANUFACTURE EN LAINE. Foulerie chez les chapeliers. VII. 221. *b*.

FOULIS, negres d'Afrique. Leur gouvernement. XV. 225. *a*.

FOULOIRE des bonnetiers. II. 325. *b*.

FOULON, (*Drap.*) fonctions de l'ouvrier qui porte ce nom dans les manufactures. Quelles étoient les fonctions des foulons chez les Romains. VII. 221. *b*.

Foulon. Terre à foulon. Son usage. Lieux d'où on la tire. Elle est absolument nécessaire pour bien préparer les draps. VII. 221 *b*. Le transport de cette terre est contrebande en Angleterre. Comment on y supplée dans les lieux où elle manque. Cette terre excellente pour la végétation des plantes. Usage qu'on en fait lorsqu'elle est dissoute dans le vinaigre. *Ibid.* 222. *a*.

Foulon, *terre à*, XVI. 174. *a*.

FOULON, (*Pierre le*) ses sectateurs. XVI. 251. *b*. Ses erreurs sur la Trinité. 661. *b*.

FOULQUE, *la grande*, (*Ornith.*) vol. VI. des planches, Regne animal, pl. 40.

FOULQUES. Princes de ce nom dans la maison d'Anjou. XII. 709. *b*.

FOULQUES, curé de Neuilly. *Suppl.* IV. 34. *b*.

FOULURE. (*Maneg. Maréch.*) Diverses acceptions de ce mot. VII. 222. *a*.

FOULURE, (*Corroyeur*) VII. 222. *a*.

FOURMI. (*Econom. rustiq.*) Les fourmis nuisent beaucoup aux arbres fruitiers. Divers moyens employés pour détruire ces insectes, ou pour les empêcher d'approcher des arbres qu'ils recherchent. VII. 229. *b.*

Fourmis, œufs de, les naturalistes ont démontré que ce qu'on appelle communément de ce nom, sont les jeunes fourmis même emmaillottées dans leur premier état d'accroissement, par une espece de soie que les fourmis tirent de leur corps. Premiers développemens de la fourmi. Observations que le docteur King a faites dans l'intérieur de ces coques. Soins que les fourmis prennent de ces œufs. Oiseaux qui s'en nourrissent. Description des vrais œufs de fourmi. Empressement des fourmis à venir couver les œufs que la mere a jettés sur la terre. Auteurs à consulter sur les fourmis. VII. 230. *a.*

FOURMI. (*Chym. Mat. méd.*) Analyse chymique des fourmis. Maladies contre lesquelles les fourmis sont employées. VII. 230. *b.*

FOURMI. (*Mythol.*) Les Grecs prétendoient descendre des fourmis de la forêt d'Egine. Les Thessaliens honoroient les fourmis. VII. 230. *b.*

FOURMILIER, (*Zoolog.*) *tamandua guacu* du Brésil. Description de ce quadrupede. Comment il se nourrit de fourmis. Pourquoi on l'a nommé *ursus formicarius*. VII. 230. *b.*

Fourmilier. Description de quatre especes de fourmiliers. X. 19. *b.* *Voyez* vol. VI. des planch. Regne animal, pl. 16.

FOURMILIERE. (*Hist. nat.*) Différentes sortes de fourmilieres. VII. 230. *b.*

Fourmilieres; vapeur dangereuse qui s'en éleve. *Suppl.* IV. 463. *b.*

FOURMILIERE. (*Econom. rustiq.*) Dommage que causent aux prairies seches ces petits monceaux de terre que les fourmis forment en cône pour leur demeure. Méthode à pratiquer pour ruiner toutes les fourmilieres. Instrument dont on se sert en certains pays pour couper les fourmilieres. VII. 231. *a.*

FOURMILIERE, (*Médec.*) maladies des paupieres. Description de cette maladie. VII. 231. *a.* *Voyez* VERRUE *des paupieres*.

FOURMILIERE, (*Maréchal.*) *Suppl.* III. 413. *a.*

FOURMI-LION. (*Hist. nat.*) Description de cet insecte. VII. 231. *a.* Il ne marche qu'en reculant; il ne vit que d'insectes; mais il ne peut aller chercher sa proie. Artifice avec lequel il se la procure. Pourquoi il a été appellé *fourmi-lion*. Comment il se débarrasse des restes de sa proie, lorsqu'il n'en tire plus rien. Longues abstinences qu'il peut soutenir. Comment il travaille à sa métamorphose. Coque dans laquelle il se renferme. *Ibid. b.* Tems qu'il y demeure. Comment se fait sa transformation. Comment la demoiselle sort de la coque. Dépouilles qui y restent. Elle y dépose aussi quelquefois un œuf avant de sortir. Description de cet œuf. Il est infécond, ayant été pondu avant l'accouplement du mâle avec la femelle. Pourquoi les fourmi-lions sont rares. Etat de la demoiselle en sortant du fourreau. Description de ces demoiselles. *Ibid.* 232. *a.*

FOURMILLEMENT *dans l'air*, qu'on apperçoit sur un poêle & sur un fourneau. (*Chym.*) Cause de ce fourmillement. VII. 248. 7. *a.* Inconvénient qui en résulte pour le chymiste. Moyen d'y remédier. *Ibid. b.*

FOURMONT, (*l'Abbé*) ses soins pour la bibliotheque du roi. II. 240. *a.*

FOURMONT. (*Etienne*) Observations sur ce savant. *Suppl.* III. 349. *a*, *b.* Son explication de la fable des Gorgones. VII. 746. *a*, *b.* Eloge de son livre sur les racines de la langue latine. XIII. 747. *b.*

FOURNAISE, *déesse*: fête en son honneur chez les Romains. VII. 188. *b.*

FOURNALISTE, (*terme de Potier de terre*) ouvrier qui fait toutes les grosses pieces comprises sous le nom général de *fourneau*. C'est encore un ouvrier qui fait tous les vaisseaux de chymie en terre. VII. 232. *a.* Quels sont les ouvrages que les ouvriers de cette communauté ont droit de faire. Police & statuts de cette communauté. Matiere dont on fait les fourneaux & les creusets. Outils des fournalistes. Comment se font les fourneaux & les creusets. Palettes des fournalistes. Leurs différens ouvrages. *Ibid. b.*

FOURNEAU *d'une mine*, (*Fortific.*) VII. 233. *a.*

Fourneau superficiel, (*Fortificat.*) ou *caisson*. VII. 233. *a.*

FOURNEAU. (*Bimblot.*) VII. 233. *a.*

Fourneau à fondre les caracteres d'imprimerie. VII. 233. *a.*

FOURNEAU, (*Chapelier*) trois sortes de fourneaux chez ces ouvriers. VII. 233. *a.*

FOURNEAU. (*Cuisine*) VII. 233. *b.*

Fourneau des grandes fonderies. *Voyez* BRONZE.

Fourneau des usines en cuivre. *Voyez* CUIVRE.

Fourneau des usines en fonte. *Voyez* GROSSES FORGES.

Fourneau des usines en fer. *Voyez* GROSSES FORGES.

Fourneau des tailleurs de limes. VII. 233. *b.*

Fourneau chez les mégissiers. *Voyez* CHAMOISEUR.

Fourneau des fondeurs en sable. VII. 233. *b.* *Voyez* SABLES.

FOURNEAU, (*Plombier*) trois sortes de fourneaux; la fosse, la poêle, le fourneau à étamer. VII. 233. *b.*

FOURNEAU. (*Potier d'étain*) VII. 233. *b.*

FOURNEAU. (*Rafineur de sucre*) VII. 233. *b.*

FOURNEAU. (*Fontaine salante*) *Voyez* SEL, SALINE.

Fourneau des teinturiers. *Voyez* TEINTURE.

FOURNEAU. (*Verrerie*) *Voyez* VERRERIE.

FOURNEAU, (*Chym. philosophique*) étymologie de ce mot. Noms correspondans en latin. L'auteur se propose de donner ici des exemples des différentes especes de fourneaux, que des travaux assidus & une longue suite d'expériences ont perfectionnés.

Des fourneaux à distiller par ascension. Construction de ces fourneaux, & leurs différentes especes. Descriptions de divers fourneaux représentés dans les planches de Chymie. VII. 233. *a.* Fourneau, *fig.* 14. Fourneau, *fig.* 76. *Ibid. b.* Comment s'agencent ensemble les corps des fourneaux qu'on vient de décrire. Fourneau, *fig.* 84. Fourneau, *fig.* 96. Fourneau, *fig.* 123. *Ibid.* 234. *a.* Des fourneaux à lampe, *fig.* 64. & 65. *Ibid. b.* Fourneaux à capsule: ils sont principalement de deux especes: ou ils servent par emprunt aux capsules: ou ils y sont particuliérement destinés, & ils se trouvent alors quelquefois compris sous le nom d'*Athanor*. Voyez *fig.* 13. *Ibid.* 234. *a.* Description d'une capsule. Fourneau à capsule représenté *fig.* 23. Les différentes especes de bains ne sont que des fourneaux semblables à quelques-uns de ceux dont on a parlé, mais qui portent des noms différens, selon l'intermede qui constitue ce bain. Fourneau destiné au bain-marie, *fig.* 11. Autre fourneau pour le bain-marie *fig.* 118. Autres bains de différentes sortes. Bain de la limaille. *Ibid. b.* Bain de fumier. Bain de sciure. Bain sec. Fourneaux de décoctions, *fig.* 12, 69, 72, 162. Fourneaux à aludels ou de sublimation, *fig.* 5, 66, 98, 167. Des anciens fourneaux: Geber est l'auteur le plus ancien qui les ait figurés. Incertitude sur le tems où il vivoit. Avant cet artiste, l'ignorance & la mauvaise foi s'étoient toujours enveloppées du voile de l'emblême & de l'énigme. Si Geber est tombé dans cet inconvénient quant aux opérations, au moins a-t-il pu être de quelque utilité par la description de ses ustensiles. Description qu'il donne du fourneau qu'il destine aux aludels. *Ibid.* 235. *a.* Fourneau sublimatoire de la *fig.* 66. Fourneau destiné aux aludels dans lesquels on doit faire la sublimation de la marcassite: il est tiré de Geber, voyez *fig.* 98. Fourneau qui donne un grand degré de feu. Le fourneau que Geber vient de décrire, est un fourneau de fusion, quoiqu'il l'applique à ses aludels. *Ibid. b.* Edition de Geber dont on a tiré ce qu'on vient de donner de lui. Quatrieme & dernier fourneau sublimatoire, *fig.* 167. Comment les fournalistes de Paris préparent leur argille. Pratique des artistes pour construire des fourneaux. Détails de toutes les opérations nécessaires pour conduire un fourneau à sa perfection. *Ibid. a.* Observations sur l'argille de Gentilli. Maniere de traiter l'argille & de la cuire pour la construction des fourneaux. Des différentes compositions pour les fourneaux. *Ibid.* 236. *a.* *Voyez* LUT & VAISSEAU.

Des fourneaux à distiller par le côté. Description de celui qui est représenté *fig.* 1. *Ibid. b.* Fourneau de distillation latérale marqué *fig.* 3. Maniere de le construire. *Ibid.* 236. *a.* On multiplie ce fourneau, en le construisant de maniere qu'il puisse contenir plusieurs cornues. Description du plus grand de tous, celui des distillateurs de Paris; on l'appelle la *galere*. Appareil avec lequel les distillateurs font l'eau-forte. *Ibid. b.* Le fourneau *fig.* 67. est non-seulement un appareil de distillation latérale, mais encore d'une distillation où l'on expose le corps à distiller au feu nud, sans l'intermede d'aucun vaisseau. Construction du fourneau, *fig.* 66. Autre fourneau de distillation latérale, *fig.* 69. *Ibid.* 237. *a.* Fourneau, *fig.* 73. Fourneau, *fig.* 145. pour distiller les acides minéraux à feu nud. Fourneau, *fig.* 161.

Des fourneaux à distiller par descension. L'auteur n'en donne qu'un seul exemple. *Ibid. b.*

Des fourneaux à calciner, divisés en propres & en communs. Fourneau de la premiere espece, *fig.* 15 & 16. Sa description & construction. *Ibid.* 237. *a.* On peut mettre au rang des fourneaux à calciner ceux d'essai.

Des fourneaux de fusion. Fourneau de la *fig.* 6. Maniere de le construire. Ce fourneau donne un feu d'une vivacité prodigieuse: les descriptions qu'on en donne ici sont de Boerhaave & de Glauber. *Ibid. b.* Avantages de cet instrument. *Ibid.* 238. *a.* Précautions à prendre, écran dont il faut se servir en travaillant à ce fourneau. Il paroît que Glauber est le premier qui ait introduit les tuyaux dans les fourneaux de chymie. Des fourneaux de figure elliptique ou parabolique. *Ibid. b.* Celui qui est marqué *fig.* 8-10 differe de celui de fusion de Glauber par quelques accessoires. Sa description & maniere de le construire. Ses avantages. La *fig.* 25 est un grand fourneau de fusion, en briques, *&c.* Details sur cette espece de fourneau, & son usage. *Ibid. a.* De la forge comptée parmi les fourneaux de fusion. De la casse: grandeur qui lui convient.

vient. Détails sur le soufflet. *Ibid. b.* Il faut encore dans un laboratoire philosophique un soufflet monté sur un chassis, afin de l'appliquer aux fourneaux où il est nécessaire. Au lieu d'un soufflet, on peut faire usage d'une éolipyle. Au défaut de cet instrument, on peut employer tout vaisseau qui en approchera. Cependant le soufflet double mérite la préférence. La *fig. 37. n°. 1.* représente le petit fourneau de fusion fait en terre des fournalistes de Paris. *Ibid.* 239. *a.* Sa description. Maniere d'en faire usage. Autres fourneaux portatifs à vent, des mêmes fournalistes. On ne les indique ici que pour en dissuader l'usage. La *fig. 36* représente un petit fourneau quarré portatif pour les essais. Description & usage. Essai de mine douce, de mine de cuivre jointe à une roche de fusion difficile. Comment on fond à ce fourneau une mine de fer, *&c. Ibid. b.* Fourneau de fusion de tôle, varié pour la facilité de l'appliquer à différentes opérations. Voyez *fig. 26-35.* Détails sur sa construction, & sur les variétés que ce fourneau admet. *Ibid. a.* Bassin ou catin de réception. Matiere appellée brasque, dont on se sert pour faire le catin. Brasque pesante & brasque légere. Maniere de les préparer; leur usage. *Ibid. b.* Les effets de la chaleur & du froid ne se communiquent jamais avec plus de difficulté qu'au travers des corps solides qui sont rares, caverneux & spongieux. Comment on empêche une matiere en fusion de se refroidir promptement. Usage du mêlange du poussier de charbon à l'argille. Suite de la construction du bassin. Le fourneau *fig. 26.* est principalement destiné aux fusions: on les y peut faire avec des vaisseaux, ou même sans ce secours. Détails sur la maniere de faire usage de ce fourneau. *Ibid.* 240. *a.* Si l'on veut fondre à feu une des mines de cuivre, de plomb, d'étain, de fer, ou réduire leurs chaux ou scories, on se servira de cendrier, *fig. 32.* Détails sur ces opérations. *Ibid. b.* Fourneau de fusion qu'a donné Bécher, *fig. 71.* Fourneau qui mérite attention par sa singularité: détails que donne sur ce sujet M. de Kramer de Vienne. Propriétés de ce fourneau. Matiere dont on le fait. Sa construction. *Ibid. a.* La *fig. 38* représente un fourneau de fusion qui produit des effets inconnus jusqu'ici: il est de M. Pott. Sa description. Maniere d'en faire usage. *Ibid. b.* La *fig. 39-44.* trouve aussi sa place avec les fourneaux de fusion. Détails sur sa construction. *Ibid.* 241. *a.* Maniere dont on s'en sert. *Ibid. b.* Avantages que lui attribue M. Cramer. Vaisseaux qu'il emploie pour son usage. Au défaut de ce fourneau, M. Cramer s'est servi avec assez de succès de son athanor. Comment il s'en servoit. *Ibid. a.*

Des fourneaux d'essai. Proportions que les fournalistes de Paris donnent à ceux qu'ils font en terre. Comment on fait des fourneaux d'essai sur le champ. *Ibid. b.* Fourneau d'essai sans grille, qui est celui de Fachs, *fig.* 55. Fourneaux d'Agricola. Ce que dit Stahl sur les fourneaux d'essai à l'angloise, *fig. 45-49.* Fourneau des émailleurs. Pourquoi il est sans grille. Usage du fourneau, *fig. 50-53.* décrit à l'article *Essai. Ibid.* 242. *a.* Circonstances auxquelles il faut faire attention pour en conduire le feu avec exactitude. *Ibid. b.*

Des fourneaux d'affinage ou de *raffinage.* Description du fourneau représenté *fig. 17-18.* tiré de Schlutter, dont on se sert en Saxe, en Boheme, en Hongrie, *&c.* Fourneau dont Schlutter se dit l'inventeur, *fig. 19-21.* Sa description. *Ibid. a.* Son usage. Application du fourneau anglois à l'affinage. Observation sur l'origine du fourneau anglois. *Ibid. b.* La *fig. 22* représente un fourneau à vent à affiner l'argent dans un test sous un moufle. On construit plusieurs de ces fourneaux le long d'un mur sur un foyer commun. Comment on les dispose.

Des fourneaux de verrerie. Des athanors. *Ibid.* 243. *a.* Description de l'athanor, *fig. 56-60.* Maniere de le construire. *Ibid. b.* Détails sur son usage. *Ibid. b.* Observations sur le régime du feu dans ce fourneau. *Ibid.* 244. *a.* Utilité dont il peut être à un essayeur. Description de l'athanor. *fig. 6. Ibid. b.* Invention d'une sorte de tour dans les athanors, dont le charbon tombe dans le foyer des fourneaux qui lui sont joints. Moyen d'avoir dans l'athanor de charas un feu égal pendant vingt-quatre heures. Différentes formes qu'on donne à la tour de l'athanor. Moyen de convertir le dôme de la tour en un appareil utile, en mettant une terrine à sa place. Usage de quatre registres aux quatre coins de l'athanor. *Ibid. a.* Grille horizontale qui doit se trouver dans la tour de l'athanor, outre la grille du foyer: quand il y a deux fourneaux, & qu'il n'y a qu'une tour, il faut nécessairement une plaque à l'une & à l'autre, *&c.* Figure conique de la tour de l'athanor. M. Cramer est le premier qui a remédié aux athanors anciens. Observations sur l'athanor de M. Cramer. Athanors de Gellert & de Ludolf. *Ibid. b.* On peut considérer les fourneaux à lampe comme des athanors.

Des fourneaux polychrestes. Il y a des auteurs qui prétendent qu'avec un pareil fourneau, on peut se dispenser de tout autre, pourvu qu'on n'ait pas plusieurs opérations à faire à la fois. Examen de ces prétentions. *Ibid.* 245. *a.* Il faut entendre par fourneau polychreste celui qui peut fournir à plusieurs opérations disparates. Observations sur ceux qui pour abréger les travaux, veulent faire à la fois deux opérations différentes. Dornœus donne un fourneau où l'on peut distiller à la fois de trois façons. Description de ce fourneau, *fig. 75. Ibid. b.* Observations sur l'usage de ce fourneau. Description du fourneau du laboratoire portatif de Beccher, *fig. 71.* Son usage. *Ibid. a, b.* Divers détails sur les opérations auxquels on peut l'employer. *Ibid.* 246. *a, b.* Le fourneau de fusion de M. Cramer, *fig. 26 & suiv.* qui a été décrit à sa section, peut encore servir aux distillations & sublimations. Usages qu'en peut tirer un essayeur. Divers auteurs qui se sont exercés à trouver des fourneaux polychrestes. *Ibid. b.* Fourneaux de décoction proprement dite, où l'on expose la matiere dans une bassine, un chauderon, une cuiller de fer, *&c.* avec l'eau exposée à l'air libre. Divers usages auxquels on peut les appliquer, comme différens bains, distillations, sublimations de certaines matieres. Fourneaux de lampe considérés comme polychrestes: *fig. 64* & *65.* Usages de ces deux fourneaux. Autres fourneaux polychrestes. On ne doit pas appeller polychreste un fourneau où l'on fait deux opérations de même genre. *Ibid.* 247. *a.* Cependant ce sont de tels fourneaux qui ont conduit à l'invention des polychrestes. Fourneau catholique ou universel de Beccher.

Des fourneaux philosophiques. Quels sont les fourneaux désignés par ce nom. On n'en donne ici qu'un exemple, savoir celui de la Roquetaillade, connu sous le nom de *Rupescissa.* Espece de fourneau appellé *philosophique* par ceux qui cherchent la pierre philosophale. Description du fourneau de *Rupescissa. Ibid. b.* & suiv. Le fourneau de lampe est appellé *fourneau secret des philosophes.* Auteurs à consulter sur les fourneaux philosophiques. En quoi notre fourneau, *fig. 1,* differe de celui de la Roquetaillade. *Ibid.* 247. *a.*

Généralités sur la division des fourneaux. On a divisé les fourneaux, non d'après l'action combinée de l'air & du feu, mais d'après les corps auxquels on veut appliquer le feu. Raisons d'une telle division. Pourquoi l'auteur n'a point parlé des fourneaux de cémentation. *Ibid. b.* Négligence des chymistes qui ont écrit avant Géber, en ce qu'ils ont négligé de parler des ustensiles qu'ils employoient pour leurs opérations. Enumération des six fourneaux essentiels à un laboratoire, & que la plupart des auteurs s'accordent à regarder comme suffisans. *Ibid.* 248. 1. *a.* Méthodes de quelques auteurs dans la division des fourneaux: ces méthodes regardées comme insuffisantes, & sujettes à plusieurs inconvéniens. *Ibid. b. Diverses observations sur les registres. Ibid.* 248. 2.

Des degrés du feu. C'est par les registres & le soupirail, qu'on regle ces différens degrés. *Ibid. b.* Degrés de feu distingués par les anciens. Ceux que Vanhelmont a distingués. Divers moyens par lesquels on a évalué les degrés du feu. *Ibid.* 248. 2. *a.* Gradation qu'on peut établir entre les feux les plus violens.

De l'aliment du feu. Ibid. b. Concours de l'air nécessaire pour l'embrasement. Du choix à faire dans le charbon. Les charbons doivent être tenus dans un lieu sec. Qualité du charbon de terre. Celle de la tourbe. De l'usage du bois. Emploi de l'huile & de l'esprit de vin pour entretenir le feu. *Ibid.* 248. 3. *a.*

Généralités sur le jeu de l'air & du feu, & sur son aliment dans les fourneaux. Fourneaux qu'on échauffe avec le bois. Moyens d'éviter les inconvéniens de la fumée. *Ibid. b.* La flamme du grand fourneau anglois ne ressemble point à la flamme ordinaire. A quelle cause on doit attribuer cette différence. Suite des observations sur la fumée des fourneaux. *Ibid. a.* Description du poële sans fumée de M. Dalesme. *Ibid. b.* Opérations dans lesquelles il seroit utile d'employer une flamme qui n'auroit que très-peu ou point du tout de fumée. Fourneau qui seroit le plus approchant du poële sans fumée. Comment on pourroit lui donner cette propriété. Matiere noire & seche qui s'attache à la partie supérieure des fourneaux dans le four des fournalistes. Des moyens d'établir des poëles domestiques sans fumée. Odeur de foie de soufre & quelquefois de soufre brûlant qu'on sent quand on allume les fourneaux. *Ibid.* 248. 4. *a.* Moyen de les allumer lentement. Pourquoi l'action du feu dans cette maniere d'allumer se communique de haut en bas. *Ibid. b.* Diverses observations sur le feu, les moyens de l'entretenir & de le gouverner. Observations sur l'usage des fourneaux de métal & des fourneaux de terre par rapport à la maniere dont les uns & les autres conservent la chaleur. Méchanisme par lequel le charbon brûle dans le foyer d'un athanor. *Ibid. a.* Bains-marie faits d'un grand chauderon, au milieu duquel passe une tour de fonte qui contient le feu comme une tour d'athanor. On est en usage en Pharmacie, de sécher les plantes, & de tenir seches certaines drogues avec un athanor, ou avec un poele à l'italienne. *Ibid. b.* Description du poële à l'italienne. Ses avantages sur le poële ordinaire. *Ibid.* 248. 5. *a.* Ses avantages sur les athanors dont les apothicaires se servent pour leurs étuves. Principes qui ont dirigé les

artistes dans la construction des premiers fourneaux. Diverses inventions utiles qui tirent leur origine de celle des fourneaux. L'économie domestique peut aussi de son côté avoir fourni à la chymie. *Ibid. b.* Observations sur les poeles de Keslar. Construction des cheminées de Ganger, qui renferme tout-à-la fois l'avantage des poeles & n'en a pas les inconveniens. *Ibid. a.* Des moyens de chauffer plusieurs chambres a la fois. Observations sur les avantages des fourneaux de fusion de figures elliptique & parabolique. *Ibid. b.* Réponses à quelques objections contre les fourneaux elliptiques. *Ibid.* 248. 6. *a.* Observations sur le fourneau de M. [illegible]. Détails que cet auteur devroit encore donner, pour faire connoitre exactement la construction de son fourneau. *Ibid. b.* De la maniere dont le garni doit être fait pour l'au[illegible]on de la chaleur. Nouvelle raison de faire les fourneaux de fusion, elliptiques en tôle, & les fourneaux de tôle elliptiques. *Ibid. a.* Avantages des fourneaux en tôle. Observations sur les fourneaux de décoction en forme d'entonnoir. Suite des avantages des fourneaux elliptiques. *Ibid. b.* Expériences que devroient faire les artistes pour acquérir de nouvelles lumieres sur l'action du feu dans les fourneaux. De l'usage des soufflets pour les fourneaux. Usage que Gauger a fait des figures elliptiques & paraboliques pour ses cheminées. Cheminées à la *Nanci* comparées a celles de Gauger. *Généralités ulterieures.* Fourmillement dans l'air qu'on apperçoit sur un poële & même sur un fourneau. Cause de ce fourmillement. *Ibid.* 248. 7. *a.* Inconvénient qui en résulte pour le chymiste. Moyen d'y remédier. Le feu des fourneaux sera toujours beaucoup moins actif, lorsque le tems sera chaud & mou. Comment quelques-uns remédient à cet inconvénient. Observations sur l'accélération qu'on attribue à l'air en passant d'un lieu plus large dans un plus étroit, comme par exemple dans un fourneau. *Ibid. b.* C'est uniquement à la raréfaction de l'air par le feu, qu'il faut attribuer le jeu qu'il éprouve dans les fourneaux. Principes sur lesquels est fondé l'art de construire des fourneaux. *Ibid. a.* Indication par ordre chronologique de la plupart des ouvrages en chymie que l'auteur a consultés, pour composer cet article sur les *fourneaux. Ibid.* 248. 8. *a.*

Fourneau. Aspiraux des fourneaux. I. 762. *a*, *b.* Cendrier. II. 816. *a*, *b.* Mortier pour la construction des fourneaux. X. 730. *b.* Maniere d'ajuster les soufflets aux fourneaux. XVI. 771. *a.* Composition du garni pour les fourneaux de tôle ; maniere d'en enduire les fourneaux. VII. 516. *b.* Fourneau à manche : chemise du fourneau : sa construction. III. 283. *a.* Partie de ce fourneau où le feu est le plus violent. VII. 71. *b.* Fourneau nommé *athanor.* I. 798. *a.* Fourneaux chymiques représentés vol. VIII des planches, article POTIER DE TERRE, planche 4. Fourneaux à fondre les mines. Détails sur ceux des usines, leur construction & leur usage. VII. 148. *b*, *&c.* 156. *b*, vol. IV des planches, article FORGES. Fourneau à fondre la mine de plomb, appellé *cupolo.* IV. 568. *b.* Les fourneaux pour le travail des mines sont représentés, vol. VI des planch. article METALLURGIE. Fourneaux d'essais : détails sur ce sujet. V. 987. *a*, *b*, &c. Mousle du fourneau d'essai. X. 780. *b.* 781. *a.* Fourneaux de monnoyage, vol. VIII des planches. Monnoyage, planche 2, 4, 5, 6. Fourneau de reffinage dont on se sert à la monnoie. XIV. 192. *b.* Fourneaux de fonderie : de la fonderie en bronze. II. 440. *b.* vol. VIII des planches, sculpteur des statues équestres, pl. 1, 2. De la fonderie des canons, vol. V des planches. Fonderie des canons. Pour la fonte des cloches, vol. V des planches, fonte des cloches. Pour la fonte de la dragée, vol. V des pl. fonte de la dragée. Fourneau du fondeur en table. XIV. 465. *a.* Œil des fourneaux de fonderie. XI. 397. *a.* Fourneaux en usage dans différens arts & métiers : fourneaux à briques, *voyez* BRIQUETIER, fourneaux du cirier, II. 530. *b.* du fondeur en caractere. 655. *a.* Fourneaux à charbon. III. 186. *a*, *b.* Fourneau du peintre en émail, vol. IV des pl. émailleur, planche 1 de la peinture en émail. Fourneau du faiseur de cadrans d'émail. *Suppl.* II. 794. *b.* Fourneaux en usage dans les manufactures des glaces, *voyez* vol. IV des planches, article sur cet art. Fourneaux d'orfevre, vol. VIII des planches, orfevre grossier, planche 15, 16. Fourneau à porcelaine de Saxe, *Suppl.* IV. 509. *a.* à porcelaine de Seve. 511. *b.* Du plombier, vol. VIII des planches, plombier, planche 2. Des lamineurs de plomb, vol. VIII des planches, laminage du plomb, planche 1, 4. Du sculpteur en or & en argent, vol. VIII des planches, article de cet art, planche 1. Du sculpteur en plomb, vol. VIII des planches. Article de cet art, planche 2. Pour la teinture des Gobelins, vol. X des planches.

Fourneaux de chambres, *voyez* POELE. Fourneaux que les anciens plaçoient dans leurs thermes. VIII. 408. *a.*

FOU[illegible], ([illegible]) III. [illegible] *a.* Maniere de l'armer. *Suppl.* I. 561. *a.*

FOURNEAU, (*Astron.*) constellation méridionale. Ascension droite & déclinaison de la principale étoile. *Suppl.* III. 109. *b.*

FOURNEAU, (*Nicolas*) de Rouen. *Suppl.* IV. 684. *a.*

FOURNIER *le jeune*, ouvrage qu'il a publié sur les caracteres d'imprimerie. II. 651. *b.* Services qu'il a rendus à l'imprimerie. 658. *a*, *b*, &c. IV. 268. *b.*

FOURNIMENT, (*Art milit.*) celui des soldats. En quoi il differe du pulverin. Fourniment dans l'artillerie. VII. *Ibid.* 248. 8. *a.*

FOURNIR, (*Gramm.*) diverses acceptions de ce mot. VII. *Ibid.* 248. 8. *a.*

FOURNIR, (*Jurispr.*) signifie quelquefois *donner*, *signifier.* Ce qu'on entend par *fournir & faire valoir.* Usage & effet de cette clause. VII. *Ibid.* 248. 8. *a.* On y ajoute quelquefois l'obligation de payer soi-même après un commandement fait au débiteur. Dans les baux à rente, le preneur s'oblige quelquefois de fournir & faire valoir la rente. L'obligation de fournir & faire valoir n'a lieu que quand elle est exprimée. Auteurs à consulter. *Ibid. b.*

FOURNIR *son air*, (*Manege*) il y a moins de mérite du côté de l'animal qui fournit parfaitement son air, que du côté du cavalier. Défaut du cavalier qui fait qu'un cheval fournit mal ou ne fournit point son air. VII. *Ibid. b.*

FOURNISSEMENT, (*Jurispr.*) définition. Fournissement de complainte, ou sentence de fournissement. Auteurs à consulter. VII. *Ibid.* 248. 8. *b.*

FOURNISSEMENT, (*Comm.*) définition. Compte de fournissement. VII. *Ibid. b.*

FOURNITURE, (*Luth.*) jeu d'orgue. En quoi il consiste. *Suppl.* III. 109. *b.*

FOURRAGE, (*Maréch.*) herbages, en quoi consiste le fourrage du cheval. On ne considere ici le fourrage que relativement à la santé, aux forces & aux maladies des chevaux. Funestes effets d'une mauvaise nourriture. Les chevaux n'y sont exposés que dans l'état de domesticité. Les différens genres de plantes qui entrent dans la composition du foin distingués en trois différentes classes. Premiere classe, celle des plantes salutaires. VII. 284. 9. *a.* Seconde classe, celle des plantes d'une quantité inférieure. Derniere classe, celle des plantes pernicieuses : leurs divers effets, & maladies qu'elles causent. Double usage auquel la paille sert pour les chevaux. Quels sont ceux auxquels elle convient en qualité d'aliment. Les Espagnols & bien des nations orientales ne donnent à leurs chevaux que de la paille. *Ibid. b.* Quelle est la meilleure paille pour la nourriture des chevaux. Accidens qui peuvent gâter & corrompre la paille. De quelle maniere les Hollandois, les Flamands, les Allemands la préparent pour leurs chevaux. Observations qui prouvent que la paille hâchée n'est pas propre à donner de la force aux chevaux. *Ibid. a.* Cette nourriture n'est propre qu'à ceux qui travaillent peu, & qui sont grands mangeurs. L'avoine est la meilleure nourriture des chevaux. La noire est meilleure que la blanche. Graines qui se trouvent souvent mêlées avec l'avoine & qui dégoûtent le cheval. Soins que le laboureur doit prendre contre ces graines étrangeres. Soins qu'exige l'avoine après avoir été coupée. Du sainfoin : tems où l'on doit le faucher. Un champ semé de sainfoin dure trois ou quatre ans, sans le semer de nouveau. Il ne produit qu'une récolte par an. *Ibid. b.* On doit le mêler avec d'autre fourrage pour la nourriture des chevaux. Propriétés salutaires de cette plante. De la luzerne. Elle est une des meilleures nourritures pour les chevaux. Pourquoi on la croit échauffante. Comment on remédie à cette qualité. La luzerne est d'une culture très-avantageuse. Qualité du terrein qui lui convient. On n'en recueille la graine qu'à la seconde pousse. Propriétés de la luzerne : maladies qu'elle guérit. Du son. Quels sont les cas particuliers où on l'emploie. Propriétés du son. Mauvaise qualité de celui qui est vieux. Tous les genres de fourrages doivent acquérir dans le grenier une certaine maturité, avant d'être donnés aux chevaux. Comment on doit seconder cette élaboration. *Ibid.* 249. *a.* Mauvais effets de la fermentation de l'avoine nouvelle dans le corps du cheval. *Ibid. b.*

Fourrage. Des plantes qui font l'aliment du bétail. *Suppl.* II. 30. *b.* La paille du sainfoin peut servir de fourrage au gros bétail. XIV. 519. *b.* Herbe de Timothée très-bonne pour la pâture des bestiaux. XVI. 335. *a.* Fourrage que fournissent les vesces. XVII. 190. *a.* Qualités du birdgrass, qui le rendent propre à faire un bon fourrage. *Suppl.* I. 900. *b.* Moyen d'augmenter la récolte des fourrages. 46. *a.* *Voyez* FOIN.

FOURRAGE. (*Art milit.*) Fourrager ou aller au fourrage. Fourrageurs. Moyens nécessaires de se procurer du fourrage, pour que les armées puissent se mettre en campagne. C'est vers le 15 du mois de mai que les armées peuvent s'assembler. Comment les troupes vont au fourrage. Ce qu'on entend par fourrager au verd, & fourrager au sec. VII. 249. *b.* Premier fourrage dont une armée se sert lorsqu'elle est arrivée dans un camp. Dans quelle disposition se place l'escorte donnée aux fourrageurs pour former la chaîne du

fourrage. Comment on regle la force de cette escorte. Comment on juge de l'étendue du terrein que le fourrage doit occuper. Quantité de nourriture journaliere pour un cheval, dans le tems du verd. On va au fourrage tous les trois ou quatre jours. Dans le mois de juillet il n'est plus besoin d'un poids si pesant pour la nourriture d'un cheval. *Ibid.* 250. *a.* Combien il importe de faire fourrager avec ordre, & d'empêcher la perte du fourrage qui résulte du désordre dans cette opération. Distinction entre les grands & les petits fourrages. Les fourrages peuvent se faire en avant ou en arriere de l'armée; les premiers sont ceux qui exigent le plus de précautions. Exécution des fourrages : précis des précautions qu'on doit employer pour faire avec sûreté, premiérement les fourrages au verd. *Ibid. b.* 2°. Les fourrages au sec : ceux-ci se font ordinairement avec plus d'ordre & de police que ceux au verd. *Ibid.* 251. *b.* Des moyens à employer pour que cette opération se fasse sûrement. Comment se fait la retraite. Considérations qui servent de regles ou de principes pour la sûreté des fourrages; 1°. on peut compter sur l'ignorance de l'ennemi, qui ne sait ni le jour ni le lieu choisi pour fourrager; *Ibid.* 252. *a.* 2°. on fait ensorte de savoir le jour que l'ennemi doit aller lui-même au fourrage, pour en profiter; 3°. fonctions que doivent remplir dans cette circonstance les espions que le général doit avoir dans le camp de l'ennemi; 4°. ce que doivent faire ou le général ou le commandant du fourrage, lorsqu'ils apprennent que l'ennemi marche pour troubler leurs opérations; *Ibid. b.* un général prudent ne s'expose guere à troubler le fourrage qui se fait loin de son camp; 6°. lorsque le général est plus fort en cavalerie que son ennemi, & qu'il ne craint point de s'engager à combattre, il peut se hasarder davantage dans les fourrages, *&c.* 7°. Précautions que doit prendre le général pour n'être point entamé dans sa retraite, lorsqu'il a des raisons particulieres pour ne point engager une action. Ouvrages à consulter sur cette matiere. *Ibid.* 253. *a.*

Fourrage. Avis au cavalier qui va au fourrage. II. 782 *b.* La seule cavalerie peut être chargée du soin de faire les fourrages. V. 922. *b.* Précautions à prendre lorsqu'on va fourrager. *Suppl.* II. 152. *b.* Des munitions de fourrage pour une campagne. X. 863. *b.* Quartiers de fourrage. XII. 686. *b.* Considérations sur les fourrages nécessaires à une armée. XV. 582. *b.*

FOURRÉ, terme usité dans le *jardinage*, à la *monnoie*, & dans la *bijouterie* & l'*orfevrerie*. L'arrêt de la cour des monnoies qui avoit proscrit les bijoux fourrés, a été révoqué par le conseil. VII. 253. *b.*

FOURREAU. Différence entre un fourreau, une gaîne & un étui. VII. 253. *b.*

Fourreau, terme employé chez les artificiers, les batteurs d'or, les fourbisseurs, les bourreliers, les ceinturiers : terme d'économie rustique. VII. 253. *b.*

Fourreaux d'épée. Détails sur la maniere de les fabriquer. VII. 223. *a.*

FOURREAU, (*Maneg. Maréch.*) espece de gaîne qui recouvre le membre de l'animal. VII. 253. *b.* Mammelons qu'on a vus sur le bourrelet qui se présente à l'orifice du fourreau. Raisons pour lesquelles on doit maintenir cette partie propre. Enflures auxquelles elle est sujette. Comment on y doit remédier. *Ibid.* 254. *a.*

FOURRÉE. (*terme de Pêche*) Bas parcs que les pêcheurs forment sur les sables dans des terreins convenables. Comment ils les construisent. Comment ils contreviennent aux ordonnances dans cette pêche. VII. 254. *a.*

Fourrée tournée. Vol. VIII. des Planch. Pêche. pl. 6.

FOURRER. Divers sens de ce mot dans l'usage ordinaire. VII. 254. *a.* Ce qu'il signifie en termes de marine, de corderie & de monnoie. *Ibid. b.*

FOURREUR, *Pelletier.* (*Art méchanique*) L'art du pelletier est plein de manœuvres ignorées, qu'on se propose de décrire ici. Dans les grandes villes, les pelletiers ne passent point eux-mêmes leurs peaux; mais dans les villes de provinces, ils sont obligés de faire eux-mêmes l'habillage. Détails sur la maniere dont ils habillent. Instrumens dont ils se servent. Comment on passe ensuite les peaux. VII. 254. *b.* Explication de la maniere de les triballer. Lorsqu'elles sont triballées, on les débouse, on les étend sur leur large : on écharne. *Ibid.* 255. *a.* On dégraisse les peaux dans un tonneau avec du plâtre. Cette opération répétée. Maniere de tirer au fer. *Ibid. b.* Maniere de traiter les peaux d'ours. Quelles sont les peaux qui ne se peuvent fouler au tonneau. *Ibid.* 256. *a.* Composition d'une pâte dont on se sert pour suppléer à cette opération. Comment on l'applique à l'usage des peaux. Opérations qui suivent. Maniere de passer les peaux d'agneaux, dont on se sert pour fourrer les manchons. Détails de cette manœuvre, qu'on appelle *passement au confit.* Explication de celle qu'on appelle *rétaler*. Lavage des peaux. *Ibid. b.* Comment on prépare le confit. Comment on y passe les peaux. Ce qu'on entend par renfoncer le confit. Quels sont les mois de l'année où le confit se pratique. Comment on s'assure s'il est mûr. Maniere de sécher. *Ibid.* 257. *a.* Opération de tirer au fer du pelletier. Détails des opérations qui doivent suivre. Ce qu'on entend par lustrer les peaux. Drogues dont il faut se pourvoir pour teindre à froid. Ustensiles qu'on doit avoir. *Ibid. b.* Maniere de préparer les drogues. Comment se fait l'opération de lustrer les peaux de renard, de chat sauvage, de loutre, *&c. Ibid.* 258. *a.* Maniere de faire sécher. Second lustre à donner. Etuve à sécher les peaux. Maniere de sécher à l'étuve. Ce qu'on entend par donner le fond aux peaux lustrées. *Ibid. b.* Comment on doit disposer les peaux pour les garder. Autre composition ou lustre. Composition pour donner à la fouine la couleur de la marte. *Ibid.* 259. *a.* Ce qu'on doit pratiquer pour que les peaux de renard prennent parfaitement le lustre. Préparation des peaux de chien. Composition dont on fait usage pour tigrer les peaux, donner à des lapins gris une façon de genette. *Ibid. b.* Maniere d'imiter le tigre & la panthere. Composition pour moucheter en grisâtre les peaux de renard, qui sont très-rousses. Maniere d'imiter les peaux, ou fourrures polonoises, avec des renards blancs.

Détails sur la maniere de faire la coupe des peaux, pour les employer en manchons & autres ouvrages. De la coupe d'un renard. *Ibid.* 260. *a.* Usages auxquels on destine la gueule, la queue & les pattes. Comment on fait des manchons de renard. De la coupe d'un chien. *Ibid. b.* Comment on coupe les oursins pour manchons d'hommes. Coupe d'une grande peau d'ours, dont on peut tirer deux manchons d'hommes, sans être galonnés. *Ibid.* 261. *a.* Travail du manchon. Observations particulieres sur la coupe des peaux. Coupe d'oursin, où il y a de quoi faire deux manchons. Autre coupe qui peut convenir au loup cervier, où il y auroit de quoi fournir deux manchons. *Ibid. b.* Sur le commerce des peaux, *voyez* PELLETERIE. Noms que prennent les fourreurs à Paris. Défenses portées dans leurs statuts. Détails sur cette communauté. *Ibid.* 262. *a.*

Fourreur. Apprêt des peaux pour fourrure : maniere de les passer en huile. I. 556. *b.* Préparation qui sert à lustrer les fourrures. IX. 751. *b. Voyez* les planch. du Fourreur dans le vol. IV. des pl. & l'article PEAU, (*Pelleterie*).

FOURRIER. (*Hist. mod.*) Fourrier de la cour. Soldats de l'infanterie françoise, appellés du nom de fourriers. VII. 262. *a.*

FOURRURE. Diverses acceptions du mot *fourrer* dans l'usage ordinaire. VII. 262. *b.*

FOURRURE. (*Pelleterie*) Principales peaux dont on se sert pour les fourrures. I. 556. *b.* Fourrures d'hermine. VIII. 172. *a.* Fourrures petit-gris. XII. 465. *a.* Espece de fourrure, dite *télarski-bielki.* XVI. 34. *a. Voyez* PEAU & PELLETERIE.

FOURRURE. (*Blason*) Deux fourrures en armoiries; le vair & l'hermine. Signification de ces symboles. On pourroit ajouter le sable pour troisieme espece de fourrure. *Suppl.* III. 109. *b.*

Fourrure. Fourrure, appellée *vair* & *contre-vair*, *Suppl.* II. 585. *a. menu-vair. Suppl.* III. 901. *a.* Le sable considéré comme fourrure. *Suppl.* IV. 691. *b.* 692. *a. Voyez* EMAUX.

FOURRURE, terme de marine; terme de blason. VII. 262. *b.*

FOX, (*George*) chef de la secte des quakers en Angleterre. XIII. 648. *b.* Son histoire. 649. *a.*

FOX, (*Sébastien*) de Morzillo. XV. 136. *b.*

FOYER, *en géométrie.* Les points appellés aujourd'hui de ce nom, s'appelloient autrefois *umbilici.* Ce qu'on entend aujourd'hui par *foyer.* VII. 262. *b.*

Foyer en optique. Définition. *Voyez* l'article *Ardent.* VII. 262. *b.* Formules générales pour connoître le foyer des miroirs, pour déterminer celui des verres, *voyez Lentille & Miroir, Convergent, Divergent, Concave, Convexe, &c.* D'où vient la différence qu'on observe dans le foyer des grandes lunettes, *voyez Lunette.* Ce qu'on entend par foyer virtuel, ou imaginaire, ou point de dispersion. Ouvrages à consulter. *Ibid.* 263. *a.*

Foyer. Formule pour trouver le foyer d'une lentille. IX. 388. *a*, *b.* X. 334. *b.* Moyen de remédier aux variations observées dans le foyer des grandes lunettes. 742. *b.* Regle pour trouver le foyer d'un ménisque. 334. *b.* 335. *a.* Formule pour trouver le foyer des verres convexes. Formules pour déterminer les lieux des foyers, soit réels, soit virtuels, d'un verre de figure quelconque. XVII. 97. *a.* — *Voyez* CAUSTIQUE.

FOYER. (*Econom. anim.*) Les anciens philosophes désignoient par-là le siege principal de la chaleur innée. Détails qui expliquent cette théorie. Incertitude & diversité de sentimens parmi les modernes, sur les causes de la chaleur animale. VII. 263. *a.*

FOYER, (*Médecine*) partie du corps où l'on conçoit que sont déposées les humeurs des matieres morbifiques, *&c.* VII. 263. *b.*

FOYER, (*Marine*) feux allumés de nuit au haut de quelques tours, *voyez Phare.* VII. 263. *b.*

Foyer, (*Architect.*) celui d'une cheminée. VII. 263. *b.*

Foyer. Profondeur à donner au foyer des cheminées. III. 281. *a.* Foyers en marbre. Vol. V. des planch. *Marbrerie.*

Foyer. (*Hist. anc.*) Usage des supplians par rapport aux foyers consacrés aux dieux lares. XV. 673. *b.*

F R

FRACASTOR, (*Jérôme*) XVII. 89. *b.* Son système sur les crises. IV. 475. *b.* Sur l'origine de divers fossiles. VII. 210. *b.*

FRACHETTA, (*Jérôme*) sa patrie, ses ouvrages. XIV. 406. *b.*

FRACTION, (*Gramm.*) action de briser un corps. VII. 263. *b.*

Fraction. (*Arithm. Algebre*) Deux termes dans une fraction; le dividende & le diviseur. Le dividende est dit *numérateur*; le diviseur est dit *dénominateur* de la fraction. Ce qu'on appelle fraction mixte, fraction pure, fraction simplement par expression. VII. 263. *b.* Deux manieres d'énoncer toute fraction. *Des fractions prises singuliérement.* La valeur absolue d'une fraction est d'autant plus grande, que son numérateur est plus grand & son dénominateur plus petit. Maniere de doubler, tripler, *&c.* la valeur d'une fraction. La valeur d'une fraction n'est point changée, soit qu'on multiplie, soit qu'on divise ses deux termes par la même grandeur. Moyen de réduire un entier en fraction d'un dénominateur quelconque, sans altérer sa valeur. Fraction réduite à ses plus simples termes. Méthode pour trouver la valeur d'une fraction, relativement à un entier d'une espece determinée. *Ibid.* 264. *a.* *De la comparaison des fractions* pour découvrir le rapport qu'elles ont entr'elles. Moyen de découvrir ce rapport. *Du calcul des fractions.* Addition. Soustraction. *Ibid. b.* Multiplication & division. Remarques sur la division des fractions les unes par les autres, ou des entiers par des fractions. *Ibid.* 265. *a.* Autres détails sur les fractions qui se voient au mot *Diviseur* & au mot *Exposant.* Une fraction élevée à une puissance quelconque, donne toujours une fraction. Un nombre entier, qui n'a point pour racine un entier, ne sauroit avoir une fraction pour racine. De la réduction des fractions de fraction: c'est à la multiplication qu'on doit la rapporter, & non à la division. On peut transposer entr'elles les fractions, & échanger leurs termes comme on voudra, pourvu que le numérateur reste numérateur, & le dénominateur, dénominateur. Elévation & extraction. Fractions décimales. Observations sur les différens signes dont on a distingué les fractions des entiers. *Ibid. b.* Fractions sexagésimales. Fractions continues. *Ibid.* 266. *a.*

Fractions continues. Auteurs qui ont inventé & perfectionné la théorie de cette espece de séries. Ouvrages à consulter. Expression à laquelle on a donné le nom de fraction continue. Explication de cette théorie. *Suppl.* III. 110. *a.*

Fraction rationnelle, nom que l'on donne à des fractions algébriques qui ne renferment point de radicaux. Méthode donnée par M. Bernoulli, pour intégrer en général toutes fractions différentielles rationnelles. Cette méthode perfectionnée ensuite par plusieurs géometres. Exposé de ce qu'on trouve sur ce sujet dans une dissertation intitulée, *Recherches sur le calcul intégral.* VII. 266. *a.*

Fractions décimales périodiques. Définition. *Suppl.* III. 110. *b.* Auteurs qui se sont occupés de cette espece de fractions. Ouvrages à consulter. L'auteur de cet article rassemble ici les remarques les plus essentielles que cette matiere fournit, & sur-tout celles qui peuvent le plus faciliter la continuation des deux tables suivantes. *Ibid.* 111. *a, b.* Premiere table de fractions, dont les diviseurs sont des nombres premiers, réduites en décimales périodiques. *Ibid.* 114. *a.* Deuxieme table de fractions, dont les diviseurs sont des produits de deux nombres premiers, réduites en décimales périodiques. *Ibid.* 115. *a, b.*

Fraction. Dénominateurs des fractions. Comment l'on réduit deux fractions au même dénominateur. IV. 830. *a.* Dimensions dans les fractions algébriques. 1010. *a.* Exposans fractionnaires. VI. 314. *a.* Additions des fractions positives, qui ont le même dénominateur. I. 130. *b.* Pourquoi, lorsqu'on veut comparer entr'elles les fractions, on change leur rapport en celui de nombres entiers. III. 690. *a.* Opération par laquelle on fait évanouir les fractions. VI. 119. *a.* Le quarré, le cube, *&c.* d'une fraction est toujours une fraction. VIII. 652. *b.* Fractions décimales. Regles sur le calcul de ces fractions. IV. 668. *b. &c.* Fraction propre. XIII. 486. *b.* Fraction continue dans la doctrine des séries. XV. 96. *a.* Fraction sexagésimale. 137. *b.* Méthode pour intégrer toutes les fractions rationnelles. *Suppl.* IV. 557. *a.*

Fraction, (*Jurispr.*) *voyez* Effraction.

FRACTURE. (*Chirurg.*) Les fractures sont transversales, obliques ou longitudinales. Les fractures longitudinales simples ne sont point admises par les praticiens. Différentes sortes de fractures en travers. Deux sortes de fractures obliques. Autres différences entre les fractures. Par rapport aux accidens, elles sont divisées en simples, composées & compliquées. Parmi les accidens des fractures compliquées, il y en a qui exigent des secours plus prompts que les autres fractures. On distingue encore les fractures en complettes & incomplettes. VII. 266. *b.* Causes les plus ordinaires des fractures. Ce qu'on entend par fractures de cause interne. Signes des fractures. *Ibid.* 267. *a.* Prognostic des fractures. Cure de ces accidens. De la réduction. Appareil & situation pour maintenir l'os réduit: détails très-étendus sur ce sujet, sur les différentes sortes de fractures, & sur les bandages qui leur sont propres. *Ibid. b*, & 268. *a, b.* Après avoir mis la partie en situation, il faut s'attacher à prévenir les accidens, & à les combattre s'ils surviennent. Quel doit être le terme pendant lequel on doit continuer l'appareil. Du renouvellement de l'air sous un membre fracturé. *Ibid.* 269. *b.* *Voyez* là-dessus Flabellation.

Fracture. Crépitation, signe de fracture. IV. 454. *b.* Anchyloses causées par les fractures. I. 440. *a, b.* Suc gélatineux produit par la fracture des os; formation du cal. *Suppl.* IV. 194. *b.* Dénudation des os dans certaines fractures. IV. 849. *b.* Les os des enfans moins sujets à se rompre que ceux des vieillards. VI. 665. *b.* *Différentes sortes de fractures*: celle de la clavicule. III. 512. *b.* Fractures par contre-coup. IV. 134. *a.* Fracture des côtes. 302. *a, b.* Doigts fracturés. V. 16. *a.* Fractures qui ne sont que de simples fissures. VI. 821. *a, b.* Fractures du crâne. XII. 683. *b.* *Voyez* Crane. Celle du *sternum.* XV. 515. *a, b.* Fracture nommée *trichismos*: fracture presqu'imperceptible des os plats. XVI. 633. *b.* *De la cure des fractures.* Liqueur qui cimente les deux extrémités d'un os, lors même qu'elles sont à une distance considérable. XI. 688. *b.* Substance regardée comme un spécifique pour le cal des fractures. 691. *a, b.* Médicamens propres à souder & unir les os. II. 759. *a.* Trois intentions principales que comprend la cure universelle des fractures. VI. 832. *b.* Quatre opérations pour remettre une fracture. XV. 764. *b.* De l'art de rapprocher les bouts des os rompus. III. 858. *b.* Banc d'Hippocrate pour la réduction des fractures. II. 53. *a.* Instrument pour contenir la jambe dans le cas de fracture compliquée. 311. *b.* Usage des éclisses pour contenir les membres cassés. V. 300. *b.* Usage des fanons dans certaines fractures. VI. 402. *b.* 403. *a.* Du *prurit* qui suit quelquefois le traitement. 832. *b.* Renouvellement de l'air sous un membre fracturé. *Ibid.* Espece de boite où l'on place un membre fracturé. XV. 318. *b.*

Fracture. (*Maneg. & Maréch.*) Les os peuvent être fracturés dans tous les sens possibles. VII. 269. *b.* Fractures transversales; fractures obliques, sans déplacement ou avec déplacement; fractures longitudinales; fractures où l'os a été brisé; fracture simple, composée, compliquée, complette, incomplette. Causes des fractures. Quelles en sont les suites les plus considérables. Symptômes univoques. *Ibid.* 270. *a.* Preuves de la réalité des fissures. Auteurs qui ont proposé des moyens de remédier aux fractures. Les fractures regardées communément comme incurables. Démonstration de la fausseté de ce préjugé. Quelles sont celles à l'égard desquelles les efforts seroient inutiles. *Ibid. b.* Celles dont la cure peut être suivie du succès. Prognostics formés selon les différens cas. Nécessité d'être parfaitement instruit de plusieurs parties de l'anatomie du cheval, pour juger sainement des suites du mal, & se décider avec certitude sur les moyens d'y remédier. En quoi consistent ces moyens. Détails sur la réduction par extension, par contre-extension, par conformation. *Ibid.* 271. *a.* De l'appareil qui doit suivre la réduction: il consiste dans les bandages, les compresses & les attelles. De la maniere dont on doit situer l'animal ensuite de l'application de l'appareil. *Ibid. b.* Exposition particuliere de la méthode qu'on doit suivre dans le cas d'une fracture à l'un des membres; 1°. l'auteur suppose une plaie oblique & contuse, de la longueur de quatre travers de doigt à la partie moyenne supérieure du canon de l'une des extrémités postérieures, avec une fracture en bec de flûte à ce même os. Suite des opérations que le maréchal doit exécuter en pareil cas. *Ibid.* 272. *a, b.* 2°. L'auteur suppose une fracture avec déplacement à l'une des côtes, & que cette fracture se porte, soit en-dedans, soit en-dehors. Signes auxquels on la reconnoitra. Réduction & appareil. *Ibid.* 273. *a.* *Voyez* Hippiatriaque. *Suppl.* III. 401. *b. &c.*

FRAGA. (*Géogr.*) Erreurs à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 115 *a.*

FRAGILE, *frêle*, (*Synon.*) VII. 295. *a.*

FRAGILITÉ. (*Physiq.*) En quoi les corps fragiles different des corps mous, des corps élastiques, & des corps durs. VII. 273. *a.*

Fragilité, (*Morale*) disposition à céder aux penchans de la nature malgré les lumieres de la raison. Pourquoi la fragilité est du plus au moins le caractere de tous les hommes. Qui sont ceux qu'on appelle particuliérement *fragiles.* Causes de la fragilité, l'opposition de l'état où l'on vit avec son caractere; les vicissitudes de l'âge, de la santé, des passions, auxquelles la raison ne se prête pas toujours assez

FRANCISQUE, (*Hist. mod. milit.*) arme dont se servoient les Francs. En quel tems elle fut en usage. Anecdote sur Clovis à l'occasion de cette arme. VII. 284. *b. Voyez Suppl.* II. 814. *a. Note.*

FRANCKENDAL, (*Géogr.*) ville d'Alsace. Prise & démolition de cette ville par les François, qui la rendirent ensuite à l'électeur Palatin. Abraham Heidanus, grand partisan de Descartes, naquit à Franckendal en 1597. VII. 284. *b.*

Franckendal, manufacture de porcelaine dans ce lieu. *Suppl.* IV. 507. *a.*

FRANCKENSTEIN, (*Géogr.*) ville de la Haute-Silésie. Gens de lettres célebres qui y sont nés : leurs ouvrages. VII. 284. *b.*

FRANÇOIS ou *Français*, (*Hist. Littérat. Morale*) observation sur l'orthographe de ce mot. VII. 284. *b.* Les François avoient été d'abord nommés *Francs.* Observation sur le nom de Welchs, que les Allemands donnent aux François. Divers peuples qui habitoient la Gaule, lorsque les Francs s'y établirent. Le nom de Francs commun aux peuples de la Germanie & de la Gaule, jusqu'en 843. On ne connut le nom de François que vers le dixieme siecle. Le fond de la nation est de familles gauloises. Le caractere françois résulte de tout ce que les provinces du royaume ont entr'elles de semblable. Causes du caractere nationnal. Comment il arrive que les peuples perdent une partie de leur caractere & conservent l'autre. Caractere que d'anciens auteurs attribuent aux Gaulois. *Ibid.* 285. *a.* Différence entre le caractere des Parisiens de nos jours & celui sous lequel l'empereur Julien les a peints. Cause de cette différence. Comment ce peuple a passé des fureurs qui le caractériserent sous plusieurs regnes, à cette douce facilité de mœurs que l'Europe chérit en lui. Portrait des Parisiens & des François. Le gouvernement des François fut d'abord celui de tous les peuples du nord. Sous Hugues-Capet, *&c.* on n'appella *François* que les peuples en deçà de la Loire. Les seigneurs particuliers introduisirent de nouvelles coutumes dans leurs nouveaux états. Ce n'est que depuis François I que l'on vit quelque uniformité dans les mœurs & les usages : quel fut le caractere nationnal sous ce prince & depuis ce prince. *Ibid. b.* Le royaume de France s'est principalement soutenu par la sagesse des négociations, l'adresse & la patience. Comment il a gagné plusieurs de ses provinces. Si la jeunesse françoise est légere, les hommes d'un âge mûr qui la gouvernent, ont toujours été très-sages. Des anciennes armes des François. Leurs anciens usages par rapport à l'habillement. Origine de la langue françoise. Ce langage étoit d'abord le romain rustique ; & la langue tudesque fut celle de la cour jusqu'à Charles-le-chauve. Roman de Philomena écrit dans le dixieme siecle. Mots de la langue françoise qui viennent du Celte : *Ibid.* 286. *a.* ceux qui viennent de la langue allemande. Introduction de quelques termes grecs dans la langue vers le douzieme siecle. François I abolit l'usage de la langue latine dans la magistrature & le barreau. Caractere que prit alors la langue françoise. Celui qu'elle reçut de divers auteurs, Montaigne, Ronsard, Malherbe. Tems où elle acquit sa perfection. Génie propre de cette langue. *Ibid. b.* Examen de cette question ; savoir si la langue françoise s'est appauvrie depuis Amiot & Montaigne. Progrès qu'a faits la philosophie dans Paris & dans quelques provinces de la France. Le génie françois est peut-être supérieur à tous les autres peuples dans la littérature, & le premier sans doute pour les douceurs de la société. *Ibid.* 287. *a.*

François. Pourquoi les François avides de nouveautés en matiere de goût, sont en matiere de science très-attachés aux opinions anciennes. I. xxjx. *disc. prélim.* Espece de nouveauté à laquelle le caractere françois résiste avec force. *Suppl.* III. 603. *b.* Comment les François se consolent de leurs malheurs : leur caractere enjoué, tourné à la satyre. *Suppl.* II. 146. *b.* De leur valeur militaire, *voyez* l'article EPÉE. *Suppl.* & *Suppl.* II. 815. *Note. Suppl.* III. 52. *b.* Assemblées générales & annuelles de la nation françoise. III. 76. *a*, *b.* Droit françois. IV. 414. *b.* V. 123. *b.* 125. *b.* 137. *a.* Mépris que les François témoignent pour l'économie. V. 745. *b.* Les François avoient anciennement des places fortes, plus propres à se mettre à l'abri des ennemis, qu'à loger des habitans. VI. 556. *a.* Pendant 900 ans, les François sont restés sans industrie, dans l'ignorance & le désordre. VII. 282. *a.* Caractere de la nation. *Ibid. b.* Goût des François pour le joli. VIII. 871. *a*, *b*, &c. Leur peu de disposition pour la peinture. *Suppl.* III. 518. *b.* 519. *a.* Différentes loix par lesquelles les François étoient gouvernés dans les premiers tems : celles sur lesquelles ils se reglent aujourd'hui. IX. 93. *a.* François Saliens. 670. *a*, *b.* Caractere marqué des François. X. 36. *a.* Amour des François pour leurs rois, voyez *Entrées*, *Festins*, *Fêtes de la ville de Paris*, *Fêtes des grandes villes du royaume.*

FRANÇOIS I, (*Hist. de France*) comte d'Angoulême & duc de Valois, arriere-petit-fils de Louis, duc d'Orléans & de Valentine de Milan. Histoire de sa vie & de son regne. *Suppl.* III. 118. *a*, *b.*

François I. Concordat entre ce prince & Léon X. III. 824. *a*, *b.* La jurisdiction ecclésiastique restreinte par ce roi. IX. 77. *b.* Titres qu'il se donna en écrivant à Charles-quint. XVI. 359. *b.* Aventure qui lui arriva à la chasse. 918. *a.*

FRANÇOIS II, (*Hist. de France*) joignoit au titre de roi de France ceux de roi d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, & ne fut en effet roi ni en France, ni dans la Grande-Bretagne : les Guise régnerent sous son nom. Principaux événemens arrivés sous ce regne. *Suppl.* III. 121. *b.*

François II. De l'état de la France pendant son regne. XI. 652. *a.*

FRANÇOIS, (*Hist. d'Allem.*) grand duc de Toscane, successeur de Charles VII, quarante-quatrieme empereur depuis Conrad I. Histoire de son regne & de celui de Marie-Thérese d'Autriche son épouse. *Suppl.* III. 122. *a*, *b.*

FRANÇOIS *d'Assise*, (*Saint*) ouvrage sur ce saint, intitulé, conformité de la vie de S. François avec celle de Jesus-Christ. XII. 657. *a*, *b.* Pourquoi il fut appellé *séraphique.* XV. 79. *a.* Comment il fut marqué des stigmates de Jesus-Christ. 519. *a*, *b.* Religieux de l'ordre de S. François, *voyez* FRANCISCAINS.

FRANÇOIS *de Borgia*, (*Saint*) malédiction qu'il prononça sur les jésuites. VIII. 515. *a*, *b.*

FRANÇOIS XAVIER, (*Saint*) il introduisit le christianisme dans le Japon. VIII. 455. *b.* 512. *b.* Son tombeau à Goa. VII. 728. *a.*

FRANÇOISE, *langue*, (*Gramm.*) on trouvera sous cet article un abrégé de la grammaire françoise, aussi exact que concis, fourni par M. l'abbé Valart. *Suppl.* III. 123. *a.* De l'article. Du nom. Du pronom. Du verbe. *Ibid. b.* Conjugaison du verbe *avoir*, & du verbe *être. Ibid.* 126. *a.* Conjugaison du verbe *aimer.* Formation du présent & du parfait, tant du participe que de l'indicatif. *Ibid. b.* Formation des personnes. Formation des autres tems. *Ibid.* 127. *a.* De l'adverbe. De la préposition. De la conjonction. De l'interjection. Regles concernant les adjectifs. *Ibid. b.* Formation des pluriels des noms & des adjectifs. Des comparatifs & superlatifs & des noms de nombre. *Ibid.* 128. *a.* Liste des verbes irréguliers, les plus communs & les plus difficiles. *Ibid. b.* De la syntaxe. Distinction de deux sortes de syntaxe, l'une de convenance & l'autre de régime. Regles de l'une & de l'autre. *Ibid.* 129. *b.* Regles de prononciation & d'orthographe. *Ibid.* 130. *b.* Remarques sur les lettres majuscules, sur les accens, *Ibid.* 132. *a.* & sur l'apostrophe. *Ibid. b.*

Françoise, *langue*, son origine ; cette langue liée par le celtique avec l'hébreu. IX. 259. *a.* Ce seroit un ouvrage aussi curieux qu'utile que les étymologies françoises tirées de la bible. VIII. 88. *a.* Son caractere. IX. 262. *a*, *b.* 265. *a.* Caractere de naïveté de l'ancien françois : on a voulu l'émonder & on l'a mutilé. *Suppl.* III. 858. *a.* De l'usage des vieilles expressions. *Suppl.* IV. 554. *a.* La langue françoise est plus analogue dans ses tours avec la langue grecque qu'avec la latine. IV. 963. *b.* Pourquoi le François est moins elliptique que le latin. V. 519. *b.* Des façons de parler exclusivement propres à la langue françoise. VII. 450. *a*, *b.* Explication de quelques irrégularités apparentes qu'elle admet. VIII. 908. *b.* Utilité de cette langue. IX. 265. *b.* De l'accent & de la quantité dans le françois. I. 66. *a.* V. 639. *d.* Cette langue n'a point d'accent prosodique déterminé & invariable. *Suppl.* I. 108. *a. Suppl.* IV. 437. *a.* Pourquoi l'accent expressif est peu marqué dans cette langue. *Suppl.* III. 306. *a.* Dans quels cas il est permis de le rendre sensible. *Ibid.* De la prosodie de la langue françoise, *voyez* PROSODIE. Le François n'a ni déclinaisons, ni cas. I. 92. Pourquoi nos grammairiens se sont accoutumés à attribuer des cas aux noms de notre langue. IV. 641. *a.* Des déclinaisons françoises. 695. *b.* De quelques divisions des tems particulieres à la langue françoise. XVI. 106. *a*, *b.* — 108. *b.* Comment cette langue s'est perfectionnée. I. xxj. *disc. prélim.* Progrès qu'on peut raisonnablement espérer qu'elle fera par celui de la philosophie & des sciences. V. 636. *d.* 637. *a.* Défauts de cette langue. *Suppl.* IV. 437. *a*, *b.* Son abondance & sa pauvreté. 953. *a.* Des mots nouveaux introduits dans le françois, *voyez* NÉOLOGISME. Causes de son appauvrissement. IX. 144. *a.* Influence du climat sur notre langue. 243. *a.* Des dictionnaires de langue françoise. IV. 958. *b.* Elémens de la grammaire générale appliqués à la langue françoise. X. 452. *b.* En quel tems on a commencé en France à se servir du françois dans les actes judiciaires. IV. 657. *b.* V. 704. *b. Voyez* l'article LANGUE FRANÇOISE.

FRANCOLIN, (*Ornith.*) description de cet oiseau. Pourquoi les Italiens l'ont nommé *Francolin.* Qualité de sa chair. VII. 287. *a.*

FRANCONIE, (*Géogr.*) bornes de ce pays. Ses productions. Son étendue. VII. 287. *a.* Religions qui y sont professées. Ses rivieres. Etats qui composent la Franconie. Détails sur Œcolampade né dans la Franconie & sur ses ouvrages. *Ibid. b.*

Franconie, origine du nom de ce cercle d'Allemagne. VII. 646. *a*. Duc de Franconie. IV. 68. *a*. Articles ſur ce pays. 70. *a*. *Suppl.* I. 311. *a*.

FRANCOWITZ, (*Matthias*) théologien proteſtant. VIII. 932. *a*.

FRANEKER, (*Géogr.*) capitale de la Friſe. Tems où elle fut bâtie : celui où elle ſe joignit à l'état des Provinces-unies. VII. 287. *b*.

FRANGE, (*Rubann.*) étymologie de ce mot. Origine des franges. Celle des franges feſtonnées. Différentes ſortes de franges. Obſervations ſur les différentes manieres de les faire. Parties dont la frange eſt compoſée. Ce qu'on entend par mollet, crépine, franges coupées. Ouvriers qui ont droit de fabriquer les franges. Elles font partie du commerce des merciers. VII. 287. *b*.

Frange. Métier à franges, XII. 130. *b*. vol. IX des planches, Paſſementier, planche 15. — 17. Deſcription de l'ourdiſſoir des franges & de la façon d'ourdir. XI. 714. *b*. Retords pour les franges. XII. 133. *a*. XVI. 423. *b*. Maniere de fabriquer la frange ſur le moule. 353. *a*. Donner la derniere main à la frange guipée. VII. 1010. *a*.

FRANGÉ, (*Blaſon*) voyez vol. II des planches. Blaſon, planche 18. *Suppl.* III. 135. *a*.

FRANGET, capitaine, ſa punition pour avoir rendu Fontarabie. III. 250. *a*.

FRANGIPANIER, *plumeria*, (*Hiſt. nat.*) caracteres de ce genre de plante. Deſcription de cet arbre de l'Amérique. Il y en a de trois couleurs, le frangipanier blanc, le muſqué, & l'ordinaire, qui eſt jaune. L'odeur de ces fleurs eſt fort agréable. Lait qu'on tire de cette plante. Uſage auquel quelques habitans l'appliquent. VII. 248. *a*.

FRANKENAU, (*Géogr.*) gros bourg d'Allemagne, dans la Franconie. Fabriques & métiers établis dans ce lieu. Religion des habitans. *Suppl.* III. 135. *a*.

FRANKENBERG ou *Framont*, (*Géogr.*) la plus haute montagne de la Voſge. VII. 288. *a*. Pluſieurs prétendent que Pharamond a été inhumé ſur cette montagne. *Ibid.* *b*.

FRANKENBERG, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans l'électorat de Saxe. Sa grandeur. Sa fabrique de baracans. Etendue de ſon reſſort. *Suppl.* III. 135. *a*. Obſervations ſur le village d'Eberſdorff qui en dépend. *Ibid.* *b*.

Frankenberg, ville d'Allemagne dans le cercle du Haut-Rhin. Son ancienneté. Son état moderne. *Suppl.* III. 135. *b*.

FRANKENHAUSEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans la Haute-Saxe. Ses ſalines. Ce que cette ville renferme de remarquable. Evénement arrivé en 1525 près de Frankenhauſen. *Suppl.* III. 135. *b*.

FRANKLIN, ſon hypotheſe ſur l'électricité. VI. 622. *a*, *b*. Ses expériences dans cette partie de la phyſique. *Suppl.* II. 292. *a*, *b*. *Suppl.* III. 97. *a*, *b*, &c. Ses œuvres. *Suppl.* IV. 322. *b*.

FRANTZIUS, (*Wolfgang*) théologien luthérien. XII. 754. *b*.

FRANTZKIUS, (*George*) juriſconſulte. VIII. 434. *a*.

FRANTZBOURG, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans la Haute-Saxe. Son origine. Singulier établiſſement qu'y forma le duc Bogiſlas ſon fondateur. *Suppl.* III. 135. *b*.

FRANSHERE, (*Géogr.*) erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 135. *b*.

FRA-PAOLO, *voyez* SARPI.

FRAPPE, (*Fondeur de caract. d'imprim.*) aſſortiment complet de matrices. Un aſſortiment de frappes eſt la richeſſe d'un fondeur. Pourquoi ces matrices ſont nommées *frappes*. VII. 288. *b*.

Frappe, terme d'ancien monnoyage. VII. 288. *b*.

Frappe-plaque, terme de bijoutier. VII. 288. *b*.

FRAPPÉ. (*Muſiq.*) De la maniere dont les François & les Italiens frappent la meſure. Toutes les ſyllabes longues doivent tomber ſur le frappé de la meſure, & les breves ſur le levé. *Suppl.* III. 136. *a*.

FRAPPER. Principales acceptions de ce mot. VII. 288. *b*.

Frapper, *battre*. Différente ſignification de ces mots. II. 154. *b*. Frapper d'eſtoc & de taille. V. 1006. *a*.

FRAPPER. (*Manuf. en ſoie*) VII. 288. *b*.

FRAPPER *une manœuvre*. (*Marine*) VII. 288. *b*.

FRAPPER *epingles*. (*Epinglier*) Comment on fait la tête de l'épingle. VII. 289. *a*.

FRAPPER *carreau*. (*Monnoie*) VII. 289. *a*.

FRAPPER, (*Ruban.*) Approcher & ſerrer par l'action du battant le coup de navette qui vient d'être lancé, ce qui forme la liaiſon de la trame avec la chaine. Détails ſur cette opération. VII. 289. *a*.

FRAPPER, (*Tiſſerand*) battre & ſerrer ſur le métier la trame d'une toile, &c. Détails ſur cette manœuvre. VII. 289. *a*.

FRARESCHE, *retrait de*, (*Juriſpr.*) XIV. 209. *a*. 210. *a*, *b*.

FRARESCHEURS, ou *Frareſcheux* ; (*Juriſpr.*) Tous ceux qui poſſedent des biens en commun. Etym. du mot. Ce qu'on entend par frérage ou frareſche. Différence entre parage & frérage. Démembrement qui ſe faiſoit autrefois d'un fief, lorſqu'il tomboit entre pluſieurs freres. Ordonnance de Philippe-Auguſte pour empêcher que ces démembremens ne préjudiciaſſent aux ſeigneurs. Il paroît par quelques exemples, que cette ordonnance ne fut pas ſuivie. Diverſes manieres dont les coutumes remédierent à ces inconvéniens du démembrement. Ouvrages à conſulter. VII. 289. *b*.

FRASCATI, (*Géogr.*) petite ville d'Italie en partie bâtie ſur les ruines du Tuſculanum de Cicéron. Son évêché, palais & jardins qui la rendent célebre. VII. 289. *b*.

FRASSEN, (*Claude*) docteur de Sorbonne, XII. 390. *b*.

FRATERNEL *amour*. I. 370. *b*. *Voyez* FRERES.

FRATERNITÉ. (*Juriſpr.*) Maniere dont la fraternité doit être prouvée. Ce qu'on entend par confraternité. VII. 290. *a*.

FRATERNITÉ *d'armes*, (*Hiſt. mod.*) aſſociation entre deux chevaliers, &c. Nature, origine & but de ces engagemens. Ils ſe contractoient quelquefois pour la vie ; mais ils ſe bornoient le plus ſouvent à quelques expéditions paſſageres. Ancienneté de cet uſage. Cérémonie par laquelle les aſſociés ſe juroient fidélité. Le chriſtianiſme s'étant établi, on contracta les fraternités au pied des autels. VII. 290. *a*. Autres cérémonies moins graves que les précédentes par leſquelles on s'aſſocioit. Traités de fraternité d'armes que les princes formoient entr'eux. Fraternité établie entre le connétable Cliſſon & le duc de Bretagne. Les fraternités militaires donnoient à des ſeigneurs particuliers le moyen de faire des entrepriſes dignes des ſouverains, & même quelquefois de ſe rendre indépendans. Il arriva ainſi que ces aſſociations contractées par des ſujets ou des alliés de nos rois, firent naître des ſoupçons ſur la fidélité de ceux qui les avoient formées. *Ibid.* *b*. *Voyez* FRERES D'ARMES.

FRATRICELLES, (*Hiſt. eccl.*) Religieux apoſtats & vagabonds du 13e. & du 14e. ſiecle, qui prêchoient différentes erreurs. Origine de cette ſecte : elle fut occaſionnée par les diſputes des cordeliers ſur la forme de leurs capuchons & ſur la propriété de ce qu'ils mangeoient. Bulles contradictoires de quatre papes ſur ce ſujet. Hiſtoire abrégée de cette diſpute qui, ſelon un auteur célebre, peut être miſe au rang des ſottiſes paiſibles. VII. 290. *b*.

FRATRICIDE. (*Juriſpr.*) Le fratricide & ſes enfans exclus de la ſucceſſion, &c. Auteurs à conſulter. VII. 291. *a*.

FRATTA, (*Jean*) poete du 16e. ſiecle. XVII. 89. *b*.

FRAUDE, elle peut ſe trouver, dans le diſcours, dans l'action, & même quelquefois dans le ſilence. La mythologie faiſoit de la fraude une des filles de l'enfer & de la nuit. VII. 291. *a*.

FRAUDE, *contravention*, *contrebande*. (*Comm.*) Différence entre ces trois choſes. La fraude & la contravention qui vient d'ignorance eſt punie comme celle que l'on commet de propos délibéré. VII. 291. *a*. Mauvais effets qui réſultent de la diſproportion qui ſe trouve entre le droit exigé & le prix de la choſe qui eſt l'objet de ce droit. Marchandiſes ſur leſquelles la contrebande ſe commet le plus ordinairement : confiſcations qui en ſont la peine. Punitions plus graves pour certaines contrebandes. Non ſeulement il n'eſt pas permis de frauder les droits ; mais c'eſt un devoir de conſcience de les payer. Préjudice que ces fraudes apportent au commerce. *Ibid.* *b*.

Fraude, diſtinguée de la contrebande. IV. 129. *b*. En quoi elle conſiſte : le légiſlateur n'y doit point donner lieu. 130. *b*. Suite d'obſervations ſur ce ſujet. 131. *a*, *b*. Punition de la fraude par les galeres. VII. 445. *a*. Eſpece de fraude nommée ſtellionat. XV. 509. *a*.

FRAVENFELD, (*Géogr.*) capitale de la Thurgovie, ſes révolutions, ſes privileges & ſon gouvernement. *Suppl.* III. 136. *a*.

FRAVENSTEIN, (*Géogr.*) château, ville & bailliage d'Allemagne dans la haute Saxe. Induſtrie des habitans des villages qui en reſſortiſſent. Château de même nom dans la haute Carniole. *Suppl.* III. 136. *a*.

FRAXINELLE. (*Botaniq.*) Caractere de ce genre de plante. VII. 291. *b*. On en diſtingue cinq ou ſix eſpeces. Deſcription de la fraxinelle commune. Veſicules pleines d'huile eſſentielle, dont les extrémités des tiges & les calices des fleurs ſont couverts. Vapeurs ſulphureuſes qui s'en exhalent dans les jours d'été. Contrées où la fraxinelle croît : tems où elle fleurit. *Ibid.* 292. *a*. *Voyez* DICTAMNE.

FRAXINELLE, (*Jardin. Agric.*) Elle peut être miſe au nombre des fleurs de la grande eſpece. Obſervations ſur la maniere de la multiplier & de la cultiver. VII. 292. *a*.

FRAXINELLE, (*Pharm. Mat. médic.*) elle porte le nom de dictamne dans les boutiques. Les feuilles de dictamne en matiere médicale déſignent celles du dictamne de Crete. C'eſt l'écorce de la racine de la fraxinelle qui eſt d'uſage en médecine. Caracteres de cette écorce. Principes dont elle eſt compoſée. Propriétés qu'on lui attribue. Sa doſe. Eau diſtillée des fleurs de fraxinelle. VII. 292. *b*. *Voyez* DICTAMNE.

FRAYÉ *aux ars*, (*Maneg. Maréch.*) en quoi conſiſte la maladie

maladie d'un cheval frayé aux ars. Ses causes. Comment on y remédie. VII. 292. *b.* Voyez *Suppl.* III. 413. *a.*

FRAYER, (*Gramm.*) acceptions communes de ce mot. VII. 292. *b.*

FRAYER, (*A la monnoie*) en quoi consiste ce crime. Dans un paiement où le frai attaque toutes les pieces, il est permis d'arrêter l'argent pour être justifié, par l'ordonnance de Louis XIV. VII. 292. *b.*

Frayer, s'erailler. VII. 292. *b.*

Frayer, terme de pêche : terme de vénerie. VII. 292. *b.*

FRAYEUR, ses synonymes sont *allarme*, *terreur*, *effroi*, *épouvante*, *crainte*, *peur*, *appréhension*. I. 277. *b.* XII. 480. *a.* Dernier degré de la frayeur. IV. 60. *b.* Cas qui prouvent qu'on peut mourir de frayeur. VII. 214. *b.* Cause de la sueur dans la frayeur. XV. 628. *a.*

FRAYOIR, (*Vénerie*) lieu où le cerf brunit son bois. Plus il est vieux, plutôt il fraie. Comment on reconnoît au frayoir la hauteur de la tête du cerf. VII. 293. *a.*

Frayoir, voyez l'article *Vénerie*. XVI. 939. *b.*

FRÉDEGONDE. Observation sur le tombeau de cette reine. VI. 864. *a.*

FRÉDÉRIC I, dit *Barberousse* & *le pere de la patrie*. (*Hist. d'Allem.*) treizieme roi ou empereur de Germanie ou d'Allemagne. Histoire de son regne. *Suppl.* III. 136. *a*, *b.* 137. *a*, *b.*

Frédéric I, dit *Barberousse*, empereur. Il assiege inutilement Alexandrie. *Suppl.* I. 274. *a.* Il cherche à rétablir Uladislas sur le trône de Pologne. *Suppl.* II. 9. *b.* Sa mort. IV. 592. *a.* *Suppl.* II. 667. *a*, *b.*

FRÉDÉRIC II, de la famille de Souabe, (*Hist. d'Allem.*) roi de Sicile & de Jérusalem, 17e. roi ou empereur de Germanie depuis Conrad I. 21e. empereur d'occident depuis Charlemagne. Histoire de son regne. *Suppl.* III. 138. *a*, *b.* 139. *a*, *b.*

Frédéric II, empereur, protecteur des inquisiteurs. VIII. 774. *a.* Excommunication fulminée contre lui par le pape. VI. 710. *b.* Il fait renaître l'anatomie. *Suppl.* I. 394. *a.*

FRÉDÉRIC III, dit *le Bel*, (*Hist. d'Allem.*) n'est point compté parmi les empereurs par les meilleurs chronologistes. Evénemens de son regne. *Suppl.* III. 140. *a.*

Frédéric III, empereur : son épiphaphe. VIII. 777. *b.*

FRÉDÉRIC IV, successeur d'Albert II. (*Hist. d'Allem.*) vingt-neuvieme empereur depuis Conrad I. Il fut surnommé *le pacifique*. Histoire de son regne. *Suppl.* III. 140. *b.*

FRÉDÉRIC-AUGUSTE I, électeur de Saxe & roi de Pologne. XII. 934. *a.*

FRÉDÉRIC-AUGUSTE II, (*Hist. de Pologne*) électeur de Saxe, roi de Pologne. Principaux événemens de son regne. *Suppl.* III. 142. *b.*

FRÉDÉRIC I, (*Hist. de Suede*) roi de Suede. Tableau de son regne. *Suppl.* III. 144. *a.*

FRÉDÉRIC I, reconnu roi de Prusse en 1713. XIII. 532. *b.*

FRÉDÉRIC-GUILLAUME II, roi de Prusse, précis de son regne. XIII. 532. *b.*

FRÉDÉRIC II, roi de Prusse : anecdote sur ce prince. IX. 460. *b.* Précis de son regne jusqu'à ce jour. XIII. 532. *b.* Son éloge. 533. *a.* Celui de ses ouvrages. *Ibid.* Usages qu'il fait de l'artillerie. *Suppl.* I. 611. *b.* Son palais à Charlottenbourg. *Suppl.* II. 368. *a.*

FRÉDÉRIC, (CODE) III. 572. *b.*

FRÉDÉRIC-MAURICE, duc de Bouillon. *Suppl.* II. 37. *b.* 38. *a.*

FREDELINGHEN, ou *Fridlingen*, (*Géogr.*) forteresse d'Allemagne, près de Huningue, à trois quarts de lieue de Basle. Suites de la victoire que le marquis de Villars remporta dans ce lieu en 1702 sur l'armée impériale. *Suppl.* III. 144. *b.*

FREDPUY, ou *Fraispuits*, (*Hist. nat.*) petite montagne peu éloignée de Vesoul, qui vomit & élance quelquefois de son sommet autant d'eau que le Vésuve de flammes. Description de cette merveille. Effets semblables que présente le puits de Braine, sur le chemin de Besançon à Omans. Conjecture sur leur cause. *Suppl.* III. 145. *a.*

FREDUM, (*Jurispr.*) droit qu'on payoit pour la protection accordée par le prince contre le droit de vengeance. III. 771. *a.*

FRÉGATAIRE, (*Comm.*) ce qu'on entend par ce mot au bastion de France en Afrique. Fonctions & gages des frégataires. VII. 293. *a.*

FRÉGATE, (*Marine*) espece de vaisseau de guerre. Les Anglois sont les premiers qui ont appellé ces bâtimens de ce nom. Ce mot *frégate* tire son origine de la mer Méditerranée : bâtimens qu'on y appelloit de ce nom. Description des frégates depuis 32 jusqu'à 46 canons, & de celles depuis 30 jusqu'à 32. VII. 293. *a.* Frégate de 28 canons. Frégate de 22 à 24 canons. Les frégates au-dessous de 20 sont appellées *corvetes*. Devis d'une fregate de 145 pieds de long de l'étrave à l'étambot, 36 pieds de ban, & 15 pieds de creux. *Ibid. b.*

FRÉGATE *légere*. (*Marine*) VII. 294. *a.*

Frégate. Construction des frégates de différentes grandeurs & capacités. XIII. 789. *b.* 790. *a.* Simpequir, espece de frégate. XV. 203. *a.*

FRÉGATE. (*Ornith.*) Description de cet oiseau des Antilles. On prétend qu'il s'éloigne des terres de plus de 300 lieues. Chasse qu'il fait aux poissons volans. Islette des frégates dans le petit cul-de-sac de la Guadeloupe. On les a obligés de la déserter en leur donnant la chasse pour avoir de leur graisse. Comment on les prend. VII. 294. *a.*

FREIDBERG, (*Géogr.*) ville de Misnie. Auteur qui en a donné l'histoire. Gens de lettres qu'elle a produits. VII. 294. *a.*

FREIENWALD, (*Géogr.*) 1°. petite ville d'Allemagne dans la Poméranie prussienne ; 2°. petite ville d'Allemagne dans la haute-Saxe. Observations sur les eaux minérales & les mines d'alun qui se trouvent dans son voisinage. *Suppl.* III. 145. *a.* Canal nouveau fait aux environs de Freienwald à la riviere de l'Oder. *Ibid. b.*

FREIGIUS, (*Jean-Thomas*) Jurisconsulte. VII. 306. *a.*

FREIN. (*Gramm. & Manege*) VII. 294. *b.*

Freins louvetés dont parlent quelques auteurs latins. V. 558. *b.*

FREIN *de la verge*. (*Anat. Chirur.*) Sa description. Jeux de la nature auxquels ce ligament est sujet. Moyens de remédier aux inconvéniens qui en résultent. VII. 294. *b.*

Frein. Comment on remédie à ce défaut de conformation qui fait courber la verge dans l'érection. VIII. 412. *a.*

FREIN *de la langue*. (*Anat.*) Il arrive quelquefois dans les enfans nouveaux-nés, que cette membrane se continue jusqu'au bout de la langue. Comment on y remédie. Leçon que les moralistes tirent de ce que l'auteur de la nature a mis un frein à la langue & au membre viril. *Suppl.* III. 145. *b.* *Voyez* FILET.

FREIN *de la langue*, voyez *Filet*. Son prolongement contre nature dans un enfant. *Suppl.* I. 292. *a.*

Frein de la vulve, voyez *Fourchette*. *Suppl.* III. 145. *b.*

FREIND, (*Jean*) médecin. XI. 230. *b.*

FREINSHEMIUS, (*Jean*) savant littérateur. XVII. 374. *b.* Supplémens de Freinshemius. XV. 673. *b.*

FREISACH, ou *Friesach*, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle d'Autriche. Ses révolutions. Etablissemens & fondations dans ce lieu. *Suppl.* III. 145. *b.*

FREISTADT, correction à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 145. *b.*

FREJUS, (*Géogr.*) *forum Julii*, ville ainsi appellée de Jules-Cesar. Elle a été la patrie d'Agricola, beau-pere de Tacite. Pourquoi Pline l'appelle *classica*. Sa situation. VII. 294. *b.*

Frejus ancienne. *Suppl.* IV. 10. *a.*

FRÊLE. Différence entre *frêle* & *fragile*. VII. 295. *a.*

FRELON, (*Hist. nat. Zoolog.*) insecte du genre des guêpes. Dans les tems chauds sa piquure est très-vive. En quoi les gâteaux des frelons different de ceux des guêpes souterreines. Description de ces gâteaux. Matiere dont ils les forment. Lieux où l'on trouve les nids de frelons. Insectes dont ils vivent. Ressemblance des frelons avec les guêpes. VII. 295. *a.*

FREMINET, (*Martin*) peintre. V. 319. *a.*

FRÊNE. (*Bot.*) Caracteres de deux genres de plante de ce nom. Description de cet arbre. On le met au nombre de ceux qui, par leur volume, tiennent le premier rang dans les forêts. Observations sur son accroissement. Terrein & expositions qui lui conviennent le plus. VII. 295. *b.* Quels sont les terreins auxquels il se refuse. Moyens de le multiplier. Ce qui rend difficile sa propagation en grand. Soins qu'on doit prendre pour faire venir le frêne de semence. Soins à prendre pour la transplantation. *Ibid.* 296. *a.* Qualités de son bois. Usages qu'on en tire. Bois qu'on peut se procurer en élaguant ou étêtant l'arbre, quand il est dans sa force. Le dégouttement du frêne endommage tous les végétaux qui en sont atteints. Mais l'égout d'aucune espece d'arbre ne lui fait préjudice. Usages qu'on tire de son feuillage : tems où l'on doit couper les rameaux. On pourroit employer le frêne pour l'ornement des jardins. Inconvénient qui le fait éloigner de tous lieux d'agrément. Auteur à consulter sur les propriétés médicinales du frêne. Especes de frêne les plus connues. *Ibid. b.* Le frêne de la grande espece. Le frêne de la grande espece à feuilles panachées de jaune. Le frêne à feuilles rondes. Le frêne nain, ou de Montpellier. Le frêne à fleurs, originaire d'Italie : détails sur cet arbre ; c'est de tous les différens frênes, celui qu'on doit le plus employer dans les jardins d'agrément. Le frêne à feuilles de noyer. le frêne de la nouvelle Angleterre : détails sur cet arbre, sa culture, les lieux où on le cultive. Le frêne blanc d'Amérique : sa description. Vigueur de ces arbres. *Ibid.* 297. *a.*

FRÊNE, (*Bot. Agric.*) noms de cet arbre en différentes langues. Son caractere générique. *Suppl.* III. 145. *b.* Enumération de huit especes. Lieux où elles croissent. Leurs descriptions, culture, qualités & usages. *Ibid.* 146. *a.*

Frêne épineux, voyez *Fagara*. *Suppl.* III. 1. *b.* Le chionantho greffé avec succès sur ce frêne. 259. *b.*

FRÊNE, (*Pharm. Mat. médic.*) Principes qu'il contient. Pro-

Ibid. b. Couleurs nuisibles à la fresque : couleurs qui lui sont propres. Couleurs délicates qui demandent des précautions. Comment on prépare & l'on dispose toutes ces couleurs au moment où l'on veut peindre. Une précaution essentielle est d'éprouver les mêlanges & les teintes que l'on veut faire. Comment on s'assure de l'accord des couleurs. Divers moyens dont on doit se précautionner. *Ibid.* 305. *a.*

FRESQUE, (*Peint. Antiq.*) comment on peut rendre les fresques moins altérables par la pluie. Des fresques trouvés à Herculanum. *Suppl.* III. 147. *a.* Fresques sciés sur le mur. *Ibid. b.*

Fresque, observations sur les fresques des anciens. *Suppl.* II. 632. *a.* Ce genre de peinture rétabli à Rome du tems d'Auguste. XII. 274. *a.* Inconvéniens & avantages de la peinture à fresque. 278. *a.* Maniere égratignée, espece de fresque. V. 432. *b.* Des peintures à fresque trouvées à Herculanum. VIII. 152. *a, b. Suppl.* III. 351. *b.* 352. *a.*

FRET ou FRETAGE, (*Comm.*) louage d'un navire. VII. 305. *a.*

Fret, droit qu'un maître de navire se réserve lorsqu'il donne son vaisseau à fret. II. 219. *b.* Comment se fait l'évaluation du fret. V. 632. *a.* IX. 403. *b.* Comment se fait l'évaluation du tonneau pour le prix du fret. XVI. 410. *a. b.*

Fret, droit que les vaisseaux étrangers paient aux bureaux des fermes du roi. Quelles sont les nations étrangeres dont les vaisseaux sont délivrés de ce droit. VII. 305. *b.*

Fret, équipement de navire. VII. 305. *b.*

FRETE, (*Blason*) meuble d'armoiries. De l'étymologie de ce mot. Ecu frété. Croix frétée. *Suppl.* III. 147. *b.*

FRETE, (*Blason*) espece de fretes appellées treillis. XVI. 578. *a.*

FRETER, *affreter*, (*Marine*) différente signification de ces mots. *Suppl.* I. 190. *a.*

FRETEVAL, (*Géogr.*) village près de Blois, où l'arriere-garde de Philippe-Auguste fut défaite en 1194. Son sceau & les archives furent enlevés par les Anglois. Réflexion sur cet événement. *Suppl.* III. 147. *b.*

FREUDENTHAL, (*Géogr.*) château, ville & seigneurie de la Haute-Silésie. Observations sur ce sujet. *Suppl.* III. 147. *b.*

FREUX, (*Ornithol.*) description de cet oiseau, qui ressemble presque entiérement à la corneille. En quoi l'un differe de l'autre. Alimens dont le freux se nourrit. VII. 305. *b.*

FREYA, ou FRIGGA, (*Hist. anc. Mythol.*) une des divinités des anciens Saxons. Comment on la représentoit. On prétend que c'est de *Freya* que vient le *Freytag* des Allemands, & que cette divinité répond à la Vénus des Latins. Réflexions de l'auteur sur ce sujet. VII. 306. *a.*

FREYBERG, en Misnie : jaspe très-singulier qui se trouve près de cette ville. VIII. 467. *a.*

FREYER, (*Hist. du nord*) roi du nord, qui fut placé au rang des dieux. Origine du nom *freytag* donné au vendredi par les Allemands. *Suppl.* III. 148. *a.*

FREYGRAVES, (*Hist. mod. & Droit politiq.*) Voyez VRYGRAVES.

FREYMONIUS, (*Volfgang*) son ouvrage sur le digeste. IV. 997. *b.*

FREZIER, exagérations de cet écrivain. IX. 315. *a.*

FRIBOURG, (*Géogr.*) capitale du Brisgaw en Souabe. Diverses observations sur cette ville. Sa situation. Cette ville est la patrie du moine Schwartz, & de J. Thomas Freigius. VII. 306. *a.*

FRIBOURG, (*Géogr.*) ville en Suisse. Tems de sa fondation. Celui où elle fut reçue au nombre des cantons. Son gouvernement. Sa situation. Auteurs à consulter. VII. 306. *a.*

FRICENTI, (*Géogr.*) observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 148. *a.*

FRICHE, terres laissées en friche dans le royaume de France. VI. 532. *b.*

FRICTION, (*Chirur.*) Elle est au rang des exercices nécessaires à la santé : c'est une des six choses non naturelles. Quelles sont les personnes auxquelles les frictions seroient utiles. Trois especes de frictions, selon Ambroise Paré ; la forte, la douce, la modérée. Divers cas dans lesquels la forte est d'une grande utilité. Le degré de force qui établit la différence des trois especes de frictions est relatif au tempérament, à la maladie, à l'âge. Frictions conseillées par de très-grands maîtres pour la cure de la léthargie, de l'apoplexie, & pour rappeller à la vie les noyés. VII. 306. *b.* Effets de la friction douce & légere. En quels cas elle convient. Utilité de la friction modérée, circonstances dans lesquelles on la recommande. Attentions qu'exigent les frictions pour être administrées sagement. Divers remedes au bon effet desquels les frictions modérées préparent. VII. 307. *a.* Leur utilité dans la cure de l'anchylose, dans les fievres continues où les malades ont presque toujours les extrémités froides. Frictions ordonnées par Ambroise Paré dans le cas d'une fracture de l'os de la cuisse causée par un coup de feu. Il est convenable, avant de changer de linge dans les sueurs, de se faire frotter modérément : ces frictions préviennent la lassitude. *Ibid. b.*

Friction. De l'usage des frictions. XVII. 198. *a, b.* 199. *a.* Elles étoient employées chez les Grecs pour les athletes. IX. 758. *a, b.* Belles cures opérées par les frictions. III. 776. *b.* Frictions propres à réchauffer sans douleur les parties froides. VII. 331. *a.* Fumigations reçues par friction. 367. *a.* Frictions mercurielles capables d'exciter la salivation. VIII. 360. *a, b.* Explication de leur effet. XV. 48. *a.*

Friction, mouvement que le chirurgien fait dans l'opération de la saignée pour pousser le sang vers la ligature. VII. 307. *b.*

Friction mercurielle. Voyez VEROLE.

FRIDDES, (*Richard*) théologien. XIV. 744. *a, b.*

FRIDERICKS-HALL, ou *Friderickstadt*, en Norvege. (*Géogr.*) Charles XII tué au siége de cette ville en 1718. VII. 307. *b.*

FRIDERICHSTADT, (*Géogr.*) ville maritime de Norwege. Force de cette place. Son origine. *Suppl.* III. 148. *a.*

FRIDERICIA, ou *Friderichsodde*, (*Géogr.*) ville de Danemarck, dans le nord-Jutland. Sa description. Ses révolutions. Droits qui s'y perçoivent. *Suppl.* III. 148. *a.*

FRIDERICKSTADT, ville de Jutland. VII. 307. *b.*

FRIDEWALD, (*Géogr.*) château & bailliage d'Allemagne dans le cercle du haut Rhin. Observations sur l'un & sur l'autre. *Suppl.* III. 148. *a.* Ancienne ville du même nom dans la Westphalie, & dans le comté de Sayn. *Ibid. b.*

FRIDLEF I. (*Hist. de Danem.*) roi de Danemarck qui régnoit à-peu-près soixante ans avant J. C. Histoire abrégée de son regne. *Suppl.* III. 148. *b.*

FRIDLEF II. fils de Frothon III. roi de Danemarck. Tableau de son regne. *Suppl.* III. 148. *b.*

FRIDLEF II, roi de Danemarck. Service qu'il rendit à Haldan I, roi de Suede. *Suppl.* III. 287. *a.*

FRIEDBERG, (*Géogr.*) ville libre & impériale d'Allemagne dans le cercle du haut Rhin. Sa place à la diete & dans les assemblées du cercle dont elle est membre. Ce qu'elle paie pour les mois romains & pour sa chambre impériale. Causes qui l'ont fait décheoir de son opulence. *Suppl.* III. 148. *b.*

Friedberg, ville d'Allemagne en haute Saxe. Sa situation. Villes comprises dans le cercle du même nom auquel elle appartient. *Suppl.* III. 149. *a.*

Friedberg, comté d'Allemagne dans le cercle de Souabe. Seigneurs auxquels il appartient. Ville du même nom dans la haute Baviere. *Suppl.* III. 149. *a.*

FRIEND, (*Jean*) physiologiste. *Suppl.* IV. 354. *b.*

FRIGANE ou *Phrigane*, (*Insectol.*) insecte aquatile tetroptere. Description & histoire naturelle de cet animal. *Suppl.* III. 149. *a.* Ouvrage à consulter. *Ibid. b.*

FRIGIDITÉ, (*Jurispr.*) état d'un homme impuissant : son mariage est nul. Trois causes de frigidité, l'une qui provient de naissance, l'autre de cas fortuit, la troisieme de maléfice. La seconde cause si elle est survenue depuis le mariage, ne peut lui donner atteinte. Sur la troisieme, voyez *Aiguillette*, *Ligature*, *Maléfice*, *Nouement d'aiguillette*, *Impuissance.* Auteurs à consulter. VII. 308. *a.*

Frigidité, remedes contre ce défaut. *Suppl.* I. 483. *a, b.*

FRIGORIFIQUE, (*Physiq.*) l'existence des parties frigorifiques réelles soutenue par les Gassendistes. Quelques philosophes n'en admettent point d'autres que les sels nitreux. Causes du froid, selon le docteur Clarke. Pourquoi, selon le même, le froid empêche la corruption. VII. 308. *a.*

Frigorifiques particules, par lesquelles on a expliqué la congelation. III. 864. *b.* 865. *b.* Réflexions sur cette hypothese. VII. 314. *a.* 679. *b.*

FRIMAT, *voyez* GIVRE.

FRIOUL, (*Géogr.*) province de l'état de Venise. Ses bornes & son étendue. Ses principales rivieres. Sa capitale. Auteurs à consulter. VII. 308. *b.*

FRIOUL, (*Géogr.*) observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 149. *b.*

Frioul, mine de mercure dans cette province. VIII. 504. *b.*

FRIPIER, (*Comm.*) observations sur l'état & la police de cette communauté à Paris. VII. 308. *b.*

FRISCHLIN, (*Nicodeme*) poete. XVII. 646. *a.*

FRILCHE-NAFF, *le*, (*Géogr.*) golfe de la mer Baltique sur les côtes de Prusse. Description de cette espece de lac. Rivieres qui s'y jettent. Presqu'isle longue & étroite qui sépare la plus longue portion de ce golfe d'avec la mer. Son origine. Sa population. *Suppl.* III. 149. *b.*

FRISE, (*Marine*) ornement de sculpture. VII. 308. *b.*

FRISE, (*Archit.*) Métopes & triglyphes de la frise dorique. X. 470. *a.* XVI. 639. *b.* Voyez ENTABLEMENT.

Frise, cheval de, III. 308. *b.* Cheval de frise, figure symbolique. XV. 729. *b.*

Frise, significations de ce mot en lutherie. VII. 309. *a.*

FRISE, (*Comm.*) étoffe de laine qui se fabrique principalement à Colchester. Ordonnance relative à la fabrication de cette sorte d'étoffe. VII. 309. *a.*

Frise, ratine grossiere. Toile forte & ferme. VII. 309. *a.*

grand froid se fait sentir. Pourquoi un air agité nous paroît plus froid qu'un air tranquille refroidi au même degré. Quelle est la raison pour laquelle le plus grand froid se fait sentir chaque jour environ une demi-heure après le soleil levé. Table des plus grands degrés de froid observés jusqu'ici en différens lieux de la terre. *Ibid.* 317. *a.* Effets du froid rigoureux qu'éprouverent à Tornea les académiciens qui allerent mesurer un degré du méridien vers le pole. Observations faites par les voyageurs, sur le froid qu'on éprouve à la baie de Hudson. Certaines plantes exigent moins de chaleur que d'autres; de-là en partie la diversité des plantes selon les lieux & les climats. Le froid nuisible aux végétaux lorsqu'il est extrême. Des effets du froid sur les corps des animaux. *Ibid b.* Les animaux conservent dans les saisons les plus extrêmes, un degré de chaleur indépendant en quelque sorte de l'air dans lequel ils vivent. Degré de cette chaleur dans l'homme.

Du froid artificiel. Le plus simple de tous les moyens de le produire, est l'application d'un corps plus froid que celui qu'on veut refroidir. Un autre moyen est le mélange de différentes substances, soit solides, soit fluides. 1°. Eau refroidie par le mélange de certains sels. Le thermometre y descend au-dessous du terme de la congelation, sans que néanmoins cette eau soit gelée. 2°. Autres mélanges de sels propres à augmenter le froid de la neige ou de la glace pilée. *Ibid.* 318. *a.* Ce n'est qu'en fondant la glace & en s'y dissolvant, que les sels la rendent plus froide. Effets du sel marin, du sel ammoniac, & du salpêtre sur la glace; celui du sel gemme & de la potasse qui est un sel alkali. 3°. Les esprits de sel & de nitre possedent à un plus haut degré que les sels concrets, la vertu de produire le froid. Moyen d'augmenter beaucoup le froid qui résulte du mélange de la glace & d'un sel concret. *Ibid. b.* Quoique le sel marin soit fort supérieur au salpêtre par rapport à l'effet dont il s'agit, l'esprit de sel est cependant un peu inférieur à l'esprit de nitre. Froid causé par une liqueur ardente & inflammable comme l'esprit de vin. Diverses liqueurs qui refroidissent la glace en la fondant. 4°. Dissolutions chymiques accompagnées d'effervescence, & qui cependant sont froides. Effervescences froides qui donnent des vapeurs chaudes. Ces mêmes vapeurs n'ont point de chaleur, quand l'expérience se fait dans le vuide. Pourquoi l'eau d'une bouteille plongée dans un mélange de sel & de glace pilée, se refroidit & se glace. Quelquefois un corps se refroidit en s'unissant à un autre corps moins froid que lui. *Ibid. b.*

Froid. Phénomenes du froid. Pourquoi le plus grand froid d'hiver n'a pas lieu le jour du solstice. III. 28. *b.* Le froid paroît augmenter au commencement du dégel. IV. 753. *b.* Pourquoi l'étage supérieur d'une maison est le plus chaud durant le jour, & le plus froid durant la nuit. Comment se refroidit un corps appliqué sur un corps dur ou sur un corps mou. VI. 601. *a.* L'intervalle entre le plus grand chaud & le plus grand froid, croît à mesure qu'on s'éloigne de l'équateur. VII. 625. *a.* Il ne fait jamais aussi froid sur les côtes de la mer, que dans l'intérieur des terres. 687. *b.* Le froid n'augmente pas à proportion qu'on approche du pole. *Suppl.* IV. 250. *a.* Observations météorologiques sur le chaud & sur le froid. XVI. 118. *a.* Le froid considéré comme cause & non comme effet du vent du nord. XVII. 21. *b.* *Effets du froid: voyez* GEL, GELÉE, GLACE, CONGELATION. Comment il fait périr les arbres. I. 586. *a.* Dans quelle circonstance un froid médiocre peut devenir nuisible aux plantes. *Ibid.* Matieres durcies par le froid. III. 607. *a.* Condensation des corps les plus durs par un grand froid. 836. *a.* Table de l'extension que dix perches faites de différens bois ont soufferte par le froid. *Suppl.* IV. 886. *a.* Le froid excessif suspend la vertu directive de l'aimant. I. 200. *b.* Cause de la rupture de la glace & de plusieurs autres corps durs dans un tems froid. 233. *a.* Froids rigoureux qui ont gelé les vins. XVII. 292. *b.* *Froids remarquables observés en differens lieux.* Circonstances qui rendirent si funestes le froid de 1709. I. 586. *a.* VII. 540. *b.* 543. *b.* 544. *a.* 681. *a.* Froid excessif de la baie de Hudson. VIII. 331. *b.* 332. *a.* De Jeniscea en 1735. VIII. 508. *a.* Celui qu'éprouverent en 37, les académiciens dans la Laponie, *ibid. b.* VII. 687. *a.* XVI. 427. *a.* & les Hollandois dans la Nouvelle-Zemble en 1596. VIII. 508. *b.* XVII. 700. *a.* Froid remarquable à Québec en 1744. XIII. 696. *b.* *Causes du froid.* Diverses causes du froid tirées de la situation particuliere & de la nature d'un lieu. III. 27. *b.* Causes du froid selon le docteur Clarke : hypothese des Gassendistes. VII. 308. *a.* Causes du froid sur la terre. XVII. 725. *a.* Des causes particulieres du froid dans les différens pays des zones tempérées. 733. *a*, *b.* *Froid artificiel.* Moyens de produire un degré de froid très-considérable. III. 866. *b.* Froid artificiel par le moyen des sels. VII. 683. *a*, *b.* *&c.* 686. *a.* Divers moyens artificiels de produire le froid. XIII. 901. *b.* *&c.*

FROID, (*Chymie*) Les chymistes entendent par-là, 1°. l'action positive & réelle d'une chaleur foible : dissolution faite à froid; infusion à froid. D'où vient la perfection qu'acquierent certains vins en vieillissant dans les bonnes caves. 2°. Les chymistes prennent le froid dans son acception la plus vulgaire. Usages qu'ils font de ce froid. Connoissances utiles & curieuses que leur procureroit l'emploi philosophique d'un froid plus fort & plus constant que celui qu'ils ont coutume d'employer. VII. 319. *b.* Une bonne glaciere fourniroit le réservoir le plus simple & le plus commode de ce froid. Nous ne saurions dans nos climats nous procurer un froid durable plus fort; or, la durée & la continuité du froid sont absolument essentielles dans certaines expériences. Comment le chymiste doit placer son laboratoire pour observer les effets de la suite entiere des degrés du feu chymique sur certaines substances. Utilité d'une glaciere pour conserver des gibiers & des fruits inconnus à certaines saisons. *Ibid.* 311. *a.*

FROID, (*Docimastique*) Donner froid à un régule qu'on affine. VII. 320. *a.*

FROID, (*Econom. anim.*) Il n'est aucun corps dans la nature qui ne soit plus ou moins pénétré par l'élément du feu, & qui n'éprouve une oscillation continuelle causée par l'effet alternatif de la chaleur & de la force de cohésion. VII. 320. *a.* Il n'y a donc point de corps absolument froid. C'est la chaleur animale qui fixe l'idée du chaud & du froid. On pourroit dire avec fondement que l'action du feu dans l'atmosphere, ne va jamais jusqu'à la rendre chaude respectivement à nous; puisqu'elle n'excede & n'égale même jamais, d'une maniere durable, la chaleur qui nous est naturelle. *Ibid. b.* On peut donc regarder le milieu dans lequel nous vivons, comme étant toujours froid, respectivement à ce que nous sentons, mais dans un rapport toujours variable. Les corps dans lesquels le thermometre s'éleve à un degré supérieur à ceux de la chaleur humaine, sont regardés comme chauds. Tous les corps qui n'ont d'autre chaleur que celle du milieu dans lequel ils sont contenus, sont réellement froids par rapport à nous. Raison pour laquelle les métaux, le marbre nous paroissent plus froids que le bois & d'autres substances. Il n'est aucun corps dans la nature qui ait plus de chaleur par lui-même qu'un autre, dans le même milieu. La putréfaction & la fermentation peuvent cependant procurer une certaine chaleur aux corps dans lesquels elles sont excitées. *Ibid.* 321. *a.* Divers jugemens que nous pouvons porter quelquefois sur la chaleur d'un même corps, quoique cette chaleur n'ait pas varié. Pourquoi les caves nous paroissent froides en été & chaudes en hiver. *Ibid. b.* Quelle est la disposition de nos corps à laquelle il est attaché de pouvoir porter à l'ame l'idée du froid, conséquemment à l'impression qu'ils reçoivent des causes frigorifiques? Cette question tient à la recherche des causes de la *chaleur animale*; voyez cet article & l'analyse que l'auteur en donne ici. *Ibid.* 322. *a.* Objections que l'auteur de l'article sur la *chaleur animale* propose contre le docteur Douglas. *Ibid. b.* Réponse à ces objections. Dans l'hiver, la chaleur animale appartient davantage à l'animal même, & dans l'été elle appartient plus aux causes externes. Pourquoi les animaux ont plus d'action vitale & de vigueur en hiver qu'en été? Effets des grandes chaleurs sur le corps des animaux. Régime ordonné par Dioclès à Antigonus, roi d'Asie, & réglé sur la variété des saisons. *Ibid.* 323. *a.* Du mouvement des humeurs dans les vaisseaux capillaires. Pourquoi l'on est si sensible au froid, lorsqu'on passe promptement d'un milieu qui est plus approchant de notre température naturelle à une température plus froide. Pourquoi un grand froid fait moins d'impression lorsqu'il a subsisté quelque tems. *Ibid. b.* Cause du froid qu'on éprouve dans les affections rhumatismales. Suite des réponses aux objections contre le systême du docteur Douglas. *Ibid.* 324. *a*, *b.* Correction que l'auteur apporte au systême de ce docteur, en établissant que les vaisseaux capillaires internes contribuent à la chaleur ainsi que les externes. Observation sur la fievre lypyrie & les sensations qu'elle fait éprouver aux malades. Pourquoi les personnes d'un tempérament phlegmatique, cacochyme, ne sont pas sujettes aux fievres ardentes comme celles d'un tempérament bilieux ou sanguin. Le frottement des fluides entr'eux & des solides entr'eux, considéré comme cause partielle de la chaleur animale. *Ibid.* 325. *a.* Exemples de quelques fluides échauffés par le seul mouvement & la seule attrition. La différence du sang dans les différens sujets, contribue beaucoup à la différence qu'on observe dans la chaleur naturelle. *Ibid. b.* Selon un ancien auteur, le sang n'est pas chaud de sa nature, mais susceptible de s'échauffer. Cause de l'intempérie qui domine dans les personnes d'un tempérament pituiteux, dans les hydropiques, dans les chlorotiques, *&c.* Cause du défaut de chaleur dans la plupart des poissons. Réflexions en faveur du systême du docteur Douglas, corrigé comme il vient de l'être. Il résulte de ce qui a été dit dans cet article, que c'est au froid même de l'atmosphere qu'on doit attribuer principalement l'entretien des effets du feu, à l'égard des animaux chauds, à un degré à-peu-près uniforme dans l'état de santé, *&c. Ibid.* 326. *a.* Ce sont les mouvemens absolument nécessaires pour la conservation de la vie saine dans les animaux, qu'il faut regarder comme les antagonistes du froid. Causes du froid interne que l'animal éprouve. *Ibid. b.*

Froid, ses effets sur le corps humain. I. 233. *b.* Du froid

que l'homme peut soutenir. *Suppl.* II. 310. *a. Suppl.* IV. 721. *b.* Stature des habitans des climats froids. 829. *b.* Ce sont les insectes qui supportent le plus grand froid. III. 37. *b.* Pourquoi le métal paroît plus froid que la laine. VI. 601. *b.* Froid potentiel. XIII. 182. *a.* Comment l'on juge du froid par l'attouchement. XV. 821. *a.*

FROID. (*Patholog.*) Le froid dans les animaux chauds peut être produit par des causes internes & par des causes externes. La principale cause *externe* de ce froid, est celui de l'atmosphere. Dans les climats tempérés, le thermometre ne descend communément en hiver au-dessous de la congelation, que jusqu'à la moitié du nombre des degrés, dont il s'éleve au-dessus de ce terme dans les tems les plus chauds. Terme moyen entre ces deux extrêmes des mouvemens du thermometre. VII. 326. *b.* La chaleur propre à l'animal augmente à porportion qu'il en reçoit moins du milieu dans lequel il vit, & cette augmentation se fait en raison de celle du resserrement que ce froid cause dans la surface du corps; mais quand ce froid devient extrême, il ralentit le cours des humeurs. Circonstances qui augmentent la sensation du froid animal. Animaux tués par le froid : cause de leur mort. Du degré de froid nécessaire pour opérer la coagulation du sang. Cause des concrétions polypeuses qui se forment autour du cœur dans les personnes demeurées en syncope pendant quelque tems. Effets du froid sur le corps de l'animal après sa mort. Ceux qu'il produit sur les corps animés. *Ibid. b.* Quels sont ceux d'un grand froid sur la surface du corps. Oppression qu'il donne. *Ibid.* 328. *a.* Maladies causées par le froid. Dangereux effets des boissons froides, lorsque le corps a été échauffé par quelque violent exercice. Cause de la maladie d'Alexandre-le-grand, lorsqu'il se fut baigné dans le Cydnus. *Ibid. b.* Effets de l'eau froide sur les personnes tombées en syncope & dans les cas d'hémorrhagies. Des différentes causes *internes* du froid animal. *Ibid.* 329. *a.* Des causes du froid qu'on éprouve quelquefois dans certaines parties du corps, sans qu'il y ait aucune diminution d'agitation dans les solides & dans les fluides, tandis que les autres parties sont affectées de chaleur très-vive. Cas particuliers où il survient en peu de tems à des personnes qui ont toute leur chaleur naturelle, un froid répandu sur toute la surface du corps, avec pâleur, frisson, tremblement, sueur froide : cause de ces symptômes. Des différens moyens qui peuvent faire cesser la disposition contre nature qui produit la sensation du froid, tant interne qu'externe. *Ibid. b.* Premieres précautions que l'homme a prises contre le froid de l'atmosphere. La nécessité de se préserver du froid en se couvrant des peaux des animaux, fut vraisemblablement le premier motif qui porta l'homme à les égorger.

Moyens que l'art a trouvés pour garantir les hommes plus efficacement du froid de l'air ambiant. *Ibid.* 330. *a.* C'est l'inconvénient de ces précautions qui a rendu plus sensibles les parties que nous avons coutume de couvrir. Ces parties ne deviennent froides que par communication sympathique. Il s'y engendre moins de chaleur animale à proportion, que dans celles où il y a plus d'effets du froid. Les habits peuvent aussi être cause de la chaleur, parce qu'ils compriment le corps par leur poids. Moyens imaginés pour rendre, autant qu'il est possible, l'air qui nous environne, comme immobile autour de nous, & nous procurer une atmosphere toujours chaude. *Ibid. b.* Degré de chaleur qu'on ne doit point passer, en chauffant les poeles. Pourquoi un poële chauffé au même degré de chaleur que celui que l'air peut contracter en été, est cependant moins supportable & plus nuisible à la santé. Cause des douleurs qu'on ressent en réchauffant des parties bien froides. Quelles sont les frictions les plus propres à réchauffer sans douleur. Des moyens propres à dissiper le froid animal interne, causé par l'épaississement de la masse des humeurs, comme il arrive dans certaines fievres. Des moyens propres à le dissiper, lorsqu'il est produit par le vice des solides, comme dans les vieillards. Le froid animal le plus rebelle aux efforts de l'art, c'est celui qui est causé par le spasme de cause interne, l'érétisme du genre nerveux. *Ibid. b.* Moyens qu'on doit employer en ce cas. *Ibid.* 332. *a.*

FROID. (*Médec.*) Comment le froid peut causer la gangrene. VII. 470. *b.* Divers exemples de ces effets du froid. Expédient dont se servent les habitans du nord, lorsqu'ils ont quelque membre mortifié par le froid. 471. *a.* Exemple d'un homme tombé roide de froid, & ensuite rappellé à la vie. *Ibid.* Comment le froid peut tuer. X. 722. *a.* Sommeil funeste, suite du froid. *Suppl.* IV. 808. *a.* Moyen de rappeller à la vie ceux à qui le froid a fait perdre tout sentiment. X. 727. *a.* XI. 88. *b.* L'air modérément froid préférable à l'air chaud. 219. *a.* Précautions à prendre pour la santé dans les tems froids. 219. *b.* 220. *a. Voyez Hiver.*

Froid, considéré comme signe dans les maladies aiguës. VII. 332. *a. Voyez Fievre, Extrémités du corps, Frisson.*

FROID. (*Belles-lett.*) On dit qu'un morceau de poésie, de musique, *&c.* est froid, quand on attend dans ces ouvrages une expression animée qu'on n'y trouve pas. Quels sont les arts qui ne sont pas susceptibles de ce défaut. Le tableau de la famille de Darius peint par Mignard, est froid en comparaison de celui de le Brun. Une statue peut être froide. Les grands mouvemens des passions deviennent froids, quand ils sont exprimés en termes trop communs. Les sentimens qui échappent à une ame qui veut les cacher, demandent au contraire les termes les plus simples. VII. 332. *a.* Rien de plus froid que le style empoulé. Principe du style froid. En quel cas ce défaut est susceptible d'être corrigé. *Ibid. b.*

Froid. Moyen de n'être jamais froid dans le développement des sentimens & des passions. *Suppl.* II. 792. *a.*

FROIDE, *allure*, (*Manege*) en quoi consiste ce caractere ou ce défaut du cheval. VII. 332. *b.*

FROIGNY, (*Gabriel de*) cordelier. XIV. 792. *a.*

FROILA II, roi de Castille. *Suppl.* II. 266. *b.*

FROISSARD, (*Jean*) poete & historien. XVI. 814. *a, b.*

FROLE ou *Chamæcerasus*, (*Jardin.*) arbrisseau dont il y a plusieurs especes. Le *chamæcerasus* à fruit rouge; vil arbrisseau qui n'est propre à rien. Observation sur les noms qu'il porte. VII. 332. *b.* Le *chamæcerasus* à fruit rouge, marqué de deux points. *Chamæcerasus* à fruit bleu. *Chamæcerasus* à fruit noir. Inutilité de toutes ces especes. *Ibid.* 333. *a.*

FROMAGE. Trois substances dont le lait est composé. On a autant de sortes de fromages qu'il y a d'animaux lactiferes. Nos fromages ordinaires. Tems où se font les bons fromages. Maniere de faire le fromage. VII. 333. *a.*

Fromage. Maniere de faire celui d'Auvergne, celui de Gruyere & de Gerardmer. Vol. VI. des planch. à la fin. Fromage parmesan. XII. 72. *a.* Fromage aux pommes de terre. *Suppl.* IV. 490. *a.*

FROMAGE. (*Diete*) Deux especes de fromage ; le fromage pur, & celui qui renferme la partie caséeuse & la partie butyreuse. Le premier est grossier. Tous ceux qui ont quelque réputation sont de la seconde espece. Cantons du royaume qui fournissent les meilleurs fromages. Distinctions établies entre les fromages par les médecins qui en ont parlé. Qualités & propriétés du fromage frais & du vieux, selon les anciens. Ces prétentions peu confirmées par les faits. Propriétés du fromage frais assaisonné d'un peu de sel. Celles du fromage fait. VII. 333. *b.* Celles du fromage presque pourri. Inconvéniens attachés à l'usage de cet aliment. Quelles sont les personnes qui doivent s'abstenir du fromage. De la répugnance que quelques personnes ont pour le fromage. Auteur à consulter sur ce dernier objet. *Ibid.* 334. *a.*

FROMAGE, (*Orfevre*) morceau de terre sur lequel on pose le creuset. VII. 334. *a.*

FROMAGER. (*Bot. exotiq.*) Description de cet arbre des Antilles. Qualité & usage de son bois & de son écorce. Son fruit. Usage qu'on en tire. VII. 334. *a. Voyez Cotonnier.*

FROME *ou* FROME-SELWOOD, (*Géogr.*) bonne ville d'Angleterre, dans la province de Sommerset. *Suppl.* III. 149. *b.* Sa population. Son commerce. Etablissemens fondés dans ce lieu. *Ibid.* 150. *a.*

FROMENT. (*Bot.*) Caracteres de ce genre de plante. VII. 334. *b.*

FROMENT. (*Econom. rustiq.*) Qualités de ce grain. Sur le commerce du froment, *voyez Grains.* M. de Buffon pense que le froment, tel que nous l'avons, n'est point une production naturelle. Description de la plante & de son fruit. Caractere de l'espece la plus commune, qui est aussi la meilleure. Description de celle qu'on appelle *blé barbu.* Blé de Smyrne. Saison dans laquelle on seme ces grains. Observations sur celui qu'on appelle *blé de mars.* De la culture des blés. Préparations nécessaires pour cette culture : elles ont trois objets ; d'ameublir la terre, de l'engraisser, de détruire les insectes dangereux. Comment on remplit ces objets. VII. 334. *b.* Détails sur le labour des terres. On doit promener, pendant tout le printems & la plus grande partie de l'été, les troupeaux sur les jacheres. Avantages qu'on en retire. Tems où l'on seme le froment. Comment on le préserve du mal que peuvent lui faire les perdrix. Etat de la terre dans laquelle on doit semer. Choix de la semence. Préparations qu'on lui donne. *Ibid.* 335. *a.* Quelle est la quantité qu'on doit semer dans un arpent. Premiers développemens de la plante. Son état en hiver. Ses progrès dans le printems. C'est alors qu'il faut la nettoyer des mauvaises herbes. Manieres de les détruire. Tems où le blé fleurit : danger des pluies en ce tems-là. Danger des brouillards entre la floraison & la maturité. Quelles sont les années sujettes à la rouille. De la *nielle*, *voyez* cet article. Signes de maturité prochaine. Quand le blé en est à ce point, rien ne retarde les progrès qu'il lui reste à faire. Il ne faut point négliger de le couper au tems convenable. *Ibid. b.* De la nouvelle méthode pour la culture du froment. Cette méthode soutenue en France par l'activité de M. Duhamel. Cette culture a un vice intérieur, que rien ne peut corriger. La fécondité que donnent les fréquens labours qu'elle exige, n'est qu'une fécondité précaire, qui amenera une stérilité très-difficile à vaincre. Erreur de calcul très-con-

ſidérable, dans la comparaiſon qui a été faite entre la nouvelle culture & l'ancienne. Chaque labour amene la néceſſité de ſarcler de nouveau, ce qui n'eſt point une opération facile & prompte comme dans les blés ordinaires. Erreur dans la comparaiſon des produits. *Ibid.* 336. *a.* Tems où l'on doit battre le blé. Opération de vanner, de cribler, de le remuer dans le grenier. Conſtruction particuliere d'un grenier, ſelon M. Duhamel. Cet auteur préſume que ſa maniere de traiter le blé, doit le préſerver des charençons. Réflexions ſur le commerce intérieur des blés, & ſur les avantages de l'exportation. *Ibid. b.*

Froment. Caracteres de ce genre de plante, ſelon Ray & Linnæus. XVI. 664. *a.* Deſcription de la fleur & de l'épi du froment. *Suppl.* III. 221. *a.* Du grain & de la ſubſtance qu'il renferme. 207. *a*, *b.* Du nombre des eſpeces de froment. 213. *a.* Article ſur le froment. *Suppl.* IV. 406. *b.* — 408. *b.* Plante de froment remarquable. *Suppl.* III. 218. *a.* Plante qui portoit un épi de ſeigle & un épi de froment. *Suppl.* IV. 407. *b.* Végétation du froment, *voyez Germination.* Moyen d'en fertiliſer la ſemence. I. 235. *a. Voyez Fertiliſer.* Ce qu'il faut faire pour l'empêcher de biſer ou dégénérer. II. 262. *a.* De la rouille de froment. XIV. 408. *a*, *b.* Il n'eſt pas vrai que le froment ſe change en ſeigle, ni le ſeigle en froment. XV. 195. *d.* Sur la culture du froment & ſur ſes maladies, *voyez* les articles *Blé* & *Agriculture.*

FROMENTAL, (*Botan. Agric.*) plante graminée, eſpece d'avoine ſpontanée. Sa deſcription. Qualité du foin qu'elle donne. *Suppl.* III. 150. *a.*

FROMENTÉE, (*Pharmac.*) eſpece de potage, dont la baſe eſt du froment qu'on fait bouillir avec du lait & du ſucre. Pline & Galien cités ſur ce ſujet. Les Latins appelloient ce potage *alica.* Cette bouillie peu en uſage, eſt cependant très-nourriſſante. VII. 336. *b.*

FRONDE. (*Hiſt. Méchaniq.*) Pline prétend que les peuples de la Paleſtine ſont les premiers qui ſe ſoient ſervis de la fronde. Paſſage de l'écriture qui confirme ce témoignage de Pline. Habileté des habitans des iſles Baléares dans l'exercice de la fronde. Uſage des frondeurs dans les guerres des anciens. Les Romains en avoient dans leurs armées, *voyez Velites.* Uſage que les François en ont fait. VII. 337. *a.* Portée de la fronde. L'effet de la fronde vient principalement de la force centrifuge. Moyen de déterminer la force avec laquelle une fronde eſt tendue, la viteſſe de la pierre étant donnée. *Ibid. b. Voyez Central* & *Force.*

FRONDE, (*Chirurg.*) bandage ainſi appellé, parce qu'il repréſente une fronde. Sa deſcription & ſon uſage. VII. 337. *b.*

FRONDE. (*Hiſt. de France*) Retraite de la cour à S. Germain-en-Laye, pour éviter les fureurs de la fronde. *Suppl.* IV. 699. *a*, *b.* Paix conclue à Ruel après les guerres de la fronde. 689. *b.*

FRONDEUR. (*Art milit. des anc.*) Exercices militaires que les Romains faiſoient faire à leurs ſoldats pour entretenir leur adreſſe & leur force. Exercice des frondeurs. Comment ils ſont repréſentés ſur les marbres antiques. VII. 337. *b.*

Frondeurs. Quels étoient leurs exercices. *Suppl.* I. 535. *a.* Leur place dans l'ordre de bataille des Grecs. *Suppl.* IV. 315. *a.* & des Romains. 174. *b.*

FRONSAC, (*Géogr.*) ville de France dans la Guyenne. Seigneur à qui elle appartient. Château qui la commandoit autrefois. *Suppl.* III. 150. *a.*

FRONT, (*Anat. & Chirurg.*) partie de la face qui contribue le plus à la beauté de ſa forme. C'étoit une beauté chez les anciens d'avoir le front petit. Il ſemble que nous avons un goût de beauté un peu plus exact ſur cette partie du viſage. Quelle doit être ſa forme & ſa proportion, ſelon M. de Buffon. Deſcription anatomique du front. Os frontal. Muſcles frontaux & occipitaux. Maniere de couper les muſcles frontaux, en faiſant au front des inciſions profondes. VII. 338. *a.* Comment on remédie aux plaies tranſverſales du front, où les muſcles frontaux ſont coupés & les ſourcils pendans. Remedes à apporter aux plaies du front. Moyens d'empêcher les plis qui ſe forment au front des enfans. Moyen de détruire les cheveux qui viennent juſques vers la racine du nez, & certaines petites excroiſſances qui pouſſent quelquefois au-deſſus du front. Moyen de prévenir ou de guérir les boſſes que les enfans ſe font par leurs chûtes. *Ibid. b.*

Front. Variations dans la conformation de cette partie. *Suppl.* II. 545. *a.*

FRONT *de fortification.* (*Fortific.*) VII. 338. *b.*

Front, (*défenſe de*) IV. 737. *b.*

Front d'une armée. VII. 339. *a.*

Front de bandiere d'un camp. VII. 339. *a.*

FRONT. (*Maréch.*) Sa deſcription. Comment doit être cette partie dans l'animal. Chevaux camus. Tête bruſque, tête moutonnée. VII. 339. *a.*

FRONTAIL, (*Maneg.*) partie du harnois & de la têtiere. Sa deſcription. VII. 339. *a.*

FRONTAL, *os*, (*Anat.*) deſcription de l'os frontal ou coronal, & de toutes ſes parties. VII. 339. *a.* Partie extrêmement mince de cet os, qu'on ne peut percer ſans faire un coup mortel. Suture qui ſépare dans les enfans l'os frontal en deux parties égales. Cette ſuture reſte quelquefois dans les adultes. Il faut y prendre garde quand on examine une plaie de tête, afin de ne point prendre cette ſuture pour une fracture. Cauſe de cette diviſion de l'os frontal. Cette ſoudure qui ſe fait enſuite entre ces deux parties, ſe fait preſque entre tous les autres os du crâne, mais ſeulement dans la vieilleſſe. *Ibid. b.*

Frontal. Artere frontale. *Suppl.* II. 248. *b.* Sinus frontal. *Suppl.* IV. 101. *a*, *b.* Muſcles frontaux. VIII. 264. *a.* Enfoncemens ſuperficiels que préſente une partie de l'os frontal. 607. *b. Voyez Coronal.*

FRONTAL, (*Thérapeutiq.*) médicament de ce nom. Ses différentes eſpeces. Son uſage. VII. 340. *a.*

FRONTAL & *double frontal*, (*Luth.*) outils dont ſe ſervent les facteurs de clavecins. Deſcription & uſage. VII. 340. *a.*

FRONTAUX, *ſinus*, (*Anat.*) Leur deſcription. Ils varient beaucoup en divers ſujets : on les a même vus manquer tout-à-fait. Quels ſont les ſujets dans leſquels ils manquent le plus ordinairement. Autres jeux de la nature ſur cette partie. VII. 340. *a.* Suite de la deſcription des ſinus frontaux, lorſqu'ils exiſtent dans l'ordre naturel. *Ibid. b.*

FRONTAUX, *ſinus*, (*Chirurg.*) Le chirurgien ne doit point y appliquer le trépan, ni prendre la membrane qui les revêt, pour la dure-mere. Signes auxquels on peut connoître que les plaies pénetrent dans les ſinus frontaux. Ces plaies ſe guériſſent difficilement. Les fractures même qui y pénetrent, ne ſe conſolident point. Les plaies qui s'étendent dans les ſinus frontaux, ſont funeſtes aux yeux. VII. 340. *b.*

FRONTALIERS, (*Hiſt. Comm.*) ceux qui habitent les frontieres entre la France & l'Eſpagne. Privilege qui leur eſt accordé. VII. 340. *b.*

FRONTEAU, celui que ſe mettent les Juifs au milieu du front dans la ſynagogue. VII. 341. *a. Voyez Phylactere.*

FRONTEAU *de mire*, (*Artill.*) VII. 341. *a.*

Fronteau, terme de marine, terme de ſellier-bourrelier. VII. 341. *a.*

FRONTEAU, (*Jean*) *Suppl.* III. 957. *a.*

FRONTIERE, (*Géogr.*) Etym. du mot. VII. 341. *a.*

Frontieres. Divers changemens arrivés aux frontieres de l'empire romain ſous les empereurs. IX. 541. *b.* Places frontieres que les Romains appelloient *tabernæ.* XV. 795. *b.* Obſervations ſur les places frontieres des états. XII. 672. *b.* Des troupes établies pour garder les frontieres. XVII. 857. *a.* Officiers qui doivent être employés en tems de paix ſur les frontieres, pour fournir au prince toutes les connoiſſances d'après leſquelles on puiſſe régler dans l'occaſion l'état & le plan d'une guerre. *Suppl.* II. 157. *a.*

FRONTISPICE, (*Architect.*) *voyez Façade* & *Portail.*

FRONTON. (*Architect.*) L'origine des frontons vient des Grecs. Nous avons conſervé la proportion qu'ils donnoient entre leur hauteur & leur baſe. Ces peuples n'employerent d'abord les frontons qu'avec diſcrétion ; mais enſuite les architectes romains abuſerent de cet ornement. VII. 341. *a.* Comment les premiers architectes françois ont, à cet égard, imité les romains. Les modernes en ont uſé avec moins de prudence encore. Source de cet abus. Moyens de l'éviter. Divers exemples de frontons dans les planches d'architecture. *Ibid. b.*

FRONTON ou *Miroir*, (*Marine*) VII. 344. *b.*

Fronton, *tympan du*, XVI. 776. *b.*

FROTHON I, (*Hiſt de Danem.*) Précis du regne de ce roi de Danemarck. *Suppl.* III. 150. *a.*

FROTHON II, roi de Danemarck. Ses conquêtes. *Suppl.* III. 150. *b.*

FROTHON III, ſucceſſeur de Friedlef I. Principaux événemens de ſon regne. *Suppl.* III. 150. *b.*

FROTHON III. Son amitié pour Eric III. *Suppl.* II. 486. *b.*

FROTHON IV. Hiſtoire de ſon regne. *Suppl.* III. 151. *a.*

FROTHON V, ſucceſſeur de Harald ſon frere. Ses actes de cruauté. Sa mort. *Suppl.* III. 151. *a.*

FROTTEMENT, (*Méchaniq.*) réſiſtance qu'apporte au mouvement de deux corps l'un ſur l'autre, l'inégalité de leurs ſurfaces. VII. 341. *b.* Il n'eſt aucun corps qui, lorſqu'il gliſſe ſur un autre, n'éprouve quelque réſiſtance. Deux eſpeces de frottemens ; celui qui a lieu lorſqu'on applique les mêmes parties d'un corps à différentes parties de l'autre ; celui qui a lieu, lorſqu'on fait toucher ſucceſſivement différentes parties d'une ſurface à différentes parties d'une autre. Cette ſeconde eſpece ne ralentit jamais le mouvement autant que la premiere. Circonſtances d'où dépend la quantité du frottement : 1°. *La nature des ſurfaces qui frottent.* Comment l'huile ou la graiſſe diminue le frottement. *Ibid.* 342. *a.* Nous ne pouvons ſuivre ſur cette matiere, d'autre guide que l'expérience, & encore les différens auteurs ne nous donnent-ils de leurs tentatives que des réſultats oppoſés ; tels que ceux que nous

préfentent MM. Amontons & Muffchembrock. Effet de l'eau, bien différent de celui de l'huile. Il feroit à fouhaiter que nous euffions une table fur le frottement des corps : difficulté de la conftruire.

2°. *La grandeur des furfaces.* M. Amontons a montré que la grandeur des furfaces n'entroit pour rien dans l'évaluation du frottement. L'expérience femble avoir confirmé le raifonnement de M. Amontons. *Ibid. b.* Cependant M. Muffchembrock allegue auffi quelques expériences qui le combattent, & M. l'abbé Nollet s'accorde avec ce dernier phyficien. Les artiftes qui ont befoin de diminuer le frottement dans leurs ouvrages, y réuffiffent en diminuant le contact ; mais fi l'on diminuoit les furfaces jufqu'à les rendre tranchantes, le frottement, dans plufieurs cas, feroit augmenté. M. Muffchenbrock penfe que pour une preffion donnée, il y a une certaine grandeur de furface à laquelle répond un *minimum* de frottement.

3°. *La preffion qui applique deux furfaces l'une à l'autre.* Queftion à examiner ; favoir, fi le frottement augmente proportionnellement à la force qui applique les furfaces l'une à l'autre. *Ibid.* 343. *a.* Divers fentimens des phyficiens fur ce fujet. Contradiction entre les expériences de MM. Camus & Muffchenbrock. Moyen de les concilier. La difficulté de faire gliffer deux corps l'un fur l'autre, ne cefferoit pas, quand la preffion feroit nulle. *Ibid. b.*

4°. *La viteffe des furfaces qui frottent.* M. Muffchembrock a trouvé que le frottement eft proportionnel à la viteffe, excepté lorfque cette viteffe eft très-confidérable. M. Euler penfe, au contraire, que la viteffe doit diminuer le frottement au lieu de l'augmenter.

5°. *La longueur du levier, auquel on peut regarder comme appliquée la réfiftance dont il s'agit.* Exemple. Conféquences pratiques que l'auteur tire de cette obfervation. *Ibid.* 344. *a.* Pourquoi les balances courtes font moins exactes que celles dont le fléau eft long, & pourquoi les romaines le font ordinairement moins que les balances communes. Quoique la diminution du bras du levier diminue le frottement, ces diminutions ne font point cependant exactement proportionnelles l'une à l'autre. Pourquoi nos connoiffances fur la nature & les loix du frottement font encore fi imparfaites. *Ibid. b.* Obfervations ; 1°. c'eft le frottement qui retient un coin entre les deux furfaces qui le preffent, & qui empêche une vis, par laquelle on a comprimé avec force un corps élaftique, de rétrograder dans fon écrou. 2°. Maniere de déterminer la direction la plus avantageufe pour mouvoir un corps fur un plan incliné ou horizontal, lorfqu'on veut avoir égard au frottement. *Ibid.* 345. *a.* Effais que l'auteur a faits du problème des tautochrones, en ayant égard au frottement. Réfultat de ces expériences. *Ibid. b.*

Frottement. Machine de Muffchembrock pour mefurer les frottemens. XVI. 619. *a.* Vol. V. des planch. Méchanique, planch. 3. *fig.* 39. *n°.* 3. Frottement des cordes dans les machines. IV. 208. *b. &c.*

FROTTEMENT. (*Phyfiq.*) Corps rendus électriques par le frottement. I. 857. *a.* Effets du frottement dans les expériences d'électricité, *voyez Electricité*, *Feu électrique*, *Conducteur*, *Coup foudroyant*, *&c.* Effets du frottement des corps durs, du frottement d'un fufil d'acier contre un caillou, en plein air & dans le vuide. Chaleur qu'acquiert un boulet de canon par le frottement de l'air. Caufe de la chaleur que les corps acquierent par le frottement. VI. 601. *b.* Plantes qui prennent feu par leur frottement dans l'orage. *Suppl.* I. 774. *a.*

FROTTEMENT. (*Hydraul.*) Divers frottemens qu'éprouve l'eau, lorfqu'elle fe meut dans les pompes. Comment on adoucit les frottemens des roues engrenées dans les lanternes, *&c.* Comment on évite les frottemens qui fe font contre les parois d'un tuyau, fur-tout dans les coudes & jarrets des conduites tournantes. Comment on évite les ouvertures des foupapes & robinets, fujettes aux étranglemens. Comment on diminue le frottement dans les jauges. Frottement qui fe fait dans les fourches trop menues, d'une machine à trois corps de pompe. Remede à cet étranglement. VII. 345. *b.*

FROTTEMENT. (*Horlog.*) C'eft de la variété connue des frottemens que provient une des plus grandes irrégularités dans les montres. VII. 345. *b.* Principes généraux qui doivent fervir de guide dans cette matiere. Définition des frottemens. On n'a point pu encore déterminer de principe fur lequel on puiffe établir une théorie des frottemens applicable à l'horlogerie en petit. Dans les montres, les altérations doivent être comptées pour rien ; il n'eft pas rare de voir des montres fe maintenir pendant 40 ou 50 ans. Si de telles montres varient, ce ne peut être donc que par la foibleffe du régulateur. Enumération de toutes les caufes qui concourent à augmenter les frottemens. *Ibid.* 346. *a*, *b.* L'artifte doit porter toute fon attention, non feulement à réduire la fomme des frottemens, mais principalement à les diftribuer de maniere qu'à mefure que la viteffe des corps augmente, la preffion en foit diminuée. Sept points de vue différens, fous lefquels les frottemens font confidérés. 1. *Du régulateur.* Trois fonctions du régulateur ; il modere la viteffe des roues, abforbe les inégalités qui lui font tranfmifes, & il fait fes mouvemens en tems égaux. *Ibid.* 347. *a.* Equation dont il faut avoir une idée, pour donner à l'échappement toute fa perfection. 2. *De l'échappement pour les montres.* Des frottemens dans l'échappement à cylindre. Ce qu'on doit obferver pour prévenir la deftruction du cylindre. Frottement que la roue éprouve fur le cylindre. Moyen de l'adoucir & d'y entretenir le mouvement. *Ibid. b.* Frottemens accidentels de l'échappement à cylindre, que l'artifte doit prévenir. En quoi confifte la perfection du nouvel échappement à virgule, par rapport à la réduction des frottemens. *Ibid.* 348. *a.* De l'échappement à recul ou à roue de rencontre. C'eft celui de tous qui a le moins de frottemens. Quels font les frottemens accidentels auxquels il peut être expofé *Ibid. b.* Les frottemens de cet échappement vont toujours en diminuant. 3. *Des vibrations.* Leur quantité augmente beaucoup les frottemens. Ils augmenteront d'autant plus, qu'on voudra faire aller plus long-tems la piece fans être remontée. Néceffité de fixer la quantité la plus convenable des vibrations à l'ufage des montres. Difficultés que préfente cet objet. Abrégé d'un effai fur cette matiere, préfenté par l'auteur à l'académie. *Ibid.* 349. *a.* Raifons que quelques-uns alleguent en faveur des montres qui donnent un plus grand nombre de vibrations. Réponfe à ces raifons. Quelle eft la caufe qui fait retarder certaines montres par le froid, tandis que d'autres avancent par la même caufe. *Ibid. b.* Defcription abrégée de la montre, préfentée par l'auteur à l'académie, le 20 juin 1755. Avantages de cette conftruction. Jugement de l'académie fur cette piece. Des révolutions. Le nombre des vibrations étant donné, méthode qu'on doit fuivre pour trouver le moindre nombre de roues poffible pour y fatisfaire. *Ibid.* 350. *a.* Obfervation fur la réfiftance qu'oppofent quelques parties de la cadrature d'une répétition. *Ibid. b.* Proportion entre le rayon du barillet & ceux de la fufée. 4. *Des engrenages.* En quoi confifte leur perfection. Le frottement des dents fur les ailes des pignons, confifte dans l'étendue de la courbe qui roule fur l'aile du pignon. Moyen d'accourcir ces courbes. Le but qu'on doit fe propofer eft fur-tout de rendre uniforme le frottement de l'engrenage. *Ibid.* 352. *a.* 5. *Des pivots.* Cette partie eft dans l'horlogerie la plus intéreffante & la plus difficile à traiter. Expériences de l'auteur fur les frottemens des pivots. Théorie fur ces frottemens. *Ibid. b.* Moyen d'avoir de l'acier le plus dur poffible, & le moins fujet à grener. Maniere de le préparer pour le travailler. A quel point on peut diminuer les pivots. Après la diminution des pivots, il eft néceffaire que leurs preffions foient paralleles aux parois de leurs trous. Avantage des montres plates. Les montres doivent être réparées par les mêmes artiftes qui les ont faites. Dans les pendules, on évite quelques frottemens du point de fufpenfion par de petits arcs. *Ibid.* 353. *a.* Frottemens occafionnés par la maniere dont la fufpenfion eft faite. Quatre fortes de fufpenfions. Quelle eft celle qu'on doit préférer. 6. *Des frottemens des refforts moteurs & réglans.* Caufes des frottemens du reffort moteur. Quel eft le moyen de donner à la lame du reffort, le plus d'élafticité poffible. Moyen d'empêcher que les lames ne fe frottent. Deux forces dans le reffort ; l'une relative à la matiere, l'autre relative à la forme. Quel eft le moyen de rendre cette force conftante. *Ibid. b.* Les refforts agiffans fur des rayons plus ou-moins grands, ont plus ou moins de force. Preuve par laquelle on s'affure que les lames ne fe frottent pas. Du reffort réglant ou fpiral. Quel eft fon frottement. Quels font les frottemens accidentels, auxquels il peut être expofé. 7. *Des différens ufages & emplois qu'on fait des frottemens en horlogerie.* Ce qu'on appelle, en terme d'art, *faire un frottement* ou *ajufter a frottement.* Ces frottemens font d'autant meilleurs, qu'il y a plus de parties frottantes. Moyen de rendre ces frottemens doux, durables & uniformes. Réfultat des expériences de l'auteur fur les frottemens élaftiques. *Ibid.* 354. *a.* Frottemens accidentels qui arrivent par la mal-adreffe de l'ouvrier. Difficulté de trouver la force précife qu'il faut appliquer fur le premier mobile, pour les mettre tous en mouvement, & leur donner une viteffe déterminée. *Ibid. b.*

Frottement. Huile pour adoucir les frottemens. VIII. 340. *a.* XVI. 326. *b.* 327. *a.* Du frottement des pivots. XII. 667. *a*, *b*, *&c.* Machine pour les expériences fur le frottement des pivots. Vol. IV. des planch. Horlogerie.

FROTTER, (*Fond. de caract. d'Imprim.*) façon que l'on donne aux caracteres d'imprimerie. En quoi elle confifte. Detail fur cette opération. VII. 354. *b.*

FROTTIS, (*Peint.*) façon de glacer. VII. 687. *b.*

FROTTOIR, en termes de boyaudier, de chapelier, de corderie, d'épinglier, de perruquier, de relieur. Defcriptions & ufages de ces inftrumens. VII. 355. *a.*

Frottoir ou *Frotterie*, en terme de blanchifferie. II. 276. *b.*

FRUCTESA. (*Mythol.*) Obfervations fur cet article de l'Encyclopedie. *Suppl.* III. 151. *b.*

FRUCTIFICATION, (*Botan.*) production des parties de la

la fructification dans les plantes. XVI. 971. *b*. 972. *a*, *b*.

FRUGALITÉ, (*Morale*) simplicité de mœurs & de vie. Cette vertu ne regarde pas seulement la table, elle porte sur les mœurs, dont elle est le plus ferme appui. Nations anciennes & hommes illustres de l'antiquité qui l'ont observée. Dans nos pays de faste & de vanité, la frugalité a bien de la peine à maintenir un rang estimable. Auteurs qui l'ont dégradée. Apologie de la frugalité des anciens Romains, de celle de Fabricius, de Curius, de Camille. Le luxe & la somptuosité sont dans un état, ce que sont dans un vaisseau les peintures & les statues dont il est décoré. Pour sentir le prix de la frugalité, il faut en jouir; mais ce ne seront ni ceux qui vivent dans les délices, ni ceux qui envient le luxe des autres, qui aimeront la vie frugale. Les sages démocraties, en recommandant la frugalité domestique, ont ouvert la porte aux dépenses publiques. De-là ces monumens qui ont fait la gloire d'Athenes & de Rome. VII. 355. *b*.

Frugalité, voyez *Sobriété*. L'amour de la frugalité essentiel aux démocraties. IV. 817. *b*. Loix des Athéniens, des Lacédémoniens, des Romains & des François pour réprimer le luxe de la table. IX. 674. *a*, *b*, *&c*. Frugalité des premiers Romains. XIII. 565. *a*. Celle des Romains du tems de Cicéron. 759. *a*. Celle des patriarches. XIV. 126. *b*. Celle des anciens Celtes. *Suppl*. II. 285. *a*.

FRUGINAL ou *frugural*. (*Myth*.) Observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl*. III. 15. *b*.

FRUGIVORES *animaux*. Différence dans la structure des animaux carnivores & des frugivores. II. 690. *b*. Comment se fait la mastication & la digestion dans ces derniers. *Ibid*. Dents des animaux frugivores. IV. 837. *a*, *b*. 838. *a*, *b*. Ils s'engraissent plus aisément que les carnivores. VII. 839. *a*. De l'instinct de ces animaux. VIII. 795. *b*. 796. *b*. Oiseaux frugivores. XI. 435. *b*. Voyez *Granivores* & *Herbivores*.

FRUIT. On remarque dans les fruits les mêmes parties essentielles que dans les plantes. Division des arbres à fruit. Fruits à pepin. Fruits à noyau. Fruits à coquille. Fruits à cosse épineuse. Plantes à fruit. Division des fruits par rapport à leur chair, par rapport à leur saison: grosses semences qu'on appelle fruits. VII. 356. *a*.

FRUIT, (*Botan*.) M. Linnæus distingue dans les fruits, le péricarpe, la semence, le réceptacle. Détails sur chacune de ces parties. VII. 356. *b*.

Fruit. Pédicule des fruits. XII. 237. *b*. Péricarpe: diverses enveloppes. 356. *b*. Pulpe des fruits. XIII. 566. *b*. Causes de la fécondation & de l'accroissement du fruit. XII. 714. *b*. Cause des variétés qu'on observe & qu'on opere dans les fruits. 715. *b*. 720. *b*.

Maniere d'avoir de beaux fruits. (*Jardin*.) VII. 356. *b*.

FRUIT. (*Jardin*.) La piquure des fruits en accélere la maturité. II. 639. *a*, *b*. Maniere de faire prendre aux fruits des couleurs vives. III. 658. *b*. Tems où l'on cueille les fruits. Comment on en reconnoit la maturité. Pourquoi l'on doit prévenir celle des fruits d'été. Tems où l'on doit cueillir les fruits d'automne & d'hiver. IV. 533. *b*. Maturation des fruits. X. 209. *a*. Signes de la maturité de différens fruits. *Ibid*. *b*. Opération par laquelle on peut altérer le goût & changer les propriétés d'un fruit. 854. *b*. Moyen d'acquérir des fruits nouveaux. XII. 720. *b*. Fruits singuliers qu'on obtient par plusieurs greffes sur le même arbre. XIV. 35. *a*.

FRUIT *verreux*. (*Hist. nat*.) De ces fruits, les uns sont sujets à des vers qui doivent se transformer en mouches, les autres à des chenilles. VII. 356. *b*. Les années où il y a le moins de fruits, sont celles où l'on se persuade qu'il y en a le plus de verreux; ce qui n'est vrai que proportionnellement à la quantité des fruits de cette année. Variétés dans les fruits par rapport au tems pendant lequel l'insecte demeure dans le fruit. Petits tas de grains rougeâtres ou noirs qu'on apperçoit sur le fruit quand le tems de la métamorphose de la chenille approche. Dans d'autres, on voit un petit trou bordé de noirâtre: quelle est la cause de ces deux apparences ou altérations sur le fruit. *Ibid*. 357. *a*.

FRUIT. (*Art de conserver le*) *Econom. rustiq*. Maniere de conserver les fruits toute l'année. VII. 357. *a*.

Fruits. Secret pour conserver les fruits durant l'hiver. XII. 237. *b*. Effets du gel sur les fruits que l'on garde en cette saison. VII. 541. *a*.

Fruits secs. Maniere de sécher les prunes & les cerises. Méthodes pour sécher les pêches, les abricots, les poires, les pommes, les raisins, les figues. Divers autres fruits compris dans la liste des fruits secs. VII. 357. *b*.

Fruits candis. III. 856. *a*.

FRUITS. (*Diete*) Les auteurs ont négligé d'étudier cet objet. Nous ne connoissons guere d'autres qualités communes entre plusieurs especes de fruits, que la qualité d'aliment végétal. Les especes qui paroissent les plus analogues, sont réellement très-distinctes par des propriétés médicinales très-différentes. VII. 357. *b*. La division que les anciens avoient faite des fruits en fruits d'été & en fruits d'automne, est on ne peut pas plus mal entendue. Les propriétés diététiques des fruits varient même dans chaque espece, selon le tems où on les mange. Des mauvais effets des fruits verds. L'opinion qui fait regarder les fruits comme une cause d'épidémie, n'est vraisemblablement qu'une erreur populaire. *Ibid*. 358. *a*.

Fruits. Comment leurs qualités peuvent varier, selon le tems & les lieux. I. 109. *a*. En mangeant des fruits, il faut boire de l'eau. V. 194. *a*. Régime que Galien suivoit par rapport aux fruits. VI. 747. *a*. Nature des fruits d'été. XVII. 297. *b*. Sur le suc des fruits, voyez *Suc*.

FRUIT *défendu*. (*Théolog*.) I. 589. *b*. 801. *b*.

Fruits, *peintre de*. XII. 266. *b*.

Fruit pris dans le sens de *Dessert*. Voyez ce dernier mot.

FRUITS. (*Jurispr*.) A qui appartiennent tous les fruits d'un héritage. Le possesseur de bonne foi fait les fruits siens. Celui de mauvaise foi est obligé de rendre ceux qu'il a perçus. On distingue plusieurs sortes de fruits; savoir, les fruits ameublis, les annuels, artificiels, VII. 358. *a*. casuels, civils, consumés, décimables, échus, étroussés, extans, industriaux, insolites, naturels, ordinaires, pendans par les racines, perçus & les fruits siens. Ouvrages à consulter. *Ibid*. *b*.

Fruits, gros fruits. IV. 1094. *b*. Perception des fruits. VIII. 889. *b*.

Fruit & *contrefruit*, en architecture. VII. 358. *b*.

Fruit, ornement de sculpture. VII. 358. *b*.

Fruits. (*Blason*) *Suppl*. I. 910. *b*. Fruits couplés. *Suppl*. II. 641. *b*.

FRUITÉ. (*Blason*) Addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl*. III. 151. *b*.

FRUITERIE, (*Econom. rustiq*.) lieu où on serre les fruits. VII. 358. *b*. Détails sur la maniere dont une fruiterie doit être construite. Moyens de préserver les fruits de la gelée. Diverses pieces dont une fruiterie doit être intérieurement pourvue. Maniere de ranger dans la fruiterie les pêches, abricots, pavies, brugnons, poires d'été & d'hiver, les prunes, figues, raisins, nefles & cormes. De la maniere de dégeler les pommes. La cave ni le grenier ne sont point propres à une fruiterie. *Ibid*. 359. *a*.

FRUITIERS, *arbres* (*Jardin*.) Division de ces arbres. I. 581. *a*. Expositions qui leur conviennent. 757. *a*. *Suppl*. I. 522. *b*. Des abris nécessaires à quelques fruitiers. *Suppl*. II. 43. *b*. Soins qu'ils exigent en pépiniere. XII. 320. *a*, *b*. *Suppl*. IV. 292. *a*, *b*. De la plantation de ces arbres. 726. *a*. De leur multiplication. *Suppl*. I. 522. *a*. Utilité de la greffe pour ces arbres. *Ibid*. & *Suppl*. III. 260. *a*, *b*. Bouillon pour ces arbres. *Suppl*. I. 578. *a*. Causes qui tuent les fruits dans leurs fleurs ou peu après leur naissance. Moyens de les prévenir. *Suppl*. IV. 271. *a*. Boutons des fruitiers. *Suppl*. II. 43. *b*. Voyez les articles des diverses opérations de culture que ces arbres exigent. — Voyez *Arbre*.

FRUMARIUS, (*Hist. d'Esp*.) roi des Sueves. Agitations de ces peuples, au milieu desquelles il fut élu roi. Guerres qu'il eut à soutenir contre Raimond, son concurrent. *Suppl*. III. 151. *b*.

FRUMENTAIRES, (*Hist. anc*.) soldats ou archers dans l'empire d'occident. Usage qu'en faisoit Adrien. VII. 359. *a*. On ne donnoit ce nom, avant l'usage de ces soldats, qu'aux marchands de bled. Les frumentaires étoient répandus dans chaque légion. Origine des frumentaires sous le regne d'Auguste. Quelles étoient leurs fonctions. *Ibid*. *b*.

FRUMENTAIRES. Corrections à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl*. III. 151. *b*.

Frumentaires: officiers appellés de ce nom sous les empereurs; injustices qu'ils commettoient. Leur abolition par Dioclétien. XVII. 790. *b*.

Frumentaires, *loix*. IX. 661. *a*.

FRUMENTUM, (*Littér*.) étymologie de ce mot: deux genres de plantes ainsi nommées. *Suppl*. I. 913. *a*.

FRUOR. (*Lang. lat*.) Etymologie de ce verbe. *Suppl*. I. 913. *a*.

F U

FUCA. (*Ichtyol*.) Différentes especes de ce poisson de mer. Qualité de sa chair. VII. 359. *b*.

Fuca, grec de Céphalonie: ses aventures. *Suppl*. III. 901. *b*.

FUCHSIUS, (*Léonard*) botaniste & médecin. XVII. 596. *b*.

FUCIN, (*Lac*) travaux des Romains pour le dessécher. *Suppl*. II. 192. *b*.

FUCUS, (*Botan*.) caractere des plantes de ce genre. Leurs nombreuses especes: lieux où elles croissent. Les plus communes sont connues sous le nom de *varec*, voyez ce mot. Variétés des couleurs de quelques-unes. Plantes que M. Adanson comprend dans la famille des fucus. *Suppl*. III. 152. *a*.

FUEGO. *Isla del* (*Géogr*.) Longitude & latitude de cette isle. Volcan qu'elle nourrit. Autre isle du même nom. VII. 259. *b*. — Voyez FEU, *terre de*.

FUGALES, (*Myth.*) fêtes des Romains, que quelques-uns confondent avec les *regifuges*.... D'autres les font venir de la fuite que prenoit le *rex facrorum* hors de la place publique, après qu'il avoit fait fon facrifice. Ce qu'en dit S. Auguftin. Vivès a cru que ces fêtes étoient les mêmes que les *populi-fuges*. Date de l'inftitution de ces dernieres. VII. 360. *a.*

Fugales. Obfervation fur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 152. *a.*

FUGITIF. (*Hift. anc.*) Peine d'un efclave fugitif qui étoit ramené à fon maître. On étoit obligé d'avertir celui qui achetoit un tel efclave, du défaut auquel il étoit fujet. VII. 360. *a.*

Fugitif, *efclave.* Caractere dont on le marquoit. XV. 519. *a.*

FUGITIVES. (*Pieces*) Rien ne peint fi bien la vie & le caractere d'un auteur que fes pieces fugitives. VII. 360. *a.* — voyez *Suppl.* I. 762. *b.*

FUGUE. (*Mufique*) Principales regles de la fugue. Où elle convient le mieux. Regles de goût effentielles pour reuffir dans ce genre de compofition. Diverfes manieres de fugues. Etym. du mot. VII. 360. *b.*

Fugue. (*Mufiq.*) Addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 152. *b.*

Fugue *renverfée.* (*Mufiq.*) Définition. Moyen de parvenir à faire une bonne fugue. Réponfe à quelques objections fur l'ufage & l'emploi des fugues. *Suppl.* III. 152. *b.*

Fugue per arfin & thefin. I. 713. *b.* Sorte de fugue appellée perpétuelle. II. 606. *a.* Contre-fugue. IV. 134. *b.* Double-fugue. V. 78. *b.* Fugue authentique. *Suppl.* I. 724. *a.*

FUIE, mot fynonyme à colombier. III. 645. *a.*

FUIR *les talons*, (*Maneg.*) action du cheval qui chemine de côté, fes hanches étant affujetties & forcées de fuivre le mouvement progreffif des épaules, en traçant une feconde pifte. Détails des moyens mis en pratique pour fuggérer ce mouvement à l'animal. Méthode que fuivoit à cet égard le duc de Newcaftle. Autres méthodes. VII. 361. *a.* Celle de Pluvinel & la Noue. Autre méthode propofée par l'auteur, & dont la bonté eft confirmée par la raifon & par l'expérience. *Ibid. b.* Réflexions fur la pratique de ceux qui font fuir au cheval la gaule, la chambriere, ou le nerf de bœuf, plutôt que les talons. *Ibid.* 363. *a.* Divers défauts qu'il eft facile d'obferver dans un grand nombre de chevaux exercés dans nos maneges, qui ne viennent que de l'emploi dur, cruel & malentendu des jambes, &c. *Ibid. b.*

Fuir, (*Peinture*) Comment on fait fuir les objets dans un tableau. VII. 363. *b.*

FUITE, (*Art milit.*) Ce mot exprime l'acte des différens particuliers qui fuient, & non l'acte général de toute l'armée. Ce qu'on entend par déroute. Rien ne peut fauver une armée dans un tel état, à moins qu'un obftacle infurmontable ne l'arrête malgré elle. VII. 363. *b. Voyez* Fuyards.

Fuite, *voyez* Fuyards. Du paffage d'une riviere, lorfque l'armée eft obligée de fuir devant l'ennemi. XII. 119. *a.* Reffources à employer quand la terreur a gagné une troupe, & qu'elle fuit. *Suppl.* II. 160. *a.*

Fuite, (*Jurifpr.*) en termes de palais, efpece de chicane. VII. 364. *a.*

Fuite, un criminel peut chercher fon falut dans la fuite. IV. 467. *b.*

FULA, (*Botan.*) Defcription de cette plante de la Chine. VII. 364. *a.*

FULDE, (*Géogr.*) ville & abbaye-évêché d'Allemagne. Rang & titres de l'évêque-abbé. Obfervations fur l'abbaye. VII. 360. *a.* Il faut faire preuve de nobleffe pour être admis dans cette maifon d'humilité. *Ibid. b.*

Fulde. Les abbés de Fulde prennent le titre de chanceliers de l'impératrice. III. 101. *a.* Obfervations fur cette abbaye. *Ibid.* IV. 69. *a.*

FULGORA, erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 152. *a.*

FULGURITE, (*Hift anc.*) Les lieux ou objets frappés de la foudre, étoient appellés de ce nom. Ils devenoient facrés. Cérémonie qu'on pratiquoit à cette occafion. Un tel lieu étoit appellé *bidental.* Purification des arbres foudroyés. Comment on difpofoit des corps de ceux qui avoient été tués par la foudre. VII. 364. *a.*

FULIGINEUX, (*Phyfiq.*) fumée ou vapeur fuligineufe. Etym. du mot. Origine de la litharge : celle du noir de fumée. VII. 364. *a.*

FULLER, (*Nicolas*) philologue. XV. 423. *a.*

FULMINANT, (*Chymie*) Or fulminant, fes propriétés prétendues. XI. 525. *b.* Poudre fulminante. XIII. 196. *a.* Précaution avec laquelle un chymifte doit traiter les matieres fulminantes. VI. 612. *b.*

Fulminant, (*Littér.*) Légion fulminante. IX. 355. *b.* Livres fulminans. 604. *a.*

FULMINATION, (*Chymie*) Elle ne differe de la détonation, qu'en degré de force : exemples. VII. 364. *b.*

Fulmination, (*Jurifpr.*) La fulmination des actes doit être faite dans le diocefe où l'on veut s'en fervir. Fulminations adreffées ordinairement à l'évêque diocéfain. Maniere de fulminer une excommunication. VII. 364. *b.*

Fulmination des bulles. II. 463. *a.*

FUMAGE, (*Tireur d'or*) *voyez* Fumigation.

FUMÉE, (*Phyfiq.*) Quelle eft fa nature. Elle peut facilement fe convertir en flamme. Il faut que la fumée puiffe fe diffiper librement, pour que le feu fubfifte. VII. 364. *b.*

Fumée, différence entre la nature de la flamme & celle de la fumée. VI. 837. *b.* Odeur de la fumée. 838. *b.* De la fumée de l'eau chaude : fa caufe. II. 357. *a*, *b.* De la fumée du charbon minéral : fi elle eft nuifible à la fanté. III. 194. *a*, *b.* Des moyens d'empêcher les cheminées de fumer. 282. *a.* Caufe de la fumée qui précede ou accompagne la flamme. VI. 602. *b.* Moyens d'éviter les inconvéniens de la fumée dans les opérations chymiques qui fe font à l'aide des fourneaux. VII. 248. 3 *b*, *c.* Defcription du poele fans fumée de M. Dalefme. 248. 3 *d.* Noir de fumée. XI. 188. *a*, *b.*

Fumée, (*Blafon*) meuble de l'écu repréfentant une fumée. *Suppl.* III. 152. *b.*

Fumées, (*Venerie*) Fientes des bêtes fauves : trois fortes de fumées. VII. 365. *a.* Voyez les planches de Chaffe, volume III.

FUMER, (*Chym. Métal.*) Faire fumer l'antimoine. Comment fe fait cette opération dans la purification de l'or par l'antimoine. Comment on diffipe le refte de la partie réguline. Moyen de retenir les fleurs d'antimoine pour favoir fi elles contiennent de l'or : appareil de Libavius pour cette opération. Comment on peut favoir en quel état eft cette chaux d'antimoine. VII. 365. *a.*

FUMETERRE, (*Botan.*) Caracteres de ce genre de plante. De dix à douze efpeces de fumeterre, l'auteur fe borne à la defcription de la fumeterre vulgaire. Quels font les lieux où vient cette plante. Tems où elle fleurit. VII. 365. *b.*

Fumeterre, (*Pharm. Mat. medic.*) Ufage de la fumeterre fraiche. Extrait de cette plante. Propriétés de la fumeterre ; divers cas dans lefquels on la recommande. VII. 365. *b.* Ufages qu'on fait du fuc exprimé & de l'extrait de cette plante. Sirop de fumeterre pour les enfans. Préparations dans lefquelles on emploie cette plante, fon fuc & fon extrait. *Ibid.* 366. *a.*

FUMIER, (*Econ. ruftiq.*) Comment le fumier devient utile aux terres. Les fumiers font le principal reffort de l'agriculture. Quelques perfonnes ont blâmé les vues économiques de M. de Sully, & accufé de petiteffe l'oppofition qu'il marquoit pour l'établiffement des manufactures de foie : réflexions fur ce fujet. Tout ce qui tend à décourager fur l'entretien des troupeaux, eft nuifible à l'agriculture. Vues d'avarice ou raifon d'impuiffance qui empêchent les laboureurs de nourrir des troupeaux. Ce que doit faire un homme chargé d'une ferme dénuée de fumier, & peu fournie de paille. VII. 366. *a.* Qualités & emplois des fumiers de vache & de cheval. Quel eft le degré de fermentation auquel un fumier doit être employé. Efpeces de fumiers qui communiquent la nielle. *Ibid. b.*

Fumier, de pigeon : fon ufage. III. 646. *b.* Fumier de mouton. IV. 515. *a.* De l'ufage du fumier pour l'engrais des terres. V. 685. *b.* 686. *a*, *b.* &c. Manis, efpece de fumier. X. 40. *b.* De l'ufage du fumier en plantant les arbres. XII. 726. *b.* Caufe qui rend le fumier propre à la fécondité. XIII. 587. *a.* Pourquoi il s'échauffe davantage en hiver. *Ibid. b.* Ufage que les chymiftes font du fumier. XVII. 31. *a.*

FUMIGATION, (*Chymie*) action par laquelle une vapeur corrode, diffout, ou pénetre un corps métallique dans la cémentation. La fumigation diftinguée en feche & en humide. VII. 366. *b.*

Fumigation, (*Médec.*) Deux fortes de fumigations ; les humides & les feches. Comment fe font les premieres. Quelle en eft la matiere. VII. 366. *b.* Moyens inventés pour appliquer de fort près la vapeur humide fur le corps, ou pour la diriger dans quelque cavité du corps. Comment fe pratiquent les fumigations feches. En quels cas on les emploie ; fumigations reçues par frictions. Attentions que doit avoir le médecin dans les fumigations, foit feches, foit humides. *Ibid.* 367. *a.*

Fumigation, *voyez* Bain de vapeurs. II. 21. *a.* Ces bains en ufage autrefois chez les Romains, & aujourd'hui chez les Ruffes. *Suppl.* I. 752. *a.* Fumigation aromatique des anciens. XVI. 310. *a.* Inftrument pour les fumigations dans le vagin, vol. III. des pl. Chirurgie, pl. 7.

Fumigation mercurielle, (*Chirurg.*) En quoi elle confifte. VII. 367. *a.* On a voulu depuis peu en faire une méthode univerfelle. Comment on l'a pratiquée. Expériences faites aux Invalides & à l'hôpital de Bicêtre. Cette nouveauté abandonnée enfuite. De quelle maniere ces fumigations peuvent réuffir, felon M. Col de Villars. Les fumigations ne doivent pas être regardées comme une méthode curative complette, mais fubfidiaire. En quels cas on peut les em-

ployer. Tumeur au genou guérie par les fumigations : extrait d'un mémoire de M. Bruyere. *Ibid. b.*

FUMIGATION, ou *Fumage sur les galons, lames, traits, filés, ou autres ouvrages d'or & d'argent*, (*Tireur d'or*) Différentes manieres dont cette contravention se fait. *Suppl.* III. 152. *b.*

FUNAMBULE, *voyez* DANSEUR DE CORDE.

FUNEBRE, *colonne*, (*Archit. Antiq.*) VII. 368. *a.*

Funebre, honneurs funebres. VIII. 291. *a.* XV. 205. *b.* Jeux funebres. VIII. 536. *b.* Oraisons funebres. VII. 370. *b.* XI. 550. *a*, *b.* 551. *a*, *b.* Ornemens funebres. 657. *a.* Pompes funebres. XIII. 12. *b.* XVI. 695. *a.* Festin funebre que les Romains faisoient aux vieillards. XV. 194. *b.* Voyez l'article suivant.

FUNÉRAILLES, (*Hist. anc.*) Etymologie de ce mot. VII. 368. *a.*

Funérailles. Réjouissance dans les funérailles. II. 783. *a.* De l'usage de brûler les corps. 448. *b.* Du deuil dans les funérailles : diverses couleurs qui ont été employées. IV. 910. *b.* Eau lustrale dont les anciens lavoient le corps de celui qui venoit de mourir, & dont on aspergeoit ceux qui venoient dans la maison du mort. V. 203. *b.* De l'usage des lamentations dans les pompes funebres. IX. 228. *b.* Libations sur les tombeaux. 458. *a.* Piece de monnoie qu'on mettoit sous la langue du défunt, à quoi l'on joignoit dans son cercueil une attestation de sa vie & de ses mœurs. XI. 60. *a.* Sacrifices dans les funérailles. 70. *a.* Usage des anciens de jetter des fleurs sur les tombeaux. XII. 536. *a.* De l'usage des pleureuses chez quelques nations. 765. *a*, *b.* 766. *a.* Repas qu'ils donnoient dans les funérailles. XIV. 128. *a*, *b.* *Voyez* ENTERRER, OBSEQUES, SÉPULCHRE, SÉPULTURE, TOMBEAU.

Funérailles des Egyptiens. Respect que les Egyptiens ont montré pour les morts. Comment on se conduisoit dans les funérailles des particuliers. VII. 368. *a.* La reconnoissance des Egyptiens envers leurs parens se perpétuoit d'âge en âge, & par-là même ils étoient encouragés à imiter leurs vertus. Jugement que les morts subissoient. Suites de ce jugement Les mauvais rois étoient privés de la sépulture, & cette coutume se perpétua chez les Juifs. Suites du jugement favorable porté sur un roi. Détails de ses funérailles. *Ibid. b.* Comment les Egyptiens enterroient les cadavres embaumés. La coutume Egyptienne de jetter trois fois du sable sur le corps mort, devint universelle. IX. 7. *b.* Funérailles des Coptes. *Suppl.* II. 593. *b.*

Funérailles des Grecs, selon l'usage de la république d'Athenes. Funérailles publiques qui furent faites à ceux qui avoient été tués la premiere année de la guerre du Péloponnese. Cette cérémonie fut pratiquée tant que la guerre subsista. En quoi elle consistoit. VII. 368. *b.* Soin que le public prenoit de la subsistance des veuves de ceux qui avoient été tués, & des orphelins qui étoient en bas-âge. Les Grecs ne connurent la magnificence des funérailles, que par celles d'Alexandre-le-grand. Description de ces funérailles. *Ibid.* 369. *a.* Le corps d'Alexandre inhumé à Alexandrie. Honneurs que lui rendit Ptolomée, gouverneur d'Egypte. *Ibid. b.* Cérémonie des funérailles chez les Athéniens & les Lacédémoniens, IV. 169. *b.* 170. *a.* chez les Lacédémoniens en particulier. IX. 153. *b.* Danse des funérailles chez les Athéniens. IV. 625. *b.* 626. *a.* Chanson lugubre usitée par les anciens Grecs dans les funérailles. VIII. 438. *a.* Observation sur la dépense que les Athéniens faisoient dans ces circonstances. XI. 959. *a.* Cérémonies que pratiquoient les Platéens lorsqu'ils vouloient brûler les corps de leurs capitaines après leur mort. XII. 739. *a.* Funérailles des Sicyoniens. XV. 168. *a*, *b.* Jeux célébrés dans les funérailles des anciens Grecs. *Suppl.* II. 392. *a.*

Funérailles des Romains. Les Romains ont été un des peuples les plus exacts à rendre les derniers devoirs à leurs parens & à leurs amis. Les funérailles étoient chez eux une cérémonie sacrée. Description de cette cérémonie. Usage appellé *conclamatio.* Bas-relief qui est au Louvre, où l'on voit représentée la premiere cérémonie qui se pratiquoit à l'égard des morts. Fonctions des libitinaires. VII. 369. *b.* Celles des pollincteurs. Il paroît que les Romains possédoient l'art d'embaumer les corps à un plus haut degré de perfection que les Egyptiens. Pourquoi ceux qui portoient le corps avoient reçu le nom de *vespillones. Ibid.* 370. *a.* Fonctions de l'archimime & des pleureuses. L'action de prononcer l'oraison funebre, s'appelloit *laudare pro rostris.* Epoque depuis laquelle les dames de condition furent louées publiquement après leur mort. *Ibid. b.* Pourquoi l'on avoit introduit l'usage des combats de gladiateurs à la suite des funérailles. Fioles lacrymatoires. *Ibid.* 371. *a.*

Funérailles des Romains : pourquoi elles furent appellées novemdiales. XI. 257. *b.* Cérémonies qu'ils pratiquoient à cette occasion. IV. 169. *b.* Brancard dont les Romains se servoient pour porter les morts. VI. 506. *a.* Danse de l'archimime. IV. 626. *b.* X. 520. *a.* Usage que ce peuple faisoit des feves dans les funérailles. VI. 650. *b.* Ce que faisoit pendant les funérailles la plus proche parente du mort. VII. 375. *a.* Chants lugubres & accompagnement des flûtes. VI. 893. *b.* XI. 91. *a.* Origine de l'usage des combats des gladiateurs dans les funérailles. VII. 694. *b.* Droit réservé aux nobles Romains. VIII. 279. *a.* 559. *b.* IX. 890. *b.* Sacrifices des Romains pour les morts. VIII. 700. *b.* XI. 70. *a.* Cercueil dans lequel on portoit le mort au bûcher. IX. 593. *a.* Catafalques dressés aux funérailles des empereurs. XII. 488. *b.* Fonctions de pleureuses. 765. *a*, *b.* Flambeaux qui servoient dans les funérailles. XIV. 799. *a.* Funérailles simpludiaires. XV. 205. *b.* Funérailles des petits enfans. I. 701. *b.* XIII. 243. *b.* Deesse qui présidoit aux funérailles. IX. 477. *a*, *b.* XI. 4. *b.*

FUNÉRAILLES, (*Hist. mod.*) Celles *des Arabes.* Description des cérémonies usitées en cette circonstance. VII. 371. *b.*

Funérailles des Turcs ; quelques différences entre ce qui se pratiquoit autrefois & ce qui se pratique aujourd'hui. Défense de la loi de garder les morts plus d'un jour, *&c.* VII. 371. *b.* Croyance des Turcs touchant le lieu où va l'ame au moment où elle quitte le corps. Quelques-uns prétendent que les femmes & les filles n'assistent point au convoi. Une mere ne peut pleurer son fils que jusqu'à trois fois. Description des funérailles du sultan. *Ibid.* 372. *a.*

Funérailles des Chinois. Soins qu'ils se donnent pour trouver un lieu pour leur sépulture qui les accommode. Description de leurs cercueils ; dépense qu'ils consacrent à s'en procurer de précieux. VII. 372. *a.* Il est défendu d'enterrer les morts dans les villes. Ils les gardent très-long-tems en dépôt dans leurs maisons. Un fils est obligé de déposer le corps de son pere dans le tombeau de ses ancêtres. Quand on transporte les corps d'une province à l'autre, on ne peut les faire entrer dans les villes. Cérémonies des funérailles. *Ibid. b.*

Funérailles des sauvages d'Amérique. Relation qu'en donne le P. de Charlevoix. VII. 373. *a.* Cérémonial bisarre qu'on observe en quelques endroits pour ceux qui se sont noyés ou qui sont morts de froid. Barbarie exercée chez les Natchez dans la Louisiane, à l'occasion de la mort d'une femme chef, c'est-à-dire noble, ou de la race du soleil. *Ibid. b.*

Funérailles des Missilima-Kinaks. Cette nation divisée en familles, parmi lesquelles est la prérogative attachée à quelques familles uniquement de pouvoir brûler ses morts, tandis que les autres familles sont obligées de les enterrer. La seule famille du grand lievre jouit du premier privilege : description des funérailles pour les deux autres familles qui composent cette nation. VII. 373. *b.*

Funérailles des Ethiopiens. Leur description. Ouvrages à consulter sur les funérailles des différentes nations de la terre. VII. 373. *b.*

Funérailles de divers autres peuples. Celles des Incas du Pérou. VIII. 641. *b.* 642. *a.* Fêtes funebres des habitans du royaume de Lao. IX. 279. *a.* Funérailles des peuples du Loango. 624. *a.* des Natchez, XI. 35. *b.* des Néorites, ancien peuple d'Asie, 95. *b.* des Patagons. XII. 160. *b.* Singularité remarquable dans les funérailles des rois de Pologne. 934. *b.* Cérémonies cruelles qui se pratiquent aux funérailles des rois d'Angola. XVII. 396. *b.*

FUNÉRAILLES *des chrétiens.* (*Hist. mod. ecclésiast.*) Celles qui étoient usitées dans les premiers siecles de l'église. VII. 374. *a.* Noms que l'on donnoit aux cimetieres. D'où est venue la coutume d'enterrer dans les églises. Description des cérémonies des funérailles d'Edouard-le-confesseur, tirée d'une ancienne tapisserie où ces cérémonies sont représentées ; par où l'on voit que les usages par rapport aux funérailles, étoient tous semblables à ceux qui se pratiquent aujourd'hui dans les funérailles des particuliers. Cérémonies observées aujourd'hui chez les catholiques. *Ibid. b.* Funérailles des grands, des princes, & des rois. Cérémonies des protestans pour les funérailles des particuliers. *Ibid.* 375. *a.*

FUNÉRAIRE, *sacrifice*, (*Antiquité*) Ceux qu'offroient les Romains. Représentation d'un sacrifice funéraire sur une agathe onyx que possede le roi de France. VII. 375. *a.*

FUNÉRAIRE, (*Jurispr.*) Frais funéraires. VII. 275. *a.* Quarte funéraire. XIII. 675. *a.* Droits funéraires. IV. 417. *a.*

FUNERE, (*Hist. anc.*) la plus proche parente du mort chez les Romains. Ce que faisoit cette parente pendant les funérailles. VII. 375. *a.*

Funere, observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 152. *b.*

FUNESTE, ce qu'on entend par jours funestes. VII. 375. *a.* Réflexion sur les jours regardés comme tels. *Ibid. b.* *Voyez* JOUR.

FUNGIBLES, *choses*, (*Jurispr.*) III. 275. *a.*

FUNGIFER LAPIS, (*Hist. nat.*) Lieux où l'on trouve cette pierre, selon Gesner. Propriété qu'on lui attribue. Nature de cette pierre. VII. 375. *b.*

FUNGITES, (*Hist. nat.*) espece de corail ou de concrétion marine qui ressemble à un champignon. On en trouve souvent dans la pierre de Verberie. Divers noms qu'on lui a donnés : *voyez* CHAMPIGNON DE MER. Autre pierre dont les

anciens ont parlé sous le nom de *fungites*. VII. 375. *b.*

Fungites, voyez vol. VI. des planch. Coquilles fossiles, pl. 6.

FUNGOIDES, (*Botan.*) Description des différentes especes de ce genre de plante. VII. 376. *a.*

FUNGUS, (*Chir.*) Acceptions de ce mot en françois: VII. 376. *a.* *Voyez* FONGUS, EXCROISSANCE, CONDYLOME, FIC, HYPERSARCOSE, SARCOME.

FUNGUS, (*Maréch.*) Différentes sortes de fungus. Moyens de les détruire. Remedes à employer à l'égard des *bouillons* ou *cerises*. VII. 376. *a.*

FUNGUS *petræus*, *lait de lune*, (*Hist. nat.*) terre calcaire & spongieuse. VII. 376. *a.*

FUNICULAIRE, (*Méchan.*) Définition d'une machine funiculaire. Méthode pour trouver les loix de l'équilibre dans cette machine. VII. 376. *a.*

FUNIN, (*Marine*) Franc-funin. VII. 281. *a.*

FURET, (*Zoolog.*) Description de cet animal. VII. 376. *b.*

Furet, espece de ce genre appellée rat de Pharaon. *Suppl.* IV. 51. *a.*

FURET, ou *Epervier*, (*Pêche*) espece de filet. Vol. VIII. des planch. Pêche, pl. 5. *Voyez* aussi EPERVIER.

FURETER, (*Chasse*) faire sortir les lapins de leur terrier par le moyen des furets. Maniere de fureter lorsqu'on veut prendre indistinctement tous les lapins. Maniere de fureter dans les garennes, où il est important de ménager les hases. Troisieme maniere qui n'a pour objet que le plaisir. Ce qu'on doit pratiquer lorsque les furets s'endorment dans le terrier. VII. 376. *b.*

FUREUR, (*Gram. & Morale*) acceptions de ce mot au singulier & au plurier. Fureur poétique appellée enthousiasme. Il semble que l'artiste devroit concevoir cette fureur avec d'autant plus de force & de facilité que son génie est moins contraint par les regles. Cependant il n'en est pas ainsi: exemple. VII. 377. *a.*

FUREUR, (*Mythol.*) comment les poëtes représentent ce dieu allégorique. Description qu'en fait Pétrone dans son poeme *de la guerre civile entre César & Pompée*. VII. 377. *a.*

Fureur, déesses qui l'inspiroient. XIII. 185. *a.*

FUREUR, (*Medec.*) symptôme commun à plusieurs sortes de délires. En quoi il consiste. VII. 377. *a.* Difference entre la fureur & la manie. *Ibid. b.* *Voyez* MANIE, DÉLIRE, PHRÉNÉSIE, RAGE, RAGE CANINE.

FUREUR UTÉRINE, (*Médec.*) définition de cette maladie. Pourquoi les hommes ne sont pas sujets à la fureur vénérienne comme les femmes. *Ibid. b.* Différences entre la fureur utérine, la mélancolie érotique, & le prurit du vagin. L'appétit vénérien peut être excité par l'impression que reçoivent les organes de la génération transmise au cerveau, avec des modifications propres à affecter l'ame d'idées lascives, &c. Si cet appétit est modéré, on peut suspendre les effets des sentimens qu'il inspire; mais lorsqu'il est pressant, cet appétit, comme sensitif, l'emporte sur l'appétit raisonnable, *ibid.* 378. *a.* ce qui a lieu sur-tout dans les femmes qui sont douées d'un tempérament plus sensible. Causes de cet appétit selon les anciens & les modernes. *Ibid. b.* Les causes morales de l'appétit vénérien regardent autant l'homme que la femme, & produisent des effets proportionnés à leur sensibilité respective. Il ne peut y avoir de différence entre les différentes causes procatartiques, que par rapport aux causes physiques. Celles qui peuvent être particulieres aux femmes, sont la pléthore menstruelle, la grande abondance de l'humeur salivaire, filtrée dans les glandes du vagin, la qualité âcre de cette humeur. La drogue la plus propre à produire cette disposition, est la préparation des mouches cantharides. Autres moyens de produire les mêmes effets. *Ibid.* 379. *a.* Les causes physiques qui donnent lieu à cette impression n'existant plus, il n'en reste pas moins une impression vive sur les fibres du cerveau, & le délire subsiste. Ce délire peut exister encore sans que les organes de la génération aient été précédemment affectés d'aucun vice, ni d'aucune disposition propre à produire cet effet. Il suffit que les causes morales aient fortement influé sur le cerveau. La fureur utérine ne s'établit jamais tout de suite avec tous les symptômes qui la caractérisent. *Ibid. b.* Divers degrés & progrès de cette maladie. Moyen par lequel on peut découvrir les maladies causées par les desirs vénériens. Description des divers états par lesquels passent les personnes attaquées de la fureur utérine. Elles ne font souvent qu'irriter leurs desirs par ce qui sembleroit devoir suffire pour les assouvir. Exemples de quelques femmes de l'antiquité possédées de cette maladie; Messaline, Sémiramis, Cœlia. Cette affection est devenue toujours plus rare, à mesure que les mœurs sont devenues plus séveres sur le commerce entre les deux sexes. *Ibid.* 380. *a.* Exemple cité par M. de Buffon d'une jeune fille atteinte de cette passion. Quel est l'âge auquel le tempérament des femmes commence à prendre de l'ardeur. Quelles sont les femmes les plus disposées à cette maladie. On peut assurer que le tempérament opposé est le plus commun parmi les femmes. Cette maladie dans ses commencemens est facile à guérir; symptômes qui annoncent la cessation prochaine de cette passion. Diverses raisons qui doivent engager à travailler à la guérir dès ses commencemens. Les indications à remplir dans le traitement, doivent être tirées de la nature de la cause prochaine, de celle des causes éloignées & occasionnelles du tempérament de la personne affectée, de son état de vie. Détails sur ce sujet pour la cure de la maladie. *Ibid. b.* Médicamens indiqués par la plupart des auteurs, comme des spécifiques pour éteindre les ardeurs vénériennes. *Ibid.* 381. *b.*

Fureur utérine, voyez ÉROTIQUE: combien cette maladie est terrible chez les femmes. XIV. 703. *b.*

FURIA, *loi.* IX. 661. *a.*

FURIANI, (*Géogr.*) village de l'isle de Corse. Observations sur le siege que les Génois en firent en 1759. *Suppl.* III. 153. *a.*

FURIES, (*Mythol.*) Origine des furies selon divers poëtes. La véritable origine de ces déesses se doit attribuer à l'idée qu'ont eue les hommes, qu'il doit y avoir après cette vie des châtimens, de même que des récompenses. Du nombre des furies, selon les poëtes; signification des noms, Tysiphone, Mégere & Alecto. Les Latins appelloient aussi les furies du nom de *pœnæ*. Leurs divers noms chez les Grecs. Epitheres que les poëtes leur ont donnés. VII. 382. *a.* Quel étoit leur emploi. Diverses occasions dans lesquelles elles ont tourmenté les hommes. Alecto passoit pour la mere de la guerre. Ciceron rapporte à un trait de morale fort judicieux, toutes les différentes fonctions des furies. Culte & respect qu'elles s'attirerent de la part du peuple. Celui que leur rendoient les Sicyoniens. Pourquoi la plante appellée narcisse leur étoit offerte. Temple qu'elles avoient à Ceryne dans l'Achaie; combien ce lieu étoit fatal aux coupables qui s'y retiroient. *Ibid. b.* Quels étoient leurs prêtres & leurs statues. Tous ceux qui paroissoient devant l'aréopage, étoient obligés de jurer sur l'autel des furies, qu'ils diroient la vérité. Temples que leur fit bâtir Oreste en Arcadie. Différentes choses qui leur étoient consacrées. Des figures & représentations des furies. Effet que produisit sur le théatre la figure hideuse que leur donna Eschyle. Comment elles sont représentées sur certaines medailles. *Ibid.* 383. *a.*

Furies, corrections a faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 153. *a.*

Furies, voyez les articles ERYNNIES, EUMÉNIDES, IMPRÉCATIONS, & les noms des trois furies, *Alecto*, *Tisiphone* & *Megére*. Divinité qu'Euripide met au nombre des furies. IX. 780. *b.* Symboles des furies. XV. 731. *b.* Leurs temples. XVI. 72. *a.*

FURIE, (*Comm.*) satin ou taffetas des Indes. D'où vient à ces étoffes le nom de furies. VII. 383. *b.*

FURIEUX, *Curateur au.* IV. 571. *a.* Comment on flatte les furieux. *Suppl.* III. 48. *a.*

FURINE, (*Mythol.*) divinité des voleurs chez les Romains. Ses fêtes appellees *furinales*. Lieu où étoit situé son temple dans Rome. Son culte ne fut pas de longue durée. C'est dans le bois sacré de cette déesse que le jeune Gracchus se retira. Etymologie du mot *Furine*. VII. 383. *b.*

Furine, jour auquel cette divinité étoit fêtée. *Suppl.* III. 153. *b.*

FURIUS, (*Fréderic*) homme de lettres. XVI. 812. *b.*

FURONCLE, ou *clou* (*Chirur.*) caractere de cette tumeur. En quoi elle differe du charbon. Cure du furoncle. VII. 383. *b.*

Furoncle, *clou*, *anthrax*, *charbon*, différences entre ces tumeurs. XVII. 791. *a.*

FURSTENAU, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de Westphalie. Religion des habitans. *Suppl.* III. 153. *a.* Château de ce nom dans le comté d'Espach en Franconie. *Ibid. b.*

FURSTEMBERG, *principauté de* (*Géogr.*) titre collectif de divers états d'Allemagne, situés pour la plupart en Souabe. Enumération de ces états. Droits & privileges du prince qui en est possesseur. Religion qu'il professe. Lieu de sa résidence. *Suppl.* III. 153. *b.*

FURSTENWALD, (*Géogr.*) petite ville de la moyenne marche de Brandebourg. Savans qu'elle a produits: Hoffmann médecin; Mentzel botaniste, quels sont ses ouvrages. VII. 383. *a.*

Furstenwald, observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 153. *b.*

FURTH, (*Géogr.*) bourg très-considérable d'Allemagne, en Franconie. Description & population de ce lieu. *Suppl.* III. 153. *b.*

FUSAIN, (*Botan.*) caractere de ce genre de plante. Description de cet arbrisseau: il est très-robuste; diverses manieres de le multiplier. VII. 384. *a.* Qualité & usages de son bois. Utilité qu'en tirent les dessinateurs. Le bétail & les insectes ont de la repugnance pour cet arbrisseau. Différentes especes ou variétés du fusain: le fusain commun à fruit rouge; celui à fruit blanc; celui à fleur rouge; pays où il se trouve; c'est le plus beau des fusains; celui à large feuille ou le grand fusain. Description de cet arbrisseau, détails sur son usage, & la maniere de le multiplier; le fusain de Virginie; le fusain de Virginie toujours verd; détails sur ces deux dernieres especes. *Ibid. b.*

Ibid. 397. *a.* Quand on a cherché la longueur de calibre la plus avantageuse à un canon, on a été occupé principalement de voir la différence que ses différentes dimensions pourroient occasionner dans l'effet du boulet lorsqu'il frappe le but. Le résultat pour la force a été établi ; mais celui pour la portée ne l'a point été. Moyen de déterminer la courbe que décrit la balle d'un fusil de munition, de la dimension fixée par les ordonnances. Quel est le seul moyen de faire sans risque les épreuves exactes de la plus longue portée possible. Utilité qu'on tireroit de ces épreuves. *Ibid. b.*

Fusil, *avec sa baionnette à douille*, (*Art milit.*) Invention du fusil en 1630. Celle de la bayonnette suivit de près. M. de Puysegur fut un des premiers officiers qui la mit en usage. Progrès que fit ensuite l'usage de ces armes. Avantages que présente le service du fusil, particuliérement lorsqu'il est armé de sa bayonnette à douille. Exemples particuliers qui prouvent ce que peut le feu du fusil dans l'attaque & dans la défense. *Suppl.* III. 155. *b.* Exemples de l'utilité de la bayonnette. L'on observe cependant que le fusil avec sa bayonnette ne peut suppléer la pique contre le choc de la cavalerie. *Ibid.* 156. *a.* — Voyez Pique.

Fusil-*à-dé*, (*Art milit.*) le dé est un tube de fer très-mince, d'une longueur capable de contenir la charge du fusil, & d'un diametre suffisamment plus petit que celui de l'ame du canon, pour qu'il puisse être introduit dans le tonnerre, & y rester fixe. Deux manieres dont cela se pratique. *Suppl.* III. 156. *a.* Inconvéniens des fusils-à-dé. *Ibid. b. Voyez Suppl.* III. 161. *a, b.* Avantages des fusils à baguette sur les précédens. *Ibid.* 157. *a.*

Fusil-*pique*, (*Art milit. Fabriq. des armes*) description de cette arme. *Suppl.* III. 157. *a.* Réponse à l'objection qu'on a faite sur sa pesanteur. Son maniment aussi facile que celui du fusil. Explication des figures de la planche qui représente le fusil-pique. *Voyez planches de l'art milit. armes & machines de guerre, fusil-pique, Suppl.* Espece d'épée qu'il faudroit donner au soldat en adoptant cette arme. Armure dont il devroit être couvert pour résister aux coups de fusil tirés à une certaine distance, & pour parer les coups d'armes blanches. *Ibid. b.* Raisons qui engagent à proposer l'usage du fusil-pique, & qui en font sentir la grande utilité. Diverses inventions qui ont été faites pour rendre au soldat l'avantage de la pique, dont on ne se sert plus. Observation sur la pique à feu de M. de Maizeroy. Réponse à une objection qui regarde en général toute espece de nouveauté dans l'art militaire. *Ibid.* 158. *a.*

Fusil *de munition*, (*Fabriq. des arm.*) avantages du fusil armé de la bayonnette sur les armes anciennes. Portée du fusil de munition tiré à-peu-près horizontalement. Description de cette arme. *Voyez pl.* 4, *Fabriq. des armes, fusil de munit. Suppl.* Observations sur la fabrique de ses différentes pieces. Du bois du fusil. *Suppl.* III. 158. *b.* Comment on a souvent sacrifié dans la structure & la fabrication du fusil des avantages réels à la guerre, aux graces & au brillant des exercices de parade. De toutes les pieces qui entrent dans la composition du fusil, la plus importante est le canon. *Voyez* Canon & Maquette. De la fabrication de la baguette. *Ibid.* 159. *a.* Plaque de couche. Piece de détente. Sous garde. Grenadieres. Embouchoir. Capucine. *Ibid. b.* Porte-vis. Platine. *Ibid.* 160. *a.* Batterie. Ancienne construction de la bayonnette. Comment on l'assujettit aujourd'hui au bout du fusil par le moyen de la douille & d'un ressort. Difficulté d'empêcher le soldat de tirer lorsqu'il est arrivé au combat. Différentes especes de fusil, qui d'abord ont paru offrir divers avantages, mais auxquels on a cependant préféré le fusil de munition. *Ibid. b.*

Fusil-à-dé. D'où dépend le gain des batailles. Quels sont les cas où le feu est d'une ressource absolument nécessaire. Description de deux manieres de fusils-à-dé. *Voyez pl.* 5, *Fabriq. des arm. fusil de munit. Suppl.* Passages tirés des rêveries du maréchal de Saxe, qui expliquent le méchanisme & l'effet des fusils-à-dé ou à secret. *Suppl.* III. 161. *a.* Inconvéniens du dé, qui ont fait préférer le rétrecissement du tonnerre opéré par le forage. Pourquoi cette sorte de fusil a aussi été appellée fusil à bosse. Diverses observations qui ont engagé à quitter cette arme. *Ibid. b.*—Voyez *Fusil-à-dé. Suppl.* III. 156. *a, b.* — Voyez aussi l'article *Mousqueterie.*

Fusil à la Chaumette. Description que le P. Daniel a donnée du canon à la Chaumette. *Suppl.* III. 161. *a.* Comment on a adapté à des fusils le méchanisme de ces canons. *Ibid.* 162. *a.* Les inconvéniens de cette arme plus considérables que les avantages qu'elle sembloit offrir. Comment on en a corrigé les défauts. Le fusil auroit sur-tout convenu à la cavalerie. — *Voyez pl.* 5, *Fabriq. des armes, fusil de munition. Suppl.*

Fusil de Vincennes, description de cette arme. *Voyez pl.* 67, *Fabrique des armes, fusil de munition. Suppl.* Maniere de la charger. Principal objet du méchanisme de ce fusil. Ses inconvéniens. *Ibid.* 163. *a.* Observations sur un fusil qui tiroit vingt-quatre coups de suite. *Ibid. b.*

Fusil, fabrication des fusils. *Voyez* Arquebusier. Des différentes sortes de canons de fusil. II. 615. *b. Suppl.* II. 209. *a, b. &c.* Forage de ces canons. *Suppl.* III. 84. *a, b.* Machine pour les forer, vol. I. des planch. *Arquebusier.* Bois de fusil. II. 309. *b.* Maniere de bronzer un canon de fusil. 443. *a.* Culasse du fusil, batterie de fusil. *Voyez* ces mots. Epreuves des fusils. *Voyez* Epreuves. Pierre à fusil. XII. 583. *b.* XV. 193. *b.* Portée du fusil. VI. 630. *a.* Tems auquel on substitua le fusil au mousquet. 821. *b.* Fusil mousquet. 822. *a.* Fusil-à-dé à secret. *Voyez* Mousqueterie. Causes qui font rater le fusil. XIII. 825. *b.* Salut du fusil. XIV. 588. *a.* Le fusil avec sa baionnette, ne peut suppléer à la pique contre le choc de la cavalerie. *Suppl.* IV. 380. *b.*

Fusil à vent, voyez Arquebuse a vent.

FUSILIERS, (*Art milit.*) création d'un régiment de fusiliers en 1671. Comment il fut composé. Augmentation de ce corps en 1672. Nouvelle augmentation en 1677. Changemens faits en 1679, en 1689. VII. 398. *a.* en 1691. En 1693, ce régiment fut appellé, *régiment royal de l'artillerie.* Augmentation faite en 1721. En quelles villes les cinq bataillons de ce régiment furent distribués. Comment ces bataillons & leurs compagnies sont composés. *Ibid. b.* — *Voyez Suppl.* I. 605. *b.*

FUSION. (*Chymie*) Différence entre *fonte* & *fusion* : & entre *fusion* & *liquéfaction*. Quand la fusion n'est que partielle, elle prend le nom de *liquation*. Espece de fusion à laquelle on donne le nom de *précipitation*. VII. 398. *b.* Espece de fusion appellée *vitrification*. Cette opération s'étend sur tous les corps fixes de la nature. Différences entre ces corps sur le plus ou le moins de difficulté qu'on éprouve à les fondre. Usage des fondans : on peut comparer leur action à celle des menstrues humides. Du degré de chaleur que les fondans exigent pour produire leur effet. Quelques corps volatils sont susceptibles de fusion. Il y a des métaux qui se calcinent en entrant en fonte. Il faut que le corps auquel on fait subir la fusion, devienne le plus fluide qu'il est possible. Changemens opérés dans les corps tenus en fusion pendant quelque tems. Phénomenes observés dans l'état de fusion, désignés sous le nom d'*attraction*. *Ibid.* 399. *a.* Connoissances qu'il faut réunir dans les expériences qu'on fait au moyen de la fusion. Les opérations en petit donnent des phénomenes qu'on n'a point dans les travaux en grand : causes de ces différences. La fusion des métaux imparfaits & des demi-métaux veut être faite dans les vaisseaux fermés. En quel sens on peut dire que dans la fusion, l'art l'emporte sur la nature. Causes du mouvement imprimé aux principes des corps par lequel ils entrent en fusion : sentiment de Stahl sur ce sujet. *Ibid. b.* Des effets du mouvement, selon cet auteur, sur les différentes especes de substances : deux exemples de ces effets, dont le premier est l'ignition & la fusion des pierres, des verres & des métaux : ce phénomene ne vient que d'un mouvement imprimé à leurs plus petites molécules, selon Stahl. Mais ce chymiste n'a donné qu'une assertion, sans l'accompagner de tout ce qui auroit pu lui donner quelque fondement. Défauts de son hypothese. *Ibid.* 400. *a.*

Fusion. (*Chym. & Métall.*) Corps qui ont la propriété d'entrer en fusion par la seule application du feu. Différens degrés de fusibilité dans les métaux & demi-métaux. Un morceau de métal jetté dans un métal en fusion de même espece tombe au fond du vase : le métal en fusion occupe un plus grand espace que lorsqu'il est refroidi : exceptions. Phenomenes très-singuliers que la fusion opere sur les métaux que l'on unit les uns aux autres. Métaux qui s'unissent. Métaux qui ne peuvent s'unir. Le but qu'on se propose dans la fusion est fondé sur la pesanteur spécifique des métaux. Quel est le but de la fusion du minérai. VII. 400. *b.*

Fusion, c'est une des operations appellées *aggrégatives* par les chymistes. XI. 499. *b.* Usage du borax pour la fusion des métaux. II. 330. *b.* 331. *a.* Matiere dont l'arsenic facilite la fusion. *Suppl.* I. 581. *b.* 582. *a.* Maniere de décrasser la surface de l'argent en fusion. IV. 707. *a.* Fusion de la chaux d'or. 852. *b.* Des flux employés pour accélérer la fusion de certains métaux. VI 913. *b.* VII. 71. *a, b,* &c. Degré de chaleur de l'étain & du plomb en fusion : les métaux qui se fondent avant de rougir, n'ont pas acquis leur plus haut degré de chaleur au moment de la fusion. VI. 600. *a.* Alliage du bismuth avec les métaux de difficile fusion. 916. *b.* Additions à faire à l'alliage du nitre pour ces mêmes métaux. 917. *a.* Les métaux destructibles à feu nud, doivent dans l'état de fusion, être saupoudrés de poudre de charbon. 918. *b.* Perte de substance dans la fusion des métaux. *Suppl.* II. 694. *b.* Fourneaux de fusion. VII. 237. *d, &c.* Avantages des fourneaux de fusion de figure elliptique & parabolique. 248. 5. *d.* Comment on empêche une matiere en fusion de se refroidir promptement. 240. *a.* Les terres calcaires mêlées avec la glaise entrent aisément en fusion. 699. *b.* Maniere de jetter dans la lingotiere les métaux en fusion. *Suppl.* III. 550. *b.* Fusion des métaux par la foudre & l'électricité. 97. *b.* 98. *a.*

FUST, terme de commerce, de marine, d'arquebusier, du métier à bas. VII. 400. *b.*

Fust d'arquebuserie. I. 704. *a.*

FUST *de colonne*, (*Archit.*) Astragale du fust. I. 777. *b.* De la diminution du fust des colonnes. III. 651. *a*, *b.* Richesses dont ces fusts sont susceptibles : leurs ornemens dans les cinq ordres. *Ibid. b.* Fust des colonnes en spirale. 652. *a.*

FUST *d'orgue*, (*Luth.*) la menuiserie, la caisse ou carcasse de l'orgue. Description de cette partie. VII. 401. *a.* *Voyez* ORGUE.

FUST, *outil à* (*Menuis.*) XI. 719. *a.*

FUST, d'une raquette, (*Paumier*) VII. 401. *a.*

Fust; outil de relieur. Description & usage. VII. 401. *a.*

Fust, terme de venerie. VII. 401. *a.*

FUSTET, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Lieux où croît cet arbrisseau. Ce qu'il peut gagner par la culture. Sa description. Moyens de le multiplier. Il peut résister à nos hivers ordinaires. Quels sont les terreins & les expositions qui lui conviennent. Qualité de son bois, tant de l'aubier que du cœur. Usages qu'on en tire. Usage des feuilles & des jeunes branches. Diverses qualités de cet arbrisseau peuvent lui mériter une place dans un bosquet d'arbres curieux. VII. 401. *b.*

Fustet. Caractere de ce genre de plante. Description de l'espece appellée *fustet* des corroyeurs, sumac à feuilles simples, à feuilles ovales renversées. Lieux où elle croît. *Suppl.* III. 163. *b.* Sa culture & ses usages. *Ibid.* 164. *a.*

Fustet, usage de ce bois en teinture. XVI. 26. *b.*

FUSTIBALE, (*Machin, de guerre ancienne*) arme de jet des anciens romains. *Suppl.* III. 164. *b.*

FUSTIGATION. Difference que les Romains mettoient entre la fustigation & la flagellation. VI. 833. *b.* De la fustigation. VII. 216. *b.*

FUTAINE, (*Comm.*) sorte d'étoffe. Diverses especes de futaines. VII. 402. *a.*

FUTAIE, (*Econom. rustiq.*) vieux bois. L'âge du vieux bois distingué par jeune futaie & par haute ou vieille futaie. Les futaies sont l'ornement des forêts : mais leur utilité doit les rendre sur-tout recommandables. Arbres dont on tire le plus d'utilité en futaies. Comment on peut hâter l'accroissement des futaies. Les arbres des futaies ne doivent point être élagués. VII. 402. *a.*

Futaie, ce qu'on entend par-là. II. 297. *b.* Disposition qu'il faudroit donner aux forêts pour avoir des bois de haute futaie. I. 584. *b.* Arbres de haute futaie abbattus par les orages. III. 2. *b.* Précaution pour préserver de la pluie les troncs des bois de haute futaie, qu'on voudroit rétablir promptement en taillis. XII. 726. *b.* — *Voyez* BOIS & FORÊT.

FUTAILLES. Marrain à futailles. IX. 886. *a.* Pieces dont on fait le fond des futailles. *Suppl.* IV. 976. *b.*

FUTILE. Raisonnement futile, objet futile, homme futile. VII. 402. *a.*

FUTILE, (*Antiq.*) vase dont on se servoit dans le culte de Vesta. Le mot *futile* appliqué à un homme, tire son origine de ce vase. VII. 402. *a.*

Futile, coupe sacrée d'un usage différent de ce vase. Fontaine où les Romains alloient chercher l'eau pour remplir les futiles. Propriété miraculeuse de cette eau. VII. 402. *b.*

FUTUR. Observations sur l'usage de ce mot. VII. 402. *b.*

FUTUR. (*Gramm.*) On trouve dans toutes les langues différentes sortes de futurs. Dans les diverses manieres de considérer le tems, on s'est particuliérement attaché à l'envisager comme absolu, conditionnel & relatif. Mais par rapport au futur, il n'y a que quelques langues qui en aient de ces trois especes. Les Latins ont deux futurs, un absolu & un relatif. Tableau des futurs relatifs pour les voix active & passive. VII. 402. *b.* Les huit futurs relatifs qui se trouvent dans ce tableau, ne se trouvent pas dans les tables ordinaires des conjugaisons ; mais c'est un abus. Autre faute des grammairiens ; c'est d'avoir mis parmi les tems du subjonctif, un futur qui appartient certainement à l'indicatif. Preuves alléguées par l'auteur pour montrer aux méthodistes que ce futur est de l'indicatif ; 1°. on ne se sert pas de ce futur lorsque le verbe est précédé d'une particule qui régit le subjonctif ; 2°. ce tems est de l'indicatif, puisqu'il indique une modification positive, déterminée & indépendante ; *Ibid.* 403. *a.* 3°. ce tems est de la classe des prétérits plutôt que de celle des futurs. L'erreur ici combattue prend sa source dans les anciens grammairiens : exemples, tirés de Scaliger & de Priscien ; *Ibid. b.* & par imitation des latins, les grammairiens françois ont commis la même faute. C'est un vice que d'appliquer la grammaire d'une langue à toute autre indistinctement.

Des futurs françois. Nous avons un futur absolu & deux futurs relatifs, qui marquent l'avenir avec un rapport spécial au présent : nous appellons l'un, futur défini, & l'autre, futur prochain. *Je dois partir* est un futur défini ; *je vais partir* est un futur prochain : ces auxiliaires, *je dois*, *je vais*, nous rendent le même service au subjonctif : notre langue n'a aucune inflexion destinée primitivement à marquer dans ce mode l'autre espece de futur. Moyens dont elle se sert pour cela. *Ibid.* 404. *a.* Il n'est point de langue qui n'ait de quelque maniere des moyens propres à déterminer toutes les différentes vues de l'esprit dans l'usage des verbes. Il ne faut pas croire que l'usage d'aucune langue restreigne exclusivement les futurs à leur destination propre. Il y a des raisons de goût, *&c.* qui déterminent dans la maniere de les employer. Quelquefois même l'usage donne au présent & au préterit le sens futur. *Ibid. b.*

Futur, voyez TEMS. Observation sur le prétendu futur du subjonctif. XV. 562. *b.*

FUTUR *contingent*, (*Métaphys.*) ce qui doit arriver, mais qui n'arrivera pas nécessairement. Dans quel sens on peut dire que la non-existence des futurs contingens n'implique pas contradiction. Relativement au systême présent de l'univers & à la prescience du créateur, il n'y a point de futur contingent. VII. 404. *b.* Les athées qui admettent l'éternité & la nécessité du monde, ne reconnoissent point de futur contingent. Selon les autres philosophes il y a des futurs contingens, en ce que Dieu pouvoit disposer les choses dans un ordre tout différent de celui qu'il a choisi. L'existence des futurs contingens libres n'est pas moins infaillible que celle des futurs non-libres. On dispute dans les écoles pour savoir si deux propositions de futur contingent, *Pierre mourra demain*, *Pierre ne mourra pas*, sont toutes deux fausses ; ou si l'une est vraie, & l'autre fausse dans cette même hypothese. Absurdité de cette question. *Ibid.* 405. *a.* *Voyez* CONTINGENT.

FUTURITION, (*Théolog.*) ce qu'on entend par ce mot. Questions absurdes sur cette futurition, qui ont occupé les théologiens. VII. 405. *b.*

FUYARDS, (*Art milit.*) *voyez* FUITE. Le plus grand malheur qui puisse arriver à des troupes battues, c'est de se retirer en foule en fuyant de tous côtés. En combattant vaillamment & en bon ordre, on perd beaucoup moins de monde, qu'en prenant le parti de fuir. Lorsqu'une troupe est en désordre, on ne doit la poursuivre qu'autant qu'il est nécessaire pour la mettre hors d'état de se rallier. La poursuite des fuyards peut être susceptible d'inconvénient, lorsqu'on s'y abandonne trop inconsidérément ; sur-tout lorsqu'une aile ou une autre partie de l'armée a battu celle de l'armée ennemie qui lui étoit opposée. VII. 405. *b.* Observations de M. de Puységur sur ce sujet. *Ibid.* 406. *a.*

Fuyard de milice. Peine de ceux qui tombent dans ce cas. Ce que doivent faire ceux qui pour raisons légitimes ne peuvent se présenter à la levée de la milice. Ceux qui sont engagés pour entrer dans un état qui doit dans la suite les exempter du service, ne sont pas exempts de tirer au sort. Ceux qui se prétendent engagés dans les troupes, doivent en justifier par certificats des officiers qui ont reçu leurs engagemens, *&c.* VII. 406. *a.* Ceux qui ont été déclarés fuyards ne sont plus reçus à tirer au sort, *&c.* Les fuyards arrêtés sont présentés au commissaire & constitués miliciens : à quoi ensuite ils sont obligés. Ce que doivent faire ceux qui prétendent avoir des raisons valables pour se faire décharger de la qualité de fuyards. Justification de ces moyens violens employés pour forcer les citoyens au service militaire. *Ibid. b.*

F Y

FYOT *de la Marche*, (*Jacques-Philippe*) comte de Dracile-Fort : traits de bienfaisance de ce seigneur. *Suppl.* IV 35. *a.*



G



(*Gramm.*) Son rang dans les alphabets des Orientaux, des Grecs & des Latins. Dans les langues orientales, grecque & latine, cette lettre représentoit l'articulation *gue*. Origine du caractere *g* chez les Latins. Avant cette lettre, le *c* représentoit en latin les deux articulations *que* & *gue*. Il importe d'observer dans l'art étymologique, la commutabilité du *c* & du *g*. Ainsi de *Gades* nous avons fait *Cadix*. Dans quelques mots de notre langue, nous écrivons l'articulation forte & nous prononçons la foible, & réciproquement. VII. 407. *a*. L'euphonie décide souvent de ces variations : elle va quelquefois jusqu'à mettre *g* à la place de toute autre consonne : exemples. De la transmutation du *c* en *g* & du *g* en *c* dans les langues italienne, espagnole & françoise. Observations sur la dénomination qu'on a donnée à ces lettres dans ces trois langues, & sur leur usage en françois. Observation sur la dénomination du *g* dans notre langue. *Ibid. b*.

G. Rapport de cette lettre avec le *c*. Tems où l'on croit que le *g* fut inventé. II. 473. *b*. Comment les Latins prononçoient le *g*. VII. 298. *a*. Observations sur cette articulation. IX. 556. *b*. Usage de l'*u* & de l'*e* après le *g*. X. 850. *b*.

G, ses significations dans les inscriptions romaines : ses significations comme signe numérique. VII. 408. *a*.

G, dans le comput ecclésiastique, dans le poids, dans la musique. VII. 408. *a*.

G, (*Musiq.*) cinquieme son de la gamme diatonique. Nom d'une des clefs de musique. *Suppl.* III. 165. *a*.

G, (*Ecriture*) sa forme dans l'écriture italienne, dans la coulée. Formation du grand *G*. VII. 408. *b*.

G A

GABAA, (*Géogr. & Hist. sacr.*) ville de Palestine dans la tribu de Benjamin. Crime que les habitans de ce lieu commirent envers la femme d'un levite, qui étoit venu loger chez eux. Suites malheureuses de ce crime. Signification du mot *Gabaa*. *Suppl.* III. 165. *a*.

GABALA, (*Géogr. anc.*) plusieurs villes anciennes ont porté ce nom. Observations sur celles de Syrie, au nombre de trois. Autre *Gabala* dans la Lydie en Asie. VII. 408. *b*.

GABALES ou *Gabali*, peuples des Gaules. Situation de leur ville appellée *Gabalum*. Cette ville autrefois réputée pour ses bons fromages. VII. 408. *b*.

GABALE, (*Mythol.*) dieu adoré à Emese & à Héliopolis. VII. 408. *b*.

GABALE. Observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 165. *a*.

GABAON, (*Géogr. sacrée*) ce nom *Gaba* signifie colline. La ville de ce nom en Chanaan étoit sur une colline. Un grand nombre de lieux dans la Judée sont appellés de noms qui commencent par *Gaba*. Evénemens qui ont rendu Gabaon célebre. Auteurs à consulter. VII. 408. *b*.

GABARE, deux sortes de navires ou bâtimens de ce nom. Usages de la gabarre. VII. 408. *b*.

GABARI, ou *gabarit*. (*Marine*) Diverses significations de ce mot. Description des couples & du maître couple dont le mot *gabari* est quelquefois synonyme. Traités à consulter sur les méthodes à suivre pour tracer un maître couple & tous les autres. VII. 409. *a*.

Gabarit d'un vaisseau. VI. 859. *a*. VII. vol. des planches. Marine, pl. 16.

GABBA, (*Bot.*) espece de bananier. *Suppl.* I. 780. *b*.

GABBATA. (*Critiq. sacr.*) Explication de ce mot qui se trouve chap. XIX. ℣. 13 de l'évangile selon S. Jean. IX. 589. *a*.

GABELLE, (*Jurispr.*) signifioit toute sorte d'imposition publique. Etym. de ce mot. VII. 409. *a*. Il y avoit autrefois en France la gabelle des vins, la gabelle des draps, la gabelle de tonnieu ou tonlieu, celle des épiceries & drogueries, & enfin celle du sel : c'est à cette derniere imposition que le mot de *gabelle* est aujourd'hui réservé. L'origine des impositions sur le sel vient des Romains. Prodige arrivé en la Troade à l'occasion des impositions sur le sel. Tems où la gabelle fut établie en France. *Ibid. b*. Avant Philippe-le-long plusieurs seigneurs avoient mis des impositions sur le sel dans leurs terres. Premiere ordonnance sur la gabelle du sel, par Philippe-le-long, en 1318. La gabelle étoit alors un aide extraordinaire, mise à l'occasion de la guerre, & qui ne devoit pas durer toujours. Etablissement des greniers à sel. Lettres de Philippe de Valois en 1342, portant établissement de greniers à sel & gabelle. *Ibid.* 410. *a*. Imposition d'une gabelle sur le sel dans tout le pays coutumier, sous le roi Jean, en 1355. L'imposition sur le sel abolie pour toujours au mois de mars de l'année suivante. *Ibid. b*. Cependant en 1358 les états accorderent une seconde augmentation sur le prix du sel, & établirent des greniers dans tous les lieux notables du royaume. En 1359, lettres de Charles V, régent, qui ordonnent levée de la gabelle pendant un an, dans les villes entre la Seine & le Loüé. Au mois d'octobre de la même année, réglement sur le prix du sel, sur les rivieres de Seine, de Marne & d'Yonne. Retablissement de la gabelle en 1360 dans les pays de la Languedoil. Ce que porte l'instruction faite à ce sujet par le grand conseil du roi étant à Paris. Gabelle du sel accordée par les états de la sénéchaussée de Beaucaire & de Nimes, sous le regne du roi Jean. Ordonnance pour la continuation de cette gabelle en 1363. *Ibid.* Où se payoit le droit de gabelle. Ordonnance de Charles V, en 1366, au sujet de la gabelle pour la délivrance du roi Jean. *Ibid. b*. Nouvelle ordonnance en 1367. Privilege sous le nom de *gabelle* accordé par Charles V, en 1369, à la ville de Rhodez. Fraude commise par les étrangers en conséquence de ce que la gabelle n'avoit pas lieu dans le Dauphiné. Comment Charles V réprima cette fraude. Quoique l'imposition n'eût été mise que pour un tems, elle fut continuée dans tout les pays de la Languedoil & du Languedoc. Précis de quelques lettres de Charles V. données en 1371 sur ce sujet. Réglement de ce prince en 1379 pour la police de la vente du sel. La gabelle supprimée après la mort de Charles V fut rétablie à Paris en 1381. Quel étoit le prix de ce droit. *Ibid.* 412. *a*. Instructions données par Charles VI, en 1388, par rapport à la contrebande du sel. Société formée en 1398 par rapport à la gabelle du sel qui remontoit le Rhône. Octroi accordé sur le sel aux habitans de certaines villes. Droit de gabelle augmenté en 1382 & 1387, mais réduit à son taux précédent en 1388, & diminué encore en 1395. Fixation de ce droit sous Louis XI & François I. Combien se paie aujourd'hui le minot de sel au grenier. *Ibid. b*.

Gabelle. Code des gabelles. III. 575. *a*. Collecte de l'impôt du sel. 628. *a*, *b*. Comment se regle la quantité de sel qu'on doit prendre à la gabelle. IV. 301. *a*. Conservateur de la gabelle. 35. *a*. Contrôle des gabelles. 150. *b*. Direction en fait de gabelle. 1029. *a*, *b*. Ordre établi sur les gabelles en 1680. V. 145. *b*. Elus sur le fait des gabelles. 531. *b*. Ce qu'on entend en matiere de gabelle, par pays & par droit de franc-salé. VII. 281. *b*. Réflexions sur la nature de l'impôt des gabelles. XIV. 927. *b*. Sel d'impôt. 928. *b*.

GABELAGE, (*Saline*) tems que demeure le sel dans un grenier. Marques que les commis mettent parmi le sel, *&c.* VII. 412. *b*.

GABER, (*J. Baptiste*) anatomiste ; *Suppl.* I. 413. *b*. & physiologiste. *Suppl.* IV. 363. *a*.

GABIAN, (*Huile de*) espece de pétrole. Roche dont elle découle. Différence entre cette huile & le pétrole noir d'Italie. Sa vente fait un des objets du revenu de l'évêque de Beziers. Comment on contrefait cette huile. VII. 423. *a*.

Gabian. Pétrole de Gabian près de Beziers en Guyenne. XII. 472. *a*.

GABINIA, *loi*. VIII. 823. *b*. IX. 661. *a*.

GABINIUS. (*Aulus*) Principaux traits de la vie de ce proconsul romain. *Suppl.* III. 165. *b*.

GABION. (*Art milit.*) Description des gabions de sapes ou de tranchées. En quel lieu & comment ils se posent. Prix des gabions. Ouvriers qui les construisent. Gabions pour les batteries. Gabion farci. VII. 413. *a*.

Gabions. Les Romains en faisoient usage. *Suppl.* IV. 238. *a*.

GABIUM, (*Géogr.*) ville du Latium : ses ruines. Sous Auguste elle étoit déja presque déserte, quoiqu'avant la fondation de Rome elle eût été assez considérable. VII. 413. *a*. Voie gabienne. Défaite des Gaulois par Camille sur la voie gabienne. Tombeau d'un affranchi de Tibere qu'on voyoit sur cette même voie. Ceinture ou troussure gabienne. *Ibid. b*. — *Voyez* VFASCIUM.

GABIUM. Correction à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 165. *b*.

GABORDS. (*Marine*) Description & dimension des gabords. VII. 413. *b*.

GABRIAS, fabuliste grec. VI. 353. *b*.

GABRIS, ville de Perse ancienne, aujourd'hui *Tauris*. XV. 942. *a*.

GACHE, (*Serrur.*) piece de fer qui sert en général à fixer une chose contre une autre. Gaches de tuyaux de descente. Gaches pour le plâtre. Gaches pour le bois. Gaches à patte. Gaches encloisonnées. Gaches recouvertes. VII. 413. *b*.

GACHE,

GACHE. (*Pâtissier*) VII. 414. *a.*

GACHER. (*Maçon.*) Gâcher serré, Gâcher lâche. VII. 414. *a.*

GACHETTE, (*Arquebuse.*) description & usage de cette partie de la batterie. C'est de la gachette que dépend tout le mouvement de la platine. Explication de ce méchanisme. VII. 414. *a.*

GACON, (*François*) poëte. Ses ouvrages. IX. 778. *a.* Son in-promptu sur Pierre & Thomas Corneille. VIII. 630. *b.* Brevet que lui donna la société de la calotte. *Suppl.* II. 145. *a.*

GADARA, (*Géogr.*) ville de la Palestine dans la Perse. Célébrité de ses bains. Méléagre né dans Gadara, auteur de l'*Antologie.* VII. 414. *b.*

GADES, (*Géogr. anc.*) Deux petites isles de ce nom. Gras pâturages de l'une de ces isles. Leurs anciens habitans. Etym. du mot *Gades.* Cadix bâtie aujourd'hui sur ces deux isles. VII. 414. *b.*

GADES. Observations sur les isles auxquelles les anciens avoient donné ce nom. *Suppl.* III. 166. *a.*

Gades. Portæ gaditanæ. III. 653. *a.* Colonnes d'Hercule près de Gades. VIII. 156. *a.* Temple de ce dieu dans cette ville. XVI. 73. *a.*

GADING, (*Bot.*) espece de plante. *Suppl.* I. 771. *b.*

GAGE. (*Jurispr.*) Diverses acceptions de ce mot. Quatre sortes de gages que distinguoient les Romains. VII. 414. *b.* Exemple d'un gage sans valeur & cependant considéré comme une sûreté. Les pierreries de la couronne ont été mises quelquefois en gage; les reliques même ont été engagées. Les ôtages sont une sorte de gage. Titres que le créancier peut recevoir pour gages. Les Juifs en France prêtoient autrefois beaucoup sur gages. Réglemens de Philippe-Auguste, & de quelques-uns de ses successeurs, par rapport à eux. Diverses maximes de jurisprudence sur ce sujet. Action qui nait du gage. *Ibid.* 415. *a.* Ordonnance du commerce relative à cet objet. Des effets qui peuvent être mis en gage. Un créancier qui a reçu un effet en gage, peut le donner en gage à son créancier. De l'obligation de rendre le gage, *&c. &c.* Loix du digeste & du code à consulter. *Ibid. b.*

Gage, voyez *Hypotheque.* Il faut que les gages soient d'une autre nature que les dettes. XVII. 791. *a.* Les choses que l'on donne en gage sont ou stériles ou de quelque revenu. Clauses qui accompagnent l'engagement de ces choses. Soin que le créancier doit prendre du gage. Examen de la question, si le créancier doit acquérir par prescription la propriété d'un gage donné par le débiteur. *Ibid. b.*

Gage par antichrese. I. 499. *b.*

Gage de bataille. Cet usage fréquent lorsque le duel étoit autorisé. Le gage une fois donné, il n'étoit plus permis de s'accommoder qu'en payant une amende. Gage de bataille signifioit quelquefois le duel même. VII. 416. *a.*

GAGE. (*Contre-*) VII. 416. *a.* — *Voyez* CONTRE-GAGE.

Gage conventionnel. VII. 416. *a.*

Gage exprès. VII. 416. *a.*

Gage général. VII. 416. *a.*

Gage judiciaire, lorsque les biens d'un homme sont saisis par autorité de justice. Chez les Romains c'étoit à-peu-près la même chose que le gage prétorien. En quoi consiste le gage judiciel proprement dit. VII. 416. *a.* Trois manieres dont on exécutoit la sentence, en conséquence du gage judiciel. *Ibid. b.*

Gage de la justice. VII. 416. *b.*

Gage légal. VII. 416. *b.*

GAGE (*Mort-*) Différentes significations de ce mot. Ce qu'on entend par-là dans la coutume de Lille. Le mort-gage revient à l'antichrese des Romains. Comment Justinien en avoit restreint l'effet. En quel cas le mort-gage avoit anciennement lieu dans toute la France. VII. 416. *b.* Présentement il n'est usité que dans quelques coutumes. Prohibition du mort-gage dans l'Artois. Cette prohibition conforme au droit-canon. Droit accordé par Grégoire IX. à l'abbaye de S. Bertin. Pourquoi le mort-gage est toléré à Arras. Espece de mort-gage accordé à cette ville en 1481. Le mort-gage usité dans le pays de Lalloeue ressortissant au conseil d'Artois; dans le pays de Vaes, de Dendermonde; dans l'Anjou, le Maine & la Touraine. Regles que l'on suit en matiere de mort-gage dans les pays où il est usité. *Ibid.* 417. *a.* Les engagemens du domaine de la couronne sont une espece de mort-gage. Mort-gage, suivant Littleton. *Ibid. b.* — *Voyez* MORT-GAGE.

Gage-plege, en Normandie. Clameur de gage-plege. Deux significations du mot *gage-plege.* Le seigneur féodal a, par rapport aux rentes dues à son fief, deux devoirs différens, l'un de plaids, l'autre de gage-plege. Convocation du gage-plege: par qui & en présence de qui elle se fait. Qui sont ceux qui doivent y comparoître. VII. 417. *b.* Amende à laquelle sont condamnés les défaillans. Comment doit en être faite la proclamation. Gage-plege de duel. *Ibid.* 418. *a.*

Gage prétorien. Détails sur ce gage & sur la maniere dont il se contractoit. VII. 418. *a.*

Gage spécial. VII. 418. *a.*

Gage simple. VII. 418. *a.*

Gage tacite. VII. 418. *b.*

GAGE. (*Vif-*) VII. 418. *b.* *Voyez* VIF-GAGE.

Gages. Différence entre gages, honoraires & appointemens. I. 554. *b.* VIII. 291. *b.* Demandes que peuvent former les domestiques sur leurs gages. V. 30. *b.*

Gage des officiers. On confondoit autrefois les gages avec les salaires, mais on les distingue aujourd'hui. Pourquoi ces gages sont appellés *annonæ* dans le code. Empereurs qui les convertirent en argent. Les officiers publics n'avoient dans l'empire romain point d'autres profits que leurs gages. Salaires que Justinien permit aux défenseurs des cités & aux juges pedanés, au lieu de gages, ou bien outre leurs gages. Autrefois en France, les officiers publics n'avoient d'autres salaires que leurs gages. On les payoit en argent. Personne ne pouvoit avoir double gage, excepté certains veneurs. Les clercs qui avoient pension du roi ne la conservoient plus dès qu'ils avoient un bénéfice. Défense faite par Charles-le-Bel à ceux qui avoient gages du roi. VII. 418. *b.* Les gages se comptoient par jour. Augmentation des gages des gens de guerre en 1351. Recettes sur lesquelles étoient assignés les gages des officiers royaux. Cessation de plaidoirie en 1430, parce que les gages n'étoient pas payés. Quel est le jour depuis lequel les gages des offices courent. Les augmentations de gage peuvent être possédées par d'autres que par le propriétaire titulaire de l'office. La jouissance des gages pour les conseillers après vingt ans de service n'a plus lieu depuis la vénalité des charges. Ordonnances qui ont défendu de prendre gages d'autres que du roi. Ordonnance de François I. 1539, *article* cxxiv. Ordonnance d'Orléans, *article* 55. Gages non saisissables. Déclaration du 24 novembre 1678. *Ibid.* 419. *a.*

Gages anciens. VII. 419. *b.*

GAGES. (*Augmentation de*) VII. 419. *b.*

Gages intermédiaires. Avant la vénalité des offices, on ne parloit point de gages intermédiaires. On ne paie point au nouvel officier ces gages sans lettres de chancellerie. Usage de la chambre des comptes sur les intermédiats de gages. VII. 419. *b.*

Gages ménagers. VII. 419. *b.*

Gages à termes ou *par jour.* Ordonnance de 1349 qui en parle. VII. 419. *b.*

Gages à vie. Lettres de Philippe de Valois, du 19 mars 1341, sur ceux qui avoient reçu des lettres pour gages à vie. VII. 420. *a.*

Gages du duel. V. 160. *b.*

GAGER. (*Jurispr.*) Gager, dans quelques coutumes, c'est prendre gage. Gager l'amende ou l'émende. Gager la clameur de bourse. Gager la loi, offrir de faire serment. Gager partage. VII. 420. *a.* Gager personnes en son dommage. Gager le rachat. *Ibid. b.*

GAGERIE, (*Jurispr.*) simple saisie de meubles sans déplacement. En quel cas elle se fait. Effet de cette saisie. Le saisi doit donner gardien solvable, ou se charger comme dépositaire des biens de justice. En quel cas un seigneur censier peut, selon la coutume de Paris, procéder par gagerie. Ce même droit accordé en certains cas au propriétaire d'une maison. Anciennement on procédoit par gagerie sans ordonnance du juge. En quel cas on y peut encore procéder sans cette ordonnance. Divers cas où l'on peut, selon la coutume de Paris, user de gagerie. VII. 420. *b.*

GAGERIE, (*Saisie-*) XIV. 527. *a.*

GAGEURE. (*Analyse des hasards*) Objections qui ont été faites sur ce qui a été dit au mot *croix ou pile*, de la maniere de calculer l'avantage à ce jeu. Réflexion de l'auteur à la suite de cette objection. VII. 420. *b.*

GAGEURE, (*Droit nat.*) lorsque l'on parie sur un événement passé, la gageure n'en est pas moins bonne, quand même l'un des contractans sauroit certainement la vérité. Nullité de la gageure que Samson proposa aux Philistins pour l'explication de son énigme. Loix dans le digeste sur les gageures. XVII. 792. *a.* Les gageures ne sont point réputées sérieuses, si le gage n'a été déposé, à moins qu'il ne s'agisse dans la gageure de l'adresse & de la force du corps. Gageure de courses à cheval. Gageures prohibées en certains lieux & indifférentes en d'autres. *Ibid. b.*

GAGEURE. (*Jurispr.*) Quelles sont les choses sur lesquelles on fait des gageures. Des gageures usitées chez les Romains. Différentes sortes de gageures usitées en France. Deux sortes de sponsions chez les Romains. 1. *Sponsion judicielle*: elle se faisoit ou par stipulation & restipulation, ou *per sacramentum.* Les Grecs pratiquoient cette derniere sorte de gageure. On substitua ensuite chez les Romains aux gageures judiciaires, l'action de calomnie *pro decima parte litis.* 2. *Sponsion ludicre*: on en distinguoit aussi deux sortes. Loix où il en est parlé. *Ibid. b.* On ne doit pas confondre toutes sortes de gageures avec les contrats aléatoires qui sont défendus par les loix. Exemple, le plus récent que l'on connoisse, d'une gageure considérable, dont l'exécution

fut ordonnée au conseil du roi. *Ibid.* 422. *a.* — *Voyez* CONTRAT ALÉATOIRE.

GAGEURE. Faute typographique à corriger dans cet article de jurisprudence. *Suppl.* III. 166. *a.*

GAGIERE, (*Jurifpr.*) en quel pays fignifie *un mort-gage*, ou un *gage*, qui ne s'acquitte point de fes iffues ou de fes fruits. Etym. de ce mot. Coutumes à confulter. VII. 422. *a.* *Voyez* MORT-GAGE au mot *Gage.*

Gagieres, acquifitions faites avec déclaration qu'on entend en difpofer comme de *gagieres.* Pourquoi ces biens ont été ainfi nommés dans la coutume de Metz. Formalités au moyen defquelles un héritage étoit réputé meuble. VII. 422. *a.* Cet ufage aboli aujourd'hui. *Ibid. b.*

GAGLIARDI, (*J. Dominique*) Anatomifte. *Suppl.* I. 402. *a.* Chevilles de Gagliardi. *Suppl.* II. 394. *a.*

GAGNE DENIER. (*Comm.*) Autres noms qu'on donne à ces porte-faix. L'ordonnance de la ville, de 1712, a réglé plufieurs points de police qui les concernent. Gagne-deniers de la douane de Paris. Quelles font leurs fonctions, leur nombre. XII. 422. *b.*

Gagne-denier. IV. 827. *b.* VII. 190. *b.* Gagne-deniers d'Amfterdam appellés travailleurs. XVI. 569. *a.* — Voyez *Porte-faix*, *Crocheteur.*

GAGNER. (*Gramm.*) Divers ufages de ce mot. VII. 422. *b.*

GAGNER, (*Marine*) gagner le vent. Gagner au vent. Gagner fur un vaiffeau. VII. 423. *a.*

GAGNER. (*Jardin.*) VII. 423. *a.*

GAGNER *l'épaule du cheval*, (*Manege*) défaut dans le jeu, le mouvement, l'action de l'épaule, que l'on reprime par le fecours de l'art. Autre ufage de cette expreffion. Néceffité de prévenir avec foin les mauvaifes habitudes qu'un cheval peut contracter. VII. 423. *a.*

Gagner la volonté du cheval. Quels en font les moyens. VII. 423. *a.*

GAI, (*Jean*) poëte anglois. VI. 355. *a.*

GAIANITES, (*Théol.*) branche des Eutychiens. Cette fecte étoit plus ancienne que Gayan dont elle prit enfuite le nom. Elle fuivit les erreurs de Julien d'Halicarnaffe. VII. 423. *b.*

GAIEMENT. (*Mufiq.*) Différence entre le *gaiement* des François, & l'*allegro* des Italiens. *Suppl.* III. 166. *a.*

GAIETÉ. (*Morale*) Eloge de la gaieté. Elle eft oppofée à la trifteffe, comme la joie l'eft au chagrin. On trouve rarement la gaieté où n'eft pas la fanté. Elle a fouvent pour compagnie l'innocence & la liberté. On la promet par-tout, on l'invite à tous les foupers, & c'eft ordinairement l'ennui qui vient. On pourroit appeller du nom de philofophie la gaieté, la raifon, la vertu & la volupté réunies. VII. 423. *b.*

Gaieté. Quel eft l'âge de la gaieté. VIII. 277. *a.* Ses bons effets pour la fanté. 386. *a.* Différence entre la joie & la gaieté. 867. *a*, *b.* Eloge de la gaieté & des ouvrages qui l'infpirent: moyen de l'acquérir. *Suppl.* IV. 396. *b.* De la gaieté qu'infpire l'ivreffe. XVII. 679. *b.* 681. *b.* Gaieté artificielle que fe procurent les Indiens & les Maures. *Suppl.* I. 792. *a.* Les anciens employoient le même moyen dans le même but. 793. *a.* Voyez *enjouement.*

GAIETE, ou *Gaete*, (*Géogr.*) ancienne ville du royaume de Naples. Vio, (*Thomas de*) théologien né à Gaiete. Ses ouvrages. VII. 423. *b.*

GAIETE, (*Géogr.*) fondateurs de cette ville. Origine de fon nom. Ses révolutions. *Suppl.* III. 166. *a.* Origine des prétentions de l'Efpagne & de la France fur le royaume de Naples. Anecdotes fur le fiege de Gaiete par Alphonfe d'Aragon dans le quinzieme fiecle. Faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Ibid. b.*

Gaiete. Montagne de Gaiete féparée par un tremblement de terre. II. 786. *a.* Beau vafe antique qu'on voit dans la grande églife de cette ville. XIV. 826. *a.*

GAIGNIERES. Obfervations fur trois freres de ce nom. *Suppl.* III. 502. *a.*

GAILLARD. Divers ufages de ce mot. Les occafions où il peut être employé avec goût font rares. Un propos gaillard eft toujours gai, un propos gai n'eft pas toujours gaillard. VII. 424. *a.*

GAILLARDE, (*Mufiq.*) efpece de danfe hors d'ufage. VII. 424. *a.*

GAILLARDE, (*Fonderie en caract.*) VII. 424. *a.* — *voyez* CARACTERES.

GAILLARDE, (*Pas de*) *danfe.* Détails fur la maniere de faire ce pas. VII. 424. *a.*

GAILLARD, (*Honoré*) Jefuite. Anecdote fur ce prédicateur. *Suppl.* IV. 330. *b.*

GAILLARDS, ou *châteaux.* (*Marine*) Defcription des gaillards: leur fituation, leur étendue, *&c.* VII. 424. *b.*

GAILLON, (*Géogr.*) bourg de France en Normandie. Maifon de campagne que les archevêques de Rouen ont dans ce lieu. *Suppl.* III. 166. *b.* Acte de générofité d'un archevêque de cette ville envers un pauvre gentilhomme. Evénemens remarquables arrivés à Gaillon. Maifon de Chartreux qui y eft établie. Ouvrages que l'un des religieux de cette maifon, nommé dom Bonaventure d'Argone, a publiés fous le nom de Vigneul de Marville. *Ibid.* 167. *a.*

GAIN. Gain d'une caufe, gain de la dot, gain conventionnel, gain coutumier, gain de nôces. VII. 424. *b.*

Gain, bénéfice, profit, lucre, émolument: différence entre ces mots. II. 202. *a.* XIII. 428. *a.*

Gains nuptiaux, fur quoi ils font fondés. VII. 424. *b.* On les appelle auffi *gains de furvie.* L'ufage de différentes provinces de droit écrit n'eft pas uniforme fur les gains nuptiaux pour la femme. Tems auquel ils font exigibles. Ils font ordinairement réverfibles aux enfans; fi le furvivant fe remarie ayant des enfans, il perd tout droit de propriété dans les gains nuptiaux. En quel cas le furvivant en eft privé abfolument. Les enfans n'ont aucun droit certain dans les gains nuptiaux du vivant du pere & de la mere, quand on les y fait renoncer d'avance, *&c. Ibid.* 425. *a.*

Gains nuptiaux. Femme qui s'en rend indigne. VIII. 679. *b.*

Gain de furvie, *voyez* SURVIE.

GAINE. Différence entre gaine & fourreau. VII. 253. *b.*

Gaine. Defcription de la méthode qu'on doit fuivre pour faire une gaine. VII. 425. *b.*

GAINE de terme, (*Archit.*) VII. 425. *b.*

Gaine de fcabellon. VII. 425. *b.*

GAINE. (*Marine*) Gaine de flamme, de pavillon, de girouette. VII. 425. *b.*

GAINE [illegible] les empreintes ou calibres qui fervent à tourner. Détails fur ce fujet. VII. 425. *b.*

Gaine. Ufages de ce mot en botanique & en anatomie. *Suppl.* III. 167. *a.*

GAINIER. (*Botan.*) Caracteres de ce genre de plante. Principales efpeces de gainier. Defcription du gainier ordinaire. VII. 425. *b.* Lieux où cet arbre croit. Tems de l'année auquel il fleurit. On le cultive pour la beauté de fes fleurs. Succès du gainier d'Amérique en Angleterre. Maniere de le multiplier & de le cultiver. *Ibid.* 426. *a.* *Voyez* GUAINIER.

GAINIER, (*Art méchan.*) artifan qui fait les gaines & autres ouvrages femblables. Obfervations fur la communauté des maitres gainiers de la ville de Paris, leur érection en corps de jurande, & leurs principaux ftatuts. VII. 426. *a.*

Gainier. Couteaux dont il fe fert. IV. 408. *a.* Fer a fileter. VI. 504. *b.* Fer a greneter. VII. 940. *b.* *Voyez* planch. du Gainier. Vol. IV. des planch.

GAINSBOROUGH, (*Géogr.*) ville d'Angleterre, dans la province de Lincoln. Sa population. Sectaires qui y font établis. Ancienneté de cette ville. *Suppl.* III. 167. *a.*

GAIVES. (*Jurifpr.*) Ce qu'on entend par les [illegible] dans la coutume de Normandie. Ce qu'établit la coutume fur ces chofes-là. VII. 426. *b.* *Voyez* EPAVES.

GALAAD, *baume de*, XI. 511. *b.* II. 163. *b.*

GALACHIDE ou *Garachide*, (*Hift. nat.*) pi[illegible]tre. Propriétés merveilleufes qu'on lui attribuoit. Autres noms par lefquels on défignoit cette pierre fabuleufe. VII. 426. *b.*

GALACTITE. (*Hift. nat.*) Erreurs des naturaliftes fur cette pierre. Sa defcription. *Suppl.* III. 167. *a.* Origine de fon nom. Ses propriétés. Lieux où on la trouve. Ses rapports avec l'amyante. Ses vertus médicinales. *Ibid. b.* *Voyez* GALARICIDE.

Galactite. Selon le docteur Mefny, l'amyante eft formée par la diffolution ou calcination de la galactite. *Suppl.* I. 378. *b.* Sur la galactite, *voyez* ARGILLE.

GALAND, (*Pierre*) *Suppl.* IV. 365. *b.*

GALANGA, (*Botan. exot.*) racine des Indes orientales, d'ufage en médecine. Defcription du petit galanga. Etat dans lequel on nous l'apporte. Caractere auquel on reconnoit le meilleur. La plante qui s'éleve de cette racine eft appellée *lagundi* par les Indiens. Sa defcription; celle du grand galanga: la plante de cette racine s'appelle *bangula.* Principes contenus dans ces deux racines. Propriétés du petit galanga. Sa dofe. VII. 427. *a.* Ufage qu'en font les Indiens & nos vinaigriers. On vend quelquefois le galanga pour l'acorus. L'huile pure des fleurs de galanga eft auffi rare que précieufe. *Ibid. b.*

GALANT. Etym. de ce mot. Signification noble que ce mot reçut dans les tems de chevalerie. Différence entre un galant homme & un homme galant. Signification du mot *galant*, lorfqu'il n'eft joint à aucun fubftantif. Diverfes fignifications du mot *galanterie.* VII. 427. *b.*

Galant. Femme galante. VI. 474. *a*, *b.* Propos galans. 865. *a.* Queftions galantes. XVI. 127. *b.* Réponfe galante. XIV. 137. *b.* Comment un homme galant flatte les femmes. *Suppl.* III. 48. *a.*

GALANTERIE. (*Morale*) 1°. C'eft dans les hommes une attention marquée à dire aux femmes, d'une maniere fine & délicate, des chofes qui leur plaifent, *&c.* La nature donne feule ce caractere qui rend un homme galant. VII. 427. *b.* Peut-être l'amour ne dure-t-il que par les fecours que la

galanterie lui prête. L'amour malheureux exclut la galanterie. Les hommes véritablement galans, sont devenus rares. Caractere de ceux qui les ont remplacés. Diverses sortes de gouvernemens sous lesquels la galanterie ne peut être connue. Quel est celui sous lequel elle doit naturellement prendre naissance. Influence de la galanterie sur les mœurs & les productions en tout genre d'une nation. Pourquoi les philosophes se sont attiré le reproche de n'être pas galans. Avantage d'un mot vraiment galant, dans la bouche d'un philosophe. 2°. La galanterie considérée comme un vice du cœur, n'est que le libertinage auquel on a donné un nom honnête. *Ibid.* 428. *a.*

Galanterie. Son origine. III. 309. *b.* Différence entre amour & galanterie, XVII. 754. *b.* entre galanterie & coquetterie. 766. *b.* Les termes grossiers gâtent moins le cœur que les discours d'une galanterie rafinée. VI. 558. *b.* Elle rend la flatterie indispensable vis-à-vis les femmes. 844. *b.* Causes qui, du tems de la chevalerie, déterminoient les esprits à la galanterie envers les femmes. XI. 771. *b.* Révolution arrivée sous Louis XIV dans l'esprit de galanterie. XIV. 343. *a.*

GALANTINE, espece de sauce. XIV. 706. *a.*

GALARICIDE ou *galaricte*, (*Hist. nat.*) sorte de terre ou de pierre grise qu'on trouvoit dans le Nil. Propriétés qu'on lui attribuoit. Ce que M. Hill nous apprend touchant cette pierre. VII. 428. *a. Voyez* GALACTITE.

GALASO, (*Géogr.*) petite riviere de la terre d'Otrante. Vers d'Horace, dans lesquels il en est parlé. VII. 428. *b.*

GALATA. Corrections à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 168. *a.*

GALATHÉE. (*Mythol.*) Origine du nom de cette nymphe. Histoire d'Acis & de Galatée. VII. 428. *b.*

GALATES, *épître aux*, (*Critiq. sacr.*) Observations sur Galat. Chap. 4. ℣. 23.—26. I. 280. *b.* Sur Galat. Chap. 1. ℣. 1. I. 541. *a.*

GALATIE. (*Géogr.*) Ses bornes anciennes. Ses peuples originaires. Gaulois qui s'y établirent. Nom moderne de ce pays & de sa capitale. VII. 428. *b.*

Galatie. Origine des peuples de cette province. *Suppl.* II. 280. *a.* 281. *a.*

GALAUBANS. (*Marine*) Description & utilité des cordages de ce nom. VII. 428. *b.*

GALAXIE, *voie lactée*, (*Astron.*) Etym. du mot *galaxie.* Etendue qu'elle occupe dans le ciel. Opinion commune sur la cause de cette trace blanche. Cette opinion combattue par M. le Monnier. VII. 429. *a.*

Galaxie. Origine que la fable lui donne. XVII. 416. *b.* Comparaison de cette lumiere à celle de la lumiere zodiacale. IX. 723. *b.* Partie de la voie lactée, appellée *le grand nuage.* XI. 276. *a.*

GALBA, (*Botan.*) arbre des Antilles & de la Martinique. Description de cet arbre. Son fruit. Huile qu'on en extrait. Usage qu'en font les sauvages. VII. 429. *a.*

GALBA, *Sergius*, (*Hist. rom.*) successeur de Néron. Histoire du regne de cet empereur. *Suppl.* III. 168. *a.*

GALBA, empereur. Maniere dont il portoit le poignard. XII. 862. *b.*

GALBANUM. (*Hist. des drogues. Mat. médic. Pharm.*) Noms sous lesquels cette gomme-résine a été désignée par différentes nations. Elle entroit dans la composition du parfum qui devoit être brûlé sur l'autel d'or. VII. 429. *a.* Ce parfum agréable & salutaire aux personnes dont le genre nerveux est affoibli. Description du galbanum. Deux especes chez les droguistes; l'un en larmes, l'autre en pains. Observations sur l'un & l'autre. Comment on nettoie le second. On l'adultere quelquefois. Les anciens Grecs ont connu cette larme. Plante dont elle découle. Ses noms. Sa description. *Ibid. b.* Suc renfermé dans cette plante. Comment le galbanum en découle. Lieux où la plante croit. Quelle est la maniere de la cultiver dans nos climats. Elle ne donne de larmes que dans les lieux de sa naissance. La plante que Lobel appelle *ferula galbani fera*, ne produit point le galbanum. Comment on dissout cette gomme. Principes qu'elle contient. Qualités & propriétés du galbanum. Maniere d'en user intérieurement. En quels cas on peut l'employer. *Ibid.* 430. *a.* Usage du galbanum employé extérieurement. Différentes manieres de s'en servir. Différentes compositions dans lesquelles il entre. Quelle est à-peu-près la quantité qu'on en transporte annuellement en France. *Ibid. b.*

Galbanum. Plante d'où il découle. VI. 558. *a.*

GALE, (*Médecine*) deux especes, la seche & l'humide. Divers noms qu'on leur donne. Causes de l'une & de l'autre. VII. 430. *b.* Hypothese du docteur Bononio, par laquelle il explique la cause de cette maladie, sa contagion, & la nature des remedes les plus efficaces contr'elle. Pourquoi, selon cette hypothese, cette maladie revient lorsqu'on la croit tout-à-fait guérie. On peut, sans manquer à la médecine, ne pas se déclarer partisan de cette opinion. Opinion commune sur la cause de la gale. *Ibid.* 431. *a.* Traitement de cette maladie dans ses différens degrés & ses especes. *Ibid. b.*

GALE, (*Maneg. Maréchal.*) deux especes; la seche & l'humide. Symptômes de l'une & de l'autre. VII. 431. *b.* Parties que la gale humide attaque ordinairement. L'hypothese de Bononio réfutée. Cause immédiate de la gale. Description de la maniere dont la gale humide se forme avec tous les signes qui la caractérisent. *Ibid.* 432. *a.* Contagion du virus psorique. Causes éloignées de cette maladie. Les suites de ce mal ne sont point funestes, pourvu que le traitement en soit méthodique. Comment la gale peut, dans certains cas, être salutaire. La gale seche est plus rebelle que la gale humide. Quels sont les chevaux que la premiere attaque plus ordinairement. Dans la jeunesse, elle cede plus facilement aux remedes. *Ibid. b.* Pourquoi la gale humide est plus facile à guérir. Pourquoi les jeunes chevaux y sont plus sujets. Une gale récente est plus susceptible de guérison qu'une gale ancienne. Traitement des deux especes de gale. *Ibid.* 433. *a.*

Gale. Espece de gale, appellée *albora.* I. 246. *a.* Du prurit causé par la gale. IV. 805. *a.* Espece de gale nommée *essere*, qui paroit être la même maladie que le *sora* ou *sare* des Arabes. V. 997. *b.* 998. *a.* La gale soumise à l'influx lunaire. VIII. 737. *a.* Onguens pour la gale. X. 375. *b.* XV. 401. *a.* Moyen de rappeller la gale rentrée. X. 442. *b.* — *Voyez* PSORE.

Gale, maladie du cheval. *Suppl.* III. 412. *a.*

GALE, (*Physiq.*) excroissance qui se forme sur divers chênes, & entr'autres sur le rouvre. VII. 433. *b. Voyez* GALLE.

GALE, (*Ruban.*) inégalités sur l'ouvrage & aux lisieres. VII. 433. *b.*

GALE, (*Thomas*) savant anglois. XI. 728. *a.* XVII. 673. *a*, *b.* Analyse d'un ouvrage de cet auteur sur le baptême des petits enfans. 756. *a*, *b.*

GALÉ. (*Botan.*) Caracteres de ce genre de plante. Trois especes de galé: la premiere appellée *galé frutex odoratus septentrionalium.* Usage qu'on en fait. VII. 433. *b.* Les deux autres especes sont étrangeres; les Anglois les cultivent beaucoup. Description de ces plantes. Les Américains en tirent une cire dont ils font des bougies. *Ibid.* 434. *a.*

GALÉASSE, (*Marine*) sorte de bâtiment ou de navire. Sa description. Les Vénitiens en avoient autrefois. Engagement que prenoit le noble qui commandoit une galéasse. VII. 434. *a.*

GALEAZI, (*Dominique Gusman*) anatomiste. *Suppl.* I. 408. *b.*

GALÉE, ustensile d'imprimerie. Description & usage. VII. 434. *a.* Ce qu'on entend par *aller en galée. Ibid. b.*

Galée, coulisse de. IV. 335. *b.*

GALEGA. (*Botan.*) Caracteres de ce genre de plante. Boerhaave en compte quatre especes, & Tournefort cinq. Description de la *galega* commune, à fleurs bleues. VII. 434. *b.*

GALEGA. (*Mat. médic.*) Propriétés de cette plante. En quels cas on la recommande. Maniere de l'administrer en remede. VII. 434. *b.*

GALENE, (*Minéral.*) mine de plomb. Il y a encore la galene martiale. Sa description. Il est très-difficile d'en tirer le fer. VII. 435. *a.*

Galene, mine de plomb. XII. 773. *a*, *b.* Vol. VI. des planch. Crystallisations mathématiques, pl. 3.

GALENIQUE, (*Médec.*) ce terme est employé, 1°. pour désigner la maniere de raisonner en médecine sur les principes de Galien; 2°. pour distinguer en pharmacie cette préparation des médicamens, qui se fait par le seul mélange de leurs substances, sans égard aux principes dont elles sont composées. Différence entre les préparations galéniques & les préparations chymiques. VII. 435. *a.*

GALÉNISME, (*Médec.*) doctrine de Galien. Abrégé de la vie de Galien. VII. 435. *a.* Objets de ses études. Ses talens. Défaut de son style. Nombre prodigieux de ses ouvrages. Eloge de ce médecin. Diverses sectes de médecins qui existoient de son tems. Le principal but de Galien fut de rétablir la doctrine d'Hippocrate. *Ibid. b.* Galien quitta la voie qui pouvoit conduire à de nouvelles connoissances sur l'économie animale. Il présenta la médecine sous un aspect si simple & si commode, que ses idées furent généralement adoptées. Rapports & différences entre sa doctrine & celle d'Hippocrate. Combien le galénisme nuisit aux progrès de la médecine. Observations sur sa doctrine. *Ibid.* 436. *a*, *b.* En distinguant le systême physique de Galien, d'avec ce qui appartient à Hippocrate, on voit qu'il porte à faux par-tout. Une des choses qu'on peut reprocher avec le plus de fondement à la secte galénique, c'est d'avoir répandu beaucoup d'obscurité dans la supputation des jours critiques. C'est dans le méchanisme de la maladie que réside l'efficacité des jours critiques, & non dans les causes chimériques que les galénistes ont imaginées. Pour suppléer à ce qui manque ici sur la doctrine de Galien, *voyez* MÉDECINE. Editions des ouvrages de ce médecin. Ouvrages à consulter pour avoir un précis de la médecine galénique. *Ibid.* 437. *a.*

ries ou dans une suite de tableaux. *Ibid.* 444. *a.* L'usage des galeries est encore d'y rassembler des tableaux de différens artistes anciens & modernes. Intelligence avec laquelle ces collections doivent être faites, & disposées pour que chaque composition soit dans la place la plus favorable. *Ibid. b.*

Galerie. Especes de poëmes dramatiques pittoresques qu'on pourroit traiter dans les tableaux des galeries de peinture. VII. 598. *a, b.*

GALERIES, (*terme de fonderie*) VII. 444. *b.*

GALERIE, (*Jardin.*) VII. 444. *b.*

Galeries d'eau. Exemple d'une telle galerie à Sceaux. VII. 444. *b.*

GALERIE, (*Jeu de Paume*) partie du bâtiment. VII. 444. *b.*

GALERIEN, (*Jurispr.*) effets de la condamnation aux galeres. Des fraudeurs & contrebandiers condamnés aux galeres, faute de paiement & par conversion d'amende. Sagesse de l'institution de la peine des galeres. Les galériens ne furent d'abord appliqués qu'au service de la mer, mais ils sont aujourd'hui employés aux divers travaux des ports. Comment ils sont tenus dans ceux de Brest & de Marseille. Nature de leurs travaux. On permet aux forçats d'établir des barraques, d'y travailler de leurs métiers, *&c.* Comment ils peuvent s'exempter de faire leur tour de fatigue au travail de l'arsenal. Travaux des chiourmes en cas d'armement. Exercices des forçats au défaut d'armement. Travaux dont les chiourmes sont dispensées. VII. 445. *a.* Distinction qu'on doit faire de deux sortes de forçats. *Ibid. b.* *Voyez* FORÇAT.

GALERNE, *vent de*, (*Jardin.*) XVII. 23. *b.*

GALET, (*Hist. nat.*) caillou de mer & de riviere. Cause du poli qu'on observe dans ces cailloux. Montagnes qui en sont remplies. Galets revêtus d'une espece d'écorce différente du reste de leur substance. Il paroît que c'est-là leur état naturel. Galets dans lesquels on trouve des crystaux. VII. 445. *b.*

GALETAS, *chambre en*, (*Archit.*) III. 46. *b.*

GALIEN, *veine de*, (*Anatom.*) description de ce vaisseau. VII. 445. *b.*

GALIEN, *voyez* GALÉNISME.

GALICE, (*Géogr.*) province d'Espagne. Ses bornes. VII. 445. *b.* Qualité du climat. Sa capitale. Ses mines. Divers avantages qu'on pourroit tirer du produit & de la situation de cette province, & qu'on néglige. En quel tems la Galice fut érigée en royaume. *Ibid.* 446. *a.*

Galice. Diverses observations sur cette province. *Suppl.* III. 172. *a.*

GALILÉE, *mer de*, (*Géogr. sacr.*) X. 369. *a.* Nom moderne de la Galilée. *Suppl.* I. 846. *a.*

GALILÉE, *haut & souverain empire de*, (*Jurispr.*) V. 583. *b.*

GALILÉE, *philosophie de*, (*Hist. de la philos.*) éloges qui ont été faits de ce philosophe & de ses ouvrages, dans la préface des mémoires de l'academie de Dijon, *Suppl.* III. 172. *a.* & par plusieurs savans distingués. Parallele de Galilée & de François Bacon par David Hume. Histoire de sa vie, de ses travaux philosophiques & de ses découvertes. Ce fut lui qui imagina le premier l'application du pendule à l'horloge. *Ibid. b.* Ses expériences sur la chûte des corps pesans. Il inventa le compas de proportion & le thermometre. Détails sur son invention des lunettes d'approche & du télescope. *Ibid.* 173. *a.* Découvertes astronomiques auxquelles cet instrument le conduisit. Ses observations sur la lune, les étoiles, les satellites de jupiter, les phases de vénus. Ses dialogues sur le systême du monde. *Ibid. b.* L'hypothese copernicienne démontrée par ce philosophe. Taches découvertes sur le soleil. Ouvrage dans lequel Galilée rétablit la doctrine hydrostatique d'Archimede. Autre ouvrage intitulé *saggiatore* ou *le fondeur.* Ses écrits & ses découvertes sur les méchaniques. *Ibid.* 174. *a.* Sur les loix du mouvement & sur la balistique. Observations sur la part qu'il a eue à l'invention de la méthode des indivisibles. *Ibid. b.* Suite des remarques de l'auteur touchant ses dialogues sur la méchanique. Il est le premier qui ait appliqué la géométrie à la connoissance des eaux courantes; des principes de Galilée sur la descente des corps par une courbe. Ce philosophe justifié par Kraft sur ce qu'il a prétendu que la ligne courbe parabolique dans laquelle les corps lancés se meuvent est la même à laquelle se conforme une chaîne suspendue par ses extrémités. *Ibid.* 175. *a.* Remarques sur une autre proposition de ses ouvrages, qu'une corde horizontale, tournant sur deux pivots & considérée comme ne pesant rien, tendue avec deux très-gros poids aux extrémités, pliera dans le milieu, si on y attache un autre poids quelque petit qu'il soit. Observations touchant la doctrine de Galilée sur la cause de l'élévation de l'eau dans les tubes, sur celle du flux & reflux de la mer, & sur la nature des cometes. *Ibid. b.* Vraie appréciation de ce philosophe. *Ibid.* 176. *a.*

GALILÉE, (*Hist. de la philosophie*) article sur ce philosophe. VI. 877. *b.* Persécution que sa philosophie lui a fait souffrir. IV. 174. *a.* XIV. 600. *a.* Ses connoissances astronomiques. I. 790. *b.* Ses découvertes & sa doctrine sur la chûte des corps. IV. 874. *b.* XII. 444. *a, b.* Ses observations astronomiques. IX. 744. *a.* On lui doit en grande partie la science du mouvement. X. 835. *a.* Il fit le premier usage du pendule. XII. 294. *a.* 298. *b.* Sa théorie sur la résistance des solides. XIV. 174. *a, b.* Ses télescopes. XVI. 37. *b.* 38. *a, b.* 39. *a, b.*

GALILÉENS, (*Théolog.*) secte parmi les Juifs. Qui étoit leur chef. Prétexte de leur sédition. Leurs dogmes. Pourquoi J. C. & ses apôtres étoient soupçonnés d'être galiléens. Piege tendu à notre seigneur, pour connoître s'il étoit galiléen. VII. 446. *a.*

GALIMATHIAS, (*Bell. lett.*) plaisante étymologie de ce mot. VII. 446. *a.*

GALINSECTE. (*Hist. nat.*) Différence entre les galinsectes & les progalinsectes. Quelle est la grosseur de ceux de la plus grande espece. VII. 446. *a.* Observations faites sur les femelles, leur situation immobile, leur accouplement avec le mâle, leur ponte, & la maniere dont elles protegent leurs petits jusqu'après leur mort. Ouvrage à consulter sur ce sujet. Les galinsectes se nourrissent du suc de la plante sur laquelle elles sont fixées. Après qu'elles ont pondu, il ne reste d'elles que leur ventre attaché à leur dos. Duvet sur lequel ces œufs se trouvent posés. Comment ce duvet s'est formé. De quelle maniere les galinsectes sont fécondées. Grande différence entre les mâles & les femelles de cette espece. Vivacité des petits lorsqu'ils sortent des œufs. *Ibid. b.*

GALIONS, (*Marine*) grands vaisseaux dont les Espagnols se servent pour le voyage des Indes occidentales. Anciens galions de France. En quoi consistent les voyages des galions d'Espagne. Ce qu'on entend par galionistes & flottistes. VII. 447. *a.*

GALIOTE, (*Marine*) petit bâtiment de charge ou qui sert à porter des ordres. Galiotes à bombes, principalement en usage en France. Détails touchant la galiote & son équipage. Galiotes hollandoises. Devis d'une galiote hollandoise de 85 pieds de long de l'étrave à l'étambord, 21 pieds de bau, & 11 pieds de creux. VII. 447. *a.* Galiotes appellées *bots.* Autre sorte de petits vaisseaux hollandois, qui ont la forme de galiotes par le bas, & celle de pinasses par le haut, avec un demi-pont. Galiotes destinées pour servir d'yachts d'avis, & non pour porter des cargaisons. *Ibid. b.* Galiotes pour la pêche. Suite des détails nécessaires pour construire une galiote telle que celle dont on a donné le devis ci-dessus. Nombre d'hommes dont les galiotes sont montées. *Ibid.* 448. *a.*

GALIPOT, *voyez* POIX. Galipot d'Amérique. VII. 736. *b.*

GALITE, (*Géogr.*) addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 176. *a.*

GALL, *Saint*, (*Géogr.*) ville de Suisse; ses alliances; époque de sa réformation; sa situation. Joachim Vadianus, littérateur, né dans cette ville. Origine de l'abbaye de S. Gall. VII. 448. *a.*

GALL, (*Saint*) ordre de chevalerie institué dans l'abbaye de S. Gall. XI. 716. *b.* *Suppl.* IV. 212. *a.*

GALLAIQUE, (*Hist. nat.*) *voyez* GALAIQUE.

GALLAND, (*Antoine*) savant dans la langue arabe. X. 682. *b.* *Suppl.* IV. 667. *a.*

GALLÆUS, (*Théodore*) antiquaire: ouvrage qu'il a publié. XV. 652. *b.*

GALLARGUE, village près de Nîmes où l'on prépare le *tournesol* ou *héliotropium.* XVI. 480. *a.* 481. *a, b.* 483. *b.*

GALLE. (*Physiq. Botan.*) Noix de galle. III. 286. *b.* VI. 433. *b.* 192. *a, b.* Son origine. *Suppl.* III. 966. *a.* Chênes portant galles. II. 287. *a, b.* Usage médicinal de ces galles. III. 288. *b.* Galle de la germandrée. VII. 643. *b.* Usage de la noix de galle en teinture. XVI. 23. *b.* Galle d'épine d'Alep & d'Alexandrie. XVI. 11. *a.*

GALLENA, ville ancienne de la Grande Bretagne. XVII. 585. *a.*

GALLES, (*Littér.*) prêtres de Cybele. Origine de leur nom. Divers pays où se répandit l'institution de ces prêtres. Description que donne Lucien de la cérémonie qu'ils faisoient en Syrie pour recevoir de nouveaux galles dans leur société. Leurs funérailles. Leur maniere de sacrifier. VII. 448. *b.* Plutarque étoit sur-tout irrité de ce qu'ils avoient fait tomber les vrais oracles du trépié. Il y avoit deux galles à Rome pour le service de Cybele, un homme & une femme. Cet ordre de prêtres avoit le privilege de mendier en certains jours. De l'archigalle leur chef. Auteur à consulter. *Ibid.* 449. *a.*

Galles, ces prêtres portoient le nom d'agyrtes. I. 192. *a.* Leur chef. 615. *a.*

GALLES, (*Pays de*) principauté d'Angleterre, l'une des trois parties de la division que les Romains avoient faite de la Grande Bretagne. Les Gallois sont les naturels de la Grande Bretagne retirés dans cette province lors de l'invasion des

D'où proviennent les déréglemens de l'animal dans l'action dont il s'agit. *Ibid.* 455. *a.* Ce sont les différentes causes de ces déréglemens qu'il faut étudier, pour faire un choix prudent & éclairé des moyens qu'il convient d'employer pour le remettre. Regles générales pour maintenir le cheval dans la justesse de son allure, & pour l'y rappeller lorsqu'il s'en écarte. *Ibid. b.*

Galop gaillard ; cause de ces sauts de la part de l'animal. On ne doit pas confondre cette allure avec l'air du pas & le saut. VII. 456. *a.*

Galop de contre-tems. Plusieurs écuyers italiens regardent cette action comme la plus belle que le cheval puisse fournir. VII. 456. *a.*

Galop de chasse. VII. 456. *a.*

Galop, étymologie de ce mot. II. 265. *a.* Mouvement du galop. III. 305. *b.* 306. *a. Suppl.* III. 396. *a.* Observations sur ce mouvement. V. 239. *b.* — 242. *a.* Utilité de deux ou trois falcades qui précedent l'arrêt du galop. VI. 388. *a.* Espece de galop appellé *raser le tapis.* XV. 897. *a.* Planches où sont représentées les différentes especes de galop, vol. VII des planches, manege, pl. 2 — 5. Galopade, pl. 7.

GALUCCI, (*Angelo*) jésuite. Sa patrie, ses ouvrages. IX. 790. *b.*

GALUPSE ou *Acons*, terme de riviere. Description de cette sorte de bateau en usage sur les côtes de Bretagne. VII. 456. *a.*

GAMA, (*Vasco de*) célebre navigateur. XI. 52. *a.* XV. 208. *a, b. Suppl.* I. 193. *a.*

GAMBADES, *payer en* (*Lang. Franç.*) origine de ce proverbe. VIII. 874. *b.*

GAMBIE, (*Géogr.*) ville de Nigritie. Riviere de Gambie, son embouchure. Maniere de naviger sur cette riviere. Commerce des Anglois en Afrique. VII. 456. *b.*

Gambie. Observations sur cette riviere. XI. 140. *a.*

GAMELIE, (*Hist. anc.*) fête nuptiale des anciens Grecs. Etymologie de ce mot. Jupiter & Junon appellés *Gamelios.* Le mois de janvier nommé *gamelion* chez les Athéniens. VII. 456. *b.*

GAMELLE, (*Marine*) jatte de bois des marins. On met six ou huit personnes à chaque gamelle. Par qui sont soignés les matelots malades. Manger a la gamelle, espece de peine. VII. 457. *a.*

GAMELLE. (*Fontaine salante*) VII. 457. *a.*

GAMITES, ou *Gemites* (*Hist. nat.*) Quelle étoit cette pierre dont quelques anciens ont parlé. Origine de son nom. On croit que cette pierre étoit factice. VII. 457. *a.*

GAMME, table ou échelle inventée par Guy Arétin. La gamme a aussi été nommée *main harmonique.* L'invention du *si* a ensuite aboli cette main. Origine du nom de *gamme.* Cette gamme étoit composée de vingt cordes ; ces cordes étoient représentées par des lettres & des syllabes. Lettres qui désignoient les cordes de chaque octave. Maniere dont on nommoit les notes en chantant. VII. 457. *a.* Ce qu'on entendoit par *muances.* Méthode qui étoit employée pour apprendre la gamme. Les difficultés de cette méthode ont fait faire souvent des changemens à la gamme. Gamme des Anglois, des Allemands, des Italiens. Maniere de se servir de l'échelle de cette gamme. La françoise est incomparablement plus aisée. Description de cette gamme. Aujourd'hui que les françois chantent tout au naturel, ils n'ont que faire de gamme. Détails sur le systême de l'ancienne musique des grecs. *Ibid. b.* D'où sont tirés les noms des notes de la gamme de Guy. Marque de reconnoissance que Guy espéroit de ceux qui viendroient après lui, en considération de la gamme qu'il avoit inventée. Observations de M. de Brosses sur la gamme de Guy Arétin. Il examine par quelle suite d'idées ce musicien est parvenu à la former, & ses successeurs à la perfectionner. *Ibid.* 458. *a, b.* Observations sur les inconvéniens attachés à notre maniere de tracer la musique. Quels que soient ces inconvéniens, M. de Brosses pense qu'il vaut mieux demeurer à notre méthode que d'en introduire même une plus parfaite, qui obligeroit ceux qui apprennent la musique à un double travail, celui de s'instruire de l'ancienne méthode & de la nouvelle. Fondement de la gamme des Grecs, & de notre gamme moderne. *Ibid.* 464. *a.* Diverses considérations sur l'une & sur l'autre. Observations sur le systême de M. Rameau. *Ibid. b.* L'académie des sciences n'a jamais prétendu approuver ce systême comme renfermant une science démontrée, mais seulement comme un systême beaucoup mieux fondé, plus clair, plus simple, mieux lié, & plus étendu qu'aucun de ceux qui avoient précédé. *Ibid.* 465. *a.* Sur les différences de la gamme des Grecs dans les genres diatonique, chromatique & enharmonique, *voyez* GENRE.

Gamme, différentes clés de la gamme. III. 516. *a.* Comparaison de la gamme des Grecs avec la nôtre. VII. 60. *a.* Des nuances dans la gamme. X. 845. *b.* Inconvénient de la gamme de Guy Arétin. XV. 147. *a.* 319. *b. Voyez* ECHELLE DIATONIQUE, & SOLFIER. *Voyez* aussi vol. VII des planch. Musique.

GANACHE, (*Maréchall.*) os qui compose la mâchoire postérieure. Etat de cet os dans le poulain. Description de cet os tel qu'il est dans le cheval. VII. 465. *a.* Il importe d'examiner attentivement la conformation de cette partie, lorsqu'on achette un cheval. Quel doit être cet examen. *Ibid. b.* — Voyez *Suppl.* III. 398. *a.*

GANCHE, (*Hist. mod.*) sorte de potence dressée pour servir de supplice en Turquie. Description du supplice pour lequel cet instrument est employé. Parole qu'un malheureux supplicié de cette sorte adressa à un pacha. VII. 465. *a.*

GAND, (*Géogr.*) ville capitale de la Flandre Autrichienne. Cette ville perd tous les jours de son lustre & de sa force. Comment les Gantois ont été la cause des guerres entre la maison de France & celle d'Autriche. Charles-Quint naquit à Gand. Tableau de son regne. Cette ville n'a pas été féconde en littérateurs distingués. Levinius Torrentius est le seul dont l'auteur se rappelle. VII. 465. *b.*

GAND, (*Géogr.*) hommes célebres nés dans cette ville. Carillon du clocher de la cathédrale. *Suppl.* III. 177. *b.*

GANDELOT, abbé. Son histoire de Beaune. *Suppl.* IV. 58. *b.*

GANDOLA, (*Bot.*) espece de plante. *Suppl.* I. 822. *b.*

GANDULPHE, *Saint*, (*Géogr.*) *Suppl.* IV. 700. *a.*

GANERBINAT, (*Hist. mod. Jurispr.*) en allemand *Ganerbschafft.* En quoi consistoit cette convention qui se faisoit entre des familles nobles en Allemagne. VII. 466. *a.*

GANESBOROUGH, (*Géogr.*) ville d'Angleterre, patrie de Patrick, (*Simon*) ses ouvrages. VII. 466. *a.*

GANGE, *le*, (*Géogr.*) cours de ce fleuve. Seleucus Nicanor est le premier qui ait pénétré jusqu'au Gange. Qualité de ses eaux, opinion qu'en ont les Indiens. Cette opinion fatale aux bonnes mœurs. VII. 466. *a.*

Gange, observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 177. *b.*

Gange, presqu'isle en-deçà, & presqu'isle au-delà du Gange. XIII. 319. *a.*

GANGLION, (*Anatomie*) tumeurs naturelles qu'on observe dans quelques nerfs. VII. 466. *a.* M. Lancisi est l'auteur qui s'est le plus attaché à l'étude des ganglions. Quelle est leur destination, selon cet auteur. Observations sur la doctrine de M. Lancisi. Les ganglions sont plus petits dans les jeunes sujets que dans les adultes. Rien ne varie plus que ces sortes de tumeurs. Les ganglions sont situés dans des endroits où ils paroissent le plus exposés au tiraillement & au frottement. La structure des ganglions paroit moins compliquée que M. Lancisi ne l'a voulu faire entendre dans les descriptions qu'il en a données. Gonflemens causés dans les nerfs par les ligatures. *Ibid. b.* Quelle peut être la cause des ganglions. *Ibid.* 467. *a.*

GANGLION, (*Anatom.*) critique de l'hypothese établie dans cet article de l'Encyclopédie. On ne peut pas dire avec fondement que les ganglions soient l'effet de la friction, qu'ils ne se trouvent que dans les nerfs qui y sont exposés, ou qui peuvent être comprimés ; que la ligature produit dans les nerfs des tumeurs très-ressemblantes aux ganglions, & que ces nœuds deviennent plus gros avec l'âge. Observations qui contredisent ces assertions. Réfutation de l'hypothese de ceux qui croient que les ganglions ne se trouvent que dans les nerfs qui se distribuent aux organes vitaux, sur lesquels la volonté n'a point d'empire. *Suppl.* III. 177. *b.* Il n'est pas plus permis de les comparer au cerveau, ou de leur attribuer de la substance médullaire & corticale. Descriptions de la structure des ganglions. Leur nature. Conjectures sur leur usage. *Ibid.* 178. *a.*

Ganglions formés par les nerfs intercostaux. VIII. 813. *b.*

GANGLION, (*Chirurg.*) espece de tumeur. Elle se forme ordinairement sans qu'il ait précédé aucun accident : elle parvient quelquefois à une grandeur considérable, & devient incommode. Cause de ces tumeurs. Moyens qu'on emploie pour les dissiper. VII. 467. *a.* Extirpation de deux ganglions considerables, faite par M. Warner. Moyens ridicules employés par quelques personnes pour faire évanouir ces tumeurs. *Ibid. b.*

GANGNEUR, (*Le*) maître écrivain. IX. 907. *b.*

GANGRENE, (*Chirurg.*) les auteurs ont mis la gangrene au rang des tumeurs contre nature, quoiqu'il y ait des gangrenes sans tuméfaction. L'on a aussi confondu la gangrene avec la pourriture, quoique celle-ci ne se trouve pas dans toutes les especes de gangrene. Causes prochaines & éloignées de la gangrene humide. VII. 467. *b.* Cause de la seche.

De la gangrene par inflammation. Sa cause prochaine ; ses symptômes. Indication que doit suivre le médecin pour la cure des inflammations qui tendent à dégénérer en gangrene. Moyen de satisfaire à cette intention. Malignité qui accompagne les inflammations : sa cause & ses effets. Il est dangereux de saigner en ce cas. *Ibid.* 468. *a.* Quels sont les cas d'inflammations qui tendent à la gangrene dans lesquels il est avantageux de saigner. Il faut considérer ces inflammations sous deux états différens ; lorsqu'elles sont encore du progrès, & lorsqu'elles sont entiérement dégénérées en gangrene ; ce qu'on

Quelques personnes distinguées dans cet ordre. En quel tems il finit. Recueil qu'on a des docteurs qu'il a produits. VII. 377. *b.*

GAP, (*Géogr.*) Des évêques de Gap. Révolutions du pays auquel cette ville appartient. Etablissement formé à Gap en 1772, d'un mont-de-piété pour un grenier d'abondance. *Suppl.* II. 179. *a.*

GARAMANTES, (*Géogr.*) peuples de la Lybie. Pline en fait de grands détails. Nom moderne du pays qu'ils habitoient. VII. 477. *b.* *Voyez* BORNO.

GARAMANTES, (*Hist.*) Pays qu'habitoient les Garamantes en Afrique. Mœurs & caractere de ces peuples. Indépendance dant laquelle ils vécurent. Leurs affaires avec les Romains. *Suppl.* III. 179. *a.* Leur religion. Origine des Garamantes. Leurs relations avec les Carthaginois. *Ibid. b.*

GARAMANTICUS lapis. Observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 179. *b.*

GARANCE, (*Bot.*) Caracteres de ce genre de plantes. Quatre especes de garance. Description de la principale. Maniere de cultiver la garance. Comment on doit la choisir, lorsqu'on l'a destinée à être cultivée. Quel en est le prix. Terreins qui lui conviennent. VII. 478. *a.* Tems auquel on doit planter les rejettons. Maniere de les enlever des meres-plantes. Comment on doit planter les rejettons & les meres-plantes. Frais de culture. Façons qu'il faut donner à la garance lorsqu'elle est plantée. Tems auquel on en fait la récolte. Maniere de la faire. Evaluation de la récolte. *Ibid. b.* Comment on en doit disposer après avoir été recueillie. On la seche : on la lave : on la porte au séchoir, & ensuite au moulin. Prix de la construction d'un moulin. Par qui doit en être fait le service. Prix de ce service. Ouvrage du moulin en 24 heures. Prix de la poudre. Total de la dépense pour deux années. Produit de la culture. On ne peut espérer d'en jouir entiérement qu'au bout de quatre ans. La garance d'un an passe pour la meilleure. De quelques phénomenes singuliers sur la garance. *Ibid.* 479. *a.* Les os des animaux qui ont pris de sa racine pulvérisée, se sont teints en rouge. Le jabot & les intestins des oiseaux en ont été aussi colorés. La continuation d'un tel aliment les fait tomber en langueur. Propriétés médicinales de la garance. Son emploi dans la teinture. *Ibid. b.*

GARANCE, (*Hist. nat. Bot.*) Caractere de ce genre de plante. Description de l'espece la plus cultivée. *Suppl.* III. 179. *b.* Description abrégée de huit autres especes. *Ibid.* 180. *a.* Maniere de cultiver la garance, de la multiplier, d'en faire la récolte, de la sécher, *&c. &c. Ibid. b.*— 183. *a.* Ses usages. *Ibid. b.* Différentes qualités de garance & usages qu'on en tire. Commerce qu'on en fait en Georgie. Couleur rouge que prennent les os des animaux qui mangent de la racine de cette plante. *Ibid.* 184. *b.*

Garance, observations sur la culture, la récolte & le commerce de cette plante. XVI. 11. *a*, *b.* Maniere de teindre en rouge de garance. 21. *b.* Préparation de garance à l'usage de la peinture. *Suppl.* III. 696. *b.* 697. *a*, *b.* Effet de la garance sur les os. *Suppl.* IV. 72. *b.* 195. *a.* 358. *b.*

GARANT, (*Hist.*) Etym. de ce mot. Lorsque dans le moyen âge les rois faisoient des traités, ils étoient garantis de part & d'autre par plusieurs chevaliers, *&c.* VII. 479. *b.* L'usage de garantir les etats d'un tiers, étoit très-ancien. Cet usage connu & pratiqué par les Romains. L'alliance ancienne de la France & de la Castille étoit une garantie réciproque. On ne voit guere de traités où la garantie des états d'un tiers soit expressément stipulée, avant celui que la médiation de Henri IV fit conclure entre l'Espagne & les Etats-généraux en 1609. *Ibid.* 480. *a.*

GARANT, (*Jurispr.*) Garant absolu; garant contributeur; garant de droit ou naturel; garant de fait; garant formel; garant simple. VII. 480. *a.*

Garant formel. VII. 182. *b.* Dépens que doit le garant au garanti. IV. 858. *b.*

GARANT, (*Géodesie*) nom donné aux morceaux de caillou que l'on place au pied des limites pour constater leur existence, & pour vérifier la direction de l'alignement. *Suppl.* II. 184. *a.* Maniere de les placer. Précautions que quelques personnes ont prises pour garantir la limitation des terres. Indication de quelques autres précautions plus sûres. *Ibid. b.*

GARANT, (*Marine*) Ce qu'on entend par ce mot; garant de palan, tenir en garant. VII. 480. *a.*

GARANTIE, (*Jurispr.*) Plusieurs sortes de garanties : garantie de droit : tems que dure l'action résultant de cette garantie. Garantie conventionnelle ou de fait; le vendeur n'est tenu de la garantie de fait, qu'autant qu'elle est stipulée : tems que dure l'action qui en résulte. Garantie formelle; garantie simple. Le transport d'une dette, rente ou autre effet, peut être fait sans garantie. Quatre manieres différentes dont elle peut être stipulée. VII. 480. *b.* Quelles sont les fautes dont chacun est garant dans tous les contrats. On n'est pas garant des cas fortuits, ni des faits du prince. Loix à consulter. *Ibid.* 481. *a.*

Garantie, action en garantie, *voyez* EVICTION. Demande en recours de garantie. IV. 141. *b.* Défendeur originaire en matiere de garantie. 734. *b.* En garantie formelle, les garans peuvent prendre fait & cause du garanti, mais non pas en garantie simple. VI. 384. *b.*

Garantie de fief. VII. 481. *a.*

Garantie, dans la vente des chevaux : garantie de droit; garantie conventionnelle; garantie d'usage. Vices de l'animal auxquels cette garantie a été restreinte parmi nous : la jurisprudence varie & differe sur la durée de l'action redhibitoire par rapport à ces vices : observations sur ces différences. VII. 481. *a.* Réflexions sur les ruses pratiquées par les vendeurs de chevaux. Parole de Montaigne sur la maniere dont les hommes accommodent & plient la vertu à leurs intérêts. *Ibid. b.*

GARAYE, (*M. le Comte de*) Observations sur la chymie hydraulique & sur les sels essentiels de cet auteur. VIII. 367. *a*, *b.* 368. *a.* XIV. 915. *b.*

GARCETTE, (*Marine*) sorte de cordes. Maîtresse garcette. Garcettes de ris. Garcettes de tournevire. Garcettes de voiles. Garcettes de bonnettes. Serre la garcette. VII. 481. *b.*

GARCIAS, (*Hist. d'Espagn.*) roi d'Oviédo & de Léon, fils & successeur d'Alphonse III. Histoire de sa vie & de son regne. *Suppl.* III. 184. *b.*

GARCIAS I, *Fernandez*, (*Hist. d'Espagn.*) comte de Castille. Histoire abrégée de son regne. *Suppl.* III. 185. *a.*

GARCIAS II, (*Hist. d'Espagn.*) comte de Castille, fils & successeur de dom Sanche. Eloge de ce prince. Principaux événemens de son regne. *Suppl.* III. 185. *a*, *b.*

GARCIAS IV, roi de Navarre : miracle en reconnoissance duquel il institua l'ordre de Notre-Dame du lys. IX. 571. *b.*

Garcias-Lasso-de-la-Vega, poëte Espagnol. XVI. 388. *b.* 389. *a.*

Garcias-Lasso-de-la-Vega, historien. XVI. 389. *a.*

GARÇON, (*Gramm. & Comm.*) Garçons de boutique ou de magasin. Apprentifs qui, quoique reçus maîtres, se fixent à la qualité de garçons. Fonctions des garçons. Garçons chez les artisans. Garçons de bord. (*Marine*) Garçons de pelle. VII. 482. *a.*

GARD, *pont du*, (*Géogr.*) XIII. 72. *a.*

GARD, ou *Gors*, (*Pêche*) Vol. VIII. des planch. Pêche, planche 16.

GARDE, subst. fem. (*Gramm.*) VII. 482. *a.*

Garde. Du genre grammatical de ce mot. VII. 592. *b.*

GARDE, ou *Gardien*, (*Hist. eccl.*) nom appliqué à différentes personnes, chargées de diverses fonctions. 1°. Ce qu'on entendoit par gardes des églises. VII. 482 *a.* 2°. Gardes des saints lieux : leurs privileges. Quels sont aujourd'hui les gardes du saint sépulchre. *Ibid. b.*

GARDE, *la*, (*Hist. anc.*) Chez les Romains, les 24 heures se divisoient en huit gardes. Gardes de consul, du questeur & des lieutenans du consul. Distribution de l'ordre de la garde; divers détails sur ces gardes romaines. VII. 482. *b.*

Garde prétorienne. III. 608. *a*, *b.* Garde que les successeurs de Constantin entretinrent auprès de leur personne. XV. 545. *a.* Soldats de la garde de l'empereur de Constantinople. II. 75. *a.* Troupe destinée à la garde du roi chez les premiers Romains. 800. *b.* Corps de troupe dans l'empire Romain, qui avoit la garde immédiate de l'empereur. V. 29. *b.*

Gardes qui veilloient à la sûreté des villes. VIII. 111. *b.* A qui appartenoit la garde de Rome. XVI. 221. *b.*

GARDE, (*Art. milit.*) Plusieurs especes de gardes. VII. 483. *a.*

Garde avancée. Garde des officiers généraux : celles des maréchaux de France, des lieutenans-généraux, des maréchaux de camp, & des brigadiers. VII. 483. *a.*

Gardes du camp, dans l'infanterie & dans la cavalerie. Des grandes gardes ou gardes ordinaires qui forment l'enceinte du camp : elles sont d'infanterie & de cavalerie : quels sont les lieux où l'on place les premieres : regles qu'on observe dans ces gardes : sentinelles qui doivent les avertir : devoirs des gardes attaquées. Des gardes de cavalerie : lieux où elles sont placées : VII. 483. *a.* ceux où l'on met les vedettes : entre les vedettes & la garde, on place un corps d'environ huit cavaliers, appellé petit corps-de-garde. Devoir & destination de ce corps : on éloigne les vedettes les unes des autres : comment on pourvoit à leur sûreté. Ce que doit faire le commandant, lorsque les vedettes avertissent de quelque approche de l'ennemi. *Ibid. b.* Moins une troupe découvre de terrein, plus elle doit redoubler son attention. *Ibid.* 484. *a.*

Garde de fatigue. VII. 484. *a.*

Garde de piquet. VII. 484. *a.*

Garde d'honneur. VII. 484. *a.*

GARDES-DU-CORPS, (*Hist. mod. & Art milit.*) Ils ont le premier rang dans la gendarmerie de France. Ils sont divisés en quatre compagnies, & chaque compagnie en six brigades. Leur uniforme. Quels sont les rangs des capitaines, des lieutenans, des enseignes & des exempts. VII. 484. *a.* Ordre dans lequel les postes sont pourvus, & les officiers s'avancent dans les grades de ce corps. Par qui sont portés les étendarts. Nombre des étendarts & des brigades. Gardes de la manche

dans la compagnie Ecossoise. Gardes placés auprès de sa majesté à l'église. *Ibid. b.*

GARDES-DU-CORPS, (*Hist. milit.*) militaires attachés à la personne de la plupart des princes souverains. On peut présumer que leur ancienneté ne le cede pas de beaucoup à celle des souverains eux-mêmes. *Suppl.* III. 186. *a.* On voit les fondateurs des empires avoir des gardes presque aussi-tôt que des sujets. Dans les tems modernes il en existe chez toutes les puissances où il y a cour. Leur appareil en Europe est celui de la puissance & de la pompe réunies. Avantages & prérogatives dont leur état jouit en Russie. Les souverains ont quelquefois communiqué l'honneur d'avoir des gardes à ceux de leurs serviteurs auxquels ils avoient confié le plus d'autorité. *Ibid. b.*

Gardes-du-corps : bandouliere des gardes-du-corps. II. 59. *a.* Enseignes de la garde du roi. VI. 42. *a.*

Gardes à pié, de la maison du roi; savoir les cent-suisses, les gardes-françoises, & les gardes-suisses. Des cent-suisses: leur uniforme, leur habillement, tems de leur création, place qu'ils occupent auprès du roi. VII. 484. *b. Voyez* CENT-SUISSES.

Gardes-françoises. Tems de leur création. Détails sur la maniere dont ce corps est divisé, distribué & commandé. Les gardes-françoises tiennent la droite sur les gardes-suisses. VII. 484. *b.* Leur juge particulier. Leur uniforme. Leur garde chez le roi. Honneurs qu'ils doivent rendre à la famille royale. Leurs gardes dans Paris. *Ibid.* 485. *a. Voyez* RÉGIMENT.

Gardes-suisses. Leur division en quatre bataillons. Leur uniforme. Leurs officiers de justice. Leur garde chez le roi. Comment on désigne les officiers de ces différens corps. VII. 485. *a.*

GARDES-SUISSES, (*Milit.*) La plupart des souverains de l'Europe ont choisi des Suisses pour leur garde. La France sur-tout s'est distinguée à cet égard. Régiment des gardes-suisses. But de son institution. Ses droits & privileges. *Suppl.* III. 186. *b.* Rang & prérogative de la compagnie générale. *Ibid.* 187. *a.*

Garde du dedans, & *Garde du dehors*, deux parties de la garde du roi. VII. 485. *a.*

Gardes de la manche, gentilshommes de la compagnie Ecossoise, qui servent aux côtés du roi. Quel est leur service. Marque qui les distingue. Leurs armes. Leur service aux funérailles des rois. VII. 485. *b.*

Gardes de la porte, ou *des portes*, qui veillent nuit & jour aux portes intérieures du palais du roi. Leur nombre. Leurs armes. Leurs chefs. Leur service. VII. 485. *a.*

Gardes de la prévôté de l'hôtel. Leurs chefs. Leur service. Marques qui les distinguent. VII. 485. *b.*

GARDES-CORPS, (*Marine*) Description & usage. VII. 485. *b.*

GARDES-CÔTES; d'où sont tirés ces gardes. Comment ils sont distribués. La nomination des officiers dépend du ministre de la marine. Leurs uniformes. Utilité des gardes-côtes. Détails & observations sur l'ordre établi dans le Boulonnois, à la place des capitaineries gardes-côtes. VII. 485. *b.* Signaux qui se trouvent en tems de guerre dans tous les postes de gardes-côtes. Guetteur établi sur la montagne du Grinez. Guetteur de la tour de Dunkerque. Les capitaines des gardes-côtes doivent connoitre tous les sondages de l'étendue de la côte qu'ils ont à garder. Cette connoissance est plus difficile à prendre sur les côtes de l'océan, que sur celles de la méditerranée, à cause des inégalités des marées. Batteries & redoutes d'espace en espace sur le bord de la mer. *Ibid.* 486. *a.* Réflexions sur le service des gardes-côtes. *Ibid. b. Voyez* CAPITAINERIE.

GARDES-CÔTES, (*Marine*) vaisseaux ou frégates qui croisent le long de nos côtes pour la sureté du commerce. VII. 486. *b.*

Garde-côtes, *Capitaineries garde-côtes*, c'est un nombre de villages sujets à la garde d'une certaine étendue de côtes, *&c.* VII. 486. *b. Voyez* CAPITAINERIE.

GARDE-DE-FEUX, (*Marine*) caisses de bois où l'on met les gargousses. VII. 486. *b.*

GARDE-MAGASIN, (*Marine*) sorte de commis établi sur un port. VII. 486. *b.*

Gardes de la marine, jeunes gentilshommes destinés à apprendre le service de la marine. Ports où ils sont distribués. Maîtres entretenus pour leur instruction. Leur service & leurs exercices. VII. 486. *b.*

GARDE-MÉNAGERIE, (*Marine.*) VII. 487. *a.*

GARDE, (*Jurispr.*) Diverses significations & acceptions de ce mot en jurisprudence. VII. 487. *a.*

Garde d'enfans mineurs, quelques-uns prétendent en trouver l'origine chez les Romains. Différence entre la garde & le droit d'usufruit accordé au pere ou aïeul sur les biens du fils de famille étant en sa puissance. D'autres comparent la garde à l'administration que les meres avoient de leurs enfans étant en pupillarité, lorsque le pere ou aïeul étoit décédé. Origine de la garde selon Pontanus. Il est vraisemblable qu'elle vient des fiefs, & qu'elle fut établie en faveur des vassaux mineurs. Ce qu'on entendoit par garde royale, garde seigneuriale, VII. 487. *a.* & garde-noble. Article du droit féodal des Saxons où l'on trouve la premiere source de la garde. En quel tems le droit de garde fut établi en France. La garde royale étoit dévolue au roi pour les fiefs mouvans immédiatement de lui, qui appartenoient à des mineurs. Différence qu'il y avoit entre les droits de la garde royale, & ceux de la garde seigneuriale. Dans quelques endroits, les seigneurs permirent aux parens de desservir ces fiefs. Les parens furent appellés en ce cas *bails* ou *baux*, & *baillistres.* Dans quelques coutumes on distinguoit la garde du bail. *Ibid. b.* Les anciennes ordonnances ont compris sous le terme de bail l'administration des ascendans, aussi-bien que celle des collatéraux. Exemples anciens que les Anglois nous fournissent de la garde. Quel est l'acte le plus ancien où il en soit parlé en France. Quelle est la plus ancienne ordonnance sur ce sujet. Ce que porte touchant la garde le chap. xvij des établissemens de S. Louis. Disposition du chap. cxvij de la même ordonnance. A qui appartenoit le bail des enfans, à l'égard des roturiers. Fonctions de bail que fit le fils aîné du roi Jean pendant la captivité de ce roi. Anciennement il n'y avoit que les fruits des héritages féodaux qui tombassent en garde. *Ibid.* 488. *a.* La garde n'étoit point considérée comme un avantage. Différence entre les coutumes sur l'usage des termes de *garde* & *de bail*, de *gouvernement* & *d'administration.* En Bretagne, les enfans tomboient aussi en la garde du duc & des autres seigneurs. Quel est aujourd'hui le droit commun & le plus général par rapport à la garde qui a lieu pour les pere, mere & autres parens. Diverses maximes partiquées sur ce sujet. *Ibid. b.*

Garde d'enfans mineurs, *relief de.* XIV. 66. *b.*

Garde bourgeoise, celle qui est déférée par la coutume aux pere & mere bourgeois & non nobles. Ancienneté de l'usage de la garde bourgeoise dans Paris. Lettres de Charles V. qui confirment cet usage. Maximes de jurisprudence pratiquées sur la garde bourgeoise. VII. 489. *b.*

Garde-coutumiere. VII. 489. *b.*

Garde-noble, sur son origine, *voyez* ci-dessus, *garde des enfans mineurs.* Emolument de cette garde. De l'âge auquel finit la garde-noble. VII 489. *b.*

Garde-noble, son origine. VII. 692. *b.*

Garde royale, en Normandie. En quoi elle consiste. Son origine & son ancienneté. Il y a lieu de croire qu'elle fut ducale avant d'être royale. Erreur de Terrien sur ce sujet. Il n'y a en Normandie que deux sortes de gardes; la royale & la seigneuriale. Privileges de l'une & de l'autre. VII. 490. *a.* Les apanagistes ni les engagistes du domaine n'ont point la garde royale. Le roi ne tire aucun bénéfice de la garde-noble royale. Du tems où la garde royale commence & finit. Charges de la garde royale. Le donataire de cette garde est seulement exempt des intérêts pupillaires. La remise de la garde faite à la mere ou au tuteur est réputée faite au mineur, au profit duquel ils sont obligés de tenir compte des intérêts pupillaires. En concurrence de plusieurs donataires, quel est celui qui est préféré. Auteurs à consulter. *Ibid. b.*

Garde seigneuriale, en Normandie. Origine de ce droit. Le seigneur qui a la garde fait les fruits siens. Devoirs de ce seigneur. Il lui est libre de renoncer dans la suite à la garde. VII. 490. *b.* On donne un tuteur au mineur pour les biens qui n'entrent pas dans la garde. Suite des devoirs de celui qui a la garde seigneuriale. Quels sont les devoirs des seigneurs entre lesquels seroit partagée la garde seigneuriale. A qui appartient la garde de ceux qui tiennent quelque fief-noble du mineur, lorsqu'ils tombent en garde durant sa minorité. Age auquel finit la garde seigneuriale. Circonstances dans lesquelles une femme retombe en garde. Celui qui sort de garde ne doit point de relief au seigneur: *&c. &c.* Auteurs à consulter. *Ibid.* 491. *a.*

GARDE (*droit de*). Il est souvent nommé avec le droit de guet. En quoi il consistoit. Comment ce droit s'établit, & comment il s'acquittoit. VII. 491. *a.*

GARDE, (*denier de*) en quoi consiste ce droit. Où il en est parlé. VII. 491. *b.*

Garde des églises, protection que le roi ou un seigneur accorde à certaines églises. Confirmation faite par S. Louis de toutes les prérogatives accordées aux lieux saints. Protection accordée par Philippe-le-bel à ces lieux & aux ecclésiastiques. Il étoit défendu aux gardiens d'églises de mettre des pannonceaux sur les biens des églises, *&c.* Déclaration de Philippe VI dit de Valois, touchant les gardes des églises. VII. 491. *b.* Lettres du même prince de 1349, sur le sujet dont il s'agit ici. Déclaration du roi Jean, en 1351. Le temporel de l'abbaye de Lagny saisi en 1364 pour les arrérages de la garde due au roi. Lettres de Charles V. en 1365. Réserves que fit Charles VI. de certaines gardes en donnant à ses fils diverses principautés. *Ibid.* 492. *a.*

Garde enfreinte. VII. 492. *a.*

Garde-faite, selon la coutume de Bourbonnois. Coutumes à consulter. VII. 492. *a.*

par rapport à cet office, les premiers chanceliers ne joignoient point le titre de gardes des fceaux à celui de chancelier ; mais dans la fuite, ceux qui remplirent cette place, joignirent les deux titres. Il en a été ainfi pour l'apanage de Monfieur, fils de France, établi par édit du mois de mars 1661. *Ibid.* 506. *a.* Chanceliers, gardes des fceaux de M. le duc d'Orléans, régent du royaume. Défignation de ceux qui remplirent cet office, après la mort de ce prince, fous Louis, duc d'Orléans, & enfuite fous Louis-Philippe fon fucceffeur. Etabliffement d'un apanage, & création d'un office de chancelier garde des fceaux, pour Charles de France, duc de Berry, en 1710. Sceaux des princes apanagiftes : cire dont ils ufent. Ce que repréfente l'empreinte du grand fceau. Infcription fur la tranche du fceau. *Ibid. b.* Contre-fcel du prince. Il ne faut pas le confondre avec le fceau particulier, ou cachet du prince. En quels cas on fait ufage de ce cachet. Le fceau fe tient ordinairement un certain jour de chaque femaine chez le chancelier, *&c.* Formalités par rapport à l'ufage du fceau. Actes qu'on fcelle du fceau du prince. Diverfes obfervations par rapport au fceau des apanages. Privileges des chanceliers & gardes des fceaux des apanagiftes. *Ibid.* 507. *a.*

Gardes des fceaux des chancelleries établies près les cours. A qui appartient la garde du petit-fceau dont on ufe dans ces chancelleries. A Paris, c'eft toujours un maître des requêtes qui tient le fceau en la chancellerie du palais. Quels font les officiers établis pour le même office dans les villes de province où il y a de femblables chancelleries. Il y a eu de ces officiers auffi-tôt que l'on a établi des chancelleries particulieres dans les provinces. Détails fur les différentes manieres dont il a été difpofé de ces offices en différens tems. VII. 507. *b.* Devoir du garde des fceaux envers un maître des requêtes qui arrive dans une ville où il y a chancellerie. Fonctions du garde des fceaux. Ses privileges. *Ibid.* 508. *a.*

Gardes des fceaux des chancelleries préfidiales ou des préfidiaux. Etabliffement fait par Henri II des confeillers-gardes des fceaux, près des préfidiaux. VII. 508. *a.* Difpofitions de l'édit de ce prince donné à cette occafion. Suppreffion de ces gardes des fceaux en 1561. Les troubles furvenus dans le royaume furent caufe que cet édit fut mal obfervé. Enfin, par un édit de 1715, tous les offices des confeillers-gardes des fceaux, par quelques édits qu'ils euffent été créés, furent fupprimés ; & par le même édit, il fut créé dans chaque chancellerie préfidiale, un nouvel office de confeiller du roi garde-fcel. Privileges de ces nouveaux officiers. Leurs fonctions. *Ibid. b.*

Gardes des fceaux aux contrats. Anciennement, c'étoit le juge qui fcelloit les contrats, de même que les jugemens. Dans la fuite, les fceaux furent joints au domaine, & donnés à ferme. VII. 508. *b.* Différentes difpofitions des rois par rapport à ces offices, & particuliérement celles de Louis XIV. Etat actuel de ces offices. *Ibid.* 509. *a.*

Gardes-fcels des jurifdictions royales & fubalternes. Anciennement, chaque juge avoit fon fceau ou cachet particulier. Le châtelet de Paris fut le premier fiege qui commença à ufer du fcel royal, du tems de faint Louis. Il y avoit dès-lors au châtelet un officier appellé *fcelleur.* On donna auffi aux autres fieges royaux des fceaux aux armes du roi. Création faite par Charles IX des gardes des fceaux dans toutes les jurifdictions royales. VII. 509. *a.* Divers changemens arrivés dans ces offices fous le regne de Louis XIV. *Ibid. b.*

GARDE *du fceau privé en Angleterre.* (*Hift. mod.*) En quoi confifte la charge de cet officier. Son falaire annuel. *Suppl.* III. 186. *a.*

Garde des coffres, ou *tréforier de l'épargne*, (*Hift. mod.*) un des principaux officiers dans la cour du roi d'Angleterre. VII. 509. *b.*

Gardes des foires, ou *juges confervateurs*, *voyez* JUGES & CONSERVATEURS.

Gardes de nuit, petits officiers de ville à Paris. VII. 510. *a.*

Gardes de nuit. Bâton de cette garde à Londres. II. 143. *b.*

GARDE *noire*, (*Comm.*) efcouade d'archers à Bordeaux. VII. 510. *a.*

GARDE-VISITEUR, (*Comm.*) à Bordeaux. Ses fonctions. VII. 510. *a.*

Garde, fubft. fémin. en terme de commerce. Divers ufages de ce mot. VII. 510. *a.*

GARDES, *maitres &*, (*Comm.*) dans les fix-corps des marchands de Paris. VII. 510. *a.*

GARDE-MAGASIN, (*Comm.*) VII. 510. *a.*

GARDE-MAGASIN, (*Art milit.*) VII. 510. *a.*

GARDE-CHASSE. (*Vénerie*) Ses devoirs & fonctions. VII. 510. *a.* Il eft fur-tout important que les gardes-chaffe foient fages & d'une probité à toute épreuve. *Ibid. b. Voyez* l'article *Venerie.*

GARDES-ÉTALON, (*Maneg.*) VII. 510. *b.*

GARDE-MEUBLE, (*Maneg.*) lieu de dépôt, où l'on enferme les felles, les harnois, les émouchoirs, *&c.* Directions fur la maniere de le conftruire, & le lieu qu'on doit choifir pour cela. VII. 510. *b.*

Garde-meuble, officier auquel on confie le foin & la garde de tous les meubles d'une écurie, d'un manege, *&c.* En quoi confifte fon devoir. VII. 510. *b.*

GARDE, (*Fourbiff.*) VII. 510. *b.*

Garde, partie d'une garde d'épée, appellée *amande.* I. 315. *b.* Développement d'une garde d'épée. XVII. 786. *b.* Art d'orner une garde d'acier de figures gravées. XV. 857. *b. Voyez* vol. IV. des planch. Fourbiffeur, & vol. VIII. des planch. Orfevre-Bijoutier.

GARDE, *être en*, (*Efcrime*) deux façons de fe mettre en garde ; la garde baffe ou ordinaire, & la garde haute. VII. 510. *b.*

Garde haute ; façon de fe mettre en cette garde. VII. 510. *b.*

Garde ordinaire ou *garde baffe ;* façon de fe mettre en cette garde. VII. 511. *a.*

Garde, *voyez* vol. IV. des planch. Efcrime, pl. 1, 2, 3, 13, 14, 15. Garde de prime. XIII. 368. *a.*

GARDE-CORPS, (*Archit.*) VII. 511. *a.*

GARDE-MANGER, (*Archit.*) petit lieu, près d'une cuifine. Quel il doit être pour la commodité & le bon ufage. VII. 511. *a.*

GARDE-MEUBLE, (*Archit.*) VII. 511. *a.*

GARDE, (*Comm.*) piece de la balance romaine. VII. 511. *a.*

GARDE-CORDE, (*Horlog.*) *voyez* GUIDE-CHAINE.

GARDE-FILET, (*Aftron.*) boîte fufpendue au centre d'un quart de cercle mobile, deftinée à contenir le fil-à-plomb, & à le garantir de l'agitation du vent. *Suppl.* III. 186. *a.*

GARDE, (*Relieur*) bande de parchemin, de la longueur du livre, qu'on met à moitié en-dedans du canton, *&c.* VII. 511. *a.*

GARDES, (*Ruban.*) deux bandes de papier pliées en trois, de la hauteur du peigne ; leur ufage : gardes de toile cirée. VII. 511. *b.*

GARDE-FOUS, (*Serrur.*) XVII. 819. *a*, *b.*

GARDES, (*Verrerie*) morceaux de verre qu'on place perpendiculairement dans la poele, lorfqu'on procede à la calcination du verre : leur ufage. VII. 511. *b.*

GARDES, (*Tifferand*) VII. 511. *b.*

GARDE-MALADE. (*Médecin.*) Utilité des gardes dans la fociété. VII. 511. *b.*

Garde-malade. Efclaves chez les Romains qui gardoient les malades. III. 536. *b.* Efpece de clercs parmi les chrétiens, qui fe dévouoient au fervice des malades. XI. 883. *a.*

GARDENIA, (*Botan.*) caractere de ce genre de plante. Defcription de la feule efpece connue. *Suppl.* III. 187. *a.*

GARDEROBE ou *petit cyprès*, (*Botan.*) caractere de ce genre de plante. VII. 511. *b.*

Garderobe, efpece de ce genre de plante, appellée *fantoline.* XIV. 631 *b.*

GARDE-ROBE. (*Archit.*) Defcription de ce lieu. Garde-robe de théatre. VII. 511. *b.*

GARDE-ROBE, *grand-maitre de la*, (*Hift. mod.*) création de cette charge en 1669. Quel eft celui qui l'a poffédée depuis 1718. Fonctions de fa charge. Quelle eft fa place les jours d'audience aux ambaffadeurs. Il y a, d'ancienne création, deux maitres de la garde-robe, fervant par année. Leurs fonctions. Leur place aux audiences des ambaffadeurs. Fonctions particulieres de celui qui eft d'année de fervice. Par qui ont été poffédées ces deux charges depuis 1736 & depuis 1748. Officiers de garde-robe. VII. 512. *a.*

GARDE-ROBES de l'empereur. (*Hift. anc.*) VII. 1022. *a.* Maitre de la garde-robe. (*Hift. mod.*) IX. 895. *a.*

GARDE-ROBES, (*Layetier*) forte de coffres. Demi garde-robes. VII. 512. *a.*

GARDIEN, (*Jurifpr.*) gardien bourgeois, gardien noble. VII. 512. *b.*

Gardien des meubles, celui qui s'eft chargé de la garde des meubles faifis fur un débiteur. Quels font ceux qu'on ne peut établir pour gardiens. Si l'huiffier ne trouve pas de gardien folvable, il doit établir garnifon. Il n'eft pas permis d'empêcher l'établiffement d'un gardien, ni de le troubler. Le gardien fuit ordinairement la foi de celui fur qui la faifie eft faite. Son devoir à l'égard des meubles qu'il fait enlever. Les gardiens font contraignables par corps à la repréfentation des meubles. Du tems auquel le gardien ceffe d'être chargé. VII. 512. *b.*

Gardien, titre donné autrefois au lieu de celui de garde, à certains juges établis par le roi pour la manutention des privileges accordés à certaines églifes, villes ou communautés. VII. 513. *a.*

GARDIENS, (*Marine*) *matelots gardiens.* On les partage en trois brigades. Nombre des matelots gardiens fur les vaiffeaux, felon le rang de ces vaiffeaux. Gardien de la foffe aux lions. VII. 513. *a. Voyez* SOLDAT *gardien.*

Gardien, *fergent-*, XV. 99. *b.*

GARDIENNE, *garde-*, VII. 492. *a*, *b.*

GARDIER, (*Hift. de France*) officier fupérieur établi

autrefois

autrefois dans quelques villes du royaume. Ses fonctions. Importance de cet emploi. Gui Dauphin, gardier dans la ville de Lyon, ne doit pas être confondu avec ce malheureux chevalier templier qui fut brûlé à Paris. VII. 513. *a.*

GARDON, (*Ichthyol.*) description de ce poisson. Qualité de sa chair. VII. 513. *a.*

GARENGEOT, (*Jacques René*) III. 353. *a.* Son traité sur les instrumens de chirurgie. VIII. 803. *a.* Ses ouvrages anatomiques. *Suppl.* I. 407. *a.*

GARENNE, (*Chasse*) espace peuplé de lapins. Ce qu'on entend par garenne forcée. But des garennes. Quelles elles doivent être. Ce qu'on doit observer pour qu'une garenne soit hâtive. Quelle en doit être l'étendue pour un nombre déterminé de lapins. Nourriture qu'exigent les lapins dans les tems où les garennes n'en fournissent pas. Maniere de les nourrir. Détails sur les moyens de jouir des lapins, ou d'en ôter le superflu. VII. 513. *b.* Il ne doit pas rester dans la garenne plus d'un bouquin pour quatre ou cinq hazes. Observations par rapport aux murs qui entourent les garennes. Moyens de former dans les garennes des couverts dont les lapins ont besoin de tems en tems. Précautions à écarter & détruire toutes les bêtes carnacieres ennemies des lapins. *Ibid.* 514. *a.*

Garenne. Ce qu'on appelloit de ce nom du tems de S. Louis. III. 226. *a.*

GARGARA, (*Géogr. anc.*) promontoire du mont Ida, en Troade. Jupiter y avoit un temple. Ce qu'Homere dit de ce promontoire. Le Gargara se peupla insensiblement. VII. 514. *b.*

GARGARISER. Usage journalier du gargarisme. Maniere de se gargariser pour des maladies du fond de la bouche. VII. 514. *b.*

GARGARISME. (*Chirurg.*) Instructions générales sur la maniere de faire les gargarismes. VII. 514. *b.* Gargarismes déterfifs dans les aphtes putrides. Liqueur anti-septique fort convenable dans les esquinancies gangreneuses. Gargarismes émolliens & anodins, adoucissans & maturatifs, déterfifs pour les ulceres sans malignité, astringens, rafraichissans, anti-scorbutiques. Danger des gargarismes repercussifs dans les maux de gorge inflammatoires. *Ibid.* 515. *a.*

Gargarisme. (*Maneg. Maréch.*) En quel cas on l'emploie. Il ne peut être salutaire que par l'attention qu'on a d'en renouveller souvent l'usage. Usage des injections, quand on ne peut inviter l'animal à prendre la liqueur qu'on lui présente. Maniere de procéder en ce cas. VII. 515. *a.*

GARGOUGE, (*Artiller.*) voyez CARTOUCHE.

GARGOUILLADE, (*Danse*) ce pas est consacré aux entrées des vents, de démons & des esprits de feu. Comment on le fait. Danseur & danseuse qui se sont distingués dans ce pas. Dans les genres nobles, la gargouillade est déplacée. Dans la danse comique, on s'en sert avec succès. VII. 515. *b.*

GARGOUILLE. (*Archit.*) Diverses significations de ce mot. VII. 515. *b.*

GARGOUILLE, (*Eperonnier*) anneau diversement contourné, qui termine les branches des mors. Description. VII. 515. *b.*

GARGOUILLEMENT, (*Chirurg.*) bruit qu'on entend quand l'intestin rentre d'une tumeur herniaire dans sa place naturelle. On connoît à ce bruit que l'hernie est intestinale; l'épiploon ne rentre qu'avec lenteur & sans bruit. Signe d'une hernie composée. VII. 516. *a.*

GARGOULETTE, vase de terre du Mexique. Sa description & son usage. On n'a pu réussir à imiter ces vases en Europe. Ils sont d'une commodité merveilleuse au Mexique pour filtrer & rafraichir l'eau. Ceux des Indes orientales, faits avec la terre de Patna, sont encore au-dessus de ceux du Mexique. Leur description & usage. Les dames indiennes, après en avoir bu l'eau, mangent, dit-on, avec délices le vase même. VII. 516. *a.*

GARIOPONTUS, médecin. X. 285. *a.*

GARIZIM, (*Géogr. sacrée*) mont de la Palestine, près de Sichem. Temple de Garizim, bâti par Manassé, & renversé deux cens ans après par Hircan. VII. 516. *b.*

Garizim. Bénédictions prononcées sur cette montagne. II. 202. *a.* Commandement que les Samaritains ajoutoient au décalogue, pour autoriser le culte qu'ils rendoient à Dieu sur la montagne de Garizim. IV. 659. *b.* Ce temple fut consacré à Jupiter Olympien. VIII. 314. *a.* A quelle occasion il fut fondé. XIV. 594. *a.* En quel tems. *Suppl.* II. 427. *a.* Idolatrie dont les Juifs accusent les Samaritains de s'être rendus coupables dans ce temple. XIV. 594. *b.*

GARNESEY, *isle de*, (*Géogr.*) son étendue & sa forme. Sa capitale. On trouve dans cette isle l'éméril. VII. 516. *b.*

GARNI, (*Chym.*) enduit qu'on applique dans l'intérieur d'un fourneau de tôle, pour y conserver la chaleur & le garantir de l'action du feu. Composition pour cet enduit. Maniere de l'appliquer. VII. 516. *b.*

GARNI ou *remplissage*, (*Archit.*) VII. 517. *a.*

GARNIE, *chambre*, III. 60. *b.* 61. *b.*

GARNI, (*Blason*) VII. 517. *a.*

GARNIER, (*Gilles*) condamné au feu pour s'être transformé en loup. IX. 307. *a.*

GARNIER, (*Robert*) poëte tragique. XVI. 515. *a.* Défaut de ses dialogues. *Suppl.* II. 710. *b.*

GARNISON, (*Art milit.*) étym. de ce mot. Les mots de garnison & de quartier d'hiver se prennent quelquefois l'un pour l'autre, & quelquefois dans un sens différent. Dans les premiers tems de la monarchie, on ne mettoit des garnisons dans les villes qu'en tems de guerre. Comment les villes s'accoutumerent insensiblement à avoir des garnisons en tems de paix. VII. 517. *a.* Soins de Louis XIV, pour établir la discipline dans les garnisons, & les rendre moins à charge aux habitans des villes. Etablissement des casernes. M. de Vauban prétend que dans une place bien fortifiée, il faut en infanterie 5 ou 600 hommes par bastion. Cette fixation ne peut pas convenir à toutes les villes, & ne doit pas être la même en tems de guerre & en tems de paix. Quelles sont les places dont les garnisons doivent être les plus fortes. Avantages & inconvéniens d'un grand nombre de places fortifiées dans un royaume. Observations de Montecuculli, sur les avantages que procurent les places fortes. *Ibid. b.*

Garnison. Places fortes où les Romains mettoient garnison. XIII. 259. *a.* Sergent de garnison. XV. 90. *b.*

GARNISSEUR. (*Fabriq. des arm. Fusil de munition*) Lorsque le canon a été foré, dressé & poli en-dedans, qu'il a été mis à son calibre, blanchi & dressé en-dehors, il est question de le tarauder pour y adapter une culasse, de le garnir de ses tenons, & de percer la lumiere. Ce sont ces opérations & les instrumens qu'on y emploie, qui sont l'objet de cet article. *Suppl.* III. 187. *a*, *b.*

GARNITURE *de comble*, (*Archit.*) VII. 518. *a.*

GARNITURE *d'un vaisseau*, *d'un mât*, (*Marine*) VII. 518. *a.*

GARNITURE, (*Artific.*) VII. 518. *a.*

GARNITURE, (*Bijoutier*) tabatiere dont l'encadrement seulement est d'or. Deux sortes de garnitures; l'une qui se nomme *cage*, l'autre *garniture à cuvette*. Description de l'une & de l'autre. VII. 518. *a.*

GARNITURE, (*Bottier*) il y en a à oreilles, rondes, quarrées, &c. VII. 518. *a.*

GARNITURE ou *fourniture*, (*Cuisine*) divers usages de ces mots. VII. 518. *a.*

GARNITURE *de diamans*, *de rubis*, *d'émeraude*, (*Lapid.*) VII. 518. *b.*

GARNITURE *de robe*. (*March. de modes*) Comment on garnissoit les robes il y a 14 ou 15 ans. Divers changemens faits depuis à la garniture des robes. Garnitures des jupons. Différentes sortes de garnitures pour les robes. Comment on les garnissoit il y a 35 ou 40 ans. VII. 518. *b.*

GARNITURE, (*Serrurerie*) celle d'une ferrure. VII. 518. *b.*

GARNITURE *de chambre*, (*Tapiss.*) diverses acceptions de ce mot. VII. 518. *b.*

GARONNE, (*Géogr.*) riviere de France. Description de son cours. Pays qu'elle séparoit & qu'elle parcouroit, selon l'ancienne géographie. VII. 518. *b.*

Garonne. Flot impétueux qui remonte de la mer dans cette riviere. IX. 785. *b.* XIII. 126. *b.*

GAROU. (*Bot.*) Caractere de ce genre de plante. VII. 519. *a.*

GAROU, *Thymelée de Montpellier*, *Trentanel*. (*Mat. médic.*) Usage qu'en faisoient les anciens médecins pour purger les sérosités. Ce purgatif est si violent, qu'on l'a banni de la médecine. La racine de cette plante est un poison. Usage extérieur qu'on en fait dans les migraines & fluxions des yeux. VII. 519. *a.*

Garou. Son usage en qualité de séton dans certaines maladies. XVII. 203. *a.* Ses usages en médecine. *Suppl.* II. 683. *b.* *Voyez Daphné*, *Lauréole*, *Thymelée*.

GARROT, oiseau de mer, du genre des canards. Sa description. VII. 519. *a.*

GARROT. (*Maneg. Maréch.*) Quelle est cette partie du corps du cheval. Quel doit être le garot pour être bien conformé. Avantages de cette bonne conformation. VII. 519. *a.* Danger des blessures du garrot. *Ibid. b.* *Voyez Suppl.* III. 398. *a.* 402. *b.*

GARTH, (*Samuel*) poëte & médecin anglois. XVII. 674. *a.*

GARUM, (*Littérat.*) saumure dont les Grecs & les Romains faisoient grand usage pour la bonne chere. Divers sentimens sur la maniere dont on faisoit le *garum*. Il en est parlé à l'article *Anchois*. VII. 519. *b.* Cette friandise étoit extrêmement estimée du tems de Pline. Il paroît que pour bien entendre les anciens, il faut distinguer les deux mots *garus* & *garum*. *Ibid.* 520. *a.*

GARUS, *élixir de*, V. 511. *a*, *b.*

GAS, (*Chymie*) ce que Vanhelmont entendoit par cette expression. Nous désignerons sous ce nom toutes les vapeurs capables de fixer l'air, de détruire son élasticité, & qui se décelent par une odeur plus ou moins fétide. Vapeurs connues qui produisent ces effets. Cause de la suffocation des animaux frappés de la foudre, ou placés dans une atmosphere infectée par le gas du vin ou du charbon. VII. 520. *a.* Les gas

704. *b.* Maniere d'exécuter les desseins sur gaze. 892. *a.* *Voyez* GAZIER.

GAZE *de Cos*, (*Hist. anc. des arts*,) *coa vestis*, *coa purpura*. VII. 533. *a.* Cette gaze avoit été inventée par une femme nommée *Pamphila*. Cette étoffe étoit si transparente qu'elle laissoit voir le corps comme à nud. Les femmes & les filles d'orient, & en particulier celles de Jérusalem, étoient vêtues d'habits semblables à la gaze de Cos. Soie teinte dont on faisoit cette gaze. Lieu où l'on pêchoit les huitres, d'où l'on tiroit la pourpre dont on la teignoit. Ce furent d'abord les courtisannes, & ensuite les honnêtes femmes même qui porterent de ces habits à Rome. La mode en subsistoit encore du tems de S. Jerôme. Passage d'Horace sur une de ses anciennes maitresses qui portoit des habits transparens de Cos. *Ibid.* 533. *b.*

GAZE *de Cos*. IX. 396. *b.* Des habits faits de cette gaze. VIII. 14. *b.* XVI. 746. *b.*

Gaze de Cos. De savans critiques prétendent que c'est dans dans l'île de Céos ou Céa, aujourd'hui Zia, qu'on a trouvé l'invention de faire des étoffes de soie, & non pas dans l'île de Cos. Auteur à consulter. Sentiment de du Cange, sur l'origine du mot *gaze*. *Suppl.* III. 535. *a.*

GAZE, (*Geogr.*) ancienne ville de la Palestine. Résidence d'un pacha près de cette ville. Observation critique sur un passage de S. Luc, où il est parlé de cette ville. *Gaze* en hebreu signifie *fortifiée*. Voyez GAZA. VII. 533. *b.*

GAZE, (*Géogr. sacr.*) erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 188. *b.*

GAZELLE, animal quadrupede. M. Perraut a donné la description de sept gazelles d'Afrique. Description de ces animaux. VII. 533. *b.*

GAZETTE, (*Hist. mod.*) invention de l'usage des gazettes dans le dix-septieme siecle à Venise. Etymologie du mot. Cet usage établi à la Chine de tems immémorial. Premier gazetier françois en 1631. Le privilege des gazettes est un objet important dans Amsterdam. Gazettes qui s'impriment à Londres. Utilité des gazettes pour l'histoire. VII. 534. *a.* Observations sur celles de France. Critique des gazettes de Londres & des gazettes françoises, écrites en pays étranger. Quel doit être le style de ces sortes d'écrits. Premieres gazettes littéraires en 1665. Origine des premiers journaux. Gazettes littéraires qui parurent à Paris vers l'an 1723. La satyre fit ordinairement le fond de ces écrits. Une espece de gazette très-utile dans une ville, est celle qui annonce aux citoyens tout ce qui doit se faire dans la semaine pour leur intérêt ou pour leur amusement. *Ibid.* 534. *b.*

GAZETTES, il est utile de les faire lire aux jeunes gens. V. 402. *b.*

GAZIE, (*Hist. mod.*) assemblée des troupes que les princes Mahométans levent pour la propagation de leur religion. Exemple d'une armée formidable assemblée de cette [illegible] VII. 535 [illegible]

GAZIER, opération du tireur chez les gaziers. XVI. 346. *b.* Planches du gazier au nombre de 4. dans le XI. volume. *Voyez* GAZE.

GAZNEVIDES, premiers conquérans de l'Indoustan. VIII. 686. *b.*

GAZON. (*Agricult.*) La culture du gazon se fait de graine ou de placage, selon la méthode des Anglois. Maniere de faire un gazon de graine, & de l'entretenir. VII. 535. *a.* Inconvéniens attachés à cette maniere de faire un gazon. Explication de la seconde méthode, celle de gazonner par placage. Beauté des tapis verds qu'on obtient par là. On a tenté vainement de s'en procurer de semblables en France. *Ibid.* 535. *b.*

GAZON, ouvrages en gazon; amphithéatre. I. 378. *b.* Chevrons. III. 325. *b.* Escaliers. V. 931. *a.* Gradins. VII. 807. *b.* Rampe. XIII. 787. *a.* Taluds. XV. 871. *a.*

GAZONS. (*Fortific.*) Dans quels terreins on doit les couper pour les avoir bons. Ouvrages revêtus de gazons. VII. 536. *a.*

GAZON, *tradition par un* (*Jurispr.*) XVI. 510. *a.*

G E

GEAI. (*Ornithol.*) Description de cet oiseau. VII. 536. *a.* Couleur de ses œufs. Alimens dont il se nourrit. On donne le nom de geai à plusieurs autres oiseaux. *Ibid. b.*

GEAI *de Bengale*. Sa description. VII. 536. *b.*

GEAI *de Boheme*. Sa description. Alimens dont il se nourit. VII. 536. *b.*

GEAI *de Strasbourg*. XIV. 331. *a.* Pieges à prendre des geais. III. vol. des planch. Chasse, pl. 18.

GÉANT. (*Hist. anc. & mod.*) Preuves qu'on allégue communément de l'existence des géans. Ces preuves foibles & peu concluantes. VII. 536. *b.* Signification propre des mots de l'écriture qu'on a traduits par celui de géants. Le fondement sur lequel Joseph & quelques peres de l'Eglise ont cru qu'il y avoit eu des géans, est manifestement faux. Il n'est pas question dans le Deuteronome de la taille gigantesque d'Og, roi de Basan; il ne s'agit que de la longueur de de son lit. Examen de la taille de Goliath. Hérodote accusé d'erreur au sujet de douze piés & un quart qu'il donne au squelette d'Oreste. Plutarque a copié un auteur suspect la fable de 60 coudées attribuées au cadavre d'Antée. Examen de ce que dit Pline sur le squelette d'Orion. Variation de Solin sur le même fait. Fable de Phlégon sur le géant Macrosyris. *Ibid.* 537. *a.* Géant de cent coudées, dont parlent Apolinius & quelques autres peu dignes de foi. Contradictions & anachronismes dans la prétendue découverte du corps de Pallas, fils d'Evandre. Des corps des cyclopes qu'on a prétendu avoir trouvés dans des cavernes. Examen de divers os fossiles qu'on avoit pris pour des os de géans. La coutume de représenter les héros plus grands que nature peut en partie avoir donné lieu aux fables des géans. *Ibid. b.* Ce que nous devons penser de ce que les voyageurs ont raconté sur la taille des Patagons. Réflexions de M. de Buffon sur ce sujet. Lorsqu'il se rencontre quelquefois parmi nous des géans, l'expérience nous apprend qu'ils sont d'ordinaire mal conformés & malades. Auteurs à consulter. *Ibid.* 358. *a.*

GEANS, qui selon diverses traditions, rendirent au commencement du monde leur nom célebre sur la terre. VII. 981. *a.* Fils d'un paysan d'Angleterre, qui à six ans avoit cinq piés de haut. XI. 8. *a.* Tombeau d'un géant trouvé dans une ville de Lydie. XVI. 52. *a.* Les prétendus os de géans reconnus aujourd'hui pour ceux de quelque grand animal. *Suppl.* IV. 193. *a.* Sur la prétendue taille gigantesque des Patagons, *voyez* l'article de ces peuples.

GÉANT, (*Myth. & Hist. nat.*) grands os fossiles qui ont donné lieu à la fable des géans. Ces os enveloppés dans des lits ou couches de gravier, de sable ou de terre molle, ont été souvent entraînés par des avalanches ou par des chûtes d'eaux, de sorte qu'on trouve quelquefois des squelettes entiers sans qu'on les cherche. Origine de la fable du combat des dieux & des géans. Os fossiles qu'on a fréquemment découverts dans la Macédoine. *Suppl.* III. 189. *a.* C'étoit une espece de fureur parmi les anciens, de vouloir que tous les os fossiles qu'on leur montroit, fussent des restes de corps humains. Cas singulier qu'ils en faisoient. Raison frivole que donne Phlegon du refus que fit Tibere de recevoir les ossemens prodigieux qu'on lui offroit. Les orientaux ont de tems immémorial personnifié des météores. C'est ainsi que les Egyptiens ont personnifié un vent appellé typhon, qui souffle assez régulierement chaque année, & qui est quelquefois un véritable fléau pour leur pays. Malheurs & ravages qu'il cause. *Ibid. b.* Etymologie du mot *champsin* que ces peuples lui ont donné. Lorsqu'on le représentoit sous une forme gigantesque, soufflant le feu sur toute l'Egypte, on le qualifioit plus particuliérement par l'épithete d'*aphoph*. Lieu qu'il habitoit selon l'opinion populaire. Brouillards étouffans qu'il envoyoit sur la ville de Peluse. Fables que les Egyptiens rapportoient sur ce monstre. Remarque sur l'opinion de quelques mythologistes qui ont donné un sens moral à ces mêmes fables qu'on vient d'exposer dans un sens physique. Le Typhoé des Grecs & des Latins est indubitablement le même spectre mythologique que le Typhon des Egyptiens. *Ibid.* 190. *a.* Origine de la fable qui a fait transporter les géans de Phlegra, ville de Macédoine dans cet endroit de la Campanie, qui a été appellé *Campus Phlegræus*, & qu'on nomme aujourd'hui la *Solfatara*. Os fossiles trouvés dans ce dernier endroit. C'est autour des lacs bitumineux, auprès des volcans, dans les terreins sulfureux ou à tourbes, que les anciens ont logé les géans, ce qui prouve qu'on a personnifié des météores & des phénomenes. On peut voir encore sur ce sujet l'article *Fee Morgane*. Singuliere conformité entre les endroits de l'ancien & du nouveau monde, où l'on dit qu'il a existé des géans. Observations d'histoire naturelle faites au cap Sainte-Hélene, dans l'Amérique méridionale, qui confirment ce rapport. *Ibid. b.* Ossemens que les Espagnols y ont déterrés. Le systême de l'auteur confirmé encore par les relations répandues de la taille monstrueuse des Patagons, dont le pays avoisine à la Terre de Feu, que l'on croit contenir des volcans. Observations sur cette fable des Patagons, & sur ce qui l'avoit accréditée en Europe. *Ibid.* 191. *a.* Exagération de Nunnez dans ce qu'il a rapporté de la taille gigantesque des gardes du corps de l'empereur de la Chine. Origine des statues d'une grandeur extraordinaire qu'on voit dans ce pays. Usage des bramines de l'Inde, de ne donner jamais de fête au peuple, sans y faire paroître des représentations de géans. On sait aujourd'hui que ces géans indiens sont des vices ou des vertus personnifiées, & que toutes les fois qu'il est question d'hommes d'une stature démesurée dans les livres religieux des Orientaux, ce sont des êtres métaphysiques ou moraux. *Ibid. b.* Bras surnuméraires que ces peuples, de même que les mythologues grecs, donnoient à leurs géans. Fictions des thalmudistes juifs sur les êtres gigantesques. Des fragmens de Sanchoniathon: leur authenticité contestée. En parlant des géans, l'auteur de ces fragmens assigne leurs demeures sur des montagnes, qui avoient, dit-il, conservé le nom, comme le mont Cassius, le Liban, l'Antéliban &

le Brathy, dont la ſituation eſt maintenant inconnue. *Ibid.* 192. *a.* Os foſſiles d'une grandeur extraordinaire, trouvés dans cette partie de l'Aſie. Antiquité des fables ſacerdotales des Egyptiens. Lieu de la Lybie, où les anciens prétendent qu'on montroit un village pétrifié, & les os d'Anthée. Opinion ridicule de quelques auteurs qui ont ſoutenu que la taille de l'homme alloit en diminuant d'âge en âge. Aucune cauſe phyſique ne peut produire une race continue de nains ou de géans. *Ibid. b.* Si l'éducation, l'exercice & la nourriture influent ſur la croiſſance du corps humain, le plus grand & le moindre effet ſe bornent à quelques pouces de plus ou de moins, comme il paroît par ce que les hiſtoriens nous apprennent de la façon de vivre & de la taille des anciens Germains. Obſervation faite ſur l'entrée & les galeries de l'une des pyramides d'Egypte, qui prouve qu'en un laps de plus de trois mille ans, il n'eſt ſurvenu aucune altération dans la meſure que la nature a fixée au corps humain. On voit d'ailleurs par les plus anciennes momies, que les Egyptiens des premiers tems n'étoient ni plus grands ni plus petits que les Coptes ou les Egyptiens modernes. *Ibid.* 193. *a.*

Géant. La meſure de la taille de l'homme à ſix *piés* n'eſt pas une borne que la nature ne puiſſe paſſer. Très-ſouvent ſans doute on a pris des oſſemens de grands animaux pour des os de géans: très-ſouvent on a donné des fables pour des témoignages: il eſt arrivé encore qu'on a mal calculé, & que ſur des os détachés, on a cru pouvoir donner au ſquelette entier une taille qu'un calcul corrigé ne lui a pas donnée. Après bien des débats, il ſe trouve que les Patagons mieux connus ne ſont que des hommes d'une belle taille, mais qui ne méritent pas le titre de géans. Cependant il ſe trouve de tems en tems des hommes qui paſſent conſidérablement la meſure ordinaire. Et pourquoi n'admettroit-on pas que cette même vigueur de l'ancien monde, qui a prolongé les jours des premiers hommes, pouvoit donner à leur accroiſſement un terme plus étendu? *Suppl.* III. 193. *a.* Pour admettre aujourd'hui un peuple de géans, il faudroit que toute la nature devînt giganteſque dans la même proportion. Il faudroit encore que la groſſeur de leurs muſcles, & l'épaiſſeur de leurs os fuſſent augmentées dans la proportion de leur longueur. *Ibid.* 194. *a.* — Faute à corriger dans l'article Géant de l'Encyclopédie.

Géans, qui ſelon diverſes traditions, rendirent au commencement du monde leur nom célebre ſur la terre. VII. 981. *a.* Fils d'un payſan d'Angleterre qui à ſix ans avoit cinq piés de haut. XI. 8. *a.* Tombeau d'un géant trouvé dans une ville de Lydie. XVI. 52. *a.* Les prétendus os de géans reconnus aujourd'hui pour ceux de quelque grand animal. *Suppl.* IV. 193. *a.* Sur la prétendue taille giganteſque des Patagons, *voyez* l'article de ces peuples.

Géans, (*Mythol.*) d'où ils naquirent ſelon la fable. Deſcription de ces géans. Leurs entrepriſes contre Jupiter. VII. 538. *a.* Fuite des dieux en Egypte. Comment Jupiter vint à bout de défaire les géans. Supplices auxquels il les condamna. Explication de la fable des géans. *Ibid. b.*

Géant, origine de la fable des géans. XI. 455. *a.* Entaſſement de l'Oſſa & du Pélion par les géans. XII. 285. *a.* Explication de la fable des géans. IV. 803. *a.*

Géans, *pavé des*, (*Hiſt. nat.*) XII. 194. *a*, *b*, *&c.* XIV. 770. *a.* Vol. VI. des planch. Regne minéral, ſixieme collection pl. 6.

GEBEGYS, (*milice des Turcs*) armuriers au nombre de 630. Lieu où ils demeurent. Comment ils ſont diſtribués. Officiers qui les gouvernent. Leur charge. *Suppl.* III. 194. *a.*

GEBER, détails ſur ce chymiſte. III. 428. *b.* VII. 235. *a.* 248. 8. *a.*

GECKO, (*Hiſt. nat.*) eſpece de lézard qui ſe trouve en Orient & dans les Indes. Comment Linnæus le déſignoit. Sa deſcription. Qualité venimeuſe de cet animal. Matieres qu'il recherche dans les maiſons. Origine de ſon nom. *Suppl.* III. 194. *a.*

GEDEON, (*Hiſt. ſacr.*) hoſpitalité dont il uſa envers un ange. V. 769. *b.* Ephod qu'il fit faire. 774. *a.*

GEDOYN, (*Nicolas*) ſa patrie, ſes ouvrages. XI. 652. *b.*

GEER, (*Charles de*) anatomiſte. *Suppl.* I. 412. *a.* Et phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 361. *a.*

GEERTSBERGHE, *Gerardimontium*, (*Géogr.*) ville des Pays-Bas Autrichiens. Cauſes de la conſidération dont elle jouiſſoit autrefois, & de celle dont elle jouit aujourd'hui. Obſervations ſur quelques-uns des villages de ſon reſſort. *Suppl.* III. 194. *a.*

GEFLE, *Giawle*, *Gevalia*, (*Géogr.*) ville de Suede. Son ancienneté. Occupations des habitans. Deſcription de cette ville. *Suppl.* III. 194. *b.*

GEHANGUIR, empereur du Mogol. X. 613. *a.*

GEHENNE, (*Théolog.*) origine de ce mot. Uſage que le roi Joſias fit du lieu appellé *Tophet*, qui étoit dans la vallée de *Hinnon.* Définition du mot *Gehenne.* VII. 539. *a.*

Gehenne, origine de ce mot. V. 665. *b.*

GEHON, *le*, (*Géogr. ſacrée*) fleuve du paradis terreſtre. Divers ſentimens des interpretes ſur ce fleuve. Ceux de Joſephe, de Huet, de Leclerc, du P. Hardouin. Maniere ingénieuſe dont ce dernier explique l'endroit du texte ſacré où il s'agit des fleuves du paradis terreſtre. VII. 539. *a.* *Voyez* Gihun.

GEL, *voyez* Congélation, condenſation de l'air contenu dans l'eau qui ſe gele. I. 231. *b.* Les liqueurs aqueuſes ſe dilatent en ſe gelant. VII. 312. *a.* *Voyez* ſur ce ſujet l'article Glace. Des mers ſujettes à ſe geler. VII. 688. *a.* Quels ſont les endroits où les mers ſe gelent dans les zones tempérées. 624. *a.* Pourquoi l'eau de mer ſe gele plus difficilement que l'eau douce. *Ibid.* Cauſe de la facilité avec laquelle les mers du Nord ſe gelent. X. 362. *a.* La mer Noire gelée en 401. X. 367. *a.*

GELALEEN, *Calendrier.* II. 554. *b.*

GELAS, curé de Longrate. Particularité ſur ſa vieilleſſe. *Suppl.* III. 776. *a.*

GELATINEUX, (*Anat.*) ſuc gélatineux, matiere viſqueuſe, contenue dans la maſſe du ſang dont elle fait partie. Nature & propriété de ce ſuc. Différentes matieres animales que l'on comprend ordinairement dans la claſſe des ſucs gélatineux. *Suppl.* III. 194. *b.*

GELDENHAUT, (*Gerard*) hiſtorien & théologien. XI. 143. *b.*

GELÉ, remedes pour les membres gelés. V. 682. *a.* VII. 331. *a*, *b*. 471. *a.* X. 727. *a.* XI. 88. *b.*

GELÉE, (*Phyſiq.*) quel eſt le premier & le moindre degré de la gelée. Effets d'un froid plus grand que celui qui opere le premier degré de la gelée. La gelée ayant un rapport marqué avec la température de l'air, c'eſt principalement ſous ce rapport qu'on le conſidere d'abord dans cet article. On demande ſi dans tous les pays l'eau ſe gele conſtamment par le même degré de froid. VII. 539. *b.* Réponſe affirmative. Quelques phyſiciens ont cru que dans les pays méridionaux, il gele à un degré de froid fort inférieur à celui qui dans nos climats eſt néceſſaire pour la congelation de l'eau; mais il paroit qu'ils ont été trompés par quelques circonſtances qui leur ont échappé. Degré de froid néceſſaire pour la formation naturelle de la glace. La glace eſt beaucoup plus de tems à ſe fondre qu'elle n'en a employé à ſe former. Dans notre hémiſphere, les vents du nord donnent les gelées. Pourquoi il gele plus communément par un tems ſec & ſerein, que par un tems humide. Pourquoi lorſqu'il gele très-fortement, le ſoleil paroit un peu pâle. *Ibid.* 540. *a.* Pourquoi les belles gelées ſont moins fréquentes dans le voiſinage des lacs & des rivieres. Les grands vents ſont un obſtacle à la formation de la glace. Le vent de nord & la ſérénité de l'air étant ſouvent réunis avec la gelée, l'air dans ces circonſtances eſt denſe & plus peſant. L'abaiſſement du mercure dans le barometre annonce le dégel. L'évaporation des liquides eſt d'autant plus conſidérable, qu'il gele plus fortement; *voyez* Évaporation & Glace. Les tems de gelée & de ſéchereſſe favorables aux expériences d'électricité, *voyez* Électricité. Quelles ſont les plantes que la moindre gelée fait périr. Les fortes gelées ſont nuiſibles aux plantes même les plus robuſtes de nos climats. Circonſtances dans leſquelles une forte gelée produit ſes plus funeſtes effets. Principale cauſe des ravages du rigoureux hiver de 1709. *Ibid. b.* Effets du gel ſur les fruits que l'on garde en hiver. Ses effets fâcheux ſur les animaux qui habitent les pays froids. Moyen de ſauver un membre, & de prévenir la perte d'un fruit qui a été gelé. Un dégel trop conſidérable & trop prompt n'eſt guere moins nuiſible qu'une forte gelée qui ſuccede à une grande humidité. Quel eſt le mois de l'année auquel il gele le plus fortement dans les zones tempérées. En s'élevant au-deſſus de la ſurface du globe, on rencontre ſous l'équateur même un froid ſuffiſant pour glacer l'eau. Le froid n'augmente pas de même quand on pénetre dans l'intérieur de la terre; à 70 pieds de profondeur, la chaleur eſt aſſez conſidérable. *Ibid.* 541. *a.* A quelle profondeur pénetre la glace dans les grandes gelées. *Ibid. b.*

Gelée, voyez Gel, Glace. Pourquoi l'évaporation eſt fort conſidérable dans un tems de gelée. III. 866. *b.* Eſpece de gelée qui ſe forme ſur les murailles & les panneaux de vitres en tems de dégel. IV. 753. *b.* Obſervations ſur la cauſe de la gelée. V. 682. *a.* Pourquoi certaines pierres ſont ſujettes à être fendues par la gelée. IX. 809. *a.*

Gelée, (*Econom. ruſtiq.*) ſoins à prendre pour préſerver certaines plantes du gel du printems: les gelées d'hiver ſont ordinairement moins fâcheuſes. I. 586. *b.* Comment la gelée fait périr les arbres: circonſtances qui rendirent ſi funeſte le froid de 1709. *Ibid. a.* Mauvais effets de la gelée dans les taillis: comment M. de Buffon a tâché de les prévenir. II. 298. *a.* Moyen de rétablir dans les forêts les jeunes plants qui ont été gelés. 300. *a.* Obſervations ſur la gelée de l'hiver de 1709. VII. 316. *b.* Dommage qui arrive aux arbres par de fortes gelées. 543. *b.* Pourquoi certains arbres réſiſtent plus à la gelée que d'autres. *Suppl.* I. 523. *a.* Effets de

la gelée sur les plantes. XII. 724. *b*. Sur le blé. *Suppl.* II. 641. *a*. Froids rigoureux qui ont gelé les vins. XVII. 292. *b*.

GELÉE BLANCHE, (*Physiq.*) cette gelée n'est qu'une rosée congelée. Deux especes de rosée qui peuvent l'une & l'autre devenir gelées blanches, l'une qui tombe, l'autre qui s'éleve. Les particules d'eau ne se réunissent en gouttes sensibles que sur la surface des corps. L'eau réduite en vapeurs, ne se gele point, tant qu'elle est dans cet état. Autre preuve qui montre que la rosée ne se gele point dans l'air. Comment se forme la gelée blanche. Arrangement que prennent les particules d'eau qui forment cette gelée. VII. 541. *b*. Cause de l'opacité & de la blancheur des gelées blanches. Pourquoi ces gelées se manifestent en automne & en hiver. Quels sont les corps sur lesquels on ne voit jamais de rosée, & ceux sur lesquels elle est plus abondante. Deux manieres dont la gelée blanche se dissipe lorsqu'elle a été fondue par les rayons du soleil. Comment les gelées blanches deviennent nuisibles. La gelée blanche ne differe pas essentiellement du *givre*. *Ibid.* 542. *a*.

Gelée blanche, ses rapports avec le givre. VII. 675. *b*.

GELÉE, (*Chym.*) moyen de perfectionner les vins par la gelée. XVII. 292. *b*. De la concentration du vinaigre par la gelee. 302. *a*.

GELÉE, (*Pharmac. Art de la cuisine. Art du confitur.*) Gelées de substances animales. Gelées de végétaux. VII. 542. *a*. Gelées de pain. Maniere de faire les gelées de substances animales. Gelées d'os faite avec le *digesteur* de Papin. Maniere de masquer la couleur naturelle des gelées animales. Gelée qu'on nomme *blanc-manger*, nourriture avantageuse dans les cas où il s'agit de tempérer l'âcreté des humeurs. Blanc-manger de corne de cerf. Maniere de faire la gelée de poisson: quelle est celle qu'on emploie en médecine. Les gelées animales sont alkalescentes: en quels cas elles conviennent. Gelées composées dont on usoit autrefois en médecine. Maniere de faire de la gelée de fruits. Propriétés de ces gelées. *Ibid.* *b*.

Gelée, espece de gelée nommée blanc-manger. II. 271. *b*. Gelées de confiseur. III. 856. *a*. Gelée de corne de cerf. IV. 247. *a*. Gelée de viperes. *Ibid.* XVII. 322. *b*. Invention des gelées de viandes. IV. 538. *b*. Les dissolutions de gelées sont très-peu durables. XV. 775. *b*.

GELÉE D'AVOINE, (*Pharmac.*) préparation recommandée par plusieurs médecins dans les maladies naissantes de consomption. Maniere de la faire & d'en user. VII. 543. *a*.

Gelée de mer, voyez ORTIE. XI. 674. *b*.

GELIAS d'Agrigente. Bel usage qu'il faisoit de ses richesses. *Suppl.* I. 224. *a*.

GELINE, droit de géline appellé hostize. VIII. 319. *a*.

GELINOTTE, (*Ornithol.*) description de cet oiseau. VII. 543. *a*. Qualité de sa chair. Lieux que cet oiseau fréquente. *Ibid.* *b*.

Gelinotte blanche. XII. 335. *b*.

GELIVURE, (*Agricult.*) dommage qui arrive aux arbres par de fortes gelées L'énorme gelée de l'hiver de 1709 a produit dans les arbres des défauts ineffaçables: telles sont les gelivures, ou fentes & gerçures considérables des arbres dans toute la direction de leurs fibres. Causes de ces défauts. On a trouvé de ces défectuosités dans tous les terroirs & à toutes les expositions. Gelivure entrelardée. Il faut rebuter pour les ouvrages de conséquence, tous les bois attaqués de gelivures. Circonstances très-singulieres des gelées de l'hiver de 1709. VII. 543. *b*.

GELLERT, fabuliste allemand. VI. 355. *a*.

GELLIWARE, (*Geogr.*) nom de l'un des deux pastorats de la Laponie Lulée, soumise à la Suede. Mine de fer découverte dans ce lieu à l'occasion de laquelle son établissement se fit en 1742. *Suppl.* III. 195. *a*.

GELON, (*Hist. anc.*) tyran de Syracuse. Comment il usurpa l'autorité souveraine. Histoire de son gouvernement. *Suppl.* III. 195. *a*.

GELON. Son traité de paix avec les Carthaginois. XI. 770. *a*. XIII. 93. *b*. XVII. 242. *a*. Il délivre la ville d'Himere assiégée par Amilcar. *Suppl.* I. 363. *a*.

GELON II, fils d'Hieron, & de la même famille que le premier. Il se déclare pour les Carthaginois au mépris de l'exemple de son pere, qui s'étoit rendu célebre par son attachement pour les Romains. Sa mort prématurée. *Suppl.* III. 195. *b*.

GELONS, (*Géogr. anc.*) peuples d'Europe & d'Asie. Quels étoient leurs pays. Boisson qui étoit en usage chez les Gelons asiatiques. Ils avoient la réputation d'être excellens archers. VII. 544. *a*.

GEMARE, (*Théolog.*) seconde partie du talmud de Babilone. En quoi consistent les deux parties de ce talmud: sur la premiere partie, *voyez* MISCHNA. La gemare se nomme aussi ordinairement *talmud*, du nom commun de tout l'ouvrage. Deux gemares ou talmuds, celui de Jérusalem & celui de Babilone. Tems auquel le premier a été écrit. VII. 543. *a*. Les Juifs font plus de cas de celui de Babilone: en quel tems il a été composé. Quoiqu'on comprenne sous le nom de talmud la mischna & les deux gemares, ce n'est proprement qu'à l'ouvrage d'Asa & de Josa qu'on donne ce nom. Haute estime que les Juifs ont pour ce dernier ouvrage. *Ibid.* *b*. — *Voyez* TALMUD.

Gemare, recueil des décisions de la gemare. VII. 982. *a*.

GEMATRIE *ou* GAMETRIE, (*Theol.*) premiere espece de cabale artificielle des Juifs. Deux especes de gématries. En quoi elles consistent. Exemples des recherches que les docteurs Juifs ont faites en se servant de ces méthodes. VII. 544. *b*.

GEMEAUX, (*Astron.*) comment on connoît cette constellation dans le ciel. *Suppl.* II. 566. *b*. Etoile double à la tête précédente des gemeaux. 897. *b*. Etoile voisine de cette constellation, appellée *propus*, *præpes* ou *tropus*. *Suppl.* IV. 540. *b*. Origine du signe des gemeaux. *Suppl.* III. 455. *a*.

GEMISSEMENT, soupir, sanglot, cri plaintif: en quoi consistent ces mouvemens de douleur. XV. 411. *a*, *b*.

GEMMA, (*Lang. latin.*) étymologie de ce mot. XVI. 702. *a*.

GEMME, *sel*, I. 98. *b*. XIV. 915. *b*. Formation des mines de sel gemme. X. 360. *b*.

GEMONIES, (*Hist. Rom.*) fourches patibulaires chez les Romains. Recherches sur l'origine de ce mot. Différentes idées que les auteurs nous donnent des gémonies. Leur situation dans Rome. Ce fut Camille qui destina ce lieu à exposer les corps des criminels à la vue du peuple. VII. 545. *a*.

Gemonies, observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 195. *b*.

GEMUND, (*Géogr.*) détails sur trois villes d'Allemagne ainsi nommées. Observations sur le mot *mund* qui sert de terminaison à plusieurs noms de ville dérivés de l'allemand. VII. 545. *a*.

GENCIVE, (*Anatom.*) maladies chirurgicales des gencives. Etat des gencives dans les personnes saines. Différentes maladies auxquelles elles sont sujettes. Remedes contre le vice des gencives provenant de la mauvaise disposition du sang; contre la tension inflammatoire des gencives; contre leur mollesse, blancheur, disposition à l'exubérance; lorsqu'elles sont engorgées de sang à un certain point; dans le gonflement scorbutique sans ulcération, contre l'ulcération putride, gangréneuse, &c. VII. 545. *b*. Remede d'Aquapendente pour les gencives tuméfiées, livides & pourries. Des épulides ou excroissances charnues. Moyen de les guérir. Grosseur excessive dont les épulies sont susceptibles. La carie de l'os est presque toujours la cause ou l'effet des épulies. Exemple d'un épulis prodigieux causé par la fracture de la mâchoire inférieure. Détails sur l'extirpation qui en fut faite. L'amputation des épulis peut être accompagnée d'une hémorrhagie considérable. Exemple singulier que l'auteur en donne. Excroissance fongueuse au palais qui rendoit du sang en abondance: cure de cette excroissance par Scultet. *Ibid.* 546. *a*. Traitement de l'épulis accompagné de carie. La carie des dents produit souvent des maladies du sinus maxillaire. Exemple. L'extraction des dents devient nécessaire par le traitement des maladies du sinus: exemple. Il peut rester à la suite de l'extraction d'une dent, par l'alvéole de laquelle on a pénétré dans le sinus, un écoulement de sérosité muqueuse, fournie par les tuyaux excréteurs de la membrane qui tapisse le sinus: exemple. Accident arrivé à une dame à l'occasion de l'extraction d'une dent dont la racine cassée étoit restée dans l'alvéole. *Ibid.* *b*. Exemple d'un trou formé depuis la base d'une des dents molaires jusques dans l'intérieur du nez. Moyen dont on se servit pour fermer l'ouverture de l'os qui ne put se consolider. Scultet a tenté avec succès l'application du cautere actuel pour obtenir une cure absolument radicale dans un cas de cette nature. Opération qu'on doit faire quand la maladie du sinus manifestée par les signes propres, n'est point accompagnée de dent cariée. *Ibid.* 547. *a*.

Gencives, moyen de les nettoyer. IV. 848. *a*. Des excroissances qui se forment sur les gencives. V. 840. *a*. Maladie des gencives nommée parulie. XII. 108. *b*. Tumeur aux gencives, sclerosarcome. XIV. 800. *a*. Maniere de déterger les gencives des scorbutiques. 303. *b*. Des topiques pour les maladies des gencives. XVI. 419. *a*.

GENDARME, (*Hist. mod. & Art milit.*) armure ancienne du gendarme & de son cheval. VII. 547. *a*. De tous tems les hommes d'armes ont été regardés comme la plus noble partie de la milice françoise. Le poids des armes de ce cavalier ne lui permettoit pas de poursuivre l'ennemi: on y suppléoit par la cavalerie légere. Etat actuel du corps de la gendarmerie de France. Les compagnies de ce corps sont de deux sortes; les unes composent la maison du roi, les autres retiennent le nom de gendarmerie ou de compagnie d'ordonnance. Ce qu'on entend par gendarme & gendarme de la garde. La compagnie des gendarmes de la garde avoit autrefois le premier rang dans la maison du roi. Les gardes du corps obtinrent ensuite ce privilege vers l'an 1665. Ce fut Louis XIII qui mit la compagnie des gendarmes dans le corps

de troupes destiné à sa garde. Etat de cette compagnie. Ses officiers : privileges de quelques-uns. *Ibid. b.* Service des gendarmes de la garde chez le roi. Rang de cette compagnie. Etendards de ses brigades. Uniforme des gendarmes de la garde. Grade dont ils jouissent. Etat des compagnies d'ordonnance auxquelles on donne le nom particulier de gendarmerie. Comment sont armés & habillés les gendarmes & les chevaux-légers. Rang des principaux officiers des gendarmes. Tous ces emplois se vendent. *Ibid.* 548. *a.* Compagnie des gendarmes écossois. Escadrons que la gendarmerie forme à la guerre. Toutes les compagnies de la maison du roi & de la gendarmerie sont subordonnées au commandant de la cavalerie; mais elles sont corps entr'elles. La gendarmerie a la droite sur tous les régimens de cavalerie de l'armée. Occasions dans lesquelles ce corps s'est signalé. *Ibid. b.*

Gendarme, solde des gendarmes lors de l'établissement des compagnies d'ordonnance. XV. 311. *b.* Figure représentant un gendarme, vol. I des planch. Armurier.

GENDARMERIE. Brigadier de gendarmerie. II. 419. *b.* La gendarmerie faisoit autrefois la force de la milice françoise. 781. *a.* Capitaine des compagnies de gendarmerie. III. 739. *a.*

GENDRE, (*Louis le*) historien. XIV. 395. *a.*

GENDRE, (*Nicolas le*) sculpteur. XIV. 830. *b.*

GÉNÉALOGIE, (*Hist.*) étymologie de ce mot. Ce qu'on entend par *faire ses preuves*, quand on entre dans des ordres nobles ou militaires. Importance de l'étude des généalogies pour l'histoire. Absurdité de certains historiens, qui font remonter jusqu'aux tems héroïques l'origine des maisons en faveur desquelles ils écrivent. Si l'on avoit la généalogie vraie de chaque famille, il est certain qu'aucun homme ne seroit estimé, ni méprisé à cause de sa naissance. VII. 548. *b.* Réflexions de l'auteur sur ce sujet. Quand les familles modernes remontant jusqu'aux croisades, prennent pour tige un homme déjà illustre, leur généalogie peut être regardée comme respectable. *Ibid.* 549. *a.*

Généalogie, différens cas dans lesquels on doit faire preuve de noblesse par sa généalogie. Formalités requises lorsqu'on fait une généalogie pour en assurer l'authenticité. Maniere de faire une généalogie entiere d'une maison ou famille noble. En quel tems les généalogies ont commencé à être en usage. Comment on faisoit auparavant ses preuves de noblesse. Maniere dont on procede à cet égard dans l'ordre de Malthe. Etymologie du mot *généalogie. Suppl.* III. 196. *a.*

Généalogie, en matiere de généalogie l'histoire & les titres se prêtent un secours mutuel. IV. 1019. *a.* Des généalogies romaines. VI. 391. *b.* Les Arabes attentifs à conserver leurs généalogies. *Suppl.* I. 502. *b.* Arbre généalogique. *Suppl.* I. 527. *a.* vol. II. des planch. Blason, pl. 21. — *Voyez* MAISON & GÉNÉALOGIQUE.

GÉNÉALOGIQUE, *arbre*, (*Art héraldiq.*) signification du mot *stemma*. Réflexion philosophique sur les arbres généalogiques. Table généalogique. VII. 549. *a. Voyez* GÉNÉALOGIE.

GÉNÉALOGISTE. (*Art héraldiq.*) La science des généalogies toute moderne en France, a été faite par M. d'Hozier. Précis de sa vie littéraire & de ses ouvrages. Titres & avantages dont jouirent ses fils. Ouvrages de Charles d'Hozier. Parmi les généalogistes les plus accrédités, l'on peut mettre au premier rang M. de Clérambault. *Ibid. b.*

GÉNEBRARD, (*Gilbert*) religieux de Clugny. XIV. 296. *a.*

GÉNÉRAL *d'armée.* (*Hist. anc.*) Quels étoient les généraux chez les Grecs, & à Rome sous la république. Général de la cavalerie nommé par le dictateur. Où se plaçoit le général de l'armée romaine dans les campemens & les marches. Quelquefois avant que de combattre il haranguoit ses troupes. Il avoit le droit de porter à l'armée le *paludamentum*, ou la cotte d'armes teinte en pourpre. Il avoit seul le pouvoir de dévouer un de ses soldats : quelquefois il se dévouoit lui-même. VII. 550. *a.* Lettres ornées de laurier qu'il envoyoit au sénat après quelque victoire. Le décret du sénat étoit souvent une assurance du triomphe pour le vainqueur. Dans la suite, les généraux s'arrogerent le triomphe, sans daigner le demander au sénat, & devinrent l'unique objet de l'attachement des soldats. Quand les empereurs eurent succédé à la république, ils garderent pour eux les triomphes. Alors les généraux craignant d'entreprendre de trop grandes choses n'en firent jamais que de petites. *Ibid. b.*

Général d'armée. Nom que les Athéniens donnoient à leurs généraux. XV. 541. *a*, *b.* Logement du général romain dans le camp. IX. 635. *a. Suppl.* IV. 674. *a.* Son poste dans l'ordre de bataille. *Suppl.* IV. 175. *a.* 671. *b.* Habit militaire des généraux romains. XI. 803. *b.* Les généraux ne pouvoient entrer dans Rome tant que duroit leur commission. XVI. 66. *b.* Honneurs rendus aux généraux vainqueurs. *Suppl.* IV. 679. *a.* Dévouement d'un général romain. IV. 921. *b.* 922. *a*, *b. Voyez* OFFICIERS GÉNÉRAUX.

GÉNÉRAL. (*Art milit. Hist. mod.*) En France, le général est ordinairement maréchal de France. Ce qu'on entend par officiers généraux. Qualités qu'exige l'emploi de général selon M. le maréchal de Saxe. VII. 550. *b.* & suiv. Différentes parties qu'il est appellé à remplir. Objets qui doivent l'occuper un jour de bataille. Détails dont il doit s'abstenir, pour être mieux en état de voir le tout, & de pourvoir à tout. L'art militaire renferme deux parties; l'une méthodique, & l'autre sublime. Pour administrer celle-ci, on ne doit point choisir des hommes ordinaires. L'on doit, une fois pour toutes, établir une maniere de combattre que les troupes doivent savoir, ainsi que les généraux qui les menent : *Ibid.* 555. *a.* & le général ne doit pas y donner toute son attention, comme la plupart le font. Quels sont les objets qui la méritent particuliérement. Auteurs à consulter. *Ibid. b.*

Général, son équipage & son escorte. V. 882. *a.* 922. *b. Des connoissances qu'il doit acquérir.* Divers objets de la science des généraux. VII. 988. *a.* Lecture qui leur est la plus nécessaire. XIV. 440. *b.* Combien il importe à un général d'être instruit dans la tactique. XV. 824. *a.* Diverses maximes concernant les qualités qu'il doit avoir & les directions qu'il doit suivre dans la conduite d'une guerre, *voyez* CAMPAGNE, *Suppl. Devoirs des généraux.* Ils doivent donner aux troupes l'exemple de toutes les fatigues militaires : lieu qu'ils devroient occuper dans le camp. XIII. 686. *a*, *b.* Humanité qui doit les porter à ménager la vie de leurs soldats. XVII. 243. *b.* Sagesse qu'on exige dans le général des troupes qu'un prince envoie au secours d'un autre. VII. 992. *a. De l'habileté des généraux.* Les grandes armées sont la ressource des mauvais guerriers : de l'habileté du général en diverses circonstances. II. 134. *a.* Ce que doit faire un général après la victoire. *Ibid. b.* XVII. 245. *a.* Talent du général à bien juger des avantages & inconvéniens d'un poste. IV. 345. *a*, *b.* L'habileté des généraux & la bonté des troupes servent plus à la guerre que le grand nombre. VII. 986. *a*, *b.* X. 863. *b.* Eloge d'un général habile dans les ruses militaires. XIV. 440. *b.* Un général profond peut aisément prévenir les desseins de son adversaire : les grands capitaines ont tous été remplis d'une sorte d'esprit prophétique. XV. 694. *b.* Ce n'est pas le gain d'une bataille qui fait la réputation d'un général. XVII. 243. *b.* Différentes causes qui lui assurent la victoire. 244. *a.* Rien de plus brillant que la carriere d'un général qui fait servir sa science & son zele au service du prince & de la patrie. VII. 985. *a.* Manie singuliere par laquelle tout le monde veut s'ingérer à juger de la conduite d'un général. 992. *a*, *b. Des généraux malheureux.* Il en est peu qui ne fassent des fautes plus ou moins importantes. XVII. 244. *a.* Réflexions de M. de Voltaire sur la coutume de juger & de flétrir les généraux malheureux. X. 164. *b.*

GÉNÉRAL *des dragons.* (*Art milit.*) On donne souvent ce titre au colonel général de ce corps. Le corps des dragons a un autre chef, c'est le mestre de camp général. Lorsque les dragons sont mêlés dans les brigades de cavalerie, ils doivent obéir à celui qui commande. Ordre qu'observent entr'eux les officiers de dragons & ceux de cavalerie. Ce qui se trouve dans cet article, doit servir de supplément & de rectification au mot *dragons.* VII. 555. *b.*

GÉNÉRAL *de la cavalerie*, (*Hist. rom.*) celui qui créoit le dictateur. IV. 956. *b.* VII. 350. *a.*

GÉNÉRAL *de la cavalerie*, (*Art milit.*) quel est cet officier. Trois autres chefs de la cavalerie. VII. 555. *b.*

GÉNÉRAL *des galeres*, (*Marine*) suppression du général des galeres, depuis que ce corps a été réuni à celui de la marine. VII. 555. *b.*

GÉNÉRAL, (*Hist. eccl.*) chef d'un ordre. Origine des généraux des ordres, selon le P. Thomassin. VII. 556. *a.*

GÉNÉRAL, *adj.* (*Jurispr.*) constitution générale. IV. 62. *b.* Contrôle général. 150. *b.* Coutume générale. 416. *b.* Hypotheque générale. VIII. 416. *b.* Loi générale. IX. 661. *b.* Avocat général. XII. 19. *a.* Procureur général. 22. *a.* Sergens généraux. XV. 90. *b.*

GÉNÉRALE, (*Art milit.*) ce qu'on entend par *faire battre la générale.* VII. 556. *a.*

GÉNÉRALISSIME, (*Hist. anc.*) les Grecs l'appelloient *archistrategos.* Chez les Romains c'étoit le dictateur. En quels cas le titre de généralissime est en usage parmi les modernes. VII. 556. *a.*

GÉNÉRALITÉ. (*Politiq.*) Origine & but de la division des provinces en généralités. Recettes qu'avoient les rois sous les deux premieres races. Bien avant, sous la troisieme, il n'y avoit que le grand trésorier qui eût l'administration du domaine. Ce fut à l'occasion des guerres pour la religion, que Louis le jeune le premier obtint la vingtieme partie du revenu de ses sujets pour quatre ans. Impositions que continuerent ses successeurs. VII. 556. *a.* Ce ne fut que sous le roi Jean, que les aides & gabelles prirent une forme, qui ne fut rendue stable que par Charles VII. Epoque du parfait établissement des généraux des finances. Etablissement du fouage, outre les aides, sous Charles V, à qui fut don-

née la commission de lever ces deniers. Premiere division de la France en quatre généralités. Distinction établie dans le tems de Charles VI, entre les généraux des finances, & les généraux de la justice. *Ibid. b.* Ces offices érigés en cour souveraine, sous le nom de *cour des aides* par François I. Seize recettes générales établies par le même prince. Dix-septieme généralité créée par Henri II. Changement dans les offices. Charles IX réduisit les dix-sept recettes générales au nombre de sept, mais la réduction n'eut pas d'effet. Henri III établit des bureaux des finances dans chaque généralité. Divers changemens arrivés par rapport à ces objets sous Henri III, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, *Ibid.* 557. *a.* & Louis XV. Il y a actuellement en France vingt-cinq généralités. Dans chaque généralité il y a plusieurs élections, & celles-ci contiennent chacune plusieurs paroisses. Sous Louis XIII on commença à envoyer dans les généralités du royaume des maîtres des requêtes en qualité d'intendans de justice, police & finances. Nombre des intendans départis dans la France. Il y a aussi dans chaque généralité deux receveurs généraux des finances. La division du royaume en généralités, comprend tout ce qui est soumis en Europe à la puissance du roi. Quels sont les lieux où le roi ne leve aucune imposition. Quel est la cause de la disproportion qui se trouve entre les généralités du royaume. *Ibid. b.* Diverses irrégularités dans cette distribution. Réforme qu'on devroit y apporter. Auteurs & ouvrages à consulter. *Ibid.* 558. *a.*

Généralités. Division du royaume de France par généralités. V. 467. *a*, *b.* VIII. 807. *b.* Intendans des généralités. *Ibid.*

GÉNÉRATION, (*Géomét.*) formation qu'on imagine d'une ligne, d'un plan, d'un solide, par le mouvement d'un point, d'une ligne ou d'une surface. VII. 558. *a.*

Génération. Ligne directrice dans la génération d'une figure plane ou d'un solide. IV. 1029. *b.* Réflexions sur la génération des lignes, des surfaces & des solides. XV. 688. *b.*

GÉNÉRATION. (*Physiq.*) Différence entre génération & création; VII. 558. *a.* entre altération & génération. Opposition entre génération & corruption. La génération des corps est un mystere dont la nature s'est réservé le secret. Questions qu'il faudroit pouvoir résoudre pour savoir comment les corps s'engendrent; 1°. si les parties d'un corps quelconque, sont différentes des parties d'un autre corps de genre ou de regne différent; 2°. il faudroit savoir comment un grain de blé par exemple attire & dispose d'une maniere propre à former l'épi, les parties de blé qui sont dans la terre, ou les parties de terre & d'autres substances. *Ibid. b.*

GÉNÉRATION. (*Hist. nat.*) Livre d'Aristote sur la génération des êtres. I. 657. *b.* De l'opinion des anciens sur la génération de quelques insectes par corruption. IV. 278. *a.* Parties ou organes de la génération des insectes. VIII. 782. *a.* Variétés dans la maniere dont ils se reproduisent. 784. *a.* De la génération des plantes. VII. 560. *a.* XII. 714. *a*, *b.*

GÉNÉRATION, (*Théolog.*) idée que l'écriture attache à ce mot, lorsqu'elle nous apprend que le pere produit son verbe de toute éternité par voie de génération. Les anciens peres grecs appelloient cette génération προβολήν. Cette expression fut d'abord rejettée, à cause de l'abus qu'en faisoient les Valentiniens : mais ensuite elle reprit faveur. VII. 558. *b.* Définition que les scholastiques donnent de le génération. Cette définition expliquée par M. Wuitasse. Les scholastiques prétendent que la procession du verbe doit seule être appellée *génération* & non *procession*. D'où vient, selon eux, la difference qui se trouve entre cette génération & la procession du saint Esprit. Les anciens peres n'ont point poussé si loin que les théologiens leurs recherches sur ces matieres mystérieuses. Aveu que saint Augustin fait de son ignorance sur ce sujet. *Ibid.* 559. *a.*

Génération, Synonyme de généalogie dans le style de l'écriture. VII. 559. *a.*

Génération, synonyme de *peuple*, *race*, *nation.* VII. 559. *a.*

Génération. Les facultés corporelles & animales se perfectionnent jusqu'à un certain terme, de génération en génération. III. 535. *a. Voyez* RACE.

Génération, se dit de l'âge ou de la vie ordinaire d'un homme. Hérodote met trois générations pour cent ans. VII. 559. *a.*

GÉNÉRATION. (*Physiol.*) C'est par le moyen de la génération que se forme la chaîne d'existences successives d'individus. C'est par la disposition même des parties en quoi consiste l'organisation des êtres engendrés, que celle-ci est bornée dans sa durée : & c'est cette considération qui a fait dire à un ancien, que *vivere est continuò rigescere.* Causes de la mort. Circulation de la matiere, qui d'organisée redevient brute & informe, jusqu'à ce que ces mêmes matériaux servent de nouveau à la construction d'un corps vivifié. VII. 559. *b.* Ce n'est pas dans la maniere dont existe chaque individu qu'est la plus grande merveille ; c'est dans la succession & la durée des especes, que la nature paroît tout-à-fait inconcevable. C'est un mystere dont on a si peu réussi à sonder la profondeur, que toutes nos tentatives n'ont servi qu'à nous convaincre de leur inutilité. Les animaux ont en général deux sortes d'organisation destinées à l'ouvrage de la reproduction. Acte par lequel s'opere la reproduction des animaux. Comment s'opere celle des végétaux. Il y a des animaux qui se reproduisent comme les plantes & de la même maniere. *Ibid.* 560. *a.* La génération de l'homme étant celle qui nous intéresse le plus, sera le principal objet des recherches dont on va rendre compte. Quel est l'âge auquel l'homme commence à être propre à se reproduire. Signes par lesquels s'annonce le développement des parties destinées à la génération, dans les deux sexes. *Ibid. b.* Cet appétit qui porte les individus des deux sexes, à concourir à l'acte prolifique est attaché à une sorte d'érétisme des fibres nerveuses des organes de la génération. Cause de cet érétisme. La durée du sentiment qui naît de-là, produit une sorte d'agitation, d'inquiétude, qui porte l'animal à en chercher le remede, dans ce qui peut tirer de cette intensité même, des efforts propres à en détruire la cause. Conditions requises dans l'homme pour qu'il soit habile à la fonction appellée *coït* ou *copulation. Ibid.* 561. *a.* En quoi consistent les dispositions de la part de la femme. Erétisme excité au moment du coït dans toutes les parties de l'organe de la génération de la femme ; d'où suit une effusion d'humeur qui se fait comme celle de la semence dans l'homme. Démocrite a comparé les phénomenes qui accompagnent le coït, à ceux que l'on observe dans de légeres attaques d'épilepsie, *voyez* ORGASME. En quoi consiste le grand mystere de la génération, qui a excité dans tous les tems la curiosité des physiciens. *Ibid. b.* En quoi consiste, selon Platon, l'essence de toute génération. Réflexions sur ces idées platoniciennes, grandes au premier coup d'œil; mais qui dans l'application ne conduisent qu'à des conséquences fausses & puériles. *Ibid.* 562. *a. Voyez* PLATONISME. Les autres anciens philosophes, tels qu'Epicure, au lieu de se perdre comme Platon, dans la région des hypotheses, s'appuient sur des observations, & parlent un langage plus intelligible. Premier système physique, *sur la generation*, qui est reproduit de nos jours sous différentes combinaisons. Lucrece l'a décrit aussi clairement qu'aucun philosophe de l'antiquité. Exposition de son hypothese. D'où naît, selon cette hypothese, la ressemblance d'un enfant à son pere ou à sa mere. Hippocrate paroît avoir adopté ce qu'il y a de plus essentiel dans le système d'Epicure pour en former le sien, avec quelques légeres différences, qui consistent en ce qu'il fait de plus grandes recherches sur les causes & sur les effets. Causes de la formation des mâles & de la formation des femelles, selon ce philosophe. Faits sur lesquels il appuie cette hypothese. *Ibid. b.* Observations de l'auteur sur ce sujet. L'opinion de l'existence des deux semences dans chaque sexe, & même d'une seule semence prolifique dans la femme en particulier, rejettee. Comment se fait, selon Hippocrate, la formation du fœtus. Sentiment d'Aristote sur la génération. Il pense que le mâle fournit seul le principe prolifique, & que la femelle ne donne rien qu'on puisse regarder comme tel. Raisons qu'Averroës, Avicenne & quelques autres aristotéliciens ont alléguées contre l'existence de la liqueur prolifique de la part de la femme. *Ibid.* 563. *a.* Précis du système sur la génération, proposé par Aristote & étendu par ses sectateurs. *Ibid. b.* Système de Descartes. Découverte faite par les anatomistes de deux corps auprès de la matrice qu'on regarda comme de vrais ovaires. Auteurs qui ont le plus contribué à établir le nouveau système sur la génération, d'après la découverte des œufs. Tuyaux découverts par Fallope, qu'on a jugés propres à recevoir les œufs & à les transmettre dans la matrice. Origine & développement du système qui admet l'existence des œufs. *Ibid.* 564. *a.* Sentiment d'Harvey sur l'origine de l'œuf, qu'il découvrit après la copulation du mâle & de la femelle. Exposition de son hypothese sur la génération. *Ibid. b.* Observations sur cette hypothese. Défaut de la plupart de ses expériences. *Ibid.* 565. *a.* Les observations de Malpighi ont contribué principalement à rectifier les idées d'Harvey, & à faire regarder les testicules des femelles comme de vrais ovaires, & les œufs comme contenant les rudimens du fœtus. Moyens par lequel, en conséquence de ce système, on croit qu'ils sont vivifiés. Ce système auroit emporté le suffrage de tous les physiciens, si dans le tems où l'on s'en occupoit le plus, on n'eût pas fait la découverte de ces corpuscules singuliers répandus dans la liqueur spermatique, & qu'on regarda comme de vrais embryons, auxquels il étoit réservé de reproduire les différentes especes d'animaux *Ibid. b.* Observateurs à qui l'on dut la découverte de ces animalcules; forme, & nombre prodigieux de ces animaux, leur mouvement, altérations qu'ils subissent en différentes circonstances. Hypotheses bâties en conséquence de cette découverte. *Ibid.* 566. *a.* Prétendues observations faites sur les animalcules de la semence de l'homme, publiées dans les nouvelles de la république des lettres, année 1669, sous

le

le nom de *dalampatius*. L'auteur, M. de Plantade, a ensuite avoué que cette prétendue découverte est absolument supposée. *Ibid. b.* Les deux dernieres opinions sur la génération, celle des œufs, & celle des vers spermatiques, ont partagé presque tous les physiciens depuis environ un siecle. Mais la premiere a été la plus reçue dans les écoles : c'est pourquoi l'auteur a cru devoir ici rapporter en détail les principales raisons qui ont été employées pour défendre ce systême & combattre celui des animalcules. On objecte contre ce dernier, qu'il ne paroit pas vraisemblable que l'auteur de la nature ait employé ces vers en si grande quantité, pour n'en faire développer qu'un seul. On oppose le défaut de proportion entre le volume des animalcules, & les animaux qui sont supposés devoir en être produits. On observe qu'il ne se trouve point d'animalcules dans la semence de plusieurs animaux : & enfin que personne ne les a retrouvés dans la semence, lorsqu'elle a été injectée dans la matrice. *Ibid.* 567. *a.* Il s'agit de savoir aussi comment ces animalcules se reproduisent eux-mêmes. Quelques observateurs ont nié que ces corpuscules fussent véritablement organisés. On en a observé dans l'infusion de plusieurs sortes de plantes. Les partisans des œufs alleguent pour fondement de leur opinion; 1°. l'observation faite de quelques œufs, qui ayant été fécondés, & n'ayant pu se détacher de l'ovaire, y avoient pris leur accroissement; 2°. une infinité d'exemples de conceptions suivies de grossesses, dans lesquelles les fœtus étoient placés hors de la matrice; parce que leurs œufs n'avoient pas été reçus par les trompes de Fallope, pour être portés dans la matrice; *Ibid. b.* divers exemples de conceptions faites dans les trompes de Fallope, dans lesquelles les œufs fécondés ont pris leur accroissement, & les fœtus ont grossi comme dans la matrice; 4°. propriétés des trompes qui prouvent qu'elles sont destinées à recevoir les œufs, & à les transmettre; 5°. la qualité alkalescente haliteuse qui est reconnue dans la partie subtile de la semence du mâle, la rend très-propre à pénétrer la substance de l'œuf & à le féconder. 6°. Considérations qui montrent que la semence peut être portée jusqu'à l'ovaire par le moyen de la matrice & des trompes en érection; *Ibid.* 568. *a.* comparaison entre ce qui se passe pour la génération des animaux vivipares & des animaux ovipares; 8°. expériences qui montrent que l'analogie entre ces deux sortes d'animaux est complete; 9°. l'analogie conduit à adopter le sentiment des œufs à l'égard de la génération, non-seulement par rapport aux animaux ovipares, mais encore par rapport aux plantes. Quelques auteurs ont prétendu qu'il n'est pas nécessaire que la semence du mâle entre dans la matrice, pour parvenir aux ovaires, & pour rendre par cette voie la femelle féconde. *Ibid. b.* Quelles sont les causes, selon M. Fizes, de tous les désordres dont sont tourmentées les femmes nouvellement enceintes. Comment l'œuf est fécondé, détaché de l'ovaire, reçu dans le canal de la trompe, porté dans la matrice, & devient adhérent à la matrice même, des vaisseaux de laquelle il tire ensuite les sucs nécessaires à son accroissement. Rapports entre les œufs des ovipares & des vivipares, & entre les générations de ces deux sortes d'animaux. *Ibid.* 569. *a.* Difficultés dont le systême des œufs est susceptible. Celles qui regardent l'existence des œufs, se trouvent exposées au mot *Ovaire*. Parmi les difficultés générales, on allegue la ressemblance des enfans au pere ou à la mere, ou à tous deux en même tems. Réponse à cette difficulté. Autre objection, le progrès à l'infini par rapport aux embryons contenus dans les œufs. C'est pour éviter ces écueils que l'auteur de *la Vénus physique* a proposé de revenir au mêlange des deux semences; & pour rendre raison du résultat de ce mêlange il a recours à l'attraction. *Ibid. b.* Précis de son systême. Observations qui le renversent. *Ibid.* 570. *a.* Exposé du systême de M. de Buffon. *Ibid. b.* Observations de l'auteur, qui montrent les défauts de cette hypothese. *Ibid.* 571. *b.* Objection contre l'existence de la semence dans les femmes. Nouvelle hypothese exposée dans un ouvrage intitulé : *Idée de l'homme physique & moral.* L'auteur de cette hypothese applique à l'œuvre de la génération les découvertes faites au sujet de l'électricité. *Ibid.* 572. *a*, *b.* Objections contre ce systême. *Ibid.* 573. *a.* De tous les faits qu'on a pu recueillir sur la génération, il n'a pu résulter encore assez de connoissances, pour qu'on puisse seulement déterminer en quoi consiste l'acte qu'on appelle *la conception.* Idée vague qu'on en a donnée. Ce qu'on entend par *fécondation.* Problêmes qui sont encore à résoudre sur la génération. Ouvrages à consulter. *Ibid. b.*

Génération. Les marques que quelques auteurs ont données pour reconnoître le moment de la conception sont très-incertaines. On n'a pas de preuves bien sûres de la présence de la liqueur fécondante dans l'*uterus*, même après la conception. Raisons qu'on a de croire qu'elle y pénetre réellement. Disposition de la trompe par rapport à l'ovaire dans la femelle qui a conçu. *Suppl.* III. 196. *b.* Vésicule remarquable dans l'ovaire de la femme qui n'a pas conçu. Etat de cette vésicule après la conception. Il est certain que le *fœtus*, ou du moins une partie du fœtus, a été vue dans l'ovaire, & qu'il s'y est nourri. Cause qui fait que, dans la conception, la trompe se redresse & embrasse l'ovaire. Fœtus arrêté dans la trompe par une ligature. Cause de la rupture de la vésicule. Observations sur le systême reçu à la fin du siecle passé, que les quadrupedes avoient, comme les oiseaux, un véritable ovaire, dont les œufs enfermoient le nouvel animal, se détachoient de leur calice, étoient repompés par la trompe, & descendoient dans la matrice. *Ibid.* 197. *a.* Observations qui prouvent que les vésicules de l'ovaire des quadrupedes & de la femme, ne sauroient être de véritables œufs qui se détachent de l'ovaire. Corps jaune qui se forme après la conception dans cette vésicule que la conception a rompue, & qui se remplit d'une chair grumée. Le nombre des corps jaunes est toujours égal à celui des embryons. *Ibid. b.* Résumé de ce qui a été dit sur les effets de la conception. La trompe se redresse; elle embrasse l'ovaire; la vésicule la plus grosse s'ouvre; elle répand sa liqueur, & se remplit d'une chair fongueuse. Nature de cette liqueur qui sort de la vésicule, & devient un embryon, étant reçu par la trompe. *Ibid.* 198. *a.*

Génération, mystere impénétrable. *Suppl.* I. 198. *b.* Systêmes sur la génération, ceux des anciens philosophes, *voyez* PHYSIOLOGIE. *Suppl.* celui des animalistes, I. 475. *a.* celui des ovistes, raisons sur lesquelles ils l'appuient. VI. 444. *a.* XI. 405. *a*, *b.* 698. *a.* Branches d'ovistes, distingués par les noms d'animovistes, I. 476. *a.* & de feminovistes. XIV. 945. *b.* Systême des féministes, *Ibid.* celui de Charles-Frédéric Wolf. *Suppl.* I. 413. *b.* Des différentes manieres dont la génération s'opere dans les animaux & dans les végétaux. 437. *b.* Détails sur la formation & l'origine du fœtus *Suppl.* III. 64. *a*, *b*, &c. Recherches d'Harvey sur le mystere de la génération par la dissection des biches. II. 840. *b.* Les sels volatils huileux regardés dans un tems comme excellens pour la génération. XIV. 939. *b.* Sur la génération, *voyez* EMBRYON, FŒTUS & ORGANISATION.

Génération, maladies concernant la, vices physiques dont les hommes & les femmes sont susceptibles relativement à la génération. Chacune de ces maladies est traitée dans son article particulier. VII. 574. *a.*

Génération, organes de la; description de ceux de l'homme & de la femme. VIII. 272. *b.* 273. *a.* *Suppl.* II. 614. *b.* 615. *a*, *b.* Leurs vaisseaux, *voyez* HYPOGASTRIQUE & HONTEUSE. Systême ingénieux de M. Daubenton sur la différence de ces organes. VI. 468. *b.* Galien ne met d'autre différence entr'eux, que celle de la situation ou du développement. 469. *a.* Signes par lesquels s'annonce leur développement dans les deux sexes. VII. 560. *b.* Rapport entre ces parties & la gorge. VIII. 258. *b.* Leur accroissement dans l'âge de puberté. 259. *a.* Jeux de la nature dans ces parties, *voyez* HERMAPHRODITE. Jeux de la nature sur la privation de ces organes. VIII. 334. *b.* Pierres qui les représentent. 420. *b.*

GÉNÉRATION, *organes de la*, (*Maréchall.*) Dans le cheval. *Suppl.* III. 388. *a.* 399. *a.*

GÉNÉRATION, *dieux qui présidoient à la*, (*Mythol.*) VII. 581. *a.*

GÉNÉRATRICE, *faculté* : sa durée dans l'homme. VIII. 259. *b.*

GÉNÉRAUX *des aides.* IV. 358. *a.* 359. *a.* *Voyez* aussi GÉNÉRALITÉS.

Généraux des monnoies. X. 656. *b.* &c. Généraux provinciaux des monnoies. 659. *b.* 660. *a*, *b.*

GÉNÉREUX, *générosité*, (*Morale*) Définition de la générosité. L'ame généreuse s'éleve au-dessus des intentions que la nature sembloit avoir en la formant. On peut donc regarder la générosité comme le plus sublime de tous les sentimens, & peut-être comme le germe de toutes les vertus. Différences entre la grandeur d'ame, la bienfaisance, l'humanité & la générosité. Celle-ci est la vertu des héros; c'est celle dont la pratique satisfait le plus l'amour-propre. En quoi consiste l'art d'être généreux. La libéralité n'est autre chose que la générosité restreinte à un objet pécuniaire. Economie sage qui devroit toujours régler les hommes dans la dispensation de leurs bienfaits. VII. 574. *a.* *Voyez* GÉNÉROSITÉ.

GÉNÉRIQUE, (*Gramm.*) noms *génériques* ou *appellatifs.* Observations sur ces deux dénominations, & sur la circonspection qu'on doit avoir à substituer une nouvelle dénomination à une ancienne. Les noms se divisent communément en appellatifs & en propres. On soudivise les premiers en noms génériques & en noms spécifiques. M. l'abbé Girard partage les noms en deux classes; l'une des génériques, l'autre des individuels. Ensuite il soudivise les génériques, en appellatifs, abstractifs & actionnels. Observations sur ces divisions. VII. 574. *b.* Si l'on avoit appellé *communs* les noms auxquels on a donné la dénomination d'*appellatifs*, on auroit peut-être rendu plus sensible leur nature intrinseque & leur opposition aux noms *propres.* Cependant l'auteur croit devoir s'en tenir

die, parce qu'on craint le goût de parure, de dissipation, & de libertinage que les troupes de comédiens répandent parmi la jeunesse. Moyens de remédier à ces inconvéniens, en admettant les spectacles. Avantages que Geneve pourroit retirer de l'établissement d'un théâtre. *Ibid. b.* Autre considération qui devroit peut-être engager Geneve à permettre les spectacles; le préjugé contre la profession de comédien, est une des principales causes qui contribue au déréglement des gens de cet état : moyens que les Genevois pourroient employer pour avoir une troupe de comédiens estimables, & qui deviendroit bientôt la meilleure de l'Europe. Le séjour de cette ville deviendroit alors celui des plaisirs honnêtes, comme il est celui de la philosophie & de la liberté. L'exemple des comédiens de Geneve serviroit de modele à ceux des autres nations, & de leçon à ceux qui les ont traités avec tant de rigueur & d'inconséquence. Observations sur l'académie de Geneve, & sur les différens corps de profession. Etat de la bibliotheque. Le peuple de Geneve est plus instruit que par-tout ailleurs. L'inoculation reçue dans cette ville. *Ibid.* 577. 2. *a.* Avec quel succès les sciences & les arts ont été cultivés à Geneve. Cette ville a eu l'avantage de posséder des étrangers célebres. Etat de sa fabrique d'horlogerie. Soins qu'on y donne à l'agriculture. Ordre établi pour les incendies. Etat des hôpitaux, abondance des aumônes qu'ils recueillent & qu'ils distribuent. De la religion de Geneve. La constitution ecclésiastique y est purement presbytérienne. Les ministres sont ou pasteurs ou postulans. Leur revenu. Examen qu'ils subissent avant d'être admis au ministere. Comment les funérailles se font à Geneve. Mœurs exemplaires du clergé. *Ibid. b.* Doctrine attribuée à plusieurs ministres. Ce qu'ils pensent du supplice de Servet. Passage de M. de Voltaire sur ce sujet. Eloge de la liberté de penser, établie dans Geneve. Doctrine de plusieurs ministres de Geneve sur l'enfer. Plusieurs d'entr'eux rejettant tout ce qu'on appelle mystere, s'imaginent que le premier principe d'une religion véritable, est de ne rien proposer à croire qui heurte la raison. Tolérance du clergé. Sa haine pour toute superstition. On se plaint moins à Geneve qu'ailleurs des progrès de l'incrédulité. En quoi consiste le christianisme de Geneve. *Ibid.* 578. 2. *a.* Les ecclésiastiques renfermés uniquement dans leurs fonctions, donnent les premiers aux citoyens, l'exemple de la soumission aux loix. Autorité du consistoire. Réflexions sur l'extrême simplicité du culte. Le service divin renferme deux choses; la prédication & le chant; observations sur l'un & sur l'autre. L'être suprême est honoré à Geneve avec une décence & un recueillement qu'on ne remarque point dans nos églises. Conclusion de cet article. *Ibid. b.*

Geneve. Faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 199. *b.*

Geneve ancienne. *Suppl.* IV. 11. *a.* Sel que la France fournit à cette ville. II. 62. *a.* Comment les suffrages se donnent à Geneve dans l'élection des magistrats. IV. 817. *a.* Echelles dont on se servit en 1602 pour l'escalade de cette ville. V. 928. *a.* Origine du mot *huguenot* tiré de quelques événemens de l'histoire de Geneve. VIII. 333. *a.* L'inoculation introduite & adoptée dans Geneve. 756. *b.* 770. *a.* Autorité que Calvin acquit dans cette république. XI. 274. *a.* Des syndics de Geneve. XV. 750. *b.* Tablettes remarquables que la ville de Geneve possede. 807. *b.* De l'ancien Vidomnat de Geneve. XVII. 247. *b.* Armes de Geneve : titres que différentes puissances donnent à cette république : vol. II. des pl. Blason, pag. 17. *b.* Parmi les pieces qui ont été écrites à l'occasion de l'article *Geneve*, voyez sur-tout la lettre de M. J. J. Rousseau à M. d'Alembert, sur les spectacles, & l'ouvrage de M. le professeur Vernet, intitulé : *Lettres d'un voyageur Anglois.*

GENEVE, *lac de*, (*Géogr.*) *voyez* LÉMAN.

GENEVIEVE, (*Sainte*) Observations sur cette sainte. XI. 13. *b.* Chambre apostolique de l'abbé de Ste-Genevieve. III. 47. *b.* Chancelier de l'église de Ste-Genevieve. 91. *a.* 96. *b.* 103. *b.*

GENEVRETTE, (*Econ. rustiq.*) vin de genievre; qualités de cette boisson. Comment on fait la genevrette. VII. 578. 2. *b.*

GENEVRIER, (*Botan.*) Caracteres de ce genre de plante. Lieux où croît cet arbrisseau. On avoit autrefois confondu sous le même nom les cedres & les genevriers. Quelques auteurs, depuis la découverte de l'Amérique, sont tombés dans la même faute. Les Espagnols confondent le genevrier avec le cyprès. Les Anglois appellent cedres de Virginie & des Bermudes, les genevriers de ce pays-là. Description du genevrier. Deux especes de genevriers distinguées des autres, *le genevrier commun, arbrisseau, & le genevrier commun qui s'éleve en arbre.* Leur description. VII. 579. *a.* Lieux où le second est cultivé; résine qu'on en retire. *Genevrier à baie rougeâtre.* Il est commun en Languedoc. Huile de cade qu'on en retire. *Genevrier d'Asie, à grosses baies.* Lieux où il croît : description de son fruit. *Genevriers de Virginie & des Bermudes* : on les cultive en Angleterre. Progrès qu'ils y ont faits. Maniere de les multiplier & de les cultiver. *Ibid. b.* Le bois du genevrier des Bermudes est appellé *bois de cedre.* Usages qu'on fait du bois de ces genevriers. Quel est le seul emploi que nous pouvons faire du bois de nos genevriers. *Ibid.* 580. *a.*

GENEVRIER, (*Bot. Jardin.*) noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. Enumération de quatorze especes. *Suppl.* III. 200. *a.* Lieux où elles croissent. Leur description, culture, qualités & usages. *Ibid. b. & suiv.*

Genevrier, espece de genevriers appellés oxycedre, XI. 729. *a.* & sabine. XIV. 460. *b. &c.* Rapport de certains genevriers avec une espece de cyprès. *Suppl.* II. 670. *a, b.*

GENEVRIER, (*Chym. Mat. médic.*) huile essentielle & substance résineuse qui se trouvent dans le genevrier. Huile de cade qu'on retire du genevrier. Ses usages dans les maladies des bestiaux. Usage de cette huile caustique dans les maux de dents. On ne peut la donner intérieurement sans témérité. Ce sont les baies du petit genevrier qu'on emploie principalement en médecine. Les Allemands les emploient à titre d'assaisonnement. Maladies dans lesquelles nous en faisons usage. VII. 580. *a.* Propriétés qu'on leur attribue. Maniere d'en user en qualité de remede. Usage de l'extrait ou rob de genievre. Propriétés de l'eau distillée des baies de cette plante. Vertus de l'esprit ardent qu'on retire par distillation du vin de genievre. Usage & propriété de l'huile essentielle dissoute dans l'esprit de vin. Sel qu'on retire du marc de la préparation du rob. Elixir de genievre, ses propriétés. Ratafia préparé par l'infusion des baies de genievre dans de l'eau-de-vie. Onguent pour la teigne fait avec les baies de genievre. Quelles sont les vertus les plus évidentes de cette plante. Observations sur son usage. *Ibid. b.* Compositions de la pharmacopée de Paris, dans lesquelles entrent les baies de genievre, leur extrait, leur huile, leur résine. On brûle le bois de genievre pour chasser le mauvais air. *Ibid.* 581. *a.*

Genevrier, résine du genevrier nommée sandaraque. XIV. 610. *a, b.* Baume de genievre. II. 165. *b.* Quelques-uns pensent qu'on peut substituer le bois de genevrier au sassafras. 460. *b.* Vin de genievre, *voyez* GENEVRETTE.

GENGHIS-CHAN, histoire de ses conquêtes. XV. 925. *a, b.* Corps de loix qu'il donna aux Tartares. XVII. 633. *b.* Tolérance exercée par les princes de la maison de Genghis-chan. 664. *a.*

GENGOUX-LE-ROYAL, (*Géogr.*) *Suppl.* IV. 699. *b.*

GENIAL, (*Hist. anc.*) épithete donné à quelques dieux qui présidoient à la génération. Etym. de ce mot. Quels étoient les dieux géniales. VII. 581. *a.*

GENIE. (*Myth. Litt. Antiq.*) La tradition la plus ancienne & la plus générale est que le monde soit rempli de génies. Cette opinion a finalement donné lieu à l'introduction des fées, des gnomes & des sylphes. Opinion des anciens sur les génies. VII. 581. *a.* Les génies accordés à chaque particulier ne jouissoient pas d'un pouvoir égal. On pensoit qu'il y avoit un bon & un mauvais génie attaché à chaque personne. Doctrine de Servius sur ces génies particuliers. Les romains appelloient *junons*, les génies gardiens des femmes. Il y avoit encore les génies propres de chaque lieu. On adoroit à Rome le génie tutélaire de l'empire. Hommage & culte rendus au génie des Césars. Sacrifices que chacun offroit à son propre génie le jour de sa naissance. Le platane étoit spécialement consacré à cette sorte de divinité. *Ibid. b.* Diverses représentations qu'on faisoit des génies. Avec le tems on vint à les identifier. *Ibid.* 582. *a.*

Génies, *voyez Démons.* Réflexion de M. de Fontenelle sur leur existence. I. 493. *a.* Doctrine des Chaldéens sur les génies. III. 21. *a.* Des génies qui eurent commerce avec les femmes. 433. *b. Voyez Incubes.* Ceux qui, sous la figure d'une femme, ont eu commerce avec les hommes, *voyez Succube.* Comment la crainte introduisit les génies malfaisans, & l'espérance les génies favorables. IV. 1071. *b.* Génies particuliers des femmes. IX. 62. *b.* Génies tutélaires. XVI. 763. *a.* Genies bons & mauvais admis par les sauvages d'Amérique. X. 486. *a.* Génies adorés par les habitans de Loango, 624. *b.* par les Algonquins. 41. *a.* Sentiment de Socrate sur les génies. XV. 263. *b.* Génie de Socrate, *voyez* l'article de ce philosophe.

GÉNIE, (*Philosoph. Littérat.*) l'étendue de l'esprit, la force de l'imagination, & l'activité de l'ame, voilà le génie. L'homme de génie est celui dont l'ame intéressée à tout ce qui est dans la nature, ne reçoit pas une idée, qu'elle n'éveille un sentiment. Il se rappelle ses idées avec un sentiment plus vif qu'il ne les a reçues. Entouré des objets dont il s'occupe, il ne se souvient pas, il voit, il est ému. L'ame se plait souvent dans ces affections momentanées; elles lui donnent un plaisir qui lui est précieux; elle se livre à tout ce qui peut l'augmenter... Sa maniere de peindre les objets qui viennent l'agiter... VII. 582. *a.* L'imagination prend des formes différentes, elle les emprunte des différentes qualités qui constituent le caractere de l'ame. Le génie n'est pas toujours génie; quelquefois il est plus aimable que sublime; quelquefois dans l'homme de génie l'imagination est gaie... Le goût est souvent séparé

du génie : les regles & les loix du goût lui donneroient des entraves ; il les brise pour voler au sublime, au pathétique, au grand. *Ibid. b.* La force & l'abondance, je ne sais quelle rudesse ; l'irrégularité, le sublime, le pathétique, voilà dans les arts le caractere du génie. Dans la philosophie, il répand fréquemment de brillantes erreurs ; il a quelquefois de grands succès... Qualités de l'esprit qu'exigent les recherches philosophiques... Le génie est frappé de tout ; & dès qu'il n'est point livré à ses pensées, & subjugué par l'enthousiasme, il étudie, pour ainsi dire, sans s'en appercevoir. Les germes qu'il recueille produisent dans le tems des effets si surprenans, qu'il est lui-même tenté de se croire inspiré. Dans l'homme que l'imagination domine, les idées se lient par les circonstances & par le sentiment ; il donne aux abstractions une existence indépendante de l'esprit qui les a faites ; il construit des édifices hardis que la raison n'oseroit habiter. *Ibid.* 583. *a.* Le vrai ou le faux dans les productions philosophiques ne sont point les caracteres distinctifs du génie... Comparaison de Locke & de Shaftterbury... Le génie hâte cependant les progrès de la philosophie par les découvertes les plus heureuses ; mais à côté des vérités qu'il découvre, il placera les ouvrages de son imagination... Philosophes qu'il anima... Il est douteux que le génie, qui a si souvent pénétré de quelle maniere les hommes en société devoient être conduits, soit lui-même propre à les conduire. Le sang-froid, si nécessaire à ceux qui gouvernent, semble être une qualité absolument opposée au génie. Les hommes de génie paroissent plus faits pour renverser ou fonder les états, que pour les maintenir. Il y a des momens où ils sauveroient leur patrie, qu'ils perdroient ensuite s'ils y conservoient du pouvoir. *Ibid. b.* Qu'Alexandre & Condé soient maîtres des évènemens le jour d'une bataille, dans ces instans où il faut que la premiere des pensées soit la meilleure ; mais que Turenne & Marlborough leur soient préférés, quand il faudra diriger les opérations d'une campagne entiere. Dans les arts, les sciences & les affaires, le génie semble changer la nature des choses ; il dévance son siecle qui ne peut le suivre ; il laisse loin de lui l'esprit qui le critique avec raison : il est mieux senti que connu par l'homme qui veut le définir. *Ibid.* 584. *a.*

GENIE. (*Belles-lett.*) En quoi le génie differe du talent. Le génie est une sorte d'inspiration fréquente, mais passagere : son attribut est de créer. Différence de la création du génie, & de la production du talent. Celle-ci consiste à donner la forme ; la premiere, à donner l'être. Le mérite de l'une est dans l'industrie, celui de l'autre dans l'invention. *Suppl.* III. 203. *a.* Mais outre le génie de l'invention, il y a dans les compositions même que le génie n'a pas inventées, des détails qui ne sont qu'à lui. Ce sont des caracteres créés, des descriptions d'une beauté inouie, des traits de lumiere & de force, qui ressemblent à des inspirations ; voilà le génie de la pensée. Il y a aussi l'expression de génie ; c'est-à-dire, l'expression que l'on paroît avoir créée, pour rendre avec une force ou une grace singulieres la pensée ou le sentiment. Heureux effets de l'accord du talent avec le génie. Auteurs en qui se trouve cette admirable union. *Ibid. b.*

Génie. Différence entre l'industrie, le génie & le goût. VIII. 694. *a*, *b.* En quoi consiste le génie. V. 720. *a.* Le bon goût n'est point un obstacle au génie. IV. 496. *b.* Dans tous les arts, le génie conduit à la science des effets. V. 407. *a.* Combien les hommes de génie ont perfectionné les langues. 638. *c.* Génie dans la musique. III. 769. *a.* Découvertes qui sont le fruit du génie. IV. 705. *b.* Productions du génie, qui sont autant de monumens de la gloire de notre nation & de l'humanité. V. 720. *b.* Il n'est point d'enthousiasme sans génie. 721. *b.* Qualités morales qui accompagnent ordinairement le génie. Gloire réservée à l'homme qui en est doué. 722. *a.* Plus l'homme de génie acquiert de connoissances, plus ses momens d'enthousiasme sont fréquens, & les tableaux que la raison lui présente, hardis, nobles, extraordinaires. *Ibid. b.* Activité des hommes de génie. 784. *b.* Heureux génie. VIII. 195. *b.* Celui qui invente ou perfectionne un genre d'imitation, est homme de génie. 567. *b.* Combien la folie & le génie se touchent de près. XVI. 260. *b.* Circonstances qui influent sur le caractere du génie. *Suppl.* IV. 540. *a.*

GÉNIE. (*Musiq.*) Caracteres du génie du musicien. Comment l'artiste connoîtra si la nature l'a enrichi de ce don précieux. *Suppl.* III. 204. *a.*

GENIE, *le*, (*Art milit.*) parties que renferme la science des ingénieurs. C'est à M. de Vauban qu'on doit l'établissement du génie, ou du corps des ingénieurs. Avant cet établissement, rien n'étoit plus rare en France que les gens de cette profession. Quels étoient les officiers auxquels le général donnoit la conduite des travaux d'un siege. Ingénieurs de Henri IV & de Louis XIII. VII. 584. *a.* Ceux qui se sont distingués sous le regne de Louis XIV. Avantages qu'on retire de l'établissement du génie. Ministre ou directeur général du génie. L'artillerie unie au corps du génie. *Ibid. b.* *Voyez* INGENIEURS.

GÉNIES, (*Archit.*) figures d'enfans avec des ailes & des attributs. Il s'en fait de bas-reliefs. Génies fleuronnés. VII. 584. *b.*

Génie, feu & invention qu'un artiste met dans la décoration de ses ouvrages. Qualités essentielles à un architecte. VII. 584. *b.*

GENIEVRE, *voyez* GENEVRIER.

GÉNIPANIER ou *Genipa.* (*Botan.*) Caracteres de ce genre de plante. VII. 585. *a.*

Génipanier. Especes qui appartiennent à ce genre ; l'une est un arbre du Brésil, nommé *janipaba*, VIII. 446. *b.* l'autre commune dans les isles de l'Amérique, est appellée *xagua.* XVII. 648. *a.*

GENITA-MANA, (*Mythol.*) déesse qui présidoit aux enfantemens. Sacrifice qu'on lui faisoit. Priere singuliere qu'on lui adressoit. Explication que Plutarque en donne. VII. 585. *a.* *Voyez Suppl.* III. 204. *a.*

GÉNITES, *engendrés*, (*Théolog.*) ceux qui descendoient d'Abraham sans mélange d'un sang étranger.

GÉNITIF, (*Gramm.*) usage universel de ce cas. VII. 585. *a.* La détermination produite par le génitif, peut être fondée sur une infinité de rapports différens. Cette diversité des rapports, auxquels le génitif peut avoir trait, a fait donner à ce cas différentes dénominations, selon que les uns ont fixé plus que les autres, l'attention des grammairiens. Pourquoi celle de *génitif* a été le plus unanimément adoptée. Les services qu'il rend dans le systême de la formation, s'étendent à toutes les branches de ce systême. I. Dans la dérivation grammaticale, le génitif est la racine prochaine des cas obliques ; tous suivent l'analogie de sa terminaison, tous en conservent la figurative. *Ibid. b.* Terminaison des génitifs de chaque déclinaison dans la langue latine. Exceptions. II. Dans la dérivation philosophique, le génitif est la racine génératrice d'une infinité de mots, soit dans la langue latine même, soit dans celles qui y ont puisé ; on en reconnoit sensiblement la figurative dans ses dérivés. *Ibid.* 586. *a.* Ainsi du génitif des adjectifs l'on forme, à peu d'exceptions près, leurs degrés comparatif & superlatif. Le génitif des noms sert à la dérivation de plusieurs especes de mots. Nous avons dans notre langue des mots qui viennent immédiatement d'un génitif latin. III. Dans la composition, c'est encore le génitif qui est la racine élémentaire d'une infinité de mots, soit primitifs, soit dérivés. Nous appercevons sensiblement la même influence dans les mots composés de notre langue, qui ne sont, pour la plupart, que des mots latins terminés à la françoise. Le nom qu'on a donné à ce cas, a le défaut de ne pas exprimer la détermination du sens vague du nom appellatif auquel il est subordonné. En latin, il n'est jamais construit qu'avec un nom appellatif exprimé ou sous-entendu.

1. Il est quelquefois à la suite d'un nom propre. 2. D'autres fois, il suit quelqu'un de ces adjectifs présentés sous la terminaison neutre, & réputés pronoms par la foule des grammairiens. *Ibid. b.* 3. Souvent il paroît modifier tout autre adjectif, dont le correctif est exprimé ou supposé. 4. Plus souvent il est à la suite d'un verbe : c'est une erreur de croire qu'il en soit le régime. On trouve communément le génitif après les verbes *pœnitere*, *pudere*, *pigere*, *tædere*, *miserere.* On fera voir au mot *impersonnel*, que ces verbes sont réellement personnels, & que leur sujet doit être au nominatif quand on l'exprime. On montre ici que leur prétendu régime au génitif est le régime déterminatif du nom qui leur sert de sujet, & que ce qu'on envisage ordinairement comme leur sujet, est véritablement leur régime objectif. Autres verbes avec lesquels le génitif se construit. *Ibid.* 587. *a.* 5. Observations sur le génitif, joint à un adverbe. 6. Du génitif placé à la suite d'une proposition. Le génitif fait l'office de déterminatif à l'égard du nom auquel il est subordonné ; mais on n'en doit pas conclure que ce soit le seul moyen qu'on puisse employer pour cette détermination. Comment on remplace en françois la fonction du génitif. *Ibid. b.* Le rapport de l'espece à l'individu n'est pas toujours annoncé par le génitif, souvent le nom propre déterminant est au même cas que le nom appellatif déterminé. La langue latine a encore une autre maniere de déterminer un nom appellatif d'action par le rapport de cette action à l'objet, en mettant le nom de l'objet à l'accusatif. Inconvéniens du génitif : il détermine quelquefois en vertu du rapport d'une action au sujet qui la produit, quelquefois aussi en vertu du rapport de cette action à l'objet ; c'est une source d'obscurités dans les auteurs latins. Regle à observer pour entendre les livres écrits en quelque langue que ce soit. *Ibid.* 588. *a.*

Genitif. Pourquoi ce cas est ainsi nommé. II. 734. *b.* Le génitif grec ne sauroit être considéré comme un ablatif. IV. 640. *a.*

GENNADIUS. Dispute entre ce philosophe & Pléthon XII. 743. *b.*

GÉNOIS, *voyez* GENES. Ouvrages des Génois pour faciliter le commerce sur la mer Noire. XIII. 78. *b.* Comment ils

possédèrent l'isle de Scio. XIV. 797. *a.* Leurs entreprises sur la Corse. *Suppl.* II. 618. *a*, *b*.

GENOU, (*Anat.*) *voyez* ROTULE.

Genou, voyez JARRET. Os du genou appellé la *rotule*. XIV. 383. *b.* Glandes dans l'articulation du genou. *Suppl.* III. 235. *a.* Tumeur au genou, guérie par une fumigation mercurielle. VII. 367. *b.* Tumeur au genou causée par la stagnation de la synovie. XV. 761. *b.*

GENOU, (*Maneg. Maréch.*) partie des jambes antérieures du cheval. Description de cette partie. VII. 588. *a.* D'où dépend sa beauté. Ce qu'annoncent la rondeur & l'enflure de cette partie, ou lorsqu'elle se trouve dénuée de poils dans sa partie antérieure. Inégalité qu'on apperçoit souvent dans l'une des portions latérales du genou. Tout genou qui n'est pas effacé, est véritablement défectueux. Dans cet état, l'animal est dit *arqué* ou *brassicourt*. Observations sur ces défauts. Chevaux dont les genoux se rapprochent, & sont appellés *genoux de bœuf*. Especes de crevasses, que l'on nomme, tantôt *malandres*, tantôt *rapes*, & qu'on voit fréquemment en-arriere & dans le pli du genou. Espece de tumeur causée par l'humeur la plus grossiere, qui a donné lieu à ces crevasses. *Ibid. b. Voyez Suppl.* III. 382. *a.* 385. *a.* 389. *a.* 398. *b.*

GENOU, (*Maneg.*) pli ou courbure que l'on donne quelquefois aux branches du mors en avant, & entre le coude & la gargouille. VII. 588. *b.*

GENOU, (*Marine*) pieces de bois très courbes, qui s'empatent sur les varangues & fourcats. Genoux de fond & genoux de revers. VII. 589. *a.*

Genou, terme d'hydraulique, d'économie rustique & d'arts méchaniques. VII. 589. *a.*

GENOU, (*Astron.*) piece de cuivre qui a plusieurs mouvemens, & par le moyen de laquelle on met un quart de cercle à différentes hauteurs & même dans différens plans. Description du genou simple & du genou double. *Suppl.* III. 204. *a.*

Genou, instrument du mineur. VII. 639. *a.*

GENOUILLERE, (*Art milit.*) partie basse de l'embrasure d'une batterie. Détails sur ce sujet. Pourquoi cette partie est appellée *genouillere*. VII. 589. *a.*

Genouillere, terme de bottier. VII. 589. *b.*

GENOUILLERE, (*Artific.*) Les genouilleres sont pour l'artifice d'eau, ce que les serpenteaux sont pour l'artifice d'air. Usage auquel on les emploie. Quel est leur effet. On les nomme aussi *dauphins* & *canards*. Maniere de les faire. Maniere d'enduire de suif les artifices d'eau. Compositions pour genouilleres de dix lignes de diametre intérieur, en feu ancien, feu commun, feu chinois. VII. 589. *b.*

GENRE. (*Gramm.*) En quel sens le mot *genre* a été d'abord introduit dans la grammaire. La distinction des sexes semble avoir occasionné celle des genres. VII. 589. *b.* Les noms seuls des animaux devroient avoir un genre; les autres noms, ou ne seroient d'aucun genre, ou celui qu'ils auroient pourroit s'appeller genre neutre. Origine de la distinction des noms en masculins & en féminins. Quelle en peut avoir été la raison par rapport à la langue latine. Origine du genre neutre dans cette langue. D'autres peuples qui auront envisagé les choses sous d'autres aspects, auront réglé les genres d'une maniere toute différente. *Ibid.* 590. *a.* Il n'y a que l'usage qui puisse donner la connoissance des genres des noms dans quelque langage que ce soit. Un coup-d'œil sur les parties du discours, assujetties à l'influence des genres, va nous apprendre l'usage, & en même tems le vrai motif de leur institution. Les noms présentent à l'esprit les idées des objets considérés comme pouvant être les sujets de diverses modifications. Les adjectifs présentent à l'esprit la combinaison des modifications avec leurs sujets. On a donné aux adjectifs les mêmes formes accidentelles qu'aux noms même, afin de déterminer, par la concordance des terminaisons, la corrélation des uns & des autres. C'est pour rendre la corrélation des noms & des adjectifs plus palpable, qu'on a introduit la concordance des genres. Les verbes servent aussi à présenter à l'esprit la combinaison des modifications avec leurs sujets. En introduisant donc l'usage des genres, on a pu revêtir les verbes de terminaisons relatives à cette distinction, comme les orientaux l'ont fait. Les genres ne sont donc que les différentes classes dans lesquelles on a rangé les noms, pour servir à déterminer le choix des terminaisons des mots qui ont avec eux un rapport d'identité; *Ibid. b.* & dans les mots qui ont avec eux ce rapport d'identité, les genres sont les diverses terminaisons qu'ils prennent dans le discours, relativement à la classe des noms leurs corrélatifs. Examen de la question; savoir, si les adjectifs & les substantifs doivent être regardés comme deux parties d'oraison différentes. Raisons qu'allegue M. Fromant contre cette distinction. Examen de ces raisons. L'auteur renvoie à l'article *Nom*, les éclaircissemens nécessaires à la distinction des noms & des adjectifs. *Ibid.* 591. *a.* Observations de M. du Marsais sur les genres des *adjectifs*, *voyez* ce mot.

Remarques générales sur les genres des noms & des pronoms. I. Les noms d'un genre *déterminé* sont ceux qui sont fixés déterminément. II. Noms d'hommes & d'animaux du genre *commun.* La précision qu'il semble qu'on ait envisagée dans l'institution des genres, auroit été plus grande, si on avoit donné aux adjectifs une terminaison relative au genre commun pour les occasions où l'on auroit indiqué l'espece sans attention au sexe. III. Il y a des noms qui sont invariablement du même genre, quoiqu'on les emploie pour exprimer les individus des deux sexes. Les grammairiens disent que ces noms sont du genre *épicene*. Etym. & explication de ce mot. *Ibid. b.* Différence entre le genre commun & le genre épicene. IV. Quant aux noms des êtres inanimés, on appelle *douteux*, ceux qui, sous la même terminaison, se rapportent tantôt à un genre, tantôt à un autre. Observations sur l'origine du genre douteux. *Dies* avoit deux sens différens dans les deux genres, *Ibid.* 592. *a.* de même que *finis*, *sal.* En françois, *bronze* a deux significations différentes, selon le genre dans lequel on l'emploie: il en est de même des exemples suivans, *la garde du roi*, *un garde du roi: duché* & *comté* n'ont pas des différences si marquées dans les deux genres, mais il est vraisemblable qu'ils les ont eues. Le mot *équivoque* est aussi douteux. Exemple qui montre comment un nom, dont le genre avoit été d'abord déterminé, peut ensuite devenir du genre douteux. V. La derniere classe des noms irréguliers dans le genre, est celle des *hetérogenes*; c'est-à-dire, de ceux qui sont d'un genre au singulier & d'un autre au pluriel. Divers exemples tirés des noms latins. *Ibid. b.* Cause de cette sorte d'irrégularité.

Des genres des pronoms. Il étoit naturel qu'ils ne fussent attachés à aucun genre déterminé, mais qu'ils se rapportassent à celui du nom qu'ils représentent dans le discours. M. du Marsais prétend que le pronom *ce* en françois est du genre neutre: examen de ce sentiment. *Ibid.* 593. *a.* Remarque de M. Duclos sur les genres; cet académicien prétend que l'*institution des genres est une chose purement arbitraire, qui ne paroit pas avoir le moindre avantage, & qui a beaucoup d'inconvéniens.* Observations de l'auteur sur ce sentiment. Utilité de l'institution des genres. *Objection.* Les Grecs & les Latins avoient trois genres; nous n'en avons que deux, & les Anglois n'en ont point; c'est donc une chose purement arbitraire. *Réponse. Autre objection.* De toutes les manieres d'indiquer la relation de l'adjectif au nom, la maniere angloise est du moins la meilleure. *Réponse. Ibid. b.* Les vices qui paroissent tenir à l'institution des genres, ne viennent souvent que d'un emploi mal entendu de cette institution. *Ibid.* 594. *a.*

Genre. Des genres des adjectifs. I. 136. *a.* Comment on indique en françois le genre des noms. 726. *b.* Des genres masculin, féminin & commun. III. 715. *b.* Des genres dans les mots déclinables. X. 754. *b.* Du genre neutre. XI. 118. *b.* Noms de genre. I. 548. *b.* 727. *a*, *b.* 728. *a*, *b.* Utilité de la distinction des genres. *Suppl.* III. 251. *b.*

GENRE, (*Méthaphys.*) le genre le plus bas est celui qui ne contient sous lui que des especes, au lieu que les genres supérieurs se subdivisent en de nouveaux genres. Méthode de former la notion de ces deux sortes de genres. Ce qu'on entend par déterminations génériques. Les genres & les especes se déterminent par les qualités essentielles. VII. 594. *a.*

Genre. Comment nous parvenons à distribuer en genres & en especes les êtres que nous connoissons, *Suppl.* I. 69. *b.* 73. *a.* Ces classes n'existent point réellement. 71. *a. Voyez* METHODE.

GENRE, (*Géomét.*) les lignes géométriques distinguées en genres ou ordres. Les lignes du second ordre sont appellées courbes du premier genre, *&c.* Le mot *genre* s'applique quelquefois aux équations & quantités différentielles. VII. 594. *b.*

GENRE, (*Hist. nat.*) On désigne par le mot *genre*, les ressemblances qui se trouvent entre des objets de différentes especes. Genre de solipedes. Genre des animaux à pied fourchu. De même qu'on établit des genres, on forme des classes: ainsi l'on dit la classe des quadrupedes. VII. 594. *b.*

Genre, définition du genre. XVII. 405. *a. b.* Distinction de l'histoire naturelle en regnes, classes, genres, especes. III. 505. *b.* 506. *a.* X. 458. *b.* — 460. *a.*

GENRE, (*Anatom.*) Genre nerveux. Le tabac irrite le genre nerveux; le vinaigre pris en trop grande quantité l'incommode. VII. 594. *b.*

GENRE DE STYLE, (*Litt.*) Chaque genre d'écrire a son style propre en prose & en vers. VII. 594. *b.* Chaque genre a ses nuances différentes: on peut les réduire à deux; le simple & le relevé. Beautés qui leur sont communes. En quoi consistent leurs différences. Entre le simple & le sublime il y a plusieurs nuances, & c'est l'art de les assortir qui contribue à la perfection de l'éloquence & de la poésie. Exemples qui montrent dans quels cas on doit se permettre le mélange des styles, & dans quels cas on doit se le défendre. Le défaut le plus condamnable dans le mélange des styles, est de défigurer les sujets les plus sérieux, en croyant les

égayer par les plaiſanteries. *Ibid.* 575. *a.* Cauſe de ce défaut. Autre défaut qui ne vient que de négligence ; c'eſt de mêler au ſtyle ſimple & noble qu'exige l'hiſtoire, ces expreſſions triviales que la bienſéance réprouve. Un auteur qui s'eſt fait un genre de ſtyle, peut rarement le changer quand il change d'objet. *Ibid. b.*

Genre ſimple, tempéré, ſublime. V. 530. *a.* De l'aſſortiment du ſtyle au genre. *Suppl.* IV. 539. *b.* Difficulté de ſaiſir & d'obſerver le genre familier noble. *Suppl.* I. 383. *b.*

Genre, (*Rhétorique*) Les rhéteurs en diſtinguent trois ; le démonſtratif, le délibératif, le judiciaire. VII. 595. *b.*

Genres diſtingués en rhétorique. XI. 550. *a.*

Genre, (*Muſiq.*) Les Grecs appelloient genre la maniere de partager le tétracorde ou l'étendue de la quarte. Trois regles d'où dépendoit la bonne conſtitution de cet accord. Comme cet accord pouvoit ſe diverſifier de trois façons, cela conſtituoit trois principaux genres ; le diatonique, le chromatique & l'enharmonique. En quoi conſiſtoient ces trois genres. VII. 595. *b.* Outre ces genres principaux, il y en avoit d'autres qui réſultoient tous des divers paſſages du tétracorde, ou des façons de l'accorder, différentes de celles qui conſtituoient les trois genres dont on vient de parler. Nous avons, comme les anciens, le genre diatonique, le chromatique & l'enharmonique ; mais ſans aucunes ſubdiviſions. Nous conſidérons ces genres ſous des idées fort différentes de celles qu'ils en avoient. Dans notre muſique, les genres ſont preſque toujours mixtes ; il n'en étoit pas de même des genres des anciens. *Ibid.* 596. *a.* Il y avoit dans le ſyſtême de muſique des Grecs, des cordes communes à tous les genres, & d'autres qui changeoient d'un genre à l'autre. Noms qu'on leur donnoit. Ce qu'il y avoit à faire, lorſqu'on traitoit ſéparément les trois genres ſur des inſtrumens à corde ; & lorſqu'on exécutoit ſur le même inſtrument un air compoſé dans deux ou dans les trois genres à la fois. Baſſe fondamentale dans le genre chromatique des grecs. Obſervations ſur leur ſyſtême enharmonique. Dans notre muſique moderne, il peut y avoir trois ſortes de genres enharmoniques ; l'enharmonique ſimple, le diatonique enharmonique, le chromatique enharmonique : ce dernier genre n'a jamais été exécuté. *Ibid. b.* M. le Vens de Bordeaux doute que le diatonique-enharmonique puiſſe être exécuté, quoique M. Rameau l'aſſure. L'enharmonique du premier genre a été employé avec ſuccès dans le premier monologue du quatrieme acte de *Dardanus*. Mêlé avec le diatonique & le chromatique, il aideroit beaucoup à l'expreſſion dans les morceaux où il faudroit peindre quelque violente agitation de l'ame : exemple. Autre exemple du genre chromatique, employé dans le chant & dans la baſſe. *Ibid.* 597. *a.* La méthode de chanter notre récitatif à l'italienne ne ſeroit point impraticable ſur notre théatre. Quand le récitatif eſt bon, cette maniere de le chanter le fait reſſembler beaucoup mieux à la déclamation ; & tout le récitatif qui déplaira étant chanté de cette ſorte, ſera infailliblement mauvais. *Ibid. b.*

Genre épais. V. 744. *a.* Genres de la muſique ancienne. VII. vol. des planch. muſique, planch. 15.

Genre, (*Peinture*) ce qu'on entend par *peintre de genre*. VII. 597 *b.* Ce n'eſt point une raiſon d'avoir moins de conſidération pour un habile peintre de genre, parce que ſes talens ſont renfermés dans une ſphere qui ſemble plus bornée ; comme ce n'eſt point pour un peintre un juſte ſujet de s'énorgueillir, de ce qu'il peint médiocrement dans tous les genres. Tout artiſte qui a quelque lieu de douter de ſes forces, doit donc ſe borner dans ſes travaux, pour remplir avec quelque utilité une carriere qui par là deviendra digne de louange. Comme il ſeroit très-poſſible que trois ou cinq tableaux deſtinés à orner un ſallon, euſſent entre eux une liaiſon d'intérêt, on pourroit ſuivre dans la façon de les traiter, quelques-uns des principes qui conſtituent la tragédie ou la comédie. *Ibid.* 598. *a.* Ces eſpeces de poemes dramatiques pittoreſques devroient toujours être choiſis tels que les places où ils ſont deſtinés le demandent. Obſervations ſur la maniere de traiter en peinture les paſtorales. Maniere de traiter l'idylle en tableaux. Il n'eſt pas un genre de poéſie qui n'ait ſon genre analogue en peinture. Les genres en peinture ſe ſont diviſés & peuvent ſe ſubdiviſer à l'infini. *Voyez* ſur le même ſujet Galerie. *Ibid. b.*

GENS, (*Gramm.*) Ce mot tantôt ſignifie les perſonnes, tantôt les domeſtiques, tantôt les ſoldats, tantôt les officiers de juſtice d'un prince, & tantôt les perſonnes qui ſont de même ſuite & d'un même parti. Obſervations ſur le genre de ce mot. Le mot *gens* pris dans la ſignification de *nation*, ſe diſoit autrefois au ſingulier. On demande ſi l'on doit ſe ſervir du mot *gens* lorſqu'on détermine le nombre ; ſi par exemple on doit dire *dix gens* : examen de cette queſtion. VII. 599 *a.* L'expreſſion *honnête homme* doit ſe changer quelquefois au pluriel en celle *d'honnêtes gens*. *Ibid. b.*

Gens, obſervations ſur l'adjectif joint au mot *gens*. I 136. *b.* Différence entre gens & perſonnes. XII. 432. *a.*

Gens, droit des, V. 127. *a. b.* Différence entre le droit naturel & le droit des gens. 132. *a.*

Gens de lettres, (*Philoſ.* & *Litt.*) ce mot répond à celui de *grammairiens* chez les Grecs & les Romains. On ne donne point ce nom à celui qui, avec peu de connoiſſances, ne cultive qu'un ſeul genre. Divers genres dans leſquels l'homme de lettres doit être verſé. Critique grammaticale dont les auteurs des 16 & 17[e] ſiecles s'occupoient. Aujourd'hui l'eſprit philoſophique a ſuccédé à cette critique. Quand cet eſprit ſe joint au bon goût, il forme un littérateur accompli. Avantages que les gens de lettres de notre ſiecle ont ſur ceux des ſiecles précédens. VII. 599. *b.* Services qu'ils ont rendus à la ſociété. Ils ont d'ordinaire plus d'indépendance dans l'eſprit que les autres hommes. Différence entre un homme de lettres & un bel eſprit. Il y a beaucoup de gens de lettres qui ne ſont point auteurs, & ce ſont probablement les plus heureux. *Ibid.* 600. *a.*

Gens de lettres, conſidérations ſur les gens de lettres. I. xviij. *Diſc. prélim.* Réponſes de Charles V. roi de France à quelqu'un qui murmuroit de l'honneur qu'il portoit aux gens de lettres. III. 523. *b.* Quelle fut à l'époque de la renaiſſance des lettres leur principale occupation. V. 283. *b.* Des femmes qui ſe ſont illuſtrées par les lettres. VI. 469. *b.* Les gens de lettres accuſés d'avoir ſouvent proſtitué leurs éloges aux crimes heureux des conquérans. VII. 717. *b.* De la mode de changer de nom établie parmi les gens de lettres dans ces derniers ſiecles. X. 466. *b.* Grands hommes qui ſe ſont appliqués aux lettres & aux ſciences. XIV. 788. *a.* *Voyez* Lettres.

Gens de corps ou de poste. (*Juriſp.*) VII. 600. *a.*

Gens de robe & gens d'epee. Conſidérations ſur leur rang & leur nobleſſe. VI. 26. *a. b.* 27. *a. b.*

Gens du roi, (*Juriſpr.*) Différentes ſignifications de ces termes. Origine de ce titre. Divers officiers compris particuliérement aujourd'hui ſous le titre de gens du roi. VII. 600. *a.* Leurs fonctions. Différens officiers par leſquels étoient remplies chez les romains les fonctions que les gens du roi exercent. Magiſtrats appellés, l'un, *comes ſacrarum largitionum*, l'autre, *comes rei privatæ*. Avocats du fiſc dans le tribunal ſouverain du préfet du prétoire. Avocat du fiſc auprès du premier magiſtrat de chaque province. Fonctions de ces avocats. Officier appellé *procurator Cæſaris* dans chacune des principales villes de l'empire : ſes fonctions. Le même ordre étoit établi dans les Gaules par les Romains, lorſque nos rois en firent la conquête : mais ſuivant les capitulaires, il paroit qu'il y eut quelque changement. *Ibid. b.* Il n'y eſt point fait mention qu'il y eût alors des avocats du fiſc en titre d'office. Pour ce qui eſt des procureurs du roi, il y en avoit dès le commencement de la monarchie : lors qu'il étoit queſtion de s'oppoſer ou plaider pour le roi, c'étoit toujours le prévôt de Paris ou les baillifs royaux qui portoient la parole. On ne trouve aucune preuve qu'il y eût des procureurs du roi au parlement, avant 1302 ; ce qui fait cependant croire que le roi avoit des gens chargés de ſes intérets au parlement, c'eſt qu'il avoit dès-lors des procureurs, & quelquefois des avocats dans les bailliages, comme au châtelet. Quels étoient en 1301 les avocats du roi au parlement. Ce n'eſt qu'en 1308 qu'on trouve pour la premiere fois un procureur du roi, parlant pour ſa majeſté au parlement. Une lettre de Philippe-le-Bel fait mention d'un tel officier. Cependant l'ordonnance de 1319 ſemble ſuppoſer qu'il n'y en avoit point alors. *Ibid.* 601. *a.* Mais depuis ce tems, on trouve des preuves certaines qu'il y avoit deux avocats & un procureur du roi au parlement. D'où étoient tirés ces officiers. Gens du roi dans les cours ſouveraines & dans les ſieges royaux inférieurs. leur habillement. Leur place dans les audiences. Lorſqu'ils parlent, ils ſont debout & couverts, les deux mains gantées ; ils ne peuvent être interrompus par ceux contre leſquels ils plaident, ni par les juges, lorſque l'heure où finit l'audience vient à ſonner. *Ibid. b.* Diverſes obſervations ſur le miniſtere des gens du roi. Ce miniſtere eſt purement gratuit. Parquet ou chambre des gens du roi de chaque ſiege. *Ibid.* 602. *a.*

Gens du roi, *Parquet des*, XII. 81. *b.*

GENT, *gentil*, *joli*, *gentilleſſe*, ſignification de ces mots. XVII. 796. *a.*

GENTIANE, (*Bot.*) Caracteres de ce genre de plante. Diverſes eſpeces de gentiane. Deſcription de la grande gentiane jaune. VII. 602. *a.* Origine de ſon nom, ſelon Pline. Lieux où elle croit. Charmante deſcription poétique que M. de Haller en donne. Obſervations ſur la petite gentiane d'Amerique, à fleur blanche. *Ibid. b.*

Gentiane, graine de la petite, XIV. 945. *a.*

Gentiane, (*grande*) *Mat. médic.* Propriétés de ſa racine. Maladies dans leſquelles on l'emploie. VII. 602. *b.* Uſages extérieurs auxquels on l'applique. Extrait de gentiane. Compoſitions de la pharmacopée de Paris, dans leſquelles on fait entrer la racine de cette plante. *Ibid.* 603. *b.*

Gentiane, (*Petite*) ou *gentiane croisette*, (*Mat. médic.*) Propriétés & usages de sa racine. Elle est absolument inusitée parmi nous. Usage chirurgical de cette racine, pour aggrandir un ulcere fistuleux & en entretenir l'ouverture. Quels sont les sinus fistuleux qu'on doit dilater. Deux vues générales pour lesquelles on entretient une ouverture dilatée. La racine de gentiane préférée à l'éponge en qualité de corps dilatant. Propriété de la poudre de racine de gentiane mise sur les fontanelles ou cauteres, dont la suppuration se tarit. VII. 603. *a.*

GENTIL, (*Hist. anc.*) ceux que les Hébreux appelloient de ce nom. Pourquoi ils ont été ainsi nommés. Prophéties qui annoncent la vocation des gentils à la foi. Signification de ce mot dans le droit romain. En quel tems il s'est introduit dans le latin & dans le grec. VII. 603. *b.*

Gentil, (M. le) son catalogue d'étoiles nébuleuses. *Suppl.* IV. 916. *b.*

GENTILHOMME, (*Jurispr.*) noble d'extraction. Etymologie de ce mot. Signification du mot *gentilitas*. Quelques-uns veulent que les titres d'écuyers & de gentilshommes aient été empruntés des Romains; d'autres prétendent que le terme de gentilshommes vient du latin *gentis homines*, *les gens dévoués au service de l'état*. Sur les privileges des gentilshommes, *voyez* Nobles. VII. 603. *b.* Passage de Tacite sur les compagnons du prince parmi les anciens Gaulois. *Ibid.* 604. *b.*

Gentilhomme, noble d'extraction. Son caractere moral. Etymologie du mot *gentilhomme. Suppl.* III. 204. *b.*

Gentilshommes, brigandage qu'ils ont exercé autrefois dans les provinces. III. 312. *b.* Ce qu'on entend par gentilhomme en Angleterre. 727. *b.* Autrefois nul n'étoit reconnu gentilhomme de nom, d'armes & de cri, s'il n'avoit droit de lever banniere. IV. 461. *a.* Exploitation de terre que la loi permet à un gentilhomme de faire par ses mains. *Suppl.* II. 916. *b.* Gentilshommes pensionnaires en France. XII. 313. *b.* Casques de gentilshommes. II. vol. des planch. Blason, pl. 14.

Gentilhomme à drapeau, (*Hist. mod. Art milit.*) VII. 604. *a.*

Gentilhomme de nom & d'armes. VII. 604. *a.*

Gentilhomme de parage. Gentilhomme de haut parage, de bas parage, de quatre lignes, de sang ou de ligne. VII. 604. *a.*

Gentilhommes de la chambre. (*Hist. de France*) Ils sont au nombre de quatre. Créations de ces charges. Noms de ceux qui les remplissent actuellement. VII. 604. *a.* Leurs fonctions. *Ibid. b.*

Gentilshommes de la chambre commune en Angleterre. III. 55. *b.*

Gentilhomme ordinaire de la maison du roi. Nombre de ces officiers. Henri III. les avoit créés au nombre de 45. Il ne faut pas les confondre avec les gentilshommes nommés les *quarante-cinq*, qui assassinerent le duc de Guise. Service & fonctions de ceux des gentilshommes ordinaires qui sont de sémestre. VII. 604. *b.* Lettre de M. le comte d'Argenson, adressée à chacun des gentilshommes ordinaires, lorsqu'après la guerre, le roi fit présent à chacun d'eux d'un ceinturon & d'une épée. Personnes illustres qui ont été dans ce corps. VII. 605. *a.*

Gentilshommes servans. (*Hist. de France*) Ils sont au nombre de trente-six. Leurs fonctions. Pourquoi ils sont nommés *gentilshommes servans le roi*. Leur service, le jour de la cène. Leur rang. VII. 605. *a.*

GENTILÉ, (*Gramm.*) nom qu'on donne aux peuples par rapport aux pays ou aux villes dont ils sont habitans. Le gentilé d'un seul homme peut être de trois sortes de dénominations. Le dictionnaire d'Etienne de Bisance enseigne le gentilé des habitans des villes & des pays dont il parle. VII. 605. *a.* Défaut de notre langue à cet égard. *Ibid. b.*

GENTILITIA sacra, fêtes de famille chez les Romains. XIV. 474. *b.*

GENTILLET, (*Innocent*) jurisconsulte. XVII. 264. *a.*

GENUFLEXION. (*Hist. eccl.*) Ancienneté de la génuflexion dans la priere. Tems auxquels elle n'avoit point lieu dans l'église. Diversité d'usages entre les chrétiens par rapport à la génuflexion. Cet usage singuliérement pratiqué par les saints. Paroles du 3[e] concile de Tours sur la génuflexion. VII. 605. *b.*

Génuflexion. Observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 204. *b.*

Génuflexion, condamnée par les chrétiens Grecs. X. 436. *b.*

Génuflexion, (*Hist. mod.*) marque extérieure de respect, de soumission d'un homme à un autre homme. Comment cet usage passa de l'orient dans l'occident. Souverains en Europe qui ont exigé la génuflexion de leurs sujets. VII. 605. *b.*

GENUTIA, loi. VIII. 723. *b.* IX. 661. *b.*

GÉOCENTRIQUE, *concentrique à la terre*, (*Astron.*) terme des anciens astronomes. Usage de ce mot dans la nouvelle astronomie. Latitude géocentrique d'une planete. Lieu géocentrique d'une planete. Comment on le détermine. Longitude géocentrique d'une planete. *Ibid.* 606. *a.*

GÉODE. (*Minéral.*) Description de cette sorte de pierre. Ses rapports avec la pierre d'aigle. VII. 606. *a.* Il paroit que quelques-unes de ces pierres ont dû être formées dans d'autres endroits que ceux où on les rencontre ordinairement. Cinq especes de géodes, selon M. Hill. Lieux où on les trouve. *Ibid. b.*

GÉODESIE, (*Géom.*) partie de la géométrie qui enseigne à diviser les terres & les champs entre plusieurs propriétaires. Etym. de ce mot. Maniere de diviser une figure rectiligne, & de la calculer. Toute la difficulté se réduira dans tous les cas, à diviser un triangle en raison donnée. Méthode à suivre pour diviser un hexagone par une ligne qui parte d'un de ses angles, en deux parties qui soient entr'elles comme *m* à *n*. Maniere de diviser une figure curviligne. VII. 606. *b.* Moyen de diviser un triangle en raison donnée par une ligne qui passe par un point placé hors du sommet, soit sur l'un des côtés, soit au-dedans du triangle, soit au-dehors. Maniere de diviser une figure quelconque, en raison donnée par une ligne menée d'un point donné quelconque. *Ibid.* 607. *a.* Maniere de diviser une figure en raison donnée, par une ligne qui ne passe pas par un point donné, mais qui soit parallele à une ligne donnée. Auteur à consulter. *Ibid. b.* Le mot *géodesie* se prend quelquefois dans le même sens que celui d'*arpentage*, *voyez* ce dernier mot. Opérations géodésiques. *Ibid.* 608. *a.*

GEOFFROI IV & Geoffroi V, de la maison d'Anjou. Observations sur le nom de *Plantagenets* donné à ces princes. XII. 709. *b.*

Geoffroi *l'aîné*. Cause des différentes couleurs des fleurs, selon ce chymiste. VI. 855. *b.* Sa table des rapports. XIII. 797. *b.*

Geoffroi *le cadet*. Son analyse des viandes. I. 266. *b. &c.* Sa classification des insectes lépidopteres. *Suppl.* III. 729. *b. &c.* Mis au nombre des anatomistes. *Suppl.* I. 405. *a.*

Geoffroi, (*Etienne-Louis*) anatomiste, *Suppl.* I. 412. *a.* & physiologiste. *Suppl.* IV. 361. *a.*

Geoffroi, (*Claude-Joseph*) physiologiste. *Suppl.* IV. 355. *a.*

GÉOGRAPHIE. Etymologie du mot. Antiquité de la géographie. Son utilité reconnue dans tous les tems. Premiere carte dont parlent les auteurs anciens. Josephe & les plus habiles interpretes de l'écriture assurent que Moïse & Josué firent dresser une carte géographique du pays de Canaan. La navigation contribua beaucoup aux progrès de la géographie; cependant cette science manqua très-longtems de principes certains. Thalès le Milésien fut le premier qui jugea la terre sphérique, & travailla sur ce systême. Philosophes qui rendirent l'usage des cartes géographiques commun dans la Grece. VII. 608. *b.* Table d'airain d'Aristagoras de Milet. Traité de géographie de Scylax, de Caryande. Ce fut sous les Grecs que la géographie commença à profiter des secours de l'astronomie. Tableaux géographiques des deux ingénieurs Diognetes & Beton, qui accompagnoient Alexandre. Travaux de Pithéas, géographe de Marseille, qui florissoit sous Alexandre. Ce fut lui qui, le premier, découvrit les climats. Aristote étoit aussi versé dans la science de la géographie. Ouvrages de Thimosthenes: goût de Théophraste pour les cartes géographiques. Ouvrages d'Eratosthene. *Ibid.* 609. *a.* Autres géographes de l'antiquité: Agatharchide le Cnidien, Mnésias, Artemidore d'Ephese. Cet amour pour la géographie ne tarda pas de passer de la Grece à Rome. Voyages & observations de Polybe de la part de Scipion-Emilien. Ingénieurs employés sous le consulat de Jules-César & de Marc-Antoine, pour dresser de nouvelles cartes de l'empire. La géographie des Gaules & de la Germanie commença d'être connue depuis les conquêtes de Jules-César. Correspondance de Pompée avec le géographe Possidonius. *Ibid. b.* Progrès de la géographie sous Auguste & Tibere: géographes qui se distinguerent sous ces regnes & les suivans. Isidore de Charax; Pomponius Mela; Métius-Pomposianus; comment ce dernier fut la victime de son amour pour la géographie. Pline le naturaliste; Marin, de Tyr; Arien, de Nicomédie; Ptolomée; ses travaux. *Ibid.* 610. *a.* Réforme dont les ouvrages de ce géographe eurent besoin. Depuis Ptolomée, jusqu'à la fin du Bas-Empire, il parut peu d'ouvrages estimables en géographie. Rédaction de la carte provinciale & itinéraire, qui fut connue ensuite sous le nom de *Peutinger*. Dernier ouvrage des anciens; la notice de l'empire, attribuée à Ethicus, qui vivoit dans cinquieme siecle. Ouvrages faits dans le sixieme siecle. L'amour des sciences chassé d'Europe en Asie, trouva, chez les Arabes, un accès favorable. L'almageste de Ptolomée traduit en Arabe par l'ordre d'Almamon, calife de Babylone. Travaux des astronomes-géographes sous ce prince. *Ibid. b.* Principaux géographes arabes. Géographes persans. Voyages de Marc-Pol, de Rubruquis & de Plan-Carpin au

treizieme siecle. Traduction faite en France dans le quatorzieme siecle, des livres d'Aristote *du ciel & du monde*. Ouvrage géographique de Berlinghieri, Florentin, dans le quinzieme siecle : géographie de Dominico Mario Negro, vénitien, qui vivoit dans le même tems. Travaux de Guillaume Postel dans le seizieme siecle. Ce fut dans ce siecle que l'art de la gravure commença à favoriser les progrès de la géographie. Savans d'Allemagne, d'Angleterre, *Ibid.* 611. *a.* de la Hollande, de la Flandre, d'Espagne, d'Italie, qui ont fait leur étude particuliere de cette science. *Ibid. b.* Géographes suédois ; premieres cartes de ce royaume. Ouvrages géographiques d'Andreas Bureus, sous Charles IX, roi de Suede. Soins de Charles XI, pour les progrès de la géographie dans ses états. Géographes qui se distinguerent sous ce regne. Travaux géographiques en Russie pendant la vie de Pierre-le-grand, & sous ses successeurs. *Ibid.* 612. *a.* Des progrès que la géographie a faits en France depuis François I. Enumération des principaux géographes qui parurent depuis ce regne, & de leurs ouvrages. Le commencement de notre siecle doit être regardé comme l'époque d'un renouvellement général de la géographie en France, & dans tous les autres pays de l'Europe, auxquels il semble que ce royaume ait donné le ton. Precis des principaux travaux géographiques, entrepris en France dans ce siecle. *Ibid. b.* Eloge de la méthode géographique de M. l'abbé de la Croix. La géographie considérée en elle-même, peut être envisagée sous trois âges différens : géographie ancienne ; géographie du moyen âge ; géographie moderne. Directions sur la maniere de faire des cartes de géographie ancienne. Par rapport à la moderne, on distingue les *chorographes* ou *topographes*, d'avec les *géographes* proprement dits. En quoi consiste le travail des uns & des autres. *Ibid.* 613. *a.* Géographie astronomique. Division de la géographie en naturelle, historique, civile ou politique, sacrée, ecclésiastique & physique. *Ibid. b.*

Géographie. Systême figuré des parties que cette science renferme. *Suppl.* III. 204. *b.*

Géographie, application de la géométrie & de l'astronomie à cette science. I. 552. *b.* Observation sur la maniere dont elle est traitée dans l'Encyclopédie. III. xj. Comment elle doit être traitée dans un dictionnaire historique. IV. 968. *a.* Comment il convient de l'enseigner, particuliérement à de jeunes militaires. V. 311. *a.* Jeu de cartes pour la géographie. XIV. 792. *b.*

Géographie physique : définition. Utilité de l'association de la géographie à la physique. Précis des progrès de la géographie physique. VII. 613. *b.* Elle les doit à la réunion combinée des secours que plusieurs connoissances ont concouru à lui fournir. Deux points importans auxquels on s'attache dans cet article ; 1°. développer les principes de cette science ; 2°. présenter les résultats généraux & avérés qui en forment le corps. I. Trois classes générales auxquelles on peut réduire les principes de la géographie physique. *Premiere classe* ; principes qui concernent l'observation des faits. Il n'est pas aussi important de montrer la nécessité de l'observation pour augmenter nos véritables connoissances en ce genre, que d'en développer l'usage & la bonne méthode. *Ibid.* 614. *a.* La premiere qualité d'un observateur est d'avoir acquis par l'étude & dans un développement suffisant, les notions préliminaires capables de l'éclairer sur le prix de ce qu'il rencontre. Divers obstacles qui nous privent des avantages que nous retirerions de bonnes observations. Directions données à un observateur qui s'est consacré à cette étude par goût, ou parce qu'il est & s'est mis à portée de voir. *Ibid. b.* Danger des réflexions précipitées & des systêmes formés sur un petit nombre d'observations. Un observateur doit être en garde contre toute prévention dépendante d'un systême déja concerté. Quels sont les objets auxquels on doit s'attacher en observant les dehors de notre globe. Moyen de distinguer le caractere propre d'une configuration d'avec les circonstances accessoires. Les irregularités sont des sources de lumiere. *Ibid.* 615. *a.* Pour avoir des idées nettes sur les objets qu'on observe, on s'attache aussi à renfermer dans les limites plus ou moins précises, les mêmes effets soit réguliers, soit irréguliers. Connoissance que l'observateur doit acquérir des matieres elles-mêmes. Il portera la plus scrupuleuse attention sur les circonstances uniformes & régulieres qui accompagnent certains effets. Observations essentielles pour connoitre la distribution générale. *Ibid. b.* Critique & discussion sévere qu'il faut employer lorsqu'on a recours aux descriptions étrangeres. Les auteurs qui ont écrit avant le renouvellement des sciences ne doivent être consultés qu'avec réserve. Souvent l'observation nous abandonne dans certains sujets compliqués ; alors l'expérience est indispensable. *Ibid.* 616. *a. Seconde classe* ; principes qui ont pour objet la combinaison des faits. Il est presque aussi important de mettre de l'ordre dans les découvertes, que d'en faire. Dans le plan de la nature, un fait isolé est impossible. La vraie philosophie consiste à découvrir les rapports cachés aux vues courtes & aux esprits inattentifs. La combinaison des faits s'exécute sur deux plans différens ; il y a une combinaison d'ordre & de collection ; il y a une combinaison d'analogie. Nécessité de la premiere. *Ibid. b.* Facilités que cette premiere opération offriroit à la seconde. Une premiere condition pour faire avec succès cette combinaison d'analogie, est d'avoir scrupuleusement observé chaque objet comparé. Dans cette opération, le grand art n'est pas de suppléer aux faits qui nous manquent, mais d'en combiner les détails connus ; d'imaginer des circonstances, mais de savoir les découvrir. *Ibid.* 617. *a.* Il sera donc très-prudent de ne nous attacher qu'aux rapports les plus immédiats, & de nous servir de ceux qui ont été vérifiés exactement, pour nous élever à d'autres. Nous nous attacherons d'abord aux analogies des formes extérieures, ensuite à celles des masses ou des configurations intérieures ; enfin nous discuterons celles des circonstances. Un point important sera de ne point perdre de vue, ni de dissimuler les différences les plus remarquables, ou les exceptions les plus légeres qui s'offriront à nos regards dans le cours des rapports que nous aurons lieu de saisir & d'indiquer. *Troisieme classe* ; principes de la généralisation des rapports. A force d'appercevoir des effets particuliers, de les étudier, de les comparer, nous tirons de leurs rapports mis dans un nouveau jour, des idées fécondes, qui étendent nos vues ; & c'est dans ces circonstances délicates que l'on a besoin de méthode pour conduire son esprit. *Ibid. b.* En quoi consiste la généralisation ; quels en sont les objets & les procédés. Avantages de cette opération. Utilité des principes qu'on en tire. Pour établir ces principes généraux, il est nécessaire que la généralisation ait été sévere & exacte. *Ibid.* 618. *a.* Si l'induction par laquelle vous avez généralisé n'a pas été éclairée par un grand nombre d'observations, le résultat général aura trop d'étendue. Nécessité de distinguer dans la discussion des faits, l'essentiel de l'accessoire, & de tenir compte des exceptions. Les observations vagues & indéterminées ne peuvent servir à l'établissement d'aucun principe. Les principes ont souvent trop d'étendue, parce qu'ils ont été rédigés sur des vues ambitieuses, dictées par une hypothese favorite. Quel est l'unique moyen de donner à ses principes cette solidité, cette étendue, cette précision, qu'ils doivent acquérir.

II. *Second point que l'auteur s'est proposé de traiter.* La division de notre globe la plus générale, est celle qui le présente comme partagé en grands continens & en mers. Les deux portions générales de terres fermes & des mers, s'étendent réciproquement l'une dans l'autre & en différens sens. *Ibid. b.* Mers méditerranées, golfes, anses ; caps, promontoires, péninsules, différentes sortes de détroits ; isthmes. *Affections générales de l'organisation extérieure du globe.* Quatre grands continens que comprend la terre ferme, dont il n'y en a que deux qui soient bien connus. L'ancien continent est plus étendu vers le nord que vers le sud, on observe le contraire dans le nouveau. Degrés de latitude où se trouvent le centre de l'ancien & le centre du nouveau continent. *Ibid.* 619. *a.* Ils paroissent comme partagés par deux isthmes, l'un celui de Suez, l'autre celui de Panama. Les deux continens s'élargissent vers le nord, se rétrecissent vers le milieu, & alongent une pointe vers le midi. Les pointes de toutes les grandes presqu'isles regardent le midi. Les diverses portions des continens affectent des pentes, depuis leur centre jusques sur les côtes de la mer. La profondeur des mers augmente à mesure que nous nous éloignons des terres. Le bassin de la mer nous offre des inégalites correspondantes à celles du continent. Comment se sont formés les golfes, les promontoires, les caps, les presqu'isles. Observations sur les chaines des montagnes. *Ibid. b.* Où se trouvent les plus hautes montagnes & les plus basses. Chaines paralleles à l'équateur qui traversent l'ancien continent ; ramifications de ces chaines de montagnes. Dans l'Amérique le gisement des montagnes est du nord au sud. Observations sur les pentes des montagnes. Phénomenes très-curieux que présente la configuration des différentes montagnes. Diverses parties qu'on distingue dans une masse montueuse. *Ibid.* 620. *a.* Une chaine de montagnes après avoir couru dans un continent, se continue quelquefois dans la mer, & va former par ses pointes, les isles qui sont dans sa direction. Les détroits ne sont que l'abaissement naturel ou la rupture forcée des montagnes, qui forment les promontoires. Cette correspondance des montagnes, se remarque d'une maniere bien sensible dans les isles d'une certaine étendue & voisines des continens. Ce qui sépare deux mers & forme les isthmes est assujetti à la même régularité. La profondeur d'une mer à la côte est proportionnée à la hauteur de cette même côte. Trois especes de côtes ; les côtes élevées, les basses côtes, les dunes. Il se trouve entre les tropiques beaucoup plus d'isles que par-tout ailleurs. Les grands amas d'isles sont voisins des continens. *Ibid. b.* Mouvemens du flux & reflux dans l'Océan. Tendance continuelle de toute la masse des eaux de l'est à l'ouest. Observations sur les courans & les gouffres. Salure des

eaux de la mer. Des eaux qui se trouvent sur la surface des continens. Où se trouvent les principales sources des fleuves. Contrées élevées qui sont comme des points de partage pour la distribution des rivieres. Les sources ou fontaines se distinguent, ou par les phénomenes que présente leur écoulement, ou par les propriétés des eaux qu'elles versent. *Ibid.* 621. *a.* Formation des lacs. Quatre sortes de lacs. Quels sont les lacs dont les eaux sont devenues salées. Quelles sont les contrées les plus abondantes en lacs. Observations sur les lacs des montagnes. Les crêtes des chaines principales, des ramifications collatérales, des collines même de moyenne grandeur, servent à former les partages des eaux. Les rivieres épuisent l'eau répandue dans le continent. Au lieu de se ramifier, elles réunissent de plus en plus leurs eaux en s'avançant vers la mer. *Ibid. b.* La direction des fleuves dans tout leur cours est assujettie aux configurations des montagnes & des vallons où ils coulent. Diverses observations sur ces directions. Phénomenes de la crue des eaux des fleuves. De deux fleuves, celui-là en général est le moins rapide dont le cours est plus étendu. Isles & amas de sables aux embouchures des grands fleuves. *Affections générales de la structure intérieure & réguliere du globe.* Lits & couches dont la masse de la terre est composée. *Ibid.* 622. *a.* Diverses observations sur ces couches. Huit situations & formes différentes qu'on peut distinguer dans les couches terrestres. Les substances qui les forment ne sont point disposées selon leur pesanteur spécifique. Sous la mer, dans les détroits & dans les isles, on retrouve les substances terrestres disposées par couches, ainsi que dans les continens. Les matieres qui composent les premieres couches du globe, divisées en deux classes générales ; savoir les substances vitrifiables & les substances calcaires. *Ibid. b.* Matieres qui se trouvent disposées par lits & par bancs. Matieres qui se trouvent par amas, par filons, par veines irréguliérement disposées. Fossiles en nature ou en pétrifications qui composent les couches terrestres. Etendue des bancs qu'on a trouvés en différens endroits. Substance des pétrifications qui présentent les empreintes de végétaux ou d'animaux. Divers lieux où l'on trouve des fossiles. Observations sur les coquilles. *Ibid.* 623. *a.* La disposition de toutes ces couches sert à recueillir & distribuer réguliérement les eaux de pluie, à les contenir en différens endroits, à les verser par les sources, qui ne sont que l'extrémité d'un aquéduc naturel formé par deux lits de matieres propres à voiturer l'eau.

Phénomenes qui indiquent un travail postérieur au premier, & qui tendent à changer la face du globe. Fentes de différente largeur qui interrompent les couches même les plus solides du globe : leurs directions. Substances qui se trouvent dans ces fentes. Autres dégradations considérables qu'offrent les rochers & les longues chaines des montagnes. Portes qu'on trouve dans les chaines de montagnes, & dans les ouvertures de certains détroits. *Ibid. b.* Formation des cavernes. Observations sur les phénomenes qu'elles présentent. Changemens que les eaux de pluie produisent à la surface extérieure. Couches de gravier & de sable formées dans les plaines par les torrens & par les fleuves. Matieres en désordre qui se trouvent parmi ces sables & graviers. Observations faites aux environs des étangs, des lacs & des mers, le long des rivieres, ou près des torrens. Dégradations produites par les eaux vers le rivage de la mer. Phénomenes que présente sur la surface de la terre un autre principe de destruction, savoir le feu. Observations sur les volcans. *Ibid.* 624. *a.* Tremblemens de terre ; on en peut distinguer deux sortes ; les tremblemens locaux, & les tremblemens étendus. Différentes manieres dont ces mouvemens s'exécutent. Effets de ces tremblemens.

Phénomenes dépendans de l'atmosphere & de l'aspect du soleil. Trois points à discuter ici ; 1°. considération de la diverse température qui regne dans les différentes parties du globe. Circonstances qui modifient l'effet de la direction plus ou moins inclinée des rayons du soleil dans les différens pays. *Ibid. b.* L'intervalle qui se trouve entre les limites du plus grand chaud & du plus grand froid dans chaque contrée, croît à mesure qu'on s'éloigne de l'équateur. A mesure qu'on s'éleve au-dessus des plaines dans les hautes montagnes, le froid se fait sentir. Les fleuves gelent dans une partie des zones tempérées ; mais la salure en préserve les mers à ces latitudes. Quels sont les endroits où la mer gele sur-tout dans les zones tempérées ; 2°. agitations de l'atmosphere & leurs effets. Vent d'est qui soufle continuellement. Vents constans dans les zones glaciales. Causes de l'irrégularité des vents dans les zones tempérées. Sur la mer ou sur les côtes, les vents sont plus réguliers, & souflent avec plus de force & de continuité que sur terre. *Ibid.* 625. *a.* Saisons dans lesquelles les vents sont plus violens. Vents périodiques : vents réglés : autres observations sur les vents ; 3°. circulation & modifications des vapeurs & des exhalaisons qui flottent dans l'atmosphere. Une seule chaine de montagnes décide de l'été & de l'hiver entre deux parties d'une presqu'isle qu'elle traverse. Pourquoi dans certains pays il ne tombe aucune pluie. Cause des points de partage pour la distribution des eaux des rivieres. Cause des trombes : divers effets de la violence des vents. *Ibid. b.* En quoi consiste un systême de géographie physique. En quoi il differe d'une théorie de la terre. *Ibid.* 626. *a. Voyez* RÉVOLUTIONS DU GLOBE.

GÉOGRAPHIQUE, différentes especes d'opérations géographiques. Quelles sont celles qui demandent le plus de précision. Méthode qu'on emploie pour lever des cartes. Instrument dont on se sert pour les plans topographiques & pour les cartes chorographiques. Différence entre une carte géographique & une carte hydrographique. VII. 626. *a. Voyez* CARTES.

GEOLAGE, (*Jurispr.*) *droit de geole.* VII. 626. *a.* Ces droits sont réglés par les parlemens. Droits de geolage selon le tarif fait par le parlement de Paris. *Ibid. b.*

GEOLIER, *voyez* CONCIERGE & GEOLAGE. Geoliers du châtelet. III. 246. *b.*

GÉOMANTIE, (*Hist. anc.*) divination par la terre. Etymologie de ce mot. En quoi elle consistoit. Auteurs qui ont écrit sur la géomantie. VII. 626. *b.*

GÉOMETRAL, différence entre une représentation géométrale & une représentation en perspective. VII. 626. *a.*

Géométral, plan. XII 697. *a.*

GÉOMETRE, (*Mathem.*) on applique en général ce nom à tout mathématicien. Qualités que doit avoir un géometre, quand il ne voudroit que se borner à entendre ce qui a été trouvé par d'autres. Autres qualités que doit ajouter à celles-là, celui qui cherche à enrichir le fonds de la Géométrie par de nouvelles découvertes. Il paroit qu'en se bornant aux seuls élémens, on peut enseigner la géométrie aux enfans. Réponse de M. de la Motte à un homme qui parloit avec mépris de Newton. On pourroit demander s'il n'y a pas autant de mérite à trouver les loix de la gravitation, qu'à avoir fait Cinna, Horace, Polieucte. VII. 627. *a.* Ces façons de parler, *lourd comme un géometre, ignorant comme un poëte, ou comme un prédicateur*, sont devenues des façons de parler aussi équitables l'une que l'autre ; les exemples qui en prouvent l'injustice ne sont pas rares ; & pour ne parler ici que des mathématiciens, l'auteur cite Paschal, Fontenelle, Descartes, Mallebranche, Manfredi, Halley, & renvoie en particulier aux lettres de Descartes à Balzac & de Balzac à Descartes. Réponse aux reproches qu'on fait à Descartes & à Paschal sur quelques ouvrages médiocres de littérature qu'ils ont produits. *Ibid. b.* Examen de la question, s'il est vrai que la géométrie donne à l'esprit de la sécheresse. On peut dire qu'un ouvrage, de morale, de littérature, de critique, en sera meilleur, toutes choses d'ailleurs égales, s'il est fait par un géometre. Un esprit sans justesse ne sauroit être fait pour la géométrie. On ne peut donc avoir l'esprit géometre, c'est-à-dire le talent de la géométrie, sans avoir en même temps l'esprit géométrique, c'est-à-dire, l'esprit de méthode & de justesse. Si les géometres se trompent, lorsqu'ils appliquent leur logique à d'autres sciences qu'à la géométrie, leur erreur est plutôt dans les principes qu'ils adoptent, que dans les conséquences qu'ils tirent. Un géometre distinguera plus aisément dans les autres sciences ce qui est évident d'avec ce qui n'est que vraisemblable, & les divers degrés de probabilités. *Ibid.* 628. *a.* On s'imagine qu'un savant exercé aux calculs, doit avoir l'esprit du jeu dans un degré supérieur ; cependant ces deux esprits sont fort différens, si même ils ne sont pas contraires. Utilité dont l'étude de la géométrie peut être pour préparer comme insensiblement les voies à l'esprit philosophique, & faire secouer peu à peu à certaines contrées de l'Europe, le joug de l'oppression & de l'ignorance sous lequel elles gémissent ? Les abus du tribunal de l'inquisition ne sont produits que par l'ignorance, éclairez la nation, & les ministres de ce tribunal renonceront d'eux-mêmes à des excès dont ils auront reconnu l'injustice & les inconvéniens. Comment l'étude de la géométrie ameneroit insensiblement la lumiere dans une nation actuellement plongée dans l'ignorance. *Ibid. b.* Réponse au reproche qu'on fait d'ordinaire aux géometres, de n'être pas fort portés à la soumission en matiere de foi. *Ibid.* 629. *a.*

Géometre. L'imagination nécessaire au géometre comme au poëte. I. xvj. disc. prélim. Observations sur certains géometres mauvais métaphysiciens. I. 553. *b.* Combien il seroit avantageux que nos grands géometres voulussent se rabattre sur les premiers principes de nouvelles méthodes pour les bien éclaircir. XII. 871. *a.* Géometre scrupuleux. XIV. 815. *a.* De la connoissance que quelques géometres de l'antiquité ont eue des sections coniques. *Suppl.* II. 547. *b.*

GÉOMÉTRIE, définition : étymologie de ce mot. Cette étymologie semble nous indiquer ce qui a donné naissance à la géométrie. *Histoire abrégée de cette science.* Origine de la géométrie en Egypte. *Ibid.* 629. *a.* De l'Egypte, elle passa

en Grece. Thalès enrichit cette science de plusieurs propositions. Après lui, vint Pythagore. Découverte qu'il fit de la fameuse proposition du quarré de l'hypothénuse. Prétendu sacrifice dont il en remercia les dieux. Anaxagore s'occupa du problème de la quadrature du cercle dans la prison où il avoit été renfermé. Impiété dont il étoit accusé. Platon considéré comme géometre. Cas qu'il faisoit de la géométrie. Hippocrate de Chio : sa fameuse quadrature de la lunule : à quelle occasion son talent pour la géométrie se développa. Euclide : ses élémens de géométrie. *Ibid. b.* Apollonius de Perge : ses ouvrages. A-peu-près en même tems qu'Apollonius, fleurissoit Archimede ; ouvrages que nous avons de lui. On ne parle dans cette histoire que des géometres dont il nous reste des écrits que le tems a épargnés. Enumération de quelques autres. La géométrie & les sciences en général, ne furent pas fort en honneur chez les Romains qui ne pensoient qu'à subjuguer le monde. Parallele d'Archimede & de Cicéron. On donnoit a Rome le nom de mathématiciens à tous les devins & astrologues. *Ibid.* 630. *a.* Passage de Tacite qui montre la profonde ignorance des Romains dans les questions de géométrie & d'astronomie. Les Grecs eurent depuis l'ere chrétienne, & assez longtems après la translation de l'empire, des géometres habiles : tems auquel vivoit Ptolomée. Pappus d'Alexandrie. Eutocius Ascalonite. Proclus. Dioclès. L'ignorance qui couvrit la terre & sur-tout l'occident, depuis la destruction de l'empire, nuisit à la géométrie comme à toutes les autres sciences. Ceux qui étoient un peu moins ignorans que les autres, passoient pour magiciens. C'étoit principalement par rapport à l'astronomie & au calendrier qu'on étudioit le peu de géométrie qu'on vouloit savoir. Parmi les principaux mathématiciens des siecles d'ignorance, il ne faut pas oublier Vitellion, savant Polonois du treizieme siecle. Alhazen arabe, qui vivoit environ un siecle avant lui. Les siecles d'ignorance chez les chrétiens, furent des siecles de lumiere & de savoir chez les Arabes. *Ibid. b.* Mais leurs ouvrages de géométrie ne sont point parvenus jusqu'a nous pour la plupart. C'est sur une traduction arabe d'Apollonius qu'a été faite en 1661, l'édition du 5, du 6 & du 7[e] livre de cet auteur. Depuis la renaissance des lettres, cette science fit peu de progrès jusqu'a Descartes. Sa géométrie publiée en 1637. Application qu'il fit le premier de l'algebre à la géométrie. On lui doit aussi les premiers essais de l'application de la géométrie à la physique. *Geometrie des indivisibles*, ouvrage de Bonaventure Cavalerius. *Ibid.* 631. *a.* Partisans de ce géometre qui perfectionnerent sa doctrine : Grégoire de S. Vincent & sur-tout Paschal, se distinguerent l'un & l'autre en ce genre : leurs ouvrages. Le moment approchoit où le calcul appliqué à la géométrie de l'infini la rendroit plus facile. Progrès que firent vers cette découverte, Fermat & Barrow. Arithmétique des infinis dans laquelle se signalerent Wallis, Mercator, Brounker, Grégori, Huyghens. Regles du calcul différentiel trouvées par Newton & Léibnitz, & publiées d'abord par ce dernier. Ouvrages des illustres Bernoulli sur ce même calcul. Traité de Newton *de quadraturâ curvarum.* Autre ouvrage du même, intitulé *enumeratio linearum tertii ordinis. Ibid. b.* Ces écrits ne sont encore rien en comparaison de l'immortel ouvrage du même auteur, intitulé, *Philosophiæ naturalis principia mathematica.* Autres ouvrages de Newton : réflexion sur ce grand homme. Auteurs qui ont ensuite augmenté le calcul intégral. On a beaucoup ajouté à ce que Newton avoit commencé sur le systême du monde. La plupart des mathématiciens qui ont contribué à enrichir la géométrie par leurs découvertes, étant aujourd'hui vivans, l'auteur laisse à la postérité le soin de leur rendre la justice qu'ils méritent : ouvrage à consulter sur ce sujet. *Ibid.* 632. *a.* Si la géométrie nouvelle est principalement due aux Anglois & aux Allemands, c'est aux François qu'on est redevable de deux grandes idées qui ont conduit à la trouver, savoir l'application de l'algebre à la géométrie, & l'application du calcul aux quantités différentielles, pour trouver les tangentes. *Objet de la géométrie.* Les propriétés des lignes, celles des surfaces, & celles des solides, sont l'objet & la division naturelle de cette science. La géométrie envisage les corps dans un état d'abstraction où ils ne sont pas réellement : les vérités qu'elle découvre ne sont donc que des vérités hypothétiques ; mais elles n'en sont pas moins utiles. Il est même indispensable de considérer les corps dans un état de perfection abstraite qu'ils n'ont pas réellement. *Ibid. b.*

Division de la géométrie. On peut la diviser de différentes manieres. 1°. En élémentaire & en transcendante. 2°. On la divise aussi en ancienne & en moderne.

Des élémens de géométrie. Voyez au mot *Elémens des sciences*, des principes qui s'appliquent naturellement aux élémens de la geométrie. Auteurs de quelques élémens de géométrie qui ont été oubliés dans la liste donnée par M. de la Chapelle. Réflexions sur la maniere de traiter les élémens de géométrie. On doit la diviser en géométrie des lignes droites & des lignes circulaires, géométrie des surfaces, géométrie des solides. Il est à propos de traiter de la ligne droite & de la ligne circulaire ensemble & non séparément. Pourquoi le cercle est la mesure naturelle des angles. Observations qui peuvent donner aux commençans des notions distinctes sur la mesure des angles. *Ibid.* 633. *b.* La proposition très-simple sur la mesure des angles par un arc decrit de leur sommet, étant jointe au principe de la superposition, peut servir à démontrer toutes les propositions qui ont rapport à la géométrie élémentaire des lignes. Observations sur le principe de la superposition. Après avoir traité de la géométrie des lignes considerees par rapport à leur position, on doit traiter de la géométrie des lignes considérées, quant au rapport qu'elles peuvent avoir entr'elles. Principe sur lequel elle est toute fondée. Developpement & usage de ce principe. Usage du principe de *réduction à l'absurde. Ibid.* 634. *a.* Considération des incommensurables. La géométrie des surfaces se réduit à leur mesure. Principe sur lequel cette mesure est fondée. Méthode qu'on doit suivre en traitant cette partie. Théorème par lequel on peut rapprocher la théorie de la proportion des lignes, de la théorie des surfaces. Méthode à suivre dans la géométrie des solides. *Ibid. b.* Observations sur le principe de la méthode d'exaustion dont on fait usage dans les élémens de géométrie. Une géométrie élémentaire ne peut être bien exécutée que par des mathématiciens du premier ordre. Cependant il n'y a peut-être pas de science sur laquelle on ait tant multiplié les élémens. Différentes vues dans lesquelles on étudie la géométrie élémentaire ; d'où il résulte qu'on ne peut se flatter de faire, au gré de tout le monde, des élémens de géométrie. *Ibid.* 635. *a.* Maniere de traiter les élémens pour les esprits vraiment propres à cette science. Il est à propos de supprimer de ces élémens ces propositions communément appellees *axiomes.* Voyez ce mot. Observations sur l'usage des définitions. Rigueur imaginaire dont il faut s'abstenir dans les élemens de géométrie.

Geométrie transcendante ou *des courbes.* Méthode à suivre en la traitant. En traitant de l'application de l'algebre aux courbes, on ne les représente guere que par l'équation entre les coordonnées paralleles ; mais il est encore d'autres formes à donner à leur équation. *Ibid.* 636. *a.* Equations qui se présentent ou peuvent se présenter sous une forme différentielle. Ces équations méritent qu'on en fasse une mention expresse dans la géométrie transcendante. Leur utilité. Suite de la méthode à employer en traitant la géométrie transcendante. *Ibid. b.*

Geométrie sublime : quel en est l'objet. Sur la maniere de la traiter, *voyez* INTÉGRAL. On a vu au mot *Application*, des observations sur l'usage de l'analyse & de la synthese en géométrie. On a fait à l'auteur de cet article quelques questions qui ont donné lieu aux remarques suivantes. 1°. Observations sur l'application du calcul algébrique aux propositions de la géométrie elémentaire. 2°. Il est ridicule de démontrer par la synthese ce qui peut être traité plus simplement par l'analyse. *Ibid.* 637. *a.* Les Anglois, grands partisans de la synthese, semblent par cette raison n'avoir pas fait en géométrie, tous les progrès qu'on auroit pu attendre d'eux. 3°. Différence entre l'algebre & l'analyse en mathématique. Différence entre l'analyse mathématique & l'analyse logique. 4°. On peut appeller l'algebre *géométrie symbolique ;* cependant le nom de *geometrie métaphysique* paroit lui être du moins aussi convenable. La géométrie, sur-tout lorsqu'elle est aidée de l'algebre, est applicable à toutes les autres parties des mathématiques. *Ibid. b*

Géométrie. Des axiomes en géométrie. I. viij. *Discours préliminaire.* On peut regarder l'enchainement de plusieurs vérités géométriques, comme des traductions plus ou moins différentes de la même proposition. I. jx. Ancienne geométrie. I. 441. *b.* Ce n'est qu'à la simplicité de son objet, que la géométrie doit sa certitude. I. 551. *a.* Application de la géométrie à l'algebre, I. 551. *b.* & à l'arithmetique. 552. *a.* Application de la géométrie & de l'algebre à la mechanique. De la géométrie & de l'astronomie à la géographie. De la géométrie & de l'analyse à la physique. *Ibid.* Application de l'analyse à la géométrie. I. 550. *b.* 677. *b.* Application de la méchanique à la géométrie. 552. *b.* De la métaphysique à la géométrie. 553. *a.* Usage de l'algebre en géométrie. 677. *b.* 678. *a.* De la géométrie des arts. I. 716. *a.* Explication des caracteres usités en géométrie. II. 649. *a.* Géométrie transcendante. IV. 378. *a.* 381. *b.* De l'âge auquel on doit en commencer l'etude : maniere de l'enseigner à un militaire. V. 310. *b.* VI. 250. *b.* Principes qui s'appliquent à l'étude des élémens de géométrie. V. 491. *a*, *b.* Auteurs qui ont donné des élémens de cette science. 497. *a*, *b.* De l'usage de l'analogie en géométrie. VIII. 687. *b.* 689. *b.* Géométrie de Thalès. 877. *b.* Application de la géométrie à la médecine. X. 220. *a*, *b.* — 222. *a.* Secours que la géométrie tire de la méchanique. 222. *b.*

Géométrie souterreine, application de la géométrie élementaire à plusieurs problèmes de l'exploitation des mines. Trois objets principaux de cette application. Principales fonctions

d'un conducteur de mines. Division de la circonférence du cercle dans la géométrie souterreine. Ce qu'on entend par une burre ou un puits; sa largeur & sa longueur. VII. 638. *a.* Ce qu'on entend par galerie : galerie ascendante, galerie descendante. Division de l'aune ou perche métallique. Quelques exemples des regles d'arithmétique relatives aux mesures qu'on emploie communément dans les mines. Exemples d'addition, de soustraction, de multiplication, de division. Instrumens du mineur. Description de son niveau. *Ibid. b.* Description & usage de sa boussole. Instrument nommé *trace-ligne.* Observations sur les variations auxquelles l'aiguille aimantée est sujette dans les mines. Instrument nommé le *genou. Ibid.* 639. *a.* On n'a proprement à résoudre dans toute cette géométrie, que des triangles rectilignes. Quel est son premier théorème. Méthode que suit l'ingénieur pour prendre les dimensions d'une mine où l'aiguille aimantée n'est point troublée par le voisinage d'une mine de fer. Quel est son travail, si la mine est une mine de fer. Auteurs à consulter. C'est en Allemagne que la géométrie souterreine a dû prendre naissance. Planches relatives à cet art dans le vol. IV. des planch. *Ibid. b.*

GÉOMÉTRIQUE; courbe géométrique : construction géométrique : différence entre ces constructions & celles qu'on appelle méchaniques. VII. 639. *b.*

Géométrique, figures géométriques. VI. 749. *a*, *b.* Nombre géométrique. XI. 204. *a.* Progression géométrique. XIII. 432. *b.* Proportion géométrique. 467. *a.*

GEORGE, *saint*, (*Hist. mod.*) nom donné à plusieurs ordres tant militaires que religieux. Ordre de S. George en Angleterre, aujourd'hui appellé *ordre de la jarretiere.* Voyez ce dernier mot. Changemens qu'Edouard VI fit dans cet ordre. VII. 640. *a.*

GEORGE, (*Chevaliers de saint-*) Quatre différens ordres de ce nom. VII. 640. *a.*

GEORGES, (*l'ordre de saint-*) institué à Munich en 1729. Marque des chevaliers. *Suppl.* III. 205. *a.* Voyez vol. II. des pl. Blason, pl. 24.

GEORGES, (*l'ordre de saint-*) institué en 1740 par l'empereur Frédéric III. Noblesse des chevaliers. Collier & marque de l'ordre. *Suppl.* III. 205. *a.* Voyez vol. II. des planch. Blason, pl. 25.

GEORGES, dit *de Gênes*, (*l'Ordre de saint-*) Marque de l'ordre. *Suppl.* III. 205. *a.*

GEORGE, (*Saint-*) dit d'*Alga*, ordre de chanoines réguliers. Sa fondation. Habillement des chanoines. VII. 640. *a.*

GEORGE, *Saint-*, (*Géogr.*) petite isle de l'état de Venise. VII. 640. *a.*

GEORGE *de la mine*, *Saint-*, (*Géogr.*) bourgade d'Afrique. VII. 640. *a.*

GEORGES I, (*Hist. d'Anglet.*) fils d'Ernest-Auguste, duc de Brunswick & de Lunebourg, électeur d'Hanovre, & de Sophie, fille de Frédéric V, électeur palatin, qui avoit épousé Elisabeth Stuart d'Angleterre. Caractere & principaux événemens de son regne. *Suppl.* III. 204. *b.*

Georges II, fils & successeur du précédent. Tableau de son regne. *Suppl.* III. 205. *a.*

George II, roi d'Angleterre : secours qu'il envoya aux habitans de Lisbonne, après le tremblement de terre qui renversa cette ville. IX. 573. *b.*

George de Trébisonde, savant du quinzieme siecle. XVI. 574. *b.*

GEORGE *le Vénitien*, (*François*) Ses principes philosophiques. XIII. 627. *b.*

George, duc de Clarence, frere d'Edouard IV. roi d'Angleterre. Sa mort. IX. 954. *a.*

George le Moine, associé avec Isabelle à la régence du royaume de Hongrie, pendant la minorité d'Etienne, fils de Jean. *Suppl.* III. 665. *b.*

GEORGENTHAL, (*Géogr.*) bailliage d'Allemagne, dans la haute-Saxe & dans la Thuringe. C'étoit jadis une fondation pour les moines de l'ordre de Citeaux. Opulence & jurisdiction de cette maison. Epoque à laquelle cette fondation fut sécularisée. Etat présent du bailliage. *Suppl.* III. 205. *b.*

GÉORGIE, (*Géogr.*) Ses bornes, sa division, pays qu'elle renferme. VII. 640 *a.* Sa capitale. Productions du pays. Son commerce. Trafic des filles Géorgiennes en Perse. On vendoit autrefois aux Grecs les beaux garçons de ce pays. Beauté des Géorgiennes. Diverses nations qui fréquentent la Géorgie. Les gens de qualité y exercent l'emploi de bourreau. Construction des maisons & des lieux publics. Situation des églises. Il y a plusieurs évêques, un archevêque, & un patriarche établis en Géorgie. *Ibid. b.*

GÉORGIE, (*Géogr.*) Erreur à corriger dans cet article de l'Encycopédie. *Suppl.* III. 205. *b.*

GÉORGIE, *la nouvelle*, (*Géogr.*) colonie Angloise dans la Floride. *Suppl.* III. 205. *b.* Qualité du climat & fertilité du terroir. Histoire de cet établissement Anglois. *Ibid.* 206. *a.*

GÉORGIENS, observations sur ces peuples. VIII. 346. *a.* Chefs de ces nations. X. 486. *b.* Caracteres Géorgiens, vol. II. des pl. Caracteres, pl. 14.

GÉORGIQUES *de Virgile.* Cet ouvrage mis au rang des poëmes. *Suppl.* III. 641. *b.* Ce que ce poëte dit des jours heureux & malheureux dans ses géorgiques. VIII. 892. *a.* De la maniere dont il a su rendre ce poëme intéressant. XII. 814. *b.* Observations d'Adisson sur les géorgiques. XVII. 796. *a.*

GEPIDES, *les*, (*Géogr. anc.*) peuples barbares qui se jetterent sur les provinces Romaines, lors de la décadence de l'empire. Pays qu'ils habitoient. Leur défaite par Alboin, roi des Lombards. VII. 641. *a.*

GERANION, *mont.* XVI. 658. *b.*

GERARD, fondateur de l'ordre de Malte. *Suppl.* III. 837. *a*, *b.*

Gerard, riche financier de Poissy. *Suppl.* IV. 466. *b.*

GERANIUM, (*Botan.*) Caracteres de ce genre de plantes. VII. 641. *a.* Prodigieuse quantité des especes de geranium. Quelles sont les plus belles. Auteur à consulter pour la culture de ces especes. Observation générale sur cette culture. Trois especes de geranium, d'usage en médecine. *Ibid. b.*

GERANIUM SANGUIN, (*Bot. Mat. médic.*) Sa description. Lieux où il se trouve. Usage qu'en font les médecins. D'où dépendent ses vertus vulnéraires; principes qu'il contient. VII. 641. *b.*

GERARDMER, *fromage de*, (*Econom. rustiq.*) Maniere de le faire. Vol. VI. des pl. à la fin du volume.

GÉRARE, (*Géogr. sacr.*) ville des Philistins. Rois de Gérare. *Suppl.* I. 28. *a.*

GERBE, (*Econom. rustiq.*) fardeau de blé de sept à huit javelles, *&c.* VII. 642. *a.*

Gerbes, maniere de les sécher. II. 146. *b.*

GERBE, (*Offrande de la*) ou des prémices chez les anciens Hébreux. Cérémonies qu'on observoit dans cette offrande, qui devoit précéder la moisson. VII. 642. *a.*

Gerbe, terme d'artificier, d'hydraulique, & de blason. VII. 642. *b.*

GERBE, (*Blason*) meuble d'armoiries. Signification de ce symbole. Gerbe liée. *Suppl.* III. 206. *a.*

GERBEROY, (*Géogr.*) petite ville de Beauvoisis. Son chapitre & son vidame. Observation historique. VII. 642. *b.*

GERBES, (*Isle de*) ou *Zerbi*, petite isle d'Afrique au royaume de Tunis. Ses productions. Ce que les poëtes disent du lothus qu'on trouve sur la côte. VII. 642. *b.*

GERBOISE, (*Zoolog.*) animal singulier pour la forme, & dont il y a plusieurs variétés sous différens noms. Sa description. Lieux qu'il habite. Ses mœurs. *Suppl.* III. 206. *a.*

GERDAUN, (*Géogr.*) ville du royaume de Prusse. Tems de sa fondation. Ce qu'elle a de remarquable. Seigneurs de cette ville & de son bailliage. *Suppl.* III. 206. *a.*

GERERE, *agere*, *facere*, (*Lang. latin.*) Différentes significations de ces mots. XV. 758. *a.*

GERFAUT, (*Ornith.*) Description de cet oiseau. VII. 642. *b.*

Gerfaut, on en tire l'édredon ou duvet. V. 173. *b.* Son usage pour la chasse. XVII. 441. *a.*

GERGOVIA, (*Géogr. anc.*) César est le seul des anciens qui ait parlé de cette capitale des Auvergnats. On ignore où elle étoit située. Il semble par les commentaires de César, qu'il y avoit une autre Gergovia dans le pays des Boyens. VII. 643. *a.*

GERING, imprimeur. VIII. 626. *b.*

GERION, (*Hist. anc.*) roi d'Espagne. *Suppl.* I. 552. *b.*

GERMAIN, (*Saint-*) Evêques de ce nom. *Suppl.* I. 724. *b.* 726. *a.*

GERMAIN, (*Michel*) bénédictin. *Suppl.* IV. 302. *b.*

GERMAIN, (*Abbaye de saint-*) d'Auxerre. *Suppl.* I. 725. *a*, *b.* 726. *b.*

GERMAIN-EN-LAYE, *Saint-*, (*Géogr.*) Maison royale qui se trouve dans cette ville. C'est un des plus beaux sejours de France. Princes & princesses nés dans ce lieu; Marguerite, fille de François I. Henri II. Charles IX. Louis XIV. VII. 643. *a.* Voyez *Suppl.* IV. 698. *b.*

GERMAINS, *consanguins*, *utérins*, leurs droits de succession. III. 901. *b.* 902. *a.* V. 75. 76. 77. Freres germains. VII. 299. *b.* 300. *a.* Sœurs germaines. XV. 267. *a.*

GERMAINS, (*Hist.*) Etymologie du mot *germain.* XVI. 745. *a.* *Du gouvernement* de ces peuples. XIV. 142. *b.* Comment se faisoient les jugemens parmi eux. XVII. 587. *b.* *Mœurs & usages.* VI. 689. *b.* De leur façon de vivre & de leur taille. *Suppl.* III. 193. *a.* De ce que César & Tacite en ont écrit. V. 117. *b.* Sur quels objets rouloient ordinairement les différends des particuliers. Présens qu'on faisoit au prince. Divers usages civils. Force des bonnes mœurs parmi les Germains. *Ibid.* & 118. *a.* Ils ne parloient tous qu'une même langue mere. *Suppl.* I. 346. *a.* Marque de l'esclavage chez ces peuples. I. 480. *a.* Etat des esclaves. V. 118. *a.* 936. *a.* Les Germains ne connoissoient presqu'aucun droit des gens. 127. *b.* Poëtes Germains, *voyez* BARDES. Ils débitoient leurs doctrines en vers : usage qu'ils faisoient du chant appellé *bardit.* II. 76. *a.* Adoption par les armes, pratiquée parmi eux. *Suppl.* I. 173.

abondance de sucs qui occasionne le développement d'un plus grand nombre de tuyaux.

De la formation & de la multiplication des germes par le retranchement des tiges & des feuilles de blé. Ibid. b. Examen de trois hypotheses proposées par les naturalistes modernes sur la formation des germes. Selon les uns, ce sont de vrais animalcules vivans, doués d'un mouvement indestructible comme eux. Selon d'autres, ce sont des molécules organiques & animées, toujours actives, toujours prêtes à se montrer & à s'assimiler aux corps qui les reçoivent par intussusception. D'autres enfin regardent tous les germes comme préexistans sous une forme invisible & cachée dans les graines & dans les œufs. L'auteur de cet article propose une quatrieme hypothese ; il regarde le phlogistique répandu dans toute la nature comme principe de ces globules animés en apparence, qu'on prend pour des animalcules ou des molécules vivantes. *Ibid.* 312. *a.* Il suppose qu'une particule de ce feu principe, unie à des particules brutes, mais d'une forme constante & dessinée par la main du Tout-puissant, compose les germes des corps organisés. Ces germes dans la végétation des plantes, s'introduisent avec la seve dans les racines des plantes de leurs especes, & se développent dans toutes les parties de la plante. Belle expérience de Triomphetti qui prouve que tout est graine & semence, ou plutôt germe, dans les végétaux, & que les germes peuvent dégénérer au point de former des especes différentes que nous croyons constantes. *Ibid. b.* La production des graines prouve qu'elles renferment aussi plusieurs germes cachés, d'où vient leur fertilité. Observations sur les variétés dans les plantes qui ont donné lieu à quelques naturalistes de porter beaucoup trop loin le nombre des especes dans différens genres. Principes d'où émanent, selon M. l'abbé Poncelet, toutes les formes organiques variées presque à l'infini, *Ibid.* 213. *a.* & tous les phénomenes de la végétation. Etat d'inaction où restent les germes, jusqu'à ce qu'ils soient déposés dans une matrice propre à leur développement. Cause qui les fait mourir. Méchanisme de la germination, de la nutrition & de l'accroissement de la plante. *Ibid. b.* Dissémination des germes invisibles, qui venant à être absorbés par les racines des plantes avec la nourriture végétale, servent à leur nutrition & à leur perfection. Il ne faut point regarder une plante comme un individu unique, mais comme un composé de plusieurs individus. C'est principalement entre la tige & les racines, dans la liaison, que s'accumulent les germes. Exposé de quelques expériences d'agriculture de M. l'abbé Poncelet, qui fournissent à l'auteur les conséquences suivantes : *Ibid.* 214. *a.* 1°. qu'on ne sauroit ensemencer les terres trop tôt après la récolte ; 2°. que le mois d'août est plus favorable au développement des germes que le mois d'octobre ; 3°. que les substances végétales & animales, attenuées par la putréfaction, sont les plus propres à servir d'engrais ; 4°. que lorsque la graine a poussé la premiere touffe, il faut la couper à un pouce au-dessus de sa racine. *Ibid. b.*

Multiplication des germes par les lessives, les arrosemens, le sarclage, la transplantation, &c. &c. Puisqu'une graine doit être considérée comme un réservoir de plusieurs germes, il suit delà que pour multiplier le blé, il ne faut que trouver un agent qui favorise le développement de ces germes concentrés. Ouvrages qui renferment des recettes pour la multiplication des blés. Eloges que plusieurs naturalistes ont donnés au nitre qu'ils ont considéré comme le principe universel de fécondité dans les plantes. *Ibid.* 215. *a.* Secret de M. le comte de Beligny pour rajeunir les arbres vieux & épuisés, & hâter la maturité de leurs fruits. *Ibid. b.* Méthode indiquée par M. l'abbé de Vallemont, pour préparer une liqueur prolifique, dans laquelle on fait macérer les semences des grains. Maniere d'en faire usage. Comment le blé maceré dans cette eau doit être semé. VII. 216. *a.* Autre façon de préparer la semence, indiquée par M. Home. Le tems sec regardé comme particuliérement propre aux semailles. Réponse à une objection de M. Duhamel, sur l'usage de ces liqueurs prolifiques. Lessives indispensables, selon ce physicien, pour garantir les blés mouchetés de la nielle & autres maladies contagieuses. *Ibid. b.* Les bons effets des lessives & de la préparation des semences, sont confirmés par l'usage universel où l'on est de chauler ou enchauler les grains qu'on veut semer. Mais il faut observer que toute lessive où il n'entre aucune espece de saumure, seroit plus propre à affoiblir le grain qu'à accélérer la végétation. Divers accidens dont M. Sarcey de Sutieres prétend que la maniere d'enchauler les grains les préserve. Fécondité qu'il prétend leur donner par cette préparation. Description de la maniere dont il la pratique. *Ibid.* 217. *a.* Comment il se peut faire que cet enchaulement produise tous ces avantages. La bonté de cette méthode démontrée par l'expérience. Observations sur les secrets que débitent quelques charlatans pour rendre les semences plus vigoureuses & plus végétatives. *Ibid. b.* Explication que donne M. Dodard, de la multiplication du blé par l'effet de l'art. Plante remarquable de froment dont parle cet académicien. Comment on peut expliquer la fécondité prodigieuse du grain de semence qui l'avoit produite. Des grands avantages qu'on pourroit tirer de l'arrosement. *Ibid.* 318. *a.* Cas que les anciens faisoient de ce moyen de culture. Usage qu'on en fait dans quelques provinces de France. Comment on pourroit se procurer des eaux. Ouvrages à consulter sur ce sujet. Nécessité de l'eau pour la végétation, & particuliérement pour celle du blé. Expérience faite par M. Bonnet, dans le dessein de combattre l'opinion de ceux qui croient que le blé dégénere en ivraie par un excès d'humidité. *Ibid. b.* Derniere méthode pour favoriser l'éruption des germes ; l'opération de sarcler. Leçons des anciens sur le sarclage. Notre maniere de le pratiquer moins avantageuse que celle des Romains. On pourroit ajouter à toutes ces méthodes indiquées, la transplantation des plantes de blé au printems dans des terres labourées à bêche. Expérience qui en prouve l'utilité. *Ibid.* 219. *a.* Suite de la végétation du blé, de sa fleur & de sa maturité. Phénomenes qu'elle présente au retour du printems. Cette saison & celle de l'automne, sont les seules propres à semer & à faire germer les grains. Mais c'est au printems sur-tout que le principe de fécondité agit avec plus d'empire sur tous les êtres organisés. *Ibid. b.* Suite des observations sur la végétation des blés au printems. Structure admirable de la plante, qui favorise sa végétation & la préserve de plusieurs accidens. *Ibid.* 220. *a.* Tems & durée de la floraison. Terme de la maturité. *Ibid. b.* Organes sexuels propres à la fécondation, dont les végétaux ont été pourvus. Description de la fleur du froment. Description de l'épi. Etymologie de ce mot. Fécondation de l'ovaire. *Ibid.* 221. *a.* Soins de la nature pour la conservation du fruit fécondé. Terme auquel le grain cesse de tirer de la nourriture. Préjudice que causent à la plante le froid, les vents, les brouillards & les pluies, dans le tems de la floraison. Inconvénient à peu près semblable dû aux coups de soleil. *Ibid. b.* Fêtes qu'avoient instituées les Romains pour se rendre favorables les dieux qui présidoient à l'agriculture. Danger des pluies froides & de l'humidité continuelle dans les tems de la maturescence du grain. *Ibid.* 222. *a.*

GERMINATION, description de la germination des plantes. VII. 835. *a.* XVI. 953. *b.* &c.

GERNRODE, (*Géogr.*) petite ville & bailliage d'Allemagne, dans la haute Saxe. Observations sur ce lieu. *Suppl.* III. 222. *a.*

GEROESTIES, & *Géroeste.* Lisez *Gerosties* & *Gereste. Suppl.* III. 222. *a.*

GEROLDSECK, ou *Kohengeroldseck*, (*Géogr.*) comté d'Allemagne en Souabe. Origine de son nom. Seigneurs qui l'ont possédé, & qui le possedent. Ce qu'il paie en mois romains & pour la chambre impériale. *Suppl.* III. 222. *a.*

GÉRONDIF, (*Gramm.*) En quoi consiste l'essence d'un verbe. Explication du mode infinitif. Dans l'infinitif, le verbe est une sorte de nom. Dans les langues qui n'ont point de cas, cette espece de nom paroit sous la même forme dans toutes les occurrences. La langue grecque elle-même, qui admet les cas dans les autres noms, n'y a point assujetti ses infinitifs. VII. 646. *b.* Inflexions de l'infinitif des verbes latins, que l'on appelle gérondifs. Etym. du mot. Distinction de trois gérondifs. Examen de l'usage des gérondifs dans la langue latine. I. Le premier fait dans les discours la fonction du génitif. II. Le second fait celles du datif & de l'ablatif. Exemples dans lesquels il est employé comme datif. En qualité d'ablatif : 1°. on le trouve souvent joint à une préposition dont il est le complément. 2°. On le trouve employé comme ablatif, à cause d'une préposition sous-entendue dont il est le complément. *Ibid.* 647. *a.* 3°. On le trouve employé comme ablatif absolu. Réflexions sur les ablatifs absolus : quelques grammairiens célebres, & entr'autres M. du Marsai, prétendent que tout ablatif suppose toujours une préposition. L'auteur montre ici que ce philosophe n'est tombé dans cette erreur, que pour avoir perdu de vue ses propres principes. *Ibid. b.* Origine du mot *ablatif.* Ce qu'on a entendu par *ablatif absolu. Ibid.* 648. *a.* Exemples dans lesquels le second gérondif est employé comme ablatif absolu. III. Le troisieme gérondif est quelquefois au nominatif & quelquefois à l'accusatif. Exemples des deux manieres. Les gérondifs sont des cas de l'infinitif : preuves que l'auteur en donne. *Ibid. b.* Les gérondifs ont la nature du verbe, & ils ont encore celle du nom. Difficultés que les grammairiens trouvent sur la nature & l'emploi des gérondifs. *Ibid.* 649. *a.* Cause de l'erreur & des embarras dans lesquels les grammairiens sont tombés sur ce sujet. Réflexions de l'auteur, qui démontrent l'erreur des grammairiens.

GÉRONDIF. Observation sur l'usage du gérondif en *dum* joint à la troisieme personne du verbe *sum.* VIII. 596. *a.* Distinction entre le gérondif françois & le participe actif. XII. 93. *a, b.* 94. *a.*

GÉRONTE, (*Hist. anc.*) membre du sénat de Lacédémone. Comment ce sénat étoit composé. Caractere de ces sénateurs. Quel étoit son pouvoir. VII. 649. *b.*

GERONTHRÉES. (*Myth.*) Observations sur cet article de l'Encyclopédie. Isle Gerontia. Autre lieu appellé Geronthre. *Suppl.* III. 222. *b.*

GERTRUIDENBERG, (*Géogr.*) ancienne & forte ville des Pays-Bas. Différens maîtres qu'elle a eus depuis le quinzieme siecle. Signification de son nom. Pêche qu'on fait aux environs de la côte. VII. 650. *a.*

GERYON. (*Mythol.*) Description de cet homme monstreux: lieu où il faisoit sa demeure. *Ibid.* 650. *a.* Ses troupeaux. Sa défaite par Hercule. Explication de la fable de Géryon. Détails dans lesquels Hésiode est entré sur sa généalogie. Oracle de Géryon près de Padoue. *Ibid. b.*

GERYON. (*Myth.*) Observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 222. *b.*

Gerion, le chien de ce géant, tué par Hercule. XI. 671. *b.*

GESALIC, roi des Visigoths, (*Hist. d'Espagn.*) fils naturel & successeur d'Alaric. Evénemens de son regne. *Suppl.* III. 222. *b.*

GESATES, peuples du Languedoc. XV. 121. *b.*

GESIER. *Des oiseaux.* XI. 437. *a.* 440. *a.*

GESNER, (*Conrad*) surnommé le Pline de l'Allemagne. XVII. 746. *b.* Collection qu'il a faite de divers traités de chirurgie. III. 352. *b.* Ses travaux dans l'ornithologie. *Suppl.* IV. 187. *a.*

GESNER, (*Salomon*) poëte; éloge de son poëme de la mort d'Abel: beau morceau de ce poëme. XIV. 479. *a*, *b.* &c. Observations sur le même ouvrage. *Suppl.* II. 708. *a.* *Suppl.* IV. 437. *a.*

GESSE, (*Bot.*) caracteres de ce genre de plante. VII. 650. *b.* Description de la gesse commune, *lathyrus satyvus.* On cultive dans les jardins des curieux, diverses especes de gesse. Manieres de les multiplier. Ornement auquel elles servent. Elles viennent dans toutes sortes de terreins. Ornement que donne dans un jardin la petite gesse à grande fleur. Celle que les Anglois nomment *the sweet scenter peas*, mérite le plus d'être cultivée. Vraie méthode pour bonifier toutes les variétés de gesse. *Ibid. b.*

GESSE, (*Diete*) usage alimentaire de la semence de cette plante. VII. 651. *a.*

GESSORIACUM. (*Géogr. anc.*) port des Romains d'où l'on passoit des Gaules dans la Grande Bretagne. Où étoit ce port. VII. 651. *a.*

GESTATION, (*Gymnast. médic.*) exercice d'usage chez les Romains pour le rétablissement de la santé. En quoi il consistoit. Cet exercice vanté par les anciens médecins. VII. 651. *a.* Comment nous devons le pratiquer. *Ibid. b.*

GESTATION, (*Hist. nat.*) les femelles qui ne produisent qu'un petit nombre de fœtus, portent le plus long-tems. VII. 960. *a.*

GESTE, une des premieres expressions du sentiment données à l'homme par la nature. Les gestes ont été la source primitive de la danse. *Ibid. b.*

GESTE, (*danse.*) La danse est l'art des gestes. *Voyez Danse.* Il est certain que les mouvemens extérieurs du visage, sont les gestes les plus expressifs de l'homme. Raison pour laquelle les Grecs & les Romains se servoient du masque sur les théatres. *Ibid. b.* Dans la situation où nous nous trouvons, le masque nous nuit toujours, & n'est utile presque jamais. Les danseurs ont opposé 1°. que la danse demande quelquefois des efforts qui influent désagréablement sur le visage; 2°. qu'ils n'ont point appris d'enfance à ajuster les traits de leur visage avec les graces qu'il faudroit avoir. Réponse. Les caracteres qui exigent le masque sont en petit nombre. L'art des Laval & des Marcel, qui ont senti, l'un & l'autre, ce que la danse devoit être, est un aide sûr pour la belle nature; le geste qu'elle anime trouve dans leur pratique mille moyens de s'embellir. *Ibid.* 652. *a.*

GESTE, (*Déclam.*) Le geste au théatre doit toujours précéder la parole. L'acteur qui ne se sent point, & qui voit des mouvemens dans les autres, croit les égaler par des mouvemens de bras, des marches en avant, des reculemens en arriere. Baron avoit le geste du rôle qu'il jouoit. Nous voyons des gestes qui nous entraînent, & que nous trouverions désordonnés, si nous avions le tems de réfléchir... C'est le sublime de l'agitation de l'actrice, qui fait passer en nous tous les sentimens que son beau désordre nous peint. VII. 652. *b.*

GESTE, diverses observations sur cette partie de la déclamation. IV. 684. *a*, *b.* Un acteur qui a de l'intelligence & du sentiment, aura difficilement le geste faux. 686. *a.* Examen de la question; si parmi les anciens, l'acteur qui faisoit le geste étoit autre que celui qui récitoit. *Ibid. b.* Le geste considéré comme partie essentielle de l'éloquence, V. 522. *b.* Gestes expressifs. *Suppl.* III. 566. *b.* Quel est le plus sûr moyen de réussir dans le geste. *Suppl.* II. 922. *a.* *Voyez* GESTICULER.

GESTE. (*Chant du théat.*) But de l'opéra françois. Si les ressorts qu'il emploie pour séduire l'esprit sont rudes, gauches, grossiers, l'esprit ne peut être entraîné, la distraction succede aux premiers mouvemens d'intérêt. Mauvais effet des gestes à contre-sens. Les traits du visage forment les gestes les plus expressifs. Mais l'art seul & sans la nature ne peut rien sur cette partie de la figure humaine. Merveilleux effet du sentiment dans le geste. VII. 652. *b.* Souvent le talent est égaré par l'esprit; alors il fait toujours plus mal pour vouloir mieux faire. *Ibid.* 653. *a.*

GESTE. Du geste ou de la danse associée au poeme lyrique. XII. 833. *b.* &c. De l'art du geste employé sur le théatre de l'opéra. *Suppl.* IV. 161. *b.* 162. *a.*

GESTICULER, faire trop de gestes en parlant. Les sages, & sur-tout les héros, gesticulent peu en parlant, parce qu'ils ont le talent de contenir la violence de leurs passions. Plus on gesticule, moins l'action est noble. Les pédans & les peres ignorans exercent beaucoup les enfans à gesticuler, en déclamant le poésie héroïque. Défauts à éviter dans le geste. *Suppl.* III. 223. *a.* Regles que l'orateur doit observer. *Ibid. b.*

GESTION, (*Jurispr.*) administration de quelque affaire. La gestion que quelqu'un fait des affaires d'autrui sans son ordre forme un quasi contrat qui produit action directe & contraire. VII. 653. *a.*

GESULA, (*Géogr.*) province d'Afrique. Ses productions. Métier des habitans. Foire qui s'y tient tous les ans. VII. 653. *a.*

GESVRES, (*duc de*) son talent pour les magnificences théatrales. VI. 582. *b.*

GETA, *Septimius*, (*Histoire des empereurs*) fils de l'empereur Sévere, & frere de Caracalla. Antipathie de ce dernier pour son frere. Il le fait massacrer. *Suppl.* III. 223. *b.* *Voyez* CARACALLA.

Geta, origine de ce nom dans les comédies latines. VII. 653. *b.*

GETES, *les*, (*Géogr. anc.*) ancien peuple de Scythes. Lieux qu'ils habitoient. Plaintes que fait Ovide de vivre au milieu d'eux. VII. 653. *a.* Détails de Strabon sur ce peuple. Origine des noms *Geta* & *Davus*, communs dans les comédies latines. Différence entre les Gots & les Getes. Philosophie des Getes. *Ibid. b.* *Voyez* SCYTHES.

GETES, (*Hist. anc.*) peuples qui descendoient des Huns appellés *Yvechi.* Histoire, mœurs, gouvernement & usages de ces peuples. *Suppl.* III. 224. *a.*

GETTENBERG, (*glacier de*) dans le canton de Berne, vol. VI des planches. Regne minéral, glaciers, planche 3.

GEVAUDAN, pratique des anciens Gaulois auprès d'un lac du Gevaudan. IX. 151. *b.* *Suppl.* II. 283. *a.*

GEUM, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Description du *geum* ordinaire. Observations sur la culture de quelques especes de *geum.* VII. 653. *b.*

GEVREY, (*Géogr.*) village du Dijonnois, entre Nuis & Dijon. Vins excellens de son territoire. Triolet sur le climat de Beze qui s'y trouve renfermé. *Suppl.* III. 224. *b.*

GEX, (*Géogr.*) ville & pays de ce nom en Bourgogne. Etendue du pays de Gex. Ses anciens habitans. Ses productions. Ses révolutions dans le dernier siecle. *Suppl.* III. 224. *b.*

G H

GHELEN ou GESLEN, (*Sigismond de*) littérateur. XIII. 262. *b.*

GHET, (*Hist. mod.*) acte de divorce que les Juifs donnent à leurs femmes quand ils les répudient; ce qu'ils font pour des causes souvent très-légeres. Moyen que les rabbins on imaginé pour empêcher les fréquens divorces. VII. 654. *a.* Termes dans lesquels le ghet est conçu. Description de toutes les formalités du divorce. *Ibid. b.*

GHOLAITES, secte mahométane. *Suppl.* I. 17. *a*, *b.*

GHIAONS ou *Ghiaaurs.* Lisez *Ghiaours.* Observations sur l'usage de ce mot parmi les Persans & les Mahométans. *Suppl.* III. 224. *b.*

GHILCUL, *voyez* GIHUL, & lisez GHILCUL. Faute à corriger dans l'article GIGUL. *Suppl.* III. 225. *a.*

G I

GIAGH ou *Jehagh*, (*Hist. mod.*) cycle de douze ans chez les Catayens & les Turcs. Chaque année du giagh porte le nom d'un animal. Division qu'ils font du jour en *giagh*, & en *keh.* VII. 655. *a.*

GIAM-BO, (*Botan. exot.*) deux especes de cet arbre des Indes orientales. Leur description. Tems de la maturité de leur fruit. VII. 655. *a.*

GIARENDE, *gerende* ou *gorende*, (*Hist. nat.*) magnifique serpent. Description de trois especes connues sous ce nom. Lieux où elles se trouvent. Mœurs de ces animaux. *Suppl.* III. 225. *a.*

GIB, (*Zoolog.*) ses rapports avec le condoma. *Suppl.* II. 538. *b.*

GIBA, (*Botan.*) espece de plante. *Suppl.* I. 369. *b.*

GIBBIUS, montagne d'Italie : huile minérale qu'on retire près de cette montagne. XII. 472. *a.*

GIBBON, espece de singe, vol. VI des planches. Regne animal, pl. 19.

GIBBOSITÉ, (*Physiol. Médec.*) diverses sortes de déjettemens de l'épine, qui produisent la bosse, l'enfoncement, la tortuosité. La gibbosité est de naissance ou accidentelle. La premiere est incurable. Cause de la seconde. L'indication du remede est de tâcher d'affoiblir la puissance courbante, en augmentant la compression sur la partie convexe de la courbure, & en la diminuant sur la partie opposée. Les causes de la courbure sont externes ou internes. Les enfans sont plus sujets à devenir bossus que les adultes. Quelles en sont les causes chez eux. Exemple cité par M. Winslow, qui montre que la tortuosité peut arriver à l'occasion de certaines attitudes & habillemens négligés. VII. 655. *b.* Détail sur les causes internes de la gibbosité. Pour se flatter de réussir dans la cure de cette difformité, on ne sauroit la commencer trop tôt. Moyens de prévenir la gibbosité dans les enfans qui en paroissent menacés par quelque cause externe. Ce qu'on doit pratiquer lorsque l'épine du dos voûte en dedans. *Ibid.* 656. *a.* Lorsque l'épine tend à la tortuosité. Moyens à employer lorsque la gibbosité tire son origine de causes internes. Description de deux squelettes de bossus, qui se trouvent dans le cabinet du roi. Observations faites sur les squelettes d'enfans dont les vertebres étoient courbées pendant leur vie. *Ibid. b.* Autres observations sur les squelettes des bossus. *Ibid.* 657. *a. Voyez* BOSSE.

GIBECIERE, (*Art. méchan.*) étymologie de ce mot. Diverses sortes de gibecieres & leurs usages. Gibecieres dont on se sert dans le Levant. Usage de ces gibecieres lorsqu'on veut charger un fusil. Tours de gibeciere. VII. 657. *a. Voyez* TOURS & GOBELETS.

GIBEL, *le*, (*Géogr.*) autrefois le mont *Etna*. VII. 657. *a.* Ce que les poëtes ont dit de cette montagne. Signification du mot *gibel.* Sa situation, son étendue. Son pied est très-cultivé. Description de son volcan. Ravages qu'il a causés. Auteur à consulter. *Ibid. b. Voyez* ETNA.

Gibel, éruption de ce volcan en 1669. IX. 311. *a.*

GIBELIN, (*Hist. mod.*) faction opposée à celle des Guelphes. Tems auquel ces factions commencerent : quel en étoit le sujet. Ravages qu'elles causerent pendant les douze, treize & quatorzieme siecles. VII. 657. *b.* Observations sur Boniface VIII. Historiens qui sont entrés dans le détail des horreurs de ces deux factions. Lisez sur ce sujet le Dante. *Ibid.* 658. *a.*

Gibelin. Observations sur le bannissement auquel le pape Boniface VIII condamna le Dante, qui étoit attaché au parti des Gibelins. *Suppl.* III. 225. *b.*

Gibelins, l'inquisition employée contr'eux par les papes. VIII. 774. *a.* L'usage des lettres de change établi par eux à Amsterdam. IX. 418. *b.*

GIBERNE, (*Art milit.*) description de cette partie de l'équipement du grenadier. En quoi la giberne differe de la demi-giberne. VII. 658. *a.*

GIBERT, (*Jean-Pierre*) comment il a concilié les différentes chronologies de quelques peuples de l'antiquité. III. 393. *a*, *b.*

GIBERTI, (*Jean-Matthieu*) évêque de Véronne. XI. 778. *a.*

GIBIER, (*Chasse*) tout ce qui est la proie du chasseur. Cependant ce nom est plus particuliérement affecté aux animaux sauvages qui servent à la nourriture de l'homme. VII. 658. *a.* Par rapport à la propriété du gibier, le droit naturel a depuis long-tems cédé à la force ; il est d'usage presque partout que les seigneurs seuls aient le droit de giboyer. Oppression du paysan, pour la conservation du gibier. La réserve de la chasse à la classe des nobles a été une suite du gouvernement militaire. Réflexion sur la conservation de cette excessive quantité de gibier qui détruit les récoltes. Cependant certaines especes peuvent être conservées avec utilité & sans beaucoup d'inconvéniens. On a fait un art de cette conservation qui a des regles & qui demande quelques connoissances : détails sur ce sujet. La destruction des animaux carnassiers est le point le plus essentiel pour la conservation du gibier. Soins qu'on doit prendre pour la conservation des perdrix grises, *Ibid. b.* des perdrix rouges, *Ibid.* 659. *a.* & des faisans. *Ibid. b.* Autres détails sur les perdrix grises & sur les faisans. *Ibid.* 660. *a.*

Gibier, préjudice qu'il cause aux forêts. VII. 131. *b.*

GIBRALTAR, (*Géogr.*) détails sur le détroit & sur la ville. Etymologie du mot. VII. 660. *a.*

GIBRALTAR, (*détroit de*) courans qu'on y remarque. IV. 375. *b.* 376. *a.*

GIEDDE, (*Ove*) amiral & sénateur danois. VIII. 665. *b.*

GIESSEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans la Hesse. Elle est la patrie de Hertius jurisconsulte : ses ouvrages. VII. 660. *b.*

GIFT-MEHL, (*Métall.*) *farine empoisonnée* ; poudre d'arsenic qui s'est dissipé en fumée : usage auquel on l'emploie. VII. 660. *b.*

GIGANTESQUE ; afin qu'on présente beaucoup de viandes aux pagodes, les brames les font d'une figure gigantesque & leur donnent un gros ventre. VII. 660. *b.*

GIGUE. (*Musique*) La gigue n'est proprement qu'une espece de loure dont le mouvement est accéléré. Elle est très-commune dans nos opéra. Mesure de la gigue chez les Italiens. Notre maniere de la noter & de la jouer. Elle est quelquefois susceptible de paroles gaies & d'une expression très-heureuse : exemple. Usage qu'en font les Italiens. Une erreur des François est de croire qu'un mouvement vif ne peut exprimer que la joie, comme si la douleur furieuse s'exprimoit lentement. VII. 661. *a.*

GIHUN, (*Géogr.*) addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 225. *b.*

GILAN, pays d'Asie : anciens peuples de ce pays. XV. 901. *a.*

GILBERTINS, (*Hist. eccl.*) ordre religieux ; leur fondateur ; leur regle ; deux monasteres que bâtit le fondateur, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes. Comment cet ordre fut peuplé. Son abolition. VII. 661. *b.*

GILEAD, *baume de.* II. 163. *b.* XI. 511. *b.*

GILGUL, (*Théolog.*) mot qui se trouve souvent dans les livres des juifs modernes : il signifie *roulement.* Ce que les rabbins entendent par ce roulement : deux sentimens sur ce sujet. VII. 661. *b.*

GILLES, *saint*, de la Neuville, (*Géogr.*) village du pays de Caux. Actes de générosité du curé de ce lieu. *Suppl.* III. 225. *b.*

GILLET, *code.* III. 275. *a*, *b.*

GILOLO, (*Géogr.*) *Voyez* XOLO.

GILLE. Pêche avec la gille : vol. VIII des planches, pêche, planche 31.

GIMNISTAN, contrée d'Arabie habitée par les fées. VI. 464. *a.*

GINANI, (*M. le comte*) de Ravenne. *Suppl.* IV. 578. *a.*

GINDI ou *Dgindi*, (*Hist. mod.*) espece de cavaliers turcs extrêmement adroits. Tours de force & de souplesse qu'on leur attribue. Ces tours imités par un Italien en 1585. VII. 662. *a.*

GINGEMBRE, (*Botan. exot.*) caracteres de cette plante. Divers noms que lui donnent les botanistes. Description de toutes les parties du gingembre femelle. VII. 662. *a.* Il ne paroit pas qu'elle soit originaire d'Amérique. Autre espece de gingembre appellée gingembre mâle. Troisieme espece nommée *gingembre sauvage à larges feuilles.* VII. 662. *b.*

Gingembre, espece de ce genre, nommée *bangle. Suppl.* I. 793. *a*, *b.*

GINGEMBRE, (*Agric.*) il se cultive dans les deux Indes & même en Europe. Description de la maniere dont les habitans de Malabar le cultivent. Soins qu'ils prennent des racines. Méthode de culture qu'on suit dans les isles Antilles. VII. 662. *b.* Soins qu'on y prend des racines. Maniere dont on cultive le gingembre en Europe. *Ibid.* 663. *a.*

GINGEMBRE, *racine de*, (*Comm.*) abondance de cet objet de commerce. VII. 663. *a.* Qualité du gingembre que l'on confit dans les colonies pour le débit ordinaire. On fait dans les isles une excellente confiture de gingembre pour les gens aisés & les officiers de marine. Méthode qu'on suit pour cela. Cette méthode est très-bonne pour ôter l'âcreté mordicante de toute sorte de racine. Qualité & caractere du gingembre confit de cette maniere. Prix du gingembre en nature & confit. Epice blanche faite avec cette racine. Son mêlange avec le poivre. *Ibid. b.*

GINGEMBRE, (*Mat. médic.*) description de cette racine qui se trouve dans les boutiques. On nous l'apporte ou séchée, ou confite avec le sucre. Usages & propriétés de la racine séchée. VII. 663. *b.* Usages & propriétés du gingembre confit. *Ibid.* 664. *a.*

Gingembre, usage qu'en font les Malays. *Suppl.* I. 793. *b.*

GINGI, corrections à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 225. *b.*

GINGLIME, (*Anatom.*) espece de *diarthrose* ou *d'articulation* des os : *voyez* ces deux mots. Trois sortes de ginglimes. VII. 662. *a.*

Ginglime, voyez sur cette espece d'articulation. IV. 950. *b.* V. 605. *a.* VI. 875. *a.*

INGRAS, *Gingros* ou *Gingria*, (*Musiq. instr. & danse des anciens*) espece de flûte des Cariens & des Phéniciens. Usage qu'ils en faisoient. Danse de même nom. *Suppl.* III. 225. *b.*

GINS-ENG, (*Botan. exot.*) la plus célebre racine médicinale de toute l'Asie : cas infini qu'en font les Asiatiques. Description de cette racine, & de toute la plante. VII. 664. *a.* Lieux de sa naissance. Appareil avec lequel on recueille,

on feche & on prépare la racine. Exactitude avec laquelle on garde les endroits où elle vient dans le voifinage de la Chine. Récolte confidérable que l'empereur en fit en 1709 : ces détails font du P. Jartoux. *Ibid. b.* Relation que donne le P. Kœmpfer. Prix & choix du gins-eng. *Ibid.* 665. *a.* Cette plante ne peut réuffir à la Chine ni au Japon. Le P. Lafiteau paroît l'avoir trouvée au Canada. Defcription qu'il en donne. Signification du mot par lequel cette plante eft défignée. Le gins-eng du Canada eft encore plus rare en Europe que celui de la Chine. Diverfes confidérations qui montrent que le gins-eng du Canada eft le même que celui d'Afie. Moyen de donner au premier la tranfparence qu'on remarque dans le fecond. Les Chinois ne favent pas les diftinguer l'un de l'autre. *Ibid. b.* Epoque de la connoiffance du gins-eng en Europe. Eftime finguliere que les Afiatiques en font. Propriétés & vertus merveilleufes qu'ils lui attribuent. Précautions avec lefquelles ils difent qu'il faut l'employer. Ufage du gins-eng en Europe, & fon peu d'efficacité. Quels font les cas dans lefquels on le prefcrit. *Ibid.* 666. *a.* Maniere de l'adminiftrer. Ses effets falutaires fur quelques perfonnes, n'ont point eu lieu fur d'autres. Conjectures fur la caufe de fes différens effets en Europe & en Afie. De fon débit à la Chine & en Europe. Monopole qu'en fait l'empereur de la Chine. Moyen par lequel les nations européennes trafiquantes à la Chine s'en pourvoient. Auteurs fur le gins-eng. *Ibid. b.*

GIODDAH, (*Géogr.*) ville & port de mer en Arabie fur la mer Rouge. Tout y eft cher à caufe du grand abord de plufieurs nations différentes. VII 667. *a.*

GIONULIS, (*Hift. mod.*) volontaires ou avanturiers dans les troupes des Turcs. Autrefois ils s'entretenoient à leurs dépens. Corps de cavalerie qu'ils forment aujourd'hui. Leur habit dans les jours de cérémonie. Etymologie du nom qu'ils portent. VII. 667. *a.*

GIORGION, (*George*) peintre. V. 332. *a.*

GIRAFFE, (*Zoolog.*) defcription de ce quadrupede. *Voyez* ZURNAPA, & vol. VI des planches, Regne animal, planche 5.

GIRAFFE, ou *camelot-pardalis*, (*Aftron.*) conftellation feptentrionale qui fe trouve dans quelque atlas des modernes. Nombre de fes étoiles. Leur difpofition. *Suppl.* III. 226. *a.*

GIRALDI, (*Lilio Gregorio*) favant du quinze & feizieme fiecle. VI. 543. *a.*

GIRANDOLE, terme d'hydraulique, terme de metteur en œuvre. VII. 667. *a.*

GIRANDOLLES. (*Artific.*) Différence entre les foleils & les girandoles. VII. 667. *b.* On ne fait pas des foleils tournans à plus de cinq reprifes. On peut garnir une roue de vingt fufées, & de plus; mais il faudra pour la faire tourner que quatre de ces fufées partent à la fois. Comment on fait communiquer le feu de l'une à l'autre. Il faut deux papiers pour le feu chinois; maniere de les coller. Deux façons de pofer les jets fur la roue pour la faire tourner. Comment on difpofe les foleils, felon le nombre de jets dont ils font compofés. Girandoles à pivot. *Ibid.* 668. *a.* Les foleils tournans & les girandoles fervent à l'exécution d'une infinité de machines & pieces d'artifice. Les plus en ufage font : le feu guilloché, les découpures, l'étoile, les tourbillons. Defcription de chacune de ces efpeces d'artifices. *Ibid. b.* Compofition dont on chargera les jets de dix lignes de diametre intérieur pour foleils tournans, felon les différentes fortes de feux qu'on veut employer. *Ibid.* 669. *a.*

Girandoles pour l'eau. VIII. 469. *a*, *b.*

GIRARD, (*l'Abbé*) éloge de fes fynonymes. I. 242. *b.* Son fyftême bibliographique. II. 671. *b.* Examen de fon fyftême de ponctuation. XIII. 16. *b.*

GIRARDON, (*François*) fculpteur. XIV. 830. *b.*

GIRASOL, (*Lapid.*) pierre à demi tranfparente, d'un blanc laiteux mêlé de bleu & de jaune. On la croit de même pâte que l'opale. On prétend qu'elle eft cependant plus dure eft plus pure que la fauffe opale. On peut donner ce nom à toute pierre vitrifiable, demi tranfparente, de belle pâte, & de couleur mêlée de blanc laiteux & de jaune. Origine du mot *girafol.* VII. 669. *a.*

GIRAUMON, (*Bot. exot.*) fruit des pays chauds de l'Amérique. Sa defcription. Ufage qu'on en fait. Defcription de la plante qui le produit. VII. 669. *a.*

GIRAUMON, caufe qui a donné lieu à une nouvelle variété de cette plante. *Suppl.* IV. 968. *a.*

GIROFLE, *clou de*, (*Bot. exot. Chim.* & *Comm.*) Fruit aromatique d'une nature toute extraordinaire, qui ne croît qu'aux Moluques. Noms de l'arbre qui porte le girofle. VII. 669. *b.* Ses caracteres. Sa defcription. Noms des clous de girofle, en latin, en grec, en arabe. Les anciens ne les ont point connus. Paul Æginette eft le premier qui en ait parlé. Paffage de Pline dans lequel on a cru que ce naturalifte en avoit parlé. Defcription des clous de girofle. *Ibid.* 670. *a.* Leur choix. Du clou matrice. Etat des fruits du girofle qu'on laiffe venir en maturité. Leur ufage. Etant femés, ils deviennent au bout de huit ou neuf ans de grands arbres fructifians. Divers noms qu'on donne à ce fruit mûr. Confiture qu'en font les Hollandois. Du clou de girofle royal : fes divers noms : fa defcription : pourquoi les Hollandois l'ont nommé *clou de girofle royal.* Sentimens de quelques auteurs fur l'efpece à laquelle ce fruit appartient & fur fa nature. Ufage qu'en font les Indiens pour en conferver l'odeur. *Ibid. b.* Relations fabuleufes que quelques auteurs ont données fur le giroflier royal. De la récolte des clous de girofle ordinaire. Leur couleur quand ils font nouvellement cueillis. Toutes les ifles Moluques produifoient autrefois des girofliers. Quelles font les deux ifles d'où les Hollandois tirent aujourd'hui leurs clous de girofle. Conditions fous lefquelles ils ont confervé le droit d'en faire commerce. Prix du girofle pour ceux qui l'achetent de la compagnie. De l'huile des clous de girofle, foit par l'expreffion, foit par la diftillation. Il eft incroyable combien les clous de girofle contiennent d'huile quand on les rapporte des Indes. Liqueur qui refte au fond de la cucurbite après la diftillation. *Ibid.* 671. *a.* Comment les marchands peuvent tromper dans le commerce du girofle. Méthode d'en tirer l'huile effentielle, par l'alembic. Quelle eft la quantité d'huile qu'on retire par cette méthode. Maniere de féparer l'huile de l'eau. Différence entre l'huile qu'on tire avec foin dans la premiere diftillation, & l'huile mélangée avec celle qu'on tire par expreffion & qu'on vend communément en Hollande. Maniere de s'en fervir. Celle de la diffoudre. Celle de la conferver en effervefcence, produite par le mêlange de cette huile avec l'efprit de nitre. *Ibid. b.* Si l'on ajoute un peu de poudre à canon dans le mêlange, il prendra feu. Méthode de tirer l'huile effentielle *per defcenfum.* Quelle eft la quantité qu'on en retire. Il s'en faut de beaucoup qu'on trouve dans l'huile diftillée de cette maniere les mêmes avantages que par la méthode de l'alembic. Cette methode fert de modele pour toute forte d'huiles aromatiques du même genre, & pour quelques autres. Qualités & choix de l'huile de girofle. Elle perd fes efprits quand on la laiffe à découvert. Elle fe précipite au fond de l'eau, fans rien perdre de fes vertus. Qualité du réfidu du clou de girofle après la diftillation. *Ibid.* 672. *a* Vertus & ufages de l'huile prife intérieurement, & appliquée extérieurement. Son ufage dans la paralyfie, la gangrene, la carie des os & le mal de dents. La dofe, quand on l'emploie pour ranimer le ton de l'eftomac. Préparation dont on peut ufer en ce cas. Ufage des clous de girofle. *Ibid. b.* Réflexions fur le commerce du girofle. *Ibid.* 673. *a.*

GIROFLE & *giroflier des Moluques.* Efpece de giroflier nommé *tochinca.* XVI. 730. *a.* Les girofliers de l'ifle de Ternate détruits par les Hollandois. Changement arrivé dès-lors dans l'air de cette ifle. I. 235. *a.* Somme annuelle que les Hollandois paient au roi de Ternate depuis qu'ils ont arraché les girofliers. XVI. 161. *a.* Comment on tire l'huile effentielle des clous de girofle. VIII. 334. *b.* Cette huile fujette à être falfifiée. 338. *b.* Explofion caufée par fon mêlange avec l'efprit de nitre. XVI. 150. *a.*

GIROFLÉE, (*Culture des fleurs.*) fleur du giroflier. C'eft à fa gloire que les amateurs cultivent la plante qui la donne. Ses noms en Anglois, en langue Flamande. Giroflées fimples & doubles, de toutes couleurs. Manieres de les multiplier & de les cultiver. Soins qu'on prend des giroflées doubles. VII. 673. *a.* Maniere de multiplier les giroflées doubles. Quelles font les giroflées doubles particuliérement recherchées des amateurs. Celles qui s'élevent de marcottes font toujours moins apparentes que de graine. Maniere de les multiplier de graine. *Ibid. b.*

GIROFLIER, ou *Violier*, caractere de ce genre de plante. On compte trente-quatre efpeces de girofliers. VII. 673. *b.* Il n'y a que le jaune qui ait attiré les regards de quelques médecins. Son nom & fa defcription. Principes qu'il renferme. Propriétés de fes fleurs. Diverfes préparations qu'on en fait. *Ibid.* 674. *a.*

Giroflier, en quoi il differe de la julienne. IX. 56. *b.*

GIROFLIER *des Moluques*, (*Bot.*) plufieurs plantes de cette efpece tranfportées en 1771 dans les ifles de France & de Bourbon. *Suppl.* III. 226. *a.*

GIROMAGNY, (*Banc de*) en Alface. Ses mines. I. 299. *a*, *b.* 303. *a.*

GIRON, ou *Guiron*, (*Blafon*) définition. Ce mot fignifie à la lettre l'efpace qui eft depuis la ceinture jufqu'aux genoux. Ecu gironné. VII. 674. *a.*

Giron, en quoi il differe de la pointe. *Suppl.* IV. 452. *a.*

GIRONE, (*Géogr.*) ville d'Efpagne, patrie de Nicolas Eymeric, inquifiteur général : fon principal ouvrage. VII. 674. *a.*

GIRONNÉ, (*Blafon*) quand il y a dans l'écu plus ou moins de huit pieces, il en faut exprimer le nombre. D'autres l'appellent *parti*, *coupé*, *tranché*, *taillé.* VII. 674. *a.* — Voyez *Suppl.* IV. 369. *b.*

GIRONNÉ, (*Blafon*) écu gironné. Etymologie de ce mot. *Suppl.* III. 226. *a.*

GIRONO, en Catalogne. (*Géogr.*) ville ancienne. Ses révolutions. Son diocese. Princes de Gironne. Bulles que l'on conserve dans les archives de son église. *Suppl.* III. 226. *b.*

GIROVAGUE, (*Hist. eccl.*) espece de moines. Leur genre de vie. VII. 674. *a.* Réflexion sur les moines qui habitent leur couvent le moins qu'ils peuvent. *Ibid. b.*

GIROUETTE, (*Arts*) moyen qu'employoit à Athenes Andronic de Cyrrhe pour connoitre le vent qui souffloit. VII. 674. *b.*

GIROUETTE, (*Arts*) usage qu'on a fait des girouettes pour la connoissance des vents. Anémometre sonnant. *Suppl.* III. 226. *b.*

GIROUETTES. (*Marine*) VII. 674. *b.*

GIROUETTÉ, (*Blason*) tour ou château girouetté. Espece de girouette appellée panonceau. Des vassaux qui ont permission de mettre des girouettes sur leurs maisons. *Suppl.* III. 226. *b.*

GISIER *des oiseaux.* XI. 437. *a.* 440. *a.*

GISORS, (*Géogr.*) ville du Vexin Normand. Evénemens relatifs à ce lieu. *Suppl.* III. 226. *b.* Erection de Gisors en duché-pairie. Ducs de Gisors. Hommes célebres dont cette ville est la patrie. Observation sur son nom latin. *Ibid.* 227. *a.*

GISPE, espece d'arme. VII. 396. *b.*

GISSEY-LE-VIEUX, (*Géogr.*) en Auxois: marques de son ancienneté. *Suppl.* I. 264. *a.*

GITE, *Droit de*, (*Hist. de France.*) Nom qu'on lui donne dans les titres. Les rois de France le levoient dans les villes, les évêchés, abbayes, pour les indemniser des frais du voyage ou séjour qu'ils faisoient sur les lieux. Origine de ce droit. VII. 674. *b.* Les évêques & les abbés le payerent aussi pour la visite de leur église. Continuation du droit de gîte hors des occasions dans lesquelles on le payoit au commencement. Ce droit étoit fixé à une certaine somme pour chaque évêché ou abbaye. Taxe de l'abbé du grand monastere de Tours. Quelques églises s'abonnerent à payer ce droit à une certaine somme, soit que le roi vînt ou non les visiter. Passage tiré sur ce sujet des archives de la chambre des comptes. Le droit de gîte subsistoit encore en 1382. Autre droit qui lui a succédé. *Ibid.* 675. *a.*

Gite, droit de gîte que les ecclésiastiques devoient à cause de leurs terres. V. 225. *b.* 580. *b.*

GIULA, faute à corriger dans cet article. *Suppl.* III. 227. *a.*

GIVRE, ou *frimat*, (*Physiq.*) rapports & différences du givre & de la gelée blanche. Circonstances particulieres dans lesquelles le givre doit se manifester. Pourquoi le givre s'attache particuliérement aux arbres. Les particules d'eau qui forment le givre qu'on apperçoit sur les hommes & les animaux, ne viennent pas toutes de l'atmosphere. VII. 675. *b.* On doit rapporter au givre cette espece de neige qui s'attache aux murailles, après de longues & fortes gelées. Raison de ce phénomene. Les réseaux de glace qu'on observe quelquefois aux vitres des fenêtres, sont encore une espece particuliere de givre. Explication du givre. Pourquoi l'air en se refroidissant abandonne une partie des vapeurs aqueuses qu'il tenoit auparavant suspendues. Les congelations qui s'attachent aux vitres des fenêtres, sont quelquefois tres-remarquables par la singularité des figures qu'elles affectent. *Ibid.* 676. *a.* Explication de ce phénomene donnée par M. de Mairan. Maniere de faire naître en toute saison du givre artificiel semblable à celui qui se forme naturellement. Pourquoi il est très-rare de voir du givre à Montpellier, & dans la plus grande partie du bas Languedoc. *Ibid. b.*

GIVRE. (*Hist. nat. & Blason*) VII. 676. *b.*

Givre, maladie des plantes. *Suppl.* III. 836. *a.*

GIVRÉ, (*Blason*) croix givrée. Etymologie de ce mot. VII. 676. *b.*

GIUSCHON, ou *Gius-chan*, (*Hist. mod.*) lecteurs de l'alcoran. Leur nombre dans les mosquées royales. Signification du mot *giuschon.* But de la lecture que ces gens-là font de l'alcoran. VII. 676. *b.*

GIUSTANDIL ou *Ochrida*, (*Géogr.*) ville de la Turquie européenne. Elle est la patrie de l'empereur Justinien: caractere de cet empereur, & de son regne. Réflexion sur son entreprise de réformer la jurisprudence. VII. 677. *a.*

G L

GLACE, (*Physiq.*) la congelation differe de la concentration qui se fait par l'évaporation, la précipitation ou la crystallisation; elle differe aussi de la coagulation proprement dite. Terme du thermometre auquel l'eau devient glace. VII. 677. *a.* Les huiles grasses gelent plus aisément. Les liqueurs spiritueuses gelent très-difficilement: leur partie spiritueuse ne se gele point dans nos climats. La même chose a lieu dans le vinaigre, & dans l'huile d'olive. L'esprit-de-vin du thermometre gele en Laponie à un degré de froid ordinaire. L'esprit de nitre & la plupart des esprits acides, certaines huiles chymiques se glacent aussi très-difficilement. Le mercure ne se gele point.

1°. *Des phénomenes de la glace dans ses commencemens, & dans tout le cours de sa formation. Ibid. b.* Pellicule de glace très-mince, filets qu'on voit partir des parois du vaisseau, lorsqu'il ne gele que foiblement. Différentes positions de ces filets de glace, différentes figures qui en résultent. Bulles d'air qui sortent de l'eau avant & pendant la congelation. Cependant il reste encore beaucoup d'air dans l'eau glacée: comment on l'observe: formes de ces bulles d'air. *Ibid.* 678. *a.* Maniere dont se gelera une eau purgée d'air. Malgré toutes les précautions qu'on prendra, il restera toujours dans la glace des bulles qui échappent à la vue simple, & qu'on ne découvre qu'avec la loupe. L'air rassemblé en bulles dans la glace, y est plus condensé que dans son état naturel. Observations sur l'augmentation du volume de l'eau, quand elle approche de sa congelation. Cette augmentation n'est pas moins sensible dans l'eau actuellement gelée. *Ibid. b.* Une suite de cette dilatation, c'est la rupture des vaisseaux où elle est contenue. L'effort avec lequel cette rupture se fait quelquefois est immense: expérience qui le montre. Divers effets de la gelée, qui sont une suite de cette dilatation. Cette augmentation de volume a aussi lieu dans la glace faite avec de l'eau purgée d'air: expériences sur ce sujet. La dilatation de l'eau glacée est une exception apparente à la loi générale. Figures qu'affectent les huiles en se gelant. Le vin glacé se leve par feuillets. *Ibid.* 679. *a.* Hypotheses que les philosophes ont imaginées pour rendre raison des phénomenes qu'on vient d'exposer. Descartes & plusieurs autres ont cru que la congelation de l'eau étoit une suite nécessaire de son refroidissement, sans qu'il intervînt dans ses pores aucune matiere étrangere. Les gassendistes supposent au contraire des corpuscules frigorifiques. Hypothese de M. Muschenbroek. Toutes les hypotheses des physiciens se réduisent dans le fond aux deux premieres. Réflexions sur ces hypotheses: l'auteur rejette les particules frigorifiques. *Ibid. b.* Explication des divers phénomenes qui ont été rapportés ci-dessus. *Ibid.* 680. *a.*

2°. *Des phénomenes de la congelation relativement à l'état & aux circonstances où se trouve l'eau qui se gele.* L'eau qu'on a fait bouillir ne gele pas plus promptement que d'autre eau. Le mouvement translatif de l'eau augmentant en quelque maniere sa fluidité, apporte toujours du changement à sa congelation. *Ibid. b.* Pourquoi la Seine qu'on voit assez souvent à Paris geler d'un bord à l'autre dans des hivers moins rudes que celui de 1709, ne fut pas totalement prise cette année-là. Les rivieres commencent à se geler comme les autres eaux par la surface. Un grand vent rend la congelation plus difficile; mais un petit vent sec est toujours favorable à la formation de la glace. Le repos sensible, tant de la masse d'eau qu'on expose à la gelée, que de l'air qui touche immédiatement cette eau, empêche que l'eau ne se gele, quoiqu'elle ait acquis un degré de froid fort supérieur à celui qui naturellement lui fait perdre sa liquidité. *Ibid.* 681. *a.* Mais venant à se geler en conséquence de l'agitation qu'on lui donne, elle fait monter le thermometre au degré ordinaire de la congelation. Conjectures de l'auteur sur la cause de ce phénomene. Observation à-peu-près semblable par rapport à la crystallisation.

3°. *Des phénomenes de la glace lorsqu'elle est toute formée.* Principaux caracteres de la glace. Du degré précis de la dilatation qu'on observe dans l'eau glacée. Les bulles d'air venant à se réunir à mesure que le froid augmente, & à former des globules plus considérables, le ressort de cet air agit plus fortement sur la glace pour la dilater: d'où il suit que le volume de la glace doit continuer à augmenter après qu'elle s'est formée. *Ibid. b.* La dureté de la glace surpasse celle du marbre & de plusieurs autres corps connus. Cette dureté est d'autant plus grande, qu'elle a été formée par un plus grand froid. Palais de glace construit à Pétersbourg durant le froid de 1740. Canons de glace & mortiers à bombe construits en même tems. Effet de l'explosion de la poudre dans ces canons. Dans la gelée de 1683, on alloit en carrosse sur la Tamise, dont la glace n'avoit d'épaisseur que onze pouces. Divers degrés de froid que conçoit la glace, selon celui du milieu qui l'environne. D'où vient que la glace est communément moins transparente que l'eau. *Ibid.* 682. *a.* Les glaces du Groënland sont moins transparentes que les nôtres. La réfraction de la glace est un peu moindre que celle de l'eau. La glace est sujette à s'évaporer très-fortement, & d'autant plus, que le froid est plus violent. Explication que M. de Mairan nous donne de ce phénomene. Pourquoi les liquides qui ne se gelent point, s'évaporent de même très-considérablement pendant les grands froids. Observations sur la glace de l'huile d'olive.

4°. *Des phénomenes de la glace dans sa fonte & du dégel.* La glace se fond à un degré de froid un peu moindre que celui qui l'a produite. Les corps solides dont la température est au-dessous du froid de la congelation, fondent la glace d'autant plus vite, qu'ils la touchent en un plus grand nombre de points. *Ibid. b.* La glace fond plus vite sur le cuivre

que sur aucun autre métal : la glace devient plutôt liquide dans l'eau que dans l'air, plutôt dans l'eau tiede que près du feu, & dans l'air subtil, dans le vuide que dans l'air grossier. La glace se fond plus lentement qu'elle ne s'est formée. Principe sur lequel est fondée l'invention des glacieres. On observe des filets de glace lorsqu'elle se détruit, comme lorsqu'elle commence à se former. La glace se forme par les bords du vase, & commence de même à se détruire par ses bords.

5°. *De la glace artificielle par le moyen des sels.* Moyen d'avoir promptement au fort de l'été une glace artificielle. *Ibid.* 683. *a. Voyez* à l'article FROID ce moyen plus développé. On ne voit rien dans la glace artificielle qui la distingue de la glace naturelle formée rapidement. Croûte de glace qui se forme autour des fruits qu'on fait dégeler dans la neige. Pourquoi l'on emploie la neige ou l'eau médiocrement froide pour dégeler les fruits ou les membres gelés. Moyen de se procurer de la glace artificielle par les sels tout seuls, sans le secours d'une glace étrangere. *Ibid. b.* On rafraichit l'eau en l'exposant à un courant d'air dans un vaisseau construit d'une terre poreuse, ou dans une bouteille enveloppée d'un linge mouillé. Phénomene que présente dans sa congelation l'eau mêlée avec quelques corps étrangers, soit solides, soit fluides. L'eau salée se gele plus difficilement, & sa glace est moins dure que celle de l'eau pure. Il en est de même de l'eau mêlée avec l'esprit-de-vin. De la congelation des liquides différens de l'eau, tels que le vin, le vinaigre, *&c.* Figures singulieres que représente l'eau des mares lorsqu'elle se gele. *Ibid.* 684. *a.* Eloge de la dissertation de M. de Mairan sur la glace. La glace considérée par rapport à nos besoins, & à l'usage qu'on en fait dans les sciences & dans les arts. *Ibid. b.*

Glace. Si l'état naturel de l'eau est d'être glacée. V. 187. *b.* Cause du changement d'un fluide en glace. I. 853. *b.* III. 864 — 866. VII. 313. *b.* Pourquoi le volume d'eau convertie en glace est augmenté, & sa pesanteur spécifique diminuée. III. 865. *b.* 866. *a.* Cause de l'humidité qui paroit s'attacher autour d'un verre plein d'une liqueur glacée. VI. 283. *b.* Pourquoi les fenêtres se couvrent de glace en dedans, & non en dehors. 490. *b.* Liqueurs qui refroidissent la glace en la fondant. VII. 319. *a.* Différence entre la glace & la grêle. XI. 544. *b.* Lentilles convexes d'eau du Nord. X. 677. *b.* Glaces du Nord. XVII. 732. *a.* Montagnes de glace en Suisse, en Savoie, en Amérique, & dans les pays du nord de l'Europe. *Voyez* GLACIERS. Nature de la glace de ces montagnes. *Suppl.* III. 229. *b.* Différens degrés de froid de la glace. *Suppl.* IV. 940. *a.* Cause de la rupture de la glace dans un tems très froid. I. 233. *a.* Glace artificielle. III. 865. *a.* Effets de plusieurs sels sur la glace. VII. 318 *a.* De la fonte de la glace : divers phénomenes qu'elle présente. IV. 753. *a*, *b.* VII. 540. *a.*

GLACE, (*Médecine*) on se sert communément de la glace pour communiquer aux différens liquides employés pour la boisson, un plus grand degré de froid qu'ils ne l'auroient par eux-mêmes. *Voyez* sur ce sujet l'article FROID. Intensité du froid qu'on donne à certaines boissons particulieres, telles que l'orgeat, la limonade, *&c.* VII. 684. *b.* On emploie aussi la glace pour congeler des préparations alimentaires faites avec le lait, ou le suc de différens fruits, ou le sucre, *&c.* Les médecins s'accordent presque tous à proscrire sans ménagement les boissons & autres préparations à la glace. Constriction dans les solides, condensation dans les fluides que ces boissons peuvent causer, jusqu'à diminuer l'action des premiers & la fluidité des secondes. Maux qui peuvent en résulter. *Ibid.* 685. *a.* Quels sont les cas où l'usage de la glace est sur-tout dangereux. Passage d'Hippocrate sur ce sujet. Divers médecins dont les témoignages se trouvent ici rassemblés. Si l'on ne peut détruire un usage aussi nuisible, il faut du moins indiquer les précautions qu'on doit observer en le pratiquant. Détail de ces précautions. Par ces attentions, on peut même dans certains cas, rendre utiles les boissons rafraichies par le moyen de la glace. Cet usage est nécessaire en Espagne & en Italie, dans les grandes chaleurs. *Ibid. b.* Utilité des glaces pour l'estomac. Cas particuliers dans certaines maladies ardentes, bilieuses, dans lesquelles les médecins ont prescrit avec succès l'usage des boissons bien froides. Utilité de la glace administrée selon que le cas l'exigeoit, dans les dyssenteries, les hémorrhagies, les coliques, & sur des parties gangrenées par le froid. Auteurs à consulter. *Ibid.* 686. *a.*

GLACES, (*Arts*) moyens par lesquels on parvient promptement à glacer toutes les liqueurs tirées des sucs des végétaux. Auteurs à consulter sur ce sujet. Méthode ordinaire des limonadiers, confiseurs, pour faire des glaces. VII. 686. *a.* Utilité des glaces en Italie. Quelles sont les personnes auxquelles elles conviennent particuliérement. Danger de les prendre sans précaution. *Ibid. b.*

Glaces. Expérience de M. Boyle, par laquelle on échauffe des liqueurs froides avec de la glace. III. 27. *a.* Liqueurs qui refroidissent la glace en la fondant. VII. 319. *a.* Frapper les vins de glace. XVII. 299. *b.*

GLACE *inflammable*, (*Chymie*) glace artificielle qui prend feu. Maniere de se la procurer. VII. 686. *b.*

Glaces de miroir. De l'invention des glaces. XVII. 93. *b.* Art de faire les glaces. 115. *a*, *b*, *&c.* Débrutissement des glaces. IV. 658. *a*, *b.* Machine qui sert à les polir. *Suppl.* IV. 471. *b.* De la force des ouvriers qui les polissent. VII. 123. *b.* Table des ouvriers qui travaillent à adoucir les glaces. Table à couler. XV. 802. *a.* Tarif de la manufacture des glaces établie à Paris. 914. *a.* Mettre une glace au teint. XVI. 8. *a. Voyez* ETAMER. — *Voyez* GLACERIE.

GLACE, (*Jouaill.*) défaut dans les diamans. VII. 687. *a.*

GLACÉ, (*Physiq.*) *zone glacée* ou *froide.* Relation que M. de Maupertuis a donnée du froid que les académiciens éprouverent en 1736 & 1737. Diverses circonstances de cet hiver. Sur les autres phénomenes de ces climats, *voyez* AURORE BORÉALE. A Tobolsk il n'y a point d'arbre fruitier, tandis qu'à Stockholm & à de plus hautes latitudes, il s'en trouve. Cause de cette différence. VII. 687. *a.* Il ne fait jamais aussi froid sur les côtes de la mer que dans l'intérieur des terres. Le pays du monde le plus froid est le Spitzberg : description de cette terre. *Ibid. b.* — *Voyez* GLACIAL.

Glacées, zones, articles sur ces parties de notre globe. XVII. 724. *a*, *b.* 725. *a.* 730. *a*, *b.* — 732. *b.* Aurores boréales qu'on voit dans la zone septentrionale en hiver. I. 888. *b.* Vents constans dans ces climats. VII. 625. *a.* Froids remarquables sous ces zones. *Voyez* FROID Glaces qu'on y observe. VII. 688. *a*, *b.* Phénomenes de ces climats. XVI. 427. *a.* 688. *a*, *b.* Nom donné à leurs habitans. XII. 380. *a.* Des saisons sous ces zones. XIV. 529. *b.* Le froid n'augmente pas à proportion qu'on approche du pole. *Suppl.* IV. 250. *a.* Observations sur la mer glaciale. 253. *b.*

GLACER, (*Peint.*) *voyez* GLACIS. Observations sur ce sujet. 1°. On prépare les fonds sur lesquels on veut glacer, beaucoup plus clairs que les autres. 2°. Observations sur une façon de glacer qu'on nommé *frottis.* 3°. Maniere de glacer dans la peinture en détrempe. VII. 687. *b.*

Glacer, coller & lustrer des étoffes. Maniere de les coller. Travail de lisser. Description de la lisse. Quelles sont les étoffes qu'on glace. VII. 687. *b.*

Glacer, terme de confiseur ; terme de tailleur. VII. 688. *a.*

GLACERIE, fabrication des glaces. XVII. 115. *a*, *b.*— 154. *b. Voyez* les planches de cet art dans le volume IV des pl.

GLACIAL, (*Physiq.*) Mers sujettes à se geler. Masses énormes de glace que forment les glaçons transportés par les fleuves du nord. Elles sont sur-tout abondantes dans le détroit de Waigats. Morceaux prodigieux de glaces que trouvent au Spitzberg les vaisseaux qui y vont pour la pêche de la baleine. Glaces qui se trouvent dans les mers du nord de l'Amérique. Journal historique au sujet des glaces de la nouvelle Zemble. VII. 688. *a.* Glaces flottantes observées près de la terre de Feu. Observations utiles aux navigateurs qui chercheroient un passage aux Indes par les mers du nord. Glaces observées dans l'hémisphere austral dès le 50ᵉ degré de latitude, même au solstice d'été. Il y a lieu de croire que ces glaces sont fondues en janvier ou en février, qui doivent être pour cet hémisphere les mois les plus chauds de l'année. *Ibid. b. Voyez* GLACÉ. *a.*

GLACIALE, *mer*, (*Géogr.*) étendue & bornes de cette mer. Glaciale zone. VII. 689. *a. Voyez* GLACE.

GLACIERE *naturelle.* (*Hist. nat.*) Espece de glaciere formée par la nature dans la Franche-Comté. Description de cette glaciere, qui se voit à 5 lieues de Besançon. VII. 689. *a.* Cette description a été donnée par M. le marquis de Croismare, en 1731. Il paroit que cette glaciere a éprouvé des changemens considérables par rapport à l'aspect qu'elle présentoit, mais non par rapport au phénomene singulier qui la caractérise. *Ibid. b.* M. Ravier, secrétaire de M. l'évêque du Bellay, en donne aussi une description presque entiérement conforme à celle qui précede. Changemens arrivés à cette glaciere, depuis qu'on eut abattu les arbres dont les branches la garantissoient des ardeurs du soleil. Un camp de paix, placé à S. Jean de Lône, en 1724, acheva de ruiner la glaciere. Soins de M. de Varolles pour conserver cette curiosité naturelle. Ses précautions contribuerent encore à empêcher qu'il ne se formât une si grande quantité de glace. La glace qui se forme dans ce lieu durant les chaleurs de l'été, prouve que le froid n'y est pas seulement relatif, mais qu'il est très-réel. Autre description de la même glaciere. En quoi elle differe des précédentes. *Ibid.* 690. *a.*

GLACIERE. (*Arts méch.*) En quel lieu on place ordinairement une glaciere. Détail des choses les plus importantes à observer dans la construction d'une glaciere. Maniere de la remplir. VII. 690. *b.* Maniere d'entasser la neige dans les glacieres. La neige est fort en usage dans les pays chauds. Détails sur les glacieres d'Italie. *Ibid.* 691. *a.*

Glaciere. Ses diverses utilités. VII. 320. *a.* Principe sur lequel est fondée l'invention des glacieres. 683. *a.*

GLACIERS ou *gletſchers.* (*Hiſt. nat.*) Glaciers de la Suiſſe. Elévation de quelques-unes des montagnes des Alpes, au-deſſus du niveau de la mer. VII. 691. *a.* Parmi les glaciers qui ſe trouvent dans les Alpes, un des plus remarquables eſt celui de *Grindelwald.* M. Jean-George Altmann publia en 1753, un traité des montagnes glacées & des glaciers de la Suiſſe, fruit de ſes obſervations : c'eſt le précis de cet excellent ouvrage que l'auteur de cet article donne ici. *Ibid. b.* M. Altmann donne encore dans cet ouvrage la relation d'un voyage fait par quelques Anglois, à un autre glacier ſitué en Savoie, près d'un endroit nommé *Chamouni.* Le même auteur a inſéré dans ſon ouvrage la deſcription qui lui fut envoyée par M. Cappeler de Lucerne, du glacier du *Grimſelberg.* Précis de cette deſcription. Autre glacier qui ſe trouve dans le canton de Berne, dans une vallée nommée le *Siementhal.* Obſervation générale ſur tous ces glaciers. Ces lieux fréquentés par les chaſſeurs. Périls qu'ils y courent. Fentes conſidérables dans leſquelles quelques-uns ont péri. Aventure arrivée à un curé de village, qui étoit tombé dans une de ces fentes. *Ibid. b.* Obſervations ſur ces fentes. Glaciers qui ſe trouvent en Iſlande. Relation qui en a été donnée. Diſſertation ſur le même ſujet. Diverſes obſervations faites dans le voiſinage de ces glaciers, qui prouvent que ce pays a été fouillé par les volcans. *Ibid.* 693. *a.*

Glaciers, repréſentés vol. VI. des planch. Regne minéral, 5[e] collection.

Glaciers. Différentes montagnes de la terre, où l'on voit des glaciers. Auteurs qui en ont décrit les phénomenes. *Suppl.* III. 227. *a.* Perſonne n'a raſſemblé plus de faits intéreſſans ſur ces objets, que M. Grouner dans ſon *Hiſt. nat. des glacieres de Suiſſe.* Analyſe de cet ouvrage. Etendue de ces montagnes de glace. Des divers genres de glaciers. *Ibid. b.* On en diſtingue trois ; les monts de neige & de glace, les vallons glacés & les glaciers formés au-deſſous par la fonte & le régel des neiges. 1°. Deſcription des monts de neige & de glace. Variétés qu'ils préſentent. 2°. Vallons glacés. Singuliers phénomenes qu'on y remarque. *Ibid.* 228. *a.* Inégalités qui repréſentent les ondes d'un lac agité par une tempête, & qui ont été ſubitement ſurpriſes & endurcies par une congelation ſoudaine & ſimultanée. Fentes profondes qui ſe forment ſur cette eſpece de lac pendant l'été. Ces fentes quelquefois funeſtes aux voyageurs. Différentes cauſes qui les produiſent. *Ibid. b.* 3°. Glaciers formés au-deſſous des précédens, par la fonte & le régel des neiges. Détails ſur leurs variétés & les cauſes de leur formation. *Ibid.* 229. *a* Nature de la glace & des eaux qui en viennent. *Ibid. b.* Poſition & nature des monts neigés. Qualités & compoſition de roches de ces montagnes. Autres pierres qu'on y trouve. De la hauteur des monts neigés de la Suiſſe & de la Savoie. *Ibid.* 230. *a.* Hauteur à laquelle ſe trouve le commencement de la ligne neigée des Alpes, de celle des Andes & du pic de Téneriffe. Les glaciers ne ſont pas continus ſur les Alpes à une hauteur fixe. La neige ſe conſerve mieux ſur le roc nud que ſur la terre noire & calcaire. Accroiſſemens & diminution des glaciers. *Ibid. b.* Comparaiſon des glaciers de la Suiſſe avec ceux des autres pays ; ſavoir, des Cordelieres au Pérou ; *Ibid.* 231. *b.* des monts neigés ou glacés de la Norwege, de ceux de la Suede, de l'Iſlande, de la Laponie, du Groenland, du Spitzberg & de la nouvelle Zemble. *Ibid.* 232. *a.* Utilité des monts de neige. Tout, dans la ſtructure extérieure de notre globe, eſt néceſſaire, ou a ſes uſages comme dans la ſtructure intérieure. Les glaciers ſur les montagnes les plus élevées étoient eſſentiels pour la circulation des eaux, l'entretien des ſources & les beſoins des végétaux & des animaux. Admirable diſpoſition de ces glaciers pour l'entretien des grands fleuves dont ils ſont la ſource, & d'une infinité de ruiſſeaux & de fontaines. Toutes les fontaines périodiques ou intermittentes doivent leurs phénomenes ſinguliers à la fonte des neiges & des glaces. Les rochers, les neiges, les forêts qui couvrent les montagnes, arrêtant l'évaporation des eaux intérieures, en rendent les réſervoirs ſouterreins plus abondans & intariſſables. *Ibid. b.*

GLACIS, (*Archit.*) pente ſur la cimaiſe d'une corniche, pour faciliter l'écoulement des eaux de pluie. C'eſt encore une pente de terre ordinairement revêtue de gazon. Glacis qui font talud dans le commencement, & glacis vers le bas. VII. 693. *a.*

GLACIS. (*Art. milit. Fortific.*) Glacis d'une fortification. Utilité du glacis. Comment la pente doit en être dirigée. Ce qu'on entend par *places raſantes.* Galeries pratiquées en tems de guerre ſous les glacis VII. 693. *b.*

Glacis. En quoi il differe du talud. XV. 871. *a.*

GLACIS, (*Peint.*) effet que produit une couleur tranſparente ſur une autre qui eſt déja ſeche. Couleurs avec leſquelles on glace ordinairement. Quelle eſt la façon de glacer. Ce que cette pratique a de dangereux. Quelle en eſt l'utilité. VII. 693. *b.* *Voyez* GLACER.

GLACIS, (*Rubann.*) ſoies de long ou de chaînes, qui n'ont d'autre uſage que de lier la trame, lorſque la traînée ſe trouveroit trop longue & expoſée à lever. Détails ſur le paſſage des rames de glacis. VII. 694. *a.*

GLADIATEUR. (*Hiſt. rom.*) Lorſque les deux Brutus donnerent aux Romains le premier combat de gladiateurs, les Romains étoient déja civiliſés ; & loin que la politeſſe & la molleſſe des ſiecles ſuivans en aient dégoûté ce peuple, elles l'en rendirent encore plus épris. Les premiers combats de gladiateurs en l'honneur des morts, ſuccéderent à la coutume d'immoler des hommes ſur le tombeau de ceux qui avoient été tués à la guerre. Ce fut l'an 490 de Rome, qu'on y vit la premiere fois un tel ſpectacle. Cet uſage s'étendit inſenſiblement à toutes ſortes de perſonnes pour honorer leurs funérailles, & ainſi la profeſſion d'inſtruire les gladiateurs devint un art. Diverſité qu'on introduiſit dans les combats des gladiateurs. Diverſes manieres dont ils étoient armés. On diſtingua chaque couple de combattans par des noms, dont l'auteur donne ici la liſte : les ſécuteurs, les thraces, les myrmillons, les rétiaires, les hoplomagues, les provoqueurs, les dimacheres, les eſſedaires, les andabates, les méridiens, les beſtiaires, les fiſcaux, céſariens ou poſtulés, les catervaires. VII. 694. *b.* Les Samnites ne venoient que pour divertir les convives, & ne ſe ſervoient point d'armes meurtrieres. Ceux qui dreſſoient les gladiateurs, s'appelloient *laniſtes.* Gens libres qui ſe louoient pour cette eſcrime. Les maîtres fourniſſoient, pour un prix convenu, la quantité de paires qu'on deſiroit. *Ibid.* 695. *a.* Enſuite, les premiers de la république eurent des gladiateurs en propre. Magiſtrats qui préſidoient à leurs combats. Solemnités dans leſquelles les empereurs donnoient au peuple ces ſpectacles. Combats que donna Tibere en l'honneur de ſon pere, & en l'honneur de ſon aïeul. Avertiſſement qu'on donnoit au peuple quelque tems avant le jour du combat. Le jour du ſpectacle, on apportoit deux ſortes d'armes ſur l'arene : le combat avec les unes s'appelloit *præludere ;* le combat avec les autres s'appelloit *dimicare ad certum.* Au premier ſang du gladiateur, on crioit, *il eſt bleſſé.* Sa vie dépendoit des ſpectateurs ou du préſident. Signes de grace ou de mort que donnoit le peuple. *Ibid. b.* Comment un gladiateur obtenoit ſon congé. Récompenſe qu'on accordoit aux gladiateurs victorieux. Comme les laniſtes faiſoient encore combattre dans d'autres ſpectacles ceux qui avoient déja triomphé. Auguſte réprima cet abus. Conditions auxquelles ils obtenoient leur affranchiſſement. Cérémonie de cet affranchiſſement. Récompenſe d'honneur qu'on y ajoutoit quelquefois. Ces mêmes affranchis retournoient quelquefois dans l'arene volontairement. Cérémonies en l'honneur d'Hercule que pratiquoient les gladiateurs, en embraſſant & en quittant le métier. On employa les gladiateurs dans les troupes & à la guerre. *Ibid.* 696. *a.* Défenſe faite par la loi tullienne, à tous ceux qui briguoient les magiſtratures, de donner aucun ſpectacle de gladiateurs. L'inclination de pluſieurs empereurs pour ces jeux ſanguinaires perdit l'état, en en multipliant l'uſage. Les dames romaines vinrent même à exercer cet indigne métier. Conſtantin défendit d'employer à ces combats, ceux qui étoient condamnés pour leurs forfaits. Ces affreux divertiſſemens ne finirent en réalité qu'avec l'empire romain. Recherches fines & barbares auxquelles on porta ces jeux. Tous les ordres les plus diſtingués de l'empire aſſiſtoient à ces cruels amuſemens. Tableau poétique que fait Prudence de cette pudeur des veſtales, qui, colorant leur front, ſe plaiſoit dans le mouvement de l'arene. *Ibid. b.* Cependant les Romains eux-mêmes blâmoient les affreux abus qui s'étoient gliſſés dans ces ſpectacles. Un homme paſſoit pour barbare s'il faiſoit marquer d'un fer chaud ſon eſclave qui avoit volé le linge de table. Raiſon de ce contraſte dans leurs mœurs. Cauſes de l'empreſſement avec lequel le peuple court à un ſpectacle qui lui fait horreur. Les Grecs s'accoutumerent eux-mêmes au ſpectacle des gladiateurs. Comment Antiochus Epiphanes, roi de Syrie, les y accoutuma inſenſiblement. *Ibid.* 697. *a.* Les Anglois qui reſpectent encore l'humanité dans les plus grands ſcélérats, ſe plaiſent à voir les bêtes s'entre-déchirer, & regardent avec plaiſir des hommes payés pour ſe battre juſqu'à ſe faire des bleſſures dont le ſang coule. Combats en champs-clos qui ſe pratiquoient autrefois en France. Ces jeux meurtriers des gladiateurs entretinrent les Romains dans une certaine humeur ſanguinaire, que Rome dévoila dès ſon origine. Concluons qu'il faut proſcrire tout ſpectacle qui pourroit familiariſer les hommes avec des principes oppoſés à la compaſſion. Averſion des Athéniens pour ces jeux. *Ibid. b.*

Gladiateurs. Leurs combats inventés par les Etruſques. *Suppl.* II. 901. *b.* Lieu où ils étoient employés. III. 458. *b.* Pourquoi l'on avoit introduit à Rome l'uſage des combats des gladiateurs à la ſuite des funérailles. VII. 371. *a.* Couronne pour les gladiateurs qu'on mettoit en liberté. IV. 394. *b.* Couronne que recevoit un gladiateur pluſieurs fois victorieux. IX. 382. *b.* Teſſere de gladiateur. XVI. 188. *a*, *b.* Gladiateur repréſenté, vol. III. des planch. Deſſin, pl. 37. Différentes ſortes de gladiateurs diſtingués par les noms ſuivans : *andabates*, I. 446. *b.* *aſſidarii*, 768. *a*, *b.* *buſtuarii*, II. 469. *b.*

confectores, III. 846. *b. dimacheri*, IV. 1007. *a. effedarii*, I. 768. *a*, *b. galli*, X. 914. *b. homoplaci*, VIII. 295. *a. meridiani*, X. 383. *a. myrmillones*, 914. *b. ordinarii*, XI. 580. *b. pegmares*, XII. 239. *b. retiarii*, XIV. 203. *a. rudiarii*, 429. *b. famnites*, 597. *a*, *b. fecutores*, 884. *b. fpectatores*. XV. 447. *b.*

Gladiateurs, (*Guerre des*) que Spartacus excita l'an 680 de Rome. Hiftoire de cette guerre. VII. 697. *b.*

GLADIATEUR *expirant*, (*le*) fculpture antique. Elle a été tranfportée au palais Chigi. Defcription de cette piece admirable. VII. 698. *a.*

GLAIRE, (*Médec.*) *voyez Pituite*, *Mucofité.*

Glaires dans l'eftomac. XVII. 31. *b.*

GLAISE, *terre glaife*, *argille*, (*Minéral. Agricult.*) caracteres de cette forte de terre. Différentes efpeces d'argillles ou de glaifes en Angleterre. On ne peut établir de différence effentielle entre la glaife & l'argille. Portion plus ou moins confidérable de fer que contient cette terre, & qui contribue à fes différentes couleurs, *voyez Fer.* Moyen de la dégager des parties ferrugineufes qu'elle contient. En quel cas il arrive que l'argille faffe effervefcence avec les acides. VII. 698. *b.* Diffolution de l'argille par l'acide vitriolique aidé de l'action du feu, d'où réfulte un véritable alun. Cet acide n'agit que fur une portion de l'argille qu'on foumet à fon action. Propriétés de la terre qui refte, & fur laquelle le diffolvant n'a plus d'action. Particules talqueufes mêlées avec la glaife. Moyen de féparer la glaife d'avec le fable. Plus les argilles font blanches, plus elles font dégagées de matieres étrangeres. Qualités extérieures, auxquelles on peut reconnoître la glaife. La terre dont on fait les pipes; celles dont on fait les porcelaines, font de véritables glaifes. Recherches de M. Pott pour découvrir la nature du *gluten*, d'où dépend la vifcofité de la glaife. *Ibid.* 699. *a.* La calcination & les acides concentrés enlevent entiérement ce *gluten*. Les terres alkalines ou calcaires, mêlées avec la glaife, entrent très-aifément en fufion. Réfultats du mêlange de la glaife avec différentes pierres gypfeufes: réfultat de fon mêlange avec les pierres & les terres vitrifiables. Ouvrage de M. Pott à confulter fur toutes ces expériences. Propriétés de la glaife eu égard à l'agriculture. Plus cette terre eft ténace, compacte & pure, moins elle eft propre à la végétation des plantes. Moyens de remédier à cette ftérilité. *Ibid. b.* C'eft à la propriété que la glaife a de retenir les eaux, & de ne point leur donner paffage, que font dues la plupart des fources que nous voyons fortir de la terre. Maniere de préparer la glaife dont on veut fe fervir pour garnir le fond des baffins, dans lefquels on veut retenir les eaux. Expériences par lefquelles on donne aux glaifes la dureté des cailloux. Etat des couches de glaife qui fe trouvent à la furface de la terre & à une grande profondeur. Terre glaife qui fert d'enveloppe à un grand nombre de filons métalliques. Propriétés des glaifes à imbiber les matieres huileufes & graffes. Caractere des terres bolaires, qui font d'ufage en médecine. Obfervations fur cet ufage. *Ibid.* 700. *a.*

Glaife. De la formation des terres glaifes. I. 646. *b.* 533. *b.* Cinq fortes de glaifes diftinguées en Angleterre. IV. 561. *b.* Leurs propriétés & qualités. 562. *a.* Ufage de la glaife en qualité d'engrais. 562. *a.* 564. *a.* 565. *a*, *b.* 566. *a.* Mêlange du fable avec la glaife, pour la divifer & fertilifer. XIV. 464. *a.*

GLAIVE, *droit de*, (*Hift. mod.*) en quoi il confifte. Pourquoi l'on ceint du glaive celui qu'on crée comte en Angleterre. VII. 700. *b.*

Glaive. Juftice du glaive. IX. 95. *a.* Porte-glaive. XIII. 140. *b.*

GLAND. (*Anatom.*) Defcription de cette partie. L'extrémité du prépuce eft fujette à s'étrecir dans les vieillards, au point de ne pouvoir couvrir le gland. Gland du clitoris. En quoi il differe du premier. Exemples de quelques enfans nouveaux-nés, dans lefquels le gland n'étoit point percé. Quelquefois ce trou eft extrèmement petit. VII. 700. *b.* Quelquefois on trouve le gland percé de deux trous. Enfin, il arrive quelquefois que le gland eft percé ailleurs que dans l'endroit ordinaire. L'imperforation du gland demande, d'abord qu'on s'en apperçoit, le fecours de la chirurgie. Opération du chirurgien. Elargiffement du trou lorfqu'il eft trop petit. Difficultés de remédier à ce défaut de conformation, qui confifte en ce que le gland n'eft point percé dans l'endroit ordinaire. *Ibid.* 701. *a.*

Gland. Sa defcription. *Suppl.* IV. 279. *a.* Ufage des glandes placées autour de l'union du gland avec les corps caverneux & fur le gland même. XIII. 306. *b.* Defcription de quelques parties du gland. XVII. 493. *a*, *b.* Matiere qui fort des petits corps de la couronne du gland. *Ibid.*

GLAND. (*Agricult.*) Choix du gland pour femer; tems & maniere de le femer. III. 284. *a.* Trois façons de femer le gland. 285. *a.* Manieres de conferver, pendant l'hiver, celui qu'on ne veut femer qu'au printems. *Ibid. b.* Choix à faire & précautions à prendre pour la récolte du gland, lorfqu'on veut faire des plantations. 286. *a.* Son utilité pour la nourriture de quelques animaux. *Ibid. b.* Ufages & propriétés médicinales du gland & de fa calotte. 288. *b.* De l'ufage de cueillir les glands, ou de mener les porcs en paiffon pour s'en nourrir. *Suppl.* III. 236. *a.*

GLAND. (*Econ. domeft. Boulang.*) Pain de gland & de châtaignes. Le premier pain dont on s'eft nourri en certains pays, a été fait de glands. Différentes fortes de pains que les anciens comprenoient fous le nom de *pain de glands.* Goût des glands en maturité. Maniere de les employer à faire du pain. Comment on fait le pain de châtaignes. *Suppl.* III. 233. *a.* Différente qualité des marrons rôtis & bouillis. *Ibid. b.*

Gland de mer, coquille. IV. 189. *a.* En quoi il differe du pouffe-pied. XIII. 186. *b.* Glands de mer, repréfentés vol. VI. des planch. Regne animal, pl. 74.

GLAND, (*Blafon*) meuble d'armoirie. Gland tigé & feuillé. *Suppl.* III. 233. *a.*

Gland, terme de tabletier-cornetier, de marchand de mode, de rubannier. VII. 701. *a.*

GLANDE. (*Anat.*) Defcription des glandes. Diverfes opinions qu'on a eues fur leur ufage. VII. 701. *a.* Sentiment des modernes. Connoiffance acquife des glandes, à l'aide de la diffection & du microfcope. Quelle paroît être leur formation. Circulation du fang dans le plexus glanduleux. Ufage des conduits fecrétoires & excrétoires. Différentes parties qui entrent dans la compofition des glandes. On confidere les conduits fecrétoires comme les principaux organes de la glande. Efpece de duvet que M. Winflow croit avoir découvert au-dedans de la cavité. *Ibid. b.* Différentes efpeces de glandes: glandes conglobées: glandes conglomérées. Les liqueurs, féparées par ces glandes, ont toutes différens caracteres. Ufage des conglobées. Efpece de glande qui fépare la fynovie. Liqueurs qui fortent des arteres exhalantes. Glandes falivaires, glandes des humeurs muqueufes. Ufage des glandes fébacées: glandes aventurines; glandes perpétuelles. Enumération de différentes fortes de glandes, qui font décrites dans leurs articles particuliers. *Ibid.* 702. *a.* Glandes lombaires; leur fituation, leur ufage. Glandes mucilagineufes ou fynoviales. Glandes odoriferes: glandes rénales; leur fituation & leur ufage. *Ibid. b.*

Glande. Différentes acceptions de ce mot. Diftinction du follicule, de la glande conglobée & de la glande conglomérée. Il ne s'agit, dans cet article, que de cette derniere efpece de glande. *Suppl.* III. 233. *b.* Defcription détaillée de leur ftructure, des grains qui les compofent, de leurs vaiffeaux, de leurs conduits excrétoires, *&c.* De l'injection des glandes. Variétés entre les glandes conglomérées. Glandes muqueufes, placées dans les articulations. *Ibid.* 234. *a.* Nerfs remarqués dans les glandes. Irritabilité des conduits excrétoires. Affinité particuliere entre le thymus, la thyroïdienne & les glandes rénales. *Ibid. b.*

Glandes de Havers. Mucofité dont les articulations ont befoin. Nature de cette humeur. *Suppl.* III. 234. *b.* Defcription des glandes de Havers, ou glandes articulaires. Parties où on les découvre. *Ibid.* 235. *a.*

Glandes de Cowper: elles font attachées à l'uretre, dans l'uretre avec le corps caverneux du penis. Anatomiftes qui les ont apperçues dans différens quadrupedes. On les attribue à Cowper, parce que ce chirurgien en a donné une affez bonne figure. Situation de ces glandes. Variation dans leur nombre. *Suppl.* III. 235. *b.*

Glande. Morgagni regarde tout le conduit alimentaire, comme formant une feule glande. I. 269. *b.* Paffage du chyle dans les glandes. *Suppl.* III. 698. *a*, *b.* Comment fe fait, felon quelques phyfiologiftes, la filtration d'une liqueur particuliere dans la glande qui lui convient. VI. 808. Syftêmes oppofés de Malpighi & de Ruyfch fur la ftructure des glandes: extrait des lettres que fe font écrites fur ce fujet Ruyfch & Boerhaave, défenfeurs de Malpighi. VII. 46. *b.* 47. *a*, *b.* Analyfe d'un ouvrage de M. de Bordeu, intitulé: *Recherches anatomiques fur les glandes.* XIV. 873. *b*, *&c.* Glandes de l'abdomen, qui reçoivent les vaiffeaux lymphatiques. IX. 775. *b.* Glandes compofées de fimples. III. 768. *b.* Glandes conglobées des quadrupedes à fang chaud. *Suppl.* III. 818. *a.* Leur liaifon avec les vaiffeaux lymphatiques. *Ibid. b.* Glandes cutanées. IV. 581. *b.* Glandes haveriennes. VIII. 65. *b.* Glandes inteftinales, 842. *a.* mucilagineufes, 65. *b.* X. 846. *b.* maxillaires, X. 214. *a.* muqueufes, 865. *a.* fynoviales. VIII. 261. *b.* Infenfiblité des glandes. *Suppl.* IV. 778. *b. Voyez Follicule.*

GLANDE, (*Botan.*) partie faillante fur différentes parties des plantes. *Suppl.* III. 233. *b.*

GLANDES. (*Maneg. Maréch.*) Fonction des glandes dans les hommes & dans les animaux. Trois fortes de glandes dans les chevaux. VII. 702. *b.* Celles qui compofent la premiere claffe, ne méritent pas proprement le nom de glandes; elles peuvent être envifagées comme des cryptes, des follicules glanduleux. Le fecond genre comprend les glandes conglobées. Celles de la troifieme claffe font les conglomérées. *Ibid.* 703. *a.* Enumération des glandes contenues dans chacune de

de ces trois classes. Glandes qui n'entrent dans aucune de ces divisions. *Ibid. b. Voyez Suppl.* III. 394. *a.*

GLANDÉ, (*Maneg. Maréch.*) adjectif employé dans le cas de tuméfaction des glandes maxillaires & sublinguales. Ce qu'annonce l'état contre nature de ces glandes. Artifice des maquignons pour faire disparoitre ces glandes, lorsqu'on examine l'animal. VII. 703. *b.*

GLANDÉE, *aller à la*, (*Econ. rustiq.*) défense d'aller à la glandée sans permission ou sans titre. Observations économiques sur l'usage de ce droit. *Suppl.* III. 236. *a.*

GLANDEVE, (*Geogr.*) ville de Provence, maintenant ruinée. Il n'en reste que la maison de l'évêque, qui est suffragant d'Embrun. M. de Peyresc naquit dans le diocese de cet évêque. Sa vie écrite par Gassendi. VII. 703. *b.*

GLANDORPIUS, (*Matthieu-Louis*) médecin & physicien. III. 353. *a.*

GLANDULEUX. (*Anatom.*) Ruysch prétend qu'il n'y a aucune glande dans le cerveau, dont on avoit cru la substance glanduleuse. Corps glanduleux. VII. 704. *a. Voyez Prostates.*

Glanduleuse, *chair.* III. 11. *a.*

GLANVILL, (*Joseph*) observations sur ses ouvrages. XII. 771. *a.*

GLANUM, (*Géogr.*) recherches sur ce lieu. *Suppl.* II. 867. *b. Suppl.* IV. 703. *b. Glanum Livii. Suppl.* IV. 12. *a.*

GLAREAN, (*Henri*) son ouvrage intitulé, *Dodecacorde. Suppl.* II. 731. *b.*

GLARIS, (*Canton de*) description de ce pays. Son gouvernement. Assemblées générales du canton dans la ville de Glaris. Comment vivent entr'eux les protestans & les catholiques de ce canton. VII. 704. *a.*

GLASCOW, (*Géogr.*) ville d'Ecosse. Sa cathédrale. Il s'y fait un grand commerce. VII. 704. *a.* Caméron & Spootswood nés a Glascow. Quelques détails sur ces savans. *Ibid. b.*

GLASER, *sel polychreste de.* XI. 156. *b.*

GLASTENBURI *ou Glaston*, (*Géogr.*) bourg d'Angleterre. Son ancienne abbaye. Pyramides antiques qui s'y trouvent. VII. 704. *b.*

GLAUBER, (*Jean-Rodolph.*) chymiste. III. 433. *b.*

GLAUBER, *sel de*, (*Chym.*) représenté vol. III. des planch. Chymie, pl. 16. Sel de Glauber qui se voit dans les tables des salines où l'on évapore l'eau de mer. X. 362. *b.* Sel ammoniac secret de Glauber. XIV. 914. *b.* XVII. 366. *b.*

GLAUCHEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne. George Agricola né dans cette ville. Ses travaux en métallurgie. VII. 704. *b.*

GLAUCIA, *loi.* IX. 661. *b.*

GLAUCIAS, médecin. X. 285. *b.*

GLAUCOME, (*Medec.*) étym. de ce mot. Maladie des yeux, sur laquelle les auteurs ne s'accordent point VII. 704. *b.* Les uns prétendent que c'est une lésion particuliere du crystallin; les autres, que c'est un vice du corps vitré. Ce dernier sentiment est adopté par la plupart des modernes: ce qui ne paroîtra plus douteux, si l'on considere que cette maladie est généralement considérée comme incurable. Comment on peut distinguer à la vue la glaucome de la cataracte. Ce qui rend le premier incurable, c'est qu'on s'apperçoit rarement de son commencement. En quoi nous différons des anciens sur la maniere de la cataracte & du glaucome. De quelle maniere Maitre-Jan distingue ces deux maladies. *Ibid.* 705. *a.*

Glaucome, quelques-uns ont regardé cette maladie comme étant la même que la cataracte. II. 770. *b.* Mais M. Littre a montré par un exemple qu'il y a des glaucomes distincts des cataractes. *Ibid.* Opinion des anciens sur la cause du glaucome. IV. 527. *b.* Cause de l'insensibilité de l'iris dans cette maladie. *Suppl.* IV. 626. *a*, *b.* Précautions à prendre pour juger de cette insensibilité, 631. *a*, *b.* de l'état de la prunelle dans le glaucome. 633. *a.* Peuple d'Ethiopie sujet à ce mal. VIII. 391. *a.*

GLAUCUS, (*Mythol.*) Quel est ce dieu selon la fable. Dans l'histoire, Glaucus étoit un habile pêcheur de la ville d'Anthédon en Béotie, qui, s'étant noyé, passa pour avoir été changé en dieu marin. Philostrate est presque le seul qui mette Glaucus au nombre des Tritons, & qui se plaise à le peindre sous cette forme. Temple & culte de Glaucus à Anthédon. Célébrité qu'acquit l'endroit où il périt. La renommée de ce dieu engagea les poëtes & quelques auteurs, à débiter sur Glaucus un grand nombre de fables toutes merveilleuses. Ce que racontent sur ce dieu, Euripide, Nicander, Apollinus & Ovide. VII. 705. *b.* Divers autres personnages du même nom, avec lesquels il ne faut pas confondre le dieu marin Glaucus. *Ibid.* 706. *a.*

GLAUCUS *de Potnies*, (*Myth.*) Sa fin tragique. XIII. 185. *a.*

GLAYEUL, (*Bot.*) Caracteres de ce genre de plante. VII. 706. *a.*

GLAYEUL, *Flambe*, ou *Iris*, (*Bot.*) *voyez* IRIS.

GLAYEUL PUANT, (*Bot.*) espece d'Iris-sauvage. Divers noms que lui donnent les botanistes. Description de cette plante. Lieux où elle croit; tems de sa fleur. Propriété de la racine séchée & pulvérisée. VII. 706. *a.*

GLAYEUL PUANT, (*Mat. médic.*) Propriétés & usages de la racine & de la semence. Ce remede est peu usité. VII. 706. *b.*

GLEBE, (*Jurispr.*) esclaves attachés à la glebe chez les Romains. Serfs attachés à la glebe. Droits attachés à la glebe. VII. 706. *b.*

Glebe. Serfs de la glebe chez les Romains; en France, XV. 82. *b.* 84. *a.* & en Allemagne. XVII. 408. *a*, *b.*

GLEDITSCH, (*N.*) Extrait de son ouvrage sur la nielle. *Suppl.* IV. 46. *a*, *b.*

GLEICHEN, (*Géogr.*) ancien comté d'Allemagne dans la Thuringe. Château d'où il tire son nom. Sa capitale. Ce qu'il paie en mois romains. Seigneurs qui le possedent. *Suppl.* III. 237. *a.*

GLEIM, poëte Allemand: caractere de ses poésies. *Suppl.* III. 823. *a.*

GLICIA, *loi.* IX. 661. *b.*

GLICONIQUES, *vers*, (*Littér.*) XVII. 161. *a.*

GLISSER, (*Méch.*) Différence entre *glisser* & *rouler*. Lorsqu'un corps est frappé suivant une direction qui passe par son centre de gravité, & qui est perpendiculaire à l'endroit frappé de la surface du corps, ce corps tend à se mouvoir en glissant. VII. 706. *b.*

Glisser, frottement qu'éprouvent deux corps qui glissent l'un sur l'autre. VII. 342. *a.* 343. *b.*

GLISSON, *capsule de*, (*Anatom.*) Membrane de ce nom. Traités anatomiques de Glisson, docteur & professeur en médecine dans l'université de Cambridge. VII. 707. *a.*

Glisson, *capsule de.* II. 640. *a.* VII. 29. *b. Suppl.* II. 227. *a.* Observations sur François Glisson, & sur ses ouvrages. *Suppl.* I. 397. *b. Suppl.* IV. 350. *b.*

GLOBE, (*Géomét.*) Usage des mots *sphere* & *globe*. Globe terrestre: réflexion sur cette maniere de désigner la terre. VII. 707. *a.*

Globe, étant donné le diametre d'un globe de quelqu'un des six métaux, trouver le diametre d'un autre globe de même poids, & duquel des métaux on voudra. III. 754. *a.* Distance à laquelle il faut être d'un globe, pour en voir l'hémisphere entier. VIII. 113. *a.* Propositions géométriques sur les globes, *voyez* SPHERE. Fuseau de globe. VII. 385. *a.*

GLOBE TERRESTRE, (*Physiq. & Astron.*) *voyez* TERRE & TERRAQUÉE.

GLOBE, (*Astron. & Géogr.*) Définition des globes terrestre & céleste. Cercles décrits sur l'un & sur l'autre. Différence entre le globe & la sphere. Antiquité de l'usage des globes. Principaux globes connus en Europe depuis le renouvellement des sciences: ceux de Tycho: VII. 707. *a.* ceux que le cardinal d'Estrées fit exécuter & dédia à Louis XIV. Ceux de Coronelli: ceux de Guill. Delisle: ceux de Senex en Angleterre: ceux de Gottingue. *De la construction de ces instrumens.* Cette construction est ou géométrique, ou méchanique. Espace sur les globes appellé *fuseau*. On divise ordinairement un globe de douze fuseaux. Méthode pour en determiner la figure. *Ibid. b.* Maniere de tracer sur les fuseaux les différens cercles du globe, *ibid.* 708. *a.* & tout ce qui peut entrer de détail dans la composition du globe terrestre. Explications sur la maniere de marquer le lieu des étoiles fixes sur le globe céleste: description des colures & des tropiques. *Ibid. b.* Maniere de trouver le centre commun aux arcs qui doivent passer par les points correspondans d'un même fuseau. Description des cercles polaires. Division qu'on doit faire de tous les paralleles à l'écliptique, de même que des longitudes célestes, de degrés en degrés. Maniere de tracer les constellations.

Description de la méchanique des globes. Outils nécessaires pour la main-d'œuvre d'un globe. *Ibid.* 709. *a.* Maniere de former une boule. *Ibid. b.* Comment on acheve de lui donner sa perfection. *Ibid.* 710. *a.* Moyen de s'assurer si elle est absolument sphérique. Détails sur la maniere de poser les épreuves imprimées du globe sur cette boule, & d'appliquer ensuite le vernis. Deux sortes de méridiens, savoir de carton ou de cuivre, pour la monture du globe. *Ibid. b.* Choix du carton pour le méridien & pour l'horison. Description de la monture nouvelle des globes que l'auteur a construits par ordre du roi en 1752. Explication des figures, par lesquelles on a représenté dans *les planches d'astronomie*, deux globes soit céleste, soit terrestre, & la suite des fuseaux qu'on doit coller sur la boule. Attention qu'il faut avoir pour choisir de bons globes. *Ibid.* 711. *a.* Parmi les différens globes anciens que nous avons, on estime principalement ceux de Blaeu.

Usages du globe céleste. Trouver l'ascension droite & la déclinaison d'une étoile représentée sur la surface du globe. Trouver la longitude & la latitude d'une étoile. Trouver le lieu du soleil dans l'écliptique. Trouver la déclinaison du soleil. *Ibid. b.* Trouver le lieu d'une planete avec son ascension droite, sa déclinaison & sa latitude pour un tems donné.

Rectifier le globe, c'est-à-dire le placer de sorte qu'il représente l'état actuel ou la situation des cieux, pour quelque endroit que ce soit. Connoitre & distinguer dans le ciel toutes les étoiles & planetes par le moyen du globe. Trouver l'ascension oblique du soleil, son amplitude orientale, son azimuth, & le tems de son lever. *Ibid.* 712. *a.* Trouver la descension oblique du soleil, son amplitude occidentale, & le tems de son coucher. Trouver l'heure du lever & du coucher des signes. Trouver la longueur du jour & de la nuit. Trouver les deux jours de l'année auxquels le soleil se leve à une heure donnée. Trouver le lever, le coucher, le point culminant d'une étoile, son séjour au-dessus de l'horizon par rapport à quelque lieu ou jour donné, comme aussi son ascension oblique, sa descension, son amplitude orientale & occidentale. *Ibid. b.* Trouver l'azimuth & la hauteur d'une étoile à quelque heure donnée. La hauteur du soleil pendant le jour, ou d'une étoile pendant la nuit étant donnée, trouver le tems ou l'heure correspondante de ce jour ou de cette nuit. L'azimuth du soleil ou d'une étoile étant donnée, trouver l'heure du jour ou de la nuit. Trouver l'intervalle du tems qu'il y a entre les levers de deux étoiles, ou entre leurs culminations. Trouver le commencement & la fin des crépuscules.

Usages du globe terrestre. Trouver la longitude & la latitude de quelque lieu tracé sur le globe. *Ibid.* 713. *a.* La longitude & la latitude étant données, trouver le lieu sur le globe. Trouver les antéciens, les périéciens, & les antipodes d'un lieu donné. Trouver à quel lieu de la terre le soleil est vertical dans un tems donné. Un lieu étant dans la zone torride, trouver les deux jours de l'année où le soleil y est vertical. Trouver dans la zone torride les lieux auxquels le soleil est vertical un jour donné. Trouver le tems où le soleil se leve pour ne se plus coucher, ou se couche pour ne se plus lever. *Ibid. b.* Trouver la longueur du plus long jour aux zones froides. Trouver la latitude des lieux, où un certain jour donné est d'une certaine longueur donnée. Trouver dans la zone glaciale la latitude des lieux où le soleil ne se couche point pendant un certain nombre de jours donnés. Une heure du jour & de la nuit étant donnée, trouver tous les lieux où le soleil se leve & se couche, où il est midi ou minuit, & où il fait jour ou nuit. Trouver à quels endroits de la terre une planete est verticale un jour donné. *Ibid.* 714. *a.* La déclinaison d'une étoile étant donnée, trouver à quelle partie de la terre l'étoile est verticale. Déterminer le lieu où une étoile, ou autre corps céleste sera vertical une certaine heure donnée. Placer le globe, de maniere que sous une latitude donnée, le soleil éclaire les mêmes régions dépeintes sur le globe qu'il éclaire actuellement sur la terre. Trouver par le moyen du globe, de combien de lieues deux endroits quelconques sont éloignés l'un de l'autre. *Ibid. b.*

Globe, des usages du globe terrestre. IX. 303. *b.* Maniere de disposer le globe ou la sphere pour la solution d'un problême. XIII. 867. *b.* Globe céleste de verre fait par Archimede. XVII. 93. *a.* Voyez l'article *Sphere.*

GLOBE, (*Blason*) meuble d'armoiries. *Suppl.* III. 237. *a.* Globe cintré, croisé. Son usage dans les armoiries des souverains. *Ibid. b.*

GLOBE DE FEU, (*Physiq.*) Description de ce phénomene. Globe remarquable qui parut à Leipsick en 1686. Détermination de sa grandeur véritable, & de sa distance de la terre. VII. 714. *b.* Relation de celui qui parut à Boulogne en 1719. Diversité dans les mouvemens de ces globes. Odeur qu'ils répandent. Explication de ce phénomene. Globe de feu observé en 1676 par Montanari. Dans quelles circonstances il arrive que ces globes font du bruit. Matiere dont ils sont composés. *Ibid.* 715. *a.*

GLOBE DE FEU, (*Météorolog.*) Relations des phénomenes ou météores de ce nom, qui ont été observés en différens endroits; & de leurs circonstances les plus remarquables, de leur grandeur, lumiere, rapidité, élévation dans l'atmosphere, odeur, explosion, *&c.* Recherches sur leurs causes. *Suppl.* III. 237. *b.*

GLOBE HYSTÉRIQUE, (*Médec.*) V. 979. *b.*

GLOBE, (*Science des emblêmes*) Le tems tenant entre ses mains un grand globe. La providence portant une baguette dont elle semble toucher un globe : signification de ces emblêmes. VII. 715. *a.*

GLOBE, (*Art numismat.*) Globe à la main d'un prince : sens de cet emblême. VII. 715. *a.*

GLOBULE, (*Physiq. Physiolog.*) Globules de Descartes : globules qui flottent dans la sérosité du sang, de la lymphe, du lait, du chyle, *&c.* C'est de la différence de ces globules que dépend la différente densité de ces humeurs. Ouvrages dans lesquels se trouvent les plus belles observations sur ce sujet. VII. 715. *a.*

GLOCESTER, singuliere propriété d'une galerie de l'église de Glocester. II. 493. *a.*

GLOGOW, (*Geogr.*) ville de Pologne. Siege de Glogow par l'empereur Henri V. *Suppl.* II. 8. *b.*

GLOIRE, *Glorieux*, *Glorieusement*, *Glorifier*, (*Gramm.*) Détermination précise de la signification des mots *gloire* & *glorieux.* Définition de la gloire. Elle suppose toujours des choses éclatantes en actions, en vertus, & toujours de grandes difficultés surmontées. La gloire est aussi le partage des inventeurs dans les beaux-arts. Ce qu'on entend par la gloire de Dieu. Définition de la vaine gloire, & de la fausse gloire. Faire gloire, faire vanité, se faire honneur. Rendre gloire. La gloire est prise pour le ciel dans notre religion. *Glorieux* quand il est l'épithete d'une chose inanimée, est toujours une louange. VII. 716. *a.* Homme glorieux, esprit glorieux, est une injure. Différence entre le glorieux, le fier, l'avantageux & l'orgueilleux. *Glorieusement* est toujours pris en bonne part. *Se glorifier*, est pris tantôt en bonne, tantôt en mauvaise part. Glorifier Dieu. *Ibid. b.*

Gloire de Dieu : réflexions sur cette proposition, *Dieu ne travaille que pour sa gloire.* 25. *a.* Comment Dieu a tout fait pour sa gloire. *Suppl.* IV. 335. *a*, *b.* *& la note en b.*

GLOIRE, (*Philosoph. Morale*) Différence entre l'estime, la célébrité, & la gloire. La gloire humaine tient beaucoup de l'opinion; elle est vraie ou fausse comme elle. Deux sortes de fausses gloires; l'une fondée sur un faux merveilleux, l'autre sur un merveilleux réel, mais funeste. Le premier n'a que le regne de l'illusion, & s'évanouit avec elle : telle est la gloire de la prospérité. VII. 716. *b.* La seconde fait une impression plus durable. Le genre de merveilleux le plus funeste, mais le plus frappant, fut toujours l'éclat des conquêtes. Combien il est absurde d'attacher la gloire aux causes des malheurs de l'humanité. Les opérations productrices sont lentes, les destructives sont rapides & bruyantes : on admire celles-ci : faut-il s'étonner qu'il se fasse tant de grands maux & si peu de grands biens? Paroles des soldats Romains à César, & des Scythes à Alexandre, que les peuples devroient oser dire à celui qui les immole à son ambition. Les gens de lettres, arbitres de la gloire, peuvent être les plus utiles ou les plus pernicieux des hommes. *Ibid.* 717. *a.* Mais, il faut l'avouer, ils ont trop souvent oublié la dignité de leur état, & prostitué leurs éloges aux crimes heureux; & alors les hommes nés pour la gloire, l'ont cherchée où l'opinion l'avoit mise. Le sage seul est bon poëte, disoient les Stoïciens. Il en est de même de l'historien & de l'orateur : éclairés & vertueux, ce sont les organes de la justice & de la vérité; corrompus, ce ne sont plus que les adulateurs du crime. *Ibid. b.* Définition que Pline donnoit à Trajan de la véritable gloire. Il lui tenoit le langage que les hommes nés pour instruire les autres, devroient toujours tenir aux grands. L'ambitieux livré à lui-même, n'est plus qu'un homme foible & timide : à quoi seroit réduite la gloire des conquérans, si l'on arrachoit aux peuples le bandeau de l'illusion? Cependant ne cherchez pas à détruire le merveilleux des conquêtes; mais rendez ce merveilleux aussi détestable qu'il est funeste. Que la force & l'élévation d'une ame bienfaisante soient les seuls objets de vos hommages. *Ibid.* 718. *a.* Ou si les vivans vous intimident, sachez au moins juger les morts; qu'avez-vous à craindre? Terrible impression que feroit sur un tyran le silence universel des gens de lettres, par rapport à lui. Objets de la *vraie gloire* : en quoi consiste ce qu'elle a de merveilleux. Sorte de gloire accordée au merveilleux agréable, à celui des beaux-arts. *Ibid. b.* Les talens qui contribuent le plus à rendre les hommes heureux, devroient naturellement avoir le plus de part à la gloire. Mais ce prix attaché aux talens, doit être encore en raison de leur rareté & de leur utilité combinées. Ainsi les talens appliqués aux beaux-arts, ne sont pas les premiers admis au partage de la gloire : ainsi encore, les mêmes talens ne sont pas toujours également recommandables. Mais comme les divers talens se communiquent & se confondent, le parti le plus avantageux seroit de les nourrir, de les exercer ensemble. Rien n'annonce plus la corruption, que les honneurs extravagans accordés à des arts frivoles. Les vertus n'ont droit d'aspirer à la gloire, qu'autant qu'elles contribuent au bien public. *Ibid.* 719. *a.* Les grands sacrifices d'intérêt personnel au bien public, demandent un effort qui éleve l'homme au-dessus de lui-même, & la gloire est le seul prix qui soit digne d'y être attaché. Le don de régner avec gloire n'exige qu'une vertu, c'est d'aimer les hommes; qu'un talent, c'est de les placer. Il ne faut pas croire que les talens & les vertus se donnent rendez-vous dans tel siecle & dans tel pays : on doit supposer un aimant qui les attire, un esprit qui les anime. Tableau d'un regne glorieux : caractere du ministre qui y contribue : la gloire de cet homme étonnant remonte au roi qui se l'attache. Dans la balance de la gloire, doivent entrer les difficultés qu'on a surmontées. Mais on doit distraire du mérite du succès, tout ce qu'a fait la violence. *Ibid. b.* Défiez-vous de quiconque prétend rendre les hommes plus heureux qu'ils ne veulent l'être; c'est la chimere des usurpateurs & le prétexte des tyrans. En nous élevant contre les auteurs de toute guerre injuste, nous n'avons point voulu disputer à la profession des armes la part qu'elle doit avoir à la gloire : que celui qui sert son prince,

foit armé pour la bonne ou la mauvaise cause, il n'est point juge des projets qu'il exécute; sa gloire personnelle doit être proportionnée aux efforts qu'elle lui coûte. En supposant le fléau de la guerre inévitable pour l'humanité, la profession des armes doit être la plus honorable, comme elle est la plus périlleuse. Raison pour laquelle notre histoire est froide & seche en comparaison de celle des Grecs & des Romains. Traits glorieux tirés du militaire françois. *Ibid.* 720. *a.* Insuffisance des motifs d'une gloire humaine pour soutenir la vertu. La morale doit, à l'exemple de la théologie, prémunir la vertu contre l'ingratitude & le mépris des hommes, en lui montrant dans le lointain des tems plus heureux & un monde plus juste. C'est une philosophie aussi dangereuse que vaine, de combattre dans l'homme le pressentiment de la postérité, & le desir de se survivre. C'est un beau songe, dira-t-on, de nous repaître d'une gloire attachée à notre nom, quand nous ne serons plus. Mais la gloire même acquise durant notre vie, est-elle autre chose qu'un beau songe? Le desir d'éterniser sa gloire est un enthousiasme qui nous aggrandit, & quiconque le raisonne, n'est pas digne de le sentir. *Ibid. b.*

Gloire. Avantages & réalité de la gloire: s'il y a des gens qui la méprisent en effet. I. 368. *a.* Le seul amour de la gloire ne peut porter les hommes à la véritable vertu. 806. *b.* 814. *a.* Espece de gloire que les rois doivent rechercher. XIV. 321. *b.* Quelle est celle que l'homme de lettres doit ambitionner. 841. *a.* Espece de gloire que peuvent acquérir ceux qui joignent à de médiocres talens, celui de l'intrigue & de l'artifice. V. 722. *a.* Gloire réservée à l'homme de génie. *Ibid.* En quoi consiste la véritable gloire. 1005. *a.* VIII. 182. *a.* Gloire qui immortalise, voyez *Immortaliser.* L'amour de la gloire & la crainte de l'infamie peuvent nous faire braver les tourmens ou renoncer aux plaisirs les plus vifs. Réflexions sur la passion de la gloire: distribution des places & des rangs dans le temple de la gloire. XVI. 86. *a*, *b.* 87. *a*, *b.* De la vaine gloire. 833. *b.* 834. *a.*

GLOIRE, (*l'ordre de Notre Dame de*) *Suppl.* IV. 61. *a.*

Gloire, terme de peinture, terme d'artificier. VII. 721. *a.*

GLORIA PATRI, terme de liturgie. On croit que le pape Damase ordonna en 368 qu'à la fin de chaque pseaume on chanteroit le *gloria patri.* Origine de cet usage selon Baronius. Disposition du cinquieme canon du concile de Vaison sur l'usage du *gloria patri. Gloria in excelsis*, autre espece d'hymne. VII. 721. *a.* *Voyez* DOXOLOGIE.

GLORIEUSE, (*Ichthyol.*) autres noms de ce poisson: en quoi il differe de la pastenague. Origine de son nom de *glorieuse.* Qualité de sa chair. VII. 721. *a.*

GLORIEUSEMENT, *voyez* GLOIRE, (*Gramm.*)

GLORIEUX, (*Gramm.*) *Voyez* GLOIRE. Réflexions sur le caractere glorieux: portrait du glorieux. XVII. 796. *a*, *b.*

GLORIFIER, (*Gramm.*) *Voyez* GLOIRE.

GLOSE *hachée*, (*Imprim.*) VIII. 19. *a.*

GLOSSAIRE, (*Bell. lett.*) définition: étymologie du mot. Les Anglois encouragent le genre d'étude relatif à cette sorte d'ouvrage. Utilité qu'ils en ont retirée. Glossaire de Ducange. VII. 721. *a.* Glossaire françois de M. de Sainte-Palaye. *Ibid. b.*

Glossaire, dictionnaire, vocabulaire: différence entre ces ouvrages. VI. 969. *a.*

GLOSSOCATOCHE, (*Chirurg.*) description & usage de l'instrument de ce nom. Etymologie du mot. VII. 712. *b.*

GLOSSOCOME, (*Chirurg.*) étymologie du mot. Description & usage de cet instrument. VII. 721. *b.*

Glossocome, terme de méchanique. VII. 721. *b.*

GLOSSO-PALATIN, *muscle*, (*Anatom.*) *Suppl.* III. 811. *a.*

GLOSSOPETRES, (*Hist. nat.*) dents de poissons pétrifiées. Trois sortes de glossopetres, selon Vallerius. VII. 722. *a.*

Glossopetres représentées vol. VI. des pl. Coquilles fossiles, planche 7.

GLOSSO-PHARYNGIEN, *nerf*, (*Anatom.*) *Suppl.* IV. 39. *b.* 40. *a.*

GLOTTE. (*Anatom.*) Description & usage de la glotte. Ses différentes ouvertures forment les variétés des tons. VII. 722. *a.*

Glotte. Suppl. III. 707. *b.* Organisation de cette partie qui la rend propre à produire les différens tons de la voix. XVII. 429. *a*, *b.* 430. *a*, *b.*

GLOUTON, (*Zoolog.*) quadrupede qui se trouve dans les forêts de Laponie & de Dalécarlie. Origine de son nom. Particularités sur cet animal. Sa description. Sa chair est très-mauvaise, & ses ongles dangereux. VII. 722. *a.*

GLOUTERON, *petit*, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. VII. 722. *a.* *Voyez* XANTHIUM.

GLU. (*Arts méchan. & Chasse*) Ancienne méthode de faire la glu. Description de la nouvelle. Autre sorte particuliere de glu qui a la propriété de souffrir l'eau sans dommage. Usage de la glu contre les chenilles & les insectes. Celui qu'en faisoient les anciens médecins. Diverses matieres avec lesquelles on pourroit former de la glu. VII. 722. *b.*

GLU, (*Jardin.*) liqueur qui découle de certains arbres. VII. 722. *b.*

GLUTEN. (*Minéral.*) C'est par l'effet du gluten que les pierres different des terres, en consistance & en dureté. La nature de cette matiere nous est encore inconnue. Quel seroit un des meilleurs moyens de parvenir à la connoitre. Conjectures sur la nature du gluten. VII 723. *a.*

GLUTEN, (*Hist. nat.*) celui qui unit les parties terrestres des os. II. 541. *b.* X. 606. *b.* *Suppl.* III. 35. *b.* Celui qui lie les terres calcaires. II. 541. *b.* Gluten des os & des pierres. 544. *b.* III. 606. *b.* Gluten qui lie ensemble les parties élémentaires des fibres. VI. 664. *b.* Gluten d'où dépend la viscosité de la glaise. VII. 699. *a*, *b.*

G N

GNAPHALIUM, *patte de lion*, (*Jardin.*) trois sortes de plantes de ce nom. Description de celle qu'on appelle *patte de lion.* VII. 723. *b.* Sur l'usage du gnaphalium en médecine, *voyez* HERBES A COTON & PIED DE CHAT.

GNATIA, (*Géogr. anc.*) ville des Salentins, aujourd'hui *Terre d'Anazzo.* Prétendu miracle que les habitans de cette ville montroient aux étrangers. Vers d'Horace sur ce sujet. VII. 723. *b.*

GNATIA, (*Géogr.*) observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 238. *b.*

GNESNE, (*Archevêque de*) ses fonctions pendant l'interregne en Pologne. VIII. 837. *a.* Détails sur la dignité de primat dont il est revêtu. XIII. 365. *a.*

GNIDE, (*Géogr. anc.*) ville considérable de la Doride dans l'Asie mineure. VII. 723. *b.* Culte qu'on y rendoit à Apollon, Neptune & Vénus. Statue de Vénus par Praxitele, qu'on voyoit dans cette ville. Horace a célébré le culte que cette déesse recevoit à Gnide. En quoi consiste la Gnide moderne. Ruines qu'on y trouve. Ctésias médecin & historien né à Gnide, ses ouvrages. Eudoxe de Gnide fut le législateur de sa patrie. *Ibid.* 724. *a.*

Gnide, deux villes de ce nom. *Suppl.* IV. 372. *b.* Bibliotheque de Gnide. II. 230. *b.* Temple de Gnide, ouvrage de M. de Montesquieu. V. xvij. Grains de Gnide dont parle Hippocrate. IX. 316. *b.* Observations de médecine écrites sur des tables dans le temple de Gnide. X. 267. *b.* Belle statue de Vénus par Praxitele, que les Gnidiens conserverent. XIV. 825. *b.* Premier nom de la ville de Gnide. XVI. 656. *b.*

GNOMES, (*Divin.*) caractere de ce peuple invisible qui, selon les cabalistes, habite l'intérieur de la terre. Philosophe de l'école qui a soutenu cette doctrine. Détails qu'il a donnés sur la nature & les fonctions des gnomes. VII. 724. *a.*

Gnome, celui auquel les mineurs allemands donnent le nom de cobalt. III. 557. *a.* Gnomes gardiens des trésors de la terre. VIII. 660. *a.*

GNOMON, (*Astron.*) stile ou aiguille d'un cadran solaire. Etymologie de ce mot. L'extrémité du gnomon est censée représenter le centre de la terre; & si l'autre bout passe par le centre du cadran, le gnomon est alors parallele à l'axe de la terre. Ce mot n'est plus guere en usage pour signifier le stile des cadrans. VII. 724. *b.*

GNOMON, (*Astron.*) les astronomes préferent le grand gnomon astronomique à celui des cadrans. Les anciens & les modernes se sont servis du gnomon pour faire leurs opérations les plus considérables. Méthode pour élever un gnomon astronomique, & observer par son moyen la hauteur méridienne du soleil. VII. 724. *b.* Gnomon dressé dans l'église de S. Sulpice à Paris. Ouvrage à consulter sur les gnomons des anciens. *Ibid.* 725. *a.*

Gnomon en géométrie. VII. 725. *a.*

Gnomon. Etymologie du mot. Description & usage de cette sorte d'instrument. Maniere d'observer la hauteur du soleil à l'aide du gnomon. Les gnomons ont été vraisemblablement les premiers instrumens astronomiques qu'on a imaginés. Quels sont ceux des anciens qui nous sont connus. Gnomon que M. Cassini de Thury présenta à l'académie des sciences de Paris. Obélisque dont un mathématicien fit un gnomon dans le champ de Mars à Rome sous l'empire d'Auguste. Gnomons faits à Pekin, à Samarkand, au Pérou. *Suppl.* III. 238. *b.* Gnomon découvert par le P. Ximenès dans la cathédrale de Florence. Description détaillée du gnomon de la méridienne tracée dans l'église de sainte Pétrone à Bologne par M. Cassini. A quelle occasion cet ouvrage fut entrepris. Médaille gravée en mémoire de cette entreprise & en l'honneur de M. Cassini. Ouvrages publiés sur ce sujet. *Ibid.* 239. *a* Histoire de l'établissement de la méridienne des chartreux de Rome. Description de cette méridienne & de ses gnomons. Divers usages astronomiques auxquels ces instrumens ont été employés. *Ibid. b.* Description de la méri-

dienne tracée dans l'église de S. Sulpice de Paris. *Ibid.* 240. *a.* Méridienne établie en 1732 par M. Caffini dans la grande falle de l'obfervatoire royal de Paris. *Ibid. b.*

Gnomon, étymologie de ce mot : ufage des gnomons des anciens. XI. 464. *b.* Des gnomons des anciens & des modernes. X. 384. *b.* Maniere d'obferver la hauteur du pôle par un gnomon. XII. 902. *a.* Efpece de gnomon des anciens, nommé *fcaphé.* XIV. 760. *a.*

GNOMONIQUE, (*Math. mixt.*) étymologie de ce mot. Définition de l'art appellé de ce nom. Autres noms qu'on lui a donnés. VII. 725. *a.* Inventeur des cadrans. Celui que conftruifit Berofe. Cadran d'Ariftarque. Premier cadran folaire qui parut à Rome. Autre cadran apporté de Sicile à Rome par Valerius Meffala. Il paroit qu'il y a eu chez les Juifs des cadrans beaucoup plutôt que chez les nations dont on vient de parler. Cadran d'Achaz. Defcription d'un cadran folaire portatif trouvé dans les ruines d'Herculanum. *Ibid. b.* La gnomonique eft entiérement fondée fur le mouvement des corps céleftes. Connoiffances qu'il faut acquérir avant de s'appliquer à cet art. Clavius eft le premier auteur de la gnomonique parmi les modernes. Divers auteurs qui en ont traité après lui : quelques obfervations fur leurs différentes méthodes. Le cadran horizontal eft celui de tous qu'on peut tracer le plus exactement & le plus facilement. Mais les lignes des cadrans verticaux font moins fujettes à être effacées par les pluies. Les cadrans équinoxiaux font d'une defcription plus fimple que tous les autres. *Ibid.* 726. *a.*

Gnomonique, cadrans antiques trouvés fur le mont Tufculum, & dans les excavations de Civita. *Suppl.* III. 240. *b.* Cadran hémicycle, vu par M. le Roi fur le roc de la citadelle d'Athènes. Defcription d'un cadran portatif trouvé dans les excavations d'Herculanum ou de Portici. Jaloufie avec laquelle les docteurs Napolitains tiennent cachés aux yeux des étrangers les objets curieux tirés d'Herculanum & renfermés dans le mufœum de Portici. *Ibid.* 241. *a.*

Gnomonique, voyez CADRAN. Traité de gnomonique du P. de la Madelaine. VIII. 311. *a*, *b.* Cette fcience nommée *photofciatérique.* XII. 528. *b.* polyhedre gnomonique. 943. *b.*

GNOSIMAQUES, (*Hift. eccl.*) hérétiques qui fe déclarent ennemis de toutes les connoiffances recherchées de la religion. Etymologie de ce mot. Quelques auteurs donnent un fens plus particulier à ce mot. Ils penfent que les gnofimaques étoient des ennemis des fpiritualités, & vouloient qu'on fe contentât de faire de bonnes œuvres tout fimplement. VII. 726. *b.*

GNOSSE, (*Géogr. anc.*) ville de Crete, capitale du royaume de Minos. Villages qui ont aujourd'hui pris la place de cette ville. Traits hiftoriques fur Epiménide, natif de Gnoffe. VII. 726. *b.*

Gnoffe, faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 241. *a.* Obfervations fur le fameux labyrinthe de Crete qu'on voyoit auprès de Gnoffe. *Ibid. b.*

GNOSTIQUES, (*Hift. eccl.*) anciens hérétiques fameux dans l'Orient. Etymologie du mot. Pourquoi ces hérétiques s'étoient attribué ce nom. C'étoit d'abord des philofophes, qui s'étoient formé une théologie fur la philofophie de Pythagore & de Platon. Mais ce nom devint enfuite un nom générique, qui fut donné à différens hérétiques du premier fiecle. VII. 726. *b.* Quelquefois c'eft un nom particulier qu'on donne aux fucceffeurs des premiers Nicolaites, & des premiers Carpocratiens. Auteurs anciens à confulter fur ce fujet. Doctrine des gnoftiques ; comment ils la fondoient fur l'Ecriture. Le nom de gnoftiques fe prend auffi quelquefois en bonne part, comme on le voit dans Clément d'Alexandrie. Caractere du vrai gnoftique felon cet auteur. *Ibid.* 727. *a.* Quoique les gnoftiques compofaffent différentes fectes, ils convenoient tous fur certains chefs. Expofition des principaux. Pourquoi on les voit appellés *docetes.* Leurs principes de morale, & leurs mœurs déréglées & infâmes. Divers noms que l'on donnoit aux gnoftiques, prefque tous relatifs à leurs dogmes ou à la dépravation de leurs mœurs. Divers ouvrages apocryphes fur lefquels ils fondoient leurs impiétés. *Ibid. b.*

Gnoftiques, principe de leurs héréfies. I. 280. *b.* Leur origine & celle de leur fcience myftérieufe appellée *gnofe.* V. 741. *a.* Evangile d'Eve en ufage parmi les gnoftiques. VI. 117. *a.* Evangile des gnoftiques. *Ibid. a*, *b.* 118. *a.* Les gnoftiques accufés d'avoir mangé des viandes immolées aux idoles. XVII. 229. *a.* Sectes de gnoftiques défignées par les noms fuivans : antitactes, I. 517. *a.* barbéliots, II. 73. *a.* bafilidiens, 117. *a.* heracléonites, VIII. 140. *a.* menandriens, X. 330. *a*, *b.* ptolémaites, XIII. 548. *b.* faturniens, XIV. 697. *a.* Valentiniens. XVI. 815. *a*, *b.* Sur les gnoftiques, *voyez* PHILOSOPHIE ORIENTALE. XI. 643. *a*, *b.*

G O

GOA, (*Géogr.*) ville de la prefqu'ifle en deçà du Gange. Remarques hiftoriques fur cette ville. Elle étoit la clé du commerce d'Orient. Etat miférable où elle fe trouve aujourd'hui. On y garde toujours dans un fuperbe tombeau le corps de S. François Xavier. Situation de la ville de Goa. VII. 728. *a.*

Goa. De fon inquifition. VIII. 775. *b.*

GOBAILLE, célebre maître écrivain. *Suppl.* IV. 467. *a.*

GOBE-MOUCHE, (*Zoolog.*) petit lézard des Antilles. Couleurs différentes du mâle & de la femelle. Leur maniere de fe nourrir. Ils font très-communs dans les forêts & dans les maifons. VII. 728. *a.* *Voyez* LÉZARD.

GOBE-MOUCHE. (*Ornith.*) Gobe-mouche hupé de Madagafcar, vol. VI des planches. Regne animal, pl. 43. Gobe-mouche hupé du Brefil. *Suppl.* I. 99. *b.*

GOBELET. (*Antiquit.*) Gobelet des Romains nommé *cyathe.* IV. 585. *a.* celui des Lacédémoniens, nommé *cothon.* IX. 159. *b.* Divination par le gobelet. IV. 346. *b.* — *Voyez* COUPE.

GOBELET, (*Econom. domeftiq.*) defcription. VII. 728. *a.* Les gobelets dans lefquels on boit des liqueurs chaudes font revêtus quelquefois d'un bois mince, qui s'échauffe difficilement. La chaleur fe répand avec moins de facilité dans un corps fait de plufieurs pieces que s'il étoit d'une feule. VII. 728. *b.*

Gobelets de cryftal, maniere de les travailler fur le tour. XVII. 98. *b*, *&c.*

Gobelets purgatifs. XII. 626. *b.*

GOBELETS, *tours de*, (*Art d'efcamotage*) defcription des gobelets qu'on emploie dans cette forte de jeux. Comment on fait les balles à efcamoter. Maniere d'efcamoter les balles. VII. 728. *b.* *Voyez* TOURS.

GOBELINS, *les*, (*Hift. des arts*) lieu particulier du fauxbourg S. Marceau à Paris. Origine du nom de *Gobelin* & de l'écarlate des Gobelins. Premier tapiffier des Gobelins. Hôtel des Gobelins : artiftes qu'on y loge. VII. 728. *b.*

Gobelins, habiles ébéniftes que cette manufacture a fournis. X. 138. *a.* Manufacture de tapifferies des Gobelins. XV. 897. *a*, *b*, vol. IX des planches, les 18 dernieres. Teinture des Gobelins, vol. X des planches, les 14 premieres.

GOBERGE, (*Ichthy.*) defcription de ce poiffon qu'on apporte de Terre-Neuve tout falé. Qualité de fa chair. VII. 729. *a.*

GOBERGE, (*Layetier*) dimenfions des petites planches de hêtre qui portent ce nom. VII. 729. *a.*

GOBERGE, (*Marqueterie*) VII. 729. *a.*

GOBERGES, (*Tapiffier*) VII. 729. *a.*

GOBINET, (*Charles*) fa patrie, fes ouvrages. XIII. 698. *a.*

GODARD, *Saint-* (*Géogr.*) Defpréaux l'a nommé *le mont Adule.* C'eft une des plus hautes montagnes des Alpes. Rivieres qui y prennent leur fource. Hôpital de capucins fur cette montagne. VII. 729. *b.* *Voyez* GOTHARD.

GODARD, (*Saint*) de Salency. *Suppl.* IV. 707. *a.*

GODDARD, *gouttes de.* VII. 771. *b.*

GODEAU, (*Antoine*) faftes de l'églife par cet auteur. VI. 418. *b.*

GODEFROI *de Bouillon*, élu advoué du S. Sépulchre. I. 153. *a.* Pourquoi l'on a cru qu'il avoit vendu ou engagé le duché de Bouillon. *Suppl.* II. 36. *a.*

Godefroi-Maurice, duc de Bouillon. *Suppl.* II. 38. *a.*

Godefroi Charles-Henri, de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon. *Suppl.* II. 38. *a.*

Godefroi, duc de la Baffe-Lorraine, adopté par l'empereur Alexis. *Suppl.* I. 174. *a.*

GODIN, fon catalogue d'étoiles. *Suppl.* IV. 908. *b.*

GODINOT de Rheims : fa générofité envers les indigens. V. 646. *a.* 749. *b.* Ses dépenfes pour l'embelliffement de Rheims, *Suppl.* IV. 597. *b.*

GODMANCHESTER, (*Géogr.*) bourg d'Angleterre dans la province de Huntington. Il exiftoit du tems des Romains. Jacques I le tira de fon obfcurité. Application de fes habitans à l'agriculture. *Suppl.* III. 241. *b.*

GODOLPHIN, (*Géogr.*) colline d'Angleterre dans la province de Cornouailles. Exploitation de fes mines d'étain. Comte de Godolphin. *Suppl.* III. 241. *b.*

GODWIN, (*Thomas*) littérateur anglois. XV. 335. *a.*

GOEGHY, (*Hift. d'Afie*) fecte de bénians dans les Indes. Leur genre de vie. VII. 729. *b.*

GOELETTE, (*Marine*) defcription de ce petit bâtiment. VII. 729. *b.* Ufage qu'on en fait aux ifles d'Amérique. Goelette à chaux, fon ufage. Quelles font les pierres dont on fait la chaux en Amérique. *Ibid.* 730. *a.*

GOETA, (*Botan.*) efpece d'arbre. *Suppl.* I. 865. *b.*

GOELLE, (*Géogr.*) petit pays de la Brie. *Suppl.* III. 896. *a.*

GOETIE, (*Magie*) magie infâme qui n'avoit pour objet que de faire du mal, féduire le peuple & le porter au crime. Les miniftres de cet art fe vantoient d'évoquer les mânes. Ils employoient dans leurs cerémonies tout ce qui pouvoit redoubler

redoubler la terreur des eſprits foibles. Différence eſſentielle entre la magie goëtique & la magie théurgique. VII. 730. *a.*

GOETRE, (*Chirurg.*) les habitans des montagnes ſont fort ſujets à cette maladie. Conjectures ſur ſa cauſe. Etymologie du mot. VII. 730. *a.* Pluſieurs l'ont confondu avec le *bronchocele.* Le goëtre eſt formé par une congeſtion de ſucs lymphatiques. Dans quelle partie ſe fait l'engorgement de cette humeur : différentes eſpeces de goëtre. Moyens curatifs aſſortis aux differens cas. *Ibid. b.*

Goëtres, leur principale cauſe attribuée aux eaux de neige. V. 194. *b.* Leur cauſe dans les lieux voiſins des glacieres. *Suppl.* III. 230. *a.* & chez les habitans du Tyrol & du Valais. 470. *a.*

GOG & MAGOG, (*Théolog.*) l'écriture a déſigné par ces noms des nations ennemies de Dieu. Vaines conjectures des interpretes ſur ces nations. VII. 731. *a.*

GOILAND, (*Ornithol.*) genre d'oiſeau maritime. Ses caracteres. On compte deux genres ſubordonnés dans la claſſe générale de ces ſortes d'oiſeaux. Ces oiſeaux chaſſent ſur terre & ſur mer. Lieux où on les trouve. Deſcription donnée par le P. Feuillée d'un goiland du Chily. VII. 731. *a.* Lieux où ces oiſeaux nichent. Leur ponte. Deſcription de leur langue. Différentes ſortes de goilands. *Ibid. b.*

GOKOKF, (*Hiſt. nat. du Japon*) terme générique de la langue du Japon, qui ſignifie les cinq fruits de la terre dont les Japonois ſe nourriſſent. Quels ſont ces cinq fruits. Selon qu'ils abondent on eſtime la valeur des terres. Ils ſuppléent au défaut de la viande défendue dans le Japon. Autre ſignification du mot *Gokokf.* VII. 731. *b.*

GOLCONDE, (*Geogr.*) royaume dans la preſqu'iſle en deçà du Gange. Ses bornes. Sa fertilité. Ses ports. Son commerce. Ses mines de diamans ſont ſa plus grande richeſſe. Capitale de ce royaume. VII. 731. *b.*

Golconde, mines de diamans de ce royaume. IV. 938. *a*, *b.* Ouvrage de Tavernier ſur ces diamans. XVI. 876. *a.*

GOLDBERG, (*Géogr. Hiſt. nat.*) ville de Siléſie. VII. 731. *b.*

Goldberg, eſpece de terre bolaire qui ſe trouve à Goldberg. Ses propriétés. VII. 731. *b.*

GOLDMAN, éloge des ouvrages que cet architecte a publiés. *Suppl.* I. 540. *b.*

GOLGOTHA, (*Géogr. & Théolog.*) quelques-uns ſe ſont imaginé qu'Adam y avoit été enterré. Saint Jérôme rejette ce ſentiment. Pourquoi ce lieu a été nommé *calvaire.* VII. 732. *a.*

GOLGUS, (*Géogr. anc.*) ville d'Aſie dans l'iſle de Chypre toute conſacrée à Vénus. Invocation de cette déeſſe par Catulle. VII. 732. *a.*

GOLGUS, (*Geogr.*) obſervations qui montrent que Paphos & Golgos ſont deux villes différentes. *Suppl.* III. 241. *b.*

GOLIATH, ſa taille. VII. 537. *a.*

GOLIUS, (*Jacques*) ſavant hollandois. VIII. 24. *a.*

GOLPHE. (*Géogr.*) Les golphes d'une étendue conſidérable ſont appellés *mers.* VII. 732. *a.* On diſtingue les golphes propres & les golphes impropres, les golphes médiats & les golphes immédiats. Différence entre une baie & un golphe. On connoit des baies plus grandes que certains golphes. Ce qu'on entend par *anſe* & *cul-de-ſac.* VII. 732. *b.* Table des golphes ſelon la méthode que M. Gordon a ébauchée. *Ibid.* 733 *a.*

Golphe Cauſe de la formation des golphes : à qui appartiennent légitimement les détroits & les golphes. IV. 904. *b.* Pourquoi la marée eſt plus ſenſible dans le golphe de Veniſe que dans le reſte de la Méditerranée. VI. 906. *a.*

GOLPHE *d'Arguin.* (*Géogr.*) Golphe de l'Océan ſur la côte d'Afrique. D'où il tire ſon nom. Ce golphe eſt tout ſemé de bancs & impraticable aux moindres bâtimens. VII. 733. *a.*

Golphe de Bengale, dans la mer des Indes. Ses bornes. Sa largeur & ſa profondeur. Ses principales iſles. VII. 733. *a.*

GOLPHE *de Botnie* ou *Boſnie.* (*Géogr.*) Obſervations qui démontrent que les eaux de ce golphe baiſſent continuellement. On eſtime cette diminution de quarante-cinq pouces depuis un ſiecle. *Suppl.* III. 242. *a.*

GOLPHE *de l'Echelle*, (*Géogr.*) nom donné par Denys de Byzance au golphe d'Arnaut. Raiſon de cette dénomination. Origine du nom d'*Echelles* donné aux ports les plus fréquentés du Levant. *Suppl.* III. 242. *a.*

Golphe de Lyon, origine de ce nom. VII. 733. *a.* Voyez *Sinus gallicus.*

Golphe perſique, entre la Perſe & l'Arabie. VII. 733. *a.* On y trouve du corail noir & de belles perles. *Ibid. b.*

Golphe perſique. Obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 242. *a.*

GOLTZ, (*Henri*) peintre & graveur. VII. 867. *b.* 889. *a.* X. 853. *b.* 854. *a.*

GOLTZIUS, (*Hubert*) célebre antiquaire. X. 229. *b.* 650. *b*, *&c.* XVII. 16. *a*, *b.*

GOMARISTES. (*Théolog.*) Les gomariſtes ſont oppoſés aux arminiens. Ils ont pris leur nom de Gomar. On les appelle auſſi *contre-remontrans.* On peut connoitre leur doctrine en conſultant l'article ARMINIENS. Ouvrage de Boſſuet à conſulter. Hiſtoire des gomariſtes. Perſécutions qu'ils firent eſſuyer aux arminiens. VII. 733. *b. & ſuiv.* Quoiqu'il ait été permis enſuite à ceux-ci d'avoir des égliſes dans quelques villes des Provinces-unies, les gomariſtes ſont toujours le parti dominant. On eſt encore obligé de ſe conformer aux dogmes rigides des premiers réformateurs pour avoir part aux emplois eccléſiaſtiques. Il en eſt de même en Angleterre. Cependant une grande partie des miniſtres dans la réforme, s'eſt rapprochée des ſentimens des arminiens. Parti ſage que les magiſtrats hollandois ont pris ſur ces matieres. *Ibid.* 735. *b.*

Gomariſtes, leurs diſputes avec les arminiens. I. 696. *b.* IV. 140. *b.* Décrets abſolus ſelon eux. III. 840. *a.* Leur doctrine ſur la perſévérance. XII. 427. *b.*

GOMBAULT, (*Jean Ogier de*) poëte françois. XIV. 524. *a. Suppl.* IV. 700. *b.*

GOMBAUT, (*Botan.*) plante potagere, commune aux Antilles. Sa deſcription. Uſage de cette plante en cuiſine. Son uſage en médecine. VII. 735. *b.* Voyez KETMIA.

GOMBETTE, *loi.* IX. 661. *b.*

GOMERE, (*Géogr.*) obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 242. *a.*

GOMEZ de Cindad Réal, poëte. VII. 975. *a.*

GOMEZ, (*Madame de*) *Suppl.* IV. 699. *b.*

GOMGOM, (*Luth.*) Voyez TATABOANG.

GOMINE, *mariage à la.* X. 111. *a.*

GOMME, (*Phyſiq.*) celle qui découle d'elle-même paroit être une maladie de la ſeve des arbres. Elle perce par quelque endroit tendu, écorché ou rompu, & fait mourir les parties voiſines. Moyen d'arrêter les progrès du mal. VII. 735. *b.* Mais le ſuc végétal gommeux qui tranſſude quelquefois ſur le fruit, n'eſt pas une maladie. Eſpece de gomme qu'on voit ſouvent ſur pluſieurs pommes des pays chauds. Gommes que jettent les prunes, & le laurier-ceriſe. *Ibid.* 736. *a.*

Gomme. Pluſieurs réſines improprement appellées *gommes.* XIV. 173. *a.*

GOMME, *eau de*, (*Peint. en miniat.*) X. 551. *a.*

GOMME. (*Chym. Pharmac. & Mat. médic.*) Définition & propriétés de la gomme. Ce qu'on entend par *tirer le mucilage d'une gomme.* Maniere de la réduire en poudre. Effets du feu ſur la gomme. Celles qu'on emploie en pharmacie. On donne encore le nom de gomme à des réſines & à des gommes-réſines. VII. 736. *a.*

GOMME-RESINE, (*Chym. Pharmac. Mat. médic.*) moyen de retirer de cette ſubſtance la partie réſineuſe, & la partie gommeuſe. Comment on obtient la diſſolution du corps entier des gommes-réſines. VII. 736. *a.* Moyen de les introduire dans la compoſition des emplâtres. Gommes-réſines employées en médecine. Leurs qualités communes. *Ibid. b.*

Gommes-réſines. Maniere de les employer dans les emplâtres. V. 589. *a.*

GOMME *de notre pays*, (*Mat. médic.*) celle de divers arbres de nos climats : elle a les mêmes propriétés que la gomme arabique. Pourquoi l'on préfere cette derniere. VII. 736. *b.*

Gomme du gommier, (*Hiſt. nat. des drogues*) galipot d'Amérique Deux ſortes d'arbres d'Amérique appellés *gommiers.* Gommier blanc. Qualité & uſage de ſon bois. Deſcription de cet arbre & de ſon fruit. Gommier rouge : ſa deſcription : ſon fruit. VII. 736. *b.* En quoi ces arbres different de nos térébinthes, ſelon le P. Plumier. En quels lieux de l'Amérique on les trouve. Uſage que les Méxicains font du gommier, & de ſa réſine. Abondance avec laquelle elle ſort du gommier. Uſage qu'on en fait en Europe. Comment on la tranſporte d'Amérique. Les Américains ſe ſervent des feuilles dans leurs paniers d'aromates. Comment les marchands ſophiſtiquent cette gomme. *Ibid.* 737. *a.*

Gomme rouge de l'acacia : ſes uſages. *Suppl.* I. 81. *b.* Gomme jaunâtre ou purpurine de l'acacia. 82. *a.* Gomme du gommier blanc. 85. *b.* Principaux lieux où l'on fait la traite de la gomme au Sénégal. 86. *a.* Commerce de la gomme de ce pays. *Ibid. b.* 87. *a.*

GOMME *adragant.* I. 146. *a. Suppl.* I. 805. *b.* Plante d'où elle découle. XVI. 512. *b.*

GOMME *ammoniaque.* I. 364. *b. Gomme arabique.* I. 570. *a*, *b. Suppl.* I. 509. *a.*

GOMME-*gutte.* (*Hiſt. des drogues.*) Caracteres de cette ſubſtance. Lieux d'où l'on la tire. Divers noms qu'on lui donne *Ibid.* 737. *a.* Elle n'a été connue que depuis l'an 1603. Choix de la meilleure. Arbres dont elle découle. Comment on la recueille. Uſage que la peinture en retire. VII. 737. *b.*

GOMME-*gutte*, VII. 1014. *b*. 1015. *a*. Arbre d'où on la tire : ses usages. *Suppl*. II. 485. *b*. Maniere de la détremper pour les lavis. IX. 314. *b*.

GOMME-*gutte*. (*Mat. médic*. & *Chymie*.) Effets de la flamme sur la gomme-gutte. Comment on la dissout. Son analyse chymique. VII. 737. *b*. La dissolution entiere de la gomme-gutte acquiert la couleur du sang, en y versant de l'huile de tartre par défaillance, ou de l'eau de chaux. D'où dépend sa vertu cathartique. Sa résine purge avec plus de force que la gomme même. Extrait salin de cette gomme : il purge avec moins de violence. Substance laiteuse que donne la gomme laissée dans l'eau. Directions sur l'usage de la gomme-gutte. Tempéramens qui doivent s'en abstenir. De quelle maniere on l'administre en remede. Quelles sont les matieres qu'elle évacue sur-tout. Avantages de ce remede bien administré. Diverses maladies pour lesquelles on l'a employé. Sa dose. *Ibid*. 738. *a*. Correctifs pour moderer son activité. Expériences de M. Boulduc, pour en détruire la violence irritante. Tous les correctifs du monde ne sauroient en détruire l'éméticité. Observations sur la résine & le magistere, que d'autres chymistes préparent avec ce suc. Qualités du fruit de l'arbre qui produit la gomme-gutte. *Ibid*. *b*.

GOMME-*lacque*. IX. 168. *a*, *b*. 169. *a*, *b*. 289. *b*. *&c*. Méthode pour teindre les écarlates de gomme-lacque. XVI. 20. *b*. Teinture de gomme-lacque, en pharmacie. 33. *a*. Lacque très-fine dont on fait le carmin. II. 688. *a*, *b*.

GOMME, (*Chamoiseur*) espece de graisse qui se trouve dans les peaux de mouton ou de chevre. VII. 738. *b*.

GOMMÉE, *eau*, (*Arts*.) Préparation & usages de cette eau. *Suppl*. III. 242. *b*.

GOMMIER, (*Bot*.) gommier d'Arabie. *Suppl*. I. 80. *a*, *b*. Gommier blanc. 84. *a*, *b*. Gommier rouge. 80. *a*, *b*. 83. *a*, *b*. Forêts de gommiers au Sénégal. 85. *b*.

GOMUTO, (*Hist. nat*.) arbre de la classe des palmacées, qui croît aux isles Moluques & aux Philippines. Usages qu'on en tire. Propriétés de la liqueur qu'il fournit. Fils tirés de cet arbre qui servent à fabriquer des cordes. *Suppl*. III. 242. *b*. Description de l'arbre, de ses fleurs & de son fruit. Fleches que font les Macassares avec des verges qu'il produit. *Ibid*. 243. *a*. Autres observations sur ses qualités & usages *Suppl*. III. 243. *b*.

GONAKÉ, (*Bot*.) espece d'acacia. *Suppl*. I. 83. *a*, *b*.

GONAPI, volcan de nom dans une des isles Banda. XVII. 445. *b*.

GONÇALEZ, (*Ferdinand*.) *Suppl*. II. 267. *a*.

GOND, (*Serrurer*.) différentes parties du gond. Gonds de différentes sortes. VII. 739. *a*.

GONDAR, (*Géogr*.) ville d'Ethiopie, résidence des empereurs Abyssins, de même que du patriarche chef de la religion. Idée qu'on doit se former de cette sorte de ville. Son étendue. Son commerce. Monnoie qu'on y emploie. VII. 739. *a*.

GONDEBAUD, roi de Bourgogne, loix qu'il donna aux Bourguignons. IX. 661. *b*.

GONDOLE, (*Marine*) son usage sur les canaux de Venise Description de cette petite barque. VII. 739. *a*.

GONDOLE, (*Chir*.) *Voyez bassin oculaire*. VII. 739. *b*.

GONDOLIERS, (*Marine*.) ceux qui menent les gondoles à Venise. Ils ne sont que deux dans une gondole. Leur maniere de ramer & de gouverner la gondole. VII. 739. *b*.

GONDRECOURT-LE-CHATEAU, (*Géogr*.) fondation de cette ville, ses révolutions. Villages qui dépendent de cette châtellenie. Privilege des habitans. Leurs fabriques, *&c*. *Suppl*. III. 243. *b*.

GONESSE, (*Géogr*.) bourg à trois lieues de Paris. Philippe II, roi de France, naquit à Gonesse. Titres qui lui furent donnés. VII. 739. *b*.

GONESSE, *pain façon de*. XI. 749. *b*.

GONFALON, ou *Gonfanon*, (*Hist. mod*.) description de cette banniere. On donnoit principalement ce nom aux bannieres des églises. Leurs différentes couleurs. Par qui elles étoient portées. Dans certains états, l'étendard de la couronne ou de la république étoit appellé *gonfalon*. VII. 739. *b*. *Voyez* ENSEIGNE.

GONFALONS, grandes bannieres dont on se servoit en France. V. 710. *b*. Espece d'enseignes militaires. VII. 739. *b*

GONFALON, (*Hist. mod*.) tente ronde qu'on porte à Rome dans les processions des grandes églises. VII. 740. *a*.

GONFALONIER, (*Hist. mod*.) chef du gouvernement de Florence, dans le tems que cet état étoit républicain. Gonfaloniers de Sienne. Détails sur le gonfalonier de Lucques & sur le gouvernement de cette république. VII. 740. *a*.

GONFALONIER *de Lucques*, son bonnet ducal. IX. 714. *a*.

GONFANON, (*Blason*) banniere d'église. Origine de ce meuble de l'écu, & du nom qu'on lui donne ici. *Suppl*. III. 243. *b*.

GONG, (*Luth*.) bassin des Indiens, sur lequel ils frappent avec une baguette de bois. Observation sur le nom de cet instrument. Son usage. *Suppl*. III. 243. *b*.—*voyez pl*. 2. *Luth*. *Suppl*. Voyez aussi *Pat-Gong*.

GONGOM, (*Luth*.) instrument de musique des Hottentots. Description de deux especes de Gongom : le petit & le grand. *Suppl*. III. 244. *a*.

GONNELLI, (*Jean*) sculpteur. XIV. 830. *b*.

GONNEVILLE, *terre de*. XVI. 180. *b*.

GONNIS, prêtres de l'isle de Ceylan. IX. 136. *a*.

GONORRHÉE, (*Med*.) étymol. de ce mot. Deux sortes de gonorrhées, l'une simple, l'autre virulente. Causes de la premiere. VII. 740. *a*. Cette espece se subdivise en gonorrhée véritable, & en fausse. Cause de la gonorrhée virulente. Description de cette maladie. Ses différens sieges dans l'homme. C'est en conséquence de ces différens sieges que M. Littre la distingue en simple & en compliquée. Quelle est la plus aisée à guérir. Traitemens de cette maladie. *Ibid*. *b*.

GONORRHÉE, *voyez Chaude-pisse*. Inflammation du frænum dans cette maladie. IV. 213. *a*, *b*. Comment on peut distinguer chez les femmes les fleurs blanches d'avec les gonorrhées. VI. 862. *b*.

GONRIEUX, (*Géogr*.) bourg du diocese de Liege. Eloge de D. Maur François d'Antine, né dans ce lieu. Ses ouvrages. *Suppl*. III. 244. *a*.

GONSIL, espece d'arbre. *Suppl*. II. 539. *a*.

GONTRAN II, roi de Bourgogne. *Suppl*. II. 238. *a*, *b*.

GONZAGUE, (*Louis de*) *Suppl*. II. 265. *b*.

GONZAGUE, (*François de*) *Suppl*. II. 265. *b*.

GORALLO, espece de plante. *Suppl*. I. 342. *b*.

GORCUM, (*Géogr*.) ville de la Hollande méridionale. Son commerce. Elle est la patrie de plusieurs hommes qui se sont illustrés dans les sciences & dans la peinture. Thomas Erpenius, professeur en Arabe, ses ouvrages. Guillaume Estius Théologien, ses ouvrages. Kamphuysen, ministre socinien. VII. 741. *a*. Abraham Bloemart, peintre. Henri Wersçhuring, peintre. Jean Van-der-Heyden, peintre. *Ibid*. *b*.

GORD, ou *Gorre*, (*Peche*.) Description de cette espece de pêcherie. On établit des gords dans les rivieres. Description de celui de la riviere d'Elé, dans l'amirauté de Quimper en Bretagne. Gords de la Gironde. VII. 741. *b*.

Gord, ce filet représenté. VIII. vol. des planch. Peche, pl. 34. 35.

GORDIEN, *nœud*, (*Litt*.) Histoire de ce nœud qu'Alexandre coupa, ne pouvant le dénouer. VII. 742 *a*.

GORDIEN, (*Hist. des emp*.) surnommé l'*Ancien*. Histoire de la vie & du regne de cet Empereur. *Suppl*. III. 244. *b*.

GORDIEN *le jeune*, petit fils du premier. Principaux évènemens de son regne. *Suppl*. III. 244. *b*.

GORDIENS, (*monts*) dans la grande Arménie, (*Géogr*.) pays de Gorden, dont Pompée fit la conquête. On croit communément que le mont Gordien est le même que le mont Ararath. VII. 742. *a*.

GORDIUS, (*Hist. anc*.) roi de Phrygie. A quelle occasion il obtint la royauté. Observations sur le chariot & le nœud qui de son nom fut appellé *gordien*. *Suppl*. III. 245. *a*.

Gordius, comment son élévation au trône lui fut prédite. XV. 51. *a*.

GORÉE, *negres de*. VIII. 346. *b*.

GORGADES, (*Géogr. anc*.) isles du cap-vert. Femmes velues que les Carthaginois y trouverent, qu'on a cru être les Gorgones & qui pourroient bien être des guenons. VII. 742. *b*.

GORGASUS, & *Damophile*, peintres. XII. 258. *b*. & sculpteurs célebres. XIV. 819. *a*.

GORGE, (*Anat*.) Description de cette partie. *Ibid*. 742. *b*.

GORGE, rapports singuliers entre les organes de la génération & la gorge. VIII. 258. *b*. Maux de gorge. V. 976. *b*. XII. 490. *b*. Mal de gorge causé par les amygdales. I. 386. *b*. Tumeur à la gorge nommée bronchocele. II. 434. *b*. Maux de gorge gangreneux. La cautérisation salutaire dans ces maux. VI. 624. *a*.

GORGES, (*Art milit*. & *Fortific*.) gorge d'un bastion. Il est avantageux qu'elle soit grande. Gorge d'une demi-lune. Gorge des autres ouvrages extérieurs. Toutes les gorges doivent être sans parapet. On se contente de les fortifier avec des palissades. Demi-gorge. VII. 742. *b*.

GORGE *du bastion*, (*demi*-) IV. 811. *b*.

GORGE, (*Hydrauliq*.) VII. 742. *b*.

GORGE *de pigeon*. (*Maneg*.) espece d'embouchure. VII. 742. *b*.

GORGE, (*Archit*.) espece de moulure. Gorge d'une cheminée, VII. 742. *b*.

GORGE (*Artific*.) VII. 742. *b*.

GORGE, (*Fond. de cloche*.) VII. 742. *b*.

GORGE, (*Orfèvre en grosserie*.) VII. 743. *a*.

GORGE, terme de serrurerie, de tourneur, de vénerie, de fauconnerie. VII. 743. *a*.

GORGE, (*Faucon*.) grosse gorge ; gorge chaude ; donner bonne gorge, demi ou quart de gorge ; enduire ou digérer sa gorge. VII. 743. *a*.

Gorge-*rouge*, (*Ornithol.*) petit oiseau qui pese une demi-once. Sa description. Ces oiseaux approchent des maisons en hiver; mais en été ils recherchent la solitude. Observations sur le nid de cet oiseau. Distinction du mâle & de la femelle. Aliment de ces oiseaux. VII. 743. *a.*

GORGERE ou *Taillemer*, (*Marine*) une des principales pieces de la poulaine ou de l'éperon. Description de cette piece. Sa position. Comment elle est formée. VII. 743. *b.*

GORGERET, (*Instr. de chir.*) Description de cet instrument. Gorgeret de l'invention de M. le Dran. VII. 743. *b.* Gorgeret de M. Foubert. *Ibid.* 744. *a.*

GORGIAS de Leontium, orateur grec. XI. 559. *a.*

GORGIER, (*Géogr.*) baronnie de la principauté de Neuchatel en Suisse. Description, *Suppl.* III. 245. *a.* & histoire abrégée de ce pays. *Ibid. b.*

GORGONEION, (*Litt. Grecque*) nom de masque en usage sur l'ancien théatre des grecs. Distinction de trois sortes de masques en usage sur ce théatre. VII. 744. *a.*

GORGONES, (*Myth. & Litt.*) trois sœurs filles de Phorcus & de Céto. Elles demeuroient, selon Hésiode, au-delà de l'Océan. Noms des trois sœurs; dont une seule, savoir, Méduse, étoit mortelle. Histoire de Méduse. Description des Gorgones, selon les poëtes. VII. 744. *a.* Virgile nous apprend qu'après la mort de Méduse, les deux autres sœurs allerent habiter près des enfers. La fable des Gorgones ne semble être qu'un produit extravagant de l'imagination. Narration de Diodore sur les Gorgones. Celle de Pausanias. D'autres écrivains en font des femmes féroces, d'une figure monstrueuse, & qui habitoient les antres & les forêts. Différens lieux où ils les placent. Alexandre de Mynde prétend que les Gorgones étoient de vraies bêtes féroces qui pétrifioient les hommes en les regardant. Description qu'il donne d'un prétendu animal de la Lybie que les Nomades appellent *Gorgone*, & dont le regard tua des soldats de Marius. *Ibid. b.* Xenophon de Lampsaque, Pline & Solin, font des Gorgones des femmes sauvages qui égaloient par la vitesse de leur course, le vol des oiseaux. Paléphate & Fulgence soutiennent que c'étoit des femmes opulentes, qui possédoient de grands revenus. De quelle maniere Paléphate explique la fable des Gorgones, & en particulier celle de Méduse. Selon d'autres auteurs, les Gorgones étoient trois sœurs d'une si rare beauté, qu'elles sembloient changer leurs admirateurs en pierre; *Ibid.* 745. *a.* tandis que des écrivains tout aussi anciens nous assurent que c'étoit des femmes si laides, qu'on ne pouvoit les voir sans horreur. Divers lieux où on les place. Diverses étymologies de leur nom. Concision d'Homere sur le sujet des Gorgones. Détails dans lesquels est entré Hésiode sur le même sujet en décrivant le bouclier d'Hercule, & dans sa théogonie. La fable d'Hésiode reçut de nouveaux ornemens de l'art des poëtes qui lui succéderent, & sur-tout de la part d'Ovide. *Ibid. b.* M. le Clerc a cherché l'explication de cette fable dans les langues orientales. Erreur dans laquelle il est tombé. Fruit des recherches de M. Fourmont sur ce sujet. Il a trouvé dans le nom des trois Gorgones, celui des vaisseaux de charge qui faisoient commerce sur les côtes d'Afrique où l'on trafiquoit de l'or, des dents d'éléphant, des cornes de divers animaux, des yeux d'hyènes & autres marchandises. Développement de son hypothese. *Ibid.* 745. *a.* — Sur les Gorgones. *Voyez* Méduse.

Gorgones. Observations sur ces sœurs. *Suppl.* I. 552. *a, b.*

Gorgone, isle, (*Géogr. anc.*) VII. 742. *a, b.* VIII. 923. *b.*

GORILLES, espece de singes d'Afrique, que Hannon le Carthaginois, prit pour des hommes sauvages. XII. 375. *a.*

GORMON, I. (*Hist. de Dan.*) roi de Danemarck. Tems où il vivoit. *Suppl.* III. 245. *b.*

Gormon II. roi de Danemarck. Tems où il vivoit. *Suppl.* III. 245. *b.*

Gormon III. roi de Danemarck. Principaux événemens de son regne. Il vivoit au commencement du dixieme siecle. *Suppl.* III. 245. *b.*

Gormon, (*le P.*) l'un des auteurs du journal de Trévoux. *Suppl.* III. 659. *b.*

GORTER, (*Jean*) anatomiste: ouvrages qu'il a publiés. III. 353. *a. Suppl.* IV. 336. *b.*

GORTYNE, (*Géogr. anc.*) ancienne ville de l'isle de Crete. On trouve l'histoire & la description de ses ruines dans les ouvrages de M. Tournefort. Gortyne avoit partagé l'empire de l'isle de Crete, avant que les romains s'en fussent emparés. Magnificence des ruines. VII. 746. *b.* Comparaison de ce que furent ces lieux avec ce qu'ils sont aujourd'hui. Restes d'un temple qui se trouve à une extrémité de la ville. Platane toujours verd qui se voyoit à Gortyne, selon le témoignage de Théophraste, Varron & Pline. Aventure des amours de Jupiter & d'Europe représentée sur une médaille que les habitans de Gortyne firent frapper, & qui est dans le cabinet du roi. Autres médailles de Gortyne. *Ibid.* 247. *a.*

GOSES, (*Comm.*) commerçans de Moscovie, qui trafiquent pour le souverain. Leurs fonctions dans les audiences que le souverain donne aux ambassadeurs étrangers. VII. 747. *a.*

GOSIER. (*Anat.*) voyez *Œsophage*. VII. 747. *a.*

Gosier, *Maneg. Maréch.*) Description de cette partie de l'animal. VII. 747. *a.*

Gosier, (*Lutherie*) partie des soufflets d'orgue. VII. 747. *b.*

GOSLAR, caverne de Baumann, proche de Goslar. II. 163. *b.* Cadmie de Goslar. 517. *a.* Ochre de Goslar. XI. 337. *b.* 338. *a.* Des mines de Goslar. XVII. 716. *a.*

GOSLIN, évêque de Paris: sa valeur militaire & sa mort glorieuse. XI. 229. *b.*

GOSSAMPIN, (*Botan. exotiq.*) arbre des Indes, d'Afrique, & d'Amérique, dont le fruit mûr produit une espece de coton. Ses autres noms. Etym. du mot *gossampin*. Description de l'arbre, de ses feuilles, de son écorce, de ses fleurs, de son coton. Usage de ce coton. Qualité de son bois. On plante cet arbre devant les maisons pour jouir de la fraicheur de son ombre. VII. 747. *b.*

GOSSELIN, (*Jean-Baptiste*) XVII. 324. *b.*

GOTESCHALC, moine Bénédictin, sa doctrine sur la prédestination. XIII. 273. *b.*

GOTHS, *les*, (*Hist. anc. & Litt.*) selon les Goths, ceux de cette nation qui ont écrit l'Histoire, leur premiere origine a été la petite isle de Gothland dans la Scandinavie. Cependant Jornandès confond les Gethes & les Goths; c'est une opinion dont le témoignage de la plus saine antiquité a démontré la fausseté. Les Goths de la Scandinavie ne formoient pas tous les Goths; mais plusieurs peuples s'étant mis sous les mêmes chefs, formerent des sociétés auxquelles on donnoit un nom commun. Ils ont souvent été nommés Scythes ou Sarmates. Leurs différentes expéditions, & les échecs qu'ils ont soufferts dans le troisieme siecle. Quelques-uns de ceux qui étoient dans l'empire, embrasserent le christianisme sous Constantin. VII. 748. *a.* Leur division en Ostrogoths & en Wisigoths, étoit déja établie du tems de Claudius II. Conjectures sur l'origine de cette distinction. Histoire des deux peuples. Ecrivains à consulter. *Ibid. b.*

Goths, leur irruption en occident, suites de cet événement. VI. 689. *a, b. &c.* Du souverain des Goths. IX. 6. *a.* Leurs ouvrages en architecture. 804. *b.* Sculture des Goths. XIV. 840. *a, b.* Bienfaisance & humanité de ces peuples avant leurs conquêtes. XVII. 856. *a.* Ces peuples distingués en Ostrogoths & Wisigoths, *voyez* leurs articles. Goths modernes. VIII. 346. *a.*

GOTHA, (*Géogr.*) ville de la Thuringe. Son fondateur. Elle a été la patrie de Gaspard Hofman & Thomas Reynesius: leurs ouvrages. VII. 748. *b.*

GOTHARD, montagne. VII. 729. *b. Voyez* Godard.

GOTHER, (*Hist. de Norweg.*) roi de Norwege. Tems où il regnoit. Unique trait que l'on connoît de sa vie. *Suppl.* III. 246. *a.*

GOTHIQUE, (*Hist. mod.*) écriture gothique. Premier inventeur des caracteres gothiques, & traducteur de la bible en langue gothique. Il ne faut pas confondre ces caracteres avec ceux de la langue runique. Architecture gothique: on distingue l'ancienne & la moderne. Caracteres de l'une & de l'autre. Durée de temps pendant laquelle celle-ci a été en Italie. VII. 749. *a.* Un édifice grec n'a aucun ornement qui ne serve à augmenter la beauté de l'ouvrage: éloge de cette architecture. L'architecture gothique éleve sur des piliers très-minces une voûte immense qui monte jusqu'aux nues: tout est plein de fenêtres, de roses & de pointes, *&c.* Colonne gothique. *Ibid. b.*

Gothiques, bibles gothiques. II. 226. *a.* Caracteres gothiques, vol. II. des pl. Caracteres, pl. 9. Loi gothique. IX. 662. *a.* Médailles gothiques. X. 256. *a.* Ordre d'architecture gothique. XI. 611. *a.* Temples & autres édifices d'architecture gothique. XV. 85. *b. Suppl.* I. 539. *a.* Reflexions sur cette architecture. VII. 763. *b.*

Gothique, *maniere*, (*Peint.*) VII. 749. *b.*

GOTTSCHED, poëte allemand. IX. 134. *b.* & grammairien. XV. 758. *a.*

GOUACHE, (*Peinture*) la maniere de peindre à gouache est une des plus anciennes de celles que nous connoissons. VII. 749. *b.* En quoi consiste la gouache. Distinctions sur cette maniere de peindre. Inconvéniens des couleurs qui ne sont point assez gommées, & de celles qui le sont trop. Genres auxquels la gouache est propre. Sécheresse qu'on doit éviter dans cette sorte de peinture. La miniature tombe assez souvent dans le défaut contraire. *Ibid.* 750. *a. Voyez* Guazzo & Détrempe.

GOUBLE AUX AINS, (*Pêche*) terme usité dans le ressort de l'amirauté de Poitou ou des sables d'Olonne. Sorte de planche entaillée sur laquelle les pêcheurs arrangent leurs ains ou hameçons. Détails sur ce sujet. VII. 750. *a.*

GOUDA, (*Geogr.*) ville de la Hollande. Ce qu'elle a de remarquable. Elle est la patrie de Corneille Schonæus, & de Nicolas Hartsoeker: leurs ouvrages. VII. 750. *b. Voyez* Tergow.

GOUDRON, (*Hiſt. nat. Chym. & Mat. médic.*) procédés par leſquels on retire cette poix. *Voyez* PIN. Obſervations ſur ſon uſage en médecine. On préfere pour les emplâtres agglutinatifs les ſubſtances analogues qui n'ont ſouffert aucune altération par le feu. Vices du goudron qui en ont fait rejetter l'uſage intérieur. Eau de goudron qu'on employoit il y a quelques années. En quels cas on pourroit encore l'employer utilement. VII. 750. *b.* Méthode pour faire de l'eau de goudron. Recherches ſur les vertus de cette eau, traduites de l'anglois du ſieur Berkeley. Doſe de cette eau. Elle eſt chargée d'une ſubſtance réſineuſe gommeuſe, & de quelques parties acides ; c'eſt là le vinaigre de Berkeley. Cartheuſer admet encore dans cette eau des parties qu'il appelle *oleo ſpirituoſæ balſamicæ.* D'où vient l'acide dont elle eſt chargée. *Ibid.* 751. *a.*

Goudron. Maniere de le tirer. XII. 634. *a.* Prohibition de ſa ſortie en Suede. IV. 130. *b.* Qualité diſcuſſive & réſolutive qu'on lui attribue. XVII. 744. *a.*

GOUDRONNER *les cordages*, plan d'une étuve deſtinée à cette opération, vol. VIII des pl. Marine, pl. 10.

GOUDULI, (*Pierre*) poete gaſcon. XVI. 452. *a.*

GOVEA, (*Antoine de*) juriſconſulte & littérateur. IX. 573. *b.* Son hiſtoire des chrétiens de S. Thomas. III. 380. *a, b.*

GOUEL, *le*, (*Géogr.*) petite riviere du pays de Rata-Rotas dans les Indes. Son cours. Elle produit des diamans. VII. 751. *b.*

GOUEMON, autrement *Varech*, voyez ce mot. Son uſage pour la culture des terres. X. 40. *b.*

GOUFFIER *de Bonnivet*, (*François de*) trait de générosité de ſa part. *Suppl.* III. 676. *b.* 677. *a.*

GOUFFRE, (*Phyſiq.*) tournoiement d'eau cauſé par des courans oppoſés. Mouvement des eaux de l'Euripe & du Carybde. Détails ſur le goufre de Norwege. Il n'eſt pas néceſſaire de ſuppoſer dans le fond de la mer des trous & des abymes qui engloutiſſent continuellement les eaux, pour rendre raiſon de ces gouffres. Ils ſont produits par le mouvement de deux ou de pluſieurs courans contraires. Cauſe des mouvemens d'abſorption & de répulſion des gouffres. Les ouragans ne ſont auſſi que des tournoiemens d'air produits par des vents contraires. Lieux où ils ſont le plus communs. Terrible effet d'un ouragan. VII. 751. *b.*

Gouffre, eſpece de gouffres dans la mer, où les eaux ſont violemment agitées, & paroiſſent s'engloutir dans des cavités ſouterraines qui les rejettent avec la même violence. VII. 85. *b.* 621. *a.* Différence entre abyme, précipice & gouffre. XIII. 270. *b.* Gouffre de Maelſtron en Norwege. IX. 843. *b.* Des vents qui ſortent des gouffres. XVII. 19. *b.* Sur les gouffres, *voyez* l'article TOURBILLON. Gouffre dans l'Attique nommé Barathre. II. 68. *a.*

GOUGE, terme de différens arts & métiers. Deſcription des différens inſtrumens de ce nom. VII. 752. *a.*

Gouges du graveur en bois. VII. 891. *a, b.*

GOUGE, (*Maneg. Maréch.*) deſcription de ce ciſeau. Son nom dans la chirurgie vétérinaire. Autre eſpece de gouge dont les maréchaux ſe ſervent très indiſcretement pour abattre les inégalités des dents molaires. VII. 752. *a.* Autre pratique ſubſtituée à cet uſage groſſier & dangereux. *Ibid. b.*

GOUJON *de riviere*, (*Ichthyolog.*) deſcription de ce poiſſon appellé *griffon* dans le Lyonnois. Mauvaiſe qualité de ſa chair. Facilité de le pêcher lorſqu'on a jetté dans l'eau une tête de bœuf ou de cheval. VII. 752. *b.*

Goujon, terme d'architecture, de méchanique, de doreur, de menuiſier. VII. 752. *b.*

GOUJON, (*Jean*) ſculpteur. XIV. 830. *b.*

GOULART, (*Simon*) théologien. XV. 14. *b.*

GOULU *de mer*, (*Ichthyol.*) eſpece de *ſqualus*, l'un des plus voraces des animaux aquatiques. Sa deſcription. VII. 753. *a.*

GOURA, (*Géogr.*) ville de Pologne appartenant à l'évêque de Poſnanie. Celui qui vivoit du tems de Jean Sobieski peupla cette ville de monaſteres, éleva des autels dans tous les bois des environs, *&c.* Les Polonois appellent *gourt* tout côteau, tous lieux un peu élevés. VII. 753. *b.*

GOURDE, *voyez* CALEBASSE.

GOURGUE, (*Dominique de*) *Suppl.* III. 958. *b.*

GOURIQUAS, (*Geogr.*) voyez CARIGOURIQUAS.

GOURMANDER *un cheval.* (*Maneg.*) Obſervation ſur un article du dictionnaire de Trevoux relatif à celui-ci. VII. 753. *b.*

GOURMANDISE, (*Morale*) Horace l'appelle *ingrata ingluvies.* Paroles de Callimaque & de Varron ſur ce ſujet. La gourmandiſe eſt un mérite dans les pays de luxe & de vanité : c'eſt le fruit de la molleſſe opulente. Les Romains ſuccomberent ſous le poids de leur grandeur, quand la tempérance tomba dans le mépris. Gourmandiſe des *Apicius.* C'eſt l'un d'eux que Pline appelloit *nepotum omnium altiſſimus gurges.* Détails ſur cet Apicius, qui finit par s'empoiſonner, parce que n'ayant plus que 500000 francs de bien, il ſe jugea ruiné. Excès de délicateſſe des gourmets qui ſe trouvoient alors dans Rome. Les Sybarites accordoient l'exemption de tout impôt aux pêcheurs d'un poiſſon dont ils étoient extrêmement friands. Sobriété qu'Homere attribuoit à ſes héros. Celle d'Agéſilas. VII. 754. *a.* Celle d'Alexandre avant ſes conquêtes. La chere la plus délicieuſe eſt celle dont l'appétit ſeul fait les frais. L'heureuſe vieilleſſe des Perſes étoit le fruit de leur tempérance. Tout ce qui va au-delà de la nature eſt nuiſible ; il ne faut pas même la ſuivre juſqu'ou elle permettroit d'aller. Le goût ſe blaſe ſur les mets les plus délicats, & des infirmités ſans nombre vengent la nature outragée. *Ibid b.*

Gourmandiſe. Mauvais effet de celle qui conſiſte dans la trop grande quantité d'alimens. I. 265. *a.* De la délicateſſe de la table. IV. 537. *b.* L'aſſoupiſſement eſt un des effets de la gourmandiſe. XV. 332. *b.* 333. *a.* Réflexions ſur la gourmandiſe. XVII. 459. *a.* — *Voyez* SOBRIÉTÉ, FRUGALITÉ, TEMPÉRANCE.

GOURME, (*Maréch.*) eſpece d'analogie entre cette maladie & la petite vérole. Les cauſes de la gourme ſont auſſi inconnues que celles de la petite vérole. M. de Garſaut l'attribue aux herbes humides & trop nourriſſantes des pays froids. VII. 754. *b.* Obſervations ſur ce ſentiment. Les chevaux des pays chauds ne ſont point exempts de la gourme, & ceux qui ne ſont point nourris d'herbes humides & trop nourriſſantes y ſont également ſujets. Age auquel elle attaque les chevaux. Comment elle ſe manifeſte. C'eſt improprement qu'on a appellé *fauſſe gourme* celle qui arrive à l'âge de ſept ou huit ans. Détails ſur cette fauſſe gourme beaucoup plus dangereuſe que l'autre. *Ibid.* 755. *a.* On doit placer ſéparément tout cheval qui jette. Cure de la gourme qui attaque les poulains. Traitement de celle qui ſe montre d'une maniere plus formidable. *Ibid. b.* — *Voyez Suppl.* III. 418. *b.*

GOURMER *un cheval*, (*Maneg.*) attentions que demande l'action de gourmer un cheval. VII. 755. *b.*

GOURMETTE, (*Manege*) partie d'autant plus eſſentielle dans une embouchure, que la perfection de l'appui dépend de la juſteſſe de ſes proportions & de ſes effets. Deſcription très-détaillée de toutes les parties de cette chaîne. VII. 756. *a.* De leurs proportions, des variétés pratiquées quelquefois dans cette partie de l'embouchure. Son utilité. *Ibid. b.*

GOURMETTE, *fauſſe*, (*Manege*) on appelle de ce nom deux petites longes de cuir couſues aux arcs du banquet, *&c.* Autre eſpece de fauſſe gourmette compoſée de quatre bouts de chainettes d'une *S*, ou quelquefois d'une petite piece de fer applatie, ronde ou quarrée, & percée de quatre trous. Détails ſur cette ſeconde. Uſages de l'une & de l'autre. VII. 757. *a.*

GOURMETTE, (*Marine*) garde que les marchands mettent ſur un bateau. Valet qu'on emploie dans le navire. VII. 757. *b.*

GOURNABLES, (*Marine*) grandes chevilles de bois qu'on emploie quelquefois au lieu de chevilles de fer, principalement pour joindre les bordages avec les membres. Obſervations ſur la maniere de les faire, & ſur leur dimenſion. VII. 757. *b.*

GOURNAY, (*Géogr.*) ville de Normandie. Patrie de Guedier de Saint-Aubin, docteur de Sorbonne. Ouvrage qu'il a donné. VII. 757. *b.*

GOURNES, (*Dominique de*) principaux événemens de ſa vie. X. 156. *a.*

GOUSSE. *Voyez* SILIQUE.

GOUSSET, différentes ſignifications de ce mot. VII. 758. *a.*

GOUT. (*Phyſiolog.*) *Du goût en général.* La bouche, l'œſophage & l'eſtomac ne ſont proprement qu'un organe continu, & n'ont qu'un ſeul & même objet. La faim, la ſoif & le goût ſont trois effets du même organe. De-là vient que ces trois effets ſont preſque toujours au même degré dans les mêmes hommes. Cette regle eſt générale pour toutes les ſenſations, pour toutes les paſſions ; les vrais deſirs ſont la meſure du plaiſir & de la puiſſance, parce que la puiſſance elle-même eſt la cauſe & la meſure du plaiſir, & celui-ci celle du deſir. Sans cet accord réciproque fondé ſur le méchaniſme des organes, les ſenſations détruiroient l'homme pour le bien duquel elles ſont faites. S'il arrive que le deſir ſurcharge la puiſſance, c'eſt que les hommes ſuivent moins les ſimples mouvemens de leurs organes que ne font les animaux. VII. 758. *a.* Le goût en général, eſt le mouvement d'un organe qui jouit de ſon objet ; c'eſt pourquoi le goût eſt de toutes les ſenſations. Par rapport au goût proprement dit, la bouche poſſede cette ſenſation à un degré plus éminent que l'œſophage & l'eſtomac. Ce ſens eſt le plus eſſentiel de tous après le toucher. L'organe principal des ſaveurs, c'eſt la langue. Deſcription de cet organe d'après Bellini. Uſage de ces petits cônes qui ſe trouvent ſur la langue des bœufs, & qui la rendent, pour ainſi dire, hériſſée. Glandes qui ſe découvrent ſur la langue : elles ne ſont point l'organe du goût. Il y a plus d'apparence que le ſiege de cet organe eſt dans cette eſpece de cellules percées de trous

trous qu'on y remarque. *Ibid. b.* Ces organes du goût font en grand nombre fur la langue; mais encore font répandus çà & là dans la bouche. Exemples de gens fans langue, qui ne laiffoient pas d'avoir du goût. Moyen de s'affurer par foi-même que le palais fert au goût. Cependant la conftruction de la langue nous montre qu'elle eft le grand & le principal organe de cette fenfation. Le nerf de la neuvieme paire, fuivant Boerhaave, après s'être ramifié dans les fibres de la langue, fe termine à fa furface. Les divers mouvemens dont la fubftance de la langue eft capable, déterminent les fucs favoureux à s'y introduire. *Ibid.* 759. *a.* La fenfation du goût exiftera plus ou moins dans toutes les parties de la bouche, fuivant qu'il s'y trouvera des mammelons goûtans plus ou moins difperfés. Trait concernant Philoxene, fameux gourmand de l'antiquité. Nouvelles preuves que la langue eft le principal organe du goût. Diverfes caufes qui concourent à la fenfation du goût. Matieres qui en font l'objet. Comment fe fait le goût. La matiere doit être atténuée: elle doit être échauffée dans la bouche. *Ibid. b.*

Explications de plufieurs phénomenes du goût. Pourquoi nous ne pouvons pas connoître le goût des fels dans les autres parties du corps. Par quel raifon le même objet excite fouvent des goûts fi différens felon l'âge, le tempérament, les maladies, le fexe, l'habitude, & les chofes qu'on a goûtées auparavant. Pourquoi les nerfs nuds & la langue excoriée, font fi fenfibles à l'impreffion des corps qui ont le plus de goût, tels que les fels, les aromates, les efprits. *Ibid.* 760. *a.* Pourquoi les chofes qui ont du goût fortifient promptement. Ce qui donne tant de goût & de force à ces corps fi fortifians, c'eft ce que les chymiftes appellent *efprit recteur.* Sendigovius dit que ce liquide fubtil fait $\frac{1}{5200}$ de tout le corps aromatique. D'où vient que l'eau, les huiles douces, la terre font infipides? C'eft parce que ce qui eft plus foible que ce qui arrofe continuellement les organes de nos fens ne peut les frapper. D'où procede la liaifon particuliere qui regne entre le goût & l'odorat? Raifons tirées de la ftructure des organes, & de l'empire de l'imagination. *Ibid. b.*

GOUT, (*Phyfiol. Anat.*) précis de la ftructure de l'organe du goût tel qu'il eft dans l'efpece humaine. *Suppl.* III. 246. *a.* Defcription des mammelons dont la langue eft couverte, qui font le véritable fiege de ce fens. *Ibid. b.* Le goût ne peut s'exécuter que par le moyen de la diffolution. Les fels paroiffent être les feuls objets du goût. De la caufe des différentes faveurs. Utilité du fens qui nous les fait connoître. *Ibid.* 247. *a.* Organes différemment proportionnés aux alimens, que les animaux de différentes efpeces paroiffent avoir. Le befoin les a quelquefois forcés à furmonter leur inftinct. On voit auffi que l'homme s'eft accoutumé à des alimens que l'odorat ou le goût devoient lui rendre infupportables. L'odorat & le goût de l'homme moins exquis que dans les animaux. *Ibid. b.*

Goût, rapport entre les fenfations du goût & de l'odorat. XI. 348. *a.* 356. *a.* Des caufes du goût dans le corps favoureux. XIV. 708. *b.* Senfibilité de l'organe du goût dans l'homme. XV. 30. *a.* Nerf de la langue qui eft le fiege du goût. *Suppl.* III. 704. *b.* Affinité entre le goût & l'odorat. *Suppl.* IV. 103. *a.* 104. *a.*

GOUT, (*Gram. Litt. Philofoph.*) Le fens que nous défignons par ce nom, a produit dans toutes les langues connues la métaphore qui exprime par le mot *goût* le fentiment des beautés & des défauts dans tous les arts. Il ne fuffit pas pour le goût, de voir la beauté d'un ouvrage; il faut la fentir, en être touché, démêler les différentes nuances; rien ne doit échapper à la promptitude du difcernement. Le mauvais goût au phyfique, confifte à n'être flatté que par des affaifonnemens trop recherchés; & dans les arts, à ne fe plaire qu'aux ornemens étudiés. Le goût dépravé dans les alimens, eft de choifir ceux qui dégoûtent les autres hommes; & dans les arts, de fe plaire à des fujets qui révoltent les efprits bien faits. On fe forme le goût des arts beaucoup plus que le goût fenfuel; & ce goût demande du tems pour fe former. VII. 761. *a.* Si toute une nation s'eft réunie à aimer des auteurs pleins de défauts, c'eft qu'ils avoient des beautés naturelles, que tout le monde fentoit, & qu'on n'étoit pas encore à portée de démêler leurs imperfections. Examen de cette maxime, *il ne faut pas difputer des goûts.* Le goût eft arbitraire dans plufieurs chofes; alors il mérite plutôt le nom de *fantaifie.* Comment il arrive que le goût fe gâte chez une nation. Il eft de vaftes pays où le goût n'eft jamais parvenu; ce font ceux où la fociété ne s'eft point perfectionnée, où les hommes & les femmes ne fe raffemblent point, où certains arts font défendus par la religion. C'eft par de femblables raifons que les Afiatiques n'ont jamais eu d'ouvrages bien faits, prefque en aucun genre. *Ibid. b.*

Effai fur le goût dans les chofes de la nature & de l'art, par M. de Montefquieu. Trois fortes de plaifirs qui forment les objets du goût. Ce qu'on entend par chofe bonne & chofe belle. Erreur des anciens qui confiftoit à regarder comme des qualités pofitives toutes les qualités relatives de notre ame. Les fources du beau, du bon, de l'agréable, font en nous-mêmes. Examinons donc notre ame, étudions-la dans fes actions & dans fes paffions, cherchons-la dans fes plaifirs, c'eft là où elle fe manifefte davantage. *Des plaifirs de notre ame.* L'ame, indépendamment des plaifirs qui lui viennent des fens, en a qu'elle auroit indépendamment d'eux, & qui lui font propres. Nous ne diftinguerons point les plaifirs qui viennent à l'ame de fa nature, d'avec ceux qui lui viennent de fon union avec le corps: nous appellerons tout cela *plaifirs naturels*; & nous diftinguerons de même le goût naturel & le goût acquis. VII. 762. *a.* Notre maniere d'être eft entiérement arbitraire. Si nous avions été faits autrement, nous aurions fenti autrement: un organe de plus ou de moins, auroit fait une autre éloquence, une autre poéfie, une autre mufique, *&c.* Le goût naturel n'eft pas une connoiffance de théorie, c'eft une application prompte & exquife des regles même que l'on ne connoît pas. Ainfi, tous les préceptes que l'on pourroit donner pour former le goût, ne peuvent regarder directement que le goût acquis, & indirectement le goût naturel. La définition la plus générale du goût, fans confidérer s'il eft bon ou mauvais, eft ce qui nous attache à une chofe par le fentiment. *Ibid. b. De l'efprit en général.* L'efprit eft le genre qui a fous lui plufieurs efpeces, le génie, le bon fens, le difcernement, la jufteffe, le talent, le goût. L'efprit confifte à avoir les organes bien conftitués, relativement aux chofes où il s'applique. *De la curiofité.* Notre ame eft faite pour penfer; or un tel être doit avoir de la curiofité: c'eft le plaifir que nous donne un objet, qui nous porte vers un autre. On fera toujours fûr de plaire à l'ame, quand on lui fera voir beaucoup de chofes. Nous aimons l'art qui s'applique à nous découvrir la nature au-delà des bornes dans lefquelles elle fe renferme ordinairement à nos yeux; mais quand nous trouvons de belles fituations, nous en fommes bien autrement enchantés, parce que la nature ne fe copie pas, au lieu que l'art fe reffemble toujours. Ce qui fait ordinairement une grande penfée, c'eft lorfqu'on nous dit une chofe qui en fait voir un grand nombre d'autres: exemples. *Ibid.* 763. *a. Des plaifirs de l'ordre.* Il ne fuffit pas de montrer à l'ame beaucoup de chofes, il faut les lui montrer avec ordre; alors nous nous reffouvenons de ce que nous avons vu, & nous commençons à imaginer ce que nous verrons. *Des plaifirs de la variété.* Sans la variété l'ame languit; les chofes femblables lui paroiffent les mêmes & ne lui font aucun plaifir. C'eft ainfi que les hiftoires nous plaifent par la variété des récits; les romans, par la variété des prodiges, *&c.* Il faut que la variété ne nuife point à la fimplicité. Il y a des chofes qui paroiffent variées & ne le font point, d'autres qui paroiffent uniformes & font très-variées. Application de ces principes à l'architecture grecque & gothique. *Ibid. b. Des plaifirs de la fymmétrie.* L'ame aime dans les chofes la fymmétrie & la variété. Comment cette apparente contradiction s'explique. La raifon qui fait que la fymmétrie plaît à l'ame, c'eft qu'elle lui épargne de la peine, qu'elle la foulage. Auffi par-tout où elle peut aider fes fonctions, elle lui eft agréable; mais par-tout où elle eft inutile, elle eft fade, parce qu'elle ôte la variété. L'objet qu'on voit fucceffivement, n'a befoin que de variété; celui qu'on voit d'un coup d'œil, doit avoir de la fymmétrie. Il faut de plus qu'il foit unique, & que les parties fe rapportent toutes à l'objet principal. Il faut qu'un tout foit achevé, & qu'il n'y ait point de partie imparfaite. C'eft pour cela qu'on aime la fymmétrie. *Des contraftes.* Si la nature demande des peintres qu'ils mettent de la fymmétrie dans les parties de leurs figures, elle veut au contraire qu'ils mettent des contraftes dans les attitudes. *Ibid.* 764. *a.* Mais il eft fouvent arrivé que la variété que l'on a cherché à mettre par le moyen des contraftes, eft devenue une vicieufe uniformité. Si la partie de l'ame qui connoît, aime la variété, celle qui fent, ne la cherche pas moins: tout nous fatigue à la longue, & fur-tout les grands plaifirs. On remédie à la laffitude de l'ame, en variant fes modifications. *Des plaifirs de la furprife.* Cette difpofition de l'ame qui la porte toujours vers différens objets, fait qu'elle goûte tous les plaifirs qui viennent de la furprife. Quand une chofe nous furprend, comme nouvelle ou inattendue, le fentiment principal fe lie à un fentiment acceffoire, fondé fur ce que la chofe eft nouvelle ou inattendue. C'eft par-là que les jeux de hafard nous piquent, & que les jeux de fociété nous plaifent. *Ibid. b.* C'eft encore par là que les pieces de théatre nous intéreffent & nous attachent. La furprife peut être produite par la chofe, ou par la maniere de l'appercevoir. Exemple tiré de Suétone, propre à éclaircir cette maxime. *Des diverfes caufes qui peuvent produire un fentiment.* Un fentiment n'a pas ordinairement dans notre ame une caufe unique. Les écrivains qui ont plu davantage, font ceux qui ont excité dans l'ame plus de fenfations en même tems. Multiplicité de

causes qui nous font préférer un jardin bien arrangé, à une confusion d'arbres. Celles qui font que le jeu plait. *Ibid.* 765. *b.* Autre exemple tiré du plaisir que nous donne la danse. *De la sensibilité.* Presque toujours, les choses nous plaisent & déplaisent à différents égards. Chaque chose nous donne un sentiment composé de beaucoup d'autres, lesquels s'affoiblissent & se choquent quelquefois. Souvent notre ame se compose elle-même des raisons de plaisir, & elle y réussit, sur-tout par les liaisons qu'elle met aux choses. *De la délicatesse.* Les gens délicats sont ceux qui à chaque idée ou à chaque goût, joignent beaucoup d'idées ou beaucoup de goûts accessoires. *Du je ne sais quoi.* On entend par là ce charme invisible qu'il y a quelquefois dans les personnes ou dans les choses. Cet effet semble être principalement fondé sur la surprise. Pourquoi les femmes laides ont très-souvent des graces, & font de grandes passions, au lieu qu'il est rare qu'on puisse en dire de même des belles. *Ibid. b.* Les grandes parures ont rarement de la grace, & souvent l'habillement des bergeres en a. Les graces se trouvent plus ordinairement dans l'esprit que dans le visage. Les graces se trouvent moins dans les traits du visage que dans les manieres. Une femme ne peut guère être belle que d'une façon, mais elle est jolie de cent mille. Pourquoi les graces sont plus particuliérement attachées aux femmes qu'aux hommes. Ce qui ne seroit rien sans la pudeur, devient d'un prix infini depuis cette heureuse loi qui fait le bonheur de l'univers. En quoi consistent les graces. Pourquoi les manieres naturelles sont les moins aisées. Négligence qui plait dans la parure & dans l'esprit. Les graces ne s'acquierent point : pour en avoir, il faut être naïf. Cette ceinture qui donnoit à Vénus l'art de plaire, ne pouvoit être donnée qu'à Vénus. *Ibid.* 766. *a. Progression de la surprise.* Ce qui fait les grandes beautés, c'est lorsqu'une chose est telle, que la surprise est d'abord médiocre, qu'elle se soutient, augmente & nous mene à l'admiration. Exemples tirés de Raphaël & de Virgile. L'exacte proportion de la fameuse église de saint Pierre fait éprouver aussi cette progression de surprise. Il arrive souvent que notre ame sent du plaisir, lorsqu'elle a un sentiment qu'elle ne peut pas démêler elle-même, & qu'elle voit une chose absolument différente de ce qu'elle doit être. *Des beautés qui résultent d'un certain embarras de l'ame.* Souvent la surprise vient à l'ame de ce qu'elle ne peut pas concilier ce qu'elle voit avec ce qu'elle a vu. Les contrastes nous frappent, parce que les choses en opposition se relevent toutes les deux. Ces sortes de surprises font le plaisir que l'on trouve dans toutes les beautés d'opposition, dans toutes les antitheses & figures pareilles : exemple tiré de Florus. *Ibid. b.* Différence entre les antitheses d'idées & les antitheses d'expression. Certains contrastes excitent notre rire ; il en est qu'on peut regarder comme les grands instrumens de la laideur ; & alors ils excitent, ou notre pitié, ou notre aversion. Les oppositions dans nos pensées ne plaisent, ni lorsqu'elles sont trop aisées, ni lorsqu'elles sont trop recherchées. Une des choses qui nous plait le plus, c'est le naïf : pourquoi il est si difficile à attraper. La musique qui se chante le plus facilement est la plus difficile à composer. Le bas est le sublime du peuple : les idées qui se présentent aux gens d'esprit, sont ou naïves, ou nobles, ou sublimes. Lorsqu'une idee nous est montrée avec des circonstances qui l'aggrandissent, cela nous paroît noble. Réflexions sur les comparaisons. *Ibid.* 767 *a.* Noblesse que Michel-Ange donne à tous ses sujets. Autre exemple de noblesse dans un tableau de Jules-Romain. *Ici finit le fragment de M. de Montesquieu. Ibid. b.*

Reflexions sur l'usage & sur l'abus de la philosophie dans les matieres de goût. L'esprit philosophique a mis dans les sciences, des bornes à la manie de tout expliquer : dans les belles lettres, il a entrepris d'analyser nos plaisirs & de soumettre à l'examen tout ce qui est l'objet du goût. Eloge de cette hardiesse des nouveaux littérateurs. VII. 767. *b.* Un des avantages de la philosophie appliquée aux matieres du goût, est de nous guérir de la superstition littéraire ; mais l'analyse méthaphysique de ce qui est l'objet du sentiment, ne peut-elle pas émousser le plaisir, donner des entraves au génie ? Examen de ces questions. Deux sortes de beautés dans les ouvrages de l'art ; les unes frappantes & sublimes, saisissent également tous les esprits ; les autres plus fines & plus délicates, ne sont faites que pour le petit nombre, & sont proprement l'objet du goût. Si le goût n'est pas arbitraire, il est donc fondé sur des principes incontestables, & il ne doit point y avoir d'ouvrages de l'art dont on ne puisse juger en y appliquant ces principes : ainsi l'esprit philosophique doit nous porter à la discussion ; mais cette discussion doit avoir un terme, & l'on doit se borner à un petit nombre d'observations incontestables sur notre maniere de sentir. *Ibid.* 768. *a.* Il ne suffit pas d'avoir l'esprit juste, l'ame délicate & sensible ; il faut ne manquer d'aucun des sens qui composent le goût. Comment le vrai philosophe jugera du plaisir que donne la poësie ; il n'accordera sur ce point, ni tout à la nature, ni tout à l'opinion ; il ne confondra point le plaisir d'habitude avec celui qui est purement arbitraire & d'opinion. Il est des plaisirs qui, n'ayant d'abord éprouvé de notre part que de l'indifférence, n'en sont ensuite devenus que plus vifs, lorsque l'esprit est parvenu à en démêler tout ce qui en fait le prix. Un littérateur philosophe ne craint pas que le soin de satisfaire l'oreille, dispense de l'obligation encore plus de penser. Rien ne lui inspire plus de dégoût que des idées communes exprimées avec recherche. *Ibid. b.* Parmi les beautés d'image, celles qu'il préfere, sont les beautés de sentiment. Il ne suffit pas à un philosophe d'avoir tous les sens qui composent le goût ; il est encore nécessaire que l'exercice des sens n'ait pas été trop concentré dans un seul objet. Mallebranche ne pouvoit lire sans ennui les meilleurs vers, quoiqu'on remarque dans son style les grandes qualités du poëte. L'analyse philosophique consiste à savoir distinguer les différentes sources du plaisir que nous fait éprouver un ouvrage, & à discerner les endroits dont nous avons été vraiment affectés, d'avec ceux qui n'étoient destinés qu'à servir d'ombre ou de repos. Danger d'établir des principes sur une impression confuse & machinale. Réflexions sur la maniere dont M. de la Motte a prouvé que les vers n'étoient pas essentiels aux pieces de théatre. *Ibid.* 769. *a.* Raison pour laquelle la dispute sur le mérite des anciens ne sera jamais terminée. Autre espece d'erreur dont le philosophe doit se garantir : elle consiste à transporter aux objets du goût, des principes vrais en eux-mêmes, mais qui n'ont point d'application à ces objets. C'est faire une double injure aux belles-lettres & à la philosophie, que de croire qu'elles puissent réciproquement se nuire ou s'exclure. Le véritable esprit philosophique est le plus ferme appui du bon goût. Réflexions qui montrent que la discussion & l'analyse ne sauroient émousser le sentiment ou refroidir le génie dans ceux qui possedent d'ailleurs ces précieux dons de la nature. *Ibid. b.* Comment se conduit le vrai philosophe pour juger des ouvrages d'esprit. Examen de cette question, si le sentiment est préférable à la discussion pour juger un ouvrage de goût. Tel est le malheur de la condition humaine, que nous n'acquérons guère de connoissances nouvelles, qu'aux dépens de nos plaisirs. Mais si ces lumieres peuvent diminuer nos plaisirs, elles flattent en même tems notre vanité. Les reproches qu'on fait à l'esprit philosophique, ne seroient convenables que dans la bouche des vrais philosophes ; mais le contraire est malheureusement arrivé. Ceux qui possedent le moins de philosophie, en sont parmi nous les plus ardens détracteurs. *Ibid.* 770. *a.*

Goût, sens propre & métaphorique de ce mot. X. 438. *b.* Différence entre l'industrie, le génie & le goût, VIII. 694. *a*, *b.* entre ce qu'on appelle bon sens & bon goût. XV. 33. *b.* On ne sauroit dire que le bon goût soit un obstacle au génie ; IV. 496. *b.* mais il est vrai que l'un est souvent séparé de l'autre. VII. 582. *b.* Les décisions en matiere de goût sont plus sûres de la part d'un grand homme que d'un autre. III. 146. *b.* Regles de goût sur la maniere de juger des ouvrages des anciens. *Suppl.* I. 418. *b.* — 420. *b.* Des regles du goût dans les ouvrages des beaux arts. *Suppl.* IV. 594. *a*, *b.* De la critique & du goût en matiere d'architecture & d'harmonie. IV. 492. *b.* Du goût dans la critique littéraire. 493. *b.* Différence entre le jugement de l'homme de goût dans les choses de l'art, & celui de l'artiste. VIII. 567. *b.* Justesse de goût. IX. 88. *a.* Le goût, particuliérement en matiere de musique, aide infiniment aux effets de l'art, pourvu qu'on ne le porte pas à un trop haut point. X. 908. *a.* Causes morales & politiques qui font naître le goût & la délicatesse. VIII. 871. *b.* Un des moyens de se former le goût est de travailler sur des matieres philosophiques. IV. 961. *a.* Il importeroit aux gouvernemens d'éloigner du peuple tout ce qui peut corrompre son goût, & de favoriser tout ce qui peut le perfectionner. *Suppl.* I. 589. *a.* Soins qu'ils devroient prendre pour cela. 590. *b.* 591. *a.* Cause de la dépravation du goût chez une nation. IX. 768. *a*, *b.* Différence entre le faux goût & le faux bel-esprit. V. 974. *b.* La décadence du goût annoncée par la profusion des épitheres. *Suppl.* II. 826. *b.* Corruption du goût en fait d'ornemens. XI. 657. *b.*

GOUT. (*Musiq.*) Le goût donne à la composition & à l'exécution d'une piece de musique un agrément que la seule observation des regles ne sauroit donner. *Suppl.* III. 247. *b.* Chaque homme a un goût particulier, par lequel il donne aux choses qu'il appelle belles ou bonnes, un ordre qui n'appartient qu'à lui. D'où vient cette diversité ? Il y a aussi un goût général, sur lequel tous les gens bien organisés s'accordent ; & c'est celui-ci seulement auquel on peut donner absolument le nom de goût. Le génie crée, mais le goût choisit. Sans goût on peut faire de grandes choses ; mais c'est lui qui les rend intéressantes. On peut avoir beaucoup de goût avec une ame froide. Il semble que le goût s'attache plus volontiers aux petites expressions, & la sensibilité aux grandes. *Ibid.* 248. *a.*

Goût, (*Archit.*) Le goût eſt auſſi néceſſaire à un architecte que le génie ; & il a l'avantage de pouvoir ſe former & ſe perfectionner par l'étude. VII. 770. *b.*

Gout du chant, (*Muſiq.*) art de chanter ou de jouer les notes avec les agrémens qui leur conviennent. VII. 770. *b.*

Goût, (*Peinture*) Tableau de bon goût : comment ſe forme le bon goût. Ce qu'on entend par grand goût. Goût trivial. Goût de nation. Goût particulier. VII. 770. *b.*

GOUTER, (*Hiſt. rom.*) repas entre le dîner & le ſouper. Il n'étoit d'uſage que pour les artiſans & les eſclaves. VII. 771. *a.*

GOUTTE, (*Phyſiq.*) explication qu'on donnoit autrefois de la forme ſphérique que prennent les gouttes des fluides. Celle qu'en donnent les Newtoniens. VII. 771. *a.*

Gouttes, cauſes de la rondeur qu'elles affectent. I. 848. *b.* XV. 454. *b.* Pourquoi les gouttes d'eau ſuſpendues ne tombent pas. II. 629. *a.* Petites gouttes rondes, pleines d'air, qui ſe forment ſur la ſurface d'un fluide quelconque. 380. *b.* Diverſes remarques ſur les gouttes d'eau de pluie. XII. 793. *b.* *Suppl.* IV. 415. *b.*

Goutte & Gouttes. (*Pharmac.*) Le poids d'une goutte eſt évalué par approximation à un grain. Liqueurs que l'on preſcrit par gouttes. Quelques-unes de ces liqueurs ont tiré de là le nom de *gouttes*. Comment cette forme de remede eſt appellée dans Gaubius. La pharmacopée de Paris renferme deux compoſitions ſous le nom de gouttes. VII. 771. *a.* Gouttes d'Angleterre anodynes. Gouttes d'Angleterre céphaliques. Compoſitions des unes & des autres. *Ibid. b.*

Gouttes de Goddard, (*Chymie*) vertus qu'on leur attribuoit. Charles II, roi d'Angleterre eut beaucoup de peine à obtenir pour 20000 écus le ſecret de ces gouttes. Le roi le communiqua enſuite à ſes médecins, qui cependant continuerent de faire un myſtere de cette compoſition. M. de Tournefort l'a enfin rendue publique, & on en trouve ici la maniere. Ces gouttes n'ont aucun avantage ſur les préparations de la corne de cerf & du ſel ammoniac. Cependant leur préparation nous apprend comment il faut faire les ſels volatils huileux. Méthode à ſuivre pour cela. VII. 771. *b.* Ces ſels volatils huileux paſſerent dans les commencemens pour des panacées ; de ſorte qu'on les multiplia de tous côtés. Autres remedes auxquels les gouttes de goddard ou d'Angleterre ont fait place. *Ibid.* 772. *a.*

Gouttes jaunes du général de la Mothe. XI. 526. *a.*

Goutte, (*Horlog.*) Uſage, deſcription, ſituation de la goutte de la grand'roue. VII. 772. *a.*

Goutte-consulaire (*Juriſp.*) IV. 107. *a.*

Goutte, (*Médec.*) Comment les Grecs & les Latins ont exprimé cette maladie. Les auteurs latins ſe ſont barbarement ſervis du mot *gutta*, pour nommer quelques maladies fort différentes entr'elles. C'eſt la douleur des articulations, lorſqu'elle eſt l'effet d'une cauſe cachée & ignorée qui caractériſe la goutte. Maladies dont il faut la diſtinguer. VII. 772. *a.* Il y a lieu de penſer que les anciens n'ont pas fait la différence de ces maladies comme nous la faiſons. Deſcription très-détaillée de la goutte. *Ibid. b.* Elle ſe borne communément aux pieds, aux mains & à la hanche. Noms particuliers que les Grecs lui ont donnés pour exprimer le ſiege de cette maladie. Preſque aucun goutteux ne le devient, ſelon la remarque de Galien, qu'il n'ait commencé par être podagre. La douleur n'eſt pas le ſeul ſymptôme de la goutte exiſtante. Autres ſymptômes qui l'accompagnent. Dépôts que la goutte laiſſe en vieilliſſant ſur les parties qu'elle attaque. Effets qu'elle produit auſſi ſur les os & les mouvemens des membres. *Ibid.* 773. *a.* On diſtingue la goutte en réguliere & irréguliere, ou remontée. La goutte conſidérée en elle-même eſt d'un bon ou d'un mauvais caractere, ſimple ou nouée. *Ibid. b.* Autres différences de la goutte. Goutte récente ou douteuſe, ancienne ou confirmée. Goutte fixe, goutte vague. Goutte particuliere ou univerſelle. Goutte héréditaire ou accidentelle. Obſervations ſur la diſtinction que fait Muſgrave de goutte idiopatique & ſymptomatique. *Cauſes de cette maladie. Ibid.* 774. *a.* Obſervation particuliere ſur les yvrognes goutteux : l'auteur remarque que le nombre en eſt très-petit. Vins qui ſont regardés généralement comme un préſervatif de la goutte. La Bourgogne & la Champagne ſont preſque exemptes de la goutte, ſelon M. Liger. Le vin ne doit pourtant pas ſe trop glorifier de ſa nouvelle fortune ; puiſque l'eau ſe glorifioit depuis long-tems de l'honneur d'être un ſpécifique, quand le vin, convaincu d'être le ſeul coupable, eſt venu le lui enlever. Il en eſt des excès de Vénus comme de ceux de Bacchus ; ſi les intempérans deviennent goutteux, ils ont cela de commun avec les plus retenus. Il n'eſt aucun excès en particulier qui ait la propriété de produire la goutte ; mais il peut en développer le principe, qui demeuroit auparavant caché. Pourquoi les gens de campagne ſont peu ſujets à cette maladie. *Ibid. b.* Non ſeulement la nature du levain goutteux eſt inconnue ; on n'eſt pas même d'accord touchant le vrai ſiege de la goutte. Diverſes conſidérations qui ſemblent prouver que la partie ſur laquelle le levain goutteux ſe fixe principalement, c'eſt le périoſte de la tête des os. Il ne paroît donc pas que ce ſoit la ſynovie qui ſoit l'humeur infectée ; l'expérience prouve, au contraire, qu'elle eſt la derniere attaquée. *Diagnoſtic.* Divers ſignes auxquels on peut ſe reconnoître attaqué de la goutte. *Ibid.* 775. *a.* Ceux par leſquels la goutte irréguliere ou remontée ſe manifeſte. *Prognoſtic.* La goutte, quand elle n'eſt point troublée dans ſon cours, ne devient mortelle qu'après un long-tems & dans la vieilleſſe. Cauſes de la goutte irréguliere ou remontée : celle-ci eſt preſque toujours mortelle. Durée ordinaire des intermittences de la goutte. Lorſque l'intermittence a été plus longue que de coutume, le premier accès eſt d'autant plus violent, qu'il a différé plus long-tems. *Ibid. b.* Raiſons qui doivent faire douter de prétendues guériſons de cette maladie. Tous les médecins cependant conviennent qu'il eſt poſſible de trouver le moyen de la dompter, pourvu qu'elle ne ſoit ni héréditaire, ni invétérée, ni nouée ; mais qu'elle ait été guérie parfaitement, ſi ce n'eſt par haſard, c'eſt ce dont on peut douter. Le remede en eſt encore ignoré. Langage que Lucain faiſoit tenir à la goutte. Divers exemples allégués de guériſons de gouttes opérées par différens ſpécifiques, mais dont notre auteur ſe garde bien de garantir la vérité. *Ibid.* 776. *a.* Autres exemples de guériſons extraordinaires, opérées par la joie, la crainte & les douleurs. *Traitement.* Le meilleur remede pendant la douleur, c'eſt la douleur même. Les moyens employés pour l'adoucir, la prolongent le plus ſouvent, la font dépoſer & quelquefois remonter. *Ibid. b.* Uſage de la ſaignée, lorſque la fievre eſt de la partie, que les douleurs ſont intolérables, & le goutteux jeune. Cataplaſme à employer en même tems. Obſervations ſur la ſaignée à la partie malade. Les ſangſues peuvent ſouvent tenir lieu de ſaignée. Régime que doit obſerver le malade. Situation dans laquelle on doit tenir le membre ſouffrant. Applications les plus utiles & les plus innocentes qu'on a trouvées. Obſervations ſur les bains. *Ibid.* 777. *a.* De l'uſage du feu contre la goutte ; du fouet avec les orties pour attirer le levain en-dehors. Boiſſons preſcrites. Emplâtre de Tachenius. Topique indiqué par M. James, propre à abréger la durée du paroxyſme. Uſage du baume de ſoufre térébenthiné, de la térébenthine elle-même & de différens baumes. Application des lithomtriptiques, des ſels lixiviels, des abſorbans, des ſavons. Remedes intérieurs. Obſervations ſur l'uſage de la purgation. *Ibid. b.* Le véritable ſens d'attaquer la goutte, c'eſt dans l'intervalle des accès. Remedes à employer au printems, en été & en automne. Uſage du ſavon blanc ou médicinal. Le meilleur remede qu'on ait encore trouvé juſqu'ici, c'eſt un bon régime de vivre. *Ibid.* 778. *a.* Obſervations de Sydenham ſur l'uſage du lait & des purgatifs. Traitement de la goutte nouée. Celui de la goutte remontée. *Ibid. b.*

Goutte. L'huile de cacao appaiſe les douleurs de la goutte. II. 502. *a.* Goutte aux mains. III. 348. *b.* Les goutteux ſont quelquefois guéris par la dyſſenterie. V. 179. *b.* Spécifiques contre la goutte. VII. 643. *b.* XV. 445. *a.* Danger de l'uſage du quinquina dans cette maladie. XII. 363. *a.* De l'uſage des topiques. XVI. 419. *b.* Feves du baremareca, ſouveraines dans cette maladie. *Suppl.* I. 804. *a.* Moyens de rappeller une goutte remontée. X. 442. *b.* Conſeils que donne la goutte dans Lucien à ceux qui en ſont attaqués. XIV. 784. *a.* Rhumatiſme goutteux, *voyez* Rhumatisme.

Goutte-rose, (*Médec.*) eſpece de maladie de la peau. Noms que lui donnent les Arabes. VII. 778. *b.* Symptômes caractériſtiques de cette maladie. Quelques auteurs ont diſtingué trois degrés dans ſes progrès. Cauſes de la goutte-roſe. Lorſqu'elle eſt parvenue au troiſieme ou même au ſecond degré, elle eſt preſque incurable. *Ibid.* 779. *a.* Traitement de la goutte-roſe commençante. *Ibid. b.*

Goutte-roſe. Opération que quelques auteurs propoſent contre cette maladie. VIII. 412. *b.*

Goutte-ſereine, maladie dans laquelle l'organe de la viſion eſt rendu paralytique. Etat apparent de l'œil dans cette maladie. VII. 779. *b.* Différentes manieres dont cette maladie ſe déclare. Symptômes qui précedent ou qui accompagnent la goutte-ſereine. Goutte-ſereine périodique, à laquelle quelques perſonnes ſont ſujettes. Différens degrés dans l'intenſité du mal. D'où vient la diſtinction de goutte-ſereine en imparfaite & parfaite. Cauſe prochaine de cette maladie. Origine du nom de goutte-ſereine. *Ibid.* 780. *a.* Obſervations faites ſur le nerf optique de ceux qui ſont morts avec cette maladie. Cauſe de la goutte-ſereine périodique ; celle de la goutte-ſereine imparfaite. Singularité obſervée dans une goutte-ſereine de cette derniere eſpece. *Ibid. b.* Toutes les cauſes occaſionnelles de la paralyſie en général, auxquelles ſe joignent des cauſes particulieres, qui en déterminent l'effet ſur l'organe immédiat, peuvent donner lieu à la goutte-ſereine. Enumération de ces différentes cauſes. En quels cas cette maladie eſt jugée incurable. Quelle eſt celle qu'on peut entreprendre de guérir. Curation de la goutte-ſereine. *Ibid.* 781. *a.*

Goutte-ſereine. Cauſe de l'inſenſibilité de l'iris dans cette

maladie. *Suppl.* IV. 626. *a*, *b*. Précautions à prendre pour juger de cette insensibilité. 631. *a*, *b*. De l'état de la prunelle dans la goutte-sereine. 633. *a*.

Goutte-sereine, (*Maréch.*) maladie du cheval. *Suppl.* III. 413. *a*.

Goutte, terme de blason anglois. VII. 781. *b*.

GOUTTIERE. (*Architect.*) Comment se font les plus riches gouttieres. Longueur des gouttieres, selon l'ordonnance; gouttiere de pierre, canal de pierre dans les corniches. Diverses formes ou ornemens qu'on donne à ces canaux. VII. 781. *b*.

Gouttieres. (*Marine*) Détails sur leur forme, leur situation, leurs dimensions, leur usage, *&c.* VII. 781. *b*.

Gouttiere, terme de brasserie, de relieure, de vénerie. VII. 782. *a*.

GOWER, (*Jean*) ancien auteur anglois. XVII. 674. *b*.

GOUVERNAIL. (*Marine*) Description de toutes ses parties, leurs dimensions, leurs usages. Détails & explications de la manœuvre du gouvernail. VII. 782. *a*. Ouvrages à consulter pour connoitre plus particuliérement la théorie du gouvernail & de ses effets. Explication simple de l'effet du gouvernail, *voyez* sur cela Centre *spontané de rotation.* Le problême des mouvemens du vaisseau & du gouvernail peut être réduit à la question suivante : *Etant donnés deux corps unis ensemble par une espece de charniere* (*tels que le vaisseau & le gouvernail*), *& supposant une puissance donnée, appliquée à un point donné d'un de ces corps, trouver le mouvement qui en doit résulter.* Recherche des moyens de résoudre le problême. *Ibid. b*. Solution générale. Le rapport des mouvemens du gouvernail à celui du vaisseau, est un des problêmes les plus délicats de la dynamique. Ce problême est de la même nature que celui des *rames*. *Ibid.* 783. *a*. *Voyez* ce mot.

Gouvernail. Barre du gouvernail. II. 91. *b*. Gouvernail des vaisseaux chinois, XVI. 806. *b*. 807. *a*. du vaisseau des Argonautes. 808. *b*. Figure du gouvernail employée symboliquement. XV. 728. *b*.

Gouvernail, (*Hydrauliq.*) queue d'un moulin, ou machine hydraulique, *&c.* VII. 783. *a*.

GOUVERNANCE, (*Jurispr.*) titre que l'on donne à plusieurs bailliages d'Artois & de Flandres. Sous les anciens comtes d'Artois, on appelloit *bailliage*, ce qui fut dans la suite nommé *gouvernance*; mais cela ne différoit que du nom. Actuellement les uns ne different des autres que par rapport à leur ressort. VII. 783. *a*.

GOUVERNANTE *d'enfans.* (*Econom. Morale*) Les impressions qu'un enfant reçoit de la gouvernante, sont plus importantes qu'on ne croit. Le premier sentiment qu'il éprouve dès qu'il est né, est celui de la douleur : il la manifeste par des larmes. Ces larmes lui attirent les caresses de sa nourrice. Pour les obtenir dans la suite, il repandra des larmes sans besoin ni douleur. Ses caprices augmenteront ; il exigera l'impossible : il n'a pas vécu deux ans, & voilà plusieurs défauts acquis. La gouvernante, après la nourrice, suivra la même conduite ; & au lieu de prendre de l'ascendant sur lui, elle va commencer par lui en laisser prendre sur elle. Quand son esprit se développe, il conviendroit de ne lui offrir que des objets capables de lui donner des idées justes, des sentimens louables ; il semble qu'on se propose tout le contraire : on flatte sa gourmandise ; on excite sa vanité, on le jette dans l'erreur ; VII. 783. *b*. on nourrit en lui la méchanceté, la désobéissance, le caprice. A l'égard des principes qu'on croit lui donner, quelle impression veut-on qu'ils fassent sur lui, quand tout contribue à les détruire ? Abandonné au déréglement de ses goûts & au désordre de ses idées, il s'élevera lui-même le plus doucement & le plus mal qu'il lui sera possible : ainsi se passeront les sept premieres années de sa vie. Confié ensuite à des hommes, on retranchera peut-être la superficie de ses mauvaises habitudes ; mais les racines resteront. On s'imagine qu'il ne faut point contraindre les enfans dans leurs premieres années. *Ibid.* 784. *a*. On se flatte de les plier quand ils seront faits. La chose n'est-elle pas plus facile pendant qu'ils sont foibles ? Les défauts d'un enfant à l'âge de sept ans, durent presque toujours pendant toute la vie. Un enfant élévé dans la soumission est mille fois plus heureux qu'un enfant gâté ; il est plus robuste, & il a la tête plus saine. Exhortation adressée aux parens, & particuliérement aux peres : comment un pere doit travailler à corriger l'excessive tendresse d'une mere trop foible. *Ibid. b*. Choix d'une nourrice de bon sens. Maniere de gouverner un enfant par rapport au moral, lorsqu'il devient malade. Comment on doit se conduire à l'égard de ses pleurs. Les premieres volontés d'un enfant sont foibles ; lorsqu'elles deviennent fortes, c'est une preuve que la nourrice l'a gâté. Dès qu'elle ne sera plus nécessaire, qu'elle soit écartée. Le premier jour il répandra des larmes : maniere prudente dont on y doit répondre. Le second jour & les suivans, on mettra sa patience à une plus longue épreuve : on observera de ne le caresser que lorsqu'il sera tranquille : c'est ainsi qu'il prendra enfin le parti de se rendre doux. *Ibid.* 785. *a*. Attention à prévenir en lui les moindres germes de vices, à se mettre à sa portée, à tenir auprès de lui une conduite soutenue. Avec beaucoup de fermeté dans la conduite, ayez de l'égalité dans l'humeur, de la gaieté dans vos leçons, de la douceur dans vos discours. Si vous voulez l'instruire avec fruit, faites-le dans le particulier, quand son ame est tranquille & son esprit recueilli. Premieres semences de piété à jetter dans son ame. Maniere de lui inculquer ses devoirs envers ses parens. Le premier sentiment qu'on doit exiger d'un enfant, ce n'est pas son amitié, c'est son respect. Que ses parens viennent rarement le trouver, ou restent peu avec lui. *Ibid. b*. Qu'ils aient l'air plutôt de venir pour s'informer de sa conduite, que pour le caresser. Que tous les jours l'enfant aille rendre à ses parens ce qui leur est dû. S'il a mécontenté, qu'il se présente également ; mais qu'il soit refusé. S'il est touché de sa faute, ne joignez point d'autre peine à cette punition ; au contraire, il faut le consoler. S'il n'est pas sensible à cette disgrace, joignez-y les autres peines capables de la lui faire sentir. Importance d'accoutumer de bonne heure les enfans à l'obéissance. Moyens de prévenir l'orgueil dans leur cœur, & de les exciter à la libéralité & à la bienfaisance. *Ibid.* 786. *a*. Usage qu'un enfant doit faire de l'argent qu'on lui donne. Dangereuses louanges qu'on donne ordinairement aux enfans. Observations sur ce qu'il faut louer devant eux & en eux. Attention sur les personnes qui approchent un enfant. Ne le laissez jamais entre les mains des valets, ou d'autres gens grossiers ; qu'il ne soit point dans le sallon, lorsqu'il y aura beaucoup de monde. Il fera des fautes ; mais si vous êtes attentif, il en fera peu. Les enfans ne sont presque jamais punissables, qu'il n'y ait plus de la faute de ceux qui les gouvernent, que de la leur. Especes de fautes sur lesquelles il ne faut point punir un enfant, mais seulement l'avertir. *Ibid. b*. Quelles sont les fautes punissables. Il faut considérer les fautes d'un enfant, moins par ce qu'elles sont, que par leur principe, & par les suites qu'elles peuvent avoir. Comment il faut punir les fautes légeres. Punition des grandes. Maniere prudente d'amener le pardon. Quelles en devront être les suites. Cas uniques auxquels devra être réservé l'usage des verges. Il seroit à souhaiter que ce châtiment fût infligé sans humeur. *Ibid.* 781. *a*. Abus ordinaire qu'on en fait. Les coups sont un châtiment d'esclave, & votre éleve doit être un enfant bien né. Maniere de nourrir en lui des principes d'honneur. A mesure que vous y verrez croître les semences précieuses que vous y aurez versées, cultivez-les par les mêmes moyens que vous les aurez fait naitre. Détails sur ces moyens. Quand l'enfant sera près de sortir de vos mains, ne vous relâchez en rien de vos soins, ni de votre attention. C'est une chose aussi déraisonnable qu'ordinaire, de préparer un enfant par plus d'indépendance à un état plus subordonné. *Ibid. b*.

GOUVERNEMENT. (*Hist. nat. & polit.*) Maniere dont la souveraineté s'exerce dans chaque état.

Origine des gouvernemens. Dans les premiers tems, un pere étoit le prince & le gouverneur né de ses enfans. Il étoit difficile aux enfans devenus hommes faits, de ne pas continuer à leur pere l'autorité de ce gouvernement naturel par un consentement tacite. Les enfans ne pouvoient trouver ailleurs une plus grande sûreté pour leur paix, leur liberté, leur bonheur. Comme les peres laissoient ordinairement des héritiers dignes de leur succéder, ils jettoient par-là les fondemens des royaumes héréditaires ou électifs. Si diverses familles convenoient de s'unir en société, il n'est pas douteux qu'elles ne choisissent entr'elles un chef capable de les gouverner. VII. 788. *a*. Ainsi, tout peuple doit son commencement à quelques familles associées. Il suit de-là que toute nation doit avoir conservé, pendant quelque tems, la forme de gouvernement paternel. Celles qui sont restées les moins nombreuses, ont conservé cette forme. Les autres ont établi celles qui convenoient le mieux à leur génie, à leur nombre, à leur position. Tous les gouvernemens publics semblent avoir été formés par délibération, par consultation, & par accord. Exemples de quelques nations d'Amérique sans gouvernement. Considérations qui ont engagé la plupart des peuples à se soumettre à un gouvernement. *Ibid. b*. Origine des loix. La principale de ces loix fut que chacun posséderoit en sûreté ce qui lui appartenoit en propre. Cette loi est de droit naturel. Le pouvoir le plus absolu n'est pas même arbitraire sur cet article. Les conquêtes ne sauroient être l'origine & le fondement des gouvernemens. Origine de la démocratie, de l'aristocratie, de la monarchie. Monarchie distinguée en héréditaire & élective. Origine des gouvernemens mixtes. Le pouvoir souverain retourne toujours au peuple dont il est émané. *Ibid.* 789. *a*. Il en peut ensuite disposer comme il lui plaît. Quelques-uns prétendent que les hommes ne peuvent changer le gouvernement sous lequel ils sont nés : ce qui est contraire au droit naturel. Jamais les hommes n'ont regardé aucune sujétion dans laquelle ils sont nés, comme un lien qui les oblige sans leur consentement. Multitude de petites sociétés formées par les émigrations.

-tions. Un enfant ne naît sujet d'aucun pays ni d'aucun gouvernement. A l'âge de raison, il est homme libre. Le consentement qui le soumet à quelque gouvernement, est exprès ou tacite : effets qui en résultent. Les gouvernemens quels qu'ils soient, sont légitimes dès qu'ils sont fondés sur l'acquiescement des peuples, & qu'ils tendent au bonheur des sujets. *Ibid. b.* Examen de cette question : quelle est la meilleure forme de gouvernement. Il n'en est aucune de parfaite, & le meilleur se détruira, tant que ce seront des hommes qui gouverneront des hommes. En général, le meilleur consiste dans un tempérament propre à réprimer la licence, sans dégénérer en oppression. Lycurgue crut devoir faire entrer les trois différentes sortes de gouvernemens dans celui de sa patrie, & forma ainsi la république qui a eu le plus de consistance & de durée. Eloge de celui d'Angleterre. Toute forme d'administration ne convient pas également à tous les peuples. La premiere fin d'un gouvernement est le bien général de la nation. *Ibid.* 790. *a.* Utilité des recherches des philosophes sur cette matiere. Réflexions sur les vices d'un gouvernement. Ce seroient des défauts, si les loix & les coutumes d'un état n'étoient pas conformes au naturel du peuple, ou aux qualités du pays ; si la constitution des loix fondamentales n'étoit avantageuse qu'aux grands ; si elle tendoit à rendre l'expédition des affaires lente & difficile ; & si l'on venoit à colorer ces défauts du prétexte de la religion, les effets en seroient encore plus funestes. Le plus grand bien du peuple, c'est sa liberté ; la liberté est au corps de l'état, ce que la santé est au corps de l'individu. La défense de la liberté du peuple est le plus sacré des devoirs d'un gouverneur patriote. *Ibid. b.* Ensuite, il doit travailler à prévenir toutes les tristes causes de la dissolution des gouvernemens. Ces causes sont, 1°. l'altération de la puissance législative ; 2°. lorsque celui qui a la puissance suprême & exécutoire, abandonne son emploi, de maniere que les loix déja faites, ne puissent être mises en exécution ; 3°. lorsque la puissance législatrice ou exécutrice agissent par la force, au-delà de l'autorité qui leur a été commise ; 4°. lorsqu'une force étrangere vient le renverser. *Ibid.* 791. *a.* Il faut convenir enfin qu'il n'y a point de stabilité absolue dans l'humanité. Les gouvernemens les plus sages portent en eux le principe de leur destruction. La seule voie d'en prolonger la durée est de les ramener, à chaque occasion favorable, aux principes sur lesquels ils ont été fondés. *Ibid. b.*

Gouvernement. Rapports & différences entre le gouvernement de la famille & celui de l'état. I. 370. *b.* V. 337. *b.* Distinction entre le gouvernement & la souveraineté. V. 338. *a.* Le gouvernement appartient essentiellement au peuple. I. 899. *a.* Réflexions sur l'administration. IX. 360. *b. &c.* Principaux objets que les gouvernemens doivent se proposer. 766. *a.* Réflexions sur les trois principales especes de gouvernemens : analyse de ce que l'*esprit des loix* renferme sur ce sujet. V. viij. *b. note.* Mobiles des trois gouvernemens, selon M. de Montesquieu. XI. 383. *b.* Raisons qui engagent à établir, dans l'état, un corps intermédiaire entre le souverain & les sujets, auquel le gouvernement est confié. XVII. 861. *a.* Maximes de Grotius sur l'origine & le but des gouvernemens. *Ibid. b.* 862. *a.* Observations sur celles de Hobbes. 863. *a, b.* L'expérience prouve que plus l'administration générale se divise, plus elle s'affoiblit, & moins l'état est bien gouverné. 864. *b.* Origine de nos gouvernemens modernes. XIV. 143. *b.* Epoque de leur amélioration. 144. *a, b.* Ils ne tirent leur force que de l'équité des loix. *Ibid. b.* Exposition historique des divers gouvernemens qui ont successivement paru, & des divers moyens qui ont été employés pour conduire les nations. XI. 367. *a.* — 383. *b.* Un gouvernement parfait n'existe point encore. XIII. 94. *a.* Forme de gouvernement la plus favorable à la liberté. 557. *b.* Maximes que doit suivre le gouvernement ; 1°. obéir à la volonté générale ; V. 339. *b.* 2°. faire aimer la vertu ; 340. *b.* 3°. pourvoir aux besoins publics. 344. *a.* On trouve, dans l'étude bien approfondie des finances, le principe, l'objet & le moyen des opérations les plus intéressantes du gouvernement, *voyez Finances.* Maximes du gouvernement économique. VII. 826. *a, b.* Sciences & arts particuliérement cultivés dans chaque espece de gouvernement. I. xxxiij. *Disc. prélim.* Soins que le gouvernement devroit prendre, d'éloigner tout ce qui peut corrompre le goût de la nation, & de favoriser tout ce qui peut le perfectionner. *Suppl.* I. 590. *b.* 591. *a.* Influence des divers gouvernemens sur les manieres. X. 35. *b.* Causes de la corruption des gouvernemens. IX. 764. *b.* Caracteres des différens ordres d'une nation gâtée par une mauvaise administration & par l'abus du luxe. 768. *a.* Caractere d'un peuple chez lequel le luxe est maintenu dans l'ordre par un gouvernement sage & vigoureux. *Ibid. b.* Vices dans les gouvernemens qui éloignent l'abondance. *Suppl.* I. 31. *b.* Usurpation du gouvernement. XVII. 555. *b.*

GOUVERNER. (*Gramm.*) Ce sont les mots indéterminés qui gouvernent ou régissent les mots déterminans. Ce mot de *gouverner* est une métaphore prise de ce qui se passe dans la vie civile. Un grand gouverne ses domestiques : ceux-ci portent sa livrée. VII. 791. *b.* Il seroit à souhaiter qu'on pût se passer de ces expressions figurées & toujours un peu énigmatiques. On pouvoit du moins éviter l'emploi abusif du mot *gouverner*, & des mots *régir* & *régime*, en se servant, au lieu de ce dernier, du mot *complément. Ibid.* 792. *a. Voyez* l'article RÉGIME.

GOUVERNEUR *d'une place de guerre.* (*Art milit.*) Outre ce gouverneur, il y a, dans les villes importantes, un officier général qui a le commandement des troupes. But de son institution. Par qui elle fut imaginée. En quel tems elle eut lieu. Traité à consulter. VII. 792. *a.*

GOUVERNEUR *d'un jeune homme.* (*Morale*) Objet du gouverneur. VII. 792. *a.* A l'âge auquel le jeune homme lui est soumis, l'éducation n'est plus une affaire d'autorité, mais d'insinuation & de raison. Il faut dans le gouverneur des ressources, de l'art, de l'expérience. Si l'éducation a été mauvaise, il ne faut pas se flatter de la réparer en entier ; on développera les talens, on palliera les défauts, on sauvera le fond par la superficie. Abus où tombent les parens par rapport aux gouverneurs. Que le gouverneur soit d'un âge mûr ; qu'il n'ait point de disgrace dans l'extérieur & dans la figure ; qu'il ait vécu dans le monde & qu'il le connoisse ; qu'il ne soit pas cependant trop homme du monde ; qu'il ait moins de bel esprit qu'un bon esprit ; *Ibid. b.* qu'il ait une idée de la plupart des connoissances que son éleve doit acquérir. On appuiera d'autant plus ces observations, que le jeune homme aura plus d'esprit naturel & de lumieres acquises. Ce qui est nécessaire au gouverneur avec tous les jeunes gens, c'est une ame ferme, des mœurs douces, une humeur égale. Il faudroit encore qu'il eût déja fait une éducation ; il y auroit acquis des lumieres auxquelles l'esprit ne supplée point. Entre un militaire & un homme de lettres, celui-ci seroit préférable, comme aussi plus facile à trouver. Talens qui rendroient un militaire plus propre que tout autre à faire l'éducation d'un homme de qualité. *Ibid.* 793. *a.* Nécessité de faire par soi-même le choix de l'homme dont on a besoin. Tout important qu'est pour vous cet objet, presque personne ne se fera scrupule de vous tromper. Examinez par vos yeux tout ce que vous pourrez voir ; & du reste, ne vous en rapportez qu'à des gens qui soient essentiellement vos amis, & amis éclairés. Si le gouverneur que vous avez en vue, a déja fait une éducation, vous aurez un grand avantage pour le connoître. Plus un gouverneur est un homme rare, plus on lui doit d'égards & de confiance. Ne contrariez ses vues, ni par une tendresse mal entendue, ni par l'opinion que vous avez de vos lumieres. *Ibid. b.* Ce n'est pas que vous deviez perdre de vue votre enfant : cette conduite seroit imprudente, & répugneroit à votre tendresse... Ne raisonnez point de lui avec le jeune homme, si ce n'est pour le faire respecter ; mais raisonnez beaucoup du jeune homme avec lui. Si celui que vous avez pris se trouve un peu inférieur à l'idée qu'on vous en avoit donnée, traitez-le cependant comme si vous le jugiez homme supérieur. Conseils au gouverneur. Il faut qu'il connoisse l'état qu'il va prendre, & qu'il consulte ses forces ; qu'il connoisse le caractere des parens, & jusqu'à quel point ils sont capables de raison. On peut réduire à trois classes les caracteres des jeunes gens : les uns sont nés doux & n'ont point été gâtés par une mauvaise éducation ; d'autres, doux en apparence, ne sont rien moins que dociles ; d'autres, enfin, ont l'imagination vive & les passions impétueuses. Maniere de se conduire à l'égard des uns & des autres. *Ibid.* 794. *a.* Dès que votre éleve vous sera remis, travaillez à établir votre autorité. Débutez avec la plus grande politesse ; mais que votre politesse soit imposante. S'il vient à vous manquer, qu'il soit puni sévérement. A l'âge où je suppose le jeune homme, il n'y a point de caracteres indomptables. Lorsque votre empire sera bien établi, songez à vous faire aimer. Ce n'est pas l'autorité qui fait obstacle à l'amitié, c'est la maniere dont on en use. Dès que les hommes que vous avez à gouverner sont instruits de leurs devoirs, ne leur faites ni grace, ni injustice. Maniere de témoigner l'amitié. Que ce soit la loi qui ordonne les punitions, & ne les exécutez qu'à regret. Elles seront rares, si vous vous y êtes bien pris d'abord, & il importe qu'elles le soient. *Ibid. b.* Parlez-lui, s'il le faut, avec force ; jamais avec impolitesse. S'il est vif, reprenez-le avec prudence. Ne soyez point minutieux. Il y a des choses graves sur lesquelles vous serez obligé de revenir souvent ; tâchez de n'en avoir pas l'air... Moyens de diversifier les leçons... Abaissez sa hauteur, s'il en a ; mais n'humiliez pas son amour propre, sur-tout en public... Méthode socratique à suivre avec un éleve... Fortifiez les principes qu'il a ; donnez-lui ceux qui lui manquent. Les premiers de tous & les plus négligés sont ceux de la religion. *Ibid.* 795. *a.* Quel frein, cependant, retiendra les grands, si ce n'est la religion ? Maniere de l'imprimer dans le cœur d'un jeune homme... Faites valoir à ses yeux les moindres choses que font pour lui ses parens ; faites envisager à votre éleve qu'il sera pere un jour. Culti-

vez, à tous égards, la sensibilité de son ame. Accoutumez-le à remplir tous les petits devoirs qu'imposent aux ames bien nées la tendresse ou l'amitié. Apprenez-lui à aimer son roi, à s'intéresser à la gloire & au bonheur de sa patrie; qu'il sache qu'on n'est grand que par des vertus personnelles, & par le bien qu'on fait aux hommes. Attachez-vous sur-tout à lui donner des idées de justice. *Ibid. b.* Traitez-le en homme fait, si vous voulez qu'il le devienne. Apprenez-lui à se respecter. Que la corruption du siecle soit un nouvel aiguillon pour lui. Il n'y a qu'un cas où l'on doive se mettre au-dessus de l'opinion du vulgaire; c'est lorsqu'on est sûr de la pureté & de la grandeur de ses motifs. Ce n'est pas l'amour des louanges qu'il faut inspirer, mais celui de la vertu. Ne négligez pas ces vertus d'un ordre inférieur, qui font le charme de la société, & qui y sont d'un usage continuel. Cultivez l'esprit, l'extérieur, les manieres de votre éleve dans l'air qui lui est propre. Qu'il aime les lettres, c'est un goût digne de lui, c'est même un goût nécessaire. *Ibid.* 796. *a.* Moyen de le mettre à l'abri du ridicule... Le tems que votre éleve passe avec vous, doit lui donner une expérience anticipée; ne négligez rien de ce qui peut la lui procurer... Utilité qu'il aura retirée de l'étude de l'histoire... En lui montrant les fragilités de notre espece, ne la lui montrez pas trop en noir; faites-la lui voir plus foible que méchante, & capable de bien. Qu'il connoisse sur-tout l'homme de sa nation & de son siecle. Qu'il apprenne à juger les hommes, non par leurs discours, mais par leurs actions. Il aura des fantaisies peu raisonnables, permettez lui quelquefois de les suivre, quand vous serez sûr que l'effet démentira son attente. *Ibid. b.* Ne lui parlez point en maître; raisonnez en ami. Voyez tout; mais ayez quelquefois l'air de ne pas voir. Faites-lui remarquer, par les exemples, les avantages de la sagesse, & les dangers du vice. Conduite qu'il faut tenir par rapport aux mauvais livres qui lui tombent entre les mains. Les nœuds de l'autorité doivent se relâcher, à mesure que l'éducation s'avance. Le jour qu'il jouira de sa liberté, il sera charmé de vous quitter; mais si vous vous êtes bien conduit, son ivresse ne sera pas longue. Alors vos conseils lui feront d'autant plus utiles, qu'il vous les aura demandés. *Ibid.* 797. *a.*

Gouverneur de la personne d'un prince. Importance de l'éducation d'un jeune prince. Qualités qu'il seroit à souhaiter de trouver réunies dans son gouverneur. VII. 797. *a.* Sources d'où les réflexions suivantes ont été tirées. Commencez par inspirer aux princes toutes les vertus morales & chrétiennes également nécessaires à tous les hommes. Apprenez-leur que les rois ne sont pas faits d'un autre limon que le reste des humains. Que votre éleve apprenne à distinguer ce qu'il doit à Dieu, aux ministres de la religion, à soi-même & à ses peuples. Contenez-le par la crainte des jugemens divins & le blâme de la postérité. Qu'un jeune prince connoisse aussi par ses yeux l'état des pauvres de son pays. Mais que ce spectacle ne soit point de sa part une spéculation stérile. Qu'il sache que les rois regnent par les loix. Qu'il connoisse sur-tout le caractere & les mœurs de la nation sur laquelle il doit régner. *Ibid. b.* Que dès ses premieres années on le rende capable d'application & de travail. Sa grande étude doit être l'histoire. L'étude de l'histoire parut si importante à Chiévres, gouverneur de Charles-Quint, qu'il ne s'en rapporta qu'à soi-même pour la lui enseigner. Il l'instruisit ensuite de ses véritables intérêts par rapport à toutes les puissances de l'Europe; de-là il le fit passer à la pratique, voulut qu'il entrât dans son conseil, le chargea d'examiner toutes les requêtes d'importance, & dans les délibérations l'obligea toujours à parler le premier. Comment il consultoit avec lui sur les objets de quelque dépêche importante. Exercice que Chiévres lui donnoit lorsqu'il survenoit une négociation de longue haleine, & qu'un prince étranger envoyoit son ambassadeur dans les Pays-Bas, dont Chiévres étoit gouverneur. *Ibid.* 798. *b.*

GOUVERNEURS *des provinces romaines*, (*Hist. anc.*) XIII. 518. *b.* 522. *b.* 316. *b.* 407. *b.* Différentes sortes de ministres qui composoient leur cohorte. VII. 925. *a.* Chanceliers des gouverneurs. III. 106. *a.* Assesseurs ou conseillers. IV. 23. *b.* Scribes. VIII. 789. *a.* Truchemens. XVI. 723. *a.* — *Voyez* PROVINCE.

Gouverneur d'un pays ou d'une ville chez les Turcs. II. 191. *a*, *b.* 219. *b.*

GOUVERNEUR, (*Marine*) timonier. VII. 798. *b.*

GOUVERNEUR, (*Hist. mod.*) président ou surintendant. VII. 798. *b.*

GOUVERNEUR, (*Papeterie*) VII. 798. *b.*

GOUVERNEUR. (*Salines*) VII. 798. *b.*

GOWER, ancien poete anglois. *Suppl.* I. 429. *a*, *b.*

GOYAVIER, (*Bot. exot.*) arbre d'Amérique & des Indes. Pourquoi cet arbre & son fruit sont si communs en Amérique; que quoique ce fruit soit excellent, on en trouve souvent où on ne voudroit point en avoir. VII. 798. *b.* Noms que les botanistes lui donnent. Caracteres de cet arbre. Deux especes de goyavier connues dans nos jardins. Description du goyavier tel qu'on le voit en Amérique. Ses fleurs. Sa racine. Son écorce. Son bois: usage auquel on l'emploie. Ces arbres se trouvent plantés par-tout dans les isles Caraibes. Vertus attribuées à la racine & aux feuilles du goyavier. *Ibid.* 799. *a.* Prétendues propriétés de l'écorce. Eloge de son fruit. Les goyaves rouges & blanches ont le même degré de bonté. Différentes manieres dont les habitans du pays mangent les goyaves. Inconvéniens de son fruit & de ses graines. Culture des goyaviers en Europe. *Ibid.* 799. *b.* — *Voyez* XALCOCOTL.

GOZZI ou *les Gozzes de Candie.* Observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 248. *a.*

G R

GRAAF, (*Reinier*) anatomiste. XIV. 778. *b. Suppl.* I. 398. *b.* & physiologiste. *Suppl.* IV. 351. *b.*

GRAAL. (*Saint*) XIV. 522. *a.*

GRABE, (*Jean*) sa patrie, son érudition. IX. 134. *b.*

GRACCHURIS, (*Géogr. anc.*) ancienne ville de l'Espagne Tarragonoise. Fondateur de cette ville. Elle est nommée aujourd'hui *Agreda.* Religieuse née dans Agreda qui se rendit fameuse le siecle passé par une vie de la sainte Vierge. VII. 800. *a.*

GRACCHUS, (*Tiberius & Caius*) loix agraires proposées par ces deux freres. IX. 650. *b.* 662. *b.* Leur mort. 650. *b.* Lieu où fut massacre le jeune Gracchus. VII. 383. *b.* Temple que Tiberius consacra à la liberté. IX. 475. *b.* Talens des deux Gracchus dans l'éloquence. IV. 690. *b.* XI. 567. *b.* 568. *a.*

GRACE, (*Théolog.*) graces dans l'ordre naturel. VII. 800. *a.* Grace dans l'ordre du salut. Cette grace se divise en une infinité d'especes. 1°. En grace créée, en grace incréée. 2°. En grace de Dieu & grace du Christ. 3°. En grace intérieure & grace extérieure. *Ibid. b.* 4°. En grace donnée gratuitement, & grace qui rend agréable à Dieu. 5°. En grace habituelle & en grace actuelle. La grace habituelle se subdivise en grace sanctifiante ou justifiante, vertus infuses & dons du S. Esprit. La grace actuelle se divise en grace d'entendement & grace de volonté. 7°. La grace actuelle se divise encore en grace opérante & cooperante, prévenante & subséquente, existante & aidante. 8°. La grace opérante ou existante se divise en grace efficace & en grace suffisante. *Ibid.* 801. *a.* Diverses sectes partagées sur la matiere de la grace. La dispute entr'elles roule principalement sur la nécessité & l'efficacité de la grace. Doctrine des pélagiens & des semi-pélagiens: leurs disputes avec S. Augustin. La doctrine catholique enseigne que la grace intérieure prévient la volonté; qu'il y a des graces efficaces sans préjudice de la liberté, & des graces suffisantes auxquelles l'homme résiste quelquefois. Mais l'efficacité de la grace nait-elle du consentement de la volonté, ou est-elle efficace par elle-même? C'est à ces deux opinions que se réduisent toutes celles qui partagent les théologiens. Doctrine des thomistes. Doctrine des augustiniens. *Ibid. b.* Celle des congruistes. Sentiment des molinistes. En quoi consiste l'efficacité de la grace, selon le P. Thomassin. Les erreurs sur la grace efficace condamnées par l'église, sont celles de Luther, de Calvin & de Jansenius. En quoi elles consistent. Doctrine des Arminiens conforme à celle de l'église. *Ibid.* 802. *a.* Toutes ces opinions se réduisent à deux systêmes, dont l'un favorise le libre arbitre, & l'autre la puissance de Dieu; & dans chacune de ces deux classes, les opinions ne sont séparées que par des nuances presque imperceptibles. Il est difficile d'assigner une différence entre les semi-pélagiens, les molinistes & les congruistes; le sentiment du P. Thomassin peut aussi être rappellé à ces systêmes. D'autre part toutes les opinions qui prêtent à la grace une efficacité indépendante du consentement, rentrent les unes dans les autres. L'église ne décide rien sur les opinions abstraites en matiere de grace; mais elle condamne les expressions qui donnent atteinte à la liberté, & c'est ce qu'elle a condamné dans les systêmes de Luther & de Calvin. *Voyez* sur ces matieres MOLINISME, CONGRUISME, THOMISME. Pourquoi on a donné à S. Augustin le nom de docteur de la grace. *Ibid. b.*

Grace, grace actuelle & grace habituelle. I. 124. *b.* Rapport de convenance de la grace avec la volonté. III. 870. *b.* Effets de la grace que Jansénius exprime par le mot délectation. IV. 779. *a*, *b.* Nécessité de la grace pour persévérer. XII. 427. *a*, *b.* Doctrine des docteurs Juifs sur la grace. IX. 46. *a.* Celle des Arminiens. I. 697. *a.* Des Augustiniens. 878. *a*, *b.* Des calvinistes. II. 566. *a.* Disputes entre les théologiens sur la grace immédiate. VIII. 574. *b.* Systême du congruisme sur l'efficacité de la grace, imaginé pour adoucir celui de Molina. III. 870. *a.* Doctrine des pélagiens sur la grace. XII. 280. *b.* Celle des semi-pélagiens. XIV. 945. *b.* Des thomistes. XVI. 160. *b.* Des thomistes. 294. *a*, *b*, *&c.* Des sociniens. XVII. 390. *a*, *b.* De la grace suffisante. XV. 634. *a*, *b.* Sur la grace, *voyez Prédestination*, *Prédétermination*, *Prémotion*, *Volonté en Dieu.*

Graces, Coupe d'action de, (*Théolog.*) IV. 346. *a.*

Grace, (*Droit polit.*) le droit de faire grace est le plus bel attribut de la souveraineté. Motifs qui peuvent engager un souverain à faire grace. Si le prince vouloit juger, la constitution de l'état seroit détruite. Réflexions du président de Bellievre, adressées à Louis XIII, lorsqu'il voulut être juge dans le procès du duc de la Valette. Si le monarque punissoit lui-même, son aspect seroit terrible; si sa clémence n'avoit pas les mains liées, son autorité s'aviliroit. VII. 803. *a.*

Grace, *en mat. crimin.* (*Jurisp.*) on dit aujourd'hui *abolition, rémission, pardon*. Signification particuliere de chacun de ces termes. VII. 803. *a.* Seigneurs & officiers de la couronne qui s'étoient arrogés autrefois le droit de donner des graces. Le chancelier de France les accorde au nom du roi. Ce privilege accordé en 1401 au chancelier de Corbie. Disposition de l'ordonnance de 1670 sur les lettres d'abolition & de rémission. On peut obtenir grace par un simple brevet, quand les rois font leur entrée pour la premiere fois après leur avénement à la couronne, ou quelquefois à la naissance des fils de France, & aux entrées des reines. Aucun prince n'a ce droit de son chef. Especes de graces que les légats de la cour de Rome envoyés en France ont prétendu accorder, mais auxquelles les parlemens se sont opposés. Les évêques d'Orléans donnoient autrefois des graces à tous les criminels, lors de leur entrée solemnelle à Orléans. *Ibid. b.* Restriction de ce privilege par l'édit de novembre 1753. Regles que l'on observe par rapport aux lettres d'abolition, rémission, pour dons & autres lettres de grace. Especes de crimes auxquelles toutes lettres d'abolition sont refusées. *Ibid.* 804. *a.*

Grace, différence entre abolition & grace. I. 31. *a.* Entre pardon, rémission, abolition & grace. *Suppl.* I. 30. *a.* Ce qu'on entend par faire grace & faire des graces. XII. 920. *b.* Grace d'un criminel obtenue à Rome par la rencontre d'une vestale. XVII. 213. *b.* Des lettres de grace. IX. 423. *b.* Dans quel cas le souverain doit faire grace. III. 521. *b.* XII. 247. *b.* Les lettres de grace ne détruisent pas la flétrissure. III. 835. *a.* Quand le roi fait grace, il n'est pas censé remettre les intérêts civils. VIII. 824. *b.* Signature en chancellerie romaine. XIII. 282. *b.*

Graces, (*Droit polit.*) différence entre faveur & grace. VI. 433. *a.* Les graces sont en rapport des principes qui meuvent les gouvernemens. XII. 920. *b.* Réflexions sur les malheurs & le bien que peuvent produire les graces. 921. *a.* De celles qu'accordoit Louis XIV. *Ibid.* Il faut que les graces soient proportionnées au rang de ceux qui les reçoivent, & à la qualité de leurs services. XIII. 421. *b.*

Graces expectatives, provisions que le pape donne d'avance d'un bénéfice qui n'est pas encore vacant. Il y en a de générales & de spéciales. Observation sur cette maniere de préférer les bénéfices. VII. 804. *b.*

Grace principale, (*Hist. mod.*) titre qu'on donnoit autrefois à l'évêque de Liege. Ce titre devenu aujourd'hui commun en Allemagne. Usage qu'on en fait en Angleterre. VII. 804. *b.*

Grace, (*Gramm. Litt. Myth.*) ce qui plaît avec attrait. C'est pourquoi la déesse de la beauté ne devoit jamais paroître sans les graces. Les graces dans l'extérieur dépendent de ce mérite qui attire. En quoi consistent ces graces dans le visage, dans l'extérieur, dans la voix d'un orateur. Dans les arts, la proportion, la beauté peuvent n'être point gracieuses. Il semble qu'en général le petit, le joli en tout genre soit plus susceptible de graces que le grand. Cependant il n'est pas un seul genre d'ouvrage qui puisse être bon, s'il est opposé aux graces. Un ouvrage peut être sans graces, & n'avoir pas le moindre désagrément. En quoi consiste la grace en peinture & en sculpture. *Ibid.* 805. *a.* D'où dépendent les graces de la diction, soit en éloquence, soit en poésie. *Avoir de la grace*, s'entend de la chose & de la personne. *La bonne grace* appartient à la personne seulement. *Avoir des graces*, dépend de l'action. *Obtenir sa grace. Faire grace. Faire des graces. Avoir les bonnes graces de quelqu'un. Etre en grace. Bonnes graces*, espece de rideaux. *Les graces* sont une des plus belles allégories de la mythologie des Grecs. Détails sur cette sorte de divinités. *Ibid. b.*

Grace, différence entre grace & élégance. V. 482. *b.* Entre grace & agrémens. *Suppl.* I. 213. *a.* Des graces dans les femmes & dans les choses de l'art. VII. 765. *b.* 766. *a.* Les philosophes les plus austeres ont approuvé le culte des graces: c'est la nature elle-même qui nous en a donné l'idée, en nous offrant des spectacles qui semblent être leur ouvrage. VIII. 871. *a.* De la grace du corps. 260. *a.*

Grace, (*Beaux arts*) feroit-il vrai que la grace qui a tant de pouvoir sur nous, naquît d'un principe inexplicable? cela ne peut être. Dans la peinture, par exemple, la grace des figures imitées consiste principalement dans la parfaite structure des membres, dans leur exacte proportion, & dans la justesse de leurs emmanchemens. Grace dans les mouvemens & les attitudes d'un homme ou d'une femme. VII. 805. *b.* Il n'est pas vrai qu'il y ait des défauts auxquels certaines graces sont attachées. On a peut-être aussi grand tort de séparer l'idée de la beauté de celle des graces, que de trop distinguer dans les lettres un bon ouvrage d'avec un ouvrage de goût. Un peintre, en peignant une figure de femme, croit lui avoir donné la grace qui lui convient, en la rendant plus longue d'une tête qu'elle ne doit l'être; seroit-il possible qu'on arrivât par un secret si facile à un effet si puissant? non sans doute. C'est ainsi qu'un ouvrage dans lequel la raison est souvent blessée, usurpe quelquefois le nom d'ouvrage de goût. *Ibid.* 806. *a.*

Graces, (*Peintur.*) celles dont les extrémités du corps humain sont susceptibles. VI. 340. *a.* Les attitudes & la mode diminuent ou augmentent les graces. 780. *b.* Traits qui doivent caractériser l'image des héros, la beauté des femmes, les agrémens de l'enfance. *Ibid.* Réflexions sur l'art de donner des graces aux figures d'un tableau. *Suppl.* I. 581. *b.* Danger de faire grimacer les figures en voulant leur donner des graces. XII. 948. *b.*

Grace, (*Belles Lettr.*) En quoi consiste la grace du style. D'où dépend la grace dans la peinture. Poëtes latins, grecs & italiens qui ont écrit avec graces. *Suppl.* III. 248. *b.*

Graces, (*Notre-Dame des*) ordre de chevalerie. *Suppl.* IV. 61. *a.*

Graces, (*Mythol.*) elles étoient filles de Bacchus & de Vénus: Anacréon réunit toujours les graces aux amours: les poëtes latins ont fait de même. XVII. 796. *b.* Noms des Graces. 797. *a.* Noms des deux Graces des Athéniens. VIII. 95. *b.* Article sur Pasithée, l'une des trois Graces. XII. 112. *b.* Comment on les représentoit: épithetes par lesquelles on les caractérisoit: maris des Graces selon Homere. XVII. 797. *a.* Temples des Graces. XVI. 72. *a*, *b.* XVII. 797. *b.* On les associoit avec Mercure & avec les Muses: le printemps leur étoit consacré: les Muses & les Graces sont fêtées dans les repas: monumens consacrés aux Graces. *Ibid. b.* Elles présidoient aux bienfaits & à la reconnoissance. 798. *a.* Bienfaits qu'elles répandoient: aucune déesse n'avoit un plus grand nombre d'adorateurs: poëtes qui les ont célébrées. *Ibid.* Morceaux d'une épitre aux Graces par M. le cardinal de Bernis. *Ibid. b.* Fêtes chez les Grecs en leur honneur. III. 205. *a.*

GRACIEUX, (*Gramm.*) terme qu'on doit à Ménage. Il veut dire plus qu'*agréable*; il indique l'envie de plaire. Boileau semble l'avoir employé d'une façon impropre dans son ode sur Namur. *Gracieux souverain. Parole, aventure disgracieuse. Gracieuser.* VII. 806. *a.*

Gracieux, (*Synon.*) gracieux, agréable. I. 182. *b.* Gracieux, affable, civil, poli, honnête. XII. 904. *a. Suppl.* I. 179. *b.*

Gracieux, (*Bell. lettr. Beaux-Arts*) détermination du sens de ce mot. Exemples de ce qu'on appelle gracieux en peinture & en poésie. *Suppl.* III. 248. *b.*

Gracieux, (*Jurispr.*) forme gracieuse. VII. 806. *b.*

Gracieux, contrat gracieux. IV. 125. *a.* Forme gracieuse par rapport aux expéditions de la cour de Rome. VII. 178. *b.* Signature en forme gracieuse. XV. 187. *b.* Jurisdiction gracieuse. IX. 78. *b.* 80. *a.*

GRADATION, (*Logiq.*) espece d'argumentation. Elle est susceptible d'une infinité d'erreurs qui peuvent naître de l'ambiguité des termes. VII. 806. *b.*

Gradation, (*Poésie*) tableau gradué d'images qui enchérissent les unes sur les autres. C'est ainsi qu'on doit présenter les passions, en peignant avec art leurs commencemens, leurs progrès, leur force & leur étendue. Exemple tiré d'un fragment de Sapho sur l'amour, dont l'auteur donne ici les traductions par Catulle, Despréaux & l'auteur anglois de l'hymne à Vénus. VII. 806. *b.*

Gradation, (*Archit.*) disposition de plusieurs parties rangées avec symmétrie & par degrés. Acception de ce terme en peinture. VII. 807. *a.*

GRADE, (*Jurispr.*) degré d'honneur ou dignité. Degré que l'on obtient dans l'université. Grades obtenus *per saltum.* VII. 807. *a.*

Grade, différence entre avoir des grades & avoir des degrés. IV. 764. *b.* Grades militaires: ordre dans lesquels les officiers montent. XI. 426. *a.*

Grade, (*Jurispr. rom.*) cinq différens grades par lesquels l'empereur Justinien établit qu'il faudroit passer avant que d'arriver à celui de docteur ès-loix. Cet établissement de Justinien ne fut pas de longue durée. Rétablissement des grades à la renaissance des lettres. VII. 807. *a.*

GRADINE, (*Sculpt.*) espece de ciseau à plusieurs dents. Différentes sortes de gradines. Usage des dents de la gradine. VII. 807. *a.*

GRADUATION, bâtiment de saline. Usage de ce bâtiment. Dimensions de celui de la saline de Rozieres en Lorraine. VII. 807. *b.*

Graduation, détails sur cette sorte de bâtiment. XIV. 555. *a.* 557. *a*, *b.* Incrustations formées autour des fagots employés dans les bâtimens de graduation. VIII. 658. *a.*

GRADUÉS, (*Jurispr.*) privileges des gradués. Signification

du mot *gradué*, en matiere bénéficiale. VII. 807. *b*. Les degrés obtenus dans les universités étrangeres n'ont pas l'effet d'obtenir des bénéfices, *&c.* Les gradués qui ont fait signifier leurs grades peuvent recevoir des bénéfices. Trois sortes de gradués; ceux qui ont été reçus selon les regles, les gradués de grace, & les gradués de privilege. Observations sur ces deux derniers. Origine du droit des gradués sur les bénéfices. Ce qu'on entend par *mois de faveur* & *mois de rigueur*. Examen de l'ordinaire auquel sont sujets tous les gradués avant d'obtenir *le visa*. Gradués simples, & gradués nommés. *Ibid.* 808. *a*. Tous collateurs & patrons ecclésiastiques sont sujets à l'expectative des gradués. Quels sont les lieux en France où les gradués ne peuvent pas requérir des bénéfices. Le concordat donne aux gradués le décret irritant. Les gradués doivent s'adresser dans les six mois de la vacance du bénéfice au collateur ordinaire & patron, pour requérir le bénéfice vacant. Ce que le gradué doit faire en cas de refus de la part du collateur. *Ibid. b*. Tems d'étude nécessaire pour acquérir les degrés à l'effet de pouvoir requérir des bénéfices. Formalités par rapport au certificat du tems d'étude, & aux lettres de degré. Notification à faire aux collateurs pour obtenir des bénéfices. Notification annuelle que les gradués doivent faire de leurs noms & surnoms. Rémotion qui se fait tous les ans en l'absence des collateurs. Avantage d'une notification faite avant la vacance du bénéfice. A qui doit être notifiée la nomination du gradué. Choix que peut faire le collateur ou patron, quand un bénéfice vaque dans un mois de faveur. *Ibid.* 809. *a*. Autre regle à suivre dans les mois de rigueur. Entre plusieurs gradués nommés également anciens, on préfere le plus qualifié. Liberté de choix lorsque toutes choses se trouvent égales entre les gradués. Articles qui ne doivent pas être oubliés dans les lettres des gradués nommés. Conditions requises de la part du gradué pour requérir un bénéfice, & pour être censé rempli. *Ibid. b*. Les bénéfices que peuvent requérir les gradués, sont ceux qui vaquent par mort. Pour posséder une cure dans une ville murée, il faut être gradué. Privileges des régens septenaires & des principaux d'un college sur les gradués nommés. Quel est le préféré de plusieurs professeurs en concurrence. Du temps que les gradués ont pour requérir. Le pape peut prévenir les gradués; mais il faut que ce soit avant leur requisition. La requisition faite par un gradué dont le degré seroit nul, met à couvert le droit de tous les gradués. *Ibid.* 810. *a*. Quoiqu'un gradué nommé ait obtenu des provisions, il est évincé de plein droit par un gradué nommé plus ancien que lui. Droit de conférer des chapitres, *sede vacante*. Les gradués ne peuvent transmettre leurs droits à d'autres gradués. Du droit de conférer les bénéfices par dévolution de l'inférieur au supérieur. Ouvrages à consulter. *Ibid. b*.

Gradués, expectative des gradués, en matiere bénéficiale. VI. 286. *b*. Homme gradué dans la faculté de droit. IV. 764. *b*.

Gradué ancien. VII. 810. *b*.
Gradué-ès-arts. VII. 810. *b*.
Gradué en droit canon. VII. 810. *b*.
Gradué en droit civil. VII. 810. *b*.
Gradué en droit civil & canonique. VII. 810. *b*.
Gradué de faveur. VII. 810. *b*.
Gradué dans les formes. VII. 810. *b*.
Gradué de grace. VII. 810. *b*.
Gradué en médecine. VII. 811. *a*.
Gradué nommé. VII. 811. *a*.
Gradués de privilege. VII. 811. *a*.
Gradué qualifié. VII. 811. *a*.
Gradué rempli. VII. 811. *a*.
Gradué régulier. VII. 811. *a*.
Gradué de rigueur. VII. 811. *a*.
Gradué per saltum. VII. 811. *a*.
Gradué séculier. VII. 811. *a*.
Gradué septenaire. VII. 811. *a*.
Gradué simple. VII. 811. *a*.
Gradué en théologie. VII. 811. *a*.
Gradué in utroque. VII. 811. *a*.

GRADUEL, (*Hist. eccl. & Liturgie*) On appelloit autrefois de ce nom, & un livre d'église, & les prieres qu'il contenoit, & qui se chantoient après l'épître. Dans quel sens ce mot est employé aujourd'hui. On appelloit aussi graduels, les quinze pseaumes que les Hébreux chantoient sur les quinze degrés du temple. Réflexions mystiques du cardinal Bona, sur ces quinze pseaumes. VII. 811. *b*. *Voyez* PSEAUME.

GRADUS, (*Géogr. maritim. & ancienn.*) Ports que les Romains nommoient ainsi. Origine de l'expression *échelles du levant*. Etym. du mot *gras* dont on se sert pour exprimer les embouchures du Rhône. Les Espagnols appellent *crao* ce que les Romains appelloient *gradus*. Origine du nom de *grau* que l'on donne sur la côte du Languedoc, à l'embouchure d'une riviere. VII. 811. *b*.

GRADUS, *littus*, *plagia*, *portus*, *statio*, *positio*, *coto*, *refugium*. (*Lang. latin.*) Différentes significations de ces mots. IX. 595. *a*, *b*.

GRÆFENTHAL, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans la haute-Saxe. Sa situation. Seigneurs de ce lieu. Arts qu'on y exerce. *Suppl.* III. 249. *a*.

GRÆVIUS, (*Jean-George*) savant Saxon : ses ouvrages & ses voyages. VIII. 40. *a*.

GRAFIGNY, (*Françoise Dissembourg d'Happoncourt*) Comment elle décrit les divertissemens de la nation françoise. IV. 1069. *b*.

GRAGE, (*Arts méch.*) rape dont nos insulaires se servent pour le manioc. Description & usage. VII. 811. *b*.

GRAHAM, sa pendule pour les tierces. III. 402. *a*. Echappement de ses montres, V. 236. *b*. & de ses pendules. 237. *a*, *b*. Secteur de Graham. XIV. 877. *a*, *b*. *&c*. Table de la marche de la pendule de Graham, tant à Pello qu'à Paris. *Suppl.* IV. 885. *b*.

GRAIN, (*Gramm.*) Divers usages de ce mot. VII. 812. *a*.

GRAINS, (*Econ. politiq.*) Principaux objets de commerce en France. Utilité des manufactures de toiles & d'étoffes communes. Depuis long-temps les manufactures de luxe ont séduit la nation. Renversement dans le systême économique qui en a résulté. VII. 812. *a*. La France peut produire abondamment toutes les matieres de premier besoin; elle ne peut acheter de l'étranger que des marchandises de luxe; mais par le systême actuellement reçu, nous avons éteint entre l'étranger & nous, un commerce réciproque qui étoit pleinement à notre avantage. Ces manufactures nous ont plongé dans un luxe désordonné, & ont été principalement soutenues par notre consommation. La consommation qui se fait par des sujets, est la source des revenus du souverain, & la vente du superflu à l'étranger augmente les richesses des sujets. Celle qui procure à la fois les deux avantages, est la consommation générale qui satisfait aux besoins de la vie. Le détail dans lequel on va entrer, prouvera combien la production des matieres de premier besoin, leur débit & leur consommation intéressent tous les différens états du royaume. Nous avons déja examiné l'état de l'agriculture en France, les deux sortes de culture qui y sont en usage, leurs produits, la dégradation de notre agriculture, & les moyens de la rétablir; *voyez* FERMIERS. Nous allons examiner le revenu que 45 millions de septiers de blé peuvent procurer au roi, conformément aux deux sortes de cultures qui les produisent; nous examinerons ce qu'on en retire pour la dixme, le loyer des terres & le gain du cultivateur; nous comparerons ensuite ces revenus avec ceux que produiroit le rétablissement parfait de notre agriculture, l'exportation étant permise.

Etat de la grande culture des grains. La grande culture est actuellement bornée environ à six millions d'arpens de terre. Ces six millions entretiennent tous les ans une sole de deux millions ensemencés en blé; une sole de deux millions en avoine & autres grains de mars; & une sole de deux millions en jacheres pour l'année suivante. Moyen de déterminer le prix commun du blé dans l'état actuel de la grande culture, lorsque l'exportation est défendue. Ce prix commun de chaque septier du blé, se trouve être à 15 liv. 9 s. Produit en entier de chaque arpent, en y comprenant celui de la dixme, & la semence déduite, 84 liv. 16 s. Produit net, 17 liv. 8 s. De ces 17 liv. 8 s. il ne reste au fermier de gain pour subsister, que 3 liv. 9 s. 6 d. c'est ce qui est ici démontré. *Ibid.* 813. *a*. Calculs qui démontrent que le fermier ne gagnant un peu que dans les mauvaises années, il a intérêt qu'il n'y ait pas beaucoup de blé. Valeur en argent du produit de la sole de deux millions d'arpens en blé, 169,907,795 liv. Distribution de cette somme entre la taille, les propriétaires, les fermiers, la dixme & les frais. Evaluation du produit des deux millions d'arpens ensemencés en avoine, ou autres grains de mars. Produit de l'arpent en y ajoutant la dixme, 16 liv. 10 s. Les deux millions d'arpens donnent, y compris la dixme, & soustraction faite de la semence, en argent, 33,330,333 liv. 7 s. Répartition de cette somme entre les propriétaires, la taille, les fermiers, la dixme & les frais. Total des produits de la récolte du blé & de l'avoine, traités par la grande culture : 203,000,000 liv.

Etat de la petite culture des grains. Dans cette culture, c'est la terre elle-même qui avance tous les frais; mais d'une maniere fort onéreuse au propriétaire, & encore plus à l'état. *Ibid.* 814. *a*. *Voyez* l'article FERMIER. Aussi les terres abandonnées à cette culture ingrate sont-elles peu recherchées. Un arpent de terre qui se vend dans ces pays-là 30 ou 40 liv. vaudroit 2 ou 300 liv. dans des provinces bien cultivées. Le propre revenu de ces terres du fort au foible, est de 20 ou 30 sols par arpent. Etat d'une terre qui produit, année commune, pour la part du propriétaire, environ 3000 liv. en blé, semence prélevée, presque tout en froment. Il y en a 400 arpens en culture, dont 200 forment la sole de la récolte de chaque année. Les terres médiocres ne sont guere louées que sur le pié de 15 sols l'arpent. *Ibid.* 815. *a*. Provinces du royaume qui ne sont qu'en terres médiocres. Observation sur la culture du Languedoc, & son produit.

produit. Cauſes de la mauvaiſe culture qui ſe fait par les métayers & par l'uſage des bœufs. Dans ces provinces, les payſans & manouvriers ne ſont point occupés, comme dans les pays de grande culture. Le blé y a peu de débit, faute de conſommation. La part de la récolte qui eſt pour le métayer ſuffit à peine pour ſa famille; & quand la récolte eſt mauvaiſe, il eſt dans la diſette. La cherté du blé dans les mauvaiſes années n'y dédommage donc point de ſa non-valeur dans les bonnes années. *Ibid. b.* Evaluation du blé dans les provinces où les terres ſont traitées par la petite culture, 12 liv. le ſeptier, froment & ſeigle. Ce n'eſt pas parce qu'on laboure avec des bœufs que l'on tire un ſi petit produit des terres; mais parce que les propriétaires ſe refuſeront toujours aux dépens néceſſaires, tant que le commerce ne ſera pas libre. On eſtime qu'il y a environ 30 millions d'arpens traités par la petite culture, diviſés en deux ſoles qui produiſent alternativement. On ne diſtingue point ici la récolte des graines de mars, l'objet n'étant pas aſſez conſidérable. *Ibid.* 816. *a.* Chaque arpent eſt eſtimé donner en valeur, la dixme prélevée, 24 liv. Diſtribution de ces 24 liv. Au propriétaire 12 liv.; au métayer 10 liv.; pour ſa taille 1 liv.; pour ſes riſques & profits 1 liv. Produit total de 15 millions d'arpens, 397,802,040 liv. Les produits de la grande & de la petite culture réunis, le total monte à 595,000,000 liv.

Etat d'une bonne culture des grains. Différentes cauſes de la diminution du produit de nos récoltes. Autrefois avec un tiers plus d'habitans qui augmentoient la conſommation, notre culture fourniſſoit à l'étranger une grande quantité de grains. Il falloit que nos récoltes produiſiſſent alors au moins 70 millions de ſeptiers de blé; elles en produiſent aujourd'hui environ 45 millions. Eloge du gouvernement économique de Sully. *Ibid. b.* Le rétabliſſement de notre culture ſuppoſe l'accroiſſement de la population. Le principe de ces deux progrès eſt l'exportation des denrées du crû; parce que la vente à l'étranger augmente les revenus, que l'accroiſſement des revenus augmente la population, que l'accroiſſement de la population augmente la conſommation, qu'une plus grande conſommation augmente de plus en plus la culture, les revenus & la population. Mais tous ces accroiſſemens ne peuvent commencer que par celui des revenus. Syſtême oppoſé qu'on a ſuivi en France. Effets du gouvernement économique de M. Colbert. *Ibid.* 817. *a.* Il faudroit borner la culture du blé aux bonnes terres. Trente millions d'arpens formeroient chaque année une ſole de 10 millions, qui produiroit au moins 65 millions de ſeptiers. Le prix du ſeptier à 18 liv. le produit de l'arpent ſeroit de 108 livres, non compris la dixme. Les variations du prix du blé en Angleterre ne s'étendent qu'environ de 18 à 22 liv. Raiſon pour laquelle ces variations ſont ſi peu conſidérables. Si notre agriculture étoit en bon état, nous éprouverions de même peu de variations. *Ibid. b.* Expoſition des variations des récoltes que produit une bonne culture ſelon la diverſité des années. On y remarque qu'une mauvaiſe récolte de 10 millions d'arpens, donne 40 millions de ſeptiers de blé, ſans la récolte d'une même quantité d'arpens enſemencés en grains de mars. On diſtingue les années en abondantes, bonnes, moyennes, foibles & mauvaiſes. Le prix commun du ſeptier tiré de ces obſervations, revient à 17, 13, 4. Le produit total de l'arpent 216 liv. dont il y a de produit net 40 liv. *Ibid.* 818. *a.* Les années bonnes & mauvaiſes réduites à une année commune, le fermier gagne par ſeptier 1 liv. 13 ſ. ou environ 10 liv. par arpent. La récolte en blé de 10 arpens donne, année commune, la dixme compriſe levée ſur toute la récolte, le fonds de la ſemence compris, 1,159,500,000 liv. en argent. La récolte en grains de mars auſſi de 10 millions d'arpens, donne année commune, 218,500,000 liv. Les produits de la récolte des 10 millions d'arpens en blé, & de la récolte des 10 millions d'arpens en grains de mars réunis, produiroient 1,378,000,000 liv. les frais compris dans cette ſomme. *Ibid. b.* Diſtribution de ce produit total entre les propriétaires, la taille, les fermiers, la dixme & les frais. Il y a outre les 30 millions dont on vient d'apprécier le produit, 30 autres millions d'arpens de moindre valeur. Différentes productions auxquelles ils peuvent être employés. Leur évaluation, 437,000,000. Diſtribution de cette ſomme entre les propriétaires, la taille, les fermiers, la dixme & les frais. Récapitulation des différens produits de la bonne culture réunie. Comparaiſon des produits de la culture actuelle du royaume, avec ceux de la bonne culture.

Obſervations ſur les avantages de la culture des grains. Les produits de l'agriculture pourroient être de quatre milliards, ſans y comprendre les produits des chanvres, des bois, de la pêche, des revenus des maiſons, des rentes, du ſel, des mines, ni les produits des arts & métiers, *&c.* Mais il s'en faut beaucoup que la France jouiſſe de ces revenus. On n'eſtime guere qu'à 2 milliards la conſommation ou la dépenſe annuelle de la nation. *Ibid.* 820. *a.* Or, la dépenſe eſt à-peu-près égale aux revenus, confondus avec les frais de la main-d'œuvre, qui procurent la ſubſiſtance aux ouvriers de tout genre, & qui ſont preſque tous payés par les productions de la terre. On regarde continuellement l'agriculture & le commerce, comme les reſſources de nos richeſſes. Mais le commerce & la main-d'œuvre, qui en eſt inſéparable, ne ſubſiſtent que par l'agriculture. Superiorité des vues de M. de Sully. Les bonnes récoltes produiſent beaucoup de fourrages pour la nourriture des beſtiaux; les 30 millions d'arpens de terres médiocres ſeroient en partie deſtinés auſſi à cet uſage. Il faudroit 10 millions d'arpens de prairies artificielles pour nourrir des beſtiaux, qui procureroient aſſez de fumier pour fournir un bon engrais aux terres qui, chaque année, doivent être enſemencées en blé. Si on ſe procure par l'engrais de la terre un ſeptier de blé de plus par chaque arpent, on double à-peu-près le profit. Ainſi l'on voit que la fortune du fermier dépend du produit d'un ſeptier ou deux de plus par arpent de terre. *Ibid. b.* Il ne peut obtenir cet avantage que par le moyen des beſtiaux. Un fermier borné à l'emploi d'une charrue, ne peut prétendre à un gain conſidérable. Les riches laboureurs qui occupent pluſieurs charrues, cultivent beaucoup plus avantageuſement pour eux & pour l'état, que ceux qui ſont bornés à une ſeule. Les terres ne doivent pas ſeulement nourrir ceux qui les cultivent, elles doivent fournir à l'état la plus grande partie des ſubſides. Les revenus du roi, du clergé, des propriétaires, *&c.* tournent en dépenſes qui ſe diſtribuent à tous les autres états. Mauvais emploi des hommes dans les terres cultivées en détail par de petits fermiers. *Ibid.* 821. *a.* Obſervations ſur la culture de la vigne & le commerce des vins. Quels ſont les fermiers par leſquels l'agriculture proſpérera. Ceux qui n'enviſagent les avantages d'une grande population, que pour entretenir de grandes armées, jugent mal de la force d'un état. Avantages les plus eſſentiels d'une grande population. Pour juger de l'état des richeſſes du royaume, il ne faut pas les conſidérer ſimplement par rapport à leur quantité, mais auſſi par rapport à leur circulation relative à la quantité, au débit & au bon prix des productions du royaume. Les biens primitifs d'un grand état ſont les hommes, les terres & les beſtiaux. Déſavantages d'un état qui ne peut ſe ſoutenir que par la fabrication & le commerce de trafic.

Obſervations ſur la taille levée ſur la culture des grains. La taille pourroit par l'accroiſſement des revenus, monter à une impoſition égale à la moitié du prix du fermage. Ainſi en ſe conformant aux revenus des propriétaires des terres qui ſeroient de 400 millions, la taille produiroit environ 200 millions. En retranchant de cette ſomme $\frac{1}{10}$ pour l'exemption des nobles qui font valoir eux-mêmes la quantité de terres permiſes par les ordonnances, il reſteroit 190 millions. Mais il faut ajouter la taille des fermiers des dixmes, qui rétabliroit au moins la ſomme de 200 millions. La proportion de la taille avec le loyer des terres, eſt la regle la plus ſûre pour l'impoſition ſur les fermiers. *Ibid.* 822. *a.* Une des conditions eſſentielles pour l'augmentation des fermiers, eſt de réformer les abus de la taille arbitraire. On ne peut établir pour la taille aucune taxe fixe ſur les terres, dont le produit eſt ſuſceptible de variations par les différentes cultures. Ceux qui ont propoſé une taille réelle ſur les terres, n'ont pas imaginé les irrégularités qui naiſſent des différens genres de culture, & les variations qui en réſultent. *Ibid. b.* Obſervation ſur la maniere dont on établit la taxe ſur les pays d'état. Quelle eſt la méthode la plus équitable pour l'établiſſement de la taille dans l'état actuel, pour la grande & pour la petite culture *Ibid.* 823. *a.* Détails ſur ce ſujet. *Ibid. b.* Moyens de repeupler la campagne de cultivateurs en état de rétablir la culture des terres. *Ibid.* 824. *a.* L'impoſition proportionnelle des autres habitans de la campagne, peut être fondée comme la taille ſur des profits connus. La taille dans les vignes ne peut ſe rapporter aux mêmes regles. Obſervations ſur cette fauſſe maxime de politique injuſtement attribuée au gouvernement, de regarder l'impoſition arbitraire comme un moyen aſſuré pour tenir les ſujets dans la ſoumiſſion.

Obſervations ſur l'exportation des grains. Cette exportation ſi eſſentielle au rétabliſſement de l'agriculture, ne contribueroit pas à augmenter le prix des grains; mais elle empêcheroit les non-valeurs du blé. Loin que l'exportation occaſionnât les diſettes, ſon effet au contraire ſeroit d'aſſurer l'abondance. Paſſage ſur ce ſujet tiré du livre intitulé: *Avantages & déſavantages de la grande-Bretagne. Ibid.* 825. *a.* Mais l'abondance des productions que procureroit en France l'agriculture portée à un haut degré, ne pourroit-elle pas les faire tomber en non-valeur? Réponſe à cette difficulté. Réflexions qui montrent que nous n'aurions pas à craindre non plus des progrès de l'agriculture en Amérique, l'égalité de concurrence. Obſervations qui doivent auſſi bannir toute crainte de diſette dans le cas d'exportation. *Ibid. b.* Le défaut de débit & la non-valeur de nos denrées qui ruinent nos provinces, ne ſont que l'effet de la miſere du peuple, & des empêchemens qu'on oppoſe au commerce de nos productions. Pour mieux comprendre les avantages du commerce

des grains avec l'étranger, il est néceſſaire de faire quelques obſervations fondamentales ſur le commerce en général, & principalement ſur le commerce des marchandiſes de main-d'œuvre, & ſur le commerce des denrées du crû.

Maximes du gouvernement économique. 1°. Les travaux d'induſtrie ne multiplient pas les richeſſes. *Ibid.* 826. *a.*

2°. Les travaux d'induſtrie contribuent à la population & à l'accroiſſement des richeſſes.

3°. Les travaux d'induſtrie qui occupent les hommes au préjudice de la culture des biens-fonds, nuiſent à la population & à l'accroiſſement des richeſſes.

4°. Les richeſſes des cultivateurs font naître les richeſſes de la culture. *Ibid. b.*

5°. Les travaux de l'induſtrie contribuent à l'augmentation des revenus des biens-fonds, & les revenus des biens-fonds ſoutiennent les travaux d'induſtrie.

6°. Une nation qui a un grand commerce de denrées de ſon crû, peut toujours entretenir, du moins pour elle, un grand commerce de marchandiſe de main-d'œuvre.

7°. Une nation qui a peu de commerce de denrées de ſon crû, & qui eſt réduite pour ſubſiſter à un commerce d'induſtrie, eſt dans un état précaire & incertain. *Ibid.* 827. *a.*

8°. Un grand commerce intérieur de marchandiſes de main-d'œuvre ne peut ſubſiſter que par les revenus des biens-fonds.

9°. Une nation qui a un grand territoire, & qui fait baiſſer le prix des denrées de ſon crû pour favoriſer la fabrication des ouvrages de main-d'œuvre, ſe détruit de toutes parts.

10°. Les avantages du commerce extérieur ne conſiſtent pas dans l'accroiſſement des richeſſes pécuniaires. *Ibid. b.*

11°. On ne peut connoître par l'état de la balance du commerce entre diverſes nations, l'avantage du commerce & l'état des richeſſes de chaque nation.

12°. C'eſt par le commerce intérieur & par le commerce extérieur, & ſur-tout par l'état du commerce intérieur, qu'on peut juger de la richeſſe d'une nation.

13°. Une nation ne doit point envier le commerce de ſes voiſins quand elle tire de ſon ſol, de ſes hommes & de ſa navigation, le meilleur produit poſſible. *Ibid.* 828. *a.*

14°. Dans le commerce réciproque, les nations qui vendent les marchandiſes les plus néceſſaires ou les plus utiles, ont l'avantage ſur celles qui vendent les marchandiſes de luxe. Diverſes obſervations ſur la nature de commerce le plus convenable à la France, & ſur les moyens de le favoriſer. *Ibid. b.* Les chemins ruraux ou de communication avec les grande routes, les villes & les marchés, manquent ou ſont mauvais preſque par-tout dans les provinces, ce qui eſt un obſtacle à l'activité du commerce. Soins qu'on devroit ſe donner pour remédier à cet inconvénient. *Ibid.* 829. *a. Obſervations ſur la néceſſité des richeſſes pour la culture des grains. Ibid. b.*

Obſervations ſur la population ſoutenue par la culture des grains. Si le nombre des hommes diminue d'un tiers dans un état, les richeſſes doivent y diminuer des deux tiers. Etat actuel de la population de la France. Si le royaume perdoit encore quelques millions d'hommes, les richeſſes actuelles y diminueroient exceſſivement, *&c. Ibid.* 830. *a.* Obſervations ſur le prix des grains. L'affluence des étrangers augmente les richeſſes d'une nation, en ſoutenant par la conſommation le bon prix des productions de l'agriculture, & en provoquant par le bon prix l'abondance de ces productions. L'abondance avec cherté eſt opulence. La non-valeur avec l'abondance n'eſt point richeſſe : cette maxime démontrée par l'état de quelques provinces. *Ibid. b.* Les villes & les provinces d'un royaume où les denrées ſont cheres, ſont plus habitées que celles où toutes les denrées ſont à trop bas prix. Quand le commerce eſt libre, la cherté des denrées a néceſſairement ſes bornes fixées. Il n'en eſt pas de même de la non-valeur ou de la cherté des denrées cauſées par le défaut de liberté du commerce. Le bon prix ordinaire du blé qui procure de ſi grands revenus à l'état, n'eſt point préjudiciable au bas-peuple. Les avantages du bon prix ne ſont point détruits par l'augmentation du ſalaire des ouvriers. C'eſt un grand inconvénient d'accoutumer le peuple à acheter le blé à trop bas prix. Ce qu'on entend ici par la cherté conſidérée comme avantageuſe à l'état. *Ibid.* 831. *a.* Objection : la cherté n'eſt avantageuſe que pour les vendeurs, & elle appauvrit ceux qui achetent : réponſe. Cet état de bon prix a ſubſiſté en France, tant que nos grains ont été un objet de commerce, que la culture des terres a été protégée, & que la population a été nombreuſe. *Ibid. b.* Sur les *maladies des grains*, *voyez* Nielle.

Grains, (*Agric. & Comm.*) culture des terres à menus grains. I. 185. *b.* Récolte des grains. *Suppl.* IV. 591. *a.* Les grains conſidérés comme objet de commerce : de la police des grains, IV. 552. *b.* & ſuiv. Du commerce des grains. VI. 534. *a*, *b*, &c. Droit que quelques perſonnes ont de prendre ſur les grains expoſés en vente, autant qu'on en peut prendre avec la main. VIII. 63. *a*, *b*. Par qui eſt exercée à Paris la police ſur le commerce des grains. IX. 511. *a.* Meſureurs de grains. X. 427. *a.* Des porteurs de grains. XIII. 146. *b.* Police des grains en Angleterre. IV. 553. *a*, *b*. Balance des grains, *voyez* Balance d'essai. Conſervation des grains, voyez *planche d'Agriculture*, vol. I des planches. — *Voyez* Bled.

Grain, *triturer le*, (*Critiq. ſacr.*) XVI. 665. *b.*

Grain *de fin*, (*Chym. Metall.*) petit bouton de fin qu'on retire du plomb, *&c.* qui doit ſervir à coupeller l'argent. Cette quantité pour ſi petite qu'elle ſoit, ſe trouve avec le culot qui eſt formé par le coupellement de l'argent avec le plomb, & l'augmente de poids. Moyen de l'en défalquer dans la peſée du bouton de fin. Néceſſité de grenailler le plomb d'eſſai. VII. 831. *b.* Il ne ſuffit pas de s'être aſſuré de la quantité d'argent que contient le plomb, il faut auſſi examiner tout ce qui ſert aux eſſais & qui peut être ſoupçonné d'en augmenter le bouton. *Ibid.* 832. *a.*

Grain, (*Art milit.*) opération dont on ſe ſert pour corriger le défauts des lumieres des pieces de canon & mortiers qui ſe ſont trop élargies. Détails ſur la maniere de faire cette opération. VII. 832. *a.*

Grain (*Poids*) En Allemagne, Angleterre & Hollande, les grains ſont différens de ceux de France, *voyez* Poids fictif. Poids du carat de diamans. Poids de ſemelle pour l'argent. Poids de la lentille & de l'aréole des Romains, du cholcus des Grecs, *&c.* En pharmacie, le grain eſt ordinairement le plus petit poids : quelquefois cependant une drogue ſimple eſt ordonnée à la quantité d'un demi-grain. Origine du mot de *grain.* VII. 832. *b.*

Grain, (*Raffineur*) VII. 833. *a.*

Grain *d'orge*, (*Médec.*) maladie fréquente dans les cochons qu'on engraiſſe. VII. 833. *a.*

Grain *d'orge*, (*Tourneur*) VII. 833. *a.*

Grain *de vent*, (*Marine.*) VII. 833. *a.*

GRAINE. (*Botaniq.*) Quatre enveloppes que Grew a obſervées dans les graines ou ſemences. Diverſités dans la figure des graines. VII. 833. *a.* Graine huileuſe de pluſieurs plantes. Peaux de certaines graines vernies d'un mucilage. Toutes les graines ſont préſervées par des enveloppes : les unes naiſſent dans le cœur des fruits ; d'autres viennent dans des gouſſes. Il y en a qui ont de groſſes coques de bois. Pluſieurs ont ſur leur coque un brou amer. Epiderme de la graine. Leur ſtructure interne étant artiſtement développée, offre au microſcope mille choſes dignes d'admiration. Obſervations microſcopiques faites ſur la graine de l'angélique, ſur le grand cardamome ou *graine de paradis*, *Ibid. b.* ſur la graine du grand érable, appellé improprement *ſycomore.* Pouſſiere des graines de pavot vue au microſcope. Obſervations ſur la ſubſtance farineuſe des feves, des pois, du froment, de l'orge & autres grains ; ſur les graines oléagineuſes. Ouvrage anglois à conſulter ſur ce ſujet. Remarque en faveur de ceux qui voudront s'attacher à ces ſortes d'obſervations. Il n'y a pas une ſeule plante dans le monde qui puiſſe ſe produire ſans graine. *Ibid.* 834. *a.* Divers naturaliſtes qui ont découvert les graines de certaines plantes capillaires, marines & autres. Conſidération des différentes voies dont ſe ſert la nature pour ſemer les graines des plantes auſſi-tôt qu'elles ſont mûres. Les unes ſont aſſez peſantes & menues pour tomber droit en terre ſans autre ſecours. D'autres ont des petits crochets pour les empêcher d'être portées trop loin de leur place. D'autres ſont garnies d'ailes. Il y en a qui ſont dardées au loin par une eſpece de reſſort. *Ibid. b.* « La plante, dit Plutarque, qui » étoit cachée ſous un petit volume, acquiert une grande » étendue, & rend ſenſible avec le tems ce que les yeux » ne pouvoient appercevoir dans l'origine ». Obſervations faites ſur les parties d'une feve, qui ſont comprendre ce développement. Différentes parties contenues dans le germe. Comment arrive-t-il que la plume ſort toujours de terre & non la radicule ? Conſultez là-deſſus les hypotheſes de MM. Dodard, la Hire, Geoffroi & autres. *Ibid.* 835. *a.*

Graine. Aigrettes qu'on remarque dans quelques graines. I. 198. *a.* Ailes de certaines graines. 212. *b.* Lobes des graines. IX 624. *b.* Radicule & plume de germe d'une graine. XII. 799. *b.* Réceptacle des graines dans les plantes à fleur compoſée. XIII. 845. *a.* Derniere tunique des graines. XIV. 861. *a.* Différentes figures que la nature a données aux graines pour qu'elles ſoient ſemées convenablement. 945. *a.* Deſcription de la végétation d'une graine. VII. 646. *a*, *b*. — *Voyez* Semence.

Graine. (*Agricult.*) On diſtingue les graines en potageres, graines à fleurs & graines d'arbres. VII. 835. *a.* Diverſes obſervations ſur la maniere de ſemer chacune de ces différentes graines, & ſur les ſoins qui doivent accompagner cette opération d'agriculture. Parmi les arbres qui contribuent à l'embelliſſement d'un jardin, on diſtingue ceux qui portent des graines, & ceux qui portent des fruits. En quels tems les graines & les fruits ſe recueillent. *Ibid. b.*

Choix des meilleures graines à semer. Différentes méthodes, pour conserver les graines. Pourquoi plusieurs sortes de graines perdent leur faculté de germe assez promptement, tandis que d'autres la conservent un grand nombre d'années. Moyen de conserver aux graines leur vertu végétative : expériences de Miller sur ce sujet. *Ibid.* 836. *a.* Méthode de faire fructifier toutes les especes de graines domestiques & étrangeres, qui ont pour enveloppe les coques les plus dures.

Graine. Précautions à prendre pour le transport des graines d'un pays à l'autre. XII. 725. *b.* Opération de rayonner les planches avant que de semer les graines. XIII. 836. *b.* De la maniere de semer les graines. XIV. 941. *b.* Soins qui concernent la graine des fleurs. VI. 857. *b.*

GRAINE *d'Avignon*, (*Botan.*) baie d'une espece de *rhamnus* ou *de nerprun*. Lieux où elle croît. Description de cette espece de nerprun. Choix de la meilleure graine d'Avignon. Usage qu'en font les teinturiers & les corroyeurs. VII. 836. *b.*

GRAINE *d'Avignon*, (*Teinture*) article sur ce sujet. XVI. 27. *a.*

GRAINE *d'oiseau*, (*Botan.*) espece de plante. *Suppl.* I. 900. *b.*

GRAINE, (*Jardin.*) Différence entre les graines d'ornement & les chapelets. Comment on les place dans les parterres. VII. 836. *b.*

GRAINE, (*Brodeur au métier*) point qui représente les semences de fruit. Comment on l'exécute. VII. 836. *b.*

GRAINE *d'épinars*, (*Ruban.*) XII. 132. *b.* XVI. 423. *a.*

GRAINIER, *voyez* BLATIER.

GRAINVILLE, (*le pere de*) examen des preuves qu'il allegue pour démontrer la certitude de la vision céleste de Constantin. XVII. 353. *b.*

GRAIRIE, (*Jurispr.*) droit que le roi a sur les bois d'autrui. Etymologie de ce mot. Différence entre *grairie* & *grurie*. En quoi consiste le droit de grairie, selon Ragueau. Jurisdiction attribuée aux officiers des eaux & forêts sur les bois tenus en grairie. Diverses observations sur les bois sujets aux droits de grairie, & sur tout ce qu'emporte ce droit. VII. 837. *a.*

Grairie, exercice de ce droit. VII. 971. *a.* Différence entre ce droit & celui de ségrairie. XIV. 891. *a.*

GRAIS ou *grès*, (*Minéral.*) pierre formée par l'assemblage de petits grains de sable. Il se trouve soit en masse, soit par couches; il varie en consistance; quand il est solide il fait feu avec le briquet. VII. 837. *a.* Huit especes de grais distinguées par Wallerius. On s'en sert pour paver les rues de Paris; il s'en trouve beaucoup aux environs de Fontainebleau. *Ibid. b.*

Grais. Espece de grais nommé *macigno.* IX. 801. *b.* Article sur le grais, ses especes, ses usages, maniere de l'employer en maçonnerie. 811. *b.* Principale cause de sa dureté : diverses autres observations sur cette espece de pierre. 812. *a.* Comparaison du grais & de la terre de la Chine appellée *pétuntsé.* XIII. 119. *a.* Espece de grais appellé *pierre de Portland.* 152. *a.*

GRAIS *de Normandie*, (*Minéral. & Chym.*) maniere de lui donner la propriété de rougir au feu. Ce grais est composé d'une terre glaise & d'un petit sablon blanc... On la tire de la terre près de Domfront.... On trouve dans les trous d'où on l'a tirée des poissons qui ne viennent ni de riviere, ni d'étangs, ni d'aucune eau courante. Méthode pratiquée pour l'employer. VII. 837. *b.* Maniere de faire des vaisseaux de ce grais qui suppportent la plus grande violence du feu & le refroidissement le plus subit. *Ibid.* 838. *a.*

GRAIS, (*Miroitier-lunetier*) quel est celui que ces artistes emploient. Usage qu'ils en font. VII. 838. *a.*

GRAISSE. (*Econom. anim. Médec.*) Deux sortes de graisses; l'une est un suc graisseux qui ne se fige presque point à l'air froid; VII. 838. *a.* l'autre a une consistance presque solide. Différens noms qui les distinguent en grec & en latin. Différentes especes de moëlle par rapport à la consistance. Cellules membraneuses dans lesquelles la graisse est renfermée. Membranes adipeuses. La graisse est évidemment de la nature des huiles grasses; mais outre la substance huileuse, il s'y trouve encore une substance terreuse, acide, qui donne à la graisse froide, la consistance qu'elle est susceptible de prendre. Observations de M. Cartheuser sur lesquelles il appuie ce sentiment. *Ibid. b.* Les animaux qui vivent de viandes s'engraissent plus difficilement que ceux qui ne vivent que d'herbes ou de grains. Les parties huileuses qui sont destinées à fournir la matiere de la graisse, sont pour cet effet séparées de la masse du sang, comme la matiere de toutes les autres secrétions. C'est dans la partie où l'artere se change en veine que se fait la séparation des molécules huileuses. Pourquoi les molécules huileuses du sang doivent enfiler les conduits adipeux, tandis que les globules du sang continuent leur route. Formation de la graisse. *Ibid.* 839. *a.* Causes qui concourent à cette formation. Quelques-uns ont cru que les sucs graisseux reportés dans la masse des humeurs, étoient principalement destinés à contribuer à la formation des globules rouges du sang, & par conséquent à la nutrition. *Ibid. b.* La trop grande chaleur animale & l'agitation extraordinaire des humeurs, rendent la graisse plus fluide, & la font rentrer plus promptement de ses cellules dans la masse des humeurs. Malpighi prétend que la graisse reportée dans le sang y est sur-tout destinée à en adoucir l'acrimonie; mais l'observation paroît contraire à ce sentiment. Il est plus vraisemblable que ces parties huileuses servent dans le sang à la formation de la bile & des autres humeurs dans la composition desquelles il entre de ces parties. Les usages de la graisse sur lesquels il n'y a pas de contestation, sont tous relatifs à des effets particuliers topiques. Elle défend le corps des injures du froid. Elle contribue à la beauté. *Ibid.* 840. *a.* Elle entretient une certaine flexibilité, une mollesse convenable dans la peau. Elle procure aux muscles une souplesse nécessaire à leur action. Elle facilite la sortie des excrémens; elle tient lieu de coussinet. Elle ne paroît manquer que dans les parties où elle seroit nuisible. Causes qui peuvent augmenter le volume d'un homme du double. *Ibid. b.* Sur les mauvais effets de la graisse & les moyens d'y remédier, *voyez* CORPULENCE, OBÉSITÉ.

GRAISSE. Corrections à faire à cet article de l'Encyclopédie. La graisse humaine, le suif, la moëlle, donnent au feu une liqueur volatile, empyreumatique & acide. Comment la graisse est séparée du sang. Etat de la graisse dans le fœtus. *Suppl.* III. 249. *a.* Parties où elle se forme dans les enfans. Parties où il ne s'en forme jamais. Son état naturel est la fluidité : consistance qu'elle acquiert dans certains animaux & dans certaines parties principalement, causes de l'embonpoint. Comment on le procure aux animaux. Causes qui font rentrer la graisse dans le sang, & produisent la maigreur. *Ibid. b.*

Graisse, voyez ADIPEUX. Pourquoi la graisse est insensible. II. 807. *b.* Différens usages de la graisse dans le corps de l'animal. II. 808. *a.* VIII. 263. *b.* Graisse dont les intestins sont humectés pour favoriser leur mouvement péristaltique. 841. *a.* Origine de la graisse. *Suppl.* I. 170. *a.* *Suppl.* III. 69. *b.*

GRAISSE. (*Diet. Pharm. Mat. médic.*) Les chairs pénétrées ou mêlées de graisse font rassasiantes & indigestes. Comment ces viandes deviennent supportables. Graisses employées intérieurement de différentes manieres à titre de remede. Elles font la base des pomades, onguens, *&c.* On a attribué des vertus particulieres à certaines graisses. Préparation des graisses qu'on veut conserver pour les usages medicinaux. VII. 841. *a.*

Graisse. Maniere de fondre celle de la baleine. II. 34. *b.* Graisse de porc. 568. *b.* Usages de la graisse de chien. III. 331. *a*, *b.* La graisse employée comme réductif en métallurgie. VI. 914. *b.*

GRAISSE *du vin*, (*Econom. domest.*) nature de cette huile qui paroît quelquefois dans le vin. D'où vient ce défaut. Maniere d'y porter remede. *Suppl.* III. 250. *a.*

GRAISSER, (*Art méchan.*) il est absolument nécessaire de graisser les grandes machines. Nécessité de mettre de l'huile aux petites. Maniere de graisser les premieres, *Suppl.* III. 250. *b.* par rapport aux secondes, *voyez* HUILE, (*Horlog.*)

GRAITZ ou *Greitz* & proprement Grewitz, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans la Haute-Saxe. Son origine. Sa situation. Seigneurie dont elle est capitale. Description de cette ville. *Suppl.* III. 250. *b.*

GRAM, (*Hist. de Danem.*) roi de Danemarck. Tableau de son regne. *Suppl.* III. 250. *b.*

GRAMEN Parnassi. Description de cette plante. Lieux où elle vient. On la seme sur couche, *&c.* VII. 841. *a.*

GRAMINÉES, (*Botan.*) caractere des plantes de cette famille & de cet ordre. Leur division en gramens proprement dits, & en plantes analogues aux gramens. Caracteres qui les distinguent. *Suppl.* III. 251. *a.*

GRAMMAIRE, étymologie de ce mot. Une saine logique est le fondement de la grammaire. Il doit y avoir des principes fondamentaux communs à toutes les langues. Aucun mot ne devient le signe d'une idée que par une convention tacite, mais libre. Il y a une égale liberté sur le choix des moyens que l'on peut employer pour exprimer la corrélation des mots, & celle de leurs idées : mais les conventions une fois adoptées, il faut s'y soumettre. La grammaire admet donc deux sortes de principes; les uns d'une vérité immuable & d'un usage universel, les autres d'une vérité hypothétique & dépendante de conventions libres. Les premiers constituent la grammaire générale; les autres font l'objet des diverses grammaires particulieres. VII. 841. *b.* Définition de ces deux différentes grammaires. La premiere est une science, la seconde est un art. Malgré cette distinction, on ne sauroit séparer l'étude

de l'une & de l'autre. C'eſt pour avoir confondu ces deux grammaires, que le P. Buffier regarde comme un abus introduit par les grammairiens, de dire, *l'uſage eſt en ce point oppoſé à la grammaire.* L'uſage doit avoir toujours un rapport néceſſaire aux loix immuables de la grammaire générale, quoiqu'il ne s'y conforme pas toujours quant à la lettre. *Ibid.* 842. *a.* Si l'on trouve donc que l'uſage d'une langue autoriſe quelque pratique contraire à quelqu'un de ces principes fondamentaux, on peut le dire ſans *abus.* L'uſage étant le produit du concours fortuit de tant de circonſtances quelquefois très-diſcordantes, comment pourroit-il ſe faire qu'il s'accordât toujours avec les vues générales & ſimples de la nature ? Diverſes cauſes des différences qui ſe trouvent entre deux langues, ou dans une même langue examinée en différens tems ou en différens lieux. *Ibid. b.* Rien n'eſt plus aiſé que de ſe méprendre ſur le véritable uſage d'une langue, ſoit vivante, ſoit morte. Comment on doit diſtribuer la grammaire, ſoit générale, ſoit particuliere. Toute la grammaire ſe diviſe en deux parties générales, dont la premiere traite de la parole, c'eſt *l'orthologie ;* la ſeconde traite de l'écriture, c'eſt *l'orthographe.* Etymologie de ces mots. Le traité de la parole ſe partage en deux parties, la *lexicologie* & la *ſyntaxe. Ibid.* 843. *a.*

I. La lexicologie conſidere le matériel, la valeur, & l'étymologie des mots ; 1°. le matériel des mots comprend leurs élémens & leur proſodie. On donne le nom de figures aux divers changemens qui arrivent à la forme matérielle des mots ; 2°. la lexicologie diſtingue dans la valeur des mots, le ſens fondamental, le ſens ſpécifique, le ſens accidentel ; *Ibid. b.* 3°. l'étude de l'étymologie peut avoir deux fins différentes ; l'une de ſuivre l'analogie d'une langue pour ſe mettre en état d'y introduire des mots nouveaux ſelon le beſoin, l'autre de fixer le véritable ſens d'un mot établi.

II. *Office de la ſyntaxe.* La ſyntaxe examine la matiere & la forme d'une propoſition ; 1°. la matiere eſt la totalité des parties qui entrent dans ſa compoſition, elles ſont ou logiques ou grammaticales, 2°. toutes les regles de la ſyntaxe par rapport à la forme des propoſitions, ſe rapportent à trois chefs généraux ; la concordance, le régime & la conſtruction. *Ibid.* 844. *a.* Les regles ſur la concordance ont pour fondement un rapport d'identité entre les objets qu'elle fait accorder. La concordance eſt ordinairement d'un mot modificatif avec ſon ſubjectif. Le premier ſe rapporte au ſecond, ou par appoſition ou par attribution. Obſervations ſur l'uſage du régime. Différentes pratiques des langues pour caractériſer le régime & les différentes eſpeces de régime. On diſtingue deux ſortes de conſtructions ; l'une analytique & l'autre uſuelle. Obſervations ſur ces deux eſpeces. *Ibid. b.* La conſtruction uſuelle eſt ſimple ou figurée. Différence entre les figures de conſtruction & les figures de mots. Uſage de la conſtruction analytique. Quelles ſont les bornes préciſes de la grammaire par rapport à l'orthologie. *De l'orthographe.* La premiere écriture fut ſymbolique : elle fut enſuite remplacée par l'écriture orthographique. Pour expoſer avec méthode l'art de cette derniere, il n'y a qu'à ſuivre le plan même de l'orthologie. *Ibid.* 845. *a.* Ainſi l'orthographe ſe diſtinguera en *lexicographie* & *logographie.* Etymologie de ces mots. 1. Office de de la lexicographie. Deux ſortes de caracteres ; les élémentaires & les proſodiques : les premiers ſe diſtinguent en voyelles & conſonnes & s'arrangent ſelon un ordre qu'on nomme alphabétique. On diſtingue trois ſortes de caracteres proſodiques. 2. Office de la logographie. Elle preſcrit les regles convenables pour repréſenter la relation de mots à l'enſemble de chaque propoſition, & la relation de chaque propoſition à l'enſemble du diſcours. *Ibid. b.* Obſervations ſur l'ordre que l'auteur vient de mettre dans ſa maniere d'enviſager la grammaire. Chacune des parties qui viennent d'être aſſignées à la grammaire ne peut être traitée ſeule d'une maniere complete : elles ſe doivent toutes des ſecours mutuels. Mais il n'en eſt pas moins néceſſaire de rapporter à des chefs généraux toutes les matieres grammaticales, & de tracer un plan qui puiſſe être ſuivi dans l'exécution d'un ouvrage élémentaire. *Syſtême figuré des parties de la grammaire. Ibid.* 446. *a.*

Grammaire, ſon origine. I. *x. diſc. prélim.* De la grammaire des arts. 716. *b.* La métaphyſique & la grammaire ſe prêtent un ſecours mutuel. 739. *a.* Caracteres d'abréviation uſités dans la grammaire. II. 650. *a.* De l'uſage de l'analogie en matiere de grammaire. IV. 641. *b.* VIII. 688. *a*, *b.* Méthode à employer pour l'enſeigner. V. 309. *b.* X. 446. *b.* — 458. *a.* Eſquiſſe des livres élémentaires que ſuppoſe la nouvelle méthode d'enſeigner les langues. X. 452. *b.* — 455. *a.* Uſage de la grammaire générale raiſonnée pour la compoſition d'un dictionnaire de langues. V. 640 *a.* Utilité des recherches étymologiques pour la connoiſſance des regles de la grammaire générale. VI. 107. *b.* 108. *a.* C'eſt un vice d'appliquer la grammaire d'une langue à toute autre indiſtinctement. VII. 404. *a.* Logique grammaticale, ſon uſage dans l'étude des langues anciennes. VIII. 862. *a.* La clarté de l'énonciation eſt le ſeul objet de la grammaire. *Ibid. b.* Abrégé de grammaire françoiſe par l'abbé Valart. *Suppl.* III. 125. *a*, *b*, &c.

Grammaire. Cet article contient les remarques de M. de Mairan ſur la grammaire françoiſe de M. Duclos. *Suppl.* III. 251. *b.*

GRAMMAIRIEN, autrefois on diſtinguoit entre grammairien & grammatiſte. Qualités qu'il doit réunir, ſelon Quintilien. Ce qu'on entend aujourd'hui par un grammairien. Bien des gens confondent les grammairiens avec les grammatiſtes ; mais il y a toujours un ordre ſupérieur d'hommes, qui ne jugent les choſes grandes ou petites que par rapport aux avantages réels que la ſociété peut en recueillir, *&c.* VII. 847. *a.*

Grammairien. Caractere du grammairien de génie, diſtingué du grammairien de mémoire. VII. viij. Ce que les Grecs & les Romains entendoient par un grammairien. 599. *b.*

GRAMMATIAS ou *Garàmantias*, (*Hiſt. nat.*) eſpece de jaſpe ainſi nommé par quelques anciens. On le portoit comme une amulette. VII. 847. *a.*

GRAMMONT, abbaye chef d'ordre religieux. VII. 847. *a.*

GRAMMONT, (*Géogr.*) petite ville de France. Obſervations ſur l'abbaye dont il eſt parlé dans l'article précédent. Près de la ville de Grammont naquit Muret, (Marc-Antoine) l'un des plus excellens écrivains du ſeizieme ſiecle. Eloge de ſon génie & de ſes ouvrages. VII. 847. *b.*

GRAMMONT, (*Géogr.*) ville de la Flandre autrichienne. VII. 847. *b.*

GRANACCI, inventeur des maſcarades. X. 171. *a*, *b.*

GRANCEY, (*Géogr. Hiſt.*) bourg, château & titre de comté en Champagne. Obſervations hiſtoriques ſur la maiſon & l'ancienne baronnie de Grancey. Lettre de Henri IV que l'on conſerve dans les archives du château. Action de valeur du comte de Grancey en 1636. Anecdote de l'année 1690, honorable au marquis de Grancey. *Suppl.* III. 252. *b.* Autre trait, de l'année 1359, qui fait honneur à un ſeigneur de ce nom. *Ibid.* 253. *a.*

GRAND, GRANDEUR. (*Gramm. & Littér.*) *Grand*, quiconque dans ſon art paſſe de loin les bornes ordinaires. On ſe trompe moins dans les ſignifications de ce terme au phyſique qu'au moral. Quelquefois le terme *gros* eſt mis au phyſique pour *grand ;* mais jamais au moral. Le grand homme eſt plus difficile à définir que le grand artiſte. VII. 847. *b.* Il paroit que ce titre n'eſt le partage que du petit nombre d'hommes dont les vertus, les travaux & les ſuccès ont éclaté. *Grand* tout court, exprime ſeulement une dignité. Signification de ce nom en Eſpagne. Honneurs de la *grandeſſe* accordés à pluſieurs ſeigneurs par Charles-Quint. Officiers en France qualifiés de grands. Du titre de grand-ſeigneur. Différence entre grand & puiſſant. On a de la grandeur dans l'eſprit, dans les ſentimens, dans les manieres, *&c.* Cette expreſſion n'eſt point employée pour les hommes d'un rang médiocre, mais pour ceux qui par leur état ſont obligés à montrer de l'élévation. *Ibid.* 848. *a.* Trait de grandeur de la part d'un négociant qui reçut Charles-Quint dans ſa maiſon. On donnoit autrefois le titre de *grandeur* aux hommes en dignité. La hauteur eſt ſouvent priſe pour de la grandeur. *Ibid. b.*

Grand, *ſublime.* Différence entre ces mots. XV. 568. *b.*

GRAND, (*Joachim le*) ſa patrie, ouvrages qu'il a publiés ſur des matieres de politique. IX. 623. *a.*

GRANDS. (*Philoſ. Moral. Politiq.*) *Les grands.* On peut conſidérer les grands ou par rapport aux mœurs de la ſociété, ou par rapport à la conſtitution politique. Par rapport aux mœurs, *voyez* COURTISAN, GLOIRE, GRANDEUR, FASTE, FLATERIE, NOBLESSE, *&c.* Dans la démocratie, il n'y a de grands que les magiſtrats, ou plutôt il n'y a de grand que le peuple. Il eſt de l'eſſence de ce gouvernement, que les grandeurs ſoient électives & que perſonne n'en ſoit exclu par état. La moins mauvaiſe ariſtocratie eſt celle où l'autorité des grands ſe fait le moins ſentir. De l'autorité des grands dans l'ariſtocratie. Sageſſe avec laquelle les nobles de Veniſe ménagent l'obéiſſance du peuple. La liberté romaine ne put ſouffrir l'autorité des grands. VII. 848. *b.* La république n'eſt une que dans le cas du droit univerſel aux premieres dignités. Les magiſtrats une fois élus, il importe que le peuple les reſpecte. Dans le gouvernement monarchique, les grands exercent quelquefois l'autorité, mais ne la poſſedent jamais. Les grands repréſentent le monarque auprès du peuple, & le peuple auprès du monarque. Il eſt auſſi de l'eſſence du gouvernement monarchique, que l'état ne ſoit qu'un. Utilité des grands dans la monarchie. *Ibid.* 849. *a.* Il n'eſt point à craindre que l'ambition des grands tende à l'ariſtocratie. Le déſordre le plus effroyable de la monarchie, c'eſt que les grands parviennent à uſurper l'autorité qui leur eſt confiée. Pou-

voir

voir que les grands possédoient autrefois en France. Comment cette autorité des grands fut insensiblement détruite. La qualité de grand de la cour n'est plus qu'une foible image de la qualité de grand du royaume : en quoi consiste ce titre de grand. Avantages que la destruction du gouvernement féodal a procurés à la France. *Ibid. b.* Dans la constitution présente des choses, il nous semble que les grands sont dans la monarchie françoise, ce qu'ils doivent être dans toutes les monarchies de l'univers. Etat des grands dans le gouvernement despotique. Pour que la justice regnât dans un tel gouvernement, il faudroit que les grands fussent des dieux. *Ibid.* 850. *a. Voyez* GRANDEUR.

Grands. Caractere des mœurs des grands. III. 682. *b.* En quoi l'on fait consister aujourd'hui les devoirs des grands. IV. 917. *b.* Crédit que les grands devroient accorder à un honnête homme. 450. *a.* De la politesse des grands. V. 416. *a.* Les grands sont ennemis de la familiarité. VI. 390. *a.* Du faste qu'ils étalent. 419. *a.* Faveur des grands. 433. *a.* Insensibilité des grands. VIII. 787. *b.* Causes qui les entretiennent dans l'oisiveté. IX. 768. *a.* Caractere d'esprit que l'oisiveté leur fait contracter. *Ibid.* Devoirs que rempliront les grands sous un gouvernement sage & vigoureux. 769. *a*, *b.* Orgueil & dureté des grands. XIII. 96. *b.* 97. *a.* Les grands de Rome se faisoient honneur de se donner chaque jour en spectacle dans tous les quartiers de la ville. XVII. 255. *b.* Flatteries dont les courtisans les amusent. *Suppl.* III. 48. *a*, *b.* De quelle conséquence sont les offenses qu'ils font à leurs inférieurs. 801. *b.*

GRAND-HOMME, (*Philos. Morale*) quels sont les hommes à qui ce titre appartient parmi les philosophes & les rois, ministres, généraux d'armées, & magistrats. *Suppl.* III. 253. *a.*

GRANDS-HOMMES, différence entre seigneur & grand homme. XIV. 895. *b.* Sentimens d'humanité qu'ont manifesté les grands hommes. IV. 519. *a.* Les démocraties sont les nourrices de ces hommes respectables. *Ibid.* 816. *b.* Leur supériorité sur les heros. VIII. 182. *a*, *b.* Vénération qu'on leur doit. XII. 744. *b.* Réflexion sur les défauts des grands hommes. 746. *a.* Vies des grands hommes. XVII. 256. *a*, *b.* 741. *a*, *b.* Les grands hommes comparés à Achille. 577. *a.*

GRAND, (*Anat.*) énumération de quelques muscles ainsi appellés par comparaison avec d'autres qui sont petits. VII. 850. *a.*

GRANDS *Audienciers de France*, (*Jurispr.*) Détails sur leurs fonctions. VII. 850. *a.* Origine du nom *d'audiencier* qu'on leur a donné. Noms qu'on leur donne en latin. Autres titres qu'ils possedent. Leur office est de la couronne du roi. *Ibid. b.* Quel étoit autrefois l'état de cet office Divers noms qui ont été donnés à ces officiers. Acte le plus ancien qui donne le nom *d'audiencier* à celui qui exerce cette fonction. Formules données dans cet acte pour la maniere dont les notaires ou secrétaires du roi devoient recourir à l'audiencier. Détails sur le contenu de cet acte, (*le sciendum* de la chancellerie) dans ce qui se rapporte à l'audiencier. *Ibid.* 851. *a.* Comment le nombre des audienciers se multiplia : origine du titre *de grand audiencier de France.* Réglement du roi Jean qui parle de l'audiencier de Normandie. Audiencier forain que l'on commettoit quand le roi étoit hors de Paris. Il y avoit un audiencier & un contrôleur pour la chancellerie de Bretagne. Création faite par Henri II. de six offices d'audiencier & de contrôleur tant pour la grande chancellerie, que pour celles des parlemens de Paris, Toulouse, Dijon, Bordeaux & Rouen. *Ibid. b.* Par le même édit, ces officiers furent créés clercs-notaires & secrétaires du roi, &c. Le titre de grand audiencier qui fut ôté à l'audiencier de la grande chancellerie en 1551, paroit lui avoir été rendu en 1561. Création de nouveaux offices d'audienciers & de contrôleurs pour la grande chancellerie en 1571 & 1576. Inspection du grand audiencier sur les secrétaires du roi, selon un réglement du roi Jean en 1361. Divers anciens réglemens concernant ses fonctions. *Ibid.* 852. *a*, *b.* Emolumens du grand audiencier. Ses privileges. *Ibid.* 853. *a.* Lieu des archives des grands audienciers & contrôleurs généraux de la chancellerie. Autres détails sur l'office des grands-audienciers. Auteurs à consulter. *Ibid. b.*

GRANDS-JOURS, (*Histoire de France*) especes d'assises solemnelles. Grands-jours des comtes de Champagne. Tribunaux extraordinaires & souverains qui ont ensuite été qualifiés du nom de grands-jours du tems de Coquille. Diverses années dans lesquelles les grands-jours ont été tenus à Poitiers, à Moulins, à Riom, à Tours, à Troyes & à Lyon. VII. 853. *b.* Lettres-patentes portant établissement de grands-jours. Lettres données pour les grands jours établis à Clermont en 1665. Depuis quels tems les grands-jours se sont évanouis. *Ibid.* 854. *a.*

GRAND-CROIX, (*Hist. mod.*) dans l'ordre de Malthe. VII. 854. *a.*

GRAND-MAITRE *des arbalétriers de France*, (*Hist. mod.*) VII. 854. *a.*

GRAND-MAITRE *de France.* (*Hist. mod.*) ses armes, pl. 18. blason. vol. II. VII. 854. *a.*

GRAND-MAITRE *des cérémonies de France*, (*Hist. mod.*) fonctions de son office ; marque de sa charge ; son rang de séance dans les cours souveraines. VII. 854. *a.*

GRAND-MAITRE *d'Artillerie*, (*Hist. mod. & Art milit.*) étoit en France le chef suprême de l'artillerie. En quoi consistoient ses fonctions & pouvoirs. Quels étoient ses privileges. Cette charge érigée par Henri IV. en charge de la couronne. Quelles étoient les marques de cette dignité dans les armes du grand-maitre. Observations sur l'usage de donner au maitre de l'artillerie le titre de *grand.* Ouvrage à consulter sur ce sujet. Sa suppression en 1755. Ses armes, pl. 17 du blason ; vol. II. VII. 854. *b.*

GRAND-ACQUIT, (*Comm.*) VII. 855. *a.*

GRAND-CHARTRE, (*Hist. d'Ang.*) elle n'est pas le fondement, mais une déclaration des libertés de l'Angleterre. Dans quel but ce corps de loix fut établi. VII. 855. *a.*

GRAND-GOSIER. (*Ornithol.*) Description de l'oiseau qui porte ce nom. Usage auquel on prétend qu'on peut le dresser. Quelques-uns le nomment *pélican.* VII. 855. *a.*

GRANDAN, *alphabet.* II. vol. des planch. Caracteres, pl. 15 & 16.

GRANDEUR, (*Philos. Mathém.*) difficulté de bien définir ce mot. Observations sur les définitions qu'en donnent les mathématiciens. L'auteur définit la grandeur, ce qui est composé de parties. VII. 855. *a.* Grandeur abstraite & grandeur concrete. Le tems & l'étendue sont des grandeurs. La grandeur est l'objet des Mathématiques. VII. 855. *b.*

GRANDEUR, (*Mathém. Algéb.*) *voyez* QUANTITÉ.

GRANDEUR, (*Optiq. & Perspectiv.*) de la grandeur apparente des objets. I. 544. *a*, *b. &c.* IV. 1052. *b.* XVII. 568. *b.* Nous ne pouvons juger par les sens de la grandeur absolue des corps. XV. 25. *b.* 26. *b.* Comment l'ame apperçoit la grandeur absolue des objets visibles. XVII. 341. *a.* Estimation de la grandeur des objets par la vue. 566. *b.* 567. *a*, *b.* 568. *b.*

GRANDEUR, (*Archit.*) distinction entre grandeur de masse & grandeur dans la maniere. X. 36. *b.* 37. *a.*

GRANDEUR. (*Philos. Morale*) La grandeur peut être ou *réelle* ou *d'institution.* La grandeur d'ame est la plus belle partie de la grandeur personnelle. Idée d'un grand homme. Dans l'idée générale de grand homme, le peuple ne manque jamais de comprendre les plus belles proportions du corps. D'où vient cette propension que nous avons à mêler du physique au moral dans l'idée de grandeur. Quelle est en général notre maniere de calculer & de peser la grandeur humaine. VII. 855. *b.* L'idée qu'on attache à la grandeur de Rome est formée de toutes les causes de sa décadence. Ceux qui ont eu l'esprit assez juste pour ne pas altérer par tout cet alliage physique l'idée morale de grandeur, ont cru du moins pouvoir la restreindre à quelques-unes des qualités qu'elle embrasse. Juste estimation de la grandeur d'Alexandre, & de celle de César. Deux exemples d'hommes qui ont rempli dans toute son étendue l'idée de la véritable grandeur. Grandeur factice ou *d'institution*, qui n'a rien de commun avec la grandeur personnelle. Ce terme susceptible d'un double sens au singulier, n'a plus rien d'équivoque au pluriel. *Ibid.* 856. *a.* Cependant un grand dans un état tient la place d'un grand homme. Rien de plus beau que de voir réunis le mérite avec la place. Un grand doit être auprès du peuple l'homme de la cour, & à la cour l'homme du peuple. Ces fonctions demandent ou un mérite recommandable ou un extérieur imposant. Quel doit être l'extérieur d'un grand. La dignité positive d'un grand est l'accord parfait de ses actions, de son langage, de sa conduite avec la place qu'il occupe. On a suppléé à la dignité par la décoration, & cet appareil a produit son effet & jetté le peuple dans l'illusion. Mais les grands sont quelquefois les premiers à détruire cette illusion par une hauteur révoltante. Le sage qui s'en apperçoit en sourit, quoiqu'il continue d'avoir pour la grandeur les ménagemens qu'elle exige. *Ibid. b.* Mais tous ceux qui ont la pénétration du sage, n'en ont pas la modération. Un homme de mérite élevé aux grandeurs, tâche de consoler l'envie, & d'échapper à la malignité. Malheureusement celui qui a le moins à prétendre, est toujours celui qui exige le plus ; & c'est ainsi que la plupart des grands se trahissent & nous détrompent. Qu'un grand qui a besoin d'en imposer à la multitude, s'observe donc avec les gens qui pensent, & qu'il se dise à lui-même ce que diroient de lui ceux qu'il auroit reçus avec dédain ou rebutés avec arrogance. Vanité de la gloire qu'on tire de ses ancêtres. Si la grandeur factice n'est imposante que par ses dehors, qu'elle ait un cortege fastueux, mais des mœurs simples. *Ibid.* 875 *a.* Un grand, lorsqu'il est un grand homme, n'a qu'à se montrer tel qu'il est. Le respect le devance, la vénération l'environne, sa vertu le couvre tout entier. *Ibid. b.*

GRANDEUR-D'AME. Caractere de la grandeur d'ame. C'est un instinct élevé qui porte les hommes au grand, de quelque nature qu'il soit, mais qui les tourne au bien ou au mal,

GRATTECUL, (*Botan.*) *voyez* EGLANTIER.

GRATTOIR, (*Arts méch.*) instrument de ce nom, en usage en hydraulique, en marine, en artillerie & chez les arquebusiers. VII. 864. *a.*

GRATTOIR, (*Bijoutier*) description de cet outil. Détails sur ses divers usages. VII. 864. *a.*

GRATTOIR. (*Chauder.*) Description de différentes sortes de grattoirs des chauderoniers. VII. 864. *b.*

GRATTOIR, chez les doreurs, les écrivains, les fondeurs & les formiers. VII. 864. *b.*

GRATTOIR *à creuser & grattoir à ombrer.* (*Gravure en bois*) Description & usages de ces instrumens. VII. 864. *b.*

GRATTOIR, terme de luthier, de plombier, de potier d'étain, de relieur, de sculpteur & de stuccateur. VII. 865. *a.*

GRATUIT, *don*, voyez *Don.*

GRATUS, *jucundus*, (*Langue latine*) signification de ces mots. XV. 758. *b.*

GRAVATIVE, *douleur.* V. 84. *b.*

GRAVE, *gravité.* (*Gramm. Litt. & Morale*) *Grave*, au sens moral, tient toujours du physique; il exprime quelque chose de poids. VII. 865. *a.* Le grave est au sérieux ce que le plaisant est à l'enjoué. On est grave ou par bienséance ou par l'importance des idées. Il y a de la différence entre être grave & être un homme grave. Quand la gravité n'est que dans le maintien, on dit gravement des inepties. Le duc de la Rochefoucauld a dit que *la gravité est un mystere du corps inventé pour cacher les défauts de l'esprit.* Ce qu'on entend par un auteur grave. Gravité dans le style. *Ibid. b.*

Grave. Caractere de l'homme grave. En quoi il differe de l'homme sérieux. XVII. 798. *b.* *Voyez* GRAVITÉ.

GRAVE. (*Gramm. Prosod.*) Le caractere de nos voyelles graves n'est pas l'abaissement du son, mais le retentissement. *Suppl.* III. 253. *b.* Différence entre les sons graves & les sons clairs dans la prononciation françoise. *Ibid.* 254. *a.*

GRAVE, (*Musiq.*) Pourquoi les sons de l'accord très-aigus sont absorbés par l'harmonique grave. VIII. 55. *a.* Sur les sons graves, *voyez* GRAVITÉ & SON.

GRAVELÉES, *cendres.* II. 814. *b.*

GRAVELEUSES, *terres.* IV. 562. *b.*

GRAVELINES, (*Géogr.*) ville des Pays-Bas. Observations historiques sur cette ville. VII. 865. *b.*

GRAVER, (*Gramm.*) VII. 866. *a.*

GRAVER, en terme d'artificier, de boutonnier & de piqueur en tabatiere. VII. 866. *a.*

Graver. De l'ancien usage de graver des inscriptions sur la pierre, le bronze & le bois. VIII. 776. *a, b.*

GRAVESANDE, S', (*Guillaume-Jacques de*) extrait raisonné d'un ouvrage de cet auteur sur l'art de déchiffrer. IV. 667. *a, b.* Ses expériences sur l'élasticité. V. 445. *b.* Son sentiment sur le froid, XII. 313. *a.* sur la gravité. 875. *a.* Essai sur la perspective, par s'Gravesande. XII. 434. *a.* Ses élémens de physique & ses institutions sur la philosophie newtonienne. XI. 123. *a.*

GRAVEUR *en cuivre, en acier, au burin, à l'eau-forte, en bois, en maniere noire & en clair-obscur.* (*Arts modernes*) Les glorieux monumens des anciens ont presque tous péri; mais si à tant d'avantages qu'ils semblent avoir sur nous, ils avoient joint l'art de graver, que des richesses nous en reviendroient! VII. 866. *a.* J'envisage les productions de l'art de la gravure comme un parterre émaillé de quantité de fleurs variées dans les formes & les couleurs, qui, quoique moins précieuses les unes que les autres, concourent toutefois à l'effet de ce tout ensemble brillant, que les yeux du spectateur avide ne peuvent se lasser de considérer. Les maîtres de cet art méritent d'être connus, non seulement des amateurs, mais sur-tout des personnes qui se destinant au même art, brûlent de courir avec honneur dans la même carriere.

Enumération des plus célebres graveurs, avec quelques observations sur leur talens & sur leurs ouvrages.

Albert Durer, *Albert Aldegraf*, *Gérard Audran*, *Baccio Baldini*, *Etienne de la Belle*, *Ibid. b.* *Benedette Castiglione*, *Corneille Bloemaert*, *Bloëtling*, *Michel le Blond*, *Scheldt Bollswert*, *Abraham Bosse*, *Nicolas de Bruyn*, *Théodore de Bry*, *Jacques Callot*, *Augustin Carrache*, *Guillaume Chateau*, *François Chauveau*, *Ibid.* 867. *a.* *Sébastien le Clerc*, *Pierre Coëch*, *Corneille Cort*; les *Dassier*, pere & fils; les *Drevet*, pere & fils; *Gérard Edelinck*, *Jean-Baptiste Falda*, *Henri Goltz*, *Vinceslas Hollard*, *Ibid. b.* *Michel Lasne*, *Lucas de Leyden*, *Jean Luyken*, *André Mantegne*; singularité de sa vie. *George le Mantuan*, *Raymond Marc-Antoine*, *Maso*, dit *Finiguerra*: comment il trouva le secret de graver sur le cuivre. *Ibid.* 868. *a.* Premiers progrès de cet art. *Antoine Masson.*

Claude Mellan. Avantages de cet artiste sur les autres graveurs. Maniere de sa gravure. Perfection à laquelle il l'a portée. Détails sur la tête de Jesus-Christ, qu'il a dessinée & ombrée d'un seul trait, qui, commençant par le bout du nez & allant toujours en tournant, forme exactement tout ce qui est représenté dans cette estampe. *Ibid. b.* Autres chefs-d'œuvre de sa gravure. Il fut choisi pour représenter les figures antiques & les bustes du cabinet du roi de France. Ses gravures avoient plus de feu, plus de vie & de liberté que ce qu'il imitoit.

Matthieu Mérian. Ses principaux ouvrages.

Robert Nanteuil. Beauté de ses portraits. Son recueil est très-considérable. Mérite du portrait de Louis XIV, gravé par Nanteuil. Autres portraits qui lui ont acquis une réputation distinguée. Il fit servir à ses plaisirs la fortune qu'il s'étoit acquise. Goût décidé pour la gravure & le dessin qu'il manifesta dès son enfance.

Le Parmesan, *Ibid.* 869. *a.* *George Pens*, *Pérelle*, *François Perrier*, *Bernard Picard.* Caracteres de ses ouvrages. Comment se forma la collection de ses œuvres. Estampes qu'il nomma les *impostures innocentes.*

Pippo, dit *Philippe de Santa-Croce*, *François Poilly*, *le Rembrand.* Eloge de ses gravures. Beautés fortes qui en font le caractere. *Ibid. b.* Sa piece où Jesus-Christ guérit les malades. Il feroit à souhaiter que ce célebre artiste se fût appliqué à varier ses productions. Rembrand ne connut point l'élégance du dessin. On a fait à Paris un catalogue raisonné de son œuvre.

Romain de Hooge, *Jean-Louis Rouillet*, *Jean Sadeler*, *Jean Saerdam*, *Israël Silvestre*, *Charles Simonneau*, *François Spierre*, *Ibid.* 870. *a.* mademoiselle *Stella*, *Jonas Suyderhoef*, *Thomassin*, pere & fils; *Vichem*, *François Villamene*, *Lucas Vosterman*, *Jean Warin*, *Corneille Wischer. Ibid. b.*

Graveurs-ciseleurs, parmi les anciens. XVII. 763. *a.*

GRAVEUR, (*Tailleur-*) corps de jurande. XV. 858. *b.*

GRAVICENTRIQUE, *ligne*, (*Astronom.*) *Suppl.* IV. 883. *b.*

GRAVIER. (*Hist. nat.*) Lieux où il se trouve. En général, le gravier, dans quelque endroit qu'il soit, semble toujours y avoir été apporté par les eaux. VII. 870. *b.* On s'en sert pour sabler les allées des jardins. Gravier des Anglois; son excellente qualité. Le plus estimé est celui de Black-Heath. Propositions que fit Louis XIV à Charles II, pour avoir la quantité nécessaire de ce gravier, pour sabler les jardins de Versailles. Maniere dont on sable en Angleterre, en France & ailleurs, les allées des jardins avec du gravier. *Ibid.* 871. *a.*

Gravier. Différence entre le gravier, le sable & l'arene. I. 632. *a, b.*

GRAVII. Faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 254. *a.*

GRAVINA, (*Janus-Vincentius*) littérateur. XI. 18. *b.* XIV. 319. *b.*

GRAVITATION. (*Physiq.*) Suivant Newton, chaque particule de matiere gravite vers chaque autre particule. Ce que nous appellons gravitation, Newton l'appelle attraction. Selon Newton, les planetes tendent vers le soleil, & pesent les unes vers les autres, comme le soleil vers elles. VII. 871. *a.* La gravitation d'une planete vers une autre, est en raison directe de la quantité de matiere qui se trouve dans celle-ci, & en raison inverse du quarré de la distance des deux planetes. Toutes les parties de la matiere ont cette propriété les unes par rapport aux autres. *Voyez* ATTRACTION & GRAVITÉ. I. *Réflexions philosophiques sur le systême de la gravitation universelle.* La gravitation des planetes vers le soleil, & celle des satellites vers leurs planetes principales, sont des faits qu'on doit regarder comme démontrés. Preuves qui démontrent la gravitation des planetes principales vers leurs satellites. L'action n'est pas moins réciproque entre les planetes premieres. Dérangemens que jupiter cause à saturne. *Ibid. b.* Si les satellites agissent sur les planetes principales, & celles-ci les unes sur les autres, elles agissent donc aussi sur le soleil, c'est une conséquence naturelle. Moyen de décider cette question. De la gravitation, considérée dans les corps terrestres ou sublunaires. Plus nous généraliserons la gravitation, plus ses effets nous paroîtront variés, & plus nous la trouverons obscure, & en quelque maniere informe dans les phénomenes que nous lui attribuons. Les effets de cette force n'ont pu se réduire jusqu'ici à aucune des loix connues de la méchanique.

II. *Loi générale de la gravitation. Ibid.* 872. *a.* III. *Maniere de trouver la gravitation d'un corps vers un autre.* Newton a donné pour cela une méthode, qui a été ensuite commentée par différens auteurs. Méthode de trouver l'attraction qu'un solide, peu différent d'une sphere, elliptique ou non, sphéroïde ou non, exerce sur un point placé, soit au-dedans, soit au-dehors de lui: ouvrage à consulter sur cette méthode. Quand un corpuscule est au-dehors d'une surface sphérique & très-près de cette surface, l'attraction que cette surface exerce sur ce corpuscule, est à peu-près double de celle qu'elle exerce, si le corpuscule est placé sur la surface même. *Ibid. b.* IV. *Usage du systême de gravitation, pour trouver les masses des planetes. Ibid.* 873. *a.*

Gravitation universelle. Suppl. IV. 321. *b.* Attention que mérite le systême de la gravitation. XII. 537. *b.* Découvertes de M. Newton sur la gravitation. XI. 123. *b.* &c. XVII. 631. *b.* Des loix de la gravitation de l'air. I. 229. *b.* Le rap-

port des aires parcourues avec les tems employés à les parcourir, regardé comme un des effets de la gravitation. 538. *a*. Force contraire à la gravitation, que Newton appelle *vis repellens*. IX. 353. *b*. Réponse à une objection des cartésiens contre la gravitation des planetes vers le soleil. XII. 707. *b*. Problême des trois corps sur la gravitation des planetes. XIII. 402. *a*. La gravitation universelle alleguée en preuve de l'influence des astres sur la terre. VIII. 733. *a*. Celle de la terre vers le soleil & vers la lune, regardée comme une cause des vents. XVII. 19. *a*. — *Voyez* GRAVITÉ, PESANTEUR, ATTRACTION.

GRAVITÉ. (*Physiq. & Méchan.*) Différences entre la gravité & la pesanteur. La gravité est une propriété universelle de la matiere. *Voyez* aux mots *Accélération* & *Descente*, les explications que les péripatéticiens, les épicuriens & les gassendistes donnent de la gravité. VII. 873. *a*. Explication de Descartes. Objections qui renversent son systême. *Ibid. b*. M. Varignon a fait un systême sur la pesanteur, dont on peut voir le précis dans son éloge, par M. de Fontenelle. M. le Sage, de Geneve, a présenté à l'académie un écrit qui contient un systême ingénieux sur cette matiere: mais ce systême n'est pas encore publié. *Voyez* PESANTEUR. Quand on dit que les corps graves tendent vers le centre de la terre, on n'entend pas cela rigoureusement. Il faut distinguer deux sortes de gravités; la gravité primitive, & la gravité altérée par la force centrifuge qui vient de la rotation de la terre & des corps qu'elle entraine. La gravité n'étant pas constamment dirigée vers le centre de la terre, c'est une preuve indirecte en faveur du systême de Newton. *Preuves de la gravité universelle*: démonstration des forces centrales & en particulier de la force centripete. *Ibid.* 874. *a*. En comparant la force centripete des planetes avec la force de gravité des corps sur la terre, on trouvera qu'elles sont parfaitement semblables. Pour rendre cette vérité sensible, l'auteur examine ce qui se passe dans le mouvement de la lune qui est la planete la plus voisine de la terre, & montre que la force centripete de la lune est la même que la force de la gravité, c'est-à-dire, procede du même principe. *Ibid. b*. Par conséquent la lune pese vers la terre, & réciproquement celle-ci pese vers la lune. On peut appliquer le même raisonnement aux autres planetes. Il ne reste plus qu'à savoir quelle est la cause de cette gravité universelle. Clarke pense que la gravité est une force générale que Dieu a imprimée à la matiere, & qu'il y conserve par quelque cause efficiente qui en pénetre la substance. s'Gravesande prétend que la cause de la gravité est absolument inconnue, & que nous ne devons la regarder que comme une loi de la nature, qui ne dépend en aucune façon de quelque loi ou cause seconde. Réflexions sur lesquelles il appuie sa proposition. *Ibid.* 875. *a*. M. Cotes regarde la gravité comme une qualité premiere des corps, aussi essentielle que l'étendue, la mobilité, *&c.* Newton, pour nous faire entendre qu'il ne regarde point la gravité comme essentielle aux corps, nous donne son opinion sur la cause, & il prend le parti de la proposer par forme de question, comme n'étant point encore content de tout ce qu'on en a découvert par les expériences. L'auteur ajoute ici cette question dans les propres termes dont Newton s'est servi. *Ibid. b*. Cependant, si on examine d'autres endroits de ses ouvrages, on est tenté de croire que cette explication générale qu'il donne, n'étoit destinée qu'à rassurer quelques personnes que l'attraction avoit révoltées. Car ce philosophe, en avouant que la pesanteur pourroit être produite par l'impulsion, ajoute qu'elle pourroit aussi être produite par quelque autre cause. Il n'est pas même fort éloigné de regarder la gravité comme un premier principe, comme une loi primordiale de la nature. *Voyez* sur cette derniere opinion les mots *Attraction* & *Gravitation*. On distingue en méchanique la gravité en absolue & relative. Les loix de la gravité absolue se trouvent aux articles ACCÉLÉRATION & DESCENTE. Sur la gravité relative, *voyez* RÉSISTANCE, FROTTEMENT; sur les loix de la gravité relative, *voyez* PLAN INCLINÉ, DESCENTE, FLUIDE, RÉSISTANCE, *&c. Ibid.* 876. *a*. Moyen de trouver le rapport de la force centrifuge des corps terrestres à la gravité. *Ibid. b*.

Gravité. Attraction de gravité. I. 847. *b*. Rapports de la force de gravité avec la force attractive. 851. *b*. Centre de gravité. II. 824. *b*. Diametre de gravité, *Ibid.* & IV. 942. *a*. Différence entre gravité, poids & pesanteur. XII. 448. *a*. 849. *b*. Plan de gravité. II. 824. *b*. XII. 695. *a*. De l'ouvrage du P. Frisi sur la gravité. *Suppl.* IV. 534. *a*, *b*.

Gravité. Dans l'hydrostatique on divise la gravité en absolue & spécifique. Pour les loix de la gravité spécifique, *Voyez* BALANCE HYDROSTATIQUE.

GRAVITÉ, (*Morale*) réflexions sur ce caractere. XVII. 799. *a*, *b*. *Voyez* GRAVE.

GRAVITÉ. (*Musiq.*) D'où dépend la gravité des sons dans les corps sonores. VII. 876. *b*.

GRAVIUS, (*Henri*) imprimeur. VIII. 627. *a*.

GRAUN, observations sur deux *duo* de ce musicien. *Suppl.* II. 744. *b*.

GRAVOIR, outil de charron, son usage. VII. 876. *b*.

GRAVOIR, (*Lunetier*) instrument avec lequel le lunetier trace dans la châsse de la lunette la rainure où se place le verre, & qui le retient. Description & usage. VII. 876. *b*.

GRAVOT, (*Jean*) *Suppl.* III. 702. *b*.

GRAVURE, les anciens l'appelloient *glyptographie*. VII. 723. *a*, *b*. Ouvrage de M. Mariette sur l'histoire de la gravure: antiquité de cet art. V. 999. *b*. De l'état de la gravure sous les empereurs romains. X. 254. *a*, *b*. Analyse de l'ouvrage de Jean Evelyn sur la gravure en cuivre. XV. 696. *a*. Des empreintes de gravure. V. 595. *a*, *b*.

GRAVURE; (*Beaux arts*) cet art, au mot *Estampe*, n'a été regardé que du côté de ses productions. On entre ici dans le détail des opérations nécessaires pour produire les ouvrages auxquels il est destiné. Etymologie du mot *gravure*. En quoi consiste l'action de graver. La différence des matieres & celle des outils & des procédés qu'on emploie, distinguent les différentes especes de gravures. *De la gravure en cuivre*. Détails des opérations de cet art tirés d'un ouvrage d'Abraham Bosse, enrichi par les lumieres de M. Cochin le fils. Choix du cuivre sur lequel on doit opérer. VII. 877. *a*. Préparation qui lui est nécessaire pour l'usage auquel on le destine. *Ibid. b*. Comment on parvient à s'assurer que la planche est parfaitement polie. De la gravure à l'eau-forte. Deux especes de vernis, on nomme l'un *vernis dur*, & l'autre *vernis mou*. Composition du premier, tel que Bosse le donne. *Ibid.* 878. *a*. Composition de celui dont Callot se servoit, appellé vulgairement *vernis de Florence*. Maniere d'appliquer ce vernis dur sur la planche de cuivre. Comment on le noircit ensuite. *Ibid. b*. Moyen de sécher, de cuire & durcir le vernis à l'aide du feu. Composition du vernis mou, suivant Bosse. *Ibid.* 878. *a*. Autre maniere de le composer, qui paroit à l'auteur une des meilleures, après avoir éprouvé toutes les autres. Quelques observations relatives aux différens procédés qu'on emploie pour la composition du vernis. Maniere d'appliquer ce vernis sur la planche, & de le noircir. *Ibid. b*. Détails sur les différentes manieres de calquer les desseins sur le vernis. *Ibid.* 880. *a*. Maniere de placer le tableau original pour en avoir la réflexion dans un miroir, à moins qu'on ne veuille se servir simplement de la contr'épreuve. Lorsqu'on veut diminuer ou augmenter la proportion des objets, il faut se servir des opérations indiquées aux mots *Graticuler* ou *Réduire*. Idée générale de l'opération à laquelle on veut parvenir en gravant à l'eau-forte. Instrumens dont on se sert, pointes & échoppes. Maniere de faire les pointes, de les monter, & de les aiguiser. *Ibid. b*. Différence entre les pointes & les échopes. Observations nécessaires pour conserver le vernis. Maniere de travailler avec les pointes. Place convenable que l'artiste doit choisir. Opération de graver. *Ibid.* 893. *a*. Premiers essais qui furent faits de la gravure à l'eau-forte. Ses progrès. Abus où l'on est ensuite tombé dans l'exercice de cet art. *Ibid. b*. Exposition de quelques-unes des regles que Bosse nous a transmises sur la maniere de graver. *Ibid.* 822. *a*. Principales classes des ouvrages de caracteres différens auxquels la gravure s'emploie. *Ibid. b*. Observations sur la maniere de graver les sujets d'histoire; les portraits; les paysages. *Ibid.* 883. *a*. Suite des préceptes de Bosse. *Ibid. b*. Autres détails sur le méchanisme de la gravure à l'eau-forte. *Ibid.* 884. *a*. Préparatifs nécessaires avant de livrer la planche à l'eau-forte. *Ibid. b*. Eau-forte dont on doit se servir pour faire mordre les planches vernies au vernis dur. *Ibid.* 885. *a*. Ancienne maniere d'employer cette eau-forte. Maniere dont M. le Clerc a cherché à simplifier cette opération. Recherche que l'auteur a faite d'un nouveau moyen. *Ibid. b*. Description d'une machine qui tout-à-la-fois ménage le tems de l'artiste, & le met à l'abri du danger qu'on peut courir par l'évaporation de l'eau-forte. *Ibid.* 886. *a*. Suite des préceptes sur la maniere de se servir de l'eau-forte. Diverses observations sur les effets de cette liqueur. *Ibid. b*. Dernieres opérations de l'artiste. De la maniere de faire mordre les planches au vernis mou. Eau-forte qu'il faut employer, appellée *eau de départ*. *Ibid.* 887. *a*. Autre espece d'eau-forte plus facile à gouverner. Maniere d'employer l'eau de départ. *Ibid. b*.

De la gravure au burin. Exercices de dessein auxquels les graveurs doivent sur-tout s'appliquer. Justes bornes de la liberté que les graveurs peuvent se donner, en ajoutant à leurs tableaux une exactitude dans les détails, que les peintres se croient quelquefois en droit de négliger. Il est nécessaire que les graveurs sachent l'architecture & la perspective. Choix du cuivre que l'artiste doit employer. Détails sur les outils, le choix des meilleurs & des plus commodes, leurs différentes especes, *Ibid.* 888. *a*. la maniere de les tenir & de s'en servir. *Ibid. b*. Maniere de nettoyer la

la taille qui a été faite en coupant le cuivre à l'aide du burin : cette opération s'appelle *ébarber*. Moyen dont on se sert pour juger de l'effet de la taille. Ce qu'on doit faire, lorsque les burins sont trempés trop durs. Observations sur les manieres de graver de Goltzius, Muller, Lucas-Kilian & Mellan. Regles générales sur la gravure en cuivre, & les manieres de rendre par cet art les divers objets qu'on se propose. *Ibid.* 889. *a.*

Graveur en cuivre, eau-forte & burin. Brunissoirs des graveurs, II. 451. *a.* burins, 467. *a.* baquets, *Suppl.* I. 802. *b.* chassis, III. 232. *b.* pointes, XII. 877. *a*, *b.* tailles dans la gravure, *voyez* ce mot, tailles rentrées : entre-deux. V. 733. *b.* hachures, VIII. 19. *b.* 21. *a.* retouches, XIV. 206. *b.* planches sur la gravure en taille douce, contenues dans le vol. V des planches.

GRAVURE *en bois.* (*Historique*) Cette gravure est fort ancienne à la Chine & aux Indes. Comment les Chinois gravoient leurs caracteres. Premiers graveurs en bois que nous ayons eus en Europe. Ils étoient appellés *tailleurs en bois*, & distingués en deux classes, celle des vieux ou petits maitres, *&c.* & celle des grands maitrés : énumération des principaux de cette seconde classe. Etat de la gravure en bois dans les quinzieme & seizieme siecles. Graveurs les plus distingués de ces tems. VII. 890. *a.*

De l'art. La gravure en bois devient très-difficile lorsqu'on a des objets délicats à exécuter. Une planche qui n'a occupé un graveur en cuivre que quatre à cinq jours, pourra occuper un graveur en bois un mois entier. Pour le prouver, l'auteur entre ici dans le détail d'une opération très-simple dans la gravure en cuivre, & qui dans la gravure en bois devient très-laborieuse & très-compliquée. Détails sur les outils, le choix des meilleurs, les moyens de se les procurer, & leurs différens usages. *Ibid. b.* & suiv. Directions sur le choix des bois les plus propres à la gravure. Principes à observer dans les diverses opérations du graveur : manœuvres auxquelles il faut s'exercer, avant que de passer à des sujets. *Ibid.* 892. *a*, *b.* Détails sur l'art de vuider solidement & proprement la gravure. *Ibid.* 893. *a.* Moyen de remédier aux échapades, & lorsqu'il y a quelque trait ou taille brisée ou éclatée. *Ibid. b.* Directions sur la maniere de faire les passes-par-tout. Maniere de faire des épreuves de son ouvrage sans avoir recours à l'imprimeur. De l'art de retoucher. Impression. *Ibid.* 894. *a.* Supplément qui renferme ce que M. Papillon a découvert & ce qui lui appartient en propre dans l'art de graver en bois. La premiere de ses découvertes est relative à la maniere de creuser & de préparer le bois pour graver des lointains ou parties éclairées, & de gratter les tailles déjà gravées, pour les rendre plus fortes & les faire ombrer davantage. *Ibid. b.* La seconde est relative à la maniere de retoucher proprement. *Ibid.* 895. *b.* La troisieme concerne la méthode d'imprimer les endroits creux. *Ibid.* 896. *b.*

Gravure en bois, gouges, VII. 752. *a.* grattoirs à creuser & à ombrer, VII. 864. *b.* contre-tailles & triples-tailles dans cette gravure. IV. 142. *a.* *Voyez* aussi l'article TAILLES. Opération appellée *coupe.* 347. *b.* Opération de creuser, 459. *b.* de dégager, 751. *a.* taillé ou gravé en dépouilles. 1098. *a*, *b. errata.* entre-tailles. V. 733. *b.* Ouvrage fait à taille d'épargne. 1011. *errata.* Retouches. XIV. 206. *b.* *Voyez* les planches, vol. V.

Gravure en creux sur le bois & de dépouille. L'on a par le moyen de cette gravure des empreintes de relief en pâte, terre ou sable préparés, beurre, cire, carton, *&c.* des sceaux, des cachets, des armoiries de cloche à cire perdue ; des figures pour la pâtisserie, les desserts, les sucreries, *&c.* Deux sortes de gravures en creux ; l'une en gouttiere, exécutée avec des outils tranchans, l'autre plus parfaite, travaillée à la gouge plus ou moins courbe : détails sur celle-ci. VII. 896. *a.* Bois à choisir pour les gravures de dépouille. En quoi consiste la manœuvre principale de cette gravure. Directions sur la maniere de l'exécuter. Gravure en bois d'une forte taille. Gravure en bois matte & de relief. *Ibid.* 897. *a.* Sur la gravure en dépouille, *voyez* *Suppl.* II. 703. *a.*

Gravure en bois, de camayeu, ou de clair-obscur, de relief, à tailles d'épargne & à rentrées, ou à plusieurs planches, formant autant de teintes par dégradation sur l'estampe. Antiquité du camayeu. Origine de la gravure en camayeu. Tems auquel parurent les premieres estampes en ce genre. Artistes qui ont donné de ces estampes d'un goût gothique. Artistes qui ont gravé à deux planches ou rentrées. Les Italiens s'appliquerent aussi à ce genre après les Allemands. Maniere dont Hugo da Carpi gravoit des estampes qui paroissoient comme lavées de clair-obscur. Passages sur ce sujet tirés de Félibien & d'Abraham Bosse. Description des procédés que suivoit Hugo da Carpi, selon M. Papillon. VII. 897. *b.* Combien Raphaël fit cas de ce secret. Suite de l'histoire de la gravure en camayeu. Divers artistes qui s'y sont distingués. *De la manœuvre de l'art* : explication de celle de Hugo da Carpi, tirée du livre de Bosse. *Ibid.* 898. *a.* Le discours de cet auteur étant louche en plusieurs endroits, on trouvera ici une description plus précise & plus claire de la maniere de graver en camayeu. *Ibid. b.* Instructions sur les couleurs qu'on doit employer. *Ibid.* 899. *a.*

Gravure en couleurs, à l'imitation de la peinture. Invention de cet art par Jacques-Christophe le Blon de Francfort, entre les années 1720 & 1730. Cet art transporté d'Angleterre en France par son inventeur. Traité *du coloris* par le Blon, dans lequel il établit en principes l'harmonie du coloris, & entreprend de la réduire en pratique méchanique par des regles sûres & faciles. VII. 899. *a.* Instructions préliminaires dans lesquelles il jette les fondemens de son art. Trois couleurs, selon lui, donnent par leur mêlange autant de teintes qu'il en puisse naître de la palette du plus habile peintre. Chacune de ces couleurs sera distribuée par le secours d'une planche particuliere ; ainsi trois planches sont nécessaires pour imprimer une estampe à l'imitation de la peinture. Préparation des planches. Moyen sûr pour calquer sur la planche grainée. *Ibid. b.* Gravure des planches. De l'intention des trois planches. *Ibid.* 900. *a.* Moyen d'établir l'ensemble. Les détails qui se trouvent jusqu'ici indiquent la maniere dont furent conduits les premiers ouvrages dans ce genre qu'on vit en Angleterre. L'inventeur a ensuite enseigné une façon plus expéditive dont il s'est servi à Londres & à Paris ; mais il ne s'en servoit que malgré lui, parce qu'elle est moins triomphante pour le systême des trois couleurs primitives. Détails sur cette maniere plus prompte d'opérer, dans laquelle on fait usage de quatre planches. *Ibid. b.* Des cas particuliers qui peuvent exiger une cinquieme planche. De l'impression. *Ibid.* 901. *a.* Des couleurs. Du blanc. Du noir. Du bleu. Du jaune. Du rouge. *Ibid. b.*

Gravure en maniere noire. Ce genre est assez généralement connu des étrangers sous le nom de *mezza-tinta.* On prétend que le premier qui ait travaillé en maniere noire, est un prince *Rupert.* Les opérations en sont plus promptes, & les effets plus moelleux que ceux de la gravure à l'eau-forte ou au burin. Préparation des planches. De la grainure. VII. 902. *a.* De la façon de graver sur la grainure. *Ibid. b.* De l'impression. Cette gravure ne tire pas un grand nombre d'épreuves, & s'use promptement. Tous les sujets ne sont pas également propres à ce genre. Quels sont ceux qui y réussissent le mieux. Beautés & défauts de cette gravure. On recherche depuis quelque tems en France les opérations de la maniere noire avec plus de soin qu'autrefois, dans l'intention de les joindre aux opérations de la gravure en trois couleurs. *Ibid.* 904. *a.*

Gravure en maniere noire, appellée mezzo-tinto. X. 484. *a.* Instrument nommé berceau à l'usage de ce genre de gravure. II. 206. *b.* Voyez les planch. V. Volume.

Gravure en taille douce pour imprimer en couleurs. Avantages particuliers à cet art pour l'anatomie & la géographie. VII. 904. *a.* Ouvrage à consulter, dans lequel on voit quelques-uns des modeles que cet art a produits. En quoi consiste tout le secret de l'art. *Ibid. b.*

Gravure en lettres, en géographie, & en musique. Vol. V. des planch.

Gravure en médailles & cachets. Vol. V. des planch. De la gravure en cachet chez les anciens, & particuliérement chez les Grecs. *Suppl.* III. 255. *b.* 258. *b.*

Gravure sur le crystal & le verre, *voyez* VERRERIE & VERRE.

Gravure sur métaux, *voyez* MONNOYAGE, MONNOIE.

Gravure sur pierres fines, *voyez* PIERRES GRAVEES.

Gravure de caracteres d'imprimerie. Description du poinçon sur lequel se fait cette gravure. VII. 903. *b.* *Voyez* POINÇONS DE FONDERIE & CARACTERE.

Gravure dans le sommier d'orgue. VII. 903. *b.*

GRAY, (*Géogr.*) Diverses observations historiques sur la ville de ce nom. *Suppl.* III. 254. *a.*

GRAZZINI, (*Antoine-François*) fondateur de l'académie de la Crusca. *Suppl.* I. 89. *b.*

GREBE, (*Ornithol.*) Description de cet oiseau aquatique. VII. 903. *b.* Usages auxquels on emploie sa peau. Lieux d'où on tire les grebes. *Ibid.* 904. *a.*

Grebe huppé. Vol. VI. des planch. Regne animal, pl. 48. Grebe huppé de Catalogne. *Suppl.* II. 110. *b.*

GREBENSTEIN, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne dans le cercle du Haut-Rhin. Bailliage dont elle est le chef-lieu. Observation sur son tribunal appellé *justice pontale.* *Suppl.* III. 254. *a.*

GREC, (*Gramm.*) ou *langue grecque* ou *grec ancien.* Cette langue s'est conservée plus long-tems qu'aucune autre. Elle a cependant été altérée peu-à-peu, depuis que le siege de l'empire Romain eut été transféré à Constantinople. Variétés dans les mots & les inflexions de cette langue. Avantages qu'elle en tire. Les noms propres signifient souvent quelque chose. Le grec est la langue d'une nation polie qui avoit du goût pour les arts & pour les sciences, qu'elle avoit cultivés avec succès. VII. 904. *a.*

Grec. 1°. *Des lettres grecques* : leur origine. IX. 409. *a*, *b*. Observation sur l'alphabet grec. I. 295. *b* Caracteres grecs. II. 646. *b*. Vol. des planch. article *Caractere*, pl. 7. Chiffres grecs. II. 647. *b*. Comparaison des lettres grecques avec les caracteres samaritains & les caracteres hébreux. VIII. 77. *a*. 2°. *Des déclinaisons & conjugaisons.* Cas dans la langue grecque. I. 722. *b*. Du nombre de ces cas. IV. 637.—642. Observations sur les conjugaisons grecques. III. 881. *b*. Les Grecs emploient indifféremment le futur de l'indicatif pour l'impératif, & réciproquement. VIII. 586. *b*. Comment les cas de l'infinitif sont indiqués en grec. 705. *a*. Maniere de trouver le thême ou le radical d'un verbe grec. XVI. 244. *b*. 3°. *Des accens & de la prononciation.* Des accens. I. 65. *a*. Maniere dont nous prononçons le grec. 66. *a*. De la prononciation & de l'usage des accens. V. 624. *a*. Ouvrage à consulter sur ce sujet. *Ibid.* Comment il est prouvé que les Anglois prononcent mal le grec. 639. *c*. Regles qu'a données Denys d'Halicarnasse pour le bien prononcer. *Ibid.* 4°. *Du caractere de cette langue.* IX. 262. *a*. 265. *a*. Son utilité. *Ibid. b*. Considérations sur la langue grecque. *Suppl.* III. 256. *a*. Sa douceur & sa délicatesse, 252. *a*. plus propre qu'aucune autre à la poësie. *Suppl.* IV. 427. *a*, *b*. La langue grecque étoit fort chantante. IV. 690. *a*. De son harmonie. *Ibid.* Son accent musical. *Suppl.* IV. 158. *a*, *b*. Avantages du grec sur le latin. V. 638. *c*. Affinité entre ces deux langues. X. 448. *a*. Le grec contient une multitude de mots phéniciens. VIII. 87. *b*. 5°. *De l'étude du grec.* VI. 91. *a*. Méthode de MM. Pluche & Chompré pour l'enseigner. VIII. 860. *b*. *&c.* Des dialectes de la langue grecque. IV. 934. *a*, *b*. Moyen le plus lumineux de donner aux commençans l'intelligence de cette langue. X. 448. *b*.

Grec vulgaire ou moderne. Livres qui ont été écrits en cette langue. Les Grecs naturels parlent leur langue sans la cultiver. Les Turcs ont détruit les monumens de l'ancienne Grece, & méprisé l'étude du grec. En quoi consiste la différence entre le grec vulgaire & le grec littéral. VII. 904. *b*.

GRECS, (*Philosophie des*) Cet article divisé en trois parties, qui traitent de la philosophie fabuleuse des Grecs, de leur philosophie politique, & enfin de leur philosophie sectaire. VII. 904. *b*.

I. *De la philosophie fabuleuse des Grecs.* Ces contrées que le Grec orgueilleux traita de barbares, étoient policées, lorsque la sienne n'étoit habitée que par des sauvages dispersés dans les forêts. *Ibid. b*. Cécrops, Egyptien, fonda la ville d'Athenes. Cadmus de Phénicie éleva dans Thebes des autels. Orphée de Thrace prescrivoit aux Grecs la maniere d'honorer les dieux. Le joug de la superstition fut le premier qu'on imposa. De-là les premiers accens de la poësie & de la musique; l'architecture sort d'entre les herbes, la sculpture du fond des carrieres, & la morale naît. Les premiers législateurs de la Grece parlerent aux sens & à l'imagination, & amuserent les peuples par des cérémonies voluptueuses & gaies. A mesure que les phénomenes les plus frappans se succéderent, on y attacha l'existence des dieux. L'usage de ces premiers législateurs fut d'envelopper leurs connoissances sous les voiles du symbole & de l'allégorie. Cependant la superstition n'étouffa point dans ces peuples le sentiment de la liberté. La mythologie des Grecs est un cahos d'idées, & non pas un système. *Ibid.* 905. *a*. Dans les tems anciens, les législateurs étoient philosophes & poëtes. La vérité cachée sous l'emblême & l'allégorie ne sauroit plus être développée. Le nom de Prométhée, fils de Japhet, est le premier qui s'offre dans la philosophie fabuleuse des Grecs. Histoire de Prométhée. Diverses interprétations de cette fable. *Ibid. b*. Linus succéda à Prométhée : il fut théologien, philosophe, poëte & musicien. Ses diverses inventions. Orphée fut disciple de Linus. Sa célébrité. Aristote & Ciceron prétendent qu'il n'y a jamais eu d'Orphée. Histoire de ce législateur. *Ibid.* 906. *a*. Ses différentes institutions dans la Grece. Empire étonnant que cet homme extraordinaire exerçoit sur les esprits. Effets merveilleux attribués à son éloquence & à son chant. *Ibid. b*. Doctrine & philosophie d'Orphée. Diverses réflexions sur la fable de sa descente aux enfers. Merveilles que raconte Ovide sur la tête & la lyre d'Orphée. *Ibid.* 907. *a*. Les ouvrages qui nous restent sous le nom de ce philosophe, & ceux qui parurent au commencement de l'ere chrétienne, au milieu de la dissension des chrétiens, des Juifs, & des philosophes païens, sont tous supposés. Musée fut disciple d'Orphée; il eut les mêmes talens & la même philosophie, & il obtint les même honneurs. Détails sur ses inventions & ses ouvrages. Thamyris succéda à Musée...... Amphion contemporain de Thamyris.... De Melampe. Du poete Hesiode, successeur de Melampe, & contemporain d'Homere. Analyse de sa théogonie. *Ibid. b*. Commentaire de cet ouvrage. Explication que les chymistes ont donnée de la fable de Saturne rapportée dans la théogonie. On cite encore parmi les théogonistes, Epiménide & Homere. Observations sur Homere.

II. *Philosophie politique des Grecs.* Nécessité des loix pour adoucir le caractere féroce d'une nation qui commence à se former en société. Des meurtres, des rapts, des adulteres, des incestes, des parricides; c'est ce que nous offre l'histoire des premiers tems policés de la Grece, lorsque Zaleucus parut. Particularités sur ce législateur. Détails de quelques faits qui montrent combien on exigeoit de respect pour les loix, & quel danger on trouvoit à en abandonner l'examen aux particuliers. Charondas de Catane. Triptolême. Dracon. Solon. Divers législateurs qui perfectionnerent l'ouvrage de Solon. Lycurgue : il n'écrivit point ses loix. Les souverains purent les modifier selon les circonstances. *Ibid. b*. Rhadamante. Minos. Les sages de la Grece succéderent aux législateurs. Historiette de ce qui leur mérita le titre de sages. On est d'accord sur le nombre, mais on varie sur les personnages. Détails sur chacun d'eux. Myson. Thalès; l'abrégé de sa vie se trouvera à l'article IONIENNE (*Philosophie*) Solon : histoire de ce législateur. *Ibid.* 909. *a*. En quoi consiste sa philosophie pratique. Chilon de Lacédémone. Pittacus. *Ibid. b*. Bias de Prienne. Cléobule de Linde. Periandre. Examen de cette question; pourquoi la plupart des sages de la Grece ont laissé un si grand nom, après avoir fait de si petites choses.

III. *De la philosophie sectaire des Grecs.* Coup-d'œil sous lequel il faut maintenant considérer les Grecs, sur-tout dans Athenes. De quelque côté qu'on jette les yeux dans la Grece, on y rencontre l'empreinte du génie, le vice avec la vertu, la sagesse avec la folie, la mollesse avec le courage; mais n'y cherchez pas l'innocence. On peut regarder l'école Ionienne & l'école de Samos, comme les tiges principales de cet arbre immense, dont les rameaux s'étendant d'âge en âge, & de contrées en contrées, couvrirent successivement toute la surface de la terre. De la secte Ionique. Philosophie de Thalès son fondateur. Ses successeurs. *Voyez* IONIENNE (*Philosophie*). La secte Ionique donna naissance au socratisme & au péripatétisme. Du socratisme. Diverses sectes nées du socratisme : *voyez* SOCRATISME. *Ibid.* 910. *b*. Du cyrénaïsme. Du mégarisme. De la secte éliaque & erétriaque. Du platonisme : quelles furent les trois académies. Du cynisme. Du stoïcisme. Du péripatétisme. De la secte samienne ou du pythagorisme. De la secte éleatique. *Ibid.* 911. *a*. De l'héraclitisme. De l'epicuréisme. Du pyrrhonisme ou scepticisme. Une observation qui se présente à l'aspect de ce tableau, c'est qu'après avoir beaucoup étudié, disputé, les philosophes de la Grece finissent par se jetter dans le pyrrhonisme. Des progrès de la philosophie des Grecs hors de leurs contrées. Citation d'un endroit de Plutarque, qui montre combien Alexandre étoit supérieur en politique à son précepteur, qui fait assez l'éloge de la saine philosophie, & qui peut servir de leçon aux rois. *Ibid. b*.

GRECS, (*Philosophie des*) Faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 255. *a*.

Grecs. Quel étoit leur nom dans leur propre langue. VIII. 104. *b*. Coutumes des Grecs par rapport aux enfans : le mariage & les familles nombreuses en honneur parmi eux. V. 656. *b*. La politique des Grecs ne connoissoit rien de si puissant que la vertu. XVII. 859. *b*. L'hospitalité pratiquée parmi eux. VIII. 315. *a*. Des magistrats dans les républiques grecques. IX. 856. *b*. De la police des Grecs. XII. 905. *a*. 906. *b*. Des impôts. XVII. 866. *b*. De la milice des Grecs. *Suppl.* III. 931. *b*. *&c.* Comment ils formoient leurs marches. 846. *a*, *b*. Des officiers qui avoient le commandement des armées. XI. 424. *a*, *b*. Histoire de l'art de l'équitation chez les Grecs. V. 886. *b*. De leur cavalerie. 920. *b*. Comment ils distinguoient leurs années. I. 390. *a*. VIII. 207. *a*. XVI. 773. *a*, *b*. Mois des Grecs. X. 621. *b*. Leurs néoménies. XI. 95. *b*. Leur maniere de calculer. VIII. 530. *a*. Leurs monnoies. X. 649. *a*, *b*. Du commerce de ces peuples. III. 692. *a*. De leur philosophie : les Grecs ont été les premiers philosophes. II. 69. *a*. De leur religion. XIV. 83. *a*, *b*. *&c.* Jeûnes anciennement pratiqués parmi eux. VIII. 542. *b*. Les plus anciens Grecs s'abstenoient de la chair d'animaux dans leur nourriture & leurs sacrifices. XI. 663. *a*. Détails sur les cérémonies de leurs funérailles. VII. 368. *b*. Jours heureux & malheureux dans leur opinion. VIII. 891. *b*. 892. *a*.

GRECS, (*Hist. anc. & Litt.*) On ne cessera d'admirer les talens & le génie de cette nation, tant que le goût des arts & des sciences subsistera dans le monde. Il n'est pas permis d'ignorer l'histoire générale de ce peuple célebre; elle offre de grandes scenes à l'imagination, de grands sujets de réflexion à la politique & à la philosophie. L'auteur divise cette histoire en cinq âges, & considere les Grecs, 1°. depuis leur commencement jusqu'à la prise de Troie, 2°. depuis cette expédition jusqu'aux victoires de Mycale & de Platée, 3°. depuis cette époque jusqu'à la mort d'Alexandre, 4°. depuis cette mort jusqu'à la conquête de la Grece par les Romains, 5°. depuis cette époque jusqu'au regne d'Auguste. VII. 912. *a*.

Premier âge de la Grece. Recherches de M. Fréret sur

les tems auxquels les colonies se sont établies dans la Grece. Observations sur le nom de *Pélasges* que portoient les premiers Grecs. Il paroît que presque tous les peuples de l'Asie mineure formoient dans l'origine une même nation avec les Pélasges. VII. 912. *a*. Deux partis célebres qui agiterent long-tems la Grece, désignés sous les noms d'Héraclides & de Pélopides. Causes de la guerre de Troie. Pourquoi ce premier âge est appellé *le tems héroique. Ibid. b.*

Second âge de la Grece. Révolutions que la Grece éprouva au retour de la fameuse expédition de Troie. La liberté établie dans tous les états de la Grece. Ligue des Amphictions. Institutions destinées à serrer le lien de l'union des républiques grecques. Espece de médiation qu'exerçoit Lacédémone dans toutes les dissensions domestiques de la Grece. VII. 912. *b*. Par là cette république acquit une supériorité d'autant plus marquée, que les autres étoient continuellement obligées de recourir à sa protection. Ce fut la vertu des Spartiates qui leur procura cette sorte de prééminence. Athenes après Sparte tenoit dans la confédération le premier rang. Caractere distinctif de cette république. Entreprise de Darius sur la Grece. Bataille de Marathon. Projets de Darius continués par Xercès. *Ibid.* 913. *a*. Glorieuses victoires des Grecs. Ce second âge est remarquable par l'extinction de la plupart des royaumes qui divisoient la Grece, par ses grands capitaines qui l'illustrerent, les colonies qu'elle envoya soit en Asie, soit en Europe, & les sept sages dont la mémoire s'est conservée. *Ibid. b.*

Troisieme âge de la Grece. Funeste jalousie qui s'éleva entre les républiques de Lacédémone & d'Athenes. Conduite orgueilleuse que tinrent les Athéniens depuis la bataille de Platée, pendant plus de cinquante ans. Guerre du Péloponese, quelles en furent les suites. Auteurs qui en ont immortalisé le souvenir. VII. 913. *b*. Effets ambitieux des Thébains, aspirant à la domination. Exploits d'Epaminondas. On vit alors la Grece partagée en trois puissances; mais une quatrieme les mit d'accord. Philippe de Macédoine, un des profonds politiques & des grands rois qui aient été placés sur le trône, parvint à l'empire de la Grece. VII. 914. *a*. Occasion que lui fournit la guerre sacrée. La victoire décisive de Chéronée sur les Athéniens & les Béotiens, couronna ses autres exploits. Premieres victoires par lesquelles Alexandre affermit sa domination dans la Grece. Ses voyages & ses exploits en Asie. C'est dans ce troisieme âge de la Grece qu'il faut admirer le nombre incroyable de grands hommes qu'elle produisit. Poetes, orateurs, philosophes, historiens qui fleurirent alors. *Ibid. b.*

Quatrieme âge de la Grece. Les principaux royaumes qui se formerent des débris de la fortune d'Alexandre, au nombre de douze ou treize, se réduisirent enfin à trois; l'Egypte, la Syrie & la Macédoine, qui subsisterent jusqu'à la conquête des Romains. Etat des Grecs au milieu de ces troubles. Naissance de la république des Achéens. Inutiles efforts d'Aratus pour réunir en un corps de république tout le Péloponese. VII. 915. *a*. Philippe II, roi de Macédoine, appellé par les Achéens contre les Etoliens. Guerre des alliés. Les Romains appellés contre Philippe. Etat de splendeur & de puissance où Rome se trouvoit alors. Victoire des Romains sur Philippe & sur Persée son fils, qui mirent fin au royaume de Macédoine. Politique employée par Rome pour tenir les Grecs dans l'impuissance de se réunir. Antiochus, roi de Syrie, engagé par les Etoliens à prendre les armes contre la république. Défaite de ce prince qui lui fit perdre l'Asie mineure, & ne fit qu'asservir davantage les Grecs à la puissance des Romains. Habileté de la conduite de ces derniers après la defaite d'Antiochus. *Ibid. b.* Etat d'avilissement où les Athéniens paroissoient alors. Guerres & victoires des Romains sur les Achéens. Pillage & destruction de Corinthe. La Grece devenue dès-lors province romaine, l'an de Rome 608. Héros que la Grece fit éclorre durant ce quatrieme âge. Philosophes célebres. VII. 916. *a*. Poetes distingués. Autres gens de lettres. *Ibid. b.*

Cinquieme âge de la Grece. Sa durée fut de cent-seize ans. La douceur du gouvernement des Romains retint la Grece sous leur dépendance, jusqu'au regne de Mithridate, qui fit sentir à l'univers qu'il étoit ennemi de Rome, & qu'il le seroit toujours. Succès de ce prince sur les premiers généraux Romains. Ravages que Sylla exerça dans la Grece, & particuliérement dans Athenes. La mort de Mithridate rendit la Grece aux Romains, sans qu'elle ait essuyé de nouvelles vicissitudes pendant les dissensions de César & de Pompée. Enfin, l'empire du monde étant passé entre les mains d'Auguste, il créa trois préteurs pour assurer davantage le repos de la Grece, ou plutôt sa servitude, dont la durée s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Nations barbares qui l'ont ravagée sous les successeurs d'Auguste & depuis la translation du siege impérial de Rome à Bizance. Etat de la Grece depuis l'invasion des Turcs dans le quatorzieme siecle. VII. 916. *b.*

Grecs, divers articles sur l'histoire des anciens Grecs. Empire des Grecs. V. 582. *a*. Colonies qu'ils envoyerent dans les pays voisins de la Grece. III. 649. *a*. Epoque du commencement de l'histoire de Grece. VIII. 140. *b*. En quel tems elle compta le plus de héros. 181. *b*. De l'entreprise des Perses contre les Grecs. 222. *b*. La liberté rendue à la Grece par les Romains en deux occasions différentes. VIII. 931. *a*, *b*. Fastes de l'histoire grecque. *Suppl.* IV. 127. *b*. — 141. *a*.

De la prééminence des Grecs dans les sciences & dans les arts. Caractere de leurs chefs-d'œuvre. IX. 279. *b*. Les lettres & les sciences marcherent toujours chez eux d'un pas égal & se servirent mutuellement d'appui. 409. *b*. L'érudition polie & le profond savoir faisoient le partage des génies du premier ordre. 410. *a*. Progrès des beaux-arts parmi eux. XI. 43. *a*, *b*. 44. *a*. De l'architecture des Grecs. IX. 804. *a*, *b*. Description de leurs maisons. 892. *b*. Histoire de l'éloquence grecque. XI. 559. *b*. — 566. *b*. De la musique des Grecs. X. 900. *a*, *b*. *&c.* Comment ils cultiverent l'art de la peinture. XII. 253. *b*. *&c.* 270. *b*. *&c.* De leurs poetes, *voyez* ce dernier mot. *Articles tirés des Supplémens.* Il n'est point vrai que les beaux arts soient nés chez les Grecs, *Suppl.* I. 591. *b*. 592. *a*. mais ils ont acquis chez eux une grande perfection. 592. *a*. Les Grecs les regardoient comme des moyens propres à former les mœurs, & à appuyer les maximes de la philosophie & de la religion. 593. *a*, *b*. Les Grecs ont été regardés universellement comme les arbitres du goût dans les beaux-arts. *Suppl.* IV. 594. *b*. Leur disposition naturelle à la poésie. 427. *a*, *b*. Histoire de leur poésie, divisée en quatre périodes. 442. *a*, *b*. Leur supériorité dans la peinture. *Suppl.* I. 382. *a*. Comment les artistes Grecs se sont élevés au beau idéal. *Suppl.* III. 515. *a*. Décadence des arts qui arriva ensuite dans la Grece. *Suppl.* I. 593. *b*. 594. *a*.

Réflexions sur la prééminence des Grecs dans les sciences & dans les arts. On ne peut s'empêcher de reconnoitre ici combien tant de faits éclatans qui ont illustré la Grece, sont dignes, sont même au-dessus des louanges que leur ont données les historiens. On ne voit guere de citoyens de Rome s'élever au-dessus de leur siecle & de leur nation. Dans la Grece, au contraire, vous voyez de ces génies vastes & créateurs, qui s'ouvrent un chemin nouveau, & qui pénétrant l'avenir, se rendent les maitres des événemens. La Grece abattue, conserva même une sorte d'empire bien honorable sur ses vainqueurs, ses lumieres fournirent l'orgueil des Romains; & leur république craignant d'abuser des droits de la victoire, tâchoit par ses bienfaits de distinguer la Grece des autres provinces qu'elle avoit soumises. Si des sciences nous passons aux beaux-arts, nous verrons que les Grecs n'ont point de rivaux en ce genre. VII. 917. *a*. Les grands maitres y sont grands jusques dans leurs négligences, & leurs fautes même nous instruisent. Avantages physiques des Grecs sur les autres peuples. La beauté fut un de leurs appanages. On ne sauroit croire de combien de précautions pour avoir de beaux enfans, ils aidoient l'influence naturelle de leur heureux climat. Les exercices auxquels ils étoient accoutumés donnoient à leur visage un air vraiment noble, joint à l'éclat de santé. Avantages de leur habillement chez les hommes & chez les femmes. On sent ainsi avec quelle facilité les maitres de l'art durent parvenir à rendre la belle nature. *Ibid. b.* Diverses causes qui ont concouru à la supériorité de cette nation dans la pratique des beaux-arts. Soins que prirent les Grecs pour les augmenter & les perpétuer. Hommages qu'ils rendoient aux célebres artistes. Singuliere reconnoissance que les Crotoniates ou les Agrigentins témoignerent à Zeuxis. Concours que les Grecs établirent entre les artistes: récompense accordée à celui qui réunissoit la pluralité des suffrages. Moyen dont on se servoit pour mortifier celui qui produisoit le plus mauvais ouvrage. *Ibid.* 918. *b*. Ces divers alimens d'émulation étoient peut-être encore fort au-dessous de la considération des orateurs, des historiens, des philosophes, *&c.* qui pénétrés eux-mêmes du mérite des beaux-arts & de celui des artistes, les célébroient de tout leur pouvoir. On ne vit point chez les Romains, ni la noble émulation qui animoit les Grecs, ni les productions sublimes de ces maitres de l'art. *Ibid. b.*

GRECS, (*Histoire des arts chez les*) ouvrages dont cet article fournit l'extrait. Histoire abrégée des arts: différens peuples qui les ont successivement cultivés. Quels ont été leurs progrès chez les nations où ils ont régné. *Suppl.* III. 254. *b*. Histoire des arts chez les Grecs. Quatre cens ans avant la guerre de Troie, l'Egypte étoit policée, & pendant ce tems-là, & même jusqu'au tems de Codrus, la férocité des mœurs des Grecs répondoit à la grossiéreté de leur esprit. Figures grossieres & informes qui leur tenoient lieu de statues dans la religion. Progrès que fit parmi eux la sculpture. *Ibid.* 255. *a*. De la gravure en cachet chez les anciens. Causes des différences de l'art chez les différentes nations. Influence du climat sur la constitution des peuples & sur

leur maniere de penser. L'élégance des formes proportionn... à la pureté & à la chaleur du climat. Beauté des femmes chez les Grecs. *Ibid. b.* Causes physiques & morales qui contribuerent aux progrès de l'art parmi eux. Les Grecs qui vivoient sous un ciel & sous un gouvernement tempérés, avoient des idées & une langue pittoresques. Leur langue se perfectionna sur-tout parmi les colonies fixées dans l'Asie mineure. Le même pays inspira les poëtes, les philosophes, & forma les historiens. Le trône des arts & des sciences fixé ensuite dans Athenes. Différentes qualités guerrieres des peuples de la Grece. Effets de la musique sur les Arcadiens. *Ibid.* 256. *a.* Des monumens que nous ont laissés les Grecs, dans les tems où ils jouissoient de leur liberté. Moyens par lesquels il seroit facile de reproduire chez les Grecs modernes l'héroïsme, le génie, les vertus & les talens. Pourquoi la sculpture & ensuite la peinture ont été perfectionnées avant l'architecture. Histoire de la peinture chez les Grecs. *Ibid. b.* Les meilleurs statuaires & les meilleurs peintres de l'école romaine n'ont point de justes notions du beau idéal. Mais les Grecs s'y sont élevés dans tous les genres. Comment ils acquirent de justes idées de la beauté du corps humain. Caracteres par lesquels ils distinguoient les traits propres à chaque divinité. *Ibid.* 257. *a.* Les Grecs étoient persuadés que plus on met de mouvement & de contorsion dans les traits & dans les muscles, plus on détruit la noblesse. Profil du visage des statues grecques. Leurs différens caracteres de beauté. *Ibid. b.* Ceux des pieds & de la poitrine. Ouvrages à consulter sur l'histoire de l'art chez les Grecs. *Ibid.* 258. *a.* Délicatesse, grace & précision qu'on remarque dans leurs gravures de cachets. La religion des Grecs favorable aux progrès de l'art. Divers arts utiles ou d'agrément auxquels ils se sont appliqués. Pourquoi, selon l'abbé Roussier, les Grecs chantoient juste, & nous, nous chantons faux. *Ibid. b.*

Grecs modernes. Observation sur leur extérieur & leur figure. VIII. 346. *a.* Erudition cultivée parmi eux depuis la destruction de l'empire d'occident. V. 915, *a*, *b.* Etat des lettres & de la philosophie chez les Grecs, depuis le huitieme siecle jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs. VIII. 520. *a.* Lectures auxquelles ils se bornent: leur peu de goût pour les sciences. II. 233. *b.* Arbitres que les chrétiens grecs ont dans chaque ville en Turquie. V. 822. *b.* Comment les Turcs se moquent du babil des Grecs. X. 851. *b.* Adoption pratiquée parmi eux. *Suppl.* I. 173. *b.* Enterremens des Grecs modernes. XII. 766. *a.* Leur ignorance dans la navigation. XIII. 78. *b.* Années des Grecs. I. 391. *b.* l'inoculation reçue chez eux. VIII. 770. *b.*

Grecs modernes, considérés par rapport à la religion. (*Hist. eccl.*) Commencement & consommation du schisme des Grecs. Tentatives inutiles pour leur réunion avec l'église romaine. Il y a cependant parmi eux bon nombre de catholiques. Patriarches reconnus par les Grecs schismatiques. Ceux qui habitent la Grece ne reconnoissent que le patriarche de Constantinople. VII. 918. *b.* Tous leurs patriarches & évêques sont religieux de l'ordre de S. Basile ou de S. Chrysostome. Habits des prélats & religieux grecs. On ne célebre qu'une messe par jour, & deux les fêtes & dimanches. Bible dont ils se servent. Leur doctrine. Quelques-unes de leurs pratiques religieuses. Ignorance dans laquelle ils vivent. On compte parmi eux plusieurs sectes chrétiennes répandues en orient, qui ont leurs évêques & leurs patriarches. *Ibid.* 919. *a.*

Grecs, (*Hist. ecclés.*) de l'ancienne église d'orient. V. 420. *b.* Des anciennes églises des Grecs. 421. *b.* Eglise grecque. 425. *a.* Histoire du schisme des Grecs. XIV. 766. *a*, *b.* &c. Conciles où l'on travailla à la réunion des Grecs & des Latins. IX. 302. *a.* Leurs livres liturgiques. IX. 598. *a.* Livre qu'ils nomment eucologe. VI. 136. *b.* Leur liturgie sur la transubstantiation. IX. 597. *a.* Livre ecclésiastique qu'ils nomment synaxarion. XV. 746. *a.* Autre appelée typique. XVI. 782. *a.* Recueil des offices en usage dans l'église grecque. I. 496. *b.* VIII. 311. *b.* Carême des Grecs. II. 682. *b.* Instrument au bruit duquel ils s'assemblent à l'église dans les états du grand-seigneur. VIII. 23. *a.* *Suppl.* I. 207. *a.* Lecture des évangiles dans l'église grecque. VI. 118. *b.* Leur sentiment sur la nature de Dieu, sur sa spiritualité & sur l'incarnation du verbe. VIII. 572. *b.* 573. *a.* Moines grecs. X. 617. *b.* Chrétiens grecs appelés Syriens. XV. 772 *b.*

Grece, (*Géog. anc.*) anciennement nommée Hellas. VIII. 10... Murailles considérables élevées dans la Grece. X. 866. *b.* De l'ancienne population de la Grece. XIII. 89. *a.* 94. *b.* Voyage historique des Grecs par Pausanias. XV. 224. *a*, *b.* Principaux temples de la Grece. XVI. 63. *b.* 64. *a*, *b.* Des vins de Grece. XVII. 290. *b.* 301. *a.*

Grece, (*Géogr.*) divers pays compris aujourd'hui sous le nom de Grece. Bornes de la Grece moderne. VII. 919. *a.* Officiers par lesquels s'exerce le gouvernement politique. Religion de la Grece. Langues du pays. Denrées dont il se fait un grand commerce. Productions de chacune des principales îles de l'Archipel. Comparaison de la Grece moderne à l'ancienne. *Ibid. b.*

Grece Asiatique, (*Géogr. anc.*) En quoi elle consiste. Colonies que ces Grecs envoyent le long de la Propontide & même jusqu'au fond du Pont-Euxin. VII. 919. *b.*

Grece ..., (*Géogr. anc.*) Divers pays qu'elle comprenoit. Le P. Briet en a fait une table dont on trouve ici l'abrégé. Ville que comprenoient la Pouille, la Messapie, & l'Œnotrie. VII. 919. *b.* Origine de la dénomination de *grande Grece.* La Grece italique a été jadis nommée *grande Grece*, avec beaucoup de fondement, puisqu'elle étoit en ...lité plus grande que la véritable Grece. Il est vrai néanmoins que la grande Grece diminua insensiblement, à mesure que la république romaine s'aggrandit. Hommes illustres que la Grece italique a produits. *Ibid.* 920. *a.*

Grece propre, (*Géogr. anc.* pays qu'elle comprenoit. VII. 920. *a.*

GRECOURT, (Jean-Baptiste Villart de) poete. XVI. 491. *a.*

GRECQUE, (*Reliure*) description & usage de l'instrument qui porte ce nom. Reliure à la grecque. VII. 920. *b.*

GREENWICH, (*Géogr.*) ville d'Angleterre, remarquable par son observatoire & son hôpital, en faveur des matelots. C'est à Greenwich que naquit Henri VIII. Caractere & histoire de ce prince. Elizabeth sa fille naquit dans le même lieu. Observations sur son regne. Paroles remarquables qu'elle dit à son parlement après la dispersion de la flotte invincible. VII. 920. *b.*

Greenwich, (*Observatoire de*) XI. 323. *b.* 324. *a*, *b.* 325. *a*, *b.* Description du quart de cercle mural de cet observatoire. XIII. 668. *a*, *b.* &c.

GREFFE, (*Jurispr.*) le bureau de ce nom est ordinairement près du tribunal auquel il a rapport. VII. 920. *b.* On entend quelquefois par le terme de *greffe*, l'office de greffier. Chaque tribunal a au moins un greffe. Observations sur ces offices, tels qu'ils étoient anciennement, & tels qu'ils sont aujourd'hui.

Greffe des affirmations. VII. 921. *a.*
Greffe des apprentissages. VII. 921. *a.*
Greffe des arbitrages. VII. 921. *a.*
Greffe de l'audience. VII. 921. *a.*
Greffe en chef. VII. 921. *a.*
Greffe civil, *voyez* Dépôt.
Greffe des criées ou des décrets. VII. 921. *a.*
Greffe criminel, *voyez* Dépôt.
Greffe des dépôts, *voyez* Dépôt.
Greffe des domaines des gens de main-morte. VII. 921. *b.*
Greffe de geole. VII. 921. *b.*
Greffe des hypotheques. VII. 921. *b.*
Greffe des insinuations. VII. 921. *b.*
Greffe des présentations. VII. 921. *b.*
Greffe sanguin. VII. 921. *b.*

Greffe, appellé chez les Romains *tabularium.* XV. 811. *b.* Le terme de clergie & d'écriture autrefois synonyme à celui de greffe. III. 529. *b.* Communication au greffe ou par voie de greffe. 731. *a.* Diverses ordonnances des rois de France au sujet des greffes, écritures & tabellionages. V. 370. *b.* Clerc du greffe. III. 525. *a.* Greffe de la chambre des comptes. 789. *b.* Greffe des dépôts. IV. 865. *a.* Greffe des insinuations ecclésiastiques. VIII. 790. *a.* Greffe criminel au parlement de Paris. XII. 17. *b.*

Greffe. (*Jardin.*) Double signification de ce mot. C'est avec raison qu'on a dit que la greffe est le triomphe de l'art sur la nature. Divers avantages ... cette opération. VII. 921. *b.* Explication des différentes méthodes de greffer. *Ibid.* 922. *a.*

Greffe en fente. C'est la plus ancienne façon de greffer. On en fait usage sur tous les fruits à pepin. Sujets sur lesquels on peut l'appliquer. Saison propre à faire cette greffe. Comment on doit choisir la greffe proprement dite, & la conserver jusqu'au tems de l'opération. Attirail qu'exige cette maniere de greffer. VII. 922. *a.* Façon d'y procéder. On peut mettre deux greffes sur le même sujet, ou même quatre, s'il est gros. La greffe en fente est moins usitée que celle en écusson, quoiqu'elle pousse plus vigoureusement. *Ibid. b.*

Greffe en couronne. Directions sur cette maniere de greffer. Arbres pour lesquels on en fait usage. VII. 922. *b.*

Greffe à emporte-piece. En quels cas on s'en sert. Maniere d'y procéder. VII. 923. *a.*

Greffe en flûte, la plus difficile de toutes les méthodes de greffer. Tems auquel on la fait. Description de cette opération. VII. 923. *a.*

Greffe en approche. En quoi elle consiste. VII. 923. *a.* Cette méthode réussit difficilement. On ne s'en sert que pour quelques arbrisseaux curieux. *Ibid. b.*

Greffe en écusson. Eloge de cette méthode, la plus expéditive,

tive, la plus étendue, la plus simple & la plus sûre de toutes les méthodes de greffes. En quel tems on peut greffer en écusson. Circonstances dans lesquelles cette opération se pratique. Ecusson à la pousse. Ecusson à œil dormant. Détails sur cette façon de greffer. VII. 923. *b.* Autres manieres que la trop grande incertitude de leur succès a fait négliger. Diverses utilités de la greffe. *Ibid.* 924. *a.* Merveilleux effets que les anciens attribuoient, sans fondement, à la greffe. Les changemens que l'on peut opérer par le moyen de la greffe, sont plus bornés qu'on ne pense. Il faut, entre l'arbre que l'on veut faire servir de sujet, & celui que l'on veut y greffer, un rapport qui n'est pas toujours indiqué sûrement par la ressemblance de la fleur & du fruit. *Ibid. b.*

GREFFE. (*Hist. nat. & Jardin.*) Ni Moïse, ni Hésiode, ni Homere, ne parlent de cette importante opération du jardinage. Histoire hypothétique de l'invention de la greffe & de ses différentes especes. *Suppl.* III. 258. *b.* Des causes qui ont produit des variétés dans les différentes especes d'arbres ou de plantes. *Ibid.* 259. *a.* La greffe considérée comme moyen propre à établir la véritable parenté des végétaux. Cette parenté ne peut s'établir avec certitude sur les analogies qui frappent nos yeux. Exemple qui montre que certaines plantes, qui n'ont aucune ressemblance extérieure, se greffent l'une sur l'autre avec succès. L'analyse chymique peut être regardée comme un autre moyen de découvrir l'affinité des plantes. *Ibid. b.* Espece d'arbre qui se refuse à sa propre greffe. Exemple qui prouve que les seves de deux différentes especes peuvent quelquefois se mêler pour se dévorer & tuer la plante. Des greffes du mûrier blanc sur le mûrier noir. Quoique la ressemblance entre les parties sexuelles & entre celles de la fructification de différens arbres, n'assure pas toujours le succès de la greffe, elle indique cependant les essais qu'on doit tenter. Elle sert à propager les variétés estimables qu'a fait naître un accouplement fortuit, ou l'irrégulier concours d'autres causes. Elle avance l'âge de la maturité de l'arbre. *Ibid.* 260. *a.* Elle perfectionne les fruits & avance leur précocité, ou retarde le tems de leur cueillette. Regles à observer pour que cette amélioration ait lieu. Quel est à-peu-près le seul avantage que l'on doive attendre de la greffe d'un arbre sur lui-même. Mauvais effets de la greffe répétée sur un même sujet. *Ibid. b.* Il n'est point vrai que la greffe en approche ne soit d'aucune utilité, ni que les arbres qui la portent, bornés dans leur végétation, atteignent vîte le terme de leur croissance. Cela n'arrive que lorsqu'elle est mal exécutée. Quatre différentes situations dans lesquelles elle se fait. L'ente préférable à l'écusson en bien des cas. *Ibid.* 261. *a.* Précautions essentielles à sa réussite. Autre espece de greffe en fente, dont on a vu de très-bons effets. Avantages de la greffe en flûte. Expériences à tenter pour perfectionner l'art de la greffe. *Ibid. b.* De l'art de varier, suivant les especes, la maniere ordinaire d'écussonner. *Ibid.* 262. *a.*

Greffe. Observations sur la greffe des arbres. *Suppl.* I. 521. *b.* 522. *a.* Des arbres en pépiniere. *Suppl.* IV. 295. *a.* Bourrelet qui se forme au-dessous d'une greffe. II. 371. *a.* Espece de cire dont on se sert dans la greffe des arbres. X. 634. *b.* Greffe des arbres en pépiniere. XII. 321. *b. &c.* Des bosses qui naissent autour des greffes. 724. *b.* Fruits singuliers qu'on obtient par plusieurs greffes sur le même arbre. XIV. 35. *a.* De la maniere de greffer la vigne. XVII. 270. *b.* *Voyez* à leurs articles, ce qui concerne la greffe des différentes especes d'arbres.

GREFFIER. (*Jurispr.*) La fonction de greffier étoit plus honorable chez les Grecs que chez les Romains. Condition servile des greffiers ou notaires chez ces derniers, jusqu'au tems d'Arcadius & Honorius. Ensuite la fonction de greffier fut mise au nombre des offices municipaux. Les présidens & autres gouverneurs des provinces se servoient de leurs clercs, domestiques, pour greffiers, *&c.* Changement que firent à cet égard Arcadius & Honorius. VII. 924. *b.* L'office ou cohorte d'un gouverneur étoit composé de quatre sortes de ministres, dont les greffiers réunissent aujourd'hui toutes les fonctions. Ces ministres étoient appellés *exceptores*, *regendarii*, *cancellarii* & *actuarii.* En France, les juges se servoient anciennement de leurs clercs pour greffiers; ce que défendit ensuite Philippe-le-Bel. Ces clercs étoient d'abord amovibles, *ad nutum judicis.* Dans les cours d'église, il n'y avoit point de greffier en titre d'office. Philippe le-Bel révoqua les aliénations qui avoient été faites en faveur de plusieurs personnes de ces notairies. Charles IV ordonna que les greffes seroient donnés à ferme. Divers noms sous lesquels les greffiers étoient désignés. Des anciens greffiers au parlement. *Ibid.* 925. *a.* Les greffes donnés à ferme. Cet usage aboli en 1360. Il y avoit en 1361, trois greffiers au parlement. Ces greffiers compris dans la liste des notaires du roi. Comment se payoient les gages des greffiers. En quel tems les notaires des autres tribunaux prirent le nom de *greffiers*. De l'usage de donner les greffes royaux à ferme. En 1580, Henri III réunit les greffes à son domaine. Les greffiers du parlement furent créés en charge dès 1577; mais cela ne fut exécuté qu'en 1673. *Ibid. b.* Commis-greffiers établis en titre d'office en 1577. Le même édit leur attribue la moitié des émolumens qu'avoient les greffiers en chef. *Ibid.* 926. *a.*

Greffier d'appeaux. VII. 926. *a.*

Greffiers des baptêmes, mariages & sépultures. But de leur établissement en 1691. Descriptions de l'édit qui les établissoit. Suppression de ces greffiers en 1716. VII. 926. *a.*

Greffiers des bâtimens ou *des experts*, ou *de l'écritoire.* Création du premier office de cette espece en 1565. VII. 926. *a.* Diverses créations & suppressions de ces offices. *Ibid. b.*

Greffiers des chancelleries. Création de quatre de ces offices en 1674, pour la grande chancellerie. En 1692, le roi en créa de semblables près les cours supérieures. Il y en a huit en la chancellerie du palais à Paris. VII. 926. *b.*

Greffier en chef. Dans quelques tribunaux, il y a un greffier en chef pour le civil & un pour le criminel, *&c.* VII. 926. *b.*

Greffiers du premier chirurgien du roi. Etablissement de ces greffiers. Ils furent supprimés dans les provinces du royaume en 1692. En 1723, le premier chirurgien a été rétabli dans le droit de nommer des lieutenans & greffiers dans toutes les villes où il y a archêveché, évêché. Exécution de cet édit en 1736. VII. 926. *b.* Quel est le dépôt des registres de chaque communauté de chirurgiens & des barbiers-perruquiers. Privileges de ceux qui sont nommés pour remplir la fonction de greffier dans les communautés de chirurgiens. *Ibid.* 927. *a.*

Greffiers-commis. Tems de leur création dans les cours souveraines & autres jurisdictions royales. Titre qu'ils avoient autrefois. Celui qu'ils ont aujourd'hui. Autres officiers nommés *commis du greffe.* VII. 927. *a.*

Greffiers-commis, praticiens qu'un juge nomme pour faire quelque acte particulier, *&c.* VII. 927. *a.*

Greffiers des criées. VII. 927. *a.*

Greffier criminel. Etablissement de ces sortes de greffiers. VII. 927. *a.*

Greffier en chef au criminel du parlement. VII. 927. *a.*

Greffiers des dépris. Leur création en 1627, & suppression en 1692. VII. 927. *a.*

Greffiers des instructions. VII. 927. *b.*

Greffiers des inventaires. Création de ces officiers en 1622 & 1639, pour certaines provinces. Leur suppression en 1702. Ces offices ont été unis à ceux des justices royales & à ceux des notaires. VII. 927. *b.*

Greffiers des notifications. A quelle occasion ces offices furent créés en 1587. Diverses créations & suppressions de ces offices. On les a depuis appellés *greffiers des insinuations.* VII. 927. *b.*

Greffiers en peau. VII. 928. *a.*

Greffier plumitif. VII. 928. *a.*

Greffiers des subdélégations. VII. 928. *a.*

Greffiers des tailles ou *des paroisses.* Leur établissement en 1515. Diverses créations & suppressions de ces offices. VII. 928. *a.*

Greffier. Connexité entre les fonctions de notaire & de greffier. XI, 233. *b.* Greffier de l'épargne chez les anciens Romains. XIV. 813. *a, b.* Greffier nommé *cancellarius.* II. 587. *b.* Greffier des chartres III. 221. *b.* Clerc greffier ou secrétaire. 525. *a.* Greffier de la chambre des comptes. 789. *b.* Greffier en chef dans le grand conseil du roi. IV. 10. *b.* Greffier du conseil du roi. 21. *a.* Greffier-conservateur. 33. *b.* Greffier-conservateur des hypotheques. 35. *a, b.* Contrôle des greffiers. 150. *b.* Greffier en chef de la cour des aides. 364. *b.* Greffier de la cour des aides. 365. *a, b.* Greffier garde-sac. VII. 495. *b.* Notaire-greffier. XI. 244. *a.* Greffiers civils & criminels du parlement. XII. 11. *b.* — 13. *a.* 16. *a.* — 18. *a.* Greffier du parlement, autrefois dit *clerc des arrêts.* III. 524. *a.* Clercs ou greffiers des commissaires du roi ou du parlement. *Ibid. a, b.* Greffier des présentations. XII. 18. *a.* Plumitif des greffiers. 801. *b.* — *Voyez* CLERC & TABELLION.

GREGEOIS, *feu.* VI. 646. *a, b.*

GRÉGOIRE I, (*Saint*) ou *le Grand.* XII. 346. *b.* Il refusa le titre d'évêque universel. XI. 383. *b.* XVII. 406. *b.*

GRÉGOIRE VII. Observations sur son pontificat. XV. 247. *a, b.* Sur les derniers jours de ce pape. XIV. 541. *b.* Ses maximes sur l'autorité royale. VII. 225. *a, b.* XVI. 91. *a.* Les interdits communs sous son pontificat. VII. 816. *a.* Interdit qu'il lança sur la Pologne. *Suppl.* II. 7. *b.* Querelles touchant les investitures. VIII. 864. *a, b.* Affaires de Henri IV, empereur, & de Grégoire. *Ibid.* & *Suppl.* III. 327. *a, b.* Boleslas II, roi de Pologne, excommunié par ce pape. XII. 931. *a.*

GRÉGOIRE X. Observations sur ce pape. XII. 688. *b.*

GRÉGOIRE XI. Observations sur ce pape. IX. 647. *a.*

GRÉGOIRE *de Nazianze*, (*Saint*) XI. 66. *a.* XII. 343. *a.*

GRÉGOIRE *de Nysse*, (*Saint*) XI. 294. *b.* XII. 343. *b.*

GRÉGOIRE *de Tours*, (*Saint*) XIV. 295. *b.* Usage qu'il faisoit du sort. XV. 377. *a.* 379. *a.*

GRÉGOIRE *de Néo-Césarée*, (*Saint*) appellé *Thaumaturge*. XVI. 223. *b*.

GRÉGOIRE, (*Pierre*) professeur de droit. XVI. 453. *a*.

GRÉGORIE, (*Jacques*) ses ouvrages sur l'optique. XI. 518. *b*. Son télescope de réflexion. XVI. 43. *a*, *b*. 44. *a*, *b*.

GRÉGORIEN. (*Hist. eccl.*) Rit grégorien. VII. 928. *a*. Chant grégorien, calendrier grégorien, année grégorienne, époque grégorienne. *Ibid. b*.

Grégorien. Année grégorienne. I. 389. *a*. Calendrier grégorien. II. 553. *a*. Code grégorien. III. 575. *b*. Epacte grégorienne. V. 742. *b*. Chant grégorien. *Voyez* PLAIN-CHANT.

GREIFENSTEIN, montagne de Misnie: roches singulieres de cette montagne. Vol. VI. des planch. Regne minéral, 4ᵉ collection, pl 2.

GREIFFENBERG. (*Géogr.*) Observations sur trois villes de ce nom dans les états du roi de Prusse. *Suppl*. III. 262. *a*.

GREIN, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans l'Autriche supérieure. Etablissemens les plus remarquables qu'elle renferme. Passage périlleux du Danube, auquel elle donne son nom. *Suppl*. III. 262. *b*.

GRÊLE. (*Physiq.*) Sa formation. Variétés qu'on remarque dans les grains de grêle. D'où dépend leur grosseur. Pourquoi celle qui tombe sur les montagnes est plus petite, selon l'observation de quelques physiciens, que celle qui tombe dans les vallées. La grêle n'est jamais d'une densité uniforme, depuis sa surface jusqu'au centre. VII. 928. *b*. Jusqu'où peut aller la grosseur des grains, lorsqu'elle n'excede point celle des gouttes de pluie. Grosseur prodigieuse dont la grêle a été quelquefois. Pourquoi les grains de grêle sont ronds. Causes qui peuvent empêcher que cette rondeur ne soit parfaite. La grosse grêle est tantôt conique ou pyramidale, quelquefois hémi-sphérique ou fort anguleuse. Les grains qui tombent dans le même orage, sont tous à-peu-près de même figure. Variétés dans la transparence & la couleur de la grêle. Sorte de grêle connue sous le nom de *grésil*. *Ibid*. 929. *a*. On ne doit pas confondre le grésil avec une autre sorte de grêle fort menue aussi, qu'on voit quelquefois tomber par un tems calme & tempéré, & qui se fond presque toujours en tombant, *&c*. Diverses circonstances dont la chûte de la grêle est accompagnée: un tems sombre & orageux; un vent impétueux; beaucoup de variation dans la direction des vents; un bruit causé dans l'air par le choc des grains; la pluie la précede ou la suit; elle est presque toujours accompagnée du tonnerre; aux approches de l'orage & lorsqu'il a grêlé, l'air se refroidit considérablement. On a des exemples qu'il a grêlé pendant la nuit, quoique de célebres physiciens paroissent persuadés qu'il ne grêle que pendant le jour. Saisons dans lesquelles la grêle est plus fréquente. Exemples qui montrent que la grêle peut tomber en hiver. *Ibid. b*. Funestes effets de la grêle. Tous les pays ne sont pas également sujets à la grêle. Elle tombe rarement sur les montagnes fort élevées. De deux champs voisins exposés au même orage, l'un sera ravagé & l'autre épargné. Explication de la grêle, selon Descartes: observations sur son hypothese. Examen du sentiment de ceux qui pensent qu'à la hauteur où se forme la grêle, le froid de l'atmosphere est toujours assez considérable pour convertir l'eau en glace. *Ibid*. 930. *a*. Hypothese de Musschenbroeck. Celle de M. Hamberger. Celle de M. de Mairan. Selon l'auteur d'une dissertation qui a remporté le prix au jugement de l'académie de Bordeaux, la grêle est un mélange d'eau glacée, de sel volatil, de sel concret & de soufre: c'est le résultat d'une congelation artificielle, produite par le moyen des sels. Peut-être suffira-t-il de combiner ces explications d'une certaine maniere, pour approcher beaucoup du systême de la nature. Le refroidissement graduel des gouttes d'eau, jusqu'à ce qu'elles se convertissent en glace, peut être causé par quelque opération semblable à quelques-unes de nos opérations chymiques. *Ibid. b*. Le tonnerre qui accompagne le plus souvent la grêle, prouve que l'air est chargé de plusieurs sortes d'exhalaisons. Une certaine quantité d'alkalis volatils combinés avec l'eau & l'acide vitriolique dans une nuée, y exciteront un froid considérable. Ce froid ne glacera point les gouttes d'eau intimément mêlées avec l'alkali volatil; mais il pourra glacer les gouttes voisines auxquelles il se communiquera. Causes du tonnerre en tems de grêle. Pourquoi il grêle plus fréquemment sur la fin du printems & pendant l'été. *Ibid*. 931. *a*.

Grêle. Cause qui la produit. XI. 543. *b*. 544. *a*, *b*. Pourquoi tous les orages ne donnent pas de la grêle. 547. *a*. Effets de la grêle sur les plantes. XI. 724. *a*.

GRELE, (*Chirurg.*) maladie des paupieres. Ce n'est point une maladie dangereuse; mais elle est quelquefois très-incommode. L'opération est ici l'unique ressource. Différentes manieres de la pratiquer, suivant les différens sieges de la tumeur. VII. 931. *a*. En quoi consiste le pansement. *Ibid. b*.

GRÊLE, (*Tabletier-Cornetier*) VII. 931. *b*.

GRÊLE. (*Gramm.*) Significations & usages de ce mot, considéré comme adjectif. VII. 931. *b*.

GRÊLE, (*Anatom.*) muscle de la jambe. Sa description. Muscle appellé *grêle antérieur*. VII. 931. *b*.

GRELIN. (*Corderie*) Les grelins se fabriquent comme les aussieres. Différence entre ces deux parties de la corde. Avantages que les grelins ont sur les aussieres, selon M. Duhamel. VII. 931. *b*. On peut faire des grelins avec toute sorte d'aussieres. Grelins en queue de rat. Maniere de les faire. *Ibid*. 932. *a*.

Grelins, sorte de cordes. IV. 205. *a*. 217. *a*. 234. *b*. Grelins en queue de rat. 237. *b*. Archigrelins. I. 615. *a*.

GREMIL ou *Herbe aux perles*. (*Botan.*) Caracteres de ce genre de plante. Sa description. Lieux où elle croit. VII. 932. *a*. *Voyez* LARME *de Job*.

GREMIL. (*Mat. médic.*) Sa graine est émulsive, diurétique & adoucissante. Vertus qu'on lui attribue contre les petits calculs. VII. 932. *a*. Manieres de l'administrer en remede. Observations sur ces vertus prétendues de chasser les graviers & de favoriser la sortie du fœtus. Compositions de notre pharmacopée, dans lesquelles cette graine est employée. Autres gremils qu'on substitue souvent à l'herbe aux perles. *Ibid. b*.

GREMIL *rampant*. (*Bot.*) Sa description. Nom que lui donnent les botanistes. Propriétés qu'on lui attribue, de même qu'au gremil, appellé *larme de Job*. VII. 932. *b*.

GRENADE. (*Pharm. & Mat. médic.*) Des trois especes de grenade, on n'emploie gueres en médecine que la grenade aigre. Qualités du suc de grains de grenade. Sirop qu'on prépare avec ce suc. Propriétés & usages des grains de grenade. VII. 932. *b*. Eau de grenades qui se fait dans les lieux où elles sont communes. Ses usages. Observations sur les propriétés de l'écorce de grenade. Maniere de l'administrer intérieurement. Usages extérieurs de cette écorce. Vertus des fleurs appellées *balaustes*. *Ibid*. 933. *a*.

GRENADE, (*Litt.*) symbole de Cérès. XV. 730. *b*.

GRENADE, (*Blason*) fruit du grenadier. Comment on le représente. Grenade ouverte. Etymologie du mot. *Suppl*. III. 262. *b*.

GRENADE. (*Art milit.*) Maniere de jetter les grenades. Distance à laquelle le soldat les peut jetter. Espece de grenades qui ne se jettent point à la main. VII. 933. *a*.

Grenades, *fusées pour les*. VII. 386. *a*.

GRENADE *d'artifice*, (*Artific.*) VII. 933. *a*.

GRENADE, *royaume de*, (*Géogr.*) description géographique, VII. 930. *a*. & productions de ce pays. Propriété de cette province dans le tems que les Maures la possédoient. Depuis leur expulsion, elle ne fait que dégénérer. *Ibid. b*.

Grenade. Hautes montagnes de ce royaume. *Suppl*. I. 323. *b*.

GRENADE, (*Géogr.*) ville d'Espagne. Prise de cette ville sur les Maures, par Ferdinand V, en 1492. Regrets & larmes de Boabdilla en quittant cette ville si peuplée, si riche & si ornée. Restes de magnificence qu'elle a conservés. Son commerce en soie. Sa situation riante & avantageuse. Cette ville est la patrie de Louis de Grenade, de Suarez & de Marmol. Leurs ouvrages. VII. 933. *b*.

Grenade. Chancellerie de cette ville. III. 116. *a*.

Grenade, ville de l'Amérique espagnole. VII. 933. *b*.

GRENADE, *la Nouvelle*, (*Géogr.*) pays de l'Amérique méridionale. Alimens dont se nourrissent les sauvages des vallées. Productions du pays. Sa capitale. VII. 933. *b*.

Grenade, *la*, isle de l'Amérique septentrionale, l'une des Antilles. Son étendue. VII. 933. *b*.

GRENADIER, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Description du grenadier domestique. Description du grenadier sauvage. VII. 934. *a*. Lieux où il vient naturellement. *Ibid. b*.

Grenadier. Fleurs du grenadier sauvage. II. 32. *a*.

GRENADIER, (*Agricult.*) différentes especes cultivées par les curieux. Maniere de les cultiver. Comment on doit les tailler. Remede à apporter lorsque les grenadiers en caisse coulent. Maniere de les multiplier de marcottes. VII. 934. *b*. Maniere de les perpétuer de bouture. Comment on doit les préserver du froid. Tems auquel fleurissent les grenadiers à fleur double, & qui ne donnent point de fruit. Comment les Anglois disposent de leurs grenadiers. Description du grenadier nain d'Amérique. Précautions à prendre pour le conserver. *Ibid*. 935. *a*.

GRENADIER. (*Botan. Jardin.*) Noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. Ses especes & variétés. *Suppl*. III. 262. *b*. Lieux où croissent les grenadiers. Leur culture. *Ibid*. 263. *a*. Différentes sortes de grenadiers, selon Pline. Usages auxquels on appliquoit, de son tems, l'écorce & la fleur. *Ibid. b*.

GRENADIER. (*Art milit.*) Création des grenadiers en 1667. Objet de leur institution. Origine de leur nom. Toutes les puissances de l'Europe ont des grenadiers. Ils furent d'abord établis en France au nombre de quatre par compagnie, & ensuite réunis en compagnies particulieres, à l'exception de quelques régimens étrangers au service du roi. Compagnies de grenadiers établis en 1744, dans chaque bataillon de milice. Le corps des grenadiers est le modele de la bravoure & de l'intrépidité. VII. 935. *a*. Conditions auxquelles un

soldat entre dans ce corps. Prérogatives du grenadier. Grenadiers postiches qui remplissent provisoirement les places vacantes. On s'est fixé en France à une compagnie de 45 grenadiers par bataillon composé de 685 hommes. Fureur destructive que le relâchement de la discipline avoit laissé naître dans le corps des grenadiers. *Ibid. b.*

Grenadiers. Usage & emploi de cette compagnie. II. 135. *b.* Outils ordonnés dans les compagnies de grenadiers. VIII. 8. *b.*

GRENADIERS *à cheval.* (*Compagnie des*) Création de cette compagnie en 1676 ; elle fut unie à la maison du roi. D'où elle fut tirée , & comment elle fut composée. VII. 935. *b.* Divers exemples de sa bravoure & de son intrépidité. Le roi en est le capitaine. Le corps qui lui donna naissance, la soutient encore aujourd'hui. Epreuve des sujets présentés pour y être admis. Cette compagnie est la plus nouvelle de la maison du roi. Divers changemens qu'elle a soufferts depuis son institution. *Ibid.* 936. *a.*

GRENADIERS *de France*, (*Corps des*) sa formation en 1749. Principaux officiers de ce corps. L'état major de chaque brigade réglé en 1756. VII. 936. *a.* Officiers qui commandent chacune des 48 compagnies de ce corps. Comment se fait le remplacement des grenadiers qui manquent. *Ibid. b.*

Grenadier postiche. Comment se fait le choix de ces soldats dans l'infanterie françoise. Dédommagement payé aux capitaines des compagnies dont ils sont tirés. Dans les milices , les grenadiers postiches forment une compagnie particuliere établie dans chaque bataillon en 1746. Compagnies d'où ils sont tirés. Compagnie à laquelle il fournissent. VII. 936. *b.*

GRENADIERS-ROYAUX. (*Régiment des*) Création des régimens de grenadiers-royaux en 1745 , & en 1746. VII. 936. *b.* Diverses occasions dans lesquelles ces corps se signalerent. Comment on disposa de ces régimens à la paix. De quelle maniere on les prépare durant la paix aux opérations qu'ils doivent exécuter pendant la guerre. Les bataillons de grenadiers-royaux fournissent chaque année au corps des grenadiers de France , les remplacemens qui y sont nécessaires. Lors du licenciement des compagnies , on leur permet , par distinction, d'emporter leurs habits. Appointemens journaliers que le roi leur accorde pendant tout le tems de leur séparation. *Ibid.* 937. *a.*

GRENADIERE , (*Ceintur.*) espece de gibeciere. VII. 937. *a.*

GRENADIERES , (*Arquebus.*) pieces du fusil. *Suppl.* III. 159. *b.*

GRENADIERE , ou *grande sautreliere*, ou *boiteux*, ou *chapeau à sauterelles* , (*Pêche*) espece de filet qui étoit en usage dans l'amirauté de Boulogne. VII. 937. *a.* Sa description. Autre espece de grenadiere. Ces pêches ont été défendues. *Ibid. b.*

GRENADILLE , (*Bot. exot.*) ou *fleur de la passion.* Les botanistes rapportent un très-grand nombre d'especes de ce genre de plantes. Ouvrages à consulter sur ce sujet. Tournefort a fait d'une de ces especes un genre particulier sous le nom de *murucuja*. Espece de grenadille nommée *pomifere* , par le P. Feuillée. Description de son fruit. VII. 937. *b.*

GRENADILLE ou *fleur de la passion* , (*Bot. Jardin.*) noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. Ses especes & variétés. *Suppl.* III. 263. *b.* Lieux où elles croissent. Leur description, culture, qualités & usages. *Ibid.* 264. *a*, *b*.

Grenadille , voyez sur cette fleur. VI. 858. *a.* IX. 456. *b.*

GRENAILLE. (*François de*) XVII. 580. *b.*

GRENAILLER , (*Docimasie*) usage de la granulation. On la fait par la voie seche & par la voie humide. Description & usage du granulatoire à l'eau. VII. 937. *b.* Commodité de cette machine. Maniere de grenailler par la voie humide , en se passant du granulatoire. Comment on grenaille en Hongrie. Observation sur la maniere dont les chauderonniers granulent leur soudure. *Ibid.* 938. *a.* Méthode à suivre pour éviter le danger que l'on court en granulant le cuivre , le plomb & l'étain. Pour les essais ou le départ & inquart en petit , on fait des cornets de l'argent orifere. Dans les départs en grand , on le réduit en grenaille , soit qu'ils se fassent par la voie seche, soit qu'ils se fassent par l'humide. Moyen dont se sert l'essayeur lorsqu'il veut savoir ce qu'ils tiennent d'or par marc. Pourquoi la chaux d'or qui en revient , n'est que très-rarement en rapport exact avec l'or contenu dans la totalité de l'argent granulé. Description du granulatoire sec. Comment on doit le préparer pour s'en servir. On emploie ordinairement ce vaisseau pour granuler le plomb. Pourquoi on se sert moins du granulatoire à l'eau pour le plomb. *Ibid. b.* Comment on procede dans la granulation par la voie seche. Observation sur la granulation de l'étain. Autre méthode de quelques artistes. *Ibid.* 939. *a.* Quelle est dans le métal la cause de la granulation. C'est dans un vase de fer qu'on doit granuler les métaux qui ne se fondent que difficilement. Explications sur le degré de chaleur qu'exige le plomb. Métaux pour lesquels il faut recourir à la granulation humide. *Ibid. b.* — Voyez GRANULATION.

Grenailler, nécessité de grenailler le plomb d'essai. VII. 831. *b.* Instrumens pour la granulation , vol. III des planches. Chymie, pl. 14.

GRENANT , hommes de lettres de ce nom , leur patrie , leurs ouvrages. XI. 273. *b. Suppl.* IV. 64. *b.*

GRENAT, (*Minéralog.*) on distingue trois especes de grenats par rapport à la couleur. VII. 939. *b.* Variétés dans les grenats par rapport à la grandeur. De la dureté des grenats. Sept especes de grenats établies par Wallerius , eu égard à leurs figures. Différentes matrices dans lesquelles ces pierres se trouvent. Cause de la couleur du grenat. Moyen de contrefaire les grenats & les rubis. Le grenat ne differe du rubis qu'en ce qu'il a moins de dureté. Produit du grenat mis en fusion par un feu très-violent. Effets de cette fusion. Observations qui montrent que le grenat contient une portion de fer. Distinction des grenats en orientaux & occidentaux. Comment on les trouve. *Ibid.* 940. *a.* Les grenats de Bohême préférés à tous les autres par Boëtius de Boot. Les expériences de M. Pott prouvent que Boëtius se trompe en croyant que ces grenats résistent au feu. De quelle maniere on les trouve en Bohême , selon la relation de ce dernier auteur. Qualité médiocre des grenats de Silésie. *Ibid. b.*

Grenat , espece de grenats dans les mines d'étain de la province de Cornouailles. VI. 4. *b.* On peut mettre les grenats au nombre des mines d'étain. 5. *b.*

GRENETIER , (*Jurispr.*) officier royal préposé à un grenier à sel. Ses fonctions. L'établissement des grenetiers aussi ancien que celui des greniers à sel. Observation sur une ordonnance de Philippe de Valois , qui semble attribuer aux grenetiers des fonctions bien étranges à leur principal emploi, celles de réparer les maisons royales. VII. 940. *b.* Instruction faite en 1360 qui montre que les grenetiers faisoient alors l'office de receveurs des gabelles. Diverses dispositions des ordonnances par rapport aux grenetiers. *Ibid.* 941. *a.* Les commissions de grenetier & de contrôleur furent érigées par François I. en titre d'office. Henri II créa ensuite des grenetiers & contrôleurs alternatifs , qui furent supprimés en 1555 , & rétablis en 1572. On en créa de triennaux en 1645. Différentes suppressions & réunions de ces grenetiers. Le grenetier qui étoit autrefois le premier du grenier à sel, n'est plus que le second depuis 1629. *Ibid.* 941. *b.*

GRENIER, (*Econom. rustiq.*) différentes sortes de greniers par rapport aux choses qui y sont mises en réserve. On conseille de donner aux greniers l'exposition du nord. Comment sont bâtis les meilleurs greniers à blé. Moyen de donner au blé un mouvement perpétuel qui le garantit de la corruption, en pratiquant deux greniers l'un sur l'autre. Comment on empêche le blé de s'échauffer. VII. 941. *b.*

Grenier. Construction particuliere d'un grenier selon M. Duhamel. VII. 336. *b.* Ouverture dans les greniers qui garantissent les blés des charençons. *Suppl.* III. 12. *a.* Du transport des grains dans les greniers. *Suppl.* I. 923. *a*, *b*. Examen qu'on y fait des blés. 918. *a*, *b*. Espece de puits ou de cavernes qui servent de greniers aux habitans de plusieurs contrées d'Afrique. X. 187. *a.*

GRENIER PUBLIC , (*Hist. rom.*) description des greniers publics de Rome destinés à serrer les blés. Utilité de ces greniers. Comment on les remplissoit. VII. 941. *b.*

Grenier public. Etablissemens de greniers publics à Rome , dans les villes impériales d'Allemagne , & en deux villes de France. III. 327. *a.* Greniers publics que les Romains nommoient *horrea*. VIII. 312. *a.* Projets chimériques de greniers publics pour prévenir les disettes. VII. 825. *a.* — *Voyez* MAGAZIN.

GRENIER *à sel* , (*Comm.*) ce mot se dit également du magazin où l'on conserve les sels, & de la jurisdiction où se jugent les contraventions sur le fait du sel. Officiers de cette jurisdiction. Temps de leur service. Directions pour les greniers à sel du royaume. Nombre des greniers qui se trouvent sous chacune de ces directions. Officiers par lesquels ces greniers sont régis. Autres commis & officiers subalternes. VII. 942. *a.*

Greniers à sel établis sur les frontieres de France & de Savoie. II. 62. *a.* De l'établissement des greniers à sel. III. 57. *a.* VII. 409. *a*, *b*, *&c.* L'ordonnance des gabelles distingue les greniers à sel d'impôt, & ceux de vente volontaire. 628. *a.* Conseiller au grenier à sel. IV. 28. *a.* Contrôle des greniers à sel. 150. *b.* Greniers à sel de la cour des aides de Paris. IV. 370. *b.* Temps que le sel demeure dans un grenier. VII. 412. *b.* Officier préposé à un grenier à sel. 940. *b.*

GRENIER , (*Archit. navale*) ce qu'on entend par *charger en grenier*. VII. 942. *b.*

GRENOBLE , (*Géogr.*) premiers noms de cette ville. Ses diverses révolutions. On met au nombre des jurisconsultes , dont Grenoble est la patrie , Pape (Guy) & M. de Bouchenu de Valbonnois (Jean-Pierre Moret) : leurs ouvrages. Anecdote sur les ouvrages de ce dernier. VII. 942. *b.*

Grenoble. Des savans nés dans cette ville. *Suppl.* III. 265. *a.*

Grenoble. Origine de cette ville. *Suppl.* IV. 11. *a.* Son territoire. VII. 838. *a.* Origine de son parlement. IV. 5. *a.* Histoire de ce conseil souverain. XII. 56. *a.* Doyen du parlement. V. 97. *a.* Courier de l'évêque de Grenoble. IV. 392. *a.* Veheries de Grenoble. XVI. 873. *a.*

GRENOUILLE, (*Hist. nat.*) deux sortes de grenouilles, savoir les grenouilles aquatiques & les rainettes. Description de la grenouille. La grenouille est amphibie, & n'a pas besoin de prendre l'air souvent. Cet animal a la vie très-dure. VII. 942. *b.* Portion de sa chair qu'on mange. Deux cris différens des grenouilles. Cri particulier aux mâles lorsqu'au printemps ils cherchent les femelles pour s'accoupler. Comment se fait cet accouplement. Sa durée prodigieuse. Description de la maniere dont se fait la ponte des œufs. Le nombre de ces œufs est d'environ onze mille. Dès que la ponte est faite, le mâle quitte la femelle. Description des œufs. Suite des progrès des œufs jusqu'à la sortie du fœtus, sous la forme de têtard. *Ibid.* 943. *a.* Sa premiere nourriture. Description du têtard; développement de la grenouille. La grenouille n'est propre à la génération qu'au bout de deux ou trois ans. *Ibid. b.*

GRENOUILLE, (*Hist. nat.*) il ne s'agit dans cet article que des métamorphoses de cet animal. Etat du frai de la grenouille nouvellement rendu. *Suppl.* III. 265. *a.* Premier rudiment de l'embryon. Développement des têtards. Grenouille devenue parfaite. Changemens que subit la grenouille d'Amboine. Métamorphose par laquelle celles d'Amérique perdent leurs pattes, prennent une queue, & deviennent poissons. *Ibid. b. Voyez* pl. I. hist. nat. *Suppl.*

Grenouilles. De leur génération. *Suppl.* I. 123. *a.* De leurs œufs & de leur fécondation. *Suppl.* III. 64. *b.* Leur fœtus appellé têtard. XVI. 198. *a.* Des métamorphoses que subissent différentes especes de grenouilles. *Suppl.* I. 436. *b.* Observations sur le cœur de ces animaux. *Suppl.* II. 495. *a, b.* De la matrice des grenouilles. *Suppl.* III. 197. *b.* De leur tibia & de leur cubitus, & des fonctions de ces parties dans les sauts. *Suppl.* IV. 941. *b.* 942. *a, b.* 943. *a.* Proportions des différentes parties dont l'action contribue aux sauts de l'animal. 943. *a, b.* Expériences sur la reproduction des os des grenouilles. 943. *b.* 944. *a.* Chaleur des grenouilles. III. 38. *a.* Comment la grenouille aveugle le brochet. II. 431. *b.* Espece de grenouille appellée rainette. XIV. 107. *b.* Grenouille mugissante, vol. VI des planch. Regne animal, pl. 26.

GRENOUILLE, (*Mat. méd. Diete*) les grenouilles sont très-rarement employées en médecine. Diverses prétendues vertus attribuées à la grenouille par Juncker. Bouillons de grenouilles dans les maladies chroniques. Propriétés attribuées à une eau retirée par la distillation du frai de grenouille. Les grenouilles entrent dans l'emplâtre de Vigo. Ragoûts de cuisses de grenouilles. VII. 943. *b.*

GRENOUILLE, (*Blason*) animal représenté dans quelques écus. Etymologie de son nom. *Suppl.* III. 266. *a.*

GRENOUILLE, (*Imprim.*) description de cet instrument. *Voyez* CRAPAUDINE.

GRENOUILLETTE, (*Chirurg.*) tumeur qui se forme sous la langue par l'amas de la salive dans ses réservoirs. Tous ceux qui en ont parlé avant la découverte des organes qui servent à la secrétion de la salive, n'ont pu avoir des idées précises sur la nature de cette tumeur. Sentimens de Paré, d'Aquapendente, de Dionis sur cette maladie. Munnik en a eu de justes idées, mais il n'a pas été suivi par M. Heister. Sentiment de M. Col de Villars. Deux especes de grenouillettes selon M. de la Faye. Cette maladie n'est point rare. Caracteres de la liqueur qui sort de cette tumeur, quand elle n'est pas invétérée. Cause de la grenouillette. VII. 944. *a.* Diverses observations sur la maniere de la guérir, & sur les différentes méthodes des praticiens dont il a été parlé. Les tumeurs salivaires sont les glandes même & leurs tuyaux excrétoires dilatés par la matiere de l'excrétion retenue. Ainsi le nom de tumeur enkistée ne convient qu'improprement à la grenouillette. Réflexions sur la maniere d'en faire l'opération. *Ibid. b.*

GRESHAM, *collège.* III. 634. *a.* 638. *a.* Libéralités du chevalier Thomas Gresham en faveur de la ville de Londres. IX. 683. *b.*

GRESIL, *voyez* GRÊLE. VII. 929. *a, b.*

GRESSET, (*Jean-Baptiste-Louis*) observations sur son poeme intitulé Vert-Vert. VIII. 181. *a.*

GRETZER, jésuite allemand. *Suppl.* I. 558. *b.*

GREVE, place de ce nom dans Paris. XI. 950. *a.*

GREVEN, (*Comm.*) monnoie de Moscovie. Sa valeur. Anecdote au sujet de cette monnoie. *Suppl.* III. 266. *a.*

GREVIL, (*Foulques*) XVII. 590. *b.*

GREVIL, (*Robert*) XVII. 591. *a.*

GREW, (*Nehemie*) anatomiste. *Suppl.* I. 401. *a.* & physiologiste. *Suppl.* IV. 353. *a.*

GREWIA, (*Botan.*) caractere générique de cette plante. Ses deux especes connues: lieux où on les cultive. Ceux d'où elles sont originaires. Leur description. Maniere de les cultiver. *Suppl.* III. 266. *b.*

GRIBANE, (*Marine*) espece de barque; sa description. Usages auxquels on l'emploie. VII. 945. *a.*

GRIEFS, (*Jurispr.*) trois acceptions de ce mot. Les griefs sont quelquefois intitulés, *hors le procès*, parce que c'est une piece qui ne fait pas partie du procès par écrit; à la différence des griefs qui ont été fournis devant les premiers juges, lesquels font partie du procès, *&c.* VII. 945. *a.*

GRIFFE, terme d'histoire naturelle, de commerce, de jardinage, de doreur, de bijoutier, de serrurerie. VII. 945. *b.*

Griffes des animaux, *voyez* ONGLE.

GRIFFES, (*Blason*) griffes armées. *Suppl.* III. 896. *b.*

GRIFFENHAGEN, (*Géogr.*) ville de la Poméranie prussienne. Histoire de cette ville. Elle est la patrie d'André Muller. Observation sur ses ouvrages. VII. 945. *b.*

GRIFFIER, (*Jean*) peintre. Ses paysages. XII. 213. *a.*

GRIFFON, (*Myth. & Litt.*) animal fabuleux. Quelques auteurs semblent avoir cru qu'il existoit dans la nature. Mais la plupart n'ont reconnu de griffons que dans la fable. VII. 945. *b.* Le griffon n'étoit dans son origine qu'un hyéroglyphe des Egyptiens. Les Grecs en firent ensuite un animal, & les mythologistes en tirerent de belles moralités. A quels dieux le griffon étoit consacré. Vers dans lesquels Claudien nous représente Apollon dans un char traîné par des griffons. Divers peuples qui ont mis sur leurs médailles une figure de griffon. Auteurs à consulter. Comment on le représente dans les armoiries. VII. 946. *a.*

GRIFFON, (*Blason*) animal fabuleux. Signification de ce symbole. *Suppl.* III. 267. *a.*

GRIFFON, (*Blason*) animal fabuleux. *Suppl.* I. 556. *b.* Ses membres & pattes. *Suppl.* III. 896. *b.*

GRIFON, fils naturel de Charles Martel. *Suppl.* IV. 288. *b.*

GRIGRI. (*Botan.*) *Voyez* GROUGROU.

GRILLAGE, (*Metall.*) but & utilité de cette opération. La grande diversité qui se trouve dans la combinaison des différentes mines, fait que les méthodes qu'on emploie pour le grillage sont très-variées. D'où vient qu'on est obligé de griller quelques mines un grand nombre de fois, tandis que d'autres n'exigent qu'un petit nombre de grillages. Deux especes de grillages, celui de la mine & celui de la matte. Description des différentes méthodes du grillage simple, qui se fait à l'air libre, ou sous des angars, ou sous des fourneaux voûtés. VII. 946. *b.* Auteurs à consulter sur cette opération. Regles générales à observer pour le grillage. Des cas dans lesquels il faut réitérer le grillage un grand nombre de fois. Lorsqu'on fait griller des mines, on est souvent obligé d'y faire des additions qui, jointes à l'action du feu, servent à les développer & à détruire les substances étrangeres qui sont unies au métal dans sa mine. *Ibid.* 947. *a.*

Grillage, *voyez* TORRÉFACTION. Grillage de la mine. II. 542. *b.* Grillages des différentes especes de mines, *voyez* leurs articles, & le vol. VI des planches. Article MÉTALLURGIE. Usage du soufre dans le grillage des métaux. XV. 402. *a, b.*

Grillage, terme de serrurerie, de fabriquant de blonde, de confiseur, & de docimasie. VII. 947. *b.*

Grillage, ouvrage du cloutier d'épingles, vol. III. des planches.

GRILLE, signification commune de ce mot. Grilles de couvent. VII. 947. *b.*

Grille, terme d'hydraulique, de commerce, de blason, de bas-au-métier, de doreur, de fonderie, de hongroyeur, de jardinage, d'imprimeur en taille-douce, de monnoie, de jeu de paume, de rubannier. VII. 947. *b.*

Grilles de fourneaux, *voyez* FOURNEAU. Grilles, sorte de portes, grands ouvrages de serrurerie. XVII. 819. *b*, vol. IX des planches, serrurerie, pl. 13, 14, 15, 16, 17.

GRILLON. (*Hist. nat.*) Il y a des grillons domestiques & des sauvages. Description de ces derniers. VII. 948. *a.* Description des grillons domestiques. *Ibid. b.*

Grillon. Différentes especes de grillons. VIII. 785. *b.* Grillons représentés vol. VI des planches, regne animal, planche 78, taupe-grillon. IV. 399. *b.*

GRIMACE, (*Peinture*) conseils aux artistes, pour les engager à rechercher la simplicité dans les imitations de la nature, & à ne pas faire grimacer les figures, en voulant leur donner des graces ou de l'expression. VII. 948. *b.*

GRIMACE. (*Physiolog.*) Les Orientaux plus portés que nous aux grimaces: art grimacier substitué à ce défaut de la nature. XVII. 799. *b.*

GRIMALDI. Connoissances astronomiques de Jean-François Grimaldi. I. 791. *a.* Ses expériences sur la pesanteur & la chûte des corps. IV. 875. *b.* XII. 444. *b.* Principauté de Monaco appartenante à la maison de Grimaldi: délivrance de cette ville par Honoré Grimaldi. X. 635. *b.*

GRIMAUD, *golfe de*, (*Géogr.*) en Provence, son ancien nom. *Suppl.* IV. 716. *a.*

GRIMOALDE, maire du palais du roi d'Austrasie. *Suppl.* II. 678. *b. Suppl.* IV. 284. *b.* 789. *b.* 790. *a.*

GRIMPEREAU, (*Ornithol*) description de cet oiseau. VII. 949. *a. Voyez* CASSE-NOISETTE & PIOCHET.

Grimpereau bleu de Cayenne, vol. VI des planches, regne animal, planch. 42. Espece de grimpereau de Madagascar. *Suppl.* III. 425. *b.*

GRIMSEL, (*Géogr.*) montagne de Suisse entre le Vallais & le canton de Berne. Mine abondante de crystal que l'on trouve sur cette montagne. Description poétique de cette montagne par M. Haller. Sélénite appellée fleur de crystal. Piece de crystal prodigieuse tirée de cette montagne. VII. 949. *a.*

GRIMSELBERG, *glacier de.* VII. 692. *b.*

GRINCEMENT *de dents*, présages que le médecin peut en tirer. IV. 840. *a.*

GRINDELWALD, *glacier de.* VII. 691. *b.* 692. *a.* vol. VI des planches, article GLACIERS, pl. 1.

GRINES, *cap de*, (*Géogr.*) voyez GRIS-NEZ & lisez *grines.*

GRINGORE, (*Pierre*) poëte. *Suppl.* IV. 705. *b.*

GRIOTTE, (*Hist. rom.*) espece de bouillie des anciens. VII. 949. *b.*

GRIOTTIER, (*Botan.*) description de cet arbre. Depuis Lucullus on le cultive en Europe. VII. 949. *b. Voyez* CERISIER.

GRIS. (*Manege. Maréch.*) Gris sale. Gris brun. Gris sanguin, rouge ou vineux. Gris argenté. Gris pommelé. Gris tisonné ou charbonné. VII. 949. *b.* Gris tourdille. Gris truité. Gris de souris. Gris étourneaux. *Ibid.* 950. *a.*

Gris de souris. XV. 415. *a.*

GRIS, *petit*, (*Plumass.*) VII. 950. *a.*

GRIS. (*Teintur.*) Gris de rat. XIII. 820. *b.* De l'art de teindre en gris. XVI. 23. *b.* Préparation de couleurs grises pour les toiles imitées des Indes. 379. *a.*

Grise, encre. IX. 432. *b.*

GRIS NEZ, (*Géogr.*) petite montagne du Boulonois. Elle est le point des côtes de France le plus proche des côtes d'Angleterre. Observations sur les bancs de pierre qui composent cette montagne. Conjectures sur le nom d'*Albion* donné à l'Angleterre, & sur la formation du détroit qui la sépare de la France. VII. 950. *a.*

GRISSARD, oiseau, vol. VI des planch. Regne animal, planche 47.

GRISETTES, (*Hist. nat. & Chasse*) description de ces oiseaux de passage. Qualité de leur chair. Tems & lieux où on les trouve. Maniere d'en faire la chasse. VII. 950. *a.*

GRISETTES, (*Ruban.*) XII. 133. *b.* XVI. 424. *b.*

GRIPSWALD, (*Géogr.*) ville de la Poméranie. Kuhnius (*Joachim*) naquit dans cette ville. Ses ouvrages. VII. 950. *b.*

GRISONS, (*Géogr.*) leur origine. Bornes de leur pays. Ligues qui le composent. Son étendue. Origine du nom de Grisons. Détails historiques sur ces peuples. Leur religion. Leur gouvernement temporel. Vallée très-étroite renfermant le comté de Bormio, celui de Chiavenne, & la Valteline, qui appartiennent aux Grisons L'Adda arrose cette vallée dans son étendue. VII. 950. *b. Voyez* LIGUE.

Grisons, pays des. Son ancien nom. *Suppl.* IV. 642. *a, b.*

GRIVE, (*Ornithol.*) genre d'oiseau qui renferme quatre especes fort différentes les unes des autres. VII. 950. *b.* Description de la grive simplement dite, ou *petite mangeuse de gui.* Alimens dont elle se nourrit. Sa maniere de construire son nid. Description de ses œufs. Lieux où elle se plait. *Ibid.* 951. *a.*

Grive. Deux especes de grives appellées *drennes*, V. 110. *a.* & litornes. IX. 598. *b.*

GRIVE, (*M. l'abbé de la*) ses tables de géographie & d'astronomie. *Suppl.* IV. 879. *b.* 880. *a*, *b.* 881. *a*, *b.* 882. *a*, *b.*

GRODON, (*Géogr.*) petite ville de Bretagne. Anecdote intéressante sur la prise de cette place, en 1594, par le maréchal d'Aumont. *Suppl.* III. 267. *b.*

GROENLAND, (*le*) on ignore les bornes de ce pays dans sa partie septentrionale. VII. 951. *a.* Divers animaux qui l'habitent. Différentes sortes de poissons qu'on trouve dans ses mers Relation imprimée du Groenland par la Peyrere. Ce qu'il raconte sur la découverte de ce pays & les premiers Norwégiens qui l'habiterent. Dans la suite il n'a plus été possible de retrouver l'ancien Groenland que ces Norwégiens habitoient. Etendue des côtes les plus connues du Groenland. *Ibid. b.*

Groenland, rigueur de son climat. *Suppl.* I. 344. *a.* Observations sur les habitans de ce pays. VIII. 344. *b. Suppl.* I. 344. *b.* Mammelles prodigieuses des Groenlandoises. X. 4. *a.* Baleines du Groenland. II. 33. *a*, *b.* Mer de Groenland: la côte orientale de ce pays devenue inaccessible par l'accumulation des glaces. X. 366. *a.* Couleur de ces glaces. VII. 682. *b.* Montagnes de glaces sur les côtes du Groenland. X. 678. *a. Suppl.* III. 232. *a.* Plantes antiscorbutiques qui croissent dans ces contrées où le scorbut est endémique. XI. 682. *b.* Etablissemens qu'y formerent avant le quinzieme siecle les Irlandois & les Norwégiens. *Suppl.* I. 344. *a.* Barques des Groenlandois. 813. *b.*

GROLE, (*Ornith.*) observation sur le bec de cet oiseau. XI. 437. *a.*

GROMA, (*Art milit. des Rom.*) espece de perche, qui servoit chez les Romains à mesurer l'étendue d'un camp pour la distribution des tentes. Art gromatique; en quoi il consistoit. VII. 951. *b.*

GROMBOCANNOSE, isle des Indes orientales: magiciens de cette isle. XI. 710. *b.*

GRONDEUR, (*Morale*) portrait de cette espece d'homme. XVII. 799. *b.*

GRONDEUR, (*Ichthy.*) poisson: description de sa mâchoire. IV. 435. *a.*

GRONINGUE, (*Seigneurie de*) l'une des sept Provinces-Unies. Ses bornes. Ses productions. Cette province distribuée en deux corps differens, qui constituent la souveraineté de la province. Son gouvernement comparé à celui de l'ancienne Rome. VII. 951. *b.*

Groningue, seigneurie de. VI. 469. *b.*

GRONINGUE, (*Géogr.*) ville des Pays-Bas. Son ancienneté. Observation sur le lieu où elle a été bâtie. Savans que cette ville a produits: on en distingue trois; Vesselus, (*Jean*) détails sur cet habile théologien: Frommius, (*Abraham*) ses ouvrages: Schultens, (*Albert*) éloge de ses ouvrages & de son érudition. VII. 952. *a.*

Groningue. Observation sur ce qui est dit de Vesselus dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 267. *b.*

GRONOVIUS, (*Jean Fréderic & Jacques*) ouvrages qu'ils ont publiés. IX. 451. *b.* Ouvrages de Jean Fréderic. VIII. 34. *a.*

GROPPER, (*Jean*) controversiste. XV. 267. *a.*

GROS. (*Gramm.*) observations sur la signification de ce mot. VII. 952. *a.*

GROS *tournois*, (*Hist. des monn.*) ancienne monnoie de France en argent. Il n'est rien de si célebre que cette monnoie depuis S. Louis jusqu'à Philippe de Valois. Divers noms par lesquels on l'a désignée. Origine du *gros tournois.* VII. 952. *a.* S. Louis passe pour l'auteur de cette monnoie avec la bordure de fleurs-de-lys. Poids & valeur des gros tournois. Différence de l'argent de nos jours à celui du tems de S. Louis. Observations sur les différentes variations des gros tournois en poids & en valeur. Le nom de *gros* s'est appliqué à diverses autres monnoies différentes des gros tournois. Petits tournois d'argent. Auteur dans lequel on trouve les représentations des gros tournois. Différens surnoms que cette monnoie a eus. *Ibid. b.*

GROS ou *Groat*, (*Hist. mod.*) monnoie de compte en Angleterre. Autres nations qui ont aussi leur gros. Du tems des Saxons, il n'y avoit pas de plus forte monnoie en Angleterre que le sou. Edouard III fit le premier fabriquer des gros: & Henri VIII des schelins. VII. 952. *b.*

Gros, monnoie étrangere qui répond au gros d'Angleterre. VII. 953. *a.*

GROS *d'Hollande, livre de*, (*Comm. Monn.*) IX. 621. *a.*

GROS, (*Comm.*) droit d'aides établi en France: pourquoi on l'appelle *droit de gros.* En quoi il consiste. VII. 953. *a.*

GROS. (*Marine*) Gros du vaisseau. Gros tems. VII. 943. *a.*

GROS, (*Pierre le*) sculpteur. XIV. 831. *a.*

Gros bec de Java, oiseau, vol. VI des planches, Regne animal, planche 33. Espece de gros-bec du royaume d'Angola, nommé *azulam. Suppl.* I. 738. *a*, *b. Voyez* BEC (*Gros*).

GROS *d'haleine*, (*Manege & Maréch.*) cette incommodité est plus disgracieuse pour le cavalier que préjudiciable au service de l'animal. Causes de ce défaut. Il est impossible d'y remédier, à moins qu'il ne vienne d'un polype ou de la viscosité de l'humeur bronchiale: comment on peut le reconnoître. Remedes à employer. VII. 953. *a.*

GROS-DE-TOURS, & *Gros-de-Naples.* (*Manuf. en soie*) Différence entre le gros-de-Tours, & le gros-de-Naples. Différentes sortes de gros-de-Tours. En quoi ils different du taffetas. Diverses observations & détails sur le travail du gros-de-Tours. Armure du gros-de-Tours broché à l'ordinaire: démonstration par figure. VII. 953. *b. Voyez* TOURS.

Gros-de-Tours. Etoffe appellée *gourgouran*, travaillée en gros-de-Tours. VII. 753. *b.* Gros-de-Tours brochés, description du travail de cette étoffe, vol. XI des pl. Soierie, section 3.

GROSCHEN ou *Gros*, (*Comm.*) monnoie usitée dans quelques parties de l'Allemagne. Sa valeur. Gros ou groschen de Saxe. Groschen impérial. Marien-Groschen. Groschen de Pologne. VII. 954. *a.*

GROSEILLE; il y en a de blanches & de rouges. VII. 954. *a.*

GROSEILLE *rouge*, (*Chym. Pharm. Mat. médic.*) examen du suc contenu dans ce fruit. Gelée qu'on obtient du suc de groseille. Le sirop de groseille est une préparation impossible, si du moins on se sert de suc récent. On peut employer l'acide de la groseille à saturer les alkalis terreux. Eau de groseille : gelée de groseille : VII. 954. *a.* cas de maladies dans lesquelles elles conviennent. Tempéramens qui doivent s'abstenir de l'eau de groseille. Observations qui montrent que l'usage trop continué des groseilles peut être dangereux. VII. 945 *c.*

GROSEILLER-ÉPINEUX, (*Botan.*) description de cet arbrisseau. Deux especes de ce genre de plantes, l'une sauvage & l'autre cultivée. Caracteres de la plante. Ses noms botaniques. Description de toutes les parties du groseiller-blanc-épineux, de sa fleur & de son fruit. VII. 954. *b.* Lieux où il croît. Usage que l'on fait des fruits du groseiller-épineux, soit sauvage, soit cultivé. Leurs qualités. Il s'en consomme une grande quantité en Hollande & en Angleterre. Utilité de ce fruit pour tempérer l'acrimonie muriatique & alkaline de la nourriture angloise. Ce fruit dans sa maturité méprisé en France. On en use peu en médecine. Comment les Anglois font du vin des fruits mûrs du groseiller-épineux. Neuf especes de groseiller-épineux cultivées en Angleterre. Description de celui d'Amérique. *Ibid.* 955. *a.* Les botanistes qui ont nommé le groseiller-épineux *uva crispa simplici acino*, l'ont fort bien désigné. *Ibid. b.*

GROSEILLER-EPINEUX, (*Jardin.*) comment on le place dans un jardin. Observations sur sa culture. Maniere de le planter. Culture que lui donnent les jardiniers anglois. VII. 955. *b.*

Groseiller, noms de cette plante en différentes langues. Caractere générique du *groseiller-épineux*. Enumération de ses especes au nombre de cinq. *Suppl.* III 267. *b.* Leur description, culture, qualités & usages. *Ibid.* 268. *a.*

GROSEILLER ou *groseiller à grappes*, (*Botan.*) ses noms anglois & latin. Caracteres de cet arbrisseau. On en compte plusieurs especes. Description de la plus commune, *ribes vulgaris acidus*, *ruber.* VII. 955. *b.* Lieux où croît cet arbrisseau. Tems de sa fleur & de son fruit. *Ibid.* 956. *a.*

GROSEILLER, *ribes*, (*Agric. Jardin.*) il réussit mieux de bouture que de plant. Maniere de le multiplier. Observations sur sa culture. Lieux où il convient de le planter. Différentes manieres dont on fait disposer les groseillers en Hollande. Maniere de les mettre en buisson avec profit. Maniere de les planter en alignement par rangées. Ceux qu'on plante contre des murs sont plus précoces qu'en plein vent. Distance en espaliers. Bonne maniere de tailler les groseillers. VII. 956. *a.* Comment on peut leur faire donner des fruits jusqu'au tems des gelées. Soins qu'on doit prendre pour les préserver des fourmis. *Ibid. b.*

Groseiller sans épine, *à fruit en grappe.* Son caractere générique. Enumération de ses especes au nombre de cinq, & des variétés de l'une d'entr'elles. Lieux d'où elles sont originaires. Leur description, culture, qualités & usages. *Suppl.* III. 268. *b.*

Groseiller. Espece de groseille nommée *cassier.* II. 747. *b.*

GROSSE, (*Jurispr.*) expédition d'un acte public. Pourquoi cette expédition est appellée *grosse.* Dans un ordre, il faut rapporter la premiere grosse de l'obligation dont on demande le paiement. Si la premiere est perdue, on en peut faire lever une seconde. Dans quelques pays on ne connoit point de forme particuliere pour les grosses des contrats & sentences. VII. 956. *b.*

Grosse, en fait de contrat. IV. 123. *b.* Différence entre l'expédition & la grosse. VI. 290. *a.*

GROSSE, (*Comm.*) compte de douze douzaines. Marchandises que les marchands grossiers manufacturiers & ouvriers vendent à la grosse. VII. 956. *b.*

GROSSE-AVANTURE, (*Jurispr.*) prêt d'une somme d'argent à gros intérêt. VII. 956. *b.* Ces contrats sont admis en France. Pourquoi ils ne sont pas regardés comme usuraires. Des formalités de ces contrats. Diverses regles sur leur objet dans le commerce maritime. Loix à consulter. *Ibid.* 957. *a.*

GROSSE-TÊTE, (*Robert*) l'un des plus grands théologiens & philosophes du treizieme siecle. XV. 636. *b.*

GROSSESSE. (*Econom. anim. Médec.*) Il suffit pour caractériser la grossesse, que ce qui est engendré prenne accroissement ou soit présumé pouvoir le prendre. L'état où les germes restent enfermés, se nourrissent & croissent dans le sein des femelles de tous les animaux vivipares, a beaucoup de rapport avec l'incubation des ovipares. Il ne s'agit de traiter dans cet article que des généralités de la grossesse & de ce qui y est relatif ; savoir, des signes qui l'annoncent, de sa durée, des causes qui en déterminent les différens termes naturels & contre-nature ; & ensuite du régime qu'il convient d'observer pendant la grossesse, des maladies qui dépendent de cet état, & de la cure dont elles sont susceptibles. VII. 957. *b.*

GROSSESSE, (*Physiolog.*) du rétrecissement par lequel on prétend que l'*uterus* retient la liqueur fécondante. Cette constriction est démontrée par ses effets, dans l'hydropisie de l'*uterus*, & lorsque l'air même a été retenu dans la matrice. Mais elle peut être simplement l'ouvrage d'un spasme ou de la mucosité plus abondante qui occuperoit le col de l'*uterus.* Il y a plus ; bien loin d'acquérir de la fermeté, cet orifice se relâche continuellement dans la femme qui vient de concevoir. *Suppl.* III. 269. *b.* Observations que l'auteur a faites de jour en jour pendant quatre mois, des changemens de l'orifice de la matrice depuis le moment de la conception. Etat du col de l'*uterus* & du corps entier de ce viscere au tems de l'accouchement. Causes des incommodités de la grossesse avancée. Des premiers dérangemens de santé qui suivent la conception. *Ibid.* 270. *a.* Exemples de la possibilité des superfétations. *Ibid. b.*

Des signes de la grossesse. Quelques auteurs ont indiqué deux signes pour reconnoître si une femme a conçu. Le premier est un saisissement qui arrive au moment de la conception. Le second est pris de l'orifice de la matrice, qu'ils assurent être entiérement fermé après la conception. Explications qu'Hippocrate, Galien & quelques autres donnent de ces symptômes. Observations qui montrent que ces signes sont tout au moins très-équivoques. VII. 958. *a.* M. de Buffon cite un fait qui prouve que l'orifice de la matrice ne se ferme pas immédiatement après la conception, ou que s'il se ferme, la liqueur séminale du mâle ne laisse pas de pouvoir entrer dans la matrice, en pénétrant à travers le tissu de ce viscere. Ce fait prouve aussi que la conception de deux ou plusieurs jumeaux ne se fait pas toujours en même tems. Divers autres symptômes équivoques de grossesse, auxquels on prétend communément la reconnoître dans les premiers mois. Signe qui doit seul être regardé comme certain. *Ibid. b.* Cause la plus vraisemblable des incommodités qu'éprouvent la plupart des femmes dans les commencemens de leur grossesse. Sur ces incommodités, *voyez* ÉQUILIBRE, (*Econ. anim.*) ENVIE, MALACIE, OPILATION, MENSTRUES. Quel est le terme de leur vie durant lequel les femmes sont en état de concevoir. Il arrive quelquefois que la conception devance le tems de la premiere éruption des regles. Il y a des femmes qui, sans être sujettes à cet écoulement, ne laissent pas d'être fécondes. On sait aussi que la cessation des regles ne met pas toutes les femmes hors d'état de concevoir. *Différentes durées de la grossesse. Ibid.* 959. *a.* Observation qui paroit donner moyen de réduire la durée de la grossesse à un terme fixe dans telle ou telle grossesse particuliere. On croit communément que les enfans qui naissent à huit mois, ne peuvent pas vivre ; *&c.* Cette opinion paroit n'être qu'un paradoxe ; peut-être même une exacte observation démontreroit-elle que ce n'est qu'une erreur. Cependant cette opinion que les enfans qui naissent à huit mois périssent plutôt que ceux de sept, est fondée sur l'autorité d'Aristote. En général les limites de la grossesse sont renfermees dans l'espace de trois mois, depuis le septieme jusqu'au dixieme. Différences observées dans les enfans même, relativement à la durée des grossesses. *Ibid. b.* Les *fœtus* des animaux n'ont qu'un terme pour naître. Il paroit que les femelles des plus gros animaux, qui ne produisent qu'un petit nombre de *fœtus*, sont constamment celles qui portent le plus long-tems. L'accouchement dans ces différens animaux est sans hémorrhagie. Causes des variétés dans les termes de la grossesse, de l'exclusion du *fœtus* & des douleurs de l'enfantement. Cause de la cessation des regles dans la grossesse. Comment il arrive qu'il paroisse du sang depuis ce terme, S'il en coule en grande quantité, l'avortement suivra. *Ibid.* 960. *a.* Effet de la premiere suppression des regles dans l'état de grossesse. Pourquoi les conceptions réussissent mieux, immédiatement après les regles, que lorsqu'elles se font peu avant l'arrivée de l'écoulement périodique. Les avortemens causés par la seconde période sont moins fréquens que ceux qui sont causés par la premiere. Les fausses couches sont plus rares dans le milieu de la grossesse qu'au commencement & à la fin. *Ibid. b.* Si dans le tems de la huitieme révolution périodique, l'enfant ne venoit au monde que par un effet de la foiblesse de la matrice, qui n'auroit pu résister au coup du sang, l'accouchement seroit regardé comme une fausse couche, & l'enfant ne vivroit pas : mais ces cas sont rares. Cause des différentes durées de grossesse. Deux causes de l'accouchement ; la révolution périodique du sang menstruel, & l'action propre du *fœtus.* Observation qui montre que le *fœtus* humain fait plus d'effort que les autres pour sortir de sa prison, & que la matrice de la femme ne se prête pas aussi naturellement au passage du *fœtus*, que celle des animaux. *Ibid.* 961. *a. Régime pendant la grossesse.* Observations sur la température & la qualité de l'air la plus favorable aux femmes enceintes. *Ibid. b.* Elles doivent éviter de demeurer dans les campagnes marécageuses, au bord des rivieres, dans le voisinage des égouts, sur les hautes

montagnes, ou dans des lieux trop exposés au vent du nord. Effet des odeurs & des vapeurs de charbon sur les femmes enceintes. Des regles auxquelles il conviendroit qu'elles s'assujettissent dans la maniere de se nourrir. Observations sur les dégoûts & les fantaisies dans le manger, auxquels elles sont sujettes. *Ibid.* 962. *a.* De la boisson des femmes grosses. De l'exercice : c'est principalement dans les premiers tems de la grossesse, que l'exercice pouvant être facilement nuisible, est presqu'absolument interdit. *Ibid. b.* Quelle doit être la nature de l'exercice auquel une femme peut se livrer durant sa grossesse. Aux approches de l'accouchement, le repos est plus nécessaire que dans aucun autre tems. *Des différens états de santé dans lesquels peut se trouver la femme.* Il en est peu où le sommeil paroisse lui convenir autant que pendant la grossesse. Mais le sommeil doit être proportionné à ses forces & à l'exercice qu'elle fait. Les femmes enceintes doivent éviter tout ce qui peut fouetter le sang & faire reparoitre l'évacuation périodique, comme étant alors contre-nature. Comment on peut remédier aux inconvéniens qui résultent de la suppression naturelle des menstrues, & à ceux qui viennent de la constipation. *Ibid.* 963. *a.* De tous les états de la vie, il n'en est point dans lequel la sensibilité de la femme soit plus marquée & plus nuisible que dans la grossesse. Maux que peuvent causer au *fœtus* les passions de la mere. On peut juger des mauvais effets des passions dans les femmes grosses, par ceux qu'elles produisent pendant l'évacuation menstruelle. *Ibid. b.* Précautions que chacun doit prendre pour ne point exciter les passions dans les femmes enceintes. Attentions qu'elles-mêmes doivent avoir à cet égard. Observations sur le mal qu'elles peuvent causer à leur enfant par l'usage des corps dans leur habillement, de même que de tout ce qu'elles emploient pour empêcher le ventre de grossir en avant & de leur gâter la taille. Maux qui peuvent en résulter pour elles-mêmes. *Ibid.* 964. *a.* Ouvrage à consulter sur ce sujet. *Ibid. b.*

Grossesse. Etat de la matrice dans la grossesse. I. 81. *b.* XVII. 556. *b.* *Suppl.* III. 864. *b.* 867. *b.* *Des signes de grossesse.* Il est difficile qu'une femme doute de sa grossesse. *Suppl.* III. 592. *b.* De la cessation des regles dans cet état. 898. *a.* 900. *a.* Pourquoi les apparences de grossesse ne sont pas toujours en proportion de la grandeur du *fœtus*. I. 82. *a.* Engorgement des mammelles dans cet état. V. 876. *b.* *Suppl.* I. 287. *b.* *Suppl.* IV. 840. *a.* Durant la grossesse, la douleur, la tension, & la dureté des mammelles doivent augmenter le soir. X. 4. *a.* Causes qui augmentent la formation du lait dans la grossesse. *Suppl.* IV. 840. *a*, *b.* Parties vers lesquelles il se porte alors en plus grande abondance. *Suppl.* II. 699. *a.* Le lait dans une femme n'est point une preuve de grossesse. X. 4. *b.* Différence entre l'enflure de la grossesse & celle de l'hydropisie. VIII. 379. *a.* L'hydropisie de la matrice est le cas le plus difficile à distinguer de la grossesse. *Ibid.* Phénomenes sympathiques qui accompagnent ce dernier état. XV. 740. *a.* Du terme de la grossesse. *Suppl.* I. 121. *b.* 122. *a*, *b.* Des grossesses de onze mois. *Suppl.* IV. 363. *b.*

Grossesse, *signes de*, (*Médec. légale*) il n'est aucun signe invariable qui détermine l'existence du *fœtus* dans la matrice. Espece de tressaillement qui annonce aux femmes l'instant de la conception. *Suppl.* III. 270. *b.* Signes subséquens qui forment pour les femmes qui les éprouvent une espece de conviction de leur nouvel état. En médecine légale, on ne doit jamais s'attendre de leur part à un aveu sincere, parce que les circonstances qui font recourir aux magistrats sont ordinairement un objet de litige dans lequel leur intérêt est compromis. Les femmes elles-mêmes peuvent se tromper sur les signes de leur grossesse. *Ibid.* 271. *a.* Cependant il y a des symptômes qui font distinguer aisément les différentes concrétions & les épanchemens qui se font dans la matrice d'avec la grossesse ; l'auteur les indique ici. Art avec lequel certaines femmes intéressées à passer pour enceintes, ont imité les signes de grossesse qu'on avoit toujours regardés comme les plus positifs. Les signes de la grossesse & ceux d'un état morbifique devenant par le laps de tems plus caractéristiques, on ne peut long-tems confondre ces deux états. *Ibid. b.* Observations sur le signe plus sûr de la grossesse, savoir le mouvement de l'enfant dans le sein de sa mere. Terme auquel on commence à l'appercevoir. Moyen de l'exciter. Incertitude du signe tiré de la saillie du nombril. De la constriction de l'orifice de la matrice. Elle peut dépendre de plusieurs maladies. *Ibid.* 272. *a.* Comment on peut s'assurer si le resserrement dépend de la grossesse. Incertitudes que laissent toujours à cet égard les variétés de conformations de la matrice. Autre maniere d'examen qu'employoit M. Puzos, célebre accoucheur, mais qui peut aussi être équivoque en certains cas. La connoissance des détails qui ont suivi les grossesses antérieures peut être d'un grand secours dans l'examen dont il s'agit. On a vu des femmes qui, parvenues au troisieme ou quatrieme mois éprouvoient des pertes habituelles & très-considérables. *Ibid. b.* Observations faites de la matrice d'une fille d'environ vingt ans qu'on disoit morte d'une suppression de regles, & dans laquelle on trouva un *fœtus* très-bien formé. C'est par la variété de conformation, qu'il faut expliquer pourquoi l'on a peine à découvrir des signes sensibles de grossesse dans certaines femmes vers le quatrieme ou cinquieme mois, & même au-delà. Comment on peut distinguer l'enflure du ventre qui vient de la suppression des regles, celle qui vient de la tympanite, & des squirrhes de l'*uterus.* *Ibid.* 273. *a.* Enumération de divers signes équivoques de grossesse. Maladies avec lesquelles la grossesse peut être compliquée, & qui contribuent encore à la rendre douteuse. Facilité à décider celle d'une femme qui nourrit. *Ibid. b.*

Grossesse, (*maladies dépendantes de la*) la plupart des lésions de fonctions que les femmes éprouvent dans les commencemens de la grossesse, ne doivent être attribuées qu'à la suppression du flux menstruel. Les indispositions qui surviennent dans des tems plus avancés, procedent du volume & de la masse du fœtus & de ses dépendances. Maladies de la grossesse commençante. On réussit ordinairement à y remédier par la saignée. VII. 964. *a.* Précautions avec lesquelles on doit recourir à ce moyen. Autres ressources qu'on doit employer avant d'en venir à la saignée. Observations sur l'usage des purgatifs & des vomitifs. Attention à faire sur l'usage des narcotiques. *Ibid.* 965. *a.* On ne doit s'obstiner à combattre aucun des symptômes des maladies dépendantes de la grossesse, qu'en tant que les forces ne suffisent pas pour les soutenir. Douleurs de reins qui peuvent être occasionnées par des calculs contenus dans les voies urinaires ; de l'usage des bains dans ce cas. Maladies qui surviennent aux femmes enceintes dans le milieu & vers la fin de la grossesse. Leur cause. *Ibid. b.* Pourquoi les femmes grosses sont sujettes à faire des chûtes. On ne peut apporter aux maladies dont on vient de parler d'autres remedes que des palliatifs. Des moyens de prévenir les chûtes. Attentions qu'on doit avoir dans la maniere de traiter les maladies qui surviennent durant la grossesse, mais qui n'en dépendent pas essentiellement. *Ibid.* 966. *a.* Ouvrages auxquels on doit recourir sur les maladies des femmes grosses. *Ibid. b.*

Grossesse. (*Maladies de la*) Des effets de la grossesse par rapport à la santé. X. 118. *b.* Envies déréglées pendant la grossesse. V. 735. *a*, *b.* *&c.* Dépravation d'appétit. IX. 929. *a.* XII. 546. *a*, *b.* De la chlorose dont les femmes sont atteintes dans les trois premiers mois. *Suppl.* IV. 221. *b.* Effets de l'imagination sur les femmes enceintes. VIII. 561. *b.* Pouvoir de cette imagination sur le fœtus. 563. *a*, *b.* Taches brunes, quelquefois rougeâtres, qui affectent le visage & le front des femmes grosses. V. 770. *a.* Cause de la plupart des indispositions que donnent les commencemens de la grossesse. 876. *b.* VII. 569. *a.* Douleurs qui arrivent au septieme mois. V. 665. *a.* De l'épilepsie dans une femme enceinte. 796. *b.* Dispositions qui annoncent l'atonie de la matrice. *Suppl.* I. 679. *b.* Signes de la mort du fœtus dans le commencement de la grossesse. 719. *a.* Termes susceptibles d'avortement. VI. 444. *b.* Divers accidens de grossesse qui peuvent le causer. 451. *a.* Circonstances qui rendent la saignée salutaire. V. 877. *a.* Des hémorrhoïdes des femmes grosses & de leur traitement. VIII. 129. *a.* Conseil à une femme enceinte sujette à la chûte de la matrice. X. 201. *b.* Compression de la vessie dans les femmes enceintes. XVII. 207. *b.* De fréquentes grossesses peuvent causer une hernie de vessie. 208. *a.* Combien la conduite d'une mere pendant sa grossesse peut influer sur le tempérament de son enfant. V. 659. *b.* Cause des aliénations d'esprit qu'on a vu arriver sur la fin des grossesses. *Suppl.* II. 700. *a.*

GROSSIER. (*Marchand*) A Amsterdam il n'y a point de différence entre un marchand grossier & un détailleur, excepté dans le commerce des vins & des eaux-de-vie étrangeres. VII. 966. *a.*

Grossier, vers grossiers & libres qu'on chantoit à Rome dans certaines fêtes. VI. 558. *a*, *b.* Les termes grossiers gâtent moins le cœur, que les discours d'une galanterie rafinée. *Ibid. b.*

GROSSIR, (*Optique*) nous n'avons point encore de théorie bien satisfaisante sur la propriété qu'ont les instrumens de dioptrique ou de catoptrique, de grossir les objets. VII. 966. *b.*

GROTESQUES, (*beaux Arts*) Etym. de ce mot. Pourquoi ce genre de sujets de peinture a été appellé grotesque. Exemple de figures grotesques dans un morceau d'ornement qui se voit à Rome au palais Farnese. VII. 966. *b.* On ne peut disconvenir que ces sortes d'inventions ne portent le caractere des songes d'un malade. Vers d'Horace appliqués aux figures de cette espece ; *Humano capiti cervicem*, *&c.* On ne sauroit faire honneur à la raison austere de l'invention de ce genre de peinture, dont cependant on ne peut pas, sans se montrer trop févere, blâmer l'usage circonspect & modéré. Le point important est de placer à propos

de tels écarts, & de ne pas les rendre excessifs. Modeles qui ont été regardés comme les meilleurs de ce genre. Regles à observer dans l'art des grotesques. *Ibid.* 967. *b.*

Grotesque. Genre grotesque de Calot. VI. 684. *b.* Description des grotesques antiques par Vitruve. XVII. 800. *a.*

GROTIUS, (*Hugues*) ses annales. I. 477. *b.* Il est accusé d'arianisme. 650. *b.* Son traité de la guerre & de la paix. V. 128. *a*, *b.* 132. *b.* Son sentiment sur l'inspiration des livres sacrés. 363. *b.* Droit divin qu'il admettoit. IX. 659. *a.* Eloge de Grotius & de son systême du droit naturel. X. 701. *b.* Maximes de cet auteur sur l'origine & le but des gouvernemens. XVII. 861. *b.* 862. *a.*

GROTTA-FERRATA, (*Géogr.*) fameuse abbaye de la campagne de Rome. Détails sur ce monastere, qui étoit jadis le Tusculum de Cicéron. Tableau qu'on y remarquoit. Mouvement qu'éprouveroit Cicéron, si revenant au monde il voyoit l'état présent de sa maison de campagne la plus chérie. VII. 967. *a.*

GROTTE, (*Hist. nat.*) causes de la formation des grottes selon Buttner & la plupart des naturalistes. Description de la grotte de Baumann, située dans le duché de Brunswick. Grotte d'Antiparos dans l'Archipel. Stalactites ou albâtre oriental qui s'y trouve. La France fournit un grand nombre de grottes, aussi curieuses & intéressantes pour les naturalistes. *Voyez* GLACIERE NATURELLE. VII. 967. *b.* La plupart de ces grottes sont sujettes à se remplir peu à peu, & finissent même par se boucher entiérement. Les rochers des Alpes renferment des cavités d'où les habitans de la Suisse vont tirer le crystal de roche. Comment on reconnoit la présence de ces cavités contenant du crystal. Moyens par lesquels on ouvre alors la montagne. On a remarqué qu'il se trouvoit toujours de l'eau dans ces grottes. *Ibid.* 968. *a.*

GROTTE, causes des incrustations qui se forment dans les grottes. VIII. 658. *a.* Vents causés par les fermentations qui arrivent dans le grottes souterreines. XVII. 19. *b. Voyez* CAVERNE.

GROTTE *des Fées*, (*Hist. nat.*) dans le Chablais en Savoie. Description de cet ouvrage singulier de la nature. *Suppl.* III. 273. *b.*

GROTTE *du chien*, (*Géogr. & Hist. nat.*) caverne d'Italie, au royaume de Naples. Sa situation. Ses différens noms. Origine du nom qu'on lui donne ici. Description de cette grotte. VII. 968. *a.* Effets que produit sur les animaux la vapeur qui s'éleve dans cette grotte à la hauteur d'environ dix pouces. Moyens de leur rendre la vie. Conjectures sur la nature de cette vapeur & la maniere dont elle produit son effet. Explication du moyen qui rend la vie aux animaux qui y ont été exposés. Qualités des particules minérales qui s'élevent dans cette grotte. Autres cavernes célebres par des exhalaisons mortiferes, dont les anciens ont parlé. Quels sont les pays les plus sujets à ces vapeurs pernicieuses. *Ibid.* 969. *a. Voyez* l'article *Mouffettes*, où il est parlé de la grotte du chien.

GROTTE *du chien*, corrections à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 273. *b.*

GROTTE *du désert de la tentation*, (*Géogr.*) grotte où l'on suppose sans fondement que Jesus-Christ fut tenté. Détails que le P. Nau nous a donnés sur cette caverne. VII. 969. *a.*

GROTTE *de Naples*, (*Géogr.*) Voyez PAUSILIPE. VII. 969. *a.*

GROTTE *de Notre Dame de la Balme*, (*Géogr. & Hist. nat.*) grotte de France dans le Dauphiné. Fausses relations de cette grotte qui se trouvent dans la vie de François I. par Mézeray. VII. 969. *a. Voyez* MERVEILLES *du Dauphiné.*

GROTTE *de Quingey*, (*Géogr. & Hist. nat.*) grotte de Franche-Comté. Description de ce lieu. Conseil à ceux qui voudront le visiter. VII. 969. *b.* — *Voyez Suppl.* IV. 560. *a*, *b.*

GROTTE *de la Sybille*, grotte d'Italie dont l'entrée s'affaisse & se bouche tous les jours. VII. 969. *b. Voyez Suppl.* II. 666. *a.*

GROTTE *de la Thébaïde*, carrieres creusées dans la montagne du Levant du Nil. — *Voyez* NUMIA & THÉBAIDE.

GROTTE, description que donne M. de Tournefort d'une grotte dans l'isle de Milo, revêtue d'alun sublimé, & d'une autre dont le fond étoit rempli de soufre enflammé. I. 308. *b.* Grottes fameuses voisines du village d'Arcy en Bourgogne. 622. *a*, *b.* Grotte de Beaumann dans le comté de Blankenburg. II. 163. *b.* Grotte à cinq lieues de Besançon; merveilleux qu'on en a raconté. 212. *b.* Grotte d'Antiparos. 785. *b.* Conduit souterrein en forme de grotte dans le nouveau Mexique, long de 200 lieues. III. 843. Grottes de Cransac en Rouergue. IV. 433. *b.* Grotte de Hartzbourg. VIII. 60. *a.* Deux fameuses grottes dans la terre de Labour en Italie IX. 147. *a.* Grotte aux environ du lac de Czirkniz. 925. *b.* Grottes des solitaires d'Orient. X. 15. *a.* Grotte dans le duché de Wirtemberg près de la ville de Pfulingen. XI. 67. *b.* Grotte fameuse en Angleterre dans la province de Sommerset. 491. *b.* Grottes dans le comté de Derby. XII. 543. *b.* Grotte de Retelstein en Stirie. XIV. 199. *b.* Grotte de Schatzfeld, dans le duché de Brunswick-Lunebourg. 760. *a.* Grottes dans la montagne de la Soufriere dans l'isle de la Guadaloupe. XV. 403. *a.* Grottes appellées par les anciens Romains *Spiracula* ou *Charoneæ scrobes*. 477. *a.* Grottes en Egypte appellés syringes par les anciens. 773. *b.* Grotte de Ribar. *Suppl.* IV. 648. *a.* Grotte dans le voisinage de Scharzfeld. 753. *a.*

GROTTE *artificielle*, (*Hist. des arts*) ornemens & décorations qu'on emploie dans ces bâtimens rustiques. Un des plus beaux ouvrages de ce genre étoit la grotte de Versailles. VII. 969. *b.*

GROTTES *artificielles* revêtues de lierre. XI. 493. *a.* Grottes artificielles nommées *Lymphæa.* 775. *b.* Celles que les anciens appelloient Nymphées. XI. 293. *b.*

GROU ou *Grouette*, matiere pierreuse sur la superficie des terres. Nécessité de la percer bien avant dans l'endroit où l'on veut planter un arbre. VII. 969. *b.*

GOUGROU, (*Botan.*) espece de palmier d'Amérique. Description de cet arbre & de son fruit. Usages qu'en font les Negres & les Sauvages. Qualité du chou qui provient de cet arbre. VII. 969. *b.* Lieux où il se trouve en plus grande abondance. *Ibid.* 970. *a. Voyez* GRIGRI.

GROUNER, son histoire naturelle des glacieres de Suisse. *Suppl.* III. 227. *b.*

GROUPPE, (*Peint.*) les avantages qui résultent de cette union dans les ouvrages de la peinture, tiennent d'une part au principe *d'unité*; d'une autre, ils ont rapport à *l'harmonie.* L'auteur développe ici la premiere de ces idées. Sur la seconde, *voyez* HARMONIE. La nécessité où nous sommes de n'appercevoir qu'un seul objet à la fois, nous oblige d'établir ce principe d'unité auquel nous sommes astreints. L'usage de former des grouppes est donc pris dans la nature. De l'art de grouper dans le genre héroïque de la peinture. VII. 970. *a.* Deux especes de grouppes; ceux de lumieres & ceux de figures. Regles à suivre à ces deux égards. De la quantité de grouppes qu'on doit admettre dans une composition. (*Peint.*) *Ibid. b. Voyez* PASSION.

GROUPPE, comment les grouppes d'objets qui entrent dans la composition d'un tableau, & chaque figure du grouppe doivent contraster. IV. 122. *a.* Grouppes célebres des anciens. Grouppe de le Gros à Rome. XVII. 800. *a.*

GROUPPE, (*Musiq.*) signification de ce mot employé par l'abbé Brossard. Grouppe ascendant, grouppe descendant. VII. 970. *b.*

GROUPPE, (*Musiq.*) addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 274. *a.*

GRUAGE, (*Jurispr.*) maniere de vendre & exploiter les bois, terme de coutumes.... Gruage est aussi un droit qui appartient à certains officiers. Exemples. VII. 971. *a.* — *Voyez* GRURIE.

GRUAU, farine d'avoine ou d'orge : aliment qu'on en fait. VII. 971. *a.*

GRUAU, *voyez* MEUNIER. Gruau d'avoine. *Suppl.* IV. 412. Gruau appellé semoule. 774. *a*, *b.*

GRUAU, (*Méch.*) machine qui a le même usage que la grue. Pieces dont elle est composée. VII. 971. *a.*

GRUAU, instrument de charpentier. V. 682. *b.* XII. 639. *a.*

GRUBENHAGUEN, (*Géogr.*) principauté d'Allemagne dans le cercle de la basse Saxe. Ses bornes & son étendue. Sa capitale. Ses rivieres. Origine de son nom. Productions du pays. Son rang à la diete. Sa taxe en mois romains. Princes qui la possedent. Religion des habitans. *Suppl.* III. 274. *a.*

GRUE, (*Ornith.*) Description de cet oiseau. Il est passager. Sa chair est assez bonne. Il vit de semences & d'herbes. VII. 971. *a.*

GRUE, espece de grue appellée par les Hollandois *scurvogel.* XIV. 844. *a.* Autre des isles Philippines nommé *tipul.* XVI. 339. *a.* Production de la voix des grues. XVII. 432. *b.* Grue représentée VI. vol. des planch. Regne animal, pl. 45.

GRUE, (*Blason*) maniere de représenter cet oiseau dans l'écu. Signification de ce symbole. *Suppl.* III. 274. *a.*

GRUE, constellation. VII. 971. *b.*

GRUE, (*Astron.*) constellation méridionale. Ascension droite & déclinaison de sa principale étoile. *Suppl.* III. 274. *a.*

GRUE, (*Méch.*) M. Perrault prétend que la grue est le corbeau des anciens. Description de la grue. VII. 971. *a.* Pour connoître l'effet de cette machine, *voyez* POULIE, TREUIL, & AXE *dans le tambour.*

GRUE, machine à l'usage des charpentiers. XIII. 69. *b.* Chaise de grue. III. 18. *b.* Roue de grue. XIV. 389. *b.*

GRUE, (*danse de la*) ballet des anciens. Son inventeur. Usage qu'on en faisoit sur le théâtre. Origine du nom qu'on lui donna. VII. 971. *b. Voyez* BALLET.

GRUE, *danse de la*, observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 274. *b.*

GRUE, *bec de*, voyez BEC.

GRUMEAU, (*Medec.*) Usage qu'Hippocrate fait de cette expression. Concrétion des humeurs sous forme de grumeau. Grumeaux de lait VII. 971. *b.*

GRUMENTUM, (*Géogr.*) corrections à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 274. *b.*

GRUNBERG,

GRUNBERG, (*Géogr.*) 1°. ville d'Allemagne dans le cercle du haut Rhin; 2°. ville de la Siléfie Pruffienne. Détails fur l'une & fur l'autre. *Suppl.* III. 274. *b.*

GRUNINGEN, (*Géogr.*) Bailliage du canton de Zurich en Suiffe. Son étendue. Ses révolutions. Lieux remarquables dans ce bailliage. *Suppl.* III. 274. *b.*

GRURIE, (*Jurifpr.*) 1. Jurifdiction qui connoit en premier reffort des conteftations en matiere d'eaux & forêts. 2. *Grurie*, droit qui fe perçoit pour le roi fur les bois d'autrui: divers autres noms par lefquels ce droit eft défigné. Divers fentimens fur l'étymologie de ce mot. VII. 972. *a.* La grurie dans le premier fens eft un attribut de la haute-juftice. Ce ne fut que depuis l'ufage des inféodations, que la grurie fut démembrée de plufieurs hautes-juftices, pour en former un fief féparé. En Champagne la grurie étoit encore féparée de la haute-juftice en l'an 1317. La grurie de la forêt de la Cuiffe, eft un fief héréditaire dans la perfonne du feigneur du Haroy. Prérogatives de ce fief. Loi de Louis & de Clotaire, en laquelle il eft parlé du droit de grurie. Ordonnance de Philippe-le-Bel, qui parle du ferment des gruyers. Les gruries avoient dès-lors l'infpection fur les eaux & forêts. En 1554, les gruries royales furent érigées en titres d'office, &c. *Ibid. b.* Il n'y avoit anciennement de grurie feigneuriale que dans les terres des feigneurs qui avoient une conceffion particuliere du droit de grurie. En 1707, le roi créa une grurie dans chaque juftice des feigneurs eccléfiaftiques & laïques. Les officiers de ces gruries furent en 1708, réunis aux juftices des feigneurs moyennant finance. Difpofition d'une déclaration du 8 janvier 1725, dont le but étoit de ne pas laiffer les gruyers des feigneurs feuls maîtres de la pourfuite de toutes fortes de délits indiftinctement. Des bois tenus en grurie. Droits que le roi en retire. *Ibid. b.* 973. *a.* Ces droits ne peuvent être engagés ni affermés. Ordonnance à confulter fur les diverfes regles qu'on obferve pour les bois tenus en grurie. Appel des gruries royales & des gruries feigneuriales. Auteur à confulter fur cette matiere. *Ibid. b.*

GRURIE; exercice de ce droit. VII. 971. *a.* Différence entre grairie & grurie. 837. *a.*

GRUYER, (*Jurifpr.*) ancienneté de l'inftitution des gruyers. Différens noms qu'on leur donne. Ordonnance de l'an 1318 & fentence de 1365, dans lefquelles il en eft parlé. Défenfe faite aux gruyers en 1346, 1402 & 1515. Gruyers royaux & gruyers feigneuriaux. Création des premiers en titre d'office. Ordonnances qui prefcrivent de donner caution lors de leur réception. Leurs offices déclarés héréditaires en 1583. VII. 973. *b.* Création & fuppreffion des gruyers alternatifs, triennaux & quatriennaux. En 1707, création d'un gruyer dans chaque juftice des feigneurs. Ces offices réunis en 1708 aux juftices des feigneurs. Devoirs & fonctions des gruyers fuivant l'ordonnance des eaux & forêts. De l'appel des gruyers royaux. Tous feigneurs hauts-jufticiers ont droit de grurie. Réglement de Charles V. & lettres de Charles VI. qui montrent que le droit de grurie avoit été déja accordé à des feigneurs. Il paroît qu'au deffus de ces gruyers feigneuriaux, il y avoit un gruyer général fur toute la province. Pouvoir des gruyers feigneuriaux. De l'appel de leurs fentences. *Ibid.* 974. *a. Voyez* SERGENT-MAITRE.

GRUYERES, *Comté de*, (*Géogr.*) c'étoit anciennement un comté confidérable en Suiffe. Obfervations fur les anciens comtés de ce nom, & particuliérement fur Michel de Gruyeres, dernier de ces comtes. *Suppl.* III. 275. *a.*

Gruyeres, fromage de ce nom. VI. vol. des planch. à la fin.

GRYMOIRE, (*Divinat.*) art magique d'évoquer les ames des morts. Dans plufieurs provinces, le peuple eft perfuadé de la réalité de cet art. VII. 974. *b.*

GRYPHITE, (*Hift. nat.*) coquille foffile dont l'analogue vivant nous eft inconnu. Sa defcription. Wallerius en diftingue trois efpeces. VII. 974. *b.*

GRYPHITES. VI. vol. des planch. coquilles foffiles, pl. 5.

GRYPHIUS, (*Sébaftien*) imprimeur. VIII. 627. *a.* XIV. 239. *a.*

G U

GUA, (*l'Abbé de*) extrait de fon mémoire fur l'algebre. I. 260. *b. &c.* Ses differtations fur les équations algébriques. XIII. 748. *b.* 749. *b.*

GUACA, (*Géogr.*) province de l'Amérique méridionale. Fameux chemin des incas que l'on commence à voir dans cette province. Hôtelleries dont ce chemin eft garni par intervalles. Soins qu'on y prend des voyageurs. VII. 974. *b.*

GUADA, (*Bot.*) efpece de bambou. *Suppl.* I. 771. *b.*

GUADALAJARA, ville d'Efpagne dans la nouvelle Caftille. Diverfes obfervations fur cette ville. Elle eft la patrie de Gomez de Cindad-Réal. (*Alvarès*) Ouvrage de ce poëte. VII. 975. *a.*

GUADALAJARA, (*Géogr.*) province de l'Amérique feptentrionale dans la nouvelle Efpagne. Defcription & fertilité de cette province. Ses villes les plus confidérables. VII. 975. *a.*

GUADALOUPE, ville d'Efpagne. Obfervations fur fon couvent d'Hiéronymites. VII. 975. *a.*

GUADALOUPE, (*la*) l'une des ifles Antilles. Sa defcription. VII. 975. *a.*

GUADALOUPE, (*Géogr.*) une des Antilles. Son étendue. Canal qui la coupe. Rochers au centre de l'ifle. Defcription de la montagne appellée la *Soulphriere*. Hiftoire de l'établiffement des Européens dans cette ifle. *Suppl.* III. 275. *a.* Etat de la colonie en 1700 & en 1755. La Guadeloupe conquife par les Anglois, & enfuite reftituée à fes anciens poffeffeurs. Petites ifles de fa dépendance. *Ibid. b.*

GUADALOUPE, montagne ou foufriere de cette ifle: grotte de cette montagne. XV. 402. *b.* 403. *a.*

GUADALQUIVIR, (*le*) cours de ce fleuve. VII. 975. *a.* Propriété que les Efpagnols attribuent à fes eaux. Signification du mot *Guadalquivir*. Changemens arrivés à ce fleuve qui eft le Bétis des anciens. VII. 975. *a. Voyez* BÉTIS.

GUADIANA, (*le*) obfervations fur le cours de cette riviere. Compofition du nom *Guadiana*. Pourquoi on a cru que cette riviere fe perdoit fous terre. Obfervation d'un bel efprit du fiecle fur les fleuves d'Efpagne. VII. 975. *b.*

GUAIACANA, (*Botan.*) *voyez* GUIACANA, PLAQUEMINIER.

GUAINIER, (*Bot.*) arbre de Judée. Son caractere générique. *Suppl.* III. 275. *b.* Defcription, culture, qualités & ufages des deux efpeces connues. Lieux où elles croiffent. *Ibid.* 276. *a. Voyez* GAINIER.

GUAIRANE, (*Géogr.*) province du Paraguai. Obfervations fur le climat, la qualité du terroir, les productions du pays, les animaux qu'on y trouve, &c. Fleuves qui l'arrofent. Etendue de cette province. Armes dont les guairains fe fervent. On les dit antropophages. Poffeffions des Efpagnols. VII. 976. *a.*

GUALATA, (*Géogr.*) royaume de Nigritie. Ses bornes. Il eft habité par les peuples qui menent une vie très-miférable. Ses productions. Ville fans murailles nommée Hoden qui fe trouve dans ce pays. Diftinction de cette place. VII. 976. *a.*

GUALATA, faute à corriger à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 276. *b.*

GUALDO, (*Galeaffo*) hiftoriographe de l'empereur. XVII. 263. *a.*

GUALTER, (*Rodolphe*) théologien réformé. XVII. 746. *b.*

GUALTERIA. (*Botan.*) Caractere générique de cette plante. Defcription de cet arbufte. Lieux où il croit. Sa culture. Propriété médicinale de fa racine. *Suppl.* III. 276. *b.*

GUALTERIO, (*Philippe-Antoine*,) cardinal. VI. 541. *a.*

GUALTIERI, fa diftribution des coquilles. IV. 192. *a.*

GUAM, ou *Guan* ou *Gaahan*. (*Géogr.*) l'une des ifles Marianes ou des Larrons. Elle dépend des Efpagnols. Elle eft un lieu de rafraîchiffement pour leurs vaiffeaux. Terroir de Guam; fes productions en fruits; vent réglé qui regne dans cette ifle; obfervation fur les naturels du pays. VII. 976. *b.*

GUAM, ou *Guan*, (*Géogr.*) la plus méridionale des ifles Marianes. Sa grandeur. Sa diftance de l'ifle Sarpana. *Suppl.* III. 276. *a.*

GUAMANGA, (*Géogr.*) ville du Pérou. Quel eft fon commerce. VII. 976 *b.*

GUANAHANI, *Ifle de* (*Géogr.*) *ifle de S. Sauveur*, la premiere terre que Colomb découvrit le jour que les Efpagnols avoient deffein de le tuer, fatigués de ne rien trouver. VII. 976. *b.*

GUANAPI, (*Géogr.*) Volcan des Indes orientales. Le canal entre cette montagne & Néra, comblé par ce volcan dans le dernier fiecle. VII. 976. *b.*

GUANAYA, (*Géogr.*) ifle de l'Amérique. Nom que lui donna Chriftophe Colomb. Tranfport que les Efpagnols y font des marchandifes. VII. 976. *b.*

GUANÇAVELICA, ou *Guancabelica*, (*Géogr.*) petite ville du Pérou. C'eft auprès de cette ville qu'eft la grande miniere de mercure, qui fert à purifier l'or & l'argent de toute l'Amérique méridionale. Defcription de cette mine. Les particuliers y font travailler à leurs frais, & le roi d'Efpagne leur paie le mercure à un prix fixé. On en tire tous les ans pour un million de livres. Tranfport qu'on en fait. Combien ce travail eft nuifible à ceux qui le font. Qualité de la terre qui contient le vif argent. Maniere de la travailler pour en tirer le mercure. VII. 997. *a.*

GUANIGUELLES, philofophes du Malabar. IX. 922. *b.*

GUAPERUA, (*Ichthy.*) Efpeces de guaperua nommées beer-vifch. *Suppl.* I. 844. *b.* Cafu cafu. *Suppl.* II. 268. *a.*

GUARCO, (*Géogr.*) vallée du Pérou. Fortereffe que les incas avoient fur fon côteau. Ses ruines font encore connoître quelle en a été la magnificence. Ancienne population de cette vallée. VII. 977. *b.*

GUARDAFUI, (*Géogr.*) Faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 277. *a.*

GUARINI, littérateur Italien. XVII. 87. *b.* Son petit-fils, Jean-Baptiste Guarini, auteur du Pastor-fido. VI. 543. *a.*

GUASPRE, (*Le*) Ses paysages. XII. 212. *b.*

GUASTALE, (*Geogr.*) ville du duché de Mantoue : événement remarquable dans le siege de cette place. *Suppl.* II. 620. *a.*

GUATIMALA, (*Géogr.*) province de la nouvelle Espagne. Elle abonde en cacao. Observation sur les mœurs & sur la religion des Indiens qui l'habitent. VII. 977. *b.*

GUATIMALA, (*Geogr.*) ville de la nouvelle Espagne. Situation de cette ville. Observ ation sur le volcan d'une des montagnes qui l'environnent. Son commerce. VII. 978. *a.*

GUATIMOZIN, empereur du Mexique, son héroïsme. *Suppl.* III. 923. *a.*

GUAY, (*Jacques*) graveur en pierres fines. XII. 590. *a.*

GUAYAQUIL, ou *Guyaquil*, (*Géogr.*) ville, baie, & port du Pérou. Observations sur la navigation de la riviere. Productions de la province. Quantité de cacao qui s'en transporte tous les ans. Guayaquil a une audience royale dont l'Espagne vend les emplois. Pillage de cette ville en 1685. L'inquisition y regne avec sévérité. VII, 978. *a.*

Guyaquil, ville & riviere de ce nom en Amérique : observations de M. de la Condamine. XVII. 800. *a*, *b.*

GUAY-TROUIN, (*René du*) célebre navigateur. IX. 948. *b.*

GUAZUMA, (*Botan.*) Genre auquel appartient cette espece de plante. XVI. 246. *b.*

GUAZZO, (*Peinture*) nom que les Italiens donnent à la peinture en détrempe. Il y a lieu de croire que ce genre de peinture est le premier qui ait été employé. Usage qu'on fait de cette peinture. Quel doit être le fond sur lequel on l'emploie. Ce qu'elle a de commun avec la peinture à fresque. Avantage particulier de la peinture à guazzo. Malgré toutes ses prérogatives, elle doit céder le pas à la peinture à l'huile. VII. 978. *b.* *Voyez* GOUACHE.

GUBIO, (*Geogr.*) ville d'Italie, elle est la patrie de Lazzarelli (*Jean-François*) & de Steuchus (*Augustin*), l'un poete, & l'autre théologien. VII. 978. *b.*

GUCHEU, (*Geogr.*) ville de la Chine. Le commerce y fleurit. On recueille le cinabre dans son voisinage. On y voit deux temples consacrés aux hommes illustres. VII. 978. *b.*

GUDIUS, (*Marquard*) littérateur. XIV. 107. *a.*

GUEBRES, (*Hist. anc. & mod.*) peuple errant dans la Perse & les Indes ; triste reste de l'ancienne monarchie Persane, que les Califes Arabes ont détruite dans le septieme siecle. Effets de cette sanglante mission. Mœurs & principes des Guebres. Divers points de leur doctrine. VII. 979. *a.* Leurs mœurs domestiques. Leurs prêtres. Commentaires qu'ils possedent des livres de Zoroastre. Observations sur leur religion, & en général sur les religions d'Asie. Des fables que les Guebres débitent de Zoroastre. Origine de leur culte. *Ibid. b.* Principe des dogmes reçus parmi eux sur l'agriculture, la population & leur discipline domestique. Cause des terreurs qu'ils ont des éclipses, des cometes, & de tous les écarts de la nature. Origine de leurs fables sur les anciens combats de la lumiere contre les ténebres. D'où viennent leurs pressentimens sur les incendies futurs, & le culte qu'ils rendent au feu. Des fêtes qu'ils célebrent pour le soleil & tous les élémens. Quoique les Guebres paroissent rendre un culte au feu, il y a lieu de croire cependant qu'il n'est pas l'objet réel de leur adoration présente : leur doctrine sur le dieu suprême & les ministres qu'ils lui donnent. Ils ont persisté dans le dogme du bon & du mauvais principe. Origine de ce dogme. *Ibid.* 980. *a.* Les Guebres n'ont aucune idole ni aucune image. En quoi consiste tout l'appareil de leur religion. Leur respect pour toute espece de feu. Leurs cérémonies légales, leurs jeûnes & leurs prieres, *&c.* Usages superstitieux des Guebres à l'égard des morts. Comment leur humanité paroît jusques dans leurs dogmes sur une autre vie. Persécutions qu'ils ont essuyées de la part des Mahométans. Toutes les religions persécutées ont été l'objet de calomnies souvent atroces de la part des religions dominantes. Signification odieuse du nom de *guebre.* Autres noms qu'on leur a donnés. Ce qu'il y a de singulier dans le nom de *guebre*, c'est qu'il est d'usage chez plusieurs nations d'Europe & d'Asie, & que sous différentes formes & en différens dialectes, il est par-tout l'expression d'une injure grossiere. *Ibid. b.* Les Guebres sont encore appellés *gaur* par les Juifs & les Chrétiens & *giaour* par les Turcs. Le nom de *kebre* est aussi d'usage : plusieurs peuples d'Afrique sont appellés *kafres* par les Arabes. L'inverse des radicaux de ce nom de *gebr*, a porté dans l'Europe les expressions populaires de *bogri*, *bougari*, *&c.* Les racines primitives de ces noms ne portent cependant point avec elles le mauvais sens que le préjugé leur attribue. *Gabar* dans l'hébreu signifie *être fort* ; *geber* désigne le maitre ; *guberin* les gouverneurs ; *gabriel*, *kebrail*, *kabir*, *giafar*, sont des noms illustres. Les dérivés de *gibor*, de *bogri*, désignent chez les Flamands un bel homme. Comment ces expressions sont devenues injurieuses. *Ibid.* 981. *a.*

Guebres. Etymologie de ce mot. VII. 654. *a*, *b.* Etat des Guebres depuis l'établissement du mahometisme. IX. 847. *b.* Sur les Guebres, *voyez* GAURES, PARSIS, & ZENDA VESTA.

GUEDE, ou *Pastel.* Drogue employée par les teinturiers pour teindre en bleu. Plante d'où vient le pastel. VII. 981. *a.* Maniere de le préparer pour l'usage des teinturiers. Usage qu'en faisoient les anciens Bretons. Origine des mots *glass* & *glastum* qui est la plante qui produit le pastel. Observation sur le pastel bleu. *Ibid. b.* *Voyez* PASTEL & VOUEDE.

GUEDÉE, *étoffe*, terme de teinturier. XI. 189. *a.*

GUELFE, (*Hist. mod.*) faction qui tenoit pour le pape, opposée à celle des *gibelins* qui tenoient pour l'empereur. Suites funestes de leurs dissensions. VII. 981. *b.* — Sur l'origine de ces guerres, voyez *Suppl.* II. 552. *b.*

GUELDRE, (*Duche de*) contrée des Pays-Bas. Bornes de ce duché. Anciens peuples qui ont habité ce pays. Ses différentes révolutions. VII. 981. *b.*

GUELDRE, (*Le haut quartier de*) quartier de Ruremonde. VII. 981. *b.* Partage du haut quartier de Gueldre entre trois souverains depuis le traité d'Utrecht. *Ibid.* 982. *a.*

GUELDRE, (*La province de*) une de sept Provinces-Unies. VII. 982. *a.*

Gueldres, petite ville des Pays-Bas. VII. 982. *a.*

GUENELLON, (*Pierre*) anatomiste. *Suppl.* I. 401. *a.*

GUEONIM, ou *Géhonim*, (*Théolog.*) mot hébreu qui signifie *excellent* : titre que prenoient les rabbins qui demeuroient dans le territoire de Babylone. Leur retraite en Espagne. Recueil fait par R. Isaac Alfez, des décisions de la *gémare.* VII. 982. *a.*

GUÊPE, (*Hist. nat.*) Description des guêpes ; en quoi elles different des abeilles & des autres mouches. VII. 982. *a.* Il y a plusieurs especes de guêpes. Détails sur les guêpes souterreines ou domestiques. Leur distinction en mâles, femelles & mulets. Travail de la guêpe. Histoire de l'insecte & des divers états par lesquels il passe. Différentes pontes de la mere. Différence entre les guêpes femelles, les mâles & les mulets Proportions dans le nombre des unes & des autres. *Ibid. b.* Alimens que les mulets vont chercher chaque jour dans la campagne. Comment les bouchers de campagne préservent leurs viandes des guêpes & des grosses mouches. Comment un mulet est reçu dans le guêpier lorsqu'il arrive avec sa proie. A la fin du mois d'août, les mulets construisent les derniers gâteaux du guêpier. Un guêpier a quelquefois plus de 16 mille alvéoles, & jusqu'à 30 mille guêpes. Histoire des guêpes depuis le mois d'août, jusqu'au tems où le froid les fait périr misérablement, à l'exception des femelles qui se retirent dans le guêpier ou dans des trous. Moyens dont on se sert pour obtenir le travail des guêpes. Histoire d'une autre espece de guêpes appellées *aériennes*, & de leur travail. *Ibid.* 983. *a.* Guêpes d'Amérique appellées *cartonnieres. Ibid. b.*

GUÊPE, *fausse*, (*Hist. nat.*) ou parnope, ou scorpion mouche. *Suppl.* IV. 231. *a.*

GUÊPIER. Description du guêpier souterrein, & de la maniere dont les guêpes le construisent. VII. 983. *b.* Description des guepiers des guêpes de Cayenne, appellées *cartonnieres.* Maniere de travailler de cette sorte de guêpes. *Ibid.* 984. *a.*

GUÊPIER, (*Ornith.*) Description de cet oiseau. Sa nourriture. VII. 984. *a.*

GUÊPIER *de Madagascar*, (*Ornith.*) Vol. VI. des planch. Regne animal. pl. 36.

GUERCHIN, (*Jean-François Barbieri da Cento, dit le*) peintre. V. 328. *a.* Peinture qu'il a faite de l'aurore avec ses attributs, dans le plafond de la ville de Ludovisi. *Suppl.* III. 517. *b.*

GUERET, (*Géogr.*) ville de France, patrie de Varillas, (*Antoine*) historien. VII. 984. *b.*

GUERIDON, représenté vol. des planch. Ebéniste, pl. 5. Espece de guéridon dit torchere. XVI. 422. *a.*

GUÉRIKE, (*Othon de*) inventeur de la pompe pneumatique. IX. 846. *a.*

GUÉRIN, chevalier de l'ordre de S. Jean de Jérusalem. XIII. 85. *b.*

GUÉRISON, (*Médec.*) L'art a moins de part qu'on ne croit à la guerison des maladies. VIII. 385. *b.* Ce qu'on doit penser de certaines guérisons extraordinaires & comme surnaturelles. IX. 854. *a.* Tableaux que consacroient à quelque divinité ceux qui étoient guéris d'une maladie. XV. 805. *b.* Guérisons opérées par le tact, 822. *b.* 823. *a.* par la transplantion. XVI. 559. *b.* *Voyez* TRAITEMENT.

GUÉRITE, (*Art milit.*) Construction des guérites des ouvrages de la fortification Figure & dimension des guérites. Guérites qui se font aux différentes entrées de la place. VII. 984. *b.* *Voyez* ÉCHAUGUETTES.

GUERRE, (*Art milit. & Histoire*) Définitions de Grotius & de Montecuculli. La guerre, soit offensive, soit défensive, se divise en guerre de campagne & en guerre des sieges. La guerre est un art qui a ses regles, & par conséquent sa théorie & sa pratique. L'art de la guerre, considéré dans son objet, est le plus grand de tous. L'étude d'un art si important doit, selon M. de Folard, faire la plus grande occupation

des princes & des grands. Rien de plus brillant que la carriere d'un général qui fait servir sa science, son zele & son courage au service du prince & de la patrie. Les regles de la guerre sont le fruit des observations faites en différens tems, pour faire combattre les hommes le plus avantageusement qu'il sera possible. VII. 985. *a.* Premieres armes qui ont été employées à la guerre. Invention des rangs & des files pour mettre de l'ordre dans les combattans. Origine des exercices & des évolutions; celle des armes défensives; celle des compagnies, des cohortes, régimens, bataillons, *&c.* On songea aussi à ranger les différens corps en ordre de bataille. Premier emploi de la cavalerie. Formation des premiers corps de cavalerie. Invention des armes de longueur pour la tenir en respect. *Ibid. b.* Divers usages auxquels on continue d'employer la cavalerie. Origine des premieres fortifications. Invention des machines propres à en détruire les ouvrages. Armes à feu substituées à l'usage de ces machines depuis l'invention de la poudre à canon. Changemens dans les armes offensives & défensives, auxquels cette découverte a donné lieu. Origine de la castramétation, & de l'art de fortifier les camps. D'où dépendent les succès à la guerre. Exemples tirés de l'histoire des Grecs, qui montrent que l'habileté des généraux & la bonté des troupes sert plus que le grand nombre. VII. 986. *a.* En quoi consiste essentiellement l'art de la guerre. Le génie de cet art ne peut s'acquérir par l'étude; elle peut seulement le perfectionner : voyez dans l'article *Etude militaire*, quelles sont les connoissances qui lui servent de base. *Ibid. b.* Selon M. de Folard, c'est particuliérement chez les Grecs qu'il faut en chercher les regles & les principes. Passage tiré de cet auteur pour combattre le sentiment de ceux qui prétendent que l'étude n'est point nécessaire, & que la pratique seule apprend l'art de la guerre. *Ibid.* 987. *a.* S'il faut qu'un officier voie exécuter tout ce qu'il a besoin d'apprendre, il lui sera presque impossible de se rendre habile dans les différens mouvemens des armées. L'étude de l'art peut tenir lieu d'expérience, mais d'une expérience de tous les siecles. Ce que Diodore de Sicile dit en faveur de l'étude de l'histoire, dans un passage ici rapporté, peut s'appliquer à celle de l'art de la guerre. C'est dans les livres des Grecs & des Romains qu'il faut chercher les vrais principes de l'art militaire, mais le nombre de leurs auteurs sur ce sujet n'est pas considérable. Observations de M. Folard sur ceux qui nous restent. *Ibid. b.* Anciens ouvrages qu'on peut consulter le plus utilement. Auteurs modernes. Divers objets de la science des généraux. Polybe conseille à ceux qui aspirent au commandement des armées, d'étudier les arts & les sciences qui ont quelque rapport à l'art militaire. *Détails sur ce qui regarde l'exécution ou les principales opérations de la guerre.* Deux sortes d'actions militaires, selon Polybe; celles qui se font à découvert & par force, & celles qui se font par finesse & par occasion. Observations sur ces dernieres. *Ibid.* 988. *a.* Avant de commencer la guerre, il est important d'avoir des vues & des desseins : c'est ce qu'on appelle, suivant M. de Folard, *régler l'état de la guerre.* En quoi consistent les préparatifs de guerre. Précautions à prendre pour n'être point distrait de la poursuite de son objet. Le prince qui médite une guerre doit encore s'appliquer à connoitre le génie de son ennemi, & le caractere de ses généraux, ses propres forces & celles de son ennemi. Parti qu'il doit prendre s'il sent que l'ennemi lui soit supérieur en forces. Connoissances qu'il doit se procurer du pays qui doit être le théatre de la guerre. *Ibid. b.* Lorsqu'on est entré en campagne, il ne s'agit plus de délibérer; mais d'entamer avec vivacité les opérations qu'on s'est proposé d'exécuter. Il ne faut pas toujours régler l'état de la guerre sur le nombre & la qualité des forces que l'on veut opposer à l'ennemi. Un Turenne regle l'état de la guerre sur la grandeur de ses connoissances, de son courage & de sa hardiesse. On doit toujours commencer la guerre par quelque action d'éclat, & ne point se laisser prévenir.

De la guerre offensive. Il faut être informé des forces de son ennemi. Si le pays qu'on veut attaquer est bordé de places fortes, il faut attaquer le quartier qui y donne une entrée libre, *&c.* tomber sur les places dégarnies, *&c.* Choix du lieu où doit camper l'armée. *Ibid.* 989. *a.* Il faut user de diligence pour l'exécution des projets qu'on a formés. Importance d'une premiere bataille donnée à propos. Quelque incertain que soit le succès des batailles, il paroit que, loin de les éviter au commencement d'une guerre, il faut chercher l'occasion d'en donner. Cependant il ne faut risquer une bataille qu'avec beaucoup de circonspection. M. le maréchal de Saxe n'étoit point pour les batailles, sur-tout au commencement d'une guerre. Mais en suivant la méthode qu'il prescrit, la guerre est plus longue & moins décisive. C'est pourquoi cette conduite excellente dans la guerre défensive, ne l'est peut-être pas autant dans l'offensive. Sentiment de Montecuculli contraire à celui du maréchal de Saxe. M. de Puysegur pensoit sur les batailles à-peu-près comme ce dernier. *Ibid. b.* Il est certain que si l'on peut sans donner de batailles, exécuter les différentes choses que l'on s'est proposées, il y auroit de l'imprudence à en risquer l'événement : mais il y a plusieurs circonstances où elles sont inévitables. Ce qu'il y a d'essentiel, c'est de savoir se soutenir, & ne point se décourager pour avoir été poussé & même battu dans quelques endroits de sa ligne. Paroles de Polybe sur ce sujet. Exemples de cette sorte d'habileté : celui de Philopémen dans la bataille de Mantinée. Celui que M. de Turenne rapporte dans la bataille de Nordlingue. Un des principaux avantages de la guerre offensive, c'est de faire subsister l'armée aux dépens des ennemis. Conseil de Walstein à l'empereur Léopold Ignace, qui se plaignoit de ne savoir où prendre des fonds pour payer ses armées. *Ibid.* 990. *a.* Réflexions du prince d'Orange en faveur de la guerre offensive.

De la guerre défensive. Celle-ci est beaucoup difficile & plus savante que la précédente. Dans la guerre offensive, on compte pour rien ce qu'on manque de faire : dans la défensive, la moindre faute est mortelle. Il est difficile de prescrire des maximes générales dans cette sorte de guerre. Cette guerre a été ou tout-à-fait imprévue, ou elle n'a pas été prévue assez tôt, ou la perte d'une bataille ou de quelque place considérable, l'a rendue telle, quoiqu'elle eût eu un autre commencement; trois différens cas sur lesquels l'auteur donne ici quelques regles. Exposé de celles qui sont relatives aux deux premiers. *Ibid. b.* Il arrive souvent qu'un prince qui fait la guerre à la fois de plusieurs côtés, n'est pas en état de la faire offensivement par-tout; alors il prend le parti de la défensive du côté où il se croit le plus en sûreté; prudence avec laquelle cette défensive doit être conduite. M. le chevalier de Folard prétend que les généraux les plus mal habiles sont ceux qui proposent la guerre défensive, au lieu que les plus consommés cherchent à l'éviter. Cependant si l'ennemi peut pénétrer qu'on a dessein de se tenir sur la défensive à son égard, il doit devenir plus entreprenant. Une défensive ruine l'état si elle dure long-tems. *Ibid.* 991. *a.* Conduite à suivre dans le *troisieme cas* proposé ci-dessus. Ce qu'on doit faire pour empêcher l'ennemi de pénétrer dans un pays fermé de montagnes & de défilés.

De la guerre de secours. But de cette guerre. La prudence demande qu'avant de donner du secours à un prince attaqué, on prenne toutes les sûretés convenables pour qu'il ne fasse pas la paix à votre préjudice, & sans votre participation. *Ibid. b.* En quel cas on doit se contenter de secourir un prince attaqué, ou par argent, ou par des diversions dans le pays de l'attaquant. Sagesse & prévoyance qu'on exige dans le général des troupes qu'un prince envoie au secours d'un autre prince.

De la guerre des sieges. On ne doit entreprendre aucun siege que lorsqu'on a acquis quelque supériorité sur l'ennemi par le gain d'une bataille, où lorsqu'on est en état, en se mettant de bonne heure en campagne, de finir le siege avant que l'ennemi ait eu le tems d'assembler une armée pour s'y opposer. Les succès à la guerre dépendent non-seulement du général, mais encore des officiers généraux qui sont sous ses ordres, & de ceux qui sont chargés du détail des subsistances. Manie singuliere par laquelle tout le monde veut s'ingérer à juger de la conduite d'un général. *Ibid.* 992. *a.* Ces jugemens hasardés sur la conduite d'un général, pechent ordinairement contre le bon sens & contre l'équité : mais il ne faut pas espérer qu'on se corrige de ce défaut, qui a sa source dans la curiosité & dans la vanité naturelles de l'homme. *Ibid. b.* Outre les différentes guerres précédentes, il y en a une particuliere qui se fait avec peu de troupes, à laquelle on donne le nom de *petite guerre.* Ceux qui commandent ces petits corps de troupes, sont appellés *partisans.* But & utilité de cette sorte de guerre.

De la guerre navale. Cette guerre peut seconder heureusement celle de terre, dans les pays à portée de la mer. Les armées navales assurent les côtes, elles peuvent dispenser d'employer un grand nombre de troupes pour les garder. Diverses utilités d'une puissante armée navale. L'empire de la mer, dit un grand ministre, ne fut jamais bien assuré à personne : les vieux titres de cette domination sont la force : il faut être puissant pour prétendre à cet héritage. *Ibid.* 993. *a.* Conseils donnés par M. de Santa-Cruz, aux puissances qui forment l'établissement d'une armée navale, ou qui ont intérêt de l'entretenir. Autres conseils de cet auteur pour la sûreté des corsaires qui courent sur l'ennemi. *Ibid. b.*

Guerre. (*Hist.*) Des déclarations de guerre. IV. 692. *b.* Sacrifices que les Romains offroient à Némésis, avant d'aller à la guerre. XI. 90. *b.* Pourquoi les guerres civiles étoient autrefois plus cruelles que les autres. XIII. 387. *a.* Des guerres des anciens Romains. XIV. 154. *b.* 155. *a.* Guerres sacrées chez les Grecs. 477. *a.* Signal de guerre pratiqué par les anciens. XV. 185. *b.* Sortes de guerres que les Romains appelloient *tumultus.* XVI. 744. *b.* Vicissitudes causées par les guerres des anciens. XVII. 238. *a.* Guerres clandestines, autrefois en usage en Allemagne. IV. 989. *b.* Des guerres privées chez les anciens germains, *voyez* Faide, Trêve *de Dieu*, Trêve & Paix. Guerre de trente ans : elle commença sous

le regne de l'empereur Matthias & finit sous Ferdinand III, par la paix de Westphalie, *voyez* donc les articles *Matthias*, *Ferdinand II & Ferdinand III.*

GUERRE. (*Art milit.*) Arrangemens nécessaires pour faire la guerre avantageusement. VI. 30. *a.* Disposition de guerre. *Suppl.* II. 724. *b.* Sur un plan de guerre, soit offensive, soit défensive, & sur la maniere de l'exécuter, *voyez* CAMPAGNE. Soins à donner aux munitions, lorsqu'on veut faire la guerre. X. 863. *a.* L'essentiel des préparatifs de guerre se réduit à deux objets; l'argent & les bons généraux. *Ibid. b.* De la connoissance du pays où l'on fait la guerre. XIII. 862. *a*, *b.* *Voyez* PAYS. Paie des troupes pendant la guerre. XIII. 337. *a.* Des moyens de subsistance d'une armée en tems de guerre. XV. 582. *b.* Sorte de defiance salutaire dans la guerre. 694. *b.* Ruses de guerre. XIV. 440. *a*, *b.* &c. Voie la plus sûre d'abréger une guerre. *Suppl.* I. 620. *b.* Tous les cas qui peuvent arriver à la guerre sont déja arrivés. XV. 694. *b.* Usage de la musique à la guerre. 741. *a*, *b.* Importance de la tactique dans la pratique de la guerre. 824. *a.* Il est presque toujours avantageux de porter la guerre chez les autres, lorsqu'on est attaqué dans son propre pays. IV. 1068. *b.* Maximes des Romains à la guerre. *Suppl.* IV. 672. *a.* Maximes sur les guerres maritimes. X. 122. *b.*

Guerres de religion. Guerres sacrées chez les Grecs. XIV. 477. *a.* Guerres causées par la diversité des cultes. IX. 599. *a.* Pourquoi il n'y eut jamais de guerre de religion chez les nations idolâtres. VII. 503. *b.* Celles qui désolerent la France du tems des Albigeois. *Suppl.* III. 608. *a.* Ces guerres parmi les chrétiens sont l'effet du fanatisme & non point de l'esprit du christianisme. III. 384. *b.* *Voyez* CROISADES, FANATISME, INTOLÉRANCE, &c. &c.

Guerre. Envoyer, aller à la guerre, se dit d'un détachement dont le général donne le commandement à un officier, pour investir une place, couvrir ou attaquer un convoi, reconnoitre l'ennemi, ou faire divers autres actes d'hostilité particuliers. Ordre des détachemens de guerre; état des officiers qui les commandent. En quoi consistent les mouvemens de ces détachemens & les fonctions du premier officier. VII. 993. *b.* Précautions qu'on prend quelquefois pour que rien ne transpire, jusqu'au moment où l'on fait marcher le détachement. Le général n'est point assujetti à confier ces détachemens aux plus anciens officiers généraux. On envoie souvent à la guerre de petits détachemens irréguliers, depuis 50 jusqu'à 300 hommes. Anciennement ces partis se donnoient à des officiers de fortune. Aujourd'hui les officiers les plus distingués les demandent avec ardeur. Observations sur les petits détachemens de cette espece, que M. le maréchal de Saxe avoit employés dans sa savante campagne de Courtray. Ces sortes de corps ne sont jamais commandés à l'ordre. Détails sur la maniere dont il se forment & sur ce qui en accompagne la marche. *Ibid.* 994. *a.* Rien n'est plus essentiel pour la tranquillité d'une armée, & pour avoir des nouvelles certaines de l'ennemi, que ces petits détachemens. Méthode de M. de Mœric sur la maniere de les employer dans l'attaque. Précautions que le commandant doit prendre pour la sûreté de la retraite. Connoissance de la langue & du pays que le commandant doit posséder. Il doit se mettre en état de rendre compte à son retour de tout ce qui peut faciliter ou empêcher la marche d'une armée dans le pays qu'il aura parcouru. Il doit examiner si l'état présent de son terrein se rapporte aux cartes de son général, & tâcher d'en lever un plan figuré. Il doit faire observer une sévere discipline & un grand silence. Comment il doit instruire ses officiers de ses vues & de ses motifs. Diverses utilités de ces petits détachemens. *Ibid. b.*

Guerre, homme de, celui qui se rend propre à exécuter avec force, adresse, exactitude & célérité, tous les actes propres à le faire combattre avec avantage. VII. 994. *b.* Soins que prenoient les anciens pour former les jeunes gens aux exercices du corps si nécessaires à l'homme de guerre... C'est par-là que la Grece multiplioit ses forces, & préparoit ses enfans à devenir intrépides dans les combats. On en voit un exemple frappant dans l'action des 300 Lacédémoniens pour la défense du pas des Thermopyles. Le même art fut cultivé chez les Romains, & leurs plus grands capitaines en donnerent l'exemple; mais bientôt le luxe & la mollesse s'introduisirent, lorsque la voix de Caton & son souvenir eurent perdu leurs droits dans la capitale du monde. Il n'est point de nation où les exercices du corps aient été plus long-tems pratiqués que chez les François. Détails sur cette éducation militaire qu'on donnoit aux jeunes gens. *Ibid.* 995. *a.* Comment cette education dégénera insensiblement sous la minorité du feu roi. Les ordonnances du roi ont remédié à cet abus; & la raison éclairée démontre à l'homme de guerre, que lorsqu'il ne se tient pas en état de bien combattre de sa personne, il s'expose à devenir inutile à lui-même & à sa patrie, & à donner l'exemple de la mollesse à ceux qui sont sous ses ordres. Exposé sans cesse à la vue des hommes, le véritable honneur doit aussi faire sentir à l'homme de guerre qu'une réputation intacte est la premiere de toutes les récompenses. Sentimens d'humanité qui doivent l'animer. *Ibid. b.* *Voyez* MILITAIRE.

GUERRE. (*Droit nat. & politiq.*) Elle a régné dans tous les siecles sur les plus légers fondemens. Maux qu'elle a entrainés. VII. 995. *b.* Passions qui en sont le principe. La guerre est légitime si elle se fait pour des raisons évidemment justes; elle est illégitime, si on la fait sans une raison juste & suffisante; aussi les souverains ont grand soin de répandre des manifestes pour justifier la guerre qu'ils entreprennent, tandis qu'ils cachent soigneusement les vrais motifs qui les déterminent. Dans une guerre parfaitement juste, il faut que la raison justificative se confonde avec le motif, que le souverain n'entreprenne la guerre que par la nécessité de pourvoir à sa conservation. Quels sont les cas dans lesquels on peut regarder une guerre comme injuste. *Ibid.* 996. *a.* Quelles sont les seules vues qu'on doit se proposer dans une guerre juste. Quelques auteurs politiques distinguent encore la guerre en offensive & défensive. On peut admettre cette distinction, pourvu qu'on ne la confonde pas avec celle qui vient d'être établie, & qu'on ne pense pas que toute guerre défensive soit juste, & toute guerre offensive injuste. Puisque la guerre entraine inévitablement une infinité de maux, on ne doit se porter à cette extrêmité terrible, qu'après les plus mûres considérations. Usage des anciens Romains, qui montre avec quelle circonspection ils se déterminoient à faire la guerre. Il faut, avant que d'en venir à la voie des armes, qu'il s'agisse de la chose de la plus grande importance, que l'on ait quelque apparence de réussir, & qu'il y ait une nécessité absolue de prendre les armes. *Ibid. b.* Non-seulement ce sont-là des principes de prudence & de religion; mais les loix de la sociabilité & l'amour de la paix ne permettent pas aux hommes de suivre d'autres maximes. La justice du gouvernement oblige les souverains à s'y conformer par une suite de la nature & du but de l'autorité qui leur est confiée. En faisant la guerre, il faut observer encore de ne pas pousser les actes d'hostilité au-delà de leurs bornes & de leurs besoins absolus. Exposition des trois regles qu'établit Grotius, pour faire comprendre quelle est l'étendue des droits de la guerre, & jusqu'où ils peuvent être portés légitimement. *Ibid.* 997. *a.* Il est certain qu'on peut tuer innocemment un ennemi qui a les armes à la main: je dis *innocemment*, non-seulement aux termes de la justice extérieure, & qui passe pour telle chez toutes les nations, mais encore selon la justice intérieure & les loix de la conscience. Par la même raison, il est permis d'endommager les biens de l'ennemi & de les détruire. Tous ces actes d'hostilité subsistent sans injustice jusqu'à ce qu'on soit parvenu au but légitime qu'on s'étoit proposé; cependant, quoique ces maximes soient vraies en vertu du droit rigoureux, la loi de nature met néanmoins des bornes à ce droit. Humanité respectée dans les loix militaires de l'Europe. *Ibid. b.* Les loix, dit-on, doivent se taire parmi le bruit des armes: réponse à cette maxime, par laquelle on voudroit autoriser mille licences infâmes, & mille sortes de rapines & d'horreurs. Tableau des maux infinis que cause ordinairement la guerre. *Ibid.* 998. *a.*

Guerre. Examen du sentiment de Hobbes, qui prétend que les hommes sont naturellement entr'eux en état de guerre. XI. 768. *b.* Quel est le cas où un homme se trouve à l'égard d'un autre en état de guerre. VI. 17. *b.* Du droit de la guerre. VIII. 319. *a.* Loix de la guerre. IX. 662. *b.* Loix de la guerre chez les anciens Romains. X. 512. *a*, *b.* Du pillage dans la guerre, *voyez* DÉGAT, MARAUDE, PICORÉE, PILLAGE. On ne sauroit trop limiter & adoucir les droits de la guerre. V. 692. *b.* Notre maniere de faire la guerre plus contraire à la population que la maniere des anciens. XIII. 98. *b.* Tableau des miseres auxquelles la guerre expose l'habitant des campagnes. XVII. 451. *a.* — *Voyez* PAIX.

Guerre. Commissaire des guerres. III. 710. *a.* Conseil de guerre. IV. 11. *a*, *b.* IX. 95. *b.* Cri de guerre. IV. 461. *a*, *b.* Déclaration de guerre. 692. *b.* Loix de la guerre. IX. 662. *b.* Petite guerre. XII. 366. *a.* Cheval de guerre. VI. 810. *b.*

GUERRE, (*Jeu de la*) maniere particuliere de jouer au billard plusieurs à la fois. Détail des regles de ce jeu. VII. 998. *a.*

GUERRE, *déesse de la*, (*Mythol.*) II. 199. *a.*

GUERRIER, *adj.* Indices par lesquels on juge des qualités guerrieres d'un homme. XV. 311. *a.*

GUESCLIN. (*Bertrand du*) Observations sur la vie & le caractere de ce connétable de France. XIII. 788. *b.* 789. *a.* Son humanité. IV. 751. *b.* Brigands dont il délivra la France. IX. 941. *a.* Vœux singuliers de ce chevalier. XVII. 415. *a.*

GUESDER, terme de teinturier. XI. 189. *a.*

GUET, (*Art milit.*) corps-de garde placé sur quelque passage, ou compagnie de gardes qui font la patrouille. VII. 998. *b.*

Guet, cohorte qui faisoit la garde des rues à Rome. III. 608.

608. *b. Voyez* NOCTURNE. Origine de l'usage établi en certains endroits, d'avertir de l'heure pendant la nuit. VIII. 299. *b.*

Guet, dans la maison du roi. Chevalier du guet. Guet à pié. Guet à cheval. VII. 998. *b.*

Guet, chevalier du. III. 313. *a*, *b.*

GUET, *mot du*, (*Art milit. des Romains*) Formalités observées chez les Romains dans la maniere dont le tribun donnoit le mot du guet, & le faisoit communiquer à toute l'armée en toute sûreté. VII. 998. *b.*

Guet, mot du. X. 764. *a*, *b.* Officier chez les Romains qui le recevoit du tribun & le communiquoit au centurion. XVI. 188. *a.*

GUET, (*Jurispr.*) droit dû à quelques seigneurs par leurs hommes. Origine de ce droit. Il a été converti en une redevance en argent. Explication de ce qu'on appelle *guet du prévôt*, dans la coutume de Châlons. Ouvrages à consulter. VII. 998. *b.*

GUET-A-PENS, (*Jurispr.*) embuscade faite pour assassiner quelqu'un de propos délibéré. Ce crime condamné dans le deuteronome & par nos ordonnances. Le guet-à-pens est un cas présidial qui se juge sans appel. VII. 999. *a.*

GUETARIA, *Menosca*, (*Géogr.*) ville d'Espagne, patrie de Cano (Sébastien), fameux navigateur. VII. 999. *a.*

GUETTEUR, *voyez* GARDE-CÔTE. VII. 485. *b.*

GUEULE, ce terme, employé dans l'architecture, dans l'art du tonnelier, dans le métier à bas, est sur-tout en usage dans le blason. VII. 999. *a.*

GUEULES. (*Blason*) Etymologie de ce mot, tirée des langues orientales. VII. 999. *a.* Autre étymologie. Comment on exprime cette couleur dans la gravure. Signification de cette couleur. Elle étoit chez les Romains dans une estime particuliere. Pourquoi la teinture rouge fut adoptée dans les armées romaines. Distinction particuliere accordée en tout tems à la couleur rouge. Origine du mot *rubrique. Ibid. b.*

Gueules, couleur rouge. Maniere de la représenter en gravure. Signification de cette couleur. Etymologie du mot *gueules. Suppl.* III. 277. *a.*

GUEUSE, *fer de.* VI. 495. *b.* De la fonte en gueuse. VII. 151. *a*, *b.*

GUEUX, *les*; (*Hist. mod.*) sobriquet qui fut donné aux confédérés des Pays-Bas en 1566. Origine de cette confédération & de ce sobriquet. Diverses expéditions de ces prétendus gueux. Commencement de la république de Hollande. VII. 999. *b.*

Gueux. Des impostures des gueux en fait de maladies. VIII. 601. *a.* Usage qu'ils font de l'herbe aux gueux. III. 520. *a.* 521. *a.* Pneumatocele artificiel que quelques gueux se sont donné pour exciter la compassion. XII. 808. *b. Voyez* MENDIANT.

GUEZE, (*Comm.*) mesure des longueurs en usage chez les Persans. Deux sortes de gueze en usage en Perse ; la gueze royale & la gueze raccourcie. Autre sorte de gueze dont on se sert dans les Indes. VII. 1000. *a.*

GUGLIELMINI, (*Dominique*) théorie de cet auteur sur le mouvement des fleuves. VI. 871. *a.* Ses observations sur les fontaines. VII. 87. *a.*

GUHR, *creta fluida*, *medulla fluida*, *lac lunæ*, &c. (*Minéral.*) différentes especes de terres métalliques que l'on rencontre quelquefois, même à la surface de la terre, dans des fentes de rochers, & des montagnes qui contiennent des mines. Les minéralogistes regardent les guhrs comme un indice de la présence d'une mine métallique, & croient qu'elles sont un signe que la nature a été troublée dans l'opération par laquelle elle vouloit encore produire des métaux. Différentes sortes de mines qu'ils annoncent selon leur couleur. Wallerius distingue deux especes de guhrs ; l'un crétacé & l'autre métallique. VII. 1000. *a.*

GUI. (*Botan.*) Cette plante passoit autrefois pour une panacée ; elle n'est plus pour nous qu'une plante parasite & nuisible aux arbres.. VII. 1000. *a.* Cependant elle n'en est pas moins un végétal singulier, digne de l'attention du physicien. *Caracteres & description du gui. Il n'y a qu'une espece de gui.* Cette plante ne vient jamais à terre, mais sur tous les arbres. *Description du gui de chêne. Ibid. b.* C'est un phénomene assez rare de voir des chênes qui portent du gui. *Des semences du gui & de leur germination.* Sentiment de Théophraste & de Pline sur cette semence. Ray a vu germer les semences du gui dans l'écorce même du chêne. Succès avec lequel on a semé du gui sur un pommier. Dans les expériences de M. Duhamel, les graines du gui ont germé sur tous les arbres, excepté sur le figuier. Autres matieres sur lesquelles ce physicien a fait germer le gui ; par où l'on voit que l'humidité suffit pour cette germination. *Ibid.* 1001. *a.* Quels sont les arbres sur lesquels il réussit le mieux. Les semences mises sur des arbres en février, commencent à germer à la fin du juin. Phénomenes de cette germination. Description des radicules du gui. *De la formation & du progrès des racines du gui.* Ressources que le gui trouve pour subsister, quand ses racines sont engagées dans le bois jusqu'à un certain point. *Ibid. b.* Comment ces ressources lui manquent quelquefois. Pour que le gui coupe les vivres à l'extrêmité de la branche, sur laquelle il est enté, il faut que la force avec laquelle il tire la seve, soit supérieure à celle que la branche avoit pour se la procurer. *Du progrès des tiges du gui.* Ces progrès d'année en année. Les vieilles feuilles jaunissent & tombent, sans qu'il en vienne de nouvelles à la place. Chaque bouton de gui contient presque toujours le germe de trois branches, qu'on peut appercevoir par la dissection. Les branches du gui n'ont point cette affectation à monter vers le ciel, qui est propre à presque toutes les plantes. Le gui garde ses feuilles pendant les hivers les plus rudes. *Ibid.* 1002. *a. De l'écorce, du bois, des tiges & des feuilles du gui.* Distinction de cette plante en mâle & femelle. M. Duhamel prétend que les piés de gui de différens sexes ont chacun un port assez différent pour qu'on les puisse distinguer indépendamment de leurs fruits & de leurs fleurs. En quoi consiste cette différence. Description des boutons mâles & de leurs fleurs. *Ibid. b.* Description des boutons à fruit, qui ne se trouvent que sur les individus femelles : celle de leurs fleurs & de leurs fruits. *Erreurs des anciens sur le gui.* Malpighi s'est bien gardé de tomber dans aucune de ces erreurs. Cet admirable observateur a décrit très-exactement la semence du gui, sa germination & ses racines. *Ibid.* 1003. *a.*

Gui de chêne. Cérémonies à cette occasion. I. 191. *b.* Vertus que les druides attribuoient à cette plante. III. 286. *b.* Usages auxquels elle est encore employée. Sa rareté. *Ibid.* Maniere dont se propage le gui. XIV. 945. *a.* Espece de gui du Japon. IX. 138. *b. Voyez* CHÊNE.

GUI. (*Médec. & Mat. médic.*) Les vertus que la superstition lui attribuoit, ne sont plus reconnues aujourd'hui. Propriétés que quelques auteurs continuent de lui assigner. VII. 1003. *a.* Auteur anglois qui attribue à cette plante les vertus les plus merveilleuses ; cependant son inutilité n'en est pas moins constatée par l'expérience. Il y a même du danger à craindre dans l'usage de ses baies. Remede à employer, lorsque, par imprudence, on en auroit fait usage intérieurement. *Ibid. b.*

GUI *ou* GUY, (*Marine*) VII. 1003. *b.*

GUI, concurrent d'Arnoul à l'empire d'Occident. *Suppl.* I. 564. *a*, *b.*

GUJACANA. (*Botan. exotiq.*) Caracteres de cet arbre. Miller en compte trois especes. Les Anglois cultivent celui de Virginie. VII. 1003. *b.*

Gujacana, espece de ce genre nommée *bancas. Suppl.* I. 787. *a. Voyez* GUAIACANA.

GUIAGE, GUIDAGE *ou* GUIONAGE, (*Jurispr.*) droit dû en Languedoc par ceux qui habitent les côtes de la mer. Ce droit long-tems négligé, a été renouvellé en 1673. Autre droit de guiage que les comtes de Toulouse levoient autrefois. VII. 1003. *b.*

GUIANACOES, (*Zoolog.*) quadrupede d'Amérique. Sa description. Cet animal a la vue perçante, & une extrême agilité. Usages que les Indiens font de sa peau. VII. 1004. *a.*

GUIANE. (*Géogr.*) Etendue de ce pays. On peut le diviser en Guiane portugaise, françoise, hollandoise & espagnole. Description de chacun de ces pays. Nom que les Espagnols leur donnerent dans les premiers tems de la découverte de l'Amérique. VII. 1004. *a.*

Guiane. Description des habitans de ce pays. VIII. 347. *b. Voyez* GUYANE.

GUIARE, (*Géogr.*) *voyez* GURIARE & lisez GUIARE.

GUIB, animal représenté vol. VI. des planch. Regne animal, pl. 4.

GUICCIARDINI, (*Francisco*) VI. 877. *b.*

GUICHE, (*Philibert de la*) seigneur de Chaumont. *Suppl.* IV. 751. *a.*

GUICHENON, (*Samuel*) historien. IX. 837. *a.*

GUIDAUX, *guidalés*, *quiriates*, *quidiates*, *hauts étaliers*, (*Pêche*) espece de filet. Sa description. Maniere de l'établir. Détails sur cette sorte de pêche. Les basches ne sont autre chose que des guidaux à bas étaliers. La basche est encore une espece de bout de quievre. Sa description & son usage. VII. 1004. *b.*

Guidaux, *voyez* CHEVRE *de guidaux.* III. 322. *b.* Guidaux représentés vol. VIII. des planch. Pêche, pl. 2 & 9.

GUIDE. (*Art milit.*) On forme dans les armées des compagnies de guides. Ce que dit Montecuculli sur ces compagnies. L'emploi de capitaine de guides demande beaucoup d'habileté & de pénétration. VII. 1005. *a.*

GUIDE, (*Musiq.*) premiere partie qui entre dans une fugue & qui annonce le sujet. VII. 1005. *a.*

GUIDE. (*Bourrelier*) Deux sortes de guides ; les grandes & les petites. VII. 1005. *a.*

Guide. De l'arrangement & de la division des guides. V. 706. *b.*

Guide. Divers usages de ce mot dans l'art du luthier. VII. 1005. *a*.
GUIDE, (*Menuis*.) VII. 1005. *b*.
GUIDE, (*le*) *ou* GUIDO-RENI, peintre. V. 327. *a*. & graveur. VII. 867. *b*.
GUIDE-ANE, (*Cornetier*) VII. 1005. *b*.
GUIDE-CHAINE ou *garde-corde*, (*Horlog*.) description de cette piece par le moyen de la figure. Son usage. VII. 1005. *b*.
Guide-chaine, *pié de*. XII. 564. *b*.
GUIDI, littérateur. XII. 196. *b*.
GUIDICCIONI, (*Jean*) littérateur. IX. 713. *b*.
GUIDON, (*Art milit. & Hist. mod.*) se prend pour une sorte d'étendard & pour l'officier qui le porte. 1005. *b*. Il n'y a que les gendarmes de la garde & ceux des compagnies d'ordonnance qui aient cette espece d'étendard. Trois officiers désignés par ce nom dans les gendarmes de la garde. Il n'y a qu'un officier avec ce titre dans chaque compagnie de gendarmes. *Ibid*. 1006. *a*.
Guidon. Origine de ce mot. Guidons de cavalerie. V. 711. *b*. VI. 42. *a*.
GUIDON, terme de musique, terme d'arquebusier. VII. 1006. *a*.
GUIDON. (*Musiq*.) Addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl*. III. 277. *a*.
GUIDON, (*Blason*) meuble de l'écu. *Suppl*. III. 277. *a*. *Voyez vol. II. des planch. Blason, pl. 10.*
GUIENNE. (*Géogr*.) Ce pays distingué en Guienne province & Guienne propre. Description de la premiere. En quel tems le nom de Guienne succéda à celui d'Aquitaine. Quel fut le tems où cette province appartint à l'Angleterre. Division de la Guienne entiere en haute & en basse. Pays compris dans l'une & dans l'autre. Nécessité d'établir la liberté du commerce dans ce pays, qui ne se soutient que par l'agriculture & les arts qui en dépendent. VII. 1006. *a*.
Guienne propre. Description géographique de ce pays. VII. 1006. *b*.
Guienne. Différens princes auxquels ce duché a appartenu depuis Jean Sans-terre. XI. 759. *b*. Histoire du parlement de Guienne. XII. 44. *a*, *b*. *&c*.
GUIENNE, (*M de*) avocat au parlement. *Suppl*. IV. 184. *a*.
GUIGNIER, (*Botan*.) espece de cerisier. Observations sur ses fruits. VII. 1006. *b*. *Voyez* CERISIER.
GUIHON, (*Géogr. sacr.*) fleuve du paradis terrestre, *voy*. GIHON.
GUILDIVE, liqueur spiritueuse, *voyez* RHUM & TAFFIA.
GUILFORD, (*Géogr*.) ville du comté de Surrey en Angleterre. Anecdotes sur Robert & George Abbot, nés dans cette ville. VII. 1006. *b*.
GUILLAIN, (*Simon*) sculpteur. XIV. 831. *a*.
GUILLANDIN, (*Melchior*) auteur italien du 16ᵉ siecle. IX. 134. *a*. 135. *b*. XI. 850. *a*.
GUILLAUME. (*Menuis*.) Description de cet outil. Différentes sortes de guillaumes : les guillaumes ceintrés, le guillaume debout, le guillaume à ébaucher, le guillaume à plate bande, le guillaume à récaler; autre guillaume commun aux menuisiers & aux charpentiers. VII. 1007. *a*.
GUILLAUME, (*Hist. d'Allem*.) comte de Hollande, élu empereur d'Allemagne. *Suppl*. III. 277. *b*.
GUILLAUME I, dit *le Conquérant*, (*Hist. d'Angl*.) fils naturel de Robert, duc de Normandie, & de la fille d'un pelletier de Falaise. Histoire de sa conquête d'Angleterre. Lustre qu'il donna à ce royaume. Son caractere féroce. *Suppl*. III. 277. *b*.
Guillaume le conquérant. Loi du couvre feu qu'il établit en Angleterre. IV. 423. *a*. Dénombrement qu'il fit des biens de ses sujets. V. 52. *a*, *b*. Habitations qu'il détruisit près de la baie de Southampton. XV. 423. *b*.
GUILLAUME II, dit *le Roux*, fils & successeur du précédent. Il se montra encore plus dur & plus cruel que son pere. Tyrannie qu'il exerça sur ses sujets. *Suppl*. III. 277. *b*.
GUILLAUME III, prince d'Orange, né à la Haye, en 1650, élu stathouder de Hollande en 1672, & roi d'Angleterre en 1688. Les Anglois cesserent de l'aimer dès qu'il devint leur maître. Il mourut en 1702. *Suppl*. III. 278. *b*.
Guillaume III, roi d'Angleterre. Son éloge. VIII. 24. *b*. Son stathouderat. XV. 495. *a*. Enchaînement de causes qui donnerent lieu à son élévation au trône d'Angleterre. XIV. 237. *b*. Poeme sur ce roi. *Suppl*. III. 439. *a*, *b*.
Guillaume. Princes de ce nom qui ont été élevés au stathouderat. XV. 494. *b*. 495. *a*. Guillaume I proscrit par Philippe II, roi d'Espagne. IX. 644. *b*.
GUILLAUME V, duc d'Aquitaine, comte de Poitiers. *Suppl*. IV. 467. *b*.
GUILLAUME, avocat, né dans la ville d'Arnay-le-Duc. *Suppl*. I. 562. *b*.
GUILLELMITES, (*Hist. eccl.*) congrégation de religieux. Quel en fut le fondateur. Regle qu'ils suivent. Lieux où cet ordre subsiste. Il avoit autrefois des maisons en France. VII. 1007. *a*.
GUILLEMEAU, (*Jacques*) chirurgien. III. 353. *a*.
GUILLEMOT, oiseau représenté vol. VI. de planch. Regne animal, pl. 48.
GUILLET, (*George*) de l'académie de peinture & de sculpture. XVI. 279. *b*.
GUILLOCHER, (*Tourneur*) *voyez* à l'article TOUR la maniere de guillocher. Comment se font les guillochages des tabatieres de carton & autres ouvrages semblables. VII. 1007. *a*.
Guillocher, *tour à*, vol. des planch. Tourneur, pl. 18. — 25. & 36 — 45.
GUILLON, (*Géogr*.) bourg de l'Auxois, en Bourgogne. Evénement qui l'a rendu remarquable. Signification de son nom, selon Ducange. *Suppl*. III. 278. *a*.
GUIMARAENS, (*Géogr*.) ville de Portugal. Observations sur le pape Damase, & sur Alphonse, premier roi de Portugal, qui naquirent dans cette ville. VII. 1007. *b*.
GUIMAUVE, *althæa*. (*Botan*.) Ses caracteres. Description de cette plante. Il n'est pas aisé de décider si notre guimauve est l'*althæa* de Dioscoride. Lieux où elle croît. VII. 1007. *b*.
GUIMAUVE *royale*, *althæa frutex*. (*Jardin*.) Description & culture de cet arbrisseau. Lieux d'où il est originaire. *Suppl*. III. 278. *a*. *Voyez* ALTHÆA.
GUIMAUVE. (*Pharm. Mat. médic.*) On n'emploie que sa racine. Elle contient un mucilage abondant, qui est la partie médicamenteuse de la plante. VII. 1007. *b*. Comment on l'administre pour l'usage intérieur. Usages extérieurs auxquels on l'emploie. On se sert aussi quelquefois des feuilles, des semences & des fleurs. Pâte, sirops & onguent qu'on prépare avec la guimauve. Composition du sirop de guimauve simple. Observations sur cette composition. Sirop de guimauve de Fernel. Doses de ce remede. Sirop de *ibisco*. *Ibid*. 1008. *a*. Onguent d'*althæa*. Ses propriétés & usages. Tablettes de guimauve, de la pharmacie de Paris. Pâte de guimauve. Usages de ces préparations. *Ibid*. *b*.
GUIMBARDE, *jeu de la*. X. 121. *a*, *b*. XIII. 843. *a*. XVI. 693. *b*. Vol. V. des planch. Lutherie.
GUIMPLE, (*Comm*.) droit qui se leve sur le sel dans quelques endroits de la Bretagne. Ce qui est dit de ce droit dans la pancarte de la prévôté de Nantes. VII. 1008. *b*.
GUINÉE, (*Comm*.) toile de coton de Pondichery. VII. 1009. *a*.
GUINÉE, (*Comm*.) monnoie d'Angleterre. Origine de son nom. VII. 1009. *a*.
GUINÉE, (*Géogr*.) vaste contrée d'Afrique. La Guinée a été inconnue aux anciens, & nous n'en connoissons que les côtes. On divise la Guinée en haute & basse. Description de de ces pays. VII. 1009. *a*. Mœurs des habitans. Description de leur figure. Maladies cruelles auxquelles ils sont sujets. Les Diépois découvrirent cette contrée en 1364. Les Portugais s'y établirent au commencement du siecle. Les Hollandois chasserent ces derniers en 1604. Aujourd'hui les Hollandois & les Anglois font presque tout le commerce des côtes des Guinée. Sous le regne de Jean II, roi de Portugal on trouva quelque peu d'or sur ces côtes. *Ibid*. *b*.
Guinée, qualité du climat de ce pays. XVII. 726. *a*. Vent nommé harmatan, qui regne particuliérement sur la côte de Guinée. VIII. 50. *a* Fréquens orages sur cette côte en certaines saisons. XI. 710. *b*. XVI. 569. *b*. Grande riviere de la haute Guinée. XV. 181. *a*. Terre de Guinée. XVI. 181. *b*. Des negres de Guinée. VIII. 347. *a*. XI. 76. *b*.—83. *b*. Instrument du musique dont ils font usage. II. 461. *a*. Leurs canots. 621. *a*. Droits qui se paient dans ce pays pour avoir la liberté d'y commercer. IV. 418. *b*. Ces negres sujets à une maladie nommée les *dragonneaux*. V. 99. *b*. XVI. 911. *a*. Autre maladie endémique de ce pays, nommée yaw. XVII. 664. *b*. Comment les habitans recueillent la poudre d'or. XI. 521. *b*.
GUINÉE, *monnoie de*, (*Conchyl*.) *Suppl*. II. 502. *b*.
GUINÉE, *poivre de*, XII. 896. *b*.
GUINÉE, *la nouvelle*, (*Géogr*.) grande contrée de l'Océan oriental des Moluques. On ignore si c'est une isle ou une contrée attachée au continent des terres australes. Sa description. Découverte de ce pays en 1727. Le terroir fertile par lui-même est habité par des Sauvages d'un teint brun olivâtre. VII. 1009. *b*.
Guinée, (*la nouvelle*) observations sur ses habitans. VIII. 345. *b*. Mammelles prodigieuses des femmes de ce pays. X. 4. *a*.
GUIOT, moine Bénédictin. XII. 523. *a*.
GUINIER, espece de cerisier. II. 844. *b*.
GUIPÉ, point de broderie qui n'a lieu que sur le velin. *Guipé*, terme de boutonnier ...... le guipé peut entrer dans toute sorte d'enjolivemens. VII. 1010. *a*.
GUIPER, (*Ruban*.) donner la derniere main à la frange guipée. Détails sur cette opération. Description & usage du guipoir. VII. 1010. *a*.
GUIPURE, terme de brodeur. VII. 1010. *b*.

Guipures, pour les livrées. XII. 133. *a*. XVI. 424. *a*.

GUIPUSCOA, (*Géogr.*) petite province d'Eſpagne. Fertilité de ce pays. Hiſtoire d'Ignace de Loyola, fondateur des Jéſuites. Auteurs qui ont donné ſa vie. VII. 1010. *b*.

GUIRIOTS, eſpece de jongleurs chez les Negres. *Suppl.* I. 800. *a*, *b*.

GUIRLANDE, ornement pour la tête en forme de couronne. Guirlandes que l'on ſuſpendoit anciennement aux portes des temples. Divers uſages qu'on faiſoit des guirlandes dans l'antiquité. Guirlandes dans l'architecture. VII. 1010. *b*.

GUIRLANDES. (*Marine*) Deſcription de ces pieces. Lieux où on les place dans la conſtruction du vaiſſeau. Maniere dont on les travaille : forme qu'on leur donne. VII. 1011. *a*.

GUISE, (*Géogr.*) ville de Picardie; elle eſt la patrie de Billi (*Jacques de*). Ses ouvrages. VII. 1011. *a*. Siege qu'elle ſoutint en 1650 contre l'armée eſpagnole. Arts & métiers exercés dans ce lieu. *Suppl.* III. 278. *b*.

GUISE, (*Henri de Lorraine, duc de*) portrait de ce duc : hiſtoire de la ligue dont il fut le chef. IX. 538. *a*, *b*. *&c.* Il eſt aſſaſſiné à Blois. 529. *a*. Parallele entre Henri & ſon frere Charles de Lorraine, duc de Mayenne. XV. 308. *a*. Sur les Guiſes, *voyez François* II & les regnes ſuivans.

GUISNÉE, application de l'algebre à la géometrie par cet auteur. III. 878. *a*. Sa méthode pour la conſtruction des lieux géométriques. IX. 499. *a*.

GUITTARE, (*Muſique*) deſcription de cet inſtrument. VII. 1011. *a*. Changement qu'on a fait au nombre de ſes cordes. Etendue de la guittare. Origine & uſage de cet inſtrument en Eſpagne. Caractere du jeu de la guittare. De la tablature. On fait uſage de lettres ou de chiffres, pour noter les airs ou accompagnemens. Explication des divers ſignes dont on ſe ſert. *Ibid. b* Détails ſur les deux manieres de jouer de la guittare, ſavoir les batteries & les pincés. VII. 1013. *a*. Obſervations ſur les cordes. Maniere d'accorder cet inſtrument. *Ibid. b*. Tableau figuré du manche de la guittare de grandeur ordinaire. Maniere de noter en tablature, & rapport des lettres avec tous les tons du diapaſon. *Ibid.* 1013. *a*.

Guittare, origine de ce mot. III. 488. *b*. Guittare appellée angélique : ſa deſcription. I. 460. *a*. Eſpece de guittare nommée chiterna. *Suppl.* II. 403. *b*.

GUITTARE, (*Luth.*) celles des Negres. Deſcription d'une nouvelle guittare inventée par Vanhecke. *Suppl.* III. 278. *b*.

GUIVRE, (*Blaſon*) meuble d'armoirie. Origine des armes du duché de Milan. *Suppl.* III. 279. *a*. — *Voyez Suppl.* I. 903. *a*.

GULDBRANDSDALEN, (*Géogr.*) canton de la Norwege méridionale. *Suppl.* III. 278. *a*. Qualités du pays. Occupations des habitans. *Ibid. b*.

GUMME, ſorte de cordage. IV. 235. *a*.

GUNDEMAR, roi des Viſigoths, (*Hiſt. d'Eſp.*) hiſtoire abrégée de ſon regne. *Suppl.* III. 282. *a*.

GUNTER, ligne ou échelle de Gunter. IX. 520. *b*. 521. *a*. *Suppl.* II. 750. *a*. Quart de cercle de Gunter. XIII. 666. *b*.

GUNTZ, (*Juſte-Godefroi*) anatomiſte. *Suppl.* I. 409. *a*.

GUNTZENHAUSEN, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, qui n'eſt remarquable que par la naiſſance d'André Oſiander, un des premiers ſectateurs de Luther. VII. 1014. *a*.

GURIARE, (*Géogr.*) *voyez & liſez* GUIARE.

GUSHMANN, (*Gilles*) XVI. 258. *a*.

GUSTATIF, (*Anatom.*) ſe dit des parties relatives au goût. Nerfs guſtatifs. Trous guſtatifs. VII. 1014. *b*.

GUSTAVE ERICSON VASA, (*Hiſt. de Suede*) roi de Suede, reſtaurateur de la monarchie. *Suppl.* III. 282. *b*. Evénemens de ſon regne. Son éloge. *Ibid.* 283. *a*. — *Voyez* XVII. 481. *b*.

Guſtave-Adolphe II. Ses guerres avec l'empereur. *Suppl.* III. 20. *a*, *b*. Ce que ce prince penſoit de la guerre. XI. 769. *a*.

GUTTE, *Gomme*, (*Chym. Pharm. & Mat. médic.*) Deſcription de cette ſubſtance. La gomme-gutte eſt un purgatif hydragogue des plus efficaces; elle eſt auſſi vomitive. Avantages de ce remede ſelon Geoffroi. Doſe fixée par cet auteur. Obſervations ſur la maniere de l'adminiſtrer. VII. 1014. *b*. La gomme-gutte entre dans diverſes compoſitions. Elle a été vantée contre la goutte. *Ibid.* 1015. *a*. — *Voyez* GOMME-GUTTE.

GUTTEMBERG, (*Jean*) inventeur de l'Imprimerie. VIII. 608. *a*. 627. *a*.

GUTTETE, *Poudre de*, (*Pharm. & Mat. médic.*) Compoſition de cette poudre ſelon la pharmacopée de Paris. Ses propriétés. Doſe qu'il en faut prendre. VII. 1015. *a*.

GUTTETE, (*poudre de*) obſervations ſur ſa préparation & ſon uſage. XIII. 188. *a*.

GUTTURALES, (*Lettres*) IV. 53. *b*. 54. *a*. Articulation gutturale. VIII. 2. *a*, *b*.

GUY, *danſe de ſaint*, (*Médec.*) IV. 628. *a*, *b*.

GUY de Bourgogne, *voyez* CALIXTE, II. pape.

GUY, (*Thomas*) libraire : hôpital qu'il a fondé. VIII. 660 *b*.

GUYANE, ou *Guiane*, (*la*) *Géogr.* vaſte contrée de l'Amérique méridionale, qu'on décora long-tems du nom de France équinoxiale. Obſervations ſur les rivieres qui l'arroſent. Qualité du pays. Inondations auxquelles il eſt ſujet. Hiſtoire de ſa découverte & des établiſſemens que les Européens y ont fondés. Sort malheureux de la colonie que la France y envoya en 1763. *Suppl.* III. 283. *a*, *b*. Quel ſeroit le moyen de tirer parti de ce pays. Plantation qu'on y pourroit établir. *Ibid.* 284. *a*. Etat de la colonie en 1769. *Ibid. b*. *Voyez* GUIANE.

GUYET, (*Charles*) XVI. 491. *b*. Anthologie de Guyet. I. 496. *b*.

GUYON, (*Jeanne-Marie Bouviers de la Mothe.*) Précis de ſa vie. X. 681. *a*. XIII. 709. *b*.

GUYON, (*les freres*) *Suppl.* I. 726. *a*.

GUYPAPE, obſervations ſur ſa vie & ſes ouvrages. XIV. 634. *a*.

GUYTON, (*de Morveaux*,) avocat général du parlement de Bourgogne. *Suppl.* III. 964. *a*.

GUZARATE, (*Géogr.*) province de l'Indouſtan. Sa capitale. Deſcription de ce beau pays. VII. 1015. *a*. Revenus conſidérables que le Mogol en tire, ſelon Thévenot. *Ibid. b*.

G Y

GYAROS, (*Géogr.*) petite iſle de l'Archipel. Sa deſcription. Rome y reléguoit les criminels. On la nomme à préſent *Joura*. VII. 1015. *b*.

GYGES, (*Hiſt. anc.*) il aſſaſſine le roi Candaule. *Suppl.* II. 198. *b*.

GYMNASE, (*Litt. grecq. & romain.*) édifice public, où l'on s'inſtruiſoit dans les exercices. Autres noms qu'on donnoit à ces édifices. Explication des douze pieces principales qui les compoſoient. Officiers qui gouvernoient les gymnaſes, le gymnaſiarque, le xyſtarque, le gymnaſte & le prædotriba. VII. 1015. *b*.

GYMNASE, divers appartemens des gymnaſes, nommés coniſterium, III. 879. *a*. corycée, IV. 289. *a*. éphébée, V. 769. *b*. gymnaſterion, VII. 1016. *b*. paleſtre, XI. 776. *a*, *b*. ſphériſtere, XV. 456. *b*. xyſte, XVII. 658. *b*. 659. *a*, *b*. Bains des gymnaſes. II. 19. *a*. Officiers des gymnaſes, nommés ſophroniſtes, VII. 1019. *b*. XV. 365. *b*. pédotribes, gymnaſtes, XI. 743. *a*. XII. 238. *a*. paleſtrophylaces, XI. 779. *b*. xyſtarques. XVII. 658. *b*. Statues qu'on plaçoit dans les gymnaſes. VIII. 171. *b*. Exercices des gymnaſes. VII. 1017. *b*. Les Romains ſurpaſſerent les Grecs par la magnificence & le nombre de leurs gymnaſes. 1018. *a*.

GYMNASIARQUE, (*Litt. grecq. & rom.*) autorité & juriſdiction que cet officier exerçoit dans le gymnaſe. Fête que célébroit le gymnaſiarque d'Olympie. Les prérogatives du gymnaſiarque, alloient juſqu'à lui permettre de célébrer des jeux en ſon nom propre. Marc-Antoine prit dans Athenes l'équipage de gymnaſiarque pour en faire toutes les fonctions. Ouvrage à conſulter. VII. 1016. *a*.

GYMNASTE, (*Litt. grecq. & rom.*) officier employé dans les gymnaſes. La plupart des auteurs confondent le gymnaſte & le pédotribe. Différence que Galien établit entre ces deux officiers. VII. 1016. *a*. Fonction des agonothetes que les gymnaſtes avoient à remplir. *Ibid. b*.

GYMNASTE, officier du gymnaſe, dont il eſt parlé. XI. 743. *a*. XII. 238. *a*.

GYMNASTERION, (*Litt. grecq. & rom.*) l'un des appartemens des gymnaſes. Autres noms qu'on lui donnoit. Magnificence que les Romains donnerent à ces appartemens. VII. 1016. *b*.

GYMNASTIQUE, (*Litt. grecq. & rom.*) art ou ſcience des divers exercices du corps. Différentes fins que les hommes ſe ſont propoſées en s'accoutumant aux exercices du corps. Origine de la gymnaſtique militaire, de la gymnaſtique médicinale & de la gymnaſtique athlétique. Ces différens exercices introduits dans la religion & dans les funérailles. Origine de la ſcience gymnaſtique. Cette doctrine recueillie par quelques auteurs modernes. Obſervations ſur les ouvrages qu'ont donnés ſur ce ſujet Mercurialis, Hieronymus, Faber, Falconerii, Van-Dale, Meurſius, & M. Burette. VII. 1016. *b*. — *Voyez* EXERCICE.

GYMNASTIQUE, *Académie*. *Voyez* ce dernier mot. Traité de Mercurial *de arte gymnaſtica*. VIII. 387. *b*.

GYMNASTIQUE *athlétique*, (*Litt. grecq. & rom.*) On appelloit auſſi cette gymnaſtique du nom de *gymnique*, & de celui d'*agoniſtique*. Ce qui contribua le plus à la mettre en crédit. Platon ſe déclara le zélé défenſeur de cette eſpece de gymnaſtique. Sentiment de Solon ſur ces exercices. Euripide ne craignit pas de heurter ſur ce point le goût dominant de toute la Grece. VII. 1017. *a*. Il y a peu d'auteurs qui aient attaqué la gymnaſtique athlétique auſſi vivement que Galien. *Ibid. b*.

GYMNASTIQUE *athlétique*, exercices paleſtriques qui appartenoient à cette partie de la gymnaſtique. XI. 779. *b*. *Voyez*

les articles, *Lutte*, *Pugilat*, *Pancrace*, *Disque*, *Saut*, *Course*, *Javelot*, & l'article *Pentathle*. Exercices continuels imposés aux jeunes gens à Lacédémone. IX. 157. *a.* Exercices auxquels on formoit les jeunes gens dans les thermes. XVI. 268. *b.* 269. *a.*—*Voyez* GYMNIQUE & AGONISTIQUE.

GYMNASTIQUE *médicinale*, (*Hist. de la médec. Antiq.*) partie de la gymnastique qui enseignoit à conserver ou à rétablir la santé par le moyen de l'exercice. Herodicus de Lentini est regardé par Platon comme l'inventeur de cette gymnastique. Conjectures sur les regles qu'il établit dans l'exercice de cet art. Hippocrate saisit des idées si sages, & ne manqua pas d'employer la gymnastique en diverses maladies. Tous les médecins qui lui succéderent, goûterent tellement ce genre de médecine, qu'il n'y en eut point qui ne le regardât comme une partie essentielle de l'art. Une infinité de gens convaincus de son utilité, passoient une partie de leur vie dans les gymnases. Exercices qu'on y faisoit. VII. 1017. *b.* Les Romains surpasserent de beaucoup les Grecs, soit par le nombre, soit par la magnificence des gymnases. La gymnastique médicinale tomba dans des minuties aussi nombreuses que frivoles; témoins les conseils des trois livres intitulés *du régime*, attribués faussement à Hippocrate. L'application des huiles, des onguens, & des parfums liquides, dont on se servoit particuliérement dans les bains, dont l'usage faisoit partie de la gymnastique médicinale, occupa chez les Romains dans le tems de leur décadence, autant de personnes que les bains même. Médecins appellés *jatraliptes*, qui ordonnoient ces onguens. Gens qu'ils avoient en sous-ordre employés, soit à vendre les onguens, soit à oindre, soit à frotter ceux qui en faisoient usage. *Ibid.* 1018. *a.* Indignation de Seneque contre ces gens qui se mêloient de manier doucement les jointures & autres parties du corps pour les rendre plus souples. Les hommes employoient même à cet usage des femmes choisies. Epigramme de Martial sur ce sujet. Hommes & femmes qui étoient employés à dépiler le corps. *Ibid. b.*

GYMNASTIQUE *médicinale*, origine de cet art. VI. 244. *b.* Des jeux de balle & de leur utilité. II. 39. *b.* VIII. 56. *b.* XV. 456. *b.*—459. *a.* Masses dont les anciens se servoient dans quelques-uns de leurs exercices. VIII. 32. *a.* Exercice appellé sciamachie. XIV. 780. *b.* Avantages que les médecins attribuoient aux exercices sphéristiques ou de la balle. XV. 458. *a.* Exercices du cerceau. XVI. 683. *b.*—*Voyez* EXERCICE.

GYMNASTIQUE *militaire*. (*Litt. grecq. & rom.*) Principaux exercices de cette gymnastique. Utilité de ces exercices. Eloge que Salluste donne à cet égard à Pompée. La gymnastique militaire fut établie chez les Grecs par les Lacédémoniens & les Crétois. Combats gymniques qu'on célébroit dans les fêtes & autres cérémonies solemnelles. Ce qui d'abord n'avoit été qu'un aiguillon pour réveiller la vigueur martiale, devint ensuite le pur objet des divertissemens publics. VII. 1018. *b.* Enfin quand les Grecs n'eurent plus de vertus, les institutions gymnastiques détruisirent l'art militaire même. Dans nos siecles modernes, un homme qui s'appliqueroit trop à ces exercices, nous paroîtroit méprisable; la danse ne nous inspire que la mollesse, & l'exercice des armes la fureur des combats singuliers. *Ibid.* 1019. *a.*—*Voyez* HOMMES DE GUERRE.

GYMNIQUES, *jeux ou combats*, (*Litt. grecq. & rom.*) Origine du mot *gymnique*. Nécessité d'être nud dans ces jeux. Cette nudité n'étoit pas entiere. Cependant vers la quinzieme olympiade, les Lacédémoniens s'affranchirent de l'écharpe dont se couvroient les athletes. Quelle en fut la raison. Les autres peuples rejetterent cette nouvelle coutume, & continuerent à se couvrir de l'écharpe dans la lutte & le pugilat. L'époque de l'entiere nudité des athletes à Lacédémone, est combattue par Thucydide. Divers exercices pour lesquels on ne se dépouilloit point. VII. 1019. *a.* Inspecteurs établis dans les gymnases pour maintenir les jeunes gens dans la pudeur. Instituteur des jeux gymniques, selon Pline. Ces jeux se donnoient avec magnificence quatre fois l'année. Divers prix qu'on y disputoit. Lucien nous a laissé de divers combats, avec son badinage ordinaire, un tableau fort instructif dans un de ses dialogues, où il fait parler Anacharsis & Solon. Traduction de ce morceau. *Ibid. b.* Détails sur la police, les loix & les formalités qu'on observoit dans la célébration des jeux solemnels. Diverses épreuves que devoient subir les athletes pour être admis à concourir dans ces jeux. Proclamation des athletes qui devoient paroître. Réglement de leurs rangs. Signal des combats. Magistrats préposés pour refréner la licence des combattans, en bannissant de ces jeux l'artifice, la fraude & la violence outrée. Défense de gagner ses juges & ses antagonistes par des présens. Récompenses accordées aux athletes vainqueurs. *Ibid.* 1020. *a.* Le triomphe de Néron, à son retour de Grece, nous présente une image complete de tout ce qui composoit la pompe des triomphes athlétiques. Festins par lesquels se terminoit ordinairement la cérémonie. Divers exemples de ces festins. Privileges permanens accordés à ceux qui avoient vaincu. Extrême considération que les Grecs avoient pour eux. *Ibid. b.* Divers moyens qui furent employés pour immortaliser les victoires remportées aux jeux gymniques. Sujets des odes de Pyndare. L'art des sculpteurs servit, comme celui des poëtes, à transmettre aux siecles à venir la mémoire de ces hommes qu'on regardoit avec tant d'admiration. On est allé enfin jusqu'à rendre des honneurs divins aux vainqueurs dans les combats gymniques. Trois exemples que l'histoire en donne. VII. 1021. *a.*

Gymniques, combats. VII. 1018. *b.* VIII. 536. *a.* Combats du pentathle. XII. 317. *a.* *Voyez* GYMNASTIQUE ATHLÉTIQUE.

GYMNOPÉDIE, (*Antiq. grecq.*) danse en usage chez les Lacédémoniens, & qui devoit son institution à Lycurgue. A quelle occasion cette danse se pratiquoit. Sa description. VII. 1021. *a.* Cette danse avoit quelque rapport à une sorte d'exercice connu anciennement sous le nom d'ἀναπάλη. Auteur qui a discuté cette matiere avec érudition. On passoit ordinairement de cette danse à la pyrrhique. But de l'institution de ces danses. Pourquoi Lycurgue voulut que les jeunes filles dansassent comme les jeunes garçons. M. Guillet entreprend l'apologie de Lycurgue contre ceux qui prétendent que cette institution étoit plus capable de corrompre les mœurs que de les épurer. Réflexions qui montrent qu'un tel usage, quoiqu'innocent chez les Lacédémoniens, seroit très-dangereux parmi nous. *Ibid. b* —*Voyez* DANSE DES LACÉDÉMONIENS.

GYMNOSOPHISTES, doctrine & mœurs de ces philosophes Indiens. On en distinguoit deux sectes; les bracmanes & les hylobiens. Comment ils terminoient leur vie. Exemple de *Calanus*. Il y avoit en Afrique & en Ethiopie, des philosophes du même nom. VII. 1022. *a.*

GYMNOSOPHISTES, *voyez* INDIENS. VIII. 674. *b.* 675. *a*, *b.* & BRACHMANES. II. 391. *a*, *b.* Etats des anciens gymnosophistes. VIII. 661. *b.* Médecine de ces philosophes. X. 263. *b.* Excellent régime qu'ils observoient par rapport aux alimens. XI. 220. *b.* Dogme des gymnosophistes contraire à la population. XIII. 93. *a.* Gymnosophistes éthiopiens. VI. 55. *b.*

GYNECÉE, (*Antiq. rom.*) logement destiné à mettre en réserve les habits & autres effets de l'empereur. Il y en avoit en plusieurs villes situées sur de grandes routes. Quantité de personnes & sur-tout des femmes étoient employées dans ces sortes de bâtimens. Les maîtres de garde-robes impériales de province se nommoient *procuratores gynæciorum*. Quelles étoient leurs fonctions. C'est par cette corruption du vrai mot qu'on les a appellés *procuratores gynæciorum*. Signification du mot *gynæcium*. On comptoit quinze de ces maîtres dans l'empire d'occident. VII. 1022. *a.*

GYNECIAIRE, (*Hist. anc.*) ouvrier qui travaille dans le gynecée. Quels étoient ces ouvrages. Quelquefois on condamnoit les criminels à y travailler. VII. 1022. *b.*

GYNECONOME, (*Hist. anc.*) sorte de magistrat dans Athenes. Nombre & fonctions de ces magistrats. VII. 1022. *b.*

GYNECOCRATUMENIENS, (*Hist. anc.*) ancien peuple de la Sarmatie Européenne. Origine de ce nom. Observations du P. Hardouin sur ce peuple. VII. 1022. *b.*

GYPSE, *ou pierre à plâtre*, (*Hist. nat. Minér.*) Caracteres des pierres gypseuses. Les anciens ont connu différentes especes de gypses; comme le *metallum gypsinum*, *le gypsum tymphaicum*. Quelles étoient ces substances. VII. 1022. *b.* De toutes ces especes de gypses, la plus connue est la *pierre à plâtre*. Sa description. Lieux où on la trouve près de Paris. *Gypse feuilleté*, ou *pierre spéculaire*, autrement dit *miroir des ânes*. Caracteres de cette pierre. En quoi elle differe du talc. Lieux où on la trouve. *Gypse ardoisé*; en quoi il differe du feuilleté. *Gypse strié*: quelques auteurs l'ont abusivement nommé *alun de plume*. *Gypses crystalisés*, improprement nommés *sélénites*. Gypse appellé *solide*. L'auteur examine si l'albâtre doit être mis au rang des gypses, comme quelques naturalistes le prétendent. *Ibid.* 1023. *a.* Le véritable albâtre doit être regardé comme une pierre calcaire. Ferrante Imperato regarde l'albâtre comme une stalactite. M. Wallerius met la pierre phosphorique de Bologne au rang des gypses, & prétend, contre le sentiment de M. Pott, que tous les gypses deviennent phosphoriques par la calcination. M. Walerius met aussi la pierre néphrétique au rang des gypses. M. Pott fait une classe particuliere des gypses, au lieu que d'autres auteurs pensent qu'on ne doit en faire qu'une sous-division des pierres calcaires. Sentiment de M. Macquer sur la nature du gypse. Différences qui se trouvent entre le gypse & la pierre à chaux. *Ibid. b.* Les gypses se trouvent par couches dans le sein de la terre. Phénomenes dignes de l'attention des naturalistes que présente la petite montagne de Montmartre, qui fournit presque tout le plâtre qui s'emploie dans les bâtimens de Paris. Apparences que présente le gypse pulvérisé & vu au microscope. *Ibid.* 1023. *a.* Recherches des principes qui constituent le gypse: expériences chymiques. Le gypse n'entre point en fusion à un feu ordinaire sans quelque addition. On n'a point encore trouvé de métaux dans le gypse.

Son usage dangereux en médecine. Maniere de contrefaire le marbre avec le gypse. Le moyen de calciner le gypse pour en faire le plâtre, se trouve à l'article PLATRE. *Ibid. b.*

GYPSE, cette sorte de terre distinguée de la terre calcaire. II. 541. *b.* Résultat du mêlange de la glaise avec le gypse qui se trouve aux environs de Toulouse, analogue à une terre dont les Chinois font leur porcelaine. XII. 120. *b.* Gypse de Tymphée. XVI. 778. *a.* Gypse strié. VI. vol. des planch. Crystallisations, pl. 8.

GYROMANCIE, (*Divinat.*) divination qui se pratique en marchant en rond. Détail sur la maniere dont cette divination se faisoit. VII. 1025. *a*, *b*.

GYROSAQUES, espece de moines. X. 616. *b.*

GYTHIUM, (*Géogr.*) Sa distance de Lacédémone. *Suppl.* III. 284. *b.*



H



(*Gramm.*) parmi les grammairiens, les uns prétendent que cette lettre n'est qu'un signe d'aspiration, & les autres, qu'elle est une consonne : examen de cette question. VIII. 1. *a.* Il est raisonnable de partager les articulations & les consonnes, en autant de classes qu'il y a de parties mobiles qui peuvent procurer l'explosion aux sons par leur mouvement. Delà trois classes de consonnes; les labiales, les linguales & les gutturales. L'aspiration n'est qu'une articulation gutturale, & la lettre *h* qui en est le signe, est une consonne gutturale. Rapports analogiques de l'*h* avec les autres consonnes; 1°. le nom épellatif de cette lettre emprunte nécessairement le secours de l'*e* muet; 2°. Dans l'épellation, on substitue à cet *e* muet la voyelle nécessaire; *Ibid.* 2. *a.* 3°. l'articulation gutturale précede, comme celle de toute autre consonne, le son qu'elle modifie; 4°. les deux lettres *f* & *h* ont été employées l'une pour l'autre. Les Latins ont aussi employé *v* ou *s* pour *h* : origine & fondement de cette permutation. Réponse aux deux objections suivantes :

1. *Objection.* Ce signe *h* ne marquant aucun son particulier analogue au son des autres consonnes, il ne doit être considéré que comme un signe d'aspiration. *Ibid. b.*

2. *Objection.* Les Grecs ne l'ont jamais regardé comme une consonne; c'est pour cela qu'ils ne l'ont point placé dans leur alphabet, *&c.....* Les Grecs eux-mêmes employerent au commencement le caractere H à la place de l'esprit rude qu'ils introduisirent plus tard. Il n'est pas vrai que les Grecs n'aient employé que comme accent le caractere qu'ils ont substitué à *h*. Ce que la grammaire grecque nomme *esprit*, se trouve quelquefois sur les voyelles, & quelquefois sur des consonnes. *Ibid.* 3. *a.* Ils ont même introduit dans leur alphabet des caracteres représentatifs de l'union de cet esprit avec une consonne. La lettre *h*, a dans notre orthographe différens usages qu'il est essentiel d'observer. 1. Lorsqu'elle est seule avant une voyelle dans la même syllabe, elle est aspirée ou muette. Si elle est aspirée, elle donne au son de la voyelle suivante cette explosion qui vient de l'augmentation de la force expulsive. Si elle est muette, elle n'indique aucune explosion; elle est purement étymologique. *Ibid. b.* Notre distinction des deux *h* répond à l'esprit rude & à l'esprit doux des Grecs. Il semble qu'il eût été raisonnable de supprimer tout caractere muet : du moins seroit-il à souhaiter qu'on eût quelque regle générale pour distinguer les mots où l'*h* est aspirée de ceux où elle est muette. 2. Lorsque la lettre *h* est précédée d'une consonne, elle est ou purement étymologique, ou purement auxiliaire, ou l'une & l'autre à la fois. Après la consonne *c* elle est auxiliaire, lorsqu'avec cette consonne elle devient le type de l'articulation forte dont nous représentons la foible par *j*. Elle est étymologique dans plusieurs mots qui nous viennent du grec ou des langues orientales anciennes. *Ibid.* 4. *a.* Valeur de la lettre *h* après les lettres *l*, *p*, *r* & *t*. Conjecture sur l'origine du nom *ache* donné à la lettre *h*. *Ibid. b.*

H. Remarques sur l'*h* aspirée. I. 762. *b.* IV. 54. *a.* IX. 557. *a.* Affinité de la lettre *s* avec l'aspiration de l'*h*. XIV. 451. *b.*

H, (*Musiq.*) les Allemands appellent le *si* naturel H, pour le distinguer du *si* bémol. *Suppl.* III. 285. *a.*

H. (*Écrit.*) Trois sortes d'*h*; l'italienne, la coulée & la ronde : maniere de les former. VIII. 4. *b.*

H A

HAAG, (*Géogr.*) comté d'Allemagne dans le cercle de Baviere. Son étendue. Son lieu capital. Observations sur ses comtes. La succession féodale de ce comté parvenue à la maison électorale de Baviere. Contribution qu'elle paie pour les mois romains & pour la chambre impériale. Bourg nommés *Haag* dans le cercle d'Autriche. *Suppl.* III. 285. *a.*

HAAN, (*Botan.*) espece de plante. *Suppl.* I. 423. *a.*

HAAN, (*Ichthy.*) *Voyez* BONTE-HAAN.

HABACUC, (*Théolog.*) l'un des douze petits prophetes. Observations sur son nom. Conjecture sur le tems auquel il a vécu. L'erreur de S. Jérôme sur ce prophete. VIII. 5. *a.*

HABDALA, (*Hist. mod.*) cérémonie en usage chez les Juifs pour finir le jour du sabbat. En quoi elle consiste. Signification du mot *habdala*. Salutation que se donnent les Juifs le soir du sabbat. VIII. 5. *a.*

HABE, (*Hist. mod.*) vêtement des Arabes. VIII. 5. *a.*

HABEAS CORPUS, (*Jurispr. angloise*) loi qui donne à un prisonnier anglois la facilité d'être élargi sous caution. VIII. 5. *a.* Formalité en conséquence de laquelle l'acte d'*habeas corpus* obtient son effet. Observation qui montre que c'est-là un des plus beaux privileges de la liberté. Il y a cependant certains cas où le bien public demande qu'on suspende cette loi. Elle le fut pour un an en 1722; parce qu'il y avoit des bruits d'une conspiration formée contre le roi George I & contre l'état. Raisons pour & contre cette suspension qui furent alléguées dans la chambre haute. Réflexions de l'auteur de l'esprit des loix qui se rapportent à cet objet. *Ibid. b.*

Habeas corpus, *voyez* sur cette loi. IX. 662. *b.*

HABEDENSIS PAGUS, (*Géogr. du moy. âge*) pays d'Havent, partie du Chaumontois, bâti sur la montagne, appellée depuis *Rémiremont* : histoire de la fondation religieuse à Rémiremont par S. Romaric. Principaux lieux du canton d'Havent. *Suppl.* III. 285. *a.*

HABHAZZIS, (*Botan.*) plante d'Afrique. Les Africains se nourrissent de son fruit. Les Espagnols l'appellent *avellana*. VIII. 6. *a.*

HABILE, (*Gramm.*) étymologie de ce mot. Il signifie plus que *capable*, plus qu'*instruit*. Ce mot ne convient point aux arts de pur génie. En quel cas on le dit d'un orateur. Ce qu'on entend par un *habile historien*. Le mot *habile* convient aux arts qui tiennent à la fois de l'esprit & de la main. Pourquoi on dit un *habile prédicateur*. Dans le style comique, *habile* peut signifier *diligent*, *empressé*. Un habile homme dans les affaires est instruit, prudent & actif. VIII. 6. *a.* L'habile courtisan emporte un peu plus de blâme que de louange. Signification du mot *habile* en jurisprudence. Les particules *à*, *dans* & *en*, s'emploient avec ce mot. *Ibid.* 6. *b.*

HABILE, *docte*, *savant*, (*Synon.*) XIV. 706. *a.*

HABILLÉ, (*Blason*) se dit d'une figure humaine qui a ses vêtemens. Différence entre vêtu & habillé. *Suppl.* III. 285. *b.*

HABICOT, (*Nicolas*) anatomiste. *Suppl.* I. 396. *a.*

HABILLEMENT, *équipement* & *armement des troupes*, (*Art milit.*) cette opération doit suivre l'enrôlement & précéder l'exercice. Dans notre ancienne institution militaire, presque tous les corps étoient livrés à une routine arbitraire qui se plioit aux caprices des colonels, & perpétuoit les défectuosités & les abus. VIII. 6. *b.* Ce fut sous M. le comte d'Argenson que tout ce qui concerne l'habillement, l'équipement & l'armement fut enfin déterminé. Comment sa majesté pourvoit à ces choses-là, lorsqu'elle ordonne la levee d'un régiment. De quelle maniere elle en a réglé l'entretien pour chaque espece de troupes; & pour les régimens d'infanterie étrangere qui sont au service du roi. *Ibid.* 7. *a.*

Habillement du cavalier, celui du hussard, celui du dragon, celui du soldat. Marques distinctives des brigadiers & carabiniers dans la cavalerie & dans les dragons à cheval. Celles des sergens, caporaux & anspessades dans les dragons à pied & dans l'infanterie. VIII. 7. *b.* Habillemens des tambours. Appointemens du capitaine retenus lorsque les cavaliers, hussards, dragons ou soldats d'une compagnie ne se trouvent pas équipés selon l'ordonnance. Partie de l'habillement qu'ils emportent ayant leur congé après six ans de service. *Équipement* du cavalier, du hussard, du dragon, du fantassin. Visite des besaces & havresacs. *Ibid.* 8. *a.* *Armement* du cavalier, du hussard, du dragon, du fantassin. Description & dimension de ces armes. On n'a pas supprimé l'épée du fantassin, comme quelques personnes le croyoient convenable; mais on l'a dépouillée de ce qui la rendoit embarrassante. Ustensiles dont chaque chambrée doit être pourvue. Outils ordonnés dans chaque compagnie de dragons à pied, dans chaque compagnie d'infanterie de 40 hommes, & dans les compagnies de grenadiers. *Ibid. b.* *Milices.* Comment le roi pourvoit à l'habillement & armement des milices. Par qui est fourni l'équipement : en quoi il consiste. Habillement des *officiers*. Leur armement dans les différens corps de troupes. Observation sur le hausse-col. On a souvent proposé de faire armer tous les officiers & sergens d'infanterie, comme le soldat. Raisons qui appuient ce sentiment. On oblige le soldat à tenir son armure dans la plus grande propreté. *Ibid.* 9. *a.* Les habits uniformes ne doivent pas sortir des troupes auxquelles ils sont affectés. Défenses semblables par rapport aux armes. Où sont déposées les armes de réforme. M. le Maréchal de Saxe avoit suggéré plusieurs changemens avantageux dans l'habillement de nos troupes : pourquoi ses idées n'ont pas été adoptées. Observations sur l'état actuel de l'habillement, & sur ce qu'il y auroit encore à perfectionner à cet égard. *Ibid. b.* Besaces des cavaliers, hussards & dragons. La chaussure & la coeffure sont deux points dignes d'attention. Des sandales

dans les habitudes celles du corps & celles de l'ame. C'est à celles de l'ame qu'il est sur-tout difficile de remédier. Penchans héréditaires auxquels on distingue l'homme heureusement ou malheureusement né. Les habitudes prennent le nom de vertus ou de vices selon la nature des actions. VII. 17. *b.* C'est dans la force de l'habitude que nous devons rechercher l'origine de nos goûts, de nos inclinations, de nos folies. Un changement subit de ce qui nous est devenu familier à des choses nouvelles, est toujours pénible & quelquefois dangereux. Si les organes ont pris l'habitude de s'émouvoir à la vue de certains objets, ils s'émouvront malgré tous les efforts de la raison. Craintes de Hobbes. Différentes acceptions du mot *habitude. Ibid.* 18. *a.*

Habitude. Différence entre habitude & coutume. IV. 410. *b.* Du pouvoir de l'habitude. VIII. 638. *a.* Danger qui en résulte. *Suppl.* I. 65. *a.* Son influence sur les mœurs. *Suppl.* III. 947. *b.* Sur la volonté. *Suppl.* IV. 637. *a.* Effets singuliers des habitudes. XV. 45. *a*, *b.* 48. *b.* Empire de l'habitude dans les vieillards. XVII. 260. *a.*

HABITUDE, (*Médec.*) Disposition du corps de l'homme vivant, relativement à ses qualités extérieures. Comment les Grecs ont nommé la bonne & mauvaise habitude par rapport à la santé. VIII. 18. *a.* D'où dépend l'habitude ou le tempérament en général. En quoi elle differe de la constitution ou complexion, & du tempérament. *Ibid. b.*

HABITUELLE *grace*, (*Théol.*) I. 124. *b.*

HABSBOURG, (*Géogr.*) ancien château de Suisse. Rodolphe de Habsbourg fondateur de la maison d'Autriche; ce qu'étoit ce comte dans son origine. VIII. 18. *b.*

HACHE, (*Tailland.*) Hache de tourneur : hache du tireur de bois. VIII. 18. *b.* Hache du bûcheron ; celle du marinier. *Ibid.* 19. *a.*

Hache appellée herminette. VIII. 172. *b. Voyez* COGNÉE.

Hache à main, du formier. VIII. 19. *a.*

HACHE *d'armes*, (*Art milit. & Hist.*) VIII. 19. *a.*

HACHE, (*Hist. mod.*) dans la mythologie. Ordre de la hache. VIII. 19. *a.*

Hache dans l'arpentage. VIII. 19. *a.*

Hache, en Hache, ou *Hachée*, terme d'imprimerie. VIII. 19. *a.*

Haches d'armes des anciens. XVII. 785. *a.* Espece de hache dont les Francs se servoient en qualité d'arme. VII. 284. *b. Suppl.* II. 814. *a. Note.* Hache Danoise, aujourd'hui nommée hallebarde. VIII. 27. *a.* Haches d'armes représentées, vol. IV. des pl. Fourbisseur, pl. I. Hache des Turcs, nommée tebet. *Suppl.* IV. 931. *a.*

HACHE, (*Littér.*) Divination par le moyen de la hache. I. 906. *b.* Hache de Tenedos, proverbe des anciens. XVI. 134. *b.*

HACHE, (*Blason*) meuble de l'écu. Hache sans manche. Hache consulaire. Hache d'armes. *Suppl.* III. 285. *b.* Voyez vol. II. des pl. Blason, pl. 9.

HACHÉE, (*Hist. mod.*) punition qu'on imposoit autrefois aux gens de guerre, & même aux seigneurs. VIII. 19. *a.*

HACHER, (*Grav. & Dessin.*) Instructions sur la maniere de hacher. VIII. 19. *b.*

HACHER, (*Jouaill. Fourbiss. Emaill.*) VIII. 19. *b.*

HACHER, (*Lapid.*) manœuvre par laquelle ces ouvriers pratiquent des traits à leur roue. Usage de cette manœuvre. VIII. 19. *b.*

HACHER, (*Maçonn.*) VIII. 19. *b.*

HACHER, (*Tapiss. Manufact. en laine.*) VIII. 19. *b.*

HACHOIR, ou *Hache-paille*, (*Maneg. & Maréch.*) Description & usage de cet instrument. VIII. 20. *a*, *b.*

HACHURE, (*Grav. & Dess.*) Différentes sortes de hachure. Hachures empatées, en gravure. Les hachures sont d'un grand usage en blason. VIII. 21. *a.*

HACUB. (*Bot.*) Description de cette plante. Usages qu'en font les Indiens. Propriétés de sa racine. VIII. 21. *a.*

HADDING, (*Hist. de Danem.*) roi de Danemarck, fils de Gram. Histoire de son regne. *Suppl.* III. 285. *b.*

Hadding. Ce roi ôte la vie à Suibdager, roi de Suede, à son fils Asmund, & à son petit-fils Eric. *Suppl.* I. 646. *b.*

HADDINGTON, (*Géogr.*) ville d'Ecosse, patrie de Jean Major, théologien-scholastique. VIII. 21. *b.*

HADERSLEBEN, (*Geogr.*) ville du Danemarck. Observations sur quelques erreurs par rapport à la longitude & à la latitude de cette ville. VIII. 21. *b.*

HADERSLEBEN, (*Géogr.*) ville de Danemarck dans le Sud-Juthland. Sa description. En quoi consiste sa principale ressource. *Suppl.* III. 286. *a.*

HADHRAMOUT, (*Géogr.*) ville & contrée de l'Arabie heureuse. Montagne de ce pays d'où l'on tire les plus belles onyces & agathes de l'orient. VIII. 21. *b.*

HADLEY. Ses instrumens pour prendre les hauteurs sur mer, vol. V. des pl. Astronomie, pl. 25. Son quartier de réflexion. *Suppl.* IV. 81. *a*, *b.* 788. *b.*

HADRIANALES, (*Hist. anc.*) jeux accompagnés de tous les assortimens de la déification. Etablissement de ces jeux par Antonin, avec un temple en l'honneur d'Hadrien, *&c.* Hadrien lui-même s'étoit consacré un autel dans Athenes pendant sa vie, & multiplia ses temples dans l'Asie. VIII. 22. *a.*

HADRIEN, *voyez* ADRIEN.

HAEN, (*Antoine de*) anatomiste, *Suppl.* I. 413. *b.* & physiologiste. *Suppl.* IV. 362. *b.*

HAFIZI, (*Hist. mod.*) Ceux qui en Turquie apprennent tout l'alcoran par cœur. Considération dont ils jouissent. Etym. du mot. VIII. 22. *a.*

HAGADA, (*Hist. mod.*) Oraison que les Juifs récitent le soir de la veille de leurs pâques. Cérémonie qui accompagne cette priere. VIII. 22. *b.*

HAGEN, (*Jean*) chartreux. VIII. 25. *b.*

HAGENSTELZEN, *célibataires*, (*Hist. mod.*) Observations sur les célibataires d'Allemagne, & sur ceux qui se marient vieux garçons. VIII. 22. *b.*

HAGI, ou *Haji*, (*Hist. mod.*) celui qui a fait le pélerinage de la Mecque, de Médine, & de Jérusalem. Devoir imposé à chaque musulman sur ce pelerinage. Ceux qui l'ont fait plusieurs fois sont très-estimés. Comment se font ces pélerinages. VIII. 22. *b.*

HAGIOGRAPHES, (*Théolog.*) Etym. de ce mot. Livres appellés de ce nom. L'usage de ce mot est très-ancien. Les saintes écritures divisées par les Juifs en trois classes; la loi, les prophetes & les hagiographes. VIII. 22. *b.* Les Juifs donnent aussi quelquefois à ces livres les noms d'écrits par excellence. Auteurs appellés *hagiographes. Ibid.* 23. *a.*

HAGIOSIDERE, (*Théol.*) Instrument au bruit duquel les chrétiens Grecs chez les Turcs s'assemblent à l'église. Etym. de ce mot. Usage qu'on fait d'un hagiosidere en portant le viatique aux malades. VIII. 23. *a.*

HAGUENEAU, (*Géogr.*) ville d'Alsace. Divers maîtres qu'elle a eus. Elle est la patrie de Capiton, (*Wolfgang Fabrice*) Observations sur ce docteur. VIII. 23. *a.*

Hagueneau, la garnison de cette place sauvée en 1705, par M. Peri. XIV. 216. *a.*

HAGUENBOT, littérateur Allemand. XVII. 745. *b.*

HAHUOL, (*Bot.*) espece d'arbre. *Suppl.* I. 899. *b.*

HAICTITES, (*Hist. mod.*) secte chez les Turcs. Doctrine qui les rapproche beaucoup des chrétiens. VIII. 23. *b.*

HAIE, (*Agric.*) Différentes sortes de haies. VIII. 23. *b.*

HAIE, ou *Haye*, (*Droit franç. coutum.*) Le haies sont quelquefois un sujet de disputes. Divers cas sur ce sujet auxquels les loix ont pourvu. VIII. 23. *b.*

HAIE, (*Art milit.*) VIII. 23. *b.*

Haie. Des mouvemens nécessaires pour border la haie, & former les haies. VI. 186. *a*, *b. &c.* Voyez les planch. sur l'art militaire, vol. I.

HAIE, *la*, (*Géogr.*) Noms Flamand & latin de la Haie. Eclat & célébrité de ce lieu. VIII. 23. *b.* Origine de la Haie. Entre un grand nombre de savans dont elle est la patrie, l'auteur se borne à quelques détails historiques & littéraires sur Golius, Huyghens, Meursius, Ruysch, VIII. 24. *a.* Sallengre, & Second. Eloge de Guillaume III, roi d'Angleterre, né à la Haie. *Ibid. b.*

HAIE, (*La*) petite ville de France en Touraine. Détails historiques sur Descartes né dans cette ville. VIII. 24. *b. Voyez* HAYE, (*La*)

HAILBRON, (*Géogr.*) Origine du nom de cette ville de Souabe. En quel tems elle acquit le nom de ville. Révolutions qu'elle a essuyées. Elle est la patrie de Faber, (*Jean*) Ses ouvrages. VIII. 24. *b.*

HAILLON, terme proscrit du style noble. Ses différentes acceptions. Usage qu'un gouvernement sage a su tirer des haillons pour occuper & faire vivre plusieurs milliers de sujets. Défenses relatives à cet objet. VIII. 25. *a.*

HAILSBRON, ou *Heilsbrun*, (*Géogr.*) ville d'Allemagne en Franconie. Ses eaux minérales. Fondations qu'elles lui ont attirées. *Suppl.* III. 286. *a.*

HAIN, ou *Ain*, (*Pêche.*) C'est la même chose que hameçon. Description. Diverses sortes de hains. VIII. 25. *a.* Attention des pêcheurs pour conserver leurs lignes & leurs hains. Comment les pêcheurs de l'amirauté de Poitou se servent des hains. *Ibid.* 30. *b.*

HAIN, (*Géogr.*) ville de la haute-Saxe, patrie de Jean de Hagen, savant chartreux. VIII. 25. *b.*

HAINAN, (*Géogr.*) isle considérable d'Asie. Sa fertilité. Pêche qui se fait sur ses côtes. Diverses productions remarquables de cette isle. VIII. 25. *b.*

HAINAUT, *le*, (*Géogr.*) Division de ce pays en Hainaut Autrichien, & en Hainaut François. Noms qui lui ont été donnés depuis Charles-le-chauve. Origine du mot *Hainaut.* Ce pays contient la plus grande partie du territoire des Nerviens, dont la capitale étoit *Bagacum.* Diverses dénominations sous lesquelles il a passé. Son étendue. VIII. 25. *b.*

Hainaut. Privileges des nobles de ce pays. V. 122. *a.* Pairs de Hainaut. XI. 766. *b.*

HAINE, (*Morale*) Sur quoi eſt fondée la haine des choſes inanimées. En quoi conſiſte celle qui ſe porte vers les êtres capables de bonheur ou de malheur. Un homme mortel ne doit point porter de haines immortelles. Tourmens de la haine. La haine n'eſt pas plus ingénieuſe à nuire que l'amitié ne l'eſt à ſervir; & c'eſt peut-être une prudence de la nature, *&c.* VIII. 26. *a.*

Haine. Différence en haine, antipathie, averſion, & répugnance. I. 511. *a.* La haine rabaiſſe ceux qui en ſont l'objet. I. 368. *a.* Exemples de haines populaires. II. 530. *b.* Affoibliſſement des haines nationales. IX. 362. *b.* Obſervations ſur la haine. XII. 145. *a.* XVII. 460. *a.*

HAIRE. Heureux ceux qui peuvent conſerver la ſérénité, la douceur, la patience, ſous une ſenſation toujours importune. Il y a quelquefois plus à perdre pour la bonté à un moment d'humeur déplacée, qu'à gagner par dix ans de haire & de cilice. VIII. 26. *a.*

HAIRETITES, (*Hiſt. mod.*) ſecte de mahométans Pyrrhoniens. Etym. de leur nom. Leur doctrine. VIII. 26. *a.* Cette maniere de penſer ne les empêche pas de parvenir à la dignité de mouphti. Comment ils répondent alors aux conſultations. Uſage qu'ils font du vin & de l'opium. *Ibid. b.*

HALAGE, (*terme de marine & de riviere*) Action de remonter un bâteau, ou chemin deſtiné à cette opération. Divers obſtacles qui, contre les diſpoſitions des ordonnances, interrompent le halage, ou le rendent dangereux. Tort que ces embarras du halage font aux navigateurs. VIII. 26. *b.*

Halage. Chemin du halage le long des rivieres. III. 278. *b.*

Halage. Autres ſignifications de ce mot. VIII. 27. *a.*

HALBERSTADT, (*Géogr.*) ville de la baſſe-Saxe, patrie d'Arniſæus (*Henningus*) philoſophe & médecin. Caractere de ſes ouvrages. VIII. 27. *a.*

HALBERSTADT, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans le cercle de la baſſe-Saxe. *Suppl.* III. 286. *a.* Hiſtoire de ce lieu. Sa deſcription. *Ibid. b.*

HALBERSTADT, (*Principauté de*) état d'Allemagne appartenant au roi de Pruſſe, & ſitué dans le cercle de la baſſe-Saxe. Ses bornes & ſon étendue. Qualité & productions du pays. Ses principales rivieres. Sa population. Revenu que cette principauté procure à ſon maître. Diviſion & ſubdiviſion de ce pays en cercles & bailliages. Exactitude dans l'adminiſtration de la juſtice. Religion dominante. *Suppl.* III. 286. *b.* Etats de la province. Objet de leurs aſſemblées. Droits & privileges attachés au titre de prince de Halberſtadt. Son contingent pour les mois romains, & pour la chambre impériale. *Ibid.* 287. *a.*

HALDAN I, (*Hiſt. de Suede*) roi de Suede & de Gothland. Services qu'il rendit à Fridlef II, roi de Danemarck. *Suppl.* III. 287. *a.*

Haldan II, roi de Suede, fils de Harald. Sa vie n'eſt qu'une ſuite de meurtres, & ſa mémoire dévouée à l'indignation de la poſtérité. *Suppl.* III. 287. *a.*

HALEBARDE, (*Art milit.*) Elle étoit autrefois commune dans les armées. Pourquoi on l'appelloit hache Danoiſe. Comment l'uſage nous en étoit parvenu. VIII. 27. *a.*

Halebardes. Article ſur ce ſujet. XVII. 786. *a.*

HALEINE, (*Man. Maréch.*) D'où dépend la force & la durée de l'haleine. Divers vices de conformation qui nuiſent à l'haleine. Cauſes qui mettent l'animal hors d'haleine. Quels ſont les moyens ſages de mettre l'animal en haleine. Faire reprendre haleine au cheval. Le tenir en haleine. VIII. 27. *b.*

Haleine, avoir de l'haleine & du fond. IV. 269. *a.*

HALEINE *puante*, (*Médec.*) VI. 598. *a*, *b.* XIII. 549. *a.*

HALEMENT, (*Phyſiol.*) Sa cauſe & ſon effet. *Suppl.* IV. 619. *a.*

HALER, (*Marine*) Maniere de haler ſur une manœuvre, & ſur une bouline. VIII. 27. *b.* Haler un bateau à bord. Haler à la cordelle. *Ibid.* 28. *a.*

HALES, (*Alexandre de*) philoſophe ſcholaſtique. XIV. 773. *a.*

HALES, (*Etienne*) Ses expériences ſur l'air, I. 230. *b.* 231. *b.* ſur la vîteſſe du ſang des animaux. III. 599. *b.* Ses ouvrages anatomiques & phyſiologiques. *Suppl.* I. 407. *a.* *Suppl.* IV. 357. *a.*

HALIARTE, (*Géogr. anc.*) ancienne ville de Béotie. De ſa ſituation & du tems où elle fut détruite. Fondateurs de Coronée & de Haliarte. VIII. 28. *a.*

HALICARNASSE, (*Géogr. anc.*) ville ancienne de la Carie. Sa fondation. Avantages qui la diſtinguoient. Elle fut la patrie d'Hérodote & de Denys. Obſervations ſur ſes hiſtoriens & ſur leurs ouvrages. VIII. 28. *a.*

HALIES, (*Antiq.*) fêtes qui ſe célébroient à Rhodes en l'honneur du ſoleil. En quoi elles conſiſtoient. Etym. du mot. VIII. 28. *b.*

HALIFAX, (*Charles Montague, comte de*) régent du royaume d'Angleterre après la mort de la reine Anne. Portrait de ce miniſtre dans une ſatyre intitulée: *La faction démaſquée.* XVII. 617. *b.* — *Voyez* HALLIFAX, (*Géogr.*)

HALL, (*Géogr.*) ville d'Allemagne en Autriche & dans le Tirol. Tems de ſa fondation. Etabliſſement dans ce lieu. Son commerce & ſon hôtel des monnoies. Obſervations ſur ſes ſalines. *Suppl.* III. 287. *b.*

Hall dans le Tirol; mines de ſel près de cette ville. XIV. 917. *b.*

HALL, ou *Halle*, (*Géogr.*) petite ville à trois lieues de Bruxelles. Ce lieu renommé par une image de la vierge. Décorations & ornemens qui enrichiſſent cette image. Ouvrage de Juſte-Lipſe en l'honneur de Notre-Dame de Hall. *Suppl.* III. 288. *a.*

HALL, (*Joſeph*) évêque de Norwich. IX. 379. *b.* 380. *a.*

HALLAGE, (*Juriſpr.*) droit que paient les marchands pour la permiſſion de vendre ſous les halles. Différence entre ce droit & celui de tonlieu ou placage. Ouvrages à conſulter. VIII. 28. *b.*

HALLE, (*Comm.*) Différence entre halle & marché. Halle ſe diſoit autrefois de ces grands édifices, où ſe tiennent pluſieurs des principales foires de France. Origine du nom de *halle* que les principaux marchés de Paris ont pris. C'eſt à Philippe-Auguſte que cette capitale doit l'établiſſement de ſes halles. Quartier des halles dans cette ville. Quelles ſont les halles couvertes; quelles ſont les halles découvertes dans la ville de Paris. Au milieu de la grande halle eſt établi le poids-le-roi. On voit auſſi dans le quartier des halles le pilori. VIII. 29. *a.* Halle du poiſſon d'eau-douce le long de la rue de la Coſſonnerie. Halle du pilori. Halle aux poirées. Détails ſur la halle aux draps & la halle aux toiles. En quoi conſiſte la halle aux vins établie hors de la ville. *Ibid. b.*

Halles, *gardes des.* VIII. 30. *a.*

Halle de verrerie, *voyez* l'article VERRERIE, & les planch. vol. X.

HALLE, (*Géogr.*) ville du duché de Magdebourg. Origine de ſon nom. Elle eſt la patrie de Balthaſar Bruner, médecin-chymiſte, & de Paul Herman, botaniſte. VIII. 29. *b.*

HALLE, (*Géogr.*) ville impériale en Souabe. VIII. 29. *b.*

HALLE, (*Géogr.*) petite ville du Hainaut Autrichien. Origine de ſon nom. Acte de dévotion de Juſte-Lipſe dans cette ville. VIII. 29. *b*

HALLEBRANS, (*Vénerie*) petits canards ſauvages. Maniere de les prendre. VIII. 30. *a.*

HALLER, (*Albert de*) Planches anatomiques de Haller, *voyez* ANATOMIE. Ses ouvrages anatomiques. *Suppl.* I. 407. *b.* Ses expériences ſur la ſyſtole & diaſtole du cerveau. *Suppl.* II. 718. *a.* Ses ouvrages phyſiologiques. *Suppl.* IV. 357. *a*, *b.* Examen de ſon ſyſtême ſur l'irritabilité. XV. 50. *a*, *b.* — 52. *a.*

HALLEY, (*Edmond*) Ses connoiſſances aſtronomiques. I. 791. *a.* Ses tables aſtronomiques. *Suppl.* I. 664. *b.* *Suppl.* IV. 914. *b.* 922. *b.* Ses tables des cometes. 923. *a*, *b.* Ses calculs des paſſages de mercure & de vénus ſur le ſoleil. 246. *b.* Son catalogue d'étoiles auſtrales. 914. *b.* Son hypotheſe ſur les variations du barometre. II. 81. *b.* Sa théorie de la chaleur. III. 27. *b.* Opinion de Halley ſur les ſoûcourans qu'il croit exiſter en pluſieurs endroits de la mer. IV. 376. *a.* Comment il explique les inégalités dans le mouvement de l'apogée de la lune, & la quantité de ſon excentricité. IX. 732. *a.* Ses obſervations pendant une période de cent & onze lunaiſons. *Ibid.* & XI. 324. *a.* Son hypotheſe ſur la cauſe des vents. XVII. 18. *a*, *b.* Ouvrage d'Apollonius qu'il nous a procuré. *Suppl.* I. 385. *b.*

HALLIFAX, (*Géogr.*) ville d'Angleterre, *&c.* patrie du chevalier Henri Savile. Ses ouvrages. Chaires qu'il a fondées. VIII. 30. *a.* *Voyez* HALIFAX.

HALMYRAGA, (*Hiſt. nat.*) eſpece de *natrum* très-pur dont les anciens ont parlé. Deux eſpeces qu'on en diſtinguoit. VIII. 30. *b.*

HALO, (*Phyſiq.*) cercle lumineux & de diverſes couleurs qui paroît quelquefois autour du ſoleil, de la lune ou des étoiles. Etym. du mot. Cauſe des halos ſelon les phyſiciens. Variétés dans leurs couleurs & leur nombre. Leur diametre. Moyen de produire artificiellement de ſemblables couronnes autour d'une bougie. Anneaux colorés qui font l'effet du contact de deux objectifs. Ceux qui ſe forment ſur les bulles de ſavon. VIII. 30. *b.* Principales raiſons par leſquelles M. Muſſchenbroeck prouve que la nature des halos eſt dans notre atmoſphere. Deſcription des couronnes de halo que Newton vit en 1692. Ordre ſelon lequel les couleurs ſe ſuivoient. Autres variétés dans l'ordre des couleurs de ces météores. Circonſtances néceſſaires pour l'apparition des halos. Fréquence de ces phénomenes. Halo obſervé autour du ſoleil par M. Fritsch en 1729. C'eſt une erreur de croire que les halos annoncent la pluie ou l'orage. Ouvrages à conſulter. *Ibid.* 31. *a.* *Voyez* PARHÉLIE.

HALOIR, (*Corderie*) Conſtruction & diſpoſition du haloir. VIII. 31. *a.* Comment on y étend le chanvre qu'on veut haler. Feu qu'il faut y entretenir. *Ibid. b.*

Haloir, pour le chanvre: deſcription & uſage de cet inſtrument. III. 150. *a.*

HALOSACHNE, (*Hiſt. nat.*) ſel marin formé dans les creux de rochers par l'évaporation des eaux de la mer. VIII. 31. *b.*

HALOS ANTHOS, substance saline & visqueuse que l'on trouvoit sur la surface de quelques eaux. Ce que raconte sur ce sujet Dioscoride. VIII. 31. *b.*

HALQUE, (*Botan.*) arbre qui porte une gomme semblable au mastic. Lieux où il croit. Ses variétés. Usages de son bois. Usage médicinal du halque de Lybie. VIII. 31. *b.*

HALTE, *terme de guerre.* Etym. du mot. Lieux qui obligent à de fréquentes haltes. Dans quelles vues on fait halte. VIII. 32. *a.*

HALTERES, (*Gym. médic.*) masses dont les anciens se servoient dans leurs exercices. Deux sortes d'halteres. En quoi consistoit l'exercice qu'on se procuroit par ces masses. VIII. 32. *a.*

HALWARD, (*Hist. de Suede*) roi de Suede. *Suppl.* III. 288. *a.*

HALY-ABBAS, médecin Arabe. X. 285. *a.*

HALYS, (*Geogr. anc.*) grande riviere de l'Asie mineure. Erreur des géographes sur son cours. Description qu'en a donnée Strabon. VIII. 32. *a.* Etym. de son nom. Bataille remarquable qui, à ce qu'on croit, se donna sur ce fleuve. *Ibid. b.*

HALWARD, (*Hist. de Suede*) roi de Suede. *Suppl.* III. 288. *a.*

HAM en Picardie, (*Géogr.*) petite ville à quatre lieues de Noyon. Diverses observations sur ce lieu. Ses révolutions. *Suppl.* III. 288. *a.*

Ham. Des noms de géographie terminés par cette syllabe. VIII. 34. *b.*

HAMAC, lit suspendu dont quelques nations sauvages d'Amérique font usage. Description des hamacs des Caraïbes. Les créoles blancs & les Européens en Amérique préferent les hamacs aux meilleurs lits. VIII. 32. *b.* Dans les isles Françoises, il est fort ordinaire de voir au milieu des salles un bel hamac, dans lequel une femme proprement vêtue, reçoit ses visites, balancée légérement par une jeune négresse qui s'occupe aussi à chasser les mouches qui pourroient incommoder sa maitresse. Les femmes de distinction se font porter par la ville dans des hamacs. Les Portugais du Brésil ajoutent au-dessus du hamac une impériale, &c. Hamacs des matelots dans les vaisseaux. *Ibid.* 33. *a.*

Hamac, *voyez* BRANLE. Hamacs qui servent de voiture dans le Bresil. XIV. 582. *b.* Hamac ou lit de camp à l'angloise pour le voyage, vol. IX des planches, tapissier, planche 7.

HAMADRYADE, (*Mythol.*) étymologie de ce mot. En quoi les dryades différoient des hamadryades. Quoique ces nymphes ne pussent survivre à leurs arbres, elles n'en étoient cependant pas inséparables. Elles témoignoient quelquefois une extrême reconnoissance à ceux qui les garantissoient de la mort. Comment Ovide dépeint les complaintes & l'infortune de celle qu'Erysichton fit périr. VIII. 33. *a.* Hésiode donne à leur vie une durée prodigieuse. Comment il a été facile aux païens d'imaginer l'existence de ces sortes de nymphes. Vénération qu'on avoit pour le chêne qu'Erysichton coupa. *Ibid. b.*

Hamadryades. Différence entr'elles & les dryades : sous quelle condition il étoit permis de couper les arbres d'une forêt. V. 151. *b.*

HAMAH, (*Géogr.*) ville de Syrie. Particularités historiques sur cette ville dont il ne reste plus que des ruines. VIII. 33. *b.*

HAMAMELIS, (*Botan. Jardin.*) caractere générique de cette plante. *Suppl.* III. 288. *a.* Description & culture de l'arbrisseau de ce nom, naturel de l'Amérique septentrionale. *Ibid. b.*

HAMAXOBIENS, (*Hist. anc.*) peuple ambulant de la Sarmatie européenne. Etymologie de son nom. VIII. 34. *a.*

HAMBELIENS, (*Hist. mod.*) une des quatre sectes anciennes du mahométisme. Quel feroit le moyen de relever cette secte à-peu-près détruite. VIII. 34. *a.*

HAMBERGER, (*George Albrecht*) analyse d'une dissertation de ce savant sur le méchanisme des secrétions. XIV. 873. *b.* Ses ouvrages anatomiques & physiologistes. *Suppl.* I. 407. *a. Suppl.* IV. 357. *a.*

HAMBOURG, (*Géogr.*) ville de Basse-Saxe, fondée par Charlemagne. Auteurs qui en ont donné l'histoire. Gouvernement & religion de Hambourg. Efforts des rois de Danemarck pour s'en emparer. Avantages dans le commerce, qui distinguent cette ville. Parmi les savans que Hambourg a produits, on distingue Gronovius (*Jean Fréderic*), Holstenius (*Luc*), Krantzius (*Albert*), VIII. 34. *a.* Lambecius (*Pierre*), Placcius (*Vincent*), Rolfkink (*Guerner*), & Wower, (*Jean*). Observations sur ces savans & sur leurs ouvrages. *Ibid. b.*

Hambourg, premier établissement de la hanse entre cette ville & Lubeck. VIII. 39. *a.* Pays de Hambourg. XV. 537. *b.*

HAMEAU, (*Géogr.*) assemblage de quelques maisons sans église ni jurisdiction locale. Etymologie du mot. Ce mot *ham*, qui signifie *habitation*, se trouve en forme de terminaison dans plusieurs noms géographiques, sur-tout en Angleterre. Cette syllabe en Allemagne est changée en *heim*, ou en *haim*. En Normandie on change la syllabe *ham* en *hom*. VIII. 34. *b. Voyez* HAMEIDE.

Hameau, en quoi différent du village. XVII. 276. *b.*

HAMEC, (*Confection*) III. 847. *b.*

HAMEÇON, *voyez* HAIN & APPAT. Différentes especes d'hameçons & leur fabrique, vol. VIII des planches, pêche, planche 18 — 20.

HAMEIDE, (*Blason*) fasce de trois pieces alaisées, qui ne touchent point les bords de l'eau. Sentiment du P. Menetrier sur les hameides. Origine des hameides, & du mot *hameau*. VIII. 35. *a.*

Hameide, piece d'armoirie. Etymologie du mot. *Suppl.* III. 288. *a.*

HAMEL, (*Jean-Baptiste du*) savant du dix-septieme siecle. XV. 749. *b.*

HAMEL *du Monceau*, (*Henri Louis du*) il est parlé de ses ouvrages dans les articles AGRICULTURE, BLED, GRAINS, CORDERIE.

HAMELBOURG, (*Géogr.*) ville de Franconie, patrie de Jean Froben, imprimeur. VIII. 35. *a.*

HAMILTON, (*Antoine, comte d'*) de ses contes. *Suppl.* II. 570. *a.* Sa retraite à S. Germain-en-laie. *Suppl.* IV. 699. *a.*

HAMLET. (*Poés. dramat.*) Monologue de Hamlet traduit par M. de Voltaire. XV. 542. *b.* XVI. 516. *a.* Eloge de la scene où le phantôme paroit. XVI. 184. *b.* 516. *a.*

HAMMER, (*Géogr.*) ville de Norwege. *Suppl.* III. 319. *a.*

HAMMON, (*Bell. lett.*) surnom donné à Jupiter. Sous quelle figure Jupiter-Hammon étoit représenté selon Quint-Curce. Cérémonies qui se pratiquoient lorsqu'on vouloit le consulter. Comment il rendoit ses réponses. Comment il répondit à Alexandre. Plaintes que les prêtres de ce dieu formerent contre Lysandre lacédémonien. Divers sentimens sur l'origine du mot *ammon.* VIII. 35. *b. Voyez* ce dernier mot.

Hammon, (*Corne d'*) *voyez* CORNE.

Hammon, ancien roi d'Egypte : maladies qu'il guérissoit par enchantement. V. 618. *b.*

HAMMOND, (*Henri*) théologien. XV. 695. *b.*

HAMSTEDIUS, (*Adrien*) I. 146. *b.*

HAN, (*Comm.*) espece de caranveserai où les voyageurs & les marchands du Levant peuvent se retirer. Hans qui appartiennent aux François dans quelques endroits de la domination turque. Différence entre le han & le caravanserai. Description & usages des hans de Constantinople. Loyer que l'on paie au portier. VIII. 36. *a.*

Han, *voyez* KHAN, han de la ville de Marra en Syrie. X. 144. *a.*

HANAU-LICHTENBERG, (*Géogr.*) seigneurie située partie en Souabe, partie en Alsace. Maîtres de ce pays. *Suppl.* III. 288. *a.* Description des deux parties qui le composent. *Ibid. a.*

HANAU-MUNTZENBERG, *comté de*, (*Géogr.*) état séculier & protestant de l'empire d'Allemagne, dans le cercle du Haut-Rhin. Ses bornes & son étendue. Ses productions. Revenu qu'il procuroit au dernier de ses comtes particuliers mort en 1736. Sa taxe en mois romains & pour la chambre impériale. Villes qu'il renferme. Révolutions de ce pays. *Suppl.* III. 289. *a.*

HANBALITE, (*Hist. mod.*) l'une des quatre sectes orthodoxes des Musulmans. Chef de cette secte. Sa doctrine. VIII. 36. *b.*

HANCHE. (*Anatom.*) Description des hanches. VIII. 36. *b.*

Hanches. Cavité des os des hanches. IV. 317. *b.* Os des isles ou des hanches. VIII. 551. *b.*

HANCHES. (*Maneg. & Maréch.*) Erreurs où l'on est tombé dans la description des hanches. Observations sur les proportions de cette partie avec le corps. VIII. 36. *b.* Les hanches étant un composé de plusieurs os unis par symphise, c'est en ignorer la disposition méchanique, que de leur attribuer la faculté d'être mues. Conséquences qui résultent du défaut de proportion des hanches par rapport à la marche de l'animal. Chevaux excellens pour la montée, mais sujets à s'acculer dans la descente. Cheval réputé avoir les hanches hautes. Cheval cornu, éhanché ou épointé. Cheval à hanches flottantes. *Ibid.* 37. *a.* D'où dépend l'agilité & la vivacité des hanches. Assouplir, s'assurer, affermir, baisser, faire plier, travailler, assujettir les hanches, idées que présentent ces expressions. Cette extrémité dans l'animal a nécessairement besoin d'être sollicitée insensiblement & par dégré aux mouvemens dont l'habitude doit lui faciliter les actions qui lui sont permises. Observer, faire observer les hanches. *Ibid. b. Voyez* FUIR LES TALONS, ELARGIR.

Hanches du cheval. *Suppl.* III. 399. *a.* Efforts des hanches. V. 410. *b. Suppl.* III. 404. *a.* Cheval dont les hanches sont inégales. V. 439. *a. Suppl.* III. 417. *a.*

HANCHE, (*Marine*) partie du vaisseau. VIII. 37. *b.*
HANCHON, (*Ornith.*) description de cet oiseau du Brésil. Vertus medicinales que les Brésiliens attribuent à plusieurs de ses parties. VIII. 37. *b.*
HANET, (*Botan.*) espece d'arbre. *Suppl.* I. 433. *a.*
HANNEBANE, (*Botan.*) *Voyez* JUSQUIAME.
HANNETON, (*Insectol.*) insecte de la classe des scarabés. Sa description. VIII. 37. *b.* Deux sortes de hannetons. Comment on distingue les mâles des femelles. Histoire naturelle des hannetons. Expériences de M. Rœsel. *Ibid.* 38. *a.* Scarabés appellés pillulaires. Moyen de prédire quelle sorte de hanneton dominera, & si ces insectes seront en grand ou petit nombre. *Ibid. b.*
Hannetons. Ravage qu'ils font dans les prés. *Suppl.* I. 326. *a.*
HANNIQUEZ, (*Benjamin de*) écuyer. X. 685. *b.*
HANNON, (*Hist. sacr.*) roi des Ammonites. Outrage qu'il fit aux ambassadeurs du roi David. Sa punition. *Suppl.* III. 289. *a.*
HANNON, (*Hist. des Carthag.*) général des Carthaginois. *Suppl.* III. 289. *a.* Il aspire à la tyrannie. Crimes qu'il commet pour s'en ouvrir le chemin. Il est assiégé dans une forteresse dont il s'étoit saisi. Supplice atroce qu'on lui fait subir. *Ibid. b.*
HANNON, (*Hist. des Carthag.*) célebre par sa haine contre Annibal, & par son opposition à la faction Barcine. Principaux évènemens de sa vie. *Suppl.* III. 289. *b.*
HANNON, (*Hist. des Carthag.*) célebre navigateur. Observations sur ses voyages. *Suppl.* III. 290. *a.*
Hannon, ses voyages le long des côtes d'Afrique. XII. 374. *b.*
HANNON, (*Hist. des Carthag.*) associé à Bomilcar dans le commandement de l'armée qu'on leva pour s'opposer aux progrès d'Agathocle. *Suppl.* III. 290. *a.*
HANOVER, *le pays de*, (*Géogr.*) duchés & principautés qu'il contient aujourd'hui. A quelle puissance appartiennent tous ces états. Conquêtes des François dans le pays de Hanover en 1757. Détails sur la ville de Hannover. VIII. 38. *b.*
Hanover, mines d'argent dans ce pays. I. 60. *a.* De l'électeur d'Hanover. IV. 66. *b.* Maison de Brunswic-Hanover. *Suppl.* I. 309. *b.*
HANOW, (*Michel-Christophe*) physiologiste. *Suppl.* IV. 359. *a.*
HANSACKS, poëte allemand. XI. 285. *b.*
HANSCRIT, (*Hist. mod.*) langue savante chez les Indiens. Le P. Kircher en a donné l'alphabet. On croit que ce fut en cette langue que Brama reçut de Dieu ses préceptes. VIII. 39. *a.*
Hanscrit, alphabet, voyez NAGROU.
HANSE, (*Comm.*) société de villes unies pour la protection de leur commerce. Signification de ce mot. Cette association commença entre les villes de Hambourg & de Lubeck en 1241. Conditions du traité. Diverses autres villes qui entrerent dans cette société. Les princes qui n'y considéroient qu'une société lucrative, furent les premiers à souhaiter que leurs villes y entrassent : & les souverains de divers pays accorderent au commerce de la hanse plusieurs privileges. Enumération de la plupart des villes hanséatiques. VIII. 39. *a.* Diverses causes qui concoururent à affoiblir ensuite cette société. Vains efforts qu'on tenta pour la rétablir. L'ancien gouvernement hanséatique ne subsiste plus qu'à Lubeck, à Hambourg & à Brême. *Ibid. b.*
Hanse & *hanséatique*. Villes hanséatiques. *Suppl.* I. 310. *b.* Origine de leur association en 1164. Progrès de cette association. III. 693. *a.* Déclin de la puissance de la hanse teutonique. *Ibid. b.* College des marchands dans ces villes. 634. *a.* Réduction de ces villes au nombre de six. 694. *a.* Consuls qu'elles entretenoient dans les principales villes de l'Europe où elles avoient des comptoirs. IX. 476. *a.* Ligue des villes hanséatiques. XI. 55. *b.* Comptoirs les plus considérables qu'elles avoient. 691. *b.* 692. *a.*
HANSES, (*Comm.*) impositions assises en différens endroits sur des marchandises à péage. Quittances d'un droit que tout négociant par eau paie au port S. Nicolas à Paris. VIII. 39. *b.*
HANSE, (*Epinglier*) VIII. 39. *b.*
HANSIERE ou *Aussiere*, (*Marine*) gros cordage du vaisseau. Description & usages. VIII. 39. *b.*
HANTSHIRE ou *Hampshire*, (*Geogr.*) province de Southampton en Angleterre. Son étendue. Ses productions. Divers lieux remarquables de cette province. Hantshire a produit entr'autres gens de lettres, le célebre Jean Greaves ou *Græviu*s, savant universel. Ses ouvrages & ses voyages. VIII. 40. *a.*
HAPHTAN, (*Hist. mod.*) leçon que font les Juifs au jour du sabbat d'un endroit des prophetes. Origine de cet exercice. VIII. 40. *b.*

HAPPE, (*Arts & Métiers*) nom commun à plusieurs parties de machines, ou des machines même, dont l'usage est de fixer, assujettir en embrassant & serrant. VIII. 40. *b.*
Happes du fondeur en sable. XIV. 465. *b.*
HAPPE, (*Salines*) anneau dont les poëles sont garnies en-dessus. VIII. 40. *b.*
HAQUÊME, (*Hist. mod.*) juge chez les Maures de Barbarie. Jours où il siege. Son lieutenant. Etymologie du mot. VIII. 40. *b.*
HAQUET, espece de chariot : construction de différentes sortes de haquets, vol. III des planches, charron, pl. 6 & 7, vol X des planches, tonnellier, pl. 8.
HAQUIN, (*Hist. de Norwege*) roi de Norwege. Histoire abrégée de son regne. *Suppl.* III. 290. *a.*
HAR, (*Hist. mod.*) c'est chez les Indiens le nom de la seconde personne divine à sa dixieme & derniere incarnation. Doctrine des Indiens sur ce sujet. VIII. 40 *b.*
HARACH, (*Hist. mod.*) capitation imposée en Egypte sur les Juifs & les chrétiens. Officier qui la recueille. En quoi elle consiste. VIII. 40. *b.*
HARAI, (*Hist. mod.*) tribut que doivent au grand-seigneur tous ceux qui ne sont point mahométans. Cet impôt est fondé sur l'alcoran. Les sultans l'ont souvent haussé. Officier préposé à sa recette. Moyen singulier de s'assurer si un homme est parvenu à l'âge où l'on doit payer le harai. VIII. 41. *a.*
HARALD, (*Hist. du Nord*) prince de Norwege. Ses affaires avec Suénon II roi de Danemarck. *Suppl.* III. 290. *a.*
HARALD, (*Hist. de Danem.*) plusieurs rois de Danemarck ont porté ce nom. Mais la plupart ayant manqué d'historiens, ou n'ayant rien fait de grand, on ne donne ici que l'histoire des regnes de Harald VI & de Harald VII. *Suppl.* III. 290. *b.*
HARAN, (*Géogr.*) *Voyez* ARA.
HARANGUE, (*Bell. lett.*) étymologie de ce mot. Deux sortes de harangues déplacées au jugement de bien des gens. Objections que l'on fait contre les harangues que les historiens mettent dans la bouche de leurs héros. Raisons de ceux qui les approuvent. VIII. 41. *a.* Paroles de M. de Vertot sur ce sujet. « Pour juger sainement, dit » M. Rollin, de cette coutume de haranguer les troupes, gé» néralement employée chez les anciens, il faut faire une » attention particuliere à leurs mœurs & à leurs usages, *&c.* La difficulté est de comprendre comment un général pouvoit se faire entendre des troupes. Réponse à cette difficulté. Cette coutume de haranguer les troupes a duré long-tems chez les Romains. *Ibid. b.* Courte harangue de Henri IV à ses troupes avant la bataille d'Ivry. Abus où sont tombés les historiens en nous rapportant les harangues de divers généraux. *Ibid.* 42 *a.*
Harangue. Est-il permis à l'historien de céder la parole à ses personnages, ou ne doit-il rapporter qu'indirectement ce qu'ils ont dit, sans les faire parler eux-mêmes ? Cela dépend de l'idée qu'on attache à la sincérité de l'histoire, & de savoir si on exige d'elle la lettre ou l'esprit de la vérité. Si on exige la lettre, il est certain que presque toutes les harangues directes sont interdites à l'histoire ; & qu'à l'exception de quelques discours réellement prononcés, il est rare que l'historien ait eu des harangues à transcrire. *Suppl.* III. 290. *b.* Observations sur les harangues qu'on lit dans Thucydide, Xenophon, Polybe & Tacite. Si l'historien gardant fidelement le fonds des choses & des faits, préfere pour la forme le tour le plus propre à donner au récit plus de chaleur & d'énergie, comme ont fait les auteurs qu'on vient de nommer, on ne sauroit dire que cette maniere nuise à la vérité de l'histoire. *Ibid.* 291. *a.* Sage usage que l'historien doit faire des deux méthodes. Discours qui doivent être rappellés indirectement. Discours qui méritent d'être traités selon la maniere directe. *Ibid. b.*
Harangues militaires des anciens. I. 287. *a.* Celles que Tite-Live prête aux premiers Romains. Eloge de cette espece de fiction. Celles de Sallufte. IV. 1025. *b.* Celles de Mézerai. V. 530. *b.* Si l'on doit insérer des harangues dans l'histoire. VIII. 225. *a.* Différence entre discours, harangue & oraison. XI. 549. *a, b.* Lieu élevé dans le champ de Mars d'où l'on haranguoit le peuple. XV. 639. *a.* Tribune aux harangues. XVI. 631. *a, b.*
HARAS. (*Maréch.*) Nous avons deux sortes de haras ; celui du roi & ceux du royaume ; 1°. des especes de chevaux qu'il faut de nécessité dans un état militaire & commerçant, tel que la France. On les réduit à trois classes ; les chevaux de monture, ceux de tirage & ceux de somme ; 2°. Réflexions sur l'obligation où nous sommes d'avoir recours aux étrangers pour suppléer à nos besoins ; 3°. Facilité qu'on auroit à se passer d'eux, si on vouloit cultiver cette branche de commerce. Il faudroit commencer par réformer tous les mauvais étalons & toutes les jumens poulinieres défectueuses, *&c.* Lieux d'où l'on tireroit de beaux étalons pour les mettre dans nos provinces mé-

ridionales & dans le Morvant. Divers examens qu'il faudroit faire des étalons. Moyens d'avoir une belle progéniture pour chaque différente classe de chevaux. *Ibid. b.* 4°. Réflexions sur les fautes que l'on commet au préjudice de la propagation de la bonne espece, soit par le mauvais choix que l'on fait des mâles & des femelles, soit par leur accouplement disparate, soit enfin par la conduite que l'on tient à l'egard de ces animaux, directement opposée à l'objet de leur destination. *Ibid.* 43. *b.* Objections que l'auteur se propose contre son systême; 1°. qu'il est trop difficile à exécuter & trop dispendieux; 2°. qu'il ne faut pas un si long tems qu'il le prétend, ni un si long exercice pour s'assurer de la bonté d'un étalon & d'une jument que l'on destine à la propagation. Réponse à ces objections. *Observation :* une jument poussive engendre des poulains qui deviennent poussifs ou lunatiques. *Ibid.* 44. *a.*

HARAS. (*Hist. nat. Zoolog.*) Deux sortes de haras : dans les uns, les étalons sont uniquement employés à la propagation : dans d'autres, les propriétaires des jumens les emploient à différens travaux. Comme on ne peut établir la même administration pour ces deux especes de haras, l'auteur en traite séparément. *De l'administration de ceux de la premiere espece.* But de tout haras; l'augmentation de l'espece, & la plus grande perfection ou amélioration de la race dominante. Raisons qui montrent qu'on ne peut obtenir cette amélioration que dans un degré limité. *Suppl.* III. 291. *b.* La nature paroit avoir attaché à chaque pays l'espece & la race qui lui est propre & la plus relative à ses besoins. Moyens que la nature même indique, d'affoiblir & diminuer certains défauts, quoiqu'affectés à certains pays ou à tels cantons. Principe fondamental de tout haras, le croisement des races, sans lequel on pourra bien augmenter le nombre des individus, mais jamais les perfectionner. Comment l'industrie humaine peut encore aider la nature pour l'amelioration des races. Il est essentiel dans l'établissement d'un haras, de connoitre la nature du terrein & le climat. Caracteres des chevaux déterminés par la qualité de l'un & de l'autre. Examen de la fertilité & de l'étendue des prairies pour y proportionner le nombre des chevaux. Distributions à faire dans le haras. *Ibid.* 292. *a.* Autres objets qui constituent plus particuliérement les haras, & exigent différens soins. De la monte. Signes auxquels on reconnoît la disposition de la jument. Tems où l'animal est en chaleur. Deux especes de monte, la monte en main, la monte en liberté. Cette derniere plus sûre que la premiere. Comment on obvie à l'épuisement de l'étalon. Divers soins qu'exige le tems de la monte. *Ibid. b.* De la gestation. Signes auxquels on peut reconnoitre que la jument a été fecondée. Durée de la gestation. Soins qu'exige cet état de la jument. De l'accouchement. Du poulain nouveau-né. *Ibid.* 293. *a.* Soins à lui administrer durant sa premiere enfance. Du sevrage. On ne doit jamais permettre qu'une jument soit sautée pendant qu'elle nourrit. Détails sur l'éducation des poulains. *Ibid. b.* Age auquel on doit hongrer les poulains qu'on destine à cette opération. Comment on doit les y préparer. *Ibid.* 294. *a.* Tems où l'on peut commencer à les travailler. Jusqu'à quel âge ils peuvent rester sans ferrure. Du choix des étalons dont on doit fournir un haras. Défauts dont ils doivent sur-tout être exempts. Bonnes qualités qu'on en exige. Celles qu'on desire dans les jumens. *Ibid. b.* Observations sur les étalons pris parmi les chevaux barbès. Des étalons chevaux d'Espagne. Autres races qui peuvent servir pour étalons de selle. Des etalons de carrosse. *Ibid.* 295. *a.* De l'assortiment de l'étalon à la jument. Il est essentiel de changer les étalons tous les quatre ou cinq ans.

Des haras du royaume dont les jumens sont employées à divers travaux. Défauts des jumens dont ils sont composés. Soins que les directeurs doivent prendre pour changer une race ou la rendre plus parfaite. Des abus qui se glissent dans cette administration. *Ibid. b.* De la rétribution due au garde-étalon. Comment on devroit porter les propriétaires à soigner & ménager les poulains, & à se procurer des jumens plus parfaites. *Ibid.* 296. *a.* Autres regles à établir pour la police des haras. *Ibid. b.* Nouveau projet pour la perfection des haras, qui consiste à charger la province d'acheter, entretenir & nourrir les étalons. Inconvéniens que l'exécution de ce projet leveroit, & avantages qui en résulteroient. *Ibid.* 297. *a*, *b.* Réponse à quelques objections. *Ibid.* 298. *a.* Etat de l'entretien des haras, suivant le plan projetté. Etat de dépense & recette, suivant ce même plan. *Ibid. b.* Facilités qui se présenteroient pour son exécution. *Ibid.* 299. *a.* Mauvais état actuel des haras, qui oblige à chercher des chevaux chez l'étranger. *Ibid.*

Haras. Importance des soins qu'il faut donner aux haras : maniere d'établir un haras & d'y soigner les chevaux. III. 302. Moyen de tirer d'un haras tout le produit possible. 303. *a.* Pourquoi l'on en exclut les étalons & les jumens belle-face. VI. 357. *b.*

Haras, par rapport à l'architecture. VIII. 44. *a.*

HARAUX, *donner le*, (*Art milit.*) c'est, selon M. le maréchal de Saxe, une maniere d'enlever les chevaux de la cavalerie à la pâture ou au fourrage. En quoi elle consiste. VIII. 44. *b.*

HARCOURT, (*Géogr.*) bourg de Normandie. Son érection en comté. Prieure dans ce lieu. *Suppl.* III. 299. *b.*

Harcourt, sur l'Orne, à six lieues de Caen. Erection de ce marquisat en duché. *Suppl.* III. 299. *b.*

HARDER, (*J. Jacques*) anatomiste. *Suppl.* I. 491. *a.*

HARDERIE, (*Peint. sur le verre*) espece de préparation métallique. On l'appelle aussi *ferret* d'Espagne. Usage de cette préparation. VIII. 44. *b.*

HARDESSEN ou *Hardegsen*, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans la Basse-Saxe. Son château. Tribunaux dont elle est le siege. Productions des pays de son bailliage. *Suppl.* III. 300. *a*, *b.*

HARDI, (*Gramm.*) différence entre hardiesse & témérité. Comment on juge communément de l'une & de l'autre. Différentes acceptions du mot *hardi*. VIII. 45. *a.*

Hardi. Différence entre hardi, effronté, audacieux. V. 412. *b.* Pensée hardie. XII. 309. *b.*

HARDI, (*Monn.*) espece de monnoie ancienne. Etymologie du mot *liard*. Liard de Louis XI. VIII. 45. *a.*

HARDIESSE. (*Morale*) Définition de Locke. Les Grecs appelloient παῤῥησία, la confiance dans le discours. Diverses maniere de juger la hardiesse. Cinq sortes de hardiesse, qui ont une fausse ressemblance avec la vraie & la legitime, VIII. 45. *a.* & avec lesquelles il est rare que la veritable hardiesse ne se mêle un peu. Caracteres de celle qui est réellement estimable. Ce que dit Montaigne sur ce sujet. Noble & généreuse hardiesse dont Scipion nous a fourni l'exemple. *Ibid. b.*

Hardiesse, audace, effronterie. (*Synon.*) I. 866. *b.*

HARDOUIN, (*Jean*) jésuite. Sa patrie. Epitaphe qui peint son caractere. Son opinion singuliere sur l'origine des livres grecs & latins parvenus jusqu'à nous. 608. *a.* Son opinion sur les médailles restituées, X. 250. *a*, *b.* sur les médailles hébraïques. 256. *a.* Observations sur ce savant. XIII. 713. *b.* Argumens par lesquels on a renversé son systême sur l'origine des livres des anciens. XV. 679. *a.*

HARDY, (*Alexandre*) poete dramatique. XVI. 515. *a.* Chœurs de ce poete. *Suppl.* II. 405. *a.*

HARENG. (*Ichthyolog.*) Description de ce poisson de mer. Observations sur les harengs des golphes de l'Islande. VIII. 45. *b.* Nourriture des harengs. Leurs migrations. Détails dans lesquels M. Anderson est entré sur ce sujet. *Ibid.* 46. *a.* Multiplication prodigieuse de ces poissons. Etendue du banc de hareng qui vient vers les côtes d'Angleterre, à-peu-près au commencement de juin. Proportion du nombre des harengs pris par tous les pêcheurs dans leur route, au nombre de toute la troupe lorsqu'elle arrive du nord. Il y a lieu de croire que les gros poissons en prennent plus que tous les pêcheurs ensemble. Tems où l'on cesse de les pêcher. Conjecture sur la cause de leurs migrations. Pourquoi ils se divisent en plusieurs colonnes. *Ibid. b.*

HARENG. (*Pêche du*) Cette pêche a fait d'un pays autrefois méprisé, une puissance riche & respectable. Nations qui ont été les premieres en possession de la pêche du hareng. Lieux où elle se faisoit dans les commencemens, vers l'an 1163. Ouvrage intitulé : *Songe du vieux pélerin.* Son auteur. Sujet de ce livre. Description qu'on y trouve de la pêche du hareng, telle qu'elle se pratiquoit en 1389. VIII. 46. *b.* Progrès que les Hollandois ont faits depuis cette époque dans l'art de préparer & d'encaquer les harengs. A qui cette nation en est sur-tout redevable. Honneurs rendus à l'illustre encaqueur de harengs. *Ibid.* 47. *a.* Maniere d'apprêter & saler ce poisson. Saisons de l'année, auxquelles s'en fait aujourd'hui la pêche. Lieux où elle se fait. Petits batimens dont on se sert à cet usage. Réglemens de l'amirauté de Hollande pour la pêche du hareng. *Ibid. b.* Des profits que les Hollandois en retirent. Etat de leur pêche de hareng en 1748. Les Anglois ne peuvent enlever ce commerce à la Hollande, sans se faire autant de tort à eux-mêmes qu'à cette province. *Ibid.* 48. *a.*

Hareng. Le tems des brouillards favorable à la pêche de ce poisson. II. 445. *b.* Espece de filet appellé *marsaiques*, pour la pêche du hareng. Description de cette pêche. X. 155. *b.* Description des filets nommés *harenguieres* ou *orphilieres.* XI. 662. *b.* Les Anglois défendent la pêche du hareng lorsqu'il fraie. Les François n'usent pas de cette précaution. XIV. 91. *b.* Pêche du hareng avec la seine. 899. *b.* *Voyez* vol. VIII. des planch. Pêche, pl. 9. Sorretterie des harengs, pl. 13. Caquer le hareng. *Suppl.* II. 228. *b.*

HARENG. (*Diete*) Maniere de manger les harengs frais. Cas singulier que les Hollandois font des harengs-pecs ou harengs salés. Opinion sur laquelle cette estime est fondée. Manieres d'apprêter le hareng salé. Hareng fumé. Maniere de le manger en Hollande. VIII. 48. *a.*

HARENGUIERE,

l'harmonie ſont des qualités plus ou moins exigées. Balzac fut le premier auteur françois qui fit ſentir que notre langue eſt ſuſceptible d'harmonie. Regles ſur l'harmonie dans la proſe. Fondemens de l'harmonie dans les vers grecs & latins, *Ibid. b.* & dans la poéſie françoiſe. Analogie entre l'harmonie des vers & la mélodie du chant. Cauſes de la monotonie & de la diſſonance dans les vers. *Ibid.* 53. *a.*

HARMONIE *du ſtyle.* (*Belles-lett. Poeſ.*) Le devoir du poëte, de l'hiſtorien, de l'orateur, eſt de ſe livrer aux mouvemens de ſon ame. S'il poſſede ſa langue, s'il a exercé ſon oreille au ſentiment de l'harmonie, ſon ſtyle peindra ſans qu'il s'en apperçoive. Une oreille excellente peut ſuppleer à la réflexion ; mais avant la réflexion, perſonne n'eſt sûr d'avoir l'oreille délicate & juſte. Les détails renfermés dans cet article, peuvent donc être d'une grande utilité. Ils ont pour objet le choix & le mêlange des ſons, leurs intonations, leur durée, la liaiſon des mots & leurs nombres, la texture des periodes, leur coupe, leur enchaînement, enfin toute l'économie du diſcours relativement à l'oreille, & l'art de diſpoſer les mots, ſoit dans la proſe, ſoit dans les vers, de la maniere la plus convenable au caractere des idées, des images, des ſentimens qu'on veut exprimer. Obſervations ſur le ſon des voyelles. *Suppl.* III. 304. *a.* De la voyelle naſale. *Ibid. b.* De la douceur & de la dureté du ſtyle. *Ibid.* 305. *a.* Des articulations & de leur choix pour l'harmonie. *Ibid. b.* De l'accent expreſſif des langues. L'accent françois eſt peu marqué dans le langage ordinaire. Dans quel cas il convient de le rendre ſenſible. *Ibid.* 306. *a.* Ce qu'on entend par rythme & nombre dans une langue. Détails ſur le ſyſtéme proſodique des anciens. Du ſtyle nombreux. *Ibid. b.* Préceptes de Cicéron ſur ce ſujet. La diction philoſophique eſt affranchie de la ſervitude des nombres. Du ſtyle propre à l'hiſtorien. Du ſtyle oratoire. *Ibid.* 307. *a.* Uſage du ſtyle coupé & du ſtyle périodique. Des effets que produiſent dans le ſtyle oratoire & poétique des nombres placés à propos. Exemples tirés des oraiſons funebres de Flechier, *Ibid. b.* & de Boſſuet. *Ibid.* 308. *a.* De l'harmonie dans les poemes épiques & dramatiques. *Ibid. b.* De l'harmonie imitative, *voyez* ONOMATOPÉE. Pourquoi cette eſpece d'imitation n'eſt pas permiſe à nos poëtes. Plus les peuples ont eu l'oreille ſenſible & juſte, plus le rapport des ſons avec les choſes a été obſervé dans l'invention des termes. En quoi conſiſte la richeſſe d'une langue. *Ibid.* 309. *a.* Projet d'une langue nouvelle, compoſée par un métaphyſicien, un poëte & un grammairien. Avantages d'une telle langue. *Ibid. b.*

Harmonie dans le ſtyle. D'où réſulte l'harmonie de la période. II. 414. *a.* Harmonie du ſtyle. V. 524. *a*, *b.* Harmonie qui étoit attachée aux langues mortes. IV. 690. *a.* V. 639. *c.* L'harmonie recherchée, quoiqu'aux dépens du mot propre, eſt accompagnée de beaucoup d'agrémens. 640. *b.* De l'harmonie du ſtyle dans la proſe & dans les vers. Harmonie imitative. 830. *a*, *b. Suppl.* I. 384. *a. Suppl.* IV. 540. *a.* Sacrifice que l'on doit faire quelquefois de la juſteſſe de l'expreſſion en faveur de l'harmonie. X. 326. *b.* De l'harmonie oratoire. XI. 574. *b.* De l'harmonie poétique. XII. 848. *a.* Harmonie des vers. Différence entre celle des anciens & la nôtre. I. 65. *a. Voyez* STYLE. Sur l'harmonie dans la proſe, *voyez* auſſi PROSE.

HARMONIE *évangélique*, (*Théolog.*) premiers auteurs de ces ſortes d'ouvrages. Ecrivains qui les ont ſuivis. VIII. 53. *a.*

HARMONIE *préétablie*, (*Metaphyſ.*) hypotheſe deſtinée à expliquer le commerce qui regne entre l'ame & le corps. M. Leibnitz n'en eſt pas l'inventeur. VIII. 53. *a.* En quoi conſiſte ce ſyſtême. Difficultés qui y ſont attachées. *Ibid. b.* En quel temps M. Leibnitz le propoſa. Différentes attaques qu'il eſſuya premiérement de la part de Bayle, enſuite de la part de Newton, Clark, *&c.* Le principal défenſeur de ce ſyſtême fut M. Wolf. Perſécutions que cette doctrine lui attira. *Ibid.* 54. *b.*

Harmonie préétablie, voyez ſur ce ſujet. II. 787. *b.* VI. 423. *a.* IX. 376. *b.*

HARMONIE, (*Oſtéologie*) articulation immobile des os par une connexion ſerrée, ſelon la doctrine des anciens. VIII. 54. *b.*

HARMONIE, (*Archit.*) VIII. 54. *b.* voyez EURYTHMIE.

Harmonie de meſures. X. 409. *a*, *b.*

HARMONIQUE, (*Muſiq.*) proportion harmonique. Signification de ce mot pris ſubſtantivement. Extrait d'un mémoire de M. Romieu, premier auteur de la découverte des ſons harmoniques graves : on voit dans cet extrait l'hiſtoire de cette découverte. VIII. 54. *b.* L'intenſité ou ſenſibilité des ſons harmoniques graves varie extrêmement, ſelon les inſtrumens dont on les tire. Cauſe de ces différences. Pourquoi les ſons de l'accord très-aigus ſont abſorbés par l'harmonique grave. Conſéquences très-eſſentielles ſur l'harmonie auxquelles conduit la découverte des ſons harmoniques graves. *Ibid.* 55. *a.* Suivant les expériences de M. Romieu, l'harmonique grave eſt plus bas que ſuivant celles de M. Tartini. Comparaiſon des ſentimens de ces deux auteurs ſur le ſujet dont il s'agit. Il eſt faux, ſelon M. Romieu, que les harmoniques graves ſoient toujours la baſſe fondamentale des deux deſſus, ainſi que le prétend M. Tartini. *Ibid. b.*

Harmonique, diviſions harmoniques. XI. 340. *b.* Milieu harmonique. *Suppl.* III. 939. *a.* Echelles harmoniques. *Voyez* ECHELLES. Phraſe harmonique. XII. 529. *b.* Proportion harmonique. XIII. 467. *b. Suppl.* IV. 538. *b.* Formule harmonique par laquelle on détermine l'accord convenable à chaque degré du ton ſur la ſucceſſion de la baſſe. XIV. 22. *b.* Inſtrument propre à meſurer les rapports harmoniques. *Suppl.* III. 309. *b.* Intervalle harmonique, *voyez* ACCORD. Monocorde des anciens, qui donnoit la regle de toutes les diviſions harmoniques. XV. 345. *b.* Sons harmoniques du ſon principal. 346. *a.* Sons harmoniques ou flûtés. 347. *a.* Tranſition harmonique. XVI. 554. *b.* Triade harmonique. 609. *b.* Tables des ſons harmoniques, *&c.* vol. VII des planch. Muſique, pl. 16. *bis* & 17.

HARMONOMETRE, (*Muſiq.*) inſtrument propre à meſurer les rapports harmoniques. En quoi il conſiſte. *Suppl.* III. 309. *b. Voyez* MONOCORDE.

HARMOSYNIENS, (*Hiſt. anc.*) officiers de la police de Lacédémone. Raiſon pour laquelle ces officiers furent établis. Marque diſtinctive que Lycurgue avoit établie entre les femmes mariées & les filles. VIII. 56. *a.*

HARNOIS, (*Bourrel.*) celui des chevaux de carroſſe, celui des chevaux de chaiſe. VIII. 56. *a.*

Harnois de chevaux repréſentés vol. II des planches, bourrelier, planch. 2.

HARNOIS, (*Pêche*) grand harnois pour pêcher dans les eaux courantes, vol. VIII. des planch. Pêche, pl. 32.

HARO, *voyez* CLAMEUR.

HARPAGO, (*Ichthyol.*) eſpece de poiſſon. *Suppl.* II. 15. *b.*

HARPALYCE, (*Littér.*) nom d'une chanſon amoureuſe, autrefois celebre dans la Grece. A quelle occaſion elle fut compoſée. En quelles circonſtances on la chantoit. VIII. 56. *b.*

HARPASTON, (*Gymnaſt.*) ſorte de jeu de balle en vogue chez les anciens. Etymologie de ce mot. De quelle maniere on exécutoit ce jeu. VIII. 56. *b.*

HARPE, (*Hiſt. anc. & Luth.*) ſon origine eſt fort ancienne. Celle de David n'étoit point faite comme celles d'aujourd'hui. Pourquoi les noms des inventeurs des choſes utiles ou agréables ſont ordinairement perdus. VIII. 56. *b.* Deſcription détaillée de la harpe. *Ibid.* 57. *a.* Caractere de cet inſtrument & des ſons qu'on en tire. Les Irlandois paſſent pour les plus habiles de tous les peuples à jouer de la harpe. *Ibid. b.*

Harpe, réflexions ſur cet inſtrument. VIII. 56. *b.* Deſcription de la harpe organiſée, vol. V des planches, article *Lutherie*, pag. 4. *b.* 5. *a*, *b*, *&c.* Uſage de la harpe dans l'accompagnement. *Suppl.* II. 928. *a.*

HARPE-DOUBLE, (*Luth.*) eſpece d'inſtrument compoſé de deux harpes jointes enſemble, dont on faiſoit uſage vers le commencement du dix-ſeptieme ſiecle. *Suppl.* III. 309. *b.* Deſcription de cet inſtrument. *Ibid.* 310. *a. Voyez* pl. 2 du luth. *Suppl.*

HARPE, (*Mytholog.*) ſymbole d'Apollon, *&c.* VIII. 58. *a.*

Harpe, figure ſymbolique. XV. 729. *a*, *b.*

HARPE, (*Hiſt. nat.*) eſpece de coquille. VIII. 58. *a.*

Harpe, il eſt parlé de cette coquille. XVI. 409. *a.*

HARPE, (*Art milit.*) eſpece de pont levis. VIII. 58. *a.*

HARPES, (*Maçonner.*) pierres en ſaillies à l'épaiſſeur d'un mur, *&c.* VIII. 58. *a.*

HARPÉ, (*Litt.*) eſpece de coutelas. Uſage qu'en firent Mercure & Perſée. Eſpece d'épée déſignée par le même nom. VIII. 58. *a.*

HARPEGEMENT, (*Muſiq.*) maniere particuliere de toucher ſucceſſivement les différens tons dont un accord eſt compoſé. L'harpegement dépend du doigter de l'inſtrument dont on ſe ſert. On fait uſage de l'harpegement dans les préludes & dans les morceaux de fantaiſie. VIII. 58. *a.* On n'harpege preſque jamais dans les accompagnemens. En quoi conſiſte le ſecret de ne point couvrir la voix dans l'accompagnement. Maniere d'accompagner le récitatif. *Ibid. b.*

HARPIES, (*Mythol.*) ce que nous enſeigne la fable ſur ces monſtres. Conjectures de ceux qui ont voulu ramener ces fictions à un ſens hiſtorique. Celles de l'auteur de *l'hiſtoire du ciel.* VIII. 58. *b.*

Harpies, prédiction qu'une harpie fit aux Troyens. II. 800. *b.* Iſles qu'elles habitoient. XV. 547. *b.*

Harpie, figure ſymbolique. XV. 733. *b.*

HARPOCRATE, (*Mytholog.*) ſtatues multipliées de ce dieu. Empreintes qui nous en reſtent. Offrandes qu'on lui préſentoit. Pourquoi ſa ſtatue ſe trouvoit à l'entrée de la plupart des temples. Comment on le repréſentoit le plus ſouvent. Explication des divers ſymboles dont on l'accompagnoit. Des médailles & gravures repréſentant Harpocrate. On fit ſur-tout chez les Romains quantité de gravures de ce dieu pour des bagues & des cachets. VIII. 59. *a.* Ouvrage à conſulter ſur Harpocrate. *Ibid. b.*

HARPOCRATE, ſtatue de mercure avec une tête d'Harpocrate. VIII. 171. *b.* Harpocrate & Horus. *Suppl.* III. 455. *a.*

HARPON, (*Tailland.*) harpon en bois, harpon en plâtre. Usage du harpon. Comment les anciens faisoient leurs harpons. VIII. 59. *b.*

Harpons en terme de marine. VIII. 59. *b.*

HARRINGHTON, (*Jacques*) observations sur la vie & les ouvrages de cet écrivain. XIV. 446. *b.* — 448. *b.*

HARRIOT, (*Thomas*) mathématicien anglois. I. 261. *a.* XI. 728. *a.*

HARRISON, (*Jean*) succès de ses recherches pour les longitudes. *Suppl.* III. 772. *b.*

HARTLEY, (*David*) physiologiste. *Suppl.* IV. 360. *b.*

HARTMAN, (*Philippe-Jacques*) anatomiste. *Suppl.* I. 401. *a.* & physiologiste. *Suppl.* IV. 353. *a.*

HARTSOEKER, (*Nicolas*) savant distingué. VII. 750. *b.*

HARTZ, *forêt hercynienne* (*Géogr.*) observations sur les mines du Hartz. Quelle en est la plus haute montagne. VIII. 60. *a.*

Hartz, voyez FORÊT. VII. 132. *b.* & HERCYNIE. VIII. 156. *a*, *b.*

HARTZBOURG, *grotte de*, (*Hist. nat.*) observations sur cette grotte. VIII. 60. *a.*

HARUDES, *les*, (*Géog. anc.*) occasion unique dans laquelle il est parlé de cet ancien peuple de Germanie. VIII. 60. *a.*

HARVEY, (*Guillaume*) éloge de son traité sur la circulation du sang. III. 470. *b.* Ses recherches sur le mystere de la génération par la dissection des biches. II. 840. *b.* Son système sur la génération. VII. 564. *b.* La base fondamentale de la médecine établie par Harvey. X. 261. *a.* 274. *a.* Ses ouvrages anatomiques & physiologiques. *Suppl.* I. 396. *a.* *Suppl.* IV. 349. *b.*

HARUSPICE, (*Divin.*) étymologie de ce mot. Observations sur la maniere dont on doit l'écrire. VIII. 60. *a.* Les étruriens étoient de tous les peuples d'Italie ceux qui possédoient le mieux la science des haruspices. Cet art fort respecté dans les premiers tems de la république, fut méprisé par les Romains, lorsqu'ils devinrent plus éclairés. College d'haruspices à Rome. *Ibid. b.* *Voyez* EXTISPICES, ARUSPICES, & l'article suivant.

HARUSPICINE, (*Divin.*) art ou science des haruspices. Les principes de cette prétendue science ne sont point parvenus jusqu'à nous. Opérations des haruspices. Origine de l'examen rigoureux que l'on faisoit de chaque victime, & de l'art des haruspices, selon M. Pluche. VIII. 60. *Voyez b.* HARUSPICE.

HASCHID, (*Géogr.*) province d'Arabie. Les souverains. *Suppl.* I. 507. *b.*

HASEKI, (*Hist. mod.*) celle des concubines du sultan qui a reçu ce prince dans ses bras. Distinctions attachées à ce titre. Privileges qui l'accompagnent. VIII. 61. *a.* — *Voyez* ASEKI.

HASPAREN, (*Géogr.*) village du diocese de Bayonne. Observations sur un monument d'antiquité trouvé en 1660, dans les fondemens de l'ancien maître autel de l'église paroissiale, & sur l'inscription qu'il renferme. *Suppl.* III. 310. *b.*

HASSELT, (*Géogr.*) ville dans la Campine liégeoise. Révolte des habitans en 1566. Chapitre de chanoinesses à deux lieues de cette ville. *Suppl.* III. 310. *b.*

HASTAIRE, (*Art milit.*) soldats de ce nom. Leur pesante armure. Description de leur bouclier. Origine du nom qu'ils portoient. Différence entre le dard & le javelot. VIII. 62. *a.*

Hastaires. Suppl. IV. 673. *a.* Armes des hastaires. 670. *a*, *b.* Comment on plaçoit ces soldats. IX. 356. *b.* X. 506. *a.* *Suppl.* IV. 174. *b.* 670. *a.* *Voyez* PIQUIERS.

HASTE, (*Hist. anc.*) deux sortes de hastes, l'une à hampe courte, & l'autre à hampe longue. Diverses observations sur l'une & sur l'autre. VIII. 62. *a.* Différentes hastes romaines. Toutes ces hastes ont passé de l'histoire dans l'art numismatique. *Ibid. b.*

Haste, voyez LANCE. IX. 236. *b.* 237. *a*, *b.* Haste, figure symbolique. XV. 728 *a.* 731. *a.*

HASTINGS, (*Géogr.*) ancienne ville maritime d'Angleterre. Deux importantes batailles par lesquelles ce lieu est remarquable. VIII. 62. *b.*

HATELETTES, (*Art culinaire*) sorte de mets. Différentes sortes d'hatelettes qu'on apprête. VIII. 62. *b.*

HATTON-CHATEL, (*Géogr.*) bourg & marquisat du duché de Bar, bâti par Hatton, évêque de Verdun en 860. Evénemens qui l'ont rendu remarquable. *Suppl.* III. 310. *b.*

HATZFELD, *états de* (*Géogr.*) situés dans la Thuringe, au cercle de Haute-Saxe. En quoi ils consistent. Seigneurs à qui ils appartiennent. Reconnoissance annuelle qu'ils paient à la maison de Saxe. *Suppl.* III. 311. *a.*

HAVAGE ou HAVÉE, (*Jurispr.*) droit que certaines personnes ont de prendre sur les grains & fruits qu'on expose en vente, autant qu'on en peut prendre avec la main. VIII. 63. *a.* Etymologie de ce mot. Des personnes auxquelles ce droit appartient. En divers lieux il a appartenu au bourreau. Ouvrages à consulter. *Ibid. b.*

HAVANE, *la* (*Géogr.*) description de cette ville & de son port. VIII. 63. *b.*

HAUBANS, (*Marine*) description de ces cordages. VIII. 63. *b.* Leur position. Différens haubans du vaisseau. Haubans de beaupré. Haubans de chaloupe. *Ibid.* 64. *a.*

Haubans, cadene de hauban. II. 515. *b.* Caps de moutons des grands haubans. 624. *b.* Cordages des haubans. IV. 237. *a.* Porte-haubans. XIII. 141. *a.*

HAUBER, (*Hist. des armur. franç.*) cotte de maille à manches & gorgerin. Hommes d'armes qui portoient des haubers. M. le Laboureur croit que le hauber des écuyers étoit plus léger & de moindre résistance que celui des chevaliers. Armure de tête des écuyers. VIII. 64. *a.* Etymologie des mots *hauber* & *haubergeon*. *Ibid. b.*

Hauber & *Haubergeon*, signification de ces mots. VI. 708. *a.* Fief de hauber. 700. *b.* 708. *a.* Fief membre de hauber. 712. *a.*

HAUBITZ, (*Artill.*) *voyez* OBUS.

HAUDRIETTES, (*Hist. eccl.*) religieuses de l'ordre de l'assomption. Leur fondatrice. Origine de cet ordre. Habit de ces religieuses. VIII. 64. *b.*

HAVENEAU, (*Pêche*) sorte de rets connu sous ce nom dans le ressort de l'amirauté de la Rochelle. Maniere de pêcher au haveneau sur mer. VIII 64. *b.* Haveneau de Garonne : différentes sortes de poissons qu'on pêche au haveneau sur cette riviere. Détails sur cette pêche. *Ibid.* 65 *a.*

Havenau, *voyez* VIII. vol. des planches, pêche, pl. 2. & 4. & l'article *Fouanne*. VII. 213. *b.*

HAVENET, (*Pêche*) rets usité dans l'amirauté de Saint-Malo. Description & usage de ce rets. VIII. 65. *a.*

HAVENT, *pays d'* (*Géogr.*) *voyez* HABEDENSIS PAGUS.

HAVERIENNES, *Glandes*, (*Anatom.*) deux sortes de glandes de ce nom. Pourquoi elles sont nommées *haveriennes*. Ouvrage anatomique de Havers, médecin anglois. VIII. 65. *b.* *voyez* MUCILAGINEUSES, GLANDES.

HAVERS, (*Clopton*) médecin Anglois ; ses ouvrages anatomiques. *Suppl.* I. 402. *b.*

HAVRE, (*Géogr.*) termes par lesquels les grecs & les latins désignoient un havre. Ce qu'on entend par havre de barre. VIII. 65. *b.* Havre de toutes marées. Havre d'entrée. Havre brute, ou crique, ou cul-de-sac. *Ibid.* 66. *a.* *Voyez* PORT.

HAVRE-DE-GRACE, *le*, (*Géogr.*) fondateur de cette ville. Monsieur & mademoiselle de Scudery sont de cette ville. Observations sur ces auteurs & sur leurs ouvrages. Aventure singuliere qui leur arriva dans un voyage en provence. *Ibid. b.*

HAVRE-DE-GRACE, (*le*) origine de cette ville. Tour que François I y fit bâtir. Procession solemnelle qu'on y fait chaque année en mémoire d'une inondation arrivée en 1525. Autres désastres que la mer y a causés. *Suppl.* III. 311. *a.* Révolutions de cette ville. Ses fortifications. Son port. Fontaines qu'elle renferme. Caracteres des habitans. Population. Commerce. Personnes célebres nées au Havre. Observation sur le college. Différence dans l'heure des marées le long de la côte occidentale de France. Epoque à laquelle les spectacles ont cessé au Havre. *Ibid. b.*

Havre de Grace, sa citadelle. III. 482. *a.*

HAUSSE, terme employé par les négocians, par les chauderonniers, VIII. 66. *a.* en imprimerie, en fonderie de caracteres, en lutherie, chez les rubanniers, & dans les manufactures en soie. *Ibid. b.*

HAUSSE-COL, (*art milit.*) origine du hausse-col. Pourquoi les majors & les aides-majors des régimens ne portent point de hausse col. Officiers à hausse-col. VIII. 66. *b.*

HAUSSE-COL, observations sur cette partie de l'habillement de l'officier. VIII. 9. *a.*

HAUSSEPIED, (*chasse*) description du piege qui porte ce nom. VIII. 66. *b.*

HAUT, d'où nous formons nos idées de bas & de haut. II. 97. *b.*

HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR, XIV. 894. *b.*

HAUTAIN, (*Gram.*) usage de ce mot. Il est toujours pris en mauvaise part. Différence entre *haut* & *hautain*. VIII. 67. *b.*

HAUT-APPAREIL, ou *taille hypogastrique*, (*Chirurg.*) Quel est celui auquel on est redevable de l'idée de cette opération. En quelle occasion elle fut tentée pour la premiere fois. L'inventeur de cette opération a été blamé sans réserve du conseil qu'il donne de ne pas suivre son exemple ; mais avec un peu de réflexion, on auroit trouvé dans cet avis & dans ses motifs, le fondement du plus grand éloge. Rousset, médecin françois, publia en 1691, un traité dans lequel il se déclara partisan de la taille au haut-appareil. VIII. 68. *a.* C'est à M. Douglas, qu'on doit le renouvellement, la théorie fondamentale & la pratique de cette opération. Autres chirurgiens qui l'ont depuis pratiquée & perfectionnée. Principes sur lesquels cette opération est fondée. Maniere de la pratiquer. Objections qu'on fait aux partisans de cette opération. Circonstances avantageuses qui peuvent se

rencontrer pour cette opération, malgré les inconvéniens généraux qui y sont attachés. Raisons pour lesquelles il ne faut pas rejetter de la pratique la méthode du haut-appareil. *Ibid.* 69. *a. Voyez* TAILLE.

HAUT-BOIS, (*luth.*) le haut-bois distingué en ancien & en moderne. Description du haut-bois ancien. VIII. 69. *a.* Description du hautbois moderne. *Ibid. b.* Maniere de jouer de cet instrument. VIII. 70. *a.*

Haut-bois, taille de, XV. 856. *b.* Basse de haut-bois. *Suppl.* I. 825. *b.* Caractere & usage du haut-bois pour l'accompagnement. *Suppl.* II. 927. *b.*

HAUT-DE-CHAUSSE, (*Taill.*) *Suppl.* II. 116. *a.*

HAUT-GOUT, (*Cuisine*) les habitans des pays chauds, aiment beaucoup plus les alimens de haut-goût, que ceux des climats tempérés. VIII. 70. *b.*

HAUT-JUSTICIER, (*Jurisp.*) droits du seigneur qui porte ce titre. VIII. 70. *b.*

Haut-Justicier, son droit de péage. XII. 214. *a.*

HAUTE-COMBE en Savoie : fontaine remarquable en ce lieu. VII. 98. *a.* 100. *a.*

HAUTE-CONTRE, (*Musiq.*) partie qui appartient aux voix d'hommes les plus hautes. VIII. 70. *b.*

Haute-contre de violon. VIII. 71. *a.*

Haute - contre de flûte à bec. Instrument à vent. VIII. 70. *a.*

HAUTEUR, (*Astron.*) prendre hauteur, terme dont se servent les marins. VIII. 71. *a.* Instrument qu'ils emploient pour cette opération. *Ibid. b. Voyez* ARBALESTRILLE, QUARTIER ANGLOIS, OCTANT. *Ibid.* Ouvrage à consulter.

HAUTEUR, *en mer*, (*Astron.*) instrumens employés pour avoir sur la mer la hauteur méridienne du soleil. Maniere de trouver l'heure par l'observation de la hauteur du soleil hors du méridien. Résolution du même problême par l'observation de la hauteur d'une étoile dont on connoît l'ascension droite & la déclinaison. *Suppl.* III. 312. *a.* Inverse de ce problême qui consiste à trouver la hauteur d'un astre pour une heure donnée. Son usage dans plusieurs opérations astronomiques. *Ibid. b.*

HAUTEURS *correspondantes*, (*Astron.*) l'observation des hauteurs correspondantes sert à trouver le moment du passage d'un astre par le méridien. Explication de cette méthode. *Suppl.* III. 312. *a.* Correction qu'elle exige lorsque la déclinaison de l'astre a changé dans l'intervalle entre les deux observations. Méthodes pour trouver la quantité de cette correction. *Ibid.* 313. *a.*

HAUTEURS *du soleil*, (*Astron.*) méthode abrégée pour trouver à chaque jour l'heure qu'il est, en observant la hauteur du soleil, & en connoissant son lieu dans l'écliptique, pour la latitude de 48 degrés 51 minutes, qui est à peu près celle de Paris. *Suppl.* III. 313. *b.* Table des hauteurs du soleil à chaque heure & demi-heure du jour, dans tous les degrés de l'écliptique, selon l'obliquité de 23°. 29 min. & la latitude de 48 degrés 51 min. On n'a point tenu compte dans la construction de cette table des effets de la réfraction. *Ibid.* 314. *a*, *b.*—316. *a*, *b.*

Hauteur. Anneau astronomique qui sert à prendre sur mer la hauteur du soleil. I. 481. *a*, *b.* Arbalestrille, instrument qui sert au même usage : correction qu'il faut faire en mer sur la hauteur trouvée. 577. *b.* Maniere de prendre la hauteur du soleil par un gnomon. VII. 724. *b. Suppl.* III. 238. *b.* Autre méthode employée sans le secours d'aucun instrument astronomique. VIII. 72. *b.* Moyen de trouver la hauteur du centre du soleil. IX. 537. *a.* Hauteur méridienne d'un astre : maniere de prendre les hauteurs avec un quart de cercle. X. 386. *b.* trouver la hauteur du soleil par le moyen de l'ombre. XI. 461. *a.* Description d'instrumens qui marquent les heures par les hauteurs du soleil. *Suppl.* II. 101. *b. Suppl.* III. 369. *a*, *b.* Quartier de réflexion pour observer les hauteurs. *Suppl.* IV. 81. *a*, *b.* Table des hauteurs du soleil pour Paris. 923. *b.* Hauteurs méridiennes de quelques étoiles. *Suppl.* II. 894. *a.* La hauteur des astres altérée par la parallaxe, XI. 902. *b.* & par les réfractions. XIII. 898. *a*, *b. &c.* Moyens de déterminer la hauteur du pole, XII. 901. *b.* & celle de l'équateur. V. 842. *a.* IX. 303. *b.* Instrument de M. Hadley, pour prendre les hauteurs sur mer. V. vol. des planch. Astronomie, planch. 25. Cercles de hauteur. II. 885. *b.* Paralleles de hauteur. XI. 906. *a.* — *Voyez* ci-dessous, HAUTEUR, ÉLÉVATION (*Géogr.*).

HAUTEUR *de nuages*, (*Physiq. Météor.*) quelques-uns s'élevent à trois ou quatre mille toises. Difficulté de mesurer la hauteur des nuages. Ouvrages à consulter. Sentiment de M. Bouguer sur les deux termes, inférieur & superieur de la neige constante sur les montagnes. *Suppl.* III. 317. *a.*

HAUTEUR *des montagnes*, (*Géogr. Phys.*) Élévation au-dessus du niveau de la mer, des montagnes de Chimboraço au Pérou, de Pichincha, du mont Blanc en Savoie, du Pic de Ténériffe, du Canigou, & du mont d'Or. *Suppl.* III. 317. *a.*

HAUTEUR d'une figure, (*Géom.*) VIII. 71. *b.*

HAUTEUR *des édifices*, (*Archit.*) hauteur de la pyramide mesurée par M. de Chazelles au Caire. *Suppl.* III. 317. *a.* de la fleche de Malines, de celle de Strasbourg, des invalides à Paris, du sommet de la croix qui est sur la coupole de saint Pierre de Rome, des tours de notre-dame de Paris, & de la balustrade ou appui de l'observatoire royal. *Ibid. b.*

HAUTEUR, (*Optique*) trois moyens de mesurer les hauteurs. Instrumens dont on fait principalement usage pour ces opérations. Maniere de prendre des hauteurs accessibles, géométriquement, trigonométriquement, VIII. 71. *b.* & enfin par l'ombre du corps : sur cette derniere méthode, *voyez* OMBRE. Méthode pour mesurer une hauteur accessible par le quarré géométrique. Moyen de mesurer géométriquement une hauteur inaccessible. Maniere de la mesurer trigonométriquement. *Ibid.* 72. *a.* Trouver une hauteur inaccessible par le moyen de l'ombre ou du quarré géométrique. Etant donnée la plus grande distance à laquelle un objet peut être vu, trouver sa hauteur. Hauteur de l'œil dans la perspective. Hauteur d'une étoile. Hauteur méridienne. Sur la maniere d'observer une hauteur méridienne, *voyez* MÉRIDIEN, GNOMON. Moyen de trouver la hauteur du soleil sans le secours du quart de cercle ou de tout autre instrument semblable. *Ibid. b.*

HAUTEUR, méthode pour mesurer les hauteurs inaccessibles au moyen des miroirs plans. X. 564. *b.* De la maniere de mesurer la hauteur des montagnes. 676. *a.* Mesurer la hauteur d'un objet par son ombre. XI. 461. *b.* Maniere de trouver la plus grande hauteur à laquelle un corps jetté obliquement s'élevera. XIII. 439. *a.* Méthodes pour mesurer les hauteurs par le quart de cercle. 665. *b.* 666. *a.* Instrument nommé théodolite, qui sert à prendre les hauteurs. XVI. 248. *a.* Autre instrument nommé dendrometre. *Suppl.* II. 692. *a*, *b.*

HAUTEUR, (*Gramm. Morale*) la hauteur est tantôt une bonne, tantôt une mauvaise qualité. Bel exemple d'une hauteur noble & bien placée. Exemple d'une hauteur généreuse. Hauteur avec laquelle Louis XIV traita quelquefois ses ennemis. Observations sur le ministre d'état Pompone. Le mot *hauteur* employé quelquefois au pluriel.— *Voyez* GLORIEUX. VIII. 73. *a.*

HAUTEUR, *fierté*, *vanité*, *orgueil*, (*Synonym.*) *Suppl.* IV. 183. *a*, *b.*

Hauteur, terme d'architecture. *Hauteur*, dans l'art militaire. VIII. 73. *a.*

Hauteur, en terme de guerre. VIII. 73. *a.*

HAUTEUR, élévation (*Géogr.*) divers usages de ce mot. VIII. 73. *a.* On dit en termes de géographie astronomique, la hauteur du pole, pour désigner la latitude. Egalité constante entre la latitude & la hauteur du pole. Hauteur de l'équateur. Pourquoi elle est toujours égale au complement de la hauteur du pole. Moyens de trouver la hauteur de l'équateur. *Ibid. b. Voyez* ci-dessus, HAUTEUR, (*Astron.*)

Hauteur des caracteres d'imprimerie. Comment elle est fixée par les édits du roi. Cette hauteur n'est pas de même partout. VIII. 73. *b.*

HAUTEUR (*mettre à*) en terme de rafineur. VIII. 73. *b.*

HAUTS-LIEUX, (*Geogr. sacrée*) Pourquoi les prophetes reprochoient aux Israelites d'aller adorer sur les hauts-lieux. VIII. 74. *a.*

HAUTS-LIEUX, oratoires des Juifs, qui étoient bâtis sur des lieux élevés : les hauts-lieux ne sont pas toujours condamnés dans l'écriture. XIII. 497. *a.*

HAUTS-VILLIERS, (*Géogr.*) paroisse du Rémois. Observation sur l'abbaye des bénédictins de saint Vannes, fondée dans ce lieu. *Suppl.* III. 317. *b.*

HAWAMAAL, (*Hist. anc.*) on nommoit ainsi chez les anciens Celtes Scandinaves un poëme qui renfermoit les préceptes de morale que le scythe *Odin* ou *Othen*, avoit apportés à ces nations dont il fit la conquête. Quelques-unes des maximes répandues dans ce poëme. Ouvrage à consulter. VIII. 74. *a. Voyez* aussi SCANDINAVES, (*Philosophie des*).

HAY, (*Hist. nat.*) animal des Indes. Lenteur de sa marche. Ses longues abstinences. VIII. 74. *b. Voyez* — PARESSEUX & UNAU.

HAYE, *la*, (*Géogr.*) bourg de Touraine avec titre de baronie, réunie en 1588, au duché de Montbazon. Observations sur le philosophe René Descartes, né dans ce lieu en 1596.- *Voyez* HAIE, (*la*) *Suppl.* III. 317. *b.*

HAZARD, (*Metaphys.*) quand nous disons qu'une chose arrive par hazard, nous n'entendons autre chose, sinon que la cause nous en est inconnue. Exemple remarquable du pouvoir de ce que nous appellons hazard. Ce hazard est un effet très-déterminé de certaines causes qui agissent selon les loix toujours constantes de la nature. VIII. 74. *b.* On personnifie souvent le hazard, & on en fait un être chimérique. Hazard dans les cartes, les dés, les loteries. Sur les loix du hazard dans les jeux, *voyez* JEUX. L'ancien sort ou hazard avoit été institué de Dieu même. *Sortes sanctorum* : maniere de sort dont les anciens chrétiens se servoient pour conjectu-

rer sur les événemens. S. Augustin semble approuver cette méthode. Plusieurs théologiens soutiennent que le sort est dirigé d'une maniere particuliere par la providence, *voyez* SORT. VIII. 75. *a*.

HAZARD, différence entre hazard & fatalité. VI. 422. *a*, *b*. Sur le hazard, *voyez* FORTUIT. Déesse du hazard. I. 897. *a*.

HAZARD, chances ou hazards du jeu de franc-carreau. II. 702. *a*. Problêmes sur les cartes. *Suppl.* II. 250. *b*. Des probabilités sur croix ou pile. IV. 512. *b*. Recherches sur les combinaisons possibles avec deux dés, & sur le nombre qu'il est plus avantageux de parier qu'il aménera. 647. *b*. Chances ou hazards du jeux de whisck, calculés par quelques mathématiciens. XVII. 609. *a*, *b*. Des jeux de hazard. VIII. 531. *b*. 532. *a*, *b*. 884. *b*.—888. *b*.—*voyez* PARI & PROBABILITÉ.

HAZARIA, (*Hist. sacr.*) roi de Juda. *Suppl.* I. 143. *a*, *b*.

H E

HEA, (*Géogr.*) province d'Afrique dans le royaume de Maroc. Description de cette province. Ses productions. Observations sur ses habitans. VIII. 75. *a*.

HEATOTOTL, (*Ornith.*) Description de cet oiseau d'Amérique. VIII. 75. *b*.

HEBDOMADAIRE. Réflexion sur les feuilles hebdomadaires. VIII. 75. *b*.

HEBDOMADIER, (*Hist. eccl.*) ou *semainier*. Il a en plusieurs endroits des privileges particuliers. VIII. 75. *b*.

HEBDOMÉES, (*Antiq.*) fête qui se célébroit à Delphes; nom que les Delphiens donnoient au premier mois du printems. Ils prétendoient qu'Apollon étoit né le septieme jour de ce mois, & qu'il se livroit ce jour-là à tous ceux qui le consultoient. Le jour des Hebdomées étoit appellé πολύφθοος en quoi consistoit la fête. VIII. 75. *b*.

HEBÉ, (*Myth.*) détails sur cette déesse. VIII. 76. *a*. *Hébé*, fêtes en son honneur. III. 481. *a*.

HEBENSTREIT, (*J. Ernest*) naturaliste. Sa distribution des coquilles. IV. 191. *b*. Ses ouvrages anatomiques. *Suppl.* I. 409. *a*.

HEBERGE, ou *hébergement*, (*Jurisp.*) signification de ce mot selon la coutume de Paris; en quoi consistoit autrefois le droit d'hébergement. VIII. 76. *a*.

HÉBRAIQUE, (*langue*) son antiquité. Objets des problêmes qui la concernent. VIII. 76. *a*. L'auteur se propose de traiter de son écriture, de sa ponctuation, de son origine & de ses révolutions, & enfin de son caractere, de sa grammaire & de ses propriétés.

I. *De l'écriture de la langue hébraïque.* L'alphabet est composé de vingt-deux lettres, toutes réputées consonnes. Disputes entre les Juifs & les Samaritains sur l'antériorité de leurs caracteres. Les savans semblent être décidés aujourd'hui, quelques-uns à regarder le caractere hébreu, comme ayant été inventé par Esdras; le plus grand nombre comme un caractere chaldéen, auquel les Juifs se sont habitués dans leur captivité, & presque tous sont d'accord avec les plus éclairés des rabbins, à donner l'antiquité & la primauté au caractere samaritain. *Ibid. b.* Comparaison des caracteres hébreux avec les caracteres samaritains; d'où l'on conclut que ces derniers sont les plus anciens. Comparaison des lettres grecques avec les samaritaines. De cette derniere observation il résulte que le caractere samaritain étoit d'usage dans la Phénicie dès les premiers tems historiques, & même auparavant. Nos observations ne feront pas moins favorables à l'antiquité des caracteres hébreux, si l'on compare les minuscules des Grecs avec eux. *Ibid.* 77. *a*. Par cette double analogie nous devons juger, 1°. qu'Esdras n'est point l'inventeur du caractere hébreu; 2°. que l'hébreu & le samaritain ont originairement appartenu au même peuple; mais que le samaritain doit avoir quelque antériorité sur l'hébreu. Comparaison des lettres latines: elles ont aussi des preuves singulieres d'une relation directe avec les orientaux, ce qui présente un nouveau monument de l'antiquité des lettres hébraïques. Peut-être les Phéniciens & les Israélites ont-ils tiré leurs caracteres des Egyptiens ou des Chaldéens. Il ne paroît pas que ces caracteres hébreux & samaritains aient été les premiers caracteres des sons; mais leur inventeur demeure absolument inconnu. *Ibid. b.*

II. *De la ponctuation.* Ces quatre lettres *aleph*, *he*, *vau*, & *jod*, que nous nommons voyelles, ne sont regardées dans l'hébreu que comme des consonnes muettes. Artifice par lequel les Hébreux suppléent au défaut des lettres fixes que les autres nations se sont données pour désigner les voyelles. Leurs signes sont plus riches & plus féconds que nos cinq voyelles. Inconvéniens qui sont arrivés de ce que ces signes sont trop déliés, quelquefois trop vagues, & souvent sous-entendus. Outre les points voyelles, les Hébreux ont une multitude d'accens proprement dits. Usage de ces accens. De l'origine des points. Elie lévite, juif allemand qui vivoit dans le seizieme siecle, fut le premier qui osa en recuser l'antiquité, & en attribuer l'invention aux Massoretes. *Ibid.* 78. *a*. Disputes entre les érudits sur les inventeurs & la date de l'invention des points. Recherches de l'auteur pour éclaircir une telle question. Raisons alléguées par ceux qui soutiennent la nouveauté de la ponctuation. Raisons de leurs adversaires. *Ibid. b.* Pourquoi l'on s'est avisé dans le seizieme siecle, de douter de l'antiquité de la ponctuation. Pourquoi les bibles que les rabbins lisent dans leurs synagogues ne sont point ponctuées. Les cabalistes font aussi peu de cas de la ponctuation: quelle en est la raison. *Ibid.* 79. *a*. Plus on réfléchit sur les opérations de ceux qui les premiers ont essayé de représenter les sons par des caracteres, & moins l'on peut concevoir qu'ils aient précisément oublié de donner des signes aux voyelles, qui sont les meres de tous les sons possibles, & sans lesquelles on ne peut rien articuler .... Si donc, il nous est parvenu des livres sans ponctuation, il en faut chercher la cause dans ce goût du mystere qu'affectoient les sages de la haute antiquité. *Ibid.* 80. *a*. Les nations ayant été détruites, les sages ont été dispersés, souvent ils ont péri, & leurs mysteres avec eux. Alors la privation des exemplaires ponctués donna lieu à une science nouvelle, qui fit respecter les écritures non ponctuées, & qui en répandit le goût dépravé chez divers peuples. On n'y chercha que des choses sublimes, & ce qui n'y avoit jamais été sans doute. *Ibid. b.* Comment les nations abuserent de l'écriture sans voyelles, & s'en servirent pour composer ou amplifier les légendes, de tous les fantômes populaires. .... De-là sont provenues ces variétés si fréquentes entre nos étymologistes, qui n'ont jamais pu s'accorder, parce que chacun d'eux s'est affectionné à la racine qu'il a saisie. L'art d'envisager un mot sous toutes ses combinaisons possibles, de le tourner & retourner en mille manieres, a été une des principales sources de la mythologie. .. Les fabulistes abuserent ainsi des écritures mystérieuses, que les malheurs des tems avoient dispersées par le monde, & qui se trouvoient séparées des voyelles qui en avoient été la clé primitive. *Ibid.* 81. *a*. Pourquoi les Asiatiques ont toujours conservé un invincible penchant pour la fable & pour le mystere. Réflexions qui montrent que Moïse s'est servi de l'écriture ponctuée dans les exemplaires qu'il remit à l'ordre sacerdotal, & dans ceux qu'il répandit parmi le peuple. Il est difficile de penser que les copies en aient été très-fréquentes, bien que chaque Israelite fût obligé dans sa jeunesse de transcrire une copie de la loi: nous savons assez avec quelle négligence les Hébreux observoient les préceptes de leur législateur. Tableau des infidélités de la nation Juive. *Ibid. b.* Les exemplaires de la loi étant donc devenus très-rares, peut-être les enfans d'Aaron, prenant l'esprit mystérieux des ministres idolatres, se réserverent la connoissance des exemplaires ponctués, pour se rendre les arbitres de la loi; peut-être ne s'en servoient-ils dès-lors que pour la recherche des choses occultes, comme leurs descendans le font encore. Quelle put être la raison pour laquelle Ezechias fit brûler les ouvrages de Salomon. La nature de l'écriture hébraïque a pu donner lieu, soit à la rareté des copies, soit à l'idolatrie dans laquelle Israel est si souvent tombé. *Ibid.* 82. *a*. De la conservation des livres sacrés qui n'ont pu nous parvenir qu'à travers une multitude de hazards. Ce ne fut que dans les siecles qui suivirent le retour de la captivité de Babylone, que les Juifs se livrerent à l'étude & à la pratique de leur loi, sans aucun retour vers l'idolatrie. Les premiers siecles après ce rétablissement dans leur patrie furent le bel âge de la nation Juive. Services qu'il reçurent d'Esdras. Ces services exprimés dans la signification même du nom de ce restaurateur. *Ibid. b.* Comment se fit la restauration des livres de Moïse, & le renouvellement de la loi. Depuis cette époque, le zele des Juifs pour leurs livres sacrés ne s'est jamais ralenti. Respect superstitieux qu'ils ont conservé pour chaque lettre même de leurs livres sacrés. Goût que nos savans commencent à prendre pour les bibles sans ponctuation. Différentes méthodes dans la maniere d'écrire de divers peuples, les unes de droite à gauche, les autres de haut en bas, d'autres enfin de droite à gauche & de droite à gauche alternativement. *Ibid.* 83. *a*.

III. *De l'origine de la langue & de ses révolutions chez les Hébreux.* L'histoire de la langue hébraïque n'est chez les rabbins qu'un tissu de fables, & qu'un ample sujet de questions ridicules & puériles. *Ibid.* 83. *a*. Quelle est la véritable langue divine, celle dont Dieu se sert pour nous parler. S'il étoit permis de hazarder quelques conjectures sur l'origine de la langue hébraïque, nous penserions d'après sa pauvreté, qu'elle n'a commencé qu'après les premiers âges du monde renouvellé. Le sort des langues a été toujours tel à-peu-près que celui des nations qui les ont parlées. Les coups de la providence qui ont autrefois frappé la terre, doivent avoir enséveli les langues dans la ruine commune. *Ibid. b.* Ainsi la langue hébraïque est *tout au plus* une des premieres qui ait été formée, lorsque les nations en corps ont commencé à reparoître. Observations sur la preuve que les Juifs donnent de l'antériorité de leur langage, tirée des noms des premiers hommes, dont l'interprétation ne peut se trouver que chez eux. Il est fort incertain quel nom de peuple la langue hé-

braique a pu porter dans son origine. *Ibid.* 84. *a.* Cette langue, telle que nous l'avons dans la bible, ne doit pas remonter plus d'un siecle avant les écrits de Moïse; le Chaldéen d'Abraham en aura été le principe; il sera ensuite fondu avec le Cananéen: la langue de la basse Egypte a contribué de son côté à l'altérer & à l'enrichir, ainsi que la langue Arabe. Peu de changemens que l'hébreu avoit éprouvés depuis Moïse jusqu'à Daniel. Lorsqu'en parlant des Chaldéens, des Cananéens, des Egyptiens, des Amalécites, des Ammonites, *&c.* l'écriture nous dit que tel ou tel peuple parloit un langage inconnu, cela ne peut signifier qu'une dialecte différente, qu'un autre accent & qu'une autre prononciation. Pourquoi le langage d'Abraham ou le chaldéen étoit celui de la plupart des contrées de l'Asie. *Ibid. b.* Celle de toutes les dialectes chaldéennes avec laquelle la langue d'Abraham a contracté le plus d'affinité, a été sans contredit la dialecte cananéenne ou phénicienne. La langue des Israelites, fixée par les ouvrages de Moïse, n'a plus été sujette à aucune variation, comme on le voit par les ouvrages des prophetes qui lui ont succédé jusqu'à la captivité de Babylone. On croit communément que les Hebreux perdirent l'usage de leur langue durant les 70 années de leur captivité. Un oubli aussi prompt étant peu vraisemblable, l'auteur pense qu'ils l'avoient déja oubliée & négligée long-tems avant cette époque. Observations sur lesquelles ce sentiment est appuyé. *Ibid.* 85. *a.* Réponse de l'auteur à la difficulté tirée de ce que les prophetes ont écrit, jusqu'au tems de la captivité dans la même langue que celle de Moïse. Si le caractere particulier de chaque écrivain ne se faisoit connoître dans chaque livre, on penseroit que tous ces ouvrages n'ont été que d'un seul tems & d'une seule plume: note remarquable sur ce sujet, tirée de Leusden. *Ibid. b.* Tous les sages de l'antiquité ont eu soin, comme les prêtres & les prophetes Hebreux, de se servir dans leurs annales, d'une langue particuliere & sacrée. Nouvelles considérations qui montrent que la langue de Moïse a dû se corrompre parmi le peuple Juif avant le tems de sa captivité. Jamais livres n'ont couru plus de risques de se perdre, que ses livres sacrés, & il n'en est point sur qui la providence ait plus veillé. Ce fut vraisemblablement par le seul canal des savans, des prêtres & des prophetes, que la langue & les ouvrages de Moïse se sont conservés: ce langage devint pour eux un langage sacré. *Ibid.* 86. *a.* En quel tems il est probable que la langue de Moïse a cessé d'être en usage parmi les Hébreux. L'auteur observe que déja sous les juges, les noms propres des Juifs avoient perdu ce caractere antique, & cette simplicité des âges antérieurs; d'où il conclut que la langue s'étoit déja altérée. Quelle a été la langue d'Israel après celle de son législateur, & avant le chaldéen d'Esdras & de Daniel. La langue de Babylone, devenue celle de Judée, fut aussi sujette à de semblables révolutions. Quelle est aujourd'hui la langue vulgaire des Juifs. *Ibid. b.* Connoissance qu'ils se piquent d'acquérir de la langue de Moïse. Comment ils le parlent. *Voyez* ci-dessous page 91. *a.*

IV. *Des révolutions de la langue hebraïque chez les differens peuples où elle paroît avoir été portée par les Phéniciens.* C'est du mélange de la langue d'Abraham avec celle des Cananéens ou Phéniciens, que s'est formée celle de Moïse. Les Phéniciens ont été les mêmes peuples que l'écriture appelle Cananéens. Etymologie du mot *phénicien.* Il n'y a point eu de peuples en occident qui aient porté en plus d'endroits leur commerce & leur industrie. *Ibid.* 87. *a.* Commerce qu'ils avoient établi avec l'Europe grossiere & sauvage. Du mélange qui se fit de leur langue avec celle de ces contrées, se forma le grec, le latin, le celtique, le carthaginois, *&c.* Rapport du carthaginois avec la langue de Moïse. La langue grecque, & la latine encore plus, contiennent une abondance singuliere de mots phéniciens. Le celtique est sur-tout une de ces langues avec lesquelles le Phénicien s'est allié. Plusieurs de nos langues vivantes contiennent aussi beaucoup de mots phéniciens grécisés & latinisés. *Ibid. b.* Ce seroit un ouvrage aussi curieux qu'utile, que les étymologies françoises tirées de la bible. Ce qu'on propose pour le françois, se peut également proposer pour plusieurs autres langues de l'Europe. Ainsi se formeroit le dictionnaire raisonné des langues de l'Europe ancienne & moderne. Observation sur la maniere dont il faudroit rechercher ces étymologies. Divers exemples de la maniere dont les Européens ont renversé les syllabes des mots phéniciens qu'ils ont adoptés. Utilité qu'on tireroit du dictionnaire qui vient d'être proposé. Raison de plusieurs cérémonies qui se répétoient trois fois de suite chez les anciens. *Ibid.* 88. *a.* La connoissance de la langue phéniciennne fournit l'étymologie de plusieurs mots, & l'explication de plusieurs usages communs parmi nous: exemples.

V. *Du génie de la langue hebraique, de son caractere, de sa grammaire, & de ses propriétés.* C'est une langue pauvre de mots & riche de sens. Elle est très-simple par sa pauvreté, & très-composée par la multiplicité de ses figures & de ses allusions. Elle est très-expressive & énergique dans les ouvrages où le cœur & l'imagination dominent. Il n'y a point de langue pauvre, & même sauvage, qui ne soit vive, touchante, & plus souvent sublime qu'une langue riche. *Ibid. b.* La langue hébraique est la vraie langue de la poésie, de la prophétie, & de la révélation; un feu céleste l'anime & la transporte. Tout ce qui compose les agrémens & les ornemens du langage, & tout ce qui a formé l'éloquence, n'est dû qu'à la pauvreté des langues primitives. La vivacité du génie oriental a fort contribué à donner cet éclat poétique à toutes les parties de la bible qui en ont été susceptibles. Mais la diction du récitatif & des annales est toujours seche, aride, concise, & cependant pleine de répétions monotones. Jeux de mots que les anciens se permettoient dans le récit des faits historiques. *Ibid.* 89. *a.* Leurs étymologies présentent aussi des jeux de mots, & souvent ne sont point régulièrement tirées. Observations sur l'étymologie du nom de Moïse, en hébreu *moschéh.* La fréquence des allusions qui d'abord a été l'effet de la stérilité des mots qui obligeoit à les ramener souvent, est devenue ensuite pour les orientaux un objet d'agrément. C'est à cette sorte d'agrément que tous les anciens peuples se sont plûs; on le voit chez les gens du peuple, & chez toutes les nations qui se forment, ou qui ne se sont pas encore livrées à l'étude. La rime que nous avons conservée n'est qu'une de ces anciennes consonnances familieres aux premiers peuples, dont nos peres l'ont sans doute héritée. *Ibid. b.* Toutes les nations orientales ont eu ce style familier en allusions, & ceux d'entr'elles qui ont voulu écrire en langues européennes, n'ont pas manqué de se dévoiler par-là: exemple. Une remarque essentielle en faveur des auteurs sacrés, c'est qu'ils n'ont jamais sacrifié la vérité, comme les autres écrivains orientaux, aux allusions & aux autres agrémens de la diction. Entr'autres exemples de cette sage retenue, l'auteur cite le troisieme chapitre de la Genese, qui contient l'histoire de la chûte de nos premiers parens. *Ibid.* 90. *a.* Les écrivains orientaux avoient par la nature de leur langue, peu d'autres moyens d'orner leur diction, que ces consonnances & ces allusions dont nous avons parlé. Détails sur la pauvreté de la langue hébraïque. De cette disette sont sorties cependant l'emphase & l'hyperbole. Richesse de conjugaisons de cette langue. Par rapport à la construction, elle a l'avantage d'arranger ses mots suivant l'ordre des idées. *Ibid. b.* Par-là, elle a évité une source de contre-sens qui étoient fort à craindre pour elle, si l'on eût eu à débrouiller encore un labyrinthe de construction. Cette nécessité de se faire entendre par l'ordre des mots, a contribué à répandre sur toute la bible cette uniformité de génie & de caractere de style qu'on y remarque. De l'harmonie de la langue hébraique dans sa prononciation. Les Juifs modernes la chantent plutôt qu'ils ne la parlent. Comparaison de l'hébreu au chaldéen par rapport à l'agrément de parler. Observations sur l'ancienne poésie des Juifs. Nouvel art poétique que les modernes ont inventé. *Ibid.* 91. *a.* Comment les anciens traducteurs de la bible ont pu réussir dans leur ouvrage. Une traduction toute à neuf seroit impossible aujourd'hui. Celles qu'on nous donne depuis bien des siecles, ne sont que des révisions d'après les versions les plus anciennes. Raisons que nous avons de croire que les auteurs des premieres versions ont trouvé le véritable sens du texte. *Ibid. b.* Il est vrai qu'il y a quelques expressions dans la bible, qui ont été un sujet de dispute & de critique; mais ces expressions ne sont pas le corps entier du livre. Si une multitude de cabalistes ont pensé que le texte sacré nous cache des sciences profondes, ce n'est qu'une folie & qu'un abus, dont il faut en partie chercher les sources dans ces langues primitives. Nous n'avons point ici en vue de blâmer généralement tous ceux qui ont cherché les doubles sens dans les livres saints; mais ce qui étoit l'effet d'une lumiere surnaturelle dans les apôtres & leurs successeurs, n'appartient pas à tous les hommes. *Ibid.* 92. *a.* Aujourd'hui on doit renoncer à un travail, dont on doit reconnoitre l'inutilité & redouter tous les dangers. Il convient d'étudier ces monumens respectables de l'antiquité en littérateurs, en philosophes, & en historiens de l'esprit humain. *Ibid. b.*

Hebraique, langue. Caracteres hébreux, vol. II. des planch. Caractere, pl. I. En quel tems les caracteres hebreux commencerent à être employés. XIV. 394. *b.* En quel tems les abréviations hébraiques furent inventées. XV. 815. *b.* De la ponctuation dans cette langue: *voyez* PONCTUATION. Accens des Hébreux. I. 65. *b.* Des cas des noms. 722. *a*, *b.* II. 734. *b.* Observations sur les conjugaisons des verbes. III. 640. *a.* 881. *a.* La forme impérative est la racine immédiate de la forme indicative correspondante, & les grammairiens hébreux regardent l'une & l'autre comme des futurs. VIII. 586. *b.* Usage du duel dans l'hébreu. XI. 206. *a.* Différentes voix outre l'active & la passive dans la conjugaison des verbes. XV. 667. *a*, *b.* Investigation des racines. XVI. 244. *b.* 245. *a.* Différentes conjugaisons d'un même verbe. XVII. 437. *b.* Les Hébreux ne connoissent dans les adjectifs & les adverbes que la forme positive. XV. 663. *a*, *b.* La langue hébraique est astreinte à la marche analogue. IX. 259. *a.* Utilité de cette langue. 265. *b.* Premiere grammaire hébraique qui parut en Europe. 331. *b.*

HELGON, (*Hist. de Danemarck*) roi de Danemarck, conquit la Suede sur Halvard. Loi qu'il établit, outrageante pour les Suédois. *Suppl.* III. 319. *b.*

HELI, (*Hist. sacr.*) signifie *offrande.* Grand sacrificateur de Juifs. Histoire d'Héli & de ses fils Ophni & Phinées. Sa famille privée de la sacrificature sous Salomon. Héli considéré comme l'image des pasteurs indolens. *Suppl.* III. 319. *b.*

Héli. Sa criminelle indulgence pour ses enfans. *Suppl.* IV. 164. *b.* 165. *a.*

Heli, le dernier des aïeux de Jesus-Christ selon la chair. *Suppl.* III. 319. *b.*

HÉLIADES, (*Mythol.*) filles du Soleil & de Climene. Leur métamorphose. Fondement de cette fable. VIII. 100. *a.*

HÉLIANTHÊME, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Il y en a plusieurs especes. Description de la principale, *helianthemum flore luteo*, de Tournefort. VIII. 100. *a.* Ses propriétés. Il ne faut pas confondre cette plante avec celle qui produit les pommes de terre, que nous appellons *helianthemum tuberosum*, *esculentum. Ibid. b. Voyez* TOPINAMBOUR.

Hélianthême, espece de ce genre appellée *tubéraire.* XVI. 733. *b.*

HÉLIAQUE. (*Astron.*) Lever & coucher héliaque d'un astre. Distances auxquelles doivent être du soleil la lune, les planetes & les étoiles, pour être dans leur lever héliaque. VIII. 100. *b.*

Héliaque, *lever*, IX. 443. *b. coucher.* IV. 322. *b.* Lever & coucher héliaque. *Suppl.* II. 736. *b.*

HÉLIAQUES, (*Antiq.*) fêtes en l'honneur du soleil. VIII. 100. *b.*

HÉLIASTE. (*Antiq.*) Tribunal des héliastes dans Athenes. Etymologie de ce nom. Les thesmothetes convoquoient l'assemblée des héliastes, qui étoit de mille & quelquefois de 1500 juges. VIII. 100. *b.* D'où les thesmothetes tiroient les membres de ce tribunal, pour remplir le nombre. Argent que recevoit chacun de ceux qui assistoient à ce tribunal. D'où se tiroit le fond de cette dépense. Amende à laquelle on condamnoit ceux qui venoient tard. Tems des assemblées. Diverses formalités observées lorsque l'assemblée se formoit. Serment que prêtoient les héliastes entre les mains des thesmothetes, tel que Démosthene nous l'a conservé. *Ibid.* 101. *a.* Comment ces juges donnoient leurs suffrages. Observations sur la célebre Phrynée qui fut traduite devant ce tribunal. Ruses qu'employa Pisistrate lorsqu'il vint se plaindre devant les héliastes. *Ibid. b.*

HELICHRYSUM, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Plusieurs especes d'*hélicryfum.* Observations sur quelques-unes. Etymologie du nom de ce genre de plante. Parmi les especes de ce genre on compte l'*immortelle*, voyez ce mot. VIII. 101. *b.*

HÉLICOIDE. (*Géom.*) Parabole hélicoïde, ou spirale parabolique. Equation par laquelle est exprimée la nature de cette courbe. VIII. 102. *a.*

HÉLICON. (*Musiq. instr. des anc.*) Description figurée de deux instrumens de ce nom, tirée de Ptolomée. *Suppl.* III. 319. *b.*

Helicon. Observation sur ce que Pausanias a écrit touchant cette montagne. VIII. 214. *a.* Statue de Bacchus sur l'Hélicon. XIV. 822. *b.* Description du mont Zagara, qui est le nom moderne de l'Hélicon. XVII. 687. *b.*

HÉLINGUES, (*Corderie*) *Voyez* PALOMBES.

HÉLIOCENTRIQUE. (*Astron.*) Lieu héliocentrique d'une planete. VIII. 102. *a.* Etymologie de ce mot. Latitude héliocentrique d'une planete : comment on détermine cette latitude. *Ibid. b.*

HÉLIOCOMETE, (*Astron. & Phys.*) phénomene remarqué quelquefois au coucher du soleil. Description de l'héliocomete observé à Grypswald le 15 mars 1702. VIII. 102. *b.*

HÉLIODORE, préfet du prétoire. *Suppl.* II. 264. *a*, *b.*

HÉLIOGABALE, (*Marcus-Aurelius-Antonius-Bassianus*) histoire du regne de cet empereur. *Suppl.* III. 321. *a.*

Heliogabale, empereur ; origine de son nom. IX. 927. *a.* Animaux attelés à son char. II. 215. *a.* Le culte du dieu Elagabale introduit à Rome par cet empereur. V. 440. *b.* Il fut le premier qui porta à Rome une robe toute de soie. VIII. 14. *b.* Loteries qu'il donnoit aux Romains. IX. 695. *a.* Amusemens dont il égayoit ses repas. XV. 183. *b.* Sa salle à manger. 409. *a.* Temple & culte du soleil qu'il consacra à Rome. XVI. 79. *b.* Cirque d'Héliogabale. III. 476. *b.*

HÉLIOMETRE ou *Astrometre*, (*Astron.*) instrument inventé en 1747 par M. Bouguer pour mesurer les diametres des astres. VIII. 102. *b.* On peut par son moyen observer les diametres du soleil & de la lune avec infiniment plus de justesse, que par ceux qu'on emploie ordinairement à cet usage. Description de l'héliometre. Apparences produites par cet instrument dans l'image de l'astre qu'on observe. *Ibid.* 103. *a.* M. Bouguer aidé de son heliometre a trouvé constamment par diverses observations faites au mois d'octobre en 1748 sur le midi, le diametre vertical du soleil un peu plus grand que l'horizontal. Explication de ce phénomene *Ibid. b. Voyez Suppl.* III. 891. *b.*

HÉLIOPOLIS, (*Géogr. anc.*) ville de la Célésyrie : restes d'un temple consacré au soleil, qui se trouvent près de cette ville. Autres villes de ce nom en Egypte. VIII. 103. *b.* Observations sur Manethon, fameux prêtre égyptien, natif d'Héliopolis en Egypte. *Ibid.* 104. *a.*

Heliopolis, *oracle d'.* XI. 539. *a.*

HÉLIOS ou HÉLIUS, (*Myth.*) fils d'Hypérion & de Basilee. Sa mort, & son admission au rang des dieux. *Suppl.* III. 321. *b.*

HÉLIOSCOPE, (*Optiq.*) sorte de lunette à longue vue. Etymologie de ce mot. VIII. 104. *a.*

HÉLIOSCOPE, (*Astron.*) instrument dont on se sert pour regarder le soleil, & affoiblir sa lumiere, de façon que l'œil puisse la supporter. Description de différentes sortes d'hélioscopes adaptés aux lunettes astronomiques. *Suppl.* III. 321. *b.*

HÉLIOSCOPE, (*Astron.*) instrument propre à observer le soleil & les autres astres, & à les fixer, pour ainsi dire, dans la lunette, de maniere que le mouvement diurne continuel d'un astre n'apporte point d'obstacle à l'observation. En quoi consiste cet instrument. Son usage particuliérement recommandé pour observer la parallaxe de mars, quand il est près d'une étoile. Usage de l'héliostate dans les observations de la lumiere. *Suppl.* III. 321. *a.*

HÉLIOTROPE. (*Botan.*) Dix especes d'héliotropes. Description de la plus commune. Principes qu'elle contient. Ses propriétés. L'héliotrope que les botanistes appellent *[illegible]* ou *tricoccum*, est connu des François sous le nom de *tournesol.* VIII. 104. *a. Voyez* ce mot.

Héliotrope du Brésil nommé *jacua acanga.* VIII. 431. *b.* Héliotrope du Malabar. *Suppl.* I. 203. *a*, *b.* Cause qui fait pencher certaines plantes vers le soleil. XIV. 242. *a.*

HÉLIOTROPE, (*Litholog.*) pierre précieuse : en quoi elle differe du jaspe. Lieux où elle se trouve. Héliotropes d'une grandeur singuliere qui se trouvent en Allemagne. VIII. 104. *a.* Les anciens lui ont attribué des vertus fabuleuses. *Ibid. b.*

HELL, ses tables astronomiques, *voyez* l'article TABLES. *Suppl.*

HELLANODIQUES, (*Hist. anc.*) officiers qui présidoient aux jeux d'Olympie. Leurs fonctions. VIII. 104. *b. Voyez* HELLANODICES.

HELLAS, (*Géogr. anc.*) différentes significations de ce nom. Observations sur l'usage que les Grecs en ont fait. VIII. 104. *b.*

HELLEBORE, *voyez* ELLEBORE.

HELLEBORINE, (*Botan.*) espece de ce genre nommée *[illegible]* *Suppl.* I. 847. *a*, *b.*

HELLENES, (*Hist.*) nom que les Grecs se donnerent en leur langue. Les Grecs n'avoient point encore, dans le tems de la guerre de Troie, de nom général pour désigner toute la nation. Le pays d'Hellas étoit alors un pays particulier de la Grece, dont le nom d'*Hellenes* ne désignoit que les habitans. VIII. 104. *b.*

HELLÉNISME, (*Gramm.*) dans tous les livres qui traitent des élémens de la langue latine, l'hellénisme y est mis au nombre des figures de construction propres à cette langue. VIII. 104. *b.* Observations faites sur cela ; 1°. Les hellénismes sont premiérement & essentiellement dans la langue grecque, & leur essence consiste à y être un écart du langage exclusivement propre à cette langue. 2°. Ce n'est pas seulement l'hellénisme qui peut passer dans une autre langue ; tout idiotisme particulier peut avoir le même sort ; 3°. les locutions empruntées d'une langue étrangere, étant figurées même dans cette langue, ne le sont que de la même maniere dans celle qui les a adoptées par imitation, & dans l'une comme dans l'autre on doit les réduire à la construction analytique, si l'on veut saisir le sens : exemple. *Ibid.* 105. *a.*

Hellénisme. Divers exemples d'hellénisme en latin. IV. 79. *b.* Hellénisme dans le latin & le françois. VIII. 497. *b.*

HELLÉNISTES, (*Hist. anc.*) les plus grands critiques du dernier siecle ont cherché avec soin quelles gens il faut entendre par les hellénistes dont il est parlé dans les chap. 6, 9 & 11 des actes. Sentimens de Scaliger & de quelques autres. Celui de Vossius. Celui de M. Fourmont. VIII. 105. *b.*

HELLÉNISTIQUE, *langue*, (*Hist. eccl.*) langue de synagogue ; c'étoit, selon M. Simon, un grec mêlé d'hébraïsme & de syriacisme. VIII. 105. *b.*

HELLÉNODICES, (*Antiq.*) président, juge & directeur des jeux agonistiques. Le nombre de ces magistrats augmenté peu-à-peu jusqu'à neuf. Origine du nom qu'ils portoient,

toient. Leurs fonctions & leurs devoirs. Examen qu'ils faisoient subir à ceux qui se présentoient pour entrer en lice. Comment ils étoient assis pendant la célébration des jeux. VIII. 106. *a*. Paroles prophétiques que l'un des hellénodices adressa à Alexandre, lorsqu'il eut gagné le prix de la course des chevaux aux jeux olympiques. Examen que les hellénodices faisoient des statues qu'on érigeoit aux athletes victorieux. Durée de la jurisdiction de ces magistrats. Appels qu'on faisoit quelquefois de leurs sentences. *Ibid. b.*

Hellenodices, *voyez* HELLANODIQUES & AGONOTHETES. Sieges des hellénodices dans les hippodromes. VIII. 215. *a*. Officiers qui publioient leurs ordres. 143. *b*. Huissiers des hellénodices, appellés *mastigophores* : leurs fonctions. X. 183. *a*, *b*. Hérode le grand élu hellénodice aux jeux olympiques. XI. 457. *b*.

HELLÉNOTIES, *voyez* ELLÉNOTIES.

HELLEQUIN, (*Gramm.*) vieux terme françois. Opinion superstitieuse exprimée par ce mot. VIII. 106. *b*.

HELLESPONT, (*Géogr.*) noms modernes donnés à ce canal. Pourquoi il fut autrefois appellé *Hellespont*. Description de ce détroit. Divers noms que cette mer a eus chez les poëtes. VIII. 107. *a*.

Hellespont, sa largeur. XV. 128. *b*.

HELLOTIDE ou *Ellotès*, voyez ELLOTIDE.

HELMONT, (*Jean-Baptiste Van-*) son sentiment sur l'alkahest, I. 272. *a*, *b*. sur l'eau, sur la terre & le feu, sur l'origine des animaux & des végétaux. *Ibid. b*. Principe qu'il fait présider à l'économie animale. 610. *a*, *b*. Ses ouvrages chymiques. III. 432. *b*. Jugement de Boyle sur ce chymiste. 435. *b*. Sa doctrine sur les fermens, la chaleur animale & la chylification. VI. 517. *a*. 519. *b*. 520. *a*. 521. *b*. 523. *a*, *b*. Observations sur ce philosophe considéré comme médecin. X. 273. *b*. Ses principes philosophiques, XVI. 258. *b*. *&c.* Ses ouvrages anatomiques & physiologiques. *Suppl.* I. 397. *a*. *Suppl.* IV. 350. *a*, *b*.

HELMONT, (*François Mercure Van-*) fils du précédent. XVI. 261. *a*.

HELMSTADT, (*Géogr.*) ville du duché de Brunswick bâtie par Charlemagne. Gens de lettres que cette ville a fournis. VIII. 107. *b*.

Helmstadt, ville de Suede. VIII. 107. *b*.

HÉLOISE, femme d'Abélard : abbesse du Paraclet. XI. 887. *a*, *b*. Son tombeau. *Ibid. b*.

HÉLONIAS, (*Botan.*) *voyez* ABALON.

HELOS, (*Géogr.*) Trois Helos dans le Péloponnese. VIII. 107. *b*. Les Lacédémoniens s'étant rendus maîtres d'Hélos en Laconie, en firent les habitans esclaves. Le nom de *Hélotes* ou *Ilotes* devint ensuite un nom général de tous les esclaves publics. *Voyez* Plutarque dans la vie de Lucurgue. *Ibid.* 108. *a*.

HÉLOTES, (*Hist. anc.*) habitans de Hélos en Laconie. Le nom de *Helotes* ou *Ilotes* devint un nom général qu'on donna dans la Grece à toutes sortes d'esclaves. Sort des Hélotes à Sparte. Ravages qu'ils firent dans la Laconie dans un tems où Sparte avoit été affligée par un tremblement de terre. Siege d'Ithome qu'ils soutinrent contre les Lacédémoniens. Suites de ce siege. Auteurs à consulter. VIII. 108. *a*. *Voyez* ILOTES.

HELSINBOURG, (*Géogr.*) ville, port & château de Suede Près de cette ville, naquit Ticho-Brahé en 1546. Son système ne fut point goûté des astronomes. Comment il a perfectionné l'astronomie. Anecdotes sur Ticho-Brahé. VIII. 108. *b*.

HELSINGOHR, (*Géogr.*) ville de Dan marck; patrie de Jacques-Isaac Pontanus. Ses ouvrages historiques & géographiques. VIII. 108. *b*.

HELVÉTIENS, *les*, limites anciennes de l'Helvétie. VIII. 108. *b*. Auguste unit l'Helvétie à la Belgique. Quels étoient les quatre cantons qui divisoient toute l'Helvétie. Observations sur les Urbigenes, sur les Ambrons, sur le Pagus Tigurinus, & sur le Pagus Tugenus. Histoire abrégée des révolutions de l'Helvétie ancienne. *Ibid.* 109. *a*.

Helvétiens, engagés par les Taurisques à quitter leur pays pour passer en Italie. XV. 944. Mur construit par César pour empêcher leur irruption dans les Gaules. *Suppl.* III. 977. *a*.

HELVÉTIQUE. (*Hist. mod.*) En quoi consiste le corps helvétique. Tous les différends qui surviennent entre les différens états doivent être décidés dans le pays sans l'intervention d'aucune puissance étrangere. Comment il paroît que les Suisses ont dérogé à cette coutume. Gouvernement du corps helvétique. Dietes des cantons. Cette république reconnue libre par le traité de Westphalie. VIII. 109. *b*.

Helvétique, *corps*, préséance du canton de Zurich dans l'alliance helvétique. XVII. 747. *b*.

HELVETIUS, (*J. Claude Adrien*) anatomiste. *Suppl.* I. 406. *a*. & physiologiste. *Suppl.* IV. 355. *b*.

Helvetius, auteur du livre de l'esprit : observation sur cet ouvrage. VIII. 819. *a*.

HELVIDIUS, *Priscus*, son attachement à l'étude. VI. 87. *a*.

HELVII, anciens peuples du Vivarais. XVII. 368. *a*.

HÉMALOPIE, (*Chirurg.*) épanchement du sang dans le globe de l'œil, à l'occasion d'un coup, d'une chûte, ou d'une plaie. On n'y peut remédier qu'en donnant issue au sang épanché. Hémalopie causée par une certaine maniere de faire l'opération de la cataracte. Traitement de l'hémalopie VIII. 110. *a*.

HÉMATITE ou *sanguine*, (*Litholog.*) mine de fer dont la figure & la couleur varient. VIII. 110. *a*. L'hématite est attirée par l'aimant. Fer qu'elle contient. *Ibid. b*.

Hématite, espece de mine de fer, VI. 494. *a*. vol. VI des planches, crystallisations mathématiques, planche 2. Hématite qui se trouve en Espagne, connue sous le nom de ferretes. VI. 547. *a*. Espece d'hématite nommée par les anciens *xanthus*. XVII. 650. *a*.

HÉMATITE ou *sanguine*, *pierre*, (*Mat. médic.*) on l'emploie dans les hémorrhagies. Juncker désapprouve son usage intérieur. Propriété de ses fleurs, & de la teinture qu'on en retire. Moyen que Juncker indique pour arrêter l'hémorrhagie du nez par l'hématite. Hématite porphyrisée. Comment se préparent les fleurs d'hématite. Compositions dans lesquelles la pierre hématite est employée. VIII. 110. *b*.

HÉMATITES, (*Hist. eccl.*) hérétiques. Comment S. Clément d'Alexandrie nous les fait connoître. VIII. 110. *b*.

HÉMATOCELE, (*Chirurg.*) tumeur au *scrotum* formée par un sang épanché, *&c.* Cause de cet épanchement. Caractere de la tumeur. Traitement de cette maladie. VIII. 110. *b*. Gangrene au *scrotum* guérie par le quinquina. Observations du docteur Pringle sur la vertu antiputride du quinquina. Différentes causes particulieres d'hématoceles. *Ibid.* 111. *a*.

HÉMÉRALOPIE, (*Chirurg.*) maladie des yeux. Hippocrate l'appelle *nyctalopie*. Causes de cette maladie. Ses signes. VIII. 111. *a*. Elle est presque toujours un symptôme ou un accident de quelque autre maladie. Moyens qu'on doit employer pour détourner la fluxion de la rétine. *Ibid. b*.

HÉMÉROBAPTISTES, (*Hist. anc.*) secte parmi les anciens Juifs. Origine de leur nom. Leur doctrine. D'Herbelot en parle comme d'une secte qui subsiste jusqu'à présent. VIII. 111. *b*.

HÉMÉROBE, espece d'insecte représenté vol. VI des pl. regne animal, pl. 79.

HÉMÉRODROMES, (*Hist. anc.*) gardes qui veilloient à la sûreté des villes. VIII. 111. *b*.

Hémerodromes, couriers qui ne marchoient qu'un jour. Etablissement de ces couriers chez les Grecs. Etablissement semblable fait par Auguste. VIII. 111. *b*.

HÉMICYCLE *de Berose*. Description & usage de cet instrument. Etymologie du mot. Observations sur Bérose. VIII. 112. *a*.

HEMICICLE, (*Archit.*) arc de voûtes. Observation sur le nombre des voussoirs. VIII. 112. *a*.

HÉMINE, (*Littérat.*) vaisseau servant de mesure chez les Romains. Capacité de cette mesure. VIII. 112. *a*. Etymologie du mot. La cotyle des Grecs & l'hemine romaine étoient synonymes. Les anciens mettoient dans les temples les originaux de toutes leurs mesures. Auteurs qui ont disserté sur l'hémine, particuliérement à l'occasion de l'hémine de vin que S. Benoît ordonne à ses religieux par jour. *Ibid. b*. *Voyez* COTYLE.

HÉMINE, (*Comm.*) que l'on écrit aussi *émine*. Mesure de de grains. Capacité de cette mesure en différentes villes, particuliérement de France. VIII. 112. *b*.

HEMIOLE, ancien terme de mathématique consacré en quelque maniere à la musique, synonyme à celui de *sesquialtere*. Consonnance qui naît du rapport exprimé par ce mot. Sa signification selon les anciens auteurs italiens. VIII. 113. *a*. — *Voyez* SESQUIALTERE.

HEMIOLE, (*Musiq.*) addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 322. *b*.

HEMIPHORIUM, sorte de tunique ou d'habit sacré. VIII. 16. *b*.

HEMIPTERES, *insectes*. VIII. 785. *b*.

HEMISPHERE, (*Géom.*) étymologie de ce mot. Conditions requises pour que les yeux apperçoivent tout l'hémisphere. Centre de gravité d'un hémisphere. VIII. 113. *a*.

HEMISPHERE, (*Géogr.*) hemispheres formés par l'équateur. Hémispheres formés par l'horizon. Hémisphere ou projection du globe terrestre dans les cartes. VIII. 113. *a*.

HEMISPHERE, (*Astron.*) hémisphere oriental & occidental en géographie. Hémispheres visibles & invisibles des planetes. Hémispheres éclairés & obscurs. *Suppl.* III. 322. *b*.

HEMISTICHE, (*Litterat.*) ce repos à la moitié d'un vers, n'est proprement le partage que des vers alexandrins. Vers techniques qu'on propose pour montrer par quelle mé-

thode on doit rompre la monotonie, que la loi de l'hémistiche semble entrainer avec elle. Différence entre l'hémistiche & la césure. Comment on a prétendu imiter en françois les vers pentametres latins. Cette imitation n'a pu se soutenir. *Ibid. b.* Ces vers de cinq piés à deux hémistiches égaux, pourroient se souffrir dans des chansons, mais ne pourroient être tolérés dans des ouvrages de longue haleine. Comment on place la césure dans les vers de dix syllabes. Dans les vers de huit syllabes il n'y a jamais d'hémistiche, & rarement de césure. Les grecs & les latins n'avoient point d'hémistiche dans leurs vers hexametres. Les italiens n'en ont dans aucune de leurs poésies. La poésie angloise est dans le même cas : les grands vers anglois n'ont point d'hémistiche, mais des césures marquées. *Ibid.* 114. *a.* Licences que les italiens & les anglois se donnent dans leurs vers. Les vers allemands ont un hémistiche, les espagnols n'en ont point. L'hémistiche tient évidemment au génie des langues. *Ibid. b.*

Hémistiche. Suppl. IV. 985. *a.* Rime à éviter entre le premier & le second. I. 256. *b.*

HEMITRITÉE, (*Maladie*) épithete que les Grecs ont donnée à une sorte de fievre. Trois differentes fievres auxquelles les anciens ont aussi donné ce nom. VIII. 114. *b.* L'hémitritée de Galien est la plus connue des auteurs. Sa description. Elle est très-souvent incurable. D'où dépend ce qu'il y a de plus ou moins fâcheux dans le prognostic. Indications à remplir. *Ibid.* 115. *a.*

HEMMEN, (*Géogr.*) bourg du duché de Gueldres. Observations sur Gilbert Cuper, né dans ce lieu, & sur ses ouvrages. *Suppl.* III. 322. *b.*

HEMMING, (*Hist. de Danem.*) roi de Danemarck. Traité qu'il conclut avec Charlemagne. Cet empereur s'oppose à la descente des Danois sur les côtes de France. *Suppl.* III. 322. *a.*

HEMOPTYSIE, (*Maladie*) expectoration par laquelle on rend du sang. *Voyez* EXPECTORATION. Il n'y a point de viscere qui soit sujet à de plus fréquentes & considérables maladies que les poumons. Il n'y a point de lésion de ce viscere qui soit plus importante que l'émoptysie. En quoi consiste cette maladie. Causes qui disposent à la contracter. Comment elle se forme. Causes qui accélerent les effets des différentes dispositions à l'émoptysie. Signes caractéristiques de cette maladie. VIII. 115. *b.* Le crachement de sang peut arriver quelquefois sans déchirement dans les vaisseaux pulmonaires, d'où il suit que l'émoptysie ne produit pas toujours la phthisie. Signes qu'on observe dans cette maladie, lorsqu'elle est une évacuation subsidiaire de quelque hémorrhagie habituelle ou critique. *Ibid.* 116. *a.* Prognostics de cette maladie. Diverses manieres de la traiter, selon les différentes causes qui l'ont produite. *Ibid. b.*

Hémoptysie. Crachement de sang écumeux. V. 378. *b.* Electuaire contre le crachement de sang. III. 240. *a.* Article sur le vomissement de sang. XVII. 464. *a*, *b.*

HÉMORRHAGIE, (*Pathologie*) étymologie de ce mot. Sa signification dans Hippocrate. Il n'y a aucune partie du corps animal vivant qui ne soit sujette à l'hémorrhagie. Différentes parties par lesquelles on a vu des hémorrhagies se former par de seules causes internes. Hémorrhagies produites par des causes méchaniques externes. VIII. 117. *a.* Il ne peut être traité dans cet article que des généralités concernant les hémorrhagies de cause interne. Ces hémorrhagies distinguées en symptomatiques & en critiques. Causes prochaines de ces accidens. *Ibid. b.* On ne conçoit pas aisément que le simple écartement des fibres puisse suffire pour procurer une hémorrhagie, par l'espece de disposition qu'on appelle *diapedese*. L'érosion des vaisseaux qu'on appelle *diabrose*, ne paroit pas plus propre à produire des hémorrhagies. Systême de toutes les hémorrhagies tant naturelles qu'accidentelles. *Ibid.* 118. *a.* Cause des hémorrhagies symptomatiques. Cause des hémorrhagies critiques. Variations très-nuisibles qu'il peut y avoir dans les hémorrhagies spontanées. Les hémorrhagies sont souvent des moyens très utiles que la nature emploie pour préserver des maladies. *Ibid. b.* Danger de supprimer une hémorrhagie critique, simple. Signes qui précedent la plupart de ces hémorrhagies, & qui indiquent l'effort salutaire de la nature. Ceux qui précedent le saignement de nez. Si le sang forcé à sortir de ses vaisseaux, se répand dans quelque cavité où il se ramasse, il en résulte des désordres dans l'économie animale, proportionnés à l'importance des fonctions lésées. Effets de l'épanchement du sang dans l'intérieur du crâne : dans la poitrine : dans la cavité du bas ventre. *Ibid.* 119. *a.* Comment on doit dans ces différens cas travailler à donner issue au fluide répandu. Les hémorrhagies les plus communes dans lesquelles le sang se répand hors du corps, peuvent aussi être nuisibles, si elles causent une trop grande déperdition de ce fluide : *Ibid. b.* ou si sans être excessives, elles se font par des vaisseaux qui appartiennent à des organes d'un tissu délicat. On peut distinguer une hémorrhagie salutaire d'avec celle qui ne l'est point, en faisant attention aux forces que l'une augmente, & que l'autre diminue. Réflexions sur le danger de supprimer une hémorrhagie critique, simple. Observations sur l'usage tant interne qu'externe des astringens. *Ibid.* 120. *a.* Quels sont les astringens les plus sûrs. Comment les passions de l'ame peuvent produire un effet à-peu-près pareil à celui des astringens. Causes qui font quelquefois cesser accidentellement les menstrues chez les femmes. Les moyens qui tendent à augmenter la tension, le jeu, l'action des solides, ne peuvent être employés dans les hémorrhagies, qu'en tant que l'érétisme n'a aucune part à leurs causes. *Ibid. b.* Moyen d'arrêter les hémorrhagies symptomatiques, compliquées avec des symptômes [illegible]. De l'usage des cordiaux contre les défaillances dans les hémorrhagies. Moyens sûrs de faire cesser une hémorrhagie causée par la surabondance des humeurs, & sur-tout de leur partie rouge. En quels cas les hémorrhagies artificielles peuvent être employées à l'égard des symptomatiques. Des remedes topiques à employer contre les hémorrhagies. Ligature du vaisseau ou de la partie où se trouve le vaisseau, lorsque les topiques sont insuffisans. Usage du feu lorsqu'aucun autre moyen ne peut arrêter une forte hémorrhagie. *Ibid.* 121. *a.* Autres soins à prendre après avoir arrêté l'hémorrhagie, pour en rendre la cure complette. Auteurs à consulter. *Voyez* aussi les articles où il est traité des hémorrhagies particulieres. *Ibid. b.*

HÉMORRHAGIE, (*Chir.*) moyens que la chirurgie a fournis dans tous les tems pour arrêter les hémorrhagies. De l'usage des absorbans & des simples astringens. Des styptiques. Brûlure employée par les anciens chirurgiens. Les chirurgiens plus éclairés imaginerent la ligature des vaisseaux. Cet usage introduit par Ambroise Paré, est devenu d'une très-grande utilité. VIII. 121. *b.* Ces différens moyens n'auroient jamais été suivis du succès, ou très-rarement du moins, sans la compression. M. Petit donne à la compression en ce qui regarde les amputations, tous les avantages de la nouveauté. Machine inventée par ce chirurgien pour les hémorrhagies dans les amputations. Mémoires à consulter. Précis d'un mémoire donné en 1736 par M. Morand sur le sujet dont il s'agit. Sur la méthode d'arrêter le sang de l'artere intercostale, *voyez* LIGATURE. Sur l'hémorrhagie qui suit l'extirpation d'un polype, *voyez* POLYPE. *Ibid.* 122. *a.* Description de la machine de M. Petit, & de son usage. *Ibid. b.* A quelle occasion ce bandage fut inventé. Topique employé par M. Brossard, comme un moyen infaillible pour arrêter le sang des arteres. Succès de ce topique. En quoi il consiste. *Ibid.* 123. *a.* Maniere de l'employer. Autres moyens qui ont été employés autrefois à dessein d'éviter l'opération de la ligature, toujours douloureuse & cruelle. Secret que Borel disoit admirable pour arrêter le sang après l'amputation d'un membre. Moyen indiqué par [illegible] contre toute espece d'hémorrhagie. Doctrine de [illegible] sur les hémorrhagies des arteres, & les moyens de les arrêter. Eloge de sa méthode. *Ibid. b.* Moyens employés pour arrêter de grandes hémorrhagies à la suite de l'extraction d'une dent. Hémorrhagie observée par M. Belloi après l'opération de la paracenthese. Comment il y remédia. *Ibid.* 124. *a.*

Hémorrhagie, usage de l'alun contre les hémorrhagies. I. 311. *b.* 312. *a.* De celles qui suivent les amputations. 382. *a.* Moyen d'arrêter celles des gencives. V. 840. *b.* Hemorrhagies des femmes accouchées. VI. 480. *a.* Hémorrhagie causée par la section de l'artere dans l'opération du filet : moyen de l'arrêter. 795. *a*, *b.* Comment on arrête celle qui est causée par l'ouverture d'un vaisseau dans l'opération de la fistule à l'anus. 827. *a.* Observations qui prouvent que le sang peut traverser, en conservant sa masse & sa couleur, tous les différens ordres des vaisseaux lymphatiques & séreux. VIII. 716. *b.* Effet de l'eau froide dans les hémorrhagies. VII. 329. *a.* Usage de l'hématite. VIII. 110. *b.* Usage du lait. IX. 203. *a.* Différens moyens d'arrêter le sang de l'artere intercostale. 518. *b.* 519. *a.* Usage de l'herbe de mille feuilles contre les hémorrhagies. X. 515. *b.* Effets de la saignée. XIV. 512. *a.* Exemple d'hémorrhagie extraordinaire. 615. *a.* Moyen employé pour opérer une révulsion, lorsque le sang se perd abondamment dans une blessure dangereuse. XIV. 240. *a.* Espece d'hémorrhagie appellée maladie de Siam. XV. 153. *b.* Prognostics tirés des hémorrhagies par le nez. 506. *b.* Remedes styptiques contre les hémorrhagies. 558. *b.* De l'usage des topiques. XVI. 419. *a.* Usage des tourniquets pour arrêter certaines hémorrhagies. 485. *a*, *b.* Description de la mort par hémorrhagie. *Suppl.* IV. 70. *a.*

HEMORRHOIDAL, (*Anat.*) arteres hémorrhoïdales. *Suppl.* III. 485. *a.* 486. *a.*

HEMORRHOIDAL, *Flux* (*Médecine*) Etym. du mot. VIII. 124. *a.* Ce qu'on entend par flux hémorrhoidal. Vaisseaux hémorrhoidaux. Description des arteres & des veines hémorrhoidales. Pourquoi le flux hémorrhoïdal est souvent un supplément au flux menstruel, & pourquoi les douleurs hémorrhoïdales s'étendent souvent aux parties génitales. Les hémorrhoides se distinguent en fermées & ouvertes, en internes & en externes. En quels cas elles sont dites critiques ou

pas brillans. On ne les regardoit que comme de vils messagers. Cependant ils parvinrent insensiblement à s'accréditer. Comment leur corps vint ensuite à s'abatardir. Formalité qu'observa Louis XIII en employant un héraut d'armes, lorsqu'il vint dans les provinces méridionales de son royaume, pour contenir les chefs de parti. Le même roi envoya déclarer la guerre à Bruxelles par un héraut d'armes. Depuis lors les fonctions de ces officiers n'ont plus été exercées. Auteurs à consulter. *Ibid. b. Voyez* ROI-D'ARMES.

HÉRAUT-D'ARMES, (*Hist. mod.*) Leur college dépend du grand maréchal d'Angleterre. Fonctions de ces officiers Anglois. On les distingue en trois classes. Détails sur chacune d'elles, & sur l'origine & les fonctions particulieres des officiers qui les composent. VIII. 144. *b.*

Hérauts-d'armes : leur college en Angleterre. III. 634. *a.*

HERBE, (*Botan.*) Différentes sortes d'herbes. Herbes annuelles, bisannuelles, vivaces, *&c.* VIII. 145. *b.*

Herbe aux ânes. Caracteres de ce genre de plante. VIII. 145. *b.*

Herbe de Saint-Antoine. Caracteres de ce genre de plante. VIII. 145. *b.*

Herbe blanche. Caracteres de ce genre de plante. VIII. 145. *b.*

Herbe à coton. Caracteres de ce genre de plante. VIII. 145. *b.*

HERBE AUX CHATS, (*Bot.*) Caracteres de ce genre de plante. Boerhaave en compte sept especes. Description de la principale, nommée *cataria major vulgaris*, ou *menta cataria.* Lieux où elle croit. Pourquoi on l'appelle *herbe aux chats.* Ses propriétés. Principes qu'elle contient. VIII. 146. *a.*

HERBE AUX CHATS, (*Mat. médic.*) Compositions pour lesquelles on l'emploie. VIII. 146. *a.*

HERBE DE SAINT-CHRISTOPHE, (*Bot.*) Caracteres de ce genre de plante. Boerhaave en nomme quatre especes. Description de la christophoriane commune. VIII. 146. *a.* Cette plante prise intérieurement, seroit un poison. Lieux où elle croit. Bon mot de M. de la Mothe le Vayer, faisant allusion à la christophoriane. *Ibid. b. Voyez* ACTÆA.

Herbe du coq. X. 345. *a.*

Herbe aux cuillers, *cochlearia*, (*Bot.*) Caracteres de ce genre de plante. VIII. 146. *b.*

Herbe à l'épervier. Caracteres de ce genre de plante. VIII. 146. *b.*

Herbe à éternuer. Caracteres de ce genre de plante. VIII. 146. *b.*

Herbe aux gueux. III. 520. *a*, *b.* 521. *a.*

Herbe au lait. Caracteres de ce genre de plante. VIII. 146. *b.*

Herbes magiques. V. 617. *b.*

Herbe aux mites. En quoi les plantes de ce genre different du bouillon blanc. Description de l'espece la plus commune, nommée *blattaria lutea*, *folio longo laciniato.* VIII. 146. *b.*

Herbe musquée. Caracteres de ce genre de plante. VIII. 147. *a.*

Herbe aux nombrils. Caracteres de ce genre de plante. VIII. 147. *a. Voyez* OMPHALODES.

Herbe du Paraguay. XI. 899. *b.*

Herbe paris, ou *Raisin de renard.* Sa description. Lieux où cette plante se trouve. Observation sur ses prétendues propriétés. VIII. 147. *a. Voyez* RAISIN DE RENARD.

Herbes polyspermatiques. XII. 954. *a*, *b.*

Herbe à la puce. Caracteres de ce genre de plante. VIII. 147. *a.*

Herbe aux puces. Caracteres de ce genre de plante. VIII. 147. *a.*

HERBE AUX PUCES, (*Mat. médic.*) Usage qu'on fait de sa semence. VIII. 147. *a.* Elle est connue sous le nom de *psyllium. Ibid. b. Voyez* ce mot.

HERBE AUX RHAGADES, (*Bot.*) Caracteres de ce genre de plantes. VIII. 147. *b.*

HERBE A ROBERT, (*Bot.*) Description de cette plante. Principes qu'elle contient. VIII. 147. *b.*

HERBE A ROBERT, (*Mat. medic.*) Divers usages internes & externes de cette plante. VIII. 147. *b.*

HERBE AUX VARICES, (*Bot.*) Caracteres de ce genre de plante. VIII. 147. *b.*

HERBE AUX VERRUES, (*Bot.*) Caracteres de ce genre de plante. VIII. 148. *a.*

HERBE, (*Nomenclature botaniq.*) Enumération de plusieurs plantes désignées en même tems sous leurs noms vulgaires d'*herbes*, & sous les noms que les botanistes leur ont donnés, afin de mettre le lecteur en état de les chercher dans l'Encyclopédie, sous ces dernieres dénominations. VIII. 148. *a.*

HERBES MAUVAISES, (*Agricult.*) Quelles sont celles que les jardiniers & les laboureurs nomment ainsi. Comment elles nuisent aux plantes. Enumération de celles que le laboureur redoute le plus dans les champs. Des moyens employés ou à employer pour les détruire. VIII. 148. *b.*

Herbes mauvaises. Quelles sont dans les prés les bonnes & les mauvaises herbes. *Suppl.* I. 325. *b.* 326. *a.* Maniere de les sarcler. VII. 335. *b.* XIV. 646. *a.* Mauvaises herbes dans les champs. *Suppl.* I. 916. *a*, *b.* Les labours d'automne les detruisent. *Suppl.* III. 692. *b.*

HERBÉ, (*Comm. de cheveux*) cheveux herbés que l'on a rendus blancs par artifice. Quel est cet artifice. VIII. 149. *a.*

HERBERT, (*Thomas*) savant Anglois. XVII. 671. *b.*

HERBIVORES, *animaux*, (*Hist. nat.*) *voyez* FRUGIVORES. Structure de leur colon. *Suppl.* II. 506. *b.* Ces animaux se nourrissent de substances animales dans la nécessité. *Suppl.* III. 247. *b.*

HERBORISER, (*Botan.*) En quels lieux avoient herborisé MM. de Jussieu & de Tournefort. VIII. 149. *b.*

HERBORISTES chez les Grecs & chez les Romains. XII. 493. *a.*

HERBORN, (*Géogr.*) ville en Wéteravie, patrie des deux Pasor pere & fils; observations sur ces savans & sur leurs ouvrages. VIII. 149. *b.*

HERCEUS, *Jupiter*, (*Mythol.*) étoit celui dont l'autel paroissoit à découvert dans un lieu enfermé de murailles. Description que Virgile fait d'un autel de cette espece. Origine du nom *herceus.* Le même poete nous peint Pyrrhus massacrant Priam au pié de cet autel. Autre maniere dont on représente les circonstances de la mort de Priam. VIII. 149. *b. Voyez* ERCEUS.

HERCINE, fleuve & temple de ce nom. XVI. 706. *b.*

HERCULANUM, (*Géogr. anc.*) ancienne ville d'Italie. En quel tems elle fut engloutie par une éruption du Vésuve. Description de la maniere dont cette ville fut ruinée. Les deux villes d'Herculanum & de Pompeii périrent avec leurs habitans, ainsi qu'avec Pline le naturaliste. Tremblement de terre qui avoit précédé ce désastre. En quels lieux étoient situées ces deux villes. Epoque de la fondation d'Herculanum. VIII. 150. *a.* Histoire de la découverte de ses ruines. Les antiquités qu'on y a trouvées dans l'espace de six ou sept ans, ont formé au roi des deux Siciles, un musée tel qu'un prince de la terre, quel qu'il soit, ne sauroit dans le cours de plusieurs siecles s'en former un pareil. Parmi les débris d'Herculanum, on y découvrit un temple où étoit une statue de Jupiter, & un théâtre bien conservé. Dimension de ce théâtre. Sa description. *Ibid. b.* Goût des citoyens d'Herculanum pour les spectacles. Description des tremblemens de terre & des éruptions du Vésuve qui causerent la ruine de cette ville. Observations qui montrent que c'est à tort qu'on a imaginé que les habitans d'Herculanum avoient poussé l'amour des spectacles, jusqu'à attendre leur perte inévitable dans l'enceinte de leur théâtre. Singuliere découverte d'un squelette. Statues trouvées dans l'enceinte du théâtre. *Ibid.* 151. *a.* Bustes de marbre déterrés dans le même endroit. Deux temples de différente grandeur, découverts à quelque distance du théatre. Troisieme édifice qui a été trouvé vis-à-vis de ces temples. Statues d'idoles & de divers personnages, principalement des familles *Annia* & *Nonia*, qui ont été déterrées dans les édifices publics. *Ibid. b.* Des édifices particuliers trouvés dans Herculanum. Description des rues. Peintures à fresque dans l'intérieur de quelques maisons. Différens tableaux qui accompagnoient ces peintures. Description de deux grands tableaux qui occupoient deux niches au fond d'un temple d'Hercule. *Ibid.* 152. *a.* Défauts de plusieurs de ces tableaux. Comment on a pu transporter les tableaux à fresque, d'Herculanum à Portici. Description de l'intérieur d'une maison d'Herculanum. Temple de Neptune. Vases de terre trouvés dans une cave. *Ibid. b.* Description de plusieurs autres antiquités, & entr'autres d'un pain conservant encore sa forme & son étiquette. A ces découvertes succéda celle de quantité de nouvelles peintures, dont l'auteur décrit ici les principales. Des médailles. *Ibid.* 153. *a.* Lampes en grand nombre presque toutes consacrées à Vénus. Ustensiles des sacrifices. Table & trepié remarquables. Enumération de plusieurs autres curiosités. Dans le petit nombre de manuscrits, l'écriture étoit effacée, ou les feuilles si fort collées les unes aux autres, qu'elles ont parti par lambeaux. Secours que les habitans d'Herculanum devoient tirer de plusieurs personnes illustres, pour cultiver leur esprit & former des bibliotheques à leur exemple. *Ibid. b.* Soins que le roi des deux Siciles a pris de tant de monumens précieux. Observations sur l'ouvrage qu'on publie actuellement, contenant l'histoire, la représentation en taille-douce, & l'explication des antiquités d'Herculanum. *Ibid.* 154. *a.*

HERCULANUM, (*Géogr. antiq.*) Strabon qui vivoit du tems d'Auguste & de Tibere, est le plus ancien auteur qui ait parlé de cette ville. Passage tiré de cet auteur sur Herculanum & Pompeii. Travaux d'Hercule en Espagne & dans les Gaules. Son retour en Italie où il fonde Herculanum. Histoire abrégée de cette ville & de ses révolutions. *Suppl.* III. 349. *b.* Magnificence & richesse qui brilloient dans ses maisons de plaisance. Cette ville abymée l'an 79, par une éruption du Vésuve. Enfoncement de ses bâtimens sous terre. Espece de massif dont elle est recouverte. Cette matiere ne couvrit que peu-à-peu la ville, & laissa aux habitans la liberté de

s'enfuir. Différentes choses que cette matiere brûlante réduisit en charbon. *Ibid.* 350. *a.* Autres détails sur l'état de dévastation où cette ville a été trouvée. Le souvenir d'Herculanum & de Pompeii étoit tellement éteint, qu'on disputoit au commencement du siecle sur le lieu de leur ancienne situation. Premiere occasion des découvertes d'Herculanum. *Ibid. b.* Histoire de ces découvertes. Maniere dont on y travaille. Description des monumens qui se sont présentés successivement à mesure qu'on a avancé dans le travail. Rues d'Herculanum. L'édifice le plus considérable qu'on ait découvert, est un bâtiment public, où il paroît que se rendoit la justice, appellé, suivant les uns, *forum*, suivant les autres, *chalcidicum. Ibid.* 351. *a.* Description de cet édifice. Temples qui lui étoient joints. Théatre découvert près de ces temples. Tombeau que l'on découvrit dans le même tems. Rues alignées & maisons de particuliers. *Ibid. b.* Leurs fenêtres & vitres. Etat des bouteilles de verre qu'on y a trouvées. Cabinet ou musæum de Portici, formé depuis 1750 en conséquence des fouilles d'Herculanum, de Pompeii & de Stabia. Académie créée pour s'occuper des découvertes qu'on y a faites, & en publier la description. Ouvrage qu'elle a mis au jour. *Ibid.* 352. *a.* Grand banc de pierre qu'on voit dans la cour de ce cabinet. Statues dont cette cour, l'escalier & les appartemens sont ornés. Autres statues en bronze placées dans ce cabinet. *Ibid. b.* Les appartemens du musæum pavés de mosaïque ancienne. Vases dont ils sont garnis. Petits dieux de bronze qu'on voit dans les armoires. Trépieds. Recueil de Priapes, ou de représentations qui caractérisent ce dieu. Attributs du culte de Vénus trouvés sur beaucoup de lampes de bronze. Instrumens de différens arts. *Ibid.* 353. *a.* Instrumens de cuisine & de ménage. Denrées trouvées en nature. *Ibid. b.* Pieces de toilette. Couleurs pour la peinture. Petites balances à deux bassins. Instrumens de musique. Instrumens de chirurgie. Armes offensives & défensives. *Ibid.* 354. *a.* Etat des pieces en fer qu'on y a trouvées. Urnes de terre divisées intérieurement par loges. Cadran solaire portatif. Une mesure du pié romain. Médailles. Sceaux, cachets & anneaux. Pierres gravées. Meubles de crystal de roche. Tableaux sur pierre, représentant les muses. *Ibid. b.* Des manuscrits trouvés à Herculanum. Art par lequel on est parvenu à dérouler les livres quoique convertis en charbon, de maniere qu'on a pu lever les lettres les unes après les autres, & les copier en entier. *Ibid.* 355. *a.* Manuscrits qu'on a ainsi développés. Des peintures tirées d'Herculanum. Dommage qu'elles ont souffert. *Ibid. b.* Ces tableaux ont été peints en détrempe. On voit par ces ouvrages que les artistes du premier ordre étoient aussi rares chez les anciens que parmi nous. Description de ceux qui sont du mérite le plus distingué. Tableau représentant Thésée vainqueur du Minotaure. *Ibid.* 356. *a.* Autre dont le sujet est incertain, mais dont tous les personnages ont rapport à un enfant qu'on présume, avec assez de vraisemblance, être Telephe, fils d'Hercule. Autre représentant Achille, à qui le centaure Chiron enseigne à jouer de la lyre. Tableau dont le sujet paroît être Oreste reconnu, & tel qu'Euripide le représente dans la tragédie d'Iphigénie en Tauride. *Ibid. b.* Il en est un qui, à ce que l'on prétend, représente Oreste & Pilade enchaînés, & conduits devant la statue de Diane. Petits tableaux dont voici les sujets. Faune qui caresse une bacchante renversée. Deux jeunes filles qui se donnent la main en dansant. Une danseuse touchant d'une cymbale à grelots. Une jeune fille tenant d'une main un rameau de cedre, & de l'autre un sceptre d'or. Une bacchante portée par un centaure. *Ibid.* 357. *a.* Centaure portant un jeune homme & courant au galop. Tableaux représentant des enfans, des amours, ou des génies ailés, occupés à différens travaux. Tableaux d'animaux, de fruits, d'ornemens, de paysages, d'architecture, & de marine. *Ibid. b.* Imperfection de plusieurs de ces ouvrages. Des matieres dont on se servoit pour peindre. Les dessinateurs qu'on a employés pour la gravure de ces tableaux, ont quelquefois manqué d'exactitude, & l'on ne doit pas précisément juger des originaux par les figures qu'on en publie. *Ibid.* 358. *a.* Les pieces de sculpture trouvées dans Herculanum, préférées à celles de peinture. Maison de cette ville où se sont trouvés les seuls livres qu'on y ait encore découverts. Etat des volumes qu'elle renfermoit. Ouvrages de Philodémus qu'on a acquis par cette découverte. Mesure de l'affaissement du terrein d'Herculanum, par le tremblement de terre qui la détruisit. *Ibid. b.*

Herculanum. Privilege de cette ville devenue colonie Romaine. *Suppl.* II. 163. *a.* Cuisines découvertes dans Herculanum. 664. *b.* Fenêtres des maisons, *Suppl.* III. 11. *a.* & des bâtimens représentés dans les tableaux qu'on y a trouvés. *Ibid. b.* 12. *a.* Cadran solaire trouvé dans ses ruines. VII. 725. *b. Suppl.* III. 241. *a.* Les fondemens de plusieurs maisons de cette ville bâtis avec de la lave. IX. 311. *b.* Souper de deux personnes représenté dans une planche de peintures d'Herculanum. 585. *b.* Trônes de Vénus & de Mars peints dans Herculanum. XVI. 301. *a.* Plan & profil du théâtre de cette ville; vol. X. des planch. Théatres, pl. I. Dés & cornets d'ivoire qu'on en a tirés. *Suppl.* II. 684. *b.* Tableaux remarquables trouvés dans ce lieu. Persée délivrant Andromede. 815. *b.* Camayeux & monumens étrusques. 901. *a.* Marsyas donnant leçon de flûte à Olympe. *Suppl.* III. 61. *b.* Des fresques trouvés dans cette ville. 241. *a.* Chapeaux de feutre représentés dans les peintures d'Herculanum. 34. *b.* Diverses instructions que nous fournissent toutes ces peintures antiques. *Suppl.* II. 631. *a*, *b.*

HERCULE, (*Astron.*). constellation. VIII. 154. *a.*

HERCULE, (*Mythol. & Litt.*) fils de Jupiter & d'Alcmene. Sa vie fabuleuse étant assez connue, l'auteur parcourt ici son histoire qui l'est beaucoup moins. VIII. 154. *a.* Tragédies qui ont été composées par Euripide sur la mort d'Hercule. Epoque de l'établissement des autels consacrés à ce demi-dieu. Peuples qui adopterent son culte. Comment on représente Hercule. Il a été révéré sous le nom d'Hercule *Musagete*, conducteur des muses. Médaille d'Hercule par Pomponius Musa. *Ibid.* 155. *a.*

Hercule. I. *Histoire de ce héros.* Distinction de cinq héros de ce nom. *Suppl.* I. 260. *b.* Le lion de la forêt de Nemée tué par Hercule. XI. 89. *b.* 90. *a.* Défaite de l'hydre de Lerne. VIII. 368. *a.* Ce qu'on doit entendre par cette hydre. IX. 397. *a.* Hercule prend à la course la biche du mont Ménale. X. 330. *a.* Il tue les oiseaux stymphalides. XV. 558. *a.* Ses travaux en Espagne & dans les Gaules; son retour en Italie. *Suppl.* III. 349. *b.* Géryon défait par Hercule. VII. 650. *a*, *b.* Il apporte en Grece les pommes du jardin des Hespérides. VIII. 188. *b.* Quel fut le lieu où il descendit aux enfers pour en tirer Cerbere. 139. *a*, *b.* Hercule abolit les sacrifices d'hommes dans le Latium. IX. 304. *b.* Hercule & Thésée travaillerent à purger la terre des scélérats qui l'infestoient. 758. *a.* Hercule emporte le trepié d'Apollon. XVII. 654. *b.* Aventure qui lui arriva dans l'isle de Cos. I. 502. *b.* Amours d'Hercule & d'Omphale. XI. 470. *b.* Son combat avec Acheloüs, *Suppl.* I. 143. *b.* avec Anthée. 449. *b.* Lieu où il combattit contre les géans. *Suppl.* II. 186. *b.* Célébration des jeux olympiques par Hercule. 390. *b.* 391. *b.* Pourquoi il détruisit la ville d'Œchalie. *Suppl.* IV. 104. *b.* Comment il vengea la mort d'Œonus. 118. *a.* Colonnes d'Hercule. III. 653. *a.* VIII. 156. *a.* Bains que formerent les nymphes en Sicile pour délasser Hercule revenant d'Espagne. XVI. 269. *b.* Cause de sa mort. XII. 471. *a.* Explication physique des douze travaux d'Hercule. *Suppl.* III. 192. *b.*

II. *Hercule considéré comme dieu.* Il fut regardé comme le dieu tutélaire des esclaves. V. 943. *a.* Il étoit le plus célebre des dieux indigetes. VIII. 679. *a.* On l'a confondu avec le soleil; IX. 928. *b.* on l'a aussi considéré comme le dieu du sommeil. XV. 342. *b.*

III. *Surnom d'Hercule.* Il a été appellé Baraïcus, II. 67. *a.* Buphage, 464. *b.* Cynosarge, IV. 600. *a.* Erythré, V. 919. *a. Suppl.* II. 868. *b.* Magusanus, IX. 862. *a.* Musagete. X. 877. *b.* Ognius, XI. 429. *a.* Rhinocoluftès ou coupeur de nez, XIV. 202. *a.* Thasius, XVI. 222. *b.* & Tirynthæus. 352. *b.*

IV. *Statues & symbole d'Hercule.* Statue composée de Mercure & d'Hercule. VIII. 171. *b.* Comment on le représentoit chez les Gaulois. XI. 429. *a.* Hercule Farnese, III. vol. des planch. Dessein, pl. 33. La massue, symbole de ce dieu. X. 180. *b.* Observation sur cette massue. XVI. 685. *a.*

V. *Temples, prêtres, culte de ce dieu.* Temples d'Hercule. XVI. 72. *b.* Oracle d'Hercule à Bura. III. 531. *a.* Ce dieu particuliérement honoré à Héraclée du Pont. VIII. 139. *b.* Temple d'Hercule à Tyr. IX. 928. *b.* XVI. 783. *a.* Pourquoi il étoit adoré à Crotone, X. 257. *a.* & à Lacédémone. *Ibid. b.* Il fut honoré à Sardes, & représenté sur quelques médailles de cette ville. XIV. 652. Dévotion des Tiburniens à ce dieu. XVI. 316. *b.* De l'autel élevé en son honneur dans le lieu où Rome fut ensuite bâtie. *Suppl.* 723. *b.* Les Romains l'honoroient la tête découverte. XVII. 423. *a*, *b.* Observations sur les prêtres d'Hercule, appellés pinariens & potitiens. XII. 635. *b.* XIII. 183. *a.* Le soin des sacrifices à Hercule confié chez les Romains à des esclaves. XII. 635. *b.* Petites éleusinies en l'honneur d'Hercule. V. 508. *a.* Fêtes de ce dieu nommées Héraclées. VIII. 140. *a.* Jurement par Hercule. IX. 928. *b.* X. 306. *b.* Pourquoi les femmes ne juroient que par ce dieu. *Suppl.* II. 748. *a.*

HERCULE, (*Astron.*) constellation boréale. Ses autres noms. Nombre de ses étoiles. Ascension droite & déclinaison de la principale. VIII. 358. *b.*

HERCULE, *Colonnes d'* (*Géogr. anc.*) Divers sentimens des anciens sur ces colonnes & sur l'endroit où il faut les placer. Réflexions de Strabon sur ce sujet. VIII. 156. *a.* — *Voy.* COLONNE.

HERCULÉEN, (*Médec.*) Epithete employée quelquefois pour désigner la qualité de quelques maladies & de quelques remedes. Maladie herculéenne. Collyre herculéen. Remede chymique appellé *Hercule de Bovius.* VIII. 156. *a.*

Héritier élu. VIII. 163. *b.*
Héritier étranger, quels étoient ceux qu'on appelloit ainsi chez les Romains. VIII. 163. *b.*
Héritier fidéi-commissaire. VIII. 163. *b.*
Héritier fiduciaire. VIII. 163. *b.*
Héritier grevé. VIII. 163. *b.*
Héritier institué. VIII. 163. *b.*
Héritiers irréguliers. VIII. 164. *a.*
Héritier légitime. VIII. 164. *a.*
Héritier maternel. VIII. 164. *a.*
Héritier des meubles & acquêts. VIII. 164. *a.*
Héritier mobiliaire. VIII. 164. *a.*
Héritier naturel. VIII. 164. *a.*
Héritiers nécessaires, chez les Romains. VIII. 164. *a.*
Héritier nommé ou *élu.* VIII. 164. *a.*
Héritier particulier. VIII. 164. *a.*
Héritier paternel. VIII. 164. *a.*
Héritier portionnaire. VIII. 164. *a.*
Héritier posthume. VIII. 164. *a.*
Héritier présomptif. VIII. 164. *b.*
Héritier principal. Diverses maximes établies dans certaines coutumes sur l'héritier désigné *principal.* VIII. 164. *b.*
Héritier des propres. VIII. 164. *b.*
Héritier pur & simple. VIII. 164. *b.*
Héritier du sang, ou *héritier légitime.* VIII. 164. *b.*
Héritiers siens & nécessaires chez les Romains. VIII. 164. *b.*
Héritier simple. VIII. 164. *b.*
Héritier substitué. VIII. 164. *b.*
Héritier testamentaire. VIII. 164. *b.*
Héritier volontaire. VIII. 165. *a.*
Héritier universel. VIII. 165. *a.*

Héritiers ensemble, ou *cohéritiers.* III. 605. *b.* Droit d'élection d'héritier. V. 459. *a.* Coutumes qui défendent d'avantager un héritier plus qu'un autre. IV. 416. *a.* Obligations imposées à l'héritier donataire ou légataire : III. 200. *a.* Premier ordre d'héritiers *ab intestat* chez les Romains. 901. *b.* Droit qu'un héritier a de délibérer. VI. 782. *b.* Droit qui est dû par les héritiers du défunt aux seigneurs dans la censive desquels il possédoit des héritages. V. 498. *b.* Faute dont un héritier testamentaire est tenu. VI. 439. *a.* A quoi est tenu l'héritier chargé de rendre après sa mort : héritier grevé de fidéi-commis. 683. *b.* Héritiers fieffés. 717. *a.* Maniment des effets de la succession, que l'on fait en qualité d'héritier. VIII. 576. *a.* Héritier indigne de la succession. 679. *b.* Institution d'héritier : héritier contractuel. 801. *b.* Héritier des meubles, X. 475. *a.* du partage d'héritage entre plusieurs héritiers. XII. 86. *b.* La loi naturelle n'oblige pas les peres à faire leurs enfans héritiers de leurs biens. XII. 339. *a.* Relief d'héritier. XIV. 67. *a.* Rente héritiere. 117. *b.* Substitution d'héritiers. XV. 590. *a*, *b.*

HERMAN, (*Paul*) botaniste. VIII. 29. *b.*

HERMANE, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Description de la maniere dont les botanistes hollandois cultivent plusieurs especes d'hermane. Maniere de semer la graine qui vient de pays étrangers. Culture qu'elle exige. VIII. 165. *a.*

HERMANUBIS, (*Antiq.*) Mercure & Anubis joints ensemble. Comment on représentoit cette divinité égyptienne. VIII. 165. *a.*

HERMAPHRODITE, (*Anatom.*) origine de ce nom. Fable d'hermaphrodite. On dit que les Athéniens & les Romains précipitoient dans la mer & dans le Tibre les hermaphrodites. L'existence des hermaphrodites niée par l'auteur. S'il y a eu des hommes qui ont passé pour femmes, ce n'est que par des caracteres équivoques, qui n'ont pas tardé à se décider. Les prétendus hommes hermaphrodites, qui ont l'écoulement menstruel, ne sont que de véritables filles. VIII. 165. *b.* Histoire de la fameuse Marguerite Malaure prétendue hermaphrodite. Il est vrai cependant qu'il a paru quelquefois des sujets d'une conformation extérieure si bisarre, que ceux qui n'ont pu en développer le véritable génie, sont en quelque maniere excusables. *Ibid.* 166. *a*, *b.* Auteurs qui ont écrit sur les hermaphrodites, les uns pour en prouver l'existence, les autres pour montrer qu'elle est impossible. *Ibid* 167. *a.*

Hermaphrodite. Il n'est pas douteux qu'il n'y ait de nombreux genres d'animaux naturellement hermaphrodites. Dans la classe des insectes & des poissons, dont les ovaires, ou les vaisseaux féminaux sont doubles, il n'est pas rare de trouver des hermaphrodites accidentels. Mais la chose est plus difficile à admettre dans les animaux qui n'ont qu'un seul organe placé dans le milieu, & qui décide du sexe. On a vu cependant des personnes dont il n'étoit pas aisé de déterminer le sexe. Il y a des femmes en qui des turpitudes secretes ont augmenté le volume d'une partie qui naturellement ne se présente pas à la vue. Il en est d'autres où le clitoris seul en a imposé. On voit une troisieme classe de personnes plus nombreuse, qui sont véritablement hommes, & dont l'uretre s'ouvre dans le périné. Espece de beliers renfermés dans cette classe. *Suppl.* III. 359. *b.* Examen de la question s'il y a de véritables hermaphrodites. Il paroît par divers exemples, qu'on a vu dans un même sujet, l'essentiel des deux sexes ; mais il est presque inévitable que l'un des deux sexes soit imparfait. Examen de la nommée Marie-Anne Drouart, dont il est parlé dans l'article HERMAPHRODITE de l'Encyclopédie. Description qu'en a laissée M. Hoin, lieutenant de M. le premier chirurgien, & membre de l'académie. *Ibid.* 360. *a.* Description détaillée d'un autre hermaphrodite nommé Hubert (Jean-Pierre) par laquelle on voit une nouvelle preuve de l'impossibilité de l'existence des hermaphrodites parfaits, *Ibid. b.* & 361. *a*, *b.* Distinction de différentes classes d'hermaphrodites. *Ibid.* 362. *a.* Explication des figures gravées dans les *planches d'histoire naturelle. Suppl.* représentant différentes sortes d'hermaphrodites imparfaits. Description qu'a donnée M. Arnaud d'un *hermaphrodite* représenté fig. 8 de ces planches. *Ibid. b.* & 363. *a*, *b.* Maladie à laquelle cette fille étoit sujette, en conséquence de la difficulté de l'écoulement de ses regles. *Ibid.* 364. *a.* Opération à laquelle cette maladie donna lieu. Suites de l'opération. *Ibid. b.* Parties extérieures de la génération de Marie-Anne Drouart, représentées *planches d'histoire naturelle. Suppl.*

Hermaphrodites. Pourquoi l'on a cru certaines femmes hermaphrodites. III. 538. *a.* On ne trouve pas des exemples d'hommes changés en femmes, mais de femmes changées en hommes. VI. 469. *a.* Poissons hermaphrodites. II. 697. *b.* Dieux hermaphrodites. IV. 730. *a. Voyez* ANDROGYNE.

HERMAPHRODITES, (*Médec. lég.*) espece de doctrine & de loix qui furent établies d'après le préjugé renversé dans les articles précédens, qu'il peut exister des hermaphrodites parfaits. *Suppl.* III. 365. *a.* Ces loix, cette doctrine s'anéantissent par une bonne démonstration anatomique qui prouve l'impossibilité de coëxistence de deux sexes dans le même sujet. *Ibid. b.*

HERMAPHRODITE, (*Mythol.*) histoire fabuleuse de ce fils de Mercure & de Vénus. Sur quoi peut être fondée la fable de la fontaine qui fait changer de sexe. VIII. 167. *a.*

HERMAS, analyse du livre d'Hermas intitulé *le livre du pasteur.* XII. 154. *b.* 155. *a*, *b.*

HERMATHÈNE, (*Antiq.*) figure représentant sur une même base Mercure & Minerve. Attributs de ces divinités, qui les font reconnoître. D'où venoit la coutume de faire des fêtes & des sacrifices communs à ces deux divinités. Cicéron orna d'une hermathène sa maison de Tusculum. Médaille des triumvirs au revers de laquelle se voit une hermathène. Observation sur les piédestaux appellés *hermathène*, *hermapollon*, *hermanubis*, *hermeracle*, *herm'harpocrate*, &c. VIII. 167. *b.*

HERMÉAS, philosophe éclectique. V. 281. *a*, *b.*

HERMENEUTIQUE, *art*, (*Philosop. Logiq.*) art de découvrir le vrai sens des auteurs qu'on lit. Regles de cet art. Les unes se rapportent aux connoissances que doit avoir celui qui lit, qui écoute, ou qui veut interpréter. Les autres se rapportent plus directement aux attentions qu'il doit avoir en lisant ou en écoutant. *Suppl.* III. 365. *b.* Pourquoi le livre des loix & les livres sacrés sont ceux qui ont essuyé le plus d'interprétations différentes. Regles à suivre pour découvrir le sens d'un endroit obscur dans un livre quelconque. *Ibid.* 366. *a.*

HERMEROS, (*Antiq.*) statue composée de Mercure & de Cupidon. Description d'un hermeros dont M. Spon a donné la figure. Hermérotes de Tauriscus. Le nom *d'hermeros* étoit souvent donné en surnom. VIII. 168. *a.*

HERMÈS, (*Antiq.*) statues antiques de Mercure. Les Grecs représenterent ce dieu par une figure cubique, seulement avec la tête. Les hermès avoient été inventés dans Athenes & s'y trouvoient plus nombreux qu'ailleurs. Hermès nommés *Hipparchiens.* Divers endroits où l'on plaçoit ces statues. Hermès composés de deux divinités. VIII. 168. *a.* On érigea aussi dans Athenes des hermès à la gloire des grands hommes. Celui de Miltiade. Les Athéniens ne prisoient pas moins les hermès des hommes illustres que ceux des dieux même. Lettre de Cicéron à Atticus sur les hermès d'Athenes. On voit encore à Rome des hermès quarrés qui soutiennent les têtes de plusieurs hommes illustres. Comment les femmes stériles ornoient les hermès de Priape. Les Romains emprunterent des Grecs l'usage des hermès qu'ils nommerent *termes*, & placerent sur les grands chemins. Comment ils étoient construits. *Ibid. b.* Les gens lourds comparés par Juvenal aux hermès informes. Pierres que les voyageurs assembloient au pied des hermès romains. De pareils poteaux se trouvoient dans toutes les provinces de l'empire. Inscription qui prouve que des particuliers s'obligeoient par des vœux à en ériger. Les

HERRE, appellée *serpigo*. XV. 113. *b.*

HERRENSTADT, (*Géogr.*) ville de la Silésie prussienne. Sa situation & ses révolutions. *Suppl.* III. 367. *b.*

HERRIEDEN, (*Géogr.*) ville de l'évêché d'Aichstedt, dans le cercle de Franconie. Origine & révolutions de cette ville. *Suppl.* III. 367. *b.*

HERSE, dans les églises, à l'entrée d'un fauxbourg. VIII. 185. *b.*

HERSE, (*Fortific.*) description & usages de cette machine. Herse sarrasine. VIII. 185. *b.* *Voyez* ce dernier mot.

HERSE *de gouvernail*, (*Marine*) VIII. 185. *b.*

HERSE, (*Opera*) moyen de porter la lumiere sur la partie de la décoration qui doit être sur-tout eclairée. VIII. 185. *b.*

HERSE, (*Megissier*) espece de chassis. VIII. 185. *b.*

HERSE. (*Agricult.*) Description de cet instrument: son usage. Différentes sortes de herses. VIII. 185. *b.*

Herses, représentées vol. I. des planch. Agriculture.

HERSE, (*Blason*) meuble de l'écu. *Suppl.* III. 367. *b.*

Herse sarrasine, meuble d'armoirie: ce qu'il représente. *Suppl.* III. 368. *a.*

HERSE, (*Pêche*) description & usage de cet engin. VIII. 186. *a.*

HERSER, (*Agricult.*) utilité de cette pratique dans le labourage. Choix du tems convenable pour herser les terres. VIII. 186. *a.*

HERSILIE, *voyez* HORTA.

HERSTAL, (*Géogr.*) château & village dans les Pays-Bas, au pays de Liege. Evénemens qui rendent ce lieu remarquable: différens maîtres qui ont possédé cette baronnie. *Suppl.* III. 368. *a.*

HERTE, (*Antiq.*) divinités de quelques anciens peuples de Germanie. Relation que nous donne Tacite de la maniere dont on en célébroit la fête. Il est vraisemblable que par cette divinité il faut entendre la terre. Amas de pierres circulaires dans le comté de Salisbury en Angleterre, que quelques-uns croient avoir été un temple de la déesse *Herte*. Observations sur cette espece de monument. VIII. 186. *b.*

HERTIUS, (*Jean-Nicolas*) professeur en droit, & historien. VII. 660. *b.*

HERVAGIUS, imprimeur. VIII. 627. *a.*

HERVAUT, (*Mathieu-Isoré d'*) archevêque de Tours. *Suppl.* IV. 469. *a.*

HERULES, (*Géog. anc.*) l'un des peuples barbares qui renverserent l'empire romain. Atrocité de ses mœurs. Observations historiques sur les Hérules. VIII. 187. *a.* Peuples d'Allemagne qui en sont descendus. *Ibid. b.*

Herules. Ravages qu'ils firent du tems de Gallien dans l'Asie mineure, la Grece & l'Illyrie. XI. 961. *b.* 962. *a.*

HESDIN *ou* HÉDIN, (*Géogr.*) ville à neuf lieues de S. Omer. Le vieil Hesdin rasé en 1552. Le nouvel Hesdin bâti deux ans après. Observations historiques sur ce lieu. Ouvrages de l'abbé Prévôt d'Exiles, dont il est la patrie. Fossiles & charbon minéral trouvés dans les environs. *Suppl.* III. 368. *a.*

HESMAN, calife. *Suppl.* II. 130. *a.*

HESHUSIUS, (*Tilemannus*) théologien. XVII. 598. *a*, *b.*

HESIODE. Sa patrie. *Suppl.* I. 631. *b.* Son ouvrage, intitulé: *opera & dies.* I. 169. *b.* Il est l'inventeur des épithalames. V. 818. *b.* Sa théogonie. VII. 907. *b.* 908. *a.* Ce qu'il dit des jours heureux & malheureux. VIII. 892. *a.*

HESITATION, (*Morale*) incertitude dans les mouvemens du corps, qui marque la même incertitude dans la pensée. Causes de l'hésitation. Il n'y a rien qui marque mieux en nous la coexistence de deux sensations que nos incertitudes. VIII. 187. *b.*

HESLINGIUS, *Azoth de.* I. 912. *b.*

HESPERIDES, (*Hist.* & *Myth.*) filles d'Hesperus, selon les uns; & d'Atlas, selon les autres. Divers sentimens des auteurs sur l'histoire des hespérides. VIII. 188. *a.* Ce qu'il y a d'incontestable sur les hespérides, c'est qu'elles étoient sœurs, qu'elles possédoient une sorte de bien, dont elles étoient redevables à leurs soins, & à la bonté du terroir qu'elles cultivoient; que leur demeure étoit bien gardée, & qu'enfin Hercule étant allé chez elles, il remporta dans la Grece de ces fruits ou de ces troupeaux qui leur étoient d'un bon revenu. Fables que les poëtes ont composées sur cette histoire. Description du magnifique jardin des hespérides, tirée d'Ovide. Art des enchantemens que Virgile attribue à la prêtresse du temple des hespérides. *Ibid. b.* Réflexions sur les différences qu'on remarque dans les embellissemens que les poëtes ont donnés à la fable des hespérides. Variations sur le nombre de ces sœurs, sur le pere & la mere dont elles descendent. Les couleurs dont quelques-uns peignent le dragon expirant, nous émeuvent & nous intéressent. Description de cette mort par Apollonius. Traces imaginaires que quelques auteurs, plus chrétiens que critiques, croient appercevoir dans ces fables, de certaines vérités que contiennent les livres sacrés. *Ibid.* 189. *a.*

HESPÉRIDES, *isles des*, (*Géogr. anc.*) isles de la mer Atlantique. Ce que Pline nous apprend sur ces isles. VIII. 189. *b.*

HESPERUS, (*Astronom.*) la planete vénus lorsqu'elle paroît le soir. Ouvrage de M. Bianchini sur cette planete. VIII. 189. *b.*

HESPERUS, (*Myth.*) l'étoile du soir. Les poëtes en ont fait un dieu. Paroles du poëte Milton, adressées au brillant hesperus. Histoire d'hesperus, qui donna à l'Italie le nom d'*Hespérie*. Pourquoi on le crut métamorphosé en étoile. Etymologie du mot latin *vesper*. VIII. 189. *b.* *Voyez* VESPER.

Hesperus. Comment les anciens le représentoient. VIII. 891. *b.*

HESSE, *la*, (*Géogr.*) pays d'Allemagne. Division de la maison souveraine de ce pays. Description de la Hesse. Ouvrages à consulter. VIII. 189. *b.*

Hesse, *la.* Moyens qu'employa, en 1761, M. le maréchal de Broglie, pour conserver ce pays conquis. *Suppl.* II. 161. *b.*

HESYCHASTES, (*Hist. eccl.*) moines grecs contemplatifs. Erreur de spéculation qui les fit condamner en 1240. Origine de leur nom. VIII. 190. *a.*

HESICHIUS, grammairien grec. IX. 562. *a.*

HÉTÉROCLITE. (*Gramm.*) Noms & adjectifs appellés *hétéroclites*. Ce qu'on entend par hétéroclite & par anomal. Etym. du mot. VIII. 190. *a.* *Voyez* IRREGULIER.

HÉTÉRODROME. (*Méchan.*) Levier hétérodrome. Etym. du mot. Levier homodrome. VIII. 190. *a.*

HÉTÉROGENE. Etymologie de ce mot. Noms hétérogenes en grec, en françois, en italien. VIII. 190. *b.*

HÉTÉROGENE. (*Physiq.*) Définition. VIII. 190. *b.*

Hétérogenes, *genre*. VII. 592. *b.* Noms hétérogenes. *Ibid.*

Hétérogene, en terme de méchanique. Lumiere hétérogene. Nombres hétérogenes. Quantités hétérogenes. Quantités sourdes hétérogenes. VIII. 190. *b.*

HÉTÉROGENE, (*Médec.*) qualité des humeurs du corps humain. Ouvrages à consulter. VIII. 190. *b.*

HÉTÉROSCIENS. (*Géogr.*) Définition des hétérosciens, selon les géographes grecs. Explication qu'en donne Ozanam. VIII. 191. *a.*

Hétérosciens, *voyez* sur cette dénomination, XI. 465. *a.*

HETMAN, chef des Cosaques, *voyez* ce dernier mot.

HÊTRE. (*Botan.*) Caracteres de ce genre de plante. VIII. 191. *a.*

HÊTRE. (*Botan.*) Description de cet arbre. VIII. 191. *a.* Le hêtre, par sa structure & son utilité, tient un des premiers rangs parmi les arbres forestiers. Lieux & terres qui lui plaisent. Maniere de recueillir la faine qui est la semence du hêtre. Du tems auquel on doit la semer. Comment on la conserve en hiver. Directions sur la maniere de la semer. *Ibid. b.* Conduite à observer à l'égard des jeunes plants. Usage auquel on pourroit destiner le hêtre dans les jardins. Son ombre nuisible aux plantes. Usage des feuilles. Utilités qu'on peut tirer de son bois. Conseils d'un auteur anglois, nommé *Ellis*, sur la maniere la plus avantageuse de tirer parti du bois de hêtre. *Ibid.* 192. *a.* Usage de la faine. Deux variétés de l'espece de hêtre que nous connoissons. *Ibid. b.*

HÊTRE, (*Botan. Jardin.*) noms de cette plante en différentes langues. *Suppl.* III. 368. *a.* Son caractere générique. Especes & variétés. Description, culture, qualités & usages de cet arbre. *Ibid. b.*

Hêtre. Qualité des terreins où il peut être semé. II. 300. *a.*

HETRURIE *ou* ETRURIE. (*Géogr. anc.*) Diverses dominations sous lesquelles ce pays a passé, & en conséquence desquelles il a reçu différens noms. Etat de l'Hétrurie avant la grande puissance des Romains. Le nombre de ses villes augmenté sous les Césars. Divers pays que comprenoit l'ancienne Hétrurie, après que les Gaulois furent établis en Italie. *Ibid. b.* Ce seroit se tromper grossiérement que de traduire toujours l'Hétrurie par la Toscane. Ce furent les Hétrusques qui instruisirent les premiers Romains. Des inscriptions qui nous restent de l'ancienne Hétrurie. Pourquoi les Hétrusques ne donnoient aux étrangers aucune connoissance de leur langue & de ses caracteres particuliers. *Ibid.* 193. *a.*

Hétrurie, divisée en douze peuples. IX. 715. *a.* XVI. 441. *b.* Conquêtes de Rasenès dans ce pays. XIII. 813. *b.* 814. *a.* Prêtres d'Hétrurie. XVI. 306. *b.* La science des aruspices cultivée chez les Hétrusques. I. 746. *a.*

HÉTRUSQUES. Médailles hétrusques. X. 255. *b.* Académie hétrusque établie à Cortone. *Ibid.* & VI. 85. *b.* 86. *a.* Philosophie des Hétrusques. XIV. 338. *b.* Les Hétrusques appellés *Tyrrhenes*. Erreur sur leur origine. XVI. 787. *a.* Etat des beaux-arts chez cette nation. *Suppl.* I. 593. *b.* Caracteres hétrusques, vol. II des planch. Caractere, pl. 8.

HEU, (*Marine*) sorte de bâtiment. Sa description; ses proportions les plus ordinaires. VIII. 193. *a.*

HEVELIUS, astronome. I. 790. *b.* Observations sur ses cartes célestes. *Suppl.* II. 253. *a*, *b.* Ses tables astronomiques. *Suppl.* IV. 895. *b.* 913. *a.* 916. *b.*

HEUERMAN, (*J. George*) anatomiste, *Suppl.* I. 412. *b.* & physiologiste. *Suppl.* IV. 361. *a.*

HEURE, (*Aftron. & Hift.*) étymologie du mot. VIII. 193. *a.* Quinze degrés de l'équateur répondent à une heure. Heures fimples & heures compofées. Les plus anciens peuples divifoient le jour en douze heures : les aftronomes de Cathay confervent encore cette divifion. Noms particuliers qu'ils donnent à chaque heure du jour : comment les Romains régloient leurs heures avant la premiere guerre punique. On divife quelquefois les heures en égales & inégales : heures équinoxiales, heures aftronomiques, heures babyloniennes, européennes, judaïques, planétaires ou antiques. *Ibid. b.* Heures italiques. Ce qu'on entend par heures inégales : ouvrage à confulter. Moyen de trouver l'heure fur mer. *Ibid.* 194. *a.*

HEURES. (*Aftron.*) Les aftronomes diftinguent trois fortes d'heures aftronomiques ; favoir, heures folaires moyennes, heures folaires vraies, heures du premier mobile. L'explication de ces trois manieres de compter le tems, fait l'objet de cet article ; fur quoi l'on peut voir auffi les articles *Tems vrai*, *Tems moyen.* Avantage que trouvent quelques aftronomes à régler leurs pendules fur les heures du premier mobile. Trois genres de moyens que les aftronomes emploient pour calculer l'heure. Des moyens de trouver l'heure en mer. *Suppl.* III. 369. *b.*

Heures. Origine de la divifion du jour en vingt-quatre heures. *Suppl.* IV. 765. *b.* Divifion des vingt-quatre heures en huit gardes chez les Romains. VII. 482. *b.* Les Romains ont été 450 ans fans connoître les heures. XVII. 255. *a.* Comment ils parvinrent à les connoître : diftribution de leurs occupations dans les différentes heures du jour. 255. *a*, *b.* Origine de l'ufage de certains lieux, d'avertir de l'heure pendant la nuit. VIII. 299. *b.* Moyen qu'Alfred, roi d'Angleterre, avoit inventé pour diftinguer les heures de la journée. XVII. 588. *b.* Heures du premier mobile. *Suppl.* III. 940. *a.* Méthode pour trouver l'heure par le moyen des étoiles, *Suppl.* II. 895. *a.* par les hauteurs du foleil ou des étoiles. *Suppl.* III. 312. *a.* 313. *b.* *Voyez* HAUTEUR & CADRAN.

HEURE. (*Gnomon.*) Defcription & ufage d'un inftrument qui montre les heures du jour & l'élévation du foleil audeffus de l'horizon, pour telle latitude que ce foit. *Suppl.* III. 369. *a.* *Voyez* planch. de Gnomonique, *Suppl.* pl. 7.

HEURE, (*Géogr.*) moyen de trouver la différence d'heure entre deux différens lieux de la terre, par l'ufage du globe. IX. 303. *b.*

HEURE, (*Médec.*) heures médicinales. X. 297. *a.*

HEURES, (*Théolog.*) certaines prieres que l'on fait dans l'églife en des tems réglés. Petites heures : differtation du P. Mabillon fur ces heures. Premiere conftitution qui fe trouve touchant l'obligation des heures. Prieres des quarante heures. VIII. 194. *a.*

Heures. Eccléfiaftique de l'églife grecque qui veilloit à ce que les heures fuffent chantées réguliérement. V. 772. *b.* Heures de la priere, XIII. 362. *a*, *b.* heures de l'office, XI. 413. *a*, *b.* heures canoniales, dites *fexte*, XV. 138. *b.* & *tierce.* XVI. 319. *a*, *b.*

HEURES, (*Mythol.*) fens moral qu'on peut tirer des noms donnés aux heures. VIII. 194. *a.* Comment Homere décrit les fonctions des heures : leur nombre, felon la mythologie grecque. Culte que les Athéniens leur rendoient. Comment les modernes les repréfentent. Premiere fignification du mot ὧραι. *Ibid. b.*

Heures : facrifices en leur honneur. VIII. 297. *a*, *b.*

HEUREUX, *heureufement*, (*Gram. Moral.*) origine de ce mot. Diftinction que les anciens mettoient entre les heures. Différence entre le bonheur & le plaifir. VIII. 194. *b.* Réflexions fur l'ancien adage, *on ne doit appeller perfonne heureux avant fa mort.* Obfervations fur ces queftions, s'il y a une condition plus heureufe qu'une autre ; fi l'homme en général eft plus heureux que la femme ; fi de deux hommes l'un eft plus heureux que l'autre. D'où dépend la différence de bonheur entre deux hommes également fains, également riches & d'une condition égale. D'où dépend la difpofition de notre ame qui nous rend heureux. *Ibid.* 195. *a.* Les penfées heureufes, les traits heureux, ne font point en notre pouvoir. Il en eft de même des imaginations heureufes, de l'heureux génie. Pourquoi l'on ne dit jamais en faits d'arts, *malheureux génie*, comme on dit *heureux génie.* Le génie n'eft pas toujours également heureux. En quel fens on dit invention heureufe ou malheureufe. Obfervation fur la demande que faifoit le cardinal Mazarin d'un général heureux. Ce qu'on entend par un heureux fcélérat. Inutilité du livre de Séneque fur la *vie heureufe.* Heureufes applications du mot *heureufement.* *Ibid. b.*

Heureux. Différence entre heureux & bienheureux. II. 245. *a.* Portrait de l'homme heureux, par la Fontaine. IV. 886. *b.* A qui le titre d'heureux fut donné par les anciens. VI. 466. *b.* 467. *a.* Jours heureux. VIII. 891. *b.* Perfonne ne doit être appellé heureux avant fa mort. XVII. 795. *b.* Sur la fuite des évènemens qui rendent heureux ou malheureux, *voyez* FATALITÉ.

HEURNIUS, (*Jean & Otto*) médecins. XVII. 562. *b.*

HEURTOIR : ufages de ce mot en ferrurerie, en hydraulique, en artillerie, & en fonderie de caracteres. VIII. 196. *a.*

Heurtoir de porte. XVII. 826. *b.*

HEUSDEN, (*Géogr.*) ville de la Hollande, patrie de Gysbert & Paul Voët, pere & fils. Querelles du premier avec Defmarets, Cocceïus & Defcartes. VIII. 196. *a.* Obfervations fur Paul Voët & Jean fon fils, & fur leurs ouvrages. *Ibid. b.*

HEWSON, (*Guillaume*) anatomifte, *Suppl.* I. 414. *b*, & phyfiologifte. *Suppl.* IV. 364. *b.*

HEXAEDRE, (*Géom.*) étymologie de ce mot. Le quarré du côté d'un hexaëdre eft le tiers du quarré du diametre de la fphere qui lui eft circonfcrite. VIII. 196. *b.*

HEXAGONE, (*Géom.*) étymologie de ce mot. Hexagone régulier : comment on le décrit fur une ligne donnée. Hexagone en terme de fortification. VIII. 196. *b.*

Hexagone : maniere de le divifer en raifon donnée. VII. 606. *b.*

HEXAMETRE, (*Litt.*) nature de ce vers. VIII. 196. *b.* Les hexametres fe divifent en héroïques & en fatyriques. Poëmes compofés de vers hexametres. On a effayé de faire des vers hexametres en françois & en anglois, mais on n'a pu y réuffir. Exemple. *Ibid.* 197. *a.*

Hexametres dactyliques, IV. 610. *b.* & fpondaïques. XV. 480. *b.* De la céfure des hexametres. *Suppl.* II. 301. *a.* Principe de la beauté de ces vers. *Suppl.* IV. 984. *b.*

HEXAMILLON, (*Hift. mod.*) muraille que l'empereur Emanuel fit bâtir fur l'ifthme de Corinthe, pour mettre le Poloponnefe à couvert des incurfions des barbares. Origine du nom qui lui fut donné. Démolition de cette muraille. Son rétabliffement par les Vénitiens. Son entiere démolition par les Turcs. VIII. 197. *a.*

HEXAPHORES, (*Litt.*) 1°. efpece de litiere dont fe fervoient les Grecs & les Romains. Elle étoit à fix porteurs. Autres litieres ou chaifes à quatre & à deux porteurs. 2°. Lit funebre qui fervoit à porter au bûcher les morts d'un rang diftingué. Defcription de ces hexaphores, d'après d'anciens bas-reliefs. Ouvrages à confulter. *Suppl.* III. 370. *a.*

HEXAPLES, (*Hift. eccl.*) bible en fix colonnes, qui contient le texte & fix verfions différentes. Etymologie du mot. Hiftoire de la compofition de cet ouvrage, par Origene. VIII. 197. *a.* Fragmens qui nous en font reftés. Cet ouvrage abrégé par Origene lui-même. Aftérifques & obélifques qu'il y ajouta pour indiquer aux chrétiens les objections des Juifs tirées de l'écriture. *Ibid. b.*

Hexaples. Obfervations fur cet ouvrage d'Origene. XI. 298. *b.* 646. *a*, *b.* 647. *a*, *b.*

HEYDE, (*Antoine de*) anatomifte. *Suppl.* I. 401. *b.* Ouvrage de ce médecin fur la faignée. XIV. 504. *b.*

HHATIB, (*Hift. mod.*) officier des mofquées. Fonction de cet officier. VIII. 198. *a.*

H I

HIAOY, (*Géogr.*) ville de la Chine. Obfervations fur la montagne de Caftang qui eft auprès de cette ville. VIII. 198. *a.*

HIATUS, (*Gramm.*) différence entre *hiatus* & *bâillement.* Réflexions de M. Hardouin fur les regles bizarres que les Latins & les François fe font faites fur les *hiatus* dans la verfification. VIII. 198. *a.* Remarques de l'auteur de cet article, ajoutées à ces réflexions ; 1°. il eft certain que la loi générale qui condamne l'*hiatus* comme vicieux entre deux mots, a un autre fondement que la prévention ; 2°. fi les Latins & les François ont pratiqué rigoureufement l'élifion d'une voyelle finale devant une voyelle initiale, quoiqu'ils n'aient pas agi de même à l'égard de deux voyelles confécutives au milieu d'un mot, c'eft qu'ils ont fuivi l'impreffion de la nature. *Ibid. b.* Réponfe à une objection tirée de l'ufage des Grecs, dans les vers defquels on remarque que le nombre des voyelles non élidées eft peut-être plus grand que celui des voyelles élidées ; 3°. fi les Latins n'élidoient pas au milieu d'un mot, il faut obferver du moins qu'ils fupprimoient une partie de la voyelle en la faifant breve. Ce principe eft univerfel, & influe fur la prononciation dans toutes les langues. *Ibid.* 199. *a.* 4°. C'eft encore à l'intention d'éviter ou de diminuer le vice de l'*hiatus*, qu'il faut rapporter l'origine des diphthongues. Pourquoi toute diphthongue eft longue en quelque langue que ce foit. 5°. Bons effets que produit quelquefois l'*hiatus* entre deux mots qui fe fuivent. *Ibid. b.* 6°. Obfervation fur les contradictions apparentes du fyftême de prononciation dont il s'agit ici. *Ibid.* 200. *a.*

HIATUS, (*Litt. Poéf.*) il eft quelquefois dur & quelquefois doux à l'oreille. Différens fentimens des anciens fur fon ufage. *Suppl.* III. 370. *a.* Quels font les cas dans notre langue

Athéniens. Rang distingué qu'il occupoit. Ses fonctions. Ses officiers en sous ordre. Observations sur Eumolpe, premier hiérophante. VIII. 207. *a.* Durée de ce sacerdoce. L'hiérophante étoit obligé à vivre dans le célibat. Composition du mot *hiérophante. Ibid. b.*

Hiérophantes, prêtres égyptiens : ils exercerent l'alchymie. III. 425. *b.* Réflexions sur ces prêtres. V. 434. *b.* 435. *a.* 436. *a*, *b.* 437. *a*, *b.*

HIGHLANDERS, (*Géogr.*) montagnards d'Ecosse. Observations sur ces hommes. VIII. 207. *b.*

HIGMORE, (*Antre d'*) ouvrage de l'anatomiste Higmore. Ce qu'on entend par *l'antre* qui porte son nom. VIII. 207. *b.*

HIGMORE, (*Nathanael*) anatomiste, *Suppl.* I. 397. *a.* & physiologiste. *Suppl.* IV. 350. *b.* Corps d'Highmore. *Suppl.* II. 611. *b. Suppl.* IV. 936. *a.*

HIGUERO, (*Botan.*) arbre d'Amérique. Qualités & usages de son bois & de son fruit. VIII. 207. *b.*

HILAIRE, (*Saint*) évêque de Poitiers. *Suppl.* IV. 467. *a.* Examen de ses ouvrages. XII. 342. *a*, *b.*

HILARION, (*Saint*) habit qu'il portoit. VIII. 16. *b.*

HILARIES, (*Antiq.*) fête qu'on célébroit à Rome en l'honneur de la mere des dieux. Détails sur la maniere dont on la célébroit. VIII. 207. *b.* Toute cette fête se rapportoit proprement à la terre. Comment les Romains passoient la veille de leurs hilaries. Auteurs à consulter. *Ibid.* 208. *a.*

HILARODIE, (*Litt.*) espece de drame qui tenoit de la comédie & de la tragédie. Caractere de la tragédie ancienne. En quoi l'hilarodie en différoit. On croit que les fables rhinthoniques ressembloient, à beaucoup d'égards, aux hilarodies. Piece intitulée Amphitrion, du poëte Rhinton. Il paroit que les parodies dramatiques avoient aussi beaucoup d'affinité avec les hilarodies. VIII. 208. *a. Voyez* PARODIE & PHLIACOGRAPHIE.

HILARO-TRAGÉDIE, (*Litt.*) piece dramatique mêlée de tragique & de comique. Divers sentimens sur ce genre de piece. VIII. 208. *a.* Qui en fut l'auteur selon Suidas. VIII. 208. *b.*

HILDANUS, (*Guill. Fabric.*) III. 353. *a.*

HILDBOURGHAUSEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans le cercle de la haute Saxe, lieu de la résidence des ducs de Saxe, de la maison de Gotha. Fondations, établissemens, tribunaux dans cette ville. *Suppl.* III. 372. *a.*

HILDBOURGHAUSEN, *principauté de* (*Géogr.*) nom de six bailliages situés dans la Thuringe. Seigneur de ce pays. Ce pays ne forme pas une principauté proprement dite. Revenus qu'il en retire. *Suppl.* III. 372. *a.*

HILDESHEIM, (*Géogr.*) ville de la basse Saxe. Religions établies dans cette ville. Privileges dont elle jouit. Sa dépendance de l'évêque. Premier évêque d'Hildesheim. De la célebre colonne d'Irminsul placée dans l'église de cette ville. Ouvrage à consulter sur les fossiles d'Hildesheim. Deux jurisconsultes nés dans cette ville. VIII. 208. *b.*

HILDESHEIM, *évêché de* (*Géogr.*) état d'Allemagne situé dans le cercle de basse Saxe. Ses bornes & son étendue. Ses principales rivieres. Qualité & productions du pays. Ses villes, villages & terres seigneuriales. Assemblées qui s'y tiennent sous le nom d'états. De la religion du pays. Rang de cet évêché à la diete, & dans les assemblées du cercle de basse Saxe. Sa taxe pour les mois romains, & pour la chambre impériale. Troupes & principaux officiers du prince. *Suppl.* III. 327. *b.*

Hildesheim, évêque de cette ville. IV. 68. *b.* Colonne remarquable dans son église : la mémoire de la destruction du dieu Irminsul célébrée tous les ans à Hildesheim. VIII. 905. *b.*

HILOIRES, ILOIRES, AILURES, (*Marine*) dimensions de ces pieces de la construction du vaisseau. VIII. 208. *b.*

HIMANTOPUS, (*Ornithol.*) description de cet oiseau aquatique. VIII. 209. *a.*

HIMEE, (*Littér.*) chanson des puiseurs d'eau chez les Grecs. Aristophane en parle comme d'une chanson qui n'étoit que dans la bouche des personnes les plus viles. Nom de la chanson des meûniers. VIII. 209. *a.*

HIMERA, (*Géogr. anc.*) ancienne ville de Sicile. Elle fut saccagée par les Carthaginois. Bains fameux auprès d'Himere. Le poete Stésychore étoit d'Himere. Observations sur ce poete & sur ses ouvrages. VIII. 209. *a.* Fable dont il fut l'inventeur, & que quelques autres poëtes ont mise en vers. Himere passoit pour avoir vu naitre la comédie. Restes de cette ville. Son nom moderne est *Termini. Ibid. b.* Voyez ce mot.

HIMERA, (*Géogr. anc.*) deux rivieres de ce nom en Sicile. Comment on les nomme aujourd'hui. VIII. 209. *b.*

Himera. Cette ville délivrée, par Gelon, des Carthaginois qui l'assiégeoient sous la conduite d'Amilcar. *Suppl.* I. 363. *a.*

HIMORE, espece d'insecte représenté vol. VI. des planch. Regne animal, pl. 77.

HINDELOPEN, ou *Hinlopen*. (*Géogr.*) ville maritime de la Frise, dans les Provinces-Unies. Observations sur les habitans. *Suppl.* III. 372. *b.*

HINGISCH, (*Bot. exot.*) nom persan de la plante d'où découle l'*assa fœtida.* Caracteres de cette plante selon Kempfer. VIII. 209. *b.*

HING-PU, (*Hist. mod.*) tribunal de la Chine. Objets de ce tribunal. Ses tribunaux subalternes. Nul Chinois ne peut être mis à mort, si sa sentence n'a été signée par l'empereur. VIII. 210. *a.*

HING-WANG, (*Minéral.*) espece de réalgar ou d'arsenic rouge, ainsi nommé dans les Indes orientales. Lieux où il se trouve. Comment on le prépare. Ses usages. VIII. 210. *a.*

HINKINA, (*Bot.*) plante de Ceylan. *Suppl.* II. 447. *b.*

HIPHIALTES, ou *Epialtes.* (*Mythol.*) Sorte de divinités rustiques. Etymologie de leur nom. Les Romains les appelloient *incubes.* Passage de Raoul de Presles sur ces divinités. VIII. 210. *a.*

HIPPARQUE, (*Art milit.*) officier de cavalerie chez les Athéniens. Observations sur cette cavalerie & sur les hipparques. Composition du mot *hipparque.* Quels étoient ceux que les Athéniens nommoient ἄρχοι. VIII. 210 *a.*

HIPPARQUE, astronome & matéhmaticien. I. 787. *a.* XI. 132. *a.* XIV. 256. *a.*

HIPPIAS, historien. XIV. 246. *a. Hippias*, tyran d'Athenes. *Voyez* HYPPIAS.

HIPPIATRIQUE, étendue & difficulté de cet art. Traité qui en a été publié. VIII. 210. *b.*

HIPPIATRIQUE, (*Art vétérinaire*) médecine du cheval. Etymologie du mot. *Suppl.* III. 372. *b.* Ancienneté de l'usage des chevaux, de l'équitation, & de l'art de l'hippiatrique. Les Grecs & les Romains se sont occupés de cet art, au rapport de Végèce, qui se plaint que déjà il étoit négligé depuis long-tems. Autres auteurs anciens qui ont parlé de l'hippiatrique, ou qui ont écrit sur ce sujet. Soin qu'on prit dans le dixieme siecle d'extraire les ouvrages grecs qui en traitoient. *Ibid.* 373. *a.* Elle est ensuite déchue de son éclat avec les autres arts & sciences. On ne voit pas que jusqu'au quinzieme siecle on s'en soit beaucoup occupé. Espece de gens auxquels cet art fut alors abandonné. Traduction faite dans le seizieme siecle des ouvrages des anciens sur l'hippiatrique, qui avoient été conservés. Autres ouvrages qui furent composés sur ce sujet dans le même tems, mais qui cependant ne tirerent pas l'art de l'avilissement où il est demeuré, jusqu'à ce que le siecle de la philosophie ayant fait secouer divers préjugés, l'hippiatrique a acquis l'estime que son utilité mérite. *Ibid. b.* Eloge du cheval. Ses qualités estimables. Son utilité. Singulieres marques d'affection pour leurs maîtres que les chevaux ont données. *Ibid.* 374. *a.* Exemples qui font connoitre le courage de cet animal, son jugement & son intelligence. *Ibid. b.* Darius obtint le royaume de Perse par la vertu de son écuyer & de son cheval. Jules-César avoit un cheval qui lui fut un présage qu'il posséderoit l'empire du monde. Autrefois il étoit enjoint parmi les Grecs à tous les riches, pour l'utilité de la république, d'entretenir des chevaux. C'étoit une chose fort honorable d'aller à cheval. Toutes les belles qualités de cet animal doivent le rendre digne de tous nos soins. *Ibid.* 375. *a.* Prix considérable de quelques chevaux de l'antiquité. Exemples de quelques princes qui ont aimé leurs chevaux à l'excès. Les anciens considérant cette association de l'homme avec le cheval, ont feint que l'un & l'autre ne composoient qu'un seul individu, qu'ils ont nommé hippocentaure ; & cette fiction a même passé pour une réalité aux yeux des peuples qui virent des cavaliers pour la premiere fois. *Ibid. b.* Des maladies du cheval. Relation entre l'art de guérir les maladies de l'homme & l'hippiatrique. *Ibid.* 376. *a.* Les païens ont cru relever la majesté de leurs dieux, lorsqu'ils les ont dépeints montés sur des chevaux, ou sur des chars traînés par ces animaux. Anciennement les deux médecines des hommes & des brutes étoient exercées par une même personne. *Ibid. b.* Ouvrages des anciens sur l'hippiatrique. Jugement de Vegece sur quelques-uns de ces ouvrages. *Ibid.* 377. *a.* Abrégé que cet auteur avoit recueilli des auteurs latins qui avoient travaillé sur le même sujet.

Premiere partie. Hippotomie ou *anatomie du cheval.* Utilité de l'art de disséquer cet animal. L'auteur ne fait point mention dans cet article des choses qui sont communes à l'anatomie humaine, & à l'anatomie du cheval.

Ostéologie ou *hippostéologie.* Explication abrégée des os du cheval, ou vue générale d'ostéologie. *Ibid. b.* Des os en particulier. Des os de la tête. Du crâne. *Ibid.* 378. *a.* Des frontaux. Des pariétaux. Des temporaux. *Ibid. b.* De l'occipital. De l'os sphénoïde ou basilaire. Des os ethmoïdes. *Ibid.* 379. *a.* Des os du nez. Des os du grand angle, ou os angulaires. Des os de la pomette. Des os maxillaires inférieurs ou antérieurs. *Ibid. b.* Des os palatins. Des os ptérygoïdiens. Des cornets inférieurs du nez. Du vomer. De la mâchoire inférieure ou antérieure. Des dents en général. *Ibid.* 380. *a.* Des dents en particulier. Des dents molaires. De la connoissance de l'âge du cheval par l'inspection des dents depuis sa naissance jusqu'à vingt-sept ans. *Ibid. b.* De la hyoïde. De l'épine & des vertebres. *Ibid.* 381. *a.* De l'os sacrum. Du thorax ou de la

poitrine. Les côtes. Le sternum. Cartilage xiphoïde. Du bassin. Os innominés: pieces dont ils sont composés, l'iléon, l'ischion & le pubis. *Ibid. b.* Des extrémités: l'épaule, le bras, l'avant-bras, le genou, le canon, *Ibid.* 382. *a.* le boulet, le paturon, la couronne & le pié. Des extrémités postérieures: la cuisse, le grasset ou la rotule, la jambe composée du tibia & du peronnée, *Ibid. b.* le jarret composé de six os, savoir l'os du jarret proprement dit, l'os de la poulie, le grand & le petit scaphoïde, l'os difforme & l'entr'osseux: le canon, le boulet, le paturon, la couronne & le pié. *Ibid.* 383. *a.*

De l'ostéologie fraiche. De la chondrologie ou *des cartilages.* Des cartilages de la tête ou superpharingiens de la machoire supérieure. Ceux de l'oreille. Ceux du nez. *Ibid. b.* L'onglée. Cartilage de l'œil qui forme une poulie qu'on appelle trochlée. Des cartilages du tronc: ceux du larynx, de la trachée artere, des côtes, celui qui tient les six pieces osseuses du sternum unies ensemble. Des cartilages des extrémités. *Ibid.* 384. *a.*

De la syndesmologie, ou *traité des ligamens.* Des ligamens de la tête. Des ligamens du tronc, savoir des vertebres, des côtes, du bassin, des os pubis. Des ligamens des extrémités antérieures, savoir de l'épaule, *ibid. b.* de l'humerus, du genou, de l'os du canon, de l'os coronaire, de l'os de la noix. Des ligamens des extrémités postérieures: ceux qui unissent le fémur au bassin, le fémur au tibia, ceux du jarret, des os scaphoïdes. *Ibid.* 385. *a.* Des os péronnes, du boulet, du paturon, de la couronne & du pié.

Myologie ou *traité des muscles.* Des muscles peaussiers. Des muscles du bas-ventre: grand oblique, ou oblique descendant, petit oblique ou ascendant, muscle droit, transverse, psoas des lombes. *Ibid. b.* Des muscles de la face: savoir, du nez, des levres, des paupieres, des yeux & des oreilles. *Ibid.* 386. *a.* Des muscles de la machoire inférieure. Des muscles de l'os hyoïde. Des muscles de la langue. Des muscles du pharynx & du voile du palais. *Ibid. b.* Du larynx & de ses muscles. Des muscles de la tête. *Ibid.* 387. *a.* Des muscles du col. Des muscles du dos & des lombes. Des muscles de la respiration. *Ibid. b.* Des muscles de la queue. Des muscles de la verge. Des muscles des testicules. Des muscles de l'anus. *Ibid.* 388. *a.* Des muscles du vagin. Des muscles des extrémités anterieures: savoir de l'épaule, du bras, *ibid. b.* de l'avant-bras, du genou, du canon, du paturon, *ibid.* 389. *a.* du fanon, de l'os coronaire & de l'os du pié. Des muscles des extrémites postérieures, savoir de la cuisse ou du femur, *ibid. b.* de la jambe, du jarret, du canon, du paturon, *ibid.* 390. *a.* du fanon, de l'os coronaire & du pié.

De l'angeiologie, ou *traité des vaisseaux.* De l'artere aorte & de sa division. Division du principal tronc de l'aorte ascendante en particulier. *Ibid. b.* Division de l'aorte descendante ou postérieure. *Ibid.* 391. *a.* Des veines. De la veine cave. Veines axillaires. Veine brachiale. Veines paturonnieres.— Veines pulmonaires & veine-porte, *voyez* ci-après la description du poumon & du foie en particulier. *Ibid. b.*

De la névrologie. De l'origine des nerfs & de leur division. *Ibid.* 392. *a.* Du nerf intercostal & de ses divisions. Des nerfs de la moelle de l'épine & de leurs divisions.

De la splanchnologie ou traité des visceres. Division du cheval en trois cavités ou ventres, savoir la tête ou ventre supérieur, la poitrine ou ventre antérieur, le bas-ventre ou ventre postérieur. Visceres contenus dans chacune de ces cavités. *Ibid. b.* Observations particulieres sur l'estomac. Vers qui s'y engendrent. Des intestins & des vers qu'on y trouve. *Ibid.* 393. *a.* Pierres qui se forment dans l'appendice du cœcum. Deux especes de pierres formées dans les intestins. Observation sur les lavemens qu'on administre au cheval. De l'épiploon. Du foie: vers qui s'engendrent dans le conduit cholidoque. *Ibid. b.* Autres vers qui se trouvent dans le canal pancreatique. Ceux qu'on voit répandus dans la capacité du bas ventre, & errans sur les visceres. Pierres dans les reins & dans la vessie.

De l'adénologie, ou *Traité des glandes.* Enumération des glandes contenues dans les differentes parties du cheval. *Ibid.* 394. *a.*

De plusieurs points d'hippotomie. De la digestion. Description de l'oreille. Comment le tympan perd son ressort, & l'animal devient sourd. De l'œil & de quelques maladies de cet organe. Description du nez. *Ibid. b.* De l'opération du trépan lorsqu'il y a collection de pus dans quelqu'une de ses cavités. Observations sur la maladie du cheval appellée la morve. Description de la bouche. Des barres. *Ibid.* 395. *a.* Mauvaise méthode employée par quelques praticiens pour guérir du dégoût certains chevaux qui ont le palais élevé en dos d'âne. De la peau & des poils du cheval. Espece de corne appellée chataigne.

Seconde partie. De l'hygienne, & 1°. *De la conformation du cheval.* Considéré extérieurement, cet animal se divise en trois parties, savoir en avant-main, en corps & en arriere-main. Enumération des parties contenues dans chacune de ces divisions. *Ibid. b.* On ne peut donner une regle sûre pour statuer si un cheval est construit parfaitement, tant pour l'apparence que pour la bonté. Différence qu'il doit y avoir entre un cheval de selle & un cheval de carrosse. L'animal considéré en action sous deux points de vue différens, 1°. dans la totalité & généralité de ses mouvemens, 2°. relativement aux mouvemens des jambes, l'animal étant vu de profil. Des allures des chevaux, savoir le pas, le trot & le galop. De la conformation la plus propre à chacune. *Ibid.* 396. *a.* Des allures non-naturelles, savoir l'amble, l'entre-pas, & l'aubin, & des dispositions du cheval à les exécuter. Autres allures que les écuyers appellent artificielles. Des mouvemens des chevaux vus de profil. *Ibid. b.* Après avoir considéré le cheval dans son ensemble, l'auteur examine séparément chacune de ses parties, & les défauts & qualités qu'on y observe: savoir la tête, la nuque, le toupet, les oreilles, le front, *ibid.* 397. *a.* les salieres, les paupieres. Maniere la plus sûre d'examiner la vue d'un cheval. Suite de l'examen des qualités bonnes & mauvaises des parties de l'animal, savoir l'onglet, le nez, les nazeaux, la bouche, *ibid. b.* les joues & la ganache, les avives, l'encolure, le poitrail, le garot, l'épaule, le bras, l'avant-bras, *ibid.* 398. *a.* le genou, les nerfs ou tendons, le boulet, le paturon, les sabots, la sole. Qualités & défauts qu'on remarque dans le dos, les reins, les côtes, *ibid. b.* le ventre, les parties de la génération, savoir le fourreau, les bourses & les testicules, les mamelles, la croupe, la queue, les hanches, *ibid.* 399. *a.* les fesses, la cuisse, l'aine, le grasset, la jambe, le jarret, *ibid. b.* le canon, le paturon, la couronne & le sabot de derriere. Observations sur les poils de l'animal, distingués en réguliers & irréguliers. Parties qui blanchissent les premieres quand l'animal vieillit.

2°. *De la nourriture du cheval.* Des différentes qualités du foin & du choix qu'il en faut faire. *Ibid.* 400. *a.* Différentes plantes & grains employés à la nourriture du cheval. Différentes qualités des eaux, choix des plus salutaires.

3°. *Du soin que l'on doit avoir des chevaux.* Construction & soin des écuries. Du pansement des chevaux.

4°. *Des exercices du cheval.* Observations sur le travail des chevaux destinés à tirer, des chevaux de bât, & de ceux de selle. *Ibid. b.*

Troisieme partie. Hippopathologie, ou *Description des maladies du cheval.* Comme celles qui lui sont communes avec l'homme, exigent à-peu-près le même traitement que pour l'homme, elles ne sont point l'objet de cet article, dans lequel il ne s'agit que des maladies particulieres au cheval. De l'inflammation. Diagnostic de l'inflammation des parties internes. *Ibid.* 401. *a.* Méthode curative. Du phlegmon. Ses symptômes. Son prognostic. Maniere de le guérir. Les causes, symptômes, diagnostic, prognostic & cure de la suppuration, sont les mêmes dans le cheval & dans l'homme. Il en est de même des ulceres, de la gangrene, de l'érésipele, de l'œdeme & du skirre. Parties du cheval les plus exposées à devenir skirreuses. Causes de cette maladie dans l'animal. Les maladies des os en général doivent encore être traitées dans le cheval comme dans le corps humain.

Des maladies externes. On trouvera dans cet article, sur chaque maladie, ses symptômes, son diagnostic, son prognostic, ses causes, & son traitement. Ces maladies sont la taupe, espece de tumeur; *ibid. b.* les maladies des yeux; *ibid.* 402. *a.* la langue blessée ou coupée par la longe que l'on met dans la bouche des chevaux; la blessure des barres; les tumeurs produites au col par la morsure des chevaux, le collier ou quelqu'autre cause; le mal de garot; la tumeur inflammatoire appellée cors, causée par la compression de la selle ou du bât; *ibid. b.* les accidens qui viennent de l'effort de reins que fait le cheval en tombant & en se relevant; le mal de rognon; la tumeur au-dessus du sternum qu'on nomme avant-cœur; l'anthrax, musaraigne ou musette, qui se manifeste par une petite tumeur à la partie supérieure & interne de la cuisse; *ibid.* 403. *a.* les hernies ventrales & crurales; les tumeurs des testicules; le phimosis; le paraphimosis; l'écart; la nerfure, ou nerf-féru; l'effort de la hanche; la tumeur appellée varice, qui se manifeste en-dedans du jarret, sur son articulation; *ibid.* 404. *a.* la mémarchure ou entorse, distension des ligamens de l'articulation; la meurtrissure ou plaie appellée atteinte, que le cheval se fait à une des jambes avec un de ses fers, ou qu'il reçoit d'un autre cheval; le clou de rue, ou corps étranger qui pénetre dans la sole; *ibid. b.* le clou qui serre la veine, c'est-à-dire qui comprime la chair cannelée, de sorte que les vaisseaux sont resserrés; l'enclouure, lorsqu'un des clous se trouve planté dans la chair; *ibid.* 405. *a.* la rougeur appellée bleime qui se manifeste à la sole des talons; la sole échauffée, foulée, enflammée; *ibid. b.* la sole battue ou le pié dérobé; l'étonnement du sabot, ou ébranlement dans le pié, occasionné par quelque coup; la compression de la sole; *ibid.* 406. *a.* les ébullitions ou petits boutons qui surviennent dans toute l'habitude du corps; la morve; *ibid. b.* le farcin; *ibid.* 408. *a.* les differentes maladies des yeux, telles que la lunatique,

tique, *ibid. b.* le relâchement de la paupiere supérieure, & la cataracte; le skirre & le cancer des mammelles; les maladies qu'on a nommées cheval froid dans les épaules, cheval pris des épaules, qui sont causées par la sueur; *ibid.* 409. *a.* les tumeurs qui viennent de la compression de l'éponge sur le coude, lorsque le cheval se couche en vache; l'enflure & bouffissure des jambes; le jarret enflé; le vessignon ou tumeur molle qui survient au jarret; le capelet ou passe-campagne, grosseur flottante sur la pointe du jarret, la molette, tumeur qui vient au boulet sur le tendon, ou entre le tendon & l'os du canon; le jardon, autre espece de tumeur; les poireaux ou fic; *ibid. b.* les verrues des paupieres; l'espece de tumeur qui survient en devant du boulet, qu'on appelle improprement du nom de loupe; la fourbure, maladie dans laquelle le cheval a peine à marcher; les eaux aux jambes, sérosité âcre qui suinte continuellement des jambes; le suros, éminence dure sur l'os du canon; l'éparvin, tumeur qui a son siege sur la partie supérieure interne de l'os du canon, & qui fait pour l'ordinaire boiter les chevaux; *ibid.* 410. *a.* la courbe, tumeur qui entoure le bas du jarret; la forme, tumeur qui survient à la couronne; le pié comble, celui dont la sole des talons, & souvent même toute la sole est bombée; l'oignon, grosseur qui survient à la sole; l'extension du tendon fléchisseur du pié & des ligamens; *ibid. b.* la rupture de ce tendon; la fracture de l'os coronaire; celle de l'os de la noix; & de l'os du pié; *ibid.* 411. *a.* les aphtes; la fistule à la saignée du col; la dilatation de l'anus; la fistule aux bourses; *ibid. b.* les dartres & la galle; la malandre, crevasse au genou dont il découle une humeur âcre; la mule traversine, crevasse aux piés de derriere, d'où suinte une humeur séreuse; le javart, portion de peau qui tombe en gangrene, & se détache du corps en produisant une légere sérosité; le javart simple; le javart nerveux, *ibid.* 412. *a.* le javart encorné; le coup de boutoir dans la sole; la seime, fente ou séparation du sabot, qui arrive à la muraille du haut en bas, tant aux piés de devant, qu'aux piés de derriere; *ibid. b.* la goutte-sereine, maladie des yeux; le gonflement appellé emphyseme ou boursouflure; l'inflammation accompagnée de gersures, qui paroît en-dessous du poitrail & au dedans de l'avant-bras, ce que l'on appelle frayé aux ars; la crampe au jarret; l'arrête, place dont le poil est tombé & ne revient plus; l'avalure, séparation de la corne d'avec la peau à la couronne; la fourmilliere, vuide qui se fait entre la chair cannelée & la muraille, & qui regne ordinairement depuis la couronne jusqu'en bas; *ibid.* 413. *a.* l'encastelure, resserrement de la partie supérieure de la muraille dans tout son pourtour; les poux ou maladie pédiculaire.

Des opérations sur le corps du cheval. De la saignée & de ses différentes especes. *Ibid. b.* De l'opération de la cataracte: description des deux manieres de l'exécuter, savoir par abaissement & par extraction. Opération du trépan: différens cas qui la rendent nécessaire. *Ibid.* 414. *a.* De la fistule lacrymale & de l'opération que cette maladie exige. *Ibid. b.* De la bronchotomie, opération qui se pratique lorsqu'à la suite de la fausse gourme, ou de la gourme maligne, ou autre maladie, il survient une inflammation considérable au larynx & à toute l'arriere-bouche, qui ôte la respiration à l'animal. Description des différentes manieres de pratiquer la castration. *Ibid.* 415. *a.* Cas les plus ordinaires où l'on dessole. Ouvrage à consulter sur cette opération. Du fic ou crapaud, tumeur qui survient à la partie inférieure du pié. Deux especes de fic, l'un benin, l'autre grave. Leur traitement. *Ibid. b.* Du feu ou caractere actuel: cas où cette opération doit être employée: manieres de la pratiquer. De la maniere d'opérer pour couper la queue à l'angloise. *Ibid.* 416. *a.* Opération du javart.

Des vices ou défauts de l'animal, & des moyens d'y remédier. Cheval tiqueux, ou qui a contracté l'habitude de mouvoir perpétuellement la tête, ou les jambes, ou le corps. Cheval arqué, qui a la jambe repliée & recourbée en forme d'arc. Cheval qui fait des armes, ou montre le chemin de S. Jacques. *Ibid. b.* Cheval qui a le flanc retroussé. Cheval huché sur son derriere. Cheval bouleté, celui dont le tendon fléchisseur du boulet a souffert & s'est retiré, ou dont le tendon extenseur du pié s'est relâché. Cheval épointé qui a une hanche plus basse que l'autre. Pié plat. Pié foible ou pié gras. Resserrement du pié. Quartier serré. *Ibid.* 417. *a.* Pié altéré, dessèchement de la sole de corne. Quartier foible. Quartier défectueux.

Des maladies internes. Principes sur lesquels l'hippiatrique ou la médecine du cheval est fondée. Symptômes généraux qui font connoître que cet animal est malade. *Ibid. b.* Enumération des symptômes dangereux. Remedes généraux qui conviennent dans toutes les maladies curables.

Des maladies en particulier: on trouvera dans cet article sur chaque maladie, ses symptômes, son diagnostic; son prognostic, ses causes & son traitement, du moins autant que la connoissance de chacun de ces objets sera essentielle au praticien. Ces maladies sont, la fievre; le vertigo; *ibid.* 418. *a.* le mal de feu ou mal d'Espagne, dans lequel le cheval a la tête basse, & toujours triste; ne se couche que rarement, & s'éloigne de la mangeoire; le mal de cerf, dans lequel le cheval est roide de tous ses membres ou d'une partie; la gourme, écoulement d'une humeur qui se fait ordinairement par le nez dans les jeunes chevaux; *ibid. b.* la gourme maligne qui est accompagnée d'une difficulté de respirer; *ibid.* 419. *a.* la morfondure, écoulement de mucosités, qui se fait aussi par le nez; l'assoupissement; l'immobilité, espece de catalepsie; l'épilepsie, que les maréchaux appellent étourdissement; *ibid. b.* le dégoût; la salivation abondante; la toux; la pulmonie; la pleurésie; *ibid.* 420. *a.* la vomique; la courbature, inflammation du poumon causée par un travail forcé; la pousse, difficulté de respirer, sans fievre; l'hydropisie de poitrine; *ibid. b.* la suffocation qu'éprouvent les chevaux dans une écurie où le feu vient de prendre; les tranchées, ou douleurs très-vives dans les intestins; les tranchées rouges, inflammation de l'estomac ou des intestins portée au dernier degré; les tranchées d'indigestion; celles qui surviennent au cheval après avoir bu une grande quantité d'eau froide, sur-tout étant en sueur; les tranchées venteuses; *ibid.* 421. *a.* celles que causent les vers; les tranchées de bezoards; la rupture de l'estomac; le cours de ventre ou dévoiement; le gras fondu, excrétion de mucosité ou de glaires tamponées & épaisses que le cheval rend par le fondement; les tranchées hépatiques, causées par une inflammation des vaisseaux ou canaux biliaires par la présence des pierres ou des vers; l'ascite ou hydropisie du bas-ventre; *ibid. b.* la suppression d'urine; l'incontinence d'urine; la rétention d'urine; le pissement de sang; *ibid.* 422. *a.* Les sueurs auxquelles les chevaux sont sujets au moindre mouvement, & même dans le repos; le tremblement à la suite d'une maladie inflammatoire ou d'une hémorrhagie; la rage, espece de folie ou de fureur sans fievre, dans laquelle le cheval mord & ronge la mangeoire & ce qu'il rencontre indistinctement; le marasme; la rupture du diaphragme à la suite de quelques tranchées. *Ibid. b.*

De la ferrure. Du pié de cheval. On place très-souvent dans la jambe, dans l'épaule, ou dans d'autres parties, une infinité de maladies qui n'ont leur siege que dans le pié. Description du pié du cheval & de ses différentes parties; le sabot; la muraille; la sole; la fourchette; la couronne; la chair cannelée; *ibid.* 423. *a.* l'os du pié, dans lequel on distingue l'os coronaire, l'os de la noix; les cartilages. Enumération des défauts qu'on remarque ordinairement dans la ferrure actuelle. *Ibid. b.* De la ferrure des mulets. Il ne faut pas croire, comme le pensent les muletiers, qu'il faille que le mulet, pour bien marcher, soit ferré avec des fers grands & larges, qui débordent en-dehors & en pince de quatre à cinq pouces. Description des fers & des clous de ferrure à mettre en usage pour les chevaux qui ont bon pié, & qui n'ont pas de défaut. *Ibid.* 424. *b.* Des connoissances que doit posséder celui qui veut être maréchal. Ouvrage à consulter sur ce sujet. Des propriétés de la fourchette du cheval, & des propriétés qu'il en retire. *Ibid.* 425. *a.* De la ferrure qui convient pour aller solidement sur le pavé sec & plombé, tant pour les chevaux de trait que les chevaux de bât; c'est-à-dire pour les chevaux de carrosse, de selle & autres. *Ibid. b.* Des fers qui conviennent aux chevaux qui usent considérablement. De la maniere de ferrer le cheval qui use en pince: le cheval pinçant des piés de derriere, & qui est sujet à se déferrer; le cheval qui forge en talon ou en pince; le cheval qui se coupe & s'entre-taille; *ibid.* 426. *a.* le pié foible; les talons bas, foibles & sensibles; le quartier serré en-dedans, renversé, où il y a une rentrée en-dedans, dont la sole est bombée, & qui joint à cela un talon foible; le pié plat; les piés combles; les seimes; la bleime. *Ibid. b.* Les piés dont la fourchette est exposée à se remplir d'humeur sanieuse; la fourbure; le pié encastelé; le pié dessolé à cause d'un effort, d'un étonnement, *&c.* ou à cause d'une plaie; le cheval qui a été encloué. Des fers brisés & de leur usage. *Ibid.* 427. *a.* De la ferrure des mulets selon les différens usages auxquels ils sont employés. De la ferrure des ânes. *Ibid. b.*

HIPPOCAMPE, (*Bot.*) des Moluques, nommée *bouaya.* *Suppl.* II. 33. *a.*

HIPPOCENTAURE, (*Myth.*) monstre fabuleux. Peuples appellés de ce nom. Ce que la fable nous raconte sur les Hippocentaures. Origine de cette fable & du nom d'*hippocentaure.* VIII. 210. *b.*

HIPPOCLIDE, anecdote sur cet Athenien. XI. 958. *a, b.*

HIPPOCRATE de Chio, géometre. VII. 629. *b.*

Hippocrate, médecin, *voyez* l'article HIPPOCRATISME.

HIPPOCRATIES, (*Antiq.*) fête en l'honneur de Neptune équestre. Les anciens croyoient que ce dieu avoit fait présent du cheval aux hommes. Comment les chevaux participoient à la fête des hippocraties. Composition de ce mot. Fête semblable chez les Romains. VIII. 210. *b.* *Voyez* CONSUALES.

étoit dans le pays des rois de Numidie. Elle tire son plus grand lustre de saint Augustin son évêque. C'est présentement la ville de Bonne. Fertilité de son territoire. *Ibid.* 429. *a.*

Hippone, nombreux miracles arrivés dans cette ville, au rapport de saint Augustin. X. 561. *a.*

HIPPOPOTAME, (*Zoolog.*) animal amphibie; lieux où il se trouve. Ces animaux présentés en spectacle au peuple Romain. VIII. 217. *a.* A quoi se réduisent nos découvertes sur cet animal depuis ce que Pline en a écrit. Description de l'hippopotame par M. Linnæus. Maniere de le prendre. *Ibid. b.* Grosseur prodigieuse de la tête d'un de ces animaux. Ressemblance de cette tête au squelette de celle d'un cheval. Figure de ses mâchoires. Description des dents. Disproportion entre son gosier & sa gueule. Description du pié de cet animal. *Ibid.* 218. *a.* Usages qu'on pourroit tirer de ses dents en faveur des arts. Ceux auxquels il paroit que les anciens les ont employées. Ces dents choisies préférablement à toute autre matiere pour la fabrication de dents artificielles. Vertus merveilleuses que les anciens ont attribuées sans raison aux dents de l'hippopotame. Contrariétés entre les auteurs dans la description de cet animal. Réflexions sur le *béhémoth* de Job. Etymologie du mot *hippopotame*. Il faut prendre garde de le confondre avec une espece d'insecte de mer appellé *hippocampus*. *Ibid. b.*

Hippopotame, observation sur cet animal. *Suppl.* IV. 50. *b.* On dit qu'il a le premier appris aux hommes l'usage de la saignée. XIV. 514. *b.*

Hippopotame, figure symbolique. XV. 733. *b.*

HIPPOS, (*Medec.*) maladie des yeux ainsi désignée par maître Jan. Causes de cette maladie. Observations sur ses différentes causes. VIII. 219. *a.*

HIPPOTOMIE, *voyez* ANATOMIE DU CHEVAL.

HIPPURIS, (*Médec.*) incommodités qu'Hippocrate paroît avoir voulu designer par ce mot. VIII. 219. *a.*

HIPPURITES, (*Lithol.*) espece de corail. Il est rare de trouver des hippurites entiers dans la terre. Wallerius en compte neuf especes. Autre acception du mot *hippurites*. VIII. 219. *a.*

HIRARA, (*Zool.*) animal du Brésil. Observations sur ses mœurs. VIII. 219. *a.*

HIRCAN, il persécute les Pharisiens & protege les Sadducéens. IX. 30. *a.*

HIRE, (*Laurent de la*) peintre. V. 320. *a.*

HIRE, (*Philippe de la*) son traité des sections coniques. III. 878. *a.* Ses recherches sur la force de l'homme. VII. 121. *a.* 122. *b.* 123. *a.* Tables de cet astronome, XV. 798. *a. Suppl.* IV. 922. *b.* Sa table des réfractions. *Suppl.* IV. 899. *b.* Son catalogue d'étoiles. 908. *b.* Ce philosophe considéré comme anatomiste. *Suppl.* I. 400. *b*, & physiologiste. *Suppl.* IV. 353. *a.*

HIRNAIM, (*Jerôme*) sceptique moderne. XIII. 611. *b.*

HIRONDELLE, (*Ornith.*) description d'une hirondelle femelle. Les couleurs de ces oiseaux varient. Sentiment de Willughbi sur les lieux où ils passent l'hiver. VIII. 219. *b.*

Hirondelle, variété des nids d'hirondelles. II. 214. *b.* Chaleur de ces oiseaux. III. 38. *a.* Observations qui prouvent que certaines hirondelles passent l'hiver sous les eaux. X. 720. *b.* Différens sentimens sur ce que deviennent les hirondelles pendant l'hiver. XI. 435. *a.* 441. *a.* Description poëtique du passage des hirondelles en d'autres climats. XVII. 739. *b.*

Hirondelle de rivage, en quoi elle differe du martinet. VIII. 219. *b.*

Hirondelle de mer, *sa description.* VIII. 219. *b.*

Hirondelle de mer, nommée apos. I. 534. *b.* Hirondelle appellée moutardier. X. 826. *a*, *b.* hirondelle du Brésil dite tapera. XV. 895. *b.* Hirondelle de la Cochinchine. VI. vol. des planch. Regne animal, pl. 33.

HIRONDELLE, (*Mat. médic.*) prétendues vertus des jeunes hirondelles, de l'eau distillée à laquelle elles donnent leur nom, de leur nids, & de leur fiente. VIII. 219. *b.*

HIRONDELLE, *pierre d'*, (*Hist. nat. Lithol.*) Description de cette sorte de pierres. Lieux où elles se trouvent. Divers sentimens sur leur nature. Petites pierres qui se trouvent, dit-on, dans l'estomac de quelques jeunes hirondelles. Vertus de ces pierres. VIII. 220. *a.*

HIRONDELLE, (*Blason*) maniere de la représenter dans l'écu. Comment les hirondelles rendent la vue à leurs petits. Signification de ce symbole d'armoirie. *Suppl.* III. 429. *a.*

HIRPES, (*Litt.*) familles d'Italie qui habitoient le territoire des Falisques. Privilege de ces familles qui les exemptoit d'aller à la guerre & de toute autre charge. Comment elles achetoient ce privilege. Vers de l'Eneïde sur ce sujet. *Voyez* sur cela le mot FERONIE. Diverses occasions dans lesquelles des prêtres ou prêtresses marchoient nuds pieds sur des charbons ardens sans se brûler. VIII. 220. *a.* Réflexions de l'auteur sur cette sorte de prodige. *Ibid. b.*

HIRSCHHOLM, (*Géogr.*) ville de Danemarck. Tems de sa fondation. Observations sur le palais qui la touche & dont elle porte le nom. *Suppl.* III. 429. *a.*

HIRTIA, (*loi*) IX. 662. *b.*

* HISPANIOLA, *voyez* DOMINGUE (*Saint*).

HISTIÉE, de Milet, partie de son histoire depuis sa fuite de la cour de Perse. XIV. 796. *a.*

HISTOIRE, récit des faits donnés pour vrais. VIII. 220. *b.* Division de l'histoire des événemens, en sacrée & profane. Les premiers fondemens de toute histoire, sont les récits des peres aux enfans. Elle perd un degré de probabilité à chaque génération. Fables dont l'histoire des Egyptiens se trouvoit chargée, de même que celle des Phéniciens, des Grecs & des Romains. Pourquoi le choses prodigieuses que raconte l'histoire doivent être rapportées. Nous ne pouvons nous assurer des événemens de l'histoire ancienne, que par les monumens qui nous en restent. Nous n'en avons que trois par écrit, le recueil des observations astronomiques faites à Babylone; l'éclipse centrale du soleil calculée à la Chine 2155 ans avant Jesus-Christ. *Ibid.* 221. *a.* Et enfin les marbres d'Arondel. Pourquoi nous n'avons point d'histoire ancienne profane au-delà d'environ 3000 ans. L'art d'écrire a été long-tems rare en France & en Espagne. Diverses nations qui ont subjugué une partie de la terre sans avoir l'art d'écrire. Autres monumens tels que les pyramides, les palais d'Egypte & autres prodiges d'architecture, qui servent à constater l'antiquité reculée de certains peuples. Observations sur l'antiquité des peuples d'Egypte. *Ibid. b.* Il n'est pas douteux qu'avant les plus anciens historiens, il n'y eût pas déja de quoi faire une histoire ancienne, jusqu'où remonte celle qui nous est connue. Deux seuls livres profanes nous donnent des probabilités sur les événemens antérieurs à cette histoire; la chronique Chinoise & l'histoire d'Hérodote: observations sur cette histoire. Réflexions sur celle de Cyrus. Ce qu'on peut conclure de certain des histoires les plus anciennes. *Ibid.* 222. *a.* L'histoire ne commence pour nous qu'aux entreprises des Perses contre les Grecs. Détails admirables dans lesquels entre Hérodote, en nous décrivant les entreprises des Perses contre les Grecs. Etendue qu'occupoit alors l'empire de Perse. Les conquêtes d'Alexandre justifiées. Comment Hérodote saisit les beautés propres d'un art inconnu avant lui. Description du passage des Perses en Grece, & des événemens qui suivirent. Principal fruit qu'on peut retirer de la connoissance de ces tems reculés. Histoire de Thucydide. Le tems des guerres civiles semble avoir toujours été favorable aux sciences & aux arts. *Ibid. b.* Histoire du tems d'Alexandre. Celle de l'empire romain; pourquoi celle-ci mérite sur-tout notre attention. *Histoire du moyen âge.* Puissance des Arabes. Celle des Turcs lui succede. Abondance minutieuse dans l'histoire moderne. Directions sur la maniere de l'étudier. Tableau de l'histoire du moyen âge. *Ibid.* 223. *a.* Défaut d'archives pour pénétrer dans le labyrinthe ténébreux de cette histoire. L'Angleterre est de tous les pays, celui qui a les archives les plus anciennes & les plus suivies. Lumieres qu'elles fournissent pour l'histoire de France. *De l'utilité de l'histoire.* Cet avantage consiste dans la comparaison qu'un homme d'état, un citoyen peut faire des loix & des mœurs étrangeres avec celles de son pays. Exemples capables de faire les plus grands effets sur l'esprit d'un prince qui lit avec attention. Systême d'équilibre politique que présente l'histoire moderne. *De la certitude de l'histoire.* Quelle est cette certitude. *Ibid. b.* Degré de certitude qu'acquiert un événement peu vraisemblable, par le nombre & la qualité des témoins qui l'attestent; exemples tirés de Charles XII. & de celle de l'homme au masque de fer. *Incertitude de l'histoire.* Raisons de douter de certains faits les plus reçus de l'histoire Romaine. *Ibid.* 224. *a.* Examen de cette question, *les monumens, les cérémonies annuelles, les médailles même, sont-elles des preuves historiques. Ibid. b.* Autre question examinée, *doit-on dans l'histoire insérer des harangues & faire des portraits?* De la maxime de Cicéron concernant l'histoire, *que l'historien n'ose dire une fausseté, ni cacher une vérité. De l'histoire satyrique.* Combien sont repréhensibles ceux qui imputent aux princes, aux nations, des actions odieuses, sans apparence de preuve. Fausses anecdotes sur la bataille de Fontenoi, & sur le siege de Lille. *Ibid.* 225. *a.* Impostures renfermées dans les mémoires de madame de Maintenon. *De la méthode, de la maniere d'écrire l'histoire, & du style.* Caracteres de quelques anciens historiens. En se modelant sur ces grand maîtres, on a aujourd'hui un fardeau plus pesant que le leur à soutenir. On exige que l'histoire d'un pays étranger ne soit point jettée au même moule que celle de la patrie. Diverses regles sur ce sujet. *Ibid. b.*

Histoire. Différence entre les annales & l'histoire. I. 477. *b.* Origine & usage de cette science. I. xj. *Disc. prélim.* Distribution de l'histoire en sacrée, civile & naturelle. I. xlvij. *De l'histoire ancienne:* pourquoi les premieres histoires sont pleines de fables. *Suppl.* I. 807. *b.* Travaux de quelques auteurs pour concilier les fables avec l'histoire ancienne de différens peuples. X. 925. *b.* Vous trouverez à l'article de chaque peuple de l'antiquité, les principaux traits de son

hiſtoire. *De l'hiſtoire moderne* : pourquoi elle eſt froide en comparaiſon de celle des Grecs & des Romains. VII. 720. *a.* Cette hiſtoire ſe trouve répandue dans les articles des différentes nations & des principales villes modernes. *De l'utilité de l'hiſtoire.* Comment un philoſophe doit juger les hommes dont l'hiſtoire lui préſente le tableau. IV. 494. *a*, *b.* De la maniere d'enſeigner cette ſcience & de ſon utilité. VI. 251. *b.* La lecture de l'hiſtoire propre à nous donner de l'expérience. 297. *b.* Utilité de l'hiſtoire dans l'éducation d'un jeune homme. VII. 796. *b*, & dans celle d'un jeune prince. 798. *a.* Projet d'une académie d'hiſtoire. *Suppl.* I. 93. *a.* *De la certitude de l'hiſtoire.* Caracteres de crédibilité qui lui ſont attachés. II. 856. *b.* Objection contre la crédibilité de l'hiſtoire. 858. *b.* Réponſe. 859. *a.* Ingénieuſe comparaiſon de M. de Fontenelle, qui peint admirablement l'état où nous trouvons l'hiſtoire ancienne; difficulté de concilier les hiſtoriens entr'eux. III. 390. *b.* Objet de la critique dans l'hiſtoire. IV. 490. *b.* La ſatyre & la flatterie ont empoiſonné les faſtes de l'hiſtoire. VI. 845. *a.* Des inſcriptions conſidérées comme monumens hiſtoriques. VIII. 778. *a*, *voyez* auſſi l'article MONUMENT. *De l'art d'écrire l'hiſtoire.* Du ſtyle. *Suppl.* III. 307. *a.* Comment elle doit être traitée dans un dictionnaire. IV. 966. *b.* Importance de l'étude des généalogies pour l'hiſtoire. VII. 548. *b.* Défauts de ſtyle à éviter lorſqu'on écrit l'hiſtoire. 595. *b.* Les langues primitives ont été peu propres au ſtyle hiſtorique. VIII. 89. *a*, *b.* Pour peindre le génie des nations & des rois, il faut éclairer leur hiſtoire par leurs loix, & leurs loix par leur hiſtoire. IX. 646. *a.* Avantages que l'hiſtoire peut tirer des médailles. X. 230. *a.* 238. *b*, & de divers autres monumens : *voyez* ce dernier mot. Réflexions ſur les différens perſonnages dont l'hiſtoire fait ou devroit faire mention. X. 345. *a.* De l'art de la narration dans l'hiſtoire. XI. 29. *a.* Obſervation ſur l'uſage très-ancien d'écrire l'hiſtoire en vers. XVII. 159. *a.* De la maniere d'écrire l'hiſtoire en forme de chronique. III. 387. *b.* *De l'étude de cette ſcience.* On doit ſe borner en s'y appliquant à ce qui eſt relatif à la vocation qu'on embraſſe. V. 311. *a.* du tems & de la maniere de l'étudier. III. 637. *a.* Utilité de la ſcience étymologique dans cette étude. VI. 110. *b.* Jeu de cartes pour l'hiſtoire. XIV. 792. *b.* Utilité des ſobriquets dans l'hiſtoire. XV. 249. *b.* 250. *a.*

Hiſtoire ſainte : maniere de la diſcuter. IV. 490. *b.* Ses époques. V. 834. *a.*

Hiſtoire eccléſiaſtique. Corps d'hiſtoire eccléſiaſtique appellé centuries de Magdebourg. II. 830. *b.* Hiſtoire eccléſiaſtique de l'abbé Fleury. V. 223. *a.* D'Antoine Godeau. VI. 418. *b.* Principales époques de l'hiſtoire eccléſiaſtique. V. 834. *a.* Réflexions ſur le peu de bonne foi de pluſieurs de ceux qui l'ont écrite. XV. 904. *a.*

Hiſtoire des ſciences & des arts. Celle des beaux arts. *Suppl.* I. 591. *b.*—596. *b.* *voyez* les articles particuliers des arts. Utilité de cette hiſtoire. I. xxxviij. *Diſc. prelim.*

Hiſtoire de la philoſophie, *voyez* le mot PHILOSOPHIE, les articles particuliers de chaque différente ſecte philoſophique, & l'article LETTRES.

Hiſtoire du commerce. III. 691. *a*, *b.*—795. *b.*

Hiſtoire métallique. X. 432. *a.*

Hiſtoire céleſte, par M. le Monnier fils. I. 793. *b.*

Hiſtoire naturelle. Diſtribution de l'hiſtoire naturelle. I. xlvij. *Diſcours prélim.* Hiſtoire des animaux par Ariſtote. I. 658. *a.* Cabinet d'hiſtoire naturelle. II. 489. *a*, *b.*—492. *b.* Progrès que cette ſcience a faits en ce ſiecle. 489. *b.* Du cabinet du roi. *Ibid. &c.* Les deſcriptions des objets de l'hiſtoire naturelle, preſque toujours imparfaites de la part des anciens. III. 298. *a.* 643. *a.* Diſtribution de ces objets en regnes, claſſes, genres, *&c.* 505. *b.* Les faits purement phyſiques compoſent l'hiſtoire naturelle : comment la vérité s'en démontre. IV. 491. *a.* Directions ſur la maniere d'étudier cette ſcience. VII. 614. *a*, *b. &c.* Diviſion méthodique des différentes productions de la nature. X. 458. *b.*—460. *a.* Du goût des hypotheſes dans l'hiſtoire naturelle. *Suppl.* III. 94. *b.* Auteurs qui ont traité de l'hiſtoire naturelle. XI. 39. *b.* Obſervations ſur celle de Pline. XVII. 88. *b.* Planches pour l'hiſtoire naturelle. VI. vol. des planches.

Hiſtoire naturelle. Objets compris dans cette hiſtoire. VIII. 225. *b.* Diviſion qu'il a fallu établir entre les divers genres de nos connoiſſances pour les traiter plus exactement. Comment l'aſtronomie tient à l'hiſtoire naturelle. Trois parties principales de cette hiſtoire; les animaux, les végétaux & les minéraux. La deſcription des productions de la nature, fait la baſe de ſon hiſtoire. Deux ſortes de deſcriptions ; les unes completes, les autres incompletes. *Ibid.* 226. *a.* Détails dans leſquels une deſcription complette doit entrer. But des recherches du naturaliſte & de l'anatomiſte. Quel eſt le grand objet de l'anatomie comparée, qui a un rapport plus immédiat à l'hiſtoire naturelle que l'anatomie ſimple. Comment la médecine tient auſſi à cette hiſtoire. Maniere de traiter la Botanique conſidérée comme partie de l'hiſtoire naturelle. *Ibid. b.* De la matiere médicale renfermée en partie dans la Botanique & en entier dans l'hiſtoire naturelle générale. Recherches qu'il y auroit à faire, pour découvrir toutes les propriétés précieuſes renfermées dans les plantes, les animaux & les minéraux. Etat d'imperfection où l'agriculture a été laiſſée. Combien il importe de perfectionner cet art dans toutes ſes parties. *Ibid.* 227. *a.* Utilité de la culture des fleurs, de l'anatomie des plantes ; avantages des connoiſſances qu'on en peut retirer. *Ibid. b* Analogie entre l'économie animale & l'économie végétale. En quoi conſiſte l'hiſtoire naturelle des minéraux. Différence entre les procédés du naturaliſte & ceux du chymiſte. Émulation générale qui ſe manifeſte aujourd'hui pour l'étude de la nature. Différentes vues ſelon leſquelles les naturaliſtes travaillent. *Ibid.* 228. *a.* Multiplication des cabinets d'hiſtoire naturelle. Comment l'empire de la mode s'étend juſques ſur les ſciences. Utilités, agrémens de l'étude de l'hiſtoire naturelle, qui ſemblent nous promettre qu'elle ſera toujours en honneur & en vigueur. Ce n'eſt que par le concours de pluſieurs nations dans une ſuite de ſiecles, qu'il eſt poſſible de raſſembler les matériaux de l'hiſtoire de la nature. Heureux lorſque dans l'intervalle d'un ſiecle, il ſe trouve enſuite quelque génie capable d'en ordonner la diſpoſition. *Ibid. b.* D'où dépend la durée d'un ſyſtême en hiſtoire naturelle. Néceſſité de joindre pour l'étude de la nature, la lecture des livres, la connoiſſance des ſyſtêmes déja propoſés, & l'inſpection des productions naturelles. Utilité des cabinets où ces productions ſe trouvent renfermées. *Ibid.* 229. *a.* Le naturaliſte ne peut voir dans les cabinets qu'une eſquiſſe de la nature ; mais elle ſuffit pour lui donner des vues, & lui indiquer les objets de ſes recherches. Comment il doit réunir l'étude des livres, celle du cabinet & les obſervations, pour avancer dans la connoiſſance de la nature. Quel doit être l'art de combiner les objets & de les comparer. De l'ordre à ſuivre dans la compoſition d'un ouvrage ſur l'hiſtoire naturelle, & dans l'arrangement d'un cabinet. *Ibid. b.* Toute diviſion méthodique, qui n'eſt fondée que ſur des réſultats particuliers, eſt fautive. Avantages que nous préſentent ces diſtributions quoique défectueuſes. Précaution avec laquelle on doit la ſuivre. *Ibid.* 230. *a.*

HISTOIRE *des maladies.* (*Médec.*) En quoi elle conſiſte, & divers objets qu'elle embraſſe. Ce n'eſt que ſur une ſemblable expoſition bien exacte que peut être fondée la ſcience expérimentale du médecin. VIII. 230. *a.* Utilité de l'inſpection anatomique des cadavres. *Ibid. b.*

HISTORIEN. Les poëtes ont été les premiers hiſtoriens. *Suppl.* I. 807. *b.* Ce qu'on entend par un habile hiſtorien. VIII. 6. *a.* Obſervations ſur Tite-Live, Sallufte & Tacite. IV. 658. *b.* Quelle ſorte d'éloquence convient aux hiſtoriens. V. 530. *b.* S'il eſt vrai que l'hiſtorien n'oſe dire une fauſſeté, ni cacher une vérité. VIII. 225. *a.* Si les hiſtoriens doivent mettre dans la bouche de leurs héros des harangues directes. VIII. 41. *a*, *b.* Premier hiſtorien grec qui a écrit en proſe. X. 502. *b.* Reproche fait aux anciens hiſtoriens d'avoir cru aux prodiges : réponſe à ce reproche. XIII. 423. *a*, *b.* Des avantages des hiſtoriens modernes ſur les anciens. *Suppl.* I. 417. *b.*

HISTORIOGRAPHE, (*Gramm. & Hiſt. mod.*) titre particulier exprimé par ce mot. Obſervations ſur les hiſtoriographes de France, depuis Boileau, juſqu'à M. Duclos, & ſur les ouvrages qu'ils ont donnés en cette qualité. VIII. 230. *b.*

HISTORIOGRAPHIE : objets qu'elle embraſſe. II. 763. *a*, *b.*

HISTORIQUE. Dictionnaire hiſtorique. IV. 966. *b.* XVII. 749. *a.* Eloge hiſtorique. V. 527. *b.* Fable hiſtorique. VI. 342. *a.* Poeme hiſtorique. XII. 823. *a*, *b.* Preuve hiſtorique, *voyez* MONUMENT & TRADITION. Récit hiſtorique. XIII. 853. *a.* Relation hiſtorique. XIV. 63. *a*, *b.* Style hiſtorique. XV. 553. *a.*

HISTRION, (*Hiſt. rom.*) baladin d'Etrurie. En quel tems on en fit venir à Rome. Premieres danſes qu'ils exécuterent. Etymologie du mot *hiſtrion.* VIII. 230. *b.* Pieces que ces hiſtrions réciterent & accompagnerent de danſes. Tems que durerent ces farces informes. En quel tems Andronicus fit jouer la premiere piece réglée. *Ibid.* 231. *a.* *Voyez* BALADIN, FARCEUR, MIME.

HITH ou *Hyeth*, (*Géogr.*) ville d'Angleterre. Obſervations ſur ſon port. Il paroît que les Romains l'ont connu ſous le nom de *portus Lemanis.* VIII. 231. *a.*

HIVER, (*Phyſiq. & Aſtron.*) commencement & fin de cette ſaiſon. Le ſoleil eſt plus proche de la terre en hiver qu'en été. Sur la cauſe de la diminution de la chaleur en hiver, *voyez* CHALEUR & FROID. Double hiver annuel ſous l'équateur. Hiver de l'hémiſphere auſtral ; celui de l'hémiſphere boréal. De la longueur des jours en hiver. VIII. 231. *a.*

Hiver. Cauſe de l'hiver aſtronomique. XI. 909. *a.* Solſtice d'hiver. XV. 327. *b.* Cauſes du froid en hiver. VII. 314. *b.* Pourquoi le grand froid n'a pas lieu le jour du ſolſtice. III. 28. *b.* Changement de température cauſé en hiver, lorſque

le

le vent paſſe ſubitement du ſud au nord. VII. 316. *a.* Circonſtances qui peuvent rendre le froid plus conſidérable & plus général. *Ibid. a*, *b.* Un hiver rude eſt ſuivi ordinairement d'un printems humide & d'un bon été. I. 235. *a.* Les arbres durs plus expoſés en hiver que les arbres plus jeunes ou plus tendres. 584. *b.* Cauſe des brouillards en hiver. II. 445. *a.* Pourquoi l'évaporation eſt conſidérable en hiver. III. 866. *b.* Pourquoi le feu brûle mieux en hiver. VI. 602. *b.* Fleurs d'hiver. 858. *a.* Boſquets d'hiver. *Suppl.* II. 25. *b.* 26. *a.* Pourquoi les animaux ont plus d'action vitale & de vigueur en hiver qu'en été. VII. 323. *a.* Des pluies d'hiver. XII. 793. *b.* Degré moyen du froid de l'hiver dans les climats tempérés. 326. *b.* Obſervations ſur diverſes contrées dont les hivers ſont ordinairement très-rudes. 315. *b.* Hivers des zones glaciales. XVII. 730. *a*, *b.* — 732. *b.* Relation de l'hiver que les académiciens paſſerent en 1736 à Torneo. VII. 317. *b.* 687. *a.* VIII. 508. *b.* Autres phénomenes de ce climat pendant l'hiver. I. 888. *b.* Hivers exceſſifs près de la baie d'Hudſon, VII. 317. *b.* VIII. 331. *b.* 332. *a*, *b.* de Jéniſcea en 1735. VIII. 508. *a.* de la nouvelle Zemble en 1569. *Ibid. b.* XIII. 900. *a.* XVII. 700. *a.* Âpreté des hivers de Péterſbourg. XII. 464. *a.* Froid remarquable à Quebec en 1744. XIII. 696. *b.* Obſervations ſur l'hiver de 1709. I. 586. *a.* VII. 316. *b.* 540. *b.* 543. *b.* 544. *a.* 681. *a. b.* — *Voyez* SAISON.

HIVER, (*Médec.*) régime à ſuivre en hiver. XIV. 13. *a.*

HIVER, (*Iconograph.*) les ſaiſons perſonnifiées par les Grecs & par les Romains : comment l'hiver eſt repréſenté ſur différens monumens. VIII. 231. *a.* Comment les modernes l'ont repréſenté. *Ibid. b.*

HIVER, (*Poéſ. Litt.*) deſcription poétique de cette ſaiſon. XVII. 740. *a*, *b. &c.* Comment les anciens repréſentoient l'hiver. XIV. 530. *a.*

HIVER, *quartier d'*, (*Art milit.*) XIII. 686. *b.* Des contributions qui ſe tirent dans les pays où les troupes hivernent. XV. 948. *a.* Campagne d'hiver, *voyez* CAMPAGNE.

H O

HOAMHO *ou* HOANGSO, (*Géogr.*) grande riviere d'Aſie : deſcription de ſon cours ; caractere de ſes eaux. Origine de ſon nom. VIII. 231. *b.*

HOANG, (*Géogr.*) le plus grand fleuve de la Chine : deſcription de ſon cours. Canal par lequel les Chinois ont joint le Hoang au golphe de Cang. VIII. 231. *b.*

HOATCHÉ, (*Hiſt. nat. Comm.*) eſpece de terre de la Chine dont on fait la porcelaine. Reſſemblance de cette terre à la terre *cimolée* des anciens. Poſſibilité de trouver en France des terres dont on tireroit un ſemblable uſage. Le hoatché employé en médecine par les Chinois. VIII. 232. *a.*

Hoatché, pierre ou craie de la Chine, qui entre dans la compoſition de la porcelaine. XIII. 107. *b.*

HOADLEY, (*Benjamin*) anatomiſte, *Suppl.* I. 410. *a.* phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 359. *b.*

HOBBES, (*Thomas*) *voyez* HOBBISME.

HOBBISME. *Philoſophie d'Hobbes.* Abrégé de la vie de Hobbes. VIII. 232. *a.* Averſion qu'il avoit priſe pour les choſes qu'on enſeignoit dans les écoles, & la maniere de les enſeigner. Etude qu'il fit des anciens. Circonſtances dans leſquelles il jetta les fondemens de ſon ſyſtême politique : ſes études de mathématiques, de l'hiſtoire naturelle & de la phyſique expérimentale. Liaiſon qu'il contracta avec Gaſſendi, dont il goûta la philoſophie. Témoignage que Gaſſendi rendoit à Hobbes. Le P. Merſenne attaché à notre philoſophe. Publication du livre du *citoyen.* Liaiſon de Hobbes avec Galilée. Comment fut reçu du public le *Leviathan* de Hobbes : enchaînement des principales propoſitions de ce livre. *Ibid. b.* Conſeils de Hobbes à ſes concitoyens : comment il s'élevoit contre les régicides. *Ibid.* 233. *a.* Circonſtances qui influerent ſur les principes de ſa philoſophie. Oppoſition entre les principes de Deſcartes & ceux de Hobbes. Publication des pieces de la diſpute de notre philoſophe avec Bramhall, ſur la liberté, la néceſſité, le deſtin & ſon effet ſur les actions humaines : ſentimens que Hobbes y manifeſtoit. *Ibid. b.* Réponſe que fit Hobbes au P. Merſenne, lorſqu'il entreprit de le convertir. Publication de ſes traités de la nature humaine & du corps politique. Satyre publiée contre lui par Sethus Wardus, aſtronome, & enſuite évêque de Saliſbury. Jugement de Richard Stéele ſur les derniers ouvrages de Hobbes. Autres ouvrages qui ſuivirent. Commentaire qu'il a laiſſé ſur les loix de ſon pays. Il s'occupa à perfectionner les mathématiques. *Ibid.* 234. *a.* Hobbes impliqué dans l'affaire que s'attira le bachelier Scargil, pour avoir inſéré dans une theſe quelques propoſitions de la philoſophie de Hobbes. Derniers ouvrages qu'il publia. Ordre qu'il ſuivit dans ſes travaux philoſophiques. *Ibid. b.*

Principes fondamentaux de la philoſophie de Hobbes. Principes élémentaires & généraux. Ibid. 235. *a*, *b. De l'animal.* Des ſenſations ; de l'imagination : origine de l'opinion des ſpectres ; du deſir ; de l'averſion ; de la volonté. *Ibid.* 236. *a. De l'homme.* Du diſcours ; des démonſtrations ; du bien & du mal. Origine des paſſions, du caractere, des mœurs, de la diſtinction des vices & des vertus. Fondemens de la foi. *Ibid. b.* De la religion & du culte. *Du Leviathan de Hobbes.* Analyſe de cet ouvrage. *Ibid.* 237. *a*, *b. & ſuiv.* Caractere de Hobbes. *Ibid.* 240. *b.* Parallele de la philoſophie de Hobbes & de celle de Rouſſeau de Geneve. Epigraphe miſe à la tête de ſa vie. *Ibid.* 241. *a.*

Hobbiſme. Obſervations ſur ce philoſophe & ſur ſes principes. IX. 948. *a.* X. 701. *b.* XVII. 62. *b.* Terreurs auxquelles il étoit ſujet. VIII. 18. *a.* Son hypotheſe ſur l'accélération des corps dans leur chûte. I. 61. *a.* Cauſe des ſenſations, ſelon ce philoſophe. I. 335. *a*, *b.* Ce qu'il penſoit ſur la moralité des actions. 805. *b.* Son traité du citoyen. V. 132. *b.* Précis de ſon ouvrage, intitulé, *le Léviathan.* 133. *a.* Fauſſeté du principe de Hobbes, qui prétend que toute injuſtice envers les hommes ſuppoſe des loix humaines. VIII. 754. *a.* Son hypotheſe ſur la liberté. IX. 462. *b. &c.* Examen du ſentiment de Hobbes, que les hommes ſont naturellement en état de guerre de tous contre tous. XI. 768. *b.* Obſervations ſur un ſyſtême de politique chrétienne, par ce philoſophe. XV. 145. *a.* Sur ſes principes politiques. XVII. 863. *a*, *b.*

HOBEREAU ou *haubereau*, (*Ornithol.*) deſcription de la femelle de cet oiſeau de proie. VIII. 241. *b.*

HOBOKIN, (*Nicolas*) anatomiſte. *Suppl.* I. 398. *b.*

HOBUS, (*Botan.*) eſpece de prunier des Indes occidentales : deſcription de ſon fruit. Propriétés de l'eau aromatique que les Indiens font avec les ſommités des rameaux de l'arbre & avec leur écorce. Propriété du fruit. Eau que l'on tire de la racine. 241. *b.*

HOC. (*Jeux*) Comment ſe joue le hoc mazarin. VIII. 241. *b.*

HOCA ou *hocca*, (*Jeux*) eſpece de jeu de haſard. Comment il s'exécute : ce jeu prohibé à Rome, & enſuite à Paris. VIII. 242. *b.*

HOCHE ou *Coche*, (*Art méch.*) ce qu'on entend par ces mots dans l'art de bâtir. Divers uſages des hoches ou coches. VIII. 243. *a.*

HOCHET. Archytas imagina le hochet pour amuſer ſes propres enfans. VIII. 243. *a.*

HOCHSTET, (*Géogr. Hiſt.*) bourg & château de Baviere. Défaite des Bavarois & des François à Hochſtet en 1704. Poëme d'Adiſſon ſur cette journée. Cauſes de l'élévation de cet auteur. *Suppl.* III. 429. *b.*

HODEGOS, *guide.* (*Théolog.*) Deux ouvrages publiés ſous ce titre ; l'un d'Anaſtaſe, & l'autre de Toland. VIII. 243. *a.*

HODIERNA, (*Jean-Baptiſte*) XIII. 760. *a.*

HODY, (*Humfrey*) ſavant anglois. XI. 728. *a.*

HOEA-NYWEL, (*Botan.*) eſpece d'arek. *Suppl.* I. 548. *a.*

HOED, (*Comm.*) meſure de contenance. Variations de cette meſure, ſelon différens lieux des Pays-Bas. VIII. 243. *b.*

HOEFE, (*Géogr.*) diſtrict de pays ſur la côte méridionale du lac de Zurich. Divers maîtres auxquels il a appartenu. Productions & ouvrages de ce pays. *Suppl.* III. 429. *b.*

HOEKEN, (*Hiſt. mod.*) nom de la faction oppoſée en Hollande à celle des *Kabeljaws.* Origine des noms de ces deux factions. VIII. 243. *b.* Hiſtoire de ces factions. *Ibid.* 244. *a.*

HOELTZIN, (*Jérémie*) XI. 285. *b.*

HOEN, (*Ichthy.*) *Voyez* BONTE-HOEN.

HOERDE, (*Géogr.*) ville d'Allemagne en Weſtphalie, ſous la domination pruſſienne. Son château & ſes égliſes. Productions de ſes environs. Son bailliage. *Suppl.* III. 429. *b.*

HOFFMAN, (*Frédéric*) anatomiſte, *Suppl.* I. 402. *a.* & phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 353. *b.* Sa diſſertation ſur les criſes. IV. 478. *a.* Son traité des fievres. VI. 722. *b.* Sa diſſertation, *de ætatis mutatione morborum causâ, & remedio.* VIII. 545. *a.* Obſervations d'Hoffman, favorables à l'aſtrologie. 732. *b.* Sa doctrine ſur l'influence des planetes. 738. *a.* Liqueur minérale anodyne d'Hoffman. IX. 566. *a*, *b.* XVII. 366. *b.* Baſe de cette liqueur. VI. 53. *b.* Sa doctrine ſur la ſaignée. XIV. 506. *a.*

HOFFMAN, (*Gaſpard*) VII. 748. *b.*

HOFFMAN, (*Maurice*) III. 437. *a.* VII. 384. *a.*

HOFFMANISTES, (*Théolog.*) erreurs des hérétiques de ce nom. VIII. 244. *a.*

HOHENBERG, (*Géogr.*) comté d'Allemagne, en Souabe. Sa diviſion : villes & places qu'il renferme. Qualités du pays. Souverain auquel il appartient. *Suppl.* III. 430. *a.*

HOHEN-EMBS, (*Géogr.*) comté d'Allemagne, en Souabe. Famille des Griſons à laquelle il appartient. *Suppl.* III. 430. *a.*

HOIN, (*Jean-Jacques Louis*) anatomiſte. *Suppl.* I. 413. *a.* Hernie gangreneuſe, traitée par ce chirurgien. 474. *a*, *b.*

HOITLALOTL, (*Ornith.*) oiſeau d'Amérique. Sa deſcription. VIII. 244. *b.*

HOK-CHU, (*Diete*) eſpece de liqueur que font les Chinois. Autre liqueur, appellée *chamchu*, faite chez les mêmes

peuples. On dit que les Tartares-Chinois tirent une liqueur ſpiritueuſe de la chair du mouton. VIII. 244. *b.*

HOLBACH, (*M. le baron de*) ſa traduction de la minéralogie de Wallerius. IV. 245. *a.*

HOLBEIN, (*Jean*) peintre. V. 315. *a.*

HOLDEN, (*Henri*) principe de ce théologien dans ſon traité de l'analyſe de la foi. VII. 11. *a.* Son ſentiment ſur l'inſpiration des auteurs ſacrés. VIII. 793. *b.*

HOLDER, (*Guillaume*) phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 352. *a.*

HOLE-GASS, (*Géogr.*) lieu de Suiſſe, dans le comté de Schwitz. Evénement qui l'a rendu remarquable : inſcription qu'on lit ſur une chapelle bâtie dans ce lieu. VIII. 244. *b.*

HOLINSHED, (*Raphaël*) XVII. 591. *a.*

HOLLANDE, *Comté de*, (*Géogr.*) Signification du mot *Hollande.* En quel tems ce nom a été donné au pays qu'il déſigne. Ancienne Hollande propre. Iſle des Bataves, ſelon les anciens. Quel étoit le pays de la Friſe. Hiſtoire des Friſons. Quel a été le premier comte de Hollande : ancien nom de la véritable Hollande. Hiſtoire de la Nord-Hollande. Comment la Hollande étoit gouvernée avant qu'elle fût ſoumiſe à ſes comtes. VIII. 245. *a.* Juſqu'à quel tems a ſubſiſté la ſucceſſion des comtes : lieux où ces comtes ont fait leur réſidence. Diviſion & limites de la Hollande. Comment eſt compoſée l'aſſemblée des états de Hollande & de Weſt-friſe : lieu de cette aſſemblée. Tems où elle ſe forme. Où réſide la ſouveraineté de la Hollande. Ports de Hollande & de Weſt-friſe : dunes & digues qui bordent ce pays. Utilités des canaux dont il eſt coupé. *Ibid. b.* Deſcription de l'intérieur du pays. Impôts, monnoie, religion de la Hollande. La ſplendeur de ce beau pays un peu diminuée. *Ibid.* 246. *a.*

Hollande. Ses canaux. *Suppl.* II. 183. *b.* De la proportion dans laquelle les différentes ſortes de vents procurent la pluie dans ce pays. *Suppl.* IV. 417. *a.* Des digues de la Hollande. *Suppl.* II. 721. *a*, *b.* Etat précaire de la Hollande. XVII. 871. *a.* Partie de cette province qui ſouffre ſouvent des dommages par l'impétuoſité de la mer. 582. *a.* Vers à tuyau qui donnerent l'allarme à la Hollande en 1731 & 1732. XVII. 40. *a*, *b.* Commencemens de la république de Hollande. VII. 999. *b.* Action mémorable de Henri Ruyter, qui leva l'étendard de la liberté. IX. 629. *b.* Obſervations ſur la république fédérative de Hollande. XIV. 159. *a.* Balance du commerce de la France & de la Hollande. V. 969. *b.* Dettes de la province de Hollande. XIII. 522. *a.* Poëme ſur la Hollande, intitulé, *Y-ſtroom.* XVII. 661. *b.* *Voyez* PROVINCES-UNIES.

HOLLANDE, *la nouvelle*, (*Géogr.*) trois différens pays déſignés par ce nom : deſcription des habitans de cette nouvelle-Hollande, qui fait partie des terres auſtrales. VIII. 246. *a.* Découverte de ce pays en 1644. *Ibid. b.*

HOLLANDE, *Hollandois. De la littérature hollandoiſe.* (*Hiſt. Litt.*) Les ſavans & les gens de lettres que la Hollande a produits, ne le cedent peut-être, ni en nombre, ni en réputation à ceux d'aucun autre pays. Obſervations ſur Hooft, hiſtorien hollandois. Goût de cette nation pour les lettres. *Suppl.* III. 430. *a.* Pourquoi la poéſie hollandoiſe eſt en général inférieure à la françoiſe : depuis Vondel, à peine compte-t-on cinq ou ſix poëtes de ce nom. Ceux qui ont eu des talens pour la verſification, ont mieux aimé s'adonner à la poéſie latine. Les Hollandois ſe ſont peu occupés à établir des préceptes pour leur art poétique. Les François, au contraire, ont cherché le beau des ouvrages d'eſprit dans la ſource même ; ils ont donné des regles admirables ſur les penſées & ſur les expreſſions ; ils ſe ſont efforcés d'aſſervir toujours les ſaillies poétiques à la juſteſſe du raiſonnement. *Ibid. b.* Le lecteur hollandois, ayant le goût moins cultivé, eſt bien plus porté à pardonner les fautes en faveur de quelques beautés qui le frappent. Dès qu'un auteur s'eſt mis en réputation de grand poëte, il ſemble qu'il ſe ſoit acquis un bien dont la poſſeſſion doit lui être aſſurée pour toujours. Une marque qu'on n'a pas encore porté la poéſie hollandoiſe à ſa perfection, c'eſt que les poetes de cette nation, même les plus applaudis, n'ont pas ſongé à obſerver le repos dans les hémiſtiches, ni à éviter les enjambemens. *Ibid.* 431. *a.* Le ſeul Catz, grand penſionnaire de Hollande, a évité ces défauts. Eloge de ſes vers & de ſa poéſie : obſervations ſur ſes ouvrages. Elévation recherchée, & mauvais goût du merveilleux qu'on remarque dans les autres poëtes. Si les poëtes hollandois cedent aux François pour le tendre, le naïf, le délicat & l'enjoué, ils leur diſputent la palme pour ce qui regarde le poëme épique. Les Hollandois réuſſiſſent ſur-tout dans le burleſque ; mais ce goût dépravé a malheureuſement infecté le théatre : leurs comédies ſont des eſpeces de farces, & perſonne n'a encore eſſayé d'imiter Moliere, qui a ſu faire une école du bon ſens, d'un ſpectacle qui ne ſervoit, avant lui, qu'à dérégler les mœurs. *Ibid. b.* Jugement porté ſur Vondel, poëte tragique hollandois. Les Hollandois ont eu des critiques & des commentateurs habiles, des juriſconſultes & des médecins célebres ; mais ils n'ont point eu de ſucceſſeurs, & aujourd'hui la Hollande n'a preſqu'aucun caractere littéraire.

De quelques poëtes hollandois. Jacques Catz, grand penſionnaire de Hollande. Principaux événemens de ſa vie : obſervations ſur ſes ouvrages. *Ibid.* 432. *a.*

Juſte Vondel. Obſervations ſur ſa vie & ſur ſes ouvrages. Génie poétique de cet auteur. Défauts qu'on peut lui reprocher. *Ibid. b.* Examen de ſes tragédies : du choix de quelques-uns de ſes ſujets. *Ibid.* 433. *a.* De la maniere dont il les a mis en œuvre. Remarques ſur les traductions qu'il a faites de quelques pieces des anciens. Obſervations ſur les tragédies de Vondel, intitulées, *Jéruſalem détruite*, *Ibid. b. la priſe d'Amſterdam*, *ibid.* 434. *a. La mort de Palamede. Ibid. b.* De ſa traduction de l'Enéide. *Ibid.* 435. *a.* Chagrins qu'il eut à eſſuyer dans ſa carriere littéraire.

Jean Antonides Van-der-Goes, poëte zélandois : obſervations ſur ſa vie & ſur deux tragédies de cet auteur. Petite piece latine de M. Francius, ſur le mariage de ce poëte. *Ibid. b.* Collection complette de ſes poéſies. Extraits de ſon poëme, intitulé, *la riviere d'Y. Ibid.* 436. *a*, *b. & ſuiv.*

Luc Rotgans ſuccéda aux deux poëtes précédens, & peut-être les ſurpaſſa, ſi l'on compare ouvrage à ouvrage, & non génie à génie. Principaux événemens de ſa vie. Ses ouvrages : le plus conſidérable de ce poëte hollandois, eſt la *vie de Guillaume III*, poëme épique, par lequel on peut juger du genie de l'auteur, & dont on trouve ici une longue analyſe. *Ibid.* 439. *a*, *b. & ſuiv.* Ses fables. Traduction françoiſe de celle qui eſt intitulée, *la piété de Baucis & de Philemon.* Ses œuvres mêlées, parmi leſquelles ſe trouvent des poëmes héroïques d'aſſez grande étendue. *Ibid.* 442. *b.* Traduction de quelques ſtances d'une piece de cet auteur, intitulée, l'*aſſaſſinat du roi échoué.* Sa lettre à M. Vollen-Hove, miniſtre de la Haye. Remarques ſur ſes épithalames. Ses éloges funebres : examen de deux tragédies de ce poëte, intitulées, *le combat de Turnus & d'Enée pour Lavinie*, *Ibid.* 443. *a*, *b.* & la *trahiſon de Scylla, fille de Niſus, amoureuſe du roi Minos. Ibid.* 444. *a.* Deſcription des plaiſirs d'une foire de village.

R. Anſloo, poëte hollandois, qui fleuriſſoit dans le dernier ſiecle. Recueil de ſes poéſies : défauts qu'on y remarque. *Ibid. b.* Enumération de ſes ouvrages. Obſervations ſur ſon poëme touchant la peſte de la ville de Naples. *Ibid.* 445. *a.*

Hollandois. Hiſtoire abrégée des commencemens de leur commerce. III. 693. *b.* 694. *a.* Cauſes de leurs progrès rapides. II. 592. *a.* Leurs efforts d'agrandiſſement. III. 695. *a.* Hiſtoire des compagnies de commerce hollandoiſes. VIII. 664. *a*, *b.* Des navigateurs hollandois. XI. 52. *b.* Commerce que les Hollandois de l'iſle de Ceylan font chaque année ſur la côte de la pêcherie. XII. 449. *b.* Etabliſſemens des Hollandois dans Sumatra, XV. 658. *a.* à Surinam. 689. *b.* Leur pêche de la baleine. *Suppl.* I. 761. *b.* Avantages qu'ils tirent de cette pêche, II. 34. *a.* & de celle du hareng. VIII. 48. *a. b.* Principales réſolutions des états-généraux ſur le fait du commerce. XIV. 180. *b.* Le goût de la frugalité néceſſaire à la nation hollandoiſe. IX. 765. *b.* L'inoculation introduite en Hollande. VIII. 756. *b.* L'exercice des patins commun dans ce pays. XII. 172. *b.* Tourbe dont les Hollandois ſe chauffent. XVI. 468. *b.* 469. *a.* De la prononciation de la langue hollandoiſe. XIII. 458. *b.* Ecole hollandoiſe de peinture. V. 323. *a*, *b. &c.*

HOLLANDUS, (*Iſaac & Jean-Iſaac*) chymiſtes. III. 431. *a.*

HOLLARD, (*Vinceſlas*) graveur. VII. 867. *b.*

HOLLI, (*Botan.*) réſine qui découle d'un arbre d'Amérique, nommé *holquahutl* ou *chilli.* Deſcription de cet arbre. Propriété de ſa réſine. VIII. 246. *b.*

HOLOCAUSTE. (*Hiſt. anc.*) Dans les ſacrifices faits aux dieux infernaux, on n'offroit que des holocauſtes. Les premiers ſacrifices des anciens n'étoient que des holocauſtes. Enſuite, Prométhée, ſelon la fable, établit la coutume de ne brûler qu'une partie des victimes. Etym. du mot *holocauſte.* VIII. 246. *b.*

Holocauſtes des anciens Juifs. XIV. 484. *a.* Fête dans laquelle on recueilloit du bois pour l'autel des holocauſtes. XVII. 658. *a.*

HOLOPHERNE, (*Hiſt. ſacr.*) général des armées de Nabuchodonoſor. Ses exploits militaires. Siege de Bethulie. Mort de ce général. *Suppl.* III. 445. *b.*

HOLOSTEON. (*Ichthyol.*) Deſcription de ce poiſſon du Nil. VIII. 247. *a.*

HOLOSTEUM, (*Botan.*) Deſcription de cette eſpece de plantain. Lieux où il ſe trouve. Ses propriétés. VIII. 247. *a.*

HOLOSTOBRŒ, *Holdſtebroa*, (*Géogr.*) ville de Danemark. Riviere qui la baigne. Fertilité de ſes campagnes. Son commerce. *Suppl.* III. 445. *b.*

HOLOTHURIE, (*Zoolog.*) animal de mer. Deſcription de deux eſpeces d'holothuries. VIII. 247. *a.*

Holothurie, ou *Verge marine.* Deſcription & mœurs de cet animal. *Suppl.* III. 445. *b.*

Holothurie : eſpece appellée *veſſie de mer.* XVII. 210. *a.*

HOLQUAHUITL, (*Botan.*) arbre réſineux du Mexique. Deſcription de cet arbre & de ſa réſine. Propriétés de la réſine & des feuilles. VIII. 247. *a.*

HOLSTEIN, (*Géogr.*) duché d'Allemagne. VIII. 247. *a.* Observation sur le célebre Nicolas Mercator, né dans le Holstein. *Ibid. b.*

Holstein, état d'Allemagne, érigé en duché en 1474. Ses bornes: ses provinces & autres petits états qu'il comprend. Qualité & productions du pays. Son commerce : ses révolutions. *Suppl.* III. 446. *a.* Revenus qu'il produit à ses maîtres. Ses chambres de justice, de finance & de régence. Charges & privileges des gentilshommes de la contrée. Etat des paisans. Des villes de Holstein; des princes de ce pays: leur rang à la diete d'Allemagne. Leur contribution pour les mois romains & la chambre impériale. Titres qu'ils portent. *Ibid. b.*

HOLSTENIUS, de Hambourg. Ses ouvrages. VIII. 34. *a.*

HOLY-ISLAND, (*Géogr.*) petite isle d'Angleterre. Observations sur cette isle. Conjecture sur l'origine de son nom. VIII. 247. *b.*

HOLYOKE, (*François*) XVII. 591. *a.*

HOM, signification de ce mot qui entre dans le nom de quelques lieux de Normandie. VIII. 34. *b.*

HOMAGUES, *les*, (*Géogr.*) peuple de l'Amérique méridionale. Observations sur la province qu'il habite. VIII. 247. *b.*

HOMARD, (*Hist. nat.*) animal crustacé, écrevisse de mer. Sa description. Petit homard; en quoi il differe du précédent. VIII. 247. *b.*

Homard. Pourquoi les crabes, les homards, *&c.* se portent en arriere en marchant ou en nageant. V. 356. *a.*

HOMBERG, (*Guillaume*) son hypothese sur le phosphore du barometre, II. 86. *a.* sur la chaleur & le feu. III. 26. *b.* Ses recherches sur la pâte de verre. XII. 163. *b*, *&c.* Sel sédatif d'Homberg. XIV. 925. *a*, *b.* Son ouvrage sur les végétations métalliques. XVI. 871. *b.*

HOMBRE, (*Jeu*) auteurs de ce jeu. Maniere de le jouer. Détails très-étendus sur ce sujet. VIII. 248. *a*, *b.*

Hombre, charivari à ce jeu. III. 208. *a.* Maniere de jouer à l'hombre appellée *spadille forcé.* XV. 427. *a.*

HOMELIE, (*Théolog.*) premiere signification de ce mot. Pourquoi les discours qui se faisoient dans l'église furent appellés de ce nom. Toutes les homélies des peres grecs & latins sont faites par des évêques. Prêtres qui ont prêché ensuite. Comment Photius distingue l'homélie du sermon. Quels sont les peres dont nous avons de belles homélies. VIII. 249. *b.*

Homélies: en quoi elles consistent : les explications figurées ont été prodiguées dans cette sorte d'ouvrage. VI. 763. *a.* *Voyez* DOMINICALES.

HOMÉOMERIE. (*Métaphysiq.*) formation de ce mot : il exprime l'opinion d'Anaxagore, qui prétendoit que chaque tout dans la nature est composé de parties, qui, avant leur union, étoient déjà de même nature que le tout. VIII. 249. *b.* Comment Lucrece exprime cette opinion dans ses vers. Ce qui a pu engager Anaxagore dans ce sentiment. Points importans dans lesquels il s'éloigne de la vérité. Impiété de cette philosophie. Observations qui en montrent le ridicule. *Ibid.* 250. *a.*

HOMERE, mere de ce poëte. XI. 145. *b.* Lieu de son tombeau. *Ibid.* Marbre représentant son apothéose. XIII. 359. *b.* 360. *a*, *b.* *Suppl.* I. 485. *a*, *b*, &c. *Voyez planches d'antiquités. Suppl.* Observations sur ce poëte & sur ses ouvrages. VII. 908. *a.* XII. 817. *a*, *b.* XV. 244. *a*, *b.* 245. *a.* Leurs défauts & leurs beautés. *Suppl.* I. 417. *a.* Caractere de ce poëte; enthousiasme qu'il éprouvoit. *Suppl.* IV. 444. *a*, *b.* Deux differens points de vue sous lesquels il faut juger son Iliade & son Odyssée. *Suppl.* II. 807. *b.* Cas étonnant que les anciens faisoient de ces deux poëmes. 830. *a.* Ses livres sont les plus anciens des livres profanes qui nous sont parvenus. IX. 608. *a.* Homere accusé d'avoir volé l'Iliade & l'Odyssée. II. 230. *a.* Ouvrage attribué à ce poëte, intitulé batracomyomachie. 146. *a.* Chaleur de ses descriptions. V. 830. *b.* Son art supérieur dans le développement du caractere de ses personnages. *Suppl.* II. 233. *a.* Il excelle dans l'art d'observer ce qui est décent & convenable, jusques dans les accessoires les plus minutieux, 586. *a.* de ses portraits, 829. *a.* de son imitation des mœurs. *Suppl.* III. 952. *a.* Sorts d'Homere. XV. 377. *a*, *b.* Exemples du sublime tirés de ses poëmes. 566. *a*, *b.* Chanteurs de ces poëmes appellés *rhapsodes.* XIV. 244. *a*, *b.* Pourquoi ces ouvrages furent appellés *rhapsodies. Ibid. b.* *Voyez* d'autres détails sur les ouvrages d'Homere aux articles ILIADE & ODYSSÉE.

HOMERION, portique & temple de ce nom à Smyrne. XV. 241. *a.*

HOMICIDE. (*Jurispr.*) Actions qui causent la mort d'autrui & que l'on ne qualifie pas d'homicides. Peines de l'homicide. Histoire de Caïn, premier homicide. Observations sur Lamech, second homicide dont il est parlé dans les livres saints. Loi divine contre l'homicide. VIII. 250. *b.* Détails sur les différens cas d'homicide, dans lesquels entrent les loix données aux Hébreux dans le chap. XXI de l'exode. Divers réglemens pour la peine de l'homicide, contenus dans le livre des nombres, chap. XXXV. Etablissement des villes de refuge. *Ibid.* 251. *a.* Passages contre l'homicide, renfermés dans le nouveau testament. Loix des Athéniens sur les meurtriers. Les Loix romaines qui renferment quelques dispositions sur les homicides sont celles de Numa, de Tullus Hostilius, de Sempronius Gracchus, de Lucius Cornelius Sylla. Défense faite par la loi *cornelia* de porter un poignard avec soi. *Ibid. b.* Détails sur la loi *cornelia de sicariis.* Réglemens de nos capitulaires sur les homicides. Etablissemens de S. Louis cités sur ce sujet. On trouve dans les anciennes ordonnances, plusieurs dispositions assez singulieres par rapport à l'homicide. Loix & usages particuliers à différentes villes de France, à celles d'Abbeville, *Ibid.* 252. *a.* de Nevers, de Ville-franche en Périgord, de Péronne, de Tournay. Usage présent par rapport aux meurtres. Edit de Henri II de l'an 1557 sur l'assassinat. En quels cas s'accordent les lettres de rémission. L'homicide volontaire de soi-même étoit autrefois autorisé chez quelques nations, quoique d'ailleurs assez policées : exemple de l'isle de Céa, & de Marseille. *Ibid. b.* Usage établi aujourd'hui en France contre l'homicide de soi-même. *Ibid.* 253. *a.*

Homicide. Ce qu'on entendoit chez les Juifs par rédempteur ou vengeur du sang dans les cas d'homicide. XIII. 874. *a.* XVII. 4. *a.*, *b.* Villes de refuge qu'établit Moïse en faveur des meurtriers involontaires. XIII. 906. *b.* Ce qui arrivoit lorsqu'un Athénien avoit été tué par le citoyen d'une autre ville. Expiations pour meurtre en usage chez les anciens. VI. 305. *a.* Comment Actisanès, roi d'Egypte, punissoit l'homicide. *Suppl.* I. 162. *a.* Loi Cornelia *de sicariis & veneficis.* IX. 657. *b.* Loi des Celtes contre le meurtre d'un étranger. VIII. 315. *b.* Maniere dont se vengeoient les homicides chez les peuples du Nord. XVI. 605. *a.* Composition qui se pratiquoit selon le droit des Barbares à l'occasion d'un meurtre. III. 770. *b.* *Suppl.* I. 653. *b.* Loi des Ripuariens sur le meurtre d'un évêque. IX. 668. *b.* Treve de 40 jours établie autrefois en France dans les cas d'homicide. XIII. 658. *b.* XVI. 606. *a.* *Voyez* aussi TREVE DE DIEU, TREVE ET PAIX. Amende qu'on payoit anciennement en Angleterre dans le cas de l'homicide involontaire : serment par lequel on se justifioit d'une accusation d'homicide. XVII. 597. *b.* Maniere d'expier en Angleterre la mort d'un homme arrivée sans qu'aucune créature humaine y ait contribué. IV. 850. *b.* Comment se fait la poursuite d'un meurtrier selon la loi mahométane. 933. *b.* Des meurtres commis dans la colere. III. 614. *b.* Cas de celui qui tue quelqu'un par mégarde. IV. 468. *b.* Selon Aristote, c'est un plus grand crime de tuer une femme qu'un homme. VI. 470. *a.* Il est permis de tuer un voleur de nuit. XVII. 438. *b.* Des rapports des médecins & des chirurgiens dans les cas d'homicide, *voyez* MÉDECINE LÉGALE, EXPERTS, CADAVRE. Sur l'homicide, *voyez* ASSASSINAT, MEURTRE, MEURTRIER, *&c.* Sur l'homicide de soi-même, *voyez* SUICIDE.

HOMILETIQUES, (*Droit nat.*) vertus relatives au commerce de la vie. Leur définition. Détails sur ces vertus. VIII. 253. *a.*

HOMMAGE, (*Gramm. & Jurispr.*) origine du mot. On distinguoit anciennement la foi & le serment de fidélité, de l'hommage. Exemples d'hommages rendus en 734 & 778. VIII. 253. *a.* La plupart des hommages n'étoient souvent alors que des ligues entre des seigneurs ou souverains, *&c.* Quelques-uns de ces hommages étoient acquis à prix d'argent. Quelle étoit la forme de l'hommage. Quand le roi faisoit quelque acquisition dans la mouvance d'un seigneur, ses officiers faisoient l'hommage pour lui. Abolition de cet usage en 1302. Les regles pour la forme de l'hommage sont expliquées au mot *Foi.* Réflexions communiquées par M. de la Feuillie, particuliérement sur l'hommage des ecclésiastiques. L'hommage-lige ne pouvoit se rendre d'ecclésiastiques à ecclésiastiques. L'hommage que l'on exigeoit des ecclésiastiques, condamné par quelques papes & prélats, *Ibid. b.* de même que par quelques conciles. L'élection canonique accordée par Louis-le-gros à quelques évêques & abbés, sans charge d'hommage à son égard. Divers exemples anciens, qui prouvent que l'hommage n'étoit point exigé ou ne devoit point l'être des ecclésiastiques, & que cet usage étoit regardé par les canons comme le comble de l'horreur & de l'indignité, du moins pour tout ce qui s'appelle *matiere bénéficiale. Ibid.* 254. *a.* Obligations résultantes des hommages que rendoient autrefois les évêques aux souverains, pour les duchés, comtés & seigneuries qu'ils tenoient. Dernier hommage fait en France par un ecclésiastique envers le souverain. Sermens de fidélité qui ont succédé aux hommages. Des hommages envers les seigneurs inférieurs : ils ont été très-rares en France. Quelle étoit la maniere de les rendre. *Ibid. b.* Depuis le milieu du qua-

torzieme siecle il ne reste aucun vestige de ces sortes d'hommages. Observations de l'auteur sur les réflexions précédentes communiquées par M. de la Feuillie : l'objet de ces observations est de démontrer que dans la regle, il n'y a rien qui puisse affranchir les ecclésiastiques de faire la foi & hommage. Les religieux & religieuses, les corps, chapitres & communautés n'en sont pas exempts. De la maniere dont ces hommages doivent être faits. Il est vrai que le clergé a obtenu divers arrêts de surséance pour la foi & hommage des fiefs qu'il possede mouvans nuement du roi. *Ibid.* 255. *a.*

Hommage de bouche & de mains. VIII. 255. *a.*

Hommage de dévotion. Origine de ces hommages. VIII. 255. *a.* Comme ils étoient volontaires, ils ne donnoient aux églises aucune supériorité temporelle sur les seigneuries. Cependant les ecclésiastiques prirent insensiblement pour eux cette reconnoissance. Sentimens de divers commentateurs sur l'hommage de dévotion. *Ibid. b.*

Hommage-lige ou plein. Origine du mot *lige.* On distingue deux sortes d'hommages-liges. Principale occasion qui donna lieu à ces hommages. VIII. 255. *b.* Du tems auquel l'hommage-lige a commencé à être connu en France. Les évêques ont exigé par abus l'hommage-lige des ecclésiastiques, qui étoient leurs inférieurs. Le mot *ligium* étoit rendu en Italie dans les onzieme & douzieme siecles par le mot *hominium.* Les archevêques de Bordeaux, les évêques & abbés de cette province, exemptés par Louis-le-gros, de tout hommage pour leurs bénéfices. L'hommage-lige étoit usité en France dès le neuvieme siecle. *Ibid.* 256. *a.* Il a commencé long-tems avant les inféodations. Bénéfices pour lesquels il étoit dû. Les femmes faisoient l'hommage-lige. Depuis l'abolition des guerres privées, il n'est dû qu'au roi. Il doit être rendu en personne. *Ibid. b.*

Hommage-lige, voyez sur ce sujet. VI. 709. *b.* 710. *b.* 711. *b.*

Hommage de paix. VIII. 256. *b.*

Hommage plane ou plein. VIII. 256. *b.*

Hommage de foi & de service. VIII. 256. *b.*

Hommage simple. VIII. 256. *b.*

HOMMAGE, (*Chef d'*) en Poitou. III. 271. *b.*

Hommage que les pairs rendent au roi. XI. 759. *b.* 760. *a.*

Hommages que nous devons à Dieu. XIV. 80. *a. Voyez* aussi CULTE.

HOMMAGERE, *justice.* IX. 95. *a.*

HOMME, deux substances dont il est composé. Différens aspects sous lesquels on peut le considérer, d'où l'on a formé les articles suivans. VIII. 256. *b.*

HOMME. (*Hist. nat.*) L'homme ressemble aux animaux par ce qu'il a de matériel. Meilleur & plus méchant qu'aucun, il mérite à ce double titre d'être à la tête. L'homme communique sa pensée par la parole. Pourquoi les animaux ne parlent point. Etat de l'homme immédiatement après sa naissance. Diverses observations sur le corps de l'enfant nouveau-né. VIII. 257. *a.* Usages de différentes nations sur la maniere de tenir, de gouverner & de nourrir les enfans nouveaux-nés. Des dents & de la dentition. *Ibid. b.* Observations sur lesquelles a été dressée la table des probabilités de la durée de la vie humaine. De l'accroissement du corps de l'enfant. Premieres lettres & syllabes qu'un enfant commence à bégayer. Age auquel il prononce distinctement. La puberté est le tems de la circoncision, de la castration, de la virginité, de l'impuissance. De la circoncision en usage chez différens peuples. De l'infibulation. *Ibid.* 258. *a.* Etat des testicules dans l'enfance. Divers peuples qui ont pratiqué ou pratiquent la castration. Observations sur cet usage, & sur l'état des eunuques. Rapports singuliers entre les organes de la génération & la gorge. Changement de la voix dans l'homme. Signes & sensations par lesquels la puberté s'annonce dans les hommes & dans les femmes. *Ibid. b.* De l'âge auquel elle arrive. Observations sur l'écoulement périodique des femmes. Accroissement du corps & des parties de la génération dans l'âge de puberté. De l'effusion de sang considérée comme preuve de virginité. Opération par laquelle divers peuples d'Afrique, les habitans du Pégu, de l'Arabie, & quelques nations de l'Asie s'assurent de la chasteté de leurs filles. Diverses opinions des peuples sur la virginité. *Ibid.* 259. *a.* Du mariage. Il arrive quelquefois que la conception devance les signes de la puberté, & que la faculté de concevoir subsiste après la cessation des regles. Age auquel l'homme peut engendrer : âge auquel cette faculté cesse. Comment s'annonce la conception. Celle de deux jumeaux ne se fait pas toujours en même tems. Terme de l'accroissement du corps. Il n'y a que l'homme & le singe qui aient des cils aux deux paupieres. Des cheveux & de leur chûte par la vieillesse. *Ibid. b.* De la proportion dans les membres & de leur usage. De la grace du corps. L'homme en qui se trouveroient toutes les proportions naturelles dans leur perfection n'excelleroit peut-être en rien, au lieu que l'imitateur de la nature en doit altérer toutes les proportions, selon l'état de société dans lequel il vit. Par un travers aussi inexplicable que singulier, les hommes se défigurent en cent manieres différentes. Comparaison de diverses parties du corps de l'homme aux parties analogues de différens animaux. *Ibid.* 260. *a.* Différences dans les proportions du corps de l'homme & de celui de la femme. Variations dans la hauteur totale du corps. L'homme relativement à son volume est plus fort qu'aucun animal. Premiers signes du dépérissement du corps de l'homme avant l'âge de quarante ans : sa vieillesse, sa caducité, sa mort. Les femmes en général vieillissent plus que les hommes. La durée totale de la vie peut se mesurer par le tems de l'accroissement. Quelle est sa durée naturelle. *Ibid. b.* Table des probabilités de la durée de la vie. Ce qui appartient aux différens organes de l'homme est renvoyé aux articles particuliers du dictionnaire qui en traitent. *Ibid.* 261. *a.* Et quant aux *variétés de l'espece humaine*, *voyez* les articles de géographie qui y ont rapport, & l'article HUMAINE ESPECE.

Homme, quelques philosophes l'ont cru composé de trois substances. XV. 447. *b.* Il ne commence à sentir qu'il existe que par les maux qu'il éprouve. V. 657. *b. De la différence entre l'homme & les animaux.* Celle que la partie matérielle de nous mêmes met entr'eux & nous. I. 469. *b.* Raisons pour lesquelles nous pouvons nous donner le premier rang dans la nature. 471. *a.* L'homme est de tous les animaux celui qui a le plus grand cerveau. II. 865. *a.* Il y a dans l'homme beaucoup plus de correspondance entre la tête & le cœur, que dans les autres animaux. III. 600. *a.* Nos connoissances naturelles ne suffisent pas sans la foi pour découvrir la différence qui distingue essentiellement l'homme des autres animaux. VI. 156. *a.* Différence entre l'homme & les animaux selon Léibnitz. IX. 375. Caractere notable qui les distingue. XV. 40. *a. Considérations sur l'homme.* Comment il peut être appellé amphibie. I. 375. *b.* Du corps de l'homme. IV. 263. *b.* 264. *a.* De ses proportions. *Suppl.* II. 544. *b.* Agrémens que la nature a prodigués sur la figure humaine. *Suppl.* I. 588. *a.* Ses caracteres de beauté. 838. *a.* Examen de la question si l'homme est un animal carnacier. II. 689. *b.* IV. 839. *a.* Actions, goûts & passions de l'homme qui dépendent du pur méchanisme. I. 344. *a*, *b.* L'homme parvenu aux termes de l'accroissement de son corps est parvenu à celui de son esprit. *Suppl.* I. 200. *b.* Les sensations & la raison sont l'effet immédiat de l'action de Dieu sur l'homme. VI. 156. *b.* Situation de l'homme réduit aux simples impressions des sens. 261. *a.* Des facultés de l'homme. 361. *b.*—371. *a.* De la force de l'homme. VII. 120. *b. &c.* Avantages qu'il retire de ses mains. IX. 874. *a.* sensibilité physique de l'homme. XV. 38. *b.*—52. *a.* Chaleur & froid extrêmes dans lesquels il peut vivre *Suppl.* II. 309. *b.* 310. *a.* De la vie de l'homme & de sa durée. I. 89. *a*, *b.* XVII. 249. *a*, *b.*— 254. *a.* Opinion ridicule de quelques auteurs, qui ont cru que la taille de l'homme alloit en diminuant de siecle en siecle. *Suppl.* III. 192. *b.* 193. *a.* Ouvrage sur l'homme intitulé antropographie. I. 497. *b. Voyez* les divers sentimens des philosophes sur la nature de l'homme dans leurs articles particuliers.

HOMME. (*exposition anatomique du corps de l'*) Des os. Cartilages. Ligamens. Capsules articulaires. Sinovie. Glandes sinoviales. Diverses sortes d'articulations. VIII. 261. *b.* Substances dont les os sont composés. Des muscles ; leurs mouvemens ; tendons ; leur usage ; parties des muscles. Origine des noms qu'on leur a donnés. *Ibid.* 262. *a.* Des nerfs. Comment ils communiquent entr'eux. Esprits animaux. Pourquoi l'on a cru que le corps des animaux n'étoit qu'un épanouissement nerveux, différemment fait dans les différentes parties. Les parties d'où le principe du sentiment dérive, sont insensibles. Des vaisseaux sanguins. Pulsations des arteres. Troncs d'où elles partent. Usages des valvules dans les veines. Cinq tuyaux communs auxquels les veines vont se rendre. *Ibid. b.* Vaisseaux lymphatiques. Bronches. Trachée artere : son usage. Ce qu'on entend par le mot de *viscere.* Distinction de deux sortes de glandes. Vaisseaux excréteurs. Pores. Tégument universel. Epiderme. Corps réticulaire. Corps muqueux. Formation de la peau proprement dite. *Ibid.* 263. *a.* Papilles nerveuses. Insensible transpiration. Diverses observations sur la peau. Poils qui naissent sur la peau. Substance des ongles. Pannicule charnu dans les animaux. Tissu cellulaire ou graisseux ; usage de la graisse. Division du corps de l'homme en ses différentes parties. Idée générale des principales. *Ibid. b.* Description de la tête. Cuir qui porte les cheveux. Tissu cellulaire qui est au-dessous. Muscles frontaux. Calotte aponévrotique du crâne. Muscles occipitaux. Muscles postérieurs de l'oreille. Releveur de l'oreille, externe. *Ibid.* 264. *a.* Artere temporale. Péricrane. Dure mere. Muscle crotaphite. Nerf temporal. Oreille extérieure. Conduit auditif externe. Nerfs auriculaires. Diverses sutures des os de la tête. Fontanelle. Description des parties que le crâne renferme. La dure mere. La faulx. *Ibid. b.* Sinus

longitudinaux. Glandes de Pacchioni. Pie-mere. Arachnoïde. Description du cerveau & de tout ce qui s'y découvre. *Ibid.* 265. *a.* Ce qui se présente à la vue lorsqu'on enleve la masse du cerveau, après avoir coupé vers les cuisses. *Ibid. b.* Description du cervelet. *Ibid.* 266. *a.* Celle de l'oreille interne. *Ibid. b.* De l'œil. Parties environnantes. *Ibid.* 267. *a.* Description de l'œil & de ses parties. *Ibid. b.* Cavité de l'orbite : os qui entrent dans la composition. Description du nez. *Ibid.* 268. *a.* Parties cachées sous les joues. Description de la bouche extérieure, des levres, de la mâchoire, des dents, &c. *Ibid. b.* Description de la bouche intérieure & de ses différentes parties. Celle du bas menton & du col. *Ibid.* 269. *a.* Examen de la face postérieure du col. Vertebres cervicales. Description de la poitrine & de ses parties. Les mammelles. *Ibid.* 270. *a.* Os sternum. Veine & artere sous-clavieres. Muscles de la poitrine. Os omoplate. Glandes axillaires. Artere & veine axillaires. Nerfs de la poitrine. *Ibid. b.* Côtes. Muscles intercostaux. Veines & arteres intercostales. Muscles sterno-costeaux. Sous-costeaux de Verheyen. La plevre. Sac où est renfermé le cœur. Description du cœur. Celle de l'aorte. *Ibid.* 271. *a.* Glandes œsophagiennes. Veine azygos, & autres parties voisines. Description du poumon. Vertebres du dos. Diaphragme. Sous la cloison du diaphragme est la plus grande des cavités de notre machine, le ventre intérieur ou l'abdomen. Muscles placés sous les tégumens. Anneau des muscles du bas-ventre. Muscle cremaster. Péritoine. Description de l'estomac. *Ibid. b.* Membrane dite omentum. La rate. Région du foie : description de ce viscere. Parties renfermées dans la région de la grande scissure. Veine ombilicale. Conduit veineux. Vésicule du fiel. Artere hépatique, & autres qui en proviennent. Veines hépatiques. Ligamens par lesquels le foie est attaché au diaphragme. Ligament coronaire du foie. Pancréas : parties contenues dans la région du pancréas. Intestins duodenum, jejunum, & ileum. Mesentere. Vaisseaux lactés. Réservoir de Pecquet. Gros intestins. *Ibid.* 272. *a.* Ligamens, muscles qui s'y rapportent. Les reins & les capsules atrabilaires. L'uretere. Les calices. Arteres lombaires. Veine cave. Suite des vertebres. Muscles de la région lombaire. Le bassin. Muscles, ligamens & vaisseaux à l'extérieur du bassin. Parties génitales des hommes. *Ibid. b.* Suite des parties du bassin. Parties génitales des femmes. *Ibid.* 273. *a.* Description des parties des extrémités supérieures. Le bras, l'avant-bras. *Ibid. b.* La main. Extrémités inférieures : la cuisse, les jambes, le pié. *Ibid.* 274. *a.*

Homme : joignez à l'article précédent les articles *Anatomie*, *Corps humain*, *Squelette.*

HOMME, (*Mat. médic.*) matieres que fournit le corps vivant. Celles qu'on tire du cadavre. VIII. 274. *b.*

HOMME, (*Morale*) l'homme que nous considérons ici est cet être qui pense, qui veut & qui agit. Difficulté d'examiner les ressorts qui le font mouvoir & les motifs qui le déterminent. Avantages infinis de l'homme sur les animaux. VIII. 274. *b.* L'orgueil, la superstition & la crainte ont embarrassé la connoissance de l'homme de mille préjugés que l'observation doit détruire. Nous ne sommes assurés de notre existence que par des sensations. Deux effets de la faculté de sentir. Cause des différences naturelles entre les hommes. Le jugement qu'on porte de la conduite d'autrui est souvent injuste, & les conseils qu'on lui donne sont plus souvent encore inutiles. Le desir du bien-être est une disposition commune à tous les êtres sensibles. Comment ce desir devient passion. Pour connoitre tout ce dont l'homme est capable, il faut le voir lorsqu'il est passionné. *Ibid.* 275. *a.* L'homme est toujours ce que ses besoins le font être. Raisons qui nous arrêtent dans la poursuite de ce que nous desirons. Le desir du bien-être tend sans cesse à nous isoler. C'est une disposition réciproque que chacun éprouve de la part des autres & lui rend. L'attachement du chien pour le maitre qui le nourrit, est une image fidele de l'union des hommes entr'eux. Ce qu'on appelle ingratitude doit donc être très-ordinaire parmi les hommes. La reconnoissance est un tribut qu'un orgueil estimable se paie à lui-même, & cet orgueil n'est pas donné à tout le monde. Dans la société, les liens n'étant pas toujours formés par des besoins apparens, ils ont quelquefois un air de liberté qui nous en impose à nous-mêmes. *Ibid. b.* Description de la passion de l'amour. Comment se dissipent ses illusions. Comment la société a multiplié nos besoins, nos plaisirs, & nos passions. Le repos est l'objet éloigné que se proposent tous les hommes, & la paresse devient le principe de la plus grande partie des mouvemens dont ils sont agités. Le desir de nous distinguer prend ensuite la place de nos premieres passions, & devient le mobile de toutes nos démarches. Jugement qu'on a porté ordinairement sur les hommes modérés. *Ibid.* 276. *a.* Différens tourbillons que les petites passions forment dans la société. Comment l'ambition mene à l'esclavage. Pourquoi les hommes qui ont des prétentions communes, semblent quelquefois entr'eux dans un état de paix. L'affoiblissement de nos sensations nourrit notre inquiétude naturelle. Nous sommes forcés pour être heureux, ou de changer continuellement de place, ou d'outrer les sensations du même genre. *Ibid. b.* La douleur & le plaisir semblent ne différer que par des nuances. Différens effets du besoin d'être ému. Quel est dans notre cœur le tems du regne de la gaieté. Cette pente naturelle de l'homme qui le porte en toute chose à l'excès, paroît dans les grands événemens qui ont agité la terre, dans la dégénération insensible des mœurs, des états, dans celle des arts qu'il cultive, &c. *Ibid.* 277. *a.* Exercice continuel de la méchanceté dans la société humaine. Sentimens d'humanité qui temperent en même tems l'activité de l'amour-propre. Avec quel soin l'on devroit travailler à les nourrir dans le cœur des enfans. On pourroit aussi leur inspirer tous les préjugés favorables, soit au bien des hommes en général, soit a l'avantage particulier de la société dans laquelle ils vivent. Orgueil estimable, principe de toute action généreuse. Le principal moyen de l'éducation c'est l'exemple. *Ibid. b.* Cependant la force de l'exemple domestique n'est point comparable à l'impression que les hommes reçoivent de la masse générale des mœurs de leur tems. Dans tout gouvernement, les opinions & les mœurs dépendent infiniment de la situation actuelle. Principe du caractere national. Combien il importeroit de prendre soin de l'éducation des femmes. *Ibid.* 278. *a.*

Homme. Définitions de l'homme. IV. 759. *b.* Des déterminations de l'homme sauvage & de l'homme civilisé. *Suppl.* II. 931. *b.* Cause de la variété que nous mettons dans nos productions & nos ouvrages. I. 407. *a.* C'est l'organisation, la vie, l'ame qui fait proprement notre existence. *Ibid. b.* Petitesse de l'homme dans cet univers. X. 580 *b.* Bonté originelle de l'homme. XIV. 274. *b. note i.* L'homme est fait pour la société. XV. 252. *a*, *b. &c.* 325. *b.* Avantages qu'il tire de la culture des beaux-arts. *Suppl.* I. 587. *b.* 588. *a*, *b.* 589. *a.* 590. *a.* Il se croit la cause finale de toute la création. XVI. 36. *a.* Science de l'homme. I. xlviij. *disc. prelim.* Ses desirs infinis. I. 372. *a.* sa vie morale. XVII. 254. *a*, *b.* Principe des fautes de la plupart des hommes. II. 666. *a.* Miseres de l'homme. I. 125. *b.* 342. *b.* IV. 1060. *b.* Il est de tous les animaux le plus féroce. VI. 541. *b.* De l'homme selon les différens philosophes, *voyez* leurs articles particuliers. Homme de bien, homme d'honneur. II. 244. *b.* Homme sans caractere. 666. *a.* Étude des hommes. *Suppl.* III. 947. *a*, *b. &c.*

Homme, par distinction de la femme. Des différences entre le squelette de l'homme & de la femme. VI. 468. *a.* Caracteres distinctifs du corps de l'homme & de la femme indépendamment des parties sexuelles. *Suppl.* III. 11. *a.* De la différence des organes de la génération de l'un & de l'autre. VI 468. *b.* 469. *a.* Cause des divers préjugés sur les rapports d'excellence entre l'homme & la femme. *Ibid.* Différence dans la vie physique des femmes & des hommes. 475. *a.* L'homme & la femme ont chacun des qualités morales qui leur sont propres. V. 404. *a.* Caractere moral de l'homme différent de celui de la femme. *Suppl.* III. 948. *a*, *b.* De l'âge propre au mariage dans les hommes. X. 117. *a.* Regime propre aux hommes. XIV. 12. *b.*

HOMME, (*Myth.*) origine de l'homme selon la fable. XVI. 179. *a.*

HOMME, (*Politiq.*) Il n'y a point de véritables richesses que l'homme & la terre. L'homme vaut par le nombre. Un souverain doit s'occuper de la multiplication de ses sujets. Comment on aura des hommes industrieux & robustes. Mauvaise administration, lorsque l'abondance devient un fléau aussi redoutable que la disette. Comment on doit veiller à la conservation des enfans. Il faut diminuer les ouvriers du luxe & les domestiques. L'état d'aisance nécessaire aux agriculteurs. Un emploi des hommes n'est bon, que quand le profit va au-delà des frais du salaire. Plus le produit net est grand & également partagé, plus l'administration est bonne. Emploi qu'on doit faire des hommes, lorsqu'il y a des friches dans un état. VIII. 278. *b.*

HOMME *nouveau*, (*Hist. rom.*) reproche d'homme nouveau fait à Cicéron. Comment il répondit à ce reproche. Droit qu'avoient les nobles dans leurs funérailles. Distinctions établies entre les hommes nouveaux, les nobles & les ignobles. Eloge que se donnoit Caton le censeur qu'on traitoit aussi d'homme nouveau. *Ibid.* 279. *a.*

HOMME *libre*, (*Hist. des Francs*) quels étoient, au commencement de la monarchie, ceux qui étoient tenus au service militaire. Division des hommes libres en centaines. Leurs chefs nommés centeniers. Droits du prince sur les hommes libres. En quel tems les hommes libres purent avoir des fiefs. VIII. 279. *a.*

Homme libre, ce qu'on entendoit par-là depuis l'invasion des Gaules par les Francs. VI. 691. *a.* Sur la fin de la seconde race, tout homme libre pouvoit acquérir un fief ou convertir en fief son aleu. 696. *a.*

Homme de guerre. VII. 994. *b.*

Homme d'état. (*Droit polit.*) Devoirs de l'homme d'état.

VIII. 279. *a.* Talens & qualités que ce poste exige. Exemples de quelques grands hommes d'état. *Ibid. b.*

Homme d'état, satisfaction que le patriotisme lui fait éprouver dans son travail. XII. 181. *a.*

HOMME, (*grand-*) *voyez* GRANDS-HOMMES, & *Suppl.* III. 253. *a.*

HOMMES *d'intelligence*, (*Théol.*) hérétiques qui parurent en Picardie dans le quinzieme siecle. Erreurs & extravagances de l'un des chefs de cette secte. Sa rétractation. VIII. 279. *b.*

HOMME *d'armes*, (*Carte milit. & histor.*) chaque homme d'armes avoit cinq personnes à sa suite. Compagnies de ces hommes d'armes que forma Charles VII. VIII. 279. *b.* Le nombre d'hommes qui étoient attachés à l'homme d'armes n'a pas toujours été le même. Archers des hommes-d'armes. Hommes d'armes qu'on appelloit gendarmes. *Ibid.* 280. *a.*

HOMMES *allodiaux*, (*Jurisp.*) VIII. 280. *a.*

Homme de commune. VIII. 280. *a.*

Homme confisquant. Quelques coutumes veulent que les gens d'église & de main-morte, donnent au seigneur homme vivant, mourant & confisquant. Origine de l'obligation de fournir un homme confisquant au seigneur haut-justicier. Aujourd'hui l'on n'oblige plus les gens de main-morte à donner l'homme confisquant, &c. VIII. 280. *a.*

Hommes & femmes de corps. Coutumes dans lesquelles il en est parlé. Auteur à consulter sur l'origine de ces servitudes. VIII. 280. *a.*

Hommes cottiers. VIII. 280. *a.*

Homme de la cour du seigneur. VIII. 280. *b.*

Homme féodal ou *feudal.* VIII. 280. *b.*

Homme de fer. VIII. 280. *b.*

Hommes de fiefs. VIII. 280. *b.*

Homme de foi. VIII. 280. *b.*

Homme de foi lige. VIII. 280. *b.*

Homme de foi simple. VIII. 280. *b.*

Hommes jugeans. VIII. 280. *b.*

Homme lige. VIII. 280. *b.*

Homme de main-morte. VIII. 280. *b.*

Homme sans moyen. VIII. 280. *b.*

Homme de paix. VIII. 280. *b.*

Homme de préjure. VIII. 280. *b.*

Homme de pote. VIII. 281. *a.*

Hommes profitables. VIII. 281. *a.*

Homme du roi. VIII. 281. *a.*

Homme de service. VIII. 281. *a.*

Homme de servitude. VIII. 281. *a.*

Homme de vigne. Maniere de compter l'étendue des vignes. En quelles provinces cette maniere est usitée. VIII. 281. *a.*

Homme villain. XVII. 276. *b.*

Homme vivant & mourant. Comment il est appellé dans la coutume d'Orléans. Pour quelles acquisitions les gens d'église de main-morte doivent donner homme vivant & mourant. Seigneur auquel on le donne. Les bénéficiers particuliers ne le doivent pas. Quelle est la personne qu'on peut donner pour homme vivant & mourant. VIII. 281. *a.* Ce qui arrive quand l'homme vivant & mourant est décédé. La mort civile de l'homme vivant & mourant n'oblige point à en donner un autre. L'obligation de le fournir est imprescriptible. VIII. 281. *b.*

HOMME SAUVAGE, (*Hist. nat.*) animal qui se trouve dans l'isle de Borneo. II. 336. *a.* Hommes sauvages ou pongos. III. 78. *a.* XIII. 25. *a, b.* XV. 208. *b.* vol. VI. des planch. Regne animal, pl. 19. On croit que ces animaux ont donné lieu à la fable des satyres. XIV. 697. *b.* 704. *b.* Hommes à queue. III. 558. *a, b.* Hommes sauvages de Madagascar. XI. 471. *b.*

Hommes, voyez HUMAINE (*Espece*), & PEUPLE.

HOMODROME, (*Méchan.*) levier homodrome. Etymologie du mot. Deux sortes de leviers homodromes. VIII. 281. *b.*

HOMOGENE, (*Physiq.*) Composition de ce mot. Fluide homogene. L'air n'est pas un fluide homogene. VIII. 281. *b.* Lumiere homogene. Quantités homogenes en algebre. Quantités sourdes homogenes. Homogene de comparaison. *Ibid.* 282. *a.*

Homogenes, nombres. XI. 202. *b.*

HOMOGENES, *équations*, (*Algeb*) celles où les variables montent au même degré dans tous les termes. Propositions sur les équations homogenes. *Suppl.* III. 446. *b.*

HOMOGENE, (*Medec.*) substances homogenes. Fievre appellée homogene. VIII. 282 [illegible].

HOMOGRAMME, (*Gymnast.*) athletes appellées de ce nom. Comment on apparioit les athletes par le sort. VIII. 282. *a.*

Homogramme, *voyez* sur ce sujet. VIII. 530. *b.*

HOMOIOTELEUTON, (*B.* [illegible]) figure de rhétorique. Les anciens ne l'admettoient que dans leur prose, nous l'avons banni de la nôtre, & nous l'avons transportée dans nos vers. Composition de ce mot. VIII. 282. *a. Voyez* ASSONANCE.

HOMONYME, (*Gramm.*) racines de ce mot. Deux especes de mots homonymes. Ceux que l'auteur appelle univoques. Ceux qu'il appelle équivoques. VIII. 282. *b.* De l'usage de ces deux sortes de mots. D'où vient la grande difficulté de la langue chinoise pour les etrangers. Comment il est possible de concilier le petit nombre de mots de cette langue, avec la quantité prodigieuse des caracteres chinois. Nature de l'écriture chinoise. Monotonie de cette langue. Figure de rhétorique nommée *paronomase.* Ce que dit M. du Marsais sur cette figure. Observations sur ces pitoyables rebus dont on charge ordinairement les écrans. *Ibid.* 283. *a.* Eloge qu'en fait le P. Jouvency. Il ne faut pas s'en rapporter uniquement au matériel d'un mot pour savoir de quelle espece il est; mais c'est dans sa signification qui faut surtout l'examiner pour en bien juger. *Ibid. b.*

Homonyme. Des mots homonymes & de leur usage. X. 761. *b.*

HOMOOUSIOS, (*Théolog.*) anciens hérétiques qui nierent la divinité de Jesus-Christ. Objet du concile tenu à Antioche en 272. Décret publié par ce concile, dans lequel Jesus-Christ est appellé ὁμοούσιος. Ce même terme consacré par le concile de Nicée tenu en 325. VIII. 283. *b.*

HOMORIEN, *Jupiter* (*Litt.*) temple bâti à Jupiter homorien par les habitans de Crotone & de Sibaris. Objets pour lesquels on s'y assembloit. VIII. 284. *a.*

HOMOTONE, *fievre.* VI. 733. *b. Voyez* STATIONNAIRE. XV. 496. *b.*

HONAM, philosophe arabe. XIV. 664. *b.*

HONDREOUS, (*Hist. mod.*) nobles de l'isle de Ceylan. Leur habillement. Comment se distinguent les plus qualifiés. Supplice que le roi inflige aux filles des nobles qui lui déplaisent. VIII. 284. *a.*

HONDURAS, (*Golphe d'*) peuples qui en sont voisins. VIII. 480. *a.*

HONFLEUR, (*Géogr.*) recherches sur l'étymologie du nom de cette ville. VIII. 284. *b.*

HONFLEUR, (*Géogr.*) arts & commerce exercés dans ce lieu. Sa population. Navigateur qui partit de-là, & fit la découverte des terres australes. *Suppl.* III. 447. *b.*

HONGRE, (*Etienne le*) sculpteur. XIV. 831. *a.*

HONGRER, (*Maréch.*) opération d'hongrer le poulain: en quels pays on ne la pratique point: effet de cette opération sur le caractere du cheval. III. 303. *b.* Age auquel on doit hongrer le poulain: comment on doit le préparer à cette opération. *Suppl.* III. 294. *a.* Description de la maniere de la pratiquer. III. 351. *b.* 252. *a. Suppl.* III. 415. *a, b.*

HONGRIE, (*Géogr. hist.*) vaste pays en Asie & en Europe. La Hongrie asiatique étoit la patrie des Huns, qui passerent en Europe vers la décadence de l'empire. Sa situation. Hongrie en Europe. Etablissement des Hongrois dans les deux Pannonies. Etats que comprenoit la monarchie hongroise au commencement du quatorzieme siecle. Les succès des armes ottomanes l'ont prodigieusement diminuée. VIII 284. *b.* Etendue actuelle de ce royaume. Comment il se divise. Observations sur les eaux de ses rivieres. Ses montagnes les plus hautes. Productions du pays. Religions qui y sont exercées. Archevêchés & évêchés de la Hongrie. Observation sur la langue hongroise, & sur les autres langues usitées dans ce pays. Ancien gouvernement de la Hongrie. Quel en étoit l'état militaire. En quel tems elle reçut le christianisme. Premier roi de Hongrie créé par le pape. *Ibid.* 285. *a.* Prétentions mutuelles des papes & des empereurs par rapport à ce royaume. Son agrandissement sous Carobert & Louis son fils. Coutumes superstitieuses que ce dernier abolit. Suite des rois de Hongrie, & des principaux événemens de leur regne. Ce royaume désolé par Soliman. Tableau que fait M. de Voltaire de l'état où se trouvoit alors la Hongrie. *Ibid. b.* Eloge de Marie-Therese, reine de Hongrie. *Ibid.* 286. *a.*

Hongrie, eaux cémentatoires en Hongrie. II. 812. *b.* Mines d'or, d'argent & de cuivre dans ce pays. *Voyez* les articles de ces différens métaux. Vin de Hongrie. XVII. 291. *a, b.* Le royaume de Hongrie mis à l'interdit en 1232 par l'archevêque de Strigonie. VIII. 816. *b.* Lieu où la couronne de Hongrie est déposée. XIII. 309. *a.*

HONGRIE, *mal d'* (*Medecine*) en quoi il consiste. Origine du nom qu'on lui a donné. VIII. 286. *a.*

HONGRIEUR, (*Art méch.*) les hongrieurs sont des ouvriers particuliers qui travaillent pour le compte d'une compagnie, qui a entrepris la fabrique des cuirs à la façon de Hongrie. Lettres-patentes que cette compagnie a obtenues. VIII. 286. *a.* Cinq articles contenus entr'autres dans ces lettres. VIII. 286. *b.* Sur la fabrique des cuirs de Hongrie, *voyez* CUIR.

Hongrieurs, leur travail. IV. 535. *b.* Instrumens dont ils se servent. 536. *a.* Baguette d'hongrieur. I. 14 *a.* Grille. VII. 948. *a. Voyez* le vol. VII des planches, au commencement.

HOREB. (*Géogr.*) Pourquoi l'écriture confond souvent Horeb & Sinaï. Monastere au pied de l'Horeb. VIII. 297. *a.* *Voyez* SINAÏ.

HORISON, (*Astron. & Géogr.*) origine de ce mot. Horison rationnel. Horison visuel. Celui-ci se divise en oriental & en occidental. L'horison oriental & l'occidental changent selon la distance de l'astre au zénith. VIII. 297. *b.*

Horison en terme de géographie. Pourquoi on l'appelle horison *sensible.* L'horison rationnel & l'horison sensible se confondent par rapport aux étoiles. VIII. 297. *b.* Mais par rapport aux planetes plus proches de la terre, il faut les distinguer. Horison physique. Moyen de déterminer jusqu'où la vue d'un homme peut s'étendre, en supposant la terre sans inégalités. *Ibid.* 298. *a.* *Voyez* NIVEAU.

Horison, ce cercle appellé *finiteur.* VI. 818. *b.* Horison rationnel. XIII. 827. *b.* Horison apparent ou sensible. I. 544. *a.* Différentes étendues de l'horison sensible selon l'élévation de l'œil au-dessus de la terre. Abaissement de l'horison sensible. I. 7. *b.* Points de l'horison ou du compas. XII. 872. *a.* Pourquoi les astres paroissent plus foiblement quand ils sont près de l'horison. IV. 1052. *b.* Pourquoi le soleil & la lune paroissent plus grands vers l'horison que lorsqu'ils sont plus élevés. IV. 1052. *b.* XVII. 341. *b.* 566. *b.* 568. *b.* Table qui indique l'étendue de l'horison terrestre pour différentes hauteurs de l'œil. *Suppl.* IV. 884. *b.*

HORISONTAL. (*Astron.*) Cadran horisontal. Ligne horisontale en perspective. Plan horisontal. Plan horisontal en perspective. VIII. 298. *a.*

Horisontaux, *points.* XII. 872. *b.*

HORLOGE, (*Art méchan.*) définition. VIII. 298. *b.*

HORLOGE *à eau* ou *clepsydre.* (*Littérat.*) Deux horloges à eau, l'ancienne & la nouvelle inventée par Ctésibius. Usage que les anciens faisoient de la premiere. Proverbes auxquels cet usage avoit donné lieu. Fontaine qui se trouvoit dans le barreau d'Athenes, pour mesurer le tems destiné aux procès. Parole de Platon sur cet usage. Il passa du barreau d'Athenes à celui de Rome sans altération. Expressions figurées en latin, dérivées de cette coutume. VIII. 298. *b.* Sens de cette parole de Quintilien, *in actione aqua deficit.* Ce qu'on entendoit par *clepsydras clepsydris addere*, & par *aquam sustinere.* Vénalité de ceux qui mettoient l'eau dans l'horloge. Injustices sur la mesure du tems dans les procès. Ruses inventées pour accélérer ou retarder l'écoulement de l'eau. Autres usages que les anciens faisoient des horloges à eau. *Ibid.* 299. *a.*

HORLOGE *à rouages*, *à ressorts*, *à contrepoids*, *à sonnerie*, (*Hist. de l'horlog.*) ce que dit M. l'abbé Sallier sur l'invention de ces machines. Sur les *horloges à sable*, *voyez* SABLE. VIII. 299. *a.* Premieres horloges à rouages chez les Romains. Horloges de Cassiodore. Horloge envoyée à Pépin-le-Bref par le pape Paul I. Présent que le calife Aaron Raschild fit d'une horloge à Charlemagne. Origine de la coutume qui se pratique en divers endroits d'avertir de l'heure pendant la nuit. Imitation des premieres horloges en Italie par Pacificus, archidiacre de Vérone, dans le neuvieme siecle. Horloge de Walingford qui parut à Londres dans le quatorzieme siecle. Celle de Jacques de Dondis qu'on vit à Padoue peu de tems après. Transcription d'un passage du sieur de Mezieres, dans son *songe du vieux pélerin*, où se trouve la description de cette machine. *Ibid. b.* Surnom donné à l'auteur de cette horloge. Etat actuel des descendans de ce méchanicien. Emulation excitée dans toute l'Europe à l'occasion de l'horloge de Dondis. Horloge de Courtray, l'une des plus estimées de ce tems-là. Horloge du palais à Paris. La ville de Meremberg se distingua par la variété de méchanique qu'elle mit dans ses horloges. Horloge de M. Fardoit. *Ibid.* 300. *a.* Emulation soutenue en Italie pour les ouvrages de ce genre. Horloges remarquables en France sur la fin du quinzieme siecle & dans le seizieme. Celle de la cathédrale de Lunden en Suede. Des horloges en petit exécutées sur la fin du quinzieme siecle. *Ibid. b.*

HORLOGE, (*Machine*) il s'agit ici de celles qu'on place dans les clochers, dans les salles & sur les escaliers. Nom qu'on leur donnoit au commencement. Epoque depuis laquelle ces machines ont acquis un grand degré de justesse. VIII. 300. *b.* Conditions essentielles à toute horloge. Description des grosses horloges, ou horloges de clochers. M. Leroy pere, ayant inventé les horloges horisontales, qui sont incontestablement préférables aux autres, on en donne ici la construction. *Ibid.* 301. *a.* Différences entre cette sorte d'horloges & les anciennes. *Ibid. b.*

Horloge. Premiere application du pendule aux horloges par Galilée. *Suppl.* III. 172. *b.* Roues dont les horloges sont composées. XIV. 390. *a*, *b.* Conduite dans les grosses horloges. III. 844. *a*, *b.* Volans d'horloges. XVII. 442. *b.* Décoration extérieure d'une horloge. II. 525. *b.* Horloge à carillon. 685. *a*, *b.* *Voyez* l'article HORLOGERIE & les planches de cet art, vol. IV des planches. Clepsydre, espece d'horloge. III. 522. *b.* Bougies d'Alfred, qui lui tenoient lieu d'horloge. XVII. 588. *b.* — Equation de l'horloge. V. 855. *a.* 856. *a.* 868. *b.* Nouvelles horloges pour les longitudes. *Suppl.* III. 772. *b.* *Voyez* PENDULE.

HORLOGES marines ou *montres marines*, (*Astron.*) extrême précision de celles que MM. Harrisson en Angleterre, Berthoud & Leroy en France, ont construites. Leur description & les procès-verbaux d'expériences de ces montres sont prêts à paroître. Voyages dans lesquels on a fait usage des montres françoises. *Suppl.* III. 454. *b.*

HORLOGE, *poudrier*, *ampoulette*, *sable.* (*Marine*) Description de cette machine de verre qui sert à mesurer l'espace d'une demi-heure par l'écoulement du sable qu'elle contient. C'est de-là que les matelots appellent une demi-heure une horloge, *&c.* Horloges d'une demi-minute, *&c.* VIII. 302. *a.*

HORLOGER. (*Arts*) Observations sur le corps & la communauté des horlogers de Paris. VIII. 302. *a.* Précis des statuts ou loix de cette communauté. Sur les maîtres, droits de maîtrise, apprentissages, droits des veuves de maîtres, *&c.* Election des gardes-visiteurs, statuts de 1544. *Ibid. b.* Convocation d'assemblées & reddition de comptes. Visites des gardes-visiteurs chez les maîtres. *Ibid.* 303. *a.*

Horloger. Reflexions sur cette classe d'artistes horlogers, qui nés avec des dispositions particulieres, s'appliquent à découvrir de nouveaux principes, ou à approfondir ceux qui ont été déjà trouvés : moyen d'exciter leur émulation. V. 858. *b.* Horloger finisseur. VI. 818. *a.* *Voyez* l'article HORLOGERIE.

HORLOGERIE. Il ne paroît pas que les anciens aient eu aucune connoissance de cet art. Premiers moyens qu'on a mis en usage pour mesurer le tems. VIII. 303. *a.* Epoque de l'invention des horloges à roues & à contrepoids. Invention de la sonnerie. Progrès de l'art jusqu'au tems où l'on construisit de petites horloges portatives. Nouvelle perfection que l'horlogerie acquit par les découvertes de Huyghens en 1647. *Ibid. b.* Application qu'il fit de la cycloïde au pendule. Quoique le succès n'ait pas répondu à la théorie, c'est à elle que nous devons la perfection de nos horloges. Pendule circulaire appellé *pirouette*, aussi inventé par M. Huyghens. Ces inventions contestées à leur auteur. Comment il répondit à ceux qui lui en disputoient la gloire. *Ibid.* 304. *a.* Inconvéniens attachés à l'usage de la cycloïde. Avantage qu'on en a retiré : elle nous a appris à n'employer que de petits arcs dans le mouvement du pendule. Premieres pendules faites à Londres, à petits arcs & lentilles pesantes. *Ibid. b.* Comparaison des pendules imaginées par Huyghens à celles qui se font aujourd'hui. Cette perfection que l'horlogerie a acquise n'a rien changé au principe. L'art de l'horlogerie est devenu aujourd'hui une science où la main-d'œuvre n'est plus que l'accessoire. Nouvelles divisions du tems appliquées aux pendules. Différens méchanismes inventés par les artistes, dans la vue de multiplier les usages des pendules. Usage des pendules à équation. *Ibid.* 305. *a.* Les plus belles machines que l'horlogerie ait produites, sont les spheres mouvantes & les planispheres. Description de la sphere mouvante. Archimede en avoit composé une. Quelle est la plus parfaite dont on ait connoissance. Ce qu'on entend par planisphere. Ouvrages à consulter, pour s'instruire des diverses inventions faites en horlogerie. Connoissances qu'il faut réunir pour posséder cette science. *Ibid. b.* Directions sur la maniere de former un artiste horloger, qui entende les principes de son art, & qui puisse y acquérir quelque célébrité. *Ibid.* 306. *a*, *b.* Deux sortes d'horlogers, savoir l'horloger simplement ouvrier, & l'horloger artiste. Comme chaque partie des montres & des pendules est exécutée par des ouvriers différens, qui font toute leur vie la même chose, l'auteur entre dans le détail de ces différentes sortes d'ouvriers. Toute l'horlogerie divisée en trois branches, savoir celle des ouvriers qui font les grosses horloges, celle des ouvriers qui font les pendules, celle des ouvriers qui font les montres. Détails sur les uns & les autres. *Ibid. b.* Fonctions de l'horloger artiste. L'horlogerie n'a point encore acquis toute la perfection dont elle est susceptible. Cet art étant la science du mouvement, tout ce qui concerne une machine quelconque, peut être de son ressort. *Ibid.* 308. *b.* Trois sortes de personnes qui travaillent, ou se mêlent de travailler à l'horlogerie. Talent naturel que doit posséder l'artiste. Moyens d'exciter l'émulation des artistes & d'avancer les progrès de l'art. S'il est nécessaire de partir d'après des principes de méchanique pour composer des pieces d'horlogerie, il est à propos de les vérifier par des expériences. Observations sur les manieres dont se font ces expériences. *Ibid.* 309. *a.* Divers artistes qui se sont distingués en France. Eloge du mémoire de M. Rivaz. La perfection de l'art à laquelle l'artiste se dévoue, exige souvent le sacrifice de sa fortune. Réflexions sur la société des arts, formée sous la protection de M. le comte de Clermont, & sur l'utilité que le public a retirée de cet établissement. *Ibid. b.* Observations sur les

avantages d'une société ou académie d'horlogerie. Position critique où l'horlogerie se trouve actuellement en France. Il faut aujourd'hui considérer cet art, principalement dans son rapport au commerce qu'on peut faire de l'horlogerie avec l'étranger. L'auteur montre ici que c'est de l'établissement d'une société d'horlogerie que l'art acquerra le plus de confiance de l'étranger. *Ibid.* 310. *a.*

Horlogerie. Toutes les parties de cet art réduites à deux points essentiels, la construction & l'exécution. V. 858. *b.* Enumération de quelques outils d'horlogerie ; différentes pieces des horlogers nommées arbres, I. 591. *a.* brunissoirs, II. 451. *a*, calibres, 558. *b.* différens compas, 750. *b.* en-vrots, IV. 547. *b.* estampes, V. 999. *b.* fraises, VII. [illegible] *a.* différentes sortes de limes, IX. 538. *b.* tenailles, XVI. 124. *b.* tours, 455. *b.* & vol. X. des pl. Tourneur, pl. 48—52. Planches d'horlogerie, vol. IV. des planch. à la fin. Divers détails sur les ouvrages & opérations de l'art de l'horlogerie, aux articles MONTRE & PENDULE.

HORMIN, (*Botan.*) Description de l'hormin sauvage. Lieux qui lui conviennent. Ses propriétés. VIII. 310. *a.*

HORMISDAS, *voyez* OROSMADE.

HORMUS, (*Art orchestriq.*) danse circulaire des jeunes garçons & des jeunes filles de Lacédémone. Origine de cette espece de danse. Les chants de ces danses étoient divisés en strophes & anti-strophes. Mouvemens qui s'exécutoient dans ces deux sortes de chants. VIII. 310. *b.* Les hormus se trouvent chez toutes les nations. Homere ne les a pas oubliés dans la description du bouclier d'Achille. *Ibid.* 311. *a.*

Hormus, voyez sur cette danse. IV. 626. *a.*

HORN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans le cercle de Westphalie. Son ancienneté. *Suppl.* III. 455. *a.*

HORN, (*Geogr.*) Observation sur le passage dans la mer du sud, sans doubler le cap Horn. XVI. 181. *a.*

HORNE, (*Jean Van*) anatomiste, *Suppl.* I. 397. *a.* & physiologiste. *Suppl.* IV. 350. *b.*

HORNSTEIN, ou *Pierre cornée.* VIII. 466. *b.* 467. *b.*

HORODICTIQUE, *quart de cercle.* XIII. 666. *b.*

HOROLOGIOGRAPHIE, art de faire des cadrans. Observations sur le *Traité d'horologiographie* du P. de la Madeleine. VIII. 311. *a.*

HOROLOGION, (*Théol.*) livre ecclésiastique des Grecs, où sont marqués tous les bons offices. Les Grecs ont un grand nombre de livres consacrés aux usages des églises. Recueil fait par Arcudius, pour suppléer à tous ces différens livres. Ce recueil a été rejetté des Grecs. VIII. 311. *b.*

Horologion. Sur ce bréviaire des Grecs, voyez II. 415. *a.*

HOROPTERE, (*Optiq.*) Ligne appellée de ce nom. Explication de la cause qui fait quelquefois paroître les objets doubles. Auteur qui a sur-tout fait usage de l'horoptere. VIII. 311. *b.*

HOROSCOPE, (*Divin.*) Etym. de ce mot. VIII. 311. *b.* Ses divers usages. Ce qu'on entend par horoscope lunaire. *Ibid.* 312. *a.*

Horoscope. Du calcul des horoscopes. IV. 1028. *b.* Tireurs d'horoscope dans l'ancienne Egypte. VI. 437. *b.* Origine & fondement de la science des horoscopes. VIII. 732. *a.* Forme que l'on donnoit au thême de nativité. *Suppl.* III. 835. *a.* Horoscope confirmé par l'évènement. VIII. 733. *b.* Tirer l'horoscope de quelqu'un étoit autrefois un crime en Angleterre. XI. 37. *b.* Méthode de rectifier l'horoscope. XVI. 828. *b.* *Voyez* ASTROLOGIE & ASTROLOGUE.

HORREA, (*Hist. anc.*) Diverses sortes de magasins que les Romains désignoient par ce nom. Origine des noms *de grange*, *de la grange*, *des granges*, &c. donnés à plusieurs villages & familles. VIII. 312. *a.*

HORREBOW. Observations sur la description que cet auteur a donnée de l'Islande. VIII. 916. *a.* Ses tables de réfractions astronomiques. *Suppl.* IV. 899. *b.* De la parallaxe annuelle des fixes. 920. *a*, *b.*

HORREUR, (*Gramm.*) Divers usages de cette expression. D'où vient l'horreur de la nuit, la sainte horreur des temples & des lieux sacrés. VIII. 312. *a.*

HORREUR DU VUIDE, (*Physiq.*) principe imaginaire dont on se servoit pour expliquer l'ascension de l'eau dans les pompes, & d'autres phénomenes semblables. Autre principe établi par la saine physique à la place du premier. VIII. 312. *b.*

HORRIPILATION, (*Médec.*) sorte de frissonnement. Quelle en est la cause. En quoi l'horripilation differe du tremblement proprement dit. VIII. 312. *b.*

HORS. Observations sur cette préposition. XIII. 303. *b.*

HORS, *mettre hors*, (*Grosf. forg.*) Dans les fourneaux à fondre la mine de fer, il se dit de la discontinuation du travail d'un fourneau de fusion. VIII. 312. *b.* Causes de la *mise hors.* Remedes à cet accident. Moyens de le prévenir. Combien il est préjudiciable. *Ibid.* 313. *a.*

HORSTIUS, (*Jacques & Grégoire*) médecins. XVI. 426. *a.*

HORTA, (*Mythol.*) déesse qui présidoit sur la jeunesse Romaine, & l'excitoit au bien. Cette déesse est Hersilie, déifiée sous le nom de *Horta.* Qui étoit cette Hersilie. Pourquoi son temple ne se fermoit jamais. VIII. 313. *a.*

HORTAGILIER, (*Hist. mod.*) tapissier du grand-seigneur. Comment le grand-seigneur est logé lorsqu'il campe. VIII. 313. *a.* Fonctions des tapissiers qui font à son service au-delà de quatre cens. *Ibid. b.*

HORTENSIA, *loi.* IX. 662. *b.*

Hortensia, fille de l'orateur Hortensius : ses talens dans l'éloquence. XI. 570. *a.* *Suppl.* I. 706. *a.* Sa harangue aux triumvirs en faveur des dames Romaines. XVI. 676. *a*, *b.*

HORTENSIUS, (*Quintus*) orateur Romain. XI. 569. *b.*

HORTENSIUS, (*Lambert*) littérateur : sa patrie, ses ouvrages, ses malheurs. X. 686. *b.*

HORUS & *Harpocrate*, (*Astron. & Myth.*) divinités Egyptiennes. Origine de la constellation des gemeaux. *Suppl.* III. 455. *a.*

HORUS-APOLLON, grammairien : lieux où il enseigna : édition de ses hiéroglyphes. XI. 823. *b.*

HOSANNA, (*Théol.*) priere que les Juifs récitent à la fête des tabernacles. Ce mot signifie aussi les branches de saule que les Juifs portent en cette fête. But de la fête des tabernacles selon Grotius. Hommage que le peuple rendoit à J. C. en portant des rameaux devant lui. Il y a plusieurs hosannas récités chacun dans le jour de la fête qui lui est propre. *Hosanna rabba*, on grand hosanna, nom que les Juifs donnent à la fête des tabernacles. Durée de cette fête. Le même nom donné au septieme jour de la fête. VIII. 313. *b.*

HOSIES, (*Antiq.*) sacrificateurs préposés dans le temple de Delphes. Palpitation qu'ils exigeoient dans la [illegible] avant que d'installer la pythie sur le trépié. Signification de leur nom. Observations sur ces ministres. VIII. 314. *a.*

HOSPINIEN, (*Rodolphe*) théologien. IX. 127. *a.*

HOSPITALIER, (*Mythol.*) Pourquoi Jupiter a été appellé par les Romains du surnom d'*hospitalier*, & par les Grecs de ξένιος. Ce n'étoit pas à Jupiter hospitalier, mais à Jupiter olympien, que les Samaritains consacrerent d'abord leur temple de Garizim. VIII. 314. *a.*

HOSPITALIERS, (*Hist. eccl.*) religieux établis pour retirer les pelerins & les enfans-trouvés : leur habillement. Religieuses hospitalieres a Paris : leur habillement : leurs vœux. VIII. 314. *a.*

Hospitaliers, religieux de l'ordre de S. Jean de Jérusalem. IX. 951. *a*, *b.* &c.

HOSPITALIERES, *sœurs*, (*Hist. de Malte*) nom primitif des religieuses de Malthe. Précis de leur histoire. Leur habillement. Preuve de noblesse qu'elles devoient faire. VIII. 314. *b.*

HOSPITALIERES, *sœurs*, (*Hist. eccl.*) ou sœurs de la sagesse : leur établissement fondé par Grignon de Montfort, décédé en 1716 : leur habillement : lieux où elles ont des établissemens : leur supérieur. XVII. 800. *b.*

HOSPITALITÉ, (*Hist. Droit nat. Morale*) Doctrine des Stoïciens sur cette vertu. Sur quoi elle est fondée. Origine de son exercice. Comment elle fut pratiquée par Abraham, VIII. 314. *b.* & dans la suite par les Juifs. Hospitalité de Job & de Tobie. Combien les Egyptiens firent cas de cette vertu : opinion fabuleuse qui les encourageoit à la pratiquer. Les Ethiopiens n'étoient pas moins estimables à cet égard. Pourquoi les Grecs regarderent l'hospitalité comme la vertu la plus agréable aux dieux. Edifices publics élevés dans la Grece en faveur des étrangers. Edit d'Alexandre en faveur de l'hospitalité. Avantages que les rois de Perse retirent de l'exercice de cette vertu. L'hospitalité connue en Italie dès les premiers tems. Les Romains surpasserent toutes les autres nations dans la pratique de l'hospitalité. Solemnité des lectisternes. *Ibid.* 315. *a.* Les plus grandes familles de Rome étoient unies par droit d'hospitalité avec d'autres familles étrangeres. Passage de Cicéron sur cette sorte d'alliance. Comment les autres villes & colonies Romaines pratiquoient l'hospitalité. Dieux hospitaliers des Romains. Comment Virgile annoblit l'épithete de Jupiter *hospitalier.* L'hospitalité exercée chez diverses nations. Eloge que Tacite fait à cet égard des Germains. Loix des Celtes contre le meurtre d'un étranger. Soins des Indiens envers les voyageurs. *Ibid. b.* Détails sur les usages les plus universellement observés autrefois dans la pratique de cette vertu. Contrat d'hospitalité que des familles, & même des villes entieres, formoient à l'égard des autres. Ce qu'on entendoit par *tessera hospitalitatis.* Etendue des droits sacrés de l'ancienne hospitalité. Quels sont les cas où nous sommes encore tenus aux services de l'hospitalité. *Ibid.* 316. *a.* Pourquoi l'hospitalité s'est perdue dans l'Europe. Observations sur le bien & le mal qu'a fait l'esprit de commerce. *Ibid. b.*

Hospitalité. Réflexions sur l'exercice de cè devoir : tesseres d'hospitalité. XVI. 188. *b.* Motifs par lesquels les poetes en pressoient l'observation. 261. *b.* Cérémonie pratiquée chez les anciens lorsqu'un étranger demandoit à loger. VIII. 319. *a.* XVI. 261. *b.* Hospitalité des Crétois & des anciens Perses.

XVII. 478. *a*. Présens que les Grecs faisoient à leurs hôtes. 654. *a*. Hospitalité de Gélias. *Suppl.* I. 224. *a*. Celle des Arabes. 501. *b*. 508. *b*. Hospitalité exercée dans quelques caravanserais d'orient. II. 673. *b*. VIII. 320. *a*. Celle des Turcs. XVI. 758. *a*. Cette vertu exercée par les habitans de Tobulba en Afrique. 366. *a*.

HOSPODAR, (*Hist. mod.*) souverains de la Valachie & de la Moldavie : moyen de parvenir à cette dignité. Princes célebres qui l'ont possédée dans ce siecle. VIII. 316. *a*.

Hospodar de Valachie. XVI. 811. *a*.

HOST, (*Jurispr.*) signifioit l'armée ou le camp du prince ou de quelqu'autre seigneur ; quelquefois aussi le service dû au seigneur par ses sujets. Loix dans lesquelles ce terme se trouve en ce dernier sens. Obligation des vassaux & tenanciers au sujet de l'host. Pourquoi l'on confondoit le service d'host avec celui de chevauchée. Différence entre l'un & l'autre. VIII. 316. *b*. Par qui ces services étoient dus. Sous les deux premieres races, les ecclésiastiques faisoient le service en personne. Défense de Charlemagne pour anéantir cet usage, mais qui ne fut pas long-tems observée. Diverses observations historiques sur le service personnel des ecclésiastiques, particuliérement en France. En quel tems il fut aboli dans ce royaume. Usage auquel on employoit ceux qui n'étoient pas en état de marcher contre l'ennemi. Possesseurs qui étoient dispensés du service. *Ibid.* 317. *a*. Aide ou secours que devoient fournir quelquefois ceux qui ne pouvoient servir personnellement. Age auquel le service étoit dû. Exemptions & privileges dont jouissoient ceux qui le rendoient. Peine de ceux qui quittoient l'host du roi sans permission. L'obligation de servir à l'host n'étoit pas par-tout semblable. Aux dépens de qui se faisoit le service. Indemnisation du dommage des vassaux qui avoient servi. Présentement le service militaire n'est dû qu'au souverain. Loix à consulter. *Ibid. b*.

HOSTELAGE, (*Jurispr.*) logement. Ce qu'on entend par droit d'hostelage. Dépens d'hostelage. VIII. 317. *b*.

HOSTIE, (*Antiq.*) Origine de ce mot. Différence que les auteurs mettent entre *hostia* & *victima*. Origine de ces deux mots, selon Isidore. Deux sortes d'hosties qu'on offroit aux dieux. Hosties pures, biennales, précidanées, indomptées, hosties d'élite, succidanées ou successives, VIII. 318. *a*. cancares ou caviares, ambarvales, amburbiales, hosties d'holocauste, expiatoires, ambiegnes ; hosties appellées *mediales*, *hostiæ harugæ*. *Ibid. b*.

Hostie pacifique. Ce que les Juifs entendoient par-là. XIV. 484. *a*.

HOSTIE, (*Théolog.*) Significations de ce terme consacré dans l'église ; pape qui ordonna de sonner au moment de l'adoration ; vaisseau où l'on garde les hosties. VIII. 318. *b*.

HOSTILIA, (*Géogr. anc.*) ancien village d'Italie, où naquit Cornelius-Nepos. Observations sur cet auteur & ses ouvrages. VIII. 318. *b*.

Hostilia, *loi*. IX. 662. *b*.

HOSTILITÉ, (*Art. milit. & Polit.*) Maximes sur ce sujet. En quels cas les hostilités commencent légitimement. Durée des hostilités. Toute guerre a son but, & toutes les hostilités qui ne tendent point à ce but, sont illicites. Examen de la question, s'il est permis de tuer un général ennemi. Hostilités qui ont été prescrites. VIII. 319. *a*.

Hostilité. Des détachemens envoyés pour divers actes particuliers d'hostilité. VII. 993. *b*. Réflexions sur les actes d'hostilité, & l'étendue du droit sur lequel on les fonde. 997. *a*, *b*. *&c*. Des hostilités commises par droit de représailles. XIV. 142. *a*, *b*.

HOSTIZE, (*Droit coutum.*) Coutume où il est fait mention de ce droit. Origine de ce mot. VIII. 319. *a*.

HOSTY. Sa relation sur l'inoculation. VIII. 757. *a*.

HOTE, (*Gramm.*) cérémonie pratiquée chez les anciens, lorsqu'un étranger demandoit à loger. Au lieu d'*hospes*, les anciens latins disoient *hostis*. VIII. 319. *a*. Voyez HOSPITALITÉ.

HÔTE, (*Antoine l'*) *Suppl.* III. 957. *a*.

Hôte, fête de l'hôte & de l'hôtesse célébrée en Allemagne. XVII. 645. *a*, *b*.

HOTEL, différens noms que prennent les habitations des particuliers selon l'état de ceux qui les occupent. VIII. 319. *a*.

Hôtels des grands de l'ancienne Rome. XI. 773. *b*. Ornemens qu'ils mettoient sur leurs hôtels. VI. 321. *b*. Hôtel de Mars à Rome. XV. 796. *a*. Description d'un grand hôtel, vol. I. des planch. Architecture. Lieu où doit être placée la chapelle d'un hôtel. III. 176. *b*.

HÔTEL, (*Jurispr.*) Maître d'hôtel. IX. 884. *b*. Prévôt de l'hôtel. XI. 418. *b*. XIII. 347. *a*, *b*. Prévôt de l'hôtel : grand-maître de l'hôtel : maîtres de l'hôtel. *Suppl.* IV. 530. *a*, *b*. Requêtes de l'hôtel. XIV. 163. *b*.

Hôtel-de-ville. Tems de l'établissement des hôtels-de-ville. VIII. 319. *b*.

Hôtel-de-ville sur la place de Greve à Paris. XI. 950. *a*. Hôtels-de-ville dans Paris, appellés parloirs aux bourgeois. XII. 69. *b*. Soins & dépenses que l'hôtel-de-ville de Paris consacre aux festins que nos rois en ont quelquefois acceptés. VI. 560. *a*, *b*. Description d'un hôtel-de-ville, vol. I. des pl. Architecture.

HÔTEL D'UN AMBASSADEUR, (*Droit des gens*) Ces hôtels regardés comme des asyles pour les ambassadeurs & leurs domestiques. Examen de la question, si ces hôtels sont aussi des asyles pour les scélérats qui s'y réfugieroient : sentiment de Grotius : auteurs à consulter. VIII. 319. *b*.

HÔTEL-DIEU, (*Hist. mod.*) le plus étendu, le plus riche, & le plus effrayant de nos hôpitaux. Tableau que les administrateurs eux-mêmes en ont tracé. VIII. 319. *b*. Observations historiques. *Ibid.* 320. *a*.

HOTELLERIE, *de Turquie*, (*Hist. mod.*) Il y en a quantité sur les grands chemins & dans les villes d'Asie. Description de celles qui se trouvent sur les grands chemins, & de la maniere dont les voyageurs y sont traités. Comment on se pourvoit de tout ce dont on a besoin dans ces lieux. Description des hôtelleries des villes. Ce qu'il en coûte pour être reçu & pour vivre dans ces retraites. Comment la charité est exercée dans la religion mahométane. VIII. 320. *a*.

Hôtelleries de Turquie, voyez CARAVANSERAI, CASERIE, HAN, & KHAN.

Hôtellerie, *taverne*, *cabaret*, *auberge*. XV. 937. *b*. Hôtelleries dans le Pérou. VII. 974. *b*. XV. 874. *b*. Sorte d'hôtellerie connue en Pologne sous le nom de karesma. IX. 113. *b*. Bâtimens appellés madams, qui, dans les Indes orientales, suppléent au défaut d'hôtellerie pour les voyageurs. 840. *a*.

HOTHER, (*Hist. de Suede*) roi de Suede. Quelques événemens de sa vie & de son regne. *Suppl.* III. 455. *a*.

HOTTE, (*Gramm. & Art méch.*) Différentes sortes de hottes. Maniere de les construire. VIII. 320. *b*.

HOTTENTOTS, *les*, (*Géogr.*) Voyageurs qui en ont parlé. Description des Hottentots, hommes & femmes. VIII. 320. *b*. Courte durée de leur vie. Leur mal-propreté. Leurs cabanes. Ils n'ont aucun culte. Origine du nom que les Européens leur donnent. *Ibid.* 321. *a*.

Hottentots. Si l'on doit les regarder comme destitués de toute religion. I. 799. *a*. Description de ces peuples. VIII. 347. *a*. Mammelles d'une grosseur prodigieuse de leurs femmes. X. 4. *a*. Chefs de chaque nation des Hottentots. IX. 135. *a*. Villages mobiles qu'ils habitent. 137. *b*. Gouvernement de ces peuples. 138. *a*. Espece de peau que les femmes ont au-dessus de l'os pubis. XIII. 550. *a*. Les races des Samoyedes & des Hottentots paroissent les deux extrêmes de notre continent. XIV. 603. *b*. Divinité des Hottentots. XVI. 454. *b*. Espece de ventouse dont ils se servent pour les coliques & les maux d'estomac. XVII. 29. *b*. Usage qu'ils tirent de certains bœufs. *Suppl.* I. 758. *b*. Quelques-uns de leurs instrumens de musique. *Suppl.* III. 244. *a*. *Suppl.* IV. 930. *a*.

HOTTINGER, (*Jean-Henri*) savant, né en Suisse. XVII. 746. *b*.

HOTTONIA, (*Botan.*) origine du nom de cette plante. Sa description. Lieux où on la trouve. VIII. 321. *a*.

HOUAME ou *Houaine*, (*Hist. mod.*) secte mahométane. Mœurs, culte & devoir scandaleux qu'ils pratiquent. VIII. 321. *a*. Punition infligée à ceux qui se trouvent à Alexandrie. *Ibid. b*.

HOUBLON, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Description de la plante & de toutes ses parties. Espece mâle & espece femelle. Lieux où le houblon est commun. Sa culture en certains pays. Terreins qui lui conviennent. Tems où ses épis se recueillent : comment on les prepare pour les garder. Principes renfermés dans cette plante. VIII. 321. *b*.

Houblon. Province de Suede dont les habitans se servent de la filasse tirée de cette plante, pour en faire une toile. Comment ils préparent les tiges pour en tirer cette filasse. Qualité de la toile qu'on en obtient. VIII. 322. *a*.

HOUBLON. (*Diete & Mat. médic.*) Comment on apprête les jeunes pousses de houblon pour les manger. Leurs propriétés. Des bonnes & mauvaises qualités que le houblon donne à la biere. Usages pour lesquels on pourroit l'employer en médecine. On trouve dans quelques boutiques un extrait de houblon. Compositions dans lesquelles entrent les feuilles de cette plante. VIII. 322. *a*.

HOUBO, (*Botan.*) espece de bambou. *Suppl.* I. 774. *b*.

HOUCHE, *Hiche* ou *Fouanne*, (*Pêche*) houche usitée dans le ressort de l'amirauté de Bayonne. Comment on s'en sert au feu. VIII. 322. *a*.

HOUDAN, (*Géogr.*) petite ville de l'isle de France. VIII. 322. *b*.

Houdan, village à trois lieues de Beauvais, où naquit Guy Patin. Observations sur cet auteur & sur ses ouvrages. VIII. 322. *b*.

HOUDART. (*Antoine de la Motte*) Observations sur ses opéra & son Europe galante, II. 45. *a*, *b*. IV. 350. *b*. *Suppl.* IV. 157. *b*. sur ses ouvrages en général, III. 671. *a*. sur ses fables, VI. 345. *a*. 346. *b*. 347. *b*. 348. *a*, *b*. 354. *b*. *Suppl.* I. 182. *a*. sur la maniere dont il a prouvé que les vers n'étoient pas

H U

HUCIPOCHOT. (*Botan. Mat. médic.*) Description de cet arbrisseau de la nouvelle Espagne : usage purgatif de ses amandes. VIII. 331. *a.*

HUDA-KEKER, (*Botan.*) espece d'arek. *Suppl.* I. 549. *a.*

HUDIBRAS. (*Poëme d'*) Observations sur cet ouvrage. XVII. 640. *a, b.*

HUDSON, *baie d'.* (*Géogr.*) Elle porte le nom de celui qui l'a découverte en 1640. Etendue de cette baie. Sa description. Raisons d'intérêt qui attirent les Européens dans cet affreux pays. Traite de pelleteries qui s'y fait. Description des sauvages qui l'habitent. Leur maniere de vivre. Effets singuliers du froid excessif qui regne dans l'habitation que les Anglois ont établie dans cette contrée. Comment on s'éclaire pendant la nuit. VIII. 331. *b.*

Hudson. Froid rigoureux de la baie d'Hudson. VII. 317. *b.* Sauvages de ces contrées. VIII. 347. *a.* Montagnes de glace vers le détroit d'Hudson. X. 678. *a.* Les métaux peu sujets à la rouille dans les pays voisins de ce détroit. XIV. 407. *b.*

HUDSON, *compagnie de la baie d'*, (*Comm.*) société de négocians anglois. Comment elle se forma & s'établit. Privileges accordés par Charles II, au prince Robert & à ses associés, en faveur du commerce de cette compagnie. Quel fut son premier fonds capital. Combien ce fonds s'est enrichi. Les Anglois & les François se sont alternativement plusieurs fois chassés de leurs établissemens. VIII. 332. *a.* Cette baie rendue à l'Angleterre par le traité d'Utrecht. Augmentation des fonds de la compagnie, au moyen de la paix dont elle a joui dès-lors jusqu'en 1720. Réflexion sur le commerce de cette société. *Ibid. b.*

HUET. (*Pierre-Daniel*) Observations sur les principes & les ouvrages de ce savant. XIII. 612. *a.*

HUGHES, (*Jean*) XVII. 620. *b.*

HUGUES *de S. Cher.* Division qu'il fit de la bible en chapitres & en versets. XVII. 164. *a.* Observations sur ce dominicain. 164. *b.*

HUGUES CAPET. (*Hist. de Fran.*) Comment il s'empara du trône. Principaux évènemens de son regne. *Suppl.* III. 460. *b.*

Hugues Capet. Comment il parvint au trône. *Suppl.* III. 793. *b.* Lieu où il se fit proclamer roi : réflexion sur cet évènement. XI. 274. *b.*

HUGUENOT, (*Hist. mod.*) nom que les catholiques ont donné pour sobriquet aux protestans calvinistes. Son origine tirée de l'histoire de Geneve. Fausses étymologies de ce mot, que quelques historiens ont imaginées. VIII. 333. *a.*

Huguenots. Prohibition des mariages entr'eux & les catholiques. X. 111. *b.*

HUILE, *Chymie, Pharm. Mat. médic. Diete*) Les connoissances chymiques nous portent à croire qu'il existe une huile générale universelle très-analogue au soufre commun. L'huile peut être conçue comme étant au soufre, ce qu'une huile rectifiée est à la même huile brute. Procédés chymiques, par lesquels on pourroit s'assurer de ce rapport. VIII. 333. *a.* Ce qui les rend sur-tout difficiles, c'est que la nature ne présente point de cette huile pure primitive, & que l'art n'a pu dépouiller les moins composées de tout alliage. Quelle est la vraie maniere de distinguer les huiles selon leurs genres & leurs especes. Il n'est pas égal de dire qu'une telle huile est formée par l'union d'un principe huileux universel, & de plus ou moins d'acide, ou que cette huile admet plus ou moins d'acide dans sa mixtion, ou dans sa composition primordiale. Quelle est la seule qualité qui convient à toute huile. On distingue les huiles en *essentielles, grasses* & *empyreumatiques. Des huiles essentielles.* Où elles sont contenues. Comment on les retire. *Ibid. b.* Principe auquel elles doivent leur odeur & leur volatilité : méthode la plus usitée qu'on emploie pour obtenir les huiles essentielles. *Ibid.* 334. *a.* Usage de l'eau employée dans la distillation des huiles essentielles. Comment sont retirées les huiles essentielles de citron, de cédra, & de tous les autres fruits de cette classe qu'on nous apporte de Toscane & de la côte de Genes. Propriétés chymiques des huiles essentielles. Comment on les empêche de s'épaissir, & on les ressuscite, lorsqu'elles se sont épaissies. *Ibid. b.* Une différence très-générale, est celle qui distingue celles qui sont naturellement concretes, de celles qui sont très-fluides. Une autre distinction générale, est celle qui divise les huiles essentielles en plus légeres que l'eau, & en plus pesantes. Huiles analogues aux huiles essentielles : usages médicinaux, thérapeutiques & diététiques des huiles essentielles. Propriétés qu'on leur attribue ; précautions avec lesquelles il faut en user intérieurement : leur usage externe. *Ibid.* 335. *a.* Baume de soufre ; savon de Starkey ; esprits volatils, aromatiques, huileux de Sylvius. Moyens dont se servent les apoticaires pour aromatiser plusieurs de leurs préparations : c'est à des huiles essentielles, que plusieurs liqueurs de nos tables doivent leur parfum. Comment on parfume la limonade. *Huiles grasses.* Différence entr'elles & les huiles essentielles, par rapport à la maniere dont elles se trouvent dans les sujets qui les contiennent. Les semences émulsives, celles de tous les fruits à noyau ou à coque de notre pays, la pulpe de l'olive, contiennent des huiles grasses. Huile analogue dans le jaune d'œuf. Maniere de retirer ces huiles des sujets qui les contiennent. Pourquoi ces huiles sont appellées *huiles par expression. Ibid. b.* Huiles grasses, qui ne se séparent des corps qui les renferment, que par l'eau bouillante ou la décoction de ces corps. Propriétés chymiques des huiles grasses : d'où dépend leur caractere spécifique. Vertus médicinales & usages diététiques de ces huiles. La bonne huile d'olives vaudroit autant en médecine que celle d'amandes douces. *Ibid.* 336. *a. Huiles empyreumatiques.* Le principe huileux est un des matériaux universels de la composition de tout végétal ou animal. Pourquoi l'huile empyreumatique est aussi appellée *fœtide.* Quels sont les sujets qui donnent dans la distillation analytique de l'huile empyreumatique. Comment les huiles empyreumatiques peuvent être rendues limpides, volatiles, & perdre leur odeur étrangere & désagréable : propriétés chymiques de ces huiles rectifiées. Usages médicinaux des huiles empyreumatiques. Quelles sont les plus employées en médecine. Huile animale de Dippelius : vertu qu'on lui attribue contre l'épilepsie. *Ibid. b.*

Rapport des huiles en général, avec quelques autres substances. Substances avec lesquelles l'huile est immiscible : celles avec lesquelles on peut la mêler. Métaux qu'elle dissout. Les acides minéraux agissent puissamment sur elle. Corps produit par l'acide vitriolique, combiné avec l'huile : effervescence produite par ce mêlange, & par celui de l'acide nitreux avec l'huile. *Inflammation des huiles*, par leur mêlange à froid, avec un acide composé. *Ibid.* 337. *a.* Inflammation de l'huile de vitriol, mêlée avec l'esprit de vin. L'huile de vitriol s'enflamme avec l'huile de térébenthine. L'esprit de nitre enflamme l'huile de térébenthine : observations sur la certitude de ces expériences. Distinction entre les huiles, relativement à leurs différens degrés d'inflammabilité. Doctrine de M. Rouelle sur les propriétés de produire la flamme, attribuées à l'acide vitriolique & à l'acide nitreux. *Ibid. b.* Pour donner une idée complete de toute la manœuvre nécessaire dans l'exécution du procédé de l'inflammation des huiles en général, l'auteur donne ici celui de M. Rouelle sur la plus difficile de toutes les huiles, qui est l'huile d'olives. *Huiles pharmaceutiques.*, ou par infusion ou décoction : procédés par lesquels on se les procure. Observation sur leur usage & leurs propriétés. Huile d'antimoine, d'arsenic, de jupiter, de mars, de mercure, de saturne, de vénus. Huile de chaux, huile de tartre, huile de tartre par défaillance, huile de vitriol. *Falsification des huiles essentielles.* Comment elles peuvent être falsifiées. *Ibid.* 338. *a.* Celles des aromates des Indes le sont presque toujours. Maniere de découvrir la fraude. Falsification qui consiste à mêler une huile essentielle de vil prix à une autre plus chere. Comment cette fraude se découvre. *Ibid. b.*

Huile. Action de la chaux sur les huiles. III. 267. *b.* Quelle est la plus volatile des huiles connues. VI. 51. *b.* Méthode qui sert de modele pour tirer des huiles de toute sorte d'aromates. VII. 672. *a.* De la congelation des huiles. 677. *b.* 679. *a.* 682. *b.* Evaporation de l'huile. X. 192. *a.* Principe de la saveur des huiles. XIV. 709. *a.* Inflammation des huiles par les acides. XVI. 149. *b.* Les substances huileuses employées contre les vers. XVII. 74. *a. Des huiles essentielles :* celles des fleurs. VI. 855. *a.* Une huile essentielle est nue dans les végétaux. XI. 275. *b.* Union du principe odorant des végétaux avec l'huile essentielle. 353. *a.* Effet de la distillation des dissolutions des différentes huiles essentielles dans l'esprit de vin. XVII. 287. *b.* Huiles essentielles combinées avec du sucre. V. 498. *b. Des huiles par expression.* Moulins pour exprimer l'huile des graines. X. 811. *a, b.* 812. *a, b.* Les huiles par expression ne participent en rien des qualités des principes renfermés dans leurs enveloppes. 826. *a. Huiles empyreumatiques.* Leur odeur. V. 601. *b.* — Sur les huiles, *voyez* OLÉAGINEUX.

HUILE *des métaux*, (*Chymie*). VIII. 339. *a.*

Huiles de philosophes, XII. 511. *a.*

HUILE *d'Onction*, (*Hist. sacr.*) celle que Moïse avoit composée pour la consécration du roi, du souverain sacrificateur & des vaisseaux sacrés. Moïse ordonna de la garder précieusement. Chaque roi n'étoit pas oint, mais seulement le premier de la famille pour lui & les successeurs de sa race. On répéroit l'onction sur celui de la famille auquel la succession avoit été contestée. Vaisseaux & ustensiles qu'on oignoit avec cette huile. L'huile d'onction ayant péri avec le premier temple, cet accident causa un défaut de sainteté dans toutes les choses qui appartinrent au second temple. Cinq choses principales dont le second temple fut privé : l'arche de l'alliance ; le schekinna ; l'urim & le thummim. VIII. 339. *a.* Le feu sacré, l'esprit de prophétie. Comment la gloire du second temple l'emporta cependant sur celle du premier *Ibid. b.*

répandent ſur la peau. *Suppl.* IV. 264. *a*, *b*. Effets de la circulation des humeurs ſur leurs qualités propres. *Suppl.* I. 753. *b*. De l'action du feu ſur nos humeurs. 754. *b*. Effets que produit ſur elles la diminution de la chaleur animale. *Ibid.* Effets de l'élaſticité de l'air qu'elles renferment. 755. *b*. Comment l'air intérieur agit ſur elles. *Ibid.* Effets de l'eau ſur les humeurs. 756. *a*. *Des vices des humeurs.* Humeur morbifique : *voyez* ce mot. Les vices qui peuvent affecter le foie influent ſur toutes les humeurs. VI. 36. *a*. Vices des humeurs, cauſes de pluſieurs maladies dans les enfans. V. 658. *b*. Acreté dans les humeurs. I. 113. *a*, *b*. 114. *a*. Cauſe de leur plus ou moins de fluidité & d'âcreté. *Suppl.* I. 753. *b*. Diminution & âcreté des humeurs dans la vieilleſſe. *Suppl.* IV. 74. *b*. Abondance des parties terreuſes dans les humeurs des vieillards. 75. *a*. Humeurs aduſtes. I. 153. *b*. Alkaleſcence des humeurs. 275. *a*. Leur coagulation. III. 554. *b*. Colliquation, 641, *a*, *b*. concrétion, 829. *b*. congeſtion, 867. *a*. corruption, IV. 278. *b*. crudité, 520. *a*, *b*. décompoſition, 699. *b*. VIII. 656. *a*, *b*. *&c.* Dérivation. IV. 868. *b*. Dérivation des humeurs dans les inteſtins. 947. *b*. Qualité écumeuſe des humeurs. V. 378. *b*. Leur effuſion par les vaiſſeaux rompus, 413. *a*. leur épaiſſiſſement. 744. *a*, *b*. Humeurs froides, V. 375. *a*, *b*. Inflammation des humeurs, VIII. 708. *b*. *&c.* leur rancidité, XIII. 787. *b*. 788. *a*. leur révulſion, XIV. 240. *a*. tenacité, XVI. 122. *b*. viſcoſité. XVII. 338. *b*. 339. *a*.

HUMEURS, *vices* ou *maladie des* (*Medecin.*) De la pléthore d'humeurs ou intempérie humide. Il s'agit principalement ici de la pléthore ſanguine. Cette maladie diſtinguée en pluſieurs eſpeces, ſavoir, la pléthore à la maſſe; *Suppl.* III. 464. *a*. la pléthore au diametre, qui vient de la capacité diminuée des vaiſſeaux, la quantité de ſang n'étant pas diminuée à proportion; & enfin, la pléthore au volume qui vient du volume augmenté d'un ſang raréfié, quoiqu'il ne ſoit point du tout ſurabondant. Cauſes de ces différentes plénitudes. De la pléthore aux forces, dont les anciens ont fait mention. Pléthore enchymique & cacochymique. Pléthore avec commotion. *Ibid.* *b*. La diſette du bon ſang n'a guere lieu que lorſqu'il arrive une évacuation ſubite & conſidérable, & ne peut durer long-tems, ſans que la quantité ſoit viciée. Il s'y joint encore le vice que produit l'abſtinence. L'embonpoint peut auſſi avoir lieu ici. Il marque un excès de graiſſe ſaine, répandue dans les parties; excès qui gêne les fonctions. Cauſes de l'embonpoint qui accompagne ou remplace la pléthore. Tempéramens qui y ſont ſujets. De la maigreur : ſes cauſes, parmi leſquelles on compte particuliérement l'acrimonie des humeurs. Rapport réciproque & conſtant qui doit être entre les humeurs & leurs vaiſſeaux, entre les parties contenues & contenantes. *Ibid.* 465. *a*. Le rapport détruit donne lieu à une claſſe de maladies, appellées *erreurs de lieu*, dont les principales eſpeces ſont les erreurs des humeurs circulantes, celles des humeurs ſéparées. *Ibid.* *b*. Celles des humeurs épanchées, l'erreur de la matiere nutritive, *Ibid.* 466. *a*. & enfin l'erreur des fluides ſecrétoriés. Deſcription, cauſes & ſuites de ces maladies. Les humeurs de notre corps ont deux mouvemens; l'un inteſtin, qui appartient à leurs molécules, l'autre progreſſif qui appartient à toute la maſſe. L'un & l'autre ſont néceſſaires pour la ſanté; mais il faut qu'ils ſoient dans un degré modéré : parce que les excès, défauts ou dérangemens quelconques qui leur arrivent, ſont toujours ſuivis de la perte de la ſanté. Des cauſes qui peuvent altérer le mouvement inteſtin. L'autre mouvement peut être vicié par augmentation, par diminution de ſa vélocité & par une direction contre nature. Cauſes de ces altérations. *Ibid.* *b*.

HUMEUR, (*Morale*) on donne ce nom aux différens états de l'ame, qui paroiſſent plus l'effet du tempérament, que de la raiſon & de la ſituation. Eſpece de chagrin auquel on donne le nom d'humeur. VIII. 351. *a*. Remedes contre l'humeur. *Ibid.* *b*.

Humeur, *bonne*, caractere de la bonne humeur. Ses effets. Cauſes qui peuvent la détruire. Moyens de la produire en nous. VIII. 351. *b*.

HUMEUR, (*Mégiſſier*) faire prendre de l'humeur aux peaux. VIII. 351. *b*.

HUMIDE. (*Phyſiq.*) Quel eſt le premier corps humide ſelon les anciens. VIII. 351. *b*.

HUMIDE. (*Médec.*) Doctrine des Galéniſtes ſur l'humide. VIII. 351. *b*.

HUMIDE, *voie*, (*Chymie*) procéder à la diſſolution d'un ſujet chymique par la voie humide. VIII. 352. *a*.

Humide, *voie*. XVII. 422. *a*. Calcination par voie humide. II. 543. *a*. départ par voie humide. IV. 851. *a*, *b*. VIII. 772. *b*.

HUMIDE *radical*, (*Médec.*) terme fort employé par les anciens. VIII. 352. *a*.

HUMIDITÉ, définition qu'Ariſtote en donne. Celle des Péripatéticiens. Celle des modernes. L'humidité conſidérée ou comme appartenant au corps fluide, ou comme appartenant au corps ſolide auquel le fluide s'attache. L'humidité n'eſt qu'une eſpece de mode relatif. Le vif-argent eſt humide pour certains corps, & ne l'eſt pas pour d'autres. Il en eſt ainſi de l'eau. VIII. 352. *a*. La texture ſeule des corps peut faire auſſi qu'un fluide devienne humide. L'air eſt un fluide très-ſujet à l'humidité. VIII. 352. *b*.

Humidité, *fluidité*, différence. VI. 890. *b*. Liquide & humide ne ſont pas non plus la même choſe. *Ibid.* Machines qui meſurent les divers degrés d'humidité de l'air. VIII. 383. *a*, *b*, &c. *Suppl.* III. 479. *b*. Changemens que la ſéchereſſe & l'humidité produiſent dans l'atmoſphere. I. 235. *b*. Tous les ſels ſe mêlent plus aiſément & agiſſent avec plus de force dans un air humide. *Ibid.* Danger de l'humidité pour la ſanté. I. 236. *a*. V. 195. *a*. Ses effets ſur les fibres animales & végétales. I. 233. *b*. Ses effets ſur certaines drogues. 235. *b*. Utilité d'un air humide dans certaines opérations chymiques. *Ibid.* Cauſe de l'humidité qui s'attache à un verre plein d'une liqueur glacée. VI. 283. *b*. L'humidité néceſſaire à la germination. XVI. 954. *a*. Liqueur qui attire puiſſamment l'humidité de l'air. IX. 565. *b*.

HUMIDITÉ, (*Médec.*) qualité galénique. VIII. 352. *b*.

HUMILA, princeſſe de la nation des Goths. IX. 302. *a*.

HUMILIÉS, *l'ordre des*, (*Hiſt. monaſt.*) hiſtoire de cet ordre. VIII. 352. *b*.

HUMILITÉ, (*Morale*) ſorte de timidité naturelle ou acquiſe, qui nous détermine ſouvent à accorder aux autres une prééminence que nous méritons. Réflexions qui la font naître. VIII. 352. *b*. L'orgueil eſt l'oppoſé de l'humilité. Eſpece de flatterie qui n'eſt qu'une fauſſe humilité. Différence entre l'humilité & la modeſtie. *Ibid.* 353. *a*. *Voyez* HUMBLE.

Humilité. Réflexion qui tend à humilier l'homme ſur ſa condition préſente. I. 342. *b*. Raiſon de ne pas tirer vanité de ſes bonnes qualités. XVII. 235. *b*.

HUMORAL, (*Médec.*) principe de la diſtinction des maladies en humorales & nerveuſes. XV. 436. *b*. Fievres humorales. VI. 734. *b*. XV. 43. *b*.

HUMORISTES, (*Littérat.*) membres d'une académie de Rome. Fondateur de cette académie. Sa deviſe. Obſeques de M. Peireſc, célébrées dans cette académie. VIII. 353. *a*.

HUMORISTES, (*Medec.*) médecins de la ſecte galénique. Leur doctrine. VIII. 353. *a*.

Humoriſtes, leur doctrine touchant la matiere morbifique. X. 193. *a*, *b*.

HUMOUR, (*Morale*) mot anglois qui déſigne une plaiſanterie originale, & d'un tour ſingulier. Caractere des plaiſanteries de Swift. Celle par laquelle il empêcha le gouvernement anglois d'ôter aux Irlandois les dernieres reſſources de leur commerce. VIII. 353. *a*. Sa plaiſanterie ſur Patridge faiſeur d'almanach. Les mémoires du chevalier de Grammont ſont auſſi pleins d'humour. *Ibid.* *b*.

HUNAULD, (*François-Joſeph*) anatomiſte. *Suppl.* I. 407. *a*.

HUNDING, roi de Suede : ſon attachement pour Hadding, roi de Danemarck. *Suppl.* III. 286. *a*.

HUNE. (*Marine*) Il y a une hune à chaque mât, qui porte le nom du mât où elle eſt poſée. Divers uſages des hunes. VIII. 353. *b*. De la grandeur & des proportions des hunes. On les couvre de peau de mouton, *&c.* Lorſqu'il s'agit d'un combat on y place de menues armes. Hunes de perroquet. *Ibid.* 354. *a*.

Hune. Barre de hune. II. 91. *b*. Cadene des hunes. 515. *b*. Cercles de hune. 837. *a*. Clé de fond de mât, clé de mât de hune. III. 519. *a*. Courbâtons de hune. IV. 377. *b*. *Voyez* les planches de marine.

HUNGERUS, (*Wolfgang*) juriſconſulte allemand. XVII. 592. *a*.

HUNIERS, (*Marine*) *voiles* qui ſe mettent aux mâts de hune. Quelquefois on entend par ce mot le *mât de hune* : *voyez* ces mots. Avoir les huniers à mi-mât, avoir les huniers dehors, mettre le vent ſur les huniers, hiſſer & amener les huniers, amener les huniers ſur le ton. VIII. 354. *a*.

HUNNIUS, (*Œgidius*) théologien. XVII. 646. *a*.

HUNS, (*Hiſt.*) peuple nombreux de la Tartarie occidentale. Leur empire fondé 1200 ans avant Jeſus-Chriſt. Leur hiſtoire n'eſt connue que depuis 209 ans avant l'ere chrétienne. Précis de cette hiſtoire. VIII. 354. *a*. Exploits d'Attila. Deſcription des Huns. Leur maniere de vivre. Comment ils combattoient. Leur caractere odieux. *Ibid.* *b*.

Huns, leur patrie, VIII. 284. *b*. leur irruption en Orient. VI. 689. *a*.

HUNT ou *Hout*, (*Géogr.*) province de la Baſſe-Hongrie. Ses productions. Son étendue. *Suppl.* III. 467. *a*.

HUNTER, (*Guillaume*) anatomiſte, *Suppl.* I. 411. *a*. & phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 360. *a*. Ses injections. *Suppl.* III. 602. *a*.

HUNTINGTON ou *Hundington*, (*Géogr.*) ville d'Angleterre, dans laquelle naquit Cromwell en 1559. VIII. 354. *b*. Portrait de Cromwell par M. de Voltaire. Proſpérité de l'Angleterre ſous cet uſurpateur. Succeſſeur qu'il ſe donna. Ses funérailles. Hiſtoriens qui ont écrit ſa vie. Son éloge funebre

bre par Waller. Traduction de cet éloge par M. de Voltaire. VIII. 355. *a*.

HUPE, *lupege*, (*Ornithol.*) description de cet oiseau. VIII. 355. *a*.

HURA, (*Botan. exot.*) arbrisseau d'Amérique. Ses caracteres & sa description. Explosion violente de son fruit lorsqu'on le laisse mûrir sur la plante. Propriété médicinale de ses semences. Usage de l'écorce du fruit. VIII. 355. *b*.

HURE, (*Blason*) tête de sanglier, *voyez* vol. II des planches, blason, pl. 5. Hure défendue, hure allumée : hure, tête de saumon ou de brochet. *Suppl.* III. 467. *b*.

HURONS, *lac des*, (*Geogr.*) son étendue. Déserts de ses environs. VIII. 356. *a*.

HURONS, *les*, (*Géogr.*) qualité du pays qu'ils habitent. Caractere de leur langue. Chaque tribu & bourgade de Hurons porte le nom d'un animal. Quel est celui que la nation se donne. Comment se regle la succession à la souveraineté chez les Hurons. Les femmes ont la principale autorité dans le gouvernement. VIII. 356. *a*.

Hurons. Observations sur ces peuples. *Suppl.* II. 164. *a*. Leur histoire. 166. *a*, *b*. Leur fête des morts. VI. 572. *b*. Leurs opinions sur le premier être & le commencement du monde. X. 485. *b*.

HUS, (*Jean*) *voyez* HUSSITES.

HUSCANAOUIMENT, (*Hist. mod. Superstit.*) espece d'initiation ou de cérémonie que les sauvages de Virginie pratiquent sur les jeunes gens de leur pays, lorsqu'ils sont parvenus à l'âge de quinze ans. En quoi consiste cette pénible épreuve, dans laquelle plusieurs jeunes gens meurent. VIII. 356. *a*. Quel en le but. *Ibid.* *b*.

HUSO, (*Hist. nat.*) grand poisson du Danube. Sa description. Qualité de sa chair. Usage qu'on en fait en Russie. Ses noms en latin & en allemand. VIII. 356. *b*.

HUSSARDS, *les*, (*Art milit.*) espece de milice à cheval en Hongrie & en Pologne. Ils sont connus dans les troupes de France. Leurs armes. Leur maniere de combattre. En quoi ils sont sur-tout redoutables. Description de leurs selles. VIII. 356. *b*. Leurs trompettes & leurs étendarts. Leur maniere de camper. Ils ont peu d'équipage. Leur discipline. Châtimens usités parmi eux. Usage de cette milice. Habillement des hussards. Celui de leurs officiers. *Ibid.* 357. *a*.

Hussards. Escadrons de hussards, V. 927. *a*. leur habillement, VIII, 7. *b*. leur équipement, 8. *a*. leur armement, *Ibid.* *b*. leur besace. 10. *a*. Epée dont se servent les hussards de l'empereur. XI. 824. *b*. Hussards turcs. I. 58. *a*, IV. 784. *b*.

HUSSITE. (*Hist. eccl. mod.*) Doctrine des hussites. Quels étoient leurs chefs. Comment la mort de Jean Hus & de Jérôme fut vengée. VIII. 357. *a*. Histoire de Jean Ziska. Combien Sigismond paya chérement la violation du sauf-conduit qu'il avoit donné aux chefs des hussites. *Ibid.* *b*.

Hussites, leurs instances contre le retranchement de la coupe mal fondées ; condescendance dont on usa envers eux. III. 732. *a*. Secte d'hussites appellés *freres bohémiens*. VII. 301. *b*. Anciens hussites appellés *Taborites*. XV. 810. *b*.

HUTCHESON, (*François*) son sentiment sur le beau. II. 170. *b*.

HUTTERUS, (*Elie*) savant allemand. XVII. 374. *b*.

HUTZOCHITL, (*Botan.*) description de cet arbre du Mexique. Especes de baumes qu'il donne par incision, & en faisant bouillir ses branches dans l'eau. VIII. 357. *b*.

HUVACAS, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Espagnols nomment les trésors cachés par les anciens habitans de l'Amérique, lors de la conquête de ce pays. Diverses observations sur ce sujet. VIII. 358. *a*.

HWALHUNDE, (*Hist. nat.*) nom donné par les Norwégiens à un animal aquatique & monstrueux. Signification de son nom. VIII. 358. *a*.

HUY, (*Géogr.*) ville des Pays-Bas, capitale du Condros. Evénemens qui la rendent remarquable. Ordre des religieux croisiers dont on voit un couvent dans cette ville. Révolutions qu'elle a essuyées. *Suppl.* III. 467. *b*.

HUYGHENS. (*Chrétien*) Observations sur ce savant, VIII. 24. *a*. sa découverte de l'anneau de Saturne, I. 480. *a*, *b*. ses connoissances astronomiques, 791. *a*. sa théorie sur l'applatissement de la terre. VI. 752. *b*. 756. *b*. 757. *a*. *Suppl.* IV. 879. *b*. Il paroît avoir connu le premier la loi de la conservation des forces vives, VII. 115. *a*. ses découvertes en horlogerie, VIII. 303. *b*. 304. *a*. XII. 294. *a*. 295. *b*. 298. *b*. Application qu'il a faite de la cycloide au pendule des horloges, IV. 591. *a*, *b*. son systême sur la lumiere, IX. 718. *b*. l'art de mesurer le diametre des planetes trouvé par cet astronome. 744. *a*. Télescope de Huyghens. XVI. 41. *a*.

HUYGHENS, (*Gommare*) docteur né à Lyre. *Suppl.* III. 762. *a*.

H Y.

HYACINTHE, (*Lithol.*) caracteres de cette pierre précieuse. Ses différentes especes relativement à la couleur. VIII. 358. *a*. En quoi les hyacinthes d'un jaune clair different des topases & des chrysolites. Boece de Boot pense que l'escarboucle des anciens n'étoit qu'une hyacinthe. Sous quelle forme les hyacinthes se trouvent. Lieux d'où elles viennent. Il n'y a que la dureté qui puisse les faire distinguer de plusieurs autres pierres. Description des *fausses hyacinthes* qui viennent d'Espagne, de Saxe & d'Auvergne, & qu'il ne faut point confondre avec celles dont nous parlons. Quelle étoit l'hyacinthe des anciens. Des prétendues vertus médicinales de l'hyacinthe. *Ibid.* *b*.

HYACINTHE, (*Confection d'*) III. 846. *b*. 847. *a*.

HYACINTHE, (*Botan.*) *voyez* JACINTE.

HYACINTHE, (*Myth.*) sa mort. IV. 1045. *b*. *Suppl.* I. 362. *b*.

HYACINTHIES, fêtes que les Lacédémoniens célébroient en l'honneur d'Apollon auprès du tombeau d'Hyacinthe. Amour de ce dieu pour ce jeune prince. VIII. 358. *b*. Comment ces fêtes étoient célébrées. *Ibid.* 359. *a*.

HYADES, (*Astron.*) sept étoiles qui, selon les anciens, amenoient la pluie. Origine de leur nom. Fictions des poetes sur les hyades. VIII. 359. *a*.

HYALOIDE, (*Hist. nat.*) étymologie du mot. Espece de pierre précieuse dont les anciens ont parlé. Usage qu'on en faisoit. Sentiment de M. Hill sur cette pierre. VIII. 359. *a*.

HYBLA, (*Géogr.*) trois villes de ce nom en Sicile. Quelle est celle dont les anciens ont vanté le miel. *Suppl.* III. 467. *b*. *Voyez* HIBLA.

HYBOUCOUHU, (*Botan.*) espece de fruit d'Amérique. Usages auxquels on l'emploie VIII. 359. *a*.

HYCCARA, (*Geogr. anc.*) ancienne ville de Sicile. Cette ville détruite par Nicias, général des Athéniens. Histoire de Laïs qui naquit à Hyccara. VIII. 359. *b*.

HYDASPE, (*Géogr. anc.*) fleuve des Indes. Epithete que lui donne Horace. Son cours. Fleuve du même nom dont parle Virgile, & qu'il met en Medie. VIII. 359. *b*.

HYDATIDE, (*Médec.*) tumeur sous la paupiere, selon Galien. Maniere de la traiter. Tumeurs vésiculaires que les médecins appellent aujourd'hui de ce nom. VIII. 359. *b*. Ces tumeurs se présentent rarement à la surface du corps ; ce sont les visceres qui en sont le plus susceptibles. Causes des hydatides. On ne peut indiquer de traitement particulier pour celles qui ont leur siege dans quelque viscere. Comment on peut tenter de les dissiper, quand elles paroissent sur la surface du corps. *Ibid.* 360. *a*.

Hydatides, qui accompagnent l'hydropisie enkistée du bas-ventre. *Suppl.* I. 629. *a*.

HYDATIDES, (*Anatom.*) on a aussi appellé de ce nom les faux œufs des ovaires. XI. 698. *a*.

HYDE, (*Edouard*) comte de Clarendon. XVII. 619. *b*.

HYDE, (*Thomas*) professeur d'Arabe a Oxford. XV. 144. *a*.

HYDRAGOGUE, *voyez* PURGATIF.

HYDRANGEA, (*Botan.*) caractere de ce genre de plante. Description & culture de la seule espece connue. *Suppl.* III. 468. *a*.

HYDRARGYROSE, (*Chirurg.*) friction mercurielle, capable d'exciter la salivation. Ce qu'on doit penser de la salivation dans les maladies vénériennes. VIII. 360. *a*. Méthodes employées pour éviter l'incommodité de cette excrétion. *Ibid.* *b*.

HYDRAULICO-PNEUMATIQUE, (*Méchan.*) machine qui éleve l'eau par le moyen du ressort de l'air. Les machines qui élevent l'eau par le moyen du feu, peuvent aussi être regardées comme hydraulico-pneumatiques. VIII. 360. *b*.

HYDRAULIQUE, étymologie de ce mot. Objets de cette science. Différence entre l'hydraulique & l'hydrodynamique ; VIII. 360. *b*. entre l'hydrostatique & l'hydraulique. Principaux auteurs qui ont cultivé & perfectionné cette science ; & ceux qui ont traité des machines hydrauliques. *Ibid.* 361. *a*.

Hydrauliques, *machines*. Moteurs employés pour les faire jouer. Machines hydrauliques appellées *élémentaires*. VIII. 361. *a*. Descriptions de la machine de Marly, *Ibid.* *b*. de la pompe de Nymphembourg, de la machine hydraulique appliquée au pont Notre-Dame à Paris, *Ibid.* 362. *b*. & suiv. du moulin à vent de Meudon, *Ibid.* 364. *a*. de la pompe de réservoir de l'égout mue par quatre chevaux. *Ibid.* *b*. De la pompe à feu établie à Londres, *Ibid.* 365. *a*. de la nouvelle machine de M. Dupuis, *Ibid.* *b*. de la pompe à bras, *Ibid.* 366. *b*. & de la pompe pour les incendies. *Ibid.* 367. *a*.

Hydraulique. *Des machines*. Description d'une machine pour élever l'eau par le moyen du feu. VI. 602. *a*. Des-

cription de celle de Marly. IX. 795. *a*. Machine qui ſert à élever l'eau dans le jardin de madame P**. X. 803. *a*, *b*. Differentes machines par leſquelles on peut élever l'eau. XIII. 8. *b*, *&c*. Machine du pont Notre-Dame à Paris. 66. *a*. Du travail des chevaux dans les machines hydrauliques. VIII. 123. *b*. Maniere la plus efficace d'employer les hommes à des machines qui produiſent leur effet par le jeu des pompes. 124. *a*. Comment M. Deſaguliers détermine le *maximum* de la perfection des machines hydrauliques. *Ibid.* Meſure de la force du moteur dans ces machines. X. 705. *b*. Des tuyaux qui leur ſont adaptés. XVI. 768. *a*, *b*. Des proportions de leurs diametres pour donner une certaine quantité d'eau. 732. *b*. 733. *a*. Somme qu'on retire à Paris de la vente de l'eau pour l'entretien des machines hydrauliques. IV. 1064. *b*. De la conduite des eaux dans les prairies, *Suppl.* I. 48. *b*, *&c*. Paſſage qui prouve que les anciens avoient déjà de grandes connoiſſances en hydraulique. XVII. 163. *a*. *Voyez* les planches d'hydraulique dans le vol. V.

Hydraulique, adj. Artifice hydraulique. I. 742. *a*. Statue hydraulique. XV. 497. *b*.

HYDRAULIQUE, (*Chymie*) nom que M. le comte de la Garaye donne à l'art d'extraire toutes les parties efficaces des mixtes, ſans feu, & par le moyen d'un diſſolvant général, commun, ſimple, doux & homogene, ſavoir l'eau pure. Moyen employé dans cette nouvelle chymie. Détails ſur la maniere d'operer. VIII. 367. *a*. On traite par ce procédé les végétaux, les animaux & les minéraux. Prétentions de M. de la Garaye ſur les produits des ſubſtances métalliques retirés par la méthode. Quel a été le produit de la trituration avec l'eau, des viperes & de la corne de cerf. Obſervations ſur les produits de la trituration exécutée ſur les minéraux & ſur les animaux. *Ibid.* *b*. Examen des ſels eſſentiels de la Garaye. Réſumé du jugement de M. Geoffroy le cadet ſur cette préparation pharmaceutique. Avantages de l'infuſion ménagée par les gens de l'art ſur la trituration de M. D. L. G. On doit obſerver ici que par l'une & l'autre méthode on n'obtiendra jamais que les ſubſtances végétales ſolubles par l'eau. *Ibid.* 368 *a*.

HYDRE *de Lerne*, (*Myth.*) deſcription de ce monſtre. Sa défaite par Hercule. Explication hiſtorique de cette table. VIII. 368. *a*. *Voyez* LERNE.

HYDRE. (*Aſtron.*) *Hydre femelle*, conſtellation méridionale. Son origine. Nombre de ſes étoiles. Aſcenſion droite & déclinaiſon de la principale, appellé le cœur de l'hydre. *Suppl.* III. 468. *b*.

Hydre mâle, conſtellation plus méridionale qui ne paroit point dans nos régions. Aſcenſion droite & déclinaiſon de ſa principale étoile. *Suppl.* III. 468. *b*.

HYDRE, (*Blaſon*) meuble d'armoirie. Signification de ce ſymbole. *Suppl* III 468. *b*.

HYDRENTÉROCELE, (*Chirurg.*) compoſition de ce mot. Quelle eſt cette maladie, & la maniere de la traiter. VIII. 368. *a*.

HYDRIA, (*Antiq.*) vaſe percé qui repréſentoit le dieu des eaux chez les Egyptiens. Adoration de ce vaſe. Eſprit & but de cette cérémonie. VIII. 368. *b*.

HYDROBELE, (*Chirurg.*) tuméfaction de la peau du ſcrotum, cauſée par des humeurs aqueuſes. Deſcription de cette maladie. Son traitement lorſqu'elle arrive aux enfans nouveau-nés. Son traitement dans les adultes. VIII. 368. *b*.

HYDROCARDIE, (*Chirurg.*) hydropiſie du péricarde. Ses cauſes. VIII. 368. *b*. Divers ſignes auxquels on reconnoit cette maladie. Ces ſignes ne ſont pas univoques : il n'y a que la douleur & l'oppreſſion ſur la partie antérieure de la poitrine qui puiſſent indiquer que l'eau eſt ramaſſée dans la capſule du cœur. Recherches de M. de Senac ſur cette maladie. Remedes contre l'hydropiſie du péricarde. Précautions à prendre en faiſant la ponction. *Ibid.* 369. *a*.

HYDROCELE, (*Chirurg.*) tumeur du ſcrotum formée par une collection de lymphe. Etymologie de ce mot. Deux ſortes d'hydroceles. Divers ſentimens des auteurs ſur le ſiege de cette maladie. Celle qui ſe fait dans la tunique vaginale du teſticule eſt la plus ordinaire. Cauſes de l'hydrocele. Eſpece d'hydrocele ſymptômatique. VIII. 369. *b*. Aetius nous apprend qu'Aſpaſia a mis cette maladie au nombre de celles des femmes. La cure de l'hydrocele eſt palliative ou radicale. En quoi conſiſte la premiere. Deſcription de l'opération attachée à la cure palliative. Panſement qui doit ſuivre. En quoi conſiſte la cure radicale. *Ibid.* 370. *a*. Méthode particuliere d'opérer, propoſée par M. Bertrandi, pour éviter les inconvéniens qui peuvent venir de l'uſage des cauſtiques ou de l'inciſion. Traitement de l'hydrocele formé par la maladie du teſticule. La deſtruction du ſac eſt un objet très-important dans l'opération & dans la cure de l'hydrocele. *Ibid.* *b*.

Hydrocele mêlé d'air. VIII. 376. *a*, *b*. Eſpece d'hydrocele confondu avec le ſarcocele. XIV. 646. *b*. Enfans gueris d'hydrocele par la tranſplantation. XVI. 559. *b*.

HYDROCEPHALE, (*Chirurg.*) hydropiſie de la tête. Pluſieurs eſpeces d'hydrocéphales, eu égard à la ſituation des eaux. VIII. 370. *b*. La ſeule qui eſt prouvée par les obſervations, eſt l'augmentation contre nature des eaux qui ſont naturellement dans les ventricules du cerveau. Effets de l'hydrocéphale des enfans dans le ſein de leur mere. Cauſes & ſymptômes de cette maladie. On remarque qu'elle eſt particuliere aux enfans. Elle pourroit être traitée dans ſon principe par l'uſage des hydragogues ; mais lorſqu'elle eſt confirmée elle eſt incurable. *Ibid.* 371. *a*.

HYDROCOTILE, (*Botan.*) caracteres de cette plante. Lieux où elle croit. Ses propriétés. Etymologie de ſon nom. VIII. 371. *a*. *Voyez* ECUELLE D'EAU.

HYDRODYNAMIQUE, le premier qui s'eſt ſervi de ce terme eſt M. Daniel Bernoulli. Ce ſavant paroît être le premier qui a réduit les loix du mouvement des fluides à des principes ſûrs. Traités dans leſquels il a donné l'explication de ſa nouvelle théorie. Principe dont il ſe ſert principalement. Ouvrage de M. Jean Bernoulli dans lequel il ſe propoſe le même objet. Eſſai de M. Maclaurin ſur le mouvement des fluides qui coulent dans des vaſes. Ouvrage de M. d'Alembert ſous le titre de *traité de l'équilibre & du mouvement des fluides*. Précis de cet ouvrage. VIII. 371. *b*. *Voyez* au mot *fluide* les principales loix du mouvement des fluides. Réflexions qui ſerviront comme de complément à ce qui a été dit dans cet article. La premiere a pour objet la contraction de la veine d'eau qui ſort d'un vaſe. Obſervations ſur la cataracte de Newton. La ſeconde réflexion de l'auteur regarde la preſſion des fluides en mouvement. *Voyez* au mot *fluide* la méthode de déterminer cette preſſion. Obſervations ſur cette méthode ; *Ibid.* 372. *a*. & particuliérement ſur la théorie de M. Daniel Bernoulli, qui prétend que dans les cas où la formule qui exprime cette preſſion devient négative, la preſſion doit ſe changer en ſuction. *Ibid.* *b*. La troiſieme obſervation de l'auteur a pour objet l'application du calcul au mouvement des fluides. Ouvrage à conſulter ſur la méthode générale pour appliquer le calcul à ce mouvement. Avantages de cette méthode. Réponſe à M. Euler qui a prétendu qu'elle n'étoit pas auſſi générale qu'on pourroit le deſirer. *Ibid.* 373. *a*. Sur la réſiſtance des fluides au mouvement des corps, *voyez* les articles FLUIDE & RÉSISTANCE : ouvrages à conſulter ſur le même objet.

Hydrodynamique, cette ſcience diſtinguée de l'hydraulique. VIII. 360. *b*.

HYDROGRAPHIE, partie de la géographie qui conſidere la mer en tant que navigable. Etymologie du mot. Objets de cette ſcience. En quoi conſiſte l'hydrographie, lorſqu'on entend par-là l'art de naviguer. *Voyez* NAVIGATION, CARTES, PILOTAGE. Ouvrages qui ont été publiés ſur ce ſujet. VIII. 373. *b*.

HYDROGRAPHIQUES, *cartes*. VII. 626. *a*. *Suppl.* II. 251. *b*.

HYDROLOGIE, (*Hiſt. nat.*) partie de l'hiſtoire naturelle, qui s'occupe de l'examen des eaux en général, de leur nature & de leurs propriétés. Diverſes modifications que les eaux ſouffrent en ſe combinant avec les ſubſtances avec leſquelles elles ont quelque analogie. VIII. 373. *b*. Nulle eau n'eſt parfaitement pure. Divers naturaliſtes ont diſtribué les eaux ſelon différentes claſſes, fondées ſur les différentes ſubſtances auxquelles elles ſe trouvent jointes. M. Wallerius diviſe les eaux, en eaux douces, & en eaux minérales. Subdiviſions de ces deux claſſes. Enſuite cet auteur parle des eaux qui ſe trouvent dans les minéraux, les plantes & les animaux. Nouvelle hydrologie publiée par Cartheuſer. Quelle eſt ſa diſtribution méthodique. *Ibid.* 374. *a*.

Hydrologie, ſcience qui traite de la nature des différentes eaux, de leurs propriétés ſpécifiques & de leurs uſages. Ouvrages ſur ce ſujet. *Suppl.* III. 468. *b*. Eſquiſſe de cette ſcience, telle qu'il conviendroit que quelque ſavant entreprit d'en développer toutes les parties. I. *Idées générales ſur l'eau*. Son expanſibilité. Chaleur qu'elle peut acquérir. Sa peſanteur ſpécifique. Sa volatiliſation. Sa congelation. Son incompreſſibilité. L'eau pure paroit inaltérable & indeſtructible. De la combinaiſon de l'eau avec différentes matieres. Quelles ſont les eaux les plus pures. *Ibid.* 469. *a*. II. *Eſpeces d'eaux*. Leur diviſion en eaux communes & eaux compoſées. III. *Eaux communes* : enviſagées premiérement par rapport à l'air, d'où elles tombent ſous différentes formes, & enſuite par rapport à la terre qui les reçoit. Différentes peſanteurs des eaux. Propriétés des eaux de roche. Eaux de ſource qui coulent périodiquement. Eaux de puits naturels. Conſtruction des puits artificiels. Différentes qualités des eaux des rivieres & des ruiſſeaux. Les eaux les plus mauvaiſes pour les hommes & les bêtes, même pour certains poiſſons, ſont les eaux mortes, dormantes, ou ſtagnantes. Des eaux des lacs. IV. *Eaux compoſées*. Leur combinaiſon eſt d'autant plus parfaite, que les matieres qui y ſont diſſoutes ont plus d'affinité avec l'eau. *Ibid.* 470. *a*. On les

distingue en froides & en chaudes. V. *Eaux de mer.* Principes qui entrent dans leur composition. Dans les pays chauds, l'eau est assez ordinairement chargée de plus de sel. Quantité de sel commun soutenue dans l'eau. Comment on extrait le sel de l'eau de la mer. Différens sels qu'on en tire. VI. *Fontaines salées.* Principes dont leurs eaux sont composées. *Ibid. b.* Comment on en fait crystalliser le sel. Expérience par laquelle on reconnoit ces eaux salées. VII. *Eaux minérales.* Ces eaux sont froides ou chaudes. Dans la premiere classe, il y a les eaux froides spiritueuses ou éthérées. Il y a des eaux minérales grossieres, qu'on nomme eaux crues, eaux dures, eaux terreuses. Nature & propriétés de ces deux especes d'eaux. Eaux vitrioliques de cémentation cuivreuse. Eaux vitrioliques martiales. Eaux vitrioliques de zinc. *Ibid.* 471. *a.* Eaux alkalines. Eaux bitumineuses. Eaux sulphureuses. Sources acidules dans différentes combinaisons. Eaux qui contiennent un sel neutre. Eaux savonneuses ou smectites. Eaux qui contiennent plusieurs sortes de sels unis & combinés. *Ibid. b.* VIII. *Eaux thermales*, seconde classe d'eaux minérales. Causes de leur chaleur. Différentes especes de ces eaux. Principes de leur composition. IX. *Mélanges de tous ces principes avec l'esprit. Ibid.* 472. *a.* Propriétés que cet esprit donne à ces eaux. Qualité qu'elles acquierent par son évaporation. Les eaux de pluie sont les plus spiritueuses. Sources dont les eaux renferment le plus d'esprit. Exposé de différens articles que devroit développer un traité d'hydrologie complet. *Ibid. b.* X. *Epreuves des eaux par les sens.* Leur limpidité n'est pas toujours une preuve de leur pureté. Comment il arrive que les parties métalliques plus pesantes peuvent flotter dans l'eau, & devenir invisibles. Comment la vue, l'odorat peuvent aider à connoitre la nature de l'eau. Du goût des différentes especes d'eaux. *Ibid.* 473. *a.* Usage de la balance hydrostatique pour connoitre leurs qualités. XI. *Epreuves par la chymie.* Ces épreuves distinguées en deux classes; savoir les générales & les particulieres, dont on donne ici la description. Epreuves pour découvrir dans l'eau, le cuivre, le fer, le zinc, le soufre, l'acide vitriolique, l'alkali, le vitriol martial volatil, l'alun, le sel neutre, les eaux crétacées. Méthodes à employer pour découvrir la quantité ou la proportion dont les eaux minérales sont pénétrées de ces principes. Maniere de précipiter les parties ferrugineuses, ochreuses ou pyriteuses, qui nagent dans certaines eaux. *Ibid.* 474. *a.* Comment on s'assure qu'une eau contient du sel marin ou du sel commun, ou qu'elle renferme des sels neutres. Principaux moyens qui ont été imaginés pour connoitre la composition des eaux. XII. *Observations générales sur les propriétés des eaux communes.* Exemple par lequel on prouve que de deux eaux, la plus légere n'est pas toujours la plus saine. *Ibid. b.* Il n'est aucune eau parfaitement pure, simple & homogene; mais par-là même que l'eau est un délayant doux, les parties étrangeres qu'elle contient ne sauroient être fort nuisibles aux animaux. Eaux les plus salutaires. Comment à l'aspect des rochers d'un pays, on peut conjecturer si les eaux qui sortent des lieux élevés sont bonnes ou mauvaises. Des propriétés des eaux de pluie. *Ibid.* 475. *a.* XIII. *Observations générales sur les eaux de la mer.* Différentes causes de leurs altérations. Pourquoi elles ne sont point potables. Leur analyse. De l'usage de la distillation pour les rendre potables. XIV. *De la quantité d'eau.* Cette quantité suffisante aux besoins de toutes les créatures. *Ibid. b.* De la profondeur des mers. Eau réduite en vapeurs dans l'atmosphere. XV. *De la quantité de pluie.* De l'utilité qu'on pourra retirer des observations & tables météorologiques, lorsque l'on en pourra rassembler une longue suite, & comparer celles qui auront été faites en divers tems & en divers lieux. Comment le sage auteur de la nature a suppleé au défaut des pluies en certaines contrées. *Ibid.* 476. *a.* XVI. *Mouvement des eaux.* Utilité de leur mouvement & de leur circulation. Propriétés de l'eau, d'où résultent ses divers usages dans la végétation des plantes, la composition & la décomposition du corps, *&c.* Mouvement qui résulte de sa fluidité & de sa pesanteur. Loi d'équilibre qui fait que les masses d'eau prennent toujours le niveau. Avantages qui en résultent. *Ibid. b.* De l'élevation de l'eau en vapeurs dans l'atmosphere. Quantité de ces vapeurs en circulation. Extrême dilatation de l'eau, qui, la rendant plus légere que l'air, favorise son ascension. Circulation qui en résulte. Mouvement perpétuel & remplacement successif de l'eau dans tout le globe. Diverses causes particulieres du mouvement des eaux, les vents, le flux & reflux de la mer, celles qui naissent de diverses circonstances locales. Autre mouvement des eaux de la mer, extrêmement lent, qui peut venir d'un changement périodique dans le mouvement de la terre. *Ibid.* 477. *a.* Divers accidens qui impriment aussi différens mouvemens aux eaux des mers, des lacs & des rivieres. Causes des mouvemens des eaux dans l'intérieur du globe. Sagesse avec laquelle tous les mouvemens dont on a parlé, sont balancés & calculés. *Ibid. b.*

HYDROMANTIE, art de prédire l'avenir par le moyen de l'eau; l'une des quatre especes générales de divination. VIII. 374. *a.* Inventeur de l'hydromantie, selon Varron. Maniere de construire une machine, par le moyen de laquelle on fera perdre une image ou un objet de vue au spectateur, & on le lui fera appercevoir de nouveau, sans changer la position de l'un ou de l'autre. Maniere de construire un vaisseau hydromantique, qui représente les objets extérieurs comme s'ils nageoient dans l'eau. Diverses especes d'hydromantie ou divinations par le moyen de l'eau, employées par les anciens. *Ibid. b.*

Hydromanthie. Faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 477. *b.*

HYDROMANTIQUE, (*Mathém.*) art de produire par le moyen de l'eau des apparences singulieres. Deux faits très-connus sur lesquels cet art est fondé. VIII. 375. *a.*

HYDROMEL, (*Pharm.*) maniere de faire l'hydromel simple, & l'hydromel vineux. *Suppl.* III. 477. *b.* Propriétés médicinales de cette derniere préparation. Comment on fait l'hydromel composé. *Ibid.* 478. *a.* Son usage médicinal. Précaution par laquelle on peut conserver l'hydromel pendant plusieurs années. *Ibid. b.*

HYDROMEL; méthodes pour le faire. XVII. 293. *a.* 294. *a.* *Voyez* MIEL. Hydromel en usage chez les Abyssins. XIV. 658. *b.*

HYDROMÉTRIE, (*Math. & Physiq.*) En quoi consiste cette science. Ce mot est moderne. Chaire d'hydrométrie fondée dans l'université de Bologne en 1694. VIII. 375. *a.*

HYDROMPHALE, (*Chir.*) tumeur au nombril. Etym. du mot. Comment on distingue cette tumeur des autres qui viennent au nombril. Moyens de la dissiper. VIII. 375. *a.*

HYDROPARASTATES, (*Hist. eccl.*) *voyez* ENCRATITES.

HYDROPHANE, (*Hist. nat.*) genre de pierres à demi-pellucides. Etym. de ce mot. Nature & caractere de ces pierres. Deux especes de ce genre, l'une appellée *la pierre changeante*, l'autre *l'œil de Belus.* VIII. 375. *b.*

HYDROPHOBIE, (*Médec.*) Etymologie de ce mot. Pourquoi la maladie de la rage est appellée de ce nom. VIII. 376. *a.*

Hydrophobie. Méthode des anciens dans le cas de la morsure des animaux enragés, qui devroit être la regle de notre conduite. VI. 623. *b.* Observations sur l'hydrophobie, & les moyens de la guérir. XII. 652. *a.* *Voyez* RAGE.

HYDROPHORE, (*Myth.*) statue de bronze. A quelle occasion Thémistocle l'avoit fait faire. Histoire de cette statue. Examen d'un sentiment de M. Dacier. VIII. 376. *a.*

HYDROPHILLON, (*Bot. anc.*) nom donné par les auteurs Grecs, à une plante qui croit auprès des truffes. Observations sur ce qu'ils nous disent touchant cette plante. VIII. 376. *a.*

HYDROPHTHALMIE, (*Chir.*) dilatation du globe de l'œil causée par l'augmentation contre nature du volume des humeurs. Les anciens se servoient mal-à-propos du mot *exophthalmie* pour exprimer cette maladie. Signes auxquels on reconnoit que la cause de la maladie est dans l'augmentation de l'humeur aqueuse, ou dans celle de l'humeur vitree. Douleurs qu'éprouvent les malades. Traitement de l'hydrophthalmie selon les différentes circonstances. Exemples d'où l'on déduit la nécessité & la maniere de ce traitement. VIII. 382. *a.*

HYDROPHYSOCELE, (*Chir.*) tumeur du scrotum; hydrocele mêlé d'air. VIII. 376. *a.* Signe auquel cette complication se fait connoitre. Remedes pour dissiper la flatuosité de l'hydrocele. *Ibid. b.*

HYDROPISIE, (*Médec.*) En quoi elle consiste. Différentes especes de cette maladie. Leucophlegmatie. Anasarque. Hyposarque. Hydrocéphale. Bronchocele. Hydropisie de poitrine, *voyez* POITRINE. Hydrocardie. Ascite. On désigne par ce dernier nom celle qui se forme dans le bas-ventre, que l'on a communément en vue lorsqu'on parle d'hydropisie simplement, & dont il est principalement traité dans cet article. VIII. 376. *b.* Du siege de l'hydropisie: on la distingue en enkistée, & vésiculaire. Hydropisie du scrotum, *hydrocele.* Celle de la matrice, des ovaires, du vagin; *voyez* ces mots. Enflure œdémateuse, *œdeme.* La tympanite & l'emphyseme sont placées mal-à-propos par quelques auteurs parmi les différentes especes d'hydropisie. Causes prochaines de cette maladie. 1°. Tout ce qui peut faire obstacle au cours de la lymphe séreuse. *Ibid.* 377. *a.* Quelques-unes de ces causes confirmées par une expérience de Lower sur les chiens. 2°. La dissolution du sang. Pourquoi les phtisiques paroissent souvent mourir hydropiques. *Ibid. b.* Elle peut être formée immédiatement, ou être à la suite d'une autre maladie. Différentes causes éloignées de l'hydropisie dans le premier cas. Causes de celle qui est la suite d'une autre maladie. *Ibid.* 378. *a.* *Symptômes* de l'hydropisie, & particuliérement de l'ascite. Ses progrès & sa marche, lorsqu'elle dépend d'un vice général dans les solides & dans les fluides; & lorsque la cause est dans quelque viscere du bas-ventre. *Ibid. b.* Symptôme le plus important. Différence entre l'enflure de la grossesse

& celle de l'hydropisie ascite. L'hydropisie de la matrice est le cas le plus difficile à distinguer de la grossesse. Des signes qui établissent la différence entre l'ascite, la tympanite, & la leucophlegmatie : voyez ces deux derniers mots. *Ibid.* 379. *a. Du prognostic* de l'hydropisie en général. Les différentes especes d'hydropisie considerées dans les différens degrés de danger qu'elles offrent. Prognostic tiré de la diarrhée dans l'ascite. Considération des urines. Signes d'une mort prochaine. *Ibid. b.* Les plaies, les ulceres des hydropiques très-difficiles à guérir. Comment l'hydropisie se guérit quelquefois d'elle-même sans le secours de l'art. Examen que doit faire le médecin avant que d'entreprendre le traitement de cette maladie. De la maniere de traiter celle qui paroit susceptible de guérison. *Ibid.* 380. *a.* Enumération de différens remedes diurétiques. *Ibid.* 381. *a.* En quel cas l'opération de la paracentese peut être employée. *Ibid. b.* Divers autres moyens d'évacuer les eaux par le secours de la chirurgie. Observations sur les usages de la saignée dans l'hydropisie. *Ibid.* 382. *a.* Principaux auteurs qui ont traité de cette maladie avec étendue. *Ibid. b.*

Hydropisie. Sa cause prochaine. *Suppl.* I. 63. *a.* Espece d'hydropisie appellée anasarque. I. 407. *b.* Celle du péricarde, VIII. 368. *b. Suppl.* IV. 299. *b.* celle de la tête. VIII. 370. *b.* 371. *a.* Espece d'hydropisie dite leucophlegmatie. IX. 436. *b.* 437. *a.* Hydropisie de matrice. V. 202. *a*, *b.* 203. *a.* De l'hydropisie ascite : voyez ce mot. Cause de la soif des hydropiques. XV. 306. *b.* Enumération des remedes contre l'hydropisie. *Suppl.* I. 454. *a.* Exemple d'une hydropisie guérie par la décoction de la racine du petit houx. VIII. 330. *a.* Autre guérison opérée par l'usage de l'eau des trois noix. XI. 273. *a.* Apozeme contre l'hydropisie. I. 542. *b.* Utilité de la compression dans cette maladie. III. 776. *b.* Emplâtre à employer. V. 591. *b.* Spécifique contre l'hydropisie. XV. 445. *b.* Remedes anti-hydropiques, *voyez* VISCERAUX. Description de l'opération de la paracenthese ou ponction. XI. 855. *b.*

HYDROPISIE, (*Maréch.*) Celle à laquelle le cheval est sujet : hydropisie de poitrine. *Suppl.* III. 420. *b.* Du bas-ventre. 421. *b.*

HYDRO-SARCOCELE, (*Chir.*) collection d'eau dans le scrotum, accompagnée d'un testicule sarcomateux. Causes de cette maladie. Traitement. VIII. 383. *b.*

HYDROSCOPE, (*Physiq.*) nom que l'on donne à ceux qui prétendent voir l'eau au travers de la terre. Parmi ces imposteurs, on compte ici ce jeune Provençal, dont les gazettes de mai & juin 1772 ont beaucoup parlé : le nommé Jacques Aymart, qui, vers la fin du dernier siecle, prétendoit découvrir les voleurs, les sources & les mines à l'aide d'une baguette de coudrier : ces hommes, dont parle Delrio, connus autrefois en Espagne sous le nom de *zahuris* ou *zahories*. *Suppl.* III. 478. *b.* Réflexions qui démontrent la fausseté des prétentions de ces gens-là. *Ibid.* 479. *a.*

HYDROSTATIQUE. Etym. du mot. VIII. 383. *a.* Auteurs anciens & modernes qui ont traité cette science. *Voyez* au mot FLUIDE les principales loix de *l'hydrostatique.* Loi générale de l'équilibre des fluides. Lorsque plusieurs fluides de différentes densités sont placés les uns au-dessous des autres, quelle disposition doit prendre la surface de chacun de ces fluides. *Ibid.* 384. *a.*

Hydrostatique. En quoi différente de l'hydraulique. VIII. 361. *a.* Ouvrage de Galilée sur cette science. *Suppl.* III. 374. *a.*

Hydrostatique, balance. II. 26. *b.*

HYDROTIQUES, *voyez* SUDORIFIQUES.

HYÉRACITES, (*Théolog.*) secte ainsi appellée de son chef Hiérac. Observations sur cet hérésiarque. Sa doctrine. Ce que nous apprend S. Epiphane sur ses hérésies. Austérité de ses mœurs. VIII. 384. *b. Voyez* HIÉRACITES. VIII. 202. *b.*

HYGIÉE, (*Mythol.*) déesse de la santé. Raison du grand nombre d'autels qu'on lui éleva, & du grand nombre de médailles où elle est représentée. Comment on la représentoit. VIII. 384. *b.* Belle allégorie sur Hippocrate. Offrande qu'on présentoit à cette déesse. Les Grecs donnent aussi le nom d'*Hygiée* à Minerve. La déesse de la santé honorée à Rome. Vers de Gresset sur cette déesse. *Ibid.* 385. *a.*

Hygiée, symbole de cette divinité. XV. 730. *a.* 734. *a.*

HYGIENE, (*Medec.*) Deux parties de la méthode médicinale désignées sous les noms d'*hygiene* & de *thérapeutique* : de ces deux parties, la plus importante est la premiere. VIII. 385. *a.* Pourquoi elle a été la plus négligée par les gens de l'art & par les auteurs. L'art n'a pas autant de part qu'on le croit à la guérison des maladies. Trois objets à remplir pour satisfaire à ce qu'exige la conservation de la santé. De l'usage des six choses non-naturelles. *Ibid. b.* Les regles qui doivent être prescrites sur leurs bons & sur leurs mauvais effets, constituent la partie de la médecine-pratique, qui est l'hygiene, & se trouveront exposées sous le mot *non-naturel*, ou sous l'article particulier de chacune de ces six choses. Sept préceptes d'Hoffman pour la conservation de la santé. 1°. Il faut éviter tout excès en quelque chose que ce soit. 2°. On ne doit pas faire des changemens précipités dans les choses qu'on a accoutumées. 3°. Il faut se conserver la tranquillité d'esprit, & se porter à la gaieté autant qu'il est possible. *Ibid.* 386. *a.* Mauvais effets des peines d'esprit, des chagrins & de la tristesse. 4°. Il faut vivre dans un air pur & tempéré. 5°. Dans le choix des alimens, on doit préférer ceux qui sont le plus conformes au tempérament & à l'usage ordinaire : *voyez* RÉGIME. Maxime qui renferme tout ce qu'on peut dire à ce sujet. 6°. On doit établir une proportion raisonnable entre la quantité des alimens que l'on prend, & celle du mouvement : *voyez* EXERCICE : maxime d'Hippocrate. *Ibid. b.* 7°. On ne sauroit trop s'éloigner de ceux qui conseillent le fréquent usage des remedes. Danger des mauvais médecins. Moyen fort simple à employer lorsque la santé se derange, & qu'on est menacé de maladie. Divers auteurs en médecine qui ont exhorté à se livrer à la médecine aussi rarement qu'on le peut. Principales regles de l'hygiene renfermées dans un distique. Précepte d'Hippocrate sur le soin d'éviter tout excès. *Ibid.* 387. *a.* Des auteurs qui ont écrit sur les regles à observer pour la conservation de la santé. Eloge des ouvrages d'Hippocrate sur cet objet. Ceux de Galien. Le premier des huit livres de Celse *de re medicâ* : commentaires de cet ouvrage. Traités d'Avicenne & de Jules Alexandrin. Traité de Mercurial *de arte gymnasticâ*. Sennert & Riviere ont traité de l'hygiene avec assez de détail. Dissertation de M. Bon. Eloge de l'ouvrage du docteur Cheyne, de celui d'Hoffman, & du petit abrégé d'hygiene qu'a donné Boerhaave. *Ibid. b.*

Hygiene, regles d'hygiene prescrites par Hippocrate. X. 267. *b.* Par Celse. 270. *a.* Regles de conduite par rapport aux six choses non-naturelles. XI. 218. *b.* 224. *b.* Preceptes sur la nourriture. 263. *a*, *b.* Des observations hygiétiques. 319. *a.* — *Voyez* SANTÉ.

HYGROCIRSOCELE, (*Chir.*) tumeur variqueuse des vaisseaux spermatiques, & suivie d'un épanchement d'eau dans le scrotum. Etym. de ce mot. Le gonflement variqueux des veines spermatiques, est presque toujours la cause des hydroceles. VIII. 388. *a. Voyez* HYDROCELE & VARICOCELE.

HYGROMETRE, (*Physiq.*) machine qui sert à marquer les degrés d'humidité de l'air. Etym. du mot. Il y a diverses especes d'hygrometres. Construction de ceux qui sont le plus en usage. VIII. 388. *a.* Comme ces hygrometres deviennent moins exacts en vieillissant, l'auteur en decrit ici un autre qui sera de plus longue durée. *Ibid. b.* Défauts des hygrometres à cordes, & de plusieurs autres sortes. *Ibid.* 389. *b.*

HYGROMETRE, (*Physiq.*) Observations sur différentes especes d'hygrometre, dont on rapporte ici les avantages & les défauts. Hygrometres faits avec le sel. Hygrometres d'une laniere de parchemin. *Suppl.* III. 479. *b.* Comment on peut rendre ces derniers instrumens comparables. Construction d'une troisieme espece d'hygrometres de l'invention de M. Ferguson, membre de la société royale de Londres. *Ibid.* 480. *a.* Description de l'hygrometre de M. Deluc de Geneve. *Ibid. b.*

HYGROMETRE, (*Médec.*) Usage qu'en font les médecins qui ont à cœur les progrès de l'art & la guérison de leurs malades. Cet usage recommandé par Hoffman. VIII. 389. *b.*

HYGROSCOPE, (*Physiq.*) Différence que met Wolfius entre l'hygroscope & l'hygrometre. VIII. 390. *a.*

HYLOBIENS, *voyez* GYMNOSOPHISTES & BRACHMANES.

HYLOPATHIANISME, (*Hist. de la philosophie.*) Athéisme philosophique, qui consiste à dire que tout ce qu'il y a dans l'univers, n'est autre chose que la matiere, ou des qualités de la matiere. VIII. 390. *a.* Différence entre les athées atomistes, & les athées hylopathianiens. C'est mal-à-propos qu'Aristote a fait Thalès auteur de l'hylopathianisme. C'est plutôt à Anaximandre qu'il faut en imputer l'origine. Souvent on a fait tort à la mémoire des fondateurs des sectes, en leur attribuant les sentimens de ceux qui se sont dits leurs sectateurs; & aux disciples particuliers d'une secte, en leur attribuant à chacun toutes les opinions de la secte. On devroit parler moins affirmativement des points particuliers & des conséquences éloignées, & ne les attribuer directement qu'à ceux dans les écrits desquels on les trouve. *Ibid. b.* Le vulgaire a souvent condamné comme athées des gens qui croyoient une divinité, seulement parce qu'ils n'approuvoient pas certaines opinions ou superstitions de la théologie populaire : exemples : Anaxagore de Clazomene, Socrate, les chrétiens des premiers siecles. *Ibid.* 391. *a.*

HYLOPHAGES, (*Géogr. anc.*) peuples d'Ethiopie. Pourquoi on les appelloit *Hylophages.* Maladie nommée *glaucome*, à laquelle ces peuples sont sujets. VIII. 391. *a.*

HYLOZOISME, (*Hist. de la philos.*) Athéisme philosophique qui attribue à tous les corps une vie comme leur étant essentielle, mais sans aucun sentiment ni connoissance. VIII. 391. *a.* Différence entre l'hylozoïsme & l'athéisme de Démocrite & d'Epicure. On attribua à Straton de Lampsaque l'origine de ce sentiment. Comment divers auteurs anciens en ont parlé. Tout hylozoïsme n'est pas un athéisme. Mais il ne peut

peut être justifié d'athéisme, dès qu'il est joint au matérialisme. La nature, telle que les hylozoïstes l'entendent, n'est qu'une mystérieuse absurdité. C'est une nécessité que tous les athées attribuent quelques-unes des propriétés incommunicables de la divinité à ce qui n'est point Dieu. Divinité absurde des hylozoïstes. *Ibid.* 392. *a.*

HYMATION, manteau des femmes Grecques, *voyez* CHLANIDION.

HYMÉE, chanson des anciens, *voyez* EPIMYLIE.

HYMEN, (*Anatom.*) membrane charnue, placée à l'origine du vagin. Signification du mot ὑμην. Divers noms qui ont été donnés à cette partie. Combien de maux cette prétendue membrane a causés dans le monde. Dispute des anciens & des modernes sur son existence. Description qu'en donnent les anatomistes qui l'admettent. Détails dans lesquels entre M. Winslow, dans la description qu'il en donne. VIII. 392. *b.* Divers auteurs qui en ont donné des figures. Autres maîtres de l'art qui ont assuré que cette membrane n'est point une chose constante ni naturelle au sexe. Ce qu'on doit penser des signes de virginité qu'on en tire. Si l'hymen est un vice de conformation, on doit convenir au moins que cet accident n'est point rare. Divers anatomistes qui l'ont observé. Opération à laquelle on doit procéder lorsque cette membrane porte obstacle aux devoirs du mariage, ou à l'écoulement des regles. *Ibid.* 393. *a.* Exemples singuliers par lesquels on voit des conceptions opérées, quoique l'hymen bouchât le vagin. Ouvrage de Morgagny à consulter. *Ibid. b.*

HYMEN, (*Anatom.*) Cette membrane est attachée à la seule espece humaine. Elle se trouve dans tous les fœtus & dans les filles de tout âge. On ne doit pas considérer comme préjugé, la coutume très-ancienne par laquelle on constate la virginité de toute fille avant son mariage. Description de la membrane de l'hymen. *Suppl.* III. 481. *a.* Irrégularités auxquelles elle est sujette. Vue morale dans laquelle il paroit que l'auteur de la nature a accordé l'hymen à la vierge humaine. Un chirurgien de Paris a voulu substituer à l'hymen quatre caroncules myrtiformes, qui doivent se trouver à l'extrémité du vagin des filles : mais ces caroncules sont des témoins irréfragables d'une virginité perdue. *Ibid. b.*

Hymen, caroncules myrtiformes situées à la place de l'hymen. II. 693. *a.* De l'imperforation de l'hymen : l'hymen, sans être imperforé, forme quelquefois une cloison qu'il est nécessaire d'inciser. VIII. 589. *b.* Observation sur la situation trop supérieure du trou de l'hymen. 590. *a.* Hydropisie de matrice à laquelle l'imperforation de l'hymen peut donner lieu. X. 203. *b.*

HYMEN, ou *Hymenée*, (*Mythol.*) Horace le nomme le gardien de la vie. Comment on l'invoquoit dans les épithalames. VIII. 393. *a.*

HYMEN, (*Litt.*) Danse de l'hymen. IV. 627. *a.* Acclamation d'hymen dans les anciens épithalames. V. 818. *b.*

HYMEN, ou *Hymenée*, (*Iconograph.*) Comment on le représente. VIII. 393. *b.*

Hymen, terme de botanique. *Suppl.* III. 481. *b.*

HYMENÉE, (*Poésie*) chanson nuptiale, ou acclamation usitée dans la solemnité des noces. Homere & Hésiode en ont fait mention. Origine de cette acclamation. Histoire du jeune Hyménée Athénien, dont on fit ensuite le dieu Hyménée. Généalogie de ce dieu selon les poëtes. Cette acclamation devint dans la suite une espece de refrain dans les épithalames. Exemples tirés de Catulle & d'Aristophane. Comment M. Boivin a imité en françois cette sorte d'acclamation. VIII. 394. *a.* *Voyez* EPITHALAME.

HYMENOPTERES, *insectes*. VIII. 786. *b.*

HYMETTE, *le mont*, (*Géogr. anc.*) montagne de l'Attique. Cette montagne célebre dans les écrits des poëtes, à cause de l'excellent miel qu'on en recueilloit. Vers de Martial, de Silius Italicus, & d'Horace. Nom moderne de cette montagne. Description qu'en donne M. Spon qui l'a visitée. Qualités du miel qu'on y recueille aujourd'hui. Quel étoit le meilleur miel du mont Hymette selon Strabon. Observations sur les abeilles de cette montagne, & sur la maniere qu'on y pratique de partager les ruches, d'en mettre de neuves, & de tirer le miel sans tuer les abeilles. Ce que paie au vaivode le monastere grec *cosbachi*, pour le droit de faire ce miel. VIII. 394. *b.*

HYMETTE, *marbre d'*, (*Hist. nat.*) marbre connu des anciens. Ses qualités. Usage qu'en faisoient les Romains. VIII. 395. *a.*

HYMNE, (*Litt.*) Etym. du mot. Les hymnes ont fait dans tous les tems une partie essentielle du culte religieux. Leur origine. Différentes classes d'hymnes chez les Grecs, tirées des différens noms qu'ils leur donnoient, selon les divinités qui en faisoient l'objet. Trois especes réelles d'hymnes des anciens; les theurgiques ou religieux, les poëtiques ou populaires, & les philosophiques. Hymnes d'Orphée : les Lycomides qui rapportoient leur origine à Lycus, fils de de Pandion, les apprenoient aux initiés. VIII. 395. *a.* Ils sont plus religieux que les hymnes d'Homere, de Callimaque & des tragiques, les seuls qui nous restent des Grecs dans le genre poëtique. Les dieux anciens furent les premiers objets des hymnes poëtiques ou populaires. Hymnes pour les héros, & pour tous ceux que la politique ou la flatterie avoient déifiés. Matiere des hymnes populaires. Hymne attribué à Homere sur la naissance de Vénus. *Ibid. b.* Autre hymne à la même déesse, destiné à peindre ses amours avec Anchise. Hymne d'Horace à Mercure. Caracteres des hymnes de Callimaque : on y trouve souvent des traits propres à inspirer la vertu & la crainte des dieux. La plupart des hymnes poétiques passerent dans le culte public. Hymnes philosophiques. Doctrine des philosophes sur les dieux. Le dieu suprême est en général l'objet des hymnes philosophiques. Exemple d'un tel hymne qu'on attribuoit à Orphée. *Ibid.* 396. *a.* Hymne de Cléanthe, second fondateur du portique. Observations sur les trois sortes d'hymnes dont on vient de parler. Ce que nous entendons par hymne dans notre usage moderne. Observations sur les hymnes de Santeuil, sur ceux de Rousseau, & ceux du douzieme & treizieme siecles. *Ibid. b.*

Hymnes d'Orphée. VIII. 503. *b.* 752. *a.* Hymnes en l'honneur des dieux, ces hymnes appellés *indigitamenta*. *Suppl.* III. 586. *a*, *b.* Hymne de Callimaque sur Minerve. X. 544. *b.* Hymnes appellés péans, XI. 742. *b.* parthenies, XII. 88. *a.* proeme, XIII. 424. *b.* prosodies, 498. *b.* trisagion. XVI. 661. *b.* Des hymnes en l'honneur de Bacchus. 514. *a.* Hymne de S. Jean, vol. VIII des planch. Musique, pl. 10. Sur les hymnes, *voyez* CHANSON & CANTIQUE.

HYMNE, (*Musiq. des anc.*) Différence entre l'hymne & le cantique. Auteurs des premiers hymnes chez les Grecs. *Suppl.* III. 481. *a.*

HYMNE *de Castor*, (*Musiq. des anc.*) air que les Lacédémoniens, allant au combat, jouoient sur la flûte. Son inventeur. *Suppl.* III. 482. *a.*

HYMNODE, (*Hist. anc.*) chanteur d'hymnes. Ces chanteurs ne furent pas toujours de même sexe & de même rang. Instrumens qui se joignoient à leur chant. VIII. 397. *a.*

HYMNOGRAPHE, (*Antiq.*) compositeur d'hymnes. Divers poëtes hymnographes. Profit que Pindare retiroit de ses hymnes consacrés à Apollon Delphien. La Grece accordoit des récompenses de toute espece aux excellens hymnographes. Orphée & Musée ne voulurent jamais consentir à entrer dans la lice. Inutiles encouragemens proposés à Rome en faveur des hymnographes sous Domitien. VIII. 397. *a.*

HYMNOLOGIE, & *Doxologie*, différence. V. 93. *a.*

HYOÏDE, (*Anatom.*) os situé à la racine de la langue, dont il est comme la base ou le soutien. Pourquoi il est ainsi appellé. Description de cet os. Sa situation. Muscles qui le meuvent. VIII. 397. *b.*

HYOÏDIEN, (*Anat.*) muscle génio-hyoïdien, VII. 585. *a.* mylo-hyoïdien, X. 913. *a.* sterno-hyoïdien, XV. 514. *b.* stylo hyoïdien, 557. *a.* stylo-kerato-hyoïdien, *ibid. b.* tyro-hyoïdien. XVI. 311. *b.*

HYOTHYREOIDIEN, *muscle*, (*Anatom.*) *Suppl.* III. 707. *b.*

HYPALLAGE, (*Gramm.*) Etym. de ce mot. Observations sur une distinction admise par les grammairiens de trois différentes figures, fondées également sur l'idée générale de changement, savoir l'*énallage*, l'*hypallage*, & l'*hyperbate*. VIII. 397. *b.* Explication des trois especes de changemens que les grammairiens paroissent avoir envisagés, en introduisant ces trois dénominations différentes. Notion précise de l'hypallage : elle consiste à présenter sous un aspect renversé, la corrélation des idées partielles qui constituent une même pensée. Explication & exemples que M. du Marsais en donne dans son traité *des tropes*. *Ibid.* 398. *a.* L'hypallage, si elle existe, est un véritable vice dans l'élocution plutôt qu'une figure. *Ibid. b.* M. du Marsais cite ces vers d'Horace : *velox amœnum sæpè Lucretilem — mutat Lycæo Faunus* : & montre qu'il n'y a point d'hypallage dans ces vers. *Ibid.* 399. *a.* Divers exemples dans lesquels les grammairiens ont cru voir des hypallages, & qui n'en renferment aucune. *Ibid. b.* Avec de l'attention sur le vrai sens des mots, *&c.* l'hypallage disparoitra des livres des anciens, ou ne se trouvera que dans un très-petit nombre de passages falsifiés par les copistes, ou dans lesquels l'auteur se sera lui-même mal expliqué. *Ibid.* 400. *a.*

HYPASE, philosophe pythagoricien. XIII. 624. *a.*

HYPATE, (*Musiq.*) le plus bas tétracorde de l'ancienne musique, & la plus basse corde de chacun des deux plus bas tétracordes. Détails sur ce sujet. VIII. 400. *b.*

HYPATIE, d'Alexandrie, femme célebre. V. 282. *a*, *b.*

HYPERBATE, (*Gramm.*) signification de ce mot. Quintilien l'a traduit par *verbi transgressio*, déplacement de mot. L'auteur rapporte ici ce que M. du Marsais avoit déja dit de cette figure à l'article *Construction*. Doctrine de la *méthode de P. R.* sur l'hyperbate. VIII. 400. *b.* Celle du *manuel des grammairiens*. Tous ces auteurs confondent deux choses très-différentes; l'inversion & l'hyperbate. Exemple qui montre

comment Quintilien diſtinguoit ces deux figures. Pour déterminer la vraie nature de l'hyperbate, & aſſigner les caracteres qui la différencient de l'inverſion, l'auteur parcourt les différentes eſpeces d'hyperbates, qui ſont reconnues pour de véritables figures de grammaire. 1. La premiere eſpece eſt l'anaſtrophe : étymologie du mot. Comment cette figure a lieu. *Ibid.* 401. *a.* Différence de l'anaſtrophe & de l'inverſion. 2. La ſeconde eſpece eſt nommée *tmeſis*, coupure. 3. La troiſieme eſpece eſt la parentheſe : étymologie de ce mot. On ne doit pas faire un uſage fréquent de cette figure. 4. La quatrieme eſpece eſt la ſynchyſe : étymol. du mot. *Ibid. b.* 5. La cinquieme eſpece eſt l'anacoluthe. Obſervations ſur la définition qu'en donne la méthode de P. R. Définition de M. du Marſais : exemples de cette figure. L'anacoluthe peut être ramené à la conſtruction analytique, & par conſequent n'eſt point une hyperbate. Obſervations ſur les cinq eſpeces d'hyperbates qui viennent d'être rapportées. *Ibid.* 402. *a.* Voyez auſſi leurs articles particuliers. De toutes ces obſervations, l'auteur déduit la juſte définition de l'hyperbate, par laquelle cet article eſt terminé. *Ibid. b.*

Hyperbate, il eſt parlé de cette figure. IV. 78. *b.* VI. 768. *b.* VIII. 398. *a.* Doctrine de Quintilien ſur l'hyperbate. VIII. 857. *a.*

HYPERBIBASME, (*Gramm.*) figure de grammaire. Exemple. VIII. 402. *b.*

HYPERBOLE, (*Géom.*) une des lignes courbes formée par la ſection du cône. Définition de l'hyperbole. Formation de cette courbe. Axe conjugué de l'hyperbole. Centre de l'hyperbole. VIII. 402. *b.* Tangente à cette courbe. Ses aſymptotes. Puiſſance de l'hyperbole. Ses propriétés. *Ibid.* 403. *a*, *b.* Sur la quadrature de l'hyperbole, *voyez* QUADRATURE. Hyperboles à l'infini, ou du plus haut genre, *voyez* HYPERBOLOIDE. L'hyperbole du premier genre a deux aſymptotes; celles du ſecond peuvent en avoir trois, *&c.* Dénominations des différentes hyperboles du ſecond genre, *voyez* COURBE. Hyperbole du premier genre ou d'Apollonius, *voyez* APOLLONIEN. Pourquoi cette ſorte de courbe eſt appellée *hyperbole.* Equation d'une infinité de courbes aſymptotes, que l'on nomme auſſi hyperboles. Trois differentes manieres dont elles peuvent avoir leurs branches diſpoſées par rapport à leurs aſymptotes. *Ibid.* 404. *a.*

Hyperbole, comment ſe forme cette ſection conique. III. 875. *a.* Deux deſcriptions de l'hyperbole. 876. *b.* 877. *a.* Définition des termes qui lui appartiennent. 876. *b.* Abſciſſe de l'hyperbole. I. 39. *b.* Aſymptotes. I. 795. *b.* Axe. 905. *a.* Diametre tranſverſe & conjugué. IV. 931. *b.* Propriétés de cette courbe. III. 877. *a.* Hyperbole ambigene. I. 321. *a.* Hyperbole anguinée, 467. *a.* apollonienne, 531. *b.* circonſcrite. III. 463. *b.* Hyperboles conjuguées, 877. *a.* oppoſées. 884. *a*, *b.* Deux hyperboles oppoſées paroiſſent n'avoir rien de commun, & appartiennent cependant à une ſeule & même courbe. *Ibid. a.* Le ſyſtême des hyperboles conjuguées, & des hyperboles oppoſées, ne forme pas un ſeul & même ſyſtême de courbes, comme quelques-uns l'ont penſé, *ibid. b.* Hyperbole convergente. IV. 165. *a.* Défective. 733. *b.* Equilatere. V. 872. *b.* Hyperbole pure. 575. *b.* De la quadrature de l'hyperbole. 641. *a.* XVII. 631. *a.*

HYPERBOLE, (*Rhét. Logiq. Poeſie*) étymologie du mot. Hyperboles dans la ſeule diction. Hyperboles dans la penſée. Trait d'Agéſilas à un homme qui relevoit hyperboliquement de fort petites choſes. VIII. 404. *a.* En quel cas l'hyperbole eſt une beauté. Cette figure appartient aux paſſions véhémentes; elle eſt auſſi permiſe dans le comique; exemple. De l'hyperbole dans les choſes ſérieuſes. Celle de l'orateur Démades, lorſqu'un particulier eut annoncé dans Athenes la mort d'Alexandre. De l'hyperbole en poéſie : exemples tirés de Virgile & de Malherbe. Réflexion générale ſur cette figure. *Ibid. b.* Pour avoir pris certaines hyperboles trop à la lettre, on a fait de la morale un tas de paradoxes abſurdes, & de maximes outrées. *Ibid.* 405. *a.*

HYPERBOLE, (*Bell. lett.*) l'hyperbole ne doit être ſenſible que pour celui qui écoute, & jamais pour celui qui parle. Celui qui exprime une choſe comme il le ſent n'exagere point, il rend fidelement ſon ſentiment ou ſa penſée. Ainſi dans l'excès de la paſſion, l'hyperbole la plus inſenſée eſt elle-même l'expreſſion de la nature & de la vérité. *Suppl.* III. 482. *a.*

Hyperbole fréquente dans la langue hébraïque, eſt une preuve de ſa pauvreté. VIII. 90. *b.* Hyperbole de diminution. XV. 895. *a.*

HYPERBOLIQUE, (*Géom.*) branche hyperbolique. II. 395. *a*, *b.* Solide hyperbolique aigu. XV. 321. *a.*

HYPERBOLUS, l'uſage du ban de l'oſtraciſme aboli à ſon occaſion. XI. 694. *a*, *b.*

HYPERBORÉENS, (*Géogr. anc.*) peuples qui envoyoient à Délos chaque année les prémices de leurs fruits, pour être conſacrés a Apollon, en faiſant paſſer leurs offrandes de main en main chez différens peuples. En quelle contrée les anciens plaçoient les peuples hyperboréens. Le commun des hommes croyoit ce pays tellement ſous le nord, que le vent du nord n'y pouvoit ſouffler. Premier auteur de cette fiction. Tableau de la félicité que les Grecs attribuoient aux peuples hyperboréens. VIII. 405. *a.* Les bons auteurs s'en étoient formé une idée toute oppoſée. Divers ſentimens ſur le pays que ces peuples habitoient. En quelle contrée les ſavans géographes modernes les ont placés. *Ibid. b.*

HYPERBORÉENS, (*Géogr. Hiſt.*) premiere diviſion des anciens peuples du monde. Opinion des anciens, qu'il n'y avoit ſur le globe que les deux zones tempérées qui puſſent avoir des habitans. En quel tems les Romains ſurent que la Grande-Bretagne étoit une iſle. *Suppl.* III. 482. *a.* Differens peuples que les anciens appellerent *hyperboréens.* Quels ſont ceux que nous déſignons aujourd'hui par ce nom. Conformité de goûts & d'uſages dans ces différens peuples, qui fait reconnoître l'identité de leur origine. *Ibid. b.*

HYPERCATALECTIQUE, (*Litt.*) vers ſoit grec, ſoit latin, où il y a une ou deux ſyllabes de trop. Etymologie du mot. Les vers grecs & latins diſtingués par rapport à la meſure en quatre ſortes; les acatalectiques, les catalectiques, les brachicatalectiques, & les hypercatalectiques. VIII. 406. *a.*

HYPERDULIE, *culte d'* IV. 551. *a.*

HYPERIDE, orateur Athénien; caractere de ſon éloquence. XI. 561. *a.*

HYPERIUS, (*Gerard-André*) théologien. XVII. 676. *b.*

HYPERSARCOSE, (*Chir.*) excroiſſance charnue dans les plaies & les ulceres. En quoi cette végétation differe d'une excroiſſance proprement dite. VIII. 406. *a.* Il faut la détruire avant de pouvoir guerir les plaies ou elle ſe trouve. Moyen de la conſommer. Efficacité des remedes fondans & purgatifs à l'égard des excroiſſances fongueuſes, & de celles que l'amputation & l'uſage des cathérétiques n'empêchoient pas de repulluler. Quel eſt le meilleur corroſif pour les hyperſarcoſes. Exemple d'une excroiſſance fongueuſe à l'œil ſur la conjective pluſieurs fois extirpée & reproduite, & enfin totalement détruite par M. Duverney. *Ibid.* 407. *a.*

HYPETHRE, (*Archit. antiq.*) temple des anciens découvert & expoſé à l'air. VIII. 407. *a.* Etymologie du mot. Deſcription de cette ſorte de temples, & de quelques différences qui les diſtinguoient entr'eux. Exemples de quelques temples de Jupiter & de Junon bâtis de cette ſorte. Pourquoi il convenoit que les temples de ces deux divinités fuſſent découverts. Statues qui ſe trouvoient dans ces édifices, & en particulier dans l'hypethre de Samos. *Ibid. b.*

Hypethre, *voyez* ſur cette eſpece de temple, XVI. 61. *a.*

HYPNUM, (*Botan.*) nom que Ray donne à un genre de mouſſes fertiles. Leur deſcription. La famille de ce genre de mouſſe eſt fort nombreuſe. Ouvrage à conſulter. VIII. 407. *b.*

HYPOCAUSTE, (*Antiq.*) étymologie du mot. Fourneau employé dans les anciens thermes. Deſcription, ſituation & uſage de ce fourneau. VIII. 408. *a.*

Hypocauſte, il eſt parlé de ce fourneau. II. 19. *a.* VI. 97. *b.* Son uſage. XVI. 144. *b.*

HYPOCAUSTE, (*Archit.*) eſpece de cheminées obliques, horizontales, paralleles, pratiquées par les Ruſſes ſous le pavé de leurs théatres, & introduites enſuite en Hollande & en France, pour chauffer la ſalle des ſpectacles. Danger de ces cheminées. Moyen d'échauffer les chambres à l'aide de quelques tuyaux qui diſtribuent la chaleur. Autre invention deſtinée à conſerver la chaleur des poeles. *Suppl.* III. 483. *a.* Des poeles à vapeurs. Comment les Grecs modernes chauffent leurs appartemens. Des hypocauſtes conſiderés par rapport aux arts. *Ibid. b.*

HYPOCHONDRES, (*Anatom.*) étymologie du mot. Deſcription des hypochondres. Viſceres qu'ils renferment. VIII. 408. *a.*

HYPOCHONDRES, (*Médec.*) parties qui forment ce qu'on appelle les hypochondres. Region hypochondriaque. Regle que s'étoient faite les anciens de s'aſſurer de l'état des hypochondres dans le cours des maladies. En quoi conſiſte le bon état des hypochondres ſelon Hippocrate. Heureux prognoſtic qu'on en peut tirer dans les maladies aigues. VIII. 408. *a.* Obſervations ſur différens états de maladie dans les hypochondres; conſéquences que la médecine en tire. Ouvrages à conſulter pour avoir un plus grand détail ſur tout ce qui a rapport aux ſignes prognoſtics tirés de l'état des hypochondres. *Ibid. b.*

HYPOCHONDRIAQUE, *affection* (*Médec.*) eſpece de maladie dont la mélancolie eſt le genre. VIII. 408. *b.*

Hypochondriaques, pourquoi ils ſont particuliérement ſujets aux hémorrhoides. VIII. 126. *b.* Phtyſie hypocondriaque. XII. 533. *b.* Maladies des hypocondriaques analogues à celles que cauſe l'extirpation de la rate. Pourquoi ils ſont pâles, & quelquefois provoqués à rire ſur des riens. XIII. 823. *b.* L'affection hypochondriaque diſpoſe au ſcorbut. XIV. 804. *a.* Maniere de guérir les ventoſités dans cette maladie. XIV. 427. *b.* Spécifique dans les affections hypochondriaques. XV. 445. *a.* Quelques ſymptômes de cette maladie. 738. *b.* Enumération des remedes qui lui conviennent. *Suppl.* I. 454. *a.*

L'équitation salutaire aux hypochondriaques. *Suppl.* II. 848. *a*, *b*, *&c.* — *Voyez* VAPEURS, MÉLANCOLIE.

HYPOCISTE, (*Botan.*) plante qui naît sur les racines ou collets de différentes especes de cistes. Sa description. M. de Tournefort a observé dans l'isle de Crete des especes d'hypocistes différentes par la couleur. Comment cette plante croît. VIII. 409. *a*. Comment ses graines peuvent parvenir au-dessus du collet de la racine où elles s'attachent. *Ibid. b.*

HYPOCRITE, (*Morale*) diverses causes qui portent les hommes à se montrer différens de ce qu'ils sont. Hypocrites dans la religion. VIII. 409. *b.*

HYPOGASTRIQUE, *région* (*Anat.*) VIII. 410. *a.*

Hypogastrique, *artere*, comment elle paroît dans le fœtus & dans l'adulte. La division de cette artere varie si fort, qu'on n'en sauroit donner une description qui puisse convenir à un nombre même médiocre de sujets. Huit arteres qui résultent ordinairement de sa division. VIII. 410. *a.*

Hypogastrique, *veine*, autrement dite *iliaque interne*. Observations sur ces veines. Leur distribution. Utilité des trous dont les extrémités de ces veines sont percées. Découverte que M. Mery a faite de ces trous. Conjecture fondée sur cette découverte. VIII. 410. *a.*

HYPOGASTRIQUE & HONTEUSE, (*Anat.*) comme les vaisseaux honteux ne sont que des branches des hypogastriques, ces deux articles ne doivent pas être séparés. Imperfections & erreurs dans l'article hypogastrique de l'Encyclopédie. Difficulté à suivre ces vaisseaux. Leur description très-détaillée. *Suppl.* III. 483. *b.* — 486. *a*, *b.*

HYPOGASTRIQUE, (*Médec.*) maladies dans lesquelles les médecins ne doivent pas négliger l'examen de la région hypogastrique. VIII. 410. *a.*

HYPOGASTROCELE, (*Chir.*) tumeur générale du bas-ventre, excitée par la dépravation du corps graisseux, qui acquiert un volume extraordinaire, & une dureté qui paroît skirrheuse. Fievre lente & marasme qui en résultent. Ouverture du cadavre d'une femme morte de cette maladie. *Suppl.* III. 487. *a.*

HYPOGÉE, terme d'astrologie, d'architecture & d'antiquités. VIII. 410. *b.*

HYPOGÉE, (*Antiq.*) tombeau sous terre. Usage qui succéda chez les Grecs à celui de brûler les corps. Hypogées des Romains. Etymologie du mot. VIII. 410. *b.*

HYPOGLOSSE, (*Anatom.*) production & distribution des nerfs hypoglosses externes ou grands hypoglosses. VIII. 410. *b.*

HYPOPYON, (*Chir.*) amas de pus derriere la cornée, qui couvre quelquefois toutes les prunelles. Etymologie du mot. Différens sentimens des auteurs sur cette maladie. Ses causes. Comment on doit la prévenir lorsqu'il y a rupture des vaisseaux de la cornée. La nature produit quelquefois dans l'hypopyon des effets salutaires que l'art ne peut imiter. VIII. 411. *a.*

HYPORCHEME, (*Littér.*) sorte de poésie des Grecs. Danse qui en accompagnoit le chant. Instrumens au son desquels on dansoit. Selon le rhéteur Ménandre, l'hyporcheme étoit consacré au culte d'Apollon. C'étoit les poëtes qui enseignoient ces danses à ceux qui devoient les exécuter. Auteur à consulter. Plutarque admet de la différence entre les hyporchemes & les péans. Quels étoient les vers de la poésie hyporchématique. VIII. 412. *a.*

HYPOSPADIAS, (*Chir.*) nom que l'on donne à celui qui n'a pas l'orifice de l'uretre directement à l'extrémité du gland. En quoi consiste ce vice de conformation. Il est très-préjudiciable à la génération. Galien appelle aussi *hypospadias* ceux en qui le frein trop court fait courber la verge dans l'érection. Comment on remédie à ce petit inconvénient. VIII. 412. *a.*

HYPOSPATISME, (*Chir. des anciens*) incision sur le front qu'on faisoit pour arrêter les fluxions sur les yeux. VIII. 412. *a.* Etymologie du mot. Opération que quelques auteurs proposent contre la maladie appellée *goutte-rose*. Cause de la rougeur du visage selon Bayrus. Moyen qu'il employa pour y remédier. *Ibid. b.*

HYPOSTASE, (*Théolog.*) étymologie de ce mot. Il signifie en théologie *personne*. S. Cyrille paroît être le premier qui l'ait employé. Selon ce pere, les philosophes ont reconnu les trois hypostases ou personnes divines. Ce mot excita autrefois de grands démêlés. Signification de ce mot dans le concile de Nicée. Dans les disputes contre les Sabelliens, les Grecs choisirent le terme d'*hypostase*, & les Latins celui de *personne*, ce qui fut la source de la contestation. VIII. 412. *b.* Comment elle fut terminée. Détermination fixe qu'on donna au mot *hypostase* Erreur dans laquelle quelques-uns tomberent sur les deux mots *essence* & *hypostase*. *Ibid.* 413. *a.*

Hypostase, voyez TRINITÉ. Hypostases de Platon. XVI. 648. *a*, *b.*

HYPOTENUSE, (*Géom.*) étymologie de ce mot. VIII. 413. *a.* Fameux théorême de Pythagore sur le quarré de l'hypoténuse. Quel pouvoit être le sujet de la joie que ce philosophe manifesta à cette occasion. Nouvelle démonstration de ce théorême, plus facile que toutes celles qu'on a données ci-devant. VIII. 413. *b.*

Hypotenuse, voyez RECTANGLE, TRIANGLE. Découverte de la proposition du quarré de l'hypoténuse. VII. 629. *b.*

HYPOTHÉCAIRE, (*Jurisp.*) de la distinction entre les créanciers hypothécaires & chirographaires. III. 349. *a.* Créance hypothécaire. IV. 437. *b.* Des préférences entre créanciers hypothécaires. XIII. 283. *a*, *b.* Rente hypothécaire. XIV. 117. *b.*

HYPOTHEQUE, (*Jurispr.*) étymologie du mot. La sûreté qui se trouve dans le gage est plus grande que celle des fidéjusseurs. Deux manieres dont on oblige les choses. Les Grecs inventerent ces deux moyens d'assurer la dette; savoir l'anticrêse, & la simple hypotheque. Déclaration qu'ils exigeoient du débiteur, lorsqu'ils se contentoient de l'hypotheque. Marques ou brandons qu'on mettoit sur un héritage engagé. Passage de Plutarque qui montre que l'usage des hypotheques & des brandons étoit ancien déja du tems de Solon. VIII. 414. *a.* Vente simulée que les Romains avoient inventée pour assurer une dette. A cet usage succéda celui de céder ouvertement la possession. On parvint enfin à se contenter de l'hypotheque. Diverses maximes établies chez les Romains par rapport à l'hypotheque. La onzieme des douze tables qui traitoit de cette matiere a été perdue. Usages établis en France touchant les hypotheques. Dans les commencemens il falloit une stipulation expresse. Jour auquel elle commence à avoir lieu. Moyens employés dans quelques coutumes pour mieux assurer l'hypotheque. *Ibid. b.* Edits de Henri III & de Henri IV pour le contrôle & l'enregistrement des hypotheques. Greffes établis en 1673, où ceux qui prétendoient hypotheque pouvoient s'opposer pour la conservation de leurs droits. Etablissement du contrôle des actes des notaires en 1693. Des personnes qui peuvent hypothéquer, & des choses qui peuvent être hypothéquées. Des effets de l'hypotheque chez les Romains. Action que les prêteurs accorderent aux créanciers hypothécaires. Suivant le droit romain, les meubles sont susceptibles d'hypotheques. Créanciers privilégiés qui passent avant les hypothécaires. *Ibid.* 415. *a.* Selon la coutume de Paris, les meubles n'ont point de suite par hypotheque. Loix relatives à cet objet dans les parlemens de droit écrit. Trois sortes d'actions hypothécaires. De l'action personnelle, & de l'action pure hypothécaire. De l'action en déclaration d'hypotheque. Il n'étoit pas permis chez les Romains d'hypothéquer ses biens à deux créanciers à la fois. En France il est permis d'hypothéquer ses biens successivement à plusieurs créanciers. *Ibid. b.* L'hypotheque dérive de la convention expresse ou tacite des parties: mais parmi nous il faut de plus l'intervention du juge ou du notaire. Effets de l'hypotheque. Comment se regle l'ordre des hypotheques entr'elles. Ce qu'on entend par purger les hypotheques. Loix à consulter. *Ibid.* 416. *a.*

Hypotheque conventionnelle. VIII. 416. *a.*

Hypotheque expresse. VIII. 416. *b.*

Hypotheque générale: différences entre cette hypotheque & l'hypotheque spéciale. VIII. 416. *b.*

Hypotheque légale. Celle que le mineur a sur les biens de son tuteur, & le tuteur sur les biens de son mineur. Celle de la femme pour sa dot. Celles des églises, hôpitaux & communautés sur les biens des bénéficiers, *&c.* Celle d'un maître de navire pour son fret & les avaries sur les marchandises du navire. Celles du propriétaire pour son loyer, & des légataires pour leur legs. VIII. 416. *b.*

Hypotheque nécessaire. VIII. 416. *b.*

Hypotheque privilégiée: exemples. Comment se regle l'ordre des privileges. VIII. 416. *b.*

Hypotheque simple. VIII. 417. *a.*

Hypotheque spéciale. VIII. 417. *a.*

Hypotheque staende seker: espece d'hypotheque usitée dans la Flandre flamande. Détails sur ce sujet. VIII. 417. *a.*

Hypotheque tacite. VIII. 417. *a.*

Hypotheque. Des hypotheques engagées par contrat. IV. 124. *a.* Concurrence d'hypotheque. III. 832. *b.* Délaissement par hypotheque. IV. 776. *a.* Hypotheque des dépens. 858. *b.* Déclaration d'hypotheques. 692. *b.* Discussion de l'hypotheque spéciale avant la générale. 1035. *b.* De la principale avant la subsidiaire. 1036. *a.* Inféodation des hypotheques. VIII. 700. *a.* Lettres d'hypotheque. IX. 424. *a.* Les meubles susceptibles d'hypotheque selon le droit romain. X. 475. *a*, *b.* Rentes hypotheques. XIV. 117. *b.* Rente à promesse d'hypotheque. 118. *a.* Hypotheque subsidiaire. XV. 582. *a.* Suite par hypotheque. 649. *b.* Conservateur des hypotheques. IV. 35. *a*, *b.* Greffe des hypotheques. VII. 921. *b.* — *Voyez* GAGE, ENGAGEMENT.

HYPOTHESE, (*Métaphys.*) quels sont les cas où il est permis de recourir aux hypotheses. Leur utilité. Comment une hypothese parvient à mériter tout notre assentiment. VIII. 417. *a.* C'est aux hypotheses que nous sommes redevables des sublimes connoissances dont l'astronomie & les sciences qui en dépendent sont à présent remplies. Comment

on eft parvenu à connoître l'anneau de faturne. Deux excès à éviter dans les hypothefes, celui de les eftimer trop, ce fut le défaut des Cartéfiens; & celui de les profcrire entiérement, c'eft celui des Newtoniens. Regles à obferver, lorfqu'on veut établir quelque hypothefe. L'écueil le plus ordinaire, c'eft de vouloir faire paffer une hypothefe pour la vérité elle-même. *Ibid. b.* Les bonnes hypothefes feront toujours l'ouvrage des plus grands hommes. Quelles font celles qu'on doit regarder comme fauffes. *Ibid.* 418. *a.*

Hypothefe, méthode à fuivre en établiffant une hypothefe philofophique. VII. 87. *b.* Hypothefes que forme l'homme de génie. 583. *a*, *b.* D'où dépend la probabilité d'une hypothefe. *Suppl.* IV. 319. *b.* Du goût des hypothefes dans l'hiftoire naturelle. *Suppl.* III. 94. *b.* Réflexions contre les hypothefes en phyfique. *Suppl.* IV. 320. *b.* *Voyez* SYSTÊME.

HYPOTHESE, (*Mathém.*) deux chofes à confidérer dans une propofition mathématique; l'hypothefe & la conféquence. La conféquence doit être légitimement tirée de l'hypothefe. VIII. 418. *a.*

Hypothefes, elles influent plus ou moins fur la rigueur des démonftrations: utilité des hypothefes en méchanique. IV. 803. *b.*

HYPOTHESE, (*Aftron.*) théorie de Kepler, improprement appellée hypothefe, puifqu'elle eft démontrée. Hypothefe elliptique qu'on lui fubftitue pour fimplifier les calculs. Les aftronomes font des hypothefes, pour lier enfemble des obfervations dont la loi n'eft pas affez connue. *Suppl.* III. 487. *b.*

HYPOTHETIQUE, (*Gram.*) *voyez* CONDITIONNEL. Conjonctions hypothétiques. X. 760. *a.*

HYPOTYPOSE, (*Rhét.*) en quel cas on fe fert de cette figure. L'hypotypofe s'exprime quelquefois en peu de mots. Exemples tirés de Virgile & de Cicéron. VIII. 418. *a.* La poéfie tire tout fon luftre de l'hypotypofe. Portrait de la molleffe perfonnifiée dans le lutrin. Defcription d'un vieux livre dans le même poëme. Il y a des hypotypofes qui reffemblent à des tableaux, dont toutes les attitudes frappent: exemple tiré de Ciceron. Hypotypofes fublimes tirées d'Athalie. *Ibid. b.* Définition des belles hypotypofes. *Ibid.* 419. *a.*

Hypotypofe, obfervations fur cette figure, *Suppl.* III. 972. *b.* Exemples de Sallufte, de Boffuet & de Sarrafin. VI. 75. *a.* *Voyez* TABLEAU.

HYPPARQUE, (*Hift. de la Grece*,) fils de Pififtrate, & fon fucceffeur dans la tyrannie d'Athenes. Tableau de fon regne & de celui d'Hyppias fon frere qu'il s'étoit affocié. Conjuration d'Harmodius & d'Ariftogiton. Principaux évémens de la vie d'Hyppias. *Suppl.* III. 487. *b.*

HYPPARQUE, (*Période d'*) XII. 361. *a.*

HYPPIAS, (*Hift. de la Grece*,) tyran d'Athenes. *Suppl.* III. 488. *a.* *Voyez* HYPPARQUE.

Hippias, *hiftorien*, *voyez* HIPPIAS.

HYPPOLITE, (*Myth.*) aimé de Phedre. *Suppl.* IV. 319. *a.* Temple qu'il éleva à Diane après fa réfurrection. *Suppl.* I. 556. *a.*

HYPSISTARIENS, (*Théolog.*) hérétiques du quatrieme fiecle. Leur doctrine. VIII. 419. *a.*

HYRCANIE, (*Géogr. anc.*) Defcription de ce pays d'Afie. Fauffe idée que les anciens avoient de l'Hyrcanie & de la mer Cafpienne. Autre Hyrcanie défignée dans Xenophon au midi de la Babylone. Elle s'appelle aujourd'hui *Irac-Arabi.* VIII. 419. *a.*

HYSSOPE, (*Bot.*) caractere de ce genre de plante. VIII. 419. *a.* On en compte cinq ou fix efpeces. Defcription de la plus commune. Ses propriétés & ufages en médecine. Principes qui la compofent. Nous ne connoiffons point l'hyffope des anciens; nous favons feulement que ce n'étoit pas le même que le notre. Idée qu'on en peut tirer d'un paffage de Diofcoride, & de ce qui en eft dit dans les évangiles. Il paroît d'après un paffage de Jofephe fur Salomon, que l'hyffope étoit un arbre ou un arbriffeau. *Ibid. b.*

HYSSOPE (*Botan. jardin.*) Noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. Enumération de quatre efpeces. *Suppl.* III. 488. *a.* Lieux où elles croiffent. Leur defcription & culture. *Ibid. b.*

*HYSSOPE, (*Diete & Mat. medic.*) Qualité de cette plante. VIII. 419. *b.* Ufage qu'on en fait en cuifine dans certaines provinces. Ses ufages en médecine. Diverfes manieres de la préparer. Eau diftillée de l'hyffope. *Ibid.* 420. *b.*

HYSTASPE, pere de Darius. Son attachement à Zoroaftre. XII. 421. *a.* Caractere qu'il prit de chef des mages. 422. *a.*

HYSTERIQUE, (*paffion* ou *affection*) On doit rapporter cette efpece de maladie à la *mélancolie*, *voyez* ce mot, & l'article VAPEURS. VIII. 420. *a.*

HYSTÉRIQUE, (*paffion*,) chaleur brûlante caufée par les paroxyfmes de cette maladie. III. 37. *b.* Globe hyftérique, angine convulfion avec flatulence. V. 679. *b.* Symptômes d'orgafme dans l'affection hyftérique. XI. 630. *b.* Différens phénomenes qui accompagnent fouvent cette maladie. XV. 739. *a.* Différence entre le carus & la fuffocation hyftérique. II. 733. *b.* La mufique employée dans les accès de paffion hyftérique. X. 906. *b.* Spécifique contre cette forte d'affection. XV. 445. *a.* Remede contre les ventofités dans cette maladie. XIV. 427. *b.* Remedes anti-hyftériques. *voyez* VISCERAUX. Phthifie hyftérique. XII. 533. *b.*

HYSTÉRIQUE, *pierre*, (*Lythol.*) Defcription de cette pierre qui fe trouve en Amérique. Propriétés qu'on lui attribue dans les maladies de l'uterus. Defcription d'une pierre que poffédoit de Laet, & qui paroît être une pierre hyftérique. Il ne faut pas confondre la pierre hyftérique avec la pierre hyftérolite. VIII. 420. *b.*

HYSTEROCELE, (*Chir.*) tumeur formée par le déplacement de la matrice, qui forme une hernie dans le pli de l'aine. Des obfervations bien conftatées mettent cette hernie hors de doute. Cas finguliers fur des hernies de cette nature. Secours qu'exige l'hernie de la matrice lorfqu'elle eft commençante. Danger auquel elle expofe dans le cas de groffeffe. VIII. 420. *b.*

HYSTÉROLITE, (*Lithol.*) Origine du nom donné à cette pierre. Sa defcription. Deux efpeces d'hyftérolites. VIII. 420. *b.* Hyftérolite dont parle *Wormius*, repréfentant les parties naturelles des fexes. Origine de la figure de ces pierres. Sentimens de Bayer & de Langius fur l'hyftérolite. Lieux où ces pierres fe trouvent en plus grande abondance. Il ne faut pas confondre les hyftérolites avec une pierre qu'on nomme communément *bijoux de caftres.* M. Falconet croit que l'hyftérolite eft la même pierre que celle que les anciens appelloient pierre de la mere des dieux. Origine du culte rendu à cette déeffe fous le fymbole de cette pierre. *Ibid.* 421. *a.*

Hyfterolites, *voyez* COQUILLES FOSSILES. VI. vol. des planch. planch. 4.

HYSTÉROLOGIE, (*Rhét.*) figure de penfée où l'ordre naturel eft renverfé. VIII. 421. *a.* Quintilien ne nomme point cette figure, & la condamne tacitement. Elle eft rare en profe, mais fréquente en poéfie. Exemple d'hyftérologie dans trois vers bien connus. En quels cas les renverfemens des penfées peuvent être admis. *Ibid. b.*

HYSTEROPOTME, (*Antiq.*) celui qui revenoit chez fes parens après une fi longue abfence, qu'on l'avoit cru mort. Cérémonie qu'il devoit fubir. VIII. 421. *b.*

HYSTRICITE, (*Hift. nat.*) efpece de pierre bézoard, qu'on nomme encore bézoard de porc. Prix confidérable auquel cette pierre s'eft vendue. VIII. 421. *b.*

HYVOURAHÉ, (*Bot.*) arbre du Bréfil. Suc laiteux qu'on tire de fon écorce par incifion. Defcription de fon fruit. Ses propriétés & ufages en médecine. VIII. 422. *a.*

FIN DU TOME PREMIER.





